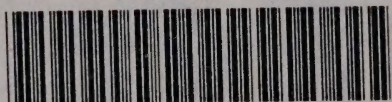

Ex Libris
Georgii H. Bell





# DICTIONNAIRE

# DE MÉDECINE

## DE CHIRURGIE, DE PHARMACIE

### ET DES SCIENCES QUI S'Y RAPPORTENT

*BROUARDEL et GILBERT* — *GILBERT et THOINOT*

NOUVEAU

# TRAITÉ DE MÉDECINE

***PUBLIÉ EN FASCICULES***

SOUS LA DIRECTION DE MM.

**A. GILBERT**
Professeur à la Faculté de médecine de Paris
Membre de l'Académie de médecine.

**P. CARNOT**
Professeur à la Faculté de médecine de Paris
Médecin de l'hôpital Beaujon.

1. *Maladies microbiennes en général* 272 p., 75 fig. noires et coloriées) .. 7 fr. »
2. *Fièvres éruptives* (258 p., 8 fig.)...... 6 fr. »
3. *Fièvre typhoïde* (312 p., 32 fig.) ...... 7 fr. »
4. *Maladies communes à l'Homme et aux Animaux* (566 p., 81 fig.).......... 12 fr. »
5. *Paludisme et Trypanosomiase* (150 p., 20 fig.).......................... 3 fr. 50
6. *Maladies exotiques* (440 p. et fig.).... 9 fr. »
7. *Maladies vénériennes* (710 p., 68 fig.) . 30 fr. »
8. *Rhumatismes et Pseudo-Rhumatismes* (250 p., fig.)...................... 10 fr. »
9. *Grippe, Coqueluche, Oreillons, Diphtérie* (172 p., 5 fig.)............... 4 fr. »
10. *Streptococcie, Straphylococcie, Pneumococcie, Coli-bacillose* ............ 25 fr. »
11. *Intoxications* (356 pages, 6 fig.) ...... 7 fr. »
12. *Maladies de la nutrition* (diabète, goutte, obésité) (400 p., 19 fig.).... 8 fr. »
13. *Cancer* (662 p., 144 fig.)............ 14 fr. »
14. *Maladies de la peau* (600 p., 253 fig.).. 16 fr. »
15. *Maladies de la Bouche, du Pharynx et de l'Œsophage* (284 p., fig.)..... 6 fr. »
16. *Maladies de l'Estomac* (688 p., 91 fig.) 14 fr. »
17. *Maladies de l'Intestin* (525 p. avec 96 fig.)............................ 10 fr. »
18. *Maladies du Péritoine* (324 p., fig.).. 6 fr. »
19. *Maladies du Foie et de la Rate.*
20. *Maladies des Glandes Salivaires et du Pancréas* (352 p., 60 fig.)........ 30 fr. »
21. *Maladies des Reins* (462 p., 76 fig.)... 40 fr. »
22. *Maladies des Organes génito-urinaires* (464 p., 67 fig.).................. 9 fr. »
23. *Maladies du Cœur* (785 p., 139 fig.). 60 fr. »
24. *Maladies des Artères et de l'Aorte* (472 p., 63 fig.).................. 9 fr. »
25. *Maladies des Veines et des Lymphatiques* .............................. 5 fr. »
26. *Maladies du Sang*..................
27. *Maladies du Nez et du Larynx*....... 6 fr. »
28. *Séméiologie de l'Appareil respiratoire* (180 p., 109 fig.)................ 6 fr. »
29. *Maladies de l'Appareil respiratoire, 2e édition.*
30. *Maladies des Plèvres et du Médiastin.*
31. *Séméiologie de l'Axe cérébro-spinal*... 25 fr. »
32. *Maladies de l'Encéphale.*
33. *Maladies mentales.*
34. *Maladies de la Moelle épinière* (839 p., 420 fig.).................. 18 fr. »
35. *Maladies des Méninges* ............ 9 fr. »
36. *Maladies des Nerfs périphériques.*
37. *Névroses.*
38. *Maladies des Muscles* (170 p.)....... 6 fr. »
39. *Maladies des Os* (755 p., fig.)....... 17 fr. »
40. *Maladies du Corps thyroïde, du Corps pituitaire et des Capsules surrénales.*

---

NOUVEAU

# TRAITÉ DE CHIRURGIE

***PUBLIÉ EN FASCICULES***

SOUS LA DIRECTION DE

**A. LE DENTU**
Professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris,
Chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

**PIERRE DELBET**
Professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris,
Chirurgien de l'hôpital Necker.

1. *Grands processus morbides* (traumatismes, infections, etc.) PIERRE DELBET, CHEVASSU, SCHWARTZ, VEAU) (588 p., 53 fig.). 11 fr.
2. *Néoplasmes* (PIERRE DELBET).
3. *Maladies chirurgicales de la peau* (J.-L. FAURE (144 p., 8 fig.)................ 3 fr. 50
4. *Fractures en général et fractures du membre supérieur* (TANTON) 860 p., 470 fig.).... 22 fr.
4 *bis*. *Fractures du membre inférieur* (TANTON) (800 p., 400 fig.).................... 22 fr.
5. *Maladies des Os* (P. MAUCLAIRE) (318 p., 161 fig.)............................ 7 fr.
6. *Lésions traumatiques des Articulations* (plaies entorses, luxations) (CAHIER) (332 p., 136 fig.)................................ 7 fr.
7. *Maladies des Articulations* (lésions inflammat., ankyloses et tumeurs) (MAUCLAIRE); troubles trophiques (DUJARRIER) 288 p., 88 fig.)........................... 7 fr.
8. *Arthrites tuberculeuses* (GANGOLPHE) (235 p., 76 fig.)...................... 6 fr.
9. *Maladies des Muscles, Tendons, Tissus péritendineux, Bourses séreuses* (OMBRÉDANNE) (198 p., 45 fig.)................. 5 fr.
10. *Maladies des Nerfs* (CUNÉO) (174 p., 50 fig.) 5 fr.
11. *Maladies des artères* (PIERRE DELBET et MOCQUOT) (348 p., 41 fig.)............ 9 fr.
12. *Maladies des Veines* (LAUNAY). *Maladies des Lymphatiques* (BRODIER)............... 6 fr.
13. *Maladies du Crâne et de l'Encéphale* (AUVRAY) (510 p., 121 fig.)................ 11 fr.
14. *Maladies du Rachis et de la Moelle* (AUVRAY et MOUCHET).......................... 14 fr.
15. *Maladies chirurgicales de la Face* (LE DENTU) *Névralgies faciales* (P. DELBET et CHEVASSU) (330 p., 172 fig.).............. 9 fr.
16. *Maladies des Mâchoires* (OMBRÉDANNE) (198 p., 102 fig.)....................... 6 fr.
17. *Maladies de l'Œil* (A. TERSON) (400 p., 142 fig.) ................................ 9 fr.
18. *Oto-Rhino-Laryngologie* (CASTEX et LUBET-BARBON) (601 p., 215 fig.)............. 14 fr.
19. *Maladies de la Bouche, du Pharynx* (HALLOPEAU).
19 *bis*. *Maladies de l'Œsophage* (GANGOLPHE).. 4 fr.
20. *Maladies du Corps thyroïde, Goitres* (BÉRARD) (407 p., 112 fig.)................ 9 fr.
21. *Maladies du Cou* (ARROU, FREDET et DESMAREST) (160 p., 44 fig.)................ 5 fr.
22. *Maladies de la Poitrine* (SOULIGOUX) (282 p., 48 fig.)........................... 7 fr.
23. *Maladies de la Mamelle* (BAUMGARTNER) (338 p., 57 fig.)......................... 7 fr.
24. *Maladies de l'Abdomen* (A. GUINARD) (582 p., 115 fig.)......................... 14 fr.
25. *Hernies* (JABOULAY et PATEL) (426 p., 128 (fig.)................................. 9 fr.
26. *Maladies du Pancréas et de la Rate* (CHAVANNAZ et GUYOT) (406 p., 126 fig.)......... 12 fr.
27. *Maladies du Foie* (J.-L. FAURE et LABEY) (308 p., 39 fig.)...................... 7 fr.
28. *Maladies de l'Anus et du Rectum* (PIERRE DELBET et BRÉCHOT).................... 9 fr.
28 *bis*. *Maladies du gros intestin* (MÉRIEL).
29. *Maladies du Rein et de l'Uretère* (HEITZ-BOYER et ELIOT)........................
30. *Maladies de la Vessie et du Pénis* (LEGUEU et MICHON) (324 p., 90 fig.)............ 7 fr.
31. *Maladies de l'Urètre, de la Prostate* (LEGUEU et MICHON) .
32. *Maladies des organes génitaux de l'Homme* (P. SÉBILEAU et DESCOMPS). 684 p., 14 fig.) ........................... 17 fr.
33. *Chirurgie des Membres* (P. MAUCLAIRE) (542 p., 337 fig.)........................ 14 fr.
34. *Gynécologie* (FORGUE et MASSABUAU) (1000 p., avec 300 fig.) ...................... 28 fr.

Chaque fascicule se vend ***cartonné***, avec un supplément de 7 fr. 50 par fascicule.

# DICTIONNAIRE
# DE MÉDECINE
## DE CHIRURGIE, DE PHARMACIE
### ET DES SCIENCES QUI S'Y RAPPORTENT

PAR

**É. LITTRÉ**

DE L'INSTITUT (ACADÉMIE FRANÇAISE ET ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)
ET DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

---

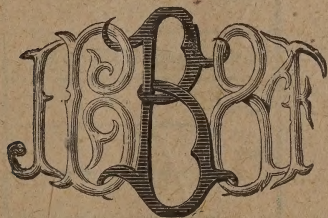
*VINGT ET UNIÈME ÉDITION*

ENTIÈREMENT REFONDUE

PAR

**A. GILBERT**

PROFESSEUR DE THÉRAPEUTIQUE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
MÉDECIN DE L'HOPITAL BROUSSAIS



PARIS

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

19, rue Hautefeuille, près du boulevard Saint-Germain

# PRÉFACE

L'ouvrage dont j'écris la préface aujourd'hui, est l'un des plus vénérables de la médecine. Il a, en effet, connu la gloire de vingt et une éditions successives et l'an dernier l'a salué centenaire.

De multiples noms d'auteurs et d'éditeurs se rattachent à son histoire.

Fondé par Capuron en 1806, sa deuxième édition fut publiée en 1810, sous les noms associés de Capuron et de Nysten, puis la troisième sous le nom de Nysten seul. Les éditions ultérieures, jusqu'à la douzième incluse, parue en 1865, portèrent le nom de Nysten et furent revisées successivement par Bricheteau, par Bricheteau, Henry et Briand, par Jourdan, enfin, par Littré et Robin. A la suite d'un procès, dont la préface de la treizième édition contient la relation détaillée, le nom de Nysten dut disparaître et les dernières éditions furent publiées sous les noms de Littré et Robin d'abord, de Littré seul ensuite.

Plusieurs éditeurs s'étaient cependant succédé : Brosson, l'éditeur initial, s'était associé à J.-S. Chaudé, son beau-fils, puis Chaudé, demeuré seul, avait été remplacé par J.-B. Baillière, continué lui-même par ses fils.

La lecture et la comparaison des éditions successives de l'ouvrage de Capuron sont loin d'être dénuées d'intérêt : avec le xix^e siècle, la science progresse à pas gigantesques et le livre grossit parallèlement ; il s'enfle de mots nouveaux et de nouvelles définitions, de faits et d'éclaircissements inédits, de découvertes et de théories inattendues ; à son développement on peut mesurer l'effort inventif de toute une époque.

Sous la puissante impulsion de Littré, notamment, l'œuvre primitive, déjà rendue méconnaissable par l'intervention de Nysten, de Bricheteau, de Jourdan, prend l'ampleur d'un véritable monument scientifique faisant autorité auprès du monde

médical; ce n'est plus alors un Dictionnaire de médecine, c'est une sorte de code faisant loi et devant qui chacun s'incline. C'est *le* Dictionnaire!

Après la mort de LITTRÉ, survenue le 2 juin 1881, son œuvre ne périclita pas, ainsi qu'en témoignent les multiples éditions parues depuis lors. Toutefois, il lui fallait un continuateur.

Sur l'offre de MM. J.-B. BAILLIÈRE et fils, à qui je présente ici mes remerciements, j'en ai accepté la charge et l'honneur.

Je ne l'aurais pu faire, si je n'avais trouvé dans l'un de mes anciens internes, le Dr M. Garnier, médecin des hôpitaux, le coadjuteur rêvé, c'est-à-dire le savant minutieux, averti et compétent, capable de reviser avec moi, mot par mot, le travail d'autrui, d'y apporter les modifications nécessaires et d'y ajouter un aperçu impartial des acquisitions nouvelles.

M. Yvon, membre de l'Académie de médecine, M. le Dr Dopter, agrégé au Val-de-Grâce, M. le Dr Terson, ophtalmologiste distingué, M. le professeur Guiart, de la Faculté de Lyon, M. le Dr Neveu-Lemaire, agrégé à cette même Faculté, M. le Dr Jan, médecin de la Marine, M. le Dr Kermorgant, inspecteur général du service de santé des colonies, m'ont également obligeamment prêté, à diverses reprises, la lumière de leurs compétences particulières.

Si cette dernière édition possède quelque mérite, elle le doit à ces précieuses collaborations.

Janvier 1908.

A. GILBERT.

# POIDS ET MESURES

### Poids et Mesures usités en France.

En 1790, l'Assemblée constituante, ramenant toutes les mesures de longueur, de capacité, de poids, à un système unique, prit pour unité de *longueur*, la *dix-millionième* partie du quart du méridien terrestre, l'appela *mètre* (3 pieds 11 lignes 296 millièmes), et la divisa en 10 parties nommées *décimètres* (3 pouces 8 lignes 33 centièmes), celles-ci en 10 parties nommées *centimètres* (4 lignes 43 centièmes), et ces dernières en 10 parties nommées *millimètres* (44 centièmes de ligne). Pour former l'unité de *capacité*, on prit un vase cubique, ayant 1 décimètre de côté : cette unité, appelée *litre*, contient 2 livres 5 gros 35 grains d'eau distillée prise à son maximum de densité (+ 4° centigrades). La millième partie de cette quantité (18 grains 83 centièmes) devint l'unité de *poids*, sous le nom de *gramme*.

Le système décimal est d'un usage régulier dans toute la France, depuis la loi du 4 janvier 1837.

En médecine, on se contente d'un rapport approximatif de la livre métrique au poids décimal, qui ne diffère du rapport exact que par une fraction de grain infiniment petite. On établit alors :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 grain | = 0gr,05 centigr. | 1 once | = 30 grammes. |
| 2 grains | = 0gr,1 décigr. | 4 onces | = 125 id. |
| 18 grains | = 1 gramme. | 1/2 livre ou 8 onces | = 250 id. |
| 1 scrupule | = 1gr,20 centigr. | 1 livre | = 500 id. |
| 36 grains ou 1/2 gros | = 2 grammes. | 2 livres | = 1000 grammes (1 kilogr.). |
| 72 grains ou 1 gros | = 4 grammes. | | |

Les seules mesures employées dans la pharmacie française sont : le litre et ses divisions décimales, dont on fait rarement usage, puisque les quantités sont toujours formulées en poids ; d'ailleurs, il est facile de se rendre compte du volume d'un poids donné de liquide, quand on connaît sa densité.

| | |
|---|---|
| 1 litre | = 1000 grammes (1 kilogramme) d'eau distillée. |
| 1/2 litre, chopine ou setier | = 500 grammes (ou 1 livre métrique). |
| 1/4 de litre ou demi-setier | = 250 grammes (ou 8 onces). |
| 1/5 de litre ou canon | = 200 grammes (ou 6 onces 1/3). |
| 1/8 de litre ou poisson | = 125 grammes (ou 4 onces). |
| 1/10 de litre ou petit canon | = 100 grammes (ou 3 onces 1/5). |
| 1/16 de litre ou demi-poisson | = 62,5 (62 grammes et demi ou 2 onces). |
| 1 muid ou 36 veltes | = 251 litres, 37 cent. |
| 1 velte ou 7 pintes 1/2 | = 6 litres, 98 cent. |
| 1 décalitre | = 10 litres. |
| 1 double décalitre | = 20 litres. |
| 1 hectolitre | = 100 litres. |

La bouteille ordinaire est en moyenne de 3/4 de litre. La bouteille d'eau minérale (Vichy, Vals, Saint-Galmier, etc.) est de 975 grammes environ.

On évalue approximativement la *verrée* et la *cuillerée* :

Une verrée = 10 cuillerées à soupe .......... = 160 grammes.

| | Cuillerée à soupe. | Cuillerée à entremets. | Cuillerée à café. |
|---|---|---|---|
| Liquide aqueux et vin | 16 gr. | 12 gr. | 4 gr. |
| Liquide alcoolique à 60° | 12 — | 9 — | 3 — |
| Julep gommeux | 18 — | 13,5 | 4,5 |
| Sirops | 21 — | 16 gr. | 5 gr. |
| Huiles | 12 — | 9 — | 3 — |

### Poids et Mesures des pays étrangers.

Les *États qui ont adopté le système décimal* sont l'Allemagne, l'Autriche (loi du 17 août 1868), la Belgique, le Danemark, l'Espagne (1860), la Hollande, l'Italie, la Norvège, la Suède et la Suisse (1er janvier 1877).

Pour les *pays qui n'ont pas adopté le système décimal*, le rapport des différents *poids médicaux étrangers* avec le poids du gramme s'établit de la manière suivante :

| | Livre avoir du poids. / Livre troy. | Once. | Drachme. | Scrupule. | Grain. |
|---|---|---|---|---|---|
| Angleterre | (16 onces) 453 gr. 592 | (8 drachmes) 28 gr. 34 | (3 scrupules) 3 gr. 888 | (20 grains) 1 gr. 296 | » 0 gr. 0648 |
| États-Unis | (12 onces) 373 gr. 24 | (8 drachmes) 31 gr. 103 | (3 scrupules) 3 gr. 888 | (20 grains) 1 gr. 295 | » 0 gr. 0649 |

Le rapport des différentes mesures médicinales avec le litre s'établit ainsi :

| | Gallon. | Vente. | Fluidonce. | Fluidrachme. | Minim. |
|---|---|---|---|---|---|
| Angleterre | 4 lit. 545 | 0 lit. 578 | 28 cc. 39 | 3 cc. 54 | 0 cc. 059 |
| États-Unis | 3 lit. 785 | 0 lit. 475 | 29 cc. 7 | 3 cc. 69 | 0 cc. 061 |

*Conversion des mesures anglaises en mesures françaises :* Pour convertir les grains en grammes, divisez le nombre de grains par 15,5 (ou 15,43) ; pour convertir les onces avoir du poids, multipliez par 28 1/3 (ou 28,35) ; pour transformer les livres avoir du poids (lbs) en kilogrammes, divisez par 2 1/5 (ou 2,205).

*Traduction des signes américains des poids et mesures des médicaments* (E. Bourquelot) :

SS = semi .................... = une demie (1/2).
O = octarius .................. = une pinte (16 fluidonces = 0 lit. 473).
℥ = une once .................. = 31 gr. 103.
ʒ = une drachme (60 grains).. = 3 gr. 888.
1 grain........................ = 0 gr. 0647.

Ainsi : sulfate de soude et soufre précipité āā ʒ SS signifie une demi-drachme = 1 gr. 944.

De même :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Soufre précipité. | IV à VI grains | = | 0,2592 à 0,3888. |
| Glycérine ...... | 1 once........ | = | 31 gr. 103. |
| Eau de rose.... | Octarius SS... | = | 0 litre 2365. |

---

# ABRÉVIATIONS

*a, aa* ou *ana*, placé à côté d'une accolade qui embrasse l'indication de plusieurs substances, signifie *de chacune de ces substances.*

*Ba.* = Nomenclature anatomique de Bâle.

*F. S. A.* (*fac* ou *fiat secundum artem*) = faites selon l'art.

*N° 1, N° 2* exprime le nombre ; ainsi on dit : *jaunes d'œufs N° 2*, ce qui signifie *deux jaunes d'œufs.*

*P. E.* = Parties égales.

*Q. p.* (*quantum placet*) = à volonté.

*Q. s.* (*quantum satis*) = quantité suffisante.

*R.* (*recipe*) ou P. (*prenez*) au commencement d'une formule = Prenez. On emploie souvent, au lieu de *R.* ou *P.*, le signe ℞.

♂ Individu mâle.

♀ Individu femelle.

# DICTIONNAIRE

# DE MÉDECINE

## DE CHIRURGIE, DE PHARMACIE

### ET DES SCIENCES QUI S'Y RAPPORTENT

---

## A

*a* = α ; *æ* ou *e* = αι

**A** ou **AA**. V. Abréviation.

**ABAISSE-LANGUE**. s. m. Instrument destiné à tenir la langue abaissée pour examiner l'intérieur de la bouche ; généralement métallique, il est formé de deux branches, formant entre elles un angle légèrement obtus ; l'une de ces branches sert à déprimer la langue, pendant que l'autre est saisie dans la main de l'opérateur ; ces deux branches peuvent être fixes ou articulées. On emploie souvent aujourd'hui des abaisse-langue en verre, formés d'une lame deux fois coudée en son milieu, de telle sorte que les deux parties ainsi formées se trouvent chacune sur un plan horizontal, mais sont légèrement distantes l'une de l'autre ; cet instrument est très facilement stérilisable. On a proposé récemment l'usage d'abaisse-langue en bois dont le prix minime permettrait de ne servir qu'une seule fois. — L'abaisse-langue le plus simple et le plus pratique que l'on a toujours à sa disposition est le manche d'une cuiller en métal.

**ABAISSEMENT**. s. m. [*depressio*, it. *abbassamento*]. Action d'abaisser. ‖ État d'une chose abaissée : *abaissement du diaphragme, du baromètre, de la température*. — *Abaissement de la matrice*. Descente de cet organe dans le vagin. V. Hystéroptose. — *Abaissement prophylactique du pied* (Halfeld). En obstétrique, manœuvre qui consiste, dans l'accouchement par le siège décomplété, mode des fesses, à aller chercher, avec la main introduite dans l'utérus, l'un des deux membres pelviens, et à l'attirer au dehors. — *Méthode dite par abaissement*, [all. *Depression*, angl. *couching*]. Une des manières d'opérer la *cataracte*. V. ce mot et Kératonyxis.

**ABAISSE-PAUPIÈRE**. s. m. Instrument destiné à abaisser la paupière.

**ABAISSEUR**. adj. m. pris subst. [*depressor*, it. *abbassatore*]. Muscle qui abaisse certaines parties du corps. — *Abaisseur de l'aile du nez*. Le muscle *myrtiforme*. — *Abaisseur de l'angle des lèvres* ou *de la commissure labiale*. V. Triangulaire *des lèvres*. — *Abaisseur de l'épiglotte*. Faisceau charnu qui, de chaque côté, s'étend des cartilages aryténoïde et thyréoïde au bord de l'épiglotte, qu'il abaisse sur l'entrée du larynx. — *Abaisseur de la langue* ou *de l'hyoïde*. V. Sterno-hyoïdien. — *Abaisseur du larynx*. V. Sterno-thyréoïdien. — *Abaisseur de la lèvre inférieure*. V. Carré *de la lèvre inférieure*. — *Abaisseur de la mâchoire inférieure*. V. Digastrique. — *Abaisseur de l'œil*. V. Droit *inférieur de l'œil*. — *Abaisseur de la paupière inférieure*. Muscle qui abaisse la paupière inférieure. — *Abaisseur de la pupille*. V. Droit *inférieur de l'œil*. — *Abaisseur externe de la tête*. Portion du sterno-clido-mastoïdien qui s'insère à la clavicule. — *Abaisseur interne de la tête*. Portion du même muscle qui s'attache au sternum. — *Abaisseur de la vessie*. Faisceau musculaire qui, du pubis et de la prostate, s'étend sur la face antérieure de la vessie. — *Abaisseur de la langue*. V. Abaisse-langue. — *Abaisseur de la paupière*. V. Abaisse-paupière.

**ABALIÉNÉ, ÉE**. adj. — *Membre abaliéné*. Celui dont l'usage est troublé par la paralysie complète ou non de quelqu'un de ses nerfs ou de ses muscles.

**ABAPTISTA**, sous-entendu *terebella*, ou **ABAPTISTON**, sous-entendu *trepanum*. s. m. [ἀϐάπτιστον, de α priv., et βαπτίζειν, plonger]. Trépan muni d'une pointe conique, et qui par conséquent ne peut s'enfoncer profondément.

**ABASIE**. s. f. Impossibilité de la marche normale, sans incoordination des autres mouvements ni paralysie, qui coëxiste généralement avec l'*astasie*, et s'observe chez les hystériques. V. Astasie-abasie.

**ABATAGE**. s. m. [all. *Niederwerfen, Schlachten*, angl. *slaughtering*, it. *abbattimento*]. Mise à mort des grands animaux domestiques, soit pour les besoins de l'alimentation, soit parce qu'ils sont vieux ou affectés d'un mal incurable, soit par précaution sanitaire, quand ils sont atteints ou suspects d'une maladie contagieuse. On a recommandé, dans les épizooties très graves, de tuer les animaux sans effusion de sang et dans le lieu même où l'enfouissement doit être fait.

**ABÂTARDISSEMENT**. s. m. [all. *Ausartung*, angl. *degeneracy*, it. *degenerazione*]. Synonyme de *dégénérescence*.

**ABATTEMENT**. s. m. [*virium defectio*, all. *Niedergeschlagenheit*, it. *abbattimento*, esp. *abatimiento*]. Diminution notable et soudaine des phénomènes soumis à l'action nerveuse, mouvements, sensations, entendement, affections, instincts, produite par une influence physique ou morale très vive, trop prolongée, ou délétère, exercée sur l'appareil cérébro-spinal. L'abattement fournit des signes diagnostiques importants chez l'homme et les animaux, variables selon les âges et les sexes, selon les conditions qui l'ont produit, selon le nombre et la nature des phénomènes intéressés. V. Adynamie.

**ABATTOIR**. s. m. [all. *Schlachthaus*, angl. *slaughterhouse*, esp. *matadero*, it. *ammazzatoio*]. Lieu destiné à l'abatage des animaux, tels que bœufs, veaux, moutons, etc., qui servent à la nourriture de l'homme. Ce sont des pavillons dont chacun contient plusieurs tueries pourvues d'échaudoirs et de fontaines. Ces pavillons sont renfermés dans une seule enceinte, qui en outre a des étables et des greniers à peaux et à fourrages, ainsi que des logements et

une fonderie de suif. Les abattoirs sont placés hors du mur d'enceinte des villes. Ils permettent de surveiller la qualité des animaux qui y entrent et des viandes qui en sortent; d'empêcher l'altération de l'air des villes par la putréfaction du sang et autres matières qui séjournent toujours dans les boucheries particulières; d'éloigner des yeux du public les opérations sanglantes de l'abatage, et de le préserver des accidents causés par les animaux furieux qui s'échappent quelquefois.

**ABATTRE.** v. a. [all. *schlachten*]. Mettre à exécution l'*abatage*. V. ce mot.

**ABBAZZIA** (Autriche, Istrie). Station d'hiver et d'été, sur le bord de l'Adriatique. Température moyenne de l'année, 14°, et de l'hiver, 9°,5. Pluies assez fréquentes au printemps et en automne. Indications : maladies inflammatoires du poumon, phtisie au début, surmenage, chlorose.

**ABBE** (Physicien allemand contemporain). — *Éclairage Abbe.* Éclairage condensateur qui porte le nom du physicien allemand qui en est l'inventeur. Il est formé d'un système de lentilles placé au-dessous de la platine du microscope, entre celle-ci et le miroir; il est destiné à accumuler sur une petite surface l'ensemble des rayons recueillis par la lentille inférieure ou collectrice du système; il donne aussi des rayons très obliques, utiles dans certains cas. La lame portant la préparation se trouve ainsi vivement éclairée et peut être examinée avec des grossissements forts.

**ABCÉDÉ, ÉE.** adj. — *Tumeur abcédée.* Tumeur qui se termine par un abcès.

**ABCÈS.** s. m. [*abscessus*, d'*abcedere*, s'éloigner, s'écarter, *cedere abs* ou *ab*; ἀπόστημα, all. *Geschwür, Eitergeschwulst*, angl. *abscess, imposthume*, it. *ascesso*, esp. *absceso*]. Collection de pus dans une cavité de nouvelle formation creusée par ce liquide aux dépens des tissus environnants. L'existence et les caractères de la cavité distinguent l'abcès de l'*épanchement*, de l'*infiltration*, du *kyste* purulents, ainsi que des *dépôts*. Mais pour qu'il y ait abcès, il faut que la cavité soit de nouvelle formation; aussi est-ce à tort qu'on a donné quelquefois ce nom à des collections purulentes réunies dans des cavités séreuses (ex. : abcès périhépatique, sous-phrénique, etc.), c'est le mot *empyème* qui convient alors. Le travail inflammatoire qui précède un abcès parcourt ses périodes avec rapidité ou avec lenteur, dans le point même où le pus manifeste sa présence ou dans une région éloignée: de là les dénominations d'*abcès chauds* (ou aigus), *froids* (ou chroniques), *par congestion* (ou migrateurs). La cause unique des abcès chauds doit être recherchée dans la pénétration des microbes dans les tissus; ceux-ci (staphylocoque, streptocoque, ou plus rarement pneumocoque, coli-bacille, etc.) ou plus exactement leurs produits solubles agissent sur les extrémités nerveuses de manière à produire une vaso-dilatation active; les leucocytes, attirés grâce à leurs propriétés chimiotactiques, transsudent par le phénomène de la diapédèse; les cellules fixes du tissu prolifèrent. L'accumulation de ces différents éléments (microbes, leucocytes, cellules fixes des tissus), dont beaucoup sont mortifiés, forme le pus. A la limite de l'abcès, entre celui-ci et les tissus environnants restés sains, se trouve une couche molle, bourgeonnante, formée de cellules fixes proliférées et de leucocytes, qui a été appelée improprement *membrane muqueuse de formation nouvelle* ou membrane pyogénique. Quant aux abcès froids, ils sont formés par la liquéfaction de masses tuberculeuses; leur étiologie est donc complètement différente de celle des abcès chauds; leur cause doit être rapportée, comme la tuberculose en général, au bacille de Koch. La *fluctuation* est le signe diagnostique commun des abcès; ils ont une tendance commune à s'ouvrir à l'extérieur pour donner issue au pus, dont la résorption spontanée est très rare. — La première indication du traitement consiste presque toujours dans l'ouverture artificielle de l'abcès et l'évacuation du liquide au dehors: pour les abcès chauds, l'incision devra être faite, avec le bistouri de préférence, aussitôt que le pus est réuni en foyer, de façon à prévenir le décollement et l'absorption ulcérative de la peau, avec les difformités qui en résultent; l'ouverture d'un abcès froid peut généralement être retardée jusqu'à ce que la tumeur devienne gênante, et l'incision sera remplacée par le passage d'un séton filiforme ou d'un drain, par une ponction oblique, sous-cutanée, avec un bistouri étroit ou un trocart, par une application de caustiques (particulièrement indiquée pour les abcès profonds); quant aux abcès par congestion, la meilleure méthode est celle des ponctions aspiratrices successives, à condition d'éviter soigneusement l'entrée de l'air dans la cavité. — Les soins consécutifs varient aussi: dans les abcès chauds, le liquide évacué, on se borne à favoriser la réunion par des pansements humides légèrement antiseptiques, une bonne position et une douce compression, à moins qu'il n'existe des clapiers, qui exigent une ou plusieurs contre-ouvertures; dans les abcès froids et par congestion, il est utile de faire dans la poche des injections irritantes et antiseptiques pour y déterminer une légère inflammation favorable à la cicatrisation. Celle-ci peut être retardée par la présence d'un corps étranger (l'extraire), par le décollement de la peau (l'exciser), par la mobilité des parties (exiger une immobilité absolue), par la maigreur du sujet ou le mauvais état de sa constitution (prescrire un régime tonique et substantiel). Enfin quand le pus provient d'une source éloignée, il faut combattre la lésion, généralement osseuse, qui est l'origine de l'abcès par congestion. — Le siège des abcès, par la profondeur à laquelle ils sont situés et la nature des tissus où ils se développent, a une grande importance pour le pronostic et le traitement: on rencontre surtout les abcès chauds dans les régions où le tissu cellulo-graisseux abonde, dans l'aisselle et le creux poplité, à la paume de la main, dans les parois de l'abdomen, sur le trajet des membres, aux mamelles, dans le voisinage de l'anus, etc.; les abcès des régions sus-hyoïdienne et thyréoïdienne, ceux de la langue, de l'œsophage, de la vessie, tirent de leur situation une gravité exceptionnelle. Les abcès froids se montrent aussi de préférence dans les points où le tissu adipeux est abondant, surtout au cou, aux membres, à la région fémorale postérieure. Quant aux abcès par congestion, partis le plus souvent de la colonne vertébrale, ils manifestent leur présence au pli de l'aine, à la partie supérieure de la cuisse dont ils occupent la région antérieure, interne ou postérieure. — *Abcès canaliculaire.* V. Canaliculaire. — *Abcès de fixation* (Fochier). Abcès provoqué dans un but thérapeutique dans certaines infections (pneumonie, pleurésie purulente, infection puerpérale, septicémies) au moyen d'injections irritantes sous-cutanées (essence de térébenthine, éther, nitrate d'argent), pour constituer un émonctoire et provoquer une dérivation. — *Abcès idiopathique.* Celui qui se développe sans être sous la dépendance d'une autre affection. — *Abcès métastatiques.* Ceux dont l'origine paraît être l'infection du sang par le pus, et qui se développent dans un organe ou dans un tissu éloigné du point primitivement malade. Le foie, le poumon, la rate, en sont surtout le siège; mais on les voit aussi dans les muscles, le tissu lamineux, les articulations, etc. Ils sont généralement multiples, mal limités, formés d'un pus sanguinolent, mal lié. V. Infection *purulente.* — *Abcès multiples.* V. Infection *purulente* et Pus. — *Abcès ossifluent.* V. Ossifluent. — *Abcès périnéphrétique.* V. Périnéphrétique. — *Abcès péri-utérin.* V. Rétro-utérin. — *Abcès phlegmoneux.* V. Phlegmon. — *Abcès rétro-utérin.* V. Rétro-utérin. — *Abcès symptomatique.* Celui dont le développement est le

symptôme de quelque état local ou général morbide siégeant loin ou près du lieu où survient l'abcès.

**ABDOMEN.** s. m. [*abdomen* (rien ne prouve que *abdomen* vienne de *abdere*, cacher); γαστήρ, all. *Unterleib*, angl. *the belly*, it. *abdomine*, esp. *abdomen*, *bajo vientre*]. La plus grande des trois cavités splanchniques. L'abdomen est borné supérieurement par le diaphragme, inférieurement par le bassin, en arrière par les vertèbres lombaires, sur les côtés et antérieurement par plusieurs plans musculeux. On y distingue trois régions antérieures, de haut en bas : les régions *épigastrique*, *ombilicale* (ventre proprement dit), et *hypogastrique* (bas-ventre, *venter infimus*). Chacune de ces régions est elle-même divisée en trois, une moyenne et deux latérales. Ainsi, la région épigastrique comprend l'*épigastre* et les *hypocondres*; la région ombilicale, l'*ombilic* et les *flancs*; la région hypogastrique, l'*hypogastre* et les *fosses iliaques*. Aucune de ces régions n'a de limites bien déterminées. Cependant on suppose communément une ligne horizontale (fig. 1) AA s'étendant

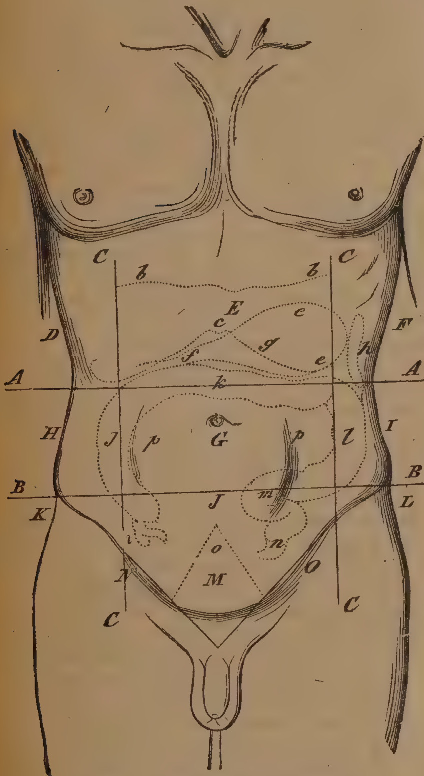


Fig. 1. — Régions de l'*abdomen*.

d'un côté à l'autre de la base de la poitrine à la hauteur des fausses côtes, une autre ligne horizontale BB se portant de l'une à l'autre crête iliaque, et deux lignes verticales CC partant, de chaque côté, de l'épine iliaque antérieure et inférieure, coupant à angles droits les lignes horizontales, et s'élevant jusqu'à la partie correspondante du thorax. E indique la région supérieure moyenne ou épigastre; D, F, les régions latérales ou hypocondres; G, la région ombilicale; H, I, les flancs; J, la région moyenne inférieure ou hypogastre; K, L, les régions iliaques. A la partie inférieure de l'hypogastre est le pubis, M, et sur les côtés de cette même région sont les aines ou régions inguinales. Dans cette même figure, la ligne *bb* indique la limite entre la poitrine et l'abdomen, dans le point correspondant au muscle diaphragme; *c*, la place de l'appendice sternal, et les lignes *fg* le lieu où viennent aboutir les cartilages de prolongement des côtes inférieures; *e*, *e*, *e*, la situation de l'estomac; *f*, la région occupée par le pylore; *h*, la rate; *i*, l'intestin cæcum; *j*, le côlon ascendant; *k*, le côlon transverse; *l*, le côlon descendant; *m*, l'S du côlon; *n*, le commencement du rectum; *o*, la région occupée par la vessie; *p*, *p*, toute la portion de la cavité abdominale où sont logées les circonvolutions de l'intestin grêle. — La paroi postérieure de l'abdomen est bien plus souvent le siège de phlegmons et d'abcès (psoïtis, abcès des fosses iliaques) que ses régions antéro-latérales : celles-ci cependant ne sont pas exemptes d'abcès superficiels, musculaires, ou sous-péritonéaux, qui paraissent avoir pour sièges de prédilection les zones ombilicale et hypogastrique.

**ABDOMINAL, ALE.** adj. [*abdominalis*]. Qui appartient ou se rapporte à l'abdomen. — *Anneau abdominal.* V. Inguinal (*Anneau*). — *Aorte abdominale.* Portion de l'aorte descendante, située au-dessous du diaphragme. — *Aponévrose abdominale.* Réunion des aponévroses des muscles obliques et transverses du bas-ventre, qui forme la ligne blanche et la gaine des muscles droits. — *Bubon abdominal.* V. Bubon. — *Cavité abdominale.* V. Abdomen. — *Côtes abdominales.* Les cinq dernières paires de côtes. — *Détroit abdominal.* V. Bassin. — *Épanchement abdominal.* L'*ascite*. — *Grossesse abdominale.* V. Grossesse. — *Hernie abdominale.* V. Éventration. — *Membres abdominaux* (*membres inférieurs, pelviens*). Ceux qui tiennent au bassin. — *Mouvements abdominaux.* V. Respiratoires (*Mouvements*). — *Muscles abdominaux.* Plans musculeux, qui entrent dans la composition des parois de l'abdomen et qui sont formés, de chaque côté de la ligne médiane, par cinq muscles, le grand oblique, le petit oblique, le transverse, le droit et le pyramidal, représentant trois couches superposées. — *Nerfs abdominaux.* Branches antérieures des nerfs intercostaux, situés depuis le huitième jusqu'au douzième espace intercostal, ils se distribuent aux muscles du bas-ventre. — *Organes* ou *viscères abdominaux.* Tous ceux qui sont contenus dans l'abdomen. — *Palper abdominal.* V. Palper. — *Pléthore abdominale.* V. Pléthore. — *Ponction abdominale.* V. Ponction. — *Pulsation abdominale.* V. Pulsation. — *Tuberculose abdominale.* Celle qui affecte les ganglions mésentériques, etc. — *Veine cave abdominale.* La veine cave inférieure. — *Vertèbres abdominales.* Les vertèbres lombaires. — *Vertige abdominal.* V. Vertige.

**ABDOMINOSCOPIE.** s. f. [mot hybride, du latin *abdomen*, et du grec σκοπεῖν, examiner]. Examen de l'abdomen qui se fait à l'aide du palper et de la percussion sur le doigt ou sur le plessimètre.

**ABDOMINO-SCROTAL.** adj. Qui se rapporte à l'abdomen et au scrotum. — *Muscle abdomino-scrotal.* Le *crémaster*. V. ce mot. — *Nerfs abdomino-scrotaux.* Première et seconde branches collatérales du plexus lombaire, qui donnent des rameaux aux muscles de l'abdomen et à la peau du scrotum et des grandes lèvres.

**ABDOMINO-THORACIQUE.** adj. Qui se rapporte à l'abdomen et au thorax : les nerfs *splanchniques*.

**ABDOMINO-UTÉROTOMIE.** s. f. Ouverture chirurgicale de l'utérus par l'abdomen, telle que celle qui se pratique dans l'opération césarienne.

**ABDUCTEUR.** adj. [*abducens*, *abductor*, de *ab* indiquant écartement, et *ducere*, mener; all. *abziehend*, angl. *abducent*. it. *abduttore*, esp. *abductor*]. Qui préside au mouvement d'abduction. — *Nerf abducteur.* Le nerf *moteur oculaire externe*.

**ABDUCTEUR.** s. m. Muscle qui produit le mouvement

d'abduction. *Abducteur de l'aile du nez*. V. Élévateur *commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure*. — *Abducteur de la cuisse*. V. Cuisse. — *Abducteur du doigt indicateur*. Premier interosseux externe de la main (Riolan). — *Abducteur du petit doigt* (*pisi-phalangien*, Ch.). Il s'étend de l'os pisiforme au côté cubital de la première phalange. — *Abducteur de l'œil*. V. Droit *externe de l'œil*. — *Abducteur de l'oreille*. Portion de l'auriculaire postérieur. — *Abducteur du gros orteil* (*métatarso-sous-phalangien du premier orteil*, Ch.). Il s'étend des os du métatarse au côté péronier de la première phalange. — *Abducteur du petit orteil* (*calcanéo-sous-phalangien du cinquième orteil*, Ch.). Il s'étend du calcanéum au côté externe de la première phalange. — *Abducteur* (*court*) *du pouce* (*carpo-sus-phalangien du pouce*, Ch.). Il s'étend du ligament annulaire du carpe au côté radial de la première phalange. — *Abducteur* (*long*) *du pouce* (*cubito-sus-métacarpien du pouce*, Ch.). Il s'étend du bord externe du cubitus au côté radial du premier os métacarpien.

**ABDUCTION**. s. f. [*abductio*, all. *Abziehen*, *Abziehung*, angl. *abduction*, it. *abduzione*, esp. *abduccion*]. Mouvement qui écarte un membre ou une partie quelconque du plan mitoyen qu'on suppose partager le corps longitudinalement en deux moitiés semblables ou symétriques. A la main et au pied, on s'accorde à donner le nom d'*abduction* au mouvement par lequel les autres doigts ou orteils s'écartent de celui du milieu, au lieu de l'étendre à tout mouvement par lequel une de ces parties est éloignée du plan médian général du corps : aussi, pour le gros orteil et le suivant, pour le petit doigt et l'annulaire, on nomme *abduction* ce que les anciens anatomistes appelaient *adduction*, et *vice versâ*.

**ABÉCÉDAIRE**. s. f. Nom vulgaire du *Spilanthus acmella*. V. Acmelle.

**ABEILLE**. s. f. [de *apicula*, diminutif de *apis*; μέλισσα, all. *Biene*, angl. *bee*, esp. *abeja*]. Genre d'insectes hyménoptères ayant pour type l'*abeille domestique* (*Apis mellifica*, L.), à laquelle nous devons le *miel* et la *cire* (V. ces mots). On distingue les mâles ou faux bourdons, les femelles ou reines, et les neutres ou ouvrières; les femelles et les neutres sont armées d'un aiguillon long de 5 à 6 millimètres. Cet aiguillon est composé de deux dards accolés l'un à l'autre, mobiles dans l'intérieur d'une espèce de fourreau, laissant entre eux inférieurement une étroite rainure, et se terminant chacun par quinze ou seize petites dentelures crochues qui forment par leur réunion une sorte de flèche. Ces dards sont renfermés dans un étui long d'environ 2 à 3 millimètres, entouré à sa base de neuf écailles cartilagineuses ou cornées, pourvues de muscles, dont huit paraissent destinées à porter au dehors la pointe de l'instrument, et dont la neuvième a pour fonction d'en opérer la rétraction. L'aiguillon est conducteur d'un venin sécrété dans deux vésicules placées sur les côtés du canal intestinal, et c'est surtout la présence de ce venin dans la plaie qui détermine, après la piqûre, une douleur accompagnée de rougeur et de tuméfaction, dont la durée et l'intensité varient avec le nombre et le siège des piqûres : aussi faut-il enlever la glande avant même d'extraire l'aiguillon (ces deux parties restant presque toujours dans la plaie), de peur qu'une pression sur la vésicule n'amène un nouvel écoulement de liquide. On lave ensuite les parties avec de l'eau simple ou salée, ou vinaigrée, avec de l'ammoniaque liquide étendue, avec l'extrait de Saturne ou un liquide alcoolique ; rarement la douleur est assez vive pour nécessiter l'emploi des narcotiques.

**ABELASIE**. s. f. [de l'égyptien *abelasis*]. Nom, à Alexandrie, de petits tubercules charnus, oléagineux, alimentaires fournis probablement par le *Cyperus esculentus*, L.

**ABÉPITHYMIA**. Synonyme mal formé de *anépithymie* (Lobstein).

**ABERRANT, ANTE**. adj. — *Évolution aberrante*. V. Évolution. — *Vaisseau* ou *conduit aberrant*. V. Vas.

**ABERRATION**. s. f. [*aberratio*, d'*aberrare*, de *errare ab*, s'écarter; all. *Abweichung*, *Abirrung*, angl. *aberration*, it. *aberrazione*]. Dérangement, irrégularité dans l'état habituel, l'aspect, la structure, l'action d'un organe ou l'exercice d'une faculté : *aberration des sens du jugement*. — *Aberration du sens génésique*. V. Amour. — *Aberration des fluides*. Transport d'un liquide, du sang surtout, vers un organe autre que celui où il se porte ordinairement, comme lorsqu'une hémorragie nasale ou pulmonaire remplace les règles. — *Aberration de réfrangibilité*. Diffusion des divers rayons colorés qui composent un faisceau de lumière blanche concentré par une lentille, et qui, doués d'une inégale réfrangibilité, forment leur foyer sur des points différents de l'axe principal. L'œil, même normal ou emmétrope, est dans les mêmes conditions qu'un corps réfringent, et ce *chromatisme* explique la fatigue qu'on éprouve quand on veut voir nettement et à la fois plusieurs objets de couleur différente. — *Aberration de sphéricité*. Autre genre de diffusion des rayons lumineux réfractés, qui rencontrent l'axe principal de la lentille en des points d'autant plus voisins de celle-ci que l'incidence a lieu plus près du bord : le foyer, au lieu d'être un point, représente une surface lumineuse. L'œil n'échappe pas à cette aberration, mais elle est partiellement corrigée : par l'iris, qui arrête les rayons les plus fortement réfractés; par la courbure ellipsoïde de la cornée, qui diminue la déviation des rayons les plus éloignés de l'axe; par le cristallin, qui agit dans le même sens, ses couches ayant un pouvoir réfringent qui diminue du centre à la circonférence.

**ABÉVACUATION**. s. f. Évacuation qui s'accomplit par le passage d'une matière d'un organe dans un autre.

**ABIOGENÈSE**. s. f. [de α privatif, βίος, vie, et γένεσις, formation]. L'absence de formation vitale. Pour certains auteurs (Huxley), génération spontanée.

**ABIRRITANT, ANTE**. adj. Qui amène l'absence ou la diminution d'irritation.

**ABIRRITATIF, IVE**. adj. — *Maladies abirritatives* (Broussais). Celles qui sont produites par un défaut d'*irritation*. V. ce mot.

**ABIRRITATION**. s. f. [d'*ab* privatif, et *irritatio*, irritation]. Rigoureusement, absence ou défaut d'irritation. État opposé à l'irritation, diminution des phénomènes vitaux (Broussais) : en ce sens, il serait alors synonyme de *faiblesse*, d'*asthénie*, etc.

**ABLACTATION**. s. f. [*ablactatio*, *ablactare* (*a lacte removere*), sevrer, cesser d'allaiter; ἀπογαλακτισμός, all. *Entwohnen*, angl. *the weaning*, it. *ablattazione*]. Cessation de la lactation, considérée par rapport à la mère.

**ABLATION**. s. f. [*ablatio*, d'*ablatum*, supin d'*auferre* (*ferre ab*), ôter, enlever; ἀφαίρεσις, all. *Abnahme*, it. *ablazione*, esp. *ablacion*]. Action d'emporter, de retrancher ou d'extraire du corps une partie quelconque. L'*ablation* est un des trois genres d'*exérèse* (V. ce mot). On dit l'*ablation* d'un membre, soit en totalité, soit en partie; l'*ablation* d'un organe ou d'une portion d'organe, mais on se sert en particulier de cette expression lorsqu'il s'agit d'une tumeur, d'une exostose, etc. V. Extraction.

**ABLÉPHARON**. s. m. [de α privatif, et βλέφαρον, paupière]. Absence des paupières.

**ABLEPSIE**. s. f. [de α privatif, et βλέπειν, voir]. Synonyme de *cécité*. || Aveuglement d'esprit.

**ABLUANT**. adj. et s. m. [de *abluere*, laver]. Topique qu'on employait aux mêmes usages que les *abstergents*, mais qui agissait seulement par ses particules aqueuses. V. Abstergent et Détersif.

**ABLUTION.** s. f. [*ablutio*, ἀπόνιψις, it. *abluzione*, esp. *ablucion*]. V. LOTION et DOUCHE.

**ABNORMITÉ.** s. f. [*abnormitas*, de *ab*, et *norma*, règle]. S'est dit pour *anomalie*, ou mieux comme substantif correspondant à l'adjectif *anormal : abnormité congénitale*, *acquise*, etc.

**ABOI** ou **ABOIEMENT.** s. m. [*latratus*, ὑλακή, all. *Bellen*, *Gebelle*, angl. *barking*, it. *abbaiamento*, esp. *ladrido*]. Cri du chien, qui dans la *rage* se convertit en une sorte de hurlement. V. RAGE. — *Aboiement humain*. V. NÉVROPHONIE.

**ABOLITION.** s. f. [*abolitio*]. — *Abolition de la sensibilité*, *du mouvement*, etc. V. ANESTHÉSIE et PARALYSIE.

**ABORIGÈNE.** adj. [de *ab*, dès, et *origo*, origine]. Synonyme de INDIGÈNE.

**ABORTIF, IVE.** adj. [*abortivus*, de *ab* indiquant suppression, et *ortus*, naissance; all. *abortif*, *abtreibend*, angl. *abortive*, it. *abortivo*]. Né avant le temps. ‖ *Fœtus abortif*, ou *avorton* [ἀπόφθαρμα]. Celui qui est né avant d'avoir acquis le développement nécessaire pour pouvoir vivre, avant l'époque où il est réputé viable. ‖ *Médicaments abortifs*. Ceux qu'on croit propres à amener l'avortement. ‖ *Méthode abortive*. Méthode de traitement qui a pour but de faire avorter une maladie à son début. — *Typhus abortif*. V. TYPHUS. — *Forme abortive des pyrexies*. Forme dans laquelle la durée totale de la maladie se trouve notablement abrégée, bien que les symptômes, et en particulier la fièvre, aient pu atteindre une intensité élevée.

**ABORTIF.** s. m. [ἐκβόλιον, φάρμακον φθόριον, all. *abtreibend*]. Substance à laquelle on attribue la propriété de provoquer l'*avortement*.

**ABOUCHEMENT.** s. m. [all. *Einmündung*, angl. *inosculation*, it. *abboccamento*]. Arrivée d'un conduit dans un autre plus large, soit de même nature, soit différent, comme dans le cas de l'ouverture du canal thoracique dans la veine sous-clavière : les deux conduits, après l'abouchement, n'en forment plus qu'un seul, contrairement à ce qui a lieu après l'*anastomose*.

**ABOULIE.** s. f. [de α priv., et βούλημα, volonté]. Diminution ou absence de la volonté; le malade conçoit l'acte qu'il doit accomplir, il sait toute la série des mouvements partiels qui sont nécessaires pour l'exécution, il a la possibilité matérielle de le réaliser (absence de paralysie), et pourtant il ne le fait pas; ce qui lui manque, c'est le pouvoir de passer de la conception à l'acte. Il s'agit donc d'un trouble mental très particulier; l'aboulique peut avoir le désir de réaliser l'acte en question; mais la faculté de vouloir lui manque. Pour M. Ribot, cette impossibilité de vouloir tiendrait à ce que « tous les projets que ces malades conçoivent n'éveillent en eux que des désirs faibles, insuffisants pour les pousser à l'action ». Pour M. Janet, l'aboulique aurait perdu la faculté de synthétiser toutes les actions partielles que l'accomplissement de l'acte exige. — L'aboulie peut être générale ou partielle (aboulie *systématisée*). C'est un signe de dégénérescence mentale; elle se retrouve chez la plupart des obsédés.

**ABOUSSENNA.** V. MOUCENNA.

**ABOUTIR.** v. n. [all. *aufbrechen*, angl. *to break*, it. *marcire*]. Proprement, venir à bout, finir, se terminer, et, par extension, en parlant des abcès, venir à suppuration et s'ouvrir au dehors.

**ABOUTISSEMENT.** s. m. Commencement de la suppuration d'une partie enflammée; point du corps où une collection purulente vient s'ouvrir ou tend à se faire jour.

**ABOYEURS.** s. m. pl. — *Délire des aboyeurs*. V. NÉVROPHONIE.

**ABRACADABRA.** s. m. [peut-être d'*abraras*, nom mystique de la divinité chez l'hérésiarque Basilide]. Un papier sur lequel ce nom était écrit formait, d'après Serenus Sammonicus, une amulette efficace contre la fièvre hémitritée et la fièvre quarte. On l'écrivait en retranchant à chaque ligne deux lettres.

**ABRACHIE.** s. f. [de α privatif, et βραχίων, bras]. Anomalie caractérisée par l'absence congénitale des bras.

**ABRACHIOCÉPHALIE.** s. f. Anomalie caractérisée par l'absence congénitale de la tête et des bras.

**ABRASION.** s. f. [*abrasio*, de *ab*, et *radere*, racler, désunir en raclant; ξύσις, all. *Abschälen*, *Abschaben*, angl. *abrasion*]. Séparation, par petits fragments, de l'épithélium qui recouvre la cornée, les membranes muqueuses, etc., dans la kératite, l'entérite, etc. ‖ S'applique particulièrement à la membrane muqueuse intestinale, dont l'irritation donne lieu à des déjections alvines mêlées de petites portions membraniformes vulgairement appelées *raclures de boyaux*. ‖ En chirurgie, action de gratter la surface des os cariés, de la cornée ulcérée, et celle d'enlever le tartre des dents. — *Abrasion de la muqueuse utérine*. Opération qui consiste à racler cette muqueuse avec la curette de Récamier, lorsqu'elle est le siège de fongosités.

**ABRE.** s. m. [de ἁβρὸς, délicat; *Liane à réglisse*, *Abrus precatorius*, L.]. Plante légumineuse des feuilles de laquelle on retire un extrait qui, à la Guadeloupe, remplace celui de réglisse.

**ABREUVÉ, ÉE.** adj. — *Plaie abreuvée de pus*. Celle qui est humide par surabondance de liquides purulents produits par sa surface.

**ABRÉVIATION.** s. f. [*abbreviatio*, de *ab*, et *brevis*, bref; all. *Abkürzung*, angl. *abbreviation*, it. *abbreviazione*]. Lettres d'un mot mises à la place de celui-ci. Il ne faut pas confondre les abréviations avec les *formules* et les *signes*. V. ces mots.

*Abréviations usitées en chimie* : *Eq.*, équivalent. — 1 *aq.*, 2 *aq.*, 3 *aq.*, etc., eau de cristallisation selon le nombre d'équivalents. Les symboles chimiques sont de véritables abréviations.

*Abréviations usitées dans les prescriptions de médicaments : A*, *aa*, ou *ana*, placé à côté d'une accolade qui embrasse l'indication de plusieurs substances, signifie *de chacune de ces substances*. — *Add.* (*adde* ou *addatur*), ajoutez. — *B. a.* (*balneum arenæ*), bain de sable. — Bé, Baumé. — *B. m.* (*balneum Mariæ*), bain-marie. — *B. v.* (*balneum vaporis*), bain de vapeur. — C C (*cornu cervi*), corne de cerf, dans quelques auteurs anciens. — *Cochleat.* (*cochleatim*), par cuillerées. — *Colat.* (*colatura*), colature. — *Coq.* (*coque* ou *coquatur*), faites cuire. — *Cyat.* (*cyathus*), tasse ou verre. — *Dec.* (*decoctio*), décoction. — *Dist.*, distillez. — *Div.*, divisez. — *Filt.*, filtrez. — *F. s. a.* (*fac* ou *fiat secundum artem*), faites selon l'art. — *Gutt.* ou *gt.* (*gutta*), goutte. — *Inf.* (*infundatur*), qu'on fasse infuser. — *Lin.*, liniment. — *M.* (*misce*), mêlez. — *Man.* (*manipulus*), poignée. V. MANIPULE. — *N° 1*, *N° 2*, etc., expriment le nombre. Ainsi on dit : *Jaune d'œufs N° 2*, ce qui signifie *deux jaunes d'œufs*. — 0°, degré centigrade, — *P. æ.* ou *p. é.* (*partes æquales*), parties égales. — *Pil.*, pilules. — *Pot.*, potion. — *Pug.* (*pugillus*), pincée. — *Pulv.* (*pulvis*), poudre. — *Q. p.* (*quantum placet*), à volonté. — *Q. s.* (*quantum satis*), quantité suffisante. — *R.*, au commencement d'une formule (*recipe*), prenez. On emploie souvent, au lieu d'un *R*, un *P*, ou ce signe ♃. — *S. a.* (*secundum artem*), selon l'art. — *Solv.*, dissolvez. — *T.*, au bas d'une formule, signifie qu'il faut que le pharmacien transcrive au bas de l'étiquette du médicament la manière dont il doit être administré. — *Tinct.*, teinture. — Pour les *poids*, V. SIGNE.

*Abréviations usitées en obstétrique*. V. PRÉSENTATION.

**ABRUPTION.** s. f. [*abruptio*, de *ab*, et *rumpere*, rompre; all. *Abbrechen*, angl. *abruption*, it. *rottura*]. Fracture transversale d'un os, avec des fragments rugueux.

**ABRUS.** s. m. V. Abre.

**ABRUTISSEMENT.** s. m. Le plus haut degré de l'affaiblissement ou de la perte des facultés intellectuelles, sans paralysie ni altération particulière de la constitution.

**ABSCISION** ou **ABSCISSION.** s. f. [ἀποκοπή]. Synonyme d'*excision*. V. ce mot.

**ABSCISSE.** s. f. [de *abscissus*, coupé]. En géométrie, l'une des deux lignes droites (*coordonnées*) à l'aide desquelles on détermine la position d'une courbe plane : l'*abscisse* est horizontale; l'autre ligne droite, verticale, coupant la première à angle droit, est l'*ordonnée*. ‖ En médecine, *ligne des abscisses*, ligne horizontale placée à la partie inférieure du papier quadrillé qu'on emploie pour l'enregistrement des phénomènes, normaux ou morbides, présentés pendant un temps déterminé (V. Courbe) ; sur cette ligne, on marque, de gauche à droite, les divisions du temps, et on élève autant de perpendiculaires qu'il y a de ces divisions. On a ainsi un certain nombre de verticales, parmi lesquelles celle qui occupe la partie gauche constitue la ligne des *ordonnées*.

**ABSENCE.** s. f. Perte de la mémoire ou interruption momentanée de la pensée, qui se montre soit accidentellement sous l'influence de la fatigue ou au début de l'ivresse, ou comme symptôme du commencement de diverses affections cérébrales. V. Épilepsie.

**ABSINTHE.** s. f. [*absinthium*, ἀψίνθιον, all. *Wurmtod*, *Wermuth*, angl. *wormwood*, it. *assenzio*, esp. *asenjo*]. — *Absinthe commune* (*grande absinthe*, *absinthe majeure*, *aluyne* ou *aluine*, *Artemisia absinthium*, L.). Plante indigène employée surtout comme tonique et stimulant diffusible; puis comme fébrifuge, anthelminthique et emménagogue. Elle renferme une huile essentielle, une résine verte et une autre amère, de l'absinthate de potasse, du tannin, et un principe amer (*absinthine*). L'absinthe se donne en poudre (8 gr. au plus) ; en infusion (dose double) ; en décoction (32 à 64 gr. pour 500 gr. d'eau) ; sous forme de vin et d'eau distillée. — *Petite absinthe* ou *mineure* (*Artemisia pontica*, L.) et *Absinthe maritime* (*A. maritima*). Elles ont les mêmes propriétés, mais sont moins énergiques. — *Liqueur d'absinthe.* Elle est ordinairement préparée avec les génipis, ou avec les absinthes maritime et pontique, ou avec de l'essence d'anis ; et colorée par des herbes quelconques, par l'infusion alcoolique d'anis ou d'indigo, par de la teinture de curcuma : la différence de composition fait comprendre la diversité des phénomènes engendrés par l'abus de cette liqueur, les *absinthes communes* déterminant seulement les signes de l'alcoolisme chronique, tandis que les *absinthes vraies* produisent un cortège complexe de symptômes d'alcoolisme et d'absinthisme, dû aux propriétés toxiques de l'huile essentielle que renferme la plante. Si cette liqueur est apéritive, elle ne le doit qu'à l'eau fraîche dont on l'étend ; à la dose d'une cuillerée par litre, elle enlève à l'eau stagnante ou conservée depuis longtemps sur les navires ses qualités malfaisantes, et lui donne une saveur agréable et désaltérante. — *Sel d'absinthe*. V. Carbonate *de potasse* et Sel.

**ABSINTHÉ, ÉE.** adj. [*absinthiatus*]. Qui contient de l'absinthe.

**ABSINTHÉINE** ou **ABSINTHINE.** s. f. Principe amer de l'absinthe, auquel la plante doit en partie ses propriétés toniques.

**ABSINTHÉMIE.** s. f. [de *absinthe*, et αἷμα, sang]. La présence de l'absinthe, de l'absinthine dans le sang.

**ABSINTHIQUE.** adj. — *Acide absinthique* [all. *Wermuthsäure*]. L'acide succinique. V. Succinique.

**ABSINTHISME.** s. m. Troubles intellectuels et moteurs, causés par l'abus de la liqueur dite absinthe, et très différents des effets de l'alcool (Motet et Marcé). Au lieu de l'ivresse douce et comateuse produite par ce dernier agent, on observe d'abord une excitation désordonnée, et, si la dose est suffisante, des crises convulsives, toniques et cloniques, analogues à celles de l'épilepsie, qui d'ailleurs complique souvent les cas d'absinthisme chronique (Magnan et Challand). Ces troubles sont attribués à l'huile essentielle de l'absinthe.

**ABSOLU, UE.** adj. En chimie, se dit de l'alcool, de l'éther, etc., qui ne contiennent pas d'eau.

**ABSORBABLE.** adj. Qui est susceptible d'être absorbé. La plupart des aliments se composent de principes absorbables, et d'autres qui ne le sont pas.

**ABSORBANT, ANTE.** adj. et s. m. [*absorbens*, de la préposition *ab*, et de *sorbere*, boire : qui boit, qui pompe ; ἀναπίνων, all. *absorbirend*, *aufsaugend*, angl. *absorbent*, *absorptive*, it. *assorbente*]. ‖ *Bouches absorbantes.* V. Bouche. — *Système absorbant.* Ensemble des vaisseaux et des glandes lymphatiques, ou système lymphatique. Bichat le faisait naître de toutes les parties du corps, même de parties où il n'y en a pas : cela tient à ce que, ne connaissant pas la propriété physique d'endosmose, commune à tous les tissus, il était forcé d'imaginer un système pour se rendre compte des phénomènes d'absorption et d'assimilation qu'il avait observés dans toutes les parties de l'organisme. V. Lymphatique. — *Gangrène absorbante.* Mode de destruction des tissus qu'on a considéré comme produit par une absorption interstitielle analogue au mouvement de décomposition qui forme une des phases de la nutrition normale (Hunter). — *Médicaments absorbants*, ou simplement *absorbants*. Substances que l'on croit propres à absorber les acides développés dans les voies digestives : tels sont en général les carbonates calcaires, la magnésie, etc. ; telles sont aussi la *poudre absorbante* (V. Poudre), et les *tablettes absorbantes* ou *de magnésie*. V. Tablette. ‖ Substances molles, spongieuses, propres à s'imbiber des liquides épanchés, comme la *charpie*, l'*amadou*, l'*agaric*, l'*ouate hydrophile*, etc. V. ces mots.

**ABSORPTION.** s. f. [*absorptio*, all. *Aufsaugung*, *Einsaugung*, angl. *absorbing*, it. *assorzione*, esp. *absorcion*]. Phénomène qui consiste dans l'attraction et la condensation d'un fluide élastique ou d'un liquide par un corps solide ou liquide. ‖ En physiologie, propriété des tissus par laquelle des molécules extérieures pénètrent dans leur substance, qu'elles entretiennent, augmentent ou altèrent, en même temps qu'elles sont modifiées elles-mêmes par le tissu absorbant. C'est un des actes de la nutrition, dans lequel le sang reçoit de l'extérieur de l'oxygène et les matières alimentaires rendues assimilables par la digestion, et fournit aux tissus de l'oxygène, des matériaux solubles et de l'eau (Beaunis). Tous les tissus jouissent, à des degrés divers, du pouvoir d'absorption, qui a pour condition physique la propriété d'*endosmose* ou d'*imbibition*, modifiée par l'*activité spéciale des membranes animales*, connectives et épithéliales, que les molécules doivent traverser : au point de vue physique, l'absorption sera d'autant plus rapide que la membrane sera plus mince, que la substance à absorber aura un moindre équivalent endosmotique, que le sang contiendra une moins grande quantité de cette substance, que la circulation sanguine sera plus rapide et aura une pression plus faible ; au point de vue vital, la facilité d'absorption est essentiellement subordonnée à la nature des cellules épithéliales, les unes absorbant activement les substances avec lesquelles elles sont en contact pour les transmettre aux parties situées plus profondément ; d'autres, au contraire, s'opposant exactement aux phénomènes de passage (Duval). Cette spécialité d'action des surfaces épithéliales explique l'espèce de *choix* que Bichat attribuait aux tissus à l'égard des substances qu'ils absorbent : ainsi l'épithélium pulmonaire occupe la première place pour l'absorption de l'oxygène et des gaz, qui est au contraire

rudimentaire à la surface de la muqueuse intestinale et de la peau; il absorbe aussi en très grande quantité l'eau et les solutions aqueuses, auxquelles l'épithélium vésical paraît être imperméable (Küss); la muqueuse intestinale absorbe très vite la glucose et les peptones, et très lentement certaines substances toxiques et les virus; le tissu cellulaire, les séreuses, sont doués d'un pouvoir absorbant rapide et facile pour l'eau et les substances qui y sont dissoutes, tandis que ces mêmes substances ne semblent pas pouvoir pénétrer la peau intacte. — L'absorption terminée, le transport des substances introduites dans le sang jusqu'aux différents tissus fait partie de la fonction circulatoire. V. NUTRITION. — *Absorption aérienne.* V. RESPIRATION. — *Absorption alimentaire.* Celle qui a lieu dans l'intestin. — *Absorption assimilatrice.* V. ASSIMILATION. — *Absorption de la chaleur.* V. POUVOIR *absorbant.* — *Absorption chyleuse.* V. PÉNÉTRATION. — *Absorption cutanée.* V. PEAU. — *Absorption de décomposition* ou *désassimilatrice.* V. DÉSASSIMILATION. — *Absorption externe* ou *de composition assimilatrice.* V. ASSIMILATION, DIGESTION et NUTRITION. — *Absorption interne, interstitielle, moléculaire, nutritive, organique.* Synonymes de *désassimilation.* V. ce mot et URINE. — *Absorption intestinale* ou *digestive.* V. DIGESTION. — *Absorption de la lumière.* V. POUVOIR *absorbant.* — *Absorption lymphatique.* V. LYMPHATIQUE. — *Absorption des médicaments.* V. MÉDICAMENT. — *Absorption pathologique.* V. RÉSORPTION. — *Absorption placentaire.* V. PLACENTA. — *Absorption du poison.* V. POISON. — *Absorption pulmonaire* ou *respiratoire.* V. RESPIRATION. — *Absorption récrémentitielle.* V. DIGESTION. — *Absorption veineuse* V. ABSORPTION et VEINE. — *Bandes d'absorption.* On donne en physique le nom d'absorption au phénomène d'après lequel un faisceau lumineux, tombant sur un corps matériel quelconque, subit un affaiblissement qui peut être plus ou moins considérable, mais qui existe toujours; les radiations supprimées diffèrent suivant la nature du corps, et si l'on interpose une lame de la substance considérée sur le passage du spectre, on voit se produire dans celui-ci un certain nombre de raies obscures, dites *bandes d'absorption.* Ces bandes sont variables pour chaque substance (fig. 2); elles sont caractéristiques et peuvent servir à reconnaître la présence de cette substance; ainsi, le spectre de l'oxyhémoglobine (2) présente deux bandes situées dans le jaune, l'une près de l'orange, l'autre près du vert; avec l'hémoglobine réduite (1) ces deux bandes sont remplacées par une seule située au milieu du jaune (bande de réduction de Stokes); l'hémoglobine oxycarbonée donne un spectre semblable à celui de l'oxyhémoglobine, mais les deux bandes d'absorption sont un peu reportées vers la droite; la méthémoglobine donne en solution alcaline une bande dans le rouge (4) avec tout le reste du spectre sombre; en diluant la solution, on voit encore une bande très foncée dans le vert avec absorption complète de l'indigo et du violet; mais dans les conditions habituelles d'observation, les deux bandes de l'oxyhémoglobine sont perçues; on a donc un spectre composé d'oxyhémoglobine et de méthémoglobine (5). L'urobiline en solution acide donne une bande entre le vert et le bleu (6); les pigments biliaires éteignent toute la partie droite du spectre (7); enfin, si l'urine contenant de l'urobiline a été traitée par le chlorure de zinc ammoniacal, cette bande se rapproche du jaune (8). *Bubon d'absorption.* V. BUBON.



Fig. 2. — Bandes d'*absorption*.

**ABSTÈME.** s. [*abstemius*, de *abs* qui indique privation, et de *temetum*, vin pur; ἄοινος, angl. *abstemious*, it. *astemio*, esp. *abstemio*]. Qui s'abstient de vin, et, en général, de toute liqueur alcoolique.

**ABSTERGENT.** adj. pris subst. [*abstergens*, de *abstergere*, nettoyer; all. *reinigend*, angl. *abstersive*, it. *astergente*, *astersivo*, esp. *abstergente*]. Remède qu'on employait pour enlever les matières visqueuses ou putrides des surfaces organiques auxquelles elles adhèrent et qu'on supposait agir par un principe savonneux. V. ABLUANT et DÉTERSIF.

**ABSTERSION.** s. f. [*abstersio*, it. *astersione*]. Effet immédiat des remèdes abstergents.

**ABSTINENCE.** s. f. [*abstinentia*, de *abstinere*, s'abstenir, qui lui-même vient de *tenere*, tenir, et *abs*, de : comme si l'on disait *se passer de*; all. *Enthaltung*, angl. *abstinence*, it. *astinenza*, esp. *abstinencia*]. En général, privation volontaire : *abstinence des plaisirs*, *abstinence des boissons*, etc. ‖ Particulièrement la privation de certains aliments. V. INANITION. ‖ Synonyme de *diète* [ἀσιτία, νηστεία].

**ABSTRACTIF, IVE.** adj. [*abstractivus*, de *abs*, de, et *trahere*, tirer]. Anciennement *produits abstractifs*, produits retirés des plantes par la distillation.

**ABSTRACTION.** s. f. [all. *Abzichen*, *das Abgeleitete*, angl. *abstraction*, it. *astrazione*]. Opération intellectuelle par laquelle nous étudions les qualités, les attributs, indépendamment des êtres, des substances qui ont ces attributs, ces qualités; ce qui ouvre la voie à la généralisation. V. LOGIQUE. ‖ Résultat de cette opération.

**ABSTRAIT, AITE.** adj. — *Science abstraite.* V. SCIENCE.

**ABUTA.** s. f. Liane de la famille des ménispermées : c'est peut-être l'*Abuta rufescens* qui produit le *Pareira brava*, dont l'action paraît tonique et diurétique.

**ABUTILON.** s. m. Genre de malvacées non caliculées, dont une espèce de l'Inde (*A. indicus*) est émolliente, et une autre du Brésil (*A. esculentum*) a des fleurs comestibles.

**ACACIA.** s. m. [de ἀκακία, nom de la gomme et de l'arbre qui la fournit; de ἀκακία, bonté, innocence (dit, soit par antiphrase, à cause des épines qui l'arment, soit à cause de la gomme qu'il fournit), de α priv., et κακὸς, mauvais; all. *Akazie*, angl. *gumtree*, it. *acazia*]. Genre

de plantes légumineuses mimosées, séparées du genre *Mimosa* de Linné, et dont une espèce fournit la *gomme arabique* (V. Gomme). || Vulgairement *acacia*, le *Robinia pseudo-acacia*, L., arbre de la famille des légumineuses papilionacées. — *Suc d'acacia* (*acacia vera*). Substance qu'on obtient en exprimant les gousses pilées du *Mimosa nilotica*, et en évaporant le produit jusqu'à consistance d'extrait, et qu'on trouve dans le commerce sous la forme de petits pains orbiculaires. Elle est d'un brun noirâtre, sans odeur, d'une saveur astringente et amère. Comme elle est fort rare aujourd'hui, on l'a remplacée par le *suc d'acacia indigène* (*acacia nostras*), tiré du fruit non encore mûr du prunellier (*Prunus spinosa*, L.). L'acacia vrai, traité par l'alcool, donne un acide libre énergique, du tannin analogue à celui de la noix de galle, et un sel calcaire abondant (Guibourt). L'acacia indigène est un peu soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool ; il laisse une matière ayant l'apparence de l'albumine coagulée. — *A. angico*. V. Angico. — *A. catechu*. V. Caté.

**ACACIE**. s. f. V. Acacia.

**ACADÉMIE**. s. f. Société de savants, de poètes, de littérateurs ou d'artistes. — *Académie de médecine*. Elle fut fondée en 1820 pour répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui intéresse la santé publique et particulièrement les épidémies, la vaccine, les eaux minérales, les remèdes nouveaux ou secrets, etc. Elle réunit les attributions autrefois dévolues à la Société royale de médecine, fondée en 1776 et supprimée en 1793, et à l'Académie royale de chirurgie, fondée en 1731 et dissoute en 1792. Les membres titulaires de l'Académie sont au nombre de cent, distribués en onze sections ainsi qu'il suit : 1re section, Anatomie et physiologie, 10 ; 2e section, Pathologie médicale, 13 ; 3e section, Pathologie chirurgicale, 10 ; 4e section, Thérapeutique et histoire naturelle médicale, 10 ; 5e section, Médecine opératoire, 7 ; 6e section, Anatomie pathologique, 7 ; 7e section, Accouchements, 7 ; 8e section, Hygiène publique, médecine légale et police médicale, 10 ; 9e section, Médecine vétérinaire, 6 ; 10e section, Physique et chimie médicales, 10 ; 11e section, Pharmacie, 10. Elle comprend aussi des membres libres, des associés nationaux qui peuvent être portés au nombre de 20, des associés étrangers qui pourront également être portés au nombre de 20, et des membres correspondants. En France, les Académies apprécient et discutent les travaux, mais ne sont pas des corps enseignants. V. École et Faculté.

**ACAJOU**. s. m. [all. *Nierenbaum*, angl. *cashew nut*, it. *acaju*]. — *Bois d'acajou*. V. Swiéténie. — *Noix d'acajou*. Fruit réniforme, lisse, coriace, et d'un brun grisâtre, fourni par l'*Anacardium occidentale*, grand arbre de la famille des térébinthacées. Sous l'enveloppe coriace du fruit se trouvent des alvéoles pleins d'un suc huileux, noir, âcre et caustique (V. Huile *de noix d'acajou*), bornés intérieurement par une seconde enveloppe coriace, renfermant une amande blanche, huileuse, douce, bonne à manger et de saveur agréable. La noix d'acajou contient une substance gommo-résineuse, soluble dans l'alcool, l'éther, les acides fixes et volatils et les alcalis caustiques, dont les propriétés vésicantes l'ont fait proposer comme révulsif. — *Acajou du Sénégal*. V. Caïl-Cedrin.

**ACAJUBA**. s. f. (Gærtner). La noix d'acajou. V. Acajou.

**ACALYPHA**. s. f. Genre d'euphorbiacées dont une espèce de l'Inde (*A. indica*, L.) est employée en infusions laxatives et purgatives.

**ACAMPSIE**. s. f. [de α priv., et κάμπτειν, fléchir]. Impossibilité de fléchir une articulation.

**ACANTHE**. s. f. [*Acanthus mollis*, L., ἄκανθος]. Plante de la famille des acanthacées, dont toutes les parties sont émollientes. On a employé la décoction de ses feuilles en lavements.

**ACANTHICHTYOSE**. s. f. [de ἄκανθα, épine, et *ichtyose*]. Ichtyose épineuse (*ichthyosis spinosa*). V. Ichtyose.

**ACANTHOBOLE**. s. m. [*acanthobolus*, ἀκανθοβόλος, de ἄκανθα, épine, et de βάλλειν, jeter dehors ; all. *Grätenzange*, angl. *acanthabolus*, it. *acantabolo*]. Instrument de chirurgie en forme de pince à disséquer, mais dont les mors, plus longs, plus droits et plus grêles, se correspondaient et s'engrenaient dans une plus grande étendue (Paul d'Égine). Il servait à l'extraction des petits corps étrangers, etc. || Nom donné par Fabrice d'Acquapendente à deux longues pinces, l'une coudée et l'autre courbée en demi-cercle, boutonnées à leur extrémité, propres à extraire les corps étrangers engagés dans le pharynx ou dans toute autre cavité.

**ACANTHOPELVIS**. s. m., et non **AKANTHOPELVIS** [de ἄκανθα, épine, et *pelvis*, bassin ; *pelvis spinosa* ; all. *Stachelbecken*]. Mot hybride, par lequel Kilian a désigné une anomalie du bassin, fréquente chez les rachitiques surtout, consistant dans la présence d'arêtes tranchantes, de saillies acérées, qui siègent sur l'éminence ilio-pectinée, et déterminent la perforation de la matrice pendant le travail.

**ACANTHOSIS NIGRICANS** [de ἄκανθα, épine, et *nigricare*, être noirâtre]. Nom donné par Politzer à une dermatose caractérisée par l'hypertrophie des papilles du derme, de la pigmentation, des troubles de nutrition des poils et des ongles ; M. Darier l'a désignée sous le nom de *dystrophie papillaire et pigmentaire*. Elle serait en rapport avec l'existence d'une carcinose abdominale.

**ACANTHOTÈQUE**. s. m. et adj. V. Helminthe et Linguatule.

**ACAPNIE**. s. f. [de α priv., et καπνός, vapeur, fumée]. Diminution de la quantité d'acide carbonique contenue dans le sang. Pour Mosso, qui a inventé ce terme, le mal des montagnes s'expliquerait par l'acapnie ; la diminution de l'acide carbonique du sang serait due alors à la raréfaction de l'air.

**ACARDIE**. s. f. [de α priv., et καρδία, cœur ; all. *Herzmangel*, angl. et it. *acardia*]. Absence du cœur. Cette anomalie, chez un sujet d'ailleurs bien conformé, n'a jamais été vue. V. Anidien.

**ACARE, ACARUS**. s. m. [de ἄκαρι, sorte de petits insectes ; all. *Milbe*, angl. *acarus*, it. *acaro*, *tarma*, esp. *acoro*]. Les animaux autrefois rangés dans le genre *Acare* ou *Acarus* de Linné forment un ordre de la classe des arachnides, celui des *Acariens*. V. ce mot. — *Acare des follicules*. V. Demodex. — *Acare du fromage*. V. Tyroglyphe. — *Acare* ou *Acarus de la gale*. V. Sarcopte.

**ACARIASIS**. s. f. [de *acare*]. La gale (Fuchs).

**ACARIEN**. s. m. et adj. Se dit d'un animal de l'ordre des acares, ou de ce qui se rapporte à ces arachnides. L'ordre des *Acariens*, Walckenaer (*Acaridies*, *Acaridiens*, *Acarides*, *Acarins*, *Acarès* des auteurs, considérés comme famille ; sous-classe des *Arachnides hologastres* ou *Acarulistes* de Dugès) comprend les arachnides ayant : corps plus ou moins aplati en dessous, convexe en dessus ; appareil buccal ou rostre propre à diviser ou à sucer, enveloppé ou supporté par une lèvre inférieure ou sternale en cuiller, ou en étui (thécostome, Walckenaer), formant une tête saillante ou cachée sous l'épistome (nuque, labre ou bandeau), inséré dans une dépression du céphalothorax, le plus souvent non segmenté, largement uni à un abdomen non annelé dont parfois rien ne le sépare (thoracogastre, Dugès). Demi-métamorphose ou métamorphose partielle, caractérisée par la naissance à l'état de larve portant six pattes seulement, puis, après une ou deux mues, passant à l'état de *nymphe* octopode, mais non sexuée, pour subir encore une ou plusieurs mues qui amènent l'état

sexué mâle ou femelle. Cet ordre comprend plusieurs familles, les *Ixodes*, les *Gamasides*, les *Oribatides*, les *Cheyletides* et les *Sarcoptides*. Il contient environ 900 espèces.

**ACAROPHOBIE.** s. f. [de *acare*, et φόβος, crainte]. Crainte angoissante qu'éprouvent certains malades (dégénérés, neurasthéniques) de contracter la gale.

**ACAROTOXIQUE.** adj. Se dit des substances qui, appliquées sur la peau, ont la propriété de faire périr les acariens et de guérir la gale (Aubé).

**ACARUS.** s. m. V. Acare et Sarcopte.

**ACATALEPSIE.** s. f. Névrose dont les symptômes sont opposés à ceux de la catalepsie.

**ACATAPOSE.** s. f. [*acataposis*, de α priv., et κατάποσις, déglutition] Impossibilité d'avaler.

**ACATASTATIQUE.** adj. [ἀκατάστατος, de α priv., et κατάστασις, constance]. Se disait autrefois des fièvres dont les périodes n'ont rien de constant ; s'appliquait aussi aux urines qui changent à chaque instant d'aspect.

**ACATHARSIE.** s. f. [ἀκαθαρσία, de α priv., καθαίρειν, purifier]. Impureté d'humeurs.

**ACAUDÉ, ÉE.** adj. [*acaudatus*, *acoccygeus*]. Se dit de l'anomalie par manque de coccyx (Gurlt).

**ACAWERIA.** s. m. [*Ophioxylum serpentinum*, L.]. Arbuste de Ceylan, famille des apocynées, dont la racine amère s'emploie contre la morsure des animaux venimeux.

**ACCABLEMENT.** s. m. [*virium oppressio*, all. *Niedergeschlagenheit*, angl. *heaviness*, it. *oppressione*, *aggravamento*]. Diminution des forces morales et physiques un peu plus prononcée que celle qui a lieu dans l'*abattement*. V. ce mot.

**ACCÉLÉRATEUR, TRICE.** adj. [all. *beschleunigend*, esp. *acelerador*]. — *Muscle accélérateur de l'urine*. V. Bulbo-caverneux. — *Nerf accélérateur*. V. Vaso-moteur.

**ACCÉLÉRATION.** s. f. [*acceleratio*, de *ad* et *celer*, rapide : augmentation de vitesse ; all. *Beschleunigung*, angl. *acceleration*, it. *acceleramento*]. En physiologie et en pathologie, vitesse plus grande avec laquelle s'accomplissent et se répètent certains actes de la vie : le pouls et la respiration sont *accélérés* lorsque, dans un temps donné, le nombre des pulsations artérielles et des mouvements respiratoires est plus considérable qu'à l'ordinaire.

**ACCÈS.** s. m. [*accessio*, de *accedere*, *cedere ad*, s'approcher ; παροξυσμὸς, all. *Anfall*, angl. *a fit*, *access*, it. *accesso*, esp. *acceso*]. Ensemble de symptômes qui cessent et reviennent à des intervalles plus ou moins éloignés. C'est à tort que l'on a souvent confondu les mots *accès* et *paroxysme* ou *exacerbation* : on doit dire un *accès* de fièvre intermittente, un *paroxysme* de fièvre continue ou rémittente. L'*accès* de fièvre intermittente se compose de trois temps ou *stades* : le froid, la chaleur, la sueur. L'accès *complet* est celui qui présente ces trois stades ; l'accès est *incomplet* si un ou deux de ces stades viennent à manquer. L'intervalle qui sépare les accès est l'*apyrexie* ou l'*intermission*. Les trois temps ou stades n'existent point dans les accès des névroses. — *Fièvre d'accès*. V. Fièvre *intermittente* et Fièvre *urineuse*.

**ACCESSOIRE.** adj. [de *accedere*, *ad* et *cedere*, aller vers ; all. *participirend*, *accessorium*, angl. *accessory*, *accessories*, it. *accessorio*]. Qui s'ajoute, auxiliaire. — *Glande accessoire de la parotide*. Petite glande salivaire placée sur le trajet du canal parotidien ou de Sténon, un peu en avant de la parotide. V. Salive. — *Nerf accessoire de Willis* ou *du nerf vague*. V. Spinal. — *Nerf accessoire de Wrisberg*. Racine sensitive de la septième paire. — *Nerf accessoire du brachial cutané interne*. Branche collatérale du plexus branchial, qui se distribue aux téguments de la partie interne du bras. — *Sciences accessoires*. V. Sciences *médicales*.

**ACCESSOIRE.** s. m. — *Accessoire du long fléchisseur commun des orteils*. Muscle situé à la partie supérieure de la plante du pied. — *Accessoire du pancréas*. V. Glande *de Brunner*. — *Accessoire du sacro-lombaire*. Muscle que l'on confond actuellement avec le sacro-lombaire.

**ACCIDENT.** s. m. [*accidens*, de *accidere*, arriver, survenir, de *ad* et *cadere* ; συμβεβηκὸς, all. *Zufall*, angl. *accident*, it. et esp. *accidente*]. Dans l'acception la plus étendue, tout événement fâcheux ou fortuit : ex. : chute, blessure, brûlure, coupure, contusion. — Proprement, *accident* d'une maladie, ou *symptôme accidentel*, symptôme qui tend à la rendre plus grave, comme une hémorragie, des convulsions, etc., lorsque ces symptômes ne lui sont point essentiels. ‖ Généralement, *accident*, *symptôme accidentel*, phénomène qui survient dans le cours d'une maladie, soit que son apparition ajoute ou non à sa gravité : dans ce sens, *accident* est synonyme d'*épiphénomène*, qui doit être employé de préférence. — On distingue parfois l'*accident* de la *maladie proprement dite*. L'accident est un trouble des fonctions avec lésion des tissus et des humeurs, dans lequel la cause est extérieure, comme une fracture, un empoisonnement. La maladie proprement dite est cet état particulier de l'économie graduellement survenu comme conséquence de l'activité de ses diverses parties dans telles ou telles conditions d'âge, de milieu. Par suite de la différence de ces causes, les bases du traitement de l'un diffèrent de celles de l'autre. — *Accidents secondaires*, *tertiaires*, *consécutifs*. V. Syphilis.

**ACCIDENTALISME.** s. m. V. Physiologisme.

**ACCIDENTALISTE.** adj. et s. m. — *Médecins accidentalistes*. Ceux qui étudient et traitent toutes les maladies d'après les données de l'*accidentalisme*.

**ACCIDENTEL, ELLE.** adj. Se dit des *symptômes* qui surviennent dans le cours d'une maladie sans connexion nécessaire avec elle ; des *tissus* qui se développent à la suite d'un travail morbide : ex., les *brides* de tissu lamineux qui unissent la plèvre costale à la pulmonaire, etc.

**ACCLIMATATION.** s. f. [de *a*, et *climat* ; all. *Acclimatisation*, it. *acclimamento*]. Ensemble des actes hygiéniques par lesquels une masse humaine immigrante ou une espèce animale met en équilibre les exigences ou besoins de sa constitution organique et les influences du milieu où elle se trouve transplantée (Simonot).

**ACCLIMATEMENT.** s. m. En anthropologie, maintien d'une espèce soumise à l'*acclimatation*, à travers la succession de ses générations, dans un état de prospérité au moins analogue à celui que présentent les individus restés au lieu d'origine (Simonot). V. Naturalisation.

**ACCOLEMENT.** s. m. Action de joindre, d'unir. ‖ État de deux parties, corps, organes, etc., qui sont unies entre elles par simple *contiguïté*.

**ACCOMMODATEUR.** adj. — *Muscles accommodateurs*. V. Ciliaire.

**ACCOMMODATIF, IVE.** adj. Qui concerne l'*accommodation*.

**ACCOMMODATION.** s. f. — *Accommodation de l'œil*. Changements qui s'y opèrent pour rendre la *vision distincte à des distances diverses*. Dans l'œil emmétrope, la vision se fait *sans fatigue* pour les rayons qui viennent de l'infini et pour ceux qui partent d'un objet situé à plus de 65 mètres ; elle cesse d'être *distincte* pour un objet placé à moins de 15 centimètres : entre ces deux limites (65 mètres-15 centimètres) la vision est nette, mais accompagnée d'une sensation pénible due à l'*effort d'accommodation*. L'expérience directe montre que cette fonction consiste dans un changement de courbure (et, par suite, de force convergente) du cristallin, dont l'ablation (aphakie) abolit immé-

diatement la faculté accommodative (de Graefe) : la courbure de sa face antérieure augmente (Cramer), son rayon pouvant passer de 10 à 6 millimètres ; celle de sa face postérieure augmente aussi (Helmholtz), mais très peu (6 millim. à 5,5) ; en même temps la pupille se rétrécit et la pression augmente dans la partie postérieure de l'œil. L'agent de ces modifications est le muscle ciliaire, mais son mode d'action est très controversé. La fonction elle-même résulte d'un réflexe dont le centre semble devoir être rapporté à la partie céphalique de la moelle (Duval). Les troubles auxquels elle est exposée sont des crampes ou des paralysies du muscle accommodateur. V. MYOPIE et HYPERMÉTROPIE. — *Accommodation de la tête fœtale*. V. ACCOUCHEMENT.

**ACCOMPAGNEMENT.** s. m. — *Accompagnements de la cataracte*. Matière blanchâtre et molle qui reste quelquefois dans la capsule après l'extraction ou l'abaissement du cristallin malade, et qui, malgré son nom, est alors la cause principale de l'opacité. Des portions de la membrane cristalline devenue opaque peuvent aussi former des *accompagnements* dont le déplacement est nécessaire au succès de l'opération.

**ACCOUCHEMENT.** s. m. [*partus*, τόκος, all. *Niederkunft*, *Geburt*, angl. *midwifery*, *delivery*; it. *puerperio*, esp. *parto* : de *accubare*, se mettre au lit; *accoucher*, dans l'ancien français, ne signifiait que se mettre au lit]. Expulsion spontanée ou extraction du fœtus à terme ou au moins viable, et de ses annexes, hors du sein de sa mère. Ce mot exprime donc tantôt la fonction naturelle de l'enfantement, ou la *parturition*, tantôt l'action d'accoucher une femme, de lui administrer pendant le travail les secours que son état demande, action soumise à des principes dont l'ensemble constitue l'*art obstétrical* ou l'*obstétrique*. — L'époque de l'accouchement à terme varie entre 260 et 280 jours depuis la conception. On dit l'accouchement *tardif*, quand il dépasse ce dernier terme, et *prématuré*, quand il a lieu avant le 260ᵉ jour, mais après le 180ᵉ, car, plus tôt, il prend le nom d'*avortement*. — L'accouchement, tel que nous l'avons défini, comprend deux temps complètement distincts : l'expulsion du fœtus et l'expulsion des annexes; mais le deuxième est surtout connu sous le nom de *délivrance* et sera étudié à ce mot. Le fœtus au point de vue de l'accouchement peut être considéré comme formé de deux parties volumineuses, la tête et le tronc, que relie entre elles la tige flexible du cou, et dont la femme doit successivement accoucher. L'accouchement de chacune de ces parties nécessite dans la filière pelvi-génitale l'exécution de quatre mouvements ou temps fondamentaux, qui sont : 1ᵉʳ *temps*, amoindrissement; 2ᵉ *temps*, descente ou engagement; 3ᵉ *temps*, rotation intrapelvienne; 4ᵉ *temps*, dégagement ou sortie. Mais la brièveté du cou ne permet pas à la tête de sortir hors de la vulve avant que les épaules ne soient engagées dans le bassin, et les huit temps de l'accouchement se réduisent à six temps apparents. L'accomplissement de ces différents mouvements nécessite un certain nombre de phénomènes violents et douloureux dont l'ensemble constitue le *travail*. La partie fœtale qui tend à s'engager la première (et qui prend le nom de *présentation*) est la tête ou, plus exactement, l'occiput (sommet) dans l'accouchement physiologique, que nous étudions (fig. 3). 1ᵉʳ *temps:* Flexion de la tête, ayant pour but de substituer au diamètre occipito-mentonnier (12 centim.) ou occipito-frontal (11 centim.) le diamètre sous-occipito-bregmatique (9 centim.), qui passera facilement dans le diamètre oblique du détroit supérieur (12 centim.), dans celui de l'excavation (12 centim.) et celui du détroit inférieur (11 centim.); elle se fait par le mécanisme du levier dont le petit bras (l'occiput) s'abaisse sous l'influence de la pression qu'exercent de haut en bas les contractions utérines, et de la contre-pression exercée par les parois du bassin ; le moment où se fait la flexion dépend du rapport qui existe entre le volume de la tête et la capacité du bassin ; d'après Tarnier, ce n'est que sur le plancher du périnée, dans le bassin mou, que le sommet arrive à



Fig. 3. — *Accouchement* par le sommet OIGA.

se fléchir complètement. 2ᵉ *temps :* Engagement ou descente de la tête dans l'excavation ; elle se fait de différentes façons suivant les auteurs ; d'après les uns, elle serait *synclitique*, c'est-à-dire que les deux pariétaux passeraient ensemble; d'après d'autres, elle serait *asynclitique*, l'un des deux pariétaux (antérieur, asynclitisme antérieur ; postérieur, asynclitisme postérieur) descendant le premier; d'après les recherches de Pinard et Varnier, il y aurait d'abord asynclitisme postérieur au détroit supérieur; puis l'engagement se fait par correction progressive de cette inclinaison, et il arrive un moment à la partie inférieure de l'excavation où le synclitisme est produit; puis la bosse pariétale antérieure continuant à descendre, tandis que la postérieure ne bouge presque pas, il se produit un asynclitisme antérieur jusqu'à la rotation. Chez les primipares, ces deux premiers temps sont à peine marqués, la tête étant déjà profondément engagée et même très fléchie avant tout début du travail. 3ᵉ *temps:* Rotation interne de la tête (fig. 4);



Fig. 4. — *Accouchement* OIGA, rotation interne de la tête.

elle consiste à ramener l'occiput sous la symphyse, de façon à faire coïncider le grand diamètre de la tête avec le grand diamètre du détroit inférieur, qui est le coccy-pubien; ce mouvement est très peu étendu si la tête se trouve en occipito-iliaque gauche antérieur (OIGA), l'occiput étant en avant; il le sera au contraire beaucoup plus si l'occiput est en arrière (OIDP) ou transversal; pour expliquer ce mouvement, de nombreuses théories ont été invoquées; P. Dubois montra, dans des expériences sur le cadavre, l'action de l'élasticité du plancher pelvien ; Tarnier considère que la bosse pariétale antérieure, butant contre le plancher pelvien, forme le pivot autour duquel tourne le front et l'occiput. 4ᵉ *temps :* Expulsion de la tête. Elle est précédée de l'ampliation du périnée qui, de 4 à 5 centimètres de longueur à l'état normal, arrive au moment de l'expulsion à

avoir 18 à 22 centimètres ; la vulve se dilate surtout aux dépens de sa commissure postérieure, et, quand elle a acquis un diamètre suffisant, la tête passe ; l'occiput étant fixé sous le pubis, les diamètres sous-occipito-bregmatique (*so* B), frontal (*so* F) et mentonnier (*so* M) se mettent successivement en rapport avec le diamètre coccy-pubien. 5e *temps :* (fig. 5) Rotation interne des épaules amenant la rotation ex-



Fig. 5. — *Accouchement* par le sommet OIDP.

terne de la tête (d'où le nom de temps de *restitution* qu'on lui donnait autrefois) ; le diamètre biacromial, qui était transversal depuis la rotation interne de la tête, devient vertical de manière à coïncider avec le diamètre coccy-pubien ; le tronc, en tournant, entraîne la tête et la face va regarder directement la cuisse de la mère. 6e *temps :* Expulsion du tronc; l'épaule antérieure se dégage la première ; la postérieure ensuite ; mais il n'en est pas de même pour les membres, et la totalité du membre postérieur est sortie avant la totalité du membre antérieur. Puis les trochanters se dégagent l'un après l'autre et les membres inférieurs sont expulsés. Ces deux derniers temps ont été précédés de deux autres phénomènes mécaniques internes, le pelotonnement du tronc et la descente ou engagement correspondant aux deux premiers temps de l'accouchement de la tête, mais beaucoup moins importants. A ce moment, l'accouchement proprement dit est terminé ; l'enfant ne tient plus à la mère que par le cordon ombilical dont on fait la ligature et la section. Si la tête se trouve en position occipito-iliaque droite postérieure (OIDP, 1/3 des cas) au lieu d'être en OIGA, l'accouchement est plus laborieux ; l'engagement est plus long, la rotation interne ne se fait que quand la tête est complètement fléchie, et elle est plus longue à se faire, l'expulsion est pénible. Les phénomènes mécaniques de l'accouchement s'accompagnent de phénomènes physiologiques qui sont : les contractions utérines, qui présentent comme caractères d'être *générales*, allant du fond au col ou inversement, — *involontaires*, mais susceptibles d'être inhibées par des influences extérieures (émotions), d'être stimulées par des frictions sur le fond de l'utérus ou des titillations du col, — *intermittentes*, revenant toutes les vingt minutes au début, toutes les deux minutes à la fin, durant trente secondes au début, une à deux minutes à la fin, — *douloureuses*, et à ce point de vue elles se divisent en : *mouches*, petites douleurs du début, *préparantes*, qui amènent la dilatation du col; *expultrices*, s'accompagnant du besoin de pousser ; *conquassantes*, douleurs terminales dont l'intensité est accrue par la distension excessive de la vulve au moment du passage de la tête fœtale. La dilatation du col, deuxième phénomène physiologique, est caractérisée par l'augmentation progressive du diamètre de l'orifice externe du col ; la dilatation ne commence que quand le col est effacé, c'est-à-dire réduit à son orifice externe ; le degré de cette dilatation est apprécié en comparant l'orifice à des pièces de monnaie, puis à la paume de la main, ou bien en exprimant en centimètres le diamètre (Budin) ; il arrive ainsi à avoir 9 centimètres et demi, diamètre de la tête fœtale. Le troisième phénomène physiologique est la formation de la *poche des eaux* (V. ce mot), suivie de la rupture des membranes ; celle-ci se fait quelquefois avant le travail (rupture prématurée des membranes) ou pendant le travail, ou ne se fait pas spontanément, et on est obligé de pratiquer la rupture artificielle. Enfin, le dernier phénomène physiologique est l'expulsion de glaires sanguinolentes, sorte de bouchon gélatineux doué d'un pouvoir microbicide très grand, expulsé au début du travail. — Dans les autres présentations, l'accouchement est dystocique. Dans la présentation de la face, les contractions utérines sont irrégulières, la dilatation du col est lente, la poche des eaux se rompt souvent prématurément ; le travail est long ; les phénomènes mécaniques sont aussi modifiés : le 1er temps, amoindrissement, consiste dans l'extension de la tête ; la nuque vient se coller sur le dos de l'enfant, de manière à présenter le diamètre mento-bregmatique plus petit au détroit supérieur ; le 3e temps ou de rotation interne amène le menton sous la symphyse pubienne (fig. 6), et le dégagement, ou 4e temps,



Fig. 6. — *Accouchement* par la face MIDP.

se fait de telle sorte que les diamètres sous-mento-frontal, sous-mento-bregmatique et sous-mento-occipital se dégagent les uns après les autres. Dans la présentation du siège, les phénomènes physiologiques sont moins réguliers que dans celle du sommet ; au point de vue des phénomènes mécaniques, on peut dire avec Farabeuf et Varnier que cet accouchement se compose de trois accouchements successifs : un pour le siège, un autre pour les épaules qui sont plus larges que le siège, et enfin un dernier pour la tête dont le diamètre est plus large encore que celui des épaules. Dans le 1er temps, les cuisses se fléchissent sur le ventre, les jambes sur les cuisses, et les pieds sur les jambes ; de plus la partie inférieure de la colonne vertébrale se fléchit ; pendant l'engagement (2e temps), les membres inférieurs peuvent être arrêtés au niveau du détroit supérieur et le siège se décomplète ; puis le diamètre bitrochantérien vient se mettre en rapport avec le diamètre coccy-pubien (rotation intrapelvienne, 3e temps) ; le dégagement du siège et du tronc se fait facilement (4e temps) (fig. 7); la tête effectue sa rotation intrapelvienne (5e temps) et l'occiput se place sous la symphyse ; enfin la tête se dégage (6e temps) et on voit successivement apparaître à la commissure postérieure le menton, la bouche, le nez, les yeux, le front ; ce dernier temps doit être aidé par l'accoucheur, car il importe qu'il se fasse très vite. — Dans la présentation de l'épaule, l'accouchement se fait rarement seul ; si on n'intervient pas, l'accouchement ne peut s'effectuer, le fœtus meurt, la femme s'épuise en efforts inutiles, une rupture de l'utérus ou d'autres accidents peuvent se

produire et la femme meurt aussi ; pourtant, dans quelques cas, il se fait au début du travail, avant la rupture de la poche des eaux, une version spontanée et l'accouchement se fait alors par le siège ou plus rarement par le sommet ; enfin, si le fœtus est petit et macéré, l'accouchement se fait par l'*évolution spontanée* : l'acromion s'enfonce dans l'excavation, l'épaule se fixe sous le pubis et la tète sur l'éminence iléo-pectinée, le fœtus se déroule autour de la tête comme pivot, l'os iliaque, puis les fesses, puis les membres inférieurs arrivent à la vulve ; on a alors une présentation du siège, et l'accouchement se fait comme dans cette présentation. — La *cause* efficiente de l'accouchement est la contraction utérine aidée de celle de l'abdomen ; les causes déterminantes sont plus difficiles à préciser ; on a invoqué les mouvements plus fréquents du fœtus qui excitent la fibre utérine à se contracter ; la dégénérescence de la caduque, l'œuf étant séparé alors de l'utérus et formant un corps étranger ; la stase du sang veineux dans l'utérus pendant les derniers temps de la grossesse et l'accumulation de l'acide carbonique qui excite la contraction des fibres lisses, etc. — La durée de l'accouchement est variable ; elle est en moyenne de 12 heures chez les primipares, et 6 heures chez les multipares ; il est parfois terminé en une demi-heure, ou se prolonge pendant 18, 24, 36 heures (Nægele). — Le pronostic dépend pour la mère de la présentation et aussi du milieu dans lequel la femme accouche et de la personne qui lui prête son assistance ; pour l'enfant, il dépend de la présentation et de la position, et du rapport qui existe entre les diamètres des parties fœtales et ceux des parties maternelles. — La conduite à tenir dans l'accouchement naturel est peu compliquée ; l'antisepsie et l'asepsie les plus rigoureuses sont obligatoires, pour prévenir l'infection puerpérale (Tarnier, Pinard). Les précautions à prendre par l'accoucheur ou la sage-femme sont semblables à celles qu'observe le chirurgien (V. Antisepsie et Asepsie), sous le rapport de l'aération de la pièce, du nettoyage des mains et des ongles, de la désinfection des linges, objets de pansement et instruments. De plus, à partir du moment où le travail commence, la vulve doit être savonnée et constamment couverte d'une compresse imbibée d'eau bouillie ; une injection vaginale doit être faite toutes les quatre heures environ, avec 1 à 2 litres d'une solution chaude (à 1 p. 4 000) de sublimé (Budin) ou de microcidine (Tarnier) ; le toucher, qui ne sera répété que dans les limites strictement nécessaires, ne doit être pratiqué qu'avec le doigt couvert de vaseline boriquée (Charpentier). Pendant l'expulsion, pour éviter les déchirures, il faut soutenir le périnée : à partir du moment où l'on voit apparaître l'angle de la grande fontanelle, il, faut appliquer une main transversalement sur le périnée et faire pousser la femme uniquement dans l'intervalle des douleurs. Dans les présentations de la face, il faut, si la position est mento-postérieure, ramener le menton en avant, sans quoi l'accouchement est impossible. Dans les présentations du siège, il faut pratiquer la manœuvre de Mauriceau (V. ce mot). Dans les présentations de l'épaule, il faut pratiquer la version par manœuvres externes, internes ou mixtes. — *Accouchement artificiel.* Celui dans lequel l'art est obligé d'intervenir avec la main ou les instruments. — *Accouchement contre nature.* Celui dans lequel il se présente toute autre partie que la tête et les fesses, ou qui exige le concours de la main ou d'un instrument, dans lequel il y a nécessité de pratiquer une route artificielle à l'enfant. — *Accouchement dystocique.* Accouchement anormal, pathologique, soit par suite d'une présentation vicieuse de la partie fœtale, soit par suite d'un obstacle quelconque à la sortie du fœtus. — *Accouchement eutocique.* Accouchement normal, physiologique. — *Accouchement irrégulier*, Celui qui dévie sous un rapport quelconque de la marche ordinaire (Nægele). — *Accouchement laborieux.* Celui qui, malgré la position avantageuse de l'enfant, exige quelques secours de l'art (Lamotte) ; celui qui se prolonge au delà de vingt-quatre heures (Denman) ; celui qui réclame l'emploi des instruments (Baudelocque). — *Accouchement mixte.* Celui que la nature ne peut point, en général, terminer par ses seules forces, mais qui rentre dans son domaine lorsqu'on a remédié à la complication qui le rendait impossible (Gardien). — *Accouchement naturel* ou *spontané.* Celui qui se fait de lui-même, le fœtus présentant la tête ou les fesses (Lamotte) ; celui qui se termine par les seuls efforts de la nature (Baudelocque, Denman, Gardien, Nægele, Moreau) ; celui qui s'opère par la seule force des organes de la mère, ou dans lequel la nature développe assez de ressources pour le terminer, lors même que quelques circonstances le rendent long et difficile (Flamant). — *Accouchement non naturel.* Celui qui exige l'application de la main seule ou armée d'instruments propres à favoriser l'extraction du fœtus, sans intéresser l'intégrité de ses parties, ni celle des parties de la mère (Flamant). — *Accouchement physiologique.* L'accouchement naturel. — *Accouchement prématuré* [all. *Frühgeburt*, angl. *premature labour*, it. *travaglio prematuro*]. Celui qui s'effectue à une époque où le fœtus est viable, entre la 28e et la 38e semaine, ce qui le distingue de l'*avortement* dans lequel le fœtus, expulsé dans les premiers mois, n'est pas viable. Il est des cas où le médecin doit recourir à la *provocation artificielle de l'accouchement prématuré* pour sauver deux existences qui seraient très compromises si l'on abandonnait la grossesse à elle-même : la principale indication de cette manœuvre consiste dans une angustie pelvienne telle, que le fœtus à terme ne pourrait être expulsé sans opération césarienne ou perforation fœtale ; d'autres se tirent d'accidents morbides paraissant mettre la vie de la mère en danger (vomissements incoercibles, violentes attaques convulsives, métrorragies, anémie extrême, etc.). Les conditions indispensables pour cette provocation sont les suivantes (Nægele) : diagnostic exact de la conformation du bassin ; détermination aussi précise que possible de la date de la grossesse ; certitude de la vie du fœtus ; absence de maladies sérieuses pouvant être aggravées par le fait de l'opération. Quoiqu'elle présente quelques difficultés, l'opération est passée dans la pratique, et a presque toujours été suivie de succès. Les procédés opératoires sont les mêmes que pour l'*avortement provoqué.* V. Avortement. — *Accouchement spontané.* V. Accouchement *naturel.* — *Accouchement vicieux.* Celui qui ne peut être terminé par les forces de la nature, du moins sans danger pour la mère ou pour l'enfant (Nægele). — *Maison d'accouchement.* V. Maison.



Fig. 7. — *Accouchement* par le siège SIGA.

**ACCOUCHEUR.** s. m. [*adjutor partûs*, *obstetricans*,

all. *Geburtshelfer*]. Celui qui exerce l'art des accouchements, *médecin* ou *chirurgien accoucheur*.

**ACCOUCHEUSE.** s. f. [*obstetrix*, μαῖα, μαιεύτρια, all. *Hebamme*, angl. *midwife*, it. *levatrice*, esp. *partera*, *comadre*]. Femme qui pratique l'art des accouchements. On dit plus souvent *sage-femme*.

**ACCOUPLEMENT.** s. m. [*copulatio*, συνδυασμὸς, all. *Paarung*, *Begattung*, angl. *coupling*, it. *copritura*, *monta*; *copulation*]. Rapprochement du mâle et de la femelle pour accomplir l'acte de la génération. *Accouplement* est un terme général qui s'applique aux animaux pourvus de sexes.

**ACCOUTUMANCE.** s. f. — *Accoutumance à un médicament.* Se dit lorsqu'un médicament, donné à petites quantités successivement croissantes, finit par être supporté sans accidents à une dose qui, prise de prime abord, aurait certainement causé des troubles.

**ACCRÉMENTITIEL, ELLE.** adj. [d'*accrementum*, accroissement]. — *Génération accrémentitielle.* V. Accrémentition.

**ACCRÉMENTITION.** s. f. [all. *Auswuchs*]. — *Génération par accrémentition.* Phénomène caractérisé tant par la naissance d'éléments anatomiques entre ceux qui existent déjà et semblables à eux, aux dépens d'un blastème qu'ils fournissent (ancienne théorie du *blastème*, qui n'est plus admise aujourd'hui), que par la reproduction fissipare de ceux qui existaient déjà. V. Genèse.

**ACCRÉTION.** s. f. [*accretio*, de *crescere*, croître]. Action de croître, de se développer. *Accroissement* indique tout à la fois l'action de croître et le résultat de cette action. Suivant quelques auteurs, *accrétion* exprime spécialement le mode d'accroissement par juxtaposition.

**ACCROISSEMENT.** s. m. [*accretio*, *incrementum*, αὔξησις, all. *Wachsthum*, angl. *accretion*, it. *accrescimento*]. Augmentation de la masse d'un corps par la production de nouvelles parties constituantes. V. Accrémentition et Augment. — *Accroissement par intussusception.* V. Développement. — *Accroissement par juxtaposition.* Mode d'accroissement des corps bruts quand de nouvelles molécules s'appliquent à la surface externe des anciennes couches. — *Lois d'accroissement.* V. Végétalité.

**ACCUMULATION.** s. f. — *Accumulation stercorale.* Réplétion du rectum et même de l'S iliaque par des fèces dures causant au plus haut degré les accidents de la *constipation* (V. ce mot) et parfois l'entérite. Le traitement est celui de la constipation. V. Scybale.

**ACEDIA.** s. f. [mot de la basse latinité, anc. fr. *acide*, de ἀκηδία, nonchalance]. Sorte de mélancolie qui était commune dans les monastères. Elle était produite par l'ennui de la solitude, des jeûnes et les lectures trop assidues, et affligeait particulièrement les nouveaux moines. Elle était caractérisée par la tristesse, la confusion de l'esprit, une amertume infinie de l'âme qui ôtait tout charme spirituel, et précipitait le malade dans un abîme de désespoir.

**ACÉPHALE.** adj. et s. [*acephalus*, de α priv., et κεφαλὴ, tête : sans tête; all. *kopflos*, it. et esp. *acefalo*]. En anatomie pathologique, fœtus qui naissent privés d'une portion de la tête ou de la tête entière, et quelquefois, en outre, du cou et d'une portion plus ou moins considérable du tronc. De là la distinction des *acéphales* en *incomplets*, chez lesquels on retrouve encore les os de la base du crâne et quelques vestiges de la base de l'encéphale; et *complets*, chez lesquels la tête manque entièrement.

**ACÉPHALÉNIE.** s. f. Nom ancien des acéphaliens.

**ACÉPHALIE.** s. f. État d'un embryon ou d'un fœtus privé de tête, et souvent aussi d'une portion de la partie supérieure du tronc. V. Anencéphalie.

**ACÉPHALIENS.** adj. pris subst. Famille de monstres privés de tête. V. Acéphale.

**ACÉPHALOBRACHE.** adj. [*acephalobrachius*, de βραχίων, bras]. Se dit d'un fœtus privé de tête et de bras.

**ACÉPHALOBRACHIE.** s. f. [*acephalobrachia*]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et des bras.

**ACÉPHALOCARDE.** adj. [*acephalocardius*, de καρδία, cœur]. Se dit d'un fœtus acéphale privé de cœur.

**ACÉPHALOCARDIE.** s. f. [*acephalocardia*]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et du cœur.

**ACÉPHALOCHIRE.** adj. [*acephalochirus*, de χεὶρ, main]. Se dit d'un fœtus qui n'a ni tête ni mains.

**ACÉPHALOCYSTE.** s. f. [*acephalocystis*, de α priv., κεφαλὴ, tête, et κύστις, vessie; all. *Acephalocyst*, *Wasserblase*, it. et esp. *acefalocisto*; *hydatides* de la plupart des auteurs anciens]. Vésicule ovoïde ou arrondie, demi-transparente, du volume d'un grain de chènevis jusqu'à celui de la tête d'un fœtus à terme, sécrétée à la surface interne ou externe, ou dans l'épaisseur même de la membrane propre d'une *hydatide stérile*. Celle-ci est un produit parasitique de l'économie, sans communication vasculaire avec les tissus, enfermé généralement dans une enveloppe fibreuse (*kyste adventif*); sa *membrane propre* est homogène, fibreusement granuleuse, sans fibres ni cellules, et sécrète les vésicules emboîtées les unes dans les autres, qui en produisent de nouvelles à leur tour. Outre cette membrane, les *hydatides fertiles* en contiennent une seconde, la *membrane fertile* (Ch. Robin). Celle-ci est transparente, homogène, très granuleuse, fort mince, continue ou discontinue, et tapisse la face interne de la précédente ou flotte dans son liquide; c'est sa face interne qui produit soit un seul scolex (*cysticerque*), soit un grand nombre de scolex toujours adhérents à la membrane (*cénure*), soit enfin des scolex qui se détachent de la membrane pour nager dans le liquide kystique (*échinocoque*). C'est en prenant la partie pour le tout qu'on confond souvent les termes d'*acéphalocyste* et d'*hydatide* (V. ce mot). — *Acéphalocyste rameux.* V. Môle *hydatiforme de l'utérus.*

**ACÉPHALOGASTRE.** adj. et s. [*acephalogaster*, de γαστὴρ, ventre]. Fœtus privé de la tête et de la partie supérieure du ventre.

**ACÉPHALOGASTRIE.** s. f. [*acephalogastria*]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et du tronc, jusques et y compris la partie supérieure de l'abdomen.

**ACÉPHALOPODE.** adj. [*acephalopodus*, de ποῦς, pied]. Fœtus privé de la tête et des pieds.

**ACÉPHALOPODIE.** s. f. [*acephalopodia*]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et des pieds.

**ACÉPHALORACHIE.** s. f. [*acephalorachia*, de ῥάχις, rachis]. Monstruosité qui consiste dans l'absence de la tête et de la colonne vertébrale.

**ACÉPHALOSTOME.** adj. [*acephalostomus*, de στόμα, bouche]. Se dit d'un fœtus acéphale à la partie supérieure duquel on trouve une ouverture semblable à une bouche.

**ACÉPHALOTHORACIE.** s. f. [*acephalothoracia*, de θώραξ, poitrine]. Monstruosité qui a pour caractère l'absence de la tête et de la poitrine.

**ACÉPHALOTHORE.** adj. [*acephalothorax*]. Se dit d'un fœtus qui n'a ni tête ni poitrine.

**ACERBE.** adj. [*acerbus*, de *acer*, âcre; στρυφνός, all. *herbe*, angl. *acerb*, *harsh*, it. et esp. *acerbo*]. Se dit des substances qui déterminent sur l'organe du goût une certaine astriction mêlée d'amertume et d'acidité.

**ACERBITÉ.** s. f. [*acerbitas*, all. *Herbigkeit*, angl. *acerbity*, it. *acerbezza*]. Qualité des substances qui, comme les fruits non mûrs, ont une saveur acerbe. Elle tient ordinairement à la présence d'une certaine quantité de tannin et d'acide gallique.

**ACÉRÉ, ÉE.** adj. [de *acérer*, rendre dur, tranchant, affilé comme l'acier; *acérer* vient d'*acier*, et *acier* du bas lat. *aciarium*, d'*acies*; all. *nadelförmig*]. Pointu comme une aiguille : les feuilles du pin sont *acérées*.

**ACERVULE.** s. m. [*acervulus*, dimin. de *acervus*, monceau, all. *Hirnsand*]. Petit grain de *sable* des *plexus choroïdes* (*acervulus plexuum choroideorum*) et de la *glande pinéale* (*acervulus cerebri*). C'est une concrétion formée de couches concentriques, à surface lisse, ou, plus fréquemment, mûriforme, souvent réunies ensemble et visibles à l'œil nu, contenant beaucoup de carbonate et de phosphate de chaux, un peu de phosphate ammoniaco-magnésien et de carbonate de potasse.

**ACESCENCE.** s. f. [*acescentia*, de *acescere*, s'aigrir; it. *acescenza*]. Disposition à s'aigrir, à devenir acide. V. Odeur. ‖ En pathologie, c'est pour les uns (Paracelse, Van Helmont) l'exagération de l'acidité naturelle des humeurs ou la sécrétion anormale d'un acide; pour d'autres (Galien, Boerhaave), c'est le résultat de la fermentation des matières organiques ingérées. Cette dernière origine est généralement admise aujourd'hui. C'est surtout dans le tube digestif qu'on observe l'acescence; mais elle existe aussi dans les sécrétions des organes génitaux externes, dans celles de la peau, et dans les foyers de suppuration (Gubler).

**ACESCENT, ENTE.** adj. Qui devient acide. — *Dyspepsie acescente*. V. Gastralgie.

**ACÉSIE.** s. f. [ἄκεσις]. Guérison, médication.

**ACÉTABULE.** s. m. [*acetabulum*, sorte de vase; de *acetum*, vinaigre, κοτύλη, mesure contenant 0 lit. 27; all. *Gelenkpfanne*, angl. *acetabulum*, it. *acetabolo*]. Nom donné par les anatomistes anciens aux cavités articulaires profondes qu'on nomme aujourd'hui *cavités cotyloïdes*.

**ACÉTANILIDE.** s. f. [*antifébrine*]. Poudre blanche, cristalline, inodore quand elle est pure, d'une saveur brûlante, obtenue en faisant bouillir l'acétate d'aniline; elle est peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool (1 p. 3,5), dans l'éther (1 p. 6), dans le chloroforme (1 p. 7). Son action paraît surtout porter sur le système nerveux et en particulier l'axe bulbo-médullaire; elle produit chez les animaux la résolution complète et la somnolence; les battements du cœur sont accélérés et renforcés; les mouvements respiratoires sont ralentis. A dose toxique, elle amène des vertiges, de la cyanose et de l'hypothermie; l'oxyhémoglobine est transformée en méthémoglobine. En thérapeutique, elle a été employée dans les pyrexies pour obtenir un abaissement de la température (en particulier, fièvre typhoïde et rhumatisme articulaire aigu); mais elle rend surtout des services comme médicament nervin et antinévralgique; on l'emploie contre les névralgies anciennes et tenaces, les douleurs des ataxiques ou des rhumatisants chroniques; elle a été aussi préconisée contre certaines formes d'épilepsie (épilepsie vertigineuse), les états inflammatoires des aliénés, les tics douloureux de la face. Dans tous ces cas, son action destructive sur les hématies n'est pas à redouter comme dans les maladies infectieuses aiguës. La dose de chaque prise ne doit pas dépasser 25 centigrammes; la dose maximum en vingt-quatre heures est de 2 grammes. On l'administre en cachets, ou en solution dans l'élixir de Garus (Dujardin-Beaumetz). Quand on atteint des doses élevées (2 gr. par 24 heures), il est nécessaire de surveiller l'action; on ne doit pas l'employer chez les malades où il y a à craindre le collapsus.

**ACÉTATE.** s. m. [*acetas*, d'*acetum*, vinaigre; all. *essigsäures Salz*, it. et esp. *acetato*]. Genre de sels formés par l'union, en proportions définies, de l'acide acétique avec les bases salifiables. Ces composés n'existent qu'à l'état neutre et à l'état de sels basiques (sous-sels). — *Acétate d'ammoniaque* ($AzH^3.C^4H^3O^3 + HO$). Sel qui s'obtient en traitant le carbonate d'ammoniaque par l'acide acétique. A l'état solide et cristallin, il est inusité en médecine. En pharmacie, on le prépare toujours sous forme d'un liquide incolore, d'une saveur salée, confondu à tort avec l'*esprit de Mindererus*. L'acétate d'ammoniaque actuel est un stimulant diffusible, qu'on peut employer dans les typhus et les affections torpides du système nerveux, dans certains empoisonnements, particulièrement dans l'ivresse alcoolique; il modifie avantageusement les bronchites sèches, l'emphysème, la dyspnée, l'asthme nerveux (Gubler). On l'emploie à la dose de 4 à 5 grammes: il est bien moins actif que l'esprit de Mindererus.

*Acétate de chaux* [*terre foliée calcaire*, *acétate calcique*] ($CaO.C^4H^3O^3$). Sel que l'on prépare avec la chaux et l'acide acétique, ou mieux avec le carbonate calcaire. Il se rencontre naturellement dans le règne organique, surtout dans la sève de quelques végétaux. Il est assez usité dans les arts, mais employé rarement en médecine; cependant on l'a recommandé, à la dose de 10 à 40 décigrammes, contre les engorgements scrofuleux. — *Acétates de cuivre*. Sels formés par le deutoxyde de cuivre qui se combine, en plusieurs proportions, avec l'acide acétique, et forme un acétate neutre et plusieurs sels basiques (bi, tri, sesqui et surbasiques). L'acétate neutre et l'acétate bibasique sont seuls employés. — 1° *Acétate neutre de cuivre* [*acétate cuivrique*, connu sous les noms de *verdet cristallisé*, de *cristaux de Vénus*, etc.] ($CuO.C^4H^3O^3 +$ aq.), sel qui s'obtient en grand, en traitant le vert-de-gris (acétate bibasique) par le vinaigre distillé, à l'aide de la chaleur, évaporant le liquide en sirop, et le laissant cristalliser. Mêmes usages que le sulfate de cuivre, qu'il surpasse en activité. — 2° *Acétate bibasique de cuivre* [*verdet* ou *vert-de-gris*, *sous-acétate de cuivre* de quelques auteurs, *acétate de cuivre brut*, all. *Grünspann*] ($2CuO.C^4H^3O^3 + 3HO$). Sel que l'on prépare en grand, dans le midi de la France, en exposant des lames de cuivre au contact du marc de raisin en fermentation, et détachant ensuite les croûtes qui se sont formées, puis les pétrissant avec du vin. A l'extérieur, sa *poudre* sert à exciter les ulcères indolents et fait tomber les végétations des organes génitaux. Il entre dans la composition de l'*onguent ægyptiac* (détersif et cathérétique); de la *cire verte* (emplâtre pour détruire les cors); de l'*onguent vert* (digestif animé). Comme l'acétate neutre, il est inusité à l'intérieur. Il ne faut pas confondre le vert-de-gris du commerce avec l'oxyde carbonaté qui se forme sur le cuivre exposé à l'air humide ou au contact de l'eau, et qu'on nomme aussi vulgairement *vert-de-gris* (*ærugo*). — *Acétate de cuivre et d'ammoniaque* [*acétate de cuivre ammoniacal*, *acétate d'ammoniaque et de deutoxyde de cuivre*]. Sel que l'on obtient en traitant par l'ammoniaque une dissolution d'acétate de cuivre, et laissant évaporer spontanément jusqu'à cristallisation. Il fait partie de divers collyres résolutifs.

*Acétates de mercure*. Sels produits par la combinaison de l'acide acétique avec le mercure: on connaît deux combinaisons. — 1° *Proto-acétate de mercure* [($Hg^2O.C^4H^3O^3$), appelé aussi *terre foliée mercurielle*]. Sel qui existe en lames nacrées, argentées, très peu solubles dans l'eau froide, d'un aspect gras, noircissant par la lumière. On le prépare par double décomposition du nitrate de mercure et de l'acétate de soude. — 2° *Deuto-acétate de mercure* ($HgO.C^4H^3O^3$). Sel beaucoup plus soluble. On l'obtient en faisant agir l'acide acétique à 4° sur le deutoxyde de mercure; par la concentration, le deuto-acétate cristallise en lames micacées très friables, et d'un aspect plus terne que ceux du proto-acétate. Le proto-acétate et le deuto-acétate ont été employés comme antisyphilitiques. V. Dragées *de Keyser*. — *Acétate de morphine*. Sel qui cristallise en aiguilles soyeuses très solubles dans l'eau et dans l'alcool; il se décompose en grande partie par la dessiccation, et n'est plus alors qu'un mélange de morphine et d'acétate non décomposé; aussi, pour l'usage médical on lui préfère le sulfate. Il faut, lorsqu'on fait entrer ce sel dans

une potion, le dissoudre à l'aide de quelques gouttes d'acide acétique. V. Sirop.

*Acétate de pepsine*. V. Pepsine. — *Acétates de plomb*. Sels produits par la combinaison du protoxyde de plomb avec l'acide acétique. Nous citerons : l'*acétate neutre*, l'*acétate tribasique* et l'*acétate sexplombique*. — 1° *Acétate neutre* [*sel* ou *sucre de Saturne, acétate plombique*] ($PbO.C^4H^3O^3$). Sel qui s'obtient en traitant la litharge par l'acide acétique, évaporant la solution bouillante jusqu'à 62° ou 68°, et laissant cristalliser. Ses cristaux sont des prismes quadrilatères, aplatis, solubles dans l'eau et l'alcool, d'une saveur d'abord sucrée, puis astringente, efflorescents, et perdant leur eau de cristallisation, soit dans le vide, soit par une chaleur convenable. Quoique son usage prolongé puisse amener les symptômes du saturnisme, on a utilisé son action astringente contre le flux muqueux des organes digestifs, pulmonaires et génito-urinaires : choléra et diarrhée, catarrhe pulmonaire, sueurs nocturnes des phtisiques, hémoptysie, leucorrhée, blennorragie, etc. La dose est de 10 à 20 ou 30 centigrammes par jour, ordinairement en pilules de 5 centigrammes. On emploie à l'extérieur, dans la première période des brûlures, un mélange d'acétate de plomb dissous et d'eau de chaux. V. Lotion. — 2° *Acétate tribasique* [*sous-acétate de plomb, extrait de Saturne*] ($3PbO.C^4H^3O^3$). Sel préparé en faisant bouillir dans 9 parties d'eau distillée 1 partie de litharge en poudre avec 3 parties d'acétate neutre de plomb, jusqu'à ce que la litharge soit dissoute et que la liqueur marque 30° à l'aréomètre. Il verdit le sirop de violette, et précipite par l'acide carbonique et l'alcool. Évaporé à siccité dans un vase distillatoire, il cristallise en une masse blanche. V. Eau *blanche*. — 3° *Acétate sexplombique* ($6PbO.C^4H^3O^3$). Sel qui se forme en ajoutant au précédent une certaine quantité de litharge, ou en le précipitant par l'ammoniaque. — *Papier d'acétate de plomb*. V. Papier. — *Acétate de potasse* [*terre foliée végétale, acétate potassique*] ($KO.C^4H^3O^3$). Sel qui se rencontre dans la sève de certains végétaux, dans quelques eaux minérales, etc. Il est très soluble dans l'eau et l'alcool, et attire fortement l'humidité de l'air; il peut cristalliser en filets aiguillés ou en lames nacrées lorsqu'il a été fondu. On l'obtient en versant peu à peu du carbonate de potasse dans de l'acide acétique à 3° ou 4°, jusqu'à saturation exacte, filtrant et faisant évaporer à siccité. On le donne comme diurétique (1 à 5 gr. par jour) dans les hydropisies, la lithiase urinaire ; et comme altérant et fondant (5 à 15 gr.) dans les engorgements glandulaires et viscéraux.

*Acétate de soude* [*terre foliée minérale, terre foliée de tartre cristallisable, acétate sodique*] ($NaO.C^4H^3O^3$). Sel qui cristallise en prismes rhomboïdaux obliques, solubles dans l'eau, moins solubles dans l'alcool, d'une saveur piquante et amère, inaltérables à l'air et à l'humidité. Il s'obtient en mettant l'acétate de chaux en contact avec le sulfate de soude. Il a les mêmes usages thérapeutiques que l'acétate de potasse.

*Acétate de zinc* ($ZnO.C^4H^3O^3 + 3HO$). Blanc, cristallisable, soluble dans l'eau ; jouit des mêmes propriétés physiologiques et thérapeutiques que le sulfate de zinc, mais est moins énergique. V. Sulfate *de zinc*.

**ACÉTEUX, EUSE.** adj. Qui produit le vinaigre, qui en a le goût.

**ACÉTIFICATION.** s. f. [*acetificatio*]. Transformation de certaines substances en acide acétique. Les corps poreux minéraux ou végétaux, ainsi que les substances azotées au contact de l'air, favorisent la combinaison directe de l'oxygène avec l'alcool étendu. Cette oxydation est produite par un petit végétal, le *Mycoderma aceti* (Pasteur). La réaction produite s'exprime ainsi : $C^4H^6O^2$ (alcool) $+ O^4 = C^4H^4O^4$ (acide acétique) $+ 2HO$. C'est ce qui a lieu dans l'acétification du vin au contact des copeaux ou de la *mère du vinaigre*, etc. L'amidon, les gommes, passant, à la longue, à l'état de sucre, puis celui-ci à l'état d'alcool, s'acétifient ensuite parfois, lorsqu'ils se trouvent dans certaines conditions de température (25° à 35°) et de dilution : dans les sirops, par exemple.

**ACÉTIQUE.** adj. [esp. *acetico*]. Qui a rapport au vinaigre. — *Acide acétique* [all. *Essigsäure*]. *Anhydre* ($C^4H^3O^3$), il se produit par l'action d'un excès d'acétate de soude ou de la baryte caustique sur le chlorure d'acétyle : cet *anhydride acétique* bout à 139°; il est très avide d'eau, qui le détruit en donnant l'acide hydraté. *Hydrate* ($C^4H^3O^3.HO$) ou *cristallisable*, il se forme, soit dans l'oxydation de l'alcool produite par le *Mycoderma aceti* (Pasteur), soit dans la décomposition du bois par la chaleur (*acide pyroligneux*) ; la distillation de l'acétate de cuivre donne un acide acétique concentré, mais impur (*vinaigre radical*), présentant une odeur particulière due à la présence de l'acétone : en pharmacie, on l'obtient pur en décomposant un acétate alcalin par l'acide sulfurique. Il cristallise en lames hexagonales, solubles dans l'eau et dans l'alcool, qui fondent au-dessus de 17° ; il bout à 118°; son mélange avec l'eau s'accompagne d'une forte contraction du liquide; il dissout le camphre, les résines, la fibrine; la chaleur rouge le décompose; il a une odeur forte et une grande causticité. Concentré, il peut servir à déterminer la rubéfaction, la vésication et même la cautérisation; l'inhalation de ses vapeurs produit une forte excitation, salutaire en cas de syncope et de perte de connaissance. Dilué, il est antidyspeptique et favorise la digestion en dissolvant les matières protéiques ; son pouvoir astringent le fait employer en lotions réfrigérantes et sédatives dans les pyrexies et les phlegmasies. C'est un bon contrepoison des alcalis caustiques. — *Baume acétique*. V. Baume. — *Catalyse acétique*. V. Catalyse. — *Éther acétique* ($C^4H^3O^3.C^4H^5O$). S'obtient par la distillation d'un mélange d'acides acétique et sulfurique concentrés et d'alcool, ou bien en distillant 10 parties d'acétate de potasse, 8 d'alcool rectifié à 85° cent. et 7 d'acide sulfurique. Il a une odeur agréable qui tient de celle des deux acides. Sa densité est de 0,917. Il est soluble dans 7 fois son poids d'eau. Moins volatil que l'éther sulfurique, il bout à 74°. La potasse le transforme en acétate et alcool. On l'emploie en *frictions* contre les douleurs rhumatismales à la dose de 10 à 20 grammes (Sédillot), et *à l'intérieur* (15 à 30 gouttes dans une potion) comme antispasmodique et stimulant diffusible dans les affections nerveuses ou torpides du tube digestif (Sundelin). — *Fermentation acétique*. V. Fermentation.

**ACÉTO-BUTYRIQUE.** adj. — *Acide acéto-butyrique*. V. Propionique.

**ACÉTOL** ou **ACÉTOLAT.** s. m. Médicament liquide qui résulte de la distillation du vinaigre sur une ou plusieurs substances végétales aromatiques, et qui est formé de vinaigre et d'essences ou autres principes volatils (Béral).

**ACÉTOLATURE.** s. f. [all. *Essigauszug*]. Teinture qui résulte de l'action du vinaigre sur une seule ou sur plusieurs substances végétales susceptibles de céder à ce menstrue des principes médicamenteux (Béral). Elle fournit des extraits par la concentration.

**ACÉTOLÉ.** s. m. [*acetolea*, all. *Essigauflösung*]. Médicament formé de vinaigre distillé et de principes médicamenteux qui y sont dissous (Béral).

**ACÉTOLIQUE.** adj. pris subst. Médicament qui consiste en vinaigre chargé de principes médicamenteux (Béral). La classe des acétoliques comprend les *acétolats*, les *acétolatures* et les *acétolés*.

**ACÉTOLOTIF.** s. m. Vinaigre chargé de principes médicamenteux que sa composition ou l'énergie de son

action fait réserver pour l'emploi extérieur (Béral).

**ACÉTOMEL.** s. m. Sirop simple de vinaigre à base de miel (Béral).

**ACÉTOMELLÉ.** s. m. [*acetomellia*, all. *Sauerhonig*]. Médicament qu'on obtient en mêlant de l'acétomel aux acétolatures, et concentrant le mélange jusqu'à la consistance de sirop (Béral).

**ACÉTONE.** s. f. [*acetonum*, all. *Aceton, Brenzessiggeist; alcool, esprit* ou *éther pyro-acétique, oxyde d'acétonyle*] ($C^6H^6O^2$). Liquide inflammable, incolore, limpide, d'une saveur âcre et brûlante, et dont la densité est égale à 0,792, quand il a été rectifié sur du chlorure de calcium. On l'obtient lorsqu'on distille les acétates alcalins de chaux, de baryte, etc., bien desséchés. L'acide acétique se transforme en acide carbonique qui reste uni à la base, et en *acétone* qui se volatilise. Ce corps peut, sans s'altérer, rester dans un flacon à moitié vide. Il a une odeur pénétrante comme l'éther, analogue à celle de la menthe poivrée ou du coing. Comme anesthésique, il n'est pas aussi désagréable que l'amylène (Kidd). L'action en est moins durable, et c'est peut-être là une supériorité sur le chloroforme et l'amylène : les lapins, bien que promptement anesthésiés, ne sont pas tués. ‖ Aujourd'hui, terme générique désignant un grand nombre de composés oxygénés neutres se formant dans la distillation sèche des sels calcaires à acides organiques monobasiques.

**ACÉTONÉMIE** s. f. [d'*acétone*, et αἷμα, sang]. Présence de l'acétone dans le sang. On a voulu expliquer par l'acétonémie les accidents toxiques survenant dans le cours du diabète et qui aboutissent à la forme grave du coma diabétique; mais il s'agit dans ce cas d'une intoxication beaucoup plus complexe à laquelle participent un grand nombre d'acides : lactique, acétique, formique, oxybutyrique, propionique, crotonique et surtout diacétique (théorie de l'intoxication acide). L'acétone, peu toxique par elle-même, n'aurait qu'une faible part à cette intoxication; mais comme elle n'apparaît dans le cours du diabète que quand les autres substances plus toxiques se montrent, sa présence suffit à révéler l'imminence du coma. Aussi M. Lancereaux a proposé de garder le nom d'acétonémie, malgré son impropriété, pour désigner « l'ensemble des complications survenant dans le cours du diabète et reconnaissant pour cause la rétention dans l'économie de produits toxiques quels qu'ils soient, de même que le mot urémie n'indique pas un empoisonnement par l'urée, mais par toutes les substances excrémentitielles de l'urine que le rein n'élimine plus ».

**ACÉTONURIE** s. f. [d'*acétone*, et οὖρον, urine]. Présence de l'acétone dans l'urine; elle se révèle par l'odeur particulière, chloroformique, que prend l'urine; pour la caractériser, on peut se servir de différents procédés. La réaction de Legal se produit quand on ajoute à l'urine diluée quelques gouttes d'une solution fraîche de nitroprussiate de soude, puis une lessive de soude concentrée jusqu'à réaction fortement alcaline. On voit apparaître alors une coloration pourpre qui passe bientôt au jaune, mais qui redevient pourpre par l'addition de 2 ou 3 gouttes d'acide acétique concentré, pour tourner au brun vert par le repos prolongé. Mais pour rechercher de petites quantités d'acétone, il est nécessaire de distiller l'urine et de pratiquer la réaction de Lieben : on verse dans le produit de la distillation de la solution iodo-iodurée, et on ajoute de la lessive de soude ou de potasse jusqu'à décoloration; s'il y a de l'acétone, il se produit de l'iodoforme qui se précipite sous forme d'une poudre jaune ayant une odeur caractéristique; pour doser l'acétone, il suffit de traiter l'iodoforme obtenu par la potasse caustique et de doser l'iodure de potassium formé au moyen d'une solution titrée de nitrate d'argent (Argenson). Quant à la réaction de Gerhard (coloration rouge-bordeaux ou porto par l'addition à l'urine de perchlorure de fer), elle ne caractérise pas la présence de l'acétone, comme on l'a dit, mais bien celle de l'acide diacétique et aussi d'autres corps (composés cyaniques, acétates, formiates, acide salicylique, antipyrine, etc.). L'acétonurie existe à l'état physiologique et son taux varie de 0,005 à 0,033; elle augmente avec une alimentation riche en matières azotées, et diminue avec une alimentation végétale; les urines du sommeil sont plus riches en acétone que celles de la veille. Les anesthésiques, comme l'éther et le chloroforme, augmentent l'acétonurie d'une façon notable, mais seulement s'il y a narcose: l'inhalation peu prolongée, mais répétée, d'acétone n'amène pas cette augmentation (Argenson). L'acétonurie pathologique se rencontre dans deux cas principaux : au cours de certaines dyspepsies et dans le diabète. La quantité d'acétone monte alors à 2 grammes par jour (diabète) ou même 9 ou 10 grammes (dyspepsie); elle est presque toujours accompagnée de divers acides : crotonique, oxybutyrique β, diacétique, etc. L'hyperacétonurie dyspeptique se voit chez les enfants et s'accompagne d'agitation, de délire, d'élévation de température, de vomissements et souvent de constipation; le diagnostic se fera par l'odeur de l'haleine et de l'urine, et au besoin par la recherche de l'acétone dans l'urine au moyen d'un des procédés indiqués; le traitement consiste en une alimentation légère hydrocarbonée : potages au pain ou au tapioca, biscuits, purées; eau alcaline. L'acétonurie diabétique apparaît à la suite d'un voyage, de fatigues, d'une émotion, d'un régime carné trop abondant : elle se traduit par des troubles digestifs, vomissements, diarrhée; des troubles respiratoires, dyspnée particulière dite dyspnée de Kussmaul, enfin par le coma avec hypothermie. Le traitement sera surtout prophylactique chez les diabétiques; une fois le coma confirmé, on donnera de fortes doses de bicarbonate de soude (60 à 80 gr., Lépine), ou pour agir plus vite, on fera une injection intraveineuse de 2 litres d'eau stérilisée renfermant par litre 7 grammes de chlorure de sodium et 10 grammes de bicarbonate de soude.

**ACÉTOPHÉNONE.** s. m. V. Hypnone.

**ACÉTOSITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est acéteux.

**ACÉTYLÈNE.** s. m. [*ditétryle, hydrogène quadricarboné, quadricarbure d'hydrogène*] ($C^4H^2$). Gaz incolore, d'une odeur particulière, soluble dans l'eau, brûlant avec une flamme fuligineuse, détonant lorsqu'il est mélangé à deux volumes d'oxygène. Toxique, il forme avec l'hémoglobine une combinaison analogue à celle de l'oxyde de carbone.

**ACHAOVAN.** s. m. Plante d'Égypte qui ressemble à la camomille et qu'on emploie dans les obstructions intestinales et dans la jaunisse.

**ACHE.** s. f. [*persil* ou *céleri des marais*, all. *Petersilie*, angl. *smallage*, it. *appio*, *Apium graveolens*, L., pentandrie digynie, L., ombellifères, J.]. Plante dont toutes les parties sont aromatiques, d'une saveur piquante, un peu âcre et amère. La semence est une des quatre semences chaudes majeures. La racine, une des cinq racines apéritives majeures, s'emploie comme diurétique; elle entre dans le sirop des cinq racines, le sirop de chicorée composé, etc. V. Sirop. — *Ache d'eau*. V. Berle. — *Ache livèche*. V. Livèche.

**ACHEIRIE.** s. f. V. Achirie, l'ει du grec devenant *i*, en latin et en français.

**ACHILIE** et non **ACHEILIE.** s. f. [de α priv., et χεῖλος, lèvre]. Absence de lèvres.

**ACHILLE** (Tendon d'). s. m. V. Tendon.

**ACHILLÉE.** s. f [de Ἀχιλλεύς, Achille, qui avait reçu de Chiron la connaissance des propriétés des plantes]. Un des noms de la *millefeuille*. V. ce mot.

**ACHILLÉINE.** s. f. Principe amer, extractiforme, de la millefeuille; sa réaction est alcaline, c'est une base. On l'a

donnée, avec quelque succès, contre la fièvre intermittente, à la dose de 25 centigrammes à 4 grammes (Zanon).

**ACHILLÉTINE.** s. f. Poudre brune, amorphe, insoluble dans l'eau, résultant du dédoublement de l'*achilléine* par l'action de l'acide sulfurique étendu et bouillant.

**ACHILLODYNIE** [d'*Achille*, à cause de la localisation de la douleur au niveau du tendon d'Achille; et ὀδύνη, douleur]. Syndrome dû à l'inflammation de la bourse séreuse située entre le tendon d'Achille et le calcanéum; il consiste en une douleur plus ou moins vive exagérée par les mouvements de flexion et d'extension du pied, s'accompagnant de tuméfaction de la région calcanéenne. Il se rencontre au cours de la blennorragie; des contusions répétées pourraient aussi lui donner naissance.

**ACHIRIE.** s. f. [de α priv., et χείρ, main]. Absence des mains.

**ACHLYS.** s. m. [de ἀχλὺς, brouillard]. Nuage ou obscurcissement de la cornée.

**ACHOLIE.** s. f. [de α priv., et χολή, bile, absence de la bile]. Suspension de la sécrétion biliaire. Elle peut se rencontrer comme expression d'un simple trouble fonctionnel du foie, mais plus souvent elle survient quand la cellule hépatique est profondément altérée; elle peut s'accompagner de la suspension de toutes les autres fonctions hépatiques et équivaloir ainsi à la suppression fonctionnelle du foie. Elle peut porter sur tous les éléments de la bile (*acholie totale*) ou seulement sur quelques-uns d'entre eux; Hanot a donné le nom d'*acholie pigmentaire* à une variété d'acholie dans laquelle les pigments biliaires seuls sont supprimés; son apparition au cours d'un ictère biliphéique est caractérisée par l'effacement de la coloration de la peau qui tend à redevenir normale, tandis que les selles restent décolorées. Elle indique une atteinte plus profonde de la cellule hépatique et par suite une aggravation de pronostic.

**ACHOLURIQUE.** adj. [de α priv., χολή, bile, et οὖρον, urine] (Gilbert)). Se dit d'un ictère dans lequel la coloration des téguments ne s'accompagne pas d'élimination de pigments normaux ou modifiés par les urines.

**ACHONDROPLASIE.** [de α priv., χόνδρος, cartilage, et πλάσσειν, former] (Parrot). Maladie intra-utérine du fœtus caractérisée par un arrêt de développement des membres en longueur, tandis que le volume du tronc est conservé. Elle a été décrite par Parrot en 1878, qui la sépara nettement du rachitisme; avant lui, ces cas étaient considérés comme des exemples de rachitisme fœtal ou congénital; en 1892, Kaufmann a proposé le nom de *chondrodystrophia fœtalis*, qui n'a pas prévalu. Cette maladie a été encore dénommée *rachitis micromelica* (Winckler, 1871), et *micromelia chondromalacia* (Kirchberg et Marchand, 1889). Les achondroplasiques meurent souvent pendant la période fœtale ou encore peu de temps après la naissance; un certain nombre pourtant survivent et arrivent à l'âge adulte. Les caractères principaux de l'achondroplasie sont la brièveté remarquable des membres (*micromélie*) telle que le segment supérieur ou rhizomélique est plus court que le segment inférieur ou acromélique, et le grand développement de la tête (*macrocéphalie*). La micromélie entraîne le nanisme, et on admet que les nains ou bouffons de cour étaient des achondroplasiques; en effet, l'intelligence est conservée contrairement à ce qui existe chez les nains myxœdémateux. Comme caractères secondaires, il faut signaler l'ensellure lombaire et la conformation des mains où tous les doigts sont sensiblement égaux (main carrée) et s'écartent les uns des autres par leur extrémité (main en trident de Marie). Au point de vue anatomo-pathologique, cette maladie est constituée par une dystrophie du cartilage primordial; l'ossification du cartilage épiphysaire se trouve arrêtée. La cause en est inconnue; la syphilis, invoquée par certains auteurs, n'est pas admise par d'autres.

**ACHORES.** s. m. pl. [ἄχῶρες, all. *Achor*, angl. *achores*, it. *acori*, *lattime*]. Chez les Grecs, éruption à la tête et à la face, composée de petits ulcères fournissant un liquide semblable au miel. ‖ La *teigne muqueuse* ou *impetigo larvalis* des modernes. V. Impétigo.

**ACHORION.** s. m. (Link et Remak). Genre de champignons voisins du genre *Oidium*, de la tribu des oïdiés, division des arthrosporés. Espèce unique, l'*Achorion de la teigne* [*Achorion Schœnleinii*, Remak; *Oidium Schœnleinii*, Lebert; *mycoderme de la teigne*, Gruby; *porrigophyte* et *cryptogame de la teigne faveuse*, Gruby; *champignon de la teigne scrofuleuse*, Vogel; *champignon de la teigne faveuse* (*Porrigo favosa* et *scutulata*, Bazin)]. Il habite surtout la peau de la tête de l'homme, et, accidentellement celle de toute autre partie du corps. Les points précis où se trouve le champignon sont : 1° Le *follicule pileux*. Dans la profondeur contre le poil, mais habituellement en dehors de la couche unique de cellules d'épiderme qui lui donnent l'aspect réticulé en travers, se trouvent des spores seulement ou des filaments qu'elles forment en s'articulant bout à bout. 2° Les dépressions des surfaces de la peau qu'on appelle *godets* ou *favi*. C'est seulement dans les *favi* ou dans leurs débris qu'on rencontre toutes les parties constituant anatomiquement le végétal, *mycélium*, *réceptacles* ou *tubes sporophores* et *spores*. 3° L'*épiderme sous-unguéal*, où l'on rencontre parfois des altérations dues à l'achorion (Bazin). V. Faveux.

**ACHORISTE.** adj. [de ἀχώριστος, inséparable, de α privatif, et χωρίζειν, séparer]. Se dit des symptômes inséparables de toute maladie.

**ACHROMA.** s. m. [de α privatif, et χρῶμα, couleur; *chloasma album*, *leucopathia partialis acquisita*, *achrome vitiligue* d'Alibert, *leucopathie accidentelle* de Rayer, *éphélides blanches* de divers auteurs]. Décoloration partielle de la peau.

**ACHROMASIE.** s. f. [*coloris defectus*, all. *Farblosigkeit*, angl. *achromasia*]. Décoloration du corps ou pâleur cachectique. ‖ Synonyme d'*achromatie*, désignant le fait d'un instrument d'optique qui montre les objets sans *aberration de réfrangibilité*. V. Aberration.

**ACHROMATEUX, EUSE.** adj. — *Teigne achromateuse*. V. Trichophyton.

**ACHROMATIE** s. f. — *Achromatie de l'œil*. V. Chromatie.

**ACHROMATINE.** s. f. [de α privatif, et χρῶμα, couleur; *substance achromatique*]. Hyaloplasma du noyau qui n'est pas coloré par les matières tinctoriales.

**ACHROMATIQUE.** adj. [*achromaticus*, de α priv., et χρῶμα, couleur]. Se dit, en physique, de toute lentille qui fait voir les objets nettement terminés et sans aucune frange de couleurs empruntées. V. Lentille et Achromatisme. — *Achromatique* (*fuseau*). Fuseau formé d'éléments ne prenant pas les matières colorantes, et venant surtout du protoplasme, réunissant les deux *aster* au cours de la karyokinèse. — *Achromatique* (*réseau*). Réseau formé de granules très fins ne prenant pas la matière colorante, et formant partie du noyau : il est aussi appelé *lanthanine*.

**ACHROMATISATION.** s. f. Opération à l'aide de laquelle on rend achromatique une lentille. V. Achromatisme.

**ACHROMATISME.** s. m. [*achromatismus*]. Diminution des *aberrations de réfrangibilité* (V. ce mot) que présentent les lentilles : on l'obtient en juxtaposant deux ou plusieurs lentilles formées de substances inégalement réfringentes; en assemblant deux de ces instruments, dont l'un soit convergent et en crown, l'autre divergent et en flint, on aura des images plus nettes qu'avec une lentille ordinaire; cette netteté sera presque complète si l'on assemble trois lentilles. V. Microscope.

**ACHROMATOCYTE.** [de α priv., χρῶμα, couleur, et κύτος, cellule]. Nom donné par M. Hayem au globule rouge ayant perdu sa matière colorante et subi la transformation vésiculeuse.

**ACHROMATOPE.** s. m. et f. Personne affectée d'achromatopsie.

**ACHROMATOPSIE.** s. m. [de α priv., χρῶμα, couleur, et ὄψις, vue]. Perte de la notion d'une ou de plusieurs couleurs. V. Dyschromatopsie.

**ACHROMIE.** s. f. Décoloration partielle de la peau, presque toujours congénitale, due à l'absence du pigment cutané ou de la matière colorante des poils; c'est une lésion pigmentaire par défaut (*achromateuse*), ce qui la distingue du *vitiligo* (Bazin).

**ACHRONIZOÏQUE.** adj. [de α priv., et χρονίζειν, durer]. Se dit des médicaments qu'on ne peut conserver longtemps sans qu'ils s'altèrent. Synonyme de *magistral.*

**ACHROODEXTRINE.** s. f. [de α privatif, χρῶμα couleur, et *dextrine*]. Corps formé pendant la saccharification de l'amidon par la salive, avec l'*amiduline*, dont il diffère en ce qu'il n'est pas coloré par l'iode.

**ACHYLIE** ou **ACHYLOSE.** s. f. [de α priv., et *chyle*]. Manque de formation du chyle.

**ACHYMOSE.** s. f. [de α priv., et *chyme*]. Mauvaise digestion, manque de formation du chyme.

**ACHYRANTHE.** s. f. [*Achyrantes*, L.]. Plantes herbacées, de la famille des chénopodées, dont l'une (*A. globulifora*) est employée comme antisyphilitique; une autre (*A. obtusifolia*) comme diurétique; une troisième (*A. aspera*), comme légèrement astringente et antidiarrhéique : ces espèces ne sont usitées que dans les pays chauds (Asie, Afrique) où elles croissent (Baillon).

**ACIDE.** s. m. et adj. [*acidum*, d'ἀκὶς, pointe; ὀξύς, all. *Säure*, angl. *acid*, it. et esp. *acido*]. Corps composé qui a pour caractères : 1° d'avoir la saveur dite *acide, forte ou faible;* 2° de *rougir la teinture bleue de tournesol* (et la teinture violette de la violette); 3° de saturer complètement ou incomplètement les alcalis et les oxydes à réaction alcaline; et 4° de *se porter au pôle positif* de la pile dans la décomposition. — *Dyspepsie acide.* V. Dyspepsie et Gastralgie. — *Fermentation acide.* V. Fermentation. — *Intoxication acide* (*théorie de l'*). Théorie d'après laquelle le coma diabétique serait dû à une intoxication complexe à laquelle participent un grand nombre d'acides: lactique, acétique, formique, oxybutyrique, propionique, crotonique, et surtout diacétique; l'acétone que l'on trouve dans ces cas n'aurait presque pas de part à l'intoxication, mais sa présence serait la signature de cet état. — *Milieux acides.* Ces milieux sont impropres au développement des microbes et de la vie en général; les liquides de l'organisme sont neutres ou alcalins; le suc gastrique et l'urine seuls sont acides; les microbes meurent rapidement dans les milieux acides: ceux qui produisent les fermentations acétique, butyrique, lactique, ne survivent que peu de temps à la formation de l'acide; le pneumocoque produit de l'acide formique qui stérilise ses cultures. Les champignons font exception à cette règle et se développent normalement sur les milieux acides; mais l'acidité ne persiste pas et le liquide de culture ne tarde pas à devenir neutre. — *Saveur acide.* Impression spéciale, piquante, produite sur l'organe du goût par les *acides* et les substances analogues.

**ACIDISME.** s. m. Ensemble des états morbides dépendant de l'acidité des humeurs (Marchal de Calvi). V. Acescence.

**ACIDITÉ.** s. f. [*acor, aciditas*, ὀξύτης, all. *Säure*, angl. *acidity*, it. *acidezza*, esp. *acidez*]. Dans le langage vulgaire, qualité d'une substance douée d'une saveur aigre et piquante. ‖ En chimie, qualité de détruire les propriétés caractéristiques des bases dans les composés qui en sont doués. ‖ *Acidité des premières voies.* V. Acescence et Aigreur.

**ACIDOSTÉOPHYTE.** s. m. [de ἀκὶς, pointe, et *ostéophyte*] (*fungosus exostosis* d'A. Cooper). Exostoses et ostéophytes en forme d'aiguilles (Lobstein).

**ACIDULE.** adj. [*acidulus*, all. *säuerlich*, angl. *acidulate*, it. *acidetto, agretto*]. Diminutif d'*acide*. Qui est faiblement acide : *eaux acidules* (V. Eau *gazeuse* et Eau *minérale*), *sels acidules.* ‖ En pharmacologie, *substances acidules*, médicaments tempérants et rafraîchissants qui sont d'un usage fréquent en thérapeutique.

**ACIDULÉ, ÉE.** adj. [*acidulatus*]. Qui a acquis des propriétés légèrement acides ou une saveur aigrelette, par l'addition ou la mise en liberté d'un acide.

**ACIER.** s. m. [*chalybs*, χάλυψ, all. *Stahl*, angl. *steel*, it. *acciaio*, esp. *acero*; *sous-carbure de fer*]. Combinaison de carbone avec le fer. Il contient depuis 0,9 jusqu'à 1,9 p. 100 de son poids de charbon. ‖ Dans la fabrication des instruments de chirurgie, on emploie: l'*acier fondu* ou *anglais*, pour les instruments tranchants; et l'acier *corroyé* ou *allemand*, pour les instruments de force, tels que forceps, céphalotribe, etc. — On prescrit comme tonique la *limaille d'acier* de préférence à celle de fer, parce que celle-ci contient souvent des parcelles de cuivre qui peuvent être nuisibles. — *Baume d'acier.* V. Baume.

**ACIÉSIE.** s. Mauvaise orthographe. V. Acyésie.

**ACINE** ou **ACINUS.** s. m. [*acinus*, de ἄκινος, grain de raisin]. En anatomie, *acini*, dans les glandes dites conglomérées ou en grappe : 1° Les extrémités en cul-de-sac des conduits *sécréteurs* que Malpighi décrit et figure à tort comme de petits corpuscules appendus à des conduits *excréteurs.* Le microscope a fait voir que chaque corpuscule ou *acinus* n'est point la terminaison en cul-de-sac d'un conduit excréteur, mais est formé par un certain nombre de culs-de-sac (5 à 50 environ, selon les glandes), qui se réunissent dans une branche du conduit auquel ils sont appendus, et qui sont entourés d'une couche de tissu lamineux où se ramifient les vaisseaux; leur épithélium et leur paroi diffèrent de ceux du conduit excréteur. L'*acinus* est donc la réunion de plusieurs culs-de-sac microscopiques *sécréteurs*, différant du conduit excréteur par leur structure. ‖ 2° Les vésicules closes ou les grains glanduleux des glandes sans conduits excréteurs. ‖ 3° Par erreur, les cellules du foie glycogène. V. Foie.

**ACINÈSE** [de α priv., et κινεῖν, mouvoir]. Synonyme de paralysie (Romberg).

**ACINÉSIATROPHIE.** s. f. [d'*acinésie* et *atrophie*]. Atrophie par défaut d'action (Hutin).

**ACINÉSIE.** s. f. [*acinesia*, ἀκινησία, de α priv., et κινεῖν, mouvoir]. Intervalle qui sépare la systole de la diastole, à chaque pulsation.

**ACINÉSIQUE.** adj. Qui est contraire au mouvement. — *Médication acinésique*, celle qui est destinée à combattre l'agitation.

**ACINÉTIQUE.** adj. [de α privatif, et κινεῖν, mouvoir]. Qui concerne la privation des mouvements. ‖ Se dit des poisons et des médicaments qui la déterminent. ‖ *Division acinétique.* Division directe de la cellule, en l'absence de tout travail spécial du noyau, de toute karyokinèse.

**ACINEUX, EUSE.** adj. Qui a rapport aux *acines*, qui en est formé. — *Glande acineuse*, synonyme de *glande en grappe.* V. Acine et Glande.

**ACINI.** s. m. pl. V. Acine.

**ACINIFORME.** adj. [*aciniformis, acinosus*, de *acinus*, raisin]. Qui a la forme ou l'apparence d'un grain de raisin. — *Tunique aciniforme.* Ingrassias appelait ainsi l'*uvée.*

**ACMASTIQUE.** adj. [*acmasticus*, de ἀκμή, vigueur] Se disait de toute maladie qui augmente d'intensité jus-

qu'à un certain point, et décroît ensuite dans la même proportion.

**ACMÉ.** s. f. [C'est ainsi qu'on devrait dire au lieu de *acné*, car ἀκνή est une faute de copiste dans Aétius, pour ἀκμή, efflorescence. Cette faute a pris place dans la langue médicale; all. *Acne*, *Finnenausschlag*, angl. et it. *acne*; *variété de la couperose* (Sauvages); *couperose*, *dartre pustuleuse miliaire* et *dartre pustuleuse disséminée* d'Alibert (Willan et Bateman); *dartre pustuleuse disséminée* (Rayer)]. Inflammation des glandes sébacées et pileuses, caractérisée par des élevures rouges, coniques ou hémisphériques, solides ou remplies de pus, fluentes ou concrètes, dont le siège ordinaire est la peau du visage, le dos et la poitrine. Un certain nombre de dermatologistes réunissent sous ce nom toutes les dermatoses caractérisées par une lésion ou un trouble de fonctionnement des glandes sébacées; cette manière de voir s'explique parce que les modifications dans la sécrétion ou l'excrétion des glandes sébacées accompagnent en général l'acmé véritable; mais elle est peu conforme à l'étymologie et doit être rejetée; pour qu'il y ait acmé, il faut qu'on retrouve les élevures rouges, caractéristiques. Il convient donc de rejeter les expressions vicieuses d'*acmé ponctuée* (V. Comédons), d'*acmé rosacée* (V. Couperose), d'*acmé hypertrophique* (V. Rhinophyma), d'*acmé miliaire* (V. Milium), d'*acmé cornée* ou *kératose* (V. Cornée), d'*acmé chéloïdienne* (V. Sycosis). On peut diviser les diverses variétés d'acmés, soit d'après leur cause, soit d'après l'aspect des lésions, soit d'après leur évolution. D'après la cause, on distingue : les *acmés artificielles* ou médicamenteuses qui sont soit de cause externe (huile de cade, poix, goudron), soit de cause interne (iodure et bromure de potassium); l'*acme juvenilis* (Hardy) disparaissant spontanément à la trentaine; l'*acmé des cachectiques* se localisant sur le tronc et vers les extrémités et différant déjà beaucoup du type de l'acmé ordinaire : l'*acmé des scrofuleux* ou *acmé polymorphe des scrofuleux*, dans laquelle on voit les différents aspects cliniques de l'acmé coexistant sur une même région; l'*acmé syphilitique* qui se caractérise par son siège particulier au niveau des omoplates, respectant la région médiane, et son peu de résistance au traitement spécifique. D'après l'aspect des lésions, on distingue : l'*acmé boutonneuse*, type de l'*acmé inflammatoire* où les élevures varient du volume d'une tête d'épingle à celui d'un gros pois, portant au centre un point jaunâtre : l'*acme simplex* ou *acme vulgaris de Fuchs* où toutes les élevures sont régulières, ayant le volume d'une forte tête d'épingle et sont entourées d'une aréole rouge peu étendue; l'*acmé pustuleuse*, caractérisée par une aréole rouge plus étendue et par une plus grande quantité de pus contenu dans les papulo-pustules (type de l'*acme juvenilis*); l'*acme hordeolaris* dans laquelle les éléments placés les uns à côté des autres prennent un aspect ovalaire, en grain d'orge; l'*acmé indurée* ou *tuberculeuse* où les papulo-pustules constituent des saillies indurées, à base dure et violacée; l'*acmé phlegmoneuse* où il y a infiltration du derme et des tissus sous-jacents; l'*acmé varioliforme* où les papulo-pustules présentent au centre une dépression, donnant un aspect plus ou moins semblable à celui des pustules de la variole. Mais cette dernière dénomination est défectueuse, car elle sert à désigner deux maladies distinctes : l'*acmé varioliforme* de Bazin qui n'est autre chose que le *molluscum contagiosum* de Bateman (V. ce mot), et l'*acmé varioliforme* des Allemands qui correspond à l'*acmé atrophique* ou *ulcéreuse*. D'après l'évolution, on peut distinguer : l'*acmé inflammatoire* ou acmé vulgaire, qui évolue en quelques jours, mais procède par poussées successives pouvant se répéter plus ou moins longtemps et revenir sous des influences variables (saisons, troubles gastriques, etc.), disparaissant sans laisser de traces, ou seulement une petite cicatrice déprimée, blanchâtre; l'*acmé atrophique* ou *ulcéreuse*, appelée encore *acmé varioliforme* par les Allemands, *acme rodens* par Vidal (*impetigo rodens* de Devergie), *acme fundalis* ou *necrotica* par Bœck, *acme pilaris*, *acmé à cicatrices déprimées* ou *arthritiques* par M. Besnier, caractérisée par son évolution très lente, son siège au front, aux tempes et sur les parties voisines du cuir chevelu, la nécrose des tissus qui l'accompagne, et les cicatrices profondes et indélébiles semblables à celles de la variole qu'elle laisse après elle. ‖ Enfin on a donné le nom d'*acnéique* ou d'*acméique* à certaines variétés de séborrhées et d'eczémas séborrhéiques s'accompagnant de la production de petites papules rouges, en général très fines : *acmé eczématique* ou *eczéma acméique* de la face, qui est une variété de séborrhée s'accompagnant de télangiectasie; *eczéma acméique* du thorax (Bazin) ou eczéma séborrhéique circiné du thorax (V. Séborrhée). ‖ Période dans laquelle une maladie est à son plus haut degré d'intensité.

**ACMELLE.** s. f. [*Spilanthus acmella*, L., syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J.]. Plante de l'Inde et de l'Amérique méridionale d'une saveur âcre et poivrée, lorsqu'elle est fraîche. Les propriétés en sont analogues à celles du *pyrèthre*.

**ACNÉ.** s. f. V. Acmé.

**ACNITIS.** Nom donné par M. Barthélemy à une variété particulière de *périfolliculite* ayant des caractères spéciaux. Elle siège le plus souvent à la face (front et tempes), à la tête, au cou, plus rarement au tronc, aux aisselles, aux bras, aux mains et aux pieds. Elle apparaît sous la forme de saillies sous-cutanées, du volume d'un grain de millet, dures, ovalaires, qui évoluent lentement, atteignent les dimensions d'un petit pois, puis se ramollissent et laissent échapper un peu de sérosité sanguinolente; ces saillies se recouvrent alors d'une croûtelle qui tombe, et il ne reste plus qu'une cicatrice pigmentée, plus ou moins déprimée. La durée de chaque élément est d'environ un mois.

**ACOGNOSIE.** s. f. [de ἄκος, remède, et γνῶσις, connaissance]. Connaissance des moyens thérapeutiques chirurgicaux et médicaux (Küster).

**ACOLOGIE** ou **AKOLOGIE.** s. f. [de ἄκος, remède, et λόγος, discours]. Matière médicale.

**ACOLYCTINE.** s. f. Alcaloïde signalé par Hübschmann dans l'*Aconit tue-loup*.

**ACOMIE.** s. f. [de α priv., et κόμη, chevelure]. S'est dit pour *calvitie*.

**ACONELLINE.** s. f. Alcaloïde qui, dans l'aconit, accompagne l'aconitine et la napelline (H. Smith).

**ACONIT.** s. m. [*aconitum*, ἀκόνιτον, all. *Eisenhut*, angl. *aconite*, *monkshood*, *wolf's bane*, it. et esp. *aconito*] Genre de plantes (renonculacées, J., polyandrie trigynie, L.) dont toutes les espèces sont vénéneuses. — *Aconit napel*, ou *napel* [*Aconium napellus*, L.], ainsi appelé parce que sa racine ressemble à celle du navet (*napus*); on se sert à l'intérieur de l'extrait aqueux (25 milligr. à 40 centigr. par jour) et de l'alcoolature (1 à 4 gr.), plus rarement de la poudre de racine (25 milligr. à 1 gr.), contre les rhumatismes, les névralgies, les affections arthritiques, la syphilis, l'hydropisie. L'aconit augmente la sécrétion urinaire. Ses jeunes pousses ont été prises quelquefois pour du céleri, et ont déterminé l'empoisonnement. — *Aconit salutaire* [*anthore*, *Aconitum anthora*, L.]. La racine, regardée autrefois comme le contrepoison du *thora*, est aussi dangereuse que celle des autres aconits. V. Thora. — *Aconit tue-loup* [*Ac. lycoctonum*, L.). Sa racine sert, dit-on, à empoisonner les loups.

**ACONITINE.** s. f. ($C^{60}H^{47}AzO^{14}$). Alcaloïde végétal qui est le principe actif des aconits (Brandes). Il est solide, blanc, cristallisable, très fusible, et se prend en masse résineuse; il est âcre, très amer, non volatil, sature les

acides, et donne des sels à peine cristallisables. Il est très vénéneux. On l'a employé aux mêmes doses que la *vératrine* (V. ce mot) et dans les mêmes cas. Non cristallisé, il est plus actif qu'à l'état cristallin (Hottot).

**ACONITIQUE**, adj. Qui concerne les aconits ou les combinaisons de l'aconitine.

**ACOPE**. adj. [*acopus*, ἄκοπος, de α priv., et κόπος, lassitude]. Nom donné à des médicaments auxquels les Grecs attribuaient la propriété de faire cesser la lassitude.

**ACORE**. s. m. [*Acore vrai*, *Acorus calamus*, L., *acorus verus*]. Plante de la famille des aroïdées : la racine est grosse comme le doigt, spongieuse, brunâtre à l'extérieur, rosée à l'intérieur, d'une odeur agréable et d'une saveur aromatique. On la substitue à la *canne aromatique*.

**ACORÉE**. s. f. [de α priv., et *corée*]. Absence de pupille.

**ACOSMIE**. s. f. [*acosmia*, de α privatif, et κόσμος, ordre]. Dérangement des jours critiques.

**ACOUMÈTRE**. s. m. [de ἀκούειν, entendre, et μέτρον, mesure]. Instrument imaginé par Itard pour mesurer l'étendue de l'ouïe chez l'homme.

**ACOUSMATE**. s. m. [ἄκουσμα, audition]. Bruit imaginaire.

**ACOUSMÉTRIQUE**, plutôt **ACOUSMOMÉTRIQUE**. adj. [de ἄκουσμα, son, et μέτρον, mesure]. Sens de l'ouïe (Récamier, 1829), le deuxième des seize sens qu'il admettait.

**ACOUSTICO-MALLÉEN**. adj. et s. m. Muscle externe du marteau. V. OREILLE.

**ACOUSTIQUE**. adj. [de ἀκούω, j'entends]. Se dit de diverses parties de l'organe de l'ouïe. — *Baume acoustique*. V. BAUME. — *Conduit acoustique*. V. CONDUIT *auditif*. — *Cornet acoustique*. V. CORNET. — *Eau acoustique*. V. EAU. — *Nerf acoustique*. V. AUDITIF. — *Remèdes acoustiques*. Ceux qu'on croyait propres à guérir la surdité.

**ACQUI** (Italie). Altitude 149 mètres. Eaux froides et chaudes (20° à 50°), *chlorurées sodiques*, *sulfureuses*. Établissements.

**ACQUIS, ISE**. adj. [*adventitius*, it. *acquisito*]. Se dit des maladies et des difformités qui surviennent après la naissance, et sans disposition héréditaire ni organique.

**ACQUISIVITÉ**. s. f. Instinct qui porte l'homme et les animaux à acquérir les matériaux nécessaires à la satisfaction des besoins de la nutrition et de la conservation personnelle (Spurzheim et Broussais). V. CRANIOLOGIE.

**ACRANIE**. s. f. [*acrania*, de α priv., et κρανίον, crâne]. Absence totale ou partielle du crâne.

**ACRASIE**. s. f. [*acrasia*, de α priv., et κρᾶσις, modération]. Toute espèce d'aberration organique.

**ACRATIE**. s. f. [*acratia*, de α priv., et κράτος, force : débilité]. Ce mot et le précédent ont souvent été pris l'un pour l'autre.

**ÂCRE**. adj. [*acer*, de ἀκίς, pointe, piquant; all. *scharf*, angl. *acrid*, it. et esp. *acre*]. — *Saveur âcre*. Saveur qui se fait sentir au fond de la gorge, où elle occasionne un picotement désagréable, joint à une certaine striction. — *Substance âcre*. Celle qui, ratissée ou contuse, exhale une vapeur subtile qui excite le prurit dans les narines, le larmoiement et parfois l'éternuement, et qui imprime sur la langue la saveur *âcre*. Tels sont la scille, le pyrèthre, l'arnica, le cresson, le raifort, etc., qui, employés à l'intérieur, agissent comme diurétiques, antiscorbutiques, toniques; extérieurement, comme excitants ou irritants. || En pathologie, *chaleur âcre*. V. CHALEUR.

**ÂCRE**. s. m. Principe que les médecins humoristes supposaient exercer dans l'économie une action irritante particulière. Ils admettaient des *âcres chimiques* et des *âcres mécaniques* : les premiers étaient les substances acerbes, les seconds toutes les poudres insolubles, celles des métaux, des cristaux, etc. C'est d'après les mêmes vues théoriques qu'on a supposé l'*âcreté du sang*.

**ÂCRETÉ**. s. f. Qualité de ce qui est âcre. V. ACRIMONIE.

**ACRIBOMÈTRE**. s. m. [de ἀκριβής, exact, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer les objets très petits (Zincken).

**ACRIDOPHAGE**. adj. [de ἀκρίς, sauterelle, et φαγεῖν, manger]. Se dit de populations qui mangent des sauterelles. || Se dit, à tort, de certains ulcères où naîtraient des insectes ailés.

**ACRIMONIE**. s. f. [*acrimonia*, all. *Schäarfe*, angl. *acrimony*, it. *acrezza*, *acrita*]. Synonyme d'*âcreté*. Altération que l'on supposait se développer dans les humeurs sous l'influence de substances introduites dans l'économie, et qu'on regardait comme la cause de quelques maladies.

**ACRINIE**. s. f. [de α priv., et κρίνειν, séparer]. Absence ou diminution de sécrétion.

**ACRISIE**. s. f. [de α priv., et κρίσις, crise; all. *Krisenmangel*]. Absence de crise, soit que la crise manque au temps voulu, soit que la maladie n'y soit pas encore parvenue.

**ACRITIQUE**. adj. S'emploie dans le même sens que *acrisie* : *pouls acritique*.

**ACROBYSTIOLITHE**. s. m. [de ἀκροβυστία, prépuce, et λίθος, pierre]. Calcul préputial.

**ACROCÉPHALE**. adj. et s. [ἄκρος, en pointe, et κεφαλή, tête]. Qui a la tête (le crâne) pointue.

**ACROCÉPHALIE**. s. f. État pointu ou conique du crâne. Cette malformation, encore désignée sous les noms de *hypsocéphalie*, *oxycéphalie*, *pyrgocéphalie*, est due à la synostose précoce des sutures sagittale et coronale; elle a été notée un certain nombre de fois dans la syphilis héréditaire (E. Fournier).

**ACROCÉPHALIQUE**. adj. Qui se rapporte à l'acrocéphalie.

**ACROCHORDON**. s. m. [*acrochordon*, ἀκροχορδών, de ἄκρος, extrémité, élévation, et χορδή, corde; all. *Saitenwarze*]. Nom donné à des petites tumeurs des paupières, dures, grêles, auxquelles on a trouvé quelque ressemblance avec un bout de corde. Ce sont tantôt des verrues ou poireaux (*penciles verrucæ*), tantôt de petites glandes sébacées hypertrophiées.

**ACROCYANOSE**. s. f. [de ἄκρος, extrémité, et κύανος, bleu]. Cyanose des extrémités. — *Acrocyanose proprement dite* (Crocq). Syndrome causé par des perturbations des centres nerveux, caractérisé par la cyanose permanente des extrémités, avec douleurs peu intenses, sans syncope locale, ni œdème, ni apparition de phlyctènes, ni gangrène, sans diminution de la sensibilité, ni paralysie.

**ACRODYNIE**. s. f. [*acrodynia*, de ἄκρος, extrémité, et ὀδύνη, douleur; all. et angl. *Acrodynia*, it. *acrodinia*]. Affection épidémique qui a régné à Paris en 1828 et 1829, et dont les symptômes les plus remarquables étaient : fourmillements et douleurs aux mains et surtout aux pieds, avec altération de la sensibilité et de la motilité; troubles des fonctions digestives; irritation de la conjonctive; taches érythémateuses, parfois papules, phlyctènes ou plus rarement coloration noirâtre de l'épiderme; insomnie opiniâtre, ordinairement sans fièvre notable. Cette affection, dont la durée était variable, mais toujours assez longue, ne présente pas moins d'incertitude quant aux causes qui l'ont produite que quant à son véritable caractère et au traitement qui doit lui être opposé. On l'a rapprochée des affections pellagreuses, et de l'endémie connue en Espagne sous le nom de *phlema salada*, et due à la *carie* du blé. Il est probable que ces phénomènes sont sous la dépendance de quelque épiphyte vénéneux.

**ACROMÉGALIE**. s. f. [de ἄκρος, extrémité, et μέγας, grand; *maladie de Marie*]. Affection décrite en 1885 par Pierre Marie qui la définissait une « hypertrophie singulière, non congénitale, des extrémités supérieures, inférieures et céphaliques ». Les déformations principales

portent sur les mains qui sont élargies, en battoir; sur les pieds qui sont épaissis et volumineux; sur la face qui est caractéristique : la figure est allongée, ovalaire; le nez fait une saillie énorme; les pommettes sont très proéminentes; les lèvres sont épaisses, surtout l'inférieure; le maxillaire inférieur, fortement hypertrophié, fait un prognathisme très accusé (facies acromégalique); mais ces déformations ne sont pas les seules : la langue est épaissie, énorme; la colonne vertébrale présente une cyphose cervico-dorsale, et la coexistence de cette cyphose avec la saillie en avant du sternum hypertrophié donne l'aspect de la double bosse dite de polichinelle; le larynx est saillant et la voix grave et forte; il y a de plus des troubles urinaires (polyurie, glycosurie, peptonurie), génitaux (aménorrhée), digestifs, sensoriels et surtout oculaires (amblyopie, myosis, etc.); enfin un sentiment de lassitude et une faiblesse générale. Cette dystrophie paraît en rapport avec une altération de la glande pituitaire qui a été trouvée constamment hypertrophiée et quelquefois dégénérée. Quant aux rapports de l'acromégalie et du gigantisme, ils ont été diversement appréciés: pour les uns (Marie), il s'agit de deux processus distincts; pour M. Brissaud, au contraire, la lésion du corps pituitaire produit le gigantisme si elle apparaît dans le jeune âge, avant que les épiphyses ne soient soudées, l'acromégalie si elle se développe chez l'adulte.

**ACROMÉLALGIE.** s. f. [de ἄκρος, extrémité, μέλος, membre, et ἄλγος, douleur]. Affection caractérisée par des accès de douleurs localisées dans les doigts et les orteils, accompagnées de maux de tête et de vomissements. On la considère généralement comme une forme de l'*érythromélalgie*.

**ACROMIAL, ALE.** adj. [*acromialis*]. Qui appartient à l'acromion. — *Artère acromiale.* Une des branches de l'acromio-thoracique. — *Veine acromiale.* Elle correspond à l'artère.

**ACROMIO-CLAVICULAIRE.** adj. Se dit de l'articulation de l'acromion avec la clavicule.

**ACROMIO-CORACOÏDIEN.** adj. et s. m. Ligament tendu transversalement entre les apophyses coracoïde et acromion, de manière à compléter l'espèce de voûte qu'elles forment au-dessus de la tête de l'humérus.

**ACROMION.** s. m. [*acromium*, ἀκρώμιον, de ἄκρος, sommet, et ὦμος, épaule]. Apophyse qui termine l'omoplate en haut et en dehors, s'articule avec l'extrémité externe de la clavicule, et donne attache aux muscles trapèze et deltoïde. V. OMOPLATE.

**ACROMIO-THORACIQUE.** adj. Se dit d'une artère et d'une veine, venant de l'axillaire, et se rendant d'une part au grand et au petit pectoral, et de l'autre au deltoïde, à la peau de la région acromiale, etc.

**ACROMPHALE.** s. m. [de ἄκρος, extrémité, et ὀμφαλὸς, nombril]. Extrémité du cordon ombilical qui reste attachée au fœtus après la naissance.

**ACRONEUROSE.** s. f. [de ἄκρος, extrémité, et νεῦρον, nerf]. Troubles nerveux des extrémités.

**ACROPARESTHÉSIE.** s. f. [de ἄκρος, extrémité, παρὰ, indiquant fausseté, αἴσθησις, sensibilité] (Fr. Schultze). [*Waking-Numbness* (Andrew Smith)]. Syndrome caractérisé par des engourdissements des extrémités, tenaces et gênants, indépendants de toute compression des troncs nerveux et de toute lésion des centres, sans douleurs vives, ni paralysies, ni troubles circulatoires, avec hyper- ou hypoesthésie.

**ACROPHOBIE.** s. f. [de ἄκρος, sommet, et φόβος, crainte]. Peur des lieux élevés.

**ACROPOSTHIE.** s. f. [de ἄκρος, extrémité, et πόσθη, prépuce]. Extrémité du prépuce.

**ACROPOSTHITE.** s. f. Inflammation du prépuce chez l'homme.

**ACROTÉRIASME.** s. m. [*acroteriasmus*, de ἀκρωτηριάζειν, mutiler, de ἄκρος, extrémité]. Amputation d'un membre.

**ACROTÉRIOSE.** s. f. [de ἀκρωτήριον, extrémité]. Gangrène sénile des extrémités des membres, leur manque tératologique et leur ablation.

**ACROTHYMION.** s. m. [de ἄκρος, élevé, et θύμιον, verrue]. Autrefois tumeur verruqueuse, rugueuse, s'excoriant facilement, et donnant du sang. V. PAPILLOMA.

**ACROTROPHONÉVROSE.** s. f. [de ἄκρος, extrémité, τροφή, nourriture, et νεῦρον, nerf]. Trophonévrose des extrémités. M. Lancereaux réunit sous ce nom la gangrène symétrique des extrémités, l'aïnhum et l'acromégalie.

**ACTA.** s. m. pl. Mot latin employé en hygiène, comme synonyme de *gesta*.

**ACTE.** s. m. — *Acte morbide réflexe.* V. RÉFLEXE. — *Acte d'ordre organique* ou *vital.* V. VITAL et ACTION. — *Acte sexuel* ou *vénérien.* V. COÏT.

**ACTÉE.** s. f. — *Actée des Alpes* [*Actæa spicata*, L., *herbe de Saint-Christophe*]. Plante renonculacée, très âcre, dont la racine est souvent substituée à celle de l'ellébore noir.

**ACTIF, IVE.** adj. [*activus*, de *agere*, faire, agir; δραστικὸς, all. *wirksam*, *thätig*, angl. *active*, it. *attivo*, esp. *activo*]. Qui agit avec force. — *Organes actifs de la locomotion.* Ceux qui déterminent les mouvements par leur action (les muscles). — *Sensations actives.* Celles qui sont perçues lorsque l'attention dirige l'organe d'un sens vers l'objet dont on veut recevoir l'impression, lorsqu'on regarde, qu'on écoute, qu'on flaire, qu'on palpe, qu'on goûte. ‖ *Traitement actif, remède actif.* Celui dont l'effet est prompt et énergique. ‖ En pathologie : *Anévrysmes actifs du cœur.* V. ANÉVRYSME.

**ACTINOBOLISME.** s. m. [de ἀκτὶς, rayon, et βόλος, coup]. Phénomène observé sur les animaux (Kircher, 1646), et semblable à ceux de l'*hypnotisme*.

**ACTINOGRAPHIE.** s. f. [ἀκτίς, ἀκτίνος, rayon, et γράφειν, écrire]. Photographie obtenue en plaçant le corps à examiner directement sur la plaque sensible, en interposant seulement une feuille de celluloïd, la source lumineuse (lumière solaire ou artificielle) se trouvant en arrière; les rayons lumineux n'arrivent ainsi à la plaque qu'après avoir traversé le corps en question.

**ACTINOMYCÈTE.** s. m. [de ἀκτὶς, rayon, et μύκης, champignon], *Actinomyces bovis* (Harz), ou *Discomyces bovis* (Rivolta), ou *Nocardia actinomyces* (Toni et Trevisan), ou *Streptothrix actinomyces* (Doria), ou *Oospora bovis* (Sauvageau et Radais), ou *Nocardia bovis* (Blanchard). Champignon parasite causant une maladie commune à l'homme et à certaines espèces animales, l'*actinomycose*. Il se présente dans les tissus animaux sous forme de grains dont la masse centrale laisse échapper une série de rayons divergents (d'où le nom); le centre est constitué par un assemblage de fibres formant un feutrage inextricable; les rayons qui ont des formes de massue ne sont autres que des renflements mycéliens en voie d'involution; ce sont des filaments dégénérés. Ce champignon pousse bien dans les différents milieux de culture employés dans les laboratoires: l'addition de glycérine facilite son développement. Il apparaît dans les cultures comme un réseau filamenteux, sur lequel se montrent de nombreuses spores. L'inoculation aux animaux est possible, mais les résultats positifs sont inconstants; d'après Israël et Wolff, cultivé dans les œufs, il deviendrait virulent pour le cobaye; d'après Liebmann, il perdrait sa virulence en passant dans le corps de l'homme et des animaux, et la reprendrait en passant dans une plante; inoculé dans une graine, il se développe en même temps qu'elle, et deviendrait alors capable d'envahir les tissus animaux.

**ACTINOMYCOSE.** s. f. Maladie infectieuse commune à l'homme et à diverses espèces animales et due à un champignon particulier, l'*actinomycète*; elle est surtout fréquente chez les bovidés, mais se rencontre aussi chez le cheval, le porc, le mouton, même le chien, et enfin chez l'homme, qui constitue l'espèce la plus sensible. Elle se caractérise par la formation de tumeurs qui persistent plus ou moins longtemps, puis se ramollissent en laissant échapper un liquide séro-purulent dans lequel on trouve les grains jaunes caractéristiques; ces grains, examinés au microscope (fig. 8), sont




Fig. 8. — Nodule d'*actinomycose*.

constitués par le parasite. — Fig. 8. Un nodule d'actinomycose dans le tissu sous-cutané de l'homme (d'après une préparation de J. Darier). — La colonie parasitaire est entourée de cellules épithélioïdes et de cellules géantes et le nodule est situé dans une gangue de tissu conjonctif dense. *a*, Colonie d'actinomyces avec crosses périphériques. — *b*, *b'*, cellules géantes à noyaux multiples. — *c*, cellules épithélioïdes (V. Actinomycète). — Les lésions siègent le plus souvent à la mâchoire inférieure, d'où elles s'étendent aux régions voisines; mais elles peuvent se rencontrer aussi en tout autre point de l'économie, en particulier aux bronches et aux poumons, à l'intestin, au foie, au cerveau, etc. L'actinomycose succède le plus souvent à une piqûre par un grain de blé, ou un fragment d'épi introduit dans la bouche. Il semble qu'elle peut aussi se transmettre par contagion d'homme à homme ou des animaux à l'homme, mais ce sont là des faits exceptionnels. L'actinomycose est justiciable d'un traitement médical; l'iodure de potassium, à la dose de 2 à 5 grammes par jour, amène la disparition des tumeurs et le retrait des lésions; dans le cas d'insuccès, il faudra recourir au traitement chirurgical.

**ACTINOSCOPIE.** s. f. [de ἀκτὶς, rayon, et σκοπεῖν, examiner]. Étude de la transparence à la lumière des différents tissus ou organes; cette méthode est utilisée depuis longtemps pour le diagnostic de l'hydrocèle : on place un foyer lumineux derrière la tumeur scrotale bien tendue; on reconnaît ainsi si elle est transparente, et dans ce cas l'ombre que l'on perçoit en un point indique la présence du testicule à ce niveau. L'*ophtalmoscopie* est une variété d'*actinoscopie*, puisqu'on n'utilise que la transparence des tissus oculaires pour y faire pénétrer les rayons lumineux.

**ACTION.** s. f. [*actio*, de *agere*, *actum*, agir; πρᾶξις, all. *Wirkung*, angl. *act*, *action*, it. *azione*]. Manière dont une cause agit : l'*acte* est le résultat de l'*action*. On distingue : 1° Les *actions physiques* qui ne sont que le mouvement résultant du choc, de l'impulsion, ou de certaines attractions s'exerçant à des distances plus ou moins éloignées : l'action de l'aimant, de la pesanteur, etc. 2° Les *actions chimiques*, qui ont lieu entre les molécules des corps, et ont pour effet leur séparation, leur rapprochement ou leur combinaison. 3° Les *actions organiques* ou *physiologiques*, qui se passent dans les êtres organisés et caractérisent la vie, comme la nutrition, l'action des muscles (contraction), celle des nerfs (innervation), etc. Plusieurs actions combinées concourant au même but prennent le nom de *fonctions*. En même temps qu'un corps de la nature agit sur un autre pour le modifier, celui-ci agit à son tour sur le premier; c'est ce qui constitue la *réaction*. V. Organique et Vital. — *Action cérébrale*. V. Fonction. — *Action de contact*. V. Catalyse et Électricité. — *Action diastaltique*. V. Diastaltique. — *Action disjonctive*. V. Disjonctif. — *Action des médicaments*. Les médicaments agissent sur trois points de l'organisme : 1° action *primaire*, *directe*, *locale* ou *topique*, au point d'application; 2° action *secondaire*, *générale*, *diffusée*, consécutive à l'absorption, dont les conditions sont les mêmes que celles de l'absorption physiologique : cette action est dite diffusée, non parce qu'elle porte sur tout le corps, mais sur le même tissu en tous les points du corps; 3° action *tertiaire*, d'*élimination*, sur les organes de sortie, rein, peau, muqueuses, glandes : c'est en somme une nouvelle action locale s'exerçant sur les surfaces d'excrétion. Comme il n'y a que deux modes de maladie, les troubles d'activité des tissus et les troubles de structure, il y a aussi deux sortes de médicaments, les uns modifiant l'activité nervo-musculaire, les autres modifiant l'organisation elle-même. — *Action réflexe*. V. Réflexe. — *Loi d'intermittence d'action*. V. Animalité et Imitation.

**ACTIVITÉ.** s. f. [*activitas*, ἐνέργεια, all. *Thätigkeit*, angl. *activity*, it. *attività*]. Faculté d'entrer en action dès que les conditions se rencontrent, et partout où elles existent. La matière, même à l'état de corps brut, est active par elle-même, contrairement aux suppositions des premiers physiciens, philosophes et des métaphysiciens. Ce sont les différents modes de cette activité qui constituent ce qu'on appelle des *forces*. Ils avaient été supposés indépendants de la matière, hypothèse qui conduisait à dire qu'elle n'est point active par elle-même. Il importe de ne pas confondre entre elles les diverses sortes d'activités de la matière, activités qui s'échelonnent depuis les activités physiques et chimiques, jusqu'aux activités d'ordre vital, les dernières supposant nécessairement les premières. V. Besoin, Vie. — *Activité hygide*. V. Hygide. — *Activité plastique*. V. Plastique.

**ACTOL.** s. m. Le lactate d'argent, en poudre blanche soluble dans l'eau 1 : 5; antiseptique.

**ACTUEL, ELLE.** adj. [*actualis*, de *ago*, j'agis : qui agit avec énergie; angl. *actual*, it. *attuale*, esp. *actual*]. Qui agit réellement. — *Cautère actuel*. V. Cautère. — *État actuel*. V. État.

**ACUITÉ.** s. f. [ὀξύτης, it. *acutezza*]. En pathologie, caractère aigu d'une maladie. || En physiologie, *acuité de la vue*, netteté plus ou moins parfaite avec laquelle s'exerce le sens de la vue. Elle est en raison inverse de l'ouverture de l'angle visuel et diminue quand celle-ci augmente. Elle varie d'un individu à l'autre : les oculistes la mesurent à l'aide de caractères typographiques de différentes grandeurs, lus sous un angle visuel et à une distance déterminés; les échelles de Jæger, Snellen, Galezowski, etc., donnent la distance à laquelle un œil emmétrope distingue ces caractères sous un angle visuel de cinq minutes.

**ACUMINÉ, ÉE.** adj. [*acuminatus*, de *acumen*, pointe; all. *zugespitzt*]. Pointu, rétréci, allongé et terminé en pointe.

**ACUOPHONIE** et non **ACOUOPHONIE**. s. f. [de ἀκούειν, entendre, et φώνη, voix]. Emploi combiné de l'auscultation et de la percussion.

**ACUPRESSURE.** s. f. [de *acus*, aiguille, et *presser*].

Moyen destiné à remplacer les ligatures pour arrêter les hémorragies traumatiques (Simpson). Il consiste à passer une aiguille deux fois à travers la substance de la plaie, de manière à comprimer, par la partie moyenne de l'aiguille, le bout cardiaque de l'artère blessée, dans l'étendue d'une ou de deux lignes. L'aiguille est retirée vers le deuxième ou le troisième jour; en agissant ainsi, on ne laisse aucun corps étranger dans les tissus composant les lambeaux ou les bords de la plaie. Pour produire l'occlusion d'un tube artériel, il faut que l'aiguille, passée au-dessus de ce tube, le presse avec une force suffisante contre quelque corps résistant. Celui-ci se trouve dans les parois cutanées ou autres tissus formant les bords de la plaie; quelquefois dans un os voisin, ou quelque autre corps dur, contre lequel l'artère est solidement prise et comprimée par l'aiguille.

**ACUPUNCTURE.** s. f. [de *acus*, aiguille, et *pungere* piquer; all. *Nadelstich*, angl. *acupuncture*, it. *agopuntura*, esp. *acupuntura*]. Piqûre faite avec une aiguille. || Introduction volontaire d'une ou de plusieurs aiguilles dans les tissus vivants. Elle a été quelquefois un mode d'infanticide, soit qu'une aiguille longue et déliée ait été introduite par l'une des fontanelles pour atteindre le cerveau, soit qu'elle ait été dirigée sur quelques autres organes essentiels, tels que le cœur, la moelle épinière, etc. || Opération chirurgicale, qui consiste à introduire une aiguille soit dans une partie malade, soit dans une partie que l'on présume avoir des rapports avec elle. On se sert d'une aiguille d'or ou d'argent, de 10 à 15 centimètres de long, que l'on enfonce, soit par ponction, soit par rotation entre les doigts, soit en la frappant légèrement avec un petit maillet destiné à cet usage. Les Chinois et les Japonais pratiquent l'acupuncture dans presque toutes les maladies, et même comme prophylactique. Elle était oubliée en Europe, lorsque Desjardins et Vicq d'Azyr, Berlioz et Jules Cloquet en firent mention de nouveau. Ses applications rationnelles sont les névralgies, surtout la *névralgie sciatique*. V. Électropuncture.

**ACUTÉNACLE.** s. m. [*acus*, aiguille, et *tenaculum*, ce qui sert à tenir, à porter]. Porte-aiguille. V. ce mot.

**ACYANOBLEPSIE.** s. f. [*acyanoblepsia*, de α privatif, κυανὸς, bleu, et βλέψις, vue]. Lésion de la vue caractérisée par l'impuissance de distinguer la couleur bleue.

**ACYCLIE.** s. f. [de α priv., et κύκλος, cercle]. Suspension générale du mouvement des fluides dans l'économie (Grossi).

**ACYÉSIE.** s. f. [de α priv., et κυεῖν, concevoir]. Synonyme de *stérilité*.

**ACYSTIE.** s. f. [de α priv., et κύστις, vessie]. Monstruosité par absence de la vessie urinaire.

**ACYSTINERVIE.** s. f. [de α priv., κύστις, vessie, et νεῦρον, nerf]. Paralysie de la vessie.

**ADA.** s. f. Le *gingembre*. V. ce mot.

**ADAGRÉGÉ, ÉE.** adj. V. Individu.

**ADAMANTIN, INE.** adj. [de ἀδάμας, diamant]. — *Éclat adamantin*. V. Diamant. || *Croûte* ou *couche adamantine des dents*. L'émail dentaire.

**ADAMANTOBLASTE.** s. f. [de ἀδάμας, diamant, émail, et βλαστός, germe]. Cellule adamantine; cellule destinée à former l'émail dentaire.

**ADAMIQUE.** adj. Se dit d'une race d'hommes primitive supposée originaire d'Abyssinie (Bory de Saint-Vincent).

**ADAMS** (médecin anglais contemporain). *Syndrome de Stokes-Adams*. V. Stokes.

**ADANSONIA.** s. f. [de *Adanson*, botaniste du dix-huitième siècle]. V. Baobab.

**ADANSONINE.** s. f. Substance blanche, soluble dans l'alcool, d'une saveur amère, contenue dans l'écorce du baobab, qui lui doit son action fébrifuge (S. Martin).

**ADAPTATION.** s. f. V. Accommodation. — *Caractères d'adaptation*. V. Caractère. — *Adaptation rétinienne*. Faculté que possède la rétine de s'adapter à des éclairages relativement faibles, permettant ainsi la vision dans une demi-obscurité.

**ADARTICULATION.** s. f. Synonyme de *diarthrose*.

**ADD.** V. Abréviation.

**ADDÉPHAGIE** ou **ADÉPHAGIE.** s. f. [de ἄδδην ou ἄδην, beaucoup, et φαγεῖν, manger]. Voracité.

**ADDISON** (médecin anglais, 1793-1860). — *Maladie d'Addison*. V. Bronzé.

**ADDITION.** s. f. En physiologie, phénomènes d'*addition motrice* et *sensitive*. V. Contraction et Sensibilité.

**ADDUCTEUR.** adj. et s. m. [*adductor*, all. *Anzieher*, angl. *adductor*, it. *adduttore*, esp. *aductor*]. Qui opère l'*adduction*. — *Adducteurs de la cuisse*. Muscles qui sont au nombre de trois : le *court* ou *second* (*sous-pubio-fémoral*, Ch.); le *grand*, *long* ou *troisième* (*ischio-fémoral*, Ch.); et le *moyen* ou *premier* (*pubio-fémoral*), qui, partant le second de l'ischion, et les deux autres du pubis, s'étendent jusqu'à la ligne âpre du fémur. Il faut y joindre le *pectiné* (V. ce mot), qui forme un quatrième adducteur. — *Adducteur du petit doigt* (*opposant du petit doigt*, *carposus-phalangien du petit doigt*, Ch.). Muscle qui s'étend du crochet de l'os crochu au cinquième os du métacarpe. — *Adducteur de l'œil*. V. Droit *interne de l'œil*. — *Adducteur du gros orteil* (*métatarso-sous-phalangien du gros orteil*, Ch.). Muscle qui s'étend de deux ou trois os du métatarse au côté péronier de la première phalange. — *Adducteur du pouce* (*métacarpo-phalangien du pouce*, Ch.). Muscle qui s'étend du troisième os métacarpien au côté cubital de la première phalange.

**ADDUCTION.** s. f. [*adductio*, de *adducere* (*ducere ad*), amener; all. *Anziehen*, angl. *adduction*, it. *adduzione*, esp. *adduccion*]. Mouvement qui rapproche de l'axe du corps une partie qui en avait été écartée. S'il s'agit de la main ou du pied, V. Abduction.

**ADECTE.** adj. [ἄδηκτος, qui ne mord pas, de α privatif, et δάκνειν, mordre]. Se dit des médicaments propres à calmer les accidents occasionnés par l'action de médicaments trop énergiques.

**ADÉLIDE.** adj. [mot mal fait de ἄδηλος, occulte]. S'est dit pour *insensible* : *transpiration adélide*. V. Transpiration.

**ADÉLIPARIE.** s. f. [de ἀδὴν, beaucoup, et λιπαρὸς, gras]. Mauvais synonyme de *polysarcie* (Alibert).

**ADÉMONIE.** s. f. [de ἀδημονία, abattement]. Abattement d'esprit, accablement.

**ADÉNALGIE.** s. f. [*adenalgia*, de ἀδήν, glande, et ἀλγεῖν, souffrir]. Douleur qui a son siège dans une glande.

**ADÉNECTOPIE.** s. f. [de ἀδὴν, glande, et *ectopie*]. Situation d'une glande hors de sa place normale.

**ADÉNEMPHRAXIE.** s. f. [*obstructio glandularum*, de ἀδὴν, glande, et *emphraxie*]. Obstruction glandulaire.

**ADÉNIE.** s. f. Nom donné par Trousseau à une variété spéciale de *lymphadénie aleucémique*. « Elle consiste, dit-il, en une *hypertrophie simple des ganglions lymphatiques* superficiels et profonds, et en des *productions lymphatiques* dans différents organes, analogues à celles qu'on rencontre dans la leucocythémie, mais (et le fait est essentiel et caractéristique) *sans qu'il y ait augmentation des globules blancs* du sang. Cette hypertrophie ganglionnaire est quelquefois accompagnée d'une hypertrophie simple du foie et de la rate... et même en certains cas d'une hyperplasie des follicules clos et agminés de l'intestin grêle. » Elle porte encore quelquefois le nom de *maladie de Hodgkin*, mais à tort, car, en l'absence de tout examen du sang, il n'est pas démontré que les faits décrits par l'observateur anglais ne ressortissaient pas à la lymphadénie leucémique. Si le nom d'un médecin doit dé-

meurer attaché à ce type morbide, il est juste de choisir celui de Bonfils qui le premier a relaté une observation indiscutable d'adénie (1856) (Gilbert). L'hypertrophie débute en général par les ganglions sous-maxillaires ou latéraux du cou; les ganglions atteints sont fermes, mobiles, indolents; ils arrivent peu à peu à former des masses volumineuses, bosselées, moins consistantes et plus fixes; puis les ganglions de l'aisselle, ceux de l'aine se prennent; quand les ganglions profonds s'hypertrophient, en particulier ceux du médiastin, des troubles fonctionnels graves apparaissent (dyspnée, altération de la voix, dysphagie, œdèmes, palpitations, troubles pupillaires). A cette première période, caractérisée par la production et la multiplication des tumeurs ganglionnaires, succède bientôt une deuxième marquée par l'accentuation des troubles généraux de la santé (asthénie, apathie morale), l'apparition et la progression de la cachexie. La durée de l'évolution morbide est comprise en moyenne entre un et deux ans; elle peut se réduire à quelques mois ou s'étendre à trois ans et au delà. La terminaison est la mort qui arrive par les progrès de la cachexie ou par une complication (asphyxie, hémorragie, infection de nature variable). Le traitement consiste principalement en l'administration de préparations arsenicales; la trachéotomie peut être indiquée comme moyen palliatif, dans les cas de compression de la trachée et de menace d'asphyxie.

**ADÉNISATION.** s. f. [de ἀδὴν, glande]. Passage d'un organe altéré à l'état ou à l'aspect glandulaire.

**ADÉNITE.** s. f. [*adenitis*, de ἀδὴν, glande; all. *Drüsenentzündung*, angl. *adenitis*]. Inflammation d'une glande. ‖ Inflammation des ganglions lymphatiques. — *Adénite cervicale syphilitique.* V. Syphilis. — *Adénite meibomienne.* Nom donné par quelques auteurs, soit à l'inflammation des glandes de Meibomius (V. Paupière), soit au *chalazion.*

**ADÉNOCANCER.** s. m. [de ἀδὴν, glande, et cancer]. Cancer adénoïde ou glandulaire ayant les caractères histologiques de l'adénome et offrant le pouvoir envahissant et la malignité du cancer (Gilbert).

**ADÉNODIASTASE.** s. m. [de ἀδὴν, glande, et *diastase*]. Dissociation anormale des lobes glandulaires habituellement conglomérés.

**ADÉNOFIBROME.** s. m. [de ἀδὴν, glande, et fibrome]. Tumeur formée aux dépens d'une glande: il y a à la fois hyperplasie de l'épithélium glandulaire (adénome) et des éléments du tissu conjonctif qui évoluent suivant le type fibreux (fibrome).

**ADÉNOGRAPHIE.** s. f. [de ἀδὴν, glande, et γράφειν, décrire]. Description des glandes.

**ADÉNOÏDE.** adj. [*adenoides*, de ἀδὴν, glande, et εἶδος, forme]. Qui a la forme ou l'aspect du tissu d'une glande, et plus spécialement d'une glande lymphatique ou ganglion; c'est dans ce dernier sens que ce mot est à peu près uniquement employé aujourd'hui. — *Corpora seu plasmata adenoida*, nom proposé par Blasius (1837) pour remplacer le nom de *mélanoses*, donné à beaucoup de tumeurs dont la structure analogue à celle des glandes, et non le pigment, fait le caractère essentiel. — *Corps adénoïde.* Nom donné autrefois à la prostate. — *Tissu adénoïde* ou *tissu réticulé.* Tissu formé de fibrilles conjonctives très fines, anastomosées en réseau, dont les nœuds sont occupés par des cellules conjonctives; les mailles du réseau sont remplies par des cellules lymphatiques appartenant à diverses variétés. — *Végétations ou tumeurs adénoïdes.* Nom donné par Meyer (de Copenhague) à l'hypertrophie de l'amygdale pharyngée. Cette affection, dont la connaissance est relativement récente, puisque le premier travail de Meyer remonte à 1868, occupe une place considérable en pathologie infantile; les accidents qu'elle entraîne étaient attribués auparavant, soit d'une façon générale au lymphatisme, soit plus précisément à l'hypertrophie de l'amygdale palatine (Robert, 1843). Elle consiste en un développement anormal du tissu lymphoïde du pharynx nasal, soit que la partie médiane connue sous le nom d'amygdale pharyngée ou amygdale de Luschka subisse seule l'hypertrophie, soit que les différentes traînées lymphatiques de la région participent au processus. Elle apparaît en général de 5 à 15 ans, mais elle peut se montrer plus tôt et même chez les nourrissons; on la rencontre aussi chez l'adulte. Elle se caractérise cliniquement par des symptômes fonctionnels nombreux, dont les uns sont dus à l'obstruction du conduit respiratoire, les autres aux poussées inflammatoires dont ces tumeurs sont le siège et qui rayonnent vers les cavités voisines; d'autres enfin aux réflexes qui partent de ce point pour occasionner des troubles variés. La gêne respiratoire amène le malade à respirer par la bouche qui reste entr'ouverte, surtout pendant le sommeil; elle entraîne aussi le ronflement; enfin, la respiration étant insuffisante, il se produit parfois un véritable début d'asphyxie qui se caractérise soit par des crises d'étouffement qui réveillent l'enfant, soit plus simplement par des cauchemars. A la longue, des déformations apparaissent au niveau de la face et du thorax; le *facies adénoïdien* (fig. 9 et 10)



Fig. 9 et 10. — Facies *adénoïdien.*

est caractéristique et permet de faire le diagnostic à la seule vue de l'enfant: les yeux sont éteints, l'air est hébété, le nez pincé; les narines sont immobiles, les joues aplaties; la bouche est entr'ouverte; la lèvre supérieure épaisse ne recouvre qu'incomplètement les incisives; le maxillaire inférieur, normalement développé, déborde en avant le supérieur atrophié; le profil de la face rappelle celui du bouledogue. Le thorax aussi est déformé; il est déprimé et même enfoncé sur ses parties latérales. Il faut ajouter à ces symptômes des troubles de la phonation (impossibilité de prononcer les sons nasaux), de l'articulation (N devient D et M devient B), de l'audition par obstruction de la trompe d'Eustache, enfin des troubles généraux, comme l'arrêt de la croissance, le manque de gaieté, le défaut d'activité physique et intellectuelle. L'examen direct du pharynx nasal au moyen du doigt recourbé en crochet et porté derrière le voile du palais, permet de constater l'existence de tumeurs molles, plus ou moins abondantes, saignant facilement; le toucher doit être pratiqué aseptiquement, pour éviter l'inflammation ou *adénoïdite* qui survient très facilement. Chez le nourrisson, les troubles respiratoires dominent la scène; ils entraînent des troubles de la succion; l'alimentation est entravée, et survient bientôt l'*athrepsie adénoïdienne.* Le traitement sera avant tout chirurgical; il consistera en l'ablation des végétations avec la

pince et la curette, après anesthésie préalable, et sous les conditions d'asepsie ordinaire.

**ADÉNOÏDIEN.** adj. — *Facies adénoïdien.* V. Végétations adénoïdes.

**ADÉNOÏDITE.** s. f. Inflammation des végétations adénoïdes. V. ce mot.

**ADÉNOLIPOMATOSE SYMÉTRIQUE DIFFUSE.** V. Lipomatose symétrique diffuse.

**ADÉNOLOGADITE.** s. f. [de ἀδὴν, glande, et λογάδες, blanc de l'œil]. Conjonctivite des nouveau-nés. — Inflammation des glandes de Meibomius et de la conjonctive (de Graefe et Sonnemayer).

**ADÉNOLOGIE.** s. f. [de ἀδὴν, glande, et λόγος, discours]. Traité des glandes.

**ADÉNOLYMPHATOCÈLE.** s. f. ou **ADÉNOLYMPHOCÈLE.** s. f. V. Lymphatocèle.

**ADÉNOMALACIE.** s. f. [de ἀδὴν, glande, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement des glandes.

**ADÉNOME.** s. f. [de ἀδὴν, glande, et la terminaison *ome*, adoptée pour marquer, à la fin d'un mot, qu'il désigne une tumeur]. Tumeur formée par la prolifération d'un épithélium glandulaire, évoluant suivant le type normal; c'est une tumeur épithéliale, mais elle se distingue des épithéliomes par la régularité de ses formations qui sont identiques à celles des glandes normales, par l'absence de toute tendance à envahir les lymphatiques et à se généraliser, et enfin par sa bénignité.

**ADÉNOMÉNINGÉ, ÉE.** adj. [de ἀδὴν, glande, et μήνιγξ, membrane]. V. Fièvre *adénoméningée*.

**ADÉNOMYXOME.** s. m. [de ἀδὴν, glande, et *myxome*]. Tumeur formée aux dépens d'une glande: il y a hyperplasie de l'épithélium glandulaire (adénome) et des éléments du tissu conjonctif qui évoluent suivant le type muqueux (myxome).

**ADÉNONCOSE.** s. f. [de ἀδὴν, glande, et ὄγκωσις, tumeur]. Tuméfaction des glandes.

**ADÉNONERVEUX, EUSE.** adj. [de ἀδὴν, glande, et *nerveux*]. V. Fièvre *adénonerveuse*.

**ADÉNOPATHIE.** s. f. [de ἀδὴν, glande, et πάθος, maladie]. Affection des glandes en général, des ganglions lymphatiques en particulier.

**ADÉNOPHARYNGIEN.** adj. et s. m. [de ἀδὴν, glande, et φάρυγξ, pharynx]. Qui appartient au pharynx et à la glande thyroïde. — *Muscle adénopharyngien.* Faisceau musculaire qui se rencontre quelquefois de chaque côté de la glande thyroïde; il fait partie du constricteur inférieur (Winslow).

**ADÉNOPHARYNGITE.** s. f. Inflammation des amygdales et de l'arrière-gorge.

**ADÉNOPHLEGMON.** s. m. [de ἀδὴν, glande, et *phlegmon*]. Inflammation suppurative d'un ganglion, quand le tissu périganglionnaire participe au processus. Il peut être superficiel ou profond suivant le siège des ganglions atteints La forme ordinaire, *circonscrite*, guérit facilement après incision et évacuation du pus. Mais il existe une *forme diffuse* qui se voit à la suite d'une infection grave, de piqûre septique ou dans les fièvres (la scarlatine, par exemple); le pus s'infiltre en nappes, décolle les tissus et dissèque les vaisseaux qui parfois s'ulcèrent; des incisions multiples avec drainage et lavages antiseptiques, sont alors nécessaires. Enfin, on décrit une *forme infectieuse* où les phénomènes généraux prennent d'emblée le pas sur les désordres locaux et où la mort arrive rapidement par septicémie aiguë.

**ADÉNOPHTALMIE.** s. f. [de ἀδὴν, glande, et ὀφθαλμὸς, œil]. Inflammation des glandes de Meibomius.

**ADÉNOSARCOME.** s. m. [de ἀδὴν, glande, et *sarcome*]. Tumeur formée aux dépens d'une glande; il y a à la fois hyperplasie de l'épithélium glandulaire (adénome) et des éléments du tissu conjonctif qui se développent suivant le type embryonnaire (sarcome). La plupart des tumeurs désignées couramment sous le nom de sarcome du sein sont en réalité des adénosarcomes.

**ADÉNOSCLÉROSE.** s. f. [de ἀδὴν, glande, et σκλήρωσις, durcissement]. Induration des glandes (Swediaur).

**ADÉNOSES.** s. f. pl. Maladies chroniques des glandes (Alibert).

**ADÉNOSYNCHITONITE.** s. f. [de ἀδὴν, glande, et συγχειτὼν, mot qui n'est pas grec, de σὺν, avec, et χιτὼν, tunique, pour dire la conjonctive]. Mauvais mot qui a la signification d'*adénologadite*. V. ce mot.

**ADÉNOTOMIE.** s. f. [de ἀδὴν, glande, et τέμνειν, couper]. Dissection des glandes.

**ADÉNOTRICHIE.** s. f. [de ἀδὴν, glande, et θρὶξ, τριχὸς, poil]. Nom donné quelquefois aux folliculites (Hardy).

**ADÉPHAGIE.** s. f. V. Addéphagie.

**ADEPTE.** s. m. [*adeptus*, qui a acquis]. V. Alchimie.

**ADHATODA.** s. f. Acanthacées dont une espèce de l'Inde (*A. vasica* Nees) est antispasmodique.

**ADHÉRENCE.** s. f. [*adhærentia*, de *adhærere* (*hærere ad*), être attaché; σύμφυσις, all. *Verwachsensein, Verwachsung*, angl. *adhesion*, it. *aderenza*, esp. *adherencia*]. ‖ En pathologie, union de parties qui, dans l'état naturel, doivent être séparées: tels sont les bords des ouvertures naturelles, les viscères intérieurs, les membranes qui revêtent les cavités, les conduits excréteurs, etc. On rencontre parfois des adhérences organisées entre la langue et la muqueuse buccale; elles sont congénitales ou pathologiques. Les adhérences attribuées à ce qu'on a nommé *inflammation adhésive* sont précédées, à la surface des membranes séreuses, synoviales et muqueuses, de la chute des épithéliums contigus, et s'établissent au moyen d'une fausse membrane de nouvelle formation composée d'éléments anatomiques qui s'enchevêtrent avec ceux de la surface opposée, de façon à établir la continuité là où il n'y avait que contiguïté. Certaines adhérences donnent lieu à des accidents plus ou moins graves; il y en a, au contraire, que l'art cherche à développer, et qui mettent fin à des désordres organiques. V. Néomembrane. — *Adhérence péricardiaque.* V. Ventriculaire.

**ADHÉSIF, IVE.** adj. [*adhærens*]. Qui adhère. — *Emplâtre adhésif.* V. Emplatre. — *Inflammation adhésive.* Celle qu'on croyait opérer l'adhésion des parties divisées. V. Adhérence, Inflammation et Naissance. — *Phlébite adhésive.* V. Phlébite.

**ADHÉSIVITÉ.** s. f. Faculté d'adhérer à une série d'idées, d'y fixer son attention. L'organe en serait, suivant la phrénologie, dans les circonvolutions qui correspondent à la région supérieure de l'occipital (Broussais).

**ADIAPHORÈSE.** s. f. [de α priv., et διαφόρησις, diaphorèse]. Suppression de la transpiration.

**ADIAPHORÉTIQUE.** adj. — *Esprit adiaphorétique.* V. Esprit-*de-bois*.

**ADIAPNEUSTIE.** s. f. [de α priv., et διαπνεῖν, transpirer]. Suppression de la transpiration.

**ADIARRHÉE.** s. f. [*adiarrhæa*, de α priv., et διαῤῥεῖν, couler]. Suppression ou rétention d'une évacuation.

**ADIATHÉSIQUE.** adj. [de α priv., et διάθεσις, diathèse, it. *adiathesico*]. — *Maladies adiathésiques.* Celles qui sont nées sans diathèse antécédente.

**ADIPEUX, EUSE.** adj. [de *adeps*, graisse, λιπαρὸς, all. *fettartig, fettıcht*, angl. *adipose*, it. et esp. *adiposo*]. — *Hyperplasie adipeuse.* Altération caractérisée par un excès morbide dans la production des éléments adipeux. — *Ligament adipeux.* Nom donné improprement à un repli de la membrane synoviale de l'articulation du genou, qui se porte du ligament rotulien vers la cavité comprise entre les condyles du fémur. — *Substitution adipeuse.* V. Substitution *graisseuse*. — *Tissu adipeux.* Tissu formé par de petites cellules ou vésicules qui renferment la

graisse des animaux. Les *cellules adipeuses*, en général arrondies, ont de 3 à 8 centièmes de millimètre de diamètre; leurs parois, minces et transparentes, laissent apercevoir la couleur jaunâtre de la graisse. Elles résultent de la production de gouttelettes graisseuses dans l'épaisseur des corps fibro-plastiques qui servent de centre à la génération des fibres lamineuses (V. LAMINEUX), et qui passent de la forme polyédrique étoilée à la forme sphérique. Elles sont agglomérées en grains plus volumineux, qui forment, par leur union, de petites masses de 1 à 6 millimètres de diamètre, sur lesquelles se jettent les capillaires en se subdivisant autour des vésicules. Le tissu adipeux constitue sous la peau le *pannicule graisseux* (couche adipeuse). Il est en masses irrégulières autour des reins et dans l'épaisseur des joues, en petites masses pédiculées dans l'épiploon; il fait ordinairement la vingtième partie du poids du corps, mais cette proportion est variable. On a confondu à tort la moelle des os (qui a ou n'a pas de vésicules adipeuses) avec le tissu adipeux. La résorption de la graisse peut aller jusqu'à être à peu près complète, sans que l'enveloppe de la cellule se résorbe. Cette enveloppe reste alors sous forme de vésicule plissée ou non, et l'on voit dans la paroi de la cellule un noyau ovoïde, pâle, régulier, sans nucléole (Ch. Robin). — *Tumeurs adipeuses*. V. CHOLESTÉATOME et LIPOME.

**ADIPOCIRE**. s. f. [de *adeps*, graisse, et *cera*, cire; all. *Fettwachs*, angl. *adipocere*, it. et esp. *adipocera*]. Dénomination sous laquelle Fourcroy avait réuni trois substances bien distinctes : la cholestérine, le blanc de baleine (V. CÉTINE) et le gras des cadavres (V. GRAS).

**ADIPOCIRIFORME**. adj. Qui a l'aspect de l'adipocire. — *Tumeur adipociriforme* (Leprêtre). Tumeur plus connue sous le nom de *cholestéatome*.

**ADIPOME**. s. m. (Cruveilhier). Synonyme de *lipome*.

**ADIPOSE**. s. f. [de *adeps*, graisse]. État morbide caractérisé par la surcharge graisseuse du tissu cellulaire. — *Adipose douloureuse* ou *maladie de Dercum*. Affection particulière décrite en 1892 par Dercum. Elle se caractérise cliniquement par le développement sur le tronc ou sur les membres de masses adipeuses souvent symétriques, par une obésité générale très marquée, par des douleurs survenant par crises et siégeant au niveau des masses adipeuses, enfin par une asthénie musculaire et des troubles céphaliques (maux de tête, délire intermittent, hallucinations). Cette maladie apparaît exclusivement chez la femme; elle débute entre quarante et soixante ans; elle évolue fatalement vers la mort, qui survient parfois à la suite d'une complication pulmonaire (œdème, congestion, pneumonie). Au point de vue anatomo-pathologique, on a décrit une calcification partielle ou totale de la glande thyroïde avec ou sans atrophie de cet organe. L'opothérapie thyroïdienne appliquée dans un cas (Hale White) n'a pas donné de résultats.

**ADIPSIE**. s. f. [*adipsia*, de α priv., et δίψα, soif]. Absence de la soif.

**ADJUVANT**. adj. et s. m. [*adjuvans*, *adjumentum*, de *adjuvare*, aider; all. *Hülfsmittel*, angl. *adjutorium*, it. *adjuvante*, esp. *adyuvante*]. Médicament destiné à seconder l'action d'un autre plus énergique.

**ADJUVAT**. s. m. [de *adjuvare*, aider]. Fonction de celui qui sert d'aide dans les opérations et dans l'enseignement de l'anatomie, de la physiologie, de la chirurgie et de la médecine.

**ADMINICULE**. s. m. [*adminiculum*, aide]. Ce qui facilite le bon effet d'un remède.

**ADNÉ, ÉE**. adj. [*adnatus*, de *natus*, né, et *ad*, à, sur; all. *angewachsen*, angl. *adnate*]. Qui est immédiatement attaché à une chose et paraît faire corps avec elle. — *Tunica adnata*. Nom latin de la conjonctive.

**ADOLESCENCE**. s. f. [*adolescentia*, de *adolescere*, croître, grandir; all. *Jünglingsalter*, angl. *adolescency*, it. *adolescenza*, esp. *adolescencia*]. Age qui succède à l'enfance et qui s'étend depuis les premiers signes de la puberté jusqu'à l'époque où le corps a acquis toute sa perfection physique.

**ADONIDE, ADONIS**. s. f. ['Αδώνις, à cause de la couleur de ses teintes, dues, suivant la mythologie, au sang d'Adonis]. Genre de la famille des renonculacées, dont les espèces sont toutes âcres, vénéneuses, et ont été conseillées comme épispastiques. L'*Adonis autumnalis* (*goutte-de-sang*, vulg.) est l'espèce la plus commune. L'*Adonis vernalis* est employée en Russie comme succédané de la digitale (Botkin); elle est regardée en Sibérie comme abortif, ainsi que l'*Adonis apennina*.

**ADONIDINE**. s. f. Glucoside de l'*Adonis vernalis*; tonique du cœur; 0,005 milligrammes à 0,01 centigramme par jour, en granules.

**ADOUCISSANT**. s. m. Anciennement, médicament auquel on attribuait la propriété de corriger les âcretés des humeurs. || Médicament mucilagineux ou mucoso-sucré qu'on emploie dans tous les cas d'irritation, soit locale, soit générale. Les principaux adoucissants sont les liquides émulsifs, le lait, les plantes mucilagineuses.

**ADOUCISSANT, ANTE**. adj. [*demulcens*, all. *mildernd*, angl. *lenitive*, it. *addolcitivo*]. — *Gargarisme adoucissant*, V. GARGARISME.

**ADOXA**. s. f. Genre de plantes qu'on rattache aux araliacées (de Candolle) ou aux sambucinées (Baillon). L'*A. Moschatellina*, L. [*musc végétal*] a été conseillée contre les convulsions, l'ataxie, l'hystérie.

**ADRAGANT** (GOMME) [de τραγάκανθα, *Astragalus tragacantha* L., de τράγος, bouc, et ἄκανθα, épine; all. *Tragant*, angl. *tragacanth*, it. *adragante*, *dragante*]. Gomme qui sort spontanément des tiges et des rameaux de plusieurs *Astragalus*, et particulièrement des *A. verus*, *A. gummifer*, *A. creticus*. Elle est en filaments allongés, quelquefois aplatis, ou en plaques. Elle est mate, blanche ou légèrement jaunâtre, inodore, insipide. Sur 100 parties de cette gomme pulvérisée, 57 se dissolvent dans l'eau froide (Bucholz), et il reste 43 parties d'une substance gélatineuse (*adraganthine*). Elle contient, sous le même volume, 25 fois plus de principe gommeux que la gomme arabique : 5 à 6 grammes suffisent pour faire un mucilage avec 500 grammes d'eau. On ne l'emploie guère que dans les loochs, et comme intermède dans la fabrication des pilules.

**ADRAGANTHINE**. s. f. [all. *Tragantsoff*]. Principe immédiat de la *gomme adragant* (Desvaux). Cette substance est insoluble dans l'eau froide, qui la gonfle, en formant une gelée épaisse; l'eau chaude l'altère et la rend ensuite soluble dans l'eau froide. Traitée par l'acide azotique, elle donne de l'acide mucique en abondance. C'est elle qui dans les gommes du pays forme le principe insoluble auquel on donne le nom de *cérasine*.

**ADULTE**. adj. [*adultus*, de *adolescere*, se fortifier : fortifié, formé; all. *erwachsen*, *erwachsener*, angl. *adult*, it. et esp. *adulto*]. — *Age adulte*. V. VIRILITÉ. — *Adulte*. s. m. Celui qui est dans l'âge adulte.

**ADULTÉRATION**. s. f. [*adulteratio*, de *adulterare*, falsifier; all. *Verfälschung*, angl. *adulteration*, it. *adulteramento*, *alterazione*]. Synonyme de *sophistication*.

**ADUSTE**. adj. [*adustus*, de *adurere*, brûler; all. *verbrannt*, angl. *adust*, it. *adusto*, *abbruciato*]. Se disait autrefois du sang et des humeurs du corps humain dans certaines maladies; la sécheresse de la constitution, la chaleur, la soif, la couleur noire du sang tiré des veines, le peu de sérosité qui s'en séparait, étaient les indices de cet état prétendu du sang.

**ADUSTION**. s. f. [*adustio*; all. *Brennen*, *Anbrennen*,

angl. *adustion*. it. *adustione*], Cautérisation d'une partie du corps à l'aide du feu.

**ADVENTICE**. adj. [*adventitius*, de *advenire*, de *venire ad*; all. *hinzukommend*, angl. *adventitious*, it. *adventizio*]. Se dit d'une maladie qui ne tient pas à la constitution. — *Kyste adventice* ou *adventif*. Celui dont la paroi propre, en continuité vasculaire avec les tissus de l'animal affecté par les hydatides, n'appartient pas à ces dernières. — *Membrane adventice*. Celle qui est surajoutée et non nécessaire à la constitution d'un organe.

**ADYNAMICO-ATAXIQUE**. adj. Fièvre à la fois adynamique et ataxique (Bégin).

**ADYNAMIE**. s. f. [*adynamia*, ἀδυναμία, de α privatif, et δύναμις, force; all. *Schwache*, *Kraftlosigkeit*, angl. *adynamia*, it. et esp. *adinamia*]. Débilité, prostration physique et morale, affaiblissement des mouvements musculaires. ‖ Pour Vogel, maladies dans lesquelles il y a abolition ou diminution d'énergie des sensations et des mouvements volontaires (apoplexie, paralysie, dyspnée, syncope, anorexie, impuissance, stérilité, etc.). ‖ Pour Cullen, le deuxième ordre des névroses, lequel embrasse à peu près les mêmes maladies que la division de Vogel. ‖ Depuis Pinel, l'extrême faiblesse musculaire qui s'observe dans les fièvres autrefois dites *putrides*, et depuis lors dites *adynamiques*, parce que cette extrême faiblesse musculaire en est le symptôme principal. ‖ Peu à peu le sens de ce mot a été étendu à la désignation de la stupeur, l'abattement des traits, la flaccidité des parties molles, la faiblesse des contractions cardiaques, la fétidité des excrétions, la tendance aux hémorragies, et autres symptômes graves communs à beaucoup de maladies générales. V. Collapsus.

**ADYNAMIQUE**. adj. [*adynamicus*]. Qui est caractérisé par l'adynamie : *état adynamique*, *fièvre adynamique*. V. Putridité.

**ÆDŒITE**. s. f. [*ædœitis*, de αἰδοῖα, les parties génitales]. Inflammation des parties génitales.

**ÆDŒOBLENNORRHÉE**. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et *blennorrhée*]. Écoulement muqueux par les parties génitales.

**ÆDŒODYNIE**. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et ὀδύνη, douleur]. Douleur ressentie dans les organes génitaux.

**ÆDŒOGRAPHIE**. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et γράφειν, décrire]. Description des organes génitaux.

**ÆDŒOLOGIE**. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et λόγος, discours]. Traité sur les organes génitaux.

**ÆDŒOMYCODERMITE**. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, μῦκος, mucus, et δέρμα, membrane]. Inflammation de la muqueuse de l'appareil génito-urinaire.

**ÆDŒOPSOPHIE**. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et ψόφος, bruit]. Émission bruyante de gaz par l'urètre chez l'homme, et par le vagin chez la femme. Meckel a publié en 1795 un ouvrage sous ce titre.

**ÆDŒOSCOPIE**. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et σκοπεῖν, explorer]. Exploration des parties génitales.

**ÆDŒOTOMIE**. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et τέμνειν, couper]. Anatomie des organes génitaux.

**ÆGILOPS**. s. m., **ÆGOPHONIE**. s. f. V. Égilops, Égophonie.

**ÆGINÉTIE**. s. f. (*Æginetia*, L.). Genre de plantes de la famille des orobranchées. L'*Æ. indica*, Roxburgh, est usitée aux Indes comme antiscorbutique.

**ÆGIPHILA**. s. f. Genre de plantes verbénacées dont une espèce, l'*Æ. salutaris*, est employée contre la morsure des serpents (Humboldt).

**ÆGIS**. s. f. [αἰγίς, peau de chèvre ou égide]. Tache blanche sur la cornée.

**ÆGLE**. s. m. Genre de plantes voisines des orangers dont l'espèce la plus connue habite l'Inde orientale : c'est l'*Æ. Marmelos Cratæva Marm.*, L.; *Feronia pellucida*, Roth; *Bilva*, des habitants), qui, encore vert, est antidysentérique, et, à l'état de maturité, est détersif et laxatif (Baillon).

**ÆGYPTIAC**. adj. V. Onguent *égyptiac*.

**AÉRAGE**. s. m., **AÉRATION**. s. f. [de *aer*, air; all. *Auslüftung*]. Synonymes de *ventilation*. ‖ Présence ou introduction des éléments de l'air dans les eaux potables ou médicinales, dites alors *eaux aérées*.

**AÉRÉ, ÉE**. adj. — *Alcali aéré*. V. Alcali. — *Eau aérée*. V. Aérage.

**AÉRENTÉRECTASIE**. s. f. V. Entérectasie.

**AÉRHÉMOCTONIE**. s. f. [de ἀήρ, air, αἷμα, sang, et κτόνος, action de tuer; on dit quelquefois à tort *aérhémotoxie* : τοξικὸν donne une fausse idée, l'air introduit ne tue pas comme un poison]. Mort par introduction de l'air dans les veines. Pendant le cours des opérations chirurgicales portant sur les régions du cou, de l'aisselle et du haut des bras, il arrive parfois qu'au moment de l'ouverture d'une veine on entend un sifflement, un gargouillement particulier; le malade pousse un cri de détresse, pâlit, et s'affaisse dans une syncope généralement mortelle. Cependant, on a ramené des malades à la vie par la respiration artificielle, l'excitation du cœur et du diaphragme à l'aide de l'électricité, etc. Cet accident arrive lorsqu'une veine blessée reste ouverte, soit par suite d'adhérence (jugulaires, sous-clavières, axillaires et leurs branches) aux aponévroses voisines, soit par suite d'une traction exercée sur le vaisseau. La tendance au vide que produit dans le thorax chaque inspiration favorise l'introduction de l'air, qui arrive au cœur droit avec le sang, et de là dans les capillaires du poumon, dont il interrompt la circulation : d'où syncope et mort.

**AÉRIEN, IENNE**. adj. [*aerius*, *aereus*, it. et esp. *aereo*]. Qui a rapport à l'air. — *Vésicule aérienne*. V. Vésicule *pulmonaire*. — *Voies aériennes* ou *conduits aériens*. Ensemble des canaux qui conduisent l'air dans les poumons, le larynx, la trachée-artère, les bronches et leurs ramifications.

**AÉRIFÈRE**. adj. [de *aer*, air, et *ferre*, porter]. Qui porte l'air. — *Voies aérifères*. Ensemble des fosses nasales, de l'arrière-bouche, du larynx, de la trachée et des bronches.

**AÉROBIE**. adj. [de ἀήρ, air, et βίος, vie]. Qui vit dans l'air.

**AÉROBIE**. s. m. Nom proposé par Pasteur pour indiquer l'existence des êtres inférieurs, incapables de vivre en dehors de la présence du gaz oxygène libre. D'après lui, les aérobies constitueraient les *Azymiques*.

**AÉRODERMECTASIE**. s. f. [de ἀήρ, air, δέρμα, peau, et ἔκτασις, distension]. Distension des téguments par les gaz.

**AÉRODUCTOR**. s. m. Levier inventé par Weidmann pour remédier au danger de mort par asphyxie que court le fœtus, lorsque la tête tarde à sortir après l'expulsion du tronc. Grâce à l'air qu'il fournit au fœtus, il permet d'abandonner l'expulsion de la tête à la nature, et facilite l'extraction, quand, malgré l'introduction de l'air, la respiration ne s'établit pas convenablement.

**AÉROHYDROPATHIE**. s. f. [de ἀήρ, air, ὕδωρ, eau, et πάθος, affection]. Littéralement, maladie causée par l'air et l'eau. ‖ Mode de traitement des maladies dans lequel l'air et l'eau sont les principaux moyens curatifs.

**AÉROPHAGIE**. s. f. [de ἀήρ, air, et φαγεῖν, manger]. Déglutition d'air : l'air avalé emplit l'estomac et donne lieu à du tympanisme gastrique; il ressort bientôt sous forme d'éructations bruyantes; quelquefois, l'air avalé ne va pas jusqu'à l'estomac; il est rejeté par la contraction

des muscles du cou (éructation œsophagienne). Ce phénomène s'observe chez certains sujets nerveux ou hystériques; le tympanisme gastrique et les éructations qui en sont la conséquence doivent être distingués du tympanisme et des éructations dus à des productions gazeuses d'origine fermentative.

**AÉROPHOBIE.** s. f. [de ἀήρ, air, et φόβος, peur : horreur de l'air; all. *Luftschen*, angl. *aerophoby*, it. *aerofobia*]. Symptôme assez fréquent de la rage, quelquefois aussi de l'hystérie et des autres affections nerveuses. Les *aérophobes* ne peuvent pas supporter l'action, sur la peau, de l'air en mouvement.

**AÉROPIÉSIE.** V. Aéropiésothérapie.

**AÉROPIÉSISME.** s. m. [de ἀήρ, air, et πίεσις, pression]. Nom sous lequel on désigne l'ensemble des accidents provoqués par l'action sur l'organisme de l'air dont la pression est augmentée ou diminuée; l'*aéropiésisme* est dit *positif* quand les accidents sont dus à l'air comprimé; il est dit *négatif* quand ils dépendent de l'air raréfié.

**AÉROPIÉSOTHÉRAPIE.** s. f. [de ἀήρ, air, πίεσις, pression, et θεραπεία, traitement]. Application au traitement des maladies de l'air condensé ou raréfié, soit artificiellement, soit en utilisant certaines conditions naturelles (cures d'altitude, air raréfié).

**AÉROPLÉTHYSMOGRAPHE.** s. m. [de ἀήρ, air; πληθυσμός, accroissement, et γράφειν, écrire]. Appareil destiné à enregistrer les changements de volume du thorax pendant la respiration (Gad).

**AÉROPLEURIE.** s. f. V. Pneumothorax.

**AÉROSCOPIE.** s. f. [de ἀήρ, air, et σκοπεῖν, examiner]. Examen des caractères optiques de l'air, des poussières microscopiques qu'il transporte (F.-A. Pouchet).

**AÉROTHÉRAPEUTIQUE** ou **AÉROTHÉRAPIE.** s. f. Application au traitement des maladies de l'air offrant des qualités spéciales. V. Air *comprimé*, *marin*, *des montagnes*.

**AÉROTHERMOTHÉRAPIE.** s. f. [de ἀήρ, air, θερμός, chaud, et θεραπεία, cure]. Application thérapeutique de l'air chaud.

**AÉROTONOMÈTRE.** s. m. Appareil destiné à mesurer la tension des gaz dans le sang (Pflüger et Strassburg).

**AÉROTROPISME.** s. m. [de ἀήρ, air, et τρέπειν, tourner]. Propriété que possède le protoplasma de réagir à l'action de l'oxygène; l'*aérotropisme* est dit *positif* quand le protoplasma est attiré par l'oxygène, *négatif* quand il est repoussé.

**ÆSCULINE** ou **ESCULINE.** s. f. ($C^{16}H^{9}O^{10}$). [*Æsculinum*; all. *Aeskulin*; *Enallochrome*, *polychrome*]. Glucoside retiré des fruits et de l'écorce du marronnier d'Inde (*Æsculus hippocastanum*). Il est amer, soluble dans douze parties d'eau bouillante, plus soluble dans l'alcool. Les acides le dédoublent en *esculétine* et en *glycose*. Sa solution aqueuse possède à un haut degré des propriétés de *dichroïsme*. Il a des effets toniques et fébrifuges (1 à 2 gr.).

**ÆSCULINIQUE** ou **ÆSCULIQUE.** adj. V. Saponique.

**ÆSTHÉSIE.** s. f., **ÆSTHÉSIOGÈNE.** adj., **ÆSTHÉSIOLOGIE.** s. f., **ÆSTHÉSIOMÈTRE.** s. m., **ÆSTHÉSODIQUE.** adj., ou mieux **ESTHÉSIE, ESTHÉSIOGÈNE, ESTHÉSIOLOGIE, ESTHÉSIOMÈTRE, ESTHÉSODIQUE.** V. ces mots.

**ÆTHIOPS.** s. m. V. Éthiops.

**ÆTHUSE.** s. f. [de αἴθουσα, de αἴθειν, brûler, à cause de l'âcreté des ombellifères auxquelles les anciens donnaient ce nom; all. *Gleisse*]. Genre de plantes ombellifères (pentandrie digynie, L.), dont deux espèces intéressent le médecin : 1° L'*æthuse fétide* (*Æthusa cynapium*, L., *faux persil*, *petite ciguë*, *ciguë des jardins*), plante vénéneuse qui croît dans les jardins avec le cerfeuil et le persil, dont il faut avoir soin de la distinguer. Son odeur est nauséabonde; sa tige, vert glauque, présente des stries rougeâtres; ses folioles sont étroites, aiguës, incisées, dentées, à segments nombreux; ses fleurs sont blanches; au contraire, le persil et le cerfeuil ont une odeur aromatique; le premier a une tige verte, sans lignes rouges, des feuilles larges, bipennées, dentées, à lobes cunéiformes, et des fleurs jaunes; dans le second, les feuilles sont tripennées, à folioles ovales d'un vert clair, à pétiole couvert de poils blanchâtres, et le fruit, au lieu d'être court et arrondi, est étroit et allongé. 2° L'*æthuse meum* (*Æthusa meum*, L.; *meum*, *Meum athamanticum*), dont la racine, assez grosse, rameuse, brune en dedans, d'une saveur âcre, a une propriété excitante qui la faisait passer autrefois pour stomachique, diurétique, emménagogue.

**AÉTITE.** s. f. [*aetites*, de ἀετὸς, aigle; all. *Adlerstein*; *pierre d'aigle*]. Oxyde de fer hydraté naturel géodique, ainsi appelé parce qu'on en trouve, disait-on, dans l'aire des aigles. On lui supposait des vertus merveilleuses; c'est du tritoxyde de fer.

**AFFADISSEMENT.** s. m. [all. *Ekel*, it. *insipidezza*]. Altération du sens du goût, caractérisée par un affaiblissement notable de l'appétit et des forces digestives.

**AFFAIBLISSEMENT.** s. m. [*debilitatio*, ἀσθένημα, all. *Entkräftung*, angl. *weakening*, it. *affiebolimento*]. Diminution des forces. *Affaiblissement* indique la faiblesse qui arrive, qui survient.

**AFFAISSEMENT.** s. m. [*depressio*, *collapsus*, all. *Sinken*, *Einsinken*, angl. *sinking*, it. *divellimento*, *sprofondamento*]. La chute des forces. V. Abattement. || *Affaissement d'une tumeur*, *affaissement de la cornée*, etc. État dans lequel ces parties ne sont plus tendues, résistantes.

**AFFECTIF, IVE.** adj. [it. *affettivo*, esp. *afectivo*]. — *Facultés* ou *fonctions affectives*. Celles qui comprennent le moral de l'homme, sentiments, penchants, passions, par opposition aux facultés intellectuelles. V. Fonction. — *Phénomènes affectifs*. Ceux qui dépendent de ces facultés. V. Ame et Instinct.

**AFFECTION.** s. f. [*affectio*, πάθος, πάθημα, all. *Angegrifensein*, angl. *affection*, it. *affezione*, esp. *afeccion*]. Manière dont l'âme ou le corps est affecté. — *Affections de l'âme* (*affectus animi*). Nom donné non seulement aux diverses passions, comme l'amour, la jalousie, la haine, mais encore à tout état de l'âme accompagné d'un sentiment agréable ou pénible, comme le plaisir, la crainte, la tristesse, etc. D'après Gall, le mot *affection* ne doit s'employer que dans ce dernier sens. || *Affection* est souvent employé comme synonyme de maladie : on dit une *affection* aiguë, chronique, nerveuse, vénérienne, catarrhale, etc., pour une *maladie* aiguë, chronique, nerveuse, vénérienne, catarrhale, etc. || Pour ceux qui considèrent le mot *affection* comme une expression générique, dont la *maladie* ne représenterait qu'un point de vue spécial, il signifie toute condition contre nature de l'organisme, et, outre les maladies, comprend les monstruosités, les difformités acquises, les vices de conformation, les infirmités, etc., qui ne constituent pas toujours des maladies proprement dites. || Aujourd'hui on réserve le nom d'affection au « processus morbide envisagé dans ses manifestations actuelles, abstraction faite de sa cause » (H. Roger). On ne doit donc pas parler de maladies d'organes, c'est affection qu'il faut dire. M. Landouzy a préconisé l'emploi du terme *pathie* comme suffixe à la suite du nom de l'organe; on forme ainsi un mot qui désigne une affection de cet organe, sans rien préjuger de sa nature, c'est-à-dire de la maladie dont elle dépend. V. Maladie.

**AFFÉRENT, ENTE.** adj. [*afferens*, de *afferre* (*ferre ad*), apporter; esp. *aferente*]. — *Vaisseaux afférents*. Les

vaisseaux lymphatiques qui arrivent aux ganglions situés sur leur trajet : les vaisseaux lymphatiques sont tour à tour *efférents* à l'égard des ganglions d'où ils sortent, et *affèrents* à l'égard de ceux où ils arrivent. V. DÉFÉRENT et EFFÉRENT.

**AFFINAGE.** s. m. Art de purifier les métaux et spécialement de séparer l'or et l'argent de leur alliage avec le cuivre, au moyen de l'acide sulfurique bouillant, qui n'attaque pas l'or, tandis qu'il dissout le cuivre et l'argent. Celui-ci est précipité de la dissolution à l'aide du cuivre métallique. Cette opération intéresse l'hygiéniste parce qu'elle s'accompagne de la formation de vapeurs sulfureuses et sulfuriques qui doivent être condensées dans des appareils spéciaux, ou décomposées, de façon à n'exercer aucune action fâcheuse dans le voisinage de la fabrique (Darcet).

**AFFINITÉ.** s. f. [*affinitas*, de *affinis*, voisin, de *ad*, à, et *finis*, limite, frontière ; all. *Wahlverwandtschaft*, angl. *affinity*, it. *affinita*, esp. *afinidad*]. — *Affinité des maladies*, *affinité morbide*. Nom donné, en pathologie générale, à ce fait, opposé à l'*antagonisme des maladies*, que certaines affections apparaissent ensemble ou l'une après l'autre, bien que différant par leur nature et le terrain de leur évolution. Par ex. la rougeole et la coqueluche, dont les épidémies sont simultanées ou successives. — *Affinité élective*. V. ÉLECTIF.

**AFFIUM.** s. m. [Transformation arabe du mot grec ὄπιον, opium]. Larme laiteuse qui s'écoule des incisions aux capsules du pavot, dans les lieux où l'on récolte l'opium. Ce produit précieux est réservé pour les familles riches et puissantes ; on ne livre au commerce que les produits inférieurs. Aubergier a nommé *affium* son opium indigène extrait du pavot pourpre.

**AFFLUX.** s. m. [*affluxus*, de *affluere*, de *ad*, à, et *fluere*, fluer ; ἐπίρροια. all. *Anfluss*, *Zufluss*, angl. *affluxion*, it. *afflusso*]. Arrivée d'une quantité surabondante de liquide dans une partie du corps.

**AFFRONTEMENT.** s. m. Action d'affronter les bords d'une plaie, en rapprochant avec le pouce et l'index, ou les autres doigts de la main, les surfaces saignantes, de manière que la face épidermique de chacune des lèvres de la plaie soit au même niveau. On le maintient à l'aide des bandelettes agglutinatives, des serres-fines, du collodion ou des sutures. V. RÉUNION.

**AFFRONTER.** v. a. [de *à* et *front* : mettre de front]. En chirurgie, rapprocher les lèvres d'une plaie de manière à placer au même niveau et en contact les bords de la peau ou de la muqueuse coupée. C'est la suture qui affronte et tient le plus exactement réunies les lèvres des solutions de continuité : elle peut donner une réunion immédiate. Les bandelettes, n'agissant que superficiellement, ne peuvent affronter complètement que les plaies cutanées. C'est surtout par la suture à points entrecoupés ou séparés que les bords des solutions de continuité sont exactement affrontés. V. SUTURE.

**AFFUSION.** s. f. [*affusio*, de *affundere* (*fundere ad*), verser sur ; πρόσχυσις, all. *Begiessung*, angl. *affusion*, it. *affusione*, esp. *afusion*]. Moyen thérapeutique qui consiste à verser en nappes, et seulement de quelques centimètres de hauteur, une certaine quantité d'eau sur une partie ou sur la totalité du corps. Dans la *douche*, l'eau est versée d'un lieu plus élevé. La température du liquide et la durée de l'affusion varient selon la chaleur de la peau, la force du pouls, le degré de réaction qu'a éprouvé le malade après les premières affusions (ce moyen n'étant convenable qu'autant que la réaction se fait promptement) et suivant les effets thérapeutiques qu'on recherche : si ce sont les effets *sédatifs* (fièvres typhoïde, éruptive, intermittente), l'eau, ayant 14 à 16 degrés, sera versée lentement pendant six à dix minutes ; si ce sont les effets *stimulants* (algidité, névroses), la durée de l'affusion ne dépassera pas deux à trois minutes, et la température restera entre 10 et 12 degrés : d'une façon générale, l'eau peut être d'autant plus froide et l'opération plus prolongée que la température du corps est plus élevée.

**AFŒTAL, ALE.** adj. — *Grossesse afœtale*. V. GROSSESSE.

**AGACEMENT.** s. m. [αἱμωδιὰν ; on traduit ce mot par *hebetudo*, mais il n'y a pas de mot latin qui y corresponde exactement ; all. *Stumpfwerden*, angl. *setting on edge*, it. *allegamento*, esp. *dentera*]. — *Agacement des dents*. Mode d'irritation des dents, causé par l'usage d'aliments acides, tels que l'oseille, la groseille, etc. Le meilleur moyen d'y remédier est de neutraliser le principe acide par le carbonate de chaux, ou de faire usage de fromage qui contienne des principes alcalins. — *Agacement des nerfs*. Sensation désagréable qu'éprouvent les sens à l'occasion de tout excitant capable d'accroître la susceptibilité, et de rompre en quelque sorte l'harmonie du système nerveux.

**AGACIN.** s. m. Cor aux pieds.

**AGALACTATION.** s. f. Mauvais mot pour *agalactie*.

**AGALACTE.** adj. [de α privatif, et γάλα, lait]. Qui n'a pas de lait, en parlant d'une femme. ‖ Qui n'a pas teté ou qui ne tette pas, en parlant d'un enfant.

**AGALACTIE** ou **AGALAXIE.** s. f. [*agalactia*, de α privatif, et γάλα, lait]. Absence du lait dans les mamelles, chez les nouvelles accouchées ou les nourrices.

**AGAR-AGAR.** s. f. Algue avec laquelle on prépare une colle qui est l'objet d'un grand commerce à Java. Payen a retiré de cette algue un produit colloïde appelé *gélose* avec lequel on prépare divers milieux de culture solides, utilisés en bactériologie. On donne indifféremment à ce genre de culture le nom d'*agar* ou de *gélose*. V. GÉLOSE.

**AGARIC.** s. m. [*agaricum*, ἀγαρικὸν, all. *Blätterschwamm*, angl. *agaric*, it. et esp. *agarico*]. Nom donné à plusieurs champignons (cryptogames, L., champignons, J.) comestibles (*Agaricus campestris*, *Ag. albellus*, *Ag. cæsareus*, etc.) ou vénéneux (*Ag. annularis*, *Ag. amarus*, *Ag. urens*, etc.), appartenant à la classe des *Basidiosporés*, au sous-ordre des *Ectobasides*. — *Agaric blanc* ou *des pharmaciens*. V. POLYPORE *du mélèze*. — *Agaric du chêne*, *des chirurgiens*. V. AMADOU et POLYPORE *amadouvier*. — *Agaric comestible*, ou *champignon de couche* (*Agaricus campestris*, L., dit aussi *alutarius*, Persoon, *arvensis*, Schæffer, *candidus*, Schum., *edulis*, Bulliard, *pratella*, Fl. Wett, *sylvaticus* et *pratensis*, Schæffer, *amanita edulis*, Lam.). Champignon appartenant à la section ou genre *Pratella*. Il est caractérisé par un chapeau charnu persistant, uni en dessus, sauf des variétés accidentelles. Les feuillets, d'abord blancs ou jaunâtres, deviennent rosés, puis bruns, et noirs, à mesure que le chapeau s'étale. Le pédicule est charnu, filamenteux, pourvu d'un anneau ou collier. Sur couche, dans les prés, dans les pâturages, le chapeau peut être large de 2 à 10 centimètres ; dans la mousse, sous les bois, il atteint 15 à 20 centimètres. Il est de bon goût, nourrissant, et n'est vénéneux à aucun âge, tant qu'il n'est pas en putréfaction. — *Agaric mousseron*. V. MOUSSERON et BLANC *de champignon*.

**AGARICINE.** s. f. Résine cristalline des agarics (Gobley).

**AGATI.** s. m. Genre de plantes légumineuses (Rheede), dont une espèce (*A. grandiflora*, Desvaux ; *Æschynomène grandiflora*, L.) a une écorce toxique, et des propriétés très amères analogues à celles du *Quassia*.

**AGAVE.** s. f. [lat. *agave*, d'ἀγαυὸς, admirable]. — Genre de plantes de la famille des Amaryllidées, propres à l'Amérique. — *Agave cubensis*. Jacquin (maguey ou pulque des Américains). Elle croît à Cuba et au Mexique ; on en

retiré une liqueur sucrée qui fermente et prend la saveur du cidre (*vin de pulque*); la racine est substituée à celle de la salsepareille, mais est inerte.

**ÂGE.** s. m. [anc. français *aage*, *eage*, *edage*, représentant le latin fictif *ætaticum*, dérivé de *ætas*; ἡλικία, all. *Alter*, angl. *age*, it. *età*, esp. *edad*]. Temps qui s'est écoulé depuis la naissance; période d'un certain nombre d'années. — Chez tous les mammifères, la vie offre deux phases principales bien tranchées; elle est *intra-utérine* (V. ce mot) ou *extra-utérine*. Chacune d'elles se subdivise en plusieurs périodes ou âges: la première en trois, la seconde différemment, suivant les auteurs. Les anciens comptaient six âges: *enfance*, de la naissance à cinq ans; *adolescence*, jusqu'à vingt-cinq; *jeunesse*, jusqu'à trente-cinq; *âge adulte*, jusqu'à cinquante; *vieillesse*, jusqu'à soixante, et *extrême vieillesse*. Dans la collection hippocratique, le *Livre des Semaines* divise la vie humaine en sept âges: le petit enfant jusqu'à sept ans; l'enfant jusqu'à quatorze; l'adolescent jusqu'à vingt et un; le jeune homme jusqu'à vingt-huit; l'adulte jusqu'à quarante-neuf; l'homme âgé jusqu'à cinquante-six; le vieillard au delà. Si l'on tient compte des changements successifs et insensibles que l'homme présente, comme tout être organisé, depuis l'instant de la fécondation jusqu'au moment de la mort sénile, on peut réduire à trois ses *âges* ou *périodes d'évolution*: époque d'*accroissement*, d'*état*, de *déclin*. Mais cette division physiologique ne suffit pas au médecin légiste, qui doit déterminer l'âge d'une façon précise, ainsi que son influence au point de vue civil, criminel et administratif; aussi la médecine légale admet elle cinq divisions principales, avec de nombreuses subdivisions: 1° *Vie intra-utérine* (*embryon* pendant trois mois; *fœtus non viable*, de trois à sept mois; *fœtus viable*, de sept à neuf mois). 2° *Enfance*, jusqu'à quatorze ans (la *première enfance*, jusqu'à sept ans, comprend le nouveau-né, le nourrisson, l'époque de la première dentition, celle de l'apparition des premières grosses molaires permanentes; la *seconde enfance* est caractérisée par la seconde dentition de sept à onze ans, et par l'approche de la puberté de onze à quatorze). 3° *Jeunesse*, jusqu'à trente ans (*adolescence*, de quinze à dix-huit; *virilité* de dix-huit à vingt-cinq: *développement complet* de vingt-cinq à trente). 4° *Maturité*, de trente à soixante ans (*confirmée*, de trente à quarante-cinq; *décroissante*, de quarante-cinq à soixante). 5° *Vieillesse*. — *Age critique*. V. CRITIQUE. — *Age de retour*. V. RETOUR. — *Age moyen; âge probable*. V. POPULATION, VIE MOYENNE et VIE PROBABLE. — *Ages paléontologiques* ou *préhistoriques de l'homme*. Périodes que l'archéologie a d'abord tracées dans les temps préhistoriques en admettant un *âge de pierre* primitif, un *âge de bronze*, puis un *âge de fer* (V. HOMME *fossile*). Aujourd'hui on admet trois périodes dans l'âge de pierre, selon Leguay: 1° Un âge contemporain des terrains quaternaires précédant les derniers grands changements du globe. 2° Un âge qui a suivi ces changements du globe: il a laissé dans les cavernes les os de l'*Ursus spelæus*, antérieur au diluvium, des grands *Felis*; mais le cheval et le bœuf n'étaient déjà plus inconnus. Puis vient la période du *mammouth* (*Elephas primigenius*) et du *Rhinoceros tichorinus*, dont les ossements, avec des instruments de fabrication humaine, se trouvent dans les couches inférieures du diluvium; enfin la période du renne et de l'aurochs (*Bison europæus*). 3° Un troisième âge qui se subdivise en deux sous-périodes: L'une *antéhistorique* qui offre les mêmes silex grossiers que le précédent, mais partout le cheval, le cerf, le *Bos primigenius* ou *urus*, et des populations occupant des habitations lacustres; plus de renne; beaucoup de restes d'animaux domestiques mêlés à ceux d'animaux sauvages. Une seconde sous-période se relie aux temps historiques; elle ne connaît pas encore le bronze, mais possède tous les animaux domestiques ou sauvages actuels, excepté le castor qui tend à disparaître. Cette dernière sous-période se continue, comme pierre, pendant les âges de bronze, de fer. L'usage du silex a persisté pendant la domination romaine et même après. A chaque période correspond une industrie spéciale: Le *premier* âge de pierre antédiluvien montre de grosses haches à l'état brut dans les dépôts quaternaires, quelques couteaux rudimentaires. Le *second* a laissé une énorme quantité de couteaux (lames siliceuses, triangulaires, détachées par percussion) et des os de bois de renne, même de cerf, artistement travaillés. Pas de poteries (Lartet, Christy, Garrigou, etc.). Le *troisième* âge de pierre offre d'abord des silex analogues aux précédents, et simultanément des poteries grossières, mal cuites, mélangées de cailloux, de cendres, de fragments d'os, puis de belles pièces parfaitement travaillées, de superbes haches ou *celtæ*, d'un fini admirable dans la forme et le poli; des poteries anciennes et, à côté, de la poterie mieux travaillée, ornée. Parmi tout cela, quelques silex d'un travail négligé. Vient ensuite l'*âge de bronze* dont les haches gardent la forme des haches de pierre. La plupart de ces objets ont été trouvés dans des sépultures dont la physionomie varie aussi. Dans les plus anciennes on se contentait de recouvrir de blocs de pierre, de terre, le cadavre, et avec lui des armes, des ustensiles; puis on a souvent brûlé le mort sur place dans une fosse creusée à cet effet, après avoir jeté dans son bûcher divers objets en silex, et l'on a recouvert les débris d'argile, de pierres, de terre. Le fait général qui se dégage des connaissances actuelles, c'est que l'âge de pierre a partout existé. On a trouvé des silex ouvrés partout où l'on a pris la peine de les chercher, même en fouillant le sol de Ninive et de Babylone. Ils marquent une période nécessaire de l'évolution sociale. V. CHRONOLOGIE *anthropologique* et HOMME.

**AGÈNE.** adj. et s. m. Synonyme, d'*agénosome* V. ce mot.

**AGÉNÉSIE.** s. f. [*agenesis*, de α priv., et γένεσις, génération]. Impossibilité d'engendrer, impuissance. || En tératologie, absence d'un ou de plusieurs organes chez le fœtus.

**AGÉNOSOME.** s. m. [de α privatif, γεννάω, j'engendre, et σῶμα, corps]. Nom donné par Isid.-Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres appelés *agènes* par son père, monstres qui offrent une éventration latérale ou médiane occupant principalement la portion inférieure de l'abdomen, et dont les organes génito-urinaires n'existent pas, ou sont réduits à de simples rudiments: c'est un des genres de la famille des *Célosomiens*.

**AGENT.** s. m. [de *agere*, agir, faire; it. et esp. *agente*]. Tout corps qui peut avoir une influence ou déterminer un effet quelconque; ex.: *agents hygiéniques*, *morbifiques*, *thérapeutiques*, *pharmaceutiques*, etc.

**AGÉRASIE** s. f. [*agerasia*, de α priv., et γῆρας, vieillesse]. Absence de vieillesse. Vieillesse exempte des infirmités ordinaires à cet âge.

**AGEUSTIE.** s. f. [*ageustia*, ἀγευστία, de α privatif, et γεῦσις, goût]. Absence de goût; diminution ou abolition de la faculté de percevoir les saveurs.

**AGGLUTINANT**, ou mieux **AGGLUTINATIF.** s. m. Substance emplastique qui adhère fortement aux parties sur lesquelles on l'applique: tels sont le diachylon gommé, l'emplâtre d'André de la Croix, le taffetas d'Angleterre. V. TAFFETAS.

**AGGLUTINANT, ANTE**, ou **AGGLUTINATIF, IVE.** adj. [*agglutinans*, de *agglutinare*, coller; dérivé de *gluten*, colle; all. *anklebend*, angl. *agglutinative*, it. *conglutinativo*]. — *Bandelettes agglutinatives* ou *emplâtres agglutinatifs*. V. BANDELETTE et EMPLATRE. — *Remèdes agglutinants*. Ceux auxquels on supposait autrefois la propriété de recoller les parties divisées. — *Substance agglutinante*. Substance qui se trouve dans le sang des animaux vaccinés

contre un microbe et qui a la propriété d'agglutiner les cultures de ce microbe. On la désigne quelquefois sous le nom d'*agglutinine*. Elle résiste à la dessiccation. Son activité augmente avec la température jusque vers 55 et même 60°; au delà, elle s'affaiblit. Elle semble devoir être rapprochée des diastases.

**AGGLUTINATION.** s. f. [*agglutinatio*]. Recollement de parties contiguës accidentellement divisées. Première période de l'adhésion des plaies par un blastème qui, interposé aux tissus divisés, dont il exsude, s'organise ensuite comme eux, et devient leur moyen d'union. — *Agglutination des microbes*. Phénomène que présentent certains microbes quand on les met en contact avec du sérum d'un animal immunisé contre ce microbe. On peut le constater de deux façons : soit que, prenant une culture en bouillon homogène, on ajoute à une proportion déterminée de culture une quantité connue de sérum; soit que l'on ensemence directement le microbe dans le sérum ou dans un mélange de bouillon et sérum. Dans les deux cas, on voit les microbes se réunir en amas, qui apparaissent sous le microscope sous forme d'îlots séparés par des intervalles libres de bactéries. — Fig. 11. Culture jeune en bouillon de bacilles d'Eberth additionnée de 1/10 de sang non typhique (gr. 800 D) (*séro-réaction négative*). — Fig. 12. Culture jeune en bouillon, de bacilles d'Eberth, additionnée de 1/10 de sang de typhique (gr. 800 D) (*séro-réaction positive*) (Paul Courmont). — Le phénomène est surtout bien net avec les microbes mobiles comme le bacille de la fièvre typhoïde ou le vibrion

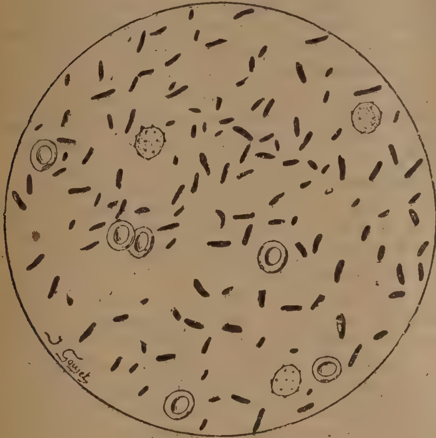


Fig. 11. — Séro-réaction négative.

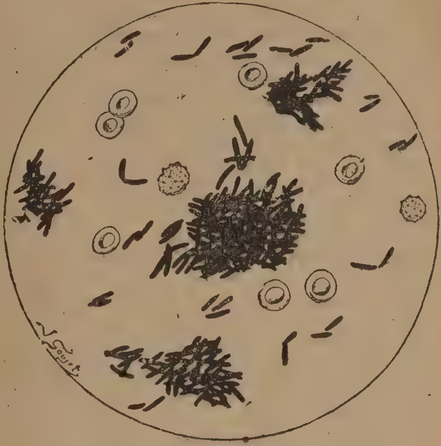


Fig. 12. — Séro-réaction positive.

cholérique. Mis en présence d'une minime quantité de sérum de vacciné, ils perdent leur mobilité, et au bout d'un temps parfois très court ils sont tous agglomérés en une série d'amas volumineux. Ce phénomène est visible à l'œil nu dans le tube de culture auquel on a ajouté le sérum : tous les microbes sont réunis au fond du tube, si bien que le bouillon est devenu transparent; c'est la *clarification du bouillon*. L'agglutination des microbes a été vue et parfaitement bien décrite pour la première fois en 1889 par MM. Charrin et Roger avec le bacille pyocyanique. M. Metchnikoff la constata en 1891 avec le *vibrio Metchnikovi* et le pneumocoque; mais c'est seulement en 1896 que Gruber et Durham en firent une étude complète, montrant qu'il s'agissait là d'une réaction spécifique : tout microbe qui est agglutiné par le sérum d'un animal vacciné contre l'infection cholérique est un vibrion cholérique; et tout vibrion qui n'est pas agglutiné par ce même sérum n'est pas un vibrion cholérique légitime; il en est de même pour le bacille typhique vis-à-vis du sérum d'animal vacciné contre l'infection par ce bacille. Enfin, au mois de juin 1896, M. Widal montrait que le sérum d'un malade atteint de fièvre typhoïde possédait la propriété d'agglutiner le bacille typhique; et il fondait sur cette propriété une nouvelle méthode de diagnostic de la fièvre typhoïde, méthode qu'il appela le *séro-diagnostic* (V. ce mot). L'agglutination n'est pas spéciale aux microbes vivants; elle peut se produire avec des cultures mortes; elle consiste donc essentiellement en un phénomène physique : l'agglutination est une coagulation (Duclaux). En effet, si on mélange un sérum d'animal immunisé contre le choléra avec une culture filtrée de vibrion cholérique, c'est-à-dire une culture débarrassée de tous les corps microbiens, il se produit dans le liquide un coagulum qui tombe au fond du tube, sous forme d'amas floconneux tout à fait comparables à ceux obtenus avec la culture non filtrée; le même phénomène se produit avec les cultures filtrées de bacille typhique, de bacille de la peste, de *bacterium coli* et les sérums correspondants (Kraus, Nicolle); il est aussi spécifique que l'agglutination elle-même, de sorte que, dans les conditions ordinaires de l'expérience, on peut dire que les bacilles sont entraînés passivement dans un coagulum d'une matière qui est sortie d'eux et est répandue dans le bouillon. La spécificité du phénomène de l'agglutination n'est pas absolue : ainsi, certains sérums normaux peuvent agglutiner certains microbes, par exemple le sérum de cheval normal agglutine le vibrion cholérique; de plus, certaines substances chimiques, comme le sublimé, la vésuvine et surtout la safranine, agglutinent le bacille typhique. Mais la spécificité existe dans les limites étroites où nous avons défini le phénomène, c'est-à-dire que le sérum d'un animal inactif à l'état normal acquiert, par le fait de l'immunisation, la propriété d'agglutiner le microbe contre lequel l'animal a été immunisé, et celui-là seulement. || *Agglutination des globules rouges* (Bordet). Le phénomène de l'agglutination peut se constater avec les globules rouges du sang, comme avec les microbes : normalement, le sérum de certaines espèces mis en contact de globules rouges d'une autre espèce les agglutine et les détruit; mais on peut exalter cette propriété agglutinante, toujours peu prononcée à l'état normal, en injectant à un animal (cobaye) du sang défibriné d'un animal d'une autre espèce (lapin); après un certain nombre d'injections, on obtient un sérum antihématique, absolument comparable au choléra-sérum qui

résulte de la vaccination du cobaye au moyen d'une série d'injections de cultures de vibrion cholérique; ce sérum antihématique est spécifique, et n'exerce son action agglutinante et destructive que sur les globules rouges du lapin.

**AGGLUTININE.** V. SUBSTANCE AGGLUTINANTE.

**AGISSANT, ANTE.** adj. [*agens fortiter*, all. *wirksam*, angl. *efficacious*, it. *efficace*]. — *Médecine agissante.* Méthode de traitement d'après laquelle on use de remèdes très actifs. V. EXPECTATION.

**AGITATION.** s. f. [*agitatio*, de *agitare*, fréquentatif d'*agere*, ἀλυσμὸς, all. *Aufgeregtheit*, angl. *agitation*, it. *agitazione*, esp. *agitacion*]. Malaise qui fait que les malades changent continuellement de position et deviennent loquaces. — *Agitation morale.* V. FOLIE *héréditaire* ou *morale*, et FOLIE *transitoire*.

**AGITÉ.** s. m. et adj. Nom donné aux aliénés qui, soit momentanément, soit d'une manière continue, exécutent des mouvements et des actes violents et rapides. Ils deviennent parfois dangereux pour les personnes qui les entourent, et l'on est obligé de recourir à des moyens de contention, tels que la camisole, les entraves, le fauteuil à liens et le décubitus forcé. V. DÉLIRE *aigu*.

**AGLOBULIE.** s. f. Diminution des globules rouges du sang.

**AGLOSSIE.** s. f. [*aglossia*, de α priv., et γλῶσσα, langue]. Absence ou privation de la langue.

**AGLOSSOSTOMATOGRAPHIE.** s. f. [de α privatif, γλῶσσα, langue, στόμα, bouche, et γράφω, je décris]. Description d'une bouche sans langue; titre d'une dissertation de Roland, chirurgien de Saumur.

**AGLOSSOSTOME.** s. m. [de α priv., γλῶσσα, langue, et στόμα, bouche]. Monstre dont la bouche manque de langue.

**AGMATOLOGIE.** s. f. [de ἄγμα, fracture, et λόγος, discours]. Traité des fractures.

**AGMINÉ, ÉE.** adj. [de *agminari*, aller en troupe]. Se dit, en anatomie, de divers organes réunis, ou rapprochés les uns des autres, par opposition à ceux de même espèce qui sont *isolés* ou *solitaires*. — *Follicules agminés*. V. INTESTIN.

**AGNATHE.** s. m. [*agnathus*, de α privatif, et γνάθος, mâchoire]. Qui manque de mâchoire. Espèce de monstruosité qui se rattache au genre *Otocéphale*.

**AGNOSCIE.** s. f. [de α priv., γιγνώσκω, connaître]. Perte de la faculté de reconnaître les objets au moyen d'un sens, malgré l'intégrité de l'appareil sensoriel et du territoire cérébral correspondant, si bien que la sensation existe. Le travail des identifications cérébrales qui permettent à l'impression sensorielle de devenir perception reconnue et représentation peut être divisé en deux grandes classes: les identifications primaires ou sensations simples et les identifications secondaires et supérieures; l'interruption de l'identification cérébrale primaire donne les anesthésies corticales sensitivo-sensorielles; le trouble du travail des identifications secondaires avec persistance des identifications primaires donne les *agnoscies*. C'est un terme général qui désigne à la fois la *cécité psychique*, la *surdité psychique*, l'*asymbolie*, etc.

**AGNUS-CASTUS.** s. m. [*Vitex agnus-castus*, L., *gattilier commun*, αγνος, de ἁγνὸς, chaste; all. *Keuschlammstrauch*, angl. *agnus-castus*, *vitex*, it. *agno-casto*]. Arbrisseau (didynamie angiospermie, L., verbénacées, J.) dont les feuilles sont digitées, et les fleurs en longs épis d'un blanc violet (emblème de la chasteté chez les anciens). Les semences ont été réputées antiaphrodisiaques; cependant leur odeur forte et aromatique, et leur saveur chaude, un peu âcre, indiquent plutôt une vertu stimulante.

**AGOMPHIASE** ou **AGOMPHOSE.** s. f. [de α priv., et γόμφωσις, lien, jonction]. État des dents lorsqu'elles sont vacillantes dans leurs alvéoles.

**AGONIE.** s. f. [de *agonia*, angoisse, de ἀγών, combat; all. *Todeskampf*, angl. *agony*, it. et esp. *agonia*]. État caractérisé par une altération profonde dans la physionomie, l'abolition progressive du sentiment et du mouvement, l'aphonie, la sécheresse ou la lividité de la langue et des lèvres, le gargouillement des liquides dans l'œsophage, le râle, la petitesse et l'intermittence du pouls, le froid des extrémités, qui s'étend graduellement au tronc. Cet état n'a lieu que dans les maladies où la vie s'éteint par degrés et précède la mort, qui survient fatalement au bout d'un temps dont la durée, variable, dépasse rarement vingt-quatre ou quarante-huit heures. Les Grecs le considéraient comme un combat entre la vie et la mort, d'où le nom qui lui est resté.

**AGONISTIQUE.** s. f. [de ἀγὼν, combat]. Art des athlètes dans l'antiquité, par lequel ils apprenaient à paraître dans les jeux publics de la Grèce. Ce n'était qu'une application particulière de la gymnastique.

**AGORAPHOBIE.** s. f. [de ἀγορὰ, place, et φόβος, crainte: crainte de se trouver en public]. Accès d'angoisse avec palpitations et craintes, qui revient chez certains malades quand ils se trouvent dans un espace large et découvert.

**AGRAMMATISME.** s. m. [de α privatif, et γράμμα, lettre]. Vice de prononciation consistant dans l'omission d'une ou plusieurs lettres d'un mot.

**AGRAPHIE.** s. f. [de α privatif, et γράφειν, écrire]. Difficulté ou impossibilité d'exprimer ses idées par l'écriture, résultant du défaut de rapport entre le centre de la mémoire des mots et le centre de l'expression; elle n'est pas due à la paralysie du bras, mais à un défaut de transmission graphique. Tantôt le malade ne peut aucunement écrire; tantôt il peut encore écrire, mais quelques mots seulement ou quelques lettres, qui reviennent constamment dans les phrases qu'il écrit. L'agraphie peut être *littérale* ou *verbale*, selon que les lettres ou seulement les mots ne peuvent être écrits. L'agraphie dénote une lésion du pied de la deuxième circonvolution frontale gauche (Exner), point très voisin, mais pourtant distinct, de celui qui est intéressé dans l'aphasie. Mais cette localisation, admise par Charcot et ses élèves, n'a jamais été démontrée par une autopsie indiscutable. Pour beaucoup d'auteurs (Wernicke, Déjerine), il n'existe pas dans l'écorce cérébrale de centre spécialisé pour l'écriture; cette fonction dépendrait des autres centres du langage et en particulier du centre de la vision verbale; l'agraphie rentrerait ainsi dans l'aphasie sensorielle de Wernicke.

**AGRÉGAT.** s. m. [*aggregatum*, de *aggregare*, agréger, de *ad*, à, et *grex*, troupeau]. Masse produite par la réunion de plusieurs substances diverses qui ont été agglutinées à l'époque de leur formation.

**AGRÉGATIF, IVE.** adj. [de *aggregare*, agréger]. Qui rapproche, qui réunit. — *Pilules agrégatives.* Ainsi appelées parce qu'on pensait qu'elles réunissaient les propriétés d'un grand nombre de médicaments.

**AGRÉGATION.** s. f. [*aggregatio*]. Assemblage de parties sans liaison. ‖ Propriété par laquelle les molécules des corps sont assez rapprochées les unes des autres pour adhérer entre elles. ‖ Grade d'agrégé; corps des agrégés d'une Faculté.

**AGRÉGÉ.** s. m. Docteur qui, après un concours, fait partie du corps des professeurs d'une Faculté à titre auxiliaire, et les remplace en cas d'absence. Les agrégés font passer les examens, et peuvent être appelés à faire des cours complémentaires. C'est parmi eux que sont choisis les professeurs titulaires. V. FACULTÉ *de médecine*.

**AGRIOTHYMIE.** s. f. [de ἄγριος, sauvage, et θυμὸς, le moral]. Folie furieuse (Sauvages).

**AGRIPAUME.** s. f. [*Leonorus cardiaca*, L., didynamie

gymnospermie, L., labiées, J.). Plante réputée tonique et sudorifique.

**AGRIPPA**. s. m. En latin, un enfant qui vient par les pieds.

**AGRIPPINUS PARTUS**. Mots latins par lesquels les anciens accoucheurs désignaient les présentations du siège et des pieds.

**AGRYPNIE**. s. f. [*agrypnia*, ἀγρυπνία, de α priv., et ὕπνος, sommeil; all. *Schlaflosigkeit*]. Insomnie.

**AGRYPNOCOMA**. s. m. [*agrypnocoma*, de ἄγρυπνος, sans sommeil, et κῶμα, assoupissement]. Insomnie jointe à une grande envie de dormir.

**AGRYPNODE**. adj. [ἀγρυπνώδης, sans sommeil]. — *Fièvre agrypnode*. Celle qui prive de sommeil.

**AÏ**. s. m. Nom donné à une forme d'inflammation aiguë des gaines synoviales tendineuses, qui atteint surtout celles des muscles radiaux externes, du long abducteur et du court extenseur du pouce, et qui est caractérisée par une crépitation plus ou moins douloureuse (*crépitation douloureuse des tendons*), par un bruit d'amidon froissé, avec gonflement, chaleur et rougeur des téguments : elle reste habituellement sèche, ce qui la distingue de la forme séreuse de synovite tendineuse, et se termine par résolution en quelques jours sous l'influence du repos, des applications résolutives, et d'une légère compression.

**AICHMOPHOBIE**. s. f. [de αἰχμή, pointe, et φόβος, crainte]. Crainte morbide de toucher les objets pointus (neurasthénie).

**AIDES**. s. m. pl. [οἱ ὑπηρετοῦντες]. Ceux qui aident le chirurgien dans ses opérations.

**AIGE**. s. f. Forme incorrecte pour *ægis*. V. ce mot.

**AIGLE-LES-BAINS** (Suisse, canton de Vaud). Station d'été, située dans la vallée du Rhône, au bord d'un torrent. L'air est très pur, frais en été, mais agité par des courants qui descendent la vallée ou la remontent. Altitude : 540 mètres. Établissement hydrothérapique. Cure de raisin. Station de passage pour les gens qui vont au Midi ou en reviennent.

**AIGRE**. adj. [all. *sauer*, angl. *sour*, it. *agro*, esp. *agrio*]. Qui exerce une impression désagréable, soit sur l'organe du goût, en l'affectant à la manière des acides (*saveur aigre*, *liquide aigre*); soit sur celui de l'odorat, en produisant le même effet sur lui (*odeur aigre*); soit sur celui de l'ouïe, en faisant naître la sensation d'un son perçant (*voix aigre*, *son aigre*).

**AIGRE-DOUX, DOUCE**. adj. [*dulcamarus*, it. *agrodolce*, esp. *agridulce*]. Qui tient de l'acide et du doux.

**AIGRELET, ETTE**. adj. [*acidulus*]. Un peu aigre. — *Saveur aigrelette*. Ex. : celle d'une eau qui contient du gaz acide carbonique.

**AIGREMOINE**. s. f. [*Agrimonia eupatoria*, L., rosacées, J.; all. *Odermenning*, angl. *agrimony*, it. *agrimonia*]. Plante amère et astringente employée pour faire des gargarismes détersifs.

**AIGREUR**. s. f. [*acor*, all. *Säure*, angl. *sourness*, it. *agrezza*, esp. *agrura*]. Qualité de ce qui est aigre. || *Aigreurs*. En pathologie, rapports acides qui sont le résultat d'une mauvaise digestion.

**AIGU, UË**. adj. [*acutus*, pointu, ὀξύς, all. *akut*, *hitzig*, angl. *acute*, it. *acuto*, esp. *agudo*]. — *Douleur aiguë*. Douleur très vive. — *Maladies aiguës*. Celles qui parcourent promptement leur période. On les divisait autrefois en *subaiguës*, dont la durée est de vingt et un à quarante jours; *aiguës*, qui durent quatorze jours; *sub-très aiguës*, qui en durent sept; *très aiguës* ou *suraiguës*, qui se terminent en deux, trois ou quatre jours. On donnait le nom de *chroniques* à celles qui se prolongent au delà du quarantième jour. Mais cette distinction ne saurait être admise dans la pratique; car, par exemple, une fièvre intermittente tierce est toujours une maladie aiguë, même après vingt-cinq ou trente accès. C'est donc de la nature et de l'intensité des symptômes que l'on doit déduire la distinction des maladies en *aiguës* et en *chroniques*; dans les maladies *aiguës*, les réactions sont vives, l'organisme lutte de toutes ses forces pour se débarrasser de l'agent morbifique; aussi les symptômes sont-ils constamment en état de modification; la maladie *chronique* est caractérisée par le peu de vivacité des réactions de l'organisme; la lutte est si peu intense que les symptômes restent pendant longtemps effacés; ceux-ci ne sont pas liés directement à la réaction morbide, mais dépendent de la localisation du processus sur un ou plusieurs organes, et n'apparaissent que quand ces organes sont profondément modifiés dans leur fonctionnement.

**AIGUILLE**. s. f. [*acus*, dont le diminutif *acicula* a donné *aiguille*; ῥαφίς, βελόνη, all. *Nadel*, angl. *needle*, it. *ago*, esp. *aguja*]. — *Aiguille aimantée*. V. Magnétisme et Inclinaison. — *Aiguille astatique*. V. Astatique. || *Aiguille de Spix*. En anatomie, l'apophyse coronoïde dérivant de la lame interne du maxillaire inférieur à l'état fœtal; elle offre alors l'aspect d'un prolongement osseux aciculaire. V. Tympanal. || En chirurgie, nom donné à un grand nombre d'instruments de formes différentes, mais consistant tous en une lame ou une tige métallique destinée à être introduite dans les parties molles, soit pour y conduire une ligature ou une mèche, soit pour y séjourner elle-même pendant que s'opèrent le rapprochement et la réunion des parties divisées. L'or, l'argent, le platine, sont employés à la confection des aiguilles lorsqu'elles demandent de la flexibilité; on emploie l'acier lorsqu'on veut leur donner de la raideur et les rendre acérées Elles sont ou droites ou courbes, cylindriques, plates ou triangulaires; leur tête présente ordinairement une ouverture appelée *œil* ou *chas*; quelquefois cette tête est arrondie ou échancrée. Quelques-unes sont fixées sur un manche. — *Aiguille à acupuncture*. V. Acupuncture. — *Aiguille à bec-de-lièvre*. Instrument employé dans l'opération du bec-de-lièvre, pour pratiquer la suture entortillée (V. Suture). On a employé des aiguilles dont une extrémité, aplatie en fer de lance, est pointue et tranchante sur les bords, et dont l'autre extrémité est arrondie et sans tête; leur tige est d'or, d'argent ou de platine, et la pointe est d'acier. La plupart des chirurgiens donnent la préférence à de longues épingles d'Allemagne, de cuivre étamé, dont ils aiguisent la pointe. Charrière a imaginé des aiguilles d'acier terminées en fer de lance, et renfermées dans des gaines d'argent : après l'introduction de l'instrument, on retire la tige d'acier, et la gaine reste pour supporter les fils de suture. — *Aiguille à cataracte*. Instrument employé pour opérer le broiement, la dépression ou l'abaissement du cristallin, et composé d'un manche et d'une tige. On se sert encore, surtout en Allemagne, de l'*aiguille droite de Beer*, tige d'acier conique, de 27 à 40 millimètres de longueur, qui, diminuant graduellement de volume à partir du manche, se termine en s'aplatissant, et prend la forme d'un fer de lance rhomboïdal à pointe aiguë et à bords tranchants, d'une ligne environ de longueur. Le manche est taillé à pans, et présente un point de repère qui montre la direction de la pointe. Les *aiguilles de Siebold*, *de Schmidt*, *de de Graefe* (fig. 13), de Himly, sont aussi droites et terminées en fer de lance. Les *aiguilles courbes de Hey*, *de Scarpa*, *de Dupuytren*, sont préférées aux aiguilles droites. Celle *de Hey* a environ 27 millimètres de longueur; elle est conique; son extrémité, aplatie dans une longueur d'environ 3 à 4 millimètres, est recourbée, et se termine par un tranchant semi-circulaire, affilé comme celui d'une lancette. L'*aiguille de Scarpa* a une tige un peu plus longue que celle de Hey; elle se termine, en se recourbant, par une pointe aiguë, prismatique et triangulaire, dont les bords

sont plus tranchants que l'arête qui correspond à sa concavité. L'*aiguille de Dupuytren* présente la même courbure que celle de Scarpa; mais elle n'a pas d'arête, et elle est plus large, de sorte qu'elle est aplatie et acérée. Cette aiguille est la plus employée en France. L'*aiguille de Langenbeck* est aiguë, prismatique, triangulaire et recourbée omme celle de Scarpa. Celle de *Walter* est aplatie, recourbée et tranchante sur ses bords, comme celle de Dupuytren. — *Aiguille à contre-ouverture.* Instrument inusité, composé d'une lame d'acier longue et étroite, à pointe aiguë et tranchante des deux côtés, à talon percé d'un chas pour recevoir une mèche; et d'une gaine d'argent plus courte que la lame, dont elle couvre la pointe, tandis qu'elle chemine au milieu des parties. — *Aiguille à fistule.* Tige d'argent, longue de 28 centimètres, aplatie et flexible, d'environ 5 millimètres de largeur vers la tête, et diminuant insensiblement jusqu à la pointe. La tête présente une ouverture de 1 centimètre de longueur, destinée à porter une mèche dans la fistule; une rainure se prolonge sur l'une des faces de l'instrument, jusque près de la pointe, pour conduire au besoin un bistouri dans les trajets fistuleux. — *Aiguille à inoculation.* Lame d'acier, étroite, mince, terminée par une pointe acérée en fer de lance, et présentant sur l'une de ses faces une rainure destinée à recevoir la matière qu'on veut inoculer. Elle est fixée sur un manche ou montée sur une châsse. — *Aiguille à ligature.* Aiguille courbe, dont la longueur et le degré de courbure varient suivant l'épaisseur des parties molles qu'elle doit traverser, soit qu'on ait à faire la ligature médiate d'artères béantes à la surface d'une plaie, soit qu'on ait à passer des ligatures à travers une tumeur volumineuse. Celle de *J.-L. Petit* était plate, à bords émoussés, et percée de deux trous pour passer le fil et le faire ressortir du même côté. Celle de *Desault* était percée d'une fente pour l'introduction des fils, et renfermée dans une gaine d'argent, recourbée en demi-cercle vers son extrémité inférieure. L'*aiguille de Deschamps* se compose d'un manche droit, aplati, de 82 millimètres de longueur, et d'une tige arrondie longue de 109 millimètres, fixée à angle droit sur le manche. L'extrémité de cette tige se recourbe en un demi-cercle de 1 centimètre de rayon, elle s'élargit et s'aplatit insensiblement vers la pointe, qui est obtuse, et qui a 5 millimètres de largeur; à peu de distance de cette pointe est l'ouverture dans laquelle la ligature doit être engagée. Elle est employée pour la ligature des artères profondes. Pour les pédicules très épais des tumeurs, Vidal a imaginé l'*aiguille à lance* (fig. 14), et, pour la ligature directe des artères comprises dans une plaie, l'aiguille de la figure 15. — *Aiguille mousse.* Aiguille servant à pratiquer la ligature du pédicule dans l'ovariotomie, son extrémité n'est pas effilée. Il en existe deux modèles; l'un, du professeur Terrier, présente une tige d'acier, diversement courbée suivant les cas, avec un orifice à sa partie terminale; l'autre, du Dr Lucas-Championnière, ressemble à une aiguille de Reverdin. — *Aiguille-pince.* V. Serretelle. — *Aiguille à séton.* Lame d'acier, à deux tranchants dans la moitié environ de sa longueur, terminée par une pointe acérée, un peu plus large dans son milieu qu'à ses deux extrémités, et percée, vers sa tête, d'un chas quadrilatère. On l'emploie pour, d'un seul coup, pratiquer la plaie et introduire la mèche. — *Aiguille à suture.* Pour la suture entortillée, c'est l'aiguille à bec-de-lièvre; pour la suture à points passés et à surjet, c'est l'aiguille à coudre ordinaire. Pour la suture des tendons, Maynard et Bienaise inventèrent des aiguilles formant un demi-cercle vers la pointe, et droites vers le talon; le corps en est arrondi dans la partie convexe, et présente un tranchant dans la partie concave; le talon est plat et percé comme dans les aiguilles ordinaires (fig. 16). Aujourd'hui on se sert surtout de l'*aiguille de Reverdin* (fig. 17 et 18); elle présente sur sa partie latérale, près de la pointe, une encoche qui peut être convertie en un trou au moyen d'une tige métallique mobile; le fil à suture (crin de Florence, soie, catgut, etc.) peut être facilement placé dans l'encoche; le chirurgien, en poussant la tige mobile, fixe le fil dans sa position; le fil peut être ainsi attiré à travers le chemin qu'a suivi l'aiguille dans les tissus. L'aiguille de Reverdin est droite (fig. 17) ou courbe (fig. 18); elle est montée sur un manche en bois ou, mieux, en métal; elle est alors facilement stérilisable; certains modèles de trousses sont à charnière, et l'aiguille proprement dite peut se replier dans l'intérieur du manche (Collin). — *Baume d'aiguille.* V. Baume.

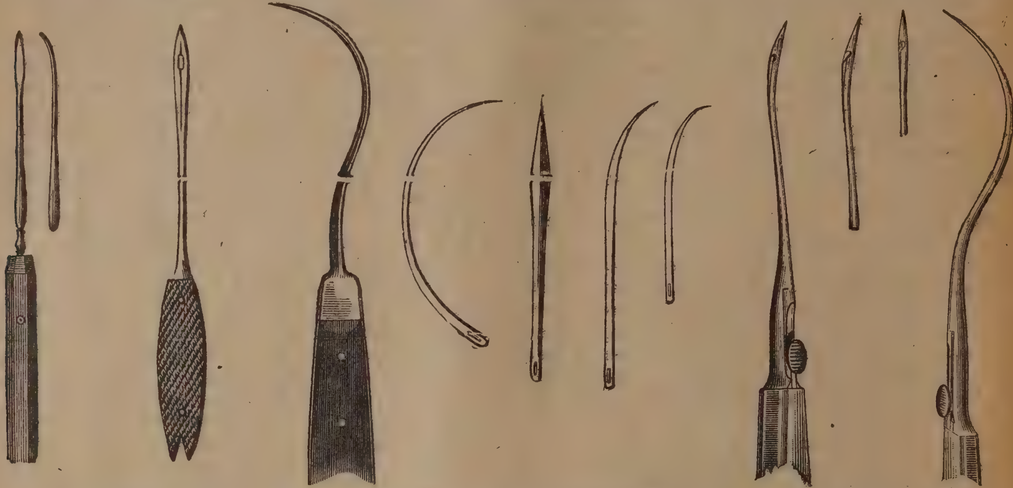


Fig. 13. — *Aiguille* de Graefe. Fig. 14. — *Aiguille* à lance. Fig. 15. — *Aiguille* à ligature. Fig. 16. — *Aiguilles* à suture. Fig. 17 et 18. — *Aiguilles* de Reverdin.

**AIGUILLÉ, ÉE.** adj. — *Bistouri aiguillé.* V. Bistouri.

**AIGUILLEUR.** s. m. Qui travaille à la fabrication des aiguilles : celle-ci, entre autres opérations, nécessite l'*empointage*, qui, produisant un dégagement de poussières métalliques et siliceuses, détermine une forme de phtisie analogue à celle des aiguiseurs. V. Phtisie *des aiguiseurs*.

**AIGUILLON.** s. m. [*aculeus*, all. *Stachel*, angl. *sting*,

it. *agugliône*, esp. *aguijon* (Vic d'Azyr). Cause prochaine et déterminante de l'inflammation; c'est la traduction du mot *spina*, que van Helmont avait employé, par métaphore, pour expliquer sa théorie de l'inflammation.

**AIGUISEUR.** s. m. V. Émouleur et Phtisie *des aiguiseurs*.

**AIL.** s. m. [*allium*, σκόροδον, all. *Lauch*, angl. *garlic*, it. *aglio*, esp. *ajo*]. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des liliacées, comprenant un grand nombre d'espèces dont les plus employées pour l'usage domestique et médical sont les suivantes : la ciboule (*Allium fistulosum*, L.); la civette (*All. schœnoprasum*, L.); l'ail des potagers (*All. obraceum*, L.); l'échalotte (*All. ascalonicum*, L.); l'oignon (*All. cepa*, L.); le poireau (*All. porrum*, L.); la rocambole (*All. scorodoprasum*, L.); l'ail vulgaire ou cultivé (*All. sativum*, L.) : ce dernier possède au plus haut degré les propriétés excitantes dont sont pourvues la plupart de ces espèces, et qu'elles doivent à l'huile volatile sulfurée (V. Allyle) que renferme leur bulbe; aussi est-il employé pour la confection de cataplasmes irritants et révulsifs, pour tuer les oxyures et combattre les effets des venins et des poisons; il entre dans la composition du vinaigre antiseptique dit des *quatre voleurs*. Comme condiment, c'est un excitant de l'estomac.

**AILANTE.** et non **AILANTHE**, s. m. [de *ailanto* ou *arbre du ciel*, des habitants des Moluques, d'après Rumphius; mais l'étymologie n'est ni grecque, ni latine; *Ailantus*, de Jussieu, et non *Ailanthus*, Desfontaines]. Genre de grands arbres de la famille des simaroubées. Une espèce, appelée *vernis de la Chine* (*Ailanthus glandulosa*, Desf.), fournit une poudre anthelminthique. Ses feuilles servent à élever le *ver à soie de l'ailante*.

**AILE.** s. f. [*ala*, πτέρυξ, all. *Flügel*, angl. *wing*, it. et esp. *ala*]. En anatomie, *ailes*, certaines parties similaires situées de chaque côté d'un organe impair et symétrique. Ex. : *ailes du nez*; *grandes* et *petites ailes de l'os sphénoïde*; *ailes de chauve-souris* (nom donné autrefois aux ligaments larges de la matrice), etc.

**AILÉ, ÉE.** adj. [*alatus*, qui a des ailes, all. *geflugelt*, it. *alato*, esp. *alado*]. — En séméiotique, *omoplates ailées*, les saillies que ces os forment chez les personnes qui ont la poitrine étroite, ou qui sont phtisiques.

**AILERON.** s. m. [*extrema ala*, ou *pinnula*, diminutif d'*aile*]. — *Ailerons de la matrice*. Les trois replis que présente le bord libre des ligaments larges. V. Utérus.

**AIMANT.** s. m. [ancien franç. *aimant*, de *adamas*, diamant et aussi aimant; *magnes*, μάγνης, vulgairement *pierre d'aimant* (*heraclius lapis sideritis*, *lapis nauticus*); all. *Magnet*, angl. *magnet*, *load-stone*, it. *calamita*, esp. *iman*]. L'aimant *naturel* est un minerai de fer ($Fe^2O^4$) qui attire le fer et sa limaille, ainsi que l'acier, le nickel, le cobalt, le chrome. Ces substances sont dites *magnétiques*. L'acier trempé, par le contact ou le frottement prolongés avec cet aimant naturel, acquiert les mêmes propriétés et devient aimant *artificiel*, tandis que le fer parfaitement pur ou *fer doux* ne peut acquérir qu'une aimantation *temporaire*. — On s'est servi de l'aimant pour extraire, de l'œil ou d'une plaie, des particules de fer qui s'y étaient engagées. — L'aimant exerce une curieuse action sur les hystériques; un aimant plus ou moins puissant approché, même à leur insu, de certaines hystériques détermine le sommeil léthargique (Landouzy). Placé à côté d'un membre atteint de paralysie hystérique, l'aimant amène parfois des phénomènes de transfert, c'est-à-dire que le côté paralysé devient sain, et le côté normal devient paralysé. — *Aimant arsenical*. V. Magnétique (*emplâtre*).

**AINE.** s. f. [*inguen*, βουβών, all. *Leiste*, angl. *groin*, it. *anguinaia*, esp. *ingle*]. Région du corps située à l'union de la cuisse et de l'abdomen. Le *pli de l'aine* est cette simple rainure qui s'étend de l'épine iliaque antérieure et supérieure à l'épine du pubis. Mais l'anatomie chirurgicale entend par le mot *aine*, outre cet enfoncement, une partie de la paroi abdominale antérieure limitée par une ligne courbe passant à deux travers de doigt au-dessus du pli (*portion inguino-abdominale*), et l'espace triangulaire que les muscles couturier et moyen adducteur limitent à la partie supérieure de la cuisse (*portion inguino-crurale*) : la région comprend donc, entre autres parties constituantes, les *canaux inguinal* et *crural* (V. ces mots). Elle présente des affections très nombreuses, presque toutes chirurgicales, et offrant presque toutes la forme de tumeurs : phlegmons et abcès, adénites, anévrysmes, hernies, dégénérescences ganglionnaires et osseuses, ectopie testiculaire, etc., dont le diagnostic peut offrir de grandes difficultés.

**AÏNHUM.** s. m. Nom vulgaire d'une maladie locale non définie, qui frappe spécialement la race noire et dans certains pays seulement (Inde, Chine, Brésil, Égypte); elle est caractérisée par la formation d'un sillon demi-circulaire apparaissant à la face plantaire du cinquième orteil; ce sillon gagne bientôt en profondeur et s'étend de manière à former un cercle complet autour de l'orteil qui s'atrophie et tombe; après cette chute, la cicatrisation peut se faire, ou bien une ulcération fétide se produit et persiste. Cette affection évolue en quatre à dix ans. Elle doit être bien distinguée des *amputations congénitales*; en effet, elle apparaît toujours chez l'adulte, elle n'est jamais congénitale, enfin elle est spéciale à la race noire, au sexe masculin et ne se rencontre que dans certains pays. On la considère ordinairement comme une trophonévrose.

**AIR.** s. m. [*aer*, ἀήρ, all. *Luft*, angl. *air*, it. *aere*, esp. *aire*]. Fluide invisible, transparent, sans odeur ni saveur, pesant, compressible, élastique, qui entoure la terre (V. Atmosphère). L'air est un mélange de gaz et de vapeur, mais non une combinaison. Ces gaz sont :

| | En volume. | En poids. |
|---|---|---|
| Oxygène | 20,93 | 23,13 |
| Azote | 79,07 | 76,87 |
| Acide carbonique | » | 4 à 6 dix-millièmes. |

(3 à 7 grammes par mètre cube.)

On y a signalé des traces d'hydrogène carboné et sulfuré, d'azotate d'ammoniaque, d'*oxygène ozoné* (V. Ozone), d'iode, et enfin un nouveau gaz récemment isolé, l'*argon* (Rayleigh et Ramsay), qui formerait 1 p. 100 de l'azote atmosphérique; les germes d'animaux ou de plantes, de nombreuses bactéries, y sont à l'état de simple suspension. L'air est nécessaire pour la respiration, et agit sur l'homme par chacune des propriétés physiques et chimiques de ses composants. V. Respiration. — *Airs*. Nom donné par les anciens à tous les fluides aériformes que l'on appelle aujourd'hui *gaz* : de là le nom d'*air atmosphérique* que l'on donne souvent à l'air proprement dit. — *Air comprimé*. Celui dont la pression à la surface du corps est augmentée. Il détermine un accroissement dans le nombre des inspirations, une diminution des battements du cœur, et le pouls devient filiforme. On a proposé d'en tirer parti dans le traitement de quelques affections pulmonaires; car il fait cesser les hémoptysies et les saignements du nez, et diminue la fréquence et la durée des accès d'asthme. Il favorise la nutrition et le développement chez les jeunes sujets de mauvaise constitution. Ces *bains d'air comprimé*, imaginés par Junot et introduits dans la pratique par Em. Tabarié, se donnent en chassant l'air à l'aide d'une pompe dans une chambre de fonte à porte se fermant hermétiquement, jusqu'à ce qu'on ait une pression d'une atmosphère et demie, deux ou trois atmosphères, selon les indications. Les ouvriers qui travaillent sous des pressions de deux à cinq atmosphères d'air au fonçage des piles de pont, au forage

des puits, à la recherche par le scaphandre des perles ou des éponges, éprouvent fréquemment des accidents (V. OXYGÈNE et TENSION). Ce sont, dans les cas légers, des bourdonnements ou douleurs d'oreilles, de violentes démangeaisons à la peau, des gonflements locaux, sous-cutanés ou intramusculaires, mais toujours très douloureux; à un degré plus grave, se placent les paralysies des membres inférieurs, de la vessie; enfin, une mort subite n'est pas rare quand la pression a atteint quatre atmosphères et demie. Ces accidents n'arrivent jamais que quelques instants après le retour à la pression normale. Lorsqu'un animal est placé dans l'air comprimé, les gaz constituants de l'air, l'oxygène et l'azote, se dissolvent dans son sang d'abord, puis dans les humeurs qui imbibent ses tissus, en proportion d'autant plus grande que la pression est plus forte. Lorsque alors on ramène brusquement la pression normale, ces gaz, que rien ne maintient plus dissous, reviennent à l'état libre. La mort arrive subitement. On trouve des gaz libres dans le sang, sous la peau, entre les muscles, dans la moelle épinière et jusque dans les liquides de l'œil. Quand la compression a été moins forte, la dépression moins rapide, les bulles de gaz sont rares, mais elles arrêtent la circulation en des points divers, particulièrement à la partie inférieure de la moelle épinière, d'où la paralysie des membres postérieurs. Enfin, il arrive que la circulation n'est en rien troublée, mais que le dégagement gazeux dans les organes amène des troubles singuliers et de vives douleurs. Voici les indications pratiques que P. Bert a formulées : décompression lente, réchauffement des ouvriers, récompression et respiration d'oxygène en cas d'accidents. — *Air confiné* [all. *eingeschlossene Luft*, angl. *confined air*]. Par opposition à *air libre*, l'air des enceintes dans lesquelles séjournent des êtres vivants, et qui se trouve plus ou moins vicié par la respiration et les sécrétions des êtres vivants qui les habitent, et aussi par la combustion des corps servant au chauffage ou à l'éclairage (V. PNÉOMÉTRIE). L'homme adulte expire, par heure, environ 21 litres d'acide carbonique à zéro, représentant 11gr,3 de carbone. D'autre part, la muqueuse pulmonaire, les fosses nasales et la bouche exhalent de la vapeur d'eau qui fait tendre le milieu ambiant vers un état de saturation dont l'action est grande sur les surfaces cutanée et pulmonaire. L'air est encore vicié par les produits de la transpiration cutanée, et par les gaz qui s'échappent de l'estomac et du rectum. Quant aux foyers de combustion, ils sont dangereux non seulement par l'acide carbonique, mais par l'oxyde de carbone qu'ils peuvent fournir. L'air enfin contient de nombreux microbes qui sont beaucoup plus abondants dans les endroits habités; voici les chiffres obtenus par M. Miquel.

| | |
|---|---|
| En mer à 100 kilomètres des côtes | 0,6 |
| Altitude de 2 000 mètres | 3 |
| Sommet du Panthéon | 200 |
| Observatoire de Montsouris | 480 |
| Rue de Rivoli | 3.480 |
| Maison neuve | 4.500 |
| Égouts de Paris | 6.000 |
| Vieille maison | 36.000 |
| Hôtel-Dieu | 40.000 |
| Hôpital de la Pitié | 79.000 |

La proportion des microbes contenus dans l'air des maisons varie suivant la saison; elle est plus grande en hiver où le renouvellement de l'air se fait plus mal qu'en été, où l'aération est en général facilement assurée. Parmi ces microbes, il y a beaucoup de moisissures, et les bactéries elles-mêmes sont loin d'être toutes pathogènes; et on admet aujourd'hui que la transmission par l'air de maladies contagieuses est rare; c'est le contact direct qu'il faut le plus souvent invoquer. On conçoit néanmoins que la présence d'une grande quantité de microbes dans l'air confiné soit une menace constante pour l'organisme. Pour remédier aux vices de l'air confiné, on a proposé des minima de capacité à affecter à chaque personne; en d'autres termes, on a *rationné la place*. Toutefois, ce n'est point la place qu'il s'agit de rationner, mais bien la quantité d'air pur dont l'être vivant a besoin dans un temps donné. V. VENTILATION. — *Air déphlogistiqué, air du feu* (Condorcet). V. OXYGÈNE. — *Air fixe*. V. CARBONIQUE (*Acide*). — *Air inflammable*. V. HYDROGÈNE. — *Air liquide*. Le problème de la liquéfaction de l'air a été résolu par M. Linde, de Munich; l'air se liquéfie à — 191°, on atteint cette température au moyen du refroidissement produit par la détente des gaz comprimés. L'air liquide examiné sous une grande épaisseur a une belle couleur bleue; on le conserve dans des récipients à double paroi, entre lesquelles on a fait le vide; il s'évapore ainsi lentement, mais peut être conservé un certain temps. Il jouit de propriétés remarquables: il est attiré par l'aimant; il a une force explosive énorme; un œuf plongé dans l'air liquide est immédiatement solidifié et se casse sans effort ; le fer devient friable, le caoutchouc se brise; le mercure, l'alcool sont aussi solidifiés. L'air liquide peut servir pour solidifier des organes, qui sont ensuite facilement réduits en poudre très fine. Son action sur les microbes n'est pas encore complètement connue. — *Air marin*. Nom donné à l'atmosphère des côtes de la mer et de la pleine mer. Cet air, favorable en général, est dangereux pour les cas de phtisie au deuxième et au troisième degré. Cette influence varie suivant les conditions du climat sur les côtes et selon les latitudes en pleine mer. — *Air des montagnes*. Air dont les propriétés lui sont départies par les divers degrés d'altitude auxquels on le considère. Son influence est due à la diminution de pression de l'atmosphère. Il est corroborant à des hauteurs modérées, et affaiblissant au delà de 2 000 mètres d'altitude (Jourdanet). V. AIR *raréfié*. — *Air phlogistique*. V. AZOTE. — *Air raréfié*. Air dont la pression à la surface du corps est rendue moindre: 1° dans des conditions naturelles, par suite de l'habitation à des altitudes considérables, telles que celles de 2 000 et 3 000 mètres; 2° dans des conditions artificielles, par suite d'un commencement de vide opéré à l'aide de pompes dans des chambres à parois parfaitement closes. La raréfaction de l'air amène un ralentissement dans la respiration et dans le nombre des battements du cœur, dont on a proposé de tirer parti dans le traitement de certaines affections pulmonaires. V. TENSION. — *Air dans les veines*. V. AÉRHÉMOCTONIE. — *Air vicié*. V. AZOTE. — *Air vital*. V. OXYGÈNE. — *Douche d'air*. V. DOUCHE. ‖ *Tic en l'air*. V. TIC.

**AIRE.** s. f. [*area*]. — *Aire embryonnaire, aire du germe, aire obscure*, et *aire transparente* ou *lucide*. V. LIGNE *primitive*. — *Aire vasculaire*. V. EMBRYON.

**AIRIGNE.** s. f. V. ÉRIGNE.

**AIROL.** s. m. [*oxyiodogallate de bismuth*, dermatol iodé]. Poudre gris verdâtre sans odeur ni saveur, résultant de l'association de l'iode à l'acide gallique et au bismuth; employée comme antiseptique, astringent et absorbant dans les pansements, comme succédané de l'iodoforme, en poudre pour saupoudrer les plaies, en pommade ou en collodion au dixième, gaze à 10 p. 100. L'emploi de l'airol n'est pas sans inconvénient. Les applications locales peuvent parfois être mal tolérées, provoquer des douleurs intenses, l'inflammation des parties sur lesquelles elles sont faites, la formation de phlyctènes, ainsi que des phénomènes d'intoxication bismuthique : fétidité de l'haleine, liséré gingival noirâtre, tuméfaction, ulcérations et sensibilité douloureuse des lèvres, des gencives et du pharynx, entravant la mas-

tication et la déglutition, céphalée, anorexie, nausées, constipation, prostration.

**AIR-TRACTOR.** s. m. Instrument imaginé par Simpson pour remplacer le forceps, en vue d'éviter la pression que celui-ci exerce sur la tête du fœtus et les parties maternelles. La traction s'opère à l'aide du vide fait par une pompe aspirante dans une calotte appliquée sur le cuir chevelu du fœtus.

**AISSELLE.** s. f. [*ala*, *axilla*, μασχάλη, all. *Achselhöhle*, angl. *arm-pit*, it. *ascella*, esp. *sobaco*]. Cavité qui se trouve au-dessous de la jonction du bras avec l'épaule : on l'appelle communément *creux de l'aisselle*. Son bord antérieur est formé par la saillie des muscles grand et petit pectoral, et son bord postérieur par les muscles grand dorsal et grand rond. La paroi interne répond à la paroi thoracique, et l'externe au bras. La cavité renferme, de la base au sommet, une couche épaisse de tissu cellulaire et adipeux, de nombreux ganglions lymphatiques, l'artère et la veine axillaires, et le plexus brachial. La peau de l'aisselle est fine, garnie de poils chez l'adulte, et abondamment pourvue de follicules enroulés qui sécrètent une sueur *alcaline* odorante, assez active pour décolorer les vêtements et en altérer le tissu, d'où le nom de *cordis emunctoria* (émonctoires du cœur). Peu accessible aux plaies accidentelles, l'aisselle est souvent le siège de phlegmons et d'abcès, d'engorgement ganglionnaire, de tumeurs anévrysmales, kystiques, lipomateuses, osseuses.

**AIX** (Bouches-du-Rhône). — Altitude : 204 mètres. — Eaux tièdes et chaudes : T. + 20° à + 36° ; indéterminées, thermales simples. Minéralisation par litre : 0,2258 à 0,5176 dont 0,1072 à 0,2416 de carbonate de chaux. — Durée de la saison : toute l'année.

**AIX-LA-CHAPELLE** (Allemagne, Prusse). Altitude 173 mètres. Eaux *très chaudes*, *chlorurées*, *sulfurées* : leur température est de 45° à 55° ; leur composition comprend 4gr,0791 de sels, dont 2,616 de chlorure de sodium, 0,0136 de sulfure de sodium, et 0,2836 de sulfate de soude. Établissements très complets. Saison du 1er mai au 1er octobre.

**AIX-LES-BAINS** (Savoie). — Ville de 8 300 habitants ; une des stations hydrominérales les plus importantes de France. Elle est située à une altitude de 258 mètres, auprès du lac du Bourget. L'air y est pur, la température régulière. Les thermes sont alimentés par deux sources fournissant 4 millions de litres en vingt-quatre heures, dites l'une source du Soufre, l'autre source d'Alun ; ce sont des eaux *sulfurées calciques faibles à thermalité élevée* ; l'eau thermale est claire, limpide, d'odeur légèrement sulfureuse, de réaction alcaline, de densité 1,0024 à 1,0025 ; elle marque 4° au sulfhydromètre de Dupasquier, et a une température de 45° à la source du Soufre, de 46° à la source d'Alun ; elle contient en suspension des flocons et des filaments blanchâtres de *barégine*, matière organique grasse et onctueuse qui la rend essentiellement propre au massage. Voici l'analyse faite par Willm en 1878 :

| | SOURCES | |
|---|---|---|
| | de Soufre. | d'Alun. |
| | milligr. | milligr. |
| Hydrogène sulfuré libre | 3,37 à 4,13 | 3,74 |
| Soufre à l'état d'hyposulfite | 3,84 | 3,60 |
| | c.c. | c.c. |
| Gaz acide carbonique | 47,15 | 44,58 |
| Azote | 13,03 | 12,5 |
| Carbonate calcique | 0,1894 | 0,1623 |
| Carbonate magnésique | 0,0105 | 0,0176 |
| Carbonate ferreux | 0,0010 | 0,0008 |
| Silice | 0,0479 | 0,0365 |
| Sulfate de chaux | 0,0928 | 0,0810 |
| — de magnésie | 0,0735 | 0,0493 |
| — de soude | 0,0327 | 0,0545 |
| — d'alumine | 0,0081 | 0,0003 |
| Chlorure de sodium | 0,0300 | 0,0274 |
| Phosphate de chaux | 0,0076 | traces. |

Elle contient encore des traces de lithine, potassium, strontium, iode. Le traitement est surtout externe ; l'eau thermale prise en boisson n'est qu'accessoire ; cependant elle a une action diurétique utile. La pratique essentielle de la cure est la douche-massage générale ou locale, c'est-à-dire le massage sous l'eau. La douche est donnée à une pression variable, 14 mètres à 6 mètres ou même moindre (douche sur la poitrine), avec l'eau thermale seule, ou additionnée d'eau froide ; pendant ce temps, le ou les masseurs pratiquent le massage des différentes régions ; la durée totale de la douche-massage générale est de dix à douze minutes. La douche locale est donnée avec un jet vertical sous une pression de 9 mètres et dure dix minutes. Les autres pratiques consistent en les étuves de vapeurs qui sont les unes générales, dites « Bouillons », les autres locales, dites « Berthollet », en bains qui peuvent être pris en baignoire ou en piscine. La durée du traitement est variable : il faut en moyenne de dix-huit à vingt douches-massages pour obtenir le maximum d'efficacité, ce qui, avec les jours de repos indispensables, porte la durée totale du traitement à vingt-deux ou vingt-cinq jours. L'action physiologique du traitement est complexe : il y a diminution de la quantité des urines et apparition fréquente d'un dépôt uratique ; augmentation de l'élimination des matériaux solides et de l'acide urique ; élévation des rapports de l'azote de l'urée à l'azote total, et du soufre acide au soufre total (suractivité des oxydations azotées et sulfurées) ; diminution du sucre et des phosphates chez les diabétiques et phosphaturiques goutteux ou rhumatisants ; diminution de la tension artérielle. Le traitement d'Aix est indiqué dans le rhumatisme musculaire et articulaire, dans le rhumatisme chronique simple ou déformant (en dehors des poussées), dans les arthropathies blennorragiques, dans la sciatique ; dans la goutte articulaire chronique ; dans les raideurs articulaires et les atrophies musculaires consécutives aux traumatismes (entorses, fractures, luxations) ; dans la syphilis (la cure d'Aix permet de faire supporter aux malades des doses quotidiennes de 6 à 8 grammes d'onguent mercuriel en frictions, et autant d'iodure de potassium) ; enfin dans les névrites périphériques, l'obésité, et en général chez tous les arthritiques. Certaines affections contre-indiquent formellement le traitement d'Aix : la tuberculose, les affections du cœur mal compensées, les affections des reins avec insuffisance rénale, la suppuration des voies urinaires et les varices volumineuses. Saison de préférence du 15 mai au 1er novembre ; mais l'établissement reste ouvert toute l'année.

**AJUTAGE.** s. m. Pièce de métal ou de caoutchouc usitée dans la fabrication des instruments de chirurgie, comportant soit deux frottements à chaque extrémité dont un mâle et un femelle, soit un frottement mâle ou femelle d'un côté, un séton destiné à fixer le caoutchouc de l'autre côté.

**AKIDOPIRASTIQUE.** s. f. [de ἀκὶς, aiguille, et πειρᾶν, tenter]. Exploration des parties profondes (Middeldorf). V. EXPLORATEUR et TROIS-QUARTS.

**AKINÉSIQUE.** adj. V. ACINÉTIQUE, qui est meilleur.

**AKIURGIE.** s. f. [*acidurgie*, *akidurgie*, *aciurgie*, de ἀκὶς, ἀκίδος, pointe, et ἔργον, œuvre]. Médecine opératoire, en ce qui concerne les opérations sanglantes particulièrement. C'est le titre de plusieurs traités allemands.

**AKNÉMIE.** s. f. [de α priv., κνήμη, jambe]. Absence des jambes.

**AKOLOGIE.** s. f. V. ACOLOGIE.

**AKYANOBLEPSIE.** s. f. [de α priv., κυανὸς, bleu, et βλέπειν, voir]. V. ACYANOBLEPSIE.

**ALAIRE.** adj. [*alaris*, πτερυγώδης]. Qui est relatif aux ailes. — *Portion alaire du sphénoïde.* Les deux ailes de cet os.

**ALAISE**. s. f. V. Alèse.

**ALALIE**. s. f. [*alalia*, de α priv., et λαλεῖν, parler]. Privation de la parole, mutisme. V. Aphasie.

**ALAMBIC**. s. m. [de la particule arabe, *al*, le, et ἄμβιξ, pot, marmite; all. *Destillirblase*, angl. *alembic*, it. *limbicco*, esp. *alambique*]. Appareil au moyen duquel se fait la distillation. Il se compose des pièces suivantes: la *cucurbite*, le *seau* ou *bain-marie*, le *chapiteau*, le *serpentin* ou *réfrigérant*. La *cucurbite*, chaudière de cuivre étamé, reçoit l'action du feu; elle a la forme d'un cône tronqué et renversé, surmonté d'une partie renflée et arrondie, qui repose sur les fourneaux, et terminée par un collet, d'un diamètre plus petit que le fond de la chaudière. — Le *bain-marie* est un vase cylindrique, d'étain ou de cuivre étamé, pouvant entrer dans la cucurbite, et la fermer au moyen de son collet. — Le *chapiteau* peut s'appliquer sur la cucurbite ou sur le bain-marie, dont on a fait les ouvertures égales. Il est muni d'un tuyau recourbé qui conduit les vapeurs dans le serpentin. Une ouverture, fermée pendant l'opération, sert à introduire le nouveau liquide sans démonter l'alambic. — Le *serpentin* est un tuyau d'étain renfermé dans un seau rempli d'eau froide. Il reçoit du bec du chapiteau les vapeurs produites par la distillation, et sa partie inférieure verse dans le récipient la liqueur condensée. Un tuyau vertical ouvert aux deux bouts, et évasé en entonnoir, sert à renouveler l'eau du réfrigérant; l'eau froide descend jusqu'au fond du seau, et soulève l'eau chaude qui sort par le tuyau du trop-plein. Un robinet sert à vider le seau du serpentin. — Lorsque la distillation peut se faire à feu nu, on met la liqueur dans la cucurbite; on supprime le bain-marie; le chapiteau est placé dans la cucurbite, et son bec entre dans le col du serpentin — Si, pour distiller des liquides plus volatils que l'eau, on veut opérer au bain-marie, on ne met que de l'eau dans la cucurbite, on y introduit le bain-marie, dans lequel on met la liqueur; on applique le chapiteau sur le bain-marie, et l'on adapte entre le bec du chapiteau et le collet du serpentin le haut du tuyau, pour compenser la hauteur du collet et du bain-marie, et ne pas hausser le serpentin. V. Cornue.

**ALANGIER**. s. m. [*Alangium*]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des *alangiées*. Les seules espèces intéressantes sont l'*A. hexapetalum* et l'*A. decapetalum*, Lamarck, dont les racines sont aromatiques, amères, et qui sont purgatifs et hydragogues.

**ALATERNE**. s. m. V. Nerprun.

**ALBARAS**. s. m. Nom arabe de la lèpre des Grecs, ou lèpre tuberculeuse.

**ALBÂTRE**. s. m. [*alabastrum*, ἀλάβαστρον, all. et angl. *Alabaster*, it. et esp. *alabastro*]. Nom de deux espèces de pierres tendres, blanches, demi-transparentes: l'une, l'*albâtre gypseux*, ou *alabastrite*, est la chaux sulfatée compacte; l'autre, l'*albâtre calcaire*, est la chaux carbonatée compacte. Cette dernière seule a été employée en médecine comme absorbante; elle entrait aussi dans l'*onguent d'albâtre*, employé pour ramollir certaines tumeurs.

**ALBIDE**. adj. [*albidus*]. Qui est blanchâtre. — *Couche albide profonde de la peau*. Ancien nom de la partie du derme dont la coupe offre une teinte blanchâtre. V. Peau.

**ALBINISME**. s. m. [de *albus*, blanc; all. *Albinismus*, *Leucäthiopie*, angl. *albinism*, it. et esp. *albinismo*; *kakerlakisme*, *leucéthiopie*, *leucopathie*, *leucose*]. Anomalie congénitale d'organisation qui consiste dans la diminution ou même l'absence du pigment cutané, iridien ou choroïdien. Les nègres ne sont pas seuls à en offrir des exemples; l'albinisme est le résultat d'une modification individuelle et accidentelle, dont il y a des exemples dans toutes les races humaines et dans presque tous les climats, et qui se montre aussi chez divers animaux appartenant à des classes différentes, comme mammifères, oiseaux, poissons, etc. L'albinisme peut être total ou partiel; dans ce dernier cas, il produit chez la race noire ce qu'on appelle les nègres *pies*. Il peut aussi être incomplet, c'est-à-dire ne consister qu'en une simple diminution du pigment. Les *albinos*, qu'on appelle aussi *bedas*, *kakerlaques* et *dondos*, ont la peau d'un blanc fade, comparable en cela au lait, au papier ou au linge; les cheveux et les poils sont blancs, avec une demi-transparence ou un ton jaunâtre spécial, et d'une mollesse particulière; l'iris d'un rose pâle et la pupille d'un rouge prononcé, comme dans les yeux des lapins blancs; ils supportent avec peine les rayons du soleil, ce qui leur a fait donner le nom d'*héliophobes*; les facultés intellectuelles de quelques-uns sont faibles.

**ALBINOS**. s. m. [*nègres blancs*]. V. Albinisme.

**ALBIPERLE**. s. m. (Moretti). Matière retirée d'un calcul trouvé dans les parois abdominales; c'est sans doute de la margarine.

**ALBIZZIE** s. m. [*Albizzia*]. Genre de plantes dont les espèces sont très voisines du genre *Acacia*: la plus connue est l'*A. anthelminthica* (V. Moucenna).

**ALBUGINÉ, ÉE**, adj. [*albugineus*, de *albugo*, tache blanche]. Qui est tout à fait blanc. — *Fibre albuginée*. Nom donné par Chaussier à l'un des quatre genres de fibres élémentaires qu'il admettait et qui ne sont que les faisceaux de fibres constituant les tendons, les ligaments articulaires et les aponévroses: de là le nom de *membranes albugineuses* donné aux membranes fibreuses. — *Tissus albuginés* ou *tissus blancs* (Gerdy). Le tissu aponévrotique, le fibreux proprement dit, celui du derme, des séreuses, le tissu lamineux sous-cutané et interstitiel; ce sont tous les tissus qui ont pour élément anatomique fondamental la fibre du *tissu cellulaire* ou fibre *lamineuse*, et pour élément accessoire des fibres élastiques peu nombreuses; tous les tissus qui se réduisent en colle par coction dans l'eau. V. Rétraction *des tissus*. — *Tunique albuginée de l'œil*. La sclérotique. — *Tunique albuginée du testicule*. La membrane fibreuse qui enveloppe immédiatement cet organe.

**ALBUGINÉE**. s. f. — *Albuginée de l'épididyme*. Enveloppe fibreuse de cet organe, de structure analogue à la tunique albuginée du testicule, mais beaucoup plus mince.

**ALBUGINEUX, EUSE**. adj. [*albuginosus*]. Qui concerne la prétendue fibre albuginée (Chaussier).

**ALBUGINITE**. s. f. Phlegmasie aiguë ou chronique du tissu albuginé ou fibreux. V. Sarcocèle *syphilitique*.

**ALBUGO**. s. m. [de *albus*, blanc; ἄργεμα, all. *Hornhautfleck*, angl. *albugo*, it. *albugine*]. Mot latin conservé pour désigner une tache blanche qui dépend du dépôt de fines granulations moléculaires graisseuses dans le tissu de la cornée transparente. L'*albugo* diffère du *nuage* ou *nubécule*, en ce qu'il est plus opaque; et du *leucoma*, en ce que celui-ci succède à une plaie de la cornée, et offre une dépression sensible, une surface lisse et luisante qui tranche avec celle de la cornée transparente.

**ALBUMÈTRE**. s. m. Appareil qui sert à déterminer la quantité d'albumine contenue dans l'urine (Boureau). Il se compose d'une éprouvette qui porte, près de son orifice, un trait indiquant le volume d'urine sur lequel il faut agir; à la partie inférieure, une graduation établie à l'aide de dosages comparatifs avec la balance donne le chiffre approximatif d'albumine. Le réactif de Boureau (mélange de 5 parties d'acide sulfosalicylique pour 15 parties d'acide sulfophénique) est contenu dans un flacon compte-gouttes. L'urine filtrée et versée dans l'éprouvette jusqu'au trait destiné à cette indication, on laisse tomber lentement 5 à 10 gouttes du réactif. Si on est en présence d'albumine, des nuages lactescents blancs, opaques, apparaissent en quelques secondes. On continue à verser le réactif goutte à

goutte, jusqu'à 20 ou 25 gouttes ; on constate que la limite est atteinte, lorsque l'addition de nouvelles gouttes n'augmente pas l'opacité du liquide. On bouche l'éprouvette et on la retourne une seule fois, très doucement, pour mélanger les deux liquides. Quelques minutes après, on roule légèrement l'instrument dans les doigts, de manière à imprimer au liquide un mouvement de rotation qui empêchera l'albumine de s'attacher aux parois. Six heures après on procède à la lecture du chiffre auquel affleure le précipité. Ce réactif a l'avantage de ne précipiter que l'albumine coagulable par la chaleur, l'albumine pathologique; il ne précipite ni les peptones, ni les alcaloïdes, ni les autres produits médicamenteux ; il constitue un réactif très maniable, rapide, donnant le diagnostic d'*albuminurie vraie*, sans erreur possible.

**ALBUMINATE.** s. m. Genre de combinaison mal défini dans lequel l'albumine retient des oxydes ou des sels métalliques, de manière à empêcher leurs propriétés de se manifester au contact de leurs réactifs ordinaires ; on l'appelle encore *alcali-albumine*. — *Albuminate de fer.* Combinaison soluble d'albumine et d'oxyde de fer facilement assimilable (Lassaigne) ; on la prépare en saturant de sel marin une solution d'albumine, versant une solution de perchlorure de fer, lavant, exprimant et desséchant le précipité. Celui-ci contient environ 5 p. 100 d'oxyde de fer combiné avec l'albumine.

**ALBUMINE.** s. f. [*albumen*, de *albus*, blanc ; all. *Eiweisstoff*, angl. *albumine*, it. et esp. *albumina ; lymphe animale coagulable* (Rouelle, 1771-1776) ; *matière* ou *lymphe coagulable du sérum* (Sénac, 1749, et Hunter, 1795) ; *deuxième espèce de gelée animale* ou *matière albumineuse*, ou *albumen animal* (Fourcroy) ; *albumine* (Fourcroy, 1792)]. Primitivement ce mot servait à désigner le liquide filant et transparent qui compose le blanc d'œuf ; puis on reconnut la présence dans l'économie de substances présentant un certain nombre de caractères communs avec l'albumine de l'œuf. La quantité de ces substances augmentant, on créa la classe des *matières albuminoïdes* (V. ce mot). Actuellement, on réserve le nom d'*albumines* à l'un des cinq groupes principaux dans lesquels on a rangé les matières albuminoïdes naturelles. Les albumines ainsi comprises sont des substances solubles dans l'eau distillée, dans les solutions étendues de sels neutres alcalins ou alcalino-terreux (chlorure de sodium, sulfate de sodium, d'ammonium, de magnésium) ; elles sont coagulées par la chaleur ; elles ne sont pas précipitées à froid quand on sature leur solution de chlorure de sodium ou de sulfate de magnésium, à moins d'avoir été préalablement acidulées d'acide acétique. Ce groupe comprend : l'albumine de l'œuf ou *ovalbumine*, la *sérine* du sang ou *sérum-albumine*, la *musculo-albumine* qui se trouve dans le sérum musculaire, et la *lactalbumine* ou albumine du lait qui se trouve en solution dans le petit-lait. — *Albumine de l'œuf* ou albumine proprement dite. Liquide transparent, légèrement verdâtre, inodore et presque insipide, qui compose presque entièrement le blanc d'œuf. C'est le produit de la sécrétion de glandes en grappe simple de l'oviducte des oiseaux, et par conséquent c'est le type des mucus. Réduite en poudre après une dessiccation lente, elle forme une masse jaunâtre, brillante, cassante, transparente, qui se dissout complètement dans l'eau froide. Chauffée à 74°, elle se coagule et devient insoluble, sans cependant avoir changé de combinaison. Elle se dissout dans les acides très étendus ; un excès d'acide la précipite, et les acides concentrés la redissolvent, en la décomposant. Les alcalis concentrés la coagulent ; étendus, ils l'empêchent d'être coagulée par la chaleur. Elle se combine avec les acides, jouant alors le rôle de base, et avec les bases, jouant alors le rôle d'acide : ces combinaisons ont été appelées *albuminates*, quoiqu'elle ne sature ni les uns ni les autres. Avec les sels (Mitscherlich), notamment ceux de cuivre et de mercure, elles forment des composés qui ont à peine de l'action sur l'économie, ce qui la rend précieuse dans un grand nombre d'empoisonnements. V. Contrepoison.

**ALBUMINEUX, EUSE.** adj. [*albuminosus*]. Qui contient de l'albumine. — *Aliments albumineux.* V. Aliment. — *Cataracte albumineuse.* V. Cataracte. — *Eau albumineuse.* V. Eau. — *Exsudats albumineux.* V. Exsudat. — *Matière albumineuse.* V. Albumine. — *Néphrite albumineuse, Urines albumineuses.* V. Albuminurie.

**ALBUMINIMÈTRE.** s. m. Appareil de polarisation, qui est une modification de celui de Mitscherlisch, et fondé, comme celui de Biot, sur la mesure de la rotation directe. Il sert à déterminer la quantité d'albumine contenue dans un liquide (Becquerel). — *Albuminimètre d'Esbach.* Appareil permettant de doser approximativement la quantité d'albumine contenue dans une urine. Il se compose d'un tube de verre, sur lequel sont marqués un premier trait U, au niveau duquel devra s'arrêter l'urine, et un deuxième trait R, marquant la limite que devra atteindre le réactif ; à la partie inférieure du tube se trouvent des divisions qui donnent en grammes la quantité d'albumine contenue dans le liquide examiné, quand celle-ci s'est collectée au fond du tube par le repos. V. *Réactif d'Esbach.* — *Albuminimètre de Riegler.* Variété d'albuminimètre, analogue à celui d'Esbach, dans lequel le réactif employé est l'asaprol suivant la formule : asaprol 8 grammes, acide citrique cristallisé 8 grammes, eau distillée 200 grammes. La hauteur du précipité après vingt-quatre heures de repos donne la quantité d'albumine par litre.

**ALBUMINOÏDE.** adj. Qui ressemble à l'albumine. — *Matières albuminoïdes.* Substances azotées, abondamment répandues dans l'économie animale et l'économie végétale, se rapprochant par leurs propriétés de l'albumine du blanc d'œuf, d'où leur nom ; quelques liquides seulement de l'organisme de l'homme (urines, larmes, bile) ne renferment pas de matières albuminoïdes à l'état normal. Ces substances renferment de l'hydrogène, de l'oxygène, de l'azote, du carbone et du soufre en proportions variables ; certaines d'entre elles contiennent en outre d'autres éléments ; telles sont les caséines qui renferment du phosphore et l'hémoglobine qui contient du fer. Elles se présentent sous l'aspect de substances solides, inodores, sans saveur, généralement amorphes (pourtant l'hémoglobine a été obtenue à l'état cristallisé) ; elles sont les unes solubles dans l'eau, les autres insolubles ; elles se dissolvent mieux en présence de sels neutres, notamment ceux de sodium, potassium, magnésium, ammonium ; elles sont insolubles dans l'alcool et l'éther ; elles sont lévogyres et ne sont pas dialysables (elles appartiennent donc au groupe des substances colloïdes). Les solutions aqueuses neutres ou légèrement acides de matières albuminoïdes sont précipitées par la chaleur ; mais la matière albuminoïde ainsi précipitée a subi une transformation : elle n'est plus soluble dans l'eau ni dans les solutions de sels neutres, elle est passée à l'état *coagulé* ; cette transformation s'appelle *coagulation*. Les acides forts en solution étendue les transforment en *syntonines* ou *acidalbumines*, corps soluble dans les bases et les acides étendus ; les acides forts en solution plus concentrée les dédoublent en *hémiprotéine* et *hémialbumine*. Les bases se comportent de même et les transforment en *alcali-albumine*. Les principaux caractères des substances albuminoïdes sont d'être précipitées par les acides minéraux légèrement concentrés en particulier (l'acide nitrique), les solutions de sels de métaux lourds (sulfate de cuivre, perchlorure de fer), la solution acétique de ferrocyanure de potassium, le tannin, l'acide picrique additionné d'acide acétique ou citrique (réactif d'Esbach), l'iodure double de mercure et de potassium en solution acétique (réactif de Tanret) ou en solution

chlorhydrique (réactif de Brücke); enfin de présenter la réaction du biuret (V. ce mot). Les matières albuminoïdes pénètrent toutes formées dans l'organisme animal; elles sont transformées par les sucs digestifs en propeptones et en peptones et absorbées sous cette dernière forme. Ces produits, une fois absorbés, se transforment de nouveau en matières albuminoïdes proprement dites, formant l'albumine dite *de circulation*, aux dépens de laquelle les cellules des tissus élaborent la matière albuminoïde de leur protoplasma, c'est-à-dire l'albumine d'*organisation*. La matière albuminoïde du protoplasma vivant, ou *albumine vivante*, diffère de l'albumine morte obtenue par les divers procédés de préparation : elle est très oxydable, elle réduit les solutions alcalines de nitrate d'argent, et, d'après Löw, cette différence tiendrait à des changements dans les groupements atomiques de la molécule, les groupements aldéhydiques et amidés passant à l'état de groupements alcooliques et imidés dans l'albumine morte. Les matières albuminoïdes se trouvent dans l'organisme plus ou moins intimement unies à des substances minérales; elles sont, les unes à l'état de dissolution (plasma sanguin); les autres à l'état semi-liquide (protoplasma des cellules); d'autres à l'état solide (osséine, élastine). Elles ne s'éliminent pas en nature à l'état normal, mais subissent une série d'hydratations et d'oxydations, dont les termes ultimes sont l'urée, l'anhydride carbonique, l'eau et l'acide sulfurique. Les matières albuminoïdes comprennent de très nombreuses substances que l'on peut ranger en cinq groupes principaux qui sont : les *albumines*, les *globulines* et *fibrines* (ces deux premiers groupes étant souvent désignés sous le nom de matières albuminoïdes proprement dites), les *protéides* qui se subdivisent en *nucléoalbumines*, *nucléines*, *glucoprotéides* (mucine), *oxyhémoglobine* et *méthémoglobine*, les *substances collagènes*, enfin les *corps albumoïdes* (matières épidermiques et matières cornées).

**ALBUMINOSE.** s. f. [*caséine du sang*, Dumas et Cahours, etc.]. V. Bioxyprotéine et Peptone. *Albuminose chronique* (Engel). La pléthore.

**ALBUMINURIE.** s. f. [de *albumine*, et οὐρεῖν, pisser; all. *Eiweissharnen*, *Bright'sche Krankheit*, angl. *albuminuria*, *Bright's disease*, it. *albuminuria*, *malattia di Bright*]. Pissement d'albumine. C'est un *symptôme*, non une maladie. Pour chercher l'albumine dans l'urine, on la filtre : puis on chauffe jusqu'à ébullition la partie supérieure du liquide, en tenant le tube incliné, ou on y fait glisser goutte à goutte un peu d'acide nitrique; il se forme un nuage blanc jaunâtre, qui par refroidissement se condense en un dépôt dont la hauteur indique l'abondance de l'albumine. Pour éviter les causes d'erreur inhérentes à la chaleur ou à l'acide nitrique employés seuls, on recourt concurremment aux deux procédés, en ajoutant quelques gouttes d'acide à l'urine après l'avoir chauffée. L'albumine de l'urine, comme celle du sérum sanguin, renferme deux substances, la sérine et la globuline, isolément ou simultanément : la sérine est coagulée instantanément par les réactifs habituels, n'est pas précipitable par le sulfate de magnésie, s'agglomère en grumeaux sous l'influence de la chaleur (*albumine rétractile*); la globuline est précipitée par le sulfate de magnésie, donne avec les réactifs ordinaires un coagulum lent à se former, non floconneux (*albumine non rétractile*); or la *sérinurie* ou *albuminurie vraie*, à albumine rétractile, est seule permanente et caractérise les lésions rénales; la *globinurie* ou *albuminurie fausse* est transitoire et accompagne les maladies aiguës (Bouchard, Jaccoud). Les conditions qui donnent naissance à l'albuminurie sont de plusieurs sortes : 1° albuminurie *par lésions rénales*, existant dans la congestion du rein, les néphrites aiguës, la néphrite suppurée, la forme parenchymateuse du mal de Bright (V. Mal de *Bright* et Néphrite); elle est inconstante dans la néphrite interstitielle et la dégénérescence amyloïde des reins; — 2° albuminurie *par troubles circulatoires*, attribuée à la diminution de la tension artérielle, à la stase veineuse et au ralentissement du cours du sang (Charcot), conditions réalisées dans les lésions cardiaques, la grossesse, les tumeurs abdominales, le choléra, l'apoplexie, l'hystérie; — 3° albuminurie *par altération du sang*, dépendant de l'accumulation dans le sang de substances cristalloïdes capables d'irriter les reins au moment de leur élimination (Hayem), et existant dans la tuberculose pulmonaire, la bronchite capillaire, la pneumonie, la chlorose, la dilatation de l'estomac, les ralentissements de la nutrition; — 4° albuminurie *mixte*, par élimination d'éléments parasitaires, abaissement de la tension artérielle, élévation de la température, dans la scarlatine, l'érysipèle, la diphtérie, la fièvre typhoïde, la pyohémie, l'alcoolisme, le saturnisme. — *Albuminurie intermittente cyclique* ou *maladie de Pavy*. Affection caractérisée par la présence de l'albumine dans l'urine à certaines heures de la journée, l'urine étant normale le reste du temps. C'est une affection de l'adolescence ou des premières années de l'âge adulte, plus fréquente dans le sexe masculin; elle se rencontre surtout chez les jeunes gens issus de parents neuro-arthritiques ou goutteux. Les symptômes subjectifs sont vagues : c'est un peu de céphalée, de la faiblesse générale, des vertiges, des palpitations, des épistaxis, quelquefois de l'œdème des pieds. Les urines ne sont albumineuses qu'à certaines heures de la journée; le cycle est ordinairement diurne; l'albuminurie commence après le repas du matin et dure jusque vers cinq ou six heures du soir. Elle paraît être souvent en rapport avec la station debout et se confond alors avec l'*albuminurie orthostatique*. — *Albuminurie minima* (Lécorché et Talamon). Albuminurie dont le taux ne dépasse pas 30 centigrammes par litre; dans l'urine diluée au dixième, il ne se forme pas au bout de deux à trois minutes un disque net au contact de l'acide nitrique; la plupart des faits décrits sous le nom d'albuminurie intermittente, fonctionnelle, temporaire, appartiendraient à l'albuminurie minima; mais cette distinction n'a aucune valeur en soi; le pronostic d'une néphrite n'est pas lié au degré de l'albuminurie, et l'albuminurie minima peut se rencontrer à la période d'état de la néphrite atrophique ou interstitielle, qui se termine si souvent par une urémie mortelle. — *Albuminurie orthostatique* (Teissier), ou *albuminurie de posture* (Stirling). Albuminurie intermittente dans laquelle l'albumine n'apparaît dans l'urine qu'après une station debout prolongée; les exercices musculaires violents et prolongés, pourvu qu'ils s'exécutent au lit, n'entraînent pas la production du phénomène; au contraire, celui-ci apparaît dès que le malade est mis dans la station verticale; la teneur de l'urine en albumine est toujours faible dans ce cas. — *Albuminurie physiologique*. Élimination d'albumine par l'urine, chez des personnes bien portantes en apparence; en réalité, malgré l'opinion de Senator, il ne s'agit pas d'une élimination normale d'albumine; une albuminurie légère et passagère peut survenir à la suite d'un bain froid prolongé, de fatigues musculaires exagérées, d'émotions morales vives; encore, dans ces cas, existe-t-il souvent une néphrite antérieure qui, bien que guérie, a pu laisser une sensibilité spéciale du rein; mais toute albuminurie persistante, même légère, doit commander un pronostic réservé.

**ALBUMINURIQUE.** adj. et s. Qui concerne l'albuminurie ou qui en est atteint.

**ALBUMOSES.** s. f. pl. On donne le nom d'*albumoses* ou de *propeptones* ou de *protéoses* à des substances intermédiaires entre les substances albuminoïdes et les peptones; elles se forment au cours de la digestion gastrique ou pancréatique, et on les rencontre alors dans le contenu de l'estomac et de l'intestin, et aussi en très petite quantité dans

le sang; on les trouve encore dans certains organes (pancréas, rate, foie, poumons, reins), dans la moelle des os, dans le sperme et dans le lait, enfin dans l urine dans certains cas pathologiques (V. ALBUMOSURIE). Aux diverses matières albuminoïdes correspondent des albumoses différentes : albumoses d'ovalbumine, de fibrine, etc. ; on désigne sous le nom de *globuloses*, de *vitelloses*, de *caséoses*, etc., les albumoses dérivées respectivement des globulines, de la vitelline, des caséines, etc. On admet en général que la digestion des matières albuminoïdes donne naissance à toute une série d'albumoses : les unes, appelées *hémialbumoses*, se transforment facilement en peptones et comprennent les albumoses primaires (*protoalbumose* et *hétéroalbumose*), et les albumoses secondaires (*deutéroalbumoses*) qui dérivent des primaires et donnent naissance aux peptones; les autres, *antialbumoses*, ne se transforment en peptones que par une digestion gastrique extrêmement prolongée.

**ALBUMOSURIE.** s. f. [de *albumose*, et οὐρεῖν, pisser] (*propeptonurie*). Présence d'albumose dans l'urine. Elle se reconnaît par les caractères suivants : l'urine albumosurique ne précipite pas par la chaleur, mais précipite par l'acide nitrique à froid, précipité qui se redissout en chauffant; elle donne la réaction du biuret; le réactif de Tanret détermine un précipité qui est redissous par la chaleur (caractère distinctif avec l'albumine) et qui est insoluble dans l'alcool (caractère distinctif avec les peptones). L'albumosurie a été rencontrée dans certains états pathologiques, en particulier dans la rougeole et dans l'ostéomalacie.

**ALCALESCENCE.** s. f. [*alcalescentia*, all. *Alkalescenz*, it. *alcalescenza*, esp. *alcalescencia*]. État d'un corps qui devient alcalin : beaucoup de liquides, normaux ou pathologiques, de l'économie, peuvent subir cette transformation, qui résulte le plus souvent d'une véritable fermentation, et se confond avec la putréfaction proprement dite. — État des substances animales et végétales dans lesquelles il s'est formé spontanément de l'ammoniaque. V. URINE. || Pour les humoristes, disposition supposée, dans les humeurs du corps, à éprouver la fermentation alcaline et putride : *alcalescence des humeurs*.

**ALCALESCENT, ENTE.** adj. [*alcalescens*]. Se dit d'une substance dans laquelle les propriétés alcalines commencent à se développer, ou même prédominent déjà. Tous les corps qui contiennent de l'azote (un des principes de l'ammoniaque) peuvent devenir *alcalescents*. V. URINE.

**ALCALI.** s. m. [de l'article arabe *al*, et du mot, également arabe, *kali*, par lequel on désigne le *Salsola soda*, L., plante maritime d'où on retire la soude, l'un des principaux alcalis; all. *Alkali*, angl., it., esp. *alcali*]. Corps composé qui a pour caractères distinctifs de verdir le sirop de violette, de rougir la couleur jaune de curcuma, de ramener au bleu les couleurs bleues végétales rougies par les acides, de remplir le rôle de base en présence des acides dans les combinaisons connues sous le nom de *sels*. Les *alcalis minéraux* sont très caustiques et vénéneux. Les boissons acidulées, l'eau vinaigrée donnée en abondance, sont les moyens les plus efficaces de neutraliser les alcalis minéraux dans les cas d'empoisonnement. Les caractères qui précèdent appartiennent surtout à la potasse, à la soude, à la lithine, qui sont encore très solubles dans l'eau et dans l'alcool, et forment avec l'acide carbonique des sels également solubles; tandis que les alcalis dits *terreux* (baryte, strontiane, chaux), moins caustiques et moins solubles, donnent des carbonates insolubles dans l'eau. — *Alcali animal*. V. AMMONIAQUE. — *Alcali caustique*. Alcali pur entièrement privé d'acide carbonique. En se combinant avec les alcalis, cet acide leur fait perdre leur causticité, et l'on a alors les *alcalis doux* (Black). — *Alcali déliquescent*. La potasse, parce qu'elle tombe en déliquescence et devient liquide, en absorbant l'humidité de l'air. — *Alcali effervescent*. Tout alcali carbonaté. — *Alcali fixe*. La potasse et la soude. — *Alcali marin* ou *alcali minéral*. La soude. — *Alcali végétal*. La potasse. — *Alcali volatil*. V. AMMONIAQUE.

**ALCALIN.** s. m. Substance qui possède, à un degré variable, les caractères chimiques des *alcalis* (V. ALCALI). En médecine, on emploie les *alcalins*, à l'extérieur, contre les maladies de la peau et comme caustiques; à l'intérieur, comme antiacides, diurétiques, modificateurs du sang, dans les affections dyspeptiques, arthritiques et calculeuses : dans le premier cas, on fait usage des alcalis proprement dits et de leurs carbonates ; dans le second, de leurs autres sels, bicarbonates, benzoates, citrates, chlorates, etc.

**ALCALIN, INE.** adj. [*alcalinus*]. Qui contient un alcali. || Qui réagit comme les *alcalis*. V. ce mot. — *Bain alcalin*. V. BAIN. — *Eau alcaline*. V. EAU *alcaline* et EAU *minérale*. — *Esprit alcalin*. Le gaz ammoniac. — *Lotion alcaline*. V. LOTION. — *Tablette alcaline*. V. TABLETTE. — *Teinture alcaline de Stahl*. V. AZOTATE *de peroxyde de fer*.

**ALCALINISME.** s. m. Ensemble d'états morbides résultant de l'alcalescence des liquides de l'économie.

**ALCALINITÉ.** s. f. [*alcalinitas*]. Propriété de ce qui est alcalin. L'alcalinité normale des tissus et des humeurs des animaux, celle du sang en particulier, est due au carbonate et au phosphate tribasique de soude. V. ALCALI, BASE et URINE.

**ALCALISER.** v. a. Autrefois, dégager d'un sel neutre, par l'action du feu, l'acide qui y était contenu, de manière qu'il ne restât plus que la partie alcaline. || Aujourd'hui, rendre alcalins un liquide, une potion, etc., par l'addition d'un alcali ou d'un carbonate alcalin.

**ALCALOÏDE.** s. m. [de *alcali*, et εἶδος, ressemblance; all. *Alkaloïd*]. Corps qui, comme l'ammoniaque, combine aux acides pour former des sels sans dégager d'eau. Les alcaloïdes sont naturels ou artificiels, tous sont azotés. Parmi les *alcaloïdes naturels*, la nicotine et la conicine sont liquides et volatiles; les autres sont solides, fixes, cristallisables, rarement solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, généralement lévogyres : avec le chlorure de platine, ils fournissent, comme l'ammoniaque, un chlorure double insoluble. Leur saveur est amère ; ils ont sur l'économie une action très prononcée, qu'on neutralise, en cas d'empoisonnement, au moyen du tannin, qui forme un tannate insoluble. Dans les plantes, ils sont ordinairement combinés à des acides et forment des sels solubles ou insolubles : l'eau simple dans le premier cas, acidulée dans le second, enlève ces sels dont on isole l'alcaloïde par une base soluble si celui-ci est insoluble, fixe s'il est volatil ; la purification se fait au moyen de dissolutions dans l'alcool et de cristallisations répétées. — Les *alcaloïdes artificiels* ont des propriétés et une composition analogues aux précédents. Cependant il y en a de solides, de liquides et de gazeux, et ils sont plus ou moins solubles dans l'eau. On les prépare soit en faisant agir les corps réducteurs sur les composés nitrés (Zinin); soit en faisant agir la potasse sur les éthers cyaniques (Wurtz); soit en faisant agir l'ammoniaque et les alcaloïdes sur les éthers haloïdes, sur l'iodhydrique principalement (Hofmann). — *Alcaloïdes azotés* ou *animaux* [*Bases organiques animales* (Gorup-Besanez) ; *combinaisons ammoniacales copulées* (Berzelius)]. Principes immédiats des animaux, qui sont des composés neutres (créatine, allantoïne), ou jouant le rôle de base près de quelques acides (urée, créatinine), brûlant avec peu de flamme, en donnant des produits empyreumatiques azotés ou ammoniacaux, sans laisser de résidu minéral. Tous

sont des corps de composition élémentaire quaternaire ou même quinquénaire (cystine).

**ALCALOÏMÉTRIE.** s. f. (Ossian Henry). Ensemble de procédés analogues à ceux de l'alcalimétrie, propres à apprécier les quantités d'alcaloïdes contenus dans certains végétaux. Ils ne sont plus usités.

**ALCANNA.** s. m. Nom donné à diverses espèces de plantes : 1° au *henné*, nommé *athenna*, et par corruption *alcanna*; — 2° à une espèce de *Filaria* (*Phillyrea*, L.); — 3° à l'*orcanette*. Cette identité de noms est probablement due à un même emploi du suc retiré de la racine du henné et de l'orcanette, pour teindre les dents et les ongles. V. HENNÉ et ORCANETTE.

**ALCAPTONE.** s. f. (Bœdecker). Substance voisine des sucres, non fermentescible, amorphe, d'un jaune d'or, sans odeur ni saveur, retirée d'une urine morbide.

**ALCAPTONURIE.** s. f. Présence dans l'urine d'une substance offrant certaines des réactions du glucose et désignée sous le nom d'alcaptone (Bœdecker, 1859). Les urines alcaptonuriques prennent à l'air une coloration extrêmement foncée, réduisent la liqueur de Fehling, n'ont aucune action sur la lumière polarisée, ne fermentent pas sous l'influence de la levure, et réduisent à froid le nitrate d'argent ammoniacal. Cette substance serait, pour Furbringer et Ebstein, la pyrocatéchine ; pour Smyth, un acide urodinique, combinaison d'acide uroleucinique et d'acide uroxanthinique ; pour Marshall, l'acide glucosurique ; pour Baumann et Volkov, l'acide homogentisinique ou dioxyphénylacétique, opinion qui est acceptée aujourd'hui. L'acide homogentisinique proviendrait de la transformation de la tyrosine dans l'intestin, sous l'influence de microorganismes spéciaux ; Baumann a trouvé dans l'urine de vingt-quatre heures d'un alcaptonurique 4gr,6 d'acide homogentisinique, et jusqu'à 14 grammes après l'ingestion de tyrosine. L'alcaptonurie a été observée chez des sujets atteints d'affections diverses comme chez des sujets bien portants ; elle peut être chronique et permanente ou bien intermittente ; l'âge ne semble pas jouer de rôle étiologique ; Zimnitzky l'a rencontrée dans un cas de cirrhose de Hanot.

**ALCARSINE.** s. m. V. KAKODYLE.

**ALCÉE.** s. f. [*Alcea*]. Genre de plantes malvacées, J., dont une espèce, *A. rosea* (rose trémière, passe-rose), est émolliente.

**ALCHIMILLE** ou **ALCHEMILLE.** s. f. [*pied-de-lion*, *Alchemilla*]. Genre de plantes rosacées, J. Les sommités de l'*Alchemilla vulgaris*, L., ont été employées, à l'extérieur, comme astringentes, vulnéraires et détersives.

**ALCHORNÉE.** s. f. Genre d'euphorbiacées des Antilles, du Brésil, du Sénégal, etc., dont quelques espèces sont sudorifiques et dépuratives.

**ALCMELLE.** V. ACMELLE.

**ALCOOL.** s. m. [de *al*, le, et *cohol*, mot arabe qui signifie ce qui est très subtil, et par lequel on désignait proprement une poudre impalpable ; all. *Alkohol*, angl. *alkool*, it. *alcool*, *alcoole*]. Terme générique désignant tout principe neutre formé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, apte à se combiner avec un acide, avec élimination d'eau, pour former des composés neutres (les éthers), doués de la propriété de reproduire leurs générateurs en fixant de nouveau les éléments de l'eau. Les propriétés toxiques dans la série des alcools de fermentation suivent leur composition atomique ; les alcools de la série $C^nH^{2n}+2O$ sont d'autant plus actifs que le groupe $CH^2$ entre un plus grand nombre de fois dans leur constitution, ce qui revient à dire qu'ils sont d'autant plus actifs que leur poids moléculaire est plus élevé, ou que leur composition atomique est représentée par des chiffres plus élevés. On a la série toxicologique suivante : Alcool méthylique, peu actif. — Alcool éthylique, peu actif. — Alcool butylique, toxique. — Alcool amylique, très toxique (Rabuteau, 1870 ; Dogiel, 1872 ; Dujardin-Beaumetz et Audigé, 1875). Les alcools sont dits *monoatomiques* quand ils s'unissent à une seule molécule d'un acide monobasique pour former un éther neutre, comme l'alcool éthylique ; *polyatomiques*, quand ils se combinent à plusieurs molécules d'un acide ; les glycols sont des alcools diatomiques (Wurtz) ; la glycérine est triatomique (Berthelot), etc. — *Alcool absolu.* Celui qui est anhydre. — *Alcool cholestérique.* V. CHOLESTÉRINE. — *Alcool phéniqué.* V. PHÉNIQUE. — *Alcool de romarin.* V. ROMARIN. — *Alcool de vin*, *éthylique*, *ordinaire*, *vinique* ou *esprit de vin* ($C^4H^6O^2$, ou en atomes $C^2H^5$, OH). Liquide inflammable, bouillant à 78°, d'une saveur âcre et chaude, incolore, transparent, d'une pesanteur spécifique égale à 0°,79 s'il est absolu, d'une odeur piquante et aromatique. Il est le produit de la distillation des liqueurs sucrées et fermentées : vin, jus de betterave, moût résultant de la transformation de la fécule en glucose, etc. Il varie pour la force suivant le temps qu'a duré la distillation et l'activité avec laquelle on l'a poussée. L'alcool que l'on a distillé une seconde fois au bain-marie est appelé *alcool rectifié*. L'alcool le plus concentré est le plus léger. On en calcule les degrés de concentration au moyen de l'aréomètre : l'alcool pur marque 42° ou 43° à l'aréomètre de Baumé. L'alcool ne marque communément que 30° à 36° ; il porte le nom de *trois-six*, parce que, mêlé à environ son poids d'eau, il constitue l'*eau-de-vie* commune, dont 6 parties ne représentent par conséquent que 3 parties de cet alcool (V. EAU-DE-VIE). Chauffé au contact de l'air, l'alcool s'enflamme et se transforme en eau et en acide carbonique ; avec les acides oxalique, benzoïque, sulfurique, azotique, phosphorique, etc., il donne naissance à des liquides connus sous le nom d'*éthers*. Il est très avide d'eau : le mélange se fait avec développement de chaleur et contraction. Il est employé comme dissolvant dans un certain nombre de préparations pharmaceutiques. L'alcool étendu d'eau (eau-de-vie ou vin) ingéré dans l'estomac, même en faible quantité, est absorbé avec une grande rapidité, passe dans le sang, arrive au poumon, qui est l'organe principal de l'élimination. Quelques minutes après l'ingestion de l'alcool, on en retrouve déjà des traces dans l'air exhalé ; et cette exhalation peut durer plusieurs heures, suivant la quantité ingérée. La transpiration cutanée et la sécrétion urinaire sont encore deux autres voies d'élimination, mais plus tardives. Ludger Lallemand, Perrin et Duroy ont cherché à prouver que l'alcool ne subit aucune oxydation dans la circulation et agit en nature sur les tissus qu'il excite : on admet généralement que cette oxydation a lieu, en partie du moins, sauf dans les cas où le liquide, pris à doses immodérées, passe rapidement au dehors sans altération. Introduit dans la circulation, il se répand dans tous les tissus ; il s'accumule dans le foie et dans les centres nerveux ; il fait un séjour assez long dans l'économie. La localisation de l'alcool dans certains organes en explique l'influence pathogénique sur quelques maladies constitutionnelles et organiques du foie, du système nerveux et des reins. V. ALCOOLIQUE (*médicament*) et ALCOOLISME.

**ALCOOLAT.** s. m. Préparation qui résulte de la distillation de l'alcool sur une ou plusieurs substances médicamenteuses. Ils sont dits *simples* dans le premier cas et *composés* dans le second. Toutefois les alcoolats simples ont été replacés par dessolutions d'essences dans de l'alcool à 90°, et désignés sous le nom de *teintures d'essences*. On emploie à la préparation des alcoolats tantôt des matières fraîches, tantôt des matières sèches. Les unes et les autres doivent être préalablement divisées pour que l'alcool pénètre plus aisément. On les laisse d'ailleurs macérer pendant quelque temps pour favoriser la dissolution des principes aromatiques qui passent

ensuite plus facilement à la distillation. Les alcoolats doivent être distillés au bain-marie. On emploie à leur préparation de l'alcool plus ou moins concentré ; on se sert d'alcool à 90°, 80°, 60°. Les alcoolats peuvent se conserver pendant longtemps sans altération, pourvu que l'on ait la précaution de les tenir dans des flacons bien bouchés (Codex). — *Alcoolat de citron.* V. Citron. — *Alcoolat de menthe.* V. Menthe. — *Alcoolat de miel.* V. Eau *de miel.*

**ALCOOLATE.** s. m. Nom donné à des composés dans lesquels l'alcool semble jouer le rôle d'un acide. — *Alcoolate de chloral* ($C^4HCl^3O^2.C^4H^6O^2$). Composé du chloral (Roussin et Personne). Solide, blanc, cristallisé, dur et cassant. Il se prête mieux que l'hydrate de chloral aux manipulations pharmaceutiques, grâce à sa moins grande tendance à absorber l'humidité de l'air. Au point de vue physiologique, il produit des résultats analogues à ceux qu'on obtient avec l'hydrate. V. Chloral.

**ALCOOLATURE.** s. f. Médicament qui résulte de l'action dissolvante de l'alcool sur des plantes fraîches. Les *alcoolatures* sont préparées le plus souvent avec des plantes actives dont les propriétés seraient modifiées, en partie ou en totalité, par la dessiccation.

**ALCOOLÉ.** s. m. Médicament liquide résultant de l'action de l'alcool sur diverses substances ; les *alcoolés* sont encore appelés *teintures alcooliques* ; ils sont dits *simples* quand ils sont préparés avec une seule substance, *composés* lorsqu'on a fait servir plusieurs substances à leur préparation. Les procédés employés pour la préparation des alcoolés sont : la solution, la macération, la lixiviation ; le procédé par macération est le plus ordinairement suivi. Le degré de l'alcool doit être approprié à la nature des matières que l'on veut dissoudre ; on emploie, selon les cas, de l'alcool à 60°, à 80°, à 90°. Les teintures alcooliques doivent être conservées dans des flacons bouchés et autant que possible à l'abri de la lumière (Codex). — *Alcoolé de guaco.* V. Guaco. — *Alcoolé de safran.* V. Safran.

**ALCOOLIMÉTRIE.** s. f. V. Alcoolomètre.

**ALCOOLIQUE.** s. m. *Un alcoolique*, celui qui est atteint d'alcoolisme.

**ALCOOLIQUE.** adj. [*alcoolicus*]. Qui contient de l'alcool. — *Boisson alcoolique.* V. Boisson. — *Délire alcoolique.* V. Alcoolisme et Delirium tremens. — *Extrait alcoolique.* V. Extrait. — *Fermentation alcoolique.* V. Fermentation. — *Intoxication alcoolique aiguë.* V. Alcoolisme *aigu.* — *Intoxication alcoolique chronique.* V. Alcoolisme *chronique.* — *Liqueurs alcooliques.* Le vin, l'eau-de-vie et toutes les liqueurs de table. — *Médicaments alcooliques* (Béral). Ceux qui sont constitués par de l'alcool rectifié ou plus ou moins mêlé d'eau, tenant en dissolution une substance quelconque, minérale, végétale ou animale. Cette classe comprend trois genres : les *alcoolats*, les *alcoolatures* et les *alcoolés* (V. ces mots). — En chirurgie, l'emploi des alcooliques comme humectants de la charpie et des compresses favorise la réunion immédiate, prévient le phlegmon diffus, les phlegmasies des synoviales tendineuses, l'infection purulente, les phlébites et les angioleucites ; on leur préfère aujourd'hui les antiseptiques véritables, comme les solutions de sublimé, d'acide phénique, de permanganate de potasse, etc. Mais si l'alcool employé extérieurement favorise la guérison des plaies, on a remarqué que la cicatrisation se faisait mal, et que l'infection purulente et le tétanos étaient graves et fréquents sur les individus abusant habituellement du vin et des liqueurs, ou blessés en état d'ivresse, lors même que les lésions viscérales de l'alcoolisme ne se sont pas encore produites (Verneuil, Richet, Gosselin). — En thérapeutique médicale, l'alcool est inutile dans la pneumonie franche, le rhumatisme articulaire aigu intense, compliqué d'inflammations viscérales, et la période d'éruption des fièvres éruptives. Il est utile dans les pneumonies avec prostration ou avec délire, pouls lent et dépressible, dans celles qui surviennent durant le cours ou le décours des affections fébriles, dans le rhumatisme subaigu, les phlegmasies diverses qui s'accompagnent de prostration des forces, la fièvre typhoïde adynamique, les varioles hémorragiques, ou dont l'éruption n'a pas lieu par défaut de stimulation, dans la phtisie pulmonaire, et d'une façon générale dans toutes les affections où l'adynamie domine. Il est nuisible dans l'encéphalite, la méningite avec délire ; mais excellent contre les anémies et les asthénies cérébrales avec ou sans délire, le délire d'inanition, le délire nerveux des fièvres graves et des grandes opérations. — *Teinture alcoolique.* V. Teinture.

**ALCOOLISÉ, ÉE.** adj. Se dit d'un liquide qui contient de l'alcool, ou dans lequel il s'en est développé. — *Bandage alcoolisé.* V. Gélatiné.

**ALCOOLISME.** s. m. [*alcoolismus*, all. *Branntweinvergiftung*, angl. *alkoolism*]. Ensemble d'affections produites par l'abus des boissons spiritueuses, très variées dans leur nature, mais liées entre elles par leur cause. Tantôt il y a une perturbation passagère, c'est l'*alcoolisme aigu* ; tantôt l'abus répété amène des altérations organiques et des symptômes persistants, c'est l'*alcoolisme chronique.* — L'alcoolisme *aigu* se traduit d'abord par une exaltation nerveuse et générale qui constitue l'état d'*ébriété* ou d'*ivresse* ; elle porte sur le mouvement, sur l'expression des sentiments, et va croissant jusqu'à ce que des vomissements rejettent l'alcool absorbé : si ceux-ci n'ont pas lieu, ou n'ont expulsé qu'une partie de la liqueur ingérée, l'excitation est remplacée par une dépression de l'intelligence, du mouvement, de la sensibilité, qui aboutit à un état *comateux*, avec respiration stertoreuse, faiblesse du pouls et abaissement de la température, qui peut se dissiper après quelques heures, mais se termine quelquefois par la mort. On cherchera d'abord à provoquer le vomissement, et, dans la deuxième période, à stimuler l'organisme et à prévenir les congestions viscérales par l'usage du café, de l'acétate d'ammoniaque, des sangsues, de la glace, des sinapismes. — Dans l'*alcoolisme chronique*, l'imprégnation des tissus amène des lésions variées au point de vue du siège, mais consistant toujours en processus inflammatoires et en dégénérescences graisseuse et scléreuse, qui atteignent l'estomac, le foie, le rein, l'appareil circulatoire et respiratoire, les muscles, et enfin le système nerveux ; ces altérations profondes amènent des symptômes durables : anorexie, dyspepsie, pyrosis, pituite, hématémèse, diarrhée ; signes de cirrhose hépatique et rénale, urémie ; emphysème pulmonaire ; tremblement, surtout marqué le matin ; crampes, convulsions, fourmillements, affaiblissement ou perversion des sensibilités générale et spéciale ; hallucinations de la vue et de l'ouïe ; accès de folie lypémaniaque et de *delirium tremens*, enfin l'alcoolisme aboutit souvent à la paralysie générale, dont il est parfois possible de le distinguer au début, et avec laquelle l'identité est complète plus tard. Mais l'alcoolisme est encore redoutable par les infections auxquelles il prédispose et qui prennent alors un caractère de gravité particulière ; c'est ainsi que la pneumonie est fréquente et souvent mortelle chez l'alcoolique, et que la tuberculose et surtout la tuberculose pulmonaire emportent un grand nombre d'individus qui, sans l'alcool, n'auraient pas donné prise à la contagion. Le traitement consiste d'abord à éloigner la cause du mal ; puis à améliorer la nutrition par des stimulants digestifs, la noix vomique, l'exercice, l'hydrothérapie, l'alimentation reconstituante ; contre le tremblement, l'huile empyreumatique de pomme de terre, à la dose de 25 à 30 centigrammes, a réussi (Magnus Huss) ; le reste de la thérapeutique est symptomatique. C'est une

erreur que de rattacher à l'alcoolisme aigu le *delirium tremens*, qui constitue un épisode aigu de l'alcoolisme chronique (Jaccoud); quant aux véritables accès convulsifs, épileptiformes, ils sont le fait de l'*absinthisme* plutôt que de l'alcoolisme (Magnan). || Au point de vue médico-légal, la même distinction est indispensable: car, si l'ivresse ou alcoolisme aigu est un fait volontaire qui aggrave le crime et la pénalité, la folie alcoolique engendrée par l'alcoolisme chronique est une forme d'aliénation mentale qui, comme le *delirium tremens*, confère l'irresponsabilité. || Au point de vue social, l'alcoolisme augmente la criminalité, et on voit la proportion des délits et des crimes croître avec la consommation des liqueurs fortes; il est enfin un des principaux facteurs de la dépopulation.

**ALCOOLOTIF.** s. m. (Béral). Tout médicament alcoolique, simple ou composé, préparé par solution, macération ou digestion.

**ALCOOMEL.** s. m. (Béral). Excipient pharmaceutique formé de 1 partie d'alcool et de 3 parties de miel.

**ALCOOMELLÉ.** s. m. (Béral). Liquide sirupeux résultant de l'union de 3 parties de miel avec 1 partie d'une alcoolature hydraulique quelconque.

**ALCORNOQUE.** s. f. Écorce que l'on croit fournie par les *Bowdichia virgiloides*, Kunt, et *major*, Martius, de la famille des cassiées, préconisée comme tonique et astringente.

**ALCRUELLE.** s. f. [*Alcruella*]. Genre de synanthérées dont plusieurs espèces (*A. Linnæi*, *Coffini*, etc.) sont sialalogues et aromatiques.

**ALCYON.** s. m. La salangane ou l'hirondelle de rivage de Brisson, de la Cochinchine (*Hirundo esculenta*, L.). Les nids de l'alcyon, construits avec une matière gélatineuse que les glandes du jabot de cet oiseau sécrètent au temps de la ponte, sont employés, en Chine, comme aliment.

**ALDÉHYDE.** s. m. [mot formé de *al*, abréviation de *alcool*, de la particule *de*, qui indique absence ou privation, et de *hyde*, abréviation du mot *hydrogène*]. Nom générique d'un ensemble de composés intermédiaires aux alcools, dont ils diffèrent par 2 équivalents d'hydrogène en moins ($C^4H^4O^2$, aldéhyde ordinaire; $C^4H^6O^2$, alcool ordinaire) (en atomes $C^2H^6O - H^2 = C^2H^4O$); et aux acides, dont ils diffèrent par deux équivalents d'oxygène en moins ($C^4H^4O^4$, ou en atomes $C^2H^4O_2$, acide acétique). Plusieurs sont des substances naturelles: tel est l'aldéhyde campholique (camphre). Le vin et le vinaigre renferment souvent un peu d'aldéhyde ordinaire. — *Aldéhyde ordinaire* ou *vinique* (Dœbereiner) [*acétène bioxé*] ($C^4H^4O^2$ ou $C^2H^4O$). Liquide incolore, volatil, bouillant à 21°, ayant une odeur très pénétrante, rappelant vaguement à faible dose celle de la pomme; bien qu'il détermine des effets irritants (toux, larmoiement), il a été proposé comme anesthésique. Il est toxique à la dose de 1 à 1,2 par kilogramme d'animal (Dujardin-Baumetz et Andigé); il est éliminé par les poumons et les reins. Employé comme hypnotique, on le donne à la dose de 1 gramme à 2gr,50 dans 125 grammes d'eau distillée.

**ALDÉHYDIQUE.** adj. Qui concerne les aldéhydes.

**ALE.** s. f. Sorte de bière anglaise. V. Bière.

**ALÉCITHE.** adj. [de α priv., et λέκιθος, jaune d'œuf]. Qui ne contient pas de deutoplasma, ou lécithe. Dans la classification des œufs proposée par Balfour, l'*œuf alécithe* est celui dont le deutoplasma (vitellus nutritif) peu abondant se trouve uniformément réparti dans le protoplasma; l'*œuf télolécithe*, celui dont le deutoplasma est accumulé au pôle végétatif; et l'*œuf centrolécithe*, celui dont le deutoplasma est amassé au centre. L'œuf des mammifères et de l'homme est un œuf alécithe.

**ALECTORIA.** s. m. L'*A. jubata* est un lichen connu sous le nom vulgaire de *Crinière*, et employée à l'extérieur comme astringent.

**ALEMBROTH.** adj. et s. m. — *Sel alembroth* ou *sel de la sagesse*. Produit qu'on obtient en mélangeant dans l'eau parties égales de sel ammoniac et de deutochlorure de mercure, puis concentrant à différents degrés jusqu'à ce qu'on obtienne, dans les eaux mères, des cristaux blancs, rhomboïdaux, prismatiques, transparents et très solubles. Ce chlorure ammoniaco-mercuriel soluble entre dans la composition de la *liqueur de Gouland*, de la *pommade* et de l'*emplâtre chloro-mercuriques*, employés contre les maladies de la peau: l'association du chlorhydrate d'ammoniaque au sublimé corrosif augmente l'activité et la solubilité de celui-ci. Ce sel double soluble diffère d'un autre sel blanc insoluble produit par l'action de l'ammoniaque sur le sublimé corrosif et improprement nommé *précipité blanc*, ce nom n'appartenant qu'au protochlorure de mercure obtenu par précipitation.

**ALEP** (Bouton d'). V. Bouton d'Alep.

**ALÈSE.** s. f. V. Alèze.

**ALET** (Aude). Altitude 210 mètres. *Eaux bicarbonatées calciques faibles*: minéralisation totale: 0,64 (bicarbonate de chaux, de soude, de magnésie); eaux chaudes, température 20 à 30° suivant les sources; une source *ferrugineuse* froide. — Indications: en boisson, affections gastriques et intestinales, gravelle; — en bain, dermatoses, affections utérines, sciatique. Établissement ouvert toute l'année.

**ALETRIS.** s. m. Genre de plantes monocotylédones, dont une espèce, l'*A. farinosa*, est employée en médecine pour ses propriétés amères, toniques et stomachiques.

**ALEUCÉMIQUE.** adj. [de α priv., et leucémie: de λευκός, blanc, et αἷμα, sang] (Gilbert). Qui ne s'accompagne pas de leucémie; se dit d'une variété de lymphadénie, dans laquelle il n'y a pas augmentation du nombre des globules blancs du sang. V. Lymphadénie.

**ALEURITES.** V. Noix *de Bancoul*.

**ALEXANDER** (chirurgien allemand contemporain). — *Opération d'Alexander*. Opération qui a pour but de remédier à la rétroflexion de l'utérus, et qui est particulièrement indiquée lorsque, à ce déplacement de la matrice, reconnu incurable par les autres moyens thérapeutiques, se joignent le prolapsus des ovaires et de vives douleurs de l'appareil utéro-ovarien. Elle consiste à raccourcir les ligaments ronds au niveau de leur épanouissement dans les grandes lèvres et à la partie interne du pli de l'aine: une incision est faite parallèlement à ce pli, obliquement en bas et en dedans, et divise la peau et le tissu cellulo-graisseux, dans lequel elle rencontre l'extrémité terminale des ligaments; alors on résèque ceux-ci dans l'étendue jugée suffisante pour que la suture, avec la soie et le catgut, du bout interne au bout périphérique, amène le redressement de l'utérus. Entourée des précautions antiseptiques, cette opération a donné de bons résultats.

**ALEXIE.** s. f. [de α privatif, et λέξις, mot]. Perte de la faculté de lire les mots écrits; la malade, bien que voyant parfaitement, est incapable de reconnaître les mots eux-mêmes (*cécité verbale*), ou d'épeler les lettres des mots (*cécité littérale*); d'après Charcot et ses élèves, l'alexie n'accompagnerait l'aphasie motrice qu'autant que le centre de la lecture serait lésé en même temps que le centre de Broca (V. Cécité verbale).

**ALEXINE.** s. f. [de ἀλέξειν, repousser]. Nom donné par Buchner à la substance bactéricide existant dans le sérum du sang normal; elle perd son action quand on chauffe le sérum à 55°; bien que Buchner n'ait pu l'isoler, il pense qu'elle est de nature albuminoïde et se rapproche des diastases.

**ALEXIPHARMAQUE.** adj. et s. m. [*alexipharmacus*,

de ἀλέξειν, repousser, et φάρμακον, venin, poison; all. *giftwidrig*]. Synonyme d'*antidote*. Les alexipharmaques des anciens étaient des toniques, des excitants, des sudorifiques.

**ALEXIPYRÉTIQUE.** adj. et s. m. [*alexipyreticus*, de ἀλέξειν, repousser, et πυρετὸς, fièvre]. Synonyme de *fébrifuge*.

**ALEXITÈRE.** adj. et s. m. [de ἀλεξητήριος, secourable: τὸ ἀλεξητήριον, sous-entendu φάρμακον, le médicament secourable; l'*i* dans *alexitère*, au lieu de *alexétère*, est un reste de l'iotacisme moderne, où l'η se prononce *i*]. Préservatif, antidote, contrepoison.

**ALÈZE, ALÈSE** ou **ALAISE.** s. f. [*à*, *l* et *aise*; ainsi dit parce qu'un drap placé de la sorte met les malades à l'aise; all. *Untertuch*]. Linge dont on se sert pour garnir le lit des malades, et le garantir du sang, du pus, de l'urine, etc. Un drap ordinaire, plié en plusieurs doubles, fait une bonne *alèze*.

**ALGALIE.** s. f. [bas latin *argalia*, du bas grec ἀργαλεῖον, du grec ἐργαλεῖον, instrument, de ἔργον, œuvre; *cathéter*, καθετήρ, all. *Harublasensonde*, esp. *algalia*, it. *tenta scannellata incerata*[. Sonde creuse destinée à être introduite dans la vessie par l'urètre pour évacuer l'urine ou pour explorer cet organe: *algalie* est synonyme de *sonde*.

**ALGAROTH** ou **ALGEROTH** (Poudre d') [*mercure de vie*]. Un oxychlorure d'antimoine. On l'obtient en traitant le chlorure d'antimoine par l'eau distillée. Elle est émétique, purgative et diaphorétique.

**ALGEDO.** s. m. [d'ἀλγέω, je souffre] (Cockburne). Les douleurs vives de l'anus, des testicules et de la vessie.

**ALGER** (Algérie). Station d'hiver; saison de novembre à fin avril. Climat modérément humide; jours de pluie rares; température moyenne 13°,9 en janvier; vents fréquents (sirocco). Indications: bronchites chroniques, asthme, chlorose, mal de Bright; tuberculose pulmonaire à forme éréthique (Jaccoud), phtisie des lymphatiques (Lindsay).

**ALGÉSIMÈTRE.** s. m. [de ἄλγησις, douleur, et μέτρον, mesure]. Instrument servant à mesurer l'intensité de l'excitation nécessaire pour faire naître une impression douloureuse; il consiste essentiellement en une pince au moyen de laquelle on comprime un pli de la peau, et en un appareil qui permet de lire en poids la pression employée (Bjornstrom).

**ALGIDE.** adj. [*algidus*, qui glace]. — *Fièvre algide* (Torti). V. Fièvre *algide*. — *Période algide du choléra*. — Période du choléra, succédant à la *phase phlegmorragique* et caractérisée principalement par un abaissement remarquable de la température périphérique, qui tombe à 33° ou 35° (aisselle), 30° (bouche), 18° à 21° (pieds), tandis que la température centrale (rectum) est normale, oscillant entre 37° ou 38°, et quelquefois même élevée, 39° et 40°; elle s'accompagne d'une teinte cyanique de la peau, d'un affaiblissement considérable de la circulation, surtout marquée au niveau du pouls, d'anurie, etc.

**ALGIDITÉ.** s. f. État des malades arrivés à la période algide de la fièvre, du choléra, de l'agonie, etc.

**ALGIE.** s. f. [de ἄλγος, douleur]. Douleur ressentie au niveau d'une région qui ne présente pas de modifications anatomiques appréciables. — *Algie hystérique*; *algie hypocondriaque*. Variété d'algie se rencontrant dans l'hystérie, et la neurasthénie: le point où siège la douleur ne correspond ni à un organe, ni à une région anatomiquement ou physiologiquement déterminés.

**ALGOPOIÉTIQUE.** adj. [de ἄλγος, douleur, et ποιεῖν, faire]. Se dit des moyens propres à produire la douleur dans un but thérapeutique (Fonssagrives).

**ALGOSTASE.** s. f. [de λγὸς, douleur, et στάσος, arrêt] (Verneuil, 1866). L'arrêt, la cessation de la douleur.

**ALGUES.** s. f. pl. [*algæ*, φῦκος, all. *Alge*, angl. *seaweed*, it. et esp. *alga*]. Classe des plantes acotylédones, composée de végétaux d'une structure très simple, pourvus de chlorophylle et vivant presque toutes dans l'eau. Bien que les algues soient maintenant bien distinguées des champignons, on a été obligé de créer entre ces deux classes un groupe intermédiaire, les *phycomycètes*, présentant des caractères de l'une et de l'autre, aquatiques comme les algues, mais dépourvus de chlorophylle comme les champignons. Ce groupe comprend quelques espèces parasitaires, certains mucors, le *mucor niger*, qui se développe dans les papilles caliciformes et forme l'enduit noir de la langue, etc. — Il y a des algues alimentaires, par exemple les *Ulves*; aucune espèce n'est vénéneuse. La plupart des *Ceramium* et des *Varecs* ou *Fucus* sont anthelminthiques, particulièrement le *Fucus helmintho-corton de Corse*. V. Mousse.

**ALHAGI.** s. m. [*Hedysarum alhagi*, légumineuses, J.]. Arbrisseau (Perse et Arabie) dont les branches et les feuilles se couvrent, pendant les chaleurs de l'été, d'une espèce de manne, d'abord liquide, qui se condense en petits grains. Cette manne est purgative, mais beaucoup moins que celle de Calabre.

**ALHAMA-DE-ARAGON** (Espagne). Altitude 684 mètres. *Eaux thermales simples, peu minéralisées*; température 33°; 0,612 de sels dont 0,135 de carbonate de chaux. Établissement: toute l'année.

**ALHAMA-DE-MURCIE** (Espagne). Altitude 236 mètres. Eaux *sulfatées calciques*, *ferrugineuses bicarbonatées* ou *sulfurées calciques*, froides et chaudes, 19 à 45°. Établissement: deux saisons.

**ALHANDAL.** s. m. V. Coloquinte.

**ALIBERT** (J.-Louis) (médecin français, 1766-1837). — *Maladie d'Alibert*. V. Mycosis fongoïde.

**ALIBILE.** adj. [*alibilis*, de *alere*, nourrir; all. *nahrhaft*, angl. *alible*, it. *nutritivo*]. Propre à la nutrition. — *Substance alibile*. Selon quelques auteurs, la portion du chyme destinée à notre nutrition, celle qui se convertit en notre propre substance. Les substances alimentaires, ou aliments, contiennent, outre la partie nutritive ou *alibile*, une substance *non alibile* ou excrémentitielle. V. Aliment et Ration.

**ALIBILITÉ.** s. f. (Burdach). Qualité d'un aliment de renfermer plus ou moins de substance assimilable.

**ALIBOUFIER.** s. m. [*Styrax*, L., styracinées, J.; all. *Storaxbaum*, esp. *estoraque*]. Genre de plantes dont deux espèces intéressent la médecine: 1° le *Styrax officinal*, arbre de la Syrie, qui fournit le styrax ou *storax calamite*; 2° le *Styrax benzoin*, arbre de Sumatra, de Java, etc., qui fournit le benjoin. V. Benjoin, Storax.

**ALIÉNATION.** s. f. [*mentis alienatio*, de *alienus*, étranger; all. *Geistesstörung*, angl. *mental alienation*, it. *alienazione*, esp. *alienacion*]. — *Aliénation d'esprit*. Égarement, folie. Pinel a employé *aliénation mentale*, ou *aliénation*, comme terme générique destiné à exprimer le caractère commun des diverses espèces de folie. *Aliénation mentale* a un sens plus général que *folie*, parce qu'elle désigne l'idiotisme, le crétinisme et tous les troubles intellectuels sans exception, même temporaires, tels que ceux que causent l'ivresse, l'empoisonnement par certains alcaloïdes, la méningite, une passion violente, l'hystérie, la chorée, la catalepsie, etc., qui enlèvent parfois au malade la juste appréciation de la portée de ses actes. L'étude des maladies mentales fait partie de la pathologie de l'encéphale, au même titre que celle des troubles fonctionnels de tous les autres appareils de l'économie. On a admis qu'il n'y a aucune lésion organique constante dans les aliénations, au moins pendant une bonne partie de leur durée, que par conséquent les lésions trouvées à la fin sont le résultat et non la cause de l'affection: mais il est prouvé,

dans toutes les formes de folie, qu'avec les troubles psychiques coexistent des lésions *somatiques*. Dans le délire de l'anémie et de la méningite, avec les changements dans l'état de réplétion des vaisseaux, surviennent des modifications dans la structure des cellules nerveuses. Il en est de même dans le délire alcoolique, dans l'empoisonnement par les solanées, etc. Enfin, dans les diverses formes de folie et de démence proprement dite, on constate plusieurs sortes de lésions, siégeant dans la substance grise des circonvolutions cérébrales surtout, indépendamment du ramollissement de ce tissu. V. FOLIE.

**ALIÉNÉ, ÉE.** adj. et s. [all. *geistesgestört*, angl. *alienated*, it. *alienato*]. Qui est atteint d'aliénation mentale. A moins qu'il ne soit arrivé à la période du plus grand affaiblissement intellectuel, l'aliéné conserve la conscience de son existence, de son individualité, des lieux qui l'entourent, des personnes qui l'approchent. La suppression des idées intermédiaires, la multiplicité de celles qui se pressent sans se compléter, donnent seules l'apparence d'incohérence à ses discours. Il montre de la ruse, de la finesse, de la préméditation, de la persévérance dans l'exécution ; aussi n'a-t-il pas conscience de son état et proteste-t-il contre sa réclusion. Il se rend compte de l'état de ceux qui l'entourent, et par suite a ou n'a pas confiance en eux; trop vivement absorbé par ses pensées pour les abandonner ou les reporter sur les autres, ou adopter les leurs, il vit généralement isolé, et ce n'est qu'en cédant à une pression morale qu'il se réunit aux autres pour un but de travail ou de distraction. Rien n'est plus difficile que de simuler l'enchaînement de cette série de phénomènes que le vulgaire croit incohérents. Aussi, une fois bien observés, ils permettent de les distinguer des phrases absurdes, sans suite et sans lien, dans lesquelles, lors des cas de *folie simulée*, le simulateur prend le contre-pied de ce qu'on lui demande, et se laisse aller à des inconséquences ou à des contradictions systématiques. — Actuellement en France la situation des aliénés est déterminée par la loi du 30 juin 1838, qui règle les conditions dans lesquelles peuvent se faire les placements *volontaires* (en cas de folie inoffensive) ou d'*office* (quand l'ordre public ou la sécurité de l'entourage est compromis) dans les établissements d'aliénés. L'aliénation entraîne, outre l'irresponsabilité des actes, l'incapacité politique et civile (interdiction, mariage, donations) : aussi l'intervention du médecin légiste est-elle souvent invoquée pour apprécier l'état mental au moment de l'accomplissement d'un acte civil ou délictueux. — *Asile* ou *maison d'aliénés*. V. COLONISATION et MAISON. — *Paralysie des aliénés*. V. POLYPARÉSIE. — *Aliéné voyageur*. Aliéné qui présente comme trouble prédominant des fugues pendant lesquelles il accomplit des voyages parfois considérables; le motif de la fugue est variable, et les aliénés voyageurs peuvent être divisés en cinq groupes : chez les *délirants* le jugement est le premier faussé; le malade part d'un principe absurde, mais raisonne fort justement quant aux actes secondaires, et il entreprend de voyager pour mettre à exécution les projets qu'il a conçus; l'*halluciné* fuit sous l'empire d'un trouble sensoriel qui lui fait voir et entendre des ennemis; l'*impulsif*, dont le type est l'*épileptique*, s'en va sans raison; chez le *captivé* une idée fixe venant souvent par suggestion d'une personne étrangère domine la conscience et détermine les actes; chez le *dément* (imbécile, idiot, crétin), les facultés psychiques sont oblitérées, la fugue est inconsciente.

**ALIÉNISTE.** s. m. Médecin de fous.

**ALIFORME.** adj. [de *ala*, aile, et *forma*, forme; πτερυγώδης]. En forme d'aile. — *Muscles aliformes* (*musculi aliformes*). Les muscles ptérygoïdiens.

**ALIMENT.** s. m. [*alimentum*, de *alere*, nourrir; τροφή, σιτίον, all. *Nahrungsmittel*, angl. *aliment*, it. et esp. *alimento*]. Toute matière qui, introduite dans l'économie, peut servir à la *nutrition*. Les principes constituants du corps sont aussi les aliments simples et fondamentaux : mais rarement ils sont ingérés à l'état d'isolement, et c'est leur mélange en proportions variables qui forme les substances alimentaires; un aliment est dit *complet* lorsqu'il renferme tous les éléments intégrants de nos tissus. Au point de vue de leur composition chimique, les aliments sont : 1° des *produits minéraux*, sels calcaires et alcalins, fer, soufre, phosphore : le chlorure de sodium est indispensable à l'alimentation; 2° les *substances organiques* (V. ce mot), d'origine animale ou végétale, qui contiennent de l'azote, et qu'on peut réunir sous le nom d'*albuminoïdes;* 3° les *matières hydrocarbonées*, non azotées, et qui consistent surtout en amidon et sucre, auxquels on peut rattacher la cellulose, la gomme, les mucilages; 4° les *corps gras*, huileux ou solides, de nature végétale ou animale : en somme, les trois règnes, on le voit, fournissent à l'homme des aliments. Ceux-ci ont été divisés, au point de vue de leur rôle physiologique, en *respiratoires* ou *pulmonaires*, destinés à produire du calorique, et en *plastiques*, chargés de reconstituer les tissus et de produire de la force (Liebig); les premiers seraient *thermogènes*, les seconds *dynamogènes*. La découverte de l'équivalence mécanique de la chaleur montre que cette distinction est erronée, puisque chaleur et travail musculaire ont la combustion pour unique origine; de plus, tous les aliments servent à la fois d'une part à produire de la chaleur, d'autre part à réparer les tissus ; mais il est certain que dans le double mouvement qui constitue la nutrition, l'*assimilation* trouve ses matériaux dans les *aliments réparateurs* ou plastiques (minéraux et surtout substances albuminoïdes), tandis que la *désassimilation*, c'est-à-dire la production de principes cristallisables solubles ou volatils aux dépens des principes coagulables assimilés, est facilitée par les *aliments dits respiratoires* (et urinatoires), tels que les sucres, les féculents, les gommes et les graisses. Enfin il y a lieu d'admettre dans une troisième classe d'aliments certaines substances (alcool, thé, café, coca du Pérou) qui, peu ou pas modifiées par l'économie, agissent en *réglant* la désassimilation, c'est-à-dire en la ralentissant de façon à mettre les véritables substances alimentaires en état d'être utilisées plus longtemps sans être renouvelées : ce sont les *aliments d'épargne*, *antidéperditeurs*, *dynamophores*. Mais comme on a reconnu maintenant que tous les aliments peuvent être, suivant les cas, dynamogènes, thermogènes ou d'épargne, on est convenu de les classer d'après leur constitution chimique; on les divise ainsi en aliments inorganiques (ne contenant pas de carbone) et aliments organiques (contenant du carbone) ; ce deuxième groupe se subdivise en aliments organiques ne contenant pas d'azote (hydrates de carbone, corps gras), et aliments organiques azotés, dont les uns sont cristallisables, les autres colloïdes (albuminoïdes). Cette classification est théorique, parce que les aliments ingérés ne constituent presque jamais des espèces chimiques bien définies (sauf l'eau, le chlorure de sodium et le sucre de canne), mais sont en général composés d'éléments multiples; elle a l'avantage d'être exacte et de pouvoir servir de base à une étude physiologique de la nutrition. Les aliments qui influent sur la désassimilation pour la favoriser ou la régler se distinguent des *médicaments* en ce qu'ils n'ont pas, comme ceux-ci, une action spéciale sur un tissu particulier dont ils modifient les propriétés. De même, les aliments se distinguent des *poisons* en ce qu'ils n'altèrent pas la texture des éléments et qu'ils ne troublent pas leur activité fonctionnelle. — Au point de vue des *besoins* ou *privations* qu'ils satisfont, les aliments ont été divisés en : 1° *Boissons*, qui étanchent la soif, et réparent

les pertes d'eau évaporée et urinée. Toutes les boissons sont des aliments liquides, mais tous les aliments liquides ne sont pas des boissons (ex. : les huiles); il y a des *boissons naturelles* (eaux) et *artificielles* (vin, bière) auxquelles on rattache, en raison de leur état fluide, divers liquides servant bien plus à satisfaire des *besoins artificiels* ou à favoriser la digestion (eau-de-vie, café, etc.) qu'à apaiser la soif. 2° *Condiments* ou *assaisonnements*, qui excitent et favorisent les sécrétions salivaire et gastrique, satisfont ainsi au besoin d'une digestion prompte ou plus complète. Ce sont des aliments solides ou liquides, à saveur prononcée acide, alcaline, spéciale; ils sont *naturels* (sel marin, acides acétique et citrique, sels d'origine végétale, huiles essentielles du poivre, des labiées, des oignons, etc.), ou *artificiels* (acide acétique, essence de la moutarde, etc.). 3° *Aliments proprement dits :* ce sont surtout les principes d'origine végétale ou animale, et accessoirement les graisses, les sucres, les phosphates calcaires et autres sels. — *Aliments albumineux :* œufs, cervelles, huîtres, moules. — *Aliments azotés :* les substances organiques contenant de l'azote; comme elles prédominent chez les animaux, cette expression est synonyme d'*aliments animaux.* — *Aliments carbonés* ou *hydrogénés :* sucres, fécules, graisses. — *Aliments d'épargne.* Substances n'ayant par elles-mêmes aucune ou à peu près aucune valeur alimentaire, mais qui sont des stimulants du système nerveux et passent pour empêcher la dénutrition (thé, café, boissons alcooliques). — *Aliments feculents, farineux, amylacés :* farines, céréales, légumes secs, pommes de terre, etc. — *Aliments fibrineux :* chair musculaire. — *Aliments gélatineux :* tissu cellulaire, fibrineux, aponévroses, cartilages. V. Plastique. — *Aliments gras :* ceux qui composent les corps gras (V. Gras), et, dans le langage ordinaire, les aliments azotés. — *Aliments maigres :* les aliments végétaux verts ou amylacés, et, dans le langage ordinaire, la chair des animaux à température variable (reptiles, batraciens, poissons, crustacés et mollusques). — *Aliments mucilagineux* ou *aqueux :* légumes frais, fruits charnus, pulpeux, sucrés, acidulés. — *Aliments oléagineux :* beurres, graisses, huiles fixes.

**ALIMENTAIRE.** adj. [*alimentarius*]. Qui a rapport aux aliments. — *Bol alimentaire.* V. Bol. — *Canal* ou *conduit alimentaire.* V. Digestif (*Appareil*). — *Régime alimentaire.* V. Alimentation *des malades.* — *Substances alimentaires.* V. Aliment et Alibile.

**ALIMENTATION.** s. f. [*alimentatio*, all. *Ernährung*, angl. *alimentation*, it. *alimentazione*]. L'*alimentation* est l'action de nourrir; la *nourriture* est la substance qui nourrit. — *Alimentation extra-buccale.* Alimentation dans laquelle les aliments sont introduits dans l'économie par une autre voie que la bouche : ils peuvent être portés directement dans l'estomac à l'aide d'une fistule gastrique, ou bien ils sont injectés dans le rectum, ou enfin on les fait pénétrer par la voie sous-cutanée. — *Alimentation insuffisante.* Disproportion entre la quantité d'aliments digérés et absorbés, puis assimilés, et la quantité des principes désassimilés, ou les conditions de développement chez les jeunes sujets. Elle amène un affaiblissement général, favorise les affections diathésiques, l'infiltration œdémateuse et les hydropisies des séreuses; elle diminue le nombre des naissances et la durée moyenne de la vie en élevant le chiffre de la mortalité. V. Ration. — *Alimentation des malades* [*diététique alimentaire*]. Choix des aliments de tel ou tel ordre (V. Aliment et Diète) qui conviennent pendant la durée ou la convalescence de telle ou telle maladie. — *Alimentation rectale* (V. Alimentation *extra-buccale*). Les aliments peuvent être introduits en quantité suffisante dans le rectum pour assurer le maintien de la vie. — *Alimentation sous-cutanée* (V. Alimentation *extra-buccale*). Les aliments absorbables par la voie sous-cutanée sont très peu nombreux; de plus, beaucoup de substances deviennent toxiques quand on les introduit par cette voie; aussi ne peut-elle être utilisée qu'exceptionnellement et d'une façon très limitée.

**ALIMENTEUX, EUSE.** adj. Qui nourrit, qui sert d'aliment.

**ALIMENTIVITÉ.** s. f. Nom donné par les phrénologistes à l'*instinct nutritif.*

**ALIPTIQUE.** s. f. [*aliptice*, de ἀλείφειν, oindre; all. *Salbekunst*]. Partie de l'ancienne médecine qui traitait des onctions considérées comme un moyen d'entretenir la santé. V. Iatraliptique.

**ALISE.** s. f. Fruit de l'*Alisier*. V. ce mot.

**ALISIER.** s. m. [*Cratægus*, L., rosacées, J., all. *Els*, angl. *lote-tree*, it. *loto*, esp. *almer*, *alisier blanc*, *alouche*, *alouchier*, *Cratægus aria*]. Les fruits, de la grosseur d'une petite poire, sont astringents.

**ALITEMENT.** s. m. Mise au lit des malades; précautions et manœuvres qui s'y rapportent.

**ALIZIER.** s. m. V. Alisier.

**ALK...** Pour les mots commençant ainsi et qui manquent, V. Alc.

**ALKÉKENGE** ou **COQUERET.** s. m. [*Physalis alkekengi*, L.]. Plante vivace (solanées, J.) dont les baies arrondies, d'un rouge foncé, sont acidules, rafraîchissantes et diurétiques. Elles doivent être séparées du calice, qui est amer et tonique. Elles sont peu usitées; elles entrent cependant dans les sirops de chicorée.

**ALKERMES.** adj. et s. m. [de la particule arabe *al*, et *kermès*]. — *Confection alkermès de Mésué.* V. Confection.

**ALLAITEMENT.** s. m. [*lactatio*, θηλασμὸς, all. *Säugen*, angl. *sucking*, it. *allattamento*]. Action de nourrir un enfant avec du lait. On distingue l'*allaitement maternel*; l'*allaitement étranger*, c'est-à-dire par une autre femme que la mère; l'*allaitement animal* par une femelle de quelque animal domestique, particulièrement par une chèvre; l'*allaitement artificiel*, qui consiste à donner à boire du lait au moyen d'un verre, d'une cuiller ou d'une bouteille disposée à cet usage (biberon). Ce dernier est le plus mauvais de tous les modes employés pour nourrir un enfant. — *Allaitement mixte.* Emploi simultané de l'allaitement maternel ou étranger et de l'allaitement artificiel.

**ALLAMANDA.** s. f. Genre de plantes de la famille des apocynées, dont une espèce, l'*A. cathartica*, L. ou *Orélie*, renferme un suc laiteux purgatif qui a été employé avec succès dans la colique de plomb (Allamand).

**ALLANTIASIS.** s. f. [de ἀλλᾶς, saucisse, boudin]. Ensemble des accidents causés par l'usage de charcuterie avariée. V. Charcuterie.

**ALLANTOÏDE.** s. f. [*allantoïs*, ἀλλαντοειδής, de ἀλλᾶς, saucisse, et εἶδος, forme; all. *Wursthäutchen*, angl. *allantois*, it. *allantoide*]. Organe du fœtus, qui ne dure pas au delà des deux premiers mois de la gestation. Il résulte d'un prolongement de l'involution génito-urinaire de l'ectoderme (V. Embryon), de celle de ses portions qui forme la vessie; ce prolongement dépasse le plan ventral du nouvel être en repoussant une couche de l'endoderme dont il se coiffe. Elle fait saillie à l'extrémité inférieure de l'embryon. Pendant que la vésicule ombilicale s'isole de l'intestin, on voit naître à l'extrémité postérieure de ce même intestin une petite vésicule d'abord ronde, puis pyriforme, recevant de nombreux *vaisseaux* (*allantoïdiens*) : c'est l'*allantoïde* (V. Ouraque). Sur les primates, sa cavité disparaît dès que l'organe atteint le niveau de la vésicule ombilicale (fig. 20, *a*). Elle reçoit deux artères qui semblent alors les bifurcations de l'aorte inférieure, et plus tard ne sont que deux branches des artères iliaques; elle a, sur-

vant les espèces, une ou deux veines gagnant le vestibule du cœur, en traversant le foie. Ces vaisseaux seront les vaisseaux ombilicaux ou placentaires. La formation de l'ombilic cutané, fermant les parois ventrales, divise bientôt l'allantoïde en deux portions, l'une interne, l'autre externe, séparées par une partie moyenne. La portion interne formera la *vessie urinaire*, dont la communication avec l'intestin s'oblitère; la partie moyenne, l'*ouraque*; la partie externe reçoit alors seule le nom d'*allantoïde* (A. V.), et contient dans sa cavité




Fig. 19. — *Allantoïde.*

le *liquide allantoïdien*. Elle est formée d'un tissu lamineux mou et très vasculaire. Elle s'accroît rapidement, gagne l'enveloppe extérieure de l'œuf (chorion, E"), s'applique à sa face interne tout entière; alors son tissu et ses capillaires se prolongent dans la cavité que présentent les villosités choriales (V). Ce sont ces villosités qui, plus tard, s'hypertrophiant en certains points pendant qu'elles s'atrophient ailleurs, forment le placenta, dont le tissu est constitué par les ramifications entre-croisées de ces villosités ainsi devenues vasculaires. Une fois le placenta formé, les vaisseaux allantoïdiens prennent le nom de *vaisseaux placentaires* ou *ombilicaux*. Ce sont ces villosités dépourvues de ces prolongements allantoïdiens, et dilatées par un liquide, qui forment les *môles hydatiformes* de l'utérus, ou *hydropisie des villosités choriales* (Ch. Robin). Ainsi, l'allantoïde sert de conducteur aux vaisseaux qui, de l'embryon, vont gagner la mère, établir une liaison anatomique et physiologique entre les deux êtres, et changer le mode de nutrition simplement vitelline qu'avait eu jusqu'alors le fœtus.

**ALLANTOÏDIEN, IENNE**. adj. — *Animaux allantoïdiens*. V. Vertébré. — *Liquide allantoïdien*. V. Liquide. — *Vaisseaux allantoïdiens*. V. Allantoïde et Foetus.

**ALLANTOÏNE**. s. f. [*allantoinum*, all. *Allantoïn* ; *Acide amnique* ou *amniotique*] ($C^4H^3Az^2O^3$). Substance neutre (prise d'abord pour un acide) qui existe dans le liquide allantoïdien de la vache. Elle remplace l'urée dans l'urine du fœtus; elle existe en quantité notable dans l'urine des jeunes veaux et des mammifères en général, dans les premiers temps qui suivent la naissance. On en retrouve des traces dans l'urine de l'adulte, notamment dans l'espèce humaine. Elle a la même signification que l'urée qui la remplace peu à peu dans l'urine après la naissance, elle préexiste dans le sang, et est simplement excrétée par les reins.

**ALLANTOIQUE**. adj. Qui a rapport à l'allantoïde. V. Allantoïdien. — *Acide allantoïque*. Synonyme de *allantoïne*.

**ALLANTOTOXICON**, s. m. [de ἀλλᾶς, saucisse, boudin, et τοξικὸν, poison; all. *Wurstgift*]. Poison qu'on a supposé se développer dans les boudins, les saucisses, et en général dans la charcuterie, et causer les accidents dus à la trichine. V. Charcuterie et Trichinose.

**ALLENTHÈSE**. s. f. [*allenthesis*, de ἄλλος, étranger, et ἔνθεσις, introduction] (Walther). Pénétration ou présence de corps étrangers dans l'organisme.

**ALLESTHÉSIE**. s. f. [de ἄλλος, autre, et αἴσθησις, sensation]. V. Allochirie.

**ALLEVARD** (Isère). Altitude 475 mètres. *Eaux sulfurées calciques tièdes*, + 24°,2; minéralisation totale 1,7, comprenant sulfate de soude, de magnésie, de chaux, carbonate de chaux et chlorure de sodium; la quantité d'hydrogène sulfuré atteint par contre 24cc,7. L'eau est employée en boisson, en inhalations et en bains. Indications: pharyngite et laryngite chronique, catarrhe bronchique avec expectoration abondante (inhalations gazeuses, froides); catarrhe sec, asthme sec (inhalations humides); tuberculose pulmonaire; eczéma, lichen, psoriasis (bains). Saison du 1er mai au 1er octobre.

**ALLIACÉ, ÉE**. adj. [*alliaceus*, de *allium*, ail]. Qui a rapport à l'ail, qui tient de l'ail: *plante alliacée, odeur alliacée*. V. Odeur.

**ALLIAIRE**. s. f. [*Erysimum alliaria*, L., crucifères, J.]. Plante bisannuelle, qui tire son nom de l'odeur d'ail qui la distingue. Elle est regardée comme diurétique et antiscorbutique.

**ALLOCHÉZIE**. s. f. [de ἄλλος, autre, et χέζειν, décharger le ventre]. Évacuation des matières fécales par un anus artificiel ou autre ouverture accidentelle ou anormale de l'intestin. V. Anus et Fistule.

**ALLOCHIRIE**. s. f. [de ἄλλος, autre, et χεῖρ, main] (Obersteiner). Trouble de la sensibilité qu'on observe dans certaines affections de la moelle épinière, particulièrement dans l'ataxie locomotrice progressive, et qui consiste en ce que, quand on touche ou qu'on pique la peau de la cuisse, de la jambe ou de la plante du pied du malade, celui-ci rapporte la sensation de contact ou de piqûre à un poin correspondant du membre qui n'a pas été excité, et non au membre frôlé ou piqué. Actuellement, il faut distinguer une allochirie de *transmission* due à des lésions de la moelle épinière (tabes) entraînant une déviation dans la marche des sensations; une allochirie de *réception* ou avec lésions cérébrales (Bosc) (hémiplégie par lésions hémisphériques); enfin une allochirie hystérique. *Allesthésie* serait préférable à *allochirie*.

**ALLOCHROMASIE**. s. f. [de ἄλλος, autre, et χρῶμα, couleur]. Changement des couleurs; vue des couleurs autrement qu'elles ne sont. V. Dyschromatopsie.

**ALLOCINÉSIE**. s. f. [de ἄλλος, autre, et κίνησις, mouvement]. Trouble de la motilité caractérisé par ce fait que le sujet exécute les mouvements commandés avec le membre symétrique et non avec celui dont on lui a dit de se servir; par exemple, le mouvement qu'on lui commande d'exécuter avec le bras droit, il le fait avec le bras gauche. Ce symptôme n'a été rencontré que dans l'hystérie.

**ALLŒOTIQUE**. adj. [de ἀλλοίω, je change]. Se disait jadis des substances qu'on croyait propres à changer la composition du sang, à purifier ce liquide.

**ALLOMORPHIE**. s. f. [de ἄλλος, autre, et μορφή, forme]. Métamorphose; passage d'une forme à une autre.

**ALLONGEMENT**. s. m. — *Allongement de la luette*. V. Luette. — *Allongement utérin*. V. Hystéroptose.

**ALLOPATHIE**. s. f. [de ἄλλος, autre, et πάθος, maladie; all. *Allopathie*, angl. *allopathia*]. Suivant Hahnemann, méthode de traitement dans laquelle on fait usage de médicaments dont l'action sur l'homme sain produit des phénomènes morbides autres que ceux qu'on observe chez

le malade. De ce mot sont dérivés : *allopâthe*, *allopathique*, *allopathiquement*, *allopathiser*.

**ALLORYTHMIE.** s. f. [de ἄλλος, autre, et ῥυθμός, rythme]. Irrégularité périodique dans le rythme du pouls : l'allorythmie comprend le pouls bi- ou trigéminé, le rythme couplé, etc.

**ALLOTRIODONTIE.** s. f. [de ἀλλότριος, étranger, et ὀδοὺς, dent]. Implantation anormale des dents.

**ALLOTRIOPHAGIE.** s. f. [*allotriophagia*, de ἀλλότριος, étranger, insolite, et φαγεῖν, manger]. Dépravation de l'appétit, qui porte à manger des substances non alimentaires. || Nom donné par Vogel au *pica*.

**ALLOTRIOTECNIE.** s. f. [de ἀλλότριος, étranger, et τέκνον, enfant]. Expulsion d'un produit fœtal monstrueux, d'une môle, etc.

**ALLOTROPHIQUE.** adj. [de ἄλλος, autre, et τροφή, nourriture]. Se dit des substances organiques qui perdent leurs propriétés nutritives normales, ou en prennent de nuisibles, par suite de changements ou *lésions moléculaires*. Dans presque toutes les affections générales, ou altérations du sang, l'albumine et la fibrine offrent un état allotrophique ; ou, plus exactement, l'affection morbide générale ou l'altération du sang reconnaît pour cause l'état allotrophique de ces substances. Du reste, l'altération de la fibrine, etc., ne se manifeste pas seulement par un changement dans les qualités trophiques ou nutritives, mais aussi dans les caractères physiques et chimiques ; car la coagulation se fait alors, soit plus, soit moins facilement. Ces substances deviennent plus ou moins solides par cette coagulation, et se rétractent ensuite moins qu'à l'ordinaire.

**ALLOTROPIE.** s. f. [de ἄλλος, autre, et τρόπος, manière d'être ; *État allotropique*]. Propriété qu'ont quelques corps simples de pouvoir se présenter sous des états différents, et jouir de propriétés chimiques et physiques distinctes. Cette circonstance, analogue à l'*isomérie* dans les corps composés, a été désignée par quelques auteurs sous ce dernier nom. Berzelius indique par les lettres α, β, γ, etc., chacun des états d'un même corps, à partir de son état naturel. Le *carbone*, sous la forme de charbon ou de diamant, le *phosphore rouge*, le *soufre* et l'*ozone* sont des exemples importants.

**ALLOTROPIQUE.** adj. V. Allotropie.

**ALLOTROPISME.** s. m. État des corps doués d'allotropie.

**ALLOXANE.** s. f. ($C^8H^2Az^2O^8$ ou en atomes $C^4H^3Az^2O^4$). Produit d'oxydation de l'acide urique ; elle s'obtient en faisant agir l'acide azotique sur l'acide urique. Elle a été trouvée par Liebig dans le produit de sécrétion d'un catarrhe intestinal.

**ALLOXANTHINE.** s. f. [*alloxanthinum*, all. *Alloxanthin*]. Un des produits de l'action de l'acide azotique sur l'acide urique ($C^8H^5Az^2O^{10}$ ou en atomes $C^8H^4Az^4O^7,3H^2O$). Elle n'a pas été rencontrée dans l'organisme.

**ALLUMETTE.** s. f. — *Allumettes chimiques*. V. Nécrose *phosphorée* et Phosphore.

**ALLYLE.** s. m. [*allylum*, all. *Allyl*] ($C^6H^5$). Carbure d'hydrogène obtenu en décomposant l'éther allyliodhydrique ($C^6H^5I$) par le sodium. — *Oxyde d'allyle* (*éther allylique*) ($C^6H^5O$). Corps contenu dans l'*essence d'ail rectifiée* avec le *monosulfure d'allyle*, qui fait les deux tiers du mélange. — *Sulfure d'allyle* ($C^6H^5S$). Liquide incolore, plus léger que l'eau ; il possède une forte odeur d'ail, et forme des sels avec les oxydes d'argent, de mercure, etc. L'essence des crucifères, ou de *moutarde à sinapisme*, qui a pour formule $C^8H^5AzS^2$, peut se décomposer en $C^6H^5S$ (*sulfure d'allyle* ou essence d'ail) + $C^2AzS$ (*sulfocyanogène*). Cette essence existe dans toutes les crucifères, mais en proportions variables, ce qui fait que les unes sont simplement excitantes, les autres plus ou moins irritantes. Elle est liquide, d'une forte odeur de moutarde, rubéfiante, puis vésicante, bout à 151° ; sa densité est 1028. Elle ne préexiste pas dans la moutarde, et s'y développe au contact de l'eau. V. Myrosine.

**ALOÈS.** s. m. [*aloe*, ἀλόη, all. *Aloesaft*, angl. *aloe*, it. *aloe*]. Genre de plantes de la famille des liliacées. || Substance extracto-résineuse que l'on retire des feuilles épaisses et charnues de plusieurs *aloès*. Il en existe trois espèces dans le commerce : — 1° L'*aloès socotrin* (*aloe socotorina*), qui est le meilleur, venait autrefois de Socotora, île située près des côtes d'Arabie, d'où il a tiré son nom. On l'apporte maintenant du cap de Bonne-Espérance et de la Jamaïque. Il est en masses d'un brun foncé, d'une cassure résineuse et brillante, rouge et translucide sur les bords ; réduit en poudre, il est d'un jaune doré ou safrané ; sa saveur est amère et aromatique ; son odeur balsamique. Il se dissout en totalité dans l'alcool et dans l'eau bouillante. On trouve dans le commerce un aloès très pur, parfaitement jaune et transparent, qui ne diffère pas du socotrin : on l'appelle *aloès en calebasse*, *aloès lucide*, *aloès du Cap* ou *des Barbades*. — 2° L'*aloès hépatique* (*aloe hepatica*) : il est moins pur, et tire son nom de sa couleur, analogue à celle du foie ; sa cassure est terne et opaque ; sa poudre, d'un jaune rougeâtre ; son odeur, forte et désagréable. — 3° L'*aloès caballin* (*aloe caballina*, de *caballus*, cheval) : c'est le moins estimé ; il n'est employé qu'en médecine vétérinaire. Il est presque noir et contient beaucoup de matières étrangères ; son odeur et sa saveur sont beaucoup plus fortes et plus désagréables. On retire ces trois espèces des *Aloe socotorina*, *spicata* et *vulgaris* ; leurs différences proviennent sans doute des procédés suivis pour leur extraction et leur évaporation. Le socotrin s'obtient en incisant transversalement les feuilles ; l'hépatique en est retiré par la pression ; le caballin, en broyant les débris des feuilles. Tous sont formés d'une matière résinoïde, âcre, amère et échauffante. Le socotrin en renferme environ un quart de son poids ; l'hépatique en contient, dit-on, un tiers, avec une fécule ; celle-ci est plus abondante encore dans le caballin. L'aloès est tonique, purgatif et drastique, suivant les doses : comme tonique, 5 centigrammes à 20 en poudre ; comme purgatif, 30 centigrammes à 1gr,40. Il peut provoquer les hémorroïdes et la menstruation. — Guibourt a fait connaître deux autres aloès. Le premier, *aloès socotrin vrai*, est envoyé de Bombay. Il a une surface luisante, claire, une odeur agréable qui se rapproche de la myrrhe. Sa couleur est rouge jaunâtre, avec un reflet pourpre. Il est dur, cassant, et se ramollit entre les doigts comme de la cire. Sa poudre est jaune d'or. Le deuxième, apporté aussi de Bombay, est l'*hépatique vrai*. Il a la couleur opaque du foie ; il coule comme la poix, quoiqu'il paraisse très dur ; l'odeur en est analogue à celle du précédent. — *Bois d'aloès*. V. Bois. — *Extrait d'aloès*. Il est obtenu en dissolvant, au bain-marie, de l'aloès socotrin dans l'eau bouillante, et évaporant ensuite jusqu'à siccité. — *Pilules d'aloès*. V. Pilules. — *Teinture d'aloès*. V. Élixir *de longue vie*.

**ALOÉTINE.** s. f. Substance incristallisable, considérée comme un glucoside, soluble dans l'eau et l'alcool, jaunâtre, devenant d'un rouge intense lorsqu'elle absorbe l'oxygène de l'air et au contact de l'acide nitrique ; elle a été extraite de l'aloès par E. Robiquet. L'aloétine doit être considérée comme un purgatif nul ou au moins lent et douteux. Elle devient purgative lorsqu'elle a été altérée par l'action de l'air et de la chaleur, et c'est elle qui alors donne aux sucs d'aloès leur vertu purgative.

**ALOÉTIQUE.** adj. [*aloeticus*]. Qui contient de l'aloès : *pilules aloétiques*. — *Acide aloétique*. V. Chrysammique.

**ALOGOTROPHIE.** s. f. [de ἄλογος, disproportionné, et τροφή, nutrition]. Irrégularité dans la nutrition.

**ALOIN.** s. m., ou **ALOÏNE.** s. f. Principe isolé de l'aloès : 4 à 5 fois plus actif que l'aloès, jaune pâle, cristallin, amer, peu soluble dans l'eau froide, très soluble dans l'eau bouillante et l'alcool ; il est considéré comme un glucoside.

**ALOPÉCIE.** s. f. [*alopecia*, de ἀλώπηξ, renard, parce que le renard est sujet à une maladie qui lui fait tomber les poils ; all. *Fuschräude*, angl. *alopecie*, *the foxevil*, it. et esp. *alopecia*]. Chute partielle ou totale des poils ou des cheveux : tantôt elle est *naturelle*, congénitale ou sénile ; tantôt elle est *morbide*, et reconnaît alors une cause externe (brûlures, parasites, inflammation érythémateuse produite par un cosmétique irritant, etc.) ou interne (érysipèle, fièvres éruptives, arthritis, syphilis, scrofule, convalescence des maladies graves) : c'est un symptôme et non une maladie. — *Alopécie en aires.* La chute des poils est limitée à des surfaces cutanées bien circonscrites, mais elle est totale au niveau de ces régions. V. PELADE. — *Alopécie en clairières.* La chute des poils est irrégulièrement disséminée sur tout le cuir chevelu ; elle fait souvent des zones irrégulières rappelant les clairières d'une forêt ; cette variété d'alopécie est caractéristique de la syphilis secondaire.

**ALPHÉNIC.** s. m. V. PÉNIDE.

**ALPHITÉDON.** s. m. [de ἀλφιτηδὸν, en forme de farine d'orge]. — *Fracture alphitédon.* Fracture du crâne dans laquelle les os sont tellement écrasés, qu'ils sont comme réduits en farine.

**ALPHONSIN.** s. m. [*alphonsinum*]. Instrument de chirurgie, espèce de tire-balle, ainsi appelé du prénom de son inventeur, Alphonse Ferri (1552). Il est composé de trois branches élastiques renfermées dans une canule qui, en jouant sur elles, les rapproche ou les écarte.

**ALPHOS.** s. m. [*alphus*, de ἀλφὸς, blanc ; *lepra alphos*, *lepra leuce*, *vitiligo alba*, *albaras* d'Avicenne ; all. *Mehlfleck*, angl. *alphos*, it. et esp. *alfo*]. Affection dont on distinguait deux degrés : l'*alphos* proprement dit, qui se borne à l'épiderme, et la *leucé*, qui s'étend jusqu'au derme. On admettait aussi une variété de l'alphos que l'on appelait *melas* (*lepra melas*), à cause de la couleur gris noirâtre des écailles. L'affection de la peau appelée au moyen âge *morphée blanche* paraît aussi devoir être rapportée à l'*alphos* proprement dit. De la sorte, l'alphos semble renfermer deux affections très distinctes : l'une qui peut être le *psoriasis* (V. ce mot), et l'autre qui se confond avec le *vitiligo*.

**ALPISTE.** s. f. Nom d'une graminée (*Phalaris canariensis*, L.) dont le fruit, dit *Graine des Canaries*, est riche en fécule alimentaire et propre à faire des cataplasmes qui restent très longtemps humides.

**ALSTONIE.** s. f. Genre de plantes apocynées, dont une espèce, l'*A. scholaris*, a une écorce amère, tonique, antidysentérique et fébrifuge.

**ALSTRŒMÈRE.** s. f. Genre de plantes de la famille des amaryllidées : l'*A. salsilla*, L., a une racine diurétique et diaphorétique.

**ALTÉRANT.** s. m. [de *alterare*, changer ; all. *alterirend*, angl. *alterative*, it. *alterativo*, esp. *alterante*]. Médicament qui change, d'une manière insensible et sans provoquer d'évacuations, l'état des solides et des liquides. Dans ce sens, les relâchants, les toniques, les excitants et les calmants sont des *altérants* ; mais cette expression a été spécialement appliquée à des substances qui, à la longue, altèrent la crase sanguine et la nutrition des solides ; tels sont le mercure, l'argent, l'arsenic, l'iode, le brome, l'or, le platine, qu'on administre surtout dans les maladies chroniques de la peau et les engorgements des viscères, dans la scrofule et la syphilis.

**ALTÉRANT, ANTE.** adj. [*siticulosus*]. Qui cause la soif.

**ALTÉRATION.** s. f. [*alteratio*, de *alter*, autre ; all. *Umwandelung*, *Umstimmung*, angl. *alteration*, it. *alterazione*, esp. *alteracion*]. Changement quelconque dans la nature, la forme, les qualités et les propriétés d'un corps, d'un tissu, d'une substance simple ou composée. Ordinairement changement en mal : *altération des traits de la face*, *altération d'un médicament*. — *Altérations du sang*. V. SANG. ‖ Soif accompagnée de sécheresse de la langue et du gosier. *Altération*, dans le sens de besoin de la soif, n'est que le mot *altération*, changement, un *changement* en général étant pris dans l'usage pour un *changement* en particulier.

**ALTÉRÉ, ÉE.** adj. Se dit de ce qui a cessé d'être à l'état normal.

**ALTERNANT, ANTE.** adj. — *Génération alternante*. V. GÉNÉRATION.

**ALTERNE.** adj. [*alternus*, dérivé de *alter*, autre ; all. *obwechselnd*, angl. *alternate*, it. et esp. *alterno*]. Disposé alternativement des deux côtés. ‖ *Hémiplégie alterne*. V. HÉMIPLÉGIE. — *Folie alterne*. Variété de folie périodique, dans laquelle les accès maniaques succèdent régulièrement aux accès mélancoliques, ceux-ci aux premiers, et ainsi de suite.

**ALTHÆA.** s. m. [*althæa*, ἀλθαῖα, de ἄλθειν, guérir]. Nom latin de la *guimauve* (V. ce mot), qui peut se dire au lieu du nom français. — *Onguent d'althæa*. V. ONGUENT.

**ALTHÉINE.** s. f. [all. et angl. *Althein*, it. *alteina*, esp. *alteino*]. V. ASPARAGINE.

**ALTILÉTRIE.** s. f. V. HYPSOMÉTRIE.

**ALTITUDE.** s. f. [*altitudo*, hauteur]. Hauteur des parties du globe, par rapport au niveau de la mer. L'habitation à des altitudes graduellement plus élevées a été considérée comme favorable dans le traitement de certaines maladies. V. AIR, ATMOSPHÈRE et TENSION. — *Climat d'altitude*. V. CLIMAT.

**ALTRUISME.** s. m. [de *autrui*]. Terme employé par A. Comte pour désigner l'état mental opposé à celui qui a reçu le nom d'*égoïsme*. ‖ En physiologie, ensemble de *penchants* ou d'*instincts* (V. ce mot) qui ont reçu aussi le nom d'*instincts sympathiques*, tels que l'attachement ou l'amitié, la vénération, la bonté. Ils dirigent l'entendement et la conduite d'après les motifs autres que les motifs individuels. Ils existent non seulement chez l'homme, mais dans beaucoup d'espèces animales (Gall), et sont la source de l'état de domesticité et de *sociabilité* (V. ce mot) de plusieurs d'entre elles. V. INNERVATION.

**ALTRUISTE.** adj. Qui a rapport à l'*altruisme*.

**ALUCITE.** s. f. [*Alucita cerealella*]. Lépidoptère dont la larve attaque les grains de blé, et cause de grands dommages. Quand les écailles des papillons abondent dans la poussière du blé, elles causent de vives démangeaisons cutanées, de la cuisson des yeux et des picotements douloureux de la gorge (Doyère).

**ALUINE.** s. f. Synonyme d'*absinthe* (V. ce mot).

**ALUMINE.** s. f. [*alumina*, de *alumen*, alun ; all. *Alaunerde*, angl. *alumine*, it. *allumina*, esp. *alumina*] ($Al^2O^3$). Nom donné par Guyton de Morveau à une base salifiable qu'on obtient à l'état anhydre en calcinant l'alun ammoniacal, et hydratée en versant du carbonate d'ammoniaque dans une solution d'alun : c'est l'*oxyde d'aluminium* ; elle est blanche, douce au tact, infusible, insipide, adhérente à la langue : elle forme une pâte avec l'eau, mais elle est presque insoluble dans ce liquide. Cette terre n'est point employée en médecine dans son état de pureté, mais elle entre dans la composition de l'*alun* et des *terres bolaire et sigillée* (V. ALUN, BOL et TERRES). — *Alumine vitriolée*. V. ALUN. — Parmi les sels d'alumine autres que l'alun, les plus employés en médecine sont les *sulfate simple* et *sulfaté d'alumine et de zinc*, le premier comme modifica-

teur des affections de la gorge, le second comme cathérétique et presque caustique contre les cancroïdes, épithéliomes et cancers ulcérés (Homolle) : ils sont bien plus actifs que l'alun ordinaire.

**ALUMINEUX, EUSE.** adj. [*aluminosus*]. Qui contient de l'alumine : *sels alumineux, terres alumineuses.* — *Eau alumineuse* (V. Eau).

**ALUMINIUM.** s. m. Métal découvert en 1827 par Wöhler ; il sert à confectionner des articles de gobletterie et des ustensiles de ménage ; à ce titre il intéresse le médecin et l'hygiéniste ; il est attaqué légèrement par l'eau pure à la température ordinaire et d'une façon plus appréciable par les solutions salines et notamment par l'eau de mer (Chassevant). Les sels d'alumine ainsi formés ne sont pas dangereux ; pourtant, à la longue, ils pourraient devenir toxiques et s'accumuleraient dans le foie (Kobert).

**ALUN.** s. m. [*alumen*, στυπτηρία, all. *Alaun*, angl. *alum*, it. *allume*, esp. *alumbre* ; *sulfate acide d'alumine et de potasse* ou *d'ammoniaque*, *vitriol d'argile*, *vitriol d'alumine*, *alumine vitriolée*] ($KO.SO^3 + Al^2O^3.3SO^3 + 24HO$). Sel dont la forme cristalline primitive est l'octaèdre régulier ; il a une saveur astringente ; il est transparent, incolore, légèrement efflorescent, peu soluble dans l'eau froide ; l'eau chaude en dissout un peu moins que son propre poids. On le rencontre rarement dans la nature à l'état de pureté. Celui dont l'aspect est jaunâtre et onctueux a été nommé *beurre de montagne*. Le plus pur se trouve en efflorescences, qui ont la forme de filaments soyeux parallèles (*alun de plume*). L'alun du commerce s'extrait des mines qui le contiennent tout formé, ou de schistes alumineux, qui sont composés d'alumine, de soufre et de fer, ou bien il est fabriqué de toutes pièces. Lorsque les mines d'alun le contiennent tout formé, on se contente de lessiver et de faire cristalliser : c'est ainsi qu'on extrait l'alun en Italie, à la solfatare de Pouzzoles, et à la Tolfa, à quatorze lieues de Rome. Pour obtenir l'alun des schistes, on les expose à l'air pour les faire effleurir ; on les calcine, pour faire passer au maximum d'oxydation le sulfate de fer formé par l'efflorescence, et le rendre par là insoluble ; on lessive, on ajoute de la potasse, et l'on fait cristalliser. · On distingue plusieurs variétés d'alun, en raison des pays où il a été extrait : 1° l'*alun de Roche* du nom de la ville de Rocca, en Syrie : il est en masses transparentes et à cassure vitreuse ; 2° l'*alun de Rome* : on le prépare à Civitta-Vecchia avec la mine de la Tolfa ; il est en petits morceaux cubiques et couverts d'une efflorescence farineuse rose, due à un peu d'oxyde de fer ; 3° l'*alun du Levant*, qui est en fragments irréguliers couverts d'une efflorescence rougeâtre ; 4° l'*alun d'Angleterre*, qui est en gros morceaux blanchâtres, dont la cassure a l'aspect gras ; 5° l'*alun de Liége*, qui est le plus impur, en raison de la quantité de sulfate de fer qu'il contient. On donnait autrefois une préférence exclusive à l'alun de Rome, à cause de sa pureté ; mais, aujourd'hui, nos fabriques font d'excellents aluns avec les plus ferrugineux. — Pour faire l'alun de toutes pièces, on soumet de l'argile à l'action de l'acide sulfurique, et l'on ajoute un peu de potasse ou d'ammoniaque ; on lessive ensuite et l'on fait cristalliser : c'est l'*alun de Paris.* Chauffé, l'alun fond dans son eau de cristallisation et donne une masse transparente, l'*alun de Roche* ; à une température élevée, il se boursoufle, perd son eau, devient opaque : *alun calciné.* — L'alun *calciné* s'emploie à l'extérieur pour réprimer les fongosités, les végétations, les granulations, et en insufflations dans l'œil pour combattre les taies et le chémosis ; *calciné*, il est employé comme astringent dans les hémorragies externes et internes, dans les stomatites, glossites et pharyngites, contre les flux intestinaux. — *Aluns.* Nom générique de beaucoup de sels qui offrent la même constitution, mais dans lesquels la potasse a été remplacée par la soude (*alun sodique*), ou par l'ammoniaque (*alun ammoniacal*), ou dans lesquels des sesquioxydes de fer (*aluns ferri-potassique, ferri-sodique, ferri-ammoniaque*), de manganèse (*alun mangani-potassique*, etc.), ou de chrome (*alun chromi-potassique*, etc.), ont remplacé l'alumine.

**ALUNAGE.** s. m. Addition de l'alun à un liquide pour un but médicamenteux, hygiénique ou industriel.

**ALUNÉ, ÉE.** adj. Qui contient de l'alun. — *Pilules alunées.* V. Pilules *astringentes.*

**ALUYNE.** s. f. Syn. d'*absinthe.* V. ce mot.

**ALVÉOLAIRE.** adj. [*alveolaris*]. Qui est relatif aux alvéoles des dents. — *Arcades alvéolaires*, V. Arcade. — *Artère* et *veine alvéolaires.* Branche des artère et veine maxillaires internes se rendant aux alvéoles et aux dents. — *Bords ou procès alvéolaires.* Portion des maxillaires creusée des alvéoles dentaires. — *Nerfs alvéolaires* [ou *dentaires postérieurs*]. Rameaux du nerf maxillaire supérieur. — *Point alvéolaire.* Milieu du bord antérieur de l'arcade alvéolaire du maxillaire supérieur ; c'est un point de repaire en craniométrie.

**ALVÉOLE.** s. m. [*alveolus*, diminutif d'*alveus*, loge ; all. *Zahnhöhle*, angl. *sockets of the teeth*, it. et esp. *alveolo*]. En anatomie, cavité dans laquelle les racines des dents sont enchâssées, dont la grandeur et la figure sont déterminées par celles des dents. Il est percé, à son fond, de trous par lesquels passent les vaisseaux et nerfs dentaires, et tapissé intérieurement par un prolongement de la gencive, qui se continue dans la cavité de la dent. — *Alvéoles pulmonaires.* Culs-de-sac qui terminent les extrémités bronchiques, et qui, en s'accolant les uns aux autres, forment le lobule pulmonaire.

**ALVÉOLÉ, ÉE.** adj. [*alveolatus*]. Qui est creusé de fossettes comparables aux alvéoles des gâteaux d'abeilles.

**ALVÉOLITE.** s. f. Inflammation d'un alvéole, soit d'un alvéole dentaire (*périostite alvéolo-dentaire*), soit d'un alvéole pulmonaire (pneumonie, broncho-pneumonie).

**ALVÉOLO-DENTAIRE.** adj. Qui a rapport aux alvéoles et aux dents. — *Membrane alvéolo-dentaire.* V. Dent. — *Périostite alvéolo-dentaire.* V. Odontalgie. — *Vaisseaux* et *nerfs alvéolo-dentaires.* Les rameaux des vaisseaux et du nerf dentaires qui se rendent aux dents et aux parois de l'alvéole. V. Dentaire.

**ALVÉOLO-LABIAL, ALE.** adj. V. Buccinateur.

**ALVÉOLO-NASAL, ALE.** adj. V. Myrtiforme.

**ALVIN, INE.** adj. [*alvinus*, de *alvus*, bas-ventre ; angl. *alvine*]. Qui a rapport au bas-ventre ou qui en sort : *évacuations alvines, matières alvines.*

**ALYMPHIE.** s. f. [de α priv., et *lympha*, lymphe]. Manque de lymphe.

**ALYON** (P.-P.) (médecin français, vers 1760-1816). — *Pommade d'Alyon.* V. Pommade *oxygénée.*

**ALYSSE.** s. f. [*Alyssum*]. Genre de plantes de la famille des crucifères. — *Alysse saxatile* (*Alyssum saxatile*, L.). Herbe aux fous.

**ALYXIE.** s. f. [*Alyxia stellata*, Rœm. et Schl., *A. aromatica*, Rein., *pulassari*]. Plante de la famille des apocynées. Elle croît dans les îles de la Malaisie ; l'écorce mondée ressemble à la cannelle blanche, a une odeur de mélilot, une saveur aromatique amère, et est employée comme tonique.

**AMADOU.** s. m. [*igniarium*, all. *Zündschwamm*, *Zunder*, angl. *agaric*, it. *esca*, esp. *yesca*]. Polypore du chêne que l'on a fait macérer dans une eau chargée d'azotate ou de chlorate de potasse, puis sécher à l'air. Il peut être substitué à l'agaric pour arrêter les écoulements de sang. L'*agaric des chirurgiens* en diffère en ce qu'il n'a pas été trempé dans la solution du salpêtre. V. Polypore.

**AMADOUVIER.** s. m. V. Polypore *du chêne.*

**AMAIGRISSEMENT.** s. m. [*extenuatio*, λέπτυνσις, all. *Abmagerung*, angl. *growing lean*, it. *smagrimento*]. État du corps ou d'une partie du corps qui *devient* maigre par l'âge ou par la maladie. Il diffère de la *maigreur*, état de ce qui *est* maigre, soit qu'il ait été précédé ou non de l'embonpoint. Il précède l'émaciation, comme la maigreur précède le marasme. V. Dépérissement.

**AMANDE.** s. f. [*amygdalum*, ἀμύγδαλον, all. *Mandel*, angl. *almond*, it. *mandola*, esp. *almendra*]. Communément, toute graine renfermée dans un noyau. || Fruit de l'amandier (*Amygdalus communis*, L., rosacées, J.), arbre dont on distingue deux variétés principales, l'une à fruits doux (*A. dulcis*), l'autre à fruits amers (*A. amara*). — *Amandes douces du commerce.* Elles viennent des côtes d'Afrique et de la Provence. Elles doivent être sèches, entières, blanches et cassantes. Elles contiennent en poids : huile grasse, jaunâtre et très douce, 0,54 ; albumine végétale ou mieux *émulsine*, 0,24 ; sucre, 0,06 ; gomme, 0,03 ; eau, 0,03 ; pellicules extérieures, 0,05 ; parties fibreuses, 0,05 ; et un peu d'acide acétique. Elles sont employées comme adoucissantes sous forme d'émulsion, de sirop, de looch. — *Amandes amères.* Elles ont une composition analogue à celle des amandes douces, mais contiennent de l'*amygdaline*, et ont une saveur forte d'acide cyanhydrique. Distillées avec de l'eau, elles donnent un produit laiteux d'une forte odeur d'acide cyanhydrique, qui en contient effectivement, et qui laisse déposer l'*essence d'amandes amères*. Lorsqu'on les broie et exprime sans eau, elles fournissent une huile fixe aussi douce et aussi inodore que celle des amandes douces ; elles ne dégagent non plus aucune odeur lorsqu'on les chauffe sans eau jusqu'à la température de l'eau bouillante. V. Amygdaline. Les amandes amères sont employées, sous forme d'émulsion et d'eau distillée, dans les mêmes cas que l'acide cyanhydrique ; leur essence est un poison convulsivant. — *Huile d'amandes amères.* V. Essence. — *Huile d'amandes douces.* Elle est obtenue en réduisant les amandes avec leur pellicule en poudre grossière au moyen d'un moulin à bras, mettant la poudre dans des sacs de toile, la soumettant à l'action d'une forte presse, et filtrant au papier. Souvent employée comme adoucissante et laxative. — *Lait d'amandes.* V. Émulsion. — *Lut d'amandes.* V. Lut. — *Pâte d'amandes.* Elle est constituée par le marc laissé à la presse, et employée comme cosmétique.

**AMANDÉ.** s. m. [all. *Mandelmich*, angl. *almond-milck*, it. *mandorlato*]. Synonyme inusité d'*émulsion* ou *lait d'amandes.*

**AMANDIER.** s. m. L'arbre qui donne les *amandes*. V. ce mot. — *Amandier d'Espagne.* V. Laurier-cerise.

**AMANDINE.** s. f. V. Légumine.

**AMANITINE.** s. f. Principe vénéneux de la *fausse oronge*, combiné dans les champignons avec le fungate de potasse (Letellier). Mélange de *bulbosine* avec d'autres corps (Boudier). A très petite dose, c'est un poison narcotique violent. Substance brune, non cristallisable, sans goût ni odeur, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

**AMANTHINE.** s. f. Principe toxique identique à l'*amanitine*.

**AMARACUS.** s. m. Genre de labiées aromatiques, dont une espèce, l'*A. Dictamnus*, a été célèbre sous le nom de *Dictamne* ou *Dictame de Crète*, surtout comme vulnéraire. V. Dictame.

**AMARELLE.** s. f. V. Gentiane.

**AMARIL.** adj. — *Typhus amaril.* V. Fièvre *jaune.*

**AMARINITE** ou **AMARINE.** s. f. Nom sous lequel Desvaux a proposé de réunir plusieurs principes immédiats des végétaux, tous plus ou moins amers.

**AMAS.** s. m. — *Amas mûriforme.* V. Mûriforme. — *Amas proligère.* V. Disque *proligère.*

**AMATIVITÉ.** s. f. (Spurzheim et Broussais). Instinct de la progéniture. V. Instinct.

**AMAUROSE.** s. f. [*amaurosis*, de ἀμαυρόω, j'obscurcis ; all. *schwarzer Staar*, angl. *amaurosis*, it. *amaurosi*, esp. *gota serena ; goutte sereine, cataracte noire*]. Affaiblissement ou perte totale de la vue, qui survient sans qu'il existe aucun obstacle à l'arrivée des rayons lumineux au fond de l'œil, c'est-à-dire sans altérations des milieux de l'organe. L'amaurose est *partielle* (scotomes, rétrécissement du champ visuel) ou *générale* (complète ou incomplète) ; en tout cas, c'est un symptôme d'affections variées, oculaires ou extra-oculaires, telles que : lésions de la rétine (hémorragies, inflammations, décollements, œdème) ; atrophie de la papille ; dégénérescence ou compression des fibres du nerf optique ; paralysie du nerf optique par hémorragie, ramollissement, abcès, gommes, de la substance cérébrale ; paralysie générale et ataxie locomotrice progressives ; méningites et tumeurs de la base du crâne ; phénomènes réflexes (vers intestinaux, désordres dentaires, troubles utérins) ; dyscrasie sanguine morbide (albuminurie, diabète) ou toxique (plomb, tabac, belladone). C'est l'examen ophtalmoscopique qui fera reconnaître non seulement l'existence de l'amaurose, mais aussi les conditions étiologiques qui lui ont donné naissance et qui doivent guider dans le choix du traitement. Aussi l'*atrophie de la papille* et la *paralysie du nerf optique* sont reconnaissables à une excavation papillaire spéciale (V. Nerf optique) ; quand l'atrophie a une origine cérébrale, la papille a une blancheur éclatante, des bords nets ; tandis que lorsqu'elle succède à une névrite d'origine oculaire la papille, rétrécie, a des bords entourés d'exsudats grisâtres, et sans l'éclat blanc qui précède. Dans l'*amaurose albuminurique*, on observe d'abord une hypérémie de la papille, avec épanchements de sang le long des vaisseaux sous forme de plaques rouges disséminées en éventail ; puis des taches et des traînées blanchâtres qui indiquent la dégénérescence graisseuse, et des boursouflures de la rétine ; dans l'*amaurose diabétique*, il n'y a pas trace d'infiltration rétinienne, et les épanchements de sang, très petits, ne sont ni nombreux ni disposés en éventail, mais disséminés, comme les plaques blanches exsudatives, sur tout le fond de l'œil ; les veines sont incurvées et les artères amincies. Dès qu'on observe quelqu'un des signes précédents, il faut chercher s'il n'y a pas du sucre ou de l'albumine dans l'urine. V. Optique (*Nerf*), Sucre *du foie* et Urines *albumineuses*.

**AMAUROTIQUE.** adj. [*amauroticus*]. Qui a rapport à l'amaurose : *Amblyopie amaurotique*. V. Amblyopie. Substantivement, celui, celle qui est affectée d'amaurose.

**AMAXOPHOBIE.** s. f. [de ἄμαξα, véhicule, et φόβος, crainte]. Crainte morbide qu'éprouvent certains malades en présence de voitures (neurasthénie).

**AMAZIE.** s. f. [*amazia*, de α priv., et μαζός, mamelle]. Absence des mamelles.

**AMBER-HAPPI.** s. m. Électuaire dans la composition duquel on faisait entrer du musc, du cachou, de l'opium, et qui était usité à Constantinople comme calmant.

**AMBI.** s. m. [par iotacisme, du grec ἄμβη, *ambe*, qui signifie proprement *rebord* ; all. *Hebstock*, angl. *ambe*]. Nom donné par les Grecs à une machine qui servait à réduire la luxation de l'humérus. Elle était composée de deux pièces de bois : l'une verticale, fixe, soutenue par un pied ; l'autre horizontale, mobile, réunie au sommet de la première au moyen d'une charnière. Lorsqu'on s'en servait, la pièce verticale était parallèle au corps du blessé ; l'angle d'union des deux pièces se trouvait sous son aisselle ; le bras était fixé par des lacs sur la pièce horizontale, qui servait de levier. En abaissant ce levier, on opérait à la fois l'extension, la contre-extension et la réduction. Les inconvénients de cette machine ont fait renoncer

a son usage, malgré les modifications avantageuses qu'y avait faites J.-L. Petit.

**AMBIANT, ANTE.** adj. [*ambiens*, de *ambire*, entourer, de *amb*, autour, et *ire*, aller; it. et esp. *ambiente*]. — *Air ambiant*; *milieu ambiant*. Celui dans lequel un corps est plongé.

**AMBIDEXTRE.** adj. et s. [*ambidexter*, de *ambo*, deux, et *dextera*, la main droite: comme si l'on disait *qui a deux mains droites*; ἀμφιδέξιος, all. *Ambidexter*, it. *ambidestro*, esp. *ambidextro*]. Celui qui se sert indifféremment des deux mains. V. Opérateur.

**AMBIOPIE.** s. f. Mot hybride et mauvais pour *diplopie*.

**AMBITIEUX, EUSE.** s. et adj. [du latin *ambitiosus*, all. *ehrsüchtig*, angl. *ambitious*, it. *ambizioso*]. Se dit des manifestations morbides d'orgueil et de vanité. — *Délire ambitieux*. Forme ordinaire des symptômes de la paralysie générale au début. — *Manie* ou *monomanie ambitieuse* ou *orgueilleuse*. Forme d'aliénation dont les caractères sont un désir exagéré de la puissance et de la domination, etc. et surtout la croyance à la réalité du pouvoir matériel et intellectuel (V. Instinct). Les malades exagèrent en paroles et souvent en action tout ce qui se rapporte aux habitudes de la vie. Cette maladie est rarement à l'état simple et susceptible de guérison complète. C'est un symptôme fréquent de la paralysie générale.

**AMBLOTIQUE.** adj. et s. m. [*ambloticus*, de ἄμϐλωσις, avortement]. Synonyme d'*abortif*.

**AMBLYOPE.** s. m. Celui qui est atteint d'amblyopie.

**AMBLYOPIE.** s. f. [*amblyopia*, ἀμϐλυωπία, de ἀμϐλύς, émoussé, obtus, et de ὤψ, œil; all. *Blödsichtigkeit*, *beginnende Amaurose*, angl. *amblyopia*]. Affaiblissement de la vue, symptomatique de lésions des membranes ou des milieux de l'œil, ainsi que d'altérations diverses, directes ou indirectes, du sang, avec ou sans albuminurie, glycosurie, etc. — *Amblyopie amaurotique*. Celle qui est déterminée par les lésions qui amènent l'amaurose. — *Amblyopie sthénique*, *asthénique* et *congestive* (V. Choroïdite), ainsi nommée selon que les causes en sont une surexcitation nerveuse, un affaiblissement local ou général, ou une congestion oculaire.

**AMBOINE.** — *Bouton d'Amboine*. Nom donné parfois à la *verruga*, parce que cette maladie existe à Amboine. V. Verruga.

**AMBRE.** s. m. [*ambarum*, du mot arabe *amb'r*, qui a la même signification; all. *Amber*, *Bernstein*, angl. *amber*, it. *ambra*, esp. *ambar*]. — *Ambre blanc de Cayenne* et *ambre blanc du Brésil* ou *de Rio-Janeiro*. Noms de deux variétés de *résine animée*. — *Ambre gris* (*ambre* proprement dit). Matière concrète, ayant la consistance de la cire et une couleur cendrée, parsemée de taches jaunes et noirâtres, répandant une odeur particulière très forte. Elle se présente en masses irrégulières, arrondies, qu'on rencontre flottant sur la mer, aux environs de Madagascar, du Coromandel, des Moluques et du Japon. Elle contient un principe analogue à la cholestérine, mais plus fusible, l'*ambréine* (V. ce mot). On regarde l'ambre comme une excrétion morbide du cachalot, analogue aux calculs biliaires humains. On le considère comme stomachique, antispasmodique et aphrodisiaque, et on l'emploie dans les mêmes cas que le musc (25 centigr. à 1 gr. en pilules ou en potion). — *Ambre jaune*. Le *succin* (V. ce mot). — *Ambre liquide*. V. Baume *copalme* et *Liquidambar*.

**AMBRÉ, ÉE.** adj. [all. *bernsteinfarbig*, it. *ambrato*]. Qui a la couleur du succin ou *ambre jaune*. C'est la teinte que présentent beaucoup de corps gras, de granulations solubles dans l'acide acétique, de cristaux d'origine minérale ou organique, vus par transparence au microscope.

**AMBRÉINE.** s. f. [all. *Amberfett*, angl. *ambrein*, it. *ambreina*, esp. *ambreino*]. Substance retirée de l'ambre gris par Pelletier et Caventou; elle est blanche, sans saveur, inodore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool, insaponifiable. L'acide azotique la change en *acide ambréique* analogue à l'acide cholestérique.

**AMBRÉSIN.** adj. Se dit d'un corps composé d'ambre.

**AMBROISIE.** s. f. [de ἀμϐροσία, aliment immortel, de ἄμϐροτος, immortel, de α priv., et βροτὸς, mortel]. — *Ambroisie du Mexique* ou *thé du Mexique*. Plante de la famille des chénopodées (*Chenopodium ambrosioides*, L.), à odeur forte, à saveur aromatique, employée en infusion comme tonique, stomachique, sudorifique et emménagogue, et ses fruits comme anthelminthiques.

**AMBROSIACÉ, ÉE.** adj. — *Odeur ambrosiacée*. V. Odeur.

**AMBROSIE.** s. f. [*Ambrosia*]. Genre de plantes de la famille des composées, dont deux espèces sont employées en médecine: l'*A. artemisiæfolia*, L., dont la poudre et l'extrait sont fébrifuges et anthelminthiques; l'*A. maritima*, L., employée comme cordiale et antihystérique.

**AMBULANCE.** s. f. [de *ambulare*, voyager, se transporter d'un lieu dans un autre; all. *Feldlazareth*, angl. *ambulance*, it. *ambulanza*]. Établissement hospitalier temporaire, formé près des corps ou des divisions d'armée, pour en suivre les mouvements, et destiné à assurer les premiers secours aux blessés et aux malades. Le personnel de l'ambulance d'une division d'infanterie se compose de 1 médecin-major, 1 aide-major, 4 sous-aides, 3 pharmaciens, 5 officiers d'administration, 3 infirmiers-majors et 17 infirmiers. Le matériel forme le chargement d'un caisson léger, de 3 caissons ordinaires, et de 1 caisson-magasin. Les ambulances n'emploient que des demi-fournitures. On ajoute un dixième de fournitures complètes pour les blessés et les officiers. Au moment du combat, la section active d'ambulance se subdivise en *ambulance volante* qui porte des secours partout où ils sont nécessaires; et en *dépôt d'ambulance*, établi dans un endroit abrité et ayant de l'eau dans son voisinage, et où les blessés sont dirigés. Un drapeau blanc à croix rouge est placé sur le point culminant (V. Cantine *médicale*). — Le même terme d'*ambulance* sert à désigner les établissements analogues aux précédents, mais *civils*, qui, en temps d'épidémie, en cas de grand rassemblement d'individus, sont aussi destinés à assurer les premiers secours aux blessés et aux malades.

**AMBULANT, ANTE.** adj. [*ambulans*, all. *ambulant*, angl. *ambulatory*, it. et esp. *ambulante*]. Qui n'est pas fixe. — *Érysipèle ambulant*. Celui qui s'étend de proche en proche. V. Érysipèle. — *Hôpitaux ambulants*. Petits hôpitaux (V. ce mot) provisoires que l'on établit à la suite d'une armée ou d'un corps d'armée pour recevoir les blessés ou les malades jusqu'à ce qu'on puisse les diriger sur un *hôpital sédentaire*, ou les faire rentrer à leurs corps. — *Vésicatoires ambulants*. Ceux qu'on applique successivement sur différentes parties du corps.

**AMBULATION.** s. f. [*ambulatio*, βάδισις]. L'action de se promener, promenade.

**AMBULATOIRE.** adj. [*ambulatorius*]. Se dit d'une forme particulière que revêtent parfois certaines maladies, en particulier la fièvre typhoïde et le typhus exanthématique: la maladie reste latente, si bien que le malade peut continuer à marcher et à vaquer à ses occupations. Il ne s'agit pas là d'une forme bénigne, car une complication grave arrive fréquemment changer le cours de la maladie et fixer le diagnostic; c'est ainsi que dans la forme ambulatoire de la fièvre typhoïde une hémorragie ou une perforation intestinale viennent souvent terminer l'évolution et emportent le malade.

**AMBULIE.** s. f. (Lamark). Scrofulariée des marais de

l'Inde et de la Nouvelle-Hollande (*Limnophila gratissima*, Bl., et *trifida*, Spr.). C'est une petite plante hybride à fleurs purpurines; leur décoction, d'une saveur amère, est dite fébrifuge.

**AMBUSTION.** s. f. [*ambustio*, de la particule inséparable *amb*, autour, et du verbe *urere*, brûler; πυρίκαυστον, κατάκαυμα]. Synonyme d'*ustion* ou *cautérisation*.

**ÂME.** s. f. [*anima*, ψυχή, all. *Seele*, angl. *soul*, it. *anima*, esp. *alma*]. En biologie, l'ensemble des facultés intellectuelles et morales considérées dans leur unité, et se décomposant en : perception, tant des objets extérieurs que des sensations intérieures; somme des besoins, des penchants qui servent à la conservation de l'individu et de l'espèce, et aux rapports avec les autres êtres; aptitudes qui constituent l'imagination, le langage, l'expression; facultés qui forment l'entendement; volonté; et avec elle pouvoir de mettre en jeu le système musculaire et d'agir par là sur le monde extérieur. — *Facultés de l'âme* V. CARACTÈRE, ENTENDEMENT, ESPRIT, EXPRESSION et INSTINCT. — *Hygiène de l'âme*. V. HYGIÈNE. — *Siège de l'âme* (Flourens). V. INTELLIGENCE.

**AMÉLIE.** s. f. [de α privatif, et μέλος, membre]. Malformation congénitale très rare caractérisée par l'absence totale des quatre membres.

**AMÉLIE-LES-BAINS** (Pyrénées-Orientales). *Eaux sulfurées sodiques chaudes*; minéralisation : 0,314, dont 0,0396 de sulfure de sodium; température : 36 à 61°. L'eau est employée en bains, douches, pulvérisations et surtout inhalations; elle est excitante à cause de sa sulfuration et de sa température élevée. Indications : pharyngite et laryngite chroniques, asthme, bronchite, phtisie à forme torpide, rhumatismes, dermatoses. Trois établissements dont un militaire. Saison toute l'année. — Grâce à son climat (7 à 8° en hiver) et à sa faible altitude (276 m.), cette localité constitue une station d'hiver appréciée; elle est située dans une vallée abritée du vent du nord-ouest par le Canigou (2 850 m.); les pluies sont rares, sauf au printemps; mais les montagnes voisines diminuent le temps de l'insolation et limitent la journée médicale; le climat est sédatif et doux; la saison y est surtout favorable en octobre et novembre.

**AMÉLIORATION.** s. f. V. AMENDEMENT.

**AMENDEMENT.** s. m. Diminution de l'intensité et de la gravité d'un ou de plusieurs phénomènes morbides.

**AMÉNIE.** s. f. [de α privatif, et μήν, mois]. Mot proposé par Flamant comme synonyme d'*aménorrhée*.

**AMÉNOMANIE.** s. f. [de *amœnus*, agréable, et μανία, manie; all. *lustiger Wahnsinn*, angl. *amenomania*]. Rush a donné ce nom, par opposition à *tristimanie*, à la variété de la mélancolie caractérisée par un délire partiel, avec excitation de l'imagination, ou avec une passion excitante et gaie.

**AMÉNORRHÉE.** s. f. [*amenorrhœa*, de α privatif, μήν, mois, et ῥεῖν, couler; ἐπίσχεσις τῶν ἐμμηνίων (Moschion), *menstruorum defectus, privatio vel suppressio* (Mercator, Mercurialis, Roderic a Castro, Sennert, Primerose, etc.), *verzögerte Menstruation* (Jörg), *chlorose* (Chambon, Gardon); all. *Amenorrhoë*, angl. *amenorrhœa*, it. et esp. *amenorrea*]. Proprement, *absence du flux menstruel* chez une femme en âge d'être réglée. || Particulièrement, suppression de la menstruation par suite d'un état de faiblesse générale de la femme ou de l'inertie de l'utérus. || Toute absence du flux menstruel, de quelque cause qu'elle dépende (hors l'état de grossesse), soit qu'il y ait absence d'excrétion du sang des règles, qui, exhalé par l'utérus, se trouve retenu dans l'organe par une cause quelconque; soit que l'exhalation elle-même n'ait point lieu, et qu'il y ait absence complète du fluide menstruel. L'aménorrhée *par défaut d'excrétion* dépendant ordinairement de l'atrésie du col utérin ou du vagin, c'est cet obstacle qu'il faut faire disparaître; l'aménorrhée *par défaut d'exhalation* reconnaît pour causes la chlorose, l'anémie, toutes les dyscrasies sanguines, et des faits purement accidentels, tels que l'impression du froid, les coups, les chutes, etc.: alors on emploiera, suivant les circonstances, les ferrugineux et les toniques, les révulsifs, les substances dites emménagogues (armoise, absinthe, safran, etc.).

**AMER, ÈRE.** adj. [*amarus*, πικρὸς, all. et angl. *bitter*, it. *amaro*, esp. *amargo*]. Qui a de l'amertume. — *Acide amer*. V. PICRIQUE. — *Espèces amères* du Codex : feuilles sèches de germandrée, sommités fleuries de petite centaurée et d'absinthe, mêlées à parties égales en poids. — *Gouttes amères de Baumé*. V. GOUTTE. — *Sel amer*. V. SEL.

**AMER.** s. m. Nom donné à un grand nombre de substances médicamenteuses végétales de la classe des toniques. Dans les unes, le principe amer paraît pur, et uni seulement à un extractif féculent : gentiane, petite centaurée, trèfle d'eau, fumeterre, aunée, quassia, simarouba, chicorée et pissenlit. Dans d'autres, le principe amer est uni à un aromate : camomille, absinthe, la plupart des labiées, etc. *Amer d'aloès*. V. CHRYSAMMIQUE. — *Amer de Hollande* ou *des Hollandais*. Le bitter. — *Amer du houblon*. V. LUPULINE. — *Amer d'indigo*. V. PICRIQUE. — *Amer du lichen*. V. CÉTRARINE. — *Amer de rhubarbe*. V. CHRYSOPHANIQUE. — *Amer de Welter*. Premier nom de l'acide picrique. V. PICRIQUE.

**AMÉRICAIN.** adj. — *Mal américain* : nom donné quelquefois à la *syphilis*, qui envahit l'Europe après la découverte de l'Amérique (fin du XVe siècle), et aussi la *neurasthénie* bien décrite pour la première fois par Beard, médecin américain.

**AMÉTRIE.** s. f. [*ametria*, de α privatif, μήτρα, matrice]. Absence d'utérus.

**AMÉTROPE.** adj. [de α privatif, μέτρον, mesure, et ὤψ, œil]. Se dit de l'œil dans lequel le foyer de l'appareil dioptrique est situé hors du plan rétinien de la vision distincte, en avant (*myopie*) ou en arrière (*hypermétropie*) de ce plan (Donders); et de celui dans lequel les courbures des différents méridiens sont *notablement* inégales (*astigmatisme*). V. ASTIGMATISME, HYPERMÉTROPIE, MYOPIE.

**AMÉTROPIE.** s. f. [de *amétrope*]. Nom collectif de la myopie, de la presbytie, et de l'astigmatisme.

**AMIANTACÉ, ÉE.** adj. [*amiantaceus*]. Qui a quelque ressemblance avec l'amiante. — *Teigne amiantacée*. V. TEIGNE.

**AMIANTE.** s. m. [de α privatif, et μιαίνειν, gâter : all. *Asbest*, *Bergflachs*, angl. *amiantus*, it. *asbesto*]. Substance minérale naturelle (silicate de magnésie), se présentant sous forme de masses divisibles en filaments nacrés, à reflet blanchâtre, soyeux, infusibles, incombustibles, dont on fait des mèches pour lampes à alcool. Dumont (de Monteux) a fait divers essais pour convertir l'amiante en charpie; on en fait des pinceaux pour cautériser au moyen des acides.

**AMIBE.** s. f. [*amœba* de ἀμοιβός, qui change]. Protozoaire de la classe des rhizopodes : chaque individu est formé d'une cellule unique, masse de protoplasma renfermant un noyau nucléolé; le protoplasma, chargé parfois de granulations abondantes, se divise en deux parties : l'une centrale, *endoplasme* ou *endosarque*, liquide et granuleuse, l'autre externe plus consistante, *ectoplasme* ou *ectosarque*. Ces animaux sont caractérisés par leur propriété d'émettre des prolongements ou *pseudopodes*, ou *lobopodes*, qui leur permettent de se déplacer et de saisir leurs aliments. Ils se reproduisent par simple bipartition, intéressant à la fois le protoplasma et le noyau; parfois ils s'enkystent, puis se divisent en un certain nombre de fragments ou spores qui ne tardent pas à prendre la forme et l'aspect de l'amibe. Ils

se rencontrent dans la terre humide, dans les eaux chargées de matières organiques, et peuvent ainsi pénétrer dans l'organisme de l'homme avec l'eau ou avec les aliments. Plusieurs variétés sont parasites de l'homme : *Amœba coli* (Lösch, 1875), dit encore *Amœba intestinalis* (R. Blanchard, 1885), ou *Amœba dysenteriæ* (Kruse et Pasquale, 1894) : parasite ayant une largeur moyenne de 15 à 25 μ à l'état de repos, un ectoplasme peu marqué, un noyau arrondi, large de 5 à 7 μ, et pourvu d'un nucléole, possédant des vacuoles en nombre variable et non contractiles, et pouvant émettre un à deux pseudopodes obtus (fig. 20).



Fig. 20. — Amibes.

Il a été trouvé dans les selles des malades atteints de dysenterie par Lösch, Koch, Kartulis, dans le pus d'abcès dysentérique du foie par Kartulis, Osler, Vasse. Kartulis est arrivé à le cultiver en employant comme liquide de culture une décoction de paille fraîche dans l'eau ; mais il n'a pu obtenir de cultures pures et diverses bactéries se trouvent toujours associées aux amibes. La reproduction expérimentale de la dysenterie en partant des selles d'un individu atteint de cette maladie a donné des résultats positifs à Lösch, Kartulis, Hlava, Quincke et Roos, Kruse et Pasquale, mais inconstants ; les selles des animaux rendus ainsi dysentériques renferment l'amibe, mais associée à d'autres bactéries. Certains auteurs, en particulier Massiutin, ont retrouvé des amibes dans d'autres maladies que la dysenterie, mais il s'agirait d'espèces distinctes de l'*Amœba coli* ; la spécificité de ce parasite comme cause de la dysenterie, quoique probable, n'est donc pas encore démontrée. — *Amœba gengivalis* (G. Gros, 1849) ou *Amœba buccalis* (Steinberg, 1862). Parasite rencontré dans le tartre dentaire, principalement à la face interne des dents ; deux fois des amibes ont été trouvées dans le pus d'abcès du maxillaire inférieur, sans qu'on puisse dire si elles avaient joué un rôle actif dans la production de ces abcès. — *Amœba urogenitalis* (Baelz, 1883) ou *Amœbà vaginalis* (R. Blanchard, 1885). Parasite rare et peu connu, trouvé dans la vessie et l'urine, chez des malades atteints de cystite chronique, d'hématurie (Baelz, Posner, Kartulis), dans le vagin et dans l'utérus au cours de métrite glandulaire (Rossi-Doria).

**AMIBIEN, ENNE.** adj. Qui concerne les amibes.

**AMIBIFORME.** adj. V. Amiboïde.

**AMIBOÏDE.** adj. [de *amibe*, et εἶδος, forme]. Qui a la forme des amibes, qui leur ressemble. — *Contractions* et *mouvements amiboïdes*. Resserrements, dilatations, production d'expansions, analogues aux mouvements des amibes, qu'on observe sur les globules blancs de la lymphe et du sang, les globules du pus et du tissu conjonctif, et qui produisent des changements de forme incessants. Il ne faut pas confondre ces phénomènes avec la production, dans la substance de ces éléments, de vacuoles hyalines qui disparaissent bientôt pour se reproduire ailleurs, et de vésicules sarcodiques qui font saillie à leur surface. Observés pour la première fois sur les amibes en 1835 par Dujardin, ces mouvements ont été découverts sur les leucocytes en 1846 par Warthon Jones, puis étudiés par Davaine, Recklinghausen et Ranvier. Ils déterminent soit un simple changement de forme du globule, soit un déplacement dans un sens donné et permettent la diapédèse (les expansions méritent donc bien alors le nom de *pseudopodes*) ; enfin ils servent aussi à englober des particules solides, des débris de charbon ou des parasites (*phagocytose*).

**AMIBURIE.** s. f. [de *amibe* et οὖρον, urine]. Élimination d'amibes par les urines ; elle a été observée par Posner et par Kartulis chez des malades atteints d'hématurie.

**AMIDALIQUE.** adj. V. Amidolique.

**AMIDE.** s. f. (Dumas). Série de produits organiques qui représentent de l'ammoniaque dans laquelle une ou plusieurs molécules d'hydrogène sont remplacées par des radicaux acides. L'urée appartient à ce groupe.

**AMIDINE.** s. f. V. Holocaïne.

**AMIDOLIQUE.** adj. — *Médicaments amidoliques* (Béral). Ceux qui doivent leur existence et leurs propriétés générales à la présence de l'amidon, ou à celle de quelque autre fécule, comme les *pâtes*, les *colles* et les *bouillies*.

**AMIDON.** s. m. [*amylum*, ἄμυλον, de α privatif, et μύλη, meule ; all. *Stärke*, *Stärkemehl*, angl. *starch*, it. *amido*, esp. *almidon*] [$C^{12}H^{9}O^{9}.HO$ ou en atomes $(C^{6}H^{10}O^{5})^{n}$]. La *fécule* (V. ce mot) de blé extraite d'une manière spéciale. C'est une substance blanche, sèche, pulvérulente, inaltérable à l'air, insipide, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante, avec laquelle elle forme une gelée par le refroidissement. L'amidon du commerce est préparé avec la farine gâtée, l'orge et le froment grossièrement moulus, qu'on fait fermenter avec une certaine quantité d'eau pour en séparer le gluten ; on passe, et on laisse reposer ; l'amidon se précipite le premier, en vertu de sa pesanteur spécifique plus grande. On lave le dépôt, on passe de nouveau ; on laisse précipiter, on décante l'eau et l'on fait sécher le plus promptement possible. La pâte d'amidon se divise, par la dessiccation, en prismes quadrangulaires irréguliers, mais semblables entre eux, qui ont fait donner à l'amidon entier le nom d'*amidon en aiguilles*. En médecine, on emploie l'amidon sous forme de lavements (16 à 32 grammes dans un litre d'eau, qu'on fait bouillir pour le dissoudre) contre la diarrhée ; on l'applique extérieurement sur les surfaces de la peau irritées, brûlées, érythémateuses ; il est encore usité sous forme de glycérolés, et de bains amidonnés.

**AMIDONNÉ, ÉE.** adj. Qui contient de l'amidon, ou est fait à l'aide de l'amidon. V. Bandage *de Seutin*.

**AMILÈNE.** s. m. V. Amylène.

**AMIMIE.** s. f. [de α priv., et μῖμος, mime]. Perte de la faculté d'exprimer au moyen de gestes les sentiments ou les idées ; l'amimie est comparable à l'aphasie dans le domaine du langage parlé. Aussi on l'a divisée en amimie *motrice*, dans laquelle le malade ne peut pas exécuter les gestes nécessaires pour faire comprendre son idée, et amimie *réceptive*, dans laquelle le malade ne peut plus comprendre la signification des gestes que l'on fait devant lui.

**AMINE.** s. f. Groupe de composés chimiques dans lesquels une ou plusieurs molécules d'hydrogène de l'ammoniaque sont remplacées par des radicaux alcooliques. Les alcaloïdes animaux et végétaux en font partie, ainsi que les alcaloïdes artificiels. On subdivise ce groupe en *monamines*, *diamines*, *triamines*, etc., selon que ces composés dérivent de une, deux, trois, etc., molécules d'ammoniaque.

**AMITOSIQUE.** adj. [de α priv., et mitose]. Qui se fait sans mitose, sans karyokinèse. Se dit d'un mode de reproduction des cellules dans laquelle le noyau ne semble pas prendre une part active à la division de la cellule.

**AMMI.** s. m. [*Ammi majus*, ombellifères, J. ; all. *Ammey*, it. *ammi*]. Plante dont les semences sont menues, verdâtres, striées, oblongues, terminées par deux pointes. Elles ont une saveur un peu amère, une odeur faible, mais agréable, et sont rangées parmi les carminatifs. L'*ammi majus* est l'*ammi verum*, *ammi vulgare* des officines. — *Ammi de Candie* (*Sison ammi*, L., *ammi veterum* des officines). Plante rare, qui n'a pas plus de propriétés que l'*ammi-majus*.

**AMMOLINE.** s. f. [formé des premières syllabes d'*ammoniacum* et d'*oleum*, huile]. L'une des bases salifiables trouvées dans l'huile animale de Dippel. C'est un corps liquide plus lourd que l'eau.

**AMMON.** V. Ammoniac. ‖ *Corne d'Ammon*. V. Ammonite et Corne. ‖ *Collyre d'Ammon*. V. Collyre.

**AMMONIAC, AQUE.** adj. [de *Ammon*, parce qu'on préparait autrefois le sel ammoniac en Libye, près du temple du Jupiter Ammon]. — *Gaz ammoniac*. V. Ammoniaque. — *Gomme ammoniaque*. V. Gomme. — *Sel ammoniac*. Le chlorure ammoniac. V. Sel. — *Sel ammoniac vitriolique*. V. Sulfate *d'ammoniaque*.

**AMMONIACAL, ALE.** adj. [*ammoniacalis*]. Qui est formé par l'ammoniaque, qui contient de l'ammoniaque : *vapeur ammoniacale*, etc. — *Cérat ammoniacal*. V. Cérat. — *Fermentation ammoniacale*. V. Fermentation. — *Gaz ammoniacal*. V. Ammoniaque. — *Liniment ammoniacal*. V. Liniment. — *Pommade ammoniacale*. V. Pommade *de Gondret*. — *Savon ammoniacal*. V. Liniment *ammoniacal*. — *Sel ammoniacal*. V. Sulfate *d'ammoniaque*.

**AMMONIACE, ÉE.** adj. [*ammoniaceus*]. Qui contient de l'ammoniaque.

**AMMONIACO-MAGNÉSIEN, ENNE.** adj. Qui contient de l'ammoniaque et de la magnésie. V. Phosphate.

**AMMONIACO-MERCURIEL, ELLE.** adj. Qui contient de l'ammoniaque et du mercure. V. Mercure *soluble*.

**AMMONIACO-SODIQUE.** adj. V. Phosphate.

**AMMONIAQUE.** s. f. [*ammonium*, *ammoniacum*, all. *Ammoniak*, *Salmiak*, angl. *ammoniac*, it. *ammoniaco*, esp. *amoniaco*, *alcali volatil*, *alcali volatil fluor*, *alcali caustique*. Mêlé au carbonate d'ammoniaque, c'était l'*alcali urineux* ou *animal*, le *sel volatil du sang*, *de la vipère*, le *sel urineux volatil* des anciens. *Hydrogène azoté*, *hydrure d'azote*, *amidure* ou *ammoniure d'hydrogène*]. Alcali gazeux ainsi appelé parce qu'on le retire du sel ammoniac. On ne trouve l'ammoniaque qu'en combinaison avec les acides, dans l'urine de l'homme et des animaux, dans les excréments des chameaux, dans quelques mines d'alun. L'ammoniaque que l'on trouve dans l'urine vient en partie directement des aliments, mais elle existe encore dans l'état d'inanition absolue, et on peut en conclure que ce corps est un produit normal de désassimilation des matières albuminoïdes. La quantité d'ammoniaque urinaire est faible, puisqu'elle n'atteint en moyenne que 0,7 par jour ; mais ce corps joue néanmoins un rôle important dans l'organisme ; en effet, d'après Schmiedeberg, l'urée se formerait dans l'économie par la combinaison de l'acide carbonique et de l'ammoniaque avec élimination d'eau ; la présence d'acides forts entrave cette synthèse de l'urée, l'acide fixant l'ammoniaque ; la quantité de sels ammoniacaux augmente alors dans l'urine, et l'urée diminue. C'est en effet ce qu'on observe chez l'homme et les carnivores à la suite de l'ingestion d'acides minéraux ; c'est aussi ce qui arrive dans l'intoxication diabétique qui est une intoxication acide ; toute l'ammoniaque de l'organisme est employée à saturer les acides anormaux, et la quantité d'ammoniaque excrétée par l'urine augmente et atteint 3,6 et même 12 grammes par jour. De même la fièvre, qui diminue l'alcalinité du sang, entraîne une augmentation de l'ammoniaque urinaire ; de même aussi certaines affections, comme le carcinome, et certains états comme l'inanition. Ainsi l'ammoniaque, qui à l'état physiologique disparaît en grande partie pour former l'urée, a un rôle important à remplir dans l'organisme pathologique ; elle empêche l'intoxication acide. — *Ammoniaque gazeuse* [*gaz ammoniac* pur, *gaz ammoniacal*] ($AzH^3$). Elle est incolore, très âcre, très caustique, a une odeur vive et piquante ; provoque les larmes, verdit le sirop de violette, et éteint les bougies allumées, après avoir d'abord agrandi le disque de la flamme, phénomène dû à la combustion de l'hydrogène du gaz par l'oxygène de l'air. Il y a beaucoup d'analogie entre les propriétés alcalines de l'ammoniaque et celles de la potasse ou de la soude (V. Ammonium). Elle se liquéfie par le froid ou par une forte pression. Ce liquide est incolore, d'une densité de 0,76 ; soumis à l'action de l'abaissement de température que cause l'évaporation du mélange d'éther et d'acide carbonique liquide, il se solidifie. — *Ammoniaque liquide*. Elle est constituée par le gaz ammoniac en dissolution dans l'eau : l'eau en absorbe plusieurs fois son volume, augmente de volume et diminue de densité. Exposée à — 40 degrés cent., elle se fige comme du beurre, et peut cristalliser en aiguilles soyeuses. Elle a la même odeur et la même saveur qu'à l'état gazeux ; elle jouit des propriétés communes à tous les alcalis, et est, en outre, très volatile : de là son nom d'*alcali volatil* (*alcali fluor*, *esprit de sel ammoniac*). La force, pour l'usage médicinal, en doit être de 22 degrés Baumé. Étendue d'eau, elle est administrée à l'intérieur comme stimulant diffusible (5 ou 8 gouttes dans une potion de 150 à 180 grammes convenablement édulcorée, ou simplement dans un verre d'eau sucrée). Concentrée, elle est vésicante, caustique et vénéneuse : l'eau vinaigrée est le meilleur moyen à opposer à l'empoisonnement causé par l'ammoniaque ou par un sel ammoniacal. — *Ammoniaque solide*. Elle est blanche, cristalline, transparente, plus lourde qu'à l'état liquide, et d'odeur faible. L'évaporation de l'ammoniaque liquide cause un abaissement de température considérable, utilisé dans l'industrie pour faire de la glace. — *Ammoniaques composées*. V. Alcaloïdes *artificiels*. — *Acétate d'ammoniaque*. V. Acétate. — *Arséniate d'ammoniaque*. V. Arséniate. — *Carbonate d'ammoniaque*. V. Carbonate. — *Chlorhydrate* ou *Hydrochlorate d'ammoniaque*. V. Chlorure. — *Oxalate d'ammoniaque*. V. Oxalate. — *Phosphate d'ammoniaque*. V. Phosphate. — *Phosphate d'ammoniaque et de magnésie*. V. Phosphate *ammoniaco-magnésien*. — *Phosphate d'ammoniaque et de soude*. V. Phosphate *ammoniaco-sodique*. — *Sulfate d'ammoniaque*. V. Sulfate. — *Urate d'ammoniaque*. V. Sédiment. — *Valérianate d'ammoniaque*. V. Valérate. — Les sels ammoniacaux déterminent sur l'organisme animal un certain nombre de modifications constantes ; à faible dose, ils produisent de l'excitation : hyperexcitabilité du système nerveux, exaltation des réflexes, accélération respiratoire, augmentation de la tension artérielle, tachycardie ; à dose plus forte, ils déterminent des convulsions semblables à celles que provoquent la strychnine, mais moins violentes ; enfin, si la dose de sel ammoniacal dépasse 0gr,5 environ par kilogramme d'animal, les effets dépressifs se manifestent : ralentissement cardiaque, abaissement de la pression, et la mort survient par arrêt du cœur. Ainsi, il semble que le groupement $AzH^3$ soit convulsivant : ce même groupement se retrouve dans beaucoup d'alcaloïdes, comme la strychnine, qui ont aussi des propriétés tétanogènes.

**AMMONIATE.** s. m. (Klaproth). V. Ammoniure.

**AMMONIÉMIE.** s. f. [de *ammoniaque*, et αἷμα, sang] (Treitz). Présence de l'ammoniaque ou de ses sels dans le sang ; elle a été invoquée pour expliquer les phénomènes

de l'urémie aiguë, mais elle n'est pas démontrée d'une façon certaine dans ces cas. Pour M. Richet, l'urée retenue dans le sang par suite de la suppression anatomique ou fonctionnelle du rein imprégnerait bientôt les différents tissus, et viendrait notamment s'éliminer au niveau de sécrétions intestinales et stomacales; là elle subirait, sous l'action des agents microbiens, la fermentation ammoniacale, et le carbonate d'ammoniaque produit par hydratation de l'urée serait le principal agent de l'intoxication.

**AMMONIQUE.** adj. Qui concerne l'ammoniaque et ses composés. — *Carbonate ammonique.* V. CARBONATE. — *Chlorure ammonique.* V. CHLORURE. — *Phosphate ammonique.* V. PHOSPHATE *d'ammoniaque.*

**AMMONIUM.** s. m. Nom donné à un radical hypothétique composé, que quelques chimistes considèrent comme formant la base de l'ammoniaque. On regarderait alors l'*ammonium* comme formé d'hydrogène et de nitrium (radical de l'azote); et l'ammoniaque résulterait d'une certaine quantité d'oxygène combinée avec ce radical composé. Ce corps n'a pu être isolé : on ne l'a vu qu'à l'état d'amalgame avec le mercure, après avoir exposé le métal et le sel ammoniac à l'action d'un courant électrique.

**AMMONIURE.** s. m. [angl. *ammoniure*, it. *ammoniuro*, esp. *amoniuro*] (Davy). Composé d'ammoniaque et d'un oxyde métallique. — *Ammoniure d'hydrogène.* V. AMMONIAQUE.

**AMNÉSIE.** s. f. [*amnesia*, ἀμνησία, de α privatif, et μνῆσις, mémoire; all. *Gedächtnisschwäche*, angl. *forgetfulness*, it. et esp. *amnesia*]. Diminution notable ou perte totale de la mémoire contrastant avec une conservation au moins apparente des autres fonctions intellectuelles. Elle est congénitale ou acquise, passagère ou durable, et causée par les troubles cérébraux de nature traumatique, organique, ou névrotique. — *Amnésie systématique.* Variété d'amnésie dans laquelle la perte de la mémoire porte seulement sur un groupe d'idées, par exemple tout ce qui a rapport à une personne déterminée ou bien une langue étrangère; les diverses *aphasies* sont des amnésies systématiques. — *Amnésie localisée.* Perte totale du souvenir limitée à une période de temps déterminée; l'amnésie est dite *rétrograde* quand elle porte sur les faits antérieurs à l'événement (souvent traumatisme cranien) qui en a été la cause; elle est *antérograde* quand elle porte sur les événements qui ont suivi l'accident (Charcot); elle est *continue* quand elle accompagne le malade et envahit les souvenirs au fur et à mesure de leur production (Janet). — L'amnésie est dite *de conservation* quand le cerveau est devenu incapable de conserver les souvenirs ; il en est ainsi pour l'amnésie congénitale. — Dans l'amnésie *de reproduction*, la mémoire est impossible en dehors d'un certain état psychophysiologique analogue à celui dans lequel les souvenirs ont été acquis (nouvelle ivresse, nouveau délire). — L'amnésie d'*assimilation* consiste dans ce fait que les souvenirs n'existent qu'à l'état latent, et que le malade est incapable de prendre conscience de leur existence. — Dans l'amnésie *de reconnaissance et de localisation*, le malade confond les souvenirs avec des sensations présentes et inversement, et des souvenirs anciens avec des souvenirs récents (*paramnésies* de Sollier).

**AMNESTIQUE.** adj. [*amnesticus*]. S'est dit des substances vénéneuses ou des accidents cérébraux qui font perdre la mémoire.

**AMNIORRHÉE.** s. f. Perte ou écoulement du liquide de l'amnios. V. POCHE *des eaux.*

**AMNIOS.** s. m. [*amnium*, ἄμνιον, all. *Schafhäutchen*, angl. *amnion*, it. *amnio*, esp. *zurron*]. La plus interne des membranes qui enveloppent le fœtus. Elle est mince, formée de cellules épithéliales pavimenteuses, diaphane, et, par l'intermédiaire de l'allantoïde, elle est unie au chorion par sa face externe. Sa face interne, lisse et polie, n est séparée du fœtus que par l'*eau de l'amnios.* L'*amnios* se continue sur le cordon, dont il représente la couche épidermique, et à l'ombilic il se continue avec l'épiderme du fœtus. Quand il n'existe qu'une seule cavité amniotique pour deux fœtus, leurs appareils circulatoires communiquent largement l'un avec l'autre dans le placenta. Toutes les fois que la cloison de séparation des deux cavités amniotiques n'est formée que par *deux feuillets* (les amnios adossés), le chorion étant unique, il y a communication entre les deux appareils circulatoires des fœtus dans le placenta. Toutes les fois, au contraire, qu'il y a dans la cloison *quatre feuillets* (deux amnios et deux chorions), il n'y a jamais de communication vasculaire entre les deux systèmes circulatoires, et l'injection poussée par un seul des cordons ne pénètre que dans la portion correspondante du placenta. — *Liqueur* ou *liquide de l'amnios* [all. *Fruchtwasser*, angl. *liquor amnii*, it. *acque dell' amnios*]. Liquide limpide, jaunâtre ou blanchâtre, d'une odeur fade, d'une saveur légèrement salée. Lors de l'accouchement, sa quantité varie entre 1 litre et un demi-litre. Il environne l'embryon de bonne heure, et s'amasse pendant la durée de la gestation. Il n'est pas d'origine maternelle; il doit son origine au fœtus (reins primitifs ou définitifs, vaisseaux et glandes de la peau) ou à ses annexes (vaisseaux de l'allantoïde et du placenta); pendant la gestation, l'urine du fœtus est versée dans la cavité de l'amnios, car ce liquide en renferme les principes, tels que la créatine, l'urée, le sucre du foie, jusqu'au cinquième mois, etc. Il ne contient que des traces de substances albuminoïdes. C'est un liquide excrémentitiel, non alibile, remplissant des usages d'ordre physique. Il préserve l'utérus de l'action immédiate du fœtus, et réciproquement; dans l'accouchement, il est poussé, avec les membranes qui le contiennent, vers le col de l'utérus, et forme la *poche des eaux.* Durant la gestation, des échanges sont possibles entre le liquide amniotique et les vaisseaux maternels, comme l'ont prouvé les recherches expérimentales (Gusserow).

**AMNIOTITE.** s. f. Inflammation de l'amnios.

**AMNIQUE** ou **AMNIOTIQUE.** adj. Qui a rapport à l'amnios ou à ses eaux. — *Acide amnique.* V. ALLANTOÏNE. — *Liquide amniotique.* V. AMNIOS.

**AMŒBA COLI** (Amibe du côlon), **AMŒBA GINGIVALIS, AMŒBA UROGENITALIS.** V. AMIBE.

**AMŒBOÏDE,** adj. [de ἄμοιβος, et εἶδος, forme]. V. AMIBOÏDE.

**AMORPHE.** adj. [ἄμορφος, de α privatif, et μορφή, forme, figure; all. *formlos*, angl. *amorphous*, it. et esp. *amorfo*]. Qui n'a pas de forme déterminée. — *Fœtus amorphe.* V. ANIDIEN. — *Monstre amorphe.* V. FORME. — *Phosphore amorphe.* V. PHOSPHORE *rouge.* — *Substances* ou *matières amorphes.* Nom donné à plusieurs espèces d'éléments anatomiques; tous sont de la matière organisée qui entre comme accessoire dans la constitution de divers tissus normaux et morbides, à côté des fibres et des cellules, etc.; ils n'ont aucune forme autre que celle des interstices qu'ils remplissent, d'où le nom qui leur est donné.

**AMORPHIE.** s. f. [*amorphia*]. Absence de forme déterminée; difformité; désordre dans la conformation.

**AMOUR.** s. m. [*amor*, ἔρως, all. *Liebe*, angl. *love*, it. *amore*, esp. *amor*]. En physiologie, ensemble de phénomènes cérébraux qui constituent l'instinct sexuel. Ils deviennent le point de départ d'actes intellectuels et d'actions nombreuses, variant suivant les individus, les conditions sociales, etc., qui souvent sont la source d'aberrations que l'hygiéniste, le médecin légiste et le législateur sont appelés à prévenir ou à interpréter, afin de savoir si elles ont été accomplies dans des conditions normales ou d'aliénation mentale. Chez la plupart des mammifères et même quelque-

fois chez l'homme, l'instinct de destruction entre en jeu en même temps que le penchant sexuel, et cet ensemble de phénomènes porte le nom de *rut* (V. ce mot). Chez les oiseaux, c'est l'instinct constructeur qui se trouve stimulé. — *Amour de la progéniture*. V. ATTACHEMENT et INSTINCT.

**AMOVO-INAMOVIBLE.** adj. — *Appareil* ou *bandage amovo-inamovible*. V. BANDAGE *de Seutin*.

**AMPASSER.** v. a. Faire venir à suppuration.

**AMPÉLOTHÉRAPIE.** s. f. [de ἄμπελος, vigne, et *thérapie*]. Cure de raisin. V. CURE.

**AMPÈRE.** s. m. [du nom d'Ampère, physicien français (1775-1836)]. En électricité, unité pratique d'intensité de courant. Un *ampère* répond à une force électro-motrice de 1 *volt*, se développant dans un circuit qui a 1 *ohm* de résistance. En médecine, on n'emploie que des divisions de l'*ampère*, les *milliampères*, 20 *milliampères* au plus.

**AMPÈREMÈTRE.** s. m. Galvanomètre étalonné destiné à mesurer en ampères l'intensité du courant qui traverse le circuit dont il fait partie. Les galvanomètres employés en médecine sont gradués en milliampères; leur résistance est en général voisine de 10 ohms, résistance faible par rapport à celle que le corps humain oppose, et qui, même pour de faibles longueurs, s'élève à plusieurs milliers d'ohms; elle peut donc être tenue pour négligeable.

**AMPHÉMÉRINE.** s. f. [de ἀμφημέρινος, de ἀμφὶ, autour, et ἡμέρα, jour]. Fièvre quotidienne rémittente (Sauvages).

**AMPHIARTHROSE.** s. f. [*amphiarthrosis*, de ἀμφὶ, qui, dans les composés, signifie *de part et d'autre*, et ἄρθρωσις, articulation; all. *das straffe Gelenk*, angl. *amphiarthrosis*, it. *anfiartrosi*, esp. *anfiartrosis*]. Nom donné par Winslow à une espèce d'articulation qui tient de la diarthrose quant à la mobilité, et de la synarthrose quant au mode de connexion : telle est celle des corps des vertèbres entre eux, qui consiste dans l'union intime de deux surfaces articulaires par un corps intermédiaire fibro-cartilagineux simple et élastique. On a aussi donné ce nom aux articulations serrées, comme celles du carpe. Walter a distingué deux genres d'*amphiarthrose*, sous les noms de *diarthrose synarthrodiale* (l'articulation carpienne), et de *synarthrose diarthrodiale* (amphiarthrose de Winslow). Sœmmering distingue deux espèces d'amphiarthrose, la *symphyse* et la *synchondrose*. V. SYMPHYSE.

**AMPHIASTER.** s. m. [de ἀμφὶ, de part et d'autre, et ἀστὴρ, rayon]. Corps fusiforme qui présente à chaque extrémité un système de rayons, et qui est une transformation de la vésicule germinative au moment de son expulsion (Fol). — Dans le phénomène de la karyokinèse, on donne ce nom à un des stades de la division du noyau : les granulations protoplasmiques qui s'étaient groupées en rayons autour du noyau, se divisent en deux groupes, qui prennent chacun le nom d'*aster*, et qui sont réunis par un faisceau de filaments aussi de nature protoplasmique, formant un véritable fuseau entre les deux asters. L'amphiaster est la figure achromatique constituée par le fuseau et les deux asters; sur ce fuseau achromatique, le peloton chromatique venant du filament nucléaire se dispose sous forme de deux séries de V dont les branches sont dirigées vers chaque aster et dont les sommets regardent l'équateur du fuseau; c'est la *couronne équatoriale* des auteurs.

**AMPHIBLASTULA.** s. m. [de ἀμφὶ, de part et d'autre, et *blastula*, de βλαστός, germe]. Nom donné parfois à un stade du développement du germe de certains animaux (grenouille). Dans ce cas, la segmentation est totale, c'est-à-dire porte sur l'œuf entier (*œuf holoblastique*) et inégale, c'est-à-dire plus rapide dans une partie de l'œuf appelée pôle animal, que dans l'autre dite pôle végétatif, où est accumulé le deutoplasme ou vitellus. Quand la cavité de segmentation apparaît, c'est-à-dire quand la sphère cellulaire qui constitue l'œuf se creuse en son centre d'une cavité, celle-ci est irrégulière, les cellules volumineuses du pôle végétatif faisant saillie dans son intérieur : ainsi est constituée l'amphiblastula.

**AMPHIBLESTROÏDE.** adj. [de ἀμφίβληστρον, filet, et εἶδος, apparence]. — *Membrane amphiblestroïde* (*membrana retiformis*). Nom donné à la rétine, parce qu'elle a la forme d'un filet à pêcher.

**AMPHIBLESTROÏDITE.** s. f. Inflammation de la rétine.

**AMPHIBLESTROÏDOMALACIE.** s. f. Ramollissement de la rétine.

**AMPHIBOLE.** adj. [de ἀμφίβολος, ambigu, de ἀμφὶ, de part et d'autre, et βολή, de βάλλειν, jeter] (Wunderlich). Se dit d'un stade qui, dans les fièvres continues, la dothiénentérie en particulier, sépare le stade des oscillations stationnaires de celui des oscillations descendantes. Il est marqué par une sorte d'hésitation dans la marche de la température et dans l'état général, par des alternatives de rémission et d'augmentation de la chaleur plus marquées que dans la période précédente; la température, encore très élevée le soir, s'abaisse le matin au voisinage de la normale.

**AMPHIGASTRULA.** s. f. [de ἀμφὶ, de part et d'autre, et *gastrula*, de γαστὴρ, ventre]. Nom donné parfois à la *gastrula* qui succède à l'*amphiblastula*, dans les œufs à segmentation totale et inégale (V. AMPHIBLASTULA). La gastrulation se fait dans ce cas par invagination dans l'intérieur de la cavité de segmentation d'une portion de la paroi de la sphère, située au niveau de l'union du pôle animal et du pôle végétatif, et dite zone marginale. Ce processus d'invagination arrive peu à peu à refouler contre la face interne du pôle animal, qui se développe et s'étend constamment en superficie, tout le pôle végétatif ou vitellin, si bien que la gastrula se trouve finalement constituée par une paroi formée uniquement de cellules animales, et doublée intérieurement sur une partie de son étendue par les cellules vitellines; la cavité centrale de la sphère, qui est la cavité d'invagination, communique avec l'extérieur par un orifice ou *blastopore* qui se trouve limité en haut par des cellules animales, en bas par des cellules végétatives.

**AMPHIMÉRINE.** s. f. V. AMPHÉMÉRINE.

**AMPHION-LES-BAINS** (France, Haute-Savoie). *Eau ferrugineuse*, faiblement minéralisée (0,35 par litre), froide (8°); trois autres sources faiblement minéralisées, alcalines, analogues à celles d'Évian (minéralisation totale : 0,48). Situation : sur le bord du lac de Genève. Altitude : 378 mètres.

**AMPHIOXUS.** s. m. Le branchiostome. V. CYCLOSTOME.

**AMPHISMILE.** s. f. [*amphismila*, de ἀμφὶ, de part et d'autre, et σμίλη, scalpel]. Scalpel à deux tranchants.

**AMPHISTOME.** s. m. [de ἀμφὶ, des deux côtés, et στόμα, bouche]. Nom donné par Rudolphi à un genre de vers intestinaux de l'ordre des trématodes, à cause de la disposition des pores ou suçoirs.

**AMPHITHÉÂTRE.** s. m. [*amphitheathrum*, de ἀμφὶ, autour, et θεᾶσθαι, regarder; it. et esp. *anfiteatro*]. Lieu où un professeur donne ses leçons, ainsi appelé parce que, ordinairement, les auditeurs sont placés sur des gradins demi-circulaires. ‖ Par extension, salle de dissection. Les amphithéâtres de dissection sont la source d'émanations fétides, et il est important de les assainir autant que possible par la ventilation et par l'embaumement des sujets destinés aux dissections. V. ANATOMISTE et EMBAUMEMENT.

**AMPHODIPLOPIE.** s. f. [de ἄμφω, deux, διπλοῦς, double, et ὤψ, vue; all. *Doppeltschen*, angl. *amphodiplomy*]. Vice de la vision qui fait voir les objets doubles des deux yeux.

**AMPHOPHILE.** adj. [de ἄμφω, deux, et φίλος, ami]. — *Granulations amphophiles*. Granulations protoplasmiques de certains leucocytes, ayant pour caractéristique de se colorer indifféremment par les couleurs basiques et par les cou-

leurs acides ; elles sont plus volumineuses et moins nombreuses que les éosinophiles. Les cellules à granulations amphophiles ne se rencontrent pas dans les tissus de l'homme, mais seulement chez certains animaux (cobaye, lapin).

**AMPHORICITÉ.** s. f. — *Amphoricité pleurétique* (Trousseau). Existence du bruit amphorique dans la plèvre.

**AMPHORIQUE.** adj. [de *amphore*, parce que le bruit dit *amphorique* a quelque analogie avec celui qui se produit quand on souffle dans une bouteille]. — *Bourdonnement amphorique.* V. BOURDONNEMENT. — *Résonance amphorique.* Son stéthoscopique qui est une variété du tintement métallique. — *Souffle amphorique.* V. SOUFFLE et VOIX.

**AMPLEXATION.** s. f. ou **AMPLEXION.** s. f. [de *amplexari*, embrasser]. Action d'embrasser, d'entourer avec le bras un objet de manière à se rendre compte de sa forme et de son développement. L'amplexion a été appliquée à l'examen du thorax ; les mains étant posées à plat sur la cage thoracique, l'une en avant, l'autre en arrière, on se rend compte, en les portant alternativement du côté droit, puis du côté gauche et inversement, du développement relatif de chacun des côtés, de la dilatation ou de la rétraction permanente d'un côté, de la diminution de l'incursion thoracique, etc. C'est surtout dans les pleurésies que ce moyen d'investigation est utile ; il pourra aussi rendre des services dans le pneumothorax, et dans les tumeurs volumineuses des poumons.

**AMPLIATION.** s. f. [de *ampliare*, augmenter ; all. *Erweiterung*, angl. *ampliation*, it. *ampliazione*]. Augmentation de dimension dans tous les sens de la cavité thoracique pendant l'inspiration, de l'abdomen pendant la grossesse, ou par accumulation de liquide dans le péritoine, etc.

**AMPLITUDE.** s. f. — *Amplitude du pouls.* V. DÉVELOPPEMENT.

**AMPOULE.** s. f. [*ampulla*, πομφόλυξ, all. *Wasserblase*, angl. *ampulla*, it. et esp. *ampolla*]. — En physiologie, V. CARDIOGRAPHE. || En anatomie, renflement que chacun des canaux semi-circulaires de l'oreille interne présente à l'une de ses extrémités. — *Ampoule bulbaire.* V. GOLFE *de l'urètre.* — *Ampoule des capillaires.* V. CAPILLAIRE. — *Ampoule de Vater.* V. PANCRÉAS. || En pathologie, synonyme de *cloche* ou *phlyctène*. Petite tumeur formée par de la sérosité épanchée entre le derme et l'épiderme. || Plus particulièrement, petite tumeur de cette nature qui vient aux pieds, à l'occasion de marches forcées ou de l'usage de chaussures neuves ou trop étroites, et aux mains par l'effet de travaux rudes ou de froissements réitérés. Il faut avoir soin de piquer ces ampoules à leur partie la plus déclive pour donner issue à la sérosité, en se servant d'une épingle ou d'un instrument pointu préalablement stérilisé ; mais il faut se garder d'enlever l'épiderme, à moins que la sérosité, longtemps renfermée, ne soit devenue ichoreuse et fétide. Quand l'ampoule est le résultat d'une pression violente et subite, la sérosité épanchée est mêlée de sang, l'ampoule est violacée ou noirâtre : on la nomme vulgairement *pinçon*. || *Ampoule variqueuse.* Renflement fusiforme ou globuleux situé sur le trajet de veines atteintes de varices ; ces renflements se présentent sous forme de saillies molles, fluctuantes, réductibles, se gonflant sous l'effort ; on l'observe au niveau de varices du membre inférieur et en particulier de la saphène interne.

**AMPULLAIRE.** adj. Qui concerne les ampoules ; qui en a la forme. V. ANGIECTASIE et CAPILLAIRE.

**AMPUTATION.** s. f. [*amputatio*, d'*amputare*, couper ; ἀποκοπή, all. et angl. *Amputation*, it. *amputazione*, esp. *amputation*]. Opération par laquelle on sépare du corps, avec l'instrument tranchant, un membre, une portion d'un membre, ou une partie saillante, telle que la mamelle, le pénis, etc. Le mot *amputation*, employé seul, s'entend toujours du retranchement d'un membre. Les amputations se pratiquent, ou dans la continuité des membres, ou dans leur contiguïté, c'est-à-dire dans les articulations (*amputation dans l'article* ou *désarticulation*). Dans les deux cas, le chirurgien peut choisir, pour la division des parties molles, entre quatre modes opératoires : *amputation circulaire*, *à lambeaux*, *oblique* et *elliptique*. — 1° *Amputation circulaire*. Autrefois on la pratiquait en coupant les chairs d'un seul trait, perpendiculairement à l'os ; mais ce mode de division avait l'inconvénient de produire la dénudation de l'os et la conicité du moignon, par la rétraction plus ou moins grande des chairs et des téguments : aussi J.-L. Petit, Cheselden, Louis, Valentin, Ed. Alanson, B. Bell, etc., ont-ils imaginé divers procédés pour ne couper les parties molles qu'en deux ou trois temps, eu égard au degré de contractilité des tissus incisés, et de manière que la plaie représente un cône creux, au fond duquel se trouve l'extrémité de l'os. On coupe d'abord la peau circulairement, on la relève d'environ deux travers de doigt, puis on coupe les chairs à une hauteur de plus en plus grande à mesure qu'elles sont plus voisines de l'os, et l'on scie ce dernier plus haut encore que les chairs les plus profondes. (Fig. 21. Méthode circulaire, rétraction de la peau : A, B, mains de l'opérateur ; C, membre à amputer, partie supérieure ; D, tranche de la partie divisée ; E, couteau.) — 2° *Amputation à un seul lambeau.* Elle a été pratiquée d'abord par Lowdham, chirurgien d'Oxford, en 1679 ; Verduin (d'Amsterdam), en 1696, et Sabourin (de Genève), en 1702, en renouvelèrent la pratique. Malgré les modifications avantageuses faites par Garengeot, Lafaye, O'Halloran, etc., on l'a généralement abandonnée. Ravaton et Vermalle proposèrent chacun, en 1739, un nouveau procédé par lequel ils conservaient *deux lambeaux*. Pour pratiquer l'amputation *à lambeaux*, on plonge l'instrument tranchant à travers les chairs près du point où l'on veut scier l'os, là où doit être la base des lambeaux ; et, le membre étant traversé de part en part, on taille de haut en bas, sans retirer l'instrument, un lambeau conique à son extrémité. (Fig. 22. Taille d'un lambeau : A, B, mains de l'opérateur ; C, pointe du couteau.) On fait un semblable lambeau de l'autre côté de l'os. — 3° *Amputations obliques.* Appelées par Scoutetten *amputations ovalaires*, à raison de la forme de leur surface. Elles sont une transition

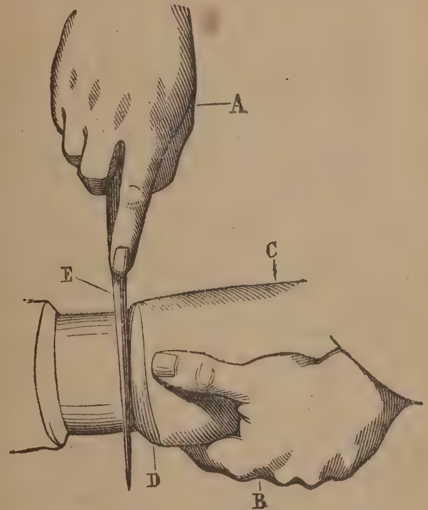


Fig. 21. — *Amputation* : méthode circulaire.

des amputations circulaires aux amputations à lambeaux ; elles ont pour caractère essentiel la section des parties molles sur un plan oblique ou en bec de flûte. — 4° *Amputations elliptiques* de Soupart (de Gand), qui consistent

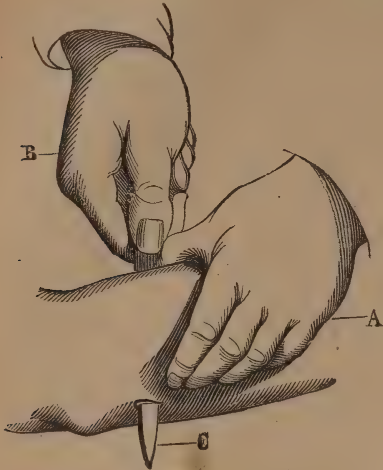



Fig. 22. — *Amputation* à lambeau.

à faire un lambeau dont la surface forme avec le reste de la plaie une figure elliptique. — Il est difficile d'établir des règles pour le choix à faire entre les diverses méthodes d'amputation. D'une façon générale, pour les amputations dans la continuité, la méthode circulaire est préférable lorsqu'un segment de membre a un seul os, le *bras* et la *cuisse* ; à l'*avant-bras*, elle est aussi préférable à la partie inférieure, tandis que la méthode à lambeaux convient au tiers supérieur ; à la *jambe*, la conduite inverse est recommandée (Nélaton) ; l'amputation des *métacarpiens* se fait par une incision ovalaire ou elliptique. Les méthodes mixtes, ovalaire, losangique, elliptique, sont particulièrement applicables aux *désarticulations*. De quelque manière que les parties molles aient été divisées, il reste à scier l'os ou les os ; puis, l'amputation étant terminée, il faut lier les artères et procéder au *pansement* qui diffère suivant que l'on a en vue l'adhésion primitive ou secondaire des bords de la plaie. — L'*appareil à amputation* doit se composer des instruments nécessaires pour l'opération, et de tout ce qui peut être utile pour les ligatures et le pansement. Pour l'*opération* : 1° un tourniquet, un garrot, ou simplement une pelote, ou plutôt la bande d'Esmarch, suivant la manière dont on veut suspendre le cours du sang ; 2° plusieurs couteaux droits, de diverses longueurs, à un ou à deux tranchants ; 3° un couple de bistouris, l'un droit, l'autre convexe sur le tranchant ; 4° une scie à amputation, plus ou moins forte, mais toujours avec lames de rechange ; 5° des tenailles incisives, pour le cas où il y aurait quelque esquille à retrancher ; 6° une compresse de toile forte, fendue en deux ou trois chefs (selon que l'on doit scier un ou deux os), et destinée à faire l'office de rétracteur des chairs pendant l'application de la scie. Pour la *ligature des vaisseaux* et le *pansement* : 1° des pinces à disséquer, des pinces à forcipressure, un ténaculum, des aiguilles courbes garnies de fils cirés, des ligatures de plusieurs grosseurs ; 2° des fils de nature et de grosseurs différentes : soie ou catgut pour la ligature des vaisseaux ; crins de Florence ou fils d'argent pour la suture des lambeaux ; 3° de la gaze aseptique ou antiseptique (iodoformée ou salolée), de l'ouate hydrophile et de l'ouate ordinaire ; 4° plusieurs bandes roulées à un globe, longues de 6 à 7 mètres et larges de trois travers de doigt. Tous les instruments doivent être soigneusement stérilisés, le champ opératoire lavé, brossé et nettoyé avec de l'eau savonneuse, de l'alcool, puis un liquide antiseptique. S'il a été impossible de faire une asepsie parfaite, ou si le trait d'amputation passe près d'un foyer septique, il sera bon de mettre dans la plaie des drains stérilisés qui permettront l'évacuation des liquides. — *Amputation sèche*. V. Écrasement *linéaire*. — *Amputation secondaire*. V. Secondaire. — *Amputation spontanée*. V. Enroulement. — *Amputation tibio-tarsienne*. V. Tibio-tarsienne.

**AMULETTE.** s. f. [*amuletum*, de *amoliri*, éloigner ; περίαπτον, φυλακτήριον, all. et angl. *Amulet*, it. et esp. *amuleto*]. Image, figure ou substance quelconque que l'on porte sur soi dans l'intention de se préserver d'un danger ou d'une maladie.

**AMUSIE.** s. f. [de α privatif, et μοῦσα, musique]. Perte de la faculté musicale correspondant à la perte de la faculté du langage connue sous le nom d'aphasie. L'amusie comme l'aphasie peut être *motrice*, le malade ayant perdu la mémoire des mouvements nécessaires pour chanter ou pour écrire les notes ; elle peut être *sensorielle*, le malade ne pouvant reconnaître les notes chantées devant lui ou écrites. Mais ici les images auditives jouent un rôle prédominant ; il n'existe pas de cécité verbale musicale ou d'agraphie musicale pures. Le plus souvent l'amusie est totale, le malade étant à la fois incapable de comprendre la musique entendue et de jouer d'un instrument ou de chanter. Enfin elle se montre en général associée à l'aphasie.

**AMUSSAT** (J.-Z.) (Chirurgien français, 1796-1856). — *Pince d'Amussat*. V. Pince *à torsion*. — *Opération d'Amussat*. Colotomie. V. ce mot.

**AMYDOLÉ, ÉE.** adj. Se dit des médicaments préparés par extraction et contenant des fécules (Chéreau).

**AMYÉLENCÉPHALIE.** s. f. [de α priv., μυελὸς, moelle, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Anomalie caractérisée par l'absence de tout le système nerveux central, moelle épinière et encéphale.

**AMYÉLIE.** s. f. [de α priv., μυελὸς, moelle]. Monstruosité caractérisée par l'absence de moelle épinière.

**AMYÉLINIQUE.** adj. [de α privatif et *myéline*]. — *Fibres amyéliniques*. Fibres nerveuses n'ayant pas de gaine de myéline ; on les rencontre dans le système du grand sympathique ; elles sont plus connues sous le nom de fibres de Remak.

**AMYÉLONÉVRIE.** s. f. [de α priv., μυελὸς, moelle, et νεῦρον, nerf]. Défaut d'action, paralysie de la moelle épinière.

**AMYÉLOTROPHIE.** s. f. [de α priv., μυελὸς, moelle, et τροφή, nourriture]. Atrophie de la moelle épinière.

**AMYGDALES.** s. f. pl. [de ἀμυγδάλη, amande ; *tonsillæ*, all. *Mandel*, *Tonsille*, angl. *tonsil*, it. *gavigne*, *amygdale*, esp. *amygdalas*, *agallas*, *glandes amygdales*, *tonsilles*]. Organes pairs, ovoïdes, rougeâtres, d'une longueur de 13 à 18 millimètres, situés chacun entre les piliers du voile du palais, à 1 centimètre ou 1 centimètre et demi en dehors de la carotide interne. Leur face interne, saillante dans l'isthme du gosier, est recouverte par une membrane muqueuse, dépendant de la muqueuse buccale, et présente les orifices d'une douzaine de dépressions (*lacunes*), d'où la pression fait suinter un mucus transparent et visqueux destiné à faciliter la déglutition en lubrifiant l'isthme du gosier. Les amygdales sont composées de grains glanduleux ou arrondis, allongés, rangés en amas autour des dépressions dont leur surface est creusée, au-dessous de la muqueuse de l'organe. Ces grains sont des follicules lymphatiques, entourés d'une nappe de tissu réticulé. Ces follicules sont les uns formés de cellules uniformes, lymphocytes fortement tassés, les autres à centre clair, ou

centre germinatif, occupés par des cellules moins tassées, gros mononucléaires en voie de karyokinèse. Dans la nappe réticulée on trouve des lymphocytes très nombreux, des leucocytes mononucléaires moins abondants et des éosinophiles. Il n'y a pas de polynucléaires, sauf ceux contenus dans les capillaires sanguins. L'épithélium qui recouvre les amygdales est semblable à celui de la muqueuse buccale, mais infiltré de nombreux leucocytes. A côté de l'amygdale proprement dite, ou amygdale palatine, on a décrit récemment d'autres productions de nature analogue, formant autour de l'isthme du gosier l'*anneau lymphatique* de Waldeyer. Cet anneau comprend : en haut l'*amygdale pharyngée*, située à la paroi supérieure du pharynx au niveau de la base du crâne; latéralement l'*amygdale tubaire*, amas de follicules lymphatiques répondant à l'orifice de la trompe d'Eustache, et plus en avant l'*amygdale palatine* ou amygdale proprement dite; en bas l'*amygdale linguale*, ensemble de follicules clos infiltrant la muqueuse linguale en arrière du V lingual. Le rôle de l'amygdale ne doit pas être envisagé en dehors de celui de l'anneau lymphatique de Waldeyer; le liquide qui sort des cryptes amygdaliennes est du mucus sécrété par des glandules dépendant de l'épithélium buccal, et ne faisant pas partie à proprement parler de l'amygdale. Cet anneau lymphatique a surtout pour but d'arrêter les germes qui viennent du dehors et de protéger l'entrée du tube digestif et de l'arbre respiratoire; peut-être les oxydases et les ferments que sécrètent les leucocytes jouent-ils un rôle dans la transformation de matières amylacées à l'intérieur de la cavité buccale. Les amygdales sont souvent le siège d'*hypertrophie* qui nécessite leur ablation; l'hypertrophie de l'amygdale pharyngée est connue sous le nom de végétations adénoïdes. V. Adénoïde. — *Amygdales encéphaliques*. V. Noyau *amygdalien*.

**AMYGDALIEN, IENNE.** adj. Qui a rapport aux amygdales, qui en a la forme. *Noyau amygdalien*. V. Noyau.

**AMYGDALIN, INE.** adj. [*amygdalinus*, de ἀμυγδάλη, amande]. Qui est fait avec des amandes. — *Looch amygdalin*. V. Looch. — *Savon amygdalin*. V. Savon.

**AMYGDALINE.** s. f. [*amygdalinum*, de ἀμυγδάλη, amande; all. et angl. *Amygdalin*]. Principe des amandes amères (Robiquet et Boutron-Charlard). La formule est en équivalents $C^{40}H^{27}AzO^{22}$, et en atomes $C^{20}H^{27}AzO^{11}+3H^2O$; c'est un diglycoside benzoylcyanhydrique. Blanc, cristallisable, il est d'une saveur d'abord sucrée, suivie d'amertume; soluble dans l'alcool bouillant et dans l'eau; il ne peut être volatilisé. L'acide azotique le convertit en acide benzoïque (Liebig et Wöhler). Il donne, en présence de l'*émulsine*, de l'acide cyanhydrique, de l'essence d'amandes amères, et du sucre. On a proposé d'utiliser cette propriété et de remplacer dans les formules l'eau distillée de laurier-cerise, dont la composition n'est pas toujours égale, par une émulsion d'amygdaline et d'amandes douces.

**AMYGDALITE.** s. f. [all. *Mandelbräune*, angl. *tonsillitis*, it. *amygdalite*; *angine tonsillaire*, *esquinancie*]. Inflammation des amygdales, le plus souvent produite par les refroidissements subits, par les variations de température. Les premiers symptômes sont la difficulté d'avaler et la sensation d'un corps étranger dans l'arrière-bouche; en déprimant la base de la langue, on voit les amygdales rouges, tuméfiées, dépasser les piliers du voile du palais. Ordinairement, les symptômes augmentent d'intensité pendant trois ou quatre jours, et diminuent sous l'influence d'un traitement antiphlogistique, boissons délayantes et mucilagineuses, cataplasmes émollients autour du cou, fumigations et gargarismes adoucissants. Les révulsifs cutanés, tels que les sinapismes et pédiluves, associés à un vomitif, répété au besoin, surtout s'il y a embarras gastrique, constituent le traitement le plus efficace. Lorsque les amygdales s'abcèdent, il y a de la fièvre, de la gêne de la respiration, des envies de vomir, et des accès de suffocation pendant lesquels souvent crève l'abcès. Habituellement, on préfère l'ouvrir avec la pointe du bistouri ou à l'aide du scarificateur. C'est cette forme de l'amygdalite qui reçoit vulgairement le nom d'*esquinancie*. V. Angine.

**AMYGDALO-GLOSSE.** adj. — *Muscle amygdaloglosse* (Broca). Muscle qui part de l'aponévrose pharyngienne sur la face externe de l'amygdale correspondante, pour se porter dans la base de la langue jusqu'à la ligne médiane.

**AMYGDALOÏDE.** adj. [de ἀμυγδάλη, amande, et εἶδος, forme]. Qui ressemble à une amande; qui est parsemé de corps blancs ressemblant aux amandes. Ex. : *benjoin amygdaloïde*.

**AMYGDALOTOME.** s. m. [de *amygdale*, et τέμνειν, couper; all. *Tonsillenscheere*, *sécateur des amygdales*, ou *tonsillitome*]. Instrument destiné à pratiquer l'ablation de l'amygdale hypertrophiée, et dont on a imaginé un grand nombre de variétés. Le plus employé est le *sécateur de Fahnestok*. Il se compose d'une canule terminée en haut par un anneau elliptique (fig. 23). Dans cette canule glisse un mandrin terminé en haut par un autre tranchant et en bas par un manche que la main saisit, et qui, étant tiré rapidement une fois que l'amygdale est engagée entièrement dans l'anneau, retranche celle-ci tout d'un coup. Avant de tirer l'anneau tranchant, on attire l'amygdale et on la tient immobile à l'aide d'une aiguille à fer de lance simple ou double portée sur un chevalet à bascule.

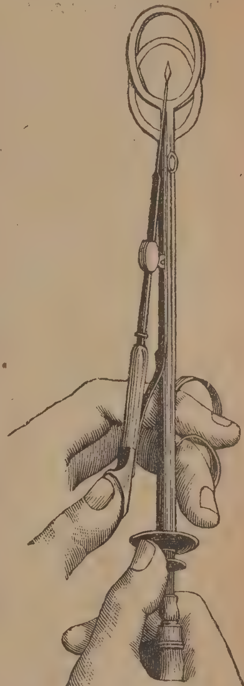


Fig. 23. — *Amygdalotome*.

**AMYGDOPHÉNINE.** s. f. Corps cristallin, grisâtre, difficilement soluble dans l'eau; c'est un dérivé du paramidophénol dans lequel un atome d'hydrogène est remplacé par le radical de l'acide amygdalique, et un autre atome du même gaz par du carbonate d'éthyle ou de méthyle. On le donne à la dose de 1 gramme ou de 50 centigrammes répétée plusieurs fois par jour; il serait doué de propriétés antipyrétiques, analgésiques et antirhumatismales.

**AMYLACÉ, ÉE.** adj. [*amylaceus*, de *amylum*, amidon; all. *stärkemehlartig*, angl. *amylaceous*]. Qui est de la nature de l'*amidon* (V. ce mot); qui renferme de l'amidon. Ex. : céréales, pommes de terre, etc. — *Corpuscules* ou corps *amylacés*. V. Corpuscule.

**AMYLE.** s. m. ($C^{10}H^{11}$ ou en notation atomique $C^5H^{11}$). Radical hypothétique dont on admet l'existence dans les dérivés de l'alcool amylique. — *Nitrite d'amyle*. V. Nitrite.

**AMYLÈNE.** s. m. ($C^{10}H^{10}$). Carbure d'hydrogène liquide, incolore, volatil, très inflammable, bouillant à 39°. Soluble en toutes proportions dans l'alcool et l'éther, il demande plus de 10 000 parties d'eau pour se dissoudre. Son odeur se rapproche de celle du naphte. Snow a proposé les va-

peurs d'amylène comme anesthésiques; il serait utile pour les opérations de courte durée, telle que l'avulsion des dents; mais son emploi ne paraît pas présenter de grands avantages sur les anesthésiques connus, et un certain nombre d'accidents ont été signalés; c'est un médicament *dangereux*. — *Amylène-chloral* (dormiol). Liquide incolore sirupeux, ayant une odeur camphrée, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. Il a été préconisé comme hypnotique (Meltzer); on l'emploie à la dose de 50 centigrammes à 1 gramme en capsule ou en émulsion. — *Hydrate d'amylène.* Alcool amylique tertiaire. Liquide incolore peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool; il a été employé quelquefois comme hypnotique à la dose de 2 à 5 grammes. — *Bihydrate d'amylène.* V. Amylique.

**AMYLÉNIQUE.** adj. Qui concerne l'amylène. — *Anesthésie amylénique.* Celle qui est causée par l'amylène.

**AMYLÉNISATION.** s. f. Administration de l'amylène comme anesthésique.

**AMYLIQUE.** adj. *Alcool amylique* [*huile de pomme de terre, bihydrate d'amylène* ou mieux de *paramylène, essence de pomme de terre*] ($C^{10}H^{12}O^2$). Liquide huileux, incolore, d'une odeur forte et désagréable, d'une saveur âcre et brûlante; cristallise à — 20 degrés; tache le papier à la manière des essences, mais la tache disparaît promptement, parce que l'essence se volatilise. Il bout à 132 degrés. Insoluble dans l'eau, soluble en toutes proportions dans l'alcool et dans l'éther; polarise à gauche. On le retire en distillant les produits de la fermentation alcoolique de la fécule de pomme de terre, des céréales et du raisin. Chauffé avec les acides borique, cyanhydrique, oxalique, etc., ou avec des corps pouvant fournir ces acides, il donne des éthers analogues à ceux qui proviennent de l'alcool de vin ou éthylique. Il est vénéneux (V. Alcool) et en petite quantité, et donne à l'ébriété une forme stupide particulière.

**AMYLOBACTÉRIE.** s. f. (*bacillus amylobacter*) (Van Tieghem). Bactérie en forme de bâtonnet allongé, long de 3 à 10 $\mu$, large de 1 $\mu$, qui est l'agent de la fermentation butyrique. C'est un anaérobie strict; il liquéfie la gélatine en formant de l'écume à la surface; il donne des spores ellipsoïdes. Il décompose les matières ternaires, amidon, dextrine, sucres, mannite, glycérine en acide butyrique, acide carbonique, hydrogène et autres produits accessoires. Il dissout certaines variétés de cellulose, et joue un rôle important dans la putréfaction des tissus végétaux (rouissage par exemple) en détruisant les membranes cellulaires; on le rencontre dans la panse des animaux herbivores où il pullule en attaquant la cellulose. Ce bacille semble être identique au *clostridium butyricum* de Prazmowski.

**AMYLOFORME.** s. m. Poudre blanche, sans odeur, formant un bon succédané de l'iodoforme, pourvue de propriétés bactéricides manifestes, sans action irritante sur les tissus, enfin pouvant être stérilisée à la chaleur sèche ou humide sans se décomposer. Mêmes indications que l'iodoforme. C'est une combinaison du formol avec l'amidon (Classen).

**AMYLOÏDE.** s. m. [de ἄμυλον, amidon, et εἶδος, forme]. (Schleiden et Vogel). Principe végétal qui compose la *paroi des cellules* des cotylédons des *Schotia latifolia* et *speciosa*, et *Hymenæa courbaril.* C'est une variété de cellulose. — *Amyloïde animal.* Nom donné à la matière amorphe, translucide qui infiltre la rate, les ganglions lymphatiques, les reins, les parois des capillaires, et tous les tissus en état de *dégénérescence amyloïde* (V. Dégénérescence). En réalité, il ne s'agit pas d'un corps ternaire, pouvant être rapproché de l'amidon, mais d'une substance renfermant de l'azote et voisine des albuminoïdes (Schmidt, Kékulé; l'amyloïde se distingue des albuminoïdes parce qu'il est insoluble dans les alcalis et les acides étendus, qu'il n'est pas attaqué par le suc gastrique, et enfin qu'il a des réactions colorantes spéciales; en effet, la solution iodo-iodurée lui donne une teinte brun foncé tandis que les tissus sains deviennent jaunes; l'addition d'acide sulfurique en solution étendue fait virer cette teinte brune au bleu verdâtre.

**AMYLOÏDE.** adj. S'est dit pour *amylacé.* — *Dégénérescence amyloïde.* V. Dégénérescence.

**AMYLOPSINE.** s. f. Un des trois ferments constituant de la pancréatine; il saccharifie l'amidon et est analogue à la ptyaline salivaire.

**AMYOSTASIE.** s. f. Tremblement qui consiste en contractions et relâchements des muscles qui doivent déplacer un membre ou le corps entier, ou conserver aux parties une situation fixe et naturelle (Gübler).

**AMYOSTHÉNIE.** s. f. [de α priv., μῦς, muscle, et σθένος, force]. Défaut de force musculaire.

**AMYOTAXIE.** s. f. [de α privatif, μῦς, muscle, et τάξις, ordre]. Mouvements involontaires, à caractère réflexe, appelés parfois mouvements athétoïdes ou mouvements choréiformes, se montrant dans un certain nombre de maladies du système nerveux et en particulier dans le tabes. Ils dépendent le plus souvent de névrites multiples (Rossolimo, de Moscou).

**AMYOTROPHIE.** s. f. [de α priv., μῦς, muscle, et τροφή, nourriture]. L'atrophie musculaire. Elle peut résulter: 1° d'une lésion propre du muscle (*myopathie*); elle a alors une marche lente, progressive, avec perte de la contractilité électrique et des réflexes tendineux, sans troubles de la sensibilité ni secousses fibrillaires; elle a pour type la *paralysie pseudo-hypertrophique*; — 2° d'une lésion des nerfs périphériques (*amyotrophie névritique*); sa marche est aiguë ou subaiguë, la sensibilité présente des troubles divers; elle accompagne la *polynévrite*, la *paralysie saturnine*; — 3° d'une lésion des cornes antérieures de la moelle (*amyotrophie spinale*); la contraction idio-musculaire est accrue, les secousses fibrillaires sont constantes; cette amyotrophie caractérise l'*atrophie musculaire progressive*, la *paralysie infantile*, la *sclérose latérale amyotrophique*, la *syringomyélie*. — *Amyotrophie de la forme Charcot-Marie* (*amyotrophie neurotique* ou *neurale d'Hoffmann*). Atrophie musculaire progressive, envahissant d'abord les pieds et les jambes, ne se montrant aux membres supérieurs (mains d'abord, puis avant-bras) que plusieurs années après, respectant les muscles de la racine des membres, des épaules, du tronc et de la face. Affection héréditaire, familiale, débutant ordinairement dans l'enfance et caractérisée par la conservation de la santé générale, le contraste qui existe entre les proportions du corps et de la racine des membres et celles des extrémités, la saillie des condyles internes des fémurs, l'atrophie en jarretière au-dessous de la rotule, les pieds en varus ou en valgus, le steppage dans la marche, l'impossibilité de se tenir immobile dans la station debout, ce qui oblige les malades à piétiner sur place pour garder leur équilibre.

**AMYOTROPHIQUE.** adj. Se dit d'une paralysie qui est due à l'atrophie musculaire, ou d'une sclérose médullaire qui produit celle-ci.

**ANA** [ἀνὰ]. Mot grec qui, dans les formules, signifie *autant de l'un que de l'autre.* V. Abréviation.

**ANABASE.** s. f. [ἀνάβασις, de ἀνὰ, en haut, et βαίνειν, aller]. Augmentation, accroissement. V. Acmastique.

**ANABROCHISME.** s. m. [*anabrochismus*, de ἀνὰ, avec, à travers, et βρόχος, nœud, lacet; all. *Ana rochims.* angl. *anabrochism*, it. *anabrochismo*, esp. *anabroquismo*]. Opération de l'entropion, qui consistait à traverser avec une aiguille enfilée d'un cheveu en double la partie extérieure de la paupière, à engager le cil dans l'anse du cheveu; à le ramener sur la partie extérieure de la paupière, et à l'y fixer par un emplâtre agglutinatif. || Arrachement des cils à l'aide d'un fil.

**ANABROSE.** s. f. [*anabrosis*, ἀνάϐρωσις, de ἀναϐρώσκω, je ronge, de ἀνὰ indiquant extension, et βρώσκεῖν, manger; all. *das Zerfressen*, angl. *anabrosis*]. Corrosion, ulcération superficielle.

**ANACARDE.** s. m. et **ANACARDIER**. s. m. [*anacardium*, de ἀνὰ, selon, et καρδία, cœur; all. *Elephantenlaus*, angl. *cashew-nut tree*, it. *anacardio* et *anacardo*, esp. *anacardo*]. Genre de plantes de la famille des térébinthacées, J. On confond souvent l'acajou (*Anacardium occidentale*) avec l'anacardier vrai (*Anacardium orientale* ou *Anacardium longifolium*, *Semecarpus anacardium* de Linné fils). C'est le fruit de ce dernier qu'on désigne dans le commerce sous le nom d'*anacarde oriental*, et que l'on confond quelquefois avec la noix d'acajou. L'anacarde a la forme d'un cœur; il est d'un beau noir. Sa disposition intérieure et ses propriétés sont les mêmes que celles de la noix d'acajou. V. Acajou. — *Confection d'anacarde*. V. Confection.

**ANACATHARSIE.** s. f. [*anacatharsis*, de ἀνὰ, en haut, et καθαίρειν, purger]. Expectoration d'une matière quelconque. V. Expectorant.

**ANACATHARTIQUE.** adj. [*anacatharticus*, ἀνάκαθαρτικός]. Se dit d'une substance qui excite l'expectoration.

**ANACLASE.** s. f. [ἀνάκλασις, de ἀνὰ, en retour, et κλάω, briser]. Inflexion articulaire.

**ANACOLUPPA.** s. m. Nom malabare d'une plante rampante que l'on rapporte au *Zapania nodiflora*, Lamk. (Verbénacées), et dont le suc passe, dans le pays, pour être un antidote de la morsure d'un serpent du genre *Naja*.

**ANACROTE.** adj. [de ἀνὰ, en haut, et κρότος, battement]. Qui a trait à la portion ascendante de la courbe du pouls. — *Élévations anacrotes*. V. Sphygmogramme. — *Pouls anacrote*. Pouls dont le sphygmogramme présente une ligne ascendante irrégulière formée de soulèvements successifs, par suite de l'accroissement de la durée de l'afflux sanguin, résultant de la dilatation du ventricule gauche, du rétrécissement aortique, ou de la diminution de l'extensibilité des artères. Ce qui le caractérise, c'est qu'il est en même temps à dicrotisme ascendant et à dicrotisme descendant.

**ANACROTISME.** s. m. État du pouls anacrote.

**ANACYCLE.** s. m. [*Anacyclus*]. L'un des noms de la camomille pyrèthre. V. Camomille.

**ANADIPSIE.** s. f. [de ἀνὰ, indiquant réduplication, et δίψα, soif]. Soif intense.

**ANADIPSIQUE.** adj. Se dit d'une substance, d'un état fébrile, etc., qui rend la soif excessive.

**ANADOSE.** s. f. [*anadosis*, ἀνάδοσις, de ἀνά, distributivement, et δίδωμι, je donne]. Distribution des principes nutritifs dans les différents vaisseaux.

**ANADROME.** s. f. [*anadrome*, ἀναδρομή, de ἀνὰ, en haut, et δρόμος, course]. Transport d'une humeur des parties inférieures vers les supérieures.

**ANÆDOÉ, ÉE.** adj. [*anædœus*, de αν privatif, et αἰδοῖον, parties génitales]. Qui manque de tous les organes sexuels, ou seulement des organes sexuels externes.

**ANÆMIE, ANÆSTHÉSIE.** s. f. V. Anémie, Anesthésie.

**ANAÉROBIE.** adj. [de αν priv., ἀήρ, air, et βίος, vie]. Se dit d'un microbe qui peut vivre dans un milieu non aéré, non oxygéné (Pasteur).

**ANAÉROPLASTIQUE.** adj. [de αν priv., ἀήρ, air, et πλάσσειν, former]. Se dit d'une méthode de pansement qui consistait à faire cicatriser les plaies sous l'eau tiède pour éviter le contact de l'air et l'infection purulente (Valette).

**ANAGALLIS.** s. m. V. Mouron.

**ANAGENÈSE.** s. f. [de ἀνὰ indiquant restauration, et γένεσις, génération]. Régénération des parties détruites.

**ANAGYRE.** s. m. [*Anagyris fœtida*, L., *bois puant*, all. *Stinkbaum*, angl. *anagyris*, *alcan trefoil*, it. *anagiride*]. Arbrisseau de la famille des légumineuses, dont les feuilles sont purgatives.

**ANAGYRINE.** s. f. Alcaloïde extrait de l'*Anagyrie fœtida*, et dont l'administration produit d'abord le ralentissement du cœur, suivi d'une phase caractéristique d'augmentation très marquée de la vitesse et de la force des battements cardiaques, avec élévation considérable de la pression intra-artérielle (Gley).

**ANAL, ALE.** adj. Qui a rapport à l'anus. — *Nerf anal*. V. Hémorroïdal (*Nerf*). — *Région anale*. Celle qui est voisine de l'anus. Elle est souvent affectée de *prurit*, d'*érythème*, d'*herpès*, d'*eczéma*, d'*abcès* et de *fistules*; quant aux *fissures* et aux *corps étrangers*, c'est, comme une partie des fistules elles-mêmes et comme les *névralgies* idiopathiques et symptomatiques, dans le conduit anorectal qu'on les observe.

**ANALEPSIE.** s. f. [*analepsis*, de ἀνὰ, derechef, et λαμϐάνειν, prendre]. Rétablissement des forces après une maladie.

**ANALEPTIQUE.** adj. [*analepticus*, ἀναληπτικὸς, all. *stärkend*, angl. *analeptic*, it. *analettico*]. Tout ce qui tend à rétablir les forces des convalescents. — *Aliments analeptiques*. Les fécules, les bouillons, les gelées animales. — *Régime analeptique*. Usage de tous les moyens hygiéniques propres à rendre des forces.

**ANALEPTIQUES.** s. m. pl. Médicaments qui relèvent les forces : fer, toniques, amers, etc.

**ANALGÈNE.** s. m. Antithermique, préconisé comme succédané de la quinine dans les fièvres paludéennes (Raimondi). On le donne à la dose de 3 grammes par jour aux adultes; on commence par une dose massive (2 gr.) que l'on fait suivre quelques heures plus tard d'une dose plus petite (1 gr.). L'urine se colore en rouge; on peut éviter cette coloration en administrant en même temps que l'analgène du bicarbonate de soude.

**ANALGÉSIE** ou **ANALGIE.** s. f. [de αν privatif, et ἄλγος, douleur]. Absence de douleur, insensibilité à la piqûre coïncidant avec la conservation plus ou moins complète des autres sensibilités tactiles (Beau). Elle peut être *pathologique*, et se rencontre dans certaines affections comme l'*hystérie*, la *syringomyélie*, etc., ou *toxique*; elle est obtenue alors par certains médicaments ou poisons, et peut être générale (chloroforme, morphine) ou locale (cocaïne).

**ANALGÉSINE.** s. f. *L'antipyrine*. V. ce mot.

**ANALOGIE.** s. f. [*analogia*, ἀναλογία, de ἀνὰ, selon, et λόγος, la raison; all. *Analogie*, angl. *analogy*, it. *analogia*]. En anatomie, ressemblance qu'offrent entre elles les parties de l'organisme, en tant que constituées d'après les mêmes règles, au point de vue, soit de la forme, soit de la structure, ou en tant qu'ayant les mêmes rapports. V. Analogue et Homologie.

**ANALOGIQUE.** adj. — *Anatomie analogique*. V. Analogue et Homologique.

**ANALOGISME.** s. m. V. Empirique.

**ANALOGUE.** adj. [ἀνάλογος, de ἀνὰ, selon, et λόγος, la raison, la règle; all. *analog*, angl. *analogous*, it. et esp. *analogo*]. Se dit en anatomie d'un organe qui a un rapport ou une ressemblance avec un ou plusieurs autres organes.

**ANALOGUES.** s. m. pl. (Ét. G. Saint-Hilaire). Organes qui, sans avoir la même forme, les mêmes proportions dans les divers animaux, offrent les mêmes connexions avec les organes voisins, reçoivent des vaisseaux et des nerfs correspondants par leur origine artérielle, rachidienne ou encéphalique, et sont constitués par les mêmes tissus ou par des tissus différents, mais se succédant pendant les phases du développement, comme l'os au cartilage. Les

nerfs et les vaisseaux guident dans l'établissement des analogies, parce que, n'étant pas interrompus, on peut les suivre et remonter aux organes principaux, dont l'analogie dans les diverses classes n'est mise en doute par personne, tels que le cœur, l'aorte, le cerveau, la moelle, etc. Il y a également analogie entre les autres organes; mais leur discontinuité avec simple *contiguïté* est la source de grandes variations de forme et de volume, qui en ont fait nier les analogies. Là où les *connexions* sont les mêmes, il y a analogie de tissu et de nature élémentaire. Ce fait général, ou *principe des connexions*, conduit, pour les muscles, les os, les ligaments, les glandes, etc., à déterminer de proche en proche leurs analogies avec autant de certitude qu'on en a pour les organes qui sont continus. La *contiguïté* fait pour ceux qui sont *discontinus* ce que fait la *continuité* pour ceux qui ne sont pas interrompus. Partant de là, on a reconnu certaines *analogies* réelles, non seulement des pièces du crâne et du rachis d'un animal à l'autre, mais du rachis et du crâne, et de certains organes de la moitié supérieure et de la moitié inférieure du corps. Qui dit *analogue* ne dit point *identique* : ces deux mots sont loin d'être synonymes. Le principe des analogies de constitution (*théorie des analogues*), là où il y a analogie de connexion, a conduit au principe des *affinités électives* ou de *soi pour soi*, caractérisé par ce fait que, dans toutes les monstruosités par accolement, ce sont toujours les parties *analogues par leurs connexions* qui s'unissent ensemble; le côté gauche avec le côté gauche, l'os des iles avec l'os des iles; il y a *union similaire des parties homologues*. V. Homologie. Le même principe a conduit à reconnaître celui du *balancement des organes*, caractérisé par ce fait que toutes les fois qu'au milieu d'organes connexes, l'un d'entre eux a acquis un grand développement, les autres restent avec des dimensions rudimentaires et une forme modifiée en conséquence. La théorie des analogues est un résultat de l'application du procédé intellectuel de comparaison à l'étude des *organes* (V. ce mot). Mais un fait resté inaperçu, c'est que l'analogie des organes est dominée par les analogies de la composition élémentaire des tissus et de leur texture. Ainsi, par exemple, la théorie des analogues s'applique à tous les animaux vertébrés et invertébrés, lorsqu'il s'agit du système des parties formées par le tissu nerveux et par les parenchymes testiculaire et ovarien; à tous les vertébrés, pour les parties des systèmes osseux et cartilagineux; à tous les articulés, pour les parties formées par le tissu de leur squelette ou *chitonéal*; mais ce tissu différant de l'osseux, il n'y a plus d'analogie, ou il n'y a que des analogies fort éloignées, entre les parties du système osseux et celles du squelette des articulés. V. Unité *de composition*.

**ANALTHE.** adj. [ἀναλθὴς, incurable, de αν privatif, et ἄλθειν, guérir]. Qui ne guérit pas, ou incurable.

**ANALYSE.** s. f. [*analysis*, de ἀνὰ, distributivement, et λύω, je dissous, je résous; all. *Zerlegung*, *Zerzetzung*, angl. *analysis*, it. *analisi*, esp. *analisis*.] Action de ramener une chose à ses éléments. || *Analyse chimique.* Décomposition d'un composé au moyen de réactifs appropriés, et séparation de ses principes constituants. On arrive à la séparation des principes d'un composé : tantôt en isolant les éléments tels qu'ils existent dans les composés : tantôt en les présentant sous d'autres états, par des équivalents qui permettent de bien les apprécier. — *Analyse élémentaire.* Celle dans laquelle on ne s'occupe que du poids et de la nature des éléments chimiques ou corps simples. — *Analyse immédiate.* Celle qui sépare les parties dont un corps complexe est composé. Ex. : séparation d'un sel en son acide et sa base ou ses bases, isolement successif des principes immédiats de la substance organisée végétale et animale. — *Analyse qualitative.* Celle qui détermine la nature ou qualité des parties d'un composé, sans s'occuper de leur quantité. — *Analyse quantitative.* Celle dans laquelle on détermine le poids et le volume, absolus ou proportionnels, des parties obtenues par l'analyse qualitative. — *Analyse spectrale* ou *spectrométrique*. V. Spectrométrique. || *Analyse anatomique*, ou mieux *organique*, c'est-à-dire *des corps organisés*. Séparation des parties constituantes d'un corps organisé (V. Anatomie). En *anatomie descriptive*, les moyens sont mécaniques, et constituent la *dissection* (V. ce mot). En *anatomie générale*, les procédés sont surtout *physiques* dans l'étude des *systèmes*, des *tissus* et des *humeurs* (emplois du microscope, *dissection microscopique*: V. Anatomie); les agents chimiques leur viennent en aide. Dans l'analyse du *sérum* des humeurs et des éléments anatomiques, les agents de séparation sont surtout chimiques, en raison du mode d'union, molécule à molécule, des principes immédiats qui constituent la substance des éléments anatomiques et des sérums : c'est l'*analyse immédiate* qu'on emploie. La nécessité de se servir de moyens chimiques pour faire cette analyse a fait, à tort, croire que cette partie de l'anatomie était une division de la chimie, qui fut alors appelée *chimie animale*, *végétale*, *physiologique*, *anatomique*, *médicale*, *pathologique*, *microscopique*, *microchimie*, *zoochimie*, etc. || *Analyse clinique.* Détermination de chacun des symptômes dont l'ensemble constitue l'état morbide. || Opération par laquelle l'esprit sépare, en différents groupes, des objets ou qualités qui se trouvent réunis; ainsi on dit *analyse des symptômes d'une maladie compliquée*, pour indiquer qu'on ramène chacun d'eux à ce qu'il a d'irréductible, en remontant aux phénomènes organiques élémentaires dont il représente une perturbation.

**ANALYSEUR.** s. m. Prisme biréfringent qui fait partie du *polarimètre*.

**ANAMIRTE.** s. f. L'arbre qui donne la coque du Levant. V. Coque.

**ANAMIRTINE.** s. f. [$C^{76}H^{72}O^{4}$]. Corps gras retiré de la coque du Levant (*Anamirta cocculus*, L.). Blanc, cristallisable, fusible à 36 degrés, saponifiable. Donne de l'acroéline à la distillation, mais pas d'acide sébacique.

**ANAMNÈSE** ou **ANAMNÉSIE.** s. f. [de ἀνὰ, derechef, et μνῆσις, mémoire]. En pathologie, rappel des phénomènes qui ont précédé une période donnée de la maladie.

**ANAMNESTIQUE.** adj. [*anamnesticus*, ἀναμνηστικὸς, de ἀνὰ, derechef, et μνῆσις, souvenir]. Qui rappelle le souvenir. — *Remèdes anamnestiques.* Remèdes qu'on supposait propres à rendre la mémoire. — *Signes anamnestiques.* V. Commémoratif.

**ANANABASIE.** s. f. [de ἀνὰ, indiquant renouvellement, et *abasie*]. Abasie se montrant sous forme d'accès accompagnés d'angoisse chez les neurasthéniques. V. Abasie.

**ANANASTASIE.** s. f. [de ἀνὰ, indiquant renouvellement, et *astasie*]. Astasie se montrant sous forme d'accès accompagnés d'angoisse chez les neurasthéniques. V. Astasie.

**ANANDRIE.** s. f. [de αν privatif, et ἀνὴρ, homme]. Synonyme d'*anaphrodisie*.

**ANAPÉIRATIQUE.** adj. [de ἀνὰ, indiquant réduplication, et πεῖρα, essai, tentative]. — *Paralysie anapéiratique.* Nom collectif des paralysies qui surviennent par suite de la répétition fréquente d'un mouvement ou d'un même genre de mouvements, et dont le type est la *crampe des écrivains*. V. Crampe.

**ANAPHONÈSE.** s. f. [*anaphonesis*, de ἀνὰ, en haut, et φωνὴ, voix; all. *Schreikur*, angl. *anaphonesis*, it. *anafonesi*]. Exercice ou éclats de la voix; action de crier. || En thérapeutique, emploi des exercices vocaux pour fortifier les voies respiratoires.

**ANAPHRODISIAQUE.** adj. V. Antiaphrodisiaque.

**ANAPHRODISIE.** s. f. [*anaphrodisia*, de αν privatif, et Ἀφροδίτη, Vénus ; all. *Geschlechsabneigung*, angl. *anaphrodisy*, it. et esp. *anafrodisia*]. Absence des désirs vénériens chez l'homme ou chez la femme. Elle peut être congénitale ; elle est due alors à un arrêt de développement des organes génitaux ; elle peut succéder aussi à une affection organique du système nerveux ou à une névrose. Enfin, elle s'observe parfois à la suite de certaines influences morales (peur des maladies vénériennes, excès de travail intellectuel, etc.) ; elle est alors passagère et curable.

**ANAPHRODITE.** adj. [it. *anafrodito*, esp. *anafrodita*]. Se dit de celui qui n'éprouve pas de désirs vénériens, et qui se trouve *actuellement* inapte à exercer le coït. V. Anorchidie et Ovaire.

**ANAPHYSE.** s. f. [de ἀνὰ, derechef, et φύσις, naturel]. Régénération, action de renaître.

**ANAPLASIE.** s. f. [de ἀνὰ, derechef, et πλάσσειν, former]. Synonyme d'*anaplastie*. V. ce mot.

**ANAPLASTIE.** s. f. [*anaplastice*, de ἀναπλάσσειν, refaire, de ἀνὰ indiquant la rénovation, et πλάσσειν, former]. Art de rétablir la forme normale des parties mutilées. On emploie plus généralement le mot *autoplastie*, qui n'a pourtant pas le même sens.

**ANAPLASTIQUE.** adj. Qui se rapporte à l'anaplastie ou aux procédés de restauration des parties. — *Lambeau anaplastique*. Celui qui est taillé dans la peau saine pour servir à la restauration des parties voisines.

**ANAPLÉROSE.** s. f. [*anaplerosis*, de ἀναπληρόω, je remplis, je complète, de ἀνὰ indiquant renouvellement, et πληροῦν, emplir]. Action des substances anaplérotiques. || Synonyme de *prothèse*.

**ANAPLÉROTIQUE.** adj. [*anapleroticus*]. S'est dit de tout agent qu'on supposait propre à déterminer la reproduction des chairs, et à faciliter la cicatrisation des plaies avec perte de substance. V. Incarnatif.

**ANAPLÉROTIQUE.** s. m. Médicament qu'on regardait comme propre à combler les pertes de substance en favorisant la reproduction des chairs.

**ANAPNÉOGRAPHE.** s. m. [de ἀναπνεῖν, respirer, et γράφειν, écrire]. V. Spiromètre *écrivant*.

**ANAPNÉOMÈTRE.** s. m. [de ἀναπνεῖν, respirer, et μέτρον, mesure]. V. Spiromètre *écrivant*.

**ANAPNOÏQUE.** adj. [de ἀναπνοή, respiration, de ἀνὰ, indiquant répétition, et πνεῖν, souffler]. — *Remèdes anapnoïques*. Ceux qui favorisent l'expectoration.

**ANARRHIQUE.** s. m. [*anarrichas*, de ἀναῤῥιχᾶσθαι, aller en haut ; *loup de mer ; chat marin*, *A. lypus*, L.]. Genre de poisson acanthoptérygien de l'Islande et des mers du Nord, dont le foie sert à faire l'*huile de poisson* employée en médecine. V. Loup.

**ANARTHRIE.** s. f. [de αν privatif, et ἄρθρον, articulation]. Variété d'aphasie dans laquelle le malade ne peut articuler les mots, par suite de l'interruption des conducteurs qui vont du centre du langage aux noyaux bulbaires moteurs ; c'est une aphasie sous-corticale motrice.

**ANASARQUE.** s. f. [*anasarca*, de ἀνὰ, autour, et σάρξ, chair ; all. *Hautwassersucht*, angl. *general dropsy*, it. et esp. *anasarca*]. Intumescence générale, ou du moins très étendue, du tronc et des membres, produite par de la sérosité infiltrée dans le tissu lamineux. Lorsque l'hydropisie n'est que partielle, elle constitue l'*œdème*. L'anasarque est *primitive* (action du froid) ou *secondaire* (fièvres, anémie au plus haut degré, affections du cœur et du poumon, du foie et des reins). La peau est uniformément gonflée, pâle, froide, et conserve l'impression du doigt ; rarement, elle est rosée et plus chaude qu'à l'état normal. Lorsque l'anasarque a débuté par les pieds avant d'atteindre le tronc et le visage, elle est symptomatique d'une maladie organique du cœur ; lorsqu'elle commence par le visage, elle dépend ordinairement d'une affection rénale ; dans les affections du foie, l'hydropisie occupe ordinairement le péritoine (ascite) avant de se généraliser ; toutefois, dans les cirrhoses on peut observer un œdème préascitique des membres inférieurs (Gilbert). Les sudorifiques, les diurétiques, les purgatifs drastiques ou répétés constituent le traitement ; quand la quantité de sérosité qui infiltre les membres est considérable, il est permis de l'évacuer par quelques mouchetures superficielles.

**ANASPADIAS.** s. m. [de ἀνὰ, en haut, et σπάω, je divise]. Ouverture, par vice de conformation, de l'urètre à la face supérieure de la verge. V. Épispadias.

**ANASTALTIQUE.** s. m. [*anastalticus*, de ἀνὰ, sur, et στέλλειν, serrer]. Styptique ou astringent énergique.

**ANASTOMOSE.** s. f. [*anastomosis*, de ἀνὰ, avec, ensemble, et στόμα, bouche ; all. *Anastomosis*, *Zusammenmündung*, angl. *anastomosis*, it. *anastomosi*]. Communication entre deux vaisseaux. || Nom donné aux communications entre deux nerfs lorsqu'on croyait qu'ils étaient des canaux où circulait un fluide nerveux ; mais il y a erreur : ceux de leurs tubes qui, sous forme de rameau, s'écartent d'un faisceau pour se joindre à un autre, ne font que s'accoler aux éléments de ce dernier, sans s'aboucher avec eux. V. Abouchement. — *Anastomose de Jacobson*. V. Otique (*ganglion*). || *Anévrysme par anastomose*. V. Anévrysme.

**ANASTOMOTIQUE.** adj. [*anastomoticus*]. Qui a rapport aux anastomoses. — *Arcade anastomotique*. V. Arcade. — *Artère grande anastomotique*. Branche de la fémorale dont les rameaux s'anastomosent, autour du genou, avec les articulaires supérieures et inférieures. — *Rameaux anastomotiques*. Ceux qui établissent une communication entre deux vaisseaux ou deux nerfs.

**ANASTROPHIE.** s. f. [ἀνάστροφος, retourné, de ἀνὰ, marquant inversion, et στρέφειν, tourner]. Inversion splanchnique. V. Inversion.

**ANATAXIE.** s. f. [de ἀνὰ, derechef, et τάξις, ordre] (Verneuil). Partie de l'anaplastie qui consiste à faire reprendre à un organe sa situation normale.

**ANATOMIE.** s. f. [*anatome*, ἀνατομή, de ἀνὰ, distributivement, et τομή, section ; all. *Zergliederungskunst*, angl. *anatomy*, it. *anatomia*, *notomia*, esp. *anatomia*]. Proprement, dissection. || Science qui a pour sujet les corps organisés à l'état de repos, et pour but la connaissance de leur constitution. Cette connaissance pouvant se réduire à la notion d'un certain nombre de faits généraux ou lois, on dit aussi que l'anatomie a pour but la connaissance des lois de l'organisation. Il faut donc envisager le corps à étudier dans son ensemble avant d'en poursuivre tous les caractères successivement (*somatologie*). L'homme, ainsi que les autres êtres végétaux et animaux, a les caractères que présentent tous les corps. Ainsi, il a des caractères d'*ordre mathématique* (situation, dimensions, forme, durée) ; des caractères d'*ordre physique* (consistance, élasticité, poids, densité, hygrométricité, odeur, saveur, température, couleur, propriétés électriques) ; des caractères d'*ordre chimique*, qui comprennent : 1° l'action chimique des agents physiques sur lui, action toujours décomposante ; 2° les actions chimiques des corps simples ou composés : actions de combinaison ; 3° l'ensemble des *principes immédiats* qui le constituent et qui sont, les uns des composés chimiques définis cristallisables, les autres des *substances organiques* non cristallisables ; 4° sa composition *élémentaire* ou *médiate*, déduite de la connaissance de ces principes. Il a enfin des caractères qui n'appartiennent à aucun des corps du règne minéral, caractères qui, propres aux êtres organisés, ont reçu le nom de caractères d'*ordre organique* (V. Organique). Ces caractères, pour le corps pris dans son ensemble, consistent en ce qu'il se divise en *par-*

ties extérieures ou *superficielles*, et *parties intérieures, profondes* ou *internes*. Les parties extérieures sont la *tête*, supportée par le *cou*, qui repose sur le *tronc*, auquel sont attachés les *membres*, et qui est terminée par la *queue*. C'est à l'étude des parties externes qu'on donne le nom de *morphologie, anatomie externe* ou *morphologique*, ou *des formes*. Les parties intérieures sont les *appareils* qui se subdivisent en *organes* (*anatomie descriptive*), lesquels se groupent en *systèmes*, composés de *tissus*, et en *humeurs*, systèmes et humeurs susceptibles d'être ramenés à un certain nombre d'*éléments anatomiques* et de *principes immédiats* (*anatomie générale*). C'est au tout formé par la réunion de ces diverses parties qu'on donne le nom d'*organisme*. Chacune des parties extérieures et internes du corps présente des caractères de même ordre que l'organisme lui-même, mathématiques, physiques, etc. Cette division en parties externes et intérieures est applicable aux végétaux comme aux animaux : les noms seuls de ces parties diffèrent et sont en rapport avec leurs usages. Plusieurs des *parties extérieures* du corps peuvent manquer ou n'être que rudimentaires, comme la *queue* chez l'homme et le chimpanzé, les *membres* chez les ophidiens, le *cou* chez les crustacés et arachnides, la *tête* chez les mollusques acéphales, les rayonnés. Enfin, chez les spongiaires et beaucoup d'infusoires, le corps n'est plus subdivisible en parties extérieures. Plusieurs des *parties intérieures* du corps peuvent aussi manquer ou n'être que rudimentaires; il y a des animaux ou végétaux représentés par un seul élément anatomique, n'ayant par conséquent ni tissus ni systèmes, etc. (*Sphœrella nivalis*, Ehr.; *Astasia sanguinea*, Ehr., *Monas*, *Amibes*, etc.); d'autres sont formés, au moins pendant un certain temps de leur vie, par plusieurs éléments réunis en tissus, sans organes ni appareils (*Spathidies*, *Trémelles*, etc.). — On appelle *androtomie*, ou *anthropotomie*, l'anatomie de l'homme; *zootomie*, celle des autres espèces du règne animal. Le mot *anatomie*, employé seul, s'entend particulièrement des parties des êtres organisés dans l'état de santé. V. ORGANIQUE. — *Anatomie animale*. Étude de l'anatomie des animaux. — *Anatomie artificielle*. Art de modeler et de représenter les organes ou les parties du corps humain, dans l'état sain ou dans l'état de maladie, à l'aide de pièces de cire ou de carton qui peuvent se démonter de manière à montrer les parties sous-jacentes. — *Anatomie artistique, des formes* ou *des peintres et des sculpteurs*. Celle qui envisage les formes de l'homme et des autres mammifères, et les dispositions organiques dont elles résultent, pour un but d'application aux beaux-arts. — *Anatomie cellulaire*. Partie de l'anatomie générale qui a pour objet la connaissance de l'organisation des *cellules*, ce dernier terme étant pris, à tort, comme synonyme d'*élément anatomique*. — *Anatomie chirurgicale et médicale*. Application de toutes les notions d'anatomie, soit normale, soit pathologique, à l'étude des maladies chirurgicales ou internes, considérées dans leurs causes, leurs symptômes et leur thérapeutique. — *Anatomie clastique*. V. CLASTIQUE. — *Anatomie comparée*. V. COMPARATIF. — *Anatomie descriptive*. Partie de l'anatomie qui a pour sujet les parties du corps dont l'examen doit être fait spécialement, et qui a pour but la connaissance de leur mode de connexion et de leur constitution. Ces parties sont : 1° les organes (*organologie, organographie, anatomie descriptive* des auteurs classiques); 2° les appareils. L'anatomie descriptive a été divisée en *squelettologie* et en *sarcologie*. V. ces mots. — *Anatomie générale*. Branche de l'anatomie qui a pour sujet les espèces de parties du corps qui, observées dans une région de l'économie, sont connues pour toutes les autres, et qui a pour but la connaissance de leur organisation. Ces parties sont : 1° les parties simples et élémentaires (*mérologie*), tant principes immédiats qu'éléments anatomiques; 2° les tissus (*histologie*) et les humeurs (*hygrologie*); 3° les systèmes (*homœomérologie*). — *Anatomie homologique*. V. HOMOLOGIQUE. — *Anatomie microscopique*. Étude anatomique dans laquelle la petitesse des parties exige l'emploi du microscope. V. ANALYSE *anatomique*. — *Anatomie pathologique*. Étude des altérations que peuvent éprouver les organes, les tissus, les différents ordres de parties qui composent l'organisme. Hunter, Bichat, Broussais, rattachant la lésion d'une partie à l'état normal de cette partie dans ses divers âges, et subordonnant la forme à la composition anatomique élémentaire, ont emprunté à l'anatomie normale leurs subdivisions pathologiques. Au contraire, Laennec et Meckel, se concentrant dans l'examen des formes pour décrire les produits anormaux, ont cru arriver à des résultats utiles en puisant dans l'anatomie pathologique elle-même une méthode qui lui fût propre, en supposant qu'elle avait une classification fondée sur les lésions considérées indépendamment des lieux où elles siègent. Or, il est certain que la forme des produits anormaux est subordonnée, comme leurs autres caractères extérieurs, à leur forme anatomique élémentaire : loin d'avoir son *autonomie*, l'anatomie pathologique doit donc puiser sa méthode dans celle de l'anatomie normale, dont elle étudie les excès, les diminutions et les aberrations, et ne constituer qu'une forme de l'anatomie comparée. — *Anatomie philosophique, anatomie transcendante*. V. TRANSCENDANT. — *Anatomie textulaire* (De Blainville). L'histologie. V. TEXTULAIRE. — *Anatomie topographique*, ou *anatomie des régions*. Étude de toutes les parties qu'on rencontre dans telle ou telle région considérée de la superficie au centre; étude de la position respective des muscles, nerfs, vaisseaux, os, etc., de manière qu'un instrument tranchant ou acéré devant traverser, dans une direction déterminée, un point de l'économie, on sache avec précision quelles sont les parties qu'on rencontrera. V. RÉGION.

**ANATOMIQUE**. adj. [*anatomicus*]. Qui a rapport à l'anatomie. — *Élément anatomique*. V. ÉLÉMENT et ORGANIQUE. — *Piqûre anatomique*. V. ANATOMISTE et PIQÛRE. — *Procédés* et *analyse anatomiques*. V. ANALYSE. — *Tubercule anatomique*. V. TUBERCULE.

**ANATOMISME**. s. m. Doctrine qui consiste à considérer la disposition et la texture des organes comme susceptibles de rendre compte de leurs phénomènes physiologiques et pathologiques.

**ANATOMISTE**. s. m. [*anatomicus*, all. *Anatomiker*, angl. *anatomist*. it. et esp. *anatomico*]. Celui qui cultive l'anatomie. — *Maladie des anatomistes*. Les accidents qui peuvent atteindre l'anatomiste résultent tantôt d'une blessure, tantôt de l'absorption de gaz ou de miasmes. — Les blessures sont produites : 1° par instruments piquants (scalpels, ciseaux, érignes, esquilles); 2° par instruments tranchants (bistouris, couteaux, etc.); 3° par instruments contondants (billots, os, etc.). Les plaies qui en résultent se comportent souvent comme des plaies simples, et guérissent par première intention ou après suppuration, ou en donnant seulement lieu à la formation d'un *tubercule anatomique*. Mais il n'en est pas toujours ainsi : une blessure faite en disséquant est souvent compliquée de l'inoculation d'un virus susceptible de produire dans l'organisme des altérations graves (V. PIQÛRE *anatomique*). Les garçons d'amphithéâtre portent souvent sur les mains des ulcérations qui ont reçu le nom de *crevasses*. On les observe rarement sur les anatomistes. — Les accidents qui peuvent survenir en dehors des blessures sont assez nombreux. Le séjour dans un amphithéâtre de dissection est suivi de *fatigue*, de *courbature*, de *prostration des forces*, qui survient d'autant plus vite chez les individus non habitués à l'amphithéâtre, que les cadavres sont plus avancés en putréfaction. Les jeunes gens qui travaillent

dans un cabinet mal aéré sont sujets à des *bâillements*, à des *pandiculations*. Les miasmes, les matières organiques en suspension, pénètrent dans les voies respiratoires et dans l'organisme; et bientôt des accidents se déclarent. Les gaz sont éliminés le plus souvent par la muqueuse intestinale; de là des *diarrhées*, des *dysenteries*, des *coliques*, des *vents* ayant l'odeur du cadavre, fréquemment observés sur les jeunes étudiants. Si le miasme n'est pas éliminé, il peut donner lieu à de l'*inappétence*, de l'*anorexie*, de l'*embarras gastrique*. Béraud a aussi constaté la manifestation d'une maladie assez analogue à la *varioloïde*, survenue chez de jeunes étudiants qui ne s'étaient pas piqués : fièvre, malaise, puis éruption analogue à celle de la varioloïde du deuxième ou troisième jour; durée, huit à dix jours. Ces derniers accidents n'arrivent qu'au début des études. Cependant ceux qui fréquentent les amphithéâtres peuvent toujours éprouver les accidents des piqûres; ils présentent quelquefois une haleine fétide toute particulière, et ils portent souvent avec eux les odeurs du cadavre indépendantes des vêtements. Pour éviter ces inconvénients, les étudiants commenceront par faire des séances courtes et à quelques jours d'intervalle, puis plus longues et plus rapprochées. Quand ils éprouveront des accidents du côté des voies digestives, ils prendront du vin de quinquina, et ils auront soin de ne venir à l'amphithéâtre qu'après leur déjeuner. Ils changeront de vêtements en entrant et en sortant. L'emploi de quelques cuillerées d'essence de térébenthine versée sur le cadavre, ou de quelques gouttes sur les mains, suffit pour empêcher la putréfaction pendant plus d'un jour, et pour enlever l'odeur des matières fétides ou des objets qui les ont touchées. S'ils se piquent, ils suceront la plaie longtemps, comprimeront le doigt pour la faire saigner le plus possible, puis la laveront à l'eau ou mieux à l'alcool ordinaire ou camphré, et la panseront avec une bandelette de taffetas. Quelques personnes emploient, à tort, le nitrate d'argent pour cautériser la plaie; les Anglais préconisent l'alun. Rien n'est préférable à la succion, qui remplit l'indication capitale de ne pas laisser pénétrer la substance virulente. V. INOCULABLE et VIRULENT.

**ANATRÈSE.** s. f. [*anatresis*, de ἀνὰ indiquant cheminement, et τράω, je perce]. Perforation, trépanation.

**ANATRIPSIOLOGIE.** s. f. [de ἀνάτριψις, friction, et λόγος, discours, traité]. Traité sur les frictions.

**ANAUDIE.** s. f. [de αν priv., et αὐδὴ, voix]. L'aphémie.

**ANAYCAL.** s. m. V. PÉRICAL.

**ANAZOTURIE.** s. f. [de αν privatif, *azote*, et οὖρον, urine]. Disparition plus ou moins complète de l'urée des urines dans quelques maladies.

**ANCESTRAL, ALE.** adj. [de *ancêtre*, autrefois *ancestre*]. — *Type ancestral.* V. TYPE.

**ANCHE.** s. f. [*ligula*, all. *Mundstück*, angl. *reed*, it. *linguetta*, esp. *estrangul*]. Languette mobile qui ouvre et ferme alternativement le passage de l'air dans un tuyau où on le fait vibrer. Les cordes vocales inférieures remplissent les fonctions d'anche dans le larynx, qui est un véritable instrument à vent. V. PHONATION.

**ANCHIETA.** s. f. [*Anchietea*]. Genre de violariées grimpantes du Brésil, dont la racine est purgative.

**ANCHIÉTINE.** s. f. Principe actif de l'écorce de la racine de l'*Anchieta*.

**ANCHILOPS.** s. m. [*anchilops*, ἀγχίλωψ, de ἀγχὶ, proche, et ὤψ, œil; all. *Augenwinkelgeschwulst*, it. *anchilope*, esp. *anguilops*]. Petite tumeur située vers le grand angle de l'œil, au-devant ou à côté du sac lacrymal, et non dans ce sac, ce qui distingue l'*anchilops* de la *tumeur lacrymale*. Souvent, l'anchilops venant à s'ouvrir, il y succède un petit ulcère arrondi, qu'on appelle *egilops*. L'anchilops est inflammatoire ou enkysté. L'*anchilops inflammatoire* est un petit phlegmon ou un furoncle qui cède à un traitement antiphlogistique. L'*anchilops enkysté* reste longtemps stationnaire; il faut enlever le kyste, ou le fendre dans sa partie antérieure, et favoriser les adhérences de ses parois.

**ANCHILOSTOME.** s. m. V. ANKYLOSTOME.

**ANCHOIS.** s. m. [all. *Anschove*, angl. *anchovy*, it. *acciuga*, esp. *anchoa*]. Petit poisson du genre *Clupea* (*Clupea encrasicholus* L., *Engraulis encrasicholus*, Cuv.). Commun dans la Méditerranée. Salé avec soin, il devient stimulant, et passe pour aphrodisiaque.

**ANCŒUR.** s. m. V. AVANT-CŒUR.

**ANCOLIE.** s. f. [*Aquilegia*, L., renonculacées, J.; all. *Aglei*, angl. *columbine*, it. *aquilegia*]. Genre de plantes dont l'espèce vulgaire, *Aquilegia vulgaris*, L., *gant de Notre-Dame*, qu'on rencontre communément en été dans les bois, était autrefois en grande réputation, comme antiscorbutique, apéritive et diurétique.

**ANCONAGRE.** s. f. [*anconagra*, de ἀγκὼν, coude, et ἄγρα, proie, capture]. Douleur à l'articulation du coude.

**ANCONÉ.** adj. [*anconeus*, de ἀγκὼν, olécrâne]. Se dit d'une partie en rapport avec l'olécrâne.

**ANCONÉ.** s. m. [all. *Knorrenmuskef*]. Muscle qui s'attache à l'olécrâne. Winslow en distingue quatre, dont trois ne sont que les divisions du muscle *triceps brachial*. Le dernier seul a retenu le nom d'*ancone épicondylo-cubital* (Ch.); situé à la partie postéro-supérieure de l'avant-bras, il s'étend de la tubérosité externe de l'humérus au tiers supérieur du bord postérieur du cubitus.

**ANCONOCACE.** s. f. [de ἀγκὼν, coude, et κακὸς, malade; *anconagra*, all. *Ellenbogengicht*]. Maladie de l'articulation du coude (Lobstein).

**ANCY** et ses dérivés. V. ANKY.

**ANCYROÏDE.** adj. [de ἄγκυρα, ancre, et εἶδος, forme]. Qui a la forme d'une ancre. — *Apophyse ancyroïde.* V. CORACOÏDE. — *Cavité ancyroïde* (*cavité digitale*). Portion postérieure des ventricules latéraux du cerveau, qui est celle où ils se recourbent pour changer de direction, et qui se prolonge plus ou moins dans l'épaisseur du lobe cérébral postérieur correspondant.

**ANDA, ANDA-AÇU, ANDASSU, ANDA DE PISON.** s. m. [*Anda Gomesii*, A. Juss.]. Grand arbre de la famille des euphorbiacées; l'écorce jetée dans l'eau sert à enivrer les poissons; le fruit, gros comme le poing, a un noyau volumineux, de deux loges, contenant chacune une amande employée en électuaire purgatif au Brésil; on en retire une huile qui purge comme celle du ricin.

**ANDABRE** [France, Aveyron]. *Eaux bicarbonatées sodiques ferrugineuses* : minéralisation totale 2,5, dont 1,8 de bicarbonate de soude, 0,5 de bicarbonate de chaux et de magnésie, 0,065 de bicarbonate de fer, et 600 centimètres cubes d'acide carbonique libre. Eaux froides : température 10°. Mode d'emploi : boissons, bains, douches. Indications : lymphatisme, anémie, chlorose, convalescence. Établissement hydrothérapique du 15 juin au 30 octobre.

**ANDERMATT** (Suisse, canton d'Uri). *Station d'altitude*. Altitude : 1 444 mètres; température minima en janvier : — 6°,3. Air sec, tranquille, le village étant situé dans une sorte de cuvette; mais vent d'ouest au printemps. Sanatorium. Indications : tuberculose pulmonaire au premier et au deuxième degré, comme à Davos. V. DAVOS.

**ANDERSCH** (anatomiste allemand de la fin du dix-septième siècle). — *Ganglion d'Andersch.* V. GLOSSO-PHARYNGIEN.

**ANDERSON** (médecin écossais du dix-septième siècle). — *Pilules d'Anderson.* V. PILULE.

**ANDIRA.** s. m. V. ANGELIN.

**ANDOZ.** s. m. V. Scherti.

**ANDRALOGOMÈLE.** s. m. [de ἀνὴρ, gén. ἀνδρὸς, homme, ἄλογος, privé de raison, et μῆλον, qui signifie toute espèce d'animaux domestiques]. Monstre chez lequel Malacarne supposait l'existence simultanée d'un corps d'homme et des membres d'une brute.

**ANDRANATOMIE** ou **ANDROTOMIE.** s. f. [*andranatome* ou *androtome*, de ἀνὴρ, ἀνδρὸς. homme, et ἀνατομὴ, anatomie]. Anatomie de l'homme.

**ANDRÉ DE LA CROIX.** — *Emplâtre d'André de La Croix.* V. Emplatre *agglutinatif.*

**ANDROGÉNIE.** s. f. [de ἀνὴρ, homme, et γεννᾶν, engendrer]. Reproduction de l'homme, ou ce qui concerne l'homme dans la reproduction.

**ANDROGRAPHIS.** s. f. Genre d'acanthacées dont une espèce (*A. paniculata*, Nees, ou *Justicia paniculata*, Burm.) fait la base de la *drogue amère*, tonique et antidysentérique.

**ANDROGYNE.** s. m. [ἀνδρογύνης, all. *Mannweib*, angl. *androgynus*; it. et esp. *androgino*]. Individu chez lequel les organes des deux sexes sont réunis; *androgyne* est, par conséquent, synonyme d'*hermaphrodite.*

**ANDROMANIE.** s. f. [*andromania*, de ἀνὴρ, gén. ἀνδρὸς, homme, et μανία, fureur, folie]. Synonyme de *nymphomanie.*

**ANDROPOGON.** s. m. [*Andropogon schænanthus*, L.]. Graminée dont l'infusion est usitée aux Indes comme succédanée de celle du thé. On lui attribue des propriétés stimulantes et toniques. — *Andropogon à odeur de citron.* V. Lemon-grass.

**ANDROSÈME.** s. m. [*Androsæmum officinale*, Allioni; angl. *all-heal* ou *St-Peter's wort; toute-sainte*]. Plante de la famille des hypéricinées, voisine du millepertuis, et employée comme lui. V. Millepertuis.

**ANDROTOMIE.** s, f. V. Andranatomie.

**ANDRUM.** s. m. Nom donné par Kæmpfer (1712) à un épaississement œdémateux considérable du scrotum, endémique en Asie méridionale et dans le Japon; c'est une forme de l'*éléphantiasis des Arabes.* V. Éléphantiasis.

**ÂNE.** s. m. **ÂNESSE.** s. f. — *Lait d'ânesse.* V. Lait.

**ANÉANTISSEMENT.** s. m. V. Abattement.

**ANÈBE.** adj. [ἄνηβος, de αν privatif, et ἥβη, jeunesse, âge adulte]. Impubère.

**ANECTASIE.** s. f. [*anectasis*, de αν priv., et ἔκτασις, extension]. Nom donné par Grossi au manque d'extension habituelle d'un organe.

**ANEL** (chirurgien français, qui écrivit de 1707 à 1722). *Méthode d'Anel.* Méthode de traitement des anévrysmes artériels par la ligature pratiquée au-dessus du sac; elle interrompt la circulation du sang dans le sac anévrysmal, et amène, par conséquent, la formation d'un caillot fibrino-globulaire passif; l'arrêt circulatoire est en général momentané; le cours du sang se rétablit; des caillots fibrineux actifs se déposent, et la guérison survient. Mais si la circulation ne se rétablit pas, la gangrène du membre peut se produire; si elle se rétablit trop tôt, les caillots n'ont pas le temps de se former et il y a récidive; néanmoins, cette méthode compte un assez grand nombre de succès, surtout depuis l'avènement de l'antisepsie. La méthode de Hunter est analogue à celle d'Anel, mais le chirurgien anglais plaçait la ligature à distance du sac; on réunit souvent les noms des deux chirurgiens et on désigne alors le traitement des anévrysmes par la ligature au-dessus du sac sous le nom de *méthode d'Anel-Hunter.* — *Sonde d'Anel.* V. Sonde.

**ANÉLECTRIQUE.** adj. [de αν priv., et ἤλεκτρον, succin]. Se dit des corps conducteurs de l'électricité, non qu'on ne puisse développer en eux la propriété électrique, mais parce qu'ils la perdent au moment où elle est produite.

**ANÉLECTROTONIQUE.** adj. V. Électrogenèse.

**ANÉLECTROTONUS.** s. m. État d'une partie du corps, nerf ou muscle, soumis à l'action d'un courant électrique, à l'anode.

**ANÉMASE.** s. f. V. Anémie *épidémique des mineurs.*

**ANÉMIE.** s. f. [*anæmia*, de αν priv., et αἷμα, sang; all. *Anæmie*, *Blutarmuth*, angl. *anemy*, it. et esp. *anemia*]. État morbide dans lequel il y a insuffisance *quantitative* ou *qualitative* du sang. Tantôt il y a diminution, *générale* ou *locale*, de la quantité de sang contenue dans les vaisseaux (*oligémie*, *hypémie*, *anémie totale* ou *vraie*); tantôt la proportion normale des éléments liquides et solides du sang est diminuée (*anémies partielles*). L'anémie totale est celle qui succède aux hémorragies; l'appauvrissement du sang frappe également tous ses éléments, au moins jusqu'à ce que la rénovation ait commencé. Les anémies partielles sont au contraire de diverses natures, et une première division s'impose, celle des *anémies cruoriques*, et des *anémies liquoreuses.* Les anémies cruoriques sont caractérisées par la diminution du nombre des globules (*anémies globulaires*); il y a une anémie globulaire totale où la diminution atteint à la fois les globules rouges et les globules blancs, et des anémies globulaires partielles : l'une appelée *anémie hématique*, si le chiffre des globules rouges est seul abaissé (ex. la chlorose); et une autre dite *anémie leucocytique* si ce sont les globules blancs qui sont en nombre moindre qu'à l'état normal (ex. certaines formes de lymphadénie, Gilbert). Les anémies liquoreuses présentent aussi diverses variétés : parfois c'est un seul élément qui fait défaut, comme l'eau dans le choléra, à la suite des grandes diarrhées, des purgations (Brouardel), des transpirations abondantes (Gubler et Renaut) (*anémie aqueuse ou hydrémie*); ou bien c'est le sérum qui est appauvri (*anémie séreuse* succédant aux ponctions répétées d'ascite) (Gilbert et Garnier). Le mot *anémie* employé seul désigne souvent l'*anémie hématique* ou *aglobulie*; celle-ci peut être divisée, avec M. Hayem, en quatre degrés : dans l'anémie légère ou du *premier degré*, le nombre des globules N égale 3 ou 5 millions, leur richesse en hémoglobine R équivaut à 3 ou 4 millions de globules normaux; la valeur globulaire, c'est-à-dire la quantité d'hémoglobine contenue dans un globule, exprimée par le rapport $\frac{R}{N}$, égale l'unité ou descend jusqu'à 0,65. L'anémie du *deuxième degré*, dite moyenne, est caractérisée par l'abaissement de la richesse globulaire R qui descend à 2 ou 3 millions, tandis que N oscille entre 3 et 5 millions; la valeur globulaire G tombe à 0,70 ou 0,30. Dans l'anémie du *troisième degré*, dite intense, R égale de 2 millions à 800 000 globules; N égale de 4 millions à 800 000, et G descend à 0,40; quelquefois, au contraire, la valeur globulaire monte et dépasse l'unité. Enfin dans l'anémie du *quatrième degré*, dite extrême, R égale 800 000, N atteint au maximum 800 000, de sorte que G monte et atteint de 0,80 à 1,70; à ce moment, des globules géants et des hématies nucléées apparaissent dans le sang. — L'*anémie générale*, qui comprend ces diverses altérations, peut être primitive (alimentation insuffisante, séjour dans les grandes villes, etc.), ou secondaire (hémorragies, affections aiguës ou chroniques). La décoloration de la peau et des lèvres, l'affaiblissement général, les névralgies, la tendance à l'essoufflement, les palpitations cardiaques, sont des symptômes essentiels de l'anémie : comme traitement, elle réclame l'emploi des ferrugineux, des amers, des toniques de la nature du quinquina, et un régime analeptique. Quant à l'*anémie locale*, ses effets sont aussi variés que ses causes et son siège, et ses symptômes sont rarement caractéristiques. — *Anémie cérébrale.* Diminution de la quantité de sang qui arrive au cerveau. Celle qui succède aux hémorragies est subite et caractérisée par l'anéantisse-

ment du mouvement et de la connaissance, suivi de convulsions générales; tandis que celle qui succède aux maladies graves est lente et présente alternativement des symptômes de dépression et d'excitation. — *Anémie épidémique des mineurs* (*anémase, maladie des mineurs, ankylostomasie*). Maladie qui a régné épidémiquement parmi les ouvriers des mines de Chemnitz (Hongrie), en 1777, et, depuis 1785 jusqu'en 1792, en France parmi les ouvriers d'Anzin, de Fresnes et Vieux-Condé, près de Valenciennes, en 1803 parmi les ouvriers du Saint-Gothard, parmi les briquetiers et les tuiliers des environs de Cologne et de Bonn, etc. Invasion marquée par des coliques violentes, gêne dans la respiration, palpitations, prostration des forces, météorisme du ventre, déjections vertes et noires; cet état dure dix ou douze jours et plus. Alors les douleurs abdominales se calment, le pouls reste faible, concentré, accéléré; la peau se décolore et prend une teinte jaunâtre; la marche est pénible, le visage bouffi; sueurs habituelles, dépérissement lent et progressif, émaciation; enfin, les premiers symptômes se renouvellent avec douleurs de tête, défaillances fréquentes, intolérance de la lumière et du son, diarrhée et mort. La peau est décolorée. Cette maladie est chronique, et dure souvent un grand nombre de mois. Elle est due à la présence de l'*ankylostome duodénal*, parasite très répandu; les larves avalées avec de l'eau malpropre se développent dans l'intestin et déterminent de petites hémorragies qui, nombreuses et répétées, occasionnent la maladie. Le traitement sera d'abord prophylactique, l'ankylostomasie étant, avant tout, une maladie évitable; le traitement curatif consiste dans l'emploi des anthelminthiques, en particulier la fougère mâle ; le traitement de l'anémie par les ferrugineux ne sera pas négligé. — *Anémie pernicieuse progressive*. Maladie décrite pour la première fois en 1872 par Biermer et caractérisée par un état anémique intense, évoluant sans cause apparente jusqu'à l'issue fatale. Le sang présente les lésions de l'anémie du quatrième degré ; il contient des hématies déformées, dont quelques-unes, mobiles, ont été appelées *pseudo-parasites*, des globules géants et des hématies nucléées apartenant à la variété appelée *mégaloblastes* par Ehrlich; le chiffre des hématoblastes est fortement abaissé; de plus, comme l'a montré M. Hayem, le caillot n'est pas rétractile, ce qui distingue l'anémie pernicieuse protopathique des anémies graves symptomatiques. Les symptômes consistent, en dehors de ceux habituels de l'anémie, en des hémorragies multiples, en particulier du purpura, en troubles dyspeptiques plus ou moins intenses, enfin en phénomènes nerveux (hyperesthésie ou paresthésie, parésie). La marche est progressive, mais peut présenter parfois des rémissions plus ou moins marquées ; la durée varie de deux à huit mois; la terminaison est la mort lente par « impuissance de vivre » ou par une complication ultime. La cause de cette maladie n'est pas connue; elle a été attribuée par certains auteurs (Fenwick) à l'atrophie de l'estomac, lésion fréquemment notée à l'autopsie; elle se rencontre de préférence chez la femme; les facteurs étiologiques le plus souvent relevés sont les fatigues physiques et psychiques, la misère physiologique, les grossesses répétées, et la lactation prolongée. Quant à sa nature, elle est diversement interprétée suivant les auteurs, pour M. Hayem, ce serait une anémie par *anhématopoïèse*, c'est-à-dire par épuisement de la fonction hématoblastique; d'après Ehrlich, ce défaut de formation du sang serait dû à un agent chimique quelconque, provoquant dans la moelle osseuse la dégénérescence mégaloblastique. Quoi qu'il en soit, le foie semble jouer dans ce processus un certain rôle; il contient plus de fer que normalement (Quinck), il est augmenté de volume sans que ses cellules soient dégénérées (hyperhépatie) (Gilbert et Garnier). Le traitement de choix est la médication arsenicale sous forme de liqueur de Fowler employée en ingestion ou en injections hypodermiques. — *Anémie utérine*. État morbide constitué par l'insuffisance du sang qui arrive à la matrice : la suppression des règles est l'effet immédiat de cet état, qui a pour conséquence éloignée l'atrophie de l'utérus.

**ANÉMONE.** s. f. [*Anemone*, L., ἀνεμώνη, de ἄνεμος, vent, parce que sa fleur ne s'ouvre que par le vent, selon Pline ; all. *Windblume*, angl. *anemony*, it. *anemone*, *anemolo*, esp. *anemona*]. Genre de plantes renonculacées, J., dont plusieurs espèces, âcres et caustiques, employées autrefois en médecine, sont aujourd'hui abandonnées.

**ANENCÉPHALE.** s. m. [de αν priv., et de ἐγκέφαλος, encéphale, cerveau ; it. et esp. *anencefalo*]. Monstre privé de cerveau et de moelle épinière, chez lequel le crâne et le canal vertébral sont largement ouverts (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**ANENCÉPHALE.** adj. Se dit d'un animal qui manque d'encéphale.

**ANENCÉPHALIE.** s. f. État des monstres anencéphales. V. ACÉPHALIE.

**ANENCÉPHALIENS.** s. m. pl. (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Classe de monstres qui sont privés de tête. Elle comprend les *anencéphales* et les *dérencéphales*.

**ANENCÉPHALIQUE.** adj. Qui a rapport à l'anencéphalie.

**ANENCÉPHALOHÉMIE.** s. f. [de αν priv., ἐγκέφαλος, encéphale, et αἷμα, sang]. Défaut du sang vers le cerveau.

**ANENCÉPHALONEURIE** ou **ANENCÉPHALONÉVRIE.** s. f. [de αν priv., ἐγκέφαλος, encéphale, et νεῦρον, nerf]. Défaut d'action nerveuse de l'encéphale.

**ANENCÉPHALOTROPHIE.** s. f. [de αν priv., ἐγκέφαλος, encéphale, et τροφή, nourriture]. Diminution de volume du cerveau.

**ANÉPIPLOIQUE.** adj. [de αν priv., et *épiploon*]. S'est dit des monstres dépourvus d'épiploon.

**ANÉPISCHÈSE.** s. f. [de αν priv., et ἐπίσχω, j'arrête]. Incontinence, paralysie d'un sphincter.

**ANÉPITHYMIE.** s. f. [*anepithymia*, de αν priv., et ἐπιθυμία, désir]. Perte des désirs, des appétits, comme de la faim, de la soif, de l'appétit vénérien, etc.

**ANÉRYTHROBLEPSIE.** s. f. [de αν priv., ἐρυθρὸς, rouge, et βλέπειν, voir]. Daltonisme avec impossibilité de distinguer le rouge, qui est confondu avec le gris cendré : c'était le cas de Dalton lui-même (Ruete).

**ANÉSINE.** s. f. ou **ANÉSON.** s. m. Solution aqueuse de l'alcool trichlorpseudobutylique ou de l'acétonchloroforme; employé en solution aqueuse à 1/2 p. 100 (Vamossy), ce corps a une puissance anesthésique équivalente à celle d'une solution de cocaïne à 2 ou 2 1/2 p. 100. C'est un anesthésique local utile en petite chirurgie, en oculistique et en art dentaire.

**ANESTHÉCINÉSIE.** s. f. [de αν priv., αἴσθησις, sentiment, et κίνησις, mouvement]. Absence du sentiment et du mouvement de tel ou tel organe.

**ANESTHÉSIE.** s. f. [*anæsthesia*, de αν priv., et αἴσθησις, sensibilité ; all. *Unempfindlichkeit*, angl. *insensibility*, it. *anestesia*]. Privation générale ou partielle de la faculté de sentir. ‖ Privation ou affaiblissement de la sensibilité en général, ou de la sensibilité d'un organe en particulier (*peau, muscles*, etc.), produite soit par une maladie, soit par des agents anesthésiques. L'anesthésie peut succéder à des lésions des nerfs, de la moelle ou du cerveau, et elle se rencontre dans un grand nombre de maladies du système nerveux; elle peut en effet exister sans lésion d'aucun organe, en particulier dans l'hystérie; son siège, sa topographie, ses variétés sont d'un précieux secours pour le diagnostic des affections nerveuses. — *Anesthésie asphyxique* (Faure). Paralysie de la sensibilité

qui survient dans tous les genres d'asphyxie, savoir : 1° par inspiration de gaz simplement irrespirables, comme l'air confiné privé de son oxygène et chargé d'acide carbonique, et comme l'acide carbonique, l'azote, l'hydrogène, etc.; 2° par inspiration de gaz qui, se fixant aux globules rouges, les rendent incapables d'absorber l'oxygène de l'air : tel est par-dessus tout *l'oxyde de carbone* (V. Oxyde); 3° par impossibilité d'introduire de l'air dans le poumon, comme en cas d'étouffement, de strangulation, de submersion. Dans ces conditions, l'oxygène de l'air cesse d'être introduit dans le sang et de remplacer l'acide carbonique dans l'intimité des tissus; tandis que certains agents, comme l'éther, l'amylène, etc., produisent l'anesthésie en agissant sur les éléments nerveux, sans que l'oxygène cesse de s'échanger avec l'acide carbonique, de se fixer aux globules rouges et aux tissus. L'anesthésie asphyxique est graduelle; elle commence aux extrémités des membres, des jambes d'abord pour gagner le tronc. C'est vers le haut de la poitrine, sous les clavicules, à la région mammaire et près des aisselles, que la sensibilité disparaît en dernier lieu. Lorsque les asphyxiés reviennent à la vie, la sensibilité reparaît sur toute la poitrine, puis sur le tronc, à la partie supérieure des membres, et enfin aux extrémités. — *Anesthésie chirurgicale*. Celle que l'on détermine au moyen d'un agent anesthésique quelconque (chloroforme, éther) afin de pratiquer des opérations sans douleur. Découverte en 1844 par un jeune dentiste américain, Horace Wells, qui se servait du protoxyde d'azote, elle fut pratiquée ensuite en 1846 par Jackson et Morton au moyen de l'éther; enfin, à la suite de la découverte des propriétés anesthésiques du chloroforme par Flourens, ce corps fut appliqué par Simpson (1847) à des opérations chirurgicales. C'est l'anesthésie qui, avec l'antisepsie, a permis le développement rapide de la chirurgie dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. — *Anesthésie cutanée* (A. Voisin). Insensibilité accidentelle de la peau pouvant porter soit sur les sensations de contact ou de pression, soit sur les sensations douloureuses (analgésie), soit sur les sensations thermiques. — *Anesthésie douloureuse*. Phénomène caractérisé par l'association d'hyperalgésie et d'anesthésie tactile dans un même territoire nerveux; il s'observe dans le cas d'oblitération artérielle et précède souvent l'apparition d'un foyer de gangrène. — *Anesthésie électrique*. Celle que l'on détermine en soumettant la peau ou quelque autre organe à l'influence des courants électriques. — *Anesthésie locale*. Celle que l'on détermine dans une dent ou un point limité de la peau, des doigts, etc., en les soumettant seuls à l'influence d'un mélange réfrigérant, de l'éther que l'on fait évaporer, d'un courant d'acide carbonique, du chloroforme sous forme de liniment, de l'action de la cocaïne (V. Cocaïne). Ces divers procédés, et en particulier les injections de cocaïne, permettent de pratiquer des opérations limitées sans recourir aux méthodes d'anesthésie générale. Enfin, on se sert actuellement d'un procédé permettant de déterminer une anesthésie localisée en mettant la cocaïne en contact direct avec la moelle épinière; en injectant dans le canal rachidien, suivant la méthode de Bier, une solution de cocaïne, on détermine l'insensibilité dans toute la moitié inférieure du corps.

**ANESTHÉSIER.** v. a. Déterminer l'anesthésie.

**ANESTHÉSIMÈTRE.** s. m. Instrument destiné à déterminer le degré d'anesthésie, d'après l'état de la sensibilité. V. Esthésiomètre. ‖ Instrument destiné à mesurer la quantité administrée d'un anesthésique.

**ANESTHÉSIQUE.** adj. Qui appartient à l'anesthésie, qui produit l'anesthésie. — *Méthode anesthésique*. V. Éthérisation.

**ANESTHÉSIQUE.** s. m. Substance dont la propriété est d'éteindre momentanément la sensibilité (éther, chloroforme, et autres substances volatiles, le protoxyde d'azote, l'aldéhyde, l'huile de naphte artificielle, l'amylène, etc.). On a utilisé cette propriété pour supprimer la douleur dans les opérations chirurgicales. Lors de l'ingestion d'un anesthésique, le cerveau est impressionné le premier, et la moelle s'anesthésie par influence. Cependant, étant un centre, elle aussi, et contenant des cellules centrales sensitives, elle peut s'anesthésier directement et en dehors de l'influence cérébrale. Quant aux nerfs sensitifs, ils ne peuvent devenir insensibles que lorsque l'action anesthésique s'est fait sentir à leur source médullaire ou cérébrale. Les anciens avaient aussi des préparations anesthésiques dont la mandragore paraît avoir été l'élément principal. — *Anesthésiques locaux*. Agents qui amènent l'insensibilité plus ou moins complète de la partie seule où ils ont été appliqués. Ex. : l'acide carbonique, le froid, l'éther vaporisé rapidement à la surface de la peau, le chloroforme maintenu appliqué sur une partie. La cocaïne est une autre variété d'anesthésique local; elle n'agit pas en application sur la peau intacte; mais seulement sur une surface muqueuse ou sur la peau dépourvue de son épiderme; le plus ordinairement on l'introduit dans le tissu sous-cutané à l'aide d'une seringue; son action se porte alors sur les terminaisons nerveuses, sur les nerfs ou même sur les gros troncs nerveux au contact desquels elle a été déposée.

**ANESTHIE.** s. f. [de ἀν privatif, et ἐσθής, vêtement]. Trouble psychique consistant dans l'impossibilité pour un malade de mettre ses vêtements.

**ANETH.** s. m. [ἄνηθον, all. *Dill*, angl. *anethum*, *dill*, it. *aneta*, *aneto*, *finocchio*]. Genre de plantes de la famille des ombellifères, dont deux espèces sont employées en médecine : 1° l'*aneth odorant*, vulgairement *aneth* ou *aneth puant* (*Anethum graveolens*, L.), dont le fruit, composé de deux petites semences accolées, brunâtre, ovale, strié, un peu convexe d'un côté, et bordé tout autour d'une membrane qui en double le diamètre, a une odeur forte et une saveur chaude et aromatique, et a été rangé parmi les carminatifs; 2° le *fenouil* (*Anethum fœniculum*, L.). V. Fenouil.

**ANÉTIQUE.** adj. [*aneticus*, ἀνετικός, de ἀνίημι, je relâche]. Synonyme de *rémittent*.

**ANETLINAU.** s. f. Amyridée du Brésil donnant une variété d'*élémi*.

**ANEUROSE.** s. f. [de α privatif, et νεῦρον, tendon, et plus tard nerf]. Absence de nerfs. ‖ Autrefois absence de tendons.

**ANÉVRIE** ou **ANEURIE.** s. f. [*aneuria*, de α priv., et νεῦρον, nerf]. Défaut d'action nerveuse, paralysie.

**ANÉVRISME** (selon l'Académie). s. m. Il vaut mieux écrire Anévrysme.

**ANÉVRYSMAL, ALE,** ou **ANÉVRYSMATIQUE.** adj. [it. *aneurismale*, esp. *aneurismal*]. Qui a rapport à l'anévrysme. — *Caillot anévrysmal*. V. Caillot. — *Diathèse anévrysmale*. Constitution morbide qui se révèle par le développement successif de tumeurs anévrysmales plus ou moins nombreuses sur un même individu. — *Sac* ou *kyste anévrysmal*. La poche formée par la dilatation des tuniques artérielles et par les tissus voisins, et dans laquelle se trouvent contenus le sang et les caillots constituant la tumeur anévrysmale. — *Tumeur anévrysmale*. V. Anévrysme. — *Varice anévrysmale*. V. Anévrysme et Artérioveineux.

**ANÉVRYSME.** s. m. [*aneurysma*, ἀνεύρυσμα, de ἀνευρύνειν, dilater, distendre, de ἀνά, indiquant extension, et εὐρύς, large; all. *Pulsadergeschwulst*, angl. *aneurism*, it. et esp. *aneurisma*]. Tumeur pleine de sang liquide ou concrété, communiquant avec le canal d'une artère, et consécutive à la rupture partielle ou totale des tuniques du vaisseau; tantôt elle est formée aux dépens de l'artère seule,

*anévrysme artériel* (fig. 24) : Anévrysme sacciforme de l'artère poplitée (pièce n° 240 du musée Dupuytren). AA, veine poplitée ; BB, artère poplitée ; CC, poche anévrysmale ; DD, orifice conduisant de l'artère dans la poche ; EE, pseudo-membranes entourant l'orifice de communication ; — tantôt l'artère communique avec une veine, *anévrysme artério-veineux* (fig. 25) : *a*, artère ; *v*, veine ; *s*, sac développé au-devant de la veine. Les anévrysmes sont dits *traumatiques* ou *spontanés*, selon qu'ils sont ou non la suite d'une blessure. — *Anévrysmes artériels*. Ils sont *circonscrits* lorsque le sang est renfermé dans une poche régulière et limitée ; *diffus*, lorsqu'il est infiltré. Les premiers sont *mixtes internes*, quand le sac est formé par les deux tuniques internes saillantes à travers l'externe ; *mixtes externes*, quand il est formé par la tunique externe ; *vrais*, quand les trois tuniques sont dilatées (ce qu'on observe seulement sur l'aorte

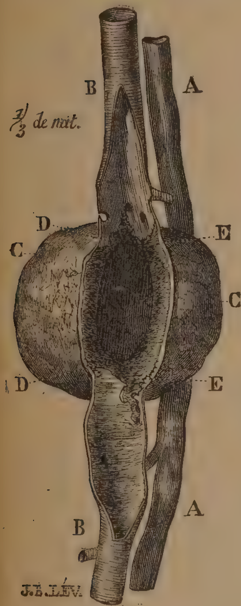



Fig. 24. — Anévrysme artériel.




Fig. 25. — Anévrysme artério-veineux.

et les grosses artères athéromateuses des vieillards) ; *faux*, quand les trois tuniques sont rompues et que le sac est formé par une membrane nouvelle. Cette dénomination (*faux*) est souvent appliquée aussi aux *anévrysmes diffus*, qui sont dits *primitifs* lorsque la tumeur succède à la blessure ou à la rupture d'une artère, et *consécutifs* lorsqu'elle résulte de la rupture d'un anévrysme. Enfin, les anévrysmes artériels sont dits *internes* lorsque, siégeant dans les cavités splanchniques, ils sont inaccessibles aux moyens chirurgicaux, et *externes* lorsque leur siège permet l'emploi de ces moyens ; pour les premiers, un traitement palliatif ou symptomatique est le plus souvent seul possible (digitale, purgatifs, narcotiques, saignée, etc.) ; pour les seconds, la guérison doit être cherchée par l'oblitération de l'artère, qu'on a tenté d'obtenir par un grand nombre de moyens : incision du sac et ligature de l'artère au-dessus et au-dessous (*méthode ancienne*) ; électropuncture, injections coagulantes (Pravaz) ; compression du sac, flexion forcée ; ligature de l'artère soit au-dessus de la tumeur (*méthodes d'Anel et de Hunter*, dont la différence gît dans l'absence ou la présence de collatérales entre la ligature et le sac), soit au-dessous (procédés de Brasdor et de Wardrop) ; enfin, compression de l'artère au-dessus du sac. V. Compression, Flexion, Perchlorure. Ces moyens, usités pour la cure des anévrysmes circonscrits, réussissent rarement pour les anévrysmes diffus, qui nécessitent souvent une amputation ou une désarticulation. — *Anévrysmes artérioso-veineux* (*Varice anévrysmale anévrysme variqueux*). V. Artério-veineux. — *Anévrysme de l'aorte*. C'est le plus fréquent des anévrysmes artériels dits *internes*, surtout au niveau de la partie ascendante de la crosse. Il s'annonce par des signes physiques (tirés de l'examen du thorax et du pouls), et fonctionnels (palpitations et phénomènes de compression). Suivant la manière dont se groupent ces différents symptômes, l'anévrysme de la crosse peut se présenter en clinique sous des aspects variables ; l'un des principaux est le *type récurrent* (Dieulafoy) dû à la compression du nerf récurrent par la tumeur anévrysmale. La saignée est rarement utile ; la digitale et l'iodure de potassium sont indiqués, ainsi que les injections narcotiques sous-cutanées ; l'acétate de plomb a parfois réussi ; récemment on a employé l'électropuncture (Cinisselli, Dujardin-Beaumetz). — *Anévrysme cirsoïde* (*dilatation cirsoïde* ou *varice artérielle*). Dilatation avec allongement d'une ou plusieurs artères qui, repliées en circonvolutions sur elles-mêmes, forment une tumeur plus ou moins étendue et pourvue de battements. V. Vasculaire (*tumeur*). — *Anévrysmes du cœur*. Terme impropre créé par Corvisart, qui donnait le nom d'*anévrysme actif* à une forme d'hypertrophie cardiaque (*hypertrophie concentrique*) dans laquelle la cavité de l'organe est rétrécie ; et celui d'*anévrysme passif* à la *dilatation* du cœur sans épaississement de ses parois. — *Anévrysme dentaire*, *Anévrysme des os*. Tumeur de la mâchoire, du tibia, de l'humérus, etc., présentant des pulsations isochrones aux battements du cœur. L'os est creusé de cavités communiquant entre elles et avec le canal médullaire distendu (ou avec le canal dentaire), pleines de sang liquide ou coagulé, et dans lesquelles pénètre l'injection poussée par les artères correspondantes. Ces prétendus anévrysmes sont le plus souvent : 1° des tumeurs érectiles (inexactement nommées *anévrysmes par anastomose*) siégeant surtout aux extrémités spongieuses ou aux mâchoires, et à surface fongueuse et saignante quand elles s'ulcèrent ; 2° des tumeurs solides pulsatiles comme les précédentes, dérivant des éléments de la moelle. V. Pulsatile. — *Anévrysme disséquant*. Variété d'*anévrysme externe*, dans laquelle le sang, au lieu de soulever la tunique externe en un point, la décolle dans une grande étendue de la membrane moyenne. — *Anévrysme herniéux*. Synonyme d'*anévrysme mixte interne*. — *Anévrysme miliaire*. Dilatation anévrysmale, ampullaire, fusiforme ou latérale, observée surtout sur les artérioles de l'encéphale et de la pie-mère. V. Artère, *altération athéromateuse*. — *Anévrysme par érosion*. *Anévrysme de Pott*. V. Vasculaire (*tumeur*). — *Anévrysme par rupture*. Synonyme d'*anévrysme mixte externe*. — *Anévrysme variqueux*. V. Variqueux.

**ANFRACTUOSITÉ**. s. f. [de *anfractus*, détour, circuit]. Enfoncement sinueux qui sépare les circonvolutions du cerveau.

**ANGÉIOGRAPHIE**, **ANGÉIOLOGIE**, etc. s. f. V. Angiographie, Angiologie, etc.

**ANGELIN**. s. m. Nom employé au Brésil pour désigner les semences de plusieurs plantes de la famille des légumineuses, genre *Andira*. Elles sont anthelminthiques (*A. rosea*, Benth., *anthelminthica*, *vermifuga*, etc.). Les fruits sont ovoïdes, charnus d'abord, puis secs et ligneux, contenant une seule graine amylacée pourvue d'un principe âcre, d'où leur propriété anthelminthique. — *Angelin de la Guyane*. V. Bois.

**ANGÉLIQUE**. s. f. [*Angelica archangelica*, L., all. *Engelwurzel*, angl. *lingwort*, it. et esp. *angelica*]. Plante ombellifère, J., dont la racine est apportée sèche de la Bohême, des Alpes et des Pyrénées. Elle est grise à l'extérieur, rameuse et très ridée, blanchâtre intérieurement, d'une odeur forte, d'une saveur musquée, âcre et persis-

tante. On l'administre comme stomachique et carminatif en poudre (2 à 32 grammes), ou en infusion (8 grammes pour 500 grammes d'eau). On prépare avec les tiges fraîches confites au sucre, une conserve qui jouit des mêmes propriétés. — *Essence d'angélique*. A faible dose, c'est un stimulant psychique et physique; à forte dose, elle détermine l'ivresse et le coma. Elle entre dans la composition de l'*eau de mélisse*.

**ANGÉLONIE.** s. f. (*Angelonia*, Humb. et Bonpl.). Genre de scrofulariées émollientes de l'Amérique du Sud.

**ANGICO.** s. m. [*inzica* ou *angica*]. Nom brésilien du bois de l'*Acacia angico*, Martius, dont l'écorce est employée comme astringente.

**ANGIDIOSPONGUS.** s. m. [de ἀγγείδιον, petit vaisseau, et σπόγγος, champignon]. Tumeur érectile capillaire; télangiectasie. (Divers auteurs allemands.)

**ANGIECTASIE.** s. f. [*angiectasis*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et ἔκτασις, dilatation, extension]. Nom donné par de Graefe à toutes les dilatations des vaisseaux et à celles du cœur. Les *angiectasies* se subdivisent en *cardiectasies* (dilatation du cœur), *artériectasie* (dilatation des artères), *phlébectasie* (dilatation des veines), *lymphangiectasie* (dilatation des vaisseaux lymphatiques), et *télangiectasie* (dilatation des vaisseaux capillaires). *Angiectasie* ne peut donc jamais signifier spécialement la dilatation des petits vaisseaux, les tumeurs érectiles. V. Érectile.

**ANGIECTOPIE.** s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et *ectopie*). Déplacement accidentel d'un vaisseau. || Anomalie caractérisée par la situation d'un vaisseau ailleurs qu'à sa place habituelle. V. Hétérotopie.

**ANGIELCOSE.** s. f. [*exulceratio vasorum*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et ἕλκωσις, ulcération]. Ulcération d'un vaisseau.

**ANGIEMPHRAXIE.** s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et *emphraxie*]. Engorgement vasculaire.

**ANGIITE**, et non **ANGÉITE.** s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et de la désinence *ite*, commune à toutes les dénominations de phlegmasies]. Inflammation des vaisseaux en général. Comme chaque ordre de vaisseaux porte un nom particulier, de même l'inflammation de chacun d'eux a reçu une dénomination spéciale : *phlébite*, *artérite*, etc.; *angiite* n'est qu'une dénomination générique. || Par de fausses idées sur l'inflammation, on a voulu faire *angiite* synonyme d'*inflammation*.

**ANGINE.** s. f. [*angina*, de *angere*, suffoquer, étrangler; all. *Braune*, angl. *sore throat*, it. *angina*, *scheranzia*, esp. *angina*]. Les Grecs appelaient κυνάγχη, παρακυνάγχη, συνάγχη et παρασυνάγχη les diverses espèces d'angine; mais les commentateurs ne s'accordent point sur le sens particulier de chacun de ces mots. Les Latins ont appelé *angina* toute maladie dans laquelle il y a lésion de la déglutition et de la respiration, ensemble ou séparément, pourvu que la cause de cette lésion ait son siège au-dessus de l'estomac et des poumons. Aujourd'hui on réserve le nom d'*angine* à toute inflammation aiguë ou chronique de l'isthme du gosier et du pharynx, et l'on décrit sous les noms de *laryngite*, d'*œdème de la glotte*, de *croup* (V. ces mots), les angines laryngo-trachéales. Quant à l'*angine de poitrine* (V. plus loin), c'est une névralgie cardiaque sans rapport avec les précédentes affections. — *Angine aiguë simple, catarrhale, érythémateuse*. Elle occupe les amygdales et leur muqueuse; c'est l'*angine tonsillaire*, l'*amygdalite* (V. Amygdalite); ou elle siège sur la muqueuse du pharynx : cette *angine pharyngée* détermine de la sécheresse et de la cuisson du gosier, de la gêne de la déglutition, l'expuition de mucosités, de la rougeur de la muqueuse; le traitement est le même que pour l'amygdalite. — *Angine couenneuse*. V. Angine pseudomembraneuse. — *Angine diphtérique, diphtéritique*, etc. Inflammation spéciale de la muqueuse du gosier et du pharynx, caractérisée par la production de fausses membranes qui tendent à envahir les fosses nasales et le larynx (V. Croup) : elle se développe par contagion, et est due à un microbe particulier, *bacille de la diphtérie* ou *bacille de Klebs-Löffler*; l'angine diphtérique est la localisation sur le pharynx de cet agent morbide qui peut aussi produire la conjonctivite diphtérique, la laryngite diphtérique, etc. (V. Diphtérie). Les amygdales sont le siège primitif et principal des fausses membranes, d'où elles s'étendent aux régions avoisinantes et en particulier au voile du palais et à la luette qui est encapuchonnée, et ultérieurement à la paroi postérieure du pharynx et aux voies aériennes; ce qui fait le danger de la maladie, c'est, d'une part, cette tendance à l'extension, et, d'autre part, l'empoisonnement qui se manifeste par des phénomènes généraux graves; ces deux conditions n'existant pas toujours, on distingue une angine diphtérique *simple*, *bénigne*, une angine *toxique*, *maligne*, et une angine *hypertoxique* dues pour certains auteurs à l'association du streptocoque au bacille de Löffler (*strepto-diphtérie*). Le diagnostic se fera par l'examen de la gorge, l'aspect des fausses membranes, la gravité des symptômes généraux, en particulier l'abattement du malade, le teint plombé, l'élévation moyenne de la température; pour affirmer le diagnostic d'angine diphtérique, il sera nécessaire de faire l'examen bactériologique : ensemencement d'un tube de sérum gélatinisé avec un fragment de fausses membranes; si, après dix-huit heures d'étuve à 37° il s'est développé sur le tube une colonie formée de bacilles colorables par la méthode de Gram, le diagnostic de diphtérie peut être affirmé. Le traitement peut se résumer ainsi : injection sous-cutanée de sérum antidiphtérique (10, 20, 40 c.c. suivant l'âge du malade, injection qui sera renouvelée les jours suivants en cas de besoin); localement on a conseillé des lavages avec de l'eau bouillie additionnée d'une petite quantité de substance antiseptique. — *Angine érysipélateuse* [*érysipèle du pharynx*]. Forme d'angine qui prend naissance par *extension* d'un érysipèle de la face, dont elle a tous les caractères : rougeur pourprée, sombre; douleur cuisante; engorgements ganglionnaires; apparition possible de bulles, de phlyctènes. Elle peut se terminer par gangrène ou par œdème de la glotte. — *Angine gangreneuse* [*mal de gorge gangreneux*]. Bien plus rare que l'angine diphtérique, l'angine gangreneuse est bien distincte de celle-ci; sa caractéristique consiste dans l'apparition, sur les amygdales et les piliers palatins, d'escarres noirâtres, à bords jaunâtres et taillés à pic; en même temps, il y a des phénomènes généraux d'empoisonnement où l'adynamie domine. Cette variété d'angine est en général secondaire à une maladie infectieuse et en particulier aux fièvres éruptives; elle apparaît surtout chez les enfants âgés de moins de six mois. Le traitement consiste surtout en des lavages antiseptiques, principalement avec le permanganate de potasse. — *Angine glanduleuse*, Guéneau de Mussy, 1855 [*angine granuleuse*, Chomel, 1846; *pharyngite granuleuse*, Baron, 1851; *angine papillaire*, *pharyngite chronique*, *mal de gorge des ecclésiastiques* (*clergymen's sore throat*)]. Affection très commune chez les orateurs, les buveurs, les fumeurs, et chez les personnes sujettes aux affections cutanées dites herpétiques. Elle est caractérisée par une altération de la voix, continue ou intermittente, par un besoin fréquent de faire une respiration brusque et bruyante pour débarrasser le larynx d'un obstacle qui s'oppose au libre exercice de ses usages, et enfin par le développement morbide des glandules du palais, du pharynx et du larynx, qui viennent faire saillie à la surface de la muqueuse, en formant des granulations de volume et de configurations divers (Guéneau de Mussy). On doit, indépendamment du traitement des affections cutanées qu'elle complique, attaquer cette affection

par l'habitation d'un climat chaud, les eaux sulfureuses en boisson, en gargarismes et en douches, les balsamiques, et surtout par les topiques, comme le nitrate d'argent dissous du dixième au quart de la quantité d'eau, la teinture d'iode, le mélange de gomme en poudre et de calomel, ou d'alun porphyrisé. — *Angine herpétique* [*herpès du pharynx* (Gübler)]. Inflammation de l'arrière-bouche caractérisée par l'apparition, sur la muqueuse, de vésicules qui tantôt laissent après elles de petites ulcérations (*angine aphteuse*), tantôt se rompent et se recouvrent de fausses membranes (*angine couenneuse commune*) : dans les deux cas l'affection est locale et circonscrite, et n'a rien de commun avec les angines ulcéreuse ou diphtérique. — *Angine laryngée œdémateuse.* Nom donné par Trousseau à l'œdème de la glotte. V. Œdème *de la glotte.* — *Angine de poitrine* ou *sternalgie* [all. angl. et it. *Angina pectoris*]. Syndrome clinique caractérisé par des crises paroxystiques de douleurs violentes ayant leur siège à la région précordiale et s'accompagnant d'une angoisse poignante avec sensation de mort imminente. La douleur, qui est le phénomène capital de la crise, s'accompagne d'irradiations caractéristiques dans l'épaule et le bras gauche. L'angoisse qui étreint le malade l'empêche de parler, et c'est peut-être ce qui a valu son nom à cette maladie. Les accès viennent en général sous l'influence d'un effort, de la marche, de la montée d'un escalier; mais ils peuvent aussi survenir la nuit, et à mesure qu'ils se répètent la cause qui les occasionne devient de plus en plus faible. La durée de chaque accès est variable, en général très courte, quelques secondes à quelques minutes; elle peut parfois atteindre une heure et davantage. Dans l'intervalle des accès, le malade peut vaquer à ses occupations. Il finit souvent par succomber à cette maladie tout à coup, soit dans un accès, soit dans l'intervalle des accès. Ce syndrome est sous la dépendance d'un grand nombre de causes; la plus fréquente est l'artério-sclérose qui agirait, d'après certains auteurs (Kreysig, Huchard), par l'intermédiaire d'une coronarite avec spasme, mais beaucoup plutôt par des lésions rénales et l'urémie qui en est la conséquence (Gilbert et Garnier). L'angine de poitrine peut succéder à d'autres intoxications, comme l'intoxication par le tabac, le thé ou le café; elle peut se rencontrer dans différentes maladies, comme le diabète, la goutte, le goitre exophtalmique, dans les péricardites, les aortites, enfin dans l'hystérie. Le pronostic dépend en partie de la cause, ce qui a permis de distinguer une forme grave (*angina major*), et une forme bénigne (*angina minor*, fausses angines de poitrine de Huchard, ou *cardiacalgie* de G. Sée), l'angine de poitrine des artério-scléreux est la forme la plus grave de l'affection. Le traitement devra viser surtout à faire disparaître la cause; dans l'angine de poitrine des artério-scléreux, le régime lacté devra être imposé. — *Angine phlegmoneuse* [*phlegmon et abcès rétro-pharyngiens*]. Inflammation du tissu cellulaire situé entre le pharynx et le rachis, consécutive à une pharyngite, à une adénite, à une arthrite cervicale, au froid, au traumatisme. Elle estcaractérisée par l'apparition, dans l'arrière-gorge, d'une tumeur qui devient fluctuante, et qui détermine de la dyspnée et de la dysphagie. On ne peut éviter l'apparition du pus, et le mieux est d'évacuer ce liquide par une ouverture faite au moyen d'un bistouri entouré de diachylon jusqu'au voisinage de la pointe. — *Angines pseudo-membraneuses* ou *couenneuses.* Angines dans lesquelles il y a production d'un exsudat cohérent, plus ou moins adhérent à la muqueuse et susceptible d'être détaché; il y a fausse membrane quand l'exsudat détaché ne se désagrège pas dans l'eau. Le type des angines pseudo-membraneuses est l'angine diphtérique; mais d'autres agents que le bacille de Löffler peuvent amener la production de fausses membranes (pneumocoque, streptocoque, coccus Brisou, bacille de Friedländer); ces angines sont dites souvent pseudo-diphtéries. Enfin, à côté des angines pseudo-membraneuses primitives, il faut distinguer les angines pseudo-membraneuses secondaires, apparaissant dans le cours ou à la suite de la scarlatine, la rougeole, la variole, la fièvre typhoïde, etc. — *Angine pultacée.* Celle qui s'accompagne d'un état pultacé de la muqueuse pharyngienne. — *Angine scarlatineuse.* Celle qui apparaît au cours de la scarlatine; l'angine érythémateuse du début est un symptôme de la maladie; les autres variétés sont des complications. V. Scarlatine. — *Angine syphilitique.* V. Syphilis *constitutionnelle.* — *Angine thymique.* V. Spasme. — *Angine ulcéreuse, ulcéro-membraneuse.* Affection rare, caractérisée par l'apparition dans l'arrière-bouche d'ulcérations recouvertes d'une pulpe grisâtre, et consécutive à la stomatite ulcéro-membraneuse : cette matière pulpeuse contient des fibres élastiques réunies en faisceaux (Ch. Robin), indice de la destruction du derme muqueux; puis, des cellules épithéliales, de la fibrine, des globules de pus et de sang. C'est une maladie peu grave, à laquelle convient le traitement de l'angine simple.

**ANGINEUX, EUSE.** adj. [*anginosus*, all. *bräuneartig*]. Qui a rapport à l'angine; qui est accompagné d'angine.

**ANGIOCHOLÉCYSTITE.** s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, χολή, bile, et κύστις, vessie]. Inflammation des voies biliaires (canaux biliaires et vésicule); cette appellation plus exacte doit être préférée à celle d'angiocholite (V. ce mot).

**ANGIOCHOLITE.** s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et χολή, bile] (*angiocholéite*, Luton, par contraction *angiocholite*, Jaccoud). Inflammation simple (ictère catarrhal) ou suppurée des canaux biliaires, intra ou extra-hépatiques; tantôt primitive (refroidissement, excès de table ou de boisson, influences saisonnières, auto-intoxication par résorption des ptomaïnes du tube digestif), tantôt secondaire (calculs biliaires, catarrhe gastro-duodénal); quelquefois épidémique. Les angiocholites peuvent être *ascendantes* et reconnaissent alors pour cause des infections à point de départ intestinal, ou *descendantes* (rares) et dues à des microorganismes, à des toxines ou à des agents chimiques éliminés par les voies biliaires (Gilbert et Girode). La maladie débute par des signes d'embarras gastrique (anorexie, langue saburrale, vomissements, constipation), ou par la fièvre, avec douleur dans l'hypocondre droit, courbature, épistaxis; puis vient l'ictère : coloration des téguments et des urines, décoloration des selles, ralentissement du pouls. L'ictère catarrhal se termine favorablement en quelques jours. La suppuration (angiocholite suppurée) est annoncée par des frissons, une fièvre vive, une douleur lancinante dans l'hypocondre, la tuméfaction hépatique, des vomissements bilieux.

**ANGIODIASTASE.** s. f. [*angiodiastasis*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et διάστασις, dilatation]. Dilatation des vaisseaux.

**ANGIOGÉNIE.** s. f. [*angiogenia*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et γένεσις, génération]. Formation ou développement des vaisseaux. V. Capillaire et Cœur.

**ANGIOGRAPHIE.** s. f. [*angiographia*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et γράφειν, décrire]. Description des vaisseaux.

**ANGIOHÉMIE.** s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et αἷμα, sang]. Congestion sanguine.

**ANGIO-HYDROLOGIE.** s. f. Étude des vaisseaux séreux. V. Lymphatique.

**ANGIOÏTIS.** s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau]. Inflammation des vaisseaux.

**ANGIOKÉRATOME.** s. m. [de ἀγγεῖον, vaisseau, κέρας, corne, et la finale *ome* qui indique l'idée de tumeur]. Affection rare caractérisée par la formation de petites tumeurs de la grosseur d'un grain de chanvre, ayant une couleur d'un rouge plus ou moins foncé et une consistance cornée, siégeant de préférence aux doigts; ces tumeurs sont formées de dilatations vasculaires, d'où les noms de *télangiectasies verruqueuses* ou *verrues télan-*

*giecatsiques*, sous lesquels on les désigne quelquefois.

**ANGIOLEUCITE.** s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, λευκός, blanc, et la terminaison *ite*, commune à toutes les dénominations des phlegmasies; all. *Lymphgefässentzündung*, esp. *angioleucitis*]. V. LYMPHANGITE.

**ANGIOLEUCOLOGIE.** s. f. Étude des vaisseaux à contenu blanc ou séreux, tels que les lymphatiques.

**ANGIOLITHIQUE.** adj. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et λίθος, pierre]. *Sarcome angiolithique*. V. SARCOME *angiolithique*.

**ANGIOLOGIE** et non **ANGÉIOLOGIE.** s. f. [*angiologia*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et λόγος, discours; all. *Gefässlehre*, angl. *angiology*, it. et esp. *angiologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des vaisseaux. V. ARTÉRIOLOGIE, PHLÉBOLOGIE et ANGIO-HYDROLOGIE ou ANGIO-LEUCOLOGIE.

**ANGIOLYMPHITE.** s. f. Inflammation des vaisseaux lymphatiques. V. LYMPHANGITE.

**ANGIOME.** s. m. [de ἀγγεῖον, vaisseau, avec la finale *ome*]. Tumeur formée par des vaisseaux. || Tumeur érectile. || Si l'on admet la définition actuelle des tumeurs (V. ce mot), l'angiome ne rentre pas dans ce groupe, mais se rapproche plutôt des malformations congénitales; mais certaines tumeurs véritables s'accompagnent secondairement de développement considérable de vaisseaux, et deviennent ainsi *angiomateuses* ou mieux *télangiectasiques*.

**ANGIOMYCÈS.** s. m. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et μύκης, champignon]. Synonyme de *angidiospongus*.

**ANGIONOME.** s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et νομή, ulcération]. Ulcère des vaisseaux. || Ce mot est pris aussi quelquefois comme synonyme d'*angiome*.

**ANGIONOSE.** s. f. Synon. de *angiose*.

**ANGIOPATHIE.** s. f. [*angiopathia*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et πάθος, affection]. Maladie des vaisseaux.

**ANGIOPLANIE.** s. f. [*angioplania*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et πλάνη, erreur]. Anomalie dans la structure et la distribution des vaisseaux.

**ANGIOPLÉROSE.** s. f. [*angioplerosis*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et πλήρωσις, réplétion]. Réplétion des vaisseaux, congestion sanguine.

**ANGIOPLOCE.** s. f [de ἀγγεῖον, vaisseau, et πλοκή, plissement; all. *Gefässknoten*]. Nodosité morbide des vaisseaux, causée par un caillot (Stilling).

**ANGIOPYRIE.** s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et πῦρ, fièvre; *angiopyra*, all. *Gefässfieber*]. Nom donné par Alibert à la fièvre inflammatoire.

**ANGIORRAGIE** ou **ANGIORRHAGIE.** s. f. [*angiorrhagia*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et l'inusité ῥαγία, éruption, de ῥήγνυμι, je romps, je coule]. Hémorragie active. || Écoulement de sang par les capillaires.

**ANGIORRHÉE.** s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et ῥεῖν, couler]. Hémorragie passive. || Écoulement des fluides blancs par les capillaires. Il peut y avoir exsudation de ces liquides; mais, quand ils s'écoulent réellement par rupture des parois capillaires, les globules rouges passent toujours avec eux. V. HÉMORRAGIE.

**ANGIOSE.** s. f. (Alibert). Maladie qui a pour siège le système vasculaire sanguin.

**ANGIOSIALITE.** s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et σίαλον, salive]. Inflammation des conduits salivaires.

**ANGIOSPASTIQUE.** adj. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et σπαστικός, de σπάω, tirer]. Qui s'accompagne ou qui détermine un spasme des vaisseaux.

**ANGIOSPONGUS.** s. m. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et σπόγγος, champignon]. Synonyme de *angidiospongus*.

**ANGIOSTEGNOTIQUE.** adj. [*angiostegnoticus*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et στεγνοῦν, resserrer]. Qui détermine le resserrement des vaisseaux.

**ANGIOSTÉNIQUE.** adj. — Synonyme de *angiostegnotique*.

**ANGIOSTÉNOSE.** s. f. [*angiostenosis*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et στένωσις, rétrécissement; all. *Gefässverengerung*]. Resserrement des vaisseaux.

**ANGIOSTÉOSE.** s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et ὀστέον, os]. Ossification ou, mieux, incrustation calcaire des vaisseaux. V. ARTÈRE et INCRUSTATION.

**ANGIOSTROPHE.** s. f. [*angiostrophe*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et στροφή, torsion]. La torsion des artères. V. TORSION.

**ANGIOTÉLECTASIE.** s. f V. TÉLANGIECTASIE.

**ANGIOTÉNIQUE**, et non **ANGÉIOTÉNIQUE.** adj. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et τείνειν, tendre; all. *Entzündungsfieber*, angl. *angiotenic*, it. et esp. *angiotenico*]. — *Fièvre angioténique*. Nom substitué par Pinel à celui de *fièvre inflammatoire* de Huxham et de Stoll, *synoque* de Hoffmann et de Cullen, *febris continua, non putrida*, de Boerhaave, parce qu'il l'attribuait à l'irritation et à la tension des vaisseaux.

**ANGIOTÉRIE.** s. f. Genre d'anomalie des vaisseaux (Leblond).

**ANGIOTOMIE**, et non **ANGÉIOTOMIE.** s. f. [*angiotoma*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et τομή, section; all. *Gefässzergliederung*, angl. *angiotomy*, it. et esp. *angiotomia*]. Dissection des vaisseaux.

**ANGIOTRIBE.** s. m. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et τρίβω, je broie]. Instrument ressemblant à une forte pince, muni de mors épais, et d'une vis pour permettre un rapprochement complet; les mors ont 6 centimètres de long, mais leur largeur n'est pas supérieure à celle des mors d'une pince ordinaire à ligament large. Cet instrument sert à assurer l'hémostase dans l'opération de l'hystérectomie vaginale, en supprimant les pinces à demeure (Tuffier).

**ANGIOTRIPSIE.** s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et τρῖψις, de τρίβω, je broie] (Tuffier) (*vasotripsie*, Doyen). Méthode d'hémostase consistant à écraser les vaisseaux au moyen d'une forte pince qui écrase les parois vasculaires et détermine leur adhérence; elle est appelée aussi *vasotripsie*.

**ANGLE.** s. m. [*angulus*, γωνία, all. *Winkel*, angl. *angle*, it. *angolo*, esp. *angulo*]. Coïncidence de deux lignes. || Ouverture ou degré d'écartement de deux lignes qui se rencontrent. — *Angle optique* ou *visuel*. En optique, angle fictif ayant comme sommet le centre optique de l'œil, que forment les rayons partant des points extrêmes d'un objet (V. VISION). Cet angle décide de la grandeur apparente des corps, et l'ouverture qu'il a est réglée par deux conditions : la dimension des objets et la distance qui les sépare de l'œil. L'angle visuel minimum est de 60 secondes et correspond à une image rétinienne ayant $0^{m},004$ (Beaunis). || En anatomie, *angles*, diverses parties qui offrent des angles plus ou moins réguliers. — *Angle des côtes*. V. CÔTE. — *Angle des lèvres*. La commissure formée, de chaque côté de la bouche, par la jonction de la lèvre supérieure avec l'inférieure. — *Angles de la mâchoire*. V. MAXILLAIRE. — *Angle du nez*. L'angle rentrant qu'il forme par sa jonction avec la joue. — *Angle de la nuque*. Angle rentrant formé par la jonction de la nuque et du cou. — *Angles de l'œil*, ou *canthus*, distingués en *interne* ou *grand angle* et en *externe*, et formés par la jonction des paupières. — *Angle du pubis*. Angle formé par la jonction des os pubis, au sommet de l'arcade pubienne. — *Angles tubaires de l'utérus*. Les deux angles latéraux supérieurs de cet organe considéré à l'extérieur. || En anthropologie, *angles céphaliques*, nom sous lequel on réunit les différentes sortes de mesures destinées à déterminer les divers degrés du développement du crâne et de l'encéphale, ainsi que de la face. — *Angles auriculaires, auriculo-craniens* (Broca). Du trou auditif externe comme centre, on mène des rayons à tous les points singuliers d'une projection de la face du crâne (*orbite, front, bregma, inion, épine nasale*), et l'on obtient ainsi un développe-

ment en éventail qui embrasse toute la tête. Les angles varient d'une race à l'autre. — *Angle corono-facial* (Gratiolet). L'angle formé par une ligne rasant le front et les incisives, avec un plan conduit selon la courbe de la suture coronale. — *Angles craniens.* Angles obtenus comme les auriculaires en prenant comme point de rayonnement le bord antérieur du trou occipital (Second). — *Angle facial* [all. *Gesichtswinkel*, esp. *angolo facial*]. Angle obtenu, d'après Camper, en tirant une ligne nommée *faciale* (fig. 26, AB), depuis l'angle antérieur de la mâchoire su-

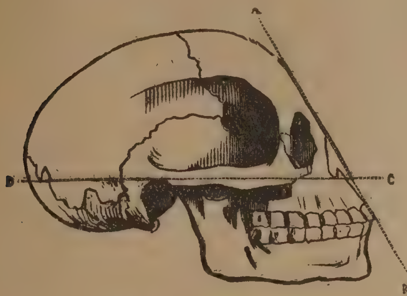



Fig. 26. — *Angle facial.*

périeure, ou, si les dents font saillie au delà de la mâchoire, depuis les dents mêmes jusqu'à la partie la plus saillante du front, qui est constituée ordinairement par l'espace compris entre les arcades sourcilières. On mène une seconde ligne, ou *ligne horizontale* (CD), à travers l'ouverture du conduit auditif jusqu'à la rencontre de la base des narines, ou épine nasale inférieure, entre les sommets des racines des incisives moyennes, et, de ce point, on la prolonge jusqu'à ce qu'elle coupe la *ligne faciale.* L'angle facial est rarement tout à fait droit (de 90 degrés) ; mais il approche beaucoup de l'angle droit chez certains individus, et il est communément de 80 degrés chez les Européens; il n'est plus que de 70 degrés chez les nègres. Dans la collection anthropologique réunie par Serres au Muséum, les crânes des Makoïas, peuplade africaine, ont un angle facial de 64 degrés. Il varie de 65 degrés à 30 degrés dans les diverses espèces de singes, et il s'éloigne de plus en plus de l'angle droit à mesure que l'on descend dans l'échelle des êtres. Ainsi il est de 35 à 36 degrés chez le chat; de 26 degrés à 30 degrés chez le chien ; de 25 degrés à 26 degrés chez le mouton et la chèvre ; de 16 degrés à 17 degrés chez le bœuf; de 11 degrés chez le cheval et le porc. — *Angle inio-facial* (Deschamps). Celui qui est formé par des lignes tirées de l'inion au point le plus proéminent du front, et de l'inion à la symphyse du menton. Une ligne tirée de là au point frontal donne le triangle céphalique. — *Angle métafacial.* V. Métafacial. — *Angle nasal* (Welker). Angle formé par une ligne tirée de la suture fronto-nasale au bord antérieur du trou occipital (sur une coupe antéro-postérieure de la tête), et une autre allant de ce bord à l'épine sous-nasale. On forme un triangle de surface variable suivant les têtes par une ligne allant de cette épine à la suture précédente. — *Angle occipital* (Daubenton). Celui que donnent deux plans tirés du bord postérieur du trou occipital à l'arcade dentaire supérieure d'une part, et au bord facial ou inférieur de l'orbite d'autre part. — *Angle pariétal* (De Quatrefages). Angle formé par deux lignes tangentes aux points latéraux les plus saillants de l'arcade zygomatique et aux sutures pariéto-frontales. — *Angle sphénoïdal.* Angle dont le sommet est dans le crâne sur la ligne médiane derrière les deux trous optiques, au milieu de la gouttière optique, au bord antérieur de la selle turcique. De là une ligne joint la suture fronto-nasale, et une autre le bord antérieur du trou optique. ‖ En pathologie, *angle sternal* ou *angle de Louis*, angle saillant en avant que forme la surface du manubrium avec celle du corps du sternum; cette déformation, qui peut se rencontrer chez des sujets parfaitement sains (Braune), doit être considérée comme une anomalie.

**ANGOGO.** s. m. V. Ingoggo.

**ANGOISSE.** s. f. [*angor*, de *angere*, oppresser; all. *Angstgefühl*, angl. *anguish*, it. *angoscia*, esp. *congola*]. Sentiment de resserrement à la région épigastrique, accompagné d'une grande difficulté de respirer et d'une tristesse excessive : c'est le premier degré de l'*anxiété.* — *Angoisse circulatoire.* V. Besoin. — *Angoisse précordiale.* Celle dont la sensation est rapportée par le malade au niveau de la partie antérieure du cœur ou des attaches supérieures du diaphragme.

**ANGONE.** s. f. [*angone*, *præfocatio faucium*]. Sentiment de constriction du larynx, avec crainte de suffocation. C'est un symptôme fréquent de l'hystérie, etc.

**ANGOR** (mot latin signifiant *angoisse*). *Angor pectoris.* L'angine de poitrine.

**ANGUILLULE.** s. f. Nom donné à une famille de vers nématodes dont une espèce est parasite de l'homme. — *Anguillula intestinalis* ou *stercoralis* (Bavay, 1877), ou *Strongyloides intestinalis* (Bavay, Grassi), ou *Rhabdonema strongyloides* (Leuckart, 1883) ou *Rhabdonema intestinale* (Blanchard, 1885). Ver présentant une alternance de deux générations, ce qui a fait croire à l'existence de deux espèces indistinctes : l'*Anguillula intestinalis*, qui est la forme parasite, n'est représentée que par des individus femelles capables de parthénogenèse; elle est filiforme, longue de $2^{mm},20$ et large de 35 à 40 μ ; l'*Anguillula stercoralis* est formée d'individus sexués venant des larves de l'anguillule intestinale; ces larves se développent dans les selles évacuées, ou dans l'intestin après la mort; elles donnent naissance à des individus dont les mâles, moins nombreux, ont $0^{mm},7$ de long sur 35 à 40 μ de large, et les femelles 1 millimètre à $1^{mm},2$ de long sur 50 à 75 μ de large; l'embryon qui vient de cette génération sexuée ne peut se développer dans les selles ou dans l'eau vaseuse, mais seulement dans l'intestin, où il donne lieu à la génération asexuée. Ce parasite a été découvert en 1876 par Normand chez des malades atteints de dysenterie des pays chauds; on admet aujourd'hui que cette maladie crée dans l'intestin un milieu favorable au développement du parasite, mais que celui-ci n'est pour rien dans l'étiologie de la dysenterie.

**ANGULAIRE.** adj. [*angularis*, de *angulus*, angle; angl. et esp. *angular*]. Qui appartient à un angle. — *Apophyses angulaires* ou *orbitaires du coronal.* Celles qui répondent aux angles des yeux. — *Artère* et *veine angulaires.* Nom donné à la terminaison de l'artère faciale et à la veine qui l'accompagne, parce qu'elles passent à la racine du nez, près du grand angle de l'œil. — *Dents angulaires* ou *canines.* Celles qui correspondent à l'angle des lèvres. — *Nerf angulaire.* Filet nerveux fourni par le maxillaire inférieur, et qui passe près du grand angle de l'œil.

**ANGULAIRE.** s. m. Muscle qui occupe dans une partie de son étendue l'angle d'un os. — *Angulaire de l'omoplate* (*trachélo-scapulaire*, Ch.). Muscle étendu de l'angle de l'omoplate aux apophyses transverses des premières vertèbres cervicales.

**ANGULEUX, EUSE.** adj. Qui présente des angles en nombre indéterminé ou qu'on n'exprime point. — *Front anguleux.* V. Dégradation.

**ANGUSTIE.** s. f. [*angustia*, στενοχωρία]. Synonyme de *rétrécissement* ou d'*étroitesse accidentelle.* V. ces mots.

**ANGUSTURE.** s. f. [de *Angustura*, ville de l'Amérique du Sud, où Humboldt trouva pour la première fois cette substance; it. *angustura*, esp. *angostura* et *angustura*]. Nom donné, dans le commerce, à deux écorces différentes. — 1° L'*angusture vraie* (*cortex angusturæ veræ*), qui vient du *Bonolandia trifoliata*, Willdenow (*Galipea cusparia*, St-Hil., *Cusparia febrifuga*, Humboldt), famille des rutacées. Elle arrive de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale, en morceaux plats, longs de 16 à 27 centimètres, de 2 à 5 millimètres d'épaisseur, plus minces sur les bords, un peu roulés en gouttière. Sous un épiderme d'un gris blanc ou jaunâtre, se trouve l'écorce proprement dite, qui est, intérieurement, d'un jaune fauve, souvent rosé; la cassure en est d'un brun jaunâtre, nette et résineuse. La saveur est amère, aromatique, et laisse à l'extrémité de la langue un sentiment d'âcreté. On l'administre en poudre par doses de 60 à 75 centigrammes, répétées quatre et cinq fois par jour; en infusion (16 grammes dans 500 grammes d'eau bouillante), ou en décoction (même proportion), contre les fièvres paludéennes, la dysenterie, la diarrhée. — 2° La *fausse angusture* (*cortex pseudo-angusturæ*) est un poison très actif. V. VOMIQUIER.

**ANGUSTURINE.** s. f. Nom employé parfois pour désigner le principe actif de l'*angusture vraie;* c'est un alcaloïde étudié par Schlagdenhauffen; on l'appelle aussi *cusparine*. Le nom d'*angusturine* proposé pour désigner la *brucine* (extraite de la fausse angusture) doit être rejeté, à cause de la confusion qu'il entraîne.

**ANHALTINES** (EAUX). V. EAU *d'Anhalt*.

**ANHÉLATION.** s. f. [*anhélatio*, all. *Keuchen*, angl. *anhelation*, it. *anelazione*, *anelito*, esp. *anhelacion*]. Respiration courte et fréquente, essoufflement. || Synonyme d'*asthme* (quelques auteurs).

**ANHÉLER.** v. n. Respirer souvent et avec effort.

**ANHÉLEUX, EUSE.** adj. [*anhelosus*, *anhelans*, all. *keuchend*, it. *anelante*, *affannoso*, esp. *anheloso*]. — *Respiration anhéleuse*. Respiration à la fois fréquente et laborieuse.

**ANHÉMATOPOIÈSE.** s. f. [de αν privatif, αἷμα, sang, et ποιεῖν, faire]. Absence de rénovation sanguine par suite de la diminution considérable des hématoblastes (Hayem); l'anémie pernicieuse progressive serait une anémie par anhématopoïèse; d'après cette théorie, la cause de cet épuisement de la fonction hématoblastique serait un agent destructeur d'origine extrinsèque ou intrinsèque (toxi-infection, auto-intoxication); pour Ehrlich, cet agent provoquerait directement une altération de la moelle osseuse.

**ANHÉMATOSE** [de αν, privatif, et αἱμάτωσις, hématose]. Défaut d'hématose, d'oxygénation du sang. V. ASPHYXIE.

**ANHÉPATIE.** s. f. [de αν privatif, et ἧπαρ, foie] (Gilbert et Weil). Insuffisance hépatique; diminution ou abolition de l'activité fonctionnelle du foie. — *Diabète par anhépatie chronique*. Variété de diabète sucré, appartenant à la grande classe des diabètes arthritiques, caractérisée par une glycosurie minime, l'urobilinurie, l'indicanurie, l'hypoazoturie, l'augmentation de l'acide urique, et enfin par l'effet curatif remarquable que produit l'opothérapie hépatique (Gilbert et Weil).

**ANHIDROSE.** s. f. [*anidrosis*, de αν privatif, et ἱδρὼς, sueur; it. *anidrosi*]. Absence de sueur.

**ANHISTE.** adj. [*anhistus*, de αν privatif, et ἱστὸς, tissu; angl. *anhistous*]. Qui n'a pas de texture déterminée.

**ANHYDRATATION.** s. f. La non-hydratation.

**ANHYDRE.** adj. [de αν privatif, et ὕδωρ, eau; all. *wasserlos*, angl. *anhydrous*, it. *anidro*, esp. *anhidro*]. Qui ne contient pas d'eau. — En chimie, se dit d'un corps qui ne contient pas d'eau étrangère à sa composition intime : tels sont les sels auxquels on a enlevé leur eau de cristallisation, etc.

**ANHYDRISATION.** s. f. Diminution de la quantité d'eau que contient normalement le corps d'un animal en expérience, placé sous une cloche avec du chlorure de calcium : elle détermine des troubles de la circulation et de la respiration, de la sensibilité et du mouvement.

**ANHYDRITE.** s. f. V. SULFATE *de chaux anhydre*.

**ANHYDROMYÉLIE.** s. f. [de αν priv., ὕδωρ, eau, et μυελὸς, la moelle]. Défaut de liquide dans la cavité rachidienne, absence du liquide céphalo-rachidien.

**ANIDES.** s. m. pl. V. ANIDIENS.

**ANIDIENS.** s. m. pl. [de αν priv., et de εἶδος, forme] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Famille de monstres caractérisés par une organisation très simple, à peine ébauchée, et très éloignée du type normal de l'espèce.

**ANIDROSE.** s. f. V. ANHIDROSE.

**ANIL.** s. m. V. INDIGO.

**ANILINE.** s. f. [*anilinum*, all. *Anilin*, *Anil; benzidam*, *kyanol* ou *cyanol*, *cristalline* ou *phénolamine*] ($C^{12}H^7Az$ ou en atomes $C^6H^7Az$). Alcaloïde artificiel qu'on obtient en distillant la nitrobenzine avec le fer et l'acide acétique. Liquide incolore, d'odeur vineuse; il bout à 182 degrés. L'aniline du commerce est impure, elle renferme de la *toluidine* qui augmente le rendement en couleur obtenu par l'action des réactifs oxydants sur l'aniline : cette action donne une série de matières colorantes qui vont du rouge au bleu pur; elle à même produit la gamme complète des couleurs. — Les ouvriers employés à la fabrication de l'aniline éprouvent des phénomènes d'intoxication dus à l'inhalation de ses vapeurs et qui commandent une ventilation des ateliers très énergique; mais les couleurs aniliques employées pour la teinture ne produisent aucun accident en raison de leur adhérence aux étoffes. Pourtant on a signalé des cas d'intoxication chez des enfants ayant porté des chaussures récemment teintes en noir au moyen d'un produit à base d'aniline (Landouzy et Georges Brouardel). D'après les observations et les expériences de ces auteurs, les accidents se produiraient par la pénétration à travers la peau de vapeurs d'aniline sous l'influence de la chaleur; ils se traduiraient par de la torpeur, de la cyanose, quelquefois de l'albuminurie et même de l'hémoglobinurie dans le cas d'intoxication expérimentale. La mort ne s'est produite dans aucune des observations rapportées jusqu'à présent. — L'action de l'aniline sur le système nerveux l'a fait essayer ainsi que son sulfate, dans la chorée et l'épilepsie; on donne ce médicament à la dose de 0gr,05 à 0gr,15 trois fois par jour, dans de l'eau additionnée d'un peu d'acide sulfurique (Turnbull). V. FUCHSINE, HARMALINE et ROSANILINE. — *Aniline benzoïque*. V. BENZANILIDE.

**ANILIQUE.** adj. — *Acide anilique*. V. INDIGOTIQUE et NITROSPIROYLIQUE.

**ANILIPYRINE.** s. f. Corps blanc, cristallin, fusible à 105°, très soluble dans les dissolvants usuels, à 15°, 10 grammes d'eau dissolvent 43 grammes d'anilipyrine, et 10 grammes d'alcool à 95° dissolvent 25 grammes du même corps (Gilbert et Yvon). Ce corps est un composé, renfermant un équivalent d'acétanilide et deux d'antipyrine; il jouit des propriétés de ses deux composants, sans présenter les inconvénients de l'acétanilide; il est antithermique, analgésique et nervin. On l'emploie contre la migraine, les névralgies diverses, les rhumatismes articulaires et musculaires, la fièvre, etc., à la dose de 1 à 2 grammes en vingt-quatre heures par *doses fractionnées* de 0gr,50 par cachet; on l'administre aussi sous forme de sirop ou de soluté aqueux contenant 0gr,50 par cuillerée à soupe.

**ANIMAL.** s. m. [*animal*, de *anima*, vie; ζῶον, all. *Thier*, angl. *animal*, it. *animale*, esp. *animal*]. Être organisé dont les caractères principaux sont les suivants : individus rarement agrégés, plus généralement libres et dis-

tincts ; tirant l'albumine, la graisse et l'amidon soit des plantes, soit des autres animaux; absorbant l'oxygène et dégageant de l'acide carbonique ; dépourvus de chlorophylle; ne croissant plus d'ordinaire à partir de l'âge adulte ; surtout formés d'éléments azotés ; dégageant de la chaleur d'une manière permanente; toujours sensibles et capables de mouvements volontaires totaux ou partiels ; à éléments constitutifs réunis et formant des dispositions continues (*systèmes*) composées soit d'un ensemble de parties identiques, soit de parties distinctes et diversement combinées. Tels sont les caractères donnés par Cauvet pour distinguer les animaux des végétaux ; on est loin actuellement de l'adage bien connu de Linné qui différenciait les trois règnes de la nature de la façon suivante : *mineralia crescunt, vegetalia crescunt et vivunt, animalia crescunt, vivunt et sentiunt*. Il n'y a aucun caractère absolu qui permette de distinguer les animaux et les végétaux ; toute propriété qui existe chez les uns peut se retrouver chez les autres ; pourtant les deux règnes ne sont pas confondus, et la différenciation tient à un certain nombre de caractères qui groupés de telle façon correspondent à l'idée d'animal, de telle autre à celle de végétal. A la limite des deux règnes se trouvent des êtres si peu différenciés qu'il est difficile de les faire rentrer dans l'un ou l'autre des deux groupements ; c'est pour eux que Hæckel a créé un règne à part, celui des Protistes, intermédiaire aux animaux et aux végétaux.

**ANIMALCULISME**. s. m. [all. *Samenthiersystem*]. Système physiologique dans lequel on supposait que l'embryon animal est produit par les animalcules spermatiques. V. Épigenèse et Fécondation.

**ANIMALCULOVISME**. s. m. Système physiologique dans lequel on supposait que l'embryon animal est produit par le concours des animalcules spermatiques et de l'œuf. V. Évolution et Ovisme.

**ANIMALISATION**. s f. [all. *animalisirung*, it. *animalizzazione*, esp. *animalizacion*]. Changement d'état des aliments végétaux dans l'intestin, qui les rend propres à concourir à la nutrition des animaux. ‖ Résultat de l'action élaboratrice qui donne aux aliments de nature quelconque le caractère d'animalité propre à l'individu qui s'en nourrit; mais c'est confondre l'animalisation avec l'*assimilation*. V. ce mot.

**ANIMALITÉ**. s. f. [*animalitas*, all. *Thierheit*, it. *animalita*, esp. *animalidad*]. Ensemble des qualités ou facultés qui sont les attributs des êtres composant le règne animal. ‖ Phénomènes généraux résultant des propriétés et des fonctions que manifeste la substance organisée chez les êtres doués de ces propriétés. C'est un des trois ordres d'actes dont l'ensemble porte en physiologie le nom de *résultats généraux* (V. Résultat et Vitalité). L'animalité offre à examiner plusieurs phénomènes fondamentaux, ou lois : 1re loi : *Loi d'intermittence d'action*. Par cela seul qu'un appareil animal existe, il a besoin de repos et d'exercice, d'où influence sur les êtres extérieurs. 2e loi : *Loi d'habitude et d'imitation*. 3e loi : *Loi de perfectionnement*, résultat des deux autres, d'où progrès.

**ANIMATION**. s. f. [*animatio*, de *anima*, âme; all. *Beseelung*, *Belebung*, angl. *animation*, it. *animazione*]. Manifestation des actes qui caractérisent l'animalité. *Parler, se mouvoir avec animation*, etc. *Animation exagérée, morbide, délirante, maniaque*, etc. ‖ Première manifestation de l'animalité, c'est-à-dire de l'exercice des muscles et des nerfs chez l'embryon. On l'a supposée due à la réunion de l'âme au corps (V. Animisme), mais elle n'est que la manifestation des propriétés d'ordre vital dont l'essence est inconnue (contractilité et névrilité), ayant lieu dès que les éléments anatomiques auxquels elles sont immanentes, sont arrivés à un degré convenable de développement. V. Propriété.

**ANIMÉ**. s. m. [*résine copale du Brésil*, all. *Flussharz*, angl. *anime*]. — *Animé dur, animé tendre*. V. Copal et Gomme *animé*. — *Animé occidental*. V. Courbaril. — *Animé tendre du Brésil en sortes*. Variété de *résine animé*.

**ANIMÉ, ÉE**. adj. — *Corps animés*. V. Corps.

**ANIMINE**. s. f. L'une des bases salifiables de l'huile animale de Dippel (Unverdorben).

**ANIMISME**. s. m. [all. *Animismus*, esp. *animismo*]. Doctrine physiologico-médicale qui, pour expliquer chaque phénomène de la vie et chaque maladie, fait intervenir dans les corps organisés, considérés comme inertes, l'*âme* pour principe d'action, pour cause première : telle a été la doctrine soutenue par Stahl, qui considère les phénomènes vitaux en eux-mêmes, et indépendamment de la texture des organes et des actions chimiques et physiques qui s'y passent. C'est l'âme qui est la cause de l'activité du corps organisé, qui veille à sa réparation, à sa conservation, qui préside à tous les actes de la nutrition, des sécrétions, des sensations, etc. ; et la mission de l'âme étant de maintenir l'intégrité des fonctions que tendent à troubler les causes morbifiques, c'est de la lutte qui s'établit entre l'effort des unes et la résistance de l'autre que naissent les phénomènes morbides ; c'est aussi par le développement des mouvements toniques que s'exprime la réaction de l'âme. Une telle conception a été déterminée par les aberrations où conduisait la chimiatrie. Il importait de restituer à l'organisme ses droits méconnus. Stahl dépassa le but, et donna l'autonomie à l'âme des théologiens et des métaphysiciens. Les travaux subséquents ont établi que les corps organisés ont des propriétés d'ordre vital qui leur sont propres (sans quoi la biologie se confondrait avec la chimie ou la physique), mais que ces propriétés sont subordonnées elles-mêmes à l'exercice de toutes les propriétés chimiques et physiques qui interviennent dans toutes les fonctions des corps vivants. V. Vitalisme.

**ANIMISTE**. s. m. (esp. *animisma*]. Celui qui, à l'exemple de Stahl, rapporte à l'âme tous les phénomènes de l'économie animale.

**ANIODOL**. s. m. Solution de triméthanal combiné avec une substance de la série allylique, le tout mis en solution dans une glycérine spécialement distillée pour cet effet. (Sedan, de Marseille). Antiseptique puissant, son titre bactéricide moyen est de 1/5600e (Mérieux). Il a l'avantage d'être inodore, incolore, peu toxique et fixe dans sa composition. On l'emploie à la dose de 1/4000e à 1/3000e pour la désinfection des plaies (des doses plus fortes empêchent la cicatrisation) ; pour les mains et les instruments, on se sert d'une solution au 1/2000e. Il peut rendre des services dans le pansement des plaies cancéreuses ou gangreneuses, à cause de ses propriétés antiseptiques et de son action désodorante.

**ANIRIDIE**. s. f. [*aniridia*, de αν priv., et *iris*]. Absence de l'iris ; anomalie dont on ne connaît pas d'exemple bien constaté. V. Iris.

**ANIS**. s. m. [all. *Anis*, angl. *anised*, it. *anice*, esp. *anis*]. Semence du *Pimpinella anisum*, L., plante ombellifère herbacée. — *Anis vert*. Il est verdâtre, recourbé, strié, d'une saveur piquante légèrement sucrée. Il en vient beaucoup de Tours; mais celui de Malte et d'Alicante est le plus estimé. Le péricarpe renferme une huile volatile très odorante, qui se concrète à + 12°, et une huile grasse, verte, soluble dans l'alcool. L'anis est stimulant et surtout carminatif. Il s'administre ordinairement en infusion théiforme, à la dose de 20 à 30 grammes par litre d'eau, dans les dyspepsies flatulentes de l'estomac et de l'intestin. On l'emploie souvent pour masquer la saveur des purgatifs. — *Anis étoilé* (*Anisum stellatum*). Fruit d'un grand arbre de

la Chine et de la Tartarie, *Illicium anisatum*, L.. de la famille des magnoliacées. Il est composé de six à douze capsules épaisses, ligneuses, en forme d'étoile, et contenant chacune une semence ovale, rougeâtre, dans laquelle se trouve une amande blanchâtre et huileuse. Il a une odeur agréable qu'il doit à la présence de l'acide benzoïque et d'une huile volatile. On le donne en infusion (60 à 100 gr. par litre) dans les mêmes cas que l'anis vert. Il est aussi connu sous le nom de *badiane*.

**ANISCHURIE.** s. f. [de αν priv., et *ischurie*]. Incontinence d'urine. V. INCONTINENCE.

**ANISHYDRAMIDE** ou **ANISYLIMIDRADIME.** s. f. ($C^{48}H^{24}O^{6}Az^{2}$). Corps cristallin qu'on obtient par action de l'ammoniaque liquide sur l'acide anisique.

**ANISIQUE.** adj. — *Acide anisique, draconique, draconilique* ($C^{16}H^{7}O^{5}HO$). Produit de l'action oxydante de l'acide azotique sur l'*essence d'anis concrète* ($C^{20}H^{12}O^{2}$). Il donne des sels *anisates* et des acides dérivés, bromés, chlorés et nitrés. — *Série anisique.* Nom donné à la série des composés qu'on produit à l'aide de l'*essence d'anis concrète* (alcool et éther anisiques, éther méthylanisique, acides chloranisique, bromanisique, etc.).

**ANISODE.** s. m. Plante de la famille des solanacées, possédant des propriétés narcotiques analogues à celles de la belladone, employée dans les maladies des yeux.

**ANISOÏNE.** s. f. ($C^{40}H^{24}O^{4}$). Corps cristallisable volatil qui est un des produits de décomposition du camphre d'anis.

**ANISOL.** s. m. [*dracol*] ($C^{14}H^{8}O^{2}$). Produit de décomposition de l'hydrate d'acide anisique distillé en présence d'un excès de baryte ; c'est un corps fluide, incolore, d'odeur aromatique.

**ANISOMÉTROPIE.** s. f. [de ἄνισος, inégal, μέτρον, mesure, et ὤψ, œil]. Vice de conformation dans lequel les deux yeux ont un pouvoir réfringent inégal, soit qu'un œil soit emmétrope et l'autre myope ou hypermétrope, soit qu'un de ces deux états existe dans les deux yeux, mais à un degré différent.

**ANKYLENTÉRIE** ou **ANCYLENTÉRIE.** s. f. [*intestinum coalitu obstructum*, de ἀγκύλη, frein, et ἔντερον, intestin]. Adhérence accidentelle des intestins.

**ANKYLOBLÉPHARON** ou **ANCYLOBLÉPHARON.** s. m. [de ἀγκύλη, frein, et βλέφαρον, paupière; all. *Ankyloblepharon*, it. *anchiloblefaro*, esp. *anquiloblefaron*]. Union contre nature, soit congénitale, soit accidentelle, du bord libre des deux paupières.

**ANKYLOCHILIE** et non **ANKYLOCHÉILIE.** s. f. [*ancylochilion*, de ἀγκύλη, frein, et χεῖλος, lèvre]. Union accidentelle des lèvres.

**ANKYLOCOLPE.** s. m. [*ancylocolpus*, de ἀγκύλη, frein, et κόλπος, vagin]. Atrésie du vagin.

**ANKYLOCORE.** s. f. [*ancylocore*, de ἀγκύλη, frein, et κόρη, pupille]. Oblitération de la pupille.

**ANKYLODONTIE** ou **ANCYLODONTIE.** s. f. [de ἀγκύλη, frein, et ὀδοὺς, dent]. Ankylose ou soudure des dents.

**ANKYLOGLOSSE** ou **ANCYLOGLOSSE.** s. m. [de ἀγκύλη, frein, et γλῶσσα, langue; it. *anchyloglosso*, esp. *anquiloglosso*]. Adhérence de la langue avec la face postérieure des gencives ou avec la paroi inférieure de la bouche : dans ce dernier cas, l'adhérence est causée ordinairement par le filet ou frein trop prolongé vers l'extrémité de la langue, ou n'ayant pas assez de laxité.

**ANKYLOGLOSSOTOME** ou **ANCYLOGLOSSOTOME.** s. m. [de *ankyloglosse*, et τέμνειν, couper]. Instrument destiné à opérer l'ankyloglosse. V. ANKYLOTOME.

**ANKYLOMÈLE** ou **ANCYLOMÈLE.** s. f. [de ἀγκύλος, courbé, et μήλη, sonde]. Sonde recourbée.

**ANKYLOMÉRISME.** s. m. [*ankilomerismus*, de ἀγκύλη, frein, et μέρος, partie]. Adhérence contre nature d'une partie quelconque.

**ANKYLOPODIE.** s. f. [*ankylopodia* ou *ancylopodia*, de ἀγκύλη, frein, et ποῦς, pied]. Ankylose du cou-de-pied.

**ANKYLOPROCTIE.** s. f. [*atresia ani*, de ἀγκύλη, frein. et πρωκτὸς, anus]. Rétrécissement de l'anus. V. APROCTIE.

**ANKYLOPS** ou **ANCYLOPS.** s. m. V. ANCHILOPS.

**ANKYLORRHINIE.** s. f. [*ancylorrhinia*, de ἀγκύλη, frein, et ῥὶν, nez]. Soudure des parois des narines.

**ANKYLOSE.** s. f. [*ankylosis*, ἀγκύλωσις, all. *Gelenkverwachsung*, angl. *ancylosis*, it. *anchilosi*, esp. *anquilosis*]. Diminution ou perte des mouvements normaux d'une articulation mobile. Elle est *vraie* ou *fausse*, suivant que les lésions sont articulaires (altération des éléments constituants de la jointure) ou périarticulaires (rétraction musculaire ou brides cicatricielles); elle est *complète* ou *incomplète*, suivant le degré d'immobilité. — Dans l'*ankylose incomplète*, le traitement consiste à *mobiliser* les parties ou à les *redresser* de façon à les mettre dans une position favorable si la mobilité ne peut être rétablie. La mobilisation brusque et rapide convient aux raideurs articulaires consécutives à une immobilité trop prolongée; la mobilisation lente, aux inflammations articulaires dont la prolongation fait prévoir de grands changements dans la texture des surfaces malades ; elle doit être suivie pendant un certain temps de l'exécution de mouvements lents et méthodiques, faits à l'aide d'appareils spéciaux; les frictions, le massage, les douches, les eaux minérales, sont des adjuvants de cette méthode. Lorsque les adhérences fibreuses et la rétraction musculaire sont très fortes, il faut les détruire et redresser la position avant de chercher à rendre les mouvements; le redressement brusque, avec anesthésie, outre qu'il est rapide, a l'avantage de pouvoir être appliqué à une articulation enflammée et douloureuse; on applique ensuite un appareil inamovible, et plus tard on fait exécuter des mouvements; si le redressement ne peut être fait sans exposer à des déchirures, il faut avoir recours aux appareils à redressement lent. — Dans l'*ankylose complète* avec soudure osseuse, les efforts de la thérapeutique échouent bien souvent, quoiqu'on ait à choisir entre la rupture forcée de l'ankylose, l'ostéotomie, la résection suivie de l'établissement d'une pseudarthrose (Rhe-Barton) : aussi les appareils prothétiques sont-ils une ressource précieuse, supérieure souvent aux opérations précédentes, qui sont dangereuses et d'une efficacité incertaine.

**ANKYLOSTOMASIE.** s. f. Maladie causée par l'ankylostome duodénal (V. ANÉMIE ÉPIDÉMIQUE DES MINEURS); d'autres affections, telles que l'anémie ou hypohémie intertropicales, la chlorose d'Égypte, la cachexie aqueuse observée aux Antilles, le mal-cœur ou mal d'estomac des nègres, etc., ne sont que des variétés de la même maladie.

**ANKYLOSTOME.** s. m. [*ankylostoma*, de ἀγκύλος, courbe, et στόμα, bouche]. Genre de vers nématoïdes dont une seule espèce est connue, l'*ankylostome duodénal*. — *A. duodénal* (*Ankylostoma duodenalis*, Dubini, 1843; *Strongylus quadridentatus*, von Siebold, 1851; *Dochmius ancylostomum*, Molin, 1860; *Sclerostoma duodenalis*, Cobbold, 1864; *Uncinaria duodenalis*, Raillet, 1885). Ver parasite découvert dans l'intestin d'une jeune paysanne morte à l'hôpital de Milan, par Angelo Dubini (1838), qui lui donna le nom d'ankylostome (fig. 27). Corps cylindrique, un peu courbé, transparent dans le quart antérieur, jaunâtre ou quelquefois brun en arrière, avec une tache noire au niveau du commencement de l'intestin. Bouche ouverte au côté dorsal, circulaire quand elle est ouverte; quatre dents crochues au fond de la bouche du côté abdominal. Le mâle est long de 8 à 11 millimètres environ, avec une bourse caudale à faible lobe dorsal, mais à lobes latéraux très développés; il porte deux spicules longs et grêles. La femelle,

plus nombreuse que le mâle, a 10 à 18 millimètres de long, une extrémité postérieure brusquement pointue, une vulve située au tiers médian et inférieur du corps. Les œufs sont ellipsoïdes, longs de 52 μ à 65 μ, larges de 32 μ à 43 μ, avec une coque mince. L'animal à l'état adulte habite l'intestin de l'homme, duodénum et jéjunum, rarement l'iléon; il se fixe à la muqueuse, incise les vaisseaux sanguins et suce le sang qui s'écoule d'autre part dans l'intestin; si le parasite est très nombreux et si l'individu qui en est porteur ne répare pas facilement les pertes qu'il subit de ce chef, on voit s'établir un état morbide particulier connu sous le nom d'*anémie des mineurs* (V. ce mot). L'œuf ne peut se développer dans le premier hôte; il est évacué avec les excréments, et les embryons éclosent bientôt dans la terre humide; une larve rabditiforme succède a l'embryon; ce sont ces larves qui, entourées d'une coque, vivent dans l'eau vaseuse et la boue, si elles pénètrent alors dans le tube digestif de l'homme, elles se développent et donnent naissance à l'animal adulte. Ce parasite est très répandu dans l'univers; il existe en effet en Europe (France, Allemagne, Italie, Espagne), en Asie (Indes, Japon, Bornéo), en Afrique (Égypte, Zanzibar, Sénégal, Guinée), en Amérique (Antilles, Colombie, Pérou, Brésil, États-Unis).

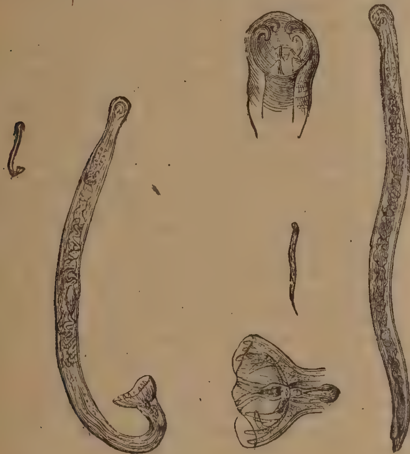


Fig 27. — *Ankylostome* duodénale

**ANKYLOTIE.** s. f. [*ankylotia*, de ἀγκύλη, frein, et οὖς, ὠτὸς, oreille]. Coalescence des parois du conduit auditif.

**ANKYLOTOME** ou **ANCYLOTOME**. s. m. [de ἀγκύλος, courbé, et τομή, section]. Toute espèce de couteau courbe. ‖ Pour Scultet, l'instrument avec lequel on faisait, de son temps, la section du frein de la langue.

**ANKYLURÉTRIE.** s. f. [*urethra coalita*, de ἀγκύλη, frein, et *urètre*]. Rétrécissement de l'urètre.

**ANKYRISME.** s. m. Sorte de suture du crâne. Voy. SUTURE.

**ANKYROÏDE.** adj. V. ANCYROÏDE.

**ANNEAU.** s. m. [*annulus*, κρίκος, all. et angl. *Ring*, it. *anello*, esp. *anillo*]. — *Anneau antimonial*. Celui que forme l'antimoine métallique quand l'hydrogène antimonié brûle contre une plaque de porcelaine. — *Anneau arsenical*. Celui que produit l'arsenic métallique réduit quand l'hydrogène brûle contre une plaque de porcelaine. ‖ En anatomie, ouverture naturelle que présentent des parois musculaires ou aponévrotiques, et qui, le plus souvent, sert au passage de quelque vaisseau ou conduit : tels sont l'*anneau ombilical*, l'*anneau inguinal* ou *sus-pubien*, l'*anneau diaphragmatique*, etc. V. INGUINAL, OMBILICAL, etc. — *Anneau ciliaire*. V. CILIAIRE (*muscle*). — *Anneau crural* (Gimbernat) ou *anneau fémoral* (Hey). V. CRURAL (*canal*). — *Anneau* ou *Cercle tympanique*. V. TYMPANAL. — *Anneau de Vieussens*. Relief musculaire existant autour de la *fosse ovale* sur la cloison des oreillettes. ‖ *Anneau, scalpel*. V. BISTOURI. — *Pince à anneaux*. V. PINCE *à pansement*.

**ANNÉE.** s. f. — *Année climatérique*. V. CLIMATÉRIQUE.

**ANNÉLIDES.** s. m. pl. [de *annellus*, petit anneau; all. *Ringwurm*]. Classe d'animaux invertébrés du type des vers, dont le corps est annelé, déprimé, pourvu de soies locomotrices, non cilié chez l'adulte, à bouches et anus sans ventouses. Les sangsues appartiennent à la division des annélides apodes ou hirudinées.

**ANNEXE.** s. f. [*appendix*, προσφυόμενον, all. *Anhang*, angl. *annex*, it. *annesso*, esp. *anexo*]. Tout ce qui dépend d'un organe principal. — *Annexes de l'utérus* : les *trompes*, les *ovaires*, les *ligaments*, etc. — *Annexes du fœtus* : le cordon, l'amnios, le placenta et la caduque.

**ANNEXITE.** s. f. Inflammation des annexes de l'utérus (trompes et ovaires) (Bouilly).

**ANNUEL, ELLE.** adj. [*annuus*, ἐνιαύσιος, all. *jahrig*, angl. *annual*, it. *annuale*, esp *anual*]. — *Maladies annuelles*. Celles qui se manifestent chaque année à la même époque.

**ANNULAIRE.** adj. [*annularis*, de *annulus*, anneau; κρικοειδής, all. *ringförmig*, angl. *annular*, it. *anulare*]. En forme d'anneau ou qui en remplit les fonctions. — *Cartilage annulaire*. V. CRICOÏDE. — *Diarthrose annulaire*. V. ARTICULATION. — *Doigt annulaire*. Quatrième doigt de la main, ainsi appelé parce que c'est à ce doigt que l'on met les anneaux ou bagues. — *Ligaments annulaires*. Nom donné à plusieurs bandelettes fibreuses qui servent à maintenir et à diriger les tendons dans le voisinage des articulations carpiennes et tarsiennes. — *Ligament annulaire du radius*. Celui qui forme avec la petite cavité sigmoïde du cubitus une espèce d'anneau dans lequel tourne la tête du radius. — *Protubérance annulaire*. V. PONT *de Varole*. ‖ *Syphilide annulaire*. V. SYPHILIS. ‖ *Cautère annulaire*. V. CAUTÈRE.

**ANO-CAVERNEUX, EUSE.** adj. V. BULBO-CAVERNEUX.

**ANOCŒLIADELPHE.** adj. [de ἄνω, en haut, κοιλία, ventre, et ἀδελφός, frère] (Gurlt). Se dit d'un monstre *cœliadelphe* (V. ce mot) qui a pour caractère la soudure de deux corps par la partie supérieure du tronc.

**ANOCŒLIADELPHE.** s m. Monstre qui présente deux corps unis par la partie supérieure du tronc.

**ANODE.** s. f. [de ἀνὰ, en haut, et ὁδὸς, voie; *anodus*, all. *Anode*, *Sauerstoffpol*] (Faraday). Électrode positive.

**ANODIN** ou **ANODYN.** adj. [*anodynus*, ἀνώδυνος, de αν priv., ὀδύνη, douleur; all. *schmerzstillend*, angl. *anodyne*, it. et esp *anodino*]. Se dit de tout agent qui calme ou fait cesser la douleur. V. CALMANT. — *Cataplasme anodin*. Cataplasme préparé avec les farines émollientes (120 gr.), une décoction de tête de pavot (30 gr.), et des feuilles fraîches de jusquiame noire (60 gr.). — *Eau anodine*. V. EAU. — *Gouttes anodines*. V. GOUTTE. — *Lavement anodin*. V. LAVEMENT. — *Liqueur minérale anodine*. V. LIQUEUR. — *Poudre anodine*. V. POUDRE.

**ANODIN** ou **ANODYN.** s. m. Remède propre à combattre la douleur : les préparations d'opium, de belladone, de ciguë, etc., sont des *anodins*.

**ANODONTE.** adj. [*anodus*, ἀνόδους, de αν priv., et ὀδοὺς, dent]. Qui manque de dents.

**ANODONTIE.** s. f. Anomalie caractérisée par l'absence de toutes les dents. Elle a été observée plusieurs fois, sans que rien ait pu la faire prévoir ni l'expliquer. Les

sujets observés ont atteint un âge avancé sans grands inconvénients, si ce n'est l'obligation d'user d'aliments tendres. Malgré le peu de développement des gencives et du rebord des mâchoires, on obvie à cette anomalie par un râtelier artificiel. V. DENTIER.

**ANODYNIE.** s. f. [ἀνωδυνία, all. *Schmerzlosigkeit*, it. et esp. *anodina*]. Absence de douleur.

**ANOMAL, ALE.** adj. [*anomalus*, ἀνώμαλος, de α privatif, et νόμος, loi, règle; all. *regelwidrig*, angl. *anomalous*, it. et esp. *anomalo*]. Qui est irrégulier ou contraire à l'ordre naturel. || En anatomie, *glandes anomales* (Lieutaud), glandes sans conduits excréteurs ou glandes vasculaires, la thyroïde, le thymus, etc. — *Muscle anomal de la mâchoire supérieure* (Albinus). Petit muscle que l'on trouve constamment au-dessous de l'élévateur commun de la lèvre supérieure et de l'aile du nez, et qui a cela de particulier que ses deux points d'attache sont immobiles. || En pathologie, *fièvre anomale*, *éruptions anomales*, celles qui n'ont aucun caractère particulier, qu'on ne peut rapporter à aucune espèce connue; ou bien celles dont les périodes ne suivent pas la marche ordinaire. — *Névralgie anomale*. V. NÉVRALGIE.

**ANOMALIE.** s. f. [*anomalia*, *abnormitas*, ἀνωμαλία, all. *Regelwidrigkeit*, *Unregelmassigkeit*, angl. *anomaly*, it. et esp. *anomalia*]. Irrégularité, état contraire à l'ordre naturel. || Particularité organique que présente un individu comparé à la majorité de sindividus de son espèce, de son âge, de son sexe. En ce sens, il est synonyme de *déviation organique*, de *déviation du type spécifique*. — *Anomalie par défaut* (*monstruosité par défaut*, ou *agénésie*). Buffon et ses successeurs entendaient par là : 1° les *monstruosités* dont le caractère réside dans l'absence d'une ou de plusieurs parties; 2° les *anomalies simples* par diminution de nombre. — *Anomalie par excès* (*monstruosité par excès* ou *hypergénésie*). On entendait par là : 1° les *monstruosités* dont le caractère réside dans la multiplication d'une ou de plusieurs parties; 2° les *anomalies simples* par augmentation de nombre. — Mais on a reconnu la nécessité de distinguer, dans cette classe des monstruosités par défaut ou par excès (termes vagues et souvent pris dans un sens arbitraire) : *a*, les véritables *monstruosités*, et *b*, les anomalies simples par modification du nombre, ou *anomalies de nombre*, qui comprennent deux ordres : 1° par diminution du nombre des organes ou de leurs parties; 2° par augmentation du nombre des organes ou de leurs parties. L'expression d'*anomalie par excès* doit être rejetée, parce qu'elle désigne, avec les *monstres composés*, les *anomalies par excès de formation* et *par excès de développement*, c'est-à-dire des choses très diverses. — *Anomalie par déplacement* ou *changement de position*. V. DÉPLACEMENT. — *Anomalie par disjonction*. V. DISJONCTION. — *Anomalie de disposition*. V. DÉPLACEMENT. — *Anomalie par excès de formation*, ou mieux *de génération*. Anomalie caractérisée par la suraddition, à l'ensemble des organes normaux, d'organes surnuméraires et analogues à ceux-ci : augmentation du nombre des vertèbres, des côtes, des doigts, des dents. Les monstruosités composées, plusieurs *hémitéries* numériques (V. ce mot) et l'hermaphrodisme latéral ont, à tort, été considérés comme cas de ce genre. — *Anomalie par excès de développement*. Anomalie distincte des précédentes, caractérisée par un développement ultérieur exagéré des parties dont l'existence est normale : tel est le développement exagéré du clitoris chez la femme, des mamelles chez l'homme, etc.

**ANOMALONOMIE.** s. f. [de *anomal*, et νόμος, loi] Traité des règles d'après lesquelles se développent les anomalies de l'organisation. V. TÉRATOLOGIE.

**ANOMOCÉPHALE.** s. m. [de α privatif, νόμος, règle, et κεφαλή, tête] (Et. Geoffroy Saint-Hilaire). Être dont la tête présente quelque difformité.

**ANONNEMENT.** s. m. Action de parler ou de lire avec hésitation, en répétant plusieurs fois, au commencement des mots, une voyelle qui n'en fait pas partie.

**ANONYCHIE.** s. f. [*anonychia*, de αν privatif, et ὄνυξ, ὄνυχος, ongle]. Absence congénitale ou acquise des ongles.

**ANONYME.** adj. [*anonymus*, ἀνώνυμος, de αν privatif, et ὄνομα, nom; all. *ungenannt*, angl. *anonymous*, it. et esp. *anonimo*]. Qui n'a pas de nom. Les anatomistes avaient donné cette épithète à plusieurs objets qui n'avaient pas encore reçu un nom. — *Artère* ou *tronc anonyme*. V. BRACHIO-CÉPHALIQUE. — *Cartilage anonyme*. Le *cricoïde*. — *Lobe anonyme du foie*. Le lobe antérieur ou carré de cette glande. — *Nerfs anonymes*. Les nerfs trijumeaux. — *Os anonyme*. L'os des iles. — *Trou anonyme*. L'orifice externe de l'aqueduc de Fallope, l'hiatus de Fallope, ou trou stylo-mastoïdien.

**ANOOPSIE.** s. f. [de ἄνω, en haut, et ὤψ, œil]. Strabisme dans lequel l'œil est tourné vers le haut.

**ANO-PÉNIEN, IENNE.** adj. — *Aponévrose ano-pénienne* (Velpeau). Couche fibreuse qui fait suite à la gaine fibreuse propre de la verge, et se continue en arrière avec l'aponévrose inférieure du périnée.

**ANO-PÉRINÉAL, ALE.** adj. Qui intéresse l'anus et le périnée.

**ANOPHTALMIE.** s. f. [*anophthalmia*, de αν privatif, et ὀφθαλμός, œil]. Absence de l'œil.

**ANOPHTALMOHÉMIE.** s. f. [de αν privatif, ὀφθαλμός, œil, et αἷμα, sang]. Défaut de sang dans l'œil, faiblesse de la circulation dans cet organe.

**ANOPSIE.** s. f. [*anopsia*, de αν privatif, et ὤψ, œil]. Privation de la vue, cécité. — On a dit aussi, à tort, *anopsie*, pour *anoopsie*. V. ce mot.

**ANOPTICONERVIE.** s. f. [de αν privatif, ὀπτικός, qui sert à la vue, et *nervus*, nerf]. Mauvais mot qu'on a proposé de substituer à celui d'*amaurose*.

**ANO-PUBIEN, IENNE.** adj. — *Aponévrose ano-pubienne* (Velpeau). Aponévrose moyenne du périnée ou ligament de Carcassonne.

**ANORCHIDE.** adj. [de αν privatif, et ὄρχις, testicule]. Se dit d'un animal qui n'a pas de testicules.

**ANORCHIDE.** s. m. Individu chez lequel les testicules sont absents.

**ANORCHIDIE.** s. f. Absence complète des deux testicules. On cite quelques cas avérés d'individus ayant les organes sexuels mâles plus ou moins développés avec absence des deux testicules, soit non développés, soit pathologiquement atrophiés. En réalité, l'existence de l'*anorchidie* peut être mise en doute; il s'agit presque toujours dans ces cas de *cryptorchidie* (V. ce mot).

**ANO-RECTAL, ALE.** adj. Qui intéresse l'anus et le rectum : *atrésie ano-rectale*, *conduit ano-rectal*.

**ANOREXIE.** s. f. [*anorexia*, de αν privatif, et ὄρεξις, appétit; all. *Appetitlosigkeit*, angl. *anorexy*, it. *anoressia*, esp. *desgana*]. Absence d'appétit; ce phénomène se montre normalement après le repas, quand l'alimentation a été suffisante. A l'état pathologique, il se rencontre au cours d'affections fort diverses, que l'on peut ranger sous quatre chefs : 1° maladies générales infectieuses aiguës; toutes les maladies fébriles déterminent l'anorexie, et l'on peut dire que quand la température atteint 39°,5 ou 40°, l'appétit est toujours supprimé, tandis que la soif augmente; cette action de la fièvre s'observe aussi bien chez les animaux que chez l'homme; — 2° maladies générales cachectisantes comme le cancer, ou la tuberculose, arrivée à une certaine période; — 3° affections du tube digestif et en particulier de l'estomac; — 4° affections nerveuses parmi lesquelles l'hystérie mérite une mention spéciale : l'anorexie hystérique

peut durer des mois ou des années; elle amène parfois un état d'émaciation très grand, mais il est remarquable de voir combien certaines hystériques peuvent vivre d'années en prenant une alimentation presque nulle; il y a dans ces cas un ralentissement considérable de la désassimilation. Le symptôme anorexie doit être combattu énergiquement dans certains cas (tuberculose, hystérie); dans la tuberculose, la suppression de l'appétit est d'un mauvais pronostic et enlève au malade sa principale chance de salut (suralimentation). On ne confondra pas l'anorexie avec le *dégoût* que certains malades éprouvent pour les aliments; d'ailleurs ces deux symptômes s'associent souvent.

**ANORGANIQUE.** adj. [de αν privatif, et *organique*]. S'est dit pour *inorganique*.

**ANORMAL, ALE.** adj. [mot hybride, de α priv., et *norma*, règle; *abnormis*, all. *abnorm*, it. *sregolato*, esp. *anormal*]. Mot souvent employé comme synonyme d'*anomal*; il est en effet difficile d'établir entre eux une distinction bien précise. *Anomal* est synonyme d'*irrégulier*, et *anormal* est plutôt synonyme de *déréglé*. De ces deux adjectifs, le premier signifie *sans règle*, *sans régularité*, *inconstant*, *variable*; et le second signifie: *qui est contre les règles*.

**ANORTHOSE.** s. f. [de αν priv., et ὀρθὸς, droit]. Manque d'érectilité des tissus (L. Grossi).

**ANOSMIE, ANOSPHRÉSIE.** s. f. [*anosmia*, *anosphresia*, de αν privatif, et ὀσμὴ, odeur, ou ὄσφρησις, odorat; all. *Geruchlosigkeit*]. Diminution ou perte complète de l'odorat.

**ANO-SPINAL.** adj. Qui concerne l'anus et la moelle épinière. — *Centre ano-spinal.* Centre médullaire moteur qui siège, chez le lapin, au niveau du disque qui unit la sixième et la septième vertèbre lombaire : il préside à la tonicité musculaire et à la contraction réflexe du sphincter anal (Masius). V. Réflexe (*Centre*).

**ANOSTOSE.** s. f. [de αν priv., et ὀστέον, os]. — *Anostose interstitielle* (Bruns). Atrophie sénile des os. || Par extension, atrophie morbide des os, telle qu'elle a lieu dans les os des membres soumis à un repos prolongé, comme dans les cas de tumeurs blanches, etc.

**ANOTE.** adj. [*anotus*, de αν priv.. et οὖς, oreille]. Se dit d'un monstre qui manque d'oreilles.

**ANOXÉMIE** ou **ANOXYÉMIE.** s. f. Nom sous lequel Jourdanet a désigné l'ensemble des symptômes que produit l'air raréfié (hautes montagnes). Ce syndrome peut revêtir trois formes : *anoxémie vertigineuse*, — *hypocondriaque*, — *dyspeptique*, qui relèvent toutes trois du défaut d'oxygénation et de combustion de l'économie.

**ANOXÉMIQUE** ou **ANOXYÉMIQUE.** adj. [de α privatif, *oxygène*, et αἷμα, sang]. Se dit des individus dont le sang manque plus ou moins d'oxygène, comme celui des individus vivant à de grandes altitudes, sur les plateaux du Mexique (Jourdanet), etc. La diminution de pression qui en est cause entraîne aussi la diminution proportionnelle de l'acide carbonique du sang. V. Air *raréfié*.

**ANSE.** s. f. [*ansa*, it. *ansa*]. Nom donné, par comparaison, à tout ce qui est recourbé comme l'anse d'un vase : *anse d'intestin*, *anse nerveuse* ou *vasculaire*, *anse de fil*, etc. — *Anse mémorable de Wrisberg*. V. Splanchnique. || *Suture à anse.* V. Suture.

**ANSÉRINE.** s. f. [*Chenopodium*, L. all. *Gänsefuss*]. Genre de plantes de la famille des chénopodées, J., dont plusieurs espèces sont employées : 1° l'*ansérine vermifuge* (*Chenopodium anthelminthicum*, L.), dont le nom indique la propriété; 2° le *bon-Henri* (*Ch. bonus-Henricus*, L.), dont on mange les feuilles comme celles de l'épinard; 3° le *thé du Mexique* ou *ambroisie du Mexique* (*Ch. ambrosioides*, L.), V. Ambroisie; 4° le *botrys* (*Ch. botrys*, L.), et 5° la *vulvaire* ou *ansérine fétide* (*Ch. vulvaria*, L.), plante herbacée d'odeur de poisson pourri, qui renferme du nitrate de potasse et du carbonate d'ammoniaque. Ces deux dernières espèces sont réputées antispasmodiques et antihystériques.

**ANSÉRINE.** adj. f. [de *anser*, oie]. — *Maladie ansérine*. V. Maladie. — *Peau ansérine* [all. *Gänsehaut*]. Ce qu'on appelle vulgairement *chair de poule*.

**ANTACIDE.** adj. V. Antiacide.

**ANTAGONISME.** s. m. [de ἀντὶ, contre, et ἀγωνίζειν, agir, faire effort; all. *Antagonismus*, angl. *antagonism*, it. et esp. *antagonismo*]. Résistance que s'opposent deux puissances contraires. — *Antagonisme des maladies.* Condition qui fait que, dans un même pays, certaines maladies sont exclusives d'autres. Ainsi on a dit que, dans les contrées marécageuses, les fièvres paludéennes excluaient la phtisie (Boudin); mais on sait aujourd'hui qu'il n'en est rien et que la tuberculose est fréquente et grave dans l'Inde, aux Antilles, à la Guyane où le paludisme est endémique. Cette doctrine de l'antagonisme des maladies vient de l'ancien dogme de l'*incompatibilité des actions morbides* proclamée par Hunter. On sait aujourd'hui que deux maladies infectieuses peuvent coexister chez un même sujet, et l'on a observé l'association des différentes pyrexies. La question de l'antagonisme des maladies infectieuses se réduit actuellement à celle de l'antagonisme des microbes pathogènes; le plus souvent, l'association de deux ou plusieurs microbes entraîne l'exaltation de leur virulence (streptocoque et bacille diphtérique; *prodigiosus* et charbon, Roger); pourtant, d'après Bouchard, le bacille pyocyanique atténue la virulence de la bactérie charbonneuse, et, d'après Guignard et Charrin, cette atténuation tiendrait à des produits du bacille pyocyanique toxiques pour la bactérie. Enfin, on a voulu attribuer au streptocoque et à ses produits une action curative sur le lupus et le cancer; mais il s'agit là d'actions inconstantes et non pas d'un véritable antagonisme morbide. — *Antagonisme musculaire.* État des muscles antagonistes (V. ce mot). — *Antagonisme nerveux.* État de deux nerfs qui commandent chacun une action contraire d'un même muscle ou appareil; c'est ainsi que le moteur oculaire commun, constricteur de la pupille, est l'antagoniste du sympathique cervical qui est dilatateur; mais comme il n'y a pas de muscle dilatateur de la pupille, l'action du sympathique s'exerce seulement en empêchant l'action du moteur oculaire commun; c'est là un des exemples des actions d'*arrêt* ou d'*inhibition* dont il y a tant d'exemples dans l'organisme. — *Antagonisme des poisons.* Action opposée exercée par deux poisons; ainsi la pilocarpine, qui amène la constriction de la pupille, est l'antagoniste de l'atropine qui entraîne la dilatation; pour qu'il y ait antagonisme, il est nécessaire qu'il y ait substitution de l'action du second poison à celle du premier; si l'effet du second consiste seulement à supprimer les manifestations de la première intoxication (par exemple le curare dans l'intoxication par la strychnine), il n'y a pas antagonisme, ou plutôt celui-ci n'est qu'apparent; et en effet, une nouvelle dose de strychnine sera incapable, après l'action du curare, de faire reparaître les convulsions, tandis qu'une nouvelle dose de pilocarpine ramènera la constriction à laquelle l'atropine aurait substitué la dilatation. La notion d'*antidotisme* dépasse celle d'*antagonisme*, car une substance peut être antidote d'un poison sans être antagoniste (V. Antidote et Contrepoison).

**ANTAGONISTE.** adj. [angl. *antagonist*, esp. *antagonista*]. Se dit de toute puissance qui est en opposition avec une autre : ainsi on dit d'un muscle qu'il est *antagoniste* d'un autre muscle, c'est-à-dire qu'il tend à communiquer à la partie à laquelle il s'attache un mouvement opposé à celui que produit l'autre muscle. Quelquefois deux muscles sont *antagonistes* dans l'exécution de certains

mouvements, et agissent cependant de concert pour la production d'un autre mouvement : dans ce dernier cas, il sont *congénères*. Ainsi, pour la rotation de la tête, le sterno-mastoïdien d'un côté est *antagoniste* de celui du côté opposé ; mais ces deux muscles deviennent *congénères* pour la flexion de la tête en avant.

**ANTAGONISTE.** s. m. Terme employé substantivement, en parlant d'un muscle, dans le même sens que l'adjectif correspondant.

**ANTALGIQUE.** adj. et s. m. [*antalgicus*, de ἀντὶ, contre, et ἄλγος, douleur]. Synonyme d'*anodin*.

**ANTANACLASE.** s. f. [de ἀντὶ, contre, et ἀνάκλασις, action de briser]. Synonyme de *réflexion*.

**ANTAPHRODISIAQUE, ANTARTHRITIQUE,** etc. adj. et s. m. V. ANTIAPHRODISIAQUE, ANTIARTHRITIQUE, etc.

**ANTÉCÉDENT, ENTE.** adj. Se dit de tout ce qui précède : *maladie antécédente*, etc.

**ANTÉCÉDENT.** s. m. En pathologie, tout ce qui, pendant la vie, précède un état morbide déterminé ou la mort. Les antécédents d'un malade sont ses habitudes, son régime, ses maladies antérieures, etc. Les antécédents d'un sujet dont on fait l'autopsie sont ces mêmes choses et les symptômes de la maladie qui ont causé sa mort.

**ANTÉFLEXION.** s. f. [de *ante*, en avant, et *flexion*]. — *Antéflexion de l'utérus*. V. DÉVIATION et FLEXION.

**ANTÉPHIALTIQUE.** adj. et s. m. [*antephialticus*, de ἀντὶ, contre, et ἐφιάλτης, cauchemar] (Fred. Hoffmann). Les remèdes contre le cauchemar.

**ANTÉRIEUR, EURE.** adj. [*anterior*, *anticus*, all. *vorder*, esp. *anterior*]. Situé devant. — Se dit de plusieurs muscles à cause de leur position relative : *muscle antérieur du nez*, ou pyramidal ; *muscle antérieur de l'oreille* ou auriculaire antérieur ; *muscle antérieur de la luette*, ou glosso-staphylin ; *muscle antérieur du marteau*, ou sphéno-malléen.

**ANTÉVERSION.** s. f. [*anteversio*, de *ante*, en devant, et *vertere*, tourner ; all. *Umbeugung nach vorn*, it. *anteversione*]. — *Antéversion de l'utérus*. V. DÉVIATION.

**ANTHAROBINE.** s. f. Substance voisine de la *chrysarobine*, moins toxique et moins irritante ; employée dans les maladies de la peau (pommade et solution à 10 p. 100).

**ANTHÉLITRAGIEN, ENNE.** adj. [*anthelitrageus*]. Qui a rapport à l'anthélix et au tragus.

**ANTHÉLIX.** s. m. [*anthelix*, de ἀντὶ, contre, opposé, et ἕλιξ, l'hélix]. Éminence du pavillon de l'oreille qui s'étend depuis la conque jusqu'à la rainure de l'hélix, et qui est située au-devant de celui-ci.

**ANTHELMIE.** s. f. La spigélie anthelminthique. V. SPIGÉLIE.

**ANTHELMINTHIQUE.** adj. [*anthelminthicus*, de ἀντὶ, contre, et ἕλμινς, ver]. Se dit de tout agent propre à chasser les vers intestinaux. — *Poudre anthelminthique*. V. POUDRE.

**ANTHELMINTHIQUE.** s. m. Synonyme de *vermifuge*.

**ANTHÉMIS.** s. f. V. CAMOMILLE.

**ANTHÉROZOIDE.** s. m. V. SPERMATOZOÏDE.

**ANTHIARINE.** s. f. V. ANTIARINE.

**ANTHIN** ou **ANTHINE.** adj. [*anthinus*, de ἀνθινὸς, fleuri, de ἄνθος, fleur]. Qui contient des fleurs ou qui consiste en fleurs. — *Vin anthin* ou *anthine*. Vin médicinal obtenu en y faisant macérer ou infuser des fleurs.

**ANTHORE.** s. m. V. ACONIT.

**ANTHOS.** s. m. [de ἄνθος, fleur]. Nom que portent dans les officines les fleurs du romarin.

**ANTHRACÈNE.** s. f. [*anthracine* ou *paranaphtaline*] ($C^{28}H^{10}$ ou en atomes $C^{14}H^{10}$ acétylodiphénylène, ou $C^{15}H^{12}$ paranaphtaline). Produit hydrocarburé, voisin de la naphtaline, qu'on retire avec elle par distillation des houilles, mais qui bout à 300 degrés, au lieu de 180 degrés. Ce corps est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, très soluble dans l'essence de térébenthine ; il a été préconisé à l'extérieur comme antiprurigineux ; on l'emploie en solution à 1 p. 5 dans l'essence de térébenthine, ou en pommade à 1 p. 10 d'axonge.

**ANTHRACÉNISE.** s. f. — *Nitrite d'anthracénisé*. V. NITRITE.

**ANTHRACIE.** s. f. (Mason Good). Affection analogue à l'anthrax. — *Anthracia rubula*. Le *frambœsia*.

**ANTHRACINE.** s. f. V. ANTHRACÈNE.

**ANTHRACIQUE.** adj. Qui concerne l'anthrax, ou le charbon. — *Peste anthracique* (Pinel). Épidémie de charbon, de *sang de rate* chez les animaux.

**ANTHRACOIDE.** adj. [de ἄνθραξ, charbon, et εἶδος, forme]. Qui ressemble au charbon, qui en a la couleur ; s'est dit des tumeurs mélaniques. V. MÉLANOSE. — *Furoncle anthracoïde*. Celui qui a beaucoup d'analogie avec l'anthrax.

**ANTHRACOKALI.** s. m. [de ἄνθραξ, ἄνθρακος, charbon, et *kali*, nom de la potasse]. Carbure de potassium recommandé dans les affections cutanées, en pommade (1 gr. pour 20 gr. d'axonge) ; on l'emploie aussi à l'intérieur comme antiscrofuleux à la dose de $0^{gr},15$ à $0^{gr},30$.

**ANTHRACOSE.** s. f. [ἀνθράκωσις, de ἀνθρακοῦν, transformer en charbon]. Suivant l'auteur de l'*Introduction à la médecine*, attribuée à Galien, ulcère escarrotique avec fluxion, gonflement et parfois fièvre, ulcère survenant surtout à l'œil. — Ce mot est aussi employé comme synonyme d'*anthracosis*.

**ANTHRACOSIS.** s. f. (*Fausse mélanose du poumon*, *pseudo-mélanose pulmonaire*, *matière noire des poumons*, Guillot ; *anthracosis*, Stratton ; *mélanose*, Bayle, Laennec, Melsens, etc. ; *charbon pulmonaire*). Infiltration des poumons et des ganglions bronchiques par une matière noire à laquelle l'analyse chimique reconnaît tous les caractères du charbon, auquel se sont ajoutées des granulations calcaires et graisseuses (Robin et Verdeil). C'est une variété de *pneumoconiose* (V. ce mot). L'anthracosis peut être physiologique ou pathologique ; on constate en effet, à l'ouverture de tout sujet, une infiltration plus ou moins marquée des poumons et des ganglions bronchiques par le charbon ; cet état, nul chez l'enfant, devient de plus en plus intense avec l'âge ; on le rencontre aussi chez le chien, jamais chez le cheval. Chez les mineurs, les charbonniers, et en général chez les individus qui respirent dans un air où les particules de charbon sont nombreuses, l'infiltration devient considérable et véritablement *pathologique*. Les poussières de charbon pénètrent dans le poumon par les voies respiratoires ; l'air inspiré est filtré normalement par les fosses nasales, le pharynx et le larynx, et les poussières qu'il contient sont retenues par le mucus qui baigne ces cavités ; malgré cela, un certain nombre de poussières gagnent les alvéoles pulmonaires ; et on conçoit que toutes les causes qui empêcheront le passage de l'air à travers les voies aériennes supérieures augmenteront l'infiltration anthracosique (lésions naso-pharyngiennes et en particulier végétations adénoïdes obligeant le malade à respirer par la bouche, respiration par une canule de trachéotomie, etc.). Les particules charbonneuses ayant pénétré dans le poumon, peuvent être rejetées par l'action des cils vibratiles qui tapissent l'épithélium bronchique ; mais quelques-unes pénètrent dans l'alvéole, où elles sont englobées par de grosses cellules de nature leucocytaire, dites *cellules à poussière*, qui les mènent par les lymphatiques aux ganglions bronchiques ; ce charroi des poussières se fait plus ou moins bien, suivant l'activité du système lymphatique, de sorte que bon nombre d'entre elles infiltrent les éléments de la paroi ; chez les enfants, cette élimination se fait rapidement ; elle est retardée chez le vieillard ;

l'encombrement du poumon sénile par le charbon trahit l'insuffisance d'une fonction à laquelle est dévolue non seulement l'expulsion des matières inertes, mais aussi des poussières pathogènes. La pneumoconiose sénile peut servir à l'interprétation de la pneumonie sénile (Claisse). La pénétration des poussières de charbon ne détermine par elle-même aucune autre modification; on peut faire respirer expérimentalement des particules charbonneuses à des animaux, pendant 280 jours, sans déterminer autre chose que de l'infiltration parfois très étendue du parenchyme pulmonaire (Claisse et Josué). Les lésions que l'on trouve souvent à côté de l'anthracose doivent être rapportées à des causes surajoutées; ces lésions consistent en congestion, sclérose, cavernes, mais à côté de la particule charbonneuse inerte, on retrouve un agent pathogène actif (streptocoque, bacille de Koch); le microbe a pénétré avec la poussière, ou bien l'irritation mécanique causée par le charbon a facilité la pénétration du germe. Ainsi comprise, l'anthracosis n'est pas une maladie à proprement parler; c'est un état pathologique du poumon qui favorise l'éclosion de diverses maladies (tuberculose, broncho-pneumonie streptococcique, etc.); la phtisie anthracosique n'est qu'une phtisie vulgaire évoluant chez un individu atteint d'anthracosis. Il n'y a donc pas lieu de décrire des symptômes à l'anthracosis : l'expulsion de *crachats noirs* est la conséquence de la pénétration des poussières charbonneuses; elle entrave jusqu'à un certain point le développement de l'anthracosis; mais on conçoit d'autre part que l'ouverture dans une bronche d'un foyer tuberculeux puisse produire chez un sujet anthracosique d'abondants crachats noirs, même longtemps après que le malade a été exposé à l'inhalation de particules de charbon. Le traitement sera purement prophylactique : ventilation des ateliers, emploi d'appareils fumivores, assainissement de l'habitation de l'ouvrier.

**ANTHRACOTYPHUS.** s. m. V. Typhus.

**ANTHRAQUINONE.** s. f. Synonyme d'*anthracénise*.

**ANTHRAX.** s. m. [*anthrax*, ἄνθραξ, all. *Karbunkel*, angl. *anthrax*, it. *antrace*, *carbone*, esp. *anthrax*]. Inflammation de la peau, débutant dans l'appareil glandulaire pilo-sébacé, s'étendant au tissu cellulaire sous-cutané, et se terminant par production de bourbillons, comme dans le furoncle, dont l'anthrax diffère par son siège, son volume et l'apparition de symptômes généraux graves. Quelques auteurs ont distingué deux espèces d'*anthrax*, le *bénin* ou anthrax proprement dit, et l'*anthrax malin*, ou *charbon* (V. ce mot); mais cette division doit être rejetée, car il n'y a aucune analogie entre l'anthrax et le charbon. L'*anthrax* est une tuméfaction inflammatoire circonscrite, très dure, très douloureuse, d'un rouge foncé, avec chaleur brûlante, qui, dans l'espace de quelques jours, acquiert plusieurs centimètres de diamètre, et devient saillante au-dessus du niveau de la peau. Il consiste dans l'inflammation de *plusieurs* des prolongements que le tissu lamineux sous-cutané envoie dans les aréoles fibreuses du derme pour accompagner les vaisseaux et les nerfs qui se portent de la face profonde à la face superficielle de celui-ci. La peau sur l'anthrax se perce en plusieurs endroits, et se crible de trous laissant sortir du pus sanguinolent. Comme le furoncle, il se termine par la formation et la chute d'un *bourbillon* constitué aux dépens du tissu lamineux enflammé qui s'est mortifié, mais ici les bourbillons sont multiples; l'anthrax est une accumulation de furoncles (Follin). C'est une maladie qui se rencontre chez les vieillards, les cachectiques, les convalescents de fièvres graves, les débilités enfin et surtout chez les *diabétiques*; l'anthrax peut être le signe révélateur du diabète, d'où la nécessité d'examiner les urines chez les sujets atteints d'anthrax; la glycosurie disparaît parfois après la guérison de l'anthrax; mais on admet plutôt qu'il s'agit alors de diabète léger intermittent que de glycosurie liée à la présence de l'anthrax. La cause directe de l'anthrax doit être recherchée dans les microbes pyogènes; c'est ordinairement le *Staphylococcus pyogenes aureus*. Le traitement doit être général et local : le traitement général variera suivant l'état antérieur du sujet; localement, l'anthrax sera ouvert au bistouri ou au thermocautère; on cherchera à expulser le pus et les bourbillons détachés, et on appliquera un pansement antiseptique.

**ANTHROPOCHIMIE.** s. f. [*anthropochemia*, de ἄνθρωπος, homme, *chimie*, all. *Anthropochemie*, angl. *anthropochemistry*, it. *anthropochimica*]. Partie de l'anatomie qui a pour objet l'analyse immédiate des humeurs et des tissus de l'homme. V. Analyse.

**ANTHROPOFORME.** adj. [de ἄνθρωπος, homme, et *forma*, forme]. Mot hybride auquel on doit substituer celui d'*anthropomorphe*. V. ce mot.

**ANTHROPOGÉNIE.** s. f. [*anthropogenesis*, de ἄνθρωπος, homme, et γένεσις, génération]. Théorie des phénomènes de la génération considérés dans l'espèce humaine.

**ANTHROPOGRAPHIE.** s. f. [*anthropographia*, de ἄνθρωπος, homme, et γραφή, description]. Description anatomique de l'homme. C'est le titre d'un ouvrage de Riolan.

**ANTHROPOHISTOGRAPHIE.** s. f. Division de l'anthropotomie traitant de la texture des parties du corps humain (Heusinger, 1822).

**ANTHROPOLOGIE.** s. f. [*anthropologia*, de ἄνθρωπος, homme, et λόγος, discours; all. *Anthropologie*, angl. *anthropology*, it. et esp. *anthropologia*]. Histoire naturelle de l'homme, soit qu'on le considère comme un *individu*, dans sa structure, sa composition et ses phénomènes physiologiques et intellectuels, soit qu'on l'étudie comme une *espèce* ou un genre présentant plusieurs races, vivant en société, et se perfectionnant par la civilisation (H. Cloquet, 1823). Le but en est la détermination de la place de l'homme parmi les êtres organisés. — Des auteurs ont donné à ce mot le sens de *psychologie*, mais c'est restreindre l'idée de ἄνθρωπος plus qu'il ne convient. V. Homme. — *Anthropologie pathologique* ou *morbide*. Étude de l'anthropologie au point de vue des maladies qui affectent l'homme comme membre des sociétés.

**ANTHROPOLOGIQUE.** adj. Qui concerne l'anthropologie. — *Chronologie anthropologique*. V. Chronologie.

**ANTHROPOLOGUE.** s. m. [de ἄνθρωπος, homme, et λόγος, doctrine]. Celui qui s'occupe d'anthropologie.

**ANTHROPOMAGNÉTISME.** s. m. [de ἄνθρωπος, homme, et *magnétisme* (Spindler). Le magnétisme animal.

**ANTHROPOMÉTRIE.** s. f. [de ἄνθρωπος, homme, et μέτρον, mesure]. Mesure du corps humain. ‖ Étude du corps humain, considéré par rapport aux dimensions et aux proportions de ses diverses parties, dans toutes les variétés de race, d'âge, de sexe, etc.

**ANTHROPOMORPHE.** adj. [de ἄνθρωπος, homme, et μορφή, forme]. Se dit des animaux ou de leurs organes qui se rapprochent de l'homme ou de ses parties par leur configuration ou leurs actions.

**ANTHROPOMORPHOGRAPHIE.** s. f. [de ἄνθρωπος, homme, μορφή, forme, et γράφειν, décrire]. Division de l'anthropotomie traitant de la forme des organes de l'homme (Heusinger, 1822).

**ANTHROPOMORPHOLOGIE.** s. f. [*anthropomorphologia*, de ἄνθρωπος, homme, μορφή, forme, et λόγος, description]. Traité de la forme des diverses parties du corps de l'homme. — Synonyme d'*anatomie descriptive*.

**ANTHROPONOMIE.** s. f. [*anthroponomia*, de ἄνθρωπος, homme, et νόμος, loi]. Connaissance des lois qui président à l'exercice des fonctions du corps humain.

**ANTHROPONOSOLOGIE.** s. f. [de ἄνθρωπος, homme et *nosologie*]. Nosologie humaine.

**ANTHROPOPHAGE.** adj. [ἀνθρωποφάγος, de ἄνθρωπος,

homme, et φαγεῖν, manger; all. *Menschenfresser*, *Anthropophag*, angl. *man-eater*, it. et esp. *antropofago*]. Se dit d'un homme ou d'une peuplade qui mange de la chair humaine. Les peuples anthropophages appartiennent aux populations dites *sauvages*. On les a rencontrés en Amérique, dans les îles de l'océan Pacifique et de la Malaisie, dans l'Afrique centrale. Ce sont les prisonniers de guerre que l'on mange. On mange aussi quelquefois des hommes dans certaines pratiques religieuses ou politiques. Pour l'ancien monde, Pline parle de populations que l'observation de rites religieux rendait anthropophages.

**ANTHROPOPHAGE.** s. m. Individu adonné à l'anthropophagie.

**ANTHROPOPHAGIE.** s. f. [ἀνθρωποφαγία, de ἄνθρωπος, homme, et φαγεῖν, manger; it. et esp. *antropofagia*]. Action de manger de la chair humaine. || Penchant de certaines peuplades à manger de la chair humaine, qu'on voit apparaître chez quelques individus civilisés, comme forme isolée ou monomaniaque d'aliénation mentale.

**ANTHROPOPHOBIE.** s. f. [de ἄνθρωπος, et φόβος, crainte]. Aversion de la société; symptôme de *lypémanie*.

**ANTHROPOSCOPIE.** s. f. [de ἄνθρωπος, homme, et σκοπεῖν, examiner]. Examen de l'homme, de ses actions physiologiques. — Synonyme de *physiognomonie*.

**ANTHROPOSOMATOLOGIE.** s. f. [*anthroposomatologia*, de ἄνθρωπος, homme, σῶμα, corps, et λόγος, discours]. Description anatomique du corps humain.

**ANTHROPOSOPHIE.** s. f. [*anthroposophia*, de ἄνθρωπος, homme, et σοφία, connaissance]. Connaissance de l'homme considéré par rapport à ses facultés intellectuelles.

**ANTHROPOTHÉRAPIE.** s. f. [de ἄνθρωπος, homme, et θεραπεία, traitement]. Thérapeutique des maladies de l'homme.

**ANTHROPOTOMIE.** s. f. [*anthropotomia*, de ἄνθρωπος, homme, et τομή, section]. Dissection du corps humain.

**ANTHYDRIASE** ou **ANTIHYDRIASE.** s. f. [de ἀντὶ, contre, et ὕδωρ, eau] (C. Nasse, 1832). Exposé des raisonnements montrant que l'eau chaude agit d'une manière désavantageuse contre les maladies.

**ANTHYDROPIQUE.** adj. et s. m. [*anthydropicus*]. Se dit des moyens employés contre l'hydropisie : purgatifs, diurétiques, etc.

**ANTHYPNOTIQUE.** adj. et s. m. [*anthypnoticus*, de ἀντὶ, contre, et ὕπνος, sommeil]. Se dit des moyens propres à combattre le sommeil.

**ANTHYPOCONDRIAQUE.** adj. et s. m. [*anthypochondriacus*]. Qui sert contre l'hypocondrie, hygiène, influences morales, etc.

**ANTHYSTÉRIQUE.** adj. et s. m. [*anthystericus*]. Qui sert contre l'hystérie. — *Emplâtre anthystérique*. V. Emplatre *fétide*. — *Essence anthystérique*. V. Essence. — *Poudre anthystérique*. V. Poudre.

**ANTI.** [de ἀντὶ, contre]. Préposition qui, placée devant un adjectif tiré du nom d'une maladie, désigne des médicaments appropriés au traitement de cette maladie : ainsi on appelle *antisyphilitiques*, tous les moyens thérapeutiques que l'on emploie contre la syphilis. Souvent, lorsque l'adjectif qui suit la préposition *anti* commence par une voyelle ou une *h* muette, on supprime la voyelle *i*: ainsi on dit indifféremment *antiacide* ou *antacide*, etc.

**ANTIACIDE.** adj. — *Médicament antiacide*. V. Absorbant (*Médicament*). — *Poudre antiacide*. V. Poudre *absorbante*.

**ANTIADITE.** s. f. [*antiaditis*, de ἀντιάδες, les amygdales]. Inflammation des amygdales.

**ANTIALCALIN, INE.** adj. et s. m. Qui est propre à corriger l'alcalinité morbide des humeurs : ce sont les acides étendus et les sels acides.

**ANTIAPHRODISIAQUE.** adj. [*antiaphrodisiacus*, it. et esp. *antiafrodisiaco*]. Se dit d'une substance qui passe pour amortir les désirs vénériens, comme le camphre, le nénuphar, etc.

**ANTIAPHRODISIAQUES.** s. m. pl. Agents hygiéniques ou thérapeutiques propres à écarter des plaisirs de l'amour. Les débilitants généraux, l'abstinence ou un régime peu substantiel, les bains tièdes, les exercices du corps, et, au besoin, des saignées abondantes, sont les seuls véritables *antiaphrodisiaques*.

**ANTIAPOPLECTIQUE.** adj. Se dit des remèdes recommandés pour prévenir l'apoplexie. — *Élixir antiapoplectique*. V. Élixir.

**ANTIAR.** s. m. — *Antiar vénéneux*. V. Upas *antiar*.

**ANTIARINE.** s. f. Principe actif de l'*Upas antiar*. Il cristallise en feuilles d'un blanc d'argent. Il est neutre, sans odeur, soluble dans les acides faibles et les alcalis, mais seulement dans 251 parties d'eau et 70 parties d'alcool (Mülder).

**ANTIARTHRITIQUE.** adj. et s. m. [all. *gichtwidrig*]. Se dit d'un remède propre à combattre la goutte. — *Baume antiarthritique*. V. Baume *de Sanchez*. — *Poudre antiarthritique*. V. Poudre.

**ANTIASPHYCTIQUE.** adj. Propre à combattre l'asphyxie. — *Appareil antiasphyctique*. Boîte où sont déposés les médicaments et instruments nécessaires au traitement des asphyxiés.

**ANTIASTHMATIQUE.** adj. et s. m. Qui combat l'asthme. — *Élixir antiasthmatique*. V. Élixir et Incisif.

**ANTIATAXIQUE.** adj. et s. m. Se dit des moyens propres à combattre les phénomènes ataxiques.

**ANTIBALLOMÈNE.** adj. [ἀντίβαλλόμενον, mis à la place de]. Synonyme de *succédané*.

**ANTIBRACHIAL, ALE.** adj. [*antibrachialis*, de *antibrachium*, l'avant-bras]. Qui a rapport à l'avant-bras.

**ANTICACHECTIQUE.** adj. et s. m. Remède contre la cachexie. — *Poudre anticachectique*. V. Poudre.

**ANTICANCÉREUX, EUSE.** adj. et s. m. [all. *krebswidrig*, angl. *anticancerous*]. Se dit des médicaments et des topiques employés contre le cancer; ce sont particulièrement des préparations arsenicales. Tels sont: le *cataplasme anticancéreux de Swediaur* (V. Cataplasme); le *liniment anticancéreux* du même (V. Liniment); les *remèdes anticancéreux* de Davidson, de Guy, de Chenet.

**ANTICARCINOMATEUX, EUSE.** adj. et s. m. [*anticarcinomaticus*]. Synonyme d'*anticancéreux*. — *Poudre anticarcinomateuse*. V. Poudre.

**ANTICARDIUM.** s. m. [de ἀντὶ, en avant, et καρδία, cœur; all. *Herzgrube*]. Le creux à la partie inférieure de la poitrine, appelé vulgairement le *creux de l'estomac*.

**ANTICARIEUX, EUSE.** adj. et s. m. Qui est bon contre la carie.

**ANTICATARRHAL, ALE.** adj. et s. m. [*anticatarrheus*, *anticatarrhoicus*]. Qui sert contre le catarrhe.

**ANTICAUSTIQUE.** adj. et s. m. Qui sert à combattre l'action ou les effets des caustiques.

**ANTICHARBONNEUX.** adj. et s. m. Se dit des moyens propres à combattre le charbon.

**ANTICHIR.** s. m. [ἀντίχειρ, de ἀντὶ, contre, et χείρ, la main]. Le pouce.

**ANTICHIROTONE.** adj. [de ἀντίχειρ, pouce, et τόνος, contraction]. S'est dit des épileptiques chez lesquels l'inflexion spasmodique du pouce est un des symptômes précurseurs ou prédominants de l'attaque.

**ANTICHLORE.** s. m. Nom du sulfite de soude et autres dans leur emploi comme décolorants.

**ANTICHOLÉRIQUE.** adj. et s. m. [*anticholericus*]. Qui est propre à combattre le choléra et le vibrion cholérique.

**ANTICIPANT, ANTE.** adj. [*anticipans*, προλαμβάνων, all. *vorgreifend*, angl. *anticipating*]. Se dit des phénomènes périodiques qui se reproduisent à des intervalles progressivement plus courts. Une fièvre *anticipe* quand l'accès, au lieu de revenir à la même heure, revient plus tôt.

**ANTICŒUR.** s. m. V. Avant-cœur.

**ANTICOLIQUE.** adj. et s. m. [*anticolicus*]. Qui sert contre la colique.

**ANTICOPE.** s. f. [ἀντιχοπή, contre-coup, de ἀντὶ, contre, et κόπτειν, frapper]. Répercussion, contre-coup.

**ANTICOPOSCOPE.** s. m. [*anticoposcopium*, de ἀντιχοπή, résonance, et σκοπεῖν, examiner]. Mot proposé pour remplacer celui de *plessimètre*. En effet, l'instrument nommé sert, non pas à mesurer le coup, comme l'indique le terme de *plessimètre*, mais à produire un son de la nature duquel on tire des conclusions utiles au diagnostic.

**ANTICORPS.** s. m. [de ἀντὶ, contre, et *corpus*, corps]. Nom générique sous lequel on désigne toutes les substances qui se forment dans le sérum, pour protéger l'économie contre les toxines (antitoxines), pour amener l'agglutination (agglutinines) et la dissolution (lysines) des bactéries et même des cellules ou des tissus introduits expérimentalement dans un organisme animal.

**ANTICRITIQUE.** adj. [*anticriticus*]. Se dit des phénomènes qui contrarient la manifestation des crises, ou des moyens qui, appliqués mal à propos, empêchent celles-ci de se prononcer.

**ANTIDARTREUX, EUSE.** adj. et s. m. [all. *flechtenwidrig*]. Qui combat les dartres. — *Eau antidartreuse*. V. Eau *du Cardinal*.

**ANTIDÉNUTRITIF, IVE.** adj. V. Dénutrition.

**ANTIDÉPERDITEUR.** adj. et s. m. V. Aliment.

**ANTIDESMA.** s. f. Genre d'euphorbiacées biovulées des régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique, dont les feuilles sont employées contre la morsure des serpents.

**ANTIDIARRHÉIQUE.** adj. Qui combat la diarrhée.

**ANTIDINIQUE.** adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et δῖνος, vertige]. Qui est propre à combattre le vertige.

**ANTIDOTAIRE.** s. m. [*antidotarium*]. Anciennement, synonyme de *dispensaire* ou *pharmacopée*.

**ANTIDOTE.** s. m. [*antidotus*, *antidotum*, de ἀντὶ, contre, et δοτὸς, donné ; all. *Gegenmittel*, *Gegengift*, angl. *antidote*, it. *antidoto*]. Pour Galien, remède quelconque donné à l'intérieur. || Aujourd'hui, *antidote* est seulement synonyme de *contrepoison* (V. ce mot). Les antidotes peuvent être mécaniques, chimiques ou physiologiques, suivant la manière dont-ils annihilent l'action du poison.

**ANTIDOTISME.** s. m. Qualité d'un corps en tant qu'antidote. — Usage ou abus de l'emploi des antidotes.

**ANTIDYSENTÉRIQUE.** adj. et s. m. [it. et esp. *antidisenterico*]. Se dit des médicaments employés contre la dysenterie. — *Mixture antidysentérique* de la pharmacopée de Wurtemberg. Elle était composée de : émétique, 5 centigrammes ; gomme arabique, 5 grammes ; sirop de têtes de pavot, 32 grammes ; eau de camomille, 200 grammes. — Les véritables *antidysentériques* sont les préparations opiacées. On a employé avec succès les lavements iodés. V. Lavement.

**ANTIÉMÉTIQUE** ou **ANTÉMÉTIQUE.** adj. et s. m. Remède qui calme les vomissements. — *Potion antiémétique de Rivière*. V. Potion.

**ANTIÉPHIALTIQUE.** adj. et s. m. V. Antéphialtique.

**ANTIÉPILEPTIQUE.** adj. et s. m. [*antiepilepticus*]. Qui sert à combattre l'épilepsie. — *Pilule antiépileptique*. V. Pilule. — *Sel antiépileptique*. V. Sel.

**ANTIFARCINEUX, EUSE.** adj. et s. m. Médicament employé contre le farcin.

**ANTIFÉBRILE.** adj. et s. m. Synonyme de *fébrifuge*.

**ANTIFÉBRINE.** s. f. V. Acétanilide.

**ANTIGALACTIQUE.** adj. V. Antilaiteux.

**ANTIGOUTTEUX.** adj. et s. m. Remède propre à combattre la goutte. — *Élixir antigoutteux*. V. Élixir.

**ANTIHECTIQUE.** adj. et s. m. Remède contre la fièvre hectique. — *Antihectique de Poterius*. L'oxyde blanc d'antimoine.

**ANTIHÉMORRAGIQUE.** adj. et s. m. Qui combat l'hémorragie.

**ANTIHÉMORROÏDAL.** adj. Qui combat les hémorroïdes.

**ANTIHERPÉTIQUE.** adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et ἕρπης dartre]. Qui est propre à guérir les dartres. — Remède contre les *dartres* et autres affections cutanées attribuées à un *virus* ou *principe herpétique* : c'étaient le soufre et ses composés, la patience, la fumeterre, etc.

**ANTIHYDROPIQUE.** adj. V. Anthydropique.

**ANTIHYPNOTIQUE.** adj. V. Anthypnotique.

**ANTIHYSTÉRIQUE.** adj. V. Anthystérique.

**ANTILAITEUX, EUSE.** adj. [angl. *antilacteous*, it. *antilatteo*, esp. *antilactico*]. Se dit d'une substance qui fait passer le lait. — *Élixir antilaiteux*. V. Élixir. — *Remède antilaiteux de Weiss*. Apozème purgatif et légèrement diaphorétique, composé d'infusions de plantes sudorifiques, de follicules de séné et de sulfate de potasse.

**ANTILAITEUX.** s. m. pl. Médicaments auxquels on supposait la propriété de diminuer la sécrétion du lait, ou que l'on employait contre les maladies dites *laiteuses*, c'est-à-dire causées par la rétrocession du lait. Aucune substance ne diminue la sécrétion du lait sans affecter primitivement les glandes mammaires, ou agir d'abord sur d'autres organes. Les antilaiteux les plus employés sont : la menthe prise à l'intérieur ou appliquée comme topique, l'alaterne, la pervenche (l'infusion des feuilles), la racine de canne de Provence (en décoction), plantes dont les propriétés sont hypothétiques ; les substances alcalines, qui, appliquées sur les seins, excitent une activité locale plus grande, et par suite la résorption des fluides et du lait (moyens dangereux, qui doivent être proscrits dans le plus grand nombre de cas) ; les diurétiques, les sudorifiques, les bains, qui tendent à diminuer secondairement la sécrétion laiteuse ; les purgatifs énergiques, qui suspendent ou ralentissent la sécrétion du lait, momentanément ou définitivement. Le moyen le plus efficace pour faire passer le lait est la compression énergique et méthodique des seins à l'aide d'un bandage de corps et de nombreux tours de bande, appliqués sur une épaisse couche d'ouate.

**ANTILEPTIQUE.** adj. [de ἀντιληπτικὸς, qui est propre à saisir, du ἀντὶ, contre, et λαμβάνειν, prendre]. S'est dit pour *révulsif* et *dérivatif*.

**ANTILÉTHARGIQUE.** adj. et s. m. [*antilethargicus*]. Qui est propre à combattre la léthargie.

**ANTILITHIQUE.** adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et λίθος, pierre]. Qui combat la formation des calculs ou qui les dissout.

**ANTILOBE.** s. m. [*antilobium*, de ἀντὶ contre, opposé, et λόβος, lobe ; all. *Gegenläppchen*, it. *antilobio*, esp. *antilobo*]. L'éminence tragus de l'oreille externe.

**ANTILŒMIQUE.** adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et λοιμὸς, peste]. Qui sert contre la peste.

**ANTILYSSE.** adj. [de ἀντὶ, contre, et λύσσα, rage]. Qui sert contre la rage.

**ANTIMAMMONIAQUE.** s. m. V. Hydrogène *antimonié*.

**ANTIMÉPHITIQUE.** adj. et s. m. [*antimephiticus*]. Qui sert à combattre les émanations méphitiques.

**ANTIMOINE.** s. m. [*antimonium*, *stibium*, στίβι, στίμμι, all. *Antimonium*, *Spiessglanz*, *Stibium*, angl. *antimony*, it. et esp. *antimonio*. On a supposé à tort que le nom de

ce métal venait de l'action énergique et funeste qu'il aurait eue sur des *moines* qui en étudiaient les propriétés. Il paraît être une altération, assez facile, d'ailleurs, de l'arabe *athmoud*, antimoine, dont la forme propre est *ithmid*; et à son tour *ithmid* paraît une corruption du grec στίμμι]. Métal d'un blanc bleuâtre, brillant, cassant et pulvérisable, d'une texture lamelleuse ou grenue, très oxydable par la chaleur ou l'acide azotique. Frotté entre les doigts, il leur communique une odeur sensible. Sa pesanteur spécifique est de 6,70. Dans le commerce, il est en pains orbiculaires, dont la surface présente une sorte de cristallisation que l'on compare aux feuilles de fougère. Il existe : 1º à l'état natif, au Hartz, en Suède, au Mexique, et en France près de Grenoble; il est alors uni à l'argent, ou à l'arsenic, au cobalt, etc. ; 2º combiné avec le soufre, à l'état de sulfure. L'*antimoine natif*, ou *antimoine cru*, est le sulfure de ce métal. — *Antimoine pur*, ou *régule d'antimoine*. Il était administré autrefois sous la forme de *pilules* dites *perpétuelles*, parce que les malades les rendaient telles qu'ils les avaient prises, pilules qui n'avaient quelque action qu'à raison de l'oxyde formé sur leur surface par le contact de l'air. On faisait aussi, avec le régule, des tasses dans lesquelles on laissait séjourner du vin blanc, qu'on administrait ensuite comme émétique et purgatif; ce *vin antimonié* n'agissait, comme les pilules, que grâce à l'oxyde d'antimoine qui, dans ce cas, était dissous par l'acide contenu dans le vin (V. Vin *antimonié*) Le régule d'antimoine du commerce contenant, terme moyen, 1/50e d'arsenic, l'antimoine *pur*, destiné aux usages thérapeutiques, doit être obtenu par le pharmacien lui-même. — *Antimoine diaphorétique*. Nom donné à deux préparations antimoniales. En projetant dans un creuset chauffé au rouge 100 grammes d'antimoine métallique et 200 grammes d'azotate de potasse pulvérisés, on obtient une masse composée d'antimoine et de beaucoup de potasse : c'est l'*antimoine diaphorétique non lavé* (sorte d'antimoniate de potasse). En traitant cette masse par l'eau, le liquide dissout l'excès de potasse et l'antimoniate neutre anhydre de potasse insoluble, qui, en s'hydratant, est devenu soluble; il reste une poudre blanche (surantimoniate de potasse ou biantimoniate de potasse ($KO.2SbO^5+6HO$), qui est l'*antimoine diaphorétique lavé*, ou *oxyde blanc d'antimoine*. On administre surtout ce dernier comme contro-stimulant (1 à 2 et 3 gr.). On préparait encore l'antimoine diaphorétique en mettant le feu avec un charbon rouge à un mélange de 3 parties d'azotate de potasse et une de sulfure d'antimoine : il constituait alors le *fondant de Rotrou*, et, lavé, c'était la *chaux d'antimoine*. — *Cinabre d'antimoine*. V. Cinabre. — *Chlorure*, *muriate*, *beurre* ou *protochlorure d'antimoine*. V. Chlorure *d'antimoine*. — *Fleurs d'antimoine*. V. Oxyde *d'antimoine*. — *Huile d'antimoine*. V. Beurre. — *Hydrure d'antimoine*. V. Hydrogène *antimonié*. — *Oxychlorure* ou *oxydochlorure d'antimoine*. V. Algaroth. — *Oxyde d'antimoine*. V. Oxyde. — *Oxydosulfures* ou *oxysulfures d'antimoine*. Combinaisons, en proportions diverses, de sulfure et d'oxyde d'antimoine, qui forment le *kermès*, le *verre d'antimoine*, le *foie d'antimoine*, la *rubine d'antimoine*, le *crocus metallorum*. V. ces mots et Soufre *doré d'antimoine*. — *Oxysulfure d'antimoine*. V. Kermès *minéral*. — *Soufre doré d'antimoine*. V. Soufre. — *Sulfhydrate d'antimoine*. V. Kermès. — *Sulfure d'antimoine*. V. Sulfure. — *Teinture d'antimoine*. V. Teinture.

**ANTIMONIAL, ALE.** adj [*antimonialis*]. Qui est fait avec l'antimoine. *Tablette antimoniale*. V. Tablette.

**ANTIMONIATE.** s. m. Sel formé par la combinaison de l'acide antimonique avec une base. — *Antimoniate d'oxyde d'antimoine* ($Sb^2O^3.Sb^2O^5$), appelé à tort *acide antimonieux* ou *deutoxyde d'antimoine*. Corps qu'on obtient en traitant l'antimoine par l'acide azotique, et calcinant fortement le résidu. Il est blanc, pulvérulent, et acquiert, quand on le chauffe, une teinte jaune, qu'il perd par le refroidissement. On le disait jadis sudorifique, et on l'employait (dose : 1gr,30 à 4 gr.) dans les scrofules et les maladies de la peau répercutées. Il n'est ni émétique ni purgatif. — On connaît aussi l'*antimoniate neutre de potasse* ($KO.Sb^2O^5+5HO$), et le *biantimoniate de potasse* ($KO.2Sb^2O^5$), le *méta-antimoniate neutre* ($2KO.Sb^2O^5$), le *méta-antimoniate acide* ($KO.Sb^2O^5+7HO$), etc.

**ANTIMONIAUX.** s. m. pl. Médicaments dont le principe actif est l'antimoine. V. Antimoine et Émétique.

**ANTIMONIÉ, ÉE, et ANTIMONIFÈRE.** adj. [*stibiatus*]. Qui contient de l'antimoine. V. Stibié. — *Hydrogène antimonié*. V. Hydrogène. — *Vin antimonié*. V. Vin.

**ANTIMONIEUX, EUSE.** adj. [*antimoniosus*]. — *Acide antimonieux*. V. Antimoniate.

**ANTIMORVEUX, EUSE.** adj. et s. m. Qui combat la morve.

**ANTINÉPHRÉTIQUE.** adj. et s. m. [*antinephreticus*]. Qui convient contre la colique néphrétique.

**ANTINOSINE.** s. f. Sel sodique de tétra-iodophénolphtaléine : poudre bleue se dissolvant facilement dans l'eau. C'est un antiseptique puissant qui arrête *in vitro* le développement des cultures microbiennes ; ce corps a de plus, comme l'iodoforme, la propriété de prévenir la diapédèse des globules blancs et de diminuer les sécrétions. L'antinosine a été employée dans le pansement des plaies caverneuses ; l'absence d'odeur et de propriétés toxiques et irritantes l'ont fait utiliser dans les affections du nez, de l'oreille, de la bouche et de la gorge, dans le catarrhe vésical et la blennorragie chez l'homme et aussi chez la femme.

**ANTIOBÉSIQUE.** adj. Qui combat l'obésité.

**ANTIODONTALGIQUE.** adj. et s. m. [*antiodontalgicus*]. Qui est propre à combattre les maux de dents. — *Élixir antiodontalgique*. V. Élixir. — *Emplâtre antiodontalgique*. V. Emplatre *calmant*.

**ANTIORGASTIQUE.** adj. et s. m. [*antiorgasticus*, de ἀντὶ, et ὀργᾶν, être en orgasme]. Qui convient contre l'état d'excitation ou d'orgasme ; qui est *calmant* ou *sédatif*.

**ANTIPALUDÉEN, ENNE.** adj. Qui s'oppose à l'influence morbifique des marais.

**ANTIPARALYTIQUE.** adj. et s. m. [*antiparalyticus*]. Qui sert contre la paralysie.

**ANTIPATHIE.** s. f. [*antipathia*, ἀντιπάθεια, de ἀντὶ, contre, et πάθος, affection ; all. *Wiederwille*, angl. *antipathy*, it. *antipatia*]. Dégoût et horreur à la présence de certains objets. — *Antipathie insensible*. Antipathie qui n'est pas excitée par les propriétés apparentes des objets. — *Antipathie sensible*. Antipathie excitée par le moyen des sens externes.

**ANTIPÉDICULEUX, EUSE, ou ANTIPÉDICULAIRE.** adj. et s. m. [*antipediculosus*, *antiphthiriacus*]. Se dit des substances propres à faire périr les poux ou *pediculi*. V. Phthiriase. — *Eau antipédiculaire*. V. Eau *arsenicale*.

**ANTIPEPTONE.** s. f. Nom donné à la partie des peptones qui ne se transforment pas en leucine et tyrosine pendant la digestion pancréatique (Kühne).

**ANTIPÉRIODIQUE.** adj. et s. m. Qui combat les maladies périodiques.

**ANTIPÉRISTALTIQUE.** adj. [*antiperistalticus*, de ἀντὶ, contre, et *péristaltique*]. — *Mouvement antipéristaltique*. Le mouvement de contraction de l'estomac ou des intestins de bas en haut, de manière que les matières qu'ils contiennent se trouvent reportées en sens inverse de leur cours habituel.

**ANTIPESTILENTIEL, ELLE.** adj. et s. m. Qui convient contre la peste. — *Élixir antipestilentiel*. V. Élixir.

**ANTIPHARMAQUE.** s. m. [de ἀντὶ, contre, et φαρμακον, poison]. Contrepoison.

**ANTIPHLOGISTIQUE.** adj. et s. m. [*antiphlogisticus*, de ἀντὶ, contre, et φλὸξ, φλογὸς, flamme; all. *antiphlogistsch, entzündungswidrig*, angl. *antiphlogistic*, it. et esp. *antiflogistico*]. Propre à combattre l'inflammation : *régime, traitement antiphlogistique.* — *Traitement antiphlogistique.* Il consiste dans l'emploi des saignées, générales ou locales, des boissons aqueuses, amylacées, mucilagineuses ou acidules, des bains tièdes, des applications émollientes et réfrigérantes, du sulfate de quinine, de la digitale, et de la diète plus ou moins complète.

**ANTIPHLOGOSE.** s. f. [de ἀντὶ, contre, et *phlogose*]. L'action des antiphlogistiques.

**ANTIPHONE.** s. m. [de ἀντὶ, contre, et φωνή, voix]. Appareil destiné à obturer le conduit auditif externe pour atténuer les bruits violents; il a été recommandé particulièrement aux canonniers.

**ANTIPHTHIRIAQUE** ou **ANTIPHTHIRIQUE.** adj. [de ἀντὶ, contre, et φθεὶρ, pou; it. *antiftirico*]. Qui est propre à tuer les poux. Ce mot vaut mieux que *antipédiculeux.*

**ANTIPHYSÉTIQUE.** adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et φυσητικὸς, venteux]. Synonyme de *carminatif.*

**ANTIPODAGRIQUE.** adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et ποδάγρα, la goutte]. Synonyme d'*antigoutteux.*

**ANTIPROSTATES.** s. f. pl. V. GLANDES *de Cowper.*

**ANTIPSORIQUE.** adj. et s. m. [*antipsoricus*, de ἀντὶ, contre, et ψώρα, gale; esp. *antipsorico*]. Qui convient contre la gale. — *Liniment antipsorique.* V. SULFURE *de potassium.*

**ANTIPUTRIDE.** adj. et s. m. Synonyme d'*antiseptique.*

**ANTIPYRÉTIQUE.** adj. Synonyme de *fébrifuge.*

**ANTIPYRINE.** s. f. [de ἀντὶ, contre, et πῦρ, chaleur et fièvre; *analgésine, diméthyloxyquinizine, diméthylphénylpyrazolon*] (*phénazone* de la pharmacopée anglaise) ($C^{22}H^{21}Az^2O^2$, ou en atomes $C^{11}H^{12}Az^2O$). Alcaloïde dérivé de la quinoline. Poudre brillante, blanc grisâtre, inodore, moins amère que le sulfate de quinine; soluble dans moins de son poids d'eau, une partie et demie d'alcool, et 50 parties d'éther. Une goutte de perchlorure de fer donne à une solution d'antipyrine au centième une couleur vin de Porto, disparaissant par addition d'acide sulfurique (cette réaction est employée pour déceler la présence d'antipyrine dans l'urine); l'iodure ioduré de potassium donne un précipité rouge brun. Moins toxique que l'acide phénique, elle excite d'abord le système neuro-musculaire, le paralyse ensuite; elle diminue la désintégration azotée (Lépine); accroît la pression sanguine dans la première période, la diminue dans la seconde; abaisse la température des fébricitants, par action antiseptique (Bouchard); est aussi hémostatique que l'ergotine (Hénocque); diminue la quantité des urines et du lait; produit des sueurs abondantes, quelquefois des vomissements, de l'urticaire (G. Sée); à forte dose, elle cause la prostration des forces, la diminution de l'activité du cœur : aussi est-elle contre-indiquée dans l'adynamie cardiaque et l'affaiblissement général. Son effet *antithermique* est surtout prononcé dans la fièvre typhoïde et tuberculeuse, où on en donne 1gr,50 à 3 grammes par jour, par doses fractionnées (50 à 75 centigr. d'heure en heure) pour éviter les sueurs : mais la dépression qu'elle engendre fait qu'elle n'est pas sans péril. L'effet antithermique est moins marqué dans la pneumonie, l'érysipèle, la diphtérie, les fièvres éruptives et puerpérale, l'infection purulente; à peu près nul dans la fièvre intermittente. Comme *analgésique*, l'antipyrine est utile dans les névralgies, la migraine, les coliques hépatique et néphrétique, le rhumatisme articulaire aigu et subaigu, la goutte, les tranchées utérines consécutives à l'accouchement : 1 à 4 grammes, par prises fractionnées, par la bouche ou en injections hypodermiques (50 centigrammes par centimètre cube d'eau).

**ANTIPYROTIQUE.** adj. et s. m. [*antipyroticus*]. Qui combat le *pyrosis*, ou les effets des brûlures.

**ANTISCORBUTIQUE.** adj. et s. m. [all. *antiscorbutisch*, angl. *antiscorbutical*, it. *antiscorbutico*, esp. *antiscorbutico*]. Qui sert contre le scorbut. Ex. : Les racines du raifort, les feuilles du cochléaria, du cresson, et un grand nombre de plantes crucifères. — *Sirop antiscorbutique.* Préparé avec les feuilles fraîches de cochléaria, de trèfle d'eau, de cresson de fontaine, la racine de raifort sauvage, les oranges amères et la cannelle, le vin blanc et le sucre. — *Sucs antiscorbutiques.* V. SUC *d'herbes* et SUC *de citron.*

**ANTISCROFULEUX.** adj. [all. *antiscrophulös*, it. *antiscrofoloso*, esp. *antiescrofuloso*]. Se dit des médicaments prescrits contre la scrofule. — *Élixir antiscrofuleux* ou *élixir amer de Peyrilhe* (*Codex*). V. ÉLIXIR.

**ANTISEPSIE.** s. f. Méthode qui consiste à détruire les germes infectieux dans l'économie, ou à mettre obstacle à leur développement. Ces germes engendrant une infection locale et générale, il y a une *antisepsie locale* et une *antisepsie générale* : la première a pour but d'atteindre les germes sur la peau, les muqueuses extérieures, dans les cavités et même dans la profondeur des organes (intestin, plèvre, poumon, etc.); la seconde, qui se propose de faire arriver par la voie sanguine les antiseptiques au contact des agents d'infection, en imprégnant les cellules de tout l'organisme, est plus difficile à obtenir et plus dangereuse que la première (Hayem), mais n'est pas irréalisable (Bouchard). — *Antisepsie chirurgicale.* Pour laver la plaie, on remplace les éponges et les linges, difficiles à débarrasser des germes, par des tampons de ouate, imbibés d'une solution de sublimé (à 1 p. 1000) ou d'acide phénique (5 p. 100), et brûlés aussitôt. Les fils à suture et à ligature sont trempés dans la même solution. Le pansement se fait en saupoudrant la plaie d'iodoforme, de salol, d'aristol, etc., la couvrant de gaze phéniquée, iodoformée ou salolée, puis d'une forte épaisseur de ouate hydrophile stérilisée, et maintenant le tout à l'aide d'une bande de tarlatane préalablement macérée dans l'eau bouillie. Pour l'antisepsie des muqueuses (oculaire, bucco-pharyngienne, anale, urinaire), on se sert des solutions d'acide borique (2 à 4 p. 100), de chloral (1 p. 100), de chlorure de zinc (1 p. 100). — *Antisepsie médicale.* La plupart des antipyrétiques agissant comme antiseptiques (Bouchard), c'est à ce double titre que les préparations quiniques et salicylées, l'antipyrine, la résorcine, sont utiles dans les maladies fébriles et infectieuses. On emploie le naphtol, le salol et surtout le benzonaphtol (Gilbert) pour l'antisepsie intestinale; les solutions d'acide borique ou de chlorure de zinc pour laver la plèvre après évacuation du pus : l'acide phénique ou salicylique comme topique contre l'angine diphtéritique; le mercure dans la syphilis; la créosote dans la tuberculose. — *Antisepsie obstétricale.* V. ACCOUCHEMENT.

**ANTISEPTIQUE.** adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et σῆψις, putréfaction; all. *antiseptisch*, angl. *antiseptic*, it. *antisettico*, esp. *antiseptico*]. Ce mot existait déjà avant que l'on connût la cause des fermentations et que la bactériologie fût fondée; on le définissait : tout ce qui prévient la putréfaction. Aujourd'hui, il s'applique à tout agent qui détruit ou arrête dans leur développement les germes d'infection ou de putréfaction, et qui annihile leurs produits de sécrétion. Pour faire un choix entre les antiseptiques, on se base sur leur *équivalent antiseptique* et leur *équivalent toxique.* Ce dernier est la quantité nécessaire pour amener la mort, et correspondant à un kilogramme d'animal : le biiodure et le bichlorure de mercure, les compo-

sés cyaniques, les acides phénique et arsénieux, sont les plus toxiques. L'équivalent antiseptique est la quantité qui empêche le développement des spores ou des bactéries dans un litre de bouillon de culture : le biiodure de mercure, le sublimé, l'eau oxygénée, sont extrêmement antiseptiques; l'iode, l'acide cyanhydrique, le brome, le sulfate de cuivre, très fortement antiseptiques; le chloroforme, le chlorure de zinc, l'acide phénique, le permanganate de potasse, l'alun, le tannin, fortement antiseptiques ; l'acide borique, le chloral, le salicylate de soude, le sulfate de fer, médiocrement antiseptiques. Sont également antiseptiques le salol, le naphtol, la résorcine, l'iodoforme, la créosote, les acides sulfureux, thymique, benzoïque, pyrogallique, fluorhydrique, chrysophanique. Le choix entre les antiseptiques est encore basé sur la nature, l'étendue, le pouvoir d'absorption, la lésion, des surfaces ou des tissus sur lesquels on les applique (V. Antisepsie).

**ANTISEPTOL.** s. m. Poudre brune, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, obtenue en traitant le sulfate de cinchonine par une solution d'iodure de potassium, et proposée pour remplacer l'iodoforme dont elle n'a pas l'odeur.

**ANTISIALAGOGUE.** adj. et s. m. [*antisialagogus*, de ἀντὶ, contre, et *sialagogue*]. Qui sert à combattre la salivation. *Antisialique* vaudrait mieux.

**ANTISPASE.** s. f. [ἀντίσπασις, révulsion, de ἀντὶ, en sens contraire, et σπάω, je tire ; *antispasis*, all. *Gegenreizung*, it. *antispasis, revulsion*, esp. *antispasima*]. Synonyme de *révulsion*, de *dérivation*, employé surtout lorsqu'il s'agit d'une action thérapeutique qui, appliquée loin d'un point douloureux, fait cesser la douleur.

**ANTISPASMODIQUES.** s. m. pl. Médicaments propres à combattre les spasmes. On a employé à ce titre les gommes-résines fétides, le camphre, toutes les plantes qui, comme les sauges, les menthes, les mélisses, etc., contiennent du camphre, les eaux distillées de lis, de muguet, de fleur d'oranger, les éthers et les teintures éthérées.

**ANTISPASTIQUE.** adj. et s. m. [*antispasticus*, de ἀντὶ, contre, et σπάω, je tire, je cause des spasmes]. Synonyme d'*antispasmodique*.

**ANTISUDORAL, ALE.** adj. Se dit des substances qui ont la propriété de modérer la production de la sueur, comme les préparations de plomb, l'agaric blanc et l'atropine.

**ANTISYPHILITIQUE.** adj. et s. m. [*antisyphiliticus*, all. *antisyphilitisch*, angl. *antisyphilitical*; it. *antisyphilitico*]. Qui sert contre la syphilis. — *Bois* et *plantes antisyphilitiques*. Le gaïac, la squine, le sassafras, la salsepareille, et autres sudorifiques. Ils sont la base des médicaments dits *antisyphilitiques*, tels que *robs, sirops, extraits*.

**ANTITHÉNAR.** s. m. [de ἀντὶ, opposé, et θέναρ, le thénar; all. *Daumenbeuger*, angl. *abductor*, it. *abduttore*]. Portion de la main qui s'étend de la base du petit doigt jusqu'au poignet. — *Muscle antithénar du pouce*. Portion du court fléchisseur de ce doigt. — *Muscle antithénar du gros orteil*. Portion de l'abducteur oblique de cet orteil.

**ANTITHERMIQUE.** adj. [de ἀντὶ, contre, et θέρμη, chaleur]. Qui s'oppose à la production de la chaleur.

**ANTITOXINE.** s. f. Substance produite par l'organisme sous l'action d'un agent d'infection (microbe ou toxine), et qui représente le produit de la réaction de l'organisme dans sa défense contre l'infection. La composition de cette substance n'est pas connue; on sait seulement qu'elle est détruite par la chaleur; quant à son lieu de formation dans l'organisme, on peut penser soit que toutes les cellules concourent à sa formation, soit que certaines d'entre elles (leucocytes) y soient seules appelées. D'après la théorie des *chaînes latérales* d'Ehrlich, ce seraient ces chaînes dissoutes et libres qui constitueraient les antitoxines; la toxine, en allant se fixer aux chaînes latérales ou récepteurs d'un certain nombre de cellules, susciterait la propriété bioplastique de ces cellules; il y aurait régénération de ces chaînes latérales, et régénération en excès; et ce serait l'excès de ces chaînes néoformées qui, en passant dans les humeurs, constituerait l'antitoxine. — *Antitoxine* ou *sérum antitoxique*. Sérum d'un animal immunisé employé comme agent thérapeutique préventif ou curateur. Ce sérum n'est pas antitoxique au vrai sens du mot ; il ne détruit pas la toxine, mais il agit sur les cellules de l'organisme pour accroître leur résistance, pour réveiller, stimuler leurs fonctions anéanties par la toxine. Cette propriété du sérum d'animaux vaccinés, entrevue par Richet et Héricourt, fut démontrée par Behring et Kitasato ; elle est la base de la *sérothérapie*.

**ANTITRAGIEN, ENNE.** adj. et s. m. [*antitrageus*]. Qui appartient à l'*antitragus*.

**ANTITRAGUS.** s. m. [all. *Gegenbock*, angl. *antitragus*, it. *antitrago*]. Éminence conique du pavillon de l'oreille, qui est située en face et au-dessous du tragus.

**ANTITYPIQUE.** adj. et s. m. Synonyme de *fébrifuge*. Se dit surtout des moyens propres à combattre les maladies qui affectent un certain type régulier.

**ANTIVARIOLIQUE.** adj. Qui s'emploie contre la variole et son développement.

**ANTIVÉNÉRIEN, ENNE.** adj. et s. m. [*antivenereus*, angl. *antivenereal*]. Qui sert contre la maladie vénérienne. — *Gargarisme antivénérien*. V. Gargarisme.

**ANTIVENIN.** s. m. Sang ou sérum de serpent venimeux, employé comme agent préventif et curateur contre les morsures des reptiles dangereux.

**ANTIVERMINEUX, EUSE.** adj. et s. m. Qui sert contre les vers.

**ANTIVIRULENT, ENTE.** adj. Qui s'oppose aux actions virulentes. — *Injection antivirulente* (Cézard). Injection d'une partie d'iode dans 500 parties d'eau, faite dans le tissu cellulaire dès que se montrent les premiers accidents de l'œdème charbonneux.

**ANTIZYMIQUE.** adj. [de ἀντὶ, contre, et ζύμη, levain]. Qui s'oppose à la fermentation.

**ANTOGAST** (Bade). *Eaux ferrugineuses, bicarbonatées*, froides (10°). Altitude : 520 mètres. Établissement : 1er mai au 30 septembre.

**ANTOZONE.** s. m. V. Ozone.

**ANTRE.** s. m. [*antrum*, all. *Höhle*, angl. *antre*, it. et esp. *antro*]. Nom donné à certaines cavités des os. — *Antre buccineux*. V. Labyrinthe. — *Antre ethmoïdal* ou *olfactif*. Cellules de l'ethmoïde. — *Antre d'Highmore*. V. Maxillaire (*Sinus*). — *Antre mastoïdien*. V. Mastoïdien.

**ANUPOGRAPHIE.** s. f. [de αν priv. et ὑπογράφειν, écrire dessous, signer]. Impossibilité de signer, par suite d'aboulie. On devrait dire *Anhypographie*.

**ANURÈSE, ANURIE.** s. f. [de αν priv., et οὖρον, urine]. Suppression de la sécrétion urinaire.

**ANURIQUE.** adj. Qui concerne l'anurie.

**ANUS.** s. m. [ἀρχὸς, πρωκτὸς, all. *After*, angl. *anus*, it. et esp. *ano*]. Mot latin conservé en français pour désigner l'orifice du rectum ou plutôt le canal, très dilatable, haut de 2 centimètres environ, qui termine le gros intestin. Il est situé sur la ligne médiane, à 2 centimètres en avant du coccyx chez l'homme, à 3 centimètres chez la femme. Il est tapissé par la peau légèrement modifiée (*muqueuse anale*), qui se continue avec la muqueuse rectale : la ligne de démarcation des deux membranes est formée par des arcades à concavité supérieure interceptant des dépressions en cul-de-sac (*sinus de Morgagni*) séparées par des plis saillants (*colonnes du rectum ou de*

*Morgagni*). Le pourtour (*marge de l'anus*) présente des plis ou rides formés par la contraction d'un muscle circulaire (*sphincter de l'anus*), qui fronce l'orifice anal, et le ferme de manière à empêcher la sortie des matières contenues dans l'intestin (V. RECTUM et SPHINCTER). Des glandes sébacées assez nombreuses et des glandes sudoripares existent sous la peau qui forme ces plis. ‖ Les abcès et les fistules, les névralgies idiopathiques ou symptomatiques des fissures, les hémorroïdes, le prurit *sine materia* ou accompagnant l'eczéma, l'herpès, l'érythème, sont les maladies le plus souvent observées dans le conduit anal ou à la marge de l'anus. — *Anus contre nature* [all. *Kothfistel*, angl. *saccal fistula*, *artificial anus*, it. *ano artificiale*]. Ouverture anormale de l'intestin siégeant en un autre point que l'anus ordinaire et livrant continuellement passage aux matières intestinales. La distinction de l'anus contre nature et de la fistule stercorale est assez difficile à établir ; pour certains auteurs (Guyon, Duplay), les fistules rentrent dans l'anus contre nature ; pour d'autres, on doit dire anus contre nature quand la plus grande partie (Pollosson) ou la totalité (Kœnig, Gœtz) des matières passe par l'orifice anormal, et fistule stercorale quand une petite quantité seulement s'écoule au dehors, le reste passant par les voies naturelles ; M. Chaput appelle anus contre nature les ouvertures intestinales consécutives à la destruction de toute une anse, on trouve alors deux bouts d'intestin distincts ouverts à la peau ; le mot de fistule stercorale s'applique aux solutions de continuité n'affectant qu'une partie de la circonférence de l'intestin. Un *anus contre nature accidentel* se forme quelquefois à la suite des plaies pénétrantes de l'abdomen, lorsque l'intestin ayant été percé ou divisé, son bout supérieur a contracté adhérence avec les lèvres de la plaie des parois abdominales, ou à la suite des hernies étranglées lorsqu'une portion

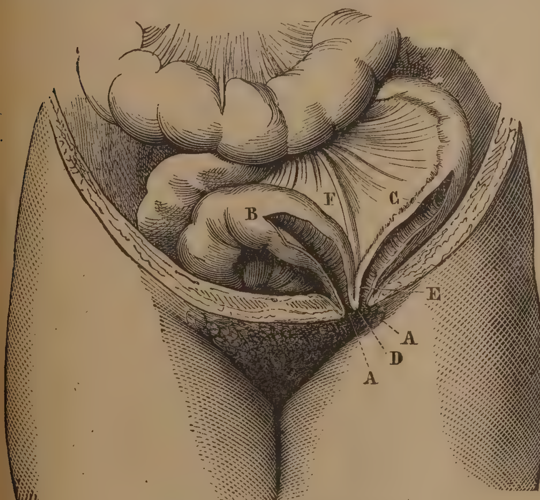


Fig. 28. — *Anus* contre nature.

d'intestin s'est gangrenée. — Fig. 28. Anus contre nature et fendu dans la direction de l'axe des deux bouts de l'intestin. — AA. Entrée de l'anus contre nature et point d'union de la membrane muqueuse avec la peau. — B. Bout supérieur ou stomacal de l'intestin. — C. Bout inférieur de l'intestin. — D. Éperon ou promontoire formé par la réunion des parois des deux intestins. — E. Parois adossées des intestins. — F. Corde ou ligament formé par le mésentère (Dupuytren). — A B indiquent l'endroit où le péritoine vient former l'*entonnoir membraneux* ou *infundibulum*, sorte de canal établi entre le trou de l'intestin et celui des parois abdominales, canal plus ou moins long, suivant que l'intestin est fixé plus ou moins près des parois du ventre. Quant aux bouts de l'intestin, dont l'un est *supérieur* ou *stomacal*, l'autre *inférieur*, ou du côté du rectum, celui-ci s'atrophie, se rétrécit, faute de matières qui le traversent. Vis-à-vis de la perte de substance et entre ses deux bouts, est le *promontoire* ou *éperon* D, saillie anguleuse produite par l'adossement de la portion d'intestin épargnée par la gangrène : il manque quelquefois. De chaque côté de A, on voit le péritoine formant l'entonnoir. Le traitement curatif consiste à sectionner l'éperon, qui forme le principal obstacle à l'écoulement des matières (*entérotomie*), et à provoquer l'occlusion de l'orifice cutané (*autoplastie*). — *Anus artificiel*. Ouverture artificielle pratiquée pour suppléer à l'anus naturel en cas d'absence ou d'imperforation du rectum, d'occlusion intestinale, d'étranglement interne. Il y a deux méthodes opératoires principales : dans l'une, dite *de Callisen*, l'ouverture est faite dans la région lombaire gauche et intéresse le côlon descendant en respectant le péritoine ; cette méthode, modifiée par Amussat, est généralement abandonnée, à cause de l'incertitude du résultat ; — dans l'autre méthode, *méthode de Littre*, c'est par la paroi abdominale antérieure qu'on attaque l'intestin, en incisant à droite ou à gauche au-dessus du ligament de Fallope dans une étendue de 7 centimètres environ : pour éviter le contact de la cavité péritonéale avec les matières intestinales, les doigts et les instruments, on ne maintient plus l'intestin au dehors, avant de l'ouvrir, par un fil passé à travers le mésentère ; on se borne à fixer l'anse intestinale à la plaie de l'abdomen par deux points de suture établis aux deux extrémités de l'incision ; puis, un nombre suffisant de points de suture étant placés de façon à comprendre dans leur anse une partie de l'incision et de la plaie abdominale, sur deux rangs, on incise l'intestin entre ces deux rangs superposés dans une étendue de 2 centimètres au plus (Nélaton). — *Fissure à l'anus*. V. FISSURE. — *Fistule à l'anus*. V. FISTULE. — *Imperforation de l'anus*. V. APROCTIE. — *Prolapsus de l'anus*. V. EXANIE. ‖ *Anus*. L'orifice antérieur de l'aqueduc de Sylvius, entre les couches optiques. V. AQUEDUC *de Sylvius*, et OPTIQUES (*Couches*).

**ANXIÉTÉ** s. f. [*anxietas*, ἀλυσμὸς, all. *Beklemmung*, angl. *anxiety*, it. *ansieta*, esp. *ansiedad*]. État de trouble et d'agitation, avec sentiment de gêne et de resserrement à la région précordiale. *Inquiétude*, *anxiété* et *angoisse*, sont trois degrés du même état.

**ANYTYNE.** s. f. (*amytyne*, *amytols*). Acide ichtyolsulfonique, partie active de l'ichtyol ; liquide de couleur noire, possédant la propriété de se combiner avec les substances huileuses insolubles et de les dissoudre : on obtient ainsi les *anytols*, tels que le crésol-anytol, le gaïacol-anytol, l'anytol camphré, l'anytol iodé. Ces anytols sont de bons antiseptiques. On emploie avantageusement en chirurgie, pour la désinfection, la solution aqueuse à 1 p. 100 de métacrésyl-anytol, qui n'a aucune action irritante sur la peau ; la même solution a été usitée en lavage des muqueuses nasale, vaginale et utérine ; une solution plus forte à 3 p. 100 peut servir en badigeonnages dans l'érysipèle.

**AORTARCTIE.** s. f. [*aortarctia*, de ἀορτή, aorte, et *arctare*, rétrécir]. Diminution du calibre normal de l'aorte. Mot mauvais et hybride.

**AORTE.** s. f. [*aorta*, *arteria magna*, ἀορτή, all. *Hauptschlagader*, *Aorta*, angl. *aorta*, it. et esp. *aorta*]. Principale artère du corps humain. Elle naît du ventricule gauche du cœur, ou plutôt ses fibres et sa membrane celluleuse sont fixées solidement à une espèce d'anneau tendineux, qui borde l'ouverture aortique de ce ventricule ; la mem-

brane interne est seule commune au cœur et à l'artère. L'aorte se dirige d'abord en haut et à droite (*aorte ascendante*); puis elle se recourbe de droite à gauche et d'avant en arrière, passe obliquement au-devant de la colonne vertébrale, et se recourbe de nouveau (*crosse de l'aorte*) de haut en bas sur le côté gauche de cette colonne, le long de laquelle elle descend ensuite verticalement (*aorte descendante*), pour sortir de la poitrine, avec la veine azygos et le canal thoracique, par l'ouverture aponévrotique que présente l'écartement des piliers du diaphragme. L'aorte descendante prend successivement le nom d'*aorte pectorale* ou *thoracique* et d'*aorte abdominale* pendant son trajet dans la poitrine et dans l'abdomen. Arrivée dans cette dernière cavité, elle descend jusqu'au-devant de la quatrième ou cinquième vertèbre lombaire, où elle se termine par les deux iliaques primitives. Les artères qui naissent de l'aorte supérieurement sont : l'*innominée*, la *carotide* et la *sous-clavière gauches*; et inférieurement les *diaphragmatiques inférieures*, le *tronc cœliaque*, les *mésentériques*, les *lombaires*, etc. C'est par l'aorte que le sang rouge part du cœur pour se répandre dans toutes les parties du corps. Valsalva a donné le nom de *petit sinus de l'aorte* à trois petites dilatations qu'elle présente très près de son origine, et qui répondent aux trois valvules sigmoïdes; une dilatation plus considérable, vers la convexité de la crosse, est appelée *grand sinus aortique*. — *Athérome de l'aorte*. V. ATHÉROME. — *Anévrysme de l'aorte*. V. ANÉVRYSME. — *Battements nerveux de l'aorte*. V. BATTEMENTS. — *Insuffisance et rétrécissement de l'aorte*. V. INSUFFISANCE, RÉTRÉCISSEMENT, SOUFFLE.

**AORTECTASIE**. s. f. [de ἀορτή, aorte, et ἔκτασις, dilatation]. Dilatation ou anévrysme de l'aorte.

**AORTÉVRYSME**. s. m. [*aorteurysma*, de ἀορτή, aorte, et εὐρὺς, dilaté]. Anévrysme de l'aorte.

**AORTIQUE**. adj. [*aorticus*]. Qui appartient ou qui a rapport à l'aorte. — *Courbure aortique*. La crosse de l'aorte. — *Ouverture aortique du diaphragme*. V. DIAPHRAGME. — *Sinus aortique*. V. AORTE. — *Système aortique*. Ensemble des artères fournies par l'aorte. — *Valvules aortiques*. Les valvules sigmoïdes ou semi-lunaires. — *Ventricule aortique*. Le ventricule gauche du cœur.

**AORTITE**. s. f. [*aortitis*, all. *Hauptschlagaderentzündung*, angl. *aortitis*, it. *aortite*]. Inflammation de l'aorte; elle affecte en général les trois tuniques et l'aortite est totale. La coloration rouge vif de la membrane interne que l'on rencontre souvent aux autopsies, considérée par Pinel, Broussais, Bouillaud, comme caractéristique de l'aortite aiguë, est due seulement à l'imbibition cadavérique comme l'ont montré Laennec, Louis, Trousseau et Rigot. L'aortite peut être *aiguë* ou *chronique*; la lésion la plus caractéristique de l'aortite aiguë est la formation sur la tunique interne de *plaques gélatiniformes*, mais l'aortite aiguë peut être aussi *ulcéreuse*, *végétante* ou *suppurée*. L'aortite chronique se confond avec l'histoire de l'*athérome* de l'aorte. L'aortite aiguë constitue une complication de la plupart des maladies infectieuses; l'aortite chronique est consécutive à des infections (syphilis, impaludisme), mais surtout à des intoxications chroniques, à la goutte et à l'arthritisme; elle est fréquente après cinquante ans et souvent associée à d'autres manifestations de l'artério-sclérose.

**AOUICATE**. s. m. V. AVOCATIER.

**AOURNIER**. s. m. Nom vulgaire des *alisiers*. V. ce mot.

**APAMA**. s. f. Aristolochiée du genre *Bragantia*, de l'Inde, dite antiparalytique.

**APANTHROPIE**. s. f. [*apanthropia*, de ἀπὸ, loin, et ἄνθρωπος, homme]. Désir de la solitude. V. MÉLANCOLIE.

**APANTHROPON**. s. m. L'un des noms anciens de la staphisaigre.

**APATHIE**. s. f. [*apathia*, ἀπάθεια, de α privatif, et πάθος, passion; all. *Apathie*, angl. *apathy*, it. et esp. *apatia*]. État d'engourdissement des facultés morales, dans lequel on est comme insensible à la peine ou au plaisir, et où l'on éprouve une sorte de paresse à se mouvoir. ‖ *Apathie médicamenteuse*. Paresse de l'économie à éprouver et à manifester l'action physiologique d'un médicament.

**APATITE**. s. f. V. PHOSPHATE *de chaux*.

**APELLE**. s. m. [de *Apella*, nom propre d'un Juif chez les auteurs latins, et transporté aux circoncis]. Nom sous lequel on a désigné ceux dont le prépuce, rétracté ou excisé, ne peut recouvrir entièrement le gland, comme c'est le cas des individus circoncis.

**APEPSIE**. s. f. [*apepsia*, ἀπεψία, de α privatif, et de πέψις, coction, digestion]. Proprement, défaut d'accomplissement de la digestion; c'est une forme, un degré de la *dyspepsie*; d'une façon plus précise, c'est le troisième degré de l'*hypopepsie*; l'acidité totale du contenu gastrique devient nulle; il n'y a plus de réaction fermentative, la fonction de l'estomac est supprimée (Hayem).

**APERCEPTION**. s. f. [all. *Anschauung*] (Leibniz). Opération de l'esprit quand il se considère comme le sujet qui perçoit, ou sent une impression quelconque; ou bien phénomène psychique s'accompagnant de conscience et de mémoire; ou encore activité mentale consciente et réfléchie, perception attentive des phénomènes extérieurs ou des événements internes.

**APÉRÉA**. s. m. *Cavia aperea*. Variété de rongeurs, souche du *cobaye*.

**APÉRITIF, IVE**. adj. [*aperitivus*, *aperiens*, de *aperire*, ouvrir; all. *eroffnend*, angl. *aperitive*, it. et esp. *aperitivo*]. Qui ouvre le passage, qui rétablit la liberté dans les voies biliaires, urinaires, etc. — *Sel apéritif*. V. SEL.

**APÉRITIFS**. s. m. pl. Nom sous lequel on a réuni des substances différentes par leur manière d'agir, les unes laxatives, les autres diurétiques, d'autres excitantes. Aujourd'hui les médecins, comme le vulgaire, restreignent la dénomination d'*apéritifs* aux moyens hygiéniques et médicamenteux propres à *ouvrir* l'appétit, à combattre l'anorexie. V. ANOREXIE. — *Apéritifs majeurs*. Les racines d'ache, de fenouil, de persil, d'asperge, de petit houx. — *Apéritifs mineurs*. Les racines de capillaire, de chiendent, de chardon roulant, d'arrête-bœuf et de fraisier.

**APÉRITROPE**. adj. [de α priv., et περιτροπή, changement]. Se dit d'un corps organisé dans lequel ne se font pas les changements qui constituent son évolution normale (L. Grossi).

**APEXIEN**. adj. [de *apex*, sommet]. Qui se rapporte au sommet ou à la pointe du cœur. — *Souffle apexien*. Souffle cardiaque ayant son maximum au niveau et à la pointe du cœur.

**APHAKIE**. s. f. [de α priv., et φακὸς, lentille]. Absence congénitale, traumatique ou opératoire du cristallin.

**APHAQUE**. adj. [de α privatif, et φακὸς, lentille, cristallin]. Qui est privé de lentille, de cristallin, soit par suite d'un accident qui en a causé la luxation, soit par suite de l'opération de la cataracte.

**APHASIE**. s. f. [ἀφασία, de α priv., et φάσις, parole]. Diminution, abolition ou perversion de la faculté d'exprimer les idées par la parole, existant sans paralysie des organes servant à l'articulation des mots (muscles de la langue et des lèvres), sans que l'intelligence, tantôt intacte, tantôt affaiblie, offre de diminution assez marquée pour expliquer le trouble de la parole. Celui-ci résulte de la disparition du rapport normal entre le centre de la mémoire des mots et le centre de l'expression verbale, qui ne transmet plus les mots. Rarement l'impossibilité de parler est absolue; habituellement l'aphasique peut prononcer quelques syllabes, mais dénuées de sens, ne traduisant pas sa pensée, ou répète

sans cesse une phrase unique, un même mot; d'autres ont oublié les substantifs et les verbes, substituent un mot à un autre (*paraphasie*); certains peuvent lire ou chanter et non parler. Le langage mimique et la possibilité d'écrire sont abolis en même temps que la parole (V. AGRAPHIE), ou

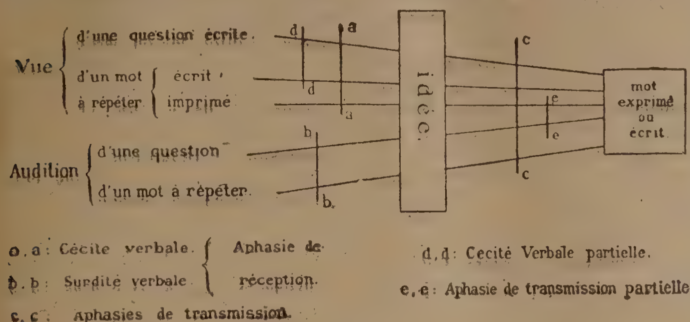



Fig. 29. — *Aphasie.*

celle-ci seule fait défaut. L'aphasie annonce une lésion cérébrale du pied de la troisième circonvolution frontale gauche, quelquefois des faisceaux pédiculo-frontaux sous-jacents, ou des parties de l'insula contiguës à la troisième circonvolution; chez les gauchers, la lésion est à droite : le plus souvent, c'est un ramollissement ou une tumeur du cerveau (syphilitique surtout), plus rarement un foyer hémorragique. — *Aphasie corticale.* Variété d'aphasie due à des lésions de la corticalité du cerveau; elle peut être *motrice*, c'est l'aphémie de Broca, l'aphasie motrice de Charcot, dans laquelle le malade ne peut plus parler spontanément ni répéter les mots qu'il entend; l'aphasie motrice est tantôt complète, tantôt et plus souvent incomplète, ne s'étendant qu'à un certain nombre de mots, à une seule langue si le malade en connaît plusieurs; elle peut être *sensorielle*, c'est la *surdité verbale* : le malade ne peut plus comprendre ni répéter les mots entendus; il confond les mots et est atteint de paraphasie. — *Aphasie de conductibilité.* Les mots sont entendus et compris, le malade peut parler spontanément mais en confondant les mots, la parole en écho est abolie; l'écriture spontanée et l'écriture sous dictée sont abolies; la faculté de copier est conservée. — *Aphasie sensorielle* (Wernicke). Variété d'aphasie dans laquelle le malade, outre le trouble de la parole parlée, est incapable de comprendre les mots prononcés devant lui et de reconnaître la valeur des mots écrits ou imprimés (surdité et cécité verbales). Dans ce cas il y a lésion de la zone du langage, c'est-à-dire de la circonvolution d'enceinte de la scissure de Sylvius, par suite, suppression du langage intérieur et trouble de toutes les modalités du langage (Déjerine). Dans les *aphasies sensorielles pures*, beaucoup plus rares, il y a uniquement cécité ou surdité verbale sans trouble des autres modes de langage; la zone du langage est intacte, et le langage intérieur conservé. — *Aphasie sous-corticale.* Variété d'aphasie consécutive à une lésion siégeant au-dessous de l'écorce grise du cerveau. Perte de l'articulation des mots dans tous ses modes (*anarthrie*), perte de la parole spontanée et répétée, et de la lecture à haute voix, mais conservation des images motrices d'articulation, de l'écriture sous dictée et d'après copie. Elle est souvent associée à une hémiplégie droite avec paralysie de la corde vocale correspondante (Déjerine).

**APHASIQUE**. adj. et s. Qui concerne l'aphasie, qui en est atteint.

**APHÉMÉTRIQUE**. adj. (mauvaise orthographe). V. HAPHÉMÉTRIQUE.

**APHÉMIE**. s. f. [de α priv., et φημὶ, je parle]. L'aphasie, et plus spécialement l'aphasie corticale motrice. V. APHASIE.

**APHÉMIQUE**. adj. et s. m. Qui se rapporte à l'aphémie qui en est atteint (Broca).

**APHÉRÈSE**. s. f. [*aphæresis*, ἀφαίρεσις, de ἀπὸ, de, et αἱρεῖν, ôter; all. *Wegnahme*, *Ablosung*]. Action de retrancher. || Opération dans laquelle on retranche du corps une partie quelconque. Ce mot est opposé à *prothèse*.

**APHLOGISTIQUE**. adj. Qui brûle sans flamme.

**APHONE**. adj. [*aphonus*, ἄφωνος, all. *stimmlos*]. Qui est sans voix, qui est atteint d'aphonie. — Se dit des phénomènes de l'économie qui se passent normalement ou accidentellement sans bruit.

**APHONIE**. s. f. [*aphonia*, ἀφωνία, de α priv., et φωνὴ, son, voix; all. *Stimmlosigkeit*, angl. *speechlessness*, *aphony*, it. et esp. *afonia*]. Privation de la voix qui diffère de la *mutité* et de l'*extinction de voix*, en ce que le malade ne peut articuler aucun son. C'est un symptôme dépendant de causes variables. Lorsque l'aphonie résulte de la compression ou de la destruction des nerfs laryngés, le traitement est à peu près nul; lorsqu'elle est essentielle (émotion vive, hystérie), les antispasmodiques, les révulsifs cutanés, les topiques excitants, sont indiqués; enfin souvent son traitement se confond avec celui de la laryngite, du croup, de l'œdème de la glotte. V. CROUP et LARYNGITE.

**APHORIE**. s. f. [ἀφορία, de α priv., et φέρειν, porter]. Stérilité.

**APHORISME**. s. m. [*aphorismus*, ἀφορισμὸς, de ἀφορίζειν, définir; all. *Lehrspruch*, it. et esp. *aforismo*]. Sentence qui définit nettement un objet ou qui expose en peu de mots ce qu'il importe de connaître de cet objet. || *Aphorismes.* Titre d'un ouvrage d'Hippocrate, formé de sentences détachées, où un grand sens est renfermé en peu de paroles.

**APHORISTIQUE**. adj. [*aphoristicus*]. Qui tient de l'*aphorisme*. V. ce mot.

**APHRASIE**. s. f. [de α priv., et φράζειν, parler]. L'*aphasie corticale motrice*. V. APHASIE.

**APHRODISIAQUE**. adj. [*aphrodisiacus*, ἀφροδισιακὸς, de ἀφροδίσια, plaisirs de Vénus, de Ἀφροδίτη, Vénus; all. *geschlechtsreitzend*, angl. *aphrodisiac*, it. et esp. *afrodisiaco*]. Qui porte aux plaisirs de l'amour.

**APHRODISIAQUES**. s. m. pl. Substances qui sont presque toutes des stimulants, ou plutôt des irritants, et dont les effets sont la plupart du temps pernicieux. Les cantharides, le phosphore, sont les aphrodisiaques les plus puissants et aussi les plus dangereux. On regarde encore comme aphrodisiaques les aromates, opiacés ou non, les baumes, les résines, les essences, le musc, le safran, etc.

**APHRODISIE**. s. f. Exagération de l'appétit génésique : *satyriasis*, chez l'homme; *nymphomanie* chez la femme. Ce trouble dépend ordinairement de modifications de la nutrition ou, plus fréquemment encore, d'altérations du système nerveux central; les affections locales des organes génitaux (phimosis, développement hypertrophique) sont rarement en cause. L'aphrodisie ou exagération des désirs sexuels doit être distinguée de la faculté de les satisfaire, qui peut faire défaut; et, d'autre part, l'érection peut être presque permanente (*priapisme*) sans s'accompagner d'appétence sexuelle.

**APHRODISIOGRAPHIE**. s. f. [de ἀφροδίσια, et γραφὴ, description]. Étymologiquement, description des plaisirs de l'amour; ce mot a été employé dans le sens de *description de la maladie vénérienne*.

**APHRODITE**. adj. Ancien synonyme d'*hermaphrodite*.

**APHTE.** s. m. et non f. [*aphthæ*, ἄφθαι; all. *Mundschwamm*, chez les vétérinaires *Maulseuche*, *Soor*, angl. *aphthous ulceration*, *sore*, it. *afte*, esp. *afta*]. Petite ulcération blanchâtre qui se développe sur la membrane muqueuse de la bouche et du pharynx. Les éruptions commencent par de petites vésicules transparentes, arrondies, blanches, ou d'un gris de perle, au-dessous et autour desquelles se développe, dès le lendemain, et souvent le jour même de leur apparition, un bourrelet gris ou blanc, dur à sa base, qui leur donne l'apparence de petites pustules; le second ou le troisième jour, les vésicules laissent écouler un liquide transparent, sont remplacées par de petites ulcérations qui se recouvrent d'une matière crémeuse, jaunâtre, bien distincte de la fausse membrane de l'angine couenneuse, et qui se cicatrisent en quatre ou cinq jours sans laisser aucune trace. Les aphtes sont *discrets* ou *confluents*; c'est dans ce dernier cas surtout que la maladie se propage au pharynx et aux voies digestives, et qu'il existe une fièvre plus ou moins vive. C'est une maladie contagieuse, transmissible par le lait et analogue à la *fièvre aphteuse* des bovidés; elle s'observe en effet chez les nourrissons et chez les adultes soumis au régime lacté; elle revêt parfois la forme épidémique et coïncide alors avec une épizootie. L'agent pathogène n'est pas connu. Il semble qu'il faille décrire à côté de la stomatite aphteuse, maladie contagieuse et épidémique, une lésion locale succédant à des irritants mécaniques et chimiques, et caractérisée par l'apparition de deux ou trois vésicules petites, sans phénomènes généraux. Les aphtes sont une indisposition légère, qui cède aux boissons adoucissantes et relâchantes (décoction de guimauve, de laitue, coupée avec du lait). Si les ulcérations sont douloureuses, fait ordinaire, on les touche avec du mucilage de coing, soit pur, soit avec addition d'un peu de laudanum; dès qu'elles ont cessé de l'être, il faut remplacer les émollients et les narcotiques par les astringents et les boissons acidulées. On fait disparaître presque instantanément la douleur vive des aphtes et la gêne qu'ils opposent à la mastication en les touchant avec une goutte d'acide chlorhydrique pur ou alcoolisé, ou d'alcool, et mieux encore d'eau de Cologne, ou bien en déposant à leur surface une petite pincée d'alun calciné en poudre. L'insensibilité succède à une cuisson vive, mais de courte durée. — *Aphtes de Bednar.* Saillies jaunâtres apparaissant sur la voûte palatine, de chaque côté du raphé médian, capables de s'ulcérer, et se montrant chez les nouveau-nés arthrepsiques.

**APHTEUX, EUSE.** adj. [*aphthosus*]. Qui tient aux aphtes. — *Fièvre, maladie aphteuse.* Maladie épizootique, contagieuse et inoculable, sévissant sur les ovidés, les bovidés et les porcs, donnant lieu à une éruption vésiculeuse sur les muqueuses et sur la peau, et se communiquant à l'homme soit par contact direct, soit par l'ingestion du lait contaminé. — *Stomatite aphteuse.* V. APHTES.

**APHTHONGIE.** s. f. [de α privatif, et φθόγγος, son]. Maladie caractérisée par des troubles simultanés de la parole articulée et de la phonation (De Fleury).

**APHTOÏDE.** adj. [de ἄφθαι, aphtes, et εἶδος, forme]. Qui ressemble aux aphtes.

**APHTOPHYTE.** s. f. et adj. [de ἄφθαι, aphtes, et φυτὸν, végétal]. Les cryptogames des aphtes.

**APICULUM.** s. m. Pointe terminale d'un organe.

**APIOL** et **APIURE.** s. m. Liquide huileux extrait du persil, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Il est antipériodique, emménagogue et fébrifuge. On le prescrit à la dose de 15 à 20 centigrammes dans une capsule gélatineuse.

**APIUM.** s. m. V. ACHE et PERSIL.

**APLANÉTIQUE.** adj. — *Lentille aplanétique.* V. LENTILLE.

**APLANÉTISME.** s. m. [de ἀπλάνητος, qui n'erre pas, de α privatif, et πλανάω, errer]. En optique, l'absence d'aberration de sphéricité.

**APLASIE.** s. f. [de α priv., et πλάσις, formation]. Synonyme d'*atrophie*. — *Aplasie lamineuse progressive.* V. TROPHONÉVROSE *faciale*.

**APLASTIQUE.** adj. Qui manque de plasticité; se dit du sang dont la coagulabilité est diminuée ou perdue.

**APLATISSEMENT.** s. m. — *Aplatissement de la tête.* V. DÉGRADATION.

**APLEURIE.** s. f. [*apleuria*, de α priv., et πλευρὰ, plèvre]. Absence des plèvres.

**APLOMB.** s. m. En physiologie, répartition régulière du poids du corps sur les membres, direction la plus favorable des membres considérés comme supports pour le soutien du tronc.

**APNÉE.** s. f. [*apnœa*, ἄπνοια, de α priv., et πνεῖν, respirer]. Défaut de respiration, suspension de la respiration. On a proposé de substituer ce mot à celui d'*asphyxie*, comme beaucoup plus exact. En physiologie on obtient facilement l'apnée en insufflant de l'air aux animaux; le sang étant ainsi oxygéné mécaniquement, les mouvements respiratoires devenus inutiles se suspendent. En clinique on observe des périodes d'apnée, c'est-à-dire de pause respiratoire plus ou moins longue, chez certains malades; c'est ainsi que le type respiratoire appelé rythme de Cheyne-Stokes (urémie) est caractérisé en partie par une phase d'apnée souvent très prolongée. V. CHEYNE-STOKES.

**APNÉOSPHYXIE.** s. f. [de *apnée*, et σφύξις, pulsation]. Manque de respiration et de pouls. V. APNÉE et ASPHYXIE.

**APNEUMATOSIS.** s. f. [de α priv., et πνεῦμα, respiration]. Syn. d'*atélectasie*. V. ce mot.

**APNEUMIE.** s. f. [*apneumia*, de α priv., et πνεύμων, poumon]. L'absence des poumons.

**APNEUSTE.** adj. [ἄπνευστος, de α priv., et πνεῖν, respirer]. Qui manque de respiration.

**APNEUSTIE.** s. f. [ἀπνευστία, de ἄπνευστος]. Manque de respiration.

**APOCÉNOSE.** s. f. [*apocenosis*, de ἀπὸ, hors, et κένωσις, évacuation]. Selon quelques auteurs, *évacuation partielle*, par opposition à *cénose*, qui signifie *évacuation générale*.

**APOCODÉINE.** s. f. Produit de déshydratation de la codéine. Elle aurait des propriétés vomitives comme l'apomorphine, mais ces propriétés sont contestées par certains auteurs (Guinard, Fröhner).

**APOCOPE.** s. f. [*apocope*, de ἀπὸ, de, et κόπτειν, couper]. Blessure avec perte de substance. ‖ Fracture dans laquelle une portion de l'os a été enlevée.

**APOCRISIE.** s. f. [de ἀποκρίνειν, séparer]. Évacuation des liquides en excès dans l'économie, ou des substances morbides, évacuation s'opérant par une sécrétion qui se manifeste sous forme de crise.

**APOCYN.** s. f. [*apocynum*, de ἀπὸ, marquant éloignement, et κύων, chien, la plante étant regardée comme vénéneuse pour les chiens]. Genre de plantes de la famille des apocynées, composé d'herbes vivaces de l'Amérique et de l'Asie boréale. Les racines des *Apocynum androsæmifolium*, L., et *A. cannabinum*, L., sont employées en Amérique comme vomitif à la dose de 1 à 2 grammes.

**APOCYNE** ou **APOCYNINE.** s. f. Principe actif (J. Griscom) de la racine d'*Apocynum cannabinum*, L.

**APOCYNUM CANNABINUM** (chanvre du Canada). Plante de la famille des Apocynées, qui croît dans l'Amérique du Nord depuis la Caroline jusqu'à la baie d'Hudson. On emploie la racine, qui contiendrait deux principes actifs, l'apocynine et l'apocynéine (Schmiedeberg et Lavater). C'est un médicament cardiaque : il ralentit les battements du cœur en les rendant plus énergiques, et produit la diu-

rese ; à forte dose, il est éméto-cathartique. On emploie la poudre à la dose de 1 à 2 grammes comme purgatif et vomitif, la décoction à 2 p. 100, la teinture alcoolique au dixième (1 à 3 gr.), l'extrait aqueux (40 à 70 centigr.).

**APODACRYTIQUE.** adj. et s. m. [de ἀπὸ, sans, et δάκρυ, larmes]. Qui est propre à arrêter l'écoulement des larmes.

**APODE.** adj. *apus*, plur. *apodes*, de α priv., et ποῦς, ποδὸς, pied]. Qui n'a pas de pied.

**APODÉMIALGIE.** s. f. [de ἀποδημία, voyage, et ἄλγος, souffrance] (Hoger). Affection morale offrant en sens inverse tous les caractères du mal du pays; c'est-à-dire consistant en une violente impulsion à quitter son pays.

**APODICTIQUE.** s. f. [de ἀποδείκτικος, démonstratif]. Nom donné en Allemagne à la doctrine médicale et philosophique qui tend ou prétend à la démonstration directe de toutes les notions que nous pouvons acquérir.

**APODIE.** s. f. [*apodia*, de α priv., et ποῦς, ποδὸς, pied]. Monstruosité caractérisée par l'absence des pieds.

**APOGALACTISME.** s. m. [de ἀπογαλακτιζεῖν, sevrer, de ἀπὸ, marquant séparation, et γάλα, lait]. Sevrage.

**APOLAIRE.** adj. Se dit des cellules nerveuses qui ne présentent aucun prolongement.

**APOLÉPISME.** s. m. [ἀπολέπισμα, de ἀπὸ, de, et λεπὶς, squame]. Synonyme de *desquamation*.

**APOLEPSIE.** s. f. [*apolepsia*, *apolepsis*, de ἀπόληψις, suppression]. Suppression d'un acte naturel.

**APOLINOSE.** s. f. [*apolinosis*, ἀπολίνωσις, de λίνον, lin]. Action de lier avec un fil de lin. || Nom donné autrefois à l'un des modes opératoires de la fistule à l'anus, qui consistait à introduire par le trajet fistuleux un fil que l'on ramenait ensuite en dehors en le retenant par l'anus, de manière à comprendre dans l'anse toutes les parties situées entre l'anus et les deux orifices de la fistule; les deux extrémités du fil étaient alors engagées dans un serre-nœud, de manière à opérer sur les parties comprises dans l'anse une certaine constriction. En ayant soin de resserrer la ligature à mesure que les tissus cédaient, la fistule se trouvait cicatrisée lorsque la ligature tombait. Ce procédé est abandonné à cause des douleurs longues et souvent insupportables qu'il détermine, et du peu de certitude du succès. V. Fistule *à l'anus*.

**APOLLINARIS** (Prusse, province rhénane). *Eau bicarbonatée sodique*, très riche en acide carbonique, usitée surtout comme eau de table.

**APOLYSINE.** s. f. (en atomes $C^{30}H^{35}O^7 + 3H^2O$). Corps formé d'une combinaison d'acide citrique et de phénétidine, voisin de la phénacétine et analogue au citrophène; dans la phénacétine, un groupe acétyle est substitué à un hydrogène du groupe amide de la paraphénétidine; dans l'apolysine, cet hydrogène est remplacé par un radical acide citrique. Poudre blanc jaunâtre, cristalline, peu odorante, à saveur acide, soluble dans l'eau froide dans la proportion de 1 pour 50, plus soluble dans l'eau chaude, l'alcool et la glycérine. Elle a des propriétés antithermiques et analgésiques; on l'emploie dans le traitement des diverses maladies fébriles, et en particulier chez l'enfant (Fischer). Dose : 1 à 6 grammes par jour, par fractions de 0gr,50 à 1gr,50 à la fois en cachets de 0gr,50 ou en suppositoires.

**APOMORPHINE.** s. f. ($C^{34}H^{17}AzO^4$, ou en atomes $C^{17}H^{17}AzO^2$). Corps blanc, cristallisé, amer, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, ne différant de la morphine que par la privation d'une molécule d'eau, et obtenu en soumettant cet alcaloïde à l'action de l'acide chlorhydrique à chaud. Elle n'a aucune propriété hypnotique ni narcotique, mais une action vomitive rapide et énergique à la dose de 5 à 10 milligrammes en injection sous-cutanée ; à dose double, par la bouche. En injection, la solution de chlorhydrate d'apomorphine au centième (1 centigramme pour 1 gr. d'eau) est la plus avantageuse, à condition d'être préparée extemporanément, ce sel s'altérant rapidement. L'apomorphine agit aussi bien sur le système nerveux central que sur la muqueuse gastrique, contrairement à l'*émétine*.

**APOMYTTOSE.** s. f. [*apomyttosis*, de ἀπὸ, de, hors, et μύττειν, se moucher]. Sorte de spasme qui consiste dans un tremblement de la tête, avec respiration sonore et agitation du tronc, et qui a pour but d'expulser quelque mucosité des narines, ou d'en écarter quelque chose qui les irrite; phénomène qui a du rapport avec l'éternuement, dont il diffère par la respiration sonore (Sauvages).

**APONÉVROGRAPHIE.** s. f. [*aponeurographia*, de ἀπονεύρωσις, aponévrose, et γραφὴ, description]. Description des aponévroses.

**APONÉVROLOGIE.** s. f. [*aponeurologia*, de ἀπονεύρωσις, aponévrose, et λόγος, discours]. Traité des aponévroses.

**APONÉVROSE.** s. f. [*aponeurosis*, ἀπονεύρωσις, de de ἀπὸ, et νεῦρον, nerf, parce que les anciens, qui appelaient νεῦρον toutes les parties blanches, regardaient les aponévroses comme des expansions nerveuses; all. *Aponeurose*, *Flechse*, *Fascie*, angl. *fascia*, it. *aponeurosa*, *fascia*]. Membrane blanche, luisante, très résistante. — *Aponévrose coronale*. V. Coronal. — *Aponévroses générales*, ou *aponévroses d'enveloppe*. Elles ont la forme des membres, dont elles recouvrent et maintiennent les muscles; leur face interne, en contact avec ces derniers, envoie entre eux des prolongements membraneux qui donnent insertion aux fibres musculaires; l'externe est recouverte par la peau; leurs extrémités se perdent sur les tendons ou s'attachent au périoste. Elles sont formées de faisceaux entre-croisés, constitués par : 1° des fibres lamineuses serrées; 2° des fibres du tissu jaune élastique ; 3° des capillaires peu abondants, à mailles anguleuses, larges, peu serrées, suivant le mode d'entre-croisement des faisceaux lamineux. — *Aponévroses d'insertion*. Ce sont de véritables tendons aplatis; elles ont la structure de ceux-ci, la forme seule diffère. Chez les grands mammifères, certaines d'entre elles et des précédentes sont renforcées extérieurement d'une lame de tissu jaune élastique qui leur adhère fortement, sans pourtant se confondre avec elles. — *Aponévroses d'intersection* ou *partielles*. Courts faisceaux tendineux disposés en membrane qui interrompent la continuité des faisceaux musculaires. Ex. : le muscle droit abdominal.

**APONÉVROTIQUE.** adj. [*aponeuroticus*]. Qui a rapport aux aponévroses, ou qui est de la nature des aponévroses. — *Calotte aponévrotique*. V. Calotte. — *Centre aponévrotique*. V. Diaphragme. — *Muscle aponévrotique* ou *du fascia lata*. V. Fascia *lata*. — *Tissu aponévrotique*; *fibres aponévrotiques*. V. Aponévrose.

**APONÉVROTOME.** s. m. Instrument qui sert à diviser l'aponévrose abdominale dans la cystotomie sus-pubienne.

**APONÉVROTOMIE.** s. f. [*aponeurotomia*, de ἀπονεύρωσις, aponévrose, et τομὴ, section]. Dissection des parties aponévrotiques. || Section chirurgicale des aponévroses chez l'homme et les animaux.

**APOPHLEGMATISANT, ANTE.** adj. et s. m. [de ἀπὸ, de, hors, et φλέγμα, phlegme, pituite; all. *schleimausleerend*, angl. *apophlegmatic*, it. *apoflemmatizzante*]. Nom par lequel les anciens désignaient les substances qui provoquent la sécrétion des membranes muqueuses, nasales et buccales, ainsi que celle des glandes salivaires.

**APOPHLEGMATISME.** s. m. Sécrétion provoquée par les *apophlegmatisants*. V. ce mot.

**APOPHTHORE.** adj. et s. m. [de ἀποφθείρειν, détruire]. Se dit des substances qui provoquent l'avortement.

**APOPHYSAIRE.** adj. Qui a rapport aux apophyses. — *Point apophysaire.* Sensation douloureuse qu'on excite, dans les névralgies, en pressant sur une des apophyses épineuses des vertèbres correspondant aux racines du nerf affecté.

**APOPHYSE.** s. f. [*apophysis*, de ἀπό, de, et φύναι, naître, croître, comme si l'on disait *excroissance*; all. *Fortsatz*, angl. *apophysis*, it. *apofise*]. Éminence naturelle des os servant à leur articulation ou à des insertions musculaires. Les apophyses ont reçu différents noms, qui en expriment la forme : *apophyse styloïde* (V. Styloïde), *coracoïde* ou *ancyroïde* (V. Coracoïde), *articulaire* (V. Articulaire), *crista-galli* (V. Crista-galli), *épineuse* (V. Vertèbre), *basilaire* (V. Basilaire), *petite et grande apophyse* (V. Calcanéum), etc.; ou bien elles portent le nom de quelque anatomiste, comme l'*apophyse d'Ingrassias*, petites ailes du sphénoïde; l'*apophyse de Raw*, la longue apophyse du marteau. Les os se développant toujours par plusieurs points d'ossification, qui finissent par se réunir, la plupart des *apophyses* ne sont d'abord que contiguës à l'os; et tant qu'il reste entre elles et le corps de l'os une partie cartilagineuse, elles sont appelées *épiphyses*.

**APOPHYSÉ, ÉE.** adj. [*apophysatus*]. Muni d'une apophyse.

**APOPLECTIFORME.** adj. Mot hybride employé pour désigner certains phénomènes morbides encéphaliques simulant l'apoplexie. V. Épilepsie et Vertige.

**APOPLECTIQUE.** adj. [*apoplecticus*, ἀποπληκτικός, all. *apoplektisch*, angl. *apoplectic*, it. et esp. *apoplectico*]. Qui a rapport à l'apoplexie : *sommeil apoplectique*, *état apoplectique*. — *Caillot apoplectique*. Celui qui résulte de la coagulation du sang épanché et caractérisant l'apoplexie. V. Caillot. — *Constitution apoplectique*. Constitution des individus pléthoriques, replets, à cou court, à figure habituellement congestionnée, à tête volumineuse (l'hémorragie cérébrale se présente souvent chez les personnes offrant une tout autre constitution). — *Foyer apoplectique*. V. Foyer. — *Veines apoplectiques*. Nom donné anciennement aux veines jugulaires. — Parfois on a fait, mal à propos, *apoplectique* synonyme d'*antiapoplectique* : c'est dans ce sens qu'on a dit *médicaments apoplectiques*, *baume apoplectique*. V. Baume. || *Apoplectique*. s. m. individu frappé d'apoplexie.

**APOPLECTOÏDE.** adj. (Marshall-Hall). Se dit des phénomènes de paralysie, suite de congestion des centres nerveux, qui, dans le strychnisme, ressemblent à ceux de l'apoplexie.

**APOPLEXIE.** s. f. [*apoplexia*, ἀποπληξία, de ἀποπλήσσω, je frappe de stupeur, de ἀπό, ἐκ, et πλήσσειν, frapper; all. *Schlagfluss*, *Hirnschlag*, angl. *apoplexy*, it. *apoplessia*, esp. *apoplegia*]. Ensemble de symptômes morbides produits par la suspension subite et plus ou moins complète de l'action cérébrale : un épanchement de sang méningé ou encéphalique en est la cause la plus habituelle, ce qui a fait confondre les termes d'apoplexie et d'hémorragie cérébrales, mais il est certain que les symptômes apoplectiques peuvent apparaître dans d'autres circonstances, anémie, hypérémie, compression du cerveau, etc.; de plus, l'épanchement peut être séreux (*apoplexie séreuse*) au lieu d'être sanguin; enfin il peut se faire que le tissu cérébral ne présente aucune lésion à l'autopsie, mais ces faits, appelés à tort *apoplexie nerveuse*, sont de plus en plus rares. Les phénomènes de l'apoplexie ont toujours un début subit; ils peuvent se manifester avec une des trois formes suivantes : 1° Le malade tombe privé de sentiment et de mouvement; la face est injectée, la respiration stertoreuse, le pouls plein, sans fréquence. Quelquefois il y a des convulsions; la stupeur cesse au bout de quelques instants ou persiste pendant plusieurs jours. Le malade succombe, ou se rétablit sans conserver aucune trace notable de son attaque, ou le coma laisse après lui une hémiplégie, ou la perte de la parole ou de la vue, état qui peut être persistant ou passager. 2° Le malade éprouve une céphalalgie violente et subite; il tombe dans un état voisin de la syncope; la face est pâle, le pouls faible, le corps froid; les idées deviennent incohérentes, le coma survient : l'hémiplégie est plus rare dans les cas de cette espèce. 3° Le malade est subitement paralysé d'une moitié du corps et perd la parole : cet état persiste à des degrés divers pendant un temps plus ou moins long. — Par analogie avec la lésion qui caractérise le plus ordinairement l'apoplexie cérébrale, on a appelé *apoplexie* toute affection qui présente pour caractère essentiel la formation brusque et spontanée d'un foyer sanguin dans un organe quelconque, et notamment dans le poumon. C'est ainsi qu'on a décrit une *apoplexie musculaire*, une *apoplexie du cœur*, *du foie*, *de l'utérus*, *des reins*, une apoplexie rachidienne, etc.; mais ces lésions parenchymateuses, qui sont des hémorragies, ont perdu la dénomination d'apoplexie, qu'on a réservée, avec raison, à la suspension subite des fonctions cérébrales, quelle que soit d'ailleurs la cause de l'*ictus* apoplectique; seule, l'*apoplexie pulmonaire* a gardé son nom. Enfin, par une extension encore plus considérable du terme *apoplexie*, on l'a appliqué pour désigner l'épanchement dans un parenchyme d'un liquide normalement contenu dans des canaux fermés; c'est ainsi qu'on a désigné sous le nom d'*apoplexie biliaire*, les petits foyers de bile observés souvent dans le foie des ictériques. Mais il s'agit dans tous ces cas d'un véritable abus de langage; le terme *apoplexie* a un sens clinique bien défini, et c'est prêter à la confusion que de le transporter dans le langage de l'anatomie pathologique. — *Apoplexie charbonneuse de la rate*. V. Sang *de rate*. — *Apoplexie foudroyante*. Celle qui détermine la mort en quelques heures. Autrefois on donnait ce nom à presque tous les cas de mort subite, en particulier à ceux qui sont dus à la rupture d'un anévrysme, etc. — *Apoplexie méningée*. V. Méningé. — *Apoplexie des nouveau-nés*. État de mort apparente dans lequel peut se trouver un enfant au moment de la naissance, lorsqu'une cause quelconque a entravé la circulation, et occasionné une stase dans les vaisseaux cérébraux; de là une rougeur universelle et surtout le boursouflement et la couleur violette de la face. On doit laisser écouler par le cordon ombilical une petite quantité de sang, soit en une seule fois, soit à plusieurs reprises. — *Apoplexie du placenta*. V. Oblitération. — *Apoplexie pulmonaire*. Épanchement sanguin se produisant brusquement dans un ou plusieurs lobules pulmonaires, enflammés ou non. La dyspnée est un symptôme constant, parfois unique, car l'hémoptysie manque souvent, et les signes physiques peuvent ne pas être perçus ou être confondus avec ceux de la pneumonie. Aussi l'apoplexie pulmonaire passe-t-elle souvent inaperçue, surtout dans les fièvres et les maladies infectieuses: l'infarctus est alors une trouvaille d'autopsie. Il n'en est pas de même dans les maladies du cœur (insuffisance ou rétrécissement mitral), où elle se révèle par une hémoptysie petite à sang noir, un point de côté et des signes plus ou moins nets de condensation du parenchyme pulmonaire en un point limité. — *Apoplexies traumatique*, *phlegmoneuse*, *suppurative*, *hydrocéphalique*, *fébrile*, *épileptique*, *hystérique*, *narcotique*, *méphitique*, *suffocante*. Noms donnés aux états soporeux ou comateux qui surviennent à certaines périodes ou accidentellement pendant les maladies inflammatoires, l'hydrocéphalie, etc. — *Apoplexie rhumatismale* ou *arthritique*. V. Rhumatisme. — *Apoplexie sanguine* (*A. vera seu exquisita*). Celle qui est due à un épanchement sanguin par rupture des vaisseaux capillaires ou autres; c'est l'*apoplexie* ou

*hémorragie cérébrale interstitielle*. V. Hémiplégie. — *Apoplexie sous-rétinienne* ou *choroïdienne*. V. Décollement. — *Apoplexies sympathique, métastatique, vermineuse, arthritique*, etc. Celles que l'on supposait dues à la suppression de quelque excrétion normale, à des vers dans l'intestin, etc.

**APORRHÉTINE**, mieux que **APORÉTINE**. s. f. [de ἀπὸ, et ῥητίνη, résine]. L'une des résines isolées de la racine de rhubarbe (Dœpping et Schlossberger).

**APORRHINOSE**. s. f. [de ἀπὸ, hors, et ῥὶν, nez]. Écoulement par les narines.

**APOSÉPEDINE**. s.f. [de ἀποσήπεσθαι, se pourrir]. Leucine impure (Braconnot). V. Leucine.

**APOSEPSIE**. s. f. [de ἀποσήπεσθαι, se corrompre]. Fermentation putride. V. Putride.

**APOSIE**. s. f. V. Soif.

**APOSITIE**. s. f. [*apositia*, ἀποσιτία, de ἀπὸ, loin, et σῖτος, aliment; esp. *aposicia*]. Répugnance pour les aliments.

**APOSITIQUE**. adj. [*apositicus*, ἀποσιτικός]. Qui ôte l'appétit.

**APOSKÉPARNISMOS**. s. m. [de ἀπὸ indiquant ablation, et σκέπαρνον, doloire]. Plaie oblique du crâne, faite par un instrument tranchant qui a agi en dédolant, et dans laquelle une pièce d'os a été détachée.

**APOSPASTIQUE**. adj. [ἀποσπαστικὸς, de ἀπὸ, hors, et σπάω, je tire]. — *Remèdes apospastiques*. Les révulsifs et les dérivatifs.

**APOSTASE**. s. f. [de ἀπόστασις, de ἀπὸ, hors, et στάσις, stase]. La formation d'un abcès; quelques auteurs l'ont employé comme synonyme d'*apostème*.

**APOSTÉMATIQUE**. adj. Qui concerne l'apostème. — *Pharyngite apostématique*. V. Pharyngite.

**APOSTÈME**. s. m. [*apostema*, ἀπόστημα, de ἀφίστημι, je divise, j'écarte, de ἀπὸ indiquant écartement, et ἵστημι, je pose]. Synonyme peu usité d'*abcès*; on a dit aussi *apostume*. Des auteurs ont compris sous le nom d'*apostème* toutes les espèces de tumeurs humorales.

**APOSTOLÉ**. s. m. Nom générique des extraits (Chéreau).

**APOSYRME**. s. m. [ἀπόσυρμα, de ἀποσύρειν, racler]. Ulcération superficielle de la peau.

**APOTHÈME**. s. m. [de ἀποτίθεσθαι, déposer, de ἀπὸ, en, et τίθεσθαι, mettre; all. *Apothema, Rindstoff*]. Précipité brun qui se forme dans les dissolutions des extraits végétaux, et qu'on avait appelé *extractif oxydé* (Berzélius).

**APOTHÉRAPIE**. s. f. [ἀποθεραπεία, de ἀπὸ, après, et θεραπεία, traitement; all. *Nachkur*]. Chez les anciens, terminaison de la cure par les bains et autres soins.

**APOTHÉRIOSE**. s. f. [de ἀπὸ, et θηρίον, bête]. Changement ou passage d'un corps à la forme animale (Velschius, *De vena medinensi*, 1674).

**APOTHERMON**. s. m. [ἀπόθερμον, de ἀπὸ, après, et θερμὸς, chaud]. Boisson excitante qu'on donnait chez les anciens après le bain, les exercices, etc.

**APOTHÈSE**. s. f. [*apothesis*, ἀπόθεσις, de ἀποτίθεσθαι, déposer]. Position qu'il convient de donner à un membre fracturé, après que la fracture a été réduite et maintenue par un bandage.

**APOTHICAIRE**. s. m. [de ἀποθήκη, serre, lieu de réserve, de ἀπὸ, à l'écart, et θήκη, loge, du même radical que τίθεσθαι, poser; all. *Apotheker*, angl. *apothecary*, it. *speziale*, esp. *boticario*]. V. Pharmacien.

**APOTHICAIRERIE**. s. f. Boutique dans laquelle on vend les substances médicinales. Le mot *officine* est plus usité.

**APOZÈME**. s. m. [*apozema*, ἀπόζεμα, de ἀποζεῖν, faire bouillir; all. *Absud*, angl. *apozem*, it. *aposema*]. Décoction ou infusion aqueuse d'une ou de plusieurs substances végétales, à laquelle on ajoute divers autres médicaments, simples ou composés, tels que des sels, des sirops; *apozèmes purgatifs, fébrifuges, antiscorbutiques*, etc. La tisane royale, la décoction blanche, sont des *apozèmes*. L'apozème est toujours très composé ou très chargé de principes végétaux, ce qui le distingue de la décoction simple; aussi ne sert-il jamais, comme la tisane, de boisson habituelle.

**APPAREIL**. s. m. [*apparatus*, de *ad*, à, et *parare*, préparer; all. *Apparat*, angl. *apparatus*, it. *apparecchio*, esp. *aparato*]. En physique et en chimie, *appareil*, un assemblage de vaisseaux ou d'ustensiles pour une opération physique ou chimique. — *Appareil antiasphyctique*. V. Antiasphyctique. — *Appareil à boules, appareil à combustion*. V. Combustion. — *Appareil électrique*. V. Électricité, Électrisation, Magnétisme et Électrogène. — *Appareil enregistreur*. V. Graphique. — *Appareil hydro-électrique*. V. Hydro-électrique. — *Appareil magnéto-électrique*. V. Magnéto-électrique. — *Appareil de Marsh*. Appareil employé dans les recherches médico-légales relatives aux empoisonnements. Il est fondé sur la propriété dont jouit l'hydrogène, à l'état naissant, de former avec l'arsenic de l'hydrogène arsénié susceptible de se décomposer par la chaleur, et de donner pour produit de l'arsenic métallique ou de l'acide arsénieux suivant les circonstances dans lesquelles on opère. Il se compose d'un flacon à tube de sûreté pour le dégagement de l'hydrogène, qui tombe dans un tube, se lave et se sèche dans une boule et un autre tube. On chauffe. Si le gaz contient beaucoup d'hydrogène arsénié, il se forme un anneau d'arsenic métallique. Si cet anneau ne se forme pas, on enflamme le gaz au bout du tube; et la flamme, reçue contre une plaque de porcelaine, donne un anneau arsenical, quand les matières mises dans le flacon à dégagement de l'hydrogène contiennent de l'arsenic. || En anatomie, l'assemblage d'organes divers solidaires qui, par leur disposition réciproque et leur agencement, constituent un tout coordonné dont l'action a un résultat unique (Bichat). C'est ce résultat qu'en physiologie on nomme une *fonction*; de là vient qu'on dit souvent qu'un *appareil* est l'ensemble des organes qui concourent à une même fonction (*appareils digestif, urinaire, respiratoire, circulatoire, sexuels mâle et femelle, des sens, de la locomotion, de la phonation, encéphalique ou de la pensée*). Un *système* comprend toutes les parties qui sont formées d'un tissu semblable; un *appareil* comprend toujours des organes de nature différente. Chaque appareil accomplit une *fonction*, mais n'en accomplit qu'une; tandis que chaque *organe* a ordinairement plusieurs *usages* (V. ces mots). Il n'est pas d'appareil qui n'accomplisse une fonction; et il n'y a pas de fonction sans appareil. On a pourtant admis, de la manière la plus irrationnelle, des fonctions sans appareils, qui ne sont autres que des propriétés des éléments anatomiques ou des tissus. Telles sont: 1° la *nutrition*; 2° la *sécrétion*; 3° l'*absorption*. Quant à l'*exhalation*, c'est un simple fait physique d'évaporation des substances volatiles. — *Appareil cristallinien*. V. Cristallinien. || En chirurgie, *appareil instrumental*. L'assemblage méthodique de tous les instruments et objets nécessaires pour pratiquer une opération ou faire un pansement (V. Amputation). || Par extension, *appareil* (*capsa chirurgica*), le plateau à compartiments sur lequel sont placées les diverses pièces d'appareil nécessaires pour les pansements, telles que bandes, compresses, bandelettes agglutinatives, fils cirés, attelles, fanons, coussins, lacs, plumasseaux, gâteaux de charpie, bourdonnets, tentes, mèches, sétons, etc. — *Appareil contentif*. V. Contentif. — *Appareil d'Es-*

*march.* Bandage roulé appliqué de bas en haut sur un membre à opérer pour le rendre exsangue et pour éviter au malade toute perte de sang. On se sert d'une bande en caoutchouc; celle-ci placée, un lien constricteur de même nature est appliqué au-dessus; on enlève alors le bandage, et on opère sur le membre ainsi rendu exsangue. Un chirurgien qui n'aurait pas à sa disposition l'appareil d'Esmarch pourrait le remplacer par une longue bande de sparadrap roulée autour du membre, et destinée à faire la compression, et par un tourniquet qu'il fixerait sur l'artère principale du segment de membre situé immédiatement au-dessus. — *Appareil à extension.* V. EXTENSION. — *Appareil inamovible.* V. BANDAGE *inamovible.* — *Appareil de Scultet.* V. BANDAGE DE SCULTET. || *Appareils*, les divers procédés pour l'opération de la *cystotomie.* V. ce mot.

**APPARENT, ENTE.** adj. — *Mort apparente.* V. MORT.

**APPAUVRI, IE.** adj. [de *à*, et *pauvre*; *effœtus*, *depauperatus*, devenu pauvre]. En médecine, se dit d'une humeur qui a perdu, du moins en partie, ses principes constitutifs : le sang est *appauvri* quand il est pâle, quand il contient peu de globules et d'albumine, contrairement au sang *riche.*

**APPAUVRISSEMENT.** s. m. Détérioration des caractères et des qualités d'une humeur.

**APPENDICE.** s. m. [*appendix*, de *ad*, et *pendere*, pendre, tenir à; πρόσφυσις, all. *Anhang*, angl. *appendix.* it. *appendice*, esp. *apendice*]. Partie adhérente ou continue à un corps, auquel elle est comme surajoutée; tels sont : l'*appendice auriculaire*, *xiphoïde* ou *sternal*, l'*appendice vermiculaire*, *vermiforme* ou *cæcal*, les *appendices épiploïques* ou *colique de l'épiploon* (V. ÉPIPLOON), *digitaux*, *sus-sphénoïdal du cerveau* (V. PITUITAIRE), etc. V. ces mots.

**APPENDICITE.** s. f. Inflammation aiguë ou chronique de l'appendice iléo-cæcal, résultant d'une infection dont l'agent habituel semble être le coli-bacille. C'est à l'appendicite qu'on doit rapporter les symptômes et les accidents autrefois mal connus et mal interprétés de la typhlite et de la pérityphlite. Les causes qui la déterminent sont locales et générales. Elle résulte le plus souvent de l'oblitération du canal appendiculaire et de sa transformation en cavité close (Dieulafoy), par suite : soit de la pénétration de scybales ou de corps étrangers dans l'appendice, sous l'influence des contractions intestinales (Talamon); soit de la formation dans l'appendice d'un calcul (fig. 32) (Dieulafoy, V. LITHIASE *appendiculaire*), ou d'un bouchon muqueux (*appendicite catarrhale*) (fig. 30); soit de la coudure ou de la torsion de l'appendice, de son étranglement par une bride (fig. 33) ou d'une sténose consécutive à une ulcération tuberculeuse ou typhique. Elle peut résulter de la propagation d'une inflammation intestinale; elle peut être une manifestation locale d'une infection générale (tuberculose), d'une diathèse héréditaire (*appendicite familiale*). — La transformation de l'appendice en cavité close serait la cause la plus fréquente : les microbes intestinaux exaltent leur virulence, deviennent pathogènes, et provoquent des lésions de l'appendice qui peuvent aboutir à des lésions périappendiculaires (péritonite localisée adhésive ou suppurée), à des lésions à distance (abcès péritonéaux, abcès aréolaires du foie, pleurésie purulente, etc.), et à la péritonite généralisée, soit par perforation (fig. 31) ou gangrène de l'appendice, soit par propagation à la séreuse de l'infection appendiculaire sans perforation. Les microbes de l'intestin étranglé pénètrent dans le sac herniaire sans qu'il y ait perforation de l'intestin (Clado), de même les microbes de l'appendice enflammé traversent ses tuniques non perforées, et envahissent la cavité péritonéale. Pourtant, si Roger et Josué ont pu reproduire l'appendicite par ligature de l'appendice, ils n'ont pas trouvé le coli-bacille enfermé dans la cavité close plus virulent qu'auparavant. Enfin, à



Fig. 30 à 33. — *Appendicite.*

côté du coli-bacille, il faut faire une place aux anaérobies, dont le rôle a été mis en lumière par Veillon et Zuber. L'appendicite est susceptible d'une autre interprétation. Comme l'a fait remarquer Sahli, de Berne, l'appendicite peut être assimilée à l'amygdalite; l'appendice est, comme l'amygdale, une accumulation de follicules clos, et certains microbes ayant pénétré dans l'intestin peuvent aller se localiser sur ces follicules, comme d'autres sont arrêtés par l'amygdale à l'entrée du tube digestif. Ce qui donne plus de poids à cette théorie, c'est que l'appendice a des réactions spéciales, que son inflammation est indépendante de celle des autres parties de l'intestin, que la tuberculose elle-même, quand elle se localise sur le cæcum, laisse souvent l'appendice intact; on ne doit donc pas considérer l'appendice comme un segment d'intestin ayant perdu tout usage, mais comme un organe lymphoïde ayant son rôle particulier et ses réactions pathologiques spéciales. — L'appendicite est caractérisée par l'apparition brusque des accidents « comme un coup de pistolet » (Roux), par une douleur locale soudaine siégeant au milieu d'une ligne allant de l'ombilic à l'épine iliaque antéro-supérieure (*point de Mac Burney*), avec hyperesthésie de la peau et contracture des muscles de la paroi; par des symptômes généraux : pouls rapide, petit; température à 38°-39°; facies grippé; par des vomissements alimentaires puis bilieux; par de la constipation. On décrit quatre formes cliniques : 1° appendicite suraiguë, perforante ou non, avec péritonite généralisée mortelle; 2° appendicite aiguë avec péritonite localisée et suppuration circonscrite; 3° appendicite simple subaiguë sans perforation; 4° appendicite chronique à répétition. — Le traitement médical, souvent insuffisant, consiste dans l'admi-

nistration de l'opium, la diète, l'application locale de glace; le traitement chirurgical, dans l'ouverture et le drainage du foyer infectieux et la résection de l'appendice : le bistouri coupe en dédolant le pli fait par la pince à la face postérieure de la gaine aponévrotique (fig. 30).

**APPENDICULAIRE.** adj. Qui appartient ou qui se rapporte à l'appendice iléo-cæcal. — *Colique appendiculaire.* V. COLIQUE. — *Lithiase appendiculaire.* V. LITHIASE.

**APPENDICULE.** s. m. [*appendicula*, all. *Lappchen*, it. *appendicula*, esp. *apendiculo*]. Diminutif d'*appendice*. Petit appendice.

**APPENDICULÉ, ÉE.** adj. [*appendiculatus*]. Garni d'un ou plusieurs appendices.

**APPERT** (Fr.) (chimiste français mort en 1840). — *Procédé d'Appert.* V. CONSERVE.

**APPÉTENCE.** s. f. [*appetentia*, de *appetere*, désirer; ὄρεξις, all. *Gelüst*, *Naturtrieb*, angl. *appetence*, it. *appetenza*, esp. *apetencia*]. Désir, modification inappréciable de l'organisme, qui nous porte vers tel ou tel objet propre à satisfaire un besoin naturel.

**APPÉTIT.** s. m. [*appetitus*, de *appetere*, désirer; all. *Appetit*, angl. *appetite*, it. *appetito*, esp. *apetito*]. Sentiment intérieur qui avertit du besoin d'exercer certaines fonctions, particulièrement celles de la génération et de la digestion. Le premier se nomme *appétit vénérien*; le second est l'*appétit* proprement dit, le désir instinctif de prendre des aliments solides. Si ce désir des aliments, occasionné par un besoin réel, est porté à un certain degré, il prend le nom de *faim*. L'*appétit* se distingue encore de la *faim* en ce qu'il peut être provoqué ou excité; en ce qu'il se prononce pour tel aliment de préférence à un autre; en ce qu'en mangeant, on lui donne quelquefois lieu de se développer. — *Appétit dépravé.* V. BOULIMIE et PICA. — *Perte d'appétit.* V. INAPPÉTENCE.

**APPLICATA.** s. m. pl. [de *applicare*, appliquer, de *ad*, à, et *plicare*, plier]. Ce mot, qui signifie *choses appliquées*, a été transporté du latin dans notre langue pour désigner, parmi les choses qui font la matière de l'hygiène, celles qui sont appliquées à la surface du corps, comme les vêtements, les cosmétiques, les bains, etc.

**APPLICATION.** s. f. V. TOPIQUE.

**APPROBATIVITÉ.** s. f. Un des modes de l'instinct de vanité (Spurzheim et Broussais). V. CRANIOLOGIE.

**APPROXIMATION.** s. f. [*approximatio*, de *ad*, vers, et *proximus*, proche; all. et angl. *Approximation*, it. *approssimazione*, esp. *approximacion*]. Action d'approcher. — *Approximation* (Ettmüller). Prétendue méthode de guérir les maladies en les faisant passer de l'homme dans un animal ou un végétal, par le contact immédiat.

**APPUI.** s. m. [*fulcrum*, all. *Stütze*, angl. *prop*, it. *appoggio*, esp. *apoyo*]. — *Point d'appui.* Point fixe sur lequel se meut un levier. — *Tic d'appui.* V. TIC.

**APRAXIE.** s. f. [de α priv., et πρᾶξις, action]. Perte de la faculté d'apprécier la forme des objets. Pour Blocq, il s'agirait d'un trouble localisé au centre des images du sens musculaire se rapportant aux mouvements des yeux, le centre visuel lui-même restant indemne.

**ÂPRE.** adj. [*asper*, στρυφνὸς, τραχὺς, all. *rauh*, angl. *rough*, it. *aspro*, esp. *aspero*]. Se dit, au physique, de ce qui cause une impression désagréable, soit sur le goût (*fruit âpre*, *saveur âpre*), soit sur le toucher, par la vivacité de son action (*feu âpre*), ou par les inégalités de surface, dernière acception où le mot est synonyme de *rude*; au moral, de ce qui est violent, aigre, désagréable (*caractère âpre*). || En anatomie, *ligne âpre*. V. LIGNE *âpre*.

**ÂPRETÉ.** s. f. [*asperitas*, στρυφνότης, all. *Ranhigkeit*, angl. *harshness*, it. *asprezza*]. Qualité de ce qui est âpre au goût : *âpreté* d'un fruit. V. ASPÉRITÉ.

**APROCTIE** ou **APROCTOSE.** s. f. [de α priv., et πρωκτὸς, anus]. Manque d'anus, imperforation de l'anus; anomalie assez commune à laquelle on remédie par une incision dans l'endroit où devait se trouver l'orifice, par une ponction, ou, lorsque le rectum manque, par l'opération de l'anus artificiel. Cette monstruosité non opérée entraîne presque toujours la mort dans les huit jours qui suivent la naissance, par inanition précédée de ballonnement du ventre et de vomissements. Les diverses variétés d'aproctie sont les suivantes : 1° Il n'y a pas trace d'anus. Cette disposition se lie, dans la majorité des faits, à une déviation tératologique du rectum. C'est, sauf quelques modifications, la persistance du cloaque; l'intestin s'ouvre dans la vessie, l'urètre ou le vagin (*abouchements anormaux*), qui laissent écouler du méconium ou des urines méconiales. Parfois l'orifice est très étroit, ou même il y a fusion d'organes sans communication des cavités. Le rectum distendu est presque toujours dans le petit bassin, couché sous la vessie ou le vagin, mais quelquefois il manque dans une plus grande étendue ou même dans sa totalité. 2° Il y a des vestiges d'anus. On a affaire alors à une atrésie ano-rectale plus ou moins étendue, rarement à un abouchement anormal. Souvent le rectum est très voisin, mais les exceptions ne sont pas rares. 3° L'anus est bien conformé, mais il y a une imperforation rectale. Presque toujours, en pareil cas, il n'y a qu'une cloison plus ou moins épaisse; les deux bouts de l'intestin sont en rapport l'un avec l'autre. 4° L'anus et le rectum sont perméables; il y a une oblitération, mais elle est inaccessible. L'obstacle siège soit auprès de la valvule iléo-cæcale, soit dans un point plus élevé de l'intestin grêle. Dans ce dernier cas, la précocité des vomissements et leur nature indiqueront la hauteur relative de l'oblitération (Verneuil).

**APROSEXIE.** s. f. [de α privatif, et προσέχειν, être attentif]. Impossibilité de fixer sa pensée.

**APROSOPIE.** s. f. [*aprosopia*, de α priv., et πρόσωπον, visage; all. *Gesichtlosigkeit*, angl. *aprosopy*, it. *aprosopia*]. Monstruosité qui consiste en l'absence de la face.

**APSÉPHALÉSIE.** s. f. [de α priv., et ψηφάλησις, attouchement]. Abolition du tact, avec conservation des sensations douloureuses de piqûre, pincement, coupure, mais non celles de brûlure qui se rapportent à un mode distinct de sensibilité cutanée (Eigenbrodt, Spring).

**APSYCHIE.** s. f. [*apsychia*, de α priv., et ψυχὴ, âme, vie; all. *Bewusstlosigkeit*, angl. *apsychy*, *apsychia*, it. *apsichia*, esp. *apsiquia*]. La perte de connaissance.

**APTITUDE.** s. f. [all. *Anlage*, angl. *aptness*, it. *attitudine*]. Disposition naturelle d'un animal ou d'une race à l'exécution d'actes déterminés, et aussi à subir l'influence des causes morbides. Telle est la disposition des blancs à être atteints de la fièvre jaune, alors que les nègres et les Américains autochthones ne la prennent pas ou ne sont que peu affectés par elle; la disposition de certains animaux à prendre facilement la graisse, à donner beaucoup de lait, à courir très vite, etc. Les aptitudes sont innées ou acquises; une fois créées, elles sont transmissibles par l'hérédité. Les aptitudes prononcées s'excluent presque toujours : le bœuf qui a de la disposition à engraisser est mauvais travailleur; les races de travail s'engraissent presque toujours mal, etc.

**APTYALIE.** s. f. [de α priv., et πτύαλον, salive]. Manque, momentané ou morbide, de la salive.

**APYRÉNOMÈLE.** s. f. [de α priv., πυρὴν, noyau, et μήλη, sonde]. Sonde sans bouton.

**APYRÉTIQUE.** adj. [*apyreticus*, de α privatif, et πυρετὸς, fièvre; all. *fieberfrei*, angl. *apyretic*, it. et esp. *apiretico*]. Qui n'est point accompagné de fièvre.

**APYREXIE.** s. f. [*apyrexia*, de α privatif, et *pyrexie*; all. *fieberfreie Zeit*, angl. *apyrexy*, *apiressia*]. Absence de fièvre dans le cours d'une maladie. || État du malade

dans l'intervalle des accès de fièvres intermittentes. V. Fièvre *intermittente*.

**AQUAPUNCTURE.** s. f. [de *aqua*, eau, et *punctura*, piqûre]. Moyen de révulsion (Mathieu) employé dans le rhumatisme musculaire et les névralgies. A une pompe foulante est adapté un tube de plomb, et, à l'extrémité de ce dernier, un ajutage filiforme qui est tenu éloigné de l'endroit à aquapuncturer de 1 centimètre environ. Une pression, exercée sur le levier de la pompe, suffit à faire pénétrer sous la peau, par une petite piqûre capillaire, quelques grammes d'eau par lesquels le tissu cellulaire sous-cutané est soulevé, et forme une petite élevure blanchâtre qui laisse parfois écouler de son centre une gouttelette de sang. La première sensation causée par la pénétration de l'eau est assez pénible, mais elle cède vite. Quinze ou vingt minutes après, l'eau épanchée disparaît pour ne laisser que la trace d'une simple piqûre et le soulagement de la douleur. V. Pulvérisation.

**AQUEDA** (Santa) (Espagne). Eaux *sulfurées calciques et ferrugineuses*, froides (18° à 21°). Altitude : 220 mètres. Établissements : 15 juin au 15 septembre.

**AQUEDUC.** s. m. [*aquæductus*, de *aqua*, eau, et *ducere*, conduire; ὑδροχόα, all. *Aquadukt*, angl. *aqueduct*, it. *acquidotto*, esp. *acueducto*]. Mot employé figurément par les anatomistes pour désigner certains conduits. — *Aqueduc de Fallope* (*canal spiroïde de l'os temporal*, Ch.). Conduit long et étroit creusé dans l'épaisseur du rocher, s'ouvrant d'une part au fond du conduit auditif interne, remontant en dehors et en avant jusqu'à la partie supérieure du rocher, où il est percé par l'hiatus de Fallope (V. Hiatus), se dirigeant ensuite tout à fait en arrière sur la caisse du tympan, pour redescendre derrière cette cavité, et aller se terminer au trou stylo-mastoïdien. Ce conduit, qui loge le nerf facial, est percé de plusieurs petites ouvertures; il en part un petit canal qui donne passage à la corde du tympan. — *Aqueduc du limaçon*. Conduit très étroit qui va de la rampe du limaçon au bord postérieur du rocher. Il a été découvert par Cotugno. V. Limaçon. — *Aqueduc de Sylvius* (*canal intermédiaire des ventricules*, Ch.). Conduit creusé obliquement dans l'épaisseur de la protubérance cérébrale, commençant sous la commissure postérieure, et faisant communiquer le ventricule moyen du cerveau avec le ventricule du cervelet. — *Aqueduc du vestibule*. Conduit découvert par Cotugno. Il commence dans le vestibule, près de l'orifice des deux canaux demi-circulaires, et s'ouvre à la face postérieure du rocher.

**AQUEUX, EUSE.** adj. [*aquosus*, de *aqua*, eau; ὑδατώδης, all. *wasserig*, angl. *aqueous*, it. *acquoso*, esp. *acuoso*]. Qui contient beaucoup d'eau ou qui en est formé: *fruit aqueux*. — *Boisson aqueuse*. V. Boisson. — *Cachexie aqueuse*. V. Pourriture. — *Extrait aqueux*. V. Extraits. — *Humeur aqueuse de l'œil*. V. Œil. — *Sac aqueux*. V. Suc.

**AQUILA ALBA.** s. m. Ancien nom du *calomel*.

**AQUILAIRE.** s. f. [*Aquilaria*]. La plante qui fournit le *bois d'aigle* (V. Bois *d'aloès*), famille des aquilarinées.

**AQUO-CAPSULITE.** s. f. Nom donné par quelques auteurs à l'*iritis séreuse*. V. Iritis *séreuse*.

**ARABES** (Médecine des). Médecine qui naquit vers les VIII[e] et IX[e] siècles de l'ère chrétienne, alors que les Arabes, ayant fondé un grand et florissant empire, prirent goût aux sciences des Grecs, dont ils traduisirent, sur des versions syriaques, un grand nombre de livres. L'empire grec ne produisait plus que des compilations, qui allaient toujours en devenant plus sèches et plus écourtées; il en était de même des peuples latins. Les Arabes, sans renouveler la médecine, reprirent les grands travaux, publièrent des livres considérables, des encyclopédies importantes. Au fond, ils suivirent Galien; cependant ils y introduisirent des notions prises à la *médecine indienne* (V. ce mot); ils firent de nouvelles observations, de nouvelles descriptions, et enrichirent la pharmacie. On leur doit la première description médicale de la variole. En somme, ils méritèrent, pendant la torpeur médicale du moyen âge, de tenir le sceptre.

**ARABINE.** s. f. [all. *Arabin*] (Chevreul). La partie soluble dans l'eau des gommes arabique, du Sénégal, de Bassora, adragant, de cerisier et du mucilage des graines de lin. V. Gomme.

**ARABINOSE.** s. f. Sucre cristallisable, dextrogyre, non fermentescible, résultant de la métamorphose de l'acide gummique par l'action des acides étendus et bouillants (Scheibler).

**ARABIQUE.** adj. — *Gomme arabique*. V. Gomme. — *Traitement arabique*. Le traitement des maladies cutanées par le sulfure d'arsenic, et des maladies syphilitiques par le sulfure de mercure, comme font les Arabes.

**ARABISTES.** s. m. pl. Médecins occidentaux qui se firent les disciples de la médecine arabe. Vers le XI[e] siècle de l'ère chrétienne, les livres arabes commencèrent à être traduits en latin; bientôt ils se répandirent en Occident, et remplacèrent les traductions latines de quelques livres grecs qui, jusqu'alors, servaient à l'enseignement. La médecine arabe devint celle des peuples latins jusqu'à la Renaissance, époque où la médecine grecque, puisée aux sources, la remplaça.

**ARACHIDE.** s. f. [*Arachis hypogæa*, L., all. *Erdeichel*]. Plante légumineuse papilionacée, dont les fruits contiennent une, deux ou trois graines rougeâtres, vulgairement nommées *pistaches de terre*, parce que, après la fécondation, le jeune ovaire s'enfonce en terre, s'y développe et y mûrit. Ces graines fournissent, par la pression, une huile douce, comestible, que l'on emploie en pharmacie comme succédané de l'huile d'olive et de l'huile d'amandes douces.

**ARACHNIDES.** s. m. pl. [de ἀράχνη, araignée; all. *Arachniden*]. Deuxième classe des annelés articulés, comprenant tous les animaux qui ont huit pattes à l'état adulte, dépourvus d'ailes et d'antennes, subissant des demi-métamorphoses qui consistent en l'addition d'une quatrième paire de pattes aux trois qui d'abord existaient seules (*araignées*, *faucheurs*, *scorpions*, *acares*, etc.).

**ARACHNITIS** ou **ARACHNOÏDITIS.** s. f. [*arachnitis*, all. *Arachnoiditis*, angl. *arachnitis*, it. *aracnite*, *aracnoidite*, esp. *aracnitis*, *arachnoiditis*]. Inflammation de l'arachnoïde. V. Méningite.

**ARACHNOÏDE.** s. f. [*arachnois*, de ἀράχνη, toile d'araignée, et εἶδος, ressemblance; *meninx media*, Sœmmering; all. *Spinnwebenhaut*, angl. *arachnoid*, it. *aracnoide*, esp. *arachnoidea*, *aracnoides*, *lame externe de la méningine* de Chaussier]. Nom donné, à cause de sa ténuité, à l'une des trois membranes qui servent d'enveloppe à l'encéphale et à la moelle épinière. Cette membrane, interposée à la dure-mère et à la pie-mère, est une séreuse (V. Séreuse), dont le feuillet pariétal tapisse la plus externe des méninges, tandis que son feuillet viscéral reste à une certaine distance de la pie-mère, à laquelle elle est unie par des filaments de tissu lamineux. Intimement unie à la dure-mère dans une grande partie de son étendue, elle tapisse, comme elle, les parois intérieures du crâne et du canal vertébral, et s'en sépare au niveau des trous, dans lesquels la dure-mère s'enfonce, tandis que l'arachnoïde se replie du côté du cerveau sur les organes traversant ces orifices. Ces deux membranes sont également séparées au niveau de la selle turcique, où a glande pituitaire se trouve logée dans leur intervalle. Elle revêt la convexité des hémisphères, sans péné-

trer dans les anfractuosités, tapisse ensuite leur sillon de séparation et le corps calleux. Après avoir recouvert les lobes postérieurs, ainsi que la protubérance et le cervelet, et s'être réfléchie sur les veines des sinus, elle tapisse la base de l'encéphale, en formant aux nerfs, aux artères et aux veines, des enveloppes qui se réfléchissent sur la dure-mère; elle se prolonge dans le canal vertébral autour de la moelle, fournit une gaine conique à chacun des nerfs vertébraux et au *fil terminal* de la moelle, d'où elle se réfléchit sur la dure-mère. Entre elle et la pie-mère, au niveau des sillons des circonvolutions et autres dépressions, elle laisse des *espaces* pleins de liquide. V. SOUS-ARACHNOÏDIEN. — *Arachnoïde intérieure, épendyme* ou *membrane des ventricules cérébro-rachidiens*. Membrane qui dérive de la pie-mère et non de l'arachnoïde. Le névraxe est, sur l'embryon, représenté par un prisme irrégulier de substance grise, ouvert en arrière, de telle sorte que le canal central de la moelle

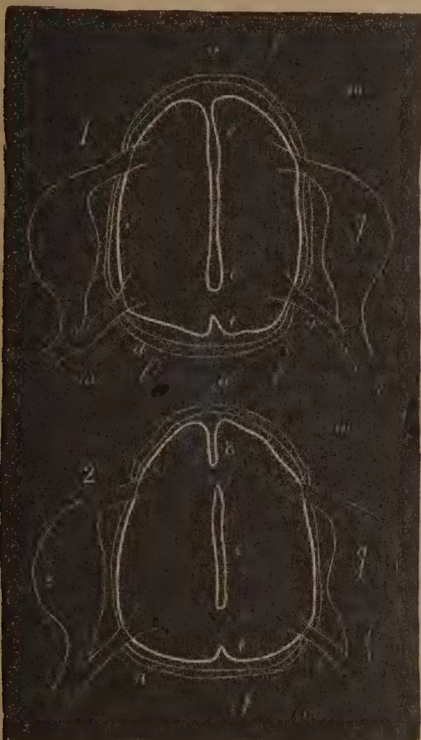


Fig. 34. — *Arachnoïde.*

épinière (fig. 34, *c*) et les ventricules cérébraux ne font qu'un avec les espaces dits sous-arachnoïdiens (1, *c*, *l*) pleins du liquide de ce nom. C'est la pie-mère spinale et cérébrale (*m*) qui se continue de l'extérieur du système cérébro-spinal dans la profondeur de ce sillon. Ce dernier, clos en avant, se ferme en arrière vers la fin de l'âge embryonnaire par production de la commissure postérieure le long de la moelle rachidienne, du cervelet, de l'aqueduc de Sylvius, du trigone et du corps calleux dans la cavité céphalique, de manière à y limiter les ventricules cérébelleux et cérébraux qui se séparent ainsi des espaces sous-arachnoïdiens (*l*). La portion de la pie-mère appliquée au fond de ce sillon, ainsi séparée de la portion superficielle, devient *membrane des ventricules* ou *épendyme*, à tort appelée *arachnoïde intérieure*; mais le liquide retenu dans les cavités ainsi limitées reste en communication avec le liquide sous-arachnoïdien en bas du quatrième ventricule, et reste identique avec lui (V. CÉPHALO-RACHIDIEN). Cette membrane très mince conserve la texture de la pie-mère, mais est moins vasculaire, et est tapissée d'un épithélium plutôt prismatique que pavimenteux. — Fig. 34. — 1. Coupe de la moelle épinière d'un embryon de mouton de sept à huit semaines, durci dans le chromate de potasse. Figure à demi schématique : *a*, *a*, l'arachnoïde; *l*, *l*, espace sous-arachnoïdien spinal; *m*, *m*, pie-mère spinale s'enfonçant dans le sillon antérieur de la moelle *t* et dans le sillon postérieur *c*; *c*, *e*, le sillon postérieur ne faisant encore qu'un avec le canal central de la moelle qui est ainsi ouvert dans l'espace sous-arachnoïdien spinal *l* tant que la commissure grise médullaire n'est pas formée, et la pie-mère spinale ne fait qu'un (*m*, *c*, *e*) avec la tunique du canal central. — 2. Coupe de la moelle d'un embryon de mouton de huit à neuf semaines. Même signification des lettres; *s*, sillon postérieur et espace sous-arachnoïdien *l*, séparés du canal central par la formation de la commissure postérieure; *e*, canal central alors limité ; *g*, *g*, ganglion de la racine postérieure; *r*, *r*, racine antérieure (Ch. Robin).

**ARACHNOÏDIEN, IENNE.** adj. Qui a rapport à l'arachnoïde. — *Liquide arachnoïdien*. Liquide qui, d'après Hitzig, existerait toujours sur le vivant, *entre les deux feuillets de l'arachnoïde*, et qui serait bien distinct du *liquide céphalo-rachidien ;* on n'en trouve pas trace sur le cadavre.

**ARACHNOÏDITE.** s. f. Inflammation de l'arachnoïde. V. MÉNINGITE. — *Arachnoïdite hémorragique*. V. PACHYMÉNINGITE.

**ARACK.** s. m. [all. *Arrak*, *Reissbranntwein*, angl. *arac*, *rack*, it. *aracca*]. Liqueur spiritueuse usitée dans l'Inde et extraite du riz. On la fait aussi avec du sucre et du jus de noix de coco qui fermentent ensemble, souvent aussi avec le jus qui exsude d'incisions pratiquées au cocotier, et qui est nommé *toddy*. Elle est employée comme les autres spiritueux, mais paraît d'une nature plus échauffante.

**ARACOUCHINI.** s. m. Nom, à Cayenne, de l'*Icica aracouchini*, Aublet, qu'on suppose fournir une variété de résine dite *résine alouchi*.

**ARAIGNÉE.** s. f. [*aranea*, ἀράχνη, all. *Spinne*, angl. *spider*, it. *ragno*, esp. *arana*]. Animal articulé de l'ordre des arachnides pulmonaires, pourvu d'une glande à venin située vers l'extrémité supérieure du crochet mobile des mandibules. Dans les pays chauds, le venin de quelques araignées détermine des accidents. — *Toile de l'araignée domestique*. Elle est de nature chitineuse et inerte. Elle était employée autrefois pour arrêter de petites hémorragies capillaires; elle n'a, comme l'agaric, qu'une action mécanique. Elle a aussi été préconisée, en pilules, contre les fièvres intermittentes.

**ARAN** (médecin français, 1817-1861). — *Cancer d'Aran* ou *chloroma*. Manifestation de la leucocythémie.

**ARAN-DUCHENNE** [ARAN et DUCHENNE (de Boulogne), médecin français, 1806-1875]. — *Maladie de Aran-Duchenne*. L'atrophie musculaire progressive. V. ATROPHIE. — *Amyotrophie type Aran-Duchenne*. Variété d'atrophie musculaire débutant aux mains par les muscles des éminences thénar et hypothénar, et les interosseux; l'atrophie gagne ensuite les muscles de l'avant-bras, du bras, de l'épaule, puis ceux de la langue, des lèvres, du pharynx.

**ARANZI** ou **ARANZIUS** (J.-C.) (anatomiste italien 1530-1589). — *Canal d'Aranzi* ou *canal veineux*. V. VEINEUX (*Canal*). — *Tubercule d'Aranzi*. V. TUBERCULE. — *Ventricule d'Aranzi*. V. VENTRICULE.

**ARAROBA.** s. m. Arbre du Brésil, avec lequel on pré-

pare la *poudre de goa*, employée en frictions contre les maladies cutanées.

**ARBITRE.** s. m. — *Libre arbitre*. En médecine légale et en physiologie, mode de l'activité cérébrale qui a pour résultat la volonté d'accomplir telle ou telle action. Quand un homme sain et normalement organisé a voulu et fait, ou dit une chose, et aurait pu en vouloir, faire ou dire une autre, en agissant d'après d'autres motifs, il est dit jouir de son libre arbitre, de sa liberté morale. Mais dans certaines conditions individuelles, morbides ou de naissance, l'homme n'est pas le maître d'empêcher une impulsion de devenir irrésistible; dans ces cas, il n'est plus libre de vouloir telle ou telle chose, il n'a plus le choix des motifs, il subit un penchant involontaire: il est dit ne pas jouir de son libre arbitre, ou de sa liberté morale. C'est ce que le médecin légiste est appelé à constater dans les accusations de meurtre, d'incendie, de viol, etc., et il ne le peut faire que d'après les notions acquises sur la physiologie du cerveau et la pathologie mentale; là sont les deux sources de connaissance desquelles découle l'application des soins médicaux ou des peines, etc. Tant qu'il y a équilibre cérébral fonctionnel, l'homme reste doué de son libre arbitre; il le perd, lorsque cet équilibre est troublé ou détruit. V. Cénesthésie et Responsabilité.

**ARBORISATION.** s. f. [*arborisatio*, esp. *arborizacion*]. Agrégation de cristaux représentant une espèce de petit arbre à la surface des corps, et y formant, soit une pellicule assez épaisse, soit un mince enduit. — *Arborisation des vaisseaux capillaires*. Forme sous laquelle apparaissent souvent les vaisseaux capillaires développés par l'effet d'une inflammation.

**ARBOUSIER.** s. m. (*Arbutus*) [all. *Bärentraube*, angl. *bear's whortleberry*, it. *corbezzolo*, esp. *madroño*]. Genre de plantes éricinées, J. Les feuilles de l'*Arbutus uva-ursi*, L. (*raisin d'ours*) ont beaucoup de ressemblance avec celles du buis; de là le nom de *busserole* donné à cette plante. On les emploie comme astringentes et diurétiques en infusion ou en décoction (8 gr. dans 500 gr. d'eau), ou en poudre (2 à 4 gr.).

**ARBRE.** s. m. [*arbor*, δένδρον, all. *Baum*, angl. *tree*, it. *albero*, esp. *arbol*]. Végétal ligneux et vivace dont la tige est épaisse, élevée d'au moins trois fois la hauteur d'un homme, non ramifiée à sa partie inférieure, couronnée de branches, de rameaux et de feuilles à son sommet. — *Arbre aveuglant*. Nom de l'*Excæcaria agallocha*, L., de la famille des euphorbiacées, dont le suc âcre et laiteux cause des ophtalmies dangereuses s'il tombe sur la conjonctive. — *Arbre à brai*. Le Pin de Bordeaux. V. Pin. — *Arbre à chapelet*. V. Margousier. — *Arbre à pain* ou *jaquier*. Nom des *Artocarpus incisa*, L. fils (*rima* des naturels), et *integrifolia*, L. fils (*iaca*), famille des artocarpées, dont le fruit pulpeux, amylacé, se cuit et se mange comme du pain dans les îles de l'Océanie. La première espèce est préférée, parce qu'elle n'a pas d'odeur. — *Arbre à la vache*. Nom du *Galactodendron utile*, Humb. et Bonpl., de la Colombie, de la famille des artocarpées. Son liquide, blanc, se boit comme du lait. — *Arbre sain*. V. Margousier. — *Arbre à suif de la Chine*. Nom du *Croton sebiferum*, L., famille des euphorbiacées, naturalisé dans la Caroline du Sud. Les semences, indépendamment de l'huile qu'elles contiennent, sont couvertes d'une substance sébacée blanche, qu'on exploite pour la fabrication des chandelles. || En anatomie, *arbre de vie* (*arbor vitæ*). Disposition que présentent les prolongements de la substance médullaire dans les lobes du cervelet, et qui est telle que, lorsqu'on coupe verticalement un de ces lobes, on a une image assez exacte des belles ramifications végétales. — *Arbre de vie* (*lyre de la cavité du col de l'utérus*). Saillie verticale des parois antérieure et postérieure de la cavité du col, saillie de laquelle partent, sous des angles plus ou moins aigus, un certain nombre de colonnes plus petites ou rugosités en forme de feuillets ou de nervures saillantes. || Nom donné aussi quelquefois aux *colonnes du vagin*. || *Arbre du trépan*. V. Trépan.

**ARBUTINE.** s. f. Glycoside amère, cristallisable, de l'*Arbousier* ou *busserole*. Soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

**ARC.** s. m. [*arcus*, τόξον, all. *Bogen*, angl. *bow*, it. et esp. *arco*]. Portion d'une ligne courbe, particulièrement de la circonférence du cercle. || Dans les expériences sur le galvanisme, *arc animal*, la suite des parties d'un animal comprises entre les deux extrémités de la pile; et *arc excitateur*, celui qui est formé par les métaux ou autres substances qui en tiennent lieu. — *Arc voltaïque*. Phénomène électrique analogue à celui de l'étincelle qui se produit au moment où l'on sépare les deux pointes de charbon d'un couple de Bunsen. || En anatomie. V. Faisceau *arqué*. — *Arc aortique*. V. Aorte. — *Arc-boutant*. V. Pied *de cheval*. — *Arc branchial* ou *viscéral*. V. Embryon. — *Arc du côlon*. Portion moyenne du côlon appelée aussi *côlon transverse*. — *Arc diastaltique*. V. Diastaltique. — *Arcs pharyngiens*. Prolongements antérieurs de la corde dorsale : partis de ce point au nombre de quatre de chaque côté, ils se soudent en avant, en interceptant quatre fentes, dites pharyngiennes, qui limitent la cavité de même nom. V. Embryon. — *Arc tympanique*. V. Tympanal. || *Arc sénile* ou *gérontoxon* [all. et angl. *Arcus senilis*, it. *arco senile*]. Opacité de la circonférence de la cornée qu'on observe à partir de cinquante à soixante ans, sous forme d'un arc supérieur d'abord, puis d'un cercle complet (*cercle sénile*) jaunâtre : elle résulte de la transformation graisseuse des cellules cornéennes, et coïncide ordinairement avec une dégénérescence semblable du système artériel et des fibres cardiaques. L'arc sénile n'apporte aucune gêne à la vision, mais il mérite d'être recherché, car sa présence indique ordinairement un état pathologique des artères.

**ARCACHON** (France, Gironde). *Station d'hiver et d'été*: la ville d'été est bâtie au bord du bassin d'Arcachon; la ville d'hiver est séparée du bassin d'une part et de l'Océan de l'autre par une ligne de dunes couvertes de forêts de pins. La température moyenne de l'année est de 13°,1; celle des mois d'hiver varie entre 13° et 7°; les écarts thermométriques dans une même journée sont minimes; l'air est très humide, mais le sol est toujours sec, grâce au sable fin dont il est formé; les vents sont amortis par les dunes et la forêt. C'est un climat sédatif qui convient aux cas de tuberculose à forme éréthique, fébrile, congestive; à certaines bronchites chroniques avec emphysème, aux surmenés, aux convalescents, aux débilités. — En été, Arcachon est surtout une station de bains de mer; le bain de mer dans le golfe d'Arcachon a un caractère doux; la lame a perdu sa force et l'eau du golfe est plus salée que celle de la mer; il convient aux enfants délicats, aux sujets éréthiques et excitables.

**ARCADE.** s. f. [de *arcus*, arc; all. *Arkade*, *Bogen*, angl. *arcade*, it. *arcata*, esp. *arcada*]. Partie courbée en arc. — *Arcade alvéolaire* et *dentaire*. Courbe formée par la série des alvéoles et des dents sur le bord libre des os maxillaires. — *Arcade anastomotique*. Ligne courbe formée par deux vaisseaux qui s'unissent bout à bout : ainsi les vaisseaux du mésentère s'anastomosent par *arcade*. — *Arcades* ou *Arcs de Corti*. Série de cellules disposées en arcade à la partie interne et sur toute la longueur de la *membrane basilaire*. V. Oreille interne. — *Arcade crurale*, *fémorale* ou *de Fallope*. V. Fémoral. — *Arcade cubitale*. V. Cubital. — *Arcade incisive*. V. Age. — *Arcade orbitaire*. V. Orbitaire. — *Arcade palmaire*. V. Palmaire. — *Arcade plantaire*. V. Plan-

TAIRE. — *Arcade pubienne.* V. PUBIEN. — *Arcade radiale.* V. RADIAL. — *Arcade sésamoïdienne.* V. CUBITAL. — *Arcade sourcilière.* V. SOURCILIER. — *Arcade zygomatique.* V. ZYGOMATIQUE.

**ARCÆUS** (chirurgien espagnol, 1493-1574). — *Baume d'Arcæus* ou *Arceus*.. V. BAUME.

**ARCANE.** s. m. [*arcanum*, ἀπόῤῥητον, all. *Geheimmittel, Arcanum*, angl. *arcanum, nostrum*, it. et esp. *arcano*]. Remède secret. — *Arcane corallin.* Deutoxyde de mercure obtenu en décomposant par le feu l'azotate de mercure cristallisé. V. OXYDE *de mercure.*

**ARCANSON.** s. m. [*brai sec*]. Sorte de colophane obtenue en fondant le galipot dans des chaudières; moins sèche et moins transparente que la colophane ordinaire. On l'emploie dans la préparation des onguents et des emplâtres.

**ARCANUM DUPLICATUM.** s. m. Nom donné jadis au *sulfate de potasse.*

**ARCEAU.** s. m. [*arculus*, all. *Schutzbogen*, angl. *arch*, it. *archetto*, esp. *arco de fractura*]. Demi-cercle de bois mince, qu'on place sous les couvertures du lit d'un blessé, pour préserver de leur contact et de leur poids les parties malades.

**ARCHANGÉLIQUE.** s. f. V. ANGÉLIQUE.

**ARCHÉE.** s. m. [*archeus*, ἀρχεὺς, chef, commandant; all. *Archaus, allgemeine Lebenskraft*, it. *archeo*, esp. *arqueo*]. Mot inventé par Basile Valentin, et adopté ensuite par Paracelse et van Helmont, pour désigner un être imaginaire qui leur servait à désigner les phénomènes de l'économie vivante. L'*archée*, d'après van Helmont, est un principe immatériel, existant dans la semence avant la fécondation, et présidant à tous les phénomènes que présente le corps organisé. Suivant lui, ce principe n'est pas le même que l'âme intelligente; cependant il lui suppose de l'intelligence et même à un haut degré. Outre cet *archée* principal, dont il place le siège à l'orifice supérieur de l'estomac, il en admet plusieurs autres secondaires chargés d'exécuter ses ordres.

**ARCHÉLOGIE.** s. f. [*archelogia*, de ἀρχὴ, principe, et λόγος, discours]. Traité dogmatique des principes fondamentaux de la science de l'homme.

**ARCHENA** (Espagne, Murcie). Eaux *chlorurées sulfurées* froides (38,3 d'acide sulfhydrique). Altitude : 130 mètres. Établissement : deux saisons d'été, avril à juillet, septembre à décembre.

**ARCHENCÉPHALE.** adj. [de ἀρχι, préfixe indiquant prééminence, et *encéphale*]. Se dit du cerveau de l'homme, le plus riche en circonvolutions (R. Owen).

**ARCHENTÈRE.** s. m. [de ἀρχὴ, commencement, origine, et ἔντερον, intestin]. Intestin primitif; il est représenté par la cavité de la *gastrula.* V. GASTRULA.

**ARCHET.** s. m. [all. *Wippe*, angl. *bow*, it. *archetto*. Instrument employé en lithotritie, pour mettre la tige du trilabe en action. V. LITHOTRITIE.

**ARCHÉTYPE.** s. m. [ἀρχέτυπος, de ἀρχὴ, commencement, chef, et τύπος, type]. Nom donné, en anatomie générale, à la notion abstraite d'un squelette ou de tout autre système de parties similaires (nerveuses, musculaires, etc.), considéré comme un type immuable auquel on pourrait rapporter, à titre de simples dérivations, les formes de chaque système offertes par toutes les espèces et tous les âges de chaque individu.

**ARCHIATRE.** s. m. [*archiater*, de ἀρχὸς, premier, et ἰατρὸς, médecin; all. *Oberarzt*, angl. *archiater*, it. et esp. *archiatro*]. D'après Mercurialis, *médecin d'un prince, d'un roi, d'un empereur*, etc.; d'après C. Hoffmann, tout médecin qui, par sa place, se trouve élevé au-dessus de ses collègues, comme l'est, par exemple, un doyen. La première opinion a prévalu. Ce mot n'est plus en usage.

**ARCHIBLASTE.** s. f. [de ἀρχὴ, commencement, et βλαστὸς, germe]. Nom donné par His à la partie du feuillet moyen situé sous le corps même de l'embryon, tandis que sous le nom de *parablaste*, il désignait une ébauche périphérique, primitivement située en dehors de l'embryon et donnant naissance au tissu conjonctif, au sang et aux endothéliums vasculaires. Cette division du feuillet moyen en deux parties n'a pas été admise par les auteurs. V. PARABLASTE.

**ARCHIBLASTULA.** s. f. [de ἀρχὴ, commencement, origine, et *blastula*]. Blastula des mammifères et de l'amphioxus, dont les œufs dits *alécithes* sont à segmentation totale et égale. V. BLASTULA.

**ARCHIGASTRULA** s. f. [de ἀρχὴ, origine, et *gastrula*]. Gastrula des mammifères et de l'amphioxus, dont les œufs dits *alécithes* sont à segmentation totale et égale. V. GASTRULA.

**ARCHILE.** s. m. [*archilium*, all. *Archil*]. L'orseille.

**ARCHOPTOSE.** s. f. [*archoptosis*, de ἀρχὸς, le rectum, et πτῶσις, chute; all. *Mastdarmbruch*, angl. *archoptosis*]. Chute du rectum. V. EXANIE.

**ARCHYLE.** s. m. [de ἀρχὴ, principe, et ὕλη, matière; all. *Grundstoff, Worstoff*]. La matière primitive, l'essence de la matière (Ritgen, 1835).

**ARCIFORME.** adj. [de *arcus*, arc, et *forma*, forme]. — *Fibres arciformes.* Nom donné : 1° à des fibres nerveuses qu'on trouve à la périphérie du bulbe rachidien et qui paraissent provenir des corps restiformes et des pyramides postérieures. Elles recouvrent l'extrémité inférieure seule ou les extrémités supérieure et inférieure des olives et des pyramides, et s'entre-croisent sur la ligne médiane, dans l'épaisseur du bulbe, avec celles du côté opposé, de façon à maintenir l'action bilatérale de cet organe; 2° à des fibres *aponévrotiques* curvilignes, à concavité inféro-interne, qui proviennent de l'aponévrose du grand oblique du côté opposé et vont contourner l'arcade crurale au niveau du sommet de l'anneau inguinal externe, en émoussant et renforçant l'angle de séparation des piliers de cet anneau.

**ARCO** (Autriche, Tyrol méridional). *Station d'hiver* située au nord du lac de Garde; température moyenne variant de 2°,2 (janvier) à 14° (octobre); air calme et sec, pas de pluie; bonne insolation, ce qui permet une longue cure d'air. Cures de raisin et de petit-lait; traitement des affections cardiaques et de l'obésité par la méthode d'Œrtel sur les pentes voisines de la ville. Indications : tuberculose pulmonaire; bronchite et laryngite chroniques; neurasthénie, affections cardiaques; artério-sclérose.

**ARCTATION.** s. f. [de *arctare*, resserrer]. Rétrécissement d'une ouverture naturelle ou d'un canal.

**ARCTURE.** s. f. [de *arctus*, étroit]. Mot proposé par Linné pour désigner l'état pathologique produit par un ongle recourbé et entrant dans les chairs.

**ARCUATION.** s. f. [*arcuatio*, de *arcus*, arc; all., *Krümmung*, angl. *arcuation*, it. *inarcamento*]. Courbure des os chez les enfants devenus rachitiques.

**ARDENT, ENTE.** adj. [de *ardere*, brûler; καυσώδης, all. *brennend*, angl. *ardent, burning*, it. *ardente*, esp. *ardiente*]. Qui brûle, qui cause une vive sensation de chaleur. V. MAL *des ardents.* — *Esprit ardent.* L'alcool très rectifié. — *Fièvre ardente.* V. CAUSUS.

**ARDEUR.** s. f. [*ardor*, καῦμα, all. *Hitze, Brennen*, angl. *burning*, it. *ardore*, esp. *ardor*]. Sentiment d'une chaleur vive. — *Ardeur d'estomac.* V. PYROSIS. — *Ardeur d'urine.* Sentiment de chaleur ardente que l'on éprouve, dans certaines maladies, au col de la vessie ou dans le canal de l'urètre, lors de l'émission de l'urine.

**AREC.** s. m. [*Areca*, L., all. *Arecapalme*, angl. *areca*]. Genre de plantes de la famille des palmiers. — *Areca*

*catechu*, arbre dont on tire le *cachou en boule*. C'est un grand palmier de l'Inde, de Ceylan et des Moluques, qui fournit un fruit dont l'amande, semblable à une noix muscade, est très astringente et employée dans la composition du *bétel*. C'est un tænifuge qui à la dose de 4 à 6 grammes agit efficacement contre le tænia du chien (Mégnin). — *Areca oleracea*, L. (*chou palmiste*). Arbre dont le stipe est terminé par un bourgeon central d'une saveur analogue à celle de notre artichaut, qui sert d'aliment dans son pays d'origine.

**ARÉCAÏNE.** s. f. Un des alcaloïdes de la noix d'arec, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool.

**ARÉCALINE.** s. f. ou **ARÉCOLINE.** s. f. Alcaloïde liquide contenu dans la noix d'arec; elle présente des analogies avec la *pelletiérine* et la *pilocarpine*; on l'emploie sous forme de *bromhydrate* ou de *chlorhydrate*; c'est un sialagogue dix fois plus actif que la pilocarpine (Fröhner); on l'administre en injections sous-cutanées à la dose de 0,5 à 1 milligramme; la salivation commence cinq minutes après l'injection et atteint son maximum au bout d'une demi-heure environ. D'après Mouquet, l'arécaline agit sur les contractions intestinales et présente une action tænicide comparable à celle de la pelletiérine. Cette action serait énergique, d'après Ricapet, et il serait inutile d'administrer ultérieurement un purgatif. C'est un médicament dangereux : la dose initiale de 1 milligramme ne doit pas être dépassée; chez le cheval la dose thérapeutique est de 1 centigramme.

**ARECHAVALETA** (Espagne). Eaux *sulfurées calciques* froides. Altitude : 235 mètres. Établissement : 15 juin au 15 septembre.

**ARÉFACTION.** s. f. [*arefactio*, de *arefacere*, sécher, de *aridus*, aride, et *facere*, faire; ξήρανσις, all. *Dorren*, angl. *arefaction*, it. *arefazione*, esp. *arefaccion*. Dessiccation qu'on fait subir aux médicaments qu'on veut réduire en poudre. V. Dessiccation.

**ARENARIA.** s. m. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, dont une espèce originaire d'Algérie, l'*Arenaria rubra*, est employée comme diurétique en décocté (20 pour 1000) ou en extrait (10 à 20 centigr.).

**ARÉNATION.** s. f. [*arenatio*, de *arena*, sable; ψαμμισμὸς, all. *Sandbab*, it. *arenazione*, esp. *arenacion*]. Opération qui consiste à couvrir de sable chaud contenu dans des sachets souvent renouvelés une partie du corps ou tout le corps d'un malade, surtout pour entretenir la chaleur d'un membre dont on a lié l'artère principale.

**ARÈNE** (France, Hérault). Eaux *bicarbonatées mixtes* : 0,3551 dont 0,1672 de bicarbonate de chaux et 0,0002 d'arséniate de soude. Eaux tièdes : 28°. Employées surtout comme eaux de table.

**ARÉOCÈLE.** s. f. [pour *aérocèle*, de ἀὴρ, air, et κήλη, tumeur]. Tumeur gazeuse du cou (bronchocèle, laryngocèle, trachéocèle), constituée par un épanchement limité d'air dans une poche adventice soit naturelle, soit artificielle.

**ARÉOLAIRE.** adj. Qui se rapporte aux *aréoles* ou en est pourvu. — *Cancer aréolaire*. V. Colloïde. — *Cavités aréolaires des os*. Celles du tissu spongieux des os. — *Cavités aréolaires de la rate*. Celles qui sont pleines de la pulpe formée de noyaux et de cellules, par opposition à ses cavités vasculaires. — *Tissu aréolaire*. V. Lamineux.

**ARÉOLE.** s. f. [*areola*, dim. de *area*, aire; all. *Hof*, *Gefässhof*, angl. *areola*, it. et esp. *areola*]. En anatomie, *aréole* ou *vacuole*, petit espace que laissent entre eux les faisceaux de fibres, les lamelles ou les vaisseaux dans certains tissus (os) et dans quelques organes. Les aréoles peuvent être remplies soit par des substances solide (*moelle* dans le tissu spongieux des os), soit par des liquides (tissu lamineux œdématié). Dans ce dernier cas elles ne préexistent pas à la production du liquide; elles sont formées par écartement des fibres ou faisceaux de fibres à mesure de la production du liquide. Les prétendues aréoles laissées entre les fibres des tissus, admises autrefois, étaient supposées remplies par une vapeur séreuse, ce qui n'est pas. — *Aréole inflammatoire*. Cercle rougeâtre plus ou moins étendu qui entoure le point enflammé. — *Aréole du mamelon*. V. Mamelon.

**ARÉOMÈTRE.** s. m. [*areometrum*, de ἀραιὸς, léger, poreux, peu dense, et de μετρὸν, mesure; all. et angl. *Areometer*, it. et esp. *areometro*]. Instrument destiné à faire connaître la densité des liquides. La construction en est fondée sur ce principe de physique, que, *lorsqu'un corps plonge dans un liquide et surnage en partie, le poids du volume du liquide déplacé est égal à celui du corps entier*. Les aréomètres sont, en général, des tiges cylindriques de verre ou de métal terminées inférieurement par des renflements lestés avec du plomb ou du mercure, pour que l'instrument soit maintenu dans une position verticale. Quand on les plonge dans un liquide, il surnage une portion plus ou moins grande de leur tige, suivant le degré de densité du liquide. — On n'emploie en médecine que des aréomètres *à poids constant et à volume variable*, qui servent à mesurer la densité de différents liquides et en particulier des urines. La tige de ces instruments est graduée (*aréomètres à tige graduée*) en parties d'égale capacité, et c'est par le volume extérieur de la partie plongée que l'on connaît la densité des liquides où se fait l'immersion. L'*aréomètre de Baumé* consiste en un tube de verre cylindrique, terminé inférieurement par un renflement et par une boule lestée de mercure (fig. 35); mais sa construction diffère selon qu'il est employé pour les liquides *plus denses* que l'eau (pèse-sel, pèse-acide, pèse-sirop, salpêtre, lessives, savons, chlorures et alcalis), ou pour des liqueurs *plus légères* (pèse-liqueur, pèse-esprit, pèse-alcool, pèse-éther). Le *pèse-sel* est lesté de manière à enfoncer dans l'eau distillée jusqu'au zéro de l'échelle; plongé dans un mélange de 85 parties d'eau et de 15 de sel pur, il surnage jusqu'au 15e degré. C'est sur le même modèle, sauf la forme et le volume (fig. 36), que se font les aréomètres pour les vin, vinaigre, bouillon, café, bière, cidre, urine, tannin, teintures, etc. — L'*aréomètre de Gay-Lussac* ou *alcoolomètre centésimal* (fig. 37) s'applique exclusivement à l'alcool, et l'échelle en est divisée en 100 degrés qui expriment en centièmes la quantité d'alcool absolu que contient la liqueur essayée. Le zéro correspond à l'eau pure et le nombre 100 à l'alcool absolu. Lorsque l'instrument s'enfonce dans une liqueur alcoolique jusqu'à 40, par exemple, on en conclut que le liquide contient, sur 100 parties, 40 parties d'alcool pur et 60 d'eau. Cet instrument a été calculé à une température de 15° centigrades, et il faut avoir soin d'amener à cette température les liqueurs qu'on veut éprouver.

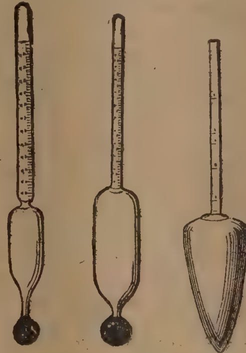


Fig. 35 à 37. — *Aréomètres*.

**ARÉOTIQUE.** adj. [*aræoticus*, ἀραιωτικὸς, de ἀραιὸς, rare, peu dense]. Qui a la propriété de raréfier. Se disait autrefois des substances médicamenteuses auxquelles on supposait la propriété de raréfier les humeurs.

**ARÊTE.** s. f. [*arista*, all. *Gräte*, it. *resta*, esp. *espina*, *arista*]. — En anatomie, *arête* (*acies*), une élévation

oblongue que la bandelette demi-circulaire forme à une ligne de l'ouverture de Monro, dans le cerveau.

**ARGAS.** s. m. Genres d'arachnides, dont une espèce existe en France : c'est l'Argas bordé (*A. reflexus*, Fabr.), qui vit sur les pigeons; il en existe une autre espèce en Perse (*A. Persicus*, Fisch.), *punaise de Miana*, qui attaque l'homme, mais dont les piqûres n'ont sans doute pas les suites mortelles que leur attribue Fischer.

**ARGELÈS-GAZOST** (France, Hautes-Pyrénées). Eaux *sulfurées sodiques* et *bromo-iodurées*, froides, 12 à 14°. Altitude : 450 mètres; climat doux ; station d'hiver. L'eau est employée en boisson, bains, douches, pulvérisations : lymphatisme, angine, laryngite et bronchites chroniques; affections de l'utérus et de ses annexes. Eau de transport.

**ARGÉMA** ou **ARGÉMON.** s. m. [ἄργεμα, ἄργεμον, de ἀργὸς, blanc]. Ulcère de la cornée arrondi et superficiel, qui commence par une phlyctène presque transparente, et dont la rupture laisse une excavation transparente aussi, qu'on n'aperçoit bien qu'en regardant l'œil un peu de côté. V. Kératite.

**ARGÉMONE.** s. f. [*argemone*]. Genre de plantes de la famille des papavéracées, dont une espèce, l'*argémone du Mexique* (*Argemone mexicana*, L., *pavot épineux du Mexique*, *chardon bénit des Antilles*, *figue infernale*), contient un suc jaune et âcre, analogue à celui de la chélidoine. La tige et les feuilles contiennent de la morphine en proportion telle qu'on pourrait songer à en extraire la morphine industriellement (Charbonnier, Ortega, Dragendorf) ; l'extrait de tige et de racines est employé comme sédatif et hypnotique. Les graines contiennent une huile fixe que l'on emploie comme purgatif à la dose de 10 à 20 gouttes, ou comme vomitif à la dose de 20 à 35 gouttes ; la graine entière à la dose de 8 à 10 grammes est vomitive. L'huile de graines, étant très siccative, peut être employée en usage externe, pour remplacer le collodion ou la traumaticine. Les fleurs sont narcotiques.

**ARGENT.** s. m. [*argentum*, ἄργυρος, de ἀργὸς, blanc; all. *Silber*, angl. *silver*, it. *argento*, esp. *plata*]. Métal très malléable et qui s'oxyde difficilement lorsqu'il est pur; il est blanc, ductile, d'une pesanteur spécifique de 10,47 ; il acquiert de l'éclat, de la dureté, de la solidité, par son alliage avec le cuivre en petite proportion. Plusieurs sels de ce métal sont usités en médecine. — *Argent corné* ou *lune cornée d'argent*. Le *chlorure d'argent*. V. Chlorure. — *Argent vif* ou *vif-argent*. Nom donné autrefois au *mercure*, à cause de sa ressemblance avec l'*argent*, et de la *vie* que sa fluidité semble lui donner. — *Azotate d'argent*. V. Azotate. — *Chlorure d'argent*. V. Chlorure. — *Cyanure d'argent*. V. Cyanure. — *Nitrate d'argent*. V. Azotate. — *Oxyde d'argent*. V. Oxyde.

**ARGENTATION.** s. f. V. Argyriasis et Nitratation.

**ARGENTINE.** s. f. [*Potentilla anserina*, L.]. Plante de la famille des rosacées, différant du fraisier par ses fruits secs portés sur un réceptacle non charnu ; ses feuilles sont légèrement astringentes.

**ARGILE.** s. f. [*argilla*, ἄργιλλος, de ἀργὸς, blanc; all. *Thon*, angl. *argil*, it. *argilla*, esp. *arcilla*, communément *glaise*]. Terre blanchâtre, douce au toucher, composée de silice et d'alumine, contenant souvent du carbonate de chaux, et souvent aussi colorée par de l'oxyde de fer. L'argile blanche jouissait dans l'antiquité, comme agent de pansement, d'une réputation méritée; elle a été récemment recommandée par différents auteurs, surtout en Allemagne, dans le traitement des plaies ;, l'argile finement pulvérisée est rendue aseptique par le chauffage à 150°, puis répandue à la surface de la plaie ou renfermée dans des petits sacs de gaze ; elle a la propriété de tarir les sécrétions et de désodoriser sans donner lieu à aucune irritation. V. Bol *d'Arménie*, Épithème et Terre *de Lemnos*.

**ARGON.** s. m. [de α privatif, et ἔργον, action]. Gaz constitutif de l'air, découvert en 1894 par lord Raleigh et Ramsay. L'air est donc composé de : oxygène, 20,80 ; azote, 78,41 ; argon, 0,79.

**ARGONINE.** s. f. Caséinate d'argent; poudre blanche, fine, très peu soluble dans l'eau froide, soluble au contraire dans l'eau chaude ; elle se dissout plus facilement en présence de l'albumine. Ce corps a des propriétés bactéricides et antiseptiques, mais plus faibles que le nitrate d'argent; il a l'avantage de n'être pas caustique; dans les liquides contenant de l'albumine, ses propriétés désinfectantes disparaissent. Il a été préconisé dans la blennorragie en injections à la dose de 2 à 10 p. 100.

**ARGUS.** s. m. Genre d'acariens. Une espèce (*A. persicus*, L.) vit sur le chameau, et ses nymphes se répandent parfois sur l'homme.

**ARGYLL-ROBERTSON** (médecin anglais contemporain). — *Signe d'Argyll-Robertson*. Trouble de la motilité de l'iris, consistant en la perte du réflexe à la lumière, avec conservation du réflexe accommodateur. Il constitue un signe important du tabes; il se rencontre aussi dans la paralysie générale. Il serait dû à l'extension des lésions au domaine du sympathique cervical. Enfin il peut se montrer en dehors du tabes et de la paralysie générale ; il constitue alors un signe de syphilis nerveuse.

**ARGYRIASIS.** s. m. (*argentation*) [de ἀργύριον, argent, et la finale médicale *asis* ou *ase*]. Dépôt métallique, sous forme de granules microscopiques, qui s'observe sur la peau, dans la muqueuse intestinale, le rein, le poumon, etc. chez les sujets ayant pris de l'azotate d'argent à l'intérieur, ou des préparations analogues. Les téguments deviennent ardoisés, bleuâtres, avec des reflets métalliques ; les muqueuses accessibles à l'examen clinique, et en particulier la muqueuse buccale, présentent la même coloration. L'argyriasis semble être une lésion indélébile.

**ARGYRIE.** s. f. L'*argyriasis*.

**ARGYRIQUE.** adj. [de ἄργυρος, argent]. Qui appartient à l'argent : *sels argyriques*.

**ARHÉOL.** s. m. [de α privatif, et ῥέω, je coule]. Liquide oléagineux, incolore, ayant l'odeur de l'essence de santal dont il constitue le principe actif ; c'est un alcool ayant une densité de 0,979 et bouillant à 169° sous une pression de 11 millimètres. On l'administre dans le traitement de la blennorragie, en capsules de 0gr,20, à la dose de dix à douze capsules par jour.

**ARIA CATTIVA.** s. f. V. Malaria.

**ARICINE.** s. f. [*aricinum*, all. *Aricin*] ($C^{30}H^{12}O^3Az$). Base organique découverte (Pelletier et Corriol), avec la *cusconine* et la *chinovatine*, dans une écorce de quinquina venant d'Arica (Pérou). Elle est blanche, cristalline, transparente, plutôt acerbe qu'amère, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible, mais non volatile. Elle forme avec l'acide sulfurique un sel neutre incristallisable, et prend avec l'acide azotique une teinte verte des plus intenses.

**ARIDE.** adj. [*aridus*, καρφαλέος, all. *dürr*, angl. *dry*, it. et esp. *arido*]. Se dit de la surface d'un corps, quand elle présente sécheresse et âpreté au doigt.

**ARIDITÉ.** s. f. [*ariditas*, ξηρασία, all. *Dürre*, angl. *aridity*, *dryness*, it. *aridezza*, esp. *aridez*]. Sécheresse extrême : *aridité de la langue*.

**ARIDURE.** s. f. [*aridura*, de *aridus*, aride, sec ; all. *Darrsucht*, angl. *aridura*, it. *aridezza*, esp. *aridura*]. Synonyme d'*atrophie*.

**ARISTOL.** s. m. [*biiodure de dithymol*]. Corps amorphe, rouge brun, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, soluble dans l'éther, obtenu en traitant une solution d'iode iodurée par le thymol dissous dans la soude caus-

tique. Il s'emploie comme succédané de l'iodoforme, dont il n'a pas l'odeur ni les propriétés nocives, sur les plaies, les brûlures, l'épithélioma, le psoriasis, en poudre, ou en liniment ou en pommade au dixième.

**ARISTOLOCHE.** s. f. [*Aristolochia*, L., de ἄριστος, très bon, et λοχεῖα, lochies ; all. *Osterluzei*, angl. *birthwort*, it. *aristologio*, esp. *aristoloquia*]. Genre de plantes (aristolochiées, J.), ainsi appelé parce que les anciens attribuaient aux espèces qu'ils connaissaient la propriété de favoriser l'écoulement des lochies et des règles. Les racines de plusieurs espèces sont employées en médecine. 1° *Aristoloche ronde* (*Aristolochia rotunda*, L.) apportée du Languedoc et de la Provence ; elle est tubéreuse, assez grosse, pesante, mamelonnée et grise à la surface, jaunâtre intérieurement, d'une saveur amère, d'une odeur désagréable. 2° *Aristoloche longue* (*Aristolochia longa*, L.), ne diffère de la précédente que par sa forme ; elle est cylindrique et quelquefois longue d'un pied. 3° *Aristoloche clématite* (*Aristolochia clematitis*, L.), est composée de fibres brunes fort longues, de la grosseur d'une plume d'oie, serpentant de tous côtés, et de radicules ; son odeur est forte, sa saveur âcre, amère et désagréable. 4° *Aristoloche menue* ou *crénelée* (*Aristotochia pistolochia*, L., *Aristolochia tenuis* de beaucoup d'auteurs). Les racines sont fibreuses et petites ; elles sont employées, ainsi que les trois premières espèces, comme toniques et emménagogues. 5° *Aristoloche serpentaire*. V. SERPENTAIRE *de Virginie*.

**ARISTOLOCHIQUE.** adj. et s. m. [*aristolochicus*]. Se disait de ce qui est propre à faire couler les lochies et les règles. V. EMMÉNAGOGUE.

**ARITHMOMANIE.** s. f. [ἀριθμὸς, nombre, et μανία, folie]. Obsession qui consiste, soit dans la recherche d'un nombre, soit dans la nécessité de compter les objets, soit dans l'angoisse ou l'impulsion provoquée par certains nombres.

**ARMADILLE.** s. m. V. CLOPORTE.

**ARMANNI** (médecin italien contemporain). — *Lésion d'Armanni*. Lésion de l'épithélium rénal dans le diabète sucré : les cellules sont transformées en grosses vésicules transparentes, à parois épaisses et bien distinctes, munies d'un noyau petit, souvent rejeté à la périphérie et vivement coloré par l'hématoxyline ; ce serait une dégénérescence hyaline. Ehrlich a décrit à nouveau cette lésion, d'où le nom de *lésion d'Armanni-Ehrlich*, sous lequel on la désigne souvent ; d'après Ehrlich, l'aspect hyalin des cellules serait dû à la présence du glycogène dont on reconnaîtrait l'existence au moyen de l'iode. Pour Straus, l'infiltration glycogénique n'existerait pas dans tous les cas, et la disparition du glycogène pourrait laisser l'aspect hyalin décrit par Armanni.

**ARMARINTE.** s. f. V. CACHRYS.

**ARME.** s. f. — *Plaies par armes à feu*. V. PLAIE.

**ARMÉ, ÉE.** adj. — *Bougie armée*. V. BOUGIE.

**ARMÉE.** s. f. — *Chirurgie d'armée*. V. CHIRURGIE *militaire*. — *Fièvre des armées*. V. TYPHUS. — *Hygiène des armées*. V. HYGIÈNE *militaire*.

**ARMOISE.** s. f. [*Artemisia*, L., ἀρτεμισία, all. *Beifuss*, angl. *mugwort*, it. *artemisia*, esp. *artemisa*]. Genre de plantes synanthérées, J., dont plusieurs espèces sont toniques, antispasmodiques et emménagogues (V. GÉNIPI). — *Armoise vulgaire* (*Artemisia vulgaris*, L.). Les sommités s'emploient en poudre (2 gr. à 4 gr.), en infusion (8 gr. à 16 gr. par litre d'eau), en macération dans du vin blanc (32 gr. dans un litre). Son eau distillée sert comme véhicule de potions emménagogues. La racine a été préconisée comme antiépileptique. Outre le sirop simple d'armoise, on prépare un *sirop d'armoise composé*, dans lequel les sommités fleuries et fraîches d'armoise (192 gr.) sont associées à celles de pouliot, de cataire, de sabine (āā 192 gr.), à celles de marjolaine, d'hysope, de matricaire, de rue, de basilic (āā 112 gr.), aux racines fraîches d'aunée, de livèche, de fenouil (āā 16 gr.), à l'anis et à la cannelle (āā 36 gr.), avec miel blanc 1 000 grammes, et sucre 2 500 grammes. — *Artemisia absinthium*, L., *Artemisia pontica*, L., *grande* et *petite absinthe*. V. ABSINTHE. — *Artemisia abrotanum*, L. V. AURONE. — *Artemisia dracunculus*, L. V. ESTRAGON. — *Artemisia contra*. V. SEMEN CONTRA. — *Artemisia chinensis*. V. MOXA. — *Sel d'armoise*. V. SEL.

**ARMURE.** s. f. [*armatura*]. Assemblage de lames de fer doux qu'on associe aux aimants naturels, et qui s'aimantent par influence, conservent et augmentent même dans ces aimants l'état magnétique que tendent à leur faire perdre l'influence de la terre, la proximité d'autres aimants et les variations de température.

**ARNALDIE.** s. f. [bas lat. *arnaldia*]. Maladie (syphilitique suivant Castelli) mentionnée dans les chroniqueurs anglais du moyen âge, qui était très grave, et dont un des symptômes était la chute des cheveux.

**ARNEDILLO** (Espagne). Eaux *minérales*, très chaudes : température 52°,5 ; *chlorurées sodiques* : 7gr,53 dont 5gr,1 de chlorure de sodium. Altitude : 324 mètres. Établissement : 15 juin au 15 septembre.

**ARNICA.** s. f. [*Arnica*, L., *Ptarmica montana*, Willd. : *ptarmica* vient de πταίρω, j'éternue, l'odeur de l'arnica provoquant l'éternuement, ce qui a fait employer ses feuilles au lieu de tabac, sous le nom de *tabac des Vosges* ; all. *Wolverlei*]. — *Arnica montana*, L., plante synanthérée, J., commune sur les montagnes de l'Europe. Sa racine est brune à l'extérieur, blanchâtre à l'intérieur, menue, très fibreuse, d'une odeur forte et âcre, d'une saveur âcre, aromatique, non désagréable. On lui substitue quelquefois, dans le commerce, la racine d'*aunée* (*Inula anti-dysenterica*, L.), *arnica de Suède*, qui est ronde, jaune brunâtre, d'une saveur mucilagineuse amère, d'une odeur beaucoup plus faible. Les fleurs d'arnica sont aussi souvent mêlées de fleurs d'aunée ; elles se reconnaissent à leurs demi-fleurons d'un jaune doré, aux semences noires, couronnées d'une aigrette gris de lin, qu'elles renferment toujours, à leur odeur forte et sternutatoire. Cette plante a été préconisée comme stimulante et fébrifuge (Stoll l'appelait le *quinquina des pauvres*), et comme une panacée contre les accidents des chutes (*panacea lapsorum*). La dose est de 3 grammes de fleurs en infusion dans 500 grammes d'eau, dans la journée ; 25 à 30 centigrammes de la racine en poudre, dans les vingt-quatre heures ; ou bien 8 grammes de cette racine en décoction. — Vulgairement, *arnica*, la *teinture aromatique de fleurs d'arnica*, qui doit en partie ses propriétés stimulantes à la cannelle et à l'anis qui entrent dans sa composition ; elle se donne à la dose d'une cuillerée dans un verre d'eau sucrée.

**ARNICINE.** s. f. Principe amer, cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool et surtout dans l'éther, extrait des fleurs de l'*Arnica montana* (W. Bastick) : rangée d'abord parmi les alcaloïdes, l'arnicine a été récemment classée parmi les glycosides (Pavesi et Walz).

**ARNOLD** (anatomiste allemand contemporain, 1826). — *Ganglion d'Arnold*. V. OTIQUE.

**ARNSTADT** (Allemagne, Thuringe). Eaux *minérales*, *chlorurées sodiques* : 4gr,95 de sels dont 3gr,71 de chlorure de sodium. Établissement : toute l'année.

**AROMATE.** s. m. [*aroma*, ἄρωμα, parfum ; all. *Gewürzstoff*, angl. *aromatics*, it. *aromato*, esp. *aroma*]. Substance odoriférante employée comme assaisonnement ou comme parfum, et qui doit son odeur à la présence d'un *arome*.

**AROMATIQUE.** adj. [*aromaticus*, ἀρωματικὸς, all. *aro-*

*matisch*, angl. *aromatic*]. Qui est de la nature de l'arome. — *Bain aromatique*. V. Bain. — *Boisson aromatique*. V. Boisson. — *Odeur aromatique*. V. Odeur. — *Potion aromatique*. V. Potion. — *Substances aromatiques*. Substances ordinairement végétales (mélisse, absinthe, sauge, etc.), de saveur chaude et piquante, d'odeur suave (par la présence d'un *arome*), employées en médecine comme excitantes, parasiticides et antispasmodiques, ou comme correctifs. — *Teinture aromatique*. V. Eau de Bonferme. — *Vin aromatique*. V. Vin. — *Vinaigre aromatique*. V. Vinaigre. || En chimie, on appelle actuellement *composés aromatiques* les corps qui, pouvant être produits directement ou indirectement au moyen de la benzine, sont considérés comme ses produits de substitution; et *série aromatique* l'ensemble de ces corps, qui forment plusieurs groupes suivant le nombre de molécules de benzine qui entrent dans leur composition.

**AROMATISER**. v. a. Ajouter à une tisane, à une potion, etc., une substance aromatique, par exemple, de l'eau de fleur d'oranger, pour en masquer la saveur.

**AROME**. s. m. [*aroma*, ἄρωμα, parfum; all. *Aroma*, *Wohlgeruch*, angl., esp. et it. *aroma*]. Le principe odorant d'un grand nombre de substances végétales : tantôt c'est une huile essentielle, qu'elles contiennent toute formée; tantôt ce sont les acides benzoïque et cinnamique; quelquefois (amandes amères) il résulte du dédoublement de principes inodores en composés odorants. Boerhaave l'appelait *esprit recteur*. V. Recteur.

**AROSA** (Suisse, canton des Grisons). *Station d'altitude*. La vallée d'Arosa, dirigée du nord-est au sud-ouest, présente des altitudes de 1 700 à 1 892 mètres; la nébulosité y est faible, l'air sec et calme surtout dans les régions inférieures occupées par des forêts de pins; le climat est rude, la température moyenne est de 3° à 6° d'octobre à mars, mais il y a un grand nombre de jours clairs et d'heures de soleil. Il n'y a pas d'agglomération, mais seulement des habitations disséminées. A l'altitude de 1 856 mètres, se trouve un sanatorium avec terrasse couverte du côté du midi, disposée pour la cure d'air. Le climat d'Arosa convient aux tuberculeux à la première période, aux prédisposés à la tuberculose, aux neurasthéniques atteints d'insomnie nerveuse; mais l'air y est très excitant et ne peut convenir aux sujets trop faibles, trop anémiques, ou à tempérament éréthique.

**ARQUÉ, ÉE**. adj. — *Circonvolution arquée*. V. Circonvolution. — *Faisceau arqué*. V. Faisceau.

**ARQUEBUSADE**. s. f. [esp. *arcabuzazo*, it. *archibugiata*]. Coup d'arquebuse (ancienne arme à feu). — *Eau d'arquebusade*. V. Eau *d'arquebusade*. — *Plaies d'arquebusade*. Ancien nom des plaies faites par une arme à feu.

**ARRACACHE**. s. f. Nom indigène de l'*Arracacha xanthorrhiza*, Bancr., ou *esculenta*, Decaisne, plante ombellifère, vivace, de l'Amérique du Sud, cultivée à cause de ses tubercules comestibles.

**ARRACHEMENT**. s. m. [de *arracher*, de *à*, et *radix*, racine; *avulsio*, *evulsio*, all. *Ausreissung*, esp. *arrancamiento*]. Action d'arracher, d'enlever avec effort. — *Plaie par arrachement*. V. Plaie. || Opération de chirurgie à laquelle on a recours pour extraire une dent, enlever un polype, etc.

**ARRAK**. s. f. V. Arack.

**ARRANGEMENT**. s. m. V. Organique (*Caractères d'ordre*).

**ARRÊT**. s. m. Instrument de chirurgie qui sert à arrêter ou à assujettir certaines parties. V. Rémora. || *Arrêt de développement*. Cessation du développement d'un ou de plusieurs éléments, lequel peut ne pas atteindre les limites ordinaires : l'*assimilation* ne l'emporte plus sur la *désassimilation*; il y a égalité entre ces deux actes élémentaires, égalité qui peut durer plus ou moins longtemps. C'est là un fait *anormal*, dit *spontané* ou *tératologique* : beaucoup de cellules végétales et animales, des épithéliums ou autres, des ovules, des organes et des appareils entiers, chez le fœtus surtout, en offrent des exemples. V. Anomalie. — *Nerf d'arrêt*. V. Pneumogastrique et Vaso-moteur.

**ARRÊTE-BŒUF**. s. m. (Ainsi appelé à cause de la résistance que ses racines opposent au soc de la charrue.) [*Ononis spinosa*, L., *bugrane*, all. *Hauhechel*, angl. *ononis*, *cammock*, it. *ononide*, *bonagra*]. Plante légumineuse papilionacée, J. Sa racine est diurétique. C'est une des cinq racines apéritives mineures des anciens.

**ARRIÉRÉ, ÉE**. adj. — *Enfant arriéré*. V. Idiot.

**ARRIÈRE-BOUCHE**. s. f. [*os posterum*]. La partie de la bouche qui se continue avec le pharynx; synonyme d'*arrière-gorge*. V. ce mot.

**ARRIÈRE-CAVITÉ**. s. f. — *Arrière-cavité péritonéale* ou *des épiploons*. Celle que forme le péritoine en se repliant en quelque sorte entre la veine porte qui est en avant, la veine cave qui est en arrière, au niveau des vaisseaux biliaires, pour s'étendre entre l'estomac et la colonne vertébrale, et se prolonger en cavité dans le grand épiploon, où elle se termine en cul-de-sac. V. Péritonéal. — *Arrière-cavités des fosses nasales*. Partie supérieure de la cavité pharyngienne, qui sert au passage de l'air.

**ARRIÈRE-FAIX**. s. m. [*secundæ*, *secundinæ*, δευτεραῖα, ὕστερα, all. *Nachgeburt*, angl. *after-burden*, *secundine*, it. *secondina*, esp. *secundina*]. Ce qui reste dans la matrice après l'expulsion du fœtus, savoir : le placenta, le chorion, l'amnios et la caduque, qui ordinairement ne sont chassés qu'après le fœtus lui-même. Ce sont donc les restes du *faix* ou *fardeau* dont la femme était chargée pendant sa grossesse. Synonyme de *délivre*.

**ARRIÈRE-GORGE**. s. f. [*postremum guttur*]. La portion du pharynx située derrière les amygdales, et tout ce que l'on peut apercevoir derrière le bord mobile du voile du palais, en faisant ouvrir la bouche et abaissant la langue.

**ARRIÈRE-NARINES**. s. f. pl. [*postremæ nares*]. Les ouvertures postérieures des cavités nasales, qui établissent une communication entre ces cavités et le pharynx. Elles sont bornées : en haut, par le corps du sphénoïde; en bas, par l'os du palais et la base du voile du palais; en dehors, par l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde. Elles sont séparées l'une de l'autre par la *cloison des fosses nasales*.

**ARROCHE**. s. f. [*Atriplex*]. Plante de la famille des chénopodiacées; les graines sont vomitives et purgatives; les feuilles, alimentaires. On a décrit sous le nom d'*atriplicisme* les accidents causés par l'ingestion de cette plante. V. Atriplicisme.

**ARROW-ROOT**. s. m. [angl. *arrow-root*, proprement *racine pour les flèches*, parce que les indigènes regardent cette racine comme bonne pour les blessures faites par les traits]. Fécule extraite du rhizome des *Maranta indica* et *arundinacea*, L., de la famille des amomées, originaires des Indes orientales, cultivées à la Jamaïque, et des tiges souterraines de plusieurs autres amomées. Cette fécule est blanche; ses grains sont moins fins que ceux de l'amidon et plus éclatants; elle donne à l'eau moins de consistance. Ses propriétés sont les mêmes que celles des autres fécules; elle convient mieux que quelques autres dans les cas d'irritation intestinale.

**ARRYTHME** et **ARRYTHMIQUE**. adj. [*arrhythmus*, de α priv., et ῥυθμός, rythme]. Synonyme d'*irrégulier*. Il se dit spécialement du pouls.

**ARRYTHMIE**. s. f. Irrégularité du rythme cardiaque; elle peut être *complète*, c'est-à-dire porter à la fois sur la

force, l'intervalle et le nombre des battements cardiaques, ou *incomplète* : intermittence cardiaque, rythme couplé, pouls alternant; ces deux dernières variétés constituent les *arrythmies cadencées* ou *allorythmies* de Sommerbrodt.

**ARSENAL.** s. m. — *Arsenal chirurgical* ou *de la chirurgie*. L'ensemble des divers instruments et appareils nécessaires à la pratique de la chirurgie en général, ou de telle ou telle de ses branches spécialement. V. Boite.

**ARSÉNIATE.** s. m. [*arsenias*]. Sel formé par la combinaison de l'acide arsénique avec une base quelconque. Les arséniates sont neutres, ou contiennent un excès d'acide (*biarséniates*), ou de base (*arséniates sesquibasiques*). Les arséniates alcalins seuls sont solubles. — *Arséniate d'ammoniaque* ($AzH^3.HO.AsO^5$). Sel obtenu en versant de l'ammoniaque liquide dans une solution d'acide arsénique, il s'effleurit et devient acide à l'air : il est très vénéneux, comme le biarséniate et l'arséniate sesquibasique. On l'emploie rarement, dans le traitement des dartres, à la dose de 2 à 5 milligrammes en potion. — *Arséniate d'antimoine* ($AsO^5.4Sb^2O^3$). Sel obtenu par double décomposition du protochlorure d'antimoine et de l'arséniate de soude; il est insoluble dans l'eau. On l'a employé à la dose de 25 dix-milligrammes à 1 centigramme, en granules, dans les affections organiques du cœur (Papillaud). — *Arséniate de fer* ($FeO.AsO^5$). Sel insoluble employé en pilules, à la dose de 2 à 10 milligrammes (Biett), contre les maladies de peau. — *Arséniate de fer et de soude* (Laroche). Sel soluble qui s'emploie à moindre dose que le précédent. — *Arséniate acide de potasse* [*biarséniate, sel arsenical* de Macquer] ($KO.HO.2AsO^5$). Sel obtenu en chauffant au rouge un mélange, à parties égales, de deutoxyde d'arsenic et d'azotate de potasse, dissolvant le résidu dans l'eau, et faisant évaporer la liqueur. Il est très soluble dans l'eau. Il cristallise en octaèdres à base carrée, inaltérables à l'air. Il s'emploie comme l'acide arsénieux (10 à 15 milligr.). — *Arséniate de quinine* ($C^{20}H^{12}AzO^2.AsO^5$). Il renferme à peu près poids égal des deux composants. 5 à 10 milligrammes en pilules contre les fièvres. — *Arséniate neutre de soude* ($NaO.HO.AsO^5$). Sel très soluble dans l'eau, cristallisable en prismes hexaèdres réguliers, efflorescents, que l'on obtient en chauffant au rouge un mélange d'acide arsénieux et d'azotate de soude, traitant le résidu par l'eau, versant dans la liqueur une solution de carbonate de soude et faisant évaporer. Il est très vénéneux; néanmoins, il est administré dans les fièvres intermittentes, dans la scrofule et surtout contre les affections cutanées chroniques (5 à 10 millig. par jour). Il fait la base de la *liqueur de Pearson* et de la *solution de Heinecke*. V. Liqueur *arsenicale* et Solution *arsenicale*. Il est bon de se rappeler qu'un gramme d'arséniate de soude correspond à 32 centigrammes d'acide arsénieux : les préparations d'arséniate sont donc bien moins actives.

**ARSENIC.** s. m. [*arsenicum*, ἀρσενικὸν, de ἄρσην, mâle; all. *Arsenik*, angl. *arsenic*, it. et esp. *arsenico*; *régule d'arsenic*, *arsenic métallique*, *arsenic noir*; dans le commerce, *mort-aux-mouches*]. Métalloïde qu'on trouve, soit à l'état natif, soit à l'état d'oxyde, soit à l'état d'arséniate, d'arséniure, de sulfure, de sulfo-arséniure de fer (*mispickel*). Il est solide, gris d'acier, brillant lorsque sa cassure est récente, fragile, d'une texture grenue, quelquefois un peu écailleuse. Frotté entre les mains, il leur donne une odeur sensible; chauffé, il se volatilise en répandant une odeur d'ail. Exposé à l'air, il se ternit et devient noir; à la chaleur, il donne, à l'air également, un sublimé blanc, soluble dans l'eau chaude, et formant, par l'hydrogène sulfuré, un précipité jaune que l'ammoniaque dissout facilement. Il n'a point de saveur. Sa pesanteur est de 5,959. Il ne fournit aucun médicament. — *Arsenic blanc*. V. Arsénieux. — *Fleurs d'arsenic*. V. Fleurs. — *Huile d'arsenic*. V. Chlorure *d'arsenic*. — *Hydrure d'arsenic*. V. Arséniure *d'hydrogène*. — *Iodure d'arsenic*. V. Iodure. — *Oxyde d'arsenic*. V. Arsénieux. — *Sulfure d'arsenic*. V. Sulfure.

**ARSENICAL, ALE**, adj. [*arsenicalis*]. Qui est formé par l'arsenic, qui contient de l'arsenic. — *Aimant arsenical*. V. Magnétique (*Emplâtre*). — *Eau arsenicale*. V. Eau. — *Intoxication arsenicale*. Ensemble morbide produit par l'ingestion des arsenicaux à doses trop élevées ou longtemps continuées. Elle peut être aiguë ou chronique. 1° *Empoisonnement aigu*. Les premiers symptômes apparaissent un quart d'heure à une heure après l'absorption; ils se traduisent par une sensation de chaleur et de constriction à la gorge, une soif ardente, une douleur brûlante à l'estomac, des nausées, des vomissements alimentaires, bilieux, rarement sanguinolents. Les matières vomies peuvent être noires comme de la suie, vertes comme de la bile, ou bleues comme de l'indigo. Puis la diarrhée apparaît séreuse, cholériforme, accompagnée de douleurs abdominales; le pouls est petit, fréquent, irrégulier, quelquefois imperceptible; la peau est froide, visqueuse; il y a de l'angoisse respiratoire, puis du collapsus, des convulsions, et la mort survient au milieu de ce tableau morbide. Si l'évolution a été plus longue, des éruptions variables peuvent se montrer sur la peau (taches pétéchiales, papules, vésicules, pustules). Le traitement consiste dans l'administration de vomitifs, le lavage de l'estomac; puis il convient de faire prendre du fer dialysé à la dose de 30 grammes ou mieux de l'hydrate ferrique préparé instantanément en versant de l'ammoniaque dans une solution de perchlorure de fer : le précipité lavé à grande eau serait le véritable contrepoison; enfin on traitera les différents symptômes par les médications appropriées. 2° *Empoisonnement chronique*. Les malades éprouvent les symptômes suivants : un grand malaise joint à une indifférence considérable pour ce qui les entoure, de l'anxiété pour leur personne, du trouble dans la digestion, de l'anorexie, une sensation de plénitude stomacale, des vomissements glaireux le matin, avec ptyalisme, du pyrosis, la contraction spasmodique du pharynx, des tranchées, de la constipation, et surtout des difficultés respiratoires, et une raucité particulière de la voix; enfin ils présentent des éruptions polymorphes et des paralysies. Le traitement consiste alors dans la suppression de la cause et l'administration des toniques. — *Liniment arsenical*. V. Liniment. — *Liqueur arsenicale*. V. Liqueur *de Fowler* et Liqueur *de Pearson*. — *Œdème arsenical*. V. Œdème. — *Paralysie arsenicale*. Elle succède à un empoisonnement aigu ou à un empoisonnement par des doses répétées mais assez considérables. Elle est limitée et siège surtout aux membres, et en particulier aux membres inférieurs par où elle débute; elle se localise sur les muscles extenseurs, et détermine par suite une démarche analogue à celle de la paralysie alcoolique, le *steppage*; elle s'accompagne d'atrophie musculaire, d'abolition des réflexes tendineux, de tremblement, enfin de divers troubles de la sensibilité (engourdissement, hyperesthésie), et d'anaphrodisie. Ces troubles sont rapportés en général à des lésions des nerfs périphériques; d'après certains auteurs, la moelle participerait aussi au processus. — *Pâte arsenicale*. V. Pâte. — *Pommade arsenicale*. V. Pommade. — *Poudre arsenicale*. V. Poudre. — *Sel arsenical*. V. Sel. — *Solution arsenicale*. V. Solution.

**ARSENICAUX.** s. m. pl. Préparations *arsenicales* (arséniates, arsénites, acide arsénieux), employées contre les maladies de la peau; quelques-unes sont employées comme fébrifuges, et agissent d'une manière efficace comme antipériodiques, même lorsque le sulfate de quinine n'a plus aucune action.

**ARSENICIASE.** s. f. [*arseniasis*, *arseniciasis*, all. *Ar-*

*senikdarre*, angl. *arseniciasis*]. Intoxication arsenicale chronique (Hünefeld).

**ARSENICIQUE.** adj. V. ARSÉNIQUE.

**ARSENICISME.** s. m. *Arceniciase* des individus forcés de prendre, durant quelques mois, des arsenicaux dans certains cas d'affections cutanées et de fièvres. — Aujourd'hui, on étend la signification de ce mot à l'ensemble des accidents et des lésions causés par l'arsenic ou ses composés; arsenicisme est donc devenu synonyme d'intoxication arsenicale, soit aiguë, soit chronique. V. ARSENICALE (*Intoxication*).

**ARSENICOPHAGE.** s. m. [de ἀρσενικὸν, arsenic, et φαγεῖν, manger; all. *Arsenikesser*]. Mangeur d'arsenic. L'usage de l'arsenic (sous forme d'acide arsénieux) est assez répandu parmi les paysans des montagnes de l'Autriche, de la Styrie, et surtout à Salzbourg et dans le Tyrol. Ils arrivent peu à peu à en prendre 5 à 20 centigrammes. Non seulement ils ingèrent cette quantité d'acide arsénieux pour se donner un air frais et de l'embonpoint, et faciliter la respiration pendant la marche ascendante; non seulement ils ne présentent aucune trace de cachexie arsenicale, lorsqu'ils savent approprier la dose du toxique à leur constitution et à leur tolérance, mais encore la suspension de l'usage de l'arsenic est parfois suivie de phénomènes morbides ressemblant à ceux qui sont produits par l'intoxication arsenicale à faible degré.

**ARSÉNIÉ, ÉE, ARSÉNIFÈRE** ou **ARSÉNIQUÉ, ÉE.** adj. [*arseniatus*]. Qui contient de l'arsenic. — *Gaz hydrogène arsénié*. V. ARSÉNIURE.

**ARSÉNIEUX.** adj. — *Acide arsénieux* [*oxyde blanc d'arsenic, arsenic blanc, mort-aux-rats*] ($AsO^3$ ou en atomes $As^2O^3$). Rare dans la nature, il se produit pendant le grillage de certains minéraux arsénifères. Il est d'un blanc de lait, opaque ou vitreux, cristallisable en octaèdres réguliers, volatilisable au feu, en répandant une odeur d'ail, et soluble dans 80 parties d'eau, 5 parties de glycérine et 141 parties d'alcool. Dissous dans l'eau, il précipite en jaune par l'acide sulfhydrique, et le précipité est soluble dans l'ammoniaque. Il fait la base de diverses poudres et pâtes escarrotiques (V. PÂTE et POUDRE *arsenicale*). A l'intérieur, il est employé comme antinévralgique, antiherpétique, dans les fièvres intermittentes, certaines maladies de peau (eczéma, psoriasis), certaines affections des voies respiratoires, la chorée, etc. On le donne à la dose de 2 à 10 milligrammes, en *solution* (V. SOLUTION *arsenicale de Boudin*), en *poudre*; en *pilules* de 2 milligrammes, deux à huit pilules par jour; en *granules* (V. GRANULE *de Dioscoride*). Il est vénéneux, souvent employé comme poison (V. APPAREIL *de Marsh* et EMPOISONNEMENT). A l'extérieur, on l'emploie comme escarrotique, principalement dans certaines formes de cancer cutané.

**ARSÉNIOPHTISIE.** s. f. V. ARSENICIASE.

**ARSÉNIQUE.** adj. — *Acide arsénique* ($AsO^5$). Acide obtenu en chauffant l'acide arsénieux avec de l'acide azotique. Il est très avide d'eau et cristallise difficilement. Il n'est pas employé en thérapeutique.

**ARSÉNITE.** s. m. [*arsenis*]. Combinaison de l'acide arsénieux avec une base. — *Arsénites de potasse, de soude et d'ammoniaque*. Ils sont solubles dans l'eau, d'où ils sont précipités : en vert, par les sels de cuivre; en jaune, par l'azotate d'argent; en blanc, par les sels de chaux et par l'acide chlorhydrique. L'acide sulfhydrique n'y fait un précipité jaune que par l'addition d'un acide. L'arsénite de potasse constitue la base de la *liqueur arsenicale* de Fowler. V. LIQUEUR *de Fowler*. — *Arsénite de cuivre*. V. VERT *de Scheele*.

**ARSÉNIURE.** s. m. Combinaison d'arsenic avec un autre corps simple. — *Arséniure d'hydrogène gazeux* [*hydrure d'arsenic gazeux* ou *gaz hydrogène arséniqué*] ($AsH^3$). Gaz incolore, qui brûle avec une odeur alliacée, et laisse déposer l'arsenic en une couche noire. L'eau en dissout un peu. Il est extrêmement vénéneux. — *Arséniure d'hydrogène solide*. Il est brun, pulvérulent; sa composition n'est pas connue. Il se forme lorsque le gaz précédent se décompose par son séjour dans une cloche sur la cuve à eau.

**ARSONVALISATION** s. f. [d'Arsonval, médecin français contemporain, professeur au collège de France]. On a proposé de donner ce nom à l'application des courants de haute fréquence dans un but thérapeutique ou expérimental.

**ART.** s. m. [*ars*, τέχνη, all. *Kunst*, angl. *art*, it. et esp. *arte*]. — *Art expérimental*. V. EXPÉRIMENTAL et HISTOIRE *naturelle*. — *Art de formuler*. V. FORMULE. — *Art insalubre*. V. ÉTABLISSEMENT. — *Art médical*. Emploi déterminé de certaines connaissances pour obtenir non pas une vérité scientifique, mais un résultat pratique, qui est le but de la *médecine* (V. ce mot). — *Art obstétrical*. V. OBSTÉTRIQUE. — *Art sacré*. V. ALCHIMIE.

**ARTANTHE.** s. m. V. MATICO.

**ARTÉMISE.** s. f. V. ARMOISE.

**ARTÈRE** s. f. [*arteria*, ἀρτηρία, all. *Pulsader*, *Schlagader*, angl. *artery*, it. et esp. *arteria*. Les Grecs nommaient ἀρτηρία le tronc commun des conduits aériens, que nous appelons la *trachée*, la *trachée-artère* : aussi les auteurs font-ils dériver ce mot de ἀὴρ, air, et τηρεῖν, conserver, comme si l'on disait *où se conserve l'air*; puis, dans l'opinion que les artères contiennent de l'air, ils ont donné le nom de ἀρτηρία à cet ordre de vaisseaux]. Vaisseau destiné à porter le sang, soit du cœur au poumon, soit du cœur à toutes les parties du corps. Il y a, en conséquence, deux systèmes d'artères : l'un tire son origine du ventricule droit, et porte aux poumons du sang noir, c'est l'*artère pulmonaire*; l'autre est l'*aorte* (nommée aussi *grande artère*) et ses nombreuses divisions, qui reçoivent du ventricule gauche le sang *rouge* ou *artériel*, et vont le distribuer dans tous les organes. Les parois artérielles sont, en général, d'une couleur grisâtre, et deviennent plus ou moins rouges dans les artères d'un petit calibre. Elles sont composées de trois tuniques superposées. La figure 38 représente l'aorte incisée longitudinalement, de manière à pouvoir montrer ses trois membranes : 1° la plus extérieure, l'*externe* ou *celluleuse*, est étalée et tenue avec deux petits crochets; 2° la *tunique moyenne* est moins disséquée, on voit à sa coupe qu'elle est épaisse, ses lignes horizontales indiquent la direction des principales fibres; 3° la membrane la plus concentrique, la *membrane interne*, n'a pas été divisée longitudinalement et représente seule en avant le tube artériel. *a*. L'externe, seule vasculaire, *fibro-celluleuse* ou *adventice*, se confond en partie avec le tissu lamineux ambiant. Elle est riche en capillaires (*vasa vasorum*) onduleux et en fibres élastiques. Des tubes nerveux minces et des fibres de Remak accompagnent ces vaisseaux. Ses fibres élastiques volumineuses, souvent anastomosées, sont principalement longitudinales. Elles forment un réseau de plus en plus serré, à mesure qu'on approche de la tunique moyenne et surtout immédiatement contre elle. *b*. Celle-ci (*tunique jaune*) est la *membrane propre*, *élastique* ou *fragile* des artères. C'est la partie caractéristique de l'artère; elle est formée de deux éléments, une charpente élastique et des fibres musculaires lisses. La charpente élastique est constituée par



Fig. 38. — Artère.

des fibres jaunâtres très fines, souvent ramifiées et anastomosées, formant ainsi un réseau dont les filaments et les mailles ont leur grand diamètre perpendiculaire à la longueur du vaisseau, et de plus par de l'*élastique* lamelleuse se divisant en pellicules perforées d'espace en espace, d'où le nom de *substance fenêtrée* qui lui a été donné : elle est mélangée aux fibres élastiques qui se distinguent pourtant dans son épaisseur ; elle forme à la face interne de la tunique moyenne, à sa jonction avec la tunique interne, une couche homogène, limitante ou intermédiaire, épaisse de 0mm,01 environ, sans mélange d'autres éléments. Dans cette sorte de gangue élastique sont distribuées assez uniformément les fibres-cellules, isolées ou en faisceaux de deux à dix fibres, écartées les unes des autres par une épaisseur de substance élastique, tant homogène que fibreuse, égale environ à la leur propre ; toutes sont circulaires. Vers la face externe de cette tunique, ce tissu est comme cloisonné çà et là sur une portion de son épaisseur par de très minces cloisons, formées par des prolongements vasculaires de la tunique externe ; par places même, des faisceaux circulaires du tissu de la tunique moyenne sont séparés du reste de cette tunique par les cloisons précédentes. Il n'y a ni noyaux, ni fibres du tissu cellulaire parmi les éléments élastiques et les fibres-cellules. Ces fibres, généralement courtes, souvent larges, à contour peu régulier, sont plus abondantes dans les artères faciales, cérébrales et viscérales, que dans celles des membres. Les deux tissus élastique et musculaire sont répartis en plus ou moins grande abondance suivant les vaisseaux ; si le premier prédomine, ce qui a lieu pour l'aorte et les grosses artères de la base du cœur, l'artère est dite à *type élastique* ; si au contraire, comme cela se rencontre dans les artères des membres et des organes glandulaires, les fibres musculaires lisses y sont abondantes, l'artère est dite à *type musculaire*. La tunique moyenne peut offrir des lésions analogues à celles de l'endartère : traînées de tissu embryonnaire (tache mésartérique de Köster), dégénérescence hyaline ou graisseuse, infiltration calcaire. *c.* La tunique interne, *tunique commune du système vasculaire à sang rouge* de Bichat, tapisse aussi l'endocarde et les veines, où elle est plus mince que dans les artères. Elle a été appelée *séreuse des artères* par quelques auteurs, et *membrane nerveuse* par Haller et Morgagni ; elle est dépourvue de vaisseaux, comme la précédente ; elle est épaisse de 0mm,05 en moyenne (fémorale). Elle est formée de deux couches : la *couche endothéliale*, constituée par des cellules aplaties, de forme losangique dans les petites artères, polyédrique dans les grosses, parfois même cylindrique ; et la *couche fibro-élastique* ou *membrane de Bichat*, dans laquelle on peut distinguer deux couches secondaires, dont l'interne est striée longitudinalement, et l'autre transversalement ; à côté de fibres élastiques et de cellules conjonctives, on y trouve quelques fibres musculaires lisses dans les grosses artères, surtout au point où elles se divisent. La couche transversale disparaît dans les artères de moyen calibre, puis la couche longitudinale, et dans les artérioles la couche interne est réduite à l'endothélium. La tunique interne est considérée aujourd'hui comme étant le point de départ des lésions de l'artérite ; c'est elle qui est le siège des *plaques gélatineuses*, des *plaques chondroïdes* ou *ossiformes*, des *foyers athéromateux*, des *plaques calcaires* ; on peut voir en effet dans tous ces cas, au moins au début de l'évolution des lésions, la membrane élastique interne repoussée en dehors, et le foyer morbide développé en dedans de cette membrane, c'est-à-dire entre la tunique moyenne et l'endothélium. — *Contraction des artères*. V. CIRCULATION, POULS et TONICITÉ. — *Torsion des artères*. V. TORSION.

**ARTÉRIAGRE.** s. f. [de *artère*, et ἄγρα, prise, douleur]. Douleur des artères.

**ARTÉRIALISATION.** s. f. — *Artérialisation du sang*. Transformation du sang veineux en sang artériel, dans son passage à travers le poumon.

**ARTÉRIAQUE.** adj. et s. m. [ἀρτηριακὸς, de ἀρτηρία, trachée-artère]. Médicament qu'on croyait propre à combattre les maladies de la trachée.

**ARTÉRIECTASIE.** s. f. [de ἀρτηρία, artère, et ἔκτασις, dilatation]. Dilatation morbide des artères. V. ANÉVRYSME.

**ARTÉRIECTOPIE.** s. f. [de *artère*, et *ectopie*]. Déplacement tératologique ou pathologique d'une artère.

**ARTÉRIEL, ELLE.** adj. [*arteriosus*]. Qui a rapport aux artères. — *Bruit artériel*. V. BRUIT. — *Canal artériel*. Tronc vasculaire qui n'existe que chez le fœtus, et par lequel l'artère pulmonaire, après avoir fourni deux petites branches aux poumons, se termine dans l'aorte près de sa crosse et concourt ainsi à former l'aorte descendante. Ce vaisseau est très riche en fibres-cellules ; lors de la naissance, il s'oblitère. — *Cercle artériel* de l'iris. V. CILIAIRES (*artères*). — *Ligament artériel*. Cordon fibreux, étendu de l'artère pulmonaire à l'aorte, et qui représente, chez l'adulte, les vestiges du canal artériel du fœtus. — *Ossification artérielle*. V. ARTÈRE. — *Sang artériel*. Sang rouge, ainsi dit parce qu'il est charrié par les artères, bien que les veines pulmonaires contiennent le même sang. — *Système artériel*. Ensemble des artères considérées depuis leur origine au cœur jusqu'à leur terminaison. — *Systole artérielle*. V. SYSTOLE. — *Tension artérielle*. V. TENSION. — *Terminaison artérielle*. V. TERMINAISON. — *Veines artérielles*. Nom donné aux veines pulmonaires qui contiennent du sang rouge, comme les artères.

**ARTÉRIEUX, EUSE.** adj. — *Veine artérieuse*. L'artère pulmonaire, qui a la structure des artères, mais dont le sang est noir.

**ARTÉRIOGRAPHIE.** s. f. [*arteriographia*, de ἀρτηρία, artère, et γραφή, description]. Description des artères.

**ARTÉRIOLE.** s. f. [*arteriola*]. Petite artère.

**ARTÉRIOLOGIE.** s. f. [*arteriologia*, de ἀρτηρία, artère, et λόγος, discours]. Traité des artères.

**ARTÉRIOMALACIE.** s. f. [de ἀρτηρία, artère, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement des artères (Lobstein).

**ARTÉRIO-PHLÉBOTOMIE.** s. f. Saignée capillaire par les mouchetures, les scarifications, etc.

**ARTÉRIOPLANIE.** s. f. [de *artère*, et πλάνος, errant]. Allongement exagéré ou déplacement des artères.

**ARTÉRIOSCLÉREUX.** adj. Qui est atteint d'artériosclérose.

**ARTÉRIOSCLÉROSE.** s. f. [de ἀρτηρία, artère, et σκλήρωσις, durcissement] ; *arterio-capillary fibrosis* (Gull et Sutton)]. Durcissement des artères (Lobstein). Lésion souvent diffuse intéressant les petites artérioles viscérales ; elle consiste essentiellement en la formation d'épaississement fibreux intéressant d'abord la tunique interne du vaisseau ; il s'agit d'une véritable *cirrhose hypertrophique* de l'endartère (Brault) ; ultérieurement, le tissu fibreux subit l'infiltration calcaire, mais la fonte athéromateuse fait défaut. Enfin on observe souvent des lésions des capillaires. Cette lésion artérielle a pour conséquence immédiate, soit la dilatation, soit le rétrécissement du vaisseau ; la dilatation s'accompagne souvent d'*anévrysmes miliaires*, qui s'observent surtout au niveau des artères cérébrales et sont la cause de l'hémorragie cérébrale. Le rétrécissement du calibre des artères est beaucoup plus fréquent ; c'est à cette lésion qu'on a voulu faire jouer un rôle prédominant dans la production des scléroses viscérales multiples, si bien qu'à l'heure actuelle le mot d'*artériosclérose* ne va plus sans entraîner l'idée de ces scléroses multiples, en particulier myocardite scléreuse, néphrite interstitielle. Mais cette théorie, qui fait dépendre les scléroses viscérales observées si souvent chez les individus ayant atteint un certain âge de la vie de lésions

artérielles généralisées, est maintenant fortement battue en brèche ; on a montré (en particulier Brault, Letulle) l'indépendance de la lésion artérielle et des scléroses viscérales, le rétrécissement de l'artère pouvant exister sans altération du viscère correspondant, et d'autre part la sclérose se montrant sans modification des parois artérielles. Il est bien entendu que, quand la lésion artérielle aboutit à l'oblitération du calibre du vaisseau par thrombose ou par embolie, des modifications se produisent dans le territoire normalement irrigué par cette artère, en particulier dans le cas où il s'agit d'une artère terminale, et plus généralement si la circulation collatérale ne peut se développer suffisamment ; ainsi se produisent les infarctus du rein et de la rate, les foyers de ramollissement cérébral, etc. Par contre, rien ne prouve que le simple rétrécissement du calibre d'une artère est capable d'entraîner une inflammation chronique avec sclérose d'un parenchyme ; la théorie de la *sclérose dystrophique* pas plus que celle de la propagation inflammatoire d'une sclérose périvasculaire ne saurait être admise sans conteste. Il paraît plus conforme aux idées actuelles de considérer ces deux sortes de lésions comme indépendantes l'une de l'autre, et, quand elles coexistent, comme étant dues à l'action de la même cause. Cette cause est d'abord l'arthritisme, mais cette diathèse agit surtout comme condition prédisposante ; les diverses infections et intoxications, le surmenage, la vie dans l'air confiné des villes, peut-être l'excès de nourriture et en particulier de l'alimentation animale, semblent devoir être mis au premier rang. L'artériosclérose serait ainsi la conséquence de l'usure de la vie, d'où son apparition chez les gens ayant atteint un certain âge, variable d'ailleurs suivant la fréquence des assauts morbides que chaque individu a eu à subir et l'intensité des intoxications auxquelles il a été exposé. On comprend ainsi la fréquence considérable de l'artériosclérose ; bien peu d'individus ayant dépassé la cinquantaine y échappent. Réserve faite de la subordination des scléroses viscérales aux lésions artérielles, le terme d'*artériosclérose* mérite d'être conservé. Il s'applique en clinique à un ensemble de troubles relevant du mauvais fonctionnement de différents viscères, et permet de marquer le lien qui rattache des manifestations variées à des causes toujours identiques ; ce lien ne doit pas être cherché dans la lésion des parois artérielles, mais dans la notion étiologique.

**ARTÉRIOSTÉNOSE.** s. f. [*arteriostenosis*, de ἀρτηρία, artère, et στενὸς, resserré]. Resserrement ou oblitération des artères.

**ARTÉRIOSTÉOSE** ou **ARTÉRIOSTOSE.** s. f. [de *artère*, et ὀστέον, os]. L'incrustation calcaire des artères, dite à tort *ossification* des artères.

**ARTÉRIOTOME.** s. m. et adj. Lancette ou bistouri destinés à l'artériotomie.

**ARTÉRIOTOMIE.** s. f. [*arteriotomia*, de ἀρτηρία, artère, et τομή, section ; all. *Schlagaderoffnung*, angl. *arteriotomy*, it. *arteriotomia*]. Selon quelques auteurs, *dissection des artères*. ‖ Ordinairement, opération chirurgicale qui consiste à ouvrir une artère pour en tirer du sang, et qui se pratique seulement sur les artères temporale superficielle et auriculaire postérieure, à cause de leur position superficielle et parce qu'il est facile d'arrêter le sang, les os du crâne servant de point d'appui pour la compression.

**ARTÉRIOTREPSIE.** s. f. [de *artère*, et τρέψις, torsion]. L'opération dite *torsion des artères*, destinée à les oblitérer. V. TORSION.

**ARTÉRIO-VEINEUX** ou **ARTÉRIOSO-VEINEUX, EUSE.** adj. Qui concerne les rapports des artères et des veines. — *Anévrysme artérioso-veineux*. Communication d'une artère avec une veine, très rarement spontanée, le plus souvent consécutive à la saignée (d'où son siège habituel au pli du coude). Tantôt la communication existe seule, sans poche anévrysmale : c'est la *varice anévrysmale*, la *phlébartérie simple* (Broca) ; tantôt il y a en même temps une tumeur circonscrite (*anévrysme artérioso-veineux* proprement dit), qui peut être formée par la dilatation de la veine (*anévrysme variqueux par dilatation*) ou par un kyste (*anévrysme variqueux enkysté*) : suivant que ce kyste est situé sur la veine, sur l'artère, ou entre les deux vaisseaux, l'anévrysme variqueux est dit *veineux*, *artériel* ou *intermédiaire*. La tumeur présente des pulsations isochrones au pouls ; un frémissement vibratoire continu, avec redoublement ; un bruit de souffle à double courant, également continu, avec redoublement ; les veines sous-cutanées offrent toujours des dilatations variqueuses. Si l'anévrysme est très petit et reste stationnaire, l'abstention opératoire est préférable ; s'il est superficiel et situé sur le trajet d'une artère peu volumineuse, la galvano-puncture et les injections coagulantes conviennent ; s'il progresse et nuit aux fonctions du membre, c'est par la méthode ancienne, ou par la ligature des deux bouts de l'artère, qu'on tente la guérison.

**ARTÉRIOXÉROSE.** s. f. [de ἀρτηρία, artère, et ξηρὸς, dur]. Durcissement des artères dû non pas à un processus d'artérite chronique, mais à l'hypergenèse conjonctive régulière dans les trois tuniques de l'artère, se produisant sous l'influence de la sénilité ; il s'agirait là non d'un processus pathologique, comme dans le cas d'*artériosclérose*, mais d'une évolution normale, et c'est pour marquer cette différence que Boy-Teissier a proposé ce terme.

**ARTÉRITE.** s. f. [*arteritis*, all. *Arteritis*, *Arterienentzündung*, angl. *arteritis*, it. *arteritide*]. Inflammation des artères. Elle peut intéresser les différentes tuniques du vaisseau : *endartérite*, *mésartérite*, *périartérite* ; mais sauf les cas où l'artérite est consécutive à des lésions de voisinage et s'est développée par simple propagation de l'inflammation, l'artérite commence toujours par la couche interne, et, plus exactement, par la partie profonde de cette couche. L'artérite peut être aiguë ou chronique ; l'artérite chronique s'accompagne souvent d'infiltration calcaire,

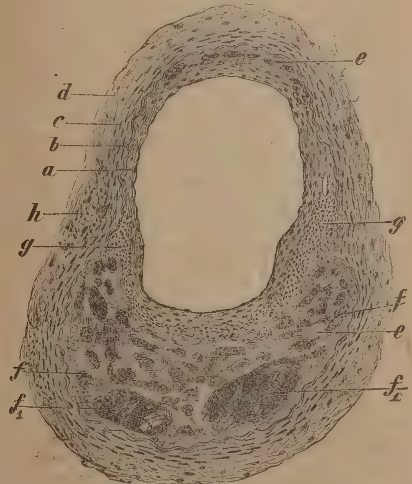


Fig. 39. — *Artérite.*

ossiforme, de dégénérescence athéromateuse. — Fig. 39, coupe transversale d'une artère cérébrale dégénérée athéromateuse. — *a*, tunique interne, fortement épaissie dans sa plus grande étendue ; *b*, lamelle limitante de la tunique interne ; *c*, tunique moyenne ; *d*, tunique adventice ; *e*, tissu

nécrosé sans noyaux, contenant des amas de détritus graisseux ($f$ et $f_1$) et tablettes de cholestérine; $g$, infiltration de la tunique interne par de petites cellules; $h$, infiltration de la tunique adventice par de petites cellules. Gr. 50 (Ziegler). (V. Athérome et Artériosclérose). L'artérite aiguë a été considérée comme la lésion essentielle de certains états fébriles (*fièvre inflammatoire* de Frank, *fièvre angiosténique* de Pinel), ou même des fièvres en général (Broussais); mais on sait aujourd'hui que la coloration rougeâtre de la face interne des vaisseaux, que l'on rencontre si souvent aux autopsies, est due à l'imbibition sanguine cadavérique et ne constitue pas une lésion. Sans avoir l'importance que lui attachaient ces auteurs, l'artérite aiguë n'en constitue pas moins une lésion fréquente, se rencontrant dans beaucoup de maladies infectieuses, et pouvant entraîner des conséquences graves (anévrysmes artériels, gangrène d'un membre, infarctus viscéraux). — *Artérite noueuse* (*periarteritis nodosa* de Küssmaul et Maier; *artérite noueuse proliférante* de Fletcher). Variété d'artérite aiguë, observée en Allemagne, consistant en l'apparition de petits épaississements ou de dilatations anévrysmatiques sur les artères de petit et de moyen calibre; la cause de cette affection n'est pas connue.

**ARTHANITA.** s. m. Nom ancien du *Cyclamen europæum*, L. (V. Cyclame). — *Onguent d'arthanita.* Il était employé en frictions sur l'abdomen comme purgatif.

**ARTHANITINE.** s. f. Synonyme de *cyclamine* (V. ce mot).

**ARTHRALGIE.** s. f. [*arthralgia*, de ἄρθρον, articulation, et ἄλγος, douleur; all. *Gelenkschmerz*, angl. *arthralgy*, it. *artralgia*]. Douleur dans les articulations; névralgie articulaire. C'est surtout chez les hystériques qu'on observe ces douleurs, qui ne s'accompagnent d'aucune lésion articulaire appréciable, et qui existent avec de la contracture des muscles périarticulaires. — *Arthralgie saturnine*. V. Saturnin.

**ARTHRALGIQUE.** adj. Qui concerne l'arthralgie.

**ARTHRECTASIE.** s. f. Dilatation articulaire.

**ARTHRECTOMIE.** s. f. [de ἄρθρον, articulation, et ἐκτομή, ablation]. Opération qui consiste à retrancher en partie ou en totalité les parties molles d'une articulation atteinte de lésions tuberculeuses, à enlever la synoviale fongueuse, à extraire les cartilages malades, à évider au besoin les os atteints, mais sans enlever ceux-ci, ce qui distingue l'arthrectomie de la résection.

**ARTHRITE.** s. f. [*arthritis*, ἀρθρῖτις, de ἄρθρον, articulation, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie; all. *Gelenkentzündung*, angl. *arthritis*, it. *artrite*, esp. *artritis*]. Inflammation aiguë ou chronique, partielle ou simultanée, des divers tissus qui composent une articulation : le développement des phénomènes inflammatoires et leur succession sur une seule articulation la distinguent du rhumatisme et de la goutte qui affectent les mêmes tissus. Tantôt elle résulte de l'influence du froid ou de l'action d'un traumatisme; tantôt elle se développe dans le cours ou à la suite des maladies infectieuses, des suppurations des voies urinaires ou des opérations pratiquées sur ces voies, etc. La fièvre, la rougeur, la chaleur, la tuméfaction de la jointure, la gêne de ses mouvements, la douleur surtout, caractérisent l'arthrite aiguë au début; plus tard, il se fait un épanchement séreux (V. Hydarthrose) : tantôt la résolution et la résorption s'opèrent; tantôt la suppuration apparaît; dans d'autres cas, la phlegmasie devient chronique. Le traitement a pour but : 1° de faire cesser les phénomènes inflammatoires (sangsues; topiques froids et astringents; immobilisation; puis révulsifs, surtout les larges vésicatoires volants); 2° de diminuer la douleur (cataplasmes laudanisés, injections sous-cutanées de morphine, calmants à l'intérieur); 3° de mettre le membre dans une position favorable (redressement brusque ou progressif); 4° de prévenir les raideurs consécutives (mouvements artificiels, courants électriques). En cas de suppuration, il faut parfois en venir à évacuer le liquide; alors et dans d'autres cas encore l'ankylose peut en être la suite. V. Ankylose. — *Arthrite blennorragique.* V. Blennoragique. — *Arthrite fongueuse.* V. Tumeur *blanche.* — *Arthrite rhumatismale.* V. Rhumatisme. — *Arthrite sèche.* V. Rhumatisme *articulaire chronique.* — *Arthrite sous-diarthrodiale.* Tumeur blanche dans laquelle la moelle osseuse enflammée a donné naissance à des bourgeons charnus interposés entre l'os et le cartilage articulaire, et soulevant celui-ci; on la croyait provenir d'une couche de tissu cellulaire passant entre l'os et le cartilage, couche qui n'existe pas; les bourgeons soulèvent quelquefois la couche mince compacte de l'os avec le cartilage qui y adhère. — *Arthrite vertébrale.* V. Vertébral.

**ARTHRITIDE.** s. f. Affection cutanée symptomatique de l'arthritis (Bazin).

**ARTHRITIQUE.** adj. [*arthriticus*, de ἄρθρον, articulation; all. *arthritisch*, *gichtisch*, ang. *arthritic*, it. *artritico*]. Qui a rapport aux articulations, ou qui est atteint d'arthritisme. — *Ophtalmie arthritique.* V. Glaucome. — *Remède arthritique.* Remède contre la goutte.

**ARTHRITIS** s. f., ou **ARTHRITISME.** s. m. Diathèse qui constitue la prédisposition commune à la goutte et au rhumatisme d'abord, puis à un grand nombre de maladies reliées avec les premières et entre elles par leur alternance et par leur coïncidence fréquente chez les membres d'une même famille : eczéma, pityriasis, lichen, psoriasis, pseudo-exanthèmes, urticaire; — angines aiguës et granuleuses, gastrites chroniques, dyspepsies, hémorroïdes; — coryzas, laryngites granuleuses, asthme, bronchites chroniques donnant lieu comme celui-ci à l'expectoration de crachats perlés, à des accès de dyspnée, à l'emphysème; — athérome artériel et périartérite, ramollissement et hémorragie du cerveau, anévrysme de l'aorte, hypertrophie du cœur; — sclérose rénale, lithiase biliaire et urinaire; — migraine, névralgies, chorée; — diabète, obésité. La phtisie est modifiée dans son évolution, mais non produite par l'arthritisme (Hallopeau). Certains auteurs réunissent l'arthritisme et l'herpétisme en une seule diathèse. Actuellement, on considère, avec Bouchard, l'arthritisme comme une maladie par ralentissement de la nutrition, d'où le nom de *diathèse bradytrophique* qui lui a été donné.

**ARTHROCACE.** s. f. [de ἄρθρον, articulation, et κακός, mauvais). Lésion articulaire, grave et chronique.

**ARTHROCÈLE.** s. f. [de ἄρθρον, articulation, et κήλη, tumeur]. Tumeur articulaire, tumeur blanche.

**ARTHRODÈSE.** s. f. [de ἄρθρον, articulation, et δέσις, de δέω, je lie]. Opération qui consiste à provoquer l'ankylose d'une articulation *saine*, en enlevant les cartilages articulaires avec le ciseau ou la gouge, en mettant ensuite les surfaces osseuses en contact ou en les réunissant à l'aide de fort catgut ou de chevilles d'ivoire aseptiques (Kirmisson). Elle diffère de la résection et de l'arthrectomie en ce qu'elle porte sur une articulation non malade, dans un but orthopédique, et qu'elle respecte les os ou ne les attaque que superficiellement. Elle est indiquée dans le cas de pied bot paralytique, où le pied est devenu flottant et où les sections tendineuses seraient nuisibles : elle facilite alors la marche en fixant les articulations tibio-tarsienne et médio-tarsienne. On l'a aussi pratiquée à la hanche (luxation congénitale), au genou (luxation habituelle de la rotule), à l'épaule (paralysie des muscles).

**ARTHRODIE.** s. f. [*arthrodia*, de ἄρθρον, articulation; all. *Kugelgelenk*, angl. *arthrodia*, it. *artrodia*, esp. *artrodia*]. *Diarthrose* qui résulte du concours de la saillie peu prononcée d'un os avec une cavité osseuse peu pro-

onde, comme l'articulation temporo-maxillaire. Dans l'arthrodie, les surfaces osseuses, presque pleines et peu étendues, sont unies par une simple capsule fibreuse renforçant la synoviale ; leurs mouvements, très limités, se composent surtout de *glissements*.

**ARTHRODYNIE.** s. f. [*arthrodynia*, de ἄρθρον, articulation, et ὀδύνη, douleur]. Douleur vague des articulations sans chaleur ni gonflement. V. Douleur.

**ARTHROGRYPOSE.** s. f. [*arthrogryposis*, de ἄρθρον, articulation, et γρυπὸς, courbé]. Flexion permanente des articulations.

**ARTHROHYDRINE.** s. f. [de ἄρθρον, articulation, et ὕδωρ, eau]. V. Synovine.

**ARTHROKAKOLOGIE** ou **ARTHROCACOLOGIE.** s. f. Titre du traité des tumeurs blanches et autres maladies articulaires, publié par Rust en 1817.

**ARTHROLOGIE.** s. f. [de ἄρθρον, articulation, et λόγος, traité]. Traité des articulations.

**ARTHRONALGIE.** s. f. V. Arthralgie.

**ARTHROPATHIE.** s. f. [de ἄρθρον, articulation, et πάθος, maladie]. Maladie articulaire.

**ARTHROPHYTE.** s. m. [de ἄρθρον, articulation, et φυτόν, plante]. Corps étranger articulaire. V. Corps *étrangers*.

**ARTHROPLASTIQUE.** s. f. [*arthroplastice*, de ἄρθρον, articulation, et πλάσσειν, former; all. *künstliche Gelenkbildung*, angl. *arthroplastice*]. Établissement d'une articulation artificielle pour remédier à l'ankylose (Rhea-Barton, 1827).

**ARTHROPODES.** s. m. pl. [de ἄρθρον, articulation, et πούς, pied]. Animaux annelés, caractérisés par la présence sur leurs anneaux d'appendices articulés, ou membres, qui constituent des organes locomoteurs et se modifient par adaptation à des usages particuliers. Quatre classes : 1° *Insectes* ; 2° *Myriapodes* ; 3° *Arachnides* ; 4° *Crustacés*.

**ARTHROPYOSE.** s. f. [*arthropyosis*, de ἄρθρον, articulation, et πύον, pus; all. *Gelenkvereiterung*]. Abcès des articulations; arthrite suppurée (Cullen).

**ARTHROSIE.** s. f. [de ἄρθρον, articulation] (Feuerstein). Douleurs articulaires.

**ARTHROSPORE.** s. f. [de ἄρθρον, articulation, et σπορὰ, graine]. Spore des bactéries arthrosporées, qui est peu ou pas différenciée des cellules voisines : ce qui la caractérise, c'est sa résistance plus grande aux causes de destruction, et sa propriété de donner naissance après son isolement à de nouvelles colonies. V. Bactérie.

**ARTHROSPORÉ, ÉE.** adj. et s. V. Champignon. — *Bactéries arthrosporées* (De Bary). Celles dans lesquelles il est difficile ou même impossible de distinguer les spores d'avec les cellules ordinaires, si tant est qu'elles en produisent.

**ARTHROTOMIE.** s. f. [de ἄρθρον, articulation, et τομή, division] (Schede). Opération qui consiste à ouvrir une articulation malade pour la vider de son contenu et pour la drainer.

**ARTICHAUT.** s. m. [*cynara*, all. *Artischoke*, angl. *artichoke*, it. *artichiocco*, esp. *alcachofa*]. Genre de plantes synanthérées, J. Dans l'état sauvage, l'artichaut a le port de nos chardons; c'est par la culture que ses différentes parties acquièrent un développement considérable. — *Artichaut commun* (*Cynara scolymus*, L.). Ses parties alimentaires sont le phoranthe et la base des folioles de l'involucre, au centre desquelles se trouvent les fleurs, constituant ce qu'on appelle la *bourre* ou le *foin*. On attribuait à sa racine des propriétés diurétiques.

**ARTICLE.** s. m. [*articulus*, jointure, all. *Gelenk*, angl. *articulation*, *knuckle*, it. *articolo*, esp. *articulo*]. En anatomie, les articulations mobiles ; de là l'expression d'*amputation dans l'article*. V. Amputation.

**ARTICULAIRE.** adj. [*articularis*, it. *articolare*, esp. *articular*]. Qui appartient à quelque articulation. — *Artères* et *veines articulaires*. Elles naissent des artères et veines poplitées, et appartiennent à l'articulation du genou. — *Capsules articulaires*. V. Capsule. — *Corps étrangers articulaires*. V. Corps *étrangers*. — *Facettes articulaires*, *apophyses articulaires*. Celles au moyen desquelles des os sont articulés entre eux : telles sont les apophyses *articulaires* des vertèbres. — *Ligaments articulaires*. V. Ligament. ‖ *Plaies articulaires*. V. Plaies. — *Rhumatisme articulaire*. V. Rhumatisme.

**ARTICULATION.** s. f. [*articulus*, ἄρθρον, jointure; all. *Gelenk*, angl. *articulation*, *joint*, it. *articolazione*, esp. *articulacion*]. Assemblage et mode de connexion de deux ou plusieurs pièces osseuses. La nature des tissus qui assurent cette union et le degré de laxité qu'ils présentent permettent de diviser les articulations en trois genres : 1° les articulations mobiles ou *diarthroses*; 2° les articulations immobiles ou *synarthroses* ; 3° les articulations mixtes ou *amphiarthroses*. Chacun de ces genres offre à considérer des subdivisions, fondées sur la forme des surfaces osseuses et sur la manière dont elles s'unissent (V. Amphiarthrose, Diarthrose, Synarthrose). Au point de vue physiologique, les mouvements des articulations mobiles et mixtes se font par *balancement* ou par *glissement* (V. Mécanisme *des articulations*). — *Articulation accidentelle* [*articulation anormale* ou *contre nature*, *pseudarthrose*, *fausse articulation*]. Celle qui s'établit soit entre les deux fragments d'une fracture non consolidée, soit entre l'extrémité d'un os luxé non réduit et la partie non articulaire de l'os voisin, avec laquelle elle est venue se mettre en contact. Dans le premier cas, l'*articulation* est dite *surnuméraire* (V. Pseudarthrose). Dans le second cas, c'est une *articulation supplémentaire* : l'os luxé se creuse une nouvelle cavité qu'entoure un bourrelet d'abord fibreux, puis osseux, et que revêt le périoste. — *Articulation en genou*. V. Genou.

**ARTICULÉ, ÉE.** adj. [*articulatus*, esp. *articulado*]. Pourvu d'articulations : *os articulés*, *tiges articulées*. — *Voix articulée*. La *parole*.

**ARTICULÉS.** s. m. pl. Animaux formant la première division parmi les invertébrés annelés (V. Annelés) ; ils comprennent tous ceux qui ont un squelette extérieur disposé sous la forme d'anneaux qui entourent le corps en s'articulant les uns avec les autres. Ils se subdivisent en quatre classes : les *Arachnides*, les *Insectes*, les *Myriapodes*, les *Crustacés*.

**ARTIFICIEL, ELLE.** adj. [*fictitius*, all. *künstlich*, angl. *artificial*, it. *artifiziale*, esp. *artificial*]. — *Accouchement artificiel*. V. Accouchement. — *Anatomie artificielle*. V. Anatomie. — *Anus artificiel*. V. Anus. — *Autophagie artificielle*. V. Autophagie. — *Bain minéral artificiel*. V. Bain. — *Bras artificiels*. V. Bras. — *Caractères artificiels*. V. Caractère. — *Classification artificielle*. V. Système. — *Dent artificielle*. V. Dent. — *Eaux minérales artificielles*. V. Eau. — *Membre artificiel*. V. Bras et Jambe. — *Méthode artificielle*. Celle qui, pour ses divisions, emploie des caractères artificiels. — *Œil artificiel*. V. Œil. — *Pupille artificielle*. V. Pupille. — *Respiration artificielle*. V. Respiration.

**ARTOCARPE.** s. m. [de ἄρτος, pain, et καρπὸς, fruit]. Nom de l'*arbre à pain*. V. Arbre *à pain*.

**ARUM.** s. m. [*Arum*, L., all. *Arum*, angl. *arum*, *vake-robin*, esp. *aro*]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille naturelle des aroïdées, et dont plusieurs espèces, notamment l'*Arum esculentum*, L. (*chou caraïbe*), fournissent des fécules nutritives. — *Arum tacheté* (*Arum maculatum*, L., *gouet*, *pied de veau*). Il croît abondamment dans les environs de Paris. La racine est ovoïde,

garnie par le bas de quelques fibres, brunâtre à l'extérieur, blanche en dedans : sa saveur, d'abord douce, est bientôt très caustique. Mais son principe âcre se perd promptement par la dessiccation ; on le lui enlève facilement aussi par des lavages, et elle peut devenir alors, à raison de la grande quantité de fécule qu'elle contient, un aliment précieux et sans danger. La racine de l'*Arum* a été recommandée comme fébrifuge, comme éméto-cathartique et comme diurétique, dans les affections asthmatiques et dans les hydropisies. Appliquée à l'état frais sur la peau et les muqueuses, elle produit la rubéfaction et la vésication. Les accidents qu'elle peut déterminer l'ont fait abandonner. — *Arum serpentaire*. V. SERPENTAIRE.

**ARUNDO.** V. CANNE *de Provence* et ROSEAU.

**ARUSHHARA.** s. m. Nom indien du *Semecarpus anacardium*, L. fils, plante anacardiée, dite antisyphilitique.

**ARVORE.** s. m. V. HOUX *maté*.

**ARY-ARYTÉNOÏDIEN, ENNE.** adj. et s. m. [*ary-arytænoïdeus, ary-santorinien*] (Morgagni et Santorini). Le muscle *aryténoïdien transversal* de Winslow, qui s'attache aux deux cartilages aryténoïdes.

**ARY-SANTORINIEN, IENNE.** adj. V. ARY-ARYTÉNOÏDIEN.

**ARYTÉNO-ÉPIGLOTTIQUE** ou **ARY-ÉPIGLOTTIQUE.** adj. [*arytæno-epiglotticus*]. — *Muscle aryténo-épiglottique* (Winslow). Faisceaux musculaires qui vont du cartilage aryténoïde à l'épiglotte ; ils font partie de l'aryténoïdien des auteurs modernes.

**ARYTÉNOÏDE.** adj. et s. m. [*arytænoideus*, de ἀρύταινα, entonnoir, et εἶδος, forme]. — *Cartilages aryténoïdes*. Deux petits cartilages situés en haut et en arrière du larynx, au-dessus du cartilage cricoïde. Ils ont la forme d'une pyramide triangulaire un peu contournée sur elle-même. Ils se correspondent par leur face interne, et sont unis entre eux par le muscle aryténoïdien, qui s'étend de l'un à l'autre, et par la membrane muqueuse qui les tapisse. Leur sommet, mince et recourbé en arrière et en dedans, est surmonté d'un petit appendice cartilagineux recourbé en crochet (*cartilage corniculé* ou *de Santorini*). — *Glandes aryténoïdes* ou *glandes aryténoïdiennes*. Petits corps d'aspect glanduleux, blanchâtres, situés au-devant des cartilages de ce nom, dans un repli de la membrane muqueuse, formés de tissus adipeux.

**ARYTÉNOÏDIEN, ENNE.** adj. et s. m. [*arytænoideus*]. Qui appartient aux cartilages aryténoïdes. — *Glandes aryténoïdiennes*. V. ARYTÉNOÏDE. — *Muscles aryténoïdiens*. Winslow en distingue trois : un *transversal*, qui est, dit-il, le *vrai aryténoïdien*, et les deux *aryténoïdiens croisés*, qu'il appelle aussi *crico-aryténoïdiens supérieurs*. Ces trois muscles ne forment en fait qu'un seul muscle impair et quadrilatère, l'*aryténoïdien*, qui s'insère à la face postérieure et au bord externe des cartilages aryténoïdes.

**ARYTHME, ARYTHMIE.** V. ARRYTHME, ARRYTHMIE.

**ASA**, qu'on avait écrit à tort **ASSA.** s. f. [all. *Asant*, esp. *asa fœtida*]. — *Asa dulcis*. Le *benjoin*. — *Asa fœtida*. Gomme-résine fétide qu'on obtient par des incisions faites à la tige et au collet de la racine du *Ferula asa fœtida*, D., plante ombellifère. Elle est en masses assez considérables, brun rougeâtre, parsemées de larmes blanches un peu transparentes ; elle a une odeur alliacée, forte et fétide, une saveur amère, âcre et repoussante. Elle est composée de : résine, 65 ($= C^{80}H^{92}O^{10}$) ; bassorine, 11,66 ; gomme soluble, 19,44 ; essence, 3,60 ($= C^{32}H^{16}S^2O$) ; sels, etc., 0,30. L'asa fœtida se dissout facilement dans le vinaigre, l'alcool ; elle s'émulsionne incomplètement par trituration dans l'eau, et facilement par l'intermédiaire des gommes, des huiles, du jaune d'œuf. On ne l'administre guère en solution à cause de son odeur et de sa saveur ; on la prescrit en pilules argentées de 20 centigrammes chacune (cinq à dix pilules par jour) ; sous forme de teinture alcoolique (2 gr.) ; et surtout en lavement (V. LAVEMENT), dans les affections nerveuses des voies respiratoires, dans la colique flatulente, et principalement dans l'hystérie et l'hypocondrie.

**ASAPEIXE.** s. f. Nom, au Brésil, du *Bœhmeria caudata*, Sw., urticée dite antihémorroïdale.

**ASAPHIE.** s. f. [ἀσάφεια, de α priv., et σαφής, clair]. Vice de la prononciation qui fait articuler indistinctement les mots.

**ASAPROL.** s. m. [en atomes $(C^{10}H^7OSO^3)^2 Ca + 3H^2O$]. Corps blanc ou légèrement rosé, inodore, à saveur amère, puis douceâtre ; soluble dans 0,60 partie d'eau et 2 parties d'alcool ; insoluble dans l'éther. C'est une combinaison calcaire du dérivé α monosulfoné du napthol β. On le désigne aussi sous le nom d'*Abrastol*. Il est antiseptique, antithermique, antirhumatismal, analgésique. Il a été préconisé contre les rhumatismes articulaires aigu et subaigu, le rhumatisme musculaire, la goutte, l'influenza, les vers intestinaux ; il est considéré comme un succédané du salicylate de soude et serait mieux toléré que lui par les dyspeptiques et les albuminuriques ; il n'occasionne pas d'accidents cérébraux (Dujardin-Beaumetz et Stackler). On le prescrit à la dose de 2 à 4 grammes et jusqu'à 6 grammes chez l'adulte, 1 à 3 grammes chez l'enfant, en potion ou en cachets de 50 centigrammes à 1 gramme, à prendre dans de la tisane ou du lait. On l'emploie en lavements contre les oxyures et les lombrics à la dose de 20 centigrammes à 2 grammes selon l'âge (Kern).

**ASARCIE.** s. f. [de α priv., et σάρξ, chair]. Manque de chair, maigreur.

**ASARET.** s. m. V. CABARET.

**ASARUM.** s. m. Nom : 1° de l'*Asaret*, 2° de l'*Hypociste*.

**ASBESTE.** s. m. [de ἄσβεστος, de α priv., et σβέννυμι, j'éteins ; all. *Asbest*, *Bergflachs*, angl. *abestos*, it. et esp. *asbesto*]. Synonyme d'*amiante*. V. ce mot.

**ASBOLINE.** s. f. [de ἀσβόλη, suie]. Huile azotée, fixe, isolée de la suie par Braconnot, au moyen de l'éther sulfurique qui la dissout. C'est elle qui fait la base des mélanges où la suie entre comme médicament.



Fig. 40. — *Ascaride.*

**ASBOLIQUE.** adj. [de ἀσβόλη, suie]. — *Carcinome asbolique du scrotum*. V. ÉPITHÉLIOMA *papillaire*.

**ASCARICIDE.** adj. [de *ascaride*, et *cædere*, tuer]. Qui tue les ascarides. || s. m. Plante qui donne le *calagéri*.

**ASCARIDE.** s. m. [*ascaris*, ἀσκαρὶς, de ἀσκαρίζειν, sautiller, remuer ; all. *Askaride*, *Eingeweidewurm*, angl. *ascaris*, it. et esp. *ascaride*]. Genre d'entozoaires caractérisés par leur corps long, cylindrique, sillonné d'une rainure de chaque côté, et aminci aux deux bouts, et par leur bouche garnie de trois papilles charnues, entre lesquelles elle se présente quelquefois sous la forme d'un petit tube. On en trouve deux espèces chez l'homme : 1° l'*ascaride lombricoïde* (*ver lombric*, *Ascaris lombricoides*, L., *Asc. gigas*, Gœze, *Fusaria lombricoides*, Landerer), dont la longueur moyenne est de 16 à 22 centimètres ; il séjourne ordinairement dans l'intestin grêle. Fig. 40 : *a*, extrémité céphalique avec les trois nodules et la bouche. *b*, extrémité caudale du mâle, avec les deux spicules. *c*, étranglement

génital de la femelle avec l'orifice sexuel. *d*, œuf. 2° L'*Ascaris alata*, Bellingham, dans l'intestin grêle, chez les Irlandais. La poudre de semen-contra (2 à 4 gr. chez les enfants, dose double chez les adultes), la santonine (10 à 20 centigr.), le calomel (5 à 10 centigr. par jour pendant plusieurs jours), conviennent particulièrement pour combattre les ascarides lombricoïdes. — *Ascaride vermiculaire.* L'*oxyure*. V. ce mot.

**ASCARIDIASIS.** s. f. Affection causée par les ascarides.

**ASCENDANT, ANTE.** adj. [*ascendens*, de *ascendere*, monter, de *ad*, et *scandere*; all. *aufsteigend*, it. *ascendente*, esp. *ascendiente*]. Dont la direction est plus ou moins verticale, ou qui est censé prendre naissance dans une partie inférieure. || *Aorte ascendante*. V. Aorte. — *Atavisme ascendant*. V. Atavisme. — *Circonvolutions ascendantes*. V. Circonvolution. — *Côlon ascendant*. Portion lombaire droite du côlon. — *Douches ascendantes*. Douches que l'on dirige de bas en haut. — *Veine cave ascendante*. Celle qui rapporte au cœur le sang des parties inférieures.

**ASCENSION.** s. f. [*ascensio*, de *ascendere*, monter]. — *Mal d'ascension*. V. Mal *de montagne*.

**ASCHISTODACTYLIE.** s. f. [de α priv., σχιστὸς, divisé, et δάκτυλος, doigt]. Monstruosité qui consiste dans la non-division des doigts ou des orteils.

**ASCITE.** s. f. [*ascitis*, ἀσκίτης, de ἀσκὸς, outre; all. *Bauchwassersucht*, angl. *ascites*, it. *ascite*, esp. *ascitis*, *hydropisie ascite*]. Hydropisie abdominale, amas de sérosité dans la cavité du péritoine, existant primitivement seule ou développée consécutivement à d'autres épanchements séreux. Ce symptôme consiste, comme toutes les hydropisies, en une supersécrétion morbide de la très petite quantité de sérosité que produit normalement le péritoine. Elle peut être due soit à une inflammation chronique simple du péritoine, soit à une péritonite tuberculeuse ou cancéreuse. Dans le premier cas, qui correspond plus particulièrement à ce qu'on nommait naguère *hydropisie active*, la sérosité est limpide, de couleur citrine, rarement un peu sanguinolente, et contient souvent un peu de fibrine. Dans le second, elle est trouble, louche, ce qui est dû à des leucocytes, à quelques cellules épithéliales et à des flocons de substances organiques coagulées; presque toujours elle est filante et devient écumeuse par l'agitation. La supersécrétion est due, dans d'autres circonstances (*hydropisie passive* des auteurs), à ce que la circulation de la veine porte ou de la veine cave est empêchée par une tumeur ou une altération comprimant le tronc du vaisseau, ou par une lésion du foie, comme la cirrhose, qui détermine l'atrophie des réseaux de la veine porte dans le foie, ou une affection splénique, rénale ou cardiaque. Dans ces cas, la sérosité est généralement limpide. Le signe caractéristique de l'ascite est une tuméfaction du bas-ventre égale et régulière, quand le malade est debout ou couché sur le dos; dans toute autre position, le liquide, cédant à son propre poids, distend le côté sur lequel le malade est couché. Il y a fluctuation manifeste; la percussion donne un son obscur au niveau du liquide, et un son clair dans les parties qu'occupent les intestins et qui varient avec les positions données au malade; plus tard, il y a gonflement des extrémités inférieures et du scrotum dû à la compression exercée sur les veines par le liquide acétique qui est sous une tension variable, étudiée par Gilbert et Weil. Pour le traitement de l'ascite, V. Hydropisie et Paracentèse. — *Ascite chyleuse, chyliforme, lactescente, laiteuse*. Ascite dans laquelle le liquide est opaque et ressemble plus ou moins à du lait ou du chyle. Elle peut se rencontrer au cours de maladies très variées, et sa pathogénie est difficile à élucider. Pour certains auteurs, elle serait due au passage du chyle dans la cavité péritonéale (Straus); pour d'autres, à la transformation graisseuse d'un épanchement purulent (Guéneau de Mussy, Letulle); pour Winckel, Lancereaux, à la filaire du sang; enfin, pour Debove, au contraire, l'épanchement serait d'emblée chyliforme. Il semble aujourd'hui que l'aspect lactescent que présente parfois l'ascite peut être dû à différentes causes : soit au passage du chyle en nature, soit à la présence de matières grasses en excès, soit à des granulations protéiques particulières, soit seulement à l'existence de nombreux leucocytes. — *Ascite de l'utérus*. V. Hydromètre.

**ASCITIQUE.** adj. [*asciticus*, it. et esp. *ascitico*]. Qui est affecté d'ascite; qui a rapport à l'ascite. — *Liquide ascitique*. V. Ascite.

**ASCLÉPIADE.** s. f. V. Dompte-venin.

**ASCLÉPIADÉES.** s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales. Herbes, arbustes ou arbrisseaux sarmenteux, lactescents; leur suc contient une variété de caoutchouc; les racines de plusieurs espèces sont émétiques. Les principaux genres sont les *Asclepias*, les *Vincetoxicum*, etc. V. Dompte-venin.

**ASCLÉPIADES.** s. m. pl. Nom donné à certaines familles médicales, dont l'origine remontait à *Asclepios*, l'Esculape des Grecs. Hippocrate était un Asclépiade.

**ASCLÉPIADINE** ou **ASCLÉPINE.** s. f. [all. *Asclepiadin*]. Substance retirée de la racine de *Asclepias vincetoxicum*, L.

**ASCLÉPIION.** s. m. [de ἀσκληπιεῖον, temple d'Esculape]. Temple d'Esculape, situé dans un endroit salubre, où les malades venaient chercher des secours. Les prêtres avaient quelques connaissances médicales, et ils faisaient suivre un traitement. Les malades déposaient dans le temple une espèce d'ex-voto où leur cas était relaté.

**ASCLÉPION.** s. m. Principe cristallin de l'*Asclepias syriaca*, L., ternaire, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans les essences et dans l'éther (List).

**ASELLI** (G.) (anatomiste italien, 1581-1626). — *Pancréas d'Aselli*. V. Pancréas.

**ASÉMIE** [de α priv., et σῆμα, signe]. Impossibilité de se servir des signes habituels (langage parlé ou gestes) pour exprimer sa pensée et de comprendre ces signes. Synonyme d'*asymbolie*.

**ASEPSIE.** s. f. [de α priv., et σῆψις, putréfaction]. Méthode qui a pour but d'éloigner de l'économie tous les germes susceptibles de l'infecter : bien pratiquée, elle est supérieure à l'antisepsie, qui s'efforce de détruire des germes déjà existants. En obstétrique comme en chirurgie, l'asepsie complète porte à la fois sur le local où a lieu l'opération ou l'accouchement, sur le champ opératoire, sur les mains du chirurgien et de ses aides, sur les instruments, sur les pièces de pansement, sur les linges, vêtements et objets de literie. La chambre doit être propre, bien aérée, désinfectée par des pulvérisations d'acide phénique. Le champ opératoire doit être savonné, lavé avec l'alcool, puis avec une solution de sublimé (à 1 p. 1000) ou d'acide phénique (à 5 p. 100); recouvert jusqu'au moment de l'opération de compresses imbibées d'eau bouillie, qui l'entoureront encore pendant l'intervention. Le chirurgien et ses aides se laveront les mains, et surtout les ongles, avec le savon, la brosse, et une solution antiseptique. Les instruments doivent être trempés dans la solution de sublimé, ou mieux flambés à la lampe à alcool, et conservés à l'abri de l'air. Les fils à suture et toutes les pièces de pansement doivent également être gardés dans des récipients bien clos, imperméables à l'air, loin de la salle de l'opération : quelque temps avant l'usage, on les fait tremper dans une solution antiseptique faible (sublimé à 1 p. 2000, acide phénique à 2,5 p. 100). Enfin, les vêtements et linges ayant été à l'usage et au contact du blessé seront débarrassés des germes qu'ils contiennent, à l'aide de la vapeur sous pression d'une étuve à désinfection. Cette dernière précaution est aussi indispen

sable en médecine, en cas de maladies contagieuses (tuberculose, diphtérie, fièvres éruptives, etc.).

**ASEPTIQUE.** adj. [*asepticus*, ἀσηπτικὸς, de α priv., et σηπτικὸς, corrompu]. Se dit de tout ce qui est privé de germes et des moyens propres à réaliser l'asepsie. Beaucoup d'agents peuvent produire l'asepsie ou l'antisepsie, suivant le mode d'emploi : ainsi, le sublimé et l'acide phénique agissent *comme aseptiques* lorsqu'on en use avant toute intervention chirurgicale pour débarrasser les mains, les instruments, etc., des germes qu'ils pourraient amener au contact des surfaces où l'on va opérer; *comme antiseptiques*, lorsqu'ils imbibent les pansements consécutifs destinés à tuer les germes développés dans la plaie.

**ASEPTOL.** s. m. [*sulfocarbol*]. Liquide sirupeux, miscible à l'eau, à l'alcool, à la glycérine, résultant de l'action de l'acide phénique sur l'acide sulfurique, et employé pour le pansement des plaies, en solution à 3 ou 4 p. 100; son odeur est moins forte et sa causticité moindre que celles de l'acide phénique.

**ASHEVILLE** (États-Unis, Caroline du Nord). Altitude : 800 mètres. Climat doux, peu de brouillards et de pluies. Deux sanatoriums.

**ASIALIE.** s. m. [*asialia*, de α priv., et σίαλον, salive]. Défaut de salive. Elle se manifeste dans divers états nerveux, soit morbides, soit de préoccupation intellectuelle.

**ASILE.** s. m. [*asylum*, de ἄσυλον, temple, lieu de refuge; all. *Asyl, Zufluchtsort*, angl. *asylum, refuge*, it. *asilo*]. Établissement destiné à recevoir des enfants ou des malades qui demandent à être surveillés ou soignés et qui ne pourraient l'être par leur famille. — *Asile d'aliénés*. V. Colonisation *des aliénés* et Maison *d'aliénés*. — *Asile de convalescents*. Celui qui est disposé pour favoriser les progrès de la convalescence des malades et des blessés.

**ASITIE.** s. f. [*asitia*, ἀσιτία, de α priv., et σῖτον, aliment; all. *Fasten, Appetitlosigkeit*, angl. et it. *asitia*]. Abstinence forcée et aussi perte de l'appétit.

**ASKÉLIE.** s. f. [*askelia*, de α priv., et σκέλος, jambe]. Monstruosité caractérisée par l'absence des jambes.

**ASMONICH.** s. m. [*Cinchona rosea*, R. et P., *Lasionema rosea*, Don.). Grand arbre de la famille des rubiacées, dont l'écorce est très astringente, peu amère.

**ASODE.** adj. [ἀσώδης, de ἄση, dégoût; all. *Brechfieber*, angl. *asodes, surfeit*]. Nom donné par Galien aux fièvres accompagnées d'un grand malaise et d'anxiété, avec nausées. ‖ Gendrin a réuni sous le nom de *fièvres asodes* ou *assodes*, ou de *dyspepsies pyrétiques*, les maladies appelées fièvres gastriques, bilieuses, pituiteuses, muqueuses, stomacales, intestinales, mésentériques, cholériques.

**ASPALASOME.** s. m. [*aspalasomus*, de ἀσπάλαξ, taupe, et σῶμα, corps] (Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres ayant pour caractère une éventration latérale ou médiane occupant principalement la portion inférieure de l'abdomen, et chez lesquels l'appareil urinaire, l'appareil génital et le rectum s'ouvrent au dehors, comme chez la taupe, par trois orifices distincts.

**ASPALATH.** s. m. — *Bois d'aspalath*. V. Bois *d'aloès*.

**ASPARAGINE.** s. f. [all. et angl. *Asparagin*; *agédoïte*, *malate acide d'althéine, asparamide*]. Séchée à 100 degrés, elle a pour formule $C^8H^7Az^2O^5.HO$; cristallisée, elle est $C^8H^7Az^2O^5.HO + 2HO$. Principe immédiat cristallisable du suc d'asperge (Vauquelin et Robiquet). Il existe aussi dans la pomme de terre, dans les racines de guimauve et de grande consoude. Il est en prismes rhomboïdaux transparents, incolores, très durs, lævogyres, d'une saveur fraîche et nauséabonde. Il n'est ni acide ni alcalin, mais avec les acides il forme des composés cristallisables, comme les bases. Il est peu soluble dans l'eau froide, plus à chaud; insoluble dans l'alcool; ne précipite par aucun réactif. Par l'action de l'eau bouillante, des acides, des alcalis fixes, l'asparagine se décompose en acide aspartique et en ammoniaque, d'où son nom d'*asparamide* (Pelouze et Boutron); plus tard, on reconnut que l'acide azotique la transforme en acide malique, ce qui la fit considérer comme l'amide de cet acide : d'où son nom de *malamide* (Piria). — *Asparagine biliaire*. V. Taurine.

**ASPARAMIDE.** s. f. V. Asparagine.

**ASPARTATE.** s. m. Nom générique des sels que forme l'acide aspartique avec les bases. — *Aspartate d'ammoniaque*. Sel d'odeur fétide, produit dans l'économie par dédoublement de l'asparagine, comme lorsqu'on traite celle-ci à chaud par les acides ou par les alcalis au contact de l'eau; il est éliminé par le rein.

**ASPARTIQUE.** adj. — *Acide aspartique* (*asparamique, malamidique*). Produit de l'action des acides et des alcalis sur l'asparagine. Il est lævogyre, cristallisable, peu soluble dans l'eau. Dissous dans les acides, il devient dextrogyre. Il forme des sels avec les bases. On lui a donné les noms d'*acide asparamique* et d'*acide malamidique*, suivant qu'on a considéré l'asparagine comme une amide particulière ou comme l'amide de l'acide malique.

**ASPERGE.** s. f. [*Asparagus officinalis*, L., all. *Spargel*, angl. *asparagus*, it. *asparago*, esp. *esparrago*]. Sa racine, composée d'un paquet de radicules de la grosseur d'une plume, fort longues, adhérentes à une souche commune, est une des cinq *racines apéritives majeures* (30 à 60 gr. par litre d'eau). Les *jeunes pousses* ou *turions* de l'asperge sont un aliment sain; elles communiquent à l'urine une odeur particulière, par formation d'asparate d'ammoniaque. On en prépare un sirop (*sirop de pointes d'asperges*) diurétique et sédatif circulatoire.

**ASPERGILLOSE.** s. f. Affection parasitaire produite par les divers *Aspergillus*, et en particulier par l'*Aspergillus fumigatus*; ses manifestations chez les oiseaux, les mammifères et chez l'homme créent des maladies bronchiques, pulmonaires ou des maladies générales identiques aux septicémies hémorragiques. Elle se présente en général chez l'homme sous l'aspect d'une maladie rappelant la tuberculose pulmonaire (*pseudo-tuberculose aspergillaire*). Elle se montre à peu près uniquement chez les gaveurs de pigeon et aussi chez les peigneurs de cheveux; elle n'est pas transmise du pigeon à l'homme, comme on l'a cru, mais elle vient des graines que les gaveurs de pigeon se mettent dans la bouche, et à la surface desquelles se trouvent les spores de l'*Aspergillus*.

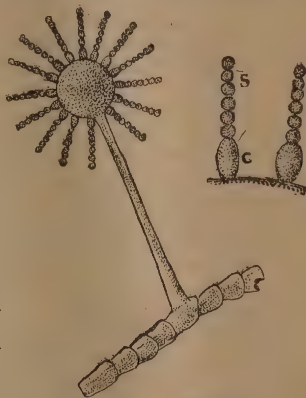


Fig. 41. — *Aspergillus.*

**ASPERGILLUS.** s. m. Genre de champignons mucédinés croissant dans les cavités des animaux où se trouvent des liquides altérés et de l'air. Il est détruit par l'hypochlorite de chaux, l'arsénite de potasse, en solutions, même très étendues, ainsi que par l'acide phénique et le tannin.

**ASPÉRIFOLIÉES.** s. f. pl. Les *borraginées*.

**ASPÉRITÉ.** s. f. V. Apreté.

**ASPERMATISME.** s. m. [*aspermatismus*, de α priv., et σπέρμα, sperme]. Impossibilité ou difficulté de produire ou d'évacuer le sperme.

**ASPERME.** adj. [de α priv., et σπέρμα, graine]. Qui manque de sperme ou de graine.

**ASPÉRULE.** s. f. [all. *Waldmeister*, angl. *asperula*, *wood-ruffe*, it. *asperugine*]. Genre de plantes de la famille des rubiacées, J. — *Asperula cynanchica*, L. (*herbe à l'esquinancie*). Son infusion a été employée en gargarismes contre l'esquinancie. — *Aspérule odorante*. V. Muguet. — *Asperula tinctoria*, L. Elle fournit une couleur analogue à celle de la garance.

**ASPHALTE.** s. m. [*asphaltus*, ἄσφαλτος, all. *Asphalt*, it. et esp. *asfalto*; *bitume solide*, *bitume de Judée*]. Bitume noir, solide, sec, friable, inflammable, presque inodore à froid, répandant en brûlant une odeur empyreumatique, acquérant par le frottement l'électricité résineuse. On le trouve à la surface du lac Asphaltite ou mer Morte, en Judée. Il fournit à la distillation une huile d'un blanc clair, regardée comme antispasmodique.

**ASPHALTÈNE.** s. m. ($C^{40}H^{20}C^{6}$). Corps solide noir, à cassure conchoïde, formant la partie principale de certains bitumes.

**ASPHALTIAS.** s. f. [*asphaltias*, ἀσφαλτίας, de ἀσφαλίζειν, fortifier]. Nom donné à la cinquième vertèbre lombaire, parce qu'elle soutient toutes les autres vertèbres.

**ASPHODÈLE.** s. m. [*asphodelus*, ἀσφόδελος, all. *Asphodille*, it. *asfodillo*, esp. *asfodelo*]. Plante de la famille des liliacées. Le bulbe de l'*asphodèle* (*Asphodelus ramosus*, L.) a été employé contre la gale.

**ASPHODÉLÉES.** s. f. pl. Tribu de liliacées, comprenant le genre *Asphodèle*. Jussieu en avait fait une famille.

**ASPHYXIE.** s. f. [*asphyxia*, ἀσφυξία, de α priv., et σφύξις, pulsation : proprement, *privation* ou *absence du pouls*; all. *Asphyxie*, angl. *asphyxy*, it. *asfissia*, esp. *asficsia*]. Mot employé longtemps dans le sens que nous donnons au mot *syncope*. Aujourd'hui suspension des phénomènes de la respiration (V. Apnée), et, par suite, des fonctions cérébrales, de la circulation et de toutes les autres fonctions, et, dans un sens plus général, suppression de l'arrivée de l'oxygène aux tissus. Les causes de l'asphyxie peuvent être rangées dans deux classes : 1° tantôt c'est la *pénétration de l'air dans les poumons qui est empêchée*, soit par l'immersion dans un liquide (V. Noyé) ou l'enfouissement dans un milieu solide; soit par la paralysie des muscles respiratoires dépendant d'une affection médullaire, de l'ingestion d'une substance toxique, de l'action du froid ou de la chaleur ; soit par un obstacle mécanique d'origine interne (corps étrangers, polype, fausses membranes, etc., des voies aériennes) ou externe (épanchement pleural, plaie de poitrine, strangulation, pendaison) (V. Pendaison et Strangulation); 2° tantôt l'asphyxie est produite par l'*introduction dans les poumons de gaz non respirables et non toxiques* (azote, hydrogène, protoxyde d'azote, acide carbonique). Quant aux prétendues asphyxies produites par des gaz délétères tels que celui des fosses d'aisances (V. Plomb), l'oxyde de carbone (V. Oxyde de carbone), les gaz produits pendant la fermentation alcoolique, etc., ce sont de véritables empoisonnements : la mort peut survenir, mais n'est pas, comme dans les asphyxies vraies, le résultat de la non-conversion du sang veineux en sang artériel. Les effets de l'asphyxie sont d'autant plus intenses que la respiration du sujet est plus énergique. — *Asphyxie lente*. Celle dans laquelle l'acte respiratoire est difficile, et non suspendu : telle les l'asphyxie par écume bronchique, dans les bronchites graves, capillaires, typhoïdes, etc. — *Asphyxie locale des extrémités*. Défaut de circulation capillaire des doigts ou des orteils qui amoindrit l'hématose locale; ces parties deviennent froides, noirâtres, douloureuses, surtout en hiver, et reprennent rapidement leurs fonctions ou se sphacèlent. Ce syndrome procède par accès et aboutit souvent à la *gangrène symétrique des extrémités*; il a été décrit pour la première fois par Maurice Raynaud, d'où le nom de *maladie de Maurice Raynaud* sous lequel on réunit souvent l'asphyxie locale et la gangrène symétrique des extrémités. — *Asphyxie des nouveau-nés*. V. Mort *apparente*.

**ASPHYXIQUE.** adj. Qui a rapport à l'asphyxie. — *Anesthésie asphyxique*. V. Anesthésie. — *Paralysie asphyxique*. V. Paralysie.

**ASPIC.** s. m. [*aspis*, ἀσπίς, all. *Otter*, angl. *aspic*, it. *aspide*, esp. *aspid*]. L'aspic des anciens est l'haje. V. Haje et Vipère.

**ASPIRATEUR.** s. m. Instrument destiné à tirer les liquides ou les gaz normaux ou morbides contenus dans les cavités naturelles ou accidentelles, à l'aide d'une seringue ou d'une poche de caoutchouc, dans laquelle on fait le vide, et qui communique avec les cavités à vider à l'aide d'une canule capillaire (Laugier, Dieulafoy), ou plate

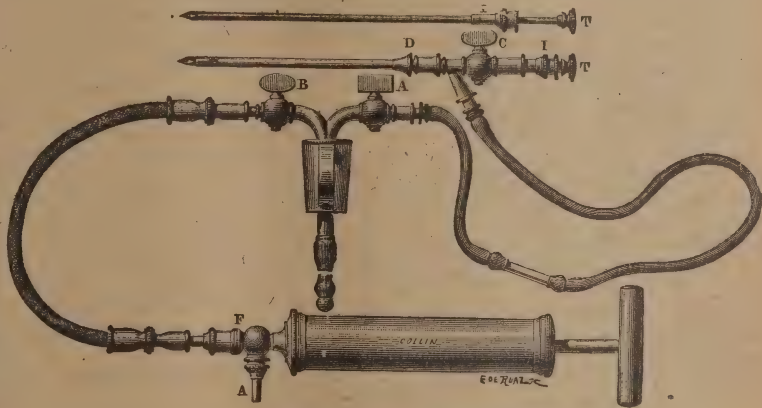



Fig. 42. — *Aspirateur* Potain.

(J. Guérin). On préfère celui de Potain (fig. 42), dans lequel la canule capillaire est mise en communication avec un ballon ou une bouteille dans laquelle on fait le vide. V. Siphon. — *Aspirateur capillaire* ou *pneumatique*. V. Pyulque.

**ASPIRATION.** s. f. [*aspiratio*, εἰσπνοή, all. *Einathmen*, it. *aspirazione*, esp. *aspiracion*]. Action d'aspirer l'air (*ad spirare*); synonyme d'*inspiration*. V. Inhalation. — *Aspiration thérapeutique*. Action de tirer des liquides ou des gaz par l'*aspirateur*. — *Ventilation par aspiration*. V. Ventilation.

**ASPIRINE.** s. f. (acide salicylacétique, répondant à la formule atomique suivante : $C^{6}H^{4} < \begin{matrix} CO.OH \\ O.CO.CH^{3} \end{matrix}$). Corps se présentant sous forme d'aiguilles cristallines blanches, soluble dans la proportion de 1 p. 100 dans l'eau à 37°, mais plus facilement soluble dans les autres dissolvants organiques, tels que l'alcool, l'éther, etc. Il a la même action que l'acide salicylique et le salicylate de soude, mais possède l'avantage de ne se décomposer que dans le suc intestinal alcalin, dans le sang et dans les tissus; il n'irrite pas la muqueuse de l'estomac. On l'emploie à la dose de 3 à

4 grammes en cachets ou en suspension dans de l'eau sucrée, contre les rhumatismes articulaire et musculaire, la goutte, les névralgies, etc.

**ASPLÉNIUM.** s. m. [de α priv., et σπλὴν, rate; all. *Milzkraut*]. Genre de fougères dont l'espèce *Asplenium ruta muraria*, L., vulgairement *rue des murailles*, a été employée comme légèrement astringente.

**ASSA.** s. f. V. ASA.

**ASSAINISSEMENT.** s. m. V. DÉSINFECTION et DESSÉCHEMENT.

**ASSAISONNEMENT.** s. m. V. CONDIMENT.

**ASSALINI** (chirurgien italien, qui a écrit de 1785 à 1815). — *Tenaculum d'Assalini.* V. TENACULUM.

**ASSAMARE.** s. f. [de *assare*, rôtir, et *amarus*, amer]. Substance qui communiquerait (Reichenbach) la saveur amère que le pain, le malt, le sucre, le café, etc., acquièrent par le grillage.

**ASSAMODUM.** s. m. L'*Ammi majus.* V. ce mot.

**ASSATION.** s. f. [*assatio*, de *assare*, rôtir ; ὄπτησις, all. *Braten*, *Rösten*, angl. *assation*, it. *assazione*]. Coction des aliments et des médicaments dans leurs propres sucs, sans addition d'aucune liqueur.

**ASSIDENT, ENTE.** adj. [de *assidere*, être placé auprès, de *ad*, à, et *sedere*, seoir]. — *Symptômes assidents.* Ceux qui, dans une maladie, sont concomitants, accessoires ou généraux.

**ASSIDÉRATION.** s. f. [de ἀ, et *sidération*]. — *Homicide par assidération*, en médecine légale, meurtre (des enfants surtout) par immersion dans un bain glacé; d'où la production d'accidents mortels dont la cause réelle peut rester cachée ou être méconnue.

**ASSIMILABILITÉ.** s. f. (Burdach). Qualité des substances alibiles capables d'acquérir, dans l'intestin, avant même d'être absorbées, un état voisin de celui des principes du sang.

**ASSIMILABLE.** adj. Qui est susceptible d'assimilation.

**ASSIMILATEUR, TRICE.** adj. Qui assimile : *faculté assimilatrice.*

**ASSIMILATION.** s. f. [*assimilatio*, de *assimilare*, rendre semblable, de *ad*, à, et *similis*, semblable ; ἐξομοίωσις, all. et angl. *Assimilation*, it. *assimilazione*]. Action commune à tous les êtres organisés, et en vertu de laquelle ils transforment en leur propre substance les matières venues du dehors. Cette action suppose une série de modifications préparatoires subies par ces substances, c'est-à-dire, dans la série animale, l'insalivation, la digestion stomacale, l'absorption et la chylification. L'assimilation n'est qu'un des actes de la *nutrition.* Ce phénomène par lequel un corps qui a pénétré moléculairement dans l'organisme *s'unit et devient semblable* aux espèces qui constituent la substance de celui-ci, et participe aux actes qu'elle accomplit, varie avec la nature de ce corps : 1° L'assimilation des principes d'origine minérale consiste, lorsqu'ils sont liquides, dans le phénomène chimique très simple de *dissolution*; quelques-uns se combinent à la substance du corps et deviennent solides : tels sont les phosphate et carbonate de chaux, qui se fixent à l'osséine pour former la substance des os; tels sont quelques sels de magnésie et de soude, etc. ; ayant lieu entre un composé défini et une substance organique, ces *combinaisons* ont un cachet que n'ont pas celles qui se font entre deux corps cristallisables. 2° Chez les végétaux, et peut-être dans quelques animaux des plus simples, on trouve en outre un *mode d'assimilation* plus élevé : c'est celui dont l'accomplissement a pour résultat la formation des *substances organiques* à l'aide des matériaux fournis par les principes puisés directement dans les milieux minéraux. Ce fait permet à ces substances de remplacer la portion de leur propre matière abandonnée par l'élément anatomique au moment même de cet abandon, sans la dislocation moléculaire de toute la substance qui a lieu dans le cas de combinaison et de décombinaison chimiques de la matière brute. 3° Chez les animaux (et quelques végétaux) il y a des principes immédiats qui se forment dans l'organisme par assimilation : ce sont tous les principes coagulables ou au moins non cristallisables, azotés ou non, dont les matériaux ont déjà vécu hors de l'économie; or l'assimilation ne fait autre chose que les rendre semblables, non à ce qu'ils étaient dans l'être où a lieu leur formation et d'où ils proviennent, mais aux substances organiques qui préexistent dans l'organisme qu'ils pénètrent. Nous savons que la digestion communique à ces principes une modification isomérique (V. CATALYTIQUE) qui en change la coagulabilité et la solubilité, de sorte qu'ils passent dans le sang à l'état d'albumine, de fibrine et d'albuminose, qui fournissent, à leur tour, des matériaux à toutes les substances fondamentales, comme l'osséine, la musculine, la kératine, etc., lesquelles en diffèrent par leurs propriétés plus que par la proportion des éléments; mais nous ne pouvons, avec les substances alimentaires, obtenir artificiellement, hors de l'organisme vivant, cette musculine, etc., dont la formation n'a lieu qu'au contact de substances semblables (chez l'adulte) ou analogues (chez l'embryon), et nous ignorons le mécanisme intime ainsi que les agents de cet acte; les lois de l'endosmose ne sauraient être invoquées, car souvent les choses vont à l'encontre de ces lois (Math. Duval); celles-ci ne sauraient même expliquer l'absorption de l'oxygène, puisque certains microbes dits anaérobies, qui ont besoin de ce gaz pour vivre, se le procurent en détruisant les combinaisons qui le renferment (Pasteur). Chez les animaux, où l'oxygène est combiné à l'hémoglobine des globules sanguins, les éléments anatomiques agissent en désoxydant l'hématine, à la façon des anaérobies (Cl. Bernard). V. DÉSASSIMILATION. — *Assimilation médicamenteuse.* Phénomène par lequel un médicament introduit dans l'organisme s'unit à certains de ses éléments anatomiques, en vertu d'une action élective dont la raison ne nous est généralement pas connue.

**ASSION.** s. m. (Faraday). La partie d'un corps décomposé par la pile qui passe au pôle positif; c'est le corps électro-négatif : ainsi, dans la décomposition de l'eau par la pile, l'*assion* est l'oxygène. V. ÉLECTRICITÉ.

**ASSISTANCE.** s. f. Intervention bienfaisante de la société envers ceux de ses membres que l'âge, les maladies ou les infirmités mettent dans l'impuissance de se suffire à eux-mêmes. — *Assistance publique.* Institution administrative comprenant : 1° le service des secours hygiéniques, alimentaires, pharmaceutiques et médicaux à domicile; 2° le service des hôpitaux et hospices civils pour les enfants, les enfants trouvés, les adultes et les aliénés, à ces divers points de vue.

**ASSOCIATION.** s. f. [*associare*, de *ad*, à, et *socius*, compagnon]. — *Association des actes de l'économie animale.* Extension à toutes les actions cérébrales du principe de l'*association des idées*, qui est caractérisé par ce fait que la production de l'une d'elles entraîne fatalement et involontairement telle ou telle autre idée. Il s'étend : 1° des sensations aux idées, de telle sorte que telle sensation entraîne nécessairement et involontairement tel ou tel ordre d'idées ; 2° des sensations aux mouvements, de telle sorte que l'une d'elles entraîne plus particulièrement tel ou tel ordre de mouvements; 3° des idées aux mouvements, de telle sorte qu'il y a association de l'un de ces actes à l'autre, comme des idées entre elles. Cette extension du principe de l'association des idées aux idées et aux mouvements résulte de la solidarité anatomique existant entre les diverses cellules constituant le cerveau, la moelle et les gan-

glions, par l'intermédiaire de leurs fibres ou cylindraxes (V. NÉVRILITÉ). Cet enchaînement peut même, par l'habitude, devenir aussi intime que celui des idées entre elles. — *Association des médicaments.* Mélange méthodique et raisonné des substances médicamenteuses simples pour en faire des médicaments composés. Il donne la faculté d'augmenter ou de diminuer l'activité des substances médicinales, d'obtenir des effets multiples, d'en produire d'intermédiaires, de mixtes, qu'un seul médicament ne saurait déterminer. — *Association microbienne.* V. BACTÉRIE.

**ASSOCIÉ, ÉE.** adj. — *Médicaments associés.* V. ASSOCIATION. — *Mouvements associés.* Mouvements consensuels; mouvements qui, sans notre connaissance, accompagnent les efforts volontaires.

**ASSODE.** adj. V. ASODE.

**ASSOUPISSANT, ANTE.** adj. V. NARCOTIQUE.

**ASSOUPISSEMENT.** s. m. [de *ad*, à, et *sopor*, sommeil; all. *Schlummer*, angl. *drowsiness*, *sleepiness*, it. *sopore*, *sonnolenza*, esp. *adormecimiento*]. État voisin du sommeil, et dans lequel les fonctions de relation sont complètement suspendues ou ne s'exercent qu'imparfaitement. La *somnolence*, le *cataphora*, le *carus* ou le *coma*, la *léthargie*, sont autant de degrés de l'*assoupissement*. — *Assoupissement carotique.* V. CAROTIQUE.

**ASSUÉTUDE.** s. f. [*assuetudo*, habitude]. Tolérance que manifeste l'économie animale à l'égard des causes perturbatrices. — *Assuétude climatérique.* V. ACCLIMATEMENT. — *Assuétude médicamenteuse* et *toxique*. V. TOLÉRANCE.

**ASSURANCE.** s. f. [du préfixe *ad*, et *securus*, sûr]. — *Assurance sur la vie.* Contrat par lequel l'assureur s'engage à payer une somme fixée d'avance, au bout d'un certain temps ou au moment du décès de l'assuré, qui, par contre, doit payer à l'assureur une somme unique ou annuelle. Or ces sommes varient avec l'âge, le sexe, l'état sanitaire *actuel* de l'assuré lors de la signature de la police : la compagnie qui assure a donc intérêt à connaître cet état de santé, et c'est dans ce but qu'elle entre en rapport avec les médecins. La question de savoir si le médecin particulier de l'assuré peut et doit délivrer le certificat demandé par les compagnies est très délicate : il n'a pas l'indépendance et la liberté nécessaires, et les compagnies devraient se contenter de la visite et du jugement de leurs médecins propres. De son côté, l'assuré s'engage à ne faire aucune réticence pouvant diminuer l'opinion du risque sous peine de nullité du contrat; cette nullité peut être prononcée quand, le jour de l'assurance, l'assuré présente une maladie ou des habitudes *tendant* à abréger la vie : les unes sont évidentes (paralysie locale ou générale, affections cardiaques ou pulmonaires chroniques, etc.) ; d'autres donnent lieu à de fréquentes contestations (affections nerveuses, aliénation mentale, ivrognerie, habitude du tabac ou de l'opium, abstinence systématique, etc.). L'annulation du contrat a également lieu quand l'assuré a été tué en duel, a subi la peine capitale ou que la mort résulte d'un suicide *volontaire*. — *Assurance contre les accidents.* Elle garantit la réparation pécuniaire du préjudice résultant pour l'assuré d'un accident, c'est-à-dire d'un fait violent et involontaire.

**ASTASIE.** s. f. Impossibilité de la station verticale, sans troubles de la coordination ni de la force des mouvements, coexistant avec l'*abasie*, chez les hystériques. — *Astasie-abasie.* Syndrome dans lequel l'impossibilité de la marche normale et de la station verticale contraste avec l'intégrité de la sensibilité, de la force musculaire et de la coordination des autres mouvements des membres inférieurs (Blocq). Ce syndrome est l'analogue des anesthésies systématisées de Pierre Janet; les représentations mentales relatives à la marche normale et à la station debout ne se trouvent plus dans le champ de la conscience, tandis que celles qui se rapportent soit aux autres modes de progression, soit aux mouvements généraux paraissent intactes. C'est une manifestation de l'hystérie. — *Astasie-abasie émotive.* Variété du même syndrome dans laquelle chaque tentative de station debout et de marche s'accompagne d'une angoisse semblable à celle que détermine pour un agoraphobe l'acte de traverser une place (Séglas). Il y a alors des troubles de l'attention et de la volonté; ce n'est plus de l'hystérie, mais un syndrome mental particulier.

**ASTATIQUE.** adj. [de α priv., et *statique*]. Qui n'est point stable. — *Aiguille astatique.* Celle qui, dans les appareils magnéto-électriques, dans les boussoles, sous l'influence des courants terrestres, ne reste jamais stable.

**ASTÉRIE.** s. f. [*asteria*, de ἀστήρ, astre; all. *Seestern*, angl. *asteria*, it. *asteria*]. Invertébré radiaire échinoderme, aussi appelé *étoile de mer*, en raison des divisions de son corps, en général au nombre de cinq. Son frai, appelé *qual*, cause, dit-on, un gonflement avec démangeaison douloureuse de la peau. On lui a attribué, mais à tort, l'action vénéneuse des *moules*.

**ASTÉRION.** s. m. [de ἀστήρ, étoile]. Le point de rencontre de l'apophyse mastoïde avec les trois os pariétal, temporal et sphénoïde.

**ASTERNAL, ALE.** adj. [de α priv., et στέρνον, le sternum]. — *Côtes asternales.* Celles qui ne s'articulent point avec le sternum.

**ASTÉROL.** s. m. [paraphénoltartrosulfonate de mercure et d'ammonium, répondant à la formule atomique suivante : $(C^{12}H^{10}O^8S^2Hg).4(C^4H^4O^7(AzH^4)^2) + 8H^2O$]. Poudre cristalline d'un blanc rougeâtre, se dissolvant facilement dans l'eau chaude; ses solutions restent limpides après refroidissement. C'est un antiseptique qui a été proposé pour remplacer l'acide phénique et le sublimé; il n'aurait pas d'action caustique sur les plaies, ne précipiterait pas les matières albuminoïdes, et n'attaquerait pas les instruments. Mais ces deux dernières propositions sont contestées (Vertun) : quant à son action bactéricide, elle est sept fois plus faible que celle du sublimé. On l'emploie en solution à 2 ou 4 p. 100.

**ASTHÉNIE.** s. f. [*asthenia*, ἀσθένια, faiblesse, de α priv., et σθένος, force; all. *Asthenie*, it. et esp. *astenia*]. Manque de force, débilité, faiblesse. ‖ Selon la doctrine *physiologique*, diminution générale ou partielle de l'action organique, diminution qui survient souvent sous l'influence des causes excitantes. ‖ Dans le système de Brown, abaissement de l'excitabilité au-dessous du degré qui est la condition de la santé.

**ASTHÉNIQUE.** adj. Qui tient de l'asthénie : *maladies asthéniques.* — *Fièvre asthénique.* V. FIÈVRE *adynamique.*

**ASTHÉNOPIE.** s. f. [de ἀσθενής, faible, et ὤψ, œil] (Mackenzie). Impossibilité d'appliquer la vue d'une manière *soutenue* à des objets rapprochés : elle dépend, non d'une lésion des membranes ou des milieux de l'œil, mais d'un défaut de l'accommodation ou d'une insuffisance dynamique des muscles droits internes.

**ASTHÉNOPYRE.** s. f. [de ἀσθενής, faible, et πῦρ, fièvre]. Fièvre avec asthénie.

**ASTHMATIQUE.** adj. [*asthmaticus*, all. *engbrüstig*, it. et esp. *asmatico*]. Qui est affecté de l'asthme.

**ASTHME.** s. m. [*asthma*, ἆσθμα, de ἄω, j'aspire; all. *Engbrüstigkeit*, angl. *asthma*, it. *asma*, *bolsaggine*, esp. *asma*]. Respiration difficile, essoufflement. ‖ *Asthme*, dans le langage vulgaire, nom banal de toutes les espèces de dyspnées; on confond encore, sous cette dénomination, des maladies très différentes. ‖ L'*asthme* véritable est une névrose du nerf pneumogastrique, ordinairement pé-

riodique, revenant par accès que séparent des intervalles plus ou moins longs et qui résultent de la convulsion du diaphragme et des muscles inspirateurs. Quelquefois subits, d'autres fois annoncés par des flatuosités, des bâillements, une gêne dans la poitrine, une toux sèche, une urine abondante, aqueuse et limpide, les accès reviennent ordinairement le soir ou pendant la nuit. Au moment de l'invasion, le malade, brusquement réveillé par un sentiment d'oppression, ne peut supporter une position horizontale, et aspire l'air de toutes ses forces; la respiration est précipitée, haletante, entrecoupée, bruyante; la toux est pénible et suffocante; la figure est altérée, pâle et fatiguée, ou au contraire gonflée et livide. Au bout d'un temps variable, les accidents se calment, la toux s'humecte, l'expectoration s'établit et élimine une quantité variable de crachats gluants, pelotonnés en petits cylindres opaques, grisâtres, ayant l'apparence du *vermicelle cuit*, souvent une urine colorée et sédimenteuse annonce la fin du paroxysme. Le traitement consiste d'abord à éloigner les causes de l'accès, qui sont constitutionnelles ou accidentelles; ces dernières (conditions atmosphériques, excitations bronchiques ou gastriques, odeurs, etc.) varient avec chaque individu; les premières (rhumatisme, goutte, herpétisme, hémorroïdes) réclament un traitement antidiathésique. L'indication symptomatique est remplie par l'emploi, pendant l'accès et dans l'intervalle des attaques, des fumigations nitrées; des préparations de belladone, de jusquiame, de datura; de l'iodure de potassium (G. Sée); du cannabis indica (Jaccoud). Considéré actuellement comme une névrose des voies respiratoires, l'asthme forme une maladie spéciale et ne doit plus être, en aucun cas, regardé comme symptomatique d'une lésion pulmonaire ou circulatoire; sans doute il se complique, au bout d'un certain temps, de bronchite, d'emphysème permanent, de troubles cardiaques; mais alors il est défiguré, et l'on ne doit pas qualifier d'asthmatiques tous les malades atteints de bronchite chronique et d'emphysème. Néanmoins on désigne souvent sous le nom d'*asthmes symptomatiques* ou *pseudoasthmes* des variétés de dyspnée paroxystique revêtant l'aspect de l'asthme véritable, et dues soit à une lésion cardiaque, soit plus souvent à une néphrite chronique. — *Asthme aigu des enfants* (Millar). La *laryngite striduleuse*. V. FAUX *croup*. — *Asthme convulsif*. V. SPASME. — *Asthme d'été, asthme de foin*. V. FOIN. — *Asthme nocturne*. V. CAUCHEMAR. — *Asthme thymique*. Espèce de dyspnée attribuée à l'hypertrophie du thymus (Kopp) et qui n'est en réalité que le *spasme de la glotte*.

**ASTIGMATIQUE.** adj. Qui concerne l'*astigmatisme*. — *Lentille astigmatique*. Verre emprunté à une surface cylindrique et taillé de manière à rétablir l'équilibre entre les méridiens inégaux de l'œil affecté d'*astigmatisme*; il doit produire selon un seul plan une convergence coïncidant avec le plan du méridien cornéen qui manque de convexité.

**ASTIGMATISME.** s. m. [de α priv., et στίγμα, point; all. *Astigmatismus*, angl. *astigmatism*, it. *astigmatismo*] (Whewell). Mot indiquant que les rayons lumineux partis d'un centre ne se réunissent plus en un seul point, ne sont plus homocentriques, sont affectés d'aberration monochromatique. Il se présente des cas où la réfraction n'est pas la même dans les divers méridiens de l'œil humain : elle peut être exacte dans l'un (*emmétropie*), et inexacte dans l'autre (*ametropie*); elle peut varier dans les divers méridiens quant au degré et à la nature de l'amétropie. L'asymétrie qui en est cause est propre à tous les yeux, mais à un si faible degré, que la netteté de la vision n'en est pas affectée sensiblement. Parfois elle devient assez considérable pour occasionner une aberration monochromatique qui rend la vue trouble, et reçoit le nom d'*astigmatisme* (Donders). C'est un état anormal de la réfraction de la lumière, qui dépend de l'état anatomique et physique du système dioptrique et qu'il ne faut pas confondre avec les troubles de l'accommodation (crampes ou paralysies des muscles accommodateurs). L'astigmatisme est *régulier* et peut être corrigé par des lentilles cylindriques dites *astigmatiques*, lorsque l'aberration tient à une différence dans la courbure des divers méridiens de la cornée et du cristallin; il est *irrégulier*, lorsqu'il tient à des irrégularités d'un seul méridien, lesquelles dépendent surtout du cristallin et donnent lieu à la polyopie monoculaire, etc.

**ASTIGMOMÈTRE.** s. m. Instrument destiné à déterminer le degré d'astigmatisme.

**ASTLEY COOPER** (chirurgien anglais, 1768-1841). V. COOPER (*Astley*).

**ASTOME.** adj. [*astomus*, de α priv., et στόμα, bouche; all. *mundlos*]. Qui n'a point de bouche.

**ASTRAGALE.** s. m. [*astragalus*, de ἀστράγαλος, qui signifie un *dé*, all. *Sprungbein*, angl. *astragalus*, *talus*, it. *astragalo*, esp. *astragalo*]. Os court, ainsi appelé à cause de sa forme à peu près cuboïde; il est situé à la partie supérieure et moyenne du tarse, où il s'articule avec les os de la jambe, de manière que sa portion moyenne est enclavée entre les deux malléoles. En bas, il s'articule avec le calcanéum, en avant avec le scaphoïde. Ses fractures et surtout ses luxations ne sont pas rares. — *Col de l'astragale*. V. COL. — *Tête de l'astragale*. Partie antérieure et arrondie de l'os, supportée par le *col*.

**ASTRAGALE.** s. m. Genres de plantes légumineuses, J., dont quelques espèces fournissent la gomme adragant. V. ADRAGANT. — *Astragale sans tige* (*Astragalus exscapus*, L.). La racine a été préconisée comme sudorifique, et employée dans le traitement de la syphilis et de la gale.

**ASTRAPHOBIE.** s. f. [de ἄστρον, astre, et φόβος, crainte]. Peur morbide des orages et des éclairs.

**ASTRICTION.** s. f. [*astrictio*, de *astringere*, serrer; all. *Zusammenziehung*, it. *astrizione*, esp. *astriccion*]. Effet produit par une substance astringente.

**ASTRINGENCE.** s. f. Qualité de ce qui est astringent.

**ASTRINGENT, ENTE.** adj. [*astringens*, de *astringere*, resserrer, de *ad*, à, et *stringere*, serrer; στρυφνὸς, all. *zusammenziehend*, angl. *astringent*, it. et esp. *astringente*]. — *Espèces astringentes* du Codex. Les racines sèches de bistorte et de tormentille, et l'écorce de grenadier (parties égales en poids). — *Gargarisme astringent*. V. GARGARISME. — *Onguent astringent*. V. POMMADE *virginale*. — *Pilules astringentes*. V. PILULES. — *Poudre astringente*. V. POUDRE. — *Principe astringent*. V. TANNIN.

**ASTRINGENT.** s. m. Médicament qui a la propriété de déterminer une sorte de crispation dans les parties avec lesquelles on le met en contact, et de diminuer ou d'arrêter une évacuation quelconque en resserrant les orifices par lesquels elle s'opère. Les astringents employés à l'extérieur agissent directement en resserrant les capillaires (V. STYPTIQUE); ceux qui sont administrés à l'intérieur agissent par l'intermédiaire du système nerveux ou de la circulation générale. Les astringents sont, ou des acides très étendus, ou des sels (tels que l'acétate de plomb, l'alun); ou bien ils renferment de l'acide gallique et du tannin (tels sont la noix de galle, le cachou, la gomme kino, les racines de tormentille, de fraisier, le brou de noix, les coings, etc.).

**ASTROBOLISME.** s. m. [de ἄστρον, astre, et βάλλειν, lancer]. Paralysie soudaine attribuée à une influence des astres. || Coup de soleil. V. INSOLATION.

**ASTROLOGIE.** s. f. [*astrologia*]. Doctrine biologique et médicale ancienne, dérivée des premières connaissances astronomiques. Elle repose sur un principe aujourd'hui reconnu faux, savoir : que l'influence réciproque des planètes ne serait pas bornée au corps planétaire,

# A Wonderful

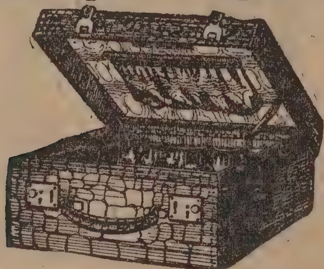
# DERRY & TO

SUPER VALUES IN IRONMONGERY : TURNERY : CHINA AND

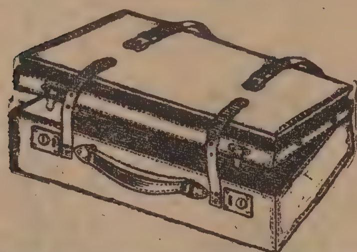
To-morrow will see the opening of what we believe will b
in the history of the House. This special week is the
only merchandise of the highest standard, and val
qualify for inclusion—a wonderful bargain opportunity

## TRAVEL GOODS

*And Sports Requisites*



**LADIES' BLOUSE CASES** in Dark Green Crocodile Grain Hides, built on genuine fibre foundation and light steel frame, lined Poplin with double elastic drawn pockets in body and lid, strong leather handle, 2 reliable Nickel Plated locks. One size only. 18 x 12½ x 6. Carriage paid. **39/6**



**LEATHER SUIT CASE** with 3 in. expanding top, built on strong metal frame, leather straps over lid, strong leather handle, 2 reliable locks, saddle sewn edges. One size only, 24 x 14 x 6 expanding to 9 inches. Carriage 1/3 extra. **23/6**



**THE POPULAR HAT BAG.** Fitted with patent fasteners, all edges piped and sewn, lined with figured fabric,

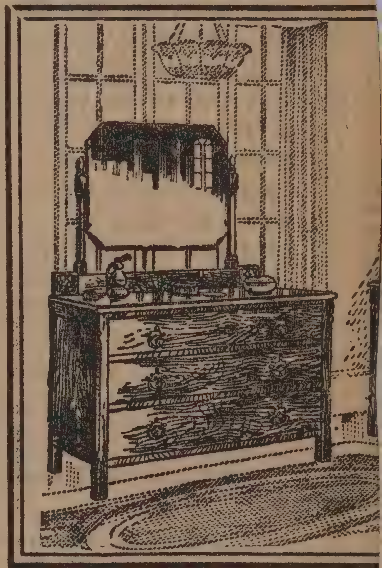
## THE Q

DERRY'S EASY TERMS APPL

*Summed up briefl*
*keenest possible)*

The following may be accepted
remainder is payable in monthly
course, apply to the 10% deposit

## SPECIAL VA



### *4 ft. Oak Bedroo*

Comprising 4 ft. Wardrobe with bev
with shelf at top and brass rod, and
hangers. 3 ft. 6 in. Dressing Chest
surmounted by shaped frameless mi
with 1 drawer an



*For the Medical Profession only*

# ANKYLOSTOMIASIS, OR HOOKWORM DISEASE *

Ankylostomiasis is due to a species of intestinal parasite belonging to the sub-family Uncinariinæ.

Distribution

The disease, prevalent in all parts of the tropical and sub-tropical belt, is less frequently met with in temperate climates; but is encountered locally in mining districts in Great Britain, Holland, Germany, etc. It is more common among those who come in contact with damp earth, *e.g.* farmers, miners, or tunnel diggers.

Infection

The eggs, which are deposited in the intestine of the patient, do not develop until after they have been expelled with the fæces, when development is rapid, varying with the conditions of heat, moisture and amount of oxygen. Infection may occur in two ways:—($\alpha$) The parasite may pass through the skin, and, having gained access to the circulatory system, pass from the lungs to the air passages, and thence up the larynx to reach the intestine by way of the œsophagus and stomach. ($\beta$) By the mouth, either with contaminated food or water, or from earth bearing the larvæ adhering to the hand.

The spread of ankylostomiasis is inconsistent with an efficient sewage system, cold weather or dry climate. Even in the tropics its frequency may be diminished by the proper disposal of excreta, as fortunately the parasite does not seem to affect domestic animals.

Symptoms and diagnosis

The parasites withdraw blood by suction, and the symptoms result from this slow depletion. In the early stage there are gastro-intestinal disturbances. The appetite is variable and capricious, and in the late stages, complete anorexia may arise. Perversion of the appetite occurs, patients evincing a desire for such indigestible materials as mud, charcoal, resin, etc. Flatulence and heartburn are common, nausea is frequently noted, and vomiting may occur. Epigastric pain and tenderness are mentioned by nearly all observers, and held by some to be the most constant, most suggestive, and most clearly marked symptoms. Constipation is common; but diarrhœa may occur. Anæmia, the most pronounced symptom, rapidly becomes acute in severe cases, causing shortness of breath and œdema. It gives rise to some of the vernacular names, such as miners' anæmia, brick-makers' anæmia, etc.

For a positive diagnosis the fæces should be microscopically examined for the eggs; or, after administering an anthelmintic, for the adult worm.

* Synonyms Anchylostomiasis; uncinariasis; brick-makers' anæmia; dochmiosis; Egyptian chlorosis; geophagia; malarial anæmia; miners' anæmia; miners' cachexia; negro consumption; St. Gothard tunnel disease; tropical chlorosis; tunnel disease; tunnel anæmia.

[P.T.O.

TREATMENT—

As the parasites are more or less protected by the intestinal mucus, this should be removed by the administration over night of a sharp saline purge, such as two to four 'Tabloid' Magnesium Sulphate Effervescent, gr. 60, followed in the morning by 'Tabloid' Thymol, the full adult dose of which, for this treatment, is 30 grains (2 grammes). Two hours later this dose should be repeated, and after a further lapse of two hours another saline purge administered. The dose of thymol should be modified according to the age and condition of the patient.

Thymol treatment

'Tabloid' Thymol, on account of its exceptional purity and reliability, is particularly suitable for the treatment of ankylostomiasis, while the undernoted preparations will be found most useful in the subsequent constitutional treatment.

**NOTE.—IN THE INTERESTS OF SAFETY,** no alcohol, oil or other solvent of thymol should be given on the day of treatment. Hypodermic treatment should be employed if stimulants are necessary.

## Preparations

TRADE MARK 'TABLOID' BRAND THYMOL, gr. 1 (0·065 gm.); and gr. 2 (0·13 gm.)

*Supplied in bottles of* 25

TRADE MARK 'TABLOID' BRAND THYMOL, gr. 5 (0·324 gm.)

*Supplied in bottles of* 100

The following products will be found useful for the treatment of the anæmia and debility produced by ankylostomiasis:—

TRADE MARK 'TABLOID' BRAND BLAUD PILL COMPOUND

℞ Pil. Ferrugin. (Blaud), gr. 10 (0·648 gm.); Pulv. Capsici, gr. 1/4 (0·016 gm.); Aloini, gr. 1/30 (0·0022 gm.); Strychninæ, gr. 1/30 (0·0022 gm.); Acidi Arseniosi, gr. 1/30 (0·0022 gm.).

One, swallowed with a little water, twice or thrice daily, with or after food.

*Supplied in bottles of* 100

TRADE MARK 'VAPOROLE' BRAND IRON AND ARSENIC *(Sterilised)*

℞ Ferri Citratis Viridis, 0·05 gm. (gr. 3/4); Sodii Arsenatis, 0·002 gm. (gr. 1/32); Aquam ad 1 c.c.

The contents of one of these phials, injected hypodermically or intramuscularly, in severe anæmia and malnutrition.

*Supplied in boxes of* 10

'KEPLER' MALT EXTRACT WITH HÆMOGLOBIN
*(Trade Mark)*

The ideal hæmatinic food. One teaspoonful to two dessertspoonfuls twice or thrice daily, with or immediately after food.

*Supplied in bottles by all Pharmacists*

*For prices, see B. W. & Co.'s List*

---

BURROUGHS WELLCOME & CO., LONDON (ENG.)
NEW YORK MONTREAL SYDNEY CAPE TOWN
MILAN SHANGHAI

  [P.T.O.

mais s'exercerait aussi, soit sur les objets qui le composent ou le recouvrent, corps bruts ou corps vivants, soit sur tels ou tels de ceux-ci, et sur tels ou tels hommes de préférence aux autres, tant au point de vue de leur santé individuelle que par rapport à leur existence sociale. Le savoir astrologique consistait à déterminer l'influence du *mégacosme* (univers) sur le *microcosme* (homme), et à prévoir les effets de cette influence, d'après les rapports des sept *planètes* connues alors et des comètes avec les douze signes du zodiaque ou *maisons célestes*, ou d'après les signes terrestres et humains fournis par l'*oniromancie*, la *nécromancie*, l'*anthropomancie*, l'*aéromancie*, la *pyromancie*, l'*hydromancie*, la *xylomancie* et la *chiromancie*.

**ASYLLABIE.** s. f. [de α priv., et συλλαβή, syllabe]. Variété de *cécité verbale*, dans laquelle le malade peut bien reconnaître les lettres, mais est incapable de les assembler en syllabes.

**ASYMBOLIE.** s. f. [de α priv., et σύμβολον, symbole]. Impossibilité de communiquer sa pensée et ses sentiments soit par le moyen des mots, soit par la mimique, et impossibilité correspondante de comprendre les mots et les gestes. Synonyme d'*asémie*.

**ASYMÉTRIE.** s. f [de α priv., et *symétrie*; all. *Unregelmässigkeit*, angl. *asymmetry*, it. *assimmetria*]. État des parties des plantes et des animaux qui, pathologiquement ou tératologiquement, manquent de la symétrie qui leur est habituelle.

**ASYMÉTRIQUE.** adj. Qui manque de symétrie. ‖ Qui concerne l'asymétrie.

**ASYNCLITISME.** s. m. [de α priv., et *synclitisme*, de σύν, avec, et κλίνω, j'incline]. Dans le passage de la tête fœtale à travers le bassin, on donne ce nom au défaut de conjonction entre l'axe de la tête et celui du bassin; l'asynclitisme peut être ainsi antérieur ou postérieur, suivant que la tête est inclinée sur l'un ou l'autre des pariétaux.

**ASYNERGIE.** s. f. [de α priv., et *synergie*]. Défaut de synergie. — *Asynergie cérébelleuse* (Babinski). Perturbation de la faculté d'association des mouvements, en rapport avec une lésion du cervelet.

**ASYSTOLIE.** s. f. [de α priv., et συστολή, systole]. Complexus symptomatique résultant de la dilatation des cavités cardiaques et de l'affaiblissement de la systole (Beau). Il relève le plus souvent d'affections organiques du cœur, plus rarement d'affections à localisation éloignée ayant retenti secondairement sur le cœur. L'asystolie ne dépend pas seulement de lésions du myocarde, mais aussi de l'état de la circulation périphérique, d'où le nom d'*asthénie cardio-vasculaire* que lui a donné Rigal; la prédominance des troubles circulatoires au niveau d'un organe donne lieu aux *asystolies locales*, parmi lesquelles la principale est l'*asystolie hépatique* : le tableau morbide est alors celui d'une affection du foie (subictère, gros foie douloureux, ascite); l'examen du cœur, en révélant l'arrythmie et quelquefois une insuffisance tricuspidienne, permet de reconnaître la cause des accidents. Le traitement de l'asystolie consiste essentiellement dans le repos, le régime lacté, et l'administration des préparations de digitale.

**ATARAXIE.** s. f. [*ataraxia*, de α priv., et τάραξις, émotion; all. *Seelenruhe*, angl. *ataraxy*, it. *atarassia*]. Tranquillité morale, état paisible de l'âme.

**ATAVISME.** s. m. [de *atavus*, aïeul; angl. *atavism*]. En physiologie, *atavisme ascendant*, ressemblance avec les aïeux. Reproduction des types primitifs dans les produits des individus de races et d'espèces croisées. Cette ressemblance se retrouve, et dans les formes, et dans les aptitudes.

**ATAXIE.** s. f. [*ataxia*, ἀταξία, de α priv., et τάξις, ordre; it. *atassia*, esp. *ataxia*]. Désordre, irrégularité. Hippocrate appelait ainsi tout état morbide, tout désordre de l'organisme. Galien désignait par cette expression l'irrégularité du pouls. Sydenham attribuait les affections nerveuses à l'ataxie des esprits animaux (*ataxia spirituum*). Pinel a employé ce mot pour exprimer un ensemble de phénomènes nerveux remarquables par l'irrégularité de la marche et la gravité des maladies auxquelles ils sont liés, et qui indiquent une affection cérébrale plus ou moins grave, primitive ou secondaire. Les principaux phénomènes que l'on a rattachés à l'*ataxie* sont l'affaiblissement, l'abolition ou la perversion des fonctions des sens, une mobilité extrême et convulsive des muscles de la face, ou l'exaltation instantanée de la force musculaire, des soubresauts, une raideur tétanique, l'aphonie, des paralysies partielles, l'insomnie ou un sommeil agité, la somnolence, la stupeur, etc. C'est en tenant compte de la prédominance de l'un ou de plusieurs de ces phénomènes qu'on a créé les expressions d'*ataxie cérébrale*, d'*ataxie de l'innervation*, d'*ataxie du pouvoir sensitivo-moteur*. Andral avait déjà précisé le sens de ce mot en lui attribuant la signification de « contractions anormales et irrégulières du muscle », comprenant ainsi dans sa définition les chorées, les tremblements, les convulsions, etc. Aujourd'hui, le terme *ataxie* s'emploie uniquement pour désigner un trouble particulier de la motilité volontaire, l'incoordination. — *Ataxie locomotrice* ou *ataxie du mouvement*. C'est la seule variété d'ataxie que l'on décrive actuellement. Elle débute ordinairement au niveau des membres inférieurs, et se révèle d'abord par de la maladresse et de la lenteur dans les mouvements commandés; M. Fournier a montré comment on pouvait mettre en évidence ces troubles au moyen de la marche au commandement; c'est ce qu'on a appelé l'*exercice à la Fournier*. Puis le désordre musculaire devient plus considérable; le pied levé trop haut retombe subitement en frappant le sol du talon; le malade *talonne*; les jambes sont lancées brusquement en haut et en dehors, comme celles d'un pantin; bientôt les mouvements sont tellement déréglés que la marche devient impossible; le malade ne quitte plus son lit; et c'est pourquoi ces malades ont été pris si longtemps pour des paraplégiques; pourtant il n'y a aucune paralysie et la force musculaire est conservée. Aux membres supérieurs, l'ataxie au début apparaît seulement quand le malade cherche à saisir un objet de petites dimensions; puis elle éclate dans tous les mouvements. Elle peut se montrer aussi au niveau des muscles du tronc, de la tête, de la face. L'ataxie locomotrice est un syndrome qui apparaît au cours de maladies différentes; elle caractérise si bien le *tabes dorsalis* qu'on a décrit pendant longtemps cette maladie sous le nom d'*ataxie locomotrice progressive*; mais elle peut se rencontrer aussi dans d'autres états morbides. L'ataxie peut être d'origine périphérique et due à des lésions du premier neurone, ou d'origine centrale, par lésions des centres encéphaliques. L'ataxie d'origine périphérique est celle que l'on observe dans le tabes et dans les nervo-tabes de Déjerine, ceux-ci étant dus soit à une intoxication (alcool, plomb, arsenic, cuivre, tabac), soit à une infection comme la diphtérie, soit enfin à certaines maladies générales comme le diabète et l'anémie pernicieuse progressive; dans beaucoup de ces cas, il y a souvent des lésions non seulement du nerf, mais du prolongement central du neurone, c'est-à-dire des cordons postérieurs de la moelle. L'ataxie héréditaire ou *maladie de Friedreich* (V. ce mot) doit aussi être rangée dans ce groupe. L'ataxie d'origine centrale est principalement celle qui succède aux lésions du cervelet (atrophie, sclérose, parfois tumeurs), mais l'ataxie a alors des caractères particuliers : la démarche est titubante, ébrieuse, certaines intoxications comme celle par l'alcool (ivresse), le brome, l'iode, le chloral, la quinine produisent la même variété d'ataxie. L'ataxie est combattue efficace-

ment par la rééducation des mouvements (V. ce mot). — *Ataxie locomotrice progressive.* V. *Tabes dorsalis.* — *Ataxie statique.* Incapacité de maintenir une attitude fixe, par opposition à *ataxie dynamique* qui est l'impossibilité d'exécuter un mouvement d'une façon normale, régulière. — *Ataxie verbale.* V. Aphasie.

**ATAXIQUE.** adj. [*atactus*, it. *atassico*, esp. *ataxico*]. Hippocrate emploie le mot ἄτακτος, en parlant de tout symptôme qui offre quelque chose d'irrégulier, et particulièrement de la fièvre dont les accès ne suivent aucun type déterminé. — *Fièvre ataxique.* V. Fièvre *ataxique.* — *Ictère ataxique.* V. Ictère *grave.* — *Phénomènes ataxiques.* Troubles des fonctions encéphaliques qui constituent l'*ataxie.* — *Rhumatisme ataxique.* V. Rhumatisme.

**ATAXO-ADYNAMIQUE.** adj. Fièvre où se combinent l'ataxie et l'adynamie. Certaines formes graves des pyrexies, en particulier de la fièvre typhoïde, affectent le type ataxo-adynamique.

**ATAXODYNAMIE.** s. f. Irrégularité dans les actions d'une partie.

**ATAXOPHÉMIE.** s. f. [de α privatif, τάξις, ordre, et φημί, parler]. Défaut de coordination des mots. || État cérébral qui le cause.

**ATECNIE.** s. f. [*atecnia*, ἀτεκνία, de α priv., et τέκνον, enfant]. Impuissance ou stérilité.

**ATÉLECTASIE.** s. f. [*atelectasis*, de ἀτελής, incomplet, et ἔκτασις, extension; all. *Atelectasis*, *Atelectase*, angl. *atelectasis*, it. *atelettasia*]. Défaut d'extension, de dilatation. — *Atélectasie des poumons.* Distension incomplète de ces organes, cause fréquente de l'asphyxie des nouveau-nés. Indurations rouges, disséminées dans le poumon (Jorg, 1835), chez les jeunes enfants, depuis la naissance jusqu'à deux à quatre ans, considérées comme des portions des canalicules respirateurs revenus à l'état qu'ils présentaient avant l'établissement de la respiration (*état fœtal*, *status fœtalis redivivus*). Friedleben considère ces masses comme étant des portions du poumon qui ont échappé à la réplétion aérienne des canalicules par suite de lésions des organes circulatoires ou des bronches, état pouvant se conserver pendant plusieurs années. || Par analogie, on a donné le nom d'actélectasie (*état fœtal*, *collapsus pulmonaire*) à la lésion mécanique, l'affaissement du poumon, qui accompagne la lésion inflammatoire dans la broncho-pneumonie (Legendre et Baillie).

**ATÉLENCÉPHALIE.** s. f. [de ἀτελής, incomplet, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Développement incomplet de l'encéphale, de la tête.

**ATÉLIE.** s. f. [ἀτέλεια, de ἀτελής, incomplet, de α priv., et τέλος, fin]. Monstruosité caractérisée par le défaut de quelque partie.

**ATÉLOCARDIE.** s. f. [de ἀτελής, incomplet, et καρδία, cœur]. Développement incomplet du cœur.

**ATÉLOGNATHIE.** s. f. [de ἀτελής, incomplet, et γνάθος, mâchoire]. Monstruosité caractérisée par le défaut partiel ou total du maxillaire inférieur.

**ATÉLOMYÉLIE.** s. f. [de ἀτελής, incomplet, et μυελὸς, moelle]. Monstruosité caractérisée par l'absence de moelle épinière.

**ATÉLOPROSOPIE.** s. f. [de ἀτελής, incomplet, et πρόσωπον, face]. Développement incomplet de la face.

**ATÉLORACHIDIE.** s. f. [de ἀτελής, incomplet, et *rachis*]. Monstruosité caractérisée par le défaut partiel ou total du rachis.

**ATHANOR.** s. m. Fourneau chimique disposé de manière qu'une chaleur douce et égale puisse y être maintenue très longtemps. Raymond Lulle est le premier où l'on trouve ce mot signifiant *feu immortel.*

**ATHÉLIE.** s. f. [de α priv., et θηλή, mamelon]. Absence congénitale du mamelon.

**ATHERMANE** ou **ATHERMIQUE.** adj. [de α priv., et θέρμη, chaleur]. Se dit des corps qui ont la propriété d'arrêter les rayons de calorique qui tombent sur leur surface. L'alun, qui laisse passer la lumière et seulement les rayons caloriques les moins réfrangibles, est athermane.

**ATHERMOSYSTALTIQUE.** adj. [de α priv., θέρμη, chaleur, et συστέλλειν, resserrer]. Se dit des muscles striés, moins sensibles aux variations de température que les muscles lisses.

**ATHÉROMATEUX, EUSE.** adj. Qui ressemble à l'athérome ou en a la nature. — *Concrétion athéromateuse.* V. Artère.

**ATHÉROME.** s. m. [*atheroma*, ἀθέρωμα, de ἀθήρα, bouillie; all. *Breigeschwulst*, angl. *atheroma*, it. et esp. *ateroma*]. Tumeur oblongue, élastique, formée par une matière blanchâtre, jaunâtre ou grisâtre, qui ressemble quelquefois à un pus épais, et dont la consistance surpasse toujours celle du méliceris. Il affecte spécialement le cuir chevelu, et les anciens lui donnaient le nom de *taupe*, de *tortue*, selon sa forme. Sa substance n'est autre chose que la matière sébacée fournie par la glande dilatée qui forme le kyste de la tumeur. Elle est composée : 1° de cellules épithéliales pavimenteuses, larges, pâles, quelquefois excavées, quelquefois parsemées de granulations graisseuses; 2° de granulations ou gouttes graisseuses libres; 3° de granulations de carbonates calcaire et magnésien, souvent abondants; 4° de cristaux de cholestérine, de globules de pus et d'un peu de liquide donnant à la substance sa consistance de bouillie. V. Loupe. — *Athérome artériel* ou *athérome* (ce mot étant employé à peu près uniquement aujourd'hui dans le sens d'athérome artériel). Lésion d'artérite chronique consistant en la formation d'un foyer de ramollissement, contenant un magma grenu, blanc grisâtre, sorte de matière plâtreuse ou de mastic à reflets brillants; ces foyers peuvent s'ouvrir spontanément et se déverser dans l'artère. Cette lésion débute ordinairement par une plaque indurée de la paroi, si bien que le mot athérome est devenu synonyme d'induration artérielle et d'artérite chronique. Les causes de l'athérome artériel sont les mêmes que celles de l'artériosclérose; l'artérite chronique donne lieu à l'athérome sur les grosses et moyennes artères, à la sclérose sur les petites. V. Artériosclérose.

**ATHÉROSPERME.** s. f. [*athero-sperma*]. Genre de plantes monimiacées de l'Australie, toniques et antiscorbutiques.

**ATHÉTOÏDE.** adj. Se dit de mouvements qui rappellent ceux de l'athétose.

**ATHÉTOSE.** s. f. [de α priv., et τίθημι, je pose]. Trouble moteur consistant en des mouvements involontaires des doigts et des orteils, caractérisés par leur lenteur et leur amplitude; les muscles de la face, du cou et de la nuque sont atteints plus rarement (Hammond).

**ATHLÉTIQUE.** adj. [*athleticus*, it. *atletico*]. — *Tempérament athlétique.* Celui dans lequel il y a prédominance du système musculaire. Il est caractérisé par une petite tête, le cou large et court, les épaules carrées, la poitrine développée, les muscles fortement dessinés.

**ATHREPSIE.** s. f. [de ἄθρεπτος, non nourri, de α priv., et τρέφω, nourrir]. Défaut de nutrition. || Ensemble des phénomènes morbides immédiats qui révèlent chez les enfants une nutrition incomplète (Parrot) : érythème, muguet, pemphigus, entérite, diarrhée, etc. || Actuellement on désigne sous ce nom la cachexie particulière que présentent les nouveau-nés à la suite des gastro-entérites prolongées.

**ATLAS.** s. m. [*atlas*, ἄτλας, all. *Atlas*, angl. *atlas*, it. *atlante*, esp. *atlas*, *atloïde*]. Première vertèbre du cou, qui supporte la tête, comme la Fable suppose qu'Atlas supporte la sphère céleste. C'est une sorte d'anneau irrégulier, partagé par un ligament transverse en deux parties, dont

l'antérieure reçoit l'apophyse odontoïde de l'axis, et la postérieure donne passage à la moelle. Ses apophyses articulaires, en raison de leur volume et de leur situation, sont nommées *masses latérales*. Ses fractures sont ordinairement compliquées de plaies et de luxations, et accompagnées de phénomènes médullaires redoutables.

**ATLÉ**. s. m. V. Tamarisc.

**ATLODYME**. s. m. [*atlodymus*, de ἄτλας, et δίδυμος, d'où, par contraction arbitraire, *dyme*, pris pour désigner tout monstre simple inférieurement et double supérieurement). Monstre qui, avec un seul corps, a deux têtes séparées, mais contiguës, et portées sur un cou unique (Isidore Geoffroy Saint-Hilaire).

**ATLOÏDE**. s. m., ou, selon Chaussier, s. f. L'*atlas*.

**ATLOÏDE** et **ATLOÏDIEN, IENNE**. adj. Qui se rapporte à l'*atlas*.

**ATLOÏDO-AXOÏDIEN, IENNE**. adj. [*atloido-axoideus*]. Qui a rapport aux vertèbres atloïde (atlas) et axis. — *Articulation atloïdo-axoïdienne*. Articulation résultant de la jonction de l'atlas avec l'axis par des facettes articulaires qu'unissent deux ligaments, l'un antérieur, l'autre postérieur. Elle est pourvue d'une synoviale très lâche. Elle peut être luxée par le mouvement de rotation forcée de la tête.

**ATLOÏDO-OCCIPITAL, ALE**. adj. [*atloido-occipitalis*]. Qui a rapport à l'atloïde et à l'occipital. — *Articulation atloïdo-occipitale*. Elle est formée par les condyles occipitaux et les facettes articulaires supérieures de l'atlas, encroûtés de cartilages. Elle possède une synoviale renforcée par les ligaments qui unissent l'atlas et l'apophyse odontoïde à l'occipital. — *Muscle atloïdo-occipital*. V. Droit *postérieur de la tête* (*petit*).

**ATLOÏDO-ODONTOÏDIEN, IENNE**. adj. — *Articulation atloïdo-odontoïdienne*. Union de l'apophyse odontoïde à l'arc antérieur de l'atlas au moyen du ligament transverse.

**ATLOÏDO-SOUS-MASTOÏDIEN, IENNE**. adj. et s. m. V. Oblique *supérieur de la tête*.

**ATLOÏDO-SOUS-OCCIPITAL, ALE**. adj. et s. m. V. Droit *latéral de la tête*.

**ATMIATRIE**. s. f. [de ἀτμὸς, vapeur, et ἰατρεία, médecine]. — *Atmiatrie pulmonaire* (Martin-Solon, 1834). Méthode thérapeutique qui consiste à diriger des vapeurs ou des gaz sur la membrane muqueuse de l'appareil respiratoire. Le chlore, les vapeurs des sels ammoniacaux, l'oxygène, l'acide carbonique, les divers éthers, les vapeurs d'iode ou de brome, d'arsenic, celles de diverses essences, celle d'eau pure ou chargée d'essences aromatiques, la fumée de datura, de belladone, etc., ont été surtout employés contre la phtisie, l'asthme, etc.

**ATMIDIATRIQUE**. s. f. [*atmidiatrice*, de ἀτμίς, ἀτμίδος, vapeur, et ἰατρικὴ, médecine; all. *Dampfheilkunde*, angl. *atmidiatrica*]. Méthode thérapeutique consistant dans l'emploi des vapeurs ou des gaz en bains ou en fumigations.

**ATMOMÈTRE** ou **ATMIDOMÈTRE**. s. m. [de ἀτμὸς, ou ἀτμὶς, vapeur, et μέτρον, mesure; all. *Atmometer*, *Dampfmesser*, angl. *atmometer*, it. *atmometro*]. Instrument employé à mesurer la rapidité de l'évaporation de l'eau sur la surface de la terre.

**ATMOSPHÈRE**. s. f. [*atmosphæra*, de ἀτμὸς, vapeur, σφαίρα, sphère : comme si l'on disait *sphère de vapeur*; all. *Luftkreis*, angl. *atmosphere*, it. et esp. *atmosfera*]. Couche de corps gazeux entourant de toutes parts, sur une épaisseur d'environ 65 à 80 kilomètres (V. Air), le globe terrestre, qui l'emporte avec lui dans ses mouvements diurnes et annuels. La température, dans les couches inférieures de l'atmosphère, dépend non seulement du rayonnement terrestre et céleste, mais encore du rayonnement direct du soleil. Les sols, suivant leur nature, élèvent ou abaissent la température jusqu'à une certaine hauteur, quand ils sont échauffés par le rayonnement solaire ou refroidis par le rayonnement nocturne. Les diverses terres, une fois échauffées par l'action solaire, ne se refroidissant pas dans le même temps, ne réagissent pas également par voie de rayonnement sur l'air ambiant; de sorte qu'à un instant donné, la température de l'air n'est pas égale à même hauteur pour chacune d'elles. D'où il résulte qu'à latitude égale, dans les mêmes conditions d'abri, dans des lieux peu éloignés et dont le sol n'est pas le même, la température moyenne est différente. La température s'accroît avec la hauteur jusqu'à 21 mètres. Elle diminue ensuite de 1 degré par 200 mètres d'élévation, en moyenne, quand il n'y a pas de nuages; quand il y en a, ceux-ci ont une température égale à celle de l'air pur ou moindre de 1 degré à 3 degrés environ; puis on arrive au-dessus d'eux à des couches d'air plus chaudes de 1 degré à 4 degrés que celles qui sont au-dessous, en raison de la réflexion solaire par leur surface supérieure (Tissandier). Pendant la nuit, la tranche superficielle du sol se refroidit moins que la couche d'air en contact avec elle ; et l'émission de chaleur de cette tranche superficielle réchauffe les corps placés au-dessus d'elle à une faible hauteur (Becquerel). L'atmosphère agit sur l'individu non seulement par son état de sécheresse ou d'humidité, de froid ou de chaleur, mais aussi par les microbes qu'elle contient (V. Air). — *Atmosphère maritime*. V. Air *marin*.

**ATMOSPHÉRIE**. s. f. Application aux usages médicaux ou autres des propriétés de l'atmosphère.

**ATMOSPHÉRIQUE**. adj. [*atmosphæricus*]. Qui appartient à l'atmosphère : *air*, *météore*, *phénomène atmosphérique*. — *Constitution atmosphérique*. V. Constitution. — *Pression atmosphérique*. V. Baromètre et Tension.

**ATMOSPHÉROLOGIE**. s. f. Traité de l'air atmosphérique considéré en masse.

**ATOCIE**. s. f. [*atocia*, de α priv., et τόκος, accouchement]. Synonyme de *stérilité* chez la femme.

**ATOME**. s. m. [*atomus*, ἄτομος, de α priv., et τομὴ, section; all. *Atom*, angl. *atom*, it. et esp. *atomo*]. Petite masse indivisible par les forces physiques et chimiques, ne pouvant exister à l'état de liberté, et constituant une molécule par sa soudure avec des particules semblables : c'est la plus petite quantité d'un élément qui puisse entrer dans une molécule (V. Molécule). — Les atomes n'ont jamais été vus et ne pourront jamais l'être. Il ne faut pas croire à leur existence comme à quelque chose de réel et d'objectif. Ce n'est qu'un artifice logique à l'aide duquel on enchaîne les faits. Mais, à ce titre, la conception atomistique mérite l'attention des savants, car, jusqu'ici, elle satisfait à tous les cas et ne reçoit aucun démenti. V. Équivalent et Signe.

**ATOMICITÉ**. s. f. — *Atomicité d'un corps*. Puissance de saturation de ce corps, dont le degré est mesuré par le nombre d'atomes d'un autre corps, pris pour type, nécessaire à cette saturation. Comme la notion du *poids atomique*, celle de l'atomicité a pour point de départ les lois de Gay-Lussac sur les rapports simples des volumes gazeux entrant en combinaison, qui ont permis d'établir que tous les gaz contiennent le même nombre d'atomes sous le même volume : sachant que 1 volume de chlore, d'oxygène ou d'azote, s'unit à 1, 2, ou 3 volumes d'hydrogène, on peut dire que c'est 1 atome de chlore, d'oxygène ou d'azote, qui s'unit à 1, 2, 3 atomes d'hydrogène, ou qu'il faut 1 atome de chlore pour *saturer* 1 atome d'hydrogène, tandis qu'il en faut 2 d'oxygène, 3 d'azote, pour arriver au même résultat. Le chlore est *monoatomique*, l'oxygène *diatomique*, l'azote *triatomique*. L'atomicité d'un corps est donc la quantité *maximum* d'atomes d'un

autre corps qui sature le premier en formant une combinaison; ainsi jamais on ne trouve plus de 2 atomes d'hydrogène combinés à 1 atome d'oxygène, c'est pourquoi celui-ci est dit diatomique. D'un autre côté, dans les substitutions, 1 atome de chlore remplacera 1 atome d'hydrogène; 1 atome d'oxygène remplacera 2 atomes d'hydrogène; 1 atome d'azote, 3 atomes d'hydrogène; on a ainsi la notion vraie d'*équivalence des atomes*; et comme cette puissance de substitution est égale à la puissance de saturation, puisqu'elles sont corollaires l'une de l'autre, on les appelle indifféremment *atomicité*.

**ATOMIQUE.** adj. [*atomicus*, all. *atomisch*, angl. *atomical*]. Qui a rapport aux atomes. — *Poids atomique*. Poids des atomes qu'on ne peut fixer directement, mais qu'on peut évaluer en se fondant sur la théorie atomique : en effet, si des volumes égaux de gaz ou de vapeurs contiennent des nombres d'atomes égaux, le nombre d'atomes de deux gaz est évidemment le même que celui de leurs volumes; de même le poids des atomes est le même que celui des volumes égaux. Ce poids de volumes égaux de gaz n'étant autre que leur densité, le poids atomique est proportionnel à cette densité, et il suffit, pour avoir le poids atomique, de rapporter la densité du gaz à celle de l'hydrogène pris pour type. L'hydrogène ayant une densité de 0,069, et son poids atomique étant représenté par 1, celui de l'oxygène, dont la densité est de 1,1056, c'est-à-dire 16 fois plus grande, sera de 16. Ces poids *atomiques* sont identiques aux poids *équivalents*, ou sont avec eux dans un rapport très simple. — *Théorie atomique*. Théorie énoncée par Dalton, en 1807, sous cette forme : au moment où ils se combinent, les corps sont au dernier terme de leur division, ils sont insécables, ce sont des atomes; les combinaisons se font donc entre atomes. Elle est fondée sur la loi des proportions définies et des proportions multiples : en effet, si deux corps se combinent toujours en même poids, en proportion définie, c'est qu'ils sont descendus au même degré de division, lequel, pour être constant, doit être au dernier terme possible, l'atome; d'autre part, quand deux corps forment plusieurs combinaisons, l'un d'eux a une quantité invariable, et l'autre une quantité qui varie toujours suivant des nombres entiers, parce qu'ils sont au dernier terme de division, l'atome, qui ne peut se fractionner. Plus tard, Ampère prenant pour point de départ, outre la théorie précédente, les deux lois suivantes (Gay-Lussac, 1808) : les volumes de deux gaz qui se combinent entre eux sont dans des rapports simples; le volume du composé gazeux est aussi dans un rapport simple avec la somme des volumes gazeux des composants, et considérant que tous les gaz ont le même coefficient de dilatation et une même compressibilité, émit l'hypothèse que tous les gaz (et vapeurs), se comportant de la même façon, ont la même structure, le même arrangement moléculaire, et que par conséquent ils contiennent le même nombre d'atomes sous le même volume : c'est cette théorie qui a permis de calculer les *poids atomiques*.

**ATOMISTIQUE.** adj. Se dit d'une théorie qui considère les corps comme formés de particules matérielles infiniment petites eu égard à nos sens, et dont les formes, ainsi que les propriétés particulières, constituent la nature chimique de chaque corps. V. ATOME et ATOMIQUE.

**ATOMON.** s. m. La *jusquiame noire*.

**ATONIE.** s. f. [*atonia*, ἀτονία, de α priv., et τόνος, ton, ressort; all. *Erschlaffung*, *Schwäche*, angl. *atony*, it. et esp. *atonia*]. Défaut de ton, faiblesse d'un organe contractile, par relâchement des tissus et non par affaiblissement de leurs fonctions comme dans l'*asthénie*. — *Atonie nutritive*. Nom donné par Dupuytren à l'*atrophie*. — *Atonie utérine*. État de relâchement de la matrice, qui, pendant le travail, diminue la force, la durée et l'efficacité des douleurs, de façon à ralentir l'expulsion du fœtus; et, pendant la période de délivrance, empêche le resserrement des vaisseaux utérins et donne lieu à des hémorragies.

**ATONIQUE.** adj. [*atonicus*, it. et esp. *atonico*]. Qui tient à l'atonie. — *Médicament atonique* (Schwilgué). Celui qui produit une diminution de l'état d'excitation. — *Ulcère atonique*. Celui où la production des liquides et la cicatrisation sont languissantes.

**ATORCULARIEN, IENNE.** adj. [de α priv., et *torcular*, pressoir]. — *Sinus atorculariens*. Sinus craniens qui ne se rendent pas dans le pressoir d'Hérophile.

**ATOXIQUE.** adj. Qui n'a point de venin.

**ATRABILAIRE.** adj. [*atrabilarius*, μελαγχολικὸς, all. *atrabilarisch*, *schwarzgallig*, angl. *atrabiliary*, it. *atrabiliare*, esp. *atrabiliar*]. Qui a rapport à l'atrabile; qui présente les troubles rapportés à l'existence de cette humeur. Ce mot est, d'après son étymologie, exactement synonyme de *mélancolique*. — *Capsules atrabilaires*. Nom donné aux capsules surrénales auxquelles on attribuait la formation de l'atrabile : de là le nom d'*artères* et de *veines atrabilaires* donné aux artères et aux veines surrénales.

**ATRABILE.** s. f. [*atrabilis*, de *atra*, noire, et *bilis*, bile : bile noire; μέλαινα χολή]. Nom donné par les anciens à une humeur épaisse, noire, âcre, qu'ils supposaient sécrétée par les capsules surrénales, et à laquelle ils attribuaient l'apparition d'affections tristes, d'accès d'hypocondrie. L'existence de cette humeur est imaginaire et ce qu'on en a dit ne peut s'entendre que de la bile, quelquefois très foncée dans les maladies.

**ATRACHÉLIE.** s. f. [de α priv., et τράχηλος, cou]. Anomalie caractérisée par l'absence ou par la brièveté extrême du cou.

**ATRAMENTAIRE.** adj. [de *atramentum*, atrament, encre]. Qui a l'aspect et la saveur de l'encre.

**ATRÉSIE.** s. f. [*atresia*, de α priv., et τρῆσις, trou]. Occlusion des ouvertures naturelles. ‖ Synonyme d'*imperforation*. ‖ Se dit pour rétrécissement. V. APROCTIE, IMPERFORATION, VAGIN.

**ATRÉTÉLYTRIE.** s. f. [*atretelytria*, de ἄτρητος, imperforé, et ἔλυτρον, vagin]. Imperforation du vagin.

**ATRÉTENTÉRIE.** s. f. [*atretentia*, de ἄτρητος, imperforé, et ἔντερον, intestin]. Imperforation de quelque partie du tube intestinal.

**ATRÉTISME.** s. m. L'état permanent d'atrésie.

**ATRÉTOBLÉPHARIE.** s. f. [*atretoblepharia*, de ἄτρητος, imperforé, et βλέφαρον, paupière]. Non-séparation ou accolement des paupières.

**ATRÉTOCÉPHALE.** adj. et s. m. [de ἄτρητος, imperforé, et κεφαλή, tête]. Dont les orifices de la tête sont imperforés.

**ATRÉTOCORME.** adj. et s. m. [de ἄτρητος, imperforé, et κόρμος, tronc]. Dont les orifices du bassin (vulve, anus, urètre) sont imperforés.

**ATRÉTOCYSIE.** s. f. [*atretocysia*, de ἄτρητος, imperforé, et κυσὸς, anus]. Imperforation de l'anus.

**ATRÉTOCYSTIE.** s. f. [*atretocystia*, de ἄτρητος, imperforé, et κύστις, vessie]. Imperforation de la vessie.

**ATRÉTOGASTRIE.** s. f. [*atretogastria*, de ἄτρητος, imperforé, et γαστήρ, estomac]. Imperforation de l'estomac.

**ATRÉTOLÉMIE.** s. f. [*atretolæmia*, de ἄτρητος, imperforé, et λαῖμος, gosier]. Imperforation de la partie supérieure des voies digestives, le pharynx et l'œsophage.

**ATRÉTOMÉTRIE.** s. f. [*atretometria*, de ἄτρητος, imperforé, et μήτρα, matrice]. Imperforation de la matrice.

**ATRÉTOPSIE.** s. f. [*atretopsia*, de ἄτρητος, imperforé, et ὤψ, œil]. Imperforation de la pupille.

**ATRÉTORRHINIE.** s. f. [*atretorrhinia*, de ἄτρητος, imperforé, et ῥίν, nez]. Imperforation du nez.

**ATRÉTOSTOMIE.** s. f. [*atretostomia*, de ἄτρητος, imperforé, et στόμα, bouche]. Imperforation de la bouche.

**ATRÉTURÉTRIE.** s. f. [*atreturethria*, de ἄτρητος, imperforé, et οὐρήθρα, urètre]. Imperforation de l'urètre.

**ATRICHIASIS** ou **ATRICHIE.** s. f. [de α priv., et θρὶξ, cheveu]. Absence des cheveux. V. Calvitie et Poil.

**ATRIPLICISME.** s. m. [*atriplex*]. Intoxication par l'arroche. La cause des accidents de l'atriplicisme est encore obscure; en effet Matignon a pu faire ingérer à des individus des pousses d'arroche sans produire d'accidents toxiques; de même des frictions sur la peau avec des feuilles de cette plante ont donné des résultats négatifs. Aussi, d'après cet auteur, l'atriplicisme serait dû non à l'action de la plante elle-même, mais à celle d'acariens qu'on trouve souvent sur ses feuilles. Pourtant il faut ajouter que pour Mégnin ces insectes ne sont pas des acariens, mais des pucerons analogues à ceux que l'on trouve en France sur les rosiers et par conséquent inoffensifs.

**ATROPA.** s. f. V. Belladone.

**ATROPE.** adj. [de α priv., et τρέπειν, tourner, τρόπος, tour]. Se dit de l'*ovule droit*. V. Droit.

**ATROPHIE.** s. f. [*atrophia*, ἀτροφία, de α priv., et τροφὴ, nourriture; all. *Darrsucht*, angl. *atrophy*, it. et esp. *atrofia*]. État des éléments anatomiques qui décroissent et présentent le phénomène inverse du développement, sous l'influence d'une diminution de nutrition. Celle-ci peut être *normale*, physiologique : c'est ainsi que disparaissent les éléments des appareils de transition, comme celui de Wolff, comme le thymus, et que se modifient dans la vieillesse presque tous les tissus, organes et appareils (*atrophie sénile*); — ou elle est *morbide*, pathologique : elle dépend alors d'une cause générale (tuberculisation pulmonaire, consomption fébrile, autophagie par inanition, par dyspepsie, par diabète, etc.), ou d'une cause locale (ischémie par compression, défaut d'exercice, diminution ou suspension de l'influx nerveux); l'étiologie explique l'existence d'*atrophies générales* et *partielles*. Il existe une *atrophie simple* qui donne lieu à la diminution de volume ou de nombre des éléments anatomiques; le plus souvent ceux-ci présentent une dégénérescence qui aboutit à leur ramollissement, c'est l'*atrophie granulo-graisseuse*, dont le type se trouve dans le tissu musculaire. L'*atrophie* peut être due à une lésion directe de l'élément en question (*atrophies primitives*), ou au contraire à une lésion d'un organe dont l'intégrité est indispensable à son fonctionnement (*atrophies secondaires*, qui peuvent être d'origine *vasculaire* ou d'origine *nerveuse*). — *Atrophie cachectique*. Atrophie générale produite par une des causes dites consomptives ou physiques. — *Atrophie cardiaque*. Diminution du volume du cœur, qu'on rencontre surtout à la suite de la fièvre typhoïde et de la tuberculose, et qui s'accompagne souvent de surcharge graisseuse. — *Atrophie cérébrale*. Chez l'enfant, elle résulte d'un arrêt de nutrition ou d'une encéphalite aiguë non suppurée, et mène à l'idiotisme; chez le vieillard, elle est produite par l'oblitération des artères du cerveau. — *Atrophie jaune aiguë du foie*. V. Ictère grave. — *Atrophie mésentérique*. V. Carreau. — *Atrophies musculaires*. *a*. Dans le cas de *substitution graisseuse ou adipeuse des muscles* (*transformation graisseuse* des auteurs), il y a atrophie du faisceau musculaire strié et remplacement par des vésicules nouvelles. Ici les faisceaux perdent la régularité de leurs stries, et se remplissent de granulations moléculaires bien longtemps avant d'avoir diminué de moitié de volume. Lorsque leur volume est réduit à ce point, aucun n'offre plus trace de stries, et tout se trouve rempli de granulations grisâtres, de volume presque uniforme. Ces granulations ne sont pas toutes graisseuses. Les faisceaux ainsi devenus granuleux ne diminuent guère de volume au-dessous des trois quarts du diamètre normal. Arrivés à ce point, ils se résorbent tout à fait, soit en offrant çà et là des interruptions, disparaissant comme des barres de plomb qui fondent par leurs bouts et deviennent de plus en plus courtes sans perdre beaucoup de leur diamètre; soit en étant comprimés par les vésicules adipeuses voisines, et s'aplatissant avant de disparaître tout à fait. A mesure que les faisceaux disparaissent, des séries de vésicules adipeuses en prennent la place, et se substituent ainsi aux éléments musculaires. D'autres fois il n'y a que diminution de volume sans résorption complète; alors les vésicules adipeuses ne font que s'interposer aux faisceaux striés. *b*. Dans un autre genre d'atrophie des faisceaux striés, le tissu se comporte comme une cicatrice ou un tissu albuginé qui se rétracte; c'est celui qui a reçu le nom de *transformation fibreuse* des muscles. Ici les faisceaux diminuent de largeur, jusqu'au point d'être réduits à 0m,010 ou 0m,008. Les vésicules adipeuses, normalement interposées aux faisceaux striés, n'augmentent pas de quantité. Les faisceaux striés diminuent aussi de longueur; d'où la flexion forcée des articulations et la rétraction des membres. Ils ne perdent leurs stries que lorsqu'ils sont réduits au quart environ de leur volume normal. Ils pâlissent beaucoup, deviennent très transparents, mais jamais très granuleux. Lorsque les stries ont complètement disparu, la cavité du sarcolemme est pleine d'un contenu amorphe (au lieu d'être strié), finement granuleux, à granulations rares, mais très fines, et dont aucune n'est de nature graisseuse (Ch. Robin). — *Atrophie musculaire progressive* (*paralysie musculaire atrophique*, *atrophie musculaire primitive* ou *idiopathique*). Affection décrite d'abord par Duchenne (de Boulogne), et caractérisée anatomiquement par une myélite atrophique des cornes antérieures. Le premier symptôme consiste dans la difficulté d'exécuter certains mouvements, qui sont sous la dépendance de muscles dont l'atrophie se manifeste à la vue par la diminution ou la disparition de leur relief. Cependant ces muscles peuvent encore se contracter soit volontairement, soit par l'action de l'électricité : ils ne sont pas paralysés, mais atrophiés, et cette atrophie amène des déformations et des troubles fonctionnels. Le plus souvent, elle débute par certains muscles de la main, et celle-ci prend la forme dite en griffe; puis elle s'étend au bras, à l'épaule, au tronc, à la nuque, au membre inférieur; la mort survient lorsque l'atrophie a gagné le diaphragme et les muscles respiratoires et masticateurs. Quant aux *contractions fibrillaires* indiquées dans les muscles qui s'atrophient, elles sont loin d'être constantes. A l'autopsie on constate, dans les cornes antérieures de la moelle, l'altération ou la disparition d'un grand nombre de cellules motrices, dans les régions médullaires qui envoient des nerfs aux muscles atrophiés; la névroglie est en voie d'hyperplasie; les cordons antérieurs sont souvent sclérosés et les racines antérieures atrophiées. Quant aux muscles lésés, ils présentent une coloration feuille morte et ils renferment des granulations grisâtres ou graisseuses; beaucoup de faisceaux ont disparu, mais sans être remplacés par des séries de vésicules adipeuses, comme cela a lieu dans les cas de *substitution graisseuse* des muscles. — *Atrophie nerveuse*. Lésion des cordons nerveux végétatifs, craniens et rachidiens, consistant dans la diminution de nombre et de volume et dans la transformation graisseuse de leurs éléments. Elle paraît dans des circonstances variables, qu'on peut rattacher à trois ordres : tantôt elle est consécutive à un traumatisme ou à une compression anormale des nerfs; tantôt elle résulte du défaut de fonctionnement des parties d'où ils partent ou de celles auxquelles ils se distribuent; plus rarement, elle survient spontanément, sans cause connue. Dans les deux premières formes, il y a

seulement dégénérescence graisseuse de la moelle du nerf et de son cylindraxe; dans la troisième, il y a, outre la dégénérescence graisseuse, une transformation fibreuse des éléments. Ces lésions se traduisent par des paralysies multiples des parties auxquelles se distribuent les nerfs atrophiés. — *Atrophie nerveuse progressive* (Jaccoud). Affection caractérisée anatomiquement par l'atrophie disséminée et envahissante d'un nombre plus ou moins grand de cordons nerveux, et cliniquement par la paralysie musculaire, à marche extensive, des régions qui reçoivent ces cordons. Elle diffère de l'atrophie musculaire progressive en ce que la diminution de volume des muscles est toujours précédée de la paralysie; en ce que cette diminution n'est pas proportionnelle à la gêne des mouvements; en ce que la contractilité électrique est absolument abolie. L'absence de lésions médullaires la distingue de la forme de myélite que Duchenne (de Boulogne) a décrite sous le nom de paralysie générale spinale antérieure subaiguë, bien que les symptômes des deux affections soient semblables. — *Atrophie de la papille optique*. V. Papille *optique*. — *Atrophie secondaire*. V. Exsudat. — *Atrophie viscérale*. Atrophie simple ou accompagnée de dégénérescence, qui atteint un des organes situés dans une des trois cavités splanchniques, tels que le cerveau, le cœur, le rein, l'estomac, le foie, etc.; elle succède à un travail irritatif ou inflammatoire. — *Atrophie unilatérale de la face*. V. Trophonévrose.

**ATROPHIQUE.** adj. Qui a rapport à l'atrophie. — *Choroïdite atrophique*. V. Scléro-choroïdite. — *Dissolution atrophique* (Magendie). L'ulcération des tissus qui survient par suite d'inanition. — *Paralysie musculaire atrophique*. V. Atrophie *musculaire progressive*.

**ATROPINE.** s. f. [*atropium*, all. *Atropin*, it. et esp. *atropina* ($C^{34}H^{23}AzO^6$, ou, en atomes, $C^{17}H^{23}AzO^3$). Alcaloïde retiré par Brandes de la belladone. Cristallisable en aiguilles d'un blanc brillant, soluble dans l'alcool bouillant, peu soluble dans l'eau (1 p. 500) et dans l'éther (1 p. 50). L'atropine est vénéneuse, dilate fortement la pupille, et supprime la plupart des sécrétions glandulaires; elle augmente l'excitabilité du système nerveux central, puis le paralyse. Elle se donne en granules de 1 milligramme (un à quatre par jour progressivement contre l'épilepsie, la chorée, l'incontinence d'urine); en teinture (1 à 3 gouttes en potion), ou en sirop (10 à 30 gr.), ou en prises de un quart de milligramme (une à deux par jour), dans la coqueluche et comme prophylactique de la scarlatine; en pommade, elle a les mêmes applications oculaires que son sulfate, qu'on emploie de préférence. — *Sulfate d'atropine*. Sel neutre cristallin que forme l'atropine avec l'acide sulfurique; il est très soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'éther. Dans l'iritis aiguë, on l'emploie pour dilater la pupille à la dose de 5 centigrammes de sulfate neutre dans 10 grammes d'eau, qu'on instille par gouttes d'heure en heure, afin d'éviter les adhérences iriennes; on l'emploie de même toutes les fois qu'il s'agit d'éviter ces adhérences, ou pour dilater la pupille lors de l'examen ophtalmoscopique. On en fait aussi une solution au millième, dont chaque goutte représente deux dixièmes de milligramme de sel, et dont on injecte cinq gouttes (1 milligr. de sel) sous la peau dans la sciatique et les autres névralgies. — *Valérianate d'atropine*. Sel très soluble dans l'eau, que l'on emploie à la dose de un demi à 1 milligramme par vingt-quatre heures, comme antinévralgique.

**ATROPISME.** s. m. Ensemble des symptômes présentés par l'emploi jusqu'à dose toxique de la belladone ou de l'atropine. Dans une première période, d'excitation, on observe un délire agité, avec hallucinations et agitation musculaire désordonnée (folie atropique); la deuxième période, de dépression, est marquée par la résolution musculaire, l'insensibilité, le coma.

**ATTACHE.** s. f. Point où se fixe l'extrémité d'un muscle ou d'un ligament.

**ATTACHEMENT.** s. m. [all. *Zuneigung*, angl. *attachment*, it. *attacamento*, esp. *afecion*]. Sous ce nom et celui d'*amitié*, Gall décrit une fonction cérébrale, commune à l'homme et aux animaux, dont l'appareil serait placé près de celui de l'*amour de la progéniture*.

**ATTAQUE.** s. f. [*insultus*, εἰσβολή, all. *Anfall*, angl. *a fit*, it. *attacco*, esp. *ataque*]. Invasion ordinairement subite d'une maladie périodique, telle que la goutte, le rhumatisme; ou d'une affection qui, sans être périodique, est sujette à des retours plus ou moins fréquents : telle est l'apoplexie, l'épilepsie, etc. V. Accès. — *Attaque de nerfs*. V. Névrose.

**ATTELLE** ou **ÉCLISSE.** s. f. [*assula*, *ferula*, νάρθηξ, all. *Schiene*, angl. *splinters*. *Attelle*, anc. franç. *astelle*, vient, par une légère mutation, du bas latin *astula*, planchette, dit pour *assula*, de *assis*, ais, planche. *Éclisse*, anç franç. *esclice*, paraît venir d'un mot germanique *kliozan*, diviser]. Lame de bois flexible, mais résistante, plus ou moins longue, que l'on applique, garnie de linge, le long d'un membre fracturé, pour le maintenir dans l'immobilité et prévenir le déplacement des fragments. On fait aussi des attelles avec des écorces d'arbre, du fer-blanc, de la baleine, du cuir, etc., avec un carton fort épais, que l'on mouille avant de les appliquer, et qui se moulent alors sur le membre auquel on les fixe par un bandage roulé. Les attelles sont ou simples, ou creusées de mortaises et d'échancrures, dans lesquelles sont introduits les lacs destinés à exercer l'extension et la contre-extension.

**ATTENTAT.** s. m. — *Attentat à la pudeur*. Tout acte exercé sur une personne avec le but de blesser sa pudeur ou de nature à produire cet effet. Sous cette dénomination, la loi ne comprend pas seulement les attentats commis pour satisfaire une jouissance sensuelle (V. Viol), mais aussi ceux qui peuvent être commis par tout autre motif, haine, vengeance, curiosité, etc. La *bestialité* ne se présente que comme attentat aux mœurs en général; la *pédérastie* peut exiger l'intervention du médecin légiste, soit comme simple outrage à la pudeur (V. Outrage *à la pudeur*), s'il y a consentement des deux individus, soit comme attentat à la pudeur, par suite de violence exercée sur la victime ou de minorité de celle-ci. Le médecin légiste est appelé à intervenir, dans les cas d'*attentats aux mœurs*, pour constater si telle ou telle déformation des organes génitaux, des orifices anal et même buccal, sont le résultat de ces attentats.

**ATTENTE.** s. f. — *Ligature d'attente*. V. Ligature.

**ATTENTION.** s. f. [*attentio*, *ad*, vers, et *tendere*, tendre, se porter; all. *Aufmerksamkeit*, angl. *attention*, it. *attenzione*, esp. *atencion*]. Phénomène physiologique complexe, bien étudié par Gall; c'est un *résultat* de facultés innées, auquel concourent à la fois d'ordinaire un ou plusieurs instincts et une ou plusieurs facultés intellectuelles (V. Résultat); mais n'est pas la *source*, la *cause*, le *principe générateur* de ces facultés, comme l'ont soutenu quelques métaphysiciens. Plus l'instinct, le penchant, sont énergiques, plus est énergique l'action des facultés intellectuelles; plus est intime, profond, le rapport entre l'intelligence et l'objet extérieur, plus est grande ou profonde l'attention. Le renard affamé évente le lièvre, le faucon dans les airs entrevoit l'alouette : leur attention est éveillée. L'attention peut aussi avoir pour point de départ l'activité d'une fonction intellectuelle en particulier; l'esprit d'analyse ou de synthèse conduit le philosophe à une idée belle, l'artiste à une idée heureuse : toutes les autres facultés entrent aussitôt en rapport avec

la précédente, l'homme se trouve dans l'acte d'attention. Suivant le degré de développement des instincts ou des facultés intellectuelles, l'*attention* sera plus ou moins grande.

**ATTÉNUANT, ANTE.** adj. et s. m. [*attenuans, attenuare*, atténuer, diminuer, de *ad*, à, et *tenuis*, ténu ; all. *verdünnend*, angl. *attenuant*, it. *attenuante*, esp. *atenuante*]. — *Médicaments atténuants*. Ceux auxquels on supposait autrefois la propriété de rendre les humeurs plus ténues, moins épaisses.

**ATTÉNUATION.** s. f. [*attenuatio*, λέπτυνσις]. Emploi de la diététique de manière à produire l'amaigrissement régulier par la combinaison d'un régime alimentaire atténuant avec des purgatifs, des sudorifiques et un exercice réglé. — *Atténuation des bactéries*. Diminution de la vitalité des bactéries, ou plus spécialement de leur propriété de sécréter des ferments, des toxines, des pigments, etc., enfin et surtout de leur virulence. L'atténuation des bactéries peut arriver à transformer les germes en vaccins figurés, les microbes ayant perdu la propriété de sécréter des toxines actives mais ayant gardé celle de produire des substances vaccinantes.

**ATTÉNUÉ, ÉE.** adj. [*attenuatus*, λελεπτυσμένος]. Se dit des organes insensiblement rétrécis ou amincis.

**ATTITUDE.** s. f. [*situs corporis*, all. *Lage*, angl. *attitude, posture*, it. *attitudine* ; le mot français vient de l'italien, qui est lui-même dérivé de *aptitudo*, venant de *aptus*, apte]. Situation durable du corps, position qu'il conserve pendant un certain laps de temps. L'étude en offre une grande importance pour le diagnostic des maladies générales, des affections des muscles, des articulations, et de certaines formes d'aliénation mentale.

**ATTRACTIF, IVE.** adj. [*attractivus, attrahens*, de *ad*, et *trahere*, tirer vers, qui attire ; all. *attractorisch*, angl. *attractive*, it. *attrattivo*, esp. *atractivo*]. Se dit de ce qui attire : *force attractive* (V. FORCE). L'aimant est un *corps attractif*.

**ATTRACTIFS.** s. m. pl. Les vésicants et les suppuratifs qui, par l'irritation qu'ils déterminent, *attirent* les fluides vers le lieu où ils sont appliqués. — *Attractif d'Estanque* (du nom de son inventeur). Genre de levier dont le point d'appui se trouve dans la main de l'opérateur et hors de la bouche, à l'aide d'une poignée garnie d'un pignon comme celui du brise-pierre. Ce point d'appui donne à l'attractif par un mouvement que l'opérateur peut maîtriser à sa volonté, la somme de puissance que peuvent nécessiter les diverses opérations pour l'extraction des dents ; la dent, étant saisie, glisse sur le mors inférieur par l'attraction du pignon. On peut adapter à volonté sur cet instrument tous les genres et toutes les formes de mors employés dans les daviers et pinces.

**ATTRAPE-LOURDAUD.** s. m. V. BISTOURI.

**ATTRIBUT.** s. m. [de *attribuere*, attribuer]. Ce qui est permanent et essentiel dans une espèce, dans un individu ou dans une de ses parties. L'énoncé méthodique des attributs sert à former des définitions. ‖ En physiologie, on dit quelquefois *attributs des systèmes*, au lieu de dire *usages généraux* dont les systèmes sont chargés. V. ANATOMIE et SYSTÈME.

**ATTRITION.** s. f. [*attritio*, de *ad*, à, et *terere*, *tritum*, broyer ; all. *Zermalmung*, angl. *attrition*, it. *attrizione*, esp. *atricion*]. Broiement, frottement ou écorchure superficielle résultant d'un frottement. ‖ Le plus haut degré de la contusion, l'écrasement d'une partie quelconque.

**ATYPIQUE.** adj. [*atypicus*, de α priv., et τύπος, type ; all. *atypisch*, angl. *atypic*]. Se dit des maladies périodiques, et surtout des fièvres intermittentes, dont les accès reviennent sans aucune régularité. — *Cancer atypique*. Cancer formé d'éléments cellulaires dont le type histologique s'écarte de celui des éléments cellulaires originaux.

**AUBÉPINE.** s. f. [de *alba spina*, blanche épine ; all. *Hagedorn*, angl. *hawthorn*, it. *biancospino*, esp. *espina blanca*]. Le *Mespilus oxyacantha*, L., arbuste du genre *Néflier*, dont les baies sont astringentes.

**AUBERGINE.** s. f. [all. *Eierpflanze*, angl. *melongena*, it. *petonciano*, esp. *alberengena*]. Fruit du *Solanum melongena*, L. (*morelle mélongène*), famille des solanées, qui sert à l'alimentation de l'homme dans tout le midi de l'Europe.

**AUDINAC** (Ariège). — *Eaux minérales, sulfatées calciques* : 1gr,983, dont 1gr,117 de sulfate de chaux ; tièdes, 22°. Deux établissements : mai à octobre.

**AUDIOMÈTRE.** s. m. [de *audire*, entendre, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à apprécier l'acuité auditive au moyen d'un appareil d'induction relié à un téléphone et permettant de graduer l'intensité du son (Hughes).

**AUDIPHONE.** s. m. [de *audire*, entendre, et φωνή, voix]. Instrument usité dans certains cas de surdité tenant à une lésion de l'oreille moyenne : les vibrations sonores arrivent à l'oreille interne par les parois osseuses du labyrinthe, et non par la chaîne des osselets.

**AUDITIF, IVE.** adj. [*auditivus*, de *auditus*, l'ouïe ; ἀκουστικὸς, angl. *auditory*, it. et esp. *auditivo*]. Qui a rapport à l'ouïe. — *Artères* et *veines auditives*. Vaisseaux qui pénètrent dans les conduits auditifs, et sont, comme eux, distingués en *externes* et en *internes*. L'artère auditive externe (tympanique, Ch.) est fournie par la maxillaire interne ; l'interne est un rameau de la basilaire. Les veines auditives se rendent aux jugulaires interne et externe. — *Bulbe auditif*. Le labyrinthe membraneux et le limaçon considérés dans leur ensemble. — *Conduit auditif externe*. 1° Le canal de la base du rocher qui loge le *conduit auriculaire* ; 2° ce dernier lui-même. V. OREILLE *externe*. — *Conduit auditif interne*. Canal de la face postérieure du rocher qui reçoit le nerf auditif. — *Méats* ou *trous auditifs*. Orifices des conduits auditifs. — *Nerf auditif*. Nom d'abord donné aux nerfs facial et labyrinthique réunis sous la dénomination de *nerf de la septième paire* ; puis au nerf labyrinthique seulement. Le nerf auditif, appelé aussi *nerf acoustique* et *labyrinthique*, *nerf de la huitième paire*, naît par plusieurs filets très fins au-dessous du plancher du quatrième ventricule, sur lequel ils viennent ramper pour contourner le pédoncule cérébelleux inférieur. Il s'introduit avec le nerf facial dans le conduit auditif interne, au fond duquel il se divise en deux branches, l'une pour le limaçon, l'autre pour le vestibule et les canaux demi-circulaires. V. OREILLE. — *Organes auditifs*. V. OREILLE.

**AUDITION.** s. f. [*auditio*, de *audire*, entendre ; ἀκοή, all. *Gehör*, angl. *audition*, it. *audito*, esp. *audicion*]. Action d'entendre ; sensation qui nous fait percevoir les sons. On peut distinguer l'audition proprement dite, ou purement passive, qui consiste à *entendre* les sons qui viennent frapper l'oreille ; et l'audition active (*auscultation*), qui a lieu lorsqu'on *écoute*. V. AUSCULTATION et OUÏE. ‖ *Audition colorée*. Phénomène qui consiste dans l'association de certaines apparences visuelles à des sensations auditives, la perception d'un son donné entraînant celle d'une couleur déterminée ; ces sensations sont absolument arbitraires et varient suivant chaque sujet. Ces associations sensorielles ne se rencontrent pas seulement dans le phénomène de l'audition colorée, mais les diverses autres sensations visuelles, olfactives, gustatives, tactiles, peuvent aussi s'accompagner. Dans tous ces cas on dit qu'il y a *pseudesthésie*, la sensation associée étant fausse, c'est-à-dire ne répondant pas à une réalité objective. Les apparences visuelles perçues ainsi portent le nom de *photismes*.

**AUENBRUGGER** (Léopold). Médecin autrichien né en 1722, mort en 1809, qui publia en 1761 un traité sur la percus-

sion du thorax; il est le premier auteur qui se soit occupé de la percussion d'une manière spéciale, et l'ait érigée en méthode de diagnostic des maladies de la poitrine. — *Signe d'Auenbrugger.* Voussure précordiale et épigastrique que l'on rencontre dans les péricardites aigües avec épanchement; quand la quantité de liquide est abondante, le diaphragme s'abaisse, au point de déterminer la production d'une tumeur proéminente à l'épigastre.

**AUFRECHT** (médecin allemand contemporain). — *Parenchymatose aiguë d'Aufrecht* (dans les ictères infectieux). Hépato-néphrite infectieuse; inflammation aigüe des principaux viscères, en particulier du foie et des reins, qui sont augmentés de volume et dégénérés.

**AUGMENT.** s. m. [*augmentum*, de *augere*, augmenter; ἀκμή, all. *Zunehmen*, angl. *increase*, it. et esp. *aumento*]. Première période ou période d'accroissement des maladies.

**AUGNATHE.** s. m. [*augnathus*, de αὖ qui indique un redoublement, et γνάθος, mâchoire] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a une tête accessoire presque réduite à une mâchoire inférieure attachée à celle de la tête principale.

**AULACOMÈLE.** s. f. [*specillum*, *sulcatum*, de αὖλαξ, sillon, et μήλη, sonde]. Sonde cannelée.

**AULUS** (Ariège). *Eaux minérales, sulfatées calciques*, 2gr,33 de sels dont 1gr,816 de sulfate de chaux; froides et tièdes, 17 à 20°. Ces eaux sont laxatives et diurétiques, et à forte dose purgatives; elles auraient une action spéciale, stimulante sur la circulation abdominale. On les emploie dans les affections du tube digestif avec constipation, les hémorroïdes, la gravelle, la goutte, la syphilis. Établissement : 15 mai au 15 octobre. L'eau est exportée.

**AUNE** ou **AULNE.** s. m. [*Betula alnus*, L., et mieux *Alnus glutinosa*, Wildenow; all. *Erlenbaum*, angl. *aldertree*, it. *alno*, esp. *aliso*]. Arbre indigène de la famille des bétulacées, dont l'écorce est astringente et tonique. — *Aune noir*, la *bourdaine*. V. Nerprun.

**AUNÉE** ou **AULNÉE.** s. f. [*Inula helenium*, L., *Inula campana*, all. *Alant*, angl. *helenium elecampane*, it. *inula*, esp. *inola*]. Plante synanthérée corymbifère, J., dont la racine (*radix helenii* des pharmaciens), grosse, irrégulièrement conique, charnue, rougeâtre à l'extérieur, blanchâtre en dedans, a une forte odeur aromatique, une saveur un peu âcre, amère et camphrée. Elle est employée comme tonique, emménagogue et diaphorétique. On l'administre en poudre (2 à 4 gr.), en infusion (32 gr. pour un litre d'eau), en teinture alcoolique, en extrait (30 à 60 centigr.), etc. — *Aunée antidysentérique* (*Inula antidysenterica*, L.). Autre espèce du même genre, préconisée contre la dysenterie. V. Inuline.

**AURA.** s. f. Mot latin qui signifie *souffle, vapeur subtile.* Van Helmont nommait le principe vital *aura vitalis*; d'autres ont appelé *aura seminalis* une vapeur subtile, volatile, qu'ils supposaient exister dans le fluide spermatique, et dans laquelle ils pensaient que résidait la propriété fécondante de cette liqueur, propriété qui appartient aux spermatozoïdes. || *Aura épileptique*, *hystérique*. Sensation vague, comme une sorte de vapeur qui semble partir du tronc ou des membres et s'élever vers la tête, avant l'invasion des attaques d'épilepsie ou d'hystérie. C'est là l'*aura sensitive*, qui peut consister aussi en une sensation de chaud ou de froid, un engourdissement, une douceur. Mais on a appliqué ce terme à tous les phénomènes qui précèdent l'attaque d'épilepsie et l'annoncent; on a décrit ainsi une *aura motrice*, qui se manifeste sous la forme d'une secousse musculaire, d'un tremblement ou d'un spasme; une *aura sensorielle*, qui peut affecter la vue (photophobie, cécité), l'ouïe (hyperacousie, surdité) ou plus souvent le goût ou l'odorat; et une *aura psychique*, qui consiste en une réminiscence rapide d'un événement antérieur.

**AURÉOLE.** s. f. [*aureola*, du latin *aura*, esp. *aureola*]. Ce mot signifie proprement le cercle lumineux que les peintres placent autour de la tête de certains personnages. — Chaussier pensait que le mot *auréole* devait être substitué à *aréole*, lorsqu'il est question d'un cercle coloré : *auréole du mamelon*, *auréole vaccinale*, etc.

**AURICULAIRE.** adj. [*auricularis*, de *auricula*, pavillon de l'oreille; angl. *auricular*, it. *auricolare*, esp. *auricular*]. Qui appartient à l'oreille, principalement à l'oreille externe et au pavillon de l'oreille. — *Artères* et *veines auriculaires.* Les *artères auriculaires antérieures*, dont le nombre est indéterminé et qui se distribuent au conduit auditif et au pavillon de l'oreille, sont fournies par la temporale. L'*auriculaire postérieure*, beaucoup plus considérable, naît de la partie postérieure de la carotide externe, dans l'épaisseur de la parotide, monte entre le conduit auditif et l'apophyse mastoïde, fournit l'artère stylo-mastoïdienne, et se partage, au bas du pavillon de l'oreille, en deux branches qui se distribuent aux muscles voisins. Les *veines* correspondantes se déchargent dans la temporale et la jugulaire externe. — *Conduit auriculaire* (Chaussier). V. Oreille *externe.* — *Doigt auriculaire.* Petit doigt, ou cinquième doigt de la main, ainsi nommé parce que sa petitesse le rend plus propre que les autres à être introduit, du moins en partie, dans le conduit auditif externe. — *Muscles auriculaires.* Ils sont au nombre de trois, distingués en *antérieur* (zygomato-auriculaire, Ch.), en *postérieur* (mastoïdo-auriculaire, Ch.), et en *supérieur* (temporo-auriculaire, Ch.). — *Nerfs auriculaires.* Le *nerf auriculaire postérieur* se détache du facial au-dessus du trou stylo-mastoïdien, se réfléchit sur l'apophyse mastoïde, la contourne, et se divise en deux rameaux, dont l'un se perd dans le muscle auriculaire postérieur, et l'autre dans le supérieur. La *branche auriculaire* du plexus cervical se réfléchit sur le bord postérieur du muscle sterno-mastoïdien, chemine sous le peaussier, et se divise en deux rameaux qui se distribuent à la peau des faces externe et interne du pavillon. — *Surface auriculaire* de l'os iliaque. La surface rugueuse par laquelle il s'articule avec la facette correspondante du sacrum, et qui offre la forme du pavillon de l'oreille. || *Auriculaire.* Ce qui a rapport aux oreillettes du cœur. — *Appendice auriculaire.* V. Auricule. — *Canal auriculaire.* Rétrécissement du tube cardiaque qui, chez l'embryon, sépare le ventricule de l'oreillette. — *Diastole auriculaire.* V. Diastole. — *Systole auriculaire.* V. Systole.

**AURICULE.** s. f. [*auricula*, diminutif d'*auris*, oreille; all. *Ohrlappchen*, angl. *auricle*, esp. *auricula*]. — Le *pavillon de l'oreille.* V. Oreille. — *Auricule du cœur.* Prolongement aplati et creux, plus grêle à gauche qu'à droite, que présente la partie supérieure de chaque oreillette.

**AURICULO-MÉTALLIQUE.** adj. — *Bruit auriculo-métallique.* V. Bruit *du cœur.*

**AURICULO-TEMPORAL, ALE.** adj. [*auriculo-temporalis*]. — *Nerf auriculo-temporal.* Branche postérieure du nerf maxillaire inférieur de la cinquième paire, envoyant de bas en haut les rameaux à la peau de l'oreille et de la tempe.

**AURICULO-VENTRICULAIRE.** adj. [*auriculo-ventricularis*]. — *Orifices auriculo-ventriculaires.* Ceux qui établissent la communication entre les oreillettes et les ventricules du cœur. V. Cœur. — *Valvules auriculo-ventriculaires.* V. Mitrale et Tricuspide.

**AURIFICATION.** s. f. [de *aurum*, or, et *facere*, faire]. V. Obturation *des dents.*

**AURIFIQUE.** adj. et s. m. [*aurificus*, de *aurum*, or, et

*facere*, faire ; all. *Goldmachend*, esp. *aurifico*]. — *Sable aurifique*. Celui qui contient de l'or. — *Teinture aurifique, élixir aurifique* ou *aurifique minéral*. V. Teinture.

**AURIGINEUX, EUSE.** adj. [*auriginosus*, de couleur d'or ; esp. *aurignoso*]. — *Fièvre auriginense*. Nom donné par Vogel à l'*ictère*.

**AURISCALPE.** s. m. [de *auris*, oreille, et *scalpere*, gratter ; all. *Ohrlöffel*]. Curette pour l'oreille.

**AURISCOPE.** s. m. Mot hybride. V. Otoscope.

**AURISTE.** adj. et s. m. [de *auris*, oreille]. — *Médecin auriste*. Celui qui s'occupe spécialement des maladies de l'oreille.

**AURONE.** s. f. [all. *Feldbeifuss*, angl. *southernwood*, it. *abrotano*, esp. *aurona*]. Genre de plantes synanthérées tubuliflores. — *Aurone mâle* (*citronnelle*, *Artemisia abrotanum*, L.). Elle a une odeur agréable de citron. Elle jouit des mêmes propriétés que l'absinthe et l'armoise, mais à un moindre degré. — *Aurone femelle* (*Santoline*, *petit cyprès*, *Santoline chamæcyparissus*, L.). Mêmes propriétés que l'*aurone mâle*.

**AUSCULTATION.** s. f. [*auscultatio*, de *auscultare*, écouter ; all. et angl. *Auscultation*, esp. *auscultacion*]. — *Auscultation médicale*. Action d'écouter, de prêter l'oreille. Buisson, qui a introduit ce mot dans le langage médical, l'a défini *la volonté présente dans l'audition*. Laënnec a fait un heureux emploi de l'*auscultation* pour apprécier la nature des différents bruits qui se font entendre dans la poitrine, et pour en tirer des conclusions sur le diagnostic et le traitement des maladies des poumons et du cœur. Le nom d'*auscultation médiate* a été donné par Laënnec à la méthode d'exploration par le *stéthoscope*, pour la distinguer de l'*auscultation immédiate*, qui consiste dans l'application de l'oreille contre les parois de la poitrine du malade qu'on veut *ausculter*. L'auscultation sert aussi à apprécier le souffle dans les artères, le long du sternum, les carotides, etc., qui est un signe ou de chlorose, ou d'anévrysme, ou d'insuffisance des valvules du cœur. V. Bruit, Claquement, Frôlement, Frottement, Rale, Souffle et Tintement. — *Auscultation céphalique*. Celle par laquelle on cherche à percevoir les bruits circulatoires anormaux de la tête ou ceux qui peuvent être produits dans l'oreille moyenne. — *Auscultation obstétricale*. L'étude des bruits de circulation placentaire et du cœur du fœtus à l'aide de l'auscultation pendant la grossesse. V. Grossesse.

**AUSSÉE** (Autriche, Styrie). *Station d'été*. Bourg situé dans une vallée bordée de hautes montagnes dont les flancs sont couverts de forêts de sapins. Climat doux et humide, convenant aux malades atteints d'affections pulmonaires et nerveuses ayant un caractère d'irritation. — *Eau chlorurée sodique forte* utilisée en bains, etc.

**AUSTÈRE.** adj. [*austerus*, αὐστηρὸς, all. *streng*, angl. *sharp*, it. et esp. *austero*]. — *Saveur austère*. Le plus haut degré de l'acerbité.

**AUSTRAL, ALE.** adj. [*australis*, all. *südlich*, angl. *southern*, it. *australe*, esp. *austral*]. Qui est situé au midi, c'est-à-dire pour nous au delà de l'équateur. — *Magnétisme austral*. Celui qui domine dans l'hémisphère méridional de la terre. V. Électricité.

**AUTARCIE.** s. f. [*autarcia*, αὐτάρκεια, de αὐτὸς, soi-même, et ἀρκεῖν, suffire]. Bien-être, contentement de son état.

**AUTÉCHOSCOPE** ou **AUTOSTÉTHOSCOPE.** s. m. [*autechoscopium*, de αὐτὸς, soi-même, ἠχώ, son, et σκοπεῖν, examiner]. Stéthoscope (Krauss) destiné à pratiquer l'auscultation sur soi-même.

**AUTÉMÉSIE.** s. f. [de αὐτὸς, spontané, et ἔμεσις, vomissement]. Vomissement idiopathique. Nom donné par Alibert à un genre de la famille des gastroses.

**AUTENRIETH** [médecin allemand du commencement du XIX^e siècle]. — *Pommade d'Autenrieth*. V. Émétique (*pommade*).

**AUTEUIL-PARIS** (Seine). — *Eaux minérales, sulfatées ferrugineuses*, 3gr,225 dont 1gr,740 de sulfate de chaux, de 0gr,715 de sulfate d'alumine et de protoxyde de fer. On les emploie en boisson, bain et douche dans l'anémie et la chlorose.

**AUTOCÉPHALIEN, IENNE.** adj. et s. m. Mauvaise orthographe d'*Otocéphalien*. V. ce mot.

**AUTOCHTONE.** s. m. et adj. [de αὐτὸς, même, et χθὼν), terre ; all. *Urbewohner*]. Synonyme d'*indigène*.

**AUTOCINÉSIE.** s. f. [*autocinesis*, de αὐτὸς, soi-même, et κίνησις, mouvement]. Mouvement volontaire.

**AUTOCLAVE.** s. m. [de αὐτὸς, soi-même, et *clavus*, clou, qui se ferme soi-même ; adj. pris substantivement]. Appareil formé d'une marmite en cuivre munie d'un couvercle en bronze, qui peut la fermer hermétiquement grâce à une rondelle de caoutchouc disposée au point de contact du couvercle et de l'orifice de la marmite ; la fermeture est obtenue au moyen d'une série de boulons que l'on peut serrer à volonté. Le couvercle est muni de trois ouvertures : un robinet établissant la communication avec l'extérieur, une soupape de sûreté, et un manomètre qui donne en même temps la température correspondant à la pression. Cette marmite est entourée d'un manchon de tôle, à la partie inférieure duquel se trouvent deux rangées de becs Bunsen indépendantes l'une de l'autre. Un panier en fil de fer, pouvant pénétrer facilement dans la marmite, et muni de pieds qui l'isolent du fond, complète l'appareil. Pour s'en servir, il faut mettre de l'eau dans la marmite, mais sans que le niveau du liquide dépasse la hauteur des pieds du panier. On dépose dans le panier les objets que l'on veut soumettre à la température de l'autoclave ; on ferme le couvercle en laissant le robinet ouvert, et on allume le gaz. L'eau ne tarde pas à bouillir et la vapeur s'échappe par le robinet : l'appareil est alors réglé à 100°. Si l'on veut atteindre une température supérieure, on ferme le robinet ; la pression s'élève alors dans l'appareil, et le manomètre indique à la fois la pression et la température atteintes. Quand on est arrivé à la température voulue, on éteint une rampe de gaz et on baisse l'autre suffisamment pour que la température ne monte plus ; on y arrive à la suite de quelques tâtonnements. Une fois réglé ainsi, l'appareil se maintient à une température constante. Quand on veut retirer les objets qu'on y a enfermés, on éteint le gaz, on attend que la température soit redescendue à 100°, on ouvre alors le robinet, qui permet à l'air de rentrer, et on enlève le couvercle. L'autoclave sert à stériliser les liquides, en particulier les milieux de culture ; une température de 115° à 120° est en général suffisante (fig. 43).

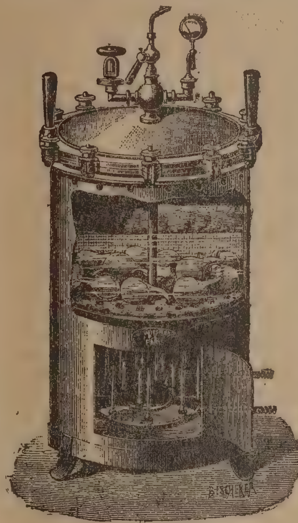


Fig. 43. — *Autoclave*.

**AUTODIGESTION.** s. m. [de αὐτὸς, soi-même, et *digestion*]. — *Autodigestion de l'estomac*. Phénomène qui consiste en ce que l'estomac est, sur une étendue plus

ou moins grande de sa surface, ramolli et digéré par le suc gastrique. Il n'existe que dans certains cas morbides, et c'est ce processus qui a été invoqué pour expliquer la formation de l'ulcère simple de l'estomac : à l'état normal, il est empêché par la vitalité de l'épithélium qui revêt la muqueuse stomacale et qui la protège.

**AUTOGÈNE.** adj. [de αὐτὸς, propre, et γενὴς, engendré]. Ce qui se développe d'une manière distincte et indépendante. V. Homologue.

**AUTOGENÈSE** ou **AUTOGÉNIE**. s. f. [de αὐτὸς, soi-même, et γένεσις, génération ; all. *Selbsterzeugung*]. Naissance indépendante, faculté de naître sans être *reproduit* par un être semblable à soi préexistant. — *Doctrine de l'autogénie*. Celle dans laquelle on admet que les éléments anatomiques naissent de toutes pièces, à l'aide et aux dépens d'un blastème liquide ou demi-liquide, dans lequel rien de semblable à eux n'existait avant leur apparition. L'ovule, dans les ovisacs, apparaîtrait par autogenèse, et non par une *reproduction* opérée par un élément anatomique semblable à lui. La doctrine de l'autogénie, comme celle des blastèmes, est abandonnée ; on admet que toute cellule naît d'une cellule préexistante, ordinairement par le mécanisme de la *caryocinèse*.

**AUTOGRAPHISME**. s. m. [de αὐτὸς, soi-même, et γράφω, j'écris]. État particulier des téguments, observé chez certains névropathes, et consistant en ce qu'un mot, une figure, dont le simulacre a été tracé sur la peau à l'aide d'un stylet mousse, s'y manifeste d'abord sous forme d'une rougeur vive et diffuse, puis d'une ligne blanc rosé, et enfin d'un relief saillant, visible à distance.

**AUTO-INFECTION**. s. f. [de αὐτὸς, soi-même, et *infection*]. Infection par un germe qui, hôte habituel et inoffensif de l'individu, acquiert dans certaines conditions de la virulence et devient pathogène (pneumocoque, streptocoque, calibacille). — Un autre type d'auto-infection serait fourni par le cancer, si on considère la cellule cancéreuse comme l'agent de cette maladie, d'une part, et si, d'autre part, la cellule cancéreuse est considérée comme un élément cellulaire normal devenu anormal par sa virulence et ses qualités infectantes (Gilbert).

**AUTO-INTOXICATION**. s. f. Ensemble de lésions et de troubles fonctionnels résultant de ce que les poisons qui existent normalement dans le sang, et qui sont habituellement éliminés avec l'urine ou neutralisés par le foie, séjournent dans l'économie en quantité anormale parce que leur proportion est accrue ou que des altérations du foie et des reins empêchent l'action dépurative de ces organes. Les auto-intoxications sont surtout fréquentes dans le cours des maladies infectieuses, où les substances toxiques sécrétées par les microbes s'ajoutent à celles qu'engendrent la fièvre et les troubles nutritifs (Bouchard). — *Auto-intoxication gravidique*. Intoxication résultant, au cours de la grossesse, de l'insuffisance des organes chargés de transformer ou d'éliminer les poisons ; par suite du développement du fœtus, les organes maternels ont à fournir un travail plus considérable et à neutraliser à la fois les poisons d'origine maternelle et ceux d'origine fœtale ; l'albuminurie, l'éclampsie, et pour certains auteurs les vomissements incoercibles seraient les résultats de cette intoxication.

**AUTOLABE**. s. m. [*autolabis*, de αὐτὸς, soi-même, et λαβὶς, pince]. Nom donné à des pinces qui se ferment d'elles-mêmes au moyen de l'élasticité de leurs branches.

**AUTOMATIQUE**. adj. [*automaticus*, de αὐτόματος, spontané ; all. *automatisch*, angl. *automatic*, it. *automatico*]. Se dit des mouvements qui s'exécutent sans que la volonté y participe. V. Association, Motricité, et Réflexe.

**AUTOMATISME**. s. m. Caractère de ce qui est automatique. — *Automatisme du cœur* [all. *Selbststeuerung*]. Théorie édifiée par Brücke pour expliquer les mouvements du cœur, et fondée sur l'hypothèse de Thébésius d'après laquelle les artères cardiaques ne recevraient que pendant la diastole ventriculaire le liquide sanguin, dont l'arrivée déterminerait un élargissement passif des cavités du cœur, théorie renversée par le fait que la pulsation dans les artères cardiaques est isochrone à la systole des ventricules, et non à leur diastole. — *Automatisme nerveux*. Hypothèse qui regarde les centres nerveux comme susceptibles d'engendrer par eux-mêmes sans excitation étrangère certains mouvements dits automatiques ; il s'agit là presque toujours de mouvements réflexes, dans lesquels l'excitation initiale est difficile à définir. — *Automatisme ambulatoire*. Déambulation inconsciente observée chez des épileptiques (Charcot), des hystériques (Proust), à la suite de traumatismes du crâne (J. Voisin), et survenant par accès, pendant lesquels le malade erre au hasard, sans avoir conscience du chemin parcouru : il est en état de condition seconde, irresponsable des actes qu'il commet. Revenu à son état normal, il ignore ce qu'il a fait pendant l'accès ; mais si on le plonge dans le sommeil hypnotique, il se rappelle les moindres détails de ses pérégrinations.

**AUTOMNAL, ALE**. adj. [it. *antunnale*]. Qui a lieu en automne : *fièvre automnale*. V. Fièvre *intermittente*.

**AUTOMNE**. s. m. [*autumnus*, φθινόπωρον, all. *Herbst*, angl. *autumn*, it. *autunno*, esp, *otono*]. Saison de l'année qui s'étend du jour où le soleil atteint l'équateur à celui où il arrive au tropique, c'est-à-dire, dans notre hémisphère, du 22 septembre au 21 ou 22 décembre.

**AUTONOME**. adj. [αὐτόνομος, indépendant]. — *Vie autonome*. V Autonomie.

**AUTONOMIE**. s. f. [αὐτονομία, indépendance, gouvernement par soi-même, de αὐτὸς, soi-même, et νόμος, gouvernement]. Propriété des sciences, qui, comme l'anatomie normale, ont des lois propres, ne rentrant pas dans celles des autres sciences. Au contraire, l'anatomie pathologique, ne montrant que des perturbations de l'état normal, insaisissables sans la connaissance de ce dernier, est dépourvue d'autonomie. La pathologie n'est pas davantage douée d'autonomie ; car les lois de l'étiologie, de la symptomatologie et de la thérapeutique ne sont qu'un prolongement de celles de la physiologie observées dans des conditions nouvelles. — *Autonomie des éléments anatomiques*. Propriété de ces éléments et des tissus, des systèmes, des organes, etc., qu'ils forment, grâce à laquelle ils sont non seulement distincts les uns des autres anatomiquement, mais encore doués d'une vie *propre* ; c'est-à-dire qu'ils remplissent un rôle spécial que sont incapables de remplir les autres éléments, aucun ne transformant ses propriétés caractéristiques en celles que sont dévolues à un autre, comme, par exemple, la contractilité en innervation, ou *vice versa*. V. Élément *anatomique*.

**AUTOOPHTALMOSCOPE**. s. m. [de αὐτὸς, soi-même, et *ophtalmoscope*]. Instrument construit de telle sorte que l'observateur peut examiner lui-même l'intérieur de son œil. On connaît ceux de Coccius et de Giraud-Teulon.

**AUTOPHAGIE**. s. f. [de αὐτὸς, soi-même, et φαγεῖν, manger]. — *Autophagie artificielle*. Manière de prolonger la vie d'un animal dans toutes les circonstances de privation absolue de vivres, naufrages et autres séquestrations, au moyen de petites saignées quotidiennes, dont on lui fait prendre le sang comme aliment. L'activité gastro-intestinale est annoncée par le retour des excréments, l'élévation de la chaleur et du pouls, une augmentation dans les forces musculaires, la diminution de la sensation de faim et de soif. La calorification ne décroît plus que de 0°,1 en moyenne, en vingt-quatre heures. L'autophagie artificielle prolonge la vie dans une proportion presque double de l'autophagie spontanée (Anselmier). — *Autophagie spontanée*. Destruction lente des tissus, dont la substance sert,

un certain temps, à l'entretien de la vie, pendant l'inanition accidentelle, expérimentale ou morbide, ainsi que le prouve la diminution progressive du poids de l'animal : cette diminution ne peut être inférieure aux 5 dixièmes du poids normal (Chossat).

**AUTOPHONIE.** s. f. [*autophonia*, de αὐτὸς, soi-même, et φωνὴ, voix]. Phénomène qui a lieu quand, celui qui ausculte un individu venant à parler à haute voix, il en résulte, dans le thorax sur lequel l'oreille est accolée, un retentissement, tantôt si léger qu'il peut passer inaperçu, tantôt si bruyant, qu'il attire nécessairement l'attention. || On désigne aussi sous ce nom la résonance pénible de la voix dans certaines affections de l'oreille moyenne ; c'est le malade alors qui est obsédé par la résonance de sa propre voix.

**AUTOPLASTIE.** s. f. [de αὐτὸς, soi-même, et πλάσσειν ou πλάττειν, faire, imiter ; all. *Autoplastik*, angl. *autoplasty*, esp. *autoplastia*]. Littéralement, art ou action de faire ou d'imiter *soi-même* un objet quelconque. || Ordinairement, mode de prothèse chirurgicale qui consiste à remplacer une partie détruite, en prenant sur le malade lui-même les matériaux nécessaires pour une réparation. L'autoplastie a trois méthodes : *celle de Celse* (méthode française ou par glissement), qui consiste à réparer la perte de substance aux dépens des téguments disséqués et tirés par différents procédés ; l'*indienne*, qui consiste à tailler dans le voisinage un lambeau pédiculé que l'on met en place en tordant le pédicule ; l'*italienne*, qui consiste à prendre le lambeau dans une région distante, par exemple au bras, pour le mettre à la face.

**AUTOPLASTIQUE.** adj. Qui se rapporte à l'autoplastie. — *Lambeau autoplastique*. Celui qui sert à remplacer la partie détruite. V. Greffe *animale* et Plastique.

**AUTOPSIE.** s. f. [*autopsia*, de αὐτός, soi-même, et ὄψις, vue ; all. *Leichenöffnung*, angl. *autopsy*, it. *autossia* esp. *autopsia*]. Inspection, examen attentif que l'on fait soi-même. V. Empirique. — *Autopsie cadavérique*. Examen de toutes les parties d'un cadavre, et, par extension, description de l'état de ces différentes parties. L'autopsie est pratiquée, ou à l'effet de reconnaître les altérations morbides, ou bien, en médecine légale, pour déterminer quelle a été la cause de la mort. Dans le premier cas, guidé par la connaissance des symptômes observés pendant la maladie à laquelle l'individu a succombé, on peut se borner à l'ouverture de telle ou telle cavité splanchnique, ou à l'examen spécial de telle ou telle partie ; mais, dans ce cas même, les médecins ou chirurgiens ne peuvent procéder à l'ouverture du corps que du consentement de la famille, et après en avoir prévenu l'officier de police (art. 5 et 6 de l'ordonnance de police du 14 messidor an XII) ; et il ne peut y être procédé sur la réquisition même des particuliers, qu'après la vérification légale du décès, et en présence de l'officier de santé chargé de constater ledit décès (arrêté du préfet de la Seine, 24 décembre 1821). — Dans les cas de médecine légale, l'*autopsie* cadavérique ne doit être faite qu'après qu'un procès-verbal constatant la *levée* du cadavre (V. Cadavre) a été adressé au procureur de la République ; c'est à lui qu'il appartient de juger si l'autopsie est nécessaire, de désigner des hommes de l'art pour la faire, et de donner à ce sujet les réquisitions convenables. Ce n'est que dans des cas urgents, notamment si le procureur de la République demeure trop loin (comme dans beaucoup de cantons ruraux), ou lorsque la putréfaction est trop avancée, que l'officier de police peut autoriser à procéder tout de suite à l'autopsie (décision du garde des sceaux, 23 octobre 1824). Les médecins ou chirurgiens commis pour une autopsie doivent recevoir du procureur de la République ou du juge d'instruction l'ordonnance qui les commet, et ne procéder qu'après avoir prêté serment. Dans toute autopsie qui peut donner lieu à une action judiciaire, il faut ouvrir les cavités et constater l'état de chaque organe.

**AUTORISATION.** s. f. — *Autorisation d'exercer la médecine*. V. Exercice.

**AUTOSITAIRE.** adj. pris subst. [d'αὐτόσιτος, qui se procure soi-même sa nourriture, de αὐτός, soi-même, et σῖτος, aliment] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre composé de deux individus qui offrent le même degré de développement, et contribuent tous deux à la vie commune.

**AUTOSITE.** adj. pris subst. (Isidore Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre simple capable de vivre et de se nourrir par le jeu de ses propres organes, et, par conséquent, de subsister plus ou moins longtemps hors du sein de sa mère.

**AUTOSTÉTHOSCOPE.** s. m. V. Autéchoscope.

**AUTOSUGGESTION.** s. f. Suggestion que l'on se fait à soi-même, c'est-à-dire qui paraît indépendante de toute influence étrangère.

**AUTOTOMIE.** s. f. [de αὐτός, soi-même, et τομή, de τέμνειν, couper]. Phénomène par lequel certains animaux abandonnent une partie d'eux-mêmes, en général une patte, pour échapper à un danger ; c'est un acte purement réflexe, qui nécessite la contraction d'un muscle spécial, dit muscle de l'autotomie. Ce phénomène s'observe chez les crustacés, mais aussi chez les lézards, l'orvet et certains insectes.

**AUTOTRANSFUSION.** s. f. [de αὐτός, soi-même, et transfusion]. Procédé qui consiste à ramener le sang des parties périphériques vers les centres, dans les cas d'hémorragie grave faisant craindre une syncope mortelle ; on comprime méthodiquement les membres de leur extrémité vers leur racine avec une bande de toile, de manière à chasser tout le sang qu'ils contiennent. Ce procédé, facile à pratiquer, peut rendre de grands services, en attendant qu'on puisse agir plus efficacement, soit par des injections de sérum artificiel, soit par une transfusion véritable.

**AUXILIAIRE.** adj. [*auxiliaris*, de *auxilium*, secours ; all. *helfend*, angl. *auxiliary*, it. *ausiliario*, esp. *auxiliar*]. Qui aide. — *Médicament auxiliaire*. V. Adjuvant.

**AUXOMÈTRE** s. m. [de αὔξη, augmentation, et μέτρον, mesure]. Instrument dont on se sert pour mesurer la force grossissante d'un appareil optique. || Augmentation de puissance des membres dans l'effort, etc. — Augmentation de la circonférence du corps ou d'une de ses parties.

**AVA.** s. m. V. Kava.

**AVALANCHE.** s. f. En physiologie (Pflüger), mouvement déterminé par un courant électrique et d'autant plus prononcé que le point excité est plus éloigné du muscle qui se contracte, comme si le mouvement transmis augmentait d'intensité pendant la transmission, et faisait *boule de neige* : d'où cette hypothèse, admise par Marey, que le nerf moteur serait un organe de dégagement de force nerveuse, en même temps qu'un organe de transmission.

**AVANT-BOUCHE.** s. f. [all. *Vordermund*]. Partie de la bouche qui s'étend des lèvres jusqu'aux dents.

**AVANT-BRAS.** s. m. [*pars inferior brachii*, *cubitus* de quelques auteurs ; all. *Vorderarm*, angl. *fore-arm*, it. *cubito*, esp. *antebrazo*]. Partie du membre thoracique comprise entre le bras et la main. On compte à l'avant-bras deux os (le *radius*, qui est le plus externe, et le *cubitus*), et vingt muscles, savoir : cinq dans la région antibrachiale antérieure et superficielle (grand pronateur, grand et petit palmaire, cubital antérieur, fléchisseur superficiel des doigts) ; trois dans la région antibrachiale antérieure et profonde (fléchisseur profond des doigts, long fléchisseur du pouce, petit pronateur) ; quatre dans la région antibrachiale postérieure et superficielle (extenseur commun, extenseur du petit doigt, cubital postérieur, anconé) ; quatre dans la région antibrachiale postérieure et profonde (grand abducteur du pouce, grand et petit extenseur du pouce, extenseur de l'index) ; quatre dans la région radiale (long et

court supinateur, premier et deuxième radial). C'est à ces muscles que se distribuent la plupart des branches vasculaires émanées des artères de l'avant-bras, la radiale, la cubitale, les interosseuses; les veines sont superficielles (radiale, cubitales, médiane) ou profondes, et communiquent largement entre elles; les nerfs sont également superficiels (rameaux émanés du musculo-cutané, du cutané interne, du radial et du cubital) et profonds (médian, cubital, radial). — L'avant-bras est souvent le siège de fractures, portant le plus souvent sur l'extrémité inférieure du radius : c'est alors que la gangrène survient, si l'appareil appliqué pour la maintenir réduite est trop serré. Dans l'amputation de l'avant-bras, la section des os doit être faite en position moyenne, pour qu'aucun d'eux ne dépasse le niveau de l'autre (Malgaigne); la méthode circulaire est préférée à la partie inférieure, et la méthode à lambeaux à la partie supérieure.

**AVANT-COIN.** s. m. [*præcuneus*, *lobule quadrilatère* de Foville, all. *Vorzwickel*]. Lobule cérébral bien circonscrit, qui se continue en avant avec la circonvolution du corps calleux, et qui est séparé du lobe occipital, en arrière, par la scissure temporo-occipitale. C'est, pour ainsi dire, la face interne ou médiane du lobule pariétal supérieur (Charcot).

**AVANT-MUR.** s. m. [*rempart*, *claustrum*, *nucleus tæniæformis*, all. *Vormaner*]. Lame de substance grise, située entre le noyau lenticulaire, dont la sépare la capsule externe, et l'écorce de l'insula de Reil, dont elle est séparée par une bandelette blanche innominée.

**AVANT-PIED, AVANT-POIGNET.** s. m. Synonymes de *métatarse* ou de *métacarpe*. V. ces mots.

**AVANTS (LES)** (Suisse, canton de Vaud). *Station d'hiver et d'été.* Station d'altitude moyenne (985 m.) située au-dessus de Montereux; air très sec, beaucoup de soleil, température douce, peu de vents. C'est une station intermédiaire qui n'a plus le caractère sédatif de Montreux, sans posséder le climat excitant de la haute montagne: elle convient aux convalescents, aux malades anémiés, prédisposés à la tuberculose, à certains tuberculeux, aux asthmatiques.

**AVAOUSSÉ** ou **AVAUX.** s. m. Nom vulgaire du *chêne à kermès.*

**AVELANÈDE.** s. f. Nom vulgaire des glandes comestibles du *Quercus ægilops*, L. V. Chêne.

**AVELINE.** s. f. La *noisette*, fruit du *Noisetier*.

**AVELLIS.** — *Syndrome d'Avellis.* Syndrome qui résulte de l'association d'une paralysie unilatérale du voile du palais et d'une paralysie du nerf récurrent du même côté.

**AVENBRUGGER.** V. Auenbrugger.

**AVÈNE** (Hérault). *Eau alcaline.* Carbonate de soude. + 28 degrés. Bains.

**AVENINE.** s. f. La *fécule d'avoine.*

**AVET.** s. m. [de *abies*, sapin]. Le *sapin argente.*

**AVEUGLE.** adj. et s. m. [de *ab*, indiquant privation, et *oculus*, œil; *cæcus*, τυφλὸς, all. et angl. *blind*, it. *cieco*, esp. *ciego*]. Qui est privé de la vue, ou qui n'en a jamais joui.

**AVIAIRE.** adj. Qui se rapporte aux oiseaux. — *Tuberculose aviaire.* Variété de tuberculose spéciale aux oiseaux, ou plus exactement aux gallinacés; elle est due à une race de bacille de Koch présentant des réactions biologiques un peu spéciales; c'est ainsi qu'il est peu virulent pour le cobaye. Malgré ces différences, on sait aujourd'hui qu'il s'agit dans les deux cas d'un même bacille, qui acquiert des propriétés particulières suivant son habitat.

**AVILA.** s. f. [*noix de serpent*]. Nom du fruit du *Fevillea cordifolia*, Poiret, ou *Nhandirobe des Antilles*, plante de la famille des cucurbitacées. Le fruit a trois loges petites contenant chacune deux graines, et l'intérieur de ce fruit est charnu, plein. Chaque graine a une amande plate, jaunâtre, huileuse, amère, fortement purgative : l'huile qu'on en retire abondamment a les mêmes propriétés, et s'emploie aussi pour l'éclairage. La semence, broyée dans l'eau, est employée contre la morsure des serpents venimeux et l'empoisonnement par le mancenillier. C'est une substance des plus utiles de la matière médicale en Amérique.

**AVIVEMENT.** s. m. Action d'aviver les bords d'une cicatrice ou d'une plaie. L'avivement est le premier temps de plusieurs opérations d'anaplastie et d'oblitération des fistules. Il consiste à rendre saignants les bords des parties que l'on veut suturer en enlevant la surface de ces parties à l'aide de bistouris ou de ciseaux appropriés à la disposition des organes sur lesquels on opère.

**AVIVER.** v. a. [de *à* et *vif* : rendre vif]. En chirurgie, *aviver les bords d'une cicatrice, d'une plaie*, ou *un tissu*, mettre à nu la portion saine et vasculaire de ces parties en enlevant leur surface déjà cicatrisée, couverte de matières gangreneuses ou de productions morbides nuisibles. V. Staphylorraphie.

**AVOCATIER.** s. m. [all. *Avogadobaum*, *Laurus persea*, L.]. Arbre de l'Amérique du Sud, dont le fruit (*poire d'avocat*, ou d'*avocatier*, *aouicate* dans la langue caraïbe), qui a la forme d'une très grosse poire, est employé comme aliment et réputé antidysentérique.

**AVOINE.** s. f. [*Avena sativa*, L., βρόμος, all. *Hafer*, angl. *oats*, it. *avena*, esp. *avena*]. Genre de la famille des graminées, J. Plante annuelle. Les grains de l'espèce cultivée, dépouillés de leur enveloppe et grossièrement concassés, portent le nom de *gruau*. La farine de l'avoine contient (Vogel) : fécule, 59; albumine, 4,30; gomme, 2,50; sucre et principe amer, 8,25; huile grasse soluble dans l'alcool bouillant, 2; matière fibreuse, quantité variable. Davy y a trouvé en outre 6 p. 100 de gluten. Selon Chevallier, la *fécule d'avoine* est très analogue à celle de l'arrow-root. Le péricarpe contient un principe aromatique qui rappelle un peu l'odeur de la vanille.

**AVOIRA** ou **AOUARA.** s. m. Nom du *palmier avoira* (*Elæis guineensis*, Jacquin). Grand palmier fournissant deux huiles différentes qui sont extraites séparément : 1° l'une, des parois du fruit qui est une sorte de drupe dont le sarcocarpe est fibreux et huileux, c'est l'*huile de palme*; 2° l'autre, de l'amande contenue dans un noyau très dur; elle est blanche, solide, et sert aux mêmes usages que le beurre, mais n'est pas importée en Europe.

**AVORTEMENT.** s. m. [*abortus*, de *aboriri*, avorter, naître avant le temps; ἔκτρωσις; all. *Fehlgeburt*, *Frühgeburt*, angl. *miscarriage*, it. et esp. *aborto*]. Expulsion du fœtus avant qu'il soit viable. L'*avortement* diffère par conséquent de l'*accouchement prématuré* (V. ce mot). Quelques-uns ont appelé *avortement ovulaire* celui qui a lieu avant le 20e jour de la grossesse; *embryonnaire*, celui qui a lieu entre le 20e et le 90e; *fœtal*, celui qui survient entre les 3e et 6e mois. — L'avortement est *spontané* (*morbide*, *accidentel*) ou *provoqué*. — *Avortement spontané* (*fausse couche*, *blessure*). Il a des causes provenant de la mère, du père ou du fœtus; celles venant de la mère sont les plus nombreuses : ce sont les maladies aiguës, et en particulier les fièvres (fièvre typhoïde, fièvres éruptives, etc.), les maladies chroniques au premier rang desquelles il faut citer la syphilis, et ensuite la tuberculose, les diverses intoxications (saturnisme, alcoolisme, intoxication par l'oxyde de carbone, etc.), des affections locales (endométrites, malformations de l'appareil génital, tumeurs de l'utérus et de l'ovaire, pelvipéritonites), les traumatismes soit locaux (coït), soit généraux, enfin parfois une prédisposition héréditaire. Du côté du père, les causes de l'avortement sont la syphilis, la tuberculose, le cancer, la sénilité; du côté de l'œuf, ce sont l'insertion vicieuse du placenta, les diverses altérations des membranes, enfin la mort de

l'embryon. Les signes prémonitoires sont : une grande lassitude, des pesanteurs dans le ventre, des douleurs périodiques analogues à celles de l'enfantement, un écoulement de sang et les signes de la mort du fœtus (Nægele). Les moyens prophylactiques ont pour but de combattre les causes prédisposantes par l'emploi, suivant le cas, de toniques, de sédatifs, du traitement antisyphilitique; quand il y a menace d'avortement, il faut mettre la femme au repos, faire des applications froides sur le bas-ventre et donner de l'opium (injection de morphine, ou lavement laudanisé); si l'avortement est inévitable, on abandonne l'expulsion aux efforts de la nature; en cas d'hémorragie abondante, on pratique le tamponnement; dans les trois premiers mois, l'œuf est éliminé en bloc, la délivrance est spontanée; plus tard, l'expulsion ne se fait qu'après la rupture de la poche, et le placenta peut rester dans l'utérus : si celui-ci est à demi fermé, on peut chercher à décoller l'œuf avec un doigt pour l'entraîner au dehors; si la matrice est refermée, on cherche à introduire dans l'orifice du col ou on applique contre cet orifice un tampon d'éponge stérilisée qui, après quelques heures, tombe dans le vagin avec le placenta (Nægele). Le seul danger de l'avortement est l'hémorragie; quant à la septicémie, elle peut être évitée maintenant grâce à une antisepsie rigoureuse pratiquée dès les premières menaces d'avortement. — *Avortement provoqué criminel.* Expulsion ou tentative d'expulsion, prématurée et violente, du produit de la conception, que celui-ci soit mort ou vivant, viable ou non viable : en médecine légale, l'état de formation de ce produit ne change pas les conditions de l'avortement. Il peut être provoqué par des moyens indirects (saignées, purgatifs, rue, sabine, ergot de seigle, iodure de potassium) ou directs (décollement de l'œuf ou perforation des membranes). L'article 317 du Code pénal punit de réclusion quiconque aura procuré cet avortement à une femme enceinte, *consentante ou non*; et la femme qui se le sera procuré ou aura consenti à faire usage des moyens propres à le déterminer, *si l'avortement s'en est suivi* : si c'est un homme de l'art qui a indiqué ou administré ces moyens, il est passible des travaux forcés à temps, dans le cas où *l'avortement a eu lieu.* — *Avortement provoqué médical, obstétrical.* Celui qui est déterminé légalement et dans un but thérapeutique par le médecin. Il fait nécessairement le sacrifice de l'enfant, et cette considération diminue le nombre des partisans de l'opération, qui devrait céder le pas à tout autre moyen conservant les deux existences. Le doute n'existe pas lorsque la mère est menacée d'une mort certaine, si la grossesse continue, par le fait de vomissements incoercibles; la rétroversion utérine commande aussi l'intervention : en cas d'hémorragies, d'éclampsie, d'albuminurie, on peut ordinairement attendre que le fœtus soit viable et faire l'accouchement prématuré. Un autre ordre d'indications est fourni par l'étroitesse extrême des voies naturelles, tenant à la présence d'une tumeur pelvienne irréductible et inopérable ou à l'existence d'un rétrécissement extrême du bassin (65 millimètres) : Stoltz, réservant l'embryotomie pour le cas où la mort du fœtus est indubitable, et admettant que l'opération césarienne conserve beaucoup de mères et la plupart des enfants, donne la préférence à cette opération, qui peut sauver deux existences, et rejette l'avortement provoqué quand la grossesse peut se terminer sans coûter nécessairement la vie à la mère; cependant l'avortement provoqué est généralement admis en France dans les cas d'étroitesse absolue du bassin. Dans aucun cas, le médecin ne doit tenter l'avortement sans avoir pris l'avis de confrères expérimentés. Les moyens opératoires doivent avoir une action prompte et certaine : or la ponction des membranes, méthode la plus ancienne et la plus souvent employée, est dangereuse et lente; la dilatation graduelle du col par l'éponge préparée ou par une tige de laminaire est supérieure à la ponction, mais l'introduction de ce corps n'est pas toujours facile, surtout chez les primipares et quand le col est dirigé en arrière : aussi a-t-on recours au tamponnement du vagin par une poche en caoutchouc (V. Colpeurynter) (Braun), à la douche ascendante et chaude sur la portion vaginale du col; ces méthodes sont innocentes, mais moins rapides, moins sûres, moins faciles à exécuter, que l'introduction d'une algalie flexible ou d'une bougie le long de la paroi antérieure de l'utérus; le cathéter est retiré immédiatement (Lehmann) ou laissé en place jusqu'à ce qu'il ait provoqué des contractions suffisantes (Krause).

**AVORTER.** v. n. Ne pas arriver au terme ordinaire de son évolution : une maladie *avorte* spontanément ou par l'emploi d'une méthode de traitement abortive.

**AVORTON.** s. m. [*abortivus*, all. *Abortus*, *Abgangling*, angl. *castling*, it. *aborto*]. Qui est né avant d'être viable. V. Mort-né.

**AVULSION.** s. f. [*avulsio*, *avellere*, arracher]. Synonyme d'*arrachement* et d'*extraction*. V. ces mots.

**AWLÉ.** s. m. [en amharina, *wayra*]. Nom tigray de l'*Olea chrysophyla*, Lam. (*O. ferruginea*, Steud.), arbre de la famille des oléacées, dont les jeunes pousses et les feuilles sont employées, en Abyssinie, à titre d'anthelminthiques, avec le cousso et d'autres médicaments.

**AX** (France, Ariège). *Eaux minérales, sulfurées sodiques*, 0gr,26 dont 0gr,021 de sulfure de sodium; froides et chaudes, 17° à 77°,5; employées en boisson, bains, douches dans les rhumatismes, la scrofule torpide, l'eczéma invétéré à forme atonique. Établissement : 15 juin au 30 septembre.

**AXE.** s. m. [*axis*, ἄξων, all. *Achse*, angl. *axis*, it. *asse*, esp. *ege*]. Ligne droite, réelle ou imaginaire, qui passe ou qui est censée passer par le centre d'un corps auquel elle sert comme d'essieu. — En anatomie, *axe anatomique de l'œil* ou *axe du nerf optique*, ligne fictive mesurant la plus grande étendue de l'œil à partir de l'entrée du nerf optique dans la sclérotique ($3^{mm},37$ en dedans de l'extrémité postérieure de l'axe optique) jusqu'au centre de la cornée. — *Axe auditif.* Ligne fictive réunissant les centres des orifices des deux conduits auditifs : les rayons sonores qui suivent cette ligne arrivent au tympan sans réflexion préalable. — *Axe cérébro-spinal.* V. Cérébro-spinal. — *Axe optique* ou *visuel*. Diamètre antéro-postérieur de l'œil, ou ligne fictive passant par le milieu de la face antérieure de la cornée et le milieu de la pupille et du cristallin; il va tomber sur la *tache jaune* de la rétine. C'est la ligne suivant laquelle on regarde ordinairement les objets et les perçoit plus nettement. V. Vision.

**AXENSTEIN** (Suisse, canton de Schwyz). *Station d'été.* Station d'altitude modérée (636 m.), située dans la zone des forêts, et dominant le lac des Quatre-Cantons. Température douce (moyenne de l'été : 22°); vent du sud appelé *fœhn*, assez fréquent surtout au printemps. Climat sédatif et fortifiant, convenant aux surmenés, aux mélancoliques, aux débilités, aux dyspeptiques.

**AXIA.** s. f. [*Axia cochinchinensis*, Loureiro]. Arbrisseau de la Cochinchine qui appartient à la famille des Nyctaginées. L'écorce est réputée sudorifique.

**AXIAL, ALE.** adj. Qui concerne l'axe d'un corps.

**AXIFUGE.** adj. [de *axis*, axe, et *fugere*, fuir]. — *Force axifuge.* Force en vertu de laquelle un corps tend à s'éloigner de l'axe autour duquel il tourne.

**AXILE.** adj. [*axilis*]. Qui forme l'axe : terme de botanique indiquant ce qui tient lieu d'axe.

**AXILLAIRE** adj. [*axillaris*, de *axilla*, aisselle; all. *axillar*, angl. *axillary*, it. *ascellare*, esp. *axilar*]. Qui appartient à l'aisselle. — *Artère axillaire.* Elle fait suite à la sous-clavière, et s'étend depuis la clavicule jusqu'à

l'insertion du grand pectoral, où elle prend le nom d'*artère brachiale*. Elle fournit six branches principales (artères acromiale, thoraciques supérieure et inférieure, scapulaire inférieure, circonflexes antérieure et postérieure). — *Veine axillaire*. Elle correspond à l'artère axillaire, au-devant de laquelle elle est située; elle fait suite aux veines brachiales, et prend, à sa terminaison, le nom de *veine sous-clavière*. — *Glandes* ou *ganglions axillaires*. Les nombreux ganglions lymphatiques logés dans le creux de l'aisselle, auxquels aboutissent les vaisseaux lymphatiques du membre supérieur. Il en part trois ou quatre troncs qui entourent la veine axillaire jusqu'à son entrée dans la poitrine. Là ils s'ouvrent à gauche dans le canal thoracique; à droite, ils se réunissent en un gros tronc, la *grande veine lymphatique droite* (V. Thoracique). — *Nerf axillaire* [*N. circonflexe scapulo-huméral*, Ch.]. Il naît de la partie postérieure du plexus brachial, particulièrement des deux dernières paires cervicales et de la première dorsale; il se divise en deux branches qui se perdent dans le deltoïde. — *Région axillaire* (V. Aisselle). Elle offre un intérêt chirurgical particulier, à cause des gros troncs vasculaires qui la traversent. L'artère axillaire peut être intéressée dans les cas, rares d'ailleurs, où un instrument tranchant ou piquant (épée, fleuret, couteau) blesse l'aisselle de bas en haut: si l'hémorragie n'a pas amené une mort immédiate, ou ne s'est pas arrêtée par le fait d'une syncope ou de la compression, il faut chercher à lier les deux bouts de l'artère, à moins que cette tentative n'exige de larges débridements : car alors il vaut mieux lier la sous-clavière. La rupture de l'artère à la suite des tentatives de réduction dans les luxations de l'épaule se termine par une hémorragie mortelle, par la gangrène du membre ou par la formation d'une poche anévrysmale. L'anévrysme diffus et l'anévrysme circonscrit doivent être traités par la ligature de la sous-clavière; celle-ci doit, le plus souvent, être préférée à la ligature de l'artère axillaire, qui, dangereuse et difficile à la partie moyenne du trajet du vaisseau, présente, à la partie supérieure, moins de sécurité que la première. Les blessures de la veine, rarement isolées, sont moins graves que celles de l'artère, à moins qu'elles ne se compliquent d'introduction de l'air dans le tronc veineux (V. Aérhémoctonie).

**AXIN.** s. m., ou **AXINE.** s. f. Produit céro-graisseux employé en thérapeutique comme onguent calmant, fourni par une cochenille du Mexique (*Coccus axinus*).

**AXIS.** s. m. [du mot latin *axis*, axe, essieu. Chaussier l'appelait *axoïde*, s. f., de ἄξων, axe, et εἶδος, forme]. Nom donné à la seconde vertèbre du cou, parce que son apophyse odontoïde, logée entre l'arc antérieur de l'atlas et le ligament transverse, sert en quelque sorte de pivot aux mouvements de la tête. Pendant la durée de son évolution, l'apophyse odontoïde est traversée dans toute sa longueur par la corde dorsale, comme les corps vertébraux, tandis que le cartilage de l'arc antérieur de l'atlas, déjà formé, reste libre. Cette apophyse représente le corps de l'atlas. V. Notocorde et Odontoïde.

**AXIS.** s. m. [*Cervus axis*, L.]. Espèce de cerf de l'Inde marqué de taches blanches, dont le bois a été employé comme celui du cerf.

**AXOÏDE** et **AXOÏDIEN, IENNE.** adj. Qui concerne l'*axis*.

**AXOÏDO-ATLOÏDIEN, IENNE.** adj. [*axoido-atloidieus*]. Qui a rapport à l'axis et à l'atloïde : *articulation axoïdo-atloïdienne*. V. Atloïdo-axoïdien. — *Muscle axoïdo-atloïdien*. V. Oblique *inférieur, grand oblique de la tête*.

**AXOÏDO-OCCIPITAL, ALE.** adj. et s. m. V. Droit (*grand*) *postérieur de la tête*.

**AXOLOTL.** s. m. V. Siredon.

**AXONGE.** s. f. [*axungia*, de *axis*, axe de voiture, et *ungere*, oindre; ἀξούγγια, all. *Schmalz*, angl. *axunge*, it. *sugna*, esp. *mantesa*, *unto*]. La graisse de porc préparée. Le tissu adipeux qui la fournit se trouve en abondance sous la peau de l'animal, particulièrement vers la région des reins; mais elle est mêlée de portions de membranes et de tissu lamineux. Pour la purifier, on la lave en la malaxant dans l'eau; on la fond au bain-marie; on la passe et on la tient quelque temps fondue, à la chaleur du même bain. Dans cet état, l'axonge est un corps gras, blanc, mou et demi-transparent, quand il n'y a pas d'eau interposée. Si, au contraire, elle contient de l'eau, elle est opaque et très blanche, mais elle s'altère beaucoup plus facilement. La saveur de l'axonge doit être douce et sans aucune âcreté; l'odeur fade et presque nulle. Elle entre dans la composition de beaucoup de pommades et d'onguents. V. Gras.

**AYALOOGI.** s. m. L'un des noms du *bois d'aloès*.

**AYAPANA.** s. f. Synanthérée du Brésil [*Eupatorium ayapana* ou *triplinerve*, Wahl.], dont les feuilles et les racines sont aromatiques et légèrement stimulantes.

**AYDENDRON.** s. m. Laurinée qu'on croit être la même que le *pichurim*.

**AYLANTE, AYLANTHE.** s. m. V. Ailante.

**AYPNIE.** s. f. [ἀϋπνία, de α priv., et ὕπνος, sommeil]. L'*insomnie*.

**AZADIRACHTA INDICA.** V. Melia Azadirachta.

**AZADIRINE.** s. f. Principe amer et fébrifuge retiré de l'écorce du *Melia Azadirachta*, L. (Piddington).

**AZAHAR.** s. m. Nom d'un quinquina péruvien.

**AZALEA.** s. m. Genre de la famille des éricinées. Une espèce (*A. pontica*, L.), qui croît en Asie Mineure, fournit un miel toxique dont les propriétés ont été éprouvées par Xénophon et constatées par Tournefort.

**AZALÉINE.** s. f. Synonyme de *rosaniline*. V. ce mot.

**AZÉDARACH.** s. m. V. Margousier.

**AZEROLIER.** s. m. [*Épine d'Espagne*, *Cratægus azarolus*, L.]. Plante de la famille des rosacées pomacées, dont les fruits se mangent dans le Midi; très astringents avant leur maturité, ils sont employés comme antidiarrhéiques.

**AZIER.** s. m. Nom vulgaire, à la Guyane, de diverses plantes considérées comme médicinales.

**AZOCARBONIQUE.** adj. V. Picrique.

**AZOCARBURE.** s. m. (Guibourt). Nom donné aux *cyanures*.

**AZOCH, AZOCK, AZOTH.** s. m. Mots barbares par lesquels les alchimistes désignaient le *mercure* et quelques-unes de ses combinaisons.

**AZOÏQUES.** s. m. pl. Corps résultant de l'action des agents réducteurs sur les composés nitrés.

**AZOODYNAMIE.** s. f. [*azoodynamia*, de α priv., ζωή, vie, et δύναμις, force] (Gilbert). L'*adynamie*.

**AZOOPHILIE.** s. f. [de α priv., ζῶον, animal, et φιλεῖν, aimer] (Chevalier). Aberration de l'instinct sexuel, et satisfaction de l'appétit vénérien par la *vue* d'un objet inanimé.

**AZOOSPERMIE.** s. f. [de α priv., ζῶον, animal, et σπέρμα, semence]. Absence des spermatozoïdes dans le liquide séminal.

**AZORELLE.** s. f. [*Azorella*, Lam.]. Genre d'ombellifères de Magellan et des Malouines donnant des gommes-résines aromatiques et stimulantes.

**AZOTATE.** s. m. [nitrate; *nitras*, all. *stickstoffsaures Salz*, it. *azotato*, esp. *azoato*]. Nom générique des combinaisons de l'acide azotique avec les bases salifiables. L'acide azotique étant monobasique, la formule des azotates est $MO\text{-}AzO^5$. Ils sont tous solubles dans l'eau. — *Azotate d'argent* ($AgO.AzO^5$) [*cristaux de lune*, *nitre lunaire*]. Sel

obtenu en dissolvant l'argent métallique dans l'acide azotique pur. Il cristallise en belles lames, d'une saveur amère, styptique et caustique; il n'attire point l'humidité de l'air. Sa dissolution aqueuse est transparente, et colore la peau en violet : il s'y forme un précipité de sulfure d'argent noir par l'acide sulfhydrique et les sulfhydrates; un précipité de chlorure d'argent blanc, caillebotté, par l'acide chlorhydrique et les chlorures, etc. L'azotate d'argent cristallisé, non fondu, s'emploie à l'intérieur, dans l'épilepsie, la chorée, l'ataxie locomotrice, la paralysie générale, la diarrhée, la dysenterie, soit en pilules de 1 centigramme chacune (deux à dix par jour), soit en potion (5 centigr.), soit en lavement (5 centigr. pour 100 gr. d'eau); son usage ne doit pas être longtemps prolongé sous peine de voir survenir les accidents de l'*argyrie* (V. ce mot); à l'extérieur, il est utile dans la leucorrhée et la blennorragie, les métrorragies, les ophtalmies conjonctivales, en collyre (5 à 10 centigr. dans 100 gr. d'eau, dans la conjonctivite simple; 20 à 30 centigr., dans la conjonctivite granuleuse; 10 à 20 centigr. dans 30 gr. d'eau seulement, dans la conjonctivite purulente), ou en injection (10 à 20 centigr. dans 200 gr. d'eau); l'*injection abortive* contient 50 centigrammes pour 100 grammes d'eau (Ricord). Privé de son eau de cristallisation par la fusion, et coulé dans une lingotière cylindrique, il constitue la *pierre infernale*, cathérétique fort usité. Dissous dans 500 ou 800 parties d'eau, il rend très manifestes les plans ou bords de juxtaposition des cellules épithéliales, dont au contraire le noyau disparaît alors (Recklinghausen). — *Pilules d'azotate d'argent*. V. PILULES *anti-épileptiques*. — *Azotate de bismuth* ($BiO^3.3AzO^5 + HO$). Sel obtenu en traitant le bismuth par l'acide azotique à 28° C., et faisant chauffer. Il cristallise par le refroidissement. Si l'on traite ce sel par l'eau, il se partage en deux portions : l'une se dissout dans le liquide, c'est un *azotate acide de bismuth*; l'autre, qui contient un excès d'oxyde, se précipite sous forme de poudre très blanche, que l'on connaissait anciennement sous le nom de *magistère de bismuth, blanc de fard;* c'est un *sous-nitrate* ou *sous-azotate de bismuth*. Il s'emploie comme absorbant et antiacide : à l'intérieur, on l'administre sous forme de poudre dans les dyspepsies hyperchlorhydriques ou hyperpeptiques; dans l'ulcère de l'estomac on emploie parfois le *pansement au bismuth*; le sous-nitrate de bismuth est donné à la dose 15 à 20 grammes suspendus dans 200 grammes d'eau, et le tout est introduit dans l'estomac au moyen de la sonde; dans les diarrhées on le prescrit à la dose de 1 à 5 grammes par jour en cachets ou en suspension dans un julep gommeux. A l'extérieur, on l'applique en poudre à la surface des plaies et des ulcères; en suspension dans une injection contre la blennorragie; en insufflation ou sous forme de glycérolé dans les ophtalmies. — *Azotate de chaux* ($CaO.AzO^5$) [*nitre calcaire, eau mère du salpêtre*]. Sel qu'on rencontre dans les plâtras des vieilles habitations. Autrefois le dépôt qu'on obtenait de sa décomposition au moyen de la potasse du commerce était employé en médecine sous le nom de *magnésie salpêtrée*; c'était un mélange de sous-carbonate de chaux et de sous-carbonate de magnésie. — *Azotate de cuivre* ($CuO.AzO^5 + 3$ ou $6HO$). Sel obtenu en traitant de la limaille de cuivre par l'acide azotique; il est cristallisé en prismes d'un beau bleu. On pourrait employer ce sel comme escarrotique. Il est très vénéneux. — *Azotate de fer*. 1° *Azotate de protoxyde de fer* ($FeO.AzO^5$) [*deuto-azotate* de quelques auteurs]. Inusité. 2° *Azotate de peroxyde de fer* ($Fe^2O^3.AzO^5$) [*tritoazotate acide*, ou *azotate au maximum*]. Sel obtenu, soit en laissant pendant longtemps dans un flacon bouché un mélange de deutoxyde de fer et d'acide azotique (il est alors cristallisé, très acide et incolore), soit en versant de l'acide azotique concentré sur du fer (il est alors jaune). Il est employé pour faire la *teinture alcaline de Stahl*. — *Azotate de magnésie* ($MgO.AzO$) [*nitre magnésien*]. Sel qu'on rencontre dans quelques eaux naturelles, et quelquefois dans les eaux salpêtrées. Il est très déliquescent, et cristallise difficilement; il a une saveur amère; il n'est pas employé en médecine. — *Azotate de mercure*. 1° *Azotate de protoxyde* ($3Hg^2O,2AzO^5.3HO$) [*protoazotate de mercure*]. Sel cristallisant sous forme de gros cristaux incolores. Au contact d'une grande quantité d'eau, il se décompose en azotate acide de protoxyde qui reste dissous (*eau mercurielle, remède du capucin* ou *du duc d'Antin*), et en azotate bibasique qui se précipite en une poudre jaune (*turbith nitreux*). Il sert de base à la préparation de la *pommade citrine* et du *mercure soluble de Hahnemann*. 2° *Azotate de deutoxyde* ($HgO,2AzO^5.HO$) [*deutoazotate de mercure, azotate acide de deutoxyde de mercure*]. Sel obtenu en dissolvant le mercure dans l'acide azotique étendu d'eau, et évaporant la solution; il a une action corrosive plus grande que celle du deutochlorure de mercure. Il sert à cautériser le lupus, les végétations syphilitiques, les ongosités et granulations utérines, les ulcérations : on ne doit agir chaque fois que sur une petite surface, pour éviter, outre la grande douleur immédiate, les accidents hydrargyriques consécutifs. — *Azotate de potasse* ($KO.AzO^5$ ou en atomes $AzO^3K$) [*nitre, sel de nitre, salpêtre*]. Sel formé naturellement à la surface des murs humides et du sol, dans les lieux habités par l'homme et les animaux. C'est par l'évaporation des lessives des plâtras et par la transformation de l'azotate de soude qu'on l'obtient pour le besoin des arts et de la médecine (V. AZOTATE *de soude*). Il se rencontre aussi à la surface du sol (surtout dans l'Inde, l'Espagne, etc.), où il forme une efflorescence; on l'enlève alors avec des espèces de balais, et il porte le nom de *nitre de houssage*. Il est blanc, inodore, d'une saveur fraîche, piquante, légèrement amère; il cristallise en prismes cannelés à six pans; il est très soluble dans l'eau chaude et beaucoup moins dans l'eau froide. Il présente de la manière la plus marquée la propriété de fuser sur les charbons ardents et donne, par l'action du feu en vaisseaux clos, un mélange de gaz oxygène et d'azotite de potasse. Il fait la base de la poudre à canon, et est employé en médecine comme contre-stimulant (4 à 8 gr. par jour) et comme diurétique (0gr,50 à 2 gr.). — *Azotate de plomb* ($AzO^5.PbO$). Sel neutre, blanc, cristallisé en octaèdres, soluble dans deux parties d'eau à froid, insoluble dans l'alcool. S'emploie (1 à 4 gr. pour 100 gr. d'eau) en injections dans la blennorragie chez l'homme et (20 à 30 gr. par litre d'eau) en injections vaginales dans les cas de vaginite et de leucorrhée (Malfilâtre, Lanquetin). Dans les cas de conjonctivite, il s'emploie à la dose de 1 à 3 grammes pour 100 d'eau distillée. — *Azotate de soude* ($NaO.AzO^5$ ou en atomes $AzO^3Na$) [*nitre cubique, nitre rhomboïdal*]. Sel obtenu en saturant l'acide azotique par du sous-carbonate de soude. Il cristallise en prismes rhomboïdaux incolores, légèrement déliquescents, et présente à peu près les mêmes propriétés chimiques et médicales que l'azotate de potasse. On l'emploie comme diurétique à la dose de 2 à 10 grammes. On le rencontre au Chili et au Pérou à l'état natif, en bancs considérables. — *Azotate d'urée*. Précipité nettement cristallisé, insoluble ou à peine soluble, que forme l'urée en présence des acides azotique et oxalique : cette propriété est souvent mise à profit pour abréger la recherche de ce principe dans l'urine ou autres liquides. V. URÉE.

**AZOTATION.** s. f. (Charbonnier). La fixation d'azote atmosphérique par les plantes, les animaux herbivores et les animaux carnivores privés de substances albuminoïdes ou soumis à l'abstinence.

**AZOTE.** s. m. [*azotum*, de α priv., et ζωή, vie : qui prive de la vie, qui est impropre à entretenir la vie; *mo-*

phette, *septon*, *air phlogistique*, *air vicié*, *nitrogène*, *alcaligène*, etc.; all. *Stickstoff*, angl. *azote*, it. *azoto*, esp. *azoe*]. Gaz dont on doit les premières notions à Rutherford, en 1772, et qui a été reconnu par Lavoisier, l'année suivante. Il n'a pu encore être décomposé, et il est considéré, par conséquent, comme un corps simple. Berzelius l'a regardé toutefois comme un composé d'oxygène et d'un radical (nitrium). Il est incolore, transparent, élastique, un peu plus léger que l'air (sa pesanteur spécifique est de 0,976). Il forme les quatre cinquièmes de l'air atmosphérique; mais, lorsque la proportion en est augmentée, et qu'il ne se trouve plus mélangé avec une suffisante proportion d'oxygène (comme dans l'air des fosses d'aisances), cet air éteint les corps en combustion et asphyxie les animaux. L'azote est insoluble dans l'eau, et ne rougit pas les couleurs bleues végétales; il fait partie de presque toutes les substances animales et végétales. Il a été liquéfié sous une pression de 200 atmosphères, suivie d'une détente subite (Cailletet). Sous l'influence de décharges électriques, même extrêmement faibles, il se fixe sur les composés organiques complexes ou peu complexes (Berthelot); il y a certainement fixation de l'azote libre de l'air par les plantes sous l'influence de l'électricité atmosphérique, et ce phénomène continu aide au développement des végétaux; on sait aujourd'hui que cette fixation de l'azote par le sol et les végétaux se fait en grande partie grâce à des microorganismes. Par sa combinaison avec l'oxygène en cinq proportions différentes, il constitue les *protoxyde* et *deutoxyde d'azote* et les acides appelés *azoteux*, *hypoazotique* et *azotique*. — *Oxyde d'azote*. V. Oxyde. — *Protoxyde d'azote*. V. Oxyde *d'azote*.

**AZOTÉ, ÉE.** adj. [esp. *azoado*]. Qui contient de l'azote. — *Alcaloïde azoté*. V. Alcaloïde. — *Aliment azoté*. V. Aliment.

**AZOTÉNÈSE.** s. f. (Baumes). Classe de maladies attribuées à la prédominance de l'azote sur les autres éléments chimiques de l'économie (scorbut, gangrène, cancer, etc.).

**AZOTIQUE.** adj. — *Acide azotique* ou *nitrique ordinaire*, *du commerce* ($AzO^5 + 4HO$ ou en atomes $AzO^3H$). Acide qu'on trouve dans la nature, combiné avec diverses bases. Il se forme sans cesse au milieu des habitations de l'homme et des animaux; il se produit aussi à la surface de la terre dans certains pays, et dans l'air par les temps d'orage, mais sa formation paraît exiger la présence d'une base, avec laquelle il s'unit sur-le-champ. On l'extrait du salpêtre, en distillant ce sel avec de l'acide sulfurique. C'est un liquide blanc, très caustique, exhalant à l'air des vapeurs blanches, d'une odeur désagréable et suffocante. Il bout à 123 degrés; sa densité est 1,42; il contient 40 p. 100 d'eau : c'est un mélange d'acide monohydraté et d'un hydrate beaucoup plus stable. Il jaunit toutes les substances animales et végétales, et répand à l'air un gaz rutilant qui est l'acide hypoazotique mêlé d'acide azoteux. Exposé au soleil, il donne de l'oxygène, jaunit, et se convertit en acides azoteux et hypoazotique. Il attaque les substances organiques en cédant de l'oxygène (V. Désinfectant) ou en donnant des produits de substitution de l'acide hypoazotique à l'hydrogène : ainsi la benzine ($C^{12}H^6$) donne de la nitro-benzine [$C^{12}H^5(AzO^4)$]. Il cède aussi de l'oxygène à tous les corps qui en sont avides; aussi est-ce un des *agents oxydants* des plus énergiques employés journellement dans les laboratoires. La chaleur et beaucoup de métaux à froid ou à chaud le décomposent. On l'emploie, à l'intérieur, en solution étendue (10 à 30 gouttes dans une potion ou en limonade à 2 p. 1 000) et, à l'extérieur, sous forme de pommade. V. Limonade *minérale* et Pommade *nitrique*. — *Acide azotique anhydre* ($AzO^5$). Corps obtenu en traitant par le chlore de l'azotate d'argent bien sec, chauffé à 50 degrés. Il se présente sous forme de cristaux blancs, prismatiques. Il fond à 29°,5, bout à 50°, et se décompose en oxygène et acide hypoazotique à une température peu supérieure. — *Acide azotique fumant* ou *monohydraté* ($AzO^5 + HO$). Il est liquide, incolore quand il est pur, mais se décompose facilement à la lumière en oxygène et acide hypoazotique. Il répand des fumées à l'air humide, parce qu'il est avide d'eau. On en imbibe des pinceaux d'amiante pour badigeonner les tumeurs superficielles, les hémorroïdes, les ulcères de mauvaise nature. C'est un caustique énergique, qui désorganise les tissus : en cas d'empoisonnement, il faut faire vomir et administrer une base, comme la chaux, la magnésie ou leurs carbonates. Les escarres produites ont une forte coloration jaune. — *Acide azotique alcoolisé*. V. Esprit *de nitre dulcifié*. — *Coton azotique*. V. Pyroxyde. — *Éther azotique alcoolisé*. V. Liqueur *minérale nitreuse*.

**AZOTO-MERCURIQUE.** adj. — *Liqueur azoto-mercurique*. V. Réactif *de Millon*.

**AZOTOMÈTRE.** s. m. Appareil permettant de doser l'urée et l'azote total dans l'urine.

**AZOTURIE.** s. f. [de *azote*, et οὖρον, urine]. Émission d'urine contenant beaucoup plus d'urée et d'autres principes azotés qu'à l'état normal : elle est un indice de désassimilation exagérée des tissus, et s'accompagne de dépérissement. L'azoturie peut être passagère (maladies aiguës fébriles, azoturie d'origine médicamenteuse) ou permanente : elle accompagne souvent le diabète sucré (Lécorché) et serait due, d'après Bouchard, soit à la polyphagie, soit à l'autophagie dans la phase de consomption. Elle peut enfin exister seule et donner lieu à des signes de consomption ou s'accompagner de polyurie (*diabète azoturique*). — *Diabète azoturique*. Variété de diabète insipide, dans laquelle l'azoturie oscille entre 40 et 133 grammes par jour; l'amaigrissement est constant; l'évolution est lente, jusqu'à dix années, et la mort arrive par cachexie ou par une complication, tuberculose ou gangrène.

**AZTEC** ou **AZTÈQUE.** s. m. Nom d'une race humaine du Mexique. Les individus montrés en Europe comme appartenant à cette race étaient des microcéphales, métis indéterminés de nègres et d'indigènes de l'Amérique centrale.

**AZYGOS.** adj. et s. f. [*azygos*, de α priv., et ζυγὸς, pair; all. *die ungepaarte Blutader*, it. *azigo*, esp. *azigos*] (Galien). — *Grande veine azygos* [*veine azygos prélombo-thoracique*, Chaussier]. Située à droite et en avant de la colonne vertébrale, elle s'étend des premières vertèbres lombaires à la troisième vertèbre dorsale, au milieu de laquelle elle se jette dans la veine cave supérieure en décrivant une courbe dont la concavité antérieure embrasse la bronche droite. Elle traverse l'orifice aortique du diaphragme et se place dans le médiastin postérieur au-devant de la colonne vertébrale. Elle est formée par la réunion des sept ou huit dernières veines intercostales droites et reçoit souvent la première lombaire. Vers le milieu de son trajet, la petite veine azygos se réunit à elle, et, avant sa terminaison dans la veine cave supérieure, elle reçoit les troncs des veines intercostales supérieures droites. A son origine, au niveau des vertèbres lombaires, elle s'anastomose avec les veines lombaires ascendantes, et quelquefois directement par un petit rameau avec la veine cave inférieure. Elle a, un peu au-dessous de son embouchure, une valvule considérable. Elle a été trouvée *dilatée* dans les cas d'obstruction des veines caves; *oblitérée* par thrombose; *déchirée* par un projectile de guerre. — *Petite veine azygos* [*demi-azygos*, *petite prélombo-thoracique*, Ch.]. Elle est formée par la réunion des quatre ou cinq dernières et des premières veines intercostales gauches, et vient s'ouvrir vers la partie moyenne de la grande azygos, au niveau de la septième ou huitième vertèbre

dorsale. Elle reçoit souvent la première veine lombaire gauche, et communique aussi avec la veine lombaire ascendante. Elle est à gauche de la colonne vertébrale jusqu'auprès de son abouchement. V. Chylifère. — *Muscle azygos de la luette*. Les deux palato-staphylins que Morgagni considérait comme ne formant qu'un seul muscle.

**AZYL.** s. m. Le *souchet comestible*.

**AZYME.** adj. [ἄζυμος, de α priv., et ζύμη, levain; all. *Oblate*, it. *azzimo*]. — *Pain azyme* [vulgairement *pain à chanter*, *oublie*]. Il est employé pour masquer la saveur désagréable de certaines substances médicamenteuses.

**AZYMIQUE.** adj. Qui est contraire à la fermentation.

# B

B = β

**B. A.** V. Abréviation.

**BABEURRE.** s. m. [all. *Buttermilch*, angl. *buttermilk*, it. *siero*]. V. Beurre.

**BABINSKI** (médecin français, né en 1857). — *Signe de Babinski.* Sous le nom de *phénomène des orteils*, M. Babinski a décrit un trouble particulier de la réflectivité cutanée : quand on produit une excitation de la plante du pied, principalement au niveau du bord interne, les orteils se fléchissent à l'état normal ; ils s'étendent, au contraire, quand il y a une lésion du faisceau pyramidal.

**BACCELLI** (médecin italien, né en 1832). — *Signe de Baccelli.* Nom donné parfois à la *pectoriloquie aphone*. V. ce mot.

**BACHER** (Georges-Frédéric) (médecin français, né en 1709). — *Pilules de Bacher*. V. Pilule.

**BACILE.** s. m. [*Crithmum*, L.]. Genre de plantes dont une espèce, le *Crithmum maritimum*, L. [*passe-pierre*, *perce-pierre*, *fenouil marin*], a été regardée comme apéritive et diurétique.

**BACILLAIRE.** adj. Qui a l'aspect d'un bacille. ‖ Ce mot est parfois employé improprement pour désigner un malade atteint de tuberculose pulmonaire (due au bacille de Koch).

**BACILLE.** s. m. [*bacillus*, baguette]. Bactérie en forme de bâtonnet allongé. V. Bactérie. — *Bacillus anthracis*. Bacille du charbon ou bactéridie charbonneuse. V. Charbon. — *Bacillus septicus putridus* (Roger). Bacille rencontré dans un cas de septicémie consécutive au choléra, se rapprochant du colibacille, mais s'en différenciant nettement par ce fait qu'il liquéfie la gélatine. — (Pour les autres bacilles, voy. au nom de la maladie ou au nom de l'auteur qui sert à les désigner.)

**BACILLÉMIE.** s. f. (Benda) [de bacille, et αἷμα, sang]. Pénétration des bacilles de la tuberculose dans les vaisseaux sanguins ouverts au cours de l'opération d'un foyer de tuberculose locale, et suivie d'infection généralisée.

**BACILLOSCOPIE.** s. f. [de bacille, et σκοπεῖν, examiner]. Recherche des bacilles dans les excréta (crachats, urines, fèces), dans le pus ou dans une portion d'organe enlevée à cet effet, pour arriver au diagnostic de la cause de la maladie, soit pendant la vie, soit après la mort.

**BACTÉRIACÉES.** s. f. pl. Nom donné parfois à la deuxième famille des bactéries, comprenant des éléments en forme de bâtonnets ou de filaments (*bacille*), par opposition aux *coccacées*, première famille des bactéries comprenant des éléments arrondis (*coccus*).

**BACTÉRICIDE.** adj. Se dit de tout ce qui est incompatible avec la vie des bactéries. — *Pouvoir bactéricide*. Propriété qu'ont certains éléments et humeurs de l'économie de détruire les bactéries. Ce pouvoir appartient surtout aux leucocytes (V. Phagocytose). Le plasma sanguin paraît doué de la même propriété, qu'il doit à ses matières albuminoïdes normales, ou aux changements de composition que lui fait subir la présence des bactéries et qui le modifient de telle sorte que celles-ci n'y trouvent plus les conditions nécessaires à leur évolution naturelle. Il semble en être de même pour la lymphe.

**BACTÉRIDIE.** s. f. Genre de bactéries en forme de bâtonnets courts qui sont immobiles à toutes les périodes de leur existence (Davaine). Ce mot n'est plus employé aujourd'hui que pour désigner le bacille du *charbon*, appelé pour cette raison *bactéridie charbonneuse*.

**BACTÉRIDIEN.** adj. Qui a rapport à une bactéridie, et en particulier à la bactéridie charbonneuse. — *Charbon bactéridien*. V. Charbon.

**BACTÉRIE.** s. f. [de βακτηρία, bâton]. Nom sous lequel on désigne, depuis Cohn, un groupe de végétaux inférieurs, monocellulaires, microscopiques, se reproduisant par scissiparité et très répandus dans les milieux extérieurs et les cavités ouvertes du corps de l'homme et des animaux. Les bactéries présentent les caractères microchimiques propres aux cellules végétales ; de plus, elles fixent les colorants des noyaux (couleurs basiques d'aniline) : elles semblent, en effet, constituées par un noyau volumineux entouré par une mince couche de protoplasma réduit à l'état de membrane d'enveloppe (Bütschli). Les bactéries ont longtemps été considérées comme des champignons inférieurs, et, étant donnée leur propriété de se reproduire par division transversale ou *scissiparité*, elles furent réunies sous le nom de *schizomycètes* ou *schizophytes ;* en réalité elles se relient par certains caractères aux *moisissures* et aux *levures*, et par d'autres aux *algues cyanophycées*. — Les bactéries présentent des formes très diverses; on distingue : les *coccus*, constitués par des cellules arrondies ou ovalaires tantôt isolées (*microcoques*), tantôt groupées, par deux (*diplocoques*), en chaînettes (*streptocoques*), en amas (*staphylocoques*), en série de quatre ou de seize disposées en rectangle ou en cube (*tétrades*, *sarcines*) ; les *bacilles*, bâtonnets plus ou moins allongés ; les *spirilles* et *spirulines*, bacilles recourbés et plus ou moins enroulés en spirale. Les coccus et les bacilles peuvent être groupés en amas ou *zooglées* dans une gangue glaireuse sécrétée par les cellules elles-mêmes. Enfin on a longtemps rapproché des bactéries un groupe de végétaux monocellulaires, les *streptothricées*, que l'on rattache aujourd'hui au genre Oospora (V. ce mot). Beaucoup de bacilles sont mobiles ; cette mobilité est due à des *cils vibratiles* insérés sur les côtés ou aux extrémités du bacille. La forme spécifique des bactéries a une base fixe, immuable (*loi de Cohn*), mais, dans certaines conditions, ordinairement anormales, on peut observer chez ces êtres des modifications morphologiques passagères (*pléomorphisme*, *formes d'involution*). — Fig. 44 à 53. Types de bactéries saprophytes (Miquel, *Analyses microscopiques de l'air du cimetière Montparnasse*). — 44. *Micrococcus en chaîne*, très vulgaire, répandu en toute saison dans l'atmosphère. — 45. *Petit micrococcus irrégulier*, à grains de 0,5 à 1 μ de diamètre ; moins répandu dans l'air que l'espèce précédente. — 46. *Sarcine*, à grains disposés en carré ou en cube. — 47. *Micrococcus elliptique*. — 48. *Bacterium commune*. — 49. *Bacillus fluorescens*, très répandu dans les eaux communes. — 50. *Bacillus rigidus*. — 51. *Bacillus subtilis* (bacille du foin), le bacille que l'on rencontre le plus souvent dans l'air, les eaux, le sol. — 52. *Bacillus ureæ*. — 53. *Bacillus amylobacter*, à filaments renflés et diversement boursouflés, un des organismes de la putréfaction. — Certaines bactéries ont des dimensions se rapprochant sensiblement de la longueur des ondes lumineuses, elles échappent à l'observation microscopique ; tel est le microbe de la *péripneumonie des bovidés* (Nocard et Roux). — On

sait aujourd'hui cultiver les bactéries en les plaçant dans des milieux appropriés (*bouillons de culture*); dans ces milieux, les bactéries se multiplient rapidement et forment des colonies visibles à l'œil nu. Pour toutes les bactéries, la reproduction a lieu par scissiparité (la division peut se produire suivant une, deux ou trois dimensions de l'espace); de plus, certains bacilles ont la propriété de former des *spores* ou *endospores*; ces spores apparaissent sous l'aspect de granulations réfringentes, à l'intérieur des bacilles, et sont mises en liberté par la destruction de ceux-ci; elles sont très résistantes, peuvent garder leur vitalité pendant plusieurs années, puis germer et donner une bactérie nouvelle quand elles se trouvent placées dans des conditions favorables. Les coccus ne forment pas d'endospores, ils peuvent s'entourer d'une membrane dure, s'enkyster, pour donner une forme de résistance, l'*arthrospore*. — Comme toutes les cellules vivantes, les bactéries ont besoin d'oxygène, les unes le prennent dans l'air (*bactéries aérobies*), les autres dans les milieux nutritifs; ces dernières, dites *bactéries anaérobies*, ne peuvent vivre en présence de l'oxygène libre, elles empruntent cet élément à ses combinaisons qu'elles décomposent en produisant les *fermentations*; certaines bacté.ies sont indifféremment aérobies ou anaérobies. — Le développement des bactéries exige la présence d'eau, de matières organiques hydrocarbonées et azotées et de sels minéraux, mais chaque espèce bactérienne a des exigences spéciales: tandis que certaines se contentent de solutions minérales additionnées de sucre, d'autres ne se développent que dans des milieux très complexes, contenant de l'albumine, de l'hémoglobine, etc. — Le développement des bactéries exige une température appropriée, variant entre + 10° C. et + 40° C. suivant les espèces; par contre, l'action d'une température élevée détruit rapidement les bactéries; la plupart d'entre elles succombent entre 60° C. et 80° C., seules les spores peuvent résister à des températures dépassant parfois 100° C. Les bactéries sécrètent, lors de leur développement, des substances très diverses, suivant les espèces; certaines, dites *chromogènes*, sécrètent des pigments colorés, d'autres donnent des *colonies phosphorescentes*, un grand nombre préparent des ferments ou *diastases*, qui leur permettent d'utiliser les matières nutritives dont elles disposent; de ces diastases, les unes intervertissent les sucres, saccharifient l'amidon, les autres peptonifient les albumines, liquéfient la gélatine, solubilisent la cellulose, etc.; beaucoup de diastases microbiennes sont des poisons puissants pour les cellules animales. Enfin les bactéries peuvent encore produire des acides gras, de l'indol, des composés ammoniacaux, des toxalbumines, des ptomaïnes, etc. — Beaucoup de bactéries vivent uniquement sur les matières organiques mortes qu'elles dissolvent, solubilisent et transforment en substances assimilables par les végétaux supérieurs, elles causent la *putréfaction*; on les désigne sous le nom de *bactéries saprophytes*, elles sont très répandues dans le sol, l'air, les eaux, les cavités du corps ouvertes à l'extérieur. — D'autres bactéries ont la propriété de vivre en parasites dans les tissus vivants et de produire des maladies, ce sont les *bactéries pathogènes*; elles pénètrent dans l'organisme par les solutions de continuité des téguments, les voies digestives ou respiratoires, se développent dans nos tissus et y sécrètent des *toxines* (diastases, albumoses) causes directes des lésions et des symptômes morbides (V. Toxine). L'organisme se défend contre l'invasion des bactéries au moyen d'une fonction spéciale dévolue aux cellules mésodermiques amœboïdes: la *phagocytose* (V. ce mot). — Parmi les bactéries pathogènes, nous citerons: — 54. *Gonococcus Neisseri.* — 55. *Bacille du tétanos.* — 56. *Vibrion du choléra.* — 57. *Bacille de la fièvre typhoïde.* — 58. *Vibrion septique.* — 59. *Bacille de la grippe.* — 60. *Pneumocoque.* — 61. *Streptocoque pyogène.* — 62. *Staphylocoque du furoncle.* — 63. *Bacille de la diphtérie.* — 64. *Spirille de la fièvre récurrente.* — 65. *Bacille de la fièvre typhoïde (cils).* — *Bacille du charbon* (V. Charbon). — La division des bactéries en *saprophytes* et *pathogènes* n'a rien d'absolu; beaucoup des bactéries réputées les plus inoffensives sont susceptibles de devenir pathogènes, à la condition d'agir sur des organismes dont la résistance est affaiblie par l'inanition, le froid, le traumatisme, etc.; réciproquement, on peut rendre inoffensives les bactéries pathogènes les plus redoutables; bien plus, à l'état normal, il existe dans nos voies digestives des bactéries dépourvues de toute virulence mais qui peuvent, dans certaines circonstances, devenir pathogènes et causer des affections très graves: tels sont le streptocoque pyogène et le pneumocoque, par exemple. Les *associations microbiennes* constituent la cause la plus importante de passage à la virulence de bactéries vivant à l'état saprophytique; deux bactéries, inoffensives quand on les considère séparément, peuvent causer une maladie mortelle si on les inocule ensemble. Beaucoup de maladies connues aujourd'hui ne l'ont pas été de toute antiquité; pour expliquer l'apparition des maladies récentes, on admet que les bactéries qui les causent n'ont pas toujours existé: les faits expérimentaux nous autorisent à admettre qu'une bactérie originairement saprophyte a pu, à un moment donné, envahir une espèce animale naturellement ou accidentellement réceptive, s'y développer, y exalter ses propriétés pour s'élever progressivement jusqu'à l'homme, au moyen de passages successifs par des espèces de plus en plus résistantes. On sait d'autre part que les bactéries ont dû apparaître sur le globe en même temps que les premiers végétaux: elles se montrent dans les débris animaux et végétaux de l'époque dévonienne. Van Tieghem en a rencontré dans l'écorce des conifères de la houille. (Dr Besson.)

**BACTÉRIÉMIE.** s. f. [de bactérie, et αἷμα, sang]. Présence, dans le sang, de bactéries déterminant une infection générale de l'organisme, et allant produire des foyers morbides à distance.

**BACTÉRIOLOGIE.** s. f. Science qui a pour objet la connaissance des particularités morphologiques et biologiques des bactéries. Grâce à l'emploi des milieux de culture, des couleurs d'aniline, des inoculations aux animaux, la bactériologie est parvenue à caractériser un certain nombre de microorganismes, et à établir un lien étiologique entre leur présence dans l'organisme et l'existence de maladies déterminées.

**BACTÉRIOSCOPIE.** s. f. [de bactérie, et σκοπεῖν, examiner]. Recherche des bactéries dans les excréta (crachats, urines, fèces), dans le pus ou dans une portion d'organe enlevée à cet effet, pour arriver au diagnostic de la cause de la maladie, soit pendant la vie, soit après la mort. Ce mot, plus général que le terme de bacilloscopie, doit lui être préféré.

**BACTÉRIOTHÉRAPIE.** s. f. Emploi thérapeutique de cultures microbiennes virulentes ou stérilisées. — *Bactériothérapie du cancer.* V. Cancer. — *Bactériothérapie pyocyanique.* Injection de cultures pyocyaniques stérilisées comme agent préventif et curateur de la fièvre typhoïde.

**BACTERIUM.** s. m. Bactérie en forme d'élément allongé, différant du bacille par une largeur plus considérable. — *Bacterium coli commune.* V. Colibacille. — *Bacterium lactis aerogenes* (Escherich). Bacille découvert par Escherich dans l'intestin des nourrissons, et ayant la propriété de produire dans le lait, dans la gélatine et sur les pommes de terre, un abondant dégagement de gaz; c'est une variété de colibacille. — *Bacterium termo.* Bacille qui est un des agents ordinaires de la putréfaction.

**BACTÉRIURIE.** s. f. [de bactérie, et οὐρεῖν, uriner]. Expulsion, par les urines, d'une grande quantité de bacté-

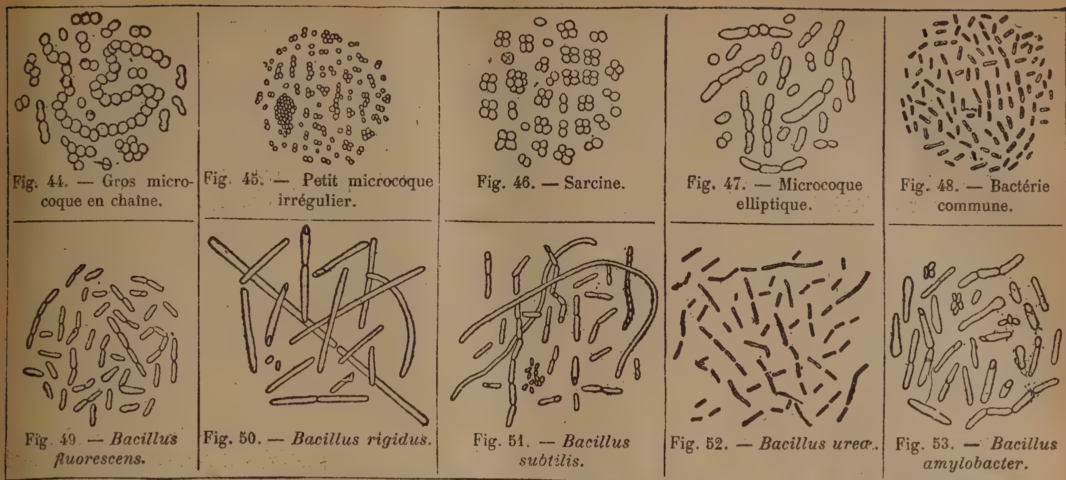

Fig. 44. — Gros microcoque en chaîne.
Fig. 45. — Petit microcoque irrégulier.
Fig. 46. — Sarcine.
Fig. 47. — Microcoque elliptique.
Fig. 48. — Bactérie commune.
Fig. 49. — *Bacillus fluorescens.*
Fig. 50. — *Bacillus rigidus.*
Fig. 51. — *Bacillus subtilis.*
Fig. 52. — *Bacillus ureæ.*
Fig. 53. — *Bacillus amylobacter.*

Fig. 54. — Gonocoque.
Fig. 55. — Bacille du tétanos.
Fig. 56. — Vibrion du choléra.
Fig. 57. — Bacille de la fièvre typhoïde.

Fig. 58. — Vibrion septique.
Fig. 59. — Bacille de la grippe.
Fig. 60. — Pneumocoque.
Fig. 61. — Streptocoque.

Fig. 62. — Staphylocoque.
Fig. 63. — Bacille de la diphtérie.
Fig. 64. — Spirille de la fièvre récurrente.
Fig. 65. — Cils du bacille de la fièvre typhoïde.

ries, sans qu'il y ait de phénomènes inflammatoires bien marqués du côté des voies urinaires.

**BADAMIER.** s. m. [*Terminalia*, L.]. Genre de plantes exotiques, éléagnacées, J. — *Badamier benjoin* [*Terminalia benjoin*, L. fils, ou mieux *angustifolia*, Jacquin]. Arbrisseau des Indes orientales, auquel on avait à tort

attribué la production du *benjoin*. — *Badamier de Malabar* [*Terminalia catalpa*, L.]. Ses amandes fournissent par expression une huile douce analogue à celle de l'olive. — *Badamier au vernis* [*Terminalia vernix*, Lamk]. Il fournit la résine avec laquelle les Chinois préparent la *laque*.

**BADEN** (Autriche). *Eaux chlorurées sulfatées*, chaudes, 0gr,734 de sulfate de chaux, 0gr,301 de sulfate de soude 0gr,255 de chlorure de sodium et 0gr,230 de chlorure de magnésium; température : 28 à 36°. Altitude : 212 mètres. Établissements : 1er mai au 1er octobre.

**BADEN** (Suisse, Argovie). *Eaux chlorurées sulfatées*, très chaudes; 4gr,3514 de sels, dont 1gr,41 de sulfate de chaux et 1gr,698 de chlorure de sodium; température 48°,6 à 51°. Pas d'établissement, mais hôtels aménagés. Saison : du 1er mai au 15 octobre. Mode d'emploi : boissons, bains, douches, inhalations. Indications : rhumatisme chronique, névralgies, paralysies, bronchite chronique. Altitude : 360 mètres.

**BADEN-BADEN** (Allemagne, grand-duché de Bade). *Eaux chlorurées sulfatées*, très chaudes; minéralisation totale : 2gr,31, dont 1gr,60 de chlorure de sodium et 0gr,30 de sulfate de chaux; température : 47 à 68°. Altitude : 205 mètres. Mode d'emploi : bains surtout, douches, boisson. Indications : rhumatisme chronique, goutte, paralysies; à l'intérieur : affections catarrhales chroniques des voies respiratoires, dyspepsies. Établissements : 1er juin au 15 septembre.

**BADENWEILER** (Allemagne, grand-duché de Bade). *Sanatorium*, dans un climat de faible altitude (548 m.), doux, moyennement humide. Forêts de sapins tout autour; cure d'air. Tuberculose.

**BADIANE**. s. f. V. Anis *étoilé*.

**BADIGEONNAGE**. s. m. Action de badigeonner. — *Badigeonnage médicamenteux*. Action d'étendre sur la peau ou une muqueuse un collutoire, une teinture, un extrait, etc., à l'aide d'un pinceau.

**BAD-LAUBBACH** (Allemagne). *Sanatorium* pour tuberculeux, situé dans une vallée du Rhin, près de Coblentz, dans un climat doux, modérément humide; galeries de cure à l'air libre.

**BAD-REHBURG** (Allemagne, Harz). *Sanatorium* pour tuberculeux, situé à une altitude de 150 mètres, et entouré de montagnes couvertes de sapins.

**BAER** (Carl Ern. von), anatomiste et physiologiste russe, 1792-1876). — *Vésicule de Baer*. V. Vésicule.

**BAGNÈRES-DE-BIGORRE** (France, Hautes-Pyrénées). Deux catégories d'eaux : *sulfatées calciques* et *sulfureuses*. Les sulfatées calciques sont les plus nombreuses; minéralisation totale : 2gr,70, dont 1gr,60 de sulfate de chaux; température : 33 à 49°. Les sulfureuses (Pinac, Labassère) renferment 0gr,046 de sulfure de sodium, 0gr,20 de chlorure de sodium, et 0gr,14 de barégine; température : 13 à 18°. Enfin, ces eaux, en particulier les sources sulfatées calciques, sont ferrugineuses, et certaines renferment un peu d'arséniate de soude. Parmi ces eaux, les unes sont sédatives, les autres excitantes; elles sont d'autant plus excitantes qu'elles sont plus chaudes; on les emploie en boisson, bains, douches, inhalations. Indications : rhumatisme chronique, névralgies, paralysies, neurasthénie, anémie, chlorose, métrites compliquées de nervosisme, eczéma, acné, dyspepsie, uricémie, gravelle. L'eau de *Labassère* s'adresse aux affections des voies respiratoires; elle est transportée. Altitude : 550 mètres. Établissements : toute l'année.

**BAGNÈRES-DE-LUCHON**. V. Luchon.

**BAGNOLES** (France, Orne). *Eaux faiblement minéralisées, chlorurées sodiques* (0gr,06 de chlorure de sodium), contenant un peu d'hydrogène sulfuré libre; température : 27°. Boisson, bains. Indications : rhumatisme, *phlébite*, dermatoses, paralysies; à l'intérieur : dyspepsies atoniques, gravelle, goutte. Altitude : 163 mètres. Saison : du 15 mai au 1er octobre.

**BAGNOLS** (France, Lozère). *Eaux sulfurées calciques faibles*, chaudes; minéralisation totale : 0gr,6132, dont 0gr,22 de bicarbonate de soude et 0gr,14 de chlorure de sodium; 1cc,7 d'hydrogène sulfuré; température : 35 à 42°. Indications : rhumatisme chronique, affections cardiaques (bains); en boisson, l'eau est diurétique et stimulante. Établissements : 1er juin au 15 septembre. Altitude : 860 mètres.

**BAGUENAUDIER**. s. m. [*Colutea*, L.; *Séné d'Europe, faux séné, séné vésiculeux*]. Genre de plantes légumineuses. Les feuilles du *Colutea arborescens*, L., sont purgatives (60 gr., infusées dans 1 lit. d'eau); on les mélange souvent avec celles du séné d'Orient.

**BAIGNOIRE**. s. f. [*labrum, solium, piscina*, κολύμβηθρα, all. *Badewanne*, angl. *bathing-tub*, it. *bagno*, esp. *baño*]. Cuve dans laquelle on prend des bains. — *Baignoire oculaire*. V. Gondole.

**BÂILLEMENT**. s. m. [*oscitatio*, χάσμη, all. *Gannen*, angl. *yawning*, it. *sbadigliamento*, esp. *bostezo*]. Inspiration grande, forte et longue, indépendante de la volonté, avec écartement plus ou moins considérable des mâchoires, et suivie d'une expiration prolongée. Le bâillement paraît avoir pour effet d'introduire une plus grande quantité d'air dans le poumon, et de la proportionner à la quantité de sang qui a besoin d'être revivifiée : aussi a-t-il lieu toutes les fois qu'une cause quelconque, telle que l'envie de dormir, la faim, l'ennui, ou un état morbide de nature spasmodique, tend à diminuer la quantité de l'air ou à accumuler le sang dans le cœur ou le poumon.

**BÂILLON**. s. m. [*speculum oris*, all. *Knebel*, angl. *gag*, it. *mordacchia*, esp. *mordaza*]. Morceau de liège ou de bois, tampon de linge ou de charpie, que l'on met entre les dents molaires de l'une ou de l'autre mâchoire, pour tenir la bouche ouverte pendant que l'on y pratique une opération. — *Bâillon dentaire*. Plaque d'or ou de platine, que l'on fixe avec des fils sur une dent molaire, lorsque l'on veut ramener en avant une ou plusieurs dents incisives ou canines qui se dirigent trop en arrière. Cette petite plaque quadrilatère, qui doit rester longtemps appliquée et qui gêne peu la mastication, a pour effet de tenir les mâchoires écartées, et d'éviter que les dents déviées ne continuent d'être poussées dans leur direction vicieuse par la rencontre des dents de l'autre mâchoire.

**BAIN**. s. m. [*balneum*, βαλανεῖον, all. *Bad*, angl. *bath*, it. *bagno*, esp. *baño*]. Séjour plus ou moins prolongé du corps ou d'une partie du corps dans un milieu le plus souvent liquide, fréquemment gazeux, plus rarement solide. Les bains se divisent, suivant que le corps y est plongé en totalité ou en partie, en *bains entiers* et en *bains partiels*, qui sont ou des *demi-bains* (V. ce mot), ou des *bains de siège* ou des *pédiluves* (V. ce mot), ou des *manuluves*, etc. Le liquide est généralement de l'eau ordinaire, courante ou stagnante, ou tenant en dissolution des substances minérales, mucilagineuses, aromatiques, etc., de là les *bains d'eau simple* et ceux d'*eaux minérales*, les *bains mucilagineux, aromatiques*, etc. Les anciens faisaient aussi des bains avec du lait, avec de l'huile; on en prépare aussi parfois avec l'eau dans laquelle on a fait cuire des *issues* de bêtes à cornes, et qu'on peut regarder comme une dissolution de gélatine mêlée d'un peu de graisse (vulgairement *bains de tripes*). La matière du bain est souvent de l'eau en vapeur, quelquefois du sable, du marc de raisin, du marc d'olives, des boues de certaines eaux minérales [*bains de vapeur* ou *étuves humides*, *bain de sable*, *bain de marc de raisin*, *bain de marc d'olives*, *bains de boues* (V. ces mots)]. — Par rapport à la température, on distingue les bains *très froids, froids, frais*,

*tempérés*, *chauds*. Les bains sont *très froids* lorsque leur température est moindre de + 12° à + 13° C. Ils peuvent agir comme toniques chez des sujets peu irritables; mais, en général, ils sont dangereux. Les bains sont *froids* lorsque leur température est de 12° à 18° C.; ils sont *frais* lorsqu'elle est de 18° à 25° C.; les uns et les autres agissent comme toniques. Le bain *tempéré*, de 25° à 30° C., n'est ni tonique ni débilitant, mais essentiellement hygiénique. Le bain *chaud*, de 30° à 38° C., augmente la transpiration et détermine une excitation générale, bientôt suivie d'une faiblesse d'autant plus grande que la température est plus élevée. (V. BALNÉATION). — La question de l'absorption médicamenteuse dans les bains, tour à tour admise et contestée, paraît résolue affirmativement pour les substances gazeuses et liquides; toutefois, si la peau absorbe l'eau et les matières qui y sont dissoutes, c'est dans des proportions si infimes que les effets thérapeutiques de l'absorption cutanée dans les bains médicamenteux doivent être considérés comme à peu près nuls. — *Bain acide*. Acide chlorhydrique du commerce, 100 à 500 grammes, pour un bain de 300 litres. — *Bain d'air*. V. AIR *comprimé*. — *Bain alcalin*. Carbonate de soude du commerce, 250 grammes; eau, 300 litres. — *Bain d'amidon*. Amidon ou fécule de pomme de terre, 500 grammes, à délayer dans 6 litres d'eau bouillante avant d'ajouter à l'eau du bain. — *Bain d'ammoniaque*, *simple* (1 à 2 kilogr. de chlorhydrate d'ammoniaque), ou *ferrugineux* (sel ammoniac, 25 gr.; chlorure de fer, 500 gr.) : contre le rachitisme (Bouchut). — *Bain arsenical*. Celui dans lequel on fait entrer de 2 à 10 grammes d'arséniate de soude. Contre le rhumatisme noueux. — *Bain aromatique*. Espèces aromatiques, 500 grammes; placez les espèces dans un nouet très lâche de toile peu serrée; faites infuser pendant une demi-heure dans 10 litres d'eau, que vous verserez dans le bain (*Codex*, 1884). — *Bain de Barèges artificiel*. Monosulfure de sodium cristallisé, 60 grammes; chlorure de sodium purifié, 60 grammes; carbonate de soude sec du commerce, 30 grammes; mêlez et enfermez dans un flacon; versez les sels dans l'eau au moment de prendre le bain (*Codex*, 1884). — *Bain de chloroforme*. L'eau du bain contient 30 grammes de chloroforme pour 250 grammes d'alcool; il est employé comme sédatif dans les névroses (Bouchut). — *Bains électriques* : 1° *Bain électro-positif*. Il s'administrait en isolant le patient et en le mettant en communication, au moyen d'une tige métallique, avec le conducteur principal de la machine électrique, pendant que celle-ci est en action. On croyait la surface du corps ainsi électrisée, et l'air ambiant rendu, par influence, électro-négatif; 2° *Bain électro-négatif*. Il s'administrait en isolant le patient et en le mettant en rapport avec le coussinet ou le frottoir de la machine par un conducteur, en même temps qu'on faisait manœuvrer le disque de verre; on déchargeait l'électricité à mesure qu'elle s'accumulait; 3° *Bains électriques entiers*. On les administre en plaçant le sujet dans une grande baignoire de bois, et disposant un vase plus petit dans lequel un des bras du malade va plonger. On introduit alors une des électrodes dans la grande baignoire, et l'on plonge l'autre dans le vase où est placé le membre. L'action des courants intermittents se communique à tout le corps, dont les muscles sont agités de contractions fibrillaires. Les bains électriques sont peu employés : ils paraissent convenir contre les paralysies. — *Bain émollient*. Il contient une décoction d'espèces émollientes et de graine de lin ou de racine de guimauve. — *Bain de famille*. Bain pris dans les salles de bain disposées dans la maison ou l'appartement. Ces bains sont préférables à ceux dans lesquels on est obligé, en sortant du lieu où on les a pris, de s'exposer à des variations de température trop grandes. — *Bain ferrugineux*. Bain contenant 500 grammes de sulfate de fer. — *Bain ferro-arsenical*. Bain contenant de 2 à 8 grammes d'arséniate de fer. — *Bain gélatineux*. Gélatine pulvérisée, 500 grammes; faites dissoudre à chaud la gélatine dans 2 litres d'eau et versez le liquide dans l'eau du bain (*Codex*, 1884). — *Bain d'iodure de potassium*. Iodure potassique, 50 grammes; eau distillée, 450. Faites un soluté à verser dans une baignoire. Pour un adulte. — *Bain d'iodure de potassium ioduré*. Iode, 10 grammes; iodure potassique, 20; eau distillée, 250. — *Bain de mer naturel*. L'eau de mer naturelle ayant une température moyenne de 18 à 25° C., et contenant un grand nombre de principes minéraux (V. EAU *de mer*), les bains de mer peuvent être utilement appliqués au traitement des diverses maladies dans lesquelles les médications excitante et tonique sont avantageuses : outre qu'ils agissent comme bains *frais* dans une eau chargée d'éléments excitants, ils retirent un accroissement de leur action stimulante de l'exercice de la natation ou au moins de cette sorte de douches que produit le choc continuel des lames. — *Bain de mer artificiel*. Sel gris, 8 000 grammes; sulfate de soude, 3 500; chlorure de calcium, 700; de magnésium, 2 950. Pour un bain de 300 litres. — *Bain mercuriel*. V. *Bain de sublimé*. — *Bain dit de Plombières*. Carbonate de soude pur cristallisé, 100 grammes; sulfate de soude, 60; chlorure de sodium purifié, 20; bicarbonate de soude, 20; gélatine pulvérisée, 100. Mélangez les sels et enfermez-les dans un flacon; délivrez à part la gélatine. Pour préparer le bain, faites dissoudre la gélatine dans environ 500 grammes d'eau chaude; versez successivement dans la baignoire la solution gélatineuse et les sels contenus dans le flacon (*Codex*, 1884). — *Bain de pluie*. V. HYDROTHÉRAPIE. — *Bain salé*. Sel commun, 1 000 grammes; eau, q. s. pour un bain. — *Bain savonneux*. Savon, 1 kilogramme, dissous dans 1 litre d'eau, pour un bain de 300 litres. — *Bain salin aromatique*. Carbonate de soude, 250 grammes; carbonate de chaux, 10; chlorure de sodium, 100; bromure et iodure de potassium, 0gr,50 de chacun; essence de lavande, de tamarin, de thym, 1 gramme de chacune; eau, q. s. pour un bain. — *Bain sinapisé*. Farine de moutarde, 100 grammes, dans un sac de toile placé dans la baignoire et malaxé. — *Bain sec gazeux* (*bain d'étuve sèche*). Mode d'application du calorique *sec* à la surface d'une partie ou de la totalité du corps, en vue d'exciter les fonctions cutanées, la diaphorèse surtout. Il consiste dans le séjour plus ou moins prolongé au milieu de l'atmosphère fortement chauffée, soit d'une pièce spéciale, dite *étuve sèche*, soit d'un appareil renfermant le corps jusqu'au cou ou jusqu'à la ceinture : le bain peut donc être général ou local. Le bain partiel, à mi-corps, doit toujours être préféré chez les sujets sanguins ou irritables; il stimule aussi bien la circulation et provoque l'apparition de la sueur, sans qu'on ait à craindre les accidents cérébraux par afflux sanguin vers l'extrémité céphalique. C'est à 55° C. qu'on administre ordinairement cette sorte de bain; la durée du séjour peut être d'une demi-heure et ne doit pas dépasser 40 minutes. — *Bain de sel marin*. Sel marin, 5 kilogrammes. Faites dissoudre le sel dans l'eau au moment de prendre le bain. — *Bain de son*. Son, 2 kilogrammes; eau, 5. Faites bouillir pendant un quart d'heure, passez et ajoutez à l'eau du bain ou mettez le son dans un petit sac, et plongez-le dans la baignoire. — *Bain stimulant de Pennes*. Une boîte renferme 1 gramme de bromure de potassium et 1 de chlorure de baryum; 2 grammes de chlorure de sodium, de fluorure de calcium, de sulfate d'alumine; 3 grammes de sulfate de manganèse; 5 grammes de sulfate de fer; 10 de phosphate de soude; 200 de carbonate de soude; — un flacon contient de l'essence de lavande, de thym, de romarin, de la teinture de staphi-

saigre (1 gramme de chaque). Le mélange de sel est versé dans un vase et arrosé avec les essences; puis le tout est mêlé à l'eau du bain. — *Bain de sublimé.* Bichlorure de mercure, 20 grammes; chlorhydrate d'ammoniaque, 20 grammes; eau distillée, 200 grammes. Faites dissoudre et enfermez le liquide dans un flacon que vous étiquèterez d'une manière très apparente : *Solution pour bain.* On devra faire usage d'une baignoire non métallique (*Codex*, 1884). — *Bain sulfuré* ou *sulfureux.* Trisulfure de potassium solide, 100 grammes. Concassez grossièrement le sulfure et enfermez-le dans un flacon. Faites dissoudre au moment de prendre le bain. Préparez de même le bain sulfuré avec le *trisulfure de sodium* (*Codex*, 1884). — *Bain sulfuré liquide* ou *bain sulfureux liquide.* Trisulfure de potassium solide, 100 grammes; eau, 200 grammes. Faites dissoudre et filtrez. Préparez de même le bain sulfuré liquide avec le *trisulfure de sodium* (*Codex*, 1884). — *Bain sulfuro-gélatineux.* On fait dissoudre dans l'eau du bain 100 grammes de sulfure de potasse, et l'on y ajoute 250 grammes de gélatine trempée dans un litre d'eau froide pendant une heure et dissoute à l'aide de la chaleur (*Codex*). — *Bain de tilleul.* On fait infuser pendant une heure 250 grammes de fleurs de tilleul, et l'on verse dans le bain le produit de l'infusion. — *Bain de vapeur* (*bain d'étuve humide*). Séjour plus ou moins prolongé de la totalité ou d'une partie du corps dans une atmosphère chargée de la plus grande quantité possible de vapeur d'eau. Ce bain peut être pris dans l'*étuve humide*, chambre particulière où l'on fait arriver la vapeur; il peut aussi être administré dans le lit même du malade, soit en enveloppant celui-ci jusqu'au cou dans un sac de toile vernissée où arrive la vapeur fournie à l'aide d'une lampe à esprit-de-vin, soit en plaçant sous les couvertures, soulevées par un cerceau, un morceau de chaux vive pesant 1 à 2 kilogrammes et enveloppé dans un linge bien mouillé, ou plutôt placé dans un vase de la contenance d'un litre qu'on remplit d'eau peu à peu : la chaleur développée par la chaux au contact de l'eau vaporise celle-ci, et peut même être assez forte pour enflammer les linges ou brûler le malade. C'est dans les affections rhumatismales chroniques et les maladies de la peau que le bain de vapeur est surtout utile, comme excitant général et stimulant des fonctions cutanées. Le torse et les membres seuls doivent être exposés à l'action de la vapeur, qui, sans cette précaution, ne serait pas sans inconvénient pour les fonctions respiratoires. — *Bain de vapeur aromatique.* Il se prépare en mêlant 60 grammes d'espèces aromatiques à l'eau dont la vapeur doit servir au bain. — *Bain de vapeur au benjoin.* On le fait en dirigeant dans l'appareil ordinaire la vapeur produite par 100 grammes de benjoin. — *Bain de vapeur térébenthinée.* Il s'obtient en faisant arriver peu à peu, avec la vapeur d'eau, 150 grammes d'essence de térébenthine : il convient contre les catarrhes de la vessie et de l'urètre, contre les rhumatismes et les névralgies. — *Bain* dit *de Vichy.* Bicarbonate de soude, 500 grammes. Faites dissoudre le sel dans l'eau au moment de prendre le bain (*Codex*, 1884). ‖ En chimie, vase que l'on place sur un fourneau évaporatoire, et qui contient une substance quelconque dans laquelle on plonge le vaisseau où est la matière que l'on veut évaporer ou distiller. Lorsque cette substance est de l'eau, le vase contenant ce liquide s'appelle *bain-marie* (*balneum Mariæ*), expression qui s'est introduite par corruption, suivant Fourcroy, au lieu de celle de *bain de mer*, qui est la primitive et la véritable (*balneum maris*). Le même vase constitue le *bain de sable*, lorsqu'il contient du sable, et le *bain de vapeur*, lorsqu'il contient de l'eau en vapeur. V. ÉVAPORATION. — *Bain du roi.* V. ALCHIMIE.

**BAINS** (France, Vosges). *Eaux thermales simples*, faiblement minéralisées ; minéralisation totale : 0gr,20 à 0gr,30 (sulfate et carbonate de soude, chlorure de sodium); température : 30 à 50°. Altitude : 306 mètres. Établissement : buvette, bains, douches, piscine. Indications : rhumatismes, névralgies, paralysies. Saison : du 15 mai au 15 septembre.

**BAKUS.** s. m. Acanthacée du Bengale [*Adhadota vasica*, *Gendarussa adhadota*, Steudel], dont on prépare un extrait avec les feuilles. C'est un expectorant et un antispasmodique exerçant une action spéciale sur la muqueuse des bronches.

**BALANCE.** s. f. [*bilanx*, de *bis*, deux, et *lanx*, plateau; τρυτάνη, all. *Wage*, angl. *scales*, it. *bilancia*, esp. *balanza*]. Instrument qui sert à déterminer le poids relatif des corps, c'est-à-dire le nombre de grammes, ou de fractions de gramme, qui correspond à ce poids. — *Balance d'Odier et Blache.* Balance disposée de manière à recevoir un nourrisson, afin de déterminer progressivement par les modifications du poids l'état de l'accroissement. — *Balance de précision.* Celle qui, grâce à certains détails de construction, acquiert et conserve la justesse et la sensibilité.

**BALANCEMENT.** s. m. — *Balancement fonctionnel.* Rapport inverse existant entre l'énergie ou l'activité de deux ou de plusieurs fonctions. C'est ainsi que la dépuration urinaire supplée au défaut d'action de la peau, et réciproquement. — *Balancement organique.* Antagonisme ou compensation qui s'établit entre les atrophies et les excès de développement dans les anomalies des organes. V. ANALOGUE.

**BALANITE.** s. f. [*balanitis*, de βάλανος, gland, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie ; all. *Eicheltripper*, angl. *balanitis*, it. *balanitide*, esp. *balanitis*]. Inflammation de la membrane muqueuse qui revêt le gland; lorsque le prépuce est enflammé en même temps, ce qui a lieu presque toujours, elle prend le nom de *balano-posthite.* Elle peut être causée par l'accumulation à la base du gland de l'épithélium desquamé, surtout chez les individus atteints de phimosis, ou par des frottements violents pendant le coït, l'acte de la masturbation, le contact du fluide leucorrhéique ou du sang menstruel; ou elle est symptomatique d'herpès préputial, de blennorragie, de chancre. Un écoulement muco-purulent (qui lui a fait donner le nom de *blennorragie* du gland), de la chaleur, de la démangeaison, et souvent un phimosis ou un paraphimosis, en sont les symptômes; des bains locaux avec de l'eau fraîche, de l'eau de guimauve ou de sureau boriquée, ou une solution d'extrait de saturne, suffisent le plus souvent pour la guérir; on isole les surfaces adhérentes avec de l'ouate saupoudrée ou non de calomel ; si l'inflammation persiste, on fait des injections, entre le gland et le prépuce, avec une solution légère d'azotate d'argent.

**BALANO-POSTHITE.** s. f. [de βάλανος, gland, et πόσθη, prépuce]. Inflammation de la surface du gland et de la muqueuse préputiale simultanément. V. BALANITE.

**BALANORRAGIE** ou **BALANORRHÉE.** s. f. [*balanorrhagia*, de βάλανος, gland, et de ῥήγνυμι, je sors avec force]. Écoulement muqueux du gland. V. BALANITE.

**BALARUC** (France, Hérault). *Eaux chlorurées sodiques*, chaudes; minéralisation totale : 10 grammes, dont 7gr,04 de chlorure de sodium; température : 48°. Altitude : 23 mètres. Établissement avec buvettes, bains, douches, étuves, bains de vapeur, bains de boue. Indications : affections nerveuses sans symptômes d'éréthisme ni de congestion, hémiplégies, paraplégies, ataxie locomotrice. Toute l'année.

**BALATON-FURED.** V. FURED.

**BALAUSTE.** s. f. [esp. *balaustia*]. Les anciens appelaient βαλαύστιον, *balaustium*, la fleur du grenadier sauvage, et le nom de *balauste* (*Balaustia officinarum*) est employé en ce sens dans les anciens traités de matière médicale.

**BALAUSTIER**. s. m. Le *grenadier*.

**BALAYAGE**. s. m. Mesure d'hygiène publique, qui a pour but d'assurer aux villes la propreté et surtout la salubrité, en supprimant les foyers putrides. Le balayage à sec est dangereux parce qu'il répand dans l'atmosphère des poussières chargés de bactéries ; le balayage *humide* doit être seul pratiqué dans tous les endroits publics, par suite exposés à des souillures de toutes espèces.

**BALBUTIEMENT**. s. m. [*balbuties*, τραυλισμὸς, all. *Stammeln*, angl. *stammering*, it. *balbuzie*, esp. *balbucencia*]. Vice de la parole qui est entrecoupée et peu distincte.

**BALDRIANE**. s. f. — *Huile de Baldriane*. V. Bornéène.

**BALDRIANIQUE**. adj. V. Amylique.

**BALEINE**. s. f. [*balæna*, *cete*, κῆτος, all. *Wallfisch*, angl. *whale*, it. *balena*, esp. *ballena*]. Genre de mammifères *cétacés* dépourvus de dents, qui sont remplacées par une substance élastique, solide, flexible, garnissant, sous forme de lames, toute la voûte du palais. Ces lames (*fanons*, communément *baleines*) sont au nombre de six à sept cents chez chaque individu ; elles sont placées comme des dents de peigne, et forment une sorte de claie ou de tamis, à travers lequel l'eau, engloutie dans l'immense gueule de l'animal, s'échappe sans pouvoir entraîner avec elle les petits animaux qu'elle contenait, et qui deviennent ainsi la proie de la baleine. Elles ont la structure de la corne. — *Blanc de baleine*. V. Blanc. — *Huile de baleine*. V. Huile.

**BALESSAN**. s. m. (Bruce). L'*arbre à encens*.

**BALIBABULAH**. s. m. [*graines de cassier* ou *de cassie*]. Nom des gousses de l'*acacia de Farnèse* (*Acacia farnesiana*, Wildenow. *Mimosa farnesiana*, L.). L'arbre a 4 mètres de hauteur environ. Il est cultivé à l'île Maurice et dans le midi de l'Europe, où ses fleurs, d'odeur musquée agréable, sont employées par les parfumeurs sous le nom de *fleurs de cassie*.

**BALLON**. s. m. [*ampulla*, all. *Ballon*, angl. *balloon*, it. *boccia*, esp. *recipiente*]. Vase de verre, de forme sphérique, muni d'une ou de plusieurs ouvertures, dont chacune a un col cylindrique ou conique, et employé, comme récipient, pour le chauffage ou la distillation des liquides.

**BALLONNEMENT**. s. m. [*tympanitis*, all. *Aufblühung*]. Distension considérable du ventre par des gaz accumulés dans les intestins. V. Pneumatose *intestinale*.

**BALLOTE**. s. f. [*ballota*]. Plante de la famille des labiées. On emploie en médecine : 1° la *ballote noire*, V. Marrube *noir* ; 2° la *ballote cotonneuse* (*B. lanata*, L.), vantée contre la goutte, le rhumatisme, l'hydropisie (en décoction, 20 gr. par litre d'eau) ; 3° la *ballote odorante* (*B. suaveolens*, L.), emménagogue, antispasmodique, expectorante et vermifuge.

**BALLOTTEMENT**. s. m. [all. *Ballottement*]. Action de pousser en divers sens ; mouvement communiqué au corps qui est ainsi poussé. — En obstétrique, *ballottement*, mouvements que l'on communique au fœtus dans le sein de la mère, en pressant l'utérus de bas en haut au moyen du doigt indicateur introduit dans le vagin, et le laissant retomber par son propre poids : c'est un des indices les moins équivoques de la grossesse. Il a également lieu, que le fœtus soit vivant ou mort ; il se manifeste à peu près à la même époque que les doubles battements du cœur. V. Grossesse.

**BALNÉAIRE**. adj. [de *balneum*, bain]. Qui concerne les bains.

**BALNÉATION**. s. f. [de *balneum*, bain]. Administration des bains en général, et en particulier sous tel ou tel mode. V. Bain et Hydrothérapie. — *Balnéation chaude*. Emploi thérapeutique des bains chauds ; cette méthode a été préconisée dans le traitement des broncho pneumonies infantiles par Renaut (de Lyon) et Lemoine (de Lille) ; le bain est donné à la température de 36 à 38° ; pendant le bain, une serviette trempée dans l'eau froide est laissée en place sur la tête de manière à éviter la congestion de la face. Le bain a une durée de dix minutes, après quoi l'enfant est enveloppé dans une couverture de laine, frotté et laissé en repos pendant une demi-heure. La balnéation chaude peut être combinée avec l'action de la farine de moutarde ; le bain sinapisé est surtout indiqué chez les jeunes enfants. Le bain est répété deux, trois et même six fois dans les vingt-quatre heures, suivant l'état du malade et l'intensité des phénomènes généraux. — *Balnéation froide*. Emploi systématique des bains froids pour combattre l'hyperthermie, en particulier dans la fièvre typhoïde. V. *Méthode de* Brand. — *Balnéation interne*. Nom donné parfois improprement à une méthode thérapeutique qui consiste à faire ingérer au malade de grandes quantités de liquide et à lui administrer de grands lavements, de manière à pratiquer un véritable lavage de l'organisme. — *Balnéation tiède*. Emploi thérapeutique des bains tièdes, c'est-à-dire à une température de 30 à 32° ; c'est une médication calmante qui a pour effet de modérer l'agitation et les réactions nerveuses et d'abaisser la température. Les bains tièdes sont indiqués non seulement dans la fièvre avec phénomènes nerveux intenses, mais aussi dans les cas d'insomnie, d'excitation maniaque, etc.

**BALNÉOGRAPHIE, BALNÉOLOGIE, BALNÉOTECHNIE**. s. f. Traité des bains. V. Hydrothérapie.

**BALNÉOTHÉRAPIE**. s. f. [de *balneum*, bain, et *thérapie*]. Traitement par l'emploi méthodique des bains.

**BALSAMINE**. s. f. [all. et angl. *Balsamine*, it. et esp. *balsamina*]. Genre de plantes herbacées, géraniacées, J. — *Balsamine des bois* [*Impatiens noli me tangere*, L.]. Elle est âcre et vénéneuse. — *Balsamine des jardins* [*Impatiens balsamina*, L.]. Elle a passé pour être vulnéraire et détersive.

**BALSAMIQUE**. adj. [*balsamicus*, de *balsamum*, baume ; all. *balsamisch*, angl. *balsamic*, it. et esp. *balsamico*]. Qui tient de la nature des baumes, ou qui leur doit ses propriétés. — *Eau balsamique*. V. Eau. — *Pilule balsamique*. V. Pilule. — *Tablette balsamique*. V. Tablette. — *Teinture balsamique*. V. Baume *du commandeur*.

**BALSAMITE**. s. f. [*Balsamita*, all. *Frauenmünze*, angl. *tanacetum*, *tansy*, it. *tanaceto*, *atanasia*]. Genre de plantes synanthérées, ainsi nommées à cause de leur odeur balsamique. — *Balsamite odorante* [*Balsamita suaveolens*, Pers., *Pyrethrum tanacetum*, et *Tanacetum balsamita*, L., *menthe-coq*, *herbe au coq*, *coq des jardins*, *grand baume*]. Plante vivace, dont les sommités fleuries sont regardées comme toniques, antispasmodiques et vermifuges.

**BALSAMODENDRON**. s. m. [de βάλσαμον, baume, et δένδρον, arbre]. Genre de la famille des burséracées, dont une espèce, le *B. opobalsamum* Kunth, produit le *baume de la Mecque ou de Judée*. V. Térébenthine. — Le *B. africanum* Arn., et le *B. Roxburghii* Arn., produisent le *Bdellium* d'Afrique et de l'Inde (V. Bdellium).

**BAMBERGER** (médecin viennois, né en 1822). — 1° *Signe de Bamberger*. Pouls de la jugulaire dans l'insuffisance tricuspidienne. On donne aussi le nom de *signe de Bamberger* à un trouble spécial de la sensibilité observé chez les tabétiques et caractérisé par ce fait qu'une excitation cutanée limitée donne lieu à une sensation qui est rapportée par le malade au côté opposé du corps. V. Allochirie. — 2° *Maladie de Bamberger*. Spasme saltatoire, forme de chorée rythmique.

**BAMBOU**. s. m. [all. *Bambus*, angl. *bamboo*, it. *bambu*]. Graminée gigantesque de l'Inde (*Bambusa arundinacea*, Retz.), contenant des concrétions blanches. V. Tabaschir.

**BANANE.** s. f. V. BANANIER.

**BANANIER.** s. m. [*Musa*, L., all. *Bananenbaum*, *Paradiesfeigenbaum*, angl. *banana-tree*, it. *fico d'Adamo*, esp. *banano*]. Genre de plantes musacées, J. — *Bananier commun* [*Musa paradisiaca*, L.]. Il a une tige surmontée d'un long et large feuillage, et de trois ou quatre régimes renfermant chacun une cinquantaine de baies succulentes (*bananes*) dont la pulpe est un aliment sain et agréable. — *Figuier-bananier* [*Musa sapientium*, L.]. Il a des fruits plus petits, mais plus nombreux, plus sucrés, et dont la saveur se rapproche de celle de nos figues.

**BANAS DE MONTEMAYOR.** V. MONTEMAYOR.

**BANBAN.** adj. Se dit d'une démarche fréquente chez les enfants, dans laquelle le mouvement de progression s'accompagne d'un balancement qui porte le corps alternativement d'un côté et de l'autre. C'est le résultat d'une disposition trop arquée des membres inférieurs, indice du rachitisme du début.

**BANC D'HIPPOCRATE.** s. m. [*scamnum hippocraticum*, all. *hippokratische Bank*, esp. *banco de Hippocrate*]. Machine inventée par Hippocrate pour la réduction des luxations et des fractures de la cuisse ou de la jambe. C'était une sorte de lit à la tête et au pied duquel était placé un cylindre de bois qui tournait sur son axe à l'aide d'une manivelle. Un lacs était attaché d'un bout autour du bassin du blessé, et de l'autre au cylindre placé à la tête du lit; un second lacs était placé au-dessus des malléoles et aboutissait à l'autre cylindre. Deux aides faisaient alors tourner les cylindres, et opéraient ainsi l'extension et la contre-extension, tandis que le chirurgien faisait la coaptation.

**BANCAL, ALE.** adj. et s. Individu dont les jambes sont tordues et irrégulières. Lorsque le bancal a les genoux en dedans et le pied projeté en dehors, il est *cagneux*, et scientifiquement on dit qu'il a un *genu valgum*. V. ces mots.

**BANCOULIER.** s. m. V. NOIX *de bancoul*.

**BANDAGE.** s. m. [*deligatio*, ἐπίδεσις, all. *Verband*, angl. *bandage*, it. *fasciatura*, esp. *venda*]. Tout appareil dont les bandes et les compresses forment la partie essentielle. ‖ Appareil plus ou moins compliqué qu'on emploie pour le traitement des fractures, et dans lequel entrent des lacs, des attelles, etc. ‖ Par extension, nom donné à de véritables machines, telles que les *brayers* ou *bandages herniaires*, le *garrot*, le *tourniquet*, etc. V ces mots. — Les bandages ont reçu un grand nombre de noms particuliers dérivés ou de la partie sur laquelle ils sont appliqués, ou de la forme qu'ils présentent, ou du nom de leur inventeur; de là les dénominations de *bandeau*, *binocle*, *capeline*, *chevestre*, *couvre-chef*, *discrimen*, *écharpe*, *épervier*, *étoile*, *étrier*, *fronde*, *huit de chiffre*, *monocle*, *nœud d'emballeur*, *quadriga*, *scapulaire*, *spica*, *suspensoir*, etc. La figure 66, à laquelle nous renverrons dans l'occasion, représente quelques-uns de ces bandages. — *Bandage amidonné*. V. BANDAGE *inamovible* et BANDAGE *de Seutin*. — *Bandage amovible*. Celui qui, fait avec des pièces de linge sèches, est facilement enlevé. — *Bandage amovo-inamovible*. V. BANDAGE *de Seutin*. — *Bandages à bandes séparées*. V. BANDAGE *de Scultet*. — *Bandage circulaire*. V. BANDAGE *égal*. — *Bandage compressif* (*bandage roulé*, *bandage spiral*). Celui qui sert à comprimer un vaisseau ouvert pour arrêter une hémorragie, ou à exercer une compression méthodique autour d'un membre engorgé, du membre inférieur surtout, en cas d'œdème, de varices ou d'ulcères atoniques. Avec une bande de 6 à 7 mètres, on fait d'abord, à l'extrémité inférieure du membre, deux ou trois circulaires qui assujettissent le chef de la bande; puis on recouvre successivement le membre entier par des tours de bande *renversés* ou *en doloire*, en faisant une compression bien égale. (V. fig. 66, jambe droite, 1, 2, 3, etc., premiers tours de bande; 9, 10, 11, 12, etc., doloires et renversés; 21, le reste de la bande, qu'on épuise par quelques circulaires.) — *Bandage contentif* (*bandage simple*). Celui qui empêche les pièces d'un pansement de se déplacer, ou qui maintient réduite une hernie ou une luxation. — *Bandage de corps*. Bandage qui sert à main-



Fig. 66. — *Bandages*.

tenir un topique sur la poitrine, l'abdomen ou les lombes, ou à exercer une compression sur une de ces parties. On le fait avec une serviette pliée une ou deux fois dans le sens de sa longueur, et placée autour du corps de manière que ses extrémités se croisent en devant, où on les fixe avec des épingles. Si ce bandage est appliqué sur la poitrine ou la région supérieure de l'abdomen, on y adapte un *scapulaire*, pour éviter qu'il ne glisse. Si le bandage doit être appliqué sur la partie inférieure de l'abdomen et sur la région lombaire, au lieu d'un scapulaire, on y adapte

des *sous-cuisses*. — *Bandage dextriné*. V. Bandage *inamovible*. — *Bandage divisif*. Celui qui tient écartées l'une de l'autre certaines parties suppurantes, entre lesquelles il importe de prévenir la formation de brides ou d'adhérences vicieuses. C'est spécialement à un bandage destiné à tenir la tête droite, lorsque des plaies ou des brûlures de la partie antérieure du cou font craindre une adhésion de cette région avec le menton, qu'on a donné le nom de bandage divisif; on le fait avec une bande de 7 à 8 mètres, roulée à deux globes, dont on applique d'abord le plein sur le front; chaque globe, conduit vers la nuque, puis sous les aisselles, par-dessus les épaules, croise l'autre globe derrière le dos, d'où il est ramené en avant sur le front; puis il repart dans la même direction, et est enfin fixé par un nœud fait avec les deux chefs. La tête est ainsi maintenue renversée en arrière. — *Bandage à dix-huit chefs*. Bandage fait avec trois pièces de linge assez longues pour faire un tour et demi autour du membre, et aussi larges que le membre fracturé. On les coud ensemble à leur partie moyenne, puis on coupe chaque extrémité en trois chefs, jusqu'à un pouce environ de la couture médiane, ce qui donne dix-huit chefs, neuf de chaque côté. Ce bandage est placé comme celui de Scultet, auquel il est inférieur et qui l'a remplacé complètement. — *Bandage en doloire*. Celui dont les tours de bande vont en biaisant, de sorte que chaque tour couvre les deux tiers du précédent, et que le bandage entier représente l'obliquité du tranchant de l'instrument dont il porte le nom. — *Bandage égal* (*bandage circulaire*). Celui dont les tours de bande se recouvrent exactement et d'une façon régulière. — *Bandage expulsif*. Celui qu'on applique de façon à exprimer le pus qui tend à séjourner au fond d'une plaie. — *Bandage de Galien*. V. Bandage *des pauvres*. — *Bandage gélatiné*. V. Bandage *inamovible*. — *Bandage en huit de chiffre*. Bandage dans lequel les tours de bande s'entre-croisent en forme de 8. Celui qu'on applique au coude, après la saignée, se fait avec une bande longue d'environ 2 mètres, large de deux travers de doigt et roulée à un seul globe, dont on laisse pendre un bout d'environ 20 centimètres : le globe est porté en bas et en dedans jusqu'au-dessous du coude (V. fig. 66, bras droit), décrit un circulaire autour de l'avant-bras, revient en dehors et au-dessous du coude, puis remonte obliquement en dedans, fait un circulaire autour du bras, et continue à faire des jets obliques en huit de chiffre (3, 4), assujettis en haut et en bas par des circulaires (1, 6) : enfin, les deux chefs de la bande sont noués autour du bras (2, 5). On procède de la même façon pour appliquer les bandages en huit de chiffre du genou, du cou-de-pied (*étrier*), et ceux qu'on place autour du cou d'une part, de l'aisselle de l'autre, en vue de maintenir des topiques sur ces parties. — *Bandage inamovible*. Celui qui immobilise les parties dans une enveloppe permanente, formée d'une seule pièce. L'interposition d'une couche de ouate très épaisse entre le membre et la bande compressive peut suffire à la confection d'un excellent bandage inamovible (Burgræve). Cependant, l'immobilisation est mieux assurée lorsqu'on enduit la bande superficielle d'une substance solidifiable, la quantité de ouate étant alors moins grande. Les substances les plus employées pour imprégner le bandage sont : 1° la *dextrine* (Velpeau), dont on fait une pâte avec 100 parties de substance pour 60 d'alcool et 50 d'eau chaude ; 2° l'*amidon* (Seutin), qui donne une colle dont on enduit une bande roulée ou des bandelettes de papier (Laugier) ; 3° le *plâtre*, dans lequel on trempe une bande de grosse tarlatane ou mieux plusieurs bandes séparées, ce qui constitue le bandage à attelles plâtrées (Maisonneuve) : le bandage plâtré séchant parfois trop vite, il est bon d'additionner l'eau dans laquelle on gâche le plâtre d'un millième de gélatine, ce qui produit le bandage *en stuc* (Richet); 4° la *gélatine* seule, dont on dissout 200 grammes dans 150 grammes d'eau, de façon à faire une colle à laquelle on ajoute 100 grammes d'alcool au moment de l'application des bandes; 5° le *silicate de potasse*, dont la solution rend imperméable aux liquides de pansement et autres la bande qui en est enduite pour faire un bandage : ce bandage silicaté sèche vite et s'enlève facilement en le ramollissant dans l'eau chaude. — *Bandage incarnatif*. V. Bandage *unissant*. — *Bandage inégal*. Celui dont les tours de bande ne se recouvrent qu'en partie et irrégulièrement. — *Bandage des mâchoires*. C'est le *chevestre* simple ou double. — *Bandage des membres* : au membre supérieur, on applique surtout le *spica* de l'épaule, le bandage en *huit de chiffre*, l'*écharpe* et le *bandage pour la saignée* ; — au membre inférieur conviennent le *bandage roulé* (V. Bandage *compressif*), le *bandage unissant*, l'*étrier* (V. Bandage *en huit de chiffre*). — *Bandage omniforme*. Brayer dont la pelote renferme sept plaques juxtaposées et mobiles séparément, à l'aide d'autant de vis, sur une plaque commune ; on peut faire proéminer à volonté telle ou telle plaque contre le point par lequel la hernie tend à s'échapper. — *Bandage des pauvres* [*bandage de Galien*, *fronde de la tête*, *mentonnière*]. Bandage (fig. 67) fait ordinairement avec une serviette longue de 1m,20 et large de 0m,30, divisée à chaque extrémité en trois chefs égaux (fig. 68). Pour rendre moins gênants les chefs du milieu (2, 2) destinés à être noués sous le menton, on en diminue l'ampleur en retranchant une partie de leur largeur, comme l'indique la ligne ponctuée. On pose le milieu du plein au milieu de la tête, les deux chefs moyens (2, 2) pendent sur les oreilles, deux



Fig. 67. — *Bandage des pauvres.*

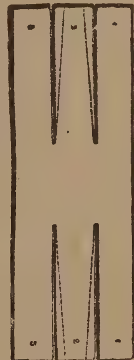


Fig. 68. — *Bandage à 3 chefs.*

autres chefs (1, 1) sur la figure, et les deux derniers (3, 3) derrière la tête. On noue sous le menton (fig. 67) les deux chefs du milieu (2, 2). On conduit les chefs antérieurs (1, 1) à l'occiput, on les recouvre l'un par l'autre, et on les assujettit par les chefs postérieurs (3, 3) qu'on amène sur le front où on les fixe. — *Bandage plâtré*. V. Bandage *inamovible*. — *Bandage de la poitrine et de l'abdomen*. Le plus employé est le *bandage de corps*. Le *spica de l'aine*, le *suspensoir*, le *bandage en T*, répondent à des indications spéciales. — *Bandage de Pott*. Bandage qui ne diffère de celui *de Scultet* (V. ci-après) qu'en ce que toutes les bandelettes sont cousues ensemble dans leur milieu. — *Bandage rampant*. V. Bandage *en spirale*. — *Bandage récurrent*. V. Capeline. — *Bandage rénixigrade*. Brayer circulaire composé d'un ressort principal qui embrasse le corps entier et de deux autres ressorts superposés destinés à graduer à volonté la force du ban-

dage (Lafond). — *Bandage renversé.* Celui dans lequel la bande, dans son trajet, est repliée sur elle-même de manière que son bord supérieur devienne inférieur, ou ramenée en sens contraire de sa première direction. — *Bandage roulé.* V. BANDAGE *compressif.* — *Bandages pour la saignée.* La saignée du bras nécessite deux bandages : 1° Il faut d'abord exercer une constriction au-dessus du pli du bras, pour arrêter la circulation veineuse et faire gonfler la veine. A cet effet, avec une bande de 1m,20, large de deux ou trois travers de doigt, pliée en deux dans toute sa longueur, et roulée en un seul globe, on fait deux circulaires l'un sur l'autre (1, 2) à trois ou quatre travers de doigt au-dessus du pli du coude (V. fig. 66, bras gauche), en ayant soin de laisser pendre un bout de bande d'environ 24 à 27 centimètres (6); puis, revenu au côté externe du bras (3), on replie en anse le bout terminal (5), et l'on en forme, avec l'autre bout, une rosette simple (4), que l'on pourra, après la saignée faite, détacher facilement. 2° Après la saignée, la ligature circulaire étant ôtée, un bandage en *huit de chiffre* est nécessaire pour maintenir le pansement placé sur la veine ouverte (V. fig. 66, p. 142, bras droit). — *Bandage de Scultet* ou *à bandes séparées.* Bandage composé de bandelettes larges de deux ou trois travers de doigt, assez longues pour faire au moins une fois et demie le tour du membre, assez nombreuses pour en couvrir toute la longueur, tout en se recouvrant de bas en haut les unes les autres dans au moins la moitié de leur largeur. Toutes ces bandes étant disposées sur un drap fanon, dans l'ordre où elles doivent être appliquées, ce drap est placé sous le membre malade, et les bandes sont relevées successivement et étendues autour du membre, en commençant par l'inférieure. S'il s'agit d'une fracture, on ajoute à l'appareil des attelles, des coussins de balle d'avoine, des lacs, etc. — *Bandage de Seutin.* Bandage qui a pour objet principal d'être à la fois amovible et inamovible, de manière à permettre l'examen du membre fracturé quand on le veut et sans déranger les fragments. On se sert : 1° de bandes roulées ou de bandelettes de Scultet ; 2° de ouate ; 3° de colle d'amidon ou d'empois ou de dextrine ; 4° d'un pinceau pour étendre la colle sur les bandes ; 5° de carton; 6° d'un ruban de fil de la largeur d'un travers de doigt, résistant, et assez long pour dépasser de quelques centimètres chaque extrémité du bandage, ou les portions de celui-ci qui devront plus tard être divisées. Ce cordon, appelé *compressimètre*, est destiné à être appliqué immédiatement sur le membre, au-dessous des bandes, afin que l'on puisse constamment s'assurer du degré de compression exercé par l'appareil; 7° de ciseaux forts pour faire la section du bandage. On ne pratique ordinairement la section du bandage que du deuxième au quatrième jour, alors que l'appareil a acquis toute sa solidité, et l'on obtient de la sorte une coque bivalve qui permet d'examiner le membre. — *Bandage silicaté.* V. BANDAGE *inamovible.* — *Bandage simple.* V. BANDAGE *contentif.* — *Bandage spiral.* V. BANDAGE *compressif.* — *Bandage en spirale* (*bandage rampant*). Bandage dont les tours de bande décrivent autour de la partie qu'ils recouvrent une spirale ascendante ou descendante. — *Bandage en* T (*bandage triangulaire*). Bandage qui a la forme de cette lettre. Le T *simple* (fig. 69) consiste en deux bandes de longueur et de largeur variables, dont une (1) est cousue sur l'autre (3) à angle droit. Le T est *double* (fig. 70) lorsque deux bandes (3, 3) sont ainsi cousues à angle droit sur une troisième (1). Souvent, pour le pansement des brûlures de la main, on emploie un T *perforé* (fig. 71), c'est-à-dire dont la bande perpendiculaire, très large, est percée de trous (3, 3, 3, 3), pour donner passage aux doigts, et éviter que leur contact établisse entre eux des adhérences. — *Bandage de la tête.* Le *bandage croisé* de la tête se fait avec une bande de 5 à 6 mètres, qui, fixée d'abord par deux ou trois tours horizontaux autour du front et de la nuque, et renversée au niveau d'une oreille, décrit ensuite quelques tours verticaux sous le menton, et est de nouveau renversée pour finir par des tours horizontaux semblables aux premiers. Il peut être remplacé par le *bandage des pauvres.* On applique plus rarement le *bandage noué* (V. NŒUD *d'emballeur*) et la *capeline de la tête.* Sur les yeux, les bandages les plus usités sont le *bandeau*, le *binocle* et le *monocle* (V. ces mots). — *Bandage triangulaire.* V. BANDAGE *en* T. — *Bandage unissant* (*bandage incarnatif*). Bandage employé pour rapprocher les surfaces trop profondément divisées pour que les agglutinatifs puissent suffire. — Pour le *bandage unissant des plaies en long*, V. la figure 66, page 142, cuisse gauche : 1, 1, compresses graduées; 2, 2, 2, les chefs de la bande engagés dans les boutonnières 4, 4, 4, en s'entre-croisant avec les pleins 3, 3, 3, qui séparent les boutonnières ; 5, le reste de la bande. — Le *bandage unissant des plaies transversales* se fait d'après les mêmes principes. On prend deux bandes de toile forte, de la largeur de la plaie et aussi longues que le membre; on en fend une jusqu'à la moitié de sa longueur en autant de chefs qu'elle a de fois 27 millimètres en largeur; on pratique vers le milieu de la longueur de l'autre autant de boutonnières que l'on a fait de chefs. Ces deux bandes sont placées longitudinalement sur le membre, de manière que les chefs et les boutonnières soient au niveau de la plaie. Chacune est assujettie au moyen d'une longue bande roulée, avec laquelle on fait des circulaires jusqu'à peu de distance des bords de la division ; puis, après avoir placé le long de ces bords des compresses graduées prismatiques, on engage les chefs dans les boutonnières et l'on tire les unes et les autres en sens opposé ; les extrémités des deux bandes sont ensuite assujetties au-dessus et au-dessous de la blessure avec le reste des bandes roulées, qui se croisent au niveau de la plaie.

**BANDAGISTE.** s. m. [all. *Bandagist*, angl. *trussmaker*]. Celui qui s'occupe de la confection des bandages, et spécialement des bandages herniaires ou *brayers*.

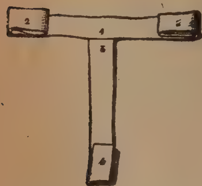


Fig. 69 — *Bandage* en T simple.

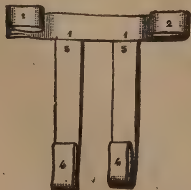


Fig. 70 — *Bandage* en T double.

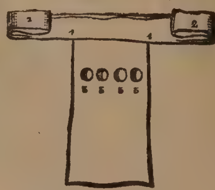


Fig. 71. — *Bandage* perforé.

**BANDE.** s. f. [*fascia*, ὀθόνιον ; all. *Binde*, angl. *band*, it. *fascia*, esp. *faja*]. En général, *bande*, partie mince, étroite, allongée. — En anatomie, *bande aponévrotique*, *bande ligamenteuse*; le mot *fascia* est plus usité. ‖ En chirurgie, *bande à pansements* : pièce de toile à demi usée, coupée de droit fil, et autant que possible sans ourlet ni couture. Les bandes de calicot ou de flanelle peuvent remplacer les bandes de fil; elles sont seulement moins solides et se salissent davantage. Les extrémités ou *chefs* d'une bande peuvent être fendus dans le sens de leur longueur, et sont autant de *chefs* : ainsi l'extrémité de la bande représentée (fig. 74) est *à trois chefs.* Toute l'étendue de la bande comprise entre ses extrémités est le *plein* : si ce

plein est percé d'ouvertures ou de boutonnières (fig. 74), la bande est dite *perforée*. Une bande roulée d'un bout à l'autre en un seul cylindre est dite *roulée à un globe* (fig. 72); son extrémité libre (2), étant appliquée la première dans un bandage, est dite *chef initial*, et l'extrémité qui se trouve au centre du cylindre, appliquée la dernière, est le *chef terminal*. Une bande roulée en cylindre par chacune de ses extrémités est dite *roulée à deux globes* (fig. 73). — Pour rouler une bande, on commence par en plier un bout (environ 30 centimètres) plusieurs fois sur lui-même, pour en former une sorte d'axe solide, qu'on saisit par ses deux extrémités, entre le pouce et l'index de la main gauche; on prend entre la base du pouce et de l'index de la main droite le plein de la bande et on embrasse le rouleau lui-même entre les trois derniers doigts de cette main en dessous, tandis que la paume recouvre le plein de la bande. On lui communique alors un mouve-

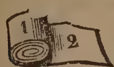



Fig. 72. — *Bande* à 1 globe.




Fig. 73. — *Bande* à 2 globes.

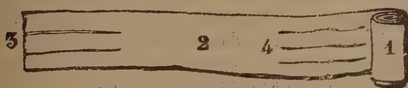



Fig. 74. — *Bande perforée*.

ment de rotation de droite à gauche et de haut en bas avec la main droite, entre les extrémités du pouce et de l'indicateur gauches, en sorte que la bande s'enroule autour du rouleau primitif comme un pivot. — *Bande d'Esmarch*. V. Appareil.

**BANDEAU.** s. m. [all. *Stirnbinde*, angl. *head-band*, it. *striscia*]. Bandage circulaire destiné à maintenir appliqué un topique sur le front, les yeux, les tempes, ou la région occipitale, ou à garantir les yeux malades de l'impression de la lumière. On le fait avec un morceau de toile d'environ 1m,20, plié en quatre dans le sens de sa longueur, ou avec une bande de 2m,50 à 3 mètres; les bouts sont fixés avec des épingles sur l'une ou l'autre tempe.

**BANDELETTE.** s. f. [*fasciola*, bande très étroite; al. *Bändchen*]. En anatomie, *bandelette demi-circulaire* [*tænia semicircularis*], *bandelette du corps strié* [*tænia corporis striati*] et *bandelette cornée* [*stria cornea*]. V. Strié (*Corps*). — *Bandelette géminée*. V. Voûte *à quatre piliers*. — *Bandelette grise* [*tænia grisea*]. Strie linéaire grise, qu'on aperçoit dans la masse médullaire du corps strié, au-dessous du noyau lenticulaire. — *Bandelette ilio-pubienne*. V. Ilio-pubien. — *Bandelette des nerfs optiques*. Faisceau de fibres blanches qui, après avoir pris naissance à la surface des corps genouillés, dépendance de la couche optique, contourne la partie externe des pédoncules cérébraux, dont il croise obliquement la direction, pour se porter en avant et en dedans, et aboutir au *chiasma* (V. Chiasma). — *Bandelette primitive des tubes nerveux*. V. Nerveux (*Tissu*). — *Bandelette respiratoire*. V. Respiratoire. || *Bandelette agglutinative*. Bandelette de toile fine et forte coupée à droit fil, enduite de diachylon, d'ichtyocolle ou autres substances agglutinatives (V. Emplatre), qui la font adhérer fortement à la peau de la partie sur laquelle elle est appliquée. On l'emploie pour comprimer certains ulcères, maintenir appliqués les vésicatoires, immobiliser des pièces de pansements, etc.

**BANDL** (accoucheur allemand, né en 1842). — *Anneau de Bandl*. Partie inférieure du corps de l'utérus arrivé au terme de la grossesse; à ce moment, l'utérus est composé de trois parties : une supérieure épaisse, appelée segment supérieur; une intermédiaire, amincie, formant le segment inférieur; enfin une inférieure, qui n'est autre que le col utérin. A l'union du segment supérieur et du segment inférieur se trouve un rebord circulaire dû à la différence d'épaisseur de la paroi à ce niveau, et formant l'*anneau de Bandl*.

**BANG.** s. m. [*ganja* ou *gunjah* et *bangi*]. Chanvre indien séché pour l'usage des fumeurs. V. Hachisch.

**BANKSIA ABYSSINICA.** V. Kousso.

**BANTI** (médecin italien contemporain). — *Maladie de Banti*. Affection de nature inconnue, caractérisée par une augmentation considérable du volume de la rate, une anémie intense sans leucémie, et par des lésions du foie consécutives à celles de la rate. C'est la même affection que celle qui a été décrite par Strümpell sous le nom d'*anémie splénique*, et par Debove et Brühl sous celui de *splénomégalie primitive*.

**BAOBAB.** s. m. [*Adansonia digitata*, L.]. Arbre d'Afrique, de la famille des malvacées, J. C'est le plus grand des végétaux connus. Son fruit (*pain de singe* et *calebasse*) contient une pulpe aigrelette, sucrée et rafraîchissante, que l'on apportait autrefois en Europe sous le nom de *terre de Lemnos*, et qu'il ne faut pas confondre avec la *terre sigillée bolaire* qui porte le même nom.

**BAPTISIE.** s. f. Genre de légumineuses papilionacées, dont une espèce des États-Unis (*Baptisia tinctoria*, R. Br.) a des racines et des feuilles vomitives à doses élevées, laxatives à doses faibles.

**BAPTISINE.** s. f. Glucoside tirée de la racine de la *Baptisie* : vomitive à la dose de 6 à 30 centigrammes.

**BAQUET.** s. m. — *Baquet magnétique*. Baquet plein d'eau que Mesmer employait pour les pratiques du magnétisme.

**BARÆSTHÉSIOMÈTRE.** s. m. [de βάρος, poids, et *æsthésiomètre*]. Variété d'æsthésiomètre construit par Eulenburg, sur le modèle des bascules ordinaires.

**BARAQUE.** s. f. — *Baraque hospitalière*. Hôpital temporaire construit en planches, garni de lits et autres objets appropriés au soin des malades et blessés demandant à être tenus en des endroits bien aérés, dans les cas de guerre et d'épidémie. V. Hôpital *sous tente*.

**BARAQUEMENT.** s. m. — *Baraquement des blessés, des malades*. Distribution des malades et des blessés dans des baraques appropriées, à l'effet d'éviter les dangers de l'encombrement et de l'air confiné.

**BARAQUETTE.** s. f. Nom sous lequel Razous a décrit l'épidémie catarrhale qui a régné en 1761. V. Influenza.

**BARBADES** (Jambe des). Jambe.

**BARBARÉE.** s. f. (*Barbarea*). Genre de plantes crucifères, dont l'une, *Barbarea vulgaris*, Rob. Brown (*herbe Sainte-Barbe*, *herbe aux charpentiers*, *julienne jaune*. et *rondotte*), paraît avoir les propriétés rafraîchissantes et antiscorbutiques du *Cresson* en l'employant à dose double.

**BARBATIMAO.** s. m. V. Écorce *de Barbatimao*.

**BARBAZAN** (France, Haute-Garonne). *Eaux sulfatées calciques froides*, *ferrugineuses*; minéralisation totale : 2gr,0385, dont 1gr,5040 de sulfate de chaux et 0gr,0015 d'oxyde de fer. Altitude : 450 mètres. Établissements : buvette, bains, douches; 1er juin au 15 octobre.

**BARBE.** s. f. [*barba*, πώγων, γένειον, all. *Bart*, angl. *beard*, it. et esp. *barba*]. Ensemble des poils qui recouvrent certaines parties de la face, le dessous du menton et la partie antérieure du cou de l'homme pubère. || *Barbes du calamus scriptorius*. Stries blanches, transversales, non symétriques, existant sur les côtés de la *tige* du *calamus*, et regardées comme des racines du nerf auditif.

**BARBEAU.** s. m. [*Cyprinus barbus*, L., all. *Barbe*, angl. *barbel*, it. *barbio*, esp. *barbo*]. Poisson de rivière

dont la chair est estimée ; ses œufs causent parfois, surtout au printemps, des vomissements et des superpurgations.

**BARBÉRIE.** s. f. [*Barberia*, L.]. Genre d'acanthacées asiatiques émollientes, ou apéritives et diurétiques.

**BARBIER.** s. m. [all. *Barbier*, angl. *barber*, it. *barbiere*]. Celui qui rase ou coupe la barbe. Autrefois, les barbiers pratiquaient les petites opérations chirurgicales. Les chirurgiens, placés entre les médecins, qui les tenaient au-dessous d'eux, et les barbiers, qui voulaient se rapprocher d'eux, étaient en lutte contre les uns et les autres. Les barbiers obtinrent, à différentes reprises, des ordonnances qui légalisèrent leurs droits chirurgicaux. Une ordonnance de 1365 les exempta du guet, *pour ce que il eschiet bien souvent*, dit le texte, *que les aucuns d'iceulx exposans, lesquels presque tous s'entremectent du fait de sururgie, sont envoiez querre par nuit à grant besoing, en défaut des mires et surgiens*. En 1505, la corporation prit le titre de *corps des barbiers-chirurgiens*, qui leur fut obtenu par la Faculté de médecine. Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution, époque où cette chirurgie de bas étage fut définitivement éliminée.

**BARBIERS.** s. m. pl. (probablement, c'est une altération de *béribéri*). V. Béribéri.

**BARBOTAN** (France, Gers). *Eaux ferrugineuses et sulfureuses chaudes* ; minéralisation totale : 0gr,13. Température : 26 à 38°. Bains de boue. Indications : rhumatisme, affections articulaires. Altitude : 80 mètres. Établissement : 1er juin au 30 septembre.

**BARBOTINE.** s. f. V. Semen-contra.

**BARDANE.** s. f. [*Arctium lappa*, L. (*Lappa communis*, Coss. et Germ. ; *herba personacia*, Pseudo-Apulée ; *herba persolata* ou *persollata*, Pline ; ἄρκτιον, Dioscoride, etc.), *bardana officinarum*, all. *Klette*, angl. *burdock*, it. et esp. *bardana*, *glouteron*]. Plante indigène synanthérée, J. Sa racine, noirâtre en dehors, blanche en dedans, un peu amère, est réputée sudorifique et apaise le prurit dartreux (32 à 128 gr. en décoction dans un litre d'eau). Ses feuilles pilées ont été employées contre les ulcères atoniques et les plaques de la teigne (*herbe aux teigneux*). Cette plante renferme de l'*inuline*, du *carbonate* et de l'*azotate de potasse*.

**BARÈGES** (France, Hautes-Pyrénées). *Eaux sulfurées sodiques fortes*, froides et chaudes ; minéralisation totale : 0gr,30 dont 0gr,034 de sulfure de sodium ; température : 18° à 44°. Altitude : 1 280 mètres ; le climat est assez rude, la température présente des variations assez étendues à cause du voisinage de hautes montagnes ; le thermomètre dépasse rarement 25°. Établissements : bains, douches, piscine, buvette. L'eau, employée en boisson ou en bains, a une action excitante marquée. Indications : scrofule, affections osseuses et articulaires consécutives ou non à des traumatismes ; paralysies. Contre-indications : goutte, tuberculose pulmonaire, affections cardiaques. 15 juin au 15 septembre.

**BARÉGINE.** s. f. [all. *Baregin*, esp. *baregina*]. Substance organique rencontrée pour la première fois dans les eaux de Barèges, mais existant aussi dans beaucoup d'autres eaux sulfureuses, et qui n'est autre qu'une algue, la *Beggiatoa nivea*. V. Glairine.

**BARILLE.** s. f. Nom vulgaire du *Salsola soda*. V. Soude.

**BARITE.** s. f. et **BARIUM.** s. m. V. Baryte et Baryum.

**BARLOW** [médecin anglais contemporain]. — *Maladie de Barlow*. Affection atteignant les enfants du premier âge de cinq à dix-huit mois, et caractérisée par une anémie marquée et de fortes douleurs rapportées aux os ; anatomiquement, on trouve des hémorragies sous-périostées. Chez les enfants qui en sont atteints après l'éruption des dents, on observe aussi des ecchymoses gingivales. Cette maladie doit être complètement différenciée du rachitisme et rapprochée du scorbut, d'où le nom de *scorbut infantile* sous lequel elle a été décrite. Elle s'observe surtout chez l'enfant nourri artificiellement avec du lait conservé et des poudres alimentaires ; elle guérit sous l'influence du lait frais, du jus de légumes et de fruits frais.

**BAROLOGIE.** s. f. [de βάρος, pesanteur, et λόγος, traité]. Partie de la physique qui traite des phénomènes de la pesanteur (A. Comte, 1835).

**BAROMACROMÈTRE.** s. m. [de βάρος, poids, μακρὸς, long, et μέτρον, mesure]. Instrument inusité destiné à faire connaître le poids et la longueur du nouveau-né (Stein).

**BAROMÈTRE.** s. m. [*barometrum*, de βάρος, poids, et μέτρον, mesure : mot à mot, *mesure de pesanteur* ; all. *Barometer*, angl. *barometer*, it. et esp. *barometro*]. Instrument qui indique la pression ou le poids de l'air atmosphérique, et les variations de cette pression. La hauteur moyenne du baromètre, à Paris, à la température de 12°,5 C. est de 76 centimètres. Dans nos climats, lorsque le mercure descend, le temps se dispose à la pluie ; il tourne au contraire au beau, lorsque le mercure remonte. Cet instrument sert aussi à déterminer la hauteur des montagnes et de tous les lieux où il est permis à l'homme d'atteindre. A mesure que l'on s'élève au-dessus du *niveau de la mer* (763 millimètres), on diminue d'autant la hauteur et le poids de la colonne d'air, puisqu'on a au-dessous de soi les couches inférieures de l'atmosphère : la pression devient moindre sur le mercure de la cuvette, et la colonne barométrique s'abaisse. Un millimètre d'abaissement du mercure indique une ascension de 10m,50, c'est-à-dire que la hauteur de la colonne d'air superposée a diminué de 10m,50, et *vice versa*. Quand on arrive à de grandes hauteurs, il faut une colonne d'air plus haute pour produire le même abaissement, parce que l'air devient de moins en moins dense.

**BAROMÉTRIQUE.** adj. [all. *barometrisch*, angl. *barometrical*, it. *barometrico*]. Qui a rapport au baromètre. V. Tension. — *Corrections barométriques*. Calculs nécessaires pour rendre tout à fait exactes et comparables entre elles les indications barométriques, et pour les corriger de l'action des causes qui peuvent les rendre erronées. Ces causes sont : 1° la température, qui modifie la densité du mercure, et par suite la hauteur de la colonne qui indique la pression atmosphérique ; 2° la capillarité qui, s'exerçant au sommet de la colonne mercurielle, rend le ménisque convexe et produit une dépression du liquide telle que celui-ci n'atteint plus le niveau où son poids fait équilibre à la pression atmosphérique. Des tables ont été calculées, qui permettent de corriger ces deux causes d'erreur dans toutes les circonstances.

**BAROMÉTROGRAPHE.** s. m. Baromètre dont les indications sont enregistrées à mesure qu'elles varient. V. Graphique.

**BAROSMA.** V. Buchu.

**BAROTE.** s. f. La *baryte* (Guyton-Morveau).

**BAROTROPISME.** s. m. [de βάρος, poids, et τρέπειν, tourner]. Une des propriétés fondamentales du protoplasma, celle en vertu de laquelle il réagit au contact et aux vibrations.

**BARRAS.** s. m. Un des noms du *galipot*. V. ce mot.

**BARRE.** s. f. Prolongement de la symphyse du pubis vers la cavité du bassin, qui diminue le diamètre antéro-postérieur de celui-ci. ‖ Nom donné par les anatomistes anciens aux os mêmes du pubis. ‖ En pathologie, *barre frontale*, variété de céphalalgie se montrant dans la migraine, la congestion cérébrale, la méningite, certaines névralgies de la 5e paire, et donnant la sensation d'une pression par un corps dur exercée transversalement à la surface ou dans la profondeur de la région frontale.

**BARRÉ, ÉE.** adj. — *Bassin barré.* Bassin dont les pubis se rapprochent de l'angle sacro-vertébral, ou dont la symphyse pubienne a une longueur telle, que le diamètre antéro-postérieur du détroit périnéal se trouve diminué. — *Dents barrées.* Les dents molaires dont les racines sont recourbées de manière qu'elles comprennent entre elles une portion d'os maxillaire, et qu'on ne peut les extraire sans briser l'alvéole et arracher des fragments osseux.

**BARREAU.** s. m. — *Barreau magnétique.* V. MAGNÉTIQUE.

**BARRESWILL** (chimiste français, mort en 1873). — *Liqueur de Barreswill.* V. SUCRE *du foie.*

**BARTHOLIN** (Gaspard) [anatomiste danois (1585-1629)]. — *Glande de Bartholin.* V. VULVO-VAGINALE (*glande*).

**BARTHOLINITE.** s. f. Inflammation de la glande de Bartholin, habituellement d'origine blennorragique.

**BARTON** (médecin anglais de la fin du XVIII[e] siècle). — *Pilules de Barton.* V. PILULE.

**BAR-WOOD.** s. m. Variété de *santal rouge.* V. ce mot.

**BARYÉCOÏE.** s. f. [*baryecoia*, βαρυηκοΐα, de βαρὺς, pesant, et ἀκούω, j'entends; all. *Schwerhörigkeit*]. Dureté de l'ouïe; premier degré de surdité.

**BARYENCÉPHALIE.** s. f. [de βαρὺς, pesant, et *encéphale*]. Imbécillité.

**BARYGLOSSIE.** s. f. [de βαρὺς, pesant, et γλῶσσα, langue]. Pesanteur, embarras de la langue.

**BARYPHONIE.** s. f. [de βαρὺς, pesant et φωνή, voix, all. *Lallen*]. Difficulté de parler.

**BARYTE.** s. f. [de βαρὺς, pesant; all. *Baryt*, angl. *baryta*, it. *barite*, esp. *barita*, *barote*, *terre pesante*, *protoxyde de baryum*] (BaO). Base découverte par Scheele en 1774. C'est le plus pesant des oxydes terreux; il est solide, poreux, d'un blanc gris, caustique, inodore; très vénéneux. Les sels de baryte sont toxiques : ils déterminent une paralysie progressive qui amène la mort par asphyxie.

**BARYUM.** s. m. [all. *Baryum*, angl. *barium*, it. et esp. *bario*]. Métal d'un blanc d'argent, un peu malléable, découvert par Davy (1808). Il décompose l'eau en dégageant de l'hydrogène et s'oxydant. On l'a obtenu par l'action de la pile, et amalgamé au mercure, dont on le sépare par la distillation. Ce métal, très altérable à l'air, forme avec l'oxygène un protoxyde (*baryte*), et un deutoxyde qui, en se combinant avec les acides affaiblis, repasse à l'état de protoxyde et abandonne à l'eau son oxygène. Le baryum est un poison qui agit à la fois sur la fibre cardiaque et amène une diminution de fréquence des battements, et sur le système nerveux en paralysant les nerfs moteurs. Aussi, en raison de cette toxicité, les sels de baryum ne sont plus actuellement employés en médecine. — *Bromure de baryum.* V. BROMURE. — *Chlorure de baryum.* V. CHLORURE. — *Iodure de baryum.* V. IODURE.

**BARZUN** (France, Hautes-Pyrénées). *Eaux sulfurées sodiques*; minéralisation totale : 0gr,39 dont 0gr,029 de sulfure de sodium; température : 30°. L'eau est amenée par une conduite de 7 kilomètres de longueur à Luz, où elle est utilisée; sa température est tombée pendant le parcours de 4 à 5°. Elle est une variété de l'eau de Barèges, mais est plus sédative. Indications : catarrhe des voies respiratoires; dermatoses humides, subaiguës. Altitude de Luz : 739 mètres.

**BAS.** s. m. — *Bas à varices.* V. VARICE.

**BASAL, ALE.** adj. Qui a rapport à la base, c'est-à-dire, en histologie, qui concerne la partie profonde d'un épithélium, celle qui est la plus rapprochée du chorion. — *Membrane basale* [*basement membrane* des auteurs anglais]. Couche anhiste, formée de substance hyaline, se trouvant dans les muqueuses entre l'épithélium et le chorion.

**BASE.** s. f. [*basis*, βάσις, all. et angl. *Basis*, it. et esp. *base*]. Ce qui sert de fondement ou de soutien à quelque chose; ce qui entre comme matière principale dans une combinaison. *Base* a le premier de ces deux sens en anatomie, quand on dit *base du crâne*, *base d'une apophyse*, etc.; et le second, en thérapeutique, quand on dit que telle ou telle substance est la *base* d'une formule composée. || En chimie, tout *corps composé* qui jouit de l'un ou des deux caractères suivants : 1° de se combiner avec un acide en neutralisant complètement ou incomplètement ses propriétés, de manière à former un *sel* différent des deux composants; 2° de jouer le rôle d'élément *électro-positif* (V. ce mot) dans une combinaison. Tel est le cas de l'eau, corps neutre pourtant, dans ses combinaisons avec l'acide sulfurique; de la potasse par rapport à l'eau et aux acides; de l'acide azoteux par rapport à l'acide sulfurique dans la combinaison cristallisable $AzO^3.2SO^3$; de la glycérine et des sucres par rapport aux acides, etc. Les bases *solubles dans l'eau* ont seules la saveur dite alcaline, et la propriété de ramener au bleu la teinture de tournesol rougie par un acide et de verdir le sirop de violettes : on a exagéré l'importance de ces caractères, qui sont inconstants et que possèdent aussi certains sels. En général les oxydes sont des *bases*; mais beaucoup de bases ne sont pas des oxydes, et le mot *base* n'est point synonyme d'*oxyde*. Le terme *base* n'a donc pas un sens générique, ni absolu, mais seulement relatif à son union moléculaire avec un autre corps. Il a servi d'abord, d'une manière vague, à désigner toute substance qui entre dans une combinaison en conservant, sinon sa nature primitive, du moins quelques-unes de ses propriétés, et qui forme la partie la plus fixe, souvent la plus abondante ou la plus caractéristique, de cette combinaison. Puis on a appelé ainsi, non seulement tout corps composé susceptible de neutraliser plus ou moins complètement les propriétés des acides, mais encore toute substance simple ou composée qui acquiert les propriétés des acides en s'unissant à l'oxygène, à l'hydrogène ou à tout autre corps. Dans ce dernier sens, *base* est synonyme de *radical*, qu'on emploie plus ordinairement. — *Base salifiable*, toute substance qui, combinée avec un acide, forme un sel. — *Base organique.* V. ALCALOÏDE. || En anatomie, *base du cerveau*, la face inférieure de cet organe V. CERVEAU. || *Base de sustentation.* V. SUSTENTATION.

**BASEDOW** (médecin allemand, 1799-1854). — *Maladie de Basedow.* Un des noms sous lesquels on désigne le *goitre exophtalmique* (V. ce mot); la description donnée par cet auteur de la nouvelle entité morbide date de 1840; elle avait été précédée par les observations de Parry publiées en 1825, et l'étude de Graves; mais ce dernier auteur ne publia ses recherches qu'en 1843, bien que dès 1835, au dire de Stokes, il enseignait déjà l'existence de cette maladie. Aussi le nom de *maladie de Basedow* est-il le plus généralement adopté. On en a dérivé les mots de *basedowien* pour désigner les malades atteints de goitre exophtalmique, et de *basedowisme* pour englober les signes cardinaux de la maladie.

**BASELLE.** s. f. Genre de plantes exotiques, de la famille des basellacées, dont plusieurs espèces (*Basella rubra*, L.; *B. alba*, L.; *B. lucida*, L.; *B. tuberosa*, L.) ont des feuilles alimentaires.

**BASEMENT MEMBRANE** (anglais). V. *Membrane* BASALE.

**BASICINE.** s. f. Préparation contenant deux parties de quinine et une partie de caféine libre; elle est soluble dans l'eau; elle présente comme caractère particulier de pouvoir être mélangée aux alcaloïdes, en acquérant ainsi des propriétés nouvelles. On l'emploie à la dose de 0gr,50 à 1 gramme par jour en ingestion, en injections sous-cutanées ou en frictions; elle a une action antithermique; associée à l'atropine, elle devient narcotique.

**BASICITÉ.** s. f. Propriété de certains composés chimi-

ques de jouer le rôle de base dans quelques combinaisons ou dans toutes ; état d'un corps présentant cette propriété.

**BASIFICATION.** s. f. Acte par lequel un corps passe à l'état de base.

**BASILAIRE.** adj. [*basilaris*, all. *basilar*, angl. *basilary*, it. *basilare*, esp. *basilar*]. Qui sert de base ou qui appartient à une base. ‖ *Apophyse basilaire.* Prolongement osseux qui forme l'angle inférieur et antérieur de l'occipital et s'articule avec le sphénoïde. — *Artère* ou *tronc basilaire* (*mésocéphalique*, Ch.). Le tronc formé par l'anastomose par convergence des deux vertébrales, vers le bord postérieur de la protubérance annulaire. Elle monte dans le sillon moyen de cette protubérance, et finit au niveau de son bord antérieur où elle se partage en deux branches, les artères cérébrales postérieures. — *Fosse* ou *gouttière basilaire.* La face supérieure de l'apophyse basilaire creusée en gouttière antéro-postérieure. — *Membrane basilaire.* V. Oreille interne. — *Os basilaire.* Nom donné par quelques anatomistes au sacrum, par d'autres au sphénoïde, ou à l'apophyse basilaire considérée comme os distinct. — *Surface basilaire.* La face inférieure de l'apophyse de ce nom. — *Vertèbre basilaire.* La dernière vertèbre des lombes.

**BASILIC.** s. m. [*Ocymum basilicum*, L., all. *Basilicum*, angl. *sweet basil*, it. *bassilico*, esp. *albahaca*]. Plante indigène annuelle de la famille des labiées. Ses fleurs et ses feuilles sont stimulantes et antispasmodiques et entrent dans la composition de l'eau vulnéraire rouge et de l'alcoolat vulnéraire. ‖ En zoologie, *basilic* [*basilicus*, βασιλίσκος, petit roi ; all. et angl. *Basilisk*, it. *basilisco*], genre de reptiles iguaniens pleurodontes, tous de l'Amérique et inoffensifs, vivant sur les arbres, qui ressemblent à la description du *basilic* des Grecs, animal fabuleux dont le regard et le contact étaient supposés mortels.

**BASILICON.** s. m. [*basilicum*, de βασιλικὸς, royal ; all. *Königssalbe*, angl. *basilicum*, it. *basilico*, esp. *basilicon*]. Nom donné autrefois à diverses substances auxquelles on attribuait de grandes vertus. ‖ Onguent composé de poix noire, de résine de pin, de cire jaune (āā 32 gr.), et d'huile d'olive (128 gr.) ; ce qui l'a fait appeler *tetrapharmacum* (τέσσαρα φάρμακα, quatre drogues). — *Onguent basilicum* (*Codex*, 1866), ou *onguent de poix* et *de cire*. Il diffère du précédent par la substitution de la colophane à la résine du pin. Il est employé pour exciter la suppuration, d'où le nom d'*onguent suppuratif*. Pour le rendre plus actif, on peut ajouter 2 grammes d'oxyde de mercure rouge sur 32 grammes d'onguent : il prend alors le nom d'*onguent brun*. — *Onguent de l'abbé Pipon.* Il diffère peu de l'*onguent basilicum*. Il est formé de : poix noire, 500 grammes ; cire jaune, 444 ; graisse de porc, 320 ; et huile d'olive, 80.

**BASILIQUE.** adj. [*basilicus*, de βασιλικὸς, royal ; all. *Königsader*, angl. *basilic*, esp. et it. *basilica*]. Épithète donnée par les anatomistes anciens à des veines qu'ils regardaient comme jouant un rôle important dans l'économie animale. — *Veine basilique* (*cubitale cutanée*, Ch.). Une des veines sur lesquelles on pratique la saignée du bras. Elle naît, près du pli du coude, de la réunion de la veine cubitale et de la veine médiane basilique. Elle monte le long de la partie interne du bras, au-devant du nerf cubital, et se termine dans le creux de l'aisselle, en s'ouvrant dans la veine axillaire. Les anciens, pensant que la basilique du bras droit avait des rapports avec le foie, et celle du bras gauche avec la rate, nommaient la première, *veine hépatique*, et la seconde, *veine splénique*. — *Veine médiane basilique.* V. Médian.

**BASIOCESTRE.** s. m. [de βάσις, base, et κέστρος, instrument pointu]. Sorte de céphalotome.

**BASIO-GLOSSE.** adj. V. Hyo-glosse.

**BASIO-KÉRATO-GLOSSE.** adj. et s. m. [*basio-cerato-glossus*, βάσις, base, κέρας, κέρατος, corne, et γλῶσσα, langue]. V. Hyo-glosse.

**BASIO-PHARYNGIEN, IENNE.** adj. et s. m. [*basio-pharyngeus*]. Nom donné par Winslow à quelques fibres de la membrane musculeuse du pharynx, qui viennent de la base de l'hyoïde, et font partie du *constricteur moyen*.

**BASIOTRIBE.** s. m. [de βάσις, et τρίβειν, broyer]. Instrument qui sert à pratiquer la basiotripsie.

**BASIOTRIPSIE.** s. f. Broiement de la tête fœtale au niveau de sa base.

**BASIQUE.** adj. [all. *basisch*, angl. *basic*, *basical*]. Se dit d'un oxyde qui peut produire des sels en se combinant avec les acides ; d'un corps quelconque présentant les caractères de base ; d'un sel qui contient un excès de base ; ce sel est dit *basique*, *bibasique*, *tribasique*, etc., suivant qu'il y a un, deux, trois équivalents de base en combinaison. Les mêmes mots ont été appliqués aux acides contenant un ou plusieurs équivalents d'eau qui peuvent être chassés par un ou plusieurs équivalents de base entrant en combinaison avec l'acide. V. Atomicité. — *Milieu basique.* Milieu ayant les réactions des bases ; telles sont les différentes humeurs de l'organisme ; l'état neutre ou légèrement basique est en effet plus favorable que l'état acide au développement des cellules vivantes. En bactériologie, on emploie toujours des milieux basiques, et on a soin de donner au bouillon de viande peptonisé une réaction légèrement basique.

**BASSIN.** s. m. [*pelvis*, all. *Becken*, angl. *pelvis*, it. *pelvi*, esp. *bacinete*]. Canal courbe, à parois osseuses, qui termine inférieurement le tronc, auquel il sert de base, et qui fournit un point d'appui aux membres inférieurs. Il est formé par quatre os, le *sacrum* et le *coccyx* en arrière, les *os iliaques* sur les côtés et en devant. Ces os sont unis ensemble par quatre symphyses, une pubienne, une sacro-coccygienne et deux sacro-iliaques, dont les surfaces articulaires sont maintenues en rapport par un grand nombre de faisceaux ligamenteux ; quant aux grands et petits ligaments sacro-sciatiques et aux membranes obturatrices, leur principal objet est de compléter les parois du bassin. Chez la femme adulte, on compte 25 à 26 centimètres d'une épine iliaque supérieure et antérieure à l'autre ; 23 à 24, entre les deux épines antérieures et inférieures ; 27 à 28 pour l'écartement de la partie la plus élevée des crêtes iliaques ; 19 à 20 centimètres de l'apophyse épineuse de la première vertèbre sacrée à la symphyse pubienne. Une ligne saillante, qui commence au niveau du pubis, se prolonge sur les os coxaux et la base du sacrum, et se termine à l'angle sacro-vertébral (*marge du bassin*), divise celui-ci en deux portions appelées *grand* et *petit bassin*. — Le *grand bassin* soutient une partie des intestins et les organes génito-urinaires. — Le *petit bassin* offre deux ouvertures et une partie moyenne : celle-ci porte le nom d'*excavation pelvienne*, et les deux ouvertures celui de *détroits*, parce qu'elles sont plus étroites. — Le *détroit supérieur* ou *abdominal* (fig. 75), qui se confond avec la marge du bassin, a quatre diamètres, dont l'étendue, chez la femme, a un grand intérêt obstétrical (comme toutes les autres mensurations du bassin) : l'*antéro-postérieur* ou *sacro-pubien* (AB) a 11 centimètres *sur le squelette* ; le *transversal* (GF), qui s'étend du point le plus élevé d'une crête iliaque au point correspondant du côté opposé, a 13 centimètres et demi ; les diamètres *obliques*, de la symphyse sacro-iliaque d'un côté à l'éminence ilio-pectinée de l'autre côté (OC, ED), ont 12 centimètres ; la *circonférence* du détroit abdominal est de 36 à 40 centimètres. Le diamètre transversal est rendu plus court par les parties molles lorsqu'elles revêtent le bassin, tandis que les obliques conservent leur longueur presque entière. — Le *détroit inférieur* ou *périnéal* a

également quatre diamètres (fig. 76) : l'*antéro-postérieur* ou *coccy-pubien* (IK), qui s'étend de la pointe du coccyx au-dessous de la symphyse pubienne ; le *transversal* ou *bisischiatique* (LM), qui s'étend de la partie interne et postérieure d'une tubérosité sciatique à celle du côté opposé ; les deux *obliques* (NO, PQ), qui s'étendent du milieu du grand ligament sacro-sciatique d'un côté, à la jonction des branches de l'ischion et du pubis du côté opposé. Tous ces diamètres ont 11 centimètres chez la femme ; le second seul est invariable ; pendant l'accouchement, le premier peut

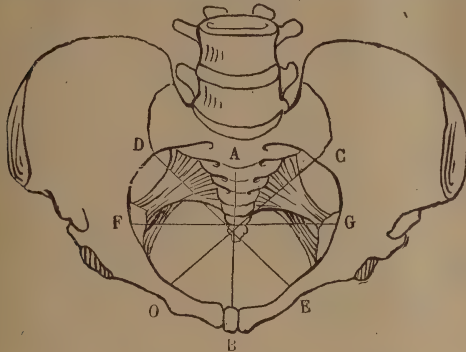


Fig. 75. — *Bassin.*

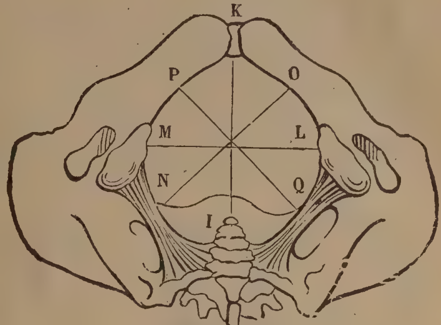


Fig. 76. — *Bassin.*

aller jusqu'à 12 centimètres et demi, par suite de la dépression du coccyx, légèrement mobile sur le sacrum, et le troisième augmenter de quelques millimètres aux dépens des ligaments sacro-sciatiques refoulés. Lorsque le bassin est revêtu de ses parties molles, le détroit inférieur est fermé par le plancher périnéal, concave supérieurement, et percé de trois ouvertures, l'anus, le vagin et le méat urinaire : ce détroit est la partie du bassin dont la capacité est le plus notablement diminuée par les parties molles. — L'*excavation pelvienne* est plus grande que les détroits, à cause de la concavité du sacrum. Du point le plus concave de cet os au milieu de la symphyse pubienne, son diamètre antéro-postérieur a 12 centimètres : c'est aussi l'étendue que présentent les autres diamètres (transversal et obliques) de l'excavation à la partie moyenne. — Le bassin n'est point horizontal, mais incliné par rapport à l'axe du corps : cette inclinaison est la direction des plans qui passent par ses ouvertures, dans la station verticale. Or, le plan du détroit supérieur forme avec l'horizon un angle de 55 à 60° ; et l'axe de ce détroit, c'est-à-dire la perpendiculaire abaissée sur son plan, est très oblique en bas et en arrière ; l'angle formé par le détroit inférieur est de 11°, et son axe a la même obliquité que le précédent, mais si peu prononcée, qu'il est presque vertical : cette inclinaison diminue encore au moment de l'accouchement, où la pointe du coccyx se porte en arrière, et où l'axe devient vertical. Les plans des deux détroits, écartés en arrière de 14 à 15 centimètres, ne sont plus séparés que par une hauteur de 4 à 5 centimètres au niveau de la symphyse, au-devant de laquelle ils se croisent sous un angle de 45 à 50°. La direction des axes du bassin change lorsqu'une femme, au moment d'accoucher, est dans le décubitus dorsal : l'axe du détroit supérieur s'incline en bas et en avant, ce qui exige des tractions en ce sens, en cas d'intervention obstétricale ; et l'axe du détroit inférieur devient presque horizontal, d'où l'indication de tractions en avant. Quant à l'excavation, son axe peut être représenté par une ligne courbe à concavité antérieure, également éloignée des quatre parois, de façon à passer par tous les points centraux. V. ACCOUCHEMENT. — Le bassin présente des différences *sexuelles* très accusées, qui tiennent aux différences de ses fonctions : il est plus élevé et moins large chez l'homme, où les diamètres verticaux prédominent ; les diamètres horizontaux l'emportent chez la femme, dont le sacrum est plus large et plus court, les os iliaques sont plus aplatis, les épines iliaques plus écartées, les détroits supérieur et inférieur plus larges, etc. — Les os et les articulations du bassin peuvent être atteints de lésions traumatiques ou organiques, telles que fractures, luxations, tumeurs, carie, nécrose, rachitisme, ostéomalacie, qui, chez la femme, acquièrent une importance spéciale, en raison de l'obstacle qu'elles peuvent apporter à la parturition par les difformités qu'elles laissent à leur suite. — *Bassin atrophique.* Bassin frappé d'un arrêt de développement et dont tous les diamètres sont plus petits qu'à l'état normal. — *Bassin coxalgique* ou *coxo-tuberculeux.* Bassin vicié soit directement par l'arthrite coxo-fémorale, soit par la luxation consécutive à cette arthrite ; le bassin devient asymétrique ; un des côtés subit un aplatissement ou une atrophie : soit le côté du membre sain, qui a seul à porter le poids du corps, soit le côté du membre malade par suite d'un véritable trouble trophique. — *Bassin cyphotique.* Bassin vicié, qui prend la forme d'un *entonnoir* ; par suite de la bascule du sacrum, la base de cet os se porte en arrière en agrandissant le détroit supérieur, tandis que le coccyx et l'ischion se rapprochent, ce qui diminue le détroit inférieur. — *Bassin en entonnoir.* V. *Bassin cyphotique.* — *Bassin épineux.* Variété de bassin vicié par le rachitisme, remarquable par une série de saillies pointues qu'on observe au niveau de la symphyse sacro-iliaque, de l'éminence ilio-pectinée, de l'épine du pubis, et qui sont capables de perforer les tissus mous pendant l'accouchement. — *Bassin en éteignoir.* Bassin dans lequel le détroit inférieur est élargi, tandis que le détroit supérieur est rétreci ; il s'observe à la suite de la luxation congénitale de la hanche et est consécutif au mouvement de bascule que subissent les deux os iliaques, mouvement qui éloigne l'un de l'autre les ischiens. — *Bassin fendu de Litzmann.* Type de viciation du bassin sans intérêt obstétrical, ne se rencontrant que chez les monstres ; les deux pubis ne sont pas réunis, mais restent séparés par un intervalle plus ou moins considérable. — *Bassin fracturaire.* Bassin déformé par un traumatisme ayant occasionné des fractures multiples des os iliaques et du sacrum. — *Bassin en huit de chiffre.* Bassin rachitique dans lequel le sacrum et le pubis sont très rapprochés l'un de l'autre. — *Bassin ilio-fémoral de Guéniot.* Déformation du bassin consécutive à la luxation congénitale ou traumatique de la hanche. — *Bassin justo-major.* Bassin dont tous les diamètres sont plus grands qu'à l'état normal, c'est un bassin *généralement agrandi.* — *Bassin justo-minor.* Bassin dont tous les dia-

mètres sont plus petits qu'à l'état normal; c'est un bassin *généralement rétréci*. — *Bassin mou*. Nom sous lequel on désigne souvent les parties molles qui ferment l'ouverture inférieure du bassin osseux. — *Bassin de Nægele*. V. *Bassin oblique ovalaire*. — *Bassin oblique ovalaire*. Bassin vicié par la soudure de l'articulation sacro-iliaque et par l'arrêt de développement de la moitié correspondante des os pelviens : le détroit supérieur prend la forme d'un ovale à grand axe dirigé obliquement. — *Bassin ostéomalacique*. Bassin considérablement rétréci par suite du rapprochement des branches pubiennes et ischio-pubiennes qui forment un bec saillant en avant. — *Bassin rachitique*. Bassin déformé par le rachitisme. — *Bassin rétréci*. Bassin dont les différents diamètres ou un seul sont plus petits qu'à l'état normal. — *Bassin de Robert* (fig. 77). Déformation du

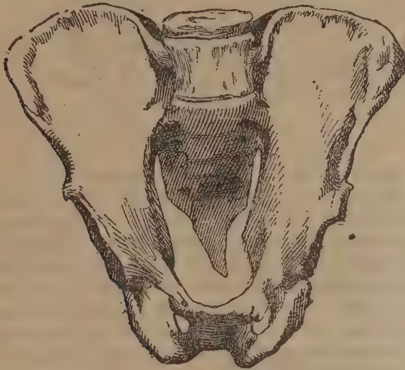


Fig. 77. — *Bassin de Robert*.

bassin consécutive à l'ankylose des deux articulations sacro-iliaques, amenant un rétrécissement surtout marqué dans le sens transversal. — *Bassin scoliotique*. Déformation du bassin consécutive à la scoliose, quand celle-ci atteint la colonne lombaire; le bassin est asymétrique, et il y a aplatissement de la moitié du bassin vers laquelle s'inclinent les vertèbres déviées. — *Bassin vicié*. Bassin présentant des diamètres différents de ceux qu'il a à l'état normal, par suite de maladies, de traumatismes, d'arrêt de développement, etc. ‖ *Mensurateur du bassin*. V. Pelvimètre. ‖ *Bassin oculaire*. V. Gondole.

**BASSINAGE.** s. m. — *Bassinage des plaies*. V. Lotion et Pansement *des plaies*.

**BASSINE.** [all. *Pfanne*]. Chaudière hémisphérique, à fond presque plat, destinée, dans les laboratoires, à évaporer ou à cuire les sirops ou autres préparations pharmaceutiques. — *Mal de bassine*. V. Mal *de vers*

**BASSINET.** s. m. La *renoncule âcre*. V. Bouton *d'or*. ‖ *Bassinet du rein* [all. *Nierenbecken*]. V. Rein.

**BASSORINE.** s. f. [all. *Bassorin*, esp. *basorina*; *cérasine*, *prunine*] ($C^{12}H^{10}O^{10}$). Principe trouvé dans la gomme de Bassora, et dans les gommes-résines, le mucilage de semences de lin, de coing, la gomme du pays, etc. ; solide, incolore, inodore, demi-transparent, insoluble dans l'eau, mais s'y gonflant, n'éprouvant pas la fermentation alcoolique, et donnant, par l'acide azotique, de l'acide mucique mêlé d'acide oxalique.

**BASTARD-POX.** s. m. V. Syphiloïde.

**BAS-VENTRE.** s. m. Abdomen.

**BÂTARD, ARDE.** adj. — *Fièvre bâtarde*. V. Illégitime.

**BATATA DE PURGA.** s. f. Nom des racines de deux convolvulacées, parfois substituées au jalap. La première est nommée *mechoacan* (V. ce mot). La deuxième est le *Convolvulus operculatus*, Gomez, l'*Ipomæa* ou *Piptostegia operculata*, Martius.

**BATATE.** s. f. V. Patate.

**BATEMAN** (médecin anglais, 1778-1821). — *Herpès iris de Bateman*, *hydroa vésiculeux de Bazin* ou *hydroa vrai*. Type d'érythème polymorphe caractérisé par l'apparition ordinairement aux mains et aux poignets d'une éruption formée au centre d'une croûtelle, entourée d'un premier cercle rouge, puis d'une couronne de vésicules, puis d'un deuxième cercle érythémateux, etc. (*herpès en cocarde*). — *Maladie de Bateman*. *Molluscum contagiosum* (V. ce mot).

**BATH** (Angleterre, comté de Somerset). *Eaux sulfatées calciques chaudes* ; minéralisation totale : 2 grammes dont 1gr,10 de sulfate de chaux ; température : 40 à 48°. Altitude : niveau de la mer. Bains, douches, douches-massages, boisson. Indications : goutte et rhumatisme chronique et subaigu ; affections de l'utérus et des organes respiratoires. Établissements : mai à octobre.

**BATHYMÉTRIE.** s. f. [de βαθύς, profond, et μέτρον, mesure]. Mesure de la profondeur des cavités naturelles ou accidentelles.

**BÂTONNET.** s. m. En anatomie, V. Rétine. — En bactériologie, élément en forme de cylindre court dans certains cas, beaucoup plus long que large dans d'autres. Les dimensions des bâtonnets les font ranger en trois groupes : 1° *bâtonnets courts*, cellules dont un diamètre s'est légèrement accru aux dépens de l'autre, de manière à figurer des éléments cylindriques très peu allongés, à parois droites et régulières ; une dépression constatée sur un point de leur longueur indique parfois un commencement de scissiparité ; les bâtonnets les plus courts, surtout quand ils ont leurs extrémités arrondies, sont difficiles à distinguer des *cocci*, d'où le nom de *coccobacille* que l'on donne à certaines de ces bactéries (ex. : coccobacille du choléra des poules) ; — 2° les *bacilles* (V. ce mot) ; — 3° les *filaments*, bâtonnets très minces et très allongés, souvent unis en faisceaux ou en masses ; à ce groupe appartient le genre *leptothrix*.

**BATRACHOPLASTIE.** s. f. ou **BATRACHOSIOPLASTIE.** s. f. [de βάτραχος, grenouille, et πλάσσειν, former]. Excision de la membrane muqueuse de la bouche et accolement de ses bords avec les lèvres d'une incision qu'on fait au kyste appelé *grenouillette* (Jobert).

**BATRACIENS.** s. m. pl. [de βάτραχος, grenouille ; all. *Batrachier*, esp. *batracios*]. Animaux vertébrés, à peau nue, à épiderme non écailleux, ou renfermant des écailles très petites dans l'épaisseur d'une peau molle (*ichtyobatraciens* et Cécilies) ; membres nuls (*ophidiobatraciens*), ou au nombre de deux à quatre. Pendant l'état embryonnaire, ils ont une vésicule ombilicale, sans vésicule allantoïdienne. Pendant les premiers temps de leur vie, ils respirent à l'aide de branchies, et ont un cœur à une oreillette et un ventricule ; ils n'ont pas d'organes génitaux, qui se développent lorsque se montrent les poumons. Adultes, ils ont un cœur à deux oreillettes et deux ventricules ; leur respiration est pulmonaire, ou pulmonaire et branchiale. Leur peau nue, leurs métamorphoses, en font une classe distincte de reptiles, comprenant quatre ordres : 1° les *Ophidiobatraciens* (cécilies, rhinatrèmes) ; 2° les *Batraciens anoures* (grenouilles, crapauds) ; 3° les *Batraciens urodèles* (salamandres, tritons, etc.) ; 4° les *Ichtyobatraciens* (lepidosiren, protoptères). On en connaît environ deux cent trente espèces. Dans leur état transitoire on leur donne le nom de *têtards*. V. ce mot.

**BATRACINE.** s. f. [*posada rago*]. Substance lactescente quand elle est fraîche ; grise, inodore, quand elle est sèche, que les Indiens Chocoanos font sortir de la peau d'un petit batracien du genre *Phylobates*, en le tenant

embroché près du feu. Ce venin, enduisant les flèches, fait mourir les animaux avec des convulsions. A l'intérieur, il est inoffensif. Il contient une matière résineuse inerte et un alcaloïde azoté qui est le principe actif. V. CRAPAUD, CURARINE et SALAMANDRE.

**BATTAGE.** s. m. Opération industrielle qui consiste à frapper avec les mains, ou à l'aide de machines, soit les épis des céréales pour en faire sortir le grain, soit les tissus de lin, de laine, de coton, pour leur donner de la souplesse ou les rendre propres; soit des plaques métalliques pour les réduire en feuilles minces : ces travaux peuvent être dangereux non seulement pour les ouvriers qui s'y livrent et pour lesquels les poussières soulevées sont une cause d'irritation oculaire, laryngée et bronchique, mais aussi pour le voisinage qui souffre du bruit et de l'ébranlement causés par le battage. Aussi les ateliers doivent être énergiquement ventilés et éloignés des lieux habités.

**BATTAGLIA** (Italie, province de Vénétie). *Eaux chlorurées sodiques chaudes*; minéralisation totale : 2gr,36, dont 1gr,57 de chlorure de sodium; température : 58 à 71°. Boisson, bains, inhalations, boues. Indications : rhumatisme chronique, paralysies. Altitude : 15 mètres.

**BATTEMENT.** s. m. [*pulsus*, σφυγμὸς, all. *Schlagen*, angl. *beating*, it. *battimento*]. Nom donné aux contractions et dilatations alternatives du cœur et des artères. V. CHOC, CŒUR, GROSSESSE, PALPITATION, POULS et RYTHME. ‖ Nom donné aux pulsations qui se font sentir dans les parties enflammées sur le point de s'abcéder. V. INFLAMMATION.

**BATTERIE.** s. f. *Batterie électrique*. V. BOUTEILLE *de Leyde*.

**BAUCHE (LA)** (France, Savoie). *Eaux ferrugineuses, bicarbonatées mixtes*; minéralisation totale : 0gr,72 dont 0gr,40 de bicarbonates alcalins, et 0gr,17 de protoxyde et de crénate de fer; température : 12°. Boisson, bains. Altitude : 480 mètres. Indications : anémie, chlorose. Établissement : 1er juin au 1er septembre. Eau transportée.

**BAUDELOCQUE** (accoucheur français, 1745-1810). — *Pelvimètre de Baudelocque*. V. PELVIMÈTRE.

**BAUDRUCHE.** s. f. [all. *Goldschlagershautchen*, angl. *gold beater's skin*, it. *minugia*]. Pellicule membraneuse bien dégraissée de l'intestin de bœuf et de mouton, préparée par les parcheminiers sous le nom de *peau divine*. C'est la couche de tissu lamineux et élastique dite *fibreuse* ou *nerveuse*. La baudruche du cæcum de mouton conservant la forme de cet organe, a été indiquée par le docteur Condom pour la préservation du virus syphilitique et du pus blennorragique. En médecine, on l'emploie, recouverte de substances emplastiques, pour garantir du contact de l'air des surfaces malades. Dans le traitement des brûlures par la *baudruche gommée* (Laugier), le pansement se renouvelle aisément, en humectant d'eau tiède l'enveloppe protectrice. Si dans quelques points elle est insuffisante, ou ramollie, on applique une seconde bandelette sur ces points. Si le soulagement n'a pas la rapidité qu'on désire, on peut (Blondeau) appliquer une seconde couche sur la première. La transparence de la bandelette de baudruche gommée permet de suivre la marche résolutive, suppurative ou indurative, des lésions au-dessus desquelles on l'applique.

**BAUHIN** (anatomiste français, 1560-1624). — *Valvule de Bauhin*. V. ILÉO-CÆCAL.

**BAUHINIE.** s. f. [*Bauhinia*, Plum.]. Genre de légumineuses des Antilles, des Moluques, du Malabar, etc., dont les racines sont vermifuges et carminatives.

**BAUME.** s. m. [*balsamum*, βάλσαμον, all. *Balsam*, angl. *balsam*, it. et esp. *balsamo*]. Autrefois, nom donné à toutes les résines liquides, et, par extension, à une foule de préparations pharmaceutiques fort différentes les unes des autres. ‖ Aujourd'hui, *baume naturel*, substance résineuse qui contient de l'acide benzoïque ou du cinnamique. Tels sont le *benjoin*, le *liquidambar*, le *styrax*, le *baume du Pérou* et le *baume de Tolu*. V. ces mots et STORAX. Ils ont pour caractères communs de posséder une odeur suave, d'être solubles dans l'éther et l'alcool, d'où l'eau les précipite, et de céder à l'eau bouillante leur acide benzoïque ou cinnamique, qu'on peut également en retirer par la sublimation. Ceux qui contiennent de l'acide benzoïque sont le benjoin et le liquidambar; ce dernier renferme en outre de l'acide cinnamique. Ceux qui contiennent de l'acide cinnamique sont le liquidambar, le styrax, les baumes du Pérou et de Tolu. On trouve aussi, dans tous les baumes, une essence liquide, odorante, volatile, et une ou plusieurs résines solides ou demi-solides. Les prétendus baumes de copahu, du Canada et de La Mecque, ne sont que des résines liquides ou des térébenthines. — *Baumes artificiels* ou *pharmaceutiques*. Ce sont des teintures alcooliques, des huiles médicinales, des onguents, etc., suivant qu'ils ont un excipient alcoolique, huileux, résineux, etc. — *Baume acétique*. Solution de savon dans l'éther acétique, à laquelle on ajoute quelquefois du camphre (savon animal et camphre, āā 10 gr.; huile volatile de thym, 30 gouttes; éther acétique, 80 gr.). Il a l'aspect et la consistance de l'opodeldoch, et est employé en frictions contre les douleurs rhumatismales. — *Baume d'acier* ou *d'aiguilles*. On fait dissoudre à chaud : limaille d'acier, 8 grammes, dans acide azotique, 32 grammes; on ajoute : alcool rectifié et huile d'olive, āā 32 grammes; on chauffe et l'on triture avec soin. Cette pommade excitante, employée en frictions contre les douleurs articulaires, est peu usitée. — *Baume acoustique*. La préparation varie suivant les pharmacopées, mais il se réduit toujours à un mélange liquide d'huiles, d'essences et de teintures. Il est formé, suivant Baumé, d'huile de rue, 16 grammes; de baume tranquille, 8 grammes; de baume de soufre térébenthiné, de teinture d'asa fœtida, d'ambre gris et de castoréum, āā 10 gouttes, et d'huile pyrogénée de succin, 10 gouttes. On en imbibe un peu de coton qu'on introduit dans l'oreille pour combattre certaines surdités. — *Baume anodin de Bath*. Baume opodeldoch additionné d'opium. — *Baume antiarthritique*. V. BAUME *de Sanchez*. — *Baume apoplectique*. Préparation de consistance emplastique, formée d'un mélange de baumes proprement dits, de substances résineuses et d'huiles essentielles. On le portait sur soi dans une petite boîte d'ivoire ou de buis pour en respirer l'odeur qui est agréable, et qui agit comme antispasmodique. — *Baume d'Arcéus*. Onguent composé de : suif de mouton, 200 grammes; térébenthine du mélèze et résine élémi, āā 150 grammes, et axonge, 100 grammes, que l'on fait fondre ensemble. On l'emploie comme excitant dans le pansement des ulcères atoniques et des plaies. — *Baume blanc liquide, baume blanc sec*. Noms du *baume du Pérou* (V. ce mot) et du *baume liquidambar*. V. STYRAX. — *Baume blanc de Sonsonate*. V. BAUME *de Sonsonate*. — *Baume faux du Caire*. V. TÉRÉBENTHINE. — *Baume du Canada*. V. TÉRÉBENTHINE *du Canada*. — *Baume de Carthagène*. V. BAUME *de Tolu*. — *Baume Chiron*. Mélange d'huile d'olive, de cire jaune, de térébenthine, de camphre, de baume du Pérou noir, coloré au moyen de la racine d'orcanette. S'emploie comme le baume d'Arcéus. — *Baume du commandeur de Permes* [*baume du commandeur, teinture balsamique, alcoolé balsamique*]. Racine d'angélique, 10 grammes; sommités fleuries d'hypéricum, 20 grammes; alcool à 80°, 720 grammes; faites macérer pendant huit jours les substances convenablement divisées; passez avec forte expression; ajoutez à la liqueur : aloès, myrrhe, oliban, āā 10 grammes; baume de Tolu et benjoin, āā 60 grammes; faites macérer en vase

clos pendant huit jours, en agitant de temps en temps; filtrez (*Codex*, 1884). Ce baume est stimulant : on le donne à l'intérieur, à la dose de 10 à 40 gouttes; à l'extérieur, on l'emploie comme le baume d'Arcéus. — *Baume de Condom*. V. Baume *de Lectoure*. — *Baume de conicine*. Liniment à base de conicine employé comme topique fondant et résolutif. — *Baume de copahu*. V. Copahu. — *Baume copalme* [*copaline, ambre liquide*]. Matière liquide qu'on obtient par incision du *Liquidambar styraciflua*. V. Liquidambar. — *Baume-coq* [*balsamite odorante, menthe-coq, coq des jardins*]. *Balsamite suaveolens*, synanthérée. Plante fleurie. — *Baume en coque*, V. Baume *du Pérou*. — *Baume de Fioravanti* (du nom de son inventeur, et non *Fioraventi*) [*alcoolat de Fioravanti*, ou *alcoolat de térébenthine composé*]. Produit de la distillation de beaucoup de substances résineuses ou aromatiques, telles que la térébenthine, la myrrhe, la résine élémi, la cannelle, le girofle, le gingembre, etc., qu'on a d'abord fait macérer pendant plusieurs jours dans l'alcool. Le premier produit de la distillation de ce mélange est entièrement alcoolique : c'est le *baume de Fioravanti* proprement dit ou *baume de Fioravanti spiritueux*, qui est limpide et piquant, et a l'odeur de térébenthine. Le second produit qu'on obtient en enlevant le marc resté dans l'alambic, et le distillant à un feu de cendre chaude, est une huile citrine appelée *baume de Fioravanti huileux*. Enfin, par une chaleur plus forte ou plus prolongée, on obtient une huile noirâtre et une partie aqueuse : celle-ci est rejetée comme inutile; l'huile constitue le *baume de Fioravanti noir*. Le baume de Fioravanti spiritueux est un stimulant très énergique; c'est le seul qu'on emploie aujourd'hui en frictions. — *Baume focot*. V. Tacamaque. — *Baume de Fourcroy*. V. Baume *de Laborde*. — *Baume de Geneviève*. Même composition que le baume de Chiron, moins le baume du Pérou; l'orcanette est remplacée par la poudre de santal rouge. Il a les propriétés du baume d'Arcéus. — *Baume* (*faux*) *de Gilead*. V. Térébenthine. — *Baume de Gurjun* (angl. *wood-oil*). Il s'obtient par incision de quelques arbres de la famille des diptérocarpées : brun, visqueux, aromatique, il est assez analogue au copahu, qu'il peut remplacer dans la blennorragie, à la dose de 4 à 16 grammes (Mauriac, Vidal); à haute dose, il peut déterminer de la diarrhée. — *Baume d'humiri*. V. Humiriacées. — *Baume hypnotique*. Pommade préparée avec des sucs de plantes narcotiques, de l'opium, du safran, de l'huile de noix muscade, unis à un corps gras ou à l'onguent populéum. Il est employé en frictions dans les mêmes cas que le baume tranquille. — *Baume hystérique*. Mélange à peu près solide d'huiles essentielles et de substances résineuses fétides. Il est composé de : bitume de Judée, aloès, galbanum, laudanum, ãã 4 grammes; asa fœtida, 12 grammes; castoréum et opium, ãã 2 grammes; huiles volatiles de rue et de succin, ãã 10 gouttes; huiles volatiles d'absinthe, de sabine, de pétrole, ãã 12 gouttes; beurre de muscade, 1gr,50. C'est en en faisant respirer l'odeur ou l'appliquant sur l'abdomen, qu'on l'employait dans l'hystérie; comme emménagogue, on le donnait à l'intérieur (20 centigrammes). — *Baume des jardins*. Nom de la *menthe-baume*. V. Menthe. — *Baume* (*faux*) *de Judée*. V. Térébenthine. — *Baume de Laborde* ou *de Fourcroy*. Il est composé de substances résineuses, telles que l'oliban, la térébenthine, le storax, le benjoin; de plantes aromatiques, de genièvre, de thériaque; le tout infusé dans l'huile d'olive. On l'applique sur les gerçures de la peau et du sein, pour calmer les douleurs et faciliter la cicatrisation. — *Baume de Lectoure, de Condom* ou *de Vincequère*. Mélange d'huiles essentielles tenant en dissolution du camphre, du safran, du musc et de l'ambre gris. C'est un stimulant très actif et un diaphorétique qu'on prend par gouttes sur du sucre ou qu'on porte sur soi comme aromate, ou qu'on brûle dans les appartements. — *Baume de liquidambar*. V. Styrax. — *Baume de Lucatel*. Mélange de cire, de vin, d'huile d'olive, de térébenthine et de baume du Pérou, coloré par le santal rouge. Il a été recommandé dans la phtisie pulmonaire. A l'extérieur, même emploi que le baume d'Arcéus. — *Baume de Marie*. Suc résineux obtenu par incision de l'écorce du *calaba* (V. ce mot), et employé comme vulnéraire aux Antilles. — *Baume* (*faux*) *de La Mecque*. V. Térébenthine. — *Baume de muscade*. V. Muscade. — *Baume nerval* ou *nervin*. On le prépare avec : moelle de bœuf purifiée, 350 grammes; huile d'amandes douces, 100 grammes; beurre de muscade, 450 grammes; huile volatile de romarin, 30 grammes; huile de girofle, 15 grammes; camphre, 15 grammes; baume de Tolu, 30 grammes; alcool à 80° centésim., 60 grammes (*Codex*, 1884). On s'en sert en frictions contre les entorses et les douleurs rhumatismales des membres. — *Baume opodeldoch*. V. Opodeldoch. — *Baume du Pérou* [*balsamum peruvianum*]. Il provient du *Myroxylum peruiferum*, L., arbre du Pérou et du Brésil de la famille des légumineuses papilionacées J. Dans le commerce, on trouve trois variétés : 1° Le *baume du Pérou blanc*, liquide et presque transparent, découle d'incisions faites à l'arbre. 2° Le *roux*, solide, est recueilli comme le précédent. Ces deux variétés, que l'on désigne quelquefois sous le nom de *baume en coque*, parce qu'elles nous arrivent renfermées dans des coques de coco, sont les plus pures et ont une odeur suave : on substitue souvent au premier le liquidambar, et au second le baume de Tolu. 3° Le *noir* est beaucoup plus commun : il a une couleur brun rougeâtre foncé; il est liquide, de consistance sirupeuse; son odeur est forte, agréable; sa saveur, âcre et amère. Il est soluble dans l'alcool et dans les huiles. Il est fourni par l'écorce et les racines du *Myroxylum Pereiræ*, Royl.; *M. Sonsonatense*, Pereira. Tous viennent surtout de San-Salvador (Amérique centrale). Le baume du Pérou renferme : 1° de la *cinnaméine*; 2° de la *métacinnaméine*; 3° de l'*acide cinnamique*; 4° une partie résineuse ($C^{108}H^{60}O^{12}$), qui ne préexiste pas, selon toutes probabilités, mais qui, au contact de l'air, se produit aux dépens de la cinnaméine, en absorbant de l'eau. La résine est d'autant plus abondante que le baume a été plus longtemps exposé à l'air. Rarement employé à l'intérieur comme anticatarrhal, et à l'extérieur comme topique excitant, il sert surtout à parfumer les pommades et à en prévenir l'oxydation à l'air. Il est souvent falsifié avec de l'alcool (agité avec de l'eau, il diminue de volume s'il est alcoolisé), avec des huiles (que l'alcool ne dissout pas, tandis qu'il dissout le baume), avec du copahu (qui donne au baume du Pérou une odeur spéciale). — *Baume de saint Thomas*. V. Baume *de Tolu*. — *Baume du Samaritain*. Mélange de vin et d'huile, employé par les anciens dans le traitement des plaies. On en fait des embrocations. — *Baume de Sanchez*, ou *baume antiarthritique*. Il est composé de savon animal, d'huile de muscade, de girofle, de menthe, d'alcoolat de lavande, de camphre et d'éther acétique. Il peut remplacer l'opodeldoch. — *Baume de San-Salvador*. Un des noms du *baume du Pérou noir* ou *baume du Pérou du commerce*. — *Baume de San-Thomé*. Baume rouge-orange, d'odeur forte, aromatique, peu agréable, très amer, entièrement soluble dans l'alcool, ayant l'aspect d'une térébenthine solidifiée, analogue à celle des conifères, mais d'origine inconnue; il vient dans des noix de coco. — *Baume saxon*. Baume dont le beurre de muscade fait la base, et qui contient plusieurs huiles aromatiques; il est âcre et très odorant; on l'emploie en frictions. — *Baume de Sonsonate*. Substance nébuleuse, grenue, blond jaunâtre, obtenue par expression des fruits d'une variété ou d'une

espèce de légumineuses voisine du *Myrospermum balsamiferum*, Pavon. V. Myroxocarpine. — *Baume de soufre*. Dissolution de 1 partie de fleurs de soufre dans 4 parties d'une huile essentielle. — *Baume de soufre anisé* [*huile d'anis soufrée*]. Ainsi appelé parce que c'est l'huile d'anis qui entre dans sa composition : il a une belle couleur rouge. On l'employait autrefois comme stimulant et carminatif. Il ne sert plus que pour la confection des pilules de Morton. — *Baume de soufre antimonié*. On l'obtient en chauffant du soufre doré d'antimoine avec de l'essence de térébenthine. — *Baume de soufre benzoïné*. Solution de soufre dans l'huile empyreumatique du benjoin. — *Baume de soufre succiné* ou *térébenthiné*. Préparé avec l'huile essentielle de succin ou de térébenthine, il était employé dans les maladies des reins et de la vessie. — *Baume de soufre de Ruhland*. Il était préparé avec l'huile de noix. — *Baume storax*. V. Storax. — *Baume du sucrier*. V. Sucrier *des montagnes*. — *Baume de Tolu* [*balsamum tolutanum*, *baume de Carthagène* et *baume de Saint-Thomas*, selon le lieu d'où on l'exporte]. Il provient du *Myroxylum toluiferum*, simple variété (Baillon) du *M. peruiferum*, autrefois appelé *Toluifera balsamum*, L., qu'on range aujourd'hui dans le genre *Myrospermum*, sous le nom de *Myrospermum toluiferum*, Richard, arbre (légumineuses papilionacées, J.) qui croît dans la province de Tolu (Amérique méridionale, Colombie). Il découle d'incisions faites au tronc de l'arbre, et nous arrive dans de grandes bouteilles de terre cuite appelées *potiches*, ou dans de petites calebasses, et plus souvent dans des boîtes en fer-blanc. Il est ordinairement solide, sec et cassant, d'une couleur fauve clair, demi-transparent, d'une odeur suave et d'une saveur douce et agréable. Sous l'influence de la moindre chaleur, il se ramollit, coule, et prend une saveur légèrement âcre. Il est formé de deux *résines* (composées de styracine, d'oxygène et d'eau), d'*acide cinnamique*, et d'une huile volatile qui est un mélange de *cinnaméine* et d'un hydrocarbure, le *tolène*, liquide, mais devenant résineux au contact de l'air. Sa composition se rapproche donc de celle du baume du Pérou, dont il se distingue par la petite quantité d'huile qu'il renferme et la rapidité avec laquelle il sèche au contact de l'air (Gerhardt) : quant à l'acide benzoïque, dont la préexistence est admise par H. Deville, il se forme aux dépens de l'acide cinnamique (Kopp). Les deux baumes ont les mêmes propriétés anticatarrhales et stimulantes; mais celui de Tolu, dont l'action est plus douce, est plus souvent employé à l'intérieur, sous forme de sirop, pastilles, pilules, teinture. V. Sirop. — *Baume tranquille*. Infusion de plantes narcotiques et d'un grand nombre de plantes aromatiques dans l'huile d'olive. On l'obtient, selon le *Codex* (1884), en faisant cuire à un feu doux, dans l'huile d'olive, 5 kilogrammes : feuilles fraîches de belladone, de jusquiame, de morelle, de nicotiane, de pavot, de stramoine, āā 200 grammes; puis, quand l'huile a acquis une belle couleur verte, passant, décantant après repos convenable, et ajoutant : huile essentielle d'absinthe, d'hysope, de marjolaine, de menthe, de rue, de romarin, de sauge, de thym, āā 0gr,50, et filtrant. Il a une couleur verte foncée, une odeur aromatique. Il est employé en frictions. — *Baume vert*. La *menthe verte*. — *Baume vert de Metz* ou *de Feuillet*. Dissolution de vert-de-gris, de sulfate de zinc, de térébenthine, d'aloès, d'huiles essentielles de genièvre et de girofle, dans un mélange d'huiles d'olive, de lin et de laurier. Ce liquide, d'un beau vert, est un peu phagédénique ; on l'emploie dans le traitement des plaies ou ulcères fongueux. — *Baume de vie d'Hoffmann*. Teinture alcoolique dans laquelle entrent les huiles volatiles de cannelle, de girofle, de macis, de succin, de citron, l'ambre gris, etc. On l'emploie comme excitant à l'intérieur et à l'extérieur. — *Baume de vie de Lelièvre*. V. Élixir *de longue vie*. — *Baume vulnéraire*. Il ne diffère du baume du Samaritain qu'en ce que l'on fait macérer, dans l'huile et le vin, des plantes dites vulnéraires; on y ajoute aussi de l'eau-de-vie.

**BAUMÉ** (Antoine) (pharmacien français, 1728-1804). — *Aréomètre de Baumé*. V. Aréomètre. — *Gouttes amères de Baumé*. V. Goutte.

**BAUMÈS** (médecin français, 1791-1871). — *Loi de Baumès*. La mère qui met au monde un enfant syphilitique du fait du père, a acquis l'immunité contre l'infection syphilitique, même si elle n'a pas présenté elle-même d'accidents spécifiques. Cette loi est connue aussi sous le nom de *loi de Colles*.

**BAUMIER** ou **BALSAMIER**. s. m. [*Amyris*, L., ou *Balsamodendron*, Kunth; all. *Balsambaum*, angl., *tocamahaca*, it. *albero balsamino*, esp. *balsamero*]. Genre de plantes térébinthacées, J., dont presque toutes les espèces fournissent des résines improprement appelées *baumes*. V. Résine. — *Balsamier élémifère* [*Amyris elemifera*, L.], arbre qui produit la résine élémi. — *Balsamier de La Mecque* [*baumier*, *Amyris* ou *Balsamodendron opobalsamum*, Kunth], arbre de l'Arabie heureuse, qui donne le baume de Judée ou de La Mecque. V. Carpobalsamum et Xylobalsamum. — *Balsamier de Giléad* [*Amyris* ou *Balsamodendron gileadense*], qui fournit le baume de Giléad. — *Sapin baumier*. V. Sapin.

**BAVE**. s. f. [all. *Geifer*, angl. *slaver*, it. *bava*, esp. *baba*]. Liquide spumeux formé de salive mélangée à l'air et faisant écume, qui sort de la gueule des chiens enragés.

**BAVEUX, EUSE**. adj. Se dit des chairs d'une plaie qui fournissent un liquide séro-purulent, sont molles, et offrent peu de tendance à la cicatrisation.

**BAYLE** [Ant.-L.-J.] (médecin français, 1799-1858). — *Maladie de Bayle*. Paralysie générale progressive. V. Paralysie.

**BAZIN** (médecin français, 1807-1878). — *Acné varioliforme de Bazin*. C'est le *molluscum contagiosum* de Bateman. V. Molluscum et Acné. — *Maladie de Bazin*. Le psoriasis lingual. V. Psoriasis. — *Type Bazin*. Variété de *mycosis fongoïde* dans laquelle l'affection parcourt successivement quatre périodes : eczémateuse, lichénoïde, période de tumeurs et période d'ulcération.

**BDELLÉPITHÈQUE**. s. m. [βδέλλα, sangsue, et ἐπιθήκη, pose]. Pose-sangsues : instrument de verre, d'ivoire, etc., approprié pour poser les sangsues dans les diverses régions du corps.

**BDELLÉPITHÈSE**. s. f. [de βδέλλα, sangsue, et ἐπίθεσις, apposition]. Application des sangsues.

**BDELLIENS**. s. m. pl. [de βδέλλα, sangsue]. Section des hirudinées, comprenant les *sangsues*, les *aulacostomes*, etc. Corps à anneaux très distincts, opaque; sang rouge; ventouse orale ou buccale bilabiée. V. Sangsue.

**BDELLIUM**. s. m. [*bdellium*, βδέλλιον]. Gomme-résine de l'Arabie et des Indes orientales, produite par le *Balsamodendron africanum*, Arn., et par le *B. Roxburghii*, Arn., ou *Googol* (V. Balsamodendron et Googol). Le bdellium est en masses solides, ordinairement arrondies, rougeâtres ou verdâtres, d'une cassure terne comme celle de la cire, d'une odeur aromatique analogue à celle de la myrrhe, d'une saveur amère et âcre. Pelletier y a trouvé : résine, 59,0; gomme soluble, 9,2; bassorine ou gomme insoluble, 30,6; huile volatile, 1,2. On ne l'emploie point à l'intérieur; il fait partie du diachylon gommé et de l'emplâtre mercuriel de Vigo.

**BDELLOMÈTRE**. s. m. [de βδέλλα, sangsue, et μέτρον, mesure; all. *Bdellometrum*, angl. *bdellometer*, it. et esp. *bdelometro*] (Sarlandière). Ventouse-scarificateur, remplaçant les sangsues pour les saignées capillaires, et faisant connaître la quantité de sang évacué. Inusité.

**BDELLOMORPHE.** adj. V. HELMINTHE.

**BÉANCE.** s. f. État de ce qui est béant. — *Béance des veines.* État des veines adhérentes aux tissus et dont les parois coupées en travers ne s'affaissent pas (foie, veines sus-hépatiques). — *Béance des voies respiratoires.* État de constante ouverture au passage de l'air que présentent les conduits respiratoires depuis les narines jusqu'aux petites bronches, par suite de leurs dispositions anatomiques.

**BEARD** (médecin américain, 1840-1883). — *Maladie de Beard (nervous exhaustion).* La neurasthénie. V. ce mot.

**BEAU** (médecin français, 1806-1865). — *Maladie de Beau.* Asystolie (V. ce mot).

**BEAU.** s. m. [de *bellus*, beau, τὸ καλὸν, all. *das Schöne*]. Nom donné à certains caractères qui, dans les formes, les couleurs, les sons, les pensées et le style, forment en l'âme humaine une impression spéciale, différente de celles qu'y produisent le plaisir, le bon et le vrai. Le laid est l'opposé, et il y forme des impressions que, d'après la même vue, on comparera à celles de la douleur, du mal et du faux. La réaction des facultés intellectuelles sur ces impressions engendre le goût.

**BEAULIEU** (Alpes-Maritimes). *Station d'hiver*, située au bord de la mer, très abritée contre les vents.

**BÉBEERINE** ou **BÉBIRINE.** s. f. ($C^{38}H^{21}AzO^{6}$). Alcaloïde tiré de l'écorce d'un arbre originaire de la Guyane anglaise, appelé *bebeeru* par les habitants (*Nectandra Rodiei*, famille des laurinées) (1834, Rodie). Il est identique à la *buxine* (V. ce mot). — *Sulfate de bébeerine.* V. SULFATE.

**BÉBIRIQUE.** adj. — *Acide bébirique.* Il accompagne la bébirine. Blanc, cristallin, déliquescent, soluble dans l'alcool, fusible et volatil.

**BEC.** s. m. [*rostrum*, ῥύγχος, all. *Schnabel*, angl. *bill* ou *beak*, it. *becco*, esp. *pico*]. En chimie, *bec de Bunsen*, bec de gaz disposé de manière à donner une flamme peu éclairante, mais très chaude. V. SPECTROMÉTRIQUE. ‖ En anatomie, *bec du calamus scriptorius.* V. CALAMUS. — *Bec du corps calleux.* V. CORPS *calleux.* — *Bec-de-cuiller* (*processus cochleariformis*). Lame osseuse très mince, recourbée sur elle-même, qui sépare la portion osseuse de la trompe d'Eustache du canal destiné au passage du muscle interne du marteau. ‖ Nom donné à plusieurs espèces de pinces plus ou moins longues et recourbées, dont la forme a quelque ressemblance avec le bec de certains oiseaux, et qui servaient à l'extraction des dents ou à celle des corps étrangers engagés dans une cavité ou dans l'épaisseur d'une partie quelconque. Tels étaient : le *bec-de-cane* (*rostrum anatinum*), le *bec-de-corbin* (*rostrum corvinum*), le *bec-de-cygne* (*rostrum cycneum* s. *olorinum*), le *bec-de-grue* (*rostrum gruinum*), le *bec-de-lézard* (*rostrum lacertinum*), le *bec-de-perroquet* (*rostrum psittacinum*), le *bec-de-vautour* (*rostrum vulturinum*), etc. — Instrument dû à Mauriceau, employé pour l'extraction des môles ; c'est une espèce de pince très allongée, dont les deux branches sont garnies de dents vers leur extrémité. — *Bec de cathéter.* V. CATHÉTER. ‖ *Bec-de-lièvre* [*labium leporinum*, all. *Hasenscharte*, angl. *hare-lip*, it. *labro leporino*, esp. *labihendido*]. Difformité consistant en ce que l'une des lèvres, particulièrement la supérieure, présente, comme celle du lièvre, une division permanente, qui est bien plus souvent *congénitale* (par arrêt de développement) qu'*accidentelle* (par cicatrisation isolée des bords d'une perte de substance traumatique ou ulcéreuse). Cette difformité, bien que connue de tout temps, n'a été étudiée que depuis Ambroise Paré qui lui a donné son nom. Elle a été appelée par Franco *lèvre fendue de nativité.* Le bec-de-lièvre congénital est dit *simple* lorsque la fissure ne porte que sur les lèvres, *complexe* lorsqu'elle s'étend aux os de la face : le premier est ordinairement *unilatéral*, moins souvent *bilatéral* (fig. 78), très rarement *médian* ou *commissural* ; le second est *labio-alvéolaire* ou *labio-palatin*, suivant que la division ne dépasse pas le conduit palatin antérieur ou qu'elle se prolonge sur la voûte palatine seule ou sur cette voûte et sur le voile du palais ; enfin il prend le nom de *coloboma* quand la fissure passe en dehors de l'aile du nez et remonte vers les paupières. Le bec-de-lièvre simple, unilatéral, n'empêche pas la succion ; il n'en est pas de même du bec-de-lièvre complexe labio-palatin, surtout s'il est bilatéral ; dans ce cas l'enfant doit être nourri à la cuiller, présente du coryza chronique, et bien souvent meurt rapidement. Ce vice de conformation nécessite une opération qui, d'après la généralité des chirurgiens, doit être différée jusqu'à six mois ou un an en cas de bec-de-lièvre simple, et plus tard quand la division est complexe : elle est contre-indiquée par le mauvais état général et les maladies de l'enfant. L'opération du bec-de-lièvre *simple et unilatéral* se compose de deux temps : avivement des deux bords de la fente labiale avec un bistouri ou avec des ciseaux ; réunion de ces bords par des points de suture : la réunion est ordinairement complète au bout de trois à quatre jours, pendant lesquels on tient le malade au lit, en le nourrissant avec du lait donné à la cuiller et en entretenant des compresses antiseptiques sur la plaie. Ce procédé a été modifié dans ses détails par Clémot (de Rochefort), Malgaigne, Mirault (d'Angers), Henry (de Nantes), Giraldès, en vue de prévenir l'encoche disgracieuse qui peut persister, après la réunion, sur le bord libre de la lèvre. Les mêmes procédés sont applicables au bec-de-lièvre *bilatéral*, en les répétant de chaque côté du lobule médian, lorsque celui-ci est épais, charnu, et de même hauteur que la lèvre. Dans le bec-de-lièvre *complexe* il est nécessaire : 1° de s'opposer à la saillie anormale de l'os intermaxillaire, qui repousse le lobule médian en avant, soit en faisant l'ablation de cet os, soit en le refoulant en arrière ; 2° de favoriser la réunion immédiate et d'éviter l'encoche à laquelle exposent l'atrophie et l'insuffisance de hauteur de la lèvre, soit par les procédés de Mirault, d'Henry, de Giraldès, soit par un emprunt fait aux joues ; 3° de remédier à l'aplatissement d'un côté du nez et à l'élargissement de la narine dont l'aile est portée en dehors, en appliquant sur la partie la plus reculée de la base de l'organe une forte serre-fine (Guersant), moins sujette à se déplacer que la longue aiguille de Phillips, qui, passée à travers les cartilages, porte à ses deux extrémités des morceaux de liège comprimant les narines (V. GUEULE-*de-loup*).

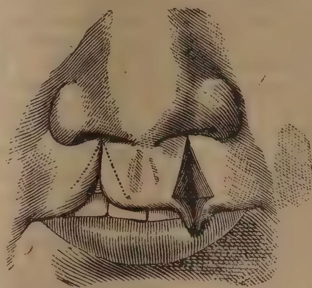


Fig. 78. — *Bec-de-lièvre.*

**BECCABUNGA.** s. m. V. VÉRONIQUE.

**BÉCHION.** s. m. Nom vulgaire du *tussilage.*

**BÉCHIQUE.** adj. [*bechicus*, de βήξ, génitif βηχὸς, toux ; all. *hustenstillend*, angl. *bechic*, it. *bechico*]. Que l'on emploie contre la toux. — *Fleurs béchiques.* Celles de mauve ou de guimauve, de violette, de pas-d'âne, et de coquelicot (parties égales en poids). V. PECTORALES (*fleurs*). — *Fruits béchiques.* Les dattes débarrassées de leurs noyaux, les jujubes, les figues sèches, les raisins secs. — *Sirops béchiques.* V. SIROP.

**BÉCHIQUE.** s. m. Médicament employé contre la toux. La toux, n'étant qu'un symptôme de plusieurs maladies d'un caractère très différent, ne peut être combattue dans tous les cas par les mêmes moyens : de là des *béchiques adoucissants*, *excitants*, *incisifs*, *calmants*, etc. Néanmoins on a plus particulièrement donné ce nom aux adoucissants et aux calmants.

**BÉCHORTHOPNÉE.** s. m. [de βὴξ, génitif βηχὸς, toux, ὀρθὸς, droit, et πνεῖν, respirer]. Nom proposé pour désigner la *toux convulsive*, la *coqueluche*.

**BECKENRIED** (Suisse, canton d'Unterwald). *Station d'été et d'automne.* Altitude : 440 mètres ; climat doux rafraîchi par le vent du nord-est.

**BÉCLARD** (P.-A.) (chirurgien français, 1785-1825). — *Hernie de Béclard.* Hernie se produisant à travers l'orifice de la veine saphène interne.

**BÉCONGUILLE** ou **BÉCONQUILLE**. s. f. Nom d'une racine apportée de l'Amérique du Sud, qui est une variété d'ipécacuanha.

**BÉDÉGAR.** s. m. [*spongia cynobasti*, *fungus rosaceus*, esp. *bedegar*]. Excroissance qui se développe sur les rosiers sauvages, et qui est produite par la piqûre d'un insecte (*Cynips rosæ*, L.). Elle a une surface spongieuse, couverte de poils flexueux formés de cellules végétales placées bout à bout ; sa portion centrale a la structure des *galles*, et offre des cavités où sont logées les larves des cynips. Elle est légèrement astringente.

**BEDNAR.** — *Aphtes de Bednar.* V. Aphtes.

**BEER** (chirurgien autrichien, 1763-1821]. — *Couteau de Beer.* V. Kératotome.

**BÉGAYEMENT** ou **BÈGAIEMENT**. s. m. [*linguæ hæsitatio*, ψελλότης, all. *Stottern*, angl. *stammering*, it. *il balbettare*, esp. *tartamudez*]. Difficulté d'émettre la parole qui consiste dans la répétition saccadée de toutes les syllabes ou de quelques syllabes en particulier, et dans la suspension ou l'empêchement complet de l'articulation syllabaire; il y a souvent aussi un trouble dans les mouvements des muscles respirateurs. Le bégayement doit se distinguer de tous les embarras de la parole qui sont symptomatiques, soit des affections cérébrales (hémorragie, ramollissement, paralysie générale), soit de certaines névroses (chorée), soit d'affaiblissements causés par de longues maladies (fièvre typhoïde), soit de l'hésitation des enfants qui commencent à parler ou des individus voulant s'exprimer dans une langue étrangère. Il ne comprend ni le *bredouillement*, ni le *grasseyement*, ni la *blésité* (V. ces mots). Au moment où certains bègues s'efforcent d'articuler un mot, leur langue reste abaissée derrière les dents inférieures, et les efforts qu'ils font n'aboutissent souvent qu'à l'appliquer trop contre le palais et à la porter ensuite en avant : c'est ce que Malebouche appelle *bégayement en avant*. D'autres fois, la langue n'est pas portée en avant, elle reste en haut, mais ses mouvements ne coïncident pas avec la production du son vocal, et alors sont répétées des syllabes incomplètement prononcées. Dans une troisième espèce de bégayement, la plus fréquente, la difficulté est dans les mouvements de rétraction de la langue, et par conséquent dans la prononciation des lettres qui exigent cette rétraction, du *k*, du *p* et du *t*. Le bégayement provient d'un trouble, originel ou accidentel, de la partie des centres nerveux (V. Chorée) qui préside à la motricité, soit de la langue seule, soit de la langue et des muscles de la face, comme on le voit chez beaucoup de bègues qui offrent en même temps un *tic* ou sorte de chorée du visage. Aussi toute émotion assez vive pour agir sur les facultés intellectuelles, y compris celle de l'expression, augmente ou diminue le bégayement suivant les cas, ou même rend bègues momentanément ceux qui ne le sont pas et dont le système cérébral est fort impressionnable. C'est pour n'avoir pris en considération que la disposition anatomique d'une partie de l'appareil de la phonation, comme la bouche et la langue, sans tenir compte de l'état cérébral, que quelques chirurgiens ont introduit et appuyé de leur autorité des opérations condamnées par l'expérience et par la théorie. Ce sont : 1° la section horizontale de la racine de la langue; 2° la section sous-muqueuse transversale de la racine de la langue avec conservation de la muqueuse; 3° la section horizontale de la racine de la langue avec excision d'une pièce triangulaire dans toute sa largeur; 4° l'excision d'une pièce prismatique triangulaire comprenant tout ou partie de la pointe de la langue ; 5° la section sous-muqueuse des muscles génio-glosses, de leur aponévrose latérale et de la membrane fibreuse de la langue à leur insertion sur la mâchoire près des apophyses géni. Ces opérations ont plusieurs fois causé la mort des patients, et si elles ont eu toujours un succès immédiat, c'est-à-dire cessation du bégayement, comme le font d'ailleurs une émotion morale ou un grand effort de la volonté, la guérison n'a souvent pas plus duré que l'impression causée par l'opération, et que l'effet moral de l'espérance d'une guérison radicale. En somme, tout moyen qui entrave les mouvements tumultueux des organes de la parole, et les assujettit à une certaine régularité, peut, soutenu par une volonté ferme et constante, corriger le bégayement : ce résultat sera obtenu par l'emploi d'une gymnastique phonétique raisonnée, et par l'association de procédés qui varieront avec les causes de l'affection, tels que : l'élévation de la langue contre le palais (M^me^ Leigh) et sa rétraction vers le pharynx ; la prononciation sèche et brusque de chaque syllabe (Serres), la précaution de faire à propos une forte inspiration qui remplisse la poitrine d'une quantité d'air suffisante à une longue expiration (Cornac) ; le rythme de la parole (Colombat), etc. : c'est de cette association que se compose la méthode de Chervin

**BEGGIATOA.** s. f. Bactérie se rencontrant dans les eaux corrompues contenant de l'acide sulfhydrique ou dans les eaux thermales sulfureuses, sous forme de réseaux blancs revêtant les parois ou le fond ; chaque élément, qui a la forme d'un filament plus ou moins long, renferme des grains de soufre plus ou moins nombreux. L'espèce la plus commune est la *Beggiatoa alba*.

**BÉGONIACÉES.** s. f. pl. [*begoniaceæ*, de *Begon*, botaniste français]. Famille de plantes dicotylédones, herbacées, monoïques, qui a pour type le genre *Begonia*, et dont les espèces, analogues à celles du genre *Oseille*, sont acidules et rafraîchissantes.

**BÈGUE.** adj. et s. m. Qui est atteint de bégayement V. Bégayement et Idiot.

**BÉHEN.** s. m. [all. et angl. *Behen*, it. *been*, *been rosso*]. Nom donné autrefois à deux racines différentes : 1° le *béhen blanc*, d'une saveur austère, d'une odeur aromatique : on l'attribuait au *Centaurea behen*, L., plante du mont Liban ; 2° le *béhen rouge*, apporté du Levant sous la forme de tranches rougeâtres. Ces deux racines, aromatiques, et regardées comme toniques et astringentes, ne se trouvent plus dans le commerce.

**BEIGEL** (Hermann) (médecin allemand, 1830-1879). — *Maladie de Beigel.* Maladie parasitaire des cheveux artificiels, caractérisée par l'apparition sur les poils de nodosités formées par des amas de parasites (*champignons des chignons*).

**BÊLA** ou **BÊLOU.** s. m. L'*Ægle marmelos*.

**BELALP** (Suisse, Valais). *Station d'altitude.* Altitude : 2 137 mètres. Climat variable avec changements de température rapides et considérables ; il convient aux sujets robustes momentanément fatigués ou surmenés cérébralement.

**BELBELTA.** s. m. [écrit par quelques auteurs *bilbilla*

et *bilbilta*]. Nom local d'un remède tænifuge qui se compose des sommités de deux amarantacées voisines, les *Celosia trigyna*, L., et *C. populifolia*, Moq. (*Chamissoa populifolia*, Hochst.), qui croissent dans la région montagneuse de l'Abyssinie.

**BELL** (physiologiste anglais, 1774-1841). — *Maladie* ou *paralysie de Bell.* La paralysie faciale. V. PARALYSIE. — *Signe de Bell.* Mouvement du globe oculaire qui se porte en haut et en dehors, quand on commande au malade de fermer la paupière du côté paralysé; ce signe se rencontre dans la paralysie faciale périphérique, mais n'existe pas au contraire dans la paralysie faciale d'origine centrale. — *Spasme de Bell.* Tic convulsif de la face.

**BELLADONE.** s. f. [*Atropa*, L., all. *Belladona*, *Nachtschatten*, angl. *the deadly nightshade*, it. *belladonna*, esp. *belladona*]. Genre de plantes solanées, J., dont deux espèces, vivaces et indigènes, se distinguent par leurs propriétés calmantes et narcotiques, savoir : la *belladone commune* (*belle-dame*, *Atropa belladona*, L.) et la *belladone sans tige* ou *mandragore* (V. ce mot) (*Atropa mandragora*, L.). La racine de la belladone commune est rameuse, jaune brunâtre à l'extérieur, blanchâtre en dedans, d'une odeur vireuse. Sa tige est haute de 1 mètre à 1m,30. Ses feuilles sont alternes, grandes, ovales-aiguës, entières, d'un vert foncé. Ses fleurs sont d'une couleur pourpre obscure. Ses fruits, d'une saveur douceâtre nullement désagréable, sont charnus, d'abord verts, puis rougeâtres et presque noirs, à peu près de la grosseur d'une cerise. Toutes les parties de cette plante sont un poison narcotico-âcre très actif. Ses fruits causent des méprises funestes par leur ressemblance avec l'espèce de cerises appelées *guignes*. En cas d'empoisonnement, il faut administrer des vomi-purgatifs, les infusions astringentes de café, de thé, et une solution d'extrait de fève de Calabar (30 centigr. pour 5 gr. d'eau). Les propriétés et les usages thérapeutiques de la belladone sont à peu près les mêmes que ceux de son alcaloïde (V. ATROPINE), d'où elle tire son activité. On l'emploie surtout sous forme de *poudre de feuilles* (5 à 50 centigr.) ou de *racine* (très inégale dans ses effets); d'*extrait alcoolique* (2 à 5 centigr.) ou *aqueux* (dose double); de *sirop* (2 à 3 cuillerées à café pour les enfants, à dessert pour les adultes); de *teinture* (10 à 15 gouttes dans une potion). Pour l'extérieur, elle sert à faire des *injections* (50 gr. de feuilles sèches pour 1 litre d'eau), des *inhalations* (1 gr. de feuilles sèches pour une cigarette), des *pommades* (9 parties d'axonge ou d'onguent mercuriel pour 1 de belladone), un *collyre* (1 partie d'extrait pour 9 de glycérine); elle entre dans la composition du *baume tranquille*, de l'*onguent populéum*. On utilise ses propriétés narcotiques pour combattre les toux spasmodiques, la coqueluche, l'asthme; pour calmer les douleurs névralgiques (gastralgie, sciatique); pour vaincre la rigidité du col utérin pendant le travail de l'accouchement; on l'a donnée comme antispasmodique dans l'incontinence d'urine ou la spermatorrhée tenant à un spasme du corps de la vessie ou à une sensibilité exagérée des voies spermatiques; comme mydriatique, pour faciliter l'examen et les opérations oculaires, et pour empêcher les synéchies consécutives à l'iritis; comme laxatif, à la dose de 2 à 5 centigrammes de poudre (Bretonneau, Trousseau). — *Éruptions de belladone.* La belladone peut donner lieu chez certaines personnes à des éruptions érythémateuses scarlatiniformes prurigineuses, parfois papuleuses. — *Huile de belladone.* V. HUILE.

**BELLADONINE.** s. f. V. ATROPINE.

**BELLE-DAME.** s. f. Nom donné à plusieurs plantes, entre autres à l'*arroche* et à la *belladone*.

**BELLE-DE-JOUR.** s. f. Nom vulgaire du *Convolvulus tricolor*, L.

**BELLE-DE-NUIT.** s. f. Nom vulgaire du *nyctage-faux jalap* (*Mirabilis jalapa*, L.). V. JALAP.

**BELLERIC** ou **BELLIRIC.** s. m. V. MYROBALAN.

**BELLEVILLE** (Paris). *Source sulfurée calcique froide.* Inusitée.

**BELLINI** (anatomiste florentin, 1643-1704). — *Tubes de Bellini.* V. REIN.

**BELLOC** (chirurgien français). — *Sonde de Belloc.* V. SONDE. Cette sonde est du chirurgien Belloq ou Bellocq, de Paris, qui a écrit de 1743 à 1758 (*Mém. de l'Acad. de chirurgie*), et non du médecin Belloc, de Saint-Maurin, né en 1732, mort en 1807, avec lequel le premier est généralement confondu.

**BELLON.** s. m. Maladie caractérisée par la plupart des symptômes de la colique métallique, et endémique dans les endroits où l'on travaille le minerai de plomb. V. INTOXICATION *saturnine*.

**BELLOSTE** (chirurgien de Paris, 1634-1730). — *Eau de Belloste.* V. EAU. — *Pilules de Belloste.* V. PILULE.

**BELMAS** (Denis-Genie) (chirurgien français, 1793-1848). — *Méthode de Belmas.* Méthode de traitement de l'anévrysme artériel circonscrit par la compression de l'artère entre le cœur et le sac, compression qui doit être *totale*, *continue* et *alternative*, c'est-à-dire exercée tantôt sur un point de l'artère, tantôt sur un autre, de manière à éviter de léser les parois artérielles. Cette méthode s'appelle aussi *méthode alsacienne*.

**BÉLONÉPHOBIE.** s. f. [de βελόνη, aiguille, et φόβος, crainte]. Crainte des aiguilles.

**BÉLONIE.** s. f. [*Belonia*, Plum]. Genre de gentianées des Antilles, dont une espèce (*B. aspera*) a une écorce astringente et fébrifuge.

**BÉLONOÏDE.** adj. [de βελόνη, aiguille, et εἶδος, forme], ou **BÉLOÏDE.** [de βέλος, flèche, et εἶδος, forme]. Nom des apophyses styloïdes des os temporal et cubitus.

**BEN.** s. m. — *Noix de ben* [all. *Behennus*, angl. *bennut*, it. *ben*, esp. *nuez de ben*; βάλανος μυρεψική, *balanus myrepsica*, *nux ben*, *glans unguentaria*]. Fruit du *Moringa aptera* et du *M. pterygosperma* (*Ben aptère* et *Ben ailé*), Gartner, famille des moringées. Il contient une amande qui donne, par expression, une huile grasse, inodore, transparente, purgative, appelée *huile de ben.* Cette huile se sépare en deux parties, l'une solide et l'autre liquide, difficilement congelable, qu'on emploie pour extraire les huiles essentielles des fleurs dont on ne peut rien retirer par la distillation, telles que celles du jasmin et de la jonquille.

**BÉNÉDICT.** adj. et s. m. [*Benedictum*]. Nom d'anciens électuaires laxatifs et autres dans lesquels entraient la rhubarbe, le macis, etc.

**BENEDIKT** (Moritz) (médecin autrichien, né en 1835). — *Syndrome de Benedikt.* Syndrome formé par l'adjonction d'un tremblement du membre supérieur paralysé au *syndrome de Weber* (hémiplégie totale occupant les membres et la face d'un côté, avec paralysie du moteur oculaire commun du côté opposé). V. WEBER.

**BEN-HAROUN** (Algérie). *Eaux bicarbonatées sulfatées froides*; température : 17°,5. Eau de table.

**BÉNIGNITÉ.** s. f. [εὐήθεια, all. *Gutartigkeit*, angl. *benignity*, it. *benignità*]. En médecine, état d'une maladie dont la guérison s'obtient facilement. Cet état ne doit pas être confondu avec la *légèreté* des maladies, caractérisée par la faible intensité des symptômes et des lésions. C'est surtout dans les épidémies qu'on a constaté l'existence de ces deux états opposés, la *bénignité* et la *malignité*, dont la différence est bien établie par la diversité des terminaisons qu'elles impriment aux maladies, mais dont la cause intime est encore hypothétique. Il est certain que chez deux individus soumis aux mêmes causes morbides, et

présentant la même série de symptômes, ceux-ci pourront offrir, dans leur durée et dans les dangers qu'ils font courir, des différences qu'on est en droit d'attribuer à la différence des tempéraments ; mais, d'un autre côté, dans le cours d'une même épidémie, il n'est pas rare d'observer successivement et sur tous les malades, les deux formes contraires, bénigne et maligne, imputables à la cause de la maladie et aux modifications, inconnues d'ailleurs, que cette cause peut subir, plutôt qu'au terrain sur lequel elle évolue. V. MALADIE et MALIGNITÉ.

**BÉNIN, IGNE.** adj. [εὐήθης]. Qui possède la *bénignité* (V. ce mot) pour attribut. — *Tumeur bénigne* [all. *gutartige, gelinde, sanft wirkende Geschwulst*, angl. *benign tumour*, it. *tumore benigno*]. Celle dont les éléments se développent avec lenteur, qui est encapsulée, à contours distincts, qui n'envahit pas le système lymphatique, qui reste localisée à la partie où elle a pris naissance, et qui, enlevée, ne se reproduit ni sur place (*récidive*), ni ailleurs (*généralisation*). C'est sur ces caractères, sur le dernier principalement, que repose la division des tumeurs en *bénignes* ou de *bonne nature* et *malignes* ou de *mauvaise nature* (V. MALIN). Cette classification, dont la source remonte à l'idée ancienne que les tumeurs sont pourvues de qualités individuelles bonnes ou méchantes, comme les êtres doués d'instinct et de volonté, est conservée dans un *but d'utilité pratique* par ceux qui pensent que, parmi les néoplasmes, les uns peuvent toujours être enlevés parce qu'ils n'ont pas de tendance à se reproduire, tandis qu'on doit se garder de toucher aux autres parce que la récidive suit d'une façon certaine et rapide l'opération. Mais le fait sur lequel elle est fondée n'a pas une valeur absolue, puisque la récidive paraît pouvoir s'étendre à toutes les tumeurs et il est impossible d'établir un rapport absolu entre l'évolution d'une tumeur et sa structure ; c'est ainsi que les adénomes, les fibromes, tumeurs réputées bénignes, peuvent à un moment donné se comporter comme des tumeurs de mauvaise nature ; dans le pronostic d'une tumeur, il faut d'ailleurs tenir compte non seulement de la structure mais encore du siège du néoplasme et de l'âge du sujet. De plus, cette classification des tumeurs d'après leurs propriétés est aussi vaine que celles qui ont été faites d'après leur aspect extérieur, parce que ni l'une ni les autres n'ont de base scientifique : avant de prendre pour point de départ le fait d'envahissement et de reproduction, il faudrait connaître les causes de ce fait, et tant que les conditions qui le régissent, comme celles qui président au développement et à la nutrition plus ou moins rapides et énergiques des tumeurs, seront aussi peu connues, il vaut mieux s'en tenir aux classifications anatomiques, qui font connaître la structure intime de ces productions, guident l'observation, et permettent de choisir des moyens thérapeutiques appropriés.

**BÉNIQUÉ** (Pierre-Jules) (chirurgien français, 1806-1851). — *Bougie de Béniqué.* Variété de bougies métalliques présentant une double courbure ; ces bougies sont calibrées de telle sorte que la différence de diamètre entre deux numéros consécutifs est d'un sixième de millimètre. Elles sont employées pour la dilatation des rétrécissements urétraux. A chaque cathéter peut être adaptée une bougie conductrice molle qui fraie le chemin et permet à l'instrument rigide de franchir le rétrécissement. — *Filière de Béniqué.* Filière dont chaque numéro diffère du précédent d'un sixième de millimètre.

**BENJOIN.** s. m. [*benzoin, asa dulcis, benzoe, benzoinum, balsamum, benevirum*. all. *Benzoe*, angl. *benzoin*, it. *belzuino*, esp. *benjui*]. Baume qui découle d'incisions faites au tronc du *Styrax benzoin*, Dryander, famille des styracinées, genre aliboufier, qui croît à Sumatra, à Java et dans le royaume de Siam. Le benjoin se compose : 1° d'acide benzoïque ; 2° d'une essence en très petite quantité, dite *benjoïne* ; 3° d'une résine complexe. Ce baume, d'abord liquide et blanchâtre, se colore en rouge brunâtre par le contact de l'air, et se solidifie en masses plus ou moins volumineuses. On en trouve dans le commerce trois variétés : 1° le *benjoin amygdaloïde*, en larmes ovoïdes, blanchâtres, agglomérées dans une pâte plus brune, seul employé en médecine ; 2° le *benjoin en sortes*, moins pur et d'une teinte brunâtre presque uniforme ; 3° le *benjoin de Santa-Fé* (Colombie), de qualité inférieure, en masses d'un rouge terne, d'une odeur et d'une saveur faibles, qui tiennent autant du styrax que du benjoin. Le benjoin, d'une odeur suave, d'une saveur aromatique, un peu acidule et âcre, d'une cassure nette, luisante et comme vitreuse, est friable. C'est un stimulant qu'on emploie dans les catarrhes pulmonaires anciens, sous forme de sirop (2 à 4 cuillerées à bouche) ou de teinture (dans une potion). Il sert à préparer des cigarettes employées contre l'aphonie ; à faire des fumigations stimulantes ; à composer une pommade utile contre les engelures et les crevasses du mamelon, une huile usitée en injection dans l'oreille, des mixtures odontalgiques ; il entre dans la composition des pilules de Morton (V. PILULE *balsamique*) et du lait virginal (V. LAIT *virginal*). On préfère souvent, pour l'usage interne, les *fleurs de benjoin* (V. BENZOÏQUE et FLEUR) à la poudre, qui se donne à la dose de 1 gramme à 2 grammes.

**BENJOÏNE.** s. f. V. BENJOIN.

**BEN MAGNUM.** s. m. [*noisette purgative*]. Fruit d'une euphorbiacée, le *Jatropa multifida*, L. V. MÉDICINIER.

**BENOÎTE.** s. f. [*Geum urbanum*, L., all. *Benedictenkraut*, angl. *herb-bennet*, it. *erba benedetta*, esp. *cariofilata*]. Plante herbacée (rosacées, J.), dont la racine, grosse comme une plume à écrire, brun rougeâtre, d'une saveur astringente, amère et aromatique, d'odeur de girofle (d'où son nom de *radix caryophyllata*), est employée comme tonique astringent et aromatique dans l'atonie gastro-intestinale (dysenterie et diarrhée chroniques, dyspepsie, etc.), en poudre (4 à 8 gr.) ou infusée dans les vins ; elle n'est plus usitée comme fébrifuge. — La *benoîte aquatique* (*Geum rivale*) paraît avoir les mêmes propriétés, à un degré moindre.

**BENZACÉTINE.** s. f. Corps qui se présente sous forme d'aiguilles cristallines incolores ; il est peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool ; c'est un antinévralgique qui remplace avec avantage les narcotiques dans les cas d'insomnie et d'excitation nerveuse. On l'emploie à la dose de 0gr,50 à 1 gramme, en cachets de 0gr,50 ; on peut l'associer à la caféine.

**BENZANILIDE.** s. f. [*anilide benzoïque*] ($C^{26}H^{11}AzO^2$, ou, en atomes, $C^{13}H^{11}AzO$). Substance homologue de la benzamide. On l'obtient par action du chlorure de benzoyle sur l'aniline ; elle se présente sous l'aspect de paillettes brillantes, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool. Elle a des propriétés thérapeutiques analogues à celles de l'acétanilide, mais elle serait plus facile à manier ; dose : 0gr,10 à 0gr,50.

**BENZÈNE.** s. m. V. BENZINE.

**BENZEUGÉNOL.** s. m. Corps formé de cristaux incolores, inodores, amers, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool chaud, l'éther, le chloroforme, l'acétone. C'est l'éther benzoïque de l'eugénol qui lui-même constitue presque la totalité de l'essence de girofles. Il s'emploie à la place de l'eugénol dont il n'a pas le goût désagréable. Il a les mêmes propriétés que le gaïacol et se prescrit aux mêmes doses.

**BENZHYDRAMIDE.** s. f. ($C^{42}H^{18}Az^2$). Corps cristallisable, isomérique avec l'*hydrobenzamide*, l'un des pro-

duits obtenus par action de l'ammoniaque sur l'huile d'amandes amères.

**BENZIDAME** ou **BENZIDAM.** s. m. V. ANILINE.

**BENZINE.** s. f. [all. *Benzin; benzène, benzole, phène, bicarbure* ou *quadricarbure d'hydrogène*] ($C^{12}H^6$, ou, en atomes, $C^6H^6$). Carbure d'hydrogène découvert parmi les produits de la décomposition, au feu, des substances grasses. Aujourd'hui on en obtient de grandes quantités en distillant les huiles de goudron qui se forment dans la fabrication du gaz d'éclairage et en recueillant seulement la partie qui passe entre 81° et 86° : beaucoup d'autres produits carburés, sulfurés, oxygénés, azotés, prennent naissance en même temps. Pour l'avoir chimiquement pure, et pour l'usage médicinal, il faut distiller l'acide benzoïque avec de la chaux vive. Elle est liquide, incolore, d'une odeur forte, aromatique, pénétrante, cristallisable à zéro. Ses cristaux fondent à 4°,45. Elle bout à 80°,5. Sa densité est de 0,899. Presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, elle dissout le soufre, le phosphore, le camphre, la cire, les essences, les résines, les corps gras (d'où son emploi pour détacher). Elle brûle avec une flamme fuligineuse, qui devient pure par addition de 2 volumes d'alcool. Le chlore et le brome fournissent une série de produits de substitution : l'acide nitrique fumant donne la nitrobenzine et l'acide sulfurique fumant la sulfobenzine (V. NITROBENZINE et SULFOBENZINE). La benzine forme la base de la série aromatique ; tous les corps de cette série contiennent en effet la molécule de benzine dont un ou plusieurs atomes d'hydrogène sont remplacés par des radicaux organiques. La benzine est toxique ; les accidents qu'elle occasionne sont aigus ou chroniques ; aigus, ils ressemblent à ceux de l'ivresse et peuvent aller jusqu'à des accès épileptiformes suivis de coma ; la mort est très rarement observée ; — chroniques, ils se manifestent par des changements ou des bizarreries de caractère, quelquefois de la paralysie. Il est donc nécessaire de ventiler convenablement les ateliers où on emploie ce produit (teintureries, distilleries de benzène). On s'en sert, en vétérinaire, pour tuer les épizoaires des animaux domestiques ; elle réussit également chez l'homme, employée pure ou en pommade (60 gr. pour 250 d'axonge), comme traitement de la gale et d'autres affections parasitaires. A l'intérieur, on l'a administrée dans la trichinose, en capsules ou sous forme d'émulsion (5 à 10 gouttes de benzine pure, retirée de l'acide benzoïque) ; dans la coqueluche, en ingestion à la dose de 10 à 20 gouttes, ou en inhalations, enfin contre les vomissements.

**BENZOATE.** s. m. [*benzoas*]. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide benzoïque avec une base. La plupart des benzoates sont solubles, et leur solution donne un précipité d'acide benzoïque en présence des acides minéraux. — *Benzoate d'ammoniaque* (en atomes $C^7H^5O^2,AzH^4$). Sel neutre, très soluble dans l'eau ; à l'air et en solution aqueuse, il perd une partie de son ammoniaque et se convertit en benzoate acide ; il a les mêmes propriétés et le même mode d'emploi que le benzoate de soude. — *Benzoate de calcium* [en atomes : $(C^7H^5O^2)^2Ca + 4H^2O$] dit aussi benzoate de chaux. Sel soluble dans l'eau froide dans la proportion de 1 p. 20 ; on l'emploie contre la goutte, la gravelle et la diathèse urique, à la dose de 0gr,20 à 2 grammes, en particulier sous forme de sirop de benzoate de chaux (benzoate de chaux, 10 gr. ; sirop de Tolu ou de térébenthine, 390 gr.). — *Benzoate d'essence d'amandes amères*. V. STILBYLIGIQUE. — *Benzoate de gaïacol* ou *benzosol*. Sel se présentant sous l'aspect de cristaux incolores, à peu près inodores et insipides, très peu soluble dans l'eau, un peu plus dans l'alcool. Il a été employé par Sahli à la place du gaïacol à la dose de 2 à 6 grammes et même 10 grammes par jour. — *Benzoate de soude* (en atomes : $C^7H^5O^2,Na$). Sel très soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool ; on l'emploie contre la goutte et la diathèse urique avec le benzoate de chaux, et aussi dans l'angine, la diphtérie (on sait en effet qu'il s'élimine par le pharynx), dans les bronchites, et même dans l'érysipèle (Aberkorn). On le donne à la dose de 0gr,50 à 2 grammes en cachets, solution, sirop, pilules, de 0gr,30 à 0gr,60 dans les bronchites des enfants.

**BENZOÈNE.** s. m. [*dracyle, rhétinaphte, toline, toluène, toluine, toluol*] ($C^{14}H^8$). Liquide incolore, d'une odeur analogue à celle de la benzine, découvert par Deville dans les produits de la distillation sèche du baume de Tolu. — *Benzoène nitrique*. V. NITRODRACONYLE.

**BENZOÏL-TROPÉINE.** s. f. Alcaloïde extrait des feuilles de la coca *à petites feuilles*, et appelé aussi *tropacocaïne* ou *tropsine*. Le chlorhydrate agit comme anesthésique local ; il est moins toxique que la cocaïne et agit plus rapidement. On l'emploie en solution dans l'eau contenant 1/2 p. 100 de chlorure de sodium et au titre de 3 p. 100 en ophtalmologie, de 4 p. 100 pour les opérations dentaires, de 10 p. 100 en badigeonnages dans les fosses nasales et la gorge.

**BENZOÏN.** s. m. Genre de plantes, voisin du genre *Laurus*, qui tire son nom de l'odeur de benjoin que répandent la plupart de ses espèces, et dont le type est le *B. odoriferum*, Nees, *Laurus benjoin*, L., qui a une écorce et des fruits stimulants et aromatiques.

**BENZOÏQUE.** adj. — *Acide benzoïque* [all. *Benzoinsaure*] ($C^{14}H^5O^3.HO$, ou, en atomes, $C^6H^5.COOH$). Il existe dans tous les véritables *baumes* (V. ce mot), et se forme aussi par l'action de l'air sur certaines essences. On l'obtient en chauffant du benjoin, et recueillant le produit volatil, qui se condense, ou en faisant bouillir du benjoin avec de l'eau et de la chaux, filtrant, précipitant l'acide benzoïque par le chlorhydrique, recueillant le dépôt blanc et le sublimant. Cet acide est en aiguilles soyeuses, nacrées ou satinées, d'une saveur acerbe et un peu âcre, peu solubles dans l'eau froide, et solubles dans l'alcool, fondant à 121°, se sublimant à 145°, bouillant à 250°. Chauffé avec la chaux, il donne de la benzine pure. Ses dérivés de substitution, comme ses modes de formation, sont très nombreux. On le prescrit dans les catarrhes pulmonaires chroniques, particulièrement chez les vieillards, à la dose de quelques centigrammes jusqu'à 1gr,50, seul, avec du sucre, ou associé à diverses substances, comme dans les *pilules de Morton* (V. PILULES). Il passe à l'état d'acide hippurique en traversant l'économie, et se retrouve dans l'urine à cet état ou à l'état d'hippurates. La bile en élimine aussi une partie (Cl. Bernard). — *Aldéhyde benzoïque*. V. ESSENCE *d'amandes amères*. — *Fermentation benzoïque*. V. FERMENTATION.

**BENZOL** ou **BENZOLE.** s. m. V. BENZINE.

**BENZOLINE.** s. f. Synonyme d'*amarine* (V. ce mot).

**BENZONAPHTOL.** s. m. Poudre blanche cristalline, sans odeur ni saveur, presque insoluble dans l'eau ; c'est une combinaison d'acide benzoïque et de naphtol β, qui se décompose dans l'intestin en ses deux composants. On l'emploie comme antiseptique intestinal (Gilbert), dans l'entérite simple ou tuberculeuse, la typhlite, l'appendicite, la colite simple ou dysentérique, à la dose quotidienne de 3 à 5 grammes, par cachets de 50 centigrammes. Chez les enfants, la dose doit être abaissée à 1 à 2 grammes par vingt-quatre heures ; le benzonaphtol a de très bons effets dans les diarrhées infantiles ; de plus, comme il est insipide, il est facilement accepté. Il a sur le naphtol l'avantage de ne modifier ni l'appétit, ni les fonctions digestives. La partie absorbée est éliminée à l'état d'acides benzoïque et hippurique qui assurent l'antisepsie des voies urinaires.

**BENZOSOL.** s. m. V. BENZOATE DE GAÏACOL.

**BENZO-URIQUE.** adj. V. Hippurique (*Acide*).

**BENZOYLE.** s. m. [all. *Benzoil*] (Liebig et Wöhler) ($C^{14}H^5O^2$). Radical ternaire hypothétique de l'essence d'amandes amères ou *hydrure de benzoyle*. Avec l'oxygène, il donne l'acide benzoïque.

**BENZOYLIQUE.** adj. — *Acide benzoylique*. L'essence d'amandes amères.

**BENZOYLURÉE.** s. f. ($C^{16}H^8Az^2O^4$). Urée composée, cristallisable, se combinant aux acides, comme l'urée ordinaire.

**BENZYLE.** s. m. V. Benzile.

**BERBÉRINE.** s. f. [*Berberin*] ($C^{42}H^{19}AzO^{10}$, ou, en atomes, $C^{20}H^{17}AzO^4$). Poudre jaune, très légère, en prismes soyeux aiguillés, d'une saveur amère, peu solubles dans l'alcool et dans l'eau à froid, mais très solubles à chaud. C'est un alcaloïde. Cette substance a été rencontrée dans l'*Hydrastis canadensis*, L. et le *Xanthorrhiza apiifolia*, Willd (renonculacées), chez l'*Anona polycarpa* (anonacées), le *Berberis vulgaris* ou épine-vinette, de laquelle elle a été extraite pour la première fois par Chevallier et Pelletan, et les *Podophyllum* (berbéridées), le *Cocculus palmatus*, L. (ménispermacées). Le chlorhydrate de berbérine a pour effet de provoquer une contraction de la rate pouvant parfois occasionner une déchirure de l'organe et une hémorragie mortelle; si on a affaire à un paludéen, l'administration de berbérine est suivie de l'apparition d'un accès fébrile, par suite de la pénétration des parasites de la malaria dans la circulation (Lascarato). De plus, cette substance agit sur le système nerveux; aussi son emploi thérapeutique est peu recommandable.

**BERCE.** s. f. [*Heracleum sphondylium*, L., ombellifères, J.; all. *Bärenklau*, angl. *cowparsnip*, it. *sfondilio*, esp. *esfondilio*]. Plante vivace, âcre, dont on a employé les fruits et les racines bouillis en lotions contre la gale, et la décoction de feuilles en cataplasmes fondants et résolutifs. En Russie, on en retire, par la fermentation, une liqueur alcoolique très enivrante. — *Berce laineuse* (*H. lanatum*). On a prescrit la poudre de sa racine (8 à 15 gr.) contre l'épilepsie.

**BERCEAU.** s. m. [*cunæ*, σκάφη, κοιτίς, all. *Wiege*, angl. *cradle*]. Meuble léger destiné à coucher les petits enfants, fait d'osier, de bois plein ou à jour, en forme d'auge, et disposé de manière à reposer à terre, ou à être suspendu à une certaine hauteur, près du lit de la nourrice. Les berceaux à jour sont préférables, en ce qu'ils permettent l'aération des divers objets de la couchette. Ils ne doivent pas être trop élevés, pour que les chutes hors du berceau soient amorties. La courbe des supports qui permettent l'action de bercer ne doit pas être trop prononcée, pour qu'en se penchant d'un côté ou de l'autre l'enfant ne renverse pas le berceau.

**BERCK-SUR-MER** (France, Pas-de-Calais). *Station maritime*. Climat doux même en hiver en raison du voisinage du Gulf-Stream. Bains de mer plutôt excitants. Hôpital pour enfants scrofuleux appartenant à l'Assistance publique de Paris.

**BERGAMILÈNE.** s. m. Le *camphre* liquide de bergamote.

**BERGAMOTIER.** s. m. [*Citrus bergamia*]. Variété, à rameaux épineux, du *limettier*. L'écorce servait autrefois à faire de petites boîtes appelées *bergamotes*.

**BERGAMOTE.** s. f. Fruit du *bergamotier*, aigre et amer, dont on se sert pour retirer du zeste l'*essence de bergamote*, oxygénée, d'odeur suave, plus dense que l'essence de citron, et s'altérant plus vite en flacons.

**BERGER** (Oscar) (médecin allemand, 1844-1885). — *Signe de Berger*. Déformation de la pupille qui prend une forme elliptique, à grand diamètre transversal ou oblique; ce signe se rencontre au début du tabès et de la paralysie générale, dans la paralysie du moteur oculaire commun, etc.

**BERGERA.** s. f. Genre d'aurantiacées du Bengale. Une espèce (*B. Kœnigii*, L.) est aromatique et antidysentérique.

**BERGERON** (médecin français, 1817-1900). — *Maladie de Bergeron* ou *chorée électrique de Bergeron* ou *électrolepsie* (Tordeus), ou *myoclonus électroïde* (Massalongo). Affection caractérisée par des secousses brusques, saccadées, indépendantes de la volonté, rappelant la soudaineté des secousses électriques, limitées à une région du corps, ordinairement la tête et les deux membres supérieurs; elle atteint les enfants de six à dix ans. Elle n'a aucun rapport avec la chorée de Sydenham (V. *Chorée*), et semble se rattacher plutôt à l'hystérie. Elle est justiciable d'un traitement indiqué par Bergeron et presque toujours suivi de succès : le tartre stibié à dose vomitive, 0gr,05 en une fois; aussi beaucoup d'auteurs considèrent cette affection comme due à des troubles gastriques.

**BERGUE.** s. f. L'un des noms de l'écorce d'*aulne*.

**BÉRIBÉRI.** s. m. [all., angl. et it. *Beriberi*, de *beri*, mot cingalais qui signifie *faiblesse*, et, répété, *grande faiblesse*]. Maladie particulière au littoral des mers de l'Inde, et caractérisée par un abattement général, des lassitudes spontanées, de l'oppression, une hydropisie aiguë généralisée, des troubles de la sensibilité et de la motilité. Sa nature et ses causes sont mal élucidées : on en a fait une myélite, un ramollissement séreux de la moelle, une espèce de rhumatisme, une dyscrasie sanguine, une affection miasmatique; il est certain que l'alimentation défectueuse a une grande influence sur son développement, mais les circonstances de races et même de climats ne paraissent avoir qu'une importance secondaire. V. Burning.

**BERINGERBAD** (Allemagne, Saxe). *Eaux chlorurées calciques et sodiques*.

**BÉRISAL** (Suisse, Valais). *Station d'altitude*. Altitude : 1526 mètres. Climat de montagne, sécheresse relative.

**BERKA** (Allemagne, Weimar). *Eaux sulfatées calciques*.

**BERLE.** s. f. [*Sium angustifolium*, L., *Ache d'eau*, all. *Merk*, angl. *smallage*, it. *sio*, esp. *berra*]. Plante ombellifère, J., qu'on a regardée comme antiscorbutique, emménagogue et diurétique. La *Berle à larges feuilles* (*S. latifolium*, L.) était aussi usitée comme diurétique et antiscorbutique.

**BERLUE.** s. f. [*suffusio oculorum*, angl. *dazzled eyes*, it. *bagliore*, *imagination*]. Lésion de la vue, dans laquelle on voit des objets que l'on n'a pas réellement devant les yeux, tels que des mouches, des toiles d'araignée, etc. V. Mouche *volante*.

**BERNARD** (Claude) (physiologiste français, 1813-1878). — *Canal de Bernard*. V. Pancréas.

**BERTHOLLET** (chimiste français, 1748-1822). — *Sel de Berthollet*. V. Chlorate *de potasse*.

**BERTIN** (anatomiste français, 1712-1781). — *Cornet de Bertin*. V. Cornet. — *Osselet de Bertin*. V. Osselet. — *Pyramides de Bertin*. V. Rein.

**BERTRICH** (Prusse rhénane). *Eaux sulfatées sodiques*. 1gr,7675 de sels dont 0gr,9210 de sulfate de soude; température : 33°. Altitude : 144 mètres. Établissements : buvette, bains, douches; 15 mai au 15 septembre.

**BESICLES.** s. f. pl. V. Lunettes.

**BESOIN.** s. m. [all. *Bedürfniss*, angl. *want*, it. *bisogno*]. Ordinairement, sentiment pénible que fait éprouver la privation des objets servant à réparer les pertes faites par l'économie : tels sont les *besoins de manger*, *de boire*, etc. ‖ En physiologie, *sensation interne* qui correspond au défaut d'exercice d'une fonction et qui avertit les animaux de l'exercer (V. Sensation) : comme toute sensation de cet ordre, les besoins sont difficiles à localiser, mal déter-

minés, et causés par l'état des organes auxquels ils se rapportent, sans que les agents extérieurs interviennent dans l'impression qu'ils déterminent. Très nombreux, les besoins peuvent être rangés dans un des trois ordres suivants : a. *Besoins relatifs aux appareils de nutrition.* Ce sont : 1° le *besoin de manger* et le *besoin de boire* (V. FAIM et SOIF) : le premier paraît siéger à l'épigastre, le second dans le pharynx ; 2° le *besoin de défécation*, qui a son siège exclusif dans le rectum, et qui donne lieu à un phénomène réflexe d'expulsion ayant son centre à la partie inférieure de la moelle (V. DÉFÉCATION) ; 3° le *besoin d'uriner*, qui résulte du contact de l'urine avec la muqueuse prostatique, bien qu'il semble siéger à l'autre extrémité de l'urètre, au niveau de la fosse naviculaire : la sensibilité de cette muqueuse, transmise à la région lombaire de la moelle, est le point de départ des contractions volontaires qui accompagnent la miction, et la perte de cette sensibilité est l'origine de l'incontinence nocturne d'urine, caractérisée par l'absence de la sensation interne qui constitue le besoin d'uriner; 4° le *besoin de respirer*, qui, grâce à l'habitude, passe ordinairement inaperçu, mais qui peut être perçu et devenir intolérable lorsqu'un état particulier de l'appareil respiratoire devient l'origine d'une sensation transmise aux centres nerveux ; 5° la *circulation* elle-même, gênée ou interrompue en un point, peut donner lieu à un *besoin* vague, sous forme d'angoisses intenses, mais très difficiles à déterminer. b. *Besoins relatifs aux appareils de la vie animale.* Ce sont : 1° les *besoins d'exercer le cerveau* au point de vue des instincts ou des fonctions intellectuelles (V. INSTINCT, INTELLIGENCE), besoins qu'on a rapportés aux appareils de la vue, de l'audition, de la voix, etc., sans lesquels ils ne peuvent être satisfaits ; mais c'est à un bien faible degré qu'on éprouve le besoin de *voir pour voir*, de *parler pour parler*, etc. ; 2° le *besoin d'exercer les muscles et l'appareil locomoteur* (*besoin d'exercice*), causé par l'état des tissus musculaires et articulaires à la suite d'une inaction prolongée : on peut en rapprocher le besoin de bâiller, qui se manifeste dans les muscles masticateurs et phonateurs. c. *Besoins relatifs aux appareils de reproduction*, qui ont pour siège, chez la femme comme chez l'homme, l'appareil génital, avec les différences que comportent les variétés sexuelles de cet appareil. — Tous ces besoins peuvent, comme les sensations externes, être modifiés dans leur intensité, leur nature, leur caractère, ou même être directement provoqués, sans que l'état des organes qui les cause habituellement existe, par certains états accidentels des tissus où se distribuent les nerfs *transmettant l'impression*, ou par certaines excitations physiques directement exercées sur le trajet de ces nerfs, ou par l'introduction, dans l'économie, de certains agents (vomitifs, purgatifs, excitants, narcotiques, etc.) ; mais il n'y a pas un sens destiné à ces modifications des sensations. — Aux *besoins naturels* dont il vient d'être question s'ajoutent chez l'homme les *besoins artificiels*, tels que ceux d'user de certaines substances, comme le tabac, diverses boissons alcooliques, etc. V. SENS.

**BESSENNA.** s. m. V. MOUCENNA.

**BESTIALITÉ.** s. f. [*sodomie*]. Attentat contre nature commis sur un animal. D'après Casper, les preuves ne peuvent en être fournies par l'examen médico-légal.

**BÉTAÏNE.** s. f. (Schleiber). Alcaloïde du suc de betterave identique à la *lycine* retirée du *Lycium barbarum*, L. et à l'*oxynévrine* (Liebreich), obtenue en oxydant la névrine : la bétaïne représente un type de bases nouvelles, collectivement nommées *bétaïnes*.

**BÊTE.** s. f. [*bestia*, θήριον, all. *Thier*, angl. *beast*, it. et esp. *bestia*]. Se dit des animaux autres que l'homme et les quadrumanes. — *Bête d'août* (*Rouget*, *Bête rouge*, etc.). Nom vulgaire donné à la larve du *Trombidion soyeux*, qui cause des démangeaisons insupportables, et qu'il ne faut pas confondre avec le *Tr. autumnale* qui est une nymphe.

**BETEL.** s. m. Préparation masticatoire, sialagogue, stimulante, tonique et astringente, en usage dans les régions équatoriales, et qui est composée de feuilles du *Piper betel*, L., de tabac, de chaux vive, et du fruit de l'*Areca catechu*, L.

**BÉTOINE.** s. f. [*Betonica officinalis*, L., labiées, J. ; *herba vetonica*, pseudo-apulée ; all. *Betonie*, angl. *betony*, it. *bettonica*, esp. *betonica*]. Plante indigène inusitée, dont la racine est émétique et purgative, et dont les feuilles sont sternutatoires. On employait autrefois un *emplâtre de bétoine*, dans le traitement des plaies de tête. — *Bétoine d'eau*. V. SCROFULAIRE. — *Bétoine de montagne*. Nom vulgaire de l'*arnica* (*Arnica montana*, L.).

**BÉTOL.** s. m. [*salinaphtol*, *salicylate de naphtol*]. Corps solide, blanc, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'huile et l'alcool, obtenu en faisant agir le naphtol β sur l'acide salicylique en présence de l'oxychlorure de phosphore. Ingéré, il se dédouble dans le tube digestif en naphtol et acide salicylique. Moins dangereux que les préparations salicylées, il s'emploie comme antiseptique et antipyrétique (maladies microbiennes de l'intestin, rhumatisme articulaire, catarrhe de la vessie), à la dose de 1 à 2 grammes par cachets de 25 à 50 centigrammes.

**BETTE.** s. f. [*beta*, τεῦτλον, all. *Mongold*, angl. *beet*, it. *bietola*, esp. *acelga*]. Genre de plantes (chénopodées) dont une espèce, la *Bette ordinaire* (*Beta vulgaris*, L.), plante herbacée, renferme trois variétés principales qui sont alimentaires : 1° la *poirée*, dont on mange les feuilles mêlées à celles de l'oseille, et que l'on emploie pour préparer des cataplasmes émollients et pour panser les vésicatoires ; 2° la *carde poirée*, dont on ne mange que la côte ou nervure médiane des feuilles ; 3° la *betterave*, dont la racine, charnue, conoïde, très grosse, fournit du sucre identique avec celui de canne.

**BETTERAVE.** s. f. [all. *Runkerlrübe*]. V. BETTE. — *Maladie des betteraves*. V. ÉPIPHYTIQUE.

**BETULA ALBA** V. BOULEAU.

**BÉTULINE.** s. f. [all. *Betulin*, angl. *betuline*] (*résine de bouleau*) ($C^{40}H^{33}O^{3}$, ou, en atomes, $C^{36}H^{60}O^{3}$). Composé cristallisable que l'on retire de l'écorce de bouleau (*Betula alba*) à l'aide de l'alcool ; il a une odeur aromatique.

**BEURRE.** s. m. [*butyrum*, βούτυρον, de βοῦς, vache, et de τυρὸς, fromage ; all. et angl. *Butter*, it. *butirro*, esp. *manteca*]. Un des principes constituants du lait de vache et de quelques autres quadrupèdes mammifères, comme la brebis, la chèvre, etc. Pour l'obtenir, on agite ou on bat la crème, qu'on a laissée se séparer spontanément. Le beurre est d'une consistance plus ou moins solide, d'un blanc jaunâtre, d'une saveur douce. Il est composé d'un mélange de corps gras, oléine, margarine, stéarine, palmitine, butyrine, et d'acides gras, caprique, caproïque, butyrique ; il contient, en outre, du *lait de beurre*, et souvent aussi, par fraude, de la caséine coagulée. Les proportions variables dans lesquelles ces substances sont unies modifient la consistance, la couleur, l'odeur, la saveur du beurre. Il rancit d'autant plus facilement à l'air qu'il contient plus de parties séreuses et caséeuses, dont on le débarrasse par la fusion ; celle-ci le débarrasse aussi des acides gras volatils auxquels est due l'odeur qu'il prend en rancissant, et qui le rendent âcre et irritant. Il est plus léger que l'eau, et se dissout dans l'alcool bouillant. Il rentre dans la catégorie des aliments dits respiratoires. — *Beurre artificiel* (*margarine*). Produit qui s'obtient en débarrassant mécaniquement la graisse de bœuf de ses enveloppes, la fondant et clarifiant au bain-marie, la solidifiant dans une étuve à 40°, et la soumettant à l'action d'une presse hydraulique : il reste

dans la toile 40 à 50 p. 100 de stéarine, et on recueille 50 à 60 p. 100 d'oléo-margarine liquide qui se solidifie en grains, et qui, fondue de nouveau, est battue avec du lait dans une baratte, puis coulée en mollettes comme le beurre. La margarine peut être colorée par le rocou. Elle retient moins d'eau que le beurre naturel, ce qui permet d'en employer une moindre quantité pour la préparation des mets; elle se vend moins cher et ne rancit que fort peu. — *Beurre de Bambouc* ou *de Bambarra, de Galam, de Shea.* Corps gras, blanc, concret, onctueux, d'une saveur et d'une odeur analogues à celles du beurre de cacao. V. Noix *du Congo.* — *Beurre de cacao.* Huile grasse concrète, qu'on obtient en broyant les amandes de cacao, dépouillées de leurs écorce et de leur germe, les soumettant à la presse ou à l'ébullition dans l'eau, et fondant à une douce chaleur la partie huileuse, qui passe à travers l'étoffe où se rassemble en écume à la surface du liquide. Le beurre de cacao est d'un jaune pâle, d'une saveur douce et agréable, et fusible à 50°. Il entre dans des potions et des pilules; on en fait aussi des suppositoires, des pommades, etc. — *Beurre de cire.* Composé d'acides margarique et oléique, de myricine et de cérine, obtenu par la distillation de la cire, et employé parfois comme résolutif. — *Beurre de coco.* Graisse blanche, suave et de consistance onctueuse, renfermée dans les noix de cocotier. — *Beurre de ghee* ou *de ghi.* Matière grasse solide, extraite des amandes de la graine de *Bassia butyracea*, Roxburgh, famille des sapotées. Elle est utilisée comme aliment et en médecine dans l'Inde. — *Beurre de mahwah* ou *mahdouca.* Matière grasse, végétale, saponifiable. V. Illipé. — *Beurre de mango.* Matière grasse retirée par Avequin des poires du manguier (*Magifera indica*, L.). — *Beurre de montagne.* V. Alun. — *Beurre de muscade.* V. Muscade. — *Beurre de palme.* Huile végétale de la consistance du beurre, qu'on retire d'un arbre qui croît dans le pays de Bambouc (Afrique), l'*Eælis guineensis*, D. || Dans l'ancienne chimie, nom donné à quelques chlorures, à cause de leur consistance et de leur aspect butyreux : *beurre d'antimoine, d'arsenic, de bismuth, d'étain, de zinc.* V. Chlorure *d'antimoine, d'arsenic*, etc. — *Beurre de soufre.* V. Soufre.

**BEVILACQUA.** s. m. Nom indigène de l'*Hydrocotyle asiatica*, L., employé par Boileau contre l'éléphantiasis des Grecs, et par Cazenave et Devergie contre diverses affections cutanées, avec des succès divers : son principe actif est la *vellarine*. On l'emploie en tisane (30 gr. de plante sèche pour un litre), en bains (1 500 gr. de plante fraîche), en sirop (de 1 à 8 cuillerées), et en poudre à petite dose. V. Hydrocotyle et Vellarine.

**BÉVUE.** s. f. V. Diplopie.

**BEX** (Suisse, canton de Vaud). *Eaux chlorurées sodiques froides*; minéralisation totale : 170 grammes, dont 156 grammes de chlorure de sodium; température : 10 à 12°; il y a de plus une source chlorurée sodique sulfurée froide. Altitude : 400 mètres. Établissements de bains. Indications : scrofule, affections utérines. 15 mai au 30 septembre. — Le séjour de Bex convient aux tuberculeux et aux prédisposés à la tuberculose; le climat est modérément humide, sédatif. Cure de raisin depuis le mois de septembre.

**BÉZOARD.** s. m. [*lapis bezoardicus*, all. *Bezoarstein*, angl. *bezoaa*, it. *belzuar*, esp. *bezoard*]. Concrétion calculeuse qui se forme dans l'estomac, les intestins et les voies urinaires des quadrupèdes. On en distinguait deux espèces : le *bézoard oriental*, que l'on trouve dans le quatrième estomac de la gazelle des Indes (*Antilope cervicapra*) et de l'*ægagre* (V. ce mot); et le *bézoard occidental*, qui se trouve dans le quatrième estomac de la chèvre sauvage du Pérou, de l'isard ou du chamois. Ces bézoards, surtout le premier, étaient regardés comme alexipharmaques. On a composé des bézoards factices avec des yeux d'écrevisse, des pinces de crabe, broyés et mêlés avec le musc, l'ambre gris, etc. Enfin on appela *bézoards* toutes les substances auxquelles on crut reconnaître les vertus attribuées aux bézoards. Aujourd'hui les uns et les autres sont abandonnés. — *Bézoards d'Allemagne.* Les *égagropiles* (V. ce mot). — *Bézoard factice* ou *pierre de Goa.* Corps fabriqué à Goa avec une argile plastique mêlée d'espèces cordiales et même de poudre de vrais bézoards. Ces corps sont ovales ou ronds, gris à l'intérieur, noirs au dehors et luisants ou recouverts d'une feuille d'or. — *Bézoard fauve, ellagique* et *noir rayonné* [*pierre de Malacca, de porc* ou *de porc-épic*, d'après son origine supposée plutôt que connue]. Concrétion intestinale venant de la Perse; il se compose d'*acide ellagique*, d'une matière jaune nommée *acide lutéo-gallique* par Guibourt, et de matière résineuse brune qu'enlève complètement l'alcool. || *Bézoards humains.* Les calculs urinaires de l'homme préconisés comme alexipharmaques. — *Bézoard lithofellique* ou *résineux vert.* Nom du *bézoard oriental.* V. Lithofellique. — *Bézoard minéral.* Le *deutoxyde d'antimoine.*

**BÉZOARDIQUE.** adj. Qui a rapport au bézoard ou qui en a les propriétés.

**BI** [du latin *bis*]. Synonyme de *deuto* (V. Proto). Les noms des composés chimiques qui commencent ainsi doivent être cherchés aux mots Carbonate, Carbure, Chlorure, Chromate, Iodure, Oxyde, Sulfure, etc.

**BIARRITZ** (France, Basses-Pyrénées). *Station d'hiver et d'été.* Bains de mer. Climat doux, sédatif, mais vents violents. Indications : tuberculose sous les formes torpides, scrofule; végétations adénoïdes du pharynx.

**BIATOMIQUE.** adj. Synonyme de *diatomique.* V. Atomicité.

**BIBASIQUE.** adj. Se dit des sels qui contiennent deux fois autant de base que les mêmes sels à l'état neutre.

**BIBERON.** s. m. [de *bibere*, boire; all. *Saugfläschchen*, angl. *sucking bottle*, it. *zampilleto*, esp. *biberon*]. Vase de porcelaine, de verre ou de métal, pourvu d'un col ou d'un tube plus ou moins allongé et recourbé, avec lequel on fait boire les malades qu'une cause quelconque empêche de boire avec un verre ordinaire. || Petit appareil employé dans l'allaitement artificiel, pour remplacer le sein maternel. Souvent, dans les campagnes, c'est une fiole bouchée avec un morceau d'éponge fine recouvert d'un linge fixé autour du goulot; mais, pour peu qu'on néglige de changer l'éponge et le linge, le lait s'y aigrit. Pour parer à cet inconvénient, on a imaginé des biberons pourvus d'*embouts* et de *mamelons* dont la substance et la forme varient : celui de Mme Breton consiste en un flacon de cristal percé d'un petit trou qui permet l'entrée de l'air et qui sert à régler l'écoulement du lait suivant qu'on l'ouvre ou qu'on le ferme avec le doigt; ce trou avoisine le goulot, dans lequel entre un bouchon de cristal percé, dans sa longueur, d'un canal par lequel le lait arrive au mamelon, qui est fait avec une tetine de vache préparée : cette substance a l'inconvénient de prendre une mauvaise odeur et un goût acide. Aussi on lui a substitué le liège, le caoutchouc vulcanisé, l'ivoire ramolli : le liège se cassant facilement, le caoutchouc se ramollissant et prenant une odeur désagréable (outre qu'il renferme souvent du zinc et du plomb), l'ivoire paraît être la meilleure matière à employer. Le biberon se compose essentiellement d'un flacon en verre d'une contenance de 150 à 200 grammes et d'une tetine (V. ce mot) généralement en caoutchouc; certains modèles présentent en outre un tube de caoutchouc qui pénètre à travers un bouchon de verre ou de liège obturant le flacon et plonge dans le liquide; cette disposition est défectueuse; le tube de caoutchouc est impossible à maintenir propre; des par-

celles de lait s'y accumulent, fermentent, et servent de milieu de culture à de nombreux microbes ; aussi le biberon à tube est proscrit aujourd'hui par tous les médecins et doit-il être complètement abandonné. Le biberon le plus simple est formé d'une bouteille sur le goulot de laquelle on applique une tetine. Ces deux parties doivent être lavées tous les matins à l'eau bouillie chaude, renfermant du carbonate de soude. La santé de l'enfant dépend en grande partie de la bonne tenue du biberon.

**BIBRA** (Allemagne, Saxe). *Eaux chlorurées magnésiennes*; minéralisation totale : 0gr,298 dont 0gr,076 de chlorure de magnésium; température : 14°.

**BICARBONÉ, ÉE.** adj. — *Hydrogène bicarboné*. V. Hydrogène.

**BICÉPHALE.** adj. et s. m. [Mot hybride, composé du latin *bis*, deux, et κεφαλή, tête : il vaut mieux dire *dicéphale*]. Monstre à deux têtes. — *Tumeur bicéphale*. Se dit d'une tumeur du crâne atteignant le volume de la tête, qui fait sembler double cette dernière.

**BICEPS.** adj. et s. m. [de *bis*, deux, et *caput*, tête; all. *zweiköpfig*]. Qui a deux têtes. ‖ Nom de deux muscles qui ont chacun deux attaches à leur partie supérieure : 1° le *biceps brachial* (*scapulo-radial*, Ch.) est situé verticalement à la partie antérieure du bras, et s'étend du contour de la cavité glénoïde (longue portion) et du sommet de l'apophyse coracoïde (courte portion) à la tubérosité bicipitale du radius; 2° le *biceps crural* (*ischio-fémoro-péronier*, Ch.) est situé verticalement à la partie postérieure de la cuisse, et s'étend de la tubérosité de l'ischion (longue portion) et de la lèvre externe de la ligne âpre du fémur (courte portion), au sommet du péroné. Les muscles biceps agissent comme fléchisseurs.

**BICH** ou **BICK.** s. m. Poison produit par l'*Aconitum ferox*, Wall., variété indienne de l'aconit napel.

**BICHAT** (anatomiste français, 1771-1802). — *Canal de Bichat*. V. Canal. — *Grande fente cérébrale de Bichat*. V. Fente. — *Tunique de Bichat*. V. Artère.

**BICHLORINDINE.** s. f. V. Chlorindine.

**BICHO.** s. m. Affection de la dernière portion du gros intestin, fréquente chez les nègres de divers points du littoral africain, et caractérisée par la dilatation de l'anus, avec le prolapsus du rectum, ulcérations et gangrène : ce n'est pas une maladie spéciale, ce sont plutôt des phénomènes ou des complications dysentériques.

**BICHUQUE.** s. m. V. Réduve.

**BICIPITAL, ALE.** adj. [*bicipitalis*]. Qui a rapport au muscle biceps. — *Coulisse* ou *goultière bicipitale*. Sillon longitudinal situé à l'extrémité supérieure de la surface interne de l'humérus entre ses deux tubérosités; elle loge le tendon de la longue portion du biceps. — *Éminence* ou *tubérosité bicipitale*. Apophyse située à l'extrémité supérieure du radius, au-dessous de son col. Elle donne attache au tendon inférieur du biceps.

**BICOLORINE.** s. f. [all. *Bicolorin*] ($C^{16}H^{9}O^{10}$). Poudre blanche, insoluble dans l'alcool et dans l'éther, tirée (Trommsdorff) de l'écorce du marronnier d'Inde; elle est la cause des phénomènes de dichroïsme que présentent les infusions de cette écorce.

**BICONCAVE.** adj. V. Lunette.

**BICONVEXE.** adj. V. Lunette.

**BICORNE.** adj. [*dicornis*, de *bis*, deux, et *cornu*, corne; all. *zweihörnig*]. — *Utérus bicorne*. V. Utérus.

**BICORPS.** adj. V. Disome.

**BICUSPIDE** ou **BICUSPIDÉ, ÉE.** adj. [*bicuspidatus*]. — *Dents bicuspidées* (Chaussier). Les petites molaires de la seconde dentition qui ont deux racines et deux tubercules à la couronne. — *Valvule bicuspide*. V. Valvule.

**BIDENTÉ, ÉE** adj. [*bidentatus*]. Qui a deux dents.

**BIECO.** s. m. Synonyme de *Bicho*.

**BIENSÉANCE.** s. f. [*decens habitus*, de εὐσχημοσύνη]. Action de faire ou de dire ce qui convient à la situation des personnes avec lesquelles on se trouve en rapport. ‖ La Collection hippocratique contient un petit écrit intitulé : *De la bienséance*. L'auteur y donne de bons conseils sur la manière dont le médecin doit se comporter à l'égard du malade pour remplir le mieux son office.

**BIER** (chirurgien allemand né en 1861). — *Méthode de Bier*. Méthode d'anesthésie consistant à injecter dans le canal rachidien, au lieu d'élection de la ponction lombaire, une petite quantité de solution de cocaïne; on détermine ainsi l'insensibilité de toute la partie inférieure du corps, bassin et membres inférieurs. La quantité de cocaïne injectée ne doit pas dépasser 2 centigrammes, et le titre de la solution doit être de 2 p. 100. L'analgésie apparaît au bout de une à quinze minutes et dure de trente minutes à deux heures; après les petites doses (5 milligr.) on n'obtient que l'analgésie; avec les doses élevées (2 centigr.) la sensibilité tactile et la sensibilité à la température disparaissent à leur tour. Mais ce procédé présente des inconvénients, qui sont entre autres des céphalées pénibles, des vertiges, des vomissements, de l'insomnie; enfin il n'est pas sans danger et des cas de mort ont été observés. Pour essayer de protéger le cerveau contre l'action toxique de la cocaïne, Bier a proposé de provoquer artificiellement l'hyperémie de l'encéphale au moyen d'une bande de caoutchouc moyennement serrée autour du cou, le liquide céphalo-rachidien est ainsi repoussé en dehors de la boîte cranienne; il recommande de plus d'employer des solutions étendues (1 milligr. de cocaïne pour 1 centimètre cube d'eau).

**BIÈRE.** s. f. [*cerevisia*, ζῦθος, all. *Bier*, angl. *beer*, it. *birra*, esp. *cerveza*]. Boisson fermentée faite avec le houblon et les graines céréales, particulièrement avec l'orge. On mouille l'orge et on la laisse germer, pour y développer le principe sucré; on la soumet à une température de 60°, pour arrêter la germination et lui donner de l'amertume et de la couleur; on sépare alors les germes par le frottement : le grain, ainsi desséché, prend le nom de *malt*. On le moud grossièrement pour former la *drèche*, que l'on fait ensuite bouillir dans l'eau. On ajoute le houblon au liquide fermentescible qui résulte de cette ébullition; on le concentre par l'évaporation, puis on le fait refroidir promptement jusqu'à 12° C. Mêlée alors d'un peu de levure, la liqueur fermente, s'agite, écume, et constitue au bout de quelques jours, après avoir été collée convenablement, une boisson *salutaire*, *nutritive*, *qui excite légèrement les organes digestifs et la sécrétion urinaire*. Elle contient, outre l'alcool, un peu de matière sucrée, de l'acide acétique, un extrait amer et aromatique, de la fécule, et une matière végéto-animale très abondante. — Les bières varient selon le degré de concentration du moût, selon le degré de torréfaction de l'orge, selon la proportion du houblon ou de la substance aromatique et amère qu'on lui a substituée : de là la distinction des *bières faibles* et *bières fortes*. A Paris, on fabrique trois espèces de bières : 1° la *petite bière*, faite avec des moûts peu chargés, s'aigrit facilement, et est une mauvaise boisson; 2° la *bière double*, plus concentrée, colorée par une torréfaction plus avancée du grain (souvent aussi par du caramel), claire, d'un jaune doré et légèrement mousseuse, constitue lorsqu'elle est suffisamment houblonnée, une boisson excellente : dans un grand nombre de maladies, on l'emploie avec avantage au lieu de tisane; 3° la *bière blanche*, qui diffère de la précédente par le soin que l'on a eu d'empêcher la coloration du malt : c'est à cette classe de bières qu'appartiennent plusieurs *ales* des Anglais. Les bières fortes, le *porter* des Anglais, les bières flamandes, le *faro* de Bruxelles, diffèrent des précédentes par la concentration du moût, qui les rend beaucoup plus alcooliques. On ajoute

souvent à la bière des substances amères, telles que la racine de gentiane, de buis, etc.; mais ces additions la rendent moins agréable et souvent malsaine. Pour reconnaître la qualité de la bière, on se sert d'un procédé dû à Fuchs (de Munich), et connu sous le nom d'*essai halimétrique*. L'eau de 0° à 32° R. dissout 36 p. 100 de sel marin; les éléments extractifs de la drèche et du houblon cèdent toute leur eau au sel; et l'alcool seul en conserve quelques parties. Des expériences ont permis d'estimer ces quantités d'eau, et Steinhell (de Munich) a publié une table qui indique ces quantités. L'analyse halimétrique se décompose en deux expériences. Par la première on arrive à évaluer la quantité d'eau et de partie extractive; par la seconde, on analyse cette dernière. En ajoutant à ce procédé l'examen des propriétés physiques de la bière, on arrive à un résultat satisfaisant. Le poids spécifique varie entre 1,01 et 1,03. Voici quelques chiffres obtenus par la méthode halimétrique. Pour 1 000 parties de bière à 12°,5 R.: *Nouvelle bière forte de Munich*, poids spécifique, 1,022; eau, 840,84; alcool, 88,17; extrait, 69,19; acide carbonique, 1,8. — *Bière de table de Maier*, poids spécifique, 1,013: eau, 881,67; alcool, 74,02; extrait, 42,51; acide carbonique, 1,8. — *Bière blanche*, poids spécifique, 1,01; eau, 890,28; alcool, 71,35; extrait, 36,47; acide carbonique, 1,9. V. VIN. || *Bières médicinales* (*brutolés*). Médicaments qui résultent de l'action dissolvante de la bière sur différentes substances; la bière doit contenir au minimum 3 p. 100 d'alcool. On doit préparer les bières médicinales par petites quantités à la fois, car elles sont toujours très altérables (*Codex*, 1884). — *Bière antiscorbutique, brutolé antiscorbutique* ou *sapinette* (*cerevisia antiscorbutica*): bourgeons de sapins desséchés, 30 grammes; feuilles fraîches de cochléaria, 30 grammes; racine fraîche de raifort incisée, 60 grammes; bière, 2 000 grammes. Introduisez le tout dans un vase en verre, laissez macérer pendant quatre jours, en agitant de temps en temps; passez avec expression, filtrez (*Codex*, 1884).

**BIERMER** (médecin suisse, 1827-1892). — *Maladie de Biermer*. Anémie pernicieuse progressive. V. ANÉMIE.

**BIETT** (Laurent-Th.) (médecin français, 1760-1838). — *Collerette* ou *signe de Biett*. Collerette blanche, formée par un léger soulèvement épidermique, entourant certaines lésions cutanées de la syphilis secondaire, particulièrement les syphilides papulo-lenticulaires.

**BIFÉMORO-CALCANIEN, IENNE.** adj. V. JUMEAUX *de la jambe*.

**BIFIDE.** adj. [*bifidus*, de *bis*, deux fois, et *findere*, fendre; all. *zweispaltig*, angl. *bifid*]. Se dit, en anatomie normale ou pathologique, d'un organe allongé qui présente une division longitudinale, congénitale ou accidentelle.

**BIFORE.** adj. [*biforis*, de *bis*, deux, et *fores*, porte]. — *Utérus bifore*. V. UTÉRUS.

**BIGARADIER.** s. m. [all. *saure Pomeranze*, angl. *Seville orange*; *Citrus bigaradia*, Nouv. Duhamel, *Citrus vulgaris*, Risso, *Auratium vulgare acre*, Ferrari]. Variété du genre *Citrus*, à fleurs blanches, 20 étamines, fruits globuleux, raboteux, à odeur très pénétrante, écorce interne amère, qui fournit à la pharmacie des produits analogues à ceux de l'oranger, dont ils portent le nom et dont ils ont les usages (V. ORANGE): feuilles, fleurs (dont on prépare un hydrolat et l'essence de *néroli*), *orangettes* ou *petits grains* (V. ORANGETTE); de plus, c'est du bigaradier qu'on retire l'*écorce d'orange amère*, employée surtout sous forme de sirop (V. SIROP *d'écorce d'orange*). Ses fruits sont trop amers pour servir d'aliment, si ce n'est en confiture. — *Bigaradier chinois*. V. CHINOIS.

**BIGÉMINÉ, ÉE.** adj. [*bigeminatus*, de *bis*, deux fois, et *geminatus*, doublé, angl. *bigeminate*]. En anatomie, qui est doublé. || En pathologie *pouls bigéminé*: état particulier du pouls, caractérisé par ce fait que deux pulsations se suivent à intervalle très court, tandis qu'elles sont séparées du groupe suivant de deux pulsations par un espace plus considérable; ce pouls est caractéristique de l'intoxication par la digitale.

**BIGLE.** adj. Vieux mot synonyme de *louche*.

**BIHYDRATE.** s. m. — *Bihydrate d'amylène*. V. AMYLIQUE (*alcool*). — *Bihydrate de méthylène*. V. MÉTHYLIQUE (*alcool*).

**BIIODURE.** s. m. V. IODURE.

**BIJON.** s. m. La *térébenthine commune*.

**BIJUGUÉ, ÉE.** adj. [*bijugatus*, de *bis*, deux, et *jugum*, joug]. V. CONJUGUÉ.

**BIJUMEAU.** adj. L'un des noms des muscles biceps. V. BICEPS.

**BIJUMEAU.** s. m. [angl. *double monstre*]. Monstre double.

**BILATE.** s. m. V. GLYCOCHOLATE.

**BILATÉRAL, ALE.** adj. [*bilateralis*, de *bis*, deux, et *latéral*]. || *Taille bilatérale*. V. CYSTOTOMIE.

**BILE.** s. f. [*bilis*, χολή, all. *Galle*, angl. *bile*, it. *bile*, esp. *bilis*]. Liquide d'odeur nauséeuse, de saveur amère avec un arrière-goût douceâtre, qui est sécrété par le foie d'où il s'écoule dans le duodénum, soit immédiatement (*bile hépatique*), soit après avoir séjourné dans la vésicule du fiel (*bile cystique*): prise dans les canaux hépatiques, la bile est fluide, de couleur jaune brunâtre chez l'homme (vert brun chez le bœuf, vert-émeraude chez les poissons); son séjour dans la vésicule la rend visqueuse, filante, et lui donne une couleur plus foncée tirant sur le vert. Sa densité est de 1,026 à 1,030. La quantité sécrétée en vingt-quatre heures a été trouvée variable; chez l'homme, dans le cas de fistule biliaire, on a relevé les chiffres de 779cc,6 (Copeman et Winston), et 332cc,8 (von Wittich); chez le chien, Dastre a trouvé seulement 10gr,5 par kilo et par vingt-quatre heures. La bile dissout les globules sanguins, mais ne dissout pas les cellules hépatiques (Ch. Robin) qu'elle teint en sa couleur ainsi que toutes les cellules épithéliales. Pure, elle ne se coagule pas par la chaleur; celle de la vésicule précipite du mucus par l'alcool et l'acide acétique. La bile est alcaline chez les herbivores et les omnivores pendant la digestion, mais acide dans les intervalles; elle est toujours acide chez les carnivores (Cl. Bernard); sur tous les suppliciés elle est neutre ou très légèrement alcaline. Pour Dastre, la bile de la vésicule est normalement acide. La composition de la bile est la suivante (Ch. Robin) sur 1 000 parties: *eau*, 915 à 820; *sels d'origine minérale* (chlorures et phosphates), 6,25 à 10,73; *taurocholate* et *glycocholate* de soude (ou *hyocholéate*, chez le cochon), 56,50 à 106,60; *cholestérine*, 1,60 à 2,66; *corps gras* (lécithine, margarine, oléine), 3,20 à 31; *matières colorantes*, 14 à 30; *substances azotées* (leucine, tyrosine, urée), *mucosine*, traces non dosées. Il n'y a pas de traces de sels à acides gras: la bile n'est donc pas un savon. — L'origine de ces différents principes, comme le mécanisme de la sécrétion biliaire, est encore obscure. La bile est sécrétée par la cellule hépatique qui la déverse directement dans les capillaires biliaires. L'eau et les sels minéraux préexistent évidemment dans le sang, dont le foie se borne à les séparer. L'origine de la cholestérine est généralement rapportée, d'après Flint, à la désassimilation des éléments nerveux, cérébraux surtout, et le foie serait l'organe éliminateur de ce déchet: cependant cette hypothèse est loin d'être démontrée, puisque la cholestérine existe dans un grand nombre d'autres éléments anatomiques (Beaunis); de plus on sait aujourd'hui que la cholestérine se trouve dans la bile en proportions remarquablement fixes, quelle que soit son abondance dans le sang, si bien qu'elle ne semble pas être un produit de sécrétion spécifique du foie. Pour les sels biliaires

ils sont formés par la combinaison de la soude avec deux acides, *taurocholique* (ou choléique) et *glycocholique* (ou cholique), qui résultent eux-mêmes de l'union d'un acide, dit *cholalique*, avec la *taurine* dans le premier, avec le *glycocolle* dans le second : or l'acide cholalique présente avec les acides gras des rapports qui ont fait penser qu'il dérivait des corps gras; au contraire, le glycocolle et la taurine sont des corps azotés (le second renferme, en outre, du soufre) dont l'origine est rattachée à la désassimilation des albuminoïdes; ces corps ne sont pas des principes immédiats, existant tout formés dans la bile, mais au moment de leur formation ils s'unissent entre eux, puis à la soude, pour former les sels biliaires; ils sont formés par l'activité spéciale des cellules hépatiques au moyen d'éléments pris dans le sang. La bile de l'homme, au moment où elle vient d'être sécrétée, est colorée par la *bilirubine*, qui s'y trouve en plus grande quantité que la *biliverdine*, dont la proportion l'emporte, au contraire, chez le bœuf et les autres animaux à bile très verte : les autres corps colorants, *bilifuscine*, *biliprasine*, *bilihumine*, *bilifulvine*, *biliphéine*, paraissent être des produits d'oxydation de la bilirubine; ces corps ne sont pas des substances coagulables, mais des mélanges non cristallisables de plusieurs principes qui cristallisent quand ils sont isolés; la bilirubine qui leur donne naissance est très analogue à l'*hématoïdine* et paraît dériver du pigment sanguin, dont la transformation a lieu dans le sang, ou plus probablement dans le foie. — Dans l'intestin, les principes constituants de la bile se transforment : la décomposition du taurocholate de soude par l'acide du suc gastrique met en liberté de la taurine qui se retrouve dans les fèces avec de l'acide cholalique libre ou uni sous forme de cholalates avec les bases des carbonates des aliments; souvent les cholalates se décomposent, et leur acide, transformé en stercorine, ne se trouve plus dans les matières fécales; l'acide glycocholique résiste mieux à la décomposition (Hoppe-Seyler). Quant à la matière colorante, elle passe à l'état solide, et c'est à elle que les fèces doivent leur coloration. — Les propriétés, la composition, les transformations de la bile, étant connues, ses usages devraient l'être également; cependant il règne sur ce point une obscurité qui explique le grand nombre d'hypothèses qu'il a suscitées. Les uns assignent à la bile une action digestive s'exerçant sur les graisses, qu'elle émulsionne, et sur les substances albuminoïdes, qu'elle liquéfie, en même temps qu'elle neutralise le chyme rendu acide par le suc gastrique; toutefois cette action ne serait pas due à la bile seule, mais à son mélange avec le suc pancréatique, mélange dont les propriétés diffèrent de celles de ses composants pris isolément. Les autres, se fondant sur ce fait que la bile est versée dans l'intestin seulement entre la quatrième et la septième heure après le repas, lui refusent toute action sur les aliments : son rôle consisterait à faciliter l'absorption des matières grasses en excitant les contractions des fibres musculaires des villosités et de l'intestin lui-même (Schiff); ou à empêcher la putréfaction des matières alimentaires, qui survient en effet quand la bile cesse de couler dans l'intestin, de sorte que les fèces acquièrent une odeur aigre, très fétide; ou à *balayer* l'intestin après chaque digestion, de façon à aider la chute des anciens éléments cellulaires de la muqueuse et la restauration des nouveaux (Kuss et Duval). Mais la bile n'a pas un rôle antiseptique véritable, et les différents microorganismes ne perdent ni leur viabilité ni leur virulence à son contact. Enfin la bile est un liquide excrémentitiel, puisqu'on retrouve dans les fèces la cholestérine et une partie des acides biliaires et de leurs produits de décomposition; le reste semble disparaître dans les parois intestinales et être résorbé après s'être décomposé, car le sang ne contient pas ces acides en nature. V. Méconium. — *Bile de bœuf.* Encore dénommée fiel ou amer de bœuf; on l'emploie comme amer, stomachique et vermifuge, à la dose de 1 à 10 grammes en pilules. — *Débordement de bile.* V. Cholérine et Débordement. — *Bile cristallisée.* V. Glycocholate.

**BILHARZIE.** s. f. Helminthe appartenant à l'ordre des Trématodes; *Schistosomum hæmatobium* (Bilharz, 1852); syn. : *Distomum hæmatobium* Bilharz, 1852; *Gynæcophorus hæmatobius* Diesing, 1858; *Bilharzia hæmatobia* Cobbold, 1859. — C'est le seul Trématode qui ne soit pas hermaphrodite. Le mâle mesure 11 à $14^{mm}$ de long sur $1^{mm}$ de large et la femelle 15 à $20^{mm}$ de long sur $0^{mm},28$ de large. La femelle est logée dans une gouttière que présente le mâle à sa face ventrale et les deux individus vivent ainsi, toujours accouplés, dans le sang de l'Homme. Le Ver est inoffensif par lui-même, mais la femelle pond des œufs ovoïdes mesurant 135 à 160 μ de long sur 55 à 66 μ de large, présentant un éperon à un de leurs pôles. Grâce à cette pointe, les œufs, entraînés dans les capillaires de la vessie, de l'utérus, de la prostate, les perforent, envahissent la muqueuse et produisent un suintement de sang, d'où hématurie. Ce parasite, qui produit l'*hématurie endémique d'Égypte*, est surtout fréquent dans ce pays; on le rencontre aussi en Mozambique, au Cap, au Soudan, en Abyssinie, en Tunisie et en Algérie. Le diagnostic en est très simple, car on trouve en abondance des œufs dans l'urine. Harley a vu ces œufs être le point de départ de calculs vésicaux. L'œuf évacué avec l'urine continue à se développer dans l'eau, donnant naissance à un embryon cilié, dont on n'a pu suivre le complet développement. C'est vraisemblablement par l'eau de boisson que se fait l'infection.

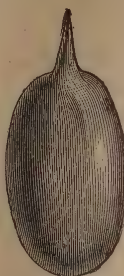


Fig. 79. — Œuf de *Bilharzie*.

**BILIAIRE.** adj. [*biliaris*, χολώδης, angl. *biliary*, it. *biliare*, esp. *biliar*]. Qui a rapport à la bile. — *Acides biliaires.* Nom donné à l'acide glycocholique ou acide cholique, et à l'acide taurocholique ou acide choléique, qui forment l'élément caractéristique de la bile, où on les rencontre à l'état de combinaison sodée. Leur présence dans un liquide est reconnue au moyen de la réaction de Pettenkofer : on verse dans le liquide à examiner 5 gouttes d'une solution de sucre de canne à 10 p. 100, ou plus simplement on met un très petit morceau de sucre, et on ajoute 5 à 10 centimètres cubes d'acide sulfurique concentré; on voit alors se développer une coloration rouge violet à la limite de séparation des deux couches; on peut remplacer le sucre par une solution de furfurol au millième, on a soin alors d'ajouter un peu plus d'acide sulfurique (Mylius). Les acides biliaires sont toxiques, et c'est à eux ainsi qu'aux pigments biliaires que l'on attribue la toxicité de la bile totale. Fournis par la cellule hépatique, ces acides sont détruits dans les parties supérieures de l'intestin grêle; les acides amidés, taurine, glycocolle, résultant de cette destruction sont résorbés ou détruits; l'acide cholique est éliminé en partie. — *Appareil biliaire* ou *voies biliaires.* L'ensemble des parties qui concourent à la sécrétion et à l'excrétion de la bile, savoir, les radicules du conduit hépatique et le conduit lui-même, la vésicule biliaire, le conduit cystique, le conduit cholédoque (V. Cholédoque, Cystique, Hépatique). — *Asparagine biliaire.* V. Taurine. — *Calcul biliaire.* V. Calcul. — *Diathèse biliaire.* Prédisposition de l'appareil biliaire à l'infection; cette prédisposition se rencontre dans toutes les maladies appartenant au groupe de la famille biliaire, et forme le lien qui les réunit (Gilbert, Castaigne et Lereboullet). —

*Famille biliaire.* Groupe de maladies comprenant la *lithiase biliaire*, les *cirrhoses biliaires*, les *splénomégalies méta-ictériques*, l'*ictère des nouveau-nés*, l'*ictère spasmodique*, l'*ictère catarrhal*, enfin l'*ictère acholurique simple*, formant les divers types symptomatiques par lesquels la diathèse biliaire se manifeste; ces maladies ne sont pas héréditaires, mais se rencontrent chez les membres d'une même famille, si bien que la diathèse biliaire se manifeste tantôt par une, tantôt par une autre de ces affections (Gilbert et Lereboullet). — *Lithiase biliaire.* V. Lithiase. — *Pigments biliaires.* Principes colorants de la bile; il y en a deux normaux, la *bilirubine* et la *biliverdine*, qui donnent des dérivés : *hydrobilirubine* ou *urobiline biliaire*, *bilifuscine*, *biliprasine*, *bilicyanine* ou *cholécyanine*, *choletéline*, *cholohématine*, etc. La présence des pigments biliaires est décelée par la réaction de Gmelin : dans un vase à pied, on met de l'acide nitrique nitreux puis on fait arriver au-dessus, au moyen d'une pipette, l'urine ou le liquide à examiner ; à la surface de séparation on voit se former une série de disques, colorés de bas en haut en jaune, rouge, violet, bleu et vert. Un autre procédé consiste à faire arriver dans un tube à réaction contenant l'urine à examiner quelques centimètres cubes de teinture d'iode; on voit alors apparaître à la limite de séparation des deux couches un anneau vert (Maréchal et Rosin). Enfin, examinés au spectroscope, les liquides chargés de pigments biliaires absorbent toute la partie droite du spectre. — *Sels biliaires.* V. Glycocholate et Taurocholate. — *Vaisseaux biliaires.* Conduits ou voies biliaires. — *Vésicule biliaire* (*vessie ou vésicule du fiel*, *cystis fellea*). Réservoir membraneux piriforme, logé dans un enfoncement superficiel de la face inférieure du lobe droit du foie (*fossette cystique*). La vésicule présente trois parties : 1° une grosse extrémité, ou *fond*, qui déborde le foie en avant, et qu'enveloppe complètement le péritoine; 2° une partie moyenne, ou *corps*, que le péritoine applique contre la fossette, à laquelle elle est unie par un tissu lâche; 3° un *col*, séparé du corps par un étranglement et contourné en S. Le col présente sur son côté droit un renflement que Broca a appelé *bassinet* de la vésicule ; le bassinet est très dilatable et quand il contient un calcul il peut être pris pour la vésicule elle-même; il est séparé du corps de la vésicule par un étranglement obturé en partie par une valvule semi-lunaire; du côté opposé, il se continue avec le canal cystique dont le séparent deux à trois valvules irrégulières et dirigées en tous sens. La structure de la vésicule comprend deux couches, une externe *fibro-musculaire*, les fibres musculaires se condensant en sphincter près du col, et une interne *muqueuse*, présentant des plis permanents circonscrivant des aréoles, dans lesquelles on constate d'autres replis plus petits anastomosés, délimitant des aréoles secondaires; au microscope, elle est formée d'un chorion conjonctif et d'un épithélium à cellules cylindriques terminé par un plateau strié; des glandes plus nombreuses vers le col sont annexées à la muqueuse. La vésicule est nourrie par l'artère cystique, branche de l'hépatique; ses veines se jettent les unes dans la veine porte, tandis que les autres vont directement au foie, formant un groupe de veines portes accessoires; ses lymphatiques vont à un ganglion situé près du col et aux ganglions du sillon transverse; ses nerfs viennent du plexus solaire. Elle constitue un réservoir membraneux placé sur le trajet de la bile, et destiné à recevoir ce liquide dans l'intervalle des digestions.

**BILIATION.** s. f. Production de la bile.

**BILICHOLINIQUE.** adj. V. Choléique.

**BILICYANINE.** s. f. [de *bilis*, bile, et κύανος, bleu]. L'un des produits d'oxydation de la biliverdine ; c'est à cette substance qu'est due la coloration bleue qui apparaît dans la réaction de Gmelin.

**BILIEUX, EUSE.** adj. [*biliosus*, χολώδης, all. *gallig*, angl. *bilious*, it. et esp. *bilioso*]. Qui abonde en bile, ou qui est causé par la bile : *teint bilieux.* — *Colique bilieuse.* V. Colique. — *Crachat bilieux.* V. Crachat. — *Élément* ou *état bilieux.* État morbide caractérisé par une légère teinte jaunâtre du blanc de l'œil et du visage, par de l'anorexie, des éructations aigres, un flux bilieux gastrique ou intestinal. Cet état existe rarement seul; plus souvent il accompagne l'embarras gastrique, la fièvre typhoïde, les fièvres intermittentes, la dysenterie, la pneumonie. — *Fièvre bilieuse.* V. Fièvre. — *Flux bilieux.* V. Flux. — *Maladies bilieuses.* Celles qui s'accompagnent d'un état bilieux. — *Pleurésie bilieuse.* V. Pleurésie. — *Tempérament bilieux.* Il a pour caractères : formes peu arrondies et rudes, muscles prononcés, charpente forte, corps agile, coloration extérieure foncée, cheveux noirs, visage sec, physionomie hardie, yeux étincelants, grande facilité de conception et imagination vive. Il prédispose aux flux bilieux, aux entérites, aux hémorroïdes, aux affections du foie, au cancer, etc. V. Tempérament.

**BILIFULVINE.** s. f. [de *bilis*, bile, et *fulvus*, jaune fauve ; all. et angl. *Bilifulvin*]. Matière colorante jaune de la bile.

**BILIFUSCINE.** s. f. [de *bilis*, bile, et *fuscus*, foncé ($C^{32}H^{20}Az^2O^8$ ou $C^{32}H^{40}Az^4O^8$). Substance mal connue trouvée dans les calculs biliaires de l'homme ; elle résulte de l'hydratation de la bilirubine.

**BILIGENÈSE.** s. f. [de *bilis*, bile, et γενναν, engendrer]. Formation de la bile; c'est l'une des fonctions principales du foie.

**BILIHUMINE.** s. f. [de *bilis*, bile et *humus*, terreau]. Matière colorante noirâtre qu'on peut extraire des calculs biliaires au moyen de l'ammoniaque, après qu'ils ont été épuisés par les autres dissolvants; c'est un dérivé de la bilirubine.

**BILIMBI.** s. m. Carambolier (*Averrhoa*) à fruit très acide, employé dans les pays chauds, dans les fièvres, sous forme de limonade. V. Carambolier.

**BILIN** (Bohême). *Eaux bicarbonatées sodiques*; minéralisation totale : 5gr,33 dont 3gr,36 de bicarbonate de soude; température : 12° à 12°3. Altitude : 600 mètres. Eaux d'exportation.

**BILINE.** s. f. [de *bilis*, bile] (Berzelius). Mélange de *glycocholate* et de *taurocholate* de soude.

**BILIPHÉINE.** s. f. [de *bilis*, bile, et φαιὸς, fauve]. Une des matières colorantes de la bile (Simon) ; c'est probablement la *biliverdine*. V. Bile.

**BILIPHÉIQUE.** adj. Se dit de l'ictère, qui est dû au passage dans le sang des éléments normaux de la bile.

**BILIPRASINE.** s. f. [de *bilis*, bile, et πράσον, porreau] ($C^{32}H^{22}Az^2O^{12}$ ou $C^{32}H^{44}Az^4O^{12}$). Produit d'hydratation et d'oxydation de la biliverdine; matière d'un noir verdâtre identifiée par Maly à la biliverdine; elle existerait dans les calculs et dans les urines ictériques.

**BILIQUE.** adj. — *Acide bilique* (Liebig). Mélange d'acide *cholique* et d'acide *choléique*.

**BILIRUBINE.** s. f. [*cholépyrrhine*, Berzelius] ($C^{32}H^{18}Az^2O^6$ ou $C^{32}H^{36}Az^4O^6$). Matière colorante rouge de la bile où elle existe à l'état de dissolution. Elle a la fonction acide (*acide bilirubinique*) et forme des bilirubinates.

**BILIVERDINE.** s. f. [de *bilis*, bile, et *viridis*, vert; all. *Biliverdin*, *Gallengrün*, angl. *biliverdine*, it. *biliverdina* ; *vert de la bile ; matière colorante de la bile ; matière jaune de la bile*, Thenard ; *biliphéine* de Simon, très probablement] ($C^{32}H^{18}Az^2O^8$ ou $C^{32}H^{36}Az^4O^8$). Produit d'oxydation de la bilirubine ; elle existe à l'état naturel dans la bile des herbivores et des animaux à sang froid ; elle se rencontre aussi dans le contenu intestinal et l'urine ictérique. La bilirubine et les bilirubinates verdissent lente-

ment à l'air par suite de la formation de biliverdine.

**BILOBÉ, ÉE.** adj. [*bilobus*, *bilobatus*, de *bis*, deux fois, et *lobus*, lobe]. Se dit d'un organe dont les deux divisions sont séparées par un sinus obtus, ou plus ou moins arrondi à son fond.

**BILOCULAIRE.** adj. [*bilocularis*, de *bis*, deux fois, et *locus*, lieu, place]. — *Utérus biloculaire.* V. Utérus.

**BIMANES.** s. m. pl. [de *bis*, deux fois, et *manus*, main; all. *Zweihander*, angl. *bimana*, it. et esp. *bimano*]. Ordre de la classe des mammifères qui a pour caractères d'avoir les membres onguiculés, deux mains à pouces opposables, et les trois sortes de dents (incisives, canines et molaires) : il ne comprend que l'homme. Les bimanes sont considérés aussi comme une famille de l'ordre des *Primates*. V. Homme et Primate.

**BINÉ, ÉE.** adj. V. Géminé.

**BINOCLE.** s. m. [de *bini*, deux, et *oculus*, œil; all. *Opernglas*, angl. *binocle*, it. *binocolo*]. Instrument d'optique analogue aux besicles, et au moyen duquel on voit un objet avec les deux yeux en même temps, ce qui le distingue de la simple lorgnette. ‖ En chirurgie, *binocle* (*diophtalme*), bandage destiné à couvrir les deux yeux, et croisé en arrière sur l'occiput et en avant sur la racine du nez. On le fait avec une bande longue de 8 à 10 mètres et roulée à deux globes : deux circulaires horizontaux l'assujettissent d'abord autour du front et de la nuque, d'où elle est conduite sous les apophyses mastoïdes; de là, chaque globe remonte sur chaque joue, en passant sur les yeux, jusqu'au front, où un nouveau croisement le fait revenir à la nuque pour recommencer le même trajet : deux circulaires horizontaux achèvent le bandage. Celui-ci peut être fait avec une bande roulée à un seul globe, qui passe successivement sous une apophyse mastoïde, sur la joue de l'œil du même côté, et qui, au niveau de la nuque, change de direction pour couvrir les mêmes parties du côté opposé.

**BINOCULAIRE.** adj. [de *bini*, deux, et *oculus*, œil]. Qui s'applique aux deux yeux. — *Vision binoculaire.* Celle à laquelle concourent les deux yeux, par opposition à la *vision monoculaire*, dans laquelle on n'use, soit volontairement, soit accidentellement, que d'un seul œil. V. Ophtalmoscopie *binoculaire* et Vision.

**BIOCHIMIE.** s. f. [de βίος, vie, et *chimie*]. *Chimie organique.* V. Analyse *anatomique.*

**BIOCRATIQUE.** adj. [de βίος, vie, et κρατίζειν, gouverner]. Se dit d'une médication qui a pour but de diriger les fonctions de l'économie animale dans un sens curatif.

**BIODYNAMIQUE.** s. f. [de βίος, vie, et *dynamique*]. Théorie de l'activité vitale.

**BIOGÈNE** ou **BIOGÉNIQUE.** adj. [de βίος, vie, et γένεσις]. Qui engendre la vie, qui en favorise le développement.

**BIOGNOSE.** s. f. [de βίος, vie, et γνῶσις, connaissance]. Étude, connaissance de la vie.

**BIOLOGIE.** s. f. [*biologia*, de βίος, vie, et λόγος, doctrine; all. *Biologie*, angl. *biology*, it. et esp. *biologia*]. Science qui a pour objet les corps organisés, et pour but la connaissance des lois de leur organisation et de leur activité ou vie. C'est dans ce sens, pour désigner l'ensemble des lois de l'*organisation* et des *actes* des êtres vivants, que de Lamarck et Tréviranus se sont servis de ce terme (1802), plus étendu que celui de *physiologie*, qui désigne seulement l'étude des actes de ces êtres. V. Histoire *de la médecine.* — La biologie, qui dépend de la physique et surtout de la chimie, envisage les êtres organisés sous deux faces : 1° *statiquement*, c'est-à-dire comme aptes à agir; et 2° *dynamiquement*, c'est-à-dire comme agissant. A la considération *statique* appartiennent : 1° l'*anatomie*; 2° la *biotaxie*; 3° la *science des milieux* (V. Mésologie), l'idée d'être vivant et celle de milieu (air, eau, lumière, chaleur, etc.) étant inséparables. Au point de vue *dynamique*, la biologie comprend : 4° la *physiologie*; 5° les actions réciproques du milieu (physique, chimique ou social) sur l'être vivant, et de celui-ci sur le premier, point par lequel la biologie touche à la science des sociétés (V. Sociologie). Contrairement à l'*histoire naturelle*, la biologie est une science *abstraite*, et considère à un point de vue général les corps organisés qu'elle étudie ; c'est la *comparaison* ou *méthode comparative* qu'elle développe par-dessus tout et qui est son principal procédé intellectuel d'exploration, comme l'*anatomie comparée* est la base naturelle de ses recherches. De plus, elle développe au plus haut degré l'*art des classifications* (V. Biotaxie et Taxinomie), qui est peu avancé dans les autres sciences.

**BIOLOGIQUE.** adj. Qui concerne la biologie. — *Phénomènes biologiques.* Ceux qui appartiennent en propre aux corps organisés. V. Vie et Vital.

**BIOLYCHNION.** s. m. [de βίος, vie, et λύχνος, flambeau]. Nom donné par Charleton à la prétendue chaleur innée; par Béguin et Burggráv (1770-1775) à un influx mystérieux qu'ils prétendaient avoir découvert dans le sang.

**BIOMANTIE.** s. f. [de βίος, vie, et μαντεία, divination]. Divination de ce qui se rapporte à la vie.

**BIOMANTIQUE.** adj. Qui a rapport à la biomantie. — *Monochorde symbolique biomantique.* Représentation des battements du pouls d'après les règles de l'harmonie musicale (Haffenreffer).

**BIONOMIE.** s. f. [de βίος, vie, et νόμος, loi]. Science des lois de la vie.

**BIOPHILIE.** s. f. [de βίος, vie, et φιλία, amour]. L'instinct de conservation individuelle (Spurzheim et Broussais). V. Égoïsme.

**BIOPLASME.** s. m. [de βίος, vie, et πλάσμα, liquide plastique] (Beale). La *matière organisée.* V. Matière.

**BIOPLASTIQUE.** adj. Qui produit la matière organisée.

**BIOPSIE.** s. f. [de βίος, vie, et ὄψις, vue]. Moyen d'investigation clinique consistant à prélever pendant la vie un morceau d'un organe malade, de la peau par exemple, afin d'en pratiquer l'examen histologique. L'examen du sang fait pendant la vie est en réalité une véritable biopsie; mais on réserve plutôt ce nom aux cas où il faut exciser l'organe au bistouri. — *Couteau à biopsie.* Bistouri très étroit, analogue au couteau de Græfe. Voy. Kératotome.

**BIOSCOPE.** s. m. [de βίος, vie, et σκοπεῖν, examiner]. Sorte d'hygromètre destiné à constater l'existence de la vie par la constatation de la persistance de la sécrétion sudorale (Collongues).

**BIOSCOPIE.** s. f. [de βίος, vie, et σκοπεῖν, examiner]. Observation de la vie et de ses phénomènes.

**BIOSPHÈRE.** s. f. [de βίος, vie, et *sphère*] (J.-H. Mayer). Les granulations moléculaires qui, dans le suc des plantes, sont douées du mouvement brownien.

**BIOTAXIE.** s. f. [de βίος, vie, et τάξις, arrangement; all. *Biotaxie*, angl. *biotaxy*, it. *biotaxia*]. Science qui a pour sujet les êtres organisés considérés à l'*état statique*, et pour but la coordination hiérarchique de tous les organismes connus en une série générale de *groupes naturels* destinée à servir de base à l'ensemble des spéculations biologiques : elle est *zoologique* ou *botanique*, suivant qu'elle étudie les animaux ou les plantes (V. Botanique, Classification et Zoologie). La biotaxie repose sur l'anatomie, particulièrement sur la connaissance des *parties extérieures* du corps, ou *anatomie extérieure* ou *morphologique* : on observe entre les parties extérieures et les parties intérieures du végétal ou de l'animal une corrélation constante, établie par les études anatomiques, qui est la base de la biotaxie, et qui est telle, que la disposition anatomique des parties internes se traduit au

dehors par la disposition des parties externes, et réciproquement. Puisque l'ensemble de l'organisation interne se traduit au dehors par l'ensemble des organes extérieurs, si un être vivant est connu anatomiquement, on peut conclure de son organisation profonde à celle d'un animal non disséqué qui lui ressemble extérieurement et placer celui-ci à côté du premier, d'où la formation des *groupes naturels*, dont la connaissance coordonne et résume, de la manière la plus synthétique et la plus naturelle, l'ensemble des notions anatomiques, tant celles qui sont relatives aux parties extérieures que celles qui se rapportent aux parties profondes. La formation de ces groupes consiste à saisir, entre plusieurs espèces, un tel ensemble de caractères analogues et essentiels, que, malgré leurs différences, les êtres appartenant à une même catégorie soient toujours plus semblables entre eux qu'à aucun des êtres d'un autre groupe. Tels sont la base et l'objet principal de la *biotaxie générale*, qui traite en outre des notions d'*espèce*, de *genre*, etc. (V. ces mots), et dont la *taxinomie* est une partie. La *biotaxie spéciale* ou *descriptive* comprend l'exposé des caractères des embranchements, classes, ordres, familles, tribus, genres et espèces, en suivant la méthode de classification adoptée, naturelle ou artificielle. V. CARACTÈRES (*subordination des*), COMPARATIF et INDIVIDU. — *Biotaxie pathologique*. V. TÉRATOLOGIE.

**BIOTAXIQUE.** adj. Qui se rapporte à la biotaxie. V. INDIVIDU.

**BIOTIQUE.** adj. [βιωτικὸς, qui appartient à la vie]. — *Principe biotique*. Nom donné au *principe vital*. V. VITAL.

**BIPARIÉTAL, ALE.** adj. [*biparietalis*]. Qui a rapport aux deux pariétaux. — *Diamètre bipariétal*. Diamètre de la tête, qui s'étend d'une bosse pariétale à l'autre.

**BIPARTI, IE** et **ITE.** adj [*bipartitus*, de *bis*, deux, et *partiri*, partager]. — *Utérus biparti*. V. UTÉRUS.

**BIPOLAIRE.** adj. V. NERF et NERVEUX.

**BIPOLARITÉ.** s. f. [de *bis*, deux fois, et *polus*, pôle]. État d'un corps électrique ou magnétique qui manifeste deux pôles doués d'une vertu contraire.

**BIRÉFRINGENT, ENTE.** adj. Qui est doué de la double réfraction. V. RÉFRACTION.

**BIRMENSTORF** (Suisse, canton d'Argovie). *Eaux sulfatées magnésiennes*; minéralisation totale : 32gr,64 dont 22gr,01 de sulfate de magnésie, 7gr,08 de sulfate de soude, et 1gr,146 de chlorure de magnésium; température : 10°,2. Eau purgative. Exportation.

**BIS, E.** adj. — *Pain bis*. V. PAIN.

**BISCHE.** s. f., ou **BIECO.** s. m. V. BICHO.

**BISCOTTE.** s. f. [même racine que pour *biscuit*]. Tranche de pain séchée au four; on en fait pour les enfants une panade bien cuite et sucrée; on emploie aussi les biscottes pour remplacer le pain dans certains cas de dyspepsie.

**BISCUIT.** s. m. [du préfixe *bis*, deux fois, et cuit; all. *Zweiback*, angl. *biscuit*, it. *bis cotto*, esp. *bizcocho*]. Pâtisserie faite avec des œufs, de la farine et du sucre, et ordinairement aromatisée. On peut y incorporer des médicaments actifs, vermifuges, mercuriels, etc., qui sont ainsi pris plus facilement. — *Biscuit antisyphilitique* ou *mercuriel* d'Ollivier. Biscuit albumineux dans lequel le sublimé corrosif (1 centigr. par biscuit) paraît être transformé en un composé mercuriel particulier. — *Biscuit ferrugineux*. Fait avec la pâte à biscuit ordinaire, chaque biscuit contient 20 centigrammes de safran de Mars apéritif. — *Biscuit de mer*. Espèce de pain non levé ou très peu levé, et plutôt desséché à l'étuve que cuit, en galette mince, très dure, contenant, sous le même volume, trois ou quatre fois plus de parties nutritives que le pain frais. — *Biscuit purgatif*. Chacun contient 30 centigrammes de poudre de scammonée, ou 20 centigrammes de résine de scammonée; ou encore 1 gramme de poudre de jalap. — *Biscuit vermifuge*. Biscuit qui contient 1 gramme de semen-contra, ou 10 centigrammes de santonine, ou 30 centigrammes de calomel. On en donne la moitié d'un ou un entier aux enfants, selon leur âge.

**BISEXE, BISEXUÉ, ÉE,** ou **BISEXUEL, ELLE.** adj. Qui réunit les deux sexes. V. HERMAPHRODITE.

**BIS-ISCHIATIQUE.** adj. V. BASSIN.

**BISLINGUA.** s. m. V. HYPOGLOSSE.

**BISMAL.** s. m. Poudre gris bleuâtre, soluble dans les alcalis, appelée aussi méthylènedigallate de bismuth, et correspondant à la formule atomique $4C^{15}H^{12}O^{10} + 3Bi,(OH)^3$. C'est un astringent puissant qui peut rendre des services dans les diarrhées tenaces, par exemple chez les tuberculeux; on le donne en cachets de 0gr,10 à 0gr,30 répétés trois à cinq fois par jour.

**BISMUTH.** s. m. [*bismuthum* ou *wismuthum*, all. *Wismuth*, angl. *bismuth*, it. *bismutto*, esp. *bismuto*]. Métal qu'on trouve : 1° à l'état natif, uni avec un peu d'arsenic, en Saxe, en Bohême, en Souabe, en Suède, et en France, en Bretagne et à la vallée d'Ossau (Pyrénées) ; 2° à l'état d'oxyde; 3° combiné avec le soufre et l'arsenic. Il est blanc rougeâtre; il se réduit sous le marteau en fragments lamelleux. Sa densité est de 9,8; il fond à 247°, et cristallise, par un refroidissement lent, en rhomboèdres. — *Azotate de bismuth*. V. AZOTATE. — *Fleurs de bismuth*. V. FLEUR. — *Magistère de bismuth*. V. AZOTATE.

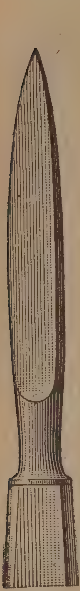
**BISMUTHISME.** s. m. Ensemble des accidents provoqués par le bismuth; ils consistent en une stomatite caractérisée par un liséré noirâtre, luisant, déposé sur le rebord des gencives, et par des plaques de même couleur disséminées sur la muqueuse buccale; cette stomatite s'accompagne d'albuminurie, de diarrhée dysentériforme et d'entérorragies, et, dans les cas chroniques, de troubles nerveux. Ces accidents ne s'observent qu'à la suite d'absorption de sels solubles de bismuth; le sous-nitrate de bismuth, sel insoluble, n'occasionne pas d'accidents quand il est pris par l'estomac, même à très fortes doses; il ne devient toxique que quand il est employé en applications sur les plaies, au niveau desquelles il se solubilise, grâce à la présence de matières albuminoïdes (Dalché et Villejean).

**BISTORTE.** s. f. [*Polygonum bistorta*, L., angl. *snakeweed*, it. *bistorta*, esp. *bistorta*]. Plante de la famille des polygonées, J., dont la racine, grosse comme le pouce, comprimée et deux fois repliée sur elle-même (de là le nom de *bistorte*, deux fois tordue), est rugueuse et brune à sa surface, rougeâtre intérieurement, presque inodore et d'une saveur austère. Cette racine, fortement astringente, très riche en tannin, s'emploie à l'intérieur (4 à 8 gr.), et à l'extérieur (30 à 60 gr. pour 1 000 d'eau), contre la diarrhée, les écoulements de l'urètre et du vagin, les stomatites ulcéreuse, aphteuse, scorbutique, etc.

**BISTORTIER** ou **BISTOTIER.** s. m. Espèce de pilon de bois à long manche dont on se sert, en pharmacie, pour mêler les substances molles et préparer les électuaires.

**BISTOURI.** s. m. [*scalpellus*, σμίλη, μαχαίριον, all. *Bisturi*, angl. *bistoury*, it. *bistori*, esp. *bisturi*]. Instrument de chirurgie ayant la forme d'un couteau, et fait de deux parties principales, la lame et le manche (ou *châsse*). La lame a le plus souvent 7 à 8 centimètres de longueur; elle est articulée d'une manière mobile sur la châsse, qui se compose de deux jumelles d'écaille, d'ivoire, de corne, entre lesquelles la lame est placée lorsque le bistouri est fermé. Ces jumelles sont jointes entre elles, près de chaque extrémité, par un clou rivé; celui qui traverse le *talon* de la lame lui sert de pivot. Le talon se prolonge en arrière et se termine par un bouton lenticulaire, qui dépasse le

manche quand l'instrument est fermé, et qui vient appuyer sur la partie postérieure des deux jumelles quand l'instrument est ouvert. Ces bistouris, dits *à lame flottante*, ont l'avantage de pouvoir être nettoyés avec facilité, et sont plus portatifs que les bistouris *à lame fixe* ou *dormante*, c'est-à-dire qui ne se ferment pas : ceux-ci sont de véritables scalpels, plus solides que les précédents. Plusieurs moyens ont été proposés pour maintenir la lame fixe lorsqu'une fois elle est ouverte et empêcher qu'elle ne se referme; le plus employé est celui de Charrière : auprès et en arrière du pivot est une petite lame métallique rivée sur les deux faces du manche, et qui, glissant dans une fente de ses faces, s'engage dans une échancrure du talon et tient la lame ouverte. Tantôt les bistouris sont *droits* (fig. 80), tantôt ils sont *courbes* [c'est-à-dire que leur *tranchant* est *convexe* (fig. 81) ou *concave*]. Souvent aussi ils sont *boutonnés*,


Fig. 80.

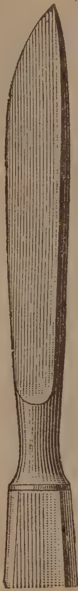

Fig. 81.


Fig. 82.


Fig. 83.

Fig. 80. *Bistouri* droit, moyen. — Fig. 81. *Bistouri* convexe. — Fig. 82. *Bistouri* de Nélaton à pointe rabattue. — Fig. 83. *Bistouri* en serpette du professeur Farabeuf.

c'est-à-dire que leur pointe est terminée par un bouton olivaire, pour éviter qu'elle ne blesse des parties qu'il faut ménager. Les bistouris convexes ou concaves sont en même temps presque toujours boutonnés : tels sont les bistouris de Pott, de Cooper, de Scarpa, de Dupuytren, pour le débridement des hernies. Celui de Cooper, *concave* comme celui de Pott, en différait en ce que toute la partie de la lame qui n'agit pas dans l'opération était mousse, et que le tranchant n'avait guère qu'une étendue de 3 centimètres. Celui de Scarpa était *convexe*; celui de Dupuytren, *convexe* aussi, n'est tranchant, comme celui de Cooper, que dans une portion peu étendue de la lame. — *Bistouri aiguillé*. Il ne diffère du bistouri droit qu'en ce que sa lame, très mince et très acérée, ne fait que des ponctions ou piqûres très étroites; il sert pour explorer les tumeurs dont la nature laisse quelque incertitude. — *Bistouri à la lime*. Bistouri droit, à lame triangulaire, boutonnée à sa pointe et fixée sur un manche à pans : son tranchant, fait avec une lime, ne pouvait couper que des parties tendues; aussi servait-il à débrider les plaies. — *Bistouri de doigt de Rœderer*. Instrument analogue à l'*anneau-scalpel de Simpson*, consistant en une lame pointue, montée sur un anneau, et employée autrefois pour perforer le crâne du fœtus, lorsque l'accouchement était reconnu impossible. V. CÉPHALOTOME et COUTEAU. — *Bistouri gastrique*. Instrument compliqué inventé par Morand pour dilater les plaies du bas-ventre. — *Bistouri herniaire* (*bistouri caché* ou *attrape-lourdeau de Bienaise*). Bistouri courbe dont la lame est cachée dans une canule d'où on la fait sortir à volonté en pressant sur un ressort : il servait pour le débridement des plaies abdominales et l'opération de la taille. — *Bistouri de Nélaton*. (fig. 82). Bistouri à lame courte et large; la pointe est parfois dite *rabattue*, c'est-à-dire se trouve dans le prolongement du bord tranchant; il sert dans les résections pour détacher les parties molles. — *Bistouri royal*. Celui dont on s'est servi pour opérer Louis XIV de la fistule à l'anus (la lame est étroite, courbe, à tranchant concave, terminée par un stylet boutonné). — *Bistouri en serpette* de Farabeuf (fig. 83). Bistouri dont la lame décrit une courbe rappelant celle d'une serpette; il est employé dans les résections. — V. POSITION.

**BISTOURNAGE**. s. m. [de *bistourner*, de *bis*, indiquant déplacement, et *tourner*; all. *Wallachen*]. — *Castration par bistournage*. V. CASTRATION.

**BIT-LABAN** ou **BIT-NOBEN**. s. m. [*padanoon*, *soucherloon*, et, populairement, *kala mimuc*, c'est-à-dire sel noir]. Préparation faite par les Hindous en fondant ensemble 3 parties de sel du lac Samur (chlorure de sodium impur) et 1 partie de myrobalan. On l'emploie dans l'Inde comme digestive, et comme un spécifique dans les obstructions du foie et de la rate, et dans d'autres affections chroniques de l'homme et des animaux.

**BITTER**. s. m. [*amer des Hollandais*, *liqueur des Hollandais et des Allemands*]. Teinture alcoolique d'orange, de gentiane et de rhubarbe, en proportions variables, recommandée comme stomachique. Souvent on y ajoute de l'écorce de cerisier et du quassia.

**BITUME**. s. m. [*bitumen*, ἄσφαλτος, all. *Bitumen*, *Erdharz*, angl. *bitumen*, it. *bitume*, esp. *betun*]. Matière combustible que l'on trouve dans le sein de la terre. Il y a des bitumes solides (*asphalte*, *bitume de Judée*) : ils sont friables, électrisables par le frottement, liquéfiables par la chaleur; d'autres sont mous (*malthe*, *pissasphalte*, *brai gras* naturel); d'autres enfin sont liquides (*naphte*, *pétrole*). V. ASPHALTE, BRAI *gras*, MALTHE, NAPHTE, PÉTROLE, PISSASPHALTE. Quel que soit leur état, ils brûlent avec une fumée épaisse très odorante. On se sert des bitumes solidifiables pour rendre imperméables le papier, les planches les pierres poreuses, pour le dallage des trottoirs, des bassins, etc. — *Bitume élastique*. V. CAOUTCHOUC *minéral*.

**BIURET**. s. m. (en atomes $C^2O^2Az^3H^5$). Substance obtenue en chauffant avec précaution des cristaux d'urée à sec; on obtient ainsi un produit de condensation de l'urée qui porte le nom de *biuret*. — *Réaction du biuret*. Si on dissout le biuret dans de la soude étendue et qu'on ajoute quelques gouttes d'une solution de sulfate de cuivre à 1 p. 100, on obtient une coloration rose puis violette. Cette réaction n'est pas seulement caractéristique du biuret, mais aussi d'autres substances, et en particulier des peptones et des albumoses. C'est une des meilleures réactions colorantes de ces matières; elle peut servir à reconnaître leur présence dans l'urine (Quinquaud). La différenciation des peptones et des albumoses se fait au moyen du sulfure d'ammoniaque, qui précipite les albumoses.

**BIVALVE**. adj. [*bivalvus*, de *bis*, deux, et *valva*, porte; all. *zweiklappig*, angl. *bivalved*, it. *bivalve* et *conchiglie*]. Composé de deux valves : *capsule bivalve*, *coquille bivalve*.

**BLACK-DRAUGHT**. s. f. [*potion noire*]. Potion pur-

gative composée de : eau bouillante, 125 grammes ; manne, 34 grammes ; sulfate de magnésie, 24 grammes ; feuilles de séné, 15 grammes ; eau distillée de cannelle, 15 grammes ; teinture de séné composée, 8 grammes (*Codex*).

**BLACK-DROP.** s. f. [*goutte noire*]. Médicament anglais représentant une solution d'opium (100 gr.) dans le vinaigre distillé (600 gr.), avec addition de sucre, muscade et safran. Pelletier a proposé de l'imiter avec une solution de suc de réglisse dans l'eau et une quantité déterminée d'acétate de morphine.

**BLAFARD, ARDE.** adj. [*pallidus*, *pallidulus*, all. *bleifarben*, angl. *dull*, *wan*, it. *dilavato*, *scolorito*]. Qui est d'une couleur pâle, qui a perdu sa couleur naturelle : *teint blafard*, *chairs blafardes*.

**BLAISEMENT.** s. m. Synonyme de *Blésité*.

**BLANC.** s. m. V. COLORATION. || *Blanc*, en anthropologie : homme appartenant à l'*espèce caucasique* (V. HOMME). || *Blanc de baleine* [*sperma ceti*, all. *Wallrath*, angl. *cetaceum*, it. *bianco di baleno*, esp. *celebro de ballena*]. Substance solide, blanche, onctueuse, qui ne provient pas de la baleine, mais de diverses espèces de *cachalots*, notamment le *Physeter macrocephalus*, L., *Tursio microps* et *orthodon*, et *Delphinus edentulus* (V. CACHALOT). La tête de ces animaux renferme une huile qui, abandonnée à elle-même, laisse déposer une substance cristalline, brune, grenue. Cette substance est soumise à une forte pression et traitée par une faible dissolution de potasse, de manière à la débarrasser de l'huile qu'elle contient encore et des matières étrangères et colorantes ; puis elle est lavée à l'eau bouillante, fondue, et coulée en pains de 15 à 20 kilogrammes, blancs, demi-transparents, à cassure cristalline et lamelleuse, onctueuse au toucher, d'odeur faible, fondant à 44°,68 : c'est le *blanc de baleine* ou *sperma ceti*, qui est essentiellement formé de *cétine* (V. ce mot), mais renferme, en outre, une petite quantité d'huile séparable par l'alcool. Employé autrefois dans les affections catarrhales, le blanc de baleine n'est plus usité que pour la préparation de pommades cosmétiques, telles que le cold-cream. — *Blanc d'œuf*. V. ALBUMINE et ŒUF. || *Blanc de champignon*. Matière blanche, d'aspect de moisissure délicate, qui se développe lorsqu'on abandonne plusieurs mois à l'action atmosphérique des feuilles mortes, du fumier à demi-putréfié et peu humide. Ces débris végétaux, recouverts de traînées de cette matière blanche, mis en *couches*, donnent lieu au développement de diverses espèces de champignon, de l'agaric comestible entre autres (V. AGARIC). Le microscope montre que le blanc de champignon est formé de filaments de *mycélium* (V. ce mot) et de grains de poussière irréguliers. Sur les filaments blancs apercevables à l'œil nu (fig. 84, *e*, *d*, *mycélium* ou *blanc* de l'*Agaricus campestris*, L., de grandeur naturelle), on voit se produire de petits grains blancs sphéroïdaux (*a*, *a*), composés de cellules plus larges que celles des filaments du mycélium ; ils grossissent rapidement, soulevés par un pédicule qui les écarte du mycélium originel (*c*), et sur lequel ils représentent le capitule ou chapeau du *champignon*. V. ce mot. || Nom donné quelquefois aux pellicules qui viennent de la décortication des champignons opérée avant de les soumettre à la cuisson. — *Blanc de graines* (Walhenberg). L'*albumine végétale*. V. GLUTINE. — *Blanc des plantes*. V. PHYTOPATHOLOGIE. || *Blanc d'argent*. Nom commercial du plus beau *blanc de plomb* (sous-carbonate de plomb). — *Blanc de Briançon*. V. TALC. — *Blanc de céruse*. V. CARBONATE *de plomb*. — *Blanc d'Espagne, de Meudon, de Troyes*. Carbonate de chaux pulvérisé, réduit en pâte avec l'eau, et moulé en pains ovoïdes ou cylindriques. C'est un absorbant comme tous les carbonates calcaires. V. CARBONATE. — *Blanc de fard* [esp. *blanco de afeite*]. V. AZOTATE *de bismuth* et FARD. — *Blanc de plomb*. V. CARBONATE *de plomb*. — *Blanc de zinc*. V. OXYDE *de zinc*. || *Blanc de l'œil*. Nom vulgaire de la portion sous-conjonctivale de la *sclérotique*.



Fig. 84. — *Blanc de champignon*.

**BLANC, ANCHE.** adj. — *Eau blanche*. V. EAU. — *Fièvre blanche*. V. FIÈVRE. — *Hémorroïdes blanches*. V. HÉMORROÏDES. — *Médecine blanche*. V. MÉDECINE. — *Nerf blanc*. V. NERF. — *Précipité blanc*. V. PRÉCIPITÉ. — *Substance blanche*. V. NERVEUX (*Tube*). — *Tumeur blanche*. V. TUMEUR.

**BLANCHET.** s. m. [all. *Seihetuch*]. Morceau d'étoffe de laine blanche à travers lequel on filtre les sirops et autres liquides d'une certaine densité. || En pathologie. V. MUGUET.

**BLANCHIMENT.** s. m. V. SOUFRE. — *Poudre de blanchiment*. V. POUDRE.

**BLANCHININE** ou **BLANQUININE.** s. f. L'*aricine*.

**BLANCHIR.** v. a. Masquer par une cure palliative les symptômes d'une maladie, par exemple de la syphilis chez l'homme, de la morve chronique chez le cheval.

**BLANC-MANGER.** s. m. [all. *Blanc-manger*, esp. *blanco-manjar* ou *manjar-blanco*]. Gelée animale, sucrée et aromatisée, formant un aliment agréable, qu'on prescrit quelquefois dans les maladies chroniques et les convalescences. Pour l'obtenir, on chauffe avec de l'eau bouillante un mortier de marbre et son pilon ; on y met : amandes douces écorcées, 32 grammes ; sucre, 16 grammes ; et eau de fleur d'oranger, 4 grammes, dont on forme une pâte fine, que l'on délaye avec 250 grammes de gelée de corne de cerf encore bouillante. On passe à travers une étamine, au-dessus d'un vase contenant : alcoolat de citron, 12 gouttes ; on exprime, et l'on plonge le vase dans l'eau froide, ou dans un mélange réfrigérant. On peut substituer à la gelée de corne de cerf celle d'os de bœuf. V. GÉLATINE.

**BLANC-RAISIN** ou **BLANC-RHASIS.** s. m. V. ONGUENT *blanc de Rhazès*.

**BLANQUETTE.** s. f. La *soude naturelle*. — L'*eau-de-vie* de première distillation, qui, trop étendue et contenant de l'aldéhyde, a besoin de passer une deuxième fois à l'alambic avant d'être buvable.

**BLASTÉMATIQUE.** adj. Qui a rapport au blastème, qui en provient, qui en est formé.

**BLASTÈME.** s. m. [*blastema*, de βλάστημα, germination; all. *Keimstoff*, angl. et it. *blastema*]. En anatomie générale, ensemble de principes immédiats qui s'interposent aux éléments anatomiques, et dont l'association constitue un tout organisé, liquide ou demi-liquide. Ces principes proviendraient d'un excès d'assimilation et suinteraient en quelque sorte hors des éléments entre lesquels ils s'interposent; c'est dans l'intérieur de ces blastèmes que se formeraient les éléments anatomiques figurés, cellules et fibres, par une sorte de génération spontanée. Cette théorie des blastèmes, surtout défendue par Charles Robin, est complètement abandonnée aujourd'hui; on sait en effet que toute cellule vient d'une cellule antérieure.

**BLASTOCARDIE.** s. f. [*blastocardia*, de βλαστὸς, germe, et καρδία, cœur; *corculum germinis*, de Wagner]. La *tache germinative*.

**BLASTOCÉLIE.** s. f. [de βλαστὸς, germe, et κηλὶς, tache; *macula germinativa*, all. *Keimfleck*]. Synonyme inusité de *tache germinative*.

**BLASTOCHYLE.** s. m. [de βλαστὸς, germe, et χυλὸς, suc; all. *Keimsaft*, *Keimfeuchtigkeit*]. Liquide qui remplit le *blastoderme*. V. Embryon.

**BLASTOCYSTE.** s. f. [de βλαστὸς, germe, et κύστις, vésicule]. La *vésicule germinative*.

**BLASTODERME.** s. m. [*blastoderma*, de βλαστὸς, germe, et δέρμα, peau; all. *Hautkeim*]. Membrane primitive de l'embryon, alors que celui-ci est uniquement formé d'une cavité centrale limitée par une couche de cellules; c'est donc la membrane qui dérive directement de la segmentation de l'ovule fécondé; en se développant, elle va se diviser en deux feuillets, l'*ectoderme* et l'*endoderme*, qui lui-même en donnera bientôt un troisième, le *mésoderme*.

**BLASTODERMIQUE.** adj. Qui a rapport au blastoderme. — *Cellules blastodermiques*. Premières cellules dérivant de la substance du vitellus qui s'est segmenté, et formant le blastoderme en se comprimant réciproquement. Elles diffèrent dès leur origine et pendant toute la durée de leur existence : 1° de l'un à l'autre des feuillets du blastoderme; 2° des cellules de la *tache embryonnaire*, distincte de la partie du blastoderme qui, placée tout autour, formera bientôt le chorion villeux, puis l'amnios d'une part, à l'aide de sa rangée de cellules la plus superficielle, et d'autre part la vésicule ombilicale, à l'aide des rangées de cellules développées au-dessous (V. Embryon et Embryonnal). Non seulement ce n'est pas indifféremment d'un point quelconque du blastoderme que provient l'embryon, mais encore, dès l'apparition de celui-là, on distingue en lui des cellules d'espèces différentes. — *Feuillets, membrane, tissu* et *vésicules blastodermiques*. Le *blastoderme*. V. Embryon.

**BLASTOMÈRE.** s. m. [de βλαστὸς, germe, et μέρος, partie]. Cellule primitive de l'œuf; l'ovule fécondé se divise et se segmente en deux, puis en un nombre de plus en plus considérable de cellules qui pendant cette première période de développement, dite *période de segmentation*, portent le nom de blastomères.

**BLASTOMYCÈTE.** s. m. [de βλαστὸς, germe, et μύχης, champignon]. Famille de champignons se reproduisant par bourgeonnement; ils peuvent se présenter soit sous forme de levure, soit sous celle de filaments mycéliens; certaines variétés, comme le champignon du muguet, peuvent avoir ces deux formes; d'autres, comme la levure de bière, semblent n'en présenter qu'une seule.

**BLASTOPORE.** s. m. (Ray Lankester). Dépression temporaire de l'ectoderme au niveau de l'adhérence de la masse des cellules endodermiques.

**BLASTOSTROMA.** s. m. [de βλαστὸς, germe, et στρῶμα, couche; *stratum germinativum*, all. *Keimschicht*]. L'*aire embryonnaire*. V. Embryon.

**BLASTULA.** s. f. L'œuf fécondé ou germe, quand, par suite de la segmentation, il se trouve formé d'une cavité centrale limitée par une rangée de cellules formant une membrane dite *blastoderme*. La cavité centrale peut être considérable et la paroi formée d'une couche unique de cellules, comme chez beaucoup d'animaux inférieurs et chez l'amphioxus; la cavité peut au contraire être reduite, la paroi consistant en plusieurs assises de cellules, n'offrant pas partout la même épaisseur (grenouille, triton); la saillie proéminant dans la cavité de segmentation est formée par les cellules vitellines. Enfin, quand le vitellus est encore plus abondant (insectes), toute la cavité s'en trouve remplie, si bien qu'il n'existe pas de blastula au sens restreint du mot.

**BLAUD** (médecin français, 1774-1858). — *Pilules de Blaud*. V. Pilule.

**BLÉCHROPYRE.** s. f. [*blechropyra*, de βληχρὸς, lent, et πῦρ, feu]. Fièvre lente nerveuse.

**BLENNADÉNITE.** s. f. [*blennadenitis*, de βλέννα, mucus, et ἀδὴν, glande; all. *Schleimdrüsenentzündung*, angl. *blennadenitis*, it. *blennadenite*]. Inflammation de follicules muqueux.

**BLENNÉLYTRIE.** s. f. [*blennelytria*, de βλέννα, mucus, et ἔλυτρον, vagin]. Le *catarrhe vaginal* (Alibert).

**BLENNENTÉRIE.** s. f. [*blennenteria*, de βλέννα, mucus, et ἔντερον, intestin; all. *Darmschleimfluss*, angl. *blennentery*, it. *blennenteria*]. La *diarrhée* (Alibert).

**BLENNISTHMIE.** s. f. [*blennisthmia*, de βλέννα, mucus, et ἰσθμὸς, le pharynx]. Le *catarrhe de l'arrière-gorge* (Alibert).

**BLENNOCYSTITE.** s. f. [*blennocystitis*, de βλέννα, mucus, et κύστις, vessie]. Le *catarrhe vésical* chronique.

**BLENNOGÈNE.** adj. [de βλέννα, mucus, et γένεσις, génération; all. *schleimerzeugend*, angl. *blennogenic*]. — *Appareil blennogène*. Ensemble d'organes destinés à former les productions épidermiques de la peau (Breschet). Cet appareil n'existe pas.

**BLENNOMÉTRITE.** s. f. [*blennometritis*, de βλέννα, mucus, et μήτρα, matrice]. Le *catarrhe utérin*.

**BLENNOPHTALMIE.** s. f. [*blennophthalmia*, all. *Augentripper*, angl. *blennophthalmy*, it. et esp. *blennoftalmia*]. Inflammation de la conjonctive ayant pour caractère spécial l'exhalation, à la surface de cette membrane, d'un fluide mucoso-purulent. V. Ophtalmie *purulente*.

**BLENNOPYRIE.** s. f. [*blennopyria*, de βλέννα, mucus, et πῦρ, fièvre; all. *Schleimfieber*, angl. *blennopyria*, it. *blennopiria*] (Alibert). Les maladies appelées *fièvres gastrique*, *mésentérique*, *adéno-méningée*, *muqueuse*, etc.

**BLENNORRAGIE.** s. f. [*blennorrhagia*, de βλέννα, mucus, et ῥήγνυμι, je romps, je chasse dehors; all. *Tripper*, angl. *gonorrhea*, esp. *blennorragia*]. Inflammation de l'urètre et du prépuce chez l'homme; de l'urètre, de la vulve, du vagin et du col utérin chez la femme, avec écoulement mucoso-purulent. Un corps étranger engagé dans l'urètre (sonde ou calcul), les érections prolongées, l'abus du coït entre personnes saines, les rapports sexuels avec une femme ayant ses règles ou affectée de leucorrhée, etc., peuvent produire l'urétrite simple, avec écoulements *blennorroïdes*, mais la blennorragie véritable, avec écoulement de muco-pus inoculable (V. Inoculable), ne reconnaît qu'une cause efficiente, la contagion; les autres causes d'irritation ne peuvent que raviver une blennorragie chronique. L'agent du contage est maintenant connu, c'est un microbe appelé *gonocoque* et découvert par Neisser (V. Gonocoque); sa présence est facilement reconnue dans le pus blennorragique, grâce à sa forme particulière en haricot, à sa non-coloration par la méthode de Gram, à son groupement en amas, à son existence dans l'intérieur de leucocytes. L'examen microscopique du pus

urétral ou vaginal permet ainsi de porter à coup sûr le diagnostic de blennorragie; il est surtout important à faire dans les écoulements anciens, la disparition du gonocoque indiquant la guérison prochaine. La blennorragie débute, en général, du deuxième au huitième jour, rarement plus tôt ou plus tard, par un sentiment de chatouillement et de constriction au bout de la verge, qui n'a d'abord rien de pénible, mais qui devient, vers le deuxième ou troisième jour, une cuisson incommode. Les bords du méat urinaire sont collés par une mucosité qui suinte de l'intérieur du canal; il y a besoin fréquent d'uriner, et l'expulsion des urines est accompagnée d'une douleur vive et quelquefois brûlante, d'où le nom vulgaire de *chaudepisse*; il survient, surtout pendant la nuit, de fréquentes érections, douloureuses quand le gland et le prépuce sont tuméfiés. Du sixième au huitième jour, à peu près, l'écoulement devient plus abondant, s'épaissit, est opaque comme du lait, puis se colore en jaune ou en vert. Les phénomènes inflammatoires persistent jusqu'au douzième, quinzième ou vingtième jour, puis ils décroissent (état subaigu); l'écoulement diminue, prend une teinte jaune, puis blanche, devient plus lié, plus visqueux, et disparaît enfin ordinairement vers le trentième ou le quarantième jour. Dans d'autres cas, surtout chez les sujets herpétiques, arthritiques, rhumatisants, la blennorragie passe à l'*état chronique*. Les complications sont fréquentes et nombreuses : phimosis et paraphimosis, lympho-adénite, inflammation des glandes bulbo-urétrales (V. GLANDES *de Méry*), cystite, orchite, rétrécissements de l'urètre, phlegmons périurétraux, etc.; de plus, la contagion peut faire paraître chez le même individu, en même temps que la blennorragie, le chancre simple, la syphilis et même la gale; enfin, pendant la durée de l'écoulement virulent, peut survenir une ophtalmie blennorragique. Le traitement de cette affection consiste d'abord dans l'emploi des délayants et des mucilagineux (auxquels on peut ajouter du nitre ou du bicarbonate de soude), l'abstinence du vin pur, des boissons alcooliques, de la bière, du thé et du café, l'usage des bains entiers ou des bains de siège et des cataplasmes émollients, et quelquefois l'application de sangsues au périnée. Il est indispensable, si le malade ne garde pas le lit, qu'il porte constamment un suspensoir bien fait. Le *cubèbe* à la dose de 20 à 30 grammes par jour, en trois ou quatre prises; le *copahu* (V. COPAHU et CUBÈBE), en capsules ou en potions, amènent une modification favorable des muqueuses et de l'urine. Ce sont des agents d'une grande efficacité; la diarrhée et les douleurs de reins qu'ils produisent souvent doivent en faire diminuer la dose ou en faire cesser l'emploi. Lorsque l'écoulement est arrivé à l'état subaigu ou chronique, des injections avec 5 centigrammes de nitrate d'argent pour 100 grammes d'eau distillée; avec 30 centigrammes de tannin pour 200 grammes d'eau; avec 5 grammes d'acétate de plomb ou 30 centigrammes de sulfate de zinc pour cette quantité de liquide, agissent efficacement. Quant aux injections substitutives, cathérétiques et même caustiques, qui constituent la méthode dite *abortive* et dont le type est représenté par celle qui se compose de 25 à 50 centigrammes de nitrate d'argent pour 30 grammes d'eau, elles ne peuvent convenir qu'au début de la maladie, avant que l'écoulement existe ou lorsqu'il n'a pas plus de douze à vingt-quatre heures de durée; ou bien encore à la fin de la blennorragie, quand il n'y a plus qu'une inflammation légère : au contraire, à la période aiguë et inflammatoire, elles peuvent amener des accidents nombreux (abcès, rétention d'urine, cystite, prostatite, etc.). De toutes façons il est préférable de les remplacer par les grands lavages au permanganate de potasse employé à doses faibles (solution au dix-millième, cinq-millième, deux-millième, suivant la susceptibilité de l'urètre); les lavages doivent être faits d'abord à canal ouvert de manière à nettoyer l'urètre antérieur; puis, en pressant les lèvres du méat sur la canule, on force le sphincter urétral et l'injection pénètre alors sans danger dans la vessie; on fait ainsi passer un litre ou plus de liquide dans l'urètre et la vessie. Ces lavages peuvent être pratiqués dès le début de la maladie et enrayer son développement, mais ils réussissent surtout dans les formes prolongées ou dans les blennorragies chroniques; quelques instillations de nitrate d'argent sont souvent nécessaires pour achever la guérison. Dans la blennorragie chronique et la blennorrhée, on a aussi pratiqué parfois une cautérisation légère faite avec le porte-caustique de Lallemand; mais les instillations de nitrate d'argent faites avec la seringue de Guyon sont à peu près seules utilisées aujourd'hui; dans les mêmes circonstances, le meilleur moyen de prévenir le rétrécissement est de passer successivement des bougies de manière à comprimer les glandules urétrales (A. Guérin). Chez la femme, les balsamiques ont bien moins d'efficacité que chez l'homme: les injections dans la blennorragie urétrale, les attouchements répétés dans les blennorragies vulvaire et vaginale, avec les mêmes solutions que chez l'homme, mais à un degré plus élevé de concentration, enfin les cautérisations directes avec le crayon de nitrate d'argent dans la blennorragie du col utérin sont les moyens les plus efficaces. La blennorragie est une maladie vénérienne, mais *non syphilitique*, c'est-à-dire que son pus inoculé ne détermine pas de chancre et qu'elle n'amène pas les accidents secondaires et tertiaires de la vérole. V. SYPHILIS. — *Blennorragie arthritique* ou *goutteuse*, *herpétique*, *rhumatique*, *scorbutique*. Celles qu'on croyait causées par l'état général supposé *arthritique*, *herpétique*, etc. V. BLENNORRAGIQUE. — *Blennorragie cordée*. V. CORDÉ. — *Blennorragie du gland*. V. BALANITE. — *Blennorragie syphilitique* ou *virulente*. Nom donné; 1° à la blennorragie compliquant la présence d'un chancre *dans* l'urètre, et par suite pouvant transmettre des chancres et être suivie des accidents de la syphilis; 2° à celle qui est donnée en même temps que des chancres placés *hors de* l'urètre par un individu atteint d'accidents primitifs de la vérole, dont par conséquent le mucus des parties génitales était imprégné de virus syphilitique. V. VÉNÉRIEN.

**BLENNORRAGIQUE.** adj. [*blennorrhagicus*]. Qui a rapport à la blennorragie. — *Arthrite blennorragique* [all. *Tripper rheumatismus*, angl. *gonorrhœal rheumatism*, it. *reumatismo gonorroico*]. Inflammation articulaire survenant pendant le cours d'une blennorragie, et due à l'action sur la séreuse articulaire du gonocoque ou de ses toxines; elle peut affecter la forme d'hydarthrose ou celle d'arthrite aiguë, suppurée ou non. Quand plusieurs articulations sont prises en même temps, on donne à l'affection le nom de *rhumatisme blennorragique*, dénomination impropre, car il ne s'agit pas de rhumatisme véritable, mais bien de *pseudo-rhumatisme infectieux* (V. RHUMATISME). L'arthrite blennorragique apparaît ordinairement pendant la période d'acuité, du sixième au quinzième jour de l'urétrite, mais elle peut aussi se montrer dans le cas de blennorragie chronique, et chez la femme aussi bien que chez l'homme; elle siège le plus souvent au genou, mais elle peut aussi intéresser l'articulation tibio-tarsienne, le coude, le poignet, la hanche; certaines articulations rarement prises dans le rhumatisme articulaire aigu, comme la sterno-claviculaire et la temporo-maxillaire, sont assez fréquemment atteintes. Rarement les accidents se bornent à de l'arthralgie; plus souvent, il s'y fait un épanchement; l'arthrite aiguë est la forme la plus typique; la douleur est intense dès le début, entraînant une impotence fonctionnelle absolue; le gonflement intéresse principalement les culs-de-sac synoviaux et les tissus périarticulaires; la peau est rouge et chaude; tous les symptômes de l'inflammation sont donc

réunis; il y a en même temps de la fièvre et des signes généraux en rapport avec l'inflammation locale. La terminaison se fait souvent par le retour à l'état normal; rarement il y a suppuration; quelquefois, dans la *forme plastique ankylosante*, de Gosselin, il y a formation de tractus fibreux intra-articulaires et ankylose persistante. Le traitement consiste dans l'immobilisation et la révulsion; mais l'immobilisation ne doit pas être prolongée trop longtemps sous peine de favoriser le développement de l'ankylose. — *Conjonctivite* ou *ophtalmie blennorragique* [all. *gonorrische Augenblennorrhoë*, angl. *gonorrhæa ophthalmia*, it. *oftalmia gonorroica*]. V. Ophtalmie. — *Rhumatisme blennorragique*. V. *Arthrite* blennorragique. — *Virus blennorragique*. Sécrétion muco-purulente de l'urètre et du vagin, ayant la propriété de déterminer sur une autre muqueuse du même individu, ou chez un autre individu, par simple contact ou inoculation, une inflammation analogue à celle dont est affectée la muqueuse qui la fournit. Cette propriété distingue le *pus blennorragique* des écoulements urétraux simples qui ne donnent lieu à aucun phénomène de contagion et dont l'existence est incontestable. Elle est due à un microbe particulier, le gonocoque de Neisser, qui est l'agent causal de la blennorragie. V. Gonocoque.

**BLENNORRHÉE.** s. f. [*blennorhæa*, de βλέννα, mucus, et ῥεῖν, couler; all. *Nachtripper*, angl. *blennorrhæa*, esp. *blenorrea*]. Écoulement mucoso-purulent ayant lieu par la membrane génito-urinaire *sans phénomènes inflammatoires*; ce mot est donc synonyme de blennorragie chronique. Par analogie on a aussi donné parfois ce nom à tout écoulement chronique de muco-pus, par exemple au niveau des paupières. V. Blépharo-blennorrhée.

**BLENNORRHINIE.** s. f. [*blennorrhinia*, de βλέννα, mucus, et ῥὶν, nez]. Le *coryza* (Alibert).

**BLENNORROÏDE.** adj. [de βλέννα, mucus, et εἶδος, ressemblance]. Qui ressemble au muco-pus de l'urétrite et de la vaginite : *écoulement blennorroïde*.

**BLENNOSE.** s. f. [de βλέννα, mucus] (Alibert). Catarrhe des membranes muqueuses.

**BLENNOSTASE.** s. f. [de βλέννα, mucus, et στάσις, arrêt]. Suppression d'un écoulement muqueux.

**BLENNOTHORAX.** s. m. [de βλέννα, mucus, et θώραξ, le thorax]. Le *catarrhe pulmonaire* (Alibert).

**BLENNOTORRHÉE.** s. f. [de βλέννα, mucus, οὖς, ὠτὸς, oreille, et ῥεῖν, couler; all. *Ohrenkatarrh*, angl. *blennotorrhæa*]. Le *catarrhe de l'oreille* (Alibert).

**BLENNURÉTRIE.** s. f. [de βλέννα, mucus, et οὐρήθρα, l'urètre]. La *blennorragie* (Alibert).

**BLENNURIE.** s. f. [de βλέννα, mucus, et οὖρον, urine; all. *Schleimharnen*, angl. *blennury*, it. *blennuria*]. Le *catarrhe vésical*, tant aigu que chronique (Alibert).

**BLÉPHARADÉNITE** s. f. [de βλέφαρον, paupière, et ἀδὴν, glande]. Inflammation des glandes palpébrales, des glandes de Meibomius.

**BLÉPHARIDES.** s. f. pl. [βλεφαρίδες, cils; *blepharis*, all. *Augenwimper*]. Les *poils* ou *cils* des paupières.

**BLÉPHARIQUE.** adj. [*palpebralis, blepharicus*]. S'est dit pour *palpébral*.

**BLÉPHARISME.** s. m. V. Blépharospasme.

**BLÉPHARITE.** s. f. [*blepharitis*, de βλέφαρον, paupière, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie; all *Augenliederentzundung*, angl. *blepharitis*, it. *blefarite*, esp. *blefaritis*]. Inflammation des paupières, soit qu'elle occupe la totalité de leur tissu, soit (ce qui est plus fréquent) qu'elle n'affecte que leur bord libre et les follicules pileux et muqueux dont il est garni. L'inflammation du corps des paupières à l'état aigu est caractérisée par une tuméfaction plus ou moins considérable et comme translucide des téguments des paupières, avec tension, chaleur, douleur pulsative. Souvent il y a une sécrétion abondante de larmes et exsudation d'un mucus tenace. Des topiques émollients, des pédiluves sinapisés, des boissons délayantes et une diète sévère suffisent, si l'inflammation est peu intense; quelquefois il faut recourir aux saignées, ou, mieux aux applications de sangsues près de la tempe ou à la partie supérieure des joues, et non pas sur les paupières mêmes. Dès que l'inflammation diminue, il faut remplacer peu à peu les émollients par les résolutifs, pour prévenir ou dissiper la tuméfaction œdémateuse et l'excessif relâchement des paupières que laisse souvent cette maladie. — *Blépharite ciliaire* [*blépharite lymphatique* ou *scrofuleuse, sclérophtalmie, ophtalmie sèche, glanduleuse, ciliaire, teigne, galle* ou *gratelle des paupières, inflammation tarsienne, sycosis, tylosis, sclérosis, madarosis*]. Elle offre deux variétés : 1° la *blépharite ciliaire* proprement dite dans laquelle la sécrétion catarrhale de la conjonctive palpébrale, des glandes de Meibomius et des glandes pileuses des cils se sèche à la base de ceux-ci, rougit la peau, en détermine l'ulcération, qu'accompagne peu à peu la chute des cils; 2° la *blépharite* dite *glanduleuse* ou *inflammation du bord ciliaire et des glandes de Meibomius*. Elle est beaucoup plus commune, surtout à l'état chronique. Ces glandes sécrètent alors une matière jaunâtre, épaisse, qui agglutine les cils et colle les paupières. Si l'inflammation est plus intense, les rebords des paupières et la conjonctive palpébrale sont rouges et tuméfiés; l'humeur sécrétée, plus âcre, détruit les cils, s'épanche sur la joue et détermine des excoriations accompagnées d'ardeur et de cuisson. C'est cette variété de la maladie qu'on a appelée *lippitude, psorophtalmie, teigne des paupières*. Les bases du traitement diffèrent peu de celles du traitement de la blépharite simple; mais c'est surtout dans ce cas que les moyens thérapeutiques doivent être variés. Comme l'affection se présente surtout chez les sujets scrofuleux ou lymphatiques, une médication générale appropriée est nécessaire. Localement, on commence par faire tomber, au moyen de cataplasmes chauds appliqués pendant la nuit, les croûtes qui produisent l'accolement des cils, et par couper ceux-ci au ras de la peau; puis on applique des pommades résolutives dont les précipités blanc et rouge, le nitrate d'argent, l'acétate de plomb, forment la base; enfin les ulcérations sont cautérisées avec le crayon au nitrate d'argent, et les paupières lotionnées avec un collyre au bichlorure de mercure additionné de laudanum. Tous les moyens thérapeutiques doivent être employés pendant longtemps, en raison de la ténacité de l'affection, et pour prévenir l'apparition de l'ectropion et de l'entropion.

**BLÉPHARO-BLENNORRHÉE.** s. f. [all. *Augenliedschleimfluss*, angl. *blennorhæa of the eyelids*]. Mot à mot *blennorrhée des paupières*, ou écoulement de mucosités purulentes à la surface de la conjonctive palpébrale. ‖ L'*ophtalmie purulente des nouveau-nés*. V. Ophtalmie.

**BLÉPHARO-COLOBOME.** s. m. Le *colobome* des paupières.

**BLÉPHARO-CONJONCTIVITE.** s. f. Inflammation simultanée des paupières et de la conjonctive, ou *conjonctivite oculo-palpébrale*.

**BLÉPHAROMÈTRE.** s. m. Instrument pour la cure du *trichiasis* (Buzzi, 1828).

**BLÉPHARONCOSE.** s. f. [de βλέφαρον, paupière, et ὄγκωσις, gonflement; all. *Augenliedgeschwulst*, angl. *blepharoncus*]. Tumeur des paupières.

**BLÉPHAROPHIMOSIS.** s. m. [de βλέφαρον, paupière, et φίμωσις, ligature] (Ammon). Étroitesse de la fente palpébrale, congénitale ou consécutive à des lésions traumatiques ou inflammatoires des paupières. Lorsqu'un angle

palpébral, l'externe particulièrement, présente une union très étendue des paupières, il est nécessaire de pratiquer l'opération connue sous le nom de *canthoplastie* (V. ce mot).

**BLÉPHAROPHTALMIE.** s. f. [*blepharophthalmia*, de βλέφαρον, paupière, et ὀφθαλμὸς, œil]. Inflammation simultanée des paupières et de la conjonctive. V. Conjonctivite.

**BLÉPHAROPHYME.** s. m. [*blepharophyma*, de βλέφαρον, paupière, et φῦμα, tumeur]. Tumeur des paupières.

**BLÉPHAROPLASTIE.** s. f. [*blepharoplastia*, de βλέφαρον, paupière, et πλάσσειν, former; all. *künstliche Augenliedbildung*, angl. *blepharoplasty*]. Formation d'une paupière nouvelle avec la peau voisine de l'œil, quand la paupière naturelle a été détruite en tout ou en partie, par la méthode française ou par la méthode indienne. V. Autoplastie.

**BLÉPHAROPLÉGIE.** s. f. [*blepharoplegia*, de βλέφαρον, paupière, et πλήσσειν, frapper]. Paralysie des paupières, de la supérieure surtout. V. Hémiplégie.

**BLÉPHAROPTOSE.** s. f. [*blepharoptosis*, de βλέφαρον, paupière, et πτῶσις, chute]. Chute complète ou incomplète de la paupière supérieure au-devant du globe de l'œil. Elle peut être congénitale (défaut d'action du releveur, action exagérée de l'orbiculaire); ou traumatique (plaie palpébrale avec section du releveur ou du nerf qui l'anime); ou paralytique (paralysie rhumatismale, syphilitique, ou cérébrale, du releveur); ou enfin consécutive aux phlegmasies palpébrales prolongées (par hypertrophie et relâchement des téguments). En cas de syphilis, le traitement spécifique est indiqué; en cas de rhumatisme, on emploiera les émissions sanguines, le calomel à l'intérieur, les vésicatoires périorbitaires, les frictions ammoniacales, les onctions avec une pommade contenant 5 centigrammes de strychnine pour 4 grammes d'axonge, l'électrisation localisée. Dans les autres circonstances, dont l'étiologie explique la ténacité, on a proposé la résection d'un pli des téguments ou d'une portion de l'orbiculaire. Il est des cas rebelles où il vaut mieux se contenter du traitement palliatif, consistant à maintenir les paupières soulevées par la pince élastique de Sichel, dont le mécanisme est celui des serres-fines et qui ne doit pas être maintenue en place trop longtemps de peur d'escarre.

**BLÉPHAROPYORRHÉE.** s. m. [de βλέφαρον, paupière, πῦον, pus, et ῥεῖν, couler]. L'*ophtalmie purulente des nouveau-nés*.

**BLÉPHAROSPASME.** s. m. [de βλέφαρον, paupière, et σπασμὸς, spasme; all. *Augenliederkrampf*, angl. *blepharospasmus*, it. *blefarospasma*]. Spasme des paupières, divisé en *tonique*, où les yeux restent convulsivement fermés pendant sa durée, et *clonique*, dans lequel ils s'ouvrent et se ferment continuellement avec une grande rapidité. Rarement consécutif à une simple fatigue des yeux ou à un traumatisme, il résulte le plus souvent de la présence d'un corps étranger ou d'une kérato-conjonctivite, et disparaît avec ses causes : s'il existe des accidents inflammatoires très intenses, les onctions belladonées autour des paupières et l'application des sangsues sont indiquées.

**BLÉPHAROSTAT.** s. m. [de βλέφαρον, paupière, et στατὴς, qui arrête]. Instrument destiné à fixer la paupière dans les opérations sur l'œil. V. Ophtalmostat.

**BLÉPHAROSTÉNOSE.** s. f. [*blepharostenosis*, de βλέφαρον, paupière, et στενὸς, étroit]. Diminution accidentelle de la fente palpébrale (Ammon).

**BLÉPHAROXYSTE.** s. m. [*blepharoxystum*, βλεφαρόξυστον, de βλέφαρον, paupière, et ξύειν, gratter] (Paul d'Égine). Instrument qui servait à enlever les callosités développées à la face interne des paupières.

**BLÉSER.** v. n. Parler avec blésité.

**BLÉSITÉ.** s. f. [*blæsitas*, de *blæsus*, bègue; all. *Lispeln*] Vice de prononciation qui consiste à substituer une consonne douce à une plus dure, comme le *z* à l'*s*, le *d* au *t*, le *z* au *j* ou *g*, le *z* au *ch* : lorsque, par exemple, on prononce *zerbe*, *zeval*, au lieu de *gerbe*, *cheval*.

**BLESSÉ, ÉE.** s. m. et f. — Le *transport des blessés* à l'hôpital, à l'ambulance, etc., exige de la part du chirurgien qui le surveille et des hommes qui l'exécutent des précautions attentives, ayant pour but d'empêcher que la blessure ne soit aggravée par de fausses manœuvres. Il faut chercher à assurer l'immobilité et à éviter les secousses de la partie blessée : or, le *brancard* (V. Secours *publics*) est le moyen de transport qui répond le mieux à ces indications; il est indispensable pour les fractures du crâne, du rachis, du fémur; pour les plaies de la poitrine et de l'abdomen, il vaut mieux le faire porter par deux ou quatre hommes que de le placer sur deux roues pour le faire rouler par un seul. La position de la tête doit être élevée quand la tête, la poitrine ou l'abdomen est atteint; déclive quand il y a fracture du membre inférieur. Les voitures, les fauteuils suspendus à dos de mulet ou de cheval, conviennent seulement, à défaut de brancard, lorsque le membre supérieur, le pied ou la jambe est blessé. En tout cas, le transport doit être fait lentement, avec les temps de repos nécessaires au blessé et la surveillance des accidents qui peuvent se produire : un appareil provisoire peut être placé s'il y a lieu de prévoir ces accidents.

**BLESSURE.** s. f. [*vulnus*, *læsio*, τραῦμα, all. *Wunde*, angl. *wound*, it. *ferita*, esp. *herida*]. Toute espèce de lésion locale, produite instantanément par une violence extérieure. Telle est la définition adoptée par la médecine légale, qui étend l'expression de *blessure* à « toute lésion faite au corps humain par une cause violente, d'où sont résultées, conjointement ou séparément, une commotion, une contusion, une piqûre, une plaie, une déchirure, une brûlure, une distorsion, une luxation, etc., soit que la cause ait été dirigée sur le corps, ou que le corps ait été dirigé sur la cause offensante » (Fodéré). On a même compris sous ce même nom l'inoculation de certaines maladies virulentes, comme la syphilis. En chirurgie pratique, l'expression de blessure a un sens bien plus restreint, puisqu'elle ne s'applique guère qu'aux plaies et qu'elle est synonyme de ce mot (V. Plaie). ‖ En médecine légale, on a divisé les blessures en : *légères* (n'entraînant pas une incapacité de travail de plus de vingt jours); *graves* (entraînant une incapacité de plus de vingt jours); *mortelles* (occasionnant la mort après une maladie plus ou moins longue). Les blessures graves sont dites *complètement* ou *incomplètement curables*, suivant qu'elles ne laissent, après guérison, aucune infirmité ni dérangement de fonctions, ou qu'elles entraînent nécessairement des infirmités permanentes ou temporaires (Briand et Chaudé). Ces distinctions ont une grande importance, puisque les peines infligées par la loi aux auteurs de blessures sont proportionnées à l'intention qu'ils ont eue et à la gravité des lésions. L'auteur de blessures faites volontairement, et qui entraînent une maladie de plus de vingt jours, est puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 16 à 2 000 francs ; si les blessures ont été suivies de mutilation, amputation ou privation de l'usage d'un membre, cécité, ou autres infirmités permanentes, le coupable est puni de réclusion; si les blessures faites volontairement, sans intention de donner la mort, l'ont occasionnée, travaux forcés à temps (C. pén., art. 309). Si elles ont été faites avec préméditation, la peine est celle des travaux forcés à temps ; si la mort s'en est suivie, travaux forcés à perpétuité (art. 310). Si la maladie n'a pas été de plus de vingt et un jours, l'auteur de *blessures volontaires* est puni d'un emprisonnement de six jours à deux

ans, et d'une amende de 16 à 200 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement; et s'il y a eu préméditation ou guet-apens, l'emprisonnement est de deux à cinq ans et l'amende de 50 à 300 francs (art. 311). Lorsque les *blessures* ont été *involontaires*, l'auteur en est puni d'un emprisonnement de six jours à deux mois, et d'une amende de 16 à 100 francs (art. 320). La loi détermine, en outre, des cas où l'auteur de blessures doit être puni plus rigoureusement, à raison de la qualité des personnes blessées (magistrats ou fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions) ou des circonstances du crime ou délit; elle détermine également certains cas où les blessures sont réputées excusables (si elles ont été provoquées par des coups ou violences graves; si elles ont été faites en repoussant l'escalade ou l'effraction des clôtures). Mais indépendamment des peines ci-dessus, l'auteur de blessures est condamné à des dommages-intérêts fondés sur la gravité et les suites des lésions, et, le plus ordinairement, d'après les rapports de médecins ou de chirurgiens. ‖ Par extension, nom donné improprement à l'hémorragie qui survient pendant la grossesse. On dit aussi vulgairement qu'une femme enceinte *s'est blessée*, lorsqu'elle a éprouvé quelque accident qu'on suppose avoir été funeste à l'embryon, ou a fait une fausse couche.

**BLEU.** s. m. V. Coloration, Couleur. — *Bleu céleste.* Dissolution ammoniacale de deutoxyde de cuivre hydraté. — *Bleu de cétrarine.* V. Cétrarine. — *Bleu d'indigo, bleu en liqueur, bleu de composition, bleu de Saxe.* Solution d'une partie d'indigo dans huit d'acide sulfurique. Le bleu en liqueur est d'un fréquent usage dans la teinture et le blanchiment; il est souvent aussi employé comme poison : les symptômes et le traitement sont alors les mêmes que dans l'empoisonnement par l'acide sulfurique. — *Bleu de Lyon.* Poudre bleue obtenue en faisant chauffer au bain d'huile de la fuchsine et de l'aniline, et versant le produit dans l'eau chaude, dans laquelle la poudre se dépose par le refroidissement. — *Bleu de méthylène.* Poudre amorphe, brunâtre, très soluble dans l'eau. Cette substance est employée soit comme médicament, soit comme procédé de diagnostic clinique, soit comme colorant des microbes et des tissus. Comme médicament, elle a été préconisée comme analgésique; on l'a employée contre les douleurs de l'ataxie, la sciatique (Combemale), l'angine de poitrine (Lemoine), l'agitation des aliénés (Bodoni); dans l'impaludisme, elle a donné des succès à Guttmann et Ehrlich, et à Durbec, à la dose de 0gr,50 par fractions de 0gr,10; dans la néphrite aiguë et le mal de Bright, elle augmenterait la quantité des urines et même ferait disparaître les œdèmes et l'albuminurie (Netchaïew) ; enfin elle ferait disparaître en huit jours l'écoulement de la blennorragie (Boinet et Layet). Les doses sont de 0gr,05 à 0gr,20, mais il est quelquefois nécessaire d'aller jusqu'à 0gr,50. Le bleu de méthylène du commerce est souvent impur et contient de l'arsenic, du zinc, et des produits organiques dérivés de la houille qui le rendent dangereux; il est indispensable de n'utiliser que le bleu de méthylène chimiquement pur. Le bleu de méthylène s'élimine par le rein, en donnant aux urines une coloration bleu verdâtre; cette coloration apparaît plus ou moins tôt après l'absorption du médicament, suivant que le rein élimine plus ou moins rapidement les substances étrangères introduites dans l'économie; c'est cette propriété qu'ont utilisée Achard et Castaigne pour le diagnostic de la perméabilité rénale. (V. Perméabilité). Pour ce faire, on injecte dans les masses musculaires 1 centimètre cube d'une solution de bleu de méthylène à 5 p. 100, puis on fait uriner le malade dans des verres séparés, une demi-heure, une heure, deux heures, trois heures, etc., après l'injection; à l'état normal le bleu commence à apparaître dans l'urine une demi-heure après l'injection; la coloration atteint son maximum quatre heures après, reste à son apogée quelques heures, puis diminue peu à peu et disparaît au bout d'un temps qui varie entre trente-sept et cinquante heures. Chez les sujets dont la perméabilité rénale est diminuée, le bleu apparaît dans l'urine tardivement, trois heures ou plus après l'injection, et l'urine reste colorée longtemps; l'élimination est retardée et prolongée. C'est ce qui s'observe dans les néphrites interstitielles; dans la néphrite parenchymateuse au contraire, il semble que la perméabilité soit exagérée et que l'élimination commence plus tôt qu'à l'état normal (Bard). L'élimination, au lieu d'être régulière, peut au contraire affecter une marche irrégulière et en particulier polycyclique, c'est-à-dire se faire en plusieurs temps; cela s'observe dans le cas d'insuffisance hépatique (Chauffard), mais aussi dans certaines affections du système nerveux, dans les reins en hypertrophie compensatrice, dans la dermatite herpétiforme. Enfin, au lieu de s'éliminer en nature, le bleu peut passer dans l'urine à l'état d'un dérivé désigné sous le nom de chromogène (Voisin et Hauser) qui ne colore pas l'urine; pour en déceler la présence, il faut chauffer l'urine à ébullition après addition d'acide acétique. — Au laboratoire, le bleu de méthylène est surtout employé comme colorant des microbes; il est moins usité en histologie. On se sert soit d'une solution aqueuse saturée à froid, soit du bleu de Löffler (solution de potasse au dix-millième, trois parties, et solution alcoolique de bleu de méthylène, une partie), soit du bleu de Kühne : bleu de méthylène 1gr,5, alcool absolu 10 centimètres cubes, ajouter peu à peu 100 centimètres cubes d'une solution à 5 p. 100 d'acide phénique dans l'eau; Nicolle a modifié cette formule pour éviter les précipités qui se forment constamment dans le bleu de Kühne; il conseille de prendre seulement 0gr,50 de bleu de méthylène et de se servir d'eau phéniquée à 1 p. 100. Le bleu de méthylène ne donne jamais de coloration très intense; on lui a reproché aussi de n'avoir pas une composition chimique toujours identique. Néanmoins il est d'un emploi constant en bactériologie; il constitue le colorant de choix pour les préparations extemporanées. — *Bleu de montagne.* V. Carbonate *de cuivre.* — *Bleu de nerprun.* Matière colorante d'un bleu violet qui se trouve dans les baies du *nerprun.* Elle verdit par les alcalis et par l'alun. — *Bleu de Paris.* Il résulte de l'action du bichlorure d'étain anhydre sur un excès d'aniline. — *Bleu de Prusse* ou de *Berlin* [all. *Berlinerblau*, angl. *prussian-blue*, it. *azzuro de Berlino*]. V. Ferrocyanure. — *Bleu de quinoléine.* Matière soluble dans l'alcool qu'on obtient en faisant bouillir de la quinoléine avec de l'éther amyliodhydrique, additionnant le liquide de potasse ou d'ammoniaque, faisant bouillir de nouveau et laissant refroidir.

**BLEU, E.** adj. — *Cendre bleue.* V. Cendre. — *Maladie bleue.* V. Cyanose. — *Pus bleu.* V. Suppuration. — *Sueur bleue.* V. Sueur. — *Suppuration bleue.* V. Suppuration. — *Urine bleue.* V. Indican.

**BLEUET** ou **BLUET.** s. m. [*barbeau, Centaurea cyanus*, L., all. *Kornblume*, angl. *blue-bottle*, it. *fioraliso*, esp. *coronilla*]. Plante annuelle de la famille des synanthérées, actuellement inusitée en médecine : son eau distillée n'a aucune action spéciale contre les ophtalmies.

**BLEUISSEMENT.** s. m. *Bleuissement des contusions.* — V. Contusion.

**BLÉVILLE** (France, Seine-Inférieure). *Eau ferrugineuse.* Sulfate de fer. Froide. Boisson.

**BLIGHIA.** s. f. Genre de sapindacées de la Guinée, dont une espèce (*B. sapida*, Koen.) donne un fruit pulpeux antidiarrhéique.

**BLOT** (Hipp.) (accoucheur français, 1822-1888). — *Perce-crâne de Blot.* V. Perce-Crâne.

**BLUTER.** s. m. [de *Blut*, sang]. Mot allemand qui

signifie celui qui est sujet aux hémorragies. V. Hémophilie.

**B. M.** V. Abréviation.

**BOBINE.** s. f. En électricité, cadre ou cylindre de bois sur lequel un ou deux fils électriques sont enroulés un grand nombre de fois ; lorsque deux fils sont enroulés sur le cylindre, l'un est le fil inducteur, l'autre le fil induit ; l'ensemble de l'appareil est une *bobine d'induction.* Au centre de la *bobine d'induction de Ruhmkorff* est un faisceau de fils de fer doux, qui renforce l'action des courants produits. V. Induction.

**BOCCO.** s. m. V. Buchu.

**BOCCONIE.** s. f. Genre de papavéracées du Mexique à suc laiteux, dont une espèce (*Bocconia frutescens*, L.) est employée comme drastique.

**BOCHET.** s. m. Nom sous lequel on connaît, à Lyon particulièrement, deux tisanes ainsi appelées du nom de leur inventeur. — *Bochet purgatif*, renferme de la manne en larmes (30 à 60 gr.), du séné et du sulfate de magnésie (āā 5 à 10 gr.). — *Bochet dépuratif*, préparé avec 8 grammes de chacun des quatre bois sudorifiques et 10 grammes de racines de fraisier, bouillis avec un litre d'eau.

**BOCKHART** (médecin allemand contemporain). — *Impétigo de Bockhart.* Variété de pyodermite dans laquelle les vésico-pustules se développent à la base d'un poil ; c'est une folliculite de l'étage supérieur du follicule (Sabouraud) ; on appelle aussi cette affection *impétigo à petites pustules disséminées*, ou *pyodermite staphylococcique primitive à pustules disséminées* (Hallopeau et Leredde). L'agent pathogène est le staphylocoque doré, ce qui l'oppose complètement à l'impétigo ordinaire, dont le microbe est le streptocoque.

**BOCKLET** (Bavière). *Eaux ferrugineuses, bicarbonatées ou sulfureuses*, froides ; température : 10° à 15°. Altitude : 181 mètres.

**BŒHMÉRIE.** s. f. Genre de plantes de la famille des urticées. La *Bœhmeria caudata*, Sw., de l'Amérique du Sud, a des feuilles employées au Brésil comme sudorifiques et antihémorroïdales. V. Ramai.

**BOERHAAVE** (Hermann) (médecin hollandais, 1668-1738). — *Collyre de Boerhaave.* V. Collyre. — *Élixir de Boerhaave.* V. Élixir *antiasthmatique.*

**BOERHAAVIE.** s. f. Genre de nyctagynées de l'Amérique tropicale, dont plusieurs espèces (*B. hirsuta*, W. ; *B. tuberosa*, Lamk ; *B. diffusa*, L.) possèdent des propriétés émétocathartiques très prononcées.

**BOGHEAD.** s. m. [mot anglais, où entre *bog*, fondrière]. Produit charbonneux de la nature des houilles et des anthracites, mais qui a été soumis, dans le sein de la terre, à une moindre pression et à une température moins élevée. Distillé, il donne de 40 à 60 p. 100 de produits volatils, de la benzine, du goudron, de la paraffine, et il laisse un coke qui, réduit en poudre, est un excellent absorbant et désinfectant, non seulement par le charbon, mais encore par le fer et l'alumine qu'il renferme. Ce charbon est employé à la désinfection et à l'absorption du sang des abattoirs, pour sa conversion en engrais phosphatés et azotés.

**BOIS.** s. m. [*lignum*, ξύλον, all. *Holz*, angl. *wood*, it. *legno*, esp. *leno*]. Nom donné ordinairement à la substance compacte, dure et solide, qui compose la racine, la tige et les branches des arbres et des arbrisseaux. Les bois recueillis pour la thérapeutique doivent être coupés avant le développement des bourgeons ou après la chute des feuilles. On les choisit sains et entiers, et l'on en sépare l'écorce, le liber et l'aubier. — *Vinaigre de bois.* V. Vinaigre. — *Bois d'aigle.* V. Bois *d'aloès.* — *Bois d'aloès.* Bois originaires d'Asie qui n'ont aucun rapport avec le suc d'aloès ni avec la plante liliacée qui le produit. On distingue les suivants : 1° Le *bois d'aloès* proprement dit [*lignum aloes*, *agalloche cambac*, *cambuc*, *calambac*, *calambouc*], fourni par une légumineuse cassiée de la Cochinchine, l'*Aloexylon agallochum*, Loureiro, ou *Cynometra agallocha*, Sprengel, est pesant, résineux, d'une couleur foncée veinée de blanc, d'une saveur amère et résineuse, d'une odeur faible, qui devient aromatique et agréable par la chaleur. 2° Le *bois d'aigle* [*lignum aquilinum* ou *aquilæ*, par corruption de *pao de aguila*, dérivé lui-même de *agaluchin*, appelé aussi *garo* ou *bois de garo*], dont les variétés sont fournies par l'*Agallochum secundarium malaccense*, Rumphius, des Moluques, ou *Aquilaria secundaria*, DC. ; par l'*Aquilaria agallocha*, Roxburgh, des Indes orientales, et par l'*Aquilaria ovata*, Cavanilles, ou *Aquilaria malaccensis*, Lamk, des Indes orientales, tous de la famille des aquilarinées. 3° Le *bois d'aspalath* [*lignum aspalathi*] est d'un rouge foncé et marbré. Il est fourni par une légumineuse papilionacée du genre *Aspalathus*, L. On faisait autrefois avec le bois d'aloès des fumigations que l'on regardait comme toniques. — *Bois amer.* V. Quassia. — *Bois angelin.* V. Bois *de Vouacapoua.* — *Bois antisyphilitique.* V. Antisyphilitique. — *Bois de Brésil* ou *de Fernambouc* (*brésillet*). Il provient du *Cæsalpinia echinata*, Lamk, arbre du Brésil, de la famille des légumineuses, J. Ce bois, qui a été regardé comme astringent, n'est plus employé que pour teindre en rouge pourpre. — *Bois de calenture* ou *de fièvre.* Ancien nom des quinquinas et d'un bois d'origine inconnue employé comme fébrifuge aux Philippines. — *Bois de Campêche.* V. Campêche. — *Bois canon* ou *trompette.* Celui du *Cecropia peltata.* V. Cécropia. — *Bois de Cèdre.* V. Cèdre. — *Bois de chat.* V. Gatéado. — *Bois de Chypre.* V. Bois *de Rhodes.* — *Bois de couleuvre.* Nom donné au *chynlen.* V. ce mot. — *Bois de courbaril.* V. Courbaril. — *Bois de gaïac.* V. Coumarou et Gaïac. — *Bois de garo.* V. Bois *d'aloès.* — *Bois gentil.* V. Daphné et Garou. — *Bois de Gonzaloaloès.* V. Gatéado. — *Bois des Moluques* [*lignum pavanæ* ou *molucence*]. Il provient du *Croton tiglium*, L., est émétique et purgatif. — *Bois néphrétique.* V. Coatli. — *Bois palmiste des Antilles.* V. Geoffrée. — *Bois de Rhodes* ou *de rose des Canaries* [*bois de Chypre*, *rhodium lignum*]. Il provient du *Convolvulus scoparius*, L. Ce bois, d'une odeur de rose et d'une couleur rouge, est employé dans les poudres sternutatoires et les parfums. V. Essence. — *Bois saint.* V. Gaïac. — *Bois de serpent.* V. Serpentine. — *Bois sudorifiques.* V. Sudorifique. — *Bois de zèbre.* V. Gatéado.

**BOISSON.** s. f. [*potus*, πόσις, all. *Getränk*, angl. *drink*, it. *bevanda*, esp. *bebida*]. Tout aliment liquide qu'on introduit dans les voies digestives pour étancher la soif, favoriser la digestion des aliments, réparer la perte des liquides qui s'échappent incessamment de l'organisme, modifier l'état des organes. V. Aliment et Digestion *des boissons.* — *Boissons acidules.* V. Limonade. — *Boissons alcooliques* ou *spiritueuses.* Eaux-de-vie, rhum, arak, kirsch, liqueurs formées d'eau-de-vie et d'essences. — *Boissons aqueuses.* Eau, limonades, émulsions, petit-lait. Elles réparent les pertes d'eau et de sels. — *Boissons aromatiques.* Café, thé, tilleul, etc. Elles modifient l'état des organes, favorisent ou ralentissent les sécrétions salivaire et gastrique, augmentent ou diminuent le mouvement de décomposition désassimilatrice. — *Boissons économiques.* Celles que l'on fait, pour remplacer le vin, en versant de l'eau sur des fruits secs et laissant fermenter. Elles sont peu hygiéniques ; mieux vaut du café ou du thé léger. — *Boisson effervescente.* V. Effervescent. — *Boissons fermentées.* Vin, bière, cidre, etc.

**BOISSON** (médecin français né en 1858). — *Signe de Boisson ou de l'ongle.* Couleur spéciale de l'ongle permettant d'annoncer un accès paludéen.

**BOÎTE.** s. f. *Boîte cranienne* ou *osseuse du crâne*. V. Crâne. || *Boîte à autopsie*. Boîte qui contient les instruments de la boîte à dissection, et, en outre, un costotome, un entérotome, un rachitome, un marteau pour l'ouverture du crâne, une ou deux scies à os, plusieurs tubes laryngiens, des aiguilles à suture, une seringue avec ses canules, etc., disposés dans des cases qui les maintiennent fixes en cas de transport. — *Boîte à dissection*. Celle qui est disposée pour recevoir les pinces, les bistouris, les érignes, le tube à insuffler, etc., nécessaires pour la pratique des dissections. — *Boîte à instruments, à amputations* ou *à opérations*. Celle qui est disposée de manière à recevoir les instruments nécessaires à un certain nombre d'opérations, ou spécialement aux amputations, aux résections, aux ligatures, aux opérations sur les yeux, etc. — *Boîte à réactifs*. Celle qui est disposée de manière à recevoir et à laisser transporter les flacons renfermant les réactifs les plus nécessaires pour les études chimiques, pour les recherches médico-légales ou microscopiques, etc. Elle peut contenir des éprouvettes, des tubes et autres petits instruments. — *Boîte de secours*. V. Secours *publics*. — *Boîte à trépan*. V. Trépan.

**BOITERIE.** s. f. Synonyme de *claudication*, en médecine vétérinaire.

**BOÎTIER.** s. m. [*capsula unguentaria*]. Nom donné autrefois à la boîte à compartiments qui sert, dans les hôpitaux, à contenir les bandes, les compresses, la charpie, les onguents, etc.

**BOL.** s. m. [*bolus*, de βῶλος, morceau, bouchée; all. et angl. *Bolus*, it. et esp. *bolo*]. Portion d'électuaire officinal ou magistral, d'un poids déterminé, plus grosse et plus molle que la pilule, et que l'on avale en une fois, roulée dans une poudre inerte, ou enveloppée d'un morceau de pain azyme. On donne quelquefois aux bols une forme ovoïde, qui en rend la déglutition plus facile. || *Bol alimentaire*. Masse arrondie que forme l'aliment soumis à la mastication et imprégné de salive, au moment où il est rassemblé sur la partie supérieure de la langue pour être porté dans le pharynx par la *déglutition*. V. ce mot, et Inviscation. || *Bol* [all. *Bolarerde*, angl. *bole*; *terre bolaire, terre sigillée*]. Nom donné par les anciens à des terres argileuses qu'ils employaient comme absorbantes, antiputrides, alexipharmaques. Ils leur donnaient des formes particulières et leur imprimaient un cachet, *sigillum* (d'où le nom de *terres sigillées*) : tels étaient la *terre de Lemnos* (V. Terre), le *bol d'Arménie*, etc. — *Bol d'Arménie*, ou *bol oriental* [*bolus orientalis*]. C'était une argile ocreuse rouge (couleur due à l'oxyde de fer), grasse au toucher, tonique et astringente. On l'a depuis longtemps remplacée en France par une argile ou *bol du pays* (bol de France, *bolus nostras*), que l'on trouve surtout aux environs de Blois et de Saumur, et qui est compacte, pesante, douce au toucher.

**BOLAIRE.** adj. [*bolaris*]. — *Terre bolaire*. V. Bol.

**BOLDINE.** s. f. (Bourgoin). Principe amer, alcaloïde du boldo; mais cet alcaloïde existe en faible quantité et son action physiologique est peu marquée (Chapoteaux); elle aurait un effet convulsivant (Juranville).

**BOLDO.** s. m. [*Prieumus boldus*, Molin]. Arbre du Chili, de la famille des monimiacées, toujours vert, haut de 5 à 6 mètres, à écorce mince et très aromatique. Les feuilles sèches sont brunes, coriaces, marquées de points blanchâtres, à nervure médiane saillante, couvertes de glandules remplies d'essence, à odeur agréable : elles sont employées dans certaines affections du foie et des reins, en infusion (10 p. 1 000), en vin (30 p. 1000), sous forme d'huile essentielle (25 à 50 centigr.), de teinture (1 à 2 gr.), de vin (20 à 30 gr.).

**BOLDOGLUCINE.** s. f. Glucoside retiré du boldo et ayant une action beaucoup plus marquée que la boldine. Expérimentalement, cette substance est peu toxique; à faible dose, elle donne de l'agitation et des vomissements répétés; à dose plus élevée, elle produit l'hypnose avec ralentissement de la respiration et abaissement de la température. En thérapeutique, elle a été employée comme hypnotique et a été administrée aux aliénés, chez qui elle semble avoir donné de bons résultats.

**BOLET.** s. m. [all. *Löcherpilz*, angl. *boletus*]. Genre de champignons basidiosporés, section des polyporés, charnus, putrescibles, terrestres, ayant un stipe central et un réceptacle à tubes parallèles, séparables, distincts. — *Bolet comestible* (*Boletus edulis*, Bulliard, dit aussi *bovinus*, Müller, *bulbosus*, Schæffer, *crassipes*, Schum., *esculentus*, Persoon, etc.; *cèpe ordinaire*), l'espèce la plus importante. Son chapeau est fauve, ses tubes sont longs, jaunâtres; la chair, d'abord pâle, devient rosée. Le pédicule, un peu renflé à sa base, présente quelques veines réticulées. — *Bolet bronzé* ou *cèpe noir* (*Boletus æreus*, Bulliard). Le chapeau est brun foncé, on le mange. — *Bolet orange* ou *gyrole rouge*, ainsi que sa variété *rude* (*Boletus scaber*, Bulliard, ou *aurantiacus*, Bulliard, dit aussi *Boletus aurantius*, Persoon, *bovinus* et *rufus*, Schæffer, etc.). Il est aussi comestible. Le chapeau est d'un beau rouge orangé; son pédicule est gros, renflé, hérissé de petites saillies rouges; sa chair est blanche et devient un peu rose à l'air. — *Bolet bleuissant* ou *indigotier* (*Boletus cyanescens*, Bulliard). La chair devient bleu-indigo à l'air. Il faut s'en défier. — *Bolet amadouvier* et *du mélèze*. V. Polypore. — *Bolet faux amadouvier*. Le *Boletus pseudo-igniarius*, Bulliard, ou *Polyporus dryadeus*, Fries.

**BOLUS.** s. m. — *Bolus ad quartanam*. Composition fébrifuge très célèbre, dans laquelle on faisait entrer du quinquina, de l'émétique et du carbonate de potasse, et qui était particulièrement employée contre les fièvres quartes opiniâtres.

**BON.** s. m. [*bonum*, τὸ ἀγαθὸν, all. *das Gute*, angl. *the good*, it. *il buono*]. Le *bon*, dans son acception la plus générale, est tout ce qui est favorable à l'homme, et comprend dès lors deux ordres de satisfactions : celles qui dépendent des besoins divers servant à la conservation de l'individu et de l'espèce, et celles qui dépendent de sa partie affective. Ces deux catégories de phénomènes se superposent dans l'ordre physiologique, car la première se manifeste avant la seconde. Mais, à ce point, le bon n'est pas encore le bon moral, tel qu'il constitue une part si importante de la civilisation et une si précieuse acquisition pour l'individu et la société. Il ne commence à prendre ce caractère que quand la raison réagit sur lui. Alors, introduisant ses règles abstraites et ses déterminations impartiales, la raison règle, modifie, et pèse incessamment du côté des penchants altruistes (V. Altruisme) contre les penchants égoïstes; c'est cette intervention incessante de la raison qui fait que la morale est progressive. V. Vrai.

**BONBON.** s. m. Petite masse composée de sucre cuit ou cristallin, avec ou sans gommes et fécules aromatisées et colorées. Les bonbons pris en trop grande quantité sont indigestes, surtout s'ils contiennent des amandes ou du cacao. Ils sont laxatifs lorsqu'ils renferment des fruits acides ou leurs extraits. Les matières colorantes végétales qu'ils renferment sont inertes; mais les sels de plomb, de cuivre, de mercure, de chrome, employés parfois à cet effet, les rendent dangereux. L'emploi de ces composés chimiques dans la confection des bonbons et dans celle des papiers qui les entourent est défendu par la loi.

**BONDONNEAU** (France, Drôme). *Eaux bicarbonatées mixtes* : 0gr,602 dont 0gr,300 de bicarbonate de chaux et de magnésie; température : 10°. Altitude : 140 mètres. Établissement : bains, lotions, douches; mai à octobre.

**BONDUC.** s. m. [*ouaoua, ouaoui, cniquier*; angl. *niker-*

*tree*; *Guilandina* ou *Cæsalpinia bonduc*, Aiton]. Arbre ou arbuste de la famille des légumineuses cæsalpiniées de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, dont les graines, dites *œil-de-chat*, entrent dans des préparations fébrifuges, et les feuilles dans des cataplasmes contre l'hydrocèle et les tumeurs du scrotum.

**BONFILS** (E.-A.) (médecin français). — *Maladie de Bonfils* (Gilbert), nom proposé pour désigner la *maladie de Hodgkin*, l'*adénie de Trousseau*, c'est-à-dire la lymphadénie ganglionnaire aleucémique.

**BONGARDIA**. s. f. [*Bongardia chrysogonum*, L.]. Berbéridée asiatique antipsorique, dont les feuilles sont comestibles.

**BON-HENRI**. s. m. V. ANSÉRINE.

**BONNAIRE** (accoucheur français contemporain). — *Manœuvre de Bonnaire*. Manœuvre employée pour accélérer l'accouchement en dilatant artificiellement le col; elle consiste à introduire dans le col utérin l'index et le médius de chaque main et à les écarter progressivement comme les deux branches d'une pince dilatatrice.

**BONNE-DAME**. s. f. V. ARROCHE.

**BONNES** ou **EAUX-BONNES** (Basses-Pyrénées). V. EAUX-BONNES.

**BONNET** (Amédée) (chirurgien lyonnais, 1809-1858). — *Gouttière de Bonnet*. V. GOUTTIÈRE.

**BONNET**. s. m. — *Bonnet d'Hippocrate* [*bonnet à deux globes*; all. *Hippokratesmütze*]. V. CAPELINE.

**BONTÉ**. s. f. [all. *Güte*, angl. *goodness*, it. *bontà*, esp. *bondad*]. D'après Gall, sentiment naturel de l'homme et des animaux, auquel il suppose un organe placé vers la portion médiane de la partie supérieure du cerveau. Il y a une grande différence chez les animaux, tant d'individu à individu dans une même espèce que d'espèce à espèce relativement à la bonté; il est certain aussi que les animaux n'offrent pas une douceur passive, et que plusieurs sont dominés par cet instinct dans leurs actions.

**BONTIUS** (médecin hollandais, mort en 1599). — *Pilule de Bontius*. V. PILULE.

**BOOKO**. s. m. V. BUCHU.

**BORACIQUE**. adj. V. BORIQUE.

**BORASSUS**. s. m. Genre de plantes de la famille des palmiers, dont l'espèce principale, le *Borassus flabelliformis*, L., fournit de la fécule et de la farine par ses jeunes pousses et par ses fruits, du sucre par son suc, une liqueur fermentescible (*Toddy*) par ses spathes, en même temps que son bois et son écorce servent à la fabrication d'un grand nombre d'ustensiles.

**BORATE**. s. m. [*boras*, all. *boraxsaures Salz*, angl. *borate*]. Sel formé par la combinaison de l'acide borique avec les bases salifiables. Les borates sont insolubles dans l'eau, sauf les borates alcalins. Par la chaleur, ils subissent tous la fusion ignée, et peuvent alors dissoudre des oxydes métalliques et former, en se refroidissant, des verres diversement colorés suivant l'oxyde dissous. Traités par l'acide sulfurique, ils laissent déposer des cristaux d'acide borique, qui, en contact avec l'alcool, le fait brûler avec une flamme verte. — *Borates d'alcaloïdes*. Ils sont employés en thérapeutique oculaire, l'acide borique n'étant pas irritant (Petit); on se sert de *biborates*, renfermant un tiers de leur poids d'alcaloïde. — *Borate d'ammoniaque*. A peu près inusité. — *Borate de chaux*. Il est employé à l'intérieur comme antidiarrhéique, surtout chez les enfants, et à l'extérieur contre les brûlures, l'eczéma humide, les sueurs fétides. — *Borate de potasse*. A peu près inusité. — *Borate de quinoïdine*. Sel amorphe, jaunâtre, soluble dans 3 parties d'eau froide, et par conséquent supérieur, pour injections hypodermiques, au sulfate de quinine : 1 gramme de borate équivaut à 66 centigrammes de ce dernier sel. — *Borate de soude* [*borax*, *tinkal*, *chrysocolle*; all. et angl. *Borax*, esp. *borraj* ou *borrax*] ($NaO.2BoO^3 + 10HO$, ou, en atomes, $Bo^4O^7Na^2 + 10H^2O$). Sel que l'on trouve au Pérou à Ceylan, dans les lacs de l'Inde, en Transylvanie, en basse Saxe. Autrefois on le retirait de plusieurs lacs du Thibet, où il paraissait se former par suite de l'évaporation naturelle de l'eau; il était soumis à plusieurs purifications pour les usages des arts et de la médecine, afin de lui enlever une matière savonneuse qui s'y trouvait mêlée. Aujourd'hui on le prépare en saturant, au moyen du carbonate sodique, l'acide borique qui existe dissous dans l'eau des lacs de Castel-Nuovo, de Montecerbôli et de Cherchiajo, en Toscane. Il est alors plus pur. Sa saveur est amère, urineuse. Il est soluble dans 22 parties d'eau, 2 parties de glycérine; il est insoluble dans l'alcool. Il s'effleurit à l'air, verdit le sirop de violette, et fond sur les charbons en se boursouflant. La proportion d'eau qu'il renferme est, ou de 47, ou de 30 p. 100; dans le premier cas, il cristallise en prismes à six pans; dans le deuxième en octaèdres : il est alors plus dur, non efflorescent, et plus convenable à beaucoup d'arts. L'état de la température dans lequel s'opère la cristallisation contribue à ce dernier changement de forme et de nature, qui, ordinairement, a lieu à 30 ou 32° C. Dans les arts, le borax du commerce sert pour la soudure, en s'opposant à l'oxydation des surfaces à unir, ou en s'emparant des oxydes qui pourraient s'y trouver. En médecine, il a été recommandé comme antispasmodique et antiseptique; à l'intérieur, on l'a donné dans l'épilepsie à la dose de 1 à 2 grammes et même 6 grammes; mais son usage n'est pas sans inconvénient, et il peut causer des éruptions cutanées diverses, des troubles digestifs, des troubles cérébraux; à l'extérieur, on l'emploie en collutoire ou en gargarisme dans les stomatites et les angines, en solution ou en lotion contre les plaies, l'eczéma, etc.

**BORAX**. s. m. Nom, dans les arts, du *borate de soude*.

**BORBORI** ou **BORIBORI**. s. m. Pommade liquide dans laquelle entre de l'*Uvaria odorata* (Lamark), plante de la famille des anonacées qui croît aux Moluques, de l'huile de coco, de curcuma et de diverses fleurs; cette pommade sert à frictionner le corps dans la saison des fièvres; on la transporte en Europe ou on l'imite sous le nom d'*huile de Macassar*.

**BORBORYGME**. s. m. [*borborygmus*, de βορβορυγμὸς, murmure; all. *Knurren*, *Kollern*, angl. *rumbling in the bowels*, it. *gorgogliamento*; vulgairement *gargouillement*]. Bruit sourd qui se fait entendre dans l'abdomen, par suite du déplacement des gaz contenus dans le canal intestinal au milieu de matières liquides.

**BORCET** (Burtscheid) (faubourg d'Aix-la-Chapelle). V. AIX-LA-CHAPELLE.

**BORD**. s. m. — *Bord isotherme*. V. ISOTHERME. || *Bord parotidien*. V. OS MAXILLAIRE. || *Bords d'une plaie, d'un ulcère*. Parties qui limitent une solution de continuité, et qui se continuent, d'autre part, avec les parties saines.

**BORDÉ, ÉE**. adj. — *Corps bordé*. Bandelette de substance blanche située en dedans de la concavité de la corne d'Ammon.

**BORDIGHERA** (Italie, province de Porto Maurizio). *Station d'hiver*, à 40 kilomètres de Nice; la ville est bâtie sur un promontoire qui avance dans la mer. Climat doux; air agité, mistral en mars. Température moyenne de l'hiver : 10°,6. Insolation prolongée. Indications : bronchite chronique, tuberculose sans caractère éréthique; rhumatisme et goutte chroniques, convalescence.

**BORGNE**. adj. [*cocles*, *unoculus*, *luscus*, μόνωψ, all. *einäugig*, angl. *one-eyed*, it. *monocolo*, esp. *tuerto*]. Qui n'a qu'un œil ou qui ne voit que d'un œil. || En anatomie, se dit de certains conduits qui n'ont qu'un orifice. — *Trou borgne* ou *épineux*. Trou situé à la face cérébrale de l'os frontal, sur la ligne médiane, à l'extrémité inférieure de la

crête coronale. — *Trou borgne de Morgagni*. V. LANGUE et FORAMEN. ‖ En chirurgie, *fistule borgne*. V. FISTULE.

**BORICINE.** s. f. Poudre blanche, soluble dans l'eau et dans la glycérine, obtenue par la combinaison du biborate de soude et de l'acide borique par parties égales; c'est un antiseptique qui n'est ni caustique ni toxique, et qu'on emploie principalement pour pratiquer l'antisepsie des muqueuses.

**BORINE.** s. f. Combinaison d'acide borique et de glycérine; antiseptique employé comme l'acide borique.

**BORIQUE.** adj. — *Acide borique* ($BoO^3$, ou, en atomes, $2BoO^3H^3$). Il existe dans la nature, libre ou combiné à la soude (V. BORATE *de soude*). On l'obtient en versant de l'acide sulfurique à 66° dans une solution chaude de borax : il se précipite par le refroidissement en écailles nacrées, d'un aspect gras. Il se dissout dans 25 parties d'eau froide, 3 d'eau bouillante, 15 d'alcool, 8 de glycérine : sa solubilité dans l'eau est augmentée par l'addition de biborate de soude, qui, dans la proportion de 5 grammes par litre d'eau, permet d'y tenir dissous 50 grammes d'acide borique. C'est un antiseptique moins énergique que l'acide phénique et que le sublimé, mais moins irritant ; son pouvoir antiseptique est faible, et sa solution saturée est incapable d'arrêter la putréfaction, ni aucune fermentation déjà commencée. A l'intérieur, où on l'employait jadis comme calmant (*sel sédatif de Homberg*), il est inusité. A l'extérieur, on s'en sert principalement dans la chirurgie infantile, dans les maladies des yeux, des oreilles, de la vessie, de l'urètre, du vagin, de l'anus, et dans la diphtérie ; plus rarement dans le pansement des plaies et des ulcères, où l'iodoforme, l'aristol, etc., lui sont supérieurs. Dans l'oreille, on insuffle l'acide borique pulvérisé. Ailleurs on se sert de la solution aqueuse à 3 ou 4 p. 100, tiédie au moment du besoin, en lotions, injections, irrigations dans la gorge, etc., ou de la pommade à un quart sur les surfaces irritées.

**BORNÉÈNE.** s. m. ($C^{20}H^{16}$). Essence incolore, plus légère que l'eau, volatile sans résidu, formant la partie liquide du camphre de Bornéo. Elle se trouve aussi dans la racine de valériane officinale, ou *baldriane*, avec des valérianates.

**BORNÉOL.** s. m. Le *camphre de Bornéo*. V. CAMPHRE.

**BORNIO** (Italie). *Eaux sulfatées calciques*, froides et chaudes, température : 16° à 40°. Altitude : 1300 à 1448 mètres. Établissement : 15 juin au 30 septembre. — *Station d'altitude* utilisée en été.

**BOROL.** s. m. Antiseptique puissant; se présente sous la forme de fragments irréguliers, incolores, ayant la transparence et l'aspect du verre; soluble dans cinq fois son volume d'eau; ni caustique, ni toxique. Usage externe : solution de 1 à 5 p. 100; usage interne : 10 à 50 gouttes d'une solution à 20 p. 100.

**BOROSALICYLIQUE.** adj. — *Acide borosalicylique*. Solution renfermant pour 1000 grammes d'eau, 12 grammes d'acide borique et 6 grammes d'acide salicylique; cette solution est employée comme antiseptique (Carcarro et Césaris).

**BOROSILICATE.** s. m. Combinaison d'un borate et d'un silicate. Les borosilicates sont *naturels* (tourmaline, axinite), ou *artificiels* (*B. de potasse et de chaux*, *de potasse et de plomb*, *de potasse et de zinc*, *de potasse et de baryte*, *de soude et de zinc*). Quelques-uns de ceux-ci sont la base de certains verres employés en optique.

**BORRÉRIE.** s. f. Genre de plantes herbacées ou suffrutescentes, des contrées chaudes de l'Amérique, de la famille des rubiacées. Plusieurs espèces (*B. verticillata*, Mey; *B. ferruginea*, DC.; *B. Poaya*, DC.) ont des propriétés évacuantes assez énergiques pour qu'on les ait substituées quelquefois dans le commerce à l'ipécacuanha annelé.

**BORROZAIL.** s. m. Maladie qui sévit parmi les peuples qui habitent le long de la rivière du Sénégal, et dont les symptômes sont analogues à ceux de la vérole.

**BORSZEK** (Autriche, Transylvanie). *Eaux bicarbonatées calciques ferrugineuses*; minéralisation totale 4gr,238, dont 2gr,454 de carbonate de chaux, 1gr,264 de soude, 1gr,140 de carbonate de magnésie, et 0gr,122 de carbonate de fer; température : 9°. Altitude : 800 mètres. Établissement : bains, douches.

**BOSSE.** s. f. [*gibbus*, ὕβωμα, all. *Höcker*, angl. *hump*, it. *gobba*, esp. *giba*]. En anatomie, éminence arrondie, large et lisse, qu'on voit à la surface des os plats; telles sont les *bosses frontales*, la *bosse nasale*, les *bosses pariétales* et la *bosse* ou *protubérance occipitale*, situées sur les os dont elles portent le nom. ‖ En pathologie, nom vulgaire d'une saillie résultant d'une déformation de la colonne vertébrale, des côtes et du sternum (V. CYPHOSE et GIBBOSITÉ). — Nom donné vulgairement aussi aux petites tumeurs qui surviennent à la suite des contusions, lorsqu'un os se trouve presque immédiatement sous-jacent aux téguments dans la région sur laquelle le coup a porté. Elles sont formées par le sang infiltré ou épanché dans le tissu cellulaire sous-cutané, et sont promptement dissipées par la compression, les résolutifs, etc. — *Bosse séro-sanguine*. V. SÉRO-SANGUIN.

**BOSSU, UE.** adj. Qui est atteint de gibbosité. V. ce mot et SCOLIOSE.

**BOSWELLIE.** s. f. V. ENCENS.

**BOT.** adj. [*bot* signifiait autrefois *mousse*, *tronqué*]. V. PIED *bot* et MAIN *bote*.

**BOTAL** ou **BOTALLI** (anatomiste italien qui vécut en France de 1561 à 1585). — *Trou de Botal*. V. TROU.

**BOTANIQUE.** s. f. [*botanica*, de βοτάνη, herbe; all. *Botanik*, angl. *botany*, it. et esp. *botanica*]. Science qui a pour objet la connaissance des végétaux, de leurs caractères, de leurs différences, et leur classification méthodique. V. BIOLOGIE et BIOTAXIE. — *Botanique agricole*. Étude des plantes et de leurs variétés, cultivées ou sauvages, qu'utilise l'économie agricole. — *Botanique médicale*. Étude des plantes, cultivées ou sauvages, dont on retire des médicaments.

**BOTANIQUE.** adj. [all. *botanisch*, angl. *botanical*, it. *botanico*]. Qui a rapport à la botanique. — *Géographie botanique*. V. GÉOGRAPHIE.

**BOTANISTE.** s. m. [*botanicus*, all. *Botaniker*, angl. *botanist*, it. et esp. *botanico*]. Celui qui cultive la botanique.

**BOTANOLOGIE.** s. f. [*botanologia*, de βοτάνη, herbe, et λόγος, discours]. Traité de botanique.

**BOTANOPHAGE.** adj. [de βοτάνη, plante, et φαγεῖν, manger]. Qui vit de végétaux.

**BOTHRIDIE.** s. f. Nom donné par de Blainville à un ver du python, voisin des bothriocéphales; ‖ Par les naturalistes, aux fossettes situées de chaque côté de la tête des bothriocéphales chez les adultes aussi bien que chez les larves.

**BOTHRIOCÉPHALE.** s. m. [de βόθριον, petite fosse, et κεφαλή, tête; all. *Grubenkopfwurm*, angl. *bothriocephalus*, it. *botriocefalo*]. Helminthe de l'ordre des Cestodes et de la famille des Bothriocéphalidés, caractérisé par une tête sans crochets, avec des fossettes latérales au lieu de ventouses (*bothridies*), et un corps très long, très déprimé, composé d'un grand nombre d'anneaux avec pores génitaux médians et ventraux. — Le *bothriocéphale large* ou de l'homme [*Bothriocephalus latus*, Bremser, 1819; *Dibothrium latum*, Diesing, 1850] a une tête allongée avec deux fossettes en forme de fente, un cou de longueur variable suivant le degré de contraction. Corps long, rubané; articles larges, quadrilatères, et non étroits, allongés comme

chez le ténia; ouvertures génitales au milieu de la face inférieure des articles, et non au bord, comme chez le ténia. Largeur, 12 à 15 millimètres; longueur, 7 mètres, plus ou moins. L'ovaire, contenu dans chaque anneau, zoonite ou proglottis (V. CESTODE), est situé à la face ventrale; l'utérus est un long tube très replié et contourné. L'orifice génital mâle de chaque anneau se voit exactement sur la ligne médiane du corps (fig. 85); le pénis est saillant au dehors.



Fig. 85. — *Bothriocéphale.*

L'orifice de l'oviducte est situé aussi sur le milieu, un peu en arrière, car chaque anneau est androgyne. Chez le ténia, c'est sur le côté des anneaux que se voient ces orifices. La couleur de l'animal est le blanc jaunâtre ou grisâtre; la portion moyenne des anneaux bien développés est roussâtre en raison de la teinte des ovaires, qui se voient par transparence. Le bothriocéphale est expulsé par portions plus ou moins longues, et non par proglottis isolés, comme cela a lieu pour le *Tænia saginata.* Il est principalement rendu vers la fin de l'hiver (février ou mars) ou la fin de l'automne (octobre ou novembre). Ses œufs sont pondus, contrairement à ce qui se passe chez le ténia; ils ont une forme ovale et non sphérique; ils sont d'une transparence parfaite, et munis d'une sorte d'opercule ou de couvercle qui se détache pour laisser sortir l'embryon. Les œufs encore contenus dans les portions expulsées ne laissent jamais apercevoir un embryon muni de crochets, comme les œufs du ténia, mais seulement les sphères de segmentation. Ce n'est que plus tard, quand les œufs sont dans l'eau, que l'embryon, couvert de cils, se montre dans leur intérieur avec ses six crochets. Voici les caractères qui distinguent les embryons du bothriocéphale de ceux du ténia : Leur forme est ovoïde; celle des embryons du ténia est un peu aplatie. Ils sont entourés d'une membrane couverte de cils qui leur permet de nager avec beaucoup de vivacité pendant huit jours environ. Le seul caractère commun aux deux embryons est que tous deux sont munis d'une couronne de six crochets. C'est l'eau qui sert de véhicule à cet embryon; pour qu'il puisse continuer son évolution, il faut qu'il soit avalé par certains poissons (Brochet, Lotte, Truite, Perche, etc.). Il se transforme alors en une larve appelée *plérocercoïde* qui se loge dans les muscles du poisson. Cette larve se distingue de celle du ténia, c'est-à-dire du cysticerque du tissu cellulaire, par l'absence d'une vésicule; celle-ci est remplacée par un appendice rubané dans lequel se développent plus tard les organes génitaux. Elle s'en distingue encore par l'absence de la couronne des crochets qui ont disparu, et par l'existence de deux fossettes latérales, comme chez l'adulte (bothridies). C'est en mangeant la chair d'un poisson contaminé que l'homme prend le bothriocéphale. Cet helminthe habite, comme les ténias, l'intestin grêle de l'homme; mais il se rencontre dans certains pays seulement. Rare en France, on ne le trouve guère que dans la Haute-Savoie; il est fréquent en Suisse et dans la Russie septentrionale; on l'a rencontré aussi en Belgique, en Hollande, en Suède, en Bavière, en Roumanie, enfin au Japon et au sud de l'Afrique. Il est accidentellement parasite du chien. On l'expulse par les mêmes moyens qu'on emploie contre le ténia. V. TÆNIA et TÆNIFUGE.

**BOTHRIOCÉPHALIDÉS.** s. m. pl. (*Bothriocephalidæ*). Famille de l'ordre des Cestodes, appartenant à la classe des Plathelminthes et à l'embranchement des Vers. Ces animaux, dont quelques-uns sont parasites de l'homme, sont caractérisés surtout par la situation de leurs orifices sexuels sur le milieu de la face ventrale de chaque segment : le type de cette famille est le *Bothriocéphale large* (V. ce mot).

**BOTHRION.** s. m. [βόθριον, de βόθρος, fosse, cavité; all. *Bothryon*]. Petit ulcère de la cornée, analogue à l'*argémon* (V. ce mot), mais plus profond que lui, et commençant de même par une phlyctène presque transparente, qui se rompt au bout de quelques jours et laisse une excavation qu'on ne distingue qu'en regardant l'œil de côté. L'injection vasculaire périkératique (V. KÉRATITE) disparaît peu à peu, ainsi que le larmoiement et la photophobie, avant que l'ulcération ait fait des progrès sensibles vers la guérison; souvent même elle reste sous forme de ciselure indélébile et constitue ce qu'on a appelé l'*encavure*.

**BOTHROPS.** s. m. La *vipère fer de lance* de la Martinique (*Bothros lanceolatus*, Wagler), très venimeuse.

**BOTRYOGENES** [de βότρυς, grappe, et γεννᾶν, engendrer]. — *Micrococcus botryogenes.* Coccus qui serait l'agent pathogène de la botryomycose; pour certains auteurs, il ne serait autre que le staphylocoque.

**BOTRYOMYCES** [de βότρυς, grappe, et μύκης, champignon]. Masse mûriforme qui constitue l'élément caractéristique de la *botryomycose*, et qui est considéré par certains auteurs comme un champignon parasite; pour d'autres, au contraire, il ne s'agirait pas là d'un champignon, mais d'un produit de réaction des tissus sous l'influence d'un microbe particulier (le *Micrococcus botryogenes*).

**BOTRYOMYCOSE.** s. f. Maladie caractérisée par la présence dans le pus ou dans les tissus enflammés de *botryomyces* (V. ce mot); elle est voisine de l'actinomycose; mais tandis que l'actinomyces est un champignon, la nature du botryomyces n'est pas encore nettement établie; pour certains auteurs, ce serait un produit de réaction des tissus sous l'action d'un micrococcus; le nom de *mycose* ne conviendrait pas alors à cette maladie. C'est une affection qui se rencontre surtout chez le cheval, où on lui donne encore le nom de *champignon de castration*; chez l'homme, on l'a signalée récemment comme donnant lieu à certaines tumeurs framboisiformes des doigts.

**BOTRYTIQUE.** adj. [de βότρυς, grappe]. En forme de grappe ou de chou-fleur. — *Ostéophyte botrytique* [*O. en chou-fleur* (Lobstein), *exostosis mali moris*, de Scarpa]. Celui qui a une surface subdivisée et mamelonnée comme les choux-fleurs.

**BOTRYTOSTÉOPHYTE.** s. m. L'*osteophyte botrytique*. V. BOTRYTIQUE.

**BOTTINE.** s. f. En orthopédie, appareil prothétique destiné soit à remplacer la totalité ou une partie du pied dans les cas d'amputation totale ou partielle de cet organe, soit à prévenir le retour ou l'apparition des difformités du membre inférieur, ou à faciliter la marche dans les cas de pied bot incurable et de paralysie des muscles de la jambe.

**BOTULIQUE.** adj. [de *botulus*, boudin]. *Poison botulique*. V. CHARCUTERIE.

**BOTULISME.** s. m. [de *botulus*, charcuterie]. Ensemble des accidents produits par l'ingestion de charcuterie avariée. Ces accidents ont été plus souvent observés en Allemagne qu'en France; ils paraissent dus à des produits toxiques qui se forment dans la putréfaction des viandes; Van Ermengen a isolé de conserves toxiques un microbe particulier, le *Bacillus botulinus*, germe anaérobie très virulent, qui serait la cause des phénomènes observés. Ceux-ci consistent en troubles gastro-intestinaux, allant de la simple indigestion à l'embarras gastrique fébrile, et revêtant parfois les allures de la fièvre typhoïde ou du choléra asiatique; la mort a été observée dans un certain nombre de cas. Le traitement consistera d'abord à vider l'intestin des substances nuisibles qu'il contient, à lutter contre l'intoxication en favorisant l'action des divers émonctoires; des boissons abondantes rendront surtout des services.

**BOUBA** ou **BUBA.** s. m. Nom vulgaire du *framboesia* chez les nègres à Rio-Janeiro. V. FRAMBŒSIA.

**BOUCAGE.** s. m. [*Pimpinella*, L., all. *Bibernell*, angl. *burnet*, *saxifrage*]. Genre de plantes ombellifères, J., dont trois espèces intéressent la médecine. 1° Le *boucage anis* ou *anis* (V. ce mot). 2° Le *boucage mineur*, ou *petit boucage* [*Pimpinella saxifraga*, L.], dont la racine, allongée, blanche, a une odeur de bouc (de là le nom de *boucage*), et une saveur âcre et aromatique. Stimulante et diurétique, elle a été employée contre la gravelle, ce qui l'a fait appeler *petit saxifrage*. Ses semences sont aromatiques et excitantes, comme celles de la plupart des ombellifères. 3° Le *boucage majeur* [*Pimpinella magna*, L.] a les mêmes propriétés.

**BOUCANAGE.** s. m. Dessiccation des viandes, du poisson, des légumes, etc., à la fumée d'un foyer. Les aliments boucanés se conservent longtemps.

**BOUCHARD** (Charles) (médecin français né en 1837). — *Ligne de Bouchard*. Ligne allant de l'ombilic au point le plus rapproché du rebord des fausses côtes gauches; cette ligne a une grande importance dans le diagnostic de la dilatation de l'estomac, et on peut affirmer que l'estomac est dilaté, quand le clapotement est perçu au-dessous de cette ligne. — *Nodosités de Bouchard*. Renflements osseux dont le siège exclusif est l'articulation phalango-phalanginienne des doigts, et qui se rencontrent fréquemment chez les dyspeptiques. V. DILATATION *de l'estomac*. — *Traitement de Bouchard*. Traitement de la fièvre typhoïde par l'hydrothérapie tiède et l'antisepsie générale et intestinale; les bains, donnés huit fois par jour, sont réglés à une température inférieure de 2° à la température centrale du malade et refroidis progressivement, sans jamais aller au-dessous de 30°; l'antisepsie générale est assurée par l'administration du calomel pris à la dose de 0gr,40, par fractions de 0gr,02, pendant quatre jours consécutifs; l'antisepsie intestinale est réalisée par un purgatif (15 grammes de sulfate de magnésie pris tous les trois jours), l'ingestion quotidienne à doses fragmentées de 4 grammes de naphtol et 2 grammes de salicylate de bismuth, et un lavement d'eau naphtolée répété matin et soir.

**BOUCHE.** s. f. [*os*, στόμα, all. *Mund*, angl. *mouth*, it. *bocca*, esp. *boca*]. Cavité située à la partie inférieure de la face, et dans laquelle se trouve logée la langue; elle est circonscrite en haut par la voûte palatine, en bas par la langue, en avant par les lèvres, en arrière par le voile du palais et le pharynx, et sur les côtés par les joues. — *Plancher de la bouche*. Portion de la cavité buccale sous-jacente à la partie libre de la langue : elle est essentiellement constituée par les muscles qui unissent la langue à l'os hyoïde et au maxillaire inférieur. — La facilité avec laquelle on peut habituellement explorer la cavité buccale, les parties qui la limitent et les organes qu'elle renferme (dents, gencives, canaux de Sténon et de Wharton, glandes sous-muqueuses, etc.), explique le grand nombre de signes que la séméiologie tire de cette inspection, et qui, souvent, sont l'indice de troubles des voies digestives : l'état de la chaleur, de la couleur, de l'odeur, du goût, les modifications sécrétoires, la présence d'exsudats, etc., doivent, à ce titre, être pris en considération. — Au point de vue pathologique, les parties constituantes de la bouche sont souvent, isolément ou ensemble, le siège d'*affections inflammatoires* ou *ulcéreuses*, simples ou spécifiques (V. CHANCRE, STOMATITE, SYPHILIS, ULCÈRE); les *plaies par armes à feu*, résultat fréquent de tentatives de suicide, présentent immédiatement une gravité exceptionnelle et laissent après elles la possibilité de déformations sérieuses; enfin le plancher de la bouche est souvent le siège de tumeurs, parmi lesquelles les *kystes dermoïdes*, les *lipomes*, les *tumeurs sanguines*, et surtout la *grenouillette* (V. ce mot), tiennent le premier rang. — *Algue de la bouche*. V. LEPTOTHRIX. — *Hémorroïdes de la bouche*. V. HÉMORROÏDES. ‖ Orifice extérieur de la cavité buccale. — *Bouches veineuses*, *bouches absorbantes*. Orifices qu'on supposait à tort exister sur les capillaires veineux et lymphatiques, et servir à l'absorption. V. ABSORPTION et INFECTION *putride*.

**BOUCHERIE.** s. f. V. ABATTOIR et VIANDE.

**BOUCHON.** s. m. — *Bouchon gélatineux*. V. CADUQUE et UTÉRIN (*Mucus*). ‖ En pathologie, V. MIGRATION.

**BOUCLEMENT.** s. m. V. INFIBULATION.

**BOUDIN.** s. m. V. CHARCUTERIE.

**BOUDIN** (médecin français, 1800-1867). — *Loi de Boudin*. Loi d'après laquelle il y aurait antagonisme entre l'impaludisme et la tuberculose. V. ANTAGONISME *des maladies*. — *Solution de Boudin*. V. SOLUTION *arsenicale*.

**BOUE.** s. m. [*cœnum*, βόρβορος, all. *Koth*, angl. *mud*]. — *Boue des couteliers*. V. TERRE CIMOLÉE. ‖ *Boue minérale* [*balnea cœnosa*, all. *Schlambämder*]. Limon qu'on trouve près des sources de quelques eaux minérales, et qui, imprégné des matières contenues dans les eaux, jouit de propriétés analogues aux leurs. Comme les eaux minérales, les boues sont thermales ou athermales; ferrugineuses, sulfurées, chlorurées sodiques, silicatées, calcaires; d'autres contiennent de l'acide carbonique ou sulfhydrique. ‖ En anatomie, *boue splénique*, la substance rougeâtre, pulpeuse, mêlée de sang, qui sort des cavités aréolaires de la rate. ‖ En chirurgie [all. *Eiter*, angl. *matter*, *corruption*, it. *marcia*], *boue purulente*, *pus boueux*, le pus épais, sanguinolent, du fond de certains abcès, la matière brunâtre, demi-liquide, visqueuse, de certains kystes de l'ovaire, etc.

**BOUFFÉE.** s. f. — *Bouffee de chaleur*. Sensation de chaleur à la face survenant rapidement et disparaissant de même ou peu à peu : elle est due à un mouvement congestif du sang vers la tête, pendant une digestion difficile, au début de la période de sueur d'un accès de fièvre, ou lorsque l'air respiré est confiné.

**BOUFFISSURE.** s. f. [*tumefactio mollis*, all. *Aufgedunsenheit*, angl. *swelling*, it. *gonfiezza*]. Intumescence molle et sans rougeur, plus ou moins étendue, formée par de la sérosité infiltrée dans le tissu lamineux sous-cutané. V. ENGORGEMENT et ŒDÈME.

**BOUGIE.** s. f. [ainsi dite par assimilation aux *bougies* de cire, dont le nom provient de la ville de Bougie, en Afrique; *candelula*, all. *bougie*, angl. *bougie*, it. *tenta incerata*, esp. *candelilla*]. Instrument qu'on introduit dans l'urètre, soit pour le dilater, soit pour porter un caustique sur quelque point de sa surface, soit pour explorer ou détruire les rétrécissements. On ne se sert plus des *bougies médicamenteuses*, dans la composition desquelles entrent des substances narcotiques, irritantes ou cathérétiques, qu'on incorpore avec une masse emplastique. On n'emploie plus que des bougies simples, dont la composition et la forme varient. — Au premier point de vue, on distingue les bougies en *molles* et en *rigides*. — Les *bougies molles* sont de cire, de matière emplastique, ou de gomme élastique. Les *bougies de cire* sont faites avec une bandelette de linge fin et serré, qu'on trempe dans la cire fondue, et qu'on roule entre deux corps polis. La plupart du temps elles sont pleines ; cependant on peut les rendre creuses, en roulant la bandelette sur une petite sonde flexible : elles portent alors le nom de *bougies-sondes*. Les *bougies emplastiques*, préparées avec un mélange de diachylon, de cire et d'huile d'olive, sont peu usitées; elles n'ont pas, comme les précédentes, l'avantage de prendre et de conserver l'empreinte des rétrécissements du canal. Les *bougies* dites de *gomme élastique* sont faites avec l'huile de lin épaissie par une longue ébullition, et rendue siccative au moyen de la litharge : on y ajoute du succin, de l'huile de térébenthine et du caoutchouc. Elles sont tantôt *pleines*, tantôt *creuses* ; dans ce dernier cas, elles diffèrent des sondes du même genre en ce qu'elles n'ont pas d'yeux, et que leur extrémité a une forme conique dans l'étendue de 2 centimètres et demi à 5. Les bougies dites *à boule* sont en gomme élastique et portent à leur extrémité un cône plus ou moins allongé ; elles servent à explorer l'urètre, dont les points rétrécis sont indiqués par un ou plusieurs soubresauts marqués sur la boule. On a fait des bougies et des sondes de *gutta-percha*, mais on les a vues se casser dans la vessie et dans l'urètre rétréci. — Les *bougies rigides* sont de métal, de baleine, d'ivoire ou de corde à boyau. Les *bougies métalliques*, en plomb ou en étain, ou mieux en maillechort ou en argent, doivent être maniées avec prudence, de peur de faire des fausses routes : polies et résistantes, graduées avec précision, elles sont employées avec avantage pour la dilatation des rétrécissements. Les *bougies de baleine* sont abandonnées. Les *bougies de corde à boyau* sont souvent difficiles à introduire ; elles exposent à faire des fausses routes; elles produisent, en se gonflant, une dilatation inégale et douloureuse ; on a de la peine à les retirer, et l'on n'y parvient pas toujours sans déchirer l'urètre. Les *bougies d'ivoire ramolli*, préférables à celles de corde à boyau, sont plus difficiles à introduire, et causent plus de douleur que les bougies de cire et de gomme élastique. — Par rapport à la forme, on distingue les bougies en *coniques*, *cylindriques* et *fusiformes*. Les *bougies coniques*, qui diminuent uniformément et progressivement de volume depuis un bout jusqu'à l'autre, sont nuisibles, en ce qu'elles agissent principalement sur la partie de l'urètre qui n'a pas besoin d'être dilatée. Les bougies dites *olivaires* sont préférables : ce sont des bougies coniques à bout renflé et oblong, faciles à diriger et très usitées pour l'exploration et la dilatation. Les *bougies cylindriques* sont celles dont on se sert le plus souvent; elles sont cylindriques jusqu'à 2 centimètres et demi environ de l'extrémité vésicale, et là diminuent peu à peu de volume, puis se terminent par un bout lisse et arrondi dont on peut changer la direction en courbant ou tortillant la pointe, ce qui permet presque toujours de franchir l'obstacle offert par un rétrécissement. Les *bougies fusiformes* ou *à ventre*, préconisées par Ducamp, offrent un renflement dont l'étendue et la situation doivent varier suivant la longueur et le siège du rétrécissement. On ne s'en sert plus. — La longueur des bougies doit être de 162 millimètres; leur volume varie depuis un demi-millimètre jusqu'à 9 millimètres; elles sont généralement graduées par numéros, de demi-millimètre en demi-millimètre : celles de Béniqué (en étain) sont graduées par tiers de millimètre, de façon à permettre une dilatation presque insensible. — Les bougies molles sont le meilleur moyen à employer contre les rétrécissements de l'urètre; elles causent peu de douleurs, s'accommodent bien aux courbures du canal, ne l'irritent ni par leur présence ni par leur séjour, et instruisent, par les empreintes qu'elles rapportent, de l'épaisseur et de la longueur des points rétrécis, ainsi que du degré de resserrement dont ils sont affectés ; elles permettent d'opérer avec lenteur et gradation une dilatation qui peu à peu change et modifie le mode de vitalité des parties, et elles mettent le malade à l'abri des fausses routes, des rétentions d'urine et des crevasses de l'urètre, qu'entraînent si souvent les violences exercées par la sonde ou les caustiques. Dans les cas ordinaires, le traitement se réduit à l'introduction journalière de bougies dont le volume croît depuis 1 millimètre jusqu'à 8 millimètres, que l'on gradue de manière à exercer une dilatation régulière, méthodique et progressive, et qu'on laisse séjourner, suivant les circonstances, depuis deux à trois minutes jusqu'à une demi-heure. C'est la *dilatation temporaire* de Civiale. — *Bougie armée* (E. Home), à l'aide d'un morceau de pierre infernale fixé à son extrémité, et *bougie cautérisante*. Elles font partie des *bougies médicamenteuses*. On leur a substitué les *porte-caustique* (V. ce mot), dont l'emploi est plus sûr.

**BOUILLAUD** (médecin français, 1794-1881). — *Lois de Bouillaud* : 1° Dans le rhumatisme articulaire aigu grave, la coïncidence d'une endocardite, d'une péricardite ou d'une endopéricardite est la règle, et la non-coïncidence, l'exception ; — 2° Dans le rhumatisme articulaire aigu léger, la non-coïncidence d'une endocardite, d'une péricardite ou d'une endopéricardite est la règle, et la coïncidence, l'exception.

**BOUILLIE.** s. f. [*sorbitio*, ῥόφημα, all. *Brei*, angl. *pap*, it. *farinata*, esp. *papilla*]. Sorte d'aliment qu'on prépare en délayant dans du lait un mélange de sucre et de fécule ou de farine, et soumettant le tout à l'action d'une chaleur convenable pour opérer le gonflement de la substance amylacée et son union avec le menstrue. V. SALEP.

**BOUILLON.** s. m. [*jusculum*, ζωμὸς, all. *Bouillion*, *Fleischbrühe*, angl. *broth*, it. *bolla*, *brodo*, esp. *caldo*]. Aliment liquide que l'on prépare en faisant bouillir dans de l'eau des substances animales, et le plus ordinairement de la chair de bœuf. La formule dont on se sert dans les hôpitaux de Paris est la suivante : viande crue, désossée, 1 kilogramme; eau, 4 litres; légumes verts, 400 grammes; sel, 10 grammes. La cuisson doit être menée très lentement et à feu très doux. Aussitôt que la température de l'eau s'est suffisamment élevée, une partie de l'albumine se coagule et vient nager à la surface du liquide, sous forme d'écume qu'on enlève facilement. Par l'influence de l'action prolongée de l'eau et de la chaleur, la musculine de la viande abandonne une matière albuminoïde; le tissu lamineux se liquéfie en partie sous forme de gélatine; une portion de sa graisse et celle des tubes nerveux se fondent, et viennent nager à la surface du liquide. Outre ces substances, le bouillon contient de la créatine, les autres principes cristallisables de la viande et des légumes, le chlorure de sodium ajouté, et des principes volatils dont les espèces ne sont pas déterminées. Il contient par litre de 7 à 9 grammes de sels d'origine minérale, de 12 à 14

de principes organiques, tant coagulables que cristallisables. Sa densité est ordinairement de 1 011 à 1 013. Il est neutre ou plus souvent rendu acide par du phosphate acide de potasse. — Le bouillon, ne renfermant presque pas de principes assimilables, n'est pas nourrissant; pris comme seul aliment, il ne fait que retarder la mort par inanition; mais il calme la soif et temporairement la faim, d'autant plus longtemps qu'il est plus riche en principes albuminoïdes : l'action en est plus grande s'il est fait avec du bœuf ou du cheval que s'il est préparé avec du veau ou du poulet. Avant le repas, il est toujours favorable à la digestion, parce que, surtout s'il est de saveur agréable, il suscite la sécrétion du suc gastrique qui se mêle aux aliments solides dès leur arrivée dans l'estomac. — *Bouillon américain.* Bouillon préparé de la façon suivante : dans une marmite en étain à fermeture hermétique, on met des couches alternatives de viande coupée et de légumes; on chauffe au bain-marie pendant six à sept heures, et on passe avec expression. — *Bouillon de colimaçon.* V. HÉLICE. — *Bouillon aux herbes* ou *tisane d'oseille composée* [*ptisana de acetosa composita*]. Feuilles fraîches d'oseille, 40 grammes; feuilles fraîches de laitue, 20 grammes; feuilles fraîches de cerfeuil, 10 grammes; sel marin, 2 grammes; beurre frais, 5 grammes; eau distillée, 1 000 grammes. Lavez les plantes; faites-les bouillir pendant une demi-heure à petit feu; ajoutez le sel et le beurre; passez (*Codex*, 1884). — *Bouillon instantané.* On le prépare de la façon suivante : on prend 500 grammes de bœuf entièrement maigre, on le coupe en morceaux; et on verse dessus un poids égal d'eau chaude à 60°; on fait infuser pendant une heure et on ajoute du sel. Le *thé-bœuf*, qui est une variété de bouillon instantané, se prépare d'une façon un peu différente (A. Robin) : on place dans un récipient à fermeture hermétique de petits cubes de viande crue dégraissée, on ajoute du bouillon, on ferme le tout hermétiquement, et on chauffe au bain-marie à 60° pendant deux à trois heures; on passe ensuite avec expression. — *Bouillon de Liebig* V. EXTRAIT *de viande.* — *Bouillon médicinal.* Bouillon préparé pour un but thérapeutique, et dans lequel on fait entrer des substances médicamenteuses : tels sont les bouillons de rouelle de veau, de mou de veau, de poulet, d'écrevisses, de tortue, de grenouilles, que l'on prépare au moyen de la coction prolongée pendant deux heures, à une douce chaleur, au bain-marie dans un vase d'étain couvert (128 gr. de substance animale par litre d'eau). — *Bouillon d'os.* Il est préparé suivant le procédé de Darcet, en traitant les os par l'acide chlorhydrique, pour en dissoudre les matières terreuses, lavant ensuite la gélatine qui reste, et la faisant cuire avec très peu de viande; il a été employé en place de bouillon ordinaire dans les grands établissements publics, et en particulier dans les hôpitaux. V. GÉLATINE. — *Bouillon pectoral.* Bouillon préparé avec moitié d'un poulet maigre, raisin de caisse, une poignée; amandes douces concassées, nº 12 à 20; salep, une cuillerée; dattes et jujubes, ãã nº 8; cerfeuil; eau, un litre. — *Bouillon sec.* V. TABLETTES *de bouillon.* ‖ *Bouillon de culture.* Liquide préparé en vue de cultiver une bactérie déterminée, d'étudier ses propriétés pathogènes ou autres (V. BACTÉRIE et CULTURE). Les bouillons les plus favorables sont ceux de chair de bœuf, de veau, de poule : leur composition doit varier avec chaque espèce de bactéries, dont la multiplication est modifiée par le moindre changement apporté aux proportions des éléments du liquide. Pour préparer le bouillon ordinaire, on fait macérer pendant quelques heures 500 grammes de viande de bœuf hachée dans un litre d'eau; on exprime, et on porte lentement le liquide à l'ébullition sur un feu doux, en agitant constamment; on laisse bouillir quelques minutes; puis on filtre sur un papier mouillé; on ajoute 10 grammes de peptone et 5 grammes de sel marin; on alcalinise avec de la lessive de soude; puis on porte le liquide à l'autoclave à 115° pendant un quart d'heure; on filtre de nouveau; on le répartit dans les vases de culture, et on le stérilise à l'autoclave à 115°, pendant un quart d'heure. Quand on veut avoir un *bouillon acide*, on neutralise le liquide exactement avec la soude, puis on ajoute une quantité connue d'acide lactique ou d'acide tartrique en solution titrée. Pour avoir du bouillon *glycosé*, on ajoute 1 à 2 p. 100 de glycose avant de porter à l'autoclave; le bouillon *glycériné* s'obtient en ajoutant 5 à 10 p. 100 de glycérine pure. Les bouillons diffèrent suivant la viande dont on s'est servi; le bouillon de cheval, par exemple, contient beaucoup de matières hydrocarbonées. Enfin on prépare aussi des bouillons avec des matières végétales, des macérations de foin par exemple. ‖ *Bouillon blanc* [*Verbascum thapsus*, L., all. *gemeines Wolkraut*, angl. *mullein, com's lungwort*, it. *tassobarbasso*, esp. *gordolobo*]. Plante bisannuelle très commune (scrofulariées, J.), dont les fleurs sont pectorales et béchiques, et les feuilles émollientes et légèrement calmantes.

**BOUILLY** (Georges) (chirurgien français, né en 1848). — *Opération de Bouilly.* Amputation du col de l'utérus par excision d'une partie de la muqueuse, en respectant la muqueuse des parties latérales pour éviter l'atrésie du col.

**BOULANGER.** s. m. Ouvrier qui prépare le pain en pétrissant ou en cuisant la pâte. Les observations médicales montrent que les ouvriers boulangers sont moins exposés aux affections rhumatismales et thoraciques que la théorie l'avait fait supposer en notant la dépense musculaire, les brusques changements de température et l'inspiration de poussières de farine auxquels ils sont soumis : mais ces circonstances agissent en les rendant aptes à subir d'une façon remarquable l'influence des épidémies.

**BOULE.** s. f. — *Boule de gomme.* V. SUCRE *de pomme.* — *Boules de Mars* [*globuli martiales*, all. *Eisenkugel*, *boules de Nancy*, parce qu'on en tirait beaucoup de cette ville]. Petites boules faites avec le tartrate de potasse et de fer, et la matière extractive des espèces vulnéraires. En agitant une de ces boules dans l'eau, on a un liquide d'un brun rougeâtre, *eau de boule*, que l'on emploie comme topique à la suite des coups, des chutes, des entorses. ‖ *Boule hystérique.* V. HYSTÉRIE.

**BOULEAU.** s. m. [*Betula*, L., all. *Birke*, angl. *birch*, it. *betulla*, esp. *abudul*]. Genre de plantes de la famille des amentacées, J., dont l'espèce *bouleau blanc* (*Betula alba*, L.) contient au printemps une sève abondante, sucrée et légèrement aigrelette, qui, fraîche, constitue dans le Nord une sorte de panacée universelle, et, fermentée, donne une liqueur alcoolique rafraîchissante. L'écorce passe pour fébrifuge et fournit, par la distillation, une huile pyrogénée qui sert à préparer et parfumer les cuirs de Russie. Les feuilles sont employées comme diurétiques, en décoction à la dose de 10 à 50 grammes par litre d'eau chaude; on se sert aussi de l'extrait alcoolique dont on donne huit à douze pilules de 0gr,20 par jour. Cet extrait alcoolique, pris à la dose de 1 gramme, possède des propriétés laxatives.

**BOULET.** s. m. [all. *Kanonenkugel*, angl. *ball*]. — *Vent du boulet.* V. VENT.

**BOULETTE.** s. f. V. BOURDONNET.

**BOULIMIE.** s. f. [*bulimia*, *bulimus*, βούλιμος, de βου, particule augmentative, et λιμὸς, faim; all. *Heisshunger*, angl. *bulimy*, it. *bulimo*]. Faim excessive, besoin de prendre une quantité d'aliments beaucoup plus grande qu'à l'ordinaire et qui ne peut s'expliquer par les lésions de la nutrition. C'est un symptôme de la dyspepsie, auquel se joignent souvent les perversions de l'appétit, pica, malacia, qui ne doivent pas être confondues avec la boulimie. V. GASTRALGIE et PICA.

**BOULIMIQUE.** adj. Qui se rapporte à la boulimie. V. MONOMANIE *boulimique.*

**BOULOU (LE)** (Pyrénées-Orientales). *Eaux bicarbonatées sodiques*; minéralisation totale : 6gr,9, dont 3gr,7 de bicarbonate de soude, et 1gr,9 de bicarbonates de chaux et de magnésie. Température : 16° à 17°. Altitude : 84 mètres. Bains, douches, boissons. 1er mai au 15 octobre.

**BOUNDOU.** s. m. V. IGAJA.

**BOUQUET.** s. m. En anatomie, *bouquet anatomique de Riolan*, ensemble des muscles et des ligaments qui s'attachent à l'apophyse styloïde du temporal : *stylo-glosse, stylo-hyoïdien* et *stylo-pharyngien.*

**BOUQUETIN.** s. m. [*Capra ibex*, L., all. *Steinbock*, angl. *wildgoat*, it. *stambecco*, esp. *cabro silvestre*]. Mammifère du genre des chèvres, dont le sang, séché au soleil et conservé sous forme de pains renfermés dans des vessies, était employé autrefois contre la pleurésie, la dysenterie, les luxations, etc., et avait reçu, à cause de ses prétendues propriétés, le nom de *manus Dei.*

**BOURBILLON.** s. m. [de *bourbe*, à cause de l'apparence : *ventriculus furunculi*, all. *Eterpfropf*, angl. *corruption*, it. *marcia*]. Corps filamenteux, blanchâtre et tenace, qui existe au centre des furoncles et des anthrax et qui est formé principalement par les fibres élastiques du tissu lamineux qui ne sont pas mortifiées. Entre elles se trouvent quelques faisceaux de fibres lamineuses encore reconnaissables, une substance amorphe granuleuse provenant des éléments anatomiques en voie de destruction, et des leucocytes en quantité beaucoup moindre que ne portent à le croire la couleur et la provenance du bourbillon.

**BOURBON-LANCY** (Saône-et-Loire). *Eaux chlorurées sodiques chaudes*; minéralisation totale : 2gr,27, dont 1gr,30 de chlorure de sodium ; température : 46° à 56° ; eaux chlorurées faibles se rapprochant des thermales simples. Boisson, mais surtout bains, piscine, douches, bains de vapeur. Altitude : 240 mètres. Indications : lymphatisme et scrofule, rhumatisme chronique, sciatique, affections de l'utérus et des annexes. Établissement : 15 mai au 15 septembre.

**BOURBON-L'ARCHAMBAULT** (Allier). *Eaux chlorurées sodiques chaudes*; minéralisation totale : 4gr,35, dont 2gr,24 de chlorure de sodium et 1gr,33 de bicarbonates alcalins; température : 52°; une source froide (12°,8) ferrugineuse et laxative, employée en boisson (source Jonas). Altitude : 270 mètres. Établissement : buvettes, bains, piscine, douches, boues. Indications : scrofule, rhumatisme chronique chez les lymphatiques; surtout paralysies consécutives à l'apoplexie cérébrale dans la période voisine de l'accident initial.

**BOURBONNE-LES-BAINS** (Haute-Marne). *Eaux chlorurées sodiques chaudes*; minéralisation totale : 7gr,54, dont 5gr,8 de chlorure de sodium, 0gr,40 de chlorure de magnésie, et 0gr,06 de bromure de sodium; température : 55° à 65°. Bains, douches, douches de vapeur, boues, boisson. Altitude : 304 mètres. Indications : eaux excitantes et reconstituantes; scrofule, rhumatisme chronique, paralysies (loin de l'apoplexie), sciatique. Deux établissements : l'un civil, et l'autre militaire ; 15 juin au 15 octobre.

**BOURBOUILLE.** s. f. Nom vulgaire du *Lichen tropicus.*

**BOURBOULE (LA)** (Puy-de-Dôme). *Eaux chlorurées bicarbonatées arsenicales chaudes*; minéralisation totale : 6gr,46951, dont 2gr,8 de chlorure de sodium, 2gr,8 de bicarbonate de soude, et 0gr,028 d'arséniate de soude (source Perrière) ; température : 56° ; mais il y a deux autres sources plus faiblement minéralisées et dont la température est de 19°. L'eau est employée en boisson, en commençant par un quart de verre et allant jusqu'à trois ou quatre verres, en bains généraux ou locaux, douches, pulvérisations, humages, inhalations. Altitude : 846 mètres. Indications : scrofule, angines granuleuses chroniques, bronchite chronique, tuberculose lente à forme non éréthique, rhumatisme chronique, goutte atonique, névralgies, eczéma chronique, psoriasis, lichen, diabète avec azoturie et autophagie. Établissements : 1er juin au 15 septembre. Les eaux de deux sources (Choussy et Perrière) sont transportées et se conservent bien.

**BOURDAINE, BOURGÈNE.** s. f. V. NERPRUN.

**BOURDON.** s. m. [all. *Drohne*, angl. *drone*, it. *pecchione, fuco*, esp. *zangano*]. — *Vrai bourdon* ou *bourdon proprement dit* (*Bombus lapidarius, hortorum, terrestris*). Hyménoptère apiaire volumineux, très velu, vivant dans des galeries souterraines, en sociétés peu nombreuses, composées de *mâles* dépourvus d'aiguillons, d'une *femelle* grande et armée, et d'*ouvrières* également pourvues d'aiguillons. Sa piqûre offre les mêmes dangers et réclame les mêmes soins que celle de l'abeille. — *Faux bourdon.* Mâle de l'abeille : il y en a 600 à 800 pour 20 000 à 30000 ouvrières dans une ruche et une seule femelle.

**BOURDONNEMENT.** s. m. [all. *Summen*, angl. *tingling*, it. *buccinamento degli orecchi*, esp. *zumbido*]. Bruit que font certains insectes, et particulièrement les *bourdons*, quand ils volent. — *Bourdonnement d'oreilles.* Bruit qu'on croit entendre, bien qu'il n'existe pas, avec les mêmes caractères que ceux du bruit produit par le vol d'un insecte ; c'est une hallucination, une sensation subjective de l'ouïe, dont l'intensité, la hauteur, le timbre varient, et qui peut se présenter sous forme de tintements, de sifflements, etc. Il y a des bourdonnements indépendants de toute lésion matérielle de l'appareil auditif et qu'on pourrait appeler *vasculaires* : les uns proviennent du retentissement de bruits artériels (anévrysmes carotidiens, congestions, hémorragies cérébrales, etc.) ; les autres semblent dépendre du courant sanguin au niveau du golfe de la veine jugulaire (anémie, chlorose, convalescence, etc.). Mais le plus souvent leur cause dépend d'une affection d'un des organes de l'ouïe, ayant pour effet d'obstruer le conduit auditif externe et de renforcer les vibrations produites par les bruits carotidiens, ou d'exercer une pression sur la membrane du tympan et d'augmenter la pression dans le labyrinthe, ou enfin d'agir sur les parties profondes de l'appareil (corps étrangers, bouchon de cérumen, tumeurs, rétrécissement, inflammation du conduit auditif externe ; phlegmasies de la membrane du tympan, catarrhe de la caisse, rétrécissement de la trompe d'Eustache, lésions du labyrinthe). Le traitement des bourdonnements varie avec la cause qui les engendre. — *Bourdonnement amphorique.* Son perçu à l'auscultation de la poitrine, et ressemblant au bourdonnement d'une abeille enfermée dans un vase : signe fréquent dans la bronchite capillaire.

**BOURDONNET.** s. m. [*pulvillus*, all. *Wicke, Bourdonnet*, angl. *dossil*, it. *stuello*]. Petit rouleau de charpie, ovoïde ou sphéroïde, du volume d'une noix, qu'on fait en roulant de la charpie entre les mains, et dont on se sert pour absterger le pus ou panser une plaie profonde. Quand les bourdonnets doivent être introduits profondément, on les lie par le milieu avec un fil qu'on laisse pendre au dehors, afin de retirer le bourdonnet plus facilement. Les *boulettes* de charpie ne diffèrent des bourdonnets que par leur volume moindre. Les bourdonnets de charpie sont remplacés presque constamment aujourd'hui par les tampons d'ouate hydrophile.

**BOURGEON.** s. m. [*gemma*, βλαστὸς, all. *Knospe*, angl. *bud*, it. *gemma*, esp. *yema*]. — En embryologie, *bourgeons frontaux, nasaux, maxillaires.* V. EMBRYON. || En pathologie, vulgairement *bourgeon*, bouton d'acné au visage de certaines personnes, qu'on dit alors être

*bourgeonnées.* V. Couperose. — *Bourgeons charnus* (*bourgeons celluleux* ou *vasculaires*). Petites saillies rougeâtres qui se développent à la surface des plaies suppurantes et en déterminent la cicatrisation. Ils se forment d'autant plus vite à la surface d'un tissu, qu'il est plus vasculaire; d'abord larges, mous et peu saillants, ils constituent bientôt par leur union une couche pourvue de vaisseaux sanguins. Ils sont composés : 1º d'une grande proportion de matière amorphe granuleuse; 2º de fibrilles du tissu lamineux de nouvelle génération, fusiformes et autres, entre-croisées ; 3º de cellules rondes, dites cellules embryonnaires, qui sont analogues aux petits leucocytes mononucléaires ou lymphocytes et se trouvent mélangés à quelques grands mononucléaires à noyau assez gros et pâle; 4º de capillaires. Ils augmentent de volume par production de nouveaux éléments qui s'ajoutent à ceux de même espèce dans toute l'épaisseur de leur masse, et non point seulement dans leur profondeur. Rudiments du tissu des cicatrices, ils sont couverts de pus à la surface, et peu à peu de quelques cellules épithéliales, qui bientôt, l'emportant en quantité sur le pus, forment une pellicule mince et blanchâtre d'épiderme continu avec celui de la peau. On dit alors qu'il y a *cicatrisation.* En même temps que se forme cette pellicule épidermique, les bourgeons s'affaissent, ce qui est dû à la disparition par résorption, molécule à molécule, lente mais énergique, de la matière amorphe, probablement aussi au départ des cellules mobiles, et, par suite, au rapprochement des éléments ayant forme de fibres, etc.; c'est ce qui détermine la rétraction et le resserrement des bords de la plaie, et a fait croire à tort à la contractilité des bourgeons charnus. La résorption, continuant après la cicatrisation, détermine la rétraction de la cicatrice. A l'époque où se forme la pellicule épithéliale, il naît des fibres élastiques et quelquefois des nerfs qu'on trouve dans la cicatrice et qui s'ajoutent aux éléments signalés plus haut. V. Cicatrice. — *Bourgeon du goût.* Petit corps ressemblant assez exactement à un ballon ou à une bouteille légèrement renflée, appartenant exclusivement à la muqueuse de la langue et étant le siège du sens du goût (fig. 86). Ces

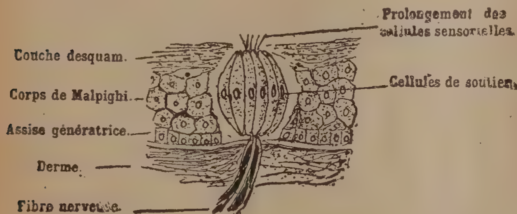



Fig. 86. — *Bourgeons* du goût.

corps sont situés sur les parties latérales des papilles calciformes, c'est-à-dire autour du fossé de circumvallation, et à l'extrémité libre de papilles fongiformes. Ils occupent la couche épithéliale de la muqueuse, la partie renflée reposant sur le chorion, tandis que la partie rétrécie ou col traverse les assises superficielles de l'épithélium et débouche à la surface libre de la muqueuse par un petit orifice appelé *pore gustatif*; par cet orifice s'échappe un petit bouquet de filaments, appelés *cils gustatifs.* Les bourgeons ou corpuscules du goût ont une hauteur de 70 à 80 μ. Ils sont formés essentiellement de deux ordres de cellules : les *cellules de soutènement* ou *cellules recouvrantes*, formant la paroi extérieure du corpuscule; elles sont allongées, ellipsoïdes, en tranches de melon, leur protoplasme légèrement granuleux renferme un gros noyau de forme lenticulaire; les *cellules gustatives* ou *sensorielles* se trouvent dans l'espace que circonscrivent les cellules de soutènement; elles sont longues et minces, et pourvues à leur partie moyenne d'un noyau volumineux, ovoïde; leur portion périphérique va en s'amincissant et se termine par un des cils qui traversent le pore gustatif; leur portion centrale se continue avec le cylindraxe d'une fibre nerveuse. Outre ces cellules, on trouve encore dans la partie centrale des bourgeons du goût, quelques cellules de soutènement, des fibrilles nerveuses terminées par des renflements en boudin, et un réseau de fibrilles.

**BOURGEONNANT, ANTE.** adj. — *Chancre bourgeonnant.* V. Syphilis.

**BOURGEONNÉ, ÉE.** adj. V. Bourgeon. — *Ulcère bourgeonné.* V. Ulcère *de l'utérus.*

**BOURGEONNEMENT.** s. m. V. Gemmation et Propagule. — *Bourgeonnement des plaies.* Production normale ou exagérée des *bourgeons charnus* à la surface des plaies. On le fait cesser par la cautérisation avec la pierre infernale, ou par une compression méthodique, quand il est exubérant.

**BOURRACHE.** s. f. [*Borrago officinalis,* L., all. *Borasch*, angl. *borage*, it. *borragine*, esp. *borraja*]. Plante annuelle, qui a donné son nom à la famille des borraginées, J. La tige est cylindrique, épaisse, charnue, succulente. Ses feuilles sont ovales, sinueuses, couvertes d'aspérités et de poils qui les rendent rudes au toucher. Ses fleurs, d'un bleu d'azur, sont en longs épis roulés au sommet des ramifications. La bourrache est employée comme diaphorétique, diurétique et dépurative, à cause de l'azotate de potasse qu'elle contient. On donne l'infusion des fleurs et des feuilles (10 gr., dans eau 1 kilogr.).

**BOURRE.** s. f. V. Artichaut.

**BOURRELET.** s. m. En anatomie, *bourrelet du corps calleux.* V. Calleux (*Corps*). — *Bourrelet cotyloïdien, bourrelet glénoïdien.* V. Cotyloïdien, Glénoïdien. — *Bourrelet muqueux de la lèvre.* V. Lèvre. — *Bourrelet de Huschke.* V. Oreille *interne.*

**BOURSE.** s. f. [all. *Schleimbeutel,* angl. *purse,* it. *borsa,* esp. *bolsa*]. — *Bourse-à-pasteur.* V. Thlaspi. ‖ En anatomie, *bourses*, nom donné vulgairement au *scrotum.* V. ce mot. — *Bourses muqueuses* ou *synoviales des tendons.* Petites capsules et gaines synoviales annexées aux tendons partout où ceux-ci éprouvent des frottements. Les unes sont vésiculaires, arrondies, et tiennent d'une part au tendon, de l'autre à la partie sur laquelle il glisse; d'autres sont vaginales, et forment, d'une part, une sorte de gaine autour du tendon, tandis que, de l'autre, elles tapissent un canal ligamenteux où il est renfermé. Elles sont tapissées intérieurement par un endothélium semblable à celui des séreuses véritables, et leur cavité renferme un liquide analogue à la synovie articulaire. — Les bourses tendineuses peuvent être le siège de lésions inflammatoires *aiguës* ou *chroniques.* Parmi les premières, l'une reste habituellement sèche, c'est la *crépitation douloureuse* des tendons ou *aï* (V. Aï); l'autre s'accompagne d'un *épanchement séreux aigu*, qui peut devenir purulent, et suit la marche habituelle des inflammations séreuses: le repos, les résolutifs, suffisent à amener la guérison; s'il se forme du pus, il faut pratiquer une incision suffisante pour en faciliter l'écoulement et laver la cavité avec des liquides antiseptiques pour prévenir l'apparition d'un phlegmon diffus. L'inflammation chronique détermine la formation d'un épanchement simplement séreux, ou renfermant, en plus de la sérosité, des corpuscules dits *grains riziformes* ou *hordéiformes*, qui sont adhérents aux parois de la synoviale sous forme de franges, ou libres dans la cavité et détachés des franges par suite des mouvements du poignet, de la main et des doigts, dont la face palmaire est le siège exclusif de cette affection : les éléments de ces corps sont de la matière amorphe abondante, granuleuse,

parsemée de noyaux fibro-plastiques et de quelques fibres fusiformes et lamineuses (Michon et Ch. Robin). Leur présence donne lieu à une tumeur qui gêne les mouvements, cause quelquefois des douleurs névralgiques, et, au toucher, produit une sensation de crépitation due au frottement des *grains*. La tumeur doit être ponctionnée et traitée par l'injection iodée, si elle se vide bien et a des parois peu épaisses; sinon, on est forcé d'en venir à l'incision, à l'ablation des franges, opération grave, même en s'entourant de toutes les précautions antiseptiques. C'est aussi à l'incision qu'on est souvent obligé de recourir quand les gaines synoviales présentent des fongosités (*synovite fongueuse*), dont la dissection est délicate, difficile et dangereuse. Une autre forme d'hydropisie des bourses tendineuses est celle qui est ordinairement décrite sous le nom de *ganglion* (V. GANGLION). — Les plaies de ces bourses, et surtout leurs plaies contuses, présentent une grande gravité et exigent une surveillance attentive à cause des phénomènes d'inflammation et de suppuration qu'elles déterminent dans les parties voisines et que l'irrigation continue est apte à prévenir : dès que le pus apparaît, il faut lui donner une issue facile pour éviter les *fusées purulentes*. — *Bourses muqueuses, séreuses* ou *synoviales sous-cutanées accidentelles* ou *des saillies osseuses*. Petites poches à face interne lisse, à paroi plus ou moins épaisse formée de tissu lamineux, à cavité humectée d'un liquide séreux analogue à la synovie, mais moins visqueux. Elles se développent sur les points où la peau, recouvrant immédiatement l'os, se prête à un glissement fréquent, ou est exposée, dans certaines professions, à des frottements ou pressions habituelles (rotule, olécrâne, trochanter, omoplate, malléoles, etc.). Elles sont assez souvent le siège d'inflammation (V. HYGROMA) et d'épanchements sanguins. Ceux-ci sont la conséquence d'une contusion des bourses séreuses, qui tantôt amène immédiatement une inflammation de la poche, concomitante à l'épanchement du sang, détermine seulement cet épanchement, qui pourra plus tard développer un travail inflammatoire; les topiques froids et résolutifs, la compression, l'immobilité et quelques pressions douces amènent ordinairement la résorption : si celle-ci est incomplète ou s'il se développe un travail inflammatoire, il faut inciser la poche et la vider des caillots ou du pus qu'elle contient. — *Bourse prérotulienne*. V. PRÉROTULIEN. — *Bourse séreuse de Fleischmann*. V. GRENOUILLETTE. || En chirurgie, *bourse*, bandage en forme de poche, destiné à contenir une partie malade. Quand la bourse soutient en même temps cette partie et empêche les tiraillements qu'occasionnerait son volume ou son poids, elle prend le nom de *suspensoir*. V. ce mot.

**BOURSOUFLEMENT.** s. m. **BOURSOUFLURE.** s. f. V. BOUFFISSURE, EMPHYSÈME.

**BOUSSINGAULTIA BASELLOIDES.** Plante de la famille des chénopodées-basellacées, qui croît aux Antilles. Les racines possèdent des propriétés styptiques que l'on a utilisées dans le cas d'hémorragie utérine après l'accouchement. On emploie alors une décoction de 90 grammes de racines dans 500 grammes d'eau, à prendre par tasses; une à trois tasses par jour, suivant la gravité du cas.

**BOUT DE SEIN.** s. m. [all. *künstliche Brustwarze*]. Instrument de caoutchouc ou d'ivoire ramolli, destiné à former le bout du sein chez les nouvelles accouchées, ou à préserver le mamelon malade. || Mamelon artificiel ajusté au goulot du *biberon*. V. ce mot.

**BOUTET.** s. m. La *nigelle*. V. ce mot.

**BOUTON.** s. m. [all. *Knospe*, angl. *bud*, it. *bottone*, esp. *boton*]. — *Bouton d'argent*. La *ptarmique* et les *renoncules* et *anémones* à fleurs blanches. — *Bouton noir*. La *belladone*. — *Bouton d'or*. Nom de la *renoncule âcre* commune dans les prés; fruit terminé par une pointe raide. Elle partage les propriétés des *renoncules*. V. ce mot. || En pathologie, *bouton* [ἴονθος, all. *Beule, Finne*, angl. *pimple*, it. *pinna*]. Nom donné vulgairement à une petite élevure cutanée, isolée, arrondie, à peine douloureuse, se dissipant spontanément par une desquamation furfuracée; c'est surtout aux manifestations de l'*acmé* qu'on applique cette dénomination; mais on l'étend : à la *papule*, qui est solide; à la *pustule*, qui renferme du pus; et à la *vésicule*, qui contient une humeur séreuse. — *Bouton d'Alep*, ou *de Bagdad*, *de Biskra*, *de Gafsa*, *de Delhi*, *du Nil*, *des Zibans*, *d'Orient*, *des pays chauds*, etc., *bouton d'un an*, *chancre du Sahara*. [all. *Beule von Alep*, angl. *Aleppo evil*, it. *gavocciolo d'Aleppo*]. Affection contagieuse, endémique en Algérie, en Égypte, en Syrie, et dans l'Hindoustan, caractérisée par l'apparition, sur les parties découvertes, d'une papule aboutissant peu à peu à l'ulcération; elle est inoculable et auto-inoculable; sa période d'incubation est variable de trois jours à un mois; elle peut même être de plusieurs mois, et la maladie ne se montrer que quand le malade a quitté le pays où il a été contaminé. Elle commence par une papule reposant sur une base rouge, recouverte de lamelles blanches, sèches, qui desquament; puis cette papule augmente d'étendue, se recouvre de points jaunâtres et s'ulcère; l'ulcération peut avoir des dimensions variables, de quelques millimètres jusqu'à 8 et 10 centimètres; elle se recouvre d'une croûte jaune brunâtre, est humide, et laisse écouler un liquide purulent. Cette période dure cinq à six mois, et même un an; enfin arrivent la dessiccation et la formation d'une cicatrice indélébile et le plus souvent difforme. Tantôt il n'existe qu'un seul bouton, qu'on appelle alors *bouton mâle*, tantôt il en existe un certain nombre de volumineux, autour desquels sont groupés d'autres plus petits : cette variété est désignée sous le nom de *bouton femelle*. Aucun traitement n'a, jusqu'à ce jour, influé d'une manière notable sur la durée ou la marche de cette maladie; aussi se borne-t-on à des applications antiseptiques, et à garantir du contact de l'air la partie malade. Du reste, cette maladie, si bornée dans sa forme, puisqu'elle consiste le plus souvent en un seul bouton, ne paraît pas offrir de danger, mais elle peut se compliquer de lymphangites, de phlébites ou d'érysipèle. — *Bouton d'Amboine*. Le *frambœsia*. V. ce mot. || *Bouton diaphragmatique*. Guéneau de Mussy a donné ce nom à un point situé à l'intersection de deux lignes, dont l'une continuerait la partie osseuse de la dixième côte, et dont l'autre prolongerait le bord externe du sternum; la douleur déterminée par la pression de ce point est un signe de pleurésie diaphragmatique; cette douleur est due à l'excitation du nerf phrénique. || En chirurgie, *bouton*, instrument consistant en une tige d'acier, longue de 18 à 21 centimètres, garnie sur sa longueur d'une crête, et terminée à l'une de ses extrémités par un bout olivaire. Cet instrument sert, dans l'opération de la taille, de sonde et de conducteur des tenettes. Son autre extrémité, en forme de curette, sert pour s'assurer, après l'extraction de la pierre, s'il n'en reste pas quelques fragments. — *Bouton anastomotique*. Appareil destiné à pratiquer des anastomoses viscérales : *entéro-anastomoses*, *cholécystentérostomie*, etc. Les principaux sont les boutons de Murphy et de Chaput. V. CHAPUT et MURPHY. — *Bouton de feu*. V. CAUTÉRISATION.

**BOUTONNÉ, ÉE.** adj. Se dit de tout instrument dont la pointe est terminée par un bout olivaire.

**BOUTONNEUX, EUSE.** adj. Qui a l'aspect d'un bouton, qui est chargé de boutons. — *Rougeole boutonneuse*. Celle dans laquelle les taches morbilleuses sont saillantes et comme papuleuses. V. ROUGEOLE.

**BOUTONNIÈRE.** s. f. Incision faite à l'urètre dans la région périnéale ou au niveau de la verge. V. URÉTRO-

TOMIE. || Par extension, incision des parois d'une cavité quelconque, normale ou morbide. || En anatomie pathologique, déchirure étroite d'une capsule articulaire ou écartement de faisceaux musculaires, bridant l'extrémité luxée d'un os et nuisant à la réduction.

**BOWDICHIA.** s. f. V. ALCORNOQUE.

**BOWMAN** (sir William) (physiologiste anglais, 1816-1892). — *Disques de Bowmann.* Disques dont la superposition forme la fibre musculaire; si l'on traite, en effet, les fibres musculaires par l'acide acétique, l'acide chlorhydrique, le carbonate de potasse, le suc gastrique, on fait apparaître une striation transversale; ces stries, qui occupent toute la largeur de la fibre, la décomposent en une série de disques à faces parallèles; il y a des disques épais et des disques minces, des disques clairs et des disques obscurs. La striation longitudinale de la fibre divise les disques de Bowman en un certain nombre d'éléments, les *sarcous elements* de Bowman. V. MUSCULAIRE (*Fibre*).

**BOX-BERRY.** s. f. V. GAULTHÉRIE.

**BOYAU.** s. m. [all. *Darm*, angl. *gut*, it. *budello*, esp. *tripa*]. Mot populaire synonyme d'*intestin*.

**BOZZOLO** (Camille) (médecin italien, né en 1845). — *Signe de Bozzolo.* Pulsations visibles au niveau des narines; c'est un signe que l'on rencontre dans certains cas d'anévrysmes de l'aorte thoracique.

**BRACHIAL, ALE.** adj. et s. [*brachialis*, *brachiæus*, de *brachium*, bras; angl. *brachial*, esp. *braquial*]. Qui appartient au bras. — *Aponévrose brachiale.* Aponévrose qui fait suite à celle de l'épaule et de l'aisselle et se continue avec celle de l'avant-bras : elle reçoit des expansions des tendons des grand dorsal, grand pectoral et deltoïde, et enveloppe les muscles du bras. De sa face profonde se détachent deux *cloisons intermusculaires*, externe et interne, allant aux bords correspondants de l'humérus, et limitant avec cet os deux gaines musculaires, postérieure et antérieure. — *Artère brachiale.* V. HUMÉRAL. — *Muscle brachial antérieur* [*huméro-cubital*, Ch.]. Situé à la partie antéro-inférieure du bras, au-devant de l'articulation du coude, il s'attache, en haut, au bord antérieur et aux faces interne et externe de l'humérus, et, inférieurement, à l'apophyse coronoïde du cubitus. — *Muscle brachial postérieur.* V. TRICEPS. — *Plexus brachial.* Plexus nerveux formé par l'enlacement des branches antérieures des quatre dernières paires cervicales et de la première dorsale : il s'étend depuis la partie latérale inférieure du cou jusqu'à la partie supéro-interne du creux de l'aisselle. Supérieurement, il répond aux apophyses transverses cervicales, et occupe ensuite l'angle interne du triangle susclaviculaire; au niveau de la clavicule, il est situé entre cet os et la première côte; dans sa portion axillaire, il répond en avant aux muscles pectoraux, en arrière au grand dentelé et au sous-scapulaire, en haut au tendon de ce muscle et à l'articulation de l'épaule, en bas à l'aponévrose axillaire. D'abord située au-dessous et en avant du plexus, l'artère sous-clavière lui devient ensuite antérieure, et passe au milieu des nerfs qui le forment au niveau du creux axillaire; la veine sous-clavière est séparée du plexus par l'artère correspondante, et, plus haut, par le scalène antérieur. Il s'anastomose avec le plexus cervical par une branche qui descend de la quatrième cervicale à la cinquième, avec le grand sympathique par un ou deux filets qui vont de la cinquième et de la sixième paire au ganglion cervical moyen, et par quatre autres filets qui se détachent des sixième, septième, huitième cervicales et première dorsale et vont au nerf vertébral, branche du ganglion cervical inférieur, enfin avec le deuxième nerf intercostal par un rameau qui va de ce nerf à la première dorsale. Il fournit des branches *collatérales*, musculaires, sus- et sous-scapulaires, et des branches terminales qui sont au nombre de six, l'*axillaire*, le *cutané*, le *musculo-cutané*, le *radial*, le *cubital* et le *médian* (V. ces mots). Les *paralysies* du plexus brachial peuvent résulter d'une lésion portant sur le plexus proprement dit, sur les branches d'origine ou sur des troncs qui s'en détachent. Ces paralysies sont : soit des *paralysies associées* de deux ou trois nerfs du membre supérieur, soit, quand la lésion intéresse les troncs qui constituent le plexus, des *paralysies radiculaires*. V. RADICULAIRE (paralysie).

**BRACHIO-CÉPHALIQUE.** adj. et s. [*brachio-cephalicus*, esp. *braquio-cefalico*]. — *Tronc artériel brachio-céphalique* ou *innominé*, ou *artère innominée*. Artère qui naît de la partie antérieure de la convexité de la crosse de l'aorte, et se termine au niveau de la fossette sus-sternale, près de l'extrémité interne de la clavicule droite en se divisant en *carotide primitive* et *sous-clavière droites*. Chez quelques sujets maigres, et chez les vieillards, elle déborde de 6 à 8 millimètres l'extrémité supérieure du sternum. Oblique de bas en haut et de dedans en dehors, elle répond, en avant, au tronc veineux brachio-céphalique droit qui en croise la direction, et aux muscles sterno-hyoïdien et sterno-thyroïdien, qui la séparent du sternum. En arrière, elle est en rapport avec la trachée et le nerf pneumogastrique droit; en dehors, avec la plèvre droite; en dedans, la carotide primitive gauche en est séparée par la trachée. Elle ne fournit aucune branche collatérale, si ce n'est l'*artère thyroïdienne de Neubauer* dans des cas rares. Le seul intérêt pathologique de l'artère innominée est fourni par l'étude de ses anévrysmes, qui sont assez fréquents parce que le voisinage du cœur donne une grande force à la colonne sanguine qui frappe ses parois : la guérison spontanée est extrêmement rare, et le nombre des cures n'est guère augmenté par la thérapeutique chirurgicale; c'est par la ligature de la carotide primitive, suivie de la compression et même de la ligature de la sous-clavière, que l'intervention active pourrait se faire. — *Veine brachio-céphalique* [*veine innominée, tronc veineux brachio-céphalique*]. Tronc veineux formé par la réunion de la jugulaire interne et de la veine sous-clavière, et constituant la veine cave supérieure par sa fusion avec celui du côté opposé. La veine brachio-céphalique *du côté droit*, longue de 3 centimètres environ, répond en arrière au tronc artériel brachio-céphalique qui lui est parallèle; en avant, à l'extrémité interne de la clavicule et à l'articulation sterno-claviculaire; en bas, au sommet du poumon; en haut, à la couche musculaire de la région sous-hyoïdienne. Celle *du côté gauche* est moins oblique et plus longue (5 à 6 cent.) que la droite, à cause de la situation, à droite de la ligne médiane, de la veine cave, qu'elle concourt à former avec la précédente en s'unissant à celle-ci à angle droit; elle est en rapport, en arrière, avec la partie supérieure de la crosse aortique et avec les artères auxquelles celle-ci donne naissance; en avant, avec la clavicule gauche, le sternum et les muscles qui s'y insèrent.

**BRACHIO-CUBITAL, ALE.** adj. et s. m. [*brachio-cubitalis*]. — *Ligament brachio-cubital.* Le ligament latéral interne de l'articulation huméro-cubitale.

**BRACHIO-RADIAL, ALE.** adj. et s. m. [*brachio-radialis*]. — *Ligament brachio-radial.* Le ligament latéral externe de l'articulation huméro-cubitale.

**BRACHIOTOMIE.** s. f. [de βραχίων, bras, et τέμνειν, couper]. Amputation du bras. || En obstétrique, l'utilité de la *brachiotomie* comme premier temps de l'embryotomie dans les présentations vicieuses est généralement contestée; pourtant un certain nombre d'accoucheurs regardent l'opération comme utile et même indispensable dans les cas exceptionnels où la version ne peut être exécutée.

**BRACHYCARDIE.** s. f. [de βραχὺς, court, et καρδία, cœur]. Lenteur du rythme cardiaque.

**BRACHYCÉPHALE.** adj. et s. [de βραχὺς, court, et κεφαλή, tête]. Race d'hommes dont la boîte cranienne, vue d'en haut, présente la forme d'un œuf, mais tronquée et arrondie en arrière; sa plus grande longueur ne dépasse pas sa plus grande largeur (qui est en arrière) de plus d'un huitième, ou comme 8 : 7 (Retzius). Au lieu d'être ronde, leur tête paraît carrée, à coins arrondis, l'extrémité antérieure plus petite que la postérieure. Ils se subdivisent en *orthognathes* et en *prognathes*. 1° *Brachycéphales orthognathes*. Ce sont : les Lapons, Slaves, Russes, Polonais, Avares, Hongrois, Turcs, Tchoudes, ou Finnois, pour l'Europe; Samoyèdes, Iakoutes, Tchoudes, Avares, Turcs, Afghans et Persans, pour l'Asie; Tagalernes et Manilles, pour les mers du Sud; il n'y en a pas en Afrique; Astœkers (Aztèques?) et Mexicains? pour l'Amérique septentrionale; Chincas et Péruviens? pour l'Amérique méridionale; 2° *Brachycéphales prognathes* (il n'y en a pas en Europe ni en Afrique): Tartares, Mongols, Kalmouks et Malais, en Asie; Otaïtiens, Papous, Malais, dans les mers du Sud; Natchez, Czekz, Séminoles, Eurhées, Iowas, dans l'Amérique septentrionale; Charruas, Puelches, Araucanes, Nouveaux-Péruviens, Incas, pour l'Amérique méridionale. V. DOLICHOCÉPHALE, ORTHOGNATHE et PROGNATHE.

**BRACHYDACTYLIE.** s. f. [de βραχὺς, court, et δάκτυλος, doigt]. Vice de conformation dans lequel les doigts n'ont pas leur longueur et leur développement normaux.

**BRACHYGNATHE.** adj. et s. m. [de βραχὺς, court, et γνάθος, mâchoire]. Celui qui présente l'anomalie caractérisée par la brièveté d'une ou deux mâchoires.

**BRACHYMÉTROPE.** adj. [de βραχὺς, court, μέτρον, mesure, et ὤψ, œil]. Se dit de l'œil dont le foyer de l'appareil dioptrique est en arrière du plan de vision distincte.

**BRACHYMÉTROPIE.** s. f. État de l'œil brachymétrope, qui a pour résultat la *myopie* (Donders).

**BRACHYNOSE.** s. f. Brièveté morbide des organes.

**BRACHYPNÉE.** s. f. [*brachypnœa*, de βραχὺς, court, et πνοιή, haleine, respiration; esp. *braquipnœa*]. Respiration courte.

**BRACHYPOTE.** adj. et s. [*parum bibulus*, de βραχὺ, peu, et πότης, buveur]. Qui boit peu.

**BRADYARTHRIE.** s. f. [de βραδὺς, lent, et ἄρθρον, articulation]. Lenteur dans l'articulation des mots. Synonyme de *bradylalie*.

**BRADYDIASTOLIE.** s. f. [de βραδὺς, lent, et diastole]. Allongement plus ou moins considérable de l'intervalle qui sépare le deuxième bruit du cœur du premier, et qui correspond à la diastole.

**BRADYCARDIE.** s. f. [de βραδὺς, lent, et καρδία, cœur]. V. STOKES-ADAMS (*Maladie de*).

**BRADYESTHÉSIE.** s. f. [de βραδὺς, lent, et αἴσθησις, sensibilité]. Lenteur dans la perception des sensations.

**BRADYFIBRINE.** s. f. [de βραδὺς, lent, et *fibrine*; it. *bradifibrina*] (Poll). *Fibrine* qui se coagule tardivement.

**BRADYGLOSSIE.** s. f. [de βραδὺς, lent, et γλῶσσα, langue]. Brièveté de la langue. || Lenteur de la parole.

**BRADYGLOTTE.** adj. et s. Qui a la langue courte. || Qui parle lentement.

**BRADYLALIE.** s. f. [de βραδὺς, lent, et λαλιά, parole]. Synonyme de *bradyarthrie* (V. ce mot).

**BRADYLOGIE.** s. f. [de βραδὺς, lent, et λόγος, discours]. Lenteur ou difficulté dans l'expression orale.

**BRADYPEPSIE,** et non **BRADYSPEPSIE.** s. f. [*bradypepsia*, de βραδὺς, lent, et πέψις, coction; it. et esp. *bradipepsia*]. Digestion lente et difficile.

**BRADYPHASIE.** s. f. [de βραδὺς, lent, et φάσις, parole]. Lenteur et difficulté dans la prononciation des mots; ce signe marque souvent le début de la paralysie générale progressive.

**BRADYPNÉE.** s. f. [de βραδὺς, lent, et πνοιή, respiration]. Respiration lente.

**BRADYSPERMATISME.** s. m. [*bradyspermatismus*, de βραδὺς, lent, et σπέρμα, sperme; it. et esp. *bradispermatismo*]. Émission lente et difficile du sperme.

**BRADYTROPHIE.** s. f. [de βραδὺς, lent, et τροφή, nourriture]. Ralentissement de la nutrition (Landouzy), cause première des maladies dites arthritiques.

**BRADYURIE.** s. f. [de βραδὺς, lent, et οὐρεῖν, uriner]. Pissement lent.

**BRAGANTIE.** s. f. [*Bragantia*, Lour.]. Genre d'aristolochiées de l'Asie et de Java, amères, toniques et antipsoriques.

**BRAGUE (LA).** s. f. V. SCROTUM.

**BRAI.** s. m. [all. *Theer*, angl. *pitch and tar*, it. *catrame*]. — *Brai gras naturel*. Sorte de bitume retiré de l'asphalte. — *Brai gras artificiel*. Mélange de goudron, de brai sec et de poix grasse. — *Brai liquide*. Le *goudron*. — *Brai sec*. L'*arcanson*.

**BRAIDISME.** s. m. [du nom de James Braid, médecin anglais (1795-1860), qui le premier donna le moyen de provoquer le sommeil somnambulique]. Synonyme d'*hypnotisme*.

**BRAISE.** s. f. [all. *Kohlenglut*, angl. *live coal*, it. *bragia*, esp. *brasa*]. Charbon résultant de la combustion incomplète du bois et susceptible de brûler de nouveau. En brûlant dans une chambre complètement fermée, la braise produit des gaz malfaisants (V. OXYDE *de carbone*) dont on n'empêche la production ni en plaçant un morceau de fer sur le brasier, ni en couvrant celui-ci de cendres; c'est aussi une erreur de croire qu'on évite tout danger en ne rentrant dans la chambre qu'après l'extinction de la braise.

**BRANCARD.** s. m. V. SECOURS *publics*.

**BRANCARDIER.** s. m. — *Brancardiers militaires*. Militaires chargés, à l'exclusion de tous les autres, de relever et d'enlever les blessés sur le champ de bataille à l'aide de brancards; introduits sous forme de compagnies régimentaires par Percy (1808). On demande la reconstitution de ces compagnies, tant par humanité que pour éviter la désorganisation des combattants, quand ceux qui prétextent le transport d'un blessé à l'ambulance abandonnent leurs rangs.

**BRANCHE.** s. f. [*ramus*, κλάδος, all. *Ast*, angl. *branch*, it. et esp. *ramo*]. En anatomie, divisions principales des vaisseaux et des nerfs. Les *rameaux* sont les divisions des branches; les *ramuscules*, les divisions des rameaux. — *Branches du pubis*, *branches de la mâchoire*, *branches* ou *racines de la verge*, etc., prolongements qui se distinguent du corps d'un os ou d'un organe par un volume moindre et une direction différente. || *Branche de ciseaux*. V. CISEAU. — *Branche mâle* ou *femelle du forceps*. V. FORCEPS.

**BRANCHE-URSINE** ou **BRANCURSINE.** s. f. V. ACANTHE.

**BRANCHIAL, ALE.** adj. [*branchialis*, esp. *branquial*]. Qui a rapport aux branchies. — *Arc branchial*. V. EMBRYON.

**BRANCHIE.** s. f. [*branchia*, βράγχια, all. *Kieme*, angl. *gill*, it. *branchie*, esp. *branquias*]. Organe respiratoire de tous les animaux qui puisent dans l'eau l'air nécessaire à l'entretien de leur vie.

**BRANCHIOMÈRE.** s. m. [de branchie et μέρος, partie]. En embryologie, segment du feuillet moyen que l'on trouve dans chaque arc branchial, et qui engendre des muscles spéciaux dits muscles branchiaux; le branchiomère est donc avec la protovertèbre l'origine d'une partie des muscles striés du corps.

**BRAND** (Ernest) (médecin allemand, 1827-1897). — *Méthode de Brand*. Traitement de la fièvre typhoïde par les bains froids; la méthode consiste à donner un bain avec de l'eau

à 18° toutes les trois heures, quand la température rectale dépasse 39°. Les premiers bains doivent être pris à 26°, 24°, 22°, puis les suivants seront abaissés d'un degré, de manière à arriver à faire supporter la température de 18°. Pendant le bain, il faut pratiquer des affusions froides sur la tête et la nuque du malade, soit avec l'eau du bain, soit avec de l'eau plus froide, à 10° par exemple; ces affusions doivent durer deux minutes et être répétées au début, au milieu et à la fin. Il est, de plus, nécessaire de frictionner le malade, tant qu'il est dans l'eau, en promenant la main ou une éponge sur les différentes parties du corps, à l'exception de l'abdomen; enfin, on fait boire au malade de la limonade vineuse, ou une potion à l'alcool. La durée du bain doit être de dix à quinze minutes; on retire le malade de l'eau au moment où apparaît le grand frisson accompagné de claquements de dents, qui ne manque pas de se produire à ce moment. Le malade est enveloppé alors dans une couverture de laine, entouré de boules d'eau chaude; et on lui fait boire de nouveau de la potion alcoolique. Bientôt une détente se produit; le malade se sent mieux; on lui prend de nouveau sa température, on le sort de la couverture pour le revêtir de sa chemise, et souvent il s'endort. Dans l'intervalle des bains, on met sur le thorax et l'abdomen, en avant et sur les côtés, des compresses trempées dans de l'eau à 10°. Cette médication doit être poursuivie tant que la température dépasse 39°. L'hémorragie intestinale et la perforation, si elles se produisent, ne sont pas des contre-indications. Cette méthode n'agit pas seulement en abaissant le degré thermique; elle améliore l'état général; elle amène une diurèse active; elle agit, enfin, sur le système nerveux qu'elle régularise. Elle abaisse la mortalité de la fièvre typhoïde au chiffre de 8 à 11 p. 100 environ.

**BRANDEVIN.** s. m. [all. *Branntwein*, vin brûlé]. Ancien nom de l'*eau-de-vie de vin*.

**BRANLANT, ANTE.** adj. — *Dent branlante*. Dent qui oscille dans son alvéole, qui est prête à tomber.

**BRANLEMENT.** s. m. — *Branlement de tête*. V. NUTATION.

**BRAS.** s. m. [*brachium*, βραχίων, all. et angl. *Arm*, it. *braccio*, esp. *brazo*]. Communément, le *membre supérieur* ou *thoracique*. ‖ En anatomie, la portion de ce membre qui s'étend depuis l'épaule jusqu'au coude : le reste du membre jusqu'au poignet s'appelle *avant-bras*. Le bras n'a qu'un seul os (*humérus*). Il n'a que quatre mus-

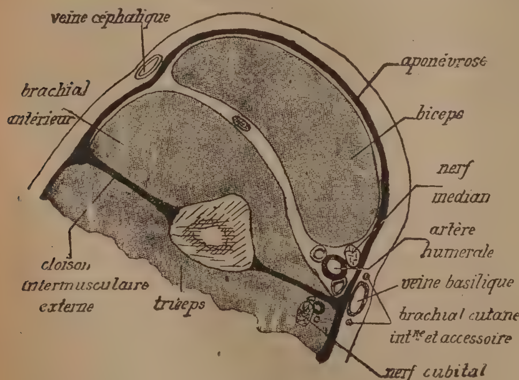



Fig. 87. — *Bras*.

cles propres (les *coraco-brachial*, *biceps*, *triceps brachial* et *brachial antérieur*); mais, en outre, un grand nombre de muscles du thorax, de la partie postérieure du tronc, de l'épaule et de l'avant-bras, viennent s'attacher aux tubérosités supérieures ou inférieures de l'humérus ou à la coulisse bicipitale : aussi le bras peut exécuter des mouvements très étendus, surtout dans le sens antéro-postérieur, autour de l'articulation de l'épaule prise pour centre. Il reçoit une artère principale (*humérale*) et il est traversé par six nerfs importants (le *brachial cutané interne*, le *brachial cutané externe*, le *médian*, le *radial*, le *cubital* et l'*axillaire*) : le brachial interne et le cubital ne lui fournissent aucun filet; une aponévrose commune sert d'enveloppe générale (fig. 87). Considéré extérieurement, le bras présente, vers le milieu de sa face antérieure, une saillie due au muscle biceps. Au-dessous du tiers supérieur de sa face externe est un enfoncement qui répond à l'insertion du tendon deltoïde, et où l'on place ordinairement les cautères; la veine céphalique forme une ligne saillante le long de cette face du bras; on voit à sa face interne une autre ligne saillante formée par la basilique. La situation et les usages du bras expliquent la fréquence des contusions et plaies de toute nature qui l'atteignent et qui peuvent intéresser les nerfs, les veines et l'artère. Les tumeurs et les lésions inflammatoires, phlegmons, abcès, lymphangites, etc., ne présentent ici rien de particulier : c'est surtout à la suite des piqûres anatomiques qu'on observe les phlegmons étendus du bras, qui souvent alors deviennent diffus et gangreneux. Les fractures de l'humérus (V. HUMÉRUS) sont fréquentes, et sont quelquefois suivies de paralysies du bras, qui peuvent aussi succéder à une compression d'origine quelconque, particulièrement à celle qu'une béquille mal disposée ou l'humérus luxé peut faire subir aux branches du plexus brachial. L'amputation du bras est ordinairement faite par la méthode circulaire ou par la méthode à deux lambeaux : celle-ci est préférable au niveau de la partie supérieure, pourvue de muscles nombreux et volumineux, dont la rétraction est considérable. — *Bras des tubercules quadrijumeaux* [*Bras conjonctifs*] (Charcot). V. QUADRIJUMEAU. — *Bras de la moelle allongée*. V. MOELLE *allongée*. ‖ *Bras artificiel*. Appareil destiné à remplacer un bras amputé ou désarticulé. Il se compose d'une main avec des doigts articulés, recevant ou non des cordons élastiques qui peuvent leur faire exécuter certains mouvements de préhension lors des mouvements des muscles de l'épaule. La main est remplacée souvent par un crochet servant à soulever des poids, exercer une traction, etc. La main s'articule à un avant-bras et, au besoin, à un bras qui se lace sur le moignon et se relie à l'épaule et au cou par des liens appropriés. On les fait de bois, de carton, etc., soutenus par des lames minces d'acier qui s'articulent ensemble au coude et au poignet.

**BRASDOR** (chirurgien français, 1721-1797). — *Corset de Brasdor*. V. CORSET. — *Méthode de Brasdor*. Ligature de l'artère immédiatement au-dessous du sac, dans l'anévrysme artériel circonscrit; on favorise ainsi la stagnation et par suite la coagulation du sang, mais les résultats ne sont guère favorables; aussi ne recourt-on à cette méthode que dans les cas où il n'est pas possible d'agir autrement (anévrysmes du tronc brachio-céphalique, de l'origine de la sous-clavière ou de la carotide).

**BRAUNE** (Ch.-L.) (anatomiste allemand, 1831-1892). — *Canal de Braune*. Partie du col de l'utérus qui s'efface la première lors du travail.

**BRAVAIS** (Louis-François) (médecin français, né en 1801). — *Épilepsie bravaisienne*, ou *bravais-jacksonienne*, ou *jacsonienne*. Attaques de convulsions paroxystiques, ressemblant plus ou moins à l'épilepsie essentielle, mais limitées à un côté du corps, ne s'accompagnant pas de perte de connaissance, et dont la cause est une compression des zones motrices par un produit inflammatoire, une hémorragie, une tumeur, etc.

**BRAYER.** s. m. [latin des médecins modernes, *bracherium, bracheliorum*, de l'ancien français *braier*, ceinture, bandage, lequel vient de *braies* (*braccæ*); all. *Bruchband*, angl. *truss*, it. *brachiere*, esp. *braguero*]. Bandage destiné à maintenir les hernies réduites ou à protéger celles qui sont irréductibles. Il consistait autrefois en une pelote maintenue par une courroie complètement molle (*bandage à pression molle, bandage des prisons*), son action sur la hernie est tout à fait insuffisante. Aussi, on lui a substitué le *bandage à pression élastique*, qui oppose plus de résistance à la hernie, tout en se prêtant aux mouvements; il se compose : 1° d'une tige métallique, longue, étroite, très élastique, formant ressort et recouverte d'une peau de chamois rembourrée d'une substance souple et résistante, telle que la laine, la bourre de soie; 2° d'une pelote formée d'un écusson de tôle bien rembourré et rivé à l'extrémité du ressort, qui, en ce point, est ordinairement moins large et plus tordu que dans le reste de son étendue (*col du bandage*). Tel est le *bandage français*, dans lequel la pelote est fixée et *immobile* sur la tige, qui est *courbée suivant ses faces et suivant ses bords*, de façon à être plus déclive en avant qu'en arrière : l'extrémité antérieure de la tige appuie sur la hernie, la postérieure sur la région lombaire du même côté, et la partie intermédiaire sur le contour de la hanche *de ce côté*. Dans le *bandage anglais*, la pelote herniaire est *mobile* sur la tige, qui, courbée seulement *suivant ses faces*, a ses deux extrémités dans un même plan, et est appliquée *sur le côté opposé à la hernie*; de plus, cette tige porte à son extrémité postérieure une seconde pelote qui appuie sur la partie de la région lombaire diamétralement opposée à la hernie. Les indications des bandages français et anglais ne peuvent être établies d'une façon générale. Il existe un troisième mode de pression, le *bandage à pression rigide* de Dupré, dans lequel la tige métallique est rigide au lieu d'être élastique, antérieure au lieu d'être latérale; en arrière est une ceinture en deux moitiés qui se bouclent comme une patte de pantalon : ce bandage a l'avantage de ne perdre ni sa force ni sa résistance à la suite des efforts; de plus, la pelote ne peut changer de place, comme dans les bandages à pression élastique métallique, par détorsion de la lame. Quel que soit le bandage employé, la pelote en contact avec la hernie est ordinairement convexe, pour s'opposer à l'issue des intestins; mais on la fait creuse, lorsque la hernie est irréductible, de façon à loger les viscères : *brayer à cuiller*; ou on remplace la pelote par un cercle d'acier rembourré : *brayer à raquette*. Le brayer a souvent besoin d'être maintenu en place par un *sous-cuisse*. — Pour contenir à la fois deux hernies, on se sert d'un *bandage double*, c'est-à-dire d'un bandage formé d'un seul ressort, comme le bandage simple, mais terminé antérieurement par deux pelotes disposées de manière à s'appliquer chacune sur l'un des anneaux inguinaux, et séparées par un intervalle dans lequel se place le pénis. — Pour qu'un bandage herniaire atteigne le but de contention auquel il est destiné, il faut : que la hernie soit bien réduite ; que la pelote réponde exactement à l'ouverture et au trajet de la hernie, qu'elle reste en place sans glisser de bas en haut, et qu'elle exerce une pression suffisante et bien supportée (Gosselin). A la hernie inguinale, on applique ordinairement le bandage français; mais on le remplace, si la hernie résiste, par le bandage anglais et par celui du D^r Dupré ; le bandage de la hernie crurale diffère de l'inguinal par la longueur plus grande de la tige dont la partie antérieure doit présenter une torsion et une inclinaison plus prononcée, de façon que la pelote, appliquée sur l'anneau crural, ne remonte pas au-dessus de l'arcade ; enfin, le bandage ombilical le plus employé consiste en une pelote ronde ou elliptique, présentant à son centre un relief correspondant à l'anneau herniaire.

**BRAYERA ANTHELMINTHICA.** s. f. (Kunth). V. Kousso.

**BREAK-BONE.** s. m. [angl. *to break*, briser, et *bone*, os]. V. Dengue.

**BRECHET.** s. m. [all. *Herzgrube*, angl. *breast-bone*, it. *sternum*, *osso del petto*]. Nom vulgaire de l'appendice xiphoïde du sternum, et quelquefois du *sternum* lui-même.

**BRÉDISSURE.** s. f. [*trismus capistratus*]. Impossibilité d'écarter les mâchoires par suite de l'adhérence de la partie interne des joues avec les gencives, à la suite d'ulcérations de ces parties.

**BREDOUILLEMENT.** s. m. [*oris titubantia*, all. *Stottern*, angl. *stuttering*, it. *borbottamento*, esp. *farfulla*]. Prononciation précipitée, et par cela même peu distincte, de ceux qui, s'exprimant avec trop de volubilité, n'ont pas le temps de prononcer complètement les mots.

**BREGMA.** s. m. [βρέγμα, de βρέχειν, humecter, à cause de la fontanelle qui s'y trouve ; all. *Scheitel*, angl., it. et esp. *bregma*]. Sommet de la tête occupé par la grande fontanelle, puis par le point de jonction des sutures sagittale et coronale. V. Fontanelle.

**BREGMATIQUE.** adj. Qui a rapport au bregma : *fontanelle bregmatique*.

**BRÉHAIGNE.** adj. Stérile. V. Crochet.

**BREMER** (médecin américain contemporain). — *Réaction de Bremer*. Les hématies qui, à l'état normal, se colorent par les couleurs acides, prennent au contraire les couleurs basiques, chez les diabétiques. Pour obtenir cette réaction, il suffit de plonger les lames enduites de sang et fixées par la chaleur dans le *réactif de Bremer* : celui-ci est préparé en mélangeant une solution saturée d'éosine avec une solution de bleu de méthylène, de préférence renfermant du zinc (Lépine), en recueillant le précipité qui se forme, et en le dissolvant dans l'alcool avec un peu d'éosine et de bleu de méthylène : cette solution alcoolique est diluée dans l'eau au moment de s'en servir. Le sang normal ainsi traité prend une teinte violacée tandis que le sang diabétique devient verdâtre. On peut plus simplement plonger des lames recouvertes d'une couche un peu épaisse de sang dans une solution de bleu de méthylène ; au bout de deux à cinq minutes, la lame est lavée à l'eau; on voit alors que le sang normal s'est fortement coloré en bleu, tandis que le sang diabétique n'a presque pas pris la couleur. Cette réaction serait due, d'après Bremer, à une substance de nature inconnue qui imprégnerait le globule rouge et aurait la propriété de se combiner avec le bleu de méthylène. Mais elle n'est pas caractéristique du diabète, elle se rencontre tout aussi prononcée avec les globules rouges du sang leucémique (Lépine et Lyonnet).

**BRENNERBAD** (Autriche, Tyrol). *Station d'altitude* : 1326 mètres; séjour d'été d'accès facile mais souvent agité par les vents. Eaux tièdes : 23°, utilisées dans des établissements de bains.

**BRÉSILLET.** s. m. V. Bois *de Brésil* et Guaco.

**BRIDE.** s. f. [*frenulum, reticulanum*, all. *Eiterhaken*, *Eiterpflock*, angl. *bridle*, it. *briglia*, esp. *brida*]. Filament membraneux que l'on trouve souvent dans le foyer des abcès ou dans les plaies profondes, et qui s'oppose à la sortie du pus, ou établit des adhérences vicieuses. || Filament de tissu lamineux et vasculaire qui s'étend dans la cavité des séreuses, d'une membrane à l'autre, à la suite d'une inflammation de ces membranes. V. Néo-membrane.

**BRIDES-LES-BAINS** (France, Savoie). *Eaux chlorurées sulfatées chaudes* ; minéralisation totale : 5^gr,68, dont 2^gr,35 de sulfate de chaux et 1^gr,22 de chlorure de sodium; température : 35°. Altitude 570 mètres. Établissements : buvette, bains, douches, inhalations. Indi-

cations : eau purgative à la dose de cinq ou six verres; dyspepsie avec constipation; lithiase biliaire, obésité, rhumatisme, gravelle. 1er juin au 1er octobre. L'eau est transportée ; on la prend chauffée.

**BRIDOU.** s. m. Synonyme de *perlèche.* V. ce mot.

**BRIÈVETÉ.** s. f. — *Brièveté du cordon.* État du cordon ombilical primitivement et naturellement trop court, ou raccourci par la formation de circulaires autour des parties fœtales : dans le premier cas, il faut le couper immédiatement après la naissance, ou même dans le vagin, en comprimant le bout fœtal avec les doigts pour ne le lier qu'après l'expulsion complète ; dans le second, les circulaires, ordinairement très lâches, se retirent d'eux-mêmes à mesure que le tronc progresse, ou, s'ils sont serrés, on coupe le cordon et on extrait aussitôt le fœtus pour appliquer les ligatures.

**BRIGHT** (médecin anglais, 1789-1858). — *Maladie de Bright.* V. Mal de Bright.

**BRINVILLIERS** ou **BRINVILLIÈRE.** s. f. V. Spigélie.

**BRIQUET** (médecin français, né en 1796). — *Gangrène de Briquet* ou *gangrène des extrémités bronchiques dilatées.* Variété de gangrène pulmonaire (*gangrène curable du poumon* de Lasègue), localisée à la muqueuse bronchique et accompagnée en général de dilatation des bronches ; c'est une complication des bronchites chroniques.

**BRISÉ, ÉE,** adj. — *Sonde brisée.* V. Sonde. || *Spéculum brisé.* V. Spéculum.

**BRISE-COQUE.** s. m. Instrument à deux branches et à gaine, destiné à briser la coque de la pierre vésicale, évidée par le mandrin à virgule (Heurteloup).

**BRISE-PIERRE.** s. m. Tenette armée de dents, qui servait autrefois dans l'opération de la cystotomie pour morceler les pierres que leur volume empêchait de faire sortir par la plaie. || Civiale et Amussat ont dénommé de même deux instruments à gaine et à deux branches, agissant par glissement et par pression pour écraser les petits calculs vésicaux ou les fragments de pierres, et différant par le mécanisme extérieur, qui est un pignon dans celui de Civiale, et un encliquetage dans celui d'Amussat. L'un et l'autre sont inusités. V. Percuteur.

**BRITANNIQUE.** adj. — *Peste britannique.* Nom donné parfois à la *suette miliaire,* parce qu'elle sévit pour la première fois en Angleterre au xve et au xvie siècle.

**BROCA** (Paul) (chirurgien français, 1824-1880). — *Aphasie de Broca.* Aphasie corticale motrice, aphasie vraie ou aphémie : impossibilité de traduire la pensée par la parole; la parole spontanée est plus ou moins profondément altérée, et parfois complètement abolie; la parole répétée est impossible ; cette aphasie est due à une lésion du pied de la troisième circonvolution frontale gauche. — *Circonvolution de Broca.* Nom donné à la troisième circonvolution frontale gauche ; cette circonvolution prend naissance en arrière sur l'extrémité inférieure de la circonvolution frontale ascendante ; de là, elle se porte en avant, contourne successivement les deux prolongements antérieurs de la scissure de Sylvius, et se termine en avant en se continuant avec les circonvolutions du lobe orbitaire ; ce trajet compliqué permet de distinguer une partie moyenne ou *cap* comprise entre les deux prolongements de la scissure de Sylvius, et une partie postérieure ou *pied* qui va se souder avec la circonvolution frontale ascendante ; c'est dans le pied de la troisième circonvolution frontale gauche que Broca a localisé le centre du langage articulé. Cette circonvolution fait sa première apparition dans la série animale chez les singes anthropoïdes, mais elle n'y existe qu'à l'état rudimentaire ; chez l'homme même elle n'acquiert tout son développement que dans les races civilisées, et principalement chez les individus dont l'intelligence est le plus développée.

**BROCHET.** s. m. [*Esox lucius,* L., all. *Hecht,* angl. *pike,* it. *luccio,* esp. *sollo*]. Poisson malacoptérygien abdominal dont la chair est d'une digestion facile, mais dont les œufs ont souvent une action purgative.

**BROCQ** (médecin français né en 1856). — *Type de Vidal-Brocq.* V. Vidal.

**BRODIE** (chirurgien anglais, 1783-1862). — *Maladie de Brodie* (1837). Coxalgie hystérique ; contractures musculaires déterminant une attitude vicieuse du membre inférieur, qui simule une coxalgie véritable.

**BROIEMENT.** s. m. — *Broiement de la cataracte, de la pierre.* V. Kératonyxis, Lithotritie. — *Broiement linéaire.* V. Écrasement. — *Broiement sous-cutané.* V. Lacération. || *Broiement des membres.* Accident causé par les machines, les roues de voiture, les éboulements ; il s'accompagne généralement de stupeur par commotion générale. Le traitement consiste dans l'amputation du membre broyé, lors même, ainsi qu'il arrive quelquefois, que les os ne sont pas brisés.

**BROMALINE.** s. f. Synonyme de *brométhylformine.*

**BROMALOÏNE.** s. f. Précipité que donne, au contact du brome, l'extrait aqueux d'aloès, et qui est d'autant plus abondant que l'extrait est plus drastique.

**BROMAMIDE.** s. f. Corps se présentant sous forme d'aiguilles incolores ; il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, et renferme 75 p. 100 de brome. Il a des propriétés antithermiques et analgésiques (Caillé). On l'administre en paquets à la dose de 0gr,05 à 0gr,20 chez l'enfant, et de 0gr,75 à 1gr,25 chez l'adulte.

**BROMATOLOGIE.** s. f. [*bromatologia,* de βρῶμα, βρώματος, aliment, et λόγος, discours ; all. *Nahrungsmittellehre,* angl. *bromatology,* it. *bromatologia,* esp. *bromatologia*]. Traité des aliments.

**BROMATOMÉTRIE.** s. f. [de βρῶμα, aliment, et μέτρον, mesure]. Mesure de la quantité d'aliments nécessaire pour chaque jour. On a cherché à faire un *bromatomètre* (Régnier).

**BROME.** s. m. Genre de graminées vivaces fourragères assez grandes, à épillets cylindriques, dont plusieurs espèces se trouvent dans les prairies (*Bromus pratensis,* L., *Bromus arvensis,* L., etc.). D'autres plus grandes, exotiques, sont vomi-purgatives (*Bromus purgans,* L. ; *Bromus catharticus,* Vahl) ou cultivées comme fourrages artificiels (*Bromus Schraderi,* Kunth).

**BROME.** s. m. (*bromum,* de βρῶμος, mauvaise odeur ; all. *Brom,* angl. *brome,* it. et esp. *bromo, muride, murine*]. Corps simple, découvert en 1826 par Balard dans l'eau mère de plusieurs salines, et trouvé depuis dans les eaux de la mer, dans quelques eaux minérales, etc. Liquide à la température ordinaire, d'un rouge noirâtre en masse, d'un rouge-hyacinthe en couche mince, le brome pèse 2,966. Exposé à un froid de — 22° à — 25° C., il se congèle, devient dur, cassant, d'un gris de plomb. Au-dessus de 0°, il commence à donner des vapeurs irritantes, d'odeur désagréable. Il bout à 63°. Il est peu soluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool et l'éther ; en présence du premier de ces véhicules, c'est un oxydant énergique, et, par suite, un décolorant et un désinfectant. Déplacé par le chlore, il déplace l'iode. Il se combine avec beaucoup de corps. On l'obtient en traitant les eaux mères des salines par un courant de chlore, et les agitant avec l'éther sulfurique, qui dissout le brome ; on agite avec la potasse et on distille avec l'acide sulfurique et le peroxyde de manganèse : le gaz qui se produit donne par la condensation le brome. Comme l'iode, c'est un agent curatif des affections scrofuleuses et tuberculeuses ; de plus, il a été préconisé comme destructeur des fausses membranes du croup et de l'angine couenneuse, et comme désinfectant ; il détermine facilement la mort des microorganismes ; aussi les vapeurs de brome et l'eau de brome ont été recommandées

comme antiseptiques; à l'intérieur, on le donne en solution aqueuse et alcoolique à la dose de 2 à 30 gouttes; pour l'extérieur, on en fait une mixture alcoolique (10 gouttes pour 4 gr. de véhicule). V. BROMURE.

**BROMÉTHYLFORMINE.** s. f. ($C^8H^{17}Az^2Br$). Corps se présentant sous la forme de paillettes cristallines, incolores, très solubles dans l'eau. On l'obtient en faisant réagir le bromure d'éthyle sur une solution alcoolique étendue de formine, qui résulte elle-même de l'action du formol sur l'ammoniaque (Trillat). Sa solution n'a aucun goût désagréable et est acceptée sans répugnance par les malades. Ce médicament a les mêmes effets que les bromures métalliques; il paraît mieux toléré, mais il a une activité moindre; par suite, les doses doivent être plus fortes que celles des bromures. On l'a employé comme sédatif nerveux (Bardet), et dans l'épilepsie (Féré). On l'administre en solution aqueuse et en cachets, à la dose de 2 à 10 grammes.

**BROMHIDROSE.** s. f. — V. BROMIDROSE.

**BROMHYDRATE.** s. m. Sel que l'acide bromhydrique forme avec une base. — *Bromhydrate de morphine* ($C^{34}H^{19}AzO^6.HBr + 3HO$). Sel plus soluble et plus calmant que le chlorhydrate de la même base, et employé comme lui en injections hypodermiques. — *Bromhydrate de quinine.* Il existe un sel basique ($C^{20}H^{12}O^2Az.HBr + HO$) et un sel neutre ($C^{20}H^{12}O^2Az.2HBr + 3HO$). Ce sont des succédanés des sulfates de la même base, participant, en outre, des propriétés du brome; la facile solubilité du sel neutre dans l'eau froide (1 partie pour 7 de véhicule) le rend commode pour les injections hypodermiques; le sel basique contient 76,6 p. 100 de quinine, le sel neutre en renferme seulement 60 p. 100.

**BROMHYDRIQUE.** adj. — *Éther bromhydrique* ou *acétène monobromé* ($C^4H^5Br$). Liquide incolore, bout à 41°. — *Gaz bromhydrique* ou *acide bromhydrique* (HBr). Combinaison de brome et d'hydrogène, qui se présente sous la forme d'un gaz incolore, pesant, répandant des vapeurs blanches à l'air, et très soluble dans l'eau. On l'obtient en mêlant sous l'eau du brome et du phosphore, puis en distillant et recueillant le gaz sur du mercure.

**BROMIDIA.** s. m. Préparation américaine hypnotique, antinévralgique, contenant par cuillerée à café: hydrate de chloral, bromure de potassium ãã 1 gramme, extraits de chanvre indien et de jusquiame ãã 0gr,01.

**BROMIDROSE.** s. f. [de βρῶμος, puanteur, et ἵδρως, sueur; all. *stinkender Schweiss*]. Sueur fétide. En même temps que la fétidité, il y a en général augmentation de la sécrétion sudorale.

**BROMIPINE.** s. f. Combinaison organique de brome et d'huile de sésame; c'est un sédatif du système nerveux que l'on emploie pour combattre certains phénomènes d'excitation (palpitation, insomnie, anxiété précordiale) observés dans la neurasthénie grave, et qui donne aussi de bons résultats dans le traitement de l'épilepsie (Dornblüth). On l'administre à la dose d'une cuillerée à café, prise au repas du soir, soit pure, soit mélangée à du lait ou de la bière.

**BROMISME.** s. m. Ensemble des phénomènes produits par l'usage des bromures à haute dose. Ce sont de la sécheresse à la gorge, du larmoiement, la production de la roséole ou de l'acmé (les boutons de l'acmé peuvent même devenir furonculeux ou s'ulcérer), de l'augmentation d'appétit, une sorte d'ivresse ou d'hébétude, de la somnolence, de l'anaphrodisie, etc. Ces phénomènes cessent rapidement avec la diminution du médicament ou la cessation de son emploi.

**BROMOFORME.** s. m. [*brométhéride, bromoformyle triple*, all. *Bromoform*, angl. *bromoform*, esp. *bromoforme*] ($C^2HBr^3$). Liqueur oléagineuse, inflammable, que la potasse transforme en bromure de potassium et formiate de potasse. C'est un composé organique dont les éléments représentent ceux de l'acide formique, moins l'oxygène, remplacé par une quantité équivalente ou le double d'atomes de brome. Il est obtenu par l'action du brome sur l'alcool méthylique, en présence de la potasse; il est peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool et dans l'éther; il a une odeur agréable, et une saveur sucrée; il bout vers 150°; sa densité est de 2,90. C'est un anesthésique qui produit la narcose comme le chloroforme, et a l'avantage de ne pas occasionner de vomissements; mais il passe pour dangereux et n'est pas employé de cette manière. Par contre, il donne de bons effets à l'intérieur dans la coqueluche (Stepp, Löventhal); pour avoir une préparation homogène, il est nécessaire de se servir de la formule suivante préconisée par Marfan: bromoforme 48 gouttes, huile d'amandes douces 20 grammes, gomme adragante 20 grammes, gomme arabique 4 grammes, eau de laurier-cerise 4 grammes, eau distillée Q. S. pour 120 centimètres cubes; chaque cuillerée à café de ce looch huileux renferme 2 gouttes de bromoforme. Le premier jour du traitement, on donne à l'enfant autant de fois 4 gouttes que l'enfant a d'années d'âge; puis on augmente de 2 à 4 gouttes par jour, jusqu'à doubler la dose initiale; au-dessous de un an, on commence par 1 à 2 gouttes par jour. Dans les quatre ou cinq premiers jours du traitement, il semble que le nombre et l'intensité des quintes augmentent; ensuite il y a une sédation remarquable et l'amélioration survient. Les phénomènes d'intoxication n'apparaissent que rarement avec des doses élevées: ils se traduisent alors par de la tendance à la somnolence et au coma. Le bromoforme n'a pas d'action sur la broncho-pneumonie de la coqueluche, mais il peut être continué si celle-ci survient.

**BROMOGRAPHIE.** s. f. [*bromographia*, de βρῶμα, aliment, et γραφή, description]. Description des aliments.

**BROMOL.** s. m. [*tribromo-phénol*] ($C^6H^2Br^3OH$). Poudre de couleur jaune-citron, ayant une odeur particulière, une saveur astringente; elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la glycérine. On l'obtient en saturant de brome l'acide phénique. C'est un antiseptique, préconisé comme succédané de l'iodoforme (Rademaker). A l'intérieur, on l'a employé contre le choléra infantile, les abcès du poumon, la fièvre typhoïde, à la dose de 5 à 15 milligrammes.

**BROMURE.** s. m. [all. *Brommetall*, angl. *bromide* ou *bromuret*, it. et. esp. *bromuro*]. Composé résultant de la combinaison du brome avec un corps simple, métallique ou non métallique. Les bromures métalliques sont isomorphes avec les chlorures correspondants: ils sont solides, le plus souvent cristallisés, solubles dans l'eau (sauf les bromures d'argent et mercureux), décomposés par l'acide sulfurique ou azotique concentré qui donne lieu à un dégagement de vapeurs rouges de brome; le chlore met également le brome en liberté dans la solution d'un bromure, qui se colore en jaune orangé. Du nitrate d'argent versé dans la solution d'un bromure donne un précipité caillebotté blanc jaunâtre, insoluble dans l'acide azotique, moins soluble dans l'ammoniaque que le chlorure d'argent. — *Bromure d'ammonium* ($AzH^3HBr$). Sel cristallisable, volatil, soluble dans l'eau, blanc. S'emploie comme le bromure de potassium, à doses moitié moindres et dans les mêmes maladies. — *Bromure de baryum.* Sel cristallisable, obtenu par double décomposition entre le bromure de fer et le sulfhydrate de baryte. — *Bromure de calcium.* Il a été préconisé par M. Sée contre les phénomènes douloureux de l'estomac, à la dose de 1 gramme à chaque repas en solution aqueuse. — *Bromure* ou *monobromure de camphre* ($C^{20}H^{15}BrO^2$, ou, en atomes, $C^{10}H^{15}OBr$). Il cristallise en minces aiguilles, ou en prismes quelquefois assez volumineux, transparents, ou bien en houppes blanches, légères;

insoluble dans l'eau; très facilement soluble dans l'alcool, l'éther, le pétrole, la benzine, etc.; altérable à l'air: aussi on ne peut le donner que sous forme de dragées (celles de Clin en renferment chacune 10 centigr., on en prend 8 à 10 par jour). Son odeur rappelle celle du camphre de Bornéo; sa saveur est légèrement amère. Il fond à + 67° et bout, en se décomposant partiellement, à 274°. Il *diminue le nombre des battements du cœur* et détermine une contraction des vaisseaux auriculaires (cobayes et chats); *il diminue le nombre des inspirations; il abaisse la température d'une façon régulière*; dans les cas mortels, cet abaissement augmente jusqu'à la fin; dans ceux qui guérissent, on voit succéder à l'abaissement une élévation de température qui revient à son chiffre initial, mais en un temps plus long que celui durant lequel l'abaissement s'est opéré; *il possède des propriétés hypnotiques incontestables; il paraît agir principalement sur le système cérébral, il ne paraît pas y avoir accoutumance* à ce médicament. Il a été employé par Deneffe (de Gand), 1871, par Hammond (de New-York), 1871, sur des malades atteints de *delirium tremens*, de *convulsions dentaires*, d'*hystérie*, de *chorée*, de *paralysie agitante*, etc. — *Bromure de cyanogène.* Corps découvert par Sérullas, en distillant un mélange de cyanure de mercure et de brome. Condensé, il cristallise en aiguilles ou en cubes; il est piquant comme l'iodure de cyanogène, mais il est bien plus volatil, car il se gazéifie entièrement à + 15°, et le chlorure de cyanogène à 0°. — *Bromure d'éthyle.* V. Éthyle. — *Bromure de fer.* Sel qu'on prépare en traitant le brome dans l'eau par la limaille de fer, filtrant et faisant évaporer sans ou avec le contact de l'air. Le *protobromure* est d'un blanc sale; dissous dans l'eau, il donne par la potasse un dépôt blanc. Il s'emploie aux mêmes doses que le protoiodure, dans les mêmes cas que les ferrugineux. Le *perbromure* est rouge, soluble en partie, s'il n'est pas altéré, et donne par les alcalis un précipité rouge briqueté. — *Bromure d'hémol.* Combinaison du brome et de l'hémol contenant 2,7 p. 100 de brome; ce composé donne de bons résultats dans le cas d'insomnie, et dans l'hystérie et la neurasthénie, mais il est inefficace dans l'épilepsie et les névralgies (Holst); il agit bien chaque fois qu'il faut obtenir un effet rapide, mais il est inefficace quand le brome doit agir lentement et graduellement. On l'administre en pilules ou en cachets de 0gr,10, à la dose de 1 à 30 par jour. — *Bromure de lithium.* Mitchell lui a trouvé une action hynoptique et sédative plus rapide et plus énergique qu'à tous les autres bromures. Sa déliquescence rend sa solution très facile. La proportion du brome, qui est de 66 pour le bromure de potassium, de 78 pour celui de sodium, s'élève à 91 pour celui-ci. Le goût en est moins désagréable que celui du bromure de potassium, mais plus que ceux de sodium et d'ammonium. — *Bromure de mercure.* Il en existe deux, tous deux volatils : 1° le *protobromure* est insoluble dans l'eau, blanc, cristallisable en aiguilles. Il noircit par la lumière et par les alcalis. On l'obtient en précipitant une solution de proto-azotate de mercure par un bromure soluble, puis recueillant le dépôt, et le sublimant; 2° le *deutobromure* est très soluble dans l'eau et l'alcool, cristallisable en aiguilles, très vénéneux; il précipite en jaune par la potasse et la soude. On l'obtient, soit en chauffant un mélange de deutosulfate de mercure et de bromure de potassium, soit en faisant chauffer dans l'eau le mercure avec le brome, puis faisant évaporer la liqueur à cristallisation. Le bromure de mercure a été conseillé dans la syphilis. — *Bromure de potassium* (KBr). Sel préparé en versant du brome dans une solution de potasse caustique, évaporant, et chauffant le résidu au rouge pour réduire à l'état de bromure le bromate de potasse formé. Il est en cristaux cubiques, salés, un peu amers, décrépitant au feu, solubles dans l'eau et dans l'alcool. Il est très employé comme sédatif du système nerveux et anesthésique, aux doses de 1 à 8 grammes en potion ou en dissolution (V. Chorée, Épilepsie, Folie et Névrose). A dose très élevée, continuée trop longtemps, il produit le *bromisme*. Il doit être rangé parmi les *antiaphrodisiaques* véritables, quand il est pris à la dose de 1 gramme ou au-dessus. — *Bromure de silicium.* Combinaison de brome et de silicium qui se comporte comme un acide : c'est un *bromide*. — *Bromure de sodium* (NaBr). Composé qu'on se procure en décomposant le bromure d'ammonium par de la soude caustique ou du carbonate de soude. Il est en cristaux feuilletés, un peu altérables à l'air; il est salé, amer, sédatif comme le précédent. — *Bromure de strontium.* Très soluble dans l'eau; s'emploie à la dose de 2 à 6 grammes par jour; il a été préconisé comme antigastralgique, antispasmodique, antiépileptique, et antialbuminurique.

**BROMURÉ, ÉE.** adj. — *Eau bromurée.* Eau minérale contenant du brome à l'état libre (V. Saxon) ou en combinaison (V. Bourbonne).

**BRONCHE.** s. f. [*bronchia*, βρόγχια, plur. irrég. de βρόγχος, gorge ou gosier; all. *Bronchien*, angl. *bronchia*, it. *bronchi*, esp. *bronquios*]. Autrefois, la trachée-artère (*bronchus*) avec ses divisions (*bronchia*). ‖ Aujourd'hui, *bronches*, les divisions de la trachée-artère, c'est-à-dire les deux conduits membraneux pourvus d'anneaux incomplets, cartilagineux, qui, à partir de la bifurcation, s'introduisent chacun dans l'un des poumons (fig. 88). — Schéma des rapports des vaisseaux avec la trachée et

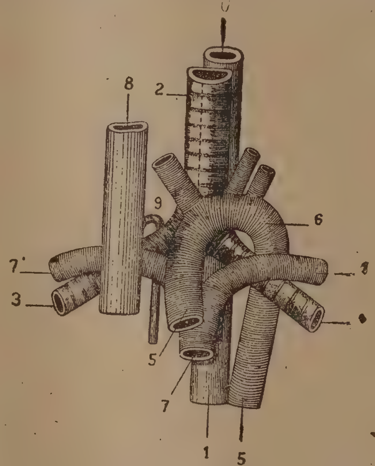



Fig. 88. — *Bronche.*

les bronches : 1, œsophage; 2, trachée; 3, bronche droite; 4, bronche gauche; 5, aorte; 6, crosse aortique embrassant la bronche gauche; 7, artère pulmonaire et ses deux branches; 8, veine cave supérieure; 9, azygos formant autour de la bronche droite une crosse analogue à celle de l'aorte à gauche, mais dirigée de bas en haut, et d'arrière en avant, tandis que la crosse de l'aorte est dirigée d'avant en arrière et de haut en bas. — On dit généralement que ces conduits se divisent et se subdivisent indéfiniment, et forment par leur terminaison les culs-de-sac qui constituent le parenchyme pulmonaire; mais il importe de savoir qu'après un certain nombre de subdivisions, les bronches, arrivées à n'avoir plus qu'un demi-millimètre de diamètre environ, cessent d'avoir des portions d'*anneaux cartilagineux*; une *muqueuse* séparable de la paroi

bronchique proprement dite; un *épithélium* prismatique à cils vibratiles; elles perdent, en un mot, les caractères des *bronches*. Les canalicules pulmonaires ou respirateurs qui leur font suite sont appelés, à tort, par conséquent, *dernières ramifications bronchiques*. Les bronches peuvent être divisées en *bronches extrapulmonaires* et *bronches intrapulmonaires*. Les premières ont une forme qui rappelle celle de la trachée, c'est-à-dire qu'elles dessinent un cylindre creux dont on aurait enlevé le quart ou le cinquième postérieur; la droite a une longueur de 15 à 18 millimètres et un diamètre de 16 millimètres; la gauche a 30 à 35 millimètres de long et 12 à 14 de large; leur direction est oblique en bas et en dehors; mais la gauche est beaucoup plus oblique que la droite et se rapproche de la verticale. Les bronches se trouvent en rapport avec les différents organes du médiastin; au niveau du hile, elles sont situées en arrière des veines et de l'artère pulmonaire. Les *bronches intrapulmonaires* se ramifient différemment à droite et à gauche; à droite, la bronche se trifurque; à gauche, elle ne donne que deux divisions; puis chacune de ces divisions émet des branches transversales qui naissent irrégulièrement, puis se divisent dichotomiquement. D'après Aeby, chaque bronche intrapulmonaire donne, outre la bronche du lobe supérieur, une série de divisions régulièrement disposées, bien distinctes chez le cheval; la série antérieure comprend quatre branches ventrales, dont la première est la bronche du lobe moyen à droite; la série postérieure comprend quatre branches dorsales plus petites; en dehors de ces deux séries qui existent chez l'homme comme chez le cheval, il y a quelques bronches accessoires; de plus, on trouve à droite, chez le cheval et chez tous les quadrupèdes, une branche supplémentaire dite bronche du lobe cardiaque; ce lobe qui, chez l'homme, est confondu avec le lobe inférieur du poumon, existe parfois par anomalie; il a alors une bronche séparée. La forme des bronches intrapulmonaires est cylindrique; leur calibre va en diminuant jusqu'au lobule, où il atteint un millimètre. Dans toutes ses divisions, la bronche est accompagnée par un rameau de l'artère pulmonaire; les bronches lobaires sont sous-artérielles, c'est-à-dire cheminent au-dessous de l'artère; sauf la division de la bronche droite, qui va au lobe supérieur et qui est sus-artérielle. Les veines pulmonaires suivent la bronche, mais moins exactement que l'artère; l'artère bronchique l'accompagne jusqu'au lobule, les veines ne débutent qu'au niveau de la troisième division des bronches; des ganglions lymphatiques se rencontrent jusqu'à leur quatrième division; enfin, les plexus nerveux cheminent jusqu'aux bronches de troisième ordre. La *structure* des bronches comprend une tunique externe fibro-élastique, munie de cerceaux cartilagineux qui forment des anneaux incomplets sur les bronches extrapulmonaires, et des segments d'anneaux, puis des lamelles isolées sur les bronches intrapulmonaires. La tunique musculaire est formée de fibres lisses transversales appelées muscles de Reisessen. La tunique muqueuse comprend un épithélium cylindrique, vibratil, stratifié sur les grosses bronches, qui se réduit à une seule couche sur les bronches voisines du lobule; le derme est formé de tissu conjonctif riche en faisceaux élastiques et infiltré de globules blancs; des glandes en grappes nombreuses sont annexées à la muqueuse. V. Poumon et Trachée. — *Dilatation des bronches*. V. Dilatation.

**BRONCHECTASIE.** s. f. [de βρόγχος, bronche, et ἔκτασις, dilatation]. Dilatation des bronches. V. Dilatation.

**BRONCHIAL, ALE.** adj. V. Bronchique.

**BRONCHIARCTIE.** s. f. [de *bronchia*, les bronches, et *arctare*, resserrer]. Rétrécissement des bronches.

**BRONCHILLAIRE.** adj. — *Souffle bronchillaire*. V. Souffle.

**BRONCHIOLE.** s. m. Nom donné par certains anatomistes à chacune des divisions de la bronche intralobulaire. V. Poumon.

**BRONCHIQUE.** adj. [*bronchialis, bronchicus*, angl. *bronchial*, it. *bronchiale*, esp. *bronquial*]. Qui a rapport aux bronches. — *Artères bronchiques*. Il y en a deux, une pour chacun des poumons. Elles naissent de l'aorte thoracique, et accompagnent les bronches et leurs ramifications. Elles servent à la nutrition des parois de l'artère pulmonaire, de la plèvre viscérale, et des divisions bronchiques, tandis que l'artère pulmonaire, destinée à l'hématose, se distribue aux canalicules et aux culs-de-sac pulmonaires. — *Cellules bronchiques*. Nom donné autrefois aux culs-de-sac qui terminent les dernières ramifications des conduits pulmonaires faisant suite aux bronches, et dans lesquels se passent les phénomènes de la respiration. — *Écume bronchique*. V. Écume. — *Filaire bronchique*. V. Filaire. — *Glandes bronchiques*. Glandes ou ganglions lymphatiques très nombreux, ovoïdes, mollasses, rougeâtres chez les enfants, puis bruns, noirâtres ou noirs, placés au-devant de la bifurcation de la trachée, autour des bronches, et même dans les poumons. — *Muqueuse bronchique*. V. Bronches. — *Plexus bronchique*. Plexus formé par le nerf de la huitième paire, après sa communication avec le grand sympathique. Les nerfs de ce plexus se répandent sur la paroi postérieure des bronches, ou accompagnent les artères bronchiques. — *Souffle bronchique*. V. Souffle. — *Veines bronchiques*. Veines qui naissent des dernières divisions des artères de même nom, et se rendent : à droite, à la veine azygos, à gauche, à l'intercostale supérieure.

**BRONCHISME.** s. m. [de *bronches*]. Contraction spasmodique des bronches, conduisant à l'asphyxie dans les cas de compression congestive de la moelle épinière qui vont jusqu'à la paralysie (Marshall-Hall).

**BRONCHITE.** s. f. [*bronchitis*, de *bronchia*, les bronches, et de la désinence *ite* commune à toutes les dénominations de phlegmasies, all. *Lungenkatarrh*, angl. *bronchitis*, it. *bronchite*, esp. *bronquitis*; *catarrhe pulmonaire*]. Inflammation de la muqueuse des bronches. L'impression du froid en est la cause la plus ordinaire : le froid agit en excitant la virulence des microbes qui habitent normalement la bouche et les voies respiratoires supérieures; mais souvent aussi la bronchite survient sans cause externe appréciable. La bronchite légère (vulgairement *rhume*) mérite à peine le nom de maladie. La bronchite intense offre dans son cours deux périodes distinctes : 1° vive chaleur de poitrine; toux fréquente et sèche; matière expectorée peu abondante, sans consistance, transparente; oppression forte, peau sèche, pouls dur; 2° chaleur de poitrine et dyspnée moindres, toux rare, crachats opaques, quelquefois puriformes, peau humide, absence de mouvement fébrile. L'auscultation révèle : dans la première période (dite *inflammatoire* ou *de crudité*), des râles *sonores sibilants* et *ronflants*; dans la seconde période (dite *de coction*), des *râles humides*, plus ou moins gros, disséminés dans les deux poumons, avec prédominance à la base et en arrière, sauf dans la bronchite *unilatérale*, ordinairement *tuberculeuse*, où ces signes sont plus accusés vers le sommet du poumon et s'accompagnent d'expiration prolongée. La durée de la bronchite aiguë est de huit à dix jours; quelquefois elle passe à l'état chronique. Le traitement de la bronchite peu intense consiste dans l'usage des boissons adoucissantes dites *pectorales* (V. Pectoral), édulcorées avec le sucre, le miel, le sirop de guimauve. Les diaphorétiques et les révulsifs légers (sinapismes, emplâtre de thapsia) sont parfois indiqués. Dans la bronchite intense, il faut recourir aux antiphlogistiques, aux infusions aromatiques de lierre terrestre,

d'hysope, etc., aux vésicatoires volants appliqués sur la poitrine. — *Bronchite capillaire* ou *catarrhe suffocant* de Laënnec. Elle se distingue par une dyspnée excessive; une toux fréquente; une expectoration de mucosités filantes ou jaunâtres; des râles sibilants, muqueux, et surtout sous-crépitants, fins, produits dans les plus petites bronches, et mêlés à des râles à grosses bulles, qui prennent naissance dans les grosses bronches; une sonorité conservée ou même exagérée. C'est une des formes les plus graves de la bronchite, à cause de la profondeur où elle parvient. Au bout de quatre à sept jours, si la thérapeutique ne parvient pas à désobstruer les bronches, la dyspnée augmente et amène la cyanose, l'asphyxie et la mort. Les émissions sanguines doivent être employées avec beaucoup de réserve; les vomitifs (ipéca et antimoniaux) et les vésicatoires volants, employés coup sur coup, et les stimulants (carbonate d'ammoniaque, musc, alcool) sont la base du traitement. L'inflammation des petites bronches qui caractérise la bronchite capillaire peut bien exister seule chez l'adulte; mais chez l'enfant et le vieillard, âges auxquels la maladie est plus fréquente, elle n'existe pas sans que les lobules pulmonaires soient eux-mêmes le siège de lésions de nature inflammatoire (*broncho-pneumonie*). V. Pneumonie *lobulaire*. On a décrit, sous le nom de *bronchite capillaire épidémique*, une variété de bronchite capillaire, qui est considérée par certains auteurs (Laveran) comme une rougeole des bronches; d'autres au contraire la considèrent comme une maladie infectieuse particulière due au streptocoque (Mosny). — *Bronchite chronique*. Consécutive à la bronchite aiguë ou symptomatique d'une affection cardiaque, goutteuse, arthritique, etc., l'inflammation chronique des bronches se manifeste ordinairement par une expectoration abondante (V. Bronchorrhée *chronique*). Pourtant il est des cas où les crachats sont rares, épais, adhérents; où la toux, la dyspnée, l'essoufflement tiennent la première place symptomatique et conduisent à l'asthme et à l'emphysème : c'est le *catarrhe sec* de Laënnec, dans lequel les râles bulbaires sont rares, tandis que l'inspiration est sifflante et accompagnée de râles sonores et sibilants. — *Bronchite d'été*. V. Foin. — *Bronchite fétide*. Bronchite caractérisée par une expectoration à odeur putride, sans dilatation des bronches, sans gangrène pulmonaire (Briquet, Lasègue, etc.) : cette fétidité résulte d'une fermentation des crachats à l'intérieur des bronches, où ils séjournent par suite de la faiblesse du malade et de la perte d'élasticité du poumon; on a trouvé des champignons (*leptothrix pulmonalis*) dans les matières expectorées. — *Bronchite fibrineuse*. V. Pneumonie *fibrineuse*. — *Bronchite généralisée*. V. Pneumonie *chronique*. — *Bronchite pseudo-membraneuse*. Bronchite qui s'accompagne de la formation de produits revêtant la forme des ramifications bronchiques où ils ont pris naissance, et rejetés d'habitude par l'expectoration. Elle peut être secondaire et accompagner une maladie qui se manifeste par d'autres accidents; telle la bronchite pseudo-membraneuse diphtérique qui succède au croup (V. Croup), ou celle qui est liée à la pneumonie (V. Pneumonie *massive*). Elle peut être primitive et constituer une maladie autonome. Dans ce cas, elle est due à différents microbes : pneumocoque (Jaccoud), pneumobacille de Friedländer (Magniaux), streptocoque (Claisse), etc. Elle est caractérisée par des signes de bronchite au milieu desquels apparaissent tout à coup des accès d'oppression, suivis de l'expectoration de pelotons ou d'arbres bronchiques complets. Ces fausses membranes représentent des arborisations très fines formées de tubes pleins, arrondis; elles sont constituées par de la fibrine, de la mucine et parfois de la graisse. Cette affection est en général bien supportée par les malades qui en souffrent, aussi sa durée est très longue, presque indéfinie.

**BRONCHITIQUE.** adj. et s. Qui concerne la bronchite. — Qui en est atteint.

**BRONCHO-ÆGOPHONIE.** s. f. La *bronchophonie* à sons chevrotants.

**BRONCHOCÈLE.** s. f. [*bronchocele*, de βρόγχος, gorge, trachée-artère, et κήλη, hernie, tumeur; all. *Kropf*, angl. *bronchocele*, esp. et it. *broncocele*]. Tumeur de la gorge, et spécialement le *goitre*.

**BRONCHOLITHE.** s. f. [de *bronche*, et λίθος, pierre]. Calcul formé au sein de liquides altérés, soit dans les bronches (*broncholithe*), soit au sein du parenchyme pulmonaire, creusé de cavités tuberculeuses ou non (*pneumolithe*). Ces calculs peuvent être de trois variétés : les uns, *calculs cartilagineux*, sont soit des morceaux de cartilage trachéo-bronchique mis en liberté par un processus ulcératif quelconque, soit des enchondromes d'origine inflammatoire, soit des chondromes vrais du poumon; les autres, *calculs osseux*, sont dus soit à l'ossification de la muqueuse trachéo-bronchique, et du cartilage bronchique, de la plèvre, ou de la paroi d'abcès pulmonaire; enfin d'autres sont de véritables *pierres calcaires*, dues à l'incrustation de divers tissus de l'appareil respiratoire par du phosphate et du carbonate de chaux. Ces concrétions sont souvent latentes et enkystées ou enchatonnées dans le parenchyme pulmonaire; mais elles peuvent donner lieu à des accidents simulant la bronchite chronique ou la phtisie pulmonaire, lorsqu'elles sont entraînées vers les bronches par un travail d'élimination spontanée, et la guérison peut suivre cette élimination. Ces calculs peuvent être une cause d'hémoptysie, quelquefois foudroyante (Besnier, 1864).

**BRONCHOLITHIE.** s. f. Lithiase bronchique; affection caractérisée par la formation des broncholithes.

**BRONCHO-MYCOSIS.** s. f. [de μύκης, champignon]. Production de cryptogames parasites dans les bronches.

**BRONCHOPHONIE.** s. f. [*bronchophonia*, de βρόγχος, gosier, bronches, et φωνή, voix; all. *Bronchophonie*, angl. *bronchophony*, it. *bronchofonia*, esp. *broncofonia* (Laënnec]. Résonance de la voix dans les bronches à l'auscultation. A l'état sain, cette résonance est obscure dans les gros troncs bronchiques; elle est à peu près nulle dans les divisions bronchiques répandues au sein du tissu pulmonaire, attendu que ce tissu et les parois bronchiques sont mauvais conducteurs du son, et que, le diamètre des ramifications étant très petit, le son qui s'y forme doit être plus aigu et plus faible que dans les gros troncs. Mais si, par une cause quelconque, pneumonie, engorgement hémoptyique étendu, accumulation de tubercules, le tissu pulmonaire est devenu plus dense, ou bien si les petits rameaux bronchiques se sont dilatés, il peut arriver que la résonance devienne sensible dans ces rameaux, et augmente beaucoup dans les grosses bronches : c'est ce phénomène que Laënnec a appelé *bronchophonie accidentelle*; il dénote, par conséquent, ou une induration du tissu pulmonaire, ou une dilatation des bronches, ou ces deux états pathologiques à la fois. C'est dans l'espace interscapulaire et les fosses sous-épineuses des omoplates, dans le creux de l'aisselle et sous les clavicules, qu'on l'entend le plus fréquemment.

**BRONCHOPLASTIE.** s. f. [de βρόγχος, trachée, et πλάσσειν, former]. Opération qui a pour but de guérir les fistules qui résultent de pertes de substance trachéale.

**BRONCHOPLÉGIE.** s. f. [de βρόγχος, bronche, et πλάσσειν, frapper]. Paralysie des bronches.

**BRONCHO-PLEURÉSIE.** s. f. Maladie caractérisée par une bronchite et une pleurésie simultanées.

**BRONCHO-PNEUMONIE.** s. f. Forme de l'inflammation des poumons, qui commence dans la membrane bronchique et gagne le tissu pulmonaire. V. Pneumonie *lobulaire*.

**BRONCHORRAGIE.** s. f. [de βρόγχος, bronche, et ῥήγνυμι, couler avec force]. Hémorragie par les bronches.

**BRONCHORRHÉE.** s. f. [*bronchorrhœa*, de βρόγχος, gosier, bronche, et ῥεῖν, couler; all. *Schleimfuss*, angl. *bronchorrhœa*, it. et esp. *broncorrea*; vulgairement *pituite, flux muqueux*]. Affection caractérisée par l'évacuation d'une quantité considérable d'un liquide incolore, filant, transparent, écumeux, semblable à du blanc d'œuf délayé dans l'eau, avec ou sans mélange de crachats épais. Quelquefois primitive, elle succède ordinairement à une bronchite chronique ou elle l'accompagne. On distingue deux espèces de bronchorrhées : 1° La *bronchorrhée aiguë* [*catarrhe pituiteux aigu* de Laënnec] survient tout à coup, et s'accompagne de prime abord de symptômes très intenses. Le malade est pris d'une dyspnée extrême, il sent distinctement que la poitrine s'est tout à coup remplie de liquide; il éprouve une suffocation imminente : ordinairement, tous les accidents se dissipent après une évacuation copieuse, et ne reparaissent plus, ou ne reviennent qu'à des époques plus ou moins éloignées. Cette forme est rare. 2° La *bronchorrhée chronique* [*catarrhe pituiteux chronique* de Laënnec] se développe ordinairement à la suite de plusieurs bronchites, qui laissent l'habitude d'une expectoration de plus en plus abondante; peu à peu la matière expectorée perd de sa consistance et de son opacité, et prend les caractères indiqués ci-dessus; l'expectoration s'établit d'une manière intermittente et à peu près régulière, et le plus souvent deux accès ont lieu dans les vingt-quatre heures, l'un au réveil, l'autre le soir; la quantité du liquide rejeté est quelquefois d'un kilogramme ou un kilogramme et demi à chaque accès : dans les intervalles, les malades jouissent, en apparence, d'une bonne santé. La bronchorrhée aiguë réclame l'emploi des vomitifs, l'application de sinapismes aux extrémités inférieures; les saignées produisent un soulagement immédiat, lorsque l'âge et la constitution permettent d'y recourir. La bronchorrhée chronique est souvent incurable : les vomitifs répétés, les balsamiques, la vapeur de goudron dirigée vers les bronches, les ventouses sèches, des vésicatoires volants sur la poitrine, les décoctions ou les extraits de quinquina ou de ratanhia, et surtout les eaux minérales sulfureuses font la base du traitement.

**BRONCHOTOME.** s. m. [*bronchotomus*, de βρόγχος, gorge, et τομή, section; all. *Bronchotom*, angl. *bronchotomus*, esp. et it. *broncotomo*]. Espèce de trocart aplati pour pratiquer la bronchotomie, large d'environ 7 millimètres, long de 27, composé d'une canule d'argent dans laquelle est logée une lame forte, tranchante sur ses deux bords près de sa pointe, et qui dépasse la canule (Bauchot). On assujettit d'abord la trachée au moyen d'un croissant d'acier qui sert de conducteur au bronchotome, puis on perce à la fois les parties molles et le canal aérien. V. TRACHÉOTOMIE.

**BRONCHOTOMIE.** s. f. [*bronchotomia*, all. *Luftröhrenschnitt*, angl. *bronchotomy*, it. et esp. *broncotomia*]. Opération de chirurgie qui consiste à pratiquer une ouverture, soit à la trachée-artère (*trachéotomie*), soit au larynx (*laryngotomie*), soit à ces deux canaux en même temps (*trachéo-laryngotomie*), pour extraire un corps étranger, ou extirper une tumeur, ou pour donner accès à l'air dans les poumons. L'opérateur fait à la peau une incision longue de trois travers de doigt, coupe successivement les feuillets superficiel et profond de l'aponévrose cervicale, écarte les muscles, et met à nu la partie antérieure du canal aérien. Dans la *trachéotomie*, ce sont les quatre ou cinq premiers anneaux de la trachée-artère qui sont incisés verticalement; dans la *laryngo-trachéotomie*, ce sont seulement les deux anneaux supérieurs de la trachée et le cartilage cricoïde; dans la *laryngotomie*, on incise le cartilage thyréoïde sur la ligne médiane. V. LARYNGOTOMIE et TRACHÉOTOMIE.

**BRONZÉ, ÉE.** adj. — *Diabète bronzé*. Affection mentionnée par Trousseau, puis individualisée par Hanot et Chauffard, en 1882, sous le nom de cirrhose hypertrophique avec pigmentation au cours du diabète; elle se caractérise par les symptômes ordinaires du diabète sucré, la mélanodermie, des troubles abdominaux dus à la cirrhose (développement anormal des veines sous-cutanées abdominales, ascite d'importance variable, hypertrophie du foie et de la rate), et enfin de la cachexie. L'évolution est rapide et dure en général de quelques mois à un an, et la mort survient dans le marasme; quelquefois, elle est hâtée par une complication surajoutée comme la tuberculose. A l'autopsie, on trouve, outre une cirrhose hépatique, une infiltration des organes et des tissus par du pigment ocre. — *Maladie bronzée* [dite aussi *maladie d'Addison*, médecin anglais qui le premier l'a décrite]. Elle est caractérisée par la couleur qu'elle donne à la peau, et qui est celle du bronze, tirant plus sur le noir que sur le verdâtre; plus foncée en certaines régions, par exemple au scrotum. Des taches noires se font aussi voir dans la bouche, à la face interne des lèvres, et vers le frein et sur les côtés de la langue. Il y a surtout augmentation considérable du pigment, qui, à l'état normal, existe en petite quantité dans les cellules de la couche profonde de l'épiderme. A cette coloration s'associent des symptômes généraux : une asthénie remarquable qui rend le malade incapable de s'acquitter de ses occupations, des dérangements gastro-intestinaux, et des douleurs lombo-abdominales, qui prennent souvent le caractère névralgique. On a noté le bruit de souffle dans les grosses artères; mais cela n'est pas constant. La durée est longue, et la terminaison par la mort semble être constante. Cependant, tous les symptômes peuvent s'améliorer pendant un temps assez long, pour marcher ensuite vers la terminaison habituelle; à mesure qu'un peu de mieux se manifeste, la coloration bronzée diminue d'intensité. Dans la plupart des autopsies, on a trouvé les capsules surrénales malades, de sorte qu'on est tenté de rattacher à cette lésion les accidents de coloration et de dépérissement; mais rien de certain n'est encore établi à cet égard. Il en est de même du traitement, qui jusqu'à présent reste symptomatique. — *Maladie bronzée hématique*. V. TUBULHÉMATIE.

**BROSSE.** s. f. — *Brosse électrique*. Instrument de transmission de l'électricité à la peau, qui n'a de la brosse que la disposition en filaments et en pinceaux des fils de transmission. La *brosse électro-médicale* est une boîte qui renferme une petite machine électro-magnétique, et qui porte en dessus les fils ou pointes métalliques de transmission. La *brosse volta-électrique* est une pile de Volta dont le fil du pôle négatif s'épanouit en un grand nombre de fines pointes. La *brosse de Wertring* est une petite brosse ou carde à fil d'or qu'on applique sur telle ou telle partie du corps, et qu'on met en rapport avec un des pôles de la pile, pendant que l'autre pôle est en relation avec un autre point de la peau. — *Brosse médicale*. Brosse à fils de laine, de crin, de fils végétaux ou métalliques, employée pour certaines sortes de frictions.

**BROU.** s. m. [*viride nucis putamen*, all. *Nusschale*, it. *mallo*]. Enveloppe verte de la noix. — *Extrait de brou de noix*. Il est employé, à la dose de quelques centigrammes, comme stomachique et anthelminthique. Il est la base de la tisane antivénérienne et antidartreuse de Pollini.

**BROWNIEN, IENNE.** adj. — *Mouvement brownien* ou *moléculaire*. Agitation plus ou moins vive que présentent dans les liquides placés sous le microscope toutes les granulations moléculaires qui ont 3 à 4 millièmes de millimètre ou au-dessous, surtout les granules graisseux ou pigmentaires. Robert Brown, le premier (1832), montra que les fines poussières des pierres, des métaux, du charbon, traitées par les acides et la chaleur, présentent cette

agitation, et que, par conséquent, le mouvement des grains de la favilla du pollen n'indiquait point que ce fussent des animaux. Quelle que soit la nature du liquide, dès l'instant où il est susceptible de couler, le mouvement s'y observe; la chaleur l'active. Les granulations peuvent se déplacer de quatre ou cinq fois leur diamètre dans un sens, puis dans l'autre, sans qu'il y ait progression. Lorsqu'il se manifeste dans un élément ayant forme de cellule, il montre qu'il y a paroi et cavités distinctes. V. CELLULE.

**BROWNISME.** s. m. Doctrine médicale de John Brown, médecin né en Écosse en 1735 ou 1736, et mort à Londres en 1788, qui attribuait tous les phénomènes de l'économie, saine ou malade, au degré de l'*incitation* exercée sur celle-ci, c'est-à-dire aux différences d'action des *puissances incitantes* sur l'*incitabilité*. La santé résulterait d'une incitation normale; la mort, d'une cessation de l'incitation: celle-ci est-elle exagérée, il y a épuisement de l'incitabilité; est-elle moindre qu'à l'état normal, il y a accumulation de l'incitabilité. Dès lors, il n'y a que deux classes de maladies : par excès d'incitation (*maladies sthéniques*), par défaut (*maladies asthéniques*); et la thérapeutique se borne à augmenter ou à diminuer l'incitabilité, dont l'équilibre avec l'incitation doit être rétabli. Or Brown admet que les maladies par défaut d'incitation sont de beaucoup les plus fréquentes : aussi les toniques et les excitants doivent-ils, d'après lui, être bien plus souvent employés que les déprimants, ce qui est l'inverse de la doctrine de Broussais. Le brownisme est ruiné par les progrès de la biologie, qui a montré qu'aucun élément organique ne possède la propriété dite *incitabilité*.

**BROWNISTE.** s. m. et adj. Sectateur du brownisme.

**BROWN-SÉQUARD** (physiologiste français, 1817-1897). — *Méthode de Brown-Séquard.* Méthode de traitement qui consiste à injecter des solutions d'organes dont l'absence, l'atrophie, la dégénérescence ou les troubles fonctionnels ont engendré un état anormal. Le premier liquide employé fut le *liquide testiculaire*, extrait glycériné de testicule de cobaye, étendu d'eau bouillie, stérilisé par filtration à travers la bougie de Chamberland dans l'appareil de d'Arsonval, où l'acide carbonique a une pression de 50 atmosphères : injecté sous la peau antiseptiquement, à la dose de 2 à 3 centimètres cubes, ce liquide, après plusieurs injections espacées de quelques jours, relève les forces physiques et les facultés intellectuelles, ce qu'il doit probablement à la *spermine* qu'il renferme; de plus, il serait utile dans la tuberculose pulmonaire, l'anémie, la lèpre, l'ataxie, etc., et préviendrait même l'infection tuberculeuse, charbonneuse, morveuse. On a employé aussi le *liquide ovarique*; l'*extrait de substance grise du cerveau* du mouton, dans la neurasthénie (C. Paul); le *liquide thyroïdien* de chien ou de mouton après la thyroïdectomie (Gley) et dans le myxœdème (Bouchard, Charrin); l'*extrait des capsules surrénales*, chez les animaux auxquels on a extirpé ces organes, dans la maladie d'Addison. V. OPOTHÉRAPIE. — *Syndrome de Brown-Séquard.* Hémiparaplégie avec anesthésie croisée; paralysie d'un des deux membres inférieurs, avec anesthésie de l'autre; la paralysie est complète ou incomplète; elle s'accompagne d'exagération des réflexes et de trépidation spinale; elle coïncide avec de l'hyperesthésie; la limite supérieure de l'hyperesthésie est formée par une ligne nette, au-dessus de laquelle il y a souvent un bord d'anesthésie, puis une nouvelle zone très étroite d'hyperesthésie. Le membre anesthésié présente parfois une véritable dissociation syringomyélique de la sensibilité, c'est-à-dire que les sensibilités douloureuse et thermique sont totalement abolies, tandis que la sensibilité tactile n'est pas diminuée; la limite supérieure de l'anesthésie est bordée par une étroite bande d'hyperesthésie. Ce syndrome est consécutif à une lésion d'une moitié de la moelle (hémisection, compression unilatérale par tumeur, gomme, tubercule); le membre paralysé correspond au côté lésé, l'anesthésie au côté sain.

**BRUCÉE.** s. f. [*Brucea*]. Genre de plante de la famille des rutacées simaroubées. On a cru longtemps que c'était d'une espèce de ce genre (*antidysenterica*, Lamk, ou *ferruginea*, L'Héritier) que provenait la fausse angusture, qui vient du *vomiquier*; l'écorce de brucée n'est qu'astringente. Les graines de la *Brucea sumatrana* ou Ko-Sam, qui croît en Indo-Chine, contiennent une huile essentielle, de la gomme, du sucre, un alcaloïde, la *brucamarine* (Eykmann) et un glucoside, la kosamine (Phisalix et Bertrand); ces graines sont employées par les Chinois pour combattre la diarrhée des pays chauds; elles servent aussi contre la dysenterie.

**BRUCINE.** s. f. [all. *Brucin*, angl. *brucin*, it. et esp. *brucina*]. Alcaloïde extrait d'un certain nombre de végétaux appartenant au genre *strychnos*, tels que : écorce de vomiquier, fausse angusture, noix vomique, fève de Saint-Ignace, etc.; sa formule est en notation atomique $C^{23}H^{26}Az^{2}O^{4}$; elle est soluble dans 850 parties d'eau froide, 500 d'eau bouillante; elle est très soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther. Les effets de la brucine sont comparables à ceux de la strychnine, mais son action est moins active et moins durable; son activité paraît être dix fois moins grande que celle de la strychnine, mais les résultats sont assez variables suivant les auteurs, ce qui semble tenir à ce que la brucine du commerce est un produit impur. La brucine a une action anesthésique locale comparable à celle de la cocaïne, mais moins constante; les solutions de ses sels sont antiseptiques. La brucine n'est guère employée en thérapeutique; elle a été pourtant recommandée dans les paralysies datant de plusieurs mois; ses doses pourraient être portées beaucoup plus loin que celles de strychnine.

**BRUCKERAU** (Bavière). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées* ou *bicarbonatées calciques*; température : 10°. Altitude : 305 mètres. Établissement : boues minérales; 15 juin au 15 septembre.

**BRUCOURT** (France, Calvados). *Eau ferrugineuse, magnésienne* et *gazeuse*; exportation.

**BRUIT.** s. m. [*strepitus*, ψόφος, all. *Geräusch*, angl. *bruit*, it. *strepito*, esp. *ruido*]. Sensation que produisent dans l'organe de l'ouïe les vibrations qui se succèdent d'une manière irrégulière. Elles produisent un *son* quand l'impression est régulièrement périodique. — *Bruits anormaux.* V. ANÉVRYSME, AUSCULTATION, CŒUR, SOUFFLE. — *Bruits artériels.* Double bruit que perçoit l'oreille armée d'un stéthoscope et appliquée sur l'aorte thoracique, les carotides, les sous-clavières, et quelquefois plus loin du cœur. Le premier, sourd et faible, correspond à la diastole artérielle; le second, plus fort et plus clair, coïncide avec la systole des artères. Ce second bruit est spontané et n'est qu'un prolongement du bruit cardiaque : on ne l'entend qu'au voisinage du cœur (carotide, sous-clavière). Le premier, qui s'entend à une grande distance de cet organe (fémorale), est déterminé par la pression exercée en un point de l'artère par un muscle, une aponévrose, ou simplement par le stéthoscope : le calibre du vaisseau étant rétréci en ce point, le sang passe rapidement d'une partie étroite dans une partie plus large, et subit une différence brusque de pression, qui détermine une *veine fluide*, et, par suite, une vibration des particules liquides (Chauveau et Marey). — *Bruit d'airain.* V. PNEUMOTHORAX. — *Bruit de clapotement.* Celui que produit dans une cavité accidentelle ou séreuse l'agitation du liquide qu'elles renferment. — *Bruit de claquement.* V. CLAQUEMENT. — *Bruits du cœur.* Bruits que le cœur fait entendre à chaque battement dans l'état normal. Il y a deux bruits,

séparés par un silence extrêmement court, et suivis d'un silence beaucoup plus long qui correspond à la fin du troisième temps et remplit le premier temps. Le *premier* bruit se produit pendant le deuxième temps (systole ventriculaire) et dure aussi longtemps que la systole; il est sourd et grave, et a son maximum d'intensité à la pointe du cœur, vers le cinquième espace intercostal gauche, assez près du sternum (*bruit inférieur*). Le *second* bruit coïncide avec le début du troisième temps (repos du cœur); il est clair et aigu (*bruit auriculo-métallique*) et s'entend surtout à la base du cœur, vers le milieu de la hauteur du sternum, au-dessus et à droite du premier (*bruit supérieur*). Ce second bruit, coïncidant avec le repos du cœur, ne peut dépendre des mouvements de cet organe : il est dû à la *tension brusque des valvules sigmoïdes* aortiques et pulmonaires sous l'influence de l'ondée sanguine, qui, poussée avec force dans les artères lors de la systole ventriculaire, tend à refluer dans les ventricules dès que cesse leur contraction; aussi ce bruit est-il court et sec (Rouanet). L'explication du premier bruit est plus difficile et plus controversée : beaucoup de physiologistes invoquent la *tension des valvules auriculo-ventriculaires*; mais cette tension brusque ne peut engendrer un bruit qui présente une certaine durée, à peu près égale à celle de la contraction ventriculaire, et, si elle joue ici un certain rôle, c'est à la *contraction musculaire* elle-même que revient la plus grande part dans la production du premier bruit : celui-ci a même pu être décomposé en deux sons, l'un musculaire, long et grave; l'autre, valvulaire, court et aigu (Wintrich). Le son musculaire lui-même paraît dépendre non seulement de la contraction des parois du ventricule, mais aussi de celle des muscles papillaires et de leurs tendons qui tendent les valvules aussi longtemps que dure la systole ventriculaire (Küss). Il est à remarquer, d'ailleurs, que le sang, durant son trajet dans le cœur et les vaisseaux, subit des ralentissements de son cours et des interruptions du reflux par le fait de la tension brusque des valvules : or, lorsqu'un liquide coule dans un conduit, si on interrompt brusquement le courant par une soupape ou un

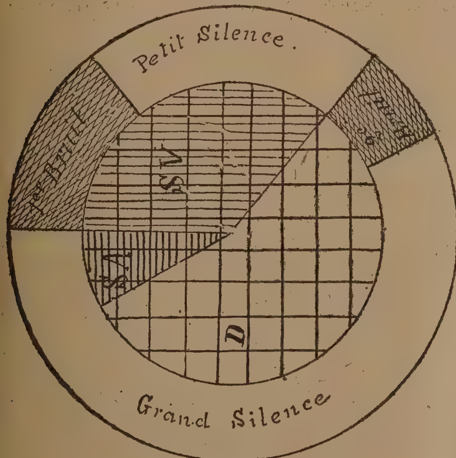



Fig. 89. — Bruits du cœur.

robinet, il y a production d'un bruit dont l'intensité est proportionnée à la rapidité de ce courant, parce que ce liquide, dès qu'il a été mis en mouvement, a acquis la puissance d'action de la force qui l'a déplacé, et que cette force, cessant de s'exercer sur le liquide lors de l'arrêt de celui-ci, manifeste ses effets sur les solides, tels que les soupapes ou le robinet oblitérateurs et les parois du conduit; au niveau du cœur, ces effets de l'interruption du cours du sang se font sentir sur les parois cardiaques et artérielles et sur les valvules, mises en vibration sonore par le liquide subitement arrêté (Ch. Robin). François Frank a fixé le schéma des temps de la révolution cardiaque (fig. 89). Les traits verticaux correspondent aux changements d'un des ventricules, les traits horizontaux à ceux des oreillettes; pour chaque sorte de cavité, la phase systolique est indiquée par des traits rapprochés, la phase diastolique par des traits écartés. — SV, systole ventriculaire; SA, systole auriculaire; D, diastole générale. — *Bruit de collision.* Celui que produisent des calculs biliaires ou autres, quand on les fait se mouvoir dans la cavité où ils se trouvent. — *Bruit de craquement.* V. Frôlement. — *Bruit de cuir neuf.* V. Frôlement. — *Bruit de diable.* V. Diable. — *Bruit de drapeau.* Bruit analogue à celui que produirait un voile mobile mis en mouvement par un courant d'air; il est dû à la présence dans les grosses bronches, la trachée ou le larynx, de fausses membranes détachées en partie de la muqueuse et agitées par l'entrée et la sortie de l'air; il indique l'existence d'une diphtérie trachéo-bronchique avec fausses membranes flottantes. — *Bruit de frôlement.* V. Frôlement. — *Bruit de frottement.* V. Frottement. — *Bruit de grelot.* Bruit produit par un corps étranger mobile dans la trachée et agité sans cesse par le courant d'air respiratoire (Guersant fils). — *Bruit humorique* ou *hydropneumatique* et *bruit hydroaérique.* V. Hydroaérique. — *Bruit de lime.* V. Rape. — *Bruit métallique.* V. Tintement. — *Bruit musculaire.* V. Musculaire. — *Bruit musical.* V. Musical. — *Bruit de parchemin.* V. Parchemin. — *Bruit péricardique.* V. Frôlement. — *Bruit placentaire.* V. Souffle. — *Bruit de pot fêlé.* Son clair, analogue au bruit qu'on obtient en percutant un pot fêlé, accompagné d'un petit claquement particulier, et déterminé par la percussion de la région sous-claviculaire; pour l'obtenir, il faut ne frapper qu'un seul coup, en recommandant au malade de tenir la bouche ouverte; il révèle l'existence d'une caverne pulmonaire superficielle, à parois minces, et communiquant librement avec les bronches. — *Bruit de raclement.* Variété forte des bruits de *frôlement* et de *frottement.* V. ces mots. — *Bruit de râpe.* V. Rape. — *Bruit respiratoire.* Sorte de souffle ou de murmure doux qu'on entend pendant toute la durée de l'inspiration et au début de l'expiration, lorsqu'on applique l'oreille, nue ou armée d'un stéthoscope, sur un point de l'étendue dans laquelle les parois thoraciques sont en contact avec les poumons, et surtout dans le creux de l'aisselle, dans l'espace situé entre la clavicule et le bord de l'entonnoir du trapèze, dans l'intervalle compris entre la clavicule et le sein, et celui qui se trouve entre le rachis et le bord interne de l'omoplate. Ce murmure respiratoire (*bruit d'expansion pulmonaire, murmure vésiculaire*) est dû au frottement des molécules de l'air contre les parois des conduits aériens; il a pour siège principal les alvéoles pulmonaires, subitement distendus par l'air; celui-ci imprime aussi des vibrations aux éperons bronchiques; enfin les bruits glottiques peuvent, en retentissant dans le poumon, contribuer à la production du bruit respiratoire. — *Bruit rotatoire.* V. Musculaire. — *Bruit de scie.* V. Rape. — *Bruit skodique.* V. Skodique. — *Bruit solidien.* V. Solidien. — *Bruits de souffle* et *de souffle* V. Souffle. — *Bruit de soupape.* Bruit qui semble déterminé par l'irruption soudaine d'une colonne d'air dans une excavation pulmonaire avec brusque déplacement d'un obstacle bouchant l'orifice et formant *soupape*; il indique l'existence d'une caverne pulmonaire et en particulier d'une caverne tuberculeuse. — *Bruit de tension.* V. Tension.

— *Bruit tympanique*. V. SONORITÉ. — *Bruits veineux*. Bruit de *souffle*, de *scie*, ou de *susurrus*, dont les veines sont le siège lorsque, par communication accidentelle d'une artère avec une veine, le sang de la première pénètre dans la seconde. Mais, en outre, toutes les causes telles que l'expiration forcée, l'effort brusque, etc., qui déterminent le reflux du sang dans les veines, et par suite le pouls veineux, font entendre un bruit de souffle ou de frémissement cataire plus ou moins intense. On l'entend bien dans la veine saphène interne, près de l'arcade fémorale, lorsque cette veine est atteinte de varice simple (Beau). La cause du bruit est l'ondée sanguine rétrograde qui frotte d'une manière exagérée contre la face interne des veines. — *Bruit vésiculaire*. V. BRUIT *respiratoire*.

**BRÛLANT, ANTE.** adj. — *Saveur brûlante*. Impression d'extrême chaleur produite par une substance sur l'organe du goût.

**BRÛLURE.** s. f. [*ustio*, *ambustio*, *adustio*, καῦσις, all. *Brandwunde*, angl. *burn*, it. *abbruciamento*, esp. *quemadura*]. Ensemble de lésions produites par l'action énergique et rapide, ou faible mais continue, du calorique, sur une partie vivante. Localement, l'étendue, la profondeur, la nature des lésions, ont fait admettre six degrés de brûlure (Dupuytren) : 1° inflammation érythémateuse de la peau ; 2° inflammation avec phlyctènes ; 3° mortification superficielle du derme ; 4° mortification de la totalité de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané ; 5° mortification de toutes les parties molles ; 6° carbonisation de tout le membre. Les accidents généraux sont : au début, de la douleur, de l'agitation ou de la stupeur ; puis une réaction qui se traduit par des congestions viscérales ; dans une troisième période, une dépression générale causée par la suppuration. — Le traitement général devra donc d'abord calmer la douleur et l'agitation par les narcotiques pris à l'intérieur, ou combattre la stupeur par les stimulants et les excitants diffusibles ; ensuite il préviendra ou combattra les congestions thoraciques et abdominales par les mercuriaux et les antimoniaux, et mieux par les saignées générales à moins qu'elles ne soient contre-indiquées par la prostration ; enfin un régime tonique et stimulant convient dans la troisième période. — Le traitement local varie suivant que les brûlures peuvent guérir sans suppurer (premier, deuxième degrés) ; ou qu'elles doivent suppurer sans que les téguments soient entièrement détruits (troisième degré) ; ou qu'elles sont profondes (quatrième, cinquième degrés). Dans les deux premiers degrés, c'est la douleur qu'il faut chercher à calmer par : le *froid*, obtenu à l'aide de l'alcool, de l'éther, et plus simplement de l'eau, employée en bains, en compresses, en irrigation continue ; les *topiques résolutifs et astringents*, eau blanche, vinaigre, eau de Goulard, encre, sulfate d'alumine ; l'*ouate*, appliquée aussi longtemps que possible, en ajoutant chaque jour de nouvelles feuilles si c'est nécessaire ; les *topiques gras*, cérat simple ou opiacé, huile, liniment oléo-calcaire, qui agissent, comme l'ouate, en soustrayant les parties au contact de l'air. A ces différents topiques, on préfère aujourd'hui les pansements antiseptiques et occlusifs ; après avoir bien désinfecté les parties, on applique soit des compresses trempées dans l'eau boriquée ou de préférence dans une solution d'acide picrique, soit un pansement sec à l'iodoforme et à l'ouate. C'est aussi pour éviter la douleur qu'on devra couper les vêtements ou au moins les enlever doucement, et qu'au lieu de déchirer et d'enlever l'épiderme des phlyctènes, on se bornera à piquer celles-ci à leur partie déclive avec une aiguille flambée ou la pointe d'une lancette pour donner issue à la sérosité. Dans les brûlures du troisième degré, une antisepsie rigoureuse est nécessaire, les pansements doivent être rares afin d'éviter les inoculations et de permettre l'élimination des escarres. Les brûlures du quatrième et du cinquième degré n'exigent pas d'autre traitement que les précédentes jusqu'au moment de la chute des escarres ; alors surgit la nécessité de surveiller la cicatrisation pour modérer la rétraction cicatricielle et éviter les cicatrices difformes : il faut s'opposer à l'occlusion des ouvertures naturelles, nez, anus, vulve, etc., à l'aide de mèches de gaze antiseptique ou d'éponges préparées ; maintenir écartées les parties contiguës, doigts, orteils, etc. ; réprimer les bourgeons charnus exubérants par le nitrate d'argent. Enfin les brûlures du sixième degré, dans lesquelles la totalité d'un membre est désorganisée, qui ont ouvert une articulation ou détruit les vaisseaux et les nerfs, nécessitent l'amputation du membre : elle sera faite au-dessus des parties mortifiées, lorsque la stupeur ou l'exaltation douloureuse des premiers moments sera dissipée.

**BRUNNER** (anatomiste suisse, 1653-1727). — *Glandes de Brunner*. V. GLANDE.

**BRUNSFELSIE.** s. f. (*Brunsfelsia uniflora*, Don.). Arbuste de la famille des scrofulariées. Sa racine est antisyphilitique, emménagogue ; elle peut causer l'avortement. On l'emploie aux Antilles et au Brésil.

**BRUT, E.** adj. Qui n'est pas organisé. — *Corps brut*. V. CORPS et MATIÈRE.

**BRUTOLÉ.** s. m. V. BRYTOLÉ.

**BRUYÈRE.** s. f. [*Erica*, L., all. *Heidekraut*, angl. *heath*, it. *erica*, esp. *brezo*]. Genre de plantes dicotylédones, famille des éricacées, dont une espèce, l'*E. vulgaris*, L. a été employée comme diurétique et lithontriptique.

**BRYOIDINE.** s. f. Résine, cristallisable en aiguilles soyeuses, trouvée, avec l'*amyrine*, la *bréine* et la *bréidine*, dans la résine élémi (Baup).

**BRYONE.** s. f. [all. *Zaunrübe*, angl. *bryony*, it. *brionia*, *navet du diable*, *navet galant*, *vigne blanche*, *couleuvrée* ; *Bryonia dioica*, L.]. Plante cucurbitacée, J. La racine de la bryone est volumineuse, fusiforme, charnue, d'un blanc jaunâtre en dedans, marquée extérieurement de stries circulaires, d'une saveur âcre ; elle est formée d'une fécule amylacée très fine et très blanche, et contient un suc âcre et irritant qui se perd en partie par la dessiccation et tout à fait par la torréfaction : elle fournit ensuite un aliment sain et abondant. Cette racine s'emploie comme purgatif drastique (racine, 32 gr., infusée pendant vingt-quatre heures dans du vin blanc, 250 gr. ; ou poudre de la racine desséchée, 1gr,60 à 1gr,80). La racine fraîche, appliquée sur la peau, agit comme un sinapisme. A forte dose, la bryone agit à la manière des poisons végétaux âcres. — *Bryone d'Amérique*. V. MÉCHOACAN.

**BRYONICINE** (Walz) ou **BRYONINE.** s. f. [all. *bryonin*] ($C^{96}H^{80}O^{38}$). Principe actif de la bryone, rouge, amorphe, d'abord sucré, puis styptique et amer ; vénéneux à la dose de 1 à 2 décigrammes ; soluble dans l'eau et l'alcool. Les acides la dédoublent en *bryorétine* et en *hydrobryorétine*. Elle s'emploie à la dose de 0gr,01 à 0gr,02.

**BRYONITINE.** s. f. Composé cristallisable peu connu qui accompagne la *bryonine*.

**BRYOPLASTE.** adj. et s. m. [de βρύον, mousse, et πλάσσειν, former]. Maladie caractérisée par des productions se rapprochant plus ou moins des formes végétales, telles que verrues, polypes, condylomes, etc. (Schultz).

**BRYSON** (médecin anglais contemporain). — *Signe de Bryson*. Défaut d'ampliation du thorax pendant l'inspiration ; signe observé dans le goitre exophtalmique.

**BRYTOLATURE.** s. f. [all. *Bierauszüge*, angl. *brytolatura*, it. *britolatura*] et **BRYTOLÉ.** s. m. [de βρῦτον, bière ; all. *Arzneibier*, angl. *brytolea*, it. *britolea*] (Béral). V. BIÈRE *médicamenteuse*.

**BRYTOLIQUE.** adj. Qui contient de la bière. — *Médicament brytolique*. V. BIÈRE *médicamenteuse*.

**BUBE, BUBELETTE.** s. f. Nom vulgaire des *pustules* ou autres *boutons* venant sur la peau.

**BUBON.** s. m. [*bubo*, βουβὼν, all. *Drüsengeschwulst*, angl. *bubo*, it. *bubbone*, esp. *bubón*]. En pathologie, *bubon*, nom d'abord donné aux tumeurs des glandes inguinales [de βουβὼν, aine], puis appliqué aux engorgements glandulaires suppurés des aines, des aisselles, du cou, etc. On en distinguait quatre espèces : 1° le *bubon sympathique*, déterminé par l'irritation qui, d'une partie enflammée ou ulcérée, s'est propagée jusqu'aux glandes lymphatiques, en suivant le trajet des vaisseaux absorbants (il disparaît ordinairement avec la cause qui l'a fait naître) (V. SYPHILIS); 2° le *bubon pestilentiel* (V. PESTE); 3° le *bubon scrofuleux* (V. SCROFULE); 4° le *bubon syphilitique*, qui est *consécutif* ou *constitutionnel*. Le *bubon consécutif* ne se manifeste qu'après l'apparition d'un chancre ; le *constitutionnel* se déclare au bout d'un temps plus ou moins long, par suite d'une affection ancienne négligée et devenue constitutionnelle. Le consécutif a presque toujours son siège aux aines; le constitutionnel vient presque indifféremment au cou, aux aisselles ou aux aines. — *Bubon abdominal*, celui qui est placé au-dessus du pli de la cuisse; *bubon crural*, celui qui est situé beaucoup au-dessous ; *bubon inguinal*, celui qui siège dans les glandes inguinales ; *bubon pubien*, celui qui se développe très près du pubis. Quelquefois, le *bubon inguinal* est *composé* ou *multiple*, c'est-à-dire qu'il est formé de petites tumeurs ayant chacune pour base une glande tuméfiée. — *Bubon d'emblée*, celui qui apparaîtrait sans lésion de la verge (Hunter) : il est démontré qu'un pareil bubon n'existe pas. V. SYPHILIS. — *Bubon induré et infectant*. V. SYPHILIS. — *Bubon spécifique*. V. SYPHILIS. — *Bubon vénérien*, *virulent* ou *du chancre simple* (*bubon d'absorption*). Celui qui succède au chancre simple ou *chancroïde* (V. ce mot), avec ou sans lymphangite chancreuse. Il apparaît ordinairement du huitième au quinzième jour, et dure de un à plusieurs mois. Il siège habituellement au pli de l'aine, et présente les phénomènes d'une adénite très aiguë, qui se montrent le plus souvent sur un seul ganglion, rarement dans les deux aines. Il donne naissance à un abcès, dont le pus est virulent, inoculable, et dont l'ouverture laisse une ulcération à bords inégaux, décollés (*chancre ganglionnaire*), qui peut, comme le chancre, devenir phagédénique. Les méthodes dites *abortives*, antiphlogistiques, glace, ponctions, ne réussissent qu'en cas d'adénites purement inflammatoires, sympathiques; dans le bubon virulent, la suppuration est inévitable, et, quand le pus est formé, il faut lui donner issue par le bistouri ou par les caustiques, puis traiter la plaie comme le chancre mou lui-même, par les injections détersives et antiseptiques, et par des cautérisations légères, ou énergiques en cas de phagédénisme.

**BUBONALGIE.** s. f. [de βουβὼν, aine, et ἄλγος, douleur]. Douleur aux aines.

**BUBONOCÈLE.** s. m. [*Bubonocele*, βουβωνοκήλη, de βουβὼν, aine, et κήλη, hernie, all. *Leistenbruch*]. Hernie inguinale. V. INGUINAL.

**BUBONOÏDE.** adj. Qui ressemble à un bubon.

**BUBON-UPAS.** s. m. V. UPAS-ANTIAR.

**BUBULINE.** s. f. [de *bubulus*, provenant du bœuf]. Mélange de principes azotés, non cristallisables, retirés à l'aide de l'alcool, des bouses de vache altérées (Morin et Berzelius).

**BUCARDE.** s. f. Mollusque acéphale, lamellibranche, bivalve, de l'embouchure des fleuves. La *bucarde sourdon* (*Cardium edule*, L.), des côtes de l'Océan, est alimentaire.

**BUCCAL, ALE.** adj. [*buccalis*, de *bucca*, la bouche, ou plutôt la partie interne et moyenne de la joue; angl. *buccal*, esp. *bucal*]. Qui appartient à la bouche, et particulièrement à la face interne des joues. — *Artère buccale* (*sus-maxillaire*, Ch.). Rameau de la maxillaire interne, qui se distribue au muscle buccinateur. — *Diphtérie buccale*. V. DIPHTÉRIE. — *Glandes buccales*. Glandes en grappe situées entre la membrane buccale et le muscle buccinateur : les plus grosses pénètrent entre les fibres de ce muscle ; elles sont surtout nombreuses autour de l'orifice du canal de Sténon. — *Membrane buccale*. Membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur de la bouche. — *Nerf buccal* ou *buccinateur* (*bucco-labial*, Ch.). Rameau du maxillaire inférieur qui se distribue dans la joue.

**BUCCINATEUR.** adj. et s. m. [*buccinator*, de *buccina*, trompette; all. *Backenmuskel*, angl. *buccinator*, it. *buccinatorio*, esp. *bucinador*]. — *Muscle buccinateur* (*alvéolo-labial*, Ch.). Situé dans l'épaisseur de la joue, il s'étend de la partie postérieure des deux arcades alvéolaires à la commissure des lèvres. Lorsque les lèvres sont rapprochées, il applique les joues contre les arcades dentaires, soit pour faciliter la mastication, soit pour pousser l'air hors de la bouche, comme dans l'action de jouer d'un instrument à vent. — *Nerf buccinateur*. V. BUCCAL.

**BUCCINATO-PHARYNGIEN, IENNE.** adj. — *Aponévrose buccinato-pharyngienne*, ou *ptérygo-maxillaire*. Bandelette fibreuse étendue du sommet de l'apophyse ptérygoïde interne à la ligne myloïdienne de l'os maxillaire inférieur.

**BUCCINEUX, EUSE.** adj. — *Antre buccineux*. V. LABYRINTHE.

**BUCCO.** V. BUCHU.

**BUCCO-LABIAL, ALE.** adj. [*bucco-labialis*, de *bucca*, joue, et *labia*, lèvres]. Qui appartient à la joue et aux lèvres. — *Nerf bucco-labial*. V. BUCCAL.

**BUCCULE.** s. f. Partie adipeuse qui soulève la peau au-dessous du menton.

**BUCHU.** s. m. [*bucho*, *bocco*, *bucco*, *bocho*, *booko*]. Nom (cap de Bonne-Espérance) des feuilles de plusieurs espèces de plantes du genre *Diosma*, famille des rutacées, *Diosma crenata*, L. (*Barosma crenata*, Willdenow), *crenulata* et *serratifolia*. Ces feuilles ont une odeur très forte de rue ou d'urine de chat, une saveur chaude et âcre. Les Hottentots s'en servent comme vulnéraires, et contre les maladies de la vessie. En Angleterre et aux États-Unis, elles sont employées comme toniques, stimulantes, et surtout comme diurétiques et diaphorétiques, en infusion à 10 p. 1000 ; on se sert aussi de la poudre que l'on emploie à la dose de 1 gramme à 1gr,50, de la teinture (4 à 8 gr.), du vin (50 à 100 gr.).

**BUDD** (William) (médecin anglais, 1811-1880). — *Cirrhose de Budd*. Variété de cirrhose du foie due à une auto-intoxication d'origine gastro-intestinale.

**BUENA.** s. m. [*Buena hexandra*, Sohl.]. Plante rubiacée qui fournit le *Quinquina rouge de Para*.

**BUÉNINE.** s. f. Substance particulière extraite par Buchner de l'écorce du *Buena*.

**BUGLE.** s. f. [*Ajuga*, L., all. *Günsel*, angl. *bugle*, *comfry*, it. *bugola*]. Genre de plantes labiées, J., dont l'espèce *Ajuga reptans*, L. (*bugle rampante*), est légèrement astringente, et entre dans toutes les *espèces vulnéraires*.

**BUGLOSSE** ou **BUGLOSE.** s. f. [*Anchusa*, L., angl. *bugloss*, *alkanet*, it. *buglossa*, esp. *buglosa*]. Genre de plantes borraginées, J., dont l'espèce *Anchusa officinalis*, L., a les mêmes propriétés que la bourrache.

**BÜHL** (médecin allemand, 1816-1880). — *Loi de Bühl*. La tuberculose aiguë chez l'homme est toujours consécutive à l'ouverture d'un foyer caséeux latent.

**BUIS.** s. m. [*Buxus sempervirens*, L., πύξος, all. *Buchs*, angl. *box*, it. *bosso*, esp. *box*]. Arbrisseau (euphorbiacées J.) dont les feuilles sont purgatives, le bois et la racine,

sudorifiques. Il a donné son nom à la famille des *buxinées*. — *Buis piquant*. V. Fragon.

**BULBAIRE.** adj. Qui concerne les bulbes. — *Crises bulbaires*. Guthrie a décrit sous ce nom des crises d'anhélation avec accélération et irrégularité du pouls, qui se montrent parfois dans la paralysie diphtérique à forme grave. — *Dilatation bulbaire*. V. Golfe. — *Facies bulbaire*. Dans la paralysie labio-glosso-laryngée d'origine bulbaire ou pseudo-bulbaire, le facies prend un aspect particulier : la bouche est entr'ouverte et laisse couler continuellement la salive; la ligne qui sépare les lèvres s'agrandit transversalement, et quand le malade veut rire, les commissures s'écartent sans se relever, le diamètre transversal seul s'agrandit; le sillon naso-génien se creuse, les sourcils sont légèrement froncés, en un mot le malade a le masque pleureur. — *Paralysie bulbaire*. Paralysie consécutive à des lésions des noyaux moteurs situés dans le bulbe; c'est une paralysie accompagnée d'atrophie et de réaction de dégénérescence des muscles frappés, ce qui la distingue des paralysies des mêmes muscles par lésion cérébrale ou par méningite chronique de la base, auxquelles on a donné le nom de *paralysies pseudo-bulbaires*. Les paralysies bulbaires peuvent intéresser la partie inférieure du bulbe, c'est la paralysie bulbaire inférieure ou *paralysie labio-glosso-laryngée* (V. Paralysie) ; au contraire, si elles frappent les parties supérieures, elles occasionnent des *ophtalmoplégies nucléaires* (V. ce mot). Le danger des paralysies bulbaires réside dans le voisinage du noyau du pneumogastrique; quand celui-ci est atteint, les troubles respiratoires et cardiaques se montrent, et la mort arrive brusquement dans une syncope. — *Tissu bulbaire*. V. Phanérophore.

**BULBE.** s. m. [*bulbus*, βολβὸς, all. *Knolle*, *Zwiebel*, angl. *bulb*, it. et esp. *bulbo*]. — *Bulbe de l'aorte*. V. Cœur. — *Bulbe auditif*. V. Auditif. — *Bulbe dentaire*, *bulbe pileux*, renflement arrondi, hémisphérique, ovoïde, etc., saillant dans la cavité des follicules pileux et dentaires, en général vers leur fond. Le bulbe est formé d'une substance homogène fondamentale, finement granuleuse et parsemée de petits noyaux sphériques et ovoïdes, dans laquelle se ramifient des vaisseaux et des nerfs pour les bulbes dentaires, des capillaires seulement pour les bulbes pileux. V. Dent, Dentaire, Phanérophore, Poil. — *Bulbe de la moelle épinière*. V. Moelle *épinière*. — *Bulbe de l'œil*. Le *globe de l'œil*. — *Bulbe de l'ovaire* (*corps spongieux de l'ovaire*). Partie centrale, tissu propre de l'ovaire (Sappey). ‖ Lacis très serré formé par les veines flexueuses, volumineuses, multipliées, fréquemment ramifiées et anastomosées, qui font suite aux artères ovarique et utérine, et se rendent au plexus sous-ovarique contigu au bord adhérent de l'ovaire, lequel communique avec les plexus utérin et pampiniforme (Rouget). — *Bulbe rachidien*. V. Moelle *épinière*. — *Bulbe de l'urètre*. Renflement de la partie spongieuse de l'urètre. V. Urètre. — *Bulbe du vestibule*, appelé à tort *bulbe du vagin*. Renflement érectile placé des deux côtés de l'entrée du vagin. V. Érectile. — *Bulbe plumigène*. V. Plume.

**BULBEUX, EUSE.** adj. [*bulbosus*]. Se dit d'une plante pourvue d'un bulbe, d'une partie ayant la forme d'un bulbe ou s'y rapportant. — *Artère bulbeuse*. Branche de l'artère honteuse interne qui se jette près de la ligne médiane dans le bulbe urétral ou vaginal.

**BULBO-CAVERNEUX, EUSE.** adj. et s. m. [*bulbo-cavernosus*]. Qui appartient au bulbe de l'urètre et au corps caverneux. — *Muscle bulbo-caverneux* (*bulbo-urétral*, Ch.). Muscle appartenant exclusivement à l'homme (chez la femme, c'est le *constricteur du vagin*). Il est situé au périnée, au-dessous et de chaque côté de l'urètre, et a pour fonction d'accélérer l'éjaculation de l'urine et du sperme (*muscle accélérateur*).

**BULBO-URÉTRAL, ALE.** adj. Qui se rapporte au bulbe urétral et à l'urètre. — *Artère bulbo-urétrale*. Branche de l'artère honteuse interne, ou de l'artère profonde de la verge, naissant en avant de l'artère bulbeuse et pénétrant dans la partie antérieure et supérieure du bulbe, pour se prolonger dans la partie spongieuse de l'urètre jusqu'au gland, où elle s'anastomose avec la dorsale de la verge. — *Glandes bulbo-urétrales*. V. Glandes *de Cowper*. — *Muscle bulbo-urétral*. V. Bulbo-caverneux.

**BULLAIRE.** adj. Qui concerne les bulles. Se dit, en médecine, de certaines élevures cutanées ayant l'aspect de bulles. — *Râle* et *tintement bullaires*. V. Rale et Tintement.

**BULLE.** s. f. [*bulla*, πομφόλυξ, all. *Blase*, angl. *bleo*, it. *bolla*]. Soulèvement de l'épiderme formé par l'accumulation d'un liquide séreux, séro-purulent ou hémorragique, dont l'apparition est précédée d'une rougeur érythémateuse plus ou moins vive, mais qui survient quelquefois presque instantanément. Les bulles s'ouvrent plus ou moins promptement, et sont remplacées par des croûtes, sous lesquelles se forme un nouvel épiderme, qui conserve longtemps une teinte particulière ; quelquefois aussi il se produit des ulcérations plus ou moins superficielles. Elles ne se distinguent des vésicules que par leur volume plus considérable. Elles sont produites par des brûlures ou des substances vésicantes ; ou accompagnent l'érysipèle; ou forment la caractéristique d'affections cutanées dont le *pemphigus* (V. ce mot) est le type.

**BULLEUX, EUSE.** adj. Synonyme de *bullaire*. ‖ *Fièvre bulleuse*. V. Pemphigus.

**BUNIOÏDE.** adj. [de βούνιον, navet]. V. Squirreux.

**BUNSEN** (physicien allemand, 1811-1899). — *Bec de Bunsen*. V. Bec. — *Pile de Bunsen*. V. Pile.

**BUPHTALME.** s. m. Genre de synanthérées corymbifères dont quelques espèces (*Buphthalmum grandiflorum*, L., et *B. salicifolium*, L.) ont des feuilles douées de propriétés toniques et stimulantes.

**BUPHTALMIE.** s. f. [*buphthalmia*, de βοῦς, bœuf, et ὀφθαλμὸς, œil : œil de bœuf; all. *Ochsenauge*, angl. *buphthalmy*, esp. *buftalmia*]. Augmentation du volume de l'œil, et, en général, premier degré de l'hydrophtalmie. ‖ Quelquefois on a ainsi appelé une maladie caractérisée par la turgescence du corps vitré, qui distend l'œil et pousse en avant le cristallin et l'iris. V. Exophtalmie.

**BUPLÈVRE.** s. m. [*Bupleurum*, L., all. *Hasenohr*, angl. *bupleurum*, *hare's-ear*, it. *marabuto*]. Genre de plantes ombellifères, J., dont l'espèce *Bupleurum rotundifolium* (*buplèvre perce-feuille*) a été recommandée comme astringente.

**BURANHEM.** s. m. Synonyme de *Guaranhem*. V. Monésia.

**BUREAU.** s. m. — *Bureau de bienfaisance*. Branche de l'Assistance publique qui a trait à la distribution à domicile, des soins médicaux et pharmaceutiques, des dons en argent ou en nature (aliments, combustibles, linge, etc.), aux indigents malades, infirmes ou âgés. Les soins médicaux, constituant le *traitement à domicile* (V. Traitement), sont donnés par des médecins, nommés au concours, qui visitent les malades alités, donnent des consultations et font des vaccinations gratuites. Les dons pécuniaires et autres sont distribués par des commissaires et des administrateurs qui visitent les malades une fois par semaine. — *Bureau municipal d'hygiène*. Commission médicale instituée dans plusieurs villes de France, aux frais et par les soins des municipalités, pour fournir à celles-ci des renseignements quotidiens sur les maladies contagieuses, surveiller le service de vaccination, les logements insalubres, le fonctionnement d'un laboratoire d'essais.

**BURETTE.** s. f. Vase en verre, gradué et muni d'un col étroit, qui, dans les analyses ou les essais chimiques permet de verser un liquide goutte à goutte et en quantité déterminée.

**BÜRGENSTOCK** (Suisse, canton d'Unterwald). *Station d'été.* Altitude : 870 mètres. Climat tempéré, insolation prolongée; convient aux sujets délicats, convalescents ou surmenés.

**BURNING OF THE FEET,** mots anglais signifiant *brûlure aux pieds.* Sensation douloureuse qui est un symptôme du *béribéri*, et non une entité morbide distincte.

**BURQUISME.** s. m. Méthode proposée par le Dr Burq, pour aider au diagnostic et au traitement des maladies par l'emploi des métaux. V. MÉTALLOSCOPIE et MÉTALLOTHÉRAPIE.

**BURSITE.** s. f. Inflammation des bourses séreuses (Lejars).

**BURTON** (médecin anglais,). — *Liséré* ou *signe de Burton.* Liséré bleuâtre, ardoisé, existant au niveau du bord libre des gencives, autour du collet des dents, principalement à la mâchoire inférieure, et révélant l'intoxication chronique par le plomb; il serait dû, d'après Cross, à du sulfure de plomb, formé par l'action sur le plasma sanguin chargé de plomb de l'hydrogène sulfuré normalement contenu dans les sécrétions buccales.

**BUSOT** (Espagne). *Eaux sulfatées calciques, chaudes;* température : 41°. Niveau de la mer. Mai et juin, septembre et octobre.

**BUSSANG** (France, Vosges). *Eaux bicarbonatées mixtes ferrugineuses;* 1gr,27 de bicarbonates de soude, de chaux, et de magnésie; 0gr,095 de protoxyde et de crénate de fer; température : 13°. Indications : anémie, chlorose, dyspepsie. Altitude : 674 mètres. Saison : 15 mai au 15 septembre. L'eau est transportée comme eau de table.

**BUSSEROLE.** s. f. V. ARBOUSIER.

**BUTALANINE.** s. f. (Gorup-Besanez) ($C^{10}H^{11}AzO^4$). Composé retiré de la rate et du pancréas de veau, avec de la liénine. Il est cristallisable, insoluble dans l'éther.

**BUTTON-SCURVY.** s. m. Mots anglais signifiant *scorbut à bouton, boutons malins* ou de *mauvaise nature*, qui sont des manifestations syphilitiques, du rupia surtout, et ne constituent pas une affection distincte.

**BUTUA.** s. f. Synonyme de *pareira.* V. ce mot.

**BUTYL-CHLORAL.** s. m. ($C^4H^5Cl^3O$). Corps obtenu en faisant passer un courant de chlore dans l'aldéhyde maintenue au début dans un mélange réfrigérant; vers la fin de l'opération, il est nécessaire d'élever peu à peu la température jusqu'à 100°; la distillation du produit permet de recueillir le butyl-chloral à l'état de pureté; il passe entre 163° et 165°. Administré à l'intérieur, il produit rapidement le sommeil, et il a l'avantage de ne pas amener le ralentissement du pouls et de la respiration; on l'a employé surtout pour combattre les névralgies faciales, et les insomnies qui en résultent, à la dose de 1 et 2 grammes par jour en potion, pilules, lavement.

**BUTYLE.** s. m. [*butylium,* all. *Butyl, Kalyl*] ($C^8H^9$). Radical de l'alcool butylique, qu'on obtient pur en faisant réagir le potassium sur l'iodure de butyle. Liquide incolore et oléagineux, moins dense que l'eau, faiblement odorant. — *Acétate de butyle* ($C^8H^9O.C^4H^3O^3$). Liquide incolore, éthéré, plus léger que l'eau; bout à 114°. — *Carbonate de butyle* ($C^8H^9O.CO^2$). Liquide incolore, limpide, plus léger que l'eau; d'odeur agréable, bouillant à 190°. — *Iodure de butyle* ($C^8H^9I$). Il se prépare en mettant de l'iode dans l'alcool butylique, et en ajoutant un fragment de phosphore dans le liquide refroidi. Liquide limpide, incolore, très réfringent, se colorant en brun à la lumière; bout à 121°. — On obtient d'une manière analogue le *bromure de butyle* ($C^8H^9Br$), qui bout à 89° C., et le *chlorure de butyle* ($C^8H^9Cl$), qui bout de 70° à 75° C.

**BUTYLIQUE.** adj. Qui concerne le butyle. — *Alcool butylique* ($C^8H^{10}O^2$). Corps qui se forme avec l'*alcool amylique* et l'*alcool ordinaire*, pendant la fermentation des mélasses de betterave. On les sépare par lavage et distillation. Liquide incolore, plus fluide que l'alcool amylique, d'odeur analogue à celui-ci, plus vineuse, moins pénétrante; sans action sur la lumière polarisée; bout à 109°; soluble dans 10 parties d'eau; brûle facilement avec une flamme éclatante. L'acide sulfurique et le chlorure de zinc le décomposent en divers produits. — *Éther butylique* ($C^8H^9O^2$). On l'obtient par l'action de l'iodure de butyle sur l'oxyde d'argent. Liquide incolore, d'odeur suave, bouillant de 100° à 104°. — *Glycol butylique.* V. GLYCOL.

**BUTYRACÉ, ÉE.** adj. V. BUTYREUX.

**BUTYREUX, EUSE.** adj. [*butyrosus*]. Qui a la consistance ou l'apparence du beurre.

**BUTYRIQUE.** adj. — *Acide butyrique* [*acide butyrilique*; all. *Buttersäure*] ($C^8H^7O^3.HO$). Il se produit par l'action des alcalis et des matières azotées sur la butyrine, d'où le rancissement du beurre (Chevreul). Liquide à 9°, très volatil, soluble dans l'eau et l'alcool, il a l'odeur de beurre rance. — *Fermentation butyrique.* V. FERMENTATION.

**BUTYRO-ACÉTIQUE.** adj. V. PROPIONIQUE.

**BUTYROMÈTRE.** s. m. [de βούτυρος, beurre, et μέτρον, mesure; all. et angl. *Butyrometer*, it. *butyrometro*]. Instrument destiné à déterminer la richesse du lait en beurre (Marchand, de Fécamp). Le fait sur lequel il repose est celui-ci : si l'on agite du lait avec parties égales d'éther en volume, on dissout le beurre que renferme le lait; et si l'on ajoute au mélange un volume d'alcool égal à celui de l'éther, le beurre, primitivement dissous, se sépare et vient surnager le liquide sous forme d'une couche huileuse. En opérant dans un tube gradué, on pourra lire sur le tube la quantité de matière huileuse qui s'est séparée, et connaître la quantité de beurre contenue dans le lait essayé.

**BUXINE.** s. f. [all. *Buxin*, angl. *buxinum*]. Substance basique (Faure) de l'écorce de la racine de buis. Elle est pulvérulente et rousse, amère, sans âcreté. L'alcool la dissout, ainsi que l'eau bouillante. Elle se dissout dans les acides et en est précipitée par l'ammoniaque. Elle donne un sulfate et un acétate incristallisables, très amers. Expérimentalement, la buxine est, comme le buis, un poison paralysant. On lui attribue en Sicile des propriétés toniques et fébrifuges.

**BUXTON** (Angleterre). *Eaux bicarbonatées calciques*, très faiblement minéralisées, 0gr,10 à 0gr,30; température : 26 à 28°. Altitude : 304 mètres. Établissements : bains, piscine, boisson. Indications : rhumatismes, névralgies, dyspepsies. Saison : 15 mai au 15 octobre.

**B. V.** V. ABRÉVIATIONS.

**BYSSINOSIS.** s. m. [βύσσος, coton]. Infiltration du poumon par les poussières de coton et phénomènes morbides qui en dérivent; c'est une variété de *pneumoconiose* (V. ce mot) qui se rencontre chez les ouvriers qui travaillent le coton et sont par suite exposés à en respirer les poussières.

# C

C = C latin, et κ ou K grec.

**C. C.** V. ABRÉVIATIONS.

**CAA-ATAICA.** s. f. V. VANDELIE.

**CABALE.** s. f. [*cabala, cabbala, cabalia, kabala, gaballa*, all. *Kabbala*, esp. *cabala*]. Mot dérivé de l'hébreu

et qui signifie *doctrine traditionnelle*. Les auteurs des XVI^e et XVII^e siècles distinguaient la *cabale judaïque* ou *théologique* et la *cabale médicale*. Celle-ci rentre dans la catégorie des sciences occultes, et appartient à la médecine magique, qui prétend guérir par l'intermédiaire des puissances surnaturelles. V. SCIENCES *occultes*.

**CABALISTE.** s. m. [all. *Kabalist*]. Instruit dans la cabale.

**CABALISTIQUE.** adj. Qui a rapport à la cabale : art *cabalistique*.

**CABALLIN.** adj. [de *caballus*, cheval]. — *Aloès caballin*. V. ALOÈS.

**CABANIS** (médecin français, 1757-1808). — *Palette de Cabanis*. V. PALETTE.

**CABARET.** s. m. [*asaret, nard sauvage, oreille d'homme, oreillette, Asarum europæum*, L.]. Plante herbacée (aristolochiées, J.), du midi de la France. Sa racine, petite souche horizontale, d'un blanc grisâtre, de la grosseur d'une plume à écrire, d'où partent des fibrilles grêles et rameuses, a une odeur forte et désagréable, une saveur âcre, nauséabonde et poivrée, et peut remplacer l'ipécacuanha comme émétique (16 décigr. à 2 gr. de racine sèche, 30 à 50 centigr. de racine fraîche). Elle est usitée aussi comme sternutatoire.

**CABELIAUD** et **CABILLAUD.** s. m. Nom vulgaire de la *morue*. V. ce mot.

**CABELLA DI NEGRO.** s. m. V. IVOIRE *végétal*.

**CABIAI.** s. m. [*Hydrocharus capybara*, Erxleben]. Animal voisin de l'*agouti* et du *cobaye*, avec lesquels il ne doit pas être confondu. C'est le plus gros des rongeurs connus; sa chair est comestible.

**CABOSSE.** s. m. Fruit du *cacaoyer*. Il est ovoïde, aminci au sommet, jaune, marqué de côtes bosselées, indéhiscent, uniloculaire, et renferme 15-40 graines dites *cacao*.

**CABUS.** s. m. et adj. V. CHOU.

**CACALIE.** s. m. [*Cacalia*]. Genre de synanthérées de l'Asie et de l'Afrique, dont plusieurs espèces sont soit aromatiques, soit adoucissantes.

**CACAO.** s. m. [*semina cacao*, all. *Kakao*, esp. *cacao*]. Graine du *cacaoyer*, ovoïde, lisse, brunâtre, de la grosseur d'une fève, revêtue d'un arille charnu. Fraîche, elle est âpre et amère. A l'époque de la récolte, on la met en tas ou on l'enterre, pour qu'elle fermente et que l'arille se sépare; puis on la fait sécher au soleil. Ainsi préparé, le cacao a une odeur et une saveur agréables, et ne rancit jamais, quoiqu'il contienne une grande quantité de *beurre de cacao* (V. BEURRE et THÉOBROMINE). — Le cacao nous est apporté du Pérou et de la Nouvelle-Espagne (*cacao caraque* ou *de Caracas*), ou de quelques-unes des Antilles, de Saint-Domingue, de la Martinique, etc. (*cacao des Iles*). Le premier, plus estimé, presque rond, brun grisâtre extérieurement, a presque toujours été enfoui en terre (*cacao terré*). Le second, plus petit, comprimé, est couvert d'une enveloppe papyracée rouge, sous laquelle se trouve une amande plus brune, plus huileuse et plus sapide que celle de l'autre espèce. Le cacao est à la fois un aliment réparateur par les principes immédiats qu'il contient : dextrine, matières albuminoïdes, beurre, sels, et un aliment agissant sur le système nerveux par la théobromine; à ce point de vue, il peut rentrer dans la classe des aliments dits d'épargne. Additionné de sucre et de cannelle, il constitue le chocolat; il fait partie aussi du racahout des Arabes, où il se trouve mélangé à de la fécule de pomme de terre, de la farine de riz, du sucre et de la vanille.

**CACAOYER.** s. m. [*Theobroma cacao*, L., de θεὸς, dieu, et βρῶμα, aliment : aliment des dieux]. Arbre (büttnériacées, Ad. Brongniart) dont les feuilles sont ovales-acuminées, entières, et les fleurs d'un rose vif; son fruit (*cabosse*) renferme le *cacao*.

**CACCAGOGUE.** adj. [de κάκκη, excrément, et ἄγειν, pousser]. Qui provoque les selles (James).

**CACHALOT.** s. m. [*Physeter macrocephalus*, L., all. *Pottwal*, angl. *cachalot*, esp. *cachalote*]. Mammifère *cétacé*, de mêmes dimensions que la baleine, dont il diffère en ce que sa mâchoire inférieure, étroite et allongée, est garnie, de chaque côté, d'une rangée de dents reçues dans une série de cavités de la supérieure lorsque la bouche est fermée. Sa tête, énorme et renflée en avant, présente, en haut de la face et du crâne, la forme d'un vaste bassin ovalaire, dont les bords élevés en arrière, à 2 mètres au-dessus du crâne, s'abaissent graduellement en avant, et qu'une cloison fibro-cartilagineuse divise en deux chambres remplies d'une huile connue dans le commerce sous le nom de *sperma ceti* ou de *blanc de baleine*, en chimie sous celui de *cétine*. L'*ambre gris* se trouve dans les intestins du cachalot. V. AMBRE, BLANC, CÉTINE.

**CACHECTIQUE.** adj. [*cachecticus*, καχεκτικῶς]. Qui est attaqué de cachexie, qui tient de la cachexie.

**CACHET.** s. m. — *Cachet médicamenteux*. Double enveloppe de pain azyme, dans laquelle on place un médicament de saveur désagréable, pour le faire prendre sans répugnance ; chaque rondelle est creusée au centre en forme de calotte, pour recevoir la substance médicamenteuse, et ses bords aplatis sont soudés à ceux de l'autre enveloppe à l'aide d'une très légère humidité (Limousin).

**CACHEXIE.** s. f. [*cachexia*, καχεξία, de κακὸς, mauvais, et ἕξις, disposition, habitude du corps; all. *Kachexie*, angl. *cachexy*, it. *cachessia*, esp. *caquexia*]. État dans lequel toute l'habitude du corps est altérée. ‖ Altération profonde de la nutrition caractérisée par la bouffissure et l'infiltration, un teint jaune et plombé, un sang trop séreux, et la langueur de toutes les propriétés des tissus, état qu'on observe surtout après de longues maladies ou à la fin de certaines affections parvenues à un haut degré d'intensité, principalement dans le scorbut, le cancer et la syphilis; aussi distingue-t-on, à tort, une *cachexie scorbutique*, une *cachexie cancéreuse*, une *cachexie vénérienne*, *paludéenne*, *saturnine*, etc.; l'ensemble des symptômes qui caractérisent la cachexie est toujours le même, et c'est aux causes morbides qui l'amènent qu'est due la différence des états cachectiques. C'est aussi une erreur de confondre la cachexie avec la *diathèse*. — Classe de maladies dans laquelle plusieurs nosologistes, et particulièrement Sauvage et Cullen, ont réuni les consomptions, les hydropisies, diverses affections cutanées, etc., confondant ainsi des états morbides qui n'ont aucune analogie. — *Cachexie africaine*. V. MAL-CŒUR. — *Cachexie exophtalmique*. V. GOITRE EXOPHTALMIQUE. — *Cachexie nerveuse*. État cachectique déterminé par les attaques fréquentes d'hystérie, d'épilepsie, etc. V. NÉVROSE. — *Cachexie pachydermique*. Nom sous lequel Charcot décrivit le myxœdème spontané des adultes. V. MYXŒDÈME. — *Cachexie strumiprive* ou *thyroïprive*. Nom sous lequel Kocher décrivit le myxœdème opératoire, c'est-à-dire le myxœdème qui se développe après l'ablation de la glande thyroïde; il mit à tort les accidents sur le compte des lésions opératoires des nerfs du cou. V. MYXŒDÈME.

**CACHIBOU.** s. m. V. GOMMART.

**CACHIRI.** s. m. Liqueur spiritueuse et enivrante qu'on retire au Brésil de la racine tuberculeuse du manioc.

**CACHOU.** s. m. [*cate, catechu*, all. *Kaschu*, *Kateschu*, angl. *catechu*, it. *cacciu*, *terra japonica*, parce qu'on le regardait autrefois comme une terre venant du Japon]. Extrait qu'on obtient par décoction des fruits de l'*Areca Catechu*, L., du bois de l'*Acacia Catechu*, Willd., ou des feuilles et des jeunes pousses de l'*Uncaria Gambir*, Roxb., ou *Nauclea Gambir*, Hunt. Les espèces commerciales du cachou sont nombreuses : les plus connues sont celles *du Bengale* et *de Bombay*; en Angleterre, le *Cachou de Colombo* ou *de Ceylan* est le plus estimé; le

plus répandu en France est le *Cachou du Pégu en masses*, fourni par l'*Acacia catechu* : c'est actuellement la sorte officinale; le cachou arrive en masses de 40 à 50 kilogrammes, coulées sur des feuilles d'arbres sous forme de pains, qui se sont réunis avant leur complète dessiccation; il est d'un rouge brun foncé, sa cassure est luisante, sa saveur est amère, très astringente, avec un arrière-goût sucré. On le donne à la dose de 60 centigrammes à 4 grammes, comme stomachique, dans les dyspepsies avec atonie de la muqueuse gastrique; comme resserrant, dans les diarrhées chroniques; comme astringent, dans les affections de la bouche et de la gorge qui s'accompagnent d'état scorbutique, de gonflement fongueux des gencives, d'exsudation sanguine, etc. Il s'emploie sous forme de *poudre, d'infusion*, de *teinture* composées, en l'associant à la cannelle, à la muscade, à l'opium; on en fait des *pastilles* ou *tablettes simples*, ou rendues *odorantes* par l'addition de quelques gouttes d'une teinture d'ambre ou autre. — *Cachou gambir*. V. Kino. — *Cachou en boule* (*Coury*), nom donné au cachou fourni par l'*Areca catechu*.

**CACHOUIQUE.** adj. — *Acide cachouique*. V. Catéchine.

**CACHOUTANNIQUE.** adj. — *Acide cachoutannique*. V. Cachutique.

**CACHRYS.** s. f. [autrefois *armarinte*]. Genre d'ombellifères africaines et asiatiques, âcres et sialagogues.

**CACHUNDÉ.** s. m. Tablette aphrodisiaque et stomachique, employée par les Orientaux, et composée de terre bolaire, de succin, de musc, d'ambre gris, de bois d'aloès, de santal rouge et citrin, de jonc odorant, de galanga, de cannelle, de rhubarbe, de myrobalans, et de quelques pierres précieuses inertes.

**CACHUTIQUE.** adj. — *Acide cachutique* [*tannin du cachou*; *acide mimotannique* et *cachoutannique*] ($C^{18}H^{8}O^{5}.HO$). Blanc, grenu, cristallin, astringent, puis douceâtre. Très soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther. Il colore en vert le perchlorure de fer sans le précipiter. Se retire du cachou par l'éther. Le tannin du cachou diffère de celui du chêne en ce qu'il est moins astringent, que sa réaction est à peine acide, qu'il est impropre au tannage complet, qu'il trouble à peine une solution de gélatine, qu'il ne précipite pas l'émétique.

**CACIS.** s. m. V. Cassis.

**CACOCHOLIE.** s. f. [*cacocholia*, de κακὸς, mauvais, et χολή, bile; esp. *cacocolia*]. Dépravation de la bile.

**CACOCHYLIE.** s. f. [*cacochylia*, de κακὸς, mauvais, et χυλὸς, chyle; esp. *cacoquillia*]. Chylification dépravée.

**CACOCHYME.** adj. [*cacochymus*, de κακὸς, mauvais, et χυμὸς, suc, humeur]. Qui est affecté de la cacochymie, qui tient à la cacochymie : *homme cacochyme*, *état cacochyme*.

**CACOCHYMIE.** s. f. [*cacochymia*, esp. *cacoquimia*]. D'après les humoristes, altération, dépravation des humeurs, cause immédiate de la *cachexie*. V. ce mot.

**CACOCHYMIQUE.** adj. — *Fièvre cacochymique*. V. Fièvre *hectique*.

**CACODYLE.** s. m. [all. *Kakodyl*, angl. *kakodylium*] ($C^4H^6As$, ou en atomes $As(CH^3)^2$). Liquide incolore, visqueux, très réfringent, d'odeur désagréable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool, solidifié à — 7°; bout à 170°; s'oxyde à l'air; se combine avec le soufre, l'iode, le brome, le chlore, etc. C'est un radical provenant de la combinaison de deux molécules de méthyle avec un atome d'arsenic [$C^4H^6AS = (C^2H^3)^2As$] et isolé par Bunsen d'un produit appelé *liqueur de Cadet*, *alcarsine* ou *oxyde de cacodyle* ($C^4H^6AsO$). Celui-ci s'obtient en distillant un mélange, à parties égales, d'acétate de potasse anhydre et d'acide arsénieux. Il est liquide, volatil, prend feu à l'air, agit comme poison énergique sur l'économie animale. Odeur forte et désagréable. Sa densité est 1,46; se prend en masse solide à — 23°. Si on l'expose à l'air, recouvert par une couche d'eau, il se produit de l'*acide cacodylique* ($C^6H^8AsO^4$), cristallisable, soluble dans l'eau, sans odeur ni saveur, vénéneux, se combinant avec les bases pour former des sels cristallins. Avec les acides, l'oxyde de cacodyle se combine à la manière d'une base faible. — *Chlorure de cacodyle* [*chlorocacodyle*] $C^4H^6AsCl$). Liquide, d'odeur vive, bouillant au-dessus de 100°, qu'on obtient en distillant avec l'acide chlorhydrique l'oxyde de cacodyle. On obtient le radical *cacodyle* en chauffant du chlorure de cacodyle avec le zinc; il se forme un mélange de chlorure de zinc et de cacodyle qu'on sépare par action de l'eau et par distillation. — On obtient, d'une manière analogue, le *bromure de cacodyle* [*bromocacodyle*] ($C^4H^6AsBr$) et l'*iodure de cacodyle* [*iodocacodyle*] ($C^4H^6AsI$), tous deux liquides. — *Cyanure de cacodyle* ($C^4H^6As.C^2Az$). On l'obtient en distillant l'oxyde de cacodyle avec du cyanure de mercure; il est solide, fusible à 32°,5, bout à 140°, très vénéneux. — *Sulfure de cacodyle* ($C^4H^6AsS$). On le prépare en distillant du chlorure de cacodyle avec du sulfure de baryum; il est liquide, incolore, ne fume pas à l'air, insoluble dans l'eau.

**CACODYLATE.** s. m. Nom générique des sels formés par les combinaisons de l'acide cacodylique avec les bases. — *Cacodylates de fer*. Il existe deux cacodylates de fer : le cacodylate de fer acide qui répond à la formule atomique $[As(CH^3)^2O^2]^6Fe^2$, et le cacodylate de fer basique qui répond à la formule atomique $[As(CH^3)^2O^2]Fe^2 + 3Fe^2$. Le cacodylate ferrique seul a été étudié par MM. Gilbert et Lereboullet, qui en ont fixé l'emploi thérapeutique. Il se présente sous forme d'une poudre amorphe très soluble dans l'eau, dont la couleur varie du gris au brun foncé, suivant la teneur en fer. On le prépare soit en saturant l'acide cacodylique par le sous-carbonate de fer, soit en traitant par double décomposition le cacodylate de baryte par le sulfate de fer. Il contient environ 45 p. 100 d'oxyde de fer et 32 p. 100 d'arsenic. Sa toxicité pour le cobaye varie entre 30 et 40 centigrammes par kilo d'animal. Pour les injections hypodermiques, il convient de se servir d'une solution titrée à 3 centigrammes par centimètre cube; les solutions plus concentrées donnent des nodules d'induration; à cette dose, ce sel est bien toléré localement, et ne provoque pas d'accidents généraux; en particulier, ces injections ne déterminent pas d'albuminurie comme le font souvent les préparations ferrugineuses en injection hypodermique (Gilbert et Lereboullet), même en injectant 2 à 3 centimètres cubes de la solution, c'est-à-dire 6 à 9 centigrammes de cacodylate de fer. Par la voie digestive, les doses peuvent être portées à 15 et 25 centigrammes; l'odeur d'ail si fréquemment accusée lors de l'ingestion du cacodylate de soude n'apparaît pas ou est à peine marquée, mais la voie digestive paraît moins active que la voie hypodermique. Ce médicament donne de bons résultats dans la chlorose où on constate une augmentation assez rapide du taux de l'hémoglobine, dans la chloro-anémie et en particulier la chloro-anémie tuberculeuse, où on obtient une amélioration notable, pourvu que les lésions tuberculeuses soient peu avancées; la présence de l'albuminurie n'est pas une contre-indication, l'albumine au contraire disparaît souvent de l'urine sous l'influence de cette médication. Enfin l'anémie pernicieuse progressive, le lymphatisme sont appelés aussi à bénéficier de cette méthode. — *Cacodylate de gaïacol*, ou *cacodyliacol* [en atomes $As(CH^3)^2O^2 - (C^6H^4 - OCH^2)$]. Sel blanc très hygrométrique, assez soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, dans la glycérine et dans un mélange d'alcool et d'éther, insoluble dans l'éther; il a une odeur alliacée et une saveur légèrement caustique. Il a été préconisé dans la tuberculose; il aurait la propriété de calmer

la toux et d'exciter l'appétit. Il s'emploie en injection huileuse : 10 centimètres cubes contiennent 0gr,035 d'acide cacodylique et 0gr,05 de gaïacol cristallisé. — *Cacodylate de mercure.* Expérimentalement ce sel est bien supporté chez le lapin à la dose de 0gr,05 à 0gr,10 par la voie sous-cutanée et la voie intraveineuse (Vayas). Ces résultats permettent d'espérer que ce sel pourra donner de bons résultats dans la syphilis. — *Cacodylate de soude* (en atomes $As(CH^3)^2O^2Na$). Poudre blanche, amorphe, soluble dans l'eau ; c'est la forme la plus habituelle sous laquelle on administre l'acide cacodylique. Ce médicament a été introduit dans la thérapeutique par le professeur A. Gautier. Il est indispensable que le sel employé soit pur, ce qui se reconnaîtra à ce qu'il ne précipite pas par le nitrate d'argent, ni après agitation avec un mélange de sel ammoniac, d'ammoniaque et de sulfate de magnésie (A. Gautier). Il peut être administré par la voie stomacale en solution ou en pilules, par la voie rectale ou la voie sous-cutanée. Dans les deux premiers cas, il paraît prudent de ne pas dépasser la dose de 0gr,25 par vingt-quatre heures, bien qu'on ait été jusqu'à 0gr,40 et 0gr,60 chez l'homme et 0gr,30 et 0gr,40 chez la femme ; par la voie hypodermique, la dose de 0gr,10 semble être la limite, bien qu'on ait été jusqu'à 0gr,40 ; les doses courantes par cette voie sont de 0gr,02 à 0gr,05 et plus rarement 0gr,10. La voie sous-cutanée semble être le meilleur mode d'administration ; quand on emploie la voie stomacale, le malade accuse souvent au bout de quelques jours des phénomènes d'intolérance : pesanteur et crampes à l'épigastre, quelquefois des désordres intestinaux, enfin et surtout une odeur alliacée de l'haleine ; l'albuminurie a aussi été observée. La solution à injecter peut être formulée de la manière suivante (A. Gautier) : cacodylate de soude pur 6gr,40, alcool phéniqué 10 gouttes, eau distillée 100 centimètres cubes ; porter un instant à l'ébullition, rétablir les 100 centimètres cubes et verser dans un flacon stérilisé ; chaque centimètre cube de cette solution correspond à 0gr,05 d'acide cacodylique. Le cacodylate de soude est indiqué dans tous les cas où l'arsenic est employé avec avantage, et il est plus actif que les préparations arsenicales ordinaires ; il donne de bons résultats dans les anémies, les différentes variétés de leucémie, dans les cachexies de causes variées, dans beaucoup d'affections cutanées (psoriasis, lichen plan, lupus érythémateux, maladie de Duhring), et enfin dans la tuberculose ; il agit alors en relevant la nutrition et en réveillant l'appétit ; il amène souvent la disparition de la fièvre et améliore l'état général.

**CACODYLIQUE.** adj. — *Acide cacodylique* (en atomes $As(CH^3)^2OHO$) (acide diméthylarsénique). Petits prismes rhomboïdaux incolores, inodores, facilement solubles dans l'eau et dans l'alcool, fusibles à 200° ; il dialyse et est facilement absorbé. L'acide cacodylique est un principe richement arsenical, puisqu'il contient 54,3 p. 100 d'arsenic métallique, ce qui répond à 72 d'acide arsénieux pour 100 d'acide cacodylique. Mais l'arsenic est dans ce produit sous une forme essentiellement latente, organique, qui lui enlève les propriétés chimiques, physiques et physiologiques des préparations arsenicales communes (A. Gautier). L'acide cacodylique et ses sels sont dépourvus de toxicité, et constituent, d'après Danlos, Renaut, Jockleim, Potain, le meilleur traitement à opposer à une désassimilation trop active. On administre ordinairement l'acide cacodylique à l'état de combinaison, notamment avec le fer ou la soude. V. Cacodylate.

**CACOÈTHE.** adj. [*cacoëthes*, κακοήθης, de κακὸς, mauvais, et ἦθος, caractère, nature ; esp. *cacoete*]. Qui est de mauvaise nature : *ulcère cacoëthe.*

**CACOGENÈSE.** s. f. [de κακὸς, mauvais, et γένεσις, génération, production]. Déviation du développement organique, monstruosité. ‖ Formation d'un tissu pathologique quelconque, du squirre par exemple.

**CACOLET.** s. m. Panier d'osier dont l'intérieur est matelassé par des coussins mobiles, et qui, fixé de chaque côté du bât d'un mulet, sert au transport des blessés.

**CACOPATHIE.** s. f. [*cacopathia*, de κακὸς, mauvais, et πάθος, affection, maladie]. Maladie de mauvais caractère.

**CACOPLASTIQUE.** adj. [de κακὸς, mal, et πλάσσειν, former]. Défavorable aux actions plastiques. Opposé à *euplastique* (V. ce mot). — *Matière cacoplastique* (Lobstein). Blastème qui servirait à la génération des tissus dits *hétéroplastiques.*

**CACOPRAGIE.** s. f. [de κακὸς, mauvais, et πραγ, radical de πράττειν, agir]. Altération des fonctions nutritives.

**CACOSITIE.** s. f. [*cacositia*, de κακὸς, mauvais, et σιτίον, aliment]. Dégoût, aversion des aliments.

**CACOSPHYXIE.** s. f. [de κακὸς, mauvais, et σφύξις, pouls]. Mauvais état du pouls.

**CACOSTOME.** adj. [*ab ore fœtens*, de κακὸς, mauvais, et στόμα, bouche]. Qui a la bouche mauvaise, qui a l'haleine fétide.

**CACOTHANASIE.** s. f. [de κακὸς, mauvais, et θάνατος, mort]. Pratique des médecins qui épuisent tous les moyens, même les plus énergiques, alors qu'il n'y a aucune probabilité de sauver le malade, lui rendant ainsi la mort plus pénible.

**CACOTHYMIE.** s. f. [*cacothymia*, de κακὸς, mauvais, et θύμος, moral ; esp. *cacotimia*]. Trouble des facultés morales.

**CACOTROPHIE.** s. f. [*cacotrophia*, de κακὸς, mauvais, et τροφὴ, nutrition ; esp. *cacotrofia*]. Altération des fonctions nutritives.

**CACTIER.** s. m. [*Cactus*, L., all. *Fackeldistel*]. Genre de plantes, qui a donné son nom à la famille des cactées ou cactacées. Deux espèces de ce genre sont remarquables : 1° la *raquette* ou *figuier d'Inde* (*Cactus opuntia*, L.) dont le fruit, de la forme des figues et d'une saveur douceâtre, est rafraîchissant, et colore l'urine en rouge ; 2° le *nopal* (*Cactus coccinellifer*, L.), sur lequel vit la *cochenille.* Enfin une troisième espèce (*Cactus grandiflorus* ou *Cereus grandiflorus*) est intéressante au point de vue thérapeutique ; cette plante, qui croît aux Antilles et au Mexique, est un médicament cardiaque qui peut rendre des services quand la digitale ou le strophantus n'agissent pas ou sont contre-indiqués ; il renforce la systole et tend à diminuer la diastole, sans avoir d'action sur les autres vaso-moteurs (Huchard et O'Méara). Il est indiqué dans l'abus du thé, du tabac, de l'alcool et de la morphine ; il a été recommandé dans l'angine de poitrine, dont il serait presque un spécifique (Engestel). Il n'a pas d'effets d'accumulation, et ne semble pas nuisible pour l'estomac. On l'emploie en teinture au cinquième, à la dose de 10 à 40 gouttes, trois fois par jour, ou à l'état d'extrait fluide, à la dose de 5 à 20 gouttes. Le principe actif du médicament est la cactine. (V. ce mot).

**CACTINE.** s. f. Principe actif du *Cactus grandiflorus* isolé par W. Sultan. Il augmente l'énergie des contractions cardiaques et relève la tension artérielle ; il agirait aussi sur le système nerveux et en particulier sur la substance grise de la moelle dont il exagérerait l'excitabilité réflexe. La cactine peut être administrée d'une manière continue, sans danger d'accumulation et sans qu'il se produise de troubles gastriques ; on l'a préconisée comme succédané de la digitaline. La dose maxima est de 5 milligrammes.

**CADAVÉREUX, EUSE.** adj. [*cadaverosus*, νεκρώδης, angl. *cadaverous*, it. *cadaveroso*, esp. *cadavérico*]. Qui tient du cadavre : *odeur cadavéreuse, face cadavéreuse.*

**CADAVÉRINE.** s. f. Liquide sirupeux, fortement alcalin, identique à la pentaméthylènediamine, de formule

atomique $(CH^2)^5(AzH^2)^2$. Cette substance a été extraite par Brieger d'organes humains putréfiés; elle existe dans tous les produits de putréfaction des matières animales; on la rencontre aussi dans les bouillons de culture du bacille du choléra, et dans l'urine des cystinuriques. Elle est à peu près inoffensive en ingestion stomacale; injectée, sous la peau, elle provoque des phénomènes inflammatoires intenses.

**CADAVÉRIQUE.** adj. [*cadavericus*]. Qui est relatif au cadavre. — *Autopsie cadavérique*. V. AUTOPSIE. — *Débris cadavérique*. V. DÉBRIS. — *Lividité cadavérique*. V. LIVIDITÉ. — *Rigidité cadavérique*. V. RIGIDITÉ.

**CADAVRE.** s. m. [πτῶμα, de πτόω, je tombe; *cadaver*, de *cadere*, tomber; all. *Leichnam*, angl. *corpse*, it. *cadavere*, esp. *cadaver*]. Corps organisé privé de vie. ‖ Spécialement, l'homme qui a cessé de vivre, les cadavres des autres animaux portant le nom vulgaire de *charogne* (V. VOIRIE). Quand les parties molles sont détruites, c'est le *squelette* et non le cadavre. — Lorsqu'un cadavre est trouvé sur la voie publique, ou partout ailleurs, avec des signes d'une mort certaine (V. MORT), il doit en être donné avis sur-le-champ au commissaire de police (si c'est à Paris), et aux maires dans les communes rurales, ou à tout autre officier de police judiciaire (adjoints, juges de paix, officiers de gendarmerie), qui se transportent aussitôt sur les lieux, et requièrent l'assistance d'un homme de l'art. Celui-ci n'a d'abord qu'à faire la *levée* du cadavre, c'est-à-dire à constater l'état *extérieur* du corps de délit et toutes les circonstances y relatives, sans porter l'instrument tranchant sur aucun point du corps, et à faire transporter et déposer le cadavre en lieu sûr, sous la garde de l'autorité judiciaire. Plus tard, vient l'*autopsie* (V. ce mot). — *Conservation des cadavres*. V. EMBAUMEMENT. — *Gras des cadavres*. V. GRAS.

**CADE.** s. m. Nom du *genévrier oxycèdre* (*Juniperus oxycedrus*, L., famille des conifères), dont le bois, brûlé dans un fourneau sans courant d'air, donne un liquide huileux, inflammable, d'une odeur résineuse, empyreumatique, très forte, d'une saveur âcre presque caustique, appelé *huile de cade*. En médecine, on l'emploie, pure ou mélangée à la glycérine, l'axonge, l'huile d'amandes douces: 1° comme parasiticide; 2° comme topique modificateur dans un grand nombre d'affections cutanées : couperose, eczéma, lichen, et surtout psoriasis (Bazin). A l'intérieur, on l'a employée aussi dans le psoriasis à la dose de quelques gouttes à 1 ou 2 grammes. L'huile de cade peut donner lieu à des éruptions artificielles qui prennent la forme de dermite pustuleuse; elle doit donc être toujours employée avec prudence. — L'huile des goudrons de pin et de houille, de composition différente, de propriétés inférieures, lui est souvent substituée par fraude.

**CADÉAC** (France, Hautes-Pyrénées). *Eaux sulfurées sodiques froides*; minéralisation totale : 0gr,448 dont 0gr,075 de sulfure de sodium et 0gr,118 de chlorure de sodium; température : 13°,5 à 15°,6. Établissement : bains, douches, boisson, inhalations : du 1er juillet au 1er octobre. Indications : lymphatisme, rhumatisme chronique, affections de la peau. Altitude : 725 mètres.

**CADELARI.** s. m. (*Achirantes*, L.). Genre d'amarantacées des Indes dont une espèce (*A. aspera*, Willd.) est diurétique et astringente.

**CADET DE GASSICOURT** (médecin français, 1826-1900). — *Maladie de Cadet de Gassicourt*. Congestion pulmonaire primitive aiguë chez les enfants; cette maladie ressemble beaucoup à la pneumonie, mais en diffère par sa durée éphémère (trente-six à quarante-huit heures) et sa terminaison constante par la guérison; elle est considérée par quelques auteurs comme une pneumonie abortive.

**CADIQUE.** adj. Qui contient de l'huile de cade. — *Glycérolé cadique*. Pommade formée d'huile de cade et de glycérolé d'amidon; le glycérolé cadique faible contient 14 d'huile de cade pour 86 de glycérolé d'amidon; le glycérolé fort contient parties égales d'huile de cade et d'excipient; mais il est nécessaire, dans ce cas, de remplacer une certaine quantité de glycérolé par du savon noir ou de l'extrait de bois de Panama pour émulsionner l'huile. Enfin on peut ajouter à ces formules une petite quantité d'acide salicylique (Brocq). Ces pommades sont employées dans le psoriasis.

**CADMIE.** s. f. [*cadmia*, all. *Ofenbruch*, esp. *cadmia*]. Suie métallique qui s'attache aux parois des vaisseaux de fusion (Dioscoride). — *Cadmie artificielle*, ou *des fourneaux* (*tuthie*). L'*oxyde de zinc* sublimé. — *Cadmie naturelle*, ou *fossile*. Minéral qui contient du zinc, du fer, quelquefois de l'arsenic, souvent aussi du bismuth, de l'argent et du cobalt. — *Cadmie d'arsenic*. L'oxyde blanc pulvérulent qui se forme à la surface des masses de l'acide arsénieux du commerce.

**CADMIUM.** s. m. [all. *Kadmium*, esp. *cadmio*]. Métal découvert en 1818 par Hermann et Stromeyer, dans un minerai de zinc. Il est solide, blanc comme l'étain, inodore, insipide, très brillant, ductile et malléable. Sa pesanteur est de 8,640 à 16°,5 et de 8,694 quand il a été martelé. Très fusible, il bout à une température peu supérieure à celle d'ébullition du mercure. Chauffé à l'air libre, il s'enflamme et brûle avec éclat. Le cadmium a de grandes analogies avec le zinc et le mercure, aussi présente-t-il une action physiologique comparable à celle du zinc, mais il est quatre fois plus actif, ce qui tient à la différence des poids atomiques; on observe à la suite de son administration chez le chien, l'abolition du fonctionnement cérébral, la chute de la pression artérielle, l'accélération des battements cardiaques, puis la diminution progressive de l'énergie cardiaque et l'arrêt final en diastole. — *Hydrate d'oxyde de cadmium*. Précipité blanc, gélatineux, soluble dans un excès d'ammoniaque, qui se forme lorsqu'on traite un sel soluble de cadmium par la potasse caustique. — *Iodure de cadmium*. V. IODURE. — *Oxyde de cadmium*. Poudre brune, insoluble dans l'eau, qu'on obtient en chauffant le cadmium au contact de l'air. Cet oxyde forme avec les acides des sels cristallisables, qui, traités par l'acide sulfhydrique, donnent un dépôt jaune de sulfure de cadmium. — *Sulfate de cadmium*. V. SULFATE.

**CADRE.** s. m. — *Cadre du tympan* V. TYMPANAL.

**CADUC, UQUE.** adj. [*caducus*, de *cadere*, tomber, qui tombe; all. *infällig*, angl. *decaying*, it. *caduco*, esp. *caduco*]. Qui n'a pas de force : *âge caduc*, *homme caduc*, *voix caduque*; ou qui est de mauvois aloi : *santé caduque*. ‖ *Mal caduc* [angl. *the falling sickness*]. L'*épilepsie* (ceux qui en sont atteints tombent subitement). ‖ *Membrane caduque*. V. CADUQUE.

**CADUCITÉ.** s. f. [*caducitas*, all. *Hinfälligkeit*, angl. *weakness*, it. *caducità*, esp. *caducidad*]. État de ce qui est caduc. ‖ Vieillesse débile, période de la vie qui s'étend de la soixante-dixième à la quatre-vingtième année.

**CADUQUE.** s. f. [all. *die Hunter'sche Haut*, angl. *decidua*, *caduca*, it. *caduca*, esp. *membrana caduca*, *membrane caduque*]. Portion de muqueuse utérine molle, comme réticulée, dont l'une des faces est lisse et l'autre tomenteuse, et qui relie l'œuf à la matrice. Hunter, à qui l'on en doit la première description exacte, l'a appelée *caduque*, parce qu'elle est expulsée du corps à chaque grossesse. Elle possède des vaisseaux sanguins, dont l'existence a été niée à tort, ce qui lui avait fait donner le nom de *membrane anhiste*. Suivant une ancienne hypothèse, la caduque serait une fausse membrane produite par exsudation plastique de la muqueuse utérine; quand l'œuf franchit l'ouverture utérine de la trompe, il repousserait devant lui, comme un doigt de gant, la caduque,

qui lui fournirait ainsi une enveloppe : à ce point de vue, la portion de membrane qui tapisse la matrice (fig. 90, c, c) est appelée *caduque vraie*, *externe* ou

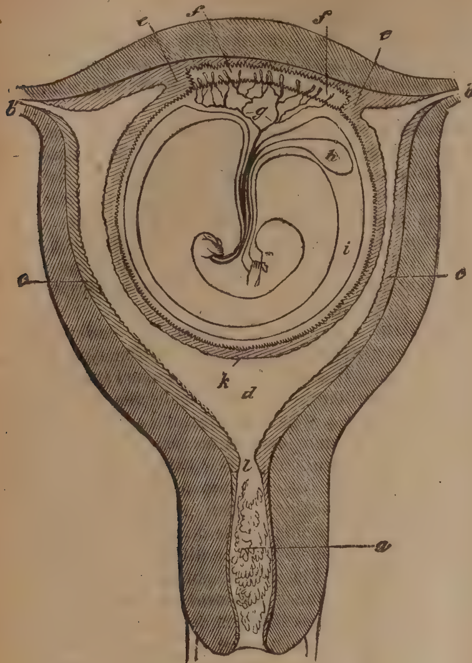



Fig. 90. — *Caduque.*

*utérine* (*decidua vera*, *externa*, seu *uterina*), et celle qui circonscrit l'œuf (*e*, *k*, *e*), *caduque interne*, *ovulaire* ou *réfléchie* (*decidua serotina*, seu *interna*). Mais Coste, puis Ch. Robin, ont démontré, anatomiquement et physiologiquement, que la caduque n'est autre chose que la muqueuse utérine développée, hypertrophiée normalement comme tous les autres organes de l'appareil sexuel femelle lors de la fécondation, et devenue *caduque* par suite des modifications qu'elle subit à mesure du développement de l'œuf humain. Dès son arrivée dans la cavité utérine par l'orifice de la trompe, l'ovule est emprisonné entre les plis que la muqueuse forme en augmentant d'épaisseur et d'étendue en tous sens. La muqueuse englobe bientôt l'ovule, et se ferme à sa partie supérieure, tournée vers la cavité de l'utérus, par un mécanisme encore peu connu. Cette partie qui enveloppe l'ovule est pourvue de glandes folliculaires comme le reste de la muqueuse; elle s'hypertrophie comme celle-ci pendant quelque temps, et constitue la *caduque réfléchie*. Dès que les villosités placentaires ont commencé à se développer de manière à former un gâteau, elle devient peu à peu moins vasculaire et s'amincit par la distension que lui fait éprouver l'œuf qui grandit, jusqu'à ce que sa surface, devenant contiguë à la face interne de la portion de muqueuse caduque adhérente à l'utérus, se soude à elle plus par contact immédiat que par connexion organique. — *Caduque utéro-placentaire*, *interutéro-placentaire* ou *secondaire*. La portion de muqueuse utérine (de *e* en *e*) comprise entre l'œuf et la portion de l'utérus contre laquelle il est appliqué, portion dans laquelle les vaisseaux se développent beaucoup. Les veines y forment de vastes sinus appelés *lacs sanguins*, dans lesquels font saillie les cotylédons (*g*, *f*, *f*) du *placenta* (V. ce mot), ce qui a fait dire qu'elle concourt à constituer cet organe. Il en reste toujours une couche distincte du placenta, adhérente au tissu même de l'utérus (de *e* en *e*), d'où viennent les sinus que le placenta n'entraîne pas lors de la délivrance. Comme on a cru longtemps qu'elle était *caduque*, mais se détachait plus tardivement de la face interne de l'utérus que le reste de la muqueuse, on l'a appelée *sérotine*. On sait aujourd'hui que cette portion de la muqueuse utérine, restée vasculaire pendant toute la grossesse, n'est point caduque. Sa superficie seule est entraînée par le placenta; le reste fait d'abord, à la face interne de l'utérus après la délivrance, une saillie très prononcée, mais qui devient de plus en plus mince, à mesure que la muqueuse se régénère autour d'elle (Ch. Robin). — La muqueuse du col de l'utérus ne devient jamais caduque (*l*). Ses glandes seules s'hypertrophient à l'époque de la grossesse, et sécrètent une masse demi-solide, transparente, homogène, très tenace, appelée *bouchon gélatineux* (*a*), qui oblitère exactement la cavité du col de l'utérus. — Dans la figure 90, *a* indique le *bouchon gélatineux* du col de l'utérus; *b*, *b*, l'origine des *trompes* dans lesquelles la muqueuse caduque s'avance à 6 ou 8 millimètres de profondeur; c'est la *caduque vraie*, ou muqueuse, tapissant le corps de l'utérus; *d*, cavité de l'utérus contenant primitivement un peu de liquide (*hydropérione*); de *e* en *e*, s'étend entre l'utérus et le placenta (*g*, *f*, *f*) la portion de muqueuse contre laquelle est appliqué l'œuf, et dans laquelle s'enfoncent les villosités placentaires (*caduque utéro-placentaire*); *h*, vésicule ombilicale; *i*, intervalle qui sépare l'*amnios* en dedans, le *chorion* en dehors, et qui disparaît bientôt par l'union de l'amnios à ce dernier; *k*, portion de la muqueuse enveloppant l'œuf, ou *caduque réfléchie*, qui occupe l'espace *e*, *k*, *e*; *l* est un point de jonction de la muqueuse du corps, qui est *caduque*, avec celle du col, qui ne l'est pas. V. DYSMÉNORRHÉE.

**CÆCAL, ALE.** adj. [*cæcalis*, it. *cecale*]. Qui appartient au cæcum. — *Appendice cæcal* ou *vermiforme*, ou *vermiculaire* [*processus* ou *appendix vermiformis* ou *vermicularis*]. Petit tube cylindrique, implanté à la partie inférieure du cæcum; il doit son nom à ce qu'on l'a comparé à un ver lombric. Son importance est devenue considérable depuis que l'on sait à quelles complications redoutables peut conduire son inflammation (V. APPENDICITE). Son point d'implantation est, chez le fœtus, directement sur le sommet de l'ampoule cæcale; mais chez l'adulte il se trouve reporté en haut, en dedans et un peu en arrière, par suite du développement de la paroi externe du cæcum. Sa direction est tantôt rectiligne, tantôt et plus souvent flexueuse. Ses dimensions sont variables; sa longueur est de 6 à 12 centimètres, mais il peut être très court (2 à 3 centimètres), ou très long (20 à 23 centimètres); son diamètre est de 3 à 7 millimètres. Sa situation générale varie avec celle du cæcum dont il est une dépendance; mais sa situation par rapport au cæcum lui-même est importante à connaître; l'appendice peut, en effet, être *ascendant*, remonter le long de la face postérieure du cæcum et du côlon (situation *rétro-cæcale*); quand il est *descendant*, il s'éloigne du cæcum, croise le psoas et s'engage dans le petit bassin, c'est le cas le plus fréquent (Lafforgue); il peut aussi être *externe*, se couchant sur le fascia iliaca, ou au contraire *interne*, se portant alors vers l'iléon. L'appendice est maintenu dans sa position par un repli du péritoine appelé *méso-appendice*, qui est une dépendance du feuillet inférieur du mésentère. Il est creusé intérieurement d'une cavité centrale qui en occupe toute la longueur; cette cavité débouche dans le cæcum; l'orifice de communication se trouve parfois en partie oblitéré par un repli de la muqueuse appelé *valvule de Gerlach*; mais cette valvule, surtout apparente chez le œtus, n'existe pas ou est à peine marquée chez l'adulte. Les parois de l'appendice ont une épaisseur de 4 à 6 millimètres

en moyenne; elles comprennent une tunique séreuse, péritonéale, une tunique musculeuse constituée par deux plans de fibres : un longitudinal et l'autre plus épais, circulaire; une tunique celluleuse, et une muqueuse ayant la structure de celle du gros intestin, et en différant seulement par l'importance de son appareil lymphoïde. C'est l'existence de cet appareil lymphoïde qui forme la caractéristique structurale de l'appendice; toute la partie profonde de la muqueuse est occupée par un nombre considérable de follicules clos, surtout volumineux chez l'enfant et chez l'adolescent, et donnant l'aspect d'une grande plaque de Peyer. A partir de trente ans, les follicules diminuent de volume et s'aplatissent; en même temps, la muqueuse s'amincit. L'appendice reçoit ses vaisseaux de l'artère appendiculaire, branche de l'iléo-colique ou iléo-cæcale antérieure; les veines suivent les artères; quant aux lymphatiques, ils se rendent à des ganglions plus ou moins nombreux, disséminés dans l'épaisseur du méso-appendice. L'appendice représente un organe rudimentaire; c'est, en effet, la partie inférieure du cæcum qui s'arrête dans son développement, se rétrécit et prend l'aspect que nous lui avons décrit. Mais cette partie non développée du cæcum n'en a pas moins un rôle important; l'abondance des follicules clos, qui s'y trouvent, montre qu'il constitue un réservoir de leucocytes placé à l'entrée du gros intestin, comme les amygdales sont placées à l'entrée du pharynx. || *Fossettes cæcales* ou *iléo-cæcales*. V. FOSSETTE.

**CÆCOTOMIE.** s. f. [de *cæcum*, et τομή, section]. Opération consistant à inciser le cæcum, dans le but de créer un anus contre nature.

**CÆCUM.** s. m. [*intestinum cæcum*, de *cæcus*, aveugle; all. *Blinddarm*, angl. *the blind gut*, it. *cieco*, esp. *ciego*]. Première portion du *gros intestin* qui se prolonge inférieurement sous forme d'un cul-de-sac. Le cæcum fait suite à l'intestin grêle; il remplit presque en entier la fosse iliaque droite. Il se continue avec le côlon ascendant, sans que l'on puisse leur assigner de ligne de démarcation. Sa surface externe présente des bosselures volumineuses, in-

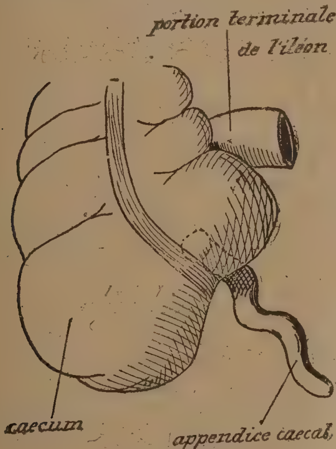


Fig. 91. — *Cæcum.*

terrompues par des enfoncements longitudinaux; elle est surmontée d'appendices graisseux formés par des replis du péritoine. La surface interne présente des saillies longitudinales et des enfoncements répondant aux dépressions et aux bosselures de la surface externe. A la partie inférieure de la surface interne, (fig. 91) on voit en arrière l'orifice de l'*appendice cæcal* (V. CÆCAL), à gauche l'orifice de l'iléon et la valvule iléo-cæcale (V. ILÉO-CÆCAL). Le cæcum est entouré par le péritoine sur tout son pourtour; pourtant chez certains sujets il existe un *mesocæcum*, et la face postérieure du cæcum se trouve en rapport avec le tissu cellulaire de la fosse iliaque; mais cette seconde disposition est exceptionnelle, contrairement à ce que l'on a enseigné pendant longtemps; on ne la rencontre qu'une fois sur dix chez l'adulte, et dans une proportion encore moindre chez l'enfant. La structure du cæcum est celle du gros intestin (V. INTESTIN); couche musculaire formée de deux couches de fibres, l'une superficielle longitudinale, disposée sous forme de trois bandelettes prenant naissance à la base de l'appendice cæcal, l'autre profonde, circulaire; couche celluleuse ou fibreuse; couche muqueuse, riche en *follicules clos* et en glandes de Lieberkühn. — Le cæcum, et surtout son appendice, sont souvent dilatés par des amas stercoraux, des calculs, des corps étrangers; fréquemment aussi ils sont le siège d'ulcérations tuberculeuses ou cancéreuses; il en résulte de la typhlite ou pérityphlite (V. PHLEGMON *iliaque*), parfois une perforation des parois intestinales, suivie de péritonite.

**CÆSIUM.** s. m. [de *cæsius*, bleu céleste] (Cs = 133). Métal alcalin, découvert à l'aide de l'analyse spectrale (Kirchhoff et Bunsen) dans les résidus d'eaux minérales à bases de soude, de potasse et de chaux. On ne l'a pas isolé, mais on connaît ses *chlorure*, *sulfate* et *azotate*. Son *oxyde* est un alcali aussi énergique que la potasse. Il colore en beau bleu les raies du spectre.

**CAFÉ.** s. m. [*coffea*, all. *Kaffee*, angl. *coffee*, it. *caffé*, esp. *café*]. Graine du *caféier* ou *cafier*, aplatie, marquée, sur une de ses faces, d'un sillon longitudinal, et convexe de l'autre. C'est l'infusion de ces semences mondées, torréfiées et pulvérisées, qui constitue la boisson agréable et tonique à laquelle nous donnons aussi le nom de *café*. On en distingue plusieurs espèces, suivant les pays d'où elles proviennent, et qui présentent quelques différences dans leurs principes constituants. Avec 100 grammes de café torréfié jusqu'à la couleur rousse, on peut obtenir 25 grammes de substances extractives; torréfié jusqu'à la couleur marron, il ne donne que 19 grammes de matière soluble. Dans le premier cas, 1 litre d'infusion contient de 5 à 6 grammes de matière azotée; dans le second, il n'en contient que 4gr,53. Pour la préparation de l'infusion, sur le marc provenant de 100 grammes de café qui a servi à une première infusion, on verse *un litre* d'eau bouillante et on laisse en macération, on sépare ensuite le macéré, on le porte à 100°, et l'on s'en sert pour faire une infusion avec 100 et 120 grammes de bon café : cette infusion est très colorée, ce qui pourtant n'est pas nécessaire pour que le café soit bon. Le café est ainsi composé pour 100 (Payen): cellulose, 34; eau hygroscopique, 12; substances grasses, de 10 à 13; glycose, 7; dextrine, acide végétal indéterminé, 8,5; légumine, caséine, 10; cafétannate ou chloroginate de potasse et de caféine, de 3,5 à 5; cafétannate azoté, 0,3; caféine libre, 0,8; huile essentielle concrète insoluble, 0,001; essence aromatique à odeur suave, 0,002; substances minérales, oxyde de fer, potasse, magnésie, chaux, acides phosphorique, silicique et sulfurique, chlore, 6,697. C'est probablement à la caféine que le café vert mangé en grains ou pris en poudre doit ses propriétés physiologiques et thérapeutiques, la graine crue et l'alcaloïde étant des médicaments semblables (V. CAFÉINE). Mais la torréfaction, isolant la *caféone* de la matière grasse qui la retient et en développant même de nouvelles quantités (aux dépens, sans doute, de la caféine), donne au café, avec son arome suave, une puissance stimulante qui détermine une excitation vasculaire primitive et passagère, analogue à celle que produisent les stimulants diffusibles pris à faible dose; toutefois, loin d'amener la fièvre artificielle à laquelle

donnent lieu les stimulants de la circulation, le café diminue plutôt la température et la coloration de la peau en même temps qu'il stimule les fonctions cérébrales. Le café torréfié s'emploie toujours en infusion aqueuse; il convient dans les dyspepsies parétiques, contre la somnolence, comme antagoniste de l'opium, dans le coma de l'ivresse alcoolique, dans l'adynamie, dans l'asthme et la coqueluche; enfin dans les hernies irréductibles et l'iléus spasmodique, il amène la réduction en excitant les contractions de l'intestin. Au contraire, il faut en interdire l'usage à tous les névropathes, aux enfants, aux sujets atteints de palpitations non asystoliques, aux gastralgiques, aux hystériques, etc. — *Fleurs de café.* Les enveloppes ou coques du café : on en prépare une infusion connue sous le nom de *café à la sultane.* — *Tannin de café.* V. CAFÉTANNIQUE. — *Café citrin.* Infusion du café non torréfié. — *Café français.* Nom donné à diverses graines au autres parties de végétaux indigènes que l'on a essayées tour à tour comme succédanées du café. Telles sont les graines de l'*Astragalus creticus*, L., du *Cicer arietinum*, L. (pois chiche), de l'*Arachis hypogæa*, L., du *Galium aparine*, L., de l'orge, etc. — *Café de glands doux.* V. GLAND.

**CAFÉIDINE.** s. f. ($C^{14}H^{12}Az^4O^2$). Base cristallisable, déliquescente, soluble dans l'alcool, peu dans l'éther, obtenue en faisant bouillir la caféine avec l'eau de baryte.

**CAFÉIER** ou **CAFIER.** s. m. (*Coffea arabica*, L.). Arbrisseau de la famille des rubiacées, J., originaire d'Arabie, naturalisé dans les îles de l'Amérique : son fruit est une baie rouge, grosse comme une petite cerise, divisée en deux loges, qui renferment chacune une graine dite café.

**CAFÉINE.** s. f. [all. *Kaffein*, angl. *caffein*, it. *caffeina*, esp. *cafeino*] ($C^{16}H^{10}Az^4O^4$ ou en atomes $C^7H^7(CH^3)Az^4O^2$). Principe cristallisable découvert en 1820 par Runge dans le café. La caféine est blanche, en aiguilles soyeuses, volatile à 300°, fusible à 180°, soluble dans l'alcool, l'éther et l'eau, faiblement alcaline, formant avec les acides des sels cristallisés. Elle ne précipite ni par l'acétate, ni par le sous-acétate de plomb. Après l'urée, c'est le principe d'origine organique le plus azoté. La caféine existe dans le café, le thé, le guarana, le thé du Paraguay, la noix de kola; le guarana contient 5 p. 100 de son poids de caféine, la noix de kola contient 2,348 p. 100 de caféine libre, le thé, suivant sa provenance, en renferme de 1,8 à 2,9 p. 100, et le café de 0,64 à 2,26. On l'extrait d'une de ces substances en faisant une infusion que l'on précipite par le sous-acétate de plomb; puis on ajoute au liquide un peu d'ammoniaque et on filtre; on débarrasse le liquide filtré d'un excès de plomb au moyen d'un courant d'acide sulfhydrique, on filtre de nouveau, et on évapore lentement la liqueur; d'abondants cristaux de caféine se déposent par refroidissement; on les purifie par cristallisations successives. A fortes doses (50 centigr. à 2 gr.), la caféine détermine des phénomènes d'excitation nerveuse et vasculaire, infiniment moins prononcés que ceux qui résultent de l'ingestion du café torréfié (contenant de la *caféone*); à petites doses, elle produit un léger assoupissement, suivi d'une faible stimulation circulatoire, favorables à l'exercice des fonctions animales. Son action principale se fait sentir sur l'appareil circulatoire, elle augmente l'énergie du cœur et la pression sanguine; elle agit aussi sur le système nerveux dont elle exagère la tonicité. Elle s'élimine rapidement par les urines, où il est facile de la retrouver. On l'emploie seule ou sous forme de sels, à l'état de *citrate* de caféine, de *citrate double* de fer et de caféine, de *lactate*, de *malate*, de *valérianate*. La dose quotidienne est de 0gr,25 à 2 grammes, en cachets, en potion, en pilules, en injections hypodermiques. Mais l'administration de ce médicament doit être surveillée; il produit, en effet, chez certains malades une excitation cérébrale avec insomnie et même du délire avec prédominance d'hallucinations visuelles (Faisans); enfin des accidents d'intoxication ont été observés; mais en général il faut des doses considérables pour qu'ils apparaissent; il s'agit alors d'empoisonnements accidentels. La caféine est surtout employée dans les affections cardiaques, comme succédané de la digitale; elle est diurétique comme elle, elle régularise le cœur et augmente la force de ses contractions; elle a l'avantage sur la digitale d'avoir une action immédiate; aussi est-ce le médicament de choix dans le cas de collapsus cardiaque au cours des maladies infectieuses. Elle est aussi employée parfois comme antinévralgique et antiasthmatique. Il est nécessaire de l'associer dans les formules au benzoate de soude qui en augmente la solubilité. La *guaranine* et la *théine* (V. ces mots) sont identiques à la caféine.

**CAFÉINIQUE, CAFÉIQUE** ou **CAFIQUE.** adj. V. CAFÉTANNIQUE.

**CAFÉONE.** s. f. Produit de la torréfaction du café, qui lui donne de l'arome et des propriétés stimulantes. Sa production résulte de la décomposition de la partie de la semence torréfiée qui est soluble dans l'eau. Ce principe, obtenu par la distillation d'une infusion de café, se présente sous la forme d'une huile brune et liquide, plus pesante que l'eau, soluble dans l'éther, légèrement soluble dans l'eau bouillante (Boutron et Frémy). La plus faible quantité de cette substance est susceptible d'aromatiser deux ou trois pintes d'eau. V. CAFÉ.

**CAFÉTANNATE.** s. m. [*chloroginate*]. Sel formé par la combinaison d'une base avec l'acide cafétannique ou chloroginique.

**CAFÉTANNIQUE.** adj. — *Acide cafétannique* [*acide chloroginique, chlorogénique* ou *caféinique*] ($C^{70}H^{38}O^{34}$). Il est à l'état de sels de chaux, de potasse, de magnésie et de caféine, dans les grains de café et dans le *thé du Paraguay* (*Ilex paraguayensis*). Incolore, il peut cristalliser en masses mamelonnées. Il est ordinairement jaune et vitreux. Très soluble dans l'eau, peu dans l'alcool. Il colore en vert les persels de fer; il ne précipite ni l'émétique, ni la gélatine, et précipite la quinine et la cinchonine; chauffé, il répand l'odeur du café grillé. La solution mêlée d'ammoniaque donne, au contact de l'air, de l'*acide viridique.*

**CAGE.** s. f. — *Cage thoracique.* L'ensemble des côtes et des vertèbres qui limitent la cavité de la poitrine. V. CŒUR (1re figure).

**CAGNEUX, EUSE.** adj. [de l'anc. franç. *cagne*, chienne, parce que cet animal, et surtout le basset, est naturellement cagneux; all. *hundsbeinig*; angl. *knock-kneed*]. Se dit de l'individu mal conformé dont le genou est en dedans et le pied écarté en dehors. V. BANCAL, PIED *cagneux* et PIED *panard.*

**CAGOT.** s. m. (Provenc. *cagot*, bas lat. *cagoti*). Nom sous lequel on désignait dans quelques régions de l'ouest de la France et en particulier dans les Pyrénées certains individus considérés comme des sortes de parias, méprisés de tous, et obligés de vivre à l'écart, à la périphérie des villes ou des villages. La raison de cette réprobation publique est difficile à préciser; il semble qu'on ait confondu sous le nom de cagot non seulement certains malheureux atteints de maladies chroniques anciennement appelées lèpre, ladrerie, alphos, leucé, etc., mais encore les descendants de peuples vaincus prétendus hérétiques (Goths, Juifs, Sarrazins). En tout cas, il résulte, d'enquêtes faites dès le XVIe siècle, que les cagots ne sont pas des lépreux; tout au plus peut-on admettre qu'il y a parmi eux des descendants d'anciens lépreux chez lesquels la maladie se serait affaiblie et aurait fini par s'éteindre. Il est certain aussi que ce ne sont pas des goitreux, malgré l'avis de certains auteurs (Ramond, Esquirol), qui les considéraient comme les re-

présentants d'une race dégénérée sujette au goitre et au crétinisme. Les cagots des Pyrénées sont au contraire des hommes de haute stature, blonds, aux yeux bleus et à la peau blanche, caractères qui les rapprochent des anciens Goths, et peut-être est-ce cette différence de race avec la population brune et à teint foncé des Pyrénées qui les a fait considérer comme atteints d'une maladie de peau (Lagneau). Les cagots sont aussi désignés sous le nom d'*agots*, de *gabots*, de *caqueux*, etc.

**CAHINCA.** s. m. V. Caïnca.

**CAIEPUT.** s. m. V. Cajeput.

**CAÏL-CÉDRA.** s. m. [*Khaya senegalensis*, Guil. et Perr. (famille des cédrélacées)]. Grand arbre dont le bois porte dans le commerce le nom d'*acajou du Sénégal*, et dont l'écorce, fébrifuge, est employée en extrait aqueux et alcoolique.

**CAÏL-CÉDRIN.** s. m. Principe amer fébrifuge contenu dans l'écorce du *caïl-cédra* (Caventou).

**CAILLÉ, ÉE.** adj. [*coactus, coagulatus*, all. *geronnen*]. Se dit d'un liquide qui, en se décomposant, forme une masse plus ou moins consistante : *sang caillé* (V. Caillot et Sang), *lait caillé*. — On dit aussi substantivement le *caillé*, en parlant du lait coagulé. V. Coagulation.

**CAILLEBOTTÉ, ÉE.** adj. Se dit d'un liquide coagulé et des précipités chimiques formés d'une agglomération de petits caillots ou grumeaux, comme souvent en présente le lait caillé.

**CAILLE-LAIT** ou **GAILLET.** s. m. [*Galium*, L., all. *Labkraut*, angl. *lady's bedstraw*, it. *gaglio*, esp. *galio*]. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, J. L'espèce dite *Caille-lait jaune* (*Galium verum*, L.), très commune en France, a été employée comme astringente, sudorifique et antispasmodique. Elle ne fait pas cailler le lait. Les *G. palustre*, L., *molluge*, L., et *aparine*, L., ont été employés contre l'épilepsie.

**CAILLEMENT.** s. m. Synonyme de *coagulation*. — *Caillement du lait*. Nom vulgaire et inexact de l'engorgement inflammatoire de la mamelle.

**CAILLEU-TASSART.** s. m. V. Poisson *vénéneux*.

**CAILLOT.** s. m. [*grumus*, θρόμβος, all. *Blutkuchen*, angl. *clot of blood*, *coagulum*, it. *grumo*, esp. *coagulo*]. Masse rouge ou rougeâtre, friable, formée par le sang dans les vaisseaux où il a cessé de circuler, dans les cavités, naturelles ou accidentelles, où il s'est épanché, dans les vases où on le reçoit pendant la saignée, etc., par *coagulation de la fibrine*, qui englobe, en passant à l'état solide, tous les éléments anatomiques en suspension dans le plasma sanguin ; les globules rouges, étant les plus abondants, donnent au caillot la couleur qui lui est propre. Lorsque ces globules se modifient, se décolorent, puis se résorbent, dans les *caillots apoplectiques* ou *anévrysmaux*, le caillot subit des modifications correspondantes dans sa couleur (V. Fonte *purulente*, Migration, Organisation et Rétraction). Comme la fibrine offre, dans ces mêmes conditions, des changements qui lui sont propres, la consistance, le mode de déchirure fibrillaire du caillot, etc., changent également. V. Fibrine, Fibrineux, Hématome, Plasmine et Sang. — *Caillots actifs*. Caillots durs, denses et résistants, de couleur blanchâtre et d'apparence feuilletée, occupant la périphérie de la cavité dans le sac d'un anévrysme artériel (Broca). — *Caillots passifs*. Caillots noirâtres, mous, friables, sans couche concentrique, occupant habituellement la partie centrale de la cavité du sac anévrysmal, ou la région qui avoisine l'orifice. — *Caillot hémoptyique*. V. Hémoptyique.

**CAILLOUTE.** s. f. V. Chalicose.

**CAÏNCA.** s. m. Racine du *Chiococca racemosa*, L., et du *Chiococca anguifuga*, Martius, plantes du Brésil, de la famille des rubiacées, dont l'écorce, cassante, amère et nauséabonde, est surtout vomitive et purgative, indirectement, diurétique et diaphorétique. On l'emploie en infusé à 20 p. 1000 ; en pilules à la dose de 1 à 2 grammes de poudre ; en extrait de 1 à 5 décigrammes ; en teinture, 5 à 20 grammes. Elle contient comme principes actifs l'émétine et la caïncine.

**CAÏNCÉTINE.** s. f. Produit de dédoublement de la caïncine par les acides.

**CAÏNCINE.** s. f. [*acide caïncique*, Pelletier et Caventou] ($C^8H^7O^4$). Corps cristallisable retiré de la racine du caïnca. Il est sans odeur, de saveur très amère, moins soluble dans l'eau que dans l'alcool et dans l'éther ; il rougit le tournesol, et donne avec les bases des sels peu connus. Sous l'influence des acides, il se dédouble en *caïncétine* et en une matière sucrée analogue à la glycose : ce serait donc une glycoside (Rochleder).

**CAIRE (LE)** (Égypte). *Station d'hiver*. Climat sec et chaud, mais changements de température considérables, l'air devenant beaucoup plus frais le soir et la nuit ; pas de pluie, nébulosité très faible ; vent du nord ou du nord-ouest, remplacé au mois de mars par le vent du sud-ouest, venant du désert, chargé d'une poussière fine, très chaud et très sec. Indications : rhumatisme chronique, neurasthénie, bronchite chronique et emphysème ; tuberculose pulmonaire au début.

**CAISSE.** s. f. [all. *Trommelhöhle*, it. *cassa*, esp. *caja*]. — *Caisse du tambour*, *du tympan* ou *de Fallope*. La cavité du tympan qui renferme les osselets de l'ouïe, comparée à une caisse militaire, à raison de la disposition de la membrane sur laquelle viennent frapper les ondes sonores.

**CAISSON.** s. m. En chirurgie d'armée, voiture chargée d'une caisse disposée de manière à transporter les médicaments et objets de pansement nécessaires à un corps de troupes. Jusqu'en 1840, on comptait : 1° le *caisson léger*, ne contenant qu'un petit nombre de médicaments, tous à destination chirurgicale : une division avait trois de ces caissons ; chacun formait le matériel d'une section d'ambulance, et pouvait être envoyé près des lignes avec un chirurgien aide-major, deux sous-aides, un officier d'administration et quatre infirmiers ; 2° le *caisson magasin* ou *de réserve*, attaché à chaque division, et contenant une *division de pharmacie* avec le matériel nécessaire au traitement de 250 hommes pendant un mois ; il formait les *hôpitaux de première ligne* ou *ambulants* ; 3° le *caisson ordinaire*, contenant une *subdivision de pharmacie*, destinée surtout au traitement pendant les séjours, et ne quittant pas le quartier général de la division d'armée. — *Caisson d'ambulance*. C'est, dans les armées actuelles, le *caisson léger* autrefois en usage. Il renferme vingt-cinq sortes d'objets et de médicaments nécessaires à la pratique des opérations et aux pansements. — *Caisson de pharmacie*. Caisson datant de 1867, contenant quatre-vingt-cinq sortes d'objets à pansements et de médicaments pour assurer temporairement un service d'ambulance quand les troupes séjournent, en attendant l'évacuation des malades sur les hôpitaux, et pour renouveler les provisions en médicaments du *caisson d'ambulance* et des *cantines médicales* (V. Cantine). Il doit y avoir un caisson de pharmacie par ambulance divisionnaire.

**CAJEPUT.** s. m. [*huile de cajeput*, all. *Cajeputöl*, angl. *cajeput-oil*, esp. *caieput*]. Essence fournie par la distillation des feuilles et des rameaux d'un arbuste des îles Moluques, le *Melaleuca cajeputi*, Roxb., famille des myrtacées, et de plusieurs autres *Mélaleuques*. Elle a une odeur pénétrante vive, qui a quelque analogie avec celle d'un mélange de térébenthine, de camphre, de menthe poivrée et de roses ; elle est très soluble dans l'alcool et l'éther. Sa pesanteur spécifique, à 12°, varie de 0,914 à 0,919. Elle contient ordinairement du cuivre, qui la

verdit, et qui provient des vases dans lesquels la plante a été distillée ; on enlève ce métal par une rectification convenable. Elle a été employée : à l'extérieur, pure ou mêlée à une huile fixe ou à une liqueur alcoolique, contre les douleurs goutteuses et rhumatismales ; à l'intérieur, en potions, ou par gouttes sur du sucre ou dans une tisane chaude, contre le choléra, les fièvres intermittentes, les affections névrosiques et paralytiques.

**CAJU.** s. m. Synonyme : *Anacardium occidentale*, cajuero, acajou à pomme, écorce antidiabétique. Plante de la famille des térébinthacées, qui croît au Brésil, aux Antilles, au Sénégal, à la Guyane, à la Réunion, dans l'Inde (V. Anacarde). On emploie l'écorce en macération dans le diabète insipide (30 gr. d'écorce pour 250 gr. d'eau ; un petit verre à vin trois fois par jour) ; la noix sert en application contre les dermatoses rebelles (eczéma, psoriasis). Le principe actif est le *cardol* (V. ce mot).

**CAK.** s. m. Nom arabe d'une maladie peu connue, voisine de la pellagre ou de l'ergotisme.

**CAL.** s. m. [*callus*, *callum*, πῶρος, all. *Knockennarbe*, angl. *callus*, it. et esp. *callo*]. Cicatrice des os à la suite d'une fracture. D'après Miescher, il y a d'abord épanchement de sérosité rougeâtre dans le tissu cellulaire sous-cutané, et de sang entre les muscles voisins des deux bouts de la fracture, qui sont dénudés de leur périoste : la moelle est noirâtre dans l'étendue de quelques millimètres. Peu à peu les parties molles se décolorent, le tissu cellulaire se condense ; par lui les muscles s'unissent entre eux et avec le périoste : il en résulte une masse solide homogène, rougeâtre et élastique ; la moelle se raffermit, parce qu'il y naît du tissu cellulaire rougeâtre ou demi-transparent qui adhère à l'os et aux tissus ambiants. Ce tissu, divisible en fibres, peut être parsemé de gouttes d'huile ; il est remplacé par du cartilage naissant, qui offre distinctement des *chondroplastes*, sphériques ou ovoïdes. Ce cartilage adhère bientôt intimement aux deux bouts de l'os : d'une part, aux trabécules osseuses du canal médullaire ; de l'autre, aux parois de celui-ci, dans une profondeur variable ; plus tard, il adhère aux tissus mous engorgés avoisinant la fracture : il en est cependant plus ou moins nettement séparé par une couche de tissu cellulaire de nouvelle formation, dont les bords se continuent avec le périoste, et les faces adhèrent, l'interne au cartilage en voie de formation, et l'externe aux tissus engorgés, dont il est difficile de le séparer avant quelques semaines. Le cartilage, qui préexiste au cal osseux, a la structure du cartilage ordinaire, sauf que ses cavités, dans des points très rapprochés, peuvent offrir de 15 à 40 millièmes de millimètre de diamètre, et une forme arrondie, polyédrique ou ovale, allongée, aplatie. Généralement, elles renferment un corpuscule (amas de granulations jaunâtres) sphérique, polyédrique, triangulaire ; pourtant on trouve plus de cavités qui en sont dépourvues qu'à l'état normal. Assez souvent ces cavités, surtout celles qui avoisinent les points osseux déjà formés, sont disposées en séries longitudinales (V. Chondroïde) ; et la substance fondamentale ou gangue, interposée entre elles, est fibroïde, peu abondante, en sorte que les cavités sont très rapprochées l'une de l'autre. Dans ce cartilage, peu vasculaire, se montrent, au plus tôt vers le septième jour, les points osseux, d'aspect rougeâtre, grenus, étoilés ; ils prennent la place du cal cartilagineux, qui s'ossifie par *substitution* (V. ce mot), et l'os présente transitoirement l'état dit *spongoïde* (V. ce mot), avant d'offrir les caractères de l'os proprement dit. D'un autre côté, à la surface des extrémités de la masse cartilagineuse enfoncée dans le canal médullaire et des trabécules osseuses voisines (qui s'ossifient, se multiplient et finissent par oblitérer le canal médullaire), on trouve une couche mince de cartilage de la première variété (V. Cartilage), à cavités petites et sans corpuscules. Ce cartilage s'ossifie, comme dans les parties où il existe à l'état normal, par *envahissement* ; c'est-à-dire qu'à mesure que, dans ces parties, naît une mince couche de substance cartilagineuse, celle-ci s'ossifie, est envahie graduellement par la substance osseuse, que caractérisent ses *ostéoplastes*, et là elle n'offre jamais l'état dit *spongoïde*. Cette variété de cartilage s'observe aussi à la surface du cal cartilagineux qui touche aux parties molles, et cette couche superficielle peut être suivie sans discontinuité jusque sous le périoste qui entoure le voisinage de l'os rompu. Elle forme là une couche qui s'étend quelquefois à plusieurs centimètres en remontant vers les extrémités articulaires de l'os brisé ; elle peut être assez épaisse pour être vue à l'œil nu, et s'amincit insensiblement, ou bien elle est mince, presque autant qu'elle l'est à l'état normal chez les jeunes sujets dont les os longs augmentent encore d'épaisseur, et le microscope en montre seul l'existence. C'est sa présence qui a fait croire que la surface de l'os rompu reprenait l'état cartilagineux ou se ramollissait, ce qui n'a jamais lieu. Ces minces couches cartilagineuses, envahissant les tissus voisins ou la place occupée par les liquides épanchés à la suite de la fracture, continuent à se former à la surface de celles qui s'ossifient graduellement, et lui donnent bientôt ainsi un aspect irrégulier ; quelquefois même elles produisent sur le cal des prolongements ou stalactites osseuses. Mais, à la longue, celles-ci se résorbent, et les parties tendent à revenir à la forme normale de l'os, dont la surface devient souvent, avec le temps, aussi lisse que s'il n'y avait pas eu fracture, et dont le périoste, d'abord plus épais et plus rugueux, reprend peu à peu le même aspect que partout. Ainsi ce n'est pas du périoste, mais de l'os lui-même, que part la formation du cal ; celle-ci est toujours précédée de la formation d'un véritable cartilage ; l'ossification s'accomplit, soit d'une manière uniforme, soit par des points isolés et radiants ; enfin il n'y a pas, du moins dans le sens que Dupuytren attachait à ce mot, de *cal provisoire* destiné à s'effacer plus tard. La formation du cal est une vraie cicatrisation du tissu osseux, représentant dans son mode de reproduction la naissance des os chez l'embryon. V. Ostéogénie. — *Cal difforme*. Vice de consolidation d'une fracture consistant dans la permanence du déplacement des fragments, soit que ceux-ci forment un angle, soit qu'ils chevauchent l'un sur l'autre, soit enfin que deux os voisins se réunissent en un cal commun (avant-bras). Si la consolidation est récente et le cal encore malléable, on peut espérer le redresser par l'extension continue combinée à la compression graduée ; si le redressement du cal échoue, il faut en opérer la rupture à l'aide des mains, et quelquefois d'appareils spéciaux, quand la difformité est un trop grand obstacle à la marche ou aux mouvements de l'avant-bras : après le redressement et la rupture, on applique immédiatement un nouvel appareil inamovible. — *Cal douloureux*. Celui qui est le siège de douleurs, soit parce qu'il est enflammé, soit parce qu'il comprime ou emprisonne un nerf, soit parce qu'il existe une véritable ostéo-névralgie ; dans ce dernier cas, ce sont les injections sous-cutanées, les frictions, la compression, les révulsifs, et parfois la résection du nerf, qui sont indiqués ; dans le premier, les antiphlogistiques et les révulsifs conviennent ; dans le second, enfin, il faut mettre le cal à nu pour libérer le nerf comprimé. — *Cal exubérant*. Celui qui présente une surabondance de tissu osseux (résultant ordinairement d'ostéites locales) ou des stalactites osseuses étendues et hypertrophiées ; il réclame le même traitement que le cal difforme lorsqu'il y a de vives douleurs ou une position vicieuse.

**CALABA.** s. m. Nom du *Calophyllum calaba*, Jacquin, ou *galba des Antilles*, de la famille des gutti-

fères, dont l'écorce fournit le *baume de Marie*. V. Baume.

**CALABAR.** s. m. — *Fève du Calabar*. V. Fève.

**CALABARINE.** s. f. V. Ésérine.

**CALABARISER.** v. a. Introduire dans les tissus d'un être vivant du suc de fève du Calabar.

**CALAGÉRI.** s. m. (*kalie-zeerie*, Ainslie). Nom indien des graines du *Vernonia anthelminthica*, Willd., plante de la famille des synanthérées, réputée anthelminthique.

**CALAGIRAH.** s. m. (*kala-jira*, Ainslie). Nom des graines du *Nigella indica*, Roxb., famille des renonculacées. Noires, de la grosseur d'une puce, elles se distinguent de celles de *calagéri*, longues de 5 millimètres et brunes.

**CALAGUALA.** s. f. Rhizome d'une fougère, le *Polypodium calaguala*, Ruiz (auquel on substitue souvent celui du *Polypodium crassifolium*, L., ou de l'*Acrostichum Huaczaro*, Ruiz), qui vient du Pérou où elle est employée comme sudorifique dans la syphilis et le rhumatisme. La calaguala du commerce est fournie par l'*Aspidium coriaceum*, Swartz.

**CALAMBAC, CALAMBOUC.** s. m. V. Bois *d'aloès*.

**CALAMBRE.** s. f. Mot espagnol désignant, à Almaden, l'état des ouvriers attaqués de tremblements mercuriels avec convulsions et douleurs. V. Mercurielle (*Maladie*).

**CALAMÉDON.** adj. [καλαμηδὸν, de κάλαμος, chalumeau, flûte]. — *Fracture calamédon*. Fracture en bec de flûte.

**CALAMENT.** s. m. [*calamintha*, de καλὸς, bon, et μίνθα, menthe, c'est-à-dire bonne menthe; angl. *calamint*, esp. *calaminta*]. Genre de Labiées, dont une espèce, dite *calament des montagnes* (*Calamintha officinalis*, Mönch, *Melissa calamintha*, L.), aromatique et amère, stimulante et tonique, entre dans le sirop d'armoise, la thériaque, le sirop de stœchas, etc.; le *Clinopodium vulgare*, L., ou *Melissa clinopodium*, Bentham, souvent confondu avec le calament, se reconnaît aux collerettes rameuses qui entourent ses fleurs disposées en verticilles.

**CALAMITE.** adj. [de *calamus*, roseau]. V. Styrax.

**CALAMUS AROMATICUS.** s. m. V. Canne *aromatique*.

**CALAMUS SCRIPTORIUS.** s. m. Extrémité inférieure du quatrième ventricule du cerveau, comparée au bec d'une plume taillée pour écrire.

**CALCAIRE.** adj. [*calcaris*, de *calx*, chaux; qui contient de la chaux; all. *kalkhaltig*, angl. *calcareous*, it. et esp. *calcareo*]. En chimie, *carbonate calcaire*, *terre* ou *pierre calcaire*. V. Carbonate de chaux. — *Nitre calcaire*. V. Azotate *de chaux*. — *Oxalate calcaire*. V. Oxalate. — *Substances calcaires*. Tous les sels à base de chaux. ‖ En médecine, *concrétion calcaire*. V. Concrétion. — *Liniment calcaire*. V. Liniment. — *Migration calcaire*. V. Migration.

**CALCANÉO-ASTRAGALIEN, IENNE.** adj. — *Articulation calcanéo-astragalienne*. Double articulation de la face supérieure du calcanéum avec la face inférieure de l'astragale, au moyen des deux facettes que présente chacun de ces os. — *Ligaments calcanéo-astragaliens*. Les trois ligaments qui maintiennent les rapports de ces os : ils sont *supérieur*, *postérieur* et *externe*.

**CALCANÉO-CUBOÏDIEN, IENNE.** adj. — *Articulation calcanéo-cuboïdienne*. Celle qui unit les faces antérieure du calcanéum et postérieure du cuboïde; elle est maintenue par deux ligaments, dits *calcanéo-cuboïdiens supérieur* et *inférieur*. Ce dernier est composé de deux plans de fibres, l'un superficiel, l'autre profond.

**CALCANÉO-SCAPHOÏDIEN, IENNE.** adj. — *Articulation calcanéo-scaphoïdienne*. Celle du calcanéum avec le scaphoïde (qui ne sont pas contigus). Elle a lieu au moyen de deux *ligaments* : l'un inférieur, l'autre externe.

**CALCANÉO-SOUS-PHALANGIEN.** adj. et s. m. V. Abducteur *du petit orteil*. — *Calcanéo-sous-phalangien commun*. V. Fléchisseur *commun des orteils*.

**CALCANÉO-SUS-PHALANGETTIEN COMMUN.** adj. V. Pédieux.

**CALCANÉUM.** s. m. [*calcaneum*, de *calx*, talon; πτέρνα, all. *Fersenknochen*, angl. *os calcis*, it. et esp. *calcaneo*]. Os court, situé à la partie postérieure et inférieure du pied, faisant partie du tarse. Il est articulé en haut avec l'astragale par deux facettes que présente sa face supérieure dans ses deux tiers antérieurs, et qui sont séparées par une gouttière formant, avec la gouttière de l'astragale, un canal oblique (*sinus du tarse*); en devant avec le cuboïde; sa face postérieure donne attache au tendon d'Achille; l'inférieure présente en arrière deux petites tubérosités où s'attachent les muscles superficiels de la plante du pied. — *Petite apophyse*, ou *apophyse latérale du calcanéum*. Saillie de la face supérieure de cet os, sur laquelle est pratiquée la portion postérieure de la cavité qui reçoit l'astragale. — *Grande apophyse*, ou *apophyse antérieure du calcanéum*. Saillie qui correspond d'une part au cuboïde, et qui, d'une autre part, forme la partie antérieure de la facette destinée à recevoir l'astragale. — Les plaies par armes à feu, et surtout les fractures (simples ou multiples) sont les lésions traumatiques que le calcanéum présente le plus souvent; de plus, l'intervention chirurgicale doit avoir lieu, par cautérisation, rugination, évidement, des parties centrales ou périphériques, ou par ablation totale de l'os, lorsque celui-ci est atteint d'ostéite, de carie, de nécrose, de périostite phlegmoneuse diffuse, ou qu'il est le siège d'enchondromes ou de fibromes.

**CALCARINE.** adj. — *Scissure calcarine*. V. Scissure.

**CALCÉOLAIRE.** s. f. [*calceolaria*]. Genre de scrofulariées dont quelques espèces du Pérou et du Chili (*C. corymbosa*, R. et Pav., etc.) sont soit diurétiques, soit purgatives.

**CALCIFÈRE.** adj. [de *calx*, chaux, et *ferre*, porter]. — *Corps* et *canalicules calcifères* ou *calcigènes* ou mieux *calcipares*. Les ostéoplastes et les canalicules qui en émanent : on les a crus à tort pleins de sels calcaires. V. Ostéoplaste.

**CALCIFICATION.** s. f. Passage d'un tissu mou à la consistance et quelquefois à la couleur calcaire, par dépôt moléculaire de sels de chaux et autres. — *Calcification du placenta*. V. Oblitération.

**CALCIFIÉ, ÉE.** adj. Qui a subi la calcification. Se trouve dans quelques écrits pour *ossifié*, en parlant du cartilage auquel l'os se substitue.

**CALCIGÈNE.** adj. (mot hybride). V. Calcifère.

**CALCINATION.** s. f. [*calcinatio*, de *calx*, chaux: all. et angl. *Calcination*, it. *calcinazione*, esp. *calcinacion* Autrefois, réduction des pierres calcaires en chaux par l'action d'un feu violent. ‖ Aujourd'hui, opération dans laquelle on soumet à une chaleur très élevée une substance infusible, mais sensiblement altérable par rapport, soit à son mode d'agrégation, soit à sa composition chimique. Par la *calcination*, les pierres calcaires perdent leur acide carbonique, au lieu que les métaux se combinent presque toujours avec l'oxygène. V. Chaux métalliques.

**CALCINÉ, ÉE.** adj. — *Éponge calcinée*. V. Éponge.

**CALCIPARE.** adj. [de *calx*, chaux, et *parere*, engendrer]. V. Calcifère.

**CALCIQUE.** adj. Qui concerne la chaux. — *Carbonate calcique*. V. Carbonate *de chaux*. — *Chlorure calcique*. V. Chlorure. — *Oxalate calcique*. V. Oxalate.

**CALCITRAPE.** s. f. Espèce de *centaurée*. V. ce mot.

**CALCITRAPIQUE.** adj. — *Acide calcitrapique* (Colignon). Corps très amer, incristallisable, probablement impur, retiré de la *centaurée chausse-trape*.

**CALCIUM.** s. m. [de *calx*, chaux; it. et esp. *calcio*]. Métal qui, par sa combinaison avec l'oxygène, constitue la chaux; découvert en 1807 par Seebeck. Il est d'un blanc d'argent, plus pesant que l'eau, et s'enflamme facilement à l'air, en produisant de la chaux. Il décompose l'eau froide en donnant de l'hydrogène et passant à l'état d'oxyde. — *Bioxyde de calcium* (en atomes $CaO^2+4H^2O$). Poudre cristalline jaune, très peu soluble dans l'eau; sa solution a une réaction alcaline et une saveur astringente un peu caustique. Le bioxyde de calcium se décompose par l'action de l'eau en hydrate de calcium et oxygène, et, grâce à cet oxygène qui se dégage à l'état naissant, il agit comme un puissant antiseptique. Il a été employé avec avantage dans les diarrhées infantiles à la dose de 0gr,10 à 0gr,60 dans du lait. Il doit être conservé dans des flacons bien bouchés, car l'humidité de l'air le décompose. — *Bromure de calcium.* V. BROMURE. — *Carbure de calcium.* V. CARBURE. — *Chlorure de calcium.* V. CHLORURE. — *Glycérophosphate de calcium.* V. GLYCÉROPHOSPHATE. — *Sulfure de calcium.* V. SULFURE.

**CALCOÏDIEN, IENNE.** adj. [de *calx*, talon; *calcoideus*]. — *Ossicula calcoidea.* Les trois os *cunéiformes* (Fallope).

**CALCOPHORE.** adj. (mot mal fait). V. CALCIFÈRE.

**CALCUL.** s. m. [*calculus*, λίθος, λιθίδιον, all. *Stein*, angl. *calculus, stone*, it. *calcolo*, esp. *calculo*]. Concrétion qui se forme accidentellement dans le corps des animaux; parfois on réserve le mot de *calculs* aux corps étrangers inorganiques qui se développent dans les canaux et réservoirs tapissés par une muqueuse, et le mot de *concrétions* à ceux qui se produisent dans les autres voies ou dans l'épaisseur des organes. Il se rencontre des calculs dans les articulations, les voies biliaires, les intestins, les poumons, la prostate, les vésicules séminales, les voies salivaires, les organes génito-urinaires, etc. — *Calcul arthritique.* Il est généralement composé d'acide urique et d'urate de soude. — *Calcul biliaire* [all. *Gallensteine*, angl. *gallstones*, it. *calcoli biliari*]. On distingue ces calculs en *cystiques* (fig. 92), *hépatiques* et *hépato-cystiques*, suivant qu'ils ont leur siège dans la vésicule biliaire, le foie ou le canal cholédoque. Mais c'est dans le vésicule qu'on les trouve le plus fréquemment; on les rencontre au nombre de 5 à 10 dans une vésicule, mais ce nombre peut être dépassé et de beaucoup; dans d'autres cas au contraire, le calcul est unique. Le volume du calcul varie d'un grain de sable à un œuf de poule et même plus; il est le plus souvent comparable à celui d'une noisette; il est d'ailleurs en raison inverse de leur nombre. La forme est arrondie ou polyédrique, avec des facettes dues à la compression exercée par les autres calculs. La densité varie de 0,8 à 1,08. La couleur est brune, noirâtre, jaune ou verdâtre. La surface est lisse, rarement hérissée de saillies (*calcul mûriforme*). Les calculs biliaires sont formés d'une partie centrale ou *noyau*, d'une partie moyenne et d'une enveloppe corticale. Le noyau est parfois réduit à un point brun; d'autres fois il est sphérique ou irrégulier; enfin il peut être remplacé par une véritable caverne ou géode centrale, contenant une bile épaisse, des débris épithéliaux, du mucus; il est ordinairement formé de bilirubinate de chaux mêlé à des débris épithéliaux et du mucus; enfin il est parfois remplacé par un corps étranger tel qu'un casaride lombricoïde, un noyau de fruit, etc. La partie moyenne est formée de stries radiées, dues à la disposition régulière des lamelles de cholestérine, d'aspect cristallin si la cholestérine est pure, ou colorées parfois par des pigments biliaires. Les couches corticales sont plus ou moins épaisses, parfois stratifiées et formées de précipités de pigments biliaires mêlés assez souvent à des sels calcaires. Ils sont formés de cholestérine presque pure ou unie aux matières colorantes de la bile (*calculs de cholestérine*). D'autres sont formés par la matière colorante unie à de faibles quantités de phosphates calcaires, etc., et à des traces de cholestérine (*calculs pigmentaires*). Ces derniers sont bruns ou noirs; les autres sont jaunâtres, très légers, parfois comme demi-transparents. V. HÉPATIQUE (*Colique*). — *Calcul intestinal.* Rare chez l'homme, le calcul de l'intestin est assez commun chez les animaux (V. BÉZOARD). Ceux de l'homme sont généralement des calculs biliaires qui ont abandonné le lieu de leur formation. Cependant, chez l'homme comme chez les animaux, on trouve des concrétions engendrées dans l'intestin. V. ENTÉROLITHE. — *Calcul incarcéré.* V. INCARCÉRÉ. — *Calcul prostatique.* V. PROSTATE et PROSTATIQUE. — *Calcul pulmonaire.* V. BRONCHOLITHE. — *Calcul salivaire.* V. SALIVAIRE. — *Calcul urinaire.* Les calculs urinaires sont les plus importants et les plus communs. On les distingue en *rénaux, urétériques, vésicaux* et *urétraux*, suivant leur siège. Les substances que l'analyse y a fait découvrir sont, dans l'ordre de leur fréquence : l'acide urique, les urates d'ammoniaque, de potasse, de soude et de chaux, le phosphate ammoniaco-magnésien, la xanthine, le phosphate de chaux, les carbonates de chaux et de magnésie, l'oxalate calcaire, la cystine. Ces principes sont unis à du mucus qui varie en quantité, en densité, etc. Ils sont généralement disposés en couches concentriques de composition semblable ou différente. — Fig. 93. Calcul d'oxalate de chaux et d'acide urique en couches alternantes. — Au point de vue thérapeutique, les calculs des reins sont l'objet d'un traitement médical (V. GRAVELLE et *Colique* NÉPHRÉTIQUE); les calculs de la vessie et de l'urètre sont l'objet d'un traitement chirurgical. La grosseur des calculs vésicaux varie depuis les plus petites granulations qui sortent avec l'urine sous la forme de sable, jusqu'à des masses énormes dont le poids s'élève à plusieurs kilogrammes; on en cite un qui pesait 3 kilogrammes 900 grammes. Ils sont solitaires ou multiples; ordinairement on n'en trouve que deux ou trois; mais on rapporte des cas où le nombre s'élevait à plusieurs centaines. En général ovoïdes, ils peuvent affecter les formes les plus bizarres. La plupart sont ternes, quoique lisses; certains semblent vernis, et sont aussi doux au toucher que l'ivoire. Il y en a qui offrent des aspérités, des tubercules, des épines simples ou rameuses, calculs *mûraux* ou *mûriformes*. Leur dureté varie depuis une mollesse voisine de la fluidité jusqu'à une consistance égale ou même supérieure à celle du marbre. Très souvent ils se développent autour d'un corps étranger, qui en consti-


Fig. 92. — *Calcul* biliaire.


Fig. 93. — *Calcul* urinaire.


Fig. 94. — *Calcul* avec noyau.

tue le *noyau* (fig. 94), et qui peut être un gravier descendu des reins, du mucus, un caillot de sang, une aiguille, une épingle, une balle de fusil, un fragment d'os, une portion de sonde et de bougie, un morceau de bois, un fétu de paille, une petite masse de charpie, un tuyau de pipe, un tube de verre, un haricot, un pois, des poils, une plume, un caillou, etc. Quant aux calculs urétraux, ceux qui dépassent 11 à 14 millimètres de diamètre ne peuvent sortir du canal qu'à la faveur d'une incision, ou d'une ouverture qu'eux-mêmes se frayent. En séjournant dans l'urètre, ils peuvent y acquérir de grandes dimensions et devenir la cause de lésions considérables. A différentes reprises, on a tenté de détruire les calculs vésicaux au moyen des *lithontriptiques*; mais aucun succès constaté n'a justifié les espérances conçues à cet égard, et l'on a recours aujourd'hui à la *cystotomie* ou à la *lithotritie*. — *Calcul des vésicules séminales*. V. SYMPEXION. — *Calcul des voies lacrymales*. V. DACRYOLITHE.

**CALCUL.** s. m. Supputation. — *Calcul appliqué à la médecine*. V. STATISTIQUE. — *Organe et faculté du calcul*. Faculté d'exécuter des calculs arithmétiques ou algébriques (Gall et Broussais).

**CALCULEUX, EUSE.** adj. [*calculosus*, all. *steingit*, angl. *calculous*, it. *calcoloso*, esp. *calculoso*]. Qui a rapport aux calculs : *concrétion calculeuse*, *diathèse calculeuse*. — *Affection calculeuse* [λιθίασις]. Ensemble des troubles fonctionnels et des lésions organiques qui résultent du séjour d'un calcul dans les reins, les uretères, la vessie, l'urètre et les tissus voisins : lésions aussi nombreuses que variées. — *Phtisie calculeuse*. V. PHTISIE.

**CALCULEUX.** s. m. [λιθιῶν]. Un malade atteint de calcul vésical.

**CALCULIFRAGE.** adj. [de *calculus*, calcul, et *frangere*, briser]. Synonyme peu usité de *lithontriptique*. V. ce mot.

**CALDAS DE CUENTES** (Espagne). *Eaux sulfatées sodiques* ou *sulfurées sodiques*, froides et chaudes ; température : 17° à 55°. Altitude : 164 mètres. Établissement : 1er juin au 30 septembre.

**CALDAS DE MOMBREY** (Espagne). *Eaux chlorurées sodiques*; minéralisation totale: 1gr,14 dont 0gr,98 de chlorure de sodium ; température : 70° à 75°. Altitude : 210 mètres. Établissement : 1er mai au 15 juillet, et 15 septembre au 15 octobre.

**CALDAS DE OVIEDO.** V. OVIEDO.

**CALDAS DE REYES** (Espagne). *Eaux chlorurées sodiques sulfureuses*, chaudes ; température : 30° à 45°. Altitude : 47 mètres. Établissement : 1er juin au 30 septembre.

**CALEBASSE.** s. f. Fruit de plusieurs arbres, en particulier du *Crescentia cujete* et du *baobab*. — *Sirop de calebasse*. V. COUI.

**CALEBASSIER.** s. m. Nom vulgaire du *Crescentia cujete*, L. V. COUI.

**CALENDULE.** s. f. V. SOUCI.

**CALENDULINE.** s. f. Matière gommeuse extraite du *souci*.

**CALENTURE.** s. f. [de *calere*, avoir chaud ; all. *hitziges Fieber*, it. et esp. *calentura*. *Calentura* signifie *fièvre* en espagnol]. V. FIÈVRE *jaune* et PARAPHROSYNE.

**CALICE.** s. m. [*calyx*, du grec κάλυξ, bouton de fleur, et, plus particulièrement, ce qui enveloppe la fleur ; all. *Kelch*, angl. *calix*, it. *calice*, esp. *caliz*]. En anatomie, *calices* (*infundibula*). V. REIN et URINATION.

**CALICICOLE.** adj. — *Papille calicicole*. Syn. de *papille caliciforme* (M. Duval). V. CALICIFORME.

**CALICIFORME.** adj. [*caliciformis*]. En forme de calice. — *Cellule caliciforme*. Cellule se montrant de profil sous forme d'une coupe, ou d'un calice, d'où son nom. Elle comprend une extrémité profonde effilée, formée de protoplasma granuleux au milieu duquel se trouve le noyau, et une partie périphérique ou calice proprement dit ; celui-ci est composé d'une mince couche de protoplasma formant la membrane d'enveloppe, et d'un contenu constitué par une substance transparente, ne prenant pas les matières colorantes, le *mucigène ;* celui-ci est renfermé dans les mailles d'un réseau protoplasmique très fin dépendant du protoplasma de la cellule. A mesure que le mucigène s'accumule, le calice se développe, refoule le noyau et diminue l'espace occupé par le protoplasma ; puis quand la cellule s'est vidée, le calice disparaît, le protoplasma occupe toute l'étendue de la cellule, jusqu'à ce qu'une nouvelle quantité de mucigène étant élaborée refoule de nouveau le protoplasma et amène la formation d'un calice. La cellule caliciforme est une véritable glande unicellulaire ; c'est le type de la cellule muqueuse. On la rencontre dans l'épithélium de l'estomac et de l'intestin ; les cellules muqueuses de certaines glandes, notamment des glandes salivaires, sont semblables, mais la disposition en calice est ici moins accusée. — Fg. 95. 1. Revêtement épithélial. — *a*, ouverture

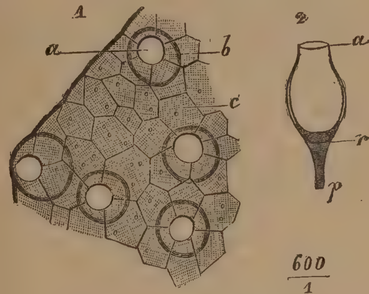



Fig.95. — Cellules *caliciformes*.

des cellules caliciformes ; *b*, contour des cellules caliciformes ; *c*, la face libre des cellules cylindriques ordinaires. — 2. Cellule caliciforme isolée. — *a*, ouverture ; *r*, noyau ; *p*, prolongement. — *Papille caliciforme*. V. LANGUE.

**CALIGINEUX, EUSE.** adj. [*caliginosus*, de *caligo*, brouillard ; ἀχλυώδης]. Se dit des yeux lorsqu'ils perdent leur brillant et deviennent foncés.

**CALIGO.** s. m. V. ACHLYS.

**CALISAYA.** s. m. V. QUINQUINA *jaune*.

**CALLEUX, EUSE.** adj. [*callosus*, de *callus*, callosité, durillon ; τυλώδης, πωρώδης, all. *schwielig*, angl. *callous*, it. et esp. *calloso*]. Qui est dur, résistant. ‖ En anatomie, *corps calleux* (*mésolobe*, *grande commissure cérébrale*), longue et large bande médullaire blanche qui réunit les deux hémisphères du cerveau et qui occupe la profondeur de la partie moyenne de la *scissure interhémisphérique*. On lui distingue : 1° une extrémité antérieure, infléchie en forme de genou (*genou du corps calleux*, *genu corporis callosi*), dont la concavité ferme en avant le troisième ventricule cérébral, et qui émet de chaque côté un prolongement (*pédoncule du corps calleux*, *corne antérieure*, *pince antérieure* ou *petite*, *forceps anterior*) formé de fibres blanches qui marchent parallèlement d'avant en arrière jusqu'au voisinage de la racine grise des nerfs optiques, où ces prolongements se séparent à angle obtus pour longer le côté externe de la bandelette optique et se perdre dans le lobe frontal, vers l'extrémité interne de la scissure de Sylvius ; 2° une extrémité postérieure, plus large que l'antérieure, formant un bourrelet assez épais (*bourrelet* ou *bec du corps calleux*, *splenum corporis callosi*), d'où part de chaque côté un prolongement en forme de corne (*corne postérieure*, *forceps posterior*) qui se divise en deux parties : l'une (*corne occipi-

*tale, forceps major*) longe la paroi externe de la corne postérieure du ventricule latéral et se rend au lobe occipital ; l'autre (*corne sphénoïdale, tapetum*) recouvre l'anfractuosité sphénoïdale du même ventricule et se répand dans le lobe temporal ; 3° une face supérieure, convexe d'avant en arrière, et présentant sur la ligne médiane un petit sillon longitudinal (*rapne*) ; puis, de chaque côté de ce sillon, un tractus blanc antéro-postérieur, onduleux (*tractus longitudinal, nerf de Lancisi*) ; de chaque côté de ces tractus se voient des fibres transversales (*tractus transversaux*) qui passent au-dessous d'eux pour aller d'un hémisphère à l'autre, et qui, se coudant toutes au même niveau pour se porter en bas et en dehors, forment un bourrelet latéral et antéro-postérieur ou *bord* du corps calleux ; 4° une face inférieure, lisse, continue en arrière avec la base du trigone, en avant avec la cloison transparente, et formant la voûte des ventricules. Le corps calleux est une commissure interhémisphérique, reliant entre elles les régions semblables de l'écorce : il n'a aucune connexion avec la couronne rayonnante et le pédoncule. — *Circonvolution du corps calleux*. V. CIRCONVOLUTION. ‖ *Ulcère calleux*. Celui dont les bords sont épais et durs.

**CALLIANDRA.** s. f. Genre de mimosées en arbustes des Antilles, du Mexique, etc., dont plusieurs espèces donnent un suc astringent.

**CALLICARPE.** s. m. Genre de verbénacées de l'Asie, de l'Amérique et de la Nouvelle-Hollande, dont plusieurs espèces sont, soit diurétiques, soit aromatiques.

**CALLICHROME.** s. m. [de κάλλος, beauté, et χρῶμα, couleur]. Genre de coléoptères tétramères longicornes, dont une espèce non vésicante, le *callichrome musqué*, privée de ses antennes, est substituée ou mêlée aux cantharides. Elle en diffère par un thorax presque aussi large que l'abdomen, des élytres coniques plus larges en avant qu'à l'autre extrémité, et une forte odeur de rose.

**CALLIGONE.** s. m. (*Calligonum*, L.). Genre de polygonées de la Sibérie, donnant un suc mucilagineux et des fruits acidulés alimentaires.

**CALLIPÉDIE.** s. f. [*callipædia*, de κάλλος, beauté, et παῖς, παιδὸς, enfant]. Art de procréer de beaux enfants. Titre d'un poème latin publié, en 1655, par Cl. Quillet.

**CALLISTHÉNIE.** s. f. [*callisthenia*, de κάλλος, beauté, et σθένος, force]. Exposé des procédés de somascétique qui conviennent aux jeunes filles, et des moyens propres à corriger les déviations de la colonne vertébrale occasionnées par une action irrégulière des muscles (Clias).

**CALLOSITÉ.** s. f. [*callositas*, de *callum* ou *callus*, dureté, durillon ; τύλωσις, πῶρος, all. *Schwiele*, angl. *callosity*, it. *callosità*, esp. *callositad*]. Induration accidentelle des parties molles, comme à la plante des pieds, par la pression des chaussures et chez ceux qui marchent pieds nus, ou à la paume des mains par l'effet de travaux rudes. ‖ Induration qu'on observe au bord des ulcères anciens ou autour des trajets fistuleux. V. FISTULE et ULCÈRE.

**CALLOSO-MARGINAL, ALE.** adj. — *Scissure calloso-marginale*. V. SCISSURE.

**CALMANT, ANTE.** adj. [*sedans*, καταπαύων, all. *beruhigend*, it. *sedativo*, esp. *calmante*]. Qui calme, qui adoucit. — *Emplâtre calmant*. V. EMPLATRE. — *Julep* ou *potion calmante*. V. JULEP.

**CALMANTS.** s. m. pl. Tous les médicaments adoucissants ou parégoriques, anodins, antispasmodiques et narcotiques. V. SÉDATIF.

**CALOMEL, CALOMÉLAS.** s. m. [*calomelas, aquila alba, mercurius zoticus*, et καλομέλανος, de Hartmann, auteur de la découverte du calomel, 1611 ; all. *Calomel*, angl. *calomel*, it. *calomelano*, esp. *calomelanos*. *Kalomelas* paraît venir (la chose n'est pas certaine) de καλὸς, beau, et μέλας, noir ; on dit aussi que Turquet de Mayerne a créé ce nom en l'honneur d'un *jeune nègre* qui l'aidait dans ses préparations ; quelques-uns le font venir du changement des termes *mercurius dulcis*, en καλὸς, et *mel*, miel]. Dans l'origine, *protochlorure de mercure* ayant subi six sublimations. ‖ Aujourd'hui, protochlorure de mercure sans acception de son mode de préparation. V. CHLORURE *de mercure*.

**CALORICITÉ.** s. f. [de *calor*, chaleur, all. *Kaloricital*, angl. *caloricity*, it. *caloricita*, esp. *caloricidad*] (Chaussier). Faculté qu'ont les corps vivants de développer une certaine quantité de calorique.

**CALORIE.** s. f. Quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1 degré centigrade la température de 1 kilogramme d'eau. C'est l'unité conventionnelle dont on se sert en calorimétrie. V. CHALEUR et PROPRIÉTÉ.

**CALORIFÈRE.** s. m. V. CHAUFFAGE.

**CALORIFICATION.** s. f. [*calorificatio*, all. *Kalorification*, it. *calorificazione*, esp. *calorificacion*] (Bichat). Dégagement de calorique (*chaleur animale*) qui s'opère dans l'économie animale, et que Bichat considérait comme une fonction subordonnée à l'exercice de toutes les autres. La production de chaleur est bien un *résultat* de l'accomplissement de toutes les autres fonctions (V. ce mot) ; mais ce n'est pas une *fonction* : elle s'accomplit sans qu'il y ait un appareil propre qui soit chargé de l'effectuer ; c'est un des actes de l'économie appelés *résultats* (V. ce mot). La calorification n'est pas davantage une *combustion*, produisant dans l'organisme, comme dans une machine à vapeur, une quantité de chaleur déterminée, d'où résulte une dépense de force proportionnelle à cette quantité : dans la machine, la chaleur engendre les actes ; dans l'organisme, les actes (moléculaires et nutritifs) engendrent la chaleur. V. CHALEUR ANIMALE.

**CALORIFIQUE.** adj. [*calorificus*]. Qui chauffe. — *Rayons calorifiques*. V. CHALEUR, RADIATION et RAYON. ‖ *Nerfs calorifiques*. Filets du grand sympathique qui, d'après Cl. Bernard (1876), agiraient sur la calorification non seulement par l'intermédiaire de la circulation, mais aussi par action directe sur les échanges chimiques : outre leur action vaso-motrice, les vaso-dilatateurs seraient *calorifiques*, parce qu'ils activent ces échanges, tandis que les vaso-constricteurs, qui les ralentissent, seraient *frigorifiques*.

**CALORIMÈTRE.** s. m. [*calorimetrum*, de *calor*, chaleur, et de μέτρον, mesure ; all. *Wärmemesser*, angl. *calorimeter*, esp. et it. *calorimetro*]. Instrument destiné à mesurer la *chaleur spécifique* d'un corps. Lavoisier et Laplace ont indiqué, pour cette détermination, une méthode et un appareil simples, mais d'une rigueur insuffisante : le corps en expérience, dont on connaît le poids et la température, mis en présence d'une masse de glace à 0°, s'abaisse à cette température en déterminant la fusion d'un poids de glace facile à noter ; or, d'une part, la quantité de chaleur perdue par le corps est égale à celle que la glace a absorbée, et, d'autre part, 1 kilogramme de glace absorbe 79$^{\text{calories}}$,25 pour fondre sans changer de température, il en résulte que la chaleur spécifique du corps est égale au quotient de la division de deux nombres, dont l'un est le produit du poids de glace fondue multiplié par 79,25, et l'autre le produit du poids du corps multiplié par sa chaleur initiale. Le poids de glace fondue s'obtient par le calorimètre de Lavoisier et Laplace, formé de trois enceintes métalliques, dont l'intérieure, composée d'un grillage en fer, reçoit le corps chauffé ; l'intermédiaire contient la glace dont on recueille l'eau de fusion ; l'extérieure contient aussi de la glace destinée uniquement à préserver la seconde enceinte de la chaleur ambiante. Ce calorimètre a été employé pour les recherches physiologiques, et on a pu ainsi observer qu'un

cochon d'Inde, en dix heures, faisait fondre 402gr,27 de glace. Mais l'animal se trouve dans un milieu trop froid, et sa température est abaissée à la fin de l'expérience. On a donc construit d'autres appareils pour remédier à cet inconvénient. Dans le *calorimètre à température constante* de d'Arsonval, la température constante est obtenue au moyen d'un cylindre à double paroi entourant le calorimètre et rempli d'eau maintenue à la température voulue par un régulateur automatique; le calorimètre lui-même est entouré d'une double paroi renfermant de l'eau ; celle-ci arrive à 0° et ne ressort que quand elle a atteint une température déterminée; il suffit de calculer l'écoulement d'eau dans un temps donné pour connaître la quantité de calories cédées à l'appareil par l'animal. Dans le *calorimètre à air*, imaginé presque en même temps par d'Arsonval et par Richet, on mesure la quantité de calories cédées à l'air interposé par la dilatation qu'il subit. Enfin, d'Arsonval a imaginé un autre calorimètre très simple et essentiellement clinique; il est basé sur ce fait qu'un sujet étant placé dans un espace isolé du milieu ambiant échauffe l'air qui l'entoure, et que, par suite, si l'on a soin de faire arriver l'air frais par la partie inférieure, tandis que le tuyau d'échappement se trouve en haut, il s'établira un tirage d'autant plus intense que l'échauffement de l'air est plus grand, c'est-à-dire que la chaleur dégagée par le sujet est plus considérable. On réalise cet appareil au moyen d'une grande couverture de laine fixée à un disque de bois muni d'une cheminée; la vitesse du courant d'air est mesurée au moyen d'un anémomètre de Richard.

**CALORIMÉTRIE.** s. f. — *Calorimétrie animale.* Mesure de la quantité de chaleur produite par un animal dans un temps donné. La calorimétrie peut être *totale*, portant sur le corps entier, ou *partielle*, n'intéressant qu'un segment du corps, une jambe par exemple (Leyden). Elle peut être *directe* et se fait alors au moyen de diverses variétés de calorimètres, ou *indirecte* ; on se sert alors de procédés chimiques : on mesure la quantité de carbone et d'hydrogène contenue dans les aliments, et on en retranche celle éliminée par les urines et les excréments; la différence, l'animal étant à la ration d'entretien, donne la quantité de carbone et d'hydrogène oxydée dans l'organisme; on en déduit le nombre de calories produites par cette combustion. On peut arriver aussi au même resultat en calculant la quantité d'oxygène absorbée et celle d'acide carbonique exhalée par la peau et les poumons. Mais ces deux méthodes sont loin d'être exactes.

**CALORINÈSES.** s. f. pl. [de *calor*, chaleur]. Maladies dont les principaux symptômes proviennent d'une augmentation ou d'une diminution de la chaleur animale (Baumes).

**CALORIQUE.** s. m. [all. *Wärmestoff*, angl. *caloric*, it. et esp. *calorico*]. Fluide impondérable hypothétique qu'on supposait être la cause de la sensation de *chaleur* (V. ce mot) et des effets que celle-ci détermine dans les corps bruts. Ce fluide n'existe pas. Aussi les physiciens modernes emploient-ils à peu près les mots *chaleur* et *calorique* dans le même sens. — *Calorique combiné.* V. COMBINÉ. *Calorique libre et sensible.* V. LIBRE, RAYONNANT et SENSIBLE. — *Capacité pour le calorique.* V. POUVOIR *absorbant*.

**CALORITION.** s. f. [De Blainville, 1831, A. Comte]. Le mode de la sensibilité qui nous conduit à la perception de la température et de ses variations, considéré comme un *sens* à appareil disséminé. V. SENSATION.

**CALOTROPIS.** s. m. V. MUDAR.

**CALOTTE.** s. f. [*pileolus*, it. *calotta*, esp. *calota*]. En anatomie, *calotte* ou *coiffe* [*tegmentum*], la partie supérieure et interne de la masse de chaque pédoncule cérébral et la portion occipitale postérieure des hémisphères cérébraux appliquée contre l'arrière des lobes pariétaux. — *Calotte aponévrotique.* Aponévrose des muscles occipito-frontaux. — *Calotte du crâne.* Partie supérieure de la boîte cranienne. ‖ Emplâtre agglutinatif dont on recouvrait autrefois toute la tête d'un teigneux après l'avoir rasée, et qu'on enlevait ensuite avec force afin d'arracher les bulbes des cheveux. — *Calotte céphalique.* V. CUCUPHE.

**CALUS.** s. m. [*callus*]. Mot populaire, répondant aux mots *cal* et *callosité*, qui sont plus usités.

**CALVITIE.** s. f. [*calvities*, *calvitium*, φαγακρότης, all. *Kahlheit*, angl. *baldness*, it. *calvezza*, esp. *calvicie*]. État de celui qui est chauve, absence des cheveux. V. CHEVEUX (*Maladies des*). — *Calvitie des paupières.* Absence des cils.

**CALYPTRANTHE.** s. m. [*Calyptranthes*, Swa.). Genre de myrtacées du Brésil, dont les boutons ont l'odeur et les propriétés des clous de girofle.

**CALYSTEGIA.** s. m. V. CHOU *marin* et SCAMMONÉE *d'Allemagne*.

**CAMAGNOC.** s. m. Nom indigène du *manioc doux*, *aipi* ou *juca dulce* (*Manihot aipi*, Pohl), plante euphorbiacée, dont les racines féculentes ne renferment pas d'acide cyanhydrique, et sont mangées sans inconvénient.

**CAMARÈS** (France, Aveyron). *Eau alcaline* : carbonate de soude et acide carbonique. Froide.

**CAMBO** (France, Basses-Pyrénées). *Eaux sulfurées calciques*; minéralisation totale : 2gr,0531, dont 0gr,496 de sulfate de magnésie et 0gr,93 de sulfate de chaux; température : 21°. Altitude : 62 mètres. Indications : lymphatisme, scrofule, catarrhe des muqueuses respiratoires, affections de la peau. Climat doux. Établissement : avril à octobre ; boisson, bains.

**CAMBOC, CAMBUC.** s. m. V. BOIS *d'aloès*.

**CAMBOGIA.** s. m. [de *Camboge*, royaume d'Asie). Plante de la famille des guttifères, donnant un suc jaune pâle, gommo-résineux, qui, en se concrétant, fournit une *gomme-gutte* de qualité très inférieure.

**CAMBRURE.** s. f. Forme des organes courbés en forme de voûte.

**CAMELÉE.** s. f. (*Cneorum tricoccum*, L., euphorbiacée, J.). Petit arbrisseau du midi de l'Europe dont les feuilles sont drastiques.

**CAMÉLÉON VÉGÉTAL**, ou plus habituellement, CHAMÆLÉON. s. m. V. ce mot et CARLINE.

**CAMÉLINE.** s. f. [*Myagrum sativum*, L., crucifère, J.; all. *Kameline*]. Plante dont les semences fournissent une huile qui a les mêmes propriétés que celles des autres crucifères.

**CAMELLIA.** s. m. [du nom du père Camelli, qui l'a introduit du Japon en Angleterre, 1739]. Genre de plantes de la famille des théacées ou ternstrœmiacées, remarquables par la beauté de leurs fleurs (*Camellia japonica*, L.). Les fleurs du *Camellia sasanqua*, Thunberg, sont employées en Chine pour donner à diverses sortes de thés leur odeur suave.

**CAMELLINE.** s. f. [en atomes $C^{53}H^{84}O^{19}$]. Glycoside extrait du *Camellia japonica*.

**CAMISOLE.** s. f. [*inducula*, all. *Zwangsjacke*, esp. *camizola*]. — *Camisole*, ou *gilet de force*. Vêtement qui ressemble à un gilet à manches, excepté qu'il se ferme par derrière, et que les manches, prolongées au delà des mains, sont réunies et sans ouvertures. On s'en sert pour contenir les aliénés agités et les malades atteints de délire violent.

**CAMOINS-LES-BAINS** (France, Bouches-du-Rhône). *Eaux sulfatées calciques* ; minéralisation totale : 1gr,536, dont 1gr,01 de sulfate de chaux ; température : 15°. Établissement : buvette, douches, bains; 15 mai au 15 octobre.

**CAMOMILLE.** s. f. [*Anthemis*, L., all. *Kamomille*, angl. *camomile*, it. *camomilla*, esp. *manzanilla*]. Genre

de plantes radiées, J., dont trois espèces sont employées en médecine : 1° La *camomille romaine* ou *noble* (*Anthemis nobilis*, L., *chamæmelum* des pharmaciens), plante vivace dont les capitules, situés au sommet des ramifications, offrent, à leur circonférence, des demi-fleurons blancs et étalés, à leur centre des fleurons jaunes, très courts et très serrés. Souvent les capitules de la camomille cultivée sont tout blancs, par le changement des fleurons du centre en demi-fleurons. Ces fleurs ont une odeur aromatique forte, mais agréable, une saveur chaude, un peu âcre et amère. Leur infusion théiforme (10 à 12 têtes par pinte d'eau) est tonique, fébrifuge, diaphorétique, stomachique et carminative. V. Huiles *médicinales*. 2° La *camomille puante* ou *maroute* (*Anthemis cotula*, L.) est tonique, stimulante et antispasmodique. 3° La *camomille pyrèthre*, le *pyrèthre* proprement dit, ou *racine salivaire*, ou *racine pour les dents* [*Anthemis pyrethrum*, L., πύρεθρον, all. *Bertram*, it. *piretro*, *pilatro*, esp. *pelitre*], plante synanthérée, a une racine cylindrique, longue et grosse comme le doigt, grise et rugueuse au dehors, blanchâtre au dedans, d'une saveur brûlante et excitant la salivation : aussi est-elle employée comme sialagogue et excitant des fonctions digestives, sous forme de teinture alcoolique dans un collutoire (5 gr. pour 300 gr. d'eau). Le pyrèthre entre dans beaucoup de poudres et d'élixirs dentifrices. V. Pyrèthre. — *Camomille ordinaire* (*Chamomilla nostras*), plante annuelle qui appartient au genre *matricaire* (*Matricaria chamomilla*, L.), dont toutes les parties, et spécialement les fleurs, sont amères, mais d'une odeur moins agréable que celle de la camomille romaine ; elle présente les mêmes propriétés à un moindre degré. V. Matricaire.

**CAMOMILLÈNE.** s. m. L'essence de camomille oxygénée.

**CAMP.** s. m. — *Fièvre des camps*. V. Typhus.

**CAMPÊCHE.** s. m. Grand arbre (*Hæmatoxylum campechianum*, L.), de la baie de Campêche, au Mexique (légumineuses cassiées, J.). — *Bois de campêche* [*lignum campechianum*, all. *Kampeschenholz*, angl. *campeachy-wood*, it. *campeggio*]. Fourni par l'arbre précédent, il est apporté en grosses bûches, d'un brun noirâtre extérieurement, d'un rouge foncé à l'intérieur, d'une odeur agréable. Il fournit, par l'ébullition, une couleur rouge que les acides rendent plus vive, et que les alcalis changent en bleu violet. Chevreul en a isolé l'*hématine* (qu'il vaut mieux nommer *hématoxyline*. V. ce mot). Ce bois sert à colorer les liqueurs et les vins. Sa décoction (bois concassé, 32 gr., dans eau 500 gr., que l'on réduit d'un tiers) a été employée comme astringente.

**CAMPHOLÉULE.** s. m. (Béral). Médicament produit par la solution de 1 partie de camphre dans 3 parties d'une huile volatile quelconque.

**CAMPHORIQUE.** adj. Qui a rapport au camphre. — *Acide camphorique acide camphylique*, all. *Kamphersaüre*] ($C^{20}H^{14}O^{16}.2HO$). Acide produit par la distillation plusieurs fois répétée de l'acide azotique sur le camphre. Peu soluble dans l'eau froide, il cristallise en barbes de plumes opaques et blanchâtres ; il est très soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il a une odeur spéciale qui ne rappelle en rien celle du camphre. Il a une saveur légèrement amère et analogue à celle du safran. Préparé avec le camphre ordinaire (qui est dextrogyre), cet acide est aussi dextrogyre ; mais il est lævogyre lorsqu'on le prépare avec du camphre tiré de l'essence de matricaire (lævogyre lui-même) ; enfin une solution de parties égales des deux acides donne, par évaporation, un acide inactif ; il en est de même pour l'acide camphorique préparé avec le camphre de l'essence de lavande. Ce corps est utilisé en thérapeutique ; on s'en servait autrefois contre les syphilides. Actuellement, il a été préconisé contre les sueurs des phtisiques (Leu) ; son action, parfois lente à se manifester, persisterait plusieurs jours ; on l'a également préconisé contre la cystite. On le donne à la dose de 1 à 2 grammes en paquets, en cachets ou en solution dans un liquide alcoolique ; la dose maxima est de 4 grammes ; on peut l'associer au tannin. — *Acide camphorique anhydre* ($C^{20}H^{14}O^{10}$). Cristallisable, bout à 270°. S'obtient en distillant le précédent.

**CAMPHOROSME.** s. m. V. Camphrée.

**CAMPHRE.** s. m. [*camphora*, du persan *khafur*, καφουρὰ ; all. *Kampher*, angl. *camphor*, it. *canfora*, esp. *alcanfor* ; *stéaroptène*]. Essence oxygénée, solide, retirée par distillation du laurier camphrier. Presque toutes les labiées renferment une essence oxygénée analogue au camphre. — *Camphre ordinaire* proprement dit, ou *du Japon* ($C^{20}H^{16}O^2$, ou, en atomes, $C^{10}H^{16}O$). Substance qu'on rencontre dans plusieurs lauriers, dans un grand nombre de labiées, dans quelques ombellifères, etc. ; on la retire surtout, au moyen de la distillation, des différentes parties du *camphrier* du Japon (fig. 96). Le camphre arrive en



Fig. 96. = *Camphrier*.

Europe à l'état brut et sous forme de poudre grise. On le raffine en le sublimant dans des matras avec de la chaux vive. Ainsi purifié, il est blanc, transparent, d'une pesanteur spécifique de 0,98, gras au toucher, ductile, cristallin, d'une saveur amère, chaude et piquante, et d'une odeur particulière assez désagréable. Il est très volatil, très combustible ; il brûle avec une flamme oléagineuse. Il est peu soluble dans l'eau ; soluble dans l'alcool, dans les acides sulfurique, azotique, chlorhydrique, et surtout dans l'acide acétique, dans les huiles grasses et volatiles, et dans le jaune d'œuf. Porté à l'ébullition avec l'acide azotique, il s'oxyde et donne de l'*acide camphorique*. La vapeur passant sur la chaux sodée fixe deux équivalents d'eau et donne de l *acide campholique* ; chauffé avec une solution alcoolique de potasse, il se transforme en *camphre de Bornéo*, dont il peut être considéré comme l'aldéhyde (Berthelot) ; l'acide sulfurique le transforme en *camphrène*. Il est dextrogyre. Le camphre a des effets toxiques, par les vapeurs qu'il émet à la température ordinaire, sur beaucoup d'animaux inférieurs, les insectes en particulier. Il agit aussi de la même façon sur les grenouilles, les oiseaux, pourvu que ces vapeurs soient assez concentrées ; et il est facile de constater qu'il s'agit bien dans ces cas d'intoxica-

tion et non de phénomènes d'asphyxie. Administré par la voie sous-cutanée ou par la voie digestive, il produit des effets variables suivant les individus et suivant les doses : ce sont tantôt des phénomènes d'excitation, tantôt des phénomènes de dépression; ces derniers sont les plus marqués; aussi le camphre doit-il être considéré comme un antispasmodique ; il agit de plus sur l'appareil génital et a une action nettement anaphrodisiaque ; c'est ainsi que l'on a vu des individus appelés par leur métier à manier le camphre, se plaindre d'impuissance. Les effets sur le pouls et la température sont aussi variables, et on a noté tantôt l'accélération du pouls et l'élévation de la température, tantôt les phénomènes inverses; il semble pourtant que chez les animaux de laboratoire l'abaissement de la température soit constant. Enfin le camphre a des effets locaux; il détermine une sensation de froid, des picotements et même des ulcérations, quand il est appliqué sur les muqueuses ou sur la peau dénudée ; la même sensation de froid se retrouve quand il est absorbé par l'estomac. L'élimination se fait principalement par la respiration et aussi par la peau, les sueurs et par les reins; suivant certains auteurs, on le retrouverait dans l'urine à l'état de glycoside acide azotée. Des cas d'empoisonnement par le camphre ont été observés chez l'homme; on remarque d'abord une période d'excitation et de convulsions, à laquelle succède une période de collapsus avec paralysie de la sensibilité, et paralysie de la vessie et du rectum, enfin le coma et la mort. — Le camphre est très employé comme antispasmodique, stimulant diffusible, diaphorétique et antiseptique. A l'intérieur, la dose varie de 0gr,25 à 0gr,30 jusqu'à 1 gramme; 3 à 4 grammes dans les vingt-quatre heures sont une forte dose, qu'il faut fractionner, en surveillant les effets produits. La pilule est le meilleur mode d'administration ; l'émulsion avec les amandes, le jaune d'œuf, la gomme, se donne en lavement plutôt qu'en potion, à cause de la saveur répugnante de celle-ci. Le camphre sert aussi à préparer l'*eau camphrée*, l'*éther*, l'*eau-de-vie*, l'*alcool camphrés*, l'*huile camphrée*; il entre dans la composition du *vinaigre des quatre voleurs*, du *baume Chiron*, etc. On a prescrit aussi contre les toux opiniâtres les *cigarettes de camphre* (V. CIGARETTE), et, contre la migraine, la poudre de camphre en guise de tabac à priser. — On a recommandé sous diverses formes le camphre comme un préservatif universel, d'après l'idée que toutes les maladies tiennent à des parasites infusoires qu'il détruit. Il n'est pas besoin de faire remarquer que toutes les maladies ne proviennent pas d'infusoires parasites, et qu'il n'est point de panacée universelle. De plus, si son action parasiticide est incontestable, son pouvoir antiseptique est moins constant; aussi lui préfère-t-on, à ce point de vue, les autres antiseptiques aujourd'hui bien connus et plus faciles à manier. — *Huile de camphre*. V. HUILE. — *Camphre d'anis*. V. ANÉTHOL. — *Camphre artificiel*. V. TÉRÉBENTHÈNE. — *Camphre d'aunée*. V. HÉLÉNOL. — *Camphre de Blumea*. V. CAMPHRE *de Ngaï*. — *Camphre de Bornéo* ($C^{20}H^{18}O^2$). Composé cristallin, analogue au camphre, et autrefois confondu avec lui, qui vient de Bornéo, de Ceylan et de Sumatra. Il compose, avec le *bornéène*, le liquide visqueux fourni par le *camphrier de Bornéo* (*Dryobalanops aromatica* de la famille des diptérocarpées). Il ne diffère du camphre du Japon que par deux équivalents d'hydrogène de plus. L'acide azotique, en prenant ceux-ci, le transforme en camphre ordinaire. Il convient de le considérer comme un alcool (Berthelot). Il a été trouvé aussi dans l'essence de valériane (Gerhardt) et dans l'huile de succin (Berthelot). Les essences de coriandre et de cajeput, l'huile de garance, ont donné des isomères du camphre de Bornéo. — *Camphre bromé* ou *monobromé*. V. BROMURE *de camphre*. — *Camphre de copahu*. V. COPAHU. — *Camphre dextrogyre*. Camphre ordinaire et des laurinées. — *Camphre des fleurs de muscade*. V. MYRISTICINE. — *Camphre de girofle*. V. EUGÉNINE. — *Camphre inactif*. Camphre des labiées, et camphre formé d'un mélange de camphres dextrogyre et lævogyre. — *Camphre lævogyre*. Camphre de la matricaire. — *Camphre de lavande*. Substance cristalline, de même composition que le camphre ordinaire, sans action sur la lumière polarisée : elle est contenue dans l'*huile d'aspic*. V. LAVANDE. — *Camphre de matricaire*. Camphre qui se dépose par le refroidissement dans les portions d'essence de matricaire qui distillent entre 200° et 220° : il dévie la lumière à gauche. — *Camphre de Ngaï* ou *camphre de Blumea*. Variété de camphre provenant du *Blumea balsamifera*, de la famille des synanthérées. — *Camphre phéniqué*. V. PHÉNIQUÉ. — *Camphre sodé*. V. SODÉ. — *Camphre de Tonka*. V. COUMARINE.

**CAMPHRÉ, ÉE.** adj. [*camphoratus*]. Qui a rapport au camphre, qui contient du camphre : *odeur camphrée*, *potion camphrée*. — *Alcool*, *eau-de-vie camphrés*. V. EAU-*de-vie*. — *Eau camphrée*. V. EAU. — *Élixir camphré*. V. ÉLIXIR. — *Éther camphré*. V. ÉTHER. — *Huile camphrée*. V. HUILES *médicinales*. — *Liniment camphré*. V. LINIMENT. — *Savon camphré*. V. SAVON.

**CAMPHRÉE.** s. f. [*Camphorosma monspeliaca*, L., all. *Kampherkraut*]. Plante chénopodée, J. Ses feuilles, froissées, exhalent une odeur de camphre que la culture leur fait perdre. Elle est regardée comme diurétique et sudorifique, mais peu usitée.

**CAMPHRIER.** s. m. Nom qui désigne deux arbres différents : 1° le *camphrier du Japon* (*Laurus camphora*, L., *Cinnamomum camphora*, Nees et Eberm, *Camphora officinarum*, Bauhin), famille des laurinées, qui fournit le camphre ordinaire ; 2° le *camphrier de Bornéo* (*Dipterocarpus dryobalanops*, Steudel, *Dryobalanops aromatica*, Gærtner fils), diptérocarpée qui donne le camphre de Bornéo.

**CAMPIMÈTRE.** s. m. [de *campus*, champ, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer l'étendue du champ visuel; il est constitué par un tableau, dont le sujet fixe le point central ; puis l'œil étant maintenu immobile, on recherche le moment où un objet, amené de la périphérie, est perçu par le sujet ; on répète cet examen suivant un certain nombre de méridiens; on peut alors avoir une figure qui représente le champ visuel de l'œil examiné. V. PÉRIMÈTRE.

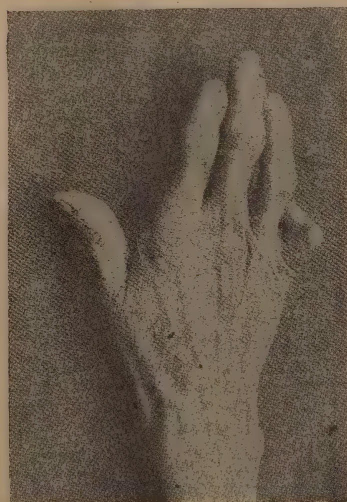


Fig. 97. — *Camptodactylie*.

**CAMPTODACTYLIE.** s. [de καμπτός, recourbé, et δάκτυλος, doigt]. Déformation caractérisée par la flexion permanente d'un ou de plusieurs doigts (fig. 97) ; la flexion existe soit isolément, au niveau de l'articulation de la seconde sur la première

phalange, soit d'une façon associée au niveau de cette articulation et de celle de la troisième sur la deuxième (Landouzy). C'est le doigt auriculaire qui est le plus fréquemment atteint ; l'annulaire présente aussi souvent une flexion légère. Cette flexion ne peut être vaincue ni par la volonté du malade, ni par l'effort du médecin ; elle est indépendante de toute rétraction de l'aponévrose palmaire, elle s'en distingue facilement par l'absence de brides fibreuses saillantes sous la peau, enfin par son caractère de malformation congénitale et familiale. Elle est à rapprocher de la tendance naturelle qu'ont beaucoup de personnes à tenir le petit doigt constamment plié, et aussi de la position des derniers orteils qui se mettent naturellement en flexion ; dans ces deux cas cette tendance n'apparaît que vers le troisième doigt et s'accentue jusqu'au dernier (Gilbert et Garnier). C'est un stigmate d'arthritisme (Landouzy).

**CANADINE.** s. f. Alcaloïde rencontré dans l'*hydrastis canadensis*.

**CANAL.** s. m. [*canalis*, σωλὴν, all. *Kanal*, angl. *canal*, it. *canale*, esp. *canal*]. Conduit ou cavité étroite et allongée, qui donne passage, soit à un liquide, soit à un organe quelconque. ‖ En anatomie, *canal alimentaire*. V. DIGESTIF. — *Canal artériel*. V. ARTÉRIEL. — *Canal auriculaire*. V. AURICULAIRE. — *Canal de Bartholin*. L'un des conduits excréteurs des glandes sublinguales qui va s'aboucher près du *conduit de Wharton*. — *Canal de Bichat*. Repli de l'arachnoïde situé au-dessus des tubercules quadrijumeaux, au-dessous du bourrelet du corps calleux, et par lequel cette membrane pénètre dans le ventricule moyen du cerveau. — *Canal biflexe*. V. BIFLEXE. — *Canal carotidien*. V. CAROTIDIEN. — *Canal cholédoque*. V. CHOLÉDOQUE. — *Canal ciliaire*. V. CILIAIRE. — *Canal crural*. V. CRURAL. — *Canal de Cuvier*. Conduit vasculaire, formé, de chaque côté, par la réunion des *veines cardinales* antérieure et postérieure. Chez l'embryon du premier au deuxième mois, les canaux marchent transversalement de dehors en dedans, et s'ouvrent dans la cavité auriculaire du cœur, unique à cette époque, par le tronc commun des veines omphalo-mésentériques. Plus tard, le canal de Cuvier du côté gauche devient oblique, s'ouvre en bas et à gauche de l'oreillette, et représente momentanément une veine cave supérieure gauche : puis il disparaît du troisième au quatrième mois. Au contraire, celui du côté droit persiste, et forme la veine cave supérieure de l'adulte. — *Canal cystique*. V. CYSTIQUE (*Conduit*). — *Canal déférent*. V. DÉFÉRENT. — *Canal demi-circulaire, osseux et membraneux*. V. DEMI-CIRCULAIRE. — *Canal dentaire*. V. DENTAIRE. — *Canal digestif*. V. DIGESTIF. — *Canal éjaculateur*. V. ÉJACULATEUR. — *Canal de Ferrein*. Gouttière triangulaire que Ferrein supposait résulter du rapprochement du bord libre des paupières, et qu'il croyait propre à diriger les larmes vers les points lacrymaux durant le sommeil. — *Canal galactophore*. V. GALACTOPHORE (*Vaisseau*). — *Canal godronné*. V. GODRONNÉ. — *Canaux de Havers*. V. OSSEUX (*Tissu*). — *Canal hépatique*. V. HÉPATIQUE. — *Canal hyaloïdien*. V. HYALOÏDIEN. — *Canal incisif*. V. INCISIF (*Conduit*). — *Canal inguinal*. V. INGUINAL. — *Canal intestinal*. Portion de l'appareil digestif qui s'étend de l'estomac à l'anus. V. INTESTIN. — *Canal lacrymal* et *canal nasal*. V. LACRYMAL. — *Canal malaire*. V. MALAIRE. — *Canal maxillaire*. V. DENT. — *Canal médullaire des os*. Cavité des os longs pleine de tissu médullaire. V. OSSEUX (*Tissu*). — *Canal de Nuck*. Prolongement du péritoine sous forme de canal étroit, terminé en cul-de-sac, qui accompagne chaque ligament rond dans le canal inguinal du fœtus, et qui s'oblitère ordinairement après la naissance ; pourtant sa persistance n'est pas rare, et favorise la formation des hernies inguinales chez la femme. — *Canal omphalo-mésentérique*. V. OMPHALO-MÉSENTÉRIQUE. — *Canal palatin*. V. PALATIN. — *Canal de Petit*. V. GODRONNÉ. — *Canal parotidien*. Le *canal de Sténon*. — *Canal ptérygo-palatin*. V. PTÉRYGO-PALATIN. — *Canal rachidien*. Il s'étend de la première vertèbre cervicale ou atlas à la base du coccyx. Sur une coupe transversale passant sur une vertèbre cervicale au niveau du trou de conjugaison (fig. 98), on voit que la moelle enveloppée de ses méninges n'en occupe qu'une faible portion ; il existe un large espace

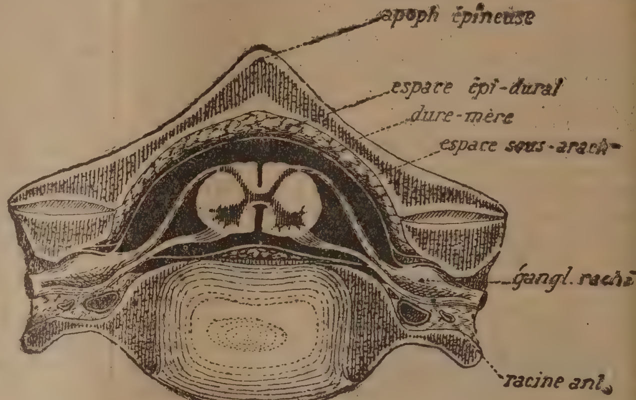



Fig. 98. — *Canal* rachidien.

entre la dure-mère et la face interne du canal rachidien. De la graisse et des paquets veineux énormes comblent ce vide, disposition qui explique que certaines fractures ou luxations de la colonne vertébrale ne s'accompagnent pas de compression de la moelle, malgré la pénétration d'un fragment ou d'un segment de la vertèbre dans le canal rachidien. — *Canal de Rivinus*. Conduit excréteur de la glande sublinguale. — *Canal de Schlemm*. V. CILIAIRE (*Canal*). — *Canal sous-orbitaire*. V. SOUS-ORBITAIRE. — *Canal spiroïde du temporal*. V. AQUEDUC DE FALLOPE. — *Canal de Sténon*. Conduit excréteur de la glande parotide. — *Canal thoracique*. V. THORACIQUE. — *Canal urogénital*. V. URO-GÉNITAL. — *Canal utéro-cervical* (Marion Sims). Celui que représente lors de l'accouchement la cavité du col utérin. — *Canal veineux*. V. VEINEUX. — *Canal vertébral*. V. VERTÉBRAL. — *Canal vidien*. V. PTÉRYGOÏDIEN. — *Canal de Wharton*. Conduit excréteur de la glande sous-maxillaire. — *Canal de Wirsung*. Conduit excréteur du pancréas.

**CANALICULAIRE.** adj. — *Abcès canaliculaire du sein*. Abcès qui communique avec les conduits galactophores. — *Tissu canaliculaire*. Tissu quelconque pourvu de canaux, tel que celui des os, etc. ; ce n'est pas un tissu spécial.

**CANALICULE.** s. m. Petit canal. — *Canalicule biliaire*. V. FOIE. — *Canalicule calcifère*. V. CALCIFÈRE. — *Canalicule de Havers, médullaire*, ou *vasculaire*. V. OS. — *Canalicule de Holmgren*. Canalicules qui parcourent le protoplasma de la cellule nerveuse et forment un réseau anastomosé, communiquant extérieurement avec de fins vaisseaux péricellulaires, et intérieurement débouchant dans un sinus périnucléaire. Ces canalicules seraient identiques à l'appareil réticulaire interne de Golgi ; ils représentent les interstices qui séparent les neuroblastes dont la réunion forme la cellule nerveuse. — *Canalicule pul-*

*monaire* ou *respiratoire*. V. Poumon. — *Canalicule séminifère*. V. Testicule. — *Canalicule urinaire* V. Rein.

**CANCER.** s. m. [*cancer*, καρκῖνος, all. *Krebs*, angl. *cancer*, it. *cancro*, esp. *cancer*]. Primitivement, tumeur siégeant surtout aux mamelles, de couleur livide, à laquelle des veinules d'abord cachées (*cancer latens*, κρυπτὸς καρκῖνος), puis rendues manifestes par l'accumulation du sang, donnent une certaine analogie avec la forme d'un crabe (*cancer* et καρκῖνος signifient *crabe* ou *écrevisse*); ulcérée, elle produisait le cancer ulcéré (*cancer exulceratus*, καρκῖνος ἑλκωθεὶς) ou *chancre* de quelques auteurs des xiv^e^ et xvi^e^ siècles; on lui donnait aussi le nom de *carcinome*. ‖ Peu à peu, on confondit avec le cancer l'*herpès*, l'*esthiomène*, les *ulcères malins*, les *aphtes*, la gangrène buccale des enfants (*stomacace*), et peut-être le *muguet*. ‖ Après Hunter, Bayle, Laënnec, on appela cancer toute tumeur qui désorganise et s'assimile les tissus où elle se développe, qui s'étend sans jamais rétrograder, et qui, enlevée, récidive le plus souvent; d'autres ont ajouté à ces caractères la terminaison constamment funeste du mal, l'aspect particulier de l'ulcère, le caractère des douleurs. Ces définitions s'appliquant à des productions très différentes au point de vue de la structure intime et de la marche (variable avec la constitution générale du sujet), le mot *cancer* doit être scientifiquement rejeté comme se rattachant à une idée fausse que son emploi tend à rappeler. En effet, les tumeurs, dites cancer, de la mamelle n'ont aucun des caractères de celles du foie, du poumon, etc.; de plus, les variétés dites *squirreuses*, *encéphaloïdes*, *colloïdes*, etc., présentent entre elles, par leurs caractères anatomiques et évolutifs, des différences tranchées. L'examen de la structure de ces tumeurs montre qu'elles ont le plus souvent pour point de départ une hypergenèse avec hypertrophie des épithéliums des parenchymes, tant glandulaires que non glandulaires (ce sont des *épithéliomas*, mais des épithéliums profonds et non des épithéliums tégumentaires); elles dérivent donc des tissus normaux, et, comme ceux-ci, elles varient dans leur composition élémentaire et leur structure, de sorte qu'il y a entre elles des différences anatomiques notables, égales à celles que présentent entre eux les tissus normaux; ainsi c'est par le volume, la forme et l'arrangement des culs-de-sac et de leurs épithéliums, et non par la présence d'un élément nouveau, que les tumeurs dites *cancers de la mamelle* se distinguent de l'*hypertrophie mammaire*. Le mot *cancer* embrasse donc des espèces nombreuses et très diverses de tissus, qui peuvent présenter des analogies de consistance, de couleur, et même de composition intime, semblables à celles qui, existant d'une glande à l'autre, les font appeler *glandes*, bien que chacune soit d'espèce particulière; mais les tumeurs ainsi désignées n'en restent pas moins différentes au point de vue anatomique et symptomatologique, et ne forment ni une espèce unique, ni même un genre ou une classe naturelle de tissus morbides. Ce mot n'a donc actuellement pas plus de valeur que le mot *dartre* et autres termes qui, disparus de la pathologie, n'ont qu'un sens vulgaire ou empirique (Robin). V. Envahissement, Généralisation, Malin, Récidive et Vice. — Actuellement le mot *cancer* sert à désigner indistinctemeot toute tumeur maligne, qu'elle soit d'origine épithéliale, *épithéliome*, ou d'origine conjonctive, *sarcome*; la synonymie qu'on a voulu établir entre cancer et tumeur épithéliale doit être rejetée; en effet, toutes les tumeurs épithéliales ne sont pas malignes et, d'autre part, des tumeurs d'une autre origine peuvent avoir le caractère de malignité. Il est donc préférable de garder au mot cancer le sens un peu vague de tumeur maligne. Certaines questions, comme celles de l'hérédité, de l'inoculation, de l'origine parasitaire, sont étudiées en même temps pour les sarcomes et les épithéliomes. L'*hérédité* du cancer est diversement appréciée par les auteurs; il semble pourtant que le cancer s'observe de préférence dans certaines familles sans qu'on puisse décider s'il s'agit d'une hérédité directe ou d'une simple prédisposition. L'*inoculation* du cancer de l'homme aux animaux n'a jamais été obtenue d'une façon indiscutable, et les cas positifs publiés semblent être soit des erreurs d'interprétation, soit une coïncidence (cas de Langenbeck). Mais la transmission expérimentale du cancer entre animaux de même espèce a été réalisée sur le rat par Hanau, sur la souris blanche par Pfeiffer, Eiselberg, et surtout Morau dont les expériences sont démonstratives; chez l'homme, la greffe d'un morceau de cancer sur l'individu même qui en était porteur a été réalisée avec succès. Quant à l'*origine parasitaire*, elle n'est pas encore démontrée; les arguments tirés du mode de développement du tissu cancéreux, de la greffe à distance de nodules cancéreux, des quelques cas de contagion connus, n'ont pas encore été corroborés par la découverte du parasite. Il ne semble pas qu'il s'agisse de microbes, comme le voulaient Rappin, Scheurlen, Domingos Freire; mais les arguments donnés en faveur de l'existence de sporozoaires ou de levures sont plus sérieux. Les coccidies décrites par Pfeiffer (1888), Darier, Wickham (1889), Vincent, ne sont probablement que des noyaux modifiés de cellule épithéliale; celles vues par Thoma, Nils Sjöbring, Soudakewitch, Foa, Ruffer, Podwyssotzky paraissent devoir être considérées comme des vacuoles intracellulaires; les figures dé-

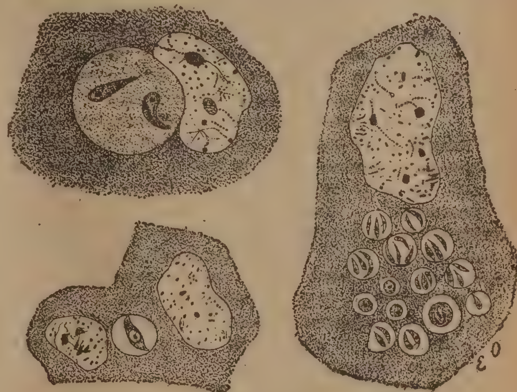


Fig. 99 à 101. — Parasites du *Cancer*.

couvertes par Sawtchenko (1895) et analogues aux stades jeunes et intracellulaires de la coccidie du lapin (fig. 99 à 101), doivent être interprétées comme une évolution atypique d'un élément de la cellule cancéreuse, la sphère attractive ou archoplasma (Borrel). La théorie blastomycétique basée sur les recherches de Busse et de Curtis, et soutenue par San Felice et Roncali, a rallié un certain nombre de partisans (Podwyssotzky, Bosc, Vlaeff); mais d'une part les cultures de levure obtenues par l'ensemencement des tumeurs cancéreuses ne sont peut-être que des impuretés (Maffucci et Sirleo), et d'autre part les inoculations de levures comme le *Saccharomyces neoformans* de San Felice, n'ont donné lieu qu'exceptionnellement au développement de tumeurs dans lesquelles on n'a pu retrouver ni par l'examen ni par la culture les levures inoculées. Néanmoins c'est de ce côté que sont orientées les recherches modernes, et Vlaeff a obtenu des formations adénomateuses au milieu de néoformations embryonnaires par inoculation de levures. — Des milliers de remèdes locaux et généraux employés contre ces tumeurs, jamais aucun n'en a fait

disparaître ni arrêté une seule dans son évolution. Malgré la *récidive* ou la *généralisation* de ces produits, leur ablation n'est pas toujours contre-indiquée, le malade pouvant rester ensuite sans tumeur pendant une ou plusieurs années. En dehors de cela, l'expectation est seule indiquée. S'il y a ulcération les pansements doivent être faits avec les topiques antiseptiques. V. DÉSINFECTANT. — *Bactériothérapie du cancer*. Elle repose sur la constatation de guérisons survenues à la suite d'un érysipèle intercurrent (*érysipèle curateur*), probablement par suite d'une action spéciale des toxines sur les tissus néoplasiques. Coley (1891) tenta de produire l'érysipèle curateur par l'injection de cultures de streptocoque; puis il eut recours aux toxines en injectant des cultures stérilisées. — *Sérothérapie*. Emmerich et Scholl (1895) employèrent le sérum antistreptococcique (sérum de moutons immunisés contre le streptocoque). Richet et Héricourt (1895) employèrent le sérum d'animaux auxquels avait été préalablement injecté du suc cancéreux. Tous ces procédés ont donné des améliorations, provoqué des accidents, et aucun résultat certain n'a été obtenu. — *Cellule du cancer*. V. CANCÉREUX. — *Cancer aréolaire*. V. COLLOÏDE. — *Cancer bunioïde*. V. SQUIRREUX. — *Cancer cérébriforme* ou *encéphaloïde*. V. ENCÉPHALOÏDE et TUMEUR. — *Cancer colloïde*. V. COLLOÏDE. — *Cancer en cuirasse* ou *en plaque*. Tumeur de la mamelle donnant la sensation de plaque dure à la surface de l'organe ou à toute son épaisseur. — *Cancer dendritique*. V. DENDRITIQUE. — *Cancer fongueux* ou *hématode*. V. HÉMATODE. — *Cancer gélatiniforme*. V. COLLOÏDE. — *Cancer kystique* ou *cystique*. V. SARCOCÈLE. — *Cancer lardiforme*, *napiforme*. V. SQUIRREUX. — *Cancer mélané* ou *mélanique*. V. MÉLANOSE. — *Cancer papillaire*. V. PAPILLOMA. — *Cancer des ramoneurs*. V. RAMONEUR. — *Cancer de la rétine*. V. MYÉLOCYTE. — *Cancer rétractile* ou *avec rétraction du mamelon*. Tumeur de la mamelle sur laquelle l'atrophie des conduits galactophores amène le retrait du mamelon au-dessous du reste de la peau. — *Cancer squirreux*. V. SQUIRREUX. — *Cancer vert d'Aran* ou *chloroma*. Manifestation de la leucocythémie : lymphomes, apparents à cause de leur siège orbitaire, temporal ou occipital, qui peuvent se généraliser à tout le système lymphatique.

**CANCÉRÉMIE.** s. f. Pénétration dans le sang des matières qui se trouvent à la surface d'un cancer ulcéré : elle expliquerait la multiplicité, sur un même individu, des tumeurs dites *cancéreuses*.

**CANCÉREUX, EUSE.** adj. [*cancrosus*, καρκινώδης, all. *krebsartig*, it. *canceroso*]. Qui est relatif au cancer, qui tient du cancer. — *Cachexie cancéreuse*. Altération profonde de toute l'économie, par suite du développement d'une tumeur cancéreuse. V. CACHEXIE. — *Cellules, éléments* ou *noyaux cancéreux*. Parties constituantes des tumeurs appelées *cancéreuses*; elles ont été considérées à tort comme une espèce particulière de cellules, d'éléments ou de noyaux, par les premiers observateurs qui ont appliqué le microscope à l'examen de ces productions. L'étude de la texture et de l'évolution des tumeurs et de leurs cellules, faite comparativement à celle des tissus et des éléments normaux, à l'état adulte et fœtal, montre que ces cellules ne sont que des états ou phases de développement morbide de plusieurs espèces différentes de cellules normales. Ces états consistent en une hypertrophie du noyau, du nucléole et du corps cellulaire, souvent accompagnée de déformation de celui-ci et de production d'un ou plusieurs nucléoles lorsque cette partie manquait à l'état normal. Le corps des cellules et même le noyau peuvent devenir plus ou moins granuleux, offrir des cavités, etc. Ce sont surtout les diverses variétés d'*épithélium* (V. ce mot), puis les noyaux embryoplastiques, les myéloplaxes, les médullocelles même, etc., qui sont le siège de ces altérations. Les dénominations par lesquelles on désignait ces éléments altérés, tant qu'on les croyait appartenir à une espèce particulière, doivent donc être rejetées du domaine de la science. Tels sont les mots *cellules* et *noyaux du cancer*, *cellules* et *noyaux squirreux*, *carcinomateux*, *thnétoblaste* et *macrocyte*. V. HÉTÉRADÉNIQUE. — *Phtisie cancéreuse*. V. PHTISIE. — *Suc cancéreux*. Liquide lactescent obtenu en pressant une tumeur cancéreuse ou en raclant une surface de coupe à l'état frais; ce suc, déjà décrit par Cruveilhier, renferme de nombreuses cellules cancéreuses; il est plus fréquent dans le carcinome que dans le squirre et son abondance est un indice de malignité. — *Vice cancéreux* ou *diathèse cancéreuse*. V. GÉNÉRALISATION, TUMEUR et VICE.

**CANCÉREUX.** s. m. Individu affecté de cancer.

**CANCÉRISME.** s. m. L'état cancéreux.

**CANCHALAGUA.** s. f. (*Gentiana peruviana*, Lamk, *Chironia chilensis*, Willd.). Plante originaire du Pérou et du Chili, de la famille des gentianées, analogue à la petite centaurée, tonique et fébrifuge.

**CANCROÏDE.** s. m. [de *cancer*, et εἶδος, forme]. Nom impropre de la *chéloïde* (Alibert). V. CHÉLOÏDE. — Tumeur épithéliale, qui affecte la peau ou les muqueuses revêtues d'un épithélium pavimenteux stratifié et qui, ulcérée, envahit progressivement les tissus, en largeur et en profondeur (Lebert), mais qui a une allure moins rapide que les autres variétés de cancer; au point de vue histologique, c'est un épithéliome pavimenteux stratifié et particulièrement un épithéliome pavimenteux lobulé. A la section, le tissu est ferme et sec et ne donne pas de suc par le raclage; il contient de petits nodules arrondis un peu saillants, qu'on a comparés à des perles et qui permettent de faire le diagnostic anatomique à l'œil nu. Au microscope il apparaît formé de boyaux épithéliaux séparés par des axes conjonctifs; les cellules épithéliales se disposent en couches concentriques formant des renflements comparés à des bulbes d'oignons; le centre de ces bulbes est occupé soit par des cellules cornées, soit par des corps arrondis réfringents décrits parfois comme des parasites. L'épithéliome est dit perlé quand il renferme de nombreux nodules énucléables; ces nodules sont formés par un enroulement de cellules cornées contenues dans un kyste à paroi conjonctive. Le cancroïde de la peau siège le plus souvent au visage; il se présente sous forme d'une ulcération, d'où le nom d'*ulcère chancreux* qui lui a été parfois donné; l'ulcération débute souvent sur une lésion préexistante, verrue, plaques de séborrhée concrète; elle s'étend lentement; ses bords sont épais, indurés, déchiquetés, infiltrés souvent de nodules ou perles; sa surface est recouverte d'un ichor fétide; parfois le centre se cicatrise pendant que la périphérie continue à envahir les tissus voisins de proche en proche. Le cancroïde peut se développer sur un lupus cicatrisé ou en activité et prendre soit la forme végétante, soit la forme ulcéreuse. Le cancroïde des lèvres peut siéger à la lèvre supérieure, c'est alors un cancroïde cutané relativement bénin, comme celui des autres parties de la face; au contraire, à la lèvre inférieure, son point de départ est cutanéo-muqueux et son évolution, bien que lente (trois ans et demi en moyenne, Lebert), aboutit à la cachexie et à la mort. La généralisation, qui ne s'observe pas dans le cancroïde cutané, est tout à fait exceptionnelle dans le cancroïde cutanéo-muqueux de la lèvre inférieure. Cette dernière variété de cancroïde nécessite un traitement chirurgical et l'ablation large faite le plus tôt possible. Le cancroïde cutané n'est passible de l'excision que quand il est peu étendu; dans les autres cas, le raclage et surtout l'emploi de caustiques énergiques (chlorate de potasse, préparations arsenicales) donnent des succès.

**CANEFICIER.** s. m. (*Cassia fistula*, L., *Cathartocarpus fistula*, Pers., *Bactyrilobium fistula*, Wild.). Arbre de la famille des légumineuses cassiées, J., qui fournit la *casse*.

**CANELLACÉES** ou **CANELLÉES.** s. m. pl. Plantes qui forment une tribu des magnoliacées, et dont le type es le *Canella alba* (cannelier blanc), fournissant la *cannelle blanche*.

**CANELLO.** s. m. Écorce, à odeur de cannelle camphrée faible, du *Drimys chilensis*, DC., renonculacées.

**CANEPIN.** s. m. [all. *feinstes Schafleder*]. Épiderme de peau d'agneau ou de chevreau préparé qui sert à éprouver les lancettes. La pointe, posée sur un morceau de canepin tendu, doit pénétrer sans craquement et sans secousse, et l'inciser doucement et régulièrement, par le propre poids de l'instrument.

**CANICULE.** s. f. [*canicula*, diminutif de *canis*, chien; all. *Hundstern*, esp. *canicula*]. La plus brillante des étoiles fixes, aussi nommée *Sirius* (Σείριος), et *étoile du Chien*, parce qu'elle fait partie de la constellation du grand Chien. Les anciens lui attribuaient une grande influence sur l'économie animale. ‖ *Canicule*, ou *jours caniculaires* [all. *Hundstage*, angl. *dog-days*]. Le temps durant lequel le soleil se lève avec cette étoile (du 24 juillet au 23 août), temps le plus chaud de l'année, surtout au début.

**CANIGOU (LE)** (France, Pyrénées-Orientales). *Sanatorium* : l'établissement est situé à une altitude de 700 mètres, au-dessus du village du Vernet dont il est distant d'environ 800 à 1 000 mètres; les galeries de cure sont exposées au sud-ouest; la pression barométrique moyenne est de 710 millimètres, l'air est sec et l'état hygrométrique est de 59 en moyenne; l'atmosphère est calme; le sol très perméable ne conserve pas l'humidité; la température moyenne est en hiver de + 6°, au printemps de + 14°, en été de + 19°, en automne de + 8°; les températures extrêmes sont — 6° en hiver et + 29° en été. La moyenne des jours de pluie est de 70 par an, avec 600 millimètres au pluviomètre; celle des jours de neige est de 5 à 6; il y a 150 jours sans nuage, 100 couverts ou pluvieux, les autres étant beaux avec quelques nuages. La cure d'air se fait de neuf heures du matin à dix heures du soir dans les galeries garanties de l'atteinte directe du soleil. Le port de chaussons fourrés et de galoches en bois est recommandé et permet d'éviter les rhumes. Le traitement dans ce sanatorium donne de bons résultats dans la tuberculose pulmonaire.

**CANIMARINE.** s. f. V. VOMICINE.

**CANIN, INE.** adj. [*caninus*, de *canis*, chien; it. et esp. *canino*]. Qui tient du chien, qui a quelque rapport avec le chien. — *Dent canine* (angulaire, conoïde ou œillère). Dent placée entre les molaires et les incisives. — *Faim canine*. V. FAIM. — *Fosse canine*. Dépression de la face externe de l'os maxillaire supérieur, un peu au-dessus de la dent canine. — *Muscle canin* [*élévateur de l'angle des lèvres* (*petit sus-maxillo-labial*, Ch.)]. Muscle qui a son origine dans la fosse canine, et va se terminer à la commissure des lèvres. — *Ris canin*, *sardonique* ou *moqueur*. Espèce de rire produit principalement par la contraction du muscle canin, surtout d'un seul côté. Peut-être aussi ces expressions, comme celle de *spasme cynique*, doivent-elles leur origine à la ressemblance qu'on a trouvée entre cette espèce de rire et certains mouvements de la lèvre supérieure du chien.

**CANIRAM.** s. m. Nom ancien, d'après Rheed, du *Vomiquier*. Le *Strychnos minor*, Blume, est le *tsjerukatu-walli-caniram*. Le *Strychnos colubrina*, L., est le *Modira caniram* de Rheede.

**CANITIE.** s. f. [*canities*, de *canus*, blanc; πολιὰ, all. *Grauwerden*, it. *canizie*, *canutezza*, esp. *canicie*]. Décoloration partielle ou générale des poils, surtout des cheveux, qui deviennent blancs ou gris : elle survient à un âge et avec une rapidité variables, mais elle n'est pas congénitale comme l'*albinisme*.

**CANNABÈNE.** s. m. ($C^{36}H^{20}$). Huile volatile retirée du chanvre par distillation (Personne). Elle a une odeur de chanvre, une couleur ambrée. Respirée, elle détermine d'abord un frémissement et un grand besoin de locomotion, puis de l'abattement parfois suivi de syncope.

**CANNABINE.** Synonyme de *hachischine*.

**CANNAMELLE.** s. f. [de *canna*, canne, et *mel*, miel]. Nom vulgaire de la *canne à sucre*. V. CANNE.

**CANNE.** s. f. [*canne aromatique*, *roseau aromatique*, all. *Rohr*, angl. *cane*, it. *canna*, esp. *cana*]. Tige ou racine qui n'existe plus aujourd'hui dans le commerce, et qui provenait du *Calamus aromaticus*, L.; ou, suivant Guibourt, du *Gentiana chyraita*. On la regardait comme tonique, emménagogue et antihystérique. On y substitue la racine d'*acore vrai*. — *Canne de Provence*, ou *roseau à quenouilles* (*Arundo donax*, L.). Plante graminée dont on emploie, à titre de diaphorétique et de diurétique, chez les femmes qui veulent sevrer, la racine, qui, dans le commerce, est en tranches séchées, dures, subéreuses, d'une saveur fade, légèrement sucrée, inodore. — *Canne à sucre* (*cannamelle*, *Saccharum officinarum*, L., famille des graminées; it. *cannamele*). Plante originaire de l'Inde, qui a été naturalisée en Amérique et aux Antilles; tiges cylindriques, noueuses, hautes de 2 à 3 mètres et plus, remplies intérieurement d'une substance spongieuse, dont le suc sert à la fabrication du *sucre*.

**CANNELÉ, ÉE.** adj. [*striatus*]. Qui est marqué de cannelures, de côtes et de sillons alternatifs. — *Corps cannelé* ou *strié*. V. STRIÉ. — *Eczéma cannelé*. Variété d'eczéma, se rencontrant chez les arthritiques, localisé à la face dorsale des mains, ou plus rarement sur les membres, et constitué par des placards d'un rouge pâle, sur la surface desquels on voit à la loupe des sortes de cannelures concentriques. — *Sonde cannelée*. V. SONDE.

**CANNELIER.** s. m. — Nom donné : 1° au *Laurus cinnamomum*, L. (*Cinnamomum Zeylanicum*, Breyn.), famille des laurinées, qui fournit la cannelle de Ceylan; 2° au *Laurus cassia*, Nees (*Cinnamomum cassia*, Bl.), famille des laurinées, qui donne la cannelle de Chine; 3° au *Canella alba*, Swartz (*Cannelier blanc*), auquel appartient l'écorce dite cannelle blanche, famille des magnoliacées, tribu des canellacées.

**CANNELLE.** s. f. [*cortex cinnamomi*, all. *Zimmet*, angl. *cinnamon*, it. *cannello*, esp. *canela*]. Écorce, dépouillée de son épiderme, du *cannelier*. Cette écorce, qui provient des branches de trois à quatre ans, est en morceaux longs d'environ 33 centimètres, durs, cassants et roulés, et renferme : une huile essentielle, une résine, du tannin, de l'acide cinnamique ou cannellique, une matière colorante, de la fécule. On en distingue trois espèces : 1° La *cannelle de Ceylan*, *cannelle officinale*, la plus fine, est mince, légère, d'une couleur fauve clair, d'une odeur suave, d'une saveur aromatique, agréable, piquante et légèrement sucrée. La *cannelle mate* est une variété plus commune de cette cannelle, recueillie sur des branches plus grosses; elle est en morceaux plats, larges de 3 centimètres, d'un jaune rougeâtre. 2° La *cannelle de Cayenne*, la plus estimée après celle de Ceylan, est plus pâle et plus épaisse. 3° La *cannelle de Chine* est en morceaux courts et épais, rougeâtres, d'une odeur plus forte, d'une saveur moins agréable. On administre la cannelle comme tonique stimulant dans les cas de faiblesse et d'atonie, particulièrement des voies digestives; lorsque la circulation ou l'innervation est alanguie; quand, après l'accouchement, il y a menace d'hémorragie par inertie utérine : en poudre, 50 centigrammes à 2 et 4 grammes; en infusion, 4 à 8 grammes, dans eau,

1 kilogramme ; sous forme d'eau distillée, 32 à 64 grammes, ou de teinture, 4 à 8 grammes dans une potion. On en obtient par la distillation une *essence*. V. ce mot. — *Cannelle blanche*. Ecorce du *Cannelier blanc*, souvent substituée à l'*écorce de Winter*. Elle est en plaques roulées, longues de 13 à 15 centimètres, sur 5 à 7 millimètres d'épaisseur, d'une couleur de chair légèrement cendrée, blanchâtre à l'intérieur, d'une saveur piquante, aromatique, amère. Elle jouit des mêmes propriétés que la cannelle ordinaire, mais à un moindre degré ; elle est complètement abandonnée. — *Cannelle de Cochinchine, cannelle de Malabar, cannelle plate, grosse cannelle*. Écorce du *Laurus cassia*. V. Casse *en bois*. — *Cannelle giroflée*. Écorce du *myrte cannelle* qui a une odeur analogue à celle de la muscade et du girofle ; elle est d'un brun foncé, mince, roulée, disposée en fascicules comme la cannelle de Ceylan.

**CANNELLIQUE**. adj. — *Acide cannellique*. V. Cinnamique.

**CANNELURE**. s. f. [*sulcus*, petit canal ; all. *Rinne Furche*]. Sillon longitudinal destiné le plus souvent à servir de guide à un instrument tranchant.

**CANNES** (France, Alpes-Maritimes). *Station d'hiver* : climat d'hiver doux, beaucoup de soleil, air pur, peu de pluie, pas d'humidité froide ni de nuages ; la température moyenne de l'hiver est de 9°,7, et pendant la journée médicale, le thermomètre ne descend guère au-dessous de 12°. La sécheresse est moins grande qu'en d'autres stations de la Riviera à cause du sol qui est granitique et imperméable. Il faut distinguer le climat du voisinage de la mer qui est excitant et stimulant, et celui de l'intérieur qui est plus doux, tout en possédant néanmoins des qualités toniques ; en arrière de Cannes, en effet, s'élève le village du Cannet, déjà assez distant de la mer, bien protégé des vents par les montagnes voisines, et dont le climat est particulièrement doux et calme. Le climat de Cannes convient aux tuberculeux, particulièrement à ceux qui se congestionnent facilement (Daremberg), aux scrofuleux, aux malades atteints d'albuminurie, de rhumatisme chronique, aux convalescents.

**CANNSTATT** (Wurtemberg). *Eaux chlorurées sodiques, sulfureuses* ; minéralisation totale : 5 grammes dont 2gr,15 de chlorure de sodium ; température : 15° à 21°,5. Altitude : 221 mètres. Établissement : 15 mai au 15 octobre.

**CANON**. s. m. [de κανών, règle]. En anatomie artistique ou des formes, règle qui guide les sculpteurs et les peintres dans le modelage et la représentation des parties du corps humain, au point de vue des proportions qu'elles doivent avoir entre elles. La partie généralement prise comme étalon est la tête (*canon de Vitruve*), dont la hauteur représente la huitième partie de la totalité du corps.

**CANQUOIN** (chirurgien français de la première moitié du xixe siècle). — *Pâte de Canquoin*. V. Pate.

**CANTHARIASIS**. s. f. V. Larve.

**CANTHARIDATE** ou **CANTHARATE**. s. m. Sel formé par la combinaison de la cantharidine ou acide cantharidique avec des bases. — *Cantharidate de potasse*. Ce sel a été préconisé contre la tuberculose par Liebreich, qui en injecte tous les deux jours sous la peau 1 milligramme d'abord, puis progressivement 2 milligrammes. Les résultats paraissent peu satisfaisants. A l'extérieur on l'a employé comme vésicant. Il est soluble dans 25 parties d'eau froide. — *Cantharidate de cocaïne*. Poudre blanche, amorphe, inodore, de saveur âcre et piquante, peu soluble dans l'eau froide, facilement soluble dans l'eau chaude, et insoluble dans l'alcool, l'éther et la benzine ; c'est un mélange de cantharidate de soude, avec 1 p. 100 de chlorhydrate de cocaïne (Hennig). Cette préparation est employée en injections hypodermiques contre la tuberculose laryngée et les affections catarrhales chroniques des voies respiratoires supérieures ; on se sert d'une solution dans l'eau chloroformée (0,075 à 0,15 p. 50 d'eau chloroformée) ; on injecte de 0,0001 à 0,0004 de cantharidine. Ces injections sont indolores.

**CANTHARIDE**. s. f. [*cantharis*, κανθαρίς, all. *Kantharide, spanische Fliege*, angl. *spanish fly*, it. et esp. *cantarida*]. Insecte coléoptère, hétéromère, de la famille des trachélides, tribu des cantharidiens ou vésicants (*Cantharis vesicatoria*), dont la longueur est de 18 à 24 millimètres. Ses élytres sont longs, flexibles et d'un vert doré très brillant ; ses antennes sont simples et noires. (La figure 102 représente la cantharide de grandeur naturelle.) Ce sont les tissus de l'abdomen, et non ceux des élytres, qui renferment le principe actif vésicant des cantharides. Voici l'énumération des espèces épispastiques : 1° *Cerocoma Schæfferii*, Geoffroy (midi de l'Europe) ; 2° *Hycleus Bilbergii*, Latr., ou *Dices Bilbergii*, Dejean, ou *Mylabris Bilbergii*, Schœnher (Espagne), et *Hycleus Argus* (Sénégal) ; 3° *Mylabris variabilis*, Dejean (France) (fig. 103) ; *Mylabris cichorii*, Dejean (Chine) ; *Mylabris Discoridis*, A. Richard (Grèce) ; *Mylabris cyanescens*, Illiger (France) ; *Mylabris sidæ*, Fabr., ou *pustulata*, Olivier (Chine) ; *Mylabris pustulata*, de Bilberg (Indes orientales) ; *Mylabris flexuosa*, Olivier (France) ; *Mylabris octopunctata* ; 4° *Œnas segetum* (nord de l'Afrique) ; *Œnas syriacus*, Latr., ou *Lytta syriaca*, Fabr. (Europe méridionale) ; 5° *Meloe variegatus*, Leach (France) ; *Meloe tuccia*, Rossi (France) ; *Meloe maialis*, L. (France) ; *Meloe proscarabæus*, L. (France) (fig. 104) ; 6° *Tetraonyx tigridipennis*, Dejean (Brésil) ; *Tetraonyx quadrilineata*, Dejean, ou *Œnas variabilis*, Brugh (Brésil) ; 7° *Decatoma lunata*, Fabr. (Cap de Bonne-Espérance) ; 8° *Lydus flavipennis*, Dejean (Europe) ; *Lydus algericus*, Fabr. ; 9° *Cantharis vesicatoria*, Geoff., *Meloe vesicatorius*, L., ou *Lytta vesicatoria*, Fabr., ou *mouche d'Espagne* (midi de l'Europe). On recueille les cantharides en juin et en juillet sur les frênes, les lilas et les troènes, autour desquels elles répandent une odeur vive et désagréable. On les met sur un tamis de crin, qu'on expose aux vapeurs du vinaigre en ébullition, ou de l'ammoniaque ; on les fait sécher au soleil, et on les conserve dans des bocaux bien bouchés. Sans cette précaution, elles sont bientôt détruites en grande partie par l'humidité. Les anthrènes, dermestes, ptinus et mites les attaquent, mais la cantharidine reste dans les vermoulures (Fumouze) ; elles se recouvrent alors d'une poussière grise. Ainsi *vermoulues*, elles ont perdu de leurs propriétés et sont quelquefois presque inertes. — La cantharide est un agent thérapeutique énergique et un violent poison. Réduite en poudre, elle entre dans la plupart des préparations vésicantes extemporanées et officinales, et fait la base des *pommades épispastiques*. A l'intérieur, elle se donne en poudre (25 milligr. à 5 centigr.), en teinture alcoolique (1 à 10 gouttes, une ou plusieurs fois par jour), en teintures acétique et éthérée (à doses plus faibles), en vue d'agir sur les organes urinaires et sur l'appareil génital dans la paralysie vésicale et l'anaphrodisie : mais la cantharide est un



Fig. 102. — Cantharide. Fig. 103. — *Mylabris variabilis*. Fig. 104. — *Meloe proscarabæus*.

agent infidèle ou dangereux de la médication interne. V. ÉPISPASTIQUE (*Pommade*) et VÉSICATOIRE. — *Huile de cantharides*. V. HUILE *médicinale*. — *Liniment de cantharides*. V. LINIMENT.

**CANTHARIDIEN, IENNE**. adj. Qui concerne les cantharides, leur action et leur emploi. — *Cystite cantharidienne*. V. CYSTITE, PRIAPISME et SATYRIASIS.

**CANTHARIDIENS**. s. m. pl. Insectes de la famille des trachélides, formant une tribu qui renferme de nombreuses espèces épispastiques (V. CANTHARIDE), et en dehors de laquelle aucun insecte ne possède de propriétés vésicantes.

**CANTHARIDINE**. s. f. [all. *Kantharidin*, angl. *cantharidin*, it. *cantaridina*, esp. *cantaridino*] ($C^{10}H^6O^4$). Substance active de la cantharide, âcre, vésicante et vénéneuse; pour l'obtenir, on fait macérer la poudre de cantharides dans l'alcool à 90°; après vingt-quatre heures, on lave la masse avec une nouvelle quantité d'alcool, et on distille pour retirer tout l'alcool employé; par le repos, la cantharidine se sépare sous forme de cristaux, qu'on lave avec de l'alcool froid, et qui, repris par l'alcool bouillant, décolorés par le noir animal, se forment de nouveau par refroidissement. Ce sont des prismes quadrilatères, incolores, inodores, peu solubles dans l'eau et l'alcool froids, un peu plus dans ces liquides bouillants; solubles dans l'acétone, l'éther froid, l'essence de térébenthine bouillante, l'huile d'olive, l'acide acétique chaud et les acides minéraux; fondant à 218°, se sublimant à 121°. — La cantharidine n'est pas une substance neutre, mais un acide faible (Dragendorff et Masing), *acide cantharidique*, qui, sous l'influence de l'acide iodhydrique, se transforme en *acide cantharique* (Piccard), isomérique, mais plus énergique. Elle se combine aux oxydes métalliques, et donne des *cantharates* ou *cantharidates* cristallisables, très irritants et vésicants. — Elle est préconisée par Liebreich comme succédanée de la lymphe de Koch; on injecte deux dixièmes de milligramme de cantharidine soit 1 centimètre cube de la solution suivante : cantharidine 0,20; potasse caustique pure 0,40; eau distillée 1 000 centimètres cubes.

**CANTHARIDIQUE**. adj. — *Acide cantharidique*. V. CANTHARIDINE.

**CANTHARIDISME**. s. m. L'état physiologique produit par l'usage des cantharides. V. SATYRIASIS.

**CANTHARIQUE**. adj. — *Acide cantharique*. V. CANTHARIDINE.

**CANTHECTOMIE**. s. f. [de *canthus*, et ἐκτομή, excision]. Excision ou incision du *canthus*.

**CANTHITE**. s. f. Inflammation du canthus.

**CANTHOPLASTIE**. s. f. [de κανθός, l'angle de l'œil, et πλάσσειν, former, figurer]. Opération qui consiste à pratiquer une incision à l'un des angles de l'œil, puis à y fixer une portion de conjonctive au moyen de la suture, dans les cas où les paupières ne sont pas suffisamment fendues, par suite d'un accident ou d'un arrêt de développement (Ammon).

**CANTHORRAPHIE**. s. f. [de κανθός, coin de l'œil, et ῥαφή, suture]. Suture de l'angle externe de l'œil.

**CANTHUS**. s. m. [*canthus*, κανθός, coin ou angle de l'œil; all. *Augenwinkel*, angl. *canthus*, it. *angolo del l'occhio*]. Commissure des paupières. Le *grand canthus*, ou *canthus* proprement dit, est la commissure interne, celle qui répond au nez; et le *petit canthus* est la commissure externe. ‖ *Canthus*, l'angle d'un vase quelconque par lequel on fait couler un liquide. V. DÉCANTATION.

**CANTINE**. s. f. — *Cantine médicale*. Petite caisse renfermant environ vingt médicaments, ainsi que des objets pour à peu près deux cents pansements. Ces caisses sont portées à dos de mulet à raison d'une paire par *bataillon*, ou sur une petite voiture à deux roues (Legouest). Dans certains cas, chaque régiment est accompagné d'une cantine exclusivement *chirurgicale*, *pharmaceutique* ou *d'administration*. V. SAC *d'ambulance*.

**CANULE**. s. f. [*cannula*, de *canna*, roseau; σύριγξ, all. *Rohre*, angl. *canula*, *saucet*, *quill*, it. *cannello*, *cannellino*]. Tube de longueur et de diamètre variables, solide ou flexible, droit ou courbe, ouvert à ses deux extrémités, de fer, de plomb, d'argent, de caoutchouc, etc., usité dans beaucoup d'opérations chirurgicales. — *Canule de Reybard*. Canule du trocart à empyème, à l'extrémité libre de laquelle on attache un tube de baudruche, ouvert du côté opposé. On mouille la baudruche de manière à en faire accoler les parois, et on laisse le pus couler. Dès que l'air tend à entrer dans le tube, et par lui dans la plèvre, la pression atmosphérique applique les parois du tube contre elles-mêmes ou contre l'orifice de la canule, et se crée un obstacle insurmontable. V. SERINGUE *à injection*.

**CAOUTCHOUC**. s. m. [all. *Kautschuk*, angl. *caoutchouc*; *cate* veut dire arbre, et *chu*, suc, dans la langue des îles de la Sonde]. Vulgairement, *gomme élastique*. Suc coagulé du *Siphonia elastica*, Persoon (*Siphonia cahucu*, *Jatropha elastica*, L. fils, *Hevea guyanensis*, Aublet), arbre de la famille des euphorbiacées tithymales, J. Cette substance est également fournie par d'autres arbres, tels que les *Castilloa elastica*, Cerv., du Mexique; le *Cecropia peltata*, L., également de l'Amérique tropicale; le *Ficus elastica*, L., des Indes orientales, et d'autres figuiers (artocarpées). L'*Urceola elastica*, Roxb., des îles de la Sonde, fournit le *caoutchouc de Singapore*, ou *pulo-penang* du commerce; le *Vahea gummifera*, Poir., donne le *caoutchouc de Madagascar*; on en tire aussi du *Hancornia speciosa*, Gomez, du Brésil (apocynées). Mais la majeure partie du caoutchouc employé par le commerce (*caoutchouc du Para*) est produite par le *Siphonia elastica*, Pers. (*Syringa* des Brésiliens, etc.), et peut-être par d'autres espèces du même genre. On l'obtient en pratiquant des incisions sur les végétaux qui le contiennent. On reçoit sur un moule piriforme, fait avec de la terre, le suc blanc laiteux qui découle, et l'on en forme une couche que l'on dessèche à la fumée. On applique ainsi successivement plusieurs couches de ce suc; puis on brise le moule, dont on retire les fragments par une ouverture étroite. Ainsi préparé, le caoutchouc se trouve dans le commerce sous forme de petites bouteilles; il est assez semblable à du cuir, d'une couleur brune ou rousse, solide, tenace et d'une grande élasticité, sans odeur, sans saveur, inaltérable à l'air, insoluble dans l'eau, s'y laissant un peu ramollir lorsqu'elle est bouillante. Épuré, il est blanc et translucide; il brûle avec une flamme odorante et fuligineuse; ses surfaces fraîches de section, rapprochées et comprimées, se soudent entre elles. Il est soluble en partie dans l'éther pur, le naphte, la benzine; son meilleur dissolvant est le sulfure de carbone; dissous et étendu sur les étoffes du coucher et du vêtement, il les rend imperméables aux liquides, tels que l'urine, le pus, etc. Élastique et flexible, il sert à la fabrication des sondes, des tubes à drainage, des pessaires à air, des poches destinées à la réfrigération continue, des bas élastiques, etc.; il est employé dans le traitement par occlusion des plaies et de certaines dermatoses. C'est un carbure d'hydrogène ($C^8H^7$) (Faraday). — *Caoutchouc minéral* (*bitume élastique*, ou *élatérite*). Hydrocarbure ayant une élasticité analogue à celle du caoutchouc, mais salissant le papier en effaçant le crayon. Plus léger que l'eau, se fond facilement. Se trouve dans les mines de plomb d'Odin (Derbyshire), de houille de South-Bury (Massachusetts), et de Montrelais, près d'Angers. — *Caoutchouc durci* et *caoutchouc vulcanisé* ou *soufré*. V. VULCANISATION.

**CAPACITÉ**. s. f. [*capacitas*, χώρησις, all. *Kapacität*, angl. *capacity*, it. *capacità*, esp. *capacidad*]. Étendue ou

volume d'une chose qui en contient ou peut en contenir une autre. || *Capacité du cœur.* Contenance, volume des cavités cardiaques, considérées dans leur ensemble et isolément. Le volume du cœur varie : sur le vivant, suivant son état de contraction et de relâchement; sur le cadavre, suivant qu'il est ou non distendu par le sang, et suivant qu'on l'examine avant ou pendant la rigidité cadavérique. Chaque ventricule est, dès la naissance, plus grand que l'oreillette correspondante : la différence, qui augmente avec l'âge et qui varie du cinquième au tiers, est surtout marquée à gauche, où la capacité de l'oreillette représente les deux tiers de celle du ventricule, tandis qu'elle est des quatre cinquièmes à droite. L'oreillette droite l'emporte sur la gauche d'un dixième à un tiers : même différence entre les ventricules, mais plus souvent du dixième que du tiers, les oreillettes d'un même cœur ayant rarement une différence de capacité égale à celle des ventricules. L'oreillette droite reste plus grande que l'oreillette gauche, lors même qu'en cas de persistance du trou de Botal le ventricule gauche devient plus grand que le droit (Hiffelsheim et Ch. Robin). Les chiffres de ces capacités absolues et relatives, mesurées en centimètres cubes, sont en moyenne les suivants chez l'adulte :

| Côtés. | Oreillettes | Ventricules. | Différences. |
|---|---|---|---|
| Droit. | 150 | 180 | 30 ou :: 1 : 1,20 |
| Gauche. | 110 | 168 | 58 ou :: 1 : 1,52 |
| Différ. : | 40 ou :: 1,36 : 1 | 12 ou :: 1,07 : 1 | |

— *Capacité du crâne.* Elle est de 1 500 centimètres cubes environ pour le crâne dépourvu de ses membranes dans la race blanche. Elle est de 11 à 12 p. 100 plus petite chez les indigènes de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Australie. — *Capacité respiratoire, thoracique* ou *vitale du poumon.* V. PNÉOMÉTRIE. || Par extension, le contenu lui-même ou le volume de l'espace qu'un corps occupe. || Au figuré, étendue, portée de l'esprit : *capacité des aliénés.* V. ALIÉNÉ.

**CAPELINE.** s. f. [*capistrum*, de *caput*, tête ; esp. *capelina*, angl. *capeline*]. Bandage qui forme une sorte de coiffe ou de bonnet. — *Capeline des amputations* (*bandage récurrent des moignons*). Bandage fait avec une bande plus ou moins longue et roulée à un seul globe : on place le chef initial sur la circonférence du membre, à deux ou trois doigts au-dessus de la plaie ; on fait plusieurs circulaires, puis on renverse la bande et le globe. Avec les doigts de la main gauche, on maintient le renversé ; on dirige le globe de manière à passer transversalement sur la partie inférieure du moignon, garni des pièces de pansement; on fait encore un renversé et un circulaire et demi ou deux, puis on recommence un second jet récurrent semblable au premier. On l'assujettit de même par deux circulaires, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que le moignon soit entièrement recouvert. On fait alors des spiraux de bas en haut. — *Capeline de la clavicule.* Bandage inusité, que l'on faisait pour les fractures de l'acromion, de l'épine de l'omoplate et de la clavicule. — *Capeline de la tête* [*bonnet d'Hippocrate*]. On la fait avec une bande de 6 à 8 mètres de longueur, et roulée à deux globes. On applique sur le front le plein intermédiaire aux deux globes; on dirige ceux-ci vers la nuque, en passant de chaque côté au-dessus de l'oreille : on les entre-croise, et on les ramène sur le front par le même chemin. On fait passer l'un des deux par-dessous l'autre, comme pour continuer un circulaire; on renverse de bas en haut celui qui est au-dessous (que nous appellerons *globe récurrent*), et on le conduit jusqu'à la nuque, en passant obliquement sur l'un des pariétaux (sur le gauche, par exemple), et sur le bord supérieur des circulaires horizontaux qu'on vient de faire. En même temps on continue, avec l'autre globe, un circulaire jusqu'à la nuque ; on le fait passer par-dessus le jet récurrent, afin de le fixer, puis, renversant encore de bas en haut le globe récurrent, on le ramène sur le front, en passant avec les mêmes précautions sur le pariétal opposé (le droit). L'autre globe, suivant toujours le contour de la tête, est ramené aussi à son point de départ primitif ; on le fait passer encore par-dessus le nouveau jet ; on renverse de bas en haut le globe récurrent, pour le reporter à la nuque, l'y assujettir par un nouveau circulaire, et le ramener encore d'arrière en avant. On continue ainsi, en recouvrant alternativement une portion du côté gauche de la tête, et ayant soin que chaque jet de bande recouvre la moitié de la largeur du jet de dessous, de manière que le dernier jet se trouve appliqué sur la suture sagittale : alors on achève d'épuiser les deux globes en faisant des circulaires horizontaux.

**CAPILLAIRE.** adj. [*capillaris, capillaceus*, de *capillus*, cheveu; all. *haarförmig*, angl. *capillary*, it. *capillare*, esp. *capilar*]. Qui a la ténuité d'un cheveu. || En physique, *tube capillaire*, celui dont le diamètre ne dépasse pas un millimètre. — *Phénomène capillaire.* V. CAPILLARITÉ. || En anatomie, *vaisseaux capillaires*, dernières ramifications vasculaires, très ténues, que le sang traverse pour se rendre des artères dans les veines, entre lesquelles ils établissent une continuité non interrompue. Les vaisseaux capillaires les plus grêles ont assez de largeur pour laisser passer les corpuscules du sang à la suite les uns des autres. On en distingue trois variétés, différant par leur volume et leur structure (Robin) : *Première variété.* Capillaires larges de 0,007 de millimètre (diamètre du globule sanguin) à 0, 030 de millimètre. Ils sont transparents, droits ou flexueux, incolores, à bords nets qui s'écartent peu à peu à mesure que le conduit s'élargit. Ce qui les caractérise essentiellement après leur diamètre, c'est l'existence d'une seule tunique ou paroi, épaisse de 0,001 de millimètre ou 2 au plus, qui réduit la cavité à 0,005 de millimètre pour les plus petits, diamètre moindre que celui des globules sanguins; aussi ceux-ci s'allongent-ils un peu pour traverser ces conduits. La tunique, sans fibres ni stries, sans trous, fissures ni éraillures (ce qui exclut la possibilité des hémorragies par transsudation), est formée de cellules endothéliales, étroites, allongées, à bords onduleux juxtaposés. Dans cette substance se voient des noyaux ovoïdes, à grand diamètre dirigé parallèlement à l'axe du vaisseau. *Deuxième variété.* Capillaires larges de 0,030 à 0,070 de millimètre, et pourvus d'une double paroi. La plus interne est une continuation de celle des capillaires de la première variété. L'extérieure s'en distingue par des noyaux plus allongés et plus étroits dont le grand diamètre est perpendiculaire à l'axe du vaisseau, et par suite aux noyaux de la tunique interne. Cette tunique donne à la paroi une épaisseur de 0,002 à 0,004 de millimètre, elle est formée de fibres-cellules disposées transversalement comme les noyaux. *Troisième variété.* Capillaires larges de 0,060 à 0,140 de millimètre, offrant les deux tuniques précédentes, et pourvus d'une troisième tunique formée de fibrilles du tissu lamineux, longitudinales, parallèles, onduleuses, épaisse, à elle seule, de 0,012 à 0,020 de millimètre. Ces capillaires commencent à devenir visibles à l'œil nu, et les plus gros sont distincts comme *artérioles* et comme *veinules* par leur distribution. Ils établissent la transition graduelle des capillaires à ces deux ordres de vaisseaux. La membrane interne ou à noyaux longitudinaux correspond à la couche épithéliale des *artères* ou des *veines* ; celle à noyaux transverses, à la tunique élastique des artères, aux tuniques moyennes des veines; la tunique externe correspond à la tunique adventive des gros vaisseaux. — Actuellement beaucoup d'anatomistes avec Ranvier

rejettent la classification de Robin et n'admettent comme capillaires que les vaisseaux dépourvus de fibres lisses; ainsi conçu, le capillaire a une paroi formée uniquement d'un endothélium; pourtant, sur certains capillaires, il existe de plus une membrane amorphe soutenant l'endothélium et une gaine lymphatique souvent incomplète et résultant d'anastomoses multiples de cellules lymphatiques ramifiées. La circulation dans les capillaires se fait grâce à l'action du cœur; la contractilité des capillaires, démontrée par les resserrements qu'on observe à leur niveau sous diverses influences, dus à des mouvements sarcodiques du protoplasma des cellules endothéliales, agit seulement pour régler l'apport du sang et la nutrition des tissus, mais n'a pas d'influence sur la progression du liquide. — Des communications assez volumineuses existent des artères aux veines en certains points de la peau des membres et de la tête, à l'aide de vaisseaux qui, au lieu de se subdiviser en capillaires, comme font ailleurs les artères d'un volume semblable, se jettent directement dans les veines (V. CIRCULATION *dérivative*). — Les capillaires peuvent offrir deux groupes principaux de lésions : 1° *Altération graisseuse* ou *athéromateuse*, caractérisée par un dépôt de granulations graisseuses isolées, ou plus souvent accumulées en amas irréguliers ou en chapelets, plus épais que la paroi qu'ils occupent, surtout dans les capillaires de la première variété de Robin, et alors faisant saillie au dedans ou au dehors de leur cavité. C'est l'altération qui affaiblit les capillaires chez les apoplectiques et cause la rupture des vaisseaux. On la trouve à un moindre degré dans beaucoup de tumeurs cancéreuses ou non, et comme altération sénile chez tous les sujets âgés, et même chez des sujets assez jeunes, mais alors sur un petit nombre de conduits. 2° *Dilatation générale et uniforme* (*ectasie simple*), ou *inégale* (*ectasie variqueuse*), ou en *ampoule* (*ectasie ampullaire*). Cette altération est la plus fréquente : il y a formation d'une sorte d'ampoule occupant toute la périphérie du vaisseau ou un point seul de la circonférence. Ces lésions se voient dans les fausses membranes, les tissus atteints d'inflammation chronique, les tumeurs, etc. — *Circulation capillaire*. V. CIRCULATION et TENSION *artérielle*. — *Système capillaire*. Ensemble des *vaisseaux capillaires*, renfermant un sang qui a des caractères distincts de celui des veines et de celui des artères, offrant une distribution différente d'un tissu à l'autre, subordonnée à la nature de celui-ci, contrairement aux systèmes artériel et veineux, dont les diverses parties conservent des analogies de distribution, quelles que soient les régions où elles se trouvent. Le système capillaire a pour usage de porter le sang vers la périphérie, et jusque dans l'intimité des tissus, avec variations de quantité selon l'état de contraction ou de dilatation des conduits (V. VASO-MOTEUR); de plus, c'est dans cette portion de l'appareil circulatoire qu'ont lieu les échanges endosmo-exosmotiques des principes immédiats du sang, soit avec ceux des éléments anatomiques extravasculaires, soit avec ceux des milieux extérieurs dans les poumons et les bronches. — *Système capillaire*. Dans quelques écrits, synonyme de *système pileux*. || En pathologie, *bronchite capillaire*. V. BRONCHITE. — *Fracture capillaire*. Fracture qui n'est suivie d'aucun écartement des parties osseuses, et qui ne se manifeste, lorsque l'os est à découvert, que par un trait ou une ligne extrêmement fine. — *Pouls capillaire*. Pulsations observées au niveau des capillaires dans l'insuffisance aortique, et se traduisant par des alternatives de rougeur et de pâleur (Quincke, Tapret); on l'observe en particulier au niveau du derme sous-unguéal, après avoir exercé une légère pression sur l'ongle, au niveau du front après une friction prolongée, au niveau de la rétine, ou encore au niveau de la zone congestive qui entoure une plaque d'urticaire. Ce phénomène n'est pas pathognomonique de l'insuffisance aortique; il peut s'observer aussi dans les maladies infectieuses, dans l'artériosclérose, le tabes, la paralysie générale, et à la suite des pertes de sang après l'accouchement.

**CAPILLAIRE**. s. m. [esp. *capilera*]. Feuillage de plusieurs espèces de fougères : 1° *Capillaire commun* ou *noir* (*Asplenium adiantum nigrum*, L.). Ses folioles, presque cunéiformes, portent les organes de la fructification sur leur face inférieure. Il est à peine aromatique et peu usité. 2° *Capillaire du Canada* (*Adiantum pedantum*, L.). Il est d'un brun foncé, ses pétioles sont longs d'environ 33 centimètres, et terminés par huit ou dix rameaux divergents, dont les folioles, en forme de trapèzes, sont minces et ont la fructification sur leur bord externe. 3° *Capillaire de Montpellier* [*Adiantum capillus Veneris*, L., *herba collitrichon*, *herba capillaris*, *adiantum*, Pline; ἀδίαντον (Dioscoride)]. Ses pétioles sont plus courts et ramifiés latéralement; ses folioles sont presque cunéiformes, et portent la fructification des deux côtés. — Le *capillaire* des pharmaciens est le plus souvent un mélange de ces deux dernières espèces. Il a une odeur aromatique faible, mais agréable, une saveur un peu styptique et amère. On l'emploie en infusion (16 gr. dans 1 kilogr. d'eau), et surtout sous forme de *sirop de capillaire*, comme béchique et adoucissant dans la bronchite simple.

**CAPILLARIMÈTRE**. s. m. Instrument destiné à la mesure du diamètre des tubes capillaires.

**CAPILLARITÉ**. s. f. [de *capillus*, cheveu; all. *Kapillarität*, angl. *capillarity*, it. *capillarità*, esp. *capilaritad*]. État de ce qui a la ténuité d'un cheveu. || En physique, force qui produit les phénomènes que présentent les tubes capillaires. — *Phénomènes de capillarité* (et non *phénomènes capillaires*). Ceux que présentent, dans leur ascension ou leur écoulement, les liquides contenus dans un tube capillaire ou touchés par l'une de ses extrémités. Si le liquide est de nature à mouiller les parois du tube (comme l'eau), il s'élève dans le tube au-dessus du niveau qu'il a dans le vase, et s'y maintient; dans le cas contraire, il s'abaisse au-dessous du niveau du liquide contenu dans le vase. De plus, dans le premier cas, la surface du liquide dans le tube présente un *ménisque concave*; dans le second, un *ménisque convexe*. Ce double phénomène ne dépend pas de la pression atmosphérique, puisqu'il a également lieu dans le vide; il dépend de l'affinité du liquide pour le tube et de l'attraction des molécules du liquide les unes pour les autres. || En physiologie, animale et végétale, les *phénomènes de capillarité* sont considérés comme jouant un certain rôle dans les phénomènes organiques, tels que l'ascension de la sève, l'absorption des fluides dans lesquels sont plongés les tissus animaux et végétaux, etc.; mais ces fluides, liquides et gazeux, pénétrant facilement à travers les parois des capillaires, des cellules végétales, etc., sans que ces parois et cellules présentent d'interstices, de lacunes, de pores ou d'orifices, la capillarité, si elle intervient dans l'accomplissement des actions moléculaires, le cède certainement en importance à l'*endosmose*, qui fait pénétrer les liquides au travers des parois, homogènes et continues, des animaux et des plantes. V. ÉLECTRO-CAPILLAIRE.

**CAPILLICULE**. s. m. Vaisseau d'une extrême ténuité. — *Capillicules lymphatiques*. Conduits dont le diamètre n'excède pas 0,002 de millimètre, qui sont remplis de granulations lymphatiques, et qui forment un réseau extrêmement délié, d'où naissent les capillaires lymphatiques : ces capillicules communiquent avec les capillaires sanguins, mais leur diamètre étroit fait que le sérum sanguin peut seul les traverser, sauf dans les cas pathologiques où ils s'élargissent de façon à laisser passer les globules rouges

(Sappey). L'existence de ces capillicules n'est pas admise par tous les auteurs.

**CAPILLIFORME.** adj. En forme de cheveu. — *Production capilliforme.* V. Trichoglossie.

**CAPISTRATION.** s. f. [*capistratio*, de *capistrare*, museler]. Le *phimosis*. V. ce mot.

**CAPISTRE.** s. m. V. Chevestre.

**CAPITEUX, EUSE.** adj. [de *caput*, tête; all. *berauschend*, angl. *heady*, esp. *capitoso*]. Se dit d'un vin riche en alcool et autres principes spiritueux, et qui enivre facilement.

**CAPITILUVE.** s. m. [*capitiluvium*, de *caput*, la tête, et *lavare*, laver]. Bain de tête, lotion sur la tête.

**CAPRAIRE.** s. f. Scrofulariée exotique, dont une espèce (*Capraria biflora*, L.) a des feuilles très divisées, qu'on emploie aux mêmes usages que le thé (*thé des Antilles*).

**CÂPRE.** s. f. Bouton de fleur du *câprier*, qui, confit dans le vinaigre, sert d'assaisonnement.

**CAPRÉOLAIRE.** adj. [*capreolaris*, de *capreolus*, vrille de la vigne]. — *Vaisseaux capréolaires.* Les artères et les veines spermatiques, à cause de leurs sinuosités.

**CAPRI** (Italie, province de Naples). *Station d'été.* Petite île où la chaleur de l'été est tempérée par les brises de mer.

**CÂPRIER.** s. m. [*Capparis spinosa*, L., all. *Kaperstrauch*, angl. *caper-bush*, it. *cappero*, esp. *alcaparro*]. Sous-arbrisseau (capparidées, J.), qui croît dans le midi de la France et qui donne les *câpres*. L'écorce de la racine, que l'on trouve dans le commerce en plaques roulées, grises ou violacées, ridées transversalement en dehors, d'une saveur âcre, amère et piquante, est une des cinq racines apéritives mineures des anciens.

**CAPRISANT, ANTE.** adj. [*caprizans*, sautillant, de *capra*, chèvre, δορκαδίζων; angl. *frisking*, it. *caprizante*]. Se dit du pouls, quand il est interrompu au milieu de sa diastole, et qu'il l'achève ensuite avec précipitation.

**CAPSELLE.** s. f. [*capsella*]. V. Thlaspi.

**CAPSICINE.** s. f. Matière résineuse molle et âcre retirée des baies du *piment* (Braconnot), et alcaloïde salifiable, découvert dans les mêmes fruits (Witting).

**CAPSICUM.** s. m. V. Piment.

**CAPSITE.** s. f. V. Capsulite.

**CAPSULAIRE.** adj. [*capsularis*, all. *kapselig*, angl. *capsular*, it. *capsulare*, esp. *capsular*]. Qui a rapport à quelqu'une des parties que l'on nomme *capsules* ou qui en a la forme. || *Artères et veines capsulaires* ou *surrénales*. Vaisseaux des capsules surrénales. Les artères viennent des diaphragmatiques inférieures, de l'aorte et des rénales; les veines se rendent aux veines diaphragmatiques, à la veine cave inférieure et aux veines du rein. — *Ligament capsulaire.* V. Ligament. || *Cataracte capsulaire.* V. Cataracte.

**CAPSULATEUR.** s. m. Appareil qui sert à la préparation des *capsules* pharmaceutiques : tel est celui de Viel, perfectionné par Thévenot, avec lequel on prépare aussi les *globules* ou *perles*.

**CAPSULATION.** s. f. Action de mettre un médicament dans des capsules.

**CAPSULE.** s. f. [*capsula*, dimin. de *capsa*, boîte; petite boîte; all. *Kapsel*, angl. *capsule*, it. et esp. *capsula*]. *Capsule de pavot.* V. Pavot. || En anatomie, *capsule*, nom donné à des parties très différentes. — *Capsule articulaire.* V. Ligament. — *Capsule du cœur* (Paracelse). Le *péricarde*. — *Capsule cristalline.* V. Cristallin. — *Capsule externe* [*capsula externa*, all. *äussere Kapsel*] (Burdach). Feuillet de substance blanche situé entre l'*avant-mur* en dehors, et le *noyau lenticulaire du corps strié* en dedans : il limite extérieurement le segment externe et la face antérieure de ce ganglion, et se trouve placé, par conséquent, entre deux masses grises. — *Capsule de Glisson.* Tissu lamineux très dense qui environne dans le foie les ramifications de la veine porte. — *Capsule du glomérule.* V. Rein. — *Capsule interne* [all. *innere Kapsel*] (Burdach). Feuillet blanc qui sépare la couche optique et le noyau caudé, en dedans, du noyau lenticulaire, en dehors. D'après les auteurs modernes (Meynert, Luys, Charcot, Vulpian), la capsule interne est constituée : 1° par des *fibres pédonculaires directes*, qui, du pied du pédoncule, se rendent à l'écorce grise en traversant la capsule sans s'arrêter aux ganglions, et parmi lesquelles les antérieures, centrifuges, sont en rapport avec le mouvement, tandis que les postérieures, centripètes, président à la transmission sensitive (pourtant, d'après Dejerine, il n'existe pas de faisceau sensitif distinct dans le segment postérieur de la capsule interne); 2° par des *fibres pédonculaires indirectes*, qui, du pied du pédoncule, se rendent à la face inférieure du noyau caudé et du premier segment du noyau lenticulaire; 3° par des *fibres rayonnantes*, qui, parties de la couche optique, du noyau caudé et du noyau lenticulaire, rattachent les noyaux gris centraux à la couche grise corticale. — *Capsule de Müller.* V. Rein. — *Capsule séminale.* V. Séminal. — *Capsule surrénale.* V. Surrénal. — *Capsule synoviale.* V. Synovial. — *Capsule unguineuse.* V. Unguineux. || En pharmacie, *capsule gélatineuse*, petit tube fait de gélatine, dans lequel on enferme les substances de goût désagréable, qui de la sorte peuvent être avalées sans qu'on les sente.

**CAPSULITE.** s. f. Altération de la capsule du cristallin caractérisée par un trouble léger, puis de plus en plus apparent, dans le champ de la pupille, coïncidant le plus souvent avec l'iritis. La moitié postérieure de la capsule étant seule vasculaire, et seulement pendant la vie intra-utérine, les phénomènes dits de capsulite sont dus, non à une inflammation, mais à un trouble dans la nutrition de la capsule, survenu par suite de l'inflammation de l'iris et des procès ciliaires, qui fournissent les matériaux nutritifs à l'appareil cristallinien. || Le même nom a été donné à l'inflammation de la capsule de Tenon, appelée encore *périophtalmite* ou *tenonite*; c'est une affection rare apparaissant parfois dans le décours des fièvres graves, elle peut être aussi consécutive à une opération sur l'œil. Elle se caractérise par des douleurs vives périorbitaires, de la gêne des mouvements de l'œil, un peu d'exophtalmie, du chémosis; l'affection dure de deux à trois semaines et parfois jusqu'à huit semaines; le terminaison habituelle est la résolution. Pour beaucoup d'auteurs ce serait une lymphangite périoculaire.

**CAPSULO-LENTICULAIRE.** adj. V. Cataracte.

**CAPSULO-PUPILLAIRE.** adj. V. Pupillaire.

**CAPTAGE.** s. m. [*captation*, de *captare*, prendre, saisir]. Ensemble des mesures à pratiquer sur une source, ou sur un groupe de griffons voisins et solidaires, pour assurer le débit, la température et la minéralisation maxima, et prévenir toute altération du fait des infiltrations et des terrains ambiants. Un suintement hydrominéral étant donné, il sera nécessaire, pour en capter la source, de suivre le filon liquide dans sa direction, de le débarrasser de la terre ou du sable qui l'obstruent, de mettre à nu son point d'émergence, de l'entourer hermétiquement avec de la maçonnerie de brique ou de ciment, ou avec des coffres de métal ou de bois imperméables. De la sorte, l'eau minérale s'élèvera dans cette enceinte au-dessus du sol et s'y renouvellera sans cesse; elle ne sera plus souillée par les terrains ou les boues supérieurs; elle ne s'y imprégnera plus de matières organiques en putréfaction; elle ne s'y mêlera plus aux eaux pluviales ou d'infiltrations. Elle aura, en un mot, *une température et une minéralisation maxima invariables*, elle sera dans son état de pureté native.

**CAPTATION.** s. f. Synonyme de *captage*.

**CAPTER.** v. a. — *Capter une source.* En opérer le *captage*.

**CAPTOL.** s. m. Corps qui résulte de la condensation du tannin et du chloral. C'est une poudre fine, hygroscopique, difficilement soluble dans l'eau froide, plus facilement soluble dans l'eau bouillante. Sa solution se colore fortement avec les sels de fer, mais cette coloration disparaît par l'addition d'acides, en particulier d'acide chlorhydrique ou oxalique. Il a été préconisé contre la séborrhée du cuir chevelu; on l'emploie en solution alcoolique à 1 ou 2 p. 100, en frictions, matin et soir.

**CAPUCHON.** s. m. [*cucullus*, all. *Kappe*, it. *capuccio*]. — *Capuchon caudal, capuchon céphalique.* Extrémités du repli, à peu près circulaire, que forme la portion périphérique du feuillet blastodermique externe lorqu'elle se soulève en se dirigeant vers la portion dorsale de l'*aire embryonnaire* (V. Embryon); ce repli existe sur les côtés de l'embryon, mais il est surtout marqué aux deux extrémités, caudale et céphalique, qui conservent le nom de *capuchons* jusqu'à ce que le repli se soit resserré vers le dos de l'embryon au point de former l'ombilic amniotique, et d'amener plus tard une oblitération complète.

**CAPUCHONNÉ, ÉE.** adj. [*cucullatus*]. En forme de capuchon.

**CAPUCINE.** s. f. [*Tropæolum*, L., all. *Capuzinerkresse*, esp. *capuchina*]. Plante (tropæolées, J.) dont deux espèces, la *capucine à feuilles larges* (*Tropæolum majus*, L.), et celle *à petites feuilles* (*Tropæolum minus*, L.), originaires du Pérou, ont été recommandées comme diurétiques et antiscorbutiques (*cresson d'Inde*). On ne s'en sert qu'à titre d'assaisonnement. La *capucine tubéreuse* (*Tropæolum tuberosum*, L.) fournit une belle fécule, abondante et alimentaire.

**CAPURON** (médecin français, 1767-1850). — *Pilules de Capuron.* V. Pilules *astringentes*.

**CAPUT** [mot latin, *tête*]. — *Caput distortum* (tête tordue) et *Caput obstipum* (tête penchée). Le torticolis.

**CAPUT GALEATUM.** Littéralement, *tête casquée, coiffée*. V. Coiffe.

**CAPUT MORTUUM.** [all. *Rückstand*]. *Résidu* de certaines opérations (terme de l'ancienne chimie).

**CAPVERN** (France, Hautes-Pyrénées). *Eaux sulfatées calciques*; minéralisation totale : 2 grammes, dont 1 gramme de sulfate de chaux et 0gr,53 de sulfate de magnésie et de soude; température : 24°. Altitude : 400 mètres. Indications : goutte, gravelle, affections catarrhales du système urinaire; dyspepsies, lithiase biliaire. Établissement : bains, douches, boisson, 15 mai au 1er novembre. Ces eaux, qui ne sont pas altérables, sont transportées.

**CAQUESANGUE.** s. f. [de l'italien *caca-sangue* : *cacare*, aller à la selle, et *sanguis*, sang]. Synonyme de *dysenterie*. V. ce mot.

**CARABA.** s. m. V. Huile *de noix d'acajou*.

**CARABANA** (Espagne, province de Madrid). *Eaux sulfatées sodiques magnésiennes*; minéralisation totale : 106 grammes, dont 100 grammes de sulfate de soude et 3 grammes de sulfate de magnésie; température : 15°. Cette eau est purgative sous un petit volume. Établissement thermal. L'eau est exportée.

**CARABE.** s. m. [*carabus*, all. *Laufkäfer*, esp. *carabo*]. Genre d'insectes coléoptères dont plusieurs espèces ont été considérées à tort comme douées de propriétés épispastiques. Le *Carabe ferrugineux*, L., qui est commun aux environs de Paris, est regardé vulgairement, à tort, comme antiodontalgique.

**CARACARACAL.** s. m. Espèce de teigne observée sur les Américains, et qui n'est pas encore bien décrite.

**CARACHA.** s. f. Éruption pustuleuse des bras et de la poitrine, laissant des cicatrices blanches sur les nègres et les mulâtres, et noires sur les blancs, qui en sont bien moins atteints. On l'observe le long du Rio-Huara, au Pérou.

**CARACTÈRE.** s. m. [*character*, χαρακτὴρ, all. *Charakter*, angl. *character*, it. *caratiere*, esp. *caracter*]. Empreinte, marque. || En anatomie, *caractères*, différentes manières d'être que présentent, non seulement les espèces de corps organisés, considérés à l'*état statique*, mais encore leurs parties, telles que les espèces d'appareils, d'organes, de tissus, d'éléments anatomiques, et de principes immédiats; caractères qui permettent de les distinguer les unes des autres. V. Anatomie. || En physiologie mentale, *caractère*, manière d'être habituelle de l'ensemble des facultés cérébrales chez les différents individus, laquelle est représentée par l'accomplissement des actes. Le médecin peut souvent constater l'influence de l'état des viscères sur le *caractère*, c'est-à-dire sur les instincts avec lesquels ils sont en relation, et de là sur les manifestations extérieures auxquelles ils conduisent d'une manière différente suivant les individus, et, chez le même individu, suivant les variations de cet état. Les modifications du caractère chez les hystériques, les épileptiques, les choréiques et dans diverses formes de l'aliénation mentale, sont fréquentes et prises, à juste titre, en grande considération. || En biotaxie, *subordination des caractères*, nom donné à deux choses différentes : 1° au corollaire de la loi qui établit une corrélation intime entre la structure des organes internes et la disposition des parties extérieures (V. Biotaxie), corollaire qui est celui-ci : une modification d'un appareil fondamental pour l'existence d'un être entraîne un certain nombre de modifications des appareils moins importants; mais les changements secondaires ne réagissent pas sur les appareils plus indispensables à l'existence : ainsi, une modification de l'appareil digestif entraîne celle de l'appareil de la génération; mais la réciproque n'est pas constante (voy. la classification adoptée au mot Fonction); 2° à une règle de biotaxie qui consiste à attribuer, dans la formation des groupes (classes, ordres, genres et espèces), une valeur d'autant plus grande *aux caractères, que les modifications organiques qui les fournissent* portent sur des appareils plus importants, sur des organes plus nécessaires de ces appareils, et *vice versa*. Elle consiste à *peser* et non à *compter* les caractères; car, d'après la loi précédente, fondée sur l'observation, ils ont une valeur très différente selon l'appareil qui les fournit, de sorte que celui qui est donné par un appareil des plus importants, ou caractère du premier ordre, équivaut à plusieurs du second. — *Caractère artificiel.* Celui qui est choisi indifféremment dans tel ou tel organe ou dans tous les organes, sans égard aux principes de la subordination des caractères. — *Caractère naturel.* Celui qui est pris dans l'un des attributs essentiels et constants d'un corps brut ou organisé et qui le distingue des autres espèces de corps. — *Caractères d'adaptation* (Flower, Darwin). Ceux qui sont représentés par les modifications des organes des végétaux et des animaux, survenues quand ils se sont développés dans un milieu autre que celui où vivaient leurs antécédents. Parmi ces caractères acquis, il en est qui se transmettent héréditairement; d'autres réapparaissent promptement sur les individus restant dans le milieu où ils sont nés, mais disparaissent s'ils vont se placer dans d'autres conditions d'existence. || En nosologie, *caractères*, marques essentielles d'une maladie, d'après lesquelles on la classe dans une espèce déterminée. On dit aussi d'une maladie qu'elle a un *caractère bénin, fâcheux*, etc. — *Caractère clinique.* V. Clinique.

**CARAGNE.** s. f. [all. *Karannagummi*, esp. *carana*]. Substance gommo-résineuse, fournie par le *Bursera acu-*

*minata*, Willd., et par l'*Icica Caranna*, Kunth, térébinthacées burséracées. Elle nous vient de la Colombie en morceaux de la grosseur d'une noix, d'un vert noirâtre à l'extérieur, d'une teinte plus pâle et comme marbrée en dedans.

**CARAMBOLIER.** s. m. (*Averrhoa*, L.). Genre d'oxalidées en arbres, à fruits acidulés, employés comme antidysentériques aux Indes. On distingue le *carambolier* proprement dit (*Averrhoa carambola*, L.) et le *bilimbi* (*Acerrhoa bilimbi*, L.).

**CARAMEL.** s. m. [*saccharum percoctum*, angl. *caramel*, esp. *caramelo*]. Produit de l'action du feu sur le sucre. Celui-ci, vers 190°, perd de l'eau, brunit, se boursoufle, et donne finalement le *caramel*, matière brune, solide, soluble dans l'eau et l'alcool, infermentescible, d'odeur empyreumatique, de saveur amère. En graduant la température, on obtient trois produits de déshydratation, *caramélane* ($C^{24}H^{18}O^{18}$), *caramélène* ($C^{72}H^{50}O^{50}$), *caraméline* ($C^{192}H^{102}O^{102}$), différant du sucre par des pertes d'eau de plus en plus grandes (Gélis).

**CARAMÉLANE, CARAMÉLÈNE, CARAMÉLINE.** s. f. V. CARAMEL.

**CARAPA.** s. m. Arbre de la Guyane, famille des méliacées (*Carapa guianensis*, Aublet), dont l'écorce est amère et fébrifuge et les fruits sont émétiques. Ses graines donnent une huile amère employée en Amérique pour l'éclairage, et pour frictions à l'effet de se préserver de la piqûre des insectes. Le *touloucouna*, Guillem. (*Carapa guianensis*, J.), de la même famille, venant de la Sénégambie, a des graines dont l'huile est, comme la précédente, importée à Marseille our fabriquer du savon. V. CARAPINE et TOULOUCOUNIN.

**CARAPINE.** s. f. [all. *Karapin*]. Substance blanche, nacrée, très amère, contenue dans l'écorce et dans l'huile du *Carapa guianensis*.

**CARATE** ou **CARATÉE** ou **CARATHÈS.** s. f. Maladie cutanée, vue surtout à Santa-Fé et désignée encore sous le nom de *pinta*. Elle consiste en taches couleur de café, ou d'un roux cramoisi, ou d'un bleu livide, apparaissant sur les téguments et accompagnées parfois de desquamation et d'épaississement de la peau. On dit que les mercuriaux ont été employés avec succès.

**CARBAMATE.** s. m. Combinaison saline formée par l'acide *carbamique* : on ne connaît que le carbamate d'ammonium.

**CARBAMIDE.** s. f. Produit de décomposition de l'acide chloroxycarbonique par l'ammoniaque.

**CARBAMIQUE.** adj. — *Acide carbamique* ($C^2O^3.AzH^2$). Il se forme, à l'état de carbamate d'ammonium, toutes les fois que l'ammoniaque et le gaz carbonique sont en contact, à l'état naissant ou libre : ainsi on le trouve dans les produits de combustion des matières organiques azotées, et il semble faire partie intégrante du sérum sanguin. — *Éther carbamique*. V. URÉTHANE.

**CARBAZOTATE.** s. m. [all. *kohlenstickstoffsaures Salz*]. V. PICRATE.

**CARBAZOTIQUE.** adj. V. PICRIQUE.

**CARBOBENZOÏQUE.** adj. V. MYROXYLIQUE et BENZOÏQUE.

**CARBOLIQUE.** adj. V. PHÉNIQUE.

**CARBOLISME.** s. m. Intoxication par le phénol.

**CARBONATE.** s. m. [all. *kohlensaures Salz*, angl. *carbonate*, it. et esp. *carbonato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide carbonique avec les bases. Leur caractère est de dégager, par l'action de presque tous les acides, un gaz incolore, précipitant l'eau de chaux, et éteignant les corps en ignition (acide carbonique) : ce dégagement se fait avec une effervescence plus ou moins vive. Les carbonates alcalins sont seuls solubles dans l'eau; ceux de chaux, de magnésie, de fer, se dissolvent dans l'eau chargée d'acide carbonique, ce qui explique leur dissolution dans les eaux naturelles. La chaleur décompose tous les carbonates, sauf les carbonates alcalins et celui de baryte; le carbone et l'hydrogène les réduisent, en formant de l'oxyde de carbone. L'acide carbonique forme avec les bases trois sortes de sels : les *carbonates neutres* ($MO.CO^2$), dans lesquels l'oxygène de l'acide est à celui de la base comme 2 . 1; les *bicarbonates* [$(MO.HO)2CO^2$], fournis seulement par les métaux de la première section; les *sesquicarbonates* [$(2MO.HO)3CO^2$], dont on ne connaît que trois espèces, ceux de potasse, d'ammoniaque et de soude. Les carbonates neutres solubles se distinguent des bicarbonates en ce qu'une solution de sulfate de magnésie donne un précipité à froid avec les premiers, à chaud seulement avec les seconds. — *Carbonate d'ammoniaque* [*carbonate ammonique*]. Le seul employé est le *sesquicarbonate* [*alcali volatil concret, craie ammoniacale, sel ammoniacal crayeux, sous-carbonate d'ammoniaque*] [$(2AzH^4O.HO)3CO^2 + 2HO$, ou, en atomes, $(CO^3)^3(AzH^4)^4H^2 + 2H^2O$]. Il se forme quand on chauffe un mélange de parties égales de chlorure ammonique et de carbonate de chaux : le produit volatil, condensé, est, ou en masses blanches translucides, d'un aspect aiguillé cristallin, ou en feuilles de fougère; sa saveur est âcre, piquante, urineuse; son odeur vive, ammoniacale. Exposé à l'air, il perd peu à peu sa base, et devient opaque et acide; il faut donc le conserver dans des vases bien bouchés. Il se volatilise très facilement, et se dissout dans quatre parties d'eau froide, et dans moins de partie égale d'eau chaude. Il entre dans les *gouttes céphaliques*, dans l'*eau de corne de cerf*, dans l'*esprit volatil*. V. EAU, ESPRIT et GOUTTE. Renfermé dans de petits flacons, on le vend sous le nom de *sel volatil d'Angleterre*, et on le fait respirer dans les cas de syncope, d'attaques hystériques, etc. Son action est la même que celle de l'ammoniaque. A l'intérieur, on le prescrit comme stimulant et diaphorétique en solution à la dose de 1 à 2 grammes, dans un liquide approprié, mais qui doit être froid, vu la décomposition facile de ce sel; comme émétique, à la dose de 1gr,50, répétée au besoin. — *Carbonate de calcium* ou *Carbonate de chaux* [all. *kohlensaurer Kalk*, angl. *carbonate of lime*, it. *carbonato di calce; marbre, craie, pierre calcaire, spath calcaire, terre calcaire effervescente, carbonate calcique, chaux carbonatée*] ($CaO.CO^2$, ou, en atomes, $CO^3Ca$). Sel très répandu dans la nature; il forme des masses considérables, des terrains entiers amorphe ou en cristaux, seul ou associé à la silice, aux oxydes de fer ou de manganèse, au carbonate de magnésie, etc. Il est tenu en dissolution par l'acide carbonique dans un grand nombre d'eaux minérales ou économiques. Il existe dans quelques végétaux, dans les os, dans certaines sécrétions des hommes et des animaux, dans quelques concrétions morbides, dans les enveloppes des mollusques, des crustacés, des radiaires et des polypiers (V. YEUX D'ÉCREVISSE). Il est blanc, à peine soluble dans l'eau; calciné très fortement au contact de l'air, il perd son acide et devient caustique; il est soluble dans l'eau chargée d'acide carbonique, et peut alors être considéré comme un *bicarbonate* calcique. Pour l'avoir pur, on précipite le chlorure de calcium pur par le carbonate de soude. Ce sel s'emploie comme absorbant, en médecine, dans la dyspepsie acide, et dans l'empoisonnement par les acides minéraux; on le prescrit à la dose de 1 à 10 grammes. — *Carbonate de fer* [*carbonate ferreux*] ($FeO.CO^2$, ou, en atomes, $FeCO^3$). Combinaison du protoxyde de fer avec l'acide carbonique que la nature offre en très grande quantité, soit en dissolution (par l'acide carbonique) dans les eaux, soit en masses cristallisées (*fer spathique*). En pharmacie, on l'obtient par double décomposition du sulfate ferreux et du carbonate de soude. C'est, en médecine,

une des meilleures préparations de fer ; mais il est difficile de le conserver à l'abri de la décomposition par l'air et de la transformation en sesquioxyde de fer : il est le principe des *pilules de Blaud* et *de Vallet* (V. PILULE) ; il existe en très petite proportion dans le *safran de Mars apéritif*; on le prescrit à la dose de 0gr,20 à 1 gramme. — *Carbonate de lithine* (LiO.CO², ou, en atomes, CO³Li²). Il s'obtient en précipitant par le carbonate de soude une solution d'azotate ou de sulfate de lithine : il est blanc, cristallisable, peu soluble dans l'eau, sauf dans l'eau saturée de gaz carbonique, décomposable par la chaleur. Il dissout l'acide urique : aussi est-il préconisé contre la gravelle, la goutte et les calculs urinaires, à la dose de 5 à 30 centigrammes en cachets, pastilles ou pilules. — *Carbonate de lithine effervescent.* Il se prépare en chauffant à 100° : acide citrique, 40 grammes ; bicarbonate de soude, 50 grammes ; carbonate de lithine, 10 grammes. Mêmes usages et mêmes doses que le précédent. — *Carbonate de magnésie* [*hydrocarbonate de magnésie*, *magnésie blanche*] (4MgO.3CO² +4HO). Substance blanche, amorphe, soluble dans l'eau chargée d'acide carbonique, qu'on obtient en mêlant des solutions chaudes de sulfate de magnésie et de carbonate de soude : il se forme un précipité gélatineux qui, lavé et séché, donne des pains très légers, inaltérables à l'air, pouvant être considérés comme une combinaison d'hydrate et de carbonate de magnésie. Cette combinaison est employée comme absorbante et antiacide, en poudre, à la dose de 50 centigrammes à 10 grammes. Le carbonate de magnésie est le principe de l'*eau magnésienne* (V. EAU). — *Carbonate de manganèse* (MnO.CO², ou, en atomes, MnCO³). Sel blanc rosé, insoluble dans l'eau, inaltérable à l'air, qu'on obtient en décomposant le sulfate de manganèse par le carbonate de soude ; il a des propriétés toniques et emménagogues ; on l'emploie comme succédané du fer ou concurremment avec ce médicament ; on le prescrit à la dose de 0gr,10 à 0gr,30 en pilules. — *Carbonate de plomb* [*blanc de plomb*, *céruse*] (PbO.CO², ou, en atomes, PbCO³). Sel que l'on rencontre dans la nature en cristaux blancs. On l'obtient en décomposant une solution d'acétate neutre de plomb par une solution de carbonate de soude, ou en précipitant du sous-acétate de plomb liquide au moyen d'un courant d'acide carbonique, ou en exposant des lames de plomb à l'action réunie de l'air et de la vapeur du vinaigre ; dans ce dernier cas, il est en plaques de quelques lignes d'épaisseur, dures, très pesantes, d'un blanc légèrement grisâtre ; on le nomme alors *blanc de plomb*. On ne l'appelle *céruse* que lorsqu'il a la forme de pains. Dans tous les cas, il noircit par l'acide sulfhydrique, et se dissout avec effervescence dans les acides acétique et azotique. Pour l'usage pharmaceutique, la céruse est plus employée que le carbonate de plomb pur : elle est souvent fraudée par l'addition de craie, de carbonate de zinc, de sulfates de chaux, de baryte, de plomb. Elle est exclusivement réservée aux usages externes : *onguent blanc de Rhazès* (V. ONGUENT), *emplâtre de céruse* (V. EMPLATRE). — *Carbonates de potasse* : 1° *Bicarbonate* (KO.2CO², ou, en atomes, CO³KH). Il s'obtient en faisant passer un courant d'acide carbonique dans une solution (à 25° centésim.) de carbonate de potasse. Il se dépose d'abord de la silice, qui forme un précipité gélatineux blanc, qu'on sépare par le filtre ; puis, lorsque la liqueur a été bien chargée d'acide carbonique, il s'y forme une croûte cristalline ; et, après une légère concentration, le liquide cristallise en lames rhomboïdales très belles. Ce sel est en cristaux inaltérables à l'air, solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool à 35° centésim. ; il perd facilement, par sa chaleur, une partie de son acide, et devient carbonate ; il précipite les sels de chaux et de baryte en dégageant de l'acide carbonique, et ceux de magnésie, mais non à froid. 2° *Carbonate neutre* (KO.CO², ou, en atomes, CO³K²), sel très employé dans les arts, résultat de l'incinération de beaucoup de substances végétales : lessivé, rapproché et fondu, le produit porte les noms de *potasse perlasse*, *potasse d'Amérique*, *cendre perlée*, etc. On l'appelle *sel essentiel d'absinthe*, quand il a été préparé par l'incinération de l'absinthe. On obtient le carbonate de potasse en purifiant la potasse perlasse ; on a alors, en premier lieu, après évaporation, ce qui porte le nom de *sel de tartre*, d'*huile de tartre par défaillance*. On obtient aussi le carbonate par l'incinération d'un mélange de nitre et de charbon mis en déflagration : le sel qui reste après la lixiviation était nommé *nitre fixé*, il est mêlé presque toujours d'hypoazotite. Enfin, par la calcination du tartre mêlé au charbon, on obtient le *sel de tartre* proprement dit, qui est un carbonate assez pur. Le carbonate de potasse est un sel âcre, caustique, très soluble dans l'eau, attirant l'humidité de l'air. Chauffé fortement, il ne perd pas son acide carbonique ; il cristallise en plaques rhomboïdales ; mêlé avec du charbon, et exposé à une température très élevée, il fournit du potassium, et donne de l'oxyde de carbone. Le *bicarbonate* est un des éléments de l'*eau alcaline gazeuse* et de la *potion de Rivière* (V. EAU et POTION) ; il peut être employé comme alcalin, antiacide, et altérant, au même titre que le bicarbonate de soude, et à doses un peu plus faibles ; on le prescrit aussi comme lithontriptique et antigoutteux ; on l'a donné quelquefois contre la stomatite mercurielle, la gangrène, le scorbut ; on l'a même préconisé contre le croup ; à l'intérieur, on le donne à la dose de 1 à 5 grammes, mais ce médicament demande à être employé avec prudence chez les jeunes enfants et à doses faibles. Quant au *carbonate neutre*, irritant et caustique, il est employé surtout à l'extérieur, en bains et en pommades (V. POMMADE d'*Helmerich*) ; on l'a aussi prescrit à l'intérieur comme lithontriptique à la dose de 0gr,10 à 0gr,25. — *Carbonates de soude.* On connaît trois sels formés par la combinaison de l'acide carbonique avec la soude : 1° Le *bicarbonate* (NaO.2CO² + HO ou NaO.CO² + HO.CO², ou, en atomes, CO³NaH) dit encore *sel de Vichy*, s'obtient en exposant le carbonate neutre cristallisé à un contact prolongé avec l'acide carbonique, puis exprimant le produit. Ce qui reste solide est le bisel. Il cristallise en aiguilles, ne s'altère point à l'air, se transforme par une forte chaleur en carbonate neutre, ne précipite pas les sels de magnésie à froid. Il existe en dissolution dans un grand nombre d'eaux minérales, telles que celles de Vichy, de Néris, du Mont-Dore, de Saint-Nectaire, etc. Il fait la base des *tablettes alcalines* de Darcet, de la *potion antiémétique* et de la *limonade sèche* ; il sert à préparer les *poudres effervescentes* dites *gazifères* (V. LIMONADE, POTION, POUDRE et TABLETTE). Il se donne à la dose de 4 à 8 grammes, comme antiacide ; de 4 à 5 grammes, comme altérant ; de 10 à 20 grammes, comme antiphlogistique. 2° En le chauffant convenablement, on arrive au *sesquicarbonate* (2NaO.3CO² + 4HO), qui est plus soluble, mais qui n'est pas employé en médecine. Il existe dans la nature (*natron*). 3° Le *carbonate neutre* (NaO.CO² + 10HO, ou, en atomes, CO³Na² + 4H²O) est le résultat de l'incinération de beaucoup de végétaux qui croissent sur les bords de la mer. Ce produit porte le nom de *soude*. Il contient différentes substances étrangères. On le purifie en le traitant par l'eau et le faisant cristalliser. Le carbonate purifié est en cristaux volumineux, rhomboïdaux ; il s'effleurit facilement à l'air, et est soluble dans deux parties d'eau froide. Cristallisé, il renferme une grande quantité d'eau, seul principe qui s'en dégage par la chaleur. Sa saveur est âcre et urineuse. Il sert à former différents sels à base de soude, ainsi qu'à tournir la soude caustique (V. SOUDE). En médecine, on

l'emploie contre la gravelle, la scrofule, l'hydropisie ; à l'intérieur, on le prescrit à la dose de 1 à 4 grammes ; il est plus employé à l'extérieur : *bain alcalin* (V. Bain), *pommade alcaline* (V. Pommade).

**CARBONCULAIRE** ou **CARBUNCULAIRE.** adj. — *Maladie carbonculaire*. V. Charbon.

**CARBONCULEUX, EUSE.** adj. Qui concerne la maladie appelée *charbon*: *virus carbonbuleux*, *accidents carbonculeux du sang de rate*, etc.

**CARBONE.** s. m. [*carbo*, *carbonium*, all. *Kohlenstoff*, angl. *carbon*, it. *carbonio*, esp. *carbono*]. Principe combustible abondamment répandu dans la nature, et formant, dans le sein de la terre, des masses considérables. C'est un élément chimique de beaucoup de principes constituants des êtres organisés, d'où on l'extrait à l'état de charbon. Il est insipide, inodore, très mauvais conducteur du calorique, et absorbe en brûlant deux fois et demie environ son poids d'oxygène pour se convertir en acide carbonique. Le *diamant* est le carbone pur et cristallin. Le *charbon de bois*, le *charbon animal*, *l'anthracite*, la *plombagine*, le *graphite* sont du carbone associé à des traces de sels ou d'oxydes plus ou moins abondants. V. ces mots. — *Hydriodure de carbone*. V. Iodoforme. — *Oxyde de carbone*. V. Oxyde. — *Sulfure de carbone*. V. Sulfure *de carbone*.

**CARBONÉ, ÉE.** adj. Qui contient du carbone. On dit aussi *carburé*. — *Aliment carboné*. V. Aliment. — *Hydrogène carboné*. V. Hydrogène.

**CARBONÉMIE.** s. f. [de *carbone*, et αἷμα, sang]. Accumulation de l'acide carbonique dans le sang (Bouchut).

**CARBONEUX, EUSE.** adj. V. Carbonite.

**CARBONIQUE.** adj. [all. *Kohlensäure*, angl. *carbonic*, it. et esp. *carbonico*]. — *Acide carbonique* ($CO^2$). Gaz obtenu en versant sur du marbre concassé, ou sur de la craie réduite en bouillie, de l'acide chlorhydrique liquide, étendu de deux ou trois fois son poids d'eau. Il est plus pesant (1,529) que l'air atmosphérique, qui en contient 4 parties sur 10 000. Il est liquéfiable et solidifiable par la pression et le refroidissement. Il rougit la teinture de tournesol, précipite l'eau de chaux, éteint les bougies allumées, rend d'un rouge noir ou violet les globules rouges du sang, et les ramollit. Soluble dans l'eau, il lui donne une saveur aigrelette. C'est à lui que certaines liqueurs fermentées doivent la propriété de mousser fortement. On le trouve dans la nature remplissant des grottes où l'on ne peut pénétrer sans danger. C'est un produit constant de la combustion, de la respiration, etc. L'empoisonnement par l'acide carbonique se caractérise d'abord par des phénomènes d'excitation des différents centres cérébro-spinaux, excitation à laquelle succède la paralysie ; la période d'excitation est beaucoup moins longue que dans l'asphyxie, l'anesthésie arrive rapidement, mais par contre la paralysie finale est lente à se produire ; il convient donc de distinguer l'empoisonnement par l'acide carbonique de l'asphyxie ; ces deux phénomènes ne sont pas identiques. Sa dissolution aqueuse est connue sous le nom d'*eau acidulée gazeuse* ou *eau de Seltz artificielle* et employée dans la dyspepsie atonique : comme les boissons fermentées, il stimule l'appétit et la digestion gastrique. Un courant d'acide carbonique dirigé sur les muqueuses, sur les plaies, les ulcères et sur la peau dont la couche cornée épidermique est enlevée, cause une sensation de chaleur, de picotement, de la congestion, puis de l'anesthésie. On l'a proposé en injections pour calmer les douleurs mammaires, utérines, vésicales, qui accompagnent le cancer du sein, le cancer et les ulcères de la matrice, et certaines formes de cystite ; sur les plaies douloureuses, il agit moins en les anesthésiant directement qu'en les soustrayant au contact irritant de l'air oxygéné (V. Oxyde *de carbone* et Vapeur *de charbon*). A l'intérieur, on l'emploie comme contro-stimulant et antivomitif, en dissolution dans l'eau (eau gazeuse, eau de Seltz) ou sous forme de potion de Rivière (V. Potion *antivomitive*). Enfin l'acide carbonique comprimé à 50 atmosphères a une action antiseptique, utilisée pour la préparation des extraits glycérinés de tissus animaux (d'Arsonval). L'acide carbonique solidifié a été proposé comme anesthésique local, mais son emploi demande certaines précautions. — *Sulfide carbonique*. V. Sulfure *de carbone*.

**CARBONOMÉTRIE.** s. f. (Hervier et Saint-Lager). Mesure de la quantité d'acide carbonique, et, par suite, de carbone, rejeté par le poumon dans les diverses conditions où s'opère la respiration.

**CARBOSULFURE.** s. m. Synonyme de *sulfure de carbone*.

**CARBURE.** s. m. [*carburetum*, angl. *carburet*, it. et esp. *carburo*]. Nom générique des composés auxquels le carbone donne naissance, en s'unissant aux métalloïdes et aux métaux. — *Carbure bihydrique*. V. Hydrogène *bicarboné*. — *Carbure de calcium* (en atomes $CaC^2$). Il a été préconisé par Guinard dans le traitement du cancer du vagin et du col utérin ; il agit comme désinfectant, hémostatique et caustique. — *Carbure de chlore*. V. Chlorure *de carbone*. — *Carbures d'hydrogène*. Corps composés de carbone et d'hydrogène ; ils sont nombreux et variables par leur origine ainsi que par leurs propriétés physiques et chimiques. Les uns sont gazeux : le protocarbure, le bicarbure, le gaz oléifiant, le méthylène ; d'autres sont liquides : le camphène, le citrène, la benzine, l'eupione, etc. ; d'autres enfin sont solides : la paraffine, la naphtaline, etc. — *Carbure de potassium*. V. Anthracokali. — *Carbure de soufre*. V. Sulfure *de carbone*.

**CARBURÉ, ÉE.** adj. Qui contient du carbone. Synonyme de *carboné*.

**CARCANIÈRES** (France, Ariège). *Eaux sulfurees sodiques*, contenant 0,001 à 0,017 de sulfure de sodium par litre ; température : 26° à 56°. Altitude 700 mètres. Établissements : buvette, bains, douches : juin à septembre.

**CARCAPULLI.** s. m. Nom donné par Lynschoten à l'arbre qui fournit la *gomme-gutte*. V. Garcinia et Gomme-gutte.

**CARCHÉSIEN.** adj. [*carchesius*, de καρχήσιον, le haut d'un mât de vaisseau]. — *Lacs carchésien*. Espèce de lacs, analogue par sa disposition au nœud qui attache la voile au-dessus de la hune d'un vaisseau, et qui servait à la réduction des fractures (Oribase).

**CARCINIE.** s. f. Cancer de la peau (Alibert).

**CARCINOMATEUX, EUSE.** adj. [*carcinodes*]. Qui est de la nature du carcinome.

**CARCINOME.** s. m. [*carcinoma*, καρκίνωμα, de καρκῖνος, cancer ; all. *Krebs*, angl. *carcinoma*, it. et esp. *carcinoma*]. Autrefois, affection de la cornée couverte de vaisseaux livides et turgides. || Actuellement variété de cancer épithélial, caractérisée par la formation d'alvéoles conjonctives, dans lesquelles les cellules sont libres, c'est-à-dire n'adhèrent ni aux cellules voisines ni aux parois ; c'est une forme essentiellement maligne. Les cellules d'aspect épithélial sont atypiques, à la fois par leur disposition et par leur forme ; le plus souvent elles sont polymorphes. Le tissu conjonctif est à l'état adulte et souvent fibreux ; si on enlève les cellules pour le pinceautage, on voit sur la coupe le réseau fibreux caractéristique (fig. 105). — Stroma d'un carcinome alvéolaire mou. — *a*, cylindres de cellules ; *b*, faisceaux du stroma ; *c*, cellule fusiforme ; *d*, infiltration de cellules jeunes. — Macroscopiquement, si on presse sur la tumeur, on en fait sortir un liquide lactescent, appelé suc cancéreux, déjà décrit par Cruveilhier, et contenant de nombreuses cellules chassées des cavités. Les alvéoles, qui peuvent être considérées comme équivalentes aux mailles

du tissu conjonctif, communiquent largement avec les lymphatiques (Ranvier), d'où l'envahissement précoce des ganglions et la généralisation facile. Le carcinome était considéré autrefois comme d'origine conjonctive (Cornil et Ranvier); mais sa formation aux dépens des tumeurs épithéliales a été démontrée par Robin, Cornil, Waldeyer, Malassez; il y a d'abord prolifération de l'épithélium; puis les bourgeons formés pénètrent dans le tissu conjonctif sous-jacent, y végètent, provoquent une réaction qui se



Fig. 105. — *Carcinome.*

traduit par la formation des alvéoles, pendant que les cellules épithéliales deviennent métatypiques. Tous les auteurs admettent aujourd'hui son origine épithéliale; néanmoins cette opinion est peut-être trop absolue; Gombault fait remarquer que les travées du tissu conjonctif sont normalement tapissées de cellules endothéliales dont le gonflement et la prolifération peuvent être observés en maintes circonstances, et, d'après cet auteur, il n'entre ni dans la définition, ni dans la conception du *carcinome* que les éléments cellulaires pathologiques encadrés par les travées conjonctives soient toujours et nécessairement d'origine épithéliale. Tous les épithéliums de revêtement et glandulaires peuvent être le point de départ du carcinome; mais celui-ci vient le plus souvent des tissus d'origine endodermique (estomac, intestin); la transformation carcinomateuse d'un épithéliome cutané est exceptionnelle (Brault). — *Carcinome asbolique du scrotum*. V. Épithélioma *papillaire*.

**CARCINOSE.** s. f. [de καρκίνος, cancer] (Eisenmann). Autrefois, nom sous lequel on désignait un groupe morbide comprenant le tubercule, le squirre et l'encéphaloïde. ‖ Synonyme de *carcinome* chez quelques auteurs, de *production du cancer* chez d'autres. — *Carcinose miliaire aiguë* (*Carcinosis miliaris acuta*, H. Demme, 1858). Production rapide, primitive ou consécutive, de nombreuses petites masses des tissus dits cancéreux dans l'épaisseur ou à la surface des organes internes. C'est par une comparaison erronée de la génération de leurs éléments anatomiques avec l'apparition des éruptions miliaires, qu'on s'est servi du mot *éruption* pour désigner la production de cette altération des tissus. La carcinose miliaire aiguë s'observe le plus souvent au niveau des séreuses; elle est caractérisée par des nodules gris jaunâtre ou rougeâtres, répandus sur les deux feuillets du péritoine, sur les plèvres et le péricarde, et offrant une certaine analogie avec la granulie due au bacille de Koch. Cliniquement, elle a une marche aiguë, s'accompagne de fièvre et d'accidents nerveux, et tue le malade en quelques semaines, sans qu'il soit possible d'établir un diagnostic précis.

**CARDAMINE.** s. f. (*Cardamine pratensis*, L.). Petite plante crucifère à feuilles pinnées, à fleurs d'un violet pâle, grandes, en épi à l'extrémité de la tige, qui croît en abondance dans les prairies humides, et qui jouit des mêmes propriétés que le cresson de fontaine, mais à un moindre degré.

**CARDAMOME.** s. m. (*fructus cardamomi*). Fruit de plusieurs espèces du genre *amome*, en particulier de l'*Amomum cardamomum*, L., famille des amomées ou amomacées; peut-être même les trois espèces de cardamome connues en droguerie ne sont-elles que des variétés de ce dernier fruit. 1° Le *grand cardamome* est triangulaire, aminci à ses extrémités, de 17 à 40 millimètres de longueur, fauve, brunâtre, comme terreux; il est strié longitudinalement, et contient des graines rougeâtres rangées longitudinalement dans un péricarpe triloculaire. 2° Le *moyen cardamome* est moins long, presque globuleux, gros comme une cerise, d'un fauve clair; ses graines sont brunes et pelotonnées. 3° Le *petit cardamome du Malabar* (*vrai cardamome officinal*, *Amomum repens*, Sonnerat, *Alpinia cardamomum*, Roxb., *Elettari*, Rheed) n'a que 7 à 14 millimètres de longueur; il ressemble du reste absolument au grand. Ses graines ont une saveur beaucoup plus aromatique et plus âcre que celles des deux autres espèces; aussi est-il préféré comme stimulant. Il est surtout employé en Angleterre, sous forme de *teinture simple* et *composée*, et entre dans la confection du *diascordium* et de la *thériaque*.

**CARDARELLI** (médecin italien contemporain). — *Maladie de Cardarelli*. V. Subglossite *diphtéroïde*.

**CARDE POIRÉE.** s. f. V. Bette.

**CARDÈRE.** s. f. Le *Dypsacus fullonum*, L. (dypsacées), qui passe pour diurétique et sudorifique, et dont les capitules servent au cardage de la laine.

**CARDEUR.** s. m. [all. *Wolkämmer*, angl. *carder*, it. *cardatore*]. Ouvrier employé au cardage, opération qu'on fait subir à certaines matières filamenteuses, afin de les rendre propres à être filées, ou d'en extraire les corps étrangers, de les faire gonfler, et de leur donner de l'élasticité. Les *bourretaires*, ou cardeurs de filoselle, sont exposés à l'affaiblissement et à l'œdème des parties inférieures, aux douleurs obtuses des bras, des épaules et du thorax, des yeux, à l'asthme et à la phtisie tuberculeuse. Il faut ajouter des maladies cutanées, dues aussi au contact irritant des poussières qui remplissent les ateliers. Cette industrie réclame donc l'invention et l'application de machines, afin de soustraire les ouvriers à ces influences contre lesquelles on n'a que des précautions souvent négligées et d'ailleurs insuffisantes.

**CARDIA.** s. m. [καρδία, cœur et cardia; all. *der obere Magenmund*, angl. *cardia*, it. *cardia*, esp. *cardias*]. Orifice supérieur de l'*estomac*. V. ce mot et Œsophage.

**CARDIACALGIE.** s. f. [de καρδία, cœur, et ἄλγος, douleur]. Nom sous lequel Germain Sée a proposé de décrire les fausses angines de poitrine, c'est-à-dire les angines qui ne seraient pas liées à l'artériosclérose des coronaires. En réalité, ce mot n'a pas de raison d'être, si on considère l'angine de poitrine comme un syndrome, exprimant la souffrance du plexus cardiaque et dû à des affections diverses (Gilbert et Garnier). V. Angine *de poitrine*.

**CARDIAGRAPHIE.** s. f. V. Cardiographie.

**CARDIAGRE.** s. m. [de καρδία, cœur, cardia, et ἄγρα, prise]. V. Cardialgie.

**CARDIAIRE.** adj. [de καρδία, cœur]. Qui est relatif au cœur, qui se trouve dans le cœur.

**CARDIALGIE.** s. f. [*cardialgia*, καρδιαλγία, de καρδία, le cardia, et ἄλγος, douleur; all. *Magenkrampf*, angl. *cardialgy*, *heartburn*, it. et esp. *cardialgia*]. Douleur très vive qui se fait sentir à l'épigastre, vers l'orifice supérieur

de l'estomac ; c'est une *gastralgie*. V. ce mot. — S'est dit aussi pour douleur au cœur. V. ANGINE *de poitrine*.

**CARDIALOGIE.** s. f. V. CARDIOLOGIE.

**CARDIANASTROPHE.** s. f. [de καρδία, le cœur, ἀνὰ, en sens contraire, et στρέφειν, tourner]. Transposition du cœur (Hoffm.). V. INVERSION.

**CARDIAQUE.** adj. [*cardiacus*, de καρδία, le cœur, ou l'orifice supérieur de l'estomac ; angl. *cardiac*, it. et esp. *cardiaco*]. Qui appartient au cœur, ou bien qui a rapport au cardia. — *Artères cardiaques* ou *coronaires du cœur*. Artères au nombre de deux, fournies par l'aorte près de son origine, immédiatement au-dessus du bord des valvules sigmoïdes. Elles sont distinguées en *antérieure* ou *gauche*, et *postérieure* ou *droite*, d'après les parties du cœur auxquelles elles se distribuent. Chacune d'elles fournit une branche située dans le sillon auriculo-ventriculaire, et une autre dans le sillon interventriculaire, d'où résulte la formation de deux grands cercles réciproquement perpendiculaires. — *Centre cardiaque*. Région de la moelle épinière dont l'excitation accélère les battements du cœur. Ce centre correspond à la partie inférieure de la région cervicale et à la partie moyenne de la région dorsale (Cl. Bernard). V. RÉFLEXE (*Centre*). — *Ganglions, nerfs* et *plexus cardiaques*. Ensemble des organes d'innervation du cœur. Celui-ci reçoit du grand sympathique trois nerfs, distingués en *supérieur* (*superficiel*, de Scarpa), *moyen* (*profond* ou *grand cardiaque*) et *inférieur* (*petit cardiaque*), qui viennent des ganglions cervicaux correspondants, et qui sont souvent réduits à deux, l'inférieur n'existant pas, et le moyen tirant son origine des deux derniers ganglions. A ces filets sympathiques se joignent des filets cardiaques fournis par les pneumogastriques : les uns et les autres se confondent derrière la crosse de l'aorte, près de son origine, et s'entrelacent en un plexus parfois remplacé par un ganglion (*ganglion de Wrisberg*) ; ce plexus émet des filets qui suivent les vaisseaux et se rendent à de petits groupes de cellules nerveuses placées : 1° à l'embouchure de la veine cave inférieure (*ganglion du sinus de la veine cave* ou *de Remak*) ; 2° dans la cloison interauriculaire (*ganglion auriculaire* ou *de Ludwig*) ; 3° vers l'adhérence de la valvule auriculo-ventriculaire gauche (*ganglion ventriculaire* ou *de Bidder*). C'est donc au voisinage de la base du cœur que sont placés ces amas de cellules ganglionnaires qui, d'une part, reçoivent les filets nerveux du grand sympathique et du pneumogastrique, et, d'autre part, émettent les filets destinés au myocarde ; mais, tandis qu'au niveau du sinus veineux et de la cloison, les cellules sont placées en dehors du filet nerveux, dans le ganglion de Bidder, elles sont mélangées aux fibres nerveuses et forment autour de celles-ci un plexus compliqué ; de plus, dans le même point, les cellules ont deux prolongements : l'un rectiligne, l'autre spiral (Beale, Ranvier), et ce dernier a été considéré comme caractéristique de la cellule nerveuse sympathique, ce que l'état actuel de nos connaissances ne permet pas d'affirmer (Ranvier). Les fibrilles nerveuses émanées de ces cellules s'anastomosent entre elles, et forment dans l'intérieur des travées du myocarde un plexus intratrabéculaire, duquel chaque cellule musculaire reçoit un élément nerveux (Ranvier). V. INNERVATION *du cœur*. — *Orifice cardiaque de l'estomac*. V. CARDIA et ESTOMAC. — *Pulsation cardiaque*. V. PULSATION. — *Veines cardiaques*. Veines qui ramènent au cœur le sang qui a nourri ses parois. Celles des ventricules se réunissent en un seul tronc, *grande veine coronaire*, qui s'ouvre à la face postérieure de l'oreillette droite, dans laquelle s'ouvrent isolément quelques vésicules du bord droit du cœur (*veines de Gallien*). Celles des oreillettes sont constituées par des canaux creusés dans les parois musculaires de ces organes, canaux qui s'ouvrent par des *foramina*, celles du côté droit dans l'oreillette droite, celles de gauche en partie dans celle-ci, en partie dans la cavité auriculaire gauche, où elles versent du sang noir (Lannelongue). || *Maladie cardiaque* (*morbus cardiacus*). Maladie très dangereuse de l'antiquité, aujourd'hui éteinte. Elle était caractérisée par une sueur profuse, des palpitations, des défaillances. L maladie moderne à laquelle elle ressemble le plus est la suette miliaire, surtout dans la forme grave et épidémique que les historiens de la médecine signalent aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. — *Passion cardiaque*. Dénomination ancienne à laquelle on a substitué celle de *cardialgie*, et plus récemment encore celle de *gastralgie*. V. ces mots.

**CARDIAQUE.** s. f. V. AGRIPAUME.

**CARDIARCTIE.** s. f. [mot hybride et mauvais, de καρδία, cœur, et *arctare*, resserrer]. V. CARDIOSTÉNOSE.

**CARDIATÉLIE.** s. f. [de καρδία, cœur, et ἀτελής, incomplet]. Développement incomplet du cœur.

**CARDIATOMIE.** s. f. V. CARDIOTOMIE.

**CARDIECTASIE.** s. f. [de καρδία, cœur, et ἔκτασις, dilatation ; all. *Herzerweiterung*]. Dilatation partielle ou totale du cœur, ou ampliation de ses orifices.

**CARDIELCOSE.** s. f. [de καρδία, cœur, et ἕλκωσις, ulcération]. Ulcération du cœur.

**CARDINAL, ALE.** adj. — *Veines cardinales*. Veines du corps de l'embryon, au nombre de quatre, deux antérieures, deux postérieures. Les antérieures (ou supérieures) naissent dans la cavité cranienne, où leur réunion forme le sinus latéral, et d'où elles sortent par un orifice situé en avant de la région auditive et destiné à disparaître peu à peu. Les postérieures (ou inférieures) ramènent le sang du corps de Wolf et de l'extrémité caudale de l'embryon, en faisant suite aux artères vertébrales postérieures. Ces troncs se réunissent, de chaque côté, pour former les *canaux de Cuvier*. Des quatre veines cardinales, les deux antérieures deviennent les jugulaires externes ; les deux postérieures disparaissent en partie, et ce qui en reste constitue la veine azygos à droite, la demi-azygos à gauche. A la fin du deuxième mois, il se forme entre les deux veines cardinales antérieures un conduit transversal anastomotique qui devient la veine innominée gauche, tandis que la veine innominée droite est représentée par l'extrémité centrale de la veine cardinale droite. || *Humeurs cardinales*. Humeurs (sang, pituite, bile jaune, bile noire) qui, dans la doctrine des hippocratistes, et ensuite de Galien, constituaient, par leur juste tempérament, la santé, et, par leur dyscrasie, la maladie.

**CARDINALE.** s. f. V. LOBÉLIE.

**CARDINE.** s. f. V. OPOTHÉRAPIE.

**CARDIOCÈLE.** s. f. [*cardiocele*, de καρδία, cœur, et κήλη, hernie ; all. *Herzbruch*]. Hernie du cœur.

**CARDIO-CRISTAUX.** s. m. pl. Cristaux blanchâtres que Gluge, en 1837, a trouvés dans la substance du cœur.

**CARDIODÉMIE.** s. f. [de καρδία, cœur, et δημὸς, graisse]. Substitution adipeuse dans le tissu musculaire du cœur (Lobstein), dite aussi *état gras du cœur*.

**CARDIODYNIE.** s. f. [de καρδία, cœur, et ὀδύνη, douleur]. Douleur du cœur.

**CARDIOGME.** s. m. [*cardiogmus*, καρδιωγμὸς]. Synonyme de *cardialgie*. V. ce mot.

**CARDIOGRAMME.** s. m. [de καρδία, cœur, et γράμμα, écrit]. Tracé obtenu avec le cardiographe (fig. 106).

**CARDIOGRAPHE.** s. m. [de καρδία, cœur, et γράφειν, écrire]. Instrument qui enregistre, sous forme de courbes alternativement ascendantes et descendantes, les systoles et les diastoles des oreillettes et des ventricules (Chauveau et Marey). Cet appareil permet même d'enregistrer simultanément la pulsation du cœur, de prouver que ce phénomène est intimement lié à la systole ventriculaire avec

laquelle il commence et finit, et d'étudier les mouvements du cœur au point de vue de la puissance et de la durée. — Le cardiographe se compose d'une série de petits appareils ainsi constitués : 1° une ampoule de caoutchouc pleine d'air, qu'on introduit dans la cavité du cœur dont on veut étudier les systoles et les diastoles : cette ampoule (*ampoule*

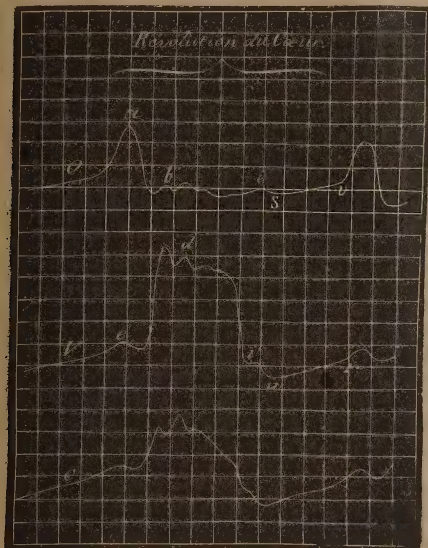


Fig. 106. — *Cardiogramme*

*exploratrice*) sera comprimée à chaque systole de la cavité dans laquelle elle plonge ; elle sera relâchée dans la diastole ; 2° une seconde ampoule (*ampoule indicatrice*), pleine d'air comme la première, à laquelle elle est réunie par un long tube de communication : l'air de la première ampoule passera donc dans la seconde, et la gonflera à chaque systole, l'inverse se produira dans la diastole, de sorte que, dans ce dernier cas, l'ampoule indicatrice se resserrera ; 3° un levier est adapté à l'ampoule indicatrice, qui, par son gonflement, le soulève en un point situé très près de son axe, de sorte que l'extrémité libre du levier amplifiera beaucoup les mouvements communiqués par la dilatation et le resserrement de l'ampoule indicatrice ; 4° enfin, reste à enregistrer les mouvements obtenus ; pour cela, on termine le levier par une plume, et l'on fait appuyer celle-ci contre une large bande de papier qu'un mouvement d'horlogerie fait cheminer uniformément. — Dans l'étude des divers mouvements du cœur, trois de ces appareils sont nécessaires ; l'ampoule exploratrice de chacun d'eux est introduite en un point différent : la première, dans l'oreillette droite ; la deuxième, dans le ventricule droit ; la troisième, dans un espace intercostal où elle est soumise au choc précordial. Quant aux trois leviers, ils sont tous situés dans un même plan vertical, et leurs trois plumes, exactement superposées, écrivent sur la même bande de papier. Lorsque l'appareil est en marche, on obtient un tracé (V. Cardiogramme). Dans cette figure, trois courbes sinueuses superposées indiquent les mouvements qui se passent dans chacune des cavités du cœur. La courbe supérieure *O* exprime les mouvements de l'oreillette ; la deuxième *V* correspond à ceux du ventricule, et la troisième *C* représente la pulsation cardiaque. Dans ces tracés, tout ce qui se trouve sur une même ligne verticale se passe au même moment. La translation du papier se faisant de droite à gauche, les tracés se liront de gauche à droite comme l'écriture ordinaire. La durée de chaque mouvement s'évalue par la projection horizontale de sa figure sur la ligne des *abscisses* ; l'intensité se mesure par la hauteur verticale ou la projection de chaque courbe sur la ligne des *ordonnees*. Les brusques ascensions de ces différentes courbes correspondent aux systoles des cavités du cœur, les chutes brusques des tracés expriment les diastoles (Marey). V. Enregistreur.

**CARDIOGRAPHIE.** s. f. [*cardiographia*, de καρδία, cœur, et γραφή, description]. Description du cœur. ‖ Emploi du cardiographe.

**CARDIOGRAPHIQUE.** adj. Qui se rapporte au cardiographe. — *Expériences cardiographiques.* Celles qui se font avec le *cardiographe.* V. Graphique.

**CARDIOÏDE.** adj. [de καρδία, cœur, et εἶδος, forme]. Synonyme de *cordiforme.*

**CARDIOLOGIE.** s. f. [*cardiologia*, de καρδία, cœur, et λόγος, discours]. Traité sur le cœur.

**CARDIOMALACIE.** s. f. [de καρδία, cœur, et μαλακὸς, mou; all. *Herzerweichung*]. Ramollissement du cœur (Lobstein).

**CARDIOMÈTRE.** s. m. V. Hémodynamomètre.

**CARDIONOSE.** s. f. [de καρδία, cœur, et νόσος, maladie]. Maladie du cœur en général.

**CARDIOPALMIE.** s. f. [de καρδία, cœur, et παλμὸς, battement; all. *Herzklopfen*]. Palpitations du cœur.

**CARDIOPATHIE.** s. f. [*cardiopathia*, de καρδία, cœur, et πάθος, maladie]. Souffrance ou maladie du cœur, considérée d'une manière générale.

**CARDIOPÉRICARDITE.** s. f. Inflammation du cœur et du péricarde.

**CARDIOPLECTIQUE.** adj. Qui concerne la cardioplégie.

**CARDIOPLÉGIE.** s. f. [de καρδία, cœur, et πληγή, coup, blessure]. Blessure et chute du cœur.

**CARDIOPNEUMATIQUE.** adj. — *Mouvements cardiopneumatiques.* Mouvements du cœur transmis extérieurement au moyen de l'air inspiré : à chaque contraction ventriculaire, le cœur diminue de volume, et détermine par conséquent une raréfaction de l'air intrapulmonaire ; si on suspend alors la respiration, a glotte ouverte, chaque systole se traduira par un faible courant d'air inspiré ; le tracé obtenu par l'inscription de ce courant d'air sera renversé, la descente correspondant à l'ascension de la courbe cardiographique et *vice versa.*

**CARDIOPNEUMOGRAPHE.** s. m. [de καρδία, cœur, πνεύμων, poumon, et γράφειν, écrire]. Appareil imaginé par Landois pour enregistrer les mouvements du cœur au moyen des mouvements cardiopneumatiques.

**CARDIOPUNCTURE.** s. f. [de καρδία, cœur, et *punctura*, piqûre]. Piqûre du cœur au moyen d'aiguilles munies d'un drapeau dont les mouvements sont faciles à suivre, dans un but d'expérimentation.

**CARDIORRHEXIE.** s. f. [*cardiorrhexis*, de καρδία, cœur, et ῥῆξις, déchirement]. Déchirure du cœur, spontanée ou survenue à la suite d'efforts. On a trouvé, à l'autopsie, la rupture des colonnes charnues, des valvules mitrales, de la valvule tricuspide, des valvules aortiques. Le principal symptôme est une douleur soudaine à la région précordiale, laquelle s'étend du sternum à l'épine dorsale, et qui quelquefois s'accompagne de syncope, de dyspnée, d'oppression, de palpitations. A ces signes, s'ajoutent les signes physiques de l'obstruction simple ou accompagnée de régurgitation à l'orifice aortique, ou de régurgitation aux orifices auriculaires. Après les symptômes propres à la déchirure, on observe ceux de l'inflammation consécutive, qui disparaissent pour ne laisser subsister que les signes physiques dus à la lésion valvulaire. Contre ces lésions, qui laissent souvent vivre longtemps les malades,

on recommande les déplétions locales et générales, les médicaments altérants doux, les diurétiques, la digitale et la digitaline, qui modèrent la force du cœur. Lorsque la rupture porte sur les parois du cœur, la mort subite en est la conséquence, ou du moins la vie ne se prolonge qu'une ou deux minutes au plus sans syncope. La rupture se fait vers la partie voisine de la pointe, soit du ventricule droit, soit, plus souvent, du ventricule gauche, ou ailleurs, lorsque le tissu est ramolli ou atteint de substitution graisseuse. A l'autopsie, le péricarde est rempli de sang qui refoule le cœur et le comprime.

**CARDIOSCLÉROSE.** s. f. [de καρδία, cœur, et σκληρὸς dur]. Induration du tissu du cœur (Lobstein).

**CARDIOSCOPE.** s. m. [de καρδία, cœur, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument imaginé par Czermak pour explorer les mouvements du cœur d'un animal, et composé d'un support horizontal qui porte deux plaques de liège, placées l'une sur l'oreillette, l'autre sur le ventricule, dont les mouvements sont reçus et projetés par deux miroirs placés au voisinage de l'appareil.

**CARDIOSCOPIE.** s. f. En physiologie, exploration des mouvements du cœur.

**CARDIOSTÉNOME.** s. m. [de καρδία, cœur, et στένωμα rétrécissement]. Rétrécissement, resserrement du cœur ou de ses orifices.

**CARDIOSTÉNOSE.** s. f. [de καρδία, cœur, et στενὸς, étroit]. La production du cardiosténome.

**CARDIOTOMIE.** s. f. [*cardiotomia*, de καρδία, cœur, et τομή, section]. Dissection du cœur.

**CARDIOTROPHIE.** s. f. [de καρδία, cœur, et τροφή, nourriture]. La nutrition du cœur.

**CARDIO-VASCULAIRE.** adj. Se dit du système circulatoire en général, et des lésions qui portent à la fois sur le cœur et les vaisseaux.

**CARDITE.** s. f. [*carditis*, de καρδία, cœur, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie ; all. *Herzentzündung*, angl. *carditis*, it. *cardite*, esp. *carditis*]. Inflammation du cœur. Longtemps on a donné ce nom à l'inflammation du cœur en général, sans distinguer si elle occupait le péricarde, l'endocarde, ou le tissu musculaire intermédiaire à ces deux membranes ; mais comme ces trois tissus peuvent s'enflammer isolément, on décrit séparément l'endocardite et la péricardite, et l'on réserve le nom de *cardite*, devenu synonyme de *myocardite*, à la phlegmasie du tissu propre du cœur. V. MYOCARDITE.

**CARDITIQUE.** adj. [de καρδία, cœur ; esp. *carditico*]. Qui a rapport au cœur. — *Fièvre carditique*. Variété de fièvre intermittente pernicieuse, dans laquelle le malade éprouve des palpitations violentes et un sentiment d'érosion qui détermine la syncope.

**CARDIVALVULITE.** s. f. Variété d'endocardite développée aux dépens de la partie de l'endocarde qui recouvre les valvules (Bouillaud) ; c'est la forme habituelle de l'endocardite.

**CARDOL.** s. m. Liquide huileux, jaunâtre, très irritant, que renferme le péricarpe de la noix du *caju* ou *anacarde* (V. ces mots). On le recommande en application externe contre la lèpre et les ulcères graves ; à l'intérieur on emploie la teinture de cardol au dixième, à la dose de 2 à 10 gouttes, comme vermifuge ; il n'a pas d'action vésicante sur le tube digestif. ‖ Ce même nom a été donné à un corps chimique obtenu en ajoutant peu à peu dans une solution de salol une solution de brome ou mieux encore de l'hypobromite de soude ; il se forme un précipité blanc de *cardol* ou *tribromosalol*. C'est une poudre cristalline, incolore, insipide, insoluble dans l'eau, difficilement soluble dans l'alcool, l'acide acétique, le chloroforme, et fondant à 195°. Il a été préconisé par Rosenberg comme narcotique et comme hémostatique. Comme hypnotique, il faut au début administrer 2 grammes de cardol, puis la dose peut être abaissée à 1 gramme. Comme hémostatique, il a été employé avec succès dans les ménorragies, en cachets de 0gr,50 répétés deux à quatre fois par jour.

**CARDON.** s. m. Nom vulgaire de *Cynara cardunculus*, L., espèce d'artichaut dont les pétioles, larges et épais, sont employés comme aliment, après avoir été étiolés.

**CARDOPATHIUM.** s. m. V. CHAMÆLÉON *noir*.

**CARÉBARIE.** s. f. [*carebaria*, καρηβαρία, de κάρη, tête, et βάρος, poids]. Pesanteur de tête.

**CARÈNE.** s. f. — *Front en carène*. Déformation du front liée à la syphilis héréditaire et caractérisée par une saillie médiane, suivant le trajet de la suture médio-frontale. — *Thorax en carène*. Déformation du thorax liée au rachitisme, et caractérisée par la saillie du sternum qui bombe en avant à l'union de ses pièces entre elles, et l'aplatissement de la partie moyenne des côtes.

**CARET.** s. m. Tortue des côtes de l'Amérique, du Mexique, des côtes de la Guinée et de la mer des Indes (*Testudo imbricata*, L., *Chelonia imbricata*, Brongniart), dont la chair est malsaine ; mais ses œufs sont recherchés. Elle fournit la plus belle écaille. V. ÉCAILLE.

**CAREX.** s. m. [all. *Riedgras*]. Genre de plantes appelées communément *laîches*. V. ce mot.

**CARICA-PAPAYA.** s. m. V. PAPAYER.

**CARIDE.** s. f. Variété de dermatose cancéreuse (Alibert).

**CARIE.** s. f. [*caries*, τερεδὼν, all. *Beinfrass*, angl. *caries*, it. *carie*, esp. *caries*]. Variété de tuberculose osseuse caractérisée par la raréfaction et la friabilité du tissu, l'existence de séquestres, de fongosités et de pus. La nature tuberculeuse de cette affection n'est reconnue que depuis peu de temps ; la démonstration en a été donnée à la fois par l'histologie, par l'expérimentation et l'inoculation aux animaux de fragments d'os cariés, enfin par les rapports cliniques de la carie avec les autres formes de tuberculose osseuse (Kiener et Poulet, Lannelongue, Ch. Nélaton). Autrefois elle était considérée comme une forme ou une terminaison de l'ostéite ; Louis en sépara la *nécrose*, dans laquelle la partie malade est mortifiée, tandis que, dans la carie, elle suppure et se désagrège par parcelles mais continue à vivre. Puis la carie fut considérée comme une ostéite ulcéreuse (Gerdy, Volkmann, Follin), une ostéite chronique suppurée (Malgaigne, Billroth) ; Gosselin la définissait l'ostéite chronique et spontanée des os spongieux chez les scrofuleux. Néanmoins on cherchait une caractéristique anatomique à ce processus, et Ranvier crut la trouver dans la dégénérescence granulo-graisseuse des ostéoplastes ; Ollier, tout en admettant cette dégénérescence, la considérait comme une lésion secondaire, et faisait de la carie une ostéite ulcéreuse évoluant sur un terrain modifié par une affection diathésique. L'absence de la granulation grise empêchait ces différents auteurs de conclure à la tuberculose ; mais du jour où la découverte du bacille de Koch vint préciser la notion de la tuberculose, on reconnut bientôt que la carie devait lui être rattachée. Mais si la carie doit rentrer dans la classe des tuberculoses osseuses, elle n'en constitue pas moins une variété anatomique qui mérite d'être décrite à part ; en effet, elle diffère de la tuberculose osseuse banale, par l'absence de granulations ou de tubercules visibles macroscopiquement, par la raréfaction et le ramollissement du tissu qui se trouve au contraire hypertrophié et éburné dans l'infiltration tuberculeuse, enfin par l'absence de séquestres volumineux. Dans l'os atteint de carie, les alvéoles sont agrandis, limités par des trabécules osseuses minces et remplies d'une substance molle, rougeâtre, ressemblant aux fongosités articulaires, et dans laquelle le microscope révèle l'existence de nombreux follicules tuberculeux. Bientôt du pus se forme par le ramol-

lissement de cette substance fongueuse; les symptômes qui se bornaient jusque-là à de la tuméfaction et à de la douleur, deviennent plus nombreux; le pus cherche à se faire jour au dehors; la peau rougit, s'amincit, s'ulcère, et livre passage à un pus sanieux, grisâtre, fétide, mêlé de grains osseux: il reste une ouverture fistuleuse, à bords saillants, fongueux, à travers laquelle un stylet, arrivant sur la portion d'os malade, rencontre un corps rugueux qui souvent se laisse pénétrer. Le traitement est avant tout chirurgical; le grattage et la résection des parties malades s'imposent dès que la suppuration s'est établie; les injections de substances modificatrices (teinture d'iode, naphtol camphré) ne peuvent rien tant qu'il reste des fragments d'os malade au fond de la plaie; aussi leur ablation est nécessaire. Le traitement médical et hygiénique ne doit pas être négligé; on sait les bons effets du climat marin dans les tuberculoses osseuses; cette cure sera spécialement indiquée ici; une nourriture reconstituante, une alimentation carnée et riche en substances grasses (beurre, huile, etc.), l'usage de la viande crue doivent être recommandés. || *Carie sèche.* C'est une variété d'ostéite raréfiante signalée par Virchow, et caractérisée par la disparition progressive du tissu osseux sans suppuration. Elle se rencontre principalement aux os du crâne, mais elle peut exister aussi en tous les points du squelette et affecte les extrémités articulaires (fig. 107). Il s'agit encore là d'une forme de tuberculose osseuse à marche lente; la guérison peut s'observer, mais elle laisse souvent à sa suite des déformations et des raccourcissements considérables. — *Carie dentaire.* Altération des dents qui consiste en un ramollissement progressif de l'émail et de l'ivoire. Elle procède de l'extérieur à l'intérieur; elle paraît être sous la dépendance de fermentations microbiennes se faisant au niveau des interstices dentaires; mais elle est favorisée par les modifications chimiques des liquides buccaux altérés dans leur réaction, soit par mélange de principes d'origine extérieure (sucre, acides faibles, etc.), soit sous l'influence d'états morbides généraux ou locaux, qui agissent: tantôt par diminution ou suppression de la sécrétion salivaire (fièvres en général, éruptives, typhoïde, etc.), qui fait que le mucus buccal acide, se déposant à la surface des dents, y produit une désorganisation lente; tantôt par modification de nature de la salive, qui prend une réaction acide, et agit directement sur l'organe dentaire (affections chroniques du tube digestif, gastralgie, etc.) (Magitot). Les dents temporaires et permanentes y sont également sujettes; la maladie débute dans les interstices dentaires ou dans les anfractuosités de la couronne, où s'accumulent les débris alimentaires au niveau desquels végètent les bactéries. La carie dentaire présente trois périodes: 1° *carie superficielle,* n'occupant que la couche d'émail; 2° *carie profonde,* ayant envahi la couche d'ivoire (fig. 108: coupe verticale de la couronne d'une petite molaire supérieure adulte (gross. 5 diam.). *a,* émail; *b,* ivoire; *c,* cavité de la pulpe; *d,* carie latérale ayant détruit la totalité de la couche d'émail; *e,* saillie formée de dentine secondaire avec retrait proportionnel de la pulpe) (Magitot); 3° *carie pénétrante* ayant détruit toute l'épaisseur de la couche dure jusqu'à la cavité de la pulpe (fig. 109: coupe verticale de la couronne d'une petite molaire inférieure (gross. 5 diam.). *a,* émail; *b,* ivoire dont la partie libre est affaissée par usure; *c,* cavité de la pulpe; *d,* carie pénétrante ayant envahi le centre de la dent qui présente en *e* une bande de dentine secondaire occupant le fond de la cavité et se prolongeant dans le canal dentaire oblitéré) (Magitot). Quelquefois la maladie, après avoir détruit une partie de l'organe, s'arrête spontanément (*carie sèche*). Elle consiste dans une dissolution des sels calcaires de la partie attaquée, qui devient tantôt molle et blanchâtre (*carie rapide*), tantôt jaune ou brune, plus ou moins foncée (*carie lente*). La cavité contient des portions d'ivoire ramolli, et de nombreux microbes (*Vibrio denticola,* Ficinus; *Leptothrix buccalis,* Robin, etc.). Le traitement est le suivant: dans la première période, non douloureuse, il suffit de faire, avec la lime, l'ablation de la partie affectée, et l'altération s'arrête si une cavité est nettement formée, il sera quelquefois préférable de l'obturer. Dans la seconde période, par suite de la profondeur de l'excavation, la pulpe, rapprochée de l'extérieur, est le siège de douleurs, provoquées par les changements de température, le contact des liquides, acides ou sucrés, etc. Différents topiques, chloroforme, essences, créosote, opiacés, calment les souffrances, et permettent à la pulpe de reprendre ses fonctions. Il se produit souvent, molécule à molécule, une quantité d'ivoire suffisante pour donner au fond de la carie une densité susceptible de permettre l'obturation. Dans la troisième période, la pulpe, dénudée, s'enflamme superficiellement ou dans sa totalité, et produit des douleurs permanentes ou à crises rapprochées, spontanées et provoquées. Il est indiqué alors de modifier ou de détruire la pulpe par les caustiques, l'acide arsénieux, le chlorure de zinc; et lorsque, après l'élimination des escarres, la pulpe est, soit cicatrisée et susceptible de reprendre ses fonctions, soit détruite entièrement, on peut procéder à l'*obturation* (Magitot). V. ODONTALGIE. — *Carie syphilitique.* Nom donné autrefois à certaines variétés d'ostéite raréfiante de nature syphilitique.



Fig. 107. — *Carie sèche.*

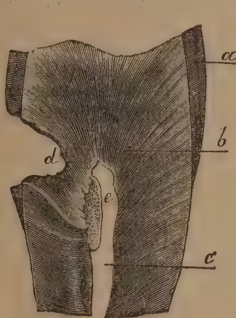



Fig. 108. — *Carie dentaire profonde.*

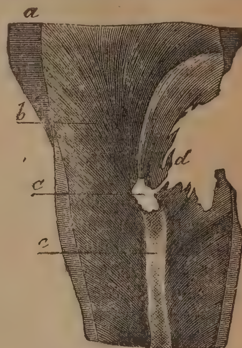



Fig. 109. — *Carie dentaire pénétrante.*

**CARIÉ, ÉE.** adj. (*carie exesus*). Affecté de carie: *os carié, dent cariée.*

**CARIEUX, EUSE.** adj. (*cariosus,* esp. *carioso*). Qui a rapport à la carie. — *Ulcère carieux.* Ulcère entretenu par la carie d'un os.

**CARISSA.** s. f. Genre de plantes apocynées, dont une espèce, *Carissa Xylopicron,* Dup. Th., a un bois amer qu'on emploie de la même façon que celui du *Quassia amara.*

**CARLINE.** s. f. [*Carlina* L., all. *Eberwurzel,* angl. *carlina-thistle*]. Genre de plantes synanthérées, dont deux espèces intéressent la médecine: 1° la *carline gummifère*

(*C. gummifera*, Less., *Atractylis gummifera*, L.), qui est le *chamæléon blanc* des botanistes actuels (V. Chamæléon); 2° la *carline officinale* (*C. acaulis*, L., *C. subacaulis*, DC.), qui présente deux variétés : l'une, *C. subacaulis acaulis*, DC., a une tige extrêmement courte et un capitule très large; l'autre, *C. subacaulis caulescens*, DC., a une tige plus longue et un capitule moins volumineux; c'est la seconde variété qui fournit la *racine de carline* du commerce (*ixine* de Théophraste); elle est allongée, grisâtre, de saveur âcre et amère, et employée comme aromatique et sudorifique.

**CARLSBAD** (Bohême). *Eaux bicarbonatées, chlorurées, sulfatées sodiques chaudes*; sources nombreuses, dix à douze ayant un débit total de 3400 mètres cubes par jour; la minéralisation totale est en moyenne de 5gr,5168, dont 1gr,298 de carbonate de soude, 2gr,4053 de sulfate de soude et 1gr,0418 de chlorure de sodium; l'eau contient en outre de 100 à 300 centimètres cubes d'acide carbonique libre; la température varie suivant la source de 30 à 73°. Altitude : 384 mètres. L'eau est employée surtout en boisson, accessoirement en bains et douches. Elle est laxative, diurétique et augmente la sécrétion de la bile; elle n'a pas d'action purgative et doit être considérée comme altérante et modificatrice; sa thermalité élevée lui donne en outre des propriétés congestionnantes et excitantes. Un des avantages de Carlsbad est le régime alimentaire consacré par la tradition, que l'on suit pendant la cure; ce régime comporte l'exclusion de certains aliments comme les graisses, les acides, les mets épicés, les légumes farineux, l'alcool. Indications : dyspepsie avec hyperchlorhydrie; constipation habituelle; affections du foie et en particulier : congestion chronique, lithiase biliaire, affections hépatiques des pays chauds; obésité, gravelle, goutte, diabète gras. Contre-indications : tuberculose, diabète avec autophagie, artériosclérose. Établissements : nombreux, ouverts du 15 avril au 15 octobre. L'eau de certaines sources est exportée; elle doit être chauffée avant d'être bue; on exporte aussi le sel naturel de Carlsbad en poudre.

**CARMENTINE.** s. f. [*Justicia pectoralis*, Jacq.]. Plante acanthacée, réputée béchique et pectorale : elle entre dans le *sirop de Charpentier*.

**CARMIN.** s. m. Précipité rouge très colorant, pulvérulent, obtenu en traitant une dissolution de cochenille par du bitartrate de potasse, de l'alun, ou du bioxalate de potasse, qui coagulent les matières albuminoïdes et solidifient les matières grasses; celles-ci entraînent le principe colorant (V. Carmine). Il est très employé pour colorer la gélatine et autres matières à injections anatomiques. Il est aussi d'un usage fréquent en histologie, où il constitue un bon colorant nucléaire; celui que l'on emploie est connu sous le nom de carmin n° 40. Ce produit entre dans diverses solutions colorantes : le *carmin d'alun* se prépare en mettant dans une capsule en porcelaine contenant de l'eau, du carmin et de l'alun; la capsule est mise au bain-marie, et on fait bouillir pendant vingt minutes environ, en tout cas jusqu'à ce que l'eau ait pris une coloration suffisante; le liquide ainsi préparé colore exclusivement les noyaux; il agit lentement et il faut laisser les coupes dans le bain colorant pendant douze à vingt-quatre heures. Le *carmin aluné de Grenacher* répond à la formule suivante : carmin n° 40, 1 gramme, alun d'ammoniaque 5 grammes, eau 100 grammes; faire chauffer et maintenir à l'ébullition pendant un quart d'heure au moins, ou même davantage jusqu'à ce que la teinte du mélange soit d'un beau violet foncé; filtrer une première fois à chaud; laisser reposer, puis filtrer à froid, et conserver le liquide avec un morceau de camphre ou de thymol, pour empêcher le développement des moisissures. Le *carmin boracique à l'alcool de Grenacher* est une solution de carmin n° 40, 1 gramme, et borax, 3 grammes, dans alcool à 70°, 100 centimètres cubes; chauffer au bain-marie en prenant garde de ne pas faire enflammer l'alcool; laisser bouillir cinq à dix minutes, filtrer à chaud. Le *carmin de Orth* se prépare d'après la formule suivante : eau saturée à froid de carbonate de lithine 100 grammes, carmin n° 40, 2gr,50; après avoir coloré avec ce réactif, il faut faire la différenciation nucléaire, en faisant agir l'alcool chlorhydrique (4 d'acide chlorhydrique pour 100 d'alcool), pendant quelques secondes; laver ensuite à l'alcool ordinaire. — *Picrocarminate d'ammoniaque*. V. Picrocarmin. — *Carmin d'indigo*. V. Phénicine.

**CARMINATIF, IVE.** adj. [de *carminare*, proprement : peigner la laine, et, par suite, nettoyer, dissiper; all. *blähungtreibend*, angl. *carminative*, it. et esp. *carminativo*]. Se dit des moyens qui ont pour but de prévenir la formation ou de provoquer l'expulsion des vents du conduit intestinal. — *Espèces carminatives*. Les graines d'anis, de fenouil, de coriandre, de carvi (parties égales de chaque). — *Esprit carminatif*. V. Esprit. — *Poudre carminative*. V. Poudre. — *Régime carminatif*. Hygiène alimentaire qui consiste à éviter l'usage des aliments dits *venteux*.

**CARMINATIFS.** s. m. pl. Médicaments propres à chasser les gaz du tube gastro-intestinal. Les *carminatifs* sont pris parmi les substances toniques et aromatiques, la mélisse, la sauge, et la plupart des labiées.

**CARMINE.** s. f. [synom. *coccine*, *cochenilline*; all. *Karminstoff*, angl. *carmine*, it. *carmino*]. Matière colorante rouge (Pelletier et Caventou) de la cochenille, qu'on trouve également dans le *kermès animal*. Isolée d'abord à l'état impur et regardée comme un produit azoté ($C^8H^{13}AzO^5$), elle présente, après complète purification, une constitution différente ($C^{14}H^{14}O^8$) et des qualités acides qui l'ont fait nommer *acide carminique* (Warren de la Rue).

**CARMINIQUE.** adj. — *Acide carminique* ($C^{14}H^{14}O^8$). Corps cristallisable d'un rouge pourpre éclatant, fusible à 50°, soluble dans l'eau, insoluble dans l'éther, dissous et rendu écarlate par les acides, décomposé et jauni par le chlore. C'est lui qui forme le véritable principe colorant de la cochenille. D'après Hlasiwetz et Grabowski, l'acide carminique est un glycoside que les acides bouillants dédoublent en sucre et *rouge de carmin*.

**CARNÉ, ÉE.** adj. — *Alimentation ou régime carné*. La viande est un aliment qui entre dans le régime normal de l'homme; dans certains cas, il peut être utile d'augmenter la quantité de viande habituelle ou même de donner exclusivement cet aliment. Le type du régime carné est le régime de Cantani prescrit dans le diabète sucré : le malade ne peut prendre alors que des viandes ou des graisses; tous les autres aliments sont interdits. Les inconvénients de ce régime sont nombreux; le plus grave est d'introduire dans l'organisme des principes toxiques ou d'en faciliter la production, si bien que, malgré la diminution du sucre urinaire, l'état général finit par devenir mauvais; et le régime carné exclusif peut conduire aux accidents du coma diabétique. L'alimentation carnée est utile quand on veut faire de la suralimentation; elle semble surtout donner de bons résultats dans le traitement de la tuberculose, l'usage de la viande crue est alors particulièrement indiqué; mais ici encore le régime carné exclusif n'est pas recommandable, et il est indispensable d'ajouter à la viande des légumes, des féculents et surtout des graisses.

**CARNIFICATION.** s. f. [de *caro*, chair, et *fieri*, devenir; angl. *carnification*, it. *carnificazione*, esp. *carnificacion*]. Passage de certains tissus à un état qui présente quelque ressemblance avec la chair ou le tissu musculaire. — *Carnification pulmonaire* [*induration congestive du poumon*]. Induration du poumon avec augmentation de l'élasticité et de la ténacité du parenchyme, qui lui don-

nent la consistance de la chair musculaire. Cette lésion se rencontre au cours des cardiopathies chroniques, où elle est encore décrite sous le nom d'induration brune ou de cirrhose épithéliale; elle est plus fréquente à la base du poumon; le parenchyme à son niveau est résistant; sa densité est augmentée et devient supérieure à celle de l'eau; sa couleur est rouge brun; à la coupe, la surface de section est sèche et colorée en rouge brun. Au microscope, la paroi alvéolaire est épaissie; les vaisseaux sanguins dilatés semblent sculptés dans le tissu scléreux environnant; la cavité alvéolaire diminuée est réduite à l'état de fente; elle renferme des leucocytes dont quelques-uns sont en dégénérescence granulo-graisseuse, tandis que d'autres sont chargés de granulations pigmentaires brunes ou noires des globules rouges intacts ou déformés et de la fibrine granuleuse. Les lésions s'étendent aux bronches, dont la paroi est envahie par la sclérose, et les glandes sont atrophiées. C'est là le stade ultime des lésions du poumon cardiaque passif et la conséquence de l'asystolie chronique. Cet aspect est à peu près identique à celui que l'on rencontre dans les broncho-pneumonies subaiguës; là aussi, il y a à côté des lésions inflammatoires (bronchite purulente, grains jaunes, hépatisation) et de l'emphysème, des parties du poumon qui sont plus denses et plus colorées que normalement; à la coupe, la surface de section est sèche et noire; on a aussi donné à cet aspect le nom de *carnification* ou d'*atélectasie* (V. ce mot), mais ici les lésions microscopiques manquent; il s'agit simplement d'alvéoles revenus sur eux-mêmes.

**CARNIFIÉ, ÉE.** adj. [*in carnem conversus*, it. *carnificato*, esp. *carnificado*]. Se dit d'un tissu qui a subi la *carnification*.

**CARNIFORME.** adj. [de *caro*, chair, et *forma*, forme]. Se dit d'un tissu qui a l'aspect de la chair.

**CARNINE.** s. f. Corps neutre, amer, peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et dans l'éther, qui se transforme en *sarcine* par l'action du chlore ou de l'acide azotique, et qui a été retiré de l'extrait de viande (Weidel).

**CARNISATION.** s. f. Synonyme de *carnification*.

**CARNOSITÉ.** s. f. [de *carnosus*, charnu; all. *Fleischauswuchs*, angl. *carnosity*, it. *carnosità*, esp. *carnosidad*]. Espèce de végétations qu'on rencontre quelquefois dans la partie fixe de l'urètre.

**CAROBA.** s. f. Nom indigène des feuilles des *Jacaranda caroba, subrhombea* et *copaia* (*Bignonia copaia*, Aublet, *Kordelestris antisyphilitica*, Reiss.), de la famille des bignoniacées, employées au Brésil comme antisyphilitiques elles contiennent un principe amer, âcre et astringent.

**CARONCULE.** s. f. [*caruncula*, diminutif de *caro*, chair; σαρκίον, all. *Wärzchen*, angl. *caruncle*, it. et esp. *caruncula*]. En anatomie, *caroncule lacrymale* petit corps de forme ovale ou triangulaire, situé dans le grand angle de l'œil, et recouvert par une muqueuse rouge, très vasculaire et molle. Sa trame est formée d'un tissu lamineux; son épaisseur est due à la présence de dix à quinze petits poils de duvet, à peine saillants à l'extérieur, tous pourvus d'un follicule très petit, et de deux ou trois glandes pileuses ou sébacées, relativement fort grosses, tellement que chacun de leurs culs-de-sac égale ou dépasse le volume du follicule pileux. Il n'y a pas d'autres glandes que celle-là dans la caroncule. Au bord oculaire ou externe de celles-ci, la conjonctive montre chez l'homme un petit repli *semi-lunaire* qui, développé chez plusieurs mammifères, y forme des rudiments de *membrane clignotante*. La caroncule peut être le siège d'*inflammations* simples ou phlegmoneuses, isolées ou accompagnant celles de la conjonctive, et de *tumeurs* de diverses natures. — *Caroncule mamillaire*. V. MAMILLAIRE. — *Caroncules myrtiformes*. Petits tubercules rougeâtres, plus ou moins fermes, de forme variable, en nombre indéterminé (deux à cinq), situés à l'orifice du vagin, et formés par la membrane muqueuse de ce conduit. On les regarde comme les débris de la membrane hymen; cependant, quelques auteurs pensent que l'existence en est indépendante de cette membrane. — *Caroncules papillaires*. Petits mamelons que présente le hile des reins, et qui versent l'urine dans les calices. — *Caroncule de l'urètre*. V. URÉTRALE (*Crête*).

**CARONCULEUX, EUSE.** adj. Qui a rapport aux caroncules, ou plutôt aux carnosités.

**CAROTIDE.** s. f. [*carotis*, καρωτὶς, de κάρος, assoupissement; all. *Kopfpulsader*, angl. *carotid*, it. *carotide*, esp. *carotida*]. Nom que les anciens ont donné aux artères qui portent le sang aux différentes parties de la tête, qu'ils regardaient comme le siège de l'assoupissement. — *Carotides primitives*. Artères qui, par leurs branches de terminaison, portent le sang à la plus grande partie de la tête. Il y en a une de chaque côté : la droite naît du tronc artériel brachio-céphalique; la gauche est fournie directement par l'aorte (fig. 110 : *a a*, crosse de l'aorte; *b*, tronc artériel brachio-céphalique; *c*, carotide primitive droite; *d*, sous-clavière droite; *e*, sous-clavière gauche; *f*, carotide primitive gauche). Elles montent le long des parties antérieures et latérales du cou, et affectent avec les troncs veineux du cou des rapports importants, que montre la figure 111 (*a a*, jugulaires internes, en avant et en dehors des carotides; *b b*, veines sous-clavières, antérieures, parallèles et un peu inférieures aux artères de même nom; *c*, tronc veineux brachio-céphalique droit en avant et en dehors du tronc brachio-céphalique artériel; *d*, tronc veineux brahio-céphalique gauche, croisant en avant et de dehors en dedans les artères carotide et sous-clavière gauches, à leur origine). Au niveau du bord supérieur du cartilage thyroïde, elles se partagent chacune en *carotide externe* et *carotide interne*. — *Carotide externe*. Branche terminale de la carotide primitive, qui s'étend du haut du larynx jusqu'au col du condyle de l'os maxillaire inférieur, et qui fournit, en avant, la thyroïdienne supérieure, la faciale et la linguale; en arrière, l'occipitale et l'auriculaire postérieure; en dedans, la pharyngienne inférieure; elle se divise, à sa terminaison, en artères temporale et maxillaire interne. — *Carotide interne*. Branche terminale de la carotide primitive, qui monte le long de la colonne vertébrale, entre dans le crâne par le canal carotidien, fournit l'ophtalmique, et se divise en artères communicante postérieure, choroïdienne et cérébrales antérieure et moyenne. La figure 112 montre les rapports des trois carotides du côté droit avec les divers organes du cou. A, *artère carotide primitive droite*, étendue depuis le tronc brachio-céphalique jusqu'au niveau de l'extrémité supérieure du larynx; oblique d'avant en arrière et de dedans en dehors; appuyée en arrière sur les muscles prévertébraux, en dedans sur la trachée, le larynx et le pharynx; recouverte dans sa moitié inférieure par le bord externe du sterno-thyroïdien, 1; vers son milieu, par le scapulo-hyoïdien, 2, et par le faisceau sternal du sterno-mastoïdien, 3, 3; ces derniers muscles la séparent du peaussier et de la peau, qui la recouvrent seuls dans sa moitié supérieure; B, *veine jugulaire interne*, répondant en dehors à l'artère et la recouvrant un peu; C, *nerf pneumogastrique*, d'abord situé en arrière des vaisseaux; puis, entre la veine et l'artère, dans la même gaine aponévrotique qu'eux; D, *carotide interne*, D', *carotide externe*, naissant de la bifurcation de la carotide primitive : la carotide externe, placée en avant de l'interne, se termine au niveau du condyle de la mâchoire inférieure où elle prend le nom de *temporale*, superficielle à son origine, un peu plus

loin elle est recouverte par le *nerf hypoglosse* H, les muscles digastrique et stylo-mastoïdien et la glande parotide; E, *artère faciale*, née de la carotide externe, un peu au-dessus de l'os hyoïde; F, *artère linguale*, née de la carotide externe, au-dessous de la précédente, au niveau de l'os hyoïde, et croisée, à son origine, par le nerf *grand hypoglosse* H. — Les *plaies* et les *anévrysmes* sont les lésions les plus fréquentes des artères carotides. Lorsque la carotide primitive est blessée, la ligature de ses deux bouts est le moyen le plus sûr de prévenir ou d'arrêter l'hémorragie. La figure 113 indique l'incision à faire pour lier la carotide primitive, et aussi



Fig. 112.

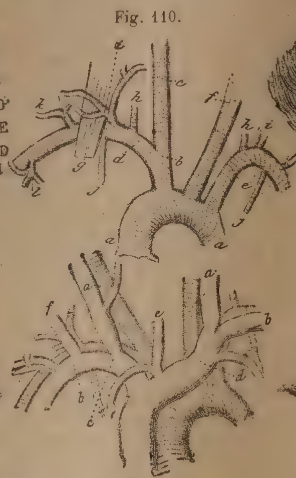

Fig. 110.
Fig. 111.


Fig. 113.

Fig. 110 à 113. — *Carotide.*

les artères linguale et faciale, branches de la carotide externe dont la ligature se fait le plus souvent. Plaie nº 1. *Ligature de l'artère carotide à sa partie moyenne*: *a*, incision de la peau; *b*, incision de l'aponévrose cervicale; *c*, nerf pneumogastrique; *d*, muscle sterno-mastoïdien; A, artère carotide sur la sonde. — Plaie nº 2. *Ligature de l'artère linguale*: *a*, incision du peaussier et de l'aponévrose; *c*, incision du muscle génio-glosse; A, artère linguale au-dessous de laquelle on a passé un fil. — Plaie nº 3. *Ligature de l'artère faciale*: *a*, incision de la peau; *b*, incision du peaussier et de l'aponévrose; A, artère faciale sous laquelle on a passé un fil. Les anévrysmes artériels peuvent être traités par la compression indirecte ou par la méthode d'Anel, quand ils siègent vers la terminaison du vaisseau; quand ils en occupent l'origine, on ne peut employer que la compression directe ou la méthode de Brasdor; mais la ligature de la carotide primitive amène des accidents cérébraux d'une gravité telle, qu'elle ne doit être pratiquée que si tout autre moyen, la ligature isolée de la carotide externe par exemple, paraît impossible ou inefficace. A plus forte raison, cette ligature isolée est indiquée lorsque la carotide externe est blessée ou porte une tumeur anévrysmale; au contraire, la ligature de la carotide interne, aussi dangereuse et plus périlleuse que celle de la primitive, doit céder le pas à la ligature du tronc carotidien.

**CAROTIDIEN, IENNE.** adj. [*carotideus*, esp. *carotideo*]. Qui a rapport aux carotides. — *Conduit* ou *canal carotidien.* Conduit creusé dans l'épaisseur du rocher, et donnant passage à l'artère carotide interne. — *Ganglion carotidien.* V. Ganglion. — *Plexus carotidien.* Entrelacement formé sur l'artère carotide par les rameaux venant du ganglion cervical supérieur du grand sympathique. — *Tronc carotidien.* La *carotide primitive.* — *Trous carotidiens interne* et *externe.* Orifices du conduit carotidien. L'externe se voit sur la face inférieure du rocher, et l'interne au sommet de cette apophyse.

**CAROTIQUE.** adj. [*caroticus*, καρωτικός, de κάρος, assoupissement; it. *carotico*]. Qui a rapport au carus. — *Sommeil* ou *assoupissement carotique.* Sommeil morbide et très profond. ‖ Synonyme de *carotidien.*

**CAROTTE.** s. f. [*Daucus carota*, L., all. *Möhre*, angl. *carrot*, it. *carota*]. Plante ombellifère potagère et indigène, dont la racine est pivotante, charnue, douce, sucrée, légèrement aromatique. Cultivée, elle fournit une racine alimentaire, autrefois employée en cataplasmes sur les ulcérations cancéreuses, et en décoction contre la jaunisse. Sauvage, elle donne des semences aromatiques, amères, qui font partie des *quatre semences chaudes mineures.*

**CAROTTINE.** s. f. [all. *Karotin*, angl. *carotin*, it. et esp. *carotina*] (en atomes, $C^{18}H^{24}O$). Principe colorant de la racine de carotte. Elle est solide, en petits cristaux orangés, inodore, insipide; ces cristaux se décolorent sous l'influence de la lumière et de la chaleur.

**CAROUB.** s. m. — *Caroub de Judée.* La galle du térébinthe, produite à l'extrémité de ses rameaux par la piqûre d'un puceron (*Aphis pistaciæ*, L.). En forme de corne aplatie, longue, creuse, à paroi compacte, chargée d'un suc résineux qui exsude à l'extérieur ou à l'intérieur; elle possède des propriétés et une saveur astringentes, aromatiques.

**CAROUBE.** s. f. [*carouge*, *siliqua dulcis*, all. *Johannisbrod*, it. *carubo*]. Fruit du *caroubier*: c'est une longue gousse épaisse, aplatie, un peu arquée, charnue, contenant plusieurs graines lisses: sa chair est douce, sucrée, nourrissante et laxative.

**CAROUBIER.** s. m. [*Ceratonia siliqua*, L.; all. *Johannisbrodbaum*, angl. *carob-tree*, it. *carubo*]. Arbre (légumineuses, J.) qui croît en Orient et dans le midi de l'Europe et dont le fruit est la *caroube.*

**CAROUGE.** s. f. V. Caroube.

**CARPAÏNE.** s. f. Alcaloïde contenu dans les feuilles du *Papaya carica* (Gresshoff); c'est un poison du cœur qui tue le coq à la dose de $0^{gr},20$; il a été employé chez

l'homme en injections sous-cutanées comme succédané de la digitale (Oefele).

**CARPASUS** ou **CARPASUM**. s. m. Suc végétal causant la somnolence et la mort, de nature inconnue (Dioscoride).

**CARPE**. s. f. V. Cyprin.

**CARPE**. s. m. [*carpus*, de καρπὸς, poignet; all. *Handwurzel*, angl. *wrist*, it. et esp. *carpo*]. Partie du membre pectoral comprise entre l'avant-bras et la main, et composée de huit os, la plupart très petits, et placés sur deux rangées : la supérieure comprend, de dehors en dedans, le scaphoïde, le semi-lunaire, le pyramidal et le pisiforme; l'inférieure, le trapèze, le trapézoïde, le grand os et l'unciforme. Les os s'articulent entre eux; de plus, les supérieurs s'articulent avec le radius et le cubitus; les inférieurs, avec les métacarpiens. Ils servent de point d'attache et de passage à un grand nombre de tendons. Aussi le carpe est-il souvent le siège d'affections osseuses (ostéite, carie, nécrose) et tendineuses (synovites, kystes séreux et à grains riziformes).

**CARPESIUM**. s. m. Substance diurétique analogue à la valériane, venant des montagnes du Pont et de Laerte, mais de nature inconnue. ‖ Chez Avicenne, Galien et autres médecins arabes, nom des divers *cubèbes*.

**CARPHOLOGIE**. s. f. [*carphologia*, de κάρφος, flocon, et λέγειν, ramasser; all. *Flockenlesen*, angl. *carphologia*, it. et esp. *carfologia*]. Agitation automatique et continuelle des mains et des doigts, qui cherchent à saisir de petits objets, soit sur les draps du lit (*crocidisme*), ou à ramener à soi les couvertures. Elle survient particulièrement dans les maladies aiguës, où le système nerveux est profondément affecté, dans les fièvres graves à forme ataxique, et elle indique un danger imminent.

**CARPIEN, IENNE**. adj. [*carpius*, *carpianus*]. Qui appartient au carpe. — *Articulations carpiennes*. On distingue : 1° celles des os de la première rangée du carpe avec l'avant-bras; 2° celles des os de la seconde rangée avec le métacarpe; 3° celles des deux rangées entre elles. — *Os carpiens*. V. Carpe.

**CARPOBALSAMUM**. s. m. [de καρπὸς, fruit, et βάλσαμον, baume; all. *Balsamkörner*]. Fruit rougeâtre, stimulant, du *baumier de la Mecque*.

**CARPO-CARPIEN, IENNE**. adj. — *Articulation carpo-carpienne*. Articulation d'un os d'une rangée du carpe avec un os de l'autre rangée.

**CARPO-MÉTACARPIEN, IENNE**. adj. Se dit de l'articulation d'un os du carpe avec le métacarpe, ou d'un muscle qui s'insère aux os de ces deux parties. — *Carpo-métacarpien du petit doigt*. V. Opposant *du petit doigt*. — *Carpo-métacarpien du pouce*. V. Opposant *du pouce*.

**CARPO-PÉDAL, ALE**. adj. [de *carpe* et *pied*]. — *Spasme carpo-pédal*. Affection spasmodique de la poitrine et du larynx, et spécialement des pouces et des orteils, qui se fléchissent convulsivement. Ce spasme survient chez des enfants de trois à neuf mois, et est probablement lié à la dentition ou à une irritation spinale. Il se dissipe souvent avec rapidité par l'administration de bains chauds, de purgatifs, de carminatifs, l'incision des gencives et de doux narcotiques. Une contre-irritation est très utile.

**CARPO-PHALANGIEN, IENNE**. adj. Se dit d'un muscle dont une extrémité s'insère au carpe et l'autre aux phalanges. — *Carpo-phalangien du pouce*. V. Fléchisseur (*court*) *du pouce*. — *Carpo-phalangien du cinquième doigt*. V. Adducteur *du petit doigt*.

**CARPO-SUS-PHALANGIEN, IENNE**. adj. V. Adducteur (*court*) *du pouce*.

**CARRAGAHÉENINE**. s. f. Corps analogue à la pectine, formant comme elle une gelée végétale, et constituant la partie principale du *Carragaheen*.

**CARRAGEEN** ou **CARRAGAHEEN**. s. m. (*mousse perlée*, *mousse d'Irlande*, *Fucus crispus*, L., *Chondrus polymorphus*, Lamk). Algue fournissant à l'eau un mucilage employé en médecine comme émollient et analeptique. Il contient une petite quantité d'iode. On le prescrit sous forme de tisane, tablettes, sirop, gelée.

**CARRÉ**. s. m. Nom donné à plusieurs muscles dont la figure se rapproche du carré. — *Carré crural* (*ischio-sous-trochantérien*, Ch.). Situé à la partie postérieure et supérieure de la cuisse, qu'il meut sur le bassin, ce muscle est fixé en dedans à la tubérosité de l'ischion, en dehors à la partie inférieure du bord postérieur du grand trochanter. — *Carré de la lèvre inférieure* ou *abaisseur de la lèvre inférieure* (*portion du mento-labial*, Ch.). Il s'attache à la ligne oblique externe du maxillaire inférieur, et se perd dans la lèvre inférieure. — *Carré lombaire* (*ilio-costal*, Ch.). Il fait partie de la paroi postérieure de l'abdomen, et s'attache inférieurement à la partie moyenne et postérieure de la crête iliaque et au ligament ilio-lombaire, supérieurement au bord inférieur de la dernière fausse côte, et en dedans au sommet des apophyses transverses des quatre premières vertèbres lombaires. — *Carre du pied*. V. Pédieux. — *Carré pronateur*. V. Pronateur.

**CARRÉ, ÉE**. adj. [*quadratus*, τετράγωνος, all. *viereckig*, angl. *square*, it. *quadrato*, esp. *cuadrado*]. Qui a quatre côtés égaux et quatre angles droits. — *Lobe carré du foie*. Partie de la face inférieure de cette glande comprise entre le sillon transverse et la partie antérieure des deux sillons antéro-postérieurs. — *Os carré*. V. Interpariétal.

**CARREAU**. s. m. [all. *Darrsucht*, angl. *atrophy*, it. *atrofia*; *chartre*, *atrophie mésentérique*, *tubercules mésentériques*, *scrofules mésentériques*, *rachialgie mésentérique*, *physconie mésentérique*, *entéro-mésentérite*, *phtisie mésentérique*, *étisie mésentérique*, *parectamie physconique*, *emphrasie mésentérique*, *tabes mesenterica*]. Nom sous lequel on désignait autrefois un syndrome fréquent en pathologie infantile, et caractérisé par l'intumescence de l'abdomen, la présence de tumeurs perceptibles au palper, la dilatation des veines sous-cutanées abdominales, la tuméfaction des ganglions lymphatiques inguinaux et même de ganglions situés sous la peau de l'abdomen, enfin par le marasme et le dépérissement général contrastant parfois avec l'exagération de l'appétit. En réalité ce tableau répond à des affections fort diverses; la gastro-entérite chronique peut donner lieu au gros ventre et à un tableau analogue à celui du carreau chez le nourrisson; la péritonite tuberculeuse, isolée par Louis, réalise l'aspect clinique du carreau douloureux avec indurations, chez les enfants plus âgés. Aussi a-t-on voulu réserver le nom de carreau à une affection des ganglions mésentériques, avec tuméfaction et dureté du ventre, amaigrissement et trouble général des fonctions nutritives. La lésion ganglionnaire, rarement primitive, ordinairement consécutive à la présence de tubercules dans l'intestin, est elle-même de nature tuberculeuse : les ganglions sont augmentés de volume et renferment des tubercules qui peuvent subir la fonte purulente. L'examen du ventre fait parfois reconnaître, outre la dureté de sa paroi, la présence de petites tumeurs arrondies dans sa cavité; mais souvent l'existence de ces tuméfactions est masquée par la profondeur de leur situation ou par un météorisme développé au-devant d'elles; alors elle ne peut être que soupçonnée par suite de la fièvre hectique et des symptômes de consomption que présente le malade (du fait des tubercules pulmonaires ou intestinaux autant que de l'adénite du mésentère) et parmi lesquels la diarrhée tient le premier rang. La tuberculose des ganglions mésentériques n'a donc pas, à proprement parler, de symptômes qui lui soient particuliers; aussi, quand elle est restée isolée, ce qui est rare, elle est compatible avec un

état général satisfaisant, et peut constituer uniquement une trouvaille d'autopsie, si la mort arrive par une affection intercurrente.

**CARRION** (médecin péruvien, mort en 1885). — *Maladie de Carrion*. Verruga péruvienne. V. Verruga.

**CARTERON**. s. m. **CARTERONNE**. s. f. [de *quart*]. Homme ou femme provenant de l'union d'un blanc avec une mulâtresse, ou d'un mulâtre avec une blanche.

**CARTHAME**. s. m. [*Carthamus tinctorius*, L., all. *Saflor*, angl. *carthamum*, *bastard-saffron*, it. et esp. *cartamo*]. Plante herbacée annuelle synanthérée dont les pétales sont connus sous le nom de *safran bâtard*, et les graines sous celui de *graine de perroquet*. Les fleurs fournissent deux principes colorants : la *carthaméine* et la *carthamine*; elles entrent dans la préparation du *rouge de toilette* (V. Fard). Les graines sont purgatives et fournissent une huile employée dans l'Inde contre les rhumatismes, la paralysie, etc.

**CARTHAMÉINE**. s. f. [all. *Karthamein*, *Saflorroth*]. Principe colorant jaune des fleurs de *carthame*, cristallisable en petits prismes articulés, peu soluble dans l'eau, un peu plus dans l'alcool et l'éther, soluble sans décomposition dans l'acide sulfurique, soluble aussi dans les alcalis : cette solution alcaline, exposée à l'air, devient jaune et se change en *carthamine*.

**CARTHAMINE**. s. f. [*acide carthamique*] ($C^{14}H^{8}O^{7}$). Principe colorant rouge des fleurs de *carthame*, dans lesquelles elle accompagne la *carthaméine*, et d'où on l'extrait à l'aide des alcalis. Pure, c'est une matière pulvérulente d'un vert chatoyant, peu soluble dans l'alcool et dans l'éther, qu'elle colore en beau rouge, insoluble dans l'eau, formant avec les alcalis une solution jaune ou incolore d'où les acides végétaux la précipitent sous forme de flocons d'un rose rouge brillant. Cette matière teint la soie en rose, mais le soleil détruit promptement cette couleur.

**CARTILAGE**. s. m. [*cartilago*, χόνδρος, all. *Knorpel*, angl. *cartilage*, it. *cartilagine*, esp. *cartilago*]. Tissu solide, élastique et flexible, dont la couleur varie du blanc opalin au blanc jaunâtre, et que l'eau bouillante dissout et convertit en *chondrine*. Il est formé d'une substance fondamentale creusée de cavités dans lesquelles sont logées les cellules cartilagineuses. Suivant la nature de cette substance fondamentale, les cartilages sont divisés en trois variétés : 1° *Cartilage hyalin*. C'est celui dans lequel la substance fondamentale est homogène et transparente comme du verre; il constitue le squelette de l'embryon; il persiste chez l'adulte en certains points, par exemple, il constitue les cartilages thyroïde et cricoïde du larynx, ceux des côtes, les cartilages articulaires. La substance fondamentale est dépourvue de structure, elle se colore faiblement par l'iode; elle prend une teinte rose au moyen de la purpurine, et violette par le bleu de quinoléine; c'est cette dernière réaction qui sert à déceler la substance cartilagineuse quand elle n'existe qu'en petite quantité (Ranvier). Elle se transforme par une coction prolongée en chondrine; elle résiste à la putréfaction et à la dessiccation; mais elle est attaquée par l'acide sulfurique et les alcalis concentrés qui les ramollissent au bout de plusieurs heures. Les cellules cartilagineuses, ovoïdes ou arrondies, mesurent de 10 à 60 μ de diamètre, elles sont formées d'un protoplasma finement granuleux, renfermant un noyau arrondi, à double contour, muni d'un gros nucléole. Ces cellules sont logées dans une cavité, ou *chondroplaste*, de la substance fondamentale, chaque chondroplaste contient une ou deux cellules, ou même plusieurs, qui remplissent exactement la cavité; l'existence d'une membrane d'enveloppe est douteuse (fig. 114). Le cartilage hyalin présente quelques différences, suivant le point où on l'étudie; le *cartilage fœtal* (cartilage de la deuxième variété de Robin) est formé d'une substance fondamentale peu abondante, creusée de chondroplastes petits et anguleux; les *cartilages costaux* (cartilages de la troisième variété de Robin) sont formés d'une substance fondamentale d'aspect fibroïde par endroits et granuleux en d'autres; les chondroplastes volumineux renferment souvent plusieurs cellules qui, chez l'homme âgé, sont fréquemment envahies par des gouttelettes de graisse. Les *cartilages articulaires* (cartilages de la première variété de Robin) constituent le type du cartilage hyalin. Les cellules y sont orientées d'une façon différente, suivant les zones que l'on considère : dans une zone superficielle, les chondroplastes sont aplatis, allongés parallèlement à la surface libre du cartilage; la zone moyenne est formée de chondroplastes arrondis ou ovoïdes; dans la zone profonde, les chondroplastes ont un grand diamètre dirigé perpendiculairement à la surface. — 2° *Cartilage élastique* ou *réticulé*. Cartilage dans lequel la substance fondamentale renferme un réseau de fibres élastiques très serrées. Il constitue l'épiglotte, les aryténoïdes, le pavillon de l'oreille et la trompe d'Eustache. La substance fondamentale est formée d'une matière hyaline au milieu de laquelle se trouvent des fibres et des grains élastiques. Les cellules cartilagineuses sont logées dans des chondroplastes creusés aux dépens de la substance hyaline (fig. 115). — 3° *Fibro-cartilage*. Cartilage dans lequel la substance fondamentale est parcourue par des faisceaux de fibres connectives. V. Fibro-cartilage. — Les cartilages d'ossification seuls sont vasculaires; dans les cartilages permanents, il n'existe de vaisseaux que dans le *périchondre*, et cette absence de vascularisation fait que leur tissu est peu sujet à s'enflammer et ne s'atrophie que quand le sang manque dans les parties dont les vaisseaux amènent les matériaux nécessaires à sa nutrition; mais ces cartilages peuvent s'user et disparaître par le frottement des surfaces articulaires, ce qui détermine une variété d'*ankylose*. Malgré le défaut de vaisseaux, les cartilages qui sont le siège d'une solution de continuité peuvent se cicatriser, soit par régénération d'un cartilage véritable quand les fragments ne sont pas trop écartés, soit, dans le cas contraire, par l'intermédiaire d'un tissu fibreux. — Les cartilages articulaires et les cartilages d'ossification remplissent un rôle spécial (V. Cartilage *articulaire* et Cartilage *d'ossification*); les autres servent de soutien à des parties molles, sans mettre obstacle aux mouvements imprimés à ces parties par des muscles ou par une pression extérieure. Il n'y a qu'un seul cas où des vaisseaux sanguins se forment dans la substance des cartilages, c'est quand ceux-ci passent à l'état d'os : aussi observe-t-on souvent ce phénomène dans les cartilages thyroïde et costaux, dont cette vascularisation annonce une prochaine ossification.

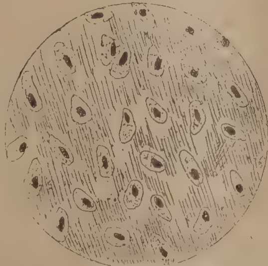


Fig. 114. — *Cartilage* hyalin (cartilage costal de l'homme)

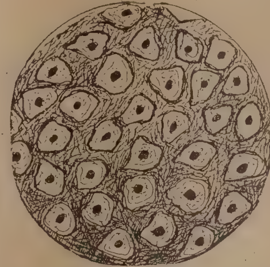


Fig. 115. — *Cartilage* élastique (épiglotte).

— *Cartilage accidentel.* Production morbide, de nature fibreuse, qu'on trouve parfois dans les néomembranes pleurales ou péritonéales et dans certaines tumeurs fibreuses auxquelles une substance amorphe, très consistante, qui entre dans leur composition, donne l'apparence du cartilage (V. ENCHONDROME). Cette production peut s'incruster de sels calcaires, comme tous les tissus peu vasculaires; mais ce n'est pas une ossification, puisque les portions incrustées n'offrent ni les éléments caractéristiques, ni la composition immédiate du tissu osseux. — *Cartilage annulaire* ou *anonyme* ou *innominé.* V. CRICOÏDE. — *Cartilage articulaire.* Cartilage hyalin qui, dans les diarthroses, forme sur les surfaces osseuses contiguës une couche d'épaisseur variable, et qui amortit les chocs et pressions que subissent ces surfaces ; il diminue et peut même disparaître chez les sujets âgés non pas par usure, mais par ossification progressive de ses différentes couches. — *Cartilage costal* ou *des côtes.* V. COSTAL. — *Cartilage cricoïde.* V. CRICOÏDE. — *Cartilage dentaire.* V. CRÊTE *gingivale.* — *Cartilage ensiforme.* V. ENSIFORME. — *Cartilage de Meckel.* Organe fœtal transitoire, impair, symétrique, dont la forme est à peu près celle de la mâchoire inférieure développée (ogive à sommet antérieur). Il a la forme d'un arc, dont l'extrémité antérieure, aplatie, élargie verticalement en forme de spatule, est placée entre les bouts symphysaires des deux moitiés de mâchoire et soudée à celle de l'arc opposé sur la ligne médiane; son extrémité postérieure, renflée, s'étend jusqu'à la base du crâne, au niveau de la cellule cérébrale moyenne, à la place que doit occuper la cavité du tympan, et présente la forme qu'aura le marteau. Cette extrémité, d'abord sous-cutanée, est située, après l'apparition du cercle tympanal, entre celui-ci et le cartilage de la portion pétrée du temporal. Dans le reste de son étendue, le cartilage de Meckel est placé au bord inférieur et interne du bourgeon maxillaire inférieur et plus tard de la mâchoire inférieure. A la fin du troisième mois ou au début du quatrième, l'extrémité postérieure s'ossifie et forme l'enclume et le marteau ainsi que l'apophyse grêle de Raw ; quant à la longue portion extratympanique et faciale, lorsque son rôle squelettique par rapport au premier arc viscéral est rempli, elle s'atrophie sans ossification et a complètement disparu, chez l'homme, du septième au huitième mois. — Fig. 116. Cartilage de Meckel, maxil-

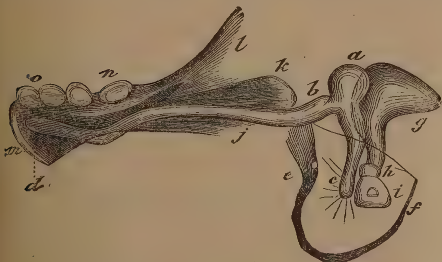



Fig. 116. — *Cartilage* de Meckel.

laire inférieur en anneau tympanique chez un embryon de deux mois et demi : *bd*, portion extra-tympanique et maxillaire de la moitié gauche du cartilage présentant trois courbures alternativement en sens inverse; *a*, tête du marteau ; *b*, apophyse de Raw; *c*, manche du marteau; *d*, extrémité antérieure un peu élargie du cartilage; *ef*, cercle tympanal; *g*, enclume; *h*, os lenticulaire; *i*, étrier; *j k l m*, maxillaire inférieur; *o n*, dents. — *Cartilage nasal.* V. NASAL. — *Cartilage de l'oreille externe.* Lame fibro-cartilagineuse, mince, qui occupe le pavillon de l'oreille (sauf le lobule), et présente exactement la forme de ce pavillon. — *Cartilage d'ossification.* Nom donné, chez le fœtus et l'enfant, aux cartilages qui, durant les progrès du développement, sont remplacés peu à peu par du tissu osseux. —*Cartilage de Santorini.* Petit cartilage, recourbé en crochet, qui surmonte le sommet du cartilage aryténoïde. — *Cartilage thyroïde.* V. THYROÏDE. — *Cartilage de Weilbrecht.* Fibro-cartilage interarticulaire de l'articulation acromio-claviculaire. — *Cartilage de Wrisberg.* Fibro-cartilage peu volumineux, situé près du sommet du cartilage aryténoïde, en avant du bord antérieur de ce cartilage.

**CARTILAGÉINE.** s. f. [*substance donnant de la chondrine, matière qui se transforme en chondrine, principe* ou *substance organique fondamentale du cartilage*]. Principe immédiat du tissu cartilagineux, qui, par l'ébullition dans l'eau, se décompose, se transforme en *chondrine*, et devient soluble ; mais la solution ne se prend pas en gelée par le refroidissement, ce qui la distingue de l'*osséine*; sous l'influence de l'acide sulfurique bouillant, elle donne seulement de la *leucine*, contrairement à la *géline*, et à la *gélatine* (V. ces mots).

**CARTILAGINEUX, EUSE.** adj. [*cartilaginosus*, χονδρώδης; all. *knorpelig*, angl. *cartilaginous*, it. et esp. *cartilaginoso*]. Qui a rapport aux cartilages, ou qui en est formé. — *Tissu cartilagineux.* V. CARTILAGE.

**CARTILAGINIFICATION.** s. f. Génération du cartilage. — Passage d'un tissu à un aspect analogue à celui du cartilage.

**CARTOL.** s. m. (en atomes, $C^{10}H^{14}O$). Corps uni au *carvène* dans l'essence de carvi ; il bout à 225°.

**CARTON.** s. m. — *Carton antiasthmatique.* V. PAPIER *antiasthmatique.*

**CARUS.** s. m. [*carus*, du grec κάρος, assoupissement profond; all. *tiefer Schlaf*, *Todtenschlaf*, angl. *carus*, it. *caro*]. Le dernier degré du coma : il est caractérisé par l'insensibilité à l'action des plus forts stimulants. C'est un des symptômes des accès violents et brusques de certaines fièvres intermittentes pernicieuses, qui peut faire croire à une véritable paralysie. V. ASSOUPISSEMENT.

**CARVÈNE.** s. m. ($C^{10}H^{8}$ ou, en atomes, $C^{10}H^{16}$). Essence de *carvi*, d'odeur et de goût faible d'essence d'anis, bouillant à 173°, qui se donne à la dose de 4 à 6 gouttes.

**CARVI.** s. m. [*Carum carvi*, L., all. *Kümmel*, angl. *caraway*, it. *carvi*]. Plante ombellifère dont les fruits (*graines de carvi*) brunâtres, d'une odeur forte et aromatique, sont stimulants, carminatifs et analogues à l'anis ; c'est une des quatre semences chaudes majeures. On en extrait le *carvène*. — *Essence de carvi.* Essence fournie par la distillation du *carvi*; c'est un mélange de *carvène* et de *cartol.*

**CARYOCINÈSE.** s. f. [de κάρυον, noyau, et κίνησις, mouvement]. Mode de division indirecte des cellules, caractérisée par une série de métamorphoses ou de mouvements du noyau. Au moment où le noyau va quitter l'état quiescent, la sphère directrice augmente de volume et les centrosomes s'écartent (V. CELLULE). Chacun d'eux va se mettre à un des pôles opposés du noyau, et s'entoure de stries rayonnantes, donnant l'aspect de deux étoiles ou *asters* dont les rayons sont constitués par des granulations de protoplasma; c'est la première phase, dite parfois de l'*amphiaster achromatique* ; les deux étoiles sont unies entre elles par les rayons, formant un réseau achromatique d'origine cellulaire. En même temps le nucléole et la membrane nucléaire disparaissent ; le réseau ou filament chromatique qui constitue le noyau se replie sur lui-même (phase du *spirème*), de manière à constituer une sorte de rosace formée d'une série d'anses en forme d'U ou de V; il y a à ce moment une étoile centrale chromatique ; c'est la phase du *monaster*

*chromatique* ou de la *rosette*. Puis les anses qui forment la rosace se divisent et forment une série de V dont la pointe est dirigée vers la région centrale; en même temps toute la partie achromatique du noyau, mise en liberté par la formation du peloton chromatique, va se joindre au fuseau achromatique venant de la cellule; ce fuseau part de chaque centrosome et corpuscule polaire, traverse le noyau qui n'est plus formé à ce moment que par les V résultant de la division du filament nucléaire ou chromatique; ceux-ci se disposent alors sur un plan perpendiculaire à l'axe du fuseau en formant la *plaque équatoriale*. C'est à ce moment que la division proprement dite du noyau va

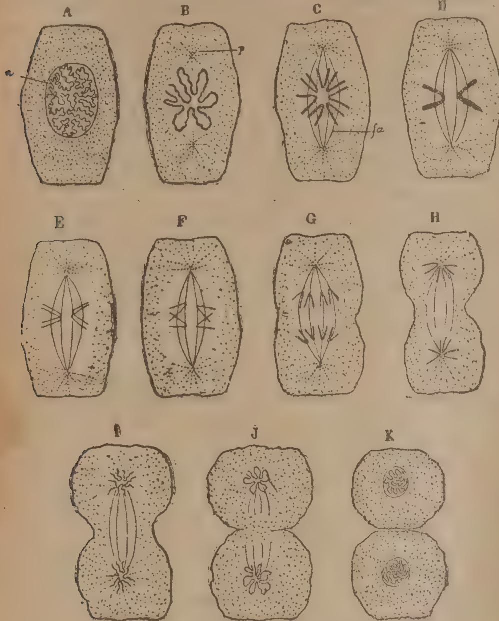



Fig. 117. — *Caryocinèse.*

s'accomplir; en effet, chaque filament en V ou chromosome de Waldeyer se dédouble suivant sa longueur, c'est-à-dire que chaque V va former deux V différents, dont les pointes parties du même point vont aller en s'écartant; chaque pointe se dirige vers un des pôles en suivant un filament achromatique; dans chaque chromosome, le dédoublement se fait dans chaque grain en particulier, c'est-à-dire que chaque grain de chromatine se partage en deux grains placés côte à côte. Le dédoublement de la plaque équatoriale aboutit à la formation de deux nouveaux noyaux, les deux groupes de V se réunissant chacun au niveau du corpuscule polaire; il y a à ce moment, par suite de la réunion des V, deux étoiles chromatiques réunies encore par les filaments achromatiques qui ont servi de rayons conducteurs aux V; c'est la phase du *dyaster chromatique*. Dans chaque aster, les V se réunissent, pour former une sorte de rosace; peu à peu le filament nucléaire se constitue et le nucléole apparaît. En même temps le fuseau achromatique disparaît; le protoplasma s'étrangle vers le centre de la cellule, et l'étranglement continuant, deux nouvelles cellules se trouvent constituées. Ce processus, qui est très rapide, se rencontre dans les tissus sains et dans les tissus pathologiques.

**CARYOCINÉTIQUE.** adj. Qui concerne la caryocinèse.

**CARYOCOSTIN.** adj. et s. m. [*caryocostinus*, de *caryo*, abrégé pour καρυόφυλλον, girofle, et κόστος, costus]. — *Electuaire caryocostin*. Électuaire dans la composition duquel entrent le costus et le girofle.

**CARYOLYSE.** s. f. [de κάρυον, noyau, et λύσις, de λύειν, dissoudre]. Fonte ou disparition du noyau. Ce mot a été employé pour désigner la caryocinèse, parce qu'au moment où les phénomènes caryocinétiques se produisent, le noyau semble disparaître, comme s'il se dissolvait dans le protoplasma.

**CARYOMICROSOME.** s. m. [de κάρυον, noyau, μικρός, petit, et σῶμα, corps]. Granulations qui forment le *caryomitome*. V. MITOME.

**CARYOMITOME.** s. m. [de κάρυον, noyau, et μίτος, filament]. Filament granuleux formant la charpente du noyau de la cellule; comme il a une grande affinité pour les matières colorantes, on l'appelle aussi filament chromatique.

**CARYOPHYLLE.** s. m. (*Caryophyllus aromaticus*). Plante de la famille des myrtacées qui croît à la Réunion, dans l'Inde et dans l'Indo-Chine. Les boutons séchés de cette plante servent à préparer un extrait aqueux fluide utilisé en ophtalmologie (Kravtchenko). Cette préparation, instillée dans l'œil ou appliquée directement à l'aide d'un pinceau, a donné de bons résultats dans le traitement des taches de la cornée. Elle ne doit être employée qu'après la disparition complète des phénomènes inflammatoires aigus; elle produit une irritation assez intense et cause une douleur qui est de courte durée. Elle amène la résorption des exsudats et améliore la nutrition du tissu cicatriciel, d'où un éclaircissement plus ou moins complet de la tache.

**CARYOPHYLLIDÉS.** s. m. pl. V. CESTOÏDES.

**CARYOPHYLLINE.** s. f. [it. *cariofillina*, esp. *cariofilina*]. Matière cristalline trouvée dans l'essence de girofle. Elle est isomère avec le camphre (Dumas).

**CARYOPHYLLIQUE.** adj. — *Acide caryophyllique*. V. EUGÉNIQUE.

**CARYOSCHISE.** s. f. [de κάρυον, noyau, et σχίσις, de σχίζειν, séparer]. Acte par lequel certains produits sont expulsés hors du noyau de la cellule.

**CAS.** s. m. — *Cas désespéré*. Maladie arrivée au point où il n'y a plus de traitement efficace possible, et où la mort est imminente. — *Cas rares*. Tout ce qui, en anatomie, en physiologie, en pathologie, présente quelque chose d'extraordinaire. — *Cas rédhibitoire*. V. RÉDHIBITOIRE.

**CASA.** s. m. V. IGAJA.

**CASCA D'ANTA.** s. m. Nom brésilien de l'écorce dite *malambo* ou *mélambo*.

**CASCARA.** Nom donné à diverses écorces employées en médecine. — *Cascara amarga* [*picramnia antidesma*] ou écorce du Honduras. Plante de la famille des rutacées, qui renferme un alcaloïde, la *picramnine*, soluble dans le chloroforme, peu soluble dans l'éther et la benzine, insoluble dans les acides et les alcalis. L'extrait liquide a été donné dans la syphilis secondaire chez l'adulte, et Frohling (de Mexico) aurait constaté dans un cas d'iritis spécifique une amélioration manifeste au bout de trois jours; dose : 40 à 50 gouttes d'extrait fluide. — *Cascara sagrada* [*écorce sacrée*]. Écorce de *Rhamnus purshiana*, arbre de la famille des rhamnées, originaire de Californie. Elle contient une résine brune, amère, colorée en rouge pourpre par la potasse; une résine rouge, presque insipide, colorée en brun par la potasse; une résine jaune clair, insipide, inattaquable par la potasse; un corps cristallisable, neutre; des acides tannique, oxalique et malique; une huile fixe; une huile volatile. Elle réussit contre la constipation, compliquant la dyspepsie, déterminée par l'affaiblissement de la contractilité musculaire de l'appareil digestif. Poudre (25 à 75 centigr., en 1 à 3 doses), ou extrait fluide (30 à 60 gouttes).

**CASCARILLE.** s. f. [all. *Kaskarillrinde*, it. *cascari-*

glia, esp. *cascarilla*] (*chacrille*, ou quinquina aromatique). Écorce attribuée autrefois au *Croton cascarilla*, L., qui n'en donne plus au commerce qu'une quantité insignifiante : elle est actuellement fournie par le *Croton Elutheria*. Sw. (*écorce éleuthérienne*, d'Eleuthère, l'une des Antilles), plante de la famille des euphorbiacées. Elle est en petites plaques roulées de 3 à 5 millimètres d'épaisseur, grisâtres extérieurement et souvent fendillées, d'un rouge ferrugineux à l'intérieur, d'une cassure résineuse, d'une saveur amère, un peu âcre, très aromatique, donnant à l'analyse : de la résine, une huile volatile verte et suave, un principe amer et du mucilage. Elle est tonique et astringente; elle a été employée comme fébrifuge, particulièrement en poudre, soit seule (1 à 2 gr.), soit associée au quinquina; la teinture est donnée à la dose de 4 à 30 grammes; on se sert aussi d'infusé à 10 p. 1000. — *Cascarille de la Trinité*. V. Copalchi.

**CASCARILLINE**. s. f. Principe amer de la cascarille.

**CASCATI**. s. m. [*kaskati* et *cassguttie*]. *Cachou* de Pégu.

**CASÉASE**. s. f. Nom donné par Duclaux à des ferments solubles sécrétés par certains microorganismes et ayant les propriétés de coaguler le lait et de dissoudre peu à peu le coagulum formé en peptonisant la caséine.

**CASÉEUX, EUSE**. adj. [*casearius*, de *caseus*, fromage; it. et esp. *caseoso*]. Qui est de la nature ou qui a l'apparence du fromage. — *Dégénérescence caséeuse*. V. Dégénérescence. — *Pneumonie caséeuse*. V. Pneumonie. — *Tubercule caséeux*. V. Tubercule.

**CASÉIFICATION**. s. f. V. Dégénérescence *caséeuse*.

**CASÉIFORME**. adj. [*caseiformis*, all. *kaseförmig*]. Qui ressemble à du fromage : *précipité caséiforme*.

**CASÉINATE**. s. m. Sel formé par la combinaison de la caséine avec une base. — *Caséinate d'argent*. V. Argonine.

**CASÉINE**. s. f. ou **CASÉUM**. s. m. [*matière caséeuse*, Geoffroy; *caséum*, Berzelius; *caséine*, *galactine* ou *tyrine*, Hünefeld; all. *Kasein*, *Käsestoff*, angl. *casein*, it. *caseina*] ($10(C^{40}H^{31}O^{12}Az^5)+S$]. Substance organique naturellement liquide dans l'économie, coagulable par les acides acétique, lactique et autres, par la présure sèche ou liquide, neutre ou acide, par le sulfate de magnésie en excès, mais non par la chaleur, dont l'existence n'a été démontrée que dans le lait : elle n'existe donc pas à tous les âges, ni dans tous les sexes, sauf les cas accidentels dans lesquels on a vu du lait sécrété par des mamelles de mâles anormalement développées. La quantité de caséine du lait de femme varie entre 20 et 40 p. 1000; elle est d'autant plus grande qu'on est plus loin de l'accouchement. La caséine pure, exempte de sels minéraux, contient environ 0,8 p. 100 de phosphore et 1 p. 100 de soufre. Sèche, la caséine est d'un jaune ambré, facile à réduire en poudre; elle attire l'humidité de l'air et se redissout, mais plus difficilement, dans l'eau; l'alcool la dissout plus à chaud qu'à froid. C'est elle qui, mêlée avec du beurre, constitue le fromage. La caséine est un véritable acide; elle se combine avec les bases alcalines et alcalino-terreuses, en donnant des caséinates solubles. Elle appartient au groupe des nucléo-albumines; pourtant, certains auteurs la considèrent comme une simple matière albuminoïde souillée de nucléine, qu'elle aurait entraînée mécaniquement lors de sa précipitation du lait. — *Caséine de l'intestin grêle*. V. Peptone. — *Caséine de la salive*. V. Ptyaline. — *Caséine du sang*. V. Albuminose. — *Caséine végétale*. V. Légumine.

**CASÉIQUE**. adj. — *Acide caséique*. V. Caséate. — *Oxyde caséique*. La *leucine*.

**CASÉOSE**. s. f. Albumose dérivée des caséines. V. Albumose.

**CASERNE**. s. f. — *Maladies des casernes*. V. Maladie

**CASIMIROA EDULIS**. Plante de la famille des xanthoylées qui croît au Mexique; on l'appelle aussi *sapote blanco*; elle renferme un glucoside, la *casimirosine* (Sanchez); elle est douée de propriétés hypnotiques remarquables, et procure un sommeil tranquille, sans cauchemars ni céphalée (Lopez Hermosa, Orvananos). On emploie l'extrait alcoolique à la dose de 0gr,50 à 0gr,75, la teinture ou l'extrait fluide à dose double.

**CASQUE**. s. m. — *Casque neurasthénique*. Stigmate de la neurasthénie; céphalée ou sensation de plénitude, de constriction, de pesanteur, que les malades comparent à celle que donnerait une coiffure trop lourde, trop serrée Charcot appelle *galeati* les névropathes qui présentent ce stigmate. — *Casque vibratoire*. V. Vibratoire (*Médecine*).

**CASSAN** (A.-L.) (médecin français du commencement du XIXe siècle). — *Signe de Cassan*. Bruit de pot fêlé s'entendant à la percussion du crâne, dans les tumeurs cérébelleuses.

**CASSARIPE**. s. m. Suc épaissi du *Manihot utilissima* ou cassave amère (V. Manioc); il est doué d'une action antiputride qui l'a fait employer au Brésil et aux Antilles comme agent de conservation de la viande. Il a été employé avec succès dans les affections oculaires, et principalement contre les ulcérations de la cornée et les conjonctivites purulentes, telles que l'ophtalmie des nouveau-nés (Risley). Ce médicament n'occasionne aucune espèce d'irritation; il amène, au contraire, une sensation de soulagement qui se produit peu de minutes après l'application. On l'emploie en pommade à 10 p. 100, que l'on applique deux ou trois fois par jour entre les paupières.

**CASSATION**. s. f. L'action de casser. V. Extraction.

**CASSAVE**. s. f. [*Cassaba*, angl. *cassave*, *cassada*, it. *cassavi*, esp. *casabe*]. V. Manioc.

**CASSE**. s. f. [all. *Kassie*, angl. *cassia*, it. *cassia*, esp. *casia*, *cana fistola*]. Pulpe des gousses du *canéficier*, qui nous viennent des Antilles, sous le nom de *casse en bâtons*, *casse des boutiques*. Elles sont cylindriques, longues d'un pied et plus, rugueuses, d'un brun foncé à l'extérieur, partagées intérieurement par des cloisons horizontales en un grand nombre de loges, dont chacune renferme une graine ovoïde, aplatie, lisse, dure, entourée d'une pulpe brun rougeâtre et aigrelette. Cette pulpe, séparée des graines et passée à travers un tamis de crin, constitue la *casse mondée*. Celle-ci, dissoute dans l'eau commune froide, passée à la chausse et évaporée sur un feu doux jusqu'à consistance d'extrait, donne l'*extrait de casse*. On prépare la *casse cuite*, ou *conserve de casse*, en faisant évaporer en consistance d'extrait mou un mélange de 16 parties de pulpe de casse, de 12 de sirop de violette et de 3 de sucre, que l'on aromatise, après refroidissement, avec l'eau de fleur d'oranger. La casse est un laxatif très doux. On prescrit la *casse mondée* à la dose de 15 à 45 grammes chez l'adulte, à prendre dans 500 grammes d'eau ou de petit-lait; ou l'*extrait de casse* à dose moindre : la pulpe brute et la conserve de casse ne sont pas employées. La *casse du Brésil*, fournie par le *Cassia brasiliana*, Lamk, et la *petite casse d'Amérique*, produite par le *Cassia moschata*, Kunth, de la Nouvelle-Grenade, sont employées seulement dans leurs pays d'origine. — *Eau de casse*. V. Eau. — *Huile de casse*. V. Essence *de cassia*. — *Casse en bois* (*cassia lignea*, Blackwell; *xylocassia*). Nom officinal de l'écorce du *Laurus cassia*, L. Elle ressemble à la vraie cannelle pour la couleur et la forme, mais elle est plus grosse (*grosse cannelle*). Quelquefois elle est en très gros morceaux non roulés (*cannelle plate*). Presque dépourvue de saveur, elle a une odeur beaucoup plus faible que la cannelle, à laquelle on la substitue quelquefois.

**CASSE-LUNETTES.** s. m. Nom vulgaire de plantes recommandées dans les maladies des yeux : bluet, euphraise.

**CASSERIUS** (anatomiste italien du XVIIe siècle). — *Perforé de Casserius.* V. CORACO-BRACHIAL.

**CASSIA.** s. f. Genre de plantes légumineuses comprenant un grand nombre d'espèces, dont les plus importantes en médecine sont celles qui produisent la *cannelle,* la *casse* et le *séné.* V. CANÉFICIER, CANNELIER et ESSENCE.

**CASSIE.** s. f. ou **CASSIER.** s. m. L'*Acacia farnesiana,* Willdenow. V. BALIBABULAH.

**CASSIINE.** s. f. Principe amer de la *casse.*

**CASSION.** s. m. Partie d'un corps qui se rend au pôle négatif de la pile ; c'est donc l'élément électro-positif (Faraday).

**CASSIS.** s. m. Nom vulgaire de la plante, des fruits, et de la liqueur qu'ils servent à préparer, d'un *groseillier* à fruits noirs.

**CASSITÉRIDES.** s. m. pl. [de κασσίτερος, étain]. Genre de corps simples, comprenant : l'antimoine, l'étain, le zinc et le cadmium (Ampère).

**CASSIUS** (chimiste hollandais du XVIIe siècle). — *Pourpre de Cassius.* V. POURPRE.

**CASSONADE.** s. f. V. SUCRE *de canne.*

**CASSURE.** s. f. Aspect variable que présente une substance dans le point où elle a été cassée : *cassure vitreuse, résineuse,* etc.

**CASSYTHA.** s. f. Genre de laurinées des tropiques, dites dépuratives.

**CASTELLAMARE DI STABIA** (Italie). *Eaux chlorurées bicarbonatées, sulfureuses* ; température : 19°,2. Toute l'année.

**CASTÉRA-VERDUZAN** (France, Gers). *Eaux sulfurées calciques faibles* ; minéralisation totale : 1gr,36026 dont 0gr,00056 de sulfure de calcium ; température : 24 à 25°. Établissement : buvette, bains, 1er juin au 15 octobre.

**CASTORÉUM.** s. m. [*castorium,* καστώριον, all. *Bibergeil,* angl. *castoreum,* it. *castorio, castoro,* esp. *castoreo*]. Matière animale sécrétée par les glandes placées sous la peau de l'abdomen du castor ; elles existent chez la femelle, mais moins développées, entre l'origine de la queue et la partie postérieure des cuisses, au-dessus du cloaque. Ces glandes la versent dans deux espèces de vessies piriformes, dans les parois desquelles elles sont placées ; ces poches accolées l'une à l'autre ont des parois minces, sillonnées à l'extérieur, et comme loculées intérieurement. Elles s'ouvrent en avant des glandes anales dans le fourreau ou prépuce de la verge, prépuce dont l'orifice cloacal est au-dessus de l'anus et des orifices des glandes anales grosses et petites. Ce sont les deux poches encore unies par leur conduit excréteur commun que l'on trouve dans le commerce sous le nom de *castoréum* du Canada ou de Russie, mais on ne doit donner ce nom qu'à la substance résinoïde qu'elles contiennent. Celle-ci est d'un brun rougeâtre à l'extérieur, fauve ou jaunâtre à l'intérieur, entremêlée de cloisons blanchâtres incomplètes, d'une odeur forte, pénétrante et fétide, d'une saveur âcre et amère, susceptible de se ramollir dans la bouche et d'adhérer aux dents. Il est souvent sophistiqué ; mais alors on ne trouve pas de cloisons membraneuses dans les poches. Il est composé de *castorine,* d'une huile volatile, de résine, d'albumine, de mucus, d'osmazôme, de carbonate d'ammoniaque, de divers sels de potasse, de soude ou de chaux, et de benzoates. Il est recommandé comme antispasmodique, dans l'aménorrhée douloureuse et tympanitique, et dans les coliques nerveuses (Trousseau et Pidoux), dans l'hystérie, les névroses, etc. ; on le donne en poudre sous forme pilulaire (50 centigr. à 2 gr.), ou en teinture alcoolique dans une potion ou un lavement (2 à 4 gr.) ; son prix élevé et son peu d'efficacité l'ont fait généralement abandonner.

**CASTORINE.** s. f. [all. *Kastorin,* angl. *castorine,* it. et esp. *castorina*]. Matière grasse isolée du castoréum, cristallisable en prismes entrelacés en faisceaux, très combustible, ayant l'odeur du castoréum, soluble dans l'alcool chaud, dans l'éther et dans les acides acétique et sulfurique. On l'obtient en traitant par l'alcool bouillant le castoréum divisé, et filtrant : la castorine se dépose par refroidissement. Le castoréum doit ses propriétés moins à la castorine qu'à l'huile volatile qu'il contient.

**CASTRAT.** s. m. [*castratus,* εὐνουχισθεὶς, all. *Kastrat,* angl. *castrato, eunuch,* it. *castrato*]. Celui qui a subi l'opération de la castration.

**CASTRATION.** s. f. [*castratio,* εὐνουχισμὸς ἐκτομή, ὀρχοτομία, all. *Kastration,* angl. *castration,* it. *castrazione,* esp. *castracion*]. Extirpation d'un ou des deux testicules : de là la distinction de la castration en *complète* et en *incomplète* ou *monorchide.* Cette dernière est en usage dans diverses peuplades, hottentotes et boschismanes, d'après la croyance qu'elle facilite la course. La castration complète se pratique encore sur les prisonniers de guerre en Abyssinie, etc. Avec les nègres adultes, elle est suivie de décoloration de la peau qui prend une couleur cendrée (Courbon). V. EUNUQUE. || En médecine légale, le crime de *castration,* c'est-à-dire le cas où, par vengeance, par jalousie, ou pour toute autre cause, un individu aurait été privé des attributs de la virilité, a été prévu par le Code pénal, art. 316, qui prononce contre l'auteur du crime la peine des travaux forcés à perpétuité ; et au cas de mort de la victime dans les quarante jours, la peine de mort, à moins que l'attentat n'ait été provoqué par un outrage violent à la pudeur (art. 325). Par *castration,* le législateur n'a pas seulement entendu l'ablation des testicules, mais aussi l'amputation d'un organe quelconque nécessaire à la génération. Le crime existe du moment que les organes génitaux ont été, en totalité ou en partie, l'objet d'une amputation ou de blessures volontaires tendant à leur amputation. || En chirurgie, opération qui consiste à supprimer, dans un but thérapeutique, une ou les deux glandes génitales chez l'homme ou chez la femme. Chez l'homme elle se pratique principalement pour enlever un testicule atteint de tumeur maligne, ou de tuberculose ; enfin la castration complète a été proposée pour amener la réduction de la prostate dans certains cas d'hypertrophie totale de cette glande. Les accidents si redoutés autrefois, l'hémorragie secondaire et le tétanos, ne sont plus à craindre depuis l'avènement de l'antisepsie ; c'est actuellement une opération bénigne, dont la mortalité est réduite à zéro. Souvent, après la castration, on introduit dans la bourse, à la place du testicule, un corps rond comme une bille d'ivoire, ou encore une certaine quantité de vaseline liquéfiée, de manière à donner l'illusion de la glande absente. La réunion immédiate est faite au moyen de points de suture ; un pansement antiseptique ou même simplement aseptique sera appliqué sur la région. La *castration chez la femme* consiste en l'*ovariotomie* (V. ce mot) ; mais on réserve plus particulièrement le terme de castration à l'ablation des deux ovaires sains, celui d'ovariotomie étant appliqué aux cas où l'ovaire lui-même est malade. La castration chez la femme, dite aussi opération de Battey ou de Hégar, a été tentée dans un certain nombre de cas ; elle a pour but d'amener une ménopause artificielle qui doit faire cesser les accidents morbides ; c'est ainsi qu'elle a été pratiquée dans la dysménorrhée douloureuse, les fibromyomes et même l'hystérie ; mais dans ce dernier cas elle n'a donné aucun résultat ; on sait en effet aujourd'hui que l'hystérie est indépendante de l'état des organes génitaux.

Elle ne paraît recommandable que dans certains cas de fibromyomes ; si elle n'amène pas la disparition de la tumeur, elle entraîne toujours la suppression ou la diminution des hémorragies ; aussi est-elle indiquée dans les fibromes sous-muqueux hémorragiques ; elle est même le seul mode de traitement possible quand le fibrome, situé très bas, infiltre la portion sus-vaginale du col et rend l'hystérectomie difficile à pratiquer ; par contre, elle ne doit pas être tentée dans le cas de fibromes très volumineux dépassant l'ombilic, car les annexes sont alors difficiles à trouver et à pédiculiser, et il est parfois impossible de les enlever.

**CASUARINA.** s. m. Genre type de la famille des casuarinées, dont une espèce est utilisée en médecine, c'est le *Casuarina equisetifolia*, Forster (*toa* des Marquises), commun sur le littoral de l'Inde et en Océanie, dont l'écorce, renfermant 19 p. 100 de tannin, a été employée comme succédanée de la ratanhia. Elle renferme aussi 8 p. 100 d'une matière colorante rouge très solide.

**CATACAUSIS.** s. f. [de κατακαίειν, brûler]. Combustion humaine spontanée (Young), dite, en raison de la cause supposée, *catacausis ebriosa*.

**CATACAUSTIQUE.** adj. V. Caustique.

**CATACLASE.** s. f. Rupture, fracture. — Renversement des paupières.

**CATACLYSME.** s. m. [de κατακλύζειν, inonder]. Douche liquide pour quelques auteurs. Le mot grec κατάκλυσμα est employé par Hippocrate comme synonyme de κλυστὴρ, clystère.

**CATACROTE.** adj. [de κατὰ, en bas, et κρότος, battement]. Qui a trait à la portion descendante de la courbe du pouls. — *Élévations* ou *soulèvements catacrotes*. V. Catacrotisme.

**CATACROTISME.** s. m. Présence sur la ligne de descente d'un sphygmogramme d'un ou de plusieurs soulèvements. Le plus fréquent et le plus important de ces soulèvements est celui qui constitue le *dicrotisme* (V. ce mot) : mais il n'est pas le seul et l'on rencontre encore un

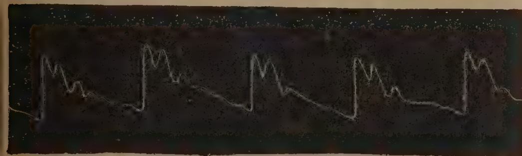


Fig. 118. — *Catacrotisme.*

*soulèvement prédicrotique*, qui est dû soit à l'occlusion des valvules sigmoïdes, soit à l'élasticité artérielle et aux oscillations qu'elle détermine, et des *soulèvements postdicrotiques*, qui sont d'autant plus marqués que l'artère est plus éloignée du cœur ; ces soulèvements sont inconstants ; leur existence donne lieu au pouls polycrote ; ils augmentent avec la tension de la paroi artérielle ; ils manquent quand la tension artérielle est abaissée ou quand l'élasticité de la paroi artérielle est altérée (soulèvements d'élasticité de Landois).

**CATAGLOSSE.** s. m. [*cataglossum*, de κατὰ, en bas, et γλῶσσα langue]. Instrument propre à abaisser la langue. V. Abaisse-langue. ‖ Synonyme de *speculum oris*.

**CATAGMATIQUE.** adj. [de κάταγμα, fracture]. Se dit de tout moyen propre à favoriser la consolidation des fractures.

**CATAIRE.** s. f. [*herbe aux chats, Nepeta cataria*, L., all. *Katzenmünze*, angl. *cat-mint*, it. *cataria*]. Plante (labiées, J.) d'une odeur aromatique forte, mais peu agréable, qui attire les chats. Elle passe pour tonique et excitante.

**CATAIRE.** adj. [de *catus*, chat]. — *Frémissement cataire*. V. Frémissement.

**CATALEPSIE.** s. f. [*catalepsia, catalep sis*, κατάληψις de καταλαμβάνειν, surprendre, saisir ; all. *Starrsucht*, angl. *catalepsia*, it. *catalessia*, esp. *catalepsia*]. Cessation momentanée de la *motricité*, sans lésion du tissu musculaire, ni de sa contractilité, avec aptitude des membres et du tronc à conserver pendant toute la durée de l'attaque les attitudes qu'ils avaient au commencement, ou celles qu'on leur fait prendre. La catalepsie est donc bien distincte de la léthargie avec laquelle on la confondait autrefois. Ce n'est pas une affection spéciale, mais un symptôme se rencontrant dans l'hystérie, au cours de l'hypnotisme et enfin dans certaines intoxications. L'attaque cataleptique est le plus souvent un symptôme de l'hystérie ; elle survient ordinairement à la suite d'une émotion morale plus ou moins vive. L'explosion de l'attaque est ordinairement subite : le corps reste dans la position où il se trouvait, par suite d'une suspension complète de la motilité volontaire, et non par un état convulsif des muscles ou une lésion de leur tissu ; car on peut les mettre en état de contraction et de relâchement à un degré quelconque, sans plus de résistance que si la volonté du malade y présidait, et même supérieur à celui que le malade pourrait obtenir volontairement en état de santé ; par suite, on peut donner à la tête, au tronc, aux membres, les positions les plus variées, dans lesquelles le corps reste immobile sans que le malade puisse modifier lui-même ces attitudes (*flexibilitas cerea* des anciens auteurs). En même temps, les manifestations intellectuelles et sensibles sont supprimées : le malade ne répond pas aux excitations de piqûre, de chatouillement, etc., et reste passif au milieu des impressions du monde extérieur, soit qu'il y ait abolition de la sensation et de l'entendement, soit qu'il y ait seulement absence de la faculté d'expression par suite de l'impossibilité d'exécuter aucun mouvement volontaire. La catalepsie consiste donc essentiellement en une modification de l'élasticité musculaire qui devient faible et incomplète, et en un état de contraction imparfaite du muscle ne déterminant aucune sensation de fatigue. Le système musculaire de la vie animale est seul affecté pendant l'accès, celui de la vie végétative est indemne, comme le montre la persistance de la circulation et de la respiration, qui distingue la catalepsie de la syncope et de l'asphyxie. Telle est l'attaque de catalepsie *complète*. Parfois, elle prend une forme un peu différente, elle est *incomplète*, et s'allie aux autres symptômes de l'hystérie, à l'extase, au somnambulisme : on observe encore le caractère essentiel de la rigidité musculaire, de l'absence de motricité, d'aptitude des membres et du tronc à garder la position qu'ils avaient ou qu'on leur donne ; mais les troubles moteurs sont partiels, unilatéraux ou plus limités encore ; de plus, les malades ont conservé le sentiment et l'entendement, et en donnent la preuve pendant ou après l'attaque ; enfin, d'autres symptômes, les convulsions hystériques surtout, précèdent ou remplacent la rigidité cataleptique ; on sait qu'une des phases de la grande attaque hystérique, telle qu'elle a été décrite par Charcot et Richer, est constituée par une période cataleptique. En somme, les troubles de la catalepsie, quels qu'ils soient, paraissent dus uniquement au défaut de fonctionnement de la partie du système nerveux central qui préside à la détermination et à la coordination des mouvements. C'est une perversion de l'innervation volontaire des muscles ; aussi, elle se rencontre dans tous les cas où la volonté est diminuée ou abolie, dans l'hystérie, dans certains cas de manie, d'hypocondrie, de mélancolie avec stupeur. La catalepsie s'observe aussi chez les animaux, où elle a été décrite sous le nom de *cataplexie* par Preyer ; dans l'expérience célèbre de Kircher on place sur une planche, en face d'une raie brillante, une poule ou un lapin : l'animal reste frappé de stupeur ; on peut alors imprimer à ses membres les mouvements les plus étranges

sans qu'il fasse de résistance; l'animal est en état cataleptique. Enfin, certains poisons comme le chloroforme déterminent chez la grenouille un état tout à fait semblable à la catalepsie; pareil état aurait aussi été observé exceptionnellement chez l'homme après la chloroformisation.

**CATALEPTIQUE**, et non **CATALEPSIQUE**. adj. et s. [*catalepticus*]. Qui est attaqué de catalepsie : *individu cataleptique*; ou qui a rapport à la catalepsie : *stupeur cataleptique*.

**CATALPA**. s. m. Genre de plantes amères bignoniacées, dont une espèce (*Catalpa bignonioides*, Walt.; *Bignonia catalpa*, L.) est acclimatée comme plante d'ornement, et l'autre, dite *chêne noir d'Amérique* (*Catalpa longissima*, Sims., *Bignonia longissima*, Jacquin), a un bois qui n'est pas attaqué par les vers, et qui est recherché aux Antilles pour la construction des vaisseaux.

**CATALYSE**. s. f. [*catalysis*, de καταλύειν, dissoudre; all. *Katalysis*, angl. *catalysis*, it. *catalisi*, esp. *catalisa*]. Mot créé par Berzelius (1835) pour désigner le fait d'actions chimiques s'effectuant seulement en présence de certains corps et sans que ceux-ci soient chimiquement modifiés : telle est la combinaison de l'oxygène et de l'hydrogène, qui ne se fait pas dans les conditions ordinaires de température et de pression, et qui s'effectue, même à froid, dès que dans le mélange gazeux on introduit de la mousse de platine (V. Catalytique). Le mot de *catalyse* n'a jamais été donné, même par Berzelius, comme une explication de ce phénomène; provisoirement admis comme caractérisant certaines réactions dans lesquelles le *corps catalyseur* paraît agir seulement par action de présence ou de *contact* (Mitscherlich), ce terme doit disparaître à mesure que les phénomènes dits *catalytiques*, scientifiquement étudiés, se classent parmi les faits ordinaires et connus de la chimie.

**CATALYSEUR**. adj. Qui produit la catalyse. — *Corps catalyseur*. Corps dont la présence fait naître les phénomènes catalytiques : outre le platine et tous les métaux de la série, on a regardé comme tels un grand nombre de corps simples ou composés, minéraux et organiques, au contact desquels se produisent ces phénomènes.

**CATALYTIE**. s. f. La *catalyse*.

**CATALYTIQUE**. adj. [all. *katalytisch*, angl. *catalytic*, *catalytical*, it. *catalitico*]. Qui a rapport à la catalyse. — *Force catalytique*. Force *occulte*, spéciale, unique, dont l'action engendrerait les *phénomènes catalytiques* : entièrement hypothétique, l'existence de cette force ne saurait être admise pour expliquer des faits de nature variable, souvent opposée, et dont la cause naturelle se dégage chaque jour des recherches modernes. — *Phénomènes catalytiques* (*indirects, de contact*). Phénomènes d'ordre chimique qui ne se produisent, dans des circonstances données, qu'en présence de corps déterminés, auxquels la réaction effectuée ne paraît faire éprouver aucun changement, contrairement à ce qui a lieu dans les conditions ordinaires d'expérimentation; c'est pour désigner ces phénomènes très divers dans leur nature, et pour expliquer leur production, qu'on s'est servi longtemps des termes de *catalyse* et de *force catalytique*. Mais il est aujourd'hui démontré que la plupart d'entre eux sont des exemples d'actions chimiques déjà connues; ainsi, la combinaison de l'oxygène et de l'hydrogène, à froid et sous la pression ordinaire, en présence du noir de platine, paraît due à l'*état de condensation* que ce corps fait subir aux deux gaz et à l'énorme pression qui en résulte; le même métal, par sa seule présence, détermine la décomposition de l'eau oxygénée, parce que la gaine gazeuse qu'il représente amène la *diffusion* d'un équivalent d'oxygène, dont la séparation augmente la *tension de dissociation* de ce qui reste du composé, de sorte que l'action se continue jusqu'à complète décomposition; c'est probablement aussi par le phénomène de *diffusion* remplaçant l'élévation de la température que s'explique la décomposition de l'acide oxalique en présence de la glycérine; le dédoublement du sucre en alcool et acide carbonique par l'action de la levure de bière n'est autre chose que le résultat du développement des organismes qu'elle renferme (Pasteur), c'est un mode de *fermentation*; l'éthérification de l'alcool en présence de l'acide sulfurique, qui semble ne pas intervenir, est une simple application des lois de Berthollet (Deville). Les phénomènes qui précèdent, et d'autres qui leur ressemblent, s'expliquent donc d'une façon variable, mais conforme à nos connaissances physico-chimiques actuelles, sans qu'il soit nécessaire de les rapporter à une puissance particulière; quant aux faits de même ordre dont l'explication est encore hypothétique ou nulle, il est plus utile de les étudier séparément et de leur chercher une cause naturelle que de continuer à en faire un groupe sans autre cohésion que la force mystérieuse dite catalytique. ‖ Beaucoup de physiologistes, se fondant sur la différence de température qui existe entre le corps de l'animal où se passent les actes chimiques de l'économie et les laboratoires où le chimiste les réalise, les ont rangés parmi les phénomènes catalytiques; il est certain, cependant, qu'ils sont soumis aux lois générales de la chimie et qu'ils n'ont aucune règle spéciale aux êtres vivants. Ils consistent, en effet, en actes de décomposition d'une part, de synthèse d'autre part (Beaunis); or, les oxydations intra-organiques, les dédoublements avec ou sans perte, avec ou sans fixation d'un ou de plusieurs équivalents d'eau, les réductions par perte d'oxygène ou de soufre, qui constituent les phénomènes de décomposition propres aux éléments organiques, sont des actes purement chimiques; il en est de même des combinaisons polymériques dans lesquelles des composés ternaires s'unissent entre eux directement ou après s'être partiellement décomposés, et qui représentent les synthèses de l'économie animale. Ces combinaisons et décompositions, dont se composent l'assimilation et la désassimilation, n'ont rien à emprunter à la force catalytique; car aux points où elles se produisent, il existe une quantité de chaleur considérable, qui, se transformant sur place en forces mécaniques diverses, n'intervient pas dans la production de la température connue du corps, qui ne peut, par suite, représenter celle des milieux internes (Pflüger). Reste un troisième ordre de phénomènes organiques, auxquels on a conservé plus longtemps le nom de catalytiques : ce sont les *fermentations*, produites dans l'économie par des ferments solubles (ptyaline, pepsine, pancréatine), ou par des organismes vivants (vibrions, bactéries, etc.); mais soit qu'on les explique par une théorie physiologique (Pasteur), soit qu'on leur attribue une cause purement chimique (Berthelot), il est certain que la catalyse ne saurait intervenir dans leur production puisque les corps qui les déterminent, au lieu de rester identiques à eux-mêmes après l'acte chimique, se détruisent (ferments solubles) ou se multiplient (ferments figurés). V. Fermentation.

**CATAMÉNIAL, ALE**. adj. [de καταμήνια, les règles, de κατά, suivant, et μήν, mois]. Qui a rapport aux menstrues : *flux cataménial*. — *Corps jaune cataménial*. V. Ovariule.

**CATANANCE**. s. f. Plante excitante que l'on croit être un *Ervum* ou un *Astragalus* (Dioscoride).

**CATANANCHE**. s. m. Genre de synanthérées chicoracées du Midi, dont une espèce (*C. cærulea*) était autrefois usitée comme astringente.

**CATANE** (Italie, Sicile). *Station d'hiver*. Station la plus chaude de l'Europe; température douce et uniforme

le thermomètre ne s'abaisse pas au-dessous de 0° ; les soirées sont douces. L'humidité de l'air est assez élevée ; la pluie tombe par grandes quantités à la fois. En résumé, climat doux et sédatif convenant aux tuberculeux irritables avec tendance aux hémoptysies.

**CATAPASME.** s. m. [*catapasma*, κατάπασμα, de κατά, sur, et πάσσειν, saupoudrer]. Médicament pulvérulent employé par les anciens comme *topique*.

**CATAPHORA.** s. m. [*cataphora*, καταφορά, de κατὰ, en bas, et φέρειν, porter : chute d'en haut]. Assoupissement sans fièvre ni délire, qu'on interrompt facilement à l'aide des excitants, mais qui se renouvelle dès qu'on cesse l'usage des stimulants.

**CATAPLASME.** s. m. (l'S se prononce) [*cataplasma*, de καταπλάσσειν, enduire, appliquer dessus ; all. *Breiumschlag*, angl. *poultice*, it. et esp. *cataplasma*]. Topique de la consistance d'une bouillie épaisse, que l'on compose de pulpes, de poudres ou de farines diluées dans de l'eau pure, dans des décoctions de plantes, ou dans du lait. Le plus souvent, les cataplasmes sont employés comme simples réservoirs d'humidité : ce sont des bains locaux qu'on applique à la surface des plaies, des ulcères, des parties douloureuses, et dont on peut modifier l'action par les changements de température qu'on leur fait subir ; mais quelquefois, au moment de les appliquer, on y ajoute quelques substances médicamenteuses qui en augmentent ou en modifient l'action. Appliqué froid, le cataplasme agit comme calmant, antiphlogistique et répercussif ; tiède ou chaud, il relâche les tissus, il est émollient ; très chaud, il devient congestionnant et excitant : au cataplasme chaud, le plus communément employé, on peut ajouter un peu d'huile ou une graisse fraîche, qui retarde le refroidissement de l'épithème, et qui, au moment où on enlève celui-ci, diminue pour les parties qu'il couvrait l'impression froide qui produit l'air en absorbant l'humidité. — *Cataplasme anodin.* V. Anodin. — *Cataplasme anticancéreux de Swediaur.* Il est fait avec : arsenic blanc, 10 grammes ; camphre, 32 grammes ; vinaigre, 500 grammes ; suc de carotte, 64 grammes ; poudre de ciguë, q. s. — *Cataplasme cru.* Celui que l'on fait à froid, soit avec des produits altérables par la chaleur (comme la moutarde dans les cataplasmes sinapisés), soit avec des pulpes de plantes (pommes de terre, carottes, etc.) ou des parties de plantes fraîches dont la chaleur dissiperait les principes actifs. — *Cataplasme cuit.* Celui que l'on fait à chaud, rarement avec une pulpe végétale, le plus souvent avec des substances amylacées ou mucilagineuses, qui conservent longtemps et en grande quantité l'eau qu'elles ont absorbée. — *Cataplasme émollient.* Il est fait avec farines émollientes (de lin, de seigle et d'orge), 120 grammes, qu'on délaye en bouillie très claire dans de l'eau commune froide, et qu'on fait chauffer en remuant continuellement jusqu'à consistance convenable. — *Cataplasme de fécule.* On le fait avec 60 grammes de fécule de pommes de terre délayée dans 50 à 100 grammes d'eau froide, et versée dans 500 grammes d'eau commune chauffée jusqu'au moment d'entrer en ébullition ; on ne laisse la fécule jeter qu'un ou deux bouillons. — *Cataplasme Hamilton.* Sparadrap mucilagineux fait de bandes de toile recouvertes d'un mucilage de graine de lin et de racine de guimauve : au moment du besoin, le sparadrap est maintenu dans l'eau chaude pendant une minute, puis appliqué et recouvert d'une feuille de gutta-percha, qui a pour but de retarder la dessiccation et le refroidissement du cataplasme. Ce but est incomplètement atteint, mais le cataplasme n'en est pas moins recommandable comme doué d'une conservation indéfinie, d'une propreté et d'une légèreté précieuses, et comme infermentescible, ce qui met la peau à l'abri des causes d'irritation. — *Cataplasme Lelièvre.* Fait d'un mucilage épais de *Fucus crispus* enfermé entre deux feuilles de coton cardé, il a les mêmes qualités et les mêmes défauts que le précédent. — *Cataplasme maturatif.* Il est préparé avec les farines résolutives (de fenugrec, de fève, d'orobe et de lupin) cuites dans une décoction de guimauve ; et, lorsqu'il est encore chaud, on y délaye de l'onguent basilicum (30 gr. pour 120 gr. de farine). — *Cataplasme narcotique.* On le fait avec : poudres de feuilles de jusquiame, de ciguë, de belladone, de morelle, et farine de lin, āā 20 grammes, dans décoction de pavot, q. s. — *Cataplasme résolutif.* On le prépare en ajoutant 2 grammes de sel ammoniac et 30 grammes d'extrait de saturne à un cataplasme émollient de 125 grammes. — *Cataplasme rubéfiant.* V. Rubéfiant. — *Cataplasme de Trousseau.* Il est fait avec : pain, 2 kilogrammes, trempé dans l'eau pendant un quart d'heure, exprimé, laissé au bain-marie pendant trois heures, puis ramolli par addition d'alcool camphré jusqu'à consistance de pâte molle. On peut étendre sur sa surface, avant de l'appliquer, une mixture composée de : camphre, 7 grammes ; extrait de belladone, extrait d'opium, āā 5 grammes ; alcool faible, q. s.

**CATAPLECTIQUE.** adj. Se dit d'une affection qui frappe subitement.

**CATAPLEXIE.** s. f. [κατάπληξις, de κατὰ, sur, et πλήσσειν, frapper]. Apoplexie foudroyante. || Ce nom a été aussi appliqué par Preyer à la catalepsie chez les animaux. V. Catalepsie.

**CATAPTOSE.** s. f. [*cataptosis*, de καταπίπτειν, tomber]. Chute soudaine du corps sur le sol, lors d'une attaque d'épilepsie ou d'apoplexie.

**CATAPUCE.** s. f. Nom de plusieurs *Euphorbes*, en particulier de l'*Euphorbia Latyris* (*grande catapuce*).

**CATARACTE.** s. f. [bas lat. *cataracta*, de καταῤῥάκτης, qui se précipite, chute d'eau, de καταῤῥάσσειν, se précipiter : à cause que la cataracte était supposée due à la chute d'une humeur sur les yeux ; en latin, *suffusio*, en grec, ὑπόχυμα, ὑπόχυσις ; all. *Staar*, angl. *cataract*, it. *cateratta*, esp. *catarata*]. Opacité placée dans le champ pupillaire entre la pupille et le corps vitré, de manière à empêcher les rayons lumineux de parvenir à la rétine ; elle siège dans le cristallin, sous sa capsule ou à la face interne de celle-ci. Elle peut être d'origine traumatique et résulter d'une violence extérieure portant sur la totalité du globe oculaire ou sur la lentille elle-même ; plus souvent elle est spontanée, et les causes qu'on lui attribue sont assez mal déterminées : quelquefois congénitale, elle est d'autant plus fréquente, après quarante ans, que l'âge est plus avancé : l'hérédité a une influence incontestable sur son développement ; les lésions de nutrition de l'appareil cristallinien, en particulier la diminution de la proportion d'eau contenue normalement dans ses éléments, sont les causes immédiates de ses opacités, sous l'influence soit d'une cause locale (irido-choroïdite chronique, glaucome, choroïdite atrophique, etc.), soit par le fait d'une cause générale (sénilité, diabète, albuminurie, etc.) ; quant aux professions ou habitudes dans lesquelles les yeux sont longtemps fixés sur des objets petits ou vivement éclairés, il n'est pas démontré qu'elles prédisposent, comme on l'a dit, à la cataracte. Celle-ci se manifeste par des symptômes fonctionnels et objectifs. Les premiers consistent dans une diminution, ordinairement lente, de l'acuité visuelle, et dans quelques modifications de la vue : les objets apparaissent à travers un brouillard, la flamme d'une bougie semble étalée et diffuse, comme entourée d'un globe, ou elle paraît multiple, ainsi que tout autre corps ; la vue est meilleure dans un demi-jour qu'à une forte lumière, pour les objets latéraux que pour ceux directement placés en face de l'œil ; il n'y a pas de photophobie, mais quelquefois des mouches volantes, symptoma-

tiques d'une lésion profonde. La vue n'est pas meilleure un jour que l'autre; la perception de la lumière n'est jamais perdue; il n'y a ni douleur, ni changement dans le degré de fermeté du globe. Les symptômes objectifs s'observent facilement lorsqu'on a dilaté la pupille par la cocaine out l'atropine : l'éclairage oblique et l'examen à l'ophtalmoscope (V. Éclairage et Ophtalmoscope) font reconnaître d'une façon précise non seulement l'existence de l'opacité, mais encore sa forme, sa consistance, le degré auquel elle est parvenue; aussi l'épreuve dite des trois images de Sanson-Purkinje (V. Exploration *de l'œil*), qui, dans l'œil cataracté, montre l'image renversée d'abord obscure et masquée, puis disparue, est-elle délaissée depuis l'invention des deux premiers modes d'exploration qui lui sont bien supérieurs. — Les opacités qui constituent la cataracte présentent dans leur siège, leur forme, leur nature, leur consistance, des différences nombreuses et profondes. On les a divisées en *lenticulaires* et *sous-capsulaires*, suivant que l'altération anatomique porte sur tout le cristallin ou seulement sur la partie sous-jacente à son enveloppe. On distingue aussi les cataractes en *vraies*, siégeant dans le cristallin et dans l'épaisseur ou à la face interne de la cristalloïde, et *fausses*, siégeant à la face externe de celle-ci. A. *Cataractes vraies*. L'opacité du cristallin tient à ce que, par suite de troubles dans le renouvellement moléculaire nutritif de ses éléments, ceux-ci passent à un état plus granuleux, se manifestant quelquefois sur les fibres dentelées, et toujours sur les tubes, qui en même temps perdent leurs noyaux; les cellules du cristallin, devenues granuleuses, disparaissent; des granulations moléculaires libres, des gouttelettes limpides, des gouttes huileuses, apparaissent entre les tubes réduits à l'état de bandelettes; il se forme, en outre, dans cette couche superficielle, des corpuscules solides, granuleux ou homogènes, et parfois des grains de carbonate et de phosphate de chaux : dès lors, la lumière, au lieu de traverser des couches homogènes et transparentes, est réfléchie par ces diverses particules et devient blanche ou grisâtre, comme dans tous les cas où elle frappe une substance homogène ou granuleuse. Ces cataractes vraies présentent un certain nombre de variétés : 1° *Cataractes dures*. Elles ne se montrent qu'après quarante ans : le cristallin, diminué de volume, est aplati sur sa face antérieure, d'où agrandissement de l'espace qui la sépare de la pupille, et formation d'une ombre portée par l'iris pendant l'éclairage latéral; le centre ou noyau est dur et plus foncé que la circonférence : sa coloration, ordinairement d'un jaune brun, peut être *noire* ou *verte* (*cataracte noire, verte*). Parfois la lésion principale est un dépôt de carbonate de chaux, accompagné d'un peu de phosphate, incrustant les éléments des couches molles et dures du cristallin, sans les détruire tous (*cataracte pierreuse* ou *plâtreuse*, quelquefois *ossifiée*). 2° *Cataractes molles*. Cette variété se présente à tout âge, surtout avant quarante ans; elle comprend les cataractes congénitales, diabétiques, traumatiques. Le cristallin, augmenté de volume, refoule l'iris en avant, efface la chambre antérieure et ne présente pas d'ombre formée par l'iris. Le développement, bien plus rapide que dans les cataractes dures, commence par des stries, des couches superficielles de forme variée (*cataractes striée, étoilée, à trois branches, barrée, fenêtrée, déhiscente*), ou par des points blancs diversement groupés (*cataractes pointillée, à taches disséminées*); plus tard, tous ces dessins disparaissent, et l'opacité envahit toute la surface de la lentille ou n'atteint que certaines de ses parties; dans ce dernier cas (*cataracte zonulaire, stratifiée, lamellaire*, etc.), elle n'occupe qu'une couche des masses corticales, et entoure le noyau en le tenant toujours à égale distance de lui, ou elle est *centrale* et *nucléaire*, ou enfin elle est *disséminée*. 3° *Cataractes mixtes* ou *demi-molles*. Elles participent des propriétés des deux premières variétés : la couche de la surface est opaque et molle; le noyau est dur, grisâtre ou brunâtre, et moins transparent qu'à l'état normal. 4° *Cataractes liquides* (*cystiques, laiteuses, morgagniennes, interstitielles*). Souvent précédées de cataractes molles, dont elles représentent le plus haut degré, elles sont caractérisées par la présence dans la capsule d'un liquide opalin, blanc laiteux, tenant en suspension des gouttes et des granulations de forme variable : dans ce liquide flotte le cristallin, de consistance normale, ou durci, ou ramolli. Leur marche est très lente. 5° *Cataractes sous-capsulaires*. Quelquefois l'opacité résulte d'une ulcération perforante de la cornée et est alors très limitée (*cataracte pyramidale, végétante, crétacée, calcaire, phosphatique*). Dans cette variété, des dépôts calcaires et une dégénérescence de l'épithélium sous-capsulaire se font sous la face irienne de la cristalloïde antérieure sous forme de taches, de points, de lignes blanchâtres, et font saillie dans l'humeur aqueuse. B. *Cataracte fausse* ou *néomembraneuse*. Elle est caractérisée par l'existence d'une membrane produite par l'iris enflammé : cette production est d'abord constituée par des cellules, des noyaux ovoïdes et des corps fusiformes; ceux-ci donnent naissance à des fibres qui deviennent cohérentes et parallèles ou offrent une disposition aréolaire : il en résulte la formation d'un tissu non vasculaire, ferme, d'aspect granuleux ou strié, à déchirure lamelleuse plutôt que fibreuse, souvent incrusté de sels calcaires. Tantôt la néomembrane est restée adhérente à l'iris (*cataracte adhérente*); tantôt elle est libre, les synéchies postérieures ayant cédé à la dilatation pupillaire (*cataracte non-adhérente*). Le traitement *médical* de la cataracte n'a généralement aucune action; cependant, on a vu des cataractes commençantes, molles, d'origine traumatique ou inflammatoire, diminuer, se ralentir dans leur marche, et même disparaître, par l'emploi de l'iodure de potassium, du mercure, des antiphlogistiques, des révulsifs, de l'électricité; mais, dans l'immense majorité des cas, le traitement *chirurgical* seul est applicable. Les procédés opératoires peuvent être rattachés à trois méthodes principales : 1° le *déplacement* du cristallin qu'on *abaisse* (*abaissement*) ou qu'on renverse (*réclinaison*) dans le corps vitré (V. Kératonyxis et Scléroticonyxis); 2° le *broiement* ou *discission* de la lentille (V. Kératonyxis); 3° l'*extraction* du cristallin (V. plus bas). Une quatrième méthode consiste à laisser en place l'opacité et à créer une voie excentrique aux rayons lumineux (*déplacement de la pupille*); elle n'est applicable qu'aux cas, assez rares, de cataracte centrale, où les parties périphériques ont conservé leur transparence. — *Cataracte albuminurique*. Opacité qui accompagne parfois l'albuminurie chronique : elle est bien plus rare que la *rétinite* de même origine. — *Cataracte branlante*. Celle dans laquelle le cristallin vacille derrière la pupille. — *Cataracte capsulo-lenticulaire*. Réunion des deux espèces de cataractes, qui présente surtout les caractères des opacités de la lentille, celle-ci étant presque toujours opaque avant son enveloppe. — *Cataracte congénitale*. Variété d'opacité lenticulaire rare, influencée par l'hérédité, presque toujours molle, souvent complète dès la naissance; ou partielle et se présentant sous forme zonulaire ou pointillée : elle est souvent compliquée d'arrêt de développement des membranes de l'œil, de déformation du globe oculaire, de nystagmus, de troubles de la dentition ou des facultés intellectuelles. — *Cataracte diabétique*. Cataracte souvent molle, à développement rapide, qui apparaît à la fin du diabète : elle est généralement attribuée aux pertes aqueuses que subit le cristallin, comme beaucoup d'autres organes, pour suppléer à l'insuffisance de la quantité d'eau contenue dans le sang. — *Cata-*

*racte glaucomateuse.* Celle qui se produit comme une complication du glaucome dans la dernière période : elle est généralement molle. — *Cataracte hyaloïdienne.* Celle qu'on suppose due à l'opacité des couches antérieures du corps vitré. — *Cataracte mûre.* Celle dans laquelle tous les éléments du cristallin sont devenus opaques et où l'opacité s'étend jusqu'à la capsule : la maturité est favorable, mais non indispensable, pour l'opération par extraction ; elle est inutile pour les autres modes opératoires. — *Cataracte noire.* V. AMAUROSE. — *Cataracte secondaire.* Cataracte consécutive au déplacement, au broiement ou à l'extraction du cristallin, et constituée par des débris de capsule revêtus d'exsudats opaques, ou par des fragments du cristallin, ou par des néomembranes résultant d'une iritis consécutive à l'opération. — *Cataracte sénile.* Celle qui se forme sous l'influence des progrès de l'âge, après quarante ans, par une modification régressive des éléments du cristallin : c'est le type des cataractes dures. — *Cataracte traumatique.* Toujours molle et volumineuse, ordinairement accompagnée de lésions des autres parties du globe oculaire, elle résulte ordinairement, mais non toujours, de la rupture de la capsule. — *Aiguille à cataracte.* V. AIGUILLE. — *Couteau à cataracte.* V. KÉRATOTOME. — *Pince à cataracte.* V. PINCE. — *Verres à cataracte.* Lentilles convexes destinées, chez les opérés de la cataracte, à compenser la diminution de la réfraction dynamique résultant de l'absence du cristallin. — *Extraction de la cataracte.* Elle s'exécute par une plaie faite à la cornée. Cette plaie peut être plus ou moins grande, suivant la nature de la cataracte ; on peut aussi la faire suivre de l'excision d'un lambeau d'iris. De là un certain nombre de procédés particuliers dont nous décrirons les principaux en mentionnant les autres. — 1° EXTRACTION PAR UN LARGE LAMBEAU FAIT A LA CORNÉE. Cette méthode est une des gloires de la chirurgie française, et a été instituée par Daviel en 1748. Nous allons la décrire telle qu'elle était autrefois exécutée, et nous verrons ensuite les modifications qui y ont été apportées. Tout d'abord, il est inutile d'imposer au malade un traitement préparatoire ; mais on doit lui faire tenir le ventre libre, afin que, pendant les premiers jours qui suivront l'opération, il n'ait pas à faire d'efforts violents qui puissent provoquer la rupture de la cicatrice cornéenne. La cicatrisation est quelquefois compromise par l'asthme, le catarrhe pulmonaire, l'albuminurie, le diabète, la syphilis, l'alcoolisme, etc. Il faut traiter d'abord l'ectropion, les affections des voies lacrymales, la conjonctivite, l'iritis ancienne avec synéchies. On pourra, pour mieux se renseigner, dilater la pupille quelques jours avant l'opération, et on doit rechercher la perception de la lumière. Si l'on soupçonne le ramollissement du corps vitré, on devra choisir un autre procédé. — Pour l'opération *ancienne*, comme on la pratiquait encore au temps de Desmarres, le patient est placé sur un tabouret bas, devant une fenêtre, un peu obliquement, de manière que la lumière arrive à l'œil opéré en passant par-dessus le nez. Il est bien en face du chirurgien, qui est assis lui-même. L'aide est debout derrière le malade, dont il écarte les paupières au moyen de deux doigts de chaque main, en ayant soin de ne pas en renverser les bords en dehors et de les maintenir solidement contre les bords de l'orbite, sans presser sur le globe. On peut, si l'on n'a pas d'aide, se servir d'un blépharostat à ressort, comme il est indiqué sur la figure. Le malade s'appuie le dos contre l'aide ; il a les jambes attachées avec une serviette, pour éviter qu'un mouvement brusque de leur part ne dérange l'opérateur ; ses mains sont libres et reposent sur ses genoux. — *Premier temps.* Supposons qu'il s'agisse d'opérer l'œil gauche : le chirurgien prend de la main gauche (fig. 119, G. Camuset) la pique de Pamard, destinée à maintenir le globe de l'œil, et il l'appuie sur la sclérotique, dans l'angle interne, au-dessus du diamètre transversal, de sorte que la direction de la pression passe par le centre du globe. Du couteau

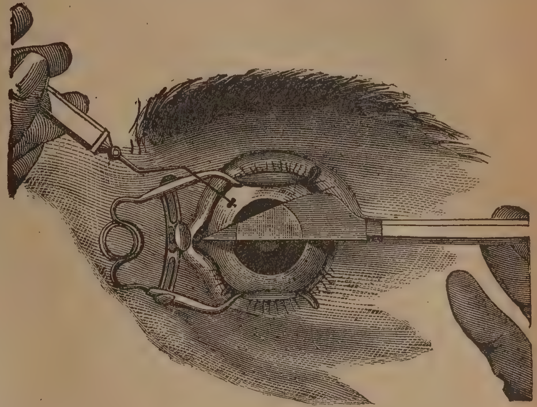


Fig. 119. — Extraction ancienne de la *Cataracte.* Premier temps.

kératotome de Beer, tenu de la main droite horizontalement, le plan étant vertical et le tranchant en haut, il traverse de part en part la cornée : la ponction *a* (fig. 120) doit être faite à 1 millimètre de la sclérotique, et à 1 millimètre au-dessus du diamètre transversal *ox*. Puis le couteau est poussé doucement et régulièrement, sans rétrocéder, vers un point *b*, symétrique du point *a* ; à ce moment, le couteau perce de nouveau la cornée de dedans en dehors, et, continuant sa marche, il détermine la formation de deux plaies *ac* et *bd*, qui tendent à se réunir au sommet. On s'arrête au moment où la portion *cd*, qui reste à diviser, forme un petit pont cornéen (procédé à pont) de 2 millimètres environ. On retire le couteau plus ou moins vivement en enlevant la pince fixatrice, et l'aide laisse retomber les paupières. Si l'on a employé le blépharostat, on le retire à ce moment avec beaucoup de précautions. Si l'incision a été faite régulièrement, elle doit avoir la forme d'une demi-circonférence, concentrique à la cornée. Il se peut que l'iris se présente sous le couteau, ce qui est très fâcheux ; on devra cependant continuer l'incision en enlevant du même coup le lambeau iridien. L'iris peut aussi, lorsqu'on retire le couteau, faire hernie à travers la plaie. On devra, avant de procéder au second temps, réduire cette hernie en repoussant doucement l'iris avec le dos d'une curette de Daviel, ou en frottant légèrement sur la paupière fermée. — *Deuxième temps.* L'aide maintenant la tête du malade bien relevée, le chirurgien prend de la main droite (fig. 121, G. Camuset) un kystitome garni d'une curette (modèle de Desmarres). Puis il prend la peau de la paupière supérieure avec l'index et le pouce gauches enduits de craie, et la relève en l'écartant un peu du globe de l'œil. Il introduit alors par la plaie de ponction *ab* le kystitome, dont le tranchant est dirigé en haut ; avec le crochet, il fait à la capsule du cristallin une large incision, et traverse de part en part la cornée par les plaies déjà faites, de telle sorte que le tranchant s'applique contre la partie *cd* non divisée de la cornée. Enjoignant alors au malade de regarder à ses pieds, le chirurgien termine la section de la cornée par deux ou trois mouvements du couteau, dans le plan vertical, et au moment où la section

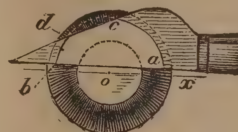



Fig. 120. — Ponction de la cornée.

s'achève, il laisse retomber la paupière. — *Troisième temps*. La cornée et la capsule sont ouvertes. Il faut maintenant faire sortir le cristallin. Pour cela, le chirurgien reprend la paupière comme au second temps et applique l'index de la main droite sur la partie inférieure du globe (fig. 122, G. Camuset), en enjoignant au malade

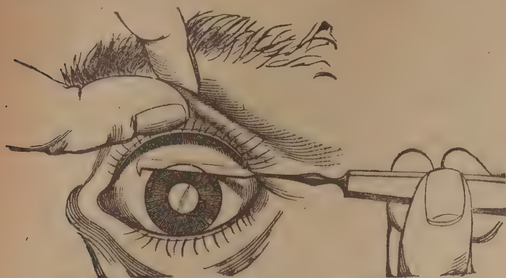


Fig. 121. — Deuxième temps.

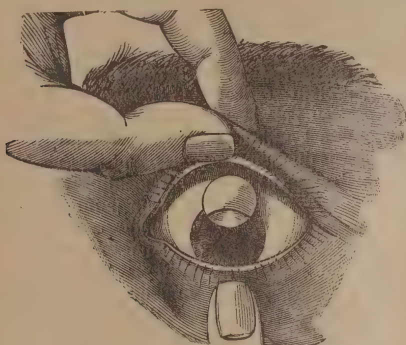


Fig. 122. — Troisième temps.

de regarder à ses pieds. On voit bientôt le cristallin faire saillir l'iris, puis le refouler et se dégager par la plaie de la cornée; on le recueille sur l'ongle. Les choses ayant marché à souhait, on regardera s'il ne reste pas quelques débris de couches corticales, qu'on enlèvera avec la curette, ou une bulle d'air derrière la cornée; au moyen de pressions douces faites sur la cornée de bas en haut, on débarrassera la pupille du sang, si l'on a lésé tant soit peu l'iris ou la conjonctive. Puis on dirigera le regard du malade vers une surface noire, devant laquelle on fera passer la main. A ce moment, le malade voit tout bleu devant lui; il lui faut souvent quelques minutes pour arriver à compter les doigts de la main et à les désigner. L'état de la vision bien constaté, on procédera au pansement, qui consiste en bandelettes de taffetas d'Angleterre trempées dans l'eau tiède et appliquées sur les deux yeux. Cela fait, le malade doit garder un repos au lit aussi complet que possible; aliments peu consistants, pas de conversations. Au bout de trois ou quatre jours, la réunion de la plaie est faite. On décolle le taffetas à l'aide d'éponges douces et d'eau tiède, et l'on continue les soins médicaux s'ils sont nécessaires. — *Aujourd'hui, l'opération* a reçu d'*importantes modifications*: 1° on préfère opérer le malade au lit; 2° on a remplacé le couteau de Beer par celui de de Graefe et d'autres couteaux étroits, au moyen desquels on détache environ le tiers supérieur de la cornée ou un peu plus, en se tenant dans les limites du limbe scléro-cornéen; 3° l'anesthésie (cocaïne), l'antisepsie de l'œil et l'asepsie des instruments sont appliquées; 4° le pansement se fait avec de l'ouate et de la gaze aseptiques et une bande d'environ 5 mètres de long. — 2° EXTRACTION PAR UNE PETITE PLAIE CORNÉENNE OU EXTRACTION LINÉAIRE. Quand le cristallin, au lieu d'être dur, comme dans la cataracte sénile, est au contraire ramolli, liquide ou réduit de volume, il n'est pas toujours nécessaire de faire à la cornée une large ouverture pour permettre son issue; il peut, en effet, se déformer et sortir en grumeaux par une plaie de peu d'étendue. Ce procédé est donc applicable: 1° aux cataractes molles complètes; 2° liquides; 3° traumatiques; 4° enfin aux cataractes secondaires, pseudo-membraneuses ou arides siliqueuses. — Le malade est couché sur un lit, la pupille préalablement dilatée par l'atropine. Le chirurgien a recours au blépharostat. De la main gauche, on fixe l'œil avec une pince à griffes, en saisissant la conjonctive à 2 millimètres de la cornée, du côté opposé au lieu d'élection de la plaie. De la main droite, on prend un couteau lancéolaire coudé (fig. 123), et l'on ponctionne la cornée en *ab*, à 1 millimètre environ du bord sclérotical, le plat du couteau restant parallèle à l'iris. Avant de retirer le couteau, on peut se servir de sa pointe pour ouvrir la capsule du cristallin, mais la kystitomie est préférable; en le retirant, on peut, s'il est nécessaire, agrandir la plaie jusqu'en *c*. L'émulsion cristallinienne remplit aussitôt la chambre antérieure (fig. 124, G. Camuset); on facilite son issue en déprimant

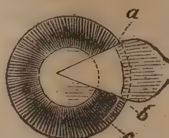



Fig. 123. — Ponction de la cornée.

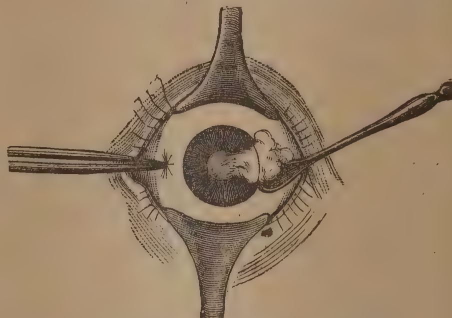


Fig. 124. — Issue de l'émulsion cristallinienne.

avec la curette la lèvre inférieure de la plaie et en pressant légèrement sur le globe. Quand il existe un noyau ou des débris opaques capsulo-lenticulaires, on va les chercher dans la chambre antérieure, soit avec la curette, soit avec une pince fine, suivant le cas. La réunion de la plaie est ordinairement complète au bout de vingt-quatre heures. — 3° EXTRACTION LINÉAIRE COMBINÉE AVEC L'IRIDECTOMIE. La difficulté de l'extraction par kératotomie supérieure, la cicatrisation souvent pénible du vaste lambeau qu'elle exige, les iritis, les hernies consécutives de l'iris, ont provoqué la création d'un procédé qui permet de faire sortir une cataracte dure par la petite plaie de l'extraction linéaire décrite ci-dessus. Le seul obstacle à cette issue est la portion d'iris limitée par la plaie. En excisant cette portion d'iris avant la sortie du cristallin, on lui ouvre une porte considérable, et il peut se présenter alors directement devant une plaie de la cornée mesurée à sa grosseur probable. La cicatrisation en outre est plus rapide; mais le procédé est moins chirurgical, en ce qu'il enlève à l'œil une partie d'une membrane saine et utile. Comme ce procédé a été très employé, grâce à l'influence de A. de Graefe, qui l'a régularisé, nous le décrirons en détail. Les instruments nécessaires sont: 1° un couteau de de Graefe (V. KÉRATOTOMES); 2° des pinces fines; 3° une paire de petits ciseaux à pointe

mousses; 4° un kystitome de de Graefe; 5° une curette. — *Premier temps*. Le malade étant couché, on place le blépharostat à ressort (fig. 125, G. Camuset); puis, à l'aide

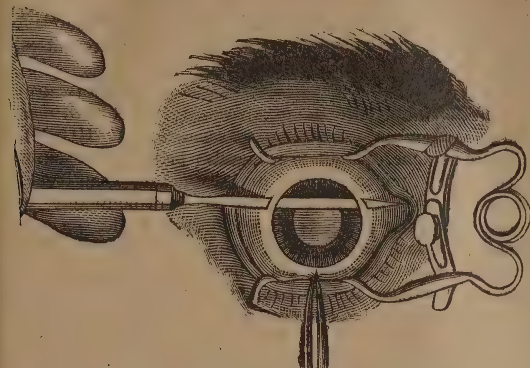


Fig. 125. — Extraction linéaire. Premier temps.

d'une pince à fixer, on saisit la conjonctive à 2 millimètres au-dessous de la partie inférieure de la cornée et l'on attire le globe en avant. Le couteau de de Graefe est alors enfoncé, le tranchant en haut, au point *a* (fig. 126), à 1 mil-

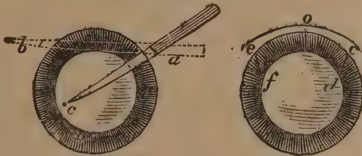



Fig. 126 et 127. — Emploi du couteau de de Graefe.

limètre de la cornée, dans l'anneau sclérotical pré-iridien, de manière à passer au-devant de l'iris, et à pénétrer dans la chambre antérieure suivant la direction *ac*. On manœuvre alors le manche du couteau de façon que sa pointe ressorte par le point *b*, symétrique du point *a*, et l'on termine la section par deux ou trois mouvements latéraux, en portant le tranchant en avant; la section doit présenter la forme *ec* (fig. 127). On enlève à l'aide d'un

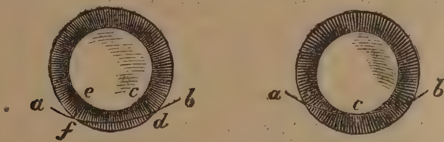



Fig. 128 et 129. — Section de la cornée.

tampon un peu de sang qui provient des vaisseaux conjonctivaux, et quelquefois du canal de Schlemm. L'iris, dans sa portion *cd*, *ef*, fait alors saillie entre les lèvres de la plaie. — *Deuxième temps*. A ce moment, on confie la pince à fixer à un aide, et, au moyen de la pince fine à iridectomie, on saisit la partie prolabée de l'iris et on l'excise au ras de la plaie cornéenne (V. IRIDECTOMIE). Il faut avoir soin alors d'étancher le sang que fournit la section de l'iris et de faire rentrer dans la chambre antérieure les deux extrémités du sphincter coupé, afin d'éviter, si possible, leur enclavement dans la cicatrice future. — *Troisième temps*. Quittant pince et ciseaux, on reprend des mains de l'aide la pince à fixer, et l'on introduit dans la plaie le kystitome recourbé, au moyen duquel on fait avec précaution à la capsule deux ou trois larges déchirures. — *Quatrième temps*. Au moyen de la curette, dont le dos est appliqué sur la partie inférieure de la cornée, on fait basculer le cristallin, dont le bord supérieur vient s'engager entre les lèvres de la plaie; on accompagne son mouvement d'évacuation par des pressions douces et ménagées, en l'aidant au besoin par un crochet. Puis on procède au nettoyage de la chambre antérieure, qui peut contenir encore des couches corticales; et, quand la pupille est bien noire, on fait le pansement. — *Procédés divers moins employés*. Iridectomie exécutée quelques semaines avant l'extraction à lambeau (Mooren). — Extraction à lambeau combinée avec l'iridectomie, le cristallin étant enlevé dans sa capsule. — Extraction par une plaie linéaire au moyen de curettes glissées sous le cristallin (Waldau, Critchett, Bowman). — Extraction par une plaie faite au moyen du couteau de de Graefe à la partie inférieure de la cornée, commencée et terminée dans l'anneau sclérotical (fig. 130). Ce procédé,




Fig. 130, 131 et 132. — Résultats de l'extraction.

imité de l'ancien procédé de Palucci, qui se servait d'un instrument particulier, peut s'exécuter avec ou sans iridectomie; cela dépend de la hauteur de la plaie au-dessus du bord inférieur de la cornée. Le plan de cette plaie est à peu près normal au globe de l'œil. La réunion est facile, mais la cicatrisation peut laisser des leucomes, des adhérences iriennes et un astigmatisme gênant. La figure 131 montre le résultat *c* de ce procédé, comparé à celui de de Graefe *b* et au procédé français *a*, auquel on adjoint souvent l'iridectomie. En présence de cette figure, il est inutile de se demander auquel on doit donner la préférence, quand la cataracte à opérer n'est pas d'une nature particulière ou compliquée. — *Actuellement*, l'opération à large lambeau a repris toute sa faveur, grâce à la cocaïne et à l'antisepsie. Avec des instruments légers et à ablation instantanée, tels que le blépharostat de A. Terson, l'opération présente autant de sécurité que l'extraction linéaire. L'étendue du lambeau et son emplacement, avec ou sans iridectomie, occupent le limbe ou son voisinage, et comprennent un peu moins de la moitié de la cornée (fig 133 et 134, A. Terson). L'emplacement de la pince sur le diamètre horizontal sert de point de repère (A. Terson) pour éviter de faire une plaie trop grande ou trop petite (fig. 135, A. Terson), et le couteau sera manié avec des mouvements d'archet en trois ou quatre temps. — Fig. 133. Extraction à lambeau supérieur. — Fig. 134. Grand lambeau supérieur

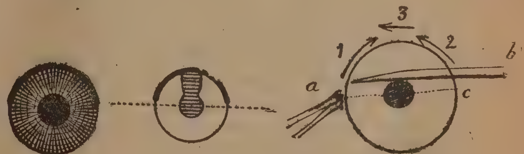



Fig. 133 à 135. — Extraction moderne de la *Cataracte*.

avec iridectomie. — Fig. 135. Fixation de l'œil sur le diamètre horizontal (*a*, *c*) et mensuration du lambeau. Mouvements d'archet (1, 2, 3) du couteau *b*. — La ponction sera faite sur le limbe, et la contre-ponction un peu avant de toucher le limbe, afin de ressortir exactement à son niveau. L'iridectomie est indiquée dans les cas où il y a une complication dans l'état général ou local.

**CATARACTÉ, ÉE**. adj. [*suffusione vitiatus*] Se dit d'un œil ou d'un individu affecté de cataracte.

**CATARRHAL, ALE**. adj. [*catarrhalis*, all. *katarrha-*

*lisch*, angl. *catarrhal*, it. *catarrale*, esp. *catarral*]. Qui est relatif au catarrhe : *toux catarrhale*, *fièvre catarrhale*, etc. — *Affection catarrhale*. Celle dans laquelle l'*état catarrhal* existe seul ou se montre prédominant. — *État catarrhal*. État morbide des membranes muqueuses, se développant avec une certaine lenteur, sous l'influence de conditions atmosphériques qui agissent d'une façon sporadique ou épidémique, déterminant une augmentation de sécrétion des tissus affectés ; la cause directe de cet état semble être la prolifération anormale de microbes qui vivent en saprophytes sur les muqueuses ; c'est donc une nflammation atténuée se traduisant surtout par une irritation sécrétoire remarquable n'aboutissant que rarement à la suppuration. — *Inflammation catarrhale*. Phlegmasie des membranes muqueuses, aiguë ou chronique, locale ou générale, qui s'accompagne d'une sécrétion séro-fibrineuse, puis muqueuse, plus ou moins abondante, et toujours peu coagulable. — *Péripneumonie catarrhale*. Le *catarrhe pulmonaire*. — *Pneumonie catarrhale*. V. PNEUMONIE *lobulaire*.

**CATARRHE**. s. m. [*catarrhus*, *destillatio*, κατάῤῥοος, de κατὰ, en bas, et de ῥέω, je coule : proprement, *écoulement* ; all. *Katarrh*, *Schleimfluss*, angl. *catarrh*, it. et esp. *catarro*]. Autrefois, flux d'humeurs qui, de la tête, tombaient, croyait-on, sur les membranes muqueuses. ‖ Aujourd'hui, augmentation morbide de la sécrétion habituelle des membranes muqueuses : elle peut être *aiguë* ou *chronique*, *localisée* ou *généralisée*. Les catarrhes locaux aigus s'accompagnent d'une véritable inflammation de la muqueuse, superficielle il est vrai, mais assez intense pour altérer l'état de la membrane et des produits qu'elle sécrète : la phlegmasie n'en reste pas moins distincte des inflammations simples par l'accroissement anormale de la sécrétion muqueuse. Les catarrhes généralisés, qui n'étaient que la manifestation d'un *état catarrhal*, et les catarrhes chroniques étaient considérés autrefois comme distincts de l'inflammation, l'irritation sécrétoire étant due à un état diathésique (lymphatisme, scrofule, herpétisme). Ce qu'il faut retenir de cette conception, c'est que certaines inflammations des muqueuses, caractérisées par une irritation sécrétoire abondante et dues à des saprophytes vulgaires, sont sous la dépendance de l'état général du malade ; la notion du terrain devient ici prédominante ; c'est lui qui modifie la réaction morbide et imprime à la maladie son caractère particulier. — *Catarrhe auriculaire*. V. OTORRHÉE. — *Catarrhe bronchique*. V. BRONCHORRHÉE et RHUME. — *Catarrhe de l'estomac*. V. GASTRORRHÉE et PITUITE. — *Catarrhe d'été*. V. FOIN. — *Catarrhe guttural*, *catarrhe laryngien*. V. LARYNGITE *chronique*. — *Catarrhe intestinal*. V. DIARRHÉE, ENTÉRITE. — *Catarrhe nasal*. V. CORYZA. — *Catarrhe de l'oreille*. V. OTORRHÉE. — *Catarrhe pharyngien*. V. PHARYNGITE. — *Catarrhe pituiteux*. V. BRONCHORRHÉE. — *Catarrhe pulmonaire*. V. BRONCHITE et BRONCHORRHÉE. — *Catarrhe suffocant*. V. PNEUMONIE *lobulaire*. — *Catarrhe urétral*, *catarrhe vaginal*. V. BLENNORRHÉE. — *Catarrhe de l'utérus*. V. LEUCORRHÉE et MÉTRITE. — *Catarrhe vésical*. V. CYSTITE.

**CATARRHEUX, EUSE**. adj. et s. [*catarrhosus*, *catarrho obnoxius*, esp. *catarroso*]. Sujet au catarrhe ; qui en est atteint. ‖ Selon quelques auteurs, synonyme de *catarrhal : symptôme catarrheux*.

**CATASTASE**. s. f. [*catastasis*, κατάστασις, de κατὰ, selon, et ἵστημι, je pose]. Constitution de l'atmosphère ; manière d'être des saisons. ‖ Constitution médicale ; formes et nature des maladies qui règnent pendant certains états atmosphériques.

**CATATONIE**. s. f. [de κατὰ, en bas, et τόνος, tension ; all. *Attonität*]. Mélancolie avec stupeur.

**CATÉLECTROTONIQUE**. adj. V. ÉLECTROGENÈSE.

**CATÉ**. s. m. [dans les Indes, on écrit *khaath*, d'autres disent *catsjoe*]. Tout suc astringent retiré, par décoction, de fruits, racines ou écorces, et épaissi, qui, mâché avec du bétel et de l'arec, colore la salive en rouge (Garcias). Les arbres qui fournissent ces sucs sont, entre autres, l'*Acacia catechu* et l'*Areca catechu*.

**CATÉCHINE**. s. f. [*catechinum*, all. *Kate chinsäure*, *naucléine*, *acide catéchucique*, *tanningique* et *tanningénique*, *cachouique*, *catéchique* et *catéchutique* ($C^{40}H^{18}O^{16}$)]. Matière blanche, cristallisée en aiguilles brillantes, soyeuses, qu'on obtient par macération du cachou dans l'eau froide, évaporant et reprenant le résidu par l'eau bouillante. Sa solution aqueuse précipite le perchlorure de fer en vert foncé, le sulfate de cuivre en brun ou en noir, et réduit les sels d'or, d'argent, etc. ; ne précipite pas la gélatine ni l'émétique. A l'air humide, elle passe au rouge et se transforme en *acide cachutique* ; elle donne de l'*acide japonique* en présence des solutions alcalines, et de l'*acide rubinique* en présence des carbonates alcalins. Distillée, la catéchine donne la *pyrocatéchine*. Strecker la considère comme formée par la réunion des acides *deutérocatéchique* et *tritocatéchique*. Il y a d'ailleurs diverses catéchines extraites par A. Gautier de cachous de provenance variable, et caractérisées par leurs points de fusion différant de 140° à 205°.

**CATÉCHIQUE, CATÉCHUCIQUE**. adj. — *Acide catéchique*, *catéchucique*. V. CATÉCHINE.

**CATÉCHU**. s. m. V. CACHOU.

**CATÉCHURÉTINE**. s. f. Produit de l'action de l'acide sulfurique dilué et bouillant sur la catéchine.

**CATGUT**. s. m. Mot anglais signifiant *boyau de chat*, et employé en France pour désigner le lien constricteur dont on se sert pour la ligature des artères et du pédicule des tumeurs, la suture des plaies accidentelles ou chirurgicales, etc., non seulement quand ce lien est réellement préparé avec un boyau de chat, mais encore toutes les fois qu'il est emprunté au règne animal. Le catgut doit toujours être parfaitement aseptique : pour cela on le conserve à l'abri de l'air, dans un flacon contenant de l'huile phéniquée, et au moment de l'usage on le fait tremper pendant quelques instants dans une solution aqueuse d'acide phénique (à 5 p. 100) ou de sublimé (à 1 p. 1 000). V. LIGATURE et SUTURE.

**CATHA**. s. f. Genre de célastrinées d'Arabie, dont une espèce (*C. edulis*, Forsk) est un arbuste dont les feuilles sont employées comme la coca.

**CATHARSIE**. s. f. [*catharsis*, κάθαρσις, de καθαίρειν, purger, purgation]. Toute évacuation naturelle ou artificielle par une voie quelconque.

**CATHARTICUM LUNARE**. s. m. Ancien nom de la *pierre infernale*.

**CATHARTINE**. s. f. [de κάθαρσις, purgation ; all. *Kathartin*, angl. *cathartine*, it. *catartina*, esp. *catartino*]. Substance incristallisable, d'un jaune rougeâtre, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, d'une saveur âcre et nauséabonde, isolée du séné par Lassaigne et Feneulle, qui la regardaient comme un corps défini, auquel ils attribuaient l'action médicale de la plante. On l'obtient en décomposant par l'acétate de plomb le produit de la décoction du séné ; on enlève le plomb par l'hydrogène sulfuré : la liqueur, évaporée, est séparée de plusieurs sels et traitée par l'alcool à 38° centésimaux, puis concentrée convenablement.

**CATHARTIQUE**. adj. [*catharticus*, καθαρτικὸς, de κάθαρσις, purgation ; all. *kathartisch*, angl. *cathartic*, it. *catartico*]. — En chimie, *acide cathartique* ($C^{180}H^{96}O^{82}Az^2S$), glycoside qui existe, d'après Dragendorff et Kubly, libre ou combinée à la chaux et à la ma-

gnésie, dans le séné, dont elle constitue le principe actif. L'acide chlorhydrique dédouble cet acide en glycose et en *cathartogénine*. Son existence est contestée par Bourgoing. || En thérapeutique, se dit d'une substance qui purge avec une moyenne activité. — *Lin cathartique*. V. LIN. — *Poudre carthartique* et *Poudre cathartique de Swediaur*. V. POUDRE.

**CATHARTIQUES.** s. m. pl. Purgatifs plus forts que les laxatifs, mais moins actifs que les drastiques, qui sont employés pour produire une action locale, ou une faible dérivation : sulfates de potasse, de soude, de magnésie, sel marin, crème de tartre, tartre soluble, séné, rhubarbe, huile de ricin, etc. V. ÉMÉTO-CATHARTIQUE.

**CATHARTOMANNITE.** s. f. ($C^{42}H^{44}O^{38}$). Sucre dextrogyre, infermentescible, extrait du séné par Dragendorff et Kubly.

**CATHÉMÉRINE.** s. f. [de κατὰ, pendant, et de ἡμέρα, jour ; it. *catamerino*]. Synonyme d'*amphémérine*.

**CATHÉRÈSE.** s. f. [*cathæresis*, de καθαιρεῖν, soustraire, abattre, renverser; angl. *catheresis*, it. *cateresi*, esp. *cateresia*]. Épuisement indépendant de toute évacuation artificielle, telle que la saignée ou la purgation.

**CATHÉRÉTIQUE.** adj. *cathæreticus*, de καθαιρεῖν, détruire, retrancher ; all. *ätzend*, angl. *catheretic*, it. et esp. *cateretico*]. Se dit de tout agent qui cautérise avec peu d'énergie.

**CATHÉRÉTIQUES.** s. m. pl. Caustiques faibles ou employés en petite quantité, de manière que leur effet se borne à produire une forte irritation et la formation d'une escarre très superficielle. Ils servent à détruire les chairs mollasses de certains ulcères, à aviver les plaies indolentes, à réprimer les bourgeons qui se forment à la surface des plaies, à déterminer dans les kystes une inflammation adhésive, etc. La pierre infernale, l'alun calciné, les acides minéraux affaiblis, etc., sont des *cathérétiques*.

**CATHÉTER.** s. m. [*catheter*, καθετὴρ, de καθιέναι, plonger; all. *Katheter*, angl. *catheter*, it. *catetere*, esp. *cateter*]. Anciennement, toute espèce de sonde ou d'instrument explorateur destiné à parcourir un canal quelconque. || Plus tard (et actuellement encore en Angleterre), sonde de nature quelconque destinée à être introduite dans la vessie. || En France, sonde cannelée qu'on introduit par l'urètre dans la vessie, dans l'opération de la taille périnéale, pour servir de guide au lithotome ou au bistouri jusqu'à la prostate et au col de la vessie. C'est une tige d'acier longue de 27 à 34 centimètres, d'une grosseur variable suivant le diamètre de l'urètre, droite, pleine et cylindrique dans la moitié environ de sa longueur, et présentant dans l'autre moitié une courbure qui forme un peu plus d'un tiers de cercle, et qui cesse vers l'extrémité libre. Cette extrémité (le *bec*) a, dans l'espace de 3 à 6 centimètres, une direction droite. Quelquefois, pour augmenter la saillie de la convexité de la courbure, on imprime à la partie droite de l'instrument une légère flexion en sens opposé, ce qui la rapproche de la forme d'un S. La partie recourbée présente, dans toute son étendue, du côté de la convexité, une cannelure large, carrée à son fond, parfaitement polie, qui se termine près du bec par un cul-de-sac dont le rebord avance légèrement sur la partie la plus profonde. L'extrémité supérieure de l'instrument est surmontée d'un anneau, ou mieux d'une plaque dont les faces sont tournées dans le sens de la courbure de l'instrument.

**CATHÉTÉRISER.** v. a. Opérer le cathétérisme.

**CATHÉTÉRISME.** s. m., et non **CATHÉTÉRISATION.** [*catheterismus*, all. *Katheterismus*, angl. *catheterism*, it. et esp. *cateterismo*]. Opération qui consiste à introduire un cathéter, une sonde, une bougie ou un instrument lithrotriteur, dans la vessie, pour évacuer l'urine, dilater l'urètre, explorer l'intérieur de la vessie, briser un calcul, ou servir de conducteur à des instruments tranchants dans l'opération de la taille. La manière de s'y prendre varie chez l'homme et chez la femme, dans le cas de liberté de l'urètre et dans celui de rétrécissements urétraux, suivant enfin qu'on emploie un instrument droit ou courbe. — *Cathétérisme ordinaire chez l'homme, l'urètre étant libre.* Le malade est couché sur le dos, les cuisses un peu écartées, les jambes légèrement fléchies et écartées. Le chirurgien se place à gauche du sujet. On graisse la sonde, on la chauffe, et on la saisit de la main droite, entre le pouce, l'indicateur et le médius, le pavillon appuyé sur la paume de la main. De l'autre main, on prend la verge entre l'annulaire et le médius ; on découvre le gland avec le pouce et l'index, et l'on exerce une légère traction sur le membre, afin d'étendre la membrane muqueuse de l'urètre. Alors on introduit la sonde dans l'orifice du canal, en ayant soin que la partie qui reste au dehors soit inclinée sur l'une des deux cuisses, en proportion de la courbure de l'instrument, afin que le bec n'aille pas labourer le côté de l'urètre correspondant à cette courbure. On pousse avec lenteur, en ramenant le pavillon vers l'axe du corps ; puis, dès qu'il correspond à la ligne blanche, on le relève, également avec lenteur. Toute traction sur la verge doit alors cesser. A mesure que le pavillon de la sonde s'écarte des parois abdominales, le bec s'engage sous l'arcade. Ce n'est qu'au moment où ce bec parcourt l'angle de la symphyse (fig. 136) qu'il faut changer

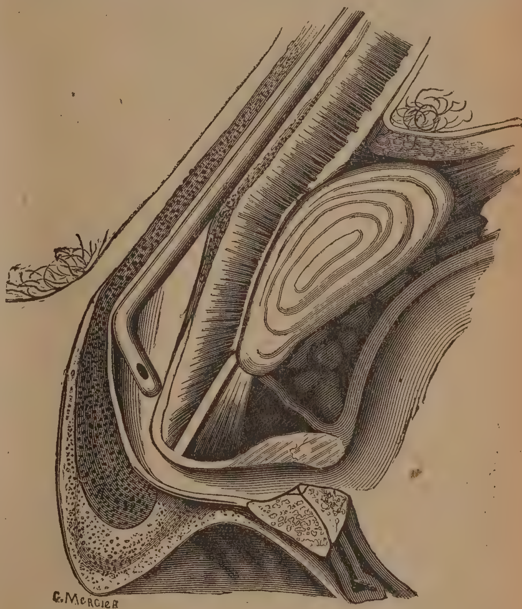



Fig. 136. — *Cathétérisme.*

la direction du pavillon, en le ramenant entre les cuisses du malade ; si on le relève trop tôt, le bec va butter contre la symphyse ; dans le cas contraire, il pousse devant lui un repli de la paroi inférieure de l'urètre, qui l'empêche d'avancer (fig. 137). A ces deux difficultés du cathétérisme, il faut ajouter celles qui naissent des variations que présentent et la hauteur de l'arcade pubienne et le ligament triangulaire de la verge. On franchit aisément la courbure de l'urètre, et l'on pénètre dans la vessie sans la moindre difficulté, pourvu que la prostate soit à l'état normal. D'autres obstacles résultent de l'existence de plis dans l'urètre, de la présence de grands foraminade,

spasme de l'urètre, et surtout de la formation antérieure de fausses routes. Les sondes de gomme élastique s'introduisent de la même manière que les sondes métalliques, toujours en procédant avec lenteur, en n'éloignant la main qui tient l'instrument de la paroi antérieure de l'abdomen, vers la direction des cuisses, qu'au moment où le bec dépasse l'angle antérieur de l'arcade pubienne, et en lui

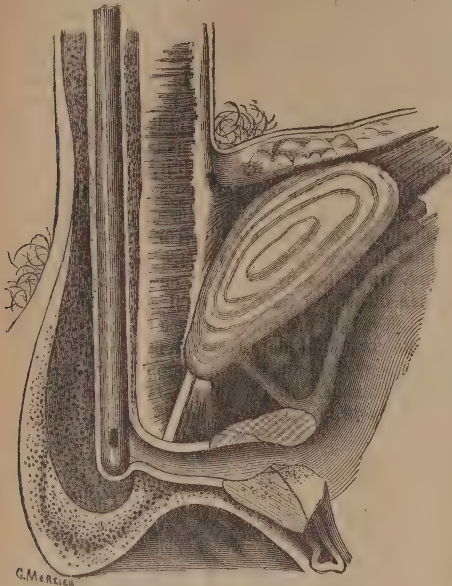



Fig. 137. — *Cathétérisme.*

faisant contourner cet angle lentement, sans secousses, afin qu'il ne s'écarte point de la direction du canal. — Il est une autre manière de sonder, qui ne varie d'ailleurs qu'eu égard au premier temps de l'opération, et qui porte le nom de *tour de maître* (V. ce mot). — *Cathétérisme ordinaire chez l'homme, dans le cas d'un ou plusieurs rétrécissements.* Sans changer essentiellement, le procédé opératoire doit être modifié. Il ne suffit plus de pousser dans la direction du canal, puisque les rétrécissements n'en occupent pas toujours la circonférence entière, qu'ils affectent des formes diverses, et qu'ils peuvent altérer celle de la portion du conduit dont ils diminuent le calibre. Ici on n'a aucun moyen d'agir avec précision, car les sensations que l'instrument transmet à la main sont en général si vagues, qu'elles ne sauraient servir de guide. L'obscurité redouble quand il existe plusieurs rétrécissements, et qu'après en avoir traversé un, la sonde s'engage dans un autre : l'instrument, serré par le premier obstacle, et même par le second, ne fournit plus aucun indice d'après lequel on puisse se diriger. Les sensations que le malade éprouve n'éclairent pas davantage ; car, une fois introduite dans le rétrécissement, la sonde n'excite pas de douleurs vives ; et, qu'elle suive la vraie direction, ou qu'elle s'en écarte en faisant fausse route, ces douleurs ne varient pas d'une manière notable. Le toucher et les explorations locales ne fournissent pas de renseignements précis : si parfois le doigt, porté sur le périnée ou dans le rectum, apprend que la sonde a suivi une fausse direction, il se borne à établir un fait accompli, l'existence d'une fausse route ; mais il est presque toujours impuissant pour constater ce qu'on aurait le plus d'intérêt à savoir, c'est-à-dire pour indiquer le moment précis où l'extrémité de la sonde s'écarte de la bonne voie. En pareil cas, si la rétention d'urine n'est pas poussée trop loin, il vaut mieux recourir aux bougies qu'à la sonde : on les introduit de même que celle-ci et avec les mêmes précautions (sans trop de lenteur toutefois, pour qu'elles ne se ramollissent pas), par les mouvements de rotation ou de vrille, en poussant d'une manière graduée, soutenue et sans secousses. Une fois l'obstacle franchi, la bougie arrive assez aisément dans la vessie ; cependant il faut la pousser, et l'on éprouve toujours un peu de résistance, surtout jusqu'à ce que toute la partie conique ait dépassé la coarctation. Quelquefois cependant la bougie ne pénètre pas ; elle se courbe, se pelotonne. On peut alors en prendre une plus grosse, et la maintenir contre l'obstacle pendant quelques minutes, après quoi une petite parvient à s'insinuer. V. Dilatation. — *Cathétérisme forcé.* Procédé conseillé dans le cas de rétention complète d'urine par suite de rétrécissements urétraux (Desault, Boyer). Il consiste à pousser avec une certaine force, et en lui communiquant un mouvement de vrille, une sonde dont parfois le bec est plus ou moins pointu. Dupuytren l'a condamné, et il affirmait que, sur dix individus chez lesquels on le mettait en pratique, la moitié éprouvaient des déchirures de l'urètre, des tuméfactions de la verge, des infiltrations d'urine, et que souvent même la mort en était le résultat. Le procédé de Civiale est bien préférable. Il consiste à introduire lentement une sonde à petite courbure, ayant au moins une ligne de diamètre, et arrondie à son extrémité. Parvenu à l'obstacle, on maintient l'extrémité de l'instrument appliquée pendant quelques instants contre sa partie antérieure, mais en n'exerçant qu'une pression égale, fort légère, et en tirant simultanément sur la verge. Au bout de quelques moments, on abandonne le pénis et souvent on trouve le bec engagé, retenu même par l'obstacle. Alors on tire de nouveau la verge, et l'on continue de presser sur la sonde, en la dirigeant de manière que sa partie courbée soit constamment dans l'axe du canal. On suspend encore pendant quelques minutes, puis on recommence, après avoir constaté que la sonde continue d'être serrée par le rétrécissement. Un moment arrive où celui-ci est franchi. Un doigt introduit dans le rectum fait connaître que la sonde chemine dans la partie membraneuse du canal : on continue de pousser suivant la même direction, et l'on cesse toute traction sur la verge ; mais, quand le bec arrive à la portion de l'urètre qu'embrasse la prostate, il faut abaisser la main un peu plus, afin que la sonde n'aille pas labourer la face inférieure. Cette description sommaire du procédé opératoire comporte une foule de modifications rendues nécessaires par chaque cas particulier. — *Cathétérisme rectiligne.* Celui qu'on pratique avec une sonde droite. Il n'y a aucun avantage à se servir des sondes droites pour pratiquer le cathétérisme, qu'elles rendent un peu plus difficile dans le cas de liberté du canal, et impossible dans celui de rétrécissement. L'introduction d'instruments droits n'est applicable que dans les cas où l'on se propose de mettre en usage l'un des procédés de *lithotritie.* V. ce mot. — *Cathétérisme chez la femme.* On se sert d'une algalie ou d'une sonde longue seulement de 16 à 21 centimètres, et à peine recourbée à son extrémité. La malade étant couchée sur le bord gauche de son lit, le chirurgien écarte les grandes et petites lèvres de la vulve avec les doigts de la main gauche, puis il reconnaît avec l'indicateur de la main l'orifice de l'urètre, dans lequel il engage l'extrémité de l'instrument, dont la concavité est tournée vers la symphyse. A l'aide de légers mouvements de rotation, il pénètre facilement jusque dans la vessie. ‖ Par extension, nom donné à des opérations qui consistent à pratiquer l'exploration de certains conduits avec une sonde ou un cathéter : *cathétérisme des voies lacrymales, de la trompe d'Eustache, du sinus maxillaire, de la trachée, de l'œsophage* et *de la cavité*

*utérine.* V. Sonde. *Cathétérisme du sinus frontal par le canal fronto-nasal.* On le pratique, dans les cas de suppuration du sinus, avec une sonde en acier. On tourne le bec en avant et on l'introduit par la narine, l'enfonçant de bas en haut jusqu'à ce que l'on soit arrêté par la protubérance de l'ethmoïde et l'extrémité antérieure du cornet moyen. On soulève alors le manche de la sonde, son bec tombe dans l'infundibulum et un mouvement de bascule l'engage dans le canal fronto-nasal qui se dirige obliquement de bas en haut et d'arrière en avant. — *Cathétérisme du sinus maxillaire.* On emploie la même sonde que pour le sinus frontal. Il faut pour l'introduire tourner sa courbure terminale en bas, s'arrêter au niveau de la saillie du cornet moyen, relever horizontalement le manche de l'instrument, pour que son bec, parvenu dans l'infundibulum, pénètre de haut en bas et d'arrière en avant dans le sinus. — *Cathétérisme des uretères.* Il n'est praticable que chez la femme. On se sert d'une sonde spéciale à extrémité recourbée et boutonnée. La malade est couchée sur le dos, la paroi vaginale postérieure écartée avec une valve pour tendre la paroi antérieure, la vessie remplie de 200 grammes d'eau boriquée. La sonde est conduite, à l'aide du doigt introduit dans le vagin, vers l'orifice de l'uretère (correspondant à l'angle postérieur du *trigone extravésical* de Pawlik), dans lequel on l'engage par de petits mouvements d'abaissement, d'élévation, de rotation. — Le *cathétérisme cystoscopique* peut être pratiqué aussi bien chez l'homme que chez la femme. — *Cathétérisme des voies biliaires.* Il consiste dans l'introduction, par une incision ou une fistule de la vésicule, d'une sonde à travers les canaux cystique et cholédoque jusque dans l'ampoule de Vater et l'intestin grêle.

**CATHÉTOMÈTRE.** s. m. [de κάθετος, perpendiculaire, μέτρον, mesure]. Instrument usité dans les expériences physiques pour mesurer la distance verticale de deux points donnés, c'est-à-dire celle qui sépare deux plans horizontaux passant par ces points.

**CATHODE.** s. f. [de κατὰ, en bas, et ὁδὸς, route]. Pôle négatif de la pile (Crussel, de Saint-Pétersbourg). V. Anode.

**CATHOLICUM** ou **CATHOLICON.** s. m. [*catholicum*, de καθολικὸς, universel; it. *cattolico*, esp. *catolicon*]. Électuaire de séné et de rhubarbe composé, préparé avec : racine de polypode, 80 grammes, et de chicorée, 20 grammes; racine de réglisse, 10 grammes; feuilles d'aigremoine et de scolopendre, āā 30 grammes; on en fait un sirop avec sucre, 640 grammes, que l'on fait réduire à 34° centésimaux. On y délaye ensuite : extrait de casse, pulpe de tamarin, poudre de rhubarbe et de séné, āā 40 grammes; poudre de semences de violettes, 20 grammes; de fenouil et de semences de potiron, āā 15 grammes. C'est un purgatif doux, dont la dose est de 16 à 30 grammes. Il contient par 30 grammes environ 1 gramme de rhubarbe, autant de séné, autant d'extrait de casse et de tamarin.

**CATHOLIQUE.** adj. [*catholicus*, de καθολικὸς, général, universel]. — *Fourneau catholique.* Celui qui sert à toutes sortes d'opération. — *Humeur catholique.* Celle qui est répandue dans toutes les parties du corps. — *Remède catholique.* Celui qui convient dans toutes les maladies. — Ces expressions ne sont plus usitées.

**CATOCATHARTIQUE.** adj. [de κάτω, par en bas, et καθαίρειν, purger]. Qui purge par les selles.

**CATOCHE, CATOCHUS.** s. m. [de κάτοχος, de κατέχειν, retenir; it. *catoco*, esp. *catoche*]. Synonyme de *coma vigil*, selon les uns; de *catalepsie*, selon d'autres.

**CATOCŒLIE.** s. f. [de κάτω, en bas, et κοιλία, ventre]. Le *bas-ventre* ou *hypogastre*. V. Abdomen.

**CATOCŒNADELPHE.** adj. et s. m. [de κάτω, par en bas, κοινὸς, commun, et ἀδελφὸς, frère]. Monstre *cœnadelphe* dont les deux corps sont unis par l'extrémité inférieure (Gurlt).

**CATODE.** s. f. V. Cathode.

**CATOMISME.** s. m. [κατωμισμός, de κάτω, en bas, et ὦμος, épaule]. Moyen employé par les chirurgiens grecs pour réduire la luxation de l'humérus. L'opérateur mettait son épaule sous l'aisselle du côté luxé, et enlevait le patient de terre, de sorte que le poids du corps opérait la *réduction*.

**CATOPTER.** s. m. [de κατοπτὴρ, de κατά, contre, et ὄπτομαι, je vois]. Synonyme de *spéculum*.

**CATOPTRIQUE.** adj. — *Appareil catoptrique.* Celui qui montre les objets à l'aide de la lumière réfléchie. — *Examen catoptrique de l'œil.* V. Exploration et Ophtalmoscope.

**CATOPTROSCOPIE.** s. f. [de *catoptrique*, et σκοπεῖν, examiner]. Exploration des corps à l'aide d'appareils catoptriques.

**CATOTÉRIQUE.** adj. [*catotericus*, κατωτερικὸς, de κατώτερος, inférieur : qui fait couler par le bas]. Purgatif.

**CATULOTIQUE.** adj. [*catuloticus*, κατουλωτικὸς, de κατουλοῦν, cicatriser, de κατά, sur, et οὐλή, cicatrice]. Cicatrisant, ou, selon d'autres, propre à faire disparaître les cicatrices.

**CAUCASIQUE.** adj. — *Espèce, race caucasique.* V. Homme.

**CAUCHEMAR.** s. m. [*nocturna oppressio, incubus, ephialtes, onirodynia*, ἐπιβολή, ἐφιάλτης, πνιγαλίων, *asthme nocturne* de quelques auteurs; all. *Alpdrücken*, angl. *nightmare*, it. *incubo*, esp. *pesadilla*]. Sentiment d'un poids incommode sur la région épigastrique, pendant le sommeil, avec impossibilité de se mouvoir, de parler, de respirer; état qui finit par un réveil en sursaut, après une anxiété extrême. Le cauchemar est souvent l'effet d'une digestion difficile, d'une position pénible du corps; d'autres fois il survient à la suite d'affections morales tristes, d'une grande contention d'esprit, de toute émotion qui a exalté la sensibilité cérébrale. On attribuait autrefois ce sentiment de suffocation à des *esprits* dont on était obsédé (V. Incube et Succube). Le cauchemar n'exige aucun autre traitement que celui qui a pour but d'en prévenir le retour et qui varie nécessairement avec ses causes. V. Sommeil.

**CAUDAL, ALE.** adj. Qui appartient à la queue. — *Capuchon caudal.* V. Capuchon. — *Ligament caudal.* V. Pie-mère.

**CAUDATION.** s. f. [it. *caudazione*, esp. *caudacion*]. Allongement extraordinaire du clitoris.

**CAUDÉ, ÉE.** adj. [*caudatus*, de *cauda*, queue]. Qui est pourvu d'une queue. — Se dit de certains organes, de certains éléments anatomiques, etc. — *Noyau caudé.* V. Strié (*Corps*).

**CAULÉDON.** adj. indécl. [*cauledon*, de καυληδὸν, à l'instar d'une tige, de καυλὸς, tige; all. *querbrüchig*, it. *cauledon*]. Dans la chirurgie grecque, *fracture caulédon*, fracture en travers et sans éclats, avec écartement de fragments.

**CAUSALGIE.** s. f. [καῦσις, de καίω, je brûle, et ἄλγος, douleur; angl. *burning painst*]. Névralgie donnant la sensation d'une chaleur exagérée combinée avec une altération spéciale de la peau qui est rouge, lisse, luisante, crevassée par places et est le siège d'une hyperesthésie remarquable (Paget, Weir Mitchell); ces altérations se rencontrent surtout à la paume des mains, à la plante des pieds, beaucoup plus rarement sur le tronc ou les grands segments des membres. La douleur dans bien des cas devient atroce et peut occasionner des troubles mentaux. La causalgie est un syndrome qui s'observe ordinairement à la suite des plaies des nerfs et, en particulier, des sections incomplètes.

**CAUSALITÉ.** s. f. [*Kausalität*, angl. *causality*, *causation*, it. *causalità*]. Rapport de cause à effet. — Suivant la phrénologie, résultat de nos facultés de comparaison qui nous fait saisir les rapports existant entre les phénomènes simples et généraux et ceux qui leur sont subordonnés, les premiers étant appelés cause des seconds (Spurzheim et Broussais).

**CAUSE.** s. f. [*causa*, *αἰτία*, *αἴτιον*, ce qui produit un effet; all. *Ursache*, angl. *cause*, it. et esp. *causa*]. — *Cause des maladies*. Impression qui, d'une façon quelconque, amène les troubles organiques d'où résulte la maladie. Les causes ont été distinguées en : 1° *internes* (*organiques*), dérivant de conditions anatomiques, physiologiques, pathologiques, qui existaient au-dedans du corps avant la maladie; et *externes*, provenant d'agents extérieurs physiques, chimiques, mécaniques; 2° *prochaines* ou *continentes*, produisant immédiatement la maladie et continuant d'agir pendant toute sa durée; et *éloignées*, mettant le corps dans une disposition propre à contracter la maladie; 3° *essentielles*, propres par elles-mêmes à produire une maladie; et *accidentelles*, n'agissant que dans certaines conditions données; 4° *matérielles*, communes à un genre, à un ordre, à une classe de maladies; et *formelles*, déterminant la forme ou l'espèce de maladie (Selle). La distinction qui a prévalu est celle qui admet des causes *déterminantes* et des causes *prédisposantes*. — *Cause déterminante* (*efficiente*, *excitante*, *occasionnelle*). Celle qui fait apparaître la maladie, soit à elle seule, soit avec le concours d'une cause prédisposante : elle peut être à la fois déterminante et prédisposante, et la distinction entre les deux classes est souvent bien difficile à établir. Parmi les causes déterminantes, les unes, dites *déterminantes communes*, de beaucoup les plus nombreuses, produisent une maladie que d'autres agents peuvent aussi produire, et sont susceptibles d'engendrer plusieurs états morbides indifféremment : elles se trouvent en dehors de l'organisme, comme le milieu habité, les aliments ingérés, l'air respiré, etc., ou en dedans de lui, comme les passions et les émotions, la cessation d'une fonction, l'arrêt d'une excrétion ; les autres, *déterminantes spécifiques*, donnent lieu à une maladie qu'elles seules peuvent produire, comme la rage, la variole, la scarlatine, la syphilis (V. SPÉCIFIQUE). — *Cause prédisposante* (*proégumène*). Celle qui, modifiant peu à peu l'économie, la dispose par une sorte de travail préparatoire, et plus ou moins longtemps à l'avance, à l'invasion de telle ou telle maladie. Il y a des causes *prédisposantes générales*, dont l'action se fait sentir à la fois sur un grand nombre d'individus : telle est l'atmosphère avec les conditions de température, de composition, d'altération miasmatique ou parasitaire, qu'elle présente, tels sont les climats, les saisons, l'influence sociale, etc.; et des causes *prédisposantes individuelles*, particulières à chaque individu, résultant de l'âge, du sexe, des professions, de la constitution, de l'hérédité, etc. — La connaissance des causes des maladies a une grande importance en médecine, la nature du mal dépendant de celle des impressions qui l'ont produit; en effet, d'une part, deux causes différentes agissant sur une même partie d'ordre quelconque n'amènent jamais une perturbation identique; d'autre part, une même cause agissant sur deux parties différentes du corps détermine une perturbation différente, variable avec la nature simple ou complexe de ces parties, selon qu'il s'agit d'un principe immédiat, d'un élément, d'un tissu, etc.

**CAUSTICITÉ.** s. f. [all. *Kausticität*, angl. *causticity*, it. *causticità*, esp. *causticidad*]. Impression que font sur l'organe du goût les *caustiques*. ‖ Plus généralement, propriété de certains corps qui, en se combinant avec la substance des parties sur lesquelles on les applique, en altèrent le tissu et en détruisent la texture.

**CAUSTICOPHORE.** s. m. et adj. [de *caustique*, et *φέρειν*, porter]. Instrument ou partie d'un instrument destiné à porter un caustique. V. PORTE-CAUSTIQUE.

**CAUSTIQUE.** adj. [*causticus*, *καυστικός*, de *καίω*, je brûle : qui brûle, qui désorganise les substances animales; all. *ätzend*, *Ætzmittel*, angl. *caustic*, it. et esp. *caustico*]. Se dit, en général, de tout corps doué de *causticité*, et particulièrement, en chimie, des alcalis, lorsque, dégagés de toute combinaison, ils manifestent pleinement leur action destructive sur les matières organiques. — *Pâte caustique*. V. PATE *arsenicale*, PATE *de Canquoin* et CAUSTIQUE *de Vienne*. — *Poudre caustique*. V. POUDRE *arsenicale*.

**CAUSTIQUE.** s. m. En médecine, corps qui, mis en contact avec une partie animale et à une température peu élevée, en altère et détruit l'organisation. Les caustiques agissent en désorganisant, d'où vient leur nom. Les plus actifs sont *escarrotiques*, d'autres ne sont que *cathérétiques*. Les uns et les autres ont une action plus énergique et surtout plus prompte que les substances *corrosives*. Quelques écrivains regardent mal à propos les mots *caustique* et *cautère* comme synonymes. — Les caustiques les plus communément employés sont : la pierre à cautère et la potasse caustique, les chlorures d'antimoine et de zinc, l'ammoniaque concentrée à l'état liquide, ou incorporée dans du suif ou du beurre de cacao (*pommade* de Gondret), les acides minéraux, la pierre infernale, le sublimé corrosif, l'acide arsénieux. Plusieurs de ces substances agissent comme escarrotiques ou comme cathérétiques, selon leur degré de concentration et le mode d'emploi. — *Caustique anticancéreux* (Landolfi). Mélange, à parties égales, de chlorures d'antimoine, de brome, d'or, de zinc : la surface cancéreuse, escarrifiée par l'application de ce mélange, est pansée avec l'onguent anticancéreux (V. ONGUENT), et avec une solution au millième de chlorure de brome qui hâte la cicatrisation. — *Caustique carbo-safrané* (Velpeau). Mélange d'acide sulfurique et de poudre de safran (parties égales, ou 15 à 20 d'acide pour 10 de safran) : il empêche l'acide sulfurique de couler sur les parties saines dans la cautérisation des cancroïdes, et forme une escarre bien limitée. — *Caustique carbo-sulfurique* (Ricord). Même avantage que le précédent mélange, le charbon remplaçant le safran : il sert à la destruction des chancres indurés et phagédéniques. — *Caustique doré* (*caustique de Récamier*). Solution d'or dans de l'eau régale (1 partie d'or laminé, 1 d'acide nitrique et 3 d'acide chlorhydrique). On le conserve dans un petit flacon hermétiquement bouché à l'émeri, où l'on en verse, selon les besoins du moment, pour éviter l'introduction de substances étrangères qui l'altéreraient. Il faut d'abord dépouiller la partie malade, soit de son épiderme, soit des couches de croûtes, de mucus ou de pus qui la recouvrent, avec des lotions et des cataplasmes. La cautérisation donne lieu à une concrétion plastique qui passe par diverses nuances de couleur jusqu'au noir ; elle forme une couche protectrice du travail de cicatrisation : on la laisse en place huit ou neuf jours ; on renouvelle ainsi l'application de semaine en semaine jusqu'à la guérison. — *Caustique de Filhos*. Il est composé de 500 grammes de potasse pour 100 grammes de chaux vive. Après avoir obtenu la complète liquéfaction de ces deux corps et les avoir mêlés intimement, on coule le mélange dans une lingotière ; on forme de petits cylindres excessivement durs que l'on peut tailler comme un crayon. Afin de le préserver de toute altération, on le revêt d'une lamelle de plomb très mince. Ce caustique a l'avantage de ne point se liquéfier. Le cylindre destiné à l'opération ne doit être que peu découvert à l'une de ses extrémités. S'il avait déjà servi et que la portion mise à nu se

fût recouverte d'une légère croûte de carbonate de chaux, il serait nécessaire de l'enlever avec un grattoir. On peut rendre plus active l'action du caustique en le trempant légèrement dans l'alcool, l'eau-de-vie, l'eau de Cologne. Après la cautérisation, on doit essuyer avec soin le cylindre avant de le replacer dans un tube de verre. — *Caustique du frère Côme.* V. PATE *arsenicale.* — *Caustique à la gutta-percha* (E. Robiquet et Manoury). Il se prépare en incorporant du chlorure de zinc ou de la potasse à la gutta-percha fondue, qui, retenant la substance caustique, permet d'en faire des plaques, des cylindres, des pastilles. — *Caustique de Vienne.* Caustique composé de 6 parties de chaux vive très caustique et de 5 de potasse pure, qu'on triture ensemble bien exactement, et que l'on conserve à l'abri de l'air dans un flacon très sec. Pour l'employer, on prend une partie de la poudre, que l'on délaye avec une très petite quantité d'alcool, pour former une pâte; on étend une suffisante quantité de celle-ci entre deux morceaux de sparadrap, dont l'inférieur est percé d'un trou de la grandeur de l'escarre qu'il s'agit d'établir; le supérieur le recouvre complètement. Au bout d'un quart d'heure, l'escarre est formée. On s'en sert pour ouvrir les exutoires appelés cautères, et pour détruire des cancroïdes et quelques petites tumeurs. V. PORTE-CAUSTIQUE.

**CAUSUS.** s. m. [καῦσος, de καίω, je brûle; all. *Brennfieber*, angl. *causus*, it. *febbre ardente*, *fièvre ardente*]. Espèce de fièvre caractérisée par une chaleur et une soif excessives (Hippocrate). Pinel la regardait comme une complication de la fièvre bilieuse avec la fièvre inflammatoire. Suivant Broussais, c'est une gastrite intense accompagnée de symptômes bilieux, ou une gastro-hépatite, commune en été chez les sujets irritables. Ces déterminations ont été rectifiées depuis qu'on connaît mieux la pathologie d'Hippocrate : le *causus* est une fièvre rémittente avec affection gastrique, commune dans les pays chauds (Littré). V. LETHARGUS et PHRÉNITIS.

**CAUTÈRE.** s. m. [*cauterium*, καυτήριον, de καίω, je brûle; all *Brennmittel*, angl. *cautery*, it. et esp. *cauterio*]. Agent dont on se sert pour désorganiser une portion plus ou moins étendue et plus ou moins profonde des tissus organiques, et la convertir en *escarre*. — *Cautère actuel* (*ferrum candens*). Instrument métallique, qu'on fait rougir au feu, et qu'on applique sur une tumeur, une plaie, etc., qu'il désorganise en lui cédant du calorique, en brûlant le tissu *immédiatement*. L'acier est préférable à tous les autres métaux pour la fabrication de ces instruments, en raison de sa grande capacité pour le calorique, de la facilité avec laquelle il le cède, de celle avec laquelle on peut lui conserver sa trempe en le plongeant dans l'eau pendant qu'il est encore chaud, et enfin de la faculté qu'il a de prendre des teintes différentes à divers degrés de température. Les cautères actuels sont ordinairement composés de trois parties : le manche, la tige et l'extrémité cautérisante. Le manche, de buis, d'ébène, de corne ou d'ivoire, est taillé à pans, long d'environ 9 centimètres, creusé et garni de cuivre à l'extrémité dans laquelle entre le bout de la tige, qui s'y trouve solidement fixée par une vis de pression : on y adapte, suivant la circonstance, tel ou tel cautère. La tige, d'environ 20 centimètres de longueur, est recourbée près de son extrémité, de manière que la portion destinée à cautériser forme avec le corps de la tige un angle de 80 à 90°. D'après la forme de l'extrémité, on distingue : le *cautère conique* (*pointe de feu*), dont la tige se termine par un cône tronqué dont l'axe est de 27 millimètres, et dont la base en a 17 de diamètre; le *cautère olivaire* (*bouton de feu*), terminé par un renflement en forme d'olive; le *cautère cultellaire* ou *en hache* (*couteau de feu*), aplati latéralement en forme de couteau à son extrémité; l'*octogone* ou le *nummulaire* (*plaque de feu*), terminé par une surface plus ou moins large; le *cautère en roseau*, terminé par un cylindre rectiligne de 5 à 6 centimètres de longueur sur 1,5 de diamètre, et destiné à la cautérisation des parties situées profondément; le *cautère annulaire* ou *circulaire* (*couronne de feu*), disque épais, excavé à son centre, que l'on emploie pour la cautérisation sincipitale; le *cautère ensal*, en forme d'épée, pour la cautérisation des lèvres. Ces corps métalliques cautérisent plus ou moins profondément, suivant qu'on les fait plus ou moins rougir par l'action du feu : de là la distinction du *rouge obscur*, du *rouge cerise* et du *rouge blanc* ou *incandescent*. — *Cautère électrique.* V. GALVANOCAUSTIQUE. — *Cautère à gaz.* Appareil composé d'une vessie en caoutchouc qui renferme un ou plusieurs litres de gaz d'éclairage et qui communique par un tube élastique avec un tube métallique monté sur un manche creux qui sert à diriger la flamme; celle-ci ne sort que par l'extrémité libre, terminée en pointe (A. Nélaton). — *Cautère potentiel.* Substance caustique qui, quoique très énergique, n'agit que quelque temps après l'application, et désorganise un tissu en vertu de propriétés chimiques, soit en se combinant à sa trame, soit en la décomposant : tels sont tous les *caustiques*.

**CAUTÈRE.** s. m. [*fonticulus*, all. *Fontanell*, angl. *cautery*, *issue*, it. *cauterio*, *fontanella*; *fonticule à pois*]. Petit ulcère artificiel arrondi, que l'on ouvre à titre d'*exutoire* dans les parties où abonde le tissu lamineux, particulièrement à la région supérieure du bras, dans l'enfoncement qui correspond à l'insertion du deltoïde; ou à la cuisse, à trois travers de doigt au-dessus du condyle interne du fémur, un peu au-devant du tendon du grand adducteur; ou à la jambe, à la partie supérieure interne, au-dessous de l'expansion aponévrotique connue sous le nom de *patte d'oie*. Souvent on établit le cautère avec un instrument tranchant, en faisant à la peau, après l'avoir soulevée de manière à former un pli, une incision de 15 à 18 millimètres de longueur, qui pénètre jusqu'au tissu cellulaire sous-cutané. On place dans la petite plaie une boulette de charpie qu'on soutient au moyen d'une compresse et de quelques tours de bande, jusqu'à ce que la suppuration soit établie, c'est-à-dire pendant quatre ou cinq jours. Au bout de ce temps, on panse le cautère avec un *pois*. D'autres fois on établit le cautère avec la pierre à cautère ou la pâte de Vienne : on en met un morceau arrondi, de 3 millimètres de diamètre, dans une ouverture de même forme pratiquée au centre d'un emplâtre de diachylon gommé; on applique cet emplâtre sur la peau, et l'on recouvre le tout d'un second emplâtre de diachylon non fenêtré. Le lendemain, on panse avec l'onguent de la mère ou le basilicum étendu sur un linge, ou mieux avec des cataplasmes émollients; et, quelque temps après, quand l'escarre s'est détachée, on entretient l'ulcère au moyen de pois à cautère (V. POIS), que l'on renouvelle chaque jour. — *Papier à cautère.* V. PAPIER. — *Pierre à cautère.* V. PIERRE.

**CAUTERETS** (France, Hautes-Pyrénées). *Eaux sulfurées sodiques chaudes*; minéralisation totale : 0gr,22 dont 0gr,018 à 0gr,023 de sulfure de sodium; température : 24° à 56°; les sources sont au nombre de vingt-quatre donnant un débit total de 1 500 mètres cubes par jour. Altitude : 932 mètres. L'eau augmente l'appétit et excite la digestion; au début, elle augmente les sécrétions des muqueuses respiratoires; elle est diurétique et diaphorétique; elle donne aussi de l'agitation et de l'insomnie. On l'emploie en boissons, bains, gargarismes, douches, inhalations, pulvérisations. Indications : affections des voies respiratoires; catarrhe rhino-pharyngien, laryngite, bronchite; asthme, emphysème; affections des voies digestives; dyspepsie, entérite; affections de l'utérus et de ses annexes; rhu-

matismes, scrofule, dermatoses. Contre-indications : goutte, tuberculose, affections cardiaques. Établissements : 1er juin au 1er octobre.

**CAUTÉRISATION**, s. f. [*cauterisatio, caustica adustio*, καῦσις ; all. *Kauterisation, Brennen*, angl. *cauterisation*, it. *cauterizzazione*, esp. *cauterization*]. Action de désorganiser ou de détruire un tissu vivant, sain ou malade, dans des vues hygiéniques ou thérapeutiques, par les cautères actuels ou potentiels : la cautérisation est dite *actuelle* ou *potentielle*, suivant la nature de l'agent employé; à la première variété se rattache la cautérisation *électrique* (V. GALVANOPLASTIQUE). D'une façon générale, la cautérisation sert à arrêter une hémorragie, à faire disparaître une production morbide, à modifier l'état de vitalité d'un tissu ; d'après l'effet cherché, on modifie son mode d'application, et à ce point de vue on distingue : 1° La *cautérisation inhérente* : on applique le cautère vivement et avec une certaine force, de manière à désorganiser profondément. Dans la *cautérisation napolitaine*, variété de la cautérisation inhérente, on incise la peau qui recouvre une articulation malade, et l'on cautérise les tissus sous-jacents. 2° La *cautérisation transcurrente* : on promène légèrement le bord du cautère cultellaire ou la pointe tronquée du cautère conique, de manière à ne pas désorganiser toute l'épaisseur du derme. 3° La *cautérisation ponctuée* ou *par pointes* ; on applique sur la peau, de distance en distance, la pointe du cautère conique, avec assez de force pour cautériser toute l'épaisseur du derme. L'*ignipuncture* (Richet) est une variété de cautérisation ponctuée. 4° La *cautérisation lente* au moyen du *moxa* (V. ce mot). 5° La *cautérisation objective* : on présente à quelque distance de la partie malade un fer rougé ou un charbon ardent. 6° La *cautérisation en flèches* : elle peut être pratiquée soit en escarrifiant la peau avec la pâte de Vienne, incisant l'escarre, et déposant dans le fond de la plaie de petites lanières de pâte au chlorure de zinc qui sont renouvelées jusqu'à ce que les limites de la tumeur soient dépassées dans tous les sens (Girouard) ; soit en enfonçant, après avoir ponctionné la peau, des flèches de chlorure de zinc à la circonférence de la tumeur et aussi plus ou moins près du centre du mal lorsqu'il a de grandes proportions (Maisonneuve) : dans les deux cas la tumeur se mortifie sans écoulement de sang, et peut-être avec moins de chance d'érysipèle et d'infection, mais avec des douleurs atroces.

**CAUTÉRISER**. v. a. Appliquer le cautère actuel ou potentiel.

**CAUVALAT** (France, Gard). *Eaux sulfurées calciques*, minéralisation totale : 1gr,799 dont 0gr,019 de sulfure de calcium ; température : 15°. Altitude : 260 mètres. Établissements : buvette, bains; 1er mai au 1er novembre.

**CAUX** (Suisse, canton de Vaud). *Station de montagne*. Altitude : 1 100 mètres ; climat analogue à celui des Avants (V. ce mot), avec cette différence que Caux, étant placé sur un promontoire montagneux et non point dans une vallée, est soumis à l'influence dominante des vents du sud-ouest comme à celle des courants aériens qui se forment entre le lac Léman et la montagne.

**CAVE**. adj. En anatomie, qui est creux ou large. — *Veines caves* [κοίλη φλέψ, all. *Hohlader*, it. et esp. *cava*]. Veines qui rapportent au cœur le sang de toutes les parties du corps (sauf celui du cœur lui-même) et qui sont au nombre de deux, distinguées en *supérieure* et *inférieure*. Elles n'existent pas pendant les premiers temps de la vie embryonnaire et paraissent dans le courant du deuxième mois de cette existence, la supérieure aux dépens du canal de Cuvier du côté droit, l'inférieure par un bourgeon qui se forme entre les deux veines cardinales postérieures, au-dessus des canaux de Cuvier, et qui, en s'allongeant, prend une importance croissante en même temps que celle des veines cardinales diminue. — Chez l'adulte, la *veine cave supérieure* (*thoracique* ou *descendante*), qui ramène le contenu de toutes les veines sous-diaphragmatiques et de tous les vaisseaux lymphatiques du corps (par le canal thoracique et la grande veine lymphatique), est formée par la réunion des deux veines brachio-céphaliques au niveau du cartilage de la première côte droite ; elle reçoit successivement les veines thyroïdienne inférieure, mammaire interne, diaphragmatiques supérieures du côté droit, et l'azygos ; puis elle pénètre dans le péricarde et aboutit à la partie supérieure de l'oreillette droite où elle s'ouvre par un orifice dépourvu de valvule. La veine cave *inférieure* (*abdominale* ou *ascendante*) naît de la réunion des deux veines iliaques primitives au niveau de la quatrième ou cinquième vertèbre lombaire, et ramène au cœur le sang de toutes les parties sous-diaphragmatiques du corps ; elle remonte le long de la partie latérale droite du rachis, à droite de l'aorte, passe dans le sillon du bord postérieur du foie, traverse l'orifice aponévrotique du diaphragme, pénètre dans le péricarde, et s'ouvre horizontalement à la partie postéro-inférieure de l'oreillette droite par un orifice muni d'une valvule (*valvule d'Eustachi*) qui n'en oblitère qu'une partie. Dans ce trajet, elle reçoit les veines sacrée moyenne, lombaires, diaphragmatiques inférieures, spermatiques ou utéro-ovariennes, rénales, hépatiques ; le sang charrié par ces deux derniers ordres de veines rend plus rouge et plus chaud le sang contenu dans la partie supérieure de la veine cave inférieure. — Les altérations pathologiques des deux veines caves consistent en inflammations, thromboses et néoplasies ; elles ont une conséquence semblable : l'oblitération de la veine cave qui en est le siège ; mais ce trouble de la circulation est heureusement contre-balancé par les anastomoses qui existent normalement entre les deux systèmes caves par l'intermédiaire de leurs collatérales, et qui, dans les cas dont il s'agit, prennent un développement proportionnel à l'étendue de l'oblitération.

**CAVERNE**. s. f. [all. *Höhle, Höhlung*, angl. *cavern*, it. *caverna*]. Excavation ulcéreuse qui reste dans un organe après l'évacuation du pus d'un abcès ou le ramollissement d'une masse tuberculeuse. Les cavernes ne se rencontrent que dans les organes ayant une communication avec l'extérieur, comme le poumon, le foie, le rein, les matières ramollies devant trouver un chemin libre pour se déverser au dehors. — *Cavernes biliaires*. Cavités de volume variable, allant d'un grain de chènevis à une noisette, situées le long des voies biliaires, à contenu plus ou moins teinté par la bile, et se rencontrant au cours de la tuberculose du foie ; leur paroi comprend deux couches : une interne formée de matière tuberculeuse caséifiée, en voie de désagrégation et d'élimination ; une externe, composée de matière tuberculeuse vivace, ou du moins incomplètement caséifiée, compacte et résistante. Dans les vieilles cavernes une couche fibreuse épaisse limite cette couche et la sépare du parenchyme environnant. Les canaux biliaires, inaltérés en amont, sont au contraire en aval affectés de lésions inflammatoires (épithélium desquamé, infiltration embryonnaire de la paroi conjonctive) qui sont dues au passage de la matière tuberculeuse qu'émettent les cavernes (Sabourin). — *Cavernes pulmonaires*. Elles sont dues à des causes multiples, mais le plus souvent à la tuberculose. Les cavernes tuberculeuses siègent ordinairement au sommet du poumon ; elles ont un volume variable pouvant aller jusqu'à celui d'une orange et même davantage ; leurs parois sont déchiquetées, irrégulières et anfractueuses, formées de débris caséeux, surtout abondants dans les récentes ; une coque fibreuse plus ou moins épaisse les sépare du reste du poumon. Dans l'intérieur de la cavité, font saillie des

brides que l'on a comparées aux colonnes charnues du cœur et qui sont formées de tissu pulmonaire condensé et infiltré de matière tuberculeuse. C'est sur les vaisseaux que parcourent ces brides ou bien dans les parois que se rencontrent parfois les anévrysmes de Rasmussen (V. RASMUSSEN). Au microscope la paroi est formée d'un revêtement superficiel composé de globules de pus, d'une couche de tissu embryonnaire très vascularisé, d'une couche de tissu fibreux plus ou moins dense, contenant quelques granulations tuberculeuses, enfin, extérieurement, d'une zone de pneumonie interstitielle. Le contenu est un liquide épais, grumeleux, accompagné souvent de parcelles blanches détachées de la paroi, ou bien parfois un pus fluide; on y rencontre de nombreux bacilles de Koch et des microbes variés d'infection secondaire. La caverne pulmonaire est l'aboutissant ultime du nodule péribronchique de Charcot, qui, agrandi, caséifié, a vidé son contenu dans la branchiole ulcérée. La tuberculose à cette période peut encore guérir, pourvu que les lésions soient limitées, et la *caverne de guérison* de Laënnec est, soit une cavité tapissée de tissu fibreux, et vide, soit une cavité remplie de matières crétacées ou d'une masse fibro-cartilagineuse; elle peut enfin disparaître par accolement des parois et laisser une cicatrice fibreuse. Mais le plus souvent la caverne persiste jusqu'à la mort du malade; elle peut parfois se vider dans la plèvre et aboutir à la formation d'un *pneumothorax* (V. ce mot). Les autres variétés de cavernes pulmonaires sont rares : les cavernes dues à la *gangrène* ne siègent pas forcément au sommet, et sont remplies de filaments noirâtres et de pus fétide; celles qui sont dues à la syphilis résultent du ramollissement d'une tumeur dont le contenu s'est vidé à l'extérieur; elles siègent de préférence à la partie moyenne du poumon; elles sont souvent envahies par des infections secondaires, et le bacille de Koch s'y rencontre fréquemment. Le *cancer* ne donne lieu à une caverne que dans des cas exceptionnels; les *kystes hydatiques* rompus et évacués dans les bronches se reconnaissent aux qualités de la paroi; les *abcès du poumon* après évacuation à l'extérieur peuvent aussi laisser une cavité. Certains processus pulmonaires peuvent donner lieu à des aspects simulant les cavernes pulmonaires : ce sont les *pseudo-cavernes* ; dans la dilatation bronchique à forme ampullaire, la cavité se continue directement avec la bronche, tandis que celle-ci communique par un orifice taillé à l'emporte-pièce dans les cavernes véritables; les pleurésies enkystées, interlobaires, vidées dans les bronches se distinguent des cavernes par leur situation ; les cavernes ganglionnaires formées aux dépens des ganglions se rencontrent surtout au niveau du hile. Les signes physiques des cavernes pulmonaires ont été réunis sous le nom de *signes cavitaires* (V. CAVITAIRE) ; les signes fonctionnels varient suivant la cause; pourtant la toux, la dyspnée, les crachats épais, souvent *nummulaires*, sont constants ; la fièvre hectique est due en grande partie aux infections secondaires. Le traitement sera surtout palliatif; le traitement chirurgical avec drainage de la cavité n'est possible que dans les cas de lésions très limitées (kyste hydatique, abcès du poumon).

**CAVERNEUX, EUSE.** adj. [*cavernosus*, all. *höhlig*, angl. *cavernous*, it. et esp. *cavernoso*]. Qui renferme de petites cavités, de petites cavernes, ou bien qui est d'un tissu vasculaire spongieux. — *Artère caverneuse.* Branche de l'artère honteuse interne qui, de chaque côté, se rend à la partie supérieure et interne du corps caverneux : en y pénétrant, elle donne un rameau rétrograde à la racine de ce corps dans l'épaisseur duquel elle se continue en avant. — *Corps caverneux de la verge.* Cylindres formés de tissu érectile (V. ÉRECTILE), destinés à donner à la verge, dont ils occupent la face supérieure et les parties latérales, la rigidité nécessaire pour la copulation, et adossés l'un à l'autre comme les canons d'un fusil double, de manière à représenter un organe unique, dont la face supérieure est parcourue par un sillon antéro-postérieur : la face inférieure présente un sillon analogue, un peu plus profond, que comble le canal de l'urètre; l'extrémité antérieure, arrondie, forme une double tête, complètement recouverte par le gland ; au niveau de l'extrémité postérieure, les deux corps caverneux s'écartent et vont s'insérer, en s'amincissant, sur les branches ascendante de l'ischion et descendante du pubis : ces prolongements postérieurs constituent les *racines* des corps caverneux. L'enveloppe de ces corps est une membrane blanchâtre, fibreuse, épaisse de 1 à 2 millimètres, constituée par des faisceaux lamineux entre-croisés et par une trame élastique, et formant, par l'adossement des deux corps, une cloison médiane incomplète, à travers laquelle leurs cavités communiquent : au-dessous de cette enveloppe on trouve le tissu érectile. Outre l'artère caverneuse qui leur est exclusivement destinée, les corps caverneux reçoivent, au moins dans leur paroi, quelques ramuscules de l'artère dorsale de la verge. V. VERGE. — *Gouttière caverneuse.* Gouttière antéro-postérieure, située à la face supérieure du sphénoïde, de chaque côté de la selle turcique : elle loge le sinus caverneux. — *Plexus caverneux.* Entrelacement formé dans le sinus caverneux, autour de la carotide interne, par des filets nerveux émanés de la branche antérieure ou carotidienne du ganglion cervical supérieur; de ce plexus partent des filets, dont les uns se rendent au tronc des nerfs oculo-moteurs externe et commun, pathétique, ophtalmique de Willis, au ganglion de Gasser, ou ganglion ophtalmique; d'autres accompagnent les branches de la carotide interne et leurs divisions; quelques-uns vont à la glande pituitaire et à la dure-mère. — *Sinus caverneux.* V. SINUS. — *Tissu caverneux.* V. ÉRECTILE. ‖ En pathologie, *angiome caverneux.* Variété d'angiome formé de tissu aréolaire analogue à celui des organes érectiles; on l'observe surtout dans la peau, le tissu adipeux sous-cutané, les muqueuses, les glandes, et en particulier le foie; quand il n'est pas la transformation d'un angiome simple, il n'est souvent qu'une angiectasie et n'a alors rien à voir avec les tumeurs; il en est ainsi en particulier pour l'angiome du foie, qui coïncide souvent avec d'autres signes de congestion de cet organe (Hanot et Gilbert). — *Bruits caverneux.* Phénomènes sonores perçus à l'auscultation de la poitrine pendant la respiration, la toux et la voix, et indiquant l'existence d'une caverne pulmonaire assez superficielle, de moyenne dimension, communiquant librement avec les bronches. — *Râle caverneux.* V. RALE. — *Respiration caverneuse.* Bruit creux, sourd, que l'inspiration et l'expiration déterminent dans une caverne pulmonaire. — *Souffle caverneux.* Respiration à la fois soufflante et caverneuse, rude et creuse. — *Toux caverneuse.* Expiration sonore, qui, sur une surface circonscrite, prend un timbre fort et creux. — *Voix caverneuse.* Synonyme de *pectoriloquie.* V. ce mot.

**CAVERNULEUX.** adj. Qui se rapporte à une petite caverne ou cavernule. — *Râle cavernuleux.* Râle à bulles plus fines que celles du râle caverneux.

**CAVIAR.** s. m. V. ESTURGEON.

**CAVICOLE.** adj. [de *cavus*, creux, et *colere*, habiter]. Se dit des larves d'*œstres* qui vivent dans les cavités nasales ou auditives. V. LARVE.

**CAVITAIRE.** adj. Qui concerne la cavité du corps ou d'un organe. — *Vers intestinaux cavitaires* (Cuvier). Ceux qui ont un intestin flottant dans la cavité du corps, avec bouche et anus distincts. ‖ En pathologie, *bruits cavitaires*, phénomènes acoustiques résultant de la présence d'une cavité dans le poumon. Le souffle, les râles

la voix, la toux prennent ainsi le timbre caverneux, et quand la cavité est considérable, ils prennent un timbre particulier dit *amphorique* (V. ce mot). Quand les râles sont à bulles grosses et nombreuses, ils donnent la sensation de *gargouillement*; parfois on entend le râle post-expiratoire de Baas, deuxième série de râles, succédant à une première série dont la sépare une pause; enfin parfois le tintement métallique peut être perçu, comme dans le pneumothorax. — *Signes cavitaires*. Ensemble des signes physiques qui révèlent l'existence d'une caverne (Jaccoud). Ce sont : l'aplatissement de la paroi thoracique au niveau de l'excavation, visible à l'inspection ; à la palpation, l'augmentation des vibrations thoraciques; à la percussion, la matité, plus rarement dans les grandes cavernes un son tympanique, variable suivant que la bouche est ouverte ou fermée (signe de Wintrich : V. WINTRICH), variable aussi avec l'attitude du malade (signe de Gerhardt : V. GERHARDT), ou même un son amphorique, enfin quelquefois le bruit de pot fêlé; à l'auscultation, les bruits caverneux ou cavitaires, pouvant prendre aussi le timbre amphorique.

**CAVITÉ**. s. f. [*cavum*, *cavitas*, κοιλότης, all. *Höhle*, angl. *cavity*, it. *cavità*, esp. *cavidad*]. En anatomie, tout ce qui est creux. Les cavités ont reçu différents noms, suivant leurs formes : *cavité ancyroïde*, *cotyloïde*, *glénoïde*, *sigmoïde*, etc. — *Cavité aréolaire*. V. ARÉOLAIRE. — *Cavité close*. V. BOURSE *séreuse* et SÉREUSE. — *Cavité dentaire*. V. DENT. — *Cavité digitale du cerveau*. V. ANCYROÏDE. — *Cavité épiploïque*. V. PÉRITONÉAL. — *Cavité gutturale*. Le *pharynx*. — *Cavités nasales*. Les *fosses nasales*. — *Cavité orbitaire*. L'*orbite*. — *Cavité pelvienne*. Le *bassin*. — *Cavités splanchniques*. Les trois grandes cavités du corps, celles qui renferment les viscères : le crâne, le thorax et l'abdomen.

**CAYAPONA**. s. m. (*Cayapona globulosa*). Plante du Brésil, famille des cucurbitacées, dont les fruits ont un pouvoir purgatif énergique.

**CAYAPONINE**. s. f. Alcaloïde extrait du *Cayapona globulosa*, qui purge fortement à petites doses (6 milligrammes).

**CAZENAVE** (Alphée) (médecin français, 1795-1877). — *Lupus de Cazenave*. *Lupus érythémateux*. V. LUPUS.

**CAZIN** (Henri) (médecin français, mort en 1892). — *Signe de Cazin*. Douleur réveillée par la pression du fond de la cavité cotyloïde au moyen du toucher rectal. C'est un signe de début de la coxalgie.

**CÉANOTHE**. s. m. (*Ceanothus americanus*, L.). Plante de la famille des rhamnées, dont la racine en décoction est employée dans diverses affections vénériennes, et dont les feuilles (*thé de Jersey*) sont prescrites comme astringentes. Le *Ceanothus cœruleus*, Lag., est fébrifuge ; le *Ceanothus Bengalensis*, DC., est antidysentérique.

**CÉARINE**. s. f. Préparation formée d'un mélange de 1 partie de cire de Carnauba et de cérésine, et de 4 parties de paraffine liquide ; on fait fondre au bain-marie et on agite jusqu'à complet refroidissement. C'est une pommade d'une blancheur de neige, ayant la consistance du cérat, et pouvant absorber 15 à 18 p. 100 d'eau. Elle sert d'excipient à des pommades formées avec des sels chimiques, qui se décomposent en présence de l'axonge. On prépare ainsi la pommade à l'iodure de potassium, et celle à l'acétate de plomb qui se conservent longtemps sans altération.

**CÉBADILLE**. s. f. V. CÉVADILLE.

**CÉBOCÉPHALE**. s. m. [de κῆβος, espèce de singe, et κεφαλή, tête]. Monstre qui a les deux yeux très rapprochés, mais distincts, et dont l'appareil nasal est atrophié, sans que ses rudiments figurent une trompe au-dessous des orbites (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**CÉCITÉ**. s. f. [*cæcitas*, τυφλότης, all. *Blindheit*, angl. *blindness*, it. *cecita*, esp. *ceguedad*]. État d'une personne aveugle; privation de la vue. Ce n'est pas une maladie, mais le résultat de divers états pathologiques des yeux, qui s'opposent à l'entrée des rayons lumineux, ou qui privent la rétine de la faculté d'en recevoir l'impression. ‖ *Cécité verbale*. Impossibilité de lire les mots écrits, par abolition de la mémoire des signes graphiques. Tantôt le malade ne reconnaît aucune lettre ou n'en reconnaît que quelques-unes (*cécité littérale*); tantôt il les reconnaît toutes, mais n'a plus notion des combinaisons qu'elles forment. La cécité verbale peut s'accompagner de surdité verbale et de différents troubles de la parole spontanée ; elle est alors un des symptômes de l'aphasie sensorielle de Wernicke (V. APHASIE). Au contraire, dans la *cécité verbale pure*, dont l'existence a été établie par Déjerine, aucune autre modalité du langage n'est atteinte ; et bien que la lecture soit impossible, l'écriture spontanée et l'écriture sous dictée s'exécutent normalement ; de plus, le malade peut arriver à lire en suivant des doigts le tracé de la lettre, ce qui est impossible dans l'aphasie sensorielle. La cécité verbale témoigne d'une lésion du lobule pariétal inférieur gauche, au voisinage du pli courbe, et celui-ci est atteint simultanément, ce qui explique l'hémianopsie droite concomitante. La cécité verbale s'accompagne en général de *cécité musicale*, le malade ne peut plus déchiffrer la musique.

**CECROPIA**. s. m. et **CÉCROPIE**. s. f. Arbre des Antilles et de l'Amérique méridionale (artocarpées). Le *cecropia peltata*, L., a des propriétés analogues à celles de la digitale.

**CEDMA**. s. m. (κέδμα). Nom dans la médecine grecque d'un endolorissement chronique d'une articulation.

**CÉDRAT**. s. m. [*pomme de Perse et de Médie*, all. *Cedra*, *Cedrat*, angl. *cedra*, it. *cedrato*]. Fruit du *cédratier*, volumineux, oblong. La partie jaune superficielle, *zeste*, donne une essence suave. La partie blanche intérieure de l'écorce est employée comme aliment, en confitures. La partie charnue est peu abondante, acide.

**CÉDRATIER**. s. m. [*Citrus medica*, L., *Citrus cedra*, Gallesio, *citronnier des Juifs*]. Arbre de la famille des aurantiacées : 30 ou 40 étamines, fleurs quelquefois polygames ; pétiole court, non ailé : le fruit est le *cédrat*.

**CÈDRE**. s. m. [*cedrus*, κέδρος, all. *Ceder*, angl. *cedar*, it. et esp. *cedro*]. Genre d'arbres conifères, dont le plus connu, très grand, est le *cèdre du Liban* (*Larix cedrus*, L.). — *Cèdre rouge* (*cèdre de Virginie*, *genévrier de Virginie*, *Juniperus virginiana*, L.). Arbre dont l'aubier est blanc, le duramen rouge violacé, odorant, léger, à grain fin. Il porte dans le commerce le nom de *bois de cèdre*, et sert à faire les stéthoscopes et les porte-crayons.

**CÉDREL**. s. m. Genre d'arbres d'Amérique, famille des cédrélacées. — *Cédrel fébrifuge* (*Cedrela febrifuga*, Blume, *quinquina des Indes orientales*). Son écorce est tonique et fébrifuge. — *Cédrel odorant* (*Cedrela odorata*, L.). Il possède des fruits et une écorce à odeur fétide et alliacée passant dans la chair des animaux qui en mangent. Le bois est poreux, amer, odorant comme le *bois de cèdre* quand il est sec, et inattaquable par les insectes.

**CÉDRÉLÉON**. s. m. [de κέδρος, cèdre, et ἔλαιον, huile]. Huile volatile du cèdre.

**CÉDRINE**. s. f. Principe actif des semences de *cédron*, cristallisable en aiguilles, soluble dans l'eau bouillante et l'alcool, neutre, plus amer que la strychnine (Lœvig).

**CÉDRON**. s. m. Nom indigène des semences du *Simaba cedron*, Planchon, de la famille des simaroubées, croissant à la Nouvelle-Grenade, où il atteint 6 mètres de haut. Des cinq carpelles de l'ovaire, un seul se développe en un fruit volumineux, drupacé, ovoïde, tronqué au sommet ; endocarpe corné ; graine unique, volumineuse ; épisperme

membraneux; chalaze apparente; cotylédons grands, blancs, charnus. On emploie la graine à la dose de 5 centigrammes, en poudre délayée dans l'eau-de-vie, pour les cas de morsure des serpents et de fièvre intermittente. A dose élevée, c'est un poison violent. L'éther en retire une matière grasse, neutre, cristalline, insoluble dans l'alcool froid; le résidu, traité par l'alcool, donne la *cédrine*.

**CEINTURE.** s. f. [*cingulum*, ζώνη, all. *Leibbinde*, angl. *waist-band*, it. *cintola, cintura*]. Bande d'étoffe, de peau ou de cuir, destinée à entourer et à serrer plus ou moins fortement la partie inférieure du tronc. — *Ceinture de Hilden* (*cingulum Hildani*). Ceinture de cuir dont on se servait autrefois pour la réduction des luxations et des fractures des membres. — *Ceinture hypogastrique.* Celle qui sert à soutenir l'utérus abaissé ou dévié. — *Ceinture orthopédique.* Celle qui agit sur la colonne vertébrale déviée, au moyen de tuteurs et de pièces annexées à la ceinture ordinaire ; ces pièces varient suivant qu'on se propose de soutenir le rachis, d'agir sur lui par l'extension, l'inclinaison, etc. ‖ On a aussi traduit par *ceinture* le mot *zona*. C'est dans ce sens qu'on dit *ceinture érysipélateuse, ceinture dartreuse*. V. Zona.

**CÉLASTRINE.** s. f. Matière amère extraite des feuilles du *Celastrus obscurus* (Dragendorff).

**CELASTRUS.** s. m. Genre de plantes célastrinées, renfermant le *Celastrus parviflora*, Vahl, qui est plus antisoporifique que le café, le *Celastrus nutans*, Roxb., dont les graines fournissent une huile stimulante, et le *Celastrus obscurus*, employé comme amer en Abyssinie.

**CÉLATION.** s. f. [de *celare*, cacher, all. *Verheimlichung*, angl. *hiding*, it. *celamento*, esp. *celacion*]. Action de celer, de cacher. — En médecine légale : *célation de grossesse*. V. Grossesse.

**CÉLERI.** s. m. [all. *Sellerie*, angl. *celery*, it. *appio*, esp. *apio*]. Variété d'*ache* qui a perdu son âcreté par la culture, et dont on mange les tiges non développées et les supports étiolés des feuilles. On lui attribue une propriété stimulante et vermifuge. — *Céleri des marais.* V. Ache.

**CÉLIAQUE.** adj. V. Cœliaque.

**CÉLIBAT.** s. m. [*cœlibatus*, ἀζυγία, ἀγαμία, all. *Ehelosigkeit*, angl. *bachelorship*, it. et esp. *celibato*]. Vie de l'homme adulte hors de l'état de mariage. — Le célibat est souvent une cause de folie, soit religieuse, soit érotique, hystériforme; cette cause se fait sentir plus souvent chez la femme que chez l'homme; celle-la supporte mieux le veuvage que l'homme. Le nombre des célibataires est de 37 p. 100 en France; le nombre des aliénés célibataires y est de 61 p. 100, proportion considérable due en partie à ce que quelques aliénés le sont devenus avant l'âge du mariage, et à ce que certains individus nés de parents fous sont, à juste titre, éloignés du mariage et comptent plus tard parmi les aliénés.

**CELLES** (France, Ardèche). *Eaux bicarbonatées mixtes*; minéralisation totale : 1gr,887, dont 0gr,7 de carbonates alcalins; température : 13° et 25°. Établissements : bains, inhalation, buvette; juillet à septembre.

**CELLULAIRE.** adj. [*cellularis*, all. *cellular, cellulär*, angl. *cellulary*, it. *cellulare*, esp. *cellular*]. Qui est composé de cellules. — *Théorie* ou *hypothèse cellulaire.* Hypothèse d'après laquelle tous les éléments anatomiques qui composent les tissus des animaux adultes (fibres, tubes, etc.) dérivent directement, par simple changement de forme ou par soudure, des *cellules* qui, primitivement, constituent l'embryon, comme cela a lieu dans les plantes. Elle est fondée sur des observations nombreuses et précises, qui ont porté sur l'apparition, le développement et la reproduction des éléments constituant les tissus normaux ou pathologiques, et qui ont montré que toute cellule provient d'une cellule préexistante (*omnis cellula a cellula*, Virchow) : cette cellule est donc, comme Goodsir en a le premier émis l'idée, la véritable unité anatomique et physiologique, et tous les éléments qui en dérivent commencent par être des cellules d'égale simplicité, qui, suivant les cas, se transformeront en fibres musculaires, en cellules et fibres nerveuses, en cartilage, etc. (théorie de la *métamorphose* ou *transformation*), sans que toutefois il y ait jamais transmutation directe d'une espèce d'éléments en quelque autre espèce. C'est par *segmentation* (V. ce mot) du noyau vitellin et de la substance du vitellus qu'apparaissent les premières cellules, chaque division de cette substance se subdivisant graduellement jusqu'à un certain point et s'individualisant en parties distinctes. Plus tard, lorsque se sont épuisées les individualités organiques qui proviennent matériellement de la substance vitelline, la reproduction des cellules se fait par un des trois modes suivants : 1° par *multiplication endogène* (V. Multiplication); 2° par *fissiparité* (V. ce mot); 3° par *gemmation* (V. ce mot). Une cellule primordiale, donnant naissance successivement et directement à des cellules qui, par leur agglomération, forment l'organisme entier, et dont chacune a une sphère d'action plus étendue que ses limites anatomiques : tel est le résumé de la théorie cellulaire, à laquelle se sont ralliés tous les histologistes. — Il paraît démontré que la théorie cellulaire s'applique à l'immense majorité des cas où des éléments organiques, normaux ou morbides, prennent naissance, et que la formation libre des cellules ne s'observe, au contraire, que dans de très rares circonstances. — *Anatomie cellulaire.* V. Anatomie. — *Cloisons cellulaires* (*septa cellularia*), ou *fausses cloisons* (*septa spuria*). V. Cloison. — *Emprisonnement cellulaire.* V. Emprisonnement et Folie *pénitentiaire*. — *Fibre cellulaire.* V. Lamineux. — *Pathologie cellulaire.* V. Pathologie. — *Physiologie cellulaire.* V. Physiologie. — *Tissu cellulaire des animaux.* V. Lamineux.

**CELLULE.** s. f. [*cellula*, dimin. de *cella*, loge : petite loge, petite cavité; all. *Zelle*, angl. *cell, cellule*, it. *celletta*, esp. *celdilla*]. Interstice, petit vide ou cavité que présentent le tissu spongieux des os, l'intérieur des sinus caverneux (V. Mastoïdien et Ethmoïde), le tissu érectile, etc.; espace clos de toutes parts. — *Cellule animale* (*cellule élémentaire, primitive, à noyau, globule* ou *vésicule organique*). Élément anatomique des animaux, qui forme la base de l'organisme [V. Cellulaire (*Théorie*)]. C'est un petit corps dont les dimensions varient entre 5 millièmes et 2 dixièmes de millimètre; sa forme primitive est toujours sphérique, mais elle peut devenir polyédrique, cylindrique, lamellaire, étoilée, etc., par l'effet du développement nutritif et de la pression réciproque que ces corps exercent les uns sur les autres, ou des mouvements qu'ils présentent, ou de leur passage à l'état de fibres, de tubes, etc.; en général incolore et très élastique, chaque cellule est remarquable par sa facile perméabilité aux liquides, qui explique les phénomènes d'osmose dont elle est le siège incessant, et par l'espèce de choix, d'affinité qu'elle présente pour certaines substances à l'exclusion d'autres matériaux. Une cellule, *à l'état parfait*, se compose de trois parties : 1° une *membrane d'enveloppe*, amorphe, homogène, perméable et transparente quand la cellule est jeune, et toujours de nature azotée; 2° un *contenu*, formé du *protoplasma* (V. ce mot) et d'un *liquide intracellulaire*, de quantité et de nature variables; 3° un *noyau* avec ou sans *nucléoles* (V. Noyau et Nucléole). Mais, contrairement à ce que prétendent beaucoup d'auteurs et à ce qu'indique le nom général de *cellule*, ces corps sont loin de présenter tous une paroi et une cavité distinctes, avec un contenu : très souvent on ne trouve

qu'une masse polyédrique, le protoplasme, qui forme la partie essentielle de la cellule vivante, et auquel elle doit ses propriétés; l'enveloppe n'est, au contraire, qu'une partie accessoire; le noyau lui-même peut manquer, mais alors la cellule est incomplète; et si elle est encore capable de vivre et de remplir même des fonctions importantes (globule rouge), elle est incapable de se reproduire. Les cellules ont une existence propre, indépendante, qu'elles manifestent : par les mutations nutritives, d'assimilation et de désassimilation, dont elles sont le siège ; par les mouvements vibratiles, contractiles et de locomotion (leucocytes), qu'elles présentent; par les métamorphoses qu'elles éprouvent en se changeant en fibres, canaux, fibrilles, etc. Enfin elles disparaissent, en tant que cellules, soit par chute mécanique (cellules épidermiques), soit par transformation chimique, graisseuse ou autre, soit par liquéfaction, en fournissant des matériaux à diverses sécrétions. Le corps des cellules que l'on rencontre dans les tissus animaux est composé de deux parties : l'une figurée ayant la forme de filaments formant un *réseau* cloisonnant les cellules, l'autre amorphe, fluide, remplissant les mailles du réseau et appelée *hyaloplasma*. Dans le protoplasma on rencontre parfois une ou deux petites sphères appelées sphères directrices ou attractives par Van Beneden qui les a découvertes dans les cellules en voie de division et qui jouent un rôle important dans la caryocinèse (V. ce mot); ces sphères sont formées d'une substance transparente homogène dite *archoplasma* ou *archiplasma*, et renfermant un ou deux corpuscules centraux, dits *centrosomes*. — Fig. 138. A, Cellule à l'état

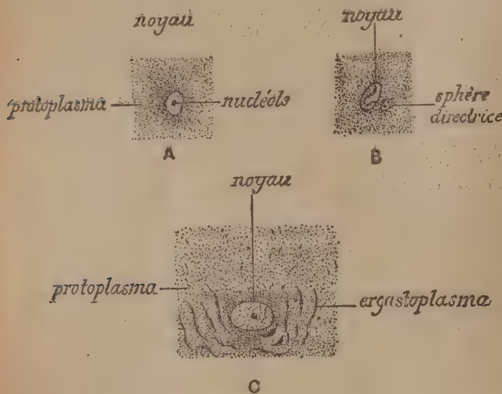



Fig. 138. — *Cellule.*

de repos; aucune partie du protoplasma n'est différenciée ; B, Cellule sur le point de subir la division indirecte; à côté du noyau dans lequel la substance chromatique se met en filament, on voit un nouvel élément protoplasmique, la sphère directrice ou archoplasma renfermant deux centrosomes ; C, Cellule glandulaire, une partie du protoplasma est devenue plus apparente et plus colorée et forme l'ergastoplasma. — Au point de vue chimique, la cellule est formée des éléments suivants : carbone, hydrogène, oxygène, azote et soufre, auxquels se joignent de petites quantités de phosphore, fer, calcium, potassium, sodium. — La propriété fondamentale de la cellule est *l'irritabilité*, c'est-à-dire le pouvoir de réagir contre les influences extérieures, physiques, chimiques, mécaniques : influence du contact et de la pression ou *barotropisme*, influence de la lumière ou *héliotropisme*, influence de la chaleur ou *thermotropisme*, influence de l'électricité ou *galvanotropisme*. — La cellule se nourrit au moyen des éléments qu'elle puise dans le liquide dans lequel elle est plongée, et elle rejette au dehors les déchets ; elle est donc dans un état perpétuel de rénovation et de destruction ; c'est le *tourbillon vital*. Elle se multiplie, soit qu'à un moment donné son volume devienne trop considérable pour qu'elle puisse remplir ses fonctions avec avantage, soit pour toute autre cause ; cette multiplication se fait par division directe, segmentation simple du protoplasme et du noyau, soit par division indirecte ou caryocinèse (V. ce mot), soit enfin, mais plus rarement, par bourgeonnement. Dans les êtres pluricellulaires, chaque catégorie de cellules se spécialise dans telle ou telle partie du travail cellulaire, c'est le principe de la division du travail, pendant qu'un groupe particulier de cellules, dites cellules nerveuses, établit les rapports entre les différentes agglomérations et assure l'harmonie de l'ensemble. — *Cellule blastodermique*. V. Blastoderme. — *Cellule bronchique*. V. Poumon. — *Cellule du cancer*. V. Cancéreux. — *Cellule du cartilage*. V. Cartilage. — *Cellule concentrique*. V. Épithélioma. — *Cellule contractile*. V. Fibre-cellule. — *Cellule du cristallin*. V. Cristallin. — *Cellule de l'émail*. V. Émail. — *Cellule embryonnaire* ou *embryonnale*. V. Embryonnal. — *Cellule embryoplastique*. V. Embryoplastique. — *Cellule fibro-plastique*. V. Embryoplastique et Lamineux. — *Cellule ethmoïdale*. V. Ethmoïdal. — *Cellule-fibre*. V. Fibre-cellule. — *Cellule fusiforme*. V. Épithélioma, Fibre-cellule et Fibroplastique. — *Cellule ganglionnaire*. V. Nerveux (*Tube*). — *Cellule géante*. — Fig. 139. Variété de cellule pathologique, que l'on a considérée à un moment donné comme l'élément caractéristique de la tuberculose ; elle est formée d'une masse protoplasmique, contenant un grand nombre de noyaux groupés vers la périphérie de la cellule; on y trouve aussi de nombreux bacilles de Koch. La cellule géante se rencontre au centre du follicule tuberculeux, elle est entourée d'une couronne de cellules épithélioïdes, et d'une couche externe de cellules embryonnaires; dans les tubercules caséifiés, elles se rencontrent en grand nombre tout autour de la partie caséeuse. L'origine de la cellule géante a été fort discutée : pour les uns elle viendrait d'une seule cellule dont les noyaux se seraient multipliés tandis que le protoplasma serait resté indivis ; pour d'autres au contraire, elle est formée par la coalescence de plusieurs cellules ; il semble bien en tout cas qu'on doive admettre qu'elle vient, comme le reste du tubercule, de cellules migratrices ou leucocytes. — *Cellule géante de la moelle osseuse*. Grande cellule, mesurant de 27 à 40 μ, de forme variable, arrondie, triangulaire ou irrégulière, se rencontrant dans la moelle des os du lapin ; le noyau généralement unique prend vivement la matière colorante ; quelquefois il y a cinq à six noyaux secondaires plus pâles. Chez l'homme, cet élément ne se rencontre pas à l'état normal. — *Cellule granuleuse* ou *granulée*. V. Leucocyte. — *Cellule de l'humeur de Morgagni*. V. Cristallin. — *Cellule incolore du sang*. V. Leucocyte. — *Cellule de l'ivoire*. V. Dentification. — *Cellule de la lymphe, du pus et du mucus*. V. Leucocyte. — *Cellule mastoïdienne*. V. Mastoïdien. — *Cellule médullaire*. V. Médullocelle. — *Cellule mère*. V. Épithélioma et Multiplication. — *Cellule nerveuse*. V. Nerveux. — *Cellule de l'oariule*. V. Oariule et Ovaire. — *Cellule osseuse*, *cellule des os*. V. Ostéoplaste. — *Cellule plasmatique*. V. Plasmatique. — *Cellule typhique*. V. Typhique.

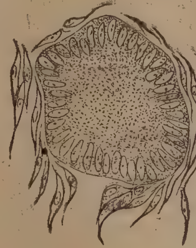


Fig. 139. — *Cellule géante.*

**CELLULEUX, EUSE.** adj. [*cellulosus*, all. *zellenreich*, it. *celluloso*, esp. *celuloso*]. Abondant en cellules. — *Substance celluleuse* ou *tissu celluleux des os*. V. OSSEUX (*Tissu*).

**CELLULIFUGE.** adj. [de *cellula*, cellule, et *fugere*, fuir]. Qui s'éloigne de la cellule.

**CELLULIPÈTE.** adj. [de *cellula*, cellule, et *petere*, gagner]. Qui se dirige vers la cellule.

**CELLULITE.** s. f. Inflammation du tissu cellulaire ou lamineux. — *Cellulite pelvienne* (Marion Sims). L'inflammation du tissu cellulaire du bassin.

**CELLULO-FIBREUX.** adj. Se dit d'un tissu, normal ou morbide, qui, avec de la matière amorphe, renferme des cellules et des fibres.

**CELLULOÏD.** s. m. V. IVOIRE *artificiel*.

**CELLULOSE** s.f. [$C^{12}H^{10}O^{10}$ ou, en atomes, $(C^6H^{10}O^5)^n$]. Partie fondamentale de la *paroi* des cellules végétales et de leurs couches d'accroissement : la paroi de toutes les jeunes cellules est formée de cellulose seulement. Elle est caractérisée par sa solubilité dans le *réactif de Schweizer*, et son insolubilité dans la potasse caustique qui la gonfle un peu. L'acide sulfurique la change en dextrine et en sucre. Dans plusieurs cas, elle est colorée en bleu par la dissolution d'iode dans le chlorure de zinc ; l'iode et l'acide sulfurique développent cette couleur encore plus facilement ; mais il y a des variétés de cellulose que ni l'iodo-chlorure de zinc, ni l'iode et l'acide sulfurique ne colorent (cellulose des cellules des moisissures). La cellulose passe dans les plantes, en certaines conditions de végétation, d'une part à l'état de fécule ou de corps isomère, d'autre part à l'état de xylogène et de subérine. Elle est absorbée par les animaux et forme une partie considérable de la nourriture des herbivores ; elle ne semble pas attaquée par les sucs digestifs ; sa transformation se ferait grâce à l'action des micro-organismes ; néanmoins, une partie importante non dissoute n'est pas absorbée et va se joindre au bol fécal dont elle contribue par sa masse à amener la progression. — *Cellulose animale*. V. GLYCOGÈNE.

**CELLULOSIQUE.** adj. Qui concerne la cellulose. — *Composé cellulosique*. Corps isomère ou polymère de la cellulose.

**CELLULOSITÉ.** s. f. (Cuvier). État de ce qui est pourvu de cellules, de ce qui en forme par entre-croisement. — Dans quelques auteurs, le *tissu lamineux*.

**CÉLOCOLIQUE.** s. f. [de κήλη, hernie, et *colique*]. Colique déterminée par les hernies.

**CÉLORRAPHIE.** s. f. V. ORCHIDOPEXIE.

**CÉLOSIE.** s. m. (*Celosia*, L., *Passe-velours*). Genre de plantes amarantacées, dont une espèce (*Celosia paniculata*, L.) est astringente et diurétique ; d'autres espèces sont ténifuges. V. BELBELTA.

**CÉLOSOME.** s. f. [de κήλη, hernie, et σῶμα, corps]. Monstre chez lequel il existe une éventration latérale ou médiane, avec fissure, atrophie, ou même manque total du sternum et déplacement herniaire du cœur (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**CÉLOSOMIEN.** adj. Se dit d'un monstre chez lequel on observe une éventration plus ou moins étendue, et toujours compliquée de diverses anomalies des membres, des organes génito-urinaires, ou même du tronc dans son ensemble (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**CÉLOTOMIE.** s. f. V. KÉLOTOMIE.

**CELSE** (médecin romain du Ier siècle de notre ère). — *Méthode de Celse*. V. CYSTOTOMIE. — *Ophiosis de Celse*. Pelade spéciale à l'enfance. — *Quadrilatère de Celse*. Les quatre symptômes cardinaux de l'inflammation : chaleur, tuméfaction, rougeur et douleur.

**CÉMENT.** s. m. [*cæmentum*, all. *Cäment*, angl. *cement*, it. *cemento*]. Matière dont on entoure un corps métallique pour le soumettre à la cémentation. ‖ En anatomie, couche osseuse, ou mieux *cortical osseux*, qui, au point de vue de son mode de formation et du rôle qu'il joue dans l'organisation dentaire, divise les dents des mammifères en deux groupes : 1° celles dont les racines seules sont pourvues de cément, lequel s'amincit en se rapprochant de l'émail de la couronne, où il s'arrête ; ce sont les dents à *cément radiculaire* (homme, quadrumanes, carnassiers, rongeurs, etc.) ; 2° celles qui présentent, outre la couche des racines, une autre couche qui entoure la couronne et forme, réunie à la précédente, une enveloppe totale à l'organe dentaire : ce sont les dents à *cément radiculaire* et *coronaire*, ou *cément en involucre* (ruminants, pachydermes, etc.). Dans le cas où le cément forme à la dent une enveloppe totale, sa production a lieu aux dépens d'un organe particulier, fibro-cartilagineux, qui occupe dans la cavité folliculaire une place déterminée (*organe du cément*), tandis que lorsqu'il ne revêt que la racine, sa production ne commence qu'au moment du développement des racines, et a lieu par genèse. V. DENT.

**CENDRE.** s. f. [*cinis*, κόνις, all. *Asche*, angl. *ashes*, it. *cenere*, esp. *ceniza*]. Résidu de la combustion de la plupart des matières organiques. La cendre de bois contient de la silice, de l'alumine, des oxydes de fer et de manganèse. des carbonates et des phosphates de potasse, de soude, de chaux, de magnésie, des sulfates de potasse et de soude, des chlorures, etc. — *Cendre bleue*. Oxyde de cuivre précipité de la dissolution du sulfate de ce métal par la chaux, et retenant de l'eau qui lui donne une couleur bleue ; c'est un composé d'hydrate de cuivre, de chaux et de sulfate calcaire. — *Cendre gravelée* (*cinis clavellatus*). Proprement, la cendre des vrilles de la vigne, ou la cendre de sarment. Particulièrement, le produit de l'incinération du tartre brut : c'est un mélange de sous-carbonate de potasse et d'un peu de sulfate de potasse, de sous-carbonate de chaux, d'oxydes de fer et de manganèse, de silice, d'alumine et de charbon. — *Cendre perlée*. V. CARBONATE *de potasse*.

**CENDRÉ, ÉE.** adj. [*cinereus*, all. *aschenfarben*, angl. *ash-coloured*, *greyish*, it. *cenerino*]. De cendre. — *Couleur cendrée*. Couleur d'un gris pâle et un peu bleuâtre. ‖ *Substance cendrée*. La substance grise ou corticale du cerveau. — *Tubercule* ou *corps cendré*. V. PITUITAIRE (*Glande*). ‖ *Mercure cendré*. V. MERCURE.

**CÉNESTHÉSIE.** s.f. [*cœnæsthesis*, de κοινὸς, commun, et αἴσθησις, faculté de sentir ; all. *Gemeingefühl*]. Sentiment vague que nous avons de notre être, indépendamment du concours des sens (Reil), et dont quelques physiologistes ont voulu faire un sixième sens (*sens de l'existence*). Ce n'est que la notion de notre existence fournie par l'ensemble des sensations que nous éprouvons en un moment donné sous forme de *sensations externes* ou *internes*, sans que pour cela nous ayons un mode de sensation d'espèce particulière. V. SENS et SENSATION.

**CÉNOSE.** s. f. [*cenosis*, κένωσις, de κενὸς, vide]. Évacuation générale, déplétion, diminuant à la fois toutes les humeurs du corps, comme la saignée.

**CÉNOTIQUE.** adj. [*cenoticus*, κενωτικὸς]. Synonyme inusité de *drastique*.

**CENTAURÉE.** s. f. [*Centaurea*, L., all. *Tausendgulden*, angl. *centaury*, it. *centaurea*, esp. *centaura*]. Genre de plantes, synanthérées, J., très nombreux en espèces : 1° La *grande centaurée* (*Centaurea centaurium*, L.) a une racine amère, tonique et sudorifique. 2° La *jacée* (*Centaurea jacea*, L.) a aussi une racine amère et légèrement astringente, qui entrait autrefois dans la préparation des gargarismes détersifs. 3° Le *bluet* ou *barbeau* (*Centaurea cyanus*, L.). V. BLEUET. 4° La *chausse-trape* ou *chardon etoilé* (*Centaurea calcitrapa*, L.), dont plusieurs parties

sont amères, a été préconisée comme succédané du quinquina. On administre surtout, contre les fièvres intermittentes, du vin chargé des principes fébrifuges de cette plante (vin blanc, 1 500 gr., dans lequel on fait bouillir deux poignées de fleurs). On en donne 180 à 240 grammes avant et au moment du paroxysme. Sa racine passe pour diurétique; on l'a longtemps employée contre les maladies des reins, la gravelle, la colique néphrétique; elle faisait la base du *remède de Basville*. V. CALCITRAPIQUE et CNICIN. 5° Le *chardon bénit* (*Centaurea benedicta*, L.), employé comme amer, tonique et sudorifique. 6° Le *Centaurea behen*, L., qui fournissait le *béhen blanc*. V. BÉHEN. — La *petite centaurée* appartient aux gentianées. V. GENTIANE.

**CENTAURINE.** s. f. Matière extractive de la petite centaurée (*Erythræa centaurium*, Persoon). V. ÉRYTHROCENTAURINE.

**CENTINODE.** s. f. V. RENOUÉE.

**CENTRAL, ALE.** adj. [*centralis*, all., angl. et esp. *central*]. Qui appartient au centre, qui est placé au centre. — *Artère centrale de la rétine*. Branche collatérale de l'artère ophtalmique : aussitôt après sa naissance, elle pénètre dans le nerf optique, dans le centre duquel elle reste plongée jusqu'au niveau de la papille; là elle se divise en deux branches, qui se subdivisent et se ramifient dans la rétine. — *Circonvolutions centrales* [all. *centrale Windungen*]. Les deux circonvolutions cérébrales qui limitent en avant et en arrière le sillon de Rolando, c'est-à-dire la frontale ascendante et la pariétale ascendante.

**CENTRALITÉ.** s. f. En physiologie, *phénomènes de centralité*, ceux du système nerveux qui se passent dans les centres de ce système, et non dans les nerfs périphériques. La moelle épinière présente à la fois des phénomènes de *conductibilité* (lorsqu'elle met les organes en relation avec l'encéphale) et des phénomènes de *centralité* parmi lesquels se trouvent les *actes réflexes*. V. RÉFLEXE.

**CENTRE.** s. m. [*centrum*, κέντρον, all. *Mittelpunkt*, *Centrum*, angl. *centre*, it. et esp. *centro*]. En physique biologique, *centre de gravité*, point d'un corps par lequel passe constamment la résultante des forces parallèles appliquées à ce corps, dans les diverses positions qu'on lui fait prendre par rapport à la direction de ces forces. Le *centre de gravité du corps humain* se trouve au niveau du promontoire (E. Weber), ou dans le canal de la deuxième vertèbre sacrée (Meyer); il est situé un peu plus bas chez la femme, un peu plus haut chez l'enfant; sa situation varie suivant la position qu'on donne au corps et suivant les fardeaux dont on le charge; de là les attitudes diverses prises dans ces cas suivant le mode de chargement, attitudes qui ont pour but de ramener la ligne de gravité dans la base de sustentation; de là aussi les mouvements de compensation quand la base de sustentation est étroite comme dans la station sur un pied ou dans les expériences d'équilibre. — *Centre optique*. Point qui, situé dans l'intérieur et sur l'axe principal d'une lentille, jouit de la propriété de laisser suivre, lors de leur sortie de la lentille, aux rayons lumineux qui la traversent, leur direction primitive ou une direction parallèle à celle-ci. Le *centre optique de l'œil* est le centre de la surface réfringente unique qui constitue le dioptre dans le schéma de l'œil réduit. V. ŒIL *réduit*. — *Centre phonique, phono-camptique*. V. PHONIQUE et PHONOCAMPTIQUE. ‖ En anatomie et physiologie, on donne le nom de *centre* au point du trajet nerveux intermédiaire à la partie centripète ou sensitive et à la partie centrifuge ou motrice, point qui est occupé par des cellules nerveuses chargées de transformer l'excitation en mouvement; ces centres siègent dans les ganglions, la moelle et l'encéphale, mais surtout en ces deux derniers points, si bien qu'on emploie souvent l'expression de *centres* ou *centre nerveux* pour les désigner. — *Centre ano-spinal*. V. ANO-SPINAL. — *Centre cardiaque*. V. CARDIAQUE. — *Centre cilio-spinal*. V. CILIO-SPINAL. — *Centre épigastrique*. Le plexus solaire situé au niveau de l'épigastre, et où semblent aboutir, comme à un centre, les impressions reçues dans diverses parties du corps. — *Centre génito-spinal*. V. GÉNITO-SPINAL. — *Centre moteur*. V. MOTEUR. — *Centre ovale de Vieussens*. Substance blanche qui occupe le milieu de chaque hémisphère, et qu'on voit, après avoir pratiqué une section horizontale, un peu au-dessus des ventricules latéraux. — *Centre phrénique*, *nerveux*, *tendineux* ou *aponévrotique du diaphragme*. V. DIAPHRAGME. — *Centre réflexe médullaire*. V. RÉFLEXE. — *Centre respiratoire*. V. RESPIRATOIRE. — *Centre sécrétoire*. V. SÉCRÉTOIRE. — *Centre thermique*. V. THERMIQUE. — *Centre vaso-moteur*. V. VASOMOTEUR. — *Centre vésico-spinal*. V. VÉSICO-SPINAL.

**CENTRIFUGE.** adj. [*centrifugus*, all. et angl. *centrifugal*, it. *centrifugo*]. Qui fuit le centre. — *Force centrifuge*. Force qui tend à éloigner les corps du centre de la courbe qu'ils parcourent. Dans les corps organisés, elle produit des effets variables : elle tend à déterminer la chute hors du cercle, et les animaux s'en préservent en penchant instinctivement leur corps en dedans; elle produit une perturbation dans la distribution des fluides nutritifs, et détermine des accidents du côté du cerveau.

**CENTRIFUGER.** v. Soumettre un liquide au centrifugeur.

**CENTRIFUGEUR.** s. m. Appareil de laboratoire servant à séparer les corpuscules solides tenus en suspension dans une masse liquide. Le liquide à examiner est placé dans des tubes de verre qui sont soumis à un mouvement circulaire très rapide obtenu à l'aide soit d'une manivelle, soit d'une turbine à eau, soit d'un moteur mécanique. Les particules solides, en vertu de la force centrifuge, se réunissent au fond du tube où il est facile de les recueillir et de les examiner. On peut ainsi reconnaître la nature des éléments cellulaires contenus dans un épanchement séreux (V. CYTODIAGNOSTIC), celle du dépôt d'une urine, etc.

**CENTRIPÈTE.** adj. [*centripeta*, de *centrum*, centre, et *petere*, se rendre à; all. et angl. *centripetal*, it. *centripeto*]. Qui gagne le centre. — *Force centripète*. Celle qui tend à rapprocher les corps du centre de la courbe qu'ils parcourent.

**CENTROLÉCITHE.** adj. [de κέντρον, centre, et λέκιθος, jaune d'œuf]. — *Œuf centrolécithe*. Œuf dans lequel le deutoplasme est accumulé au centre (arthropodes).

**CENTROSOME.** s. m. [de κέντρον, et σῶμα, corps, *corpuscule polaire*]. Corpuscules très fins, fixant énergiquement les couleurs d'aniline, apparaissant dans le protoplasma au milieu d'une zone plus colorée, dite sphère attractive ou directrice. V. CARYOCINÈSE.

**CÉNURE.** s. m. V. CŒNURE.

**CÈPE.** s. m. V. BOLET.

**CÉPHÆLIS.** s. m. V. IPÉCACUANHA.

**CÉPHALAGRAPHIE.** s. f. Mot mal fait. V. CÉPHALOGRAPHIE.

**CÉPHALAGRE.** s. f. [*cephalagra*, de κεφαλή, tête, et ἄγρα, proie, capture]. Céphalalgie arthritique.

**CÉPHALALGIE.** s. f. [*cephalalgia*, κεφαλαλγία, de κεφαλή, tête, et ἄλγος, douleur; all. *Kopfschmerz*, angl. *cephalalgia*, it. *cefalalgia*]. Douleur de tête; douleur de toute espèce qui occupe une région quelconque ou toute l'étendue du crâne : la *carébarie*, la *céphalée*, la *migraine*, le *clou hystérique*, etc. (V. ces mots), sont des espèces de céphalalgie. La douleur peut avoir son siège dans les tissus extérieurs au crâne (inflammations cutanées ou sous-cutanées, érysipèle de la face, névralgie sus-orbitaire), dans le crâne lui-même (ostéite et périostite, inflammation des sinus frontaux), dans les méninges; quant à la substance

cérébrale, elle est insensible à l'état normal, et ses altérations, quand elles déterminent de la céphalalgie, n'agissent peut-être que par retentissement sur les méninges. La douleur peut être *diffuse* avec prédominance en un point, généralement la région frontale, ou *circonscrite*; elle est *continue* ou *intermittente* avec des maxima nocturne ou diurne. La céphalalgie est un symptôme qui se rencontre dans un grand nombre d'affections diverses; elle fait partie du malaise général, plus ou moins bien défini, que ressent chaque individu dès que l'équilibre de la santé est rompu; aussi elle n'a de valeur que quand elle atteint une intensité considérable. Parmi les maladies infectieuses aiguës, il faut citer la fièvre typhoïde; parmi les intoxications d'origine externe, l'empoisonnement par l'oxyde de carbone; parmi les auto-intoxications, l'urémie. La syphilis donne lieu à une céphalalgie particulière vespérale et nocturne, disparaissant au contraire le matin et dans la journée; à la période secondaire, la douleur est diffuse et ne comporte pas de pronostic particulièrement grave; à la période tertiaire, elle est souvent localisée à une région et est fréquemment un symptôme de syphilis cérébrale. Parmi les lésions locales, ce sont les méningites aiguës ou chroniques qui donnent lieu aux douleurs les plus intenses; la céphalalgie est, avec la constipation et les vomissements, l'un des trois signes cardinaux sur lesquels se fonde le diagnostic. Les tumeurs et les abcès du cerveau donnent lieu aussi à des céphalalgies rebelles. Enfin dans les névroses, l'hystérie, l'épilepsie et surtout la neurasthénie, la céphalalgie occupe une place prépondérante; la douleur en casque des neurasthéniques est caractéristique. Le traitement de la céphalalgie est variable suivant la cause : les analgésiques ordinaires, antipyrine, phénacétine, etc., doivent céder le pas au régime lacté dans l'urémie, au traitement spécifique dans la syphilis; ils rendent des services dans les autres cas en soulageant momentanément les malades. Dans la céphalalgie syphilitique secondaire, le mercure seul ne suffit pas en général pour faire disparaître les douleurs; il faut y associer l'iodure de potassium.

**CÉPHALALOGIE.** s. f. Mot mal formé. V. Céphalologie.

**CÉPHALANTE.** s. m. [*Cephalantus*]. Plante de la famille des rubiacées, connue aussi sous le nom de *Bois-bouton*, *Bois de marais*, dont l'écorce est tonique et fébrifuge.

**CÉPHALAPAGOTOME.** s. m. [de κεφαλή, tête, ἀπάγω, je tire au dehors, et τέμνω, je coupe]. Variété de céphalotome destiné à inciser le crâne, en même temps qu'il le tire au dehors (Hullin).

**CÉPHALARTIQUE.** adj. et s. m. [mot mal fait, de κεφαλή, tête, et ἀρτίζειν, rendre sain]. Qui fait du bien à la tête.

**CÉPHALÉE.** s. f. [*cephalæa*, κεφαλαία, de κεφαλή, tête; angl. *cephalæa*, it. *cefalèa*]. Mal de tête violent et opiniâtre, quelquefois périodique; céphalalgie chronique, continue ou intermittente. La céphalée intermittente, ordinairement apyrétique, a quelquefois tous les caractères d'une fièvre intermittente simple ou pernicieuse. La céphalée n'affecte quelquefois qu'un seul côté (hémicrânie). — *Céphalée des adolescents*. Variété de céphalée neurasthénique qui s'observe à la période de la puberté chez les jeunes sujets plus ou moins surmenés par le travail intellectuel.

**CÉPHALÉMATOME.** s. m. [*cephalæmatoma*, de κεφαλή, tête, et αἱματοῦν, ensanglanter, *ecchymoma*, *cephalophyma capitis*, *tumor sanguineus* seu *thrombus neonatorum*, *abcessus capitis sanguineus*, all. *Blutgeschwulst* ou *Kopfgeschwulst der Neugebornen*, esp. *cefalematomo*]. Tumeur circonscrite, indolente et fluctuante, qu'on observe quelquefois à la tête des enfants nouveau-nés, et qui paraît résulter d'un véritable traumatisme exercé, pendant l'accouchement, par l'utérus contracté sur la tête du fœtus, qui est pressée contre le col utérin et le bassin. Cette tumeur, due à du sang épanché entre les os et le péricrâne décollé, n'influe en rien sur la couleur des téguments, qui n'y adhèrent non plus jamais. Elle a son siège ordinaire au pariétal, toujours plus près de son bord supérieur que de l'inférieur, et plus souvent à droite qu'à gauche; cependant elle peut exister des deux côtés à la fois. On l'a vue aussi à la portion squameuse du temporal et à l'occipital. Son volume varie beaucoup, depuis celui d'une petite noisette jusqu'à des dimensions de 10 centimètres en long sur 8 de large. Toujours elle offre au pourtour une sorte d'anneau dur et irrégulier, causé dans le principe par un engorgement des tissus, par la limite du décollement, et plus tard par la production d'un bourrelet osseux; d'où résulte l'apparence d'une perforation à l'os. Si la tumeur persiste longtemps, l'os peut être en partie résorbé, et même quelquefois frappé de nécrose. Stationnaire pendant quelque temps, le céphalématome se termine d'ordinaire par la résorption et la guérison; très rarement il s'enflamme, suppure et amène des accidents graves; aussi l'expectation, aidée d'applications résolutives, suffit-elle le plus souvent aux indications thérapeutiques, en même temps qu'elle est la seule méthode inoffensive; mieux vaut donc renoncer aux procédés inutiles ou dangereux qui ont été proposés, tels que la compression, le séton, la cautérisation, l'incision : celle-ci cependant serait nécessaire s'il survenait des accidents inflammatoires; si une hémorragie s'ensuivait, la compression suffirait à l'arrêter. — *Céphalématome interne*, *sus-méningien*. Tumeur sanguine de la tête des nouveau-nés, bien plus rare que la précédente, dont elle diffère par son siège : ici le sang est épanché dans l'intérieur du crâne, à la face interne des os, entre eux et la dure-mère décollée. C'est probablement par exagération du mécanisme qui produit la variété ordinaire, sous-péricranienne, de céphalématome, et par suite d'une force ayant brisé l'os du crâne, que survient le céphalématome sus-méningien. — *Céphalématomes sous-aponévrotique* et *sous-cutané*. Nom improprement donné par quelques auteurs aux épanchements séro-sanguins si fréquents à la tête des nouveau-nés. V. Séro-sanguin.

**CÉPHALHYDROCÈLE.** s. f. [de κεφαλή, tête, et hydrocèle]. Poche remplie de liquide céphalorachidien apparaissant sous les téguments à la suite d'un traumatisme du crâne chez l'enfant (fracture, fêlure, fissure, disjonction des sutures) (*céphalhydrocèle traumatique*); il y a solution de continuité non seulement de la voûte cranienne, mais de la dure-mère et de l'arachnoïde. La tuméfaction apparaît quelque temps après le traumatisme; elle est aplatie, fluctuante, pulsatile; elle augmente de volume pendant l'expiration; elle est réductible, mais la réduction s'accompagne le plus souvent de malaises.

**CÉPHALIADE.** s. m. V. Céphalopage.

**CÉPHALIQUE.** adj. [*cephalicus*, de κεφαλή, tête; angl. *cephalic*, it. et esp. *cefalico*]. Qui a rapport à la tête. — En anatomie; *artère céphalique*, Ch. La *carotide primitive*. — *Capuchon céphalique*. V. Capuchon. — *Veine céphalique* (ainsi nommée par les anciens, qui pensaient qu'elle avait quelque rapport avec la tête, et qu'il fallait la saigner pour calmer la céphalalgie). Veine superficielle de la face antérieure et externe du bras, formée, au pli du coude, par la réunion de la médiane céphalique et du tronc commun des veines radiales (V. Médian et Radial). Elle monte le long du bord externe du biceps, au-dessus de l'aponévrose, qu'elle traverse au niveau de l'insertion du deltoïde, et va s'ouvrir dans la veine axillaire, au-dessous ou quelquefois au-dessus de la clavicule. C'est une des veines sur lesquelles on pratique la saignée. ‖ En anthropologie, *indice céphalique*, rapport du diamètre transverse maximum au

diamètre antéro-postérieur maximum du crâne. || En obstétrique, *souffle céphalique*, souffle doux que l'on entend en appliquant le stéthoscope au niveau de la fontanelle antérieure chez le nouveau-né. || En thérapeutique, *essence* ou *teinture céphalique*. V. Eau *de Bonferme*. — *Goutte céphalique*. V. Goutte. — *Remède céphalique*. Celui qui est propre à guérir les maladies de la tête regardées comme nerveuses : ces remèdes sont des antispasmodiques. Quelques auteurs réservent ce nom aux substances agissant par l'olfaction, aux émanations odorantes qui ont une action sur le cerveau.

**CÉPHALITE.** s. f. [de κεφαλὴ, tête, avec la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie]. *L'inflammation de la tête*, sans indication de l'organe qui en est le siège. Inusité.

**CÉPHALOCYSTES.** s. m. [de κεφαλὴ, tête, et κύστις, vessie]. Nom ancien des *cestoïdes*. V. ce mot.

**CÉPHALOGRAPHE.** s. m. Nom de divers instruments qui, appliqués sur la tête, permettent d'en reproduire les contours sur le papier. Les plus connus sont ceux de Harting et de Broca. V. Craniographe.

**CÉPHALOGRAPHIE.** s. f. [*cephalographia*, de κεφαλὴ, tête, et γραφὴ, description]. Description anatomique de la tête. || Emploi du céphalographe.

**CÉPHALOHÉMOMÈTRE.** s. m. [de κεφαλὴ, tête, αἷμα, sang, et μέτρον, mesure]. Instrument qui fait connaître la quantité de sang qui arrive au cerveau.

**CÉPHALOÏDE.** adj. [*cephaloïdes*, de κεφαλὴ, tête, et εἶδος, forme]. En forme de tête. || En zoologie, *infusoires céphaloïdes*. V. Spermatozoïdes.

**CÉPHALOLOGIE.** s. f. [de κεφαλὴ, tête, et λόγος, discours]. Dissertation anatomique sur la tête.

**CÉPHALOMANCIE.** s. f. [κεφαλή, tête, et μαντειά, divination]. Terme de divination. Divination basée sur les mouvements de la mâchoire d'une tête d'âne qu'on fait brûler.

**CÉPHALOME.** s. m. Cancer médullaire ou encéphaloïde de quelques auteurs.

**CÉPHALOMÈLE.** s. m. [de κεφαλὴ, tête, et μέλος, membre]. Monstre caractérisé par l'insertion d'un ou de deux membres accessoires sur la tête (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**CÉPHALOMÈTRE.** s. m. [*cephalometrum*, de κεφαλὴ, tête, et μέτρον, mesure; all. *Kopfmesser*, angl. *cephalometer*, it. et esp. *cefalometro*]. Instrument employé par Stein pour mesurer les diamètres de la tête de l'enfant nouveau-né. — Nom de divers instruments destinés à la céphalométrie.

**CÉPHALOMÉTRIE.** s. f. Emploi du *céphalomètre*. || Mesure des dimensions de la tête dans l'étude des races humaines, et, par extension, dans l'étude des capacités intellectuelles d'un individu à l'autre.

**CÉPHALOPAGE.** s. m. [de κεφαλὴ, tête, et παγεὶς, uni]. Monstre composé de deux individus à ombilics distincts, ayant leurs têtes réunies par les sommets en sens inverse (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**CÉPHALO-PHARYNGIEN, IENNE.** adj. [*cephalopharyngeus*, qui appartient à la tête, κεφαλὴ, et au pharynx, φάρυγξ]. — *Aponévrose céphalo-pharyngienne*. Partie de l'aponévrose pharyngienne, attachée en haut à l'apophyse basilaire, et fournissant des points d'insertion aux muscles constricteurs. — *Muscle céphalo-pharyngien*. Portion du muscle constricteur supérieur du pharynx qui s'insère supérieurement à la face inférieure de l'apophyse basilaire.

**CÉPHALO-RACHIDIEN, IENNE.** adj. Qui a rapport à la tête et au rachis. — *Enveloppes* ou *membranes céphalo-rachidiennes*. V. Arachnoïde, Dure-mère et Pie-mère. — *Liquide céphalo-rachidien*. Liquide placé entre la pie-mère et le feuillet viscéral de l'arachnoïde, au-dessous de la cavité arachnoïdienne (et non dans cette cavité, comme le liquide *arachnoïdien*) ; il remplit tous les espaces sous-arachnoïdiens craniens et rachidiens ; de plus, il pénètre dans les ventricules cérébraux au niveau du quatrième ventricule, avec lequel communique l'espace sous-arachnoïdien postérieur, et d'où il passe dans le troisième ventricule par l'aqueduc de Sylvius et dans les ventricules latéraux par les trous de Monro. Il est alcalin, d'une saveur salée ; sur 1 000 parties, il contient 985 d'eau, 7 de chlorure de sodium, et des traces de sucre (Cl. Bernard), d'albumine et de carbonates alcalins ; en raison de la faible quantité d'albumine qu'il contient, la chaleur ni les acides ne le coagulent. Il ne contient à l'état normal jamais de leucocytes ni d'hématies ; il ne reçoit donc pas les canaux d'embouchure des veines lymphatiques périvasculaires, contrairement à ce qu'on a enseigné (Sicard). Sa densité est de 1006. Sa quantité, estimée à 60 grammes environ, varie avec les conditions de santé et de maladie, avec les individus et l'âge, et surtout avec l'état d'abstinence, qui la diminue, ou de digestion, qui produit l'effet inverse ; il se reproduit, du reste, avec une grande facilité, sans doute par simple exhalation à la surface de la pie-mère. La sécrétion et la résorption de ce liquide nous sont totalement inconnues ; pour Brissaud, ce liquide représenterait, chez l'adulte, le reliquat de l'eau de l'amnios du fœtus. Sa sécrétion n'est pas augmentée par l'injection de pilocarpine (Sicard) ; il ne sert pas de voie d'émonctoire à l'organisme ; les produits médicamenteux (iodure de potassium, salicylate de soude) qui passent dans le sérum ne sont pas décelables dans le liquide céphalo-rachidien ; il n'acquiert pas de propriétés agglutinatives ni préventives au cours de l'infection ou de l'immunisation typhique ; enfin il n'est pas toxique même en inoculation intracérébrale au cobaye (Widal, Sicard et Lesné). Par contre, les substances introduites dans ce liquide passent facilement dans le reste de l'organisme ; la résorption se fait à la faveur soit de phénomènes d'osmose, soit de la diapédèse des leucocytes. Outre qu'il joue un rôle protecteur en comblant les espaces anfractueux qui existent entre les diverses parties de l'encéphale, il sert de régulateur à la circulation des centres nerveux : lorsque le sang artériel arrive trop abondamment au cerveau ou que le sang veineux y stagne trop longtemps, le cerveau est repoussé contre les parois osseuses, inextensibles, qui le renferment, et des accidents graves en résulteraient si le liquide céphalo-rachidien ne rétablissait pas, en s'échappant dans le canal vertébral, l'équilibre normal dans la boîte cranienne ; lorsque au contraire la tendance au vide s'établit dans cette cavité, le liquide, en y remontant, ramène la pression ordinaire. — Pathologiquement, le liquide céphalo-rachidien s'écoule au dehors lorsqu'une fracture du crâne a déchiré la dure-mère et le feuillet pariétal de l'arachnoïde, au niveau de la voûte du crâne, dans la région olfactive, et surtout dans la région auriculaire, la partie moyenne du rocher étant très souvent le siège de fractures qui intéressent le conduit auditif interne, dans lequel l'arachnoïde envoie un prolongement. Dans certaines maladies accompagnées de lésions matérielles du système nerveux, tabes, paralysie générale, des éléments cellulaires plus ou moins nombreux apparaissent dans ce liquide ; leur présence, mise en évidence à la suite de l'examen du culot obtenu par centrifugation, permet, en cas de doute, d'éliminer les névroses (hystérie, neurasthénie). Dans tous ces cas, on obtient le liquide céphalo-rachidien au moyen de la ponction rachidienne ou ponction de Quincke (V. Ponction). Enfin la propriété que possède le liquide céphalo-rachidien de disséminer les substances qu'il renferme dans toute l'étendue de l'axe nerveux, a permis d'utiliser la voie sous-arachnoï-

dienne comme voie d'introduction de médicaments (sérum antitoxique, bromure de potassium); certains poisons du système nerveux (morphine, cocaïne), injectés par cette voie, ont une action plus active et plus rapide que par la voie sous-cutanée (Sicard). Les injections sous-arachnoïdiennes lombaires de cocaïne ont été employées pour obtenir une analgésie des membres inférieurs utilisable en chirurgie [V. Bier (*Méthode de*)], pour calmer certaines douleurs névralgiques (sciatique, crises viscérales du tabes, etc.).

**CÉPHALOTE.** s. f. [de κεφαλή, tête; *cire cérébrale, cérencéphalote*]. Mélange de principes graisseux et azotés retirés du cerveau (Couerbe).

**CÉPHALOTHLASIE.** s. f. [de κεφαλή, tête, et θλάω, écraser]. Synonyme de *céphalotripsie* (Hüter).

**CÉPHALOTHLASTE.** s. m. Espèce de *céphalotribe* inventé par Hüter.

**CÉPHALOTHLIBE.** s. m. [de κεφαλή, tête, et θλίβειν, écraser]. V. Céphalotribe.

**CÉPHALOTOMIE.** s. f. [*cephalotomia*, de κεφαλή, tête, et τομή, section; all. *Kephalotomie*, angl. *cephalotomy*, it. et esp. *cefalotomia*; *craniotomie*]. Opération à laquelle les accoucheurs ont recours quand la tête ne peut traverser la filière du bassin, parce que les voies qu'elle devrait parcourir ne sont pas assez amples pour la laisser passer. Elle consiste à morceler la tête à l'aide de divers instruments, nommés *perforateurs* ou *perce-crânes* (V. Perce-cranes). Les plus usités sont en forme de ciseaux; on les glisse sur la face palmaire de la main gauche, préalablement introduite dans le vagin; on les pousse jusqu'à ce qu'ils aient pénétré dans l'intérieur du crâne (fig. 140); on en écarte les branches, et on les promène en



Fig. 140. — *Céphalotomie.*

différents sens pour diviser l'encéphale; ensuite on vide le crâne avec une curette, et l'on abandonne l'expulsion de la tête aux efforts de la nature, ou on l'opère soit avec la main, soit avec les crochets ou le forceps. Quelquefois il est utile de refouler les os en dedans, ou de les extraire pièce à pièce en ménageant la peau, qui protège les organes de la mère contre les aspérités des os qu'on a été obligé de laisser.

**CÉPHALOTRIBE.** s. m. [de κεφαλή, tête, et τρίβω, je broie]. Instrument inventé par Baudelocque neveu pour réduire la tête du fœtus à un moindre volume en la broyant. C'est une espèce de forceps à cuillers étroites, pleines, fortes, et qu'on peut serrer à volonté (fig. 141) au moyen d'une vis de rappel mise en jeu par un levier puissant. Le volume de cet instrument porte à douter que, quand les petits diamètres du bassin sont réduits à 4 centimètres et demi, son emploi soit moins dangereux que l'opération césarienne ou le morcellement de l'enfant. — Aussi a-t-il été modifié par Baudelocque lui-même et par un grand nombre d'accoucheurs, qui se sont proposé de réduire le poids et le volume de l'instrument, d'en rendre l'emploi plus commode et plus méthodique, et surtout de lui donner une courbure permettant de l'appliquer au détroit supérieur, ce qui était presque impossible avec l'instrument de Baudelocque, presque droit: ces conditions sont réalisées avec les céphalotribes de Cazeaux, de Depaul, de Blot, de Chailly. Le *basiotribe* de Tarnier est une modification du céphalotribe; c'est un céphalotribe auquel est ajoutée une branche médiane qui sert de perforateur; cette branche perforante est introduite la première, puis on place chacune des branches latérales; on effectue alors le broiement et on procède à l'extraction comme avec le céphalotribe ordinaire.



Fig. 141. — *Céphalotripsie.*

**CÉPHALOTRIPSIE.** s. f. Opération obstétricale consistant à broyer le crâne du fœtus au moyen du céphalotribe, et usitée pour rendre possible l'accouchement par les voies naturelles lorsque celles-ci sont trop étroites pour laisser passer la tête intacte (fig. 139): ses indications sont donc semblables à celles de la céphalotomie, qu'elle remplace dans les cas de rétrécissement très prononcé. Il est certain que le céphalotribe réduit la tête fœtale plus vite, et avec moins de dangers pour la mère, que les perce-crânes; mais il ne faut pas toujours compter sur lui comme agent d'extraction, bien que cet usage lui ait été et lui soit encore attribué dans tous les cas par un grand nombre d'accoucheurs: la facilité avec laquelle il glisse pendant les tractions, le déploiement de force que celles-ci nécessitent, et surtout les lésions qui en résultent souvent pour les organes maternels, ont engagé Pajot à réserver la céphalotripsie ordinaire, c'est-à-dire le broiement suivi de tractions, aux rétrécissements moyens, et à appliquer aux rétrécissements extrêmes (au-dessous de 6 centimètres et demi jusqu'à 27 millimètres) une méthode, dite de *céphalotripsie répétée sans traction*: elle consiste à appliquer le céphalotribe le plus tôt possible, en enfonçant les branches très profondément et portant les deux manches de l'instrument fortement en arrière, de façon à atteindre la base du crâne; la tête broyée autant qu'on a pu le faire, l'instrument est désarticulé et retiré, puis réappliqué une deuxième et même une troisième fois, de façon à écraser de nouveau le crâne, mais sans exercer jamais aucune traction; après deux, trois ou quatre heures, nouveaux broiements dans les mêmes conditions, toujours sans aucune traction: une ou deux séances, quatre au plus, ont suffi, et ont été suivies de succès assez nombreux pour que cette méthode mérite de passer dans la pratique. — *Céphalotripsie intracranienne.* V. Sape.

**CÉPHALOTRIPTEUR.** s. m. Le *céphalotribe.*

**CÉPHALUROÏDE.** adj. [de κεφαλή, tête, οὐρὰ, queue, et εἶδος, forme]. — *Infusoires céphaluroïdes.* V. Spermatozoïde.

**CÉPHÉLIDE.** s. f. V. Ipécacuanha.

**CÉRASINE.** s. f. [*cerasinum*, de *cerasus*, cerise ; *pruninum*, de *prunus*, prunier ; all. *Kirschgummi*, it. et esp. *cerasina*]. Partie insoluble dans l'eau des *gommes de pays* fournies par plusieurs arbres de la famille des rosacées (prunier, cerisier, etc.) : c'est un métagummate de chaux, qui, par l'ébullition dans l'eau, se change en gummate soluble, ce qui explique que les gommes qui le contiennent deviennent solubles sous la même influence (Frémy) ; on expliquait cette dernière transformation en disant que la cérasine se transformait en arabine. V. Arabine et Gomme.

**CÉRAT.** s. m. [*ceratum*, κηρωτὸν, de κηρὸς, cire; all. *Wachssalbe*, angl. *cerate*, it. *cerotto*, esp. *cerato*]. Médicament externe plus ou moins mou, qui a pour base la cire et l'huile, ce qui le distingue des *pommades*, qui contiennent des graisses, et des *onguents*, qui contiennent des résines. Suivant qu'on y ajoute ou non des substances médicamenteuses, le cérat est *composé* ou *simple* : dans tous les cas, il rancit très promptement, et acquiert alors des propriétés irritantes opposées à l'action calmante qu'on recherche pour le pansement des plaies, des brûlures, des ulcères, et pour les applications topiques sur la peau gercée, irritée, etc. ; aussi son emploi est-il bien plus restreint qu'autrefois. — *Cérat ammoniacal*, dit *de Réchoux*. On le prépare en ajoutant à 32 grammes de cérat 4 grammes de carbonate d'ammoniaque, et mêlant tres exactement. — *Cérat antiophtalmique.* On le prépare en mêlant à 18 grammes de cérat de Galien, 1 gramme d'oxyde rouge de mercure, 1 de camphre pulvérisé, et 1 de poudre de safran (Foy). — *Cérat belladoné.* On mêle 10 grammes d'extrait de belladone à 90 grammes de cérat. — *Cérat blanc*, ou *cérat de Galien.* Il est composé de cire blanche, 100 grammes, qu'on fait dissoudre dans huile d'amandes douces, 400 grammes, en ayant soin de remuer continuellement, et ajoutant ensuite peu à peu, pendant le refroidissement, eau distillée de roses, 300 grammes (*Codex*, 1884). On verse alors le mélange dans un mortier de marbre échauffé, et l'on triture jusqu'à refroidissement complet. — *Cérat calaminaire.* Cérat, 20 grammes; calamine, 1 gramme (Gibert) : contre les dartres squameuses humides et les eczémas. — *Cérat calmant.* Cire blanche, 1 gramme; huile d'amandes douces, 4 grammes ; eau de laurier-cerise, 3 grammes. — *Cérat cosmétique.* V. Cold-cream. — *Cérat de Goulard* (*cérat saturné*). Cérat astringent, fait en ajoutant 10 grammes de sous-acétate de plomb à 90 grammes de cérat de Galien. — *Cérat de Hufeland.* Il renferme une partie d'oxyde de zinc et 1 de lycopode pour 15 de cérat. — *Cérat jaune.* Il se compose de cire jaune, 100 grammes ; huile d'amandes douces, 350 grammes ; eau, 250 grammes ; opérez comme pour le cérat de Galien (*Codex*, 1884). — *Cérat laudanisé.* Il renferme 10 grammes de laudanum de Sydenham, pour 90 grammes de cérat (*Codex*). — *Cérat mercuriel.* On triture 10 grammes de pommade mercurielle à parties égales avec 10 grammes de cérat (*Codex*). — *Cérat opiacé.* Il se prépare en faisant dissoudre 1 gramme d'extrait d'opium dans 1 gramme d'eau distillée, et mêlant par trituration à 98 grammes de cérat. — *Cérat de quinquina.* On le prépare en incorporant, dans 8 parties de cérat simple, 1 partie d'extrait alcoolique de quinquina dissous dans une petite quantité d'alcool ; on l'emploie pour le pansement des ulcérations gangreneuses superficielles ou des plaies des vésicatoires, dans les maladies adynamiques. — *Cérat à la rose* (*pommade pour les lèvres*). Il se fait en liquéfiant à une douce chaleur : cire blanche, 50 grammes, dans huile d'amandes douces, 100 grammes ; ajoutant carmin n° 40, 0gr,50, délayé préalablement dans un peu d'huile, puis huile volatile de roses, 10 gouttes ; coulez dans un pot (*Codex*, 1884). — *Cérat simple.* Il est composé d'huile d'amandes douces, 300 grammes, et cire blanche, 100 grammes, qu'on expose à une douce chaleur au bain-marie, jusqu'à ce que la cire soit complètement fondue, et qu'on laisse ensuite se figer (*Codex*, 1884). — *Cérat soufré.* On le prépare en incorporant par trituration, dans cérat de Galien, 100 grammes, soufre sublimé et lavé, 20 grammes, ajoutant : huile d'amandes douces, 10 grammes, et triturant de nouveau (*Codex*, 1866).

**CÉRATINIEN, CÉRATITE, CÉRATOCÈLE,** etc. V. Kératinien, Kératite, Kératocèle, etc.

**CÉRATOCÔNE.** s. m. [de κέρας, corne, et κῶνος, cône]. Staphylome épithélial, en forme de cône ou de verrue. V. Staphylome.

**CÉRATO-GLOSSE, CÉRATONYXIS, CÉRATO-PHARYNGIEN, CÉRATOTOME, CÉRATOTOMIE,** etc. V. Kérato-glosse, Kératonyxis, Kérato-pharyngien, Kératotome, Kératotomie, etc.

**CERBERA.** s. m. Genre de plantes apocynées, contenant un suc laiteux, simplement laxatif dans le *Cerbera salutaris*, L., vénéneux dans le *Cerbera Ahouai*, L., et dans le *Cerbera Thevetia*, L. Le *Cerbera Odollam* es employé comme vomitif ; il fournit la cerbérine. La graine du *Cerbera Thevetia*, noix de serpent, bagage à collier ou ahoui des Antilles, contient une huile fixe et un glucoside, la *thévétine*, de formule atomique $C^{54}H^{84}O^{24}$ (de Vrij) ; la thévétine est un poison cardiaque ; la graine, ainsi que l'écorce de la même plante, sont éméto-cathartiques ; on emploie l'écorce comme antipériodique dans les fièvres intermittentes, sous forme d'extrait aqueux à la dose de 1 centigramme.

**CERBÉRINE.** s. f. Substance toxique extraite des graines du *Cerbera Odollam* (Greshoff).

**CERCAIRES.** s. f. pl. (*Cercaria*). Animaux autrefois considérés comme des infusoires ; ce sont des larves de distomes et de quelques monostomes qui vivent dans beaucoup de mollusques et de batraciens. Leur forme est celle d'un têtard de grenouille, leur volume de quelques dixièmes de millimètre. V. Digenèse.

**CERCEAU.** s. m. V. Arceau.

**CERCIFIS.** s. m. V. Salsifis.

**CERCLAGE.** s. m. — *Cerclage de la rotule* (P. Berger). Procédé de traitement des fractures de la rotule, qui consiste à entourer cet os avec un fil d'argent, suivant toute sa circonférence et rassemblant ses fragments. A cet effet, on passe un fort fil d'argent dans les insertions du triceps à la base de la rotule, puis dans les attaches tendineuses qui se font au bord même de l'os, enfin au-dessous du fragment inférieur, dans l'insertion du ligament rotulien ; on excise exactement l'os, mais sans pénétrer dans l'article. Les fragments étant alors rapprochés, on tend le fil, on tord ses extrémités, on les coupe au ras, et on les rabat sur l'os. On termine par la suture du périoste et des parties superficielles. On immobilise enfin le membre dans une attelle plâtrée. Les fils cutanés sont enlevés au dixième jour ; les fils osseux d'argent ou de soie sont laissés à demeure ou enlevés au bout de six à huit semaines. Dès le dix-huitième jour, on commence à faire marcher le malade, le genou étant maintenu raide. Ce procédé se recommande par sa simplicité et sa facilité d'exécution ; il donne des résultats excellents. Il est indiqué : 1° lorsque le fragment inférieur est trop petit pour pouvoir se prêter à une suture osseuse régulière ; 2° lorsque l'os est très friable, et n'offre pas un point d'appui solide pour la suture osseuse ; 3° lorsque les fragments sont très multiples et très irréguliers.

**CERCLE.** s. m. [*circulus*, κύκλος, all. *Zirkel*, angl. *circle*, it. *circolo*, esp. *circulo*]. — *Cercle chromatique* (Chevreul). Couleurs primitives passant du ton le plus pâle au plus foncé, et disposées comme les rayons d'un cercle

autour du centre, à l'effet d'étudier les phénomènes du contraste des couleurs. V. CONTRASTE. — *Cercle de diffusion.* Portion périphérique de l'image formée sur la rétine qui manque de netteté quand les rayons lumineux ont leur foyer en avant ou en arrière de la rétine, ce qui rend les images confuses. Sa grandeur dépend en partie de la distance de l'objet : plus l'objet est rapproché, plus il est large; plus petite est la pupille, moins il est large. De l'infini jusqu'à 65 mètres environ, il est insensible; lorsque l'objet est distant de l'œil de 12 mètres environ, sa largeur atteint 5 millièmes de millimètre, et commencerait à troubler la netteté des images, s'il n'y avait accommodation de l'œil pour la vision distincte. || En anatomie, *cercle artériel.* V. CILIAIRES (*Artères*). — *Cercle ciliaire.* V. CILIAIRE. — *Cercle péricornéal.* V. KÉRATITE. — *Cercle tympanal* ou *tympanique.* V. TYMPANAL.

**CERCOCYSTIS.** s. m. V. HYMENOLEPIS.

**CERCOMONAS.** s. m. Protozoaire flagellé dont l'espèce principale, *Cercomonas hominis*, doit être confondue avec le *Trichomonas vaginalis.* V. TRICHOMONAS.

**CERCOSE.** s. f. [de κερκὸς, queue]. Allongement excessif du clitoris, selon quelques auteurs. || Polype utérin proéminent hors du vagin, selon d'autres.

**CÉRÉALE.** adj. et s. f. [*cerealis*, de *Cérès*, déesse des moissons; all. *mehlhaltig*, angl. *cerealeous*, it. *cereale*]. — *Graines céréales*, ou, substantivement, les *céréales*, celles des plantes graminées qui servent de nourriture à l'homme, comme le froment, le seigle, l'orge.

**CÉRÉALINE.** s. f. Principe coagulable des céréales qui, comme la *caséine végétale* et le *gluten*, acquiert la qualité d'un *ferment* par une légère modification due peut-être au contact de l'air (Mége-Mouriès).

**CÉRÉBELLEUX, EUSE.** adj. [*cerebellosus*, de *cerebellum*, le cervelet; angl. *cerebellous*, it. *cerebelloso*]. Qui appartient au cervelet. — *Artères cérébelleuses.* Il y en a trois, dont deux *inférieures* : la *grande* ou *postérieure* (*inférieure* du cervelet), qui naît de la fin de la vertébrale; la *petite* ou *antérieure*, dont l'existence n'est pas constante, et qui vient du tronc basilaire; la troisième, appelée *cérébelleuse supérieure* (*supérieure* du cervelet), est une branche du même tronc. Les rameaux de ces artères communiquent facilement entre eux et avec ceux des artères basilaire et cérébrale postérieure. — *Pédoncule cérébelleux.* V. PÉDONCULE. — *Processus cérébelleux.* V. PÉDONCULE. — *Veines cérébelleuses.* Elles sont distinguées en *supérieures* et en *inférieures* : les premières forment deux ou trois troncs qui vont s'ouvrir dans le sinus droit, à l'origine de ce sinus; les secondes, également au nombre de deux ou trois, s'ouvrent dans les sinus latéraux. — *Ventricule cérébelleux.* V. VENTRICULE. || En pathologie, *ataxie cérébelleuse*, variété d'ataxie caractérisée, pendant la station debout, par des oscillations de la tête et du tronc, tandis que les membres inférieurs sont écartés de façon à élargir la base de sustentation, et pendant la marche par des troubles de la coordination analogues à ceux produits par l'ivresse (démarche ébrieuse); elle se rencontre dans les lésions du cervelet, principalement dans l'atrophie et la sclérose de cet organe. — *Hérédoataxie cérébelleuse.* Syndrome caractérisé par l'ataxie cérébelleuse, l'exagération des réflexes patellaires, un tremblement intentionnel des membres supérieurs, et la coexistence de l'affection chez plusieurs membres de la même famille (P. Marie). — *Syndrome cérébelleux.* Syndrome caractérisé par des troubles particuliers de l'équilibration et du mouvement (ataxie cérébelleuse) contrastant avec l'intégrité apparente de la force musculaire et de la sensibilité; il y a, de plus, de la confusion de la parole, du nasonnement, quelquefois du nystagmus, du vertige, et plus rarement des vomissements; ce syndrome traduit ordinairement l'atrophie ou la sclérose du cervelet; dans les cas de tumeurs, l'ataxie est en général beaucoup plus marquée, les vertiges sont très fréquents et très intenses; enfin, il y a souvent des symptômes dus à la compression par le néoplasme des organes voisins.

**CÉRÉBELLITE.** s. f. Inflammation du cervelet. V. ENCÉPHALITE et MÉNINGO-ENCÉPHALITE.

**CÉRÉBRAL, ALE.** adj. [*cerebralis*, de *cerebrum*, cerveau; all. et angl. *cerebral*, it. *cerebrale*, esp. *cerebral*]. Qui appartient au cerveau, et, par extension, à l'encéphale. — *Action cérébrale.* V. FONCTION. — *Albumine cérébrale.* V. NEURINE. — *Artères cérébrales.* Il y en a trois de chaque côté : l'*antérieure* (*artère du corps calleux*) et la *moyenne* (*artère sylvienne*) sont des branches de terminaison de la carotide interne; la *cérébrale postérieure* (*artère postérieure et inférieure du cerveau*) est fournie par la vertébrale. Les deux cérébrales antérieures sont unies, au niveau de la partie postérieure de la scissure interhémisphérique, par la *communicante antérieure* (V. COMMUNICANTE). Les artères cérébrales forment à la base de l'encéphale une sorte de cercle ou de polygone, connu sous le nom d'hexagone de Willis, d'où partent les branches qui se rendent aux diverses parties du cerveau. V. CERVEAU et HEXAGONE. — *Circonvolution cérébrale.* V. CIRCONVOLUTION. — *Facultés cérébrales.* Facultés affectives, intellectuelles et morales. V. AFFECTIF, INTELLIGENCE, MORAL. — *Graisse cérébrale.* V. CÉRÉBRINE. — *Hémisphère cérébral.* V. CERVEAU. — *Hygiène cérébrale.* V. HYGIÈNE. — *Lobe cérébral.* V. LOBE. — *Membranes cérébrales.* V. MÉNINGES. — *Nerfs cérébraux.* V. NERFS *craniens.* — *Protubérance cérébrale.* V. PONT *de Varole.* — *Pulpe cérébrale.* V. PULPE. — *Tissu cérébral.* V. CERVEAU. — *Trigone cérébral.* V. VOUTE *à quatre piliers.* — *Veines cérébrales.* Elles ont, dans l'intérieur du tissu cérébral, la même distribution que les rameaux artériels auxquels elles succèdent : leurs troncs se terminent dans les différents sinus de la base du crâne. — *Ventricules cérébraux.* V. VENTRICULE. || En pathologie, *affections cérébrales*, toutes celles qui ont ou paraissent avoir leur siège dans le cerveau : l'apoplexie, l'épilepsie, etc. — *Croup cérébral.* V. SPASME *de la glotte.* — *Fièvre cérébrale.* V. FIÈVRE, MÉNINGITE et MÉNINGO-ENCÉPHALITE. — *Méningite cérébrale.* V. MÉNINGITE. — *Ramollissement cérébral.* V. RAMOLLISSEMENT.

**CÉRÉBRASTHÉNIE.** s. f. [de *cerebrum*, cerveau, α priv. et σθένος, force]. Variété de neurasthénie dans laquelle prédominent les symptômes cérébraux (céphalée, vertiges, etc.).

**CÉRÉBRASTHÉNIQUE.** s. m. Malade affecté de cérébrasthénie.

**CÉRÉBRATE.** s. m. Sel formé par l'addition d'un oxyde alcalin ou alcalino-terreux à une solution alcoolique d'*acide cérébrique* : le cérébrate de soude existe naturellement dans le tissu cérébral.

**CÉRÉBRATION.** s. f. (G.-H. Lewes). L'ensemble des actes propres au cerveau, consécutifs à la perception, comprenant l'aperception, l'idéation, etc.

**CÉRÉBRIE.** s. f. [de *cerebrum*, cerveau]. Synonyme inusité d'*aliénation mentale*, de *manie.*

**CÉRÉBRIFORME.** adj. [*cerebriformis*, de *cerebrum*, cerveau, et *forma*, forme; it. *cerebriforme*]. Qui a la forme et l'apparence du cerveau. V. ENCÉPHALOÏDE.

**CÉRÉBRINE.** s. f. [de *cerebrum*, cerveau; all. *Hirnfett*]. Nom donné par Gobley à l'*acide cérébrique* de Fremy [*cérébrote*, Couerbe; *cire cérébrale*, Gmelin; *graisse cérébrale pulvérulente* ou *myélocone* (de μυελὸς, moelle, et κόνις, poussière), Kühn; *stéarine cérébrale pulvérulente*, Berzelius]. Substance azotée qui entre dans la composition de la *matière blanche du cerveau* découverte par Vauquelin, et qui se dépose par le refroidissement des extraits éthéro-alcooliques du tissu cérébral. C'est une

poudre blanche, cristalline, fondant et se décomposant vers 80°, se gonflant dans l'eau sans s'y dissoudre, soluble dans l'alcool et l'éther bouillants, et se changeant, au contact de l'acide sulfurique et de l'humidité, en *cétylide*, qui est dépourvue d'azote. La cérébrine est un produit quaternaire, et ne contient pas de phosphore (Müller) : la matière phosphorée qui avait induit en erreur à cet égard est la *lécithine*, qui se trouve dans le tissu cérébral mélangée à la cérébrine ou formant avec elle la combinaison instable dite *protagon* par Liebreich. La cérébrine, abondante dans la substance blanche du cerveau, se trouve aussi dans le jaune d'œuf, le sang humain, la laitance, etc. (Gobley). Aujourd'hui on admet qu'il y a plusieurs variétés de cérébrine, la *phrénosine*, l'*homocérébrine* ou *kérasine*, et *l'encéphaline*; toutes ces substances, chauffées avec de l'acide sulfurique étendu, se décomposent et donnent, entre autres produits, des acides gras et un sucre réducteur qui a été identifié avec la galactose. || On a aussi donné le nom de *cérébrine* à un extrait organique préparé avec la substance grise du cerveau suivant la méthode de Brown-Séquard.

**CÉRÉBRIQUE.** adj. — *Acide cérébrique* [*acidum cerebricum;* all. *Hirnfettsäure*] (Fremy). V. Cérébrine.

**CÉRÉBRITE.** s. f. [all. *Gehirnentzundung*, esp. *cerebritis*]. Inflammation du cerveau. V. Encéphalite.

**CÉRÉBRO-CARDIAQUE.** adj. — *Névropathie cérébro-cardiaque*. Nom proposé par Krishaber pour désigner une maladie nerveuse dont les symptômes, revenant par accès plus ou moins rapprochés, peuvent être rapportés aux quatre groupes suivants : 1° *troubles sensoriels :* conceptions fausses ou perverties, avec hyperesthésie des sens; 2° *troubles locomoteurs :* vertige, étourdissements, perte de l'équilibre, parésie et parfois paralysie, plus rarement exagération du mouvement; 3° *troubles de la circulation :* palpitations, augmentation du nombre des pulsations au moindre mouvement; 4° *symptômes secondaires*, dépendant d'une grande irritabilité nerveuse, et variables avec les individus. C'est une des formes de la *neurasthénie*. V. ce mot.

**CÉRÉBROÏDE.** adj. Se dit d'un tissu ou d'un organe analogue au cerveau.

**CÉRÉBRO-RACHIDIEN, IENNE.** adj. V. Cérébro-spinal. — *Nerfs cérébro-rachidiens.* V. Nerf.

**CÉRÉBROSCLÉROSE.** s. f. [mot hybride, de *cerebrum*, cerveau, et σκληρὸς, dur; all. *Gehirnsclerose*, angl. *cerebrosclerosis*, it. *cerebrosclerosia*]. Forme d'inflammation chronique du cerveau, caractérisée par une production de matière dense, assez tenace, amorphe, granuleuse, grisâtre, striée, fibroïde, souvent parcourue par de véritables fibres lamineuses. Parsemée ou non de concrétions calcaires microscopiques, cette matière se distingue facilement, par l'inégal volume de ses granulations, de celle de la substance grise, et elle se produit aussi dans la substance blanche qui manque de la matière amorphe de la substance grise. L'induration est quelquefois limitée brusquement, et d'autres fois se perd insensiblement dans les tissus voisins. Elle est moins vasculaire et plus consistante que les tissus sains qu'elle envahit. Elle est de couleur grisâtre ou gris jaunâtre, et quelquefois un peu transparente. Cette sclérose cérébrale n'existe guère isolément : tantôt elle coïncide avec d'autres altérations des méninges et du cerveau, et donne lieu aux symptômes de la *paralysie générale progressive* (V. Paralysie); tantôt elle accompagne les lésions analogues de la moelle. V. Myélosclérose.

**CÉRÉBROSCOPIE.** s. f. [de *cerebrum*, cerveau, et σκοπεῖν, examiner] (Bouchut). Jugement sur l'état du cerveau dans le cours des maladies, porté d'après l'examen ophtalmoscopique des vaisseaux rétiniens.

**CÉRÉBRO-SPINAL, ALE.** adj. Qui a rapport au cerveau et à la moelle épinière. — *Axe cérébro-spinal.* L'ensemble du cerveau et de la moelle épinière. — *Liquide cérébro-spinal.* V. Céphalo-rachidien. — *Méningite cérébro-spinale.* V. Méningite.

**CÉRÉBROTE.** s. f. V. Cérébrine.

**CÉRÉLÉON.** s. m. [*ceretæum*, de κηρὸς, cire, et ἔλαιον, huile; all. *Wachsöl*]. Mélange de cire et d'huile différant du cérat en ce que la cire y entre en plus grande proportion.

**CÉRENCÉPHALOTE.** s. f. [de κηρὸς, cire, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Synonyme de *céphalote.*

**CERF.** s. m. [*cervus*, ἔλαφος, all. *Hirsch*, angl. *stag*, *hart*, it. *cervo*, esp. *ciervo*]. Nom de genre d'un ruminant à cornes pleines et caduques, rondes, ramifiées. Une espèce, le *cerf commun* (*Cervus elaphus*, L.), dont le mâle seul a des cornes et des canines à la mâchoire supérieure, fournit la corne de cerf du commerce : 1° en *cornichons*, ou extrémités des andouillers; 2° *râpée*, naturellement grise, souvent falsifiée, sans inconvénient, par des os râpés; celle qu'on donne sous le nom de *blanche* est de l'os râpé, sans trace de corne de cerf (V. Corne). On employait autrefois la graisse et la moelle du cerf, qu'on remplace par celles du bœuf. L'*os du cœur de cerf* a été employé dans les maladies du cœur, mais est sans action.

**CERFEUIL.** s. m. [*cerefolium*, *chærophyllum*, *Scandix cerefolium*, L.; all. *Kerbel*, angl. *chervil*, it. *cerfoglio*, *cerfuglio*, esp. *perifollo*]. Plante potagère de la famille des ombellifères, J., dont la saveur aromatique est due à une huile essentielle. Le cerfeuil entre dans un grand nombre d'assaisonnements et dans la préparation du bouillon aux herbes : sa décoction est souvent employée comme résolutive et pour calmer les douleurs hémorroïdales. Le suc exprimé de ses feuilles a été employé comme diurétique, seul ou étendu dans du vin blanc. — *Cerfeuil musqué* (*Scandix odorata*, L.). Plante analogue à la précédente, mais dont toutes les parties sont plus grandes, et dont l'odeur rappelle celle de l'anis : elle jouit à peu près des mêmes propriétés.

**CERISE.** s. f. [*cerasum*, κεράσιον, all. *Kirsche*, angl. *cherry*, it. *ciriegia*, esp. *cereza*]. Fruit du *cerisier*. — *Sirop de cerises.* V. Sirop.

**CERISIER.** s. m. [*griottier*, *Prunus cerasus*, L., *Cerasus caproniana*, DC., *cerasus*, κέρασον, all. *Kirschbaum*, it. *ciriegio*, esp. *cerezo*]. Arbre originaire de Cérasonte, aujourd'hui Keresoun, sur le Pont-Euxin, famille des rosacées, J. Son écorce a été préconisée comme succédanée du quinquina; ses fruits sont un aliment sain, acidule, rafraîchissant et laxatif. L'infusion des pédoncules, ou queues de cerises, passe pour diurétique. Les merises, les guignes et les bigarreaux proviennent du *bigarreautier* (*Cer. duracina*), du *guignier* (*Cer. Juliana*), et du *merisier* (*Cer. avium*, L.). C'est de la merise et de son noyau que l'on retire, par la distillation, le *kirschenwasser* ou *kirsch*.

**CÉRITE.** s. f. V. Cérium.

**CÉRIUM.** s. m. [all. *Cerium*, it. *cerio*, esp. *cerium*]. Métal découvert en 1804 dans la *cérite*, minéral composé d'oxyde de cérium, de silice et d'oxyde de fer (Hisinger et Berzelius). Il est blanc grisâtre, presque infusible, un peu volatil, très cassant; il absorbe l'oxygène à une température élevée, et devient blanc. Il appartient à la famille du magnésium et de l'aluminium. — *Oxalate de cérium.* Employé contre les vomissements incoercibles de la grossesse et de l'hystérie à la dose de 0gr,25 à 0gr,10 en pilules de 0gr,025. — *Salicylate de cérium*, *Valérianate de cérium.* Même usage et mêmes doses.

**CERNE.** s. m. En médecine, cercle bleuâtre qui entoure les plaies de mauvaise nature. — *Cerne des yeux.* V. Cerné.

**CERNÉ, ÉE.** adj. Se dit des yeux quand les paupières

(et surtout l'inférieure) sont entourées d'une teinte bleuâtre, appelée le *cerne des yeux*.

**CÉROCÔME.** s. f. Insecte coléoptère vésicant. V. CANTHARIDE.

**CÉROÈNE, CÉROUÈNE** ou **CIROUÈNE.** s. m. [du mot bas latin *ceroneum*, fait de κηρὸς, cire]. Emplâtre regardé comme résolutif et fondant. — *Emplâtre céroène.* Il est préparé (*Codex*, 1884) en liquéfiant d'abord poix noire, 100 grammes, puis poix de Bourgogne, 400 grammes; cire jaune, 100 grammes, suif de mouton, 50 grammes, passant avec expression à travers une toile, et incorporant à la masse emplastique à demi refroidie, bol d'Arménie préparé, 100 grammes, myrrhe pulvérisée, 20 grammes, oliban pulvérisé, 20 grammes, et minium porphyrisé, 20 grammes.

**CÉROMEL.** s. m. [esp. *ceromiel*]. Mélange d'une partie de cire et de deux parties de miel, qu'on employait autrefois au pansement des plaies et des ulcères.

**CÉROPLASTIQUE.** s. f. [de κηρὸς, cire, et πλάσσειν, façonner]. Confection des pièces anatomiques en cire.

**CERTIFICAT.** s. m. Le certificat médical est une attestation officieuse, mais qui ne doit jamais contenir que l'expression de la plus scrupuleuse vérité. — *Code d'instruction criminelle*, art. 84 : « Lorsqu'il sera constaté, par le certificat d'un médecin, que des témoins se trouvent dans l'impossibilité de comparaître sur la citation qui leur aura été donnée, le juge d'instruction se transportera en leur demeure. » — Art. 86 : « Si le témoin auprès duquel le juge se sera transporté n'était pas dans l'impossibilité de comparaître sur la citation qui lui avait été donnée, le juge décernera un mandat de dépôt contre le témoin et contre le médecin qui aura délivré le certificat ci-dessus mentionné. » — *Code pénal*, art. 159 : « Toute personne qui, pour se rédimer elle-même ou en affranchir une autre d'un service public quelconque, fabriquera sous le nom d'un médecin, chirurgien ou autre officier de santé, un certificat de maladie ou d'infirmité, sera punie d'un emprisonnement de deux à cinq ans. » — Art. 160. « Tout médecin, chirurgien ou autre officier de santé, qui, pour favoriser quelqu'un, certifiera faussement des maladies ou infirmités propres à dispenser d'un service public, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans. S'il y a été mû par dons ou promesses, il sera puni du bannissement; les corrupteurs seront, en ce cas, punis de la même peine. » — Lorsqu'un certificat est destiné à être produit en justice, il doit être écrit sur papier timbré. Les certificats sur papier libre ou sur papier timbré doivent être légalisés, pour Paris, par le commissaire de police du quartier qu'habite le médecin : dans les départements, par le maire et le préfet.

**CERTITUDE.** s. f. — *Certitude en médecine.* V. PATHOLOGIE et PRATICIEN.

**CÉRUMEN.** s. m. [*cerumen*, de *cera*, cire; ὠτὸς ῥύπος, all. *Ohrenschmalz*, angl. *cerumen*, it. *cerume*, esp. *cerumen*]. Humeur onctueuse, épaisse, analogue à la cire, qui s'amasse dans le conduit auditif externe. Cette humeur, sécrétée par les glandes sudoripares et sébacées du conduit auditif, est formée de mucus, d'une huile disposée en gouttes microscopiques accumulées, d'une matière colorante, de soude et de sous-phosphate de chaux; il contient pour 100 parties, 10 d'eau, 26 de stéarine et d'oléine, 52 de savon de potasse, 12 de matière organique insoluble à base de potasse et des traces de chaux et de soude. D'après Schwalbe, la matière grasse qui entre dans la composition du cérumen viendrait des glandes sébacées, tandis que les glandes sudoripares fourniraient la partie liquide et les granulations jaunes; mais, pour Alzheimer, il y aurait des matières grasses dans l'épithélium des glandes sudoripares, et ces dernières élaboreraient tous les principes constitutifs du cérumen. Le cérumen lubrifie le conduit auditif, entretient la souplesse de la membrane qui le tapisse, s'oppose à l'introduction des corpuscules qui voltigent dans l'atmosphère, et repousse par son amertume les parasites qui pourraient s'y loger. Il peut s'accumuler et former des concrétions. V. CÉRUMINEUX.

**CÉRUMINEUX, EUSE.** adj. [angl. *ceruminous*]. Qui est relatif au cérumen. — *Concrétion cérumineuse.* Amas de cérumen durci, qui bouche plus ou moins le conduit auditif externe, et qui résulte de l'augmentation de la sécrétion normale, ou de l'altération des matières sécrétées, ou d'un obstacle à leur élimination. Pour évacuer ces produits, il faut d'abord, s'ils sont durs et anciens, les ramollir par des instillations d'huile ou de glycérine dans l'oreille; puis des injections d'eau tiède les entraînent au dehors : c'est seulement lorsque les concrétions sont détachées qu'on peut les saisir avec de petites pinces. — *Glandes cérumineuses.* Nom donné par beaucoup d'auteurs aux glandes volumineuses qui fournissent le cérumen : ce sont des glandes sudoripares qui n'ont d'autres particularités que de contenir dans le protoplasma de leurs cellules sécrétantes des granulations jaunâtres ou brunes qui forment la base du cérumen. Ces glandes, primitivement annexées aux follicules pileux comme des glandes sébacées, se déplacent au cours du développement et leurs conduits viennent déboucher directement à la surface de la peau chez l'adulte. — *Humeur cérumineuse.* Le *cérumen*.

**CÉRUSE.** s. f. [*cerussa*, ψιμμύθιον, all. *Bleiweiss*, *Bleiglätte*, angl. *whitelead*, it. *cerussa*; *blanc de céruse*, *blanc de plomb*]. V. CARBONATE *de plomb*. — *Emplâtre de céruse.* V. EMPLATRE.

**CERVEAU.** s. m. [*cerebrum*, ἐγκέφαλος, all. *Gehirn*, angl. *brain*, it. *cervello*, *cerebro*, esp. *cerebro*]. Tout l'encéphale, toute la masse contenue dans l'intérieur du *crâne*. ‖ Plus spécialement, portion considérable de cette masse qui occupe toute la partie supérieure et antérieure de la cavité cranienne; le *cervelet* est la portion postérieure et inférieure. Le *cerveau* proprement dit s'étend du front aux fosses occipitales supérieures; il s'appuie : en devant sur les voûtes orbitaires; en bas, sur les fosses moyennes de la base du crâne; postérieurement, sur la tente du cervelet. La face supérieure de cet organe est divisée, par une scissure médiane profonde (*scissure interlobaire*, Ch., *scissure interhémisphérique*), en deux moitiés (*hémisphères cérébraux*) réunies à leur base par le *corps calleux*. Elle présente à sa surface un grand nombre d'éminences flexueuses, arrondies, ondulées, appelées *circonvolutions cérébrales* (V. CIRCONVOLUTION), séparées par des sillons sinueux auxquels on donne le nom d'*anfractuosités* ou de *scissures* (V. SCISSURE). La face inférieure offre d'avant en arrière, sur la ligne médiane (fig. 142) : A, la continuation de la grande scissure verticale, interlobaire; B, le chiasma des nerfs optiques; C, le tubercule cendré; D, l'origine de la tige pituitaire; EE, les tubercules mamillaires; F, l'espace perforé moyen; G, le pont de Varole; H, le bulbe rachidien. Sur les côtés : II, les circonvolutions longitudinales, limitées en dehors par des anfractuosités qui reçoivent les nerfs olfactifs (1re paire), KK; LL, la face excavée des deux lobes frontaux; M, la racine interne du nerf olfactif; N, sa racine externe; O, le nerf optique (2e paire); P, l'extrémité antérieure de la circonvolution de l'hippocampe; Q, l'espace perforé latéral; RR, les pédoncules cérébraux; SS, les nerfs oculo-moteurs communs (3e paire); S'S', les nerfs pathétiques (4e paire); TT, grosse et petite racine du trijumeau ou trifacial (5e paire); UU, les nerfs oculo-moteurs externes (6e paire); V, le nerf facial (7e paire); et Y, sa racine sensitive (accessoire de Wrisberg); Z, le nerf acoustique (8e paire); *a*, le nerf glosso-pharyngien (9e paire); *b*, le pneumogastrique (10e paire); *c*, le nerf

spinal ou accessoire de Willis (11e paire); *d*, le nerf grand hypoglosse (12e paire); *ff*, les deux lobes frontaux ou antérieurs; *gg*, les deux lobes sphénoïdaux, ou moyens, séparés des antérieurs par la scissure de Sylvius; *kk*, les deux

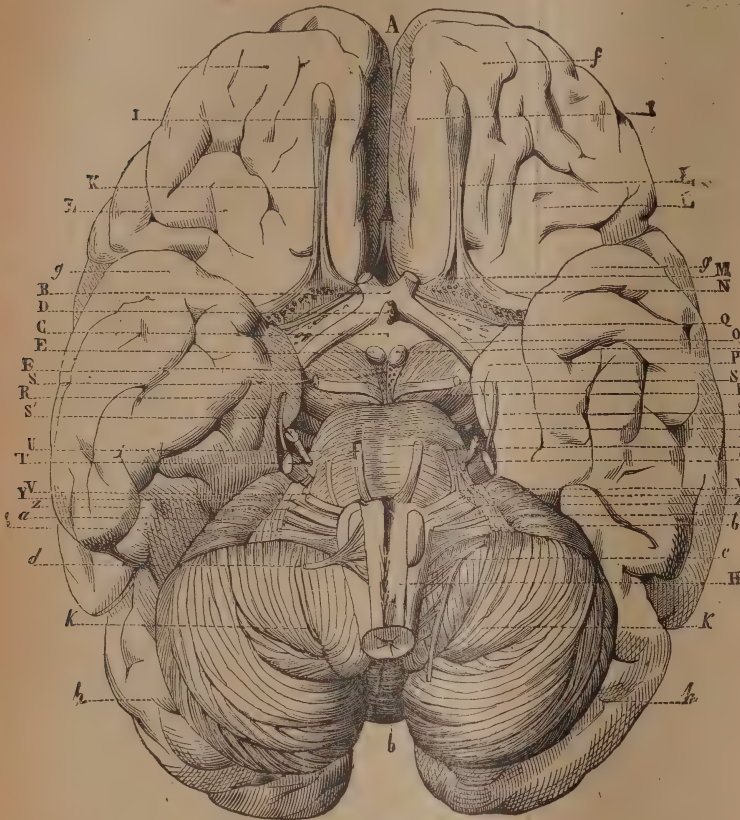


Fig. 142. — Face inférieure du *cerveau*.

lobes latéraux du cervelet séparés des lobes moyens du cerveau par une dépression répondant au bord supérieur du rocher; *l*, sur la ligne médiane, enfin, une portion du lobe moyen du cervelet. Dans son intérieur, le cerveau présente sur la ligne médiane le corps calleux, la cloison des ventricules ou *septum lucidum*, la voûte à trois piliers, la toile choroïdienne, la glande pinéale et le ventricule moyen; latéralement, les ventricules latéraux, dans lesquels on rencontre les corps striés, les couches optiques, la bandelette demi-circulaire, les corps frangés, les cornes d'Ammon. Le cerveau est contenu dans une triple enveloppe membraneuse, formée par la dure-mère, l'arachnoïde et la pie-mère (V. Méninge). Le cerveau reçoit de nombreux vaisseaux artériels, fournis par la carotide interne et la vertébrale; ses veines aboutissent aux sinus de la dure-mère. Il est l'organe de la pensée, des sentiments moraux et des facultés intellectuelles. — Au point de vue morphologique et topographique, le cerveau présente deux substances : l'une, dite *médullaire*, est blanche et forme la plus grande partie du tissu cérébral; l'autre, appelée *corticale*, bien qu'elle constitue les ganglions centraux (corps strié et couche optique) comme l'écorce de l'organe, est grisâtre et plus molle que la précédente. Cette distinction doit être conservée lorsqu'on étudie les éléments anatomiques du cerveau, qui sont les suivants : A. *Substance grise*. Elle contient des cellules nerveuses, des fibres nerveuses, des cellules névrogliques, des vaisseaux. Les cellules sont pyramidales, globuleuses ou fusiformes dans la couche corticale : les premières ont beaucoup d'analogie avec les cellules motrices de la moelle; il en est de très petites de moyennes et de gigantesques (*cellules géantes*, all. *Riesenzellen*); de leurs angles et de leurs bases partent des prolongements ramifiés, et leur sommet émet un prolongement spécial, qui continue le corps cellulaire en s'effilant et qui est très analogue au prolongement cylindrique des cellules motrices médullaires. Dans les circonvolutions (V. ce mot), surtout des lobes antérieurs, la substance grise présente, à la coupe, cinq couches superposées : *a*. une couche extérieure, voisine des méninges, composée surtout de névroglie et peu colorée; *b*. une couche grisâtre, formée de petites cellules pyramidales; *c*. une couche jaunâtre, constituée par des cellules pyramidales, moyennes et grosses, et par des faisceaux de fibres médullaires (Luys, Henle); *d*. une quatrième couche où se trouvent des cellules globuleuses; *e*. une dernière couche où dominent les cellules fusiformes (Meynert, Charcot). Cette disposition existe principalement en avant du sillon de Rolando, vers l'extrémité supérieure des circonvolutions frontale et pariétale ascendantes et dans le lobule paracentral : dans ces points, où se trouvent les centres moteurs (V. Moteur), les grandes cellules pyramidales prédominent sur les autres éléments, tandis que les cellules globuleuses l'emportent dans les parties postérieures du cerveau, regardées comme siège du *sensorium*. Actuellement, avec Ramon y Cajal, on admet quatre couches dans l'écorce cérébrale; ces couches sont, en allant des parties superficielles vers les parties profondes : *a*. la *couche moléculaire* qui renferme, au milieu d'un réseau fibrillaire, trois ordres de cellules, des cellules polygonales, des cellules fusiformes et des cellules triangulaires, ces deux dernières variétés réunies souvent sous le nom de cellules de Cajal; *b*. la *couche des petites cellules pyramidales*; *c*. la *couche des grandes cellules pyramidales*, dont les plus grandes ont été décrites sous le nom de cellules géantes (V. Cellule *pyramidale*); *d*. la *couche des cellules polymorphes*, qui sont fusiformes, ovoïdes, triangulaires, étoilées, couche qui correspond aux couches *d* et *e* de l'ancienne division de Meynert (V. plus haut). Les masses grises centrales sont formées de cellules nerveuses et de fibres nerveuses; les cellules nerveuses sont grandes et petites, irrégulières, triangulaires ou étoilées dans les couches optiques; elles sont grandes, à protoplasma granuleux et pigmenté, dans le noyau caudé. Enfin les vaisseaux capillaires sont entourés d'une gaine lymphatique (Ch. Robin). B. *Substance blanche*. Elle contient : 1° Des tubes nerveux, des tubes minces surtout; sur l'embryon, ces tubes sont représentés d'abord par des cylindraxes, disposés en fas-

cicules plongés dans la substance amorphe cérébrale; puis ils passent à l'état de tubes par production d'une couche de myéline blanche autour de chacun d'eux. Mais ils laissent toujours entre eux une mince couche de substance amorphe cérébrale, épaisse au plus de 0mm,001, qui sépare ainsi les tubes nerveux les uns des autres. 2° Des vaisseaux capillaires : les capillaires sanguins des deux substances émanent des trois artères cérébrales (V. CÉRÉBRAL) ou mieux de l'*hexagone de Willis*; or on peut considérer les branches de celui-ci comme donnant naissance à deux systèmes distincts de vaisseaux sanguins dans l'épaisseur du cerveau : le *système cortical*, dont les rameaux nourrissent l'écorce (*artères courtes* ou *corticales*), et la substance médullaire sous-jacente (*artères longues* ou *médullaires*); et le *système central*, dont les vaisseaux, assez volumineux et perpendiculaires au tronc qui leur donne naissance, se rendent directement aux couches optiques et aux corps striés. Non seulement les deux systèmes sont tout à fait indépendants l'un de l'autre à la périphérie de leur distribution et ne communiquent pas entre eux, mais encore les artères du système central sont toutes *terminales* (Cohnheim), c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'anastomoses entre elles; pour ce qui est du système cortical, les communications entre ses artères, si elles existent, sont inconstantes, indirectes, difficiles (Duret); il en résulte que le cerveau se compose, au point de vue circulatoire, d'un certain nombre de territoires, en partie autonomes et indépendants, et que l'oblitération d'une branche artérielle amènera la mortification limitée d'une région corticale, tandis que l'augmentation de pression dans une artère centrale en amènera facilement la rupture, suivie d'hémorragie cérébrale, par impossibilité de dégorgement collatéral (Charcot). — La composition chimique du cerveau n'est pas encore complètement fixée ; quelques points pourtant paraissent acquis; la réaction du cerveau est alcaline ou neutre pendant la vie, elle devient rapidement acide après la mort. La quantité d'eau, d'après Halliburton, est de 85,14 p. 100 pour la substance grise et de 68,76 p. 100 pour la substance blanche. Les matières minérales sont en moyenne de 0,55 p. 100; les sels de potassium prédominent sur ceux de sodium comme dans les muscles et les globules rouges. Les substances albuminoïdes sont nombreuses; trois sont des albuminoïdes proprement dites, une protéine dite neuroglobuline α, une nucléo-albumine phosphorée, et une globuline ou neuroglobuline β (Halliburton); une autre substance, la neurokératine de Kuhne et Chittenden, est caractérisée par son insolubilité presque complète dans tous les réactifs. Enfin le cerveau contient une albuminoïde phosphorée spéciale, le *protagon* (V. ce mot), qui semble être une combinaison de la lécithine avec des substances particulières non phosphorées dites *cérébrines*. Il y a encore dans le cerveau de la cholestérine, qui existe surtout dans la substance blanche, de la neuridine (Brieger), des matières extractives diverses, créatine, inosite, jécorine, acide lactique, acide urique et, dans certaines conditions pathologiques, de la leucine et de l'urée. — *Commissure du cerveau*. V. COMMISSURE. — *Faux du cerveau*. V. FAUX. — *Poids du cerveau*. V. ENCÉPHALE. — *Ventricule du cerveau*. V. VENTRICULE. ‖ Pour la pathologie du cerveau, V. ANÉMIE, APOPLEXIE, ATROPHIE, COMMOTION, COMPRESSION, CONTUSION, ENCÉPHALITE, RAMOLLISSEMENT, etc.

**CERVELET.** s. m. [diminutif de *cerveau*, comme *cerebellum* l'est de *cerebrum*; all. *das kleine Gehirn*, angl. *the little brain*, it. *cervelletto*, esp. *cerebello*]. Organe (fig. 142, *kk* et fig. 143) situé entre les fosses occipitales inférieures et la partie inférieure et postérieure du cerveau (*hh*), dont le sépare un repli de la dure-mère appelé *tente du cervelet*. Il est symétrique et régulier, continu avec le cerveau, le bulbe et la protubérance au moyen des *pédoncules cérébelleux* (V. ENCÉPHALE et PÉDONCULE), et partagé par une rainure en deux lobes ou hémisphères parfaitement semblables et placés sur un plan horizontal (*kk*). Sa surface extérieure présente une série concentrique de circonvolutions ou lames minces, séparées par des sillons dans lesquels s'introduit la pie-mère, et sur lesquelles passe l'arachnoïde. La face supérieure du cervelet, recouverte par le repli de la dure-mère, présente une saillie médiane dite *vermis supérieur*. Sa face inférieure offre, dans son milieu, un enfoncement destiné à loger l'origine de la moelle épinière (H); dans le fond de ce sillon se trouve le *vermis inférieur*, saillie analogue à la précédente, mais plus prononcée; ses parties latérales présentent une surface convexe, arrondie (hémisphères), en rapport avec les fosses occipitales inférieures. Du vermis inférieur part de chaque côté un prolongement de substance grise qui se dirige en arrière : il en résulte une saillie cruciale dite *pyramide lamelleuse de Malacarne*. En avant, le cervelet offre un enfoncement qui embrasse la protubérance cérébrale : à ce niveau, le vermis inférieur présente une extrémité arrondie, flottant dans le quatrième ventricule (*luette du cervelet*), et à laquelle se relie l'extrémité interne d'un repli membraneux grisâtre (*valvule de Tarin*), dont l'extrémité externe se continue avec le lobule du pneumogastrique, tandis que son bord postérieur, convexe, adhère à la paroi supérieure du quatrième ventricule, et que son bord antérieur, concave, est libre; en arrière, on voit un autre enfoncement qui comprend la faux du cervelet (V. FAUX) et une saillie de ses portions médianes supérieure et inférieure qui porte le nom de *lobe moyen du cervelet* (*l*), bien qu'elle ne soit pas aussi distincte (surtout en haut et sur les côtés) que les deux lobes latéraux. Au-dessous, on remarque le quatrième ventricule, dont les parois sont formées par le cervelet, la protubérance cérébrale et le bulbe spinal. — (Fig. 143). Face inférieure du cervelet : N, nodule; U, *uvula* ou luette; PV, pyramide du vermis; TV, tubercule du vermis; VI, *floculus* ou lobule du pneumogastrique; *t*, amygdale, VM, valvule de Tarin; L*ia*, lobule antérieur et inférieur; L*g*, lobule grêle; L*ip*, lobule inférieur et postérieur; *a*, corps restiforme; *b*, cordon grêle; *c*, plancher du ventricule. Le cervelet est soulevé, éloigné du bulbe et récliné en haut et en avant (Huguenin). — En coupant verticalement les lobes du cervelet, on voit la substance médullaire ramifiée en groupes ou lobules lamelleux auxquels on a donné le nom d'*arbre de vie*. Une mince couche de matière grise tapisse extérieurement ces feuillets blancs, est en continuité de substance avec eux, et forme avec eux autant de minces lames ou *circonvolutions* (V. ce mot). A peu près dans le milieu de chacun de ses hémisphères se trouve le *corps rhomboïdal*, *olivaire*, *ciliaire*, *dentelé*, *denté* ou *frangé* (*olive du cervelet*), composé d'une mince lame *cendrée* plissée en zigzag, entourant de la substance blanche. Les artères du cervelet sont fournies par l'artère basilaire ; ses veines vont aboutir dans les sinus de la dure mère. Le cervelet est composé, comme le cerveau, de fibres et de cellules nerveuses et de cellules névrogliques; l'écorce, qui a une épaisseur de 1 millimètre à 1 millimètre et demi, présente à la loupe deux couches d'aspect différent : l'une superficielle, gris pâle; l'autre profonde, jaune rougeâtre. La première, ou *couche moléculaire*, est formée de petites cellules étoilées. La couche profonde, ou *couche granuleuse*, comprend des petites cellules polyédriques formant les grains, et de grandes cellules étoilées. Entre ces deux couches est une rangée de grosses cellules nerveuses dites *cellules de Purkinje*, dont le pôle externe émet des prolongements protoplasmiques ramifiés dans la couche moléculaire, et le pôle interne envoie un prolongement cylindraxile qui traverse la couche granuleuse et disparaît dans le centre médullaire de l'organe.

Les noyaux centraux du cervelet comprennent des fibres nerveuses et des cellules nerveuses de taille moyenne. Le centre médullaire est composé essentiellement de fibres nerveuses à myéline, qui se divisent en deux groupes : les unes ont leur origine dans le cervelet, et représentent les cylindraxes des cellules de Purkinje et des cellules des noyaux centraux; les autres proviennent de différentes régions du névraxe et vont se terminer dans l'écorce cérébelleuse; parmi ces dernières, Ramon y Cajal distingue les fibres mousseuses qui émettent par place de courtes expansions divergentes ressemblant à la mousse, et les fibres grimpantes qui s'élèvent le long des prolongements de la cellule

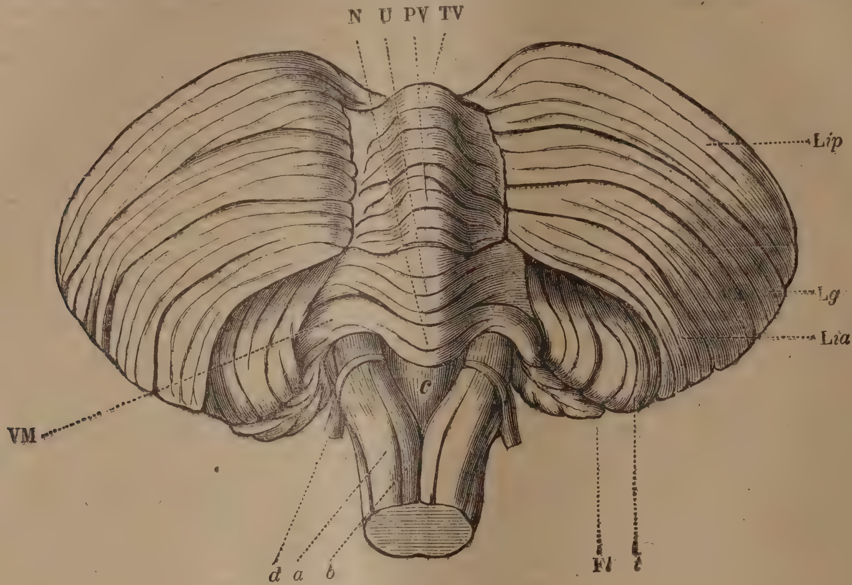



Fig. 143. — *Cervelet.*

de Purkinje, comme les lianes le long d'un arbre des tropiques (Cajal). Le cervelet est un centre réflexe d'équilibration, comme l'ont montré Flourens et Bouillaud; il n'est pas l'organe de l'équilibre ni de la coordination musculaire et ne leur est pas indispensable; il est le siège d'une réaction particulière mise en jeu par diverses excitations; cette réaction s'applique au maintien de l'équilibre dans les différentes formes d'attitude ou de mouvements, réflexes, automatiques, volontaires (Thomas). — *Foliole du cervelet.* V. Foliole. — *Ventricule du cervelet.* V. Ventricule.

**CERVELLE.** s. f. Nom vulgaire du *cerveau*, de l'*organe encéphalique*.

**CERVICAL, ALE.** adj. [*cervicalis*, de *cervix*, la nuque, la partie postérieure du cou; angl. *cervical*, it. *cervicale*, esp. *cervical*]. Se dit de tout ce qui appartient à la région du cou et aussi de ce qui appartient au col de l'utérus. — *Adénite cervicale.* Inflammation des ganglions lymphatiques du cou, le plus souvent d'origine scrofuleuse ou syphilitique. V. Scrofule et Syphilis. — *Artères cervicales.* Elles sont au nombre de quatre : 1° l'*ascendante*, fournie par la thyroïdienne inférieure; 2° la *transverse* (*cervico-scapulaire*, Ch.; *scapulaire postérieure*), qui naît de la sous-clavière; 3° la *superficielle*, qui est une branche de la transverse; 4° la *postérieure* ou *profonde* (*trachélo-cervicale*, Ch.), qui naît de la partie postérieure et profonde de la sous-clavière, derrière le muscle scalène inférieur. Toutes ces artères se perdent dans les muscles de la nuque. — *Ganglions cervicaux* ou *glandes cervicales.* Ganglions lymphatiques situés sur les côtés et vers la région postérieure du cou. — *Ganglions cervicaux.* Les trois ganglions que forme au cou le nerf grand sympathique : ils sont distingués en *supérieur*, en *moyen* et en *inférieur*. Le *supérieur* est sous la base du crâne, au-dessus et en arrière de l'angle de la mâchoire inférieure, et s'étend de l'orifice inférieur du canal carotidien à la troisième vertèbre cervicale. Le *moyen* est au niveau de la cinquième ou sixième vertèbre, vers la courbure de l'artère thyroïdienne inférieure. L'*inférieur* est placé derrière l'artère vertébrale, entre l'apophyse transverse de la septième vertèbre et le col de la première côte. Le premier est uni au second par deux filets formant le tronc même du grand sympathique, et fournit : des branches supérieures, qui pénètrent dans le crâne; des branches externes, qui s'anastomosent avec les quatre premiers nerfs rachidiens; des branches internes, qui se rendent au pharynx, au larynx et au cœur; des branches antérieures, qui accompagnent les vaisseaux nés de la carotide externe; enfin, des branches postérieures, très grêles, musculaires et osseuses. Le second est uni à l'inférieur par deux filets, et fournit le nerf cardiaque moyen, des branches qui s'anastomosent avec les cinquième et sixième nerfs cervicaux, et d'autres qui accompagnent l'artère thyroïdienne inférieure : il manque quelquefois. Le troisième émet des rameaux externes, qui se répandent sur la sous-clavière; un rameau ascendant ou *vertébral*, qui s'engage avec l'artère vertébrale dans le canal des apophyses transverses et s'unit aux trois derniers nerfs cervicaux; et des rameaux internes, dont les uns s'unissent au nerf cardiaque moyen, d'autres forment le nerf cardiaque inférieur, les derniers s'anastomosent avec le nerf récurrent. — *Grossesse cervicale.* V. Grossesse. — *Ligament cervical.* Partie du ligament vertébral commun qui revêt les parties antérieure et postérieure des vertèbres cervicales. V. Vertébral. — *Nerfs cervicaux.* Nerfs rachidiens, au nombre de huit de chaque côté, qui sortent par les trous de conjugaison des vertèbres cervicales, et forment ainsi les *huit paires cervicales*, les premières que donne la moelle épinière. La première paire constitue les *nerfs*

*sous-occipitaux* de plusieurs anatomistes, qui ne comptent que *sept* paires cervicales : dans ce cas, la seconde paire cervicale est regardée comme la première, et ainsi de suite. — *Plexus cervical.* Ensemble des anastomoses réunies des branches antérieures des quatre premiers nerfs cervicaux. Lorsque le tronc d'un nerf cervical a longé la gouttière supérieure de l'apophyse transverse de la vertèbre sous-jacente, sa branche antérieure se porte en avant, et donne beaucoup de rameaux qui s'anastomosent avec ceux des nerfs voisins. Le plexus ainsi formé est placé au-devant des apophyses transverses des vertèbres cervicales, dont il est séparé par les muscles grand droit antérieur et long du cou ; il est recouvert par l'aponévrose prévertébrale, l'artère carotide interne et la veine jugulaire interne, et plus superficiellement par le sterno-mastoïdien. Il se subdivise : 1° en *plexus cervical superficiel* formé par les cinq branches superficielles, toutes *cutanées* : ces branches se dégagent sur le bord postérieur du sterno-mastoïdien qu'elles embrassent, et viennent se placer entre lui et le peaucier ; et 2° en *plexus cervical profond* formé par les dix branches profondes, toutes *musculaires*. Elles portent toutes, moins une, dite *descendante interne*, les noms des muscles auxquels elles se distribuent. — *Renflement cervical.* V. MOELLE ÉPINIÈRE. — *Veines cervicales.* Elles ont à peu près la même disposition que les artères cervicales, et s'ouvrent dans les veines jugulaires externe et vertébrale. — *Vertèbre cervicale.* V. VERTÈBRE.

**CERVICO-BRACHIAL, ALE.** adj. Se dit des névralgies qui ont leur siège dans une partie de l'étendue du plexus brachial et des racines postérieures des dernières paires cervicales.

**CERVICO-MASTOÏDIEN, IENNE.** adj. Qui appartient à la partie postérieure du cou (*cervix*) et à l'apophyse mastoïde. — *Muscle cervico-mastoïdien.* V. SPLÉNIUS *de la tête.*

**CERVICO-OCCIPITAL, ALE.** adj. Se dit des névralgies qui envahissent les nerfs occipitaux et cervicaux.

**CERVICO-SCAPULAIRE.** adj. [de *cervix*, la région postérieure du cou, et *scapulum*, l'épaule]. Nom donné à l'*artère* et à la *veine cervicales transverses.* V. CERVICAL.

**CERVIX.** s. m. V. COU.

**CERVOISE.** s. f. Sorte de bière.

**CÉSARIEN, IENNE.** adj. Qui concerne l'extraction du fœtus au travers des parois abdominales : *accouchement césarien*, etc. — *Opération césarienne* [*partus cæsareus, cæsarea sectio*, de *cædere*, couper ; ὑστεροτομοτοκία, all. *Kaiserschnitt*, angl. *cæsarian operation*, it. *parto cesareo*, esp. *operacion cesarea*]. Incision pratiquée aux parois de l'abdomen et à celles de l'utérus pour extraire le fœtus. Les Romains donnaient le surnom de *cæsones*, *cæsares*, aux individus venus au monde par cette opération, qui n'avait jamais été pratiquée que sur les femmes mortes enceintes, lorsqu'en 1581 Fr. Rousset osa le premier soutenir qu'il y avait possibilité de l'exécuter sur le vivant. Elle est indiquée quand la femme meurt dans les derniers temps de la grossesse, ou à une époque postérieure au terme de la viabilité du fœtus ; les vices de conformation du bassin, ou la présence de tumeurs qui rétrécissent les voies naturelles au point de rendre impossible la délivrance par le forceps ou par la mutilation du fœtus, l'indiquent sur le vivant. A moins d'accidents (hémorragie, convulsions) qui obligent d'accélérer la délivrance, il n'y faut jamais recourir sur le vivant avant le terme révolu de la grossesse, avant même que le travail soit arrivé à son plus haut point d'intensité. Quatre méthodes sont connues pour l'exécuter : 1° celle de Levret, qui consiste à inciser les parois abdominales parallèlement au bord externe de un des muscles droits, à égale distance de ce muscle et une ligne tirée de la troisième fausse côte à l'épine supérieure de l'os des iles ; 2° celle de Mauriceau, dans laquelle l'incision porte sur la ligne blanche ; 3° celle de Lauverjat, dans laquelle on fait une incision transversale depuis le bord externe du muscle droit jusqu'au niveau de l'épine iliaque antérieure et supérieure ; 4° celle qui consiste à inciser parallèlement au ligament de Poupart, depuis l'épine du pubis jusqu'au delà de l'épine iliaque antérieure et supérieure, à refouler le péritoine de la fosse iliaque jusque dans la cavité pelvienne, à ouvrir la partie supérieure du vagin, et à mettre l'orifice de la matrice en rapport avec la plaie du ventre, pour abandonner ensuite l'accouchement à la nature, ou aider celle-ci, soit avec la main, soit avec le forceps. La seconde est celle que préfèrent la plupart des praticiens. Il faut d'abord ramener la matrice au centre de la cavité abdominale, et l'y faire maintenir par deux aides appliquant leurs mains sur les flancs de la femme. On pratique ensuite une incision de 13 à 16 centimètres, qui s'étend parallèlement à la ligne blanche, depuis l'ombilic jusqu'à 6 centimètres du pubis, et qui n'intéresse que la peau ; on divise ensuite les plans aponévrotiques couche par couche, jusqu'au péritoine ; on pratique à cette membrane une petite ouverture, dans laquelle on plonge le doigt indicateur gauche, dont la face palmaire, garnie d'un bistouri boutonné, sert à agrandir l'incision, et à lui donner les mêmes dimensions qu'à celle de la peau. La matrice étant à découvert, on y pratique une incision longitudinale qui n'intéresse qu'à peu près la moitié de l'épaisseur de ces parois ; puis on divise le reste jusqu'à ce qu'on arrive au placenta ou aux membranes de l'œuf ; on refoule ces parties avec le petit doigt, et, à l'aide d'un bistouri boutonné, on fend la paroi interne de bas en haut. Une fois les membranes à nu, on les rompt, et l'on procède à l'extraction du fœtus, pour laquelle on s'y prend de la manière qu'on juge la plus convenable, selon les circonstances ; après quoi, on enlève le placenta et les membranes. On passe deux doigts dans le col interne, à travers la plaie, et deux autres dans le vagin, à travers la vulve, pour s'assurer que les communications sont libres, et l'on procède à la réunion et au pansement. La réunion de la plaie utérine, d'abord usitée, puis abandonnée, est toujours pratiquée aujourd'hui ; en effet, elle empêche le sang de la matrice de s'épancher dans le péritoine ; aussi suture-t-on l'utérus par quelques points séparés, puis on ferme la paroi abdominale par des points de suture superficiels et profonds, comme dans toute laparotomie. Un pansement aseptique, maintenu au moyen d'un bandage de corps, est appliqué ensuite. La complication la plus redoutable, maintenant que l'infection puerpérale peut être évitée, est l'hémorragie ; pour y obvier, on recourra aux moyens habituels : injection sous-cutanée d'ergotine, injection intra-utérine d'eau à 50°, tamponnement à la gaze iodoformée, mais souvent il est utile de recourir à une nouvelle opération : l'hystérectomie. En effet, Porro (de Pavie) a imaginé de pratiquer, comme complément de l'opération césarienne, l'*amputation utéro-ovarique*, c'est-à-dire l'ablation de l'utérus et de ses annexes au niveau du col étreint par un serre-nœud : cette méthode a donné des succès entre les mains de son inventeur et d'autres praticiens, de Tarnier entre autres. — Sur la femme mourante ou qui vient de mourir, l'opération se fait le plus vite possible, sans règle absolue, en évitant d'atteindre le fœtus avant l'extraction, qui se fait par l'extrémité qui se présente.

**CÉSIUM.** s. m. Métal révélé par le spectroscope ; il accompagne le rubidium dans quelques eaux minérales.

**CESTODES.** adj. et s. m. [de κεστὸς, festonné, qui ressemble à un feston ; all. *Bandwurm*, angl. *cestoidean*]. — *Vers cestoïdes.* Ordre d'animaux de la classe des helminthes, caractérisés par un corps mou, aplati et divisé en articles très distincts et facilement séparables ; tête à deux

ou quatre ventouses, souvent terminée par une trompe pourvue ou non de crochets; derrière la tête se trouve le cou, très mince, plus ou moins allongé, plissé plutôt qu'articulé, en arrière duquel se trouve la chaîne des articles plus ou moins nombreux, très large par rapport au cou et à la tête. Chaque article est hermaphrodite, sans autres organes que ceux de la génération. L'appareil mâle est formé : 1° d'un testicule avec des vésicules où naissent les spermatozoïdes; 2° d'un canal flexueux plein de sperme, et qui aboutit dans une cavité qui reçoit aussi les œufs, ou bien qui s'ouvre séparément à côté de l'orifice génital femelle; alors, ce canal se prolonge en forme de pénis. L'appareil femelle est beaucoup plus grand et plus compliqué; ses ramifications remplissent chacun des articles ou cucurbitains (V. PROGLOTTIS). Lorsque les œufs en sont sortis et éclos, ils subissent diverses phases d'évolution dans des êtres différents (V. PROSCOLEX). Dans tous les cestodes à l'état de *scolex*, il existe, sur toute la longueur du ver, deux, quatre ou un plus grand nombre de canaux pleins d'un liquide limpide, offrant des branches sur leur trajet, et quelquefois des anastomoses; ils se continuent dans le strobile d'un article à l'autre. Les cestodes, étant dépourvus de tube digestif, profitent de la perméabilité de leur tégument pour absorber directement par osmose les produits assimilables contenus dans l'intestin de l'hôte où vivent. Les cestodes se divisent en : 1° *Bothriocéphalides*; 2° *Caryophyllidés*; 3° *Ligulidés*; 4° *Phyllobothridés*; 5° *Tæniadés*; 6° *Tétrarhynchidés*.

**CESTONA** (Espagne). *Eaux chlorurées sodiques*; minéralisation totale : 8 grammes dont 5 de chlorure de sodium, et 1gr,8 de sulfate de chaux; température : 31°. Établissement : 15 juin au 15 septembre.

**CESTREAU.** s. m. [*Cestrum*, L.]. Genre de plantes solanées, d'Amérique, dont plusieurs espèces sont intéressantes en raison du suc vénéneux, et peut-être thérapeutique, que renferment leurs baies : tels sont le *Cestreau nocturne* (*C. nocturnum*, L.); le *Cestreau à grandes feuilles* (*C. macrophyllum*, Vent.); le *C. venenatum*, Thunb. (*Acocanthera venenata*, G. Don). Le *Cestreau auriculé* (*C. auriculatum*, Lam.) serait fébrifuge (Martius).

**CÉTÉRACH.** s. m. [*doradille*, *Asplenium ceterach*, L., ou *Ceterach officinarum*, all. *Milzkraut*, angl. *spleenwort*, it. *cetracca*, esp. *doradilla*]. Plante cryptogame (famille des fougères) dont les feuilles, légèrement amères et mucilagineuses, ont été préconisées comme pectorales et lithontriptiques.

**CÉTINE.** s. f. [*cetina*, de *cete*, ou κῆτος, baleine; all. *Cetin*, it. *cetina*; *sperma ceti*, *blanc de baleine*, *adipocire* de quelques auteurs; *éthalate d'éther éthalique*, *éthalate d'oxyde de cétyle*, *cétylate d'oxyde de cétyle* ($C^{32}H^{32}O^2$). Principe immédiat qui constitue essentiellement le *blanc de baleine*. Il est blanc, doux au toucher, en lames brillantes, cassantes, insipides, fusibles à 49°. On l'obtient en traitant le blanc de baleine par l'alcool bouillant, qui dissout la cétine et la laisse déposer par le refroidissement; on la débarrasse ainsi du liquide huileux qui la tenait en dissolution dans les cavités craniennes du cachalot et dont une portion persiste toujours dans le sperma ceti. La potasse en poudre, fondue avec la cétine, la saponifie, et il se forme de l'*éthal* ou alcool cétylique et de l'*acide éthalique*; en outre, il se produirait en même temps, d'après Heintz, des *acides stéarique*, *cétique*, *myristique* et *coccinique*, de sorte que le blanc de baleine et la cétine ne seraient qu'un mélange de ces divers produits.

**CÉTOINE.** s. f. [*cetonia*, all. *Metallkäfer*]. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, dont une espèce, la *cétoine dorée* (*Cetonia aurata*, L.), est souvent mêlée par fraude aux cantharides, dont sa forme ramassée et ovalaire la distingue. Elle entre dans divers remèdes contre la rage, mais elle est sans action.

**CÉTRAIRE.** s. f. LICHEN D'ISLANDE.

**CÉTRARINE.** s. f. [*cetrarium*, *cetrarin*, *amer du lichen*, *acide cétrarique*; all. *Moosbitter*] ($C^{36}H^{16}O^{16}$). Matière amère trouvée par Berzelius dans le *lichen d'Islande* (V. LICHENS). Elle est blanche, amère, pulvérisable, ou cristallisée en fines aiguilles, légère, insoluble dans l'eau froide et dans les huiles essentielles, mais dissoute par l'alcool à chaud, par les éthers sulfurique et acétique. Elle fond un peu à 125°, puis brunit et s'altère si l'on élève la température. Elle prend à chaud, par l'acide chlorhydrique, une couleur bleue très belle (*bleu de cétrarine*). Elle colore en rouge les sels de fer, et en vert ceux de cuivre. En injection intraveineuse, à la dose de 0gr,02 à 0gr,04 par kilogramme, elle augmente les sécrétions pancréatique et salivaire et surtout la sécrétion biliaire (Fortunatow). D'après Kobert et Ramm, elle stimulerait les mouvements péristaltiques intestinaux, et, à dose plus forte, provoquerait des convulsions. Ce serait, d'après Müller, un puissant fébrifuge, à la dose de 0gr,05 à 0gr,10, répétée plusieurs fois.

**CÉTRARIQUE.** adj. — *Acide cétrarique*. V. CÉTRARINE.

**CÉVADILLE.** s. f. [*cébadille*, *sabadilla*, all. *Sabadillgermer*]. Fruit du *Veratrum officinale*, Schlecht, plante de la famille des colchicacées, J. C'est une capsule allongée, mince, rougeâtre, renfermant deux ou trois graines oblongues, noirâtres, anguleuses et tronquées à leur sommet. Pelletier et Caventou y ont trouvé la *vératrine* (V. ce mot) combinée à de l'acide gallique; une matière grasse composée d'oléine, de margarine et d'*acide cévadique*; de la cire, et d'autres corps secondaires. Merck y a trouvé un autre acide qu'il a nommé *vératrinique*. La cévadille doit à la vératrine qu'elle contient son âcreté violente. C'est un médicament dangereux, qu'on emploie seulement à l'extérieur pour détruire la vermine (V. POUDRE *de capucin*); encore peut-il déterminer des accidents graves. V. SABADILLINE.

**CÉVADILLINE.** s. f. Syn. de *Sabadilline*.

**CÉVADINE.** s. f. Alcaloïde qui n'est autre que la vératrine cristallisée parfaitement pure, répondant à la formule atomique $C^{32}H^{49}AzO^9$; elle se présente sous forme d'aiguilles cristallines incolores, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible à 205°. Elle est très toxique et tue le lapin à la dose de 0gr,02 par kilogramme d'animal avec des phénomènes de paralysie.

**CÉVADIQUE.** adj. — *Acide cévadique* ou *sabadillique* [all. *Cevadinsäure*]. Acide obtenu par saponification de la matière grasse contenue dans la cévadille. Il est blanc, cristallisé en aiguilles nacrées, volatil, faiblement odorant, fusible à 20°, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

**CÉVINE.** s. f. Alcaloïde produit par suite d'hydratation et de dédoublement de la cévadine; elle est moins toxique que la cévadine et il faut 0gr,10 par kilogramme pour tuer le lapin.

**CHABARRO** ou **CHAPARRO.** s. m. Écorce du *Byrsonima crassifolia*, appelée aussi *quinquina des Savanes*; on la croit astringente et on l'emploie contre les fièvres intermittentes et la morsure des serpents venimeux.

**CHABETOUT** (France, Puy-de-Dôme). *Eaux bicarbonatées mixtes*; minéralisation totale : 3gr,105, dont 1gr,886 de bicarbonate de soude et 1gr,278 de bicarbonate de chaux; température : 14°. Petit établissement : buvette, bains, douches.

**CHABOT.** s. m. V. POISSON *vénéneux*.

**CHACACA** ou **CHACHACA**, s. m. Nom d'un *Drimys* (famille des renonculacées) dont l'écorce, dite aussi *écorce de palo piquante*, d'une odeur douce, de saveur astringente, puis brûlante, est aromatique et stimulante.

**CHACARILLE.** s. f. La *cascarille*. V. ce mot.

**CHÆROPHYLLINE.** s. f. Produit obtenu par Polstorf, en distillant, avec une solution étendue de potasse, les graines du *Chærophyllum bulbosum*.

**CHÆTECHELINE.** s. f. V. MYRIAPODE.

**CHAILLETIACÉES.** s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, composée d'arbres ou d'arbustes exotiques à fleurs axillaires, ayant le pédoncule souvent soudé au pétiole. Voisine des térébinthacées, elle a pour type le genre *Chailletia* dont les espèces (*Ch. toxicaria* et *erecta*, Don) sont vénéneuses.

**CHAÎNE.** s. f. — *Chaîne électrique*. V. HYDRO-ÉLECTRIQUE. || *Chaîne latérale*. Dans les corps de la série cyclique et en particulier chez les dérivés du benzène, chaque molécule est formée d'un groupement central auquel sont fixés d'autres groupements atomiques se détachant latéralement du centre, et pouvant être changés sans que le groupement central soit modifié. La molécule protoplasmique serait, d'après Ehrlich, constituée sur le même type, chacune aurait un certain nombre de chaînes latérales ou récepteurs, sur lesquels se fixeraient les corps en dissolution dans les humeurs; ces récepteurs interviendraient d'une façon active dans la nutrition cellulaire; de plus, ils fixeraient suivant leurs affinités particulières les molécules de toxine, au moyen du groupement haptophore (V. HAPTOPHORE) que possèdent ces molécules. Si maintenant on injecte à un animal une toxine à dose faible, incapable de le tuer, les groupements haptophores n'en iront pas moins se fixer sur les chaînes latérales de la molécule protoplasmique; celle-ci se trouvera privée d'un certain nombre de ces chaînes latérales; mais comme l'organisme n'a pas souffert de l'injection, la cellule va réparer les pertes qu'elle a subies et refaire de nouvelles chaînes latérales, et comme dans toute régénération la surproduction est la règle, il s'ensuit que la cellule va être surchargée de chaînes néoformées. Si, à ce moment, d'autres doses de toxine de plus en plus grandes sont introduites dans l'organisme, la régénération des chaînes sera incitée au plus haut point, et comme conséquence il y aura dans les humeurs chute de ces chaînes néoformées. Ce sont ces chaînes dissoutes et libres qui constituent les antitoxines. Telle est la théorie dite des *chaînes latérales*, formulée par Ehrlich. || *Chaîne nerveuse*. Série de ganglions nerveux qui composent le système nerveux des annelés et qui émettent les filets destinés aux différents organes.

**CHAÎNETTE.** s. f. — *Scie à chaînette*. V. SCIE.

**CHAIR.** s. f. [*caro*, σάρξ, all. *Fleisch*, angl. *flesh*, it. et esp. *carne*]. Ensemble des parties molles des animaux : c'est dans ce sens qu'on dit une *excroissance de chair*. || Plus particulièrement, la partie rouge des muscles, qu'on nomme aussi *chair musculaire* (V. MUSCULAIRE), ou parfois l'apparence extérieure du corps, comme quand on dit : des *chairs molles*, la *couleur de chair*, etc. — *Chair carrée de Sylvius* [Ba. *Musculus quadratus plantæ*]. Muscle accessoire du long fléchisseur commun des orteils. Il naît de la gouttière inférieure et de la face inférieure du calcanéum et se termine sur la face inférieure et le bord externe du tendon du fléchisseur commun. — *Chair de poule*. Aspect que présente la peau lorsque l'impression du froid y détermine des aspérités dues à la saillie des bulbes des poils; ce qui la fait ressembler à la peau d'une poule mouillée. V. POIL. || En pathologie, *chairs*, substance molle qui se voit dans les solutions de continuité, et qui est formée par les bourgeons vasculaires. || En hygiène, la *chair* des animaux malades, cuite et employée en aliments, ne paraît pas malfaisante. Des chevaux morveux, des bœufs attaqués de maladies épidémiques, ont été mangés sans inconvénient. La cuisson et la digestion suffisent pour décomposer les principes nuisibles et en détruire tous les effets. On a proposé de faire servir à la nourriture et à l'engraissement des porcs la chair du cheval, et en particulier celle des chevaux abattus à Montfaucon. C'est ainsi que sont nourris les porcs d'Alfort; ils mangent indistinctement tous les cadavres d'animaux et tous les produits des lésions organiques dans ces cadavres à l'état de crudité. Cette pratique n'a aucun inconvénient; la viande qui en résulte est bonne et salubre.

**CHAISE-LIT.** s. f. Chaise ou fauteuil dont le coussin se dédouble et retombe sur deux supports, de manière à former un lit de repos, utilisé pour recevoir le malade pendant certaines opérations ou l'accouchement.

**CHALASIE.** s. f. [*chalasis*, χάλασις, de χαλάω, je relâche : relâchement; on écrit aussi *chalazie*, ce qui est vicieux]. Séparation (partielle) de la cornée d'avec la sclérotique, produite par une plaie ou par un hypopyon consécutif à une ophtalmie aiguë (Wenzel).

**CHALASTIQUE.** adj. [*chalasticus*]. Synonyme inusité de *relâchant*, *émollient*.

**CHALASTODERMIE**, et non **CHALAZODERMIE.** s. f. [de χαλαστὸς, relâché, et δέρμα, peau]. Synonyme de *dermatolysie*. V. ce mot.

**CHALAZE.** s. f. [*chalaza*, de χάλαζα, grêle, all. *Keimfleck*, angl. *chalaza*, it. *calaza*, esp. *chalaza*]. Synonyme de *chalazion*. V. ce mot.

**CHALAZES.** s. f. pl. [*tractus albuminosi*, all. *Hahnentritt*, *die beiden Eigelbbändchen*]. Nom donné à deux cordons qui maintiennent le jaune suspendu dans l'œuf d'oiseau. Ce sont deux prolongements de la membrane chalazifère qui vont s'attacher à la couche extérieure de l'œuf, et que le mouvement de celui-ci dans l'oviducte fait tourner en spirale sur eux-mêmes. V. ŒUF.

**CHALAZIFÈRE.** adj. — *Membrane chalazifère*. La couche du blanc de l'œuf d'oiseau appliquée sur la surface du jaune. V. ŒUF.

**CHALAZION.** s. m. [*chalaza*, *chalazosis*, *grando*, χάλαζα, χαλάζιον, χαλάζωσις, all. *Hagelkorn*, angl. *hailstone*, it. *grandine*, *chalaze*, *grêle* ou *grêlon*]. Production inflammatoire occupant le bord libre des paupières, surtout de la supérieure, unique ou multiple, de la grosseur d'un grain de millet ou d'un haricot, transparente ou rougeâtre, rosée, peu ou point mobile, indolente. Elle est constituée par des cellules embryonnaires, de rares débris épithéliaux, et quelques microcoques. Souvent il se trouve à son centre un petit kyste provenant d'une glande ou d'une portion de glande de Meibomius enflammée et hypertrophiée, qui est l'origine du mal. Le chalazion se développe rapidement, et une fois apparu, il tend à persister indéfiniment sans provoquer de réaction du côté du globe oculaire. Parfois il s'enflamme et disparaît après suppuration. L'ablation avec les ciseaux courbes, ou les cautérisations répétées avec le nitrate d'argent, sont les moyens à employer.

**CHALAZIQUE.** adj. V. EMBRYONNAIRE.

**CHALAZODERMIE.** s. f. (pour *Chalastodermie*). V. DERMATOLYSIE.

**CHALAZONÉPHRITE.** s. f. [de χάλαζα, grêle, et νεφρῖτις, néphrite]. Synonyme proposé de *maladie de Bright* par allusion aux granulations dont le rein se remplit dans cette maladie.

**CHALCITE.** s. f. Synonyme de *colcotar*.

**CHALETS SAINTE-NÉRÉE-DE-FERRÈRE** (France, Hautes-Pyrénées). *Eaux alcalines ferrugineuses*.

**CHALEUR.** s. f. [*calor*, θέρμη, all. *Wärme*, angl. *heat*, it. *calore*, esp. *calor*]. Nom d'une sensation consistant dans la perception de l'impression produite sur le système nerveux par un changement particulier de l'état des corps, consistant en vibrations spéciales de leurs molécules. La chaleur n'est donc pas due, comme on l'a cru longtemps, à l'accumulation d'un agent hypothétique, dit

*calorique*, dont la soustraction amènerait la sensation de froid; elle est le résultat de vibrations moléculaires dont la vitesse est déterminable, elle est la *force vive* de ces vibrations, la somme des produits de la masse de chaque molécule par le carré de la vitesse vibratoire (Gavarret). Dégager de la *chaleur*, c'est produire la force vive, en communiquant un *mouvement vibratoire* aux molécules des corps pondérables ou aux molécules de l'*éther* (V. ce mot); consommer de la chaleur, c'est diminuer la quantité actuelle de force vive, en affaiblissant les *mouvements vibratoires* des molécules des corps. L'état dit de *chaleur* n'agit pas seulement sur nos organes en leur donnant une sensation particulière; il exerce son influence sur tous les corps voisins, dont il élève la température (V. Thermomètre), dont il change l'état (*ébullition*, *fusion* et *vaporisation*) et dont il augmente le volume (*dilatation*). Cette augmentation de volume représente un double travail mécanique : un travail *extérieur* correspondant au soulèvement des points d'application des pressions extérieures; un travail *intérieur* correspondant à la résistance opposée par les forces moléculaires à l'écartement des molécules, et, par suite, au déplacement des points d'application de ces forces. Ces deux travaux sont de même sens; à chacun d'eux correspond une quantité *équivalente* de chaleur consommée sans apparition de phénomène thermique. On peut régénérer *toute* la chaleur ainsi disparue, en soumettant le corps à une pression extérieure suffisante pour lui faire éprouver une variation de volume égale et de sens contraire. Dans ce dernier cas, la force extérieure effectue évidemment, en *sens contraire*, des travaux *extérieur* et *intérieur*, respectivement égaux aux travaux de même nature correspondant aux phénomènes de la dilatation. La quantité de chaleur consommée ou produite dans le changement de volume d'un corps, défalcation faite de la chaleur correspondant au travail extérieur concomitant, est l'*équivalent* du travail *intérieur* des forces moléculaires. Le choc, le frottement, le changement de volume et d'état des corps, un grand nombre d'actions chimiques, sont les sources principales de la chaleur, et une corrélation constante existe entre son développement et une action mécanique quelconque, de sorte qu'il y a transformation de l'une dans l'autre, et inversement (V. Mouvement et Propriété). La chaleur se propage aux corps voisins par *rayonnement* (V. Radiation et *Chaleur* rayonnante), et dans l'intérieur d'un même corps par *conductibilité*; la vitesse de ce dernier phénomène est en raison directe de la transmission des vibrations moléculaires qui engendrent la chaleur; un corps est *bon conducteur de la chaleur* lorsque cette transmission ou propagation est rapide (métaux), *mauvais conducteur* (tissus organisés, charbon, etc.) lorsqu'elle est lente. — *Chaleur rayonnante*. V. Radiation et Rayonnant. — *Chaleur spécifique*. Quantité de chaleur nécessaire pour faire varier d'un degré la température de 1 kilogramme d'un corps. || En physiologie, *chaleur animale*, celle que produit l'économie pour résister aux influences de la température ambiante (V. Température) : cette production a reçu le nom de *calorification* (V. ce mot). Bien que la contraction musculaire, le frottement du sang dans les vaisseaux, et d'autres actes physiques qui se passent pendant le jeu des organes et des appareils dégagent de la chaleur, la quantité ainsi fournie n'est pas comparable à celle qui résulte des actes de composition assimilatrice et de décomposition désassimilatrice qui ont lieu dans tout l'organisme et constituent la nutrition. Les animaux absorbent continuellement des principes alimentaires et de l'oxygène et ils rejettent de l'acide carbonique et des principes cristallins excrémentitiels, alcaloïdes et salins : à ces actes chimiques répondent des effets calorifiques; en calculant la chaleur dégagée par ces combustions ou oxydations, supposée égale à celle qui résulterait de la formation d'acide carbonique au moyen de carbone et d'oxygène libres, on a trouvé une équivalence à peu près complète : mais ce résultat ne peut être regardé comme rigoureusement exact, Berthelot ayant démontré qu'une même quantité d'oxygène, en s'unissant aux composés organiques, produit plus de chaleur que lorsqu'elle se fixe au carbone, et que cette quantité de chaleur est double dans les oxydations complètes, triple dans les oxydations incomplètes : celle des corps gras produit le maximum de chaleur. Celle-ci peut encore se dégager par le fait des phénomènes physiologiques d'hydratation, de déshydratation et de dédoublement (Berthelot), ayant lieu en dehors de toute oxydation directe : l'hydratation des albuminoïdes avec dédoublement, ou leur déshydratation avec combinaison à leurs homologues, les dédoublements, avec ou sans combinaison, des sucres et fécules, le dédoublement et la simple hydratation des corps gras, peuvent amener un dégagement considérable de chaleur. Berthelot a montré encore un dégagement de chaleur dans les dédoublements avec fixation d'eau, comme dans le dédoublement de la créatine en sarcosine et urée. Ces actions peuvent donc être déterminées sans le concours d'un travail extérieur notable; les fermentations, les déshydratations organiques (comme celles qui séparent l'eau urinaire de l'albumine) sont dans le même cas. Ainsi, la simple élimination de principes préexistants peut produire de la chaleur comme la véritable sécrétion caractérisée par la formation de principes nouveaux : comme les composés excrémentitiels résultent de la désassimilation des éléments anatomiques, formés eux-mêmes par dédoublement de composés plus complexes, la chaleur résulte des actes désassimilateurs plus que des assimilateurs; ce fait est en rapport avec cette autre observation que, partout où il y a assimilation énergique, comme dans la formation ovulaire des embryons animaux et végétaux, avec minime désassimilation, il y a consommation et non production de chaleur. C'est surtout dans le foie et le rein, sièges d'hydratations, de dédoublements, de décombinaisons, que la production de chaleur est le plus active : de même dans les fièvres et les inflammations, où prédomine la désassimilation (V. Température). Les glandes, les muscles, les centres nerveux, paraissent être les producteurs principaux, mais non exclusifs, de la chaleur : celle-ci se dégage de tous les éléments anatomiques, c'est-à-dire de tous les points de l'économie (Cl. Bernard). Quant aux poumons, qui, d'après Lavoisier, étaient le siège de toutes les oxydations et de la production de la chaleur, ils n'interviennent que fort peu dans cette production, car le dégagement de calorique qui se fait à leur niveau est compensé par le refroidissement dû à la pénétration de l'air extérieur. La quantité de chaleur produite en vingt-quatre heures par l'organisme humain est assez difficile à mesurer : elle a pu cependant être évaluée à 3000 calories en moyenne. C'est par le sang que cette énorme quantité de chaleur se répartit dans l'économie : le sang artériel a une température à peu près uniforme, tandis que celle du sang veineux varie avec l'organe qu'il traverse (V. Température). La chaleur produite ne peut s'accumuler dans le corps, parce que des déperditions continuelles se font par le rayonnement de la surface cutanée et par la vaporisation de l'eau exhalée par la peau et le poumon; d'autre part, le rayonnement ne peut se faire trop rapidement, grâce à l'enveloppe cornée et aux poils qui revêtent le tégument, et à la couche graisseuse qui le double. Le système nerveux, le grand sympathique en particulier, a une action manifeste sur la distribution et sur la production de la chaleur animale, ainsi que l'a démontré Cl. Bernard (V. Calorifique). || En patho-

logie, *chaleur interne*, la sensation exagérée en plus ou en moins que le malade éprouve, et qui n'est pas en rapport constant avec la température réelle; et *chaleur extérieure*, celle qui se fait sentir à ceux qui le touchent. On dit que la *chaleur* est *halitueuse* lorsqu'elle est accompagnée de moiteur, et semblable à celle que l'on éprouve après le bain; *sèche*, si la peau n'a plus sa souplesse ordinaire; *âcre* et *mordicante*, si elle produit sur la main une sensation incommode, une sorte de picotement désagréable. — *Chaleur hectique*. Chaleur brûlante et sèche, sensible et pour le malade et pour le médecin, chaleur qui occupe principalement la paume des mains, la plante des pieds et les pommettes, et qui est accompagnée de fièvre lente. — *Chaleur nerveuse*, *chaleur erratique*. Chaleur qui vient par bouffées alternant avec des frissons vagues, et qui passe rapidement d'un lieu à un autre. — *Chaleur septique*. Chaleur qui produit sur la main une sensation piquante analogue à celle de la chaleur âcre, mais plus uniforme, avec faiblesse et fréquence du pouls. etc. ‖ Dans le langage vulgaire, *chaleur*, synonyme de *rut*.

**CHALICOPHORE** et **CHALICOGÈNE**, et non **CHALCOPHORE** et **CHALCOGÈNE**. adj. [χάλιξ, petit caillou, et φέρειν, porter, ou γεννᾶν, engendrer]. Qui porte de la chaux, qui produit de la chaux. — S'est dit, mais à tort, des ostéoplastes et de leurs canalicules (V. Ostéoplaste). — On dit plus souvent *calcifère* et *calcigène*, ou mieux *calcipare*.

**CHALICOSE** s. f. ou **CHALICOSIS**. s. f. [de χάλιξ, petit caillou; *cailloute*, *mal de Saint-Roch*, *phtisie des tailleurs de pierre*]. Variété de pneumoconiose consécutive à l'inhalation de poussières de silice; elle se rencontre chez les tailleurs de pierre, les aiguiseurs, les polisseurs, les cantonniers, les porcelainiers; elle est souvent associée à la *sidérosis* (V. ce mot) chez les piqueurs de meule. Ces poussières par elles-mêmes ne déterminent pas de lésions très avancées (V. Anthracosis), mais elles favorisent la pénétration de microbes pathogènes, et en particulier du bacille de Koch; la phtisie des tailleurs de pierre n'est donc qu'une tuberculose évoluant sur un terrain particulier.

**CHALLES** (France, Savoie). *Eaux sulfurées sodiques fortes*; minéralisation totale : 1gr,023887, dont 0gr,1972 de soufre total; elle contient en outre de petites quantités de chlorure, iodure et bromure de sodium; sa température est de 14°. Cette eau est facile à digérer, améliore l'appétit, excite la circulation et augmente la sécrétion urinaire. On l'emploie dans la scrofule et le lymphatisme, et dans les affections chroniques des voies respiratoires. Altitude : 270 mètres. Établissement : buvette, bains, douches, inhalations; 1er mai au 31 octobre. L'eau est transportée et se conserve indéfiniment.

**CHALYBÉ, ÉE**. adj. [*chalybeatus*, de *chalybs*, fer, acier; all. *stahlhatig*; angl. *chalybeate*, it. *calibeato*, esp. *calibeado*]. Qui contient de l'acier ou du fer. — *Eau chalybée*. V. Eau *ferrée*. — *Poudre chalybée*. V Poudre. — *Sirop chalybé*. V. Sirop. — *Tablette chalybée*. V. Tablette *martiale*. — *Tartre chalybé*. V. Tartrate *de potasse et de fer*. — *Vin chalybé*. V. Vin. — *Vinaigre chalybé*. Nom donné autrefois à l'acétate de fer ou *extrait de Mars*; il entrait dans un oxymel vanté par Fuller comme fondant et résolutif, dans la teinture de Zwelfer, dans l'éther acétique ferré de Klaproth, etc. Il n'est plus employé aujourd'hui.

**CHAMÆDRYS, CHAMÆPITYS**. s. m. V. Germandrée.

**CHAMÆLÉON**. s. m. [de χαμαί, à terre, et λέων, lion; petit lion]. Nom donné par les anciens à deux carduacées toxiques et médicinales, dites *Chamæléon blanc* (*Atractylis*) et *noir* (*Cardopathium*). Plus tard, les chamæléons furent rapportés, le premier à la variété acaule de la carline, le second à la variété caulescente de cette espèce (V. Carline). Mais Belon et Maranta ont montré que les vrais chamæléons étaient : 1° le *noir*, le *Cardiopathium corymbosum*, DC., qui croît en Grèce et en Tunisie, et dont le suc est âcre et même vésicant pour la peau sur laquelle on l'applique; 2° le *blanc*, l'*Atractylis gummifera*, L. (*Carlina gummifera*, Less.), dont l'action vénéneuse, due à un suc laiteux contenu dans la racine fraîche, est celle des poisons narcotico-âcres (Lefranc).

**CHAMÆMELUM**. s. m. V. Camomille *roumaine*.

**CHAMBON** (France, Puy-de-Dôme). *Eaux bicarbonatées mixtes*; minéralisation totale : 1gr,5184, dont 1gr,33 de bicarbonates; eaux froides. Pas d'établissement.

**CHAMBRE**. s. f. [*camera*, du grec χαμάρα, voûte; all. *Kammer*, angl. *chamber*, it. *camera*, esp. *camara*]. — *Chambre claire*. Appareil destiné à prendre une vue quelconque ou à dessiner des objets observés au microscope, et consistant à interposer entre l'œil et le papier sur lequel on dessine une lame de verre inclinée à 45° ou mieux un prisme rectangle dont une face est placée verticalement en face de l'objet à reproduire si les rayons qu'envoie celui-ci sont horizontaux : par cette disposition, l'œil reçoit dans des directions sensiblement parallèles les rayons envoyés par la feuille de papier et ceux qu'émet l'objet dont on cherche la reproduction. — *Chambre noire*, *obscure*. Chambre hermétiquement close, permettant de faire l'examen de divers organes (œil, oreille, larynx, etc.) à l'aide de la lumière artificielle qu'on dirige exclusivement sur la partie que l'on veut observer. ‖ *Chambres de l'œil* [all. *Augenkammer*]. V. Œil.

**CHAMP**. s. m. — *Champ de l'accommodation*. V. Mésoroptre. — *Champ visuel*. V. Visuel.

**CHAMPEL** (Suisse, canton de Genève). *Établissement hydrothérapique* utilisant l'eau de l'Arve, torrent qui descend du massif du mont Blanc; cette eau ne contient que 0gr,15 de sel au litre; elle est froide, 10°, et est légèrement troublée par du sable en suspension. Altitude : 416 mètres; faubourg de Genève. Indications générales de l'hydrothérapie (V. ce mot).

**CHAMPÉRY** (Suisse, canton du Valais). *Station de montagne*. Altitude : 1 052 mètres. Air pur, très calme à cause des hautes montagnes qui l'entourent, mais insolation assez prolongée en raison de la largeur de la vallée. Climat doux et tempéré qui convient aux convalescents, aux enfants chétifs et scrofuleux. *Source sulfurée sodique*, froide. Saison : juin à septembre.

**CHAMPEX** (Suisse, canton du Valais). *Station d'altitude*. Altitude : 1 465 mètres. Vallon avec lac et forêt, qu'on ne peut aborder qu'à pied ou à cheval. Climat doux. Juin à septembre.

**CHAMPIGNON**. s. m. [*fungus*, μύκης, all. *Pilz*, angl. *mushroom*, it. *fungo*, esp. *seta*, *hongo*]. Classe de plantes cryptogames (acotylédones, J.) qui renferme une infinité de genres et d'espèces aussi variés dans leurs formes que dans leur organisation. Parmi ces espèces, un certain nombre intéressent le médecin à divers titres. En effet, quelques-unes sont pathogènes; ce sont d'abord, parmi les phycomycètes, certains individus du genre *Streptothrix* : le *Streptothrix bovis* ou actinomycète (V. ce mot), le *Streptothrix Maduræ*, qui occasionne la maladie connue sous le nom de *pied de Madura* (V. Madura), le *Streptothrix asteroïdes* rencontré dans certains abcès du cerveau, des méninges, des reins, le *Streptothrix Fœrsteri* trouvé dans les sécrétions calcaires du conduit lacrymal, etc. On tend aujourd'hui à faire rentrer le bacille de la tuberculose dans ce groupe. Le genre *Mucor* fournirait aussi des espèces pathogènes, comme le *Mucor corymbifer* trouvé chez l'homme par Paltauf. Les *Mycomycètes* renferment l'*As-*

*pergillus fumigatus* (V. ce mot). Enfin les *Blastomycètes* comprennent l'*Oïdium* ou *Saccharomyces albicans*, cause du muguet (V. ce mot). — D'autres espèces vivent en parasites sur l'homme et sur les mammifères ; ce sont l'*Achorion Schœnleinii*, agent du *favus* (V. ACHORION et FAVUS), les *Trichophyton ectothrix* et *endothrix*, agents de l'herpès circiné parasitaire, du sycosis parasitaire, et de certaines teignes du cuir chevelu ; les *Microsporon*, *Microsporon Audouini*, agent de la variété la plus contagieuse et la plus rebelle des teignes, *Microsporon furfur*, cause du pityriasis versicolor, *Microsporon minutissimum*, trouvé dans l'érythrasma (V. TRICHOPHYTON et MICROSPORON). — Enfin certaines espèces sont alimentaires, tandis que d'autres très voisines sont vénéneuses, et leur confusion avec les comestibles occasionne des accidents. — *Empoisonnement par les champignons*. Il survient en général à la suite de l'ingestion de champignons du genre *Amanita*, fausse oronge (*Amanita bulbosa*) ou de ses différentes variétés. Le principe actif est un alcaloïde, la *muscarine*, découvert par Schmiedeberg et Koppe ; c'est un poison violent qui détermine chez le chien de la contraction pupillaire, de la fréquence des battements du cœur, de la diarrhée et la mort. Outre la muscarine, on admet qu'il existe dans les champignons vénéneux d'autres principes toxiques, tels que la *choline*, base que l'on rencontre dans les produits de putréfaction cadavérique, et la *phalline*. La quantité de champignons nécessaire pour déterminer des accidents est très variable chez l'homme, et il semble y avoir des susceptibilités individuelles remarquables. Les symptômes produits par cet empoisonnement sont nombreux : certains champignons, les russules et les lactaires, ont seulement des propriétés drastiques et déterminent une inflammation gastro-intestinale aiguë avec diarrhée abondante suivie d'abattement ; mais la guérison survient bientôt. Les symptômes d'intoxication déterminés par les champignons vénéneux proprement dits ne se montrent que quelques heures après l'absorption ; quelquefois même la période d'incubation se prolonge un ou plusieurs jours. Le début se fait par des nausées, des douleurs stomacales violentes, des coliques et une diarrhée séreuse abondante, d'aspect cholériforme, plus rarement dysentériforme. Ces symptômes gastro-intestinaux peuvent manquer, mais les symptômes nerveux sont constants ; ils consistent, dans une première période, en phénomènes d'excitation, agitation, délire, crampes très douloureuses, vertiges, étourdissements ; en même temps la pupille est rétrécie et la vue est trouble. Les symptômes de dépression apparaissent bientôt, le malade tombe dans le collapsus avec refroidissement des extrémités et la mort arrive. Des symptômes cardiaques se montrent souvent dès le début : douleur précordiale intense, lipothymies, syncopes. La guérison s'observe fréquemment, mais la convalescence est longue ; les malades restent longtemps sujets à des maux de tête, à des maux d'estomac ou parfois à des attaques d'angine de poitrine (Gilbert et Garnier). On conçoit que le diagnostic en dehors des commémoratifs puisse être difficile ; en certains cas le tableau du choléra se trouve réalisé à peu près complètement ; l'absence d'épidémicité, le rétrécissement des pupilles, devront faire penser à une intoxication. La première indication du traitement est d'évacuer le contenu de l'abdomen, soit à l'aide du lavage, soit par un vomitif ; puis on administrera l'atropine, qui est l'antidote de la muscarine ; on donnera soit la teinture de belladone, soit des granules de sulfate d'atropine, soit une injection sous-cutanée d'un demi-milligramme de sulfate d'atropine. Le traitement prophylactique est aussi fort important ; il consiste à écarter de l'alimentation toutes les espèces vénéneuses ; à Paris les cas d'intoxication sont rares, car il y a une inspection spéciale pour ce genre de denrées alimentaires ; mais à la campagne on l'observe, assez souvent. Il n'existe pas de caractères auxquels on puisse infailliblement reconnaître les champignons comestibles. Il faut rejeter ceux qui ont une odeur fétide, une saveur âcre, amère ou acide ; ceux dont la chair, coriace et subéreuse, ou molle et aqueuse, change de couleur quand on les casse. A Paris, on autorise la vente de quatre espèces de champignons à l'état frais : la *truffe*, le *champignon de couche*, la *morille* et la *chanterelle comestible*. On vend aussi à l'état sec ou en conserves le *bolet comestible* ou *cèpe*. On a cru qu'il était possible de rendre inoffensifs les champignons les plus dangereux, en les faisant bouillir dans l'eau pendant un quart d'heure ou plus ; le vinaigre, l'alcool, et l'eau salée ou alcaline enlèveraient complètement par macération le principe toxique. Mais ces moyens sont ou complètement inefficaces ou incertains ; une macération prolongée finit par rendre inoffensifs la fausse oronge et l'oronge ciguë (Gérard), mais elle n'agit pas sur les autres espèces. Les caractères botaniques seuls permettent de reconnaître les champignons comestibles et vénéneux. — *Champignon du ferment*. V. LEVURE. — *Champignon de Malte*. Nom commercial du *Cynomorium coccineum*, L., dont le stipe, desséché et privé de ses écailles, contourné, ridé, brun, terminé par un chaton non développé, est substitué en fraude à la racine de *calaguala*. Il a une saveur astringente, acide. Linné le recommande comme utile contre les hémorragies et la dysenterie. || En pathologie, *champignon*, excroissance molle et fongueuse. V. FONGUS.

**CHAMSIN** ou **KHAMSIN**. s. m. [all. *Föhnwind*]. Vent d'Égypte qui souffle pendant cinquante jours, comme le nom l'indique (*chamsin*, en arabe, *cinquante*), vingt-cinq jours avant l'équinoxe du printemps et autant après.

**CHANCRE**. s. m. [*ulcusculum cancrosum*, all. *Schanker*, angl. *chancre*, it. *cancro*]. Anciennement, petit ulcère ayant de la tendance à s'étendre et à ronger les parties environnantes. || Dans les auteurs antérieurs au XIX[e] siècle, et pour le vulgaire, affection connue actuellement sous les noms de *cancer*, *cancroïde* et *lupus ulcéré*. || Actuellement, nom donné à deux ulcérations de nature très différente : l'une, *chancre induré*, *infectant*, *huntérien*, est l'accident primitif de la syphilis (V. SYPHILIS) ; l'autre, *chancre mou* ou *simple*, *chancrelle* ou *chancroïde*, est une maladie locale d'origine vénérienne, mais non syphilitique (V. plus bas). — *Chancre balano-préputial*. Celui qui siège sur le gland et sur le prépuce, ou dans le sillon balano-préputial : il s'accompagne souvent d'un phimosis, qui, rendant difficile l'écoulement du pus, détermine la multiplicité de ce chancre, lorsqu'il est simple, par réinoculations successives. — *Chancre bourgeonnant*. *Chancre dur*. V. SYPHILIS. — *Chancre céphalique*. Celui qui siège sur l'extrémité céphalique (front, joues, lèvres, bouche, pharynx) ; le chancre simple siège rarement à la tête, tandis que le chancre syphilitique s'y rencontre assez fréquemment. Quand la syphilis débute par un chancre céphalique, elle affecte en général une forme grave. — *Chancre chronique*. Forme de chancre simple observé surtout chez la femme, à l'entrée du vagin, de chaque côté de l'urètre ; il s'entoure rarement d'inflammation, et n'est pas ordinairement contagieux ni inoculable (Rollet, Spernio). — *Chancre des enfants*. V. APHTE. — *Chancre fongueux*, *Chancre huntérien*, *Chancre induré*, *Chancre infectant*. V. SYPHILIS. — *Chancre génital*. Celui qui siège sur les parties génitales de l'homme ou de la femme : c'est la forme la plus ordinaire. — *Chancre mixte*. Réunion, au même point, de deux ulcérations, dont l'une a les caractères du chancroïde, l'autre du chancre induré : Laroyenne, qui a créé le nom de *chancre mixte*, avait déterminé l'apparition de cette forme spéciale en déposant, sur une ulcération infectante,

du pus provenant d'un chancre simple, en entant, par conséquent, le chancre simple sur le chancre infectant. Cette coexistence des deux virus au même point de l'économie explique les cas dans lesquels des chancres prétendus infectants ont pu être réinoculés à l'individu qui en était atteint : or, cette réinoculation a été possible 2 fois sur 100 d'après la statistique de Puche et Alf. Fournier, et 6 fois sur 100 d'après celle de Rollet. Le *chancre mixte* peut encore servir à interpréter certaines observations de prétendus *chancres simples* transmettant des *chancres infectants*, ou suivis d'accidents constitutionnels. Il est aussi un excellent argument en faveur de la dualité des liquides inoculables donnant des chancres, puisque ce chancre mixte fournit un pus inoculable au malade qui en est atteint, ce qui est la preuve certaine que les deux virus coexistant au même lieu sont restés indépendants l'un et l'autre, et conservent chacun leurs propriétés spéciales. V. CHANCRE *simple*. — *Chancre phagédénique gangreneux*. Forme survenant principalement dans les temps chauds, et chez les individus dont la constitution est détériorée par l'âge ou par une diathèse, souvent par l'abus des alcooliques. L'aréole du chancre devient très étendue ; le malade éprouve une douleur intense; les parties s'œdématient, prennent une teinte lie de vin; la suppuration est abondante, sanieuse, fétide, à odeur gangreneuse. Bientôt, l'ulcère marche rapidement, détruisant tout sur son passage, jusqu'à ce que, l'élimination venant à se faire, l'escarre, qui se détache, laisse à nu une plaie simple qui suit la marche ordinaire des plaies qui ont suppuré; car le pus n'est plus virulent dès que le chancre est devenu gangreneux (Ricord), ce qui le distingue du chancre phagédénique serpigineux, dans lequel le pus reste virulent jusqu'à la fin de son évolution (Rollet). — *Chancre phagédénique pultacé* ou *diphtérique*, et *chancre phagédénique rongeant*, *rongeur*, *serpigineux*. Ce sont deux formes d'une même variété, le chancre pultacé étant la forme aiguë, et transitoire, du phagédénisme, et le chancre serpigineux continuant le premier, auquel il succède ordinairement, avec une marche plus ou moins lente. Ce chancre est le plus grave de tous comme accident local. On trouve souvent la raison d'être de cette variété dans certaines conditions hygiéniques (habitations malsaines, mauvaise nourriture, défaut de propreté); dans l'emploi intempestif et l'abus de l'onguent mercuriel rance pour les pansements; dans certains états diathésiques (tubercules, scrofules, scorbut), et fréquemment encore dans les différentes conditions qui favorisent la production de la pourriture d'hôpital. Ce chancre débute comme les autres; mais bientôt il s'étend en surface beaucoup plus qu'en profondeur; le fond devient blafard, mollasse, comme recouvert d'une couenne diphtéritique. Il peut affecter une forme arrondie, s'il siège sur des tissus homogènes; mais, le plus souvent, il laboure les membranes sans affecter une marche régulière ; ses bords sont amincis, livides, déchiquetés, perforés, décollés ; ils se renversent et forment des escarres qui, en se détachant, donnent lieu à des hémorragies. S'il vient à se cicatriser d'un côté, il fait de nouveaux progrès de l'autre ; en outre, la cicatrisation, au lieu de commencer par la circonférence, peut débuter par le centre, de façon à former des îlots ; puis, bientôt, ce travail réparateur s'arrêtant, le tissu de nouvelle formation est derechef envahi par le phagédénisme. Tout en ayant de la tendance à s'avancer vers les parties déclives, où se porte le pus, il remonte parfois et va sillonner l'abdomen dans tous les sens ; sa durée est illimitée ; car souvent il résiste à toute espèce de moyens. Avec cette forme, les bubons sont rares. V. PHAGÉDÉNISME. — *Chancre simple* [*chancre ordinaire*, *chancre non infectant*, *chancre vénérien*, *chancre mou*, *chancroïde*, *chancrelle*]. Accident vénérien purement local, sans rapport avec la *syphilis*, consistant en une ulcération, solitaire ou multiple, des organes génitaux principalement, qui apparaît, par contagion et sans incubation, du premier au troisième jour environ après le coït impur. Le chancre débute par une petite plaque rouge, au centre de laquelle se montre un point blanc formé par l'épiderme mortifié, et soulevé quelquefois sous forme de pustule par un liquide séro-purulent. Si on l'enlève, il reparaît en moins d'une heure; il va s'agrandissant et s'approfondissant, et forme une véritable escarre, ronde, blanche ou grisâtre, large de 2 à 5 millimètres, qui tombe ou peut être détachée sans douleur vers le troisième jour, sur le prépuce ou les parties génitales de la femme, mais reste plus adhérente sur le tissu du gland. Elle est formée des éléments du derme ou chorion de la muqueuse, dans lesquels les éléments élastiques sont seuls reconnaissables; ceux du tissu lamineux et les capillaires sont réduits à l'état de matière amorphe granuleuse, parsemée de globules de pus. Cette escarre se détache d'une cavité à contours bien limités, taillés à pic, dont le fond, rougeâtre, humide, reprend en quelques heures un aspect gris blanc. Cet aspect diphtéritique n'est point dû à la production d'une pseudomembrane fibrineuse, mais à la mortification qui continue à la surface des tissus dénudés. Comme elle continue plus facilement dans le tissu lamineux lâche et infiltré sous-muqueux du prépuce, du frein, etc., que dans le derme de cet organe, elle s'étend au-dessous du derme conservé, ce qui constitue le *décollement* des bords de la plaie. Quelquefois, après un coït impur, ou si, après avoir pris, à la pointe d'une lancette, du pus dans un chancre à l'état de progrès ou de *statu quo*, on l'introduit sous l'épiderme en faisant une légère piqûre, on observe ce qui suit : Le premier jour, rougeur autour du petit caillot sanguin; le deuxième jour, soulèvement simulant une vésicule ou une papule. Le troisième jour se forme une petite vésicule transparente, ombiliquée, dont le contenu s'épaissit, et qui finit par revêtir les caractères de pustule puriforme, ou quelquefois s'ouvre avant production de pus, et alors l'épiderme soulevé se mortifie avec ou sans mortification considérable du derme sous-jacent, selon que le chancre sera profond ou superficiel. Ordinairement, le sixième jour, le pus desséché forme une croûte qui va s'épaississant jusqu'au neuvième ou dixième jour. Si l'on enlève alors cette dernière, on aperçoit un ulcère profond, occupant toute l'épaisseur de la peau; le fond est couenneux, grisâtre, chagriné; les bords sont taillés comme avec un emporte-pièce ; ils sont entourés d'une aréole plus ou moins rouge, et un peu renversés en dehors; examinés à la loupe, ils présentent de fines dentelures et paraissent frangés. Quand le chancre siège sur des tissus homogènes, il est ordinairement arrondi ; dans le cas contraire, il prend diverses formes; c'est ainsi qu'on voit parfois le chancre balano-préputial s'étendre dans le sens de la rainure, et en même temps du côté du prépuce, sans aller attaquer le gland ; la différence des tissus forme une barrière aux progrès de l'ulcération. Si plusieurs chancres reposent en même temps sur un même tissu, ils sont d'abord arrondis; mais si, en croissant, ils finissent par s'accoler, il peut en résulter diverses configurations pour l'ulcère. Jusqu'à la période de réparation, ce chancre sécrète un pus ichoreux, ténu, de mauvaise nature, virulent et contagieux. La sphère de virulence est plus étendue que l'ulcère lui-même; elle occupe à peu près un espace double. Le temps d'action spécifique ne peut guère être déterminé, car on a vu des chancres cesser d'être inoculables au bout de quelques jours. On peut cependant dire, d'une manière générale, que la période de réparation finit celle de la virulence; le chancre, alors, prend un meilleur aspect, les bords s'affaissent, le fond se déterge, s'élève ; l'aréole prend une teinte gris-perle, et la plaie se

cicatrise de la circonférence au centre. Le chancre simple s'accompagne souvent d'adénites ou de lymphites phlegmoneuses, suppurant le plus ordinairement et fournissant, dans quelques cas, un pus inoculable (V. BUBON *virulent*). Il a une tendance très grande à l'ulcération ; il est très irrégulier dans sa marche ; il ne tend pas à la guérison comme le chancre infectant. Le phagédénisme et la gangrène sont des complications relativement fréquentes (V. CHANCRE *phagédénique*). Le chancre simple est dû à un microorganisme particulier, le bacille de Ducrey (V. DUCREY) ; cette notion nouvelle achève de spécifier cette lésion et d'en faire une maladie particulière, complètement distincte de la syphilis. — Les premiers auteurs qui écrivirent sur la vérole, entre autres Alexander Benedictus et Marcellus Cumanus, ne confondaient pas le *chancre infectant* avec le *chancre simple*. Musa Brassavole, en 1551, et, plus tard, N. Massa, firent cette confusion, qui a rendu si difficiles et si lents les progrès en syphiliographie. Bassereau (1852) établit de nouveau la distinction des deux ulcérations, et montra que le *chancre simple* n'a rien de commun avec le *chancre infectant*. Depuis, des recherches nombreuses ont démontré qu'ils sont chacun le premier signe sensible de deux affections inoculables : l'une, locale, à accidents ordinairement aigus, locaux, ou de voisinage seulement ; l'autre, générale ou constitutionnelle, à marche chronique (V. SYPHILIS). Tandis que le *chancre infectant* est incubant, induré, solitaire, accompagné d'adénites non suppurées, et ne s'inocule pas par voisinage, le *chancre simple* n'incube pas, n'est pas induré, est multiple, s'accompagne d'adénites suppurées et s'inocule par voisinage ; enfin, chacun d'eux a une physionomie particulière. Le second est inoculable au chat et au singe, tandis que le chancre syphilitique est propre à l'espèce humaine. Auzias-Turenne a produit de véritables chancres sur le singe (V. SYPHILISATION), mais des chancres simples et non syphilitiques. Suivant Ricord et autres, ces ulcères n'étaient point spécifiques, ou ne devaient leur spécificité qu'au pus virulent même qui avait servi à l'inoculation, et qui s'était conservé dans la plaie formée, comme le virus vaccin dans un tube ou entre deux plaques de verre : le singe, en quelque sorte, n'aurait, ici, servi que d'entrepôt à la matière virulente. Ainsi on n'a pu encore, chez les animaux, observer de manifestations constitutionnelles syphilitiques après l'inoculation du virus de l'homme à ces êtres. Toutefois, plusieurs espèces domestiques présentent, à la suite du coït, des affections locales et générales transmissibles par la copulation, offrant quelques analogies avec la vérole. — *Chancre syphilitique* ou *de la vérole*. V. SYPHILIS. — *Chancre urétral*. Chancre développé dans le canal de l'urètre, primitivement ou consécutivement, c'est-à-dire après avoir fait son apparition à l'extérieur et en envahissant secondairement l'intérieur du canal. Il siège le plus souvent au niveau du méat ou de la fosse naviculaire, rarement dans les parties profondes de l'urètre. Longtemps confondu avec la blennorragie, le chancre urétral en a été clairement distingué par Ricord, qui a montré que lorsque l'écoulement est inoculable, c'est à un chancre et non à une blennorragie qu'on doit le rapporter. — *Chancre utérin*. Celui qui siège sur le col de l'utérus, rarement à une plus grande profondeur. — *Chancre végétant*. V. SYPHILIS. — *Chancre vulvaire*. Celui qui occupe un point quelconque de l'orifice vulvaire : c'est la variété la plus commune chez la femme.

**CHANCRELLE.** s. m. V. CHANCRE *simple*.

**CHANCREUX, EUSE.** adj. [*cancrosus*, *carcinodes*]. Qui est de la nature du chancre et du cancer. — *Érosion chancreuse*. V. SYPHILIS.

**CHANCROÏDE.** s. m. Nom proposé par Clerc pour désigner le *chancre simple*, et assez généralement adopté. Le même auteur établit les caractères distinctifs suivants entre le chancroïde et le chancre infectant : 1° Un chancre infectant inoculé à un individu vierge de syphilis lui donne un chancre infectant et la vérole constitutionnelle, c'est-à-dire une maladie identique à celle du malade qui a produit le pus. 2° Le pus du chancroïde, inoculé à un individu exempt de vérole, produit un chancroïde et *ne lui donne jamais la vérole constitutionnelle*. 3° Le chancre infectant, inoculé à un individu qui a eu ou a encore la vérole, ne reproduit jamais le chancre infectant, et produit rarement le chancroïde, l'inoculation étant souvent négative. 4° Le chancroïde inoculé à un individu ayant ou ayant eu la vérole, ne produit jamais qu'un chancre non infectant, et le produit fatalement. 5° Le pus du chancre infectant n'est plus inoculable à celui qui le porte après le quatrième jour (ou à peu près, l'époque n'étant pas encore rigoureusement fixée), bien qu'il soit pendant longtemps inoculable aux personnes qui n'ont pas la syphilis. 6° Un individu qui a un chancroïde, s'il se met en rapport avec une personne ayant un chancre infectant, contracte un chancre infectant, et prend la vérole. De même, un individu ayant un chancre infectant ou la vérole, s'il a des rapports avec une personne portant des chancroïdes à l'état d'inoculation, contracte le chancroïde, et, dans ces deux cas, chancre et chancroïde poursuivent et accomplissent parallèlement leur évolution naturelle, sans s'influencer d'une manière appréciable, c'est-à-dire comme s'ils existaient isolément sur l'individu en question (*chancre mixte*). Le pus du chancroïde est contagieux ou inoculable, comme celui de la blennorragie ; mais il n'a, comme ce dernier, qu'une action locale ou immédiate, ou à peu près, c'est-à-dire sans période d'incubation comparable à celle qui a lieu après l'inoculation de la vaccine, de la variole, de la syphilis, et sans accidents généraux, secondaires ou consécutifs. Il n'est point infectant, car il est indéfiniment inoculable sur le même sujet. Il n'est point dérivé du virus syphilitique, car le virus syphilitique seul ne peut le produire, et, réciproquement, cet ulcère ne produit jamais la syphilis.

**CHANT.** s. m. — *Chant des artères*. V. BRUIT *artériel*.

**CHANTERELLE.** s. f. [*Merulius cantharellus*, Pers., *Agaricus cantharellus*, L., *Cantharellus cibarius*, Fries, *Cantharellus flavescens*, Lamk ; all. *Kantharelle*, *Eierschwamm* ; *girole ordinaire*, *jaunelet*, *chevrette*]. Champignon comestible, d'un jaune pâle ; ses lamelles, anastomosées et irrégulières, placées à la partie inférieure d'un chapeau oblique et ombiliqué, descendent jusqu'à la moitié du pédicule.

**CHANTEUR.** s. m. Celui qui fait profession de chanter. A l'exercice répété ou immodéré de la voix que comporte cette profession se rattache une disposition certaine à contracter une irritation chronique des organes vocaux, et le pharynx étant atteint en même temps que le larynx, la pharyngo-laryngite glanduleuse n'est pas rare chez les chanteurs ; le chant peut encore être entravé par l'hypertrophie des amygdales ou de la luette, par la plus légère inflammation de la trachée et des bronches, et par des troubles nerveux, sans altération organique, résultant d'un état spasmodique local ou général. L'hygiène des chanteurs consiste à éviter l'usage des excitants : alcool, café, tabac, etc. ; à fuir les températures extrêmes, et à suivre dans l'exercice du chant certains principes dont l'expérience a montré l'utilité, et qui trouvent leur place dans l'enseignement rationnel de la profession.

**CHANVRE.** s. m. [*Cannabis sativa*, L., all. *Hanf*, angl. *hemp*, it. *canapa*, esp. *cañamo*]. Plante originaire de la Perse et de l'Inde (cannabinées, J.), dont toutes les parties exhalent une odeur enivrante (V. ROUISSAGE). La graine, connue sous le nom de *chènevis*, renferme une amande blanche qui contient une grande quantité d'huile grasse.

V. Bang, Hachisch, Huile. — *Chanvre indien* [*Cannabis indica*]. On emploie les sommités fleuries qui contiennent un principe actif, la cannabine ou hachischine ; on s'en sert comme antispasmodique et anesthésique local ; on administre l'extrait à la dose de 0gr,05 à 0gr,50 en pilules, ou la teinture à celle de 2 à 10 grammes en potion ; l'extrait entre dans la composition du bromidia (V. ce mot).

**CHANVRIN**, s. m. V. Eupatoire.

**CHAPEAU**, s. m. [*pileum*, all. *Hut*, angl. *hat*, it. *cappello*, *corona*]. Partie supérieure d'un champignon, dont le diamètre dépasse celui du *pédicule*. V. Champignon.

**CHAPELET**, s. m. [all. *Rosenkranz*, angl. *chapelet*, it. *cappelletto*, *corona*]. En chirurgie, engorgement ganglionnaire disposé comme un chapelet. — *Chapelet pustuleux*. V. Couronne *de Vénus*. — *Chapelet rachidien*. Série de nodosités, disposées de chaque côté du sternum, au niveau de la jonction de la côte avec le cartilage costal, chez les rachitiques.

**CHAPETONNADE**, s. f. [*vomitus rabiosus*]. Vomissement accompagné de délire furieux, qui attaque les Européens dans les pays chauds.

**CHAPITEAU**, s. m. [*capitulum*, all. *Helm*, angl. *capital*, it. *antenitorio*, esp. *capitel*]. Partie supérieure d'un *alambic* (V. ce mot). || *Chapiteau à queue*. Instrument en forme de pipe à fumer (Mesnard), destiné à dégorger, au moyen de la succion, les seins des nouvelles accouchées.

**CHAPUT** (chirurgien français, né en 1857). — *Bouton anastomotique de Chaput*. Instrument servant, dans la gastro-entérostomie ou dans l'entéro-anastomose, à maintenir en contact les deux lèvres des orifices ; il est constitué par un anneau en étain, ayant la forme d'une ellipse plus ou moins allongée ; la section de cet anneau représente une gouttière ou un V à concavité tournée en dehors (fig. 144). Il est destiné à remplacer le bouton de Murphy (V. Murphy) ; son application est plus facile et plus sûre. — *Entérotome de Chaput*. Variété d'entérotome dans laquelle la gouttière est moins large que dans celui de Dupuytren, les bords sont striés et non ondulés, et la vis remplacée par une crémaillère.

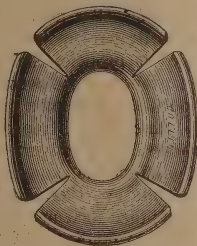


Fig. 144. — Bouton anastomotique de *Chaput*.

**CHARBON**, s. m. [*carbo*, ἄνθραξ, all. *Kohle*, angl. *charcoal*, it. *carbone*, esp. *carbon*]. Produit de la combustion incomplète des plantes ligneuses (*charbon de bois*), formé presque en entier de carbone, uni à un peu d'eau que la calcination peut lui enlever, à un peu d'hydrogène qu'il retient obstinément, et à quelques sels propres au végétal dont il provient. Lorsqu'il commence à brûler, au contact de l'air, il donne du gaz acide carbonique et du gaz oxyde de carbone ; il ne fournit que de l'acide carbonique lorsqu'il est bien enflammé : c'est le mélange de ces deux gaz qui cause la mort dans les asphyxies par le charbon, et le gaz acide carbonique seul dans les asphyxies par la braise des boulangers. Le charbon jouit de la propriété de purifier certains corps, solides ou liquides, en absorbant les gaz putrides, et de décolorer un grand nombre de substances, en décomposant les matières colorantes. C'est en vertu de cette propriété que les eaux putréfiées perdent leur odeur et deviennent potables en passant à travers un filtre de charbon, comme dans les fontaines épuratoires de Smith et Ducommun ; que la viande faisandée perd son mauvais goût lorsqu'on la fait bouillir avec une certaine quantité de charbon, etc. On le purifie et on le prépare, pour les usages de la médecine, en le faisant bouillir dans l'eau chargée de 1/32e d'acide chlorhydrique, avant, séchant, calcinant fortement et porphyrisant le résidu, qui doit être ensuite conservé dans des vases bien clos, pour éviter qu'il n'absorbe l'humidité et les gaz atmosphériques. Le charbon est administré intérieurement, comme absorbant, sous le nom de *magnésie noire*, pour neutraliser les flatuosités intestinales ; et employé à l'extérieur, comme désinfectant, contre la suppuration fétide des plaies. Réduit en poudre, il constitue un bon dentifrice. — *Tablette de charbon*. V. Tablette. — *Vapeur de charbon*. V. Oxyde *de carbone* et Vapeur. || *Charbon animal*. Produit résultant de la décomposition des substances animales par le calorique dans des vases clos. Il conserve la forme des matières brûlées lorsque celles-ci sont dures (les os) ; mais les matières molles se boursouflent considérablement et donnent un charbon spongieux, très léger et luisant. Il est composé de carbone, de phosphate et de carbonate de chaux, et d'une petite quantité de sulfures alcalins. Il a un brillant métallique, brûle plus difficilement que le charbon végétal, et possède à un plus haut degré que lui, en raison de sa divisibilité, la propriété de décolorer les acides végétaux, les sirops, les dissolutions salines, etc., en absorbant leur matière colorante, qui n'est nullement altérée dans son action sur eux, puisqu'on peut la faire reparaître avec toutes ses propriétés par un dissolvant convenable. Les sulfures, le phosphate et le carbonate qu'il contient concourent peu à cette décoloration, si ce n'est quelquefois en saturant des acides qui pourraient gêner l'action du charbon. Il est très peu employé en médecine : on l'a essayé dans les diarrhées dysentériques et dans certains empoisonnements. || En pathologie, *charbon de l'homme*, *charbon des animaux* [*affection* ou *fièvre charbonneuse*, *carbunculus*, ἄνθραξ, all. *Milzbrand*, *Karbunkel*, angl. *carbuncle*, it. *carbone*, esp. *carbunculo*]. Maladie infectieuse commune à l'homme et aux animaux et déterminée par l'introduction dans l'organisme d'un microbe particulier, la *bactéridie charbonneuse*. Le charbon se manifeste chez l'homme par la *pustule maligne*, *l'œdème malin* (V. ces mots), plus rarement par des accidents gastro-intestinaux ou pulmonaires (*charbon gastro-intestinal*, *charbon pulmonaire*, V. plus loin), exceptionnellement par une véritable septicémie (V. *Septicémie* charbonneuse). Le charbon est la première maladie infectieuse dont la nature microbienne fut démontrée. Le premier pas dans cette voie fut fait par Barthélemy qui, en 1823, montra que le sang d'un cheval malade inoculé à un cheval sain lui donnait la maladie. En 1850, Rayer et Davaine observèrent pour la première fois, dans le sang des animaux morts du charbon, de petits bâtonnets immobiles dont ils ne comprirent pas encore l'importance ; en 1857, Brauell observa les mêmes bâtonnets dans le sang d'un homme atteint de charbon. En 1863, Davaine, sous l'influence des idées de Pasteur sur la fermentation, affirme que les bâtonnets qu'il avait décrit étaient les agents de cette maladie. Puis Koch cultive la bactéridie dans l'humeur aqueuse et, en 1876, découvre les spores du charbon. Enfin Pasteur, Joubert et Chamberland cultivent la bactéridie dans des ballons de bouillon et reproduisent la maladie par l'inoculation de ce bouillon. La démonstration de la théorie microbienne était faite ; les expériences de Pasteur et de Chauveau sur l'atténuation de la bactéridie par la chaleur amenèrent la découverte de la vaccination anticharbonneuse. Chez les animaux, et chez le mouton en particulier, le charbon se manifeste par une maladie connue sous le nom de *sang de rate*. Il sévit dans certaines contrées, en particulier dans la Beauce, où, à la suite d'une enquête, Delafond l'attribua à la pléthore (1848). En Beauce même, certains champs, dits champs maudits, sont connus pour donner le charbon. Pasteur démontra que la terre de ces champs contenait des spores charbonneuses,

qui venaient des cadavres d'animaux charbonneux qu'on y avait enterrés; ces spores sont ramenées par les vers de terre de la profondeur vers la superficie; les animaux les avalent avec leur nourriture. L'homme prend le charbon en maniant des viandes ou des peaux charbonneuses : une écorchure, une piqûre accidentelle servent de point d'entrée à la maladie. La maladie se rencontre de préférence chez les bergers, les équarrisseurs, les mégissiers, les maréchaux, les vétérinaires, les porteurs de viande aux halles, les tanneurs, etc. L'inoculation sous-cutanée peut encore être faite au moyen de mouches, comme l'a démontré Davaine. La porte d'entrée de la bactéridie charbonneuse peut être le tube digestif; l'ingestion de viande charbonneuse peut déterminer le charbon, bien que le fait soit rare; le suc gastrique détruit les spores charbonneuses en trente minutes (digestion artificielle, Straus et Wurtz), mais quand il est dilué par les aliments et les boissons, il doit agir moins énergiquement. Le lait des animaux charbonneux a aussi pu servir, dans des cas rares, à la contagion. Quand la bactéridie pénètre par l'appareil respiratoire, elle détermine le charbon pulmonaire, que l'on a longtemps décrit à part sous le nom de maladie des trieurs de laine, maladie des chiffonniers, parce qu'on l'observait chez cette classe d'individus. Le traitement prophylactique du charbon a largement bénéficié des découvertes modernes; la vaccination anticharbonneuse ou vaccination pastorienne (V. VACCINATION), pratiquée en grand sur les animaux, a beaucoup diminué la fréquence de la maladie et enrayé les épidémies. Par suite, les cas de charbon humain sont devenus de plus en plus rares; bien que le sang des animaux immunisés par la méthode des virus atténués possède des propriétés préventives et même curatives vis-à-vis de la maladie charbonneuse, on ne possède pas encore de sérum dont l'action soit certaine et que l'on puisse employer contre la maladie déclarée. — *Charbon gastro-intestinal* (fièvre gastrique ou gastro-entérite charbonneuse de Raimbert). Affection déterminée par la fixation de la bactéridie charbonneuse sur le tractus gastro-intestinal. Elle débute par des troubles généraux, frissons, courbature, douleurs lombaires et épigastriques; bientôt apparaissent des nausées, des vomissements, de la diarrhée bilieuse et parfois sanguinolente. La fièvre est souvent élevée et atteint 40°; la respiration devient anxieuse, les téguments se refroidissent; la mort arrive dans une syncope, après une durée de cinq à huit jours; il y a des cas foudroyants où la mort arrive en trente-six à quarante-huit heures; mais la maladie est susceptible de guérison. L'apparition de tumeurs externes gangreneuses, considérée parfois comme favorable, ne se rencontre que dans les formes graves. — *Charbon interne.* Nom donné parfois au charbon gastro-intestinal, au charbon pulmonaire et à la septicémie charbonneuse, par opposition à la pustule maligne et à l'œdème malin, qui constituent le *charbon externe.* — *Charbon pestilentiel*, synonyme de *bubon pestilentiel.* V. PESTE. — *Charbon pulmonaire* [maladie des trieurs de laine, en angl. *Woolsorter's disease*; maladie des chiffonniers, en all. *Hadernkrankheit*]. Affection due à la localisation de la bactéridie charbonneuse sur l'appareil respiratoire. Elle débute par de la courbature et des douleurs dans les membres; puis apparaît la dyspnée, la toux ramenant une expectoration dans laquelle on retrouve parfois la bactéridie; à l'examen de la poitrine, on trouve de gros râles de bronchite, et des râles fins correspondant à des foyers de broncho-pneumonie; plus rarement on trouve les signes d'une pleurésie bilatérale. Les phénomènes gastro-intestinaux sont assez fréquents. La mort arrive dans le collapsus en trois à cinq jours; parfois l'évolution est rapide, foudroyante; mais la guérison est possible. On a désigné aussi parfois sous le nom de *charbon pulmonaire*, l'anthracosis (V. ce mot).

**CHARBONNEUX, EUSE.** adj. Qui tient de la nature du charbon : *Affection charbonneuse, Fièvre charbonneuse, Tumeur charbonneuse, Typhus charbonneux.* V. CHARBON. — *Bactéridie charbonneuse* (Davaine). Bactérie en forme de bâtonnet allongé, qui est l'agent pathogène du charbon. Sa longueur varie suivant les conditions où il se trouve; dans le sang de l'homme ou des animaux, elle est en général assez courte (5 à 6 μ); elle devient plus considérable au contraire dans le bouillon ordinaire de culture; le microbe se présente alors sous forme de filaments plus ou moins enchevêtrés; ces filaments paraissent formés par des bactéries plus courtes disposées bout à bout, en chaînettes (fig. 145). Chaque élément a des bouts coupés en carré; ce qui le distingue du *Bacillus subtilis* qui a des extrémités arrondies. Ce microbe pousse facilement sur les différents milieux de culture usités en bactériologie; il liquéfie la gélatine; il est aérobie. Dans ses cultures, il donne des spores, pourvu que la température soit comprise entre 18° et 40°; ses spores sont plus nombreuses sur les milieux peu riches en éléments nutritifs. Elles résistent bien à l'action de la chaleur et, tandis que les bactéries meurent vers 70 à 75°, elles ne sont détruites qu'à une température humide de 107° maintenue cinq minutes. A 42°, la bactéridie perd la propriété de donner des spores; l'acide phénique en proportions déterminées empêche aussi la bactéridie de sporuler; et on peut ainsi avoir une race *asporogène* fixe : le microbe se reproduit, mais sans jamais fournir de spores. La découverte des spores charbonneuses a permis d'expliquer la longue survie de l'agent de contage de la maladie (V. CHARBON). Enfin le chauffage à 42° permet d'atténuer fortement la virulence de la bactéridie, et est employé pour préparer le vaccin anticharbonneux (V. VACCINATION *anticharbonneuse*). Les produits solubles sécrétés par la bactéridie, *toxine charbonneuse*, ont été étudiés par Hankin; en injectant longtemps des doses de cette toxine inférieures à la dose mortelle, on détermine l'immunité, mais celle-ci est moins solide que celle fournie par le microbe atténué. — *Septicémie charbonneuse.* Forme exceptionnelle de la maladie charbonneuse, dans laquelle la mort arriverait au milieu de phénomènes généraux, sans qu'il y ait eu de localisation de l'infection ni sur la peau, ni sur le tractus gastro-intestinal, ni sur l'appareil respiratoire.



Fig. 145. — Bactéridie *charbonneuse.*

**CHARBONNIÈRES** (France, Rhône). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*; altitude : 301 mètres. Établissement : bains. Eau de table.

**CHARCOT** (médecin français, 1825-1893). — *Démarche* ou *signe de Charcot.* Démarche tabéto-cérébelleuse; démarche à la fois spasmodique et titubante, caractéristique de la maladie de Friedreich. — *Maladie de Charcot:* La sclérose latérale amyotrophique. V. SCLÉROSE. Les auteurs anglais désignent aussi sous le nom de maladie de Charcot, *Charcot's joint disease*, les arthropathies des tabétiques. Cette appellation n'a pas prévalu en France, à cause de la confusion qu'elle entraîne. — *Vertige laryngé* ou *ictus laryngé de Charcot.* Accès vertigineux précédé d'une sensation de chatouillement à la gorge avec toux quinteuse et sensation de strangulation; le vertige s'accompagne souvent de chute et quelquefois de perte de connaissance : ce syndrome se rencontre au cours du tabes. ||

*Cristaux de Charcot-Leyden* ou *cristaux asthmatiques*. Cristaux octaédriques constitués probablement par des phosphates organiques, trouvés par Charcot dans la rate et la moelle des os des leucémiques, et par Leyden dans les crachats des asthmatiques. — *Signe de Charcot-Marie*. Tremblement généralisé à tout le corps, caractérisé par des oscillations menues et rapides, qui forme l'un des signes cardinaux du goitre exophtalmique. — *Type Charcot-Marie*. Variété d'atrophie musculaire, débutant dans le jeune âge par les muscles des pieds et des jambes, envahissant plus tard les muscles des mains, puis ceux des avant-bras; elle est en général d'origine névritique, mais peut aussi être la conséquence d'une atrophie myopathique.

**CHARCUTERIE.** s. f. [de *char*, ancien français, pour *chair*, et *cuit*; all. *Wurstwaare*, angl. *hog's flesh*, esp. *tocineria*]. Les viandes de charcuterie altérées ou prises en excès peuvent déterminer des accidents très graves et même mortels : c'est surtout en Allemagne que des exemples de ce genre ont été observés. Elles peuvent être le siège de putréfaction due à des microbes variés. Ces viandes causent des accidents gastriques divers (V. Botulisme), qui doivent les faire repousser de la consommation; il en est de même quand elles renferment des cysticerques (V. Ladrerie). Des accidents d'autre sortes sont dus à la *trichine*.

**CHARDON.** s. m. [*Carduus*, L., all. *Distel*, angl. *thistle*, it. et esp. *cardo*]. Genre de plantes synanthérées, J., dont une espèce, le *chardon-Marie* (*Carduus marianus*, L.), a été employée comme amère et sudorifique, et une autre, le *chardon aux ânes* ou *fausse acanthe* (*Onopordon acanthium*, L.), fournit un suc usité autrefois dans le pansement des cancers. Une autre variété de chardon, *Atractylis gummifera*, *el heddad* des Arabes, peut donner lieu à des empoisonnements (Ligouzat); c'est un chardon à grandes feuilles et à racine pulpeuse, dont les Arabes se nourrissent, en temps de famine, après une cuisson très prolongée ; à l'état cru, c'est un poison bien connu des indigènes; les symptômes de l'empoisonnement sont des vertiges, de l'assoupissement, du ralentissement de la circulation, de la difficulté de respirer, des convulsions et des hémorragies par les muqueuses. D'après Lefranc et Cauvet, cette plante contiendrait un principe vireux âcre susceptible de s'éliminer par l'action d'une température de 100° suffisamment prolongée, et une sorte de baume concret qui ne disparaîtrait pas par l'ébullition ; aussi, pour ces auteurs, l'ébullition même prolongée ne suffirait pas à en faire un aliment sans danger. — Un grand nombre de plantes appartenant à des familles différentes sont connues communément sous le nom de *chardon*. Tels sont : 1° le *chardon bénit* (*Centaurea benedicta*, L.) (V. Centaurée); 2° le *chardon étoilé*, ou *chausse-trape* (V. Centaurée); 3° le *chardon Roland*, ou mieux *chardon roulant*, qui est le *panicaut* commun (*Eryngium campestre*, L.), plante indigène, ombellifère, dont la racine, légèrement aromatique, a été préconisée comme diurétique, apéritive, emménagogue; 4° le *chardon hémorroïdal* (*Serratula arvensis*, L.), auquel on attribuait la propriété de préserver des hémorroïdes, parce qu'on supposait quelque analogie entre les fics hémorroïdaires et les tumeurs rougeâtres que détermine sur cette plante la piqûre de certains insectes (V. Galle); 5° le *chardon à foulon* (*Dipsacus fullonum*, L.) (V. Cardère); 6° le *chardon bénit des Antilles* (V. Argémone).

**CHARLATAN.** s. m. [all. *Quacksalber*, angl. *quacksalver*, it. *ciarlatano*]. Celui qui exerce illégalement la médecine et la pharmacie, ou qui les exerce légalement en s'aidant d'annonces et prospectus mensongers, de consultations de somnambules, de fausses approbations académiques, en vendant des remèdes, préparations ou appareils secrets, etc. Devant l'insuffisance des lois, c'est au mépris qu'il revient d'intervenir pour la répression des manœuvres cupides et impudentes des charlatans. Hyppocrate haïssait les charlatans et toute apparence de charlatanisme.

**CHARLATANISME.** s. m. [all. *Quacksalberei*, angl. *charlatanery*, it. *ciarlatanismo*]. En médecine, la fraude et le mensonge érigés en système pour exploiter la crédulité publique en ce qui concerne le sentiment de la conservation individuelle. Les difficultés que présente l'acquisition de connaissances réelles sur la constitution et les fonctions de l'économie animale, et par suite le manque de ces notions, font que sur aucun point la crédulité ne se montre plus générale et la répression plus illusoire. La répression est illusoire parce que les lois sont impuissantes à atteindre tous les abus, parce que la pénalité dont elles les frappent est insuffisante, et parce qu'elles sont trop souvent inappliquées à cause de l'inertie de ceux auxquels sont confiées la tutelle et la garde de la santé publique, dans les provinces particulièrement. L'Académie de médecine, par sa section d'hygiène publique et de police médicale, les écoles de pharmacie, les jurys médicaux, le comité consultatif d'hygiène, les conseils de salubrité, les associations générales et locales de médecins de France, ont dans leurs attributions les moyens de concourir à la répression d'une grande partie des innombrables formes que revêt le charlatanisme (Amb. Tardieu). V. Erreurs *en médecine*.

**CHARME.** s. m. (*Carpinus*, L.). Genre de plantes cupulifères, en arbres plus ou moins élevés, dont l'espèce commune (*C. betulus*, L.) a des feuilles légèrement astringentes.

**CHARNU, UE.** adj. [*carnosus*, de *caro*, chair ; σαρκώδης, all. *fleischig*, angl. *fleshy*, it. et esp. *carnoso*]. Qui est de chair, ou qui ressemble à la chair. ‖ En anatomie, *partie charnue* d'un muscle, celle qui est formée de fibres rouges; ces fibres elles-mêmes sont appelées *fibres charnues*, par opposition aux fibres blanches des aponévroses et des tendons. — *Colonne charnue du cœur*. V. Colonne. — *Pannicule charnu*. V. Pannicule. ‖ En pathologie, *bourgeon charnu*. V. Bourgeon.

**CHAROGNE.** s. f. V. Cadavre.

**CHARPENTE.** s. f. — *Charpente osseuse*. Se dit pour *squelette*. V. ce mot, Stroma et Trame.

**CHARPIE.** s. f. [*linteum carptum*, μοτὸς, all. *Charpie*, angl. *lint*, it. *filaccia*, esp. *hilas*). Fils provenant de morceaux de toile de 8 à 10 centimètres de longueur et d'autant de largeur, que l'on a *effilés*. La charpie doit être blanche, légère, douce au toucher, souple et élastique. On la fait ordinairement avec du linge à demi usé, parce qu'elle est alors plus molle et plus souple ; mais c'est une erreur de croire qu'elle absorbe mieux que celle qui est faite avec le linge neuf les liquides stagnants à la surface des plaies. Il faut avoir soin de n'employer, pour faire la charpie, que du linge blanc de lessive, qui ne soit ni empesé, ni coloré en bleu par l'indigo. Elle est employée au pansement des plaies et a pour effet tantôt d'empêcher le contact de l'air et des corps étrangers, tantôt de remplir une plaie et de prévenir la trop prompte cicatrisation de ses bords; quelquefois de dilater une ouverture ou un conduit rétréci. — *Charpie carbonifère*. Bourre de papier à la pâte duquel du charbon a été incorporé (Pichot); elle sert comme désinfectant des plaies à suppuration fétide. — *Charpie chlorée*. Celle qu'on a fait macérer dans une solution aqueuse de chlore, puis sécher, et qui sert dans le même cas que la précédente. — *Charpie râpée*. Sorte de duvet qu'on obtient en usant le linge et le *râpant*, pour ainsi dire, avec le tranchant d'un couteau. Elle est moins absorbante et plus irritante que la charpie ordinaire, qui est généralement préférable. — On fait, avec de la charpie, des

bourdonnets, des gâteaux, des mèches, des plumasseaux, des tentes. — On a proposé d'employer, au lieu de charpie, de l'étoupe, du lint, de l'ouate. Aujourd'hui, on remplace la charpie dans presque tous ses usages par l'ouate hydrophile.

**CHARQUI.** s. m. Conserve de viande, desséchée par l'action du soleil et réduite en poudre.

**CHARTRE.** s. f. [de carcer, prison]. Nom vulgaire du carreau. ‖ Synonyme d'étisie, de consomption.

**CHARTREUSE.** s. f. Nom vulgaire de l'élixir de la Grande Chartreuse. V. ÉLIXIR.

**CHAS.** s. m. [acus foramen, χύαρ, all. Oehr, angl. eye, it. oruna, esp. ojo]. Le trou d'une aiguille.

**CHÂSSE.** s. f. [all. Heft]. V. BISTOURI et LANCETTE.

**CHASSIE.** s. f. [lema, lippa, lippitudo, gramia, λήμη, γλήμη, all. Augenbutter, angl. bleáredness, it. cispa, esp. lagana]. Humeur onctueuse et jaunâtre sécrétée sur le bord de chaque paupière par les glandes de Meibomius. V. GLANDE et SEBUM.

**CHAT.** s. m. — Bois de chat. V. GATEADO.

**CHÂTEAU-GONTIER** (France, Mayenne). Eaux ferrugineuses bicarbonatées, froides, 10°; altitude : 500 mètres.

**CHÂTEAUNEUF** (France, Puy-de-Dôme). Eaux ferrugineuses et bicarbonatées; quinze sources fort abondantes, dont la température varie de 12° à 38°; les unes froides, ferrugineuses (55 milligr. de fer dans la source Morny); les autres thermales ou froides, bicarbonatées mixtes, renfermant jusqu'à 3gr,30 de sels. Ces eaux sont caractérisées par leur abondance en acide carbonique, qui va jusqu'à un litre dans la source du Pavillon. Cette eau est digestive, diurétique, stimulante et reconstituante; on l'emploie en boisson dans l'anémie et les dyspepsies, en bain dans les rhumatismes douloureux, les métrites. Elle est transportée comme eau de table. Altitude : 382 mètres.

**CHÂTELDON** (France, Puy-de-Dôme). Eaux bicarbonatées mixtes; cinq sources d'une eau limpide, froide, 9°,5 à 13°,6, de saveur piquante; minéralisation totale de la source du Puits-Rond : 2gr,8, dont 1gr,4 de bicarbonate de chaux et 0gr,037 de protoxyde de fer. Altitude : 350 mètres. Cette eau est employée en boisson contre l'anémie, les dyspepsies, les affections catarrhales des voies urinaires. Elle est transportée comme eau de table. Établissement balnéaire : 15 mai au 1er octobre.

**CHÂTEL-GUYON** (France, Puy-de-Dôme). Eaux bicarbonatées chlorurées, chaudes; vingt-six sources d'une eau limpide, fortement gazeuse et piquante; minéralisation totale : 7gr,28, dont 2gr,17 de bicarbonate de chaux, 0gr,95 de bicarbonate de soude, 0gr,06 de bicarbonate de fer, 0gr,25 de bicarbonate de potasse, 1gr,6 de chlorure de sodium, 1gr,5 de chlorure de magnésium, 0gr,5 de sulfate de chaux, 0gr,019 de bicarbonate de lithine; cette eau renferme 563 centimètres cubes d'acide carbonique libre. On l'emploie en boisson, bains, douches, lavage de l'estomac. Elle est laxative et purgative, elle excite les sécrétions du tube digestif, celle de la bile; elle est diurétique. Elle est indiquée dans les dyspepsies et les dilatations de l'estomac, dans la constipation chronique et l'entérite muco-membraneuse surtout; on l'ordonne aussi dans les cas d'engorgement du foie, et dans les affections des organes génitaux de la femme. Établissement : buvette, bains, piscine, douches. Altitude : 360 mètres. L'eau est exportée.

**CHÂTENOIS** (Alsace). Eaux chlorurées sodiques, froides; minéralisation totale : 4gr,214, dont 3gr,200 de chlorure de sodium, et 0gr,086 de sulfate de soude. Eau de table.

**CHATONNEMENT.** s. m. [incarceratio]. — Chatonnement ou enkystement du placenta. Rétention du placenta dans une espèce de poche formée par la contraction irrégulière des fibres de la matrice après la sortie du fœtus.

**CHATOUILLEMENT.** s. m. [all. Kitzel, angl. tickling, it. solletico]. Variété d'impression tactile due au contact de corps qui ne font qu'effleurer la surface des téguments. On observe ces sensations sur la peau et sur les muqueuses de la bouche et des narines, qui y sont plus ou moins sensibles suivant les sexes et les individus, au visage, dans la gorge et au palais, sous l'influence du mouvement des barbes d'une plume, d'un pinceau, d'un morceau de papier, passés légèrement sur ces divers points. Un cheveu promené sur le visage y cause du chatouillement. Ces sensations se développent encore aux flancs, aux genoux, au moindre attouchement. Elles éveillent des mouvements instinctifs, involontaires ou volontaires. V. PRURIT.

**CHÂTRER.** v. a. [castrare]. Enlever les organes de la génération.

**CHÂTRURE.** s. f. V. CASTRATION.

**CHAUD, DE.** adj. [calidus, θερμός, all. warm, angl. warm, it. caldo]. — Fièvre chaude. V. FIÈVRE. — Semence chaude. V. SEMENCE.

**CHAUDE-MALADIE.** s. f. Maladie qui régna épidémiquement à Metz, en 1438 et 1439, et dans laquelle il y avait fièvre ardente et délire frénétique; c'était probablement une méningite cérébro-spinale épidémique.

**CHAUDEPISSE.** s. f. V. BLENNORRAGIE et ÉPIDIDYMITE. — Chaudepisse cordée. V. CORDÉ.

**CHAUDES** (EAUX). V. EAUX-CHAUDES.

**CHAUDESAIGUES** (France, Cantal). Eaux indéterminées, thermales simples; minéralisation totale : 0gr,81, dont 0gr,53 de carbonates alcalins; température : 51° à 81°. Altitude : 650 mètres. Établissements : boisson, bains, douches, étuves; 15 mai au 15 septembre.

**CHAUD ET FROID.** s. m. V. FIÈVRE éphémère.

**CHAUFFAGE.** s. m. [all. Heitzung, angl. warming]. L'art de tirer le meilleur parti possible d'un combustible pour l'élévation de la température des enceintes closes, en vue de garantir les êtres organisés, et spécialement l'homme, contre l'influence du froid. Dans les hôpitaux, la température doit être entretenue de jour et de nuit à 15° C., lorsque l'air n'est que peu ou n'est pas renouvelé; elle peut être portée à 18° et 20°, lorsque la ventilation est abondante. On distingue plusieurs méthodes de chauffage : 1° le chauffage direct, consistant à brûler un combustible dans un vase : tel est le brazero espagnol; 2° le chauffage par rayonnement, soit au moyen de cheminées, procédé le plus agréable et le plus sain, mais n'utilisant que 6 p. 100 de la chaleur totale produite par le bois, et 13 p. 100 de celle que produit la houille; soit par les poêles, moyen économique, mais desséchant l'air et ne s'accompagnant pas du renouvellement de ce fluide (V. POÊLE); 3° le chauffage par introduction d'air chaud : l'air est chauffé tantôt par des surfaces métalliques directement exposées au feu, tantôt au moyen d'un système de tubes renfermant de l'eau chaude ou de la vapeur d'eau, d'où les noms de chauffage par calorifères, par circulation d'eau chaude, par la vapeur. Les calorifères présentent l'inconvénient d'introduire dans les appartements de l'air brûlé par des surfaces métalliques surchauffées. Jusqu'ici le système qui a le mieux résolu le problème est le chauffage par circulation d'eau chaude. En effet, en introduisant dans les salles des quantités très considérables d'air neuf, ce système se trouve dispensé d'en surélever la température, comme font les procédés fondés sur l'introduction de faibles quantités d'air. La période de chauffage varie suivant les latitudes et les localités; à Paris, elle s'étend du 1er octobre au 1er mai. V. VENTILATION. — Chauffage des vins. Procédé de conservation des vins imaginé par Appert en 1810, et repris par Pasteur avec quelques modifications. Tandis qu'Appert voulait qu'on chauffât le vin à 70°, Pasteur ne porte la température qu'à 60° et même 50°, suivant la

richesse alcoolique : plus le degré alcoométrique du vin est élevé, plus la température peut être abaissée. Le chauffage doit à peine durer quelques minutes. Les vins chauffés se conservent parfaitement et supportent bien le transport. L'administration de la marine n'emploie plus que ce mode de conservation pour ses expéditions. Il est rationnel de chercher à supprimer le vinage et le plâtrage en les remplaçant par le chauffage des vins.

**CHAUFFARD** (Anatole) (médecin français, né en 1855). — *Maladie de Hanot-Chauffard*. V. HANOT.

**CHAUFFEUR**. s. m. Celui dont le métier consiste à entretenir le feu d'une machine à vapeur quelconque. Les chauffeurs qui travaillent dans un endroit clos, sur les vaisseaux par exemple, ont généralement un aspect anémique résultant surtout des troubles digestifs dont ils souffrent par suite des énormes quantités de liquide qu'ils ingèrent pour compenser les déperditions dont les sueurs sont une cause incessante; les affections oculaires et respiratoires sont aussi fréquentes chez eux. Ces diverses maladies sont plus rares chez ceux qui exercent leur métier au grand air.

**CHAUFFOIR**. s. m. [*linteum excalefactorium*, all. *Wärmturch*]. Pièce de linge qu'on fait chauffer pour réchauffer un malade, ou pour garnir une femme en couches. — Lieu disposé pour le chauffage des convalescents ou des vêtements, etc.

**CHAUFONTAINE** (Belgique, Liége). *Eaux ferrugineuses*, chaudes ; température : 33°.

**CHAULAGE**. s. m. [de *chaux*]. Nom donné à deux opérations bien distinctes ; l'une consiste à soumettre à l'action de la chaux vive, pulvérulente, ou dissoute dans l'eau, les grains des céréales que l'on veut préserver ou débarrasser de la carie, du charbon ; l'autre consiste à répandre sur les terres, pour en augmenter la fertilité, de la chaux réduite en poudre, seule ou mélangée. — Nom donné abusivement au traitement des grains destinés à l'ensemencement, et qu'on veut débarrasser des spores de champignons qu'ils contiennent, soit par le sulfate de cuivre (14 litres d'eau par hectolitre, et 4,50 de sulfate de cuivre), soit par l'acide arsénieux (pour 20 hectolitres on prend : acide arsénieux, 500 gr. ; alun, 1 000 gr. ; chaux, 10 kilogr.). Ces procédés ont amené des accidents. Les semeurs ont souvent présenté des phénomènes d'intoxication arsenicale, surtout lorsque le blé avait eu le temps de se sécher après l'opération, et la préparation arsenicale de se convertir en poussière. Des accidents plus graves ont été observés chez les personnes qui avaient fait usage de blé ainsi préparé ou enfermé en des sacs imprégnés de matière arsenicale. Le sulfate de cuivre, quoique moins dangereux que l'arsenic, n'en doit pas moins être proscrit. Le procédé de Dombasle est sans inconvénient : dissoudre du sulfate de soude dans de l'eau, 8 kilogrammes par hectolitre ; faire l'opération la veille de la semaille.

**CHAULMOOGRA**. s. m. [*Petarkura*]. Nom indien d'un arbre (et de sa graine) nommé par Roxburgh *Chaulmoogra odorata* (1824) ; cette plante rentre dans le genre *Hydnocarpus*, Gærtner (1788), *Gynocardia* Roxburgh, famille des *Bixacées*. Le *chaulmoogra* (*Hydnocarpus odoratus*, *Gynocardia odorata*, Lindley) est un arbre à feuilles alternes, pétiolées, entières ou légèrement lobées, indigène du district de Sylhet, et parvenant à de grandes dimensions. Mouat (1854) a prouvé que l'huile des graines est le remède le plus sûr que l'on connaisse contre la lèpre. On se sert, soit de la poudre de la graine en pilules, soit de la graine elle-même dépouillée de ses enveloppes. Six grains dans le premier cas, trois dans le second, se donnent chaque jour, et la dose peut être graduellement augmentée jusqu'à trois ou quatre fois cette quantité. Cependant, à haute dose, cette graine incommode parfois, et produit des vomissements et de l'irritation à l'estomac ; elle devient même vénéneuse. La seule forme employée aujourd'hui est l'huile des graines ; on la donne à la dose de 5 à 30 gouttes en capsules, surtout dans la lèpre, dont elle constitue à vrai dire la seule médication ; ses effets paraissent d'ailleurs problématiques dans cette maladie. On l'a prescrit aussi dans diverses maladies de peau avec un succès variable. A l'extérieur, on l'emploie en pommade, en liniment, mais surtout en emplâtre dont la formule usitée à l'hôpital Saint-Louis est la suivante : emplâtre simple, 2 000 grammes ; cire jaune, 1 000 grammes ; huile de chaulmoogra, 3 000 grammes. Les praticiens indigènes conseillent à leurs malades, pendant qu'ils prennent le *chaulmoogra*, de s'abstenir de salaisons, d'acides, d'épices et de sucreries, et de favoriser les effets par l'usage du beurre, de la mantèque et des aliments huileux.

**CHAUME**. s. m. [*culmus*, all. *Halm*, angl. *stubble*, it. *stoppia*, esp. *rastrojo*]. Tige cylindrique, simple, rarement ramifiée, le plus souvent fistuleuse, offrant, de distance en distance, des nœuds d'où partent des feuilles alternes et engainantes ; c'est la tige des graminées.

**CHAUMONT** (France, Maine-et-Loire). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, contenant 0gr,400 de sels, dont 0gr,067 de bicarbonates alcalins, 0gr,150 de chlorure de sodium et 0gr,017 de bicarbonate de fer.

**CHAUMONT** (Suisse, canton de Neuchâtel). *Station de montagne*. Altitude : 1 128 mètres. Sommet d'une montagne isolée dans le Jura ; climat doux ; insolation prolongée, les nuages et le brouillard étant souvent au-dessous, sur la plaine ; humidité relative assez forte. Saison toute l'année.

**CHAUSSE**. s. f. [*manica*, ἠθμὸς, all. *Filtrirsack*, angl. *filler*, *straining-bag*, it. *manica* ; *chausse d'Hippocrate* ou *manche d'Hippocrate*]. Étoffe de laine en forme de cône, dont on se sert pour filtrer un sirop très épais et chargé de matière extractive ; si le dépôt arrête la filtration, on le déplace en soulevant le fond, qui est pourvu d'une corde, et la filtration recommence.

**CHAUSSE-TRAPE**. s. f. V. CENTAURÉE.

**CHAUSSIER** (anatomiste et chirurgien français, 1746-1828). — *Aréole vésiculaire* ou *signe de Chaussier*. Bourrelet œdémateux, dur et rouge, sur lequel se trouvent de petites vésicules remplies d'un liquide citrin, disposées sur un ou plusieurs rangs, entourant l'escarre centrale noirâtre dans la pustule maligne (V. ce mot) ; elle est bien marquée à la deuxième période de l'évolution de cette lésion, c'est-à-dire le deuxième jour. — *Elixir de Chaussier*. V. ELIXIR *antiseptique*.

**CHAUSSURE**. s. f. Tout ce qui sert à protéger le pied seul, ou avec le bas de la jambe, contre le froid, l'humidité, les aspérités du sol : soulier, bottine, botte. Les chaussures trop courtes, et surtout trop étroites, pointues à leur extrémité antérieure, outre qu'elles gênent la marche et donnent des cors, amènent des déformations variables des orteils, qui se rapprochent outre mesure et même chevauchent les uns sur les autres. Quant aux talons trop élevés, ils enlèvent au pied sa base de sustentation naturelle, et prédisposent aux chutes et aux entorses.

**CHAUX**. s. f. [*calx*, τίτανος, all. *Kalk*, angl. *lime*, it. *calce*, esp. *cal*] (CaO). Protoxyde de calcium, alcali qu'on obtient en calcinant les carbonates calcaires naturels. Privée d'eau, la chaux porte le nom de *chaux vive*. Elle est alors solide, d'un blanc grisâtre, âcre et caustique ; exposée à l'air, elle en absorbe l'humidité, augmente de volume, et se transforme en carbonate mêlé d'hydrate. Si l'on verse de l'eau goutte à goutte sur la chaux vive, le liquide est d'abord absorbé rapidement, puis le mélange s'échauffe jusqu'à 300°, laisse dégager des vapeurs, paraît rouge

si l'on opère dans l'obscurité, se fendille, blanchit et se réduit en poudre. A cet état, on dit que la chaux est *délitée* ou *éteinte* (V. Extinction); c'est l'*hydrate de chaux* ou *chaux hydratée* (CaO.HO). La chaux a une saveur et des propriétés caustiques : elle fait partie du caustique de Filhos et de la poudre de Vienne. — *Acétate de chaux.* V. Acétate. — *Azotate de chaux.* V. Azotate. — *Carbonate de chaux.* V. Carbonate. — *Eau de chaux.* V. Eau. — *Huile de chaux.* V. Huile. — *Hypochlorite* ou *chlorure de chaux.* V. Hypochlorite. — *Lactate de chaux.* V. Lactate. — *Lait de chaux.* Eau tenant en suspension de la chaux, de manière à faire une bouillie blanche, claire; à l'air, elle se couvre d'une croûte ou pellicule blanche, appelée autrefois *crème de chaux*, qui est du carbonate de cette base. *Délitée* lentement par exposition à l'air, elle donne une combinaison définie de carbonate de chaux et d'hydrate de chaux ($CaO.CO^2 + CaO.HO$). — *Lut de chaux.* V. Lut. — *Oxalate de chaux.* V. Oxalate. — *Phosphate de chaux.* V. Phosphate. — *Sulfate de chaux.* V. Sulfate. — *Chaux carbonatée.* V. Carbonate *de chaux.* — *Chaux d'antimoine.* V. Antimoine. — *Chaux grise d'antimoine.* V. Oxyde *d'antimoine.* — *Chaux métalliques.* Nom donné adis à tous les oxydes métalliques, de couleur plus ou moins blanche, obtenus en exposant les métaux à l'action du feu. — *Chaux sodique* ou *sodée.* Mélange de chaux et de soude caustique hydratée qui sert à décomposer les corps azotés (mais aucun des acides de l'azote), pour mettre en liberté ce corps simple et le doser lorsqu'il s'échappe à l'état d'ammoniaque pendant la combustion. On la prépare en éteignant, dans une dissolution de soude caustique, une quantité double de chaux vive. On broie la matière, on la sèche, on la calcine; puis on la pulvérise pour la conserver à l'abri de l'air. — *Chaux sulfatée.* V. Sulfate *de chaux.*

**CHAVES** (Portugal, Tras-os-Montes). *Eaux sulfureuses*, très chaudes, 54°. Établissements : buvette, bains.

**CHAVICA.** s. m. Genre de plantes pipéracées, que Miquel avait distrait du genre *Piper* dans lequel il rentre actuellement : il comprenait les *Chavica officinarum* et *Roxburghii*, c'est-à-dire les poivres longs, et le *Chavia Betle*, ou poivre de bétel.

**CHAVICINE.** s. f. Substance incristallisable qui, d'après Buchkeim, se trouverait dans le poivre avec le pipérin, dont elle se distingue par sa plus grande solubilité dans l'alcool et l'éther.

**CHAVICIQUE.** adj. — *Acide chavicique.* Substance incristallisable, résultant de la transformation de la chavicine par l'action d'une solution alcoolique bouillante de potasse.

**CHAYA.** s. m. Nom indigène et commercial de la racine d'*Achyranthes lanata*, Roxb., *Ærva lanata*, J., famille des amarantacées. Donnée quelquefois pour le *chayavair* et l'*ipécacuanha blanc*, elle n'a aucune propriété particulière, et n'est que mucilagineuse et salée. — *Chayavair.* Nom commercial de la racine de l'*Oldenlandia umbellata*, L., *Hedyotis umbellata*, Lamk, famille des rubiacées hédyotidées, de l'Inde et du Coromandel, dont la poudre, épuisée par l'eau froide, donne à l'eau bouillante une teinte rougeâtre devenant foncée par les alcalis. Cette propriété est due à l'alizarine qu'elle contient, mais en proportion trois fois plus petite que la garance.

**CHEBULE.** s. m. V. Myrobalan.

**CHEF.** s. m. [ἀρχή, all. *Zipfet Kopf*]. Le bout d'une bande, d'une compresse. V. Bande.

**CHEILALGIE.** s. f. V. Chilalgie. La diphtongue ει du grec se rend régulièrement par l'*i*.

**CHEILOCACE, CHEILOPLASTIE, CHEIRARTHROCACE.** V. Chilocace, Chiloplastie et Chirarthrocace.

**CHEIRACANTHUS.** s. m. V. Gnasthostome.

**CHEIRANTHUS.** s. m. Genre de plantes crucifères, dont l'espèce la plus connue est la *giroflée jaune.* V. Giroflée.

**CHEIROCACE.** s. f., pour **CHIRARTHROCACE** (Lobst.).

**CHEIRO-POMPHOLYX.** s. m., pour **CHIRO-POMPHOLYX.**

**CHÉLÉRYTHRINE.** s. f. (en atomes, $C^{21}H^{17}AzO^4$). Alcaloïde trouvé avec la *chélidonine* dans les racines et la graine non mûre de la grande chélidoine et les racines du *glaucier jaune* et de la *sanguinaire.* Elle produit la paralysie des terminaisons motrices.

**CHÉLIDOINE.** s. f. [*Chelidonium*, L., all. *Schöllkraut*, angl. *celandine*, it. et esp. *celidonia*]. Genre de plantes de la famille des papavéracées, J. La *grande chélidoine* (*Chelidonium majus*, L., vulgairement *éclaire*), qui croît sur les murailles et les décombres, contient un suc jaunâtre, caustique, très amer, d'une odeur désagréable, qu'on range parmi les poisons irritants, et qui, néanmoins, a été préconisé contre l'ictère, les hydropisies, les scrofules et les fièvres intermittentes. Il a été employé aussi pour détruire les verrues communément appelées *poireaux* : à doses moyennes, c'est un purgatif et un diurétique. Lassaigne et Chevallier ont trouvé ce suc composé d'une matière résineuse, jaune très foncé, d'une matière gommo-résineuse, jaune orangé, amère et nauséabonde, de quelques sels et d'albumine, composition analogue à celle de la gomme-gutte. On en a isolé plusieurs alcaloïdes, dont le principal est la *chélidonine*; l'*acide chélidonique* et la *chélidoxanthine.* L'eau distillée de la plante a été regardée longtemps comme spécifique contre les maladies des yeux. Ce nom de *chélidoine* lui vient même, dit-on, de χελιδών, hirondelle, parce que les anciens croyaient que cet oiseau se servait de cette herbe pour fortifier la vue de ses petits. — La *petite chélidoine* est le *Ranunculus ficaria*, L. V. Renoncule.

**CHÉLIDONINE.** s. f. [all. *Kelidonin*]. Alcaloïde de la grande chélidoine. Il comprendrait, d'après H. Meyer, cinq alcaloïdes : la chélidonine (en atomes, $C^{20}H^{19}AzO^5$); l'α-homochélidonine (en atomes, $C^{22}H^{21}AzO^5$); la β-homochélidonine (en atomes, $C^{21}H^{21}AzO^5$) : la sanguinarine (en atomes, $C^{20}H^{15}AzO^4$), et la chélérythrine (en atomes, $C^{21}H^{17}AzO^4$). L'action de ces différents alcaloïdes n'est pas identique; tandis que la chélidonine agirait à peu près comme la morphine, la β-homochélidonine est plutôt convulsivante, et l'α-homochélidonine paralyse les terminaisons motrices, comme la chélérythrine.

**CHÉLIDONIQUE.** adj. — *Acide chélidonique* $C^{14}H^8O^{12}.2HO$). Acide cristallisable trouvé par Probst dans les feuilles et dans les racines de la grande chélidoine. Il est à l'état de *chélidonate de chaux*; il cristallise en aiguilles.

**CHÉLIDOXANTHINE.** s. f. Matière colorante jaune et amère des feuilles et des fleurs de la *grande chélidoine.*

**CHÉLOÏDE,** et non **KÉLOIDE.** s. f. [de χηλή, pince d'écrevisse, et εἶδος, ressemblance; all. *Keloid*, angl. *cheloid*, it. *cheloide*, esp. *queloide*]. Tumeur irrégulière, ressemblant grossièrement à un crabe, siégeant sur la partie antérieure de la poitrine, et le plus souvent ovale, aplatie, déprimée à son centre, dure et résistante au toucher, recouverte d'un épiderme luisant, aminci et un peu ridé (Alibert). Elle reste souvent stationnaire pendant un temps indéfini, et laisse toujours après elle (quand elle disparaît, en totalité ou en partie) une cicatrice. Plus fréquente chez les femmes, elle est le plus ordinairement unique, et peut avoir alors 4 à 5 centimètres dans son grand diamètre; quand elle est multiple, elle ne dépasse pas quelques millimètres. Elle débute

d'une manière inaperçue, et ne donne lieu, le plus souvent, à aucun phénomène local, si ce n'est à un changement de coloration, la peau devenant un peu plus animée ou plus pâle sur la chéloïde que sur les parties environnantes. Quelquefois, cependant, les malades se plaignent d'élancements, de picotements dans cette région, surtout lors des changements de température et à l'époque des règles. De là, les craintes qu'inspirent ces tumeurs, confondues souvent avec les affections cancéreuses. A la vérité, la *chéloïde* semble quelquefois s'étendre par des digitations partant de l'espèce de bourrelet que forme la circonférence (de là le nom de *cancroïde*, donné d'abord par Alibert à la *chéloïde*); mais la *chéloïde* diffère essentiellement des tumeurs cancéreuses commençantes, celles-ci se présentant sous la forme de tubercules proéminents, arrondis, violacés, entourés de veines dilatées qui rampent sur une peau rude et flétrie, et accompagnés d'engorgement des veines voisines. La chéloïde reconnaît pour causes prédisposantes la scrofule, la diathèse fibro-plastique (Bazin), et, pour causes efficientes, un traumatisme léger, un coup, une piqûre. Elle est formée par les éléments du derme qui ont augmenté de quantité et entre lesquels s'est interposée une substance amorphe, et par des éléments fibro-plastiques. Les applications locales, iodées, mercurielles, sulfureuses, et les médications internes, arsenicales, iodurées, etc., ont presque toujours échoué; le traitement consisterait donc dans la destruction des productions morbides par les caustiques ou par l'instrument tranchant; mais les récidives sont très fréquentes : aussi ne les opère-t-on que si elles déterminent des douleurs ou des difformités gênantes. Les scarifications linéaires quadrillées, combinées avec l'application d'emplâtre de Vigo, et l'électrolyse, sont les traitements les plus employés aujourd'hui. — *Chéloïde cicatricielle* [*fausse chéloïde* (Alibert); *tumeur verruqueuse des cicatrices* (Hawkins); *végétation des cicatrices* (Follin)]. Nom donné par Velpeau à des tumeurs cicatricielles reconnues comme *fibro-cellulaires* par Follin, qui en sépare les *tumeurs papilliformes* (V. PAPILLOMA). Ce sont de véritables hypertrophies des cicatrices, par continuation anormale de la génération du tissu de réunion des bords de la plaie; elles se composent : 1° d'une trame fibreuse et fibro-plastique avec quelques éléments élastiques; 2° de matière amorphe plus ou moins dense, souvent abondante; 3° de nombreux noyaux de leucocytes et de quelques cellules fixes du tissu conjonctif. Elles sont peu vasculaires. Recouvertes par une mince couche d'épiderme, elles peuvent quelquefois être sous-cutanées, soulever et distendre le mince tégument de la cicatrice; mais le plus souvent elles sont dans son épaisseur. Les chéloïdes cicatricielles se montrent dans les cicatrices d'amputation, de brûlures, de plaies par instrument tranchant, par arme à feu, par coups de fouet, sur celles de la variole, sur celles d'ablation de tumeurs cutanées ou profondes. Elles peuvent être pédiculées ou non, uniques ou multiples, et alors comprimées réciproquement, ou comme végétantes, multilobées, etc. On les a vues se reproduire une ou plusieurs fois après l'ablation, nécessaire seulement quand l'hypertrophie est la cause de difformités. Souvent leur base s'étend en prolongements ramifiés, ressemblant à des brides cicatricielles soulevées, hypertrophiées, violacées. Leur tissu est blanc terne, très dense, criant sous le scalpel; elles se ramollissent quelquefois en grossissant, d'autres fois elles deviennent dures comme le fibro-cartilage.

**CHELTENHAM** (Angleterre, Gloucestershire). *Eaux chlorurées sodiques*; minéralisation totale : 9gr,9, dont 5gr,8 de chlorure de sodium, 1gr,9 de sulfate de soude, et 1gr,6 de sulfate de magnésie. Température : 7° à 19°,5. Altitude : 100 mètres. Eaux purgatives. Établissements : buvette; 15 mai au 15 octobre. Cette eau est transportée.

**CHÉMIATRIE.** s. f. V. CHIMIATRIE.

**CHEMILLÉ** (France, Maine-et-Loire). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, contenant 0gr,280 de sels, dont 0gr,017 de bicarbonate de fer et 0gr,033 de bicarbonates alcalins.

**CHEMINÉE.** s. f. V. CHAUFFAGE.

**CHEMINS DE FER.** s. m. pl. — Au point de vue *hygiénique*, le médecin a intérêt à connaître les effets que peuvent avoir les chemins de fer sur les employés et sur les voyageurs. Dans la première catégorie, les chauffeurs et les mécaniciens seuls présentent quelques maladies spéciales résultant de la nature de leur travail : l'exposition aux températures extrêmes et les alternatives brusques de ces températures, et plus encore la trépidation incessante de la machine, les disposent aux douleurs névralgiques, rhumatismales et articulaires, ou du moins cette agitation détermine chez eux une grande fatigue des extrémités inférieures; mais il y a loin de là à l'affection de la moelle épinière qu'on a appelée *maladie des mécaniciens* et dont l'existence ne repose sur aucune observation précise. L'altération de l'ouïe par le bruit de la machine et du sifflet est mieux prouvée, ainsi que la diminution de l'acuité visuelle par suite de la nécessité d'avoir les yeux fixés sans relâche devant soi et de l'action sur ces organes des poussières, du vent, etc. On a cherché à abriter ces employés contre les influences extérieures par des écrans vitrés ou métalliques : mais ces abris, insuffisants à remplir leur but, pouvant en outre avoir des inconvénients pour la conduite du train, c'est dans une bonne hygiène alimentaire que les chauffeurs et mécaniciens trouveront les meilleurs moyens de résister aux causes morbides qui les menacent. Quant aux voyageurs, c'est de l'installation, de la ventilation et du chauffage des wagons qu'ils peuvent avoir à souffrir; c'est sur ces trois points surtout que l'hygiéniste doit porter son attention. — Au point de vue *médico-légal*, l'intervention du médecin est souvent nécessaire aux tribunaux pour l'estimation des dommages-intérêts dus en cas d'accidents de chemins de fer. Ceux-ci sont divisés par M. Tourdes en : *tamponnement*, qu'on observe sur une personne saisie entre deux voitures, et qui amène instantanément la mort par fracture de la cage thoracique, déchirure du poumon, du cœur, des gros vaisseaux; *écrasement* sur les rails; *chute* d'un wagon, qui détermine les effets combinés de la contusion et de la commotion; *collision, choc de trains*, dont les effets sont semblables; *accidents professionnels, de manœuvre* ou *de travail*, qui n'ont ordinairement rien de spécial; *genres de mort exceptionnels*, tels que brûlures, asphyxie, etc. Enfin on a décrit sous le nom de *railway-brain* et de *railway-spine* (V. ces mots) des troubles cérébraux et médullaires consécutifs à des accidents de chemins de fer et qui doivent être mis sur le compte de l'*hystéro-neurasthénie traumatique*.

**CHÉMOSIS.** s. m. [*chemosis*, χήμωσις, de χήμη, trou; all. et angl. *Chemosis*, it. *chemosi*]. Œdème du tissu lamineux de la conjonctive : celle-ci forme un bourrelet très élevé, rouge, circulaire, autour de la cornée, qui paraît comme au fond d'un trou. Le chémosis est un simple accident qui se présente aussi bien dans une inflammation légère que dans une très intense, et qui manque souvent dans celle-ci.

**CHÊNE.** s. m. [*Quercus*, L., δρῦς, all. *Eiche*, angl. *oak*, it. *quercia*, esp. *encina*]. Genre de plantes dicotylédones (cupulifères) très nombreux en espèces, qui, toutes, sont des arbrisseaux ou des arbres plus ou moins élevés. — *Chêne rouvre* (*Quercus robur*, L.). Son écorce et ses fruits, les *glands* (V. ce mot), doivent au tannin qu'ils contiennent leurs propriétés astringentes. L'écorce, réduite en poudre, porte le nom de *tan*, et sert à la préparation du cuir. En

médecine, elle est employée surtout pour l'usage externe, dans le pansement des ulcères atoniques et des plaies gangreneuses; en injections dans la leucorrhée; en gargarismes dans l'angine chronique; en lotions sur les tissus relâchés: elle est aussi réputée vermifuge. Mélangée à la camomille romaine et à la racine de gentiane, elle a été employée dans le traitement des fièvres intermittentes, sous le nom de *quinquina français*. — *Chêne à galles* (*Quercus infectoria*, Olliv.). Il produit les noix de galle d'Alep. V. GALLE. — *Chêne garrouille* (*Quercus coccifera*, L.): c'est sur lui que l'on trouve le kermès végétal. V. KERMÈS. — *Chêne liège* (*Quercus suber*, L.); il croît dans le midi de la France et en Espagne; l'écorce extérieure constitue le *liège*. V. ce mot. — *Chêne mesto*. V. MESTO. — *Chêne noir d'Amérique*. V. CATALPA. — *Chêne quercitron* (*Quercus tinctoria*, Willd.), *Chêne vélani*, (*Quercus ægilops*, L., ou *Quercus velani*, Ollivier): leurs écorces sont employées pour les teintures. — *Chêne vert* ou *yeuse* (*Quercus ilex*, L.), *Chêne à glands doux* (*Quercus ballota*, Desf.), *Chêne blanc* (*Quercus alba*, L.): leurs fruits contiennent une amande douce et bonne à manger; torréfiés et moulus, ils donnent le café de glands doux. — *Agaric* ou *polypore du chêne*. V. POLYPORE. — *Tannin du chêne*. V. QUERCITANNIQUE. — *Petit chêne*. V. GERMANDRÉE.

**CHÈNEVIS.** s. m. V. CHANVRE. — *Huile de chènevis*. V. HUILE.

**CHENILLE.** s. f. [*eruca*, all. *Raupe*, angl. *caterpillar*, it. *eruca*, esp. *oruga*]. Larve des *lépidoptères*. Il y a des chenilles qui sont malfaisantes. La plus connue est la chenille processionnaire (*Bombyx processionnea*, Réaumur), qui vit en société; elle a le dos brun avec quelques tubercules ferrugineux. Les personnes qui touchent ces chenilles sont atteintes d'une éruption qui gagne tout le corps. Cette éruption, généralement discrète, est confluente en quelques points. Elle consiste en petites plaques rouges dont plusieurs passent à l'état de vésicules. Elle cause une démangeaison très vive; pourtant la santé générale n'est pas troublée. Cette éruption dure quelques jours et s'éteint. Elle est due à l'action des poils fins et aigus des chenilles sur la peau et les muqueuses.

**CHÉNOCHOLALIQUE.** adj. — *Acide chénocholalique* ($C^{54}H^{44}O^{8}$). Produit de dédoublement de l'acide *chénocholéique*: corps jaunâtre, non cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

**CHÉNOCHOLÉIQUE.** adj. — *Acide chénocholéique* [*chénotaurocholique*] ($C^{58}H^{49}AzSO^{12}$). Corps acide, amorphe, soluble dans l'eau et l'alcool, qu'on a trouvé dans la bile d'oie, où il représente l'acide taurocholique (ou choléique) de la bile humaine; l'ébullition prolongée avec l'hydrate de baryte le dédouble en taurine et acide chénocholalique.

**CHENOPODIUM.** s. m. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des chénopodées et qui renferme plusieurs espèces alimentaires ou médicamenteuses. V. AMBROISIE et ANSÉRINE.

**CHENU, UE.** adj. [*canutus*, πολιὸς, all. *greis*, angl. *hoary*, *grey-headed*, it. *canuto*]. Se dit de l'aspect que présentent les cheveux dans la *canitie*.

**CHÉRAMÉLIER.** s. m. (*Phyllanthus cicca*). Plante de la famille des Euphorbiacées, cultivée dans les colonies, dont les feuilles servent à préparer des décoctions sudorifiques employées contre les douleurs rhumatismales et les maladies de la peau.

**CHERCHEWSKY** (médecin russe contemporain). — *Maladie de Cherchewsky*. Atonie intestinale avec constipation opiniâtre se rencontrant chez les neurasthéniques; elle peut simuler, dans les cas intenses, l'obstruction intestinale.

**CHERMÈS.** s. m. V. KERMÈS.

**CHERVI.** s. m. [*Sium sisarum*, L., all. *Zuckerrübe*, angl. *skirret*, it. *sisaro*]. Plante ombellifère dont la racine, de saveur douce et aromatique, a été recommandée dans l'hémoptysie et l'hématurie.

**CHESELDEN** (chirurgien anglais, 1688-1752). — *Couteau de Cheselden*. V. COUTEAU.

**CHEVAL.** s. m. [*equus*, ἵππος, all. *Pferd*, angl. *horse*, it. *cavallo*, esp. *caballo*]. — *Chair* ou *viande de cheval*. Elle peut fournir un aliment sain, nourrissant, dont l'usage n'entraîne aucun inconvénient pour la santé. Le prix des chevaux est, outre des préjugés mal fondés, un obstacle à l'introduction de cet aliment. Les chevaux accidentellement tués pour être équarris fournissent une viande à très bon marché; c'est un aliment habituel dans beaucoup de contrées du nord de l'Europe. Les porcs nourris avec de la viande de cheval ne changent pas de caractère et ne deviennent pas, comme on l'a prétendu, féroces et dangereux pour les enfants; ils donnent une viande salubre, sinon aussi bonne au goût. — *Sérum de cheval*. Le sérum de cheval est très peu toxique, et Cadiot a pu en injecter 40 à 45 centimètres cubes au lapin sans déterminer aucun trouble; c'est une des raisons qui ont fait choisir le cheval comme animal producteur des sérums thérapeutiques: c'est ainsi que pour préparer le sérum antidiphtérique on injecte à des chevaux des doses progressivement croissantes de toxine diphtérique. L'animal une fois immunisé peut fournir de grandes quantités de sérum.

**CHEVAUCHEMENT.** s. m. [*superpositio*, all. *Uebergreifen*, it. *accavallamento*]. Déplacement des fragments d'un os fracturé tel, qu'ils sont devenus parallèles l'un à l'autre dans une étendue variable.

**CHEVELU, UE.** adj. [*capillatus*, pourvu de cheveux; τριχωτὸς, all. *behaart*, angl. *hairy*, it. *capelluto*, esp. *cabelludo*]. — *Cuir chevelu*. V. CUIR. — Substantivement: le *chevelu d'une fibre nerveuse*, l'ensemble de ses arborisations allant se terminer autour des arborisations semblables d'une autre cellule nerveuse.

**CHEVELURE.** s. f. [*capillitium*, *cæsaries*, κόμη, all. *Kopfhaar*, it. *capellatura*, *chioma*, esp. *cabellera*]. Assemblage des cheveux qui couvrent la tête.

**CHEVESTRE** ou **CHEVÊTRE.** s. m. [*capistrum*, all. *Hafterbinde*, angl. *chevaster*]. Bandage qu'on emploie pour maintenir réduites les fractures et les luxations de l'os maxillaire inférieur, et qui est *simple* ou *double*. — Le *simple* s'exécute avec une bande de 6 mètres, large de trois travers de doigt. On fait d'abord deux tours autour de la tête; on ramène la bande de la nuque sous l'oreille du côté opposé à la fracture; on la passe sous le menton; sur l'angle de la mâchoire du côté fracturé, et sur le bord postérieur de sa branche, le long duquel on a eu soin de placer une compresse épaisse; on remonte sur la tête V. BANDAGE (fig. 66, 2, 3, 4), et l'on recommence trois tours verticaux qui forment des doloires, puis on porte deux ou trois fois la bande de la nuque au menton, dont on recouvre ainsi la partie antérieure; on fait un dernier tour vertical, et l'on finit par quelques tours autour du crâne. — Le *double*, qu'on emploie lorsqu'il y a fracture du col des deux condyles, se fait avec une bande de 9 mètres roulée à deux globes. On applique le plein sur le front, et l'on dirige les globes vers la nuque; on les entre-croise pour les ramener au-dessous des oreilles et du menton, et pour assujettir les compresses épaisses placées le long du bord postérieur des branches maxillaires; on les change de main pour faire un ou deux tours verticaux; on redescend ensuite de la partie supérieure du front à la nuque, et de la nuque sous le menton. Au quatrième tour on embrasse le menton, pour faire la mentonnière avec l'un des globes, tandis qu'avec l'autre on assujettit sous le menton le bord inférieur de la bande; enfin on termine par plusieurs circulaires autour de la tête.

**CHEVEU.** s. m. [*capillus*, θρὶξ, all. *Haar*, angl. *hair*, it. *capello*, esp. *cabello*]. Produit filamenteux particulier à la partie de la peau qui recouvre les parties supérieure et postérieure de la tête dans l'espèce humaine (V. Poil). La coupe du cheveu du nègre est une ellipse plus ou moins aplatie; la frisure résulte de l'enroulement en spirale de l'un des bords autour de l'autre; la coupe du cheveu mongolique est circulaire, celle du cheveu des races aryennes est plus ou moins ovalaire. Plus le cheveu est nettement cylindrique, plus il devient lisse et raide. Bory de Saint-Vincent et Isid. Geoffroy Saint-Hilaire ont attribué à l'insertion des cheveux une grande importance en taxinomie anthropologique, et plus récemment cette importance a été augmentée par les travaux de Broca, de Müller et d'Hæckel. — *Maladies des cheveux.* Ce sont : 1° le *blanchissement des cheveux*, qui peut être sénile ou morbide (V. Canitie et Poil); 2° l'*atrophie du bulbe pileux*, qui amène la chute du poil et la calvitie sénile ou prématurée, et est suivie de l'atrophie du *follicule*. Tous les remèdes proposés sont sans effet, la régénération du bulbe, profondément placé, ne pouvant pas être obtenue. Lorsqu'à la place de chaque cheveu tombé repousse un poil de duvet, l'*épilation* seule et répétée peut amener la croissance d'un poil plus grand, mais qui n'a jamais la grandeur ni la couleur des cheveux primitifs; 3° l'*absence de soudure des cellules pileuses* produite par le bulbe, qui s'observe durant un grand nombre de maladies générales (*dothiénentérie*, *variole*, *choléra*, etc.), et qui amène la chute du poil précédemment poussé. La croissance naturelle reprend son cours après la maladie, et les cheveux repoussent en totalité ou en partie, suivant la gravité de l'affection, qui amène l'atrophie d'un certain nombre de bulbes pileux; 4° la *production exagérée de cellules épithéliales* entre le follicule et le cheveu formant une couche pâteuse friable qui distend le premier, rend caduc le second, et est entraînée par portions annulaires quand pousse celui-ci. On recommande les lotions alcooliques, avec addition ou non de tannin, de sublimé, etc.; 5° les *maladies parasitaires*. V. Pityriasis, Teigne, Trichophytie.

**CHEVILLE.** s. f. V. Corne. — *Cheville du pied.* V. Malléole.

**CHÈVRE.** s. f. [*Capra hircus*, L., αἴξ, all. *Ziege*, angl. *she-goat*, it. *capra*, esp. *cabra*]. Mammifère ruminant dont on a vanté autrefois les cornes contre l'épilepsie, le sang desséché comme apéritif, le suif comme relâchant, la fiente comme détersive. Le *lait de chèvre* diffère de celui de la vache par un peu plus de consistance, une légère odeur de bouc, un caséum plus abondant et plus visqueux, une crème moins chargée de beurre. Ce beurre est solide et blanc; le sérum contient du sucre de lait et du chlorure de calcium. En général, le lait de chèvre ne convient aux enfants que plusieurs mois après la naissance; et, pour les nouveau-nés, on recommande de le couper avec du petit-lait préparé sans acide. Pourtant si on s'adresse à des individus de race pure, élevés dans de bonnes conditions d'acclimatement et d'hygiène, le lait obtenu n'a aucune odeur désagréable. La composition du lait de chèvre, tout au moins de certaines races, se rapproche, d'après des analyses récentes (Crépin, Weber), presque intégralement du lait de femme; c'est ainsi que le beurre oscille entre 30,8 et 39,6, le sucre de lait entre 47,23 et 50,38, et la caséine entre 25,50 et 34,50 par litre (V. Lait). De plus la chèvre étant exceptionnellement tuberculeuse, ce lait paraît appelé à rendre de grands services dans l'élevage des nourrissons.

**CHÈVREFEUILLE.** s. m. [*Lonicera* L., all. *Geisblatt*, angl. *honey-suckle*, it. *caprifoglio*, esp. *madreselva*]. Genre de plantes indigènes (caprifoliacées, J.), dont les feuilles ont été recommandées en décoction dans l'asthme, le catarrhe pulmonaire, et en gargarisme dans l'angine simple. Tels sont : 1° le *chèvrefeuille des bois* (*L. periclymenum*, L.), dont les fleurs, d'odeur agréable, de saveur légèrement amère et mucilagineuse, sont administrées en infusion et en sirop; 2° le *chèvrefeuille des jardins* (*L. caprifolium*, L.), qui a les mêmes usages.

**CHEVRETTE.** s. f. V. Chanterelle.

**CHEVRINE.** s. f. [all. *Ziegerin*] (Hünefeld). C'est probablement l'albumine même du lait, ou un produit formé par modification isomérique du caséum.

**CHEVROTANT, ANTE.** adj. [*tremulus*, all. *meckernd*]. Tremblotant. — *Voix chevrotante.* Synonyme de *Égophonie*. V. ce mot.

**CHEVROTEMENT.** s. m. [all. *Meckern*, angl. *bleating*, it. *belamento*]. Tremblotement particulier de la voix des malades, qui prend un peu des caractères du bêlement du chevreau. V. Égophonie.

**CHEYLÈTE.** s. m. [*Cheyletus eruditus*, Latreille, 1798, de χέω, χέομαι, être répandu, et ὕλη, forêt]. Acarien qu'on trouve parfois dans le son, la farine gâtée, le bois vermoulu et diverses poussières, ainsi que sur l'homme. Souvent confondu avec l'*acaropse* et le *tyroglyphe*, il s'en distingue par des palpes divergents, non soudés à la lèvre, entre lesquels fait saillie un rostre grêle et pointu. Ces palpes sont énormes, conoïdes, portant un poil à leur extrémité, et, de plus, un cirre rigide, courbé en faucille, avec un gros crochet falciforme, pectiné. Ces acariens ont des trachées très visibles. Le Roy de Méricourt en a trouvé sur un marin chez lequel ils avaient déterminé une éruption vésiculeuse douloureuse de l'oreille.

**CHEYNE** (J.) (médecin anglais, 1777-1836). — *Respiration de Cheyne-Stokes.* Terme par lequel on désigne, du nom des deux médecins anglais qui l'ont fait connaître, un trouble grave du rythme de la respiration, qu'on attribue à un défaut dans la quantité (affections cardiaques) ou la qualité (urémie) du sang qui arrive au bulbe rachidien, et qui consiste dans une cessation complète des mouvements respiratoires, durant de vingt à trente secondes, après lesquelles ces mouvements reparaissent, d'abord très faibles, puis de plus en plus forts, quoique toujours lents, jusqu'à devenir bruyants et suspirieux; puis ils passent par les mêmes périodes en sens contraire, perdant successivement de leur force et de leur profondeur, pour aboutir à une cessation complète, et ainsi de suite. Ce rythme respiratoire peut aussi se rencontrer dans la méningite tuberculeuse.

**CHEZAH** (Algérie, département d'Oran). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, contenant 5gr,02 de sels, dont 2gr,66 de chlorure de sodium et 0gr,70 de sulfate de chaux.

**CHIA.** s. m. — *Semences de chia.* Graines d'une espèce de sauge renfermant un mucilage abondant, et employées en homéopathie.

**CHIANCIANO** (Italie, Toscane). *Eaux sulfatées calciques*, contenant 2gr,400 de sels, dont 0gr,939 de sulfate de chaux, 0gr,458 de sulfate de soude, 0gr,131 de sulfate de magnésie, et 0gr,035 de carbonate de fer; température : 21 à 39°. Altitude : 458 mètres. Établissements : buvette, bains.

**CHIASMA.** s. m. [χίασμα, entre-croisement en forme de χ]. Petit carré de substance blanche situé sur le corps du sphénoïde, et formé par l'adossement des deux *bandelettes optiques* qui y arrivent par ses angles postérieurs : de ses angles antérieurs partent les *nerfs optiques*. L'entre-croisement n'a lieu que pour les fibres internes de chaque bandelette, qui se rendent au nerf du côté opposé, tandis que les externes se continuent avec celui de leur côté. En avant et en arrière du chiasma, les nerfs et les bandelettes optiques d'un côté sont reliés aux mêmes parties de l'autre côté par des fibres commissurales. Par ces communi-

cations, la vision simple binoculaire est assurée. — Fig. 146. A, A, A, fibres nerveuses de l'hémisphère droit; B, B, B,

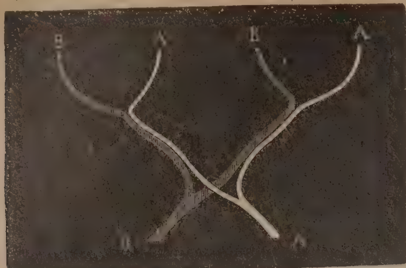


Fig. 146. — Entre-croisement des fibres optiques.

fibres optiques provenant de la bandelette de l'hémisphère cérébral gauche.

**CHIASTRE.** s. m. [de χιάζειν, croiser; it. et esp. *chiastro*]. Bandage qui représente la lettre grecque χ, ou ce qu'on appelle une croix de Saint-André. Les anciens s'en servaient pour maintenir les fragments en contact, dans les fractures transversales de la rotule.

**CHIBOU.** s. m. V. GOMMART.

**CHICA.** s. f. Nom d'une bignoniacée sarmenteuse (*Bignonia chica*, Humboldt) de l'Amérique, et d'une matière rouge pulvérulente, insoluble dans l'eau, qu'on retire des feuilles de cette plante par le procédé qui sert à l'extraction de l'indigo. Cette matière pourrait être appliquée à la teinture; les naturels s'en servent pour se peindre le visage et le corps. Elle contient de la fécule qui, délayée dans l'eau, sert comme diaphorétique dans l'Orénoque, et elle est employée contre certaines affections syphilitiques. Elle est astringente et garantit le corps des indigènes de la piqûre des insectes.

**CHICHA.** s. f. Nom, au Mexique, d'une liqueur alcoolique obtenue par la fermentation de la farine de maïs.

**CHICHIKÉ.** s. m. Racine récoltée dans l'État de Guatemala, et employée avec succès contre les fièvres intermittentes. On ne connaît pas la plante qui la fournit.

**CHICHIM.** s. m. Nom donné par les médecins égyptiens aux graines de plusieurs espèces de *Cassia*; ces graines servent à la préparation d'une poudre, *poudre de chichim*, très employée contre les ophtalmies.

**CHICHIMEQUILLO** (Mexique). *Eaux* très chaudes : 96°,4.

**CHICKS SPRING'S** (États-Unis, Caroline). *Eaux sulfureuses faibles*, *ferrugineuses faibles*, froides.

**CHICLANA** (Espagne, Cadix). *Eaux sulfatées calciques moyennes*, *sulfureuses faibles*, tièdes, 18°,75. Altitude: 9 mètres. Établissements : bains, buvette; 15 mai au 30 juin, et 1er septembre à fin d'octobre.

**CHICORÉE.** s. f. [*Cichorium*, L., all. *Wegwarte*, *Cichorie*, angl. *succory*, it. *cicoria*, esp. *chicoria*]. Genre de plantes de la famille des synanthérées, J., section des chicoracées, dont deux espèces sont très usitées : 1° *Chicorée sauvage* (*Cichorium intybus*, L.). Ses feuilles, qu'on mange en salade, sont employées aussi en infusion, comme toniques apéritives. Sa racine, desséchée, torréfiée et réduite en poudre, est regardée comme le meilleur succédané du café. Cette espèce de chicorée, cultivée dans un lieu obscur, s'étiole, s'allonge, devient jaune blanchâtre, et porte alors le nom de *barbe-de-capucin*. On prépare le *sirop de chicorée composé* avec la racine de rhubarbe et la racine sèche de chicorée : il contient, par 32 grammes, les principes solubles de 1gr,20 de rhubarbe, à laquelle il doit sa propriété purgative chez les enfants (8 à 30 gr.) : aussi est-il souvent appelé aujourd'hui *sirop de rhubarbe composé*; 2° *Chicorée endive*, ou *chicorée des jardins* (*Cichorium endivia*, L.). Elle est alimentaire, et fournit une variété dite *chicorée frisée*, et une autre appelée *scarole*.

**CHICOT.** s. m. [all. *Strunck*, *Stumpf*, angl. *stump*, *stub*, it. *radica*, *pezzo*]. Fragment de dent resté dans l'alvéole après destruction de la totalité ou d'une partie de la couronne par rupture ou par carie. Les chicots peuvent être conservés lorsqu'ils ne sont pas le point de départ de nouvelles fluxions; ils empêchent l'affaissement des gencives et la résorption du bord alvéolaire de la mâchoire, et servent à la mastication. Mais peu à peu la racine dentaire se résorbant, le chicot s'ébranle ou s'incline d'un côté; sa mobilité devient le point de départ de tiraillements, assez douloureux quelquefois pour gêner la mastication. Il faut alors l'enlever avec le davier courbe.

**CHICOTIN.** s. m. [all. *Bitterstaft*]. Poudre ou suc amer de la coloquinte, dont les nourrices se frottent le mamelon quand elles veulent sevrer les enfants.

**CHIEN.** s. m. (*canis*, κύων, all. *Hund*, angl. *dog*, it. *cane*, esp. *perro*]. Animal fréquemment employé dans les recherches de laboratoire à cause de la facilité avec laquelle on se le procure et de son prix de revient peu élevé. C'est l'animal de choix pour un grand nombre de recherches physiologiques. Il est moins usité en médecine expérimentale.

**CHIENDENT.** s. m. [all. *Hundszahn*, angl. *dog's grass*, it. *gramigna*, esp. *grama*; *gramen*, des pharm.]. Nom de deux plantes de la famille des graminées : 1° le *Triticum repens*, L. (*chiendent ordinaire*, *petit chiendent*). Plante très commune : on recueille les racines, on les lave, on les bat pour enlever l'épiderme; on les met sécher, puis on en forme des bottes, qu'il faut renouveler souvent, parce qu'elles se mangent facilement aux vers. On emploie ces racines en décoction, comme apéritives et diurétiques; elles doivent leurs propriétés aux sels de potasse qu'elles renferment; 2° le *Panicum dactylon*, L. (*chiendent pied-de-poule*, *gros chiendent*). Moins usité, il a les mêmes propriétés. V. DIURÉTIQUE.

**CHILALGIE.** s. f. [de χεῖλος, lèvre, et ἀλγεῖν, souffrir]. Douleur aux lèvres.

**CHILOCACE.** s. f. [de χεῖλος, lèvre, et κάκη, maladie]. Gonflement, endurcissement et rubéfaction légère des lèvres. Maladie fréquente chez les enfants en Angleterre.

**CHILODIÉRÉSIE.** s. f. [de χεῖλος, lèvre, et διαίρεσις, séparation]. Synonyme de *bec-de-lièvre*. V. ce mot.

**CHILON.** s. m. [*chilon*, de χεῖλος, lèvre]. Tuméfaction inflammatoire des lèvres (Vogel).

**CHILOPLASTIE.** s. f. [de χεῖλος, lèvre, et πλάσσειν, former]. Opération par laquelle on restaure plus ou moins complètement l'une ou l'autre lèvre, détruite ou déformée par arrêt de développement, par perte de substance ulcéreuse ou traumatique, par cicatrisation vicieuse, etc. Cette restauration se fait par l'une des trois méthodes connues d'*autoplastie*. V. AUTOPLASTIE.

**CHILOSTOMATOPLASTIE.** s. f. [de χεῖλος, lèvre, στόμα, bouche, et πλάσσειν, former]. Procédé de chiloplastie employé pour restaurer l'ouverture buccale après l'ablation des épithéliomas de la lèvre inférieure (Desgranges). Il consiste : *a.* à rapprocher par suture entortillée les bords de la plaie qui reste après ablation de la tumeur; *b.* à enlever, à l'aide de ciseaux droits, un lambeau triangulaire de chaque côté de la lèvre supérieure dans toute l'épaisseur de la joue. Par des points de suture on réunit les bords des incisions verticales, ce qui élargit la bouche et tend la lèvre supérieure qui, auparavant ramassée et resserrée, à cause de la diminution d'étendue de la lèvre inférieure, faisait, de la bouche, un orifice irrégulier.

**CHIMAPHILA.** s. m. V. PYROLE *ombellée*.

**CHIMAPHILINE.** s. f. Substance retirée des feuilles du *Chimaphila umbellata* par distillation : elle cristallise en lamelles jaunes, peu solubles dans l'eau, solubles dans le chloroforme, l'alcool, l'éther (Fairbauk).

**CHIMIATRE.** s. m. [*chymiater, chemiater*, de χυμία, ou χημία, chimie, et ἰατρὸς, médecin ; it. *chimiatro*]. Médecin chimiste.

**CHIMIATRIE.** s. f. ou **CHIMISME.** s. m. (all. *Chemiatrie*, angl. *chemiatry*, it. *chimiatria*]. Théorie accréditée surtout en Allemagne, à l'issue du moyen âge, par Paracelse, van Helmont, François de le Boë (dit Sylvius), etc., qui prétendaient expliquer tous les phénomènes de l'économie animale par les principes de la chimie, fort peu avancée elle-même à cette époque, et qui ne voyaient dans ces phénomènes que fermentations, distillations, effervescences des humeurs, etc. ‖ Abus des préparations chimiques ou pharmaceutiques dans le traitement des maladies : ce mot est alors synonyme de *polypharmacie*.

**CHIMIE** ou **CHYMIE.** s. f. [*chymia, alchymia*; *chymie*, orthographe de beaucoup d'auteurs anciens et de quelques modernes, vient de χυμία qui serait l'équivalent de χυμικὴ τέχνη, *art relatif aux sucs*, de χυμὸς, suc; l'orthographe *chimie* dérive, par iotacisme, de χημεία (en latin, *Chemia*), mot d'origine obscure, et qu'on tire d'un nom porté par l'Égypte (*Cham*) ; all. *Chemie*, angl. *chemistry*, it. *chimica*, esp. *quimia*. La chimie a été appelée autrefois, comme l'*alchimie* (V. ce mot), *science hermétique*; on l'a appelée *chrysopée, argyropée, alchimie* ou *chimie* par excellence, lorsqu'on ne cherchait dans cette science que le moyen de changer les métaux en or (χρυσὸς), ou en argent (ἄργυρος) ; on l'a nommée aussi *art spagirique*. V. Spagirie]. Science qui étudie les propriétés, la constitution intime, les lois de composition des espèces de corps cristallisables ou volatils, naturels ou artificiels, et celles des phénomènes de combinaison ou de décomposition résultant de leur action moléculaire les uns sur les autres. — *Chimie générale* ou *philosophique*. Elle s'occupe des faits généraux, des lois générales déduites de ces faits, des opérations (analyse et synthèse) qui conduisent à la connaissance intime des corps. Elle envisage les *conditions* dans lesquelles les phénomènes moléculaires peuvent avoir lieu, et qui sont nécessaires pour qu'ils aient lieu; elle étudie les corps en tant qu'*aptes à agir, au point de vue statique*; il faut ensuite étudier ces actions moléculaires elles-mêmes ou manifestations des *propriétés chimiques* des corps, étudier les corps *en action*, agissant, *au point de vue dynamique*. Il y a donc une *statique chimique* (chimie statique) et une *dynamique chimique* (chimie dynamique). I. Au point de vue statique, on étudie les corps successivement dans le vide et dans l'air ou autres milieux, pour connaître : A. les conditions d'activité moléculaire ou chimique résultant de l'influence des agents physiques sur eux, savoir : *a.* l'influence des changements de température, *b.* de l'électricité, *c.* de la lumière, pression, etc.; B. les conditions d'activité moléculaire ou chimique résultant du contact des corps entre eux, savoir : *a.* action des dissolvants (V. Dissolution), *b.* action chimique des corps simples, *c.* action des corps composés, *d.* la loi de constitution chimique de ces corps, savoir : 1° lois des combinaisons binaires (V. Dualisme), 2° lois des combinaisons en rapports déterminés ou définis (*théorie des proportions définies*), 3° lois des combinaisons en poids équivalents (*théorie des équivalents*), 4° lois des combinaisons en volumes déterminés (*théorie atomique*) (V. Atome et Combinaison). II. Au point de vue dynamique, les phénomènes ou actes chimiques à étudier sont de deux classes : A. les phénomènes chimiques directs ou proprement dits (V. Combinaison, etc.) ; B. les phénomènes chimiques indirects, de contact ou *catalytiques* (V. ce mot). — *Chimie spéciale*. Elle étudie, sur chaque espèce de corp défini simple ou composé (V. Espèce), les caractères et les propriétés propres à chacune d'elles, se rattachant aux lois examinées en chimie générale. — *Chimie minérale* ou *inorganique*, et *chimie organique*. Ces mots n'indiquent plus des subdivisions de cette science, comme à l'époque où, faute de la connaissance des lois de la constitution des *composés*, on les classait d'après leur origine naturelle ou artificielle, minérale, animale ou végétale. Il n'existe pas deux sortes de chimie : toute chimie est inorganique, fait l'étude des corps bruts non organisés. Il faut renvoyer à l'anatomie et à la physiologie l'étude des substances organiques, fibrine, albumine, cellulose, amidon, etc., qui étaient jusqu'à présent étudiées en chimie, et qui n'intéressent le chimiste que comme matière première de ses opérations. La chimie minérale et, ainsi restreinte, la chimie organique, se confondent en une seule science. — *Chimie pathologique, pharmacologique, hygiénique, anatomique, physiologique, médicale, microscopique, animale, végétale*, etc. Ces termes n'indiquent pas non plus des subdivisions de la chimie, mais l'application des instruments et des lois chimiques au perfectionnement de tel ou tel art, à l'anatomie, à la physiologie et à la pathologie. On englobe actuellement ces différentes façons d'envisager la chimie sous le nom de *chimie biologique*; c'est principalement elle qui intéresse le médecin. Le développement considérable qu'a pris la chimie a rendu nécessaire les spécialisations. De plus, l'étude de la chimie biologique demande des connaissances de physiologie et de pathologie que ne nécessite pas celle de la chimie minérale ou de la chimie industrielle. On conçoit donc que la chimie biologique tend de plus en plus à s'isoler du groupe de la chimie organique pour former un département séparé. Le but de la chimie biologique est d'étudier le rôle de la matière dans la production et l'accroissement des êtres organisés, la part qu'elle prend à l'accomplissement des phénomènes de leur existence journalière, et les altérations qu'elle éprouve après leur mort. — Comparée aux autres sciences fondamentales (V. Série *des sciences*), la chimie porte au plus haut degré l'art d'observer et d'expérimenter : nulle autant qu'elle ne développe l'art des nomenclatures.

**CHIMIOTACTIQUE.** adj. — *Pouvoir chimiotactique.* V. Chimiotaxie.

**CHIMIOTACTISME.** s. m. Chimiotaxie.

**CHIMIOTAXIE.** s. f. [de χυμία, chimie, et τάξις, arrangement]. Propriété que possèdent certaines substances d'en attirer (*chimiotaxie positive*) ou repousser (*chimiotaxie négative*) d'autres; les sécrétions microbiennes exercent vis-à-vis des leucocytes l'une ou l'autre de ces actions; quand les leucocytes sont attirés, le microbe est entouré de cellules, ne tarde pas à être englobé et par suite à succomber; si au contraire le microbe est très virulent, ses sécrétions repoussent les leucocytes, et l'envahissement de l'économie a lieu.

**CHIMIQUE.** adj. Qui concerne la chimie.

**CHIMISME.** s. m. [all. *Chemismus*]. — *Chimisme stomacal.* Ensemble des phénomènes chimiques dont l'estomac est le siège pendant la digestion, et qui subissent des modifications en cas de troubles digestifs. Pour apprécier ces modifications, on compare le suc stomacal du malade à un liquide typique obtenu après un repas d'épreuve, toujours le même, qu'on extrait par la sonde au bout d'un temps déterminé. La valeur digestive d'un suc gastrique est donnée moins par le dosage de l'acide chlorhydrique libre que par celui de l'acide chlorhydrique combiné aux matières albuminoïdes (V. Hyperchlorhydrie et Hypochlorhydrie). Dans la dyspepsie, le travail stomacal et la chlorhydrie sont tantôt exagérés (hyperpepsie), tantôt

amoindris (hypopepsie) ; quelquefois le chimisme stomacal est peu modifié, la dyspepsie relève de troubles mécaniques ou nerveux (Hayem).

**CHIN.** Pour les mots commençant ainsi qui manquent, voyez KIN et QUIN.

**CHINA.** s. m. Mot qui s'ajoutait parfois, dans les formules latines, au nom de certaines substances qui ne viennent pas toujours de Chine. Ainsi, on disait *cortex Chinæ* pour *quinquina*, quoiqu'il vienne du Pérou ; et plus souvent *radix Chinæ*, pour *squine*, qui nous arrive plutôt de l'Inde et de l'Amérique. — *China nova*. V. QUINA *nova*.

**CHINA-PAYA.** s. f. (*Flaveria contrayerba*, Persoon). Synanthérée corymbifère du Chili, employée dans le pansement des plaies comme antiputride, et pour la teinture en jaune.

**CHINAPHTOL.** s. m. Poudre cristalline, jaune, amère, insoluble dans l'eau froide, difficilement soluble dans l'eau chaude et l'alcool ; c'est une combinaison de naphtol-β avec la quinine à molécules égales. Ce médicament agit à la fois comme antiseptique intestinal et comme antipyrétique ; il n'est pas attaqué par le suc gastrique, et n'est décomposé en acide β-naphtolique et quinine que dans l'intestin. On l'emploie dans la dysenterie, la tuberculose intestinale, et surtout le rhumatisme articulaire aigu (Riegler). On le prescrit à la dose de 2 à 3 grammes par jour en cachets de 0gr,50.

**CHININE.** s. f. Nom inusité de la *quinine*.

**CHINOÏDINE.** s. f. (Sertuerner). V. QUINOÏDINE.

**CHINOIS.** s. m. Petite orange grosse comme une noix, produite par un oranger particulier, le *bigaradier chinois* (*Citrus vulgaris chinensis*, Risso). Ces petites oranges, avant d'être confites, sont pelées ; l'essence qui se volatilise durant cette opération cause aux ouvrières diverses incommodités non mortelles : céphalalgie, névralgie de la face, suffocation, oppression thoracique, malaise fréquent à l'estomac, pyrosis, enflure et rougeur des mains.

**CHINONAMIDE.** s. m. ($C^{25}H^8O^8.2AzH^2$). Corps cristallisable, vert, produit par l'action de l'ammoniaque sur la *chinone*

**CHINONE.** s. f. ou **CHINOYLE.** s. m. ($C^{25}H^8O^8$). Corps obtenu par l'action de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse sur l'acide quinique. Il est cristallisable, volatil, soluble dans l'eau bouillante. Sa vapeur fait couler les larmes et laisse une arrière-odeur comme le chlore et l'iode.

**CHINONIQUE.** adj. — *Acide chinonique* ($C^{25}H^8O^{12}.HO$). Corps de couleur noire qui résulte de l'oxydation de la *chinone* en solution, traitée par la potasse caustique.

**CHINOSOL** ou **QUINOSOL.** s. m. Poudre cristalline, jaune, à odeur safranée, à saveur astringente et aromatique ; c'est un oxyquinolinesulfonate de potasse. Ce médicament agit comme antiseptique, et a été recommandé par Kossmann aux lieu et place du sublimé pour l'antisepsie obstétricale ; on l'emploie en solution aqueuse à 1 ou 2 p. 1000.

**CHINOVATINE.** s. f. V. ARICINE.

**CHINOVATIQUE, CHINOVINE, CHINOVIQUE.** V. KINOVINE.

**CHIOCCINE, CHIOCOCCINE.** s. f. Substance pulvérulente, d'un gris clair, retirée du *Chiococca racemosa*. D'après van Santen, c'est de l'émétine.

**CHIOCOQUE.** s. f. (*Chiococca*). V. CAÏNCA.

**CHIQUE** [*Sarcopsylla penetrans*, L., all. *Sandfloh*, angl. *chigoe*, it. *ciochetta*]. Petit insecte aptère de l'Amérique méridionale, appartenant au genre *Puce*. La femelle fécondée s'introduit sous la peau des pieds, et y acquiert bientôt le volume d'un pois par le gonflement de l'abdomen. Il peut en résulter des ulcères dangereux, si l'on n'en fait promptement l'extraction.

**CHIQUEUR.** s. m. Celui qui mâche du tabac. V. RÔLE.

**CHIQUITO.** s. m. Nom cafre d'un beurre blanc, dur, aromatique, composé de 25 parties d'oléine et 75 de margarine, que produit le *Combretum butyrosum*.

**CHIRAGRE.** s. f. [*chiragra*, de χείρ, main, et ἄγρα, capture]. Goutte fixée aux mains.

**CHIRARTHROCACE.** s. f. [de χείρ, main, ἄρθρον, articulation, et κακὸς, mauvais]. Inflammation de l'articulation du poignet (Rust).

**CHIRAYTA.** s. m. Nom indigène d'une plante gentianée de l'Inde (*Ophelia chirayta*, Grisebach, *Agathotes chirayta*, Don, *Gentiana chirayta*, Roxb.), très amère, employée comme fébrifuge et tonique des voies digestives.

**CHIROMANCIE.** s. f. Art fictif de la divination, par les lignes et les signes de la main, de la constitution, du caractère et de l'avenir des individus. V. ASTROLOGIE et ERREURS *en médecine*. — Par extension, détermination, par les phénomènes extérieurs, de la constitution interne des corps naturels (*chiromancie externe*, Paracelse) ; détermination, par les signes et les lignes extérieures des plantes et des animaux, de leurs propriétés médicinales. V. SIGNATURE.

**CHIROMANIE.** s. f. Synonyme d'*onanisme*.

**CHIROMÉGALIE.** s. f. [de χείρ, main, et μέγας, grand]. Hypertrophie localisée des mains, décrite par Charcot et Brissaud dans la syringomyélie, et analogue à ce que l'on observe dans l'acromégalie ; il s'agit d'un trouble trophique osseux, qui pourrait être précoce, et apparaître avant les autres signes de la syringomyélie.

**CHIRON.** s. m. Personnage mythologique. — *Baume Chiron*. V. BAUME.

**CHIRONIEN, IENNE.** adj. [*chironius*]. — *Ulcère chironien* [de χείρων, mauvais, malin, ou, selon quelques auteurs, de Χείρων, Chiron, parce qu'on supposait que la guérison de cet ulcère exigeait une habileté égale à celle de ce centaure ; all. *chronisches Geschwür*]. Ulcère invétéré, à bords durs et calleux, d'une guérison difficile.

**CHIROPODALOGIE.** s. f. [de χείρ, main, πούς, ποδὸς, pied, et ἄλογος, déraisonnable, absurde]. Sous ce titre, qui ne répond nullement au sujet, Low a publié, en 1785, un traité des cors aux pieds.

**CHIRO-POMPHOLYX.** s. m. [de χείρ, main, et πομφόλυξ, bulle d'eau]. Nom employé par Hutchinson pour désigner la *dysidrose*. V. ce mot.

**CHIRURGICAL, ALE.** adj. [*chirurgicus*]. Qui a rapport à la chirurgie. — *Moyens chirurgicaux*. Procédés usités en chirurgie pour atteindre le but thérapeutique spécial que celle-ci se propose : ils se distinguent des moyens médicaux ou pharmaceutiques en ce qu'ils sont tous mécaniques ou physiques et s'accomplissent à l'aide de la main. V. OPÉRATION. — *Opération chirurgicale*. V. OPÉRATION. — *Pathologie chirurgicale*. V. PATHOLOGIE.

**CHIRURGIE.** s. f. [*chirurgia*, χειρουργία, de χείρ, main, et ἔργον, travail : travail de la main ; all. *Wundarzneikunde*, angl. *surgery*, it. *chirurgia*, esp. *cirurgia*]. Partie de l'art de guérir qui s'occupe des maladies externes, de leur traitement, et particulièrement des procédés manuels qui servent à leur guérison. — *Petite chirurgie*, ou *chirurgie ministrante*. Celle qui, sur l'ordonnance d'un praticien, fait une saignée, applique des ventouses, pose un séton, et exécute quelques autres opérations élémentaires. — *Chirurgie clinique*. V. CLINIQUE. — *Chirurgie conservatrice*. Celle qui, dans les opérations, se préoccupe surtout de la conservation des parties et de leurs usages. — *Chirurgie dentaire*. Celle qui s'occupe spécialement des maladies des dents et de leur traitement. — *Chirurgie expérimentale*. Celle qui appelle à son aide les expériences préalablement faites sur les animaux, avant d'en venir aux applications des mêmes procédés à l'homme. — *Chirurgie journalière*. Celle qui se fait tous les jours, dont les procédés s'appliquent chaque jour dans la pratique. — *Chirurgie légale*. Partie de la médecine légale (V. MÉDE-

CINE) qui a trait aux constatations de maladies dites externes, blessures, coups, etc. — *Chirurgie militaire* ou *d'armée*. La pratique des chirurgiens d'armée diffère un peu de celle des chirurgiens civils, en raison des conditions exceptionnelles dans lesquelles se trouvent les blessés et ceux qui les soignent. On comprend que la chirurgie conservatrice soit moins appliquée pendant les campagnes militaires; car la conservation des membres blessés grièvement nécessite des soins longs et continuels, qui ne s'accordent pas avec le besoin d'évacuer les malades afin d'éviter les encombrements, et de ne pas faire des ambulances une gêne considérable pour le commandant militaire. La chirurgie d'armée a surtout à traiter des plaies par instruments piquants, tranchants et contondants; ces dernières sont principalement des plaies par armes à feu. Les accidents immédiats auxquels elle doit remédier sont, par suite, des hémorragies et des fractures avec plaies. V. PLAIE. — *Chirurgie navale*. En temps de guerre, elle ne diffère pas essentiellement de la chirurgie d'armée, sauf qu'elle garde ses blessés; en tout temps elle doit remédier surtout aux accidents que causent les chutes et les coups auxquels les manœuvres exposent les marins, luxations, fractures, plaies par déchirure et arrachement. — *Chirurgie oculaire*. Celle qui s'occupe spécialement des maladies des yeux et de leur traitement. — *Chirurgie opératoire*. Partie de la chirurgie qui traite uniquement des *opérations*, à l'exclusion de tout autre moyen thérapeutique. — *Chirurgie plastique*. Chirurgie qui traite de la restauration des parties. V. AUTOPLASTIE. — *Chirurgie d'urgence*. Celle qui traite des opérations qui doivent être pratiquées dès l'arrivée du chirurgien près du malade, comme dans les cas de plaies artérielles, de fractures, de hernies étranglées, etc.

**CHIRURGIEN.** s. m. [*chirurgus*, χειρουργός, all. *Wundarzt*, angl. *surgeon*, it. *chirurgo*, esp. *cirujano*]. Celui qui exerce la chirurgie.

**CHIRURGIQUE.** adj. [*chirurgicus*]. Synonyme de *chirurgical*, qui est plus usité.

**CHITIGNANO** (Italie). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides : 12° à 14°. Altitude : 250 mètres. Eaux d'exportation.

**CHLOASMA.** s. m. [χλόασμα, de χλοάζειν, pâlir, verdir]. Variété d'hyperchromie acquise, apparaissant sous forme de taches à contours irréguliers, de couleur jaune plus ou moins foncé et se développant de préférence à la face (front, tempes, pommettes). Le chloasma diffère du *lentigo* et des *éphélides* (V. ces mots) par la grandeur des taches, qui est beaucoup plus considérable que dans ces deux dernières lésions, et par l'irrégularité extrême de leur forme. Il est symptomatique d'états très divers; souvent il est en rapport avec une grossesse (masque des femmes enceintes, V. MASQUE); il se rencontre aussi au cours d'affections utérines diverses ou encore dans les anémies graves. — *Chloasma album*. V. VITILIGO. — *Chloasma hépatique*. Pigmentation anormale du visage, marquée au niveau du front, des paupières inférieures, les joues, rappelant plus ou moins le masque de la grossesse et en rapport avec une altération du foie. C'est un symptôme de la cholémie simple familiale (V. CHOLÉMIE) (Gilbert et Lereboullet).

**CHLORACÉTIQUE.** adj. — *Acides chloracétiques*. Produits formés par substitution du chlore à l'hydrogène de l'acide acétique. — *Acide monochloracétique* ($C^4H^3ClO^4$). Il est solide, cristallisé, déliquescent, très corrosif, fond à 62°, bout à 186°; densité : 1,394. — *Acide trichloracétique* ($C^4HCl^3O^4$). Il cristallise en octaèdres, fond à 46°, bout à 200°; densité : 1,617. Sans odeur à froid, ses vapeurs sont suffocantes. L'action de l'hydrate de chloral sur l'organisme animal est différente de celle de l'acide trichloracétique et du trichloracétate de soude, qui se dédoublent en chloroforme et acide acétique, tout en lui étant comparable (Byasson).

**CHLORACIDE.** s. m. Chlorure jouant le rôle d'acide. V. CHLORAURIQUE.

**CHLORAL.** s. m. [mot formé des syllabes *chlor* et *al*, pour indiquer un composé de *chlore* et d'*alcool*; all. et angl. *chloral*; it. *cloral*; *hydrure de trichloracétyle*]. Produit de l'action du chlore sec en excès sur l'alcool, découvert par Liebig en 1832. *Anhydre* ($C^4HCl^3O^2$, ou, en atomes, $C^2HCl^3O$), il est liquide, incolore, huileux, d'odeur éthérée forte et désagréable. Sa densité est de 1,502. Il bout à 94°, sa vapeur est caustique, attaque la peau et provoque le larmoiement. Très soluble dans l'eau et l'alcool, il forme avec ces liquides des combinaisons définies, *alcoolate* et *hydrate de chloral*. On a dû renoncer à l'administration médicale du *chloral anhydre*, difficile à conserver et à manier et souvent impur. Le *chloral hydraté* ou *hydrate de chloral* ($C^4HCl^3O^2 + 2HO$, ou, en atomes, $C^2HCl^3O,H^2O$) est le seul employé en médecine. Il s'obtient pur en mélangeant le chloral anhydre avec de l'eau dont il est très avide, faisant digérer avec de la craie et distillant au bain d'huile (Personne). C'est un corps blanc, cristallisé en prismes rhomboïdaux, déliquescent, très soluble dans l'eau, légèrement acide (même quand il est chimiquement pur), d'un goût âcre qu'il communique à ses solutions aqueuse et alcoolique, d'odeur de chloroforme impur, fondant à 46°, un peu volatil à la température ordinaire, distillant à 99°. L'acide sulfurique le déshydrate, même à froid, et le convertit en un corps polymère, solide et insoluble dans l'eau, le *métachloral*, qui, fondu en crayons, est employé comme caustique. Le chloral présente encore deux propriétés chimiques importantes : 1° *il coagule l'albumine* : l'injection intraveineuse ne doit donc être faite qu'avec prudence; 2° en présence des alcalis, *il se dédouble en chloroforme et formiate de potasse* : ce dédoublement explique, d'après Liebreich, inventeur de la médication chloralique (1869), le mode d'action du chloral, qui, en présence des alcalis du sang, passe à l'état de formiate alcalin inerte et de chloroforme, ce qui rend compte de l'action graduelle et prolongée du chloral : à mesure qu'il se produit, le chloroforme agit sur les centres nerveux et s'élimine par la voie pulmonaire; mais il y a une partie de chloral non dédoublée qui porte son action sur les muscles, qu'elle paralyse, sur le cœur en particulier, de sorte que les doses toxiques tuent par syncope. L'urine contient du formiate alcalin, et, de plus, une partie de chloral n'ayant pas subi de dédoublement : on ne peut donc plus admettre que le chloral agit uniquement comme une chloroformisation lente; il faut reconnaître qu'il a par lui-même une action propre (Bouchut). Pour Claude Bernard, le chloral aurait seulement une action hypnotique; mais on sait aujourd'hui qu'à doses élevées il détermine une anesthésie véritable. Ces doses élevées agissent sur le cœur, elles déterminent le ralentissement des pulsations, et, si la dose est mortelle, l'arrêt du cœur en diastole. De plus le chloral agit sur les vaisseaux périphériques; il abaisse la pression sanguine, et exerce une action vaso-dilatatrice intense. Pour ces différentes raisons, il faut éviter de prescrire le chloral aux cardiaques. Le chloral s'emploie : A. *par la voie gastrique*, sous forme de solution aqueuse, de sirop (1 gr. de chloral pour 20 gr. de liquide), de perles contenant chacune 25 centigrammes de chloral (Limousin); B. *par la voie rectale*, en lavement (il est deux fois plus actif que par l'estomac et se donne à doses moitié moindres), ou en suppositoires; C. *en injections sous-cutanées* : on ne peut l'employer ainsi que pour calmer une douleur locale, en solution au dixième au moins, et en quantités modérées, sous peine de voir apparaître des accidents inflammatoires, rougeur, boursouflure, abcès, phlegmon, etc. (Bouchut); D. *en injections intraveineuses* : ce moyen, imaginé par Oré (de

Bordeaux) pour produire l'anesthésie générale, a parfois déterminé des accidents graves, mortels même, qui ont fait reconnaître la nécessité des précautions suivantes : 1° on ponctionne la veine avec un trocart fin, sans la disséquer; 2° sur la canule du trocart on fixe une seringue contenant une solution de 10 grammes de choral dans 30 grammes d'eau (1/4); 3° on injecte par minute 4 grammes de cette solution, soit 1 gramme de chloral, jusqu'à ce que le sujet s'endorme, ce qui arrive d'ordinaire à la cinquième minute; alors on n'injecte plus que 2 grammes de solution par minute jusqu'à ce que l'insensibilité générale soit produite : il ne faut pas aller jusqu'à l'insensibilité de la cornée, parce que, le chloral continuant à se dédoubler, ses effets vont en augmentant après l'injection; en général 7 grammes suffisent; ainsi pratiquée, l'anesthésie chloralique dure de une demi-heure à deux heures, risque moins d'amener la syncope et de coaguler l'albumine dans les veines; ce mode d'administration du chloral doit être complètement banni de la thérapeutique humaine, en raison de ses dangers; il est employé parfois chez les animaux de laboratoire pour déterminer l'anesthésie; on préfère habituellement aujourd'hui l'injection intrapéritonéale d'une solution dans laquelle on associe au chloral le chlorhydrate de morphine (Richet); pour un chien, il faut injecter, par kilogramme du poids de l'animal, 5 décigrammes de chloral et 25 dixièmes de milligramme de morphine: l'anesthésie est complète en dix minutes. E. *en applications topiques* : suivant son degré, la solution peut être employée comme caustique, modificatrice des tissus (à 1 p. 12 ou à 1 p. 15); comme parasiticide, contre la gale, etc. (à 1 p. 25); comme antiprurigineuse (à 1 p. 50); comme antiseptique (à 1 p. 100), en lotions et pansements, le chloral tuant les ferments putrides, les organismes inférieurs. Le chloral pur ou en solution concentrée est un irritant local, qui peut irriter l'estomac, la gorge, l'intestin (Vulpian) : aussi doit-on étendre une cuillerée de solution au vingtième ou de sirop de 4 cuillerées d'eau au moins, et faire avaler de l'eau avec les perles de Limousin. Ses applications thérapeutiques sont les suivantes : I. *En chirurgie opératoire et en obstétrique* : 1° Pour les opérations de courte durée (ouverture d'abcès, extraction de dents, avulsion d'un ongle incarné), et pour les explorations ou manœuvres douloureuses (cathétérisme, réduction d'une coxalgie), on obtient une anesthésie suffisante, surtout chez les enfants (Bouchut), en donnant le chloral à l'intérieur, par l'estomac, à la dose de 3 à 6 grammes, ou par le rectum; de plus, on rend l'anesthésie chloroformique plus rapide et plus longue en la faisant précéder de l'ingestion de 2 ou 3 grammes de chloral. 2° D'après Lambert, Pelissier et Chouppe, le chloral convient, en obstétrique, lorsque le travail est douloureux et irrégulier, qu'il y a du spasme du col utérin, ou une résistance anormale du périnée, et pour atténuer les douleurs de la fin du travail. II. *En médecine* : 1° Comme soporifique, il s'emploie soit dans l'insomnie simple, qu'il fait cesser, sans amener la dyspepsie, la constipation, les troubles nerveux, céphalalgiques, que détermine l'opium; soit dans les délires de cause quelconque, delirium tremens, délire maniaque, délire des opérés, délire rhumatismal (Vulpian, Bouchut) : dans ces cas, 1 à 3 grammes de chloral doivent être administrés en une ou deux fois. 2° Comme acinétique, paralysant musculaire, le chloral est indiqué dans les maladies convulsives et spasmodiques : très efficace dans le tétanos, il doit alors être employé à haute dose, ainsi que dans l'éclampsie, puerpérale ou autre (6 à 12 gr. par jour); dans la chorée, la dose est moindre (3 à 6 gr.); on calme les convulsions de l'hydrophobie et du strychnisme par le chloral, sans guérir ces maladies; il calme aussi l'asthme, les toux spasmodiques, les vomissements nerveux, et diminue les quintes de coqueluche. 3° Comme analgésique et anesthésique, il se donne dans les gastralgies, surtout dans l'hépatalgie et la néphralgie calculeuses; dans la dysménorrhée (2, 3, 6 gr.); contre toutes les névralgies et myosalgies de l'hystérie; pour calmer les douleurs de l'ataxie locomotrice, du cancer, de la syphilis; à la dose de 3 ou 4 grammes en une fois, il a calmé des migraines, guéri une névralgie thoraco-brachiale réflexe d'une plaie thoracique (Verneuil) : pour Bouchut, c'est le premier analgésique; cependant il calme les douleurs en faisant dormir plus qu'en anesthésiant les centres nerveux, et est inférieur à la morphine, sous ce rapport; les injections intraveineuses seules donnent une anesthésie complète. III. *En applications topiques* : il désinfecte les ulcères fétides, les plaies gangreneuses; il calme le prurit du lichen, il tue les parasites du *pityriasis versicolor*, de la teigne décalvante, et même de la gale; il sert à cautériser les ulcères, les trajets fistuleux, etc. Le chloral peut donner lieu à des éruptions dont la plus fréquente est l'érythème; la rougeur occupe la figure et la surface d'extension des articulations; l'alcool, le thé, etc., favorisent l'apparition de l'éruption. Plus rarement elle est scarlatiniforme, ou encore urticarienne, papuleuse, pétéchiale. — *Chloral butylique* ($C^8H^5Cl^3O^2$). Produit qu'on obtient en faisant passer lentement un courant de chlore dans de l'aldéhyde maintenue dans un mélange réfrigérant, portant le liquide à 100°, puis le distillant à plusieurs reprises : le chloral butylique distille entre 163 et 165°. C'est un liquide huileux, incolore, très avide d'eau, à laquelle il se combine en donnant un hydrate ($C^8H^5Cl^3O^2.HO$), peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. — *Chloral crotonique*. V. CROTON-CHLORAL. — *Chloral hexylique* ($C^{12}H^9Cl^3O^2$). Liquide insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, qui se produit pendant la préparation du chloral butylique : il ne se combine pas à l'eau. — *Chloral mésitique* ($C^6H^4Cl^2O^2$). Liquide insoluble, d'une odeur pénétrante, insupportable, obtenu en faisant passer un courant de chlore sec dans l'acétone. Il bout à 126°, provoque des ampoules sur la peau.

**CHLORALAMIDE.** s. f. Corps se présentant sous forme de cristaux incolores, solubles dans 10 parties d'eau et une partie et demie d'alcool; on l'appelle aussi *chloralformamide*. C'est un succédané du chloral; on le donne en potion ou en poudre à la dose de 2 à 3 grammes en une seule fois.

**CHLORALBACIDE.** s. m. Composé albuminoïde renfermant 1 à 2 p. 100 de chlore, formant une masse brune, résineuse, insoluble dans l'eau; on emploie en médecine une combinaison sodique de chloralbacide, soluble dans l'eau. Il se dédouble en ses composants en milieux acides ou alcalins. On l'emploie contre les troubles atoniques de la digestion accompagnés d'anorexie, d'insuffisance d'acide chlorhydrique, et de constipation. On le prescrit aux doses de 1 à 2 grammes, dissous dans un peu d'eau avant les deux principaux repas.

**CHLORALDÉHYDE.** s. m. ($C^4Cl^4O^2$). Liquide incolore rougissant le tournesol, formant des taches blanches sur la langue, comme une brûlure.

**CHLORALISME.** s. m. L'état organique causé par l'usage du *chloral*. Les doses ordinairement employées en thérapeutique ne produisent que les effets hypnotiques, anesthésiques, acinétiques, que l'on recherche (V. CHLORAL); mais les doses élevées (à partir de 6 gr.), ou l'usage prolongé du médicament, influencent les fonctions de nutrition, circulation, respiration, calorification : on voit alors apparaître la petitesse du pouls, le ralentissement de la circulation et de la respiration, l'abaissement de la température; le cœur cessera de battre, si la dose est toxique, et la mort aura lieu par syncope.

**CHLORALOMANIE.** s. f. [de chloral, et μανία, manie].

État morbide produit par l'absorption répétée de doses croissantes de chloral; le besoin de ce médicament augmente à mesure que les doses absorbées sont plus considérables; toutefois les accidents ne deviennent jamais aussi graves que dans la morphinomanie (V. ce mot).

**CHLORALOSE.** s. f. (anhydroglycochloral) (en atomes, $C^8H^{11}Cl^3O^6$). Corps cristallisant sous forme de fines aiguilles fusibles de 184 à 186°, peu solubles dans l'eau froide, assez solubles dans l'eau chaude et l'alcool, à saveur amère et nauséeuse. On la prépare en combinant poids égaux de chloral anhydre et de glycose sèche (Hanriot et Richet); on obtient ainsi deux corps, la *chloralose* et la *parachloralose*; le premier seul est employé. Expérimentalement, ce corps produit le sommeil à la dose de 0gr,30 à 0gr,50 par kilo d'animal; l'anesthésie est complète, mais les réflexes sont exagérés. On l'emploie comme hypnotique chez l'homme: les doses de 0gr,20 à 0gr,75 suffisent pour provoquer le sommeil; on ne constate au réveil ni troubles digestifs ni céphalalgie. Ce médicament est surtout indiqué dans les affections cardiaques; on ne doit l'administrer qu'avec beaucoup de prudence aux hystériques, car, chez ces malades, il provoque parfois l'apparition de troubles variés: tremblements, paralysies diverses qui disparaissent d'ailleurs rapidement sans laisser de traces.

**CHLORALURIQUE.** adj. — *Acide chloralurique.* Corps cristallin résultant de l'action de l'acide chloreux sur l'acide urique.

**CHLORAMIDE.** s. f. — *Chloramide de mercure* [*chloramidure de mercure, précipité blanc de Lémery, muriate* ou *chlorure ammoniaco-mercuriel insoluble, oxychlorure ammoniacal de mercure*] ($AzH^2Hg + ClHg$). Sel double, blanc, insoluble, qu'on suppose formé d'amidure et de bichlorure de mercure et qui résulte de l'action de l'ammoniaque sur le sublimé corrosif; il est quelquefois employé en médecine, surtout en Allemagne. — *Chloramide de platine* [*base de Gros, amide chloroplatineux*] [$PtCl.2(AzH^3)O$]. Composé découvert par J. Gros en faisant agir l'acide nitrique sur le chloroplatinate ammoniacal. Il forme avec les acides des sels cristallisables, dans lesquels les réactifs ne décèlent ni le chlore ni le platine.

**CHLORAMIDÉ.** adj. Se dit d'un acide résultant de la combinaison d'un acide chloré avec l'ammoniaque, et dans lequel 1 équivalent de cet alcali joue le même rôle que l'eau dans les acides hydratés (Laurent).

**CHLORAMIDURE.** s. m. V. CHLORAMIDE.

**CHLORARSÉNIEUX.** adj. V. CHLORURE *d'arsenic.*

**CHLORARSINE.** s. f. V. CACODYLE.

**CHLORATE.** s. m. [*muriate suroxygéné, chloras,* all. *chlorsaures Salz,* angl. *chlorite,* it. et esp. *clorato*]. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide chlorique avec les bases. Les chlorates sont tous décomposables par le feu en oxygène et chlorure, ou en oxygène, chlorure et oxychlorate. Ce dégagement d'oxygène fait des chlorates des corps oxydants, qui fusent sur les charbons ardents. Quelques-uns, particulièrement celui de potasse, mêlés avec des substances avides d'oxygène, telles que le charbon, le soufre, le phosphore, forment des *poudres fulminantes,* c'est-à-dire qui s'enflamment et détonnent par le choc. Tous, excepté celui du protoxyde de mercure, sont solubles dans l'eau. — *Chlorate de magnésium* (en atomes, $Mg(ClO^3)^2 + 6H^2O$). Cristaux incolores, très déliquescents, facilement solubles dans l'eau et les liquides alcalins. Ce corps a été employé avec succès dans le traitement de l'épithélioma de la lèvre inférieure, par Gaucher et Herscher, sous forme de pommade à 20 p. 100. — *Chlorate de potasse* [*sel de Berthollet*] ($KO.ClO^5$, ou, en atomes, $ClO^3K$). On l'obtient en saturant de chlore gazeux une dissolution concentrée (de 30° à 36°) de carbonate de potasse (on emploie de préférence la potasse d'Amérique): il se forme alors, entre autres produits, du chlorate qui cristallise au fond du vase. On le dissout de nouveau dans deux fois son poids d'eau bouillante, et il se dépose par le refroidissement. Ce sel a la forme de lames rhomboïdales, fragiles, brillantes, d'une belle couleur blanche, d'une saveur fraîche, piquante, un peu acerbe; il est soluble dans 18 parties d'eau à 15°, et dans 2 1/2 d'eau bouillante. Il est éliminé rapidement en nature par les humeurs de l'organisme; il apparaît dans la salive au bout de cinq minutes, et dans l'urine au bout de dix minutes. Il est employé en potions (0gr,50 à 8 gr.), en gargarismes (4 à 20 gr.), en tablettes contenant 0gr,10 de sel, en collutoires, contre la gingivite, les diverses formes de stomatites, surtout mercurielles et ulcéro-membraneuses; dans le muguet, la diphtérie, la gangrène buccale, il est seulement palliatif. En poudre, il est appliqué avec avantage sur les gencives suppurantes ou ulcérées et sur les aphtes; sous la même forme, il est utile dans le traitement des cancroïdes de la peau; on l'applique alors après raclage des produits épithéliaux; mais comme cette application est souvent très douloureuse, il est bon de la faire précéder d'un badigeonnage de la plaie à la cocaïne. Le chlorate de potasse a déterminé un certain nombre d'empoisonnements; aussi ne devra-t-on employer qu'avec prudence les doses élevées; les symptômes de l'empoisonnement n'ont rien de particulier : ce sont de fortes coliques, des vomissements, de la diarrhée, des convulsions. — *Chlorate de soude* ($NaO.ClO^5$). On l'obtient en précipitant une solution de baryte par une solution de sulfate de soude; on filtre, on évapore et on fait cristalliser. Il se présente sous forme de gros cristaux incolores, plus solubles dans l'eau que le chlorate de potasse, dont il possède les propriétés à un moindre degré. On l'applique aussi en poudre avec avantage sur les gencives suppurantes ou ulcérées et sur les aphtes. Il a été préconisé par Brissaud dans le traitement du cancer de l'estomac; cet auteur a été conduit à l'emploi de ce médicament à la suite des bons effets obtenus avec le chlorate de potasse dans le traitement de certains épithéliomas cutanés; il s'est servi du chlorate de soude à cause de sa moindre toxicité. On le donne à la dose de 2 à 5 grammes, mais on est allé jusqu'à 8, 10 et même 16 grammes par jour; on ne doit pas l'employer dans le cas d'albuminurie.

**CHLORAURATE.** s. m. V. CHLORAURIQUE et CHLORURE *d'or.*

**CHLORAURIQUE.** adj. — *Acide chloraurique.* Le *perchlorure d'or,* qui forme, avec les chlorures alcalins, des chlorures doubles dits *chloraurates.* V. CHLORURE *d'or.*

**CHLORE.** s. m. [*acide marin déphlogistiqué, acide muriatique oxygéné, chlorine, chlorum,* all. *Chlor, Chlorine,* angl. *chlorine,* it. et esp. *cloro*]. Corps simple découvert par Scheele (1774). Il n'existe jamais dans la nature qu'à l'état de chlorure ou de chlorhydrate. Isolé de ses composés, il est toujours gazeux. On l'obtient en faisant agir sur 1 partie de peroxyde de manganèse 4 parties d'acide chlorhydrique du commerce marquant 22°. Pour l'avoir *à l'état gazeux,* on introduit le peroxyde de manganèse pulvérisé dans un matras au col duquel est adapté un bouchon percé de deux trous, qui livrent passage, l'un à un tube en S, par lequel on peut verser l'acide dans le matras, l'autre à un tube recourbé qui se rend au fond d'un flacon à trois tubulures contenant une petite couche d'eau; un tube droit, qui sort de ce premier flacon, se rend au fond d'un second flacon rempli d'air. On verse dans le matras, par le tube en S, un tiers environ de l'acide chlorhydrique : le gaz se dégage, traverse l'eau du premier flacon, s'y débarrasse des matières étrangères, et passe dans le deuxième; comme il est plus dense que l'air, il déplace celui-ci, et finit par remplir entièrement la capacité du flacon, que l'on a soin de

boucher ensuite avec un bouchon de cristal et d'abriter de la lumière; on hâte le dégagement à l'aide d'une chaleur modérée, et l'on ajoute de nouvelles portions d'acide lorsqu'il se ralentit. — Pour avoir le *chlore liquide* (*eau chlorée, solution aqueuse de chlore*), on fait suivre le matras par une série de flacons constituant l'appareil de Woulf : le premier ne contient qu'une petite couche d'eau; les suivants sont remplis d'eau distillée froide, et se saturent successivement de chlore. L'eau en dissout deux fois son volume, à la température de 20° et à la pression de 76 centimètres, c'est-à-dire environ 1/159e de son poids. Le chlore est un gaz jaune verdâtre (d'où son nom, de χλωρὸς, vert), d'odeur suffocante; provoquant la toux, du coryza, une violente oppression, et même des crachements de sang, asphyxiant promptement les animaux; produisant sur la peau de la rougeur et de la démangeaison. Comme l'oxygène, il fait brûler avec flamme plusieurs corps combustibles; il entretient pendant quelques instants seulement la flamme d'une bougie. Il est très avide d'hydrogène, auquel il s'unit lentement à la lumière diffuse, instantanément et avec explosion au soleil; il s'empare de l'hydrogène de l'acide sulfhydrique et de l'ammoniaque; il décompose l'eau et met l'oxygène en liberté; il décompose également les matières organiques en leur enlevant simplement de l'hydrogène ou en substituant du chlore à cet hydrogène; enfin cette affinité des deux corps l'un pour l'autre explique le pouvoir décolorant et désinfectant du chlore, les substances colorées contenant de l'hydrogène, ainsi que les matières putrides, qui renferment, en outre, de l'acide sulfhydrique et de l'ammoniaque. Aussi le chlore gazeux et le chlore liquide sont-ils employés comme neutralisants dans l'asphyxie par le gaz des fosses d'aisances; la solution aqueuse, concentrée, sert à lotionner les plaies gangreneuses ou fétides, qu'elle désinfecte, mais elle est moins employée que les solutions d'hypochlorites, qui arrivent au même but plus sûrement et plus commodément; de même, pour assainir une pièce, pour détruire les effluves sous le lit d'un malade, on fait plus souvent usage des *fumigations guytoniennes* (V DÉSINFECTION). On le donne parfois en solution aqueuse, sous forme de gargarisme, dans les angines pultacée ou gangreneuse de la scarlatine. Enfin les inhalations de chlore ont été conseillées dans le traitement du catarrhe pulmonaire, dans certains cas d'asthme et de bronchite sèche (Gannal et Cottereau). — *Hydrate de chlore* ($Cl + 10HO$). Corps cristallin lamelleux, jaune verdâtre, qui prend naissance lorsque, dans la préparation du chlore, on entoure de glace pilée l'appareil qui reçoit le gaz.

**CHLORÉ, ÉE.** adj. Qui contient du chlore. — *Charpie chlorée.* V. CHARPIE. — *Eau chlorée.* V. CHLORE. — *Pommade chlorée.* V. POMMADE.

**CHLORÉTHER.** s. m. Éther éthylique dans lequel 1, 2 ou 5 équivalents d'hydrogène sont remplacés par autant d'équivalents du chlore : il y a donc un *éther monochloré* ($C^4H^4ClO$), un *éther bichloré* ($C^4H^3Cl^2O$), un *éther perchloré* ($C^4Cl^5O$). Les deux premiers sont parfois employés en pommade, comme anesthésiques locaux.

**CHLORÉTHÉRAL.** s. m. Nom donné par d'Arcet à l'éther monochloré (V. CHLORÉTHER), qu'il avait obtenu en préparant la liqueur des Hollandais avec de l'éthylène renfermant sans doute des vapeurs d'éther.

**CHLORÉTHÉRIDE.** s. m. Synonyme de *chloroforme* (Mitscherlich) et de *chloréthéroïde.*

**CHLORÉTHÉRINE.** s. f. V. ÉTHYLÈNE *chloré.*

**CHLORÉTHYLE.** s. m. V. *Chlorure d'*ÉTHYLE.

**CHLORÉTONE.** s. m. (*acétonchloroforme cristallisé*). Corps blanc, cristallisé, à odeur de camphre, très soluble dans le chloroforme, l'alcool concentré, l'éther, la benzine, l'acide acétique; peu soluble dans l'eau froide. Il se forme quand on ajoute doucement de la potasse caustique à des parties égales de chloroforme et d'acétate. C'est un hypnotique que l'on donne à la dose de 0gr,40 à 1 gramme sous forme de tablettes; mais c'est un médicament *dangereux.* La solution aqueuse à 1 p. 100 de ce corps, connue sous le nom d'*anesón* (V. ce mot) sert comme anesthésique local.

**CHLORHYDRARGYRATE.** s. m. [*chloromercurate*]. Combinaison de bichlorure de mercure avec une substance basique. — *Chlorhydrargyrate d'albumine* (Lassaigne). Sel insoluble dans l'eau, soluble dans un excès d'albumine et dans les chlorures alcalins, que l'albumine forme avec le chlorure de mercure. — *Chlorhydrargyrate de morphine.* Sel insoluble dans l'eau, préparé en traitant une solution de chlorhydrate de morphine par le bichlorure de mercure. Employé en pilules, pour calmer les douleurs d'origine syphilitique : doses, 1 à 5 centigrammes.

**CHLORHYDRATE.** s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide chlorhydrique avec les bases. Il est substitué à celui d'*hydrochlorate*, d'après la théorie qui attribue aux corps simples la faculté de déterminer la propriété acide et qui fait commencer le nom de l'acide par celui du principe acidifiant. — *Chlorhydrate d'ammoniaque.* V. CHLORURE. — *Chlorhydrate d'apomorphine.* V. APOMORPHINE. — *Chlorhydrate de méthylène.* V. CHLOROMÉTHYLE. — *Chlorhydrate de morphine.* V. MORPHINE. — *Chlorhydrate de narcéine.* V. NARCÉINE. — *Chlorhydrate de quinine.* V. QUININE. — *Chlorhydrate de strychnine.* V. STRYCHNINE. — *Chlorhydrate de térébenthène.* V. TÉRÉBENTHÈNE. — *Chlorhydrate de triméthylamine.* V. TRIMÉTHYLAMINE. — *Chlorhydrate de tropacocaïne* ou de *benzoïl-tropéine.* V. BENZOÏL-TROPÉINE.

**CHLORHYDRIE.** s. f. Nom sous lequel on désigne (Hayem) la somme de l'acide chlorhydrique libre et du chlore combiné aux matières organiques pendant la digestion du repas d'épreuve. Ces deux valeurs sont les produits d'une réaction qui fait partie de l'acte fermentatif et qui a pour but de faire subir aux matières albuminoïdes une transformation qui les rend aptes à la peptonisation. Leur somme peut donc servir à estimer l'intensité du travail chimique exécuté à un moment donné par l'estomac. Elle représente la mesure du pouvoir de réaction chimique de l'organe (Hayem et Lion).

**CHLORHYDRINE.** s. f. Nom générique des combinaisons de l'acide chlorhydrique avec la glycérine (Berthelot). Ce sont : 1° la *monochlorhydrine* ($C^6H^7ClO^4 = HCl + C^6H^8O^6 - 2HO$). Huile neutre, d'odeur fraîche éthérée, d'un goût sucré, puis piquant, miscible à l'eau et à l'éther, ne précipitant pas le nitrate d'argent quand elle est fraîche. Elle se mêle à son volume d'eau, et forme une émulsion stable avec 8 à 10 volumes. Elle est saponifiée lentement par l'oxyde de plomb; — 2° la *dichlorhydrine* ($C^6H^6Cl^2O^2 = 2HCl + C^6H^8O^6 - 4HO$). C'est une huile neutre, d'odeur éthérée prononcée, miscible à l'éther; ne forme pas d'émulsion stable avec l'eau; saponifiable par la potasse; — 3° l'*épichlorhydrine* ($C^6H^5ClO^2 = HCl + C^6H^8O^6 - 4HO$). Huile neutre, plus pesante que l'eau, limpide, d'odeur d'éther chlorhydrique.

**CHLORHYDRIQUE.** adj. — *Acide chlorhydrique* [*hydrochlorique, muriatique, chloride hydrique*] ($HCl$). Hydracide composé de volumes égaux d'hydrogène et de chlore. On l'obtient en traitant le sel marin par l'acide sulfurique, sous forme d'un gaz plus pesant que l'air, d'odeur vive et suffocante, qui éteint les bougies en verdissant les bords de la flamme, et tue les animaux. Au contact de l'air, il répand d'épaisses fumées blanches dues à la combinaison du gaz avec les vapeurs d'eau contenues dans l'air, de manière à former un hydrate qui se précipite en nuages. Très soluble dans l'eau, il donne un liquide incolore, plus lourd que l'eau pure, et qui fume fortement à l'air. A l'état

de concentration, c'est un poison corrosif violent. On l'emploie à la dose de 2 grammes dans un litre d'eau édulcorée, pour faire une limonade moins astringente que celle des autres acides minéraux. Il est surtout utile, à l'intérieur, dans la dyspepsie atonique, avec défaut de sécrétion du suc gastrique, à la dose de 3 à 10 gouttes dans une potion (Trousseau). On s'en sert pour cautériser les plaies sanieuses, gangreneuses, les ulcères scorbutiques, la muqueuse buccale atteinte de stomatite ulcéro-membraneuse ou mercurielle : dans ce dernier cas, il s'emploie pur, ou mieux mêlé au miel rosat, au sirop de mûres, en collutoire ou en gargarisme. L'action antiseptique de l'acide chlorhydrique est d'autant plus importante que cet acide existant dans le suc gastrique, celui-ci lui doit en grande partie ses propriétés bactéricides; d'après les recherches de Gilbert, le *Bacillus coli communis* est tué en un quart d'heure par une solution aqueuse d'acide chlorhydrique à 0,193 p. 100, en une demi-heure par une solution à 0,140 p. 100, en une heure par une solution à 0,095 p. 100, et en vingt-quatre heures par une solution à 0,047 p. 100; cette action microbicide est beaucoup moins marquée dans le bouillon. On a préconisé l'acide chlorhydrique à l'extérieur comme stimulant (bain acide). On en met 64 à 130 grammes dans les bains de pieds pour les rendre révulsifs. — *Acide chlorhydrique alcoolisé.* V. Esprit *de sel dulcifié.* — *Éther chlorhydrique.* V. Éthyle (*chlorure d'*). — *Mannite chlorhydrique.* V. Mannite.

**CHLORHYDROPHOSPHATE.** s. m. Phosphate rendu acide par l'association d'acide chlorhydrique qui en augmente la solubilité. — *Chlorhydrophosphate de chaux.* Phosphate de chaux bibasique additionné d'acide chlorhydrique : on en fait une solution aqueuse et un sirop, contenant 50 centigrammes de sel calcique par cuillerée à bouche et ayant les mêmes propriétés réparatrices que les autres phosphates de chaux.

**CHLORINE.** s. f. Le *chlore* (V. ce mot).

**CHLORIQUE.** adj. — *Acide chlorique* ($ClO^5$). Obtenu en traitant le chlorate de potasse par l'acide fluosilicique, et évaporant convenablement. Il est liquide, jaune verdâtre, très acide, soluble dans l'eau; c'est un puissant agent d'oxydation : mis en contact avec l'alcool, le papier, le soufre, il les enflamme. — *Acide chlorique oxygéné* V. Perchlorique (*acide*).

**CHLORITE.** s. m. [it. et esp. *chlorite*]. Sel instable, détonant, distinct des *hypochlorites*. On connaît bien ceux de potasse et de plomb, formés d'un équivalent d'acide et un de base. Ils sont décolorants, mais on leur préfère des hypochlorites, non détonants, et d'un emploi facile.

**CHLORO-ANÉMIE.** s. f. Terme par lequel on désigne des états morbides participant à la fois de la chlorose vraie et des anémies symptomatiques. La tuberculose, la syphilis, certaines dyspepsies peuvent déterminer une anémie plus ou moins intense; dans ce cas, différents caractères, et en particulier l'absence de souffles cardiaques et vasculaires, permettent d'écarter la chlorose et de porter le diagnostic d'anémie symptomatique. Mais quand ces maladies (tuberculose, syphilis, dyspepsies, etc.) évoluent chez des individus du sexe féminin et à l'époque de la puberté, c'est-à-dire dans les conditions où la chlorose vraie se montre d'ordinaire, l'anémie symptomatique de ces maladies prend complètement la forme de la chlorose; ce qui explique en réalité l'apparition de ces anémies à forme de chlorose, ce n'est pas l'affection à propos de laquelle elles éclatent, mais le terrain sur lequel cette affection a germé; aussi doit-on admettre avec Hayem que ces faits sont du domaine de la chlorose, d'où la désignation de *chloro-anémie* que cet auteur leur a donnée. — *Chloro-anémie dyspeptique.* Chlorose développée à l'occasion d'une dyspepsie. — *Chloro-anémie hystérique.* Chlorose développée chez une hystérique à la suite d'anorexie, d'accidents gastriques, d'hématémèses, etc. — *Chloro-anémie syphilitique.* Chlorose développée à l'occasion d'une syphilis; si l'accident primaire a passé inaperçu, la chlorose peut être la première manifestation d'une syphilis ignorée; les éruptions caractéristiques viennent bientôt affirmer le diagnostic. Le traitement mercuriel, qui suffit d'ordinaire à combattre l'anémie syphilitique, est impuissant contre la chloro-anémie, et il est nécessaire d'y joindre la médication martiale. — *Chloro-anémie tuberculeuse.* Chlorose développée à l'occasion d'une tuberculose commençante; l'anémie chlorotique présente une intensité variable, qui n'est pas forcément en rapport avec l'étendue et la gravité des lésions pulmonaires. En général, les signes de tuberculose sont peu manifestes, tandis que ceux de la chlorose sont violents, mais à mesure que la tuberculose fait des progrès, les signes stéthoscopiques cardiaques et vasculaires de la chlorose deviennent de moins en moins nets. La médication martiale est indispensable dans ce cas et doit être continuée en même temps que le traitement dirigé contre la tuberculose.

**CHLORO-AURATE.** s. m. **CHLORO-AURIQUE.** adj. V. Chloraurique.

**CHLORO-BRIGHTISME.** s. m. Affection caractérisée par l'association d'une néphrite (mal de Bright) et de la chlorose (Dieulafoy). Les malades présentent, outre les signes de la chlorose (V. ce mot), les symptômes qui caractérisent le petit brightisme : crampes dans les mollets, secousses électriques, phénomène du doigt mort, cryesthésie, céphalées, épistaxis matutinales. L'examen des urines permet d'y reconnaître l'existence d'une petite quantité d'albumine. Il est nécessaire d'associer au traitement habituel de la chlorose le régime lacté, d'autant plus que la néphrite négligée peut conduire à la mort par urémie.

**CHLOROCARBONE.** s. m. V. Chlorure *de carbone.*

**CHLOROCARBOXALIQUE.** adj. V. Chloracétique.

**CHLOROCARVÈNE.** s. m. ($C^{20}H^{15}Cl$). Corps obtenu par action du chlore sur le *carvène*. Demi-liquide, jaunâtre, d'odeur assez agréable; décomposable lorsqu'on élève sa température.

**CHLOROCHINONE.** s. f. ($C^{25}H^2O^8Cl^6$). Corps obtenu par action lente du chlore sur la chinone; cristallisable, d'odeur particulière et pénétrante, neutre; peu soluble dans l'eau, beaucoup dans l'alcool.

**CHLOROCODÉINE.** s. f. ($C^{36}H^{20}ClAzO^6$). Produit de substitution, obtenu par l'action du chlore sur la codéine.

**CHLOROCUMINOL.** s. m. [*oxychlorocuminyle*] ($C^{20}H^{11}O^2Cl$). Corps obtenu par action du gaz chlore sur l'essence de cumin anhydre. Liquide jaunâtre, plus lourd que l'eau, d'odeur pénétrante.

**CHLOROCYANE.** s. m. Synonyme de *chlorure de cyanogène.* V. Chlorure.

**CHLOROCYANILIDE.** s. f. ($C^{30}H^{12}Az^5Cl^3$). Corps obtenu par action du chlorure de cyanogène solide sur l'aniline.

**CHLOROCYANIQUE.** adj. — *Acide chlorocyanique.* Liquide incolore, d'odeur piquante, qui résulte de la décomposition du cyanate de potasse par l'acide chlorhydrique.

**CHLOROCYTE.** s. m. [de χλωρὸς, vert, et κύτος, cellule]. Globule rouge altéré, ayant perdu une partie plus ou moins considérable de sa matière colorante. On rencontre cette altération dans certaines maladies infectieuses graves, fièvre typhoïde adynamique, variole hémorragique, pneumonie typhoïde, etc.; suivant toute probabilité, la dissolution de l'hémoglobine a lieu dans le sang circulant (Hayem).

**CHLORODYNE.** s. f. [de *chloroforme*, et ὀδύνη, dou-

leur]. Remède anglais contre la douleur. Il est composé de chloroforme, 30 grammes; éther sulfurique, 20 grammes; acide perchlorique, 30 grammes; teinture de cannabis indica, 20 grammes; mélasse, 200 grammes; teinture de capsicum, 30 grammes; morphine, 10 grammes; acide prussique médicinal, 10 grammes; essence de menthe poivrée, 50 grammes. Faites dissoudre la morphine dans l'acide perchlorique; mêlez. Bien agiter avant de s'en servir, le liquide se séparant toujours. On s'en sert comme antispasmodique, diaphorétique, anodin, stimulant, etc. : 4 à 5 grammes en frictions ; à l'intérieur, 4 à 20 gouttes dans de l'eau sucrée.

**CHLOROFORME.** s. m. [all. et angl. *Chloroform*; *chlorure de méthyle bichloré* ; *chlorométhyle*] $C^2HCl^3$, ou, en atomes, $CHCl^3$). Composé découvert par Soubeiran et Liebig, en 1831. C'est un liquide neutre, incolore, oléagineux, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, à odeur éthérée, à saveur piquante, puis fraîche, obtenu en traitant l'alcool par l'hypochlorite de chaux. Sa densité à 18° est 1,49; celle de sa vapeur, 4,2. Il bout à 61°. Il représente l'*acide formique* ($C^2HO^3$), dans lequel l'oxygène serait remplacé par autant d'équivalents de *chlore* : de là son nom. Pur, il est inaltérable à l'air; mal purifié, il contient du chloral, de l'acide chlorhydrique, du chlore, des dérivés chlorés. — Simpson (1847) a fait connaître les effets du chloroforme comme agent anesthésique (V. ANESTHÉSIE *chirurgicale*). Depuis, cette substance a été beaucoup employée en cette qualité par les chirurgiens, sous forme d'inhalations principalement. C'est un anesthésique précieux, mais dangereux, qu'il convient de manier avec prudence (Giraldès et Bouvier). Les règles suivantes, entre autres, doivent présider à son administration : ne jamais chloroformiser les malades dans la position assise, mais toujours dans la position horizontale, celle-ci permettant au sang d'arriver au cerveau, qui doit s'anémier par le fait de l'anesthésie, d'où résulterait la syncope; recommander que le sujet soit à jeun, l'anesthésie pouvant faire vomir, et les matières vomies pouvant, en s'arrêtant dans le larynx, déterminer l'asphyxie; faciliter la respiration en enlevant tout vêtement circulaire, cravates, ceintures, etc.; placer d'abord l'appareil qui sert à la chloroformisation assez loin de la bouche, de façon qu'il entre beaucoup d'air et que les muqueuses s'habituent au contact irritant des vapeurs, puis rapprocher l'appareil et le recharger quand la tolérance est établie; s'arrêter quand l'intervention du chirurgien peut avoir lieu sans déterminer de mouvements réflexes; ne jamais communiquer, pendant la chloroformisation, de mouvements brusques, causes de syncope; suivre de très près les effets du chloroforme; si le pouls faiblit, si la respiration se ralentit, on retire l'anesthésique; et, si des accidents se déclarent, on a recours aux stimulants les plus énergiques; lorsque la syncope arrive, établir immédiatement la respiration artificielle à l'aide d'une canule ou d'une sonde introduite dans la trachée, à travers le larynx, et d'un soufflet ordinaire ; communiquer à la base du thorax des mouvements rythmiques de resserrement et de dilatation; provoquer la contraction du diaphragme à l'aide d'un courant galvanique interrompu, un excitateur étant placé sur le trajet du nerf phrénique, l'autre sur les attaches du diaphragme aux parois thoraciques (Perrin). On doit s'abstenir du chloroforme quand le malade est atteint de quelque lésion interne, telle qu'une affection du cœur, un asthme, etc., ou lorsqu'il se trouve dans un état cachectique avancé, tel que celui qui est causé par de longues suppurations. 5 grammes ou environ 100 gouttes de chloroforme sur une éponge, sur un mouchoir en cône, sur un tampon de coton, suffisent ordinairement pour amener l'insensibilité : un appareil très simple et très suffisant consiste dans une compresse, pliée en cornet et contenant une éponge imbibée de chloroforme; l'air entre par la petite ouverture et se mêle aux vapeurs qui, par la grande, pénètrent dans la bouche. Le chloroforme est plus généralement employé que l'éther, parce que son odeur est moins désagréable, que l'anesthésie qu'il produit est plus rapide et dure plus longtemps, que la période d'excitation du début est moins longue et moins forte, que l'excitation de retour est modérée, enfin que l'air chargé de vapeur de chloroforme ne s'enflamme pas : malheureusement cette rapidité et cette persistance des effets sont aussi ce qui fait qu'il expose plus que l'éther aux syncopes immédiates et consécutives; aussi actuellement beaucoup de chirurgiens lui préfèrent-ils l'éther malgré ses inconvénients. Les effets du chloroforme consistent d'abord dans une excitation locale et générale; puis dans la perte de l'intelligence et de la sensibilité, dans l'abolition des mouvements volontaires et réflexes; enfin dans le ralentissement de la respiration et de la circulation (Bouisson) : cette succession est corrélative à la façon dont sont envahis les centres nerveux, l'anesthésie abolissant successivement les fonctions du cerveau, de la moelle épinière, du bulbe, et des centres ganglionnaires (ceux du cœur en particulier). L'action anesthésique des vapeurs de chloroforme est diversement interprétée : pour les uns, c'est une *insensibilité asphyxique*, déterminée par l'action directe de ce corps sur le sang des organes respiratoires, dont il amène la stase et la coagulation partielle (Faure); mais les asphyxiants congestionnent le cerveau, tandis que pendant le sommeil chloroformique cet organe est anémié; l'asphyxie n'est pas admissible, et on admet généralement, avec Flourens et Cl. Bernard, que les vapeurs anesthésiques suspendent l'activité fonctionnelle des cellules nerveuses, musculaires et glandulaires, les tissus continuant du reste à se nourrir; cette suspension de l'activité fonctionnelle résulterait de la coagulation de la myéline dans les nerfs, de la myosine dans les muscles, par action propre du chloroforme (Cl. Bernard). C'est surtout en chirurgie que les inhalations de chloroforme sont employées, soit comme insensibilisantes (pour abolir la douleur dans les opérations, dans la réduction des coxalgies, dans les explorations douloureuses), soit comme résolutives (pour relâcher les muscles dans la réduction des luxations et fractures, des hernies étranglées). Mais elles ont également des applications obstétricales : pour la pratique des opérations et manœuvres, opération césarienne, embryotomie, etc.; pour régulariser les contractions utérines, vaincre un spasme du col utérin ou une résistance anormale du périnée; plus simplement, pour diminuer les douleurs de l'accouchement naturel (Voy. plus bas : *chloroforme à la reine*) : dès que les prodromes de ces douleurs se produisent, on place une compresse imbibée de chloroforme devant la bouche de la patiente, de façon à produire une demi-anesthésie, longtemps prolongée; celle-ci s'accompagnant ou étant suivie de la perte de sang naturelle à l'accouchement, il faut surveiller attentivement la patiente pendant les heures qui suivent le réveil pour se tenir en garde contre les syncopes consécutives; pourtant, la mort dans ces conditions est très rare, les efforts inhérents au travail produisant une hyperémie qui contre-balance l'anémie cérébrale que détermine le chloroforme. Celui-ci réussit encore, en inhalations, dans certains cas médicaux, comme analgésique, contre les douleurs névralgiques, surtout dans les coliques néphrétique et hépatique; comme acinétique, pour calmer les accès convulsifs de strychnisme, d'hydrophobie, de chorée, d'épilepsie, d'hystérie, poussés au point d'entraver la déglutition et la respiration, pour guérir l'éclampsie puerpérale ou infantile et le tétanos; comme modérateur de l'activité mentale, dans les cas de manie furieuse, de delirium tremens, de délire méningitique. —

A l'intérieur, le chloroforme se donne liquide, par la bouche ou par le rectum : dans le premier cas, il est anodin, stupéfiant, antispasmodique, anesthésique, calme les névralgies d'origine gastrique, intestinale, hépatique, apaise les accès d'hystérie, de chorée, d'éclampsie, sous forme de potion (0gr,50 à 4 gr. dans une potion gommeuse), de solution aqueuse (eau chloroformée du Codex), de sirop ; par le rectum, en lavement (0gr,50 de chloroforme et 4 gr. d'alcool dans 40 gr. d'eau de guimauve, Bouchut), il a des effets analogues, se produisant surtout sur les organes génitaux profonds. — Enfin, à l'extérieur, comme topique, le chloroforme produit d'abord une rubéfaction et même une révulsion cutanées, puis une anesthésie locale, qui le fait employer dans les cas de névralgies, intercostale ou autres, de pleurodynie, de prurit, en liniment ou huile chloroformique, en pommade (à 1 p. 10), sous forme d'eau chloroformique (à 1 p. 100) imbibant des compresses. || *Chloroforme à la reine*. Mode d'administration du chloroforme, employé pour diminuer les douleurs de l'accouchement, et consistant à donner de faibles doses d'anesthésique, de manière à produire l'analgésie, sans aller jamais jusqu'à l'anesthésie complète ; quelques gouttes administrées à la période initiale de chaque douleur suffisent ordinairement pour obtenir ce résultat. Ce genre d'anesthésie fut employé chez la reine Victoria le 7 avril 1853, lors de son huitième accouchement.

**CHLOROFORMÉE**, adj. — *Eau chloroformée*. V. EAU.

**CHLOROFORMER**. v. a. V. CHLOROFORMISER.

**CHLOROFORMIQUE**. adj. Qui a rapport au chloroforme. — *Insensibilité* ou *anesthésie chloroformique*. Celle qui est causée par le chloroforme.

**CHLOROFORMISATION**. s. f. Administration du *chloroforme* (V. ce mot).

**CHLOROFORMISER**. v. a. [all. *chloroformisiren*]. Administrer le chloroforme pour causer l'anesthésie, en observant certaines règles indispensables (V. CHLOROFORME). Faure, ayant constaté qu'il suffit, pour amener l'anesthésie, que la quantité d'air chargé de vapeur de chloroforme soit égale à la quantité d'air pur respirée, a pensé qu'on pourrait se borner à faire respirer la vapeur du chloroforme par une seule narine, l'autre restant en communication avec l'air atmosphérique, et la bouche étant fermée. Son appareil est un flacon de la contenance de 100 grammes, à deux tubulures. A l'une d'elles est adapté un tube de caoutchouc muni ou non d'un embout légèrement conique dont on introduit l'extrémité libre à l'entrée de la narine, l'appareil ne contenant pas encore de chloroforme ; on invite le sujet à respirer librement, tranquillement ; lorsqu'il est familiarisé avec cette manière de respirer, on fait tomber une gouttelette de chloroforme dans le flacon par l'embouchure restée ouverte ; une seconde après, on en fait tomber une nouvelle, et ainsi de suite. Si le sujet se plaint d'une cuisson trop vive, on éloigne un peu l'appareil ; il devient, en général, rapidement insensible à l'action locale exercée dans la narine ; alors, on fait couler 7 ou 8 grammes de choloroforme dans le flacon. Si l'anesthésie ne se prononce pas à la troisième ou quatrième minute, on agite le flacon de manière à projeter le liquide sur les parois et à augmenter la surface d'évaporation. La résolution musculaire arrive le plus souvent avant la cinquième minute, quelquefois seulement vers la huitième, sans être précédée de ces phénomènes de douleur ni de dyspnée qui, avec les autres procédés, sont dus à l'action trop vive du chloroforme sur les voies respiratoires, sans excitation ou congestion vers la tête. On maintient l'anesthésie au degré voulu en tenant le tube à portée de la narine ; selon l'exigence du moment, on retire l'appareil ou on l'agite. Dans aucun cas, le pouls et la respiration ne cessent de présenter l'état le plus rassurant. Si le cœur baisse un peu, on éloigne l'appareil pendant quelques secondes, et cet organe se contracte aussitôt sans que l'insensibilité diminue. Comme celui qui respire avec un tel appareil attire, au moment où il aspire, une quantité d'air pur égale à la quantité d'air chargé de vapeur de chloroforme, il y a impossibilité d'une asphyxie immédiate. Comme les effets ne se prolongent et ne se prononcent qu'à la condition qu'on persiste dans l'inhalation, ils suivent une marche progressive qui permet de s'arrêter à l'instant même où on le veut. Jamais on n'arrive d'emblée à un état d'anesthésie grave, comme par les autres procédés.

**CHLOROFORMYLE**. s. m. Synonyme de *chloroforme*.

**CHLOROGÉNINE**. s. f. Substance particulière que contient la racine de plusieurs végétaux, de la garance notamment, et que les acides bouillants dédoublent en sucre et en une poudre verte insoluble. — Alcaloïde extrait d'une écorce d'Australie (O. Hesse), sous forme d'une poudre brune, amère, vomitive, soluble dans l'eau, les acides, l'ammoniaque.

**CHLOROGÉNIQUE** ou **CHLOROGINIQUE**. adj. V. CAFÉTANNIQUE.

**CHLOROHÉMATINE**. s. f. Produit d'altération qu'on obtient par l'action des alcalis sur l'hémaphéine et sur l'hématosine.

**CHLORO-IODOFORME**. s. m. ($C^2HCl^2I$). Liquide jaunâtre, sucré, aromatique, obtenu par distillation du bichlorure de mercure avec l'iodoforme.

**CHLORO-IODURE**. s. m. Composé formé par union d'un chlorure avec un iodure. — *Chloro-iodure mercureux* [*iodure de chlorure mercureux*]. Sel obtenu en exposant du calomel aux vapeurs de l'iode (Boutigny) ; on l'emploie surtout en pommade (1 p. 80) dans la couperose et l'*acme rosacea*. — *Chloro-iodure de mercure* ou *mercurique*. Combinaison de *bichlorure* de mercure et d'*iodure mercurique*. On en connaît deux : l'une (HgI.HgCl) jaune, trouvée par Boulay (1826) ; l'autre (HgI.2HgCl) en cristaux incolores, trouvée par J. Liebig.

**CHLOROKAKODYLE** ou **CHLOROCACODYLE**. s. m. V. CACODYLE.

**CHLOROMA**. s. m. [de χλωρὸς, vert] (King). Tissu morbide verdâtre, ayant son siège principalement dans les os du crâne et de la face, sous forme de tumeurs nombreuses saillantes à la surface des os, qui sont irrégulièrement détruits partout où siège le produit morbide. King rapporte ce tissu au tissu fibreux dans les premières périodes de son développement. Il est formé surtout par hypergenèse des *médullocèles*. V. ce mot et MYÉLOÏDE.

**CHLOROMERCURATE**. s. m. V. CHLORHYDRARGYRATE.

**CHLOROMÉTHYLE**. s. m. Nom donné parfois : au chloroforme, au chlorure de méthyle, au chlorure de méthylène. V. CHLOROFORME, MÉTHYLE, MÉTHYLÈNE.

**CHLOROMÈTRE**. s. m. [de *chlore*, et de μέτρον, mesure ; all. *Chlormesser*, esp. *clorometro*]. Appareil ou moyen propre à déterminer la proportion de chlore contenu dans une liqueur, ou combiné à l'état de chlorure. On se sert ordinairement, pour le dosage du chlore et des chlorures dans les liquides organiques (urine, suc gastrique, etc.), d'une solution décinormale de nitrate d'argent obtenue en dissolvant 17 grammes d'azotate d'argent pur et sec dans un litre d'eau distillée, et d'une solution de chromate jaune de potasse à 10 p. 100. On prend 10 centimètres cubes du liquide, on ajoute 1 gramme environ d'azotate de chaux bien exempt de chlorures, on dessèche le tout au bain-marie, on calcine avec précaution et sans dépasser le rouge sombre ; on reprend après refroidissement par l'eau distillée bouillante à plusieurs reprises et on filtre ; on ajoute au filtratum de l'acide azotique goutte

à goutte et en léger excès; on sature l'acide libre par du carbonate de chaux bien exempt de chlorures, on ajoute une goutte de la solution de chromate jaune de potasse, et on laisse tomber avec la burette de Mohr de la solution de nitrate d'argent jusqu'à ce que l'on obtienne un précipité rouge; du nombre de centimètres cubes de liqueur argentique employés on déduit la quantité de chlore contenue dans un litre d'urine en multipliant par 0,00355 × 100 et la quantité de chlorure de sodium en remplaçant 0,00355 par 0,00585.

**CHLOROMÉTRIE.** s. f. Méthode d'essai qui fait apprécier, à l'aide du *chloromètre*, la dose de chlore contenue dans un chlorure ou dans une solution.

**CHLOROMÉTRIQUE.** adj. — *Méthode chlorométrique*. Méthode permettant de reconnaître la quantité de chlore contenue dans un liquide, et en particulier dans le liquide stomacal filtré, extrait après le repas d'épreuve; pour cela, dans trois petites capsules de porcelaine *a*, *b*, *c* on place 5 centimètres cubes du liquide; la capsule *a* additionnée d'un excès de carbonate de soude, est évaporée à sec au bain-marie; on calcine au rouge sombre en évitant les projections; on reprend par l'eau distillée acidifiée par l'acide azotique; on neutralise par du carbonate de chaux exempt de chlorures, et on dose le chlore au moyen de l'azotate d'argent en présence du chromate de potasse (V. Chloromètre). La capsule *b* est évaporée à sec au bain-marie, ce qui enlève tout l'acide chlorhydrique libre; on ajoute une solution concentrée de carbonate de soude, on évapore à sec, on calcine, et on dose le chlore comme plus haut. La capsule *c* est évaporée à sec, puis calcinée, et on dose le chlore dans le résidu. La capsule *a* donne la somme de l'acide chlorhydrique libre, du chlore organique et du chlore des chlorures; *b* représente le chlore organique et *c* le chlore des chlorures; donc $a - b =$ acide chlorhydrique libre; et $b - c =$ chlore organique (Hayem et Winter).

**CHLOROMICHMYLIQUE.** adj. — *Acide chloromichmylique* ($C^4H^4O^3Cl + HO$). Corps cristallisable, soluble dans l'eau bouillante, dont il se dépose par refroidissement, dans l'alcool et dans l'éther, qui se trouve dans l'urine privée de son urée par l'acide nitrique et soumise à la distillation.

**CHLOROPHYLLE.** s. f. [de χλωρὸς, vert, et φύλλον, feuille; *chromule*, all. et angl. *Chlorophyll*, it. *clorofilla*, esp. *clorofila*]. Matière verte des feuilles. Elle se présente dans les cellules des plantes à l'état de granulations vertes, variant de volume de 1 à 5 millièmes de millimètre, homogènes, quelquefois réunies en amas ou en séries régulières. Elle renferme de l'oxygène, de l'hydrogène, du carbone, du fer en assez grande quantité (Verdeil), et peut-être de l'azote (Mulder). Elle résulte de l'association de deux principes colorants, l'un jaune et l'autre bleu, qui, par leur mélange, donnent la matière verte, et que Fremy est parvenu à isoler en agitant la chlorophylle avec un mélange d'éther et d'acide chlorhydrique; il a donné le nom de *phylloxanthine* à la matière jaune soluble dans l'éther, et de *phyllocyanine* à la matière bleue qui reste en dissolution dans la liqueur acide. Les feuilles qui jaunissent en automne ne contiennent plus de phyllocyanine, et sont colorées uniquement par la phylloxanthine; en traitant ces feuilles jaunes par l'alcool et soumettant cette liqueur à la double action de l'éther et de l'acide chlorhydrique, Fremy n'a pu réussir à produire trace de phyllocyanine, tandis que la substance jaune est restée en dissolution dans l'éther. La phylloxanthine est beaucoup plus stable que la matière bleue; c'est elle qui apparaît en premier lieu. Elle existe dans toutes les parties vertes des végétaux. C'est elle qui colore l'emplâtre de ciguë, l'onguent populéum, etc. La chlorophylle a une importance considérable en physiologie générale; en effet, elle décompose l'acide carbonique de l'air, fixe le carbone ainsi produit, et dégage l'oxygène; c'est là un phénomène assimilateur, qui se fait grâce à l'influence des radiations lumineuses.

**CHLOROPHYLLIN.** s. m. La *chlorophylle*.

**CHLOROSALICINE.** s. f. Nom commun à plusieurs corps obtenus par l'action du chlore sur la salicine : 1° *Chlorosalicine* ($C^{26}H^{17}ClO^{14}$). Corps cristallisable, perdant 4 atomes d'eau à 100°. 2° *Bichlorosalicine* ($C^{26}H^{16}Cl^2O^{14}$). Corps cristallisable, perdant 2 atomes d'eau à 100°. 3° *Perchlorosalicine* ($C^{26}H^{15}Cl^3O^{14}$). Poudre cristalline amère, sans odeur. — La synaptase agit sur les trois corps comme sur la salicine, en les dédoublant en sucre et en *saligénine*.

**CHLOROSALICYLE.** s. m. [*acide chlorospiroyleux*] ($C^{14}H^5ClO^4$). Produit de l'action du chlore sur l'acide salicyleux; cristallisable, volatil, d'odeur agréable d'amandes amères.

**CHLOROSALICYLIQUE.** adj. — *Acide chlorosalicylique*, *acide chlorospiroylique*, *chlorure de spiroyle*, *chlorure de salicyle*]. Nom donné à deux corps obtenus par action du chlore sur l'acide salicylique : 1° *Acide monochlorosalicylique* ($C^{14}H^4ClO^5.HO$), peu connu à l'état pur. 2° *Acide bichlorosalicylique* ($C^{14}H^3Cl^2O^5.HO$), cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther.

**CHLOROSALOL** ou **CHLORSALOL.** s. m. Corps qui est le dérivé *para* du salol; il est insipide, inodore, et se présente sous forme de petits cristaux blancs, solubles dans l'alcool, l'éther et l'eau. Il a été préconisé comme succédané du salol (Girard). On le donne à la dose de 2 grammes, 4 grammes, et même 6 grammes dans les vingt-quatre heures, par fractions de 1 gramme.

**CHLOROSE.** s. f. [*chlorosis*, de χλωρὸς, vert, ou qui tire sur le vert; all. *Bleichsucht*, angl. *chlorosis*, it. *clorosi*, esp. *clorosis*; *febris amatoria*, *febris alba*, *pallidus morbus*, *fœdus virginum color*, *icteritia alba*, *icterus albus*, *morbus virgineus*, *cachexia virginum*, *obstructio virginum*, *phthisis nervosa*, *hydrohémie* (Piorry), vulgairement *pâles couleurs*]. Maladie caractérisée essentiellement par un abaissement de la quantité d'hémoglobine contenue dans le sang et une diminution du nombre des globules rouges, par une décoloration particulière des téguments et des troubles des différents appareils, enfin, par son apparition presque exclusive chez les jeunes filles au moment de la puberté. Connue de tout temps, elle a été nettement individualisée pour la première fois par Varandal, en 1620. L'état du sang forme la caractéristique de la maladie : le sang est pâle, fluide; le nombre des globules rouges est diminué et descend à 4 millions, 3 millions ou même au-dessous; la quantité d'hémoglobine contenue dans chaque globule est abaissée d'une façon considérable; et la valeur globulaire G, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de globules N et la richesse en hémoglobine exprimée en globules normaux R, est aussi fortement diminuée (V. Anémie). En tenant compte de ces trois valeurs, on peut distinguer, avec Hayem, quatre degrés dans l'anémie chlorotique : la *chlorose légère*, ou du premier degré, formant 33 p. 100 des cas, dans laquelle, en moyenne, N = 4 000 000, R = 3 200 000, G = 0,80; la *chlorose moyenne*, ou du deuxième degré, comprenant 65 p. 100 des cas, dans laquelle, en moyenne, N = 4 000 000, R = 2 700 000, G = 0,65; la *chlorose intense*, ou du troisième degré, comprenant 1 p. 100 des cas, dans laquelle, en moyenne, N = 2 700 000, R = 1 500 000, G = 0,52; et la *chlorose extrême*, ou du quatrième degré, dont il n'existe qu'un seul cas, dans lequel les chiffres relevés étaient les suivants : N = 937 368, R = 796 756, G = 0,85. Les hématies sont de dimensions variables, mais les globules nains prédominent, si bien que le diamètre moyen des globules est abaissé;

elles présentent des formes variées, décrites sous le nom de *poikilocytose* (V. ce mot). Le chiffre des hématoblastes est toujours accru par rapport à celui des hématies, et souvent aussi d'une façon absolue. Les leucocytes sont toujours modifiés (Gilbert et Weil) : les éosinophiles ont un noyau irrégulier et inégalement coloré; les granulations ne sont pas réparties d'une manière uniforme, elles sont de volume et de teinte dissemblables; le protoplasma d'un certain nombre de mononucléaires et de polynucléaires fixe fortement l'éosine (surcharge hémoglobique); il existe des formes de transition entre les mononucléaires et les polynucléaires, formes extrêmement rares ou absentes dans le sang normal; enfin, il existe des formes anormales caractérisées par un noyau ovalaire très colorable entouré de quelques granulations acidophiles, ou par l'irrégularité et la faible coloration des éléments, ou encore par la présence d'un noyau pâle, volumineux, remplissant toute la cellule. La partie liquide du sang, le *liquor*, est modifiée; en effet, il altère et détruit les globules rouges avec lesquels on le met en contact (pouvoir globulicide ou hématicide). Les différents symptômes de la chlorose proviennent de cet état du sang. Les téguments et les muqueuses sont décolorés, ce qui a valu son nom à la maladie; le cœur et les vaisseaux présentent des bruits de souffle qui sont la conséquence de la fluidité du sang; au cœur, il y a un souffle doux systolique, siégeant au foyer d'auscultation de l'artère pulmonaire, plus rarement au foyer aortique, assez souvent à la pointe du cœur; ces souffles cardiaques sont anorganiques, c'est-à-dire ne correspondent pas à une lésion des orifices du cœur; mais leur production a été attribuée, en dehors de l'hydrémie, soit au rétrécissement spasmodique des orifices artériels (souffle anémospasmodique de C. Paul), soit à l'insuffisance fonctionnelle des valvules mitrale et tricuspide (Parrot), soit à une origine cardio-pulmonaire (Potain). L'auscultation, avec le stéthoscope, des veines du cœur permet d'entendre des bruits variés : *bruit de rouet, de diable* ou *de nonne* (auteurs allemands) de la jugulaire interne, qui est un bruit continu avec renforcement; le *bruit de coquillage*, ou *bruit de mouche*, de la jugulaire externe; ces bruits apparaissent, ou sont tout au moins notablement accrus, par la compression de ces veines (Gilbert); enfin, au niveau des troncs veineux brachio-céphalique et de la veine cave supérieure, on entend un bruit de souffle continu à renforcement systolique, remarquablement influencé par la position de la tête de la malade, et n'atteignant toute son intensité que quand la tête est tournée du côté où l'on ausculte (Gilbert et Garnier). A ces signes principaux, il faut joindre des modifications des fonctions digestives, caractérisées le plus souvent par l'hyperpepsie (Hayem); du foie, qui présente parfois les signes de la petite insuffisance hépatique (Gilbert et Castaigne); des reins, qui laissent parfois passer l'albumine (V. Chloro-brightisme); de la menstruation, qui peut être soit diminuée ou supprimée, soit au contraire exagérée (*chlorose ménorragique*); du système nerveux (vertiges, céphalalgie, quelquefois symptômes d'hystérie concomitante); de la glande thyroïde, qui est souvent hypertrophiée, et détermine parfois des signes de basedowisme larvé. La marche de la maladie est chronique, présentant des périodes d'amélioration et de rechutes. La terminaison par la guérison est la règle, mais les récidives sont toujours à craindre. La mort peut survenir à la suite de complications : phlébite et embolie, ou tuberculose pulmonaire. Les causes invoquées pour expliquer la genèse de cette maladie sont nombreuses ; les théories nerveuse et digestive ont fait leur temps; la théorie génitale, la plus ancienne, reprise récemment, attribue la chlorose à l'accumulation dans le sang de toxines non éliminées par les règles; elle est contredite par les faits de chlorose ménorragique et de chlorose des garçons. La théorie hématique, soutenue par Hayem, place dans le sang l'origine de la maladie. L'hypoplasie artérielle invoquée par Virchow peut se rencontrer en dehors de la chlorose et est contredite par les cas de guérison rapide. Il est préférable de considérer la chlorose, avec Hanot, comme une maladie d'évolution liée à une insuffisance organique héréditaire, et suscitée par des causes occasionnelles; la fréquence de la tuberculose chez les ascendants des chlorotiques (Gilbert et Jolly), des accidents dits scrofuleux dans les antécédents personnels des malades, indique qu'il faut la considérer comme une *maladie de déchéance*. L'hypothèse de la nature parasitaire de la maladie doit être réservée jusqu'à la découverte de son agent infectieux. Quant au traitement, il consiste, comme l'a montré Hayem, en la mise au repos complet, et l'administration à l'intérieur du fer, que l'on donne ordinairement sous la forme de protoxalate de fer; l'emploi de la moelle osseuse fraîche ou conservée ne paraît pas donner de résultats appréciables (Gilbert et Garnier). ‖ *Chlorose constitutionnelle*. Variété de chlorose rebelle, sujette à des récidives nombreuses (Hayem). — *Chlorose dyspeptique*. Variété de chlorose dans laquelle prédominent les phénomènes dyspeptiques; l'affection gastrique précède d'ordinaire la chlorose, qu'elle prépare sur un terrain prédisposé (Hayem). — *Chlorose fébrile* (Mollien). Variété de chlorose s'accompagnant soit d'un état fébrile continu avec de légères oscillations, soit d'une fièvre avec exacerbations pouvant atteindre 39°,8. — *Chlorose des garçons*. Variété de chlorose apparaissant chez les garçons; elle est plus fréquente dans la classe aisée que dans la classe pauvre, et n'est jamais aussi intense que celle des jeunes filles. — *Chlorose ménorragique*. Variété de chlorose s'accompagnant d'un flux menstruel abondant et augmentant avec les progrès de la maladie. — *Chlorose tardive*. Variété de chlorose apparaissant, chez la femme, entre vingt-huit et trente-cinq ans, ou à la ménopause; elle revêt fréquemment la forme dyspeptique — *Chlorose d'Égypte*. V. Mal *de cœur*.

**CHLOROSEL**. s. m. Chlorure double. V. Chlorure.

**CHLOROSULFURE**. s. m. Nom des combinaisons du chlore avec les sulfures.

**CHLOROTIQUE**. adj. et s. des deux genres [*chloroticus*, all. *bleichsüchtig*, angl. *chlorotic*, it. et esp. *chlorotico*]. Qui a rapport à la chlorose; qui est affecté de la chlorose.

**CHLOROXYDE**. s. m. Combinaison de l'oxygène ou d'un oxyde avec un chlorure. — *Chloroxyde ferrique*. Solution de 100 parties d'hydrate ferrique gélatineux dans 50 parties d'eau distillée et 5 d'acide chlorhydrique, destinée à remplacer la solution officinale de perchlorure de fer, sur laquelle elle l'emporte par sa stabilité, l'énergie avec laquelle elle coagule le sang et l'albumine, l'absence de causticité et de saveur atramentaire (Jeannel).

**CHLORRHODIQUE** et non **CHLORRODIQUE**. adj. — *Acide chlorrhodique*. Corps acide, azoté, cristallisant en aiguilles microscopiques, coloré en rose par le chlore. Trouvé dans le pus de la nécrose phosphorée, des abcès par congestion et dans le suc cancéreux (Bödeker). Il semble être le même que l'*acide pyique*. V. Pyique.

**CHLORURE** s. m. [*chloruretum*, all. *Chlorur*, angl. *chloruret*, it. et esp. *cloruro*]. Combinaison du chlore avec un corps simple. Avec les corps simples autres que l'oxygène, le chlore remplit le rôle d'élément électro-négatif, et ses combinaisons correspondent à celles de l'oxygène avec les corps simples; c'est-à-dire que chaque proportion d'oxygène d'un oxyde est remplacée par une proportion double de chlore dans le chloruré correspondant. On distingue les *chlorures non métalliques*, de carbone, de bore, de phosphore, de soufre, d'iode, de brome, de silicium, d'azote; et

les *chlorures métalliques*, longtemps connus sous le nom de *muriates*, d'*hydrochlorates*, considérés par Berzelius comme des sels *haloïdes*. On obtient les chlorures soit par l'action du chlore, ou de l'eau régale, ou de l'acide chlorhydrique, sur les métaux; soit par celle de cet acide sur les oxydes, carbonates ou sulfures métalliques; soit en dirigeant un courant de chlore sur les oxydes métalliques mélangés avec du charbon et portés à une haute température. La plupart sont solides à la température ordinaire; les perchlorures d'antimoine et d'étain sont liquides. La chaleur les fond et les volatilise presque tous, et en décompose complètement quelques-uns. L'eau décompose, à froid, les chlorures d'antimoine et de bismuth, en formant des oxychlorures; elle dissout les autres, sauf le calomel et les chlorures d'argent et de plomb. Les dissolutions aqueuses des chlorures, traitées par la solution d'azotate d'argent, fournissent un précipité blanc, caillebotté, lourd, insoluble dans l'eau et dans l'acide azotique, soluble dans l'ammoniaque, noircissant à la lumière : c'est du chlorure d'argent. — *Chlorure double*. Combinaison formée par certains chlorures qui s'unissent deux à deux en proportions définies, de manière que l'un est électro-négatif par rapport à l'autre (chlorures d'or et de sodium, d'argent et de potassium, etc.). Quelques chlorures forment aussi des sels doubles en s'unissant à des iodures, à des bromures, à des chromates. — *Chlorure d'ammonium* [*sel ammoniac, muriate, chlorhydrate* ou *hydrochlorate d'ammoniaque, chlorure d'ammoniaque*] ($AzH^4.Cl$). Sel qu'on obtenait autrefois par sublimation de la suie des cheminées en Lybie (V. Ammoniac), où l'on ne brûlait que de la fiente de chameau desséchée au soleil. Il se prépare aujourd'hui avec le sous-carbonate d'ammoniaque obtenu par la distillation des eaux d'épuration du gaz ou des vidanges, et saturé par l'acide chlorhydrique : on le sublime pour l'obtenir pur. Il est blanc, de saveur très piquante, soluble dans un peu moins de 3 parties d'eau à 15° et dans son poids d'eau bouillante; il cristallise en longues aiguilles groupées comme des barbes de plume. Le chlorure ammonique a passé pour fébrifuge. On l'emploie surtout comme stimulant diffusible et comme fondant, résolutif des engorgements parenchymateux chroniques (25 centigr. à 1 gr. en pilules ou en potion); à l'extérieur, il est utilisé en lotions, en gargarismes, en collyres, en pommades. — *Chlorure ammoniaco-mercuriel*. V. Chloramide. — *Chlorures d'antimoine* [*muriates, hydrochlorates* ou *chlorhydrates d'antimoine*]. Le chlore forme avec l'antimoine deux combinaisons correspondant aux oxydes du métal : 1° *Protochlorure* [*beurre d'antimoine*] ($Sb^2Cl^3$). Sel obtenu en distillant un mélange de sublimé corrosif et de sulfure d'antimoine métallique, ou en dissolvant 1 partie de sulfure d'antimoine dans 3 parties d'acide chlorhydrique, évaporant la liqueur jusqu'à ce qu'elle se prenne en masse par le refroidissement, distillant ce résidu, liquéfiant le produit au bain-marie, et le coulant dans de petits flacons longs et étroits. Il cristallise en tétraèdres transparents, incolores, déliquescents; traité par une grande quantité d'eau, il se décompose et laisse précipiter la *poudre d'Algaroth* (V. Algaroth). Pour l'avoir liquide, on le place dans un entonnoir de verre, sous une cloche, près d'un vase plein d'eau, de sorte qu'il n'absorbe que la quantité de liquide nécessaire pour se dissoudre : il constitue alors le *beurre d'antimoine* proprement dit, et c'est sous cette forme qu'il sert en médecine. Il est caustique, vénéneux, et désorganise les tissus. On l'emploie pour cautériser les plaies produites par la morsure des animaux enragés et des serpents venimeux, et la pustule maligne. Les escarres qu'il détermine sont blanchâtres, plus sèches, plus dures, plus exactement circonscrites que celles que produit la pierre à cautère. On le porte dans la plaie au moyen d'un petit pinceau de linge, et on y laisse un bourdonnet de charpie imprégné de ce liquide. Avant de l'appliquer, il faut étancher le sang, dont le contact le décomposerait. 2° *Perchlorure* [*chloride d'antimoine*] ($Sb^2Cl^5$). Liquide incolore, peu stable, inusité. — *Chlorure d'argent* ($AgCl$). Sel blanc, insoluble dans l'eau et les acides, soluble dans l'ammoniaque, noircissant par l'action de l'hydrogène. On l'obtient en versant une solution de chlorure dans un sel d'argent soluble : sa formation est le moyen le plus sûr de reconnaître dans un liquide la présence du chlore ou de l'acide chlorhydrique libre ou combiné. — *Chlorure d'arsenic* [*huile* ou *beurre d'arsenic*] ($AsCl^3$). Liquide oléagineux d'une densité égale à 2,05; bout à 134°, non solidifiable à — 29°. Il répand des fumées blanches à l'air. Il est très vénéneux. Hydraté, il reçoit le nom d'*acide chlorarsénieux*. — *Chlorure d'azote* ($AzCl^3$). Liquide oléagineux, volatil, très dangereux à cause de la facilité avec laquelle il détone. On l'obtient en exposant une solution de chlorhydrate d'ammoniaque au contact du chlore. — *Chlorure de baryum* [*muriate* ou *hydrochlorate de baryte, terre pesante salée, sel marin barytique*] ($BaCl + 2HO$). Il s'obtient en traitant par l'acide chlorhydrique le sulfure de baryum provenant de la décomposition de 5 parties de sulfate de baryte par 1 partie de charbon. Il est solide, amer, soluble dans l'eau, vénéneux. On l'a employé contre les affections scrofuleuses, à la dose de 5 à 15 centigrammes par jour, en plusieurs fois dans un liquide mucilagineux. — *Chlorure de benzoyle* ($C^{14}H^5O^2Cl$). Substance qui résulte de l'action du chlore sur l'essence d'amandes amères, et qui, en présence de l'ammoniaque, se transforme en benzamide. — *Chlorure de bismuth* [*beurre de bismuth*] ($BiCl^3$). Cristallin, déliquescent, décomposé par l'eau pure en acide chlorhydrique et en oxychlorure de bismuth. — *Chlorure de calcium* [*muriate* ou *hydrochlorate de chaux, chlorure calcique*] ($CaCl + 6HO$, ou, en atomes, $CaCl^2$). On l'obtient en traitant la chaux par l'acide chlorhydrique ; on évapore, soit à cristallisation (*chlorure cristallisé*), soit à siccité (*chlorure desséché*), ou l'on fait éprouver au sel la fusion ignée (*chlorure anhydre*). Il cristallise en prismes très solubles dans l'eau et dans l'alcool; il est très déliquescent, d'une saveur âcre et chaude. Le chlorure de calcium cristallisé seul a été employé en médecine, comme antiscrofuleux et purgatif à la dose de 1 à 4 grammes; à dose plus faible, 0gr,50 à 2 grammes, il a été préconisé contre l'urticaire par Wright. Les sels de calcium, et notamment le chlorure, jouent un rôle important dans la coagulation du sang; il suffit en effet de précipiter les sels de calcium du sang au moyen d'un oxalate alcalin pour le rendre incoagulable (Arthus et Pagès); si on ajoute ensuite le chlorure de calcium, le sang se coagule aussitôt. En se fondant sur cette propriété, on a proposé d'employer le chlorure de calcium dans les maladies hémorragiques; il a été préconisé dans les formes hémorragiques des grandes pyrexies, en particulier dans la variole (Roger); on le prescrit alors à la dose de 4 grammes dans une potion de Todd, que l'on peut renouveler deux ou trois jours de suite. Desséchés, ses cristaux sont très avides d'eau : on les emploie fréquemment pour dessécher les gaz et les liquides, en particulier pour enlever la vapeur d'eau contenue dans l'air, à l'intérieur d'une balance, et empêcher ainsi l'instrument de se rouiller. — *Chlorures de carbone*. On en connaît quatre, dont l'un, le tétrachlorure, se forme lorsqu'un mélange de chlore et de sulfure de carbone traverse un tube de porcelaine chauffé au rouge, et donne naissance aux trois autres par l'action d'une température plus élevée ou d'agents réducteurs : *tétrachlorure* [*chloro-carbone, chlorure de méthyle perchloré*, ancien *bichlorure*] ($C^2Cl^4$) est seul intéressant pour le médecin. Il est liquide, incolore, bout à 78°; sa densité égale 1,79. Son odeur est piquante. Il est

anesthésique (Simson). Ses premiers effets sont très analogues à ceux du chloroforme, mais plus longs à se produire, et aussi à se dissiper. Il a une influence dépressive sur le cœur beaucoup plus grande que le chloroforme. L'emploi en est donc beaucoup plus dangereux. Donné à une femme en couches pendant une heure, il en résulta l'anesthésie ordinaire ; mais le pouls devint, à la fin, extrêmement petit et faible. — *Chlorure de chaux* [*chlorure d'oxyde de calcium*]. V. Hypochlorite *de chaux*. — *Chlorures de cuivre*. On en connaît deux, peu usités l'un et l'autre : 1° *Protochlorure* [*chlorure cuivreux*, *muriate* ou *chlorhydrate au minimum*] ($Cu^2Cl$). Il est solide, en petits cristaux blancs, grenus, fusibles en un liquide brun. Dissous dans l'ammoniaque, il est incolore et bleuit à l'air. 2° *Deutochlorure* [*muriate au maximum*, *chlorure cuivrique*] ($CuCl + 2HO$). Il est en parallélipipèdes rectangulaires, ou en petites aiguilles vertes, fusibles en une masse brune. On obtient ces corps par l'action de l'acide chlorhydrique sur le deutoxyde de cuivre. Tous deux sont très vénéneux. — *Chlorures de cyanogène*. Il en existe deux : 1° *Protochlorure* [*chloride cyaneux*] ($C^2AzCl$). Gazeux à la température ordinaire, liquide entre — 12° et — 15°, solide à — 18°. Il cristallise en aiguilles. Il est très caustique et très vénéneux. On l'obtient en faisant agir le chlore gazeux sur le cyanure de mercure. 2° *Deutochlorure* [*chloride cyanique*, *chlorure solide*] ($C^2AzCl^3$). Il s'obtient par l'action du chlore sec sur l'acide cyanhydrique, sous l'influence de la lumière. Il est solide, blanc, d'une odeur de souris. Il décompose l'eau, qui le transforme en acides chlorhydrique et cyanurique. — *Chlorures décolorants* ou *désinfectants*. V. Hypochlorite. — *Chlorures d'étain*. Le chlore se combine en deux proportions avec l'étain : 1° *Protochlorure* [*muriate au minimum*, *chlorure stanneux*] ($SnCl$). Sel cristallisé en aiguilles prismatiques, blanches, fusibles en une masse grise et brillante. Il se décompose dans l'eau en une poudre blanche d'oxychlorure ; il désoxyde un grand nombre de corps, ce qui le fait servir, dans les arts, à décolorer certaines étoffes dont il désoxyde la matière colorante. En médecine, il paraît être vermifuge ; mais c'est un poison trop actif pour qu'on ne doive pas le bannir de la thérapeutique. 2° *Deutochlorure* [*chlorure stannique*, *liqueur fumante de Libavius*] ($SnCl^2$, ou, en atomes, $SnCl^4$). Liquide bouillant à 120°, répandant des fumées blanches à l'air, très volatil, s'unissant à l'eau et formant un hydrate cristallisable. On le prépare en chauffant 1 partie d'étain avec 4 de sublimé corrosif, et distillant. Il est antiseptique ; on l'emploie contre les ulcères cancéreux en pommade à 5 ou 10 p. 30, et en solution aqueuse à 0gr,025 p. 500. — *Chlorure d'éthyle*. V. Éthyle. — *Chlorures de fer*. 1° *Protochlorure* [*chlorure ferreux*, *muriate de fer oxydulé*] ($FeCl$, ou, en atomes, $FeCl^3 + 4H^2O$). Il s'obtient en traitant le métal par l'acide chlorhydrique, et évaporant la dissolution, soit jusqu'à cristallisation, soit à siccité, sans le contact de l'air. Il est en masses grisâtres, susceptible de donner de petits cristaux verdâtres, un peu volatil en paillettes vertes. L'eau, l'alcool et l'éther le dissolvent. Il donne à l'eau une teinte verte, et précipite en blanc par la potasse ; le précipité passe du vert au rouge en s'oxygénant. D'après les expériences de Rambuteau, le fer, administré sous une forme quelconque, pénètre dans le sang à l'état de protochlorure : aussi conseille-t-il l'emploi direct du chlorure ferreux, sous forme de pilules qui le préservent de toute oxydation ; on le prescrit à la dose de 0gr,10 à 0gr,30, ou en pilules de 0gr,10 inscrites au Codex. 2° *Sesquichlorure de fer* [*chlorure ferrique*]. V. Perchlorure. — *Chorures d'iode*. Il en existe deux, suivant Sérullas, l'un liquide, l'autre solide, cristallisable, rouge orangé. Ce dernier, traité par l'eau, donne les acides chlorhydrique et iodique : celui-ci peut être précipité en poudre blanche par l'alcool. D'après Soubeyran, il n'y a qu'un seul *chlorure* ou *chloride d'iode*, contenant, pour 1 partie d'iode, 3 de chlore. On l'obtient en faisant agir le chlore sur l'iode sec ou délayé dans 1 partie d'eau. — *Chlorure de cacodyle*. V. Cacodyle. — *Chlorure de magnésie*. V. Hypochlorite *de magnésie*. — *Chlorure de magnésium* [*muriate*, *hydrochlorate de magnésie*, *chlorure magnésique*] ($MgCl + 6HO$). Il existe en solution dans beaucoup d'eaux minérales. On le prépare en dissolvant du carbonate de magnésie dans de l'acide chlorhydrique, de manière à neutraliser entièrement l'acide, filtrant et évaporant. Il sert à la préparation des eaux minérales factices ; il peut être employé comme purgatif à la façon des autres sels neutres à la dose de 10 à 30 grammes. Il est amer, très soluble et très déliquescent. Quand on l'évapore, il perd son acide et passe en partie à l'état de magnésie. — *Chlorures de manganèse*. Il en existe trois différents. Le plus usité est le *protochlorure* [*chlorure manganeux*] ($MnCl$), qui sert dans les arts. On le prépare en traitant à chaud le peroxyde de manganèse par l'acide chlorhydrique : c'est le résidu de la préparation du chlore. Il est cristallisable en prismes roses, efflorescents, soluble dans l'eau et dans l'alcool, à la flamme duquel il donne une couleur rouge. — *Chlorures de mercure*. On distingue deux chlorures de mercure : 1° *Protochlorure* [*chloride*, *calomel*, *sous-chlorure*, *mercure doux*, *muriate* ou *hydrochlorate de mercure au minimum d'oxydation*, *chlorure mercureux*] ($Hg^2Cl$, ou, en atomes, $Hg^2Cl^2$). Il est obtenu *par précipitation* ou *par sublimation*, ou *préparé à la vapeur*. Le *chlorure mercureux par précipitation* s'obtient en dissolvant du mercure dans de l'acide azotique, précipitant le mercure par de l'acide chlorhydrique en léger excès, laissant déposer, passant et lavant le dépôt à plusieurs reprises. Ainsi préparé, il est très blanc : c'est le *précipité blanc* de Charas, de Zwelfer (mais non celui de Lémery, V. Chloramide) ; il jouit de propriétés plus actives que celui qui a été préparé par sublimation, ce qu'il doit à son extrême division. Le *chlorure mercureux par sublimation* se prépare en triturant 4 parties de sublimé corrosif avec 3 de mercure pur ; humectant peu à peu, pour en faire une masse à laquelle on mêle le mercure jusqu'à extinction totale on fait sécher cette masse à une chaleur douce, on la divise, on l'introduit dans un matras placé sur un bain de sable, et on la sublime plusieurs fois de suite. Le mercure doux ainsi préparé était appelé autrefois *calomélas* (après six sublimations), *panacée mercurielle* (après neuf) ; il avait aussi reçu les noms d'*aquila alba*, de *sublimé doux*. Pour obtenir le *calomel à la vapeur*, d'après la méthode de Josias Jewel, modifiée par O. Henry, on introduit dans une cornue de grès, lutée avec soin, du mercure doux en fragments ; on place cette cornue dans un fourneau à réverbère, et l'on adapte à son col un ballon de verre à trois ouvertures, dont deux latérales, l'autre inférieure, plongeant dans un flacon à moitié plein d'eau distillée, qui sert de récipient, et d'où l'air et la vapeur en excès se dégagent par un tube. On fait arriver par l'une des ouvertures latérales (l'autre est adaptée à la cornue contenant le mercure) le col d'une cornue de verre renfermant de l'eau. Tout étant bien luté, on chauffe l'eau dans le ballon pour avoir une atmosphère de vapeur, puis on chauffe la cornue de grès, et bientôt le chlorure mercureux arrive en vapeur dans le ballon et se condense sur ses parois en forme de neige. Quand les vapeurs cessent, on laisse refroidir ; on recueille sur un filtre la poudre blanche qui s'est précipitée, on la lave, on la fait sécher, et on la passe au tamis de soie. Le protochlorure de mercure est solide, blanc, insipide, insoluble dans l'eau ; chauffé, il se volatilise et cristallise en prismes tétraèdres, terminés par des pyramides à quatre

faces. Par le contact de la lumière, il jaunit et noircit. L'eau bouillante le change en chlorure mercurique, et du mercure se dépose. Les chlorures et les carbonates alcalins, l'albumine, le rendent soluble et le transforment également en deutochlorure; cette transformation s'opère dans l'économie, soit au contact des chlorures de l'estomac (Mialhe), soit par l'action du carbonate de soude de l'intestin (Jeannel); il ne doit donc pas être administré avec les aliments salés, ni avec des liquides alcalins; il ne doit pas davantage être associé à l'hydrolat de laurier-cerise ni à l'émulsion d'amandes, dont l'action le transforme en cyanure de mercure toxique. Pour l'usage interne, c'est le calomel à la vapeur qu'on emploie de préférence, en poudre, en tablettes, en pilules, à la dose de 30 centigrammes à 1 gramme comme purgatif et vermifuge, à la dose de 10 à 20 centigrammes par jour, en prises fractionnées, comme altérant. Les enfants supportent le calomel bien mieux que les adultes et à doses plus élevées proportionnellement; c'est de plus un purgatif facile à administrer, n'ayant ni odeur ni saveur; on donne en général 0gr,05 par année d'âge. Il est rarement employé comme antisyphilitique, à cause de la salivation et des stomatites graves qu'amène son usage prolongé. Pourtant, grâce à la méthode des injections hypodermiques, son usage est rentré en faveur; on se sert d'une suspension du calomel dans l'huile ou la vaseline liquide stérilisée, mélange fait au dixième; chaque centimètre cube contient 0gr,10 de calomel; on injecte chaque fois 0gr,05 à 0gr,07, soit 10 à 12 gouttes du mélange; les injections doivent être faites profondément dans les muscles de la fesse, on les renouvelle tous les cinq à sept jours. Cinq à huit injections, soit 0gr,25 à 0gr,40 de calomel, sont en général suffisantes. C'est une méthode de traitement énergique, utile dans les cas graves, et certains accidents rebelles à tous les autres traitements cèdent rapidement aux injections de calomel; mais ces injections sont souvent un peu douloureuses; de plus, elles font pénétrer d'emblée dans l'organisme une dose de mercure assez forte, et peuvent ainsi produire des accidents d'intoxication. Aussi ne doit-on le faire que dans des cas exceptionnels, et chez des sujets dont on connaît la susceptibilité vis-à-vis du mercure. Topiquement, le calomel s'emploie sur les ulcères vénériens indolents, les affections cutanées syphilitiques et dartreuses; il sert à composer un collyre sec usité contre les opacités de la cornée. Le précipité blanc s'emploie en pommade (V. Pommade *au précipité blanc*); 2° *Deutochlorure de mercure* [*sublimé corrosif, bichlorure, chlorure mercurique*] ($HgCl$, ou, en atomes, $HgCl^2$). Produit de la sublimation d'un mélange de sulfate mercurique et de chlorure de sodium décrépité. Masses blanches, cristallines, demi-transparentes, inodores, de saveur âcre et caustique, devenant opaques et pulvérulentes à l'air, solubles dans 16 parties d'eau froide, 2 d'eau bouillante, 2,5 d'alcool froid et 0,6 d'alcool chaud. On donne le sublimé à l'intérieur dans la syphilis: la dose est d'abord de 5 milligrammes, qu'on élève progressivement à 2 centigrammes par jour. On l'administre en pilules (pilules de Dupuytren), en solution aqueuse sous forme de liqueur de Van Swieten (dont 10 gr. contiennent 1 centigr. de sublimé) à prendre avec du lait ou une tisane mucilagineuse, en injections hypodermiques (solution à 1 p. 100). Par la bouche, on donne ordinairement une cueillerée à soupe par jour, soit environ 15 grammes de solution ou 1 centigramme et demi; il est souvent préférable d'employer la solution aqueuse simple, qui est mieux supportée que la liqueur de Van Swieten; il semble que le bichlorure pris en solution agisse mieux qu'en pilule. Les injections hypodermiques sont faites à la dose de 1 centimètre cube, soit 1 centigramme, par jour; l'injection doit être faite dans les muscles, au niveau du dos ou de la fesse; comme elle est un peu douloureuse, on a proposé d'ajouter à la solution une petite quantité de cocaïne (1 centigr. par centimètre cube). On ne peut dépasser 25 milligrammes sans danger. Ce sel est un poison très actif (V. Contrepoison). A l'extérieur, on l'emploie comme antiparasitaire, antiprurigineux, et antiseptique. En chirurgie, on se sert des solutions fortes, à 2 p. 1 000, pour nettoyer les instruments (sauf ceux de métal), les mains, le champ opératoire, et pour laver la plaie opératoire avant de la suturer; des solutions faibles à 1 ou 0,50 p. 1 000, pour immerger les membres atteints d'inflammation ou de lésions infectieuses. En obstétrique, on emploie les solutions faibles pour injections intra-utérines et vaginales: liqueur de Van Swieten étendue de deux ou trois fois son volume d'eau; solution à 0,50, 0,25, 0,20 (Tarnier) p. 1 000; ou paquet composé de sublimé, 0gr,25, acide tartrique, 1 gramme, solution alcoolique de carmin d'indigo à 5 p. 100, une goutte, le tout à dissoudre dans un litre d'eau (Budin); il est prudent de ne se servir que des doses faibles, solution au quatre-millième ou même à une dilution plus grande, de nombreux cas d'intoxication ayant été observés à la suite des injections vaginales de sublimé. Ce médicament entre dans un grand nombre de préparations. V. Bain *mercuriel*, Biscuit *antisyphilitique* d'Ollivier, Eau *phagédénique*, Liqueur *de Van Swieten*, Lotion, Pilule *de Dupuytren*, Pommade *de Cirillo*. — *Chlorures d'or*: 1° *Protochlorure* [*chlorure aureux*] ($Au^2Cl$). Sel jaunâtre, à peine soluble, qui provient de la dessiccation du suivant; 2° *Sesquichlorure* [*chlorure aurique, acide chloraurique, perchlorure, muriate d'or*] ($Au^2Cl^3$). Sel d'un jaune orangé, très soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, cristallisant en lames ou en prismes rougeâtres orangés. On l'a employé comme antisyphilitique à la dose de 5 à 15 milligrammes. Il sert aussi comme caustique, le déliquium ne laisse pas de cicatrice. — *Chlorure d'or et d'ammonium*. Il a été employé contre l'aménorrhée et la dysménorrhée, à la dose de 5 à 10 milligrammes. — *Chlorure d'or et de sodium* ($NaCl + Au^2Cl^3 + 4HO$) (*sel de Chrestien*). Composé cristallisant en longues aiguilles quadrilatères, non hygrométriques, solubles dans l'eau. On le prépare en faisant cristalliser un mélange de 1 partie de sel marin et de 4 parties d'or dissous dans l'eau régale. Il est usité dans le traitement de la syphilis, on l'administre en frictions à la langue, aux lèvres ou aux parties adjacentes, mélangé avec du lycopode ou de la poudre d'iris épuisés par l'alcool, et divisés en petites prises contenant 2 ou 3 milligrammes de sel; ou on le donne en solution, dont on ajoute une très petite quantité dans la tisane du malade, ou en sirop. — *Chlorure d'oxyde*. V. Hypochlorite. — *Chlorures de platine*. On connaît le protochlorure [*chlorure platineux*] ($PtCl$); le bichlorure [*chlorure platinique*] ($PtCl^2$), et des combinaisons de ces deux sels avec les chlorures de sodium, de potassium. Dans celles où entre le chlorhydrate d'ammoniaque, il y a substitution du platine à l'hydrogène de l'ammoniaque et formation de *chloroplatinate d'ammoniaque* (*sel vert de Magnus*). — *Chlorure de potasse*. V. Hypochlorite *de potasse*. — *Chlorure de potassium* [*muriate ou hydrochlorate de potasse desséché, sel fébrifuge ou digestif de Sylvius*] ($KCl$). On l'obtient en dissolvant du carbonate de potasse dans suffisante quantité d'eau, saturant la liqueur par l'acide chlorhydrique, l'évaporant et laissant cristalliser; ou par double décomposition du sulfate ou du tartrate de potasse et du muriate de chaux. Il est solide, blanc, amer, cristallisable en prismes à quatre pans, fusible, soluble dans 3 parties d'eau froide et dans 2 d'eau bouillante. Il a été employé comme fébrifuge et diaphorétique à la dose de 1 à 4 grammes. — *Chlorure de salicyle*. V. Chlorosalicylique. — *Chlorure de sodium* [*sel marin purifié, hydrochlorate de soude*] ($NaCl$). C'est un des corps les plus répandus dans la nature, en

dissolution dans l'eau de la mer, à l'état solide sous forme de bancs considérables (*sel gemme*). La seule mine de sel que la France possède est située près de Vic (Meurthe) ; mais il existe des sources d'eau salée à Salins, à Montmorot (Jura), et à Salies (Basses-Pyrénées). On en trouve aussi à Château-Salins, Dieuze et Moyenvic. C'est par l'évaporation des eaux de ces sources dans des bâtiments de graduation, ou par évaporation des eaux de la mer dans les marais salants, qu'on obtient le *sel du commerce* pour les usages domestiques. Extrait de l'eau de la mer, il cristallise en cubes de petit volume, gris, et retenant une assez grande quantité de matière argileuse grasse. On peut le purifier en le calcinant, le faisant redissoudre dans l'eau, filtrant et évaporant ; on a alors le *sel blanc*. On retire aussi du sel des mines de sel gemme. Pour l'usage pharmaceutique, on prépare le chlorure de sodium en dissolvant du sel marin du commerce dans l'eau, et versant ensuite goutte à goutte dans cette dissolution un peu de carbonate de soude dissous : on filtre, on évapore la solution, on lave les cristaux à l'eau froide et on les fait sécher à l'air. Ce chlorure doit être incolore, soluble dans 3 parties d'eau à la température ordinaire ; sa solution ne doit précipiter ni par le carbonate de soude, ni par l'eau de baryte. Il est employé en médecine comme excitant digestif et comme stimulant et tonique général : formant, en poids, les 4 à 5 millièmes du sang normal, il ne peut diminuer de proportion dans ce liquide sans que la santé ne s'en trouve altérée ; il facilite le contact des globules rouges avec l'oxygène, ce qui explique son action reconstituante dans les cachexies et états diathésiques. Les aliments plus ou moins salés, ou le lait d'une chèvre à qui on fait prendre, avec ses aliments, 12 à 30 grammes de sel marin par jour (A. Latour), remplacent avantageusement toutes les formes pharmaceutiques proposées pour administrer le sel (V. Sel *marin*). On le donne en lavement, à la dose de 20 à 30 grammes p. 1 000, comme anthelminthique ; par ingestion, à la dose de 10 à 30 grammes comme fébrifuge, ou de 20 à 60 grammes comme purgatif, ou de 8 à 15 grammes comme vomitif. — *Chlorure de soude liquide*. V. Hypochlorite. — *Chlorure de spiroyle*. V. Chlorosalicylique. — *Chlorure de zinc* [*muriate* ou *hydrochlorate de zinc*] (ZnCl). On l'obtient en dissolvant dans suffisante quantité d'acide chlorhydrique 20 parties de zinc en grenailles, ajoutant 1 partie d'acide azotique, évaporant à siccité ; reprenant par l'eau, laissant en contact à froid pendant vingt-quatre heures, filtrant et évaporant de nouveau à siccité. Il est très caustique ; il ne fuse pas et forme une escarre dure et coriace, suivie d'une cicatrisation plus prompte, dit-on, qu'après l'emploi d'un autre caustique ; on l'emploie sous forme de pâte (V. Pate *de Canquoin*), incorporé à la gutta-percha (V. Caustique), ou mêlé au collodion riciné (1 partie de chlorure de zinc pour 10 de collodion). A l'intérieur, on l'a vanté comme antispasmodique (quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée). Il sert à la conservation des pièces anatomiques et des cadavres. V. Embaumement.

**CHOANE**. s. f. [de χόανον entonnoir]. Nom donné en rhinologie à chacun des deux orifices postérieurs des fosses nasales ; ils sont limités en dedans par le bord postérieur du vomer qui les sépare l'un de l'autre, en haut par le corps du sphénoïde sur lequel s'appliquent les parties latérales du vomer, en bas par le bord postérieur de la lame horizontale du palatin, et en dehors par l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde.

**CHOC**. s. m. [*collisus*, σύγκρουσις, all. *Stoss*, angl. *collision*, it. *urto*, esp. *choque*]. Action qu'un corps mis en mouvement exerce, en vertu de sa masse et de sa vitesse acquise, sur les corps qu'il rencontre et qui s'opposent à son développement. ‖ *Choc en retour*. Changement brusque de l'état électrique des corps terrestres voisins d'un nuage fortement électrisé, s'accompagnant d'une commotion parfois assez violente pour amener la mort de l'homme ou des animaux qui y sont soumis sans que ceux-ci soient directement atteints par la foudre. Ce phénomène résulte d'une recomposition subite des fluides électriques dans les objets situés à la surface de la terre, au moment où le nuage, après avoir décomposé le fluide neutre de ces objets, vient à se décharger sur un point du sol et à cesser son influence sur le point opposé, d'autant plus éloigné de l'étincelle que le nuage est plus long. V. Électricité *par influence*. ‖ *Choc du cœur*. Ébranlement de la paroi thoracique que perçoit la main placée au contact de la poitrine, surtout au niveau de la pointe du cœur ; toutes les parties des ventricules donnent, du reste, la même sensation, de sorte qu'on ne peut l'attribuer au redressement brusque de la pointe ; le même fait renverse la théorie du recul (Hiffelsheim), qui compare le choc du cœur au recul d'une arme à feu qu'on décharge, ce recul ne pouvant s'exercer dans tous les sens, et la théorie du redressement de l'aorte par l'ondée sanguine que lui envoie le ventricule (Sénac). Le prétendu choc du cœur est dû au changement d'état du ventricule, qui, en se contractant, devient subitement dur et tendu au moment de la systole, avec laquelle coïncide exactement l'ébranlement thoracique : la sensation existe aussi bien quand, la poitrine d'un animal étant ouverte, on saisit son cœur entre les doigts, que lorsqu'on le sent avec la main à travers les parois du thorax. L'expression de *choc* ou de *battement du cœur* est donc mauvaise. On ne peut frapper ce qu'on touche, on ne bat que ce qu'on ne touche pas ; or, le cœur est sans cesse et sur tous les points en contact avec les organes et les parois thoraciques, il est seulement, à chaque prétendu choc, en contact plus prononcé avec ces parois, de sorte que la main est brusquement soulevée, ce qui a fait croire à un véritable choc à la face interne des côtes. V. Pouls. ‖ *Choc fœtal*. Signe de certitude de la grossesse, assez difficile à percevoir, se montrant souvent avant tout autre, et fourni par le stéthoscope : il consiste dans la perception, par l'oreille, à la fois d'un choc et d'un bruit brusque et extrêmement léger, revenant à intervalles à peu près réguliers et se répétant pendant quelque temps sans interruption (Pajot). ‖ *Choc*, *choc opératoire* ou *traumatique* [angl. et all. *Shok*]. État morbide particulier succédant aux grands traumatismes ou aux opérations graves, et caractérisé par une dépression plus ou moins marquée avec abaissement de la température. Cet état doit être distingué de celui qui succède aux hémorragies abondantes ou à certaines infections péritonéales à forme dépressive. Mais ces deux facteurs mis à part, il reste un grand nombre de cas où la stupeur est uniquement en rapport avec l'intensité du traumatisme ; c'est ainsi que le choc succède aux chutes d'un lieu élevé, aux écrasements étendus, aux plaies par arrachement, aux accidents de chemin de fer. Travers a décrit trois formes : la forme torpide, la forme insidieuse et la forme éréthique ; mais cette dernière, marquée par de l'agitation et du délire, ne semble pas se rattacher au choc. Dans la forme torpide, la résolution musculaire est complète, la peau est pâle, les traits tirés, les yeux excavés, la parole lente, l'intelligence paresseuse ; le pouls est petit, fréquent, la respiration faible, irrégulière, la température est à 36° ou 35°. Bientôt, le coma succède à la stupeur et la mort arrive, ou bien la réaction se fait, la chaleur revient, et les symptômes se dissipent. Dans la forme insidieuse, le blessé semble d'abord ne présenter aucun trouble général appréciable ; mais bientôt les différents symptômes du choc apparaissent, et s'accusent avec des périodes de dépression et d'excitation. Les frictions excitantes, le massage, les bains très

chauds, les injections sous-cutanées d'éther et de caféine, les boissons stimulantes, seront employés souvent avec succès.

**CHOCOLAT.** s. m. [all. *Chocolate*, angl. *chocolate*, it. *cioccolata*, esp. *chocolate*]. Pâte alimentaire préparée avec des amandes de cacao, du sucre, et souvent quelques aromates. On écrase avec un rouleau de bois les amandes torréfiées à la manière du café; on les dépouille de leur enveloppe au moyen d'un crible, on les pile dans un mortier de fer chauffé, et on les réduit en pâte grossière, qu'on laisse refroidir sur un marbre, et qu'on broie ensuite avec un cylindre de fer, sur une pierre chauffée. On mêle dans une bassine chaude cette pâte avec la quantité de sucre nécessaire; on la broie de nouveau, et on la dispose dans des moules de fer-blanc. Dans le chocolat dit *de santé*, les proportions ordinaires sont : 3 kilogrammes de cacao caraque, 3 kilogrammes de cacao maragnan, 5 kilogrammes de sucre, et 30 grammes de cannelle en poudre. C'est un aliment que beaucoup d'estomacs digèrent difficilement. — *Chocolat à la vanille*. Il contient 400 grammes de vanille sur 10 kilogrammes de chocolat sans cannelle, ce qui le rend d'une digestion plus facile. — *Chocolats médicamenteux*. On les prépare par l'addition de substances appropriées aux médications que l'on veut produire : salep, arrow-root, gelée de lichen, fer ou ferrugineux, magnésie, sublimé corrosif, etc.

**CHŒROMYCES.** s. m. pl. [de χοῖρος, cochon, et μύκης, champignon]. Champignons des sables d'Afrique, voisins des truffes, dont ils ont la délicatesse.

**CHOLÆMIE.** s. f. V. CHOLÉMIE.

**CHOLAGOGUE.** adj. [*cholagogus*, χολαγωγὸς, de χολὴ, bile, et ἄγω, je chasse; it. *colagogo*]. Se dit des purgatifs qui agissent spécialement par une évacuation biliaire.

**CHOLALATE.** s. m. Sel formé par l'acide cholalique combiné à un oxyde métallique. Les cholalates sont sucrés, un peu amers, solubles dans l'alcool.

**CHOLALIQUE.** adj. — *Acide cholalique* [*acide cholique*, Demarçay] ($C^{48}H^{40}O^{10}$, ou, en atomes, $C^{24}H^{40}O^{5}$). Corps qui prend naissance par dédoublement, en présence de la potasse caustique ou de l'hydrate de baryte, des acides glyco- et taurocholique, qui donnent en même temps de la glycocolle ou de la taurine. Soluble dans l'alcool et l'éther, il cristallise, par évaporation du premier, en octaèdres ou en tétraèdres; le second le laisse déposer en prismes à quatre pans.

**CHOLANGIOTOMIE.** s. f. [de χολὴ, bile, ἀγγεῖον, vaisseau, et τομὴ, section]. Opération qui consiste à ouvrir le canal biliaire pour évacuer un calcul qui s'y trouve emprisonné.

**CHOLANIQUE.** adj — *Acide cholanique* ($C^{40}H^{28}O^{12}$). Produit d'oxydation de l'acide *cholalique*, très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, cristallisable.

**CHOLATE.** s. m. V. GLYCOCHOLATE *de soude*.

**CHOLÉATE.** s. m. V. TAUROCHOLATE.

**CHOLÉCROÏNE.** s. f. [de χολὴ, bile, et χρόω, je teins] (Lassaigne). Matière résineuse verte de la bile (Thénard), mélange de corps gras et de *biliverdine*.

**CHOLÉCYSTE.** s. f. [*cholecystis*, de χολὴ, bile, et κύστις, vessie]. La *vésicule biliaire*.

**CHOLÉCYSTECTASIE.** s. f. [de χολὴ, bile, κύστις, vessie, et ἔκτασις, dilatation]. Distension, tuméfaction de la vésicule biliaire.

**CHOLÉCYSTECTOMIE.** s. f. [de cholécyste, et ἐκτομὴ, ablation]. Opération qui consiste à retrancher la vésicule biliaire, atteinte de tumeur cancéreuse, ou contenant des calculs enclavés dans les diverticules de sa paroi.

**CHOLÉCYSTENTÉROSTOMIE.** s. f. [de *cholécyste*, ἔντερον, intestin, et στόμα, bouche]. Opération qui consiste à établir une communication entre la vésicule biliaire et l'intestin grêle, en cas d'obstruction du canal cholédoque par un calcul.

**CHOLÉCYSTITE.** s. f. [de *cholécyste*, et de la désinence *ite* commune à toutes les dénominations de phlegmasies]. Inflammation de la vésicule biliaire, dont le principal symptôme est une douleur vive au rebord des fausses côtes droites, augmentant par la pression, la respiration et le décubitus sur le dos.

**CHOLÉCYSTOLITHOTRIPSIE.** s. f. [de *cholécyste*, λίθος, pierre, et τρίψις, de τρίβειν, broyer]. Opération qui consiste à ouvrir le ventre et à écraser sur place, à travers les parois du canal cystique et de la vésicule biliaire, les calculs qui s'y trouvent. L'écrasement se fait avec les doigts, les fragments des calculs sont refoulés dans l'intestin.

**CHOLÉCYSTOPEXIE.** s. f. [de *cholécyste*, et πῆξις, de πήγνυμι, fixer]. (*Opération de Czerny*). Fixation de la vésicule biliaire à la paroi abdominale.

**CHOLÉCYSTORRAPHIE.** s. f. [de cholécyste, et ῥαφὴ, de ῥάπτειν, coudre]. Suture d'une plaie opératoire ou non de la vésicule biliaire.

**CHOLÉCYSTOSTOMIE.** s. f. [de *cholécyste*, et στόμα, bouche]. Ouverture de la vésicule biliaire, suivie de la suture des lèvres de l'incision vésiculaire à la paroi abdominale, de façon à établir une fistule biliaire cutanée.

**CHOLÉCYSTOTOMIE.** s. f. [de *cholécyste*, et τομὴ, section]. Incision de la vésicule biliaire enflammée, contenant du pus, ou des calculs nombreux ou volumineux.

**CHOLÉDOCHO-ENTÉROSTOMIE.** s. f. [de χοληδόχος, cholédoque, ἔντερον, intestin, et στόμα, bouche]. Opération qui consiste à établir l'anastomose du cholédoque avec une anse d'intestin grêle.

**CHOLÉDOCHOLITHOTRIPSIE.** s. f. [de χοληδόχος, λίθος, pierre, et τρίψις, de τρίβειν, broyer]. Opération qui consiste à écraser, à travers les parois du cholédoque, les calculs qu'il contient, et à en refouler les fragments dans le duodénum.

**CHOLÉDOCHOSTOMIE.** s. f. [de χοληδόχος, et στόμα, bouche]. Fistulisation cutanée du cholédoque.

**CHOLÉDOCHOTOMIE.** s. f. [de χοληδόχος, et τομὴ, section]. Taille du cholédoque, opération qui consiste à inciser le cholédoque obstrué pour extraire les calculs qui s'opposent au passage de la bile, et à recoudre ensuite les lèvres de l'incision, après s'être assuré par le cathétérisme qu'il est complètement perméable.

**CHOLÉDOCIARCTIE.** s. f. [de *cholédoque*, et *arctus*, étroit]. Rétrécissement, oblitération du canal cholédoque.

**CHOLÉDOCITE.** s. f. Inflammation du canal cholédoque : elle peut être plutôt soupçonnée que reconnue pendant la vie.

**CHOLÉDOQUE.** adj. [*choledochus*, χοληδόχος, de χολὴ, bile, et δοχὸς, qui contient, qui reçoit]. — *Conduit* ou *canal cholédoque* [all. *Gallengang*, angl. *biliary duct*, it. *coledoco*]. Conduit long d'environ 8 centimètres, formé par la réunion des conduits hépatique et cystique. Il est situé au-devant de la veine porte et au-dessous de l'artère hépatique; il va s'ouvrir dans le duodénum, vers la partie postérieure de sa seconde courbure, et y verse la bile.

**CHOLÉINE.** s. f. Produit d'altération, coloré, non azoté, graisseux, retiré de la bile (Hünefeld).

**CHOLÉIQUE.** adj. — *Acide choléique*. Nom donné par Demarçay au mélange des deux acides biliaires appelés depuis *glycocholique* et *taurocholique*. || Aujourd'hui ce nom est réservé exclusivement au second de ces corps.

**CHOLÉLITHE.** s. m. [de χολὴ, bile, et λίθος, pierre; all. *Gallenstein*, angl. *gall-stone*, it. *colelito*]. *Calcul biliaire*. V. CALCUL.

**CHOLÉLITHIASE.** s. f. [de χολὴ, bile, et *lithiase*, de

λίθος, pierre]. Lithiase biliaire; formation des calculs biliaires.

**CHOLÉLITHOTRIPSIE.** s. f. [de χολή, bile, λίθος, pierre, et τρίψις, broiement]. Broiement des calculs biliaires.

**CHOLÉLITHOTRITIE.** s. f. [de χολή, bile, λίθος, pierre, et *terere*, broyer]. Synonyme de *cholélithotripsie*.

**CHOLÉMÈSE.** s. f. [de χολή, bile, et ἐμεῖν, vomir]. Vomissement de bile.

**CHOLÉMIE.** s. f. [de χολή, bile, et αἷμα, sang]. Présence dans le sang de la bile, qui, sécrétée et résorbée, passe dans la circulation au lieu d'être excrétée. Outre la coloration jaune des tissus et des humeurs (V. Ictère), la cholémie produit une diminution du nombre des contractions cardiaques, qui s'observe surtout dans la position horizontale : le pouls n'a plus que 50 ou 40 pulsations dans les cas apyrétiques, et, s'il y a de la fièvre, il diminue de 20 à 30 pulsations, si bien que, dans l'ictère, un pouls de fréquence normale est en réalité fébrile; lorsque le malade se lève, ou au moindre exercice, le mouvement systolique s'accélère. La cholémie produit ce ralentissement du pouls, non par l'intermédiaire des matières colorantes, dont l'élimination se fait rapidement par les urines et dont l'injection n'impressionne pas sensiblement l'économie, mais par l'action directe et modératrice des sels de la bile (glycocholate et taurocholate) sur le système ganglionnaire du cœur (Röhrig, 1863) : cette action résulte de la présence dans le sang de ces sels tout formés, et non de leur dédoublement, les produits de ce dédoublement (glycocolle, taurine, dyslisine, acide cholalique) ayant sur l'économie une action toxique nulle ou peu prononcée. || *Cholémie simple familiale.* État pathologique caractérisé par la présence de pigments biliaires dans le sang, s'accompagnant ou non de coloration ictérique des téguments, sans qu'il y ait, en général, passage de la bile dans l'urine (*ictère acholurique simple*) (Gilbert et Lereboullet). C'est une affection familiale, et l'on retrouve toujours, dans les antécédents du malade, l'une ou l'autre des formes particulières de la maladie. Cet état morbide, qui rappelle par quelques-uns de ses traits le tempérament bilieux des auteurs anciens, se traduit par deux ordres de symptômes : les symptômes fondamentaux et les symptômes secondaires. Parmi les premiers, il faut ranger l'état de la peau qui peut être normale (*cholémie anictérique*), ou, au contraire, plus ou moins colorée en jaune (*cholémie subictérique*); à un degré de plus, c'est le teint bilieux; la coloration peut être partielle, affectant la face (*masque ou chloasma hépatique*), parfois sous forme de taches pigmentaires (*taches hépatiques* des anciens, *taches de lentigo*), ou encore la paume des mains et la plante des pieds. Le sérum renferme toujours une plus ou moins grande quantité de pigments biliaires, reconnaissables au spectroscope, et au moyen de la réaction de Gmelin. Les urines ne renferment pas de pigments biliaires (*ictère acholurique*), ou seulement en petite quantité et d'une façon intermittente. Les symptômes secondaires sont des plus variés, et permettent de décrire à la cholémie familiale des formes prurigineuse, dyspeptique, neurasthénique, hystérique, rhumatismale, hémorragique, rénale, fébrile. Cet état morbide est sous la dépendance d'une lésion minime des voies biliaires, d'une angiocholite légère, dont on peut trouver les traces à l'autopsie (Gilbert et Lereboullet). La cholémie familiale s'associe fréquemment à d'autres formes d'infections biliaires, et en particulier à la lithiase biliaire; et bon nombre de symptômes considérés comme secondaires à la lithiase (neurasthénie, dyspepsie, hémorragies, etc.), sont sous la dépendance de la cholémie familiale. Le traitement de cet état morbide consiste d'abord dans l'emploi exclusif du lait *écrémé*, puis du régime lacté mitigé, et enfin d'un régime alimentaire comprenant les viandes blanches, les légumes en purée, les fruits cuits; diverses cures hydrominérales (Evian, Vittel, Contrexéville, Martigny, Pougues, Vichy), et l'hydrothérapie rendent aussi des services (Gilbert et Lereboullet).

**CHOLÉPOÈSE** et non **CHOLÉPOIÈSE.** s. f. [*cholepoesis*, de χολή, bile, et ποιεῖν, faire]. Sécrétion abondante de la bile.

**CHOLÉPOÉTIQUE** et non **CHOLÉPOIÉTIQUE.** adj. Qui a la propriété d'exciter la sécrétion de la bile.

**CHOLÉPYRE.** s. f. [*cholepyra*, de χολή, bile, et πῦρ, fièvre]. *Fièvre bilieuse.*

**CHOLÉPYRRHINE.** s. [de χολή, bile, et πυῤῥὸς, rouge] (Berzelius). La *bilirubine.*

**CHOLÉRA.** s. m. [*cholera*, χολέρα, choléra, proprement gouttière, parce que les évacuations coulent comme par une gouttière, et non de χολή, bile, et ῥεῖν, couler, ce à quoi la formation du mot s'oppose; all. *Cholera, Brechruhr*, angl. *cholera*, it. *colera-morbus*, esp. *colera*]. Maladie aiguë, rapide dans sa marche, très douloureuse et très grave, dont les symptômes les plus apparents consistent en des vomissements nombreux et des selles répétées. — *Choléra asiatique* [*choléra épidémique, choléra-morbus*; all. *asiatische Cholera*, angl. *malignant cholera*, it. *colera maligno*]. Maladie épidémique et contagieuse, caractérisée par des évacuations stomacales et intestinales d'espèce particulière, par des crampes, de la cyanose et de l'algidité due à un microbe spécial, le bacille virgule. Le plus souvent, au début, il existe une période prodromique, pendant laquelle les malades peuvent marcher et manger, et dont le principal symptôme est une diarrhée abondante (*diarrhée prémonitoire*, J. Guérin). Puis les vomissements apparaissent, et les évacuations alvines changent de caractère : elles deviennent aqueuses, blanchâtres, perdent toute odeur fécaloïde, et consistent en un liquide incolore, tenant en suspension des flocons albumineux ou débris épithéliaux, qui le font ressembler à l'eau de riz (*selles riziformes*); l'urine est supprimée; un cercle violacé et brunâtre entoure les orbites; il existe un désordre tout particulier dans le regard; le pouls est insensible; les artères sont vides de sang; l'oppression est extrême; les membres sont tourmentés de crampes violentes; la peau, complètement froide, prend une teinte livide et bleuâtre, et il semble que la vie soit éteinte à la périphérie. La mort survient alors le plus souvent par asphyxie. L'autopsie montre l'intestin grêle, surtout dans sa dernière portion, injecté, infiltré, et contenant des filaments blanchâtres, résultant de la desquamation de l'épithélium; les follicules clos sont hypertrophiés; le sang est privé d'une grande partie de son sérum; les reins sont petits, pâles, dégénérés, le foie anémié présente des taches grisâtres; les cellules hépatiques ont souvent subi l'infiltration granulo-graisseuse, parfois elles sont le siège d'une altération spéciale, la *tuméfaction transparente* (Hanot et Gilbert). Il arrive aussi, quand le malade échappe à la période algide, qu'il se développe une fièvre à phénomènes typhoïdes et ataxiques (*période réactionnelle*) très dangereuse, et emportant un bon nombre de ceux qui sont entrés dans la période de réchauffement. Les essais thérapeutiques, quelque variés qu'ils aient été, n'ont pas fourni de moyen sur lequel on pût compter. Il faut avoir recours à la médecine des symptômes, réchauffer le malade et le raviver autant que possible, en même temps qu'à l'intérieur on donne des préparations opiacées, de la glace, des boissons gazeuses ou stimulantes. C'est encore à la médecine des symptômes qu'on est réduit dans la fièvre congestive qui survient consécutivement. Le choléra s'est montré pour la première fois en 1817 à Jessore, dans l'Inde; de là, il s'est avancé vers l'Occident, et il a fait quatre grandes apparitions à Paris (1832, 1849, 1853 et 1865-1866) et deux autres moins importantes en 1884 et 1892. Le choléra a son origine dans l'Inde, surtout dans certaines localités de la

vallée du Gange, où il existe en permanence à l'état endémique; nulle part ailleurs on ne le voit se développer spontanément. Il est dû à un microbe particulier, le vibrion cholérique, bacille virgule ou Komma bacille, découvert en 1884 par R. Koch dans les matières fécales des cholériques (V. *Vibrion* CHOLÉRIQUE); ce microbe agit surtout au moyen de toxines qu'il sécrète; il existe, en effet, uniquement dans les déjections des cholériques et ne se rencontre pas dans le sang ni dans les organes. Lorsque le choléra devient épidémique dans les pays où il est ordinairement endémique, cette transformation est due le plus souvent à des déplacements de grandes masses d'hommes, tels que pèlerinages et mouvements de troupes, avec l'encombrement, la malpropreté, les excès dont ils sont l'origine : ces grands déplacements sont aussi l'unique cause du transport du choléra hors de son pays d'origine. En effet, l'incubation a une durée de deux à cinq et même dix jours, qui permet à un individu atteint de transporter au loin le poison dont il est infecté et de produire un nouveau foyer d'infection : ce poison se transmet donc surtout par les malades, et le principal agent de transmission paraît constitué par les déjections alvines, tandis que le contact des cholériques eux-mêmes est peu dangereux; les marchandises, les divers vêtements, les effets de literie des cholériques, les cadavres enfin sont susceptibles de transmettre la maladie. C'est ainsi que le choléra est importé dans un pays plus ou moins éloigné de l'Inde, et où il se développe par formation de foyers résultant du mélange des déjections cholériques avec les matières des fosses d'aisances, de l'altération des eaux potables, enfin du transport par l'air du principe cholérique : de plus, l'intensité et la rapidité de ce développement sont influencées par la constitution physique du sol, un terrain d'alluvion, argileux ou calcaire, présentant une porosité et une perméabilité favorables à la diffusion épidémique à laquelle est rebel un sol compact; et par le niveau de l'eau souterraine, la diffusion du poison étant rendue facile par un abaissement du niveau de cette nappe succédant à son élévation (Pettenkoffer). Enfin, les agglomérations d'hommes : casernes, hôpitaux, navires, rues à population entassée, l'attirent, ainsi que les mauvaises conditions hygiéniques : misère, aération insuffisante, température élevée de l'atmosphère, etc. La prophylaxie du choléra comprend deux sortes de moyens : les uns ont pour but de confiner la maladie soit dans son pays d'origine, soit au moins dans les premières localités qu'elle a envahies en dehors de ce pays, au moyen de quarantaines sévères et de cordons sanitaires qui l'enferment dans un cercle infranchissable : malheureusement les quarantaines de mer sont fréquemment inutiles, parce que le choléra se propage par la voie de terre aussi bien que par la mer, et qu'il est impossible d'établir rigoureusement les quarantaines fluviales et terrestres; aussi est-on obligé de recourir souvent aux moyens du second ordre, par lesquels on cherche à prévenir, dans les localités atteintes, la diffusion du fléau, en isolant complètement les cholériques et les personnes qui les soignent, et en désinfectant avec le plus grand soin les effets, les vases, les matières fécales des malades. Les mesures sanitaires qui tendent à introduire la propreté et l'aération dans les villes et les demeures particulières sont très utiles, d'une manière générale, sans qu'on puisse leur attribuer rien de spécial pour le choléra. En cas d'épidémie cholérique, quant au régime alimentaire, il n'y a pas lieu de changer celui qu'on suit, pourvu qu'il soit bon. La seule mesure qui ait une grande efficacité, c'est de poursuivre la diarrhée, comme le fait l'administration anglaise, à l'aide des visites domiciliaires de chaque jour. En effet, en temps de choléra, les dérangements intestinaux sont extrêmement fréquents, et, dans l'immense majorité des cas, la maladie est précédée d'une diarrhée *prémonitoire*. En combattant cette diarrhée par les opiacés principalement, on prévient l'explosion de beaucoup de cas de choléra. — *Choléra des doigts*. V. TANNERIE. — *Choléra infantile*. V. ENTÉRITE *cholériforme*. — *Choléra nostras* ou *Choléra sporadique* [all. *sporadische Cholera*, angl. *simple cholera*, it. *colera simplice*]. Affection qui se manifeste surtout pendant les chaleurs de l'été, sous l'influence de l'abus des vins doux et nouveaux, des acides, des fruits acerbes, des boissons très froides ou des fruits et des aliments mucilaginoso-sucrés ; elle est due au colibacille (Gilbert et Girode). Le choléra sporadique présente tantôt une forme légère, généralement désignée sous le nom de *cholérine* (V. ce mot) ; tantôt une forme grave, qui conserve le nom de choléra. Il est alors caractérisé par des vomissements répétés d'aliments à demi digérés et de matière verte, puis d'une substance plus foncée, verdâtre, brune ou noirâtre ; par des déjections alvines fréquentes et de même nature; par une douleur vive, déchirante et brûlante dans tout le canal intestinal, avec refroidissement et contractions spasmodiques des membres et des défaillances. Il n'est pas transmissible et partant peu diffusible, ce qui le distingue du choléra asiatique ; mais comme il peut apparaître chez plusieurs individus soumis à l'action de mêmes causes, le diagnostic peut être difficile avec le début d'une épidémie de choléra vrai ; dans les cas douteux l'examen bactériologique des selles permettra de trancher la difficulté. Comme traitement, on a recours au laudanum ou à l'extrait gommeux d'opium par doses fractionnées, aux bains tièdes prolongés, aux fomentations émollientes et narcotiques sur l'abdomen. On a donné aussi de l'eau pure, froide, à petites doses fréquemment répétées. La suppression de toute alimentation, même du lait, l'administration de boissons abondantes, eau albumineuse, thé pur ou additionné de rhum, limonade lactique à 10 grammes p. 1 000 constituent une excellente médication , on y joindra les opiacés en cas de douleurs vives, et si les évacuations ne cédaient pas au régime prescrit. Enfin on cherche à rappeler la chaleur vers les extrémités par des frictions sèches, aromatiques, ou par l'application de briques chaudes. || *Choléra des poules*. Maladie épizootique, spécifique, très grave, des oiseaux de basse-cour, des poules en particulier, à laquelle on a voulu trouver quelque analogie avec les symptômes du choléra asiatique de l'homme. C'est une maladie parasitaire, due à la présence dans le sang d'un microbe particulier ayant la forme d'un coccobacille très fin, vu pour la première fois par Moritz, découvert par Toussaint et étudié par Pasteur. Ce microbe gardé un certain temps en culture à l'étuve perd sa virulence, et en inoculant ce virus atténué aux animaux susceptibles de gagner cette maladie, on leur procure l'immunité (Pasteur). C'est avec le microbe du choléra des poules que le principe de l'atténuation du virus fut démontré pour la première fois et que fut découverte l'immunité produite par les virus atténués. Dans la pratique on se sert pour vacciner les poules de deux types de virus, l'un faible que l'on inocule d'abord, l'autre plus fort que l'on injecte douze jours après le premier. — *Choléra-roth*. Réaction qui permet de caractériser les cultures du vibrion cholérique ; si on verse dans du bouillon de culture des acides minéraux, chlorhydrique ou sulfurique, purs, on observe une coloration rose violet, qui brunit par l'exposition à l'air ; c'est la réaction de l'indol nitreux. Mais cette réaction n'est pas constante ; elle ne s'observe pas avec toutes les variétés de peptones.

**CHOLÉRAÏDE.** adj. et s. f. Prétendu infusoire qui aurait communiqué le choléra par son transport dans l'air (Hahnemann). Il est démontré qu'il n'existe pas.

**CHOLÉRIFORME.** adj. Qui a l'aspect du choléra. — *Diarrhée cholériforme.* Celle dans laquelle les déjections sont semblables à celles du choléra et s'accompagnent de crampes et d'une tendance au refroidissement (V. CHOLÉRA NOSTRAS). — *Entérite cholériforme.* V. ENTÉRITE. — *Typhus cholériforme.* Typhus compliqué d'accidents analogues à ceux du choléra.

**CHOLÉRINE.** s. f. [all. *Cholerine*, angl. *choleraic diarrhœa*, it. *colerina*]. Nom parfois donné, improprement, à la *diarrhée prémonitoire* du choléra *asiatique*. V. CHOLÉRA. ‖ Plus souvent, forme légère du choléra *sporadique* caractérisée par un malaise subit, des selles fréquentes, non douloureuses, des déjections alvines liquides, aqueuses, une soif et une fièvre modérées : des boissons mucilagineuses, des lavements adoucissants, le repos au lit et la diète suffisent ordinairement à calmer ces accidents, mais ceux-ci reparaissent sous l'influence d'une fatigue ou d'un écart de régime anticipés.

**CHOLÉRIQUE.** adj. [*cholericus*, χολέρικὸς, de χολέρα, it. *colerico*]. Qui a rapport au choléra. — *Déjections cholériques.* Matières spéciales, *riziformes*, qui constituent les évacuations alvines du *choléra* (V. ce mot). — *Refroidissement cholérique.* Abaissement réel de la température dans la période algide du choléra, qui peut être de 10°. La température remonte un peu dans les instants qui précèdent la mort (Doyère). V. TEMPÉRATURE. — *Vibrion cholérique.* Agent pathogène du choléra asiatique, découvert en 1884 par R. Koch dans les matières fécales des cholériques ; c'est un bâtonnet recourbé, d'où le nom de bacille virgule qu'on lui a donné, nom impropre, car ce microbe, en raison même de sa forme, doit être rangé dans la classe des vibrions ou des spirilles. Il est mobile et pourvu de nombreux cils. Il se développe facilement sur les différents milieux de laboratoire ; il liquéfie la gélatine, ce qui permet de différencier facilement, sur une boîte de Pétri, ses cultures de celles du colibacille. Sur les autres milieux, il donne une culture transparente à surface nacrée. On peut l'isoler des déjections suspectes en le cultivant dans le milieu pepto-gélatinisé de Metchnikoff (peptone 1 gr., sel marin 0gr,50, gélatine 2 gr., et eau 100 c. c.) dans lequel il se développe facilement. Les cultures en bouillon donnent la réaction du *choléra-roth* (V. ce mot). Il est virulent pour certains animaux de laboratoire ; injecté dans le péritoine des cobayes, il provoque une péritonite suivie bientôt de septicémie qui tue l'animal rapidement ; il est beaucoup moins virulent par injections sous-cutanées. Il est très difficile de produire un choléra intestinal expérimental ; pourtant Koch y est parvenu chez le cobaye en lui injectant auparavant de la teinture d'opium, et Metchnikoff a pu obtenir chez de jeunes lapins à la mamelle une maladie intestinale à vibrions qui n'entraînait pas la mort. On vaccine facilement le cobaye contre la septicémie cholérique ; le sérum de l'animal devient alors agglutinant vis-à-vis du vibrion qui a servi à produire la vaccination ; de plus l'injection dans le péritoine d'un cobaye neuf d'une culture de vibrions cholériques et de sérum d'animal vacciné, amène la transformation extracellulaire des vibrions en granules ou phénomène de Pfeiffer (V. PFEIFFER). Grâce à ces réactions très sensibles, on a pu reconnaître qu'il existait un certain nombre de races de vibrions cholériques.

**CHOLÉRIQUE.** adj. [du lat. *cholera*, bile, qui vient, par une fausse interprétation, de χολέρα, choléra]. Synonyme de *bilieux : tempérament cholérique.*

**CHOLÉRIQUE.** s. Celui ou celle qui est atteint de *choléra.*

**CHOLERRAGIE.** s. f. [de χολή, bile, et l'inusité ῥαγία, éruption]. Le *choléra-morbus* (Alibert). ‖ Écoulement abondant de bile, tel que ceux qui se produisent au niveau des incisions d'abcès ou de kystes du foie.

**CHOLESTÉATOME.** s. m. [*cholesteatoma*, de χολή, bile et στέαρ, στέατος, suif, matière grasse ; all. *Cholesteatom*, angl., it. et esp. *cholesteatoma*]. Lipome formé de couches superposées, concentriques ou non, dues à l'adossement de vésicules adipeuses, entre lesquelles est une substance nacrée, composée de cholestérine et de stéarine. ‖ Ce mot est employé aussi pour désigner l'*épithélioma pavimenteux perlé* (V. ÉPITHÉLIOMA).

**CHOLESTÉRATE.** s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide cholestérique avec les bases.

**CHOLESTÉRÉMIE** ou **CHOLESTÉRHÉMIE.** s. f. [de *cholestérine*, et αἷμα, sang]. Accumulation de cholestérine dans le sang, résultant de ce que ce principe, produit dans le foie, n'est pas rejeté de l'économie avec la bile. C'est à tort que Flint et Müller lui attribuent les accidents nerveux que détermine la suppression des usages du foie et qu'on rencontre particulièrement dans l'*ictère grave* ; Feltz et Ritter ont montré que ces troubles sont dus à la présence des sels biliaires dans le sang, tandis que la cholestérine, dissoute et injectée, ne produit aucun phénomène toxique, nerveux ou digestif.

**CHOLESTÉRINE** et non **CHOLESTÉARINE.** s. f. [*cholesterina*, de χολή, bile, et de στερὸς, solide (Chevreul) ; all. *Cholesterin, Gallenfett*, angl. *cholesterine*, it. et esp. *colesterina* ; *adipocire* (Fourcroy) ; *alcool cholestérique*, parce qu'en se combinant avec divers acides elle donne des composés analogues aux éthers] ($C^{52}H^{44}O^2$, ou, en atomes, $C^{26}H^{44}O + H^2O$). Substance cristallisée des calculs biliaires humains (Chevreul), qu'on trouve aussi dans le musc, dans quelques champignons, dans le jaune d'œuf, dans la bile normale, dans le liquide de l'hydrocèle, dans les kystes de l'ovaire, de la mamelle, des glandes sébacées, dans le méconium, dans certaines concrétions cérébrales, dans le tissu cérébral, dans celui d'un grand nombre de tumeurs ; elle existe dans les éléments des tissus animaux et végétaux en voie de formation, et semble entrer dans la constitution du protoplasma. Elle est en écailles blanches, brillantes, inodores, insipides, rhomboïdales, fusibles à 137°, insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool froid, solubles dans l'éther et l'alcool bouillant. Sa densité est 1046 (Méhu). Elle n'est pas saponifiable par les alcalis : ce n'est pas un corps gras, c'est un alcool monoatomique (Berthelot). D'après Flint, la cholestérine est une matière excrémentitielle produite par la désassimilation du cerveau et des nerfs, et absorbée par le sang, dont elle est séparée lors de son passage dans le foie ; c'est elle qui donne à la bile son caractère excrémentitiel ; l'acte de la digestion en opère le changement en stercorine, forme sous laquelle elle est évacuée dans les excréments. V. EXCRÉTINE et STERCORINE. La cholestérine contenue dans les calculs biliaires ne provient du foie qu'en faible part ; elle se forme en effet pour la plus grande partie aux dépens de la muqueuse enflammée des voies biliaires (Naunyn).

**CHOLESTÉRIQUE.** adj. — *Acide cholestérique* ($C^8H^4O^4.HO$, ou, en atomes, $C^8H^{16}O^5$). Produit de l'action de l'acide azotique : 1° sur la cholestérine (Pelletier et Caventou) : corps cristallisable, peu soluble dans l'alcool, l'éther et les essences ; 2° sur les acides cholique, choloïdique (Redtenbacher) : corps incristallisable, jaunâtre, facilement soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

**CHOLESTÉRITIS.** s. m. Le *synchysis* (V. ce mot) dû aux cristaux de cholestérine.

**CHOLESTÉRONE** ou **CHOLESTÉRYLÈNE.** s. f. ($C^{52}H^{42}$). Carbure d'hydrogène résultant de l'action de l'acide sulfurique ou phosphorique anhydre sur la choles-

térine (Zwenger); c'est la cholestérine, moins 2 équivalents d'eau.

**CHOLÉTÉLINE.** s. f. ($C^{32}H^{48}Az^2O^{12}$, ou, en atomes, $C^{32}H^{36}Az^4O^{12}$). Produit ultime d'oxydation de la bilirubine par l'acide azotique (Gmelin); elle constitue l'anneau jaune de la réaction de Gmelin.

**CHOLHÉMIE.** s. f. V. CHOLÉMIE.

**CHOLINE.** s. f. V. NÉVRINE.

**CHOLINIQUE.** adj. — *Acide cholinique.* Nom inusité, donné à deux corps différents : 1° par Berzelius, à un acide obtenu en même temps et par les mêmes procédés que l'*acide fellinique*, dont il a les propriétés et dont il diffère par 2 équivalents d'eau de moins ($C^{50}H^{36}O^6.2HO$); 2° par Dumas, au corps appelé *acide cholique* par Theyer et Schlosser. Il a pour formule $C^{42}H^{66}O^9$, à l'état hydraté, et s'obtient en décomposant l'acide choléique par les bases alcalines, les sels de plomb, etc. Il se dégage de l'ammoniaque. Ce n'est pas un principe immédiat, mais un produit de décomposition.

**CHOLIQUE.** adj. — *Acide cholique* [*acidum cholicum*, all. *Cholinsäure*, *Cholsäure*]. Nom donné autrefois à plusieurs corps différents : 1° par Gmelin, à un corps indéterminé, mélange de diverses substances; 2° par Demarçay, au corps appelé depuis *acide cholalique* V. CHOLALIQUE; 3° par Theyer et Schlosser, à l'*acide cholinique* de Dumas; 4° d'après Streecker et Gorup-Besanez, à l'*acide glycocholique*. V. GLYCOCHOLIQUE.

**CHOLOHÉMATINE.** s. f. Pigment de couleur verte, d'odeur musquée, qui existerait dans la bile du bœuf et du mouton; ce serait un dérivé de l'hématine, intermédiaire entre ce corps et le pigment biliaire.

**CHOLOÏDANIQUE.** adj. — *Acide choloïdanique.* Composé cristallin qu'on obtient en même temps que l'acide cholestérique.

**CHOLOÏDIQUE.** adj. [de χολοειδής, ressemblant à la bile]. — *Acide choloïdique* ($C^{48}H^{39}O^9$, ou, en atomes, $C^{24}H^{38}O^4$). Acide qui prend naissance par l'action de l'acide chlorhydrique sur la bile étendue d'eau, et qui semble être un mélange de dyslysine et d'acide cholalique.

**CHOLONIQUE.** adj. — *Acide cholonique* ($C^{52}H^{41}AzO^{10}$, ou, en atomes, $C^{26}H^{41}AzO^5$). Corps cristallisable en aiguilles brillantes, qui se forme par l'action de l'acide chlorhydrique concentré sur l'acide cholique, dont il diffère par 2 équivalents d'eau de moins.

**CHOLORRHÉE.** s. f. [de χολή, bile, et ῥεῖν, couler]. Déjection biliaire abondante, *diarrhée bilieuse*.

**CHOLOSES.** s. f. pl. Les maladies bilieuses (Alibert et Eisenmann). — *Cholose américaine.* La *fièvre jaune*.

**CHOLOSTÉGNOSE.** s. f. [de χολή, bile, et στέγνωσις, resserrement]. Épaississement de la bile.

**CHOLURIE.** s. f. [de χολή, bile, et οὐρεῖν, uriner]. Passage dans l'urine des principes colorants ou des sels propres de la bile. Elle accompagne en général l'ictère, mais elle peut exister aussi en dehors de toute coloration ictérique des téguments (*cholurie* sans ictère). ‖ Coloration verdâtre de l'urine à la fin des hématuries.

**CHONDRARTHROCACE.** s. f. [de χόνδρος, cartilage, ἄρθρον, articulation, et κάκη, maladie]. Altération des cartilages articulaires.

**CHONDRIFICATION.** s. f. Mauvais mot souvent employé pour *cartilaginification* ou *chondrogenèse*.

**CHONDRIGÈNE** ou **CHONDROGÈNE.** adj. Qui donne de la chondrine par l'ébullition.

**CHONDRINE.** s. f. [de χόνδρος, cartilage; all. *Knorpelleim*, angl. *chondrine*]. Substance qu'on obtient en faisant bouillir la cornée, les cartilages permanents, ou ceux des os avant l'ossification. Insoluble dans l'eau et l'éther, elle se dissout dans l'eau bouillante; il en faut 1 partie pour faire prendre en gelée 20 parties d'eau. Chauffée avec l'acide sulfurique étendu, elle donne de la leucine, des substances azotées mal définies, de la chondroglycose, sans fournir de glycocolle. Elle est précipitée de sa solution aqueuse par les acides, par l'alun et par les sels métalliques, qui ne précipitent pas la gélatine; de plus celle-ci ne renferme pas de soufre, tandis que la chondrine a donné à l'analyse : carbone, 49,3; hydrogène, 6,6; azote, 14,4; soufre, 0,4 (Mülder). Ce n'est pas un principe immédiat; c'est une modification isomérique de la *cartilagéine* par la chaleur.

**CHONDRINOGÈNE.** adj. Se dit des tissus qui fournissent de la chondrine. V. GÉLINE.

**CHONDRITE.** s. f. [*chondritis*, de χόνδρος, cartilage, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie; all. *Knorpelentzündung*]. Inflammation supposée des cartilages, consistant dans l'hypertrophie, la multiplication, le passage à l'état granuleux des cellules cartilagineuses, avec ou sans communication des chondroplastes entre eux ou avec les cavités articulaires; ces lésions n'ont pas d'analogies avec celles qui caractérisent l'*inflammation*.

**CHONDROCÈLE.** s. f. [de χόνδρος, cartilage, et κήλη, tumeur]. Tumeur cartilagineuse.

**CHONDRO-COSTAL, ALE.** adj. Se dit de l'union du cartilage costal aux côtes.

**CHONDROGENÈSE.** s. f. [de χόνδρος, cartilage, et γένεσις, génération]. Génération du cartilage.

**CHONDROGLOSSE.** adj. et s. m. [*chondroglossus*, de χόνδρος, cartilage, et γλῶσσα, la langue]. — *Muscle chondroglosse.* Portion de l'*hyoglosse*. V. ce mot.

**CHONDROGLYCOSE.** s. f. [*acide chondroïtique*]. Nom donné au produit qui se forme quand on fait bouillir de la chondrine avec de l'acide sulfurique, et qu'on avait, à tort, regardé comme une variété de glycose : c'est un corps à réaction acide, formé d'un mélange de deux acides azotés (Pétri).

**CHONDROGRAPHIE.** s. f. [*chondographia*, de χόνδρος, cartilage, et γραφή, description]. Description des cartilages.

**CHONDROÏDE.** adj. et s. m. [de χόνδρος, cartilage, et εἶδος, forme]. Qui ressemble au cartilage. — *Tissu chondroïde normal* (Broca). Tissu cartilagineux épiphysaire modifié au voisinage de l'os en voie de formation; il forme une zone bleuâtre et molle, épaisse de 1 à 2 millimètres, *couche chondroïde normale*, qui permet d'en reconnaître la présence à l'œil nu. Ce cartilage est caractérisé par l'arrangement de ses cavités en séries régulières très élégantes, parallèles ou un peu obliques par rapport au grand diamètre des os longs, comme bifurquées ou embranchées quelquefois l'une sur l'autre (Todd et Bowman). On a dit, à tort, que cette portion bleuâtre n'est plus du cartilage; il n'y a de différence que dans la grandeur ou dans la disposition et le nombre de ses cavités. V. SPONGOÏDE. — Nom donné par Heusinger (1822) à un ordre de produits morbides de nouvelle formation comprenant les fibro-cartilages accidentels, les exostoses, etc. — *Tumeur chondroïde.* Tissu fibreux morbide ressemblant au tissu cartilagineux, sans être formé de ce tissu.

**CHONDROLOGIE.** s. f. [*chondrologia*, de χόνδρος, cartilage, et λόγος, discours]. Traité sur les cartilages.

**CHONDROMALACIE.** s. f. [de χόνδρος, cartilage, et μαλακὸς, mou]. Affection caractérisée par le ramollissement des cartilages.

**CHONDROME.** s. m. [*chondroma*, de χόνδρος, cartilage]. Nom donné par Kraus aux tumeurs cartilagineuses. Elles reçoivent le nom d'*enchondrome* (V. ce mot), lorsqu'elles se développent dans l'épaisseur d'un os dont la substance les entoure. Les chondromes ont souvent les caractères de structure propres au cartilage fœtal, pourtant l'ossification en est rare. Ce sont des tumeurs formant

généralement des masses arrondies, à surface bosselée. Quelquefois la substance dite fondamentale est molle, élastique; d'autres fois elle est plus dure qu'à l'état normal. Dans une même tumeur on peut trouver : 1° des chondroplastes ne contenant qu'un liquide; 2° des cavités contenant un ou plusieurs corpuscules granuleux ou homogènes pouvant varier beaucoup de forme, de volume ou d'aspect (fig. 147);




Fig. 147. — Coupe d'un *chondrome*.

3° des cavités avec des cellules de forme et volume divers; 4° du fibro-cartilage. Cette dernière variété existe quelquefois seule, surtout dans les masses réellement cartilagineuses compliquant certaines tumeurs fibreuses de la mamelle, du testicule, du cou, etc., ne touchant pas aux os et présentant vers leur centre les noyaux de *chondrome*. Les chondromes n'ont jamais été observés adhérents ni contigus au tissu cartilagineux normal. Lorsqu'ils naissent dans le voisinage du fibro-cartilage, comme aux régions parotidienne ou mastoïdienne, ils offrent le caractère fibro-cartilagineux; là aussi ils sont souvent compliqués de la présence du tissu hétéradénique.

**CHONDROPHYTE.** s. m. [de χόνδρος, cartilage, et φύειν, produire]. Végétation morbide cartilagineuse.

**CHONDROPLASTE.** s. m. [de χόνδρος, cartilage, et πλάστης, formateur]. Cavité dont est creusée la substance propre du cartilage, et contenant, suivant les régions ou selon les états normaux ou morbides : 1° soit un liquide granuleux; 2° soit de la matière amorphe, avec ou sans noyaux, n'étant pas encore segmentée en cellules bien distinctes; 3° soit des cellules proprement dites. V. CARTILAGE.

**CHONDRO-SARCOME.** s. m. Tumeur mixte présentant, à côté d'éléments cartilagineux, de nombreuses cellules embryonnaires; elle se comporte comme une tumeur maligne, et est susceptible de récidive et de généralisation. On la rencontre au niveau des os et des organes glandulaires comme la parotide, mais dans les glandes le chondrosarcome s'associe en général au développement anormal du tissu épithélial et des vaisseaux, si bien que le terme de tumeur mixte peut seul servir à les désigner.

**CHONDROSE.** s. f. [de χόνδρος, cartilage]. La formation du cartilage (Kraus).

**CHONDROSTÉEN, ENNE.** adj. [de χόνδρος, cartilage, et ὀστέον, os]. Qui est à la fois osseux et cartilagineux.

**CHONDRO-STERNAL, ALE.** adj. Se dit de l'union du cartilage costal au sternum.

**CHONDROTOMIE.** s. f. [*chondrotomia*, de χόνδρος, cartilage, et τομή, section]. Dissection ou section des cartilages.

**CHOPART** (chirurgien français, 1743-an III). — *Opération de Chopart.* V. MÉDIO-TARSIENNE (*Désarticulation*).

**CHORDA DORSALIS.** s. f. [de *chorda*, corde, et *dorsum*, dos]. V. NOTOCORDE.

**CHORDAPSE.** s. m. [*chordapsus*, χόρδαψος, de χορδή, intestin]. Un des noms de l'*iléus*. V. ce mot.

**CHORDITE.** s. f. [de *chorda*, corde]. Inflammation des cordes vocales.

**CHORÉE.** s. f [de χορεία, danse; *chorea, choreomania, scelotyrbe*, all. *Veitstanz*, angl. *chorea*, it et esp. *corea* : *danse de Saint-Guy* ou *Saint-Wyt*, du nom d'une chapelle près d'Ulm en Souabe, dédiée à saint Guy, parce que là, vers la fin du XVe siècle, les habitants venaient implorer contre elle l'intervention du saint]. Maladie caractérisée par des mouvements continuels, irréguliers et involontaires, des organes mus par le système locomoteur volontaire; très rarement les muscles de la vie organique y participent. Ces caractères peuvent se rencontrer dans un certain nombre d'affections différentes (V. plus loin), mais quand le mot *chorée* est employé seul, il désigne en général une maladie spéciale, dite aussi *chorée de Sydenham*, que nous décrivons d'abord. Elle attaque surtout les jeunes filles, est souvent occasionnée par des émotions vives, la frayeur, et coïncide fréquemment avec une menstruation difficile. La chlorose et l'anémie y prédisposent; le travail de la seconde dentition, et plus rarement, la présence de vers dans l'intestin, peuvent la faire naître (Bouchut). Stoll, Bouteille, et surtout G. Sée, ont montré qu'il existe des rapports certains entre la chorée d'une part, et, d'autre part, le rhumatisme et ses complications cardiaques; mais il y aurait exagération à dire que ces rapports sont constants et que la chorée est toujours de nature rhumatismale. Enfin l'âge joue un grand rôle parmi les causes de la chorée, celle-ci étant l'apanage de la seconde enfance et de l'adolescence (dix à quinze ans). Au début, on constate parfois de l'insomnie pendant trois à six jours, de l'irritabilité, de l'excitation physique, de l'inaptitude au travail; puis viennent les troubles de la motilité, qui souvent ouvrent seuls la scène. Ils sont d'abord bornés à quelques muscles, de la face et des membres supérieurs surtout, de sorte que l'enfant fait des grimaces, laisse tomber ce qu'il porte; puis ils s'étendent à la plupart des muscles, et déterminent dans tous les mouvements volontaires une incoordination spéciale, qui existe le plus souvent des deux côtés, en prédominant parfois du côté gauche : la chorée qui affecte un seul côté (*hémichorée*) est ordinairement symptomatique. L'incoordination musculaire est totale, simultanée et successive; les mouvements sont désordonnés comme le montre le tracé ci-joint (fig. 148) (H. Triboulet). La marche est difficile, les chutes sont fréquentes, par

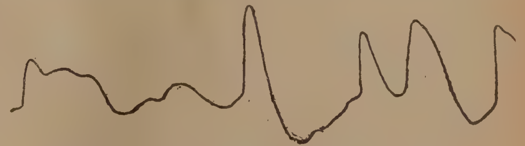


Fig. 148. — Mouvements d'un doigt dans la *chorée*.

absence de coordination dans les mouvements des membres inférieurs. La paralysie proprement dite, *paralysie choréique*, est exceptionnelle; on a plus souvent observé une faiblesse des membres, surtout du côté où les mouvements sont le plus violents, et cet affaiblissement peut persister pendant longtemps, toute la vie peut-être. La parole est parfois embarrassée, quand les muscles de la langue et des lèvres sont atteints. Les mouvements involontaires cessent pendant le sommeil, et, si les choréiques remuent, changent de place, sans s'éveiller, ces mouvements ne sont pas désordonnés. Ce fait ne souffre d'exceptions que dans les cas graves d'agitation continuelle, que Bouillaud appelle *folie musculaire* : alors les malades sont tellement agités, qu'ils ne peuvent se tenir debout, qu'ils jettent leurs membres ou leur corps de tous côtés et se blessent souvent; lorsqu'ils sont placés dans des lits garnis avec des planches et des oreillers, on les voit faisant de vrais sauts, s'agitant, tombant et retombant sans cesse. La

sensibilité générale est souvent altérée; elle est plus ou moins anéantie (*anesthésie* ou *analgésie choréique*), ou bien exagérée. On a noté quelquefois des engourdissements, des picotements des membres, et ce qu'on appelle les *points douloureux* des choréiques (Triboulet) : on trouve ces points sur le trajet des nerfs correspondant aux muscles agités, en explorant ces nerfs par la pression méthodique du doigt. La perte de mémoire est un phénomène presque constant dans la chorée; quelquefois on observe l'abolition graduelle de l'intelligence, qui rappelle la démence sénile : c'est la *démence choréique* (Trousseau), dont il n'est pas toujours facile de constater l'invasion et les progrès. Il n'y a de fièvre à aucune période de la maladie, et les fonctions de nutrition se font généralement bien. La durée est ordinairement de six semaines à deux mois; les récidives sont fréquentes. La chorée disparaît parfois pendant une maladie fébrile, une fièvre éruptive. Elle se complique souvent de chloro-anémie, de rhumatisme, d'endocardite. La mort survient rarement : tantôt elle résulte de phénomènes cérébraux, d'inanition, d'asphyxie; tantôt elle est consécutive à des excoriations cutanées, à des dénudations osseuses, à des érysipèles phlegmoneux, qui ne sont que des conséquences éloignées, indirectes, de la maladie. Dans les cas ordinaires, les bains sulfureux, les bains froids et les affusions froides sur la tête, la gymnastique, les antispasmodiques, la strychnine, le chloral, l'arséniate de soude, l'émétique à haute dose, le bromure de potassium, l'antipyrine ont donné des succès : il faut y joindre le quinquina et les ferrugineux en cas d'anémie; les vermifuges, lorsque l'intestin contient des vers. — Les vivisections de la moelle sur les chiens choréiques ont prouvé (Chauveau, 1862) que la chorée reconnaît pour cause directe une lésion des éléments de la moelle allongée et de la moelle épinière qui président aux mouvements involontaires, de l'ordre de ceux qu'on observe dans les actions réflexes. Les troubles de la motilité persistent, après la section de la moelle, dans les muscles où vont les nerfs qui naissent au-dessous de la section. — *Chorée électrique* ou *myoclonie*. Expression servant à désigner certaines contractions musculaires brusques, semblables aux secousses provoquées par le choc électrique, par conséquent très différentes des mouvements choréiques. La *chorée électrique* se rencontre dans un certain nombre d'affections ou syndromes, le *paramyoclonus multiplex* (V. ce mot) ou chorée de Friedreich, la *chorée fibrillaire* de Morvan (V. plus bas), la *chorée de Bergeron* (V. *Maladie de* BERGERON), et la *chorée de Dubini*. Cette variété, décrite en 1846 par Dubini, de Milan, a été la première affection à laquelle on a appliqué le nom de chorée électrique; on l'appelle aussi *typhus cérébral convulsif*. Elle paraît n'avoir été jusqu'ici observée qu'en Lombardie. Elle est caractérisée : 1° par des mouvements convulsifs cloniques, sorte de secousses rapides, rythmées, cadencées, se succédant régulièrement au nombre de vingt à quatre-vingts par minute, commençant dans un muscle ou quelques muscles de la main le plus souvent, ou bien dans le pied, la jambe, la face, et s'étendant d'un membre à l'autre, du même côté, ou du côté opposé; 2° par des accès convulsifs violents venant se joindre aux secousses, se répétant chaque jour et quelquefois à de plus grands intervalles, soit avec perte, soit avec conservation de la connaissance; 3° par la paralysie progressive des membres atteints de mouvements spasmodiques; 4° enfin, par des symptômes cérébraux tels que étourdissements, vertiges, perte de sentiment, céphalalgie, délire. L'invasion a lieu par des vertiges, la privation subite du sentiment, la chute sur le sol; ou par un accès épileptiforme, ou par les spasmes rythmés partiels, qui sont le phénomène saillant de l'affection. Le pronostic est très grave; la mort est la règle, au milieu de symptômes typhoïdes : délire, assoupissement, sécheresse et fuliginosité des narines, des lèvres, des dents; tremblement musculaire, odeur de typhus, etc. Les antiphlogistiques, les anthelminthiques, les narcotiques, les stimulants, comme la strychnine, ont quelquefois soulagé; mais ils ont été nuls dans la grande majorité des cas. La méthode antiphlogistique s'est montrée dangereuse. Le chloroforme suspendait quelquefois les contractions spasmodiques, mais laissait des manifestations congestives des centres nerveux. En somme, on cherche encore le remède à la chorée électrique. — *Chorée chronique*. V. CHORÉE *héréditaire*. — *Chorée* ou *danse de Saint-Guy épidémique*. Danse convulsive, souvent précédée d'état mélancolique, qui, à diverses époques du moyen âge, a régné d'une manière épidémique. Il y en eut, dans le XIV^e siècle, à la suite de la *peste noire*, une épidémie très étendue; et souvent les magistrats ordonnaient la peine du fouet contre les individus qui étaient saisis de cette affection. Plus tard, en 1418, le mal de Saint-Guy envahissant Strasbourg, des précautions publiques furent prises pour en régulariser, en quelque sorte, l'expression tumultueuse. Comme on avait cru remarquer que la musique venait en aide aux danseurs, des joueurs d'instruments et de cornemuse avaient été commandés pour accompagner les bandes qui parcouraient la ville. Les parents et amis, suivant les malades durant leurs accès, devaient les préserver d'accidents; et, dans le cas où cette sollicitude ferait défaut, le conseil de la ville avait commis des surveillants qui les accompagnaient, pour les garantir de toute insulte, et aussi pour maintenir une espèce d'ordre parmi eux. « En 1463, à Metz, ce fut une merveilleuse chose, dit un chroniqueur, que, dans la ville et en plusieurs lieux, beaucoup dansaient du mal de Saint-Jean; le plus grand nombre étaient des jeunes gens et des femmes; ils dansaient tant et si longuement, qu'ils n'en pouvaient plus et tombaient à terre quasi comme morts. Il en vint beaucoup à Metz, mais on les fit mener hors, avec défense de rentrer dans la ville. » Les observations des voyageurs et des médecins modernes ont montré que : 1° le *tarentisme* (que l'on croyait produit par la piqûre de la *tarentule*) observé dans la Pouille aux XV^e et XVI^e siècles; 2° le *tigretier*, du pays de Tigré en Abyssinie; 3° les *danses convulsives* ou *fureurs dansantes* des Éthiopiens, des nègres occidentaux de l'Afrique et des Malgaches, observées encore de nos jours, sont des phénomènes sociaux morbides analogues aux précédents, dont les causes sont de même ordre que celles des maladies religieuses. (V. CONVULSIONNAIRE). Il semble que l'on doive rattacher toutes ces affections à la chorée hystérique (V. plus bas). — *Chorée des femmes enceintes*, *chorée de la grossesse*, ou *chorée gravidique*. Chorée revêtant les symptômes de la chorée de Sydenham, mais s'accompagnant souvent de troubles mentaux. La guérison survient ordinairement après l'accouchement, mais l'état mental reste parfois profondément touché; la mort peut arriver en état de mal choréique. Pour certains auteurs, la chorée gravidique serait de même nature que la chorée de Sydenham; elle se rencontre en effet souvent chez les malades qui ont eu la chorée étant enfants. — *Chorée fibrillaire*. Affection décrite par Morvan, caractérisée par des contractions fibrillaires apparaissant tout d'abord dans les muscles du mollet et de la partie postérieure des cuisses, pouvant s'étendre ensuite aux muscles du tronc et même à l'un des membres supérieurs, mais respectant toujours les muscles de la face et du cou. Elle apparaît au moment de l'adolescence, de seize à vingt-deux ans. Les contractions n'intéressent jamais que certains muscles et ne déterminent pas de mouvements appréciables, sauf parfois aux doigts. Elle guérit constamment, mais est susceptible de récidives. Elle doit être rangée dans le groupe des chorées électriques

ou myoclonics. — *Chorée héréditaire, chorée chronique, chorée des vieillards, chorée de Huntington.* Affection héréditaire et familiale, apparaissant chez des adultes ou des vieillards, caractérisée par des mouvements analogues à ceux de la chorée de Sydenham et par des troubles intellectuels progressifs, pouvant aboutir à la démence complète. Elle n'est pas susceptible de guérison et la mort arrive dans le gâtisme, au bout d'un temps variable, de dix à trente ans. — *Chorée hystérique.* L'hystérie peut simuler complètement la chorée de Sydenham chez les enfants, et on doit lui rattacher les cas de chorée survenue par imitation ; le début brusque, la recherche des stigmates de l'hystérie feront faire le diagnostic. En dehors de ces cas, l'hystérie peut encore donner lieu à la *chorée rythmée* (V. plus bas), dont les grandes épidémies de chorée du moyen âge n'étaient que des variétés (V. CHORÉE *épidémique*). — *Chorée molle* ou *chorée paralytique.* Variété de chorée dans laquelle les phénomènes paralytiques prédominent ; ce nom ne s'applique pas aux cas où il existe seulement des paralysies chez des choréiques ; mais parfois les symptômes paralytiques se généralisent, les membres sont complètement flasques, la mastication, la phonation sont rendues difficiles par la flaccidité particulière des muscles ; l'incoordination motrice a disparu ; ce sont ces cas qui méritent le nom de chorée molle. La guérison de cette forme est la règle, soit qu'elle se fasse directement ou après la réapparition des mouvements choréiques. — *Chorée rythmée.* Variété de chorée hystérique, dans laquelle les mouvements pathologiques sont coordonnés de manière à reproduire des gestes professionnels ou des mouvements de la vie habituelle ; on a décrit la *chorée malléatoire*, dans laquelle le malade semble frapper comme un forgeron sur une enclume ; la *chorée rotatoire*, dans laquelle le sujet porte constamment la tête à droite et à gauche ; la *chorée saltatoire*, dans laquelle le sujet se met à sauter dès qu'il est debout. — *Chorées symptomatiques.* Ce sont des mouvements choréiformes, liés à différentes affections du système nerveux, et non des chorées proprement dites. V. CHORÉIFORME.

**CHORÉIFORME.** adj. Qui ressemble à la chorée. — *Mouvements choréiformes.* Variété de mouvements plus ou moins analogues à ceux de la chorée de Sydenham et apparaissant dans diverses maladies (névrites multiples, tabes, etc.). V. AMYOTAXIE.

**CHORÉIQUE.** adj. Qui a rapport à la chorée : *analgésie, démence, paralysie choréiques.* V. CHORÉE.

**CHORÉIQUE.** s. Celui ou celle qui est atteint de chorée.

**CHORÉMANIE.** s. f. Synonyme de *chorée.*

**CHORIAL, ALE.** adj. Qui est relatif au *chorion.* V. ce mot. — *Villosités choriales.* V. PLACENTA.

**CHORIO-ALLANTOÏDIEN, IENNE.** adj. — *Parenchyme chorio-allantoïdien.* V. PLACENTA.

**CHORION.** s. m. [*chorion*, χόριον, all. *Lederhaut*, angl. *chorion*, it. et esp. *corio*]. Enveloppe extérieure de l'œuf utérin. D'après Coste, il existerait successivement trois chorions, chacun d'eux se résorbant sous l'influence du développement de l'autre. 1er *chorion.* Il dure peu de jours et est formé par la *membrane vitelline.* 2me *chorion*, formé par le feuillet externe du blastoderme, lequel est composé de cellules provenues de la segmentation du vitellus : ce feuillet, repoussé peu à peu contre la membrane vitelline, l'a doublée ; mais celle-ci se résorbant, ce feuillet devient à son tour enveloppe extérieure de l'œuf ou deuxième chorion. Il n'y a pas encore de vaisseaux dans les villosités qui le recouvrent extérieurement. C'est le *chorion* proprement dit, le seul qui persiste tel qu'il s'est produit et qui conserve toujours ce nom. 3me *chorion*, formé par l'allantoïde, qui, appliquée à la face interne du chorion précédent, le pousserait devant elle, en déterminerait l'atrophie, et finirait ainsi par devenir membrane externe de l'œuf, persistant jusqu'à la fin de la gestation, couverte de villosités vasculaires, partout d'abord, puis, plus tard, seulement au point où se développe le placenta. Ces trois ordres de parties se développent bien dans l'ordre sus-indiqué ; mais le deuxième chorion, ou *chorion réel*, ne se résorbe pas, et reste au contraire, jusqu'à la fin de l'évolution fœtale, tapissé par l'allantoïde, dont les anses vasculaires s'enfoncent dans les villosités dont il est recouvert (V. ALLANTOÏDE, COTYLÉDON et PLACENTA). Chez la femme, les cellules du chorion et de ses villosités se soudent de très bonne heure ; et vers la sixième semaine, les lignes qui marquent leur juxtaposition ne sont plus visibles ou ne le sont que difficilement, et cessent de l'être un peu plus tard. En même temps, leur noyau devient moins transparent, moins régulier, et le corps de la cellule se remplit de granulations, les unes fines et grisâtres, les autres sphériques, à contour foncé, à centre jaune et brillant, larges de 1 à 2 millièmes de millimètre. C'est par suite de cette soudure des cellules les unes aux autres que ce tissu offre de bonne heure l'aspect d'une substance homogène, plus ou moins granuleuse, parsemée de noyaux. Cette soudure des cellules ensemble n'a pas lieu chez tous les mammifères. || Nom donné à la couche profonde des muqueuses sous-jacentes à l'épithélium et au derme de la peau ; il est formé de tissu conjonctif plus ou moins dense, dans lequel cheminent les vaisseaux et les nerfs qui se rendent aux cellules épithéliales ; il sert de soutien à ces cellules, leur fournit la nourriture et les met en relation avec le reste de l'organisme. Il dérive du mésoderme, tandis que l'épithélium vient, suivant les muqueuses, de l'épiderme ou de l'endoderme.

**CHORIONITIS.** s. f. [de *chorion*, élément fibreux de la peau, et la finale *itis* exprimant l'inflammation ; all. *Lederhautentzündung*, angl. *chorionitis*, it. *corionite* ; *sclérosténose cutanée*]. Affection rare de la peau, consistant en une inflammation chronique, apyrétique, non contagieuse, très rebelle, du chorion. Elle a pour caractères l'induration et le rétrécissement de la peau, sans hypertrophie, accompagnés, à un certain degré de la maladie, d'une coloration rouge brun. La rétraction et le tiraillement dont la peau est le siège se révèlent par des lignes blanches, qui sont de véritables crevasses et rendent les articulations raides et difficilement mobiles. On paraît avoir obtenu quelques avantages de l'emploi des altérants ou fondants (bains alcalins, iodure de potassium).

**CHOROÏDE.** adj. et s. f. [*choroides, choroidea*, χοροειδής, de χόριον, le chorion, et de εἶδος, forme, ressemblance, all. *Gefässhaut*, angl. *choroides*, it. *coroide*, esp. *coroida*]. *Membrane choroïde*, ou, simplement, *choroïde*, membrane moyenne de l'œil, située entre la sclérotique et la rétine. Elle est pour la rétine ce que la pie-mère, dont elle a la texture générale et dont elle est une continuation embryogénique, est pour le cerveau. Elle offre en arrière une ouverture pour le passage du nerf optique ; en avant, elle se continue avec l'iris. L'*ora serrata* la divise en deux zones inégales : l'une antérieure, *zone ciliaire*, comprenant le *muscle ciliaire*, et la *couronne* (ou corps) *ciliaire* formée par la réunion des *procès ciliaires* (V. CILIAIRE) ; l'autre postérieure, *zone choroïdienne*, plus étendue et représentant la *choroïde proprement dite.* Celle-ci se compose d'une trame lâche de fibres lamineuses isolées, et en nappes d'autant plus serrées qu'on s'éloigne davantage de sa face scléroticale, fibres onduleuses, rigides, minces, à bords nets comme dans la sclérotique et les tendons, et simulant des fibres élastiques. Beaucoup des cellules fusiformes ou étoilées qui la composent renferment des grains pigmentaires fins, parfois comme soudés ensemble, donnant au tissu sa teinte brune sauf dans

le *tapis*); ceux qui restent adhérents à la sclérotique, lors de l'ablation, la brunissent et représentent ce qu'on a nommé *lamina fusca*, qui n'est pas une membrane propre. Il y a des fibres élastiques fines, ramifiées et anastomosées, la plupart rectilignes, sauf autour de quelques faisceaux de tissu lamineux; plus nombreuses près de la face scléroticale que vers la face rétinienne, plus abondantes que dans le sclérotique, mais ne formant pas, à proprement parler, une membrane élastique; elles manquent dans les procès ciliaires. Les artères ciliaires (V. Ciliaire), courtes, épanouies, en mailles polygonales, forment un réseau de capillaires larges de 3 à 8 centièmes de millimètre, plus gros que partout ailleurs, circonscrivant des mailles curvilignes, allongées, étroites, d'où partent des veinules ciliaires en *tourbillon* (*vasa vorticosa*), en continuation avec les grosses veinules des procès ciliaires. Ces capillaires adhèrent à une mince couche, à une déchirure assez nette, épaisse de 2 à 3 millièmes de millimètre, parsemée de noyaux ovoïdes, petits, finement grenus, sans nucléole, qui se détache facilement des capillaires par dilacération, qui n'est pas attaquée par l'acide acétique, et forme des plis réfractant fortement la lumière. Elle constitue, du côté de la rétine, une véritable membrane propre, la *membrane de Ruysch* ou *choroïde capillaire*. Elle cesse vers la grande circonférence des procès ciliaires, mais est continuée sur ces derniers et sur la face postérieure de l'iris jusqu'au bord pupillaire par une couche de même aspect, plus épaisse, plus adhérente, mais sans noyaux. Chez le fœtus, elle forme la *membrane pupilllaire*. La face rétinienne de la *membrane de Ruysch* est tapissée par une rangée de cellules épithéliales polyédriques, très régulières, pleines de pigment; rangée qui se continue sur les procès ciliaires et la face postérieure de l'iris, sur sa face antérieure, jusqu'au bord pupillaire. Ces cellules existent, mais sans pigment, chez les albinos et au niveau du tapis. Par ses nombreux vaisseaux, la choroïde proprement dite, c'est-à-dire la partie postérieure de cette membrane, joue un rôle important dans la circulation des membranes de l'œil, de la rétine en particulier : par le pigment que renferment ses cellules, surtout celles de sa face interne, elle absorbe les rayons lumineux qui ne servent pas à la vision, assure la netteté de la vue, et joue pour les autres rayons le rôle de miroir en les reflétant sur la rétine. Par sa zone ciliaire, la choroïde prend la part la plus importante à l'accommodation [V. Accommodation et Ciliaire (*Muscle*]. — *Plexus choroïdes*. Deux cordons membraneux et vasculaires que forme la pie-mère en s'introduisant dans les ventricules latéraux, le long des bords de la voûte à trois piliers, et qui se continuent avec la *toile choroïdienne* par les trous de Monro.

**CHOROÏDIEN, IENNE**. adj. [*choroideus*]. Qui a rapport aux plexus choroïdes. — *Artère choroïdienne*. Petite artère qui naît de la carotide interne, au-dessus de la communicante de Willis; se porte, en arrière et en dehors, vers le prolongement antérieur de la protubérance cérébrale, et pénètre dans le ventricule latéral, par la fente de Bichat, pour se perdre dans le plexus choroïde. — *Sinus choroïdien*. V. Sinus *droit*. — *Toile choroïdienne*. Prolongement membraneux triangulaire formé par la pie-mère dans le troisième ventricule. Elle tapisse la face inférieure de la voûte à trois piliers, et se continue en avant avec les plexus choroïdes. — *Veine choroïdienne*. Veine située au côté externe du plexus choroïde, à la partie antérieure duquel elle s'unit à la veine du corps strié pour former la veine de Galien: elle reçoit les rameaux veineux de la face inférieure du corps calleux et du trigone, et de la corne d'Ammon.

**CHOROÏDITE**. s. f. [*choroiditis*, all. *Geffässhautentzündung*, angl. *choroiditis*, it. *coroiditide*]. Inflammation de la choroïde, souvent concomitante de l'iritis et des rétinites. — *Choroïdite atrophique*. V. Scléro-choroïdite. — *Choroïdite congestive*. Congestion et non inflammation de la choroïde. Elle s'observe chez les sujets dont la vue se trouble chaque fois qu'une cause accidentelle ou permanente détermine un afflux de sang vers l'encéphale et la face. — *Choroïdite disséminée*. Forme d'inflammation de la choroïde remarquable par sa gravité et par la distribution de ses lésions, qui sont tantôt atrophiques, tantôt exsudatives : c'est surtout sur les yeux myopes ou au pourtour des staphylômes qu'on l'observe. — *Choroïdite exsudative* (*exsudats plastiques et séreux*). Variété de choroïdite qu'on rencontre surtout chez les individus atteints de syphilis, de goutte, de rhumatisme, ou dans le cours d'affections graves, surtout méningitiques chez l'enfant. Les productions morbides sont de petites masses de tissu lamineux mou, ou des plaques fibreuses dures; on les aperçoit à l'ophtalmoscope sous forme de taches blanchâtres, jaunâtres ou rosées, disséminées ou accumulées aux extrémités de l'équateur de l'œil (fig. 149).




Fig. 149. — *Choroïdite*.

*a*, papille; *b*, vaisseaux centraux de la rétine; *c*, taches atrophiques avec des dépôts pigmentaires. — *Choroïdite purulente*. Consécutive à un traumatisme accidentel (blessure du globe oculaire) ou chirurgical (inflammation résultant d'une opération de cataracte), la choroïdite purulente amène toujours des symptômes graves, quelquefois l'abolition complète de la vision en quelques jours. — Dans tous les cas de choroïdite, le repos de l'organe doit être prescrit, et, pour mieux l'assurer, il est bon de conseiller au malade un séjour prolongé dans une pièce obscure. Dans les formes congestive et exsudative à marche aiguë, les sangsues et les ventouses aux tempes et aux apophyses mastoïdes sont utiles. Les frictions belladonées autour de l'orbite conviennent également, ainsi que les collyres à l'atropine; les autres collyres sont sans action sur la choroïdite et ne doivent être employés qu'en cas de complications. La choroïdite purulente réclame des paracentèses répétées de la cornée.

**CHOROÏDO-CAPILLAIRE**. adj. — *Membrane choroïdo-capillaire*. V. Choroïde.

**CHOSE**. s. f. [du latin *causa*, pris pour *res* : χρῆμα,

all. *Ding*, *Sache*, angl. *thing*, it. et esp. *cosa*]. On distinguait autrefois en médecine : 1° les *choses naturelles* (*res naturales*, ou *secundum naturam*), dont la réunion était censée constituer la nature de l'homme : éléments, tempéraments, humeurs, esprits, parties similaires, fonctions; 2° les *choses non naturelles* (*res non naturales*), qui, par un usage convenable, entretiennent la vie et la santé, et qui la détruisent lorsqu'on en fait abus : air, aliments, mouvements et repos, sommeil et veille, humeurs retenues ou évacuées, passions de l'âme ; c'était la *matière de l'hygiène* ; 3° les *choses contre nature* (*res contra naturam*), tendant à détruire la *nature* de l'homme : les maladies et tout ce qui y a rapport. Ces distinctions ne sont plus admises aujourd'hui.

**CHOU.** s. m. [*Brassica*, L., κράμβη, all. *Kohl*, angl. *cabbage*, it. *cavolo*, esp. *col*]. Genre de plantes de la famille des crucifères, très nombreux en espèces, dont les principales ne sont guère employées que comme aliment. — Le *chou ordinaire*, ou *potager* (*Brassica oleracea*, L.), offre un très grand nombre de variétés dont on mange les feuilles ; tels sont le *chou frisé* ou *de Milan*, et le *chou-pomme* où *cabus*, dont les feuilles forment une pomme serrée, quelquefois très considérable. Le *chou rouge* a été longtemps préconisé contre les inflammations chroniques des poumons : on en prépare un sirop avec suc dépuré de chou rouge, 500 grammes, et sucre 1 kilogramme. La tige du *chou-rave* (*Brassica oleracea gongyloides*) présente, à sa base, un renflement charnu dont la saveur participe du chou et du navet. — Dans le *chou de Bruxelles* (*Brassica oleracea bullata*), on mange les bourgeons globuleux qui naissent à l'aisselle des feuilles. — Le *chou-fleur* (*Brassica oleracea botrytis*) et le *chou brocolis* (*Brassica botrylis cymosa*) prennent un accroissement particulier, et portent des boutons de fleurs avortées réunis en masses serrées et compactes : ce sont ces masses de pédoncules floraux et de boutons qui forment un aliment d'une digestion facile. — *Chou caraïbe*. V. Arum. — *Chou marin*. Nom vulgaire de la *soldanelle*. — *Chou palmiste*. V. Arec.

**CHOUAN.** s. m. Nom donné aux sommités d'une chénopodée, l'*Anabasis tamariscifolia*, L. (*Halagetum tamariscifolium*, Meyer). Elles ressemblent au *semen contra*, mais sont inodores et salées. Elles étaient employées, avec l'écorce d'*autour*, à la préparation du carmin.

**CHOUCROUTE.** s. f. [all. *Sauerkraut*, de *sauer*, aigre, et *Kraut*, chou, angl. *sourkrout*]. Chou cabus blanc haché qu'on fait fermenter dans la saumure. Il se forme des acides lactique et propionique et des traces d'ammoniaque dans cette fermentation. C'est un aliment particulier aux Allemands et aux peuples septentrionaux.

**CHOU-FLEUR.** s. m. [all. *Blumenkohl*, angl. *cauliflower*, it. *cavolo-fiore*]. V. Chou. ‖ En pathologie, réunion de *condylomes* dont la base se réunit à un pédoncule commun de manière à représenter un *chou-fleur*. — *Ostéophyte en chou-fleur*. V. Botrytique.

**CHOULEN** ou **CHOULIN.** s. m. V. Chynlen.

**CHROMAPHTISE.** s. f. [de χρῶμα, couleur, et φθίσις, consomption]. Consomption du noyau; mot proposé par Rabl pour désigner certains cas de chromatolyse dans lesquels le noyau seul disparaît, le corps cellulaire persistant modifié (cellule de la couche cornée de l'épiderme, etc.).

**CHROMATE.** s. m. [*chromas*, all. *chromsaures Salz*, angl. *chromate*, it. et esp. *cromato*]. Sel formé par la combinaison de l'acide chromique avec les bases salifiables. Les uns sont neutres, insolubles dans l'eau, sauf les chromates alcalins, et généralement jaunes ; les autres, *bichromates*, sont acides, solubles dans l'eau, de couleur rouge orangé. L'acide chromique et les chromates peuvent donner lieu à des intoxications aiguës volontaires (chromates) ou accidentelles, et à des intoxications chroniques professionnelles. Celle-ci se rencontre chez les ouvriers maniant les sels de chrome, particulièrement des bichromates alcalins ; dans l'industrie électrique, l'action directe sur la peau et la muqueuse est surtout fréquente : elle provoque l'ulcération et la perforation de la cloison cartilagineuse du nez, des ulcérations cutanées apparaissent au point où la peau était lésée antérieurement, parfois des eczémas rebelles ; les troubles dus à l'absorption des sels de chrome sont la diarrhée accompagnée de coliques, l'albuminurie et la cachexie sont beaucoup plus rares (Hermanni). Dans l'empoisonnement aigu, l'hémoglobine est transformée partiellement en méthémoglobine; il y a des suffusions sanguines et de la nécrose épithéliale tout le long du tube digestif ; aussi la mort peut survenir par une hémorragie secondaire consécutive aux ulcérations de l'estomac ou de l'intestin. Par l'expérimentation, on reconnaît que, dans l'intoxication subaigüe, l'action des chromates se porte surtout sur le système nerveux, tandis que dans l'empoisonnement chronique ce sont les reins qui sont le plus touchés; c'est par cet organe en effet que le chrome s'élimine principalement. — *Chromate de plomb* [*jaune de chrome*] ($PbO.CrO^3$). Sel jaune qu'on prépare en versant une solution de sel de plomb dans une solution de chromate de potasse ; le précipité obtenu est employé dans les arts ; il sert parfois à colorer des bonbons en jaune et a occasionné des coliques saturnines. — *Chromates de potasse* : 1° *Chromate neutre* ($KO.CrO^3$, ou, en atomes, $CrO^4K^2$). Sel obtenu en ajoutant du carbonate de potasse à du bichromate de cette base, sous forme de cristaux jaunes, solubles dans deux fois leur poids d'eau : il est toxique, inusité. 2° *Chromate acide* [*bichromate*] ($KO.2CrO^3$, ou, en atomes, $Cr^2O^7K^2$). Sel cristallisé en tables rectangulaires d'un beau rouge, solubles dans 10 parties d'eau froide : on le prépare en chauffant du salpêtre avec du fer chromé, qui est le minerai de chrome. A l'intérieur, on l'a donné, comme altérant, contre la syphilis, et comme émétique à la dose de 2 à 6 centigrammes. Il est bien plus souvent employé à l'extérieur, en solution dont la concentration est subordonnée aux effets cathérétiques ou caustiques qu'on cherche : sur les condylomes et autres végétations, il détermine une douleur vive, mais courte, suivie du dessèchement et de la chute de la production sans écoulement sanguin. On a fait des moxas en imprégnant du papier Joseph avec une solution d'une partie de bichromate dans 16 parties d'eau, séchant et roulant le papier en cylindres, qui brûlent facilement, l'acide chromique cédant son oxygène. Il sert aussi à la fixation et au durcissement des pièces anatomiques; il entre dans la composition du liquide de Muller (V. ce mot).

**CHROMATEUR.** s. m. Ouvrier qui fabrique des chromates, l'acide chromique et les produits chimiques dans la composition desquels ils entrent. Les chromateurs sont atteints d'ulcérations des mains et de la cloison du nez, avec nécrose de son cartilage, par suite de l'action de ces sels sur les portions de tissus auxquelles adhère leur poussière, lorsque le lavage et les mucosités ne les entraînent pas.

**CHROMATIE.** s. f. [de χρῶμα, couleur ; all. *Chromatie*, *Chromatismus*, angl. *chromaty*, *chromatism*, it. *cromatismo*]. Phénomène de dioptrique, consistant dans le défaut de convergence des rayons lumineux qui composent la lumière blanche et qui ont été séparés par un prisme : l'état opposé est l'achromatie. L'œil normal présente toujours un certain degré de chromatie, comme le montre l'expérience d'Arago, qui consiste à regarder une étoile à travers un prisme tenu horizontalement, de manière que l'arête en soit en haut. Si l'achromatie de l'œil était complète, l'étoile donnerait la sensation d'un spectre linéaire dans lequel le violet serait en haut et le rouge

en bas. Or il n'en est pas ainsi; car, si l'on regarde le violet, il apparaît comme un point, mais le spectre va se dilatant en une sorte de triangle jusqu'à la partie rouge; si l'on regarde le rouge, on a la sensation d'un point, et tout le reste du spectre se dilate jusqu'au violet; quand on regarde la teinte moyenne, le vert, les deux extrémités s'étendent comme précédemment. L'œil n'est donc pas achromatique. Les lentilles présentent le même phénomène lorsqu'elles ne sont pas spécialement construites en vue de l'éviter. V. Aberration et Achromatisme.

**CHROMATINE.** s. f. [de χρῶμα, couleur; *substance chromatique*]. Substance constitutive de la charpente du noyau (*caryomitome*), qui fixe énergiquement les matières tinctoriales. Ce nom a été aussi donné à des corpuscules colorables que l'on trouve dans le corps des cellules nerveuses; mais il est préférable de réserver le nom de chromatine à la substance colorable du noyau et de donner celui de *substance chromophile* aux corpuscules de la cellule nerveuse (Retterer).

**CHROMATIQUE.** adj. Qui concerne les couleurs. — *Dyschromatopsie chromatique.* V. Dyschromatopsie. — *Étoile chromatique.* Dans la caryocinèse, figure formée par le filament chromatique replié sur lui-même de manière à représenter une étoile (stade du *monaster chromatique*); après le dédoublement de la plaque équatoriale, il se forme à chaque pôle de la cellule une nouvelle étoile chromatique (stade du *dyaster chromatique*). V. Caryocinèse. — *Substance chromatique.* V. Chromatine.

**CHROMATODYSOPSIE.** s. f. [de χρῶμα, couleur, δύς, difficile, et ὄψις, vue]. État des daltoniens qui perçoivent le blanc, le jaune, le bleu et le noir, mais en caractérisent difficilement les diverses nuances, et voient d'une manière anormale les couleurs complémentaires (Purkinje et Ruete). V. Dyschromatopsie.

**CHROMATOGÈNE.** adj. [de χρῶμα, couleur, et γεννᾶν, engendrer; all. *chromatogen*, *farbenerzeugend*, angl. *chromatogenous*] (Breschet). S'est dit de glandes qui sécréteraient le *pigment* de la peau; elles n'existent pas.

**CHROMATOLYSE.** s. f. [de χρῶμα, couleur, et λύειν, dissoudre]. Modification, dégénérescence et disparition de la chromatine dans les cellules; mais le nom de chromatine ayant été appliqué à deux substances différentes (V. Chromatine), le terme de chromatolyse sert aussi à désigner deux processus complètement dissemblables. Il a été d'abord employé par Flemming en 1885 pour désigner un mode particulier d'altération et de disparition de la chromatine nucléaire; puis, en 1897, Marinesco s'en est servi pour caractériser la désagrégation de certains corpuscules colorables de la cellule nerveuse. Il est préférable de garder au mot chromatolyse son premier sens, et de désigner le phénomène décrit par Marinesco sous le nom de *chromophillyse* (Retterer). La chromatolyse ainsi comprise est un processus qui aboutit à la désagrégation et à la mort du noyau et de la cellule; elle a été observée d'abord dans les cellules épithéliales en régression de la *granulosa* du follicule de Graaf, puis dans les cellules épithéliales du pancréas, etc.; dans certains cas le corps cellulaire persiste, malgré la disparition du noyau: c'est ce phénomène que Robl a proposé d'appeler *chromapthise* (V. ce mot). La chromatolyse se caractérise d'abord par la fragmentation de la chromatine du noyau en granulations qui bientôt se réunissent en une masse compacte; puis le contenu du noyau devient moins net, en même temps que le protoplasma cellulaire se modifie; la masse bien colorée perd son affinité pour les substances tinctoriales, devient de moins en moins visible, et il ne reste plus que quelques grains qui se désagrègent et disparaissent.

**CHROMATOMÉTABLEPSIE.** s. f. [de χρῶμα, couleur, μετὰ, mal, et βλέπειν, voir]. Impossibilité de bien distinguer les couleurs (Himly). Inusité.

**CHROMATOMÈTRE.** s. m. [de χρῶμα, couleur, et μέτρον, mesure]. Instrument qui fait connaître la nature et le degré d'achromatopsie ou de dyschromatopsie d'un sujet donné (Rose); on fait passer devant ses yeux deux images présentant successivement toutes les couleurs du spectre, avec une intensité variable d'une image à l'autre et déterminée à volonté par l'observateur: au moment où les deux images, réellement différentes, ont pour le sujet une même coloration, on se rend compte de la confusion qu'il peut faire entre les couleurs.

**CHROMATOPHORE.** s. m. [de χρῶμα, couleur, et φορὸς, qui porte]. Cellule d'origine ectodermique, située dans les téguments externes, contenant du pigment et ayant pour fonction de donner à l'animal sa coloration particulière; c'est une cellule mobile et c'est grâce à ses changements de forme que l'animal change de couleur. Chaque chromatophore est formé d'une cellule unique, mais ramifiée; pourtant, chez certains animaux (mollusques), l'appareil se compose d'une cellule centrale entourée d'une membrane hyaline sur laquelle s'insèrent des cellules fusiformes (chromatophore composé). Cet organe particulier se rencontre chez un grand nombre d'animaux inférieurs, et même chez quelques vertébrés (poissons, batraciens, reptiles). Son rôle est de permettre à l'animal de se mettre en conformité de couleur avec le milieu environnant, et de devenir ainsi invisible à ses ennemis et à la proie qu'il guette; c'est donc un des moyens de défense de l'organisme.

**CHROMATOPSEUDOPSIE.** s. f. [de χρῶμα, couleur, ψεῦδος, faux, et ὄψις, vue]. Cas de daltonisme où plusieurs couleurs différentes, comme brun clair, vert foncé, rouge foncé, ne se distinguent que comme nuances d'une même couleur: il y a confusion de plusieurs couleurs simples (Ruete). V. Dyschromatopsie.

**CHROMATOSCOPIE.** s. f. [de χρῶμα, couleur, et σκοπεῖν, examiner]. Examen de la couleur des corps. V. Contraste et Dyschromatopsie.

**CHROMATURIE.** s. f. [de χρῶμα, couleur, et οὖρον, urine]. Émission d'urine colorée anormalement.

**CHROME.** s. m. [*chromum*, de χρῶμα, couleur; all. *Chrom*, *Chromium*, angl. *chromium*, it. *cromio*, esp. *cromo*]. Métal ainsi nommé parce qu'il forme des combinaisons colorées avec la plupart des corps; il a été découvert en 1797 par Vauquelin, dans le plomb rouge de Sibérie; il existe à l'état d'oxyde dans les algues marines, les béryls, les émeraudes, dont il est le principe colorant. Son principal minerai est le *fer chromé* (V. Chromite). Il est d'un blanc tirant sur le gris, très dur, très difficilement fusible, peu attaquable par les acides. Il n'a encore aucune application.

**CHROMHIDROSE.** s. f. V. Chromidrose.

**CHROMIDROSE.** s. f. [*chromidrosis*, de χρῶμα, couleur, et ἱδρὼς, sueur]. Sueur colorée par une substance ordinairement de teinte ardoisée lorsqu'elle est examinée par transparence, et d'un noir plus ou moins intense lorsqu'elle est vue, à l'aide de la lumière réfléchie, à la surface de la peau ou de quelque autre corps opaque. A l'air, elle se concrète sous forme d'un vernis noirâtre à la surface de la peau qui la produit, et s'enlève alors en petits fragments microscopiques. C'est surtout la peau des paupières, parfois celle des joues ou de l'aisselle, qu'on a vue atteinte de ce trouble de la sécrétion sudorale, que des observations superficielles ont fait taxer de simulation. On a vu dans la chromidrose de l'aisselle les follicules glomérulés de cette région devenus noirs consécutivement à leur réplétion par la matière colorante noire, ou d'un brun noir foncé (Ch. Robin). A côté de la chromidrose noire ou bleu ardoisé, on peut observer des sueurs bleues,

vertes, jaunes, rouges. Cette dernière coloration est assez fréquente au niveau des aisselles; les poils sont alors engainés par des masses irrégulières (V. LEPTOTHRIX), qui seraient formées par des agglomérations de parasites. Il ne faut pas confondre cette variété de chromidrose avec les sueurs rouges que l'on rencontre parfois chez les hystériques, et qui doivent leur teinte particulière à la matière colorante du sang, sans qu'il y ait de globules (V. HÉMATIDROSE). La coloration verte observée parfois serait due à l'action combinée des sulfures de protoxyde de fer et de l'ammoniaque venant de l'urée que sécrètent parfois les glandes sudoripares; la coloration bleue serait due soit à un phosphate de protoxyde de fer, soit à un composé cyanuré plus ou moins analogue à la pyocyanine, soit à l'indican, soit enfin à des spores de certains germes. Il y a donc des chromidroses d'origine bactérienne, d'autres d'origine chimique, et d'autres enfin d'origine nerveuse ou vaso-motrice.

**CHROMIQUE.** adj. [it. *cromico*]. — *Acide* ou mieux *anhydride chromique* ($CrO^3$). Découvert par Vauquelin. Il existe, combiné avec l'oxyde de plomb, dans le plomb rouge de Sibérie. On l'obtient en traitant le bichromate de potasse par l'acide sulfurique et évaporant à siccité dans un vase de platine. Le résidu, étendu d'eau, donne l'anhydride chromique, qui est d'un brun noir, rouge de rubis quand on y ajoute de l'eau; il peut cristalliser en petites aiguilles. Il cède facilement son oxygène aux corps oxydables, à l'acide sulfureux, à l'alcool qui s'enflamme à son contact, etc. L'anhydride chromique en solution aqueuse à parties égales, ou mieux alcoolique concentrée, est un caustique d'une action presque instantanée: la douleur, parfois vive, ne dure que quelques secondes. Son action ne s'étend pas au delà du contour de la goutte de liquide employée; elle gagne en profondeur dans la partie cautérisée, à peu près autant que la couche de liquide a d'épaisseur. Il se forme une escarre sèche, qui se détache peu à peu et laisse lors de sa chute une plaie de bonne nature. Employé d'abord par Ch. Robin pour détruire les chancres naissants et arrêter leur marche phagédénique, puis pour cautériser les végétations syphilitiques et vénériennes, il a été appliqué au traitement de l'ostéo-périostite alvéolo-dentaire et des diverses formes de gingivite par Magitot. Ses solutions durcissent les tissus, à 3 p. 100 d'eau, pour les études histologiques; il entre dans la composition de divers réactifs, notamment du liquide de Flemming (V. FLEMMING).

**CHROMITE.** s. m. [de χρῶμα, couleur, it. *cromite*] (De Lens). Principe colorant animal ou végétal. || En chimie, *chromite* [*fer chromé, ferrochromite* ($FeO.Cr^2O^3$), corps cristallin, noir, métallique, qui constitue le principal minerai de chrome, et qu'on trouve aux États-Unis, en Suède, et dans l'Oural.

**CHROMOBLASTE.** s. f. [de χρῶμα, couleur et βλαστὸς, germe]. Synonyme de *chromatophore*, désignant plus spécialement la cellule contenant le pigment.

**CHROMOGÈNE.** adj. [de χρῶμα, couleur, et γεννᾶν, engendrer]. Qui produit de la couleur. — *Bactéries chromogènes.* V. BACTÉRIE. — *Substance chromogène* ou, par abréviation, *chromogène*. Substance incolore par elle-même, mais pouvant donner naissance, sous certaines influences, à des produits colorés; le bleu de méthylène s'élimine souvent en partie à l'état de chromogène (V. BLEU *de méthylène*); l'urobiline est fréquemment accompagnée d'un chromogène, qui est converti en urobiline par l'action de l'eau iodée.

**CHROMOMÈTRE.** s. m. [de χρῶμα, couleur, et μέτρον, mesure]. Appareil imaginé par Hayem et permettant de doser l'hémoglobine du sang, par la comparaison d'une dilution du sang à examiner avec une échelle de teintes. Il se compose d'une double cellule de verre en forme de réservoir (fig. 150), dans laquelle on met d'un côté de l'eau pure, de l'autre une solution de sang à titre connu, et d'un cahier contenant des rondelles colorées de plus en plus foncées qu'on fait passer sous la cellule contenant de l'eau. Quand la teinte vue à travers l'eau pure est identique à celle de la solution sanguine, il suffit de lire le chiffre auquel correspond cette teinte pour avoir la quantité d'hémoglobine contenue dans un millimètre cube de sang, appréciée en globules normaux.

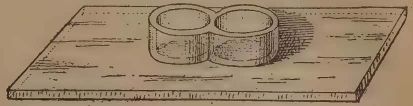


Fig. 150. — *Chromomètre* de Hayem.

**CHROMOMÉTRIE.** s. f. Dosage de l'hémoglobine du sang à l'aide du chromomètre.

**CHROMOPHILE.** adj. [de χρῶμα, couleur, et φίλος, ami]. Se dit des parties de la cellule qui se colorent facilement par les réactifs. — *Substance chromophile, grumeaux* ou *grains chromophiles*. Corpuscules situés dans le protoplasma de la cellule, en particulier de la cellule nerveuse, et ayant une grande affinité pour les matières colorantes. Retterer, qui a proposé ce nom, l'oppose à celui de *substance chromatique* ou *chromatine* qui est réservé aux corpuscules colorables du noyau. Dans la cellule nerveuse, cette substance forme les corpuscules de Nissl, mis en évidence par la méthode décrite par cet auteur au moyen du bleu de méthylène.

**CHROMOPHILLYSE.** s. f. [de *chromophile*, et λύειν, dissoudre]. Nom proposé par Retterer pour désigner le phénomène décrit par Marinesco sous le terme de *chromatolyse*, c'est-à-dire la fragmentation et la disparition des corpuscules chromophiles qui se trouvent dans le protoplasma des cellules nerveuses. La chromophillyse se rencontre dans un grand nombre d'états pathologiques différents, c'est une altération légère et souvent passagère; elle apparaît à la suite de la section des nerfs, dans un grand nombre d'intoxications expérimentales aiguës ou chroniques (sels de plomb, d'argent, nitrile malonique, toxine tétanique), dans l'anémie ou dans l'urémie expérimentale, ou simplement à la suite de la fatigue de la cellule.

**CHROMOPSIE.** s. f. [de χρῶμα, couleur, et ὄψις, vue]. État dans lequel on voit colorés des objets incolores.

**CHROMOPTOMÈTRE.** s. m. [de χρῶμα, couleur, ὤψ, œil, et μέτρον, mesure]. Appareil servant à mesurer la dyschromatopsie et l'achromatopsie.

**CHROMOSOME.** s. m. [de χρῶμα, couleur, et σῶμα, corps]. Nom donné par Waldeyer aux tronçons en forme de V ou d'U résultant de la fragmentation du filament chromatique pendant la caryocinèse (V. ce mot). Le nombre de ces tronçons est toujours le même pour la même sorte d'éléments cellulaires et pour la même espèce animale ou végétale. Chacun de ces chromosomes se dédouble : les grains de chromatine rangés en série régulière dans le filament de linine se partagent chacun en deux grains placés côte à côte, puis le filament se divise en long dans l'intervalle des grains jumeaux; cette division longitudinale des chromosomes constitue le phénomène essentiel de la caryocinèse.

**CHRONICITÉ.** s. f. [de *chronique*; esp. *cronicidad*]. État des maladies chroniques.

**CHRONIQUE.** adj. [*chronicus*, χρονικὸς, all. *chronisch*, angl. *chronic*, it. et esp. *cronico*]. Se dit d'une maladie qui parcourt lentement ses périodes. V. MALADIE.

**CHRONIZOÏQUE.** adj. χρονίζειν, durer]. Synonyme d'*officinal* : médicament susceptible d'être conservé plus

ou moins longtemps, et que l'on doit trouver tout préparé dans les officines (Chéreau).

**CHRONOGRAPHE.** s. m. [de χρόνος, temps, et γράφειν, écrire]. Instrument imaginé par Marey, pour connaître la durée d'un mouvement. Il se compose d'une pointe effilée munie d'une masse de fer doux, et placée à côté d'un électro-aimant qui la fait entrer en vibration; le nombre des vibrations correspond à une certaine durée, qui permet de calculer celle du mouvement observé. V. SIGNAL.

**CHRONOGRAPHIE.** s. f. Mesure de la durée d'un mouvement.

**CHRONOGYNÉE.** s. f. [de χρόνος, temps, période, et de γυνή, femme]. Synonyme de *règles*, *menstruation*.

**CHRONOLOGIE.** s. f. [de χρόνος, temps, et λόγος, doctrine]. — *Chronologie anthropologique, paléontologique* ou *préhistorique*. Science qui a pour but de déterminer l'époque à laquelle l'homme est apparu sur la terre; cette époque est difficile à préciser; mais la géologie rend le problème scientifiquement abordable et fournit déjà des documents positifs sur cette question. L'homme est apparu avant la formation des couches géologiques connues sous le nom de *diluvium*, et avant l'*époque glaciaire* survenue longtemps après cette formation. Il y a des traces évidentes de l'action de l'homme et des restes de ses instruments dans les terrains ternaires miocènes et pliocènes. Dans les tourbières de la Louisiane qui surmontent les terrains d'alluvion, Dowler a trouvé du charbon de bois et un squelette humain sous des couches dont l'épaisseur et l'ordre de superposition à côté des couches en voie de formation indiquent une ancienneté minimum de 57 000 ans. A Natchez, on a trouvé des os humains avec des os de mastodontes, sous des couches ayant exigé plus de 100 000 ans pour se déposer (Lyell). Dans la vallée du Nil, on a trouvé des vases recouverts de couches sédimenteuses ayant demandé 12 000 à 30 000 ans pour se former. Les sédiments calcaires durs déposés annuellement par l'eau dans beaucoup de grottes dont elles forment le plancher actuel, donnent des dates analogues pour l'ancienneté des os humains et des instruments qu'elles recouvrent et qui sont mêlés à des os d'ours, de renne. — *Chronologie médicale*. Étude de l'évolution des maladies à travers les âges, de leur apparition, de leurs transformations et de leur extinction. Ainsi la *maladie cardiaque* de l'antiquité paraît ne plus exister. La lèpre tuberculeuse, épidémique dans l'Occident durant le moyen âge, n'existe plus qu'à l'état sporadique, et les foyers infectés sont peu nombreux. La peste à bubon a été à peu près aussi fréquente en France, en Angleterre, en Allemagne, durant le XVe siècle, le XVIe et une partie du XVIIe, qu'elle l'est présentement en Égypte et en Syrie. Le choléra asiatique a fait en 1832 son apparition parmi nous. La variole ne semble pas avoir été connue de l'antiquité, et la première mention en est faite dans le VIe siècle de l'ère chrétienne. L'étude des épidémies est beaucoup trop peu avancée pour qu'on puisse distinguer s'il y a une liaison, et quelle liaison, entre l'état des sociétés et les épidémies qui y naissent.

**CHRONOPHOTOGRAPHIE.** s. f. [de χρόνος, temps, et *photographie*]. Détermination, à des temps égaux, par la photographie, de la position d'un corps en des points différents de l'espace. Elle permet d'analyser les mouvements complexes de la marche, de la course, du vol, etc. Cette méthode est due à Marey.

**CHRONOSCOPE.** s. m. [de χρόνος, temps, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument imaginé par Hipp pour mesurer le temps écoulé dans les recherches de psychophysiologie.

**CHRYSAMMIQUE** ou **CHRYSAMMINIQUE.** adj. [de χρυσὸς, or, et ἄμμος, sable]. — *Acide chrysammique hydraté* [*polychromique, aloétique, amer d'aloès artificiel*] [$C^{14}H^2(AzO^4)^2O^4$]. Corps obtenu par action de l'acide azotique sur l'aloès. Il est d'un jaune doré, cristallin, lamelleux, à peine soluble dans l'eau, qu'il colore en rouge, très amer, soluble dans l'alcool et l'éther. Il fait explosion par la chaleur. Les sulfures alcalins, en présence de la potasse, le transforment en *hydrochrysamide*.

**CHRYSAROBINE.** s. f. (en atomes, $C^{30}H^{26}O^7$). Principe actif de la poudre de Goa (V. POUDRE DE GOA); cette substance se présente sous forme de lamelles jaunes insolubles dans l'eau et dans l'ammoniaque, solubles dans les alcalis en donnant une couleur jaune et une fluorescence verte, ce qui la différencie des solutions d'acide chrysophanique; en présence de la potasse, elle se transforme intégralement en acide chrysophanique. Elle a été employée avec succès contre le psoriasis, sous forme de collodion au dixième; on l'utilise dans le cas de placards persistants et peu étendus. Elle a les mêmes inconvénients que l'acide chrysophanique (V. ce mot).

**CHRYSIDE.** s. f. [*chrysis*, de χρυσὸς, or; it. *criside*]. Genre d'insectes hyménoptères d'une belle couleur rouge bleu brillante, nommé vulgairement *guêpe dorée*. Quelques espèces sont indiquées à tort comme douées de propriétés analogues à celles des cantharides.

**CHRYSINE.** s. f. V. *Acide* CHRYSINIQUE.

**CHRYSINIQUE.** adj. — *Acide chrysinique* ($C^{22}H^8O^6$, ou, en atomes, $C^{15}H^{10}O^4$). Corps retiré des bourgeons de peuplier blanc, cristallisé en lamelles, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, soluble dans l'acide sulfurique et les alcalis avec une belle coloration jaune.

**CHRYSOLÉPIQUE.** adj. V. PICRIQUE.

**CHRYSOPÉE.** s.f. [*chrysopœa*, de χρυσὸς, or, et ποιεῖν, faire; all. *Goldmacherkunst*, it. *crisopea*, esp. *crisopeya*]. Art de faire de l'or, *alchimie*.

**CHRYSOPHANE.** s. f. [$C^{32}H^{18}O^{16}$]. Glycoside contenue dans la rhubarbe et dédoublée par les acides en glycose et acide chrysophanique: c'est une poudre rouge orangé, de saveur amère, soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther.

**CHRYSOPHANINE.** s. f. V. SÉNÉ.

**CHRYSOPHANIQUE.** adj. — *Acide chrysophanique* [de χρυσὸς, or, et φαίνειν, briller; *acide rhéique* ou *rhubarbarique, rhéine, rhubarbarine, rhaponticine, jaune de rhubarbe, rhéumine, rhumicine, lapathine*] ($C^{20}H^8O^6$, ou, en atomes, $C^{10}H^8O^3$). Principe colorant jaune, et probablement élément actif, de la racine de rhubarbe, d'où on l'extrait en épuisant la poudre de cette racine par l'alcool et l'éther. On le retire aussi du lichen des murailles; on peut le préparer encore par oxydation de la chrysarobine. Il cristallise en aiguilles jaune doré, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther et le chloroforme; l'acide azotique le colore en rouge sans le dissoudre; l'acide sulfurique et les alcalis le dissolvent avec une coloration rouge. C'est un purgatif assez actif; mais on l'emploie surtout en pommade (1 à 2 gr. d'acide pour 30 d'axonge), ou encore incorporé au collodion ou à la traumaticine, contre le psoriasis, dont il calme les démangeaisons et qu'il guérit plus vite que l'huile de cade. Mais il présente plusieurs inconvénients; il colore la peau en violet et les cheveux en jaune, et détermine parfois une inflammation très vive des téguments; l'érythème qu'il provoque peut être assez intense pour simuler la dermatite exfoliative généralisée; l'éruption peut être aussi papuleuse, pustuleuse ou furonculeuse. Enfin, il peut donner lieu à des balanites, et si le malade porte à ses yeux ses doigts chargés de pommade, on peut voir survenir des conjonctivites graves.

**CHRYSOPS.** s. m. Insecte diptère, voisin des taons. Le *Chrysops cœcuticus* s'attaque à l'homme et aux animaux.

**CHRYSORHAMNINE** s. f. V. RHAMNINE.

**CHRYSULÉE.** s. m. [de χρυσὸς, or, et ὑλίζειν, purifier]. L'*eau régale*, qui a la propriété de dissoudre l'or.

**CHUCHOTEMENT.** s. m. V. PAROLE.

**CHULINE.** s. f. V. CHYNLEN.

**CHUPERI.** s. m. Arbrisseau du Mexique, employé dans ce pays contre les douleurs d'origine vénérienne et les affections nerveuses (Hermandez).

**CHURRUS** ou **CHERRIS.** s. m. Nom persan de la résine du *hachisch*, pétrie en boules, molle, possédant à un très haut degré les propriétés enivrantes de la plante.

**CHURWALDEN** (Suisse, canton des Grisons). *Station de montagne*; altitude : 1270 mètres. Station intermédiaire où s'arrêtent les malades délicats avant d'aller dans l'Engadine, à Davos par exemple. Elle convient aussi à tous les cas où une altitude modérée est indiquée; l'air est pur, la pluie y est fréquente en été.

**CHUTE.** s. f. En médecine : *chute des cheveux* [*defluvium capillorum*, all. *Ausfallen*], V. CHEVEU; *chute d'une escarre* [*escharæ solutio*], V. ESCARRE, etc. || En chirurgie, *chute* est synonyme de *prolapsus*. — *Chute du cordon ombilical*. V. OMBILICAL et PROLAPSUS. — *Chute de la luette*. V. LUETTE. — *Chute de la paupière*. V. BLÉPHAROPTOSE. — *Chute du rectum*. V. EXANIE. — *Chute de l'utérus*. V. HYSTÉROPTOSE. — *Chute du vagin*. V. ELYTROPTOSE.

**CHUTWU.** s. m. Écorce amère employée au Bengale contre les fièvres et le rhumatisme : l'arbre qui la produit n'est pas déterminé.

**CHVOSTEK** (Franz) (médecin autrichien, 1835-1884). — *Signe de Chvostek*. Excitabilité mécanique des muscles et des nerfs dans la tétanie ; la pression d'un muscle ou d'un nerf détermine une contraction dans l'intervalle des accès; le signe du facial ou de Weiss n'est qu'un cas particulier du signe de Chvostek.

**CHYAZIQUE.** adj. [angl. *chyazic*, it. *chiazico*]. Mot formé des initiales de *carbone*, *hydrogène* et *azote*, proposé, pour désigner l'*acide cyanhydrique*, par Porret, qui appelait *chyazique sulfuré* l'acide sulfocyanhydrique.

**CHYLAIRE.** adj. [*chylaris*, esp. *quilar*]. Qui est relatif au chyle. On dit plutôt *chyleux*.

**CHYLE.** s. m. [*chylus*, de χυλὸς, suc; all. *Milchsaft*, *Chylus*, angl. *chyle*, it. *chilo*, esp. *quilo*]. Proprement, tout fluide extrait des plantes ou des animaux. || Pour Hippocrate, décoction d'orge pour tisane. || Pour Galien, et actuellement encore, fluide qui est séparé des aliments pendant la digestion, et que les vaisseaux dits *chylifères* ramènent de l'intestin grêle et portent dans le sang. C'est un liquide alcalin, blanc, opaque; il a à peu près l'aspect du lait, une saveur salée et une odeur particulière; il se coagule dix à quinze minutes après son issue des vaisseaux. Il se compose d'un plasma fluide (ayant la composition de celui de la lymphe), de leucocytes en petit nombre, et de gouttelettes graisseuses à l'état de suspension émulsive, au nombre de 10 à 30 p. 100 (*globules* ou *granules du chyle*), qui ne sont pas un élément anatomique spécial comparable à une espèce quelconque de cellule ou de noyau de cellule, mais simplement des gouttes microscopiques de la graisse ingérée comme aliment; chacune est un mélange de principes gras divers, de composition variable selon que l'alimentation est animale ou végétale. En pénétrant dans les villosités, elles prennent un volume de plus en plus restreint et uniforme; arrivées dans les chylifères, elles ont 1 à 2 millièmes de millimètre au plus, au lieu de 1 à 5 millièmes environ qu'elles ont dans leur trajet au travers des cellules épithéliales de l'intestin et de la substance des villosités, au lieu de 1 à 20 millièmes, dans la pâte alimentaire de l'intestin (V. PIARRHÉMIE). C'est par l'existence de ces gouttes de graisse que le chyle se distingue anatomiquement et chimiquement de la lymphe, à laquelle il est analogue sous les autres rapports. Les peptones ne sont pas résorbées par le chyle, mais la glycose semble passer quand elle se trouve en quantité exagérée dans l'alimentation. Enfin, le chyle contient une proportion sensible d'urée et des ferments (amylase, ferment glycolytique). — *Pénétration du chyle*. V. PÉNÉTRATION. — *Réservoir du chyle*. V. CHYLIFÈRE.

**CHYLEUX, EUSE.** adj. [*chylosus*, angl. *chylous*, esp. *quiloso*]. Qui appartient au chyle, qui a de l'analogie avec le chyle. — *Absorption chyleuse*. V. PÉNÉTRATION. — *Fluide chyleux*. Humeur qui ressemble au chyle. — *Sang chyleux*. V. PIARRHÉMIE. — *Urine chyleuse*. V. CHYLURIE et URINE. — *Vaisseau chyleux*. V. CHYLIFÈRE.

**CHYLIFÈRE.** adj. [*chylifer*, de *chylus*, chyle, et *ferre*, porter; qui porte le chyle; all. *Milchgefässe*, angl. *chyliferous*, *lacteal*, it. *chilifero*, esp. *quilifero*]. — *Vaisseaux chylifères* (*vaisseaux* ou *veines lactés* d'Aselli, qui les entrevit en 1621, sans en reconnaître les fonctions). Vaisseaux lymphatiques des intestins, qui s'emparent du chyle pendant la digestion et le conduisent au canal thoracique. Ils diffèrent, par leurs usages, des autres vaisseaux lymphatiques, mais leur ressemblent quant à l'organisation et à la disposition anatomique. Très nombreux dans l'intestin grêle, rares dans le gros intestin, ils naissent dans l'intérieur des villosités intestinales par un petit canal central terminé en cul-de-sac (V. PÉNÉTRATION *du chyle* et VILLOSITÉ). A la sortie de l'intestin grêle, ils sont logés dans l'épaisseur du mésentère, entre ses deux feuillets; ils aboutissent d'abord aux nombreux ganglions lymphatiques (*ganglions mésentériques*) qu'ils rencontrent à 27 millimètres du bord adhérent de l'intestin; interrompus ensuite de distance en distance par des ganglions semblables, ils vont se jeter par deux ou trois grosses branches dans le *réservoir de Pecquet* ou *citerne du chyle*, confluent des lymphatiques des membres inférieurs, des parois abdominales et des parties sous-diaphragmatiques du tube digestif, et racine inférieure du canal thoracique, par l'intermédiaire duquel le chyle entre dans la circulation générale (V. LYMPHATIQUE et THORACIQUE). — Fig. 151. Réservoir de Pecquet et canal thoracique distendus par le mercure, avec les veines dans lesquelles se jettent les lymphatiques (celles-ci ont été représentées sans avoir reçu d'injection). MM, trait indiquant la ligne médiane du corps. GG, ganglions lymphatiques lombaires envoyant leurs efférents dans le réservoir. P, le *réservoir*; plein de mercure, il reste un peu déprimé, d'une largeur qui varie de 5 à 17 millimètres d'un sujet à l'autre, s'il n'est pas représenté par un plexus ou un simple confluent de quatre à six conduits. C, tronc venant des ganglions lymphatiques chylifères qui se jette dans la citerne. LL, troncs lymphatiques se jetant dans le canal. TT, le canal thoracique, toruleux, placé d'abord à droite, passant à gauche et renflé ici à son origine. BT, dilatation assez fréquente près de son abouchement. A, abouchement du canal dans la veine sous-clavière gauche (S), après avoir décrit une courbe anguleuse. J, veine jugulaire interne coupée, près de l'abouchement de laquelle a lieu celui du canal. O, lymphatiques efférents des glandes axillaires. QQ, autres venant de celles du cou. DD, deux des petits ganglions intercostaux dont les efférents vont dans le canal. U, N, lymphatiques efférents des glandes lymphatiques de l'épaule droite formant la *grande veine lymphatique*. V, abouchement de celle-ci dans la veine sous-clavière droite (F). H, lymphatique efférent des ganglions du cou se jetant isolément (K) près de la jugulaire interne droite (I). Z, abouchement de la grande veine azygos derrière la veine cave supérieure. X, Y, origines lombaires de l'azygos. RR, la petite azygos passant de gauche à droite, derrière le canal, pour se jeter dans la grande azygos (Ch. Robin).

**CHYLIFICATION.** s. f. [*chylificatio*, de *chylus*, chyle, et *facere*, faire; all. *Chylification*, *Milchsaftbereitung*,

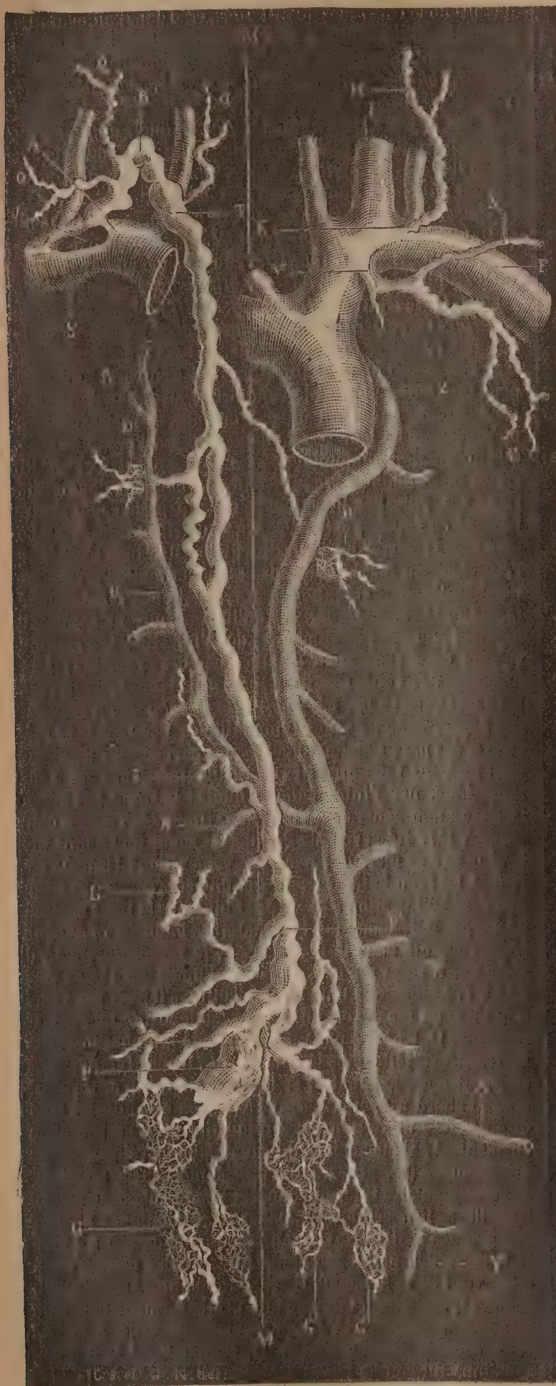


Fig. 151. — Appareil *chylifère*.

angl. *chylification*, it. *chilificazione*, esp. *quilificacion*]. Action par laquelle la graisse du chyme arrive dans les vaisseaux chylifères, et qui a pour résultat la formation du chyle. Le chyle ne commence à se réunir dans les vaisseaux chylifères qu'à partir de la région du tube intestinal où le suc pancréatique est venu se mêler aux matière alimentaires. L'absorption chyleuse commence à la fins du duodénum, continue dans le jéjunum, et cesse à la fin de l'iléon. V. Pénétration et Pancréatique.

**CHYLOPOÈSE,** et non **CHYLOPOIÈSE.** s. f. [*chylopoesis*, de χυλὸς, suc, et ποιεῖν, faire]. Synonyme de *chylification*.

**CHYLOPOÉTIQUE,** et non **CHYLOPOIÉTIQUE.** adj. [*chylopoeticus*]. Qui donne du chyle, qui contribue à la chylification.

**CHYLOSE.** s. f. V. Chilification.

**CHYLURIE.** s. f. [*chyluria*, de *chyle*, et οὖρον, urine, dénomination tirée de l'apparence chyleuse que présente alors l'urine; all. *Chyluria*, *milchsaftartiges Harnabgang*, angl. *chyluria*, *chylury*, it. *chiluria*]. Altération consistant en la présence de la graisse en émulsion dans les urines, ce qui a fait croire que celles-ci contenaient du lait (*galacturie*), mais cette graisse diffère du beurre, et les autres principes du lait ne l'accompagnent pas. La coloration blanche de l'urine tient au passage, dans ce liquide, des fines gouttes de graisse que le sérum du sang a normalement en suspension, et qui le rendent opalin à un certain moment de la digestion. La *chylurie* ou *lipurie* est un symptôme de la *piarrhémie* (V. ce mot) ou *lipémie*, mais non d'une affection du rein. Elle indique un état du foie produisant en excès et d'une manière continue les substances grasses qui donnent au sérum du sang son état laiteux. Les granulations en suspension dans l'*urine laiteuse* ne se rassemblent pas en cremor ni ne se déposent dans l'urine par le repos; elles sont d'une finesse excessive, trop petites pour paraître jaunes au centre, comme les gouttes ordinaires de graisse vues au microscope. La chylurie peut aussi se montrer en dehors de tout excès des matières grasses dans le sang; elle apparaît alors d'une façon intermittente chez des gens assez bien portants; elle s'accompagne souvent d'hématurie et toujours d'une albuminurie notable; elle est passagère ou durable, mais compatible avec une santé satisfaisante. C'est, en somme, un symptôme dont on ne connaît pas la valeur, et qui répond peut-être à des faits disparates. — *Chylurie endémique* ou *chylurie des pays chauds*. Une des formes de l'hématurie endémique, reconnaissant la même cause (V. Hématurie), c'est-à-dire la filaire du sang ou la *bilharzia hæmatobia* (V. Bilhazie).

**CHYME.** s. m. [*chymus*, de χυμὸς, suc; all. *Chymus*, *Speisebrei*, angl. *chyme*, it. *chimo*, esp. *quimo*]. Matière de composition complexe qu'on trouve dans l'estomac, le duodénum et le commencement du jéjunum, lorsque la digestion d'un repas composé est avancée, et qui renferme : 1° une partie des matières albuminoïdes, gonflées par l'action de l'acide et du principe actif du suc gastrique, dissociées, réduites à l'état pulpeux, mais non encore dissoutes; 2° des matières liquéfiées, imbibant les précédentes, et que le filtre pourrait en séparer; 3° des portions d'aliments non attaquées, réduites en petites parcelles; 4° des matières sucrées dissoutes; 5° des matières grasses, la plupart ayant encore l'apparence huileuse. Le chyme se présente sous la forme d'une matière homogène; cependant Magendie et Blondlot ont remarqué qu'il y avait des variétés en rapport avec la nature de l'aliment. Sa *couleur* varie, en effet, suivant cette nature; en général, il est moins coloré que l'aliment dont il provient. Sa *consistance* varie depuis celle d'une crème jusqu'à celle du gruau épais; celui qui provient de la digestion du beurre,

des aliments gras et de l'huile, ressemble à une riche crème (Beaumont) ; celui qui provient des aliments féculents se rapproche de l'apparence du gruau. Le chyme est invariablement acide ; sa saveur a cependant quelque chose de douceâtre et d'insipide, il retient de l'odeur et de la saveur des aliments qui l'ont fourni. En avançant dans l'intestin grêle, il se dépouille, par suite de l'absorption intestinale, des principes propres à la formation du *chyle* ; arrivé dans le gros intestin, il devient une masse excrémentitielle qui, à l'extrémité des voies digestives, constitue les *matières stercorales* ; de là les différences notables que présente le chyme suivant le lieu du canal alimentaire où on l'examine. V. Chyle et Digestion.

**CHYMIE.** s. f. V. Chimie.

**CHYMIFICATION**, ou mieux **CHYMOSE.** s. f. [*chymification*, esp. *quimificacion*]. Conversion des substances alimentaires en chyme, digestion stomacale.

**CHYMOSINE.** s. f. V. Pepsine.

**CHYNLEN.** s. m. [*choulen*, *choulin*, *chouline*, *chuline*, *souline*, *racine d'or*, *jaune* ou *amère de la Chine*, *racine de mungo*, *foli des Chinois*, *raiz de mungo*, *bois de couleuvre* et *racine de mangouste*, parce que cet animal, dit-on, en mange avant d'attaquer les serpents ou après leur morsure, ce qui a conduit à l'employer comme antidote universel]. Racine qui paraît appartenir à l'*Ophioxylon serpentinum*, L., famille des apocynées. On s'en sert dans l'Inde et en Chine contre les fièvres, les coliques et contre les vomissements, bien qu'elle soit émétique chez certains individus. Souche un peu renflée, annelée ou ondulée, avec de courtes pointes épineuses, terminées par un prolongement cylindrique radiculaire.

**CIBATION.** s. f. [*cibatio*, de *cibare*, nourrir ; it. *cibazione*]. Opération chimique par laquelle on donne à une substance plus de consistance et de solidité.

**CIBOULE.** s. f. V. Ail.

**CIBOULETTE.** s. f. [all. *Schnittlauch*, angl. *chives*, it. *cipollina*, esp. *cebollino*]. Nom vulgaire de la *civette*.

**CICATRICE.** s. f. [*cicatrix*, οὐλή, all. *Narbe*, angl. *scar*, it. *cicatrice*, esp. *cicatriz*]. Tissu qui réunit les solutions de continuité des parties molles, et qui résulte du travail de la *cicatrisation* : on appelle *cal* la cicatrice des os. La *cicatrice* résulte de la régénération des tissus divisés quand la plaie reste aseptique ; dans le cas contraire, elle se fait au moyen de l'exsudation de la lymphe, de la diapédèse des globules blancs et la prolifération des cellules fixes du tissu conjonctif. Lorsque les bords d'une plaie ont été réunis immédiatement (V. Réunion *immédiate*), la cicatrice n'est que linéaire ; lorsqu'ils se sont réunis médiatement, après suppuration, la cicatrice, peu régulière, affecte des formes variables avec celle de la plaie, et surtout avec la force de rétraction que possède, vis-à-vis des parties voisines, le tissu inodulaire qui l'a comblée (V. Inodulaire) : leur aspect varie aussi suivant la nature de l'agent qui a produit la solution de continuité à laquelle elles succèdent. Les cicatrices récentes sont plus ou moins rouges, molles, bleuâtres ; peu à peu elles deviennent plus sèches et d'un blanc plus ou moins mat. La sensibilité, généralement diminuée à leur niveau, est souvent augmentée ; elles sont parfois le siège de douleurs lors des changements atmosphériques. — *Maladies des cicatrices.* Les principales sont : l'*inflammation*, qui apparaît s'il est resté un petit foyer microbien emprisonné dans le tissu de nouvelle formation ; le *prurit* ; la *douleur*, qui peut être causée, soit par l'hypertrophie d'une extrémité nerveuse comprise dans la cicatrice et qui ne peut disparaître que par l'excision de cette extrémité, soit par une névralgie simple, contre laquelle conviennent les narcotiques, les anodins ; l'*ulcération*, qui se traite comme les ulcères simples ; l'*hypertrophie*, parfois développée au point de former une tumeur verruqueuse (V. Chéloïde *cicatricielle*). — *Cicatrice difforme*. Celle qui présente une coloration ou une disposition anormales. La *coloration* résulte de l'emploi d'un agglutinatif coloré, tel que le taffetas noir d'Angleterre, dont il faut éviter l'usage ; ou de la présence de grains de poudre, qu'il faut enlever un à un avec la pointe d'une aiguille. La *disposition anormale* consiste dans un enfoncement, qui est rarement un inconvénient, ou dans une saillie exubérante, qui peut être modifiée par des applications de teinture d'iode et la compression, et qui doit être enlevée par le bistouri lorsqu'elle cause une gêne trop grande. — *Cicatrice vicieuse*. V. Cicatrisation (*Difformités par*).

**CICATRICIEL, ELLE.** adj. Qui appartient à une cicatrice, qui la forme ou en provient. — *Adhérences, brides, oblitération cicatricielles*. V. Cicatrisation (*Difformités par*). — *Chéloïde cicatricielle*. V. Chéloïde. — *Tissu cicatriciel* ou *tissu de cicatrice*. V. Inodulaire.

**CICATRICULAIRE.** adj. Qui est relatif à la *cicatricule*. — *Couche cicatriculaire* ou *granuleuse*. Couche très mince formée, dans l'œuf des oiseaux, des reptiles, des plagiostomes et des céphalopodes, par la substance même du vitellus, distendue et repoussée contre la face interne de la membrane vitelline, lorsque le vitellus de l'ovule (*germe* des anciens auteurs) s'est rempli de gouttes vésiculeuses, pleines de granules graisseux et albuminoïdes qui constituent le *jaune d'œuf*. Cette production des éléments du jaune n'a pas lieu au centre du vitellus, ni suivant une ligne qui rejoint ce centre à la cicatricule : la substance vitelline reste hyaline comme avant la formation du jaune, mais non creusée en cavité, comme le croyaient les anciens.

**CICATRICULE.** s. f. [*cicatricula*, all. *Närbchen*, angl. *cicatricule*, it. *cicatricula*]. Petite cicatrice ; marque blanchâtre, souvent linéaire, que l'on observe sur les membranes séreuses ou muqueuses, ou sur la peau, après des solutions de continuité peu étendues ou des éruptions exanthématiques. ‖ Tache blanche que l'on voit sur le sommet du jaune, lorsque l'on casse un œuf fécondé, et qui contient le rudiment du blastoderme : c'est le *blastoderme* de Pander, le *cumulus proligère* d'autres auteurs, le *germe* du vulgaire. C'est une plaque circulaire, plus épaisse que la couche *cicatriculaire*, et formée, au même moment que celle-ci, par la portion de la substance du vitellus qui entoure la vésicule germinative. La cicatricule est la seule partie qui soit cytogène, c'est-à-dire qui se segmente pour former l'embryon.

**CICATRISANT, ANTE.** adj. [*cicatricans*, ἐπουλωτικός, all. *vernarbend*, it. *cicatrizzante*, esp. *cicatrizante*]. S'est dit des topiques auxquels on supposait la propriété de hâter ou de favoriser la cicatrisation des plaies.

**CICATRISANTS.** s. m. pl. Agents thérapeutiques, onguents surtout, que les anciens appliquaient sur les plaies, après les *incarnatifs*, pour favoriser la formation de la cicatrice. Il n'y a pas de *cicatrisants* proprement dits, et les moyens à employer pour accélérer la cicatrisation doivent varier suivant la nature des tissus lésés et suivant le mode de production et l'état de la plaie.

**CICATRISATION.** s. f. [*cicatricatio*, ἐπούλωσις, all. *Vernarbung*, it. *cicatrizzazione*, esp. *cicatrizacion*]. Formation d'une cicatrice ; phénomènes qui ont lieu à la surface d'une plaie en voie de guérison. La marche de la cicatrisation diffère nécessairement suivant que les bords de la plaie se réunissent *immédiatement*, par première intention, ou *médiatement*, avec suppuration, c'est-à-dire suivant que la plaie reste aseptique, ou au contraire est envahie par les microbes. Dans le premier cas, auquel convient le nom de *réunion*, il y a simplement accolement des

éléments anatomiques séparés (V. Réunion); dans le second cas, qui porte spécialement le nom de *cicatrisation*, il y a régénération de ces éléments. Une plaie simple, non réunie, cesse bientôt de fournir du sang, remplacé par un suintement séro-sanguinolent, pendant quelques heures, puis devient sèche, blafarde jusqu'à ce qu'il suinte de nouveau, sous l'influence de sécrétions microbiennes, un fluide séreux, un peu visqueux, qui devient ensuite consistant, jaunâtre, crémeux : c'est du pus. En même temps, elle se couvre de granulations dites *bourgeons charnus*; ses bords, tuméfiés par l'inflammation, se dégorgent, s'affaissent, et se rapprochent du centre de la plaie, dont ils diminuent l'étendue. Elle est riche en vaisseaux sanguins, rampant dans une matière d'abord amorphe, finement granuleuse, demi-solide, dans laquelle se voient plus tard des fibrilles de tissu lamineux écartées, entre-croisées, peu onduleuses, et des cellules fibro-plastiques : ainsi se forme le tissu *cicatriciel* ou *inodulaire* (V. Inodulaire). Quand la plaie suppurante est très étendue ou irrégulière, une pellicule blanchâtre, épidermique, se forme sur les bourgeons charnus les plus saillants, qui se réunissent entre eux et avec cette pellicule. Quelques auteurs réservent le nom de *cicatrisation médiate* (ou *par troisième intention*) à ces cas où le tissu cicatriciel est très étendu comme la plaie qu'il recouvre; et appellent *cicatrisation immédiate par deuxième intention* ceux où les bords d'une plaie, couverte d'un tissu cicatriciel peu étendu, peuvent être mis en contact et s'accoler très vite par adhésion des bourgeons charnus des parois opposées : ces distinctions ont peu d'importance, le fait capital de la cicatrisation étant la présence ou l'absence de tissu inodulaire, c'est-à-dire la réunion médiate ou immédiate. — *Difformités par cicatrisation.* Accidents qu'on observe particulièrement à la suite de brûlures profondes ou étendues, et qui résultent, pour la plupart, de la rétraction qui s'exerce au niveau des cicatrices. Ce sont : des *adhérences* de parties contiguës, telles que le pavillon de l'oreille et les téguments du crâne, la lèvre inférieure et l'arcade dentaire correspondante, des doigts voisins; des *brides*, sous forme de saillies ou de cordes, unissant la cicatrice aux tissus voisins, peau, os, articulations, etc.; le *rétrécissement* ou l'*oblitération* d'ouvertures naturelles, par juxtaposition de leurs parois. On peut souvent prévenir ces difformités en donnant aux parties une position opposée à celle qui en favoriserait les adhérences; en interposant aux commissures, ou aux parois des orifices, des corps étrangers, sondes en gomme, éponge préparée, etc. Lorsqu'il existe des adhérences douloureuses à un os, il faut en faire la section sous-cutanée; la rétraction qui s'exerce au niveau des jointures peut être vaincue par les appareils à extension continue, les bandes élastiques, les attelles. Souvent il faut avoir recours à une opération, qui consiste soit à couper une bride rétractée, soit à pratiquer l'autoplastie pour allonger la cicatrice par un lambeau pris dans le voisinage, soit à enlever la cicatrice et à réunir la plaie par première intention.

**CICÉROLE.** s. f. [de *cicer*, pois chiche]. Nom vulgaire du pois chiche ou ciche. V. Pois.

**CICUTAIRE.** s. f. — *Cicutaire aquatique.* V. Ciguë *vireuse.*

**CICUTENE.** s. f. Essence identique à celle du cumin (*cuminol*), soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, trouvée dans la *ciguë vireuse* (Trapp).

**CICUTIN.** s. m., ou **CICUTINE.** s. f. [de *cicuta*, ciguë, angl. *cicutine*, it. *cicutina*]. V. Conicine.

**CIDRE.** s. m. [de σίκερα, qui signifie toute espèce de liqueur fermentée autre que le vin; *pomaceum*, all. *Obstwein*, angl. *cider*, it. *sidro*, esp. *sidra*]. Boisson faite avec le jus des pommes, et aussi quelquefois avec celui des poires ou même des fruits du cormier. Les cidres récents, les gros cidres sucrés et mousseux se digèrent mal; ils peuvent causer des coliques, des diarrhées et même des accidents dysentériformes. Le cidre peut donner lieu à l'intoxication alcoolique lorsqu'il est pris en excès, bien qu'il ne renferme que de 2 à 4 p. 100 d'alcool. — *Cidre de poires.* V. Poiré.

**CIERGE.** s. m. [*cactus*]. Synonyme de *cactier.* V. ce mot.

**CIGARE.** s. m. — *Cigare médicinal.* Plantes sèches naturelles, ou pourvues de substances médicamenteuses en poudre ou en dissolution, roulées en forme de cigare. C'est ainsi qu'on prépare les cigares de belladone, de digitale, de jusquiame, etc., moins employés que les *cigarettes.* — *Cigare opiacé.* Il se prépare en arrosant 3 grammes de feuilles de belladone avec une solution de 0gr,15 d'extrait d'opium dans quelques gouttes d'eau, laissant sécher et roulant en cigare.

**CIGARETTE.** s. f. —*Cigarette médicinale.* Préparation analogue au cigare, dont il diffère en ce que les substances coupées sont enfermées dans du papier à cigarettes. — *Cigarette antiasthmatique.* Une décoction de feuilles de belladone, de stramoine, de digitale, de sauge, āā 5 grammes, additionnée de 75 grammes de sel de nitre et de 40 grammes de teinture de benjoin, sert à arroser une main de papier buvard qui, séchée, est coupée en rectangles de 0m,10 sur 0m,07, et roulée en cigarettes. — *Cigarette arsenicale.* Elle est faite avec du papier imprégné d'une solution aqueuse de 0gr,01 d'acide arsénieux (Boudin) ou de 0gr,001 d'arséniate de soude (Trousseau). — *Cigarette de belladone.* Chacune contient 1 gramme de feuilles de belladone incisées : de même, pour les cigarettes de digitale, de jusquiame, de nicotiane, de chanvre, etc. — *Cigarette mercurielle.* Elle s'obtient en étendant sur du papier, pour vingt cigarettes, une solution de bichlorure de mercure et d'acide azotique (āā 1 gr.) dans 20 grammes d'eau (Trousseau). — *Cigarette pectorale et antiasthmatique d'Espic.* Pour une cigarette, on emploie : feuilles de belladone, 0gr,30; de jusquiame et de stramoine, āā 0gr,15; de phellandrie, 0gr,05; extrait d'opium, 0gr,10; eau de laurier-cerise, q. s. — On donne aussi le nom de *cigarettes* à des tubes de plume, d'ivoire, de verre, dans lesquels on met des substances volatiles, comme le camphre; on aspire sans avoir recours à la combustion.

**CIGUË.** s. f. [*cicuta*, κώνειον, all. *Schierling*, *Conium*, angl. *conium*, *hemlock*, it. et esp. *cicuta*]. Nom sous lequel on confond vulgairement trois plantes ombellifères qu'il importe de distinguer. 1° La *ciguë vireuse* [*ciguë d'eau*, *cicutaire aquatique*, *Cicuta virosa*, L., *Cicutaria aquatica*, Lamk, all. *Wasserschierling*, angl. *water-hemlock*, it. *cicuta virosa*]. Quelquefois confondue avec la *Phellandrie*, elle a une racine épaisse et charnue, creusée intérieurement de cavités irrégulières pleines d'un suc âcre et laiteux. Sa tige porte des feuilles composées, grandes, tripennées, à pétioles creux, à folioles étroites et allongées, et à dents aiguës. C'est un poison narcotico-âcre plus actif que les autres ciguës. Sa racine a été prise quelquefois pour celle du panais; elle en diffère par son suc jaune et âcre. 2° La *ciguë* proprement dite ou *grande ciguë*, *ciguë commune*, *ciguë des anciens*, *ciguë de Socrate*, *ciguë officinale* [*Conium maculatum*, L.], la seule employée, est une plante indigène, dont la tige, cylindrique, rameuse, de 1 à 2 mètres de haut, est creuse et marquée extérieurement de taches rougeâtres. Elle croît dans les lieux incultes. On pourrait la confondre avec le persil quand elle commence à croître. Les taches de sa tige, ses feuilles d'un vert plus foncé, ses involucres polyphylles et courts, ses graines presque sphériques et marquées de stries crénelées, son odeur vireuse, fournissent des caractères dis-

tinctifs : le persil a une odeur et une couleur verte agréables, des graines ovales et à stries non crénelées, des involucres très petits et monophylles. La grande ciguë est un poison d'autant plus actif qu'elle croît dans un climat plus chaud; ses effets toxiques paraissent dus à un alcaloïde particulier (*conicine*). Elle est employée à l'extérieur comme fondant et résolutif, contre les engorgements scrofuleux, squirreux, les cancers, les hypertrophies de la mamelle, du corps thyroïde, les hydropisies, sous forme de cataplasmes faits avec la plante fraîche, ou d'emplâtres faits avec l'extrait; à l'intérieur, comme narcotique, sédatif nerveux, contre les douleurs rhumatismales ou goutteuses, la chorée, la toux spasmodique, la phtisie commençante, la coqueluche; l'extrait se donne d'abord à la dose de 1 décigramme en pilules, et l'on répète cette dose deux ou trois fois par jour, en l'augmentant successivement. 3° La *petite ciguë* ou *ciguë des jardins*, *faux persil* [*Æthusa cynapium*, L.], diffère des précédentes en ce que sa racine ne contient pas de suc, et que ses semences sont globuleuses, à stries lisses. Son activité, plus grande que celle de la ciguë ordinaire. en fait un agent thérapeutique puissant, mais dangereux. Elle a été quelquefois confondue avec le persil, dont il est peut-être difficile de la distinguer lorsqu'elle n'est pas en fleur. V. Æthuse. — *Ciguë* ou *phellandrie aquatique*. V. Phellandrie. — *Huile de ciguë*. V. Huiles *médicinales*.

**CIL.** s. m. [*cilium*, all. *Wimper*, angl. *cilia*, it. *ciglio*, esp. *pestaña*]. Poil long et roide des bords libres des paupières. — *Cils vibratiles.* Filaments très fins, hyalins, très transparents, homogènes, d'une extrême petitesse



Fig. 152. — Cellules épithéliales à *cils vibratiles*.

($0^{mm},005$ à $0^{mm},650$), dressés sur toute la surface ou une partie seulement de certains éléments anatomiques (*cellules épithéliales*, *spermatozoïdes*), du tégument externe et interne de quelques animaux invertébrés, de quelques embryons animaux et de quelques algues (*zoosporées*). Les cils vibratiles, se contractant par eux-mêmes, se meuvent d'un *mouvement vibratile* très vif et continu, sans que des nerfs arrivent aux parties qui ont des cils, et même pendant vingt-quatre ou soixante heures hors de l'animal, lorsqu'on tient les éléments anatomiques ou les fragments d'êtres qui les portent dans des conditions de liquide et de température convenables; ce qui a fait prendre quelquefois des cellules détachées pour des animaux. L'application locale de beaucoup de principes végétaux actifs sur les muscles ne modifie ni n'arrête ce mouvement, dans lequel il n'y a pas raccourcissement de tout le cil, mais inclinaisons ou courbures alternatives, par torsion de la base de l'organe, par raccourcissement borné à l'un des bords, puis ensuite à l'autre; mais il est suspendu par les anesthésiques, ralenti par une basse température, accéléré par une température élevée et par l'électricité. On distingue deux sortes de cils, d'après les parties ou les êtres qui les portent : 1° *Cils vibratiles* proprement dits ou *des éléments anatomiques* (fig. 152) : cellules épithéliales prismatiques dont les cils vibratiles sont insérés sur l'extrémité libre la plus élargie de l'élément. On les trouve : *a*, chez les animaux à sang chaud, sur les cellules d'épithélium prismatique surtout, et sur les cellules polyédriques chez les batraciens et les poissons; *b*, chez les autres animaux, en outre, sur les cellules sphériques, les pavimenteuses et même sur des épithéliums nucléaires; *c*, ceux des spermatozoïdes des algues (à 2 ou 4 cils), des cryptogames vasculaires et des mousses (à cils nombreux), ne diffèrent pas essentiellement des cils vibratiles précédents. Ce fait appuie la comparaison de la *queue* des *spermatozoïdes* avec des cils. 2° *Organes* ou *filaments vibratiles* situés sur la surface du corps des animaux sans être sur des cellules, mais bien en continuité de substance avec la matière homogène, granuleuse ou non, de la surface de ces organismes, dont quelques-uns (*a*, infusoires) ne sont guère plus compliqués que des cellules, mais dont les autres (*b*, planariées, tentacules des mollusques bryozoaires) ont une organisation plus complexe; *c*, on en trouve encore sur les embryons de quelques algues. V. Épithélium, Flagellum. Enfin certaines bactéries (bacille d'Eberth, vibrion cholérique, *Bacillus subtilis*) sont munies de cils vibratiles qui leur permettent des déplacements très-rapides et très étendus. Ces cils ne peuvent être mis en évidence que par une technique de coloration spéciale. Il faut en général se servir de *mordants*, c'est-à-dire de substances qui, n'ayant pas par elles-mêmes de pouvoir colorant, ont seulement pour but de faire adhérer la couleur à la partie que l'on veut teindre. Löffler s'est servi pour cela d'un mélange formé de : solution saturée de sulfate de fer, 5 parties; solution de tannin au quart, 10 parties; solution saturée de fuchsine, 1 partie. Après avoir fait agir ce mélange, on ajoute quelques gouttes d'une solution de soude à 1 p. 100 si le microbe est acidifiant; si au contraire il s'agit d'un microbe alcalinisant, il faut ajouter quelques gouttes d'une solution acide; puis on colore à la fuchsine anilinée. Morax et Nicolle ont modifié ce procédé; ils commencent par nettoyer la lame et la lamelle dans une solution contenant 60 grammes d'acide sulfurique et 60 grammes de bichromate de potasse pour un litre d'eau; ils font agir le mordant de Löffler en chauffant jusqu'à dégagement de vapeur, ils lavent dans l'eau distillée, et font de nouveau agir le mordant, et cela trois à quatre fois de suite. Ils colorent ensuite avec le liquide de Ziehl en faisant une coloration fractionnée, c'est-à-dire en colorant, lavant, puis colorant de nouveau. Le procédé imaginé par Van Ermenghem donne de très bons résultats : il consiste à faire agir comme mordant un mélange formé de 1 partie d'acide osmique à 2 p. 100, 2 parties de tannin au quart, et 4 parties d'acide acétique; on lave, et on fait agir ensuite pendant quelques secondes une solution de nitrate d'argent à 0,5 ou 1 p. 100; puis, sans laver, on passe la préparation dans un bain réducteur et renforçateur composé de : tannin 8, acide gallique 5, acétate de soude 10, eau 350; on lave à l'eau distillée, puis de nouveau on passe dans la solution de nitrate d'argent, et, sans laver, dans le bain réducteur, et ainsi deux ou trois fois de suite. Les microbes ainsi que leurs cils sont colorés en noir.

**CILIAIRE.** adj. [*ciliaris*, angl. *ciliary*, it. *ciliare*, esp. *ciliar*]. Qui appartient aux cils : c'est dans ce sens qu'on dit le *bord ciliaire des paupières*. ‖ Se dit aussi de diverses parties qui entrent dans la structure de l'œil, à cause d'une certaine ressemblance que présente l'une d'elles (les procès ciliaires) avec l'ensemble des cils formant

la bordure des paupières entr'ouvertes. — *Artères ciliaires.* Artères fournies par l'ophtalmique, au-dessus du nerf optique. On distingue les *ciliaires courtes postérieures*, au nombre de quinze à vingt, qui se distribuent à la membrane de Ruysch de la *choroïde proprement dite* (fig. 153):

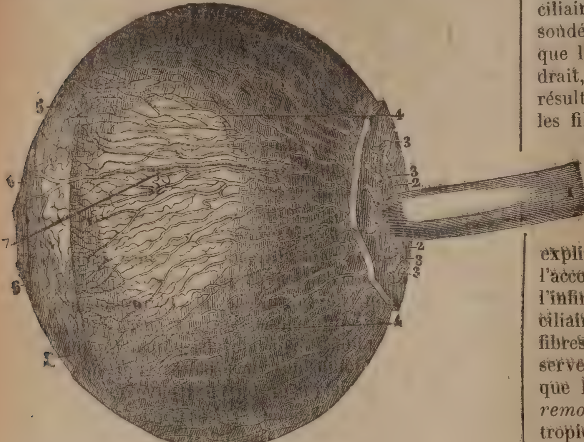


Fig. 153. — Artères *ciliaires.*

Vaisseaux de la choroïde et de l'iris : 1, nerf optique; 2, sclérotique; 3, artères ciliaires courtes postérieures; 4, les mêmes artères dans la choroïde; 5, 5, iris; 6, 6, pupille; 7, veines choroïdiennes) ; les *ciliaires longues* ou *iriennes*, au nombre de deux; et les *ciliaires antérieures* ou *petites iriennes*, en nombre variable. Ces deux derniers ordres d'artères, par les anastomoses de leurs branches, forment deux cercles artériels, l'un antérieur, au niveau de la grande circonférence de l'iris (*grand cercle artériel de l'iris*), l'autre postérieur (*cercle du muscle ciliaire*) ; de ces cercles partent des rameaux, dont les uns vont s'anastomoser avec les ciliaires courtes dans la membrane de Ruysch, d'autres se rendent au muscle ciliaire, d'autres fournissent aux procès ciliaires, les derniers se portent vers le bord pupillaire de l'iris et forment le *petit cercle artériel de l'iris.* — *Canal ciliaire de Schlemm.* Plexus veineux situé dans l'épaisseur de la sclérotique, près de sa face profonde, à l'union de cette membrane et de la cornée; il reçoit une partie des veines du muscle ciliaire, et émet les veines ciliaires antérieures. Les veines qui le composent ont la structure des sinus intrafibreux; fréquemment anastomosées entre elles, elles offrent une disposition annulaire qui fait prendre leur ensemble pour un seul canal ou sinus circulaire. — *Corps ciliaire du cervelet.* V. CERVELET. — *Corps*, ou mieux *couronne ciliaire de la choroïde.* Couronne radiée formée derrière l'iris par la réunion des *procès ciliaires.* — *Muscle ciliaire* [*cercle, anneau, ligament, ganglion, corps ciliaire*]. Anneau grisâtre, mou, large de 6 à 7 millimètres, placé à la face interne de la sclérotique, immédiatement en arrière de sa jonction à la cornée. Il a la forme d'un triangle allongé, dont la face externe répond à la sclérotique, l'interne à la couronne ciliaire; sa base est au niveau de la naissance de l'iris; son sommet, dirigé en arrière, se continue avec la lame externe de la choroïde. Il est composé de fibres de tissu lamineux, et surtout de fibres-cellules de la vie organique, dont les unes, *antéro-postérieures*, nées de la paroi interne du canal ciliaire, se terminent en arrière : les plus longues, sur le bord antérieur de la choroïde; les plus courtes, plus internes, à la surface externe des procès ciliaires et à la grande circonférence de l'iris; les autres fibres, *orbiculaires*, plus profondes, constituent un anneau situé à l'union de l'iris et des procès ciliaires; de plus, il possède des nerfs et des vaisseaux [V. CILIAIRE (*Artère et Nerf*)]. Ce muscle est l'organe actif de l'*accommodation*, dans laquelle le cristallin a un rôle purement passif; d'après Helmholtz, ses fibres antérieures, prenant leur point fixe en avant, au niveau du canal ciliaire, tireraient en avant la zone de Zinn qui leur est soudée et qui se trouverait relâchée ; dès lors, le cristallin, que la tension de cette membrane maintenait aplati, prendrait, au niveau de sa face antérieure, la convexité d'où résulte l'accommodation. D'autre part, il est probable que les fibres orbiculaires du muscle interviennent par leur contraction, qui, comprimant les troncs veineux ciliaires, force le sang de ceux-ci à passer par les procès ciliaires, et amène dans ces organes une rigidité suffisante pour permettre au muscle ciliaire d'agir sur le cristallin (Rouget). A l'appui de cette explication vient ce fait que l'hypermétrope, chez lequel l'accommodation s'exerce presque constamment entre l'infini et le *punctum proximum*, possède un muscle ciliaire bien plus riche en fibres orbiculaires qu'en fibres antéro-postérieures, tandis que le contraire s'observe chez le myope, dont le muscle reste inactif tant que les objets sont situés entre l'infini et le *punctum remotum* (Iwanoff). Aussi est-ce surtout dans l'hypermétropie, qui exige des contractions permanentes du muscle ciliaire, qu'on observe sa *contracture spasmodique*, dont le traitement consiste à corriger par des verres appropriés l'anomalie de la réfraction statique, puis à paralyser momentanément par l'instillation de quelques gouttes d'atropine l'accommodation dont la répétition détermine les spasmes du muscle. Le muscle ciliaire peut aussi être le siège d'un *affaiblissement sénile* produisant la presbytie; ou d'une *paralysie* complète ou incomplète, d'origine cérébrale, syphilitique, rhumatismale, anémique, ou toxique (absorption de belladone, de jusquiame, de stramoine) : on la combat par l'instillation de pilocarpine, d'ésérine et par un traitement stimulant, tonique, antisyphilitique, et par l'électricité. — *Nerfs ciliaires* ou *iriens.* Nerfs en nombre variable, tirant leur origine du nerf nasal (*nerfs ciliaires longs* ou *directs*), et de la partie antérieure du ganglion ophtalmique (*nerfs ciliaires courts*). Ils se réunissent en deux faisceaux qui percent la sclérotique près de l'entrée du nerf optique dans l'œil. Ils vont se perdre dans le muscle ciliaire, l'iris et la conjonctive. — *Procès ciliaires.* Prolongements, en forme de plis, de la choroïde, au nombre de soixante-dix à quatre-vingts, longs de près de 0m,01, situés contre la face interne du muscle ciliaire, et formant par leur réunion le *corps* ou *couronne ciliaire.* Chacun d'eux a la forme d'une pyramide triangulaire, dont la base est adossée à la face postérieure de l'iris, et le sommet, dirigé en arrière, se continue avec la lame interne de la choroïde ; la face externe répond à la face interne du muscle ciliaire, les deux autres sont en rapport avec celles des procès voisins. Ils sont formés par une trame lamineuse analogue à celle de la choroïde proprement dite, mais dépourvue de fibres élastiques, plus riche en cellules et possédant une certaine quantité de matière amorphe, molle, finement grenue, qui manque dans la choroïde; de plus, on y trouve des plexus vasculaires très bien fournis; et, à leur face interne, une couche de pigment. Quand la pupille se dilate, les procès ciliaires s'allongent et se glissent en avant, entre l'iris et la face antérieure du cristallin, sans adhérer à la lentille, ni sur son bord ni en avant; ils se raccourcissent quand la pupille se rétrécit. — *Procès ciliaires du corps vitré* ou *de la zone de Zinn.* V. VITRÉ (*Corps*) et ZONE *de Zinn.* — *Veines ciliaires.* Veines provenant de la choroïde proprement dite, de l'iris,

du muscle et des procès ciliaires : elles se réunissent ordinairement en quatre groupes, et rayonnent dans chaque groupe vers un tronc unique; il en résulte quatre veines centrales, en tourbillon (*vasa vorticosa*), auxquelles se rendent les grosses veinules des procès ciliaires, et qui se jettent dans la veine ophtalmique. ‖ *Blépharite ciliaire.* V. BLÉPHARITE. — *Ophtalmie ciliaire.* V. BLÉPHARITE.

**CILIÉ, ÉE.** adj. Dont le bord est garni de cils.

**CILIO-SPINAL, ALE.** adj. — *Centre cilio-spinal* (Budge et Waller, 1851 et 1852). Région de la partie cervicale de la moelle épinière d'où partent les filets du nerf sympathique qui se rendent aux fibres *rayonnées* de l'iris; elle s'étend de la sixième vertèbre cervicale à la deuxième dorsale (Chauveau). La stimulation galvanique du cordon cervical du sympathique détermine le maximum de dilatation de la pupille, qui, lorsque l'excitation cesse, revient à son état primitif, ou même est plus contractée qu'avant l'expérience. Le centre cilio-spinal préside donc à la dilatation pupillaire par les fibres rayonnées de l'iris, dont les fibres circulaires tendent, au contraire, à contracter l'ouverture.

**CILLEMENT.** s. m. [all. *Blinzeln*]. Synonyme de *clignotement*.

**CILLOSE.** s. f. [*cillosisme*]. Tremblement continuel de la paupière supérieure (Vogel).

**CIMENT.** s. m. — *Ciment pour dents.* Substance de composition variable destinée à l'obturation des dents cariées. V. OBTURATION.

**CIMETIÈRE.** s. m. [*cœmeterium*, de κοιμητήριον, lieu de sommeil, de κοιμάω, je dors; all. *Kirchhof*, angl. *churchyard*, it. *cimiterio*, esp. *cimenterio*]. Terrain où l'on inhume les corps des morts, et qui, à cause du grand nombre de cadavres qu'on y accumule, exige certaines précautions. Jadis on enterrait au sein des villes et jusque dans les églises. Aujourd'hui les cimetières sont établis à la distance de 100 mètres au moins de l'enceinte des villes, et l'on défend d'élever des habitations tout auprès. Les fosses doivent avoir 1m,50 à 2 mètres de profondeur, sur 8 décimètres de largeur, et être distantes l'une de l'autre de 3 à 4 décimètres sur les côtés. Bien que la destruction des cadavres soit, en général, accomplie au bout de deux ans, les règlements administratifs, pour plus de sécurité, ne permettent pas que les emplacements dans lesquels ont eu lieu des inhumations puissent être repris avant la fin de la cinquième année, à compter du jour de la dernière inhumation; et les articles 8 et 9 du décret du 23 prairial an XII exigent que les cimetières qui viennent à être fermés ne servent à aucun usage, pendant dix ans : ils peuvent être ensuite affermés, mais pour n'être qu'ensemencés et plantés, sans qu'on puisse faire aucune fouille ni fondement pour construction, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. V. CRÉMATION et SATURATION.

**CIMEX.** s. m. V. PUNAISE.

**CIMICIFUGÉE.** s. f. Plante de la famille des renonculacées, tribu des actées; on emploie le rhizome du *Cimicifuga racemosa* comme altérant, diaphorétique et nervin. Il donne de bons résultats dans le rhumatisme articulaire aigu, la chorée de Sydenham, l'épilepsie, la dysménorrhée, à la dose de 4 gouttes de teinture, prises toutes les deux heures, soit 40 à 50 gouttes dans les vingt-quatre heures (Hewelki); il a été utilisé avec succès contre les bourdonnements d'oreille (Robin), les maux de tête, l'hypocondrie; il a un effet sédatif sur la femme en travail, augmente l'énergie et régularise le rythme des douleurs. On emploie la teinture au quart à la dose de 15 à 60 gouttes, l'extrait fluide à celle de 10 à 30 gouttes; on prépare aussi un sirop en ajoutant l'extrait fluide à du sirop de salsepareille.

**CIMICIFUGIN.** s. m. Nom donné en Amérique au précipité de la teinture de *Cimicifuga* par l'eau; on le prescrit à la dose de 5 à 20 centigrammes en pilules.

**CIMICIFUGINE.** s. f. Alcaloïde contenu dans le rhizome du *Cimicifuga racemosa*.

**CIMICIQUE.** adj. — *Acide cimicique* ($C^{30}H^{28}O^4$, ou, en atomes, $C^{15}H^{28}O^2$). Acide gras, isomère avec l'acide *moringique*, et sécrété par une punaise (*cimex*) des forêts (Carius). Il cristallise en prismes incolores, fusibles vers 45°, insolubles dans l'eau, décomposés par la distillation.

**CIMMOLE.** s. m. V. HYDROCINNAMYLE.

**CIMMYLE.** s. m. ($C^{18}H^7$). Radical hypothétique de l'*acide cinnamique*.

**CIMOLÉE.** adj. f. — *Terre cimolée.* V. TERRE.

**CINA.** s. m. V. SEMEN-CONTRA.

**CINABRE.** s. m. [*cinnabaris*, κιννάβαρι, all. *Zinnober*, angl. *cinnabar*, it. *cinabro*, esp. *cinabrio*]. Ancien nom du *minium* (Pline et Galien). ‖ Aujourd'hui, le sulfure rouge de mercure. V. SULFURE *de mercure.* — *Cinabre d'antimoine.* Sulfure rouge de mercure provenant de la décomposition du sublimé corrosif par le sulfure d'antimoine.

**CINCHOCÉROTINE.** s. f. [en atomes, $C^{27}H^{48}O^2$]. Corps cristallisé extrait par Helms du quinquina.

**CINCHOL.** s. m. Corps cristallisé extrait par Hesse de l'écorce du quinquina.

**CINCHOLINE.** s. f. Alcaloïde extrait par Hesse des eaux mères du sulfate de quinine.

**CINCHONÉES.** s. f. pl. Section des rubiacées, qui a pour type le genre *Cinchona*. V. QUINQUINA.

**CINCHONÉTINE.** s. f. Produit de décomposition du sulfate de cinchonine par le peroxyde de fer, sur lequel on verse goutte à goutte de l'acide sulfurique étendu; amorphe; amer; violet à la lumière réfléchie, rouge jaune à la lumière transmise; soluble dans l'eau et l'alcool qu'il colore en rouge, insoluble dans l'éther.

**CINCHONICINE.** s. f. ($C^{40}H^{24}Az^2O^2$). Alcaloïde artificiel, amer, peu soluble dans l'eau, isomère de la cinchonidine et de la cinchonine : on l'obtient, à l'état de sulfate, par l'action prolongée d'une température de 130° sur le sulfate de cinchonine (Pasteur). Essayé comme fébrifuge, il a donné des résultats médiocres.

**CINCHONIDINE.** s. f. ($C^{40}H^{24}Az^2O^2$). Alcaloïde isomère de la cinchonine, découvert par Winckler dans l'écorce de quinquina de Maracaïbo : on l'extrait de la quinoïdine du commerce par dissolution dans l'alcool et cristallisations répétées. La solution alcoolique est lévogyre. Une température élevée transforme ses sels, comme ceux de cinchonine, en sels de cinchonicine. Elle possède des propriétés fébrifuges, dont le degré n'a pas encore été déterminé.

**CINCHONINE.** s. f. [*cinchonina*, all. *Cinchonin*, angl. *cinchonine*, it. *cinconina*] ($C^{40}H^{24}Az^2O^2$, ou, en atomes, $C^{20}H^{24}Az^2O$). Alcaloïde que l'on trouve surtout dans le quinquina gris, combiné avec l'acide quinique et avec des matières colorantes (Pelletier et Caventou). On l'obtient en décomposant par la chaux les décoctions de quinquina gris dans l'acide chlorhydrique, et traitant ensuite par l'alcool bouillant le magma calcaire lavé et exprimé. L'alcool distillé donne la cinchonine en cristaux : on la purifie par de nouvelles cristallisations dans l'alcool et avec le charbon animal. Elle est en prismes quadrilatères réfractant fortement la lumière, d'une saveur presque nulle. Exposée à l'air, elle paraît en absorber peu à peu l'acide carbonique. Elle est soluble dans 2 500 fois son poids d'eau bouillante; ses dissolutions dans les huiles fixes et volatiles et dans l'alcool bouillant sont dextrogyres et ramènent au bleu le papier de tournesol rougi, l'éther sulfurique n'en dissout que très peu, elle est volatile sans décomposition. Combinée avec les acides, elle produit plusieurs sels cristal-

lisables. Le chlore et le brome forment, en l'attaquant, la cinchonine bichlorée et bibromée, qui se précipite de la solution aqueuse de chlorhydrate de cette base en présence de l'ammoniaque. Des essais thérapeutiques faits par Briquet, par les médecins militaires ayant souvent à traiter les fièvres paludéennes, par les médecins de la Bresse (Hudellet, etc.), il résulte que, sans être aussi efficace que la quinine, la cinchonine agit comme elle, et peut la remplacer à dose plus élevée au moins d'un tiers. Le sulfate de cinchonine, succédant plutôt qu'associé à celui de quinine, donne d'excellents résultats, et permet de traiter la fièvre intermittente à un prix moindre que par la quinine seulement. — *Kinate de cinchonine.* V. KINATE. — *Sulfate de cinchonine.* V. SULFATE.

**CINCHONIQUE.** adj. Qui concerne les quinquinas. — *Amer cinchonique.* V. KINOVINE. — *Rouge cinchonique.* V. ROUGE et QUINOTANNIQUE.

**CINCHOTANNIQUE.** adj. V. QUINOTANNIQUE.

**CINCHOTÉNINE.** s. f. ($C^{17}H^{20}AzO^3$). Produit d'oxydation de la cinchonine. Peu soluble dans l'eau froide, moins encore dans l'alcool. Se dépose de sa solution aqueuse bouillante en cristaux soyeux d'un blanc vif. Indifférente, se dissout dans les acides et dans les alcalis, sauf dans la potasse concentrée. Elle est moins dextrogyre que la cinchonine, et difficilement attaquée par le permanganate de potasse, même à chaud. V. QUININE.

**CINCHOTINE.** s. f. La *quinidine.*

**CINCHOVATINE.** s. f. Substance retirée par Mancini des écorces de quinquinas pâles de Jaen. C'est, suivant Winckler, de l'aricine.

**CINCLISE.** s. f. [κίγκλισις]. Dans Hippocrate, mouvement précipité de la poitrine. — Agitation ; mouvement fréquent et peu étendu. ‖ Synonyme de *clignotement.*

**CINÉRATION.** s. f. [de *cinis*, cendre]. Synonyme d'*incinération*, qui est seul usité. V. CRÉMATION.

**CINÈSE.** s. f. [de κίνησις, mouvement]. Forme déterminée de l'art du mouvement artificiel curatif (Dally).

**CINÉSIALGIE.** s. f. [κίνησις, mouvement, et ἄλγος, douleur]. Douleur vive qui paraît toutes les fois qu'un muscle se contracte, et qui nuit à la fonction motrice (Gübler) : ainsi dans le rhumatisme musculaire, la myosite traumatique, la pleurodynie simple, les crampes des mollets, le coup de fouet, etc., la cinésialgie existe ; la faradisation est le meilleur moyen de la faire disparaître.

**CINÉSIE.** s. f. [de κίνησις, mouvement]. Art des exercices du corps et des mouvements curatifs dans leurs rapports avec les mouvements naturels de l'organisme humain (Dally).

**CINÉSIOLOGIE.** s. f. [de κίνησις, mouvement, et λόγος, doctrine]. Science du mouvement artificiel curatif dans ses rapports avec l'éducation, l'hygiène et la thérapeutique (Dally).

**CINÉSITHÉRAPIE.** s. f. [de κίνησις, mouvement, et θεραπεία, traitement]. Curation par les mouvements (Dally). V. GYMNASTIQUE.

**CINÉTIQUE.** adj. — *Division cinétique.* V. CARYOCINÈSE.

**CINNAMATE.** s. m. Sel formé par l'acide cinnamique avec une base. Les cinnamates sont insolubles dans l'eau, sauf les cinnamates alcalins ; distillés avec l'acide azotique, ils produisent des vapeurs rutilantes, et donnent naissance à de l'hydrure de benzoyle. — *Cinnamate de cinnyle*, et *Cinnamate d'oxyde de styryle.* V. STYRACINE. — *Cinnamate de soude* ou *hétol.* Ce sel a été préconisé conjointement avec l'acide cinnamique contre la tuberculose pulmonaire par Maun et Landerer ; on préfère en général le sel à l'acide ; on l'administre en injections intraveineuses ou intramusculaires, en commençant par des doses faibles, un demi-milligramme, qu'on élève progressivement, de manière à atteindre 25 milligrammes par jour, quantité qu'on ne doit pas dépasser ; on se sert de solutions faibles à 1 p. 100, ou de solutions fortes à 2,5 p. 100. Sous l'influence du traitement on observerait la diminution des crachats, la disparition graduelle des râles, et le retour de l'appétit.

**CINNAMÉINE.** s. f. [it. *cinnamina*] ($C^{54}H^{26}O^8$). Produit oléagineux, jaunâtre, peu odorant, votatil à 305°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, provenant de la distillation du baume du Pérou avec une solution de potasse caustique.

**CINNAMÈNE.** s. m., ou **CINNAMINE.** s. f. [*styrol, essence de styrax, cinnamol*] ($C^{16}H^8$). Carbure d'hydrogène liquide, incolore, obtenu par l'action de la chaux en excès sur l'acide cinnamique.

**CINNAMIQUE.** adj. — *Acide cinnamique* ($C^{18}H^7O^3.HO$). Corps contenu dans le styrax liquide et dans les baumes du Pérou et de Tolu, obtenu en faisant bouillir ces substances avec une solution de potasse caustique ; par le refroidissement, il cristallise en prismes rhomboïdaux, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool. Distillé avec la chaux, il donne du cinnamène. Dans le sang il se convertit en acide hippurique, comme l'acide benzoïque, dont il se distingue en ce que, traité par un corps oxydant, tel que l'acide azotique, il produit de l'essence d'amandes amères. L'acide cinnamique a été préconisé contre la tuberculose pulmonaire, en injections intramusculaires; mais on lui préfère ordinairement le cinnamate de soude (V. CINNAMATE). — *Alcool cinnamique.* V. STYRONE.

**CINNAMOCINNAMIQUE.** adj. — *Éther cinnamocinnamique.* V. STYRACINE.

**CINNAMODENDRON.** s. m. Genre de plantes de la famille des magnoliacées, dont deux espèces surtout sont connues : le *C. axillare*, qui fournit l'*écorce de Paratudo* aromatique ; et le *C. corticosum*, dont l'écorce est ordinairement substituée à l'*écorce de Winter.* V. ÉCORCE.

**CINNAMOL.** s. m. V. CINNAMÈNE.

**CINNAMOME.** s. m. [*cinnamomum*]. Nom donné autrefois à une substance aromatique que quelques auteurs disent être la myrrhe, d'autres la cannelle.

**CINNAMOMINE.** s. f. Huile incolore, assez volatile, obtenue par Simon en distillant l'acide cinnamique avec trois fois son poids de chaux éteinte.

**CINNAMOMUM.** s. m. V. CANNELIER.

**CINNAMYLE.** s. m. ($C^{18}H^{17}O^2$). Radical hypothétique de l'acide *cinnamique* anhydre. V. HYDROCINNAMYLE.

**CINNAMYLEUGÉNOL.** s. m. Éther cinnamique de l'eugénol, se présentant sous forme d'aiguilles brillantes, très peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool chaud, le chloroforme, l'éther, l'acétone, donnant une coloration rouge-pourpre avec l'acide sulfurique, fusibles à 90°. On le prépare en mettant en contact pendant deux heures de l'eugénol et du chlorure de cinnamyle à molécules égales, chauffant légèrement, reprenant la masse par de l'alcool bouillant, filtrant : le cinnamyleugénol pur dépose par refroidissement. Ce corps a été préconisé dans le traitement de la tuberculose pulmonaire et des abcès froids.

**CINNYLIQUE.** adj. — *Alcool cinnylique.* V. STYRONE.

**CINTRÉ, ÉE.** adj. — *Ligament cintré.* V. DIAPHRAGME.

**CIONITE.** s. f. [*cionitis*, de κίων, luette]. Inflammation de la luette.

**CIONORRAPHIE.** s. f. [de κίων, luette, et ῥαφή, suture]. La *staphylorraphie.*

**CIONOTOME.** s. m. [*cionotomus*, de κίων, luette, et τομή, section]. Instrument en forme de ciseaux coudés pour pratiquer la résection de la luette.

**CIONOTOMIE.** s. f. Section de la luette.

**CIPIPA.** s. m. [*moussache*]. Fécule pure de manioc, lavée et séchée à l'air.

**CIRCÉE.** s. f. [*Circæa lutetiana*, L., *herbe de Saint-Étienne, herbe aux sorciers*, etc.]. Petite plante vivace de la famille des onagrariées, J., employée autrefois comme résolutive.

**CIRCINAL, ALE, CIRCINÉ, ÉE.** adj. [*circinalis, circinatus*, de *circinus*, cercle, compas]. Qui est disposé en cercle. — *Herpès circiné.* V. HERPÈS.

**CIRCONCISION.** s. f. [*circumcisio*, de *circum*, autour, et *cædere*, couper; περιτομή, all. *Beschneidung*, angl. *circumcision*, it. *circoncisione*, esp. *circuncision*]. Opération qui consiste à retrancher circulairement une portion du prépuce chez les enfants nouveau-nés, conformément à une pratique religieuse qui paraît avoir eu pour but, chez les Égyptiens, les Hébreux et les musulmans, d'empêcher l'accumulation de la matière sébacée sécrétée à la base du gland. ‖ Opération chirurgicale nécessitée par des affections du pénis ou du prépuce, telles que cancer préputial, éléphantiasis du prépuce, et surtout phimosis. C'est avec l'instrument tranchant qu'on pratique ordinairement l'excision d'un lambeau préputial plus ou moins large, dans une direction oblique par rapport à l'axe de la verge. Dans cette opération, pour laquelle de forts ciseaux à bec-de-lièvre conviennent aussi bien que le bistouri, la plupart des chirurgiens s'attachent à sectionner au même niveau et en même temps la peau et la muqueuse, qu'ils fixent ensemble, avant de les couper, au moyen de deux pinces à torsion introduites entre le gland et le prépuce, ou à l'aide d'aiguilles, de pinces à dents, et autres instruments spéciaux. D'autres circoncisent d'abord la peau seule, attirée en avant; puis incisent la muqueuse jusqu'au gland et en excisent largement les lambeaux latéraux. Dans tous les cas, on applique immédiatement plusieurs serres-fines, qui réunissent la peau et la muqueuse, et qui ne doivent pas être laissées en place plus de vingt-quatre heures; il faut que tout écoulement sanguin soit arrêté pour que la réunion immédiate soit possible. ‖ Par extension, excision des petites lèvres ou du clitoris. V. NYMPHOTOMIE.

**CIRCONFLEXE.** adj. [*circumflexus*, de *circum*, autour, et *flexus*, fléchi : courbé circulairement; all, *umgebogen*, angl. *circumflex*, it. *circonflesso*, esp. *circunflejo*]. — *Artères circonflexes.* On distingue : 1° au bras, les *circonflexes antérieure* et *postérieure* (*scapulo-humérales*, Ch., *circumflexa humeri anterior* et *posterior* Ba.). qui naissent de l'axillaire, tantôt séparément, tantôt par un tronc commun, donnent des branches destinées surtout au deltoïde, et s'anastomosent entre elles de façon à former autour du col chirurgical de l'humérus un cercle complet; 2° à la cuisse, les *circonflexes externe* ou *postérieure* et *interne* ou *antérieure* (*sous-trochantériennes*, Ch.) (*circumflexa femoris medialis* ou *lateralis* Ba.), fournies par la fémorale ou par la fémorale profonde; elles s'anastomosent comme les précédentes, en entourant la partie supérieure du fémur, et fournissent des branches aux muscles pelvi-trochantériens, aux adducteurs, et aux muscles de la partie postérieure de la cuisse; 3° dans la paroi abdominale, la *circonflexe iliaque*, Ch. (*iliaque antérieure*) (*circumflexa ilium profonda* Ba.), qui naît de l'iliaque externe, longe d'abord l'arcade crurale, puis la lèvre interne de la crête iliaque, et se termine dans les muscles transverse et petit oblique de l'abdomen. — *Nerf circonflexe.* V. AXILLAIRE. — *Veines circonflexes.* Elles suivent exactement le trajet des artères correspondantes, et se jettent : celles du bras, dans la veine axillaire; celles de la cuisse, dans la veine fémorale; celles de la paroi abdominale, dans la veine iliaque externe.

**CIRCONSCRIT, ITE.** adj. [*circumscriptus*, de *circum*, autour, et *scriptus*, écrit, tracé; all. *umgränzt*, it. *circonscritto*, esp. *circunscrito*]. Limité, borné. — *Phlegmon circonscrit.* V. PHLEGMON. — *Tumeur circonscrite.* Celle dont les limites sont bien prononcées, par opposition à celles qui sont *diffuses.*

**CIRCONSPECTION.** s. f. [all. *Behutsamkeit, Vorsicht, Vorsichtigkeit*, angl. *circumspection*, it. *circonspezione*, esp. *circunspeccion*]. Dans la physiologie cérébrale de Gall, faculté primitive de l'homme et des animaux, plus ou moins développée selon les sujets, existant surtout dans les espèces sociables, et jouant chez l'homme un rôle comme condition d'existence de chaque individu.

**CIRCONVOLUTION.** s. f. [de *circumvolvere*, s'entortiller autour; *gyrus*, all. *Windung*, angl. *circumvolution*, it. *circonvoluzione*, esp. *circunvolucion*]. Contour que décrivent les intestins dans l'abdomen. ‖ Par analogie, saillie sinueuse de la surface du cerveau. Les circonvolutions qui se pressent en grand nombre à la surface du cerveau sont des replis assez analogues à ceux qui se formeraient sur la périphérie d'une sphère creuse qu'on voudrait renfermer dans une autre sphère de plus petit diamètre (fig. 154 et 155). La production de ces plis, de leur engrènement réciproque, de leurs inflexions, de la profondeur des sillons qui les séparent, de leurs dissemblances d'un lobe à l'autre, résulte, en effet, d'une inégalité relative entre l'accroissement de la substance cérébrale, qui tend à s'étaler, et la boîte cranienne. D'après Gratiolet, ce plissement se montre, dans le fœtus, toujours sur l'hémisphère gauche en premier lieu, et y reste plus prononcé qu'à droite d'une manière très visible jusqu'à l'époque de la naissance ou un peu après; cette proposition trop absolue a été infirmée par un certain nombre d'exceptions. Épais, arrondis et plus ou moins allongés, ces replis serpentent à la surface des hémisphères en saillies cylindroïdes, dont la direction et l'agencement réciproque, quoique différents d'un sujet et d'une moitié à l'autre, sont assujettis dans leur disposition la plus générale à une loi constante. Nulles dans les poissons, les reptiles, les oiseaux et les monotrèmes, rudimentaires chez la plupart des rongeurs et des édentés, les circonvolutions cérébrales arrivent à des proportions assez remarquables dans les carnassiers, les ruminants, les cétacés et les solipèdes, et atteignent leurs plus grandes dimensions chez les singes, l'éléphant, et surtout chez l'homme, qui, en cela, domine tout l'embranchement des vertébrés. Le volume, le nombre, la longueur et les communications ou anastomoses des circonvolutions sont généralement en rapport avec le degré de développement du cerveau et du corps des animaux. Lorsqu'on divise une circonvolution dans toute son épaisseur, on constate qu'elle est formée à l'intérieur par de la substance blanche qui en reproduit la forme sous de moindres dimensions, et à l'extérieur par une couche de substance grise qui passe sans interruption d'une circonvolution à la circonvolution voisine, et qui est dite *couche corticale* [all. *Rindenblatt*]. V. CERVEAU. — *Circonvolutions ascendantes* ou *centrales* [all. *centrale Windungen*]. Les deux circonvolutions qui limitent en avant et en arrière le sillon de Rolando, *sr.* L'antérieure, dite *frontale ascendante, centrale antérieure, pariétale antérieure* (*gyrus centralis anterior* Ba.), FA, est limitée en avant par le sillon précentral ou sillon courbe frontal, interrompu par de nombreux plis de passage; la postérieure, *pariétale ascendante, centrale postérieure, pariétale postérieure* (*gyrus centralis posterior* Ba.). PA, répond en arrière au lobule du pli courbe et à la circonvolution pariétale supérieure. Les centres des mouvements des membres supérieurs et inférieurs se trouvent au niveau de ces circonvolutions; ceux du membre inférieur sont à la partie supérieure, échelonnés d'avant en

arrière de la cuisse au petit orteil; ceux du membre supérieur sont au-dessous, à cheval sur le sillon de Rolando, celui de l'épaule en haut, celui du pouce en bas. V. ROLANDIQUE (*Zone*). — *Circonvolution de Broca.* V. BROCA. — *Circonvolution du coin* [*gyrus cunei*, all. *Zwickelswindung*]. Petite circonvolution qui relie celle du corps calleux au coin C. — *Circonvolution du corps calleux* [*circonvolution arquée, marginale, de l'ourlet, gyrus fornicatus, cingulum, cingula*; all. *Bogenwulst, Randbogen*]. Large circonvolution CC qui borde le corps calleux, au-dessus duquel elle est située, et qui est limitée supérieurement par le sillon calloso-marginal, *scm*, qui la sépare du lobe paracentral, LP, lequel présente à sa partie moyenne un sillon transversal, *st*; en avant, elle se prolonge au-dessous du bec du corps calleux et est en rapport avec le nerf olfactif; en arrière, elle répond au lobe carré, LQ, et se continue, au-dessous du bourrelet du corps calleux, avec la circonvolution de l'hippocampe H. Au-dessous de cette circonvolution, on voit, de haut en bas : le corps calleux (1), la cavité du ventricule latéral (2), la couche optique (3), la coupe du pédoncule cérébral (4), le corps godronné (5). — *Circonvolution en crochet* ou *de la corne d'Ammon* [*uncus, gyrus uncinatus*, all. *Ammonsfalte, Hackenwindung*]. Extrémité antérieure de la circonvolution de l'hippocampe, CA. — *Circonvolution descendante* [*gyrus descendens*, Ecker]. Petite circonvolution verticale située en arrière de la partie postérieure du sillon de l'hippocampe, et réunissant entre elles les circonvolutions occipitales. — *Circonvolutions frontales* [all. *Stirnwindungen*]. Celles qui occupent le lobe frontal. Elles sont au nombre de quatre : 1° *frontale ascendante* FA (V. CIRCONVOLUTIONS *ascendantes*); 2° *première circonvolution frontale* des auteurs français, ou *frontale supérieure* [*troisième circonvolution frontale* des Allemands, *gyrus frontalis superior* d'Ecker]; elle présente une face sur la convexité de l'hémisphère F1, et une autre sur sa face interne CF, au-dessus du sillon calloso-marginal, qui la sépare de la circonvolution du corps calleux; son extrémité postérieure présente le centre moteur de la tête; 3° la *deuxième circonvolution frontale* F 2 [*gyrus frontalis medius*, Ecker], qui contribue, en avant, à former l'extrémité antérieure du lobe frontal, et présente, en arrière, le centre moteur des muscles de la face; 4° la *troisième circonvolution frontale* ou *frontale inférieure* F 3 [*première* des Allemands, *circonvolution de Broca, gyrus frontalis inferior* d'Ecker], qui gagne la face inférieure du lobe frontal, et dont la partie postérieure présente, chez le singe, le centre moteur des lèvres et de la langue, et, chez l'homme, le siège de la faculté du langage articulé (V. APHASIE et *Circonvolution de* BROCA). — *Circonvolution fusiforme.* V. CIRCONVOLUTIONS *temporo-occipitales.* — *Circonvolution de l'hippocampe* [*gyrus hippocampi*]. Portion de la circonvolution du corps calleux qui répond au lobe temporal, H. — *Circonvolutions de l'insula* [all. *Stammlappen*]. Groupe de cinq ou six circonvolutions situées au fond de la scissure de Sylvius, formant l'*insula* par leur réunion. — *Circonvolutions occipitales.* Elles occupent le lobe occipital LO, séparé du coin par la scissure calcarine *sc*, et sont au nombre de trois : l'*occipitale supérieure* ou *première occipitale*, continue en avant avec la pariétale supérieure; la *seconde occipitale*, continue avec le pli courbe; la *troisième occipitale*, continue avec les deuxième et troisième temporales. — *Circonvolutions olfactives.* Circonvolutions de la face inférieure du lobe frontal, qui existent bien manifestement chez beaucoup d'animaux, au nombre de deux, interne et externe, séparées par le sillon olfactif; chez l'homme, on ne distingue qu'une petite circonvolution interne, correspondant à la racine blanche interne du nerf olfactif. — *Circonvolutions orbitaires* [all. *Orbitalwindungen*]. Celles qui reposent sur la voûte orbitaire, à la face inférieure du lobe frontal, et qui consti-

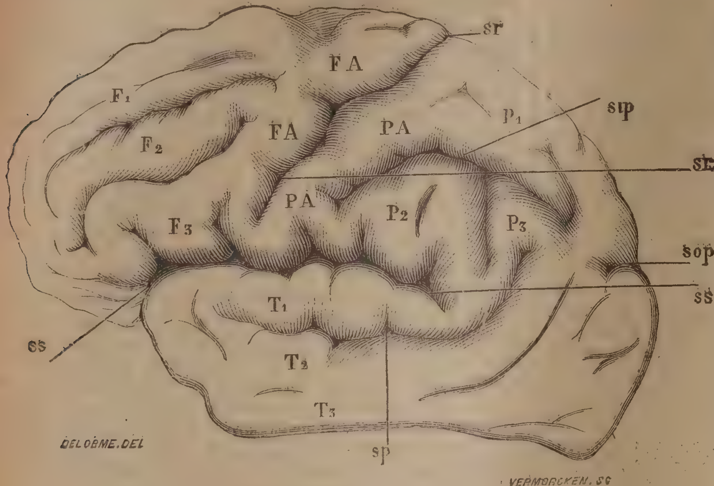


Fig. 154. — *Circonvolutions* de la face externe du cerveau.

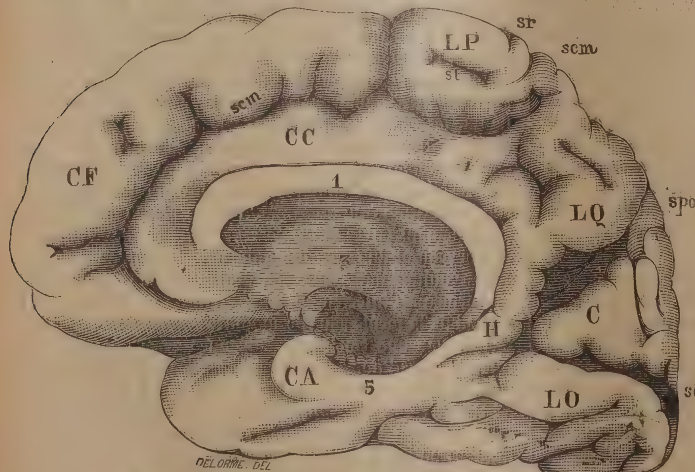


Fig. 155. — *Circonvolutions* de la face interne du cerveau.

tuent le lobule orbitaire de Gratiolet; c'est la terminaison des circonvolutions frontales moyenne et inférieure. — *Circonvolutions pariétales*. On distingue : 1° la *circonvolution pariétale ascendante* PA (V. CIRCONVOLUTIONS *ascendantes*); 2° les *circonvolutions pariétales*, séparées par la scissure interpariétale *sip* en *supérieure*, P 1, qui se continue en bas et en avant avec la pariétale ascendante, en arrière avec la première temporale; et en *inférieure*, qui forme en arrière le pli courbe, P 3, et dont les sinuosités antérieures constituent le lobule du pli courbe, P 2. — *Circonvolution* ou *pli de passage*. V. PLI. — *Circonvolutions temporales*. Circonvolutions horizontales au nombre de trois, T 1, T 2, T 3, parallèles entre elles, qui constituent le lobe temporal (ou sphénoïdal). La supérieure est séparée de la suivante par la scissure parallèle, *sp*, et des circonvolutions pariétales par la scissure de Sylvius, *ss*. — *Circonvolutions temporo-occipitales*. Circonvolutions de la face interne des hémisphères. Elles sont au nombre de deux : l'une, *première circonvolution temporo-occipitale*, *circonvolution fusiforme* [*gyrus fusiformis*; all. *Spindelwindung*], est située au-dessous du coin, et voisine de la troisième circonvolution temporale dont elle est souvent peu distincte; l'autre, *seconde circonvolution temporo-occipitale* [all. *Zungenwindung*], située au-dessous de la circonvolution de l'hippocampe, est continue d'une part avec le lobule lingual, et d'autre part avec la circonvolution du corps calleux. ‖ *Structure des circonvolutions*. V. CERVEAU.

**CIRCUIT**. s. m. En physique, ensemble des parties que parcourt le courant électrique : l'ensemble de la pile et des deux conducteurs qui relient ses pôles forme un circuit; il en est de même d'un fil formé d'un seul métal ou de plusieurs métaux, dont les extrémités sont soudées ensemble, et dans lequel on obtient la formation d'un courant par l'action de la chaleur. V. THERMO-ÉLECTRIQUE.

**CIRCULAIRE**. adj. [*circularis*, de *circulus*, un cercle; all. *kreisformig*, it. *circolare*, esp. *circular*]. Qui décrit un cercle. — *Amputation circulaire*. V. AMPUTATION. — *Bandage circulaire*. V. BANDAGE. — *Cautère circulaire*. V. CAUTÈRE. — *Folie circulaire*. V. FOLIE. — *Sinus circulaire*. V. SINUS *circulaire* et SINUS *coronaire*.

**CIRCULAIRE**. s. m. Cercle que décrit une bande autour d'une partie, dont elle fait complètement le tour, de manière que le globe de la bande se trouve ramené à son point de départ. V. BANDAGE et BANDE. ‖ *Circulaires du cordon*. Enroulement du cordon ombilical autour du cou ou d'un membre du fœtus. Cette disposition entraîne la brièveté relative du cordon, et peut retenir la tête du fœtus vers le fond de l'utérus, déterminant ainsi une présentation du siège. Pendant le travail elle cause une certaine lenteur dans la dilatation du col, parfois la rupture du cordon. Au moment de l'expulsion, il faut toujours s'assurer par le toucher s'il existe des circulaires autour du cou de l'enfant et souvent on en reconnaît dont on n'avait pas soupçonné l'existence jusque-là; il faut alors dégager le cordon, en le faisant passer par-dessus la tête, ou en le faisant glisser sur les épaules, ou enfin en le sectionnant entre deux pinces à forcipressure.

**CIRCULATION**. s. f. [*circulatio*, de *circulus*, cercle; all. *Kreislauf*, angl. *circulation*, it. *circulazione*, esp. *circulacion*]. Fonction organique caractérisée par le transport, dans l'appareil vasculaire, du sang et de la lymphe, quelle qu'en soit la direction, distribuant *dans tous les organes* les principes absorbés durant la *digestion* et l'*inspiration*, et se chargeant de ceux qui, devenus impropres à la nutrition, sont rejetés pendant l'*expiration* et l'*urination*. Elle sert d'intermédiaire entre les diverses fonctions de la vie organique, qu'elle lie à celles de la vie animale : ce résultat fondamental reste le même, qu'il y ait ou non un ou plusieurs centres de circulation venant compliquer l'acte général. L'appareil et la fonction sont absents là où manquent les appareils de la vie animale et l'animalité, comme chez les plantes, et partout où ces appareils et l'animalité sont peu prononcés, comme sur les embryons ou les larves de divers invertébrés, ainsi que dans quelques rayonnés et infusoires. La circulation a pour condition fondamentale (comme le montre son arrêt par la production ou l'introduction de gaz dans les vaisseaux) l'incompressibilité des liquides. Avec l'*urination*, elle est la première fonction qui disparaît, lorsqu'en partant de l'homme on descend aux êtres plus simples. La circulation est un

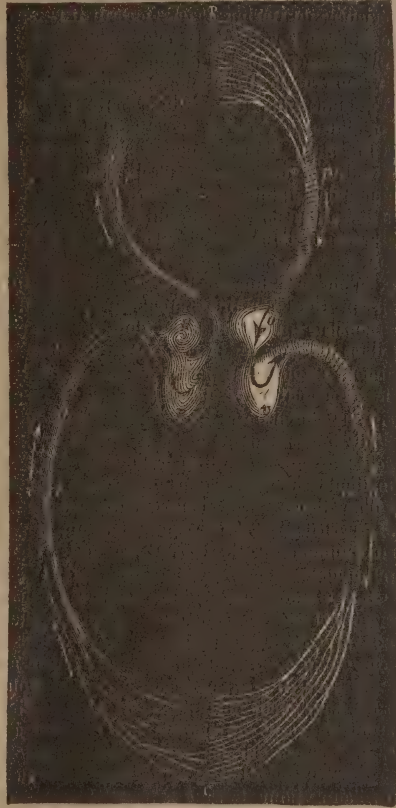


Fig. 156. — *Circulation*.

mouvement successif, et, pour ainsi dire, circulaire du sang : projeté dans l'aorte par les contractions du ventricule gauche, le sang, d'un rouge éclatant et chargé de principes nutritifs, parcourt toutes les divisions du système artériel, et arrive dans le système capillaire général, où il fournit les matériaux de l'assimilation, et reçoit ceux de la désassimilation. Les vaisseaux capillaires le transmettent, converti en sang noir, au système veineux, dont les divisions viennent toutes aboutir aux veines caves, et le portent dans l'oreillette droite avec la lymphe et le chyle versés par le canal thoracique dans la sous-clavière gauche, et dans la droite par la grande veine lymphatique droite. De l'oreillette droite, le sang passe dans le ventricule correspondant, dont la contraction le pousse par l'artère pulmonaire dans le système capillaire des poumons, où il est revivifié par l'acte de la respiration, qui lui rend la couleur vermeille du sang artériel. Dans cet état, il est rapporté au cœur par les veines pulmonaires; l'oreillette gauche, qui le

reçoit, le transmet à son ventricule, qui se contracte pour le chasser de nouveau par l'aorte, et lui fait ainsi recommencer sans cesse le trajet qu'il a déjà parcouru (fig. 156). Appareil de la grande et petite circulation : *oo*, oreillettes; *vv*, ventricules; *aa*, système aortique; *c*, capillaires généraux; *vc*, veines à sang noir; *ap*, artère pulmonaire; P, capillaires du poumon; *vp*, veines à sang rouge. La circulation n'est point un courant uniforme; elle se fait avec une rapidité variable suivant les points du trajet, mais elle n'est jamais absolument interrompue. On a cherché à évaluer la vitesse générale de la circulation, c'est-à-dire le temps que met une molécule de sang partant d'un point pour y revenir, après avoir traversé tout le cercle de la circulation : des expériences de Héring et de Vierordt il résulte qu'une molécule sanguine partie de la veine jugulaire met environ vingt-trois secondes, chez l'homme, à y revenir, et que pour la veine crurale il faut ajouter deux secondes, en raison de l'étendue plus grande du chemin parcouru; cette vitesse explique la rapidité avec laquelle les substances toxiques introduites dans l'économie s'y répandent. Les lois de la circulation du sang sont celles qui président aux mouvements des liquides, et sa principale cause consiste dans les inégalités de pression qui existent dans les différentes parties de l'appareil circulatoire et qui sont maintenues par le cœur où aboutissent ces parties. — Tous les animaux n'ont pas une véritable circulation (infusoires, spongiaires). Chez certains annélides, l'appareil circulatoire ne consiste qu'en vaisseaux dont les uns recueillent le sang dans l'organe de la respiration où il se forme, et le distribuent à toutes les parties du corps, tandis que les autres le ramènent de celles-ci à l'organe respiratoire. Ailleurs, il existe en outre un agent d'impulsion, le cœur, dont les diversités sont nombreuses. Les insectes ont un cœur (*vaisseau dorsal*) qui, par l'une de ses extrémités, pousse le liquide nourricier dans un système vasculaire très simple, d'où il revient à l'autre extrémité de ce même organe. Les crustacés et les arachnides ont un cœur aortique sans cœur pulmonaire. Chez les céphalopodes, il y a deux cœurs pulmonaires ou branchiaux, dans l'intervalle desquels se trouve un cœur aortique, de sorte qu'il existe ici deux cercles artériels et veineux, un pour chaque côté du corps, convergents au cœur aortique. Les autres mollusques n'ont qu'un cœur pulmonaire, sans cœur aortique. Sur les poissons, il y a un cœur branchial volumineux et puissant, sans cœur aortique, et le sang ne circule que par l'impulsion reçue du muscle qui l'a poussé d'abord dans les branchies. Sur les reptiles écailleux, le cœur se compose de deux oreillettes, l'une pour le sang veineux du corps, l'autre pour le sang artérialisé des poumons, et de deux ventricules, mis en communication, qui distribuent le sang aux poumons et au reste du corps. Le cœur des reptiles à peau nue a deux oreillettes et un seul ventricule, et préside aux deux circulations à la fois : dans cette classe donc, le cœur est à la fois aortique et pulmonaire, quoique simple. Enfin, sur les oiseaux et les mammifères, elle a lieu comme sur l'homme. — Servet (1553) indiqua le passage du sang du cœur droit au cœur gauche par l'intermédiaire du poumon. Ruini (1590) nota le même fait, l'issue du sang du ventricule gauche par l'aorte et son retour au cœur droit par les veines caves. Harvey (1619) donna les preuves démonstratives de ces faits et du passage du liquide des artères aux veines par l'intermédiaire des capillaires. En 1661, Malpighi vit les capillaires proprement dits et suivit les globules du sang des artérioles aux veinules, par leur intermédiaire, sur le poumon des grenouilles. En 1668, Leeuwenhoeck constata le même fait sur les batraciens, la queue des poissons, les ailes des chauves-souris. Le retour par les veines des liquides injectés dans les artères, constaté par Ruysch, Swammerdam, etc., complétèrent ces preuves. — *Circulation artérielle*. Transport du sang dans le système artériel, depuis les orifices aortique et pulmonaire des ventricules jusqu'aux vaisseaux capillaires généraux ou pulmonaires. Il progresse grâce à l'impulsion qu'il reçoit du cœur, et, en outre, à l'aide de deux propriétés que les parois des artères tiennent des éléments anatomiques qui les forment, l'*élasticité* et la *contractilité*. Celle-ci, marquée surtout au niveau des petites artères qui possèdent plus de fibres musculaires que les grosses, préside aux circulations locales, et se manifeste non seulement sous l'influence du système nerveux (V. VASO-MOTEUR), mais aussi par l'excitation d'un grand nombre d'agents mécaniques, physiques ou chimiques : la contraction des artérioles diminue la quantité de sang qui arrive aux capillaires qu'elles fournissent, leur dilatation a un effet opposé. L'élasticité, au contraire, plus marquée dans les artères rapprochées du cœur, régularise la circulation générale, change le jet intermittent du sang en un écoulement continu et uniforme, et favorise l'action du cœur dont elle diminue les efforts (Marey). La pression du sang dans les artères est d'autant plus faible que celles-ci sont plus éloignées du cœur (V. HÉMODYNAMOMÈTRE et PRESSION); il en est de même de sa vitesse (V. HÉMODROMOMÈTRE). — *Circulation capillaire*. Passage du sang des artères dans les veines en traversant le système des *vaisseaux capillaires*. On la suit sous le microscope, qui fait distinguer le système artériel, le veineux et les différents ordres de capillaires. La circulation capillaire se caractérise par sa moindre rapidité et la direction des courants en sens aussi divers que ceux des conduits; dans les gros capillaires, il existe de chaque côté de la colonne centrale courante des globules rouges (*torrent central* ou *axile*) où le mouvement est rapide, une *zone latérale transparente* (*espace blanc*, *couche globulaire inerte*), formée du plasma avec ou sans leucocytes, qui paraît immobile. Les pulsations cardiaques ne se font pas sentir dans les capillaires ; ce n'est que lorsque la circulation s'est très ralentie ou presque suspendue dans ces vaisseaux, et qu'elle reprend, qu'ils sentent l'impulsion cardiaque. Le sang avance par l'effet de sa pression, influencée par l'état de contraction des petits vaisseaux (Marey). On trouve des capillaires où les éléments, passant pour ainsi dire un à un, peuvent être suivis et comptés pendant quelques secondes et même pendant quelques minutes : on peut admettre que dans une minute il passe dans un capillaire une dizaine de globules blancs pour cent rouges (Vict. Feltz). On admet aujourd'hui qu'une partie des vaisseaux capillaires possèdent des fibres-cellules contractiles (Ch. Robin), et sont doués de contractilité (Stricker), ce qui explique leur resserrement par l'effet d'une excitation modérée : au contraire, une excitation trop forte, un traumatisme amène leur dilatation (*dilatation passive*, *paralytique*, *par épuisement*). Marey l'a démontré; il a prouvé que la contraction des vaisseaux ralentit la circulation, tandis que leur dilatation l'accélère, active l'écoulement du sang de l'artère et, par suite, le nombre des battements du cœur chargé de pousser ce liquide. La régularité de la circulation capillaire présente une importance considérable en physiologie normale, puisque c'est à son niveau que se font les échanges nutritifs qui sont le but final de la circulation, et que le sang est en rapport immédiat avec les éléments anatomiques. — L'état de contraction des vaisseaux se traduit dans les maladies : 1° la contraction trop forte, par l'algidité (le pouls peu fréquent le plus souvent); 2° la contraction trop faible, par la fièvre (le pouls fréquent, ou la congestion locale). Dans chacun de ces états pathologiques s'observent des phénomènes différents soit du côté des tissus (température, couleur, gonflement), soit du côté de la ten-

sion sanguine (caractère du pouls et bruit de souffle vasculaire). De même que dans les expériences physiologiques, on voit en pathologie la contraction des vaisseaux suivie de leur relâchement, c'est-à-dire l'algidité suivie de fièvre (*période de réaction*). —*Circulation cardiaque*. V. Cœur. — *Circulation dérivative* (Sucquet). Passage du sang des artérioles aux veinules qui leur font suite par l'intermédiaire de conduits artério-veineux dits dérivateurs, riches en fibres-cellules, larges de 0mm,06 à 0mm,15, qui, ne se subdivisant plus en très fins capillaires, comme les autres vaisseaux de même volume, conservent un volume relativement grand en deçà et au delà des organes auxquels elles ont fourni des divisions. On l'observe au nez, aux oreilles, aux doigts, et surtout dans l'intestin, la parotide, le foie, etc. ; les liquides injectés dans les artères de ces organes reviennent promptement par leurs veines. Durant l'état de repos de chaque glande, membrane, etc., les vaisseaux de la circulation générale étant resserrés, le sang passe en grande partie par ceux de la circulation dérivative et ne porte que peu dans l'intimité des organes ; lorsque chacun de ceux-ci entre en action, l'état inverse se produit : d'où une certaine indépendance dans la circulation de chaque organe par rapport au courant circulatoire plus rapproché du cœur. L'existence de cette circulation est loin d'être admise par tous les physiologistes. — *Circulation fœtale*. V. Fœtus.— *Circulation générale* [*grande circulation*]. Nom donné par Harvey, et conservé par un grand nombre de physiologistes, au trajet que suit le sang en parcourant l'économie, *moins le poumon*, c'est-à-dire depuis le cœur gauche, d'où il se rend aux extrémités, jusqu'au cœur droit, qui l'envoie aux poumons. Cette dénomination, opposée à celle de *circulation pulmonaire*, donne une idée fausse de la circulation, qui ne comprend pas deux parties distinctes, mais seulement un circuit unique composé de deux segments. Elle mérite toutefois d'être conservée pour désigner l'ensemble des mouvements circulatoires, la circulation du sang dans *toute* l'économie, par opposition aux circulations locales. — *Circulation lacunaire*. V. Lacunaire.— *Circulation locale*. La circulation capillaire considérée dans chaque organe : non seulement elle est influencée par les excitations qui mettent en jeu la contractilité des petits vaisseaux (V. Circulation *artérielle*), mais elle présente dans certaines parties, telles que le foie et le rein, des particularités qui résultent de la distribution des vaisseaux dans ces parties, un système capillaire nouveau étant comme surajouté aux artérioles du rein (glomérule de Malpighi) et aux veinules du système porte. — *Circulation lymphatique*. V. Lymphe. — *Circulation placentaire*. V. Placenta. — *Circulation pulmonaire* [*petite circulation*]. Passage du sang à travers l'artère pulmonaire, le réseau capillaire du poumon, et les veines pulmonaires; c'est-à-dire trajet de ce liquide depuis le ventricule droit jusqu'à l'oreillette gauche. Les organes et le fonctionnement de cette circulation sont analogues à ceux de la grande circulation : la seule différence consiste dans la durée des deux trajets, le premier étant plus court que le second. — *Circulation veineuse*. Transport du sang à travers l'économie, depuis les capillaires généraux ou pulmonaires jusqu'au cœur, où il arrive par les veines caves dans l'oreillette droite (sang noir) et par les veines pulmonaires dans l'oreillette gauche (sang rouge). Les forces impulsives du sang dans les veines sont : l'action du cœur, qui s'exerce par la *vis a tergo* ; l'élasticité et la contractilité de leurs parois, qui, quoique moins prononcées que dans les parois artérielles, le sont assez pour exercer une certaine influence sur le cours du liquide, et présentent, du reste, les mêmes différences topographiques que dans les artères; la présence des muscles, dont la contraction accélère le couran sanguin dans les veines qu'ils renferment ou qu'ils avoisinent ; l'aspiration qui résulte de la tendance au vide intrathoracique produite par l'inspiration, et qui s'exerce surtout au niveau des veines, plus dilatables que tout autre vaisseau.

**CIRCULATOIRE.** adj. [*circulatorius*, it. *circulatorio*]. Qui a rapport à la circulation. — *Angoisse circulatoire*. V. Besoin. — *Appareil* ou *organe circulatoire*. Ensemble des organes qui servent à la circulation. V. Aorte, Artère, Capillaire, Cœur et Veine. — *Embarras circulatoire*. V. Congestion et Inflammation. — *Gêne circulatoire*. V. Besoin.

**CIRCUMDUCTION.** s. f. [*circumductio*, de *circumducere*, conduire autour; all. *Kreisbewegung*, angl. *circumduction*, it. *circonduzione*, esp. *circumduccion*]. Mouvement dans lequel un membre ou un os décrit en quelque sorte un cône dont le sommet est dans l'articulation supérieure, et la base dans l'inférieure.

**CIRCUMFUSA.** s. m. pl. [all. *Circumfusa*, esp. *circunfusa*]. Mot latin qui signifie *choses environnantes*. || En hygiène, l'atmosphère, les climats, les habitations, en un mot tout ce qui agit sur l'homme par une influance extérieure et générale.

**CIRCUM-UTÉRIN, INE.** adj. V. Péri-utérin.

**CIRE.** s. f. [*cera*, κηρὸς, all. *Wachs*, angl. *wax*, it. et esp. *cera*]. Substance produite par les abeilles, qui en forment les alvéoles où elles déposent leur miel et élèvent leur progéniture. C'est un produit de sécrétion de follicules glandulaires placés sur les côtés des anneaux du ventre; les abeilles en détachent les fragments réguliers, moulés en quelque sorte au moment de leur production, et les entassent ensuite régulièrement. On a cru à tort qu'elle était produite à l'aide du pollen des fleurs; celui-ci ne sert qu'à l'alimentation. La cire jaune, telle qu'on l'obtient en faisant fondre dans l'eau le marc provenant de l'expression des gâteaux de miel, est une matière solide, opaque, de goût faible et aromatique, presque inodore, dure et cassante à une basse température, molle à 40° ou 45°, fusible à 62° ou 63°, se transformant, à 100°, en un liquide transparent, oléagineux, plus léger que l'eau distillée. Exposée à l'air en lames minces et humectée souvent avec de l'eau, elle perd sa couleur jaune et se transforme en *cire blanche* fusible à 65°; on peut aussi la blanchir par le chlore ou le chlorure de chaux; mais ceux-ci forment des produits chlorés qui rendent impossible l'emploi pharmaceutique de la cire à laquelle ils sont mélangés. La cire est un corps gras, composé de carbone, d'oxygène et d'hydrogène; elle est insoluble dans l'eau, entièrement soluble dans l'essence de térébenthine, les huiles fixes et les corps gras; l'alcool bouillant en dissout peu, 0,02 de son poids; elle forme, avec les alcalis, des composés savonneux employés dans les arts sous le nom d'*encaustiques*. La cire est composée de trois principes : la *cérine*, la *céroléine* et la *myricine*. Elle fait la base du cérat et de plusieurs composés emplastiques. On reconnaît que la cire est altérée : par du suif, à ce que, par la distillation, celui-ci se décompose en acide sébacique; par de l'acide stéarique, au moyen de l'alcool chaud, qui dissout ce corps, et non la cire; par les résines, à l'aide de l'alcool froid, qui les dissout et laisse la cire non dissoute; par de la fécule, qui reste indissoute dans l'essence de térébenthine; par la paraffine, qui résiste à l'action de l'acide sulfurique fumant, tandis que la cire est carbonisée. — *Beurre de cire*. V. Beurre. — *Emplâtre de cire*. Emplâtre composé de : 5 parties de cire jaune, autant de suif de mouton, et 1 partie de poix blanche, qu'on fait liquéfier sur un feu doux et qu'on passe à travers un linge. — *Emplâtre de cire verte* [*emplâtre d'acétate de cuivre, cire verte*]. Il est composé de : 4 parties de cire jaune, 2 de poix blanche, 1 de térébenthine et 1 de sous-acétate de cuivre. — *Huile de cire*. V. Huile *empyreumatique*.

— *Cire des Andaquies.* Matière produite, en fragments de 100 à 250 grammes, par un petit insecte mellipare, qui la dépose sur une seule espèce d'arbre des plateaux de l'Orénoque supérieur; elle contient 50 parties de palmitine, 45 de cérosie et 5 d'huile, et entre en fusion à 77°. — *Cire vierge.* Nom vulgaire de la cire blanche et pure. ‖ *Cires végétales.* Substances qui ont quelque analogie avec la cire des abeilles, et qu'on obtient en exprimant les feuilles de certains végétaux, traitant le marc par l'eau et l'alcool froid, puis le résidu par l'ammoniaque, et précipitant la cire par la saturation de l'alcali au moyen d'un acide. — *Cire de carnauba.* Matière cireuse, analogue à la cire d'abeille, fournie par un palmier, le *Carnauba* (*Corypha cerifera*, L.) du nord du Brésil; elle est d'un blanc jaunâtre, sèche, cassante, à cassure lisse, soluble dans l'alcool bouillant et l'éther; elle fond à 83°,5. — *Cire de la Chine* ($C^{108}H^{108}O^4$). Produite par la piqûre d'une chenille (*Coccus sinensis*, Westw.) sur un frêne de la Chine (*Fraxinus chinensis*, Rob.), cristallisable, nacrée, fusible à 82°. — *Cire du Japon.* V. Palmitine. — *Cire de myrica.* Matière jaune ou verdâtre, fournie par le *Myrica cerifera*, famille des myricées : on obtient la *jaune* en lavant les baies à l'eau bouillante; la *verte*, en faisant bouillir les fruits réduits en pulpe; elle sert à falsifier la cire d'abeille, mais fond à 47°; elle contient de la myricine et de la cérine. — *Cire de palme* [*cera de palma*]. Matière cireuse, dure, poreuse, friable, fusible à 72°, formée d'une résine et de *céroxyline*, exsudée par les feuilles et le tronc du *Ceroxylon andicola*, Humb., grand palmier des Andes péruviennes. ‖ *Cire minérale.* Substance composée en grande partie de paraffine, qu'on trouve dans le voisinage de la houille, et dont on fait des bougies. ‖ *Cire cérébrale.* V. Céphalote et Cérébrique.

**CIREUX, EUSE.** adj. [du latin *cerosus*]. Qui est de la nature de la cire, qui en a l'aspect. — *Dégénérescence cireuse.* Variété de dégénérescence cellulaire, dans laquelle le protoplasma prend un aspect plus ou moins analogue à celui de la cire.

**CIRILLO** (médecin napolitain, 1734-1799). — *Pommade de Cirillo.* V. Pommade.

**CIROÈNE** ou **CIROUÈNE.** s. m. V. Céroène.

**CIRRHONOSE.** s. f. [de κιῤῥὸς, jaune, et νόσος, maladie]. Maladie qui serait caractérisée par une coloration roussâtre de la plèvre, du péritoine et autres séreuses (Lobstein).

**CIRRHOSE.** s. f. [de κιῤῥὸς, roux; all. *Muskatnussleber*, angl. *cirrhosis*, it. *cirrosi*, esp. *cirrosis*]. Nom donné par Laënnec à une altération du foie caractérisée par la présence, dans cet organe, de granulations d'un jaune roux, qu'il regardait comme un *tissu accidentel*, hétérogène, pouvant se montrer dans d'autres organes et se ramollir. Bien que cette dénomination soit impropre, puisque la coloration qu'elle désigne est loin d'être constante, et constitue, en tout cas, un fait anatomique peu important, on a conservé le nom de *cirrhose* à certaines lésions du foie caractérisées, non par la couleur, ni par la présence d'un tissu nouveau créé de toutes pièces dans cet organe, mais par la prolifération généralisée du tissu cellulaire qui y existe normalement, et par les conséquences anatomiques et cliniques de ce développement morbide. Par extension, on a donné le même nom aux altérations du poumon, de la rate, du rein, analogues à celle du foie; et la *cirrhose* de ces parenchymes est l'inflammation chronique de leur tissu interlobulaire. — *Cirrhose du foie* [*hépatite interstitielle*]. Inflammation interstitielle chronique du foie. Cette inflammation peut revêtir un grand nombre de formes; l'état de la cellule hépatique, jouant un rôle important, non seulement au point de vue anatomique, mais encore au point de vue de la clinique dont il règle l'évolution, doit être pris comme fondement de la classification (Gilbert et Surmont). Les cirrhoses doivent donc être divisées en deux grandes catégories : les *cirrhoses simples* et les *cirrhoses compliquées*, celles-ci différant de celles-là par l'addition, au processus scléreux, de différentes dégénérations de la cellule hépatique. Les cirrhoses simples n'entraînent, pendant longtemps, qu'une insuffisance hépatique relative; elles ont une évolution chronique, et se traduisent principalement par des désordres mécaniques. Les cirrhoses compliquées conduisent rapidement à l'insuffisance hépatique; elles ont une évolution aiguë, et entraînent souvent la mort, avant que la gêne circulatoire intra-hépatique ou la stase biliaire se soient manifestées d'une façon notable. Les cirrhoses simples peuvent être *toxiques*, *infectieuses* ou *mécaniques*. Les cirrhoses toxiques par auto-intoxication sont la cirrhose *dyspeptique*, la cirrhose *diabétique* et la cirrhose *goutteuse*; les intoxications d'origine exogène peuvent donner lieu aux cirrhoses *alcoolique*, *saturnine* et *mitylotoxique*. Les cirrhoses infectieuses peuvent être dues à une auto-infection; telles sont la *cirrhose biliaire sans obstruction* ou *maladie de Hanot*, et la *cirrhose biliaire par obstruction*; dans d'autres cas, l'infection est d'origine exogène : les cirrhoses *post-infectieuses*, consécutives à la fièvre typhoïde, au choléra, aux fièvres éruptives, les cirrhoses *paludéenne*, *syphilitique*, *tuberculeuse*, rentrent dans ce groupe. Les cirrhoses mécaniques sont représentées par la cirrhose *cardiaque*. Les cirrhoses compliquées peuvent être divisées, d'après la forme de dégénérescence cellulaire, en cirrhoses *graisseuses*, *pigmentaires*, cirrhoses *avec hépatite parenchymateuse*, et cirrhoses *avec adéno-épithéliome*. Les cirrhoses graisseuses peuvent être d'origine toxique, telles sont les différentes *cirrhoses graisseuses alcooliques*, ou au contraire infectieuses, *cirrhoses graisseuses tuberculeuses*. Les cirrhoses pigmentaires toxiques sont la *cirrhose pigmentaire diabétique*, ou diabète bronzé, et la *cirrhose pigmentaire alcoolique*; la *cirrhose pigmentaire paludéenne* est la seule cirrhose pigmentaire infectieuse connue jusqu'à présent. Les cirrhoses avec hépatite parenchymateuse sont, les unes *paludéennes*, les autres *tuberculeuses*. La disposition du tissu conjonctif dans le foie cirrhotique est commandée par la voie d'apport de l'agent sclérogène. Ces voies d'apport sont nombreuses, mais grâce au groupement de plusieurs d'entre elles au niveau de l'espace porte, les centres de sclérose sont seulement au nombre de trois : le plus important est l'espace porte, et c'est ordinairement à son pourtour que le tissu conjonctif commence à se développer; il en est ainsi quand la veine porte est le chemin suivi par le poison. la cirrhose est dite alors *veineuse*, et si le poison est diffusible comme l'est l'alcool, les veines sus-hépatiques ne tardent pas à être envahies aussi, et la cirrhose devient *biveineuse*. Quand le point de départ de la lésion est le canalicule biliaire, que l'on trouve alors enflammé tandis que la veine porte est saine, la cirrhose est encore périportale, mais elle n'a pas de tendance à gagner la veine sus-hépatique; la cirrhose est alors *insulaire* au moins au début et entoure l'espace porte, puis elle devient *périlobulaire*, enfin elle envahit le lobule; tel est le type des *cirrhoses biliaires*. Plus rarement, la cirrhose est consécutive à une infection ou une intoxication cheminant par la voie artérielle; telles sont certaines cirrhoses infectieuses ou celles qui accompagnent l'artériosclérose; la cirrhose est donc périportale, puis *périlobulaire*. Enfin, Hayem admet la possibilité de cirrhoses lymphatiques. La *cirrhose cardiaque* est le type des cirrhoses à point de départ sus-hépatique; dans ce cas, le tissu scléreux réunit les différentes veines sus-hépatiques; les cellules se

groupent autour de l'espace porte et le foie est dit interverti; mais l'espace porte ne reste pas indemme, et est

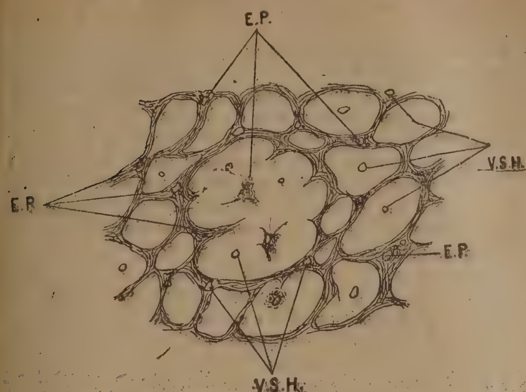



Fig. 157. — *Cirrhose* biveineuse (alcoolique).

bientôt envahi par la sclérose (fig. 157, 158, 159; E. P, espace porte; V. S. H, veine sus-hépatique). Le troisième centre de

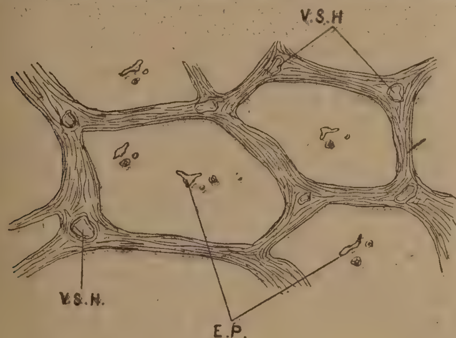



Fig. 158. — *Cirrhose* sus-hépatique (cardiaque).

développement du tissu fibreux dans le foie est la capsule d'enveloppe et, dans certains cas de périhépatite, le tissu

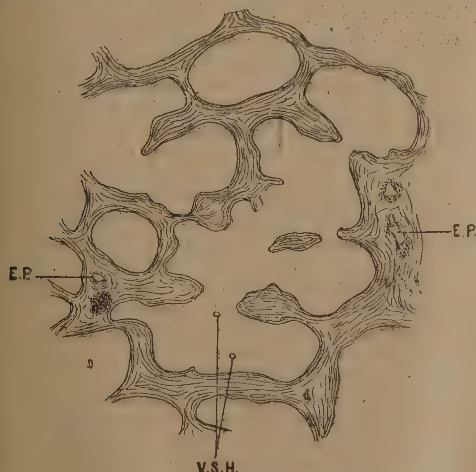



Fig. 159. — *Cirrhose* biliaire hypertrophique.

fibreux pénètre à l'intérieur de l'organe sous forme de travées allant en diminuant de la périphérie vers le centre, si bien que la cirrhose, très marquée dans les couches superficielles, devient très rare dans les couches profondes; c'est la *cirrhose périhépatogène* (Gilbert et Garnier). Les symptômes des cirrhoses du foie se rattachent à trois chefs (Gilbert et Garnier) : les modifications de l'état physique du foie, les troubles fonctionnels de la cellule hépatique, enfin, la gêne mécanique de la circulation sanguine ou biliaire dans le foie. Les symptômes qui découlent de l'état physique du foie sont, en première ligne, l'augmentation ou la diminution de volume de l'organe, caractère fondamental servant à désigner les types morbides différents; puis les changements dans sa consistance ou encore dans sa forme; enfin, ses déplacements et son degré de mobilité. Les fonctions de la cellule hépatique peuvent être troublées de diverses façons, soit qu'il y ait exagération ou perversion, ou, au contraire, diminution de son activité sécrétoire; ce dernier cas, le plus fréquent et le plus important, donne lieu, en clinique, aux signes de l'*insuffisance hépatique* (V. INSUFFISANCE). Les symptômes mécaniques en relation avec une gêne circulatoire intra-hépatique sont variables suivant que l'obstacle se trouve sur le cours du sang ou sur celui de la bile; si c'est l'excrétion biliaire qui est entravée, ce liquide passe dans les vaisseaux sanguins, imprègne les tissus et occasionne l'ictère; quand le sang porte ne peut plus s'écouler librement par la veine sus-hépatique, cette gêne circulatoire engendre deux syndromes différents : *a*, le syndrome de l'hypertension portale, qui donne lieu à l'*opsiurie* (V. ce mot), à l'ascite avec ses conséquences sur le fonctionnement de l'intestin et sur la circulation cave (œdème des membres inférieurs), à la dilatation des veines sous-cutanées abdominales, aux hémorroïdes, aux varices œsophagiennes (hématémèses), enfin, à l'augmentation du volume de la rate; *b*. le syndrome d'hypotension sus-hépatique, qui entraîne la diminution de la pression artérielle, la tachycardie et l'oligurie (Gilbert et Garnier). — *Cirrhose atrophique alcoolique*, *cirrhose atrophique de Laënnec*, ou *maladie de Laënnec*. Cette forme est caractérisée : 1° anatomiquement, par la diminution de volume du foie, par l'augmentation de sa consistance et l'aspect granuleux de sa surface; 2° histologiquement, par le développement anormal du tissu conjonctif, qui forme des anneaux (*cirrhose annulaire*), limitant des îlots parenchymateux de volume variable, suivant qu'il s'agit d'une cirrhose à petites ou à grosses granulations; le tissu scléreux englobe à la fois les veines portes et les veines sus-hépatiques (*cirrhose biveineuse*), avec prédominance autour des veines portes, plus rarement autour des veines sus-hépatiques; Charcot avait donné le nom de *cirrhose monolobulaire* aux cas où l'îlot parenchymateux, entouré par l'anneau fibreux, ne renfermait pas de vaisseaux, et celui de *cirrhose multilobulaire* aux cas où on retrouve des orifices vasculaires au milieu des éléments parenchymateux; cette dernière variété correspond aux cirrhoses à grosses granulations, la première aux cirrhoses à petites granulations; 3° cliniquement, par la diminution de volume de l'organe, et par des symptômes mécaniques relevant de la gêne circulatoire (V. plus haut); l'ascite, souvent considérable, nécessite des ponctions répétées, ce qui entraîne un état particulier de l'organisme décrit sous le nom d'anémie séreuse (Gilbert et Garnier). La mort est la terminaison habituelle de la maladie; les cas de guérison publiés ne correspondent pas à la guérison vraie, mais à la disparition du syndrome cirrhotique, et en particulier de l'ascite (Gilbert). — *Cirrhose alcoolique hypertrophique*. Variété de cirrhose alcoolique du foie individualisée par Hanot et Gilbert, et caractérisée par l'augmentation de volume du foie, l'absence de tout signe d'insuffisance hépatique, et la fréquence relative des guérisons sous l'influence du traitement. — *Cirrhose biliaire*. Cirrhose ayant son point de départ au niveau des

canalicules biliaires et s'accompagnant d'ictère ; elle comprend la *cirrhose hypertrophique biliaire* (Voir plus bas) et la *cirrhose biliaire par obstruction* dont la plus fréquente est celle consécutive à la lithiase ou *cirrhose calculeuse.* — *Cirrhose diffuse simple hypertrophique alcoolique* ou *cirrhose hypertrophique diffuse.* Variété de cirrhose alcoolique caractérisée anatomiquement par une répartition particulière du tissu conjonctif, qui forme une ébauche d'anneaux analogues à ceux de la cirrhose biveineuse et pénètre dans l'intérieur du lobule en déterminant un véritable chevelu fibreux ; cliniquemen, telle a une évolution assez rapide, analogue à celle des cirrhoses graisseuses ; elle peut être due à l'alcool seul, mais elle relève souvent de l'action combinée de l'alcoolisme et de la tuberculose (Gilbert et Garnier, Castaigne). — *Cirrhose hypertrophique biliaire* ou *maladie de Hanot.* Maladie caractérisée, au point de vue clinique, par une hypertrophie du foie et de la rate, dont la durée très longue, cinq à dix ans, est interrompue par des poussées intermittentes fébriles, survenant à intervalles variables. Ce sont les signes biliaires qui prédominent, mais l'ictère ne s'accompagne pas ordinairement, du moins au début, de décoloration complète des matières ; l'insuffisance hépatique n'apparaît que tardivement. A côté du type de cirrhose biliaire isolé par Hanot, Gilbert et Fournier ont décrit sous le nom de *cirrhose biliaire hypersplénomégalique* un type dans lequel la rate devient colossale, le foie étant peu développé. Il faut faire une place aussi à la *cirrhose biliaire microsplénique* de Gilbert et Castaigne. Histologiquement, le tissu conjonctif apparaît sous forme d'îlots irréguliers ou de colonnes irrégulières (*cirrhose insulaire* ou *columnaire*), délimitant des amas parenchymateux en forme de carte géographique ou de jeux de patience (fig. 159) ; dans ces bandes scléreuses se trouvent des néocanalicules biliaires, c'est-à-dire une transformation de l'épithélium trabéculaire, qui prend une forme cubique analogue à celle de l'épithélium des canaux biliaires ; enfin, il y a une hypertrophie notable des éléments trabéculaires (Hanot et Schachmann). — *Cirrhose du poumon.* V. Pneumonie *interstitielle.* — *Cirrhose de la rate* [*splénite interstitielle*]. Épaississement et transformation fibreuse du tissu et de la capsule d'enveloppe de la rate, lésions analogues à la cirrhose du foie, et, comme celle-ci, paraissant avoir leur point de départ dans des inflammations souvent répétées de la trame lamineuse interstitielle. Celle-ci se développe parfois au point de supprimer presque complètement la substance propre, qui ne subsiste que par îlots au milieu des gros troncs vasculaires et du tissu fibreux. Cette splénite interstitielle accompagne la cirrhose du foie, les affections cardiaques, et surtout la mélanémie consécutive à l'impaludisme ; aussi ses symptômes se confondent-ils avec ceux de ces maladies. — *Cirrhose du rein* [*néphrite interstitielle*]. V. Néphrite *interstitielle* et Mal *de Bright.*

**CIRSOCÈLE.** s. m. et f. (le féminin est préférable ; les noms composés avec *cele* sont, en général, féminins) [*cirsocele*, de κιρσὸς, varice, et κήλη, tumeur ; all. *Krampfaderbruch*, angl. *cirsocele*, it. et esp. *cirsocele*]. Tumeur variqueuse. || Spécialement, dilatation variqueuse des veines du scrotum, affection ordinairement légère : soutenir le scrotum par un bandage et prévenir la constipation est tout ce qu'il faut. Quand les vaisseaux sont très engorgés, on applique des sangsues, et ensuite on a recours aux lotions astringentes sur le cordon et le scrotum. V. Varicocèle.

**CIRSOÏDE.** adj. [de κιρσὸς, varice, et εἶδος, forme]. Qui ressemble aux varices. V. Anévrysme *cirsoïde* et Vasculaire (*Tumeur*).

**CIRSOMPHALE.** s. m. [*cirsomphalus*, de κιρσὸς, varice, et ὀμφαλὸς, nombril]. Tumeur formée par la dilatation variqueuse des veines qui avoisinent l'ombilic. V. Varice.

**CIRSOPHTALMIE.** s. f. [*cirsophthalmia*, de κιρσὸς, varice, et ὀφθαλμὸς, œil]. Ophtalmie variqueuse. || Ophtalmie dans laquelle les vaisseaux de la conjonctive sont dilatés et variqueux.

**CIRSOTOMIE.** s. f. [de κιρσὸς, varice, et τομή, section]. Extirpation des varices.

**CISAILLE.** s. f. En chirurgie, sorte d'*ostéotome.* V. ce mot et Sécateur. — *Cisailles de Liston.* V. Pince.

**CISEAU.** s. m. [all. *Meissel*, angl. *chisel*, it. *scarpello.* esp. *cincel*]. En chirurgie, instrument pareil à celui dont se servent beaucoup d'artisans ; c'est une tige d'acier aplatie, tranchante à une extrémité. On s'en sert dans les préparations d'anatomie et pour les opérations chirurgicales où des parties osseuses doivent être retranchées.

**CISEAUX.** s. m. pl. [*forfices*, ψαλὶς, all. *Schere*, angl. *scissors*, it. *cesoje*, esp. *tigeras*]. Instrument se composant de deux lames croisées et mobiles sur un axe, et portant en arrière deux anneaux destinés à le saisir. On donne le nom de *branches* à la partie qui s'étend depuis les anneaux jusqu'à l'axe ou pivot ; celui de *lames* à la partie coupante ; celui d'*entablure* à l'endroit où se trouve le pivot. La face interne de chaque lame, par laquelle a lieu le contact, est le *plane.* Les ciseaux étant fermés, les deux planes ne s'appliquent pas dans toute la longueur, chaque lame présentant, du côté du plane, une légère concavité qu'on nomme *envoilure* : c'est un des points les plus importants dans les ciseaux qu'ils aient une envoilure convenable. La force, la forme, la grandeur des ciseaux varient à l'infini. Les ciseaux sont dits *droits* ou *courbes*, selon la direction de leurs lames. On appelle *ciseaux mousses* ceux dont les lames sont terminées par une extrémité arrondie ou boutonnée ; suivant les usages, une seule lame peut être ainsi faite, l'autre étant pointue ; *ciseaux coudés*, ceux dont les lames font un angle plus ou moins obtus avec les branches au delà de l'entablure : ils sont *coudés sur le plat* ou *sur le tranchant* ; *ciseaux à cuillers*, ceux à lames courbes sur le plat ; *ciseaux fins*, ceux qui, les anneaux restant les mêmes, et souvent les branches, au moins quant à la longueur, ont des lames grêles et courbes, ainsi que l'exigent les opérations qui se font sur les yeux et les dissections délicates. V. Cionotome. — Les ciseaux coupent par le mécanisme indiqué à l'art. Incision ; mais il y a ces particularités : 1° que la section a lieu simultanément en deux sens opposés marchant à la rencontre l'un de l'autre ; 2° qu'à l'action de couper s'ajoute la pression exercée par les tranchants sur le tissu, pression qui décroît avec la diminution de l'angle d'ouverture de ceux-ci ; elle croît avec la résistance des parties saisies, pourvu que soient prises les précautions voulues pour qu'elles ne glissent pas devant les tranchants qui se rapprochent, ni entre les lames trop écartées, cas auquel il y a écrasement ou déchirure fâcheuse. Les ciseaux servent à couper les parties molles, lâches, isolées, qu'il serait difficile de tendre et d'inciser avec le bistouri : luette, filet de la langue et du prépuce, tendons, aponévroses, intestins sphacélés, verrues, chairs fongueuses, etc.

**CISSAMPÉLINE.** s. f. [*pélosine*]. Alcaloïde extrait par Wiggers des racines de *Cissampelos pareira.*

**CISSAMPELOS.** s. m. Genre de plantes ménispermacées, dont une espèce, le *Cissampelos pareira*, L., fournit l'écorce de *Pareira brava.* V. Pareira.

**CISTE.** s. m. Genre de plantes dont une espèce, originaire de l'île de Candie, le *ciste de Crète* (*Cistus creticus*, L.), fournit le *ladanum* ; le *Cistus ladaniferus*, L., le *Cistus ledum*, Lamk, et le *Cistus laurifolius*, L., donnent une substance analogue. V. Ladanum.

**CITERNE.** s. f. [*cisterna*, de κίστη, coffre, réservoir ; all. *Milchsaftbehälter*, angl. *cistern*, ita. et esp. *cisterna*]. En anatomie, nom de certaines parties du corps servant de

réservoir à quelques humeurs : telle est la *citerne lombaire* ou *réservoir de Pecquet*. V. THORACIQUE.

**CITRAL.** s. m. (en atomes, $C^{10}H^{16}O$). Liquide légèrement jaunâtre, d'odeur spéciale, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme ; c'est à cette substance que l'essence de citron doit son arome. Le mélange de 14 parties d'essence de citron et de 1 partie de citral développe un effet double de l'essence de citron ordinaire, et équivaut donc à 30 parties de cette essence pure. On se sert de ce mélange pour préparer le sirop de limon. Le citral est employé aussi dans la préparation des parfums artificiels à la violette.

**CITRATE.** s. m. [*citras*, de *citrus*, citron ; all. *citronsaures Salz*, angl. *citrate*, it. et esp. *citrato*]. Sel formé par la combinaison de l'acide citrique avec une base. Les citrates sont décomposables par la chaleur en produits analogues à ceux des tartrates, dont ils se rapprochent à plusieurs égards. Les citrates alcalins sont très solubles dans l'eau, mais perdent une partie de leur solubilité par un excès d'acide citrique ; ceux de magnésie, de zinc, de fer, de cobalt, sont moins solubles ; les autres sont insolubles. — *Citrate d'argent* ou *itrol*. Ce sel a été recommandé par Crédé dans le traitement des plaies. — *Citrate de caféine*. Sel obtenu par combinaison directe de 1 équivalent de caféine et de 3 équivalents d'acide citrique : on l'emploie dans les mêmes cas que la caféine, à la dose de 50 centigrammes à 2 grammes. — *Citrate de fer*. Il s'obtient par le contact à froid, pendant vingt-quatre heures, d'acide citrique cristallisé et de peroxyde de fer hydraté : moins employé que le suivant. — *Citrate de fer ammoniacal*. Obtenu en chauffant à 60° un mélange d'acide citrique cristallisé, de peroxyde de fer cristallisé, et d'ammoniaque liquide. Soluble en toutes proportions dans l'eau, de saveur moins styptique que le citrate de fer, il est préféré à celui-ci, et peut remplacer le tartrate ferrico-potassique sous forme de poudre, de pilules, de sirop, de saccharure : 25 centigrammes à 2 grammes. — *Citrate de lithine*. Rarement employé ; 10 à 30 centigrammes. — *Citrate de magnésie*. V. LIMONADE *purgative*. — *Citrate de soude*. Sel efflorescent, très soluble dans l'eau, obtenu en saturant l'acide citrique en solution par le bicarbonate de soude. C'est un purgatif peu usité.

**CITRÈNE.** s. m. L'*essence de citron*. V. ESSENCE.

**CITRIN, INE.** adj. [*citrinus*]. De couleur de citron. — *Cafe citrin*. V. CAFÉ. — *Myrobalan citrin*. V. MYROBALAN. — *Onguent citrin*, *pommade citrine*. V. POMMADE.

**CITRIQUE.** adj. [angl. *citric*, it. *citrico*]. — *Acide citrique* ($C^{12}H^8O^{14}$, ou, en atomes, $C^6H^8O^7$, $H^2O$). Acide tribasique, découvert par Scheele (1784) : il existe, libre ou combiné, dans un grand nombre de productions végétales, citrons, groseilles, etc. Pour l'obtenir, on sature le suc de ces fruits par le carbonate de chaux ; puis on décompose le citrate calcaire par l'acide sulfurique. Il cristallise en prismes à quatre pans, terminés par des sommets dièdres, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Sa saveur forte, presque caustique, devient agréable quand on le dissout dans une certaine quantité d'eau. Chauffé à 165°, il se déshydrate et se change en acide aconitique, qui, à une température plus élevée, abandonne de l'acide carbonique et devient acide citricique : celui-ci, distillé, forme de l'acide citraconique. Il est rafraîchissant, antiseptique, diurétique. On le donne à la dose de 2 à 6 grammes en limonade, potion, sirop.

**CITRON.** s. m. [*limon*]. Fruit du *citronnier*, oblong et très acide. Le jus de citron est souvent employé avec succès en badigeonnage sur les amygdales et le pharynx dans le cas d'angine pultacée, herpétique et même pseudo-membraneuse. — *Alcoolat de citron*. On l'obtient par la distillation de 6 parties en poids d'alcool à 80° pour 1 partie d'écorce fraîche de citron. Il est employé comme correctif de potions et de tisanes. On prépare de même les alcoolats d'écorces d'orange, de cédrat, de bergamote. — *Essence de citron*. V. ESSENCE. — *Jus* ou *suc de citron*. V. SUC. — *Limonade de citron*. V. LIMONADE. — *Oléosaccharure de citron*. On l'obtient en frottant, sur les écorces mêmes, des morceaux de sucre, que l'on triture après les avoir ainsi imbibés de l'huile essentielle que ces écorces contiennent. Il sert à aromatiser la limonade (5 gr. pour 1 litre de liquide). — *Sirop de citron*. On le fait avec 4 parties en poids de suc de citron frais, clarifié et filtré, et 3 de sucre blanc.

**CITRONNÉ, ÉE.** adj. Qui sent le citron, qui renferme du jus ou de l'essence de citron : *tisane citronnée*.

**CITRONNELLE.** s. f. Nom de l'*aurone mâle* et de la *mélisse officinale*. ‖ Synonyme de *lemon-grass*.

**CITRONNIER.** s. m. [*Citrus*, L., all. *Citronenbaum*, angl. *citron-tree*, *lemon-tree*, it. *cedro*, *cedreno*]. Genre de la famille des aurantiacées, J., qui renferme un grand nombre d'espèces utiles : le *bigaradier*, le *cédratier*, le *limettier*, l'*oranger* (V. ces mots), et le *citronnier* proprement dit, ou mieux *limonier* (*Citrus limonum*, Risso). Ce dernier est surtout employé en médecine à cause de son fruit (V. CITRON) ; mais on pourrait utiliser ses feuilles et ses fleurs en infusion, comme celles de l'oranger ; et son bois pourrait, comme les orangettes, faire des pois à cautères.

**CITRONYLE** ou **CITRYLE.** s. m. Pour les uns, radical supposé de l'acide citrique. — Pour d'autres, synonyme de *citrilène*.

**CITROPHÈNE.** s. m. (en atomes, $C^{12}H^{14}O^3$). Combinaison de phénétidine et d'acide citrique (1 molécule d'acide citrique pour 2 molécules de phénétidine). C'est une poudre blanche ressemblant par la forme de ses cristaux et son goût à l'acide citrique, soluble dans 40 parties d'eau froide. On l'emploie comme antithermique et analgésique ; il a donné de bons résultats dans la fièvre typhoïde, la fièvre des tuberculeux, la migraine et les névralgies. On le donne à la dose de 1 à 6 grammes par jour, par cachets de 0gr,50, ou en solution à 2 p. 100, ou en injections sous-cutanées.

**CITROUILLE.** s. f. [all. *Augurienkürbiss*, angl. *pumpkin*, it. *citriuollo*, esp. *calabaza*]. Nom d'une espèce de *courge* (*Cucurbita pepo*, DC., *Cucurbita citrullus*, L., *Cucumis citrullus*, Seringe), dont les semences sont regardées comme tænifuges et adoucissantes, et constituent une des quatre semences froides majeures. V. COURGE et TÆNIFUGE.

**CITTA.** s. m. V. PICA.

**CIVETTE.** s. f. [all. *Zibel*, angl. *civet*, it. *zibetto*, esp. *civeta*]. Substance onctueuse, d'une forte odeur de musc, sécrétée par des glandes situées au-dessous de l'anus de la *civette* ou *chat musqué* (*Viverra civetta*, L.) et du *zibeth* (*Viverra zibetha*), mammifères carnassiers carnivores. Elle s'amasse en une poche autour de laquelle les glandes sont situées. La civette est réputée antispasmodique.

**CIVETTE.** s. f. [all. *Zipolle*, angl. *scallion*, it. *cipoletta*, esp. *cebolleta*]. Espèce d'*ail*. V. ce mot.

**CIVIALE** (Jean) (chirurgien français, 1792-1867). — *Pince de Civiale*. V. PINCE.

**CIVIÈRE.** s. f. Brancard destiné à transporter les blessés. V. SECOURS *publics*.

**CIVILLINA** (Italie, Vénétie). *Eaux ferrugineuses sulfatées*, froides, contenant 0gr,404 de sels, dont 0gr,161 de sulfate de fer.

**CIVITA-VECCHIA** (Italie). Bains sulfureux et thermaux.

**CLADOSPORE.** s. m. [*cladosporium*]. V. FUMAGO.

**CLADOTHRIX.** s. m. [de κλάδος, branche, et θρίξ, cheveu]. Microbe qui se présente sous la forme de larges filaments qui semblent pourvus de ramifications ; mais on estime au-

jourd'hui qu'il s'agit de pseudo-ramifications; en effet, chaque cladothrix est constitué par une colonie bactérienne, formée de bacilles qui sont réunis par une couche glaireuse



Fig. 160. — *Cladothrix*.

très mince; ces bacilles se reproduisent par division transversale et les deux individus formés restent accolés par l'interposition de la couche glaireuse qu'on ne voit qu'à un fort grossissement. Les cladothrix se rencontrent fréquemment dans l'eau. — *Cladothrix asteroïdes* (Eppinger, 1891). Microbe trouvé dans un abcès du cerveau et pouvant donner chez le lapin et le cobaye une variété de pseudo-tuberculose. V. ce mot. — *Cladothrix Försteri*. Organisme qui forme dans les conduits lacrymaux des concrétions de couleur sombre atteignant le volume d'un grain de chènevis et pouvant cultiver facilement.

**CLAIR, AIRE.** adj. [*limpidus, pellucidus*, λαμπρὸς, all. *klar*, angl. *clear*, it. *chiaro*, esp. *claro*]. Transparent, limpide; c'est l'opposé de *trouble*. — *Liquide clair*. Celui, quelle que soit sa couleur, qui ne tient en suspension aucun corps solide qui en trouble la transparence. — *Œuf clair*. Celui qui a été pondu sans avoir été fécondé. — *Timbre clair*. V. Sombre.

**CLAIRVOYANCE.** s. f. État dans lequel les magnétiseurs prétendent que le magnétisé voit des objets qui, autrement, ne pourraient être vus. V. Hypnotisme.

**CLAMP.** s. m. Instrument en forme de compas d'épaisseur qui sert à retenir et comprimer hors de l'abdomen le pédicule des kystes dans l'*ovariotomie*.

**CLAPIER.** s. m. [*latibulum*, κοιλίη]. Foyer purulent plus ou moins profond, d'où le pus s'écoule difficilement.

**CLAPOTAGE** s. m. ou **CLAPOTEMENT.** s. m. — *Bruit de clapotement*. Bruit que l'on produit par l'agitation, au sein de la cavité stomacale ou intestinale, d'une certaine quantité de liquide et de gaz en déprimant la paroi. La constatation de ce bruit permet d'apprécier les limites de l'estomac et de reconnaître sa dilatation. Le malade étant couché, les jambes pliées, la paroi abdominale bien relâchée, on imprime à cette paroi, à l'aide des extrémités digitales réunies, de petites secousses brusques et répétées; on procède d'abord sur la ligne médiane, en allant de haut en bas, afin de déterminer la limite inférieure de l'estomac, puis sur les côtés. Il ne faut pas confondre le clapotage stomacal avec le gargouillement intestinal; ce dernier bruit donne la sensation de bulles plus ou moins nombreuses, relativement petites, se déplaçant à travers une couche de liquide.

**CLAQUEMENT.** s. m. [all. *Klappern*, angl. *clapping*]. Bruit particulier causé par le rapprochement brusque jusqu'au contact d'un corps contre un autre qu'il ne touchait pas : tel est le *claquement des dents* dans un violent accès de fièvre, ou le bruit qui accompagne la réduction de certaines luxations. — *Claquement valvulaire*. Nom donné par Bouillaud (1836): 1° au rapprochement brusque, jusqu'au contact de leurs faces opposées, des valvules auriculo-ventriculaires pendant la systole ventriculaire; 2° au brusque refoulement des valvules sigmoïdes contre les parois des artères aorte et pulmonaire; 3° au choc des faces opposées de ces valvules pendant leur adossement réciproque, dû à la pression du sang en voie de retour vers le cœur lors de la systole artérielle; 4° à l'abaissement soudain des valvules auriculo-ventriculaires contre les parois des ventricules. Il considère les deux premiers comme causant le premier bruit du cœur, et les deux derniers comme produisant le second bruit (V. Bruit). Les *bruits de tension* peuvent avoir une analogie de timbre et de ton avec ceux de *claquement*; mais ceux qui ont appelé *bruit de claquement valvulaire*, ou simplement *claquement valvulaire*, le bruit dû à la *tension des valvules*, et ceux qui ont appelé *théorie du claquement valvulaire* l'explication de Rouanet (qui n'emploie pas ce mot), confondent, à tort, la cause du bruit déterminé par la vibration d'une membrane que tend subitement la pression d'un liquide avec celle du son particulier ou claquement qui est produit par le choc d'un corps contre un autre qu'il ne touchait pas. V. Massage.

**CLARKE** (médecin anglais contemporain). — *Colonne de Clarke*. V. Colonne. — *Langue de Clarke*. Nom donné à un type particulier de glossite scléreuse syphilitique : la face dorsale de la langue est parcourue par des sillons plus ou moins profonds, qui circonscrivent des mamelons inégaux et irréguliers; à la palpation, la langue paraît indurée profondément. La muqueuse, d'un rouge vineux avec des placards blanchâtres, s'ulcère parfois; l'organe devient alors très douloureux. C'est une lésion tertiaire de la syphilis, sur laquelle le traitement n'a pas de prise; en effet, il ne peut agir que sur les lésions en voie d'évolution; la sclérose une fois constituée ne peut rétrocéder.

**CLARIFICATION.** s. f. [*clarificatio*, de *clarus*, clair, et *facere*, faire; all. *Klärung*, angl. *clarification*, it. *chiarificazione*, esp. *clarificacion*]. Opération qui consiste à séparer d'un liquide les particules solides en suspension qui en troublent la transparence. La *dépuration*, la *décantation*, la *despumation*, la *colature*, la *filtration* ne séparant que les particules les plus grossières, la *clarification* proprement dite s'opère par la *coagulation*, au moyen du blanc d'œuf, du sang de bœuf, de la gélatine ou des acides, et souvent à l'aide de la chaleur. — Le *blanc d'œuf*, battu avec une certaine quantité d'eau, et versé dans la liqueur à clarifier, enveloppe les matières qui y sont suspendues et se précipite avec elles. Si la liqueur est bouillante, l'albumine se coagule, entraînant entre ses parties les impuretés de la liqueur et l'air que l'agitation y a introduit; il se forme une écume légère qui surnage et qu'on enlève : c'est ainsi que se clarifient les sirops et les milieux de culture employés en bactériologie (bouillon, gélose). — Le *sang de bœuf* agit comme le blanc d'œuf; souvent on l'associe à la poudre de charbon animal, qui décolore la liqueur, en même temps que l'albumine du sang la clarifie. — La *gélatine* n'est guère employée que pour coller les vins. On dissout de l'ichtyocolle dans un peu d'eau ou de vin, et on l'ajoute au liquide. L'effet est le même que celui du blanc d'œuf. — Lorsque c'est de l'albumine végétale ou animale, du gluten ou de la matière caséeuse, qui troublent une liqueur, ces substances ayant la propriété de former avec les acides des composés insolubles, il suffit d'y ajouter une petite quantité d'un acide; la matière azotée se coagule et la liqueur s'éclaircit. C'est ainsi qu'on clarifie les sucs d'herbes, le petit-lait, etc.

**CLASMATOCYTE.** s. m. [de κλάσμα fragment, et κύτος, cellule]. Variété de cellules du tissu conjonctif, découvertes par Ranvier en 1890. Ce sont de grandes cellules munies de prolongements qui restent isolés et ne forment point de réseau anastomosé. Ces prolongements présentent de place en place de gros renflements séparés par des filaments extrêmement minces. Ces cellules deviennent visibles après fixation à l'acide osmique à 1 p. 100 et coloration

au violet de méthyle. Elles dérivent des globules blancs ; leurs prolongements laissent tomber les parties renflées qui serviraient à la nutrition (V. CLASMATOSE). Sous l'influence de l'inflammation, elles peuvent redevenir de simples globules blancs (Ranvier).

**CLASMATOSE.** s. f. Phénomène par lequel les clasmatocytes laissent tomber les granulations que portent leurs prolongements pour assurer la nutrition du tissu (Ranvier).

**CLASSE.** s. f. [*classis*, all. *Klasse*, angl. *class*, it. *classe*, esp. *clase*]. Assemblage, collection d'un grand nombre d'individus ou d'objets quelconques. || Nom des groupes généraux dont la réunion forme un *embranchement* et qui se divisent eux-mêmes en *ordres*. V. CLASSIFICATION et INDIVIDU.

**CLASSEMENT.** s. m. [all. *Klassirung*]. Arrangement méthodique des espèces de corps, rapprochées d'après leurs analogies. Il est destiné à faciliter les souvenirs, et surtout à perfectionner les combinaisons scientifiques. Le nombre et la multiplicité des objets à classer, qui d'abord paraissent autant d'obstacles à une distribution systématique, permettent, au contraire, de saisir entre eux des analogies scientifiques plus étendues et plus faciles à vérifier. — *Loi de classement*. V. SOCIALITÉ.

**CLASSIFICATION.** s. f. [*classificatio*, de *classis*, classe, et *facio*, je fais; all. *Klassification*, angl. *classification*, it. *classificazione*, esp. *clasificacion*]. Distribution méthodique ou systématique d'une collection d'êtres, d'objets, de choses, de quelque nature qu'ils soient, en embranchements, classes, ordres, familles, tribus, genres, espèces, variétés et races. Voici un tableau de classification d'êtres naturels, accompagné d'exemples :

| | |
|---|---|
| Embranchement......... | Annelés. |
| Classe.................. | Insectes. |
| Ordre.................. | Coléoptères. |
| Famille................. | Cantharidides. |
| Tribu.................. | Cantharidines. |
| Genre.................. | *Cantharis*. |
| Espèce................. | Cantharide (*Cantharis vesicatoria*). |
| Variété. | |
| Race. | |

La classification des êtres naturels est l'objet des *méthodes* ou des *systèmes* des naturalistes, la classification des maladies constitue proprement la *nosologie*. L'art des classifications a surtout été développé par la biologie, qui, étudiant plus que toute autre science une multiplicité d'êtres distincts et pourtant analogues, a présenté une absolue nécessité d'organiser entre eux une exacte comparaison, qui est le plus puissant moyen d'investigation propre à l'étude des corps vivants, et devient à son tour le meilleur moyen de vérifier les classifications. — *Classification artificielle*. V. SYSTÈME. — *Classification naturelle*. V. MÉTHODE.

**CLASTIQUE.** adj. [de κλάω, je brise]. — *Anatomie clastique*. Représentation du corps humain à l'aide de pièces artificielles qui peuvent se démonter de manière à montrer les parties sous-jacentes. V. ANATOMIE *artificielle*.

**CLAUDICATION.** s. f. [*claudicatio*, de *claudicare*, boiter; χώλωσις, all. *Kinken*, angl. *lameness*, it. *claudicazione*, esp. *claudicacion*]. L'action de boiter, effet du raccourcissement ou de l'allongement d'un des membres inférieurs; ou de l'ankylose d'une de leurs articulations; ou simplement, de la douleur qui a son siège dans l'un d'eux, et qui en gêne les mouvements. — *Claudication intermittente* ou *ischémique*. Phénomène décrit par Bouley chez le cheval et étudié par Charcot chez l'homme. Au repos, le malade ne ressent aucune sensation anormale; mais s'il se met à marcher, il éprouve au bout d'un temps variable un sentiment de faiblesse accompagnée d'engourdissement dans le membre inférieur; puis des douleurs sourdes apparaissent; enfin, s'il continue à marcher, la souffrance devient intolérable et le membre s'immobilise dans une crampe très douloureuse. Le phénomène prédominant est ici le trouble moteur, et Charcot avait proposé le nom de *paralysie intermittente* pour désigner ce syndrome. Après quelques instants de repos, la crampe cède, les douleurs disparaissent et le malade peut recommencer à marcher, mais bientôt les mêmes accidents se montrent de nouveau. Ce syndrome est en relation avec l'oblitération de l'artère principale d'un membre, due à l'artériosclérose; la quantité de sang qui passe par les collatérales peut suffire à la nutrition du membre à l'état de repos, mais elle n'est plus assez grande pendant le travail, et a contracture observée à ce moment serait une esquisse de rigidité cadavérique (Charcot). Le phénomène peut parfois n'être qu'ébauché, et se borner à quelques douleurs au niveau du mollet et à de la faiblesse musculaire pendant la marche; il permet de reconnaître l'oblitération progressive des troncs artériels et de prévoir l'apparition ultérieure de la *gangrène sèche*. — *Claudication d'un organe*. Trouble passager d'un organe ne se produisant qu'à l'occasion d'un excès de fonctionnement, comparé à la claudication intermittente, et dû à l'athérome de l'artère nourricière de l'organe; tels sont certains accidents légers d'urémie, des phénomènes passagers d'obnubilation cérébrale. L'angine de poitrine ne doit pas être rangée dans ce groupe et est due à une tout autre cause. V. ANGINE *de poitrine*.

**CLAUSTROPHOBIE.** s. f. [de *claustra*, endroit clos, et φόβος, crainte]. Peur des espaces clos : obsession opposée à l'agoraphobie.

**CLAVAIRE.** s. f. [*clavaria*, all. *Keulenschwamm*]. Genre de champignons dont les espèces sont formées d'une substance charnue ou tubéreuse, et ordinairement en forme de massue (*clava*). Toutes les grandes clavaires à chair tendre sont comestibles, particulièrement la *clavaire coralloïde* (*Clavaria coralloides*, L., ou *alba*, Pers., vulgairement *mainotte*, *menotte*, *chevaline*, *barbe-de-bouc*, etc.).

**CLAVALIER.** s. m. — *Clavalier jaune* ou *bois épineux jaune* (*Xanthoxylum clava Herculis*, L.), famille des rutacées xanthoxylées. L'écorce est fébrifuge, tinctoriale et jaune, mais peu usitée. Son principe amer et colorant est la *xanthopicrite*.

**CLAVARIÉS.** s. m. pl. Famille de champignons basidiosporés, à laquelle le genre *clavaire* a donné son nom.

**CLAVEAU.** s. m. Autrefois, synonyme de *clavelée*. || Actuellement, le virus renfermé dans les pustules de la *clavelée*; inoculé, il peut transmettre la maladie à d'autres individus. V. CLAVELISATION.

**CLAVÉE (LA)** (France, Vienne). *Eaux ferrugineuses sulfurées carboniques*, froides, contenant 0gr,349 de sels, dont 0gr,0029 de sulfure de sodium, 0gr,066 de carbonate de protoxyde de fer et 0gr,139 de carbonate de chaux.

**CLAVELÉE.** s. f. [de *clavus*, clou; all. *Schafblattern*, angl. *scab*, *rot*, it. *fuoco di santo Antonio*, esp. *mormorina; claveau*, *picote*, *rougeole*, *gravelade*, *la bête*, *petite vérole*]. Maladie éruptive et contagieuse propre aux bêtes à laine. L'éruption est caractérisée par des boutons assez analogues à ceux de la variole chez l'homme. Ce sont d'abord des taches ou papules rouges, qui augmentent de dimensions et de coloration pendant trois à quatre jours; elles se transforment alors en pustules, qui s'ombiliquent à leur centre et se remplissent de la sérosité virulente dite *claveau* ; puis ce liquide devient purulent, les pustules se changent en vésicules, dont le contenu se sèche et forme une croûte ou escarre qui se détache après quelques jours, en laissant une place rougeâtre sur laquelle la laine repousse moins qu'auparavant. La marche, les com-

plications et la terminaison de la maladie sont les mêmes que celles de la variole; comme celle-ci, elle ne sévit qu'une seule fois sur le même individu, et elle est éminemment contagieuse. Certains vétérinaires ont admis l'identité de la variole et de la clavelée et ont appelé celle-ci la *variole du mouton*. L'analogie a porté à croire que la vaccine pourrait en préserver les moutons. V. CLAVELISATION.

**CLAVELEUX, EUSE.** adj. Qui est relatif à la clavelée. — *Virus claveleux.* V. CLAVEAU.

**CLAVELISATION.** s. f. [all. et angl. *Clavelisation*, it. *clavelisazione*]. Inoculation de la clavelée par le claveau. Elle se pratique généralement à la face inférieure de la queue avec la lancette; deux piqûres suffisent.

**CLAVICEPS.** s. m. Genre de champignons, dont le type est le *Claviceps purpurea*, L. V. ERGOT.

**CLAVICULAIRE.** adj. [*clavicularis*]. Qui a rapport à la clavicule.

**CLAVICULE.** s. f. [*clavicula*, diminutif de *clavis*, clef; κλεὶς, all. *Schlüsselbein*, angl. *clavicle*, it. *clavicola*, esp. *clavicula*; *os pouilleux*]. Os qui sert d'arc-boutant à l'épaule, et que l'on a comparé à la clef d'une voûte, ou, selon Spigel, au verrou des anciens. La clavicule est contournée en S et présente dans ses deux tiers internes une courbure à concavité postérieure, et dans son tiers externe une courbure à concavité antérieure; placée transversalement à la partie supérieure du thorax, elle s'articule par son extrémité interne avec le sternum, par l'autre avec l'apophyse acromion de l'omoplate. Elle donne attache : en haut au muscle sterno-clido-mastoïdien, en bas au sous-clavier, en avant au grand pectoral et au deltoïde, en arrière au trapèze. Sa face supérieure est sous-cutanée; l'inférieure répond à la première côte, par l'intermédiaire du muscle et des vaisseaux sous-claviers, au premier espace intercostal, et à l'apophyse coracoïde; la partie interne de son bord postérieur est rapprochée du tronc veineux brachio-céphalique, de l'artère de même nom à droite, de l'origine des artères carotide primitive et sous-clavière à gauche, de la veine sous-clavière, du plexus brachial, du cul-de-sac supérieur de la plèvre. — La clavicule peut être atteinte d'ostéite, de périostite, de tumeurs diverses; ses extrémités peuvent s'enflammer, et, plus souvent, se luxer, le déplacement ayant lieu au niveau d'une seule extrémité ou des deux ensemble : la réduction est généralement facile par une pression directe et des tractions appropriées des épaules. Mais la lésion de cet os la plus fréquente est certainement la *fracture*, surtout à sa partie moyenne, par cause directe ou indirecte. Il y a ordinairement déplacement suivant l'épaisseur, la longueur et la direction, le fragment externe étant abaissé, porté en avant et en dedans, tandis que l'interne est attiré en haut par le muscle sterno-clido-mastoïdien : la réduction s'opère en fléchissant le coude, le portant en haut et en dehors, attirant le moignon de l'épaule en dehors, et pressant sur le fragment interne pour le porter en bas; la contention est difficile à cause de ses indications multiples : porter le fragment externe en haut, en arrière et en dehors, abaisser l'interne, les immobiliser tous deux; aussi, le plus souvent, au lieu de recourir à des appareils compliqués pour chercher une contention impossible, on fera bien d'employer les plus simples appareils, qui seuls sont bien supportés par les malades, tels que l'écharpe de J.-L. Petit et mieux encore celle de Mayor (Gosselin). — *Capeline de la clavicule.* V. CAPELINE.

**CLAVICULÉ, ÉE.** adj. Pourvu de clavicule. — *Animaux claviculés.* Les primates et quelques rongeurs.

**CLAVIFORME.** adj. [*claviformis*, de *clava*, massue, et *forma*, forme; all. *keulenförmig*]. Qui ressemble à une massue. Se dit, en botanique, des parties qui vont en augmentant de volume depuis leur point d'insertion jusqu'au point opposé.

**CLAVI-STERNAL, ALE.** adj. [*clavi-sternalis*]. Qui a rapport à la clavicule et au sternum. — *Os clavi-sternal* (Béclard). La première pièce du sternum.

**CLEF.** s. f. [*clavis*, κλεὶς, all. *Schlüssel*, angl. *key*, it. *chiave*, esp. *llave*]. — *Clef de forceps.* Petit instrument qui sert à démonter et à remonter le forceps. — *Clef de Garengeot.* Instrument inventé ou du moins perfectionné, s'il est vrai qu'il soit d'origine anglaise, par Garengeot, et dont on se servait pour faire l'extraction des dents à plusieurs racines avant les perfectionnements apportés au *davier*, qui n'expose pas, comme la clef, à la fracture de la dent ou de l'alvéole. Il se compose d'une tige longue de 11 à 13 centimètres, montée à l'une de ses extrémités sur un manche transversal, et supportant à l'autre un renflement quadrilatère (*panneton*) aplati sur deux de ses faces, arrondi à son bord libre, lisse et poli dans toutes ses parties. Une mortaise creusée au milieu du panneton reçoit un crochet courbe, demi-circulaire, plus ou moins ouvert selon le volume de la dent à extraire. Le chirurgien garnit de linge le panneton afin de presser moins durement sur le bord alvéolaire, saisit l'instrument avec la main droite et applique le crochet, de la main gauche, sur le côté interne de la dent, le plus près possible de la gencive. Le panneton porte alors contre la face externe de celle-ci, vers laquelle le chirurgien, par un mouvement de bascule, renverse la dent malade. Lorsque celle-ci n'est que luxée, on achève de l'extraire avec une pince. — *Clef du trépan.* Petit instrument d'acier employé pour séparer la pyramide de la couronne du trépan. ‖ *Clefs du crâne* [*claves calvariæ*]. V. WORMIENS (*Os*).

**CLÉI.** Pour tous les mots commençant ainsi, V. CLI.

**CLÉMATINE.** s. f. Alcaloïde extrait des feuilles de plusieurs espèces de clématite (Gaule).

**CLÉMATITE.** s. f. [*Clematis*, L., all. *Waldrebe*, angl. *clematitis*, *climber*, it. *clematide*, esp. *clematida*]. Genre de plantes renonculacées, J. dont les espèces *Clematis recta*, L. (*flammula Jovis* des officines, *clématite droite*), *Clematis flammula*, L. (*flammule*), et *Clematis vitalba*, L. (*aubevigne*, *viorne*, *vigne blanche*), ont une extrême âcreté. On pratiquait autrefois, pour le traitement de la lèpre et de la gale, des frictions avec de l'huile dans laquelle on avait fait macérer des feuilles de clématite; ce moyen a été abandonné à cause de l'inflammation de la peau qui en résulte. C'est avec les feuilles pilées du *Clematis vitalba* que les mendiants se font naître des ulcères aux jambes pour exciter la commisération publique : de là son nom d'*herbe aux gueux*. V. SIALAGOGUE. ‖ *Clématite*, nom d'une variété d'*aristoloche*.

**CLERMONT-FERRAND** (France, Puy-de-Dôme). *Eaux ferrugineuses et carboniques*, froides et tièdes, contenant 3gr,173 à 4gr,965 de sels, dont 0gr,944 à 1gr,375 de bicarbonate de chaux et 0gr,028 à 0gr,033 de bicarbonate de fer. Établissements : buvette, bains.

**CLIDARTHROCACE**, et non **CLÉIDARTHROCACE**. s. f. [de κλεὶς, κλειδὸς, clavicule, ἄρθρον, articulation, et κακὸς, mauvais]. Inflammation des surfaces osseuses de l'articulation sterno-claviculaire (Rust).

**CLIDO-COSTAL**, et non **CLÉIDO-COSTAL, ALE.** adj. [*clidocostalis*]. Nom donné quelquefois au ligament costo-claviculaire. Mot mauvais et hybride.

**CLIDORRHEXIS**, et non **CLÉIDORRHEXIS.** s. f. [de κλείς, κλειδὸς, clavicule, et ῥῆξις, rupture]. Terme employé en obstétrique pour désigner la fracture des deux clavicules qui survient parfois dans l'accouchement par le siège; si on pratique des tractions brutales, les bras étant encore engagés, les clavicules se rompent avant que la tête ne soit sortie.

**CLIDO-SCAPULAIRE**, et non **CLÉIDO-SCAPULAIRE**. adj. [*clido-scapularis*]. Qui a rapport au scapulum ou omoplate et à la clavicule. Mot hybride et mauvais. V. SCAPULO-CLAVICULAIRE.

**CLIDOTOMIE**, et non **CLÉIDOTOMIE**. s. f. [de κλεὶς, κλειδὸς, clavicule, et τομή, section]. Section d'une ou des deux clavicules du fœtus pendant l'accouchement, quand le diamètre bis-acromial est trop considérable pour franchir le bassin.

**CLIENTÈLE**. s. f. — *Clientèle médicale*. Bien qu'un médecin ne soit pas un commerçant et que sa clientèle ne soit pas assimilable à un établissement commercial ou industriel, il est reconnu aujourd'hui, d'après plusieurs jugements rendus dans ce sens, que cette clientèle peut être l'objet d'une cession légale, consistant dans un contrat par lequel le vendeur s'engage à ne plus exercer dans un rayon déterminé et à recommander à ses clients le cessionnaire; et que les infractions à ce contrat peuvent entraîner le payement de dommages-intérêts.

**CLIFTON** (Angleterre). *Eaux carbonatées*, contenant 0gr,628 de sels, dont 0gr,2524 de carbonate de chaux; température : 23°. Établissements : buvette, bains, piscine. Toute l'année.

**CLIFTON SPRINGS** (États-Unis, Ontario). *Eaux sulfureuses*, froides : 11°.

**CLIGNEMENT**. s. m. [*conniventia*, σκαρδαμυγμὸς, all. *Blinzeln*, angl. *winking*, it. *l'ammicare*, esp. *guinada*]. Mouvement par lequel on rapproche les paupières l'une de l'autre, de manière à ne laisser que très peu d'intervalle entre elles, pour garantir l'œil d'une trop vive lumière ou pour apercevoir plus facilement des objets éloignés.

**CLIGNOTANT, ANTE**. adj. — *Membrane* ou *corps clignotant*, ou *troisième paupière* [all. *Blinselhaut*]. Membrane demi-transparente qui, chez les oiseaux, se trouve placée verticalement à l'angle interne de l'œil, entre le globe oculaire et les paupières, et que l'animal tire à volonté comme un rideau pour se garantir de l'impression de la lumière. C'est en quelque sorte une troisième paupière. Chez l'homme, la membrane clignotante est représentée par le *repli semi-lunaire*, repli de la conjonctive bulbaire placé en dehors de la caroncule et affectant la forme d'un croissant vertical à concavité dirigée en dehors; il est formé de deux feuillets muqueux réunis au niveau de leur bord libre, et séparés l'un de l'autre dans le reste de leur étendue par une mince lame de tissu conjonctif.

**CLIGNOTEMENT**. s. m. [*nictatio*, all. *Blinzeln*, angl. *twinkling*]. Clignement prompt et répété; mouvement involontaire par lequel les paupières se ferment et s'ouvrent continuellement et avec rapidité. Quelquefois ce n'est qu'une succession rapide de tremblements incommodes du muscle orbiculaire des paupières. V. NYSTAGMUS.

**CLIMAT**. s. m. [*clima*, de κλίμα, région; all. *Klima*, angl. *climate*, it. et esp. *clima*]. Proprement l'espace compris, sur la mappemonde et les cartes géographiques, entre deux cercles parallèles à l'équateur terrestre. || Par extension, étendue de pays dans laquelle la température et les autres conditions de l'atmosphère sont à peu près identiques. — On divise les climats en : 1° *Climats chauds* (de l'équateur au 30e au 35e degré de latitude), variant en température moyenne de 20° à 27°,50 centigrades (maximum, 48°; minimum, 12°). Ils comprennent les régions dites intertropicales : une grande partie de l'Afrique et ses îles, l'Asie méridionale, une grande portion des îles de l'Océanie, la partie de l'Amérique entre la Californie et la Plata septentrionale. Les différences de température, peu considérables dans le jour, le sont beaucoup la nuit (de 15° à 20°), à cause du rayonnement nocturne sous un ciel sans nuage : ce qui rend les nuits dangereuses. — 2° *Climats froids* (du pôle au 50e ou 55e degré de latitude), dont la température moyenne est au-dessous de 0° à + 10° C, au plus. Le point le plus froid du globe n'est pas au pôle, où la moyenne est de — 16° C., mais au nord du détroit de Behring, au 80e degré de latitude, où la moyenne est de — 23° C. La limite des habitations humaines est du 70e au 78e degré de latitude où la moyenne est de — 7° à — 8°, mais le froid y atteint — 57° C., et au fort d'un été très court (juin et juillet), le thermomètre monte à 15°, 20°, et 30° ou 34° C. : nord de l'Écosse, Danemark, Suède, Norvège, Islande, Russie moyenne et du Nord, Finlande, Laponie, Nouvelle-Zemble, Spitzberg, Sibérie, Kamtchatka, haut plateau d'Asie (même au-dessous du 50e degré de latitude), Canada (au-dessous du 50e degré de latitude), Nouvelle-Bretagne, Groenland. — 3° *Climats tempérés* (du 30e ou 35e degré au 50e ou 55e degré de latitude), dont la température moyenne est de 10° à 15° C. : Europe centrale et méridionale, ses îles; Asie, de la Méditerranée et de la mer Noire au Japon; la plus grande partie des États-Unis dans l'Amérique du Nord; portion du Chili, de la Plata, de la Patagonie, dans l'Amérique du Sud, seuls pays où les quatre saisons soient ordinairement tranchées. Moyenne de l'hiver, + 3° C.; de l'été, 19°,9; du printemps, 10°,7; et de l'automne, 11°,8. || *Climat d'altitude*. Climat correspondant, dans l'Europe moyenne, aux zones situées au-dessus de 1 200 mètres; il possède les caractères suivants : 1° diminution de la pression barométrique, mais la diète oxygénique ne se montrant, d'après P. Bert, que lorsque la pression a diminué de 190 millimètres, c'est-à-dire quand l'altitude atteint 2 300 à 2 500 mètres, celle-ci n'est pas à craindre dans les différentes stations de l'Europe centrale qui sont situées au-dessous de cette latitude; 2° sécheresse de l'air, le brouillard étant surtout fréquent dans les zones moyennes, au voisinage de 1 000 mètres; 3° abaissement de la température moyenne, qui baisse de 1 degré par 170 mètres d'élévation; 4° augmentation du rayonnement nocturne, de l'insolation et de la luminosité; 5° grande pureté de l'air qui renferme une grande quantité d'ozone. Le climat d'altitude augmente le nombre des globules rouges, mais c'est là un effet passager; il favorise le développement du thorax, facilite le dégagement de l'acide carbonique et de la vapeur d'eau; il augmente au début le nombre des pulsations cardiaques et, d'une façon permanente, leur énergie, améliore le sommeil et enfin d'après Jaquet, diminue la sécrétion azotée. Il convient aux malades atteints d'affections pulmonaires chroniques et en particulier de tuberculose pulmonaire, aux anémiques, aux neurasthéniques, aux surmenés. — *Climat maritime*. Il est caractérisé par une température moyenne plus basse que dans l'intérieur des terres, mais avec de faibles différences entre le jour et la nuit, et entre l'été et l'hiver; par une pression atmosphérique élevée, subissant rapidement des changements considérables; par une humidité forte, sauf pourtant en certaines régions (littoral de la Méditerranée de Hyères à Gênes) où souffle fréquemment un vent du nord sec; par la fréquence et la violence du vent; par une forte insolation, enfin par la pureté de l'air qui à 55 kilomètres de la côte ne renferme plus qu'un germe par 40 litres d'air et, en pleine mer, n'en renferme plus du tout, qui contient une grande quantité d'ozone, et sur les côtes une faible proportion de chlorure de sodium et même d'iode et de brome. C'est un climat excitant et fortifiant qui convient aux malades résistants et sans excitabilité nerveuse particulière. — *Climat de montagne*. On appelle ainsi le climat qui correspond aux stations d'altitude moyenne entre 500 ou 600 mètres et 1 000 à 1 200 mètres. Il possède les caractères du climat d'altitude, mais le soleil y est moins intense, la lumière moins vive, l'air plus humide et moins pur. Il favorise l'augmentation des globules rouges, et est plus fortifiant qu'excitant. Il n'est utilisé

que pour des cures d'été. — *Climat de plaine.* Il a un caractère sédatif, mais il varie beaucoup suivant la direction des vents, la nature du sol et la présence de forêts ou de lacs, etc.

**CLIMATÉRIQUE.** adj. [*climactericus*, κλιμακτηρικὸς, de κλιμακτὴρ, échelon, de κλίμαξ, échelle, degré; all. *Stufenjahr*, angl. *climacteric*, it. et esp. *climaterico*]. Se dit de certaines périodes de la vie, *échelons, degrés*, qu'on regardait comme critiques. Les *années climatériques* étaient, suivant les uns, toutes celles de la vie de l'homme qui sont multiples du nombre sept; suivant d'autres, celles qui résultent de la multiplication de sept par un nombre impair; il en est qui n'ont admis que trois *climatériques*; quelques-uns ont étendu ce nom aux multiples de neuf; tous ont reconnu pour *climatérique* la soixante-troisième année, qu'on a nommée la *grande climatérique*, parce que soixante-trois est le produit de sept multiplié par neuf. Les uns et les autres pensaient que la période de trois, ou de sept, ou de neuf, qu'ils avaient adoptée, était nécessaire pour l'entier renouvellement des parties constituantes du corps, de manière qu'il ne restât plus dans l'économie aucune des parties dont elle était formée auparavant. Toute cette théorie se lie à la doctrine des nombres de Pythagore. || On dit quelquefois : *constitution climatérique* d'une contrée; locution vicieuse, puisque *climatérique* ne vient pas de *climat*.

**CLIMATOLOGIE.** s. f. [*climatologia*, de κλίμα, région, climat, et λόγος, discours; all. *Klimatologie*, angl. *climatology*, it. *climatologia*]. Traité ou description des influences exercées sur l'économie par les agents répandus dans l'atmosphère (air, lumière, électricité), par la nature du sol, la latitude, etc. Ce mot a été pris quelquefois dans le sens de *météorologie*.

**CLIMATOTHÉRAPIE.** s. f. [de climat, et θεράπεια, traitement]. Thérapeutique basée sur l'action des différents climats sur l'organisme; elle peut rendre de grands services dans la cure des maladies chroniques. V. CLIMAT.

**CLINICIEN.** s. m. [*clinicus*, κλινικὸς, all. *Kliniker*]. Autrefois, médecin visitant et traitant les malades retenus dans leur lit. || Aujourd'hui, plus spécialement, médecin qui enseigne la médecine au lit du malade.

**CLINIQUE.** adj. [*clinicus*, de κλίνη, lit; all. *klinisch*, angl. *clinical*, it. et esp. *clinico*]. — *Caractères cliniques.* Caractères anatomiques et symptomatologiques que présentent sur le malade les tissus morbides observés indépendamment de toute relation avec la nature élémentaire, anatomique ou physiologique, de ces tissus, et propriétés qu'ils manifestent sur le vivant. Cette expression désigne, dans la physiologie pathologique, l'ensemble des actes d'ordre organique (V. PROPRIÉTÉ) qui se rattachent à chaque espèce de produit morbide, comme en physiologie normale le mot de *propriété* désigne l'ensemble des actes accomplis par chaque espèce de tissu sain. Faute de savoir que les propriétés des tissus morbides sont une modification des propriétés normales et se rattachent à telle ou telle espèce d'élément, beaucoup ont classé les produits morbides d'après les actes ou propriétés (*caractères cliniques*) qu'ils manifestent, sans rattacher ceux-ci à la base anatomique qu'ils possèdent. Il en résulte : 1° qu'ils ont conclu de l'analogie des propriétés à leur identité et à celle des tissus qui les manifestent; comme qui conclurait de la contractilité de la vessie et d'un muscle à l'identité des fibres lisses et des fibres striées, ou à l'identité des tissus du muscle de la vie organique et du muscle de la vie animale; 2° qu'ils tiennent pour identiques et confondent sous un seul nom des tissus différents; 3° que, la connaissance des éléments anatomiques ne les guidant pas dans l'examen des actes morbides, ils considèrent comme ayant les mêmes propriétés (*caractères cliniques*) des tissus de diverses espèces, qui offrent pourtant des différences tranchées au point de vue de leur nutrition et de leur développement, etc. De là, leur prétention à trouver un désaccord entre les *caractères cliniques* que manifeste, par exemple, une tumeur et les résultats fournis par l'anatomie générale qui indique une *diversité d'espèce* là où il y a dans la nutrition et le développement des différences d'*intensité* ou de *rapidité*, etc., correspondant aux différences anatomiques. — *Leçon clinique.* Celle qui est donnée dans un hôpital près du lit des malades. — *Médecine* et *chirurgie cliniques*. Celles qui s'occupent du traitement des maladies internes et externes considérées individuellement.

**CLINIQUE.** s. f. [all. *Klinik*]. Institution dans laquelle les élèves apprennent l'art de guérir les maladies au lit même des malades. On dit en ce sens la *clinique de l'Hôtel-Dieu, de la Charité*, etc. On dit, de même, *clinique chirurgicale, médicale, obstétricale, ophtalmologique*, suivant la nature des maladies qui sont traitées. || La Faculté de médecine de Paris possède quatre cliniques médicales, quatre cliniques chirurgicales, deux cliniques obstétricales, une clinique des maladies du système nerveux, une clinique de médecine infantile, une clinique des maladies mentales, une clinique des maladies cutanées et syphilitiques, une clinique des maladies des voies urinaires, une clinique gynécologique, une clinique de chirurgie infantile, et une clinique ophtalmologique. Chacune de ces cliniques est dirigée par un professeur de clinique, assisté d'un chef de clinique et souvent d'un chef de clinique adjoint; chacune possède un ou plusieurs laboratoires dirigés chacun par un chef de laboratoire. Mais le nombre de ces cliniques étant devenu insuffisant pour l'instruction des élèves, la Faculté a dû charger des médecins et chirurgiens des hôpitaux de l'instruction clinique d'une quantité déterminée d'élèves attachés officiellement à leur service; ce sont les services de clinique annexe.

**CLINOCÉPHALIE.** s. f. [de κλίνη, selle, et κεφαλή, tête]. État des crânes en forme de selle.

**CLINODACTYLIE.** s. f. [de κλίνη, selle, et δάκτυλος, doigt]. Difformité acquise des orteils déviés les uns par rapport aux autres. Elle est dorsale, plantaire ou latérale, suivant le sens de la déviation.

**CLINOÏDE.** adj. [*clinoïdes*, de κλίνη, lit, et εἶδος, forme : qui a de la ressemblance avec un lit]. — *Apophyses clinoïdes.* Six apophyses (deux antérieures, deux moyennes et deux postérieures) que présente la face supérieure du corps de l'os sphénoïde, et qui limitent un espace quadrilatère ayant à peu près la forme d'un lit.

**CLINOTHÉRAPIE.** s. f. [de κλίνη, lit, et θεράπεια, traitement]. Traitement des psychoses par le repos au lit.

**CLIQUETIS.** s. m. — *Bruit de cliquetis métallique.* Variété du *tintement métallique* (V. ce mot) donnant l'impression d'un bruit multiple, pareil à celui qui résulterait de la chute de plusieurs grains de plomb dans un plateau d'airain. Ce bruit indique, comme le tintement métallique, l'existence d'un pneumothorax, ou, exceptionnellement, d'une très vaste caverne pulmonaire.

**CLISAGRE,** et non **CLÉISAGRE.** s. f. [de κλεὶς, clavicule, et ἄγρα, prise]. Goutte fixée sur l'articulation sterno-claviculaire.

**CLISÉOMÈTRE.** s. m. [de κλίσις, pente, inclinaison, et μέτρον, mesure; all. *Kliseometrum*, *Beckenneigungsmesser*, angl. *cliseometer*, it. *cliseometro*]. Instrument très compliqué, inusité, que Stein a proposé pour mesurer le degré d'inclinaison du bassin par rapport à l'axe du corps.

**CLITORE.** s. f. [*Clitoria ternatea*, L.]. Plante légumineuse phaséolée, originaire de l'Inde, dont la racine est vomitive et la semence purgative.

**CLITORIDECTOMIE.** s. f. [de κλειτορὶς, κλειτορίδος, et ἐκτομή, ablation]. Ablation du clitoris.

**CLITORIDIEN, IENNE.** adj. Qui a rapport au clitoris. — *Artère clitoridienne.* Branche supérieure de la honteuse interne chez la femme, correspondant à la dorsale de la verge de l'homme. — *Nerf clitoridien.* Rameau du nerf honteux.

**CLITORIS.** s. m. [*clitoris*, κλειτορὶς, all. *Kitzler*, angl. *clitoris*, it. *clitoride*, esp. *clitoris*]. Organe allongé, susceptible d'érection, situé à la partie supérieure de la vulve; il s'attache au pubis par deux racines, semblables à celles des corps caverneux, dont il est l'analogue au point de vue anatomique. Son extrémité libre, cachée entre les grandes lèvres, représente un rudiment de gland imperforé, entouré d'un repli de la membrane muqueuse analogue au prépuce. Il est formé par un corps caverneux de même structure que celui de la verge, et l'allongement démesuré qu'il peut présenter a quelquefois donné lieu à des méprises sur le véritable sexe de certains individus. V. Hermaphrodisme.

**CLITORISME.** s. m. Abus que les femmes font quelquefois de leur sexe, lorsqu'elles ont un clitoris volumineux.

**CLITORISMIE.** s. f. Développement exagéré du clitoris, qui en exige parfois l'amputation.

**CLITORITOMIE.** s. f. [de *clitoris*, et τομή, section]. L'amputation du clitoris. V. Nymphotomie.

**CLIVUS.** s. m. [*Clivus Blumenbachii*]. Plan incliné que forme la face postérieure de la *lame quadrilatère* qui limite en arrière la selle turcique.

**CLOAQUE.** s. m. [*cloaca*, all. *Kloake*, angl. *cloaca*, it. et esp. *cloaca*]. En pathologie, synonyme de *clapier*.

**CLOCHE.** s. f. [*campana*, all. *Glocke*, angl. *cover*, it. *campanello*]. Vase de verre qui a la forme d'une cloche et qui sert de récipient. ‖ Dans le langage populaire, synonyme d'*ampoule*, tumeur formée par l'épiderme soulevé, et remplie de sérosité.

**CLOISON.** s. f. [*septum*, διάφραγμα, all. *Scheidewand*, angl. *partition*, it. *separazione*]. En anatomie, toute partie qui divise en deux une cavité ou sépare une cavité d'une autre. Le voile du palais, le diaphragme, le médiastin, la tente du cervelet et tous les replis de la dure-mère, etc., peuvent être considérés comme autant de *cloisons*. — *Cloison fibro-celluleuse du canal crural.* V. Septum *crurale.* — *Cloison interauriculaire.* V. Interauriculaire. — *Cloison interventriculaire.* V. Interventriculaire. — *Cloison recto-vaginale.* V. Récto-vaginal. — *Cloison recto-vésicale.* V. Recto-vésical. — *Cloison transparente.* V. Transparent. — *Cloison des fosses nasales.* V. Nasal. — *Cloison des sinus frontaux* et des *sinus sphénoïdaux.* V. Frontal et Sphénoïdal.

**CLOISONNEMENT.** s. m. — *Anomalie par cloisonnement.* Présence, dans un organe creux médian, d'une cloison continue aux parois et partageant en deux moitiés égales une partie ou la totalité de la cavité. Ces anomalies sont plus rares que celles par disjonction. La vessie, le vagin et l'utérus en ont seuls présenté des exemples. Le cloisonnement de l'utérus coïncide habituellement avec celui du vagin, qui, bien qu'existant quelquefois seul, est souvent accompagné de duplicité ou de cloisonnement utérin. Ces faits sont normaux chez plusieurs marsupiaux. Que la cloison du vagin soit verticale ou oblique, un seul canal sert ordinairement au coït. — *Cloisonnement des cellules.* V. Fissiparité, Fractionnement et Gemmation.

**CLONIQUE.** adj. [*clonicus*, de κλόνος, agitation, désordre; all. *klonisch*, angl. *clonic*, it. *clonico*]. — *Convulsion clonique.* V. Clonisme.

**CLONISME.** s. m. [*clonismus*] (Baumes). Contraction brusque et involontaire d'un muscle, d'une durée très courte, suivie bientôt d'une période de relâchement, à laquelle succède une nouvelle secousse, et ainsi de suite, de manière à produire une série de mouvements inégaux en durée et en force, et séparés par des intervalles plus ou moins rapprochés. Le clonisme peut être localisé à un muscle ou à une partie d'un muscle, ou bien intéresser tout un groupe musculaire, ou enfin se généraliser à tous les muscles. C'est une variété de convulsion bien différente de la convulsion tonique (V. Tonisme), mais souvent associée à cette dernière et alternant avec elle. On l'observe dans les attaques d'épilepsie, essentielle ou symptomatique, où la phase de clonisme précède celle de tonisme; dans celles d'hystérie, dans certaines infections ou intoxications, dans les convulsions dites essentielles de l'enfance, etc. — *Clonisme de la main, du pied.* V. Clonus.

**CLONUS.** s. m. Synonyme de *clonisme*, employé presque uniquement dans l'expression *clonus du pied.* — *Clonus du pied* (*Phénomène du pied*). Phénomène qui permet de mettre en évidence l'exagération des réflexes tendineux au niveau du tendon d'Achille; en fléchissant fortement le pied sur la jambe, on provoque une série de secousses rythmiques dans le muscle triceps sural, déterminant ainsi des oscillations du pied, qui durent tant qu'on maintient la flexion du pied. Quand les réflexes sont très exaltés, le mouvement se communique à tout le membre inférieur, déterminant ainsi ce qu'on appelle l'*épilepsie spinale.* — *Clonus de la main.* Plus rare que le phénomène du pied, mais de même nature; on fixe avec une main le poignet du malade et de l'autre on relève brusquement la main du malade sur l'avant-bras; on détermine ainsi une série de mouvements rythmiques de la main.

**CLOPÉMANIE.** s. f. [de κλοπή, vol, et μανία, manie]. Penchant irrésistible à commettre des vols. V. Manie.

**CLOPORTE.** s. m. [*Oniscus asellus*, L., *Oniscus murarius*, all. *Kellerassel*, angl. *woode-louse*, it. *porcellino terrestre*, esp. *cloporto*]. Crustacé isopode, réputé autrefois comme diurétique. — Les *cloportes*, dits *préparés*, du commerce viennent surtout d'Italie; ce ne sont pas des cloportes proprement dits, mais des *armadilles* [*Oniscus armadillo*, L., *Armadillo officinalis*, Duméril] dont le corps est poli, brillant, bien convexe, et qui se roulent en boule dès qu'on les touche.

**CLOQUET** (Jules) (chirurgien français, 1790-1883). — *Hernie de Cloquet.* Hernie périnéale, se faisant à travers le cul-de-sac recto-vésical chez l'homme, recto-utérin chez la femme, et le plus souvent d'origine congénitale.

**CLOU.** s. m. [*clavus*, all. *Nagel*, angl. *boil*, it. *chiodo*, esp. *clavo*]. — *Clou de girofle.* V. Girofle. — *Clou matrice.* V. Giroflier. ‖ En médecine, *clou*, nom vulgaire du *furoncle.* — *Clou* ou *bouton de Biskra* ou *de Delhi* [*Delhi-sore* ou *boil* (Josez Fayrer); *Aurung-Zez* (du nom du roi de Delhi, qui fut atteint de cette affection); *clou de Scinde, mal de Moultan; Balkhea* (de Balkh, où on l'attribue à la morsure d'un cousin noir); *Habbet-el-seneh*, arabe; *Phlectis endemica* d'Alibert]. C'est la même affection que le bouton d'Alep (V. Bouton). Elle survient dans l'Inde, spécialement les provinces du nord-ouest, le Punjab, le Caboul et le Scinde, la Perse, l'Arabie, le Sahara africain, peut-être la Chine, et sans doute partout où certaines conditions de sol et une chaleur élevée se rencontrent. Ce n'est ni un furoncle ni une maladie spéciale à une ville. Le clou du Scinde (*Scinde boil*), les ulcères de Boorkie, Moultan, Lahore, Meerut, d'autres villes populeuses de l'Inde, de l'Yemen, de Cochinchine et d'Aden, ne sont probablement que de simples variétés de cette maladie, dont l'émigration abrège la durée, plus que les moyens thérapeutiques (amers, toniques, sudorifiques, évacuants, mercuriaux, iodure de potassium) employés dans ce but. — *Clou hystérique.* Douleur vive, bornée à un point très circonscrit de la tête, ordinairement au *vertex*, et qui affecte particulièrement les femmes hystériques : elles la comparent à la douleur que produirait un clou enfoncé

dans cette partie. — *Clou phtisique*. Douleur vive, limitée à un point circonscrit du thorax, généralement à la partie supérieure, spontanée ou plus souvent déterminée par les pressions, et due à la pleurésie sèche, si fréquente chez les phtisiques. ‖ *Clou de Scarpa*. Petit cylindre de plomb renflé en tête de clou à l'une de ses extrémités, que l'on place dans le canal nasal pour le tenir dilaté, après l'incision du sac lacrymal. V. Lacrymale (*Fistule*). ‖ En pharmacologie, *clou fumant*. Préparation officinale composée de : benjoin, 16; baume de Tolu, 4; santal citrin, 4; laudanum, 1; charbon léger, 48; nitrate de potasse, 2; gomme adragant, 1; gomme arabique, 2; eau de cannelle, 12; pulvériser et convertir en masses. On emploie parfois la fumée de ces clous comme désinfectant des chambres de malades en les enflammant et laissant brûler lentement. C'est à tort qu'on les confond parfois avec les *pastilles du sérail*.

**CLUNÉSIE.** s. f. [de *clunes*, es fesses]. Phlegmon de la fesse (Vogel).

**CLYSOIR.** s. m. [de κλύζειν, laver ; all. *Klystierschlauch*, angl. *enema tube*]. Tuyau long d'environ un mètre fait avec un tissu imperméable, terminé d'un bout par une canule, évasé en entonnoir à l'autre extrémité, et proposé pour remplacer les seringues ordinaires. L'eau, versée par la partie évasée, s'écoule par son propre poids, ou par une compression exercée de haut en bas.

**CLYSOPOMPE.** s. m. Instrument analogue au clysoir, mais avec annexion d'une petite pompe agissant à jet continu. V. Irrigateur.

**CLYSTÈRE.** s. m. [*clyster*, *clysterium*, *clysma*, *clysmus*, *enema*; κλυστὴρ, de κλύζειν, laver; all. *Klystier*, angl. *clyster*, it. *clistero*, *clistere*, esp. *clister*]. Injection liquide faite par l'anus dans le gros intestin au moyen d'une seringue. Le liquide pénètre jusqu'à la valvule iléo-cæcale, lubrifie la muqueuse intestinale, est absorbé en quantité variable, et produit des effets différents selon la nature des substances qui le composent. V. Lavement.

**CNICIN.** s. m., ou **CNICINE.** s. f. (Nativelle, 1837). Principe amer cristallisable des feuilles du chardon bénit (*Cnicus benedictus*) et des plantes amères de la tribu des cynarocéphales.

**CNIDE** (École de). École médicale qui, antérieure à Hippocrate, se prolongea jusqu'à son temps. Hippocrate dirigea des critiques contre elle, ou du moins contre un livre qui en émanait (les *Sentences cnidiennes*), livre qui en était dès lors à la deuxième édition, et qui n'est pas parvenu jusqu'à nous. Hippocrate reproche aux Cnidiens de subdiviser beaucoup trop les maladies, et de n'employer que trop peu de remèdes, leur thérapeutique se bornant, dit-il, au lait et aux purgatifs. Il se trouve des livres cnidiens dans a collection hippocratique, et nous y pouvons reconnaître les points sur lesquels portait la critique d'Hippocrate ; mais aussi on doit dire que les Cnidiens ont connu le bruit de frottement dans la pleurésie, ont trépané la côte dans les épanchements thoraciques, et ont ouvert le rein dans la néphrite suppurée.

**CNIDOSE.** s. f. [*cnidosis*, κνίδωσις, de κνίδη, ortie]. Un des noms de l'*urticaire*.

**CNIQUIER.** s. m. V. Bonduc.

**COAGULABILITÉ.** s. f. Propriété de certains corps naturellement fluides de passer à l'état solide par une simple modification isomérique. V. Substances *organiques*.

**COAGULABLE.** adj. [all. *gerinnbar*, angl. *coagulable*, it. *coagulabile*]. Se dit d'un corps qui a le pouvoir, dans certaines conditions données, de passer brusquement de l'état liquide à l'état demi-solide, ou de l'état demi-solide à l'état solide. — *Lymphe coagulable*. V. Lymphe.

**COAGULANT, ANTE.** adj. [*coagulans*]. Se dit d'une substance qui coagule, qu épaissit, qui fait cailler le lait, coaguler le sang, etc. On admettait autrefois des *remèdes* et des *poisons coagulants*, parce qu'on supposait que les substances introduites dans l'économie vivante agissent sur les humeurs comme elles feraient hors du corps. Mais les agents coagulants n'agissent comme tels que dans la cavité digestive, et dès lors ne sont plus absorbés. Pris en excès, ils se fixent aux tissus solides, et ne produisent jamais d'action analogue à la coagulation dans le sang, dans la lymphe, etc. — *Lymphe coagulante*. V. Lymphe.

**COAGULATION.** s. f. [*coagulatio*, all. *Gerinnung*, angl. *coagulation*, it. *coagulazione*, esp. *coagulacion*]. Conversion d'un liquide en une masse molle et tremblante : c'est le fait du passage d'une substance non cristallisable, naturellement liquide ou demi-liquide, à l'état demi-solide ou solide, par le fait de modifications isomériques et sans perte ni prise d'eau, et non le retour d'une substance *dissoute* à son état solide primitif. Les substances organiques seules passent ainsi de l'état liquide à l'état solide sans présenter aucune forme constante en se solidifiant ; cette propriété est liée aux corps de composition chimique non définie, comme celle de cristalliser l'est aux composés définis. Pourtant, on a rapproché de ce phénomène certaines actions se passant dans les solutions de sulfate de quinine ou de chlorhydrate de morphine ; sous diverses influences, les solutions de ces sels se transforment en un enchevêtrement de cristaux, qui se collent sur les parois du vase et s'irradient dans l'intérieur, en formant si bien éponge pour le liquide qui le baigne qu'on peut retourner le vase sans que rien ne s'écoule (Duclaux). C'est à la présence d'une *substance organique* coagulable que certaines humeurs doivent la faculté de se solidifier sous l'influence de certains agents. Il y a des liquides spontanément coagulables; tels sont la lymphe, le sang, certains épanchements pathologiques des séreuses (ascite, pleurésie) ; d'autres, au contraire, exigent l'action de la chaleur, d'un acide, d'un corps étranger, ou du ferment de la fibrine ; tel est le liquide de l'hydrocèle, qui se coagule si on l'additionne d'un peu de sérum sanguin. Les corps poreux, poudre de charbon, charpie, certaines étoffes, déterminent, par leur contact, la coagulation de l'albumine et d'autres substances organiques, telles que les mucus. Dans la coagulation des humeurs, la substance organique fondamentale de chacune d'elles se prend en masse gélatiniforme ou tremblotante, et, se répandant molécule à molécule dans toute l'étendue du liquide employé, entraîne avec elle tous les corps en suspension au moment de la solidification subite : de là l'emploi des substances organiques liquides pour clarifier les liquides. Dans les conditions ordinaires, la fibrine se coagule en masse homogène, fibrillaire, ou en fibrilles flexueuses, entre-croisées, plus ou moins adhérentes l'une à l'autre, et parsemées, dans leurs interstices, de fines granulations. La caséine se coagule en une masse amorphe, striée et granuleuse, quelquefois seulement granuleuse. L'albumine coagulée par la chaleur se prend en masse homogène, très finement granuleuse, qui se détache en lamelles susceptibles de se plisser et de présenter alors un aspect strié ; coagulée par l'alcool, elle est grenue. ‖ *Coagulation du sang*. Le sang est un liquide spontanément coagulable ; une fois sorti des vaisseaux, il se transforme en une masse solide (*caillot*), qui bientôt se rétracte et laisse exsuder un liquide transparent, légèrement teinté en jaune, le *sérum*. Le caillot lui-même est formé de deux parties : la fibrine et les globules ; la fibrine vient du *plasma* sanguin et non des globules ; la substance préexistante dans le plasma, et qui, lors de la coagulation, donnera naissance à la fibrine, s'appelle le *fibrinogène*. La coagulation n'est due ni au refroidissement, ni au repos du sang, ni au contact de l'air ; elle se produit quand le sang est en contact avec un corps étranger, c'est-à-dire un corps autre que la paroi vasculaire intacte ; elle a lieu grâce à l'intervention d'un

ferment, appelé *thrombine* ou *plasmase*, qui paraît venir des leucocytes, où il existerait à l'état de proferment ou *prothrombine*. Enfin, la présence des sels de calcium est nécessaire à la coagulation du sang, et il suffit d'additionner le sang, au sortir de la veine, de 1 p. 100 d'oxalate alcalin, qui précipite les sels de calcium du plasma, pour rendre le sang incoagulable (Arthus et Pagès).

**COAGULÉ, ÉE.** adj. [*coagulatus*]. Qui a subi la *coagulation*.

**COAGULUM.** s. m. [all. *Koagulum*, angl. *coagulum*, it. et esp. *coagulo*]. Mot latin signifiant *présure*, substance qui fait cailler le lait. ‖ Transporté dans notre langue, il est synonyme de *caillot*, la partie *caillée* ou *coagulée* d'un fluide susceptible de se coaguler.

**COALESCENCE.** s. f. [*coalescentia*, de *cum*, avec, et *alescere*, croître, qui dérive de *alere*, nourrir; σύμφυσις, all. *Verwachsen*, it. *coalescenza*, esp. *coalescencia*]. Union de parties auparavant séparées, comme dans la guérison des plaies simples ou les adhésions contre nature.

**COALESCENT, ENTE.** adj. — *Tissu coalescent*. V. Lamineux.

**COALITION.** s. f. [*coalitio*, all. *Verwachsensein*, angl. *coalition*, it. *coalizione*, esp. *coalicion*]. Synonyme de *coalescence*, suivant les uns. ‖ Suivant d'autres, action de plusieurs parties qui reçoivent une même nutrition.

**COALTAR.** s. m. [prononcez *kôl-tar*; de l'angl. *coaltar*, de *coal*, charbon, et *tar*, goudron]. Goudron noir, demi-liquide, d'odeur forte, qui se trouve parmi les produits de la distillation de la houille. Des composés très nombreux qu'il contient, les principaux sont : les acides brunolique, phénique, rosalique; l'amiline, la picoline, le leucol, la benzine, la naphtaline, le toluène, le cumène. Ce goudron a été expérimenté pour la première fois en 1859 dans le pansement des plaies, comme antiputride et désinfectant, mêlé au plâtre (1 à 3 de coaltar pour 100 de plâtre) (Corne et Demeaux). Ce mélange enlève en très peu d'instants aux matières avec lesquelles il est en contact leur odeur putride ou gangreneuse, et ne laisse qu'une odeur bitumineuse assez forte, mais supportable; cette poudre est difficilement enlevée des surfaces de la plaie, et rend les pansements plus longs; elle noircit ce qu'elle touche et salit les linges. Aussi emploie-t-on de préférence le coaltar soit sous forme d'émulsion (parties égales de coaltar, de savon, d'alcool à 85°) qu'on ajoute à l'eau dans la proportion de 3 p. 100 (Demeaux), soit, ce qui vaut mieux, en le *saponisant* au moyen de l'alcoolé de *quillaya saponaria* (12 parties d'alcoolé pour 10 de coaltar), et ajoutant à l'eau cette émulsion dans la même proportion que la précédente (Le Beuf); la charpie, les compresses, imbibées de ce liquide, servent au pansement des plaies gangreneuses et putrides.

**COAMO** (Grandes Antilles). *Eaux sulfureuses*, chaudes.

**COAPTATION.** s. f. [*coaptatio*, de *aptare*, ajuster, accommoder, et *cum*, avec; καταρτισμὸς, all. *Koaptation*, *Aneinanderfügung*, it. *coattazione*, esp. *coaptacion*]. Action de rendre leurs rapports normaux aux fragments d'un os *fracturé*, ou de faire reprendre sa place habituelle à un os *luxé*. — Dans les *fractures*, la coaptation, troisième temps de la *réduction*, n'est nécessaire que lorsqu'il y a déplacement des extrémités osseuses. Quand l'*extension* et la *contre-extension* ont rendu à celles-ci leur direction normale, le chirurgien pratique la coaptation, soit en poussant les fragments en sens inverse du déplacement, soit en leur imprimant un mouvement de torsion. L'opération peut être rendue difficile, et même impossible, par la très grande obliquité de la solution de continuité, se rapprochant de l'axe longitudinal, ou par l'interposition entre les fragments, soit d'un corps étranger (balle, esquille primitive, etc.), soit par des parties molles avoisinantes (muscle déchiré ou replié, caillot, etc.). Le meilleur moyen de reconnaître s'il y a un obstacle à la coaptation est de chercher à reproduire la crépitation : si celle-ci ne se manifeste pas, c'est qu'il y a interposition de parties molles ou que l'extension est insuffisante; il faudra donc faire usage d'un appareil à extension continue ou prolonger l'extension jusqu'à ce qu'elle donne aux extrémités des fragments la possibilité de se mouvoir entre les parties molles. — Dans les *luxations*, la coaptation succède également à l'extension et à la contre-extension, qui ramènent l'os déplacé au niveau de la surface articulaire qu'il a quittée. Elle est parfois inutile, la réduction s'opérant seule; si elle est nécessaire, c'est aux *méthodes de douceur* (V. Méthode) qu'on aura recours.

**COAQUES** (Prénotions) [κωακαὶ προγνώσιες]. Titre d'un livre de la Collection hippocratique. Il est fait de passages empruntés à d'autres livres de cette même collection, passages relatifs en général à la prognose.

**COARCTATION.** s. f. [*coarctatio*, de *coarctare*, rétrécir, de *cum*, et *arctus*, étroit]. Rétrécissement d'une cavité, d'un conduit : *coarctation de l'urètre*, *de la bouche*, etc.

**COARCTÉ, ÉE.** adj. Rétréci.

**COARCTOTOMIE.** s. f. [de *coarctare*, rétrécir, et τομή, section]. V. Urétrotomie.

**COATLI.** s. m. [*hapalez patli*]. Nom indigène d'un grand arbrisseau de la famille des légumineuses, qui fournit le *bois néphrétique* (employé contre la néphrite et la cystite). Ce bois a une saveur faiblement astringente, et colore l'eau en jaune d'or.

**COBALT.** s. m. [*cobaltum*, all. *Kobalt*, angl. *cobalt*, it. et esp. *cobalto*]. Métal cassant, grenu, fin, d'un blanc rosé, difficile à fondre, isolé par Brandt (1733). Les mines qui le fournissent contiennent toujours une certaine quantité d'arsenic. Il s'unit directement au soufre, au phosphore, à l'arsenic; il est très difficile de l'obtenir complètement privé de traces de fer, d'arsenic et de nickel. Ses sels sont toxiques et inusités.

**COBAYE.** s. m. [*Cavia cobaya*, Desmarets; vulgairement *cochon d'Inde*, *cochon de mer*, *coui* ou *couis*; all. *Meerschweinchen*, angl. *guinea-pig*, it. *porcellino d'India*]. Rongeur domestique de la famille des caviadés, originaire de l'Amérique méridionale et transporté en Europe. Il est surtout employé en physiologie et en pathologie expérimentales, en raison de ses petites dimensions qui le rendent aisément maniable, et de la facilité avec laquelle il se reproduit; de plus, sa nourriture ne présente aucune difficulté : on lui donne des choux, des épluchures de carottes, du son, du blé; il ne boit pas; sa température normale oscille autour de 39°; son poids à l'âge adulte varie de 400 à 800 grammes; il est parfois avantageux de se servir de cobayes jeunes de 250 à 300 grammes; leurs réactions sont un peu différentes de celles des adultes. Il sert surtout pour les recherches sur le foie et l'appareil biliaire, sur les reins et l'appareil urinaire, ou les capsules surrénales qu'il a particulièrement développées. En bactériologie, il est le réactif de choix pour certains microbes : il prend très facilement le charbon, la morve qui, inoculée dans le péritoine, détermine l'apparition d'une orchite morveuse caractéristique, la diphtérie qui provoque la congestion et parfois des hémorragies des capsules surrénales, le tétanos, enfin la tuberculose; vis-à-vis de ce dernier microbe, il sert de réactif et permet de déceler l'existence du bacille de Koch dans un exsudat ou un tissu pathologique : l'inoculation est faite soit sous la peau, et sera alors suivie de l'apparition d'une ulcération au niveau du point d'inoculation (chancre tuberculeux) accompagnée d'engorgement des ganglions correspondants, soit dans le péritoine; dans les deux cas, la mort arrive en un temps variable, de six semaines à trois mois.

**COCA.** s. f. Nom indigène de l'*Erythroxylum coca*, Lamarck, arbrisseau originaire du Pérou, famille des érythroxylées. Ses feuilles (fig. 161), mâchées en petite quantité, permettent de rester un ou deux jours sans prendre d'aliments; mâchées en plus grande quantité, elles agissent comme le café ou le vin : mâchées avec le tabac, elles ont un effet analogue à celui du hachisch. D'après Gubler, la coca agit comme aliment d'épargne (V. ALIMENT), en apportant au système nerveux une force qu'elle lui cède lentement, de sorte que momentanément la désassimilation est suspendue. En thérapeutique, la coca a été employée en infusion pour préparer un gargarisme analgésique dans les cas d'angine très douloureuse ou d'ulcérations du pharynx ou des amygdales, en poudre de feuilles (2 à 6 gr. par jour), en teinture alcoolique, sirop ou vin comme stimulant et tonique.

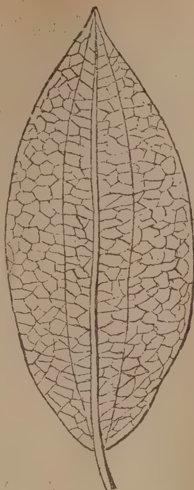


Fig. 161. — *Coca.*

**COCAÏNE.** s. f. ($C^{32}H^{40}Az^2O^8$, ou, en atomes, $C^{17}H^{21}AzO^4$). Alcaloïde cristallisé de la coca; soluble dans l'alcool et l'éther, peu dans l'eau (d'où l'emploi habituel de son chlorhydrate, qui se dissout dans 3 parties d'eau); incolore, amer, se décomposant en acide benzoïque et *ecgonine* en présence des acides. Le contact de la cocaïne avec la peau dépourvue d'épiderme ou les muqueuses produit l'analgésie locale, paraissant au bout de cinq à dix minutes, durant vingt minutes environ, pouvant être entretenue par des attouchements répétés; à forte dose, surviennent l'exagération des réflexes, l'incoordination des mouvements, des vertiges, la dilatation des pupilles, l'accélération des mouvements respiratoires et des battements cardiaques, puis la difficulté de la respiration, le ralentissement du pouls, la mort par ralentissement respiratoire. A l'extérieur, on emploie la solution de chlorhydrate de cocaïne, de 2 à 5 p. 100, en badigeonnages sur les surfaces ulcérées et douloureuses (brûlures, crevasses du mamelon, fissure anale, etc., sur les muqueuses enflammées et douloureuses, sur les muqueuses saines (conjonctive, muqueuses nasale, pharyngée et laryngée) pour pratiquer un examen ou faire de petites opérations; les injections sous-cutanées faites en particulier le long des trajets nerveux déterminent l'anesthésie du territoire cutané correspondant; on peut ainsi pratiquer de petites opérations (ongle incarné, circoncision, ouverture d'abcès, ou même des opérations plus importantes, comme celle de la hernie étranglée, quand l'emploi des anesthésiques généraux est contre-indiqué) : dans ce cas, le titre de la solution ne doit pas dépasser 1 ou 2 p. 100, la quantité injectée sera au plus de 0gr,10; enfin on a proposé récemment d'injecter la solution de cocaïne dans le canal rachidien pour provoquer l'anesthésie de toute la partie inférieure du corps (V. *Méthode de* BIER). A l'intérieur, on en prend 3 à 10 centigrammes par jour, par la bouche, contre les douleurs gastralgiques, les vomissements. — *Phénate de cocaïne.* V. PHÉNATE.

**COCAÏNOMANIE.** s. f. [de *cocaïne* et μανία, manie]. Intoxication lente par la cocaïne; habitude morbide que certains individus prennent de ce médicament qui leur devient indispensable.

**COCATANNIQUE.** adj. — *Acide cocatannique* [*tannin de coca*]. Tannin contenu dans la décoction aqueuse des feuilles de coca. Les persels de fer colorent ses solutions en vert brun; l'émétique et l'albumine les précipitent, mais non la gélatine.

**COCCACÉES.** s. f. pl. Famille de bactéries, comprenant toutes celles qui ont une forme arrondie (streptocoque, staphylocoque, tétragène, sarcine).

**COCCIDIE.** s. f. (*psorospermie oviforme*). Parasite intracellulaire immobile, rond ou ovoïde, trouvé, chez l'homme, dans les conduits biliaires et les tumeurs du foie, dans l'intestin, au niveau de certaines néoplasies épithéliales (maladie de Paget). Les coccidies sont alors si nombreuses et si bien caractérisées qu'on peut leur attribuer la production des lésions. Les coccidies sont des protozoaires appartenant à l'ordre des sporozoaires. Les principales sont : le *Coccidium cuniculi* (ancien *C. oviforme* du foie du lapin et de l'homme; le *Coccidium hominis* (ancien *C perforans*) de l'intestin du lapin et de l'homme; le *Coccidium bigeminum* de l'intestin du chien, du loup et de l'homme.

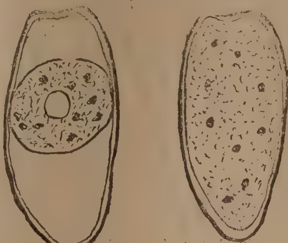


Fig. 162. — *Coccidium cuniculi.*

**COCCIDIOÏDE.** s. m. Sporozaire voisin des coccidies qui a été rencontré en Amérique dans certaines affections néoplasiques de la peau. On ne connaît encore qu'une seule espèce, le *Coccidioïdes immitis* étudié par Posadas et par Rixford et Gilchrist.

**COCCIDIOSE.** s. f. Maladie produite par le développement de *coccidies* dans un organe. La coccidiose du foie est une affection fréquente chez le lapin; elle serait aussi susceptible de se développer chez l'homme, sans se révéler, au reste, par des signes cliniques appréciables.

**COCCINE.** s. f. Matière animale qui, avec la *chitine* et une huile diversement colorée suivant les espèces, compose le tégument externe des insectes.

**COCCINELLE.** s. f. [*Coccinella*, de κόκκος, grain d'écarlate; all. *Blattlauskafer*; vulgairement *bête à bon Dieu*]. Genre d'insectes coléoptères, ainsi appelé probablement à cause de la couleur rouge des élytres de plusieurs de ses espèces. Ces insectes replient leurs pieds contre leur corps, lorsqu'on les saisit, et font sortir par les jointures de leurs cuisses avec leurs jambes une humeur jaunâtre, d'odeur désagréable, recommandée autrefois comme antiodontalgique.

**COCCINIQUE.** adj. — *Acide coccinique.* Acide gras contenu dans le blanc de baleine; c'est un des produits de la saponification de la cétine (Heintz).

**COCCOBACTÉRIE.** s. f. [*Coccobacteria septica*]. D'après Billroth (1874), forme représentant le type commun à tous les microbes; les différents aspects seraient dus à des groupements différents de cette forme primitive.

**COCCULUS.** s. m. Nom donné à plusieurs plantes ménispermacées, ordinairement amères et toniques, et en particulier à celles qui produisent la racine de colombo et la coque du Levant. V. COLOMBO et COQUE.

**COCCUS.** s. m. [*coccus*, κόκκος, graine]. Bactérie en forme de graine arrondie. V. BACTÉRIE.

**COCCYCÉPHALE.** adj. et s. m. [de κόκκυξ, coccyx, et κεφαλή, tête]. Monstre acéphale chez lequel les os de la sommité du corps ont la forme d'un bec ou d'un coccyx (Geoffroy Saint-Hilaire).

**COCCYGIEN, IENNE.** adj. [*coccygeus*]. Qui appartient au coccyx. — *Artère coccygienne.* Branche de l'artère ischiatique. — *Glande coccygienne* (Luschka, 1860). Organe

situé à la partie antérieure de la région inférieure du coccyx, entre l'extrémité postérieure du sphincter externe de l'anus et le releveur; il est en rapport avec les branches de l'artère sacrée moyenne, et avec le ganglion terminal, impair, du grand sympathique, qui lui envoie deux ou trois petits filaments dont la terminaison est inconnue. Il n'a le plus souvent que la grosseur d'un grain de chènevis, et est formé par un corps unique, arrondi, ou par l'agglomération de plusieurs petits grains. Sa substance, rouge pâle à l'état frais, est composée, d'après Luschka, de vésicules glandulaires, sans conduits excréteurs, avec un épithélium polygonal; ces cavités, traversées chacune par une artériole, sont, d'après Arnold et Meyer, des dépendances du système artériel. — *Ligament coccygien.* V. PIE-MÈRE.

**COCCYGIO-ANAL, ALE.** adj. [*coccygio-analis*]. Qui appartient au coccyx et à l'anus. — *Muscle coccygio-anal.* V. SPHINCTER *de l'anus.*

**COCCYGODYNIE.** s. f. [de κόκκυξ, coccyx, et ὀδύνη, douleur]. Douleur névralgique de la région du coccyx. Arthralgie sacro-coccygienne.

**COCCY-PUBIEN, IENNE** (pour *coccygio-pubien*). adj. Se dit du diamètre du bassin mesuré du coccyx à la symphyse pubienne; le coccyx étant mobile, le diamètre coccypubien n'a pas une longueur invariable et peut être agrandi pendant l'accouchement par suite du refoulement du coccyx en arrière. V. BASSIN.

**COCCYX.** s. m. [*coccyx*, en grec κόκκυξ, qui proprement signifie *coucou*; all. *Steissbein*, angl. *coccyx*, it. *coccige*, esp. *cocix*]. Petit os auquel on a cru trouver de la ressemblance avec le bec du coucou. Placé à l'extrémité de la colonne vertébrale, au-dessous du sacrum, à la partie inférieure et postérieure du bassin, il est composé de quatre ou cinq pièces analogues aux vertèbres, que quelques auteurs ont regardées comme autant d'os séparés (*ossa coccygis*, Sœmm.). Il est destiné à soutenir et à protéger la partie inférieure du rectum, et donne attache aux ligaments sacrosciatiques, aux muscles grands fessiers, ischio-coccygiens, releveur et sphincter de l'anus. De sa partie postérieure et supérieure s'élèvent deux éminences tuberculeuses (*cornes du coccyx*), qui, unies par un ligament à deux éminences semblables du sacrum, laissent entre elles une ouverture ovalaire où se termine le canal sacré.

**COCHÉ, ÉE.** adj. — *Pilule cochée.* V. PILULE.

**COCHENILLE.** s. f. [*coccus*, all. *Cochenille*, angl. *cochineal*, it. *cocciniglia*, esp. *cochinilla*]. Insecte hémiptère, famille des gallinsectes, qui fournit le principe colorant avec lequel on fabrique les plus belles teintures écarlates (V. CARMIN et CARMINE). — *Cochenille du nopal* (*Coccus cacti*, L.). Celle dont on retire la matière colorante. Elle vit sur diverses espèces de nopals: *Opuntia vulgaris*, Mill., *cochinillifera*, Mill., *Tuna*, Mill. A l'époque de la ponte, les femelles s'accrochent aux feuilles et aux jeunes branches, et c'est alors qu'on les récolte. La cochenille la plus estimée vient du Mexique (*cochenille noire, grise, jaspée*), et se trouve dans le commerce sous forme de petits grains irréguliers, convexes d'un côté, concaves de l'autre, sur lesquels on distingue toujours les traces des anneaux. On en fait une teinture alcoolique qui sert à colorer diverses préparations pharmaceutiques. — *Cochenille de Pologne* (*Coccus polonicus*, L.). Autrefois on l'employait au même usage tinctorial. La femelle, d'un brun rougeâtre, s'attache aux racines de la tormentille, du *Scleranthus perennis*, etc. — *Cochenille du chêne* ou *kermès* (*Coccus ilicis*, L.). V. KERMÈS *animal.* — V. AXIN et LAQUE.

**COCHENILLINE.** s. f. V. CARMINE.

**COCHINCHINE.** — *Diarrhée de Cochinchine.* Maladie endémique en Cochinchine, en Chine, dans l'Inde et dans certains pays tropicaux, dont la cause première n'est pas connue, et qui se manifeste par une diarrhée séreuse, de l'anémie et une cachexie progressive aboutissant fréquemment à la mort. La diarrhée est surtout matinale; les selles sont molles, pâteuses, gris cendré; parfois il y a de la diarrhée séreuse ou bilieuse; la dénutrition est profonde; il n'y a pas d'hémorragie. La guérison peut survenir au bout de plusieurs mois ou de plusieurs années. A l'autopsie on constate l'atrophie de tout le tube digestif et l'absence d'ulcérations. Le traitement prophylactique consiste dans une bonne hygiène alimentaire, et la précaution de boire uniquement de l'eau bouillie. Comme traitement curatif, on prescrira la diète lactée, les alcalins (magnésie, bicarbonate de soude, carbonate de chaux), l'eau chloroformée; le rapatriement en France ne fait pas toujours cesser les accidents.

**COCHLÉAIRE** ou **COCHLÉARIEN, IENNE.** adj. [*cochlearis*, de *cochlea*, limaçon; it. *cochleare*]. — *Ouverture cochléaire.* V. FENÊTRE *ronde.*

**COCHLÉARIA.** s. m. [all. *Löffelkrant*, angl. *scurvy-grass*, it. *coclearia*]. — *Cochléaria officinal* (*Cochlearia officinalis*, L., *herbe aux cuillers* à cause de la forme de ses feuilles). Plante crucifère, de saveur âcre et piquante, analogue à celle du cresson de fontaine, d'odeur pénétrante. Son suc contient: une huile essentielle sulfurée identique à celle du raifort sauvage, une résine amère, un extractif doux, de la gomme, de la fécule verte et de l'albumine végétale, du chlorhydrate et du sulfate d'ammoniaque, de l'azotate et du sulfate de chaux (Braconnot). C'est surtout un antiscorbutique: cependant le *suc exprimé* de ses feuilles se donne aussi, à l'intérieur, dans les engorgements ganglionnaires et viscéraux, dans les scrofulides, les cachexies; on en fait un *alcoolat*, une *conserve*, un *sirop*; il entre dans la *bière*, le *sirop*, le *vin antiscorbutiques.* — *Cochléaria de Bretagne.* V. RAIFORT *sauvage.* — *Alcoolat de cochléaria composé* (*esprit ardent de cochléaria*). Il s'obtient par distillation au bain-marie de 9 parties d'alcool sur 8 de feuilles fraîches de cochléaria et 1 de racine de raifort sauvage fraîche et coupée menu.

**COCHLEAT** et **COCHLEATIM.** V. ABRÉVIATION.

**COCHLÉE.** s. f. [*cochlea*, κόχλος, limaçon]. Mot quelquefois employé pour désigner le limaçon de l'oreille interne.

**COCHLÉEN, ENNE.** adj. Synonyme de *cochléaire.*

**COCHLOSPERME.** s. m. [*Cochlospermum*, K.]. Genre de plantes ternstrœmiacées, dont l'espèce la plus connue est le *Cochlospermum Gossypium*, DC. (*Bombax Gossypium*, L.), qui fournit la *gomme Kutera.* V. KUTERA.

**COCHON.** s. m. [*sus*, ὗς, all. *Schwein*, angl. *hog*, *pig*, it. *porco*, esp. *puerco*]. Genre de vertébrés mammifères, pachydermes, ongulogrades, de la famille des suidés. — Partout les cochons servent à l'alimentation; leur chair se conserve longtemps, est très nourrissante, mais difficile à digérer. Deux maladies parasitaires du cochon sont transmissibles à l'homme, la *trichinose*, et la *ladrerie* (V. ces mots), cette dernière donnant lieu à l'helminthiase intestinale (*tænia solium*). — *Cochon d'Inde* ou *de mer.* Noms vulgaires du *cobaye.*

**COCILLANA.** s. f. Écorce découverte en 1886, en Bolivie, par Rusby, et venant d'un arbre du genre *Guarea*, famille des méliacées. On en prépare une poudre et une teinture; mais la poudre a été abandonnée, car elle produit des nausées et du coryza. La teinture a été employée dans les bronchites aiguës et chroniques, à la dose de 2 grammes; elle facilite l'expectoration, diminue la toux et la dyspnée. On emploie aussi l'extrait fluide.

**COCO.** s. m. Fruit du *cocotier*, très gros, enveloppé d'un brou filandreux qui sert à faire des cordes. Avant sa maturité, il est astringent, et renferme, dans une coque ovale très dure, un liquide laiteux, de saveur douce et sucrée. Mûre, l'amande est blanche, comestible, et donne

par expression, une huile incolore qui, au-dessous de 18°, se solidifie (V. BEURRE *de coco*); elle sert à préparer des émulsions adoucissantes, mais rancit très vite, et n'est plus propre alors qu'à l'éclairage. — *Cancer en noix de coco* (Gilbert). Type de cancer du foie, secondaire à un cancer du pancréas, dans lequel les noyaux hépatiques sont volumineux et présentent une coque dure et blanche, et un contenu central liquide, d'aspect laiteux. Ce type s'oppose à la variété habituelle du cancer du foie secondaire à celui du pancréas qui est en *tache de bougie* (Bard).

**COCONUCO** (Amérique du Sud, Nouvelle-Grenade). *Eaux bicarbonatées sodiques et sulfurées*, contenant une grande quantité de gaz sulfhydrique et carbonique. Eaux très chaudes : température, 72°,8.

**COCOTIER.** s. m. [*Cocos nucifera*, L., all. *Kokus*, angl. *cocos*, it. *cocco*, esp. *cocotero*). Arbre de la famille des palmiers, dont le fruit est le *coco*. Ses fleurs exprimées fournissent une boisson agréable, qui, par la fermentation, donne une sorte de vin. La tige porte un bourgeon terminal comestible, et renferme des fibres textiles très résistantes.

**COCTION.** s. f. [*coctio*, de *coquere*, cuire; πέψις, all. *Kochung*, *Einkochung*, angl. *coction*, it. *cozione*, esp. *coccion*]. Action de cuire. || Changement d'état que fait subir la chaleur aux substances organiques *demi-solides*. Il y a un degré fixe de température où a lieu ce phénomène, et au-dessus duquel, dans de certaines limites, il prend un autre caractère. Le fait de la coction consiste, soit en un durcissement ou coagulation avec friabilité, soit en un gonflement, avec ramollissement, des substances organiques. *Cuisson* est employé de préférence pour les substances alimentaires soumises à l'action du feu, et *coction* pour les matières qu'on soumet à la même action comme objet d'expérience : on dit que tel aliment, pour être digéré, a besoin d'avoir éprouvé un certain degré de *cuisson*; que tel tissu se racornit par la *coction*. || *Coction* a été employé dans le même sens que *digestion*, parce que les anciens comparaient cette fonction à la cuisson des aliments. || Par suite des mêmes théories, ils se sont servis du mot *coction* pour désigner le moment de la maladie qui précède le déclin, parce qu'ils ont supposé que toute maladie était due à une humeur viciée, qui, d'abord, se trouvait dans un état de *crudité*, et qui devait être changée en une matière susceptible d'être assimilée à la substance propre du corps, ou du moins en une matière moins nuisible et susceptible d'être évacuée. Ils désignaient sous le nom de *pepsis* (πέψις, cuisson) ce travail d'assimilation, cette coction parfaite; et sous celui de *pépasme* (πεπασμὸς) le travail d'élimination. Ils rapportaient à la première espèce de coction la résolution des tumeurs inflammatoires, à la seconde la suppuration. — *Urine de coction*. V. URINE.

**COCYTE.** s. m. [*cocyta*, de κωκυτὸς, pleurs, lamentation]. Douleur qui résulte de l'introduction d'un venin sous la peau (Linné).

**CODAGAPALE.** s. m. [*codagapala*]. Écorce du *Nerium antidysentericum*, L., arbre de la famille des apocynées, qui croît au Malabar. Elle est en plaques un peu roulées, rugueuses à l'extérieur, rougeâtres en dedans, d'une saveur amère, âcre et astringente. Elle est employée, dans l'Inde, contre la dysenterie.

**CODAMINE.** s. f. ($C^{38}H^{23}AzO^{6}$). Alcaloïde contenu en très petite quantité dans l'opium (Hesse).

**CODDAM-PULLI.** s. m. Nom donné par Rheede à l'arbre qui fournit la *gomme-gutte*. V. ce mot.

**CODE.** s. m. Synonyme du mot latin *codex*.

**CODÉINE.** s. f. [de κώδη, qui signifie la capsule du pavot; all. *Kodein*, angl. *codeine*, it. et esp. *codeina*] ($C^{36}H^{21}AzO^{6}$, ou, en atomes, $C^{18}H^{21}AzO^{3} + H^{2}O$). Alcaloïde de l'opium découvert par Robiquet (1832). On la retire des eaux mères de la préparation de la morphine, qui contiennent du chlorhydrate de codéine et du chlorhydrate d'ammoniaque, qu'une seconde cristallisation sépare : le sel de codéine, moins soluble, se dépose, avec une petite quantité de morphine; une solution de potasse caustique dissout celle-ci, et la codéine précipitée, séchée et dissoute dans l'éther bouillant, cristallise en cristaux orthorhombiques; anhydre, elle cristallise en octaèdres. Elle fond à 150°. C'est un corps blanc, inodore, amer, très soluble dans l'alcool et l'éther; il faut 80 parties d'eau froide ou 17 d'eau bouillante pour la dissoudre; elle est soluble dans l'ammoniaque, insoluble dans la potasse et la soude. Avec les acides, elle donne des sels amers, bien définis. L'acide azotique concentré la détruit; étendu, il la change en *nitrocodéine*. L'acide sulfurique monohydraté la dissout; au bout d'un certain temps, la liqueur bleuit, et, par l'addition de quelques gouttes d'acide azotique, devient brune, puis grise. Le chlore et le brome donnent avec elle des produits de substitution (*chlorocodéine*, *bromocodéine*); l'iode et le cyanogène s'y combinent directement (*iodocodéine*, *cyanocodéine*). Elle se distingue de la morphine par sa solubilité dans l'éther et son insolubilité dans la potasse. Son action physiologique est celle de la *morphine*, mais très atténuée; aussi les doses doivent-elles être quintuples et même décuples pour arriver au même résultat. C'est le plus toxique et le moins hypnotique des trois alcaloïdes soporifiques de l'opium (V. OPIUM). Elle amène le sommeil sans déterminer la pesanteur de tête et le malaise que produit la morphine. On l'ordonne surtout en sirop chez les enfants et les femmes. V. SIROP.

**CODEX.** s. m. [all. *Kodex*, angl. *code*, it. *codice*, esp. *codex*; *antidotaire*, *dispensaire*, *pharmacopée*]. Mot latin signifiant *recueil des lois*, comme le français *code*. || Spécialement *Codex medicamentarius* [*pharmacopée française*], formulaire officiel publié avec la sanction du gouvernement et d'après ses ordres, contenant toutes les préparations médicales et pharmaceutiques qui doivent être délivrées par les pharmaciens. Le Codex (nouvelle édition, obligatoire pour les pharmaciens depuis le 15 mars 1884) a subi des modifications, additions ou suppressions, dont les principales sont les suivantes : 1° *Notions préliminaires*. La *cuillerée ordinaire* d'eau commune est évaluée à 15 grammes (au lieu de 20); la *verrée*, représentant 8 cuillerées, équivaut à 120 grammes (au lieu de 160); la *cuillerée à dessert* est évaluée à 10 grammes. L'évaluation de la *pincée* et de la *poignée* est supprimée. Le *compte-gouttes* adopté comme normal a un orifice d'écoulement capillaire dont le diamètre extérieur mesure 3 millimètres ; le poids des gouttes de plusieurs liquides a été rectifié. Pour la recherche de la densité des liquides plus lourds que l'eau, le Codex substitue aux aréomètres les *densimètres*, dont le point d'affleurement correspond à la densité du liquide où ils plongent; pour les liquides moins denses que l'eau, il fait usage de l'*alcoomètre centésimal* de Gay-Lussac : un tableau, dit *de mouillage*, indiquant les quantités en poids d'alcool à un degré donné et d'eau distillée nécessaire pour obtenir un kilogramme d'alcool à un des titres (30°, 60°, 80°, 85°, 90°) indiqués, complète ce qui a trait à l'alcoométrie. Les tableaux indiquant les points de fusion des solides et d'ébullition des liquides ont été supprimés; en revanche, la table de solubilité des substances dans l'eau a été étendue, et complétée, pour nombre d'entre elles, par leur solubilité dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la glycérine. Aux équivalents des corps ont été joints leurs poids atomiques. — 2° *Première partie* (substances, tirées des végétaux ou des animaux, qui sont employées en nature). Additions : arenaria rubra, boldo, chanvre, écorce de dita, eucalyptus, hydrocotyle,

jaborandi, podophyllum. Suppressions : aristoloche, écorce de Barbatimao, baumes de la Mecque et de Liquidambar, bois d'aloès, bois néphrétique, chélidoine, joubarbe, mandragore, maronnier, myrobalan, sagapénum, saxifrage, etc. L'aloès du Cap et celui des Barbades sont les seules sortes officinales : l'aloès socotrin est exclu à cause de sa rareté. — 3° *Deuxième partie* (*pharmacie chimique*). Suppressions : acides antimonique et succinique, arséniate de potasse, éthiops martial et minéral, réalgar, sulfite de chaux, persulfure d'étain, etc. Additions : acides arsénique, bromhydrique, picrique, pyrogallique, salicylique, thymique ; apomorphine et son chlorhydrate ; caféine, hyosciamine, narcéine, picrotoxine, pilocarpine ; tannate de pelletiérine, bromhydrate, salicylate, sulfate et tannate de quinine ; sulfate de quinidine, bromhydrate et sulfate de cinchonidine ; bromhydrates de cicutine, d'ésérine, de morphine ; arséniate de fer ; benzoate, citrate, salicylate de lithine ; acétate, benzoate, hypophosphite de chaux ; silicate de potasse ; chlorate, salicylate, sulfovinate de soude ; nitrate d'amyle, iodure d'éthyle, chloral, iodoforme, paraffine, vaseline, glycyrrhizine, sel de Schlipp, etc. Le Codex donne la préparation de la digitaline cristallisée, mais prescrit au pharmacien de délivrer la digitaline amorphe, si le médecin n'a pas spécifié la première. — 4° *Troisième partie* (*pharmacie galénique*). Certaines formules ont été modifiées (collodion, huile phosphorée, etc.). Les *robs* ont été supprimés ; les *cachets* et les *crayons médicamenteux* ont été accueillis. Des additions ont été faites aux *alcoolatures* (bryone, drosera, eucalyptus) ; aux *électuaires* (dentifrice, lénitif) ; aux *émulsions* (baume de copahu, coaltar, huile de cade) ; aux *extraits* (chanvre, coca, gelsemium sempervirens, jaborandi, muguet) ; aux *papiers médicamenteux* (sinapisme en feuille) ; aux *potions* (potion simple, potion de Todd, potion au baume de copahu) ; aux *résines* (podophyllin) ; aux *sirops* (chloral, chlorhydrophosphate de chaux, hypophosphites de chaux et de soude, etc.) ; aux *vins* (coca, colombo, pepsine). Les emplâtres d'André de la Croix et de cire verte, les boules de Mars, l'onguent digestif animé, la pommade oxygénée, les poudres antimoniale de James et tempérante de Stahl, la teinture de Mars tartarisée, etc., ont été supprimés. La formule du sirop de pavot blanc, remplacé dans l'ancien Codex par le sirop diacode, a été rétablie. — 5° *Quatrième partie* (*pharmacie vétérinaire*). Elle mentionne quelques *charges* à bases de résine, de goudron, de térébenthine, de cire ; quelques *résolutifs* (*feux liquides*) contenant des essences, de l'alcool, de l'alun, etc. ; des *bains*, des *breuvages*, etc. — Le terme d'*eaux minérales artificielles* est supprimé, les solutions aqueuses qui portaient ce nom n'ayant pas les propriétés thérapeutiques des eaux minérales naturelles ; quelques dénominations sont modifiées : *teinture de camphre concentrée* pour *alcool camphré*, *teinture de camphre faible* pour *eau-de-vie camphrée*, *apozème blanc* pour *décoction blanche de Sydenham*. — En 1895, parut un supplément du Codex ; additions : cascara sagrada, coton hydrophile, créosote, gazes médicamenteuses, diastase, evonymus, genêt à balai, gutta-percha, hamamelis, hydrastis, kola, pancréatine, peptone, strophantus, acétanilide, acétone, phénacétine, saccharine, aconitine, benzoate de naphtol, bromhydrate de caféine, cocaïne, dithymol biiodé, ergotinine, eucalyptus, menthol, naphtol, paraldéhyde, résorcine, salicylate de naphtol, strophantine, sulfate de spartéine, terpine, terpinol, trional, etc. — Une nouvelle édition du Codex est en préparation. 1908

**CŒCAL, ALE.** adj. Fausse orthographe. V. CÆCAL.

**CŒCUM.** s. m. Fausse orthographe. V. CÆCUM.

**COEFFICIENT.** s. m. En chimie comme en algèbre, chiffre placé devant un terme ou une formule chimique, pour indiquer combien de fois on doit multiplier le terme ou les lettres de la formule pour en connaître la valeur réelle. Une lettre qui n'est précédée d'aucun nombre est censée avoir 1 pour coefficient. — *Coefficient d'oxydation urinaire*. Rapport de l'azote de l'urée à l'azote total ; on obtient le poids de l'azote uréique en multipliant le poids de l'urée par 0,466. Ce coefficient chez le sujet sain est compris entre 0,79 et 0,90 ; il s'abaisse dans toutes les maladies où les oxydations sont diminuées, en particulier la fièvre typhoïde, l'alcoolisme ; le travail musculaire l'élève, la fatigue l'abaisse. — *Coefficients urinaires*. Ces coefficients sont, outre le coefficient d'oxydation : le rapport de l'urée aux matières solides, qui chez l'homme normal est égal à 50 p. 100 ; le rapport de l'acide urique à l'urée, qui atteint 2,5 p. 100 chez le sujet sain ; le rapport de l'acide phosphorique à l'urée, égalant 12,5 p. 100 à l'état normal ; le rapport de l'acide phosphorique à l'azote total, qui est de 18 p. 100 à l'état de santé, et le rapport du chlore à l'urée, égal normalement à 40 p. 100. — *Coefficient urotoxique* (Bouchard). Poids de matière vivante exprimé en kilogramme de lapin que peut intoxiquer la quantité d'urine qu'émet un homme par vingt-quatre heures et par kilogramme de son poids ; on détermine ce coefficient en injectant l'urine filtrée dans la veine de l'oreille du lapin. — *Coefficient de Zerner*. Rapport de l'acide urique à l'acide phosphorique des phosphates neutres et alcalins de l'urine ; le rapport oscille entre 0,20 et 0,35 ; dans la diathèse urique, l'excrétion d'acide urique devient énorme, tandis que les phosphates alcalins ne varient pas ; le sédiment d'acide urique ne se forme que quand le coefficient de Zerner est supérieur à 0,40.

**CŒLIADELPHE.** adj. et s. [de κοιλία, ventre, et ἀδελφὸς, frère]. Se dit des monstres soudés par le ventre.

**CŒLIAQUE.** adj. [*cœliacus*, de κοιλία, ventre, intestin ; angl. *cœliac*]. Qui a rapport aux intestins. — *Artère* ou *tronc cœliaque* (*opisthogastrique*, Ch., *arteria cœliaca*, Ba.). Tronc artériel volumineux, qui naît perpendiculairement de l'aorte abdominale, entre les piliers du diaphragme. Aprsè un trajet d'un centimètre environ, il se divise en trois branches (d'où son nom de *trépied cœliaque* ou *de Haller*, *tripus cœliacus* seu *Halleri*), qui sont : la *coronaire stomachique*, l'*hépatique* et la *splénique*. — *Flux cœliaque*. Diarrhée qui survient souvent sans cause appréciable, et qu'on attribue à un trouble dans les fonctions de l'estomac, des intestins et du foie : les selles sont blanches, semblables à du chyle, et l'on suppose que le chyle, n'étant pas absorbé, s'écoule par les déjections. — *Plexus cœliaque*. Entrelacement nerveux formé par les filets du nerf grand sympathique autour du tronc cœliaque. Il émane du plexus solaire, et se divise lui-même en trois autres plexus, dits *coronaire stomachique*, *hépatique* et *splénique*, qui accompagnent les artères du même nom.

**CŒLIOTOMIE.** s. f. [de κοιλία, ventre, intestin, et τομή, incision]. Ouverture de la cavité abdominale, synonyme de *laparotomie*.

**CŒLOMA.** s. m. [*cœloma*, κοίλωμα, de κοῖλον, cavité]. Espèce d'ulcère de la cornée transparente.

**CŒLOME.** s. m. En embryologie, la cavité *pleuro-péritonéale*. V. PLEURO-PÉRITONÉALE.

**CŒLOMYÉLIE.** s. f. [de κοῖλον, cavité, et μυελὸς, moelle]. Nom proposé par G.-H. Roger pour désigner les cavités pathologiques de la moelle, quelles qu'en soient la nature et l'origine ; le terme de *syringomyélie* imaginé par Ollivier (d'Angers), pour désigner le même objet a été détourné de son sens primitif et désigne maintenant une maladie bien définie. La syringomyélie (V. ce mot), doit être considéré de même que l'hydromyélie, comme une espèce de *cœlomyélie*.

**CŒLOPHLÉBITE.** s. f. [de κοῖλος, creux, et φλὲψ, veine]. Inflammation de la veine cave inférieure.

**CŒNADELPHE.** adj. et s. m. [de κοινὸς, commun, et ἀδελφὸς, frère]. Monstre double composé de deux corps à peu près également développés, dont cependant l'un peut être resté à cet égard un peu en arrière de l'autre, et qui sont tellement unis, dans une plus ou moins grande étendue, qu'ils possèdent en commun un ou plusieurs organes nécessaires à la vie (Gurlt).

**CŒNESTHÉSIE.** s. f. V. Cénesthésie.

**CŒNOLOGIE.** s. f. [*cœnologia*, de κοινὸς, commun, et λόγος, discours]. Conférence entre plusieurs individus. ‖ Consultation entre plusieurs médecins.

**CŒNURE.** s. m. [*cœnurus*, de κοινὸς, commun, et οὐρὰ, queue; all. *Hirnblasenwurm*, angl. *cœnurus*, it. *cenuro*]. *Scolex* du *Tænia cœnurus* qui se trouve complètement développé, à l'état rubané ou strobilaire, dans l'intestin du chien, du loup, etc., après ingestion du *Cœnurus cerebralis*.

**COERCITIF, IVE.** adj. [de *coercere*, resserrer, contenir]. — *Force coercitive des muscles* (Fick, Moleschott, etc.). Nom impropre donné à l'attribut des fibres musculaires de n'être influencées par l'innervation motrice que dans l'étendue où se distribue chacun de leurs nerfs; de sorte que, si un muscle reçoit un nerf à chacun de ses bouts, il faut les irriter tous deux pour que tout le muscle se contracte; si l'on en stimule un seul, la contraction reste limitée à la portion du muscle où il se distribue, comme si le muscle avait la force de contraindre l'influence nerveuse à ne pas gagner au delà.

**CŒUR.** s. m. [*cor*, κέαρ, κῆρ, καρδία, all. *Herz*, angl. *heart*, it. *cuore*, esp. *corazon*]. Organe creux et musculaire, situé dans la poitrine, vers la partie moyenne et un peu à gauche, entre les deux plèvres; il est le principal agent de la *circulation*. Il a la forme d'un cône à sommet inférieur, et une direction oblique en avant, en bas et à gauche. Il est aplati sur deux *faces*, dont l'une, convexe, est supérieure, antérieure et droite, et l'autre, plane, est postérieure, inférieure et gauche. Ces faces sont creusées chacune d'un *sillon* longitudinal, qui partage ainsi le cœur en deux moitiés : dans le sillon antérieur se trouve l'artère cardiaque antérieure, avec les veines et les lymphatiques qui les accompagnent; le sillon postérieur loge les vaisseaux cardiaques postérieurs. Perpendiculairement à ces sillons, on voit, surtout sur la face postérieure, une ligne transversale, qui loge également des vaisseaux et qui sépare les ventricules des oreillettes. Le *bord gauche*, presque vertical, est épais et convexe; le *bord droit*, très oblique, est plus mince et légèrement convexe. La *base* a une forme elliptique, et une direction oblique en bas et en arrière qui rend la face antérieure de l'organe plus longue que la postérieure. La *pointe*, ou sommet, est formée par l'union des extrémités inférieures des ventricules, indiquée par la présence d'une échancrure qui lui donne un aspect bifide, et qui résulte de la continuité du sillon antérieur avec le postérieur. Le cœur est aussi séparé intérieurement en deux moitiés à peu près semblables, adossées l'une à l'autre, et partagées chacune en deux cavités appelées l'une *ventricule*, l'autre *oreillette*; il y a donc deux *ventricules*, l'un *droit* ou *pulmonaire*, l'autre *gauche* ou *aortique*, et deux *oreillettes*, surmontant chacune un des ventricules et communiquant avec lui. De chaque côté, l'orifice qui établit la communication entre l'oreillette et le ventricule correspondant (*orifice auriculo-ventriculaire*) est garni d'une valvule : celle du côté droit est appelée *valvule tricuspide*; celle de gauche est la *valvule mitrale* (V. Mitral et Tricuspide). Près de cet orifice, on voit, dans le ventricule droit, l'embouchure de l'artère pulmonaire; dans le gauche, celle de l'artère aorte; chacune de ces embouchures est pourvue de trois valvules appelées, à cause de leur forme, *valvules sigmoïdes* ou *semi-lunaires* (V. Sigmoïde). Les *oreillettes* présentent, à leur partie supérieure, l'*auricule* ou *appendice auriculaire*. — Fig. 163. Surface interne de

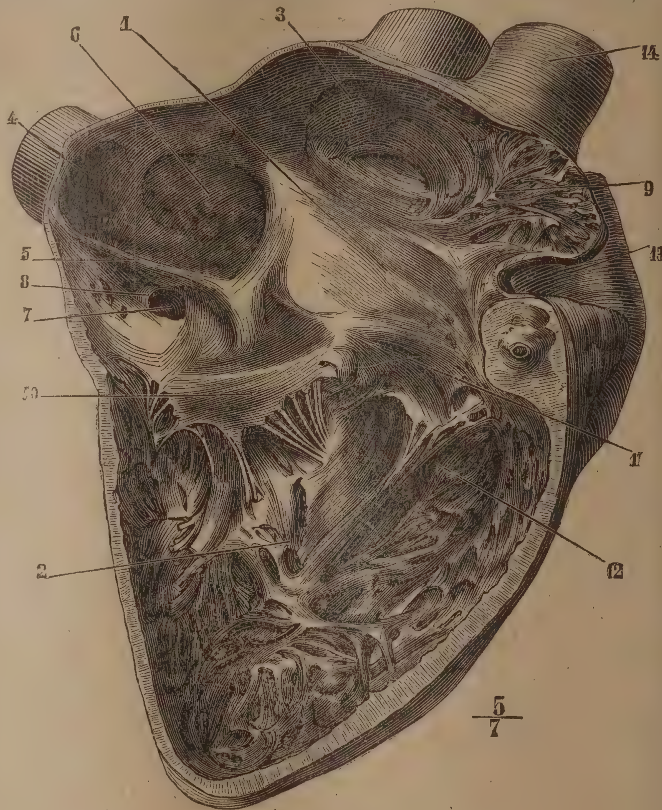



Fig. 163. — *Cœur.*

l'oreillette et du ventricule droits. 1, oreillette droite; 2, ventricule droit; 3, ouverture de la veine cave supérieure; 4, ouverture de la veine cave inférieure; 5, valvule d'Eustache; 6, fosse ovale limitée par l'anneau de Vieussens; 7, ouverture de la grande veine coronaire; 8, valvule de Thébésius; 9, auricule; 10 et 11, valvule tricuspide avec les cordages tendineux qui s'y fixent; 12, infundibulum se prolongeant en haut et en avant; 13, artère pulmonaire; 14, aorte. — Les parois cardiaques ont une certaine élasticité qu'elles doivent à la couche élastique profonde de l'endocarde et du péricarde, et non, comme les autres muscles striés, à l'élasticité du myolemme, puisque celui-ci n'existe pas dans le cœur : aussi se comporte-t-il comme les tissus élastiques dont l'extensibilité est limitée, et se rompt-il brusquement quand sa dilatation est arrivée à un certain degré. On comprend donc qu'il est facile de mesurer la capacité maximum des cavités cardiaques (V. Capacité). Le volume du cœur varie suivant les individus, et, sur le

même individu, suivant qu'il est contracté ou relâché. En général, il est plus petit chez les femmes que chez les hommes. On peut évaluer sa longueur, de la base au sommet, à environ 10 centimètres dans l'état de distension modérée des cavités; sa plus grande largeur à 10 centimètres et demi, et sa plus grande épaisseur à 68 millimètres. Son poids augmente jusqu'à l'époque du complet développement, et même après la soixantième année, âge auquel celui de tous les organes diminue : ainsi, son poids moyen est de 255 grammes de quinze à trente ans, de 285 de trente à cinquante, et de plus de 300 grammes jusqu'à soixante. Ce poids moyen est à celui du corps :: 1 : 158 chez l'homme, :: 1 : 149 chez la femme. La moyenne du poids du cœur chez vingt femmes mortes en couches est de 291$^{gr}$,85 : or, d'après Bouillaud, la moyenne chez la femme serait de 220 à 230 grammes; il y aurait donc, pendant la grossesse, une augmentation de plus du cinquième du poids total; cette hypertrophie porte exclusivement sur le ventricule gauche. — La texture du cœur présente à considérer, outre ses fibres musculaires, un *squelette fibreux* sur lequel celles-ci prennent insertion, et qui se compose de quatre *anneaux fibro-cartilagineux* correspondant aux quatre orifices de la base des ventricules (*zones fibreuses du cœur*). Ils sont situés sur le même plan, sauf la zone fibreuse de l'orifice de l'artère pulmonaire qui est portée à un centimètre plus haut par l'infundibulum. Au point d'adossement des zones auriculo-ventriculaires et aortique se trouve quelquefois l'*os du cœur* (V. Os). Tous ces anneaux donnent insertion aux fibres musculaires du cœur par leur circonférence externe et envoient, par leur circonférence interne, des prolongements fibreux qui concourent à la formation des valvules. Le *tissu musculaire du cœur* est rouge, composé de fibrilles qui appartiennent au système musculaire de la vie animale : car elles sont striées, et, comme dans les autres muscles striés, leur contraction est brusque. Mais elles sont plus minces que dans les autres parties de ce système : elles sont dépourvues de myolemme; leurs stries sont plus fines, plus rapprochées; les faisceaux, au lieu d'être simples dans toute leur longueur, sont fréquemment ramifiés et anastomosés; enfin, il y a normalement, entre les fibrilles, des granulations graisseuses plus ou moins abondantes. Les ventricules présentent deux espèces de fibres : des *fibres propres* à chaque ventricule, et des *fibres communes*. Toutes présentent deux extrémités qui s'insèrent sur les zones fibreuses, et une partie moyenne qui se dirige vers la pointe du cœur. Dans chaque ventricule, les *fibres propres* forment des anses emboîtées les unes dans les autres, dont les deux extrémités sont fixées aux zones fibreuses du même ventricule, et dont la partie moyenne, concave en haut, se rapproche plus ou moins de la pointe du cœur. Les *fibres communes* (ou *unitives*, Gerdy) qui se trouvaient en grande partie sur la face antérieure du ventricule droit vont à l'intérieur du ventricule gauche; celles qui se trouvaient en grande partie sur la face postérieure du ventricule gauche vont à l'intérieur du ventricule droit. Dans l'intérieur des ventricules, elles constituent les *colonnes charnues* du cœur. Au moment où elles se renversent à la pointe pour pénétrer dans les ventricules, ces fibres décrivent, tantôt des anses simples, tantôt des anses contournées en huit de chiffre. Les fibres qui forment des anses simples sont celles qui, partant de la face antérieure du cœur, par exemple, se portent dans l'intérieur du ventricule gauche, sur sa paroi postérieure. Celles qui forment des huit de chiffre sont celles qui se rendent à la face profonde de la paroi même qu'elles occupent. La cloison interventriculaire est formée par l'adossement des fibres propres des deux ventricules, et par quelques-unes des fibres communes qui ont pénétré par la pointe des ventricules. Les oreillettes n'ont, comme fibres communes ou unitives, qu'une bandelette musculaire située à leur face antérieure, et allant de l'oreillette droite à l'oreillette gauche; leurs fibres propres sont représentées par des faisceaux musculaires entourant les orifices veineux, ou situés entre ceux-ci et les auricules, ou disposés en anses autour des orifices auriculo-ventriculaires, ou enfin s'entre-croisant dans la paroi de leur cavité et s'adossant pour former la cloison inter-auriculaire. La pointe du cœur est formée presque uniquement par les fibres communes des ventricules, qui, se réfléchissant à ce niveau pour pénétrer dans l'intérieur de l'organe, forment une espèce de tourbillon ou de rosace, entourant un petit orifice fermé par l'endocarde et le péricarde adossés à ce niveau. Les vaisseaux du cœur sont les artères et veines cardiaques (V. Cardiaque). Ses nerfs lui sont fournis par le grand sympathique et par le pneumogastrique; de plus, il renferme des ganglions qui représentent un système nerveux spécial (V. Cardiaque). Enfin, on peut considérer comme faisant partie de ses éléments constituants le *péricarde* qui l'entoure complètement, et l'*endocarde* qui tapisse toutes ses cavités, les rend lisses et polies, et pénètre dans les anfractuosités que limitent les faisceaux plus ou moins saillants du tissu musculaire. — L'étude des affections du cœur par l'auscultation et la percussion rend nécessaire la connaissance des *rapports* généraux de l'organe et de chacune de ses parties avec les parois thoraciques; quoiqu'il soit difficile de les déterminer exactement sur le cadavre, parce que l'ouverture de la poitrine amène la rétraction des poumons, et, par suite, le déplacement du cœur, on est arrivé aux évaluations suivantes : la face antérieure occupe un espace limité par trois lignes : l'une, horizontale et supérieure, réunissant le bord inférieur du second cartilage droit au même bord du cartilage gauche; une ligne courbe étendue d'abord de l'extrémité interne du second cartilage droit à celle du cinquième cartilage du même côté, puis se portant de là à la partie interne du cinquième espace intercostal gauche; enfin, une ligne oblique réunissant ce dernier point à l'extrémité interne du deuxième espace intercostal gauche : le bord gauche est à 8 centimètres de la ligne médiane au niveau des troisième et quatrième espaces, à 8 ou 10 centimètres à la pointe

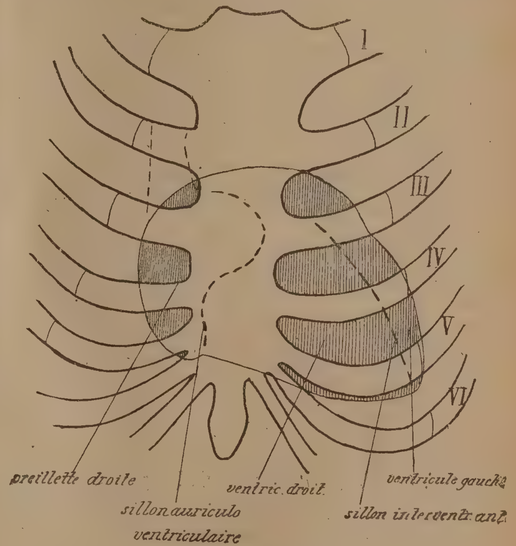


Fig. 164. — *Cœur.*

du cœur, tandis que le bord droit ne s'écarte de la même ligne que de 4 centimètres (Sappey). L'orifice auriculo-ventriculaire droit, ou tricuspide, est situé derrière le sternum, sur une ligne unissant l'extrémité interne du troisième espace gauche au cinquième espace droit : son foyer d'auscultation est à la base de l'appendice xiphoïde ; l'orifice auriculo-ventriculaire gauche ou mitral est situé sur le bord gauche du sternum, entre le milieu du deuxième espace intercostal et le milieu du troisième : son foyer d'auscultation est à la pointe du cœur ; l'orifice pulmonaire est plus en dehors, à un centimètre du sternum, dans le deuxième espace intercostal gauche : son foyer d'auscultation est au même point; l'orifice aortique répond à l'extrémité sternale du troisième cartilage costal gauche : son foyer d'auscultation est dans le deuxième espace intercostal droit au bord du sternum. Les rapports qui précèdent ne sont immédiats qu'en partie seulement, le poumon s'interposant entre la face antérieure du cœur et la paroi thoracique dans une étendue variable, surtout du côté gauche. Toutefois, le poumon gauche est échancré au niveau de la pointe du cœur : aussi cette pointe appuie-t-elle directement contre les muscles intercostaux du quatrième espace gauche, ou contre le cartilage de la cinquième côte, avec lesquels elle est en rapport. La percussion de la région précordiale chez le vivant permet de reconnaître les

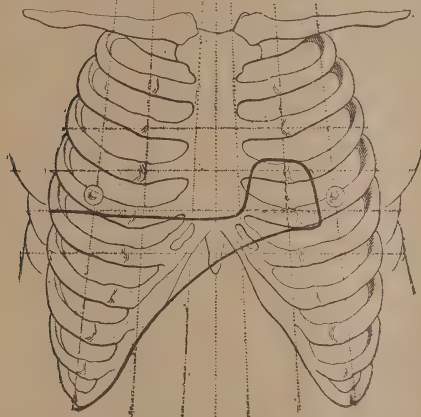


Fig. 165. — *Cœur.*

limites de la *matité cardiaque* : la grande matité cardiaque, que l'on détermine au moyen de la percussion forte, est limitée en bas par une ligne réunissant la pointe du cœur à la limite supérieure de la matité hépatique ; en haut et à gauche, par une ligne oblique allant de la pointe à la troisième articulation chondro-sternale gauche ; en haut, par une ligne courbe formée par les gros vaisseaux de la base ; à droite, par une ligne verticale longeant le bord droit du sternum. La matité absolue, ou matité de la portion découverte du cœur (fig. 165), que l'on détermine au moyen de la percussion légère, offre une surface d'étendue variable, ordinairement triangulaire, dont la base est confondue avec le bord supérieur du foie, le côté droit à peu près vertical représente le bord du poumon droit, et le côté gauche oblique, convexe vers la matité, correspond à la lamelle précordiale du poumon gauche. — Le cœur apparaît dans l'embryon humain alors que celui-ci est long de 2 millimètres et demi (12e jour). Dans la *fosse cardiaque*, on voit paraître, dans l'épaisseur de la membrane intermédiaire, un cylindre oblong, plein, rempli de cellules (qui prennent en peu de temps les caractères des hématies), comblant un canal simple, terminé en avant par une branche antérieure ou supérieure qui se rend plus tard dans les parois de la portion céphalique de l'embryon : c'est l'*arc aortique*. Les deux branches inférieures ou postérieures se continuent peu à peu, de chaque côté, avec le plan de la membrane blastodermique, qui vient en cet endroit se joindre au corps de l'embryon entre la corde dorsale et la paroi future de l'intestin : ce sont les *arcs omphalo-mésentériques*. Bientôt le canal cardiaque prend la forme d'une S, se dilate et se contracte avec un rythme lent. Par ces mouvements il chasse vers les crosses aortiques les hématies auxquelles s'est ajouté un liquide transparent. En même temps les premiers vaisseaux apparaissent à leurs extrémités dans le feuillet moyen, sous forme de sinus qui ont des anses s'anastomosant bientôt. Le cœur, courbé alors en fer à cheval, se tord sur lui-même, de manière que la courbure inférieure se place en arrière et à droite, la supérieure en avant et à gauche. Il se dilate sur trois parties entre lesquelles il y a deux rétrécissements. Ces dilatations constituent, la première, les *oreillettes* ; la seconde, les *ventricules* ; la troisième, le *bulbe de l'aorte*, renflement qui est permanent chez certains animaux. Entre les oreillettes et les ventricules il y a un rétrécissement qui s'appelle *canal auriculaire* ; entre les ventricules et le bulbe de l'aorte existe le *détroit de Haller*. Bientôt arrivent les changements qui persisteront toute la vie. Sur la première dilatation on voit paraître les *auricules* ou *appendices auriculaires*. C'est seulement quand les ventricules sont séparés que la séparation s'établit entre les deux oreillettes. — Le cœur remplit son rôle physiologique d'agent principal de la circulation par une série non interrompue de contractions et de relâchements que présente chacune de ses cavités : les oreillettes, comme les ventricules, sont successivement en état de contraction ou de *systole* et de relâchement ou de *diastole* (V. Diastole et Systole), de sorte que le sang passe des premières cavités dans les secondes, puis de celles-ci dans les artères aorte et pulmonaire, sans pouvoir suivre un autre cours grâce au jeu des valvules *mitrale*, *tricuspide* et *sigmoïdes*. La contraction commence au sommet des auricules pour les oreillettes, à la pointe du cœur pour les ventricules : de là elle se propage jusqu'aux insertions des fibres sur les *anneaux fibreux du cœur*, en gagnant toute l'étendue des parois musculaires à la fois. Le nombre des contractions du cœur varie suivant l'âge : il est en moyenne de 150 chez le fœtus, 140 à 180 après la naissance, 115 à 130 durant la première année, 100 à 115 pendant la deuxième, 90 à 100 durant la troisième, 85 à 90 pendant la septième, 80 à 85 à quatorze ans, 70 à 75 chez l'adulte. Chez les vieillards, il prend de la fréquence. Il est plus grand après les repas, après les exercices corporels, chez les femmes que chez les hommes. Il croît avec l'élévation des lieux : 70 au niveau de la mer, 75 à 1 000 mètres, 82 à 1 500 mètres, 90 à 2 000 mètres, 95 à 2 500 mètres, 100 à 3 000 mètres, 110 à 4 000 mètres (Parrot). Il est d'autant plus grand que le sang trouve moins d'obstacles à son écoulement par les capillaires, et *vice versa* (Marey). Les deux ventricules se contractent ensemble, et les deux oreillettes aussi. Pour un même côté du corps, la contraction de l'oreillette précède celle du ventricule ; celle-ci est suivie d'un repos général de l'organe, plus long que celui qui sépare le mouvement auriculaire du mouvement ventriculaire. Or, si l'on considère une *révolution cardiaque* totale comme égale à dix divisions, on observe par l'emploi du *cardiographe* que deux de ces divisions sont remplies par la systole de l'oreillette, cinq par celle du ventricule, trois par le repos du cœur. Ces divers mouvements se manifestent extérieurement par les bruits et le choc du cœur (V. Bruit et Choc). Il n'y a pas une simultanéité absolue, mais une différence de quelques tierces entre chaque battement du

cœur et le pouls correspondant des artères. La contractilité des fibres musculaires du cœur a des caractères sensiblement semblables à ceux des autres tissus de même nature, et la contraction cardiaque est assimilable à une secousse musculaire (Marey). Toutefois, cette contractilité a une durée plus grande que celle des autres muscles, de sorte qu'un cœur arraché de la poitrine peut continuer à battre, surtout chez les animaux à sang froid, et qu'on a vu un cœur de supplicié battre encore une heure après la mort (Duval). Le cœur droit manifeste des contractions plus longtemps que le gauche; la partie où elles subsistent en dernier lieu est l'oreillette droite (*ultimum moriens*). L'afflux du sang ne suffit pas, comme l'avait cru Haller, à mettre en jeu la contractilité du cœur, et il est certain que ses mouvements sont sous l'influence du système nerveux : en effet, non seulement la moelle épinière et le bulbe lui fournissent des nerfs qui accélèrent (filets du grand sympathique) ou qui ralentissent (filets du pneumogastrique) ses battements; mais il existe des centres intracardiaques représentés par les ganglions nerveux situés près de la base des ventricules et dans les oreillettes (V. Cardiaque et Innervation *du cœur*); enfin le cœur possède un nerf sensitif (V. Nerf *de Cyon*) qui n'est pas sans influence sur le nombre et l'énergie des battements du cœur. La transmission de l'incitation motrice venue du système nerveux est extrêmement rapide, ce qui est dû, en partie, à la solidarité anatomique des faisceaux musculaires, résultant de leurs anastomoses (Ch. Robin, 1870, 1871); cette même raison anatomique a été invoquée par Engelmann (1876) pour expliquer ce fait, que la propagation de la contraction a lieu alors même que des incisions multiples divisent les parois du cœur en bandelettes dans toute leur épaisseur, pourvu qu'une languette de tissu les relie entre elles : l'incitation se transmettrait alors de fibre en fibre sans l'intermédiaire des nerfs. Les expériences de Ranvier ont renversé cette théorie, et montré que la solidarité et la synergie fonctionnelle des diverses parties du cœur sont dues, comme dans tous les muscles de la vie organique, aux fibrilles nerveuses qui traversent les cellules musculaires, et qui transmettent l'incitation motrice dans tous les sens, alors que l'influence seule des centres nerveux ne saurait produire cette unité d'action. || *Cœur forcé*. Asystolie survenant à la suite d'un effort violent et prolongé, de marches forcées, de surmenage. Tout effort violent ou de quelque durée détermine une dilatation passagère du cœur qui se traduit par l'augmentation de sa matité transversale, par une sensation de poids ou de douleur à la région précordiale, par une anhélation avec fréquence du pouls : c'est une ébauche d'asystolie. Si la tonicité cardiaque est intacte, la dilatation disparaît par le repos; si elle est diminuée, la distension persiste et peut s'accentuer pour aboutir à l'asystolie. Aussi admet-on en général que la fatigue n'est pas seule en cause, et que le myocarde a été préalablement affaibli par les privations, l'alimentation défectueuse et surtout les excès alcooliques; enfin la fatigue elle-même détermine une auto-intoxication qui agit aussi sur le muscle cardiaque. Le repos physique et moral, le régime lacté, suffisent souvent à amener une amélioration rapide; les toniques cardiaques et en particulier la digitale seront employés dans les cas graves. — *Anévrysmes du cœur*. V. Anévrysme. — *Bruits du cœur*. V. Bruit et Souffle. — *Dilatation du cœur*. V. Dilatation. — *Hypertrophie du cœur*. V. Hypertrophie. — *Locomotion du cœur*. V. Locomotion. — *Nerfs du cœur*. V. Cardiaques (*Nerfs*), Innervation, Nerf *de Cyon*, et Pneumogastrique. — *Os du cœur*. V. Os. — *Pause du cœur*. V. Pause. — *Recul du cœur*. V. Recul. — *Rupture du cœur*. V. Rupture. — *Torsion* ou *redressement du cœur*. V. Torsion.

**COGNAC** (Charente). — *Cognac*, s. m. [*Spiritus vini gallici*]. Liqueur alimentaire et thérapeutique.

**COGNASSIER** ou **COIGNASSIER**. s. m. [*Pirus cydonia*, L., *Cydonia vulgaris*, Rich.; all. *Quittenbaum*, angl. *quince-tree*, it. *cotogna*, esp. *membrillero*]. Arbre (rosacées, J.) dont le fruit est connu sous le nom de *coing*.

**COHABITATION**. s. f. [*cohabitatio*, de *cum*, avec, et *habitare*, habiter; all. *Beiwohnung*, it. *coabitazione*, esp. *cohabitacion*]. Action de demeurer, d'habiter ensemble. || En médecine légale, acte par lequel le mariage est consommé, acte nommé aussi *copulation* ou *coït*.

**COHÉRENCE**. s. f. [*cohærentia*, de *cum*, avec, et *hærere*, adhérer; all. *Cohärenz*, angl. *coherency*, it. *coerenza*, esp. *coherenzia*]. Adhérence réciproque de plusieurs corps ou des différentes parties d'un même corps.

**COHÉRENT, ENTE**. adj. [*cohærens*]. — *Variole cohérente*. Variole dans laquelle les boutons sont, au début, indépendants les uns des autres, mais arrivent au contact, sans toutefois se fusionner, au moment de la suppuration, au niveau de la face et en quelques points isolés du corps et des membres; parfois, ils se confondent à la suppuration, comme dans la forme confluente : c'est la variété *cohérente-confluente*. Les symptômes généraux tiennent le milieu entre ceux de la variole discrète et ceux de la variole confluente; la gravité augmente avec l'abondance de l'éruption et sa tendance à la confluence.

**COHN** (Ferdinand-Jules) (bactériologiste allemand, 1828-1897). — *Loi de Cohn*. La forme spécifique des bactéries a une base fixe et immuable, susceptible seulement, dans certaines conditions anormales, de quelques modifications passagères.

**COHNHEIM** (Julius) (anatomo-pathologiste allemand, 1839-1884). — *Champ de Cohnheim*. Sur la section transversale d'une fibre musculaire striée, on donne ce nom à une série de petits polygones accolés les uns aux autres, et représentant la coupe des cylindres primitifs ou colonnes de Leydig. V. Colonne.

**COHOBATION**. s. f. [all. *Rectificiren*, angl. *cohobation*, esp. *cohobacion*]. Distillation réitérée qu'on fait en reversant sur le résidu, ou mieux sur de nouvelles substances, un liquide distillé, pour qu'il se charge davantage de leurs principes volatils.

**COHOSH**. s. m. Nom indigène, dans l'Amérique du Nord, du *Caulophyllum thalictroides*, Michaux (*Leontice thalictroides*, L.), de la famille des berbéridées, dont on emploie le rhizome pour faciliter l'accouchement. Ce rhizome a plusieurs centimètres de longueur; il est très ramifié et ressemble à de la racine de serpentaire. On en extrait le *caulophyllin*.

**COIFFE**. s. f. [*pileus*, all. *Haube*, angl. *caul*, *gluma*, *husk*, it. *cuffia*, esp. *cofia*]. Portion des membranes fœtales que l'enfant pousse devant lui, et qui se trouve sur sa tête au moment de l'expulsion, quand elles sont très résistantes. Un préjugé vulgaire regarde cette disposition comme d'un heureux augure; de là l'expression proverbiale : *être né coiffé*. — *Coiffe des pédoncules cérébraux*. V. Calotte.

**COIGNASSIER**. s. m. V. Cognassier.

**COIN**. s. m. [*cuneus*, all. *Zwickel*]. Petit lobule triangulaire à pointe antéro-inférieure, à base postéro-supérieure, situé à la face interne des hémisphères cérébraux, et limité en avant par la scissure pariéto-occipitale, qui le sépare de l'avant-coin, en arrière par la scissure calcarine qui le sépare du lobule lingual. — *Circonvolution du coin*. V. Circonvolution.

**COÏNCIDENCE**. s. f. [de *cum*, avec, et *incidere*, tomber, échoir]. — *Coïncidence morbide*. Le fait d'une maladie qui se produit lorsqu'une autre, différente, existe déjà.

**COÏNCIDENT, ENTE**. adj. Se dit du pouls et d'autres

signes morbides se correspondant exactement dans la comparaison de deux maladies ou des diverses phases d'une même affection.

**COÏNDICANT, ANTE.** adj. [de *cum*, avec, ensemble, et *indicare*, indiquer]. — *Signes coïndicants*. Ceux qui concourent à indiquer l'emploi d'un moyen curatif.

**COÏNDICATION.** s. f. [all. *Mitanzeige*]. Concours de plusieurs indications tendant à motiver une médication.

**COINER'S** (États-Unis, Virginie). *Eaux sulfureuses*, tièdes.

**COING.** s. m. [*malum cydonium*, *pomme* ou *poire de coing*]. Fruit du *cognassier*. Il est piriforme, jaune, cotonneux en dehors, d'odeur forte, de saveur particulière. Ses pépins ou graines contiennent une grande quantité de mucilage, qui sert à préparer des collyres adoucissants, et qu'on applique sur les gerçures des lèvres et du mamelon, sur les brûlures, etc. Son suc, légèrement astringent, sert à préparer le *sirop de coings*, avec lequel on édulcore les boissons toniques que l'on prescrit contre les diarrhées chroniques.

**COISE** ou **COÈZE** (France, Savoie). *Eaux bicarbonatées sodiques* renfermant 0gr,9142 de sels, dont 0gr,8136 de bicarbonate de soude. Eaux froides. Température : 12°. Altitude : 270 mètres.

**COÏT.** s. m. [*coitus*, συνουσία, *acte vénérien* ou *cohabitation* chez l'homme; *copulation* ou *accouplement* chez les animaux ; all. *Beischlaf*, angl. *coition*, *copulation*, it. et esp. *coito*]. Union des sexes pour la génération. V. ACCOUPLEMENT.

**COÏTAL, ALE.** adj. Qui a rapport au coït.

**COIX.** s. m. [*Coix lacryma*, L.]. Graminée des Indes orientales, cultivée dans le midi de l'Europe. Ses grains, bleuâtres, très durs, servent à faire du pain et divers ornements.

**COL.** s. m. [*collum*, αὐχήν, τράχηλος, all. *Hals*, angl. *neck*, it. *collo*, esp. *cuello*], Partie du corps située entre la tête et les épaules. En ce sens, le mot *col* a vieilli : *cou* est plus usité. ‖ En anatomie, partie plus mince que le reste de l'organe dont elle dépend. — *Col de l'astragale*. Étranglement plus marqué inférieurement que supérieurement, et séparant le corps de cet os de son extrémité antérieure ou tête. — *Col des côtes*. Partie étroite située entre leur *tête* ou extrémité postérieure et leur *tubérosité*. — *Col* ou *collet des dents*. V. DENT. — *Col du fémur*. Partie rétrécie et allongée, unie à angle obtus au corps du fémur, et qui soutient la tête de cet os. Il a la forme d'un cône tronqué, aplati d'avant en arrière, dont la base est limitée en haut par le grand trochanter, en bas par le petit trochanter, en avant et en arrière par la ligne intertrochantérienne. — *Col du grand os*. Rainure circulaire que l'on remarque au-dessous de la tête de cet os du carpe. — *Col de l'humérus* : 1° *col anatomique*, rétrécissement, large de quelques millimètres au plus, qui circonscrit la tête de l'humérus et la sépare de ses deux tubérosités; 2° *col chirurgical*, portion de l'humérus limitée en haut par les deux tubérosités, en bas par l'insertion des muscles grand pectoral, grand dorsal et grand rond. — *Col de l'omoplate*. Rétrécissement que présente l'angle antérieur et externe de l'omoplate, derrière la cavité glénoïde; il donne attache à la capsule fibreuse de l'articulation scapulo-humérale. — *Col de l'os maxillaire inférieur*. Rétrécissement qu'on observe sur chaque branche de cet os, au-dessous du condyle; il donne attache en devant au muscle ptérygoïdien externe. — *Col du péroné*. Léger rétrécissement situé au-dessous de la tête ou extrémité supérieure du péroné. — *Col du radius*. Partie grêle, de la longueur d'un travers de doigt au plus, qui supporte la région articulaire de l'extrémité supérieure de cet os. — *Col de l'utérus* ou *de la matrice*. V. UTÉRUS. — *Col de la vessie*. V. VESSIE. ‖ *Col du sac herniaire*. V. HERNIE. ‖ *Col d'un bandage*. V. BRAYER.

**COLAT.** V. ABRÉVIATION.

**COLATOIRE.** adj. [*colatorius*]. Se disait autrefois, en physiologie, des organes appelés depuis dépurateurs, tels que le rein et le foie.

**COLATURE.** s. f. [*colatura*, de *colare*, verser peu à peu; all. *Colatur*, it. *colatura*, esp. *coladura*]. *Filtration* dans laquelle on se contente de verser le liquide sur un tissu de laine ou de toile peu serré, moins pour l'avoir d'une transparence parfaite que pour en séparer un marc.

**COLCHICÉINE.** s. f. ($C^{17}H^{19}AzO^5$). Principe préexistant dans le colchique, isomérique avec la *colchicine*, et qu'on obtient en traitant celle-ci par l'acide chlorhydrique ou sulfurique (Oberlin). Elle cristallise en lamelles nacrées, est presque complètement insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'éther, l'alcool, le chloroforme, auxquels elle donne une amertume très intense et persistante, soluble dans l'ammoniaque, d'où elle cristallise par l'évaporation à l'air, et dans la potasse caustique, dans les acides sulfurique, chlorhydrique, acétique. Elle est inaltérable à l'air et sans action sur le papier tournesol rouge ou bleu. Elle entre en fusion à 155° ; si on élève la température, elle se colore à environ 200°. Elle n'est pas vénéneuse : à la dose de 50 centigrammes, elle n'a pas déterminé d'accidents graves.

**COLCHICINE.** s. f. [all. et angl. *Colchicinum*, it. et esp. *colchicina*] (en atomes, $C^{22}H^{25}AzO^6$). Alcaloïde retiré d'abord des semences de colchique par Geiger et Heiss, qui lui donnèrent pour formule $C^{46}H^{31}AzO^{22}$, et qui lui reconnurent les caractères suivants : corps cristallisable en prismes ou en aiguilles incolores, assez soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, sans odeur, de saveur très amère, inaltérable à l'air, à réaction légèrement alcaline, formant avec les acides des sels cristallisables, coloré en jaune brunâtre par l'acide sulfurique, ce qui la distingue de la vératrine, qui devient violette dans les mêmes conditions. D'après Huber, la colchicine serait isomérique avec la colchicéine ($C^{17}H^{19}AzO^5$) : le corps obtenu par ce chimiste se présente sous la forme d'une matière résinoïde jaunâtre, de saveur très amère, d'odeur de foin, soluble dans l'eau et dans l'alcool, sans action sur les réactifs colorés. La colchicine est très vénéneuse, c'est le principe actif du colchique; à dose modérée, elle est éméto-cathartique; son action se rapproche de celle de la vératrine, cependant elle est moins âcre que celle-ci et irrite moins vivement la membrane pituitaire. Dans la goutte, on la prescrit actuellement sous forme de granules de colchicine de Houdé dosés à 1 milligramme; au début de l'accès, on peut donner trois granules espacés à vingt minutes d'intervalle; on produit ainsi une sédation presque complète de la douleur dans un espace de six heures environ.

**COLCHICIQUE** et non **COLCHITIQUE.** adj. — *Mellite colchicique*. On la prépare en faisant infuser pendant douze heures : bulbes sèches de colchique, 50 grammes, dans eau bouillante, 300 grammes; ajoutant miel blanc, 600 grammes, et concentrant en consistance de sirop. — *Oxymel colchicique*. On l'obtient en faisant cuire en consistance de sirop 500 grammes de vinaigre colchicique et 2 kilogrammes de miel blanc. — *Vinaigre colchicique*. On le fait en faisant macérer pendant huit jours : bulbes desséchées de colchique 125 grammes, dans vinaigre blanc, 1kg,500.

**COLCHIQUE.** s. m. [*Colchicum*, L., all. *Herbstzeitlose*, angl. *meadow-saffron*, it. et esp. *colchico*]. Genre de plantes de la famille des colchicacées. — *Colchique d'automne* [*veillotte*, *tue-chien*, *safran des prés*, *safran bâtard*, *Colchicum autumnale*, L.]. Il fleurit dans les prés pendant les mois de septembre et d'octobre, a de grandes fleurs roses, dont le tube, haut de 19 à 21 centimètres,

sort immédiatement du bulbe charnu; elles s'épanouissent longtemps avant les feuilles, et ont à peu près la même forme que celle du safran. Les bulbes, irrégulièrement ovoïdes, de la grosseur d'une noix, revêtues extérieurement de membranes minces et brunes, renfermant une substance compacte, charnue et blanche, d'une odeur désagréable, d'une saveur âcre et nauséabonde, sont formées d'amidon et de colchicine : c'est, avec la semence, la seule partie employée en médecine. A faibles doses, le colchique a des effets nauséeux, vomitifs, purgatifs, diurétiques et sialagogues; il détermine l'apparition des menstrues. A fortes doses, c'est un purgatif drastique : il produit une gastro-entérite plus ou moins intense, le ralentissement du pouls, l'abaissement de la température, la diminution de la sensibilité et du mouvement. Son action évacuante et révulsive sur le tube digestif est rarement utilisée dans les affections cérébrales ou pulmonaires; elle l'a été davantage contre les hydropisies; mais c'est surtout contre les affections arthritiques, rhumatisme et goutte, qu'on emploie le colchique ; il n'a pas une action spécifique contre la goutte, et n'agit probablement pas non plus comme révulsif et par superpurgation, mais simplement comme antiphlogistique, sédatif circulatoire et nerveux : aussi ne cherche-t-on plus l'effet drastique des doses élevées, on se borne aux doses faibles, administrées dans la goutte aiguë ou chronique et dans l'intervalle des accès, sans prolonger l'emploi trop longtemps de peur d'accumulation du médicament. Celui-ci se donne sous forme de poudre (5 à 30 centigr.), de teinture alcoolique (1 à 5 gr. dans une tisane appropriée), de vin, de vinaigre, d'oxymel (V. COLCHICIQUE), plus rarement d'extrait alcoolique (1 à 10 centigr. en pilules de 1 centigr.). Il fait la base de l'eau minérale d'Husson, des pilules de Lartigue, etc. V. EAU, PILULE. — *Teinture de colchique*. On la prépare en faisant macérer pendant dix jours 200 grammes de bulbes ou 100 grammes de semences de colchique dans 1 000 grammes d'alcool à 56° centésimaux. — *Vin de colchique*. On le prépare en faisant macérer pendant dix jours 1 partie de bulbes ou de semences de colchique dans 6 parties de vin de Malaga. Il est surtout employé dans la goutte à la dose d'une à six cuillerées à café. — V. HERMODACTE.

**COLCOTAR** ou **COLCOTHAR**. s. m. [de l'arabe *colcotâr*]. V. OXYDE *de fer*.

**COLD** (États-Unis, Virginie). *Eaux sulfureuses*.

**COLD-CREAM**. s. m. [*crème froide*]. Préparation obtenue en fondant 60 grammes de blanc de baleine et 30 de cire blanche dans huile d'amandes, 215 grammes; coulant dans un mortier chauffé et triturant jusqu'à refroidissement ; ajoutant essence de roses, 30 centigrammes; et incorporant par petites parties eau de roses, 60 grammes, et teinture de benjoin, 15 grammes. Employée comme adoucissant de la peau et des excoriations, ou comme excipient de substances médicamenteuses.

**COLD PLAGUE**. V. PLAGUE.

**COLÉOCÈLE**. s. f. [*coleocele*, de κολεὸς, vagin, et κήλη, hernie]. Hernie vaginale.

**COLÉOPTOSE**. s. f. [*coloptosis*, de κολεὸς, vagin, et πτῶσις, chute]. Chute ou prolapsus du vagin.

**COLÉORRHEXIE**. s. f. [*coleorrhexis*, de κολεὸς, vagin, et ῥῆξις, rupture]. Rupture du vagin ; l'un des accidents des accouchements laborieux.

**COLÉOSTÉGNOSE**. s. f. [*coleostegnosis*, de κολεὸς, vagin, et στέγνωσις, resserrement]. Rétrécissement du vagin.

**COLIBACILLE**. s. m. (*Bacillus coli communis*, *Bacterium coli commune*, bacille d'Escherich, bacille du côlon). Découvert en 1884 par Escherich dans les matières fécales des nouveau-nés, le colibacille est un microbe en forme de bâtonnet qui habite normalement le tube digestif de l'homme et de la plupart des animaux. Sa forme est variable : tantôt il est allongé avec des extrémités amincies, ou bien il est en navette avec un espace clair central, ou encore il apparaît ovoïde, à peine plus long qu'un coccus, ou enfin il s'allonge en un filament (fig. 166). Il est facilement colorable sous l'action des teintures d'aniline;



Fig. 166. — *Colibacille*.

mais il se décolore par l'alcool et ne se colore pas par la méthode de Gram. Il est mobile, et est pourvu de cils moins nombreux que ceux du bacille d'Eberth; ces cils peuvent être mis en évidence par des procédés de coloration spéciaux (V. CILS). Il pousse facilement sur les différents milieux de culture employés en bactériologie; il ne liquéfie pas la gélatine; il fait fermenter les sucres, et fait coaguler le lait par production d'acide lactique dextrogyre; il développe dans le bouillon une fétidité spéciale; enfin il donne la réaction de l'indol (Kitasato) : pour la produire, on verse dans une culture en bouillon peptonisé datant de vingt-quatre heures, une solution de nitrite de potasse à 0,02 p. 100, on ajoute de l'acide sulfurique, et on voit apparaître une couleur rouge; toutefois il y a des variétés de colibacille qui ne donnent pas cette réaction; il semble ainsi qu'elle dépend de la peptone employée. La plupart de ces caractères s'opposent à ceux que présente le bacille d'Eberth; et bien que ces deux microbes soient très voisins l'un de l'autre et appartiennent à la même famille bactérienne, ils ne doivent pas être confondus. Les produits solubles du colibacille déterminent chez le lapin une intoxication qui passe par trois phases successives : d'abord tremblements fibrillaires, mydriase, somnolence progressive, puis secousses convulsives, nystagmus, enfin myosis, et contraction tétanique généralisée jusqu'à la mort; à doses moins élevées, les toxines colibacillaires ont un pouvoir diarrhéique très marqué, et déterminent de l'irritation de l'épithélium intestinal avec ulcérations et escarres (Gilbert). Le colibacille présente des races nombreuses qui ont été étudiées sous le nom de *paracolibacilles* (V. ce mot). Le colibacille a un rôle pathogène très étendu; toutefois il faut se rappeler que ce germe étant très répandu et d'une culture très facile, est très souvent rencontré et peut masquer le véritable microbe pathogène ; il ne faut donc pas conclure uniquement de sa présence dans des cultures venant d'un produit pathologique, à son rôle dans la production de la maladie. Enfin il envahit rapidement l'organisme après la mort, surtout en été; il y a là par conséquent une autre cause d'erreur. Néanmoins il doit être considéré comme capable de donner naissance à la diar-

rhée, au choléra infantile (Lesage), au choléra nostras (Gilbert et Girode), à la dysenterie nostras (Marfan et Lion), à certaines variétés d'amygdalite, de broncho-pneumonie, de pleurésie; il a un rôle important mais non exclusif dans la production des accidents de l'appendicite, de l'étranglement herniaire, de la perforation intestinale. Il détermine fréquemment des angiocholites et peut être le point de départ de la formation de calculs biliaires. Il est l'agent le plus commun de l'infection des voies urinaires, et la *bactérie septique de la vessie* de Clado ou *Bacterium pyogenes* de Hallé et Albarran n'est autre que le colibacille. Enfin il peut être l'agent d'endocardites, de méningites, d'arthrites, de thyroïdites, d'hépatites, etc.

**COLIBACILLÉMIE.** s. f. Pénétration du colibacille dans le sang (Gilbert); elle se rencontre souvent dans les entérites.

**COLIBACILLOSE.** s. f. Ensemble des maladies produites par le colibacille (Gilbert); celles-ci sont très nombreuses et très variées suivant l'organe sur lequel ce microbe s'est localisé (V. COLIBACILLE).

**COLIMAÇON.** s. m. V. HÉLICE et LIMAÇON.

**COLIQUE.** adj. *colicus*, angl. *colic*, it. et esp. *colico*]. Qui appartient au côlon. — *Artères coliques.* Branches des mésentériques supérieure et inférieure, au nombre de quatre à six. La mésentérique supérieure fournit par la concavité de sa courbure deux ou trois *coliques droites*: la première ou *supérieure* (*mésocolique*, Ch.) se porte à droite, et se divise en *branche ascendante*, qui décrit au-dessous du côlon transverse la plus grande arcade du corps humain et s'anastomose avec la branche ascendante de la première colique gauche, et en *branche descendante*, qui s'anastomose avec la branche ascendante de la colique droite moyenne ou de l'inférieure; la seconde colique droite ou *moyenne* (*colique droite*, Ch.), qui manque parfois, s'anastomose avec la supérieure et l'inférieure; la troisième ou *inférieure* (*cæcale*, Ch.) s'anastomose avec la précédente par sa branche ascendante et avec la terminaison de la mésentérique supérieure par sa branche descendante : cette dernière arcade fournit des rameaux au cæcum et à son appendice; les autres forment des courbes d'où partent des branches qui constituent des arcades de second ordre, et de celles-ci émanent des divisions qui se dirigent vers le côlon, où elles se terminent. La mésentérique inférieure fournit deux ou trois *coliques gauches*, qui se distribuent au côlon descendant et à l'S iliaque; la *supérieure* (*grande colique gauche*, Ch.) s'anastomose par sa branche ascendante avec la branche descendante de la colique droite inférieure; l'*inférieure* (*petite colique gauche*, Ch.) s'anastomose avec des rameaux des hémorroïdales supérieures; quant à la *moyenne*, elle naît souvent d'un tronc qui lui est commun avec la précédente. A ces artères correspondent autant de *veines*, qui se déchargent dans la grande et la petite mésaraïque. — *Epiploon colique.* V. ÉPIPLOON. — *Lobe colique du foie.* Le grand lobe de cet organe. || *Passion colique.* V. ILÉUS.

**COLIQUE.** s. f. [*colica passio*, κωλικὴ διάθεσις, all. *Kolik*, *Darmgicht*, angl. *colic*, it. *colica*, esp. *colico*). D'après l'étymologie, affection douloureuse de l'intestin côlon; cependant on désigne sous cette dénomination, non seulement des douleurs qui ont leur siège dans les intestins (*colique intestinale*), mais même celles qui affectent les autres viscères de l'abdomen (foie, rein, vessie, utérus). — *Colique appendiculaire* (Talamon). Crises douloureuses et accidents (vomissements) déterminés par la migration de scybales, engagées dans l'appendice iléo-cæcal par des contractions du cæcum, enclavées dans la lumière étroite du canal appendiculaire qu'elles oblitèrent et transforment en vase clos : c'est souvent le point de départ de l'appendicite. — *Colique bilieuse.* Colique que l'on attribuait à la surabondance de la bile. — *Colique convulsive.* V. COLIQUE *spasmodique.* — *Colique de cuivre.* Colique qu'on croyait autrefois résulter fréquemment de l'absorption du cuivre ou de ses sels : or il résulte des expériences de Toussaint, de Charcot, de Galippe, que l'ingestion quotidienne de plusieurs décigrammes de sels de cuivre n'amène, chez le chien ou chez l'homme, que des vomissements inconstants et une colique passagère; d'autre part, les recherches et les interrogations auxquelles se sont livrés Chevallier de Boys et Loury auprès des ouvriers fondeurs, bronziers, lamineurs, fondeurs de monnaie et de médailles, etc., qui manient le cuivre ou vivent au milieu d'émanations cuivreuses, ont montré que ces ouvriers, tout en absorbant du cuivre puisque leur urine en contient, n'éprouvent aucun accident qui puisse être rapporté à l'action d'un agent toxique particulier. La colique de cuivre est donc plus que douteuse. — *Colique d'estomac.* Douleur qui a son siège dans l'estomac. V. CARDIALGIE. — *Colique flatulente* ou *flatueuse.* Colique occasionnée par l'accumulation des gaz intestinaux. V. PNEUMATOSE. — *Colique hémorroïdale.* Espèce de colique métastatique déterminée par la suppression du flux hémorroïdal. — *Colique hépatique.* V. HÉPATIQUE. — *Colique hystérique.* Celle qu'on observe fréquemment chez les personnes hystériques, au commencement, à la fin ou dans l'intervalle des attaques d'hystérie. Elle a quelque analogie, quant à la nature, avec les contractions antipéristaltiques de l'œsophage qui causent la sensation de boule hystérique. Elle est sans gravité. — *Colique inflammatoire.* V. ENTÉRITE. — *Colique intestinale.* Douleur d'intensité et de caractères variables, siégeant dans l'abdomen et ayant son point de départ dans une partie du tube intestinal : c'est donc à elle qu'étymologiquement s'applique le mieux l'expression de colique. Ce n'est pas une maladie, mais un symptôme; elle peut apparaître dans un grand nombre d'affections de l'intestin, telles qu'entérite, colite, dysenterie, péritonite, etc. Elle est due à la présence d'un obstacle quelconque dans le réservoir musculaire intestinal, sollicitant au-dessus de lui des contractions péristaltiques, énergiques et douloureuses, revenant par accès; la colique résulte donc de tensions ou de contractions musculaires (Traube). C'est un effet indirect de l'obstruction intestinale, et un effet direct de la tension des gaz au-dessus de l'obstacle (G. Sée). — *Colique de Madrid.* Maladie attribuée par les uns à l'usage immodéré des fruits ou des boissons glacées, ou à la mauvaise qualité des vins; par les autres, à des oxydes de plomb, de cuivre ou d'étain, provenant des conduits où passent les eaux; par d'autres, à la fraîcheur des nuits, qui contraste avec la chaleur diurne. Les uns la regardent comme une affection du système nerveux ganglionnaire, les autres comme une phlegmasie de la tunique musculaire intestinale. L'opium associé aux purgatifs paraît avoir été employé avec succès. — *Colique menstruelle.* Colique qui précède ou accompagne l'évacuation menstruelle ou qui est due à la suppression de cette évacuation. — *Colique métallique.* V. INTOXICATION *saturnine.* — *Colique de miséréré.* Nom vulgaire de l'*iléus*, à cause des angoisses que le malade éprouve. — *Colique néphrétique.* V. NÉPHRÉTIQUE. — *Colique nerveuse.* V. ENTÉRALGIE. — *Colique des peintres*, *colique de plomb*, *colique saturnine.* V. INTOXICATION *saturnine.* — *Colique de Poitou.* V. COLIQUE *végétale.* — *Colique sèche* [*colique des vaisseaux*]. Prétendue endémie des pays chauds qui n'est qu'une des formes de l'empoisonnement par le plomb. Il est prouvé, par les recherches des médecins de la marine, par celles de A. Lefèvre en particulier, que c'est une intoxication saturnine produite par des causes nombreuses qui se rencontrent à bord des vaisseaux dans les régions torrides du globe.

Depuis l'application des mesures hygiéniques ordonnées par le ministre de la marine, la colique sèche, autrefois très commune dans plusieurs stations, au Sénégal par exemple, y est devenue très rare, quoique les autres maladies infectieuses dont on a voulu la rapprocher aient conservé leur pernicieuse activité. L'éveil donné sur l'action délétère des composés plombiques apprend à rechercher la part qu'ils ont pu avoir dans la production des accidents, et, avec de la persévérance, on parvient souvent à préciser la cause réelle qui les a produits; la constatation du liséré bleu des gencives dans la généralité des cas observés vient confirmer l'action du plomb et les avantages qu'on doit retirer de l'application persévérante des mesures hygiéniques, qui seules peuvent affranchir les marins des accidents d'intoxication saturnine dont ils ont été si souvent victimes. — *Colique spasmodique* ou *nerveuse*. Colique sans aucun symptôme inflammatoire, et qui paraît due à une lésion particulière des nerfs des intestins. — *Colique stercorale*. Colique qu'on attribue à la rétention des matières fécales dans les intestins; cette rétention elle-même est un effet qui peut dépendre de la même cause que les douleurs de colique. — *Colique utérine*. Douleur qui a son siège dans la matrice. — *Colique végétale* ou *de Normandie* [nommée par Citois, médecin de Louis XIII et du cardinal de Richelieu, *colique de Poitou* (*colica Pictonum*); par Huxham, *colique de Devonshire*, suivant le pays où on l'a observée]. Forme épidémique de *colique sèche*, anciennement observée dans les pays dont elle porte le nom. — *Colique venteuse*. V. PNEUMATOSE. — *Colique vermineuse*. Colique causée par la présence de vers dans les intestins.

**COLITE**. s. f. [de κῶλον, le côlon; *Grimmdarmentzündung*, angl. *colitis*, it. *colite*, esp. *colitis*]. Inflammation de l'intestin côlon. ‖ Par extension, inflammation de tout le gros intestin, depuis le cæcum inclusivement jusques et y compris le rectum; cette dénomination exprime exactement la nature et le siège de la maladie, et convient à toutes ses formes et à tous ses degrés, depuis la *diarrhée* la plus simple jusqu'à la *dysenterie* la plus intense. V. ENTÉRITE.

**COLLAGE**. s. m. *Clarification* du vin au moyen de la gélatine dissoute (15 à 20 gr. par hectolitre), ou de blancs d'œufs battus dans de l'eau additionnée de sel marin; ce même procédé est employé pour clarifier les bouillons de culture usités en bactériologie.

**COLLAGÈNE**. adj. [de κόλλη, colle, et γεννάω, engendrer]. Se dit d'une substance qui donne de la colle, de la gélatine.

**COLLAPSUS**. s. m. [all. *Collapsus*, angl. *collapse*, it. *collapso*, esp. *colapso*]. Mot latin qui signifie *chute* et que Cullen a introduit dans la langue médicale pour désigner la diminution de l'excitabilité du cerveau : cet organe cesse de remplir ses fonctions, ou ne les remplit qu'irrégulièrement. Le *collapsus* diffère de l'*adynamie* par la promptitude avec laquelle il survient : aussi on dit du malade qu'*il tombe dans le collapsus*. — *Collapsus cardiaque*. Affaiblissement rapide des contractions du cœur, survenant en particulier à la suite des maladies aiguës graves, se traduisant par la petitesse, l'inégalité et l'irrégularité du pouls, l'abaissement de la tension artérielle, une sensation pénible d'étouffement, et pouvant déterminer la mort dans une syncope. — *Collapsus musculaire*. État dans lequel les malades, avec ou sans lésions des muscles ou des centres nerveux, abandonnent leurs membres à l'action de la pesanteur et ne contractent leurs muscles qu'avec répugnance. Les affections typhoïdes, etc., en offrent des exemples. — *Collapsus pulmonaire*. V. ATÉLECTASIE.

**COLLATÉRAL, ALE**. adj. [*collateralis*, de *cum*, avec, et *latus*, côté : all. *seitlich*, angl. *collateral*, it. *collaterale*, esp. *colateral*]. Qui accompagne, qui marche à côté. — *Artères collatérales du bras*. Artères fournies par l'humérale, et qui contribuent avec elle à porter le sang aux différentes parties du membre supérieur. On distingue : 1° la *collatérale supérieure* ou *externe* [*grande musculaire du bras*, Ch., *profunda brachii*, Ba., angl. *superior profound artery*], qui naît de la partie interne de la brachiale, s'engage entre les trois portions du triceps, auquel elle fournit une branche, et s'étend jusqu'à la partie inférieure externe du bras, où elle s'anastomose avec les récurrentes radiales et avec les suivantes; 2° les *collatérales inférieures* ou *internes* [*collatérales du coude*, Ch., *collateralis ulnaris superior* et *inferior*, Ba., angl. *anastomotic artery* et *inferior profound artery*], qui naissent de la brachiale, près de l'articulation huméro-cubitale, par un tronc commun, et descendent à la partie supérieure de l'avant-bras où elles s'anastomosent avec la collatérale interne et avec les récurrentes cubitales. — *Artères collatérales des doigts* [*digitales dorsales* et *digitales volares propriæ*, Ba.]. Branches qui partent de la convexité de l'arcade palmaire profonde, et qui se rendent aux doigts, sauf au pouce : elles sont au nombre de deux pour chaque doigt, et lui fournissent des rameaux palmaires et dorsaux; elles communiquent entre elles au niveau de la pulpe de la troisième phalange. — *Artères collatérales des orteils*. Elles viennent de l'arcade plantaire, et ont la même distribution que celles des doigts, mais sont moins volumineuses. — *Branches collatérales*. En général, toutes les ramifications artérielles ou veineuses qui suivent à peu près la direction du tronc d'où elles proviennent. — *Nerfs collatéraux des doigts*. V. CUBITAL, MÉDIAN, RADIAL (*Nerf*). — *Nerfs collatéraux des orteils*. V. PLANTAIRE (*Nerf*).

**COLLE**. s. f. [*glutinum*, κόλλα, all. *Kleister*, angl. *paste*, *glue*, *size*, it. *colla*, esp. *cola*]. Préparation molle et homogène dans toutes ses parties, qu'on obtient en délayant de la farine ou de l'amidon dans de l'eau, soumettant le tout à la chaleur et le remuant tant qu'il reste sur le feu. Les colles, qui diffèrent des *fécules* par la nature de la substance, et des *bouillies* par celle du véhicule, sont employées quelquefois comme topiques émollients. On donne aussi ce nom en dermatologie aux gélatines médicamenteuses (V. GÉLATINE). — *Colle de poisson*. V. ICHTYOCOLLE. ‖ *Colle végétale*. V. GLUTEN.

**COLLECTEUR, TRICE**. adj. [*collector*]. Qui recueille, rassemble.

**COLLECTION**. s. f. [*collectio*, de *colligere*, recueillir, rassembler; all. *Sammlung*, *Ansammlung*, angl. *collection*, it. *collezione*, esp. *coleccion*]. — *Collection purulente*. Amas de pus dans une cavité du corps naturelle ou morbide. V. ABCÈS. — *Collection sanguine*. V. HÉMATOME. — *Collection séreuse*. Accumulation de sérosité dans une cavité naturelle ou accidentelle. ‖ En pharmacie, *collection des drogues*, approvisionnement qu'on en doit faire. Pour les substances que la nature ou le commerce offrent dans un état tel qu'elles puissent se conserver (la plupart des plantes exotiques et des drogues minérales), la *collection* consiste seulement à les choisir de bonne qualité. Pour les autres (substances animales et végétales indigènes), elle consiste, en outre, dans les soins propres à les conserver, *émondation*, *dessiccation*, etc.

**COLLÈGE**. s. m. — *Hygiène des collèges*. V. ÉCOLE.

**COLLERETTE**. s. f. — *Collerette de Biett*. V. BIETT.

**COLLES** (Abraham) (chirurgien anglais mort en 1843). — *Ligament de Colles* [*ligamentum inguinale reflexum*, Ba.]. Faisceau fibreux formant le pilier postérieur du canal inguinal, et représentant un des tendons d'insertion du grand oblique du côté opposé; les deux ligaments de Colles s'entre-croisent ainsi sur la ligne médiane et vont s'insérer

au pubis. — *Loi de Colles.* Une mère, qui n'a pas eu jusque-là de lésions de syphilis, ne peut en contracter en allaitant son enfant, procréé syphilitique par le père, même s'il présente à la bouche des lésions syphilitiques; mais l'enfant est capable d'infecter une nourrice étrangère. Cette loi, vérifiée dans la majorité des cas, montre que la syphilis ne se transmet pas du père à l'enfant sans infection de la mère, alors même que cette infection ne se révèle par aucun signe extérieur. Cette loi est aussi connue sous le nom de *loi de Baumès.*

**COLLET.** s. m. [dimin. de *col*, en latin *collum*, all. *Kragen*, *Hals*, angl. *collar*, *neck*, it. *colleto*]. Rétrécissement qui a quelque analogie avec le cou. — *Collet des dents.* V. Dent. ‖ *Collet du sac herniaire.* V. Hernie. ‖ En anatomie, *collet du bulbe.* V. Moelle *allongée.*

**COLLETÉ, ÉE.** adj. Se dit d'une dent dont le collet n'est plus maintenu par la gencive et qui commence à se déchausser.

**COLLÉTIINE.** s. f. Principe particulier existant dans le *Colletia spinosa*, de la famille des rhamnées, employé au Brésil comme purgatif.

**COLLÉTIQUE.** adj. [*colleticus*, de κόλλα, colle]. Synonyme d'*agglutinatif.*

**COLLIDINE.** s. f. ($C^{16}H^{11}Az$, ou, en atomes, $C^8H^{11}Az$). Alcaloïde isomérique avec la xylidine, qui existe avec l'aniline dans l'huile de Dippel, dans les portions bouillant entre 171° et 174°. Incolore, de saveur aromatique forte, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles et les acides, elle forme avec ceux-ci des sels déliquescents. Elle a une action vaso-dilatatrice marquée; elle augmente l'amplitude de la respiration et diminue la fréquence des mouvements respiratoires. Aussi a-t-on proposé de l'employer en inhalations dans le traitement de l'angine de poitrine, de l'asthme et des dyspnées pseudo-asthmatiques (G. Sée).

**COLLIER.** s. m. [*collare*, all. *Halsring*, angl. *collar*, it. *collana*]. En pathologie, éruption faisant le tour du cou comme un collier. — *Collier de Vénus.* Syphilide pigmentaire occupant le cou et en particulier les parties latérales, se rencontrant plus souvent chez la femme que chez l'homme à la période secondaire de la syphilis; la pigmentation jaunâtre ou brun sale est disposée sous forme d'un réseau à mailles plus ou moins larges enserrant des îlots arrondis de peau saine; dans ces îlots la peau n'est pas décolorée, contrairement à ce qui existe dans le vitiligo. ‖ *Collier d'ambre* ou *de succin.* Collier employé, inutilement, pour prévenir les convulsions chez les enfants. — *Collier de Morand.* Espèce de sachet contre le goitre, ayant la forme d'un collier, d'une cravate, et composé de folles fleurs de tan, de chaux éteinte et de sel marin; il est inusité. — *Collier orthopédique.* Appareil mécanique entourant le cou, et destiné à maintenir ou à ramener le cou et la tête dans leur direction normale : il y a des colliers de soutien et des colliers de redressement. Ils sont faits en cuir moulé, en gutta-percha, en métal, etc.

**COLLIMATEUR.** s. m. V. Spectroscope.

**COLLIOURE** (France, Pyrénées-Orientales). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses et carboniques*, tièdes.

**COLLIQUATIF, IVE.** adj. [de *colliquare*, se fondre, se résoudre en eau ; συντηκτικὸς, all. *fliessend*, *profus*, angl. *colliquative*, it. *colliquativo*]. Se dit, en pathologie, d'un flux qui épuise les malades, et qui semble résulter de la liquéfaction des parties solides du corps. C'est ainsi qu'on dit : *dévoiement colliquatif*, *sueur colliquative*, etc. — *Fièvre colliquative.* V. Fièvre *hectique.*

**COLLIQUATION.** s. f. [de *colliquare*, se fondre; σύντηξις, all. *Zusammenschmelzen*, angl. *colliquation*, *melting*, it. *colliquazione*, esp. *collicuacion*]. Fonte des parties solides du corps, excrétions abondantes. ‖ Diminution de la consistance des humeurs du corps humain.

**COLLISALLA.** s. m. Nom indigène du quinquina que nous appelons *calisaya.*

**COLLISION.** s. f. — *Bruit de collision.* V. Bruit.

**COLLODION.** s. m. [all. *Collodium*, *Schiefsbaumwollenäther*, angl. *collodium*]. Solution éthérée de *pyroxyline*, dont l'emploi a été proposé, en chirurgie, par Maynard (de Boston). C'est un fluide incolore, plus ou moins sirupeux, préparé avec : pyroxyline, 1 partie; éther pur, 16 parties; alcool à 90°, 1 partie. L'addition de un dixième ou un douzième d'huile de ricin donne le *collodion élastique* du Codex. Étendu à plusieurs couches sur la peau, il forme, après l'évaporation de l'éther, une pellicule imperméable très adhésive, résistant à l'eau à et l'alcool. Il est employé comme adhésif dans le traitement des plaies, et comme topique contre diverses éruptions, contre l'érysipèle, quelques formes de l'herpès et de l'eczéma, l'orchite, la péritonite, etc. Le collodion a été employé sous forme d'une forte couche étendue sur tout le pénis, même dans sa portion prostatique, contre les érections fatigantes dans la blennorragie. V. Photographie. — *Collodion cantharidé.* Préparation vésicante obtenue en dissolvant la pyroxyline dans une solution éthérée de cantharidine : appliquée en couche mince sur la peau, elle produit la vésication en quelques heures. — *Collodion caustique* ou *mercuriel.* Il se prépare avec 30 grammes de collodion ordinaire et 1 gramme de sublimé corrosif : en badigeonnages, comme préventif des cicatrices varioliques. — *Collodion élastique médicinal*, de Robert de Latour. Préparation composée de 30 grammes de collodion, 15 grammes de térébenthine de Venise, et 5 grammes d'huile de ricin. On l'étend, à la surface de la peau, avec un pinceau en couche assez épaisse pour qu'elle résiste à l'extension produite par les mouvements, dans les cas d'érysipèle, d'engelures, de brûlures, etc. — *Collodion iodoformé.* Obtenu en incorporant 5 grammes d'iodoforme à 100 grammes de collodion élastique. S'emploie en badigeonnages sur les parties qui sont le siège de douleurs goutteuses ou rhumatismales. — *Collodion morphiné.* Il contient 1 gramme de chlorhydrate de morphine pour 30 grammes de collodion élastique, et sert à badigeonner les points névralgiques. — *Collodion styptique* (Richardson). On le prépare en dissolvant 1 partie de tannin dans 2 parties d'alcool, qu'on ajoute à 10 parties de collodion : il est hémostatique et antiseptique.

**COLLOÏD MILIUM.** V. Colloïdome.

**COLLOÏDE.** adj. [*collodes*, de κόλλα, colle, et εἶδος, forme]. Qui a l'apparence de la colle. — *Cancer colloïde*, *gélatiniforme* ou *aréolaire* [all. *Gallertkrebs*, angl. *colloid*, it. *cancro colloide o gelatinoso*]. Production morbide qui consiste en une trame aréolaire remplie d'une sorte de gelée peu vasculaire, sans trace de travail inflammatoire dans les parties voisines. Cette production se présente sous la forme de masses offrant partout le même degré de mollesse et rarement susceptibles d'ulcération. L'aspect *colloïde* s'observe dans des tumeurs de natures très diverses, dont il est une disposition particulière limitée souvent à une portion de la tumeur; il est dû à la formation d'une *substance amorphe*, homogène, très transparente ou demi-transparente, tremblotante, parsemée ou non de granulations moléculaires, entre les éléments anatomiques caractéristiques du tissu morbide que cette matière amorphe tient écartés. — *Substance colloïde.* Elle se rencontre : 1° Dans des tumeurs qui ont pour trame des fibres du tissu lamineux entre-croisées, surtout dans celles qui sont formées principalement de cellules fibroplastiques dont le noyau n'est souvent visible qu'après l'action de l'acide acétique, ou dans celles qui sont prin-

cipalement composées de noyaux libres : souvent alors la portion colloïde a une teinte rosée. 2° Dans des tumeurs hypertrophiques glandulaires du gros intestin, de l'estomac, de la mamelle, du pancréas, du foie, etc. Les culs-de-sac glandulaires sont souvent atrophiés dans une partie de leur étendue, et forment des amas interrompus, cylindriques, ou de formes diverses, composés de cellules épithéliales accumulées, cohérentes, granuleuses; le tissu cellulaire interposé à ces culs-de-sac est atrophié, au moins en partie, et remplacé par la substance gélatiniforme. Celle-ci renferme fréquemment des amas de granulations graisseuses très fines, ou des vésicules adipeuses. Certaines hypertrophies des glandes en grappes, formées surtout par les épithéliums, très pâles, accompagnées d'un peu ou de beaucoup de matière amorphe, ont souvent l'aspect gélatiniforme : tel est le cas où des portions hypertrophiées font saillie dans des kystes du centre de la tumeur, portions dont quelques lobes sont quelquefois composés surtout de matière amorphe et d'éléments fibro-plastiques (*tumeurs kysteuses hydatiformes de la mamelle*, d'Astley Cooper). 3° Dans la thyroïde hypertrophiée, dont chaque vésicule close est pleine de matière amorphe, visqueuse ; la même substance existe dans la glande thyroïde saine, et paraît être le produit de la sécrétion normale de cette glande (V. Thyroïde). 4° Enfin, dans certaines tumeurs *hétéradéniques*. Ainsi, l'expression *colloïde* ne désigne pas une espèce particulière de produit morbide, mais un aspect analogue à celui de la colle, se rencontrant dans diverses tumeurs ou tissus, et dû à la présence de *matière amorphe* dans les interstices de leur trame.

**COLLOÏDE.** s. m. Corps non cristallisable, dont la diffusion se fait mal à travers le dialyseur. V. Dialyse et Substances *organiques*.

**COLLOÏDINE.** s. f. Substance contenant une forte proportion d'oxygène et une faible proportion d'azote, trouvée par Wurtz dans un cancer colloïde et rencontrée depuis dans le goitre et dans différents organes en état de dégénérescence colloïde.

**COLLOÏDOME.** s. m. Tumeur caractérisée par la présence de substance colloïde. — *Colloïdome miliaire* (Besnier) [*colloïd milium* (Wagner), *hyalome* (Leloir, Vidal), *dégénérescence colloïde du derme*]. Affection très rare de la peau caractérisée anatomiquement par la dégénérescence colloïde de la couche superficielle du derme, et cliniquement par la formation de petites élevures brillantes, ressemblant à des vésicules, atteignant le volume d'une tête d'épingle, isolées ou agglomérées ; ces élevures occupent surtout le visage, les pommettes, le nez, la conjonctive, plus rarement le cou et les bras. Si l'affection devient gênante, le raclage est le seul moyen thérapeutique efficace.

**COLLONÈME.** s. m. [*collonema*, de κόλλα, colle, et νῆμα, tissu] (Müller). Variété de tumeurs colloïdes. V. Colloïde, 2°.

**COLLUTOIRE.** s. m. [de *colluere*, de *cum*, avec, et *luere*, laver; all. et angl. *Collutorium*, esp. *collutorio*]. *Gargarisme* de consistance de miel ou de sirop, dont on badigeonne les gencives et les parois internes des joues. — *Collutoire astringent*. Mélange de 2 à 4 grammes d'alun pulvérisé avec 30 grammes de miel blanc ou rosat. — *Collutoire boraté*. On emploie comme base de cette préparation le borate de soude pulvérisé, qu'on dissout dans l'eau (10 gr. de sel pour 200 gr. d'eau, Gubler), dans le sirop de sucre (15 gr. pour 300 gr. de sirop, Trousseau), dans le miel simple ou rosat (4 gr. pour 30) : très usité contre les aphtes et le muguet. — *Collutoire chlorhydrique*. 4 grammes d'acide chlorhydrique dans 30 grammes de miel. Très caustique : employé dans les stomatites scorbutiques, putrides, gangreneuses. — *Collutoire au chlorate de potasse*. Il contient parties égales de chlorate de potasse et de miel, et sert à combattre la stomatite mercurielle. — *Collutoire opiacé*. C'est un mélange de 1 gramme de teinture d'opium avec 25 grammes de miel ; on s'en sert dans les stomatites douloureuses.

**COLLYRE.** s. m. [*collyrium*, κολλύριον, all. et angl. *collyrium*, it. *collirio*, esp. *colirio*]. Médicament solide, de forme allongée et cylindrique, qui était destiné à être introduit dans le vagin, l'anus, les oreilles, les narines, comme une espèce de trochisque (Hippocrate et Galien). ‖ Toute espèce de médicament topique appliqué sur l'œil ou plutôt sur la conjonctive. On distingue les *collyres secs*, qui consistent en des poudres que l'on insuffle dans l'œil au moyen d'un tuyau de plume (alun, oxyde de zinc, calomel, sucre, sulfate de zinc, de cuivre, de soude) ; les *collyres mous*, qui sont des onguents ou pommades ; les *collyres liquides*, que l'on prépare avec des eaux distillées, des infusions ou décoctions de plantes, auxquelles on ajoute diverses substances médicamenteuses ; et les *collyres gazeux*, qu'on obtient en vaporisant un liquide volatil à la chaleur de la main, et tenant celle-ci assez près des yeux pour qu'ils soient en contact avec la vapeur produite. — *Collyre alumineux*. Solution de 50 centigrammes à 1 gramme d'alun cristallisé dans 100 grammes d'eau de rose. — *Collyre antimydriatique*. Il contient 1 gramme d'extrait de fève du Calabar pour 100 grammes d'eau distillée. — *Collyres à l'azotate d'argent*. L'un contient 5 centigrammes d'azotate d'argent cristallisé pour 30 grammes d'eau (conjonctivites catarrhales, chroniques) ; l'autre, caustique, contient 5 grammes du même sel pour 100 grammes d'eau distillée (conjonctivite purulente). — *Collyre de Boerhaave*. Poudre de mercure doux, d'aloès et de sucre candi. — *Collyre de Brun*. Mélange de vin d'aloès, d'eau de rose et de teinture de safran. — *Collyre calmant*. Mélange de 2 parties de teinture de safran et d'une partie de laudanum de Sydenham pour 100 parties d'eau de rose. — *Collyre d'Helvetius*. V. Pierre *divine*. — *Collyre ioduré* (Desmarres). Solution de 5 grammes d'iodure de potassium et de 10 centigrammes d'iode dans 100 grammes d'eau distillée (taches de la cornée, ophtalmie scrofuleuse). — *Collyre de Lanfranc*. On le prépare avec 250 grammes de vin blanc, 45 grammes d'eau de plantain, autant de rose, 4 grammes de sulfure jaune d'arsenic, 2 grammes d'oxyde vert de cuivre, 75 centigrammes de myrrhe et autant d'aloès. Cette mixture est improprement appelée collyre, puisqu'on ne peut l'appliquer sur la conjonctive qu'en l'étendant dans un véhicule. Elle sert surtout, comme escarrotique, pour toucher les ulcères fongueux et indolents. — *Collyre opiacé*. Collyre calmant fait par solution de 20 centigrammes d'extrait d'opium dans 100 grammes d'eau de rose. — *Collyre sec au calomel*. Parties égales de calomel et de sucre en poudre. — *Collyre sec ammoniacal* (Leayson). Mélange de : chaux éteinte, 30 grammes ; sel ammoniac, 4 grammes ; charbon végétal, poudre de cannelle, poudre de girofle, āā 1 gramme ; *bol d'Arménie*, 2 grammes. — *Collyres secs gradués*. Papiers imprégnés de solutions médicamenteuses titrées, puis desséchés, qu'on introduit dans l'œil (Le Perdriel). Le carré de papier peut être remplacé par un disque de gélatine semblablement préparé (Hart). — *Collyre de Stjerncrona, de la pharmacopée suédoise* [*decoctum rutæ zincatum seu collyrium Stjerncronense* (*Stjerncrona* est un nom de famille suédois) *vel aqua ophthalmica Odhelii* (*Odhelius* est le nom d'un médecin suédois très connu)]. Dissolution de sulfate de cuivre et de zinc dans une décoction de rue, avec addition d'eau-de-vie camphrée. — *Collyre au sul-*

*fate d'atropine.* Solution de 2 à 5 centigrammes de sulfate d'atropine dans 10 grammes d'eau distillée : 1 ou 2 gouttes instillées dans l'œil dilatent la pupille. — *Collyre au sulfate de cadmium* (Sichel). Il renferme 5 centigrammes de ce sel et 6 gouttes de laudanum de Sydenham dans 10 grammes d'eau distillée : il est astringent. — *Collyre au sulfate de cuivre.* Celui de Sichel est préparé comme le précédent, le sulfate de cuivre remplaçant le sulfate de cadmium. Ordinairement on le prépare par solution d'un gramme de sel dans 300 grammes d'eau. Le *collyre détersif de Guépin*, employé contre les taches de la cornée, contient, pour 100 grammes d'eau distillée, 50 centigrammes de sulfate de cuivre, 10 centigrammes de sulfate de morphine, et 1 gramme d'alun. — *Collyre au sulfate de zinc.* Solution de sulfate de zinc dans l'eau distillée, l'eau de plantain, l'eau de rose : sa concentration varie avec l'effet cherché. Celui du Codex renferme 15 centigrammes de sulfate de zinc cristallisé pour 100 grammes de véhicule; on ajoute ordinairement 20 gouttes de laudanum de Sydenham.

**COLOBOME.** s. m. [*coloboma*, de κολοβόω, je mutile; all. *Colobom, Verstümmelung*, angl. et it. *coloboma*]. Fissure de la paupière supérieure, de la choroïde, de la rétine, et surtout de l'iris, par persistance tératologique de la fente que présente à sa partie inférieure l'iris lors de la naissance et pendant les premiers temps du développement.

**COLOCASE.** s. f. [*Colocasia*]. Genre de plantes de la famille des Aroïdées, dont plusieurs espèces, *Colocasia antiquorum*, Schott, *Col. Himalaiensis*, *Col. macrorhiza*, ont des tubercules remplis de fécules alimentaires.

**COLO-COLOSTOMIE.** s. f. V. Entéro-anastomose.

**COLOCYNTHINE.** s. f. [all. et angl. *Colocynthin*, esp. *colocintino*] (en atomes, $C^{56}H^{74}O^{23}$). Principe très amer, non azoté, soluble dans l'eau et l'alcool, brunâtre, isolé de la *coloquinte* : c'est un purgatif drastique.

**COLOMBAJO** (Italie, Toscane). *Eaux sulfatées calciques*, contenant 0gr,544 de sels, dont 0gr,394 de sulfate de chaux; eaux froides, 18°. Établissement.

**COLOMBE, COLOMBIGALLINE.** s. f. V. Gallinacés.

**COLOMBINE.** s. f. [esp. *columbina*] (en atomes, $C^{21}H^{22}O^{7}$). Principe actif, non azoté, de la racine du colombo (Wistoock). Elle est très amère, en petits prismes transparents, soluble dans l'alcool et l'éther, plus à chaud qu'à froid, et à peine dans l'eau. Elle n'aurait aucune action sur l'homme à la dose de 0gr,10 (Palck et Schraff).

**COLOMBIQUE.** adj. — *Acide colombique* ($C^{42}H^{23}O^{13}$). En flocons blancs peu solubles dans l'eau et l'éther, très solubles dans l'alcool. Retiré de la racine du colombo (Boedeker).

**COLOMBO** ou **COLUMBO.** s. m. [*colomba, columba*, all. *Columbopflanze*, it. et esp. *columbo*]. Racine d'une plante sarmenteuse ménispermée, le *Menispermum palmatum*, L., ou *Cocculus palmatus*, DC., qui croît à Ceylan, aux environs de la ville de Columbo, d'où elle est apportée en tranches orbiculaires ou en morceaux de 55 à 80 centimètres de long, couverts d'une écorce rugueuse, épaisse et verdâtre. Cette racine, jaune à l'intérieur, a une odeur aromatique, un peu nauséabonde, et une saveur d'une extrême amertume. C'est un médicament tonique et astringent, qu'on emploie dans la dyspepsie gastro-intestinale avec atonie, dans la gastralgie, dans la dysenterie chronique. On emploie particulièrement à froid la macération et l'infusion; dans les diarrhées chroniques, on prescrit quelquefois la décoction (16 gr. dans un litre d'eau); on l'emploie aussi sous forme de poudre (75 centigr. à 4 gr.). L'extrait alcoolique (20 centigr. à 1 gr.) et la teinture alcoolique (1 à 10 gr.) sont moins usités. — *Faux colombo.* Racine d'une gentianée (*Frasera Waltheri*, Michaux), peu amère, sans odeur très marquée, ne contenant pas d'amidon, et colorant l'alcool, l'éther et l'eau en jaune. Elle n'a ni l'astringence ni l'amertume du vrai colombo.

**CÔLON.** s. m. [*colon*, κῶλον, all. *Grimmdarm*, angl. *colon*, it. et esp. *colon*]. Partie du gros intestin qui s'étend depuis le *cæcum* jusqu'au *rectum*. On lui distingue quatre portions : 1° le *côlon lombaire droit*, ou *ascendant*, placé dans la région lombaire droite, et étendu depuis le cæcum jusqu'au bord des fausses côtes correspondantes; 2° le *côlon transverse* ou *arc du côlon*, dirigé transversalement d'un côté à l'autre de l'abdomen, et à sa partie supérieure et antérieure; 3° le *côlon lombaire gauche*, ou *descendant*, situé dans le flanc gauche; 4° enfin, le *côlon iliaque*, ou l'*S du côlon*, portion contournée en forme d'S, qui est logée dans la fosse iliaque gauche, et qui va se terminer à la partie supérieure du rectum. La première portion répond en arrière au muscle carré des lombes et au bord externe du rein droit, en avant à la paroi abdominale; l'arc du côlon, situé sous la grande courbure de l'estomac, répond à la paroi de l'abdomen par l'intermédiaire de l'épiploon; les deux dernières parties ont les mêmes rapports que la première. Extérieurement, le côlon présente trois séries de bosselures longitudinales, dues à la présence d'un nombre égal de rubans musculaires longitudinaux qui brident en quelque sorte les parois; il n'y a plus que deux rubans musculaires et deux séries de bosselures sur le côlon descendant, la fin de l'S iliaque n'en présente pas. La surface interne présente des cellules et des saillies correspondant aux bosselures et aux bandelettes extérieures. L'arc du côlon seul est enveloppé par le péritoine : celui-ci ne recouvre que les deux tiers antérieurs des autres parties. La structure est celle de l'intestin en général : tunique musculaire; tunique muqueuse; tunique celluleuse intermédiaire. V. Intestin.

**COLONALGIE.** s. f. Douleur du côlon.

**COLONIE.** s. f., et **COLONISATION.** s. f. Traitement, à l'air libre, des aliénés réunis en colonies agricoles, telles que celles de Fitz-James, près Clermont (Oise), en France, de Gheel, en Belgique, dans lesquelles la claustration n'existe pas. Dans les cours, les appartements, les dortoirs, les bâtiments des fermes, on a toujours la campagne devant soi, et jamais de portes gardées, de croisées de précaution, de serrures à secret, de cellules de force, de quartiers hermétiquement fermés. La surveillance est exercée par des personnes intelligentes, qui n'ont aucun des insignes du geôlier, et par des colons tranquilles, qu'on récompense lorsqu'ils ont empêché une évasion ou un suicide. L'exploitation se compose de la partie réservée à l'administration, aux pensionnaires, aux colons, aux corps d'habitation, à la ferme, et des terres labourables. La disposition de ces sections permet de les embrasser d'un coup d'œil, et de surveiller la conduite et les travaux des malades. Non seulement cette méthode leur crée des occupations variées, mais elle est encore pour eux une sorte d'école d'agriculture pratique. Tous les instruments aratoires utiles sont mis entre les mains des colons ou fonctionnent sous leurs yeux, et ce sont eux qui prêtent leur concours aux procédés nouveaux de culture, à l'élevage des animaux, etc.; de sorte que les convalescents, en quittant la colonie, peuvent utiliser les connaissances qu'ils ont acquises pendant leur séjour et améliorer leur position. Cette méthode de traitement de l'aliénation, qui entraîne une salutaire et régulière dépense de force physique en opposition avec l'excès et le désordre de l'activité cérébrale, offre, dans bien des cas, des avantages incontestables sur la séquestration dans les hospices et les maisons de santé.

**COLONNE.** s. f. [*columna*, all. *Saule*, angl. *columna*, it. *colonna*, esp. *coluna*]. — En anatomie, partie cylindrique

ressemblant à une colonne. — *Colonne de Bertin.* Prolongement de la substance corticale du rein entre deux pyramides de la substance tubuleuse. V. Rein. — *Colonnes charnues du cœur.* Faisceaux musculaires qu'on observe dans les cavités du cœur et dont on distingue trois espèces. Quelques-unes de ces colonnes, plus volumineuses, *muscles papillaires*, sont fixées par une extrémité aux parois ventriculaires, et, par l'autre, au moyen de plusieurs petits tendons, à la valvule auriculo-ventriculaire; d'autres, libres dans leur milieu, sont unies par leurs deux extrémités aux parois du cœur; d'autres encore, très nombreuses, adhèrent à ces parois par toute leur longueur, bien qu'elles fassent saillie dans la cavité. Le ventricule droit possède quatre à cinq colonnes de la première espèce; le ventricule gauche n'en a que deux, divisées en colonnes secondaires d'où partent un grand nombre de tendons. Les colonnes des deux autres espèces sont très nombreuses. — *Colonne de Clarke* ou *colonne vésiculaire de Clarke*, ou *colonne* ou *noyau de Stilling.* Groupe de cellules situé dans la corne postérieure de l'axe gris de la moelle épinière, occupant le côté antéro-interne de la corne, et offrant une configuration assez régulièrement circulaire. Elle ne s'observe pas sur toute la hauteur de la moelle, mais seulement depuis le tiers supérieur du renflement lombaire jusqu'au tiers inférieur du renflement cervical. — *Colonnes* ou *colonnettes de Leydig* ou *colonnes musculaires* (*cylindres de Leydig*). Dans la substance musculaire, on donne ce nom aux groupes de fibrilles musculaires, séparés les uns des autres par des cloisons, qui correspondent à la striation longitudinale. La coupe transversale d'une fibre musculaire montre que celle-ci a la forme d'un polygone à cinq ou six côtés, dans lequel sont inscrits d'autres polygones semblables; ce sont ces derniers qui correspondent à la coupe des colonnes de Leydig; chacune de ces colonnes contient elle-même un carrelage plus petit dont les traits répondent au ciment qui unit entre elles les fibrilles. — *Colonnes du rectum* ou *de Morgagni.* V. Rectum. — *Colonnes du vagin.* Saillies médianes des faces antérieure et postérieure du vagin, d'où partent des plis ou rugosités transversales : c'est sur la face antérieure, surtout près de l'orifice inférieur, qu'elles sont le plus développées. — *Colonne vertébrale.* V. Vertébral. — *Vessie à colonnes.* V. Vessie.

**COLOPEXIE.** s. f. [de κῶλον, côlon, et πῆξις, fixation]. Fixation du côlon à la paroi abdominale antérieure, dans les cas de prolapsus du rectum, après réduction du prolapsus à l'aide de tractions exercées de bas en haut sur le côlon.

**COLOPHANE**, et anciennement **COLOPHONE**. s. f. [*colophonia*, all. *Geigenharz*, *Colophonium*, angl. *colophony*, it. et esp. *colofonia*] ($C^{40}H^{30}O^{4}$). Matière résineuse sèche, transparente, jaune ou brune, qu'on tirait autrefois de Colophon, ville d'Ionie : c'est le résidu de la distillation de la *térébenthine.* Assez friable, elle fond à 135° en un liquide jaune clair; c'est la plus fusible de toutes les résines. Elle se dissout dans l'alcool et dans l'éther; lentement dans la soude caustique bouillante; instantanément dans la benzine; peu dans l'huile de naphte; aisément dans l'acide sulfurique qui la colore en orange vif et foncé, et dans l'ammoniaque. C'est un mélange d'acides colopholique, pimarique, pinique et sylvique; d'après Mahy, c'est de l'acide abiétique anhydre. Elle est employée à l'extérieur, en poudre, pour arrêter les hémorragies capillaires; elle fait partie de la *poudre hémostatique* et des onguents basilicum, styrax.

**COLOQUINTE.** s. f. [*Cucumis colocynthis*, L., *Colocynthis vulgaris*, all. *Coloquinte*, angl. *colocinth*, it. et esp. *coloquintida*]. Plante (cucurbitacées, J.) dont le fruit, connu aussi sous le nom de *coloquinte* (*fructus colocynthidis*), est globuleux, jaunâtre, de la grosseur d'une orange, et renferme sous une enveloppe coriace une pulpe sèche, blanchâtre, spongieuse, légère, presque inodore, d'une saveur excessivement amère et âcre, due à la *colocynthine.* Cette pulpe, la seule partie employée, et dont la meilleure vient d'Alep, est un violent drastique, même à petite dose : 50 à 60 centigrammes de sa poudre suffisent pour une forte purgation. A dose plus forte, c'est un poison âcre. Des frictions sur le ventre avec quelques centigrammes d'extrait alcoolique purgent très promptement. Les *trochisques d'alhandal* ont été ainsi appelés parce qu'ils étaient préparés avec la poudre de coloquinte (en arabe, *alhandal*) et un mucilage. La poudre de coloquinte fait partie des *pilules cochées* et des *pilules de coloquinte composées* (V. Pilule). On emploie la teinture (1 à 4 ou 8 gr.), le vin (4 à 16 gr.) et l'extrait alcoolique de coloquinte, simple (5 à 25 centigr.) ou composé (25 centigr. à 2 gr.). Comme tous les drastiques, la coloquinte est emménagogue et vermifuge.

**COLORANT, ANTE.** adj. — *Matières colorantes* de l'organisme. V. Bile, Pigment et Sang. — *Matières colorantes* ou *colorants* employés en histologie et en bactériologie. Ces substances sont nombreuses. Les unes, qui servent uniquement à colorer les tissus, sont empruntées directement au règne animal ou végétal; tels sont le *carmin*, qui vient de la cochenille, l'*hématoxyline*, retirée du bois de campêche; d'autres, au contraire, sont des composés chimiques, dont la plupart sont des dérivés de l'aniline ; ce sont celles que l'on emploie en bactériologie, les microbes ne prenant pas les autres colorants ; actuellement, leur usage s'est répandu aussi en histologie. Certains de ces colorants ont une réaction acide ; telles sont l'éosine, la fuchsine acide; d'autres, au contraire, sont neutres ou basiques : tels sont, par exemple, le bleu de méthylène, l'hématéine; cette notion est importante, certaines granulations leucocytaires ne prenant que les couleurs acides, d'autres, au contraire, que les couleurs basiques. Aux colorants proprement dits, on ajoute parfois une matière qui n'est pas douée elle-même de propriété tinctoriale, mais favorise la pénétration de la couleur, et agit à la façon des mordants employés en teinturerie : tels sont l'aniline et l'acide phénique; certains microbes, comme le bacille de la tuberculose et le bacille de la lèpre, ne se colorent que dans des solutions ainsi composées, encore leur coloration est-elle lente à se faire et rend nécessaire souvent l'emploi de la chaleur. Pour colorer les cils des bactéries, on emploie des mordants différents (V. Cils). — *Colorants indifférents.* Substances qui colorent à la fois le noyau et le protoplasma (acide picrique, etc.). — *Colorants nucléaires.* Substances qui colorent le noyau sans colorer le protoplasma; tels sont le carmin, l'hématoxyline, l'hématéine. — *Colorants protoplasmiques.* Substances qui colorent le protoplasma sans colorer le noyau.

**COLORATION.** s. f. [*coloratio*, χρῶσις, all. *Färbung*, angl. *coloration*, *colorisation*, it. *colorazione*, esp. *coloracion*]. État ou apparence d'un corps coloré. La *coloration des téguments* est variable et a une grande importance en sémiotique. A l'état normal, elle varie suivant les races (races *blanche*, *jaune* et *noire*), et, dans la race blanche que nous envisageons seule ici, suivant les habitudes des individus ; elle est plus vive au niveau des parties découvertes chez les gens qui vivent constamment en plein air, chez les paysans que chez les citadins. L'usage et surtout l'abus des boissons fermentées et de l'alcool détermine une coloration rouge au niveau de la figure, principalement des pommettes ; le teint est plus blanc chez les gens qui ne boivent que de l'eau ou du lait. A l'état pathologique, la peau peut prendre diverses colorations, soit par suite de troubles de la circulation, soit à cause de l'état du sang, soit enfin par

l'accumulation dans les cellules épidermiques d'un pigment. Quand la circulation se fait mal, chez les malades en état d'asystolie par exemple, la peau des extrémités (nez, oreilles, mains, pieds) prend une teinte cyanotique; cette teinte bleuâtre peut s'étendre à tout le visage; elle est même généralisée dans le cas de *cyanose* ou *maladie bleue* d'origine congénitale (V. CYANOSE). Dans l'anémie, la diminution de la quantité d'hémoglobine contenue dans le sang entraîne une décoloration particulière de la peau, qui est pâle à reflet jaunâtre (anémie cancéreuse, teinte jaune-paille des cancéreux) ou verdâtre (*chlorose*). L'ictère donne aux téguments une coloration jaune plus ou moins intense, due à l'accumulation du pigment biliaire dans les cellules profondes de l'épiderme, coloration qui se modifie dans le cas d'ictère ancien, et devient vert foncé presque noir; quand l'ictère est dû à des pigments biliaires modifiés, la coloration est différente; il s'agit d'une teinte jaune sale peu intense, plutôt terreuse que jaune; c'est le pigment rouge brun qui donne cette coloration, l'urobiline n'ayant pas de pouvoir tinctorial. Dans certains cas, la coloration jaune des téguments est peu marquée ou partielle (V. CHOLÉMIE *simple familiale*). Parfois, enfin, les téguments prennent une coloration noirâtre (V. MÉLANODERMIE); celle-ci se rencontre dans la *maladie bronzée d'Addison* (V. BRONZÉ), dans certaines variétés de diabète (*diabète bronzé*); elle peut aussi être le résultat du manque de soins, de la présence de parasites nombreux (*phtiriase*), constituant un élément de la *maladie des vagabonds* (V. VAGABONDS). — *Coloration des bactéries.* V. BACTÉRIE. — *Coloration des cils.* V. CILS. — *Coloration de l'urine.* V. URINE.

**COLO-RECTOSTOMIE.** s. f. V. ENTÉRO-ANASTOMOSE.

**COLORIMÈTRE.** s. m. [all. et angl. *Colorimeter*, it. *colorimetro*]. Mot mal fait employé parfois pour *chromomètre*. V. ce mot.

**COLOSTOMIE.** s. f. [de κῶλον, côlon, et στόμα, bouche]. Opération créant un anus contre nature sur le gros intestin.

**COLOSTRATION.** s. f. [*colostratio*]. Maladie des enfants nouveau-nés, qu'on supposait produite par le *colostrum*.

**COLOSTRUM.** s. m. [*colostrum*; τροφαλίς, all. *erste Muttermilch*, angl. *colostrum*, it. *colostro*]. Premier lait d'une femme qui vient d'accoucher. Il est riche en albumine coagulable par la chaleur, en graisse et en sucre, et paraît avoir une vertu purgative propre à évacuer le *méconium*. Il contient des globules de lait dont les uns ont le volume normal, et les autres, très grands, ressemblent aux gouttes d'huile ordinaire vues sous le microscope. Les globules sont souvent agglomérés en masses plus ou moins grandes par une matière visqueuse plus ou moins tenace. — *Globules du colostrum.* Leucocytes granuleux mêlés aux globules de lait dans le colostrum. Ils apparaissent aussi dans le lait dès que la mamelle s'enflamme ou devient le siège d'un abcès, et dans les culs-de-sac glandulaires de quelques variétés de tumeurs mammaires. On trouve toujours avec eux quelques leucocytes qui ne sont pas arrivés à l'état fixe granuleux.

**COLOTOMIE.** s. f. [de κῶλον, côlon, et τομή, section; all. *Colotomie*, angl. *colotomy*, it. *colotomia*]. Opération de l'*anus artificiel* par ouverture du côlon.

**COLOTYPHUS.** s. m., ou **COLOTYPHOÏDE.** s. f. [de *côlon*, et *typhus*]. Fièvre typhoïde à localisation exclusive ou prédominante sur le gros intestin.

**COLPEURYNTER.** s. m. [de κόλπος, vagin, et εὐρυντήρ, qui élargit]. Dilatateur du vagin de Braun (de Vienne), destiné à provoquer l'accouchement prématuré ou l'avortement. C'est une vessie de caoutchouc munie d'un tube à robinet et remplie d'eau chaude

**COLPITE.** s. f. [*colpitis*, de κόλπος, vagin]. Inflammation du vagin.

**COLPOCÈLE.** s. f. [*colpocele*, de κόλπος, vagin, et κήλη, hernie]. Hernie vaginale.

**COLPOCLÉISIS** ou **KOLPOKLEISIS.** s. f. [de κόλπος, vagin, et κλεῖσις, fermeture; *Opération de Simon*]. Occlusion du vagin par avivement et suture des parois vaginales.

**COLPOCŒLIOTOMIE.** s. f. [de κόλπος, vagin, κοῖλον, cavité, et τομή, incision]. Incision d'un des culs-de-sac du vagin.

**COLPOCYSTOTOMIE.** s. f. [de κόλπος, vagin, κύστις, vessie, et τέμνειν, couper]. Taille vésico-vaginale. V. CYSTOTOMIE.

**COLPODES.** s. m. pl. Infusoires très fréquents dans les infusions de foin. Le *Colpoda cucullus* a été rencontré dans le tube digestif de l'homme.

**COLPODESMORRAPHIE.** s. f. [de κόλπος, vagin, δεσμὸς, lien, et ῥαφή, suture] (*colpostricture*). Rétrécissement du vagin au moyen de sutures qui parcourent circulairement les parois vaginales.

**COLPO-HYSTÉRECTOMIE.** s. f. V. HYSTÉRECTOMIE.

**COLPO-PÉRINÉOPLASTIE.** s. f. [de κόλπος, vagin, περίνεος, périnée, et πλάσσειν, former]. Opération qui a pour but de rétrécir le vagin et d'augmenter l'épaisseur du périnée, afin de remédier au prolapsus du vagin. On fait une incision courbe à la partie inférieure de la vulve, sur la limite de la peau et de la muqueuse; on dissèque le lambeau muqueux ainsi formé, on le relève; on suture les deux bords cutanés de l'incision, ce qui augmente ainsi la hauteur du périnée; on résèque une partie de la muqueuse soulevée, et on suture la partie restante de la muqueuse à la peau.

**COLPO-PÉRINÉORRAPHIE.** s. f. V. COLPORRAPHIE.

**COLPOPEXIE.** s. f. [de κόλπος, vagin, et πῆξις, fixation]. Opération qui consiste à réduire le col de l'utérus rétrofléchi et à le fixer à la paroi vaginale.

**COLPO-PROCTECTOMIE.** s. f. [de κόλπος, vagin, πρωκτὸς, rectum, et ἐκτομή, excision] (*diacolpo-proctectomie*). Incision de la cloison recto-vaginale dans le but d'aborder le rectum.

**COLPOPTOSE.** s. f. [de κόλπος, vagin, et πτῶσις, chute]. Chute du vagin.

**COLPORRAPHIE.** s. f. [de κόλπος, vagin, et ῥαφή, suture]. Opération qui consiste à rétrécir le vagin en réséquant une partie de la muqueuse vaginale prolabée. Suivant que le prolapsus porte sur la paroi antérieure ou postérieure du vagin, on pratique la colporraphie antérieure ou postérieure : après avoir taillé un lambeau muqueux sur l'une ou l'autre paroi, on le dissèque, on l'excise et on suture les bords de la plaie. Un certain degré d'abaissement de l'utérus accompagnant ordinairement le prolapsus vaginal, la colporraphie serait rarement suffisante si l'on n'augmentait la résistance du périnée par la périnéorraphie : aussi pratique-t-on de préférence la *colpo-périnéorraphie*, ou combinaison des deux opérations.

**COLPOSTÉNOSE.** s. f. [de κόλπος, vagin, et στενὸς, étroit]. Rétrécissement du vagin.

**COLPOSTRICTURE.** s. f. [de κόλπος, vagin, et *strictura*, rétrécissement] (Jacobs). Synonyme de *colpodesmorraphie*. V. ce mot.

**COLPOTOMIE.** s. f. [de κόλπος, vagin, et τομή, incision]. Incision du vagin, taille par le vagin.

**COLUMBO.** s. m. V. COLOMBO.

**COLUMELLE.** s. f. [*columella*, all. *Columelle*]. En anatomie, axe du limaçon de l'oreille.

**COLUMELLÉ, ÉE.** adj. Pourvu de columelle.

**COLUMNISATION.** s. f. [angl. *columning* (Boze-

mann)]. Tamponnement complet du vagin, pratiqué dans un but antiphlogistique, dans les cas de métrites et d'inflammations péri-utérines subaiguës ou chroniques.

**COLZA.** s. m. Nom vulgaire du *Brassica campestris oleifera*, L., dont les graines sont souvent mêlées avec celles de moutarde. Si elles sont en poudre, la fraude n'est pas reconnaissable; mais, en graines, on les reconnaît en ce qu'elles ont un goût de navet, sont ternes et non chagrinées. V. Huile *de colza*.

**COMA.** s. m. [*coma*, κῶμα, all. *Schlafsucht*, angl. et it. *coma*, esp. *coma*]. Assouplissement plus ou moins profond, avec abolition de la sensibilité et de la motilité volontaire, dans lequel tombe le malade dès qu'il cesse d'être excité. Le coma léger diffère peu de la somnolence; le coma profond est le *carus* de quelques auteurs. C'est le symptôme d'une congestion sanguine ou d'une hémorragie du cerveau ou des méninges, d'une méningite, d'une commotion ou d'une contusion cérébrale, d'une fièvre grave, d'une fièvre pernicieuse, etc. On en distingue deux variétés : le *coma vigil*, appelé aussi *subdelirium* (V. ce mot), et le *coma somnolentum*, qui consiste en un sommeil excessif, d'où il n'est pourtant pas impossible de tirer le malade, mais où il retombe après avoir à peine ouvert les yeux et dit quelques mots. — *Coma diabétique.* Syndrome constitué par des accidents nerveux spéciaux, survenant au cours du diabète, caractérisés par leur marche rapide et leur terminaison fatale : troubles gastro-intestinaux (odeur chloroformique de l'haleine, vomissements, diarrhée), respiratoires (dyspnée), cérébraux (agitation, céphalalgie, vertige) ou cardiaques, qui aboutissent à la dépression progressive, à l'hypothermie, au collapsus et à la mort. Sa pathogénie est diversement interprétée : Bouchard invoque la déshydratation des centres nerveux; Jaccoud, une déperdition de matières organiques non compensée par l'alimentation; Lancereaux, une auto-intoxication (*acétonémie*, V. ce mot).

**COMATEUX, EUSE.** adj. [*comatodes*, all. *schlafsüchtig*, angl. *comatose*, it. *comatoso*]. Qui a rapport au coma : *affection comateuse*. — *Fièvre comateuse*. V. Fièvre.

**COMBALLAZ (LA)** (Suisse, canton de Vaud). *Station d'altitude*; altitude : 1 364 mètres. Climat tonique et vivifiant, convenant aux enfants ou aux adultes débilités par une longue maladie; l'air est très excitant; aussi ne doit-on pas y envoyer les nerveux ou les sujets atteints d'affections bronchiques ou cardiaques.

**COMBATIVITÉ.** s. f. Nom donné par Spurzheim et Broussais à l'un des modes de leur *instinct destructeur*.

**COMBINAISON.** s. f. [de *cum*, avec, et *bini*, deux; *unio*, *compositio*, all. *Verbindung*, angl. *combination*, it. *combinazione*, esp. *combinacion*]. Réaction que deux ou plusieurs corps exercent l'un sur l'autre, de manière à s'unir en un composé dans la plus petite partie renferme les composants dans la même proportion que la masse totale, et qui possède des propriétés différentes de celles de ses composants. C'est ainsi que l'acide sulfurique et la soude se combinent pour former un sel neutre, qu'on appelle *sulfate de soude*. Le résultat de l'opération porte aussi le nom de *combinaison*. Celle-ci diffère donc du *mélange*, dans lequel les éléments constituants conservent les propriétés qui leur sont propres. La chaleur, la lumière, l'électricité, l'état liquide et l'*état naissant* (V. Naissant) des corps, favorisent leurs combinaisons : celles-ci sont aussi influencées par l'*affinité*.

**COMBINÉ, ÉE.** adj. — *Calorique combiné*. Celui dont l'union aux corps est telle qu'il ne peut exercer aucun phénomène de température sur les parties voisines.

**COMBRÉTACÉES.** s. f. pl. [*combretaceæ*]. Famille (voisine des onagrariées) de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, à laquelle le genre *Combretum* a donné son nom. Le *Combretum Raimbaultii*, qui croît au Rio-Nunez et à la Sierra-Leone, est tonique, diurétique, émétique et cholagogue; on emploie la feuille, qui contient du tannin, et un produit d'oxydation du tannin, le phlobaphène (Heckel et Schlagdenhaufen); on administre la décoction de feuilles, 16 grammes de feuilles pour 1 litre d'eau, par verre de 250 grammes toutes les dix minutes; ce médicament donnerait de bons résultats dans la fièvre bilieuse hématurique.

**COMBURANT, ANTE.** adj. [*comburens*, it. *comburente*]. — *Principe comburant*. Autrefois, tout corps qui, en se combinant avec un autre corps, donne lieu à la *combustion* de ce dernier.

**COMBUSTIBILITÉ.** s. f. Propriété de brûler.

**COMBUSTIBLE.** adj. [*combustioni obnoxius*, all. *brennbar*, it. *combustibile*, angl. et esp. *combustible*]. Vulgairement, se dit d'une substance qui peut donner lieu à la production du feu. || Dans la théorie chimique de Lavoisier, se disait de tout corps susceptible de se combiner avec un principe comburant, tel que l'oxygène de l'air, en dégageant du calorique. — *Aliment combustible*. V. Aliment et Combustion *respiratoire*.

**COMBUSTION.** s. f. [*combustio*, de *comburere*, de *cum*, avec, et *urere*, brûler; καῦσις, all. *Verbrennung*, angl. *combustion*, it. *combustione*, esp. *combustion*]. Combinaison d'un corps avec un autre corps, qui s'accomplit avec dégagement de *calorique* et de *lumière*. La quantité de chaleur produite est équivalente à la perte d'énergie chimique éprouvée par les corps qui se combinent. — *Appareil à combustion* et *tube à combustion*. Appareil qui sert à déterminer la composition élémentaire des corps simples qui constituent les principes immédiats des végétaux et des animaux, ainsi que toutes les combinaisons qu'on peut obtenir à leurs dépens ou en les unissant aux corps naturels et artificiels d'origine minérale. C'est l'instrument usité dans l'analyse élémentaire, qualitative et quantitative, pour connaître les rapports qui existent entre les composés et leurs éléments d'une part, puis entre ceux-là d'autre part. La partie principale de cet appareil est le *tube à combustion*, formé du verre le plus infusible que l'on possède, large de 15 millimètres et long de 50 centimètres, entouré d'un ruban de cuivre ou de laiton recuit qui prévient les soufflures du verre ramolli par le feu de charbon qui l'entoure. Les autres parties de l'appareil sont un tube recourbé en U et un *appareil à boules*, contenant, le premier du chlorure de calcium ou de l'acide sulfurique concentré, le second de la potasse. Ces parties sont placées à l'un des bouts du *tube à combustion*. L'autre bout est effilé et fermé à la lampe, ou reçoit une ampoule en forme de cornue, dans laquelle est la matière à analyser, si c'est un liquide volatil, ou encore reçoit la tubulure d'un appareil générateur d'oxygène destiné à compléter la combustion. Le principe sur lequel repose l'emploi de cet appareil consiste en ce que les composés d'origine organique, chauffés avec l'oxygène, brûlent, c'est-à-dire que leurs éléments se dissocient, les uns se combinant avec l'oxygène, les autres devenant libres. L'oxygène est dégagé par la chaleur aux dépens de la poudre d'oxyde de cuivre placée dans le tube avec le corps à analyser. Le résultat de la décomposition est la formation d'eau que retient le chlorure de calcium; d'acides carbonique, sulfurique, phosphorique, etc., que retient la potasse. L'augmentation du poids du tube en U donne le poids de l'eau produite, d'où l'on déduit celui de l'oxygène du composé analysé. Celle de l'appareil à boules donne le poids des acides produits, d'où l'on déduit celui du carbone, du soufre, etc. Il faut habituellement brûler une portion du corps pour doser le poids de l'hydrogène et de l'acide carbonique, et une autre pour doser l'azote, le soufre, etc. Les éléments connus, on

cherche le rapport numérique entre les chiffres qui représentent le poids de chacun d'eux ; ce rapport, calculé pour 100 parties de matière, sert à établir les formules chimiques. — *Combustions organiques.* Actes chimiques qui ont lieu dans l'intimité de tous les tissus, et qui consistent, d'une part, dans la fixation d'oxygène par les éléments de ces tissus ; d'autre part, dans l'abandon de carbone et d'hydrogène, qui se combinent avec l'oxygène pour former de l'acide carbonique et de l'eau. L'accomplissement de ces actes s'accompagne d'un dégagement de calorique qui est une des sources, non la source exclusive, de la *chaleur animale* ; mais cette fixation d'oxygène se fait sans production de lumière, et n'est pas identique aux phénomènes qui ont reçu en chimie le nom de *combustion*, comme celle du charbon, de l'hydrogène, etc. C'est donc par un abus de langage qu'on lui a donné le nom de *combustion lente.* D'ailleurs, les phénomènes chimiques que désigne ce terme impropre n'ont pas tout à fait, dans l'économie, la nature qu'on leur avait attribuée et sont probablement bien plus compliqués que ceux de la combustion ; ainsi l'acide carbonique est produit, ainsi que l'eau mise en liberté dans les actes de dédoublement des principes complexes, autrement que par la combinaison de l'oxygène inhalé avec le carbone ou l'hydrogène de ces principes ; il y a décomposition directe des carbonates par divers acides qui prennent naissance ou qui arrivent dans le sang, et, par conséquent, formation d'acide carbonique et de sels, qui sont rejetés au dehors (urates) ou prennent dans l'économie un autre état spécifique (pneumate de soude). De plus, on ne rencontre jamais dans l'organisme d'oxyde de carbone, qui résulte des combustions incomplètes (Ch. Bernard) ; enfin, si l'on place un tissu en présence de l'oxygène ou du sang oxygéné, il n'y a pas équivalence entre la quantité d'oxygène qu'il absorbe et la quantité d'acide carbonique qu'il élimine. Ces prétendues combustions, qui sont en somme des réactions chimiques complexes (V. CATALYTIQUE et CHALEUR ANIMALE), se passent *au contact* du sang qui apporte aux éléments anatomiques les matériaux nécessaires à ces réactions, mais non dans le sang lui-même (Cl. Bernard) ; elles ont leur siège dans l'intimité de tous les tissus. — *Combustion respiratoire.* Nom donné, depuis Lavoisier, à la partie chimique de la respiration pulmonaire, et même parfois à la respiration en général : c'est une double erreur ; la respiration des animaux n'est pas plus une *combustion lente* que les réactions organiques complexes qui ont improprement reçu le même nom. En effet, Lavoisier a démontré que, dans les poumons, le sang absorbe l'oxygène introduit par l'inspiration et élimine de l'eau et de l'acide carbonique : mais il ne s'ensuit pas que ces deux phénomènes inverses et incontestables constituent une combustion, c'est-à-dire une combinaison de deux corps accompagnée d'un dégagement de lumière et de chaleur. En admettant même qu'on soit en droit de donner le nom de combustion, comme le faisait Lavoisier, à l'union de l'oxygène avec un autre corps, avec mise en liberté de calorique, ce nom n'appartient pas aux actes chimiques de la respiration : car il est certain que ce n'est pas au niveau du poumon, mais bien dans l'intimité des tissus, que se produisent les combinaisons de l'oxygène avec l'hydrogène et le carbone (Lagrange, Spallanzani, Cl. Bernard) ; la surface pulmonaire n'intervient ici que pour permettre les échanges gazeux (absorption d'oxygène, élimination d'acide carbonique et de vapeur d'eau) qui se font entre l'air extérieur et le sang, en mettant ces deux milieux en contact, et ne produit elle-même aucun de ces gaz. De plus, la quantité de calorique produite au niveau du poumon est bien minime : car en comparant la masse du combustible représentée par le sang qui traverse le poumon à celle de l'oxygène considéré comme comburant, et en supposant celui-ci entièrement consommé dans les poumons (ce qui n'est pas), la masse totale des poumons (et par suite du sang qui les traverse) ne serait élevée que de 0°,04 à 0°,05 par chaque inspiration (Berthelot). Ce n'est donc pas aux phénomènes de *combustion* qu'il faut rattacher les actes chimiques de la respiration, et ceux-ci ne sont pas la cause de la *chaleur animale.* ‖ *Combustion humaine spontanée.* Prétendue combustion ou destruction rapide du corps humain par l'effet d'un feu de nature et d'origine inconnues, que l'on croyait dépendre d'un état particulier de l'organisme, chez des individus d'un âge avancé, chargés d'embonpoint, et dont les tissus étaient pour ainsi dire imprégnés d'alcool par un long abus de liqueurs spiritueuses. Pour les uns, le contact plus ou moins immédiat d'une substance en ignition était nécessaire pour que le corps humain, rendu inflammable par l'abus de l'alcool ou par la présence de gaz dans le tissu cellulaire, prît feu ; pour d'autres, ce contact même était inutile, le corps prenait feu spontanément lorsqu'il se trouvait dans les conditions précédentes. Or Magendie, Pelouze et Regnault ont réduit à sa juste valeur la théorie de la combustion humaine, en montrant combien celle-ci était difficile en raison de la nature des substances composant le corps de l'homme, de la quantité d'eau qui doit être évaporée avant que commence cette combustion, de l'absence d'oxygène dans les cavités intérieures. Scientifiquement, la question médico-légale de la combustion spontanée se réduit aujourd'hui à l'examen des conditions qui peuvent rendre plus ou moins combustible le corps humain (Tourdes) et qui sont imparfaitement connues.

**COMÉDON.** s. m. [au pluriel, *comedones* ou *comédons* ; *comedo*, mangeur, de *comedere*, manger ; all. *Mitesser*, *Comedo*, et au pluriel *Comedonen*]. Petit cylindre vermiforme, pâteux, blanchâtre, jaunâtre, gris noirâtre (surtout au sommet), d'aspect sébacé, qu'on fait sortir de la peau du nez, et quelquefois de celle des joues et du front. La plupart des auteurs disent, à tort, les comédons formés par accumulation de *sebum*, comme les *tannes* ; ce sont des follicules pileux du duvet dilatés accidentellement ou pathologiquement, dans lesquels s'abouchent ordinairement des glandes pileuses souvent très grosses (Simon). Ils sont formés d'une accumulation, dans le follicule, de cellules d'épithélium semblables à celles de la matière sébacée, souvent parsemées ou remplies de granulations graisseuses ; au centre de cette masse se trouvent un ou plusieurs petits poils, dont le sommet, aboutissant au niveau de l'orifice du follicule, forme, avec quelques poussières, le petit point noir qu'on voit au niveau des orifices folliculaires. Ces poils, détachés du bulbe, et tombés dans la cavité du follicule, y restent avant de se développer à l'extérieur. Quelquefois le comédon sort du follicule entouré de la gaine épithéliale du follicule ; souvent il contient un ou plusieurs *acares des follicules* (*Acarus epizoon*, *entozoon*, *Demodex comedonum*, *Acarus* ou *Simonea folliculorum*). L'inflammation des comédons, ou mieux de l'organe qui les renferme, est commune dans plusieurs variétés d'*acmé*, particulièrement dans l'*acme punctata.*

**COMESTIBLE.** adj. et s. m. [de *comedere*, manger ; ἐδώδιμος, all. *essbar*, *Esswarre*, angl. *eatable*, *eatables*, it. *commestible*, esp. *comestible*]. Qui peut se manger (*edulis*). — Pris substantivement, ce mot signifie *aliment solide* (*cibus*, *esca*). V. ALIMENT.

**COMÉTOCORE.** s. f. [de *comète*, et κόρη, pupille]. Pupille en forme de comète, par division de l'iris.

**COMITÉ.** s. m. — *Comité consultatif d'hygiène publique.* Comité institué par décret du 10 août 1848 pour examiner les questions posées par le ministre relativement

aux quarantaines, aux mesures propres à combattre ou à prévenir les épidémies, à la propagation de la vaccine, à l'amélioration des établissements thermaux, à l'organisation des conseils d'hygiène et de salubrité, à la police médicale et pharmaceutique, à la salubrité des ateliers. Il comprend actuellement vingt membres, dont huit au moins docteurs en médecine (décret du 7 octobre 1879).

**COMITÉ, ÉE.** adj. — *Fièvre comitée* (*comitatæ*). Nom donné par Torti à une variété d'accès palustre pernicieux, dans laquelle la gravité résulte de la prédominance d'un symptôme ou de l'adjonction de phénomènes anormaux; la fièvre pernicieuse est dite *solitaire* quand sa gravité résulte de la continuité ou de l'acuité des symptômes ordinaires.

**COMITIAL, ALE.** adj. [*comitialis*, de *comitia*, comices, parce qu'on interrompait les comices quand il y survenait une attaque d'épilepsie]. — *Maladie comitiale* (*morbus comitialis*). L'épilepsie. V. ce mot.

**COMMÉMORATIF, IVE.** adj. et s. m. [de *commemorare*, faire souvenir; ἀναμνηστικός, all. *commemorativ*, it. *commemorativo*]. Qui rappelle. — *Circonstance commémorative.* Circonstance passée, qui se devine d'après l'observation actuelle des *signes* commémoratifs ou par les aveux du malade, les déclarations des assistants ou par une autre voie, et qu'on envisage comme ayant une valeur plus ou moins significative dans l'établissement du diagnostic ou du pronostic. — *Signe commémoratif* (ou substantivement *commémoratif*). Trace plus ou moins évidente du passé, stigmate qu'il a laissé empreint sur l'économie animale, et qui est de nature à le ressusciter, pour ainsi dire, par-devant l'esprit du médecin, malgré le silence et même les dénégations du malade, toutes les fois qu'on peut y trouver des lumières propres à éclairer le diagnostic et le pronostic de la maladie présente.

**COMMINUTIF, IVE.** adj. [de *comminuere*, briser]. — *Fracture comminutive.* V. FRACTURE.

**COMMINUTION.** s. f. [*comminutio*]. Écrasement d'un os qui est réduit en un grand nombre d'esquilles.

**COMMISSION.** s. f. — *Commission d'hygiène publique.* Commission qui *peut* être instituée dans les chefs-lieux de canton, sous la présidence du maire, pour fonctionner comme les *conseils* d'hygiène d'arrondissement et de département. — *Commission des logements insalubres.* Commission locale chargée de rechercher et indiquer les mesures indispensables à l'assainissement des logements insalubres.

**COMMISSURAL, ALE.** adj. Qui concerne les commissures. — *Fibres commissurales.* Fibres nerveuses qui entrent dans la constitution des commissures du cerveau ou de la moelle épinière.

**COMMISSURE.** s. f. [*commissura*, de *committere*, joindre; συμβολή, all. *Verbindung*, angl. *commissure*, it. *commessura*, esp. *comisura*]. Point où deux parties se réunissent : ainsi on appelle *commissure des paupières*, *des lèvres*, etc., les angles qu'elles forment à l'endroit de leur réunion. — Groupe de prolongements des cellules nerveuses, unissant celles-ci à des cellules plus ou moins éloignées, et reliant entre elles les diverses parties des centres nerveux. — *Commissures du cerveau et du cervelet.* D'une façon générale, toutes les parties de l'encéphale qui font communiquer entre elles deux départements ou deux couches des centres nerveux intracraniens, quelles que soient leur direction, leur étendue et leur situation : ainsi, outre le corps calleux, la couronne rayonnante, les pédoncules cérébelleux, il existe un grand nombre de commissures moins considérables reliant entre eux les éléments gris de la substance nerveuse. Toutefois, on donne spécialement le nom de commissure du cerveau à deux lames ou bandelettes transversales appartenant au ventricule moyen, et dont l'antérieure, grise, horizontale, quadrilatère (*commissure grise* ou *molle*), relie les deux parois latérales du ventricule, tandis que la postérieure, blanche, située dans l'épaisseur du bord supérieur du ventricule (*commissure blanche*), se perd de chaque côté dans la couche optique correspondante. — *Commissures de la moelle.* Parties de la moelle qui font communiquer les éléments nerveux de cet organe entre eux et avec ceux de l'encéphale. Ainsi, ses cordons antéro-latéral et postérieur représentent des commissures verticales qui unissent ses divers étages entre eux et avec l'encéphale; de plus, il existe des commissures transversales entre les éléments d'un même étage. V. MOELLE *épinière*.

**COMMOTION.** s. f. [*commotio*, de *commovere*; σεῖσις, all. *Erschütterung*, angl. *concussion*, it. *commozione*]. Secousse. — *Commotion électrique.* V. ÉLECTRIQUE. ‖ En chirurgie, secousse imprimée à un organe par mouvement communiqué, et produisant une modification, ordinairement suspensive, dans les fonctions de cet organe, sans qu'il y ait altération apparente de son tissu. Ce trouble peut se manifester dans toute l'économie après une chute ou un coup sur une partie plus ou moins éloignée de celle qui est le siège de la commotion, bien qu'il ait été surtout décrit à propos du cerveau : la plupart des organes, et principalement les viscères, peuvent présenter la suspension fonctionnelle caractéristique de la commotion, c'est-à-dire consécutive à un ébranlement communiqué; lorsque celui-ci n'existe pas, et que l'anéantissement des fonctions succède à la production brusque d'une plaie, à une vive douleur, à l'ablation traumatique ou chirurgicale d'un membre, etc., il y a *choc traumatique*, il n'y a pas commotion. Celle-ci ayant des symptômes communs à plusieurs autres états, et une cause souvent difficile à préciser, on comprend que le diagnostic en soit fort obscur. — *Commotion du cerveau.* Légère, elle produit l'éblouissement, l'étourdissement, la perte du mouvement et de la voix; à un degré plus intense, il y a perte de connaissance, résolution complète des membres, coma profond, respiration irrégulière, paupières closes, pupilles dilatées et immobiles, pâleur de la face, ralentissement de la circulation, et quelquefois vomissements, émissions involontaires des urines et des matières fécales. Dans la commotion foudroyante, la mort est presque instantanée. Dans les autres degrés, les effets diminuent graduellement; peu à peu les malades font quelques mouvements, les organes des sens se réveillent; le pouls se relève, devient plus fréquent; les besoins renaissent, la déglutition s'opère facilement, et alors, généralement, il y a constipation opiniâtre ou rétention d'urine. L'intelligence ne se manifeste d'abord que par des monosyllabes, une phrase commencée, que les malades laissent inachevée, pour retomber dans le sommeil. On voit ensuite reparaître la mémoire, puis la parole, et les malades ne conservent ordinairement nul souvenir de l'accident et de ses conséquences. Sauf quelques rares exceptions, après un temps variable, généralement très court, les fonctions rentrent dans leur état normal, et la guérison est complète. Au début, si la respiration est lente, le pouls petit et dépressible, il faut exciter la peau et les muqueuses aérienne et intestinale au moyen de frictions cutanées, de sinapismes, de lavements stimulants, d'aspiration de vapeurs ammoniacales. Quand le pouls se relève, que l'intelligence se réveille, une saignée générale, des sangsues aux tempes, aux apophyses mastoïdes, peuvent être utiles, en même temps que les dérivatifs sur l'intestin, purgatifs salins, émétique en lavage. Outre ces moyens, on a conseillé l'application d'un vésicatoire à la nuque, l'emploi de l'électricité, lorsque les effets de la commotion se prolongent ou qu'on voit apparaître des signes d'inflammation ou de paralysie : mais alors l'effet traumatique ne consiste pas en un ébranlement simple; il y a des lésions

véritables, indépendantes de la commotion et coïncidant avec elle. V. COMPRESSION, CONTUSION et MÉNINGO-ENCÉPHALITE. — *Commotion de la moelle.* Suspension brusque des fonctions médullaires, consécutive à un ébranlement de la moelle produit par un coup sur le rachis, une chute sur les pieds, et souvent accompagnée de commotion du cerveau : les symptômes se confondent avec ceux de la commotion cérébrale, et le traitement est le même. — *Commotion viscérale.* Trouble dynamique, sans altération de tissu, survenant sous la même influence que la commotion cérébrale, principalement dans le foie, la rate, les reins, le cœur; produit par un coup ou une chute sur la poitrine, l'épigastre, etc. ; existant avec des degrés très différents, depuis la simple suspension fonctionnelle jusqu'à la mort immédiate : jusqu'ici les observations cliniques et les expériences sont trop peu nombreuses ou trop incertaines pour qu'un tableau exact de ces commotions puisse être tracé.

**COMMUNICANT, ANTE.** adj. [de *communicare*, de *communis*, commun ; *conjungens*, all. *verbindend*, angl. *communicant*, it. et esp. *comunicante*]. Qui communique, qui établit une communication. — *Artères communicantes.* Artères intracraniennes, au nombre de deux : l'une *antérieure*, très courte et volumineuse, s'étend transversalement de l'une à l'autre des artères cérébrales antérieures; l'autre, *postérieure*, aussi nommée *communicante de Willis*, naît de la carotide interne et s'ouvre dans la cérébrale postérieure, faisant ainsi communiquer le tronc basilaire avec la carotide interne.

**COMMUNICATION.** s. f. — *Communication écrite, mimique* ou *orale.* V. EXPRESSION.

**COMMUTATEUR.** s. m. V. RHÉOTROPE.

**COMOCLADIA.** s. m. V. GUAO.

**COMOPHORE.** adj. [de κόμη, chevelure, et φορὸς, qui porte]. Qui porte des cheveux, qui est pourvu d'un chevelu.

**COMPACITÉ.** s. f. [de *compact*, πυκνότης, all. *Compacität*, it. *compacità*]. Qualité de ce qui est compact.

**COMPACT.** adj. [*compactus*, de *compingere*, de *cum*, avec, et *pangere*, fixer ; πυκνὸς, all. *dicht*, angl. *compact*, it. *compatto*, esp. *compacto*]. Se dit d'une substance dense, serrée, dont les molécules sont très rapprochées. — *Substance* ou *tissu compact des os.* V. OSSEUX (*Tissu*).

**COMPANS** (France, Seine-et-Marne). *Eaux sulfurées calciques et sulfureuses*, contenant $0^{gr},4690$ de sels, dont $0^{gr},029$ de sulfures de calcium et de magnésium; eaux froides.

**COMPARAISON.** s. f. [*comparatio*, all. *Vergleichung*, angl. *comparison*, it. *comparazione*]. En physiologie psychique, une des facultés de l'entendement; vulgairement, le résultat exprimé de l'activité de cette faculté. La faculté de *comparaison* (*sagacité comparative* de Gall) nous permet de saisir et de bien juger les rapports des choses, des événements ; elle donne, sur les objets, des idées communes à plusieurs d'entre eux, et conduit à la *généralisation.* Tout classement régulier manifeste nettement les différences, en exigeant d'abord l'*appréciation des rapports propres à former des groupes*, au moyen de la méditation inductive, ou par *comparaison*, qui, étudiant les relations statiques ou de similitude, pose des principes, et précède la *coordination.*

**COMPARATIF, IVE.** adj. [*comparativus*, all. *vergleichend*, angl. *comparative*, it. *comparativo*]. — *Anatomie comparative* (et à tort *anatomie comparée*). Science qui étudie et décrit les organes des animaux, non seulement en eux-mêmes, mais en les comparant à ceux des autres espèces. Ce n'est pas un genre spécial d'anatomie; c'est l'étude de cette science par la *méthode comparative.* — *Méthode comparative.* En anatomie et en physiologie, méthode d'investigation qui consiste à considérer tous les cas analogues réunis, et à en représenter les différences comme de simples modifications déterminées (dans chaque appareil ou dans chaque fonction) par l'ensemble des autres caractères de l'animal étudié. On poursuit cette marche jusqu'à ce qu'on ait réalisé autant que possible l'isolement de la partie essentielle de l'appareil ou de la fonction, de façon à rattacher sans cesse les différences secondaires à celles qui sont les plus importantes, d'après des lois uniformes. Toute comparaison anatomique et physiologique peut être faite sous cinq chefs principaux à l'état normal : 1° comparaison entre les diverses parties de chaque individu ; 2° entre les sexes ; 3° entre les phases que présente l'ensemble de l'évolution, comprenant l'état embryonnaire et l'état de décroissance ; 4° entre les races ou variétés de chaque espèce ; 5° entre tous les êtres de la hiérarchie biologique. On peut y joindre le point de vue pathologique, praticable à l'un quelconque de ces principaux chefs. Dans le cas où l'étude est bornée à un seul être, nulle détermination de son espèce ou de quelqu'une de ses parties n'offre de certitude et ne peut être appliquée à d'autres sciences ou à nos besoins, si cet être et ses parties ne sont envisagés successivement à l'état embryonnaire et à l'état sénile ou morbide, pour apprécier l'état adulte, et, réciproquement, à l'état adulte pour apprécier les deux autres. V. HOMOLOGIE. — *Physiologie comparative* (ou *comparée*). Application de la faculté de comparaison, réglée par la *méthode comparative*, à l'étude de la physiologie.

**COMPARÉ, ÉE.** adj. — *Anatomie comparée.* V. COMPARATIF. — *Médecine et pathologie comparées.* V. PATHOLOGIE. — *Physiologie comparée.* V. COMPARATIF.

**COMPAS.** s. m. Instrument destiné à mesurer les parties externes et internes du bassin, les diamètres de la tête, les voussures thoraciques, les tumeurs, etc. — *Compas haphémétrique.* V. HAPHÉMÉTRIQUE. — *Compas pelvimètre.* Il est composé de feuilles de métal très minces et articulées à leur partie moyenne par deux charnières qui s'arrêtent solidement dans toutes les positions et se fléchissent de même. L'instrument se réduit ainsi à la moitié de sa longueur et au quart de sa largeur (Charrière). — *Compas de Weber.* V. ESTHÉSIOMÈTRE.

**COMPENSATION.** s. f. Modification qui a pour but de remédier aux effets d'une lésion d'un organe ; ainsi, dans le cas de rétrécissement mitral, l'oreillette gauche s'hypertrophie, afin d'empêcher la stagnation du sang dans sa cavité ; de même, le ventricule gauche s'hypertrophie dans le cas d'insuffisance aortique; lorsque la compensation n'est plus suffisante, le cœur se dilate et l'asystolie apparaît. Histologiquement, il peut y avoir compensation dans le cas de lésions destructives d'un organe, par suite de l'hypertrophie ou de l'hyperplasie des cellules de cet organe restées saines ; les *adénomes* du foie et du rein seraient, pour certains auteurs (Chauffard), le produit de l'hypertrophie compensatrice évoluant en foyer.

**COMPENSATRICE.** adj. f. — *Hypertrophie compensatrice, lésion compensatrice.* V. COMPENSATION.

**COMPLET, ÈTE.** adj. — *Accès complet.* V. ACCÈS.

**COMPLEXE.** adj. [*complexus*, de *complectere*, de *cum*, avec, et *plectere*, plier ; all. *zusammengesetzt*, angl. *complex*, it. *complesso*]. Qui résulte de l'assemblage de plusieurs choses différentes.

**COMPLEXION.** s. f. [de *complexio*, assemblage, de *complexus*, complexe ; all. *Körperbeschaffenheit*, angl. *complexion*, it. *complessione*, esp. *compleccion*]. Réunion de toutes les conditions physiques extérieures et sensibles d'un individu, et constituant son état. Ce mot dit plus que *constitution*, et diffère de *tempérament*, qui indique

surtout l'état ou la disposition des organes en santé.

**COMPLEXITÉ**. s. f. État de ce qui est complexe, par rapport à un objet de même nature qui l'est moins.

**COMPLEXUS**. s. m. [all. et angl. *complexus*, it. *complesso*, esp. *complecso*]. Nom donné à deux muscles dont les fibres charnues, mêlées et entre-croisées de fibres aponévrotiques et tendineuses, ont une structure fort compliquée. — *Grand complexus* (*trachélo-occipital*, Ch.). Il s'attache d'une part aux apophyses transverses des quatre dernières vertèbres cervicales et des six premières vertèbres dorsales, et de l'autre au-dessous de la ligne courbe supérieure de l'occipital. — *Petit complexus* (*trachélo-mastoïdien*, Ch.). Il s'étend des mêmes apophyses cervicales à la surface mastoïdienne du temporal. || *Complexus morbide*. Ensemble de lésions et de symptômes si intimement liés que leur concours résulte d'un enchaînement, d'une dépendance mutuelle, et non d'une rencontre fortuite.

**COMPLICATION**. s. f. [*complicatio*, de *cum*, avec, et *plicare*, plier; all. *Verwickelung*, angl. *complication*, it. *complicazione*]. Concours de choses de nature différente. || Affection qui survient pendant le cours d'une autre déjà déclarée. — *Complication de maladies, de symptômes*. Coexistence de deux maladies, de plusieurs symptômes; les lois de ces complications sont peu connues.

**COMPLIQUÉ, ÉE**. adj. [angl. *complicated*]. — *Maladie compliquée*. Cas morbide dans lequel plusieurs maladies s'observent sur un même individu.

**COMPOSITIF, IVE**. adj. Se dit des parties de tissu qui composent un organe; des éléments dont la réunion forme une portion de tissu normal ou accidentel offrant un aspect distinct du reste de la masse. V. Constituant.

**COMPRESSE**. s. f. [bas latin *compressa*, de *compressus*, proprement *chose serrée, pliée; penicillus, splenium*, σπληνίον, all. *Compresse*, angl. *compress*, it. *compressa*, esp. *compresa*]. Pièce de linge fin, à demi-usé, sans ourlets ni lisières, ordinairement repliée plusieurs fois sur elle-même, qu'on applique sur les plaies, et qui sert à diriger convenablement la compression. On fait des compresses de formes et de grandeurs différentes, suivant les circonstances et selon les parties sur lesquelles on les applique; il y en a de *carrées*, de *triangulaires*, d'*orbiculaires*, de *prismatiques*, etc. — *Compresse découpée*. Compresse dont les bords sont plus ou moins profondément divisés. — *Compresse en croix de Malte*. Compresse carrée fendue également aux quatre angles. — *Compresse fendue*. Compresse dont un côté porte une ou deux incisions la divisant en deux ou trois portions; elle sert à relever les chairs pendant l'amputation. — *Compresse fenêtrée*. Celle dont la surface est percée d'un grand nombre de petits trous. — *Compresse graduée*. Compresse destinée à rapprocher par une compression méthodique les bords d'une plaie, ou à tenir écartées des parties qui tendent à se rapprocher plus qu'il ne convient (par exemple les os de l'avant-bras fracturés) : elle est régulière ou prismatique. — *Compresse graduée régulière*. On la fait avec un morceau de linge replié plusieurs fois sur lui-même, alternativement de gauche à droite et de droite à gauche, de manière que les replis aient tous une largeur égale (deux travers de doigt) et se recouvrent tous à peu près régulièrement. — *Compresse graduée prismatique* ou *pyramidale*. Celle dont les replis, de plus en plus étroits, se recouvrent de moins en moins, de manière que l'ensemble ait la forme d'un prisme triangulaire : le premier pli ayant environ deux travers de doigt de large, et les suivants se rétrécissant graduellement, le dernier n'a que quelques lignes; des fils traversent tous les replis pour les maintenir dans la forme voulue. On fait aussi des compresses *graduées* régulières sur l'un des deux bords et prismatiques sur l'autre bord. C'est toujours par leur pli le plus étroit que les compresses graduées sont en contact avec la peau. — *Compresse longue*. Compresse carrée pliée en deux. — *Compresse longuette*. Compresse longue pliée en deux dans le sens du premier pli. — *Compresses stérilisées*. Actuellement, on se sert souvent de compresses de tarlatane stérilisées à l'autoclave, soit pour faire des pansements humides en les appliquant sur les parties malades, après les avoir imbibées d'une solution antiseptique ou simplement aseptique, soit pour éponger les liquides durant une opération, soit pour recouvrir d'un enduit aseptique les parties avoisinantes de l'endroit de l'opération, et limiter ainsi le champ opératoire.

**COMPRESSEUR**. s. m. [all. *Compressorium, Druckwerkzeug*, angl. *compressor*, it. *compressore*, esp. *compresor*]. Instrument fréquemment employé en chirurgie pour arrêter ou suspendre soit l'écoulement du sang hors des vaisseaux, soit son cours dans l'intérieur des artères ou des veines; plus rarement pour comprimer un nerf (compresseur de Moore) ou un canal quelconque (compresseur de Nuck). — *Compresseurs à pression non alternante*. Le type de ces appareils est celui qu'on connaît sous le nom de *compresseur de Dupuytren*, bien que Moore en soit l'inventeur, et qui a pour but d'arrêter le sang dans les artères anévrysmatiques. Tel qu'on l'emploie aujourd'hui, il se compose de deux lames d'acier courbées et articulées en leur milieu de façon à former un arc de cercle plus ou moins grand (fig. 167); leurs extremités

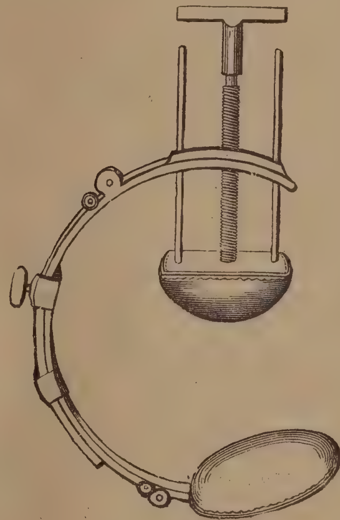


Fig. 167.

libres, rendues mobiles par une brisure à charnière, portent, pour une des lames, une pelote de pression oblongue, mise en mouvement par une vis verticale; et, pour l'autre lame, une pelote de contre-pression ou d'appui, plus large : la courbure de l'instrument étant adaptée au volume du membre, la première pelote est plus ou moins rapprochée de la seconde au moyen de la vis dont elle est pourvue. — *Compresseurs à pression alternante*. Instruments munis de deux pelotes de pression qu'on fait agir successivement sur plusieurs points du vaisseau, de façon à rendre la compression moins fatigante tout en lui conservant sa continuité d'action. Le *compresseur de Velpeau* se compose d'une large gouttière embrassant la partie postérieure du membre; de chaque côté de cette gouttière part une tige d'acier, qui porte une double arti-

culation, et qui soutient une pelote que met en mouvement une vis plus ou moins serrée par un tourne-vis : on abaisse une des pelotes sur le point qu'elle doit comprimer, pendant que l'autre pelote est inactive ; plus tard, celle-ci entre en fonction, tandis que la première est relâchée. Dans le *compresseur à pression élastique de Broca*, la gouttière, plus longue, est fixée en haut par une ceinture pelvienne, et échancrée sur son bord interne, pour lui permettre de remonter sous la fesse ; les deux pelotes peuvent être mues dans tous les sens au moyen de ressorts mobiles élastiques. Le *compresseur de Benj. Anger*, construit pour la compression de l'artère fémorale, diffère des précédents par l'emploi d'une gouttière modelée exactement sur le membre, et par l'adjonction d'un coin de bois entouré de ouate et placé à la partie postéro-interne de la cuisse, pour donner à l'artère fémorale un point d'appui sur lequel les pelotes la compriment efficacement. Sur les mêmes principes ont été construits une foule d'autres compresseurs spéciaux : tels sont ceux de Bell pour l'artère temporale, de Chabert pour les veines du cou, de Schindler et de Hesselbach pour l'artère épigastrique, de Joachim pour les vaisseaux du pénis, de Marenheim et d'Ollivier pour l'artère sous-clavière, de Scultet, de Platner, de Heister, de Dionis, de Brambilla, de Dohl, de Leber, de Agrens, etc., pour l'artère brachiale ; de Langeneck et Verdier pour l'artère iliaque externe, de Wegehaubsen pour l'artère crurale. — *Compresseur de Moore.* Instrument imaginé pour amortir la sensibilité des parties avant de pratiquer sur elles une opération chirurgicale, et agissant en comprimant le nerf principal de ces parties. Ce compresseur n'est autre que l'instrument qui porte le nom de Dupuytren, et qui a bien été inventé par Moore : la destination seule a été changée. — *Compresseur de Nuck.* Inventé pour empêcher l'écoulement involontaire des urines : il consiste en deux plaques d'acier mobiles, garnies de peau et jointes par une charnière ; le pénis étant engagé entre les deux plaques, on les rapproche, au moyen d'une clef à tourniquet, de manière à comprimer l'urètre. ‖ *Compresseur.* V. Microscope.

**COMPRESSIF, IVE.** adj. Qui sert à exercer une compression. — *Bandage compressif.* V. Bandage.

**COMPRESSIMÈTRE.** s. m. V. Bandage *de Seutin.*

**COMPRESSION.** s. f. [*compressio*, de *comprimere*, de *cum*, avec, et *premere*, presser ; θλίψις, all. *Druck*, *Zusammendrückung*, angl. *compression*, it. *compressione*, esp. *compresion*]. Action qu'exerce sur un corps une puissance placée hors de lui, et qui tend à rapprocher ses parties constituantes ou à diminuer son volume en augmentant sa densité. ‖ En pathologie, *compression*, action exercée sur un tissu ou sur un organe par une force extrinsèque ou intrinsèque, et suffisamment prolongée pour amener dans la partie atteinte une diminution de volume et un rapprochement de ses éléments. Les effets de la compression consistent, d'une façon générale, soit dans un arrêt ou une perturbation de la nutrition, aboutissant au défaut de développement et à l'atrophie ; soit dans une irritation lente, amenant des lésions inflammatoires chroniques ou des dégénérescences diverses, soit dans un obstacle à la circulation des liquides, déterminant la mortification, la gangrène. — *Compression cérébrale.* La compression du cerveau a des symptômes variables avec la cause qui l'a produite. Plus la compression est prompte, plus les accidents sont caractéristiques. Si elle a lieu lentement, l'encéphale peut, pour ainsi dire, s'y habituer ; c'est le cas des tumeurs intracraniennes développées lentement, sans manifestation de symptômes morbides. La compression produite par un épanchement sanguin, par la formation de pus ou de sérosité, s'établit peu à peu ; les symptômes n'apparaissent que quelque temps après l'accident. Celle qui est produite par un enfoncement des os du crâne se manifeste promptement. Il y a paresse de l'intelligence, assoupissement ; la sensibilité devient obtuse, les sens s'émoussent, la tête est pesante, l'assoupissement augmente, le coma survient, et souvent la paralysie arrive, après avoir été précédée d'embarras dans les mouvements des membres. La paralysie, ordinairement complète, peut ne porter que sur le mouvement ; elle peut affecter différentes parties. Très rarement il y a de la contracture ou des convulsions, rarement aussi émission involontaire des urines et des matières fécales. Les pupilles sont fixes, souvent dilatées, quelquefois resserrées ; l'une peut être dilatée et l'autre resserrée ; la respiration est lente, stertoreuse ; le pouls est petit, quelquefois il a conservé son rythme normal. La face est habituellement pâle, couverte d'une sueur froide. Ces symptômes peuvent se combiner de différentes manières ; la marche de l'affection est très variable, et dure depuis quelques semaines jusqu'à plusieurs mois pendant lesquels il peut survenir une méningo-encéphalite. V. Trépanation. — *Compression médullaire.* Elle est rapide, lorsqu'elle succède à une fracture ou à une luxation d'une ou plusieurs vertèbres ; le plus souvent elle survient lentement sous l'influence de lésions organiques de nature très différente : tumeurs de la moelle (gliome, tubercule, sarcome, carcinome, gomme, kyste), ou des méninges (sarcome, psammome, pachyméningite), ou du tissu cellulo-adipeux du rachis (carcinome, sarcome, kyste, abcès) ; lésions du rachis (hyperostose syphilitique, arthrite sèche, mal de Pott, cancer). La compression lente produite par une de ces causes amène nécessairement une inflammation de la moelle avec myélosclérose consécutive ascendante et descendante. Il en résulte d'abord des douleurs dites *pseudo-névralgiques*, parce qu'elles sont sous la dépendance d'une véritable névrite plus que d'une névralgie proprement dite ; puis des troubles moteurs, consistant successivement en paralysie, rigidité temporaire et contracture permanente des membres. Il y a rétention ou incontinence d'urine, suivant que la compression siège vers le milieu de la région dorsale ou à la région lombaire. La paralysie varie avec la situation et l'étendue de la région médullaire comprimée : quand la compression porte sur un point de la région dorsale dont elle intéresse toute l'épaisseur, il y a paraplégie ; lorsqu'une moitié latérale seulement de la moelle est atteinte, il y a hémiparaplégie si la lésion siège dans la région dorsale ou lombaire, hémiplégie si elle occupe la région cervicale : dans ces deux derniers cas, il y a en même temps anesthésie croisée, c'est-à-dire perte du mouvement dans le membre correspondant au côté de la moelle comprimé, et perte de la sensibilité dans l'autre membre [V. Brown-Séquard (*Syndrome de*)]. ‖ En chirurgie, *compression*, pression méthodique exercée à l'aide de la main, de bandages ou d'instruments dans un but thérapeutique. On comprime un membre affecté d'œdème, de varices, d'hydropisie articulaire, d'ulcère calleux ; l'abdomen, à la suite de l'accouchement ou de certaines opérations chirurgicales ; les tumeurs hypertrophiques, glandulaires, érectiles ; on emploie surtout la compression pour arrêter ou modérer le cours du sang, dans le traitement des anévrysmes ou des plaies artérielles. La *compression modérée* a pour effet de seconder la contractilité du tissu, et de diminuer peu à peu le volume des parties ; trop forte, elle en détermine l'étranglement ou l'atrophie. — *Compression alternative* ou *double.* Mode de compression très usité dans le traitement des anévrysmes, fémoraux et poplités surtout. Il consiste à comprimer alternativement deux ou plusieurs points du vaisseau, de façon à éviter la fatigue, les douleurs, la mortification des tissus qu'on observe souvent dans la compression appliquée en un seul point. Ce pro-

cédé a les avantages de la continuité, puisque le vaisseau ne cesse pas d'être pressé en une partie de son trajet (V. COMPRESSEUR). — *Compression carotidienne.* Faite d'un seul côté, avec les doigts, temporaire ou intermittente, cette compression est inoffensive, souvent utile dans les névroses, surtout indiquée quand il y a flux sanguin vers les centres nerveux, et dans l'éclampsie des enfants : elle devra être pratiquée du côté opposé à celui qui est le siège de convulsions prédominantes ; elle enraye souvent les accidents convulsifs. Le lieu d'élection pour comprimer la carotide sur la colonne vertébrale est au niveau du cartilage thyroïde (A. Waller). — *Compression continue.* Compression faite sans interruption sur le trajet d'une artère anévrysmatique ou sur le sac lui-même, jusqu'à ce que la tumeur soit solidifiée. A moins d'indications particulières, elle est bien préférable à la compression intermittente, à condition toutefois d'être alternative. Elle peut être digitale ou mécanique. — *Compression digitale.* Mode de traitement des anévrysmes consistant à interrompre le cours du sang dans l'artère à l'aide d'une compression exercée par les doigts de plusieurs aides qui se remplacent de façon qu'il n'y ait pas d'intermittence (Vanzetti). Ce procédé est plus simple, moins douloureux, et aussi efficace que la compression mécanique ; il exige toutefois une certaine surveillance : on a vu une escarre se former sous les doigts compresseurs. La compression digitale rend aussi des services dans le cours d'une opération, en arrêtant momentanément la circulation dans une artère. — *Compression directe.* Compression exercée sur l'orifice même des vaisseaux ou sur un sac anévrysmal. Dans le premier cas, elle se pratique, pendant une opération, à l'aide de pinces à pression continue. Dans le second cas, elle n'est applicable qu'aux anévrysmes très petits, ou comme adjuvant de la compression indirecte, et est presque toujours médiate. — *Compression en deux temps.* Combinaison des compressions partielle et totale : l'artère est d'abord comprimée partiellement, ce qui diminue les battements ; puis totalement pendant quelques heures, ce qui achève l'œuvre commencée (Broca). — *Compression immédiate.* Celle qui agit sur les vaisseaux ou sur une tumeur anévrysmale sans l'intermédiaire des parties molles. On l'applique plus souvent pour arrêter une hémorragie traumatique ou opératoire que sur le sac ouvert d'un anévrysme. — *Compression indirecte.* Compression qui se fait parallèlement au vaisseau dans le traitement des anévrysmes : c'est la méthode qui se rapproche le plus des procédés naturels de guérison spontanée (Broca) et qui a donné les plus beaux succès. Elle est médiate, digitale ou mécanique, en deux temps, ou continue et alternative. — *Compression intermittente.* Compression interrompue de temps en temps pour laisser reposer le malade ou éviter l'apparition d'escarres : ces accidents sont prévenus par la compression alternative, et la compression intermittente n'est plus usitée. — *Compression mécanique.* Compression faite par un agent quelconque autre que les doigts : bandage compressif, poids, sacs remplis de grains de plomb, sachets de plâtre, compresseurs, tourniquet, garrot, pelote. — *Compression médiate.* Celle qui agit sur les vaisseaux par l'intermédiaire des parties molles. — *Compression partielle* ou *incomplète.* Celle qui modère seulement le cours du sang dans un vaisseau ou qui en diminue la quantité dans un sac anévrysmal, sans supprimer dans ces parties la présence d'une certaine quantité de liquide sanguin. — *Compression totale* ou *complète.* Celle qui suspend complètement l'arrivée et le cours du sang. Elle nécessite un déploiement de force qui n'est pas sans danger pour les parties sur lesquelles elle s'exerce ; elle peut amener la guérison d'un anévrysme en vingt-quatre heures, mais au prix d'accidents, douleurs, ulcérations, œdème, érysipèle, gangrène, qu'il est urgent d'éviter.

**COMPRIMÉ, ÉE.** adj. [*compressus*, all. *abgeflacht*, esp. *comprimido*]. ‖ *Air comprimé.* V. AIR et TENSION.

**COMPSOMYIA.** s. f. Insecte diptère ; la *Compsomyia macellaria*, mouche très répandue dans toute l'Amérique, où elle se montre surtout pendant la saison chaude, dépose ses œufs dans les plaies et les cavités naturelles de l'homme et des animaux. Les larves qui en sortent, déchirent les tissus, les cartilages et même les os, grâce à leurs crochets buccaux, et peuvent produire des accidents très graves et amener la mort au milieu d'atroces souffrances.

**COMPTE-GOUTTES.** s. m. [all. *Tropfenzähler*, angl. *a drop bottle*]. Instrument de verre destiné à compter et à doser les gouttes d'un liquide, de manière à les donner d'un poids toujours égal. Celui de Salleron, adopté par le Codex, se compose d'un petit ballon portant un tube latéral, par lequel s'opère l'écoulement du liquide dont on veut compter les gouttes : il suffit d'incliner le flacon, pour que le liquide s'écoule goutte à goutte et très régulièrement. La forme et la capacité du flacon sont variables ; mais ce qui est fixe, c'est le diamètre *extérieur* du tube, qui doit être de 3 millimètres : dans ces conditions, 20 gouttes d'eau distillée à 15° pèsent exactement 1 gramme.

**CONARIUM.** s. m. [κωνάριον, κωνοειδής, de κῶνος, cône (Galien) ; all. *Zirbeldrüse*, angl. *conarium*, it. et esp. *conario*]. V. PINÉALE (*Glande*).

**CONCAMÉRATION.** s. f. [*concameratio*, arcade, voûte, cintre, de *cum*, avec, et *camera*, toit en voûte ; all. *Schallwellenlinie*, angl. *concameration*, it. *concamerazione*]. Courbure de chaque onde sonore, qui devient de plus en plus grande, puisqu'elle circonscrit les précédentes.

**CONCASSATION.** s. f. V. QUASSATION.

**CONCASSER.** v. a. [du latin *conquassare*, mettre en pièces, de *cum*, et *quassare* ; all. *zerstossen*, angl. *to pound*, it. *pestare*, *acciaccare*]. En pharmacie, réduire en petits fragments des racines ou des bois pour séparer plus facilement les principes qu'ils contiennent.

**CONCAVE.** adj. [*concavus*, all. *concav*, *hohlrund*, angl. *concave*, it. et esp. *concavo*]. Se dit de toute surface courbe dont le milieu est plus déprimé que les bords.

**CONCAVO-CONCAVE.** adj. Se dit d'un verre de lunettes concave sur ses deux faces.

**CONCAVO-CONVEXE.** adj. Se dit d'un verre de lunettes concave d'un côté et convexe de l'autre.

**CONCENTRATION.** s. f. [de *cum*, avec, ensemble, et *centrum*, centre ; all. et angl. *Concentration*, it. *concentrazione*, esp. *concentracion*]. Action de rassembler vers un centre commun. — En chimie, opération qui consiste à rapprocher les molécules d'un corps, en diminuant la proportion du liquide qu'elles contiennent. On *concentre* un acide en faisant évaporer une partie de l'eau qui le tient en dissolution, ou en l'exposant à l'action du froid, qui en congèle la partie aqueuse. On *concentre* l'alcool en le laissant pendant deux ou trois jours en contact avec de la chaux vive, à l'étuve, et le distillant ensuite au bain-marie : de là les expressions d'*alcool*, d'*acide concentré*, *très concentré*, etc. ‖ En pathologie, *concentration du pouls*, état de l'artère peu développée sous le doigt.

**CONCENTRIQUE.** adj. [all. *concentrisch*, angl. *concentric*, *concentrical*, it. *concentrico*]. — *Cellule concentrique.* V. ÉPITHÉLIOMA. — *Contraction concentrique.* V. GYMNASTIQUE *suédoise*. — *Hypertrophie concentrique du cœur.* V. ANÉVRYSME et HYPERTROPHIE *du cœur*.

**CONCEPTION.** s. f. [*conceptio*, de *concipere*, concevoir, de *cum*, avec, et *capere*, prendre ; κύησις, all. *Empfängniss*, angl. *conception*, it. *concezione*, esp. *concepcion*]. Action d'ordre organique ou vitale de laquelle résulte la production d'un nouvel être dans le sein d'une femelle d'animal, par suite de l'arrivée des spermatozoïdes

dans l'ovule. Physiologiquement, *conception* ne désigne pas un seul phénomène, mais à la fois le *coït*, la *fécondation*, le *fractionnement du vitellus* et la production du *blastoderme* qui en dérive. ‖ État de l'intelligence, bien distinct de la *perception*, qui fait apercevoir certains rapports entre les idées et les objets auxquels elles se rapportent. La conception peut être *passive*, d'où contemplation des matériaux objectifs; et *active*, d'où méditation et construction subjective. La *conception passive* se divise en *concrète* et en *abstraite*; la *conception active*, en *inductive* et en *déductive*. Par la conception passive, ou *contemplation*, l'esprit reçoit du dehors les matériaux primitifs de toutes les constructions; par la conception active, ou *méditation*, il construit les combinaisons plus ou moins générales qui doivent éclairer la conduite habituelle. Ces facultés ne sont pas le privilège de notre espèce, toutes deux existent à divers degrés d'infériorité dans la meilleure partie du règne animal; car elles y sont, comme pour nous, nécessaires à la vie personnelle, domestique et surtout sociale : les besoins nutritifs, les rapports sexuels et les besoins des petits, y suscitent beaucoup d'observations et de réflexions. — *Conception délirante* ou *fausse conception*. Idée fausse, mais dont le malade ne peut se délivrer ni par lui-même, ni par les raisonnements. Dans l'hypocondrie, c'est par une conception délirante que le malade croit être affecté d'une maladie, sans que le médecin puisse l'en dissuader (V. Esprit et Folie). — *Conception subjective*. V. Subjectif.

**CONCHINIEN, IENNE.** adj. Qui se rapporte à la conque de l'oreille, au cartilage de la conque. — *Muscle conchinien*. V. Concho-anthélix.

**CONCHO-ANTHÉLIX.** s. m. [*muscle conchinien*]. Muscle transverse qui va de la conque de l'oreille à l'anthélix.

**CONCHO-HÉLIX.** s. m. [*concho-helix, petit hélix*]. Petit faisceau musculaire fixé à la conque de l'oreille et à l'hélix.

**CONCHOÏDE.** adj. — *Cassure conchoïde*. Cassure présentant l'aspect de lignes courbes qui se rapprochent sans cesse de lignes droites, sans les couper.

**CONCOCTION.** s. f. [*concoctio*, de *concoquere*, cuire avec; πεπασμός, all. *Concoction*, angl. *concoction*, it. *concozione*]. Anciennement, en pathologie, maturation des humeurs; en physiologie, changement qu'éprouvent les aliments dans l'estomac.

**CONCOMBRE.** s. m. [*Cucumis*, L., σίκυον, all. *Gurke*, angl. *cucumber*, it. *citriuolo*, esp. *pepino*]. Genre de plantes cucurbitacées. J., dont les espèces importantes sont la *coloquinte*, le *melon* et le *concombre*. — *Concombre cultivé* (*Cucumis sativus*, L.). Il est originaire d'Orient. Ses fruits mûrs, allongés, cylindriques, lisses et blanchâtres, contiennent une pulpe aqueuse et fade, peu nutritive, mais rafraîchissante et tempérante. Le suc sert à faire une pommade (V. Pommade). Les semences sont au nombre des quatre semences froides et majeures; on en fait des émulsions et un sirop adoucissant. — On cultive dans les jardins une variété du *Cucumis sativus* à fruits plus courts, verts et rugueux, que l'on emploie, confits dans le vinaigre, comme assaisonnement, sous le nom de *cornichons*. — *Concombre sauvage* (*concombre d'âne*, *Ecbalium elaterium*, *Cucumis asinius* des officines, *Momordica elaterium*, L., ou *aspera*, Lamk, *Ecbalium officinarum*, Richard). Il ne ressemble au concombre commun que par son feuillage; car son fruit n'a que l'épaisseur d'une noix et est très velu. Sa racine, grosse, blanche, fort amère, ressemble à celle de la bryone. Le suc du fruit renferme, comme éléments importants, une résine verte, purgative, et un principe cristallisable, l'*élatérine*; il était jadis employé en extrait, sous le nom d'*élatérium* (V. Élatérine et Élatérium). Le concombre sauvage entrait aussi dans l'électuaire panchymagogue, l'onguent d'arthanita, l'emplâtre diabotanum, etc.

**CONCOMITANCE.** s. f. Adjonction de symptômes accessoires aux symptômes essentiels d'une maladie.

**CONCOMITANT, ANTE.** adj. [*concomitans*, de *cum* avec, et *comitari*, accompagner; all. *begleitend*, angl. *concomitant*, it. et esp. *concomitante*]. Qui accompagne. — *Symptôme* ou *signe concomitant*. Celui qui accompagne accessoirement les signes essentiels d'une maladie.

**CONCRESCIBLE.** adj. [de *concrescere*, s'épaissir, se durcir]. Se dit d'un fluide ou d'un solide susceptible de durcir sans se coaguler.

**CONCRET, ÈTE.** adj. [*concretus*, de *concrescere*, s'épaissir, de *cum*, avec, et *crescere*, croître, se former; all. *concret*, angl. *concrete*, it. et esp. *concreto*]. Se dit, en chimie, d'une substance de consistance plus ou moins solide et non fluide : le camphre est une *huile volatile concrète*; l'acide benzoïque, un *acide concret*. — *Pus concret*. V. Pus. ‖ *Science concrète*. V. Science.

**CONCRÉTION.** s. f. [*concretio*, de *concretus*, concret; πῆξις, σύμπηξις, all. *Concrement*, angl. *concretion*, it. *concrezione*, esp. *concrecion*]. Action de s'épaissir, de se solidifier; résultat de cette action. ‖ Production de nouvelle formation organisée ou non et solide, que l'on rencontre dans l'épaisseur des tissus après certaines inflammations chroniques, ou qui se développe, soit dans les articulations, soit dans les conduits et réservoirs des fluides excrémentitiels : *concrétion arthritique*, *biliaire*, *prostatique*, etc. Par conséquent, *concrétion* est souvent synonyme de *calcul*, et se rend alors en latin par *concrementum*. *Concrétion* a cependant une signification plus étendue : ainsi l'on nomme *concrétions osseuses* les productions osseuses accidentelles; *concrétions tophacées*, les amas de sels calcaires et d'urates qui se forment autour des articulations chez les goutteux; *concrétions crétacées* ou *calcaires*, les dépôts de carbonate et de phosphate calcaire qui se forment à l'intérieur de quelques organes; on ne pourrait pas leur donner le nom de *calculs*. — *Concrétion athéromateuse*. V. Artère et Capillaire. — *Concrétion calcaire de la glande pinéale*. V. Acervule. — *Concrétion couenneuse*. La couenne diphtéritique. — *Concrétion fibrineuse sanguine polypiforme*. V. Fibrineux. — *Concrétion membraneuse*. Celle qui est en forme de membrane. — *Concrétion stomacale d'écrevisse*. Produit employé autrefois en médecine à cause du carbonate de chaux qu'il contient.

**CONDENSANT, ANTE.** adj. [*condensans*, de *condensare*, de *cum*, avec, et *densus*, dense; all. *verdichtend*]. — *Hypertrophie condensante des os*. Augmentation du volume d'un os avec production de tissu compact à la place du canal médullaire ou du tissu spongieux.

**CONDENSATEUR, TRICE.** adj. et s. m. [all. *Condensator*, it. *condensatore*, esp. *condensator*]. Qui condense. — *Condensateur électrique*. Appareil imaginé en 1760 par Æpinus pour accumuler sur une surface une grande quantité d'électricité, qui y est pour ainsi dire condensée. Il se compose de deux plateaux métalliques, supportés par un pied de verre, et isolés l'un de l'autre par l'interposition d'une lame de verre vernie à la gomme-laque. L'un d'eux est mis en communication avec une machine électrique fournissant de l'électricité positive, l'autre avec le sol : le premier (*plateau collecteur*) se charge d'électricité positive en quantité bien plus grande que s'il n'était pas en présence du second plateau (*plateau condensateur*), parce qu'il y a décomposition par influence du fluide neutre de ce dernier, attraction sur sa face interne de fluide négatif, de nom contraire à celui du premier plateau, et accumulation sur celui-ci de nouvelles quantités de fluide positif.

**CONDENSEUR.** s. m. Vase dans lequel s'opère la condensation des vapeurs. V. Réfrigérant.

**CONDILLAC** (France, Drôme). *Eaux bicarbonatées calciques moyennes, carboniques fortes*, froides, 13° ; minéralisation totale : 2gr,20, dont 1gr,30 de bicarbonate de chaux ; altitude : 100 mètres. Établissement : buvettes, bains, douches ; 15 mai au 15 octobre. Cette eau est surtout employée comme eau de table contre l'arthritisme et les dyspepsies.

**CONDIMENT.** s. m. [*condimentum*, de *condire*, assaisonner, *ἥδυσμα*, *ἄρτυμα*, all. *Würze*, angl. *seasoning*, it. et esp. *condimento*]. Substance acide, âcre, aromatique, saline ou sucrée, qu'on ajoute aux aliments, pour en améliorer la saveur et pour en faciliter la digestion, par suite de l'augmentation qu'elle provoque dans les sécrétions du tube digestif et qui est favorable à l'assimilation : l'emploi des condiments est donc indiqué quand ces sécrétions manquent ou sont diminuées.

**CONDIT ou CONFIT.** s. m [*conditum*, *κονδῖτον*, *ἀρτυτὸν*, all. *Eingemachtes*, angl. *conditum*, *confect*, it. *appassito*]. En pharmacie, substance végétale pénétrée et recouverte de sucre cristallisé. Les tiges d'angélique, les oranges, citrons et cédrats se servent à l'état de *condits*.

**CONDOM** (médecin). V. Baudruche.

**CONDUCTEUR.** s. m. En chirurgie, nom donné à deux instruments employés autrefois dans l'opération de la taille par le *grand appareil*. Ce sont des sondes d'acier droites, sur lesquelles règne une vive arête qui sert à diriger les tenettes dans la vessie. On les distinguait en *mâle* et *femelle*, parce qu'ils étaient terminés l'un par une languette arrondie, l'autre par une échancrure. ‖ D'une façon générale, tige ou sonde pourvue d'une cannelure destinée à conduire un autre instrument.

**CONDUCTIBILITÉ.** s. f. En physiologie, propriété qu'ont les nerfs de transmettre les impressions sensitives ou motrices aux centres nerveux ou à la périphérie. — *Conductibilité indifférente* (Vulpian, P. Bert). Propriété que manifestent les nerfs sensitifs de conduire les impressions sensitives dans le sens centrifuge aussi bien que dans le sens centripète : elle montre qu'il n'y a pas de différences essentielles entre les nerfs centripètes et centrifuges, et que ceux-ci se distinguent seulement par le sens suivant lequel fonctionne la fibre nerveuse, sens qui varie suivant la nature de l'organe avec lequel cette fibre est en connexion (Duval).

**CONDUCTION.** s. f. [*conductio*, de *conducere*, de *cum*, avec, et *ducere*, mener]. En physiologie, transmission des impressions sensitives ou motrices, par la moelle et les nerfs, de la périphérie aux centres nerveux, ou inversement. Les expériences de Vulpian montrent que, dans la moelle, la conduction des impressions centripètes se fait d'une manière *indifférente*, et non par des voies spéciales, préétablies : les mutilations expérimentales de la moelle laissent intacte l'arrivée au cerveau des impressions de la périphérie.

**CONDUIT.** s. m. [de *conduire*, *meatus*, *ductus*, all. *Gang*, angl. *conduit*, it. *condotto*, esp. *conducto*]. Synonyme de *canal*. On dit indifféremment le *canal* ou le *conduit thoracique*, le *canal* ou le *conduit cholédoque*, les *conduits* ou les *canaux palatins*, les *conduits* ou les *canaux excréteurs des glandes*, les *conduits* ou les *canaux dentaires*. — *Conduits absorbants*. Les vaisseaux lymphatiques. — *Conduit aérien*. V. Aérien. — *Conduit alimentaire*. V. Digestif. — *Conduit auditif* ou *acoustique*. V. Auditif. — *Conduit auriculaire*. V. Auriculaire. — *Conduit carotidien*. V. Carotidien. — *Conduit cystique*. V. Cystique. — *Conduit dentaire*. V. Dent. — *Conduit éjaculateur*. V. Éjaculateur. — *Conduit guttural du tympan*. La trompe d'Eustache. — *Conduit galactophore*. V. Galactophore. — *Conduit incisif*. V. Incisif. — *Conduit lacrymal*. V. Lacrymal. — *Conduits médullaires, vasculaires, nourriciers des os* ou *de Havers*. V. Os. — *Conduit de Müller*. V. Corps de Wolff. — *Conduit parotidien*. V. Parotidien. — *Conduit ptérygo-palatin*. V. Ptérygo-Palatin. — *Conduit spermatique* ou *déférent*. V. Déférent. — *Conduit vidien* ou *ptérygoïdien*. V. Vidien. — *Conduit vitellin* ou *omphalo-mésentérique*. V. Omphalo-mésentérique.

**CONDURANGINE.** s. f. Glycoside extraite de l'écorce du *Gonolobus Condurango* (Tanret). D'après des recherches récentes, il y aurait cinq condurangines, qu'on désigne d'après les lettres α, β, γ, δ, ε (Boquillon) ou seulement deux (Vulpius et Carrara). C'est une substance toxique qui agit surtout sur la moelle épinière et provoque des phénomènes ataxiques ; son action est lente, au moins en injection sous-cutanée, et amène la mort en deux à trois jours.

**CONDURANGO.** s. m. [*Condur-Angu*, liane du Condor]. Écorce d'une asclépiadée (*Gonolobus Condurango*, Triana) de l'Amérique du Sud, contenant du tannin et plusieurs glycosides, dont la plus connue est la *condurangine* (Tanret). Elle a été préconisée comme antinévralgique et antirhumatismale ; elle est employée avec succès dans le traitement des maladies de l'estomac ; elle améliore certains symptômes du cancer de l'estomac, mais n'en amène pas la guérison, comme on l'avait dit. On l'emploie en décoction à la dose de 15 grammes pour 300, sous forme d'extrait mou, 0gr,25 à 1 gramme, ou de vin, 30 grammes par jour.

**CONDYLE.** s. m. [*condylus*, *κόνδυλος*, all. *Beinknopf*. angl. *condyle*, it. et esp. *condilo*]. Éminence articulaire, arrondie en un sens, aplatie dans l'autre : tels sont les *condyles de l'occipital*, éminences allongées d'avant en arrière et articulées avec l'atlas ; les *condyles de la mâchoire*, articulés avec les cavités glénoïdes des temporaux ; les *condyles de l'extrémité inférieure du fémur* (V. Fémur). ‖ On a appliqué ce nom à des éminences non articulaires, comme les tubérosités latérales de l'extrémité inférieure de l'humérus (V. Humérus). ‖ On s'en est même servi, à tort, pour désigner les surfaces articulaires concaves de la partie supérieure du tibia.

**CONDYLIEN et CONDYLOÏDIEN, IENNE.** adj. [*condyloideus*]. Qui a rapport aux condyles. — *Articulation condylienne*. Diarthrose dans laquelle les surfaces osseuses sont un condyle et une cavité articulaire ellipsoïde ; les moyens d'union, une capsule fibreuse ; les ligaments inter-articulaires, un fibro-cartilage en forme de ménisque. — *Trous condyliens antérieurs* et *postérieurs*. Trous de l'os occipital, situés, de chaque côté, en avant et en arrière des condyles du même os, dans des enfoncements appelés *fosses condyliennes antérieures* et *postérieures*. Le trou antérieur est l'orifice du canal du nerf hypoglosse ; le postérieur donne passage à une veine.

**CONDYLOÏDE.** adj. [*condyloides*]. Qui a la forme d'un condyle.

**CONDYLOME.** s. m. [*condyloma*, *κονδύλωμα*, all. *Feigwarze*, angl. *condyloma*, it. et esp. *condiloma*]. Excroissance charnue qui siège autour et à l'intérieur de l'anus, au périnée, au prépuce, au gland, à la vulve et, d'une façon générale, sur des surfaces cutanées ou muqueuses baignées par un liquide irritant. On donne aussi à ces excroissances le nom de *végétations* (V. ce mot), de *crêtes de coq*, de *choux-fleurs*, suivant leur aspect. Ce sont des variétés de *papillomes* (V. ce mot). Actuellement on réserve souvent le nom de condylome à certains papillomes de la région anale, se présentant sous l'aspect de saillies ordinairement sessiles, parfois uniques, plus souvent multiples, mais toujours distinctes les unes des autres ; ils sont recouverts d'un revêtement cutané, durs à la pression et indolents ; ils atteignent parfois le volume d'une noisette. Ils succèdent ordi-

nairement à une ulcération syphilitique de l'anus, chancre ou plaque muqueuse, plus rarement à un chancre mou ou à une ulcération banale non vénérienne. Le traitement antisyphilitique n'a aucune action sur eux ; on les enlèvera par simple excision.

**CÔNE.** s. m. [*conus*, de κῶνος, cône ; all. *Kegel*, angl. *cone*, it. et esp. *cono*]. Pyramide dont la base est un cercle. ‖ En anatomie, *cône olfactif*, cellule dans laquelle se terminent les nerfs olfactifs. V. OLFACTIF. — *Cône rétinien*. V. RÉTINE.

**CONÉINE.** s. f. [all. *Konein*, esp. *coneina*]. V. CONICINE.

**CONFECTION.** s. f. [*confectio*, de *confectus*, achevé, perfectionné ; all. *Latwerge*, angl. *confection*, it. *confezione*, esp. *confeccion*]. Préparation pharmaceutique, de consistance pulpeuse, composée de plusieurs poudres, presque toujours végétales, et de sirop ou de miel. Quoiqu'il n'existe aucune différence essentielle entre les confections, les électuaires et les opiats, on réserve le nom de *confections* à certains électuaires très composés, maintenant inusités : *confection d'anacarde de Mésué* ou *d'Hoffmann*, qui, outre les anacardes, contient du girofle, du laurier, et qui est irritante ; *confection d'alkermès*, dans laquelle entrent les perles du Levant, les pilules ou *grains* de kermès (V. KERMÈS *animal*) ; *confection d'hyacinthe*, qui contient du safran, des terres inertes, des substances absorbantes et des substances excitantes ; *confection Hamech*, purgatif extracto-résineux énergique ; *confection de Fracastor* (V. DIASCORDIUM), etc.

**CONFERVES.** s. f. pl. [*confervæ*, de *confervere*, foisonner ensemble, de *cum*, avec, et *fervere*, bouillir ; all. *Süsswasseralgen*, esp. *confervas*]. Plantes de la classe des algues, composées de filaments capillaires simples ou cloisonnés, creux, verdâtres, etc., sécrétant souvent une substance mucilagineuse qui les englobe. Elles habitent surtout les eaux stagnantes et les lieux très humides. V. GLAIRINE.

**CONFIGURATION.** s. f. [all. *Bildung*, *Gestaltung*, angl. *configuration*, it. *configurazione*]. Forme générale du corps. — *Esprit de configuration*. Faculté de saisir et d'exprimer la forme des objets (Spurzheim et Broussais).

**CONFINÉ, ÉE.** adj. — *Air confiné*. V. AIR et HALEINE.

**CONFINEMENT.** s. m. Agglomération des hommes ou des animaux dans les salles d'hôpitaux, les casernes, les navires, sous les tentes, dans les écuries, etc., sans possibilité d'exercice et de respiration en plein air, proportionnels aux besoins naturels (V. ENCOMBREMENT).

**CONFIRMÉ, ÉE.** adj. — *Syphilis confirmée*. V. SYPHILIS.

**CONFIT, E.** adj. V. CONDIT.

**CONFLUENT.** s. m. [de *confluent*]. Point ou lieu de réunion de divers conduits. — *Confluent des sinus de la dure-mère*. V. PRESSOIR d'*Hérophile*. — *Confluent sous-arachnoïdien*. V. SOUS-ARACHNOÏDIEN.

**CONFLUENT, ENTE.** adj. [*confluens*, de *cum*, avec, ensemble, et de *fluere*, couler ; συῤῥέων, all. *Zusammenfliessend*, angl. *confluent*, it. et esp. *confluente*]. Qui coule ensemble, qui vient en foule. — Se dit des pustules, taches et ulcérations qui se réunissent. — *Aphtes confluents*. V. APHTE. — *Variole confluente*. V. VARIOLE.

**CONFORMATION.** s. f. [*conformatio*, de *conformare*, arranger, disposer, de *cum*, avec, et *formare*, former, de *forma*, forme ; διάπλασις, all. *Bildung*, angl. *conformation*, *accommodation*, it. *conformazione*, esp. *conformacion*]. Synonyme de *configuration*. — *Vice de conformation*. V. VICE.

**CONFORTANT, ANTE** ou **CONFORTATIF, IVE.** adj. et s. m. [*confortans*, de *cum*, avec, et *fortis*, fort ; κρατυντικὸς, *corroborans*]. Synonyme de *fortifiant*.

**CONFRICATION.** s. f. [*confricatio*, all. *Zusammreiben*, angl. *confrication*, it. *confricazione*]. Quelquefois synonyme de *tribadisme* ou d'*onanisme*. ‖ Frottement réciproque de deux parties qui amène l'*intertrigo*, dans les plis de la peau du cou, à la face interne des cuisses, chez les enfants et les adultes obèses. ‖ En pharmacie et en chimie, action de réduire en poudre deux fragments du même corps par leur frottement réciproque, ou d'exprimer avec les doigts les sucs d'un fruit ou les sucs contenus dans un sac à filtrer.

**CONFUSION.** s. f. — *Confusion mentale*. Trouble psychique caractérisé par de la torpeur intellectuelle et de la confusion des idées, avec impossibilité de les coordonner et d'apprécier exactement les sensations perçues, sans qu'il y ait de trouble fonctionnel. Ce trouble a été décrit encore sous le nom de *démence aiguë* ou de *stupidité*. Il peut se rencontrer au cours d'un grand nombre de maladies mentales ; mais il peut apparaître d'emblée chez des malades qui jusque-là n'avaient présenté aucun trouble intellectuel, formant ainsi le syndrome de la confusion mentale primitive (Chaslin). Il survient alors soit à la suite d'une violente impression morale, soit dans la convalescence des maladies infectieuses graves. La guérison survient souvent, mais se fait attendre parfois assez longtemps. Le traitement sera purement symptomatique, et variera suivant la cause et la forme de la maladie.

**CONGELABLE.** adj. Se dit d'un liquide susceptible de subir la congélation.

**CONGÉLATION.** s. f. [*congelatio*, de *cum*, avec, et *gelu*, gel ; σύμπηξις, all. *Gefrieren*, *Erfrieren*, *Gerinnen*, angl. *congelation*, it. *congelazione*, esp. *congelacion*]. En pathologie, *congélation* ou *froidure*, ensemble de lésions locales ou générales produites par le froid. Les parties sont insensibles, dures et exsangues ; si la congélation se prolonge, ou si elle est intense, il se forme des ulcérations et des escarres, une inflammation éliminatrice se développe, et la partie gelée tombe. Le meilleur moyen à employer est de faire des frictions soutenues sur la partie gelée avec de la neige ou de l'eau à la glace ; il faut surtout bien se garder de l'échauffer au feu ou avec des corps chauds : ce serait éteindre ce qui y reste de vie. La congélation générale se manifeste par un besoin irrésistible de repos et de sommeil ; les hommes, en cet état, ne peuvent être décidés à se mouvoir que par la force, et, dès qu'ils s'arrêtent, l'engourdissement passe à la mort. La congélation générale se traite, comme la congélation locale, par les frictions avec la neige ou l'eau de glace, puis des moyens restaurants.

**CONGÉNÈRE.** adj. [*congener*, de *cum*, avec, ensemble, et *genus*, genre ; all. *gleichartig*, *verwandt*, angl. *congenerous*, it. et esp. *congenero*]. Qui est de même genre, de même espèce, qui se ressemble d'une manière quelconque. — *Muscles congénères*. V. ANTAGONISTE et SYNERGIE.

**CONGÉNITAL, ALE,** et non **CONGÉNIAL.** adj. [*congenitus*, de *cum*, avec, et *genitus*, engendré ; all. *angeboren*, angl. *congenital*, it. *congenitale*, esp. *congenito*]. —*Affection congénitale*. Celle qui dépend de l'organisation primitive de l'individu, qui existe au moment de sa naissance. V. INNÉ. — *Hernie inguinale congénitale*. Celle qui se fait dans le conduit vagino-péritonéal non oblitéré ; elle peut apparaître, d'ailleurs, plus ou moins longtemps après la naissance, ou même chez l'adulte.

**CONGESTIBLE.** adj. Qui est susceptible de congestion.

**CONGESTIF, IVE.** adj. Qui concerne la congestion. — *Choroïdite congestive*. V. CHOROÏDITE. — *Fièvre congestive*. Se dit, chez les auteurs anglais, de la fièvre rémittente d'hiver dans les pays chauds. — *Folie congestive*. V. FOLIE. — *Hypertrophie congestive*. V. HYPERTROPHIE. — *Rétinite congestive*. V. RÉTINITE.

**CONGESTION.** s. f. [*congestio*, de *congere*, amasser

accumuler, de *cum*, avec, et *gerere*, porter; συμφόρησις, συναθροισμός, all. *Andrang*, *Anhäufung*, angl. *congestion*, it. *congestione*, esp. *congestion*]. Autrefois, accumulation d'un liquide quelconque dans un organe. || Actuellement, accumulation du sang dans les vaisseaux d'un organe, dont elle augmente le volume et dont elle altère les fonctions. La congestion suppose un trouble permanent ou momentané dans la circulation; elle peut être tout à fait indépendante de l'état de la partie qui en est le siège. Les organes les plus vasculaires, tels que le poumon, le foie, les reins, et ceux qui reçoivent plus immédiatement l'abord du sang, tels que le cerveau, éprouvent le plus souvent les effets de la congestion. — *Congestion active* (*fluxion*). Afflux du sang, plus rapide et plus considérable qu'à l'état normal, dans un point où l'appelle, pour ainsi dire, une irritation de nature quelconque; ou dans une région où un obstacle au cours du sang détermine l'apparition d'une circulation collatérale et compensatrice; ou encore dans une partie dont les vaisseaux présentent une distension exagérée, soit parce que leurs parois sont altérées, soit parce que leur résistance, quoique normale, ne peut faire équilibre à l'augmentation de l'impulsion cardiaque et de la pression artérielle. — *Congestion cérébrale*. Afflux ou stase du sang dans les capillaires du cerveau, se produisant sous l'influence de l'insolation, de l'alcoolisme, du refroidissement brusque, des émotions morales vives (*congestion active et primitive*), ou d'une maladie du cœur ou du poumon (*congestion passive*); ou de certaines affections du cerveau ou des méninges (*congestion secondaire*). La congestion cérébrale est légère ou forte; dans le premier cas, la face est colorée, il y a de la pesanteur de tête, des vertiges, des éblouissements, des bourdonnements d'oreilles, des battements dans les carotides, de l'insomnie ou des rêves incohérents; dans la forme grave, les symptômes sont ceux de l'*apoplexie*; toutefois le coma est moins complet, le retour à la raison plus rapide, l'hémiplégie moins fréquente et moins durable. Les sangsues aux apophyses mastoïdes, l'eau froide, glacée même, en permanence sur la tête, les lavements purgatifs, le repos au lit, sont les moyens à employer contre la congestion cérébrale. — *Congestion hépatique*. Accumulation du sang dans les vaisseaux du foie, produite soit par une gêne de la circulation résultant d'une affection du cœur ou du poumon ou d'une cachexie paludéenne (*congestion passive*), soit par une irritation de l'organe concomitante à une affection du tube digestif, telle qu'entérite, dysenterie, fièvre typhoïde, ou par une exagération de ses fonctions, surtout fréquente dans les saisons et les régions chaudes (*congestion active*). Une augmentation du volume du foie appréciable à la percussion; des sensations anormales, une douleur sourde dans l'hypocondre droit, s'irradiant dans l'épaule du même côté; l'ictère, surtout fréquent dans les congestions actives, révèlent la congestion hépatique, qu'on traite par les émissions sanguines, les purgatifs salins, l'hydrothérapie et l'usage des eaux de Vichy, de Carlsbad, de Kissingen, etc. A l'autopsie, le foie, dans la congestion passive, présente un aspect granité, rouge au centre des lobules, jaune à leur périphérie, connu sous le nom de *foie muscade*. — *Congestion hypostatique*. Celle qui se produit par accumulation de sang dans les capillaires, lorsque ce liquide, ne recevant plus une impulsion suffisante de l'action du cœur et des vaisseaux, cède aux lois de la pesanteur. — *Congestion médullaire*. Accumulation de sang dans les vaisseaux de la moelle, se produisant dans le cours des affections cardiaques (*congestion passive*), ou constituant le premier degré de l'inflammation de l'organe (*congestion active*). La paraplégie en est le signe ordinaire; mais ce symptôme est commun à un trop grand nombre de lésions de la moelle pour qu'on en puisse faire le caractère essentiel de la congestion, et celle-ci peut rarement être affirmée, sauf dans certains cas de paraplégie succédant à la suppression brusque des règles et disparaissant avec leur rétablissement. — *Congestion passive* (*congestion mécanique*, *stase*). Celle qui résulte d'une diminution dans la force et la rapidité du cours du sang, tenant soit à un obstacle direct à la circulation veineuse par compression ou obstruction des vaisseaux, soit à une affection du cœur qui a diminué l'énergie de son impulsion, soit à une altération organique, anévrysmale des parois vasculaires, soit à un relâchement de ces parois par paralysie des nerfs vaso-constricteurs ou excitation des vaso-dilatateurs. — *Congestion pulmonaire*. Afflux ou accumulation de sang dans les vaisseaux bronchiques ou pulmonaires. La congestion pulmonaire est très souvent *passive*, déterminée par un obstacle circulatoire résultant d'une affection cardiaque; lorsqu'elle est *active*, elle est plus fréquemment secondaire, associée à la présence de tubercules dans le poumon, concomitante à une pyrexie, à un état goutteux ou arthritique, que primitive; cependant la congestion pulmonaire primitive, idiopathique, existe certainement, particulièrement chez les enfants et à la suite d'un refroidissement, et se révèle par un ensemble de symptômes, dont un certain nombre sont semblables à ceux de la pneumonie aiguë : début brusque, frisson, courbature, vomissements, élévation de la température, force et fréquence du pouls; point de côté, respiration fréquente, pénible, interrompue, entrecoupée; toux, crachats souvent rosés; matité sur une surface plus ou moins large, et, au même niveau, faiblesse du murmure vésiculaire d'abord, puis, le soir même ou le lendemain, râles fins et souffle bronchique; enfin augmentation de volume du thorax appréciable par le cyrtomètre (Woillez). Ce qui caractérise la congestion pulmonaire fébrile, et la distingue de la pneumonie, c'est la marche de la fièvre : elle persiste le lendemain du début, mais il y a déjà une rémission d'un degré, un degré et demi, qui n'existe pas dans la pneumonie; après trois à quatre jours au plus, la fièvre tombe brusquement; de plus, les crachats ne sont pas visqueux, adhérents, il n'y a pas de bronchophonie, ni d'exagération des vibrations thoraciques (Woillez). — *Congestion rénale*. Présence du sang en quantité exagérée dans les vaisseaux du rein, soit par obstacle à la circulation, comme dans la grossesse et les affections cardiaques et pulmonaires (*congestion passive*), soit par irritation prémonitoire de la néphrite (*congestion active*). Les altérations de l'urine, diminution de quantité, augmentation de densité et de coloration, apparition de l'albumine, sont les seuls symptômes de la congestion du rein. — *Abcès par congestion*. V. ABCÈS.

**CONGESTIONNEL, ELLE.** adj. Qui est relatif à la congestion. — *Mouvement congestionnel du sang*. Arrivée du sang dans les capillaires d'un organe au point de le congestionner.

**CONGLOBÉ, ÉE.** adj. [*conglobatus*, de *cum*, avec, ensemble, et *globus*, globe; all. *geballt*, angl. *conglobate*, it. *conglobato*, esp. *conglobato*]. Qui est amassé, assemblé en rond. || *Glandes conglobées*. Les ganglions lymphatiques, ainsi nommés à cause de leur forme.

**CONGLOMÉRÉ, ÉE.** adj. [*conglomeratus*, de *cum*, avec, et *glomus*, peloton; all. *Zusammengeballt*, angl. *conglomerate*, it. *conglomerato*]. Réuni en peloton. — *Glandes conglomérées*. Les glandes *en grappe*, qui présentent une multitude de granulations ou *acini*.

**CONGLUTINANT, ANTE.** adj. V. AGGLUTINANT.

**CONGLUTINE.** s. f. Substance extraite des amandes douces et amères, et analogue à la *légumine*; elle en

diffère en ce qu'elle est plus soluble dans les acides faibles.

**CONGRE.** s. m. [*conger*, γόγγρος, all. *Meeraal*, angl. *conger*, it. *grongro*]. Nom de l'*anguille de mer* (*Muræna conger*, L.), poisson d'Europe, atteignant quelquefois 2 mètres, constituant un aliment d'assez bonne qualité.

**CONGRÈS.** s. m. [*congressus*, de *congredi*, se rencontrer, de *cum*, avec, et *gradior*, je vais; all. *Eheprobe*, angl. *congress*, it. *congresso*, esp. *congreso*]. Expression synonyme de *coït*, qui désignait l'épreuve judiciaire (supprimée en 1607) qui constatait, en présence de chirurgiens et de matrones, la puissance ou l'impuissance des époux qui plaidaient en nullité de mariage.

**CONHYDRINE.** s. f. ($C^{16}H^{17}AzO^2$, ou, en atomes, $C^8H^{17}AzO$) (*oxyconicine*). Alcaloïde existant dans la ciguë, différant de la conicine par les éléments de l'eau (Wertheim). Elle cristallise en paillettes incolores, fondant à 126°, bouillant à 226°, volatiles sans décomposition, assez solubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool et l'éther. Elle déplace l'ammoniaque de ses combinaisons et forme des sels avec les acides.

**CONICINE.** s. f. [all. *Conicin*, angl. *conicine*, it. et esp. *conicina*, *conine*, *coniine*, *conéine* et *cicutine*] ($C^{16}H^{15}Az$, ou, en atomes, $C^8H^{15}Az$). Alcaloïde de la grande ciguë (*Conium maculatum*), contenu surtout dans ses fruits. A la température ordinaire, il est liquide et répand des vapeurs; il a l'aspect d'une huile plus légère que l'eau, dans laquelle il se dissout pourtant en partie, *plus à froid qu'à chaud*; il est soluble dans l'alcool, l'éther et les essences. Il a une saveur âcre, chaude, brûlante, une forte odeur de souris. La conicine est très volatile et incristallisable; elle se combine avec les acides, et forme des sels cristallisables. Le chlore et l'acide chlorhydrique blanchissent sa solution, mais n'en dégagent pas d'azote. On l'obtient en distillant les fruits de ciguë contusés, après avoir ajouté de la soude caustique à l'eau de la cucurbite; recueillant le produit volatil dans de l'eau acidulée par l'acide sulfurique, concentrant aux cinq sixièmes et redistillant à deux reprises le résidu avec de la potasse caustique : la conicine vient nager sous l'aspect d'huile à la surface du produit condensé. La conicine du commerce contient presque toujours de la conhydrine et de la méthylconicine : aussi vaut-il mieux l'employer sous forme de sel, bromhydrate ou chlorhydrate. C'est un poison très violent, qu'on ne doit administrer d'abord que par demi-milligramme : cette dose peut être répétée plusieurs fois dans les vingt-quatre heures quand le malade s'y est accoutumé. Ses effets thérapeutiques, à l'intérieur et à l'extérieur, sont ceux de la grande ciguë, c'est-à-dire sédatifs du mouvement et de la sensibilité, fondants et résolutifs des engorgements de toute espèce (Pelvet et Martin-Damourette). V. CIGUË.

**CONICITÉ.** s. f. [de *conus*, cône]. Disposition d'une partie en forme de cône. — *Conicité du moignon*. V. MOIGNON. — *Conicité pellucide de la cornée*. Le staphylôme transparent. V. STAPHYLÔME.

**CONIDIE.** s. f. [*conidium*, de κόνις, poussière]. Pour Fries, tout corps reproducteur autre qu'une *spore normale* : cette expression, embrassant alors des organes très dissemblables, serait employée toutes les fois qu'il est impossible de préciser la nature du corps reproducteur, et l'on pourrait voir des *conidies spermaties* (V. SPERMOGONIE), des *conidies stylospores* (V. STYLOSPORE). ‖ Tulasne, avec raison, en a restreint l'emploi à la désignation des *cellules reproductrices* (*spores* de divers auteurs) qui naissent directement du mycélium des champignons; ce sont des corps reproducteurs femelles du premier ordre auxquels succèdent les *stylospores*. ‖ Parmi les champignons parasites, on donne le nom de *conidie* ou *exospore* aux spores qui naissent à l'extrémité des hyphes par un processus de bourgeonnement ou de cloisonnement. D'abord unicellulaire, elle peut devenir bi- ou pluricellulaire, c'est le mode de reproduction du champignon du *muguet*.

**CONIFÉRINE.** s. f. ($C^{32}H^{22}O^{16}$, ou, en atomes, $C^{16}H^{22}O^8 + H^2O$). Glycoside cristallisable de la sève des conifères, dont le produit de dédoublement sous l'influence des acides dilués donne de la vanilline par oxydation (Harlig).

**CONINE, CONIINE.** s. f. V. CONICINE.

**CONIQUE.** adj. [de *conium*, ciguë]. — *Acide conique*. Acide douteux indiqué par Peschier dans la grande ciguë.

**CONIQUE.** adj. [de *conus*, cône]. — *Cautère conique*. V. CAUTÈRE. — *Papille conique*. V. LANGUE.

**CONJONCTIF, IVE.** adj. [*conjunctivus*]. — *Tissu conjonctif*. Nom, pour quelques auteurs, du tissu primitivement appelé *lamineux* d'après sa disposition habituelle et *tissu cellulaire* depuis Bichat. Ce terme, proposé d'après l'hypothèse que ce tissu est destiné à joindre entre eux les organes ou les tissus, serait à rejeter, d'après Robin, parce que ce n'est pas là l'usage de toutes les parties de ce tissu; le terme *tissu lamineux* serait préférable. Néanmoins ce mot n'a pas prévalu, et c'est celui de tissu *conjonctif* ou *connectif* qui est maintenant employé par tous les auteurs. Il est formé de fibres conjonctives, de fibres élastiques (V. ÉLASTIQUES) et de cellules. Les fibres conjonctives se présentent sous forme de faisceaux larges d'environ 100 μ et entre-croisés sans ordre; l'acide acétique les gonfle et les rend transparents, mais il n'y a pas dissolution des fibres, car, en neutralisant l'acide, celles-ci reprennent leur aspect primitif. De place en place, les fibres conjonctives présentent des étranglements annulaires, formés par la condensation de la membrane d'enveloppe. Chaque fibre est composée de fibrilles très ténues et très minces. Elles se colorent en rouge par le picro-carmin, et en rose par l'éosine; la coction les détruit en donnant de la gélatine. Les cellules sont de diverses sortes : ce sont les cellules conjonctives proprement dites, les cellules migratrices ou globules blancs, et les *clasmatocytes* (V. ce mot). Les cellules conjonctives, *cellules plasmatiques* de Virchow, ou *corps fibro-plastiques* de Robin, ont une forme variable, arrondie, aplatie, irrégulière, fusiforme; elles possèdent des prolongements plus ou moins épais, parfois très longs, qui vont s'anastomoser avec ceux des cellules voisines; elles sont pourvues d'un noyau assez volumineux renfermant un ou plusieurs nucléoles. Ainsi constitué, le tissu conjonctif présente des variétés nombreuses : le *tissu conjonctif lâche* qui a pour type le tissu conjonctif sous-cutané; l'insufflation d'air y crée des cavités artificielles, ou cellules, d'où le nom de *tissu cellulaire* que lui avait donné Bichat; le *tissu conjonctif condensé* qui est formé des mêmes éléments disposés sans ordre, mais plus ou moins serrés; il constitue le derme de la peau et le chorion des muqueuses. Le *tissu lamelleux* ou engainant, le *tissu muqueux*, le *tissu fibreux*, le *tissu élastique*, le *tissu adipeux*, enfin les membranes séreuses sont des variétés de tissu conjonctif.

**CONJONCTINE.** s. f. Matière albuminoïde retirée du tissu conjonctif où elle est associée à une matière collagène. Pour la préparer, on fait bouillir dans l'eau le derme des mammifères; on épuise le résidu par une solution zinco- ou cupro-ammoniacale qui dissout la conjonctine, et on la précipite de cette dissolution par l'acide acétique. C'est une substance insoluble dans l'eau, soluble dans l'ammoniaque, ne se transformant pas en gélatine par l'eau surchauffée, donnant de la glycocolle par l'ébullition avec l'acide sulfurique étendu.

**CONJONCTIVAL, ALE.** adj. Ce qui est relatif à la conjonctive : *épithélium conjonctival*, *tissu conjonctival*.

**CONJONCTIVE.** s. f. [de *conjunctivus*, conjonctif, qu

unit, de *conjungere*, de *cum*, avec, et *jungere*, joindre; *tunica adnata*, all. *Bindehaut*, angl. *conjunctiva*, it. *congiuntiva*, esp. *conjunctiva*]. Membrane muqueuse qui unit le globe de l'œil aux paupières, en tapissant d'une part la surface interne de celles-ci (*conjonctive palpébrale*), et de l'autre le globe de l'œil (*conjonctive oculaire*) jusqu'à la circonférence de la cornée transparente, qu'elle ne recouvre pas, et que l'épithélium seul tapisse — Fig. 168 : *a*, *b*, portion ciliaire de la conjonctive; *b*, *c*, portion palpébrale; *c*, *d*, cul-de-sac conjonctival; *d*, *g*, et *e*, *f*, portion oculaire. — La conjonctive se continue dans les canaux lacrymaux à l'orifice des points lacrymaux; elle forme, près de l'angle interne de l'œil, en dehors de la caroncule, un repli demi-circulaire, à bord externe concave, qui, chez les oiseaux, devient la *membrane clignotante*. La *conjonctive palpébrale* se compose d'un chorion très vasculaire; au niveau des tarses elle montre de grosses papilles irrégulières, visibles à l'œil nu, qui lui donnent un aspect rugueux : ce sont des *papilles vasculaires*. La *conjonctive oculaire* est lisse, moins sensible que la précédente, à capillaires plus gros, et formant des mailles plus larges. Lâchement unie à la sclérotique, elle adhère fortement autour de la cornée, où elle s'arrête. L'épithélium de la conjonctive est pavimenteux, à cellules dont le noyau est gros, et le corps relativement petit : la forme en est polygonale, anguleuse, cylindrique ou prismatique au fond du repli oculo-palpébral. Sur divers points de ce repli, la conjonctive possède huit à vingt-cinq glandes en grappe, de 1 dixième à 1 douzième de millimètre de diamètre, constituées par un, deux ou trois acini dont les culs-de-sac sont tapissés d'un épithélium analogue à celui des glandes lacrymales (glandules lacrymales accessoires de Krause-Terson).

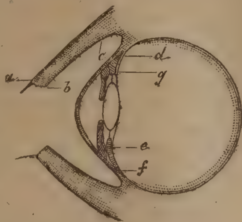


Fig. 168. — *Conjonctive.*

**CONJONCTIVITE.** s. f. [all. *Bindehautentzündung*, angl. *conjunctivitis*, it. *conjiuntivitide*]. Inflammation de la conjonctive. — *Conjonctivite blennorragique* et *conjonctivite des nouveau-nés*. V. Ophtalmie *purulente*. — *Conjonctivite diphtéritique*. V. Ophtalmie *diphtéritique*. — *Conjonctivite catarrhale simple*. Caractérisée par une injection de la membrane et par un gonflement en rapport avec l'intensité de la rougeur; sensation de lourdeur et de chaleur à l'œil et aux paupières, et de corps étranger entre celles-ci; un peu de mucus purulent s'accumule au bord des paupières. Elle peut devenir chronique, c'est-à-dire durer quelques semaines ou quelques mois au lieu de quelques jours : alors il ne reste que l'hypersécrétion de mucus et la rougeur. La présence d'un corps étranger, l'exposition de l'œil à une vive lumière ou à des émanations irritantes, l'impression de l'air froid et humide (aidée d'une certaine prédisposition), les inoculations microbiennes, sont les causes ordinaires de cette forme d'inflammation, que l'on combat par les applications tièdes, et par les collyres liquides, à l'azotate d'argent ou au sulfate de cuivre, additionnés de laudanum. — *Conjonctivite granuleuse*. V. Granulations *palpébrales*. — *Conjonctivite palpébrale*. V. Blépharo-conjonctivite. — *Conjonctivite papuleuse*, *phlycténulaire*, *pustuleuse* ou *scrofuleuse*. Rougeur de la conjonctive oculaire, plus large du côté de la circonférence de l'œil et à sommet tourné vers la paupière, aboutissant à une papule, pustule ou phlyctène grosse comme un grain de millet ou de chènevis. Cette affection est le plus souvent une manifestation de la scrofule : aussi est-il important de donner, à l'intérieur, les toniques et les antiscrofuleux; localement, on facilite la résolution de la petite tumeur en faisant dans l'œil des insufflations de calomel et en appliquant la pommade au bioxyde jaune de mercure.

**CONJUGAISON.** s. f. [*conjugatio*, de *conjugare*, de *cum*, avec, et *jugum*, joug; συζυγία, all. *Nervenpaarung*, angl. *conjugation*, it. *conjugazione*, esp. *conjugacion*]. Assemblage, accouplement. — *Trou de conjugaison*. Ouverture arrondie que forment en se réunissant les échancrures des apophyses transverses de deux vertèbres : chaque trou donne passage à un nerf rachidien.

**CONJUGATION.** s. f. Mode de reproduction, chez certaines algues inférieures, par fusion du contenu protoplasmique de deux cellules.

**CONJUGUÉ, ÉE.** adj. [*conjugatus*, all. *gepaart*, angl. *conjugate*, it. *conjugato*, esp. *conjugado*]. — *Acide conjugué* ou *copulé*. Acide formé par la combinaison d'un acide minéral ou organique, avec un composé organique défini, acide ou neutre, ou avec l'ammoniaque.

**CONNAISSANCE.** s. f. — *Perte de connaissance*. État morbide dans lequel, la circulation et la respiration continuant, la sensibilité et le mouvement étant ou non conservés sous l'influence de stimulations de la peau, il n'y a plus de manifestation intellectuelle, d'expression ni de mouvement volontaires. On l'observe dans la syncope, dans certains accès d'épilepsie, dans l'apoplexie, la compression et la contusion cérébrales, etc. V. Vertige.

**CONNÉ, ÉE.** adj. [*connatus*, de *cum*, avec, et *nasci*, naître : naître ensemble; συγγενής, all. *verwachsen*, angl. *connate*, it. *connato*]. Synonyme de *congénital*.

**CONNECTIF, IVE.** adj. [de *cum*, avec, et *nectere*, nouer]. — *Tissu connectif*. V. Conjonctif (*Tissu*).

**CONNEXION.** s. f. [*connexio*, de *cum*, avec, et *nectere*, nouer; συμπλοκή, all. *Zusammenhang*, *Verbindung*, angl. *connexion*, it. *connessione*]. En anatomie, union médiate ou immédiate de deux parties du corps, comme celle d'un os avec un autre par l'intermédiaire des ligaments, du tissu tendineux avec le musculaire par contact immédiat. — *Principe des connexions*. Première règle de la théorie des analogues, consistant en ceci : Chez les monstres ou d'un animal à l'autre, on peut voir manquer un organe qui existe chez des êtres voisins; mais, s'il existe rudimentaire ou complet, on le trouvera partout avec les mêmes connexions et jamais transposé : ce principe dirige dans la détermination des organes. V. Analogues, Organes *rudimentaires* et Unité *de composition*.

**CONNIVENT, ENTE.** adj. [*connivens*, de *connivere*, qui signifie proprement : *clignoter*, *fermer à demi*; all. *aneinanderneigend*, angl. *connivent*, it. *connivente*]. En anatomie, *valvules conniventes*, replis muqueux très multipliés qu'on observe dans le canal intestinal de l'homme seul, depuis la deuxième portion du duodénum jusqu'à l'extrémité de l'intestin grêle. Elles ont la forme de croissants, dont le bord concave est libre et les extrémités terminées en pointes. Elles ralentissent le cours de la masse chymeuse, et aident ainsi à l'imprégner des fluides biliaire et pancréatique et à la mettre en contact avec les villosités absorbantes.

**CONOÏDE.** adj. [*conoideus*, *conoides*, de κῶνος, cône, et εἶδος, forme; all. *konisch*, angl. *conoidal*]. Qui a la forme d'un cône. — *Corps conoïde*. La glande *pinéale*. — *Dent conoïde*. Dent *canine*. — *Ligament conoïde*. V. Coraco-claviculaire.

**CONQUASSANT, ANTE.** adj. [*conquassans*, de *cum*, avec, ensemble, et *quassare*, ébranler; all. *erschütternd*, angl. *conquassating*]. — *Douleurs conquassantes*. Douleurs de l'*accouchement* au moment de leur plus grande intensité, pendant le quatrième temps.

**CONQUE.** s. f. [*concha*, κόγχη, all. *Muschel*, angl. *concha*, it. *conca*, esp. *concha*]. Proprement, grande coquille.

|| En anatomie, cavité que présente la face externe du pavillon de l'oreille, et dans laquelle est l'orifice du conduit auditif externe.

**CONSANGUIN, INE.** adj. [*consanguineus*, all. *blutsverwandt*, angl. *consanguinous*, it. *consanguineo*]. Qui est relatif à la consanguinité. — *Mariage consanguin*. Celui qui a lieu entre individus provenant des mêmes parents ou des parents les plus proches.

**CONSANGUINITÉ.** s. f. *consanguinitas*, de *cum*, avec, et *sanguis*, sang; all. *Blutsverwandtschaft*, angl. *consanguinity*, it. *consanguinita*, esp. *consanguinidad*]. Soin que, dans l'élevage des animaux domestiques, l'éleveur prend d'allier ensemble les individus provenant de mêmes parents. C'est un puissant moyen pour fixer et perpétuer dans des sous-races (d'après les lois de l'*hérédité*, qu'il ne faut pas confondre avec le fait de la consanguinité) certains caractères que l'on recherche. De cette façon ont été produites, par Blackwell et les deux frères Colling, les races de New-Leicester et de Durham. Ce moyen paraît plus propre à produire des bêtes d'engrais que des bêtes de travail. Il doit être employé en pleine connaissance de ce qu'on veut produire; car il tend à détériorer les races lorsqu'il n'est pas subordonné à une parfaite *sélection*. L'alliance consanguine élève l'hérédité à sa plus haute puissance. Elle assure dans le produit la répétition des qualités ou des vices des ascendants, dont elle transmet les mérites ou les défauts. Elle agit plus promptement et plus sensiblement sur l'homme que sur les animaux : l'organisation à certains égards plus simple de ces derniers explique en partie ces différences. Les affections communes à l'espèce humaine et aux espèces domestiques qui se montrent après les mariages consanguins sur l'homme se montrent aussi sur les animaux après les accouplements du même genre; mais les effets ne s'en font pas sentir héréditairement, à cause du choix des reproducteurs et de la destruction des produits malades ou vicieux. En raison des causes de maladies si nombreuses et si variées auxquelles sont soumis l'homme et les animaux, les unions croisées sont toujours nécessaires pour éviter les transmissions héréditaires; elles sont souvent utiles dans les animaux pour conserver les qualités produites par la domesticité. — Il n'existe dans la science aucune doctrine à laquelle puisse se rattacher la théorie des dangers de la consanguinité pure et simple. L'étude des croisements des races humaines, loin d'être favorable à cette hypothèse, montre que les métis sont d'autant moins féconds que les différences sont plus profondes entre leurs parents. L'étude de la consanguinité dans certaines localités ou dans certaines classes sociales n'a révélé aucun fait pathologique qui ne pût être imputé à des causes très nombreuses, à l'hérédité surtout; d'ailleurs, les faits ont été exagérés, et l'on a passé sous silence ceux qui tendraient à valider les unions consanguines (les Basques, par exemple). Les méthodes employées en vue d'infirmer les mariages consanguins pourraient faire connaître la vérité; mais le nombre d'observations directes publiées est insignifiant; quant aux statistiques concernant le rapport des mariages consanguins avec le nombre des sourds-muets, elles sont entachées d'une telle obscurité ou de telles erreurs, qu'il y a lieu de les considérer comme non avenues. Cependant, en cherchant à distinguer les faits de consanguinité saine des faits de consanguinité morbide, on aurait pu préciser les dangers de cette dernière; mais, loin de les avoir étudiés dans cet esprit, quelques auteurs ont soutenu que les faits de consanguinité protestaient contre les lois de l'hérédité, de sorte que celle-ci n'aurait rien à voir aux dangers allégués de la consanguinité. Les mesures restrictives que fixe la loi doivent être considérées comme sages et suffisantes, et il n'y a pas lieu de chercher à obtenir une réprobation universelle de la consanguinité dans le mariage. Il faut seulement faire passer les considérations de transmission héréditaire des maladies et des aptitudes physiques et intellectuelles avant les considérations de transmission héréditaire des fortunes et des positions sociales. V. Hérédité.

**CONSCIENCE.** s. f. [*conscientia*, de *cum*, avec, et *scire*, savoir; συνείδησις, all. *Bewusstsein*, *Gewissen*, angl. *conscience*, it. *conscienza*, esp. *conciencia*]. En physiologie, mode de la sensibilité générale qui nous permet de juger de notre existence. V. Cénesthésie. — *Conscience musculaire*. V. Sensation *d'activité musculaire*. || Dans l'acception ordinaire du mot, mode d'émotion ou de modification du *sens moral*, entraînant une activité correspondante des facultés de l'entendement. De même qu'une sensation agréable ou douloureuse n'est qu'une modification des organes sensibles qui en sont le siège, plus ou moins prononcée selon leur développement (naturel ou acquis), de même nous jugeons une action bonne ou mauvaise avec plus ou moins de délicatesse, d'énergie et de spontanéité, selon le degré de développement ou d'abaissement du *sens moral* et des facultés intellectuelles. Ou ce sont nos dispositions naturelles, ou ce sont les idées reçues de la société où nous vivons qui nous font porter ce jugement. Dans le premier cas, c'est la *conscience naturelle*; dans le second, c'est la *conscience d'éducation*. V. Perception et Sensibilité. — *Double conscience*. Phénomène qui s'observe chez les hypnotisés. Ils ont deux existences, dont chacune ignore l'autre : dans la veille, ils ne se souviennent pas de ce qu'ils ont fait pendant leur sommeil, et, pendant celui-ci, de ce qu'ils ont fait pendant la veille, quoiqu'ils rattachent ensemble tous les actes qui se passent respectivement dans chacun de ces états. V. Hypnotisme.

**CONSÉCUTIF, IVE.** adj. [de *cum*, avec, et *sequi*, suivre; all. *nachfoldgend*, angl. *consecutive*, it. et esp. *consecutivo*]. — *Accident* ou *phénomène consécutif*. Celui qui se développe après la cessation ou pendant le déclin d'une maladie, sans avoir de rapports directs avec elle. — *Maladie consécutive*. V. Maladie. — *Syphilis consécutive*. V. Syphilis.

**CONSEIL.** s. m. — *Conseil d'hygiène et de salubrite*. Conseil créé, d'une part, dans chaque arrondissement, d'autre part, dans chaque département, et composé de sept membres au moins, de quinze au plus. Le conseil d'arrondissement a pour mission d'examiner toutes les questions relatives à l'hygiène publique de l'arrondissement; le conseil du département donne son avis sur les questions communes à plusieurs arrondissements ou relatives au département entier. || *Conseil judiciaire*. Personne nommée pour assister les individus jugés capables de se marier et de tester, mais non de plaider, emprunter, aliéner ou grever leurs biens d'hypothèques, etc. : c'est une demi-interdiction, imposée aux vieillards dont la mémoire est affaiblie, aux personnes d'intelligence bornée, voisine de l'imbécillité, aux individus dont une maladie grave a porté atteinte aux facultés mentales.

**CONSENSUS.** s. m. [de *cum*, avec, et *sentire*, sentir; angl. *consent of parts*, it. *consenso*]. Mot latin signifiant *consentement*, et conservé en français pour exprimer la relation des diverses parties du corps. V. Sympathie et Synergie.

**CONSERVATEUR, TRICE.** adj. — *Liquide conservateur*. V. Alcool et Embaumement. — *Chirurgie conservatrice*. V. Chirurgie.

**CONSERVATION.** s. f. [*conservatio*, de *conservare*, de *cum*, avec, et *servare*, garder; φύλαξις, all. *Erhaltung*, angl. *conservation*, it. *conservazione*, esp. *conservacion*; *reposition*]. En pharmacie, art d'empêcher l'altération des drogues et des médicaments, en les plaçant dans les vases,

les lieux et de la manière les plus propres à éviter qu'ils ne perdent leurs propriétés. Il faut préserver quelques substances de l'action de la lumière, d'autres de l'humidité, de la chaleur, etc., suivant la nature des composés et des principes qui s'y trouvent. On arrive à la conservation de beaucoup de sucs par la concentration, par l'évaporation de l'eau, etc. A l'aide de la chaleur, les amenant à la consistance solide ou presque solide, on conserve des racines, des fruits, et même des portions d'animaux ou des animaux entiers, en les soumettant à une température plus ou moins élevée, en opérant leur dessiccation. || *Conservation des cadavres*. V. EMBAUMEMENT. || *Instinct de la conservation individuelle*. V. INSTINCT.

**CONSERVE.** s. f. [all. et angl. *Conserve*, it. et esp. *conserva*]. Préparation pharmaceutique de consistance molle formée par un mélange de sucre et d'une seule substance végétale. On fait les conserves, soit en mêlant une pulpe avec une quantité de sucre suffisante pour la rendre agréable au goût et susceptible d'être conservée, soit en mêlant du sucre avec une pulpe factice produite en humectant d'eau ou de vin une poudre végétale, ou en incorporant cette même poudre dans un sirop, ou enfin en humectant certains saccharolés avec des liquides aqueux ou vineux. Les conserves sont des *électuaires* simples. — *Conserve de casse*. V. CASSE. — *Conserve de cynorrhodon*. V. CYNORRHODON. — *Conserve de Damas*. Préparation reconstituante, contenant : filet de bœuf, 60 grammes; sel, 1 gramme; gelée de fruits, 15 grammes. Elle se prend par cuillerées à dessert plusieurs fois par jour. — *Conserve de rose*. V. ROSE. — *Conserve de tamarin*. V. TAMARIN. || *Conserve*. Substance alimentaire conservée. Le procédé le plus employé pour la préparation des conserves de toutes sortes de viandes et de légumes est celui d'Appert. Il consiste à mettre ces matières dans des boîtes de fer-blanc à parois soudées de toutes parts, et qu'elles remplissent presque tout à fait. On place celles-ci dans l'eau bouillante; lorsque la masse totale est arrivée à 100°, on bouche avec une goutte de plomb fondu un petit orifice laissé au centre du couvercle. On laisse ensuite refroidir. La vapeur d'eau ayant chassé l'air, les aliments se trouvent conservés dans le vide. La coction qu'ils ont subie les préserve aussi de l'altération. Les viandes et les légumes ainsi préparés se conservent bien, les germes qu'ils pouvaient contenir ayant été exclus, et de nouveaux germes ne pouvant arriver du dehors. Ce procédé est préférable à la *dessiccation*, à la *salaison*, à l'emploi des *antiseptiques*, à condition que les boîtes dans lesquelles les substances sont renfermées ne contiennent pas de plomb en quantité suffisante pour amener l'intoxication saturnine. Quant à la colique de cuivre que l'usage de ces conserves pourrait déterminer, son existence n'est nullement démontrée. V. COLIQUE.

**CONSERVES.** s. f. pl. V. LUNETTES.

**CONSISTANCE.** s. f. [*consistentia*, de *cum*, avec, et *sistere*, retenir; all. *Consistenz*, *Dichtigkeitsgrad*, angl. *consistence*, it. *consistenza*, esp. *consistencia*]. Degré de *cohésion* d'un corps, qui fait qu'il oppose plus ou moins de résistance à ceux qui tendent à le diviser. || Caractère d'ordre physique des tissus normaux ou morbides. Comme dans chaque tissu il y a presque toujours un élément fondamental et plusieurs éléments accessoires, la consistance varie souvent selon le degré d'abondance et de dureté ou de mollesse des matières amorphes et des granulations graisseuses ou autres éléments accessoires, sans que pour cela la nature en soit changée. V. TISSU. || État d'un fluide qui s'épaissit; degré de densité de ce fluide. C'est dans ce sens que l'on dit : faire bouillir une substance liquide jusqu'à *consistance de sirop*, *d'extrait*, *d'électuaire*.

**CONSOLIDANT, ANTE.** adj. et s. m. [*consolidans*, de *consolidare*, affermir; all. *verheilend*, angl. *consolidating*, it. *consolidante*]. Se disait autrefois d'une substance médicamenteuse ou d'un topique que l'on employait pour consolider la réunion des parties divisées, les cicatrices, etc. V. CICATRISANT.

**CONSOMMÉ.** s. m. [de *consummare*, de *cum*, avec, et *summa*, somme; ζωμὸς, all. *Kraftbrühe*, angl. *jellybroth*, it. *consumato*, *sostanzioso*, esp. *consumado*]. Bouillon succulent d'une viande très cuite, contenant une plus grande proportion de gélatine que le bouillon ordinaire, et susceptible de se prendre en gelée par le refroidissement. V. BOUILLON et GÉLATINE.

**CONSOMPTIF, IVE.** adj. et s. m. [de *consumere* all. *zehrend*, angl. *consumptive*, it. et esp. *consuntivo*]. Se disait autrefois d'une substance caustique que l'on employait pour consumer et détruire des chairs baveuses, exubérantes, fongueuses, etc. : pierre à cautère, eau phagedenique, etc.

**CONSOMPTION.** s. f. [*consumptio*, de *consumere*, consumer, de *cum*, avec, et *sumere*, prendre; φθίσις, σύντηξις, all. *Auszehrung*, angl. *consumption*, it. *consunzione*, esp. *consunzion*]. Diminution lente et progressive des forces et du volume de toutes les parties molles du corps. Ce phénomène appartient à toutes les maladies organiques : il peut être déterminé par un vice de la nutrition, ou de la digestion, sans lésion organique profonde. Le mot *consomption* équivaut aux mots *amaigrissement* et *émaciation*, et exprime tous les degrés qui mènent de l'embonpoint au marasme. — *Fièvre de consomption*. V. FIÈVRE *hectique*. — *Consomption rachitique*. V. RACHITISME.

**CONSONNE.** s. f. V. PAROLE.

**CONSOUDE.** s. f. [*grande consoude*, *Symphytum officinale*, L., *Consolida major* des officines; all. *Beinwell*, angl. *consound*, *comfrey*, it. *consolida*, esp. *consuelda mayor*]. Plante indigène (borraginées, J.) dont la racine est cylindrique, allongée, noire en dehors, blanche en dedans, d'une saveur douce et mucilagineuse. On lui attribuait à tort une action astringente, car la quantité de tannin qu'elle contient est minime; elle est essentiellement émolliente. Son nom de *consoude* lui vient de ce qu'on lui supposait la vertu de réunir et de *consolider* les vaisseaux rompus : il avait aussi été donné à des plantes très différentes, telles que le *bugle* (*Consolida media*, *consoude moyenne*), de la famille des labiées; et la *pâquerette* (*Consolida minor*, *petite consoude*), de la famille des synanthérées. — *Consoude royale* (*Consolida regalis* des officines, *Delphinium consolida*, L.). Nom du *pied-d'alouette des champs*, renonculacée dont les semences, très âcres, ont été employées comme celles de staphisaigre. — *Sirop de consoude*. V. SIROP.

**CONSTANTINOGORSK** (Russie d'Europe, Caucase). *Eaux sulfatées sodiques, ferrugineuses et sulfureuses*; froides et chaudes : 17° à 41°. Établissement

**CONSTATATION.** s. f. — *Constatation des décès*. V. DÉCÈS.

**CONSTIPATION.** s. f. [*constipatio*, de *constipare*, resserrer; all. *Hartleibigkeit*, angl. *constipation*, it. *costipazione*, esp. ~~*constipacion*~~]. Difficulté d'aller à la selle; rétention des matières fécales indépendante de tout obstacle mécanique au cours de ces matières. Aux constipations par altération de la sécrétion muqueuse conviennent les lavements émollients, miellés ou huileux, les laxatifs légers. Aux constipations par trouble de la sécrétion biliaire doivent s'adresser les purgatifs et les drastiques, rhubarbe, aloès, calomel, grains de santé, extrait de fiel de bœuf, etc. Si l'on a affaire à une constipation habituelle dépendant d'une paresse de l'intestin, on s'abstiendra des médicaments purgatifs, qui n'excitent momentanément la sécrétion intestinale que pour la diminuer et la tarir ensuite; et des lavements tièdes, émollients ou laxatifs, qui facilitent

momentanément aussi la liberté du ventre, mais amollissent les tuniques intestinales et les jettent dans l'atonie. Pour cette classe de malades, recommander : de chercher à régler par l'*habitude* les fonctions intestinales, en se présentant chaque jour à la selle à une heure fixe et faisant de longs efforts pour provoquer la contraction du gros intestin; d'user de *lavements d'eau froide*, qui réveillent la sensibilité et la contractilité des intestins; d'employer la *noix vomique*, qu'on administre tous les matins à très petites doses, ou la *belladone*, dont on prend chaque matin une à quatre pilules, contenant chacune 1 centigramme d'extrait et autant de poudre de la plante.

**CONSTITUANT, ANTE.** adj. [de *constituer*; all. *constituirend*, angl. *constituent*, it. *constituente*]. — *Éléments constituants, tissus constituants.* Parties qui constituent essentiellement l'organisme, qui sont fondamentales : on les appelle aussi substantivement des *constituants*, par opposition aux *produits*. Les *éléments constituants* diffèrent des *éléments produits*, en ce qu'ils naissent chez l'embryon par *substitution* aux cellules embryonnaires, et qu'ils ne se métamorphosent pas. Les *tissus constituants* se distinguent des *tissus produits*, en ce qu'ils sont généralement sensibles ou contractiles, vasculaires au moins à un certain âge ou dans quelques-unes des parties similaires en lesquelles ils se subdivisent : ils fournissent les matériaux nécessaires à la formation des *produits*. Les tissus constituants sont : le *musculaire*, le *nerveux*, le *lamineux*, l'*élastique*, l'*adipeux*, l'*osseux*, le *cartilagineux*, le *tissu du derme*, *des muqueuses*, *des séreuses*, etc. Les *parenchymes* sont des tissus constituants; les épithéliums qui tapissent leurs tubes, auxquels ils sont simplement annexés, et dont ils se détachent comme l'épiderme cutané, sans être enchevêtrés avec les fibres, les vaisseaux ou les tubes, sont des *produits*. Les *constituants*, éléments ou tissus, sont directement actifs, les *produits* ne font que favoriser les actes et en rendre plus parfaits les résultats dans l'accomplissement des fonctions.

**CONSTITUTIF, IVE.** adj. Ce qui entre dans la constitution d'un objet, d'un tissu, d'un organe complexe.

**CONSTITUTION.** s. f. [*constitutio*, de *constituere*, de *cum*, avec, et *statuere*, établir; κατάστασις, all. *Beschaffenheit*, angl. *constitution*, it. *costituzione*, esp. *constitucion*]. Assemblage de plusieurs parties qui forment un tout. V. ORGANIQUE (*Caractères d'ordre*). ‖ État général de l'organisation particulière de chaque individu et de sa nutrition, d'où résultent son degré de force physique, la régularité plus ou moins parfaite avec laquelle ses fonctions s'exécutent, la somme de résistance qu'il oppose aux causes de maladie, la dose de vitalité dont il est doué, et les chances de vie qu'il possède. Une *bonne constitution* est celle où tous les viscères, tous les appareils, également développés et doués d'une égale énergie, remplissent leurs fonctions avec aisance et activité. Le défaut d'équilibre dans leur développement et dans leur force établit la différence des *constitutions*, laquelle a une grande influence sur le développement, la nature et la marche des maladies, sur le pronostic que celles-ci comportent, sur le traitement qu'elles exigent. Lorsque la constitution est forte, les maladies, plus rares, ont un caractère inflammatoire prononcé, une marche rapide, une terminaison plus généralement favorable; la faiblesse de la constitution est une prédisposition aux maladies en général, surtout aux maladies lentes, non inflammatoires, et amène souvent la chronicité ou une issue fatale. — *Constitution apoplectique*. V. APOPLECTIQUE. ‖ *Constitution atmosphérique*. L'état de l'atmosphère considérée relativement à son influence sur l'économie animale. — *Constitution climatérique*. V. CLIMATÉRIQUE. — *Constitution épidémique*. Ensemble des influences qu'une épidémie née sur place ou importée dans un pays exerce sur les maladies communes et sporadiques observées dans ce pays. — *Constitution médicale*. Rapport qui existe entre les influences hygiéniques et les maladies régnantes à une époque et dans un lieu déterminés. V. MILIEU. — *Constitution saisonnière*. Influence des saisons sur le développement, la prédominance, la marche d'une maladie. ‖ *Eau de constitution*. V. EAU. ‖ *Humeur de constitution*. V. HUMEUR.

**CONSTITUTIONNEL, ELLE.** adj. [all. *constitutionell*, angl. *constitutional*, it. *costituzionale*, esp. *constitucional*]. Qui tient à la constitution, soit individuelle, soit atmosphérique. Cette diversité de signification rend équivoque l'expression de *maladie constitutionnelle* : tantôt c'est une maladie qui dépend de la constitution de l'individu ou de l'état de l'atmosphère, tantôt une maladie qui semble inhérente à la constitution, qui, après avoir attaqué un organe, a affecté tous les systèmes organiques, la constitution entière : *syphilis constitutionnelle*.

**CONSTRICTEUR, TRICE.** adj. et s. m. (*constrictor*, de *cum*, avec, et *stringere*, serrer; all. *Zusammenschnürer*, angl. *constrictor*, it. *costrittore*, esp. *constrictor*]. Qui resserre en agissant circulairement. — *Constricteur de l'anus*. V. SPHINCTER. — *Constricteurs du pharynx*. Plans musculeux qui concourent à former les parois du pharynx; ils sont au nombre de trois, et se recouvrent partiellement de bas en haut, ce qui les a fait distinguer en *inférieur*, *moyen* et *supérieur*. Le *constricteur inférieur* (*crico-* et *thyro-pharyngiens* de Winslow) s'étend des cartilages cricoïde et thyroïde à la partie moyenne et postérieure du pharynx, où il s'unit avec celui du côté opposé. Le *constricteur moyen* (*hyo-pharyngien* et *syndesmo-pharyngien*, Winsl.) naît des deux cornes de l'os hyoïde et du ligament stylo-hyoïdien, et se termine à la partie moyenne et postérieure du pharynx, comme le précédent. Le *constricteur supérieur* (*ptérygo-pharyngien*, Winsl.), terminé de la même manière postérieurement, a ses attaches antérieurement à l'apophyse ptérygoïde, à l'aponévrose buccinato-pharyngienne, à la ligne myloïdienne de la mâchoire inférieure et sur les côtés de la base de la langue. — *Constricteur de l'urètre*. Fibres musculaires, dont les unes, internes, circulaires, entourent la partie postérieure de la région membraneuse de l'urètre, et les autres, externes, forment une boutonnière autour du canal dans toute l'étendue de la même région. — *Constricteur du vagin* (*bulbo-caverneux de la femme*). Petit muscle qui, né un peu au-dessous du clitoris, descend sur le côté du vagin, et se termine en se confondant avec le transverse du périnée et le sphincter externe de l'anus. V. SPHINCTER. ‖ *Constricteur d'Herbiniaux*. V. SERRE-NŒUD.

**CONSTRICTION.** s. f. [*constrictio*, all. *Zusammenschnürung*, angl. *constriction*, it. *costrizione*, esp. *constriccion*]. Synonyme de *resserrement*, qui est plus usité.

**CONSULTANT.** s. m. [all. *berathend*, *consultirend*, angl. *consultent*, it. et esp. *consultante*]. Ce mot, qui semble avoir un sens actif, signifie au contraire *celui que l'on consulte*. — *Médecin consultant*. Celui qui donne des consultations verbales ou par écrit; ou qui est appelé à donner son avis sur l'état d'un malade, à conférer sur cet état avec le médecin qui a suivi le cours de la maladie.

**CONSULTATION.** s. f. [*consultatio*, *deliberatio*, συμβούλευσις, all. *Gutachten*, *Berathung*, angl. *consultation*, it. et esp. *consulta*]. Avis que donne un médecin que l'on vient consulter. ‖ Réunion de médecins auprès d'un malade pour délibérer sur les moyens de le secourir; ou résultat de cette délibération. ‖ Mémoire plus ou moins étendu, contenant l'opinion d'un ou de plusieurs médecins sur l'état d'un malade, et sur les moyens de remédier à sa maladie, en réponse à un *mémoire à consulter*. — *Consultation médico-légale*. Mémoire rédigé dans l'inté-

rêt de la défense ou à la demande de l'autorité, par un ou plusieurs hommes de l'art chargés de donner leur avis sur des demandes, des rapports ou des mémoires déjà produits ou sur l'état mental d'un inculpé. Les consultations ont des limites plus étendues que les rapports; elles discutent les faits, et s'accompagnent de tous les commentaires et raisonnements jugés convenables. La consultation produite dans l'intérêt d'un accusé fait partie des moyens de la défense. La cour ne peut interdire au défenseur d'en donner lecture : elle ne peut être assimilée à la déclaration écrite d'un témoin. V. RAPPORT.

**CONTABESCENT, ENTE.** adj. [de *contabescere*, de *cum*, avec, et *tabes*, marasme]. Qui est atteint de marasme.

**CONTACT.** s. m. [*contactus*, de *cum*, avec, et *tangere*, toucher; ψαῦσις, all. *Berührung*, angl. *contact*, it. *contatto*, esp. *contacto*]. Attouchement, état de deux corps qui se touchent. — En pathologie, *contact immédiat*, attouchement d'un malade atteint d'une maladie contagieuse; *contact médiat*, attouchement, non du malade lui-même, mais des objets qui l'ont touché. ‖ *Action de contact, effets de contact, phénomènes de contact*. V. CATALYTIQUE. ‖ *Sens du contact*. V. SENSATION et TOUCHER.

**CONTAGE.** s. m. [*contagium*]. La cause matérielle, la substance organique (crachat desséché, squame, etc.), servant de vecteur aux microbes, qui, transportée d'un individu à l'autre, détermine l'apparition d'une maladie semblable à celle à laquelle cette substance devait son origine.

**CONTAGIEUX, EUSE.** adj. [*contagiosus*, all. *ansteckend*, angl. *contagious*, it. et esp. *contagioso*]. Qui se communique par un contage : *maladie contagieuse*; ou qui transmet la contagion : *air contagieux, miasme contagieux*. — *Folie contagieuse*. V. IMITATION. — *Maladie contagieuse*. Celle qui est susceptible de se transmettre d'un individu malade à un individu sain, soit par le contact immédiat de la personne malade, soit par le contact de vêtements ou d'effets provenant de cette personne. V. INFECTION, INOCULABLE, MIASME et VIRUS. ‖ Vulgairement, maladie vénérienne. — Toutes les *maladies parasitaires* sont contagieuses, se gagnent par le contact immédiat ou médiat, comme dans le cas du transport des spores d'*Oïdiums*, d'*Achorion*, etc., sous forme de poussière; toutes les maladies infectieuses sont de même contagieuses, le microbe pouvant être transporté de l'individu malade à un individu sain. Mais toutes les maladies infectieuses ne sont pas contagieuses au même degré : les unes sont très hautement contagieuses, et il semble que le germe qui les produit soit assez virulent pour triompher de toutes les résistances organiques individuelles : telles sont la variole, le typhus exanthématique, la peste, la diphtérie, la rougeole, la scarlatine; d'autres le sont dans des conditions particulières de transport des germes : ainsi la fièvre typhoïde est contagieuse uniquement par les selles des malades, et la désinfection des matières fécales et des linges souillés suffit pour empêcher la contagion; d'autres, enfin, dues à des microbes banaux, et existant en saprophytes dans nos cavités naturelles, ne deviennent contagieuses que dans certaines circonstances : ainsi la pneumonie n'est pas, en général, contagieuse; mais le pneumocoque déjà exalté dans l'organisme du pneumonique pourra, sous diverses influences (passage sur un individu affaibli, concomitance d'une épidémie de grippe, etc.), accroître de nouveau sa virulence et créer de petites épidémies de pneumonie. Les deux notions d'*infection* et de *contagion* ne sont donc pas exactement superposables; mais toute maladie infectieuse peut devenir contagieuse à un moment donné.

**CONTAGION.** s. f. [*contagio*, *contagium*, de *cum*, avec, et *tangere*, toucher; all. *Ansteckung*, angl. *contagion*, it. et esp. *contagio*]. Transmission de la maladie d'un individu à un autre par l'effet d'un *contact* médiat ou immédiat. ‖ *Contagion directe, immédiate* ou *vive*. Transmission par contact d'individu à individu. — *Contagion indirecte, médiate* ou *morte*. Transmission par contact d'effets provenant d'un malade. — *Contagion nerveuse*. V. IMITATION.

**CONTAGIONNISTE.** s. m. [all. et angl. *contagionist*, it. et esp. *contagionista*]. Médecin qui soutient la contagion de diverses maladies (fièvre jaune, peste, choléra), qu'il regarde comme susceptibles d'être importées par les navires et les marchandises, et d'être arrêtées par les barrières et les précautions sanitaires.

**CONTAGIOSITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est contagieux, en parlant des maladies : par exemple, des *degrés de contagiosité* du choléra, de la variole, etc.

**CONTAGIUM.** s. m. V. CONTAGE.

**CONTEMPLATION.** s. f. V. CONCEPTION et OBSERVATION.

**CONTENTIF, IVE.** adj. [*continens*, de *continere*, retenir, contenir; all. *contentiv*, angl. *contentive*, *retentive*, it. et esp. *contentivo*]. — *Appareil contentif* [all. *Contentivapparat*]. Appareil qui sert à maintenir rapprochés les lèvres d'une plaie, les fragments d'un os fracturé. — *Bandage contentif*. V. BANDAGE.

**CONTENTION.** s. f. Ensemble des moyens propres à maintenir dans l'abdomen les viscères herniés, ou à immobiliser dans leur position normale soit les fragments d'un os fracturé, soit une extrémité osseuse luxée : la contention est nécessairement précédée de la *réduction*. — *Contention des fractures*. Elle se fait, dans les fractures obliques, par l'*extension continue*; dans les autres, par l'*immobilisation simple*. V. EXTENSION, FRACTURE, IMMOBILISATION. — *Contention des hernies*. Quelquefois elle peut se faire par un simple *bandage contentif*; le plus souvent, un *brayer* est nécessaire. — *Contention des luxations*. Elle se maintient par l'application d'une *écharpe*.

**CONTENU.** s. m. V. CELLULE. — *Contenu médullaire*. V. NERVEUX (*Tube*).

**CONTEXTURE.** s. f. V. TEXTURE.

**CONTIGUÏTÉ.** s. f. [de *contiguus*, de *cum*, avec, et *tangere*, toucher]. État de deux choses qui se touchent. — *Contiguïté des organes*. V. ANALOGUES. — *Amputation dans la contiguïté*. V. AMPUTATION. — *Diarthrose de contiguïté*. Articulation mobile dont les surfaces osseuses sont en *contiguïté*, et non continues (Bichat) : c'est la *diarthrose* proprement dite. — *Synthèse de contiguïté*. V. SYNTHÈSE. — *Théorie de la contiguïté* (Ramon y Cajal). D'après cette théorie, l'influx nerveux passe d'une cellule à l'autre, non pas au moyen d'anastomoses du protoplasma, mais bien parce que les prolongements protoplasmiques ou leurs ramifications entrent en contact avec ceux des cellules voisines.

**CONTINENCE.** s. f. [*continentia*, de *continere*, contenir; all. *Keuschheit*, angl. *continence*, it. *continenza*]. Abstinence du coït.

**CONTINENT, ENTE.** adj. [*continens*, all. *anhaltend*, angl. *continent*, *continuous*, it. *continuo*]. En pathologie, est à peu près synonyme de *continu*. — *Cause continente*. V. CAUSE. — *Fièvre continente*. V. SYNOQUE.

**CONTINU, UE.** adj. [*continuus*, de *continere*, de *cum*, avec, et *tenere*, tenir; συνεχής]. Qui ne présente point d'interruption. — *Courant continu*. V. COURANT. — *Fièvre continue*. V. FIÈVRE.

**CONTINUITÉ.** s. f. [all. *Dauer*, *Fortdauer*, angl. *continuity*, it. *continuita*]. État de deux parties continues. — *Continuité des organes*. V. ANALOGUES. — *Continuité vicieuse*. V. ADHÉRENCE. — *Amputation dans la continuité*. V. AMPUTATION. — *Diarthrose de continuité*. Articulation mobile à surfaces continues (Bichat) : c'est l'*am-*

*phiarthrose.* — *Solution de continuité.* V. Solution. — *Synthèse de continuité.* V. Synthèse.

**CONTONDANT, ANTE.** adj. [*contundens*, de *contundere*, broyer, écraser; all. *quetschend*, angl. *contusing*, *bruising*, it. *contondente*, esp. *contundente*]. Qui fait des contusions. — *Corps contondant.* Tout corps ou instrument rond, obtus, non tranchant, qui meurtrit et déchire les parties sans les couper ni les piquer, et qui produit des contusions ou des plaies contuses.

**CONTONDRE.** v. a. [de *contundere*, broyer]. Battre une partie avec force de façon à la meurtrir ou à l'écraser. — Produire une contusion.

**CONTOUR.** s. m. — *Tube à double contour.* V. Nerveux (*Tube*).

**CONTRACTILE.** adj. [de *contrahere*, contracter; all. *zusammenziehbar*, angl. et it. *contractile*]. Se dit d'une partie organique qui entre en mouvement par le rapprochement de ses molécules : la fibre musculaire est *contractile.* — *Cellule contractile.* V. Fibre-cellule.

**CONTRACTILITÉ.** s. f. [all. *Zusammenziehbarkeit*, angl. *contractility*, it. *contractilita*, esp. *contractilidad*]. Propriété *vitale* élémentaire, caractérisée par ce fait que, alternativement, l'élément anatomique qui en jouit se raccourcit dans un sens et augmente proportionnellement l'épaisseur dans l'autre. Elle a pour condition d'existence l'*élasticité*; elle la suppose, car la *fibre raccourcie* par la contraction *resterait telle*, si l'élasticité, propriété *physique* qui détermine aussi bien l'*extensibilité* que la *rétractilité*, ne la ramenait à son état primitif. Les manifestations de la contractilité sont suscitées par la névrilité motrice dans les muscles; mais, ici comme pour les spermatozoïdes et les cils vibratiles, la contractilité se manifeste hors de l'influence de la névrilité, par la seule intervention d'agents mécaniques, physiques et chimiques (choc, piqûre, électricité, contact des acides, etc.). Immanente aux fibres musculaires et aux cils vibratiles, la contractilité n'est pas une dépendance de la névrilité centrifuge, ainsi que le prouve l'expérimentation par le curare : celui-ci anéantit complètement l'action des extrémités terminales des nerfs moteurs dans le muscle, et pourtant le muscle directement excité entre en contraction (Cl. Bernard, Vulpian). La *contractilité* n'est pas l'*irritabilité* (V. ce mot). Elle se distingue de la *myotilité*, qui est spécialement la contractilité des éléments musculaires; car ceux-ci ne sont pas seuls doués de la contractilité : exemple, les spermatozoïdes, les cils vibratiles des épithéliums. La contractilité est une propriété de la *vie animale*; ce qui la distingue de la *rétractilité*, propriété physique des tissus, du *racornissement* et du *dessèchement*, simples effets physico-chimiques. — *Contractilité animale.* Pour Bichat, la contractilité des muscles soumis à la volonté. V. Motricité et Rigidité. — *Contractilité organique sensible* (Bichat). Celle des faisceaux striés du cœur et celle des fibres-cellules visibles. — *Contractilité organique insensible* (Bichat). Contractilité des fibres-cellules dans les parties où elles sont disposées en faisceaux invisibles à l'œil nu, telles que les capillaires, les artères, divers conduits excréteurs, la face profonde de la peau et les bulbes pileux, etc. C'est par cette propriété que Bichat se rendait compte des phénomènes de la circulation capillaire, des sécrétions, etc.

**CONTRACTION.** s. f. [*contractio*, de *contrahere*, de *cum*, avec, et *trahere*, tirer; συστολή, all. *Zusammenziehung*, angl. *contraction*, it. *contrazione*, esp. *contraccion*]. Resserrement, rapprochement des molécules d'un corps, qui a pour résultat de diminuer le volume en augmentant la densité. ‖ En physiologie, manifestation de la contractilité. La *contraction musculaire*, qui a pour type les mouvements volontaires, résulte de la fusion d'une série de secousses très fréquentes, qui, partant d'un point d'un faisceau strié, se propage sur toute sa longueur *en onde* (Marey). C'est ainsi qu'un son, engendré par des vibrations successives, fournit une sensation qui paraît continue. Si l'on applique à un muscle volontaire des décharges électriques égales, mais de fréquence croissante, on voit d'abord se produire dans le muscle des secousses distinctes; plus tard, chaque secousse n'a pas le temps de s'effectuer avant que la suivante arrive, et alors la fusion commence. Chaque secousse s'ajoute partiellement à la précédente, et l'on n'aperçoit plus que son sommet. Ces sommets s'accusent eux-mêmes de moins en moins et finissent par disparaître complètement; la contraction est établie. Si la fréquence des excitations électriques augmente encore, il en résulte une augmentation de l'intensité de la contraction (V. Myographe). Marey a démontré que cette fusion des secousses existe dans toute espèce de contraction, non seulement lorsqu'on emploie l'électricité, mais aussi dans les contractions volontaires, dans celle que provoque l'action de certains agents chimiques sur les nerfs moteurs, dans celle du tétanos produit par la strychnine, etc. Certains muscles, le cœur par exemple, ne peuvent produire que des *secousses*, tandis que d'autres, comme les muscles volontaires, peuvent produire, selon les cas, la secousse ou la contraction. La quantité de chaleur développée par la contraction est plus grande quand le muscle exerce une contraction statique, c'est-à-dire non accompagnée de travail mécanique, que lorsque cette contraction produit un travail mécanique utile (Béclard). La chaleur musculaire est complémentaire de ce travail, et les produits de la contraction, c'est-à-dire la chaleur musculaire et le travail mécanique extérieur, sont *ensemble* les expressions de l'action chimique dont le muscle est le théâtre. Le sang veineux d'un muscle en travail devient noir, tandis que le sang veineux d'un muscle en repos ressemble presque à du sang artériel : ceci est conforme à cette observation de Hunter, que la saignée dans la syncope donne toujours du sang rouge (Cl. Bernard). Le premier contient moins d'oxygène et plus d'acide carbonique que le second, et, de plus, le résidu solide qui reste après l'évaporation du sang tiré d'un muscle en pleine activité est plus considérable que celui qui provient du sang veineux d'un muscle en repos. — *Contraction* ou *mouvement antipéristaltique.* V. Antipéristaltique. — *Contraction concentrique, excentrique.* V. Gymnastique *suédoise.* — *Contraction expulsive* ou *expultrice.* V. Expulsif. — *Contraction idio-musculaire.* V. Idio-musculaire. — *Contraction involontaire.* V. Involontaire. — *Contraction péristaltique.* V. Péristaltique.

**CONTRACTURE.** s. f. [*contractura*, de *contrahere*, resserrer; all. *Contractur*, angl. *contracture*, it. *contrattura*, esp. *contractura*]. En physiologie, on donne le nom de *contracture* (Tiegel) ou de *résidu de contraction* (Hermann) à un phénomène qui se passe dans un muscle soumis à une excitation électrique un peu forte : le relâchement dans ce cas se fait en deux périodes, l'une de relâchement brusque, l'autre de relâchement lent, pendant laquelle le muscle reste contracté quelques secondes puis se relâche peu à peu : c'est cette seconde période qui est la contracture. Loin d'être un effet de la fatigue, il semble que ce soit la forme de contraction d'un muscle frais et vigoureux, soumis à une excitation forte et ayant à soulever des poids médiocres (Ch. Richet). — En pathologie, contraction persistante et involontaire du muscle, sans lésion de la fibre musculaire elle-même. Le muscle contracturé est dur au toucher, résistant, rigide; quand tous les muscles d'un membre sont contracturés, celui-ci devient une véritable barre solide qu'on peut mouvoir tout d'une pièce. L'élasticité du muscle est conservée, mais elle est forte et complète, et

un grand effort est nécessaire pour écarter le muscle de sa position primitive. La raideur est permanente, mais pas tout à fait égale, et subit de légères fluctuations. Le muscle contracturé ne s'échauffe pas, et sa température est égale à celle des muscles sains. Enfin l'auscultation du muscle contracturé faite à l'aide du microphone (Brissaud) fait entendre un son faible et inégal au lieu du roulement régulier du muscle normalement contracté. La narcose chloroformique fait cesser la contracture, ce qui distingue les contractures vraies des rétractions musculaires et des pseudo-contractures avec altération de la fibre musculaire; l'ischémie complète produite par la bande d'Esmarch abolit aussi la contracture en quinze à vingt minutes. Le muscle contracturé n'est pas diminué de volume ni raccourci comme on l'a cru longtemps. L'impotence fonctionnelle absolue du membre contracturé est rarement absolue; assez souvent il y a des mouvements involontaires, par exemple athétosiques. La contracture peut se rencontrer dans certaines infections ou intoxications, dans des affections des centres nerveux, enfin dans les névroses. Le type de la contracture des états infectieux est fourni par le *tétanos* (V. ce mot), dans lequel la contracture est due à l'action sur les centres nerveux de la toxine tétanique; dans d'autres infections, la contracture prend l'aspect de la *tétanie* (V. ce mot), qui n'est qu'une contracture particulière des extrémités. Parmi les intoxications, la strychnine donne lieu à des contractures généralisées comparables à celles du tétanos; l'ergot de seigle peut produire la contracture des extrémités. Parmi les affections des centres nerveux qui s'accompagnent de contractures, il faut citer les méningites aiguës ou tuberculeuses; dans ce cas, la contracture existe parfois à l'état latent, et on ne peut la mettre en évidence que par un artifice (V. *Signe de* Kernig); l'hémorragie méningée, l'hémorragie et le ramollissement cérébraux, les néoplasmes cérébraux déterminent la contracture, qui apparaît souvent après une phase d'hémiplégie flasque; dans la sclérose en plaques, dans la sclérose latérale amyotrophique, la contracture fait partie des symptômes habituels; enfin, dans les affections de la moelle, elle affecte la forme paraplégique (V. Paraplégie). La *contracture hystérique* peut prendre les formes hémiplégique, paraplégique, hémiparaplégique, ou se localiser dans un ou plusieurs groupes de muscles. Elle atteint le membre inférieur, qui se met dans l'extension forcée au point qu'en saisissant le pied on peut soulever le bassin et le tronc tout entier, comme le membre supérieur, qui prend la demi-flexion : le redressement de la pointe du pied détermine la trémulation (Charcot). Au niveau de la hanche, la contracture hystérique peut être confondue avec la coxalgie : on l'a même improprement nommée *coxalgie hystérique*. Au pied, elle donne le *pied bot hystérique* par contracture musculaire. Elle apparaît en général brusquement, après une attaque convulsive ou à la suite d'un traumatisme ou d'une émotion quelconque; elle s'accompagne ordinairement de troubles de la sensibilité; elle disparaît souvent à la suite d'une attaque ou d'une suggestion. Enfin une dernière classe est fournie par les *contractures réflexes*; telle est celle des sphincters succédant à une excitation de la muqueuse qui les recouvre : contracture du sphincter anal dans le cas de fissure à l'anus, œsophagisme, vaginisme, spasme urétral, blépharospasme, etc. — *Pseudo-contractures*. On donne ce nom à des états de rigidité musculaire rappelant la contracture, mais s'en différenciant notamment par l'existence de lésions de la fibre musculaire; on les observe à la suite de contusions, inflammations, corps étrangers des muscles, dans les myopathies, enfin dans la maladie de Parkinson. Dans ce cas, le muscle a une dureté particulière, beaucoup plus prononcée que dans la contracture véritable; la raideur est invariable, l'élasticité musculaire est abolie; les réactions électriques sont altérées; les réflexes tendineux sont normaux ou diminués, mais jamais exagérés; enfin la narcose chloroformique ne les abolit pas. — *Diathèse de contracture*. Nom donné par Charcot à un état d'opportunité de contracture dans lequel se trouvent certains hystériques; une excitation quelconque, un simple traumatisme suffit pour faire apparaître la contracture qui existait en quelque sorte en puissance. ‖ *Contracture essentielle des extrémités*. V. Tétanie.

**CONTRA-LATÉRAL, ALE.** adj. [de *contra*, à l'opposite, et *latéral*]. Qui est du côté opposé à une lésion. L'hémiplégie est ordinairement contra-latérale du lieu lésé dans le cerveau.

**CONTRARIA CONTRARIIS.** Les contraires par les contraires. V. Énantiose.

**CONTRASTE.** s. m. [all. *Kontrast*, *Gegensatz*, angl. *contrast*, it. *contrasto*]. — *Contraste des couleurs*. Ensemble des états, simultanés ou successifs, de la rétine, produisant des sensations spéciales correspondantes, de sorte que la perception de ces états, modifiée en plus ou en moins, engendre des notions diverses, selon la nature des sensations. C'est un fait remarquable que cette influence par entraînement, si l'on peut ainsi dire, dans laquelle une partie de la rétine impressionnée fait entrer en action la partie voisine qui était en repos, ou deux portions contiguës agissant influent l'une et l'autre sur leur propre activité, et sont ainsi réciproquement solidaires. Il y a, dans le contraste envisagé d'une manière générale, à distinguer : 1° Le *contraste successif des couleurs* (Chevreul), qui est subjectif, successif à une première impression, l'objet ayant cessé d'impressionner la rétine. C'est l'ensemble des phénomènes qu'on observe lorsque les yeux, ayant regardé pendant un certain temps un ou plusieurs objets colorés, aperçoivent, après avoir cessé de les regarder, des images de ces objets offrant la couleur complémentaire de celle qui est propre à chacun d'eux. La partie de la rétine qui, dans le premier temps de l'expérience, est frappée d'une couleur donnée, voit dans le second temps la complémentaire de cette couleur, et cette nouvelle vision est indépendante de l'étendue de l'objet coloré relativement à celle du fond sur lequel il est placé, ou, plus généralement, des objets qui peuvent entourer le premier. D'après Scherfer, qui, le premier, donna une explication du contraste en 1754, la rétine, fatiguée par la première impression, ne sent point une impression plus faible de même espèce qui lui succède et revient graduellement au repos, tandis que les parties non fatiguées la perçoivent; ou encore la rétine, fatiguée d'une couleur, a besoin de recevoir une impression plus forte pour être impressionnée; fatiguée du bleu, elle est disposée à recevoir l'orangé, qui est complémentaire. 2° Le *contraste simultané des couleurs*, ou ensemble des influences qu'exercent l'une sur l'autre deux couleurs différentes et contiguës que l'œil voit en même temps (Chevreul). Lorsqu'on prend deux surfaces colorées juxtaposées, l'œil qui les voit simultanément perçoit deux modifications, l'*une relative à la hauteur des tons*, et l'*autre relative à la composition physique* de ces mêmes couleurs. Le rouge à côté du jaune tire sur le violet, et le jaune sur le vert; le rouge à côté du bleu tire sur le jaune, et le second sur le vert, etc. En outre, lorsque ces couleurs ne sont pas à la même hauteur, c'est-à-dire de même ton, celle qui est foncée paraît plus foncée, et celle qui est claire paraît plus claire; ce qui revient à dire que la première semble perdre de la lumière blanche, tandis que la seconde semble en réfléchir davantage. Dans tous les cas, du reste, la modification des couleurs, comme celle du ton, va en s'affaiblissant à partir de la ligne de juxtaposition, et l'on peut l'observer aussi entre deux surfaces colorées sans qu'elles soient contiguës. L'œil qui voit deux

surfaces juxtaposées et différemment colorées les voit donc les plus dissemblables possible, *quant à leur composition optique et quant à la hauteur de ton*, ainsi que le montre ensuite l'examen de chacune d'elles fait isolément, de manière que leurs deux images ne tombent pas simultanément sur la rétine : telle est la *loi du contraste simultané des couleurs*, découverte et développée par Chevreul. Cela tient physiologiquement à ce que, en vertu de la solidarité existant anatomiquement entre toutes les parties de la rétine, lorsque deux portions voisines et continues agissent simultanément, elles influent l'une et l'autre sur leur propre activité, et cela de telle sorte que, toutes les fois que la rétine est impressionnée simultanément par deux objets différemment colorés, ce qu'il y a d'analogue dans la sensation causée par les deux couleurs éprouve une telle modification, que ce qu'il y a de différent devient plus sensible dans la perception simultanée de ces deux impressions. Chevreul a montré que cette action n'est point due à une fatigue de la rétine. C'est une action toute spéciale et dont la découverte est le résultat de l'expérience. 3° Le *contraste mixte*, qui résulte de ce que la rétine, ayant vu pendant un temps une certaine couleur, a une aptitude à voir dans un second temps la complémentaire de cette couleur ; or, si une couleur nouvelle qu'un objet extérieur vient lui offrir l'impressionne en cet instant, la sensation perçue est alors la résultante de cette nouvelle couleur et de la complémentaire de la première (Chevreul). Il y a ici une image objective ou impression de la rétine s'ajoutant à un état subjectif ou consécutif à l'impression causée par un premier objet coloré. V. VUE.

**CONTRAYERVA.** s. m. [*contrayerva officinal*, *Dorstenia Brasiliensis*, Lamk, angl. *contra-yerva*, it. *contraierba*]. Plante de la famille des morées, dont la racine courbée, brun rougeâtre en dehors, blanche en dedans, composée d'un tubercule noueux, oblong, de 3 à 6 centimètres de longueur, des côtes duquel partent des radicules très minces, d'odeur aromatique, de saveur d'abord amère, ensuite âcre, est excitante et diaphorétique. Son nom (*contrayerva*), qui signifie *herbe contre* (sous-entendu *poison*), lui vient de la propriété qu'on lui attribuait de neutraliser les venins. Le *contrayerva* est excitant et diaphorétique. On l'administre en poudre (2 à 4 ou 8 gr.), en infusion (racine, 4 gr., dans eau, 500 gr.). On en prépare aussi un sirop. V. DRAKE.

**CONTRE-COUP.** s. m. [all. *Gegenstoss*, angl. *counterblow*, *repercussion*, it. *contraccolpo*, esp. *contragolpe*]. Ébranlement qu'éprouve une partie du corps à la suite d'un choc reçu dans une autre partie plus ou moins éloignée, souvent diamétralement opposée. ‖ Par extension, effet même de cet ébranlement. Le *contre-coup* a lieu lorsqu'un coup, trop faible pour rompre ou diviser les parties immédiatement atteintes, leur donne une secousse qu'elles transmettent à d'autres parties. V. COMMOTION et ÉBRANLEMENT.

**CONTRE-EXTENSION.** s. f. [de *contra*, et *extendere*, étendre en sens contraire ; all. *Gegenstreckung*. angl. *counter-extension*, it. *contr'estensione*, esp. *contraestencion*]. Action opposée à l'extension, et qui consiste à immobiliser la partie supérieure d'un membre au moyen de lacs ou des mains d'un ou deux aides, pendant la réduction d'une fracture ou d'une luxation.

**CONTREFAIT, AITE.** adj. Se dit d'un individu qui présente une déviation du rachis. V. CYPHOSE, LORDOSE et SCOLIOSE.

**CONTRE-FRACTURE.** s. f. Fracture qui s'est produite à un endroit différent du point frappé.

**CONTRE-INDICATION.** s. f. [all. *Gegenanzeige*, angl. *counter-indication*, it. *contra-indicazione*, esp. *contraindicacion*]. En thérapeutique, circonstance qui empêche de faire ce que semblerait d'abord exiger la nature de la maladie : elle résulte de la constitution du malade, d'une maladie antérieure, ou d'une épidémie régnante.

**CONTRE-OUVERTURE.** s. f. [*incisio priori opposita*, all. *Gegenoffnung*, angl. *counter-opening*, it. *contraapertura*, esp. *contro-abertura*]. Incision pratiquée dans un point plus ou moins éloigné de l'ouverture d'un abcès, pour favoriser l'écoulement du pus ou l'extraction d'un corps étranger. — *Aiguille à contre-ouverture*. V. AIGUILLE.

**CONTREPOISON.** s. m. [*Antidote*, *antidotum*, all. *Gegengift*, angl. *counter-poison*, *antidote*, it. *contravveleno*, *antidoto*, esp. *contra-veneno*]. Substance capable de neutraliser les propriétés toxiques d'autres corps, en annulant complètement leurs qualités délétères ou en diminuant notablement leurs effets nuisibles. À la première division appartiennent : contre l'acide arsénieux, le peroxyde de fer hydraté, la magnésie faiblement calcinée et délayée dans l'eau ; contre les sels de cuivre, le carbonate de soude ; contre le sublimé corrosif, contre les sels de cuivre et de plomb, le protosulfure de fer hydraté ; contre les composés d'antimoine, contre les alcalis organiques, contre les préparations d'opium, de tannin, les décoctions de quinquina ou de noix de galle, ou, à leur défaut, de bois, de racines et d'écorces astringentes ; contre les sels solubles de plomb ou de baryte, les sulfates de magnésie, de potasse ou de soude ; contre les sels d'argent, une solution de sel marin ; contre les préparations de chrome, les carbonates alcalins en solution, qui neutralisent l'acide chromique ; contre les acides, la magnésie calcinée ; contre l'acide oxalique, la chaux en suspension dans l'eau ; contre les alcalis, l'eau vinaigrée ; contre les sulfures alcalins et le foie de soufre, l'acétate de zinc ; contre l'acide sulfhydrique, le chlore ; contre l'acide cyanhydrique, l'eau chlorée ; contre les eaux distillées de laurier-cerise et d'amandes amères, contre les combinaisons cyaniques et métalliques, contre l'acide cyanhydrique, un mélange de sulfure de fer, de protoxyde de fer hydraté et de magnésie tenus en suspension dans l'eau. — A la seconde division appartiennent : contre le sublimé corrosif, l'albumine, le jaune d'œuf ; contre les sels de cuivre, l'eau albumineuse sucrée ; contre les sels de plomb, l'eau albumineuse ; contre les sels de zinc, de fer, d'étain, de bismuth, les boissons albumineuses et mucilagineuses ; le lait, contre le chlore en solution ; contre les hypochlorites, l'eau albumineuse. V. EMPOISONNEMENT.

**CONTRE-STIMULANT, ANTE** ou **CONTRO-STIMULANT.** adj. et s. m. Synonyme de *hyposthénisant*, pour Giacomini. V. CONTRE-STIMULISME.

**CONTRE-STIMULATION** ou **CONTRO-STIMULATION.** s. f. V. CONTRE-STIMULISME.

**CONTRE-STIMULISME** ou **CONTRO-STIMULISME.** s. m. [it. *contro-stimolismo*]. Doctrine appelée aussi *rasorisme*, du nom de Rasori, son auteur, et assez analogue à celle de Brown. Elle admet que la santé est le résultat de deux forces opposées, également actives, le *stimulus* et le *contre-stimulus*, se contre-balançant parfaitement, et que la maladie résulte du défaut d'équilibre de ces forces, qui produisent la *stimulation* et la *contre-stimulation*. Dans toute maladie, il y a excès de l'une ou de l'autre ; de là deux classes seulement d'agents thérapeutiques : les *stimulants*, aliments, opium, liqueurs alcooliques, substances aromatiques, pour combattre l'excès du *contre-stimulus*, et les *contre-stimulants* pour détruire l'excès du *stimulus*. Les *contre-stimulants* sont *indirects* (abstinence, saignée, action du froid) ou *directs* ; ceux-ci comprennent une foule de substances dont l'action diffère essentiellement : préparations antimoniales, mercurielles, ferrugineuses, sels purgatifs alcalins, ipécacuanha, scille,

colchique, gomme-gutte, séné, strychnine, belladone, digitale, etc. V. IRRITATION.

**CONTRE-STIMULISTE.** s. m. Médecin qui adopte les principes du contre-stimulisme.

**CONTRE-STIMULUS.** s. m. [de *contra*, contre, à l'opposé, et *stimulus*, aiguillon ; all. *Gegenreitz*, angl. *contra-stimulus*, it. *contra-stimulo*, esp. *contro-stimulo*]. V. CONTRE-STIMULISME.

**CONTREXÉVILLE** (France, Vosges). *Eaux bicarbonatées et sulfatées calciques*; minéralisation totale : 2gr,88, dont 1gr,22 de sulfate de chaux, 0gr,292 de sulfate de soude et de magnésie, 0gr,789 de bicarbonate de chaux et de magnésie ; eaux froides : 11°. Altitude : 350 mètres. Établissements : buvette, bains, douches; 1er juin au 15 septembre. Cette eau est surtout employée en boisson; elle est transportée et bue comme eau de table; elle est très diurétique et est surtout employée dans les affections du système urinaire, dans la gravelle urique, oxalique ou phosphatique, dans les cystites, et dans la goutte atonique.

**CONTUS, USE.** adj. [de *contundere*, écraser, meurtrir, de *cum*, avec, et *tundere*, frapper ; θλασθεὶς, all. *gequetscht*, angl. *contused*, it. *contuso*]. Meurtri, froissé. — *Plaie contuse.* Solution de continuité des parties molles produite par un instrument contondant, dans laquelle, par suite, la plaie est compliquée de contusion. L'*excoriation* est une plaie contuse peu étendue et peu profonde; les *plaies par armes à feu* sont des plaies contuses d'aspect particulier. Les plaies contuses proprement dites, ordinaires, sont caractérisées par l'état irrégulier, meurtri, de leurs bords, par la faible quantité de sang qui s'en écoule, par le peu d'intensité de la douleur qu'elles déterminent. Ces plaies sont très souvent infectées; aussi la réunion par première intention, exceptionnelle, ne doit être tentée par le chirurgien que fort rarement, avec une extrême prudence et une surveillance attentive, à cause de l'inflammation violente et du gonflement ordinaire des bords de la plaie. Le pansement humide antiseptique convient aux plaies contuses; si la suppuration survient, on les traite comme toute plaie qui suppure.

**CONTUSION.** s. f. [*contusio*, θλάσις, all. *Quetschung*, angl. *bruise*, it. *contusione*, esp. *contusion*]. Lésion produite dans les tissus vivants par le choc des corps orbes à surface plus ou moins large, sans solution de continuité à la peau. Les corps contondants froissent, rompent les fibres des tissus : de là une infiltration ou un épanchement de sang, un gonflement plus ou moins considérable, une ecchymose plus ou moins étendue; de là aussi une douleur plus ou moins vive, qui est remplacée par un état d'engourdissement, d'insensibilité, de stupeur, si la contusion a été assez violente pour déterminer une forte commotion, ou une désorganisation immédiate ou profonde. D'après la force d'action du corps vulnérant, la contusion présente un des quatre degrés suivants (Dupuytren) : 1° Rupture de vaisseaux très fins, sans altération de structure; 2° rupture de vaisseaux plus volumineux, altération de structure, réunion du sang en foyers; 3° altération plus profonde, mortification imminente; 4° broiement des parties. Au premier degré appartient l'*ecchymose*; dans les autres, on trouve les *épanchements traumatiques de sang, de sérosité, d'huile*, les *bosses sanguines*, les *dépôts sanguins*. Les phénomènes consécutifs sont la résorption du sang épanché, ou l'apparition d'une inflammation pouvant déterminer la formation d'abcès, dans le cas où des microbes ont pu pénétrer jusqu'au foyer de la contusion, soit en passant à travers une solution de continuité des téguments, soit en venant par la circulation générale, à la suite d'une infection sanguine; la gangrène peut de même se développer dans certains cas. Le traitement consiste, d'une part, à favoriser la résorption du sang; d'autre part, à prévenir les accidents consécutifs. Dans le premier degré, le repos, les topiques résolutifs (eau froide souvent renouvelée, eau végéto-minérale, eau vinaigrée ou salée, eau blanche, eau-de-vie camphrée, eaux spiritueuses dites vulnéraires), une compression douce, suffisent à faire résorber le sang des ecchymoses : s'il y a des douleurs, on les combat par une ou plusieurs applications de sangsues ou de ventouses scarifiées. Dans le second degré, la résorption du sang épanché est plus laborieuse et exige l'emploi de moyens spéciaux [V. ÉPANCHEMENT, KYSTE *hématique*, SÉRO-SANGUINE (*Bosse*)]. Dans le troisième degré, où la mortification est imminente, on aura recours aux excitants locaux si la partie lésée peut revenir à la vie; il faudra surtout éviter l'infection des tissus traumatisés ; pour cela, l'asepsie rigoureuse est indispensable; les applications d'antiseptiques doivent être limitées et sont souvent dangereuses, ceux-ci étant ordinairement nuisibles à la nutrition des tissus ; aussi devra-t-on se contenter, après désinfection de la surface extérieure, d'appliquer un pansement aseptique. Enfin, dans le quatrième degré, les cordiaux à l'intérieur, les frictions générales, sèches et stimulantes, sont d'abord nécessaires pour combattre la stupeur générale; puis le repos absolu, les applications de compresses aseptiques sont indiqués, et si l'infection apparaît, il faut intervenir par des pansements et des injections antiseptiques et au besoin par des incisions et des débridements larges. — *Contusion abdominale.* La contusion bornée aux parois de l'abdomen ne présente pas d'autres particularités que la possibilité d'épanchements sanguins très étendus dans les couches de tissu cellulaire lâche intermédiaires à la peau et aux muscles, ou de ruptures musculaires qui prédisposent aux hernies. Un accident plus sérieux consiste dans la contusion des viscères contenus dans l'abdomen, surtout du foie, de la rate et des reins ; la péritonite est alors imminente, malgré l'emploi des topiques résolutifs, des émissions sanguines locales, des applications froides et glacées. — *Contusion articulaire.* Tantôt l'action contondante atteint immédiatement l'articulation; tantôt celle-ci reçoit le choc par l'intermédiaire d'un segment du membre plus ou moins éloigné d'elle. Dans le premier cas, la contusion est ordinairement bornée aux parties molles, et détermine de la douleur, du gonflement, des ecchymoses, une bosse sanguine, parfois un épanchement intra-articulaire, de la difficulté ou même l'impossibilité des mouvements. Dans le second cas, les ligaments sont souvent déchirés, les os contus, brisés ; l'épanchement est considérable; le traumatisme sert de point d'appel aux microbes, et il peut survenir une arthrite suppurée, si les germes vulgaires de la suppuration ont envahi l'article, ou une arthrite chronique fongueuse si le bacille de Koch vient s'implanter dans les tissus. La contusion articulaire détermine un état de stupeur locale, qui fera employer les liquides excitants, alcool, vulnéraires, teinture d'arnica, eau vinaigrée, au lieu des simples applications froides. L'immobilisation du membre dans une flexion légère au moyen d'un bandage ouaté ou d'une gouttière doit remplacer l'emploi des appareils inamovibles, à cause du gonflement qui est toujours à craindre et à surveiller. — *Contusion des bourses muqueuses* ou *séreuses.* V. BOURSE. — *Contusion cérébrale.* Elle est caractérisée par une désorganisation plus ou moins profonde et étendue de l'encéphale, avec rupture des vaisseaux, épanchement plus ou moins abondant, résultant d'une violence extérieure appliquée sur la tête, ou d'une chute sur les pieds sans flexion des membres inférieurs. Il y a perte de connaissance immédiate, mais généralement courte; rétablissement quelquefois complet des fonctions de l'intelligence; symptômes inflammatoires débutant souvent avant le troisième ou le quatrième jour. Dans certains cas, avant même

que l'inflammation soit établie, une congestion peut, dès les premiers jours, emporter le malade; on constate alors un coma plus ou moins profond, des *mouvements convulsifs*, *contractures des membres*, une respiration généralement non stertoreuse. Le diagnostic du siège de la lésion est souvent très difficile. L'examen de la partie extérieure frappée peut fournir de bonnes indications; mais la contusion peut exister dans le point diamétralement opposé. La douleur dans un point fixe de la tête doit être prise en considération. La contracture, un peu plus marquée dans l'un des côtés du corps, peut faire supposer que la lésion occupe un point opposé de l'encéphale. L'embarras de la parole indique souvent une lésion dans un point fixe de l'encéphale, troisième circonvolution frontale gauche. La marche de la contusion cérébrale est insidieuse; les désordres de l'intelligence, du mouvement, de la sensibilité, etc., peuvent manquer ou passer inaperçus, et cependant, après deux, trois, quatre ou cinq jours et plus, le malade peut être surpris par des accidents inflammatoires redoutables. La durée varie de deux à vingt-cinq jours, rarement plus. La terminaison est le plus souvent malheureuse, en raison de la méningo-encéphalite qui survient. Quelquefois un abcès se forme, s'enkyste, et le mal peut être arrêté pour longtemps; mais ce cas est rare. Quand la lésion occupant la base de l'encéphale est compliquée d'épanchement comprimant le bulbe ou la protubérance, la mort peut être immédiate. Le traitement doit s'attacher, par l'emploi du froid sur la tête, des dérivatifs intestinaux, des émissions sanguines locales et générales, à prévenir le développement de la *méningo-encéphalite* (V. ce mot et Trépan). — *Contusion de la moelle.* Comme au cerveau, la contusion s'annonce d'abord par le trouble ou la suspension de fonctions qui sont sous la dépendance de l'organe (paralysie de siège variable avec celui de la lésion, rétention ou incontinence d'urine par regorgement, convulsions, contractures); puis par des symptômes inflammatoires au bout de deux ou trois jours : l'imminence et la gravité de ces derniers phénomènes doivent faire insister sur les émissions sanguines locales, sur les médicaments vaso-constricteurs (belladone, ergot de seigle), et sur les révulsifs locaux et intestinaux. — *Contusion musculaire.* Elle produit souvent de la stupeur locale, un engourdissement immédiat, un épanchement sanguin intermusculaire : consécutivement on peut voir apparaître la suppuration, ou la paralysie et l'atrophie des muscles, ou une contracture permanente. Ces troubles fonctionnels sont combattus par le massage, la gymnastique locale, la faradisation. — *Contusion de la poitrine.* Les corps contondants peuvent agir non seulement sur les parois de la poitrine, mais aussi sur les organes thoraciques; on a même observé, chez les jeunes sujets dont les côtes sont flexibles, des déchirures du poumon avec l'intégrité de la charpente osseuse (Gosselin) : la mort peut être la conséquence presque instantanée de la contusion de la poitrine, qui, en tout cas, produit des accidents graves, dont les principaux sont des épanchements de sang ou de sérosité intrathoraciques, et des inflammations du poumon et de la plèvre. — *Contusion des vaisseaux.* Celle des artères est assez rare, à cause de leur élasticité : légère, elle n'entraîne aucun accident sérieux; forte, elle détermine soit un rétrécissement du vaisseau ou une déchirure de sa surface interne, soit une rupture des trois membranes et un anévrysme traumatique. La contusion des veines peut entraîner une hémorragie primitive, par rupture de leurs parois, ou consécutive, par chute d'une escarre lorsqu'il y a eu mortification d'un point du vaisseau. ‖ *Contusion pharmaceutique.* Action de réduire une substance en poudre en la *contondant*, c'est-à-dire en la frappant dans un mortier, avec un pilon, *de haut en bas*, ce qui distingue la contusion de la trituration. — *Pulvérisation par contusion.* V. Pulvérisation.

**CONVALESCENCE.** s.f. [*convalescentia*, de *convalere*, de *cum*, avec, et *valere*, avoir de la force; ἀνάληψις, all. *Genesung*, angl. *convalescency*, it. *convalescenza*, esp. *convalescencia*]. Période de transition entre la maladie qui n'existe plus et le retour parfait de la santé et des forces au degré que comporte la constitution individuelle. Le convalescent est guéri, mais encore faible; ses fonctions n'ont pas encore recouvré l'entière énergie de leur exercice régulier. En général, on n'entend par *convalescence* que l'état de langueur générale qui subsiste dans diverses fonctions plus ou moins longtemps après une maladie de quelque gravité; il faut bien se garder de la confondre avec la période de déclin, ou avec l'amendement des symptômes qui se lie à la transformation d'une maladie ou à son passage de la forme aiguë à la forme chronique. V. Maladie.

**CONVALESCENT, ENTE.** adj. et s. [*convalescens*]. Celui qui est en convalescence. — *Asiles de convalescents.* Établissement public ou privé qui, ne recevant que des convalescents et n'admettant pas de malades, supprime toute promiscuité entre les uns et les autres. Les asiles publics de convalescents du département de la Seine sont établis à Vincennes pour les hommes, au Vésinet pour les femmes : dans le premier sont admis les ouvriers qui sortent convalescents des hôpitaux de la Seine ou qui sont envoyés par les bureaux de bienfaisance, les ouvriers convalescents de blessures ou de maladies dont ils ont été atteints en travaillant sur les chantiers publics du département, ceux qui font partie de sociétés de secours mutuels ou qui travaillent chez des patrons ayant passé des abonnements avec l'asile; la durée moyenne du séjour à l'asile est de vingt et un jours. Les conditions sont les mêmes à l'asile du Vésinet, qui reçoit un grand nombre de femmes relevant de couches. Des soins médicaux aussi bien qu'hygiéniques sont assurés dans les deux asiles par un personnel suffisant. Enfin les établissements de Berck-sur-Mer et de Forges-les-Bains reçoivent les enfants convalescents.

**CONVALLAMARÉTINE.** s. f. Substance cristallisée qui se forme par l'action des acides et des alcalis sur la convallamarine.

**CONVALLAMARINE.** s. f. Glycoside existant dans le muguet (*Convallaria maialis*) à côté de la *convallarine*, et formant le principe actif de cette plante. C'est une substance amorphe, pulvérulente, de saveur amère, soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et le chloroforme. Elle existe surtout dans les fleurs du muguet. C'est un poison cardiaque, qui détermine la mort par arrêt du cœur; son action physiologique se rapproche qualitativement et quantitativement de celle de la digitaline.

**CONVALLARÉTINE.** s. f. ($C^{28}H^{26}O^{6}$, ou, en atomes, $C^{14}H^{26}O^{3}$). Substance cristallisée en masses, soluble dans l'éther, résultant du dédoublement de la convallarine.

**CONVALLARIE.** s. f. (*convallaria*). Nom scientifique de la plante vulgairement appelée *muguet*. V. Muguet.

**CONVALLARINE.** s. f. ($C^{68}H^{62}O^{22}$, ou, en atomes, $C^{34}H^{62}O^{11}$). Substance amère, cristallisable en prismes, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool; elle existe dans la feuille et les rhizomes du muguet (*Convallaria maialis*); c'est une glycoside. Bouillie avec les acides, elle se dédouble en sucre et en convallarétine (Walz). Elle semble dépourvue d'action sur le cœur, contrairement à la *convallamarine*, et ne détermine que des effets purgatifs.

**CONVERGENT, ENTE.** adj. [de *cum*, ensemble, et *vergere*, être tourné vers]. — *Rayon convergent.* V. Rayon. — *Strabisme convergent.* V. Strabisme.

**CONVOLVULINE.** s. f. [*rhodéorétine*] ($C^{62}H^{54}O^{32}$, ou, en atomes, $C^{31}H^{50}O^{16}$). Principe actif de la racine de jalap,

dans laquelle elle accompagne la *jalapine*. C'est une substance résineuse, incolore, transparente, inodore et insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther (ce qui la distingue de la jalapine), soluble dans les solutions alcalines, dans l'acide sulfurique concentré, qui la colore en rouge et la dédouble en glycose et *convolvulinol* : la convolvuline est donc une glycoside; c'est un purgatif énergique à la dose de quelques centigrammes.

**CONVOLVULINOL.** s. m. [*rhodéorétinol, acide convolvulinolique*] ($C^{52}H^{50}O^{14}$, ou, en atomes, $C^{26}H^{50}O^{7}$). Corps inodore, amer, peu soluble dans l'eau et dans l'éther, très soluble dans l'alcool, qui prend naissance quand on fait agir un acide concentré sur la convolvuline ou un acide étendu sur l'acide convolvulique : dans ce dernier cas, on l'obtient en partie sous forme d'huile, en partie sous forme d'aiguilles microscopiques (Mayer).

**CONVOLVULIQUE.** adj. — *Acide convolvulique* [*acide rhodéorétique, hydrorhodéorétine*] ($C^{62}H^{50}O^{32}.3HO$). Substance blanche, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther, qui prend naissance par l'action des bases sur la convolvuline. Les acides chlorhydrique et sulfurique étendus et bouillants le transforment en convolvulinol et en glycose : c'est donc une glycoside acide.

**CONVOLVULUS.** s. m. V. LISERON.

**CONVULSÉ, ÉE.** adj. [*convulsus*, σπασθεὶς]. Se dit d'un muscle maintenu dans l'état de contraction par des convulsions.

**CONVULSIBILITÉ.** s. f. Disposition aux convulsions.

**CONVULSIF, IVE.** adj. [*spasticus*, σπασμώδης, all. *krampfhaft*, angl. *convulsive*, it. et esp. *convulsivo*]. Qui est accompagné de convulsions, ou analogue aux convulsions : *colique convulsive, syncope convulsive, tic convulsif, toux convulsive, voix convulsive.* — *Asthme convulsif.* V. SPASME. — *Maladie convulsive.* V. MALADIE. ‖ Quelquefois, ce qui peut donner des convulsions.

**CONVULSION.** s. f. [*convulsio*, de *convellere*, secouer, ébranler, de *cum*, avec, et *vellere*, arracher; σπασμὸς, all. *Zuckung, klonischer Krampf*, angl. *convulsion*, it. *convulsione*, esp. *convulsion*]. Contraction involontaire et instantanée des muscles, assez énergique pour produire un mouvement irrégulier du tronc et des membres, avec secousses plus ou moins violentes et brusques, phénomènes qui se reproduisent à plusieurs reprises, après des intervalles plus ou moins longs de relâchement et de calme. Suivant la nature de la contraction et la forme qu'elle imprime aux mouvements, on distingue les convulsions en *toniques* et en *cloniques*. Les muscles sont évidemment les organes mis en exercice dans la convulsion; celle-ci se lie nécessairement à un désordre quelconque de l'innervation : elle est le symptôme ou la conséquence d'une lésion du système nerveux, soit directe, soit sympathique, bien qu'elle se manifeste souvent sans aucune inflammation ou altération organique appréciable des solides, et qu'elle dépende alors du cours ou de l'accumulation plus ou moins irrégulière du sang ou de la sérosité cérébrale, ou de l'état du sang. Le traitement est nécessairement aussi variable que les causes. — *Convulsions des enfants* [*éclampsie des enfants, insultus epilepticus puerilis, epilepsia puerilis*; all. *Kinderkrämpfe*, angl. *infantile convulsions*, it. *convulsioni dei bambini*]. Convulsions sympathiques ou idiopathiques des enfants, autres que l'épilepsie, qui, du reste, est rare à cet âge, et ne se liant à aucune altération matérielle saisissable des centres nerveux. Les convulsions les plus fréquentes sont bornées à une partie du corps, une moitié latérale, ou supérieure, ou inférieure, à la face seule, à la face et au cou, avec ou sans contracture des bras, des doigts et des poignets repliés en dedans. Sensibilité conservée ou diminuée, abolition momentanée des facultés intellectuelles; fonctions organiques intactes; respiration accélérée, irrégulière, parfois nulle ou à peine perceptible pendant l'accès, lequel est quelquefois précédé par quelques inspirations irrégulières, avec pâleur de la face, coloration violacée des lèvres, fixité des yeux : ce sont ces formes qui sont dites vulgairement *convulsions internes, sourdes* ou *imminentes*. Tous ces phénomènes, après avoir duré quelques secondes, se dissipent, puis les fonctions reviennent à l'état normal. Il peut n'y avoir qu'une attaque; d'autres fois, plusieurs se succèdent à de courtes distances pendant un ou plusieurs jours; elles ont lieu le jour plutôt que la nuit. D'autres fois, les convulsions sont générales, se montrent brusquement et sans cause, ou sont précédées d'agitation, morosité, fixité dans le regard, face colorée, insomnie ou somnolence. Les convulsions entraînent souvent la mort à la suite de crises fréquemment répétées, tantôt avec des symptômes de congestion cérébrale, tantôt par asphyxie. Elles sont héréditaires. Elles atteignent souvent les enfants précoces ou vigoureux; elles semblent être dues à quelque inégalité dans le développement du système nerveux et des autres systèmes, ce qui fait cesser l'harmonie qui doit exister entre leurs actes, pour qu'ils puissent être continus. La frayeur, la colère, le chatouillement, l'air trop chaud et trop froid, les troubles digestifs, les douleurs de la dentition, la présence des entozoaires, sont des causes déterminantes de l'apparition des accès. Les bains, les vomitifs, les purgatifs anthelminthiques, le débridement de la gencive, les antispasmodiques, les révulsifs légers aux membres inférieurs, le changement de régime, l'exercice, les promenades au grand air, sont les moyens à employer contre cet état, qui est toujours grave. — *Convulsion épileptiforme.* V. ÉPILEPTIFORME. — *Convulsion spasmodique.* V. NÉVROSE.

**CONVULSIONNAIRE.** adj. et s. Individu affecté de convulsions par suite d'idées mystiques, comme les Ursulines de Loudun ou les malades qui allaient prier sur le tombeau du diacre Pâris. Des phénomènes très singuliers d'insensibilité se manifestèrent durant cette épidémie, qui rentre dans la classe des maladies extatiques et religieuses.

**CONVULSIVANT, ANTE.** adj. Qui cause des convulsions. — *Poisons convulsivants.* Les principaux sont l'ammoniaque, la strychnine, la brucine, la cocaïne, la nicotine, la picrotoxine, etc.

**COOPER** (Astley-P.) (chirurgien anglais, 1768-1841). — *Hernie d'Astley Cooper.* Hernie crurale à sac multilobé. — *Maladie d'Astley Cooper.* Testicule irritable; névralgie essentielle du testicule, donnant lieu à des douleurs vives, réveillées par la plus légère pression, un simple frôlement de l'organe, et déterminant parfois une syncope ou des convulsions épileptiformes; la castration a été parfois nécessaire pour calmer ces souffrances intolérables; on n'y aura recours que si tous les autres moyens ont échoué.

**COOPER'S WELL** (États-Unis, Mississipi). *Eaux sulfatées calciques ferrugineuses*, contenant $1^{gr},3593$ de sels, dont $0^{gr},1639$ de sulfate de soude, $0^{gr},4509$ de sulfate de chaux, et $0^{gr},0472$ de peroxyde de fer; eaux froides

**COORDINATION.** s. f. [all. et angl. *coordination*, it. *coordinazione*]. — *Coordination des mouvements.* Combinaison des mouvements dans l'ordre assigné pour le but qu'ils ont à remplir, et qui est pour les membres inférieurs la locomotion. Quelque dépendants de la volonté que semblent les mouvements, leur coordination est subordonnée aux actions des organes centraux du système nerveux, centres des actions réflexes, et en particulier aux actions du cervelet. ‖ En physiologie psychique, faculté de l'entendement qui, étudiant les relations dynamiques ou de succession des objets, en détermine l'ordre hiérarchique : elle part des principes posés par la *comparaison*, en tire des

conséquences, et aboutit à la *systématisation*. C'est la forme déductive de la méditation. — *Loi de coordination*. V. Socialité.

**COPAHIER.** s. m. [*Copaifera*, L., all. *Copaivbaum*, angl. *copaiba-tree*, it. *copaiba*; *copayer*]. Genre de plantes en arbres (légumineuses cæsalpiniées) qui croissent depuis le Brésil jusqu'au Mexique et aux Antilles, et qui fournissent le copahu. L'espèce la plus répandue est le *Copaifera officinalis*, L. Les autres sont les *Copaifera guyanensis*, *Langsdorffii*, *Pubiflora*, *Sellowii*, *Martii* et *Rigida* (Baillon).

**COPAHIVIQUE, COPAHUIQUE** ou **COPAHUVIQUE.** adj. — *Acide copahivique* [*copaivicum acidum*, all. *Copaivsäure*] ($C^{40}H^{30}O^4$, ou, en atomes, $C^{20}H^{30}O^2$). Résine cristallisable et acide du copahu, qui possède la même composition que la colophane (Rose).

**COPAHU.** s. m. [all. *Copaivbalsam*, angl. et it. *copahu*]. Térébenthine, dite à tort *baume de copahu*, bien qu'elle ne renferme pas d'*acides benzoïque* et *cinnamique*, qui découle des *copahiers*. Sa composition est : essence ou huile volatile isomérique avec celle de térébenthine $C^{20}H^{16}$, ou, en atomes, $C^{10}H^{16}$), de 33 à 47 : acide copahivique, 38 à 52 : résine visqueuse, 1,65 à 2,13. Cette térébenthine est très fluide, transparente et presque incolore quand elle est récente; elle prend ensuite de la consistance et une teinte jaune. Elle a une odeur forte, une saveur âcre, amère, très désagréable. Elle se dissout dans l'alcool et l'éther. On la falsifie souvent, surtout avec la térébenthine ordinaire, le baume de Gurjun, l'huile de ricin; 1° l'ébullition prolongée dans l'eau donne un résidu sec et cassant si le baume est pur, un résidu mou s'il existe de l'huile de ricin; 2° l'ammoniaque ne trouble le baume que lorsqu'il est mêlé d'huile; 3° la magnésie très fortement calcinée donne promptement, ou en quelques jours, une consistance solide au baume de copahu pur ; 4° l'huile volatile de copahu, obtenue après la distillation, n'éprouve rien de la part du potassium, mais bouillonne avec l'iode; 5° le mélange de térébenthine peut se reconnaître en versant un peu de copahu sur du papier et chauffant doucement : l'odeur de térébenthine persiste la dernière; 6° le baume de Gurjun ne se dissout pas dans l'éther et le pétrole. Le copahu agit comme anticatarrhal sur toutes les muqueuses, particulièrement sur celles des poumons et des voies génito-urinaires, comme le montre l'odeur de l'haleine et de l'urine : on pourrait l'employer contre les catarrhes de toutes les muqueuses ; mais son odeur repoussante et l'action spéciale qu'il exerce sur l'appareil génito-urinaire le font surtout appliquer aux inflammations de l'urètre et de la vessie, à la blennorragie et à la cystite. Trituré avec un seizième de son poids de magnésie calcinée et hydratée, il peut être roulé en pilules; on l'administre aussi sous forme de capsules (dont chacune contient 40 centigrammes de médicament), de lavement, d'opiat, de potion, de sirop (celui de Delpech contient 3 grammes de copahu par cuillerée à bouche). Les premières doses sont de 2 grammes par jour, puis de 4 grammes : il ne faut pas dépasser 8 grammes. Quand la dose est élevée, il y a des signes d'intolérance gastrique et intestinale, de la roséole, de la toux, de la dyspnée, des douleurs de reins, de l'hématurie, de l'excitation nerveuse (V. Lavement *de copahu*, Opiat *balsamique*, Pilule, Potion *de Chopart*).

**COPAL.** s. m., ou **COPALE.** s. f. [*resina copal*, all., angl. et it. *Copal*]. Nom mexicain des résines brûlées dans les temples, donné par Monaredès à la *résine courbaril* (V. Gomme *animé*), et étendu à des résines d'Orient d'origine différente, qu'on trouve attachées aux branches des arbres ou enfouies dans le sol, et qui sont plus ou moins dures, fusibles, peu solubles dans l'alcool, davantage dans l'éther et surtout dans un mélange d'alcool et d'essence de térébenthine : elles sont stimulantes, mais ne sont plus employées que pour les vernis. — *Copal dur* (*résine animé dure orientale*). Il vient de Madagascar; de là il est transporté sur divers points de l'Inde, d'où il nous arrive. Il est fourni par l'*Hymenæa verrucosa*, Lamk, légumineuse cassiée à fruit brun noirâtre vernissé par la résine. Il est : 1° en *larmes* ou *stalactites* (*copal de Madagascar*), dur, à cassure vitreuse, lisse et polie à la surface ; 2° trouvé à terre enfoui dans le sable (*copal de Bombay*), il est couvert d'une croûte blanchâtre opaque et friable, par suite de l'action de l'humidité; 3° ce dernier, débarrassé de sa croûte extérieure impure à l'aide d'un soluté de carbonate de potasse, est en morceaux jaune pâle, durs, vitreux, chagrinés (*copal de Calcutta*). Le copal est formé de cinq résines acides différentes. — *Copal tendre* ou *demi-dur* (*animé tendre oriental*), en larmes globuleuses, quelquefois du volume du poing. Il vient d'arbres voisins de celui qui donne le copal dur. — *Copal tendre du Brésil*. V. Courbaril et Gomme *animé*. — *Copal fossile* ou *résine de Highgate*. Substance résineuse jaune ou brune, sans acide fulminique, des argiles bleues près de Londres. — *Fausse gomme copale* (*copal de Santo de Guatemala; faux karabe*, Lémery). Elle nous est envoyée de l'Amérique septentrionale (États-Unis et Mexique) ; elle provient du *sumac ailé* (*Rhus copallina*, L.), famille des térébinthacées.

**COPALCHI.** s. m. Écorce fébrifuge non vénéneuse, fournie par le *Strychnos pseudo-quina*; elle a donné à l'analyse une substance différente de la strychnine. Mince, aplatie, d'une couleur jaune ocracée, granuleuse, elle développe dans la bouche une amertume désagréable, suivie d'astriction. — *Copalche* ou *copalchi* (*cascarille de la Trinité de Cuba*). Écorce d'une euphorbiacée, le *Croton pseudo-china*, Schlecht, du Mexique. Elle est en longs tubes droits cylindriques : saveur amère et térébinthacée; elle contient une résine âcre aromatique, un principe amer, une huile grasse concrète. Mêmes propriétés que la *cascarille*.

**COPALCHINE.** s. f. Matière amère du *copalchi* (écorce du *Croton pseudo-china*), soluble dans l'alcool et le chloroforme, peu dans l'éther et dans l'eau ; précipitée par le tannin.

**COPALINE.** s. f. Principe immédiat du copal; incolore, dure, friable, insoluble dans l'eau et l'alcool, formant avec l'éther une masse gélatineuse.

**COPALME.** adj. — *Baume copalme*. Synonyme de *Liquidambar*.

**COPAYER.** s. m. V. Copahier.

**COPHOSE.** s. f. [*cophosis*, de κῶφος, sourd ; all. *Schwerhörigkeit*, *Taubheit*, angl. *cophosis*]. Diminution ou abolition de l'ouïe.

**COPRAGOGUE.** adj. et s. m. [*copragogus*, κοπραγωγὸς, de κόπρος, excrément, et ἄγειν, emmener ; all. *kothentleerend*]. Qui évacue les excréments : *médicament copragogue, un copragogue*.

**COPRÉMIE.** s. f. [de κόπρος, excrément, et αἷμα, sang]. Passage dans le sang de matières excrémentitielles non évacuées par les selles au cours des rétentions prolongées de matières fécales, et accidents qui en résultent.

**COPROLALIE.** s. f. [de κόπρος, excrément, et λαλεῖν, parler]. Répétition incessante d'expressions ordurières, qui a lieu chez certains aliénés et dans la maladie des tics convulsifs, et dont le malade ne peut s'empêcher.

**COPROPHAGE.** adj. et s. [de κόπρος, excrément, et φαγεῖν, manger]. Se dit des animaux, des aliénés et hystériques qui se nourrissent d'excréments.

**COPROPHAGIE.** s. f. [*coprophage*]. Action de manger des excréments, dans certaines formes de folie et d'hystérie.

**COPROPHORIE.** s. f. [de κόπρος, excrément, et φέρειν, emporter]. Purgation légère, évacuation.

**COPROSCLÉROSE.** s. f. [de κόπρος, excrément, et σκλήρωσις, endurcissement]. Endurcissement des matières fécales dans l'intestin.

**COPROSTASIE.** s. f. [*coprostasis*, de κόπρος, excrément, et στάσις, arrêt]. La *constipation*.

**COPULATION.** s. f. [*copulatio*, συνουσία, all. *Begattung*, angl. *copulation*, it. *copulazione*]. Synonyme d'*accouplement*.

**COQ.** s. m. [*gallus*, ἀλεκτρυών, all. *Hahn*, angl. *cock*, it. et esp. *gallo*]. Genre d'oiseau de la famille des gallinacés, dont la *poule* est la femelle; le *poulet*, le jeune mâle; la *poulette* ou *pillette*, la jeune femelle; les *poussins*, les petits. Pourvus de crête au moins chez le mâle, et de barbillons dans les deux sexes. Les testicules de coq, desséchés et pulvérisés, ont été employés contre l'impuissance par les anciens.

**COQ.** V. Abréviation.

**COQUE.** s. f. [all. *Schale*, angl. *shell*, it. *scorza*, *buccia*, *follicolo*]. — *Coque du Levant* [κόκκος, ἀλιευτικὸς, all. *Kokkelskörner*, angl. *coculus indicus*, *fisher's-berries*]. Fruit desséché de l'*Anarmita cocculus*, Arnott et Wight (*Cocculus suberosus*, DC.; *Menispermum cocculus*, L.), de la famille des ménispermacées, arbuste sarmenteux du Malabar et des Moluques. Ce fruit est ovoïde, globuleux, de la grosseur d'une merise, convexe d'un côté, anguleux du côté opposé, glabre et ridé. La graine contenue dans le péricarpe est huileuse, blanchâtre et très amère; ses propriétés très vénéneuses paraissent dues à la *picrotoxine*, qui s'y trouve unie à la *ménispermine*. On s'en est souvent servi pour enivrer le poisson dans les rivières et le prendre avec facilité; il paraît démontré qu'elle lui communique des propriétés malfaisantes. La coque du Levant est un poison narcotico-âcre, qu'on emploie seulement sous forme d'onguent pour tuer les poux. ‖ En anatomie, *Coque d'œuf*, *Membrane de la coque*. V. Œuf.

**COQUELICOT.** s. m. [*Papaver rhœas*, L., all. *Klatschrose*, angl. *corn-rose*, *wild poppy*, it. *papavero selvatico*, esp. *ababol*]. Espèce de *pavot* qui croît parmi les moissons, et dont les pétales sont employés en infusion, comme diaphorétiques et légèrement calmants. C'est une des *quatre fleurs pectorales*. On y a cherché vainement la morphine.

**COQUELOURDE.** s. f. L'*anémone pulsatille*.

**COQUELUCHE.** s. f. [latin moderne, *pertussis*, all. *Keuchhusten*, angl. *hooping-cough*, it. *tosse asinina*, *pertusse*, esp. *coqueluche*]. Nom donné successivement, en France, à plusieurs maladies épidémiques, et d'abord, ce semble, à une affection catarrhale qui régna sous Charles VI, en 1414, suivant Mézeray, et qui était accompagnée d'un enrouement considérable. Le Dictionnaire de Trévoux rapporte à la coqueluche les épidémies de 1510, 1558 et 1577; mais, suivant Sauvages, la première était un véritable typhus contagieux, et la seconde une esquinancie maligne. On dit que le mot *coqueluche* vient de ce que d'abord ceux qui étaient affectés de ces maladies se couvraient d'un capuchon ou coqueluchon. — Aujourd'hui, maladie caractérisée par une toux violente et convulsive, revenant par quintes, à des intervalles plus ou moins longs, et consistant en plusieurs expirations successives, suivies d'une inspiration lente, pénible et sonore (*reprise*). Elle attaque surtout les enfants, depuis la naissance jusqu'à la seconde dentition : elle est épidémique, et surtout contagieuse. La toux revient par quintes violentes, plus fréquentes la nuit, le matin et le soir que dans le jour, précédées d'un chatouillement incommode, d'une sensation pénible au pharynx ou à l'estomac, de dyspnée, d'une anxiété extrême. Pendant les quintes, les secousses et l'agitation sont accompagnées souvent de douleurs déchirantes dans le thorax, le pouls est accéléré et concentré; la suffocation est imminente, la face est rouge et gonflée. Après la quinte, qui se termine souvent par un vomissement glaireux, la fatigue, la pesanteur de la tête, le trouble de la respiration et de la circulation diminuent peu à peu, et les enfants retournent à leurs jeux. Les quintes ne s'établissent pas et ne disparaissent pas d'emblée : la période pendant laquelle elles existent, et dont la durée varie de deux semaines à plusieurs mois, est précédée, pendant dix à douze jours en moyenne, d'une bronchite simple, catarrhale, accompagnée d'une toux qui prend peu à peu le caractère quinteux et convulsif de la seconde période; celle-ci est suivie d'une phase de déclin, pendant laquelle les quintes deviennent plus rares et moins intenses, avant de cesser complètement. La coqueluche est dangereuse par la longueur de sa durée et la fatigue qui en résulte pour les enfants, ainsi que par les complications qui peuvent survenir : hémorragies par diverses muqueuses (épistaxis, hémoptysie, etc.), suffocation par spasme de la glotte, ulcération sublinguale, convulsions, broncho-pneumonie. La coqueluche ne récidive que d'une façon exceptionnelle, ce qui, joint à la régularité de son évolution et à son caractère contagieux, la rapproche des fièvres éruptives, surtout de la rougeole, qu'elle peut précéder, suivre ou accompagner. On l'a considérée longtemps comme une névrose du pneumogastrique; on la regarde aujourd'hui comme une maladie infectieuse; mais l'agent microbien n'en est pas encore connu avec certitude. C'est une maladie qui suit son cours malgré les efforts de la thérapeutique et contre laquelle la médecine n'a que des moyens symptomatiques. S'il y a de l'irritation, on emploiera les antiphlogistiques; mais surtout on attaquera le caractère nerveux des quintes de toux au moyen des antispasmodiques, extrait de jusquiame, et mieux de belladone; chloral, bromure de potassium, application extérieure de la pommade stibiée d'Autenrieth. De légers vomitifs, fréquemment répétés, réussissent presque toujours. La *potion d'ipécacuanha composée*, ou *potion contre la coqueluche*, est composée de : ipécacuanha, 4 grammes, et follicules de séné, 8 grammes, infusés pendant douze heures dans eau bouillante, 192 grammes; oxymel scillitique et sirop d'hysope, āā 32 grammes, qu'on ajoute à l'infusion, après l'avoir passée. Des aspersions d'éther sur le lit ou les vêtements du malade atténuent l'intensité des accès. On a recommandé le café noir comme propre à diminuer la fréquence et la force des quintes. Le *bromoforme* (V. ce mot) a donné des succès. La respiration des substances volatiles qui se dégagent des matières ayant servi à l'épuration du gaz d'éclairage est inoffensive et donne de bons résultats; on observe presque toujours une grande amélioration dans la plupart des symptômes; le nombre des inhalations nécessaire varie, suivant les individus, entre trois et trente. On évitera avec grand soin que les malades ne se refroidissent, la broncho-pneumonie étant une complication fréquente et grave. Le changement d'air réussit souvent à modifier et à faire disparaître les quintes.

**COQUELUCHON.** s. m. Nom vulgaire de l'*Aconit napel*.

**COQUERELLE.** s. f. ou **COQUERET.** s. m. L'*alkekenge*.

**COR.** s. m. [de *cornu*, corne; *clavus*, *gemursa*, τύλος, all. *Leichdorn*, *Hühnerauge*, angl. *corn*, it. et esp. *callo*]. Tumeur épidermique, dure et circonscrite, qui se forme au-dessus des articulations des phalanges du pied, au côté externe de la tête du cinquième os métatarsien, et, à la plante du pied, aux extrémités antérieures des trois premiers métatarsiens. On rencontre aussi des cors très douloureux au talon et entre les orteils. Les cors sont ordinairement causés par la compression qu'exercent les chaussures trop étroites et à semelles minces ne soutenant pas la plante et les orteils. Ils se composent d'une

portion superficielle, sèche, en tête de clou (*clavus*), formée de plusieurs couches d'épiderme superposées, et d'une autre portion plus étroite, plus profonde, demi-transparente, s'enfonçant à travers le derme jusqu'aux tendons, aux ligaments, au périoste. Cette portion est traversée d'un prolongement papilliforme vasculaire, qui distingue le *cor* du *durillon*. Les cors, dans les temps humides, se gonflent, et exercent une pression plus forte sur les papilles qui s'étendent dans leur épaisseur ; de là les souffrances qu'ils occasionnent, et qui ont leur siège non dans la substance inerte, mais dans les parties qu'elle comprime. Pour faire cesser cette douleur, en prévenant la compression extérieure qui la détermine, on peut se contenter de moyens palliatifs, consistant dans l'usage de chaussures souples et de dimensions convenables, dans l'application de deux ou trois emplâtres de diachylon superposés et présentant une ouverture au niveau du cor, ou d'un anneau de caoutchouc également fenêtré, etc. On a préconisé des emplâtres, onguents et pommades de toute espèce, généralement inefficaces. Les procédés curatifs sont : l'excision, faite prudemment et à intervalles plus ou moins rapprochés ; la rugination du cor préalablement ramolli dans l'eau tiède ; l'extirpation avec l'ongle, avec un couteau mousse ou avec une aiguille. La cautérisation avec la potasse caustique ou la pierre infernale, les acides acétique, azotique et sulfurique, est plus dangereuse que les autres moyens.

**CORACO-BRACHIAL, ALE.** adj. et s. m. [*coraco-huméral*, Ch.]. Muscle situé à la partie supéro-interne du bras et s'attachant d'une part au sommet de l'apophyse coracoïde, de l'autre au bord interne de l'humérus, vers sa partie moyenne. Il est traversé obliquement par le nerf musculo-cutané : de là le nom de *muscle perforé* que lui avait donné Casserius.

**CORACO-CLAVICULAIRE.** adj. [*coraco-clavicularis*; *omo-claviculaire*]. — *Ligament coraco-claviculaire*. Ligament composé supérieurement de deux faisceaux : l'un, interne, fixé à la tubérosité que présente en dehors la face inférieure de la clavicule (*ligament conoïde*) ; l'autre, externe, attaché à une ligne qui, de cette même tubérosité, se porte à l'extrémité de la clavicule (*ligament trapézoïde*). Inférieurement, ces deux faisceaux s'insèrent à la partie postérieure et externe de l'apophyse coracoïde.

**CORACO-HUMÉRAL, ALE.** adj. — *Ligament coraco-huméral*. Ligament implanté au bord externe de l'apophyse coracoïde et à la partie antérieure de la grosse tubérosité de l'humérus. — *Muscle coraco-huméral*. V. CORACO-BRACHIAL.

**CORACO-HYOÏDIEN, IENNE.** V. OMO-HYOÏDIEN.

**CORACOÏDE.** adj. [*coracoïde*, de κόραξ, corbeau, et εἶδος, forme ; all. *rabenschnabelartig*, angl. *coracoidous*, it. et esp. *coracoideo*]. — *Apophyse coracoïde*. Apophyse qui termine en dehors le bord supérieur de l'omoplate, et qui a quelque ressemblance avec le bec du corbeau.

**CORACOÏDIEN, IENNE.** adj. [*coracoideus*]. — *Échancrure coracoïdienne*. Petite échancrure que présente la partie externe du bord supérieur de l'omoplate. — *Ligament coracoïdien*. Ligament tendu à la partie supérieure de l'échancrure coracoïdienne, qu'il convertit en trou.

**CORACO-RADIAL, ALE.** adj. V. BICEPS.

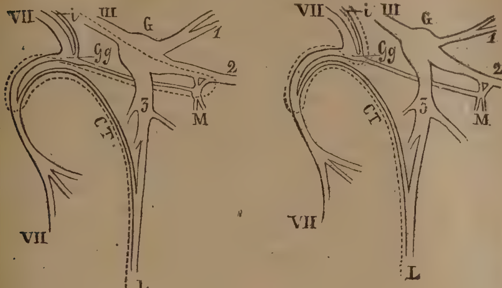
**CORAIL.** s. m. [*Corallium rubrum*, Lamarck, κοράλλιον, all. *Koralle*, angl. *coral*, it. *corallo*, esp. *coral*]. Axe pierreux de certains polypes, fixé au-dessous des rochers sous-marins, sous la forme d'arbuscules plus ou moins branchus, d'un rouge éclatant. Le corail a été préconisé comme tonique, absorbant, astringent, etc., mais il ne contient que du carbonate de chaux et un peu de gélatine ; on ne l'emploie plus que dans les poudres ou opiats dentifrices. || *Corail des jardins*. V. POIVRE *de Guinée*.

**CORALLIN, INE.** adj. Qui ressemble au corail. — *Arcane corallin*. V. ARCANE.

**CORALLINE.** s. f. [*Corallina officinalis*, Lamouroux, all. et angl. *Koralline*, it. *corallina*, esp. *coralina*]. Plante cryptogame de la classe des algues floridées, caractérisée par des tiges et rameaux articulés, incrustés d'une matière calcaire qui l'a fait prendre pour un *polypier* et qui lui a fait donner son nom. On la trouve dans toutes les mers de l'Europe, particulièrement dans la Méditerranée. Elle a l'apparence d'une végétation rameuse, homogène, de 3 à 6 centimètres de hauteur, de couleur blanche, rougeâtre ou verdâtre, d'une saveur salée, d'une odeur marine. Elle contient de la cellulose, de la gélatine, de l'albumine, du chlorure de sodium, du phosphate, du carbonate et du sulfate de chaux, du carbonate de magnésie, de la silice, de l'oxyde de fer et un principe colorant indéterminé. Elle est anthelminthique et fait partie du mélange appelé *mousse de Corse*. V. MOUSSE.

**CORDE.** s. f. [*funis*, *funiculus*, du latin *chorda*, dérivé de χορδή, qui signifie *intestin*, et, par suite, corde d'instrument de musique, parce que ces sortes de cordes sont faites d'intestins d'animaux ; all. *Saite*, *Schnur*, angl. *cord*, it. *corda*, esp. *cuerda*]. — *Corde dorsale*. V. NOTOCORDE. — *Corde ligamenteuse de Weitbrecht*. V. LIGAMENT. — *Cordes sonores*. Les canaux demi-circulaires membraneux de l'oreille interne. — *Corde spinale* [angl. *spinal cord*]. La moelle épinière. — *Corde du tympan* [*funiculus tympani*, all. *Paukensaite*, *chorda tympani*, Ba.]. Petit nerf qui naît du facial un peu avant sa sortie de l'aqueduc de Fallope, traverse un conduit particulier qui se dirige en avant et en haut, pénètre dans la caisse du tympan à la face interne de sa membrane, entre le manche du marteau et la grande branche de l'enclume, et sort de l'oreille moyenne par un petit conduit oblique en bas et en avant. Après ce trajet curviligne, pendant lequel elle ne donne aucun rameau, la corde du tympan, sortie de la cavité tympanique au voisinage de l'épine du sphénoïde, se jette à angle aigu dans le nerf lingual pour former le tronc *tympanico-lingual* ; mais elle ne se termine pas dans ce nerf. Une partie se rend au ganglion sous-maxillaire, et, par l'intermédiaire de ce ganglion, agit sur la sécrétion de la glande sous-maxillaire : cette sécrétion est le produit d'une action réflexe, dont la portion centripète est représentée par des filets du trijumeau, le centre par le bulbe rachidien, la portion centrifuge par la corde du tympan, qui agit comme nerf vaso-dilatateur, puisque, sous son influence, les vaisseaux sanguins de la glande sont très dilatés, et que le sang en sort rouge, presque à l'état artériel (Cl. Bernard), et aussi comme nerf sécrétoire, puisque son excitation amène encore la sécrétion après la ligature de la carotide (Ludwig) ; les filets sécrétoires viendraient du facial, tandis que les fibres vasculaires prendraient leur origine dans le trijumeau (Jolyet et Lafont) ; parmi les fibres sécrétoires, les unes iraient aux cellules muqueuses (fibres mucipares ou trophiques), les autres aux cellules séreuses (fibres sécrétoires) (Heidenhain) ; ces dernières seraient plus nombreuses dans la corde du tympan que les mucipares, ce qui explique le fait que la salive fournie par l'excitation de la corde du tympan est abondante mais pauvre en mucine, à l'inverse de ce qui se passe pour celle fournie par le sympathique (V. SOUS-MAXILLAIRE et VASO-MOTEUR). L'autre partie de la corde du tympan accompagne le nerf lingual jusque dans la langue, et transmet les sensations gustatives de la partie antéro-latérale de cet organe (Cl. Bernard, Lussana, Schiff : cette transmission se fait par le nerf intermédiaire de Wrisberg, d'après Lussana (fig. 170), elle résulte, d'après Schiff (fig. 169), d'anastomoses intracraniennes du facial (et par conséquent de la corde du tympan) avec le trijumeau. D'après Vulpian, les filets de la corde du

tympan qui se distribuent à la langue ne sont pas sensibles, mais vaso-dilatateurs, comme ceux qui se rendent à la glande sous-maxillaire : leur excitation produit rougeur et chaleur dans la glande correspondante. — Fig. 169 et




Hypothèse de Schiff. Hypothèse de Lussana.

Fig. 169 et 170. — *Corde* du tympan.

170. III, trijumeau; VII, nerf facial; G, ganglion de Gasser; *i*, nerf intermédiaire de Wrisberg; G*g*, ganglion géniculé; CT, corde du tympan; L, nerf lingual; 1, ophtalmique; 2, maxillaire supérieur; 3, maxillaire inférieur; M, ganglion de Meckel. La ligne pointillée indique le trajet des fibres gustatives (d'après Mathias Duval). — *Corde vocale.* V. Glotte. ‖ En pathologie, *corde* (*chorda*). V. Cordée (*Chaudepisse*).

**CORDÉ, ÉE.** adj. En forme de corde. — Vulgairement, *chaudepisse cordée*, blennorragie dans laquelle la verge ne peut être redressée à cause de la violence de l'inflammation, qui s'oppose à l'extension de l'urètre, tandis que le corps caverneux s'allonge comme à l'ordinaire. De cette extension inégale résulte une courbure très prononcée de la verge vers sa surface inférieure (*corde*), avec sensation de déchirement dans toute la partie engorgée, et surtout au filet. Parfois les malades, pour rendre à la verge sa direction normale, pour *rompre la corde*, l'appuient fortement ou la frappent contre un corps dur : cette pratique détermine forcément la rupture de l'urètre, accident des plus dangereux. Les antiphlogistiques, les émissions sanguines locales, les topiques émollients et calmants, doivent seuls être employés. ‖ Beaucoup disent, à tort, *cordé* pour *cordiforme*.

**CORDÉAC** (France, Isère). *Eaux chlorurées sodiques*, contenant 0gr,75 de sels dont 0gr,7144 de chlorure de sodium et de bicarbonate de soude; eaux froides, 14°,5.

**CORDEAU.** s. m. — *Signe du cordeau.* Signe permettant de reconnaître l'existence d'un épanchement pleural : on tend une corde entre le milieu de la fourchette sternale et la symphyse du pubis; à l'état normal l'appendice xiphoïde se trouve sur le trajet de cette corde; il est au contraire rejeté à droite ou à gauche dans le cas d'épanchement pleural (Pitres).

**CORDIAL, ALE.** adj. [de *cor*, cœur; *cardiacus*, angl. *cordial*, it. *cordiale*, esp. *cordial*]. Qui relève l'action du cœur. — *Potion cordiale.* V. Potion *aromatique*.

**CORDIAL.** s. m. Médicament qui a la propriété d'augmenter promptement la chaleur générale du corps et l'action du cœur et de l'estomac. Les cordiaux sont des excitants et des stimulants diffusibles.

**CORDIFORME.** adj. [*cordiformis*]. Qui a la forme d'un cœur.

**CORDOL.** s. m. [*tribromure de salol*]. Poudre blanche, inodore, insipide, insoluble dans l'alcool et l'éther, très soluble dans l'acide acétique et le chloroforme; employée comme hypnotique à la dose de 1 à 2 grammes, et comme hémostatique principalement contre les métrorragies, à la dose de 0gr,50 à 2 grammes.

**CORDON.** s. m. [dimin. de *corde*; *funiculus*, all. *Strang*, angl. *string*, it. *cordone*, esp. *cordon*]. Partie qui a de la ressemblance avec une petite corde. ‖ En anatomie, *cordon génital*. V. Génital. — *Cordons de la moelle.* V. Moelle *épinière*. — *Cordons nerveux.* Principales divisions d'un nerf. — *Cordon ombilical.* V. Ombilical. — *Cordon spermatique.* V. Spermatique. — *Cordon spinal.* La *moelle épinière*. — *Cordons du grand sympathique.* V. Sympathique (*Nerf*). ‖ *Petit* et *gros cordons*. V. Ichtyocolle. ‖ En hygiène, *Cordon sanitaire.* Mesure qui consiste à placer, en cas d'épidémie, une rangée de troupes ou d'autres agents de l'autorité autour d'une ville ou sur les confins d'une contrée, pour empêcher le passage des individus ou le transport des objets susceptibles de transmettre une maladie contagieuse.

**CORÉ.** s. f. [κόρη]. La *pupille*.

**CORÉCLISE.** s. f. [*coreclisis*, de κόρη, pupille, et κλείω, je ferme]. Occlusion de la pupille.

**CORECTASIE.** s. f. [*corectasis*, de κόρη, pupille, et ἔκτασις, extension]. Dilatation de la pupille.

**CORECTOMIE.** s. f. [de κόρη, pupille, et ἐκτομή, excision]. V. Iridectomie.

**CORECTOPIE.** s. f. [de κόρη, pupille, et *ectopie*]. Anomalie de situation de la pupille, qui est rapprochée du bord de la cornée, au lieu d'en occuper le centre.

**CORÉDIALYSE.** s. f. V. Iridodialyse.

**CORÉDIASTASE.** s. f. V. Corédiastole.

**CORÉDIASTOLE.** s. f. [*corédiastole*, de κόρη, pupille, et διηστέλλειν, étendre]. Dilatation de la pupille.

**CORÉLYSIS.** s. f. [de κόρη, pupille, et λύσις, dégagement]. Opération faite pour dégager la pupille de ses adhérences à une partie voisine.

**CORÉMÉGINE.** s. f. [de κόρη, pupille, et μέγας, grand]. Nom donné par Runge à l'atropine, à cause de la propriété qu'elle a de dilater la pupille.

**CORÉMORPHOSE.** s. f. [de κόρη, pupille, et μορφοῦν, former]. Opération de la pupille artificielle. V. Iridectomie.

**CORENC** (France, Isère). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, contenant 4gr,807 de sels, dont 1gr,420 de chlorure de sodium.

**CORÉOMÈTRE.** s. m. [de κόρη, pupille, et μέτρον, mesure]. Instrument propre à mesurer les dimensions de la pupille.

**CORÉPARELCYSE.** s. f. [*coreparelcysis*, de κόρη, pupille, et παρέλκειν, allonger]. Méthode de pratiquer une pupille artificielle, qui consiste, dans le cas d'obscurcissement partiel de la cornée, à attirer la pupille, en l'allongeant, vers la partie de cette membrane restée transparente, et, pour la maintenir ainsi allongée, à fixer le bord de l'iris dans la plaie faite à la cornée.

**CORÉPHTISIE.** s. f. [*corephthisis*, de κόρη, pupille, φθίσις, diminution]. Resserrement habituel de la pupille.

**CORÉTOMÉDIALYSE.** s. f. V. Iridectomédialyse.

**CORÉTOMIE.** s. f. [de κόρη, pupille, et τομή, section]. V. Iridotomie.

**CORETTE.** s. f. — *Corette potagère* ou *mélochie* [*Corchorus olitorius*, L.]. Plante d'Égypte, de la famille des tiliacées, cultivée aussi en Asie et en Amérique pour ses feuilles qui sont alimentaires.

**CORFOU** (Grèce, îles Ioniennes). *Station d'hiver.* Climat doux et humide; la température moyenne est de 10° en janvier et février, mais le nombre de jours avec pluie pendant les mois d'hiver varie de dix à quinze par mois; il convient aux neurasthéniques, aux scrofuleux, aux mélancoliques.

**CORIACE.** adj. Se dit d'une substance de consistance dure comme celle du cuir.

**CORIAMYRTINE.** s. f. ($C^{60}H^{36}O^{10}$, ou, en atomes, $C^{30}H^{36}O^{10}$). Principe vénéneux du *redoul* (*Coriaria myrtifolia*, L.). C'est une substance neutre, cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, le chloroforme et la benzine, peu soluble dans l'eau, dextrogyre, très amère et très vénéneuse (Riban); elle tue le lapin à la dose de 0gr,02 en produisant des convulsions.

**CORIANDRE.** s. f. [*Coriandrum*, L., κόριον, all. *Koriander*, angl. *coriander*, it. et esp. *coriandro*]. Genre de plantes (ombellifères, J.) dont une espèce, la *coriandre cultivée* (*Coriandrum sativum*, L.) indigène, a des semences globuleuses, grisâtres, du volume d'un grain de plomb, marquées de petites lignes terminées par un léger renflement, d'une odeur désagréable quand la plante est fraîche, et qui deviennent, par la dessiccation, aromatiques et d'une saveur piquante et agréable : elles agissent comme stimulantes et carminatives (2 à 4 grammes en poudre; le double en infusion). Elles font partie des quatre semences chaudes, et entrent dans la composition de l'eau de mélisse composée, de l'eau-de-vie allemande, etc. — *Essence de coriandre.* Huile volatile contenue dans les semences de coriandre, qui lui doivent leurs propriétés. Elle paraît composée de deux huiles volatiles, dont l'une, plus oxygénée ($C^{20}H^{18}O^2$), distille à 150°, l'autre [$(C^{20}H^{16})^4O^2$)] à une température plus élevée.

**CORIARINE.** s. f. Matière extraite des feuilles du *redoul*, non toxique (Peschier), et distincte de la coriamyrtine.

**CORIINE.** s. f. ($C^{60}H^{50}Az^{10}O^{30}$, ou, en atomes, $C^{30}H^{50}Az^{10}O^{15}$). Substance obtenue en faisant digérer de la peau fraîche avec de l'eau de chaux ou une solution de chlorure de sodium, et ajoutant de l'acide chlorhydrique. Soluble dans les alcalis, elle est précipitée par les acides. D'après Reimer, sa présence produit l'accolement des fibres de la peau pendant la dessiccation, et le tannage a pour effet de la rendre insoluble.

**CORISEN.** s. m. V. Ginsen.

**CORMIER.** s. m. V. Sorbier.

**CORMONS** (Autriche, Illyrie). *Eaux chlorurées calciques*, froides, 14°,5, contenant 1gr,3 de sels, dont 0gr,771 de chlorure de sodium.

**CORNACHINE.** adj. f. V. Poudre *cornachine*.

**CORNAGE.** s. m. [all. *Keuchen*, angl. *roaring*, *whistling*, *wheezing*, it. *alitare*, esp. *cornaje*; *sifflage*]. Bruit qu'un animal fait entendre en respirant dans le cas d'obstacle au passage de l'air dans les voies respiratoires, et que l'on a comparé à celui que produit une corne dans laquelle on souffle. ‖ Par extension on donne ce nom, en médecine, à un bruit que certains malades font entendre en respirant : c'est une inspiration rude, une sorte de sifflement bruyant qu'on entend à distance et qui s'accompagne souvent d'altération de la voix, presque toujours de dyspnée, et parfois d'un frémissement perceptible au doigt appliqué sur le larynx. Ses causes sont toutes les maladies qui produisent un rétrécissement, passager ou durable, des voies respiratoires supérieures : compression de la trachée et des bronches, spasme ou œdème de la glotte, corps étranger du larynx, etc.

**CORNE.** s. f. [*cornu*, κέρας, all. et angl. *Horn*, it. *corno*, esp. *cuerno*]. Substance compacte, blanchâtre ou noirâtre, terne ou luisante, dure ou molle, filamenteuse ou laminaire, qui revêt extérieurement certaines parties du corps de différents animaux (V. Kératine). La corne constitue les sabots, les ongles, les onglons, les griffes, les ergots, le bec, les cornes de la tête de quelques ruminants, les châtaignes du cheval, et les cornes pathologiques [V. Corné (*Tissu*)]. ‖ En pharmacologie, *corne de cerf* [*cornu cervi*, indiqué dans les formules par l'abréviation *CC.*; all. *Hirschhorn*, angl. *buckshorn*, it. *corno di cervo*], extrémités des andouillers du cerf commun. Râpée, elle sert à préparer, avec l'eau bouillante, une boisson gélatineuse adoucissante; calcinée, elle entre dans la décoction blanche de Sydenham. La *corne de cerf calcinée* est du phosphate de chaux qu'on obtient en calcinant jusqu'au blanc le résidu de la distillation de la corne de cerf (*cornu cervi ad albedinem ustum*). V. Cerf. ‖ En anatomie, *cornes*, diverses parties plus ou moins saillantes à la surface des organes dont elles dépendent : telles sont les *cornes de l'os hyoïde*; les *grandes* et *petites cornes du cartilage thyroïde*. V. Hyoïde, Thyroïde. — *Corne d'Ammon* ou *pied d'hippocampe* ou *d'hippopotame* (Morand). Saillie blanche, demi-circulaire, convexe en dehors, que présente la paroi inférieure de chaque ventricule latéral du cerveau, et qui n'est autre chose qu'une circonvolution dont la partie blanche est extérieure, tandis que la partie grise est en dedans. A son côté interne est le *corps bordant* ou *bordé*, au-dessous duquel on voit le *corps frangé* ou *godronné* (V. Bordé et Godronné). Sa couche superficielle est blanche (*alveus externus*, *lamina medullaris*, all. *Muldenblatt*); au-dessus est une couche grise, une couche blanche, une autre couche grise, puis une autre blanche (*lamina medullaris profunda*, all. *Kernblatt*), et enfin la substance grise profonde. — *Cornes du coccyx.* Éminences verticales du coccyx, s'articulant avec les cornes du sacrum. — *Corne du corps calleux.* V. Calleux (*Corps*). — *Cornes du sacrum.* Petites apophyses de la partie inférieure et postérieure de cet os. — *Corne utérine* ou *de la matrice.* V. Utérus. — On désigne encore sous le nom de *cornes de la moelle* des prolongements de la substance grise au sein de la substance blanche, donnant à chaque moitié de l'axe gris la forme d'un croissant; on distingue la *corne antérieure* volumineuse et arrondie, s'arrêtant à une certaine distance de la surface extérieure de la moelle et donnant naissance aux racines antérieures des nerfs rachidiens; la *corne postérieure* plus mince et plus longue, allant jusqu'au niveau du fond du sillon collatéral postérieur et d'où partent les racines postérieures; enfin la *corne latérale*, ou *tractus intermedio-lateralis*, sorte de prolongement triangulaire de la substance grise détaché de la partie postérieure de la corne antérieure et s'enfonçant dans le cordon latéral (V. Moelle *épinière*). ‖ En pathologie, *corne cutanée*, production morbide qui s'observe chez l'homme, surtout chez les vieillards, à la face, aux mains et autres parties du corps habituellement découvertes; mais on en a vu ailleurs, et même dans la cavité de kystes sébacés volumineux ou tannes, et sur le gland. On en a vu aussi sur les chiens, les chats, etc. Ces productions peuvent atteindre une longueur de 20 à 25 centimètres, et une largeur de 3 à 5 centimètres à la base. Elles sont grises, brunâtres ou demi-transparentes, d'aspect corné, striées à la surface, assez faciles à déchirer, en long surtout, vers la base, qui est plus molle. Elles sont composées de cellules épithéliales pavimenteuses, allongées, sans noyaux, peu granuleuses, incomplètement soudées ensemble; de sorte qu'on peut les séparer par simple dilacération, après un séjour de quelques jours dans l'eau. Ces cellules sont empilées de manière à former des filaments correspondant d'une part avec les saillies interposées aux stries de la surface, et, d'autre part, avec autant de papilles cutanées hypertrophiées. L'accroissement des cornes cutanées est lent, mais continu; de sorte qu'elles deviennent gênantes par les chocs et tiraillements auxquels elles sont exposées, et qui déterminent l'apparition de phénomènes inflammatoires et douloureux. L'extirpation de la production cornée, et de la partie des téguments sur laquelle elle repose, est préférable à la cautérisation, procédé long et souvent insuffisant. On les a vues récidiver plusieurs fois après l'ablation, ce qui leur a fait appliquer le mot vague de *cancer*.

**CORNÉ, ÉE.** adj. [*corneus*, κερατοειδής, all. *hornig*, *hörnern*, it. et esp. *corneo*]. Qui est de la nature de la corne, ou qui en a l'apparence. — *Acmé ou acné cornée.* Affection décrite par Cazenave et caractérisée par des saillies jaunâtres striées à l'orifice des glandes sébacées et paraissant formées par la transformation cornée du produit qu'elles sécrètent; ces saillies sont réunies par groupes donnant au toucher la sensation d'une râpe; on les rencontre sur tous les points du corps et particulièrement au cou, à la face, au tronc; la lésion siège dans le goulot du follicule pilo-sébacé, et le poil est atrophié. C'est une infirmité plutôt qu'une maladie. Des lotions au savon noir et à l'alcool suivies d'une application de pommade à l'acide salicylique ou à l'acide tartrique feront disparaître ces saillies. — *Acmé cornée végétante* (*hypertrophie généralisée du système sébacé* de Lutz, *psorospermose folliculaire végétante* de Darier). Variété d'acmé cornée dans laquelle les éléments deviennent confluents et forment de véritables placards au niveau des plis articulaires, des flancs, de la région présternale, du cuir chevelu, de la face; puis ces placards deviennent végétants, présentent des excroissances papillomateuses rougeâtres, qui résistent aux traitements (V. PSOROSPERMOSE). — *Bandelette cornée.* V. STRIÉ (*Corps*). — *Couche cornée.* V. ÉPIDERME et PEAU. — *Ichtyose cornée.* V. ICHTYOSE. — *Lame cornée.* V. STRIÉ (*Corps*). — *Production cornée.* V. CORNE *cutanée* et VERRUE. — *Tissu corné.* Tissu qui constitue les ongles, les cornes, les sabots. Il est formé de cellules épithéliales pavimenteuses régulièrement empilées, et d'autant plus adhérentes entre elles, que l'on est plus loin de la surface du derme qui les produit (*membrane kératogène*) : elles peuvent même constituer une substance homogène, striée et granuleuse, dans la couche la plus superficielle des organes qui en sont formés par soudure complète; pourtant la potasse les sépare les unes des autres en des points où elles semblaient soudées. Dans la corne des grands mammifères, la portion de tissu corné entourant les longues papilles vasculaires à la surface de la membrane kératogène constitue les *tubes cornés*, les cellules sont appliquées par leur face parallèlement à ces papilles, tandis que le tissu corné interposé à ces tubes est formé de cellules disposées à plat, perpendiculairement à la direction des papilles et des cellules qui leur forment tube. L'aspect strié ou fibreux de la surface des cornes et ongles est dû à des rangées de cellules soudées, saillantes au-dessus des autres, suivant la direction des papilles ou des rangées de papilles vasculaires, et se déchirent plus facilement dans ce sens. La couleur noire de la corne est due à des granulations pigmentaires placées dans les cellules, ou plus souvent entre elles. V. POIL. || *Argent corné* ou *lune cornée.* V. CHLORURE *d'argent*.

**CORNÉAL, ALE,** ou **CORNÉEN, ENNE.** adj. Qui concerne la *cornée.* — *Épithélium cornéal.* Celui qui tapisse la cornée. — *Tissu cornéal* ou *cornéen.* Celui qui forme la cornée. || Quelques auteurs ont employé ce mot pour désigner ce qui se rapporte à la *corne*; mais il est plus habituellement réservé pour désigner ce qui est relatif à la *cornée*, tandis que les mots *cératinien* ou *kératinien* se disent de ce qui concerne les cornes et sabots.

**CORNÉE.** s. f. [*cornea tunica*, de *corneus*, corné; all. *Hornhaut*, angl., it. et esp. *cornea*]. La plus épaisse des tuniques de l'œil, ainsi nommée parce qu'elle a quelque ressemblance avec de la corne. On distinguait autrefois la *cornée opaque* (*cornea opaca*), actuellement appelée *sclérotique*, et la *cornée transparente*, ou *cornée* proprement dite (*cornea pellucida*). Celle-ci est circulaire, transparente, et occupe le sixième antérieur du globe de l'œil. Enchâssée dans la grande ouverture de la *sclérotique*, elle semble être un segment d'une sphère plus petite, adaptée à une plus grande : c'est aux dépens de sa face externe qu'est taillé le biseau de sa circonférence qui lui permet d'entrer pour ainsi dire dans la sclérotique; à l'union des deux membranes se trouve le canal ciliaire. Sa face antérieure, convexe, un peu ovale, est revêtue d'une couche épithéliale supportée par une membrane dite *basale antérieure*; la postérieure présente également des cellules d'épithélium, que supporte la membrane *basale postérieure*; entre ces deux membranes se trouve le tissu propre de la cornée. 1° L'*épithélium de la face antérieure* est un prolongement de celui qui couvre la con-

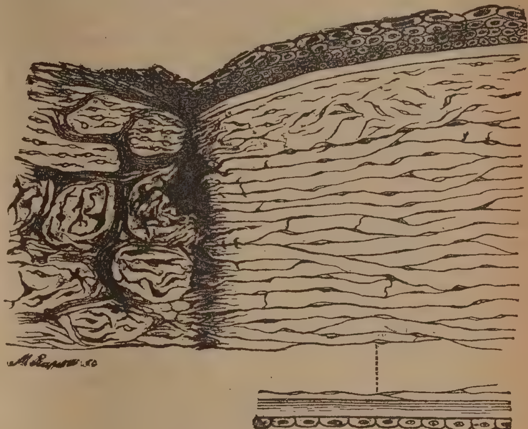


Fig. 171. — Cornée.

jonctive; il présente trois couches : une couche profonde, dont les cellules, cylindriques, ou, plus exactement, prismatiques et allongées perpendiculairement à la surface de la cornée, portent à leur base une bordure claire, réfringente, plus ou moins épaisse (*cellules à pied* de Rollett); une couche moyenne, où les cellules, plus ou moins cubiques, présentent des dépressions en forme de godets (*cellules à fossettes*); une couche superficielle, où les cellules sont aplaties parallèlement à la surface et entre elles (Ranvier). 2° La *membrane basale antérieure* (*membrane de Bowman* ou *de Reichert*, *lame élastique antérieure* des auteurs) est bien évidente chez l'homme, quoique Cohnheim ait nié son existence : elle est presque aussi épaisse que la membrane de Descemet, et donne naissance à des fibres (*fibres de soutien*) qui s'en détachent pour se rendre obliquement à la partie antérieure de la cornée. Il est certain que ces fibres, et la membrane elle-même, ne sont pas de nature élastique (Henle, Ch. Robin, Ranvier) : cette prétendue lame élastique est, d'après Ch. Robin, une mince couche de matière amorphe, finement granuleuse, parcourue par un grand nombre de capillaires; Ranvier la compare à une membrane connective contenant des fibres en anneau et des fibres spirales. 3° Le *tissu propre de la cornée* est composé de fibrilles groupées en faisceaux, qui se réunissent pour former des faisceaux secondaires ou lames, lesquelles ne sont pas simplement superposées, mais anastomosées, et s'incurvent en avant pour se fixer à la membrane basale antérieure (Ranvier). Ces lames adhèrent les unes aux autres par simple accolement; mais leurs anastomoses limitent des espaces dont l'ensemble forme une sorte de système caverneux, et qui sont tapissés par une couche de cellules. Indépendamment de ces lacunes interlamellaires, il en existe d'intralamellaires, qui se produisent dans l'épaisseur même des lames, entre les fibres qui composent celles-ci ; ce sont les *tubes de Bowman* (*corneal tubes*).

Outre les fibrilles qui forment sa charpente, le tissu propre de la cornée possède des cellules de deux espèces, fixes et migratrices. Les *cellules fixes* sont simplement disposées entre les lames, et leur adhèrent moins fortement que les lames entre elles; elles sont anastomosées les unes avec les autres, et forment des réseaux provenant soit de la soudure des cellules primitivement séparées, soit d une seule cellule séparée incomplètement en un grand nombre de parties; elles présentent généralement une ou deux stries (*stries élastiques* de Boll, *crêtes d'empreinte* de Ranvier), dont la direction est celle des faisceaux fibrillaires, et qui paraissent être les saillies des cellules moulées dans les interstices de ces faisceaux (Ranvier). Quant aux *cellules migratrices*, elles peuvent siéger dans la profondeur et à la superficie de la cornée, à son centre comme sur ses bords : c'est en ce dernier point qu'elles sont le plus nombreuses. Les cellules situées entre les lames sont aplaties; les cellules intralamellaires sont très allongées, en forme d'épieux ou de fuseaux. Elles ne cheminent pas dans des canaux préformés, mais indifféremment et librement dans toutes les couches et dans toutes les directions. Elles sont très analogues aux globules lymphatiques, et viennent du sang pour la plupart; cependant il est possible que certaines soient un produit de transformation des cellules fixes. Elles contiennent toujours des granulations graisseuses par suite des conditions défectueuses de nutrition dans lesquelles elles se trouvent (Ranvier). Enfin le tissu cornéen est chez quelques animaux (raie) traversé par des fibres qui vont de la membrane basale antérieure à la postérieure, et qui se divisent souvent et s'anastomosent dans l'épaisseur de la cornée : ce sont les *fibres perforantes* ou *suturales* (Ranvier). 4° La *membrane postérieure* (*membrane vitrée*, *membrane de Demours* ou *de Descemet*) est assez adhérente à la cornée, très transparente : un fragment de cette membrane détaché s'enroule sur lui-même; elle peut être divisée en lamelles superposées; elle n'est pas plus élastique que la membrane antérieure. 5° L'*épithélium postérieur* est formé d'une seule couche de cellules à peu près cubiques, qui sont constituées par un protoplasma très délicat, et dont le rôle est de protéger les cellules fixes de la cornée contre l'action de l'humeur aqueuse. La cornée ne contient pas de vaisseaux : chez l'embryon, les couches superficielles de la membrane possèdent un réseau de capillaires continus avec ceux de la conjonctive; mais à partir du sixième mois de la vie intra-utérine, il s'atrophie, et les anses capillaires de la conjonctive n'empiètent sur la cornée que de 1/2 à 1 millimètre. La cornée est très riche en nerfs, venant des nerfs ciliaires, et formant, d'après Ranvier, plusieurs plexus : au niveau du pourtour (au *limbe*) de la cornée (*plexus annulaire*); sur sa face antérieure (*plexus terminal* des auteurs ou *fondamental*); au-dessous de l'épithélium antérieur (*plexus sous-épithélial*); entre les cellules de celui-ci, à la limite de ses couches moyenne et superficielle (*plexus intra-épithélial*). La plupart des troncs nerveux qui pénètrent dans la cornée sont formés de fibres à myéline, se terminant près du bord de la membrane par une fibre pâle sans myéline, ou se divisant avant de perdre leur myéline. Ces nerfs ne sont pas logés dans des canaux préétablis; ils pénètrent dans le tissu et y cheminent d'une façon indifférente. Le plexus terminal ou fondamental communique avec le sous-épithélial par des branches qui perforent la lame basale antérieure (*branches perforantes*), et du plexus sous-épithélial partent des fibres nerveuses qui s'incurvent pour former le plexus intra-épithélial et qui se terminent par des *boutons*, lesquels sont situés immédiatement au-dessous de l'épithélium, sans en dépasser la surface. Quant aux *plexus accessoires*, dont le siège est inconstant, ils fourniraient, d'après Kühne, des fibres qui s'uniraient aux prolongements des cellules fixes dont elles détermineraient la contraction : mais cette terminaison des fibres nerveuses dans les cellules de la cornée n'étant pas plus démontrée que l'existence de leurs terminaisons libres entre ces cellules, il est probable qu'elles s'unissent entre elles, après s'être anastomosées, de façon que les plexus accessoires sont de véritables réseaux (Ranvier). L'hypothèse de Kühne sur les nerfs moteurs de la cornée ne repose sur aucun fait; mais indépendamment de la propriété sensitive et centripète que l'on s'accorde à reconnaître aux nombreux nerfs de la cornée, on a admis dans celle-ci l'existence de nerfs trophiques centrifuges, et cette théorie est basée sur l'expérience de Magendie, qui, coupant le trijumeau d'un animal, vit apparaître des troubles de nutrition dans l'œil correspondant : ces troubles existent réellement, mais ils sont le résultat, non de la suppression de nerfs trophiques par section de la cinquième paire, mais de l'insensibilité de la cornée que cette section détermine, et qui empêche cette membrane de se mettre à l'abri des chocs et autres causes d'irritation (Ranvier, 1879). La cornée a, sur le vivant comme sur le cadavre, une propriété endosmotique très prononcée, elle est très hygrométrique et se gonfle dans l'eau; mais c'est à tort qu'on a attribué à la présence d'un liquide la transparence de la cornée et le phénomène suivant, signalé en 1834 par Wardrop : si l'on presse un œil avec le doigt de façon à faire saillir la cornée, elle se trouble et devient opaline; pourtant ce n'est pas en chassant un liquide que la pression a produit l'opacité, celle-ci tient au dérangement, au déplacement des fibrilles qui constituent les faisceaux et les lames, et qui, normalement, forment un tout homogène que traverse la lumière sans être réfléchie au dehors : en effet, une cornée gonflée par un séjour prolongé dans l'eau n'est que légèrement opaline, et devient opaque seulement dans les points où on la comprime, c'est-à-dire où on diminue la quantité de liquide; d'autre part, une cornée desséchée conserve sa transparence, qui ne saurait dès lors être attribuée à l'existence d'un liquide entre ses éléments. V. KÉRATITE. A côté de ses propriétés osmotiques, la cornée a encore un pouvoir absorbant très intense, et les poisons déposés à sa surface sont rapidement résorbés et imprègnent toute l'économie; c'est là un phénomène physiologique qui disparaît après la mort. — *Conicité de la cornée*. V. CONICITÉ. — *Paracentèse de la cornée*. V. PARACENTÈSE. — *Tache de la cornée*. V. TACHE.

**CORNÉITE**, s. f. V. KÉRATITE.

**CORNELLA-DE-LA-RIVIÈRE** (France, Pyrénées-Orientales). *Eaux bicarbonatées, ferrugineuses, carboniques*, froides, 17°.

**CORNET**, s. m. [*concha*, it. *cornetto*, esp. *corneta*]. En anatomie, petite lame osseuse contournée sur elle-même en forme de cornet, et située à l'intérieur des fosses nasales. On compte quatre cornets de chaque côté. Deux sont situés sur le côté de la lame perpendiculaire de l'os ethmoïde, à laquelle ils adhèrent par leur bord supérieur, tandis que leur bord inférieur est libre; ils sont dits l'un, le plus élevé, *cornet supérieur*, *cornet de Morgagni*; l'autre, situé au-dessous, *cornet moyen*, *cornet ethmoïdal*, ou *supérieur* par opposition au suivant. Le *cornet inférieur*, ou *sous-ethmoïdal* (*concha inferior*, *os turbinatum*), a beaucoup plus d'étendue que les précédents; c'est un os tout à fait distinct, qui, libre comme eux par l'un de ses bords, s'articule par l'autre avec le maxillaire supérieur, l'unguis et le palatin. Il a une forme ovalaire, allongée d'avant en arrière, et se termine en pointe postérieurement. Il concourt à former le canal nasal et à rétréci l'entrée du sinus maxillaire. Ces trois cornets, placés au

côté externe de chaque fosse nasale, se succèdent de haut en bas, et interceptent avec la paroi externe de cette fosse des espaces ou *méats* dits aussi supérieur, moyen et inférieur. Le quatrième est situé sur le côté de la face antérieure du sphénoïde, à l'entrée des cellules sphénoïdales : on le nomme *cornet sphénoïdal*, ou *cornet de Bertin*. ‖ *Cornet acoustique* [*tubus acusticus, acusticum cornu*, all. *Höhrrohr*, angl. *acoustic-tub*, it. *tromba acustica*]. Instrument conique, très évasé à l'une de ses extrémités pour rassembler une plus grande quantité d'ondes sonores, et resserré à l'autre extrémité en un conduit étroit pour pouvoir être introduit dans le canal auditif externe. En même temps que cet instrument, destiné à remédier à la faiblesse de l'ouïe, concentre les ondes sonores, ses parois, ébranlées par les vibrations de l'air, vibrent elles-mêmes et renforcent les sons arrivés du dehors, qui sont ainsi transmis avec une intensité plus grande à la membrane du tympan et à l'oreille interne. Les cornets acoustiques doivent avoir 19 à 22 centimètres de longueur : les petits cornets, ou plutôt les conques auditives artificielles inventées par J.-D. Larrey pour être adaptées au pavillon de l'oreille et cachées par les cheveux, ne produisent que très peu d'effet. Les parois des cornets ordinaires ayant l'inconvénient de causer une sorte de bourdonnement lorsque les sons se succèdent trop rapidement, Itard a tenté d'y remédier en donnant à ces cornets une forme analogue à celle du conduit auditif lui-même : un pavillon évasé communique par un col étroit à une cavité qui s'ouvre dans un conduit spiroïde terminé par le tube destiné à s'adapter au méat auditif; et deux diaphragmes de baudruche, placés, l'un entre le pavillon et la cavité centrale, l'autre entre celle-ci et l'évasement spiroïde, séparent les trois parties principales du cornet. ‖ *Cornet dentaire*. V. DENTAIRE.

**CORNICHON.** s. m. V. CONCOMBRE.

**CORNILLON.** s. m. V. CORNE.

**CORNINE.** s. f. [*acide cornique*]. Principe cristallin, très amer, dont la solution rougit le tournesol, extrait du *Cornouiller à fleurs*.

**CORNOUILLER.** s. m. [*Cornus*, L., all. *Hornstrauch*, angl. *cornel-tree*, it. *cornioto*, esp. *cornejo*]. Genre de plantes rangé autrefois dans la famille des caprifoliacées hédéracées, et formant actuellement le type de la famille des cornées. — *Cornouiller mâle* [*Cornus mas*, L.]. Arbrisseau indigène, dont les fruits rougeâtres, de la grosseur d'une olive, et contenant un noyau, sont connus sous le nom de *cornes*, *cornouilles*; ils ont une saveur aigrelette, et on les dit astringents. L'écorce est astringente. — *Cornouiller sanguin*, *femelle*, *sanguignon* ou *sanguine* [*Cornus sanguinea*, L.]. Les graines donnent une huile employée pour la fabrication du savon et pour l'éclairage. — *Cornouiller à fleurs* [*Cornus florida*, L.]. Espèce américaine, dont l'écorce, très astringente, très amère, fébrifuge, donne la *cornine*.

**CORNUE.** s. f. [*retorta*, all. *Retorte*, angl. *retort*, it. *storta*, esp. *retorta*]. Vaisseau, de verre ou de grès, dont on se sert en chimie pour certaines distillations. C'est une espèce de bouteille dont la partie renflée (*panse*) a la forme d'une poire, et se continue avec un *col* très recourbé latéralement; ce qui lui a fait aussi donner le nom de *retorte*. — *Cornue tubulée*. Celle dont la *voûte*, point de jonction du col et de la panse, est percée d'une ouverture que l'on ferme à volonté avec un bouchon.

**CORNUTINE.** s. f. Principe extrait de l'ergot de seigle et employé contre les métrorragies, à la dose de $0^{gr},01$ à $0^{gr},02$ par jour. — *Citrate de cornutine*. Médicament employé contre l'anaphrodisie chez les neurasthéniques.

**COROLLIFORME.** adj. En forme de corolle. — *Papille corolliforme*. V. LANGUE.

**CORONA.** Mot latin signifiant *couronne*. — *Corona seborrhoïca* (couronne séborrhéique). Sorte de couronne de 1 à 2 centimètres de largeur, formée de squames jaunâtres, occupant le front à la limite du cuir chevelu; elle se rencontre dans certains cas de séborrhée grasse très intense du cuir chevelu, et est due à la progression de la lésion qui tend à envahir la face. — *Corona Veneris* (couronne de Vénus). Syphilides secondaires disposées en couronne autour du front.

**CORONAIRE.** adj. [*coronarius*, de *corona*, couronne; all. *kranzförmig*, angl. *coronary*, it. et esp. *coronario*]. Contourné de manière à représenter une couronne. — *Artère* et *veine coronaires*. V. CARDIAQUE. — *Artère coronaire labiale*. V. LABIAL. — *Artère coronaire stomachique* ou *supérieure de l'estomac* (*stomo-gastrique*, Ch., *gastrica sinistra*, Ba.) [all. *Kranzarterien*, angl. *coronary arteries*, it. *arterie coronarie*]. Une des trois branches de l'artère cœliaque; elle se dirige vers le cardia, où elle donne des rameaux œsophagiens, et d'autres qui s'anastomosent avec les *vaisseaux courts*; se prolonge le long de la petite courbure, en donnant des rameaux qui s'anastomosent avec ceux des gastro-épiploïques, et se termine en s'anastomosant avec les rameaux de la pylorique. Il y a une *veine* correspondante et de même nom (*coronaria ventriculi*, Ba.) qui s'ouvre dans la veine porte abdominale. Sœmmering et quelques autres anatomistes appellent *coronaires stomachiques* les quatre artères que reçoit l'estomac (la coronaire stomachique, les deux gastro-épiploïques et la pylorique). — *Ligament coronaire du foie*. Repli du péritoine qui entoure le bord postérieur du foie. — *Plexus coronaires*. V. CARDIAQUE et CŒLIAQUE. — *Sinus coronaire*. V. SINUS.

**CORONAL, ALE.** adj. et s. m. [*coronalis*, *coronarius*, angl. *coronal*, it. *coronale*, esp. *coronal*]. — *Coronal* ou *os coronal* [*os puppis*, *os coronale*, de κορώνη, courbe de la poupe d'un vaisseau]. Nom donné par Bartholin à l'os frontal, qui, à partir des bosses sourcilières, décrit une courbe dans le sens de la hauteur et sur les côtés de la ligne médiane (V. FRONTAL). — *Aponévrose coronale* [*aponévrose épicranienne* ou *occipitale*]. Aponévrose qui recouvre la partie supérieure du crâne. — *Fosse coronale*. V. FRONTAL (*Os*). — *Suture coronale*. V. FRONTAL.

**CORONELLE.** s. f. V. COULEUVRE.

**CORONILLE.** s. f. [*Coronilla*, Neck.]. Genre de plantes légumineuses, dont deux espèces ont été employées en médecine : 1° la *coronille faux-séné* (*C. Emerus*, L.), dont les feuilles sont purgatives; 2° la *coronille variée* (*C. varia*, L.), qui est diurétique et non vénéneuse.

**CORONILLINE.** s. f. (en atomes, $C^7H^{12}O^5$). Glycoside extraite de deux espèces de coronilles, la *Coronilla varia* et la *Coronilla scorpioïdes*, se présentant sous forme d'une poudre jaune, très amère, soluble dans l'eau et dans l'alcool; elle a une action toxique analogue à la digitaline, et pourrait être employée en thérapeutique à la place de ce médicament et aux mêmes doses.

**CORONOÏDE.** adj. [*coronoides*, de κορώνη, corneille, et εἶδος, forme, ressemblance; all. *kronenförmig*, angl. *coronoid*, it. *coronoide*]. — *Apophyse coronoïde*. Éminence osseuse comparée, à cause de sa forme, au bec d'une corneille. — *Apophyse coronoïde du cubitus*. Apophyse horizontale située à la partie supérieure et antérieure de cet os, au-devant de la grande échancrure sigmoïde; elle se loge dans la *cavité coronoïdienne* de l'humérus, lors de la flexion de l'avant-bras. — *Apophyses coronoïdes de l'os maxillaire inférieur*. Elles sont situées à l'extrémité supéro-antérieure de chacune des branches de cet os, en avant du condyle; chacune donne attache au muscle temporal correspondant.

**CORONOIDIEN, IENNE.** adj. — *Cavité coronoïdienne de l'humérus*. Excavation superficielle que présente la face

antérieure de l'extrémité inférieure de cet os, et qui surmonte la trochlée.

**COROSOL** ou **COROSSOL**. s. m. Espèce de *corossolier* (*Anona muricata*, L.), dont le fruit est aromatique, alimentaire, soit cru, soit en conserves ou en gelées.

**CORPS**. s. m. [*corpus*, σῶμα, χρὼς, all. *Körper*, angl. *body*, it. *corpo*, esp. *cuerpo*]. En général, tout ce qui, dans la nature, frappe nos sens par des qualités spéciales. Ainsi l'air, la terre, une pierre, un arbre, un animal, sont autant de *corps*. — *Corps organisé, vivant* ou *animé*. Corps solide, demi-solide, quelquefois liquide, provenant d'un être qui a eu ou a une existence séparée, formé par dissolution et union réciproque et complexe de principes immédiats, toujours d'ordres divers pour la nature élémentaire, la complication et la fixité de leur composition. L'être d'où proviennent ces parties est, à plus forte raison, un *corps organisé*. Les éléments anatomiques sont des corps organisés d'une espèce particulière; les humeurs (sang, lymphe, etc.) sont des corps organisés d'une autre espèce; et ainsi de suite pour les parties du corps de plus en plus compliquées. Le sang, considéré comme formé de son liquide salin et albumino-fibreux, et de ses globules réunis par dissolution, mélange et suspension, est un corps organisé et vivant quand il est placé dans des conditions convenables, c'est-à-dire dans l'organisme. Il a pour attribut statique l'état de liquide par union et dissolution complexe des principes immédiats, caractéristiques de l'état d'organisation. Il a pour attribut dynamique le double mouvement continu de composition et de décomposition, sans destruction ni changement de l'état d'organisation, double phénomène qui reçoit le nom de *vie*. Mais le sang privé de sa fibrine ou de ses globules n'est plus un corps organisé : ce ne sont plus que des globules, éléments anatomiques ayant leur organisation propre; de la fibrine, substance organique formant un principe immédiat complexe; et du sérum, matière organique formée par le mélange de plusieurs principes. Un faisceau musculaire strié, une fibre-cellule, une fibre lamineuse, sont des corps organisés; mais que d'une masse de ces fibres on enlève l'albumine ou la musculine, ou les sels des liquides qui les imbibent, ce ne sont plus des corps organisés, ce sont des *substances organiques* qui, réunies, formaient un corps doué de la vie, et, séparées, ne forment plus que des principes immédiats, doués de propriétés physico-chimiques. || L'idée de corps entraînant l'idée d'un tout composé de parties, on donne le nom de *corps* à un assemblage de pièces qui ont un usage commun (V. Organisme). C'est ainsi qu'on dit le *corps humain*. Mais on appelle plus particulièrement *corps* ce qui forme la partie la plus considérable d'un ensemble; et, dans ce sens, le mot *corps*, en parlant de l'homme et des animaux, signifie seulement ce que les anatomistes nomment le *tronc*, c'est-à-dire la poitrine et l'abdomen réunis. || En anatomie, *corps*, la partie principale d'un os ou d'un muscle : *corps du sphénoïde*, *corps de la mâchoire*, *corps du fémur*. || Organe ou partie d'organe dont la dénomination ne pouvait être tirée de la forme ou de la structure : *corps muqueux*, *corps pampiniforme*, *corps restiforme*. — *Corps adénoïde*. V. Adénoïde. — *Corps amylacé* et *amyloïde*. V. Corpuscule. — *Corps bordant* ou *bordé*. V. Bordé. — *Corps calcifère*. V. Calcifère. — *Corps calleux*. V. Calleux. — *Corps caverneux*. V. Caverneux. — *Corps cendré*. V. Pituitaire. — *Corps clignotant*. V. Clignotant. — *Corps ciliaire*. V. Ciliaire. — *Corps conoïde*. Le *conarium*. — *Corps denté* ou *dentelé*. V. Godronné. — *Corps fibro-plastique*. V. Embryoplastique et Lamineux. — *Corps folliculaire vaginal*. V. Vulvo-vaginale (*Glande*). — *Corps frangé*. V. Frangé. — *Corps fusiforme*. V. Lamineux. — *Corps géniculé* ou *genouillé*. V. Genouillé. — *Corps godronné*. V. Godronné. — *Corps granuleux*. V. Leucocyte. — *Corps d'Highmore* [*meatus seminarius*]. Épaississement de la tunique albuginée, vers le bord supérieur du testicule; les vaisseaux séminifères le traversent obliquement en se rendant à la tête de l'épididyme. Il a la forme d'un coin dont le sommet, dirigé vers l'intérieur de la glande, est le point de départ de cloisons qui divisent le testicule en plusieurs loges. — *Corps hyaloïde*. V. Vitré. — *Corps innominé de Giraldès*. V. Corps *de Wolff* et Paradidyme. — *Corps jaune*. V. Oariule. — *Corps muqueux* ou *de Malpighi*. V. Peau. — *Corps mûriforme*. V. Muriforme. — *Corps myoplastique*. V. Myoplastique. — *Corps olivaire*. V. Olive. — *Corps oviforme*. V. Oviforme. — *Corps papillaire*. V. Papillaire. — *Corps phacoïde*. V. Phacoïde. — *Corps pampiniforme*. V. Pampiniforme. — *Corps pituitaire*. V. Pituitaire. — *Corps psalloïde*. V. Lyre. — *Corps pyramidal*. V. Pyramidal. — *Corps restiforme*. V. Restiforme. — *Corps réticulaire*. V. Réticulaire. — *Corps rhomboïdal du bulbe*. V. Moelle *épinière*. — *Corps rhomboïdal du cervelet*. V. Cervelet. — *Corps de Rosenmüller*. V. Corps *de Wolff* et Epoophoron. — *Corps spongieux de l'urètre*. V. Urètre. — *Corps strié*. V. Strié. — *Corps thyroïde*. V. Thyroïde. — *Corps vitré*. V. Vitré. || En embryologie, *corps de Wolff* [*corps d'Oken*, *reins primordiaux*; angl. *Wolffian bodies*, all. *Wollfschen körper*]. Organes transitoires qui, chez l'embryon, jouent peut-être le rôle de glandes urinaires avant le développement complet des reins, et qui contribuent, avec la glande génitale et les conduits de Müller, à la formation des organes génitaux dans les deux sexes. C'est sur des embryons de poulet que l'étude de ces diverses parties est le plus facile à faire : entre la quarantième et la cinquantième heure de l'incubation, le corps de Wolff apparaît sous forme d'une dépression située dans la partie centrale du feuillet moyen du blastoderme, en dedans de la fente pleuro-péritonéale, en dehors de la protovertèbre, au niveau d'une masse cellulaire dite *germe uro-génital* (Waldeyer), parce qu'elle contribue à former les glandes urinaire et génitale. Cette dépression, en même temps qu'elle se transforme en canal complet, se porte en bas et en avant, de sorte que le corps de Wolff est alors situé tout près de la fente pleuro-péritonéale, au centre du germe uro-génital : bientôt sa partie interne émet des bourgeons creux qui se dirigent en dedans et constituent ses canaux excréteurs, lesquels sont tapissés, ainsi que le corps lui-même, par une couche de cellules épithéliales longues et cylindriques, que Waldeyer nomme *épithélium germinatif*. Complètement développés, les corps de Wolff sont recouverts en avant par le péritoine, qui présente deux replis, l'un supérieur, ligament diaphragmatique, l'autre inférieur, ligament lombaire. Sur leur partie externe apparaît, aux dépens de l'épithélium germinatif, formant un pli longitudinal à ce niveau, le *canal* ou *conduit de Müller*, dont une extrémité est fermée, tandis que l'autre extrémité, l'antérieure, s'ouvre dans la partie inférieure de la vessie, et constituera le pavillon de la trompe. En dedans du corps de Wolff se forme, en même temps, et aux dépens aussi de l'épithélium germinatif, la *glande génitale*, ébauche du testicule ou de l'ovaire : quel que doive être le sexe plus tard, cet épithélium renferme, à ce moment, des cellules sphériques, à noyaux volumineux, à nucléoles apparents, dites *ovules primordiaux*. A cette époque, les tubes de la portion supérieure du corps de Wolff (*partie génitale*) se distinguent par un calibre plus étroit et par un épithélium plus clair de ceux de la portion inférieure (*partie urinaire* de l'embryon). Après cet état indifférent, vient le développement du type sexuel, masculin ou féminin. Dans le premier, le corps de Wolff, représentant dès

lors l'*épididyme*, entre en connexion avec des tubes dont la formation est mal déterminée, mais qui sont certainement l'origine des tubes séminifères, et le canal du corps de Wolff devient le *canal déférent* : en même temps l'épithélium germinatif disparaît avec les ovules primordiaux qu'il contenait; la partie inférieure ou urinaire du corps de Wolff s'atrophie, et ses tubes, perdant toute communication avec celle-ci, constituent, chez l'adulte, d'une part le *corps innominé* (Giraldès) ou *paradidyme* (Waldeyer), d'autre part le *vas aberrans* de Haller (Lauth, Follin, Ch. Robin) ; enfin le canal de Müller, pareillement atrophié, ne subsiste qu'à ses deux extrémités, dont l'une constitue l'*hydatide de Morgagni*, l'autre l'*utricule prostatique*. Dans le type féminin, au contraire, l'épithélium germinatif et les ovules primordiaux se développent, sous forme de poussées épithéliales, de bourgeons pleins, qui formeront les ovisacs ; le corps de Wolff s'atrophie et ne laisse comme traces, chez l'adulte, que des canaux borgnes, restes des tubes larges ou inférieurs, dont l'ensemble constitue l'*organe de Rosenmüller* (*époophoron* de Waldeyer, *parovarium* de His); les tubes étroits ou inférieurs s'atrophient aussi et constituent le *paroophoron* (Waldeyer) : l'époophoron et le paroophoron correspondent évidemment à l'épididyme et au paradidyme; enfin les conduits de Müller, atrophiés dans le sexe masculin, se développent ici et constituent les canaux excréteurs des organes génitaux : leur extrémité supérieure forme le pavillon de la trompe ; leur partie supérieure, la trompe elle-même ; leur partie inférieure, séparée de celle du côté opposé par une cloison qui finit par disparaître, forme le vagin et le corps de l'utérus : lorsque la soudure entre les deux côtés est incomplète, l'utérus est bicorne ou double. En arrière du corps de Wolff se développent, dans les deux sexes, les capsules surrénales, les reins et les uretères : ceux-ci viennent s'insérer à la réunion de l'allantoïde avec le rectum, en formant un éperon qui, en croissant, finira par séparer la vessie du rectum. Chez la femme, un autre éperon, situé à l'insertion du *conduit de Müller* sur le cloaque, est destiné à former la cloison recto-vaginale. Avant l'entier développement de ces deux éperons, il existe une vaste cavité, le cloaque, dans laquelle s'ouvrent l'intestin, la vessie et les organes génitaux : si, par une cause quelconque, les éperons cessent de croître, on aura, suivant le cas, une fistule vésico-vaginale, vagino-rectale ou vésico-vagino-rectale. — Fig. 172 (Follin) : Organe de Rosenmüller chez une femme de cinquante ans. *a*, ovaire : *b*, *b*, la trompe ; *c*, *c*, canalicules situés en dehors de l'ovaire ; *d*, *d*, canalicules qui arrivent jusqu'au hile de l'ovaire; *e*, *e*, point où ils convergent ; *f*, vésicule appendue à la trompe ; *g*, cul-de-sac des canalicules. ‖ En pathologie, *Corps étranger* [all. *fremde Körper*, angl. *foreign bodies*, it. *corpi stranieri*], corps introduit accidentellement du dehors dans une cavité naturelle, ou produit par les parois de celle-ci, développé dans l'organisme sans faire partie de son organisation ou après avoir cessé d'en faire partie, puis devenu libre et mobile dans son intérieur. Une balle lancée par une arme à feu, et qui pénètre dans le tissu de nos organes, est un corps étranger introduit accidentellement ; des calculs, des vers, sont des corps étrangers développés accidentellement ; des esquilles d'os fracturés, des séquestres d'os nécrosés sont des corps qui, ayant fait partie de l'organisme, ont cessé de participer à sa vie. — *Corps étrangers articulaires*. Les uns proviennent du dehors et consistent en balles de revolver, aiguilles, objets pointus quelconques, les autres viennent de l'articulation ; ce sont les *corps étrangers organiques* (Cruveilhier), les *corps mobiles* ou *flottants* (Nélaton), les *arthrophytes* (Panas). Ces derniers sont des productions pathologiques qui se développent autour ou dans l'intérieur des articulations : d'où la division en corps organiques *extra* et *intra-articulaires*. Les corps extra-articulaires sont assez rares et ne donnent pas souvent lieu à des accidents assez sérieux pour nécessiter leur extraction. Les intra-articulaires, bien plus fréquents, sont libres ou pédiculés ; ils coexistent souvent avec les lésions de l'arthrite sèche, dont ils sont un épiphénomène. Ils peuvent se produire en grand nombre dans plusieurs articulations (fig. 173). On en a trouvé jusqu'à soixante dans celles du coude et de l'épaule; mais ceux du genou ont seuls obligé les malades à réclamer une opération. Leur volume varie depuis celui d'un grain de millet jusqu'à celui d'une petite châtaigne. Leur forme se rapproche plus ou moins de celle d'un haricot. Ils peuvent être sans structure ; ce sont alors de petites masses blanchâtres d'aspect fibrineux, que l'on sait aujourd'hui être dus à la fragmentation sous l'influence des mouvements de la couche superficielle d'une synovite tuberculeuse, de même que les grains riziformes des synovites tendineuses. Plus souvent ils sont organisés, et sont alors ou fibreux, représentant des fragments de synovites hyperplastiques, ou fibro-adipeux, et dits alors à tort lipomes des articulations, ou cartilagineux, fibro-cartilagineux, ostéo-cartilagineux, cas le plus fréquent, ou encore osseux. Les corps cartilagineux peuvent être d'origine traumatique, et sont alors formés de tissu osseux : ils peuvent aussi être consécutifs à l'arthrite sèche, ce qui est la règle pour les corps étrangers osseux. Dans ce cas, les symptômes sont ceux de l'arthrite sèche, et le traitement sera avant tout celui de cette affection. Par eux-mêmes, les corps étrangers ne sont une cause de douleur qu'en raison de leur mobilité à laquelle ils doivent de se glisser de temps en temps entre deux surfaces articulaires ; aussi on a imaginé de les fixer au moyen de bandages agglutinatifs ou compressifs, ou d'instruments divers : ainsi on a traversé le corps étranger, à travers

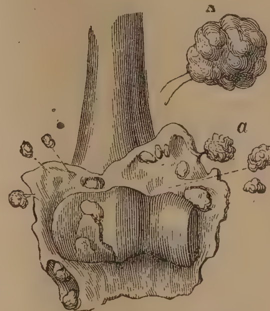


Fig. 173. — *Corps étrangers articulaires*.

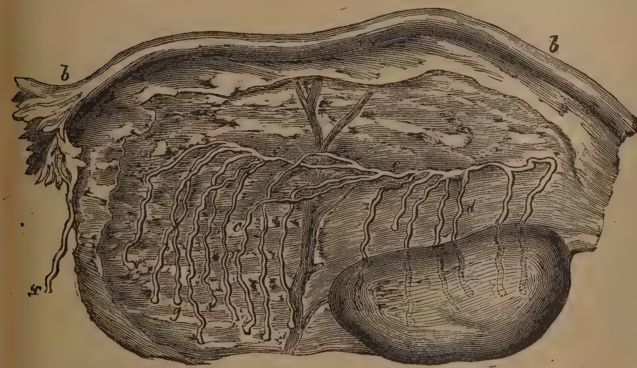


Fig. 172. — *Corps* de Rosenmüller.

les parties molles, avec une longue épingle, fixée par une suture entortillée; on l'a embroché au moyen d'un certain nombre d'aiguilles à acupuncture; on a déchiré la synoviale à son pourtour avec une aiguille à cataracte, et on l'a fixé dans sa nouvelle position par une bande de diachylon. Ces procédés n'ont plus qu'un intérêt historique ainsi que la méthode sous-cutanée imaginée par Goyrand (d'Aix), et qui consistait à inciser dans une première séance la synoviale de manière à faire sortir le corps étranger de sa cavité, et à le fixer dans le tissu cellulaire périarticulaire, et au bout de quinze jours, à l'extraire, la synoviale étant cicatrisée. Aussi, lorsque la douleur et la gêne occasionnées par le corps étranger nécessitent une intervention plus active que la compression, c'est à l'extraction qu'il faut avoir recours. Actuellement, grâce à l'asepsie, on n'hésite plus à ouvrir largement une grande articulation, et le procédé de choix est l'incision à ciel ouvert, l'exploration de la cavité articulaire, et l'extraction du ou des corps étrangers qui s'y trouvent; il convient seulement de se rappeler que la taille articulaire exige des précautions d'asepsie aussi minutieuses qu'une laparotomie. — *Corps étrangers du conduit auditif.* Les corps introduits dans le conduit auditif externe sont vivants (insectes, mouches, etc.) ou inanimés; sans parler des liquides, qu'il est toujours facile de faire écouler au dehors, les corps inanimés sont de nature variable, importante à connaître au point de vue thérapeutique : les uns sont mous (boulettes de mie de pain, de papier), les autres durs (cailloux, grains de plomb); d'autres sont susceptibles de se briser (perles de verre), de se gonfler (pois, haricots), de s'implanter dans les parois et de déchirer la membrane du tympan (fragments de verre, épis de blé). On essayera d'abord d'ébranler et d'entraîner le corps étranger par des injections d'eau tiède fortes, larges et répétées plusieurs fois, qui ne peuvent réussir qu'autant que le corps est séparé de la paroi du conduit par un certain espace vide : elles sont impuissantes quand le corps étranger se gonfle par imbibition, et quand il a été refoulé dans la caisse du tympan, après destruction de la membrane; on peut essayer de produire le resserrement des fruits à gousse au moyen d'une injection contenant 30 centigrammes de sulfate de zinc pour 10 grammes d'eau de chaux. Souvent il faut extraire directement le corps étranger; il est alors indispensable d'établir exactement sa position au moyen de l'examen au spéculum, puis on procède à l'extraction à l'aide d'une pince munie de griffes dont on suit les mouvements grâce au spéculum; les instruments tels que curettes, pinces, épingles recourbées en crochet, introduits à l'aveugle, n'ont pour résultat que d'enfoncer le corps plus profondément, et d'amener la perforation du tympan; aussi cette méthode doit-elle être bannie. — *Corps étrangers de la cornée* ou *de la conjonctive.* Ils doivent absolument être extraits : s'ils font une saillie extérieure, on les détache facilement; s'ils sont interstitiels, le malade étant assis, sa paupière supérieure relevée par un aide, le chirurgien, abaissant la paupière inférieure, porte la pointe d'un bistouri ou d'une lancette sur le point noir qui indique la présence du corps étranger, et, pressant successivement de haut en bas et de bas en haut, il parvient à retirer le corpuscule dont le volume est loin d'être en raison de la douleur qu'il produit. La chloroformisation est nécessaire lorsqu'il y a un spasme des paupières. — *Corps étrangers des fosses nasales.* Ceux qu'on observe le plus souvent sont des fruits de toute sorte, puis des noyaux, des pierres, des haricots, des perles, etc. : ils sont souvent inoffensifs par leur nature, mais ils peuvent glisser dans le larynx, ou être déglutis et arrêtés dans un point rétréci de l'intestin. Lorsqu'ils restent adhérents aux fosses nasales, ils déterminent de la gêne dans la respiration, de l'enchifrènement, des épistaxis répétées, des douleurs profondes, une sécrétion de muco-pus ou de sérosité fétide. L'extraction doit être faite le plus tôt possible, avec les pinces à polypes lorsqu'elles sont applicables. Si le corps à extraire est plus large que l'orifice des narines, on peut agrandir celui-ci par une incision complémentaire. Quand le corps n'est pas soudé solidement, on peut l'entraîner au dehors par des injections naso-pharyngiennes. — *Corps étrangers de l'œsophage.* Le plus souvent, ce sont des aliments avalés avec précipitation ou mal triturés; ailleurs, des substances avalées accidentellement, seules ou mêlées aux aliments, pièces de monnaie, épingles, arêtes, petits os, etc. Ils restent libres dans la cavité du conduit ou s'implantent dans ses parois : ils déterminent d'abord de la douleur, de la gêne, des efforts de vomissement, de la difficulté de respirer; plus tard, une inflammation qui peut se terminer par suppuration, ulcération des parois. Leur siège, qui est ordinairement la partie inférieure du pharynx ou le commencement de l'œsophage, peut être reconnu par l'index introduit aussi profondément que possible; on peut alors extraire le corps avec les doigts, avec une pince ordinaire ou une pince à polypes; s'il est situé plus profondément, il faut recourir à des instruments spéciaux, crochet métallique, panier de De Graefe, etc. Lorsque ces tentatives restent sans effet, que l'expulsion ne peut se faire ni spontanément ni par les efforts de vomissement que provoque la titillation du pharynx, si le corps n'est pas de nature à déchirer l'œsophage ou à produire des accidents par sa présence dans l'estomac, le moyen le plus simple est de le repousser dans ce ventricule à l'aide d'une tige en baleine terminée par une olive d'ivoire, ou munie d'un tampon de linge. Enfin, si le corps ne peut être extrait, si son séjour dans l'estomac peut avoir des inconvénients, si sa présence dans l'œsophage est la source d'accidents graves, l'œsophagotomie est une dernière ressource. — *Corps étrangers introduits dans le rectum.* Ils sont de nature et de forme trop variables pour qu'il soit possible de déterminer l'opération à laquelle on devra avoir recours dans tous les cas. Si le corps étranger pouvait, en sortant, déchirer les parois du rectum, il conviendrait de l'extraire à l'aide d'un forceps de dimension appropriée, dont on introduirait séparément les cuillers; dans le cas contraire, une forte pince peut suffire; mais, dans quelques cas où le corps était fixé par une pointe, un éclat, etc., il a fallu débrider l'anus et son sphincter par une large incision. — *Corps étrangers des sinus frontal et maxillaire.* Ceux du sinus frontal n'indiquent une intervention rapide que s'ils sont libres ou enclavés dans la paroi antérieure du sinus : alors on peut trépaner cette paroi de façon à enlever le corps étranger avec une rondelle osseuse ou à pénétrer dans la cavité. Si, au contraire, ce corps est fixé dans la paroi postérieure, la proximité du cerveau commande l'expectation, à moins d'accidents graves du côté de l'encéphale : du reste, il pourra se déplacer consécutivement et devenir accessible. Au sinus maxillaire, les corps étrangers produisent souvent un trajet fistuleux, par lequel on peut les extraire, en débridant ce trajet au besoin; dans le cas contraire, il faut pratiquer une ouverture artificielle au niveau du bord alvéolaire ou de la fosse canine. — *Corps étrangers de la trachée.* V. Corps étrangers *dans les voies aériennes.* — *Corps étrangers de l'urètre.* Un corps étranger introduit dans l'urètre passe ordinairement dans la vessie : pour qu'il reste dans le canal, il faut que celui-ci présente un rétrécissement, ou que le corps se fixe par une pointe dans la membrane muqueuse, ou encore qu'il se loge dans une lacune. Arrêté au méat, il peut être extrait par une pince ordinaire; situé plus profondément, il est quelquefois encore attiré au dehors à

l'aide de tâtonnements, de recherches, de manœuvres, qui varient nécessairement avec chaque circonstance : si les tentatives restent sans effet, ou si le corps étranger remplit le canal au point de rendre impossible le passage d'un instrument entre lui et les parois, il faut inciser celles-ci de dehors en dedans pour extraire le corps étranger, dont la présence peut être l'origine d'accidents inflammatoires, hémorragiques, etc. — *Corps étrangers de la vessie.* Souvent le corps étranger a été introduit par l'urètre, volontairement ou accidentellement (fragments de sondes, de bougies, de pièces de pansement); ou il a pénétré en perforant les tissus, épingles, aiguilles, etc.; ou il est venu d'un organe voisin après avoir traversé la cloison recto-vaginale ou vésico-vaginale, corps étranger du rectum, pessaire; ou enfin il est entré par l'orifice d'une plaie extérieure. Dans ce dernier cas, il y a avantage à extraire le corps étranger, projectile, débris de vêtement, etc., par l'ouverture faite aux tissus. Dans les autres cas, l'extraction ne peut se faire que par l'urètre ou par une voie artificielle. Chez la femme, l'extraction par l'urètre, très dilatable, est assez facile; elle est plus difficile chez l'homme : le lithoclaste, la pince à polypes, celle d'Amussat, saisissent le corps, mais ne le font pas sortir d'une façon certaine et régulière. S'il est souple et peu résistant, une injection dans la vessie peut le rapprocher du col vésical, où il peut être saisi par le lithotriteur à cuillers. S'il est piquant, pointu, susceptible d'amener une perforation vésicale, il ne faut pas tarder à ouvrir une voie artificielle par la taille périnéale, indiquée aussi quand l'extraction par les voies naturelles n'a pu être menée à bonne fin. — *Corps étrangers dans les voies aériennes.* Les *gaz* non respirables ou toxiques introduits dans ces voies par l'inspiration déterminent des lésions pulmonaires spéciales, pneumonie, gangrène, asphyxie. Les corps *liquides* sont tantôt des boissons ou des liquides médicamenteux, quand l'œsophage communique avec la trachée à la suite d'une plaie ou d'une ulcération; tantôt du sang, à la suite d'une plaie du cou ou du poumon, de la trachéotomie, de la rupture d'un anévrysme; tantôt du pus, provenant d'un abcès voisin du larynx ou de la trachée, d'un abcès du foie, d'un épanchement purulent dans la plèvre : l'expulsion du liquide peut être favorisée par une position convenable donnée au malade, qu'on place sur le côté, sans que la tête soit absolument déclive, pendant qu'on excite la respiration; la trachéotomie, ou au moins l'insufflation pulmonaire, est indiquée par l'apparition d'un spasme glottique ou par la menace d'asphyxie. Les *corps solides* varient de forme, de nature, de dimensions, etc. : le plus souvent ils s'introduisent par les voies naturelles, par l'orifice supérieur du larynx; quelquefois par une voie artificielle, soit qu'ils se soient développés dans le poumon, soit que, venus du dehors, ils aient traversé cet organe, plus rarement à travers une perforation traumatique ou spontanée. Ces corps amènent immédiatement un accès de toux convulsive; la face est violacée, livide; les extrémités se refroidissent; la mort peut arriver dans ce premier accès ou dans un accès très rapproché; consécutivement, ils déterminent une inflammation plus ou moins intense, la formation d'une caverne, une gangrène localisée, etc. Pour provoquer l'expulsion du corps étranger à travers les voies naturelles, les vomitifs sont au moins inutiles; les excitants de la toux et les sternutatoires sont peu efficaces; la position déclive et les percussions exercées sur le thorax contribuent efficacement à pousser le corps étranger vers la glotte, et lorsqu'il a pris cette position, ou s'il l'avait dès le début, on peut l'extraire directement avec les doigts ou une pince. Mais lorsque ces moyens ont échoué, et toutes les fois qu'on les croira insuffisants en présence d'une suffocation imminente, il faut ouvrir une voie artificielle au corps étranger par la trachéotomie ou la laryngotomie : l'opération faite, le corps, s'il est mobile, se présente de lui-même à l'ouverture de la trachée, et est expulsé spontanément ou facilement entraîné au dehors.

**CORPULENCE.** s. f. [*corpulentia*, de *corpus*, corps; εὐσαρκία, παχύτης, all. *Corpulenz*, *Beleibtheit*, angl. *corpulency*, it. *corpulenza*, esp. *corpulencia*]. La taille de l'homme considérée par rapport à sa grandeur et à sa grosseur. ‖ Selon quelques auteurs, synonyme d'*obésité* ou de *polysarcie*.

**CORPUSCULE.** s. m. [*corpusculum*, diminutif du latin *corpus*; all. *Körperchen*; angl. *corpuscule*, it. et esp. *corpusculo*]. Corps d'une extrême ténuité. ‖ Synonyme d'*atome*. ‖ *Corpuscule amylacé* ou *amyloïde*. Corpuscule décrit par Valentin dans le corps strié, au-dessous de la bandelette cornée, dans la moelle allongée et quelques autres parties du système encéphalo-rachidien, et retrouvé aussi, dans la prostate, plus rarement dans le poumon (V. plus bas). Ces corpuscules ont été appelés *amylacés*, parce qu'ils ont la forme et le volume des grains de fécule ($0^{mm}$,015 à $0^{mm}$,030); Virchow, remarquant qu'ils sont seulement analogues et non identiques à l'amidon, et qu'ils se rapprochent davantage de la cellulose, les a nommés *amyloïdes* : leur composition paraît semblable à celle de la matière amyloïde que l'on rencontre parfois dans certains organes, comme le foie, la rate, les reins (V. Amyloïde et Dégénérescence), et on a souvent confondu les corps amylacés avec la dégénérescence amyloïde. Schmidt et Berthelot ont montré (1859) qu'ils étaient formés de principes azotés voisins de la fibrine, et non de cellulose ou d'un principe spécial. Ils sont incolores, à bords nets, homogènes ou striés circulairement. L'iode seul les jaunit légèrement avec un faible reflet verdâtre; l'acide sulfurique, ajouté ensuite, leur donne une teinte, non pas bleue, mais violacée, qui se manifeste aussi quand l'*acide acétique* a agi pendant longtemps avant d'ajouter l'iode; la potasse ajoutée les décolore, puis les dissout; l'acide sulfurique, employé avant l'iode, les gonfle et les dissout. — *Corpuscule* ou *corps amylacé du poumon*. Corps ressemblant à des grains d'amidon, présentant des stratifications concentriques, offrant les réactions de l'amidon ou de la matière amyloïde, et rencontrés parfois dans le poumon. On explique leur formation soit par des sécrétions cellulaires qui se déposent en couches concentriques (Friedreich), soit par l'accumulation de cellules dégénérées (Langhans), soit par la formation dans les cellules de boules mises ensuite en liberté et fixées à des particules charbonneuses; ils peuvent être situés dans l'épaisseur même des travées pulmonaires, au centre d'une partie emphysémateuse, ou plus rarement d'une région atélectasiée (Josué). — *Corpuscule calcaire*. V. Ostéoplaste. — *Corpuscule du cartilage*. V. Cartilage. — *Corpuscule cytoïde*. V. Leucocyte. — *Corpuscule ganglionnaire*. V. Nerveux. — *Corpuscule de Golgi*. Faisceaux musculo-tendineux richement innervés, situés à l'union du muscle et du tendon, pouvant faire l'office d'un dynamomètre chargé d'enregistrer l'effort musculaire (Duval). — *Corpuscule de Grandry*. Corpuscules du tact réduits à leur plus simple expression, et constitués par deux cellules conjonctives appliquées l'une sur l'autre et laissant entre elles une fente où pénètre la fibre nerveuse, qui s'étale en un ménisque terminal; ils se rencontrent à la base du bec du canard. — *Corpuscule granuleux*. V. Leucocyte. — *Corpuscule hérédiforme* (*ménisque tactile*). Terminaison tactile dans l'épiderme, formée par un cylindraxe qui s'étale en une plaque terminale coiffant une cellule du corps muqueux de Malpighi; cette disposition, signalée dans le groin du porc par Merkel, a été retrouvé par Ranvier dans la pulpe des doigts, surtout autour des glandes sudoripares. — *Corpuscule hyalin*. V. Globule *polaire*.

— *Corpuscule incolore du sang.* V. LEUCOCYTE. — *Corpuscule de Krause.* Corpuscule analogue à ceux de Meissner, mais de forme plus simple et réduit à un seul lobule, qu'on observe dans la conjonctive : il présente un tube nerveux à double contour, enroulé, dépouillé de sa couche médullaire, et épanoui à sa terminaison en une masse munie de noyaux, qui est le renflement du cylindraxe. — *Corpuscule de la lymphe.* V. LEUCOCYTE. — *Corpuscule de Malpighi.* V. RATE. — *Corpuscule de Meissner.* V. CORPUSCULE *du tact.* — *Corpuscule noir, des os, ramifié.* V. OSTÉOPLASTE. — *Corpuscule de Pacini.* Petit corps arrondi ou ovoïde, opaque, d'un blanc nacré, du volume d'un grain de chènevis ou de millet, appendu aux nerfs par un pédicule très ténu, quelquefois très court. On trouve ces corpuscules sur les filets nerveux du coude, du talon, des malléoles, des doigts, de la plante du pied, sur les nerfs du grand sympathique voisins du pancréas et du mésentère. Le pédicule est formé d'un tube nerveux (fig. 174, 3), rarement de deux, entouré d'un névrilème de tissu cellulaire, tube nerveux simple ou bifurqué qui va se terminer, par une extrémité conique ou un peu renflée, au delà du centre de la masse du corpuscule. Celui-ci est composé d'une série de couches ou capsules emboîtées les unes dans les autres, et dont la plus centrale est séparée du tube nerveux par une masse de protoplasma granuleux, polynucléé, et se continue avec le névrilème du pédicule, auquel adhèrent aussi les autres couches plus extérieures. Ces couches sont formées d'une substance homogène fibroïde; elles sont séparées par un endothélium, dont les contours peuvent être mis en évidence par l'imprégnation au nitrate d'argent, mais reliées entre elles sur le point opposé au pédicule par une ligne blanchâtre, trace d'adhérence par continuité de substance. Fig. 174. 1, Enveloppe conjonctive du corpuscule ; 2, masse centrale; 3, nerf afférent du corpuscule; 4, entrée du nerf dans la masse centrale ; 5, ramifications terminales ; 6, boutons terminaux. — *Corpuscule polaire.* V. CENTROSOME. — *Corpuscule du tact, de Meissner* ou *de Water* [*corpuscula tactus*, all. *Tactkörperchen*]. Corpuscule ovoïde, ayant environ un dixième de millimètre de longueur, plein, peu transparent, à peine jaunâtre, strié en travers, dont la forme est celle d'une pomme de pin, et qu'on trouve dans l'épaisseur du sommet d'un certain nombre de papilles de la paume des mains, de la plante du pied, du mamelon, du gland, des lèvres et de la langue. Les papilles qui en renferment ne sont pas vasculaires, ou ne reçoivent une anse vasculaire qu'à leur base; elles reçoivent de un à huit ou dix tubes nerveux allant contourner le corpuscule, décrivant autour de lui plusieurs tours de spire, pénétrant ensuite dans son épaisseur, réduit à un cylindraxe. Chaque corpuscule est formé de plusieurs loges ayant chacune la structure d'un corpuscule de Grandry, c'est-à-dire formé de cellules conjonctives (Renaut) ou plutôt mésodermiques (Ranvier), entre lesquelles se termine un cylindraxe par un renflement olivaire, ou par un renflement aplati sous forme de disque. Ces corpuscules peuvent être unisegmentaires ou, au contraire, plurisegmentaires, chaque segment recevant un tube nerveux différent. Dans la peau des organes génitaux se trouvent d'énormes corpuscules, remarquables par l'abondance des fibres nerveuses qu'ils reçoivent (Suchard). Fig. 175. 1, Épiderme ; 2, papille du doigt ; 3, gaine fibreuse du corpuscule; 4, cylindraxe en section perpendiculaire ; 5, cloisons fibreuses du corpuscule ; 6, cellules propres du corpuscule (interstitielles ou tactiles) ; 7, nerf afférent et sa gaine de myéline ; 8, cylindre sans myéline ; 9, disque tactile du nerf afférent ; 10, bouquets de cylindraxes issus d'un étranglement annulaire. — *Corpuscule typhique.* V. TYPHIQUE. — *Corpuscule vibrant* ou *de Cornalia.* V. PÉBRINE.

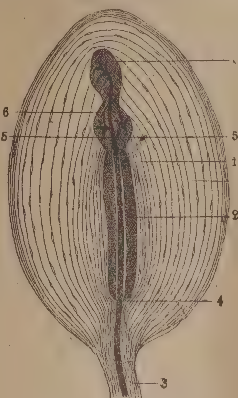


Fig. 174. — *Corpuscule de Pacini.*

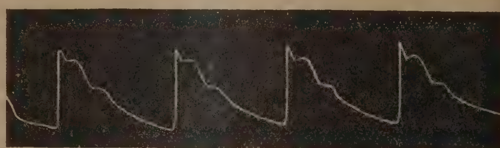


Fig. 175. — *Corpuscule de Meissner.*

**CORRECTIF, IVE.** adj. et s. m. [*corrigens, correctorius*, de *corrigere*, de *cum*, avec, et *regere*, régir ; all. *Korrectivmittel*, angl. *corrigent*, it. *correttivo*, esp. *correctivo*]. Qui corrige. Se dit d'une substance ajoutée à un médicament pour en adoucir ou en modifier l'action. Ainsi, dans un collyre au sulfate de zinc, le mucilage de coing ou de gomme adragant est le *correctif.*

**CORRÉLATION.** s. f. Relation réciproque entre deux choses, objets ou qualités. — *Corrélation des forces.* V. PROPRIÉTÉ.

**CORRIGAN** (médecin anglais, 1802-1880). — *Maladie de Corrigan.* Insuffisance aortique d'origine endocarditique. — *Pouls de Corrigan.* Pouls présentant des caractères particuliers, et propre à l'insuffisance aortique d'origine endocarditique; il est fort, bondissant; l'artère soulève le doigt avec la rapidité et la force d'un ressort, puis se dérobe tout à coup et semble se vider, pour se distendre avec la même brusquerie à la pulsation suivante ; l'élévation du bras exagère encore l'opposition entre ces deux états successifs, en facilitant le reflux du sang vers le cœur après la diastole artérielle. Dans le tracé sphygmographique, la ligne d'ascension est absolument verticale et présente une hauteur exagérée; la ligne de descente commence par un crochet aigu dû au rapide abaissement de la tension artérielle, puis descend graduellement, présentant sur son trajet un dicrotisme marqué.


Fig. 176. — Pouls de *Corrigan.*

**CORROBORANT, ANTE,** ou **CORROBORATIF, IVE.** adj. et s. m. [*corroborans*, de *corroborare*, fortifier ; all. *stärkend*, angl. *corroborative*, it. et esp. *corroborante*]. Moyen dont l'emploi *prolongé* est propre à augmenter d'une façon durable la force de la constitution.

**CORRODANT, ANTE.** adj. Synonyme de *corrosif.*

**CORROSIF, IVE.** adj. [*corrosivus*, all. *ätzend, fressend*, angl. *corrosive*, it. et esp. *corrosivo*]. Qui corrode, qui ronge. — *Substance corrosive.* Celle qui, mise en contact avec les parties vivantes, les altère et les désorganise, avec moins d'énergie et de rapidité que les *caustiques* proprement dits : tels sont les acides minéraux, les alcalis caustiques, le bichlorure de mercure (*sublimé corrosif*), etc.

**CORROSION.** s. f. [*corrosio*, de *corrodere*, de *cum*, avec, et *rodere*, ronger; διάβρωσις, all. *Zerfressung*, angl. *corrosion*, it. *corrosione*]. Action ou effet des substances corrosives.

**CORROYÈRE.** s. f. V. Redoul.

**CORRUGATEUR.** adj. et s. m. [*corrugator*, de *corrugare*, plisser, de *cum*, avec, et *ruga*, ride; all. *Augenbraunenrunzler*, angl. *corrugator*, it. *corrugatore*]. — *Muscle corrugateur*. Le *muscle sourcilier*, qui, en se contractant, fait froncer le sourcil.

**CORRUGATION.** s. f. [*corrugatio*, ῥίκνωσις, all. *Runzeln*, angl. *corrugation*, it. *corrugazione*, esp. *corrugacion*]. Froncement, crispation de la peau. || Action de certains muscles qui font rider la peau. || Effet des médicaments styptiques qui, appliqués sur celle-ci, la resserrent et donnent lieu à la formation de petites rides.

**CORSET.** s. m. [*tunica thoracis*, all. *Schnürleib*, angl. *Stays*, it. *giustacuore*, esp. *corse*]. Partie du vêtement des femmes qui enveloppe et serre exactement la poitrine. Sans repousser absolument l'usage du corset, les médecins hygiénistes pensent que la femme devra se serrer modérément, et se servir d'un corset privé de lames de fer et d'épaulettes. La grossesse et l'allaitement en feront rejeter l'usage. On ne doit le permettre aux jeunes filles que lorsque le développement du corps est complet. Le danger du corset réside en ce qu'il exerce le maximum de compression au niveau de la base du thorax, c'est-à-dire en un point où la ceinture costale devient plus lâche et plus flexible, grâce à la longueur des cartilages costaux et à la disparition du sternum; il est contraire à la statique du corps humain de choisir cette région pour servir de point d'appui aux vêtements qui couvriront le ventre et les membres inférieurs. Le *corset hygiénique* doit être formé d'une tige suivant la courbure postérieure de la colonne vertébrale, et émettant en avant des branches qui vont soutenir les seins; il laissera libre la partie inférieure du thorax et la partie supérieure du ventre; en bas, il servira d'appui à une ceinture hypogastrique nécessaire dans le cas où le ventre est flasque et tend à tomber; enfin, il prendra ses points d'appui en haut sur les épaules, en bas sur la ceinture osseuse du bassin; c'est au niveau de cette ceinture que doivent être attachés les liens soutenant les jupes. Ainsi compris, le corset moulera la forme naturelle de la taille, n'exercera pas de compression sur le foie et l'estomac, et servira de soutien efficace aux seins et au ventre. C'est en s'inspirant en partie de ces principes qu'on a construit le *corset de grossesse*. — *Corset orthopédique*. Celui qui a pour objet de corriger ou de prévenir les déviations de la taille et la voussure habituelle du tronc. || Bandage fait d'une ou de plusieurs pièces, embrassant la plus grande partie du tronc : tels sont le *corset de Brasdor*, pour la fracture ou la luxation de la clavicule, et le *corset de Sayre*, corset plâtré que l'on applique dans le cas de mal de Pott.

**CORTEGADA** (Espagne). *Eaux sulfurées sodiques*, chaudes, 40°; buvette, bains, 1er juillet au 30 septembre.

**CORTÉPINITANNIQUE.** adj. — *Acide cortépinitannique* ($C^{16}H^{10}O^{10}$, ou, en atomes, $C^8H^{10}O^5$). Acide retiré de l'écorce de pin, qui, desséché dans le vide, forme une poudre rouge; sa solution colore les sels de fer en vert foncé (Kawalier).

**CORTEX.** s. m. Mot latin signifiant *écorce*, et conservé en matière médicale à un certain nombre d'écorces médicamenteuses : *cortex peruvianus*, écorce de quinquina; *cortex Winteranius*, écorce de Winter, etc.

**CORTICAL, ALE.** adj. [*corticeus*, de *cortex*, écorce; angl. *cortical*, it. *corticale*, esp. *cortical*]. Qui appartient à l'écorce. || En anatomie, *couche corticale* [all. *Rindenblatt*]. V. Cerveau. — *Substance corticale*. Substance externe du rein et de la capsule surrénale. V. Rein et Surrénal.

**CORTICAL.** s. m. (*indumentum corticale*, *cortical osseux*, Ténon). Le *cément* des dents. V. Dent.

**CORTICINE.** s. f. Substance amorphe et jaune, sans goût ni odeur, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'acide acétique, d'où l'eau et l'acide sulfurique la précipite, trouvée par Braconnot dans l'écorce du tremble.

**CORTICO-OPTIQUE.** adj. — *Fibres cortico-optiques*. Fibres nerveuses qui établissent des connexions entre la couche corticale du cerveau et les couches optiques (Huguenin) : elles font partie de la *couronne radiante*.

**CORVISART** (médecin français, 1755-1821). — *Facies de Corvisart*. Facies de l'asystolique.

**CORYBANTISME.** s. m. [*corybantismus*, de κορύβας, gén. κορύβαντος corybante, prêtre de Cybèle]. Anciennement, espèce de frénésie dans laquelle les malades étaient tourmentés par une insomnie continuelle et par des visions fantastiques.

**CORYCUS.** s. m. [de κώρυκος, sac de cuir]. Dans la gymnastique ancienne, sac empli de graines de figue ou de farine pour les gens faibles, de sable pour les forts, et de grosseur appropriée aux forces et à l'âge. On le suspendait en haut du plafond des gymnases, de manière qu'il fût à la hauteur du nombril de celui qui s'exerçait. On le poussait avec les mains et on le recevait, quand il revenait, avec les mains ou avec le corps : c'était un exercice efficace pour les épaules et pour tout le corps, et profitable à tous les viscères.

**CORYDALE.** s. f. Genre de plantes fumariacées, dont les espèces, *corydale à racine creuse* (*Corydalis tuberosa*, DC.), et *corydale à racine solide* (*Corydalis bulbosa*, DC.), ont des racines qui ont été utilisées comme emménagogues et vermifuges, et contre la scrofule et la syphilis.

**CORYDALINE.** s. f. [all. *Korydalin*] ($C^{36}H^{19}AzO^8$, ou, en atomes, $C^{22}H^{27}AzO^4$). Alcaloïde (Wackenroder) trouvé dans les racines des *Corydales* et dans celle de l'*Aristoloche serpentaire*. Cette substance est d'un blanc sale, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool; sa solution bleuit le tournesol rougi par un acide; sa saveur est presque nulle, mais devient amère par l'action des acides. Elle est associée dans la plante à deux autres alcaloïdes, dont l'un, la *bulbocapnine*, serait la substance la plus active.

**CORYMBE.** s. m. [*corymbus*, de κόρυμβος, sommet d'une tige; all. *Doldentraube*, angl. *corymbus*, it. *corimbo*]. Disposition de fleurs ou de fruits telle, que les rameaux ou pédoncules qui les portent s'élèvent à la même hauteur, quoique naissant de points différents (ex. : la *tanaisie*) : cette dernière circonstance distingue le *corymbe* de l'*ombelle*. — *Forme en corymbes* de la variole. V. Corymbiforme.

**CORYMBIFORME.** adj. Se dit d'une variété particulière de l'éruption de la variole pustuleuse dans laquelle les boutons sont réunis par groupes plus ou moins abondants, séparés par des intervalles de peau saine (Jaccoud).

**CORYNE.** s. f. V. Médusaire.

**CORYZA.** s. m. [*coryza*, κόρυζα, all. *Schnupfen*, angl. *coryza*, *nasal catarrh*, it. *corizza*, esp. *coriza*; *rhinite*, vulg. *rhume de cerveau*]. Inflammation catarrhale de la membrane muqueuse des fosses nasales. — *Coryza aigu*. Il est quelquefois l'effet de l'insolation, de l'exposition à une haute température, de l'absorption de l'iodure de potassium, de l'action directe de vapeurs, de poudres, de gaz irritants, sur la membrane pituitaire; mais ordinairement il résulte de l'impression du froid sur une partie plus ou moins éloignée, et surtout du refroidissement partiel de la tête ou des pieds. Sa marche est la même que celle des autres phlegmasies muqueuses, et le mucus excrété éprouve les mêmes changements que dans les autres catarrhes. Il détermine, au niveau des sinus frontaux, une

douleur spontanée, que la pression en ce point exaspère, et qui peut devenir très intense (Peter). L'odorat est diminué, la voix altérée, la respiration gênée. Il dure le plus souvent de quatre à huit jours, et guérit ordinairement de lui-même : il suffit de se préserver de l'impression du froid. Les corps gras, les fumigations émollientes sont de bons palliatifs; on peut aussi faire usage de badigeonnages avec une solution étendue de nitrate d'argent, d'inhalations de vapeurs iodées, acétiques, d'aspirations de poudre de camphre, de chlorate de potasse ou d'un mélange de salol et de sous-nitrate de bismuth contenant une faible quantité de menthol. — *Coryza chronique.* Inflammation chronique de la muqueuse pituitaire, qui se développe le plus souvent dans l'enfance et l'adolescence, sous l'influence d'une cause générale, scrofule, syphilis, herpétisme. Dans cette forme, la membrane muqueuse présente presque toujours un *épaississement* avec hypertrophie des follicules glandulaires; très souvent elle est le siège d'ulcères (*coryza ulcéreux*), qui sont simples ou spécifiques : ces derniers, outre leur origine diathésique, qui est celle du coryza lui-même, peuvent avoir leur source dans une maladie générale aiguë (fièvre typhoïde, rougeole, variole, morve) ou dans l'exercice de certaines professions (papiers peints). Une autre forme de coryza chronique est caractérisée par l'accumulation dans l'intérieur des cavités nasales d'une matière caséeuse (*coryza caséeux*), analogue au contenu de certains kystes sébacés, et pouvant constituer des dépôts assez considérables pour déformer le visage et amener la perte de l'odorat (Duplay). Le coryza peut s'étendre des fosses nasales à leur arrière-cavité, ou même débuter dans celle-ci (*coryza postérieur*, Desnos, *catarrhe naso-pharyngien*). Dans tous ces cas, le nez exhale une odeur repoussante, due au contact de l'air avec l'exsudat des fosses nasales et à son altération dans ces cavités. Les os du nez peuvent être mis à nu et même atteints par le travail d'ulcération : ils se nécrosent alors et sont éliminés avec l'exsudat. Le traitement général devra, suivant les cas, être antiscrofuleux, antisyphilitique, antiherpétique. Localement, ce qui convient le mieux, ce sont les insufflations de poudre d'alun, de tannin, de calomel, de bismuth; les fumigations faites avec de la vapeur d'eau simple ou additionnée de substances résineuses (benjoin, goudron) ou légèrement caustiques (iode), ou émollientes; les inhalations de liquides pulvérisés (eau de goudron, eaux sulfureuses); et mieux encore les douches naso-pharyngiennes (V. Douche) : celles-ci sont surtout utiles dans le coryza caséeux, pour entraîner toutes les matières qui se trouvent dans les fosses nasales; le grattage de celles-ci avec une curette, l'ablation directe des masses détachées au moyen d'une pince à polypes, peuvent être indiqués dans le même cas. Dans le coryza ulcéreux, il est bon de cautériser directement les parties ulcérées, lorsqu'elles sont accessibles à la vue et au toucher, par la teinture d'iode, le nitrate de mercure, le perchlorure de fer. — *Coryza des nouveau-nés.* Affection assez grave, attendu que souvent l'enfant ne peut teter sans être menacé de suffocation, et que l'inflammation de la membrane pituitaire donne quelquefois lieu à des concrétions pseudo-membraneuses analogues à celles qu'on observe dans la diphtérie. Les fumigations émollientes ne feraient qu'augmenter le gonflement de la pituitaire : il convient de recourir aux dérivatifs, de donner des lavements laxatifs et même une dose de calomel. S'il y a des symptômes de congestion, il est utile d'appliquer quelques sangsues près des oreilles.

**COS** (École de). École d'où Hippocrate est sorti; aussi l'on prend les doctrines d'Hippocrate pour celles de l'école de Cos. Elles sont caractérisées par la doctrine de la *crase*, juste tempérament des quatre humeurs fondamentales (sang, bile, atrabile, pituite); par la *coction*, qui, à l'aide de la chaleur naturelle, transforme les humeurs l'une dans l'autre, et, à l'aide de la chaleur morbide, amène à maturité les humeurs viciées; par la *crise*, qui élimine les humeurs cuites; enfin par la *prognose*, qui, fondée sur la crase, la coction et la crise, prétend prévoir la marche des maladies, du moins des maladies aiguës, et qui la distinguait, scientifiquement, de l'*école de Cnide* (V. Cnide) : c'est à cela qu'est particulièrement destiné le beau livre d'Hippocrate intitulé *Pronostic*. Du reste, son anatomie et sa physiologie étaient peu avancées, ne connaissant pas la circulation, prenant le cerveau pour une glande, croyant les artères pleines d'air, et ignorant les fonctions des nerfs, qui étaient confondus avec les parties blanches ou tendons. Elle était habile en chirurgie, surtout pour le traitement des fractures et des luxations.

**COS** (Ile de). *Eaux chlorurées sodiques*, contenant 3gr,72 de sels, dont 2gr,23 de chlorure de calcium.

**COSAPRINE.** s. f. Poudre blanc grisâtre, légère et amorphe, inodore, d'une saveur légèrement salée, très facilement soluble dans l'eau; c'est un dérivé sulfoné de l'antifébrine. C'est un antipyrétique, analgésique et antirhumatismal; son action antipyrétique est énergique, mais de peu de durée. Elle est moins dangereuse que l'acétanilide. On la prescrit en potion à la dose de 1 à 2 grammes par jour.

**COSINE.** s. f. [*coussine*] (en atomes, $C^{31}H^{38}O^{10}$). Principe actif du *Kousso* (V. ce mot); il cristallise en formes rhombiques, d'un jaune de soufre; il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et les alcalis.

**COSME** (le frère) (Jean Baseillac, dit le frère Cosme, chirurgien français, 1703-1781). — *Caustique du frère Cosme.* V. Pate *arsenicale.* — *Cystotome du frère Cosme.* V. Cystotome. — *Poudre du frère Cosme.* V. Poudre *anticarcinomateuse*, et Poudre *arsenicale.*

**COSMÉTIQUE.** adj. [de κοσμεῖν, orner, embellir; angl. *cosmetic*, it. et esp. *cosmetico*]. Qui est propre à embellir : *préparation cosmétique.*

**COSMÉTIQUE.** s. f. [*ars cosmetica*, κοσμητικὴ, all. *kosmetiches Mittel*]. Art de conserver la beauté.

**COSMÉTIQUE.** s. m. Préparation destinée à embellir la peau du visage et des mains, ou la chevelure, et dans laquelle entrent des substances acides, astringentes, grasses, parfois toxiques, qui souvent altèrent la peau, au lieu de l'embellir, et déterminent des accidents graves.

**COSSO.** s. m. V. Kousso.

**COSTAL, ALE.** adj. [*costalis*, de *costa*, côte; angl. *costal*, it. *costale*, esp. *costal*]. Qui appartient aux côtes. — *Cartilages costaux.* Cartilages dont le nombre est égal à celui des côtes (douze de chaque côté), dont ils semblent être les prolongements. Chacun d'eux naît de l'extrémité antérieure de l'un de ces os. Les sept premiers (en comptant de haut en bas) vont s'attacher au sternum; les huitième, neuvième et dixième s'articulent entre eux par leurs bords correspondants; les deux derniers sont très courts et flottants. — *Nerfs costaux.* Les nerfs intercostaux. V. Intercostal. — *Plèvre costale.* V. Plèvre.

**COSTALGIE.** s. f. Douleur intercostale. V. Névralgie.

**COSTIFORME.** adj. [de *costa*, côte, et *forma*, forme]. Qui est en forme de côte. — *Apophyses costiformes.* Nom donné par beaucoup d'anatomistes à la moitié antérieure des *apophyses transverses* des cinq dernières vertèbres *cervicales*, parce qu'elles se trouvent sur le plan de l'articulation des côtes aux vertèbres dorsales, parce qu'elles se développent par un point osseux distinct, parce que quelquefois, par anomalie, elles constituent une petite pièce distincte articulée et non soudée avec le corps de la vertèbre cervicale, et enfin parce que, chez certains animaux, de véritables côtes cervicales existent à la place correspondante. Le même nom est donné, pour les mêmes

raisons, aux *apophyses transverses des vertèbres lombaires* : sur ces vertèbres, les analogues des apophyses transverses dorsales sont les *tubercules apophysaires*, saillants à la partie postérieure des apophyses articulaires.

**COSTO-ABDOMINAL, ALE.** adj. V. OBLIQUE *externe*.

**COSTO-CLAVICULAIRE.** adj. et s. m. [*costo-clavicularis*]. Qui appartient aux côtes et à la clavicule. — *Ligament costo-claviculaire*. Faisceau ligamenteux, court et aplati, qui s'étend obliquement du cartilage de la première côte à la face inférieure de la clavicule. — *Muscle costo-claviculaire*. V. SOUS-CLAVIER.

**COSTO-CORACOÏDIEN, IENNE.** adj. et s. m. V. PECTORAL (*Petit*).

**COSTO-INFÉRIEUR, EURE.** adj. V. RESPIRATOIRE (*Mouvement*).

**COSTO-PUBIEN, IENNE.** adj. et s. m. V. DROIT *abdominal*.

**COSTO-SCAPULAIRE.** adj. et s. m. V. DENTELÉ.

**COSTO-SUPÉRIEUR, EURE.** adj. V. RESPIRATOIRE (*Mouvement*).

**COSTO-THORACIQUE.** adj. [*costo-thoracicus*]. Qui appartient aux côtes et à la paroi antérieure du thorax.

**COSTOTOME.** s. m. et adj. [de *costa*, côte, et τέμνειν, couper]. Gros ciseaux courbés sur le tranchant, dont une lame est concave, et l'autre, plus large, est convexe, et qui sont assez forts pour couper les côtes et autres os.

**COSTO-TRACHÉLIEN, IENNE.** adj. [*costo-trachelianus*]. Qui appartient aux côtes et aux apophyses trachéliennes (transverses) des vertèbres du cou.

**COSTO-TRANSVERSAIRE.** adj. [*costo-transversarius*]. — *Articulations costo-transversaires*. Celles qui ont lieu entre la tubérosité des côtes et le sommet des apophyses transverses des dix premières vertèbres dorsales. — *Ligament costo-transversaires*. Ceux qui maintiennent les rapports des surfaces osseuses dans les articulations précédentes; ils sont au nombre de trois pour chaque articulation un *postérieur*, un *moyen* et un *inférieur*.

**COSTO-VERTÉBRAL, ALE.** adj. [*costo-vertebralis*]. — *Articulations costo-vertébrales*. Celles de la tête des côtes avec les corps des vertèbres : elles ont pour moyen d'union un *ligament antérieur* (*ligament costo-vertébral*), fixé d'une part autour de la partie antérieure de la tête de la côte, et d'autre part au corps de la vertèbre qui est au-dessus, au corps de celle qui est au-dessous, et au fibro-cartilage intermédiaire. Un *ligament interarticulaire*, fixé au sommet de l'extrémité costale et à l'angle de la cavité du corps des vertèbres, manque dans l'articulation des première, onzième et douzième côtes.

**COSTO-XIPHOÏDIEN, IENNE.** adj. [*costo-xiphoideus*]. — *Ligament costo-xiphoïdien*. V. XIPHOÏDIEN.

**COSTUS.** s. m. [*costus*, it. *costo*, *cast* ou *cost* des Arabes]. Nom donné par Dioscoride à une racine d'odeur forte et de saveur brûlante, dont il distinguait trois espèces: le *costus arabique*, blanc, léger, d'odeur suave; l'*indien*, noir, léger, plein; le *syriaque*, pesant, d'odeur fatigante, de couleur de buis. On a cru que c'était la racine du *Costus arabicus*, L. (*C. speciosus*, Willden), de la famille des amomacées. On sait actuellement que c'est la racine de l'*Auklandia Costus*, Falconer, 1840 (*Aplotaxis Lappa*, Decaisne, 1844; *Aplotaxis* [de ἁπλόος, simple, et τάξις, série] *costus*? Guibourt), plante synanthérée carduacée, observée par Jacquemont en 1831, par Falconer un peu après, dans les montagnes autour de la vallée de Cachemire, à 2 600 ou 3 000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sa racine, appelée *koot* dans le pays, est employée en Chine comme aphrodisiaque, vermifuge, et pour préserver la laine des larves d'insectes. Elle est en tronçons irréguliers de la grosseur du pouce, gris à l'extérieur, spongieux intérieurement, et remplis d'une matière rougeâtre, résineuse; la plupart des morceaux sont à moitié ouverts sur le côté et comme rongés jusqu'au centre (Guibourt). Son odeur est analogue à celle de l'iris, mêlée d'une odeur de bouc; sa saveur amère, un peu âcre. On ne l'emploie que dans la préparation de la thériaque. — *Costus amer*. Nom ancien d'une variété d'écorce de quinquina.

**COTARNINE.** s. f. ($C^{26}H^{13}AzO^6$, Wœhler), ($C^{24}H^{13}AzO^6$, Matthiessen et Forster), (en atomes, $C^{12}H^{13}AzO^3$). Alcaloïde cristallisable, produit par l'action de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse sur la narcotine. Peu soluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'ammoniaque, très peu dans la potasse, il donne des sels très solubles. La cotarnine doit être considérée comme une imide. Le *chlorhydrate de cotarnine* ou *stypticine*, qui se présente sous forme de cristaux jaunes, facilement solubles dans l'eau, a été préconisé contre les métrorragies, à la dose de 0gr,025 à 0gr,05 répétées quatre ou cinq fois par jour, pendant plusieurs jours de suite (Gottschalk).

**COTARNIQUE.** adj. — *Acide cotarnique* ($C^{22}H^{12}O^{10}$). Acide bibasique, soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, précipité de sa solution par l'éther, qu'on obtient en chauffant doucement la cotarnine avec l'acide azotique étendu (Mathiessen et Forster).

**CÔTE.** s. f. [*costa*, πλευρὰ, all. *Rippe*, angl. *rib*, it. *costa*, esp. *costilla*]. Os recourbé en forme d'arc, qui concourt à former les parois latérales de la poitrine. Il y en a vingt-quatre (douze de chaque côté). Placées les unes au-dessus des autres, et séparées par des intervalles ou *espaces intercostaux* que remplissent des muscles, des nerfs et des vaisseaux (V. INTERCOSTAL), les côtes sont distinguées par les épithètes de *première*, *seconde*, etc., en comptant de haut en bas. Les anciens anatomistes les distinguaient, d'après la disposition antérieure de leur cartilage (V. COSTAL), en *vraies côtes* (*veræ costæ*), qui sont les sept côtes supérieures, et *fausses côtes* (*spuriæ costæ*), qui sont les cinq suivantes : de ces cinq *fausses côtes*, les deux dernières étaient dites *côtes flottantes*. A cette dénomination de *vraies* et de *fausses côtes*, les anatomistes modernes ont substitué les expressions plus exactes de *côtes sternales* et *asternales* ou *abdominales*. Le *corps* ou partie moyenne de chaque côte présente : 1° une *courbure suivant ses faces*, qui fait que la face externe est convexe, et l'interne concave, qui est plus prononcée dans le quart postérieur de la côte : à l'union de ce quart postérieur avec les trois quarts antérieurs se trouve l'*angle* de la côte, partie saillante et épaisse qui reçoit l'insertion du muscle sacro-lombaire ; 2° une *courbure suivant ses bords*, qui, dans les quatre premières côtes, rend le bord supérieur (bord interne de la première) concave, et, dans les six côtes suivantes, lui donne la forme d'une S italique concave en arrière, convexe en dedans; 3° une *courbure de torsion*, qui rend la face externe un peu inférieure en arrière, un peu supérieure en avant. L'*extrémité antérieure* est excavée, sauf celle des deux dernières côtes, qui est en pointe. L'*extrémité postérieure* ou vertébrale, légèrement renflée, présente en arrière la *tête* de la côte, pourvue d'une surface articulaire divisée en deux parties par une crête saillante et articulée avec le corps des vertèbres ; le *col*, partie rétrécie et rugueuse ; la *tubérosité*, saillie rugueuse située à la réunion du col et du corps, et articulée avec l'apophyse transversale des vertèbres dorsales. Les bords supérieur et inférieur de chaque côte donnent attache aux muscles intercostaux. — *Côte cervicale*. Anomalie consistant dans l'existence d'une côte supplémentaire qui part de la septième vertèbre cervicale, et se continue plus ou moins loin; parfois jusqu'au sternum ; dans quelques cas, la partie moyenne de la côte

fait défaut, et il n'en reste que les deux extrémités réunies ou non par un trousseau fibreux. Cette anomalie peut déterminer des accidents de compression sur l'artère sous-clavière ou sur le plexus brachial, et certains cas d'exostoses de la première côte doivent être considérés comme des exemples de segmentation de la côte cervicale. Le seul traitement consiste en la résection. — *Carie des côtes.* Les côtes peuvent être atteintes de carie, qui n'est ici, comme en les autres points de l'économie, qu'une forme de tuberculose osseuse (V. CARIE). La tuberculose costale est particulièrement fréquente; elle donne lieu à la formation d'un abcès froid; aussi, en présence d'un abcès de ce genre situé au niveau du thorax, il faut toujours rechercher le point osseux qui lui a donné naissance, sans quoi on s'expose à laisser s'établir une fistule; le traitement de la carie costale consiste dans l'incision et la résection large de toute la partie malade. — *Fractures des côtes.* Elles atteignent surtout les côtes moyennes, en raison de leur longueur et de leur position superficielle, et spécialement leur partie moyenne; elles sont directes ou par contre-coup; souvent compliquées de blessures de la plèvre, du poumon (hémoptysie), d'emphysème, de pneumothorax, d'ouverture des artères intercostales, d'épanchement sanguin dans les plèvres, d'inflammation des organes thoraciques. Le traitement consiste en un bandage de corps assez serré pour modérer le mouvement des côtes, lorsqu'il n'y a pas de déplacement; lorsqu'il y a déplacement et douleur vive, Malgaigne conseille de tenter la réduction en enfonçant doucement un crochet courbe ou un ténaculum derrière le bord supérieur de la côte pour ramener en avant le fragment déplacé. Les laxatifs sont utiles pour éviter les efforts de défécation; chez les sujets jeunes et vigoureux, une application de ventouses scarifiées convient pour prévenir les complications phlegmasiques et diminuer la douleur.

**CÔTÉ.** s. m. Vulgairement, partie du tronc étendue de l'aisselle à la hanche. Elle comprend une portion de la *région costale* et de la *région des flancs* ou *latérale de l'abdomen*. — *Point de côté.* V. PLEURODYNIE et POINT.

**COTO.** s. m. — *Écorce de coto.* Écorce d'une plante de la Bolivie, de la famille des rubiacées (*Palicurea densiflora*) se présentant sous forme de morceaux plats, de 0m,20 à 0m,30 de longueur, et 0m,008 à 0m,014 de largeur, de couleur brun rouge, d'odeur aromatique et camphrée, et de saveur amère. Elle renferme de la *cotoïne*, de la *paracotoïne*, et un alcaloïde volatil. Elle est employée contre le rhumatisme, la goutte, les sueurs nocturnes des phtisiques, et surtout les diarrhées rebelles. On prescrit la poudre de racine à la dose de 0gr,25, la teinture au dixième à la dose de 10 à 60 gouttes.

**COTOÏNE.** s. f. [en atomes, $C^{22}H^{18}O^{6}$]. Principe extrait de l'écorce de coto. Elle ne paraît pas avoir d'action toxique sur le lapin; elle a été employée parfois contre la diarrhée; on la donne à la dose de 0gr,15 à 0gr,20.

**COTON.** s. m. [*gossypium*, *bombax*, all. *Baumwolle*, angl. *cotton*, it. *cotone*, esp. *algodon*]. Ensemble de cellules filamenteuses, minces, aplaties, qui se détachent de la surface du testa des graines du *cotonnier*, et qui sont utilisées dans l'industrie des tissus. — *Coton cardé.* V. OUATE. — *Coton-poudre.* V. PYROXYLE.

**COTONNEUX, EUSE.** adj. Qui a l'aspect du coton.

**COTONNIER.** s. m. (*Gossypium*, L.). Genre de plantes de la famille des malvacées, dont plusieurs espèces (*G. herbaceum*, *G. arboreum*) fournissent le *coton*.

**COTUGNO** (D.) (chirurgien italien, 1736-1822). — *Humeur de Cotugno.* V. HUMEUR. — *Maladie de Cotugno.* Névralgie sciatique.

**COTYLE.** s. f. [quelques-uns font ce mot masculin, à tort; κοτύλη, *acetabulum*, all. *Gelenkhöhle*, angl. *cotyla*, *acetabulum*, it. *acetabolo*]. En anatomie, cavité d'un os qui reçoit la tête d'un autre os. V. COTYLOÏDE. ‖ Mesure grecque valant 0 lit. 27.

**COTYLÉDON.** s. m. [*cotyledon*, de κοτυληδών, creux, cavité; all. *Saamenlappen*, angl. *seedlob*, it. *cotiledone*, esp. *cotyledon*; *feuille* ou *corps cotylédonaire*]. Une des quatre parties essentielles de l'embryon des végétaux phanérogames. Les cotylédons fournissent à la jeune plante les premiers matériaux de sa nutrition, et sont épais et charnus, quand les graines n'ont pas d'endosperme, tandis qu'ils sont minces et foliacés dans celles où cet organe existe. Il est des plantes dont le corps cotylédonaire est formé par un seul cotylédon, dont l'embryon est *monocotylédone* (orge, avoine, lis); dans d'autres, il est formé de deux cotylédons réunis base à base : l'embryon est *dicotylédoné* (haricot, fève). Dans l'embryon dicotylédoné, le corps cotylédonaire présente deux corps bien distincts, attachés à la même hauteur sur la tigelle, et renfermant en eux la gemmule, qu'ils recouvrent et cachent en grande partie. Dans l'embryon monocotylédoné, le corps cotylédonaire a une forme très variable; il enveloppe de toutes parts la gemmule. Quelquefois les deux cotylédons sont tellement unis ensemble (marron d'Inde), qu'il est difficile de décider si l'embryon est monocotylédoné ou dicotylédoné; il y a, d'un autre côté, des végétaux (conifères) qui ont plusieurs subdivisions à chaque cotylédon et qui sont dits *polycotylédonés* : on en trouve jusqu'à douze dans le pin de Bordeaux. — *Cotylédon placentaire.* Lobes de la face utérine du placenta; au nombre de dix à quatorze, ils sont séparés par des sillons plus ou moins marqués et sont eux-mêmes divisés en lobules. Parfois un cotylédon se trouve nettement séparé du corps du placenta (*cotylédon accessoire*), il peut alors être retenu dans l'utérus au moment de la délivrance, et occasionner les accidents ordinaires de la rétention des membranes (V. RÉTENTION).

**COTYLÉDONAIRE.** adj. [*cotyledonarius*, it. *cotiledonare*]. Qui a rapport aux cotylédons. — *Corps cotylédonaire.* V. COTYLÉDON.

**COTYLET.** s. m. [*Cotyledon umbilicus*, L., *Umbilicus pendulinus*, DC., *nombril de Vénus*, *herbe à l'hirondelle*, etc.]. Plante indigène, famille des crassulacées, qui a été employée contre l'épilepsie; elle est seulement rafraîchissante et émolliente.

**COTYLOÏDE.** adj. [*cotyloides*, de κοτύλη, creux, cavité profonde, et εἶδος, forme; angl. *cotyloid*, it. *cotiloide*, esp. *cotiloideo*]. — *Cavité cotyloïde.* Cavité de l'os coxal dans laquelle est logée la tête du fémur. Elle forme à peu près la moitié d'une sphère de 54 millimètres de diamètre, circonscrite par le *sourcil cotyloïdien*. Sa direction est oblique en dehors, en avant et en bas. Les deux tiers de sa surface sont enduits, dans l'état frais, d'un cartilage plus épais à sa circonférence qu'au centre. L'autre tiers (*arrière-fond de la cavité cotyloïde*), dépourvu de cartilage, non articulaire, a un peu plus de profondeur que le reste de la cavité, et loge un paquet de tissu adipeux. Le bord de la cavité cotyloïde présente trois échancrures, et sa circonférence est surmontée par le *ligament cotyloïdien*.

**COTYLOÏDIEN, IENNE.** adj. Qui appartient à la cavité cotyloïde. — *Échancrure cotyloïdienne.* La plus profonde et la plus déclive des trois échancrures que présente le rebord ou *sourcil* cotyloïdien : elle donne accès dans l'arrière-fond de la cavité cotyloïde. — *Ligament cotyloïdien.* V. COXO-FÉMORAL. — *Sourcil* ou *bourrelet cotyloïdien.* Rebord osseux, saillant, qui limite la cavité cotyloïde.

**COU.** s. m. [*cervix*, *collum*, αὐχήν, τράχηλος, all. *Hals*, angl. *neck*, it. *collo*, esp. *cuello*. On n'écrit et l'on ne prononce *col* que devant une voyelle, ou quand ce mot est employé au figuré : *col de l'utérus*, *col du fémur*]. Partie du corps comprise entre la tête et le thorax. Outre les

vertèbres cervicales, qui en forment la charpente osseuse, existe, à la partie antérieure et supérieure du cou, l'os hyoïde, au-dessous duquel le cartilage thyroïde fait une saillie plus ou moins prononcée; entre cette saillie et le bord du sternum, on sent profondément le cartilage cricoïde et la trachée-artère. La face postérieure du cou, à laquelle on donne le nom de *nuque* (*cervix* des auteurs latins), présente dans son milieu un enfoncement qui s'efface lorsque la tête est fortement fléchie en avant, et qui est borné sur les côtés par deux saillies que forment les muscles extenseurs de la tête. Les muscles qu'on observe à sa partie antérieure sont nombreux; pour en faciliter l'étude, on distingue cinq régions différentes : 1° Dans la région cervicale superficielle se trouvent les muscles peaucier et sterno-mastoïdien (fig. 177, A); 2° dans la région

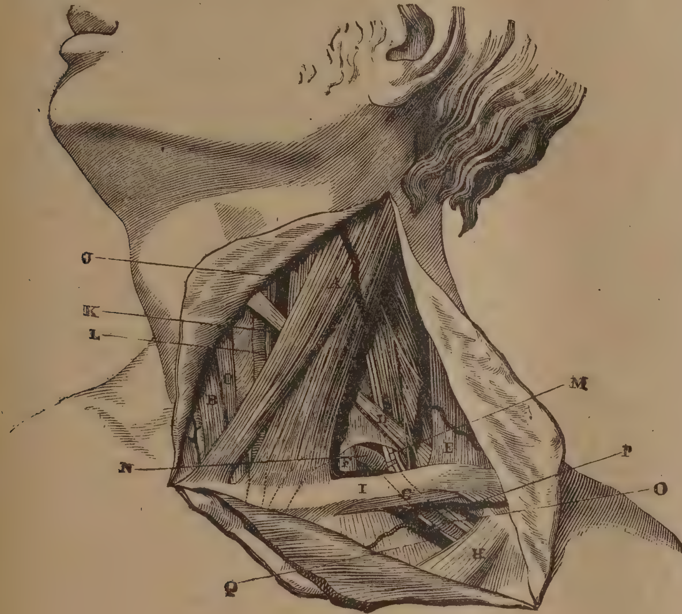


Fig. 177. — *Cou.*

sus-hyoïdienne, les muscles digastrique, stylo-, mylo- et génio-hyoïdiens; 3° dans la région sous-hyoïdienne, les omo- et sterno-hyoïdiens (B), et le sterno-thyroïdien (C); 4° dans la région cervicale profonde, le grand et le petit droits antérieurs de la tête, et le long du cou; 5° dans la région latérale, les scalènes antérieur (F) et postérieur et le droit latéral. Outre ces muscles, on rencontre aussi antérieurement les appareils musculaires du larynx ou du pharynx. Ceux de la partie postérieure se prolongent presque tous au dos : le plus superficiel est le trapèze; viennent ensuite le splénius et l'angulaire; les grands et petits complexus, les faisceaux supérieurs du sacro-lombaire et le transversaire épineux du cou; les intertransversaires postérieurs, les droits postérieurs et obliques de la tête, et, immédiatement sur les vertèbres, les interépineux. De gros troncs artériels et veineux passent entre les muscles de la partie antérieure du cou, au milieu d'un tissu lamineux abondant, de nerfs et de nombreux ganglions lymphatiques : ces troncs sont la carotide primitive, ses deux divisions, et la veine jugulaire interne, les artères sous-clavière et axillaire, avec les veines correspondantes, et, superficiellement, la jugulaire externe. — Fig. 177. A, sterno-mastoïdien; B, sterno-hyoïdien; C, sterno-thyroïdien; D, omo-hyoïdien; E, trapèze; F, scalène antérieur; G, sous-clavier; H, petit pectoral; I, clavicule; J, jugulaire interne; K, pneumogastrique; L, carotide primitive; M, plexus cervical; N, artère sous-clavière; O, artère axillaire; P, plexus branchial; Q, veine axillaire. — *Gros cou.* V. GOITRE. — *Hydrocèle du cou, kyste du cou.* V. KYSTE. — *Phlegmon et abcès du cou.* Phénomènes inflammatoires, aigus ou chroniques, circonscrits ou diffus, qui occupent une région quelconque du cou, et qui, lorsqu'ils sont profonds, peuvent être l'origine de complications graves et nombreuses. A la région sus-hyoïdienne, ils se portent vers la bouche et le pharynx; ceux qui siègent dans le tissu cellulaire situé derrière la membrane thyro-hyoïdienne déterminent l'œdème de la glotte; ceux des parties antéro-latérales du cou s'étendent vers la tête et la poitrine et prennent parfois les caractères du phlegmon diffus; enfin ceux de la région prévertébrale revêtent une forme spéciale (V. RÉTRO-PHARYNGIEN). Outre les accidents cérébraux par compression des vaisseaux, et les accidents de suffocation par compression de la trachée, les phlegmons du cou peuvent déterminer des inflammations diffuses, gangreneuses, très étendues, des fusées purulentes, des hémorragies par ulcération des vaisseaux, des phlegmasies pleurales et pulmonaires; de plus, l'ouverture spontanée des abcès expose à des fistules intarissables par amincissement et décollement des téguments. Aussi, si la résolution ne peut être obtenue par l'emploi des antiphlogistiques (vessie de glace), il faut évacuer le pus, dès qu'il est collecté, par une incision antiseptique faite, quand l'abcès est profond, avec toutes les précautions que nécessite la présence de nombreux vaisseaux. — *Phlegmon large du cou.* Nom donné par Dupuytren au phlegmon sous-hyoïdien diffus, appelé encore abcès cervical profond par Chassaignac : l'inflammation occupe souvent toute la région cervicale depuis l'oreille jusqu'à la clavicule, et depuis la nuque jusqu'au larynx, constituant une véritable cuirasse et s'accompagnant de phénomènes généraux très graves. — *Plaies du cou.* Les plaies de la partie antérieure du cou, lorsqu'elles sont transversales, sont remarquables par la tendance au renversement en dedans que présentent leurs bords, et, pour peu qu'elles soient profondes, par le grand écartement de ces bords, augmentant dans l'extension de la tête; elles doivent être traitées avec une antisepsie minutieuse pour éviter la suppuration et les accidents graves du phlegmon du cou.

**COUAQUE.** s. f. Sorte de farine qui se prépare avec la racine de manioc râpée, exprimée, séchée sur des claies exposées à la chaleur, puis criblée.

**COUCHE** ou **COUCHES.** s. f. [du verbe *coucher*, *puerperium*, τόκος, all. *Wochenbett*, angl. *lying-in*, *child-bed*, it. *puerperio*, esp. *parto*]. Mot qui exprime tantôt l'accouchement, l'enfantement (*puerperium*), comme lorsqu'on dit : une *première couche*, une *fausse couche*, etc.; tantôt le temps pendant lequel une femme demeure au lit à cause de l'enfantement (*tempus puerperii*), comme lorsqu'on dit d'une femme qu'*elle est en couches* (V. MORT *subite* et MYODYNIE). Les lochies sont vulgairement appelées *suite de couches.* ‖ En anatomie, corps plat et étendu. — *Couche adamantine des dents.* L'*émail dentaire.* — *Couche adipeuse.* Le *pannicule adipeux.* —

*Couche chondroïde.* V. Chondroïde. — *Couche cornée et épidermique.* V. Épiderme et Peau. — *Couche corticale* [*stratum corticale*]. V. Écorce. — *Couche cuticulaire.* V. Cuticule. — *Couche ethmoïdale* ou *olfactive.* Nom donné au *corps cannelé.* V. Cannelé. — *Couche de Henle.* V. Poil. — *Couche de Huxley.* V. Poil. — *Couche de Malpighi.* V. Épiderme. — *Couche optique.* V. Optique. — *Couche ostéogène.* V. Ostéogène. — *Couche papillaire.* V. Papille. — *Couche parélectronomique.* V. Électrogenèse. — *Couche proligère.* V. Proligère.

**COUCHER.** s. m. [*decubitus*, κατάκλισις, all. *Liegen*, angl. *bedding*, it. *giacere*]. Synonyme de *décubitus*, qui est plus usité.

**COUCHONS** (France, Pyrénées-Orientales). *Eaux ferrugineuses*, froides.

**COUDE.** s. m. [*cubitus*, κύβιτος, ἀγκών, all. *Ellenbogen*, angl. *elbow*, it. *gomito*, esp. *codo*]. Vulgairement, angle saillant formé par l'apophyse olécrâne à la partie postérieure de l'articulation du bras avec l'avant-bras. ‖ En anatomie, région comprenant cette articulation et les parties molles qui l'entourent, et limitée en haut par un plan horizontal passant à un travers de doigt au-dessus des éminences que présente l'extrémité inférieure de l'humérus, en bas par un plan semblable passant à un travers de doigt au-dessous de ces éminences. — *Articulation du coude* (*articulation huméro-cubitale*). Ginglyme angulaire constitué de la façon suivante : la petite tête de l'extrémité inférieure de l'humérus est reçue dans la cavité de l'extrémité supérieure du radius; le côté interne du bord de cette cavité est reçu dans l'enfoncement qui sépare la petite tête de la poulie; le bord externe de cette poulie est reçu dans la partie externe de la grande cavité sigmoïde du cubitus, son bord interne dans le côté interne de cette cavité, et l'échancrure intermédiaire à ces deux bords reçoit la ligne saillante de la cavité sigmoïde. Deux ligaments latéraux, interne et externe, des faisceaux de fibres antérieures et postérieures, assurent la solidité de l'articulation; des cartilages encroûtent les os, et une membrane synoviale en tapisse l'intérieur. Ses mouvements d'extension et de flexion, les seuls que permette la disposition des surfaces, sont bornés, le premier par la rencontre de l'apophyse coronoïde du cubitus avec le fond de la cavité coronoïdienne de l'humérus, le second, par le contact de l'olécrâne avec le fond de la cavité olécrânienne. — L'articulation du coude peut être le siège d'*ankylose*, d'*arthrite*, de *tumeur blanche*. Les os qui la composent peuvent être fracturés, sans être luxés (V. Cubitus, Humérus et Radius). — *Pli du coude.* La partie antérieure de l'articulation, celle où a lieu la flexion de l'avant-bras. Dans le milieu du pli du coude, on sent le tendon du biceps à travers les téguments, surtout pendant la flexion. Sur la saillie que forment les muscles à la partie *interne* du coude, rond pronateur, grand et petit palmaire, fléchisseur superficiel des doigts, cubital antérieur, on observe les deux veines cubitales superficielles, qui se dessinent à travers les téguments; sur la saillie musculaire du côté *externe*, long et court supinateur, radiaux externes, on voit la veine radiale superficielle; entre cette saillie et le tendon du biceps, la médiane céphalique; en dedans de ce tendon, le trajet oblique de la médiane basilique; entre celle-ci et le tendon, on sent les battements de l'artère brachiale. C'est entre cette artère et la saillie musculaire interne que se trouve le nerf médian. Cette disposition peut présenter quelques différences, dont il importe de s'assurer avant de pratiquer l'opération de la saignée : on peut se faire une idée des veines du pli du coude, en se représentant la lettre majuscule M dont les cinq extrémités seraient prolongées; chacun de ces prolongements porterait le nom de la veine correspondante, et les deux branches intermédiaires seraient la médiane céphalique et la médiane basilique. — Fig. 178. Coupe médiane antéro-postérieure de la région du coude (l'avant-bras est dans la pronation). B, nerf médian; C, artère humérale; D, brachial antérieur; E, muscle long supinateur; M, humérus; N, coupé du brachial antérieur.

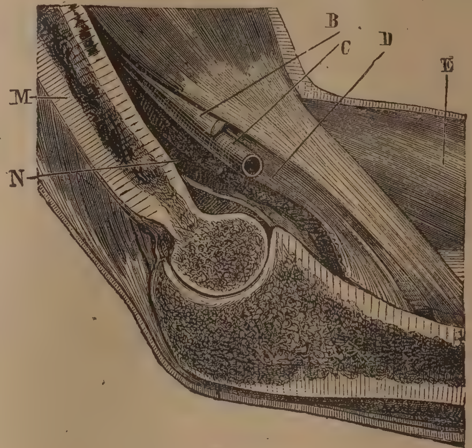


Fig. 178. — *Coude.*

= *Luxation du coude.* Déplacement simultané des deux os de l'avant-bras sur l'humérus, ou déplacement isolé de l'un ou l'autre de ces os. Le premier de ces déplacements, le plus fréquent (luxation du coude proprement dite), peut se faire en arrière, en avant, en dehors, en dedans. La luxation en arrière se complique assez souvent de fractures de l'apophyse coronoïde, de l'olécrâne, de la tête du radius, de la petite tête de l'humérus : récente, elle peut souvent être réduite par les méthodes de douceur; ancienne, elle exige l'emploi des méthodes de force, et les obstacles à la réduction tiennent surtout à la présence d'adhérences; la réduction obtenue, l'avant-bras est maintenu dans la flexion forcée pendant deux ou trois jours, puis dans la demi-flexion, ensuite on fait exécuter des mouvements gradués. La luxation en avant se fait directement, ou, exceptionnellement, par rotation; les méthodes de douceur sont ordinairement suffisantes. La luxation en dehors est réduite par une extension légère, la rotation de l'avant-bras en dehors, et une impulsion en dedans jointe à une flexion brusque. Dans la luxation en dedans, très rare, il faut d'abord faire la contre-extension sur le bras et une traction sur le poignet, puis ramener l'avant-bras dans l'extension et la supination. Lorsque le cubitus se luxe isolément, c'est toujours en arrière; la réduction se fait comme pour le déplacement total en arrière. La luxation isolée de l'extrémité supérieure du radius, complète, se fait en avant, en arrière ou en dehors; incomplète, elle est surtout fréquente chez l'enfant (V. Élongation).

**COU-DE-PIED.** s. m. (et non *coude-pied*) [all. *Fussbiege*, angl. *instep*, it. *collo del piede*, esp. *garganta*]. Vulgairement, partie la plus élevée du pied, ou plutôt partie antérieure de son articulation avec la jambe. ‖ En anatomie topographique, région intermédiaire à la jambe et au pied et analogue du poignet au membre supérieur; on peut la limiter arbitrairement à deux travers de doigt au-dessus et au-dessous des malléoles (Tillaux). On lui décrit une région antérieure où passent les quatre tendons allant de la jambe au pied, une région postérieure répondant au tendon d'Achille, une région interne et une région externe. Le centre de cette région est occupé par l'articulation tibio-tarsienne.

**COUDES** (France, Puy-de-Dôme). *Eaux chlorurées sodiques, bicarbonatées et carboniques*, froides, 14°,7, contenant 2gr,363 à 3gr,473 de sels, dont 0gr,600 à 1gr,030 de chlorure de sodium, 0gr,620 à 0gr,926 de bicarbonate de soude, 0gr,513 à 0gr,732 de bicarbonate de chaux, 1gr,620 à 2gr,098 d'acide carbonique libre.

**COUENNE.** s. f. Proprement, la peau épaisse et dure du porc (*suilla cutis*). ‖ Nom donné à certaines taches congénitales de la peau (*envies*) auxquelles on trouvait quelque ressemblance avec la couenne du porc. ‖ En pathologie, *couenne inflammatoire*, *couenne pleurétique* [*corium phlogisticum*, *crusta pleuritica*, all. *Speckhaut*, angl. *buffy coat*, it. *cotenna*, esp. *costra inflamatoria*]. Concrétion d'un blanc jaunâtre, plus ou moins épaisse, membraniforme, qui se forme à la surface du caillot lorsqu'on laisse reposer dans un vase le sang provenant d'une saignée, dans les maladies inflammatoires en général, et surtout dans les phlegmasies de la plèvre et du poumon. Elle commence à se former dès que le sang s'épaissit, de cinq à vingt minutes après la saignée; d'abord molle, visqueuse, et en filaments plus ou moins longs, elle constitue peu à peu une pellicule dense et élastique, un peu diaphane et adhérente au cruor, qu'elle recouvre. C'est de la fibrine coagulée et dépourvue de globules rouges. La fibrine se coagulant, dans les maladies inflammatoires, plus tard que dans d'autres conditions, les corpuscules colorés du sang s'abaissent avant la coagulation, de sorte qu'une couche de fibrine se coagule à la surface, sans en emprisonner aucun, et constitue ainsi la *couenne*. — Fig. 179 : *a*. niveau du sérum sanguin ; *c*. couenne en cupule ; *l*. globules blancs ; *r*. caillot avec les globules rouges. — V. Bradyfibrine et Fibrine.




Fig. 179. — *Couenne*.

**COUENNEUX, EUSE.** adj. — *Angine couenneuse*. V. Angine et Diphtérie. — *Entérite couenneuse*. V. Entérite.

**COUGOURDE.** s. f. Synonyme de *calebasse*.

**COUI.** s. m. [*Crescentia cujete*, L.; *calebassier* proprement dit]. Arbre de la famille des bignoniacées, des Antilles et d'Amérique. Fruit gros, à écorce dure, verte, contenant une pulpe blanche, aigrelette, qui est employée comme remède populaire, et dont on fait un sirop dit *sirop de calebasse*. ‖ En zoologie, *coui*, V. Cobaye.

**COULEN.** s. m. V. Psoralier.

**COULEUR.** s. f. [*color*, χρῶμα, all. *Farbe*, angl. *colour*, it. *colore*, esp. *color*]. Impression que la lumière réfléchie par la surface des corps fait sur l'organe de la vue, et qui, ainsi que l'a démontré Newton, est le produit de la décomposition de cette lumière. Le prisme, qui opère cette décomposition, montre que chaque rayon lumineux contient sept rayons secondaires diversement colorés, qui se présentent invariablement, selon leur degré de réfrangibilité, dans l'ordre suivant : le *rouge*, l'*orangé*, le *jaune*, le *vert*, le *bleu*, l'*indigo* et le *violet* (ce dernier est le plus réfrangible). Mais ces couleurs ne sont pas nettement déterminées ; ainsi le rouge empiète sur l'orangé, celui-ci sur le jaune, et ainsi de suite; de sorte qu'outre les sept couleurs principales, on a une infinité de nuances intermédiaires. Ces couleurs ont reçu le nom de *couleurs primitives*, parce que toutes les autres résultent de la combinaison d'un certain nombre d'entre elles. Chacune a des propriétés distinctes, et communique des quantités différentes de chaleur : ainsi le rouge est plus chaud que le violet, dans la proportion de 8 à 1, selon les uns, 16 à 1 selon d'autres. Les corps n'ont pas, par eux-mêmes, de couleur particulière : ils doivent celle que nous leur voyons à la propriété qu'a leur surface de réfléchir quelques-uns des rayons colorés et d'absorber les autres : un corps est *rouge*, par exemple, lorsqu'il réfléchit le rayon rouge; *blanc*, lorsqu'il réfléchit tous les rayons; *noir*, lorsqu'il les absorbe tous. Les corps opaques doivent leur couleur à ce qu'ils réfléchissent, par leur surface (et plus ou moins par leur profondeur, s'ils sont demi-transparents), tels ou tels rayons, et absorbent les autres; les corps transparents doivent leur couleur à ce qu'ils laissent passer ceux qu'ils n'absorbent pas. Cette absorption est élective, varie avec la nature des composés, et n'est pas aussi intense pour tous les rayons. V. Dichroïsme. — *Couleur complémentaire*. Couleur obtenue en recevant un rayon lumineux, décomposé par un prisme, sur un écran percé d'ouvertures qui ne laissent passer que quelques rayons colorés, et en faisant converger ceux-ci en un même point, à l'aide d'une lentille; la couleur obtenue est complémentaire de celle qui résulterait du passage et de la superposition des rayons arrêtés par l'écran. — *Couleur simple*. Celle qu'il est impossible de décomposer en d'autres couleurs ; telles sont les couleurs du spectre solaire. — *Contraste des couleurs*. V. Contraste. — *Sens des couleurs*. V. Expression. ‖ *Pâles couleurs*. V. Chlorose.

**COULEUVRE.** s. f. [*coluber*, all. *Natter*, angl. *adder*, it. *biscia*]. Nom sous lequel on a désigné un nombre considérable d'ophidiens dépourvus de glandes à venin et de crochets mobiles venimeux, et dont les plaques du dessous de la queue sont divisées en deux rangées par paires. On attribuait à tort aux couleuvres la faculté de teter les chèvres et autres ruminants, ce que la disposition de leur bouche et de leur langue rend impossible; mais ces animaux inoffensifs recherchent les étables, en raison de leur température. Les couleuvres les plus communes en France sont : *Couleuvre* ou *tropinodote à collier* (*Coluber natrix*, L., *Tropidonotus natrix*, Duménil). Sur la nuque, collier blanc, jaune pâle ou citrin, rarement orangé, suivi d'une large tache noire de chaque côté du cou. Tête grise sans tache. Dos cendré, avec trois ou quatre rangées de petites taches noires. Ventre noirâtre, tacheté de blanc, surtout vers les flancs. — *Couleuvre vipérine* ou *tropidonote vipérin* (*Coluber viperinus*, Latreille, *T. viperinus*, Duménil). Point de collier, deux taches noirâtres sur la nuque, imitant souvent par leur jonction la forme d'un V ouvert en arrière ; tache noire derrière l'œil; dos grisâtre ou roussâtre, avec taches noires formant une ligne en zigzag longitudinale ; sur les flancs, taches noires entremêlées ordinairement de taches jaunes ; ventre à taches ardoisées, ou grisâtres ou jaunâtres, disposées en damier. Elle ressemble à la vipère, mais est plus mince, tête à larges écailles, pupille circulaire. — *Couleuvre* ou *coronelle bordelaise* (*Coluber girundicus*, Latreille, *Coronella girundica*), et *couleuvre* ou *coronelle lisse* (*Coronella levis*, ou *austriaca*, Schlegel). Tache noirâtre, échancrée en forme de cœur ou d'U en arrière sur la tête ; œil placé dans une bande de même couleur ; queue formant à peine le cinquième de la longueur totale. Dessus du corps gris ou rougeâtre; ventre noirâtre ou violacé. Quatre rangs de petites taches sur le corps. Dents inégales en longueur, mais non en intervalles. — *Couleuvre* ou *zamenis verte et jaune* (*Coluber atro-virens*, Schl., *Zamenis viridiflavus*). Tête offrant des lignes noires très irrégulières sur un fond jaune, blanc ou bleuâtre. Queue formant le tiers environ de la longueur totale. Dernières

dents sus-maxillaires plus longues que les autres et séparées par un intervalle libre. — *Couleuvre d'Esculape* (*Coluber Æsculapii*, Shaw, *Erythrolampus Æsculapii*, Wagler, ou *Coronella vetusta*, Schlegel), du midi de la France, etc. Dessus de la tête sans tache ; trait noir vertical sous l'œil, traversant les deux mâchoires ; dos brun, olivâtre ou roussâtre ; série de points blancs sur les côtés du corps ; ventre d'une teinte jaune-paille, qui, à l'union de la tête et du corps, s'avance sur les côtés du cou en devenant plus foncée, mais sans former de collier complet. Dents toutes semblables en longueur et en intervalles. — *Couleuvre à quatre raies* (*Coluber quadrilineatus*, Lacépède, *Coluber elaphis*, Shaw, *Elaphis quadriradiatus*), du midi de l'Europe. Atteint 2 mètres. — *Couleuvre de Montpellier* ou *Psammophis* (*Coluber* ou *Psammophis monspelæanus* ou *lacertinus*). La seule, avec la vipérine, qui cherche à mordre, mais inoffensive.

**COULEUVRÉE** ou **COULEUVRINE**. s. f. V. Bryone.

**COULISSE**. s. f. [de l'ancien français *coleis*, *coleice*, qui est susceptible de glisser, de couler ; all. *Fuge*, angl. *groove*, it. *canale*, *scanalatura*]. En anatomie, rainure profonde de la surface des os, différant de la *gouttière* en ce qu'elle est tapissée d'un périoste lisse ou d'une membrane synoviale, pour faciliter le glissement des tendons : *coulisse des malléoles*, *coulisse bicipitale*, etc.

**COULOIR**. s. m. [*ductus colatorium*, de *colare*, verser goutte à goutte ; all. *Ausführungsgang*, angl. *colatorium*, it. *colatojo*, esp. *coladero*]. Ancien nom des canaux ou conduits par lesquels sont rejetées au dehors les humeurs excrémentitielles du corps. Les conduits excréteurs des glandes sudoripares et sébacées, des voies lacrymales, biliaires, urinaires, etc., étaient des *couloirs naturels* ; les ulcères, les exutoires, des *couloirs accidentels* ou *artificiels*. Les partisans de la pathologie humorale considéraient les *couloirs* comme des émonctoires par lesquels l'économie se débarrasse des matières morbifiques.

**COULOMB**. s. m. [du nom de Charles-Augustin Coulomb, physicien français, 1736-1806]. Unité pratique de quantité d'électricité qui passe par seconde dans un fil traversé par un courant dont l'intensité est de 1 *ampère*.

**COUMARAMINE**. s. f. ($C^{18}H^7AzO^4$). Corps cristallisable en aiguilles jaune rougeâtre, soluble dans l'eau et l'alcool bouillants, qui se forme par l'action de l'acétate de fer sur la nitro-coumarine.

**COUMARINE**. s. f. [all. et angl. *Coumarin* ; *stéaroptène* ou *camphre de Tonka*, *acide coumaryligique* (Lœvig)] ($C^{18}H^6O^4$, ou, en atomes, $C^9H^6O^2$). Principe cristallisable en aiguilles ou en prismes, volatil, fusible à 67°, d'odeur aromatique, qui existe dans la *fève tonka*, et y forme des cristaux entre les lobes de l'amande. Elle existe aussi dans les fleurs de *mélilot*, dans l'*aspérule odorante* et le *faham*, auxquels elle donne leur odeur. Elle est toxique à haute dose ; à dose plus faible, elle est diurétique, ralentit les battements du cœur, et abaisse la température ; chez l'homme, elle a été employée dans certains cas de rhumatisme, de fièvres éruptives, sans donner de résultats intéressants (Viciot).

**COUMARIQUE** ou **COUMARINIQUE**. adj. — *Acide coumarique* ($C^{18}H^8O^6$). Cristallisable, donnant des sels, et résultant de l'action de la potasse caustique sur la coumarine.

**COUMAROU**. s. m. [*Dipteryx odorata*, Wildenow, *Coumarouna odorata*, Aublet]. Arbre de la famille des légumineuses papilionacées, dont le bois, très dur, porte à Cayenne, à tort, le nom de *bois de gaïac* ; le fruit est la *fève tonka* (V. Fève).

**COUMARYLE**. s. m. Radical hypothétique de la coumarine et de l'acide coumarique.

**COUP**. s. m. [*ictus*, πλήγη, all. *Schlag*, angl. *stroke*, it. *colpo*, esp. *golpe*]. Effet produit par un corps qui en frappe un autre ; résultat du choc de deux corps. — *Coup de bâton*. Nom donné autrefois à certaines formes de rupture musculaire. V. Rupture. — *Coup de chaleur*. Ensemble des accidents causés par l'exposition prolongée à une chaleur ardente ; l'*insolation* (V. ce mot) en est un cas particulier. Mais le coup de chaleur peut encore survenir dans un climat d'une chaleur excessive en l'absence de l'irradiation solaire, ou par l'action d'une température extrême due à un foyer incandescent artificiel (chaudière de bâteau à vapeur). Il se présente sous deux formes : dans l'une, il y a des prodromes caractérisés par de la céphalalgie, de la tendance au sommeil, de la dysurie, des nausées, une douleur vive à l'épigastre, puis, des hallucinations et du délire, enfin survient la perte de connaissance ; celle-ci a lieu d'emblée dans la seconde forme. Les autres symptômes sont le refroidissement de la peau avec élévation de la température centrale, et des convulsions cloniques ; la mort arrive en quelques minutes, ou bien en un temps variant de vingt-quatre à quarante-huit heures. La guérison peut survenir, mais des maux de tête, des troubles intellectuels persistent parfois plus ou moins longtemps. — *Coup en arrière* ou *rétrogradation*. Nom donné par les Allemands au phénomène suivant lequel les métis voient reparaître chez leurs descendants les caractères d'une race antérieure s'ils s'allient entre eux ; c'est là un effet de la consanguinité qui favorise l'hérédité des caractères les plus fixes comme celle de l'aptitude la plus prononcée (V. Consanguinité). — *Coup de feu* [all. *Schuss*, angl. *shot*, *shoot*, it. *tiro*]. Plaie produite par une arme à feu. — *Coup de fouet*. Affection caractérisée par une douleur subite dans le mollet, survenant à la suite d'une contraction énergique des muscles extenseurs du pied, un gonflement souvent rapide et considérable de la jambe avec ou sans ecchymose, et une impotence plus ou moins complète du membre (Verneuil). Elle a été attribuée à une rupture du tendon d'Achille, des jumeaux, du plantaire grêle, de l'aponévrose jambière ; on admet généralement aujourd'hui avec Verneuil qu'elle est due, au moins dans ses formes graves, à la rupture des réseaux variqueux profonds de la jambe, ce qui explique l'épanchement sanguin volumineux que l'on rencontre parfois, et les accidents d'embolie pulmonaire ou même de phlébite signalés dans certains cas. Il est donc nécessaire dans les cas sérieux, surtout quand il y a des varices nombreuses, de soumettre le membre à une immobilisation absolue. — *Coup de hache* (Dupuytren). Déformation particulière de la partie inférieure de la jambe dans certaines fractures du péroné dites *fractures de Dupuytren* ou *en coup de hache* ; elle consiste en une dépression située sur le côté externe de l'articulation à 5 ou 6 centimètres du sommet de la malléole externe, et surmontée par une saillie anguleuse formée par l'extrémité du fragment supérieur ; cette dépression serait due, d'après Pott et Dupuytren, à la bascule du fragment inférieur, qui se porterait en dedans ; mais il ne peut y avoir de bascule, d'après Maisonneuve, parce que tout le fragment appuie contre le tibia, et si le fragment supérieur fait saillie, c'est que la malléole est repoussée en dehors et en arrière par l'astragale et abandonne ainsi le fragment supérieur. Le coup de hache n'existe bien marqué que quand la malléole interne est brisée également (fracture par divulsion ou fracture bimalléolaire par abduction de Tillaux). ‖ On donne aussi le nom de *coup de hache* à la dépression qui existe dans les présentations de la face entre le tronc et la saillie formée par la partie postérieure de la tête. — *Coup d'œil médical*. V. Praticien. — *Coup de sang* (communément *attaque d'apoplexie*). Pour quelques auteurs, *congestion* momentanée de la tête, s'annonçant par les mêmes symptômes que l'apoplexie,

mais promptement suivie du retour à l'état naturel, sans paralysie durable. ‖ Pour d'autres, l'*apoplexie* elle-même, quelles qu'en soient la cause, la forme et les suites. ‖ On a aussi désigné sous le nom de *coups de sang*, des congestions sanguines dans divers organes, poumon, peau, etc. — *Coup de soleil* [*ictus solis*, all. *Sonnenstich*, angl. *sunstroke*, it. *colpo di sole*]. V. Insolation.

**COUPAGE.** s. m. — *Coupage des vins.* V. Vin.

**COUPE.** s. f. [de *couper*]. En anatomie, surface de section d'un organe, d'un tissu. — *Coupe mince.* Tranche d'un organe ou d'une portion d'organe, assez peu épaisse pour être transparente ou demi-transparente et pouvoir être observée, par lumière transmise à l'œil nu ou sous le microscope. — *Coupes en série.* Coupes microscopiques, ayant toutes la même épaisseur, que l'on dispose les unes à côté des autres, de telle sorte qu'elles représentent la succession de différents aspects de la pièce que l'on examine, aspects d'autant plus nombreux que les coupes sont plus minces; les coupes en série ne peuvent se faire avantageusement qu'avec les pièces incluses à la paraffine et à l'aide du microtome Minot. Elles permettent d'étudier les rapports des tissus pathologiques avec les tissus sains, de suivre la progression des lésions, et de reconstituer dans l'espace les figures normales ou pathologiques dont une coupe unique ne donne que le plan.

**COUPELLE.** s. f. [dimin. de *coupe*; *cupella*, *catillus cinereus*, etc.; all. *Cupelle*, angl. *cupel*, it. *coppella*, esp. *copela*]. — *Fourneau de coupelle.* V. Fourneau.

**COUPER.** v. a. Ajouter à un liquide un autre liquide, et particulièrement de l'eau; *couper le lait*; *le lait coupé*.

**COUPEROSE.** s. f. [bas lat. *cuperosa*, all. *Vitriol*, angl. *copperas*, it. *coppnaosa*, esp. *caparosa*]. En chimie, *couperose bleue* (*chalcanthum*); *couperose verte* (*sutorium atramentum*); *couperose blanche*. V. Sulfate *de cuivre, de fer, de zinc*. ‖ En pathologie, *couperose* (*goutte rose*, *acme rosacea*, *acmé rosée*, *rosacée* ou *érythémateuse*). Altération de la peau du visage, caractérisée par de la congestion chronique avec dilatations vasculaires, et des modifications de glandes cutanées, donnant lieu à de la séborrhée, et souvent à de l'acmé inflammatoire. Elle siège sur les régions glabres du visage et en particulier sur les pommettes et le nez; elle présente des formes qui peuvent succéder les unes aux autres ou rester isolées; la première, érythémateuse et télangiectasique, est caractérisée par des taches congestives d'abord passagères, puis permanentes, et arrivant à produire des varicosités formant un réseau plus ou moins fin; c'est donc une télangiectasie et non pas une variété d'acmé. Mais souvent on voit apparaître sur le fond variqueux des papules et des papulo-pustules d'acmé vraie, inflammatoire; c'est l'association de ces deux lésions qui constitue la deuxième forme (acmé rosacée vraie). Parfois il semble que la télangiectasie est secondaire à l'acmé; les papulo-pustules ont amené des poussées de congestion qui ont entraîné la production de plaques érythémateuses, sur lesquelles se développent d'autres pustules. Enfin la troisième forme est l'acmé hypertrophique ou *rhynophyma* (V. ce mot), l'hypertrophie du derme et des glandes sébacées se produisant peu à peu sous l'influence des congestions répétées. La couperose se rencontre particulièrement à l'âge adulte et chez les femmes; elle augmente au moment de la ménopause, sous l'influence de la constipation, des troubles dyspeptiques, des affections utérines; l'alcool sous toutes ses formes la détermine, et, d'après Kaposi, le nez des buveurs de vin est d'un rouge vif, celui des buveurs de bière cyanotique ou violet, celui des buveurs d'alcool est mou, volumineux et d'un bleu sombre. Les affections chroniques des fosses nasales, la kératose pilaire y prédisposent. Le régime habituel des personnes atteintes de couperose doit consister en viandes blanches, en légumes frais, aqueux et fondants; elles doivent éviter la fatigue du corps et de l'esprit, les lieux où règne une température trop élevée, etc. On a employé le soufre sous forme d'eaux sulfureuses, de pommade, de lotions; l'iode, à l'intérieur et comme topique; l'arsenic; l'iodochlorure de mercure (Rochard), en frictions et en pilules; l'emplâtre mercuriel; les lotions avec une solution de sublimé corrosif (10 à 15 centigr. pour 200 gr. d'eau); l'huile de cade (Bazin). Enfin, dans les cas rebelles, on aura recours à l'électrolyse ou aux scarifications linéaires quadrillées qui donnent souvent des résultats appréciables (Brocq).

**COUPLE.** s. m. En électricité, ensemble formé par deux corps conducteurs et un liquide qui exerce sur l'un d'eux une action chimique, d'où résulte la production d'un courant. Une pile est formée par la réunion de plusieurs *couples*, dont chacun prend le nom d'*élément*.

**COUPURE.** s. f. [all. *Schnitt*, angl. *incision*, it. *taglio*, *incisione*]. Nom vulgaire de toute plaie par instrument tranchant, simple et peu étendue. Le traitement consiste à rapprocher et à maintenir les bords, à l'aide d'une ou plusieurs bandelettes de taffetas d'Angleterre ou d'une couche de collodion, en ayant soin de ne pas laisser de caillot entre les bords de la plaie. Il est toujours utile, avant de pratiquer l'occlusion, de laver légèrement les bords de la plaie avec une solution antiseptique, pour enlever les corps étrangers et les germes qui auraient pu y être déposés; cette pratique devient indispensable quand l'instrument coupant était sûrement contaminé, comme il arrive au cours d'une dissection; il est souvent avantageux, dans ce cas, de faire saigner abondamment la plaie, de manière à pratiquer un lavage de dedans en dehors; l'occlusion devra être supprimée au moindre signe d'inflammation.

**COURANT.** s. m. [all. *Strom*, angl. *current*, it. *corrente*]. — *Courant d'air.* Passage de l'air au travers d'un appartement ou d'une maison. Les courants d'air sont dangereux lorsque l'air arrivant du dehors est plus froid que celui dans lequel on séjourne et que l'on y demeure immobile; et surtout lorsqu'en moiteur, après avoir été actif, on reste en repos dans cet air froid : ils déterminent alors des névralgies, lumbagos, inflammations oculaires, nasales, etc. V. Vent. — *Courant électrique.* Mouvement continuellement engendré sur le trajet d'un *circuit* électrique par la combinaison incessante de deux fluides de noms contraires qui parcourent ce circuit, et par la reproduction, également incessante, de ces fluides; si de l'eau parcourait ce circuit, le courant aurait une direction déterminée : d'où le nom de *courant* donné au mouvement qui naît dans tout le circuit entre les deux pôles d'une pile réunis par un conducteur. Le *courant électrique* est donc la représentation idéale de l'état actif ou dynamique continu de l'électricité. On admet que ce courant supposé a un *sens*, qu'il part du pôle positif et aboutit au négatif en passant par le conducteur, et revient au pôle positif en traversant la pile. Rien ne prouve que ce sens soit le véritable ou existe; c'est une manière de se représenter le point d'un conducteur par où arrivent l'électricité positive d'une part, la négative de l'autre. On distingue le courant *continu*, tel que la *pile* l'engendre, et le courant *interrompu* ou *induit*, qui prend sa source dans les *appareils d'induction* (V. Induction et Pile). Le courant régulier, continu, de la pile, est susceptible de produire un travail chimique utilisable : c'est la base de la *galvanoplastie*. Si, au lieu d'utiliser ce courant pour des transformations chimiques, on en veut tirer les propriétés calorifiques et lumineuses, on le transforme de façon à avoir la *galvanocaustique* et la *lumière électrique* (V. ces mots). La pile doit recevoir des dispositions différentes dans chaque mode d'emploi : il en est de même quand il s'agit de l'emploi médicinal de la pile. Dans les *appareils d'induction*, un

ou deux éléments peuvent suffire à développer dans les fils *multiplicateurs* un courant intermittent très énergique : ce que les fils multiplicateurs font si aisément dans les appareils à courant intermittent, le nombre des éléments peut seul le donner dans le *courant continu direct de la pile*. On peut considérer les intensités des courants comme proportionnelles aux quantités d'électricité qui passent, en un temps déterminé, par une section transversale faite en un point du circuit (Faraday). — *Courant hydro-électrique*. V. HYDRO-ÉLECTRIQUE. — *Courant thermo-électrique*. V. THERMO-ÉLECTRIQUE. ‖ *Courant nerveux*. V. FLUIDE.

**COURBARIL.** s. m. [*Hymenæa*, L.]. Genre de plantes légumineuses cæsalpiniées, dont une espèce, qui croît au Mexique, au Brésil et aux Antilles, l'*Hymenæa courbaril*, L., laisse écouler par son écorce et ses rameaux une résine dite *animé occidental*, *copal tendre du Brésil*, *résine courbaril*, qu'on distingue avec peine du *copal dur* (V. GOMME *animé*). Le *cœur* de son bois, d'un rouge brun uniforme, peu employé, est dit *bois de courbaril*.

**COURBATURE.** s. f. [*acerba lassitudo*, all. *Steifheit*, angl. *foundering*, it. *stanchezza*]. Indisposition caractérisée par une sensation de brisement des membres, l'abattement des forces et une extrême lassitude. Lorsqu'elle vient à la suite de travaux pénibles, le repos et les bains la dissipent. Dans le cas contraire, elle est un symptôme de quelque affection plus ou moins grave. — *Courbature* ou *fièvre éphémère*. V. FIÈVRE.

**COURBE.** s. f. En pathologie, ligne destinée à montrer, au premier coup d'œil, les variations qu'un malade peut présenter d'un jour à l'autre, ou aux différentes heures d'une même journée, dans l'élévation de sa température, le nombre de ses pulsations artérielles ou de ses mouvements respiratoires, la quantité d'urée, de sucre, ou d'albumine,

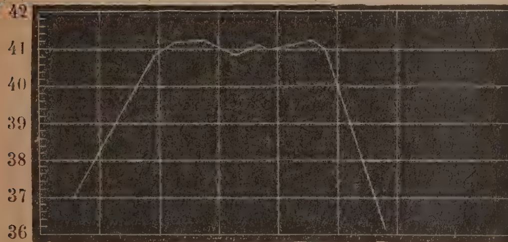



Fig. 180. — *Courbe.*

contenue dans son urine, etc. La courbe relie entre eux les points qui correspondent aux degrés de chaleur, etc., observés à différents moments, et dont chacun occupe un carré d'un papier quadrillé préparé *ad hoc* (fig. 180). V. ABSCISSE.

**COURBURE.** s. f. — *Courbure du bassin*. Direction que présente l'excavation pelvienne d'un détroit à l'autre (V. BASSIN). — *Courbure du rachis*. Inflexion antéro-postérieure et latérale que présente la colonne vertébrale, à l'état *normal* (V. VERTÉBRAL) ou *pathologique* (V. CYPHOSE, LORDOSE et SCOLIOSE). — *Petite et grande courbure*. V. ESTOMAC.

**COURGE.** s. f. [*cucurbita*, σίκυον, all. *Kürbiss*, angl. *gourd*, it. *zucca*, esp. *calabaza*]. Genre de la famille des cucurbitacées, qui diffère de celui des concombres par ses semences entourées d'un bourrelet très marqué, et auquel appartiennent la *calebasse*, fruit du *Cucurbita lagenaria*, Arrabida, la *citrouille* (*C. pepo*, L.), le *potiron* (*C. maxima*, Duchesne). D'après Hæckel, la pellicule verte des semences renferme une résine (*péporésine*), qui en serait le principe *tænifuge*.

**COURMAYEUR** (Italie, Aoste). *Eaux bicarbonatées calciques, ferrugineuses et carboniques*, contenant 2gr,6475 de sels, dont 1gr,3356 de bicarbonate de chaux; eaux froides et tièdes, 13° à 21°. Altitude : 1 215 mètres. Établissement : buvette; 15 juin au 1er septembre.

**COURONNE.** s. f. [*corona*, στεφάνη, all. *Krone*, angl. *crown*, it. et esp. *corona*]. En anatomie, organe ou partie qui a une forme circulaire. — *Couronne ciliaire*. V. CILIAIRE. — *Couronne des dents*. V. DENT. — *Couronne du gland*. Bourrelet presque circulaire que l'on voit extérieurement à la base du gland, sous le prépuce, et qui est interrompu par l'insertion du frein. — *Couronne radiante*, *rayonnante* ou *rayonnée* (*radiatio medullaris cerebri*). Épaisse couche de fibres nerveuses formée par l'épanouissement de pédoncules cérébraux au-dessus des ganglions du cerveau : le point d'émergence est le *pied* de la couronne. Celle-ci va en divergeant depuis la couche optique et les noyaux du corps strié jusqu'à la couche corticale des hémisphères, et fait communiquer l'écorce avec les gros ganglions de la base. Elle représente toute la partie blanche des hémisphères et renferme toutes les voies centripètes et centrifuges (Huguenin). ‖ En pathologie, *couronne de Vénus* ou *chapelet*, nom donné vulgairement à l'ensemble des pustules sèches, non suppurantes, rouges, brunes à leur base, que l'on observe souvent sur le front des individus affectés de syphilis secondaire. — *Couronne séborrhéique*. V. CORONA *seborrhoica*. ‖ En chirurgie, *couronne de feu*. V. CAUTÈRE. — *Couronne du trépan*. V. TRÉPAN.

**COURONNEMENT.** s. m. Position de la tête du fœtus, au moment où, après la rupture des membranes, elle se présente à l'orifice de la matrice, qui lui forme une espèce de couronne.

**COURPIÈRE** (France, Puy-de-Dôme). *Eaux bicarbonatées sodiques, ferrugineuses*, froides, 14°, contenant 4gr,444 de sels, dont 2gr,6154 de bicarbonate de soude et 0gr,0415 de bicarbonate de fer.

**COURS** (France, Gironde). *Eaux bicarbonatées calciques, ferrugineuses*, froides, 13°,8, contenant 0gr,233 de sels, dont 0gr,184 de bicarbonate de chaux et 0gr,030 de bicarbonate de protoxyde de fer.

**COURS DE VENTRE.** s. m. V. DIARRHÉE.

**COURSE.** s. f. [*cursus*, δρόμος, all. *Lauf*, angl. *running*, it. *corso*, esp. *carrera*]. Genre de locomotion qui consiste à se porter en avant par une suite de sauts plus ou moins rapides, et qui diffère de la marche, en ce qu'au moment où les deux jambes posent sur le sol dans cette dernière, aucune ne touche la terre dans la course. Le corps se détache périodiquement du sol, pour flotter en l'air pendant un court espace de temps. On distingue deux sortes de courses : celle dans laquelle le corps s'élève très peu et se projette presque en ligne horizontale, ou la *course* proprement dite; et celle dans laquelle le corps est lancé beaucoup plus haut à chaque saut, ou le *trotter*. Cette seconde manière est peu avantageuse pour avancer rapidement; aussi ne l'emploie-t-on que quand on veut se fatiguer moins, ou avoir la faculté de toucher du pied, en courant, des points déterminés du sol et trop distants les uns des autres pour qu'on puisse les atteindre en marchant.

**COURT, COURTE.** adj. [*curtus*, *brevis*, βραχύς, all. *kurz*, angl. *short*, it. et esp. *corto*]. Se dit, en anatomie, de certains muscles, certains os, etc. — *Muscles courts*. On distingue : 1° le *court abducteur du pouce*; 2° le *court abducteur du gros orteil*; 3° le *court extenseur du pouce*; 4° le *court extenseur commun des orteils*; 5° le *court fléchisseur du petit doigt*; 6° le *court fléchisseur du pouce*; 7° le *court fléchisseur des doigts*; 8° le *court fléchisseur du petit orteil*; 9° le *court fléchisseur du gros*

*orteil*; 10° le *court fléchisseur commun des orteils*; 11° le *court péronier latéral*; 12° le *court supinateur*. V. Abducteur, Extenseur, etc. — *Os court*. Os dont toutes les dimensions sont peu considérables et à peu près égales. — *Vaisseaux courts* (*spléno-gastriques*, Ch.). Branches de l'artère splénique qui s'étendent de la rate au grand cul-de-sac de l'estomac où elles s'anastomosent avec les branches de la coronaire stomachique. ‖ *Courte haleine*. Synonyme vulgaire de *dyspnée* ou d'*asthme*. — *Vue courte*. V. Myopie.

**COURTOMER** (France, Orne). *Eaux ferrugineuses et carboniques*, froides.

**COURT-SAINT-ÉTIENNE** (Belgique, Brabant). *Eaux arsenicales*, contenant 0gr,28 de sels, dont 0gr,097 d'acide arsénique. Eau exportée seulement.

**COURY**. s. m. V. Cachou *en boule*.

**COUSIN**. s. m. [*culex*, κώνωψ, all. *Mücke*, angl. *gnat*, *midge*, it. *zenzara*, esp. *zancudo*]. Genre d'insectes diptères, dont plusieurs espèces sont communes dans nos climats, particulièrement le *Culex pipiens*, L. Les cousins ont une trompe longue, filiforme, cornée, renfermant un suçoir et quatre soies fines et dentelées, avec lesquelles les femelles font des piqûres et introduisent sous la peau une liqueur âcre déterminant de petites élevures accompagnées de chaleur et d'une vive démangeaison. L'eau salée, le vinaigre, l'extrait de Saturne, l'alcool ou l'eau de Cologne, dissipent promptement cette irritation, si l'on a soin de ne pas se gratter. Le cousin peut sans doute inoculer des parasites dans le sang, mais on sait du moins qu'il ne joue aucun rôle dans la transmission du paludisme dont l'agent inoculateur serait un moustique voisin appartenant au genre *Anopheles*.

**COUSSIN** ou **COUSSINET**. s. m. [*pulvillus*, *pulvinar*, ὑποκεφάλαιον, all. *Kissen*, angl. *cushion*, it. *cuscino*, esp. *cojin*]. Pièce d'appareil faite avec du vieux linge piqué, ou avec de la peau de mouton ou de chamois rembourrée de coton, de laine, de crin ou d'étoupe. La forme, les dimensions, la consistance des coussinets, varient suivant l'usage auquel on les destine. — Petit sac de toile étroit et long (8 centim. de largeur au plus), rempli aux deux tiers ou aux trois quarts de balle d'avoine, que l'on emploie, dans le pansement des fractures, pour garantir le membre de la pression des attelles. Les *coussinets* sont aussi appelés des *remplissages*, parce qu'ils se moulent exactement sur les saillies et les creux du membre, de manière que la pression de l'attelle se trouve répartie uniformément. ‖ En physique, *coussin de la machine électrique*. V. *Machine* électrique.

**COUSSINE**. s. f. V. Cosine.

**COUSSO**. s. m. V. Kousso.

**COUTEAU**. s. m. [*culter*, *cultellus*, μαχαίριον, all. *Messer*, angl. *knife*, it. *coltello*, esp. *cuchillo*]. Instrument tranchant dont on se sert, en chirurgie, pour diviser les parties molles, et qui diffère du bistouri en ce que sa lame est toujours fixée à demeure sur le manche. — *Couteau à amputation*. Couteau de grandes dimensions, dont la lame, longue de 11 à 24 centimètres selon le volume du membre à amputer, droite, à tranchant unique, rectiligne et terminé en pointe, est montée, au moyen d'une longue et forte *soie*, sur un manche taillé à pans, pour qu'il ne vacille point dans la main de l'opérateur. — *Couteau à cataracte*. Couteau destiné à opérer la kératotomie dans l'opération de la cataracte par extraction. V. Kératotome et Kératotomie. — *Couteau de Cheselden*. Couteau à lame fixe sur le manche, convexe sur le tranchant, concave sur le dos, avec lequel Cheselden incisait le périnée dans l'opération de la taille. — *Couteau en cuiller*. V. Cuiller. — *Couteau de De Graefe*. V. Kératotome. — *Couteau de feu*. V. Cautère. — *Couteau galvanocaustique* (de Séré). La lame de ce couteau, en platine, s'échauffe jusqu'à 1 500° par le passage d'un courant produit par une pile de Grenet : elle n'a pas de tranchant, mais elle en acquiert un excellent au moyen du feu électrique qui lui communique instantanément une trempe spéciale ; elle redevient mousse dès que la chaleur tombe. Cet instrument est gradué de 1500° (rouge blanc) à 600° (rouge sombre) ; la chaleur augmente ou diminue suivant qu'on allonge ou raccourcit la portion de platine comprise dans le circuit. Par cette graduation, l'instrument peut remplir trois indications chirurgicales : 1° il coupe en laissant se produire l'hémorragie, lorsque la température de la lame est portée au rouge blanc ; 2° il coupe et produit en même temps l'hémostase lorsque la température n'est portée qu'au rouge sombre ; 3° enfin, il coupe et cautérise à la fois à tous les degrés intermédiaires entre ces limites. — *Couteau interosseux*. Couteau à deux tranchants qui sert à pratiquer les amputations dans les articles, et à diviser les chairs des espaces interosseux dans les amputations de la jambe ou de l'avant-bras. Les *couteaux interosseux* ont une lame longue, étroite, très pointue, munie de chaque côté, dans son milieu, d'une arête de laquelle partent les plans inclinés qui vont former les deux tranchants ; quelquefois l'un des bords n'est tranchant que jusqu'à moitié de la lame. Le *couteau désarticulateur* de Larrey est un couteau interosseux qui n'a que 81 millimètres de longueur, et qui, par sa brièveté, donne à l'opérateur le moyen de pénétrer plus sûrement dans les articulations. — *Couteaux à iridectomie*. Ce sont les deux couteaux de Beer, dont l'un, droit, a une lame courte et large, tranchante des deux côtés, très acérée à sa pointe, et l'autre possède une lame semblable, mais coudée sur le plat ; ou bien le couteau de De Graefe pour la kératotomie. — *Couteau à iridotomie*. Couteau à deux tranchants, en forme de lancette, de Beer. — *Couteau lenticulaire*. Couteau dont on se sert dans la trépanation pour détruire les inégalités que la couronne du trépan a laissées au voisinage des bords de l'ouverture faite à l'os : son tranchant, long d'environ 27 millimètres, se termine par un bouton lenticulaire de 7 à 9 millimètres de diamètre, très arrondi extérieurement, et évidé à l'intérieur. — *Couteau lithotome*. Grand couteau dont la lame étroite, longue de 12 centimètres, était tranchante dans toute sa longueur, et faisait avec son manche un angle obtus. Foubert s'en servait pour la taille latérale. — *Couteau pour la rescision des amygdales*. La lame, longue de 11 centimètres, courbée sur sa longueur, émoussée à son extrémité, fait avec le manche un angle très prononcé, de manière que la main ne masque pas les parties sur lesquelles on opère (Caqué). Il a fait place au tonsillitome.

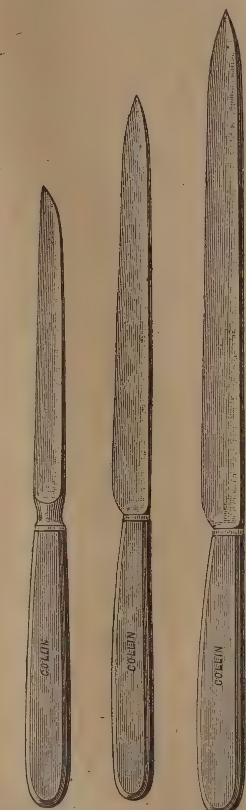


Fig. 181 à 183. — *Couteaux à amputation*.

— *Couteau en serpette*. Sorte de couteau à lame forte et recourbée en serpette, avec lequel Desault ouvrait les parois du sinus maxillaire. — *Couteau symphysien*. V. SYMPHYSIEN. — *Couteau du thermocautère*. Couteau de forme cylindro-conique, aplati latéralement, fait d'une feuille de platine repliée sur elle-même. — V. THERMOCAUTÈRE.

**COUTURE**. s. f. [*satura, cicatrix*, esp. *costuron*]. Nom vulgaire des cicatrices saillantes, allongées, plus ou moins difformes, qui se voient souvent à la face, à la suite d'une variole confluente et des abcès d'origine scrofuleuse.

**COUTURIER**. s. m. [*musculus sartorius*, all. *Schneidermuskel*, angl. *sartorius, taylor's muscle*, it. *sartorio*]. Muscle (*ilio-prétibial*, Ch.) qui s'attache, d'une part à l'épine iliaque antérieure supérieure, et de l'autre à la partie supérieure, antérieure et interne du tibia. Il fléchit la jambe sur la cuisse, et la cuisse sur le bassin, et porte le membre inférieur dans l'abduction. Les deux couturiers, en agissant simultanément lorsqu'on est assis, font croiser les jambes, et leur donnent la position que prennent ordinairement les tailleurs : d'où leur nom.

**COUTURIÈRE**. s. f. Les divers accidents (épuisement nerveux, affaiblissement, palpitations, douleurs et crampes dans les cuisses, leucorrhée, métrorragie, etc.) observés chez les couturières qui font usage de machines à coudre, résultent d'un travail trop prolongé ou du mouvement alternatif des deux pieds, nécessaire avec les pédales alternantes; ils sont diminués par l'emploi de pédales isochrones et la réduction de la durée du travail.

**COUVEUSE**. s. f. Appareil à l'intérieur duquel une circulation d'eau chaude ou d'air chaud conserve une température constante, et dans lequel on tient, pendant les premières semaines de leur existence, les enfants nés avant terme ou en état de débilité congénitale ; on les maintient

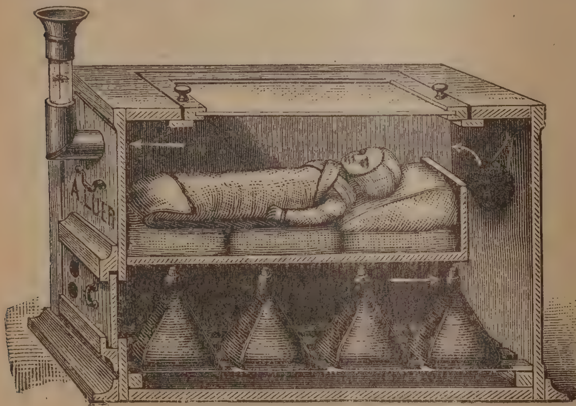


Fig. 184. — *Couveuse*.

ainsi pendant quinze jours à un mois ou plus à une température de 30° environ, d'où on ne les sort que pour les tetées et le change du linge ; quand l'enfant est devenu suffisamment fort, on le déshabituera progressivement de la couveuse, tout en en continuant longtemps l'usage pendant la nuit.

**COUVRE-CHEF**. s. m. [*fasciatio cucullata*, all. *Haube*, angl. *kerchief*, it. *asciatura per il capo*]. Bandage dont les circonvolutions recouvrent la tête. On distingue le *grand* et le *petit couvre-chef*. — *Grand couvre-chef* (*serviette en carré*). Sorte de coiffe que l'on fait avec une serviette ou une pièce de linge longue d'environ 1 mètre et un peu moins large, pliée dans le centre de sa longueur, de façon qu'un de ses grands bords dépasse l'autre de trois ou quatre travers de doigt dans toute sa longueur. On pose cette serviette sur la tête, de manière que son milieu corresponde au vertex, que les extrémités pendent de chaque côté, que les deux bords soient en devant, et que celui qui dépasse l'autre soit sous ce dernier. On a ainsi en devant, de chaque côté, deux angles simples superposés, mais inégalement avancés, pendants sur la joue, et postérieurement, aussi de chaque côté, un angle double formé par la plicature du linge, et pendant au-devant de l'oreille. On noue sous le menton les deux angles du bord supérieur (le moins avancé), en embrassant les angles du bord inférieur : on renverse ceux-ci en passant par-dessus ceux qu'on vient de nouer, et l'on va les fixer à la nuque avec des épingles, après avoir eu soin de tirer en avant et en bas, de chaque côté, les deux angles postérieurs; ceux-ci sont ensuite relevés sur les côtés de la tête, où on les attache avec des épingles, ou engagés sous la mâchoire inférieure, entre elle et le nœud fait avec les angles antérieurs inférieurs. — *Petit couvre-chef* (*mouchoir en triangle*). Communément, le mouchoir plié en triangle est posé de manière que le grand bord soit en devant, l'angle droit derrière, et les angles aigus pendants sur les côtés. Le grand bord est conduit en arrière, de chaque côté, jusqu'à la nuque ; là, ses deux bouts sont entre-croisés par-dessus l'angle postérieur, et ramenés sur le front, où ils sont noués ou attachés avec des épingles.

**COUZAN**. V. SAIL-SOUS-COUZAN.

**COWDIE**. s. f. — *Cowdie du pin*. V. DAMMAR.

**COWPER** (William) (anatomiste anglais, 1666-1769). — *Glandes de Cowper*. V. GLANDE.

**COWPERITE**. s. f. Inflammation des glandes bulbo-urétrales de Cowper, complication de la blennorragie.

**COWPOX**. s. m. [de l'angl. *cowpox*, de *cow*, vache, et *pox*, variole ; all. *Kuhpocken*]. Éruption pustuleuse des trayons des vaches, qui contient le virus vaccin antivariolique, et qu'on peut produire en inoculant à la vache le *horse-pox* (V. ce mot et GREASE). La matière contenue dans les pustules du cowpox parvenues à leur maturité se répand dans les doigts des filles chargées de traire les vaches, leur communique la même affection, et les préserve de la petite vérole. Cette propriété antivariolique du virus recueilli sur le pis de la vache a été découverte par Jenner; en inoculant le cowpox à l'homme, il a obtenu le *vaccin* humain. L'inoculation du cowpox à des génisses permet de conserver le vaccin animal (V. VACCINIFÈRE) ; mais il faut alors distinguer le vrai cowpox du *faux cowpox, impetigo* ou *maux pustuleux*, qui paraissent spontanément sur les tetines des vaches : ces pustules n'ont pas la teinte bleuâtre ou livide du cowpox, et les pustules du cowpox ne sont point accompagnées d'inflammations érysipélateuses, comme cet impétigo, lequel ne peut produire aucun effet spécifique sur la constitution humaine.

**COXA** (mot latin signifiant *hanche*). — *Coxa valga*. Déviation du col fémoral caractérisée par l'inflexion la rotation en avant, d'où résulte une rotation externe avec abduction du membre. Cette déformation s'observe chez les scoliotiques (Mauclaire). Elle peut être consécutive aussi à une fracture du col du fémur (Thiens). — *Coxa vara* (*scoliose du col du fémur* de Zehnder, *hanche botte* de Jaboulay). Incurvation en bas et en arrière du col fémoral survenant pendant la croissance, et de nature probablement rachitique. Elle donne lieu à une déviation du membre inférieur en abduction et rotation externe.

**COXAGRE**. s. f. [mot hybride, de *coxa*, la hanche, et ἄγρα, proie ; all. *Hüftegicht*, angl. *coxagra*]. Douleur rhumatismale de la hanche.

**COXAL, ALE**. adj. [*coxarius*, de *coxa*, la hanche ; i

*coxale*, esp. *coxal*]. Qui appartient à la hanche. — *Os coxal*. V. Iliaque.

**COXALGIE**. s. f. [mot hybride, de *coxa*, le haut de la cuisse, la hanche, et ἄλγος, douleur; all. *freiwilliges Hinken*, *Hüftewek*, angl. *coxalgy*, it. et esp. *coxalgia*]. Douleur ou maladie quelconque de la hanche. — Spécialement, *coxalgie* (*mal de hanche*, *morbus coxæ*, *morbus coxarius*, *coxarthrocace*, *hanche scrofuleuse*, *luxation spontanée* ou *luxation consécutive* du fémur, parce que cet os se déplace souvent sans cause externe et consécutivement à l'altération des surfaces articulaires). Tuberculose de l'articulation coxo-fémorale, *coxo-tuberculose* de Lannelongue. Elle débute ordinairement par une douleur dans la hanche, d'abord sourde et profonde, quelquefois même intermittente et erratique, puis fixe et vive, se propageant surtout au genou. Deux symptômes également précoces sont la claudication, causée d'abord par la douleur, puis par l'inégalité de longueur des deux membres inférieurs; et l'immobilité du membre correspondant, déterminée par le spasme des muscles qui entourent la hanche. Ce spasme est probablement aussi la cause de l'attitude vicieuse prise par la cuisse, qui tantôt se fléchit directement sur le bassin, tantôt se fléchit en se portant dans l'abduction et la rotation en dehors (fig. 183) ou dans l'adduction et la rotation en dedans : la flexion directe de la cuisse entraîne un mouvement semblable du bassin, tandis que son abduction ou son adduction, détermine l'inclinaison latérale de celui-ci : comme conséquence de ces inclinaisons, le bassin subit un mouvement de rotation ou de torsion sur son axe, et ces déviations pelviennes sont la cause de l'allongement ou du raccourcissement *apparents* que présente le membre inférieur, tandis que les inégalités de longueur *réelles* résultent du déplacement de la tête du fémur hors de sa cavité. Les parties molles qui entourent l'articulation subissent, à une période avancée de la maladie, des déformations consistant dans du gonflement d'abord, puis dans un empâtement qui indique la formation d'abcès extra- ou intra-articulaires. La suppuration est fréquente, mais non constante, dans la coxalgie : les autres terminaisons sont la résolution (qui est rare), l'ankylose (avec ou sans suppuration), la luxation du fémur, la mort. La coxalgie est surtout fréquente dans le jeune âge : elle se développe chez un individu prédisposé à l'occasion d'un traumatisme, quelquefois sans cause appréciable. Le *pronostic* de la coxalgie est très grave au point de vue fonctionnel, et la plupart des cas guérissent après ankylose et avec un raccourcissement plus ou moins considérable. Le traitement général et local est celui des *tumeurs blanches* en général : toutefois l'indication capitale, celle de maintenir l'immobilité du membre dans une bonne position, est plus difficile à remplir au niveau de la hanche que partout ailleurs. Les lits mécaniques sont insuffisants à produire une contention exacte; les appareils à double plan incliné placent le membre dans une mauvaise position : au contraire, la gouttière de Bonnet permet de combiner l'extension continue et graduée à l'immobilisation la plus complète. || *Coxalgie blennorragique*. Arthrite à gonocoque de l'articulation de la hanche. || *Coxalgie hystérique*. V. Brodie (*Maladie de*). || *Coxalgie rhumatismale*. Localisation du rhumatisme chronique sur l'articulation de la hanche.


Fig. 185. — *Coxalgie*.

**COXARTHROCACE**. s. f. [mot hybride, de *coxa*, hanche, ἄρθρον, articulation, et κακὸς, mauvais]. La *coxalgie*

**COXOCACE** s. f. pour **COXARTHROCACE** (Lobstein).

**COXO-FÉMORAL, ALE**. adj. [*coxofemoralis*]. Qui a rapport à l'os coxal et au fémur. — *Articulation coxo-fémorale*. Enarthrose formée par l'enclavement de la tête du fémur dans la cavité cotyloïde de l'os coxal. Ses moyens d'union comprennent : une capsule *articulaire*, manchon très fort, qui s'attache d'une part au pourtour de la cavité cotyloïde, et de l'autre au col du fémur; un ligament dit *rond* ou *interarticulaire*, qui, de l'échancrure inférieure de la cavité cotyloïde, se porte à l'enfoncement raboteux du sommet de la tête du fémur; enfin un second ligament dit *cotyloïdien*, sorte de bourrelet fibreux très épais, qui garnit le rebord de la cavité cotyloïde, et convertit en trou l'échancrure inférieure qu'elle présente.

**CRABE**. s. m. [*cancer*, κάραβος, all. *Krabbe*, angl. *crab*, it. *granchio*, esp. *cangrejo*]. Principal genre des crustacés décapodes brachyures, dont la plupart des espèces peuvent servir d'aliment. — Vulgairement, *crabe*, le *Pinnothere pisum*, petit crustacé presque sphérique et assez mou, qui se loge dans la coquille des moules et autres mollusques bivalves. Il n'est pas vénéneux, et c'est à tort qu'on lui attribue les accidents que produisent quelquefois les moules. — *Crabe Tourteau*. V. Tourteau. || En pathologie, *crabes*, à cause de leur forme, excroissances blanchâtres qui surviennent quelquefois à la plante des pieds chez les individus qui ont été affectés du pian.

**CRACHAT**. s. m. [*sputum*, πτύαλον, all. *Auswurf*, angl. *spittle*, *sputum*, it. *sputo*, esp. *escupidara*]. Matière évacuée par la bouche après les efforts de l'*expectoration* (V. ce mot); les liquides expulsés par le vomissement ou par la salivation ne sont point des *crachats*. Les *crachats* sont ordinairement le produit d'une sécrétion surabondante des glandes muqueuses des bronches, de la trachée, du larynx, du pharynx et de l'isthme du gosier; sécrétion qui n'est pas incompatible avec l'état de santé, quoique, dans l'ordre naturel, cette mucosité ne doive être produite que dans la proportion nécessaire pour lubrifier le pharynx et les voies aériennes (V. Mucus). Les crachats peuvent aussi contenir de la bile ou du sang; ils sont dits *sanguinolents*, quand à la mucosité se trouve jointe une certaine quantité de sang; *sanglants*, quand ils sont formés par du sang pur ou presque pur; *striés*, lorsque le sang est répandu par filets dans la matière muqueuse; *rouillés*, quand il est fondu avec cette matière, et lui donne une teinte brunâtre qui ressemble à celle de la rouille ordinaire (oxyde de fer); *ferrugineux*, quand leur couleur ressemble à celle de la rouille de cuivre (carbonate de cuivre), ou tire sur le vert; *bilieux*, quand ils semblent contenir de la bile, c'est-à-dire quand ils sont jaunes ou verts; *porracés*, quand ils sont d'un vert de poireau. — *Crachat hémoptyique*. V. Hémoptyique. — *Crachat nummulaire*. V. Nummulaire. — *Crachat puriforme*. V. Puriforme. — *Crachat purulent*. V. Purulent.

**CRACHEMENT**. s. m. [*exspuitio*, *exscreatio*, πτύσις, all. *Ausspeien*, *Ausspucken*, angl. *spitting*, it. *sputto*, esp. *salivacion*]. Action de cracher, c'est-à-dire de chasser de la bouche une matière quelconque qui y est contenue. Sui-

vant le point d'où vient cette matière; c'est l'*expuition*, l'*exscréation* ou l'*expectoration*. — *Crachement de sang*, V. Hémoptysie.

**CRACHOIR**. s. m. Vase destiné à recevoir les crachats. Les crachoirs hygiéniques sont un des instruments les plus importants dans la lutte contre la tuberculose; on sait en effet qu'un des principaux facteurs de transmission de la maladie est constitué par les crachats des malades qui, lancés sur le sol, se dessèchent et mettent en liberté des quantités considérables de bacilles. On divise les crachoirs en *crachoirs collectifs, crachoirs de cure* et *crachoirs de poche*. — *Crachoir collectif*. Il doit être placé sur un pied qui le tienne à une distance du sol égale au moins à 1 mètre, afin d'éviter que les crachats ne soient projetés à côté du crachoir; il peut être constitué par un seau de toilette posé sur un escabeau; on emploie aujourd'hui dans les hôpitaux de Paris des crachoirs composés d'un pied haut de 1 mètre, sur lequel est posé un crachoir de forme conique, fermé lui-même par un couvercle en entonnoir; les crachats glissent sur le couvercle et tombent dans le liquide qui est dans le fond du vase; mais parfois les crachats restent sur la paroi de l'entonnoir, s'y dessèchent et peuvent ainsi devenir dangereux. Aussi a-t-on proposé d'autres modèles, en particulier le crachoir à rotation ou crachoir à relèvement de Flicoteaux, dans lequel, au moment où le crachoir se présente, une certaine quantité d'eau arrive dans son intérieur et lave ses parois; le crachoir hygiénique à effet de liquide de Ribard, dans lequel il suffit de lever le couvercle de bois qui cache la cuvette pour qu'une couche d'eau recouvre automatiquement les parois; le crachoir élevé de Knopf dissimulé dans le mur à la hauteur de 1m,10 environ, dans lequel le crachoir est obturé grâce à un système automatique quand le tiroir est fermé. — *Crachoir de cure*. Il est constitué d'ordinaire par une sorte de tasse en métal, munie d'une anse et d'un couvercle articulé. Le crachoir de verre (modèle de Duguet) employé généralement dans les hôpitaux de Paris permet de se rendre compte facilement de l'état des crachats, mais casse fréquemment dans la stérilisation à l'autoclave. La *tasse-crachoir hygiénique* employée aux États-Unis se compose d'un cadre en aluminium dans lequel on dispose un papier imperméable qui le remplit exactement; quand le crachoir est plein, il suffit de le jeter au feu pour le stériliser. — *Crachoir de poche*. Il doit remplir les conditions suivantes (Letulle): étanchéité absolue, petit volume, large ouverture, couvercle facilement mobile, désinfection commode, enfin prix minime. Le *crachoir de Dettweiler* est formé d'un flacon en verre bleu, de forme ovale, ouvert à ses deux extrémités: la plus grande, destinée à recevoir les crachats, se ferme hermétiquement au moyen d'un couvercle métallique à ressort garni d'un tampon de caoutchouc; elle est munie d'une sorte d'entonnoir métallique plongeant dans le flacon de façon à empêcher le liquide des expectorations de venir souiller le couvercle; la plus petite extrémité est obturée par un couvercle de métal se vissant sur elle, et permettant de vider le flacon et de le désinfecter au moyen d'un fort courant d'eau chaude. Sa hauteur est de 10cm,5, son plus grand diamètre de 5 centimètres. Le *crachoir de Knopf* est en aluminium ou en nickel; son poids est de 60 grammes, tandis que le crachoir de Dettweiler pèse 180 grammes; sa forme est cylindrique; il n'est pas pourvu d'une ouverture inférieure, mais la partie supérieure avec l'entonnoir peut être enlevée pour le vider et le désinfecter. Les *crachoirs de Vaquier, Petit, Liebe, Guelpa, Henri Collin* sont des modifications des précédents; celui de H. Collin est un cylindre métallique de 12 centimètres de long, et de 4cm,5 de diamètre; l'ouverture supérieure est fermée par un couvercle sans charnière indépendant du crachoir; l'extrémité inférieure, légèrement rétrécie, est obturée par un autre couvercle métallique vissé sur le cylindre; enfin, à l'intérieur du cylindre, à 2 centimètres au-dessous de l'ouverture supérieure, se trouve un entonnoir métallique, terminé par un orifice circulaire de 1 centimètre environ.

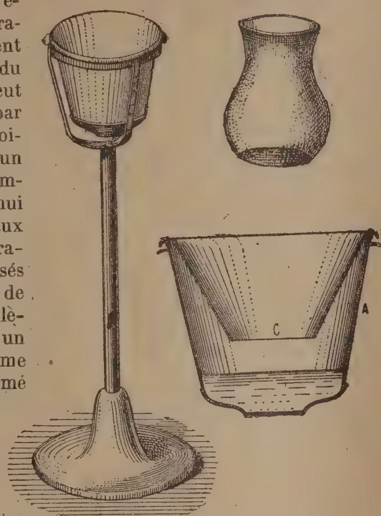


Fig. 186. — *Crachoir*.

**CRACHOTEMENT**. s. m. [*sputatio*, all. *Ausspucken*]. Action de crachoter, de cracher souvent; fréquente expuition d'une petite quantité de salive.

**CRAIE**. s. f. [*creta*, all. *Kreide*, angl. *chalk*, it. *creta*, esp. *greda*]. Variété de carbonate calcaire. V. Carbonate *de chaux*. — *Craie ammoniacale*. V. Carbonate *d'ammoniaque*. — *Craie de Briançon*. V. Talc.

**CRAMPE**. s. f. [*spasmus*, bas lat. *crampus*, all. *Krampf*, angl. *cramp*, it. *granchio*, esp. *calambre*]. Contraction involontaire, spasmodique et douloureuse de certains muscles, particulièrement de ceux de la partie supérieure de la jambe. Les crampes de la jambe surviennent surtout la nuit, et cessent presque instantanément dès qu'on appuie fortement le pied sur le sol, la jambe étant étendue sur la cuisse de manière à empêcher les contractions du muscle convulsé. La crampe résulte souvent d'une fausse position ou de la compression directe d'une artère principale, d'un muscle ou d'un nerf, et non d'une surexcitation du cerveau. Quelquefois les crampes sont sympathiques, comme dans la colique de plomb. Les crampes sont suscitées par l'état organique dans lequel se trouvent placées les fibres striées elles-mêmes, par les troubles circulatoires survenant dans le choléra, lors du refroidissement des membres, etc. — *Crampe du cœur*. D'après quelques auteurs, contraction prolongée excessive (*contracture*) des faisceaux striés du cœur, amenant la compression des fibres nerveuses sensitives propres de l'organe et causant la douleur de l'*angine de poitrine*. — *Crampe des écrivains* [all. *Schreibekrampf*, angl. *scriveners palsy*, it. *crampo degli scrivani*]. Affection qui consiste en une inaptitude de certains muscles des doigts de la main, le pouce, l'indicateur, à se contracter régulièrement pour retenir et diriger une plume pour appuyer sur les touches d'un piano, etc., pendant que les muscles de la main et de l'avant-bras conservent leur aptitude et leur force pour tout effort plus énergique ou même pour toute action d'un autre genre. Cette affection, ordinairement permanente, vient quelquefois par accès. Le plus souvent, il n'y a pas de douleur, et l'expression de *crampe* est erronée; il y a seulement un *spasme* fonctionnel. La ténotomie n'a pas eu de succès. L'emploi des courants électriques continus a donné de meilleurs résultats. Le repos des muscles atteints est indispensable. — *Crampe d'estomac*. Douleur vive qui a son siège dans les parois de ce viscère, et qui paraît due à la contracture de sa tunique musculaire. V. Gastralgie. — *Crampe de*

*poitrine. L'angine de poitrine.* || *Crampes.* Douleurs que les femmes en couches ressentent souvent dans les membres abdominaux, lorsque la tête de l'enfant, s'engageant au détroit abdominal, parcourt l'excavation pelvienne, et traverse les parties génitales externes. Celles qui se font sentir à la partie supérieure et interne des cuisses dépendent de la compression des nerfs obturateurs, et cessent dès que la tête a franchi le détroit abdominal. Celles qui occupent la partie inférieure des membres, et quelquefois toute leur longueur, sont plus vives, et tiennent à la compression des plexus sacrés par la tête plongée dans le bassin.

**CRAN.** s. m. V. Raifort *sauvage*.

**CRÂNE.** s. m. [*cranium, calvaria*, κρανίον, all. *Schädel*, angl. *skull*, it. *cranio*, esp. *craneo*]. Assemblage des os plats qui limitent la *cavité* ou *boîte cranienne* (fig. 185), enfermant et garantissant le cerveau. Le crâne forme les parties supérieure et postérieure de la tête. Sa partie supérieure, arrondie ou courbée régulièrement, est la *voûte*; sa partie inférieure, plate et irrégulière, est la *base* : ces deux parties sont limitées par un plan fictif, transversal, passant par la bosse nasale et la protubérance occipitale externe. Il se compose de huit os : le *frontal*, les deux *pariétaux*, les deux *temporaux*, l'*occipital*, l'*ethmoïde* et le *sphénoïde*. Ces os sont articulés entre eux par des sutures. Ils sont constitués par un tissu spongieux compris entre deux lames de substance compacte (V. Diploé et Table). Le frontal occupe la partie antérieure; les pariétaux forment la partie supérieure et une grande partie des parois latérales; les temporaux, placés à la partie antérieure inférieure des pariétaux, concourent à former les parois latérales et la base; l'occipital complète la voûte, au-dessous et en arrière des pariétaux, et constitue une partie de la base, en s'enclavant, par sa portion dite *basilaire*, entre les temporaux, et venant rejoindre le corps du sphénoïde; celui-ci est, par sa partie antérieure et par ses ailes, en rapport avec le frontal et l'ethmoïde; enfin, ce dernier os remplit le vide que l'échancrure du frontal laisse inférieurement. Outre ces huit os principaux, il y en a quelques-uns surnuméraires, connus sous le nom d'*os wormiens* ou *clefs du crâne*. Le périoste qui revêt la surface externe des os du crâne prend le nom de *péricrâne*; la dure-mère leur tient lieu de périoste interne; et les intervalles membraneux qui les séparent les uns des autres, tant que l'ossification demeure incomplète, sont formés par l'adossement de ces deux membranes (V. Fontanelle). Leur face interne présente des sillons ou des gouttières, dus au passage de vaisseaux et de nerfs, et des impressions digitales. Le crâne et sa cavité sont ovoïdes, à petite extrémité dirigée en avant. Le diamètre antéro-postérieur, étendu du trou borgne à la protubérance occipitale interne, est de 18 centimètres; le vertical, étendu de la partie antérieure du trou occipita' au milieu de la gouttière bipariétale, est de 13 centimètres; le transverse, qui réunit la base des deux rochers, est de 14 centimètres et demi. Après la formation des sutures et la disparition des fontanelles, les os du crâne continuent à s'accroître (Gall, Malgaigne). Lorsque les sutures du crâne se soudent de bonne heure, le cerveau est arrêté dans son développement (Requin, Richet, Trousseau). Vers l'âge de trente-cinq à quarante ans, les os de la voûte cranienne se réunissent par disparition du tissu cellulaire, intersection et jonction tissulaire de chacun d'eux. A dater de ce moment la cavité cranienne ne grandit plus. V. Capacité *cranienne*. — Fig. 187. Coupe médiane et antéro-postérieure du crâne et de la face : 1, frontal; 2, sinus frontal; 3, pariétal; 4, sillons de l'artère méningée moyenne; 5, occipital; 6, protubérance occipitale interne; 7, fosse cérébelleuse; 8, gouttière du sinus latéral; 9, sa prolongation dans le sinus longitudinal; 10, condyles de l'occipital; 11, trou condylien antérieur; 12, face postérieure du rocher; 13, trou déchiré postérieur; 14, conduit auditif interne; 15, sinus pétreux supérieur; 16, sinus pétreux inférieur; 17, dos de la selle turcique; 18, selle turcique; 19, sinus sphénoïdal; 20, aile interne de l'apophyse ptérygoïde; 21, trou sphéno-palatin; 22, cornet supérieur; 23, cornet moyen, 24, cornet inférieur; 25, méat moyen et ouverture du sinus maxillaire; 26, apophyse montante du maxillaire supérieur; 27, apophyse palatine; 28, lame horizontale du palatin; 29, voûte palatine; 30, épine nasale antérieure et inférieure; 31, conduit incisif; 32, os nasal; 33, sillon du nerf ethmoïdal (Beaunis et Bouchard). — *Crâne fœtal.* V. Fœtus et Fontanelle. — *Crâne orthognathe.* V. Orthognathe. — *Crâne prognathe.* V. Prognathe. — *Calotte du crâne.* V. Calotte. || *Fractures du crâne.* Les fractures des os du crâne sont dites *directes*

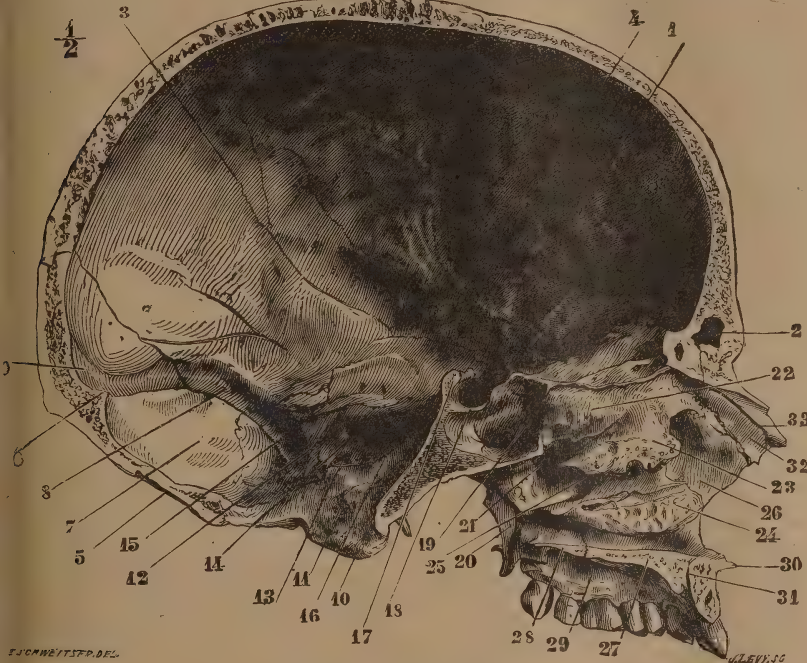


Fig. 187. — Coupe du *crâne*.

ou *indirectes* suivant leur mécanisme (V. Fracture), et peuvent porter sur la voûte, sur la base, ou sur ces deux régions à la fois. Celles de la voûte, presque toujours directes, sont rarement incomplètes, limitées à la table interne ou externe ; ordinairement elles sont complètes. Celles de la base sont directes dans certaines régions mal protégées (apophyse basilaire, voûte orbitaire, etc.), et très rarement indirectes, car la majeure partie des prétendues fractures indirectes, ou par contre-coup, de la base du crâne, sont des fractures communes à la base et à la voûte, dites fractures *par irradiation* (Aran, U. Trélat). Ces lésions sont extrêmement graves par la possibilité de complications cérébrales et méningées. Les fractures de la voûte peuvent exister sans déplacement des fragments, et alors le diagnostic reste incertain s'il n'y a pas de solution de continuité des parties molles ; si une plaie permet de constater la fracture, on cherche à produire la réunion immédiate par une désinfection soigneuse de la plaie ; si la suppuration ne peut être évitée, on facilitera le libre écoulement du pus afin de prévenir l'infection des méninges et la méningo-encéphalite qui en serait la conséquence. S'il y a enfoncement de la voûte avec plaie extérieure, il sera généralement facile et utile de relever, au moyen d'une spatule stérilisée, les fragments enfoncés qui irriteraient l'encéphale ; si les fragments n'ont pu être relevés et si des phénomènes de compression cérébrale, aphasie, hémiplégie, etc., apparaissent, la trépanation doit être pratiquée. S'il y a enfoncement sans plaie, les complications encéphaliques doivent aussi guider le traitement : en leur absence, l'expectation est la règle. Le traitement de ces complications peut seul être mis en œuvre dans les fractures de la base du crâne et par irradiation.

**CRANIECTOMIE.** s. f. [de κρανίον, crâne, et ἐκτομή, résection]. Opération qui consiste à retrancher des parois du crâne, de préférence au niveau des sutures fronto-pariétales, un lambeau osseux de forme et d'étendue variables. Pratiquée en cas d'ossification prématurée du crâne, avec un arrêt de développement du cerveau et des facultés intellectuelles, elle n'a pas de suites opératoires graves, et donne des résultats satisfaisants au point de vue de l'amélioration de l'intelligence (Lannelongue).

**CRANIEN, IENNE.** adj. [it. *cranico*]. Qui a rapport au crâne. — *Angle cranien.* V. Angle. — *Boite cranienne.* V. Crane. — *Nerf cranien.* V. Nerf. — *Points de repère craniens.* La figure 188 montre, d'après Chipault, les noms

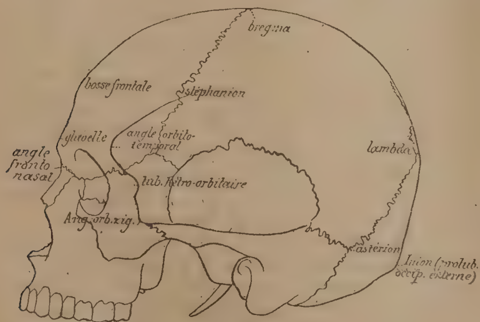



Fig. 188. — Points de repère *craniens.*

des divers points de repère de la surface du crâne, utiles pour le chirurgien. — *Sinus cranien.* V. Sinus.

**CRANIO-ABDOMINAL, ALE.** adj. — *Tempérament cranio-abdominal.* Celui où prédominent l'influence du cerveau et celle des viscères abdominaux.

**CRANIOCLASTE.** s. m. Le *céphalotribe.*

**CRANIO-ENCÉPHALIQUE.** adj. Qui concerne les rap ports du crâne et de l'encéphale. — *Topographie cranio encéphalique.* Elle est très importante à connaître au poin de vue de la chirurgie cérébrale. Les principaux points d repère (fig. 188) sont les suivants : la scissure perpendi culaire externe est sous-jacente à la suture lambdoïde 1 à 5 millimètres près ; la scissure de Rolando est, au nivea de son extrémité supérieure, à 47 millimètres (Broca) 48 millimètres (Hefftler, Poirier, Féré), 55 millimètre (Lucas-Championnière) en arrière du bregma, et, au nivea de son extrémité inférieure, à 28 millimètres en arrière d la suture fronto-pariétale ; la scissure de Sylvius est, a niveau de sa partie antérieure, à 5 millimètres en arrière d ptérion, et 27 millimètres en arrière de l'apophyse orbitair externe ; elle longe ensuite la suture pétro-écailleuse pen dant 4 millimètres (Poirier), en restant à 5 millimètre au-dessus d'elle (Debierre, Le Fort) ; en arrière, elle s trouve sur une ligne réunissant l'extrémité supérieure d sillon de Rolando à l'astérion ; enfin sa branche ascendant la quitte au niveau de l'union des sutures écailleuse e sphéno-pariétale, reste parallèle à la suture coronale (Heff ler), se porte en haut et en avant (Horsley). Le sillon para lèle temporal est à 15 millimètres au-dessus de la scissure d Sylvius ; les sillons parallèles frontal et pariétal sont à 2 ou 25 millimètres en avant ou en arrière du sillon d Rolando. Pour déterminer la ligne rolandique, trois procé dés sont en usage : le *procédé de Lucas-Championnièr* consiste à déterminer le bregma à l'aide de l'équerre biau riculaire de Broca, et à compter 55 millimètres en arrière, c qui donne l'extrémité supérieure ; puis à tirer une lign horizontale de 7 centimètres à partir du bord postérieur d l'apophyse orbitaire externe et à élever une perpendiculai de 3 centimètres, qui aboutit à l'extrémité inférieure. I *procédé allemand* (Bergmann, Merkel) place l'extrémi supérieure sur une ligne verticale passant derrière l'ap physe mastoïde, et l'extrémité inférieure sur une ligne ve ticale passant par l'articulation temporo-maxillaire et 5 millimètres au-dessus de cette articulation. Le *procé anglais* met l'extrémité supérieure à 12 millimètres e arrière de la moitié de la ligne glabello-inienne, et l'extré mité inférieure à 8 centimètres au-dessous du sommet d l'angle rolando-sagittal qui mesure 67°. Dans le *procédé d Poirier*, on prend la moitié plus 2 centimètres de la lign naso-inienne, ce qui donne l'extrémité supérieure, et on élè sur l'arcade zygomatique, au-devant du tragus, une perpe diculaire de 7 centimètres pour avoir l'extrémité inférieur Pour déterminer la ligne sylvienne, il suffit de compt 5 centimètres au-dessus de l'arcade zygomatique ; son extr mité antérieure est à 3 centimètres en arrière de l'apophy orbitaire externe (Lucas-Championnière, Debierre). Le ce velet, par sa partie accessible, répond à la fosse occipita inférieure et au tiers postérieur de l'apophyse mastoïd au-dessous d'une ligne continuant le bord supérieur d l'arcade zygomatique et aboutissant à la protubérance occ pitale externe. L'artère méningée moyenne, ou tout au moi sa branche antérieure, est en arrière de la suture front pariétale, à 5 millimètres en moyenne, par conséquent bi en avant du sillon de Rolando. Le sinus longitudinal sup rieur et les lacs sanguins qui l'entourent occupent une la geur de 3 centimètres environ ; il est ordinairement dév à droite de la ligne médiane (Horsley). Le pressoir d'Hér phile est caché sous l'inion. Les sinus latéraux, larges d 15 millimètres, ont un trajet figuré par une ligne alla de la protubérance occipitale à la base de l'apophyse ma toïde.

**CRANIOGRAPHE.** s. m. Instrument destiné à trac sur un écran le profil du crâne et de la face, de façon obtenir les angles auriculaires ou auriculo-craniens (Broca Il donne aussi l'angle facial de Camper. V. Angle.

**CRANIOLOGIE** ou **CRANIOSCOPIE**. s. f. [de κρανίον, crâne, et λόγος, discours, description, ou σκοπεῖν, examiner; all. *Schädellehre*, *Craniologie*, angl. *craniology*, *cranioscopy*, it. *cranologia*, esp. *cranologia*]. Description ou examen des divers points de la surface extérieure du crâne, à l'effet d'en déduire la connaissance des dispositions intellectuelles et affectives d'un individu. Le crâne étant moulé sur la masse cérébrale, chaque portion de sa surface présente un développement plus ou moins considérable, suivant que la portion correspondante du cerveau est plus ou moins développée. Or, le cerveau étant le siège des facultés intellectuelles et affectives, si les individus chez lesquels *telle* portion du crâne forme un relief bien prononcé se font remarquer par une même faculté, un même talent, une même vertu ou un même vice, on en conclut que la portion du cerveau sous-jacente est le siège de cette faculté, de ce talent, de cette vertu ou de ce vice; qu'elle en est l'*organe spécial*. Cette hypothèse a conduit Gall à regarder le cerveau comme une agrégation de parties dont chacune est l'organe d'une faculté particulière, et à y distinguer vingt-sept organes, ayant chacun une place déterminée. Outre ces organes décrits par Gall, Spurzheim, son disciple et son collaborateur, en a admis plusieurs autres; et les phrénologistes ne sont pas encore d'accord sur leur nombre et leurs dénominations. Cette hypothèse n'est pas en rapport avec les données modernes sur les localisations cérébrales; elle est aujourd'hui complètement abandonnée.

**CRANIOMALACIE**. s. f. [de κρανίον, crâne, et μαλακός, mou]. V. Craniotabes.

**CRANIOMANCIE**. s. f. [de κρανίον, crâne, et μαντεία, divination]. Art prétendu de deviner les dispositions morales d'un individu d'après l'inspection de sa tête ou de son crâne. V. Angle *facial* et Craniologie.

**CRANIOMÈTRE**. s. m. [*craniometrum*, de κρανίον, crâne, et μέτρον, mesure; esp. *craneometro*]. Compas d'épaisseur avec lequel on mesure les diamètres du crâne.

**CRANIOMÉTRIE**. s. f. [de κρανίον, crâne, et μέτρον, mesure]. Emploi du craniomètre. — Partie de l'anthropologie qui s'occupe de déterminer le volume du crâne, les rapports de la face et du crâne, les angles et les indices céphaliques, notions indispensables au classement des races humaines, qu'elles ont fait diviser en deux groupes principaux : les *brachycéphales* et les *dolichocéphales*. V. ces mots et Angle *céphalique*.

**CRANIOPHORE**. s. m. [de κρανίον, crâne, et φέρειν, porter] (Topinard). Instrument destiné à faire connaître la situation relative des orifices et des saillies du crâne, l'inclinaison de ses plans, le degré de prognathisme, etc.

**CRANIOSCOPIE**. s. f. V. Craniologie.

**CRANIOTABES**. s. m. [de *cranium*, crâne, et *tabes*, ramollissement; all. *Gehirnerweichung*]. Maladie dont Elsasser a fait mention le premier, et qui est particulière aux enfants : « Le crâne est mou et se coupe facilement; les os ont perdu leur structure compacte, sont plus mous, plus volumineux, plus flexibles et semblables à du tissu spongieux; ils n'ont plus l'aspect lisse et la texture fibreuse; ils sont poreux et rudes au toucher. A la partie postérieure du crâne, on observe divers points au niveau desquels le tissu osseux est très aminci, très raréfié, et peut même manquer complètement. Ces points correspondent le plus souvent aux os pariétaux ou à l'os occipital, ou même au voisinage de la suture lambdoïde. Les os du crâne sont alors flexibles et élastiques comme du parchemin; et lorsqu'on couche l'enfant sur un corps dur, le crâne se déprime de quelques lignes. » C'est une variété du rachitisme.

**CRANIO-THORACIQUE**. adj. — *Tempérament cranio-thoracique*. Celui où prédominent l'influence du cerveau et celle de la poitrine.

**CRANIOTOME**. s. m. Instrument avec lequel on pratique la *craniotomie*. ‖ Nom donné par Hübenthal à son trépan en forme de moulin à café.

**CRANIOTOMIE**. s. f. [de κρανίον, crâne, et τομή, section]. Section du crâne. Opération par laquelle on ouvre le crâne et l'on en divise les parois pour faciliter l'expulsion d'un fœtus mort dans la matrice. V. Céphalotomie.

**CRANSAC** (France, Aveyron). *Eaux sulfatées calciques et magnésiennes*; minéralisation totale : 4gr,14, dont 1gr,9 de sulfate de magnésie, et 1gr,5 de sulfate de chaux; eau froide, 10° à 12°. Cette eau est purgative; elle est employée dans les affections des organes abdominaux, le rhumatisme, certaines dermatoses. Altitude : 300 mètres. Établissement : 15 juin au 1er octobre. Il existe, dans une montagne volcanique voisine, des cavités formant des étuves naturelles, ayant une température de 32° à 48° et renfermant des vapeurs sulfureuses; le séjour dans ces étuves donnerait de bons effets dans les rhumatismes chroniques.

**CRANSON**. s. m. V. Raifort *sauvage*.

**CRAPAUD**. s. m. [*Bufo vulgaris*, Laurenti, *Rana bufo*, L., all. *Kröte*, angl. *toad*, it. *rospo*, esp. *sapo*]. Batracien anoure, qui a les pattes beaucoup plus courtes que celles des grenouilles, et dont le corps ventru est couvert de glandes soulevant la peau en forme de tubercules, surtout de chaque côté du cou (glandes temporales ou parotidiennes). Quand il est surpris, il lance par l'anus une urine que l'on dit, à tort, irritante. Alors aussi il enfle son corps par distension de ses poumons remplis d'air, de manière à le rendre dur et élastique, et fait suinter des glandes de sa peau, et surtout de ses glandes temporales, une humeur blanc jaunâtre, âcre et visqueuse, qui agit à la manière des venins quand on l'inocule aux petits animaux, et détermine une vive cuisson de la conjonctive (V. Batracine). Quelques auteurs ont prétendu que les fruits et les légumes imprégnés de ces fluides pouvaient causer des symptômes morbides; il n'en est rien, car le venin cutané des crapauds, comme les autres venins, que du reste il est loin d'atteindre en énergie, n'agit pas au travers des épithéliums ni des mucus qui les humectent. Les propriétés médicinales longtemps attribuées au crapaud sont imaginaires. — *Huile de crapaud*. V. Huiles *médicinales*.

**CRAQUEMENT**. s. m. — *Bruit de craquement*, *craquement pulmonaire*. Bruit morbide s'entendant parfois à l'auscultation du poumon, et donnant l'impression d'un craquement ou d'une série de craquements. On l'entend surtout au début du ramollissement des tubercules, c'est-à-dire à la deuxième période de la phtisie pulmonaire.

**CRASE**. s. f. [*crasis*, κρᾶσις, de κεράννυμι, je mêle : mélange; all. *Mischung*, angl. *mixture*, it. *crasi*]. — *Crase du sang, des humeurs*. Juste mélange des parties constituantes des liquides de l'économie animale. Dans la médecine hippocratique, la crase des quatre humeurs (sang, bile, pituite et atrabile) constituait l'état de santé; et le dérangement de cette crase, l'état de maladie. V. Dyscrasie. ‖ Dans un sens plus étendu, synonyme de *constitution*. — *Crase parasitaire* (Bazin). V. Parasitogénie.

**CRASIOLOGIE**. s. f. [de κρᾶσις, crase, et λόγος, doctrine]. Traité des crases, de leur doctrine, etc.

**CRASSAMENTUM**. s. m. [all. *Eingediktes*]. Mot latin qui signifie *lie*, *dépôt*. Il a été employé pour désigner la partie coagulable du sang.

**CRATÉGINE**. s. f. Matière cristallisable amère, extraite par Leroy de l'écorce de l'*alisier*.

**CRATÉRIFORME**. adj. [*crateriformis*, de *crater*, coupe, et *forma*, forme]. En forme de tasse hémisphérique.

**CRATŒGUS OXYACANTHA.** s. m. [*aubépine*]. Plante de la famille des rosacées; l'alcoolature de semences à 1 p. 3 a été préconisée comme tonique du cœur à la dose de 10 à 15 gouttes par jour (Jennings). Les fruits sont usités comme antidiarrhéique (V. AUBÉPINE); l'écorce astringente a été employée comme fébrifuge.

**CRAVATE.** s. f. Pièce d'étoffe triangulaire destinée à remplacer les bandes, surtout pour réunir les plaies en long des membres (Mayor). Le milieu de la cravate est posé en travers; les chefs sont ramenés et croisés sur des compresses graduées disposées aux bords de la plaie. ‖ En anatomie, *cravate de Suisse*, ensemble des fibres obliques de l'estomac, parallèles à la petite courbure, dont elles restent un peu distantes.

**CRAVEGGIA** (Italie, Piémont). *Eaux sulfatées sodiques*, contenant 0gr,337 de sels, dont 0gr,197 de sulfate de soude; eaux tièdes, 27°.

**CRAVEIRO DA TERRA** (ce qui signifie, en portugais, girofle indigène). s. m. Nom des boutons du *Calyptranthes aromatica*, Aug. Saint-Hilaire, et des jeunes fruits de l'*Eugenia pseudo-caryophyllus*, DC., famille des myrtacées, employés au Brésil comme le girofle.

**CRAW-CRAW.** s. m. Nom donné par les habitants de la côte occidentale d'Afrique à une affection caractérisée par des papules et des vésico-pustules, dans lesquelles vit une filaire microscopique (O'Neill).

**CRAYON.** s. m. — En thérapeutique, préparation obtenue sous la forme de petit cylindre soit par la fusion d'un sel que l'on coule dans une lingotière, soit en incorporant la substance active dans une pâte molle qui est ensuite divisée, coulée en cylindres et durcie par la dessiccation (*Codex* 1884). — *Crayon d'azotate d'argent* (*pierre infernale*). Faire fondre quantité suffisante d'azotate d'argent cristallisé dans un creuset en argent ou en porcelaine, et couler le sel liquéfié dans une lingotière où il se solidifie en refroidissant. — *Crayon d'azotate d'argent mitigé* (*crayon d'azotate d'argent et de potasse*). Triturer 90 grammes d'azotate d'argent et 10 grammes d'azotate de potasse, faire fondre le mélange dans un creuset en argent ou en porcelaine, et couler dans une lingotière; préparer de même les crayons contenant un tiers, une moitié ou un quart d'azotate d'argent (*Codex* 1884). Ces crayons sont moins caustiques que le crayon d'azotate d'argent pur. — *Crayon de chloral.* Il s'obtient en roulant en cylindres un mélange de métachloral en poudre, d'eau et de gomme, et s'emploie pour modifier les plaies de mauvaise nature. — *Crayon à l'huile de croton.* On fait fondre 1 partie de beurre de cacao et 1 partie de cire blanche, et on ajoute 2 parties d'huile de croton : le mélange coulé dans un moule cylindrique a les mêmes usages que cette huile, dont il permet de limiter les effets. — *Crayon d'iodoforme.* On les prépare comme les crayons au tanin (V. plus bas). Ils sont employés avec succès dans le traitement des plaies fistuleuses. — *Crayon au précipité rouge.* Obtenu en fondant 14 grammes de beurre de cacao, et ajoutant glycérine, 7 grammes, précipité rouge, 1 gramme. On prépare de même des crayons au *précipité jaune*, au *sublimé corrosif*, au *turbith minéral*. — *Crayon au sulfate de cuivre.* Sulfate de cuivre fondu et coulé dans une lingotière. Pour augmenter la dureté du crayon, on mélange au sel, avant de le fondre, de l'alun ou de la gutta-percha (Bouilhon). — *Crayon de tanin.* Tanin pulvérisé, 10 grammes; gomme pulvérisée, 0gr,50; eau distillée et glycérine officinale, de chaque quantité suffisante (le moins possible). Mélanger le tanin et la gomme; faire à l'aide de l'eau et de la glycérine une masse de consistance pilulaire que l'on roulera et divisera en cylindres de dimensions différentes, selon la demande (*Codex* 1884).

**CRÉASOTE.** s. f. V. CRÉOSOTE.

**CRÉATINE.** s. f. [de κρέας, chair; all. *Kreatin*, esp. *creatina*] ($C^8H^9Az^3O^4$, ou, en atomes, $C^4H^9Az^3O^2 + H^2O$) (*acide méthylguanidinacétique*). Alcaloïde animal inodore, insipide, cristallisant en prismes quadrangulaires transparents, peu soluble dans l'eau et l'alcool, soluble dans les acides étendus, découvert par Chevreul dans l'extrait alcoolique de viande. Les acides concentrés la transforment en créatinine, en lui faisant perdre une molécule d'eau. Maintenue en ébullition avec l'eau de baryte, elle se dédouble en urée et en sarcosine. La créatine existe dans le tissu musculaire de tous les animaux, dans le sang, dans l'urine et dans l'eau de l'amnios; sa toxicité paraît très faible. C'est un principe immédiat résultant de la décomposition désassimilatrice des substances organiques du tissu musculaire; elle est éliminée de deux façons : sous forme de créatinine par déshydratation au niveau des reins, et sous forme d'urée, de méthylamine, ou de méthylurée, après destruction par hydrolyse probablement au niveau du foie.

**CRÉATININE.** s. f. [all. *Kreatinin*] ($C^8H^7Az^3O^2$, ou, en atomes, $C^4H^7Az^3O$). Principe immédiat qui existe dans les muscles avec la créatine, dans le sang et dans l'urine, et que Scherer croit avoir trouvé dans l'eau de l'amnios. A l'état normal, l'urine en renferme 0gr,30 à 1 gramme par litre; l'excrétion de créatinine augmente dans les maladies aiguës (pneumonie, fièvre typhoïde, tétanos), et diminue chez les convalescents, les cachectiques, les diabétiques, les urémiques. Ce corps cristallise en prismes incolores, brillants, sans eau de cristallisation, d'une saveur alcaline, inodores, inaltérables à l'air, solubles dans 11,5 parties d'eau froide, plus facilement dans l'eau bouillante, peu solubles dans l'alcool. C'est une base puissante, qui déplace l'ammoniaque de ses combinaisons et forme des sels avec les acides. Lorsqu'on laisse de l'urine exposée à l'air pendant deux ou trois semaines, on n'y retrouve plus trace de créatine, mais, à la place, une grande quantité de créatinine; la créatine peut donc se transformer en créatinine, en abandonnant une molécule d'eau. Comme la créatine, c'est un produit de désassimilation; elle a pour origine la créatine introduite dans l'organisme par l'alimentation carnée et celle formée dans le tissu musculaire; elle prend naissance au niveau des reins par un phénomène de déshydratation. Elle est assez toxique, et détermine de l'excitabilité des nerfs périphériques et des contractions spasmodiques. Pour caractériser la créatinine dans l'urine, il suffit de la traiter par le nitroprussiate de soude et la soude caustique; l'urine prend une coloration jaune-rubis. Pour la doser, on ajoute à 300 centimètres cubes d'urine légèrement alcalinisée par un lait de chaux, du chlorure de calcium jusqu'à cessation de précipité; on filtre, on acidifie légèrement par l'acide sulfurique, et on évapore au bain-marie jusqu'à consistance sirupeuse. Après refroidissement, on ajoute de l'alcool fort; après deux jours, on filtre, on réduit au bain-marie jusqu'à 15 centimètres cubes, on ajoute 1 centimètre cube d'une solution alcoolique de chlorure de zinc d'une densité de 1,2; après trois jours, on recueille le précipité sur un filtre taré, on le lave à l'alcool, le sèche et le pèse; le précipité de chlorure double de créatinine et de zinc contient alors 68,44 p. 100 de créatinine.

**CRÈCHE.** s. f. Asile dans lequel sont reçus, pendant la journée, les enfants que leur mère, obligée de travailler hors de la maison, ne peut garder auprès d'elle. Les crèches ne reçoivent pas d'enfants sevrés avant l'âge de neuf mois; les enfants non sevrés doivent avoir deux mois au moins, et sont nourris par la mère, qui a accès dans l'établissement aussi souvent qu'il est nécessaire.

**CRÈCHES** (France, Saône-et-Loire). *Eaux sulfatées calciques, ferrugineuses et carboniques*, froides, contenant 0gr,577 de sels, dont 0gr,130 de sulfate de chaux et 0gr,023 de protoxyde de fer.

**CREDO** (France, Gironde). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, contenant 0gr,230 de sels, dont 0gr,137 de carbonate de chaux et 0gr,012 de carbonate de fer.

**CRÉMASON.** s. f. [de *cremare*, brûler]. Le *pyrosis*.

**CRÉMASTER.** adj. et s. m. [*cremaster*, κρεμαστὴρ, de κρεμάω, je suspens; all. *Hodenmuskel*, angl. *cremaster*, it. *cremastere*, esp. *cremaster*]. — *Crémaster* [*gubernaculum* ou *musculus testis* de Hunter]. Muscle formé de fibres musculaires striées de la vie animale (Ch. Robin). — Chez les animaux qui ont le testicule dans l'abdomen et peuvent le faire sortir à volonté en tout temps ou seulement à l'époque du rut, le crémaster est un véritable *musculus testis*, étendu, de bas en haut, du pli de l'aine à l'extrémité inférieure du testicule placé dans l'abdomen et passant au travers du canal inguinal; il est celluleux au centre, et se retourne sur lui-même dès que le testicule est arrivé à l'entrée du canal inguinal pour tomber temporairement dans le scrotum : après le rut, en se contractant, il remonte jusque dans le canal inguinal le testicule, qui a diminué de volume. Ce muscle manque chez les animaux dont les testicules restent toute la vie dans l'abdomen, comme l'éléphant, le daman, les cétacés, le phoque, etc. — Chez l'homme, et autres animaux dont le testicule est extérieur pendant la vie extra-utérine, le crémaster est disposé de haut en bas, du pli de l'aine au testicule, dont sa partie inférieure forme la *tunique érythroïde* : c'est à lui qu'est due la possibilité, surtout chez les jeunes gens, d'élever plus ou moins le testicule quand on tousse ou quand on fait un effort. — Chez le fœtus de l'homme et des animaux ayant les testicules extérieurs, le *crémaster* présente à étudier deux portions distinctes par leur situation, quoique continues. L'une est placée dans l'abdomen, étendue du testicule, où elle se termine en arcade (Rouget), à l'orifice supérieur du canal inguinal. L'autre la continue à partir de ce point, et traverse le canal inguinal qu'elle remplit, pour se terminer en trois faisceaux : l'un, externe, va en dehors à l'arcade crurale; le deuxième ou interne, plus large, se perd au-devant de la partie externe du pubis ; le troisième, ou médian, plus gros, plus large que les autres, continue la direction du muscle, et se perd en bas dans le tissu lamineux du scrotum, en s'amincissant peu à peu ; il est très vasculaire, ses vaisseaux lui arrivent de bas en haut. Ainsi le *crémaster* n'est pas une dépendance des muscles abdominaux ; c'est un muscle autonome du testicule, chargé d'attirer, chez le fœtus humain et d'autres mammifères, cet organe de l'abdomen dans le canal inguinal. V. Testicule (*Descente du*).

**CRÉMATION.** s. f. [*crematio*, καῦσις, all. *Verbrennung*, *Leichenwerbrennung*, angl. *cremation*]. Combustion et réduction en cendre des cadavres, qu'on a proposé de substituer à l'inhumation dans l'intérêt de l'hygiène publique, sans préjudice pour le respect dû aux restes humains, qui seraient conservés comme chez les Romains, etc., où elle était en usage. En employant des foyers à gaz tels que ceux qui sont en usage dans la métallurgie, les corps sont promptement et complètement consumés sans odeur ni fumée, et sans danger pour la salubrité publique. La crémation ferait disparaître, avec les cimetières, les causes d'altération de l'air par les émanations, et des eaux potables par les infiltrations qui en proviennent. Elle est en usage d'une manière facultative à Paris, où un four crématoire existe au cimetière du Père-Lachaise.

**CRÈME.** s. f. [*cremor*, all. *Rahm*, angl. *cream*, it. et esp. *crema*]. Matière épaisse, onctueuse, d'un blanc jaunâtre, agréable au goût, qui s'élève à la surface du lait abandonné à lui-même ; elle est composée de beaucoup de beurre et d'une certaine quantité de sérum et de matière caséeuse. C'est un aliment très nourrissant et adoucissant, mais indigeste. — *Crème*, préparation alimentaire analogue par la consistance ou la saveur à la crème du lait : telles sont les *crèmes de pain*, *de riz*, etc., espèces de bouillies faites avec ces substances cuites dans l'eau ou le lait, édulcorées et aromatisées, que l'on prescrit souvent aux malades dans les convalescences. ‖ En chimie, *crème*, nom ancien des substances qui se réunissent à la surface de certaines dissolutions. — *Crème de chaux*. V. Chaux (*Lait de*). — *Crème de soufre*. V. Soufre. — *Crème de tartre*. V. Tartrate *acide de potasse*. — *Crème de tartre soluble*, V. Tartrate *borico-potassique*.

**CRÉMENT.** s. m. [de *crementum*, accroissement]. La partie absorbée des aliments, par opposition à celle qui est rejetée à l'état d'excrément.

**CRÉMEUX, EUSE.** adj. Qui a l'apparence de la crème. — *Stomatite crémeuse*. V. Muguet.

**CREMNOPHOBIE.** s. f. Peur des précipices.

**CRÉMOMÈTRE.** s. m. [de *cremor*, crème, et μέτρον, mesure; all. *Milchmesser*, angl. *cremometer*, it. *cremometro*]. Instrument servant à déterminer la proportion de la matière grasse contenue dans le lait (Banks). Il consiste en une éprouvette à pied de la contenance de 2 décilitres portant une division en demi-décilitres marquée par des traits circulaires, et une échelle de 50 degrés, dont le zéro est placé à la partie supérieure, au niveau du dernier trait circulaire. L'instrument étant plein de lait jusqu'au zéro, on l'abandonne pendant vingt-quatre heures à la température de 12 à 15°. La crème monte peu à peu ; lorsque l'épaisseur en est stationnaire, on lit le nombre de degrés qu'elle occupe, la proportion de crème indiquée donne la richesse du lait ; celui qui ne marque pas 12 à 15° est de mauvaise qualité, ou a été écrémé.

**CREMOR.** s. m. Mot latin employé en médecine pour désigner une couche d'apparence crémeuse, qui s'élève quelquefois à la surface de certaines urines morbides. V. Urine.

**CRÉNATE.** s. m. Sel que forme l'*acide crénique*. Les crénates sont amorphes, solubles dans l'eau, non dans l'alcool ; ils se transforment, en brunissant, en *apocrénates*, noirs, solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool. Les protocrénates de fer et de manganèse, très assimilables, sont dissous dans certaines eaux naturelles (V. Crénaté et Crénique), tandis que les percrénates forment les dépôts insolubles de ces eaux. — *Crénate ferreux*. Ce sel constitue une véritable oxydase ; il absorbe l'oxygène et va le porter aux matières organiques ; il a donc une action oxydante distincte de l'action particulière du fer sur l'organisme ; c'est ce qui explique l'action bienfaisante immédiate des eaux crénatées, qui produisent des effets surprenants longtemps avant que le sang n'ait été régénéré.

**CRÉNATÉ, ÉE.** adj. Qui contient des crénates. — *Eaux minérales crénatées*. Celles qui renferment des crénates et des apocrénates, telles que celles de Porla en Suède (Berzelius), de Forges et de Sainte-Allyre en France, qui contiennent des crénates de fer et de manganèse.

**CRÉNÉ, ÉE** ou **CRÉNELÉ, ÉE.** adj. [*crenatus*]. Se dit d'une partie pourvue de *crénelures*.

**CRÉNELURE.** s. f. [*crena*, all. *Kerbzahn*, *Zacke*, angl. *indenting*, it. *merlatura*, esp. *almenage*]. Division qui a la forme d'un angle obtus, et qui n'est inclinée ni vers le sommet ni vers la base de la partie à laquelle elle appartient. — En anatomie, *crénelures* (*denticuli*), petites dents du bord des os du crâne, et servant à leur articulation.

**CRÉNIQUE.** adj. [de κρήνη, source; all. *Quellsäure*, angl. *crenic*, it. *crenico*]. — *Acide crénique* ($C^{24}H^{12}O^{16}$). Acide découvert avec l'acide apocrénique ($C^{48}H^{12}O^{24}$), par Berzelius, dans le terreau et dans l'eau de Porla en Suède ; il existe aussi, à l'état de crénate de fer, dans les eaux de Forges et Sainte-Allyre en France. Les acides crénique

et apocrénique se forment par décomposition de la cellulose des plantes, et ils empruntent le fer aux filons de sulfure de fer avoisinants.

**CRÉNULÉ, ÉE.** adj. Qui a des crénelures petites et nombreuses.

**CRÉOGRAPHIE.** s. f. [de κρέας, chair, et γράφειν, décrire]. Synonyme d'*histographie*.

**CRÉOLINE.** s. f. [*crésyl*]. Liquide huileux, d'odeur carburée, dérivé de la créosote de houille, miscible à l'alcool et à l'éther, donnant avec l'eau une émulsion (1 à 5 cuillerées par litre d'eau), et constitué par un mélange de divers antiseptiques; elle est employée comme antiseptique, pour le pansement des plaies gangreneuses, des ulcères cancéreux, des chancres, et en injections dans les cavités contenant un liquide fétide.

**CRÉOSAL.** s. m. [*tannate de créosote*]. Médicament soluble dans l'eau, que l'on emploie en solution à 1 p. 15 dans de l'eau sucrée, à la dose de 3 à 6 cuillerées à bouche chez l'adulte.

**CRÉOSOFORME.** s. m. Produit de la condensation de la créosote et de la formaldéhyde; pour la préparer, on mélange 100 parties de créosote, 80 parties de formaldéhyde (à 40 p. 100) et 150 parties d'acide chlorhydrique; le mélange s'échauffe; au bout de quelque temps, il se forme un liquide vert qu'on lave et qui se solidifie par refroidissement. Il est insoluble dans l'eau et les autres dissolvants. Il est employé comme désinfectant.

**CRÉOSOL.** s. m. ($C^{16}H^{10}O^4$). Liquide oléagineux, incolore, d'odeur agréable, de saveur brûlante, insoluble dans l'eau, miscible à l'alcool et à l'éther, qui existe dans la créosote et qu'on obtient par l'action de l'acide sulfurique étendu sur le créosolate de potassium.

**CRÉOSOLATE.** s. m. Sel obtenu par solution d'un oxyde alcalin hydraté dans la créosote. — *Créosolate de potassium*. Sel cristallisable en aiguilles, soluble dans l'eau, qui s'obtient facilement en mélangeant une solution alcoolique concentrée de potasse avec de la créosote dissoute dans la moitié de son volume d'éther.

**CRÉOSOTAL.** s. m. [*carbonate de créosote*]. Liquide visqueux à froid, de couleur ambrée, sans odeur, de saveur douce et huileuse; insoluble dans l'eau; miscible à l'éther, à l'alcool; soluble dans les huiles grasses. Il est très bien supporté par l'estomac, et la créosote se retrouve dans l'urine une demi-heure après l'ingestion. On peut en donner de très hautes doses, de 4 à 15 grammes dans du vin, de l'eau-de-vie, ou mieux de l'huile de foie de morue; chez les enfants, la dose est de 1 à 6 grammes. Le créosotal, qui contient 90 p. 100 de créosote, constitue donc le meilleur mode d'administration de la créosote, et a donné des succès dans le traitement de la tuberculose pulmonaire.

**CRÉOSOTE** ou **CRÉASOTE, KRÉOSOTE.** s. f. [de κρέας, chair, viande, σώζειν, conserver: qui a la propriété de conserver les substances animales; all. *Kreosot*, angl. *creasote*, it. *creosota* ou *creosoto*, esp. *creosoto*]. Huile pyrogénée, un peu grasse au toucher, incolore, mais se colorant en brun ambré au contact de la lumière, dont Reichenbach a reconnu l'existence parmi les produits de la distillation du *goudron* (1832), et qui renferme un grand nombre de corps mélangés, et non combinés: les principaux corps contenus dans la créosote du goudron de hêtre, la plus employée en médecine, sont le créosol, le crésylol, le gaïacol et le phénol (Marasse). Sa saveur est âcre, brûlante et des plus caustiques; son odeur, un peu aromatique, est pénétrante, désagréable, et rappelle celle de la fumée de certains bois. Elle est fluide à — 27°, elle bout à + 200°, sans se décomposer, et se volatilise. L'alcool, l'éther, les acides, les alcalis, les huiles, le naphte, le sulfure de carbone, la dissolvent. Il s'en dissout 1 partie dans 400 d'eau, et la créosote retient un dixième de son poids de ce liquide. La créosote dissout beaucoup de sels et de corps simples (l'iode, le soufre), puis des oxydes alcalins. Elle coagule l'albumine, et possède la propriété de *conserver très longtemps les substances animales*, ce qui la fait employer pour conserver les pièces anatomiques. C'est à elle que la fumée doit son action sur les viandes exposées à son contact; mais l'odeur forte et persistante de la créosote ne permet pas de tirer parti de cette propriété. La créosote médicinale doit présenter les caractères suivants: densité 1080; être entièrement volatile de 200 à 212°, soluble en toutes proportions dans la glycérine, incolore et rester telle pendant longtemps même à la lumière, neutre et ne pas coaguler le collodion. On l'utilise comme cathérétique dans la carie et la gangrène, particulièrement la carie dentaire. A l'intérieur, on administre la créosote, à la dose quotidienne de 1 à 3 et 4 grammes, en capsules, en pilules, incorporée au vin, à l'huile de foie de morue ou de faîne, dans la bronchite chronique et dans la tuberculisation pulmonaire (Bouchard): les résultats obtenus, diminution et modification de l'expectoration, amélioration de l'état général, etc., du moins chez les phtisiques au premier et au deuxième degré, montrent que cette substance a une action réelle sur le bacille de la tuberculose. On le donne aussi par la voie rectale en suppositoire ou en lavement, en se servant du lait comme excipient, la créosote pure ne coagulant pas le lait. On l'emploie aussi en injections sous-cutanées. V. INJECTIONS *huileuses*.

**CRÉPITANT, ANTE.** adj. [all. *krepitirend*, angl. *crepitant*, it. et esp. *crepitante*]. — *Râle crépitant*. V. RALE.

**CRÉPITATION.** s. f. (*crepitatio*, de *crepitare*, craquer, pétiller; all. *Krepitiren*, *Knistern*, angl. *crepitation*, it. *crepitazione*, esp. *crepitacion*]. Bruit réitéré d'une flamme qui pétille, ou de certains sels projetés sur le feu: on se sert plutôt, dans ce dernier cas, du mot *décrépitation*. ‖ En chirurgie, sensation que les fragments d'un os fracturé donnent au chirurgien appliquant les mains sur la partie malade, et la comprimant de manière à produire un frottement des deux fragments. La crépitation peut n'être pas sensible à l'oreille, et cependant être reconnue par le toucher. — Bruit que produit l'air ou un gaz quelconque dans les canalicules pulmonaires, ou dans les aréoles du tissu lamineux des parties emphysémateuses, lorsque l'on comprime ces parties. — *Crépitation douloureuse des tendons*. V. AÏ. — *Crépitation de retour*. V. RALE *de retour*.

**CRÉPITUS.** s. m. Crépitation brusque et très prononcée.

**CRÉPON.** s. m. V. FARD.

**CRÉPU, UE.** adj. [*crispus*, οὖλος, all. *kraus*, angl. *crisp*, it. et esp. *crespo*]. Se dit des *cheveux* très frisés naturellement, comme ceux des nègres.

**CRÉSALOL.** s. m. [en atomes, $C^{14}H^6(C^{14}H^6O^6)$] (*salicylate de crésylol, paracrésalol*). Corps cristallisé, insipide, ayant une odeur analogue à celle du salol, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, fondant à 36°. C'est un composé analogue au salol avec substitution du crésylol au phénol. Il a été employé comme succédané du salol par Nencki comme antiseptique intestinal; on le donne à la dose de 2 à 8 grammes par jour en cachets.

**CRÉSAMINE.** s. f. Liquide alcalin, à odeur légèrement phéniquée, qui est un mélange de tricrésol et d'éthylène-diamine. C'est un antiseptique qui peut être mis à côté du sublimé (Eckstein); il n'attaque pas les instruments métalliques même après vingt-quatre heures de contact. On l'emploie en solution à 1 p. 4000 ou sous forme de pommade à 1 p. 10.

**CRÉSOL.** s. m. V. CRÉSYLOL.

**CRÉSOTIQUE.** adj. — *Acide crésotique* ($C^{16}H^8O^6$). Corps cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, moins soluble dans l'eau que l'acide salicylique, dont il est l'homo-

logue : on le prépare en décomposant le crésylol par le gaz carbonique et le sodium, et traitant la masse solide obtenue par l'eau, puis par l'acide chlorhydrique.

**CRESSON.** s. m. [*nasturtium*, all. *Kresse*, angl. *cress*, it. *crescione*, esp. *berro*]. Nom donné à plusieurs plantes qui sont presque toutes de la famille des crucifères, mais de genres différents. — *Cresson alénois*, ou *de terre* (*cresson des jardins, nasitort, cresson cultivé, passerage cultivée, Lepidium sativum*, L.). Il a une odeur aromatique, une saveur piquante, des feuilles minces, oblongues, découpées profondément ; il est antiscorbutique. — *Cresson de fontaine* (*Sisymbrium nasturtium*, L.). Il croît au bord des ruisseaux, a les tiges rampantes, des folioles arrondies, inégales, très glabres, et une saveur piquante particulière ; il entre dans la composition du sirop, des sucs et du vin antiscorbutiques (V. ANTISCORBUTIQUE). — *Cresson d'Inde*. La *capucine*. — *Cresson de Para* (*Spilanthes oleracea*, L.). Plante synanthérée du Pérou ; ses feuilles ont une saveur extrêmement âcre, due à une huile volatile qui fait la base du remède odontalgique nommé *paraguay Roux*. — *Cresson des prés*, ou *cresson élégant*. La *cardamine*. — *Cresson sauvage*. Le *Cochlearia coronopus*, L., ou *Senebiera coronopus*, Poiret.

**CRÉSYLOL.** s. m. [*crésol, phénol crésylique*] ($C^{14}H^8O^2$). Liquide incolore, réfringent, d'odeur de créosote, bouillant à 203°, qui existe dans les créosotes du goudron de houille (Williamson et Fairlie), et, avec l'acide phénique, dans le goudron de bois (Duclos). Le crésylol pur est cristallisé en prismes incolores ; il est alors obtenu synthétiquement (Choay). Il serait plus antiseptique que l'acide phénique et moins toxique. Pour l'employer, il faut le solubiliser à l'aide du savon selon la formule : paracrésol cristallisé, 30 grammes ; poudre de savon amygdalin, 15 grammes ; eau, 1 000 grammes. (Choay).

**CRÉTACÉ, ÉE.** adj. [*cretaceus*]. Qui est formé de craie ou qui contient de la craie. — *Cataracte crétacée*. V. CATARACTE. — *Concrétion crétacée*. V. CONCRÉTION. — *Tubercule crétacé*. V. TUBERCULE.

**CRÊTE.** s. f. [*crista*, λόφος, all. *Kamm*, angl. *crest*, it. et esp. *cresta*]. En anatomie, saillie osseuse étroite et allongée ; telles sont : la *crête de l'os des iles* ou *crête iliaque*, qui forme le bord supérieur de l'os ilion ; la *crête du tibia*, qui est formée par le bord antérieur de cet os ; et la *crête de l'os ethmoïde*, appelée aussi *apophyse crista-galli* (V. ce mot). — *Crête dentaire* ou *gingivale*. Épaississement gris blanchâtre, relevé en saillie ou crête tranchante, qui se développe aux dépens de la muqueuse gingivale du fœtus, sur la ligne qu'occuperont les dents après leur sortie, et dont le bord libre présente, d'espace en espace, de petites dépressions qui lui donnent l'aspect dentelé. Il s'efface peu à peu à mesure que l'accroissement des follicules arrondit et élargit le bord des mâchoires : à aucune époque il ne présente d'orifices traversant la muqueuse. La *crête gingivale* a été nommée *cartilage dentaire* (*cartilago dentalis*), et considérée comme formée de tissu cartilagineux. Elle n'est cependant composée que par du tissu fibreux, vasculaire, recouvert d'une épaisse couche d'épithélium pavimenteux. — *Crête occipitale*. V. OCCIPITAL (*Os*). — *Crête urétrale*. V. URÉTRAL. ‖ En pathologie, *crête de coq*. V. CONDYLOME.

**CRÉTIFICATION.** s. f. [de *créta*, craie, et *facere*, faire]. Passage d'un tissu à l'état crayeux ou crétacé.

**CRÉTIN.** s. m. [de *creta*, craie, à cause du teint blafard ; all. *Kretin, Kreidling*, angl. *cretin*, it. *cretino*, esp *cretin*]. Individu de l'espèce humaine affecté d'un arrêt et d'une perturbation du développement de la plupart des appareils. A l'âge adulte, il a une taille de moins de cinq pieds, la tête aplatie aux régions temporales, le nez épaté, la mâchoire béante et laissant écouler la salive, la langue épaisse et pendante, les paupières très grosses, les sens, excepté la vue, très obtus. Souvent il a un goitre plus ou moins volumineux (fig. 189). Les crétins sont indolents, d'une malpropreté dégoûtante. On trouve chez eux cette

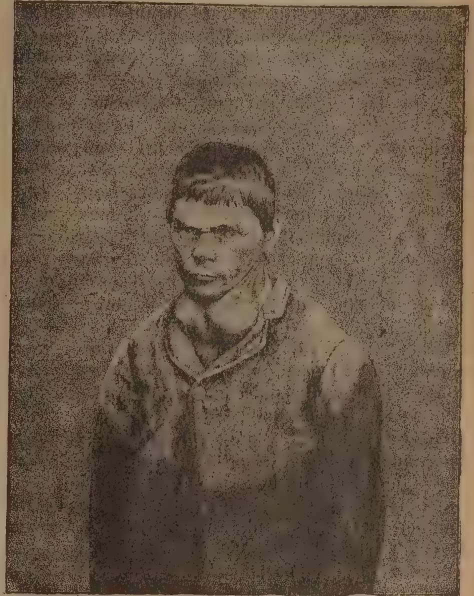


Fig. 189. — *Crétin*.

déformation de la tête dite *tête rachitique* (Morel, *Traité des dégénérescences*), caractérisée par la protubérance des bosses frontales et l'agrandissement du diamètre bipariétal, comme chez tous les individus chez lesquels l'ossification se fait avec lenteur (V. DÉGRADATION). Les dents sont mal implantées, développées incomplètement et déformées ; souvent il en est qui ne se sont pas montrées ; parfois la seconde dentition manque ou se fait très irrégulièrement. Les muscles et les aponévroses, mal développés, laissent s'échapper les viscères sous forme de hernies volumineuses. Physiologiquement, on observe des troubles variés de la digestion (*malacia, pica, pyrosis, voracité*, etc.) ; le pouls conserve souvent la petitesse et la fréquence qu'il a chez l'enfant ; la nutrition imparfaite fait que les chairs et la peau restent flasques, les tissus œdématiés. Les facultés génératrices sont affaiblies, abolies ou perverties. L'hypocondrie, l'hystérie, diverses formes de la manie, sont communes. Mais ce sont surtout les troubles ou l'absence des facultés intellectuelles qui frappent le plus ; ils peuvent être portés au plus haut degré de l'idiotie. Des facultés intellectuelles et instinctives, il ne reste alors que quelques-unes de ces dernières, et souvent l'instinct nutritif seul dans ses manifestations les plus infimes, avec ou sans conservation de l'instinct sexuel. Mais tous les crétins ne présentent pas à un égal degré cet état de dégradation physique et morale.

**CRÉTINEUX.** s. m. Demi-crétin.

**CRÉTINISME.** s. m. [all. *Kretinismus*, angl. *cretinism*, it. et esp. *cretinismo*]. Maladie endémique dans les vallées basses, profondes et étroites du Valais, la vallée d'Aoste, la Maurienne, une partie de la Suisse, des Pyrénées, du Tyrol, etc. Le crétinisme est cette *dégradation* dans laquelle on observe un arrêt général du développement de l'organisme et particulièrement de l'ensemble des attributs du système nerveux central et périphérique

(V. Crétin). Le crétinisme, souvent héréditaire, paraît tenir à l'habitation dans des vallées profondes et humides; on l'a attribué à la mauvaise qualité des eaux dont les habitants font leur boisson ; mais les causes en sont encore peu connues et mal déterminées. Les recherches de Grange ont attribué aux terrains magnésiens un rôle dans la distribution géographique du goitre, qui est lié souvent au crétinisme. Les investigations de Chatin, contredites depuis, ont imputé à l'absence de l'iode ces deux affections. On sait aujourd'hui que le crétinisme est superposable à l'endémie goitreuse; et que si tout goitreux ne devient pas crétin ou crétineux, tout crétin, par contre, présente une modification de la glande thyroïde se traduisant ou non par l'existence d'un goitre; c'est donc à une viciation ou à une absence plus ou moins complète de la sécrétion thyroïdienne qu'il convient d'attribuer le crétinisme. Quant à la cause même de l'endémie goitreuse, elle n'est pas connue à l'heure actuelle; l'absence ou la présence de l'iode dans les eaux d'alimentation ne semble pas avoir l'importance qu'on lui a attribuée.

**CRÉTINOÏDE.** adj. Qui rappelle le crétin. — *État crétinoïde.* État rappelant plus ou moins complètement le crétinisme et provoqué par l'ablation de la glande thyroïde, ou dû à l'absence congénitale de cette glande.

**CREUSET.** s. m. [*crucibulum, catillus, fusorius*, all. *Tiegel*, angl. *crucible*, it. *crogiuolo*, esp. *crisol*]. Vaisseau de terre ou de métal, de forme et de grandeur variables, ordinairement rétréci vers son fond, et destiné à être mis au milieu du feu, pour fondre les corps très réfractaires.

**CREUTZNACH** (Prusse). *Eaux chlorurées sodiques*, contenant 11gr,838 de sels, dont 9gr,520 de chlorure de sodium; eaux froides et chaudes, 12° à 30°,5. Établissements : buvette, bains, douches, boues; 1er mai au 30 septembre.

**CREUX.** s. m. [*cavum*, κοιλότης, all. *Höhle*, angl. *cavity*, it. *cavo*, esp. *cavidad*]. Nom vulgaire de plusieurs parties du corps offrant une dépression : *creux* (ou *paume*) *de la main* (en latin *vola*); *creux de l'aisselle*, *creux de l'estomac* (ou *épigastre*), *creux du jarret* (ou *creux poplité*), etc.

**CREVASSE.** s. f. [*rhagas*, ῥαγὰς, all. *Riss*, angl. *crevice, cratches*, it. *crepaccia*]. Petite fente longitudinale, plus ou moins douloureuse, de la peau irritée d'une façon superficielle et continue : telles sont les *crevasses* qu'un froid vif et sec détermine aux lèvres ou à la face dorsale de la main, et qui se dissipent ordinairement dès que les parties sont abritées du froid, ou bien à l'aide d'onctions et de lotions adoucissantes ou astringentes. L'aine, l'aisselle, le creux poplité, atteints d'eczéma ou d'impétigo, peuvent aussi être le siège de *crevasses*; de même de l'anus, atteint ou non d'hémorroïdes; de même du mamelon (V. Gerçure *du sein*). Il se fait aussi des *crevasses* à l'urètre, aux tumeurs anévrysmales, etc.; toutefois les crevasses qui surviennent aux parois des organes creux, des canaux excréteurs ou des gros vaisseaux, par l'effet d'une trop grande distension, reçoivent plutôt le nom de *ruptures*.

**CRI.** s. m. [*clamor*, βοὴ, all. *Schrei*, angl. *cry*, it. *grido*, esp. *grito*]. Voix native, son appréciable, qui, comme tous ceux que produit le larynx, est susceptible de varier de ton, d'intensité et de timbre, et qui se distingue aisément de tous les autres sons vocaux. L'enfant naissant, l'idiot, l'homme sauvage, le sourd de naissance, l'homme civilisé, le vieillard décrépit, peuvent pousser des cris : le cri est donc étroitement lié à l'organisation. Par lui nous exprimons les sensations vives, agréables ou douloureuses. La douleur est souvent la cause des cris des nouveau-nés. Le cri de la douleur est remarquable par sa force, sa fréquence, son opiniâtreté; par l'expression particulière de la physionomie qui l'accompagne, expression que l'on peut difficilement décrire, mais que l'on saisit assez bien. Il est aigu dans diverses maladies, dans la période d'excitation que cause un allaitement insuffisant; plus tard, il devient plaintif et faible. Il est insuffisant dans le muguet, le croup et l'œdème du larynx. V. Expression et Voix. — *Cri hydrencéphalique* (Coindet). Cris perçants, brefs, plaintifs, inconscients, se répétant à intervalles plus ou moins rapprochés, que poussent les enfants atteints de méningite tuberculeuse.

**CRIARD, ARDE.** adj. — *Timbre criard.* V. Voix.

**CRIBLE.** s. m. (*cribrum*). *Tamis* à trous très écartés.

**CRIBLÉ, ÉE, ou CRIBLEUX, EUSE.** adj. [*cribratus, cribrosus*, de *cribrum*, crible; all. *durchlochert*, it. *criboso*, esp. *criboso*]. Qui est percé de trous comme un crible. — *Lame criblée* ou *cribleuse*. Portion horizontale de l'os ethmoïde, percée d'un grand nombre de trous, par lesquels passent les rameaux du nerf olfactif. — *Os cribleux.* L'*os ethmoïde*. — *Tissu cribleux.* Le tissu *lamineux*.

**CRIBRATION.** s. f. [*cribratio*, all. *Durchsieben*, angl. *cribration, sifting*, it. *cribazione*, esp. *cribracion*]. En pharmacie, *tamisation* faite à l'aide d'un *crible*.

**CRIBREUX, EUSE.** adj. Synonyme de *cribleux*.

**CRIBRIFORME.** adj. [*cribriformis*, de *cribrum*, crible, et *forma*, forme; all. *siebförmig*, angl. *cribriform*, it. *cribriforme*]. Qui a la forme d'un crible. — *Fascia cribriforme* ou *cribriformis*. V. Fascia. — *Os cribriforme*. L'*os ethmoïde*.

**CRICHTON-BROWNE** (James, Crichton, Browne) (médecin anglais contemporain). — *Signe de Crichton-Browne.* Tremblement des commissures des lèvres et des angles externes des yeux, au début de la paralysie générale.

**CRICO-ARYTÉNOÏDIEN, IENNE.** adj. et s. m. [*crico-arytenoideus*]. — *Muscles crico-aryténoïdiens* [all. *Kehlkopfmuskel*]. Muscles au nombre de deux qui s'attachent aux cartilages cricoïde et aryténoïde : 1° *crico-aryténoïdien postérieur*, étendu de la ligne saillante qui existe sur le milieu de la face postérieure du cartilage cricoïde à la partie externe et postérieure de la base du cartilage aryténoïde; 2° *crico-aryténoïdien latéral*, qui va de la partie latérale du bord supérieur du cartilage cricoïde à la partie externe et antérieure de la base du cartilage aryténoïde. — *Crico-aryténoïdien supérieur*. V. Aryténoïdien.

**CRICOÏDE.** adj. et s. m. [*cricoïdes*, de κρίκος, anneau, et εἶδος, forme; all. *ringförmig*, angl. *cricoid*, it. *cricoide*]. Qui a la forme d'un anneau. — *Cartilage cricoïde* (Fabrice d'Acquapendente l'a appelé *cartilage innominé*, quoique le nom de *cricoïde* lui eût été donné par Galien et par Oribase). Cartilage situé à la partie inférieure du larynx, où il forme une espèce d'anneau qui a beaucoup plus d'étendue verticale à la partie postérieure (*chaton du cartilage cricoïde*) qu'à l'antérieure (*arc*). Sa surface intérieure est tapissée par la membrane muqueuse du larynx; l'extérieure s'articule avec les petites cornes du cartilage thyroïde. Sa circonférence supérieure s'articule en arrière avec les cartilages aryténoïdes, et donne attache, en avant, à la membrane crico-thyroïdienne; l'inférieure est unie par une membrane fibreuse au premier anneau de la trachée-artère.

**CRICO-PHARYNGIEN, IENNE.** adj. et s. m. [*crico-pharyngæus*]. Qui appartient au cartilage cricoïde et au pharynx. — *Muscle crico-pharyngien* [all. *Ring-knorpel-schlundmuskel*]. Faisceau musculaire qui fait partie du constricteur inférieur du pharynx (Winslow).

**CRICO-THYROÏDIEN, IENNE.** adj. et s. m. [*crico-thyreoideus*]. Qui appartient aux cartilages cricoïde et thyroïde. — *Membrane crico-thyroïdienne.* Membrane fibreuse qui s'étend du bord supérieur du cartilage cricoïde au bord inférieur du thyroïde. — *Muscle crico-*

*thyroïdien* [all. *Ring-Schildknorpelmuskel*]. Petit faisceau charnu triangulaire qui, de la partie antéro-inférieure de la surface externe du cartilage cricoïde, se porte à la partie latérale du bord inférieur et au bord antérieur de la petite corne du thyroïde. Il tend les cordes vocales, en éloignant le cartilage thyroïde des aryténoïdes.

**CRIMINALITÉ.** s. f. Manifestation spéciale d'une déchéance organique, héréditaire ou acquise, dont la folie est une autre manifestation. Il est ordinairement possible de distinguer ceux que l'on appelle *aliénés* de ceux que l'on appelle *criminels* : seulement, cette distinction est affaire de degrés, et les difficultés en sont parfois grandes. Les crimes qui affligent la société sont dus : 1° à des individus dont la nature est radicalement mauvaise et qui, tout en ayant la conscience de la réprobation dont ils sont l'objet et de leur infériorité morale, n'ont pas celle de la nature de leurs actes, du mal qu'ils commettent ; 2° à des malades qui, n'ayant pas la juste appréciation de leurs relations avec leurs semblables, agissent en vertu d'impulsions désordonnées, mais logiques, dues à des impressions maladives, passagères ou permanentes ; 3° à des déments et à des maniaques ; 4° à des individus que les circonstances sociales, la misère ou les relations ont affaiblis et corrompus intellectuellement. Cette classification est assez conforme aux trois catégories établies par Ferrus : 1° condamnés *pervers*, *énergiques* et *intelligents*, qui pêchent sciemment, par organisation ou par système ; 2° condamnés *vicieux*, *bornés*, *abrutis* ou *passifs* ; 3° condamnés *ineptes* ou *incapables*. Les criminels et les aliénés criminels ne constituent point deux espèces profondément distinctes ; les mobiles qui poussent les aliénés aux crimes ne diffèrent point, dans la grande majorité des cas, de ceux qui animent les criminels non aliénés. La loi, n'ayant d'autre but que de préserver la société, soit par la séquestration, soit par l'intimidation, doit atteindre pareillement les aliénés criminels et les criminels non aliénés ou supposés tels ; ce qui revient à dire qu'il faut traiter les criminels comme des malades, et les criminels très dangereux comme des malades très dangereux : toute détermination de criminalité doit donc commencer par une question de diagnostic médico-physiologique, de l'ordre de celui dont s'occupe la médecine mentale. Comme il est important de ne retrancher de la société que ceux des criminels, aliénés ou non, qui peuvent être considérés comme incurables, et que l'expérience seule, dans la majorité des cas, peut prononcer sur ce point, il importerait de diriger la justice et la pénalité de manière à laisser au coupable l'occasion et la chance d'une guérison mentale. V. Responsabilité.

**CRIN.** s. m. [*crinis*, poil, θρὶξ, all. *Rosshaar*, angl. *horse-hair*, it. *crine*, esp. *crin*]. Poil rude et long qui garnit le cou et la queue des chevaux et de quelques autres animaux. — *Crin de Florence.* Fil très tenace, formé par un assemblage de tubes séricifères du ver à soie avec leur contenu, et employé comme axe des sondes fines, etc. Ramolli dans l'eau, il sert aussi pour certaines sutures chirurgicales. Il est considéré à tort comme tiré de l'intestin de l'insecte, ou de la racine de certaines plantes.

**CRINAL.** s. m. [*crinale*]. Instrument employé autrefois pour comprimer la fistule lacrymale : une de ses extrémités était garnie d'un petit coussinet de crin.

**CRINIER.** s. m. [all. *Haararbeiter*, angl. *hair-worker*]. Ouvrier employé à travailler les crins : il est exposé à contracter des maladies charbonneuses, dues aux animaux dont les crins proviennent. V. Charbon.

**CRINON.** s. m. [*crino*, de *crinis*, cheveu ; all. *Dürrmade*, angl. *crinones*, it. *crinone*]. Nom vulgaire de plusieurs vers nématoïdes. ‖ *Crinon*. Synonyme de *comédon*.

**CRISE.** s. f. [*crisis*, κρίσις, de κρίνειν, juger ; all. *Krise*, angl. *crisis*, it. *crisi*, esp. *crisis*]. Changement qui survient dans le cours d'une maladie, aux approches de la guérison ou de la mort, et s'annonce par quelques phénomènes particuliers, comme une excrétion abondante, une hémorragie considérable, des sueurs, un dépôt dans les urines, etc. La crise est *parfaite* quand elle amène aussitôt le malade à un état de convalescence ; *imparfaite*, quand elle produit seulement un soulagement. Elle est *salutaire* ou *fatale*, suivant le résultat. V. Diacrise. — *Crise métastatique*. V. Métastatique.

**CRISPATION.** s. f. [*crispitudo*, de *crispare*, rider, froisser ; all. *kramphafte Zusammenziehung*, angl. *crispation*, it. *incrispamento*]. Contraction, resserrement ; contraction très faible et involontaire de certains muscles. ‖ Vulgairement, *crispation*, état de spasme qui survient quelquefois chez les personnes nerveuses, les femmes hystériques, etc. V. Contracture et Crampe.

**CRISTA-GALLI.** [Mots latins qui signifient *crête de coq*]. — *Apophyse crista-galli* (*crête ethmoïdale*). Éminence comparée à une crête de coq, qui surmonte la surface cérébrale de la lame criblée de l'os ethmoïde, et qui donne attache à l'extrémité antérieure de la grande faux du cerveau.

**CRISTAL.** s. m. [*crystallum*, de κρύσταλλος, glace ; all. *Kristall*, angl. *crystall*, it. *cristallo*, esp. *cristal*]. Autrefois, exclusivement, produit de la cristallisation transparent comme le cristal de roche, et qu'on croyait résulter d'une opération semblable à celle qui détermine la formation de la glace, seul sens dans lequel les Grecs aient pris le mot *cristal* jusqu'au temps de Platon. ‖ Aujourd'hui, tout solide polyédrique terminé par des facettes planes, unies, régulières, qui sont placées symétriquement les unes par rapport aux autres, et dont les inclinaisons mutuelles suivent des lois déterminables, mais non invariables ; car les angles sont constants seulement pour des températures égales dans tous les points de la masse et pour des compositions identiques. V. Verre. — *Cristal*, dans l'art de la verrerie, verre blanc d'une grande transparence, plus pesant que les verres ordinaires, et qui contient de l'oxyde de plomb. — *Cristaux hématiques* ou *d'hématine*. V. Hématoïdine. — *Cristaux d'hémine*, *Cristaux du sang*. V. Hémoglobine. — *Cristaux de lune*. V. Azotate *d'argent*. — *Cristaux de tartre*. V. Tartrate *acidule de potasse*. — *Cristaux de Vénus*. V. Acétate *de cuivre*.

**CRISTALLIN, INE.** adj. [*crystallinus*]. Qui a la transparence du cristal. — *Capsule cristalline*. V. Cristalloïde. — *Cataracte cristalline*. V. Cataracte. — *Lentille cristalline*. V. Cristallin. s. m.

**CRISTALLIN.** s. m. [*lens crystallina*, all. *Kristallkörper*, angl. *crystalline lens*, it. *cristallino*, esp. *cristalino*]. En anatomie, corps lenticulaire, placé entre l'humeur aqueuse et le corps vitré, à la réunion des deux tiers postérieurs de l'œil avec son tiers antérieur, et maintenu dans cette position par la membrane hyaloïde. Le diamètre de cette lentille, qui est biconvexe, est de 9 à 10 millimètres, et son épaisseur de 4 1/2 à 5 chez l'adulte ; son axe correspond au centre de la pupille ; sa face postérieure est la plus convexe à tout âge ; cette convexité est plus marquée chez l'enfant que chez l'adulte et le vieillard (fig. 190). Un peu rougeâtre chez le fœtus, parfaitement transparent chez l'adulte, le cristallin est légèrement jaunâtre chez le vieillard, et cette teinte, augmentant insensiblement, diminue sa diaphanéité : elle est surtout prononcée au centre de la lentille, dont la consistance est aussi plus grande que les couches superficielles, ce qui lui a fait donner le nom de *noyau*. Il est entouré exactement par la *capsule cristalline* (V. Cristalloïde), qu'on parvient rarement à enlever sans que quelques fragments

les couches superficielles de la lentille y demeurent adhérents. Lorsque sa capsule est intacte, il est élastique et résiste à la pression; dès qu'elle est ouverte, il sort sous forme d'une masse molle, réfringente (V. Crystalline), en même temps que s'écoule une petite quantité de liquide, appelé *humeur de Morgagni*, qui n'existe que sur le cadavre. Quant au tissu propre du cristallin, il est composé de deux espèces de fibres, formant des couches distinctes. Les unes, *fibres à noyaux*, ou mieux *tubes*, car elles sont *creuses*, sont plus superficielles; elles forment une couche de 2 à 4 dixièmes de millimètre à la surface du cristallin. Elles sont disposées parallèlement, larges de 7 à 9 millièmes de millimètre, aplaties, à bords nets, finement granuleuses à l'intérieur, et offrant d'espace en espace des noyaux sphériques ou ovoïdes, larges de 6 millièmes de millimètre, qui leur donnent un aspect caractéristique. Elles s'altèrent beaucoup dans la cataracte, et perdent souvent leurs noyaux. Ce sont elles qui forment la couche molle, blanchâtre, facile à détacher, de la surface de cet organe cataracté. Les autres fibres, *fibres dentelées*, forment le noyau du cristallin, sa partie la plus dense; elles sont un peu plus étroites que les précédentes, et un peu plus minces, plus transparentes, plus pâles, sans granulations à l'intérieur, dans l'état normal. Leurs bords sont finement dentelés chez l'homme, d'où leur nom; profondément crénelés chez les poissons. Avec l'âge, elles deviennent finement granuleuses, et le sont beaucoup dans les cas de cataracte. Ces fibres, un peu raboteuses sur les bords, s'engrènent les unes dans les autres, par leurs inégalités : ce qui fait que celles d'une même couche tiennent bien plus fortement ensemble par leurs bords latéraux qu'elles n'adhèrent par leurs faces aux faces de la couche sus-jacente et de la couche sous-jacente. D'où il résulte qu'il est facile, surtout après l'immersion dans l'acide chlorhydrique, de diviser le cristallin en lames qui s'emboîtent les unes dans les autres, et qui sont plus serrées vers le centre. Chaque lame répète la forme de la capsule, et dans chacune d'elles les fibres se dirigent de l'extrémité antérieure de l'axe de la lentille à la postérieure, en passant sur le bord externe de cette même lentille, avec cette particularité, que les pôles de l'axe ne sont pas de simples points, mais des figures de forme et de largeur déterminées, ce qui permet aux fibres, s'écartant les unes des autres, de ne pas aller en s'élargissant, comme elles devraient faire si elles partaient d'un seul point pour aboutir à un autre. La figure tracée sur la face antérieure du cristallin est un triangle dont les côtés, courbes et concaves en dehors, sont formés par trois lignes ou espaces étroits, qui rayonnent du centre de cette face vers la circonférence, à la manière de méridiens, en divergeant sous un angle de 120° : ces lignes se portent, l'une directement en haut, les deux autres obliquement en bas. A la face postérieure existent aussi trois méridiens rayonnant vers la circonférence, mais dans une direction inverse de celle qu'ils suivent à la face antérieure : de sorte qu'il y en a deux obliques ascendants, et un vertical descendant, et que les rayons d'une face correspondent aux espaces interradiaux de l'autre; de plus, sur cette face postérieure, le rayon inférieur se bifurque très près du centre, et la figure a l'aspect d'un carré plus souvent que d'un triangle. A l'état normal, ces méridiens se présentent comme autant de petits espaces clairs rayonnants, surtout dans les cristallins d'enfants; mais dans certains états morbides, ils deviennent blanchâtres, plus ou moins opaques, par la présence de granulations dans les éléments situés à leur niveau : c'est ce qui se présente dans la *cataracte à trois branches*. A partir du point où les fibres sont interrompues par les méridiens, la surface du cristallin se divise, sous une légère pression, en trois segments, dont chacun à son tour se subdivise aisément aussi en parties régulières. Le cristallin doit naissance à un prolongement digitiforme de l'épiderme de l'embryon, avec l'extérieur duquel il communique encore dans l'origine, par le moyen d'un étroit conduit. Extrait de sa capsule, il se régénère en partie aux dépens de cette dernière, lorsqu'elle n'a pas été trop altérée, l'expérience le prouve sur les animaux; mais, chez l'homme, il n'existe aucun fait montrant d'une façon certaine la régénération, après l'opération de la cataracte, d'un cristallin remplissant la fonction d'accommodation qui lui est normalement dévolue.



Fig. 190. — *Cristallin.*

**CRISTALLINE.** s. f. [all. *Kristallbläschen*, angl. *crystallina*, it. *cristallina*, esp. *cristalina*]. Nom vulgaire de vésicules d'herpès ou de phlyctènes aqueuses, molles, transparentes, réunies quelquefois en grappe, et environnées d'un cercle rouge, qui surviennent au prépuce, au gland, quelquefois au pourtour de l'anus, ou, chez les femmes, aux grandes et petites lèvres, soit par un froissement trop violent ou une sorte de contusion de ces organes dans l'acte vénérien, soit par toutes les causes amenant l'*herpès* du prépuce ou de la vulve. || *Cristalline*. Un des noms de l'aniline. || Substance particulière du cristallin. V. Crystalline.

**CRISTALLINIEN, IENNE.** adj. — *Appareil cristallinien*. La *cristalloïde* et le *cristallin*.

**CRISTALLISABILITÉ.** s. f. Propriété de cristalliser, d'affecter la forme cristalline.

**CRISTALLISABLE.** adj. Se dit d'un corps qui peut prendre une forme cristalline.

**CRISTALLISATION.** s. f. [all. *Kristallisirung*, angl. *crystallisation*, it. *cristallizzazione*, esp. *cristalizacion*]. Phénomène par lequel certains corps prennent des formes polyédriques régulières ou symétriques, soit en passant de l'état liquide ou gazeux à l'état solide, soit en se séparant d'une dissolution ou d'un composé dont ils faisaient partie avec assez de lenteur pour que leurs particules puissent se réunir dans le sens où elles exercent la plus grande action mutuelle. — *Eau de cristallisation*. V. Eau.

**CRISTALLISÉ, ÉE.** adj. [χρυσταλλισθείς]. *Sang cristallisé*. V. Hémoglobine.

**CRISTALLITE.** s. m. (Vogelsang). Groupe sphéroïdal microscopique de cristaux aciculaires soudés en masses ayant l'aspect de cellules, que forment les carbonates et autres sels calcaires, etc., dans les liquides organiques.

**CRISTALLO-ÉLECTRIQUE.** adj. Se dit d'un phénomène électrique ayant lieu dans certains cristaux soumis à l'action de la chaleur, comme la tourmaline et la topaze.

**CRISTALLOGÉNIE.** s. f. [de *cristal*, et γένεσις, production]. Science qui traite de la formation des cristaux. V. Forme *cristalline*.

**CRISTALLOGRAPHIE.** s. f. [*crystallographia*]. Science qui décrit les cristaux.

**CRISTALLOGRAPHIQUE.** adj. [*crystallographicus*]. Qui a rapport à la cristallographie.

**CRISTALLOÏDE.** adj. et s. m. Corps cristallisable, par opposition aux *colloïdes*. V. Dialyse.

**CRISTALLOÏDE** ou **CRYSTALLOÏDE.** s. f. [χρυσταλλοειδής, de χρύσταλλος, et εἶδος, forme]. La capsule du cristallin. Sa substance a une certaine résistance, et lorsqu'on la brise, les bords de la déchirure sont remarquables par la régularité des angles qu'ils limitent, et par la netteté des plis qu'ils présentent lorsqu'ils ont été froissés sous le microscope. Elle offre deux moitiés semblables par la parfaite homogénéité et la transparence :

le segment antérieur, qui plonge dans l'humeur aqueuse, est la *cristalloïde antérieure*; le segment postérieur, ou *cristalloïde postérieure*, fait saillie dans le corps vitré. Ces deux moitiés diffèrent l'une de l'autre en ce que l'antérieure est du double plus épaisse que la postérieure : celle-ci a 17 millièmes de millimètre; l'antérieure, 30 à 35 millièmes. Le changement d'épaisseur a lieu brusquement au niveau de la circonférence du cristallin. Sur le fœtus, la cristalloïde postérieure diffère, en outre, de l'antérieure par la présence du réseau capillaire provenant de l'artère hyaloïdienne, dont les capillaires terminaux envoient leurs extrémités dans le réseau veineux de la circonférence de la pupille (V. Pupillaire). Toute la surface externe de la cristalloïde est tapissée d'une rangée unique de cellules épithéliales très minces, pavimenteuses. Sur la face interne de la cristalloïde antérieure existent aussi des cellules épithéliales, régulières, finement granuleuses, susceptibles d'altérations séniles ou pathologiques. Outre cette couche admise par tous les histologistes, entre elle et les tubes à noyaux du cristallin, existerait, d'après Robin, une seconde couche de cellules, qu'il appelle *cellules du cristallin*, et qui sont généralement considérées comme n'existant que chez le fœtus.

**CRISTALLOÏDITE.** s. f. Inflammation supposée du cristallin ou de sa capsule.

**CRISTALLOPHOBIE.** s. f. [de κρύσταλλος, glace, et φόβος, crainte]. Crainte du verre et des morceaux de verre.

**CRISTALLOTECHNIE.** s. f. [de κρύσταλλος, et τέχνη, art]. Art d'obtenir des cristaux complets avec les diverses modifications dont chacun d'eux est susceptible.

**CRITHE.** s. f. [*crithe*, κριθή]. L'*orgelet*.

**CRITIQUE.** adj. [*criticus*, κρίσιμος, all. *kritisch*, angl. *critical*, it. et esp. *critico*]. Qui a rapport aux crises. — *Jours critiques* ou *décrétoires* (*dies judicatorii*). Nom donné autrefois à certains jours où l'on avait cru remarquer de préférence l'apparition des phénomènes précédant ou accompagnant la terminaison de diverses maladies. D'après Hippocrate et Galien, le septième jour est le jour critique par excellence : presque toutes les crises qui ont lieu ce jour-là sont favorables. Ensuite viennent, dans l'ordre de leur efficacité, le quatorzième, le neuvième, le onzième, le vingtième ou le vingt et unième, le dix-septième, le cinquième, le quatrième, le troisième, le dix-huitième, le vingt-septième ou le vingt-huitième. Le sixième jour était surnommé, par Galien, *le tyran*, parce que les crises qui s'y opèrent sont le plus ordinairement funestes. Après lui, les plus défavorables sont le huitième, le dixième, le douzième, le seizième, le dix-neuvième. Le treizième n'est ni heureux ni malheureux. Les crises heureuses sont ordinairement annoncées par des signes favorables qui se montrent environ trois jours auparavant (*jours indicateurs*) : ainsi on voit, le quatrième, si l'on peut espérer une crise le septième; de même le onzième est *indicateur* du quatorzième, le dix-septième du vingtième. — *Temps* ou *âge critique*. L'époque de la vie des femmes à laquelle cesse la menstruation. L'épithète de *critique* a été donnée à cet âge, à cause des indispositions ou des maladies qui y sont fréquentes.

**CROCHET.** s. m. [*hamus*, *uncus*, *uncinus*, ἄγκιστρον, all. *Haken*, angl. *crotchet*, it. *uncinetto*, esp. *garabatillo*]. En anatomie, *crochet d'un os*, apophyse recourbée de cet os. V. Crochu (*Os*). — *Crochet* [*hamulus*, *rostrum laminæ spiralis*]. La portion complètement libre de la lame spirale osseuse du limaçon de l'oreille. — *Circonvolution en crochet*. V. Circonvolution. ‖ En chirurgie, tout instrument formé d'une tige métallique recourbée à l'une de ses extrémités. ‖ Particulièrement, instrument *aigu* ou *mousse*, employé autrefois par les accoucheurs pour extraire le fœtus. — Les *crochets aigus*, destinés à pénétrer dans le tissu des parties, ne doivent être appliqués que sur le fœtus mort, après la céphalotripsie. On en a imaginé un grand nombre, de simples et de doubles, montés sur un manche. Dans celui de Fabrice de Hilden, une pièce mobile, appelée *défenseur*, forme d'abord un angle droit avec la tige; puis, en glissant le long de la tige, se recourbe de manière que son extrémité vient répondre à la pointe du crochet. Dans celui de Saxtorph, une pointe mobile restait appliquée contre la tige pendant l'introduction de l'instrument; on formait ensuite l'anse du crochet au moyen d'un ressort adapté à la jonction du manche et de la tige. Le crochet de Levret se composait de deux tiges d'acier : l'une, longue de 20 centimètres, était aplatie en fer de lance à son extrémité, et recourbée de manière que sa pointe lui était parallèle; l'autre tige, de même longueur que la première, au lieu d'être recourbée comme elle, présentait, à son extrémité, une espèce de gaine destinée à recevoir et à cacher le crochet de la tige courbée : ces deux tiges étaient montées chacune sur un manche d'ébène, et les deux manches adaptés de manière à glisser l'un sur l'autre sans pouvoir s'écarter. Les accoucheurs imaginèrent ensuite des *crochets-forceps* tels que ceux de Mesnard, de Levret, de Smellie, de Baudelocque, de Coutouly. — Le *crochet mousse*, le seul que l'on emploie aujourd'hui, est composé d'une tige de fer cylindrique, légèrement conique, et longue de 13 à 16 centimètres. Son extrémité se recourbe, et forme un arc de cercle dont le sinus est assez ouvert pour embrasser facilement l'aine, l'aisselle ou le jarret, et dégager une partie du fœtus, afin de faciliter l'expulsion. Le sommet du crochet est arrondi, olivaire et un peu renflé, et ne peut déchirer les organes sur lesquels on l'applique. La partie inférieure de la tige est enchâssée dans un manche d'ébène taillé à pans et garni d'un petit bec qui regarde celui de l'instrument, pour qu'on reconnaisse facilement la direction de ce dernier lorsqu'il est appliqué. — *Crochet à décollation*. Instrument consistant en une tige d'acier arrondie, longue de 32 centimètres, recourbée en crochet à son extrémité supérieure, qui est munie d'un bouton de la grosseur d'un pois, et terminée, à l'autre extrémité, par un manche transversal en corne, garni d'une plaque en ivoire sur celle de ses faces qui est tournée du même côté que le crochet. L'instrument étant appliqué sur le cou du fœtus, quelques mouvements de rotation lui sont imprimés par la main qui tient le manche, et qui exerce en même temps une traction continue de haut en bas : les vertèbres cervicales se luxent, et les parties molles du cou sont facilement et complètement divisées (C. Braun).

**CROCHU, UE.** adj. [*uncinatus*, *hamatus*, all. *hakicht*, angl. *crooked*, it. *uncinato*, esp. *ganchoso*]. Courbé en crochet. — *Os crochu* ou *unciforme*. Quatrième os de la seconde rangée du carpe, qui présente en avant et en dedans une éminence recourbée à laquelle s'attachent le ligament annulaire antérieur du carpe, et les muscles court adducteur et court fléchisseur du petit doigt; il s'articule avec le semi-lunaire, le grand os, le pyramidal, le quatrième et le cinquième métacarpien.

**CROCIDISME** ou **CROCYDISME.** s. m. Variété de *carphologie*.

**CROCONATE.** s. m. Sel formé par l'acide croconique.

**CROCUS.** s. m. V. Safran. ‖ En chimie, *crocus metallorum* (*safran des métaux*). V. Oxysulfure *d'antimoine*.

**CROISÉ, ÉE.** adj. [*cruciatus*, all. *gekreuzt*, angl. *crossed*, it. *incrocciato*, esp. *cruzado*]. En anatomie, *ligaments croisés*, deux ligaments très forts, situés à la partie postérieure de l'articulation fémoro-tibiale : l'un est *antérieur*, et se porte d'un enfoncement situé au-devant de l'épine du tibia à la partie postérieure interne du condyle extern

du fémur; l'autre est *postérieur*, et s'étend de la partie postérieure de l'épine du tibia à la partie antérieure externe du condyle interne, en se croisant avec le premier.

**CROISEMENT.** s. m. [all. *Kreuzung*, angl. *crossing*]. Accouplement de deux individus appartenant à deux espèces ou à deux races différentes. Il a pour but la création d'une race intermédiaire, ou le transport, dans une race, des qualités, des aptitudes d'une autre race. L'amélioration par le croisement s'effectue presque toujours par la voie des mâles, parce que les mâles transmettent plus sûrement que les femelles les caractères de leur race; parce qu'un plus petit nombre d'individus suffit à une amélioration; parce que les mâles supportent mieux les inconvénients de l'importation, et que les femelles indigènes communiquent aux produits plus de dispositions à l'acclimatement. Pour ces améliorations, le croisement exige une attention persévérante dans le choix des reproducteurs, autrement il conduit à la variabilité désordonnée. Le produit de deux reproducteurs de races différentes s'appelle *premier métis*; *demi-sang*, lorsque l'un des reproducteurs est de pur sang. Le produit de l'accouplement d'un premier métis avec un individu d'une des races primitives s'appelle *deuxième métis* ou *trois quarts de sang*. On dit aussi *troisième métis*, *quatrième métis*, etc. La transformation n'est jamais rigoureusement complète; il reste toujours dans le dernier produit obtenu une portion de sang de la race transformée. — Dans le genre humain, les croisements ethniques donnent souvent des formes nouvelles et belles, mais n'améliorent pas les races au point de vue de la santé, de la longévité, ni des qualités intellectuelles et sociales. Les individus supérieurs sont souvent ceux qui reproduisent par atavisme des exemples du type générateur. V. Atavisme et Sélection.

**CROISETTE.** s. f. V. Gentiane.

**CROISSANCE.** s. f. [*incrementum*, αὔξησις, all. *Wachsthum*, angl. *growth*, it. *crescenza*, esp. *crecimiento*]. Développement progressif du corps, particulièrement en hauteur, d'où résulte la *taille* plus ou moins élevée. C'est dans les premiers temps de la vie que la croissance est le plus rapide. La figure 191 indique la taille moyenne d'an-

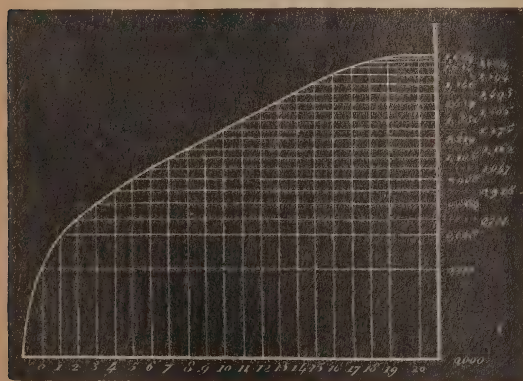



Fig. 191. — Graphique de la *croissance*.

née en année, depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte, en supposant une population dont la taille moyenne, complètement développée, soit de 1684 millimètres. Les chiffres de la rangée inférieure indiquent l'âge; chaque ligne verticale qui part d'un de ces chiffres s'unit à angle droit avec une ligne horizontale à l'extrémité de laquelle la taille correspondante est indiquée en millimètres. Au moment de la naissance, l'enfant a, terme moyen, 490 millimètres; dans la première année, la croissance est d'environ 2 décimètres, c'est-à-dire d'environ un seizième de l'accroissement total; dans la seconde année, elle est moitié moins rapide; de l'âge de quatre à cinq ans, jusqu'à celui de la puberté, elle n'est, dans le même espace de temps, que d'environ un vingt-et-unième de l'accroissement total. — Le développement du corps humain en largeur et en épaisseur est, au contraire, plus lent dans les premières années de la vie que vers l'âge de quinze à vingt ans; c'est vers quarante ans pour l'homme, et vers cinquante ans pour la femme, que ce développement est le plus complet. — *Fièvre de croissance*, *ostéite de croissance* (*ostéite hyperémique*). Affection caractérisée par un accès fébrile accompagné de douleurs siégeant au niveau des épiphyses, en particulier de celles qui entourent le genou; elle est en général de durée très courte, bien qu'on ait décrit des formes prolongées et des formes traînantes (Bouilly et Reclus), mais il est difficile d'affirmer dans ces cas que les symptômes observés sont sous la dépendance unique de l'ostéite. C'est, en effet, à une ostéite légère qu'on attribue la fièvre de croissance; elle serait ainsi le premier degré de l'ostéomyélite. A côté des cas où la fièvre est très élevée et atteint 40°, il y en a d'autres où la fièvre est peu marquée ou même nulle et où le tableau symptomatique se réduit à peu près uniquement à des douleurs au niveau des épiphyses. On ne confondra pas ces douleurs avec des douleurs rhumatismales, et quand la fièvre existe, il faudra écarter toutes les infections susceptibles de développer un mouvement fébrile avant d'admettre qu'il s'agit simplement de fièvre de croissance. Le repos, quelques frictions calmantes, suffiront en général pour amener la cessation des accidents. — *Maladies de croissance*. Manifestations morbides, qui semblent liées d'une façon plus ou moins évidente à la croissance; elles se montrent en général vers l'âge de douze à seize ans, non pas par conséquent au moment de la plus grande croissance; mais à l'époque de la puberté. Elles peuvent affecter différents systèmes de l'économie (Comby); elles comprennent la *fièvre de croissance* (V. plus haut), les *exostoses ostéogéniques* ou *exostoses de croissance* (V. Exostose), la *tarsalgie des adolescents* (V. Tarsalgie), l'*ongle incarné*, le *genu valgum*, la *scoliose*; du côté du système nerveux, ce sont la *céphalalgie de croissance*, frontale, rémittente, durable, augmentée par le travail intellectuel (R. Blache), due parfois à l'asthénopie accommodative ou au surmenage, des *névralgies* intercostales ou lombo-abdominales; l'*hypertrophie cardiaque de croissance* décrite par G. Sée n'est plus admise aujourd'hui (C. Paul, Huchard, Potain et Vaquez), et la grande matité cardiaque que l'on rencontre parfois chez de jeunes sujets est due à un développement retardé du thorax qui n'est pas proportionné au volume du cœur; les palpitations qu'on observe parfois sont dues à différentes causes et sont en relation surtout avec l'état névropathique. On a décrit encore des *épistaxis* de croissance, une *anémie* succédant aux poussées rapides de croissance, une *dyspepsie* avec lenteur des digestions et pesanteur épigastrique, mais dépendant souvent d'autres causes, enfin de l'engorgement douloureux de l'un ou des deux seins pouvant aboutir à la suppuration.

**CROISSANT.** s. m. — *Croissants de Giannuzzi*. Sur une coupe histologique de la glande sous-maxillaire, on voit, au-dessous des cellules muqueuses claires, d'autres cellules à aspect granuleux plus petites que les précédentes et disposées sous forme de croissants ou de demi-lunes; ces croissants sont placés entre la membrane limitante et les cellules muqueuses, et se rencontrent seulement à l'extrémité du cul-de-sac sécréteur. Ils ont été décrits en 1865 par Giannuzzi, qui prit ces cellules pour des éléments de remplacement. On sait aujourd'hui qu'elles sécrètent la ptyaline et les sels.

**CROIX.** s. f. [*crux ferrea*, all. *Kreuz*, angl. *cross*. it.

*croce*, esp. *cruz*]. Machine proposée par Heister pour maintenir réduites les fractures de la partie moyenne de la clavicule. C'est une sorte de T en fer, fixé à une ceinture par l'extrémité inférieure de sa partie verticale, et dont les branches transversales sont garnies de courroies qui tirent fortement les épaules en arrière. — *Croix de Malte*. V. Compresse. — *Croix de Ranvier*. Aspect histologique rencontré sur les fibres à myéline traitées par le nitrate d'argent ; ce réactif dessine un trait noir perpendiculaire à l'axe de la fibre au niveau de chaque interruption de la myéline, figurant ainsi le ciment intercellulaire ; de plus, il pénètre en ce point jusqu'au cylindraxe qui n'est plus protégé par la myéline et le teint aussi en noir, sous forme d'un trait perpendiculaire au premier. — *Croix de Saint-André*. V. Chiastre.

**CROSSE.** s. f. [*arcus*]. En anatomie, courbure artérielle qui a la forme d'une crosse : *crosse de l'aorte*. V. Aorte.

**CROTALE.** s. m. [*crotalus*, all. *Klapperschlange*, angl. *rattle-snake*, it. *crotalo*]. Genre de serpents de l'ordre des solénoglyphes, famille des crotalidés, caractérisé par des étuis cornés, articulés, mobiles, enveloppant la dernière vertèbre caudale, restant ainsi retenus les uns à la suite des autres, et pouvant s'y mouvoir à la volonté de l'animal avec un bruit analogue à celui des feuilles sèches. Le venin de ces animaux tue en quelques minutes ; il conserve son activité presque entière sur les squelettes de têtes sèches ou chez les animaux conservés dans l'alcool (V. Venin) ; aussi doit-on les manier avec précaution. De tous les remèdes conseillés contre la morsure, le seul actuellement adopté consiste à faire tout de suite une ligature au-dessus de la morsure, et à maintenir le blessé dans l'état d'ivresse pendant douze à vingt-quatre heures à l'aide des boissons alcooliques employées aussitôt que possible après la blessure. Celle-ci doit être incisée et lavée avec l'alcool, ou cautérisée avec les caustiques liquides, si l'on peut agir quelques minutes après qu'elle a été faite. L'animal ne cherche à mordre que lorsqu'il est touché ou attaqué ; il n'est agile que dans les grandes chaleurs. Toutes les espèces sont de l'Amérique du Nord : ce sont le *serpent à sonnettes* (*Crotalus durissus*, L.) ; le *Crotalus horridus*, et le *Crotalus miliaris*, L. En faisant mordre des pigeons par le *Crotalus geminus*, Brainard, de l'État de l'Illinois, a reconnu : 1° changement de forme des globules sanguins qui se rapprochent de l'état sphérique ; 2° abondance de globules blancs se groupant en masses mamelonnées ; 3° non-coagulabilité de la fibrine ou non-rétraction, d'où liquidité du sang dans les cavités du cœur ; 4° chez les mammifères, hémorragies par les muqueuses, et taches pétéchiales sur la peau. Ce médecin retarde l'absorption du poison par l'action des ventouses, puis infiltre dans la plaie et les parties environnantes une solution aqueuse de lactate de fer, ou mieux d'iodure de potassium, à l'aide d'une petite seringue.

**CROTAPHITE.** s. m. [*crotaphita*, κροταφίτης, de κρόταφος, tempe ; angl. *crotaphites*, it. *crotafite*, esp. *crotafitas*]. Synonyme de *temporal*. V. Temporal (*Muscle*).

**CROTON.** s. m. [*croton*, L., all. *Kroton*, *Krebsblume*, angl., it. et esp. *croton*]. Genre de plantes (euphorbiacées, J.) dont plusieurs espèces jouissent de propriétés très actives. — *Croton antisyphiliticum*, Mart., et *campestre*, Aug. Saint-Hil., arbrisseaux dont les feuilles sont employées, au Brésil, comme antisyphilitiques et diurétiques. — *Croton cascarilla*, L., *Cr. Elutheria*, Swartz. V. Cascarille. — *Croton lacciferum*, L. V. Laque. — *Croton Moluccanum*, L. V. Noix *de Bancoul*. — *Croton pseudo-China*, Schlecht. V. Copalchi. — *Croton sebiferum*, L. V. Arbre *à suif*. — *Croton tiglium*, L. Arbrisseau des Moluques, qui fournit le *bois des Moluques*, (V. Bois), et dont les graines, dites *graines de Tilly* (V. Graine), donnent par expression l'*huile de croton* (V. Huile), contenue dans l'albumen qui entoure l'embryon. — *Croton tinctorium*, L. V. Tournesol.

**CROTONATE.** s. m. Sel formé par l'acide crotonique : les crotonates sont cristallisables.

**CROTONCHLORAL** ($C^4HCl^3O^2$, ou, en atomes, $C^4H^2Cl^3OH$). Corps obtenu en faisant agir le chlore sur l'aldéhyde pure. On emploie son hydrate, qui est cristallisé en paillettes blanches, soyeuses, et qui a une saveur âcre, caustique, et une odeur qui rappelle celles du camphre, du chloral et du chlore. Il est trop caustique pour être usité en injections hypodermiques. A l'intérieur, on le donne depuis 25 centigrammes jusqu'à 1 gramme, en surveillant son action, qui est toxique, et parfois insidieuse.

**CROTONE** (École de). École médicale qui fut célèbre dans la haute antiquité et qui siégeait à Crotone, ville grecque située sur la côte d'Italie. Cette école, ainsi que celle de Cyrène, ville grecque de la côte d'Afrique, est citée par l'historien Hérodote. Il ne nous reste rien des travaux de ces deux écoles ; mais, quand on voit, dans les écrits d'Hippocrate, une pratique habile et assurée par une longue expérience, quand on y rencontre l'indication d'un arsenal chirurgical et une multitude de préparations pharmaceutiques, quand on l'entend citer les anciens, et présenter la médecine comme occupant un personnel nombreux, on demeure convaincu que longtemps avant lui, à Crotone et à Cyrène, et sans doute ailleurs, la médecine avait été l'objet d'une culture active.

**CROTONINE.** s. f. [all. *Krotonin*, it. et esp. *crotonina*]. Substance encore peu connue, peut-être alcaloïde, que Brandes dit exister dans les graines du *Croton tiglium*, L.

**CROTONIQUE.** adj. — *Acide crotonique* [all. *Krotoninsäure*] ($C^8H^6O^4$, ou, en atomes, $C^4H^6O^2$). Acide préparé par Pelletier et Caventou, en saponifiant avec la potasse l'*huile de Croton tiglium*. C'est un liquide huileux, incolore, qui se solidifie à — 5° et se volatilise sensiblement à +2 ou 3°, en répandant une odeur désagréable et des vapeurs irritantes. L'acide β-crotonique a été trouvé par Stadelmann dans l'urine d'un diabétique, et serait l'agent de l'intoxication acide ; mais il s'agirait dans ce cas d'acide β-oxybutyrique (Külz, Minkowski), à côté duquel on rencontrerait d'autres acides, formique, acétique, propionique, etc. ; l'acide crotonique serait un produit de seconde formation.

**CROTONOL.** s. m. Huile visqueuse, incolore ou légèrement jaunâtre, d'odeur spéciale, qui forme le principe vésicant de l'*huile de croton* (Schitppe). Il est rubéfiant de la peau, mais non purgatif.

**CROTONYLÈNE.** s. m. ($C^8H^6$). Carbure d'hydrogène liquide au-dessous de + 15°, d'odeur alliacée, brûlant avec une flamme fuligineuse (Caventou). L'acide crotonique peut être considéré comme un produit d'oxydation de ce carbure.

**CROUP.** s. m. [all. *häutige Bräune*, angl. *croup*, it. *croup*, esp. *crup* ; *suffocatio stridula*, F. Home, *cynanche stridula*, Wahlbaum, *angina suffocatoria*, Bard, *angina trachealis*, Rush, *morbus strangulatorius*, Starr, *angina membranacea sive polyposa*, Michaelis, etc. ; *diphtérite laryngée*, *diphtérite trachéale* (Bretonneau), *laryngite croupale* ou *pseudo-membraneuse* ou *diphtérique*]. Mot d'origine écossaise, conservé en français pour désigner une laryngite aiguë, caractérisée par la formation de fausses membranes à la surface de la muqueuse du larynx. Le croup est l'expression de la localisation sur le larynx de la diphtérie (V. ce mot) ; il est donc inoculable et contagieux ; il se rencontre à l'état endémique dans nos pays, mais il peut prendre parfois la forme épidémique. C'est une maladie de l'enfance, fréquente surtout de deux à

sept ans ; chez l'adulte, la laryngite diphtérique reste le plus souvent limitée au-dessus de la glotte (*croup sus-glottique*) ; quand elle envahit le larynx en entier, elle ne donne pas lieu aux symptômes caractéristiques du croup (timbre particulier de la voix et de la toux, accès de suffocation) et ne mérite pas à proprement parler le nom de croup. Quant au croup non diphtérique, c'est-à-dire à la laryngite pseudo-membraneuse de l'enfant qui ne serait pas due au bacille de Löffler, son existence n'est pas démontrée. Rarement le croup apparaît d'emblée ; ordinairement il est précédé d'une *angine couenneuse* (*croup descendant*), exceptionnellement d'une trachéo-bronchite diphtérique (*croup ascendant*); il survient souvent à la suite d'une autre maladie infectieuse (*croup secondaire*) et en particulier de la rougeole. La marche habituelle des symptômes du croup permet de lui considérer trois périodes : dans la première, se fait l'exsudation locale des fausses membranes; dans la seconde, la présence de celles-ci détermine la suffocation ; dans la troisième, l'asphyxie et l'empoisonnement surviennent : cet empoisonnement peut même causer la mort sans asphyxie et d'une façon foudroyante (*croup hypertoxique*). 1[re] *période*. Elle est caractérisée par des symptômes peu accusés : fièvre plus ou moins intense, courbature, défaut d'appétit, gêne légère de la déglutition, nasonnement de la voix peu prononcé, engorgement des ganglions sous-maxillaires, gonflement et rougeur des amygdales et du pharynx, qui présentent en même temps des petits points blanchâtres, lesquels se réunissent pour former des plaques blanches, pseudo-membraneuses ; puis la voix devient enrouée, la toux apparaît, ordinairement sourde, voilée : la durée de cette période varie beaucoup avec le temps que met la fausse membrane à passer du pharynx dans le larynx. 2[e] *période*. En même temps que la fièvre augmente, que la déglutition devient plus pénible, que la voix s'éteint, que la toux devient rauque, peu sonore, et prend un timbre tout spécial, qu'on a comparé au chant d'un jeune coq, apparaît la suffocation, qui se présente sous forme d'accès le plus souvent, mais peut aussi être continue : le visage est alternativement rouge et pâle, la peau brûlante, le pouls fréquent, l'anxiété extrême. L'enfant éprouve une douleur vive au larynx, et semble vouloir arracher avec sa main l'obstacle qui l'empêche de respirer. Quelques moments de repos sont bientôt suivis d'exacerbations effrayantes, pendant lesquelles la respiration, rauque, sonore et sifflante, se fait entendre au loin. La toux et le vomissement expulsent souvent des matières épaisses, filantes, mêlées de fragments membraniformes, et cette expulsion est suivie d'une rémission qui ne dure pas, les fausses membranes se reformant avec rapidité. Ce qui caractérise ces accès de suffocation du croup, c'est, d'une part, la simultanéité d'une respiration bruyante, produisant un sifflement laryngo-trachéal qu'on entend à distance, avec la raucité et l'affaiblissement de la voix et de la toux ; d'autre part, l'existence du phénomène connu sous le nom de *tirage*, qui consiste dans la formation, à chaque inspiration, d'une dépression épigastrique (tirage sous-sternal) ou cervicale (tirage sus-sternal), résultant de la difficulté que la colonne d'air inspiré éprouve à franchir le larynx rétréci par les fausses membranes. Cette période dure de quelques heures à deux ou trois jours. 3[e] *période*. Elle est caractérisée par l'asphyxie et la cyanose, l'abattement et la prostration, le malade n'ayant plus la force de sortir de sa torpeur : il existe ordinairement une diminution ou une abolition de la sensibilité (Bouchut). La mort survient par les progrès lents de cette asphyxie ou dans un dernier accès de suffocation. Dans les deux tiers des cas, il existe une albuminurie plus ou moins abondante ; il peut se produire des hémorragies par diverses sources, des productions pseudo-membraneuses sur d'autres muqueuses que celles du larynx (foses nasales, bronches), des lésions cardiaques (endocardite, thrombose, embolie) et pulmonaires (pneumonie lobulaire surtout). Après la mort, on trouve ordinairement une fausse membrane grisâtre formée de *fibrine coagulée*, plus ou moins étendue, qui tapisse la muqueuse des voies respiratoires, et qui a déterminé l'asphyxie en interceptant le passage de l'air. Le croup exige une thérapeutique très active. Le traitement doit répondre à deux indications : lutter contre l'intoxication diphtérique, parer au danger immédiat de suffocation en rétablissant le passage de l'air. Pour remplir la première indication, il faut, dès que le diagnostic clinique est fait et sans attendre le résultat de l'examen bactériologique, injecter 10 à 20 centimètres cubes de sérum antidiphtérique, et même 30 à 40 centimètres cubes chez les adolescents et les adultes ; cette injection sera renouvelée le lendemain ou le surlendemain s'il est nécessaire. Si l'injection est faite assez tôt, les accidents de suffocation peuvent être évités ; mais souvent ceux-ci existent déjà quand le malade est amené à l'hôpital, et il est nécessaire, pour éviter l'asphyxie, de frayer un passage à l'air qui ne peut plus pénétrer par le larynx; l'action opératoire peut être retardée actuellement grâce à la sérothérapie, et pourvu qu'on ait soin de surveiller attentivement le malade; en général il est nécessaire d'opérer quand il y a du tirage épigastrique; deux méthodes sont en vigueur : le *tubage* (V. ce mot), qui est l'opération de choix à l'hôpital, ou quand on peut laisser à proximité du malade une personne sachant tuber; la *trachéotomie*, seule opération recommandée avant la sérothérapie, utile encore aujourd'hui dans les cas rares où le tubage est impossible, quand celui-ci ne suffit pas à amender les accidents (dans le cas où les membranes descendent très bas à l'entrée de la trachée), enfin quand le malade doit être laissé entre des mains inexpérimentées ; une fois la trachée ouverte et la canule en place, le médecin peut s'en aller tranquille, l'asphyxie mécanique ne se produira pas. Mais le tubage a l'avantage d'être un procédé plus facile, plus rapide, occasionnant moins de dégât, et ne déterminant pas les broncho-pneumonies secondaires qu'on observe si souvent après la trachéotomie. Grâce à l'action du sérum qui ne tarde pas à faire détacher les fausses membranes, le tube peut n'être laissé en place que peu de temps, deux à trois jours au plus, parfois moins; la guérison est plus facile et plus prompte. — *Croup des paupières*. V. Ophtalmie *diphtéritique*. — *Croup de l'utérus*, *de l'intestin*, etc. Expressions employées pour désigner la présence de fausses membranes fibrineuses ou autres à la face interne de ces organes. Ce contre-sens doit être évité avec soin, lors même qu'il s'agirait de pseudo-membranes diphtéritiques. — *Croup cérébral*. V. Spasme. — *Croup spasmodique*. *Faux croup*. V. Laryngite *striduleuse*.

**CROUPAL, ALE**. adj. [angl. et it. *croupal*, esp. *crupal*]. Qui caractérise le croup. — *Laryngite croupale*. V. Croup. — *Toux croupale*. Celle des enfants affectés de croup ; on l'a comparée au chant d'un jeune coq, au son que rend un tube d'airain dans lequel on souffle avec force, etc.

**CROUPEUX, EUSE**. adj. et s. Qui appartient au croup ; qui est affecté du croup.

**CROUPI, IE**. adj. — *Eau croupie*. V. Eau.

**CROÛTE**. s. f. [*crusta*, all. *Kruste*, *Schorf*, angl. *scab*, it. *crosta*, esp. *costra*]. — *Croûte adamantine des dents*. L'émail dentaire. || Vulgairement, *croûte*, petite plaque formée sur la peau ou l'origine des membranes muqueuses par une humeur muqueuse ou purulente desséchée et solidifiée : *croûte varioleuse*, *croûte vaccinale*, *croûte dartreuse*, etc. Les croûtes sont formées de lamelles épithéliales imbriquées; de globules de pus, reconnaissables après action de l'eau, puis de l'acide acétique ; quelque-

fois de globules rouges de sang accumulés, plus ou moins déformés; de granulations graisseuses, de matière amorphe peu ou très granuleuse. Leur coloration varie selon la prédominance de tel ou tel de ces éléments. Les croûtes peuvent contenir des microbes et devenir l'agent de la contagion. Il en est ainsi pour certaines infections, notamment pour la variole. — *Croûte faveuse*. V. Faveux. — *Croûte de lait* (*crusta lactea*, *lactamen*). V. Impétigo.

**CROÛTEUX, EUSE.** adj. [*crustosus*]. Qui a l'aspect d'une croûte, qui s'y rapporte. — *Tache croûteuse*. En médecine légale, tache qui fait un léger relief comme une croûte à la surface de l'étoffe qui la porte.

**CROWN-GLASS.** s. m. [de l'anglais *crown*, couronne, et *glass*, verre]. V. Verre.

**CRU, UE.** adj. [*crudus*, ὠμὸς, all. *roh*, *unverdant*, angl. *raw*, *crude*, it. et esp. *crudo*]. Qui n'est pas cuit, qui n'est pas mûr, qui est vert. — *Eau crue*. V. Eau. — *Matières crues*. Se disait autrefois des substances alimentaires qui, dans l'estomac et l'intestin, n'ont pas subi une digestion régulière; et des humeurs considérées comme n'ayant pas reçu le degré de coction nécessaire. — *Métal cru*. Celui qui est tel qu'il sort de la mine. — *Tubercule cru*. V. Tubercule. — *Urine crue*. V. Urine.

**CRUCIAL, ALE.** adj. [all. *kreuzförmig*, angl. *crucial*]. Fait en croix : une *incision cruciale*.

**CRUCIANELLE.** s. f. La gentiane croisée. V. Gentiane.

**CRUCIFÈRES.** s. f. pl. et adj. [*cruciferæ*, de *crux*, *crucis*, croix, et *fero*, je porte; it. *crocifere*]. Plantes ainsi nommées à cause de la disposition de leurs pétales. Elles forment une famille de la classe des dicotylédones polypétales hypogynes. Cette famille ne contient que des plantes herbacées; presque toutes sont économiques ou employées en médecine comme antiscorbutiques, propriété qu'elles doivent au *myronate* de potasse que l'on trouve dans toutes leurs parties. On y rencontre en outre beaucoup de substances organiques azotées (*plantæ animales* des anciens). La quantité du myronate diminue par la culture : elle est ordinairement remplacée par du mucilage ou de la matière sucrée, comme dans le chou, le navet et les autres plantes alimentaires de cet ordre; mais, dans les graines de la moutarde, la racine de raifort, etc., cette quantité reste telle que ces plantes ont une action rubéfiante quand le myronate a subi la fermentation. Presque toutes les crucifères renferment des traces de ce sel, donnent des traces d'essence de moutarde quand on les chauffe au contact de l'eau. Quelques-unes donnent en même temps un peu d'essence d'ail.

**CRUCIFORME.** adj. [*cruciformis*, all. *kreuzförmig*, angl. *cruciform*, it. *crociforme*, esp. *cruciforme*]. En forme de croix. ‖ *Ligaments cruciformes*. Petits ligaments en forme de croix qui affermissent l'articulation des phalanges. — *Sillon cruciforme*. Celui qui loge le lobe ou nerf olfactif.

**CRUDITÉ.** s. f. [*cruditas*, ὠμότης, all. *Roheit*, angl. *crudity*, it. *crudità*, esp. *crudeza*]. Qualité de ce qui est cru. Se dit : 1° des aliments qui n'ont pas éprouvé l'action du feu, tels que les fruits crus, et ceux qui ne sont point à maturité, les salades, etc.; 2° des matières contenues dans le canal alimentaire, qui, n'ayant point éprouvé une digestion normale, donnent lieu à des aigreurs, des rapports ou des flatuosités; 3° de l'état des maladies qui n'offrent encore aucun signe de *coction*.

**CRUENTATION.** s. f. [*cruentatio*, de *cruentus*, sanglant, de *cruor*, sang]. Phénomène du suintement et même du jaillissement du sang par des plaies d'un cadavre, jaillissement qui survient plus ou moins longtemps après la mort, tant qu'il reste encore de cette humeur. Les anciens médecins légistes attribuaient une valeur juridique à ce phénomène, singulier en apparence seulement, dû à la pression exercée dans les veines, de dedans en dehors, par les gaz qu'y développe l'altération du sang, lorsque commence la *putréfaction* cadavérique.

**CRUENTINE.** s. f. (Tudichum). Produit mal défini de l'action de l'acide sulfurique sur l'hémoglobine.

**CRUOR.** s. m. [all., angl. et esp. *cruor*, it. *cruore*, lat. *cruor*, sang]. Matière colorante du sang (V. Hématosine). ‖ Plus souvent, le *caillot*, ou, quand il y a couenne, la partie du caillot colorée par les globules sanguins et sous-jacente à cette couenne. V. Caillot et Hématie.

**CRUORINE.** s. f. Produit qu'on obtient en tenant pendant quelques minutes le cruor dans l'eau à 80°, filtrant la liqueur, évaporant et lavant le résidu dans l'alcool chaud (Denis). ‖ Synonyme d'hémoglobine dans quelques écrits allemands.

**CRUORIQUE.** adj. Qui appartient au cruor.

**CRURAL, ALE.** adj. et s. m. [*cruralis*, de *crus*, membre abdominal; angl. *crural*, it. *crurale*, esp. *crural*]. Qui appartient à la cuisse. — *Aponévrose crurale*. V. Fascia lata. — *Arcade crurale*. V. Fémoral. — *Artère crurale*. V. Fémoral. — *Bubon crural*. V. Bubon. — *Canal crural* (*anneau* ou *entonnoir crural*, *anneau fémoral*). Gaine aponévrotique qui renferme les vaisseaux fémoraux à la partie supérieure de la cuisse. Ce canal a près de 27 millimètres de longueur, et une direction à peu près verticale : il est pyramidal, triangulaire, plus spacieux en haut qu'en bas, moins long et plus large chez la femme que chez l'homme. Son orifice supérieur (*anneau crural* proprement dit, *anneau fémorali-vasculaire* de Thompson), circonscrit antérieurement par l'arcade crurale, postérieurement par la crête ilio-pectinée, au côté externe par les muscles psoas et iliaque que revêt l'aponévrose iliaque et dont il est séparé par la veine crurale, au côté interne par le ligament de Gimbernat, est recouvert par le *septum crural* qui est tendu au-devant de lui. La paroi antérieure du canal crural est formée par le feuillet superficiel du *fascia lata*; la postérieure, par le muscle pectiné, que recouvre le feuillet profond de l'aponévrose fémorale; et, plus en dehors, par les muscles psoas et iliaque couverts aussi par une expansion du *fascia iliaca*. Son orifice inférieur est formé par le trou du feuillet *cribriforme* (V. Fascia) de l'aponévrose *fascia lata* qui donne passage à la veine saphène. C'est par ce canal que se font les *hernies crurales*. — *Carré crural*. V. Carré. — *Hernie crurale*. V. Mérocèle. — *Nerf crural*. Nerf provenant du plexus lombaire, et situé au côté externe du muscle psoas, entre ce muscle et le muscle iliaque. Dans la gaine du psoas iliaque, il fournit des rameaux à ce muscle; puis il passe sous l'arcade fémorale en dehors de l'orifice supérieur du canal crural, donne à la cuisse : 1° un rameau musculaire pour le triceps; 2° un rameau cutané, *saphène interne*, pour la peau des parties internes du genou, de la jambe et du pied; 3° deux rameaux musculo-cutanés pour la peau de la partie antérieure de la cuisse et du genou, et pour les muscles couturier, pectiné et premier adducteur. — *Névralgie crurale*. V. Névralgie. — *Septum crural*. V. Septum.

**CRUSTA.** s. m. Mot latin parfois employé pour désigner l'étage inférieur ou *pied* du pédoncule cérébral (*crusta* ou *pes pedunculi*). V. Pédoncule.

**CRUSTACÉ, ÉE.** adj. [de *crusta*, croûte; ὀστρακώδης, all. *borkig*, esp. *crustaceo*]. En forme de croûtes. ‖ En pathologie, se dit d'une maladie de la peau dans laquelle il se forme des croûtes : *dartre crustacée*, *lèpre crustacée*.

**CRUVEILHIER** (médecin français, 1791-1874). — *Maladie de Cruveilhier*. L'ulcère simple de l'estomac. V. Ulcère.

**CRYANESTHÉSIE.** s. f. [de κρύος, froid, et *anesthésie*]. Anesthésie au froid.

**CRYESTHÉSIE.** s. f. [de κρυὸς, froid, et αἴσθησις, sensibilité]. Impressionnabilité spéciale au froid, et sensation spontanée de froid, se rencontrant fréquemment chez les sujets atteints de mal de Bright; elle est ordinairement localisée aux membres inférieurs. C'est un des petits signes du brightisme décrits par Dieulafoy.

**CRYMODYNIE.** s. f. [de κρυμός, grand froid, et ὀδύνη, douleur]. Rhumatisme froid ou chronique (Baumès).

**CRYMOSE.** s. f. [de κρυμὸς, grand froid]. Maladie causée par l'action du froid (Baumès).

**CRYMOTHÉRAPIE.** s. f. [de κρυμὸς, grand froid, et θεραπεία, thérapeutique]. Méthode de traitement des tuberculeux utilisant les températures très basses, dans le but d'augmenter l'appétit et de stimuler la nutrition. On se sert de neige carbonique, dont la température est de — 80°; on sait en effet que, pour ces températures extrêmes, le corps humain devient diathermane, c'est-à-dire laisse passer les vibrations caloriques sans les arrêter, aussi ne détermine-t-on pas ainsi de modifications locales. On remplit de neige carbonique un sac de toile grossière, et on l'entoure d'une couche d'ouate assez épaisse de manière à protéger la peau; ce sac est appliqué sur la région hépatique et épigastrique et laissé en place trente minutes environ; l'application est faite deux fois par jour avant le déjeuner et avant le dîner; au bout de trois à six jours de traitement les malades commencent à ressentir de l'appétit. Les radiations caloriques vont impressionner le foie, l'estomac et les reins, qui se refroidiraient plus vite que les autres parties; pour lutter contre ce refroidissement, l'organisme serait obligé de réagir violemment, et de chercher dans l'alimentation le combustible dont il a besoin pour l'entretien de la chaleur (Letulle et Ribard).

**CRYOPHINE.** s. f. Produit de condensation de la phénétidine et de l'acide méthylglycolique. Elle se présente sous la forme de cristaux aciculaires, incolores, inodores, solubles dans 600 parties d'eau froide et 52 parties d'eau bouillante. C'est un antipyrétique et un antinévralgique; on l'emploie à la dose de $0^{gr},50$ à $1^{gr},50$ par cachets de $0^{gr},50$.

**CRYOSCOPIE.** s. f. [de κρυὸς, froid, et σκοπεῖν, examiner]. « Étude des corps dissous fondée sur l'observation du point de congélation de leurs dissolutions ». (Raoult.) Cette méthode, basée sur les lois de Raoult (V. RAOULT), a été appliquée à l'étude des liquides de l'organisme et en particulier de l'urine, du sérum sanguin, du liquide céphalo-rachidien; elle permet de reconnaître la quantité de molécules dissoutes dans un liquide. Toutefois, les lois de Raoult ne s'appliquent avec exactitude qu'aux corps qui ne contractent avec l'eau aucune combinaison, condition qui n'est pas remplie dans les liquides organiques; il y a donc là une cause d'erreur qu'on ne peut éviter dans l'état actuel de la science. La détermination de la température de congélation, désignée par abrévation par la lettre grecque Δ, est obtenue au moyen d'un appareil spécial, qui est essentiellement formé par un thermomètre divisé en centièmes de degré, dont la cuvette doit être complètement immergée dans le liquide à congeler; la congélation est obtenue au moyen de l'évaporation d'éther ou de sulfure de carbone. — Fig. 192. Appareil à cryoscopie. A, récipient ou verre contenant l'éther ou le sulfure de carbone; C, tubulure que l'on met en relation avec une trompe à eau; l'air ainsi appelé pénètre d'abord dans le flacon B à acide sulfurique où il se dessèche, et vient se dégager dans le liquide de A; *a*, tube-laboratoire contenant le liquide à examiner, et dans lequel est plongé le thermomètre, et contenu lui-même dans un manchon *b* renfermant une petite quantité d'alcool qui sert de conducteur. — *Cryoscopie du liquide céphalo-rachidien.* A l'état normal, le point de congélation du liquide céphalo-rachidien est inférieur à celui du sérum sanguin; il est compris entre — 0°,60 et — 0°,65; ce liquide est donc hypertonique par rapport au sérum sanguin. Au cours de la méningite tuberculeuse, le point de congélation tombe au-dessous de celui du sérum, il est compris entre — 0°,48 et — 0°,55; le liquide céphalo-rachidien devient donc hypotonique (Widal, Sicard et Ravaut).

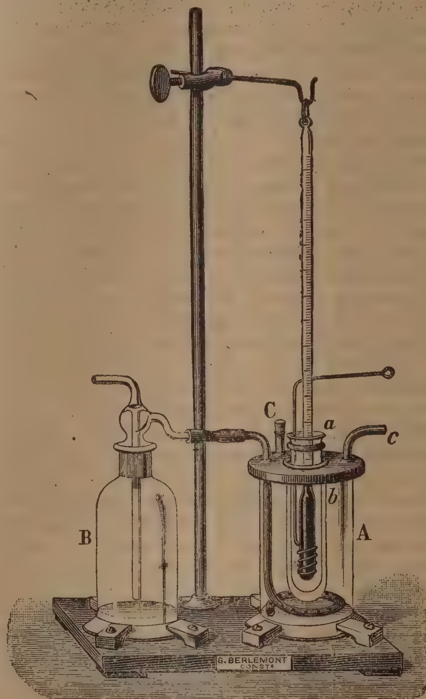



Fig. 192. — Cryoscopie.

— *Cryoscopie du sérum sanguin.* Le point de congélation du sérum sanguin présente une fixité assez grande et est en général voisin de — 0°,56, bien supérieur par conséquent à celui de l'urine; l'étude du rapport de Δ urine à Δ sérum permet donc d'apprécier la perméabilité du rein, pourvu que l'on ait soin d'écarter les causes d'erreur qui tiennent à l'ingestion de boissons abondantes ou de certains médicaments; ce rapport oscille normalement entre 2,6 et 3,5; dans la néphrite interstitielle, ce rapport peut tomber au-dessous de 2 (von Korányi). — *Cryoscopie de la sueur.* Le point de congélation de la sueur normale oscille entre — 0°,08 et — 0°,46, en moyenne — 0°,237 (Ardin-Delteil). — *Cryoscopie de l'urine.* Le point de congélation de l'urine normale varie de — 1°,30 à — 2°,20 (von Korányi), il peut même se rapprocher de — 1° à la suite de libations excessives, ou dépasser — 2°,20 après des sudations répétées; mais ces variations deviennent beaucoup moins considérables si, au lieu d'envisager uniquement le Δ de l'urine, on calcule la diurèse moléculaire totale et la diurèse des molécules élaborées (V. DIURÈSE), valeurs que permet de déterminer la connaissance de Δ (Claude et Balthazard). Grâce à la cryoscopie, von Korányi a pu établir une nouvelle théorie de la sécrétion rénale : par le glomérule filtre une solution pure ou presque pure de chlorure de sodium, qui se concentre dans les canalicules, par résorption d'eau, et s'enrichit en matières extractives du sang par échanges moléculaires, de telle façon que, pour chaque molécule venue du sang, une molécule de chlorure de sodium passe des canalicules dans le sang.

**CRYPHTHORISTIQUE** et non **CRYPTHORISTIQUE.** adj. [de κρυπτὸς, caché, et ὁρίζειν, déterminer]. — *Méthode cryphthoristique* (Ampère et Pidoux). Méthode par laquelle on cherche, à l'aide des données fournies par les choses visibles, à déterminer celles qui se passent plus profondément, telles que les phénomènes moléculaires de la nutrition, de l'action des médicaments, etc.

**CRYPSORCHIS.** s. m. [*crypsorchis*, κρύψορχις, de κρύπτειν, cacher, et ὄρχις, testicule; it. *cripsorchide*, esp. *cripsorquide*]. Synonyme de *cryptorchide*.

**CRYPTE.** s. m. [*crypta*, de κρυπτὸς, caché; all. *Höhle*, *Grüftchen*, angl. *crypta*, it. *critta*, *cavita*, esp. *cripta*]. Synonyme de *follicule*. Pour beaucoup d'auteurs, l'orifice seulement du follicule.

**CRYPTIDINE.** s. f. ($C^{22}H^{11}Az$). Produit de la distillation du goudron de houille, basique, distillant vers 274°.

**CRYPTOCARYE.** s. f. — *Cryptocarye aromatique* (*Cryptocarya pretiosa*, Martius, *Mespilodaphne pretiosa*, Nees ab Esenbeck). Plante laurinée, qui fournit une écorce stimulante, donnant une essence pesante analogue à celle de la cannelle.

**CRYPTOCÉPHALE.** s. m. [de κρυπτὸς, caché, et κεφαλή, tête; it. et esp. *criptocefalo*]. Monstre dont la tête est réduite à un assemblage de pièces osseuses non apparentes au dehors (Geoffroy Saint-Hilaire).

**CRYPTOCYSTIS.** V. DIPILIDIUM.

**CRYPTODIDYME.** s. m. Synonyme d'*endocymien*.

**CRYPTOGAME.** adj. et s. m. [de κρυπτὸς, caché, et γάμος, mariage]. Plante dont les organes sexuels sont peu apparents ou cachés. — *Cryptogame de la mentagre*. V. TRICHOPHYTON. — *Cryptogame de la teigne*. V. ACHORION. — *Cryptogame de la teigne décalvante*, ou *achromateuse*, *de la teigne tondante*, *du vitiligo*, *du porrigo decalvans*, *du porrigo scutulata*. V. TRICHOPHYTON.

**CRYPTOGÉNIQUE.** adj. [de κρυπτὸς, caché, et γεννάω, engendrer]. — *Septicémie cryptogénique*. Nom donné en Allemagne à des affections se traduisant par le tableau d'une septicémie ou d'une pyohémie, dont l'origine reste inconnue pendant la vie; certaines endocardites ulcéreuses, certains abcès du foie ou des reins peuvent réaliser ce tableau clinique, il suffira d'y penser pour porter un diagnostic exact dans bien des cas. Mais il reste néanmoins des observations où le diagnostic de septicémie cryptogénique est le seul que l'on puisse porter pendant la vie, et le foyer morbide ne peut être reconnu qu'à l'autopsie.

**CRYPTOLITHE.** s. m. [de κρυπτὸς, caché, et λίθος, pierre]. Calcul caché dans un organe.

**CRYPTOMONADE.** s. m. [*Cryptomonas*]. Genre d'infusoires flagellés de la famille des Monadiens, qui se trouvent dans les eaux douces ou salées stagnantes, et les colorent en vert.

**CRYPTOPHANIQUE.** adj. — *Acide cryptophanique* ($C^{10}H^9AzO^{10}$). Acide qui, d'après Thudichum, forme un des principes normaux de l'urine. D'après Pircher, cet acide et ses sels ne sont pas des composés définis, mais des mélanges de matières minérales avec des substances extractives de l'urine.

**CRYPTOPHTALMIE.** s. f. [de κρυπτὸς, caché, et ὀφθαλμὸς, œil]. Absence du globe oculaire, dont on retrouve comme vestige un petit sac tapissé par une muqueuse recouverte d'une membrane fibreuse sur laquelle viennent s'insérer les muscles.

**CRYPTOPINE.** s. f. ($C^{42}H^{23}AzO^{10}$). Alcaloïde qui existe dans l'opium en très petite quantité, et qui en a été retiré à l'état de chlorhydrate par T. et H. Smith, avec le chlorhydrate de thébaïne. Les deux sels se trouvent mélangés, et on les sépare par des cristallisations répétées; ils affectent des formes très différentes. La cryptopine est très alcaline et forme des sels bien définis; sa saveur e d'abord fortement amère, puis fraîche, comme la menthe poivrée; elle est soluble dans le chloroforme et dans l'alcool, moins dans l'eau et dans l'éther; elle est caractérisée par la coloration rouge-pourpre qu'elle prend par dissolution dans l'acide sulfurique concentré. Ses effets somnifères sont plus considérables (d'un quart) et plus prolongés que ceux de la morphine, et deux fois plus prononcés que ceux de la méconine et de la narcéine; d'autre part, elle est excitante et convulsivante; à doses élevées, elle dilate la pupille (J. Harley).

**CRYPTORCHIDE** ou **CRYPSORCHIDE.** adj. et s. m. [de κρυπτὸς, caché, et ὄρχις, testicule]. Homme ou animal affecté de *cryptorchidie*.

**CRYPTORCHIDIE.** s. f. ou **CRYPTORCHIDISME.** s. m. État dans lequel les bourses sont vides des deux côtés ou d'un seul, les deux testicules ou l'un d'eux étant retenus dans l'abdomen, dans les anneaux inguinaux, dans la région crurale, ou au périnée. Ces testicules sont mous et flasques; ils manquent de spermatozoïdes ainsi que le canal déférent et les vésicules séminales du côté correspondant (Follin et Goubaux). Les canaux séminifères passent à l'état de ligaments fibreux minces (Godard).

**CRYPTORCHISME.** s. m. V. CRYPTORCHIDIE.

**CRYPTOZYGE.** adj. [de κρυπτὸς, caché, et ζυγὸν, joug, arcade]. Se dit des arcades dentaires quand elles ne se voient pas lorsqu'on regarde d'en haut le squelette de la tête posé sur un plan.

**CRYSTALLINE.** s. f. [all. *Krystallin*; *substance propre* ou *matière particulière du cristallin*, Berzelius; *krystalline* ou *kristalline*, Hünefeld; *cristalline*, *globuline*, pour les auteurs qui la confondent avec le principe de ce nom]. Substance organique, naturellement demi-solide, se coagulant vers 75°; soluble dans l'eau, et alors se coagulant à une température plus élevée que l'albumine, mais plus basse que celle qui précipite la globuline. Cette substance n'a été rencontrée que dans le cristallin, qui en renferme 35,90 pour 100 (Berzelius).

**CRYSTALLOÏDE.** s. f. CRISTALLOÏDE.

**CUBA** (Amérique). *Eaux sulfureuses*, chaudes, 22° à 35°.

**CUBÈBE.** s. m. [all. *Kubebe*, *Kubebenpfeffer*, angl. *cubeb*, it. *cubebe*, esp. *cubeba*]. V. POIVRE *cubèbe*. — *Camphre de cubèbe*. V. CUBÉBÈNE. — *Lavement de cubèbe*. V. LAVEMENT.

**CUBÉBÈNE.** s. m. [*essence de cubèbe*] ($C^{20}H^{24}$, ou, en atomes, $C^{15}H^{24}$). Huile visqueuse, incolore, lævogyre, bouillant entre 250 et 260°, qu'on obtient en distillant le cubèbe avec de l'eau. Elle se résinifie à l'air. L'acide chlorhydrique la transforme en un produit analogue au camphre artificiel. — *Hydrate de cubébène* [*stéaroptène de l'essence de cubèbe*, *camphre de cubèbe*] ($C^{20}H^{26}O^2$). Corps cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles volatiles, qui se forme quand on rectifie le cubébène avec de l'eau.

**CUBÉBIN.** s. m., ou **CUBÉBINE.** s. f. [all. *Kubebin*, angl. *Cubebin*, it. *cubebina*] ($C^{20}H^{10}O^6$, ou, en atomes, $C^{10}H^{10}O^3$). Principe neutre du poivre cubèbe (Soubeiran et Capitaine). Il est solide, cristallisé en aiguilles, incolore, inodore, insipide, non volatil; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique, et dans les huiles grasses et volatiles. L'acide sulfurique lui donne une teinte rouge-brique qui devient ensuite cramoisie.

**CUBILOSE.** s. f. (Payen). Substance neutre, albuminoïde, agglutinative et alimentaire, des nids de salangane, dont elle forme parfois la totalité. C'est une sécrétion analogue au mucus des autres animaux, se gonflant dans l'eau froide, soluble en partie dans l'eau bouillante, et ne formant point de gelée par le refroidissement.

**CUBITAL, ALE.** adj. et s. m. [*cubitalis*, *ulnaris*, all.

et angl. *cubital*, it. *cubitale*, esp. *cubital*]. Qui appartient au *cubitus*, ou à la partie interne de l'avant-bras où se trouve cet os. — *Artère cubitale* (*ulnaris* Ba.). L'une des deux divisions de l'artère humérale. Du pli du coude, elle gagne la face antérieure du cubitus, le long de laquelle elle descend, au côté externe du nerf cubital et du muscle cubital antérieur; passe sur le ligament annulaire antérieur, en dehors du pisiforme, et va former l'arcade palmaire superficielle en s'anastomosant avec la *radio-palmaire*. Outre un très grand nombre de branches musculaires, la cubitale fournit, de haut en bas : les *récurrentes cubitales*, le tronc des *interosseuses*, la branche interne de la *dorsale du carpe*, celle de la *transverse antérieure du carpe*, et la *cubito-palmaire*. — *Os cubital*. L'os *pyramidal*. — *Muscles cubitaux*. Muscles au nombre de deux, situés en avant et en arrière du cubitus. Le *cubital antérieur* ou *interne* (*cubito-carpien*, Ch., *flexor carpi ulnaris*, Ba.) s'attache supérieurement à la tubérosité humérale interne, au côté interne de l'olécrâne, au bord postérieur du cubitus, et à une arcade fibreuse sous laquelle passe le nerf cubital; inférieurement, à l'os pisiforme. Le *cubital postérieur* ou *externe* (*cubito-sus-métacarpien*, Ch., *extensor carpi ulnaris*, Ba.) s'attache supérieurement à la tubérosité humérale externe, au bord postérieur du cubitus, à l'aponévrose de l'avant-bras et à une cloison aponévrotique qui le sépare de l'extenseur du petit doigt; inférieurement, à la partie supérieure du cinquième métacarpien. Le premier, situé à la partie antérieure et interne de l'avant-bras, est un fléchisseur de la main; le second, situé à la partie postérieure et interne, est un extenseur de la main; tous deux la portent un peu en dedans. — *Nerf cubital* (*cubito-digital*, Ch.). Fourni par la huitième paire cervicale et la première dorsale (plexus brachial), il descend le long de la partie interne du bras, passe, au coude, entre la tubérosité interne de l'humérus et l'olécrâne, descend le long de la partie interne et antérieure de l'avant-bras. Il ne donne aucun rameau au bras. Il anime à l'avant-bras le cubital antérieur et la moitié interne du fléchisseur profond des doigts et donne une anastomose au brachial cutané interne; il fournit les rameaux moteurs de tous les muscles de l'éminence hypothénar, des deux derniers lombricaux et de tous les interosseux (comprenant l'adducteur du pouce) : il fournit les rameaux collatéraux palmaires de l'auriculaire et de la moitié interne de l'annulaire; et les rameaux collatéraux dorsaux de l'auriculaire, de l'annulaire et de la moitié interne du médius. Il donne en outre quelques filets à l'articulation du coude. — *Veines cubitales*. Les unes sont *profondes*, et accompagnent, au nombre de deux pour chaque artère, la cubitale et les récurrentes cubitales. Les autres, *superficielles* (*cubitales cutanées*), font suite à la *salvatelle* et au réseau veineux du dos du métacarpe; d'abord multiples, elles se réunissent en un seul tronc qui longe le côté interne de l'avant-bras, et qui, au niveau du coude, se joint à la médiane basilique pour former la *veine basilique*.

**CUBITO-CARPIEN, ENNE.** adj. V. Cubital (*Muscle*).

**CUBITO-CUTANÉ, ÉE.** adj. V. Cutané (*Nerf*).

**CUBITO-PALMAIRE.** adj. et s. f. (*ramus volaris profundus*, Ba.). Branche de l'artère cubitale qui s'anastomose, dans la paume de la main, avec l'arcade palmaire profonde.

**CUBITO-PHALANGETTIEN, IENNE.** adj. V. Fléchisseur *profond*.

**CUBITO-RADIAL, ALE.** adj. — *Articulation cubito-radiale*. V. Radio-cubital. — *Muscle cubito-radial*. V. Pronateur.

**CUBITO-SUS-MÉTACARPIEN, ENNE.** adj. et s. m. Qui va du cubitus à la partie supérieure du carpe. — *Cubito-sus-métacarpien* (Chaussier). V. Cubital (*Muscle*). — *Cubito-sus-métacarpien du pouce*. V. Long abducteur *du pouce*.

**CUBITO-SUS-PALMAIRE.** adj. Qui appartient au cubitus et à la face sus-palmaire (ou dos) de la main. — *Artère cubito-sus-palmaire* (Chaussier). La branche de la dorsale du carpe qui est fournie par la cubitale. — *Veine cubito-sus-palmaire* (Ch.). La veine correspondante.

**CUBITO-SUS-PHALANGETTIEN, ENNE.** adj. et s. m. Qui s'étend du cubitus à la partie supérieure des phalangettes. V. Extenseur *long du pouce* et Extenseur *propre de l'indicateur*.

**CUBITO-SUS-PHALANGIEN, ENNE.** adj. et s. m. V. Extenseur *court du pouce*.

**CUBITUS.** s. m. [Mot qui, en latin comme en grec (κύβιτον), signifie le *coude*, mais que Celse a employé le premier pour désigner celui des deux os de l'avant-bras qui, dans la flexion, forme la saillie que nous appelons *coude*, πῆχυς, *ulna*, all. *Ellbogenknochen*, *Cubitus*, angl. *cubitus*, *fore-arm*, it. et esp. *cubito*]. Os qui occupe la partie interne de l'avant-bras. Son extrémité supérieure s'articule avec l'humérus par deux éminences, l'*apophyse olécrâne* en arrière, l'*apophyse coronoïde* en avant, que sépare la *grande échancrure sigmoïde*, le côté externe de l'apophyse coronoïde présente la *petite cavité sigmoïde*. L'extrémité inférieure (ou *tête*) de cet os, beaucoup moins grosse que la supérieure, s'articule sur le côté avec le radius; elle présente en bas une surface qui répond au *ligament triangulaire*, et, en dedans, une apophyse *styloïde*. — La partie moyenne et l'extrémité inférieure du cubitus se brisent assez rarement d'une façon isolée, sans qu'il y ait fracture du radius; il n'en est pas de même de l'olécrâne, dont les fractures sont fréquentes. V. Olécrane.

**CUBOÏDE.** adj. [κυβοειδής, de κύβος, cube, et εἶδος, forme; all. *Würfelbein*, angl. *cuboides*, it. *cuboide*, esp. *cuboides*]. Qui a la forme d'un cube.

**CUBOÏDE.** s. m. Os court et cubique, situé à la partie antérieure et externe du tarse, s'articulant en arrière avec le calcanéum, en devant avec les deux derniers os du métatarse, et en dedans avec le troisième os cunéiforme, quelquefois aussi avec le scaphoïde. Sa face supérieure répond au dos du pied; l'inférieure est creusée d'une coulisse oblique, pour le tendon du long péronier latéral.

**CUBOMANIE.** s. f. [de κύβος, dé, et μανία, manie]. Impulsion morbide à jouer.

**CUCHUNCHULLO.** s. m. V. Cuichunchilli.

**CUCULLAIRE.** adj. [*cucullaris*, de *cucullus*, capuchon; all. *Kappenmuskel*, esp. *cucular*]. Qui a la forme d'un capuchon. — Nom donné au muscle *trapèze*, qui, considéré avec son congénère, ressemble au capuchon d'un moine.

**CUCULLIFORME.** adj. [*cuculliformis*, de *cucullus*, cornet, capuchon, et *forma*, forme; all. *kappenförmig*, esp. *cuculiforme*]. Qui a la forme d'un cornet ou d'un capuchon.

**CUCUPHE.** s. m. [*cucupha*, *cucullus*, *pileus vel sacculus cephalicus*, all. *Kräuterhaube*, it. et esp. *cucufa*, *calotte céphalique*]. Autrefois, espèce de bonnet à double fond, contenant entre ses deux fonds un mélange de poudres aromatiques ayant pour excipient du coton piqué, de manière que le mélange pulvérulent ne pût pas se rassembler dans un seul endroit.

**CUCURBITACÉES.** s. f. pl. [*cucurbitaceæ*, de *cucurbita*, courge; all. *Kürbisarten*]. Famille de la classe des dicotylédones polypétales périgynes. Ce sont de grandes plantes herbacées, souvent volubiles, couvertes de poils courts et très rudes, ayant des vrilles simples ou rameuses, qui naissent à côté des pétioles. Beaucoup de cucurbitacées

contiennent un principe résineux, âcre et purgatif : tels sont le fruit de la coloquinte, la racine de la bryone. D'autres abondent en mucilage et en matière sucrée, comme les melons, les concombres. Les graines de cette famille de plantes sont émulsives et rafraîchissantes : elles fournissent les *semences froides*. Plusieurs sont *tænifuges*.

**CUCURBITAIN** ou **CUCURBITIN**. adj. et s. m. [it. et esp. *cucurbitino*]. Chacun des anneaux du *Tænia solium*, qui, considéré isolément, ressemble à une semence de courge (*cucurbita*). Les anciens croyaient que ces anneaux, souvent expulsés séparément, étaient autant de petits vers, qu'ils nommaient *cucurbitins*.

**CUCURBITE**. s. f. [*cucurbita*, all. *Destillirkolben*, angl. *cucurbit*, it. et esp. *cucurbita*]. V. Alambic.

**CUDOWA** (Allemagne, Prusse). *Eaux bicarbonatées sodiques, ferrugineuses et carboniques moyennes*, contenant 2gr,838 de sels, dont 1gr,148 de bicarbonate de soude et 0gr,255 de carbonate de fer, et 4655 centimètres cubes de gaz acide carbonique; eaux froides, 12°. Altitude : 368 mètres. Établissement.

**CUICHUNCHILLI** ou **CUCHUNCHULLO**. s. m. Nom, à la Nouvelle-Grenade, de la racine de l'*Ionidium Marcutii*. V. Ionide.

**CUILLER** ou **CUILLÈRE**. s. f. [*cochleare*, κοχλιάριον, all. *Löffel*, angl. *spoon*, it. *cucchiajo*, esp. *cuchara*]. Nom donné à divers instruments ou parties d'instruments de chirurgie ayant une forme allongée et concave, plus ou moins analogue à celle de l'ustensile domestique connu sous le même nom : tels sont le *couteau en cuiller*, de Fabrice de Hilden, pour l'extirpation de l'œil; les *ciseaux à cuillers*, etc. — *Cuillers du forceps*. V. Forceps. — *Bec de cuiller*. V. Bec.

**CUILLERÉE**. s. f. [all. *Löffelvoll*, angl. *spoon-full*, it. *cucchiajata*, esp. *cucharada*]. Quantité de substance que peut contenir une cuiller, et par laquelle on mesure approximativement les doses de médicaments liquides : une *cuillerée à café* équivaut à 5 grammes d'eau commune, ou plus exactement à 4 grammes pour les liquides aqueux et les vins, 3 grammes pour les liquides alcooliques à 60°, 4gr,5 pour les potions, 5 grammes pour les sirops, 3 grammes pour les huiles ; une *cuillerée à entremets* ou *à dessert* équivaut à 12 grammes pour les liquides aqueux et les vins, 9 grammes pour les liquides alcooliques à 60° et les huiles, 13gr,5 pour les potions, 16 grammes pour les sirops; une *cuillerée à soupe* ou *à bouche* équivaut à 16 grammes pour les liquides aqueux et les vins, 12 grammes pour les liquides alcooliques à 60° et les huiles, 18 grammes pour les potions et 21 grammes pour les sirops.

**CUIR**. s. m. [*corium*, χόριον, all. *Lederhaut*, angl. *leather*, it. *cuojo*, esp. *cuero*]. Peau épaisse et dense de certains quadrupèdes, particulièrement lorsqu'elle a été tannée. || *Cuir chevelu*. Peau épaisse qui recouvre le crâne de l'homme et sous laquelle sont les follicules des cheveux. || *Bruit de cuir neuf*. Bruit semblable *au cri du cuir d'une selle neuve sous le cavalier* (Laënnec); c'est une variété du frottement péricardique (Collin). V. Frottement.

**CUIRASSE**. s. f. Pansement ou bandage inamovible qui entoure et immobilise une grande partie ou la totalité du tronc. || *Cancer en cuirasse*. V. Cancer et Mamelle.

**CUISANT, ANTE**. adj. — *Douleur cuisante*. V. Cuisson.

**CUISINIER** (pharmacien français). — *Sirop de Cuisinier*. V. Sirop *de salsepareille composé*.

**CUISSART**. s. m. Appareil prothétique destiné à remplacer le membre inférieur après l'amputation de la cuisse. Il reçoit le moignon dans un cône creux surmonté, au côté externe, d'un prolongement qui s'élève jusqu'au niveau de la crête iliaque, et qu'on fixe autour du bassin par une ceinture de cuir. Sa cavité, plus ou moins profonde selon la longueur de ce moignon, est rembourrée, pour rendre la pression moins douloureuse ; et le sommet du cône se continue, au niveau du genou, avec une jambe artificielle. V. Jambe *artificielle*.

**CUISSE**. s. f. [*femur*, μηρὸς, all. *Schenkel*, angl. *thigh*, it. *coscia*, esp. *muslo*]. Partie du membre abdominal qui s'étend depuis le bassin jusqu'au genou. Supérieurement elle est bornée en devant par l'aine, en dehors par la hanche, en arrière par le pli de la fesse; inférieurement, elle a pour limite le genou en avant, et le jarret en arrière. Il n'y a, à la cuisse, qu'un seul os : le *fémur*. On y compte onze muscles : deux dans la région crurale antérieure (couturier, triceps crural) ; trois dans la région crurale postérieure (demi-membraneux, demi-tendineux, biceps crural) ; cinq dans la crurale interne (pectiné, droit interne, grand, moyen et petit adducteurs) ; un dans l'externe (tenseur de l'aponévrose crurale). — La principale artère est la fémorale, qui se distribue, avec ses branches, à toutes les parties de la cuisse; celle-ci reçoit aussi, supérieurement, quelques rameaux de l'obturatrice, et, intérieurement, de la poplitée. Des veines accompagnent ces vaisseaux artériels : il existe, en outre, une veine importante, la saphène interne, qui se jette dans la veine crurale, après avoir reçu les veines sous-cutanées de la cuisse. Ce segment du membre inférieur reçoit ses nerfs de plusieurs sources : ceux qui se distribuent à la peau sont le fémoro-cutané, le génito-crural, le fessier inférieur et le crural ; ce dernier fournit aussi des rameaux aux muscles de la cuisse, qui en reçoivent d'autres de l'obturateur et du grand sciatique. — Les lésions inflammatoires et traumatiques (phlegmons, abcès, érysipèle, plaies, contusions) ne sont pas rares à la cuisse : on y observe aussi, fréquemment, des fractures du fémur (V. Fémur), des tumeurs anévrysmales ou osseuses. L'amputation de la cuisse se fait de préférence par la méthode circulaire. — Fig. 193. *a*. Psoas ; *b*. muscle iliaque remplissant la face interne des os des iles, au-dessous de la crête iliaque ; *c*. arcade crurale ; *d*. couturier ; *e*, *e'*, *e''*. triceps fémoral ; *f*. grêle ou droit interne ; *g*. moyen adducteur ; *h*. pectiné ; *i*. aorte ; *j*. iliaque primitive ; *k*. iliaque interne (hypogastrique) ; *l*. iliaque externe ; *m*. artère fémorale ; *n*. épigastrique ; *o*. veine cave ; *p*. veine iliaque,



Fig. 193. — Cuisse.

*q.* veine hypogastrique; *r.* veine iliaque externe; *s.* veine fémorale; *t.* branche du nerf crural; *u.* le couturier tiré en dehors par une érigne pour découvrir l'artère fémorale à ce niveau. — *Cuisse du cerveau.* V. Pédoncule.

**CUISSON.** s. f. [*coctio*, *coctura*, πέψις, all. *Kochen*, angl. *cooking*, it *cottura*, esp. *cocedura*]. Action de cuire les aliments. V. Coction. ‖ *Cuisson* [*douleur cuisante*, *urens doloris sensus*]. Douleur accompagnée de chaleur, que déterminent une brûlure légère, la piqûre des orties, certaines affections cutanées, le contact d'une substance âcre sur la peau, sur une membrane muqueuse, sur une plaie récente.

**CUIT, E.** adj. — *Urine cuite.* V. Urine.

**CUIVRATE.** s. m. Sel formé par l'acide cuivrique. — *Cuivrate de chaux* ($Cu^2O^3.CaO$). Sel obtenu en précipitant à 0° l'azotate de cuivre par l'hypochlorite de chaux. Il est cristallisé, peu stable.

**CUIVRE.** s. m. [*cuprum*, *æs* (*Venus* des alchimistes), χαλκὸς, all. *Kupfer*, angl. *copper*, it. *rame*, esp. *cobre*]. Métal solide, dont le principal minerai est la *pyrite cuivreuse*. Il est d'un rouge orangé, d'une pesanteur spécifique de 8,895, plus dur que l'or et l'argent, malléable, ductile, tenace, très sonore, fusible vers 1200°. Il s'oxyde difficilement à la température atmosphérique, mais facilement lorsqu'on le fait rougir à l'action de l'air. A l'air humide, il se couvre d'une couche de carbonate de cuivre hydraté (vert-de-gris naturel). Ses sels colorent la flamme en vert et donnent : avec la potasse ou la soude, un précipité bleu qui noircit par l'ébullition ; avec l'ammoniaque, un précipité bleu soluble dans un excès de réactif; avec le ferrocyanure de potassium, un précipité brun marron ; avec l'acide sulfhydrique, un précipité noir. Plusieurs métaux forment avec le cuivre des alliages utiles : *airain*, *bronze*, *laiton*, *maillechort*. — Le cuivre métallique n'est pas employé en médecine. Toutes les combinaisons dans lesquelles le cuivre est oxydé passent pour des poisons corrosifs d'une grande activité. Presque tous les végétaux en contiennent de petites proportions. Suivant Galippe, ces composés ne sont pas aussi vénéneux qu'on l'a prétendu, et, sauf peut-être dans le cas de suicide, l'*empoisonnement aigu* par les composés de cuivre ne doit pas être réalisable, tant en raison de la saveur de ces composés que de leurs propriétés émétiques énergiques, qui suffisent à faire évacuer le toxique. A petites doses, la tolérance s'établit sans influence fâcheuse sur la santé. V. Colique *de cuivre*. — *Cuivre ammoniacal.* Liquide bleu foncé, d'une odeur ammoniacale, qu'on obtient en dissolvant l'oxyde de cuivre dans l'ammoniaque. — *Cuivre azuré.* V. Carbonate *de cuivre*. — *Acétate de cuivre.* V. Acétate. — *Azotate de cuivre.* V. Azotate. — *Carbonate de cuivre.* V. Carbonate. — *Chlorure de cuivre.* V. Chlorure. — *Cyanure de cuivre.* V. Cyanure. — *Fleurs de cuivre.* V. Fleurs. — *Oxyde de cuivre.* V. Oxyde. — *Phosphate de cuivre.* V. Phosphate. — *Sulfate de cuivre.* V. Sulfate.

**CUIVRÉ, ÉE.** adj. [*cupreus*, all. *kupferfarbig*, angl. *copper coloured*]. Qui a la couleur du cuivre; cette coloration se rencontre surtout dans les éruptions syphilitiques. V. Syphilide.

**CUIVREUX, EUSE.** adj. — *Chlorure cuivreux.* V. Chlorure.

**CUIVRIQUE.** adj. — *Acide cuivrique* [*cuprique*] ($Cu^2O^3$). Oxyde de cuivre plus oxygéné que le deutoxyde et qu'on ne connaît que combiné à la chaux. V. Cuivrate. — *Carbonate cuivrique.* V. Carbonate. — *Chlorure cuivrique.* V. Chlorure.

**CULASSE.** s. f. — *Culasse du trépan.* V. Trépan.

**CULBUTE.** s. f. Mouvement que le fœtus exécuterait dans la matrice, vers la fin du septième mois de la grossesse, pour amener sa tête vers l'orifice de ce viscère. Ce mouvement est impossible, puisque l'axe longitudinal du fœtus a ordinairement plus de longueur que les diamètres de la matrice à travers lesquels il faudrait qu'il passât; de plus, il résulte d'un grand nombre d'observations que la tête occupe la partie la plus déclive de l'utérus dès les premiers mois de la grossesse.

**CUL-DE-POULE.** s. m. En pathologie, orifice d'un trajet fistuleux dont les bords sont renversés en dehors.

**CUL-DE-SAC.** s. m. En anatomie, fond d'un tube glandulaire ou de la cavité d'un organe analogue à celui d'un sac. V. Acinus, Estomac, Glande, Péritoine, Plèvre, Utérus, etc.

**CULICIDÉS.** s. m. pl. Famille d'insectes diptères, dont le type est le genre *cousin*.

**CULILAWAN** ou **CULILABAN.** s. m. [*cortex culilawan*, *Laurus culilawan*, L., *Cinnamomum culilawan*, Blume, *cortex caryophylloides*, Rumphius, *écorce de giroflée Kulit lawand* des Malais]. Écorce provenant d'une espèce de laurier des Moluques, et qu'on trouve ordinairement dans le commerce en morceaux presque plats, d'une à trois lignes d'épaisseur, fibreux, raclés à l'extérieur, ou recouverts d'un épiderme blanchâtre, jaune rougeâtre à l'intérieur, d'odeur de muscade et de girofle, de saveur aromatique et chaude, un peu astringente. C'est un tonique peu usité.

**CULMIFÈRE.** adj. [*culmifer*, de *culmus*, chaume, et *ferre*, porter]. Qui porte un chaume, comme le blé, le seigle, etc.

**CULTELLAIRE.** adj. [de *cultellus*, couteau]. Qui a la forme d'un couteau. — *Cautère cultellaire.* V. Cautère.

**CULTURE.** s. f. — *Culture des organismes inférieurs.* Méthode qui a pour but de faire croître dans un milieu donné un organisme inférieur, généralement une bactérie. Le milieu peut être emprunté directement à la nature (urine, sérum, pomme de terre, etc.) ou au contraire fabriqué de toutes pièces; il peut être liquide ou solide; il est en général formé d'une macération de viande additionnée de peptone, de sel marin, et parfois de différents autres corps, que l'on emploie liquide (V. Bouillon), ou au contraire solidifiée (V. Gélose et Gélatine). De toutes façons les milieux de culture ne doivent contenir par eux-mêmes aucun microorganisme, et être rigoureusement stériles. La culture est dite *pure* quand elle n'est formée que d'une seule espèce de bactéries; or, les microbes se trouvant souvent associés, il est nécessaire de se servir d'un artifice pour avoir des cultures pures. Le plus employé est celui qui consiste dans l'usage des boîtes de Petri (V. Petri); sur la mince lamelle de gélatine étalée dans ces boîtes, les différentes espèces se développent côte à côte, mais comme chaque colonie est séparée, il est facile de prélever l'une d'entre elles et d'isoler ainsi le microbe que l'on veut étudier. Certains milieux sont particulièrement favorables à une bactérie, par exemple le sérum sanguin pour le bacille de la diphtérie; d'autres, tout en étant défavorables, le sont moins pour telle bactérie donnée que pour les autres, par exemple le bouillon légèrement phéniqué pour le bacille d'Eberth; et on conçoit que l'emploi de ces milieux permette de purifier des cultures. Mais quand les microbes proviennent du sang ou des organes malades, ils sont le plus souvent isolés, l'espèce qui a déterminé la mort s'étant seule développée; aussi quand on veut séparer un microbe donné des autres espèces qui lui sont associées, on peut injecter le mélange microbien à l'animal pour lequel le microbe que l'on recherche est spécialement virulent; celui-là se développera seul alors, et on le trouvera dans le corps de l'animal à l'état de pureté. La méthode des cultures pures a permis d'étudier les bactéries, de reconnaître leur action sur les différents corps chimiques, enfin d'isoler leurs sécrétions toxiques ou toxines; elle a permis de plus d'atténuer

la virulence de certains microbes, et ces cultures atténuées ont fourni des vaccins de quelques maladies (charbon). V. VACCINATION.

**CUMBAL** (Amérique du Sud). *Eaux sulfureuses*, très chaudes.

**CUMÈNE**. s. m. [*cumol*] ($C^{18}H^{12}$). Carbure d'hydrogène obtenu par Gerhardt et Cahours en distillant l'acide cuminique avec un excès de baryte. C'est un liquide incolore, plus léger que l'eau, d'odeur forte et agréable, qui dissout les graisses, le soufre et les résines. Traité par l'acide nitrique fumant, il se convertit en *nitrocumène*.

**CUMIDINE**. s. f. [*cumolammine*] ($C^{18}H^{11}.H^2Az$). Liquide huileux, graissant le papier, d'odeur spéciale, de saveur brûlante, brûlant avec une flamme fuligineuse, résultant de la décomposition du nitrocumène par le sulfhydrate d'ammoniaque. C'est une base faible, donnant des sels avec les acides.

**CUMIN**. s. m. [*Cuminum cyminum*, L., κύμινον, all. *Kümmel*, angl. *cumin*, it. *cumino*, *comino*, *cimino*, esp. *comino*]. Plante ombellifère qui nous vient d'Égypte, de Sicile, et surtout de Malte. Le fruit est composé de deux graines accolées, convexes d'un côté et striées, d'odeur forte, de saveur aromatique, stomachiques, stimulantes et carminatives ; on les donne en infusion (2 à 4 gr. dans 500 gr. d'eau) ; elles constituent une des quatre semences chaudes majeures. Les Allemands en mettent dans le pain pour l'aromatiser.

**CUMINAMIDE**. s. f. ($C^{20}H^{11}O^2.Az$). Corps cristallisable, soluble dans l'eau chaude, dans l'alcool et l'éther, qui résulte de la décomposition du cuminate d'ammoniaque par la chaleur.

**CUMINATE**. s. m. Sel formé par l'acide cuminique. — *Cuminate d'ammoniaque* ($C^{20}H^{11}O^4.AzH^4$). Corps cristallisé en houppes soyeuses qui se ternissent à l'air. La chaleur lui fait perdre deux molécules d'eau et le transforme en cuminamide. Il sert à préparer les autres cuminates : d'argent, de baryum, de potassium.

**CUMINIQUE** ou **CUMINYLIQUE**. adj. — *Acide cuminique* ($C^{20}H^{12}O^4$). Découvert par Gerhardt et Cahours, et produit par l'action de la potasse caustique sur le cuminol, l'acide cuminique est solide, cristallin, de saveur acide, d'odeur de punaise, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool, l'éther.

**CUMINOL**. s. m. [*hydrure de cumyle; aldéhyde cuminique*] ($C^{20}H^{12}O^2$, ou, en atomes, $C^{10}H^{12}O$). Liquide incolore ou faiblement jaunâtre, d'odeur persistante de cumin, de saveur brûlante, volatil sans décomposition, qui existe tout formé dans l'essence de cumin avec le *cymène*.

**CUMINURIQUE**. adj. — *Acide cuminurique* ($C^{24}H^{15}AzO^6$). Acide homologue de l'acide hippurique que renferme l'urine des chiens qui ont ingéré du cymène (Cahours).

**CUMOL**. s. m. Synonyme de *Cumène*.

**CUMONITRILE**. s. m. ($C^{26}H^{11}Az$). Liquide incolore, très réfringent, d'odeur agréable et de saveur brûlante, qui se forme dans la distillation sèche du cuminate d'ammoniaque (Field), et dont la vapeur, très inflammable, brûle avec une flamme brillante.

**CUMULUS**. s. m. — En anatomie, *cumulus proligère*. V. PROLIGÈRE.

**CUMYLE**. s. m. [*cuminyle*] ($C^{20}H^{11}O^2$). Radical hypothétique de l'acide cuminique et des corps qui en dérivent : le cuminol est l'hydrure de cumyle.

**CUNÉEN, ENNE**. adj. Qui appartient aux os cunéiformes. — *Articulations cunéennes, ligaments cunéens*. Articulations et ligaments qui unissent ces os entre eux.

**CUNÉIFORME**. adj. et s. m. [*cuneiformis*, de *cuneus*, coin, et *forma*, forme ; all. *Keilbein*, angl. *cuneiform*, it. et esp. *cuneiforme*]. Qui a la forme d'un coin. — *Cordon cunéiforme*. V. MOELLE. — *Dent cunéiforme*. V. DENT. — *Os cunéiforme*. Nom donné par quelques anatomistes au *sphénoïde* ; par d'autres, à l'*os pyramidal* du carpe. || Aujourd'hui, *os cunéiformes*, trois os de la seconde rangée du tarse, distingués, d'après leur position de dedans en dehors, en premier, second et troisième, ou, d'après leur volume, en grand, moyen et petit. Le premier, *grand cunéiforme*, le plus interne, a sa base en bas, celle des deux autres est en haut ; le second est le *petit cunéiforme* ; le troisième, le plus externe, est le *moyen*. Ces trois os sont contigus entre eux ; leur partie postérieure s'articule avec la face antérieure du scaphoïde ; leur partie antérieure, avec les trois premiers métatarsiens ; de plus, la face externe du troisième s'articule en haut et en arrière avec le cuboïde. Ils ne se développent qu'après la naissance et n'ont chacun qu'un seul point d'ossification. — *Tubercule cunéiforme*. Le *cartilage de Santorini*. V. CARTILAGE.

**CUNÉO-CUBOÏDIEN, IENNE**. adj. Qui a rapport aux os cunéiformes et à l'os cuboïde. — *Articulation cunéo-cuboïdienne*. Celle de l'os cuboïde avec le troisième cunéiforme : elle a lieu au moyen de deux facettes maintenues en rapport avec deux ligaments, l'un dorsal, l'autre plantaire.

**CUNÉO-HYSTÉRECTOMIE**. s. f. Opération qui consiste à exciser un morceau de la paroi utérine sans entamer la muqueuse (résection en coin) dans le but de redresser l'axe de l'utérus dans les cas de flexion de cet organe.

**CUNÉO-SCAPHOÏDIEN, IENNE**. adj. Qui a rapport aux os cunéiformes et à l'os scaphoïde. — *Articulation cunéo-scaphoïdienne*. Celle de l'os scaphoïde avec les trois cunéiformes, au moyen de trois facettes pourvues chacune d'une membrane synoviale et de deux ligaments, l'un dorsal, l'autre plantaire.

**CUNÉUS**. s. m. V. COIN.

**CUNILE**. s. f. [*Cunila mariana*, L.]. Labiée du Maryland et de la Virginie que l'on emploie comme fébrifuge.

**CUPRÉINE**. s. f. (en atomes, $C^{19}H^{22}Az^2O^2$). Alcaloïde découvert dans le *Quinquina cuprea* (Paul et Cownley), et pouvant être transformé en quinine par l'action du chlorure de méthyle sur la cupréine sodée.

**CUPRIASEPTOL**. s. m. Composé cuivrique de l'acide phénolsulfonique, qui se présente, suivant la manière dont il a été obtenu, sous la forme soit de petits cristaux d'un vert clair, tirant sur le bleu, soit d'une poudre grossièrement cristalline d'un vert clair, soluble dans l'eau (Merck) ; ce produit pourrait être employé comme hémostatique.

**CUPRIQUE**. adj. [de *cuprum*, cuivre]. Qui concerne le cuivre et ses composés. — *Acide cuprique*. V. CUIVRIQUE.

**CUPRO-AMMONIACAL, ALE**. adj. — *Liquide cupro-ammoniacal*. V. RÉACTIF *de Schweitzer*.

**CUPRO-HÆMOL**. s. m. Produit qui contient le cuivre combiné organiquement, sous une forme non caustique, et par suite mieux toléré ; il se présente sous la forme d'une poudre brun foncé. On peut le prescrire dans tous les cas où le cuivre a été préconisé : choléra, dysenterie, diarrhées infantiles, tuberculose, scrofule ; on le donne à la dose de 0gr,1 à 0gr,5 trois fois par jour en pilules ou dans une capsule amylacée.

**CUPRO-POTASSIQUE**. adj. — *Réactif cupro-potassique*. V. SUCRE *du foie*.

**CUPRO-TARTRATE**. s. m. — *Cupro-tartrate de potasse*. V. SUCRE *du foie*.

**CUPROTHÉRAPIE**. s. f. [de *cuprum*, cuivre, et θεραπεία, traitement]. Méthode de traitement basée sur l'emploi du cuivre ; ce médicament a été préconisé dans la syphilis et la tuberculose ; dans la syphilis on a employé le sulfate de cuivre à la dose de un quart de milligramme, qu'on augmente progressivement jusqu'à 2 milligrammes,

trois fois par jour, en ayant soin d'interrompre un jour par semaine; l'intolérance se manifeste par de la boulimie, bientôt suivie de prostration et de faiblesse cardiaque. Dans la tuberculose on emploie l'acétate et le phosphate de cuivre (V. ces mots).

**CURABILITÉ.** s. f. [de *cura*, cure, guérison; all. *Heilbarkeit*, angl. *curability*, it. *curabilità*, esp. *curabilidad*]. Qualité de ce qui est curable.

**CURABLE.** adj. [*sanabilis*, ἰάσιμος, all. *heilbar*, angl. *curable*, it. *curabile*, esp. *curable*]. Se dit d'une maladie susceptible d'être guérie.

**CURAÇAO.** s. m. — *Curaçao des îles ou de Hollande*. L'écorce d'oranges amères apportée de Curaçao et de la Barbade. Celui des îles provenant des fruits non mûrs est en petits quartiers verts, le second provient des fruits mûrs et porte la pulpe blanche interne. C'est ce dernier surtout qui sert à faire la liqueur dite *curaçao*. On en fait aussi un sirop et une teinture alcoolique.

**CURAGE.** s. m. — *Curage de l'utérus*. Opération qui a pour but d'évacuer le contenu de l'utérus quand celui-ci est suffisamment dilaté pour qu'on puisse introduire un ou plusieurs doigts dans sa cavité; on le pratique généralement pour enlever des fragments de placenta restés dans l'utérus après l'accouchement ou l'avortement.

**CURARE.** s. m. [*woorara*, *woorari*, *wourari*, *wooraru*, *wurali*, *woarali*, *urari*, *ourary*, *voorara*, *vourary*, all. *Kurara*, *Woorara*, angl. *curara*, *wourali*, it. *curaro*, esp. *curare*]. Poison avec lequel les indigènes de l'Amérique méridionale empoisonnent leurs flèches. C'est le suc concentré des *Strychnos toxifera*, Schomburgk, *S. Castelnæa*, Weddell, et *Cocculus toxiferus*, Weddell, de la famille des Loganiacées. Bien que le curare agisse sur les animaux à la manière du venin de crotale, et que, suivant quelques voyageurs, les Indiens empoisonnent leurs flèches avec des liquides exsudés à la surface du corps de gros crapauds exposés devant le feu, puis desséchés, il est certain que le vrai curare est d'origine végétale, et que le venin de crapaud est un pseudo-curare (Cl. Bernard). Quant au *ticuna* (Fontana), ce n'est autre chose que du curare. Celui-ci nous arrive dans des calebasses, sous forme d'extrait brun, solide, amer, qui, réduit en poudre, es brun jaunâtre : l'eau et l'alcool ne le dissolvent qu'en partie; la solution est rouge foncé, acide. Son principe actif est la *curarine*. Cl. Bernard a démontré directement l'action du curare, qui éteint les propriétés des nerfs moteurs, en conservant celles des centres nerveux et des nerfs sensitifs; il agit sur le système nerveux moteur de la vie de relation plus vite que sur celui de la vie organique; mais il finit par atteindre ce dernier, lorsque l'empoisonnement est complet, et il n'est plus possible alors d'arrêter le cœur par la galvanisation du nerf vague. Cette action paralytique du curare sur les nerfs moteurs s'exerce en procédant de la périphérie au centre, ce qui est l'inverse de la paralysie ordinaire de ces nerfs. Après que le curare a fait disparaître la faculté conductrice des nerfs moteurs, le tissu musculaire continue à se contracter lorsqu'il est directement irrité par l'électricité, la piqûre, etc., ce qui prouve que la contractilité musculaire est indépendante de la propriété nerveuse qui la met en jeu (Cl. Bernard). A côté de cette action principale, paralysante, des extrémités nerveuses motrices, que Vulpian attribue à une interruption fonctionnelle entre les plaques terminales des nerfs dans les muscles et les fibres de ceux-ci, le curare en présente quelques-unes accessoires, telles qu'accélération de la circulation (Cl. Bernard), élévation de la température et véritable fièvre (Liouville et Aug. Voisin), augmentation des sécrétions glandulaires, glycosurie. Les antidotes du curare sont : les alcaloïdes des strychnées (Cl. Bernard); le chlore, le brome, l'iode, les bromures et les iodures (Alv. Reynoso). Le poison n'agit pas lorsqu'il est ingéré par les voies digestives; la méthode hypodermique est plus sûre que toute autre voie d'administration, à titre expérimental ou thérapeutique. Comme médicament, le curare a été employé dans le tétanos (Vella, Chassaignac), dans l'épilepsie (Liouville et Aug. Voisin), dans la chorée (Beigel), dans la rage (Vulpian), et pour combattre l'empoisonnement par la strychnine (Cl. Bernard), sans que les résultats obtenus permettent de lui attribuer une constante efficacité. Les doses, d'après Liouville et Aug. Voisin, ne devraient pas être inférieures à un décigramme en vingt-quatre heures dans le tétanos, et à 3 centigrammes par jour dans les maladies chroniques, où l'usage doit en être longtemps continué.

**CURARINE.** s. f. [all. *Kurarin*, angl. *curarine*]. Extrait de curare. — Principe actif du curare ($C^{20}H^{15}Az$, Preyer, ou, en atomes, $C^{10}H^{15}Az$) d'où on l'extrait sous forme de cristaux fortement hygrométriques. C'est une base faible qui s'unit aux acides pour former des sels très solubles et difficiles à conserver à l'état cristallin. La curarine est très amère, soluble dans l'eau et l'alcool en toute proportion, peu soluble dans le chloroforme et l'alcool amylique, insoluble dans l'éther anhydre, le benzol, l'essence de térébenthine et le sulfure de carbone. La curarine a la même action, mais beaucoup plus énergique, que le curare (Cl. Bernard).

**CURARISANT.** adj. — *Poisons curarisants*. Poisons qui agissent comme le curare et abolissent l'action des nerfs moteurs sur les muscles; on comprend dans ce groupe non seulement les substances qui portent leur action directement d'une façon élective sinon exclusive sur les terminaisons motrices, et produisent par suite une paralysie généralisée par action périphérique, mais aussi celles qui secondairement aboutissent à cet effet. Tels sont les dérivés méthylés de la pipéridine, de la quinidine et de la thalline, les bases névriniques, choline, muscarine, névrine, la spartéine, la lobéline, la cynoglossine, la gelsémine et la gelséminine, la narcotine et la conicine, l'atropine (dans son action sur le muscle ciliaire), la strychnine et la brucine, dont les effets curarisants se manifestent quand on injecte de hautes doses en ayant soin de pratiquer la respiration artificielle, certains produits d'origine animale, comme la substance qui existe dans le sérum des animaux privés de capsules surrénales.

**CURARISER.** v. a. Empoisonner par le curare : une *grenouille*, *un chien*, etc., *curarisés*.

**CURARISME.** s. m. Ensemble des effets produits sur l'économie animale par le *curare* (V. ce mot).

**CURATIF, IVE.** adj. [θεραπευτικός, all. *heilend*, angl. *curative*, it. et esp. *curativo*]. Qui a rapport à la cure d'une maladie. — *Indication curative*. Celle qui fait connaître le traitement à employer. — *Méthode curative*. Médication ou succession de médications qu'on emploie pour arriver à la guérison d'une maladie. — *Traitement curatif*. Celui qui est employé pour obtenir la guérison, par opposition à *traitement préservatif*, ou à *traitement palliatif*.

**CURATION.** s. f. [*curatio*, *sanatio*, ἴασις, θεραπεία, all. *Heilung*, angl. *curing*, it. *curazione*, esp. *curacion*]. Ensemble des moyens à employer pour obtenir la guérison d'une maladie. V. CURE.

**CURCAS.** s. m. V. MÉDICINIER.

**CURCUMA.** s. m. [all., it. et esp. *curcuma*, angl. *turmeric*]. Genre de plantes amomacées dont deux variétés, le *Curcuma longa* et le *Curcuma rotunda*, qui croissent dans les Indes orientales, et proviennent d'une seule espèce de plante (*Amomum curcuma*, Jacquin, *Curcuma longa*, L., *Curcuma radica longa*, Zanon, *Curcuma domestica major et minor*, Rumphius, *Curcuma tinctoria*, Guibourt), donnent des racines que l'on connaît dans le commerce sous les noms de *curcuma long* et *rond* (*radix*

*curcumæ, terra merita*). Le *curcuma long* est un peu moins gros et moins long que le petit doigt, cylindrique, contourné ; il est recouvert d'une écorce mince, grise, chagrinée, marquée d'anneaux peu apparents ; il est intérieurement d'un jaune orangé foncé, et teint la salive en jaune ; il a une odeur de gingembre, une saveur chaude, amère et aromatique, qui le fait employer comme stomachique et stimulant diffusible ; on le croit aussi diurétique et lithontriptique. Le *curcuma rond* est en tubercules gros comme des œufs de pigeon, qui, dans l'état naturel, se tiennent par des rejetons cylindriques ; il a une écorce grise ; ses propriétés sont les mêmes que celles du long. On le trouve plus rarement dans le commerce. Le plus important des principes constituants du curcuma est sa matière colorante jaune, *curcumine*, que les alcalis changent en rouge de sang : aussi la teinture et le papier de curcuma sont-ils des réactifs utiles en chimie. — *Papier de curcuma*. V. Papier *réactif*.

**CURCUMINE.** s. m. [all. *Kurcumin*, it. *curcumina*, esp. *curcumino*]. Matière colorante qu'on retire de la racine de curcuma, en prismes groupés en faisceaux, jaune d'ambre par transparence, orangés par réflexion, insolubles dans l'eau, solubles dans l'éther, très solubles dans l'alcool. Cette substance colorante est trop peu stable à l'air et à la lumière pour être appliquée industriellement ; mais elle est employée comme réactif.

**CURCUMOL.** s. m. Huile essentielle obtenue en distillant le *curcuma*.

**CURE.** s. f. [*curatio*, de *curare*, soigner ; θεραπεία, all. *Kur*, angl. *cure*, it. *cura*, esp. *cura*]. D'après l'étymologie, soin que l'on donne à un malade, quelle que soit l'issue de la maladie. ‖ Habituellement, d'une façon exclusive, traitement heureux, suivi de guérison : les mots *curable* et *curabilité*, qui ont la même origine, se prennent dans le même sens. Il y a cette différence entre *cure* et *curation*, que le premier de ces mots indique un traitement proposé ou actuellement employé, et le second l'ensemble des procédés à suivre pour traiter une maladie. — *Cure d'altitude*. Séjour dans les montagnes dans un but thérapeutique ; elle donne de bons effets dans le traitement de la tuberculose pulmonaire, chez les convalescents de maladies aiguës et dans certaines formes de neurasthénie (V. Climat *d'altitude*). — *Cure de bains de mer, cure d'eaux minérales*. Saison passée aux bords de la mer ou aux eaux, afin d'en faire un emploi méthodique pour un but déterminé. — *Cure de petit-lait*. Administration du petit-lait frais, à dose laxative, d'une manière suivie, à l'intérieur (par verrées de deux en deux heures) et parfois en bains. — *Cure de raisin*. Usage des raisins le matin à jeun pendant quelques semaines, en quantité suffisante pour obtenir un effet laxatif. Les cures de raisin et de petit-lait conviennent dans les cas de constipation habituelle, chez les personnes dont l'estomac supporte mal les purgatifs. — *Cure radicale*. Celle qui fait disparaître complètement une affection interne ou chirurgicale. — *Cure radicale des hernies*. V. Kélotomie. — *Cure de terrain*. Marche progressivement ascensionnelle sur un terrain en pente ; c'est la base de la méthode d'Œrtel pour le traitement des cardiopathies ; la durée de la marche et la pente du terrain doivent être réglées chaque jour, et l'augmentation doit se faire d'une manière lente, afin d'éviter la fatigue ; cette cure est complétée par un régime alimentaire spécial, des bains de vapeur et d'étuve et le massage (*méthode d'Œrtel*). Les terrains sont répartis en quatre degrés : 1° sans pente ; 2° avec montée légère ; 3° avec montée accentuée ; 4° ascension rapide ; le but est d'arriver à faire faire au malade trois à quatre mille pas deux fois par jour. Cette méthode est indiquée dans les affections valvulaires bien compensées, mais surtout dans le cas de surcharge graisseuse du cœur.

**CURETTAGE.** s. m. [*curage, curettement*]. Opération qui consiste à racler l'intérieur de la cavité utérine avec la curette de Récamier, pour en détacher la muqueuse malade. Elle doit être précédée de la dilatation du col, extemporanée (Pozzi) ou faite plusieurs jours à l'avance (Trélat, Terrier), à l'aide de la laminaire ou d'un dilatateur utérin ; accompagnée de l'antisepsie la plus rigoureuse ; suivie de la cautérisation utérine avec la teinture d'iode, le perchlorure de fer, la glycérine créosotée, le chlorure de zinc (à 1 p. 10), de l'application de gaze iodoformée dans le vagin, d'injections vaginales avec la solution de sublimé (1 p. 2000). Le curettage est le plus sûr moyen de traitement de la métrite catarrhale et de la métrite hémorragique, dont il amène le plus souvent la guérison rapide, sauf en cas de complications du côté des annexes, où ses effets sont incertains (Trélat, Bouilly) ; il est de plus souvent utile dans les cas d'infection utérine consécutive à l'avortement, mais la curette doit être maniée avec précaution quand l'utérus était déjà fortement distendu par le produit de la conception, les parois se trouvant alors particulièrement friables.

**CURETTE.** s. f. [*cochleare*, all. *Blasenräumer*, *Steinlöffel*, angl. *curette*, it. *cucchiaja*]. Instrument de chirurgie de 19 à 22 centimètres de longueur, composé d'un manche en ébène ou mieux en métal, taillé à pans, et d'une tige d'acier terminée par une espèce de cuiller fort allongée, plus large à son milieu qu'aux extrémités, à bords mousses exactement polis. La curette sert à extraire les corps étrangers, et particulièrement de petits calculs de la vessie, après qu'on a fait à ce viscère une incision suffisamment étendue pour leur donner issue. — Fig. 194, curette de Volkmann ; fig. 195, curette à double courbure ; fig. 196, curette de Pozzi ; fig. 197, curette à bords parallèles ; fig. 198, curette de Sims. — *Curette articulée de Pajot*. Curette qu'on introduit droite, et qui, arrivée au fond de la matrice, peut, à l'aide d'un bouton tenu dans la main, basculer au-dessus du placenta, de façon à amener celui-ci à l'orifice utérin. — *Curette de Récamier*. Curette de forme spéciale, destinée à pratiquer l'abrasion de la muqueuse utérine atteinte de fongosités ; légèrement modifiée, elle constitue la curette de Pozzi. —

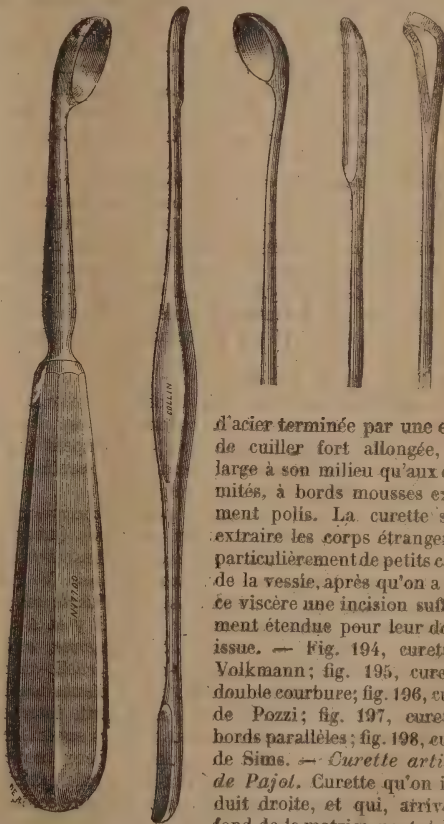



Fig. 194 à 198. — Curettes.

*Curette de Volkmann.* Curette courte et solide, à cuiller tranchante, servant à l'évidement des os malades, et au grattage des foyers purulents anciens (fig. 194).

**CURURU.** s. m. V. PAULLINIA.

**CURVATEUR.** adj. et s. m. [de *curvus*, courbe; all. *Steissbeinkrümmer*]. Qui courbe. — *Muscle curvateur du coccyx. L'ischio-coccygien*, qui tend à augmenter la courbure naturelle du coccyx.

**CUSCONINE.** s. f. (en atomes, $C^{23}H^{26}Az^{2}O^{4} + H^{2}O$). Alcaloïde isomère avec l'aricine, qui l'accompagne dans une écorce de quinquina venant de Cusco. Elle cristallise en lamelles blanches, peu solubles dans l'éther, solubles dans l'alcool et le chloroforme, à peine solubles dans l'eau et les alcalis. La cusconine est lævogyre. L'acide azotique la colore en vert foncé, et la dissout ensuite avec une teinte jaune verdâtre. L'acide sulfurique la dissout et prend une couleur jaune verdâtre passant au brun par la chaleur.

**CUSCUTE.** s. f. [all. *Flachsseide*, angl. *dodder*, it. *cuscute*, esp. *cuscuta*]. Plante parasite (convolvulacées, J.) dont la tige s'attache sur les herbes voisines peu de temps après sa germination, et y prend sa nourriture au moyen de suçoirs qu'elle y enfonce. La *cuscute commune* (*Cuscuta europæa*, L.) a été employée comme apéritive et diurétique.

**CUSPARIN.** s. m., ou **CUSPARINE.** s. f. (en atomes, $C^{19}H^{17}AzO^{3}$). Principe neutre découvert par Saladin dans l'écorce de *l'angusture vraie*. C'est un corps solide, cristallisé en tétraèdres, peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau chaude, l'alcool, les acides et les alcalis.

**CUSPIDÉ, ÉE.** adj. [*cuspidatus*, de *cuspis*, pointe; angl. *cuspidate*, it. *cuspidato*, esp. *cuspidado*]. Se dit d'une partie terminée par une pointe aiguë. — *Dent cuspidée.* Dent *canine*.

**CUSSET** (France, Allier). *Eaux bicarbonatées sodiques ferrugineuses*, contenant 4gr,8 de bicarbonate de soude et 0gr,022 à 0gr,053 de bicarbonate de fer; température : 16° à 18°. Cette station est située à côté de Vichy, à 3 kilomètres de la gare de cette ville; les eaux ont des propriétés analogues à celles de Vichy; il faut tenir compte seulement de leur richesse en fer. Altitude : 277 mètres. Établissement : bains, douches, 1er avril au 1er octobre. L'eau est transportée.

**CUSSO.** s. m. V. KOUSSO.

**CUTAMBULE.** adj. [de *cutis*, la peau, et *ambulare*, se promener, angl. *cutambuli*, it. *cutambolo*, esp. *cutambulo*]. Se dit de certains épizoaires qui rampent sur ou sous la peau, et de certaines douleurs vagues senties *entre cuir et chair*, selon l'expression vulgaire.

**CUTANÉ, ÉE.** adj. [de *cutis*, peau; δερμάτινος, all. *häutig*, angl. *cutaneous*, it. et esp. *cutaneo*]. Qui appartient à la peau. — *Absorption cutanée.* V. ABSORPTION. — *Corne cutanée.* V. CORNE. — *Glande cutanée.* V. PEAU. — *Maladie cutanée.* V. DERMATOSE. — *Muscle cutané.* V. PEAUCIER. — *Nerfs cutanés du bras.* Il y en a deux, distingués en *interne* (*brachial cutané interne*, *cubito-cutané*, Ch.) et en *externe* (*musculo-cutané, radio-cutané*, Ch.). Ce sont des branches fournies par le plexus brachial. Le *cutané interne* descend le long de la partie interne du bras, devient sous-cutané au niveau du tiers supérieur du bras, et se divise au-dessous du coude en deux branches, dont l'antérieure donne des rameaux à la partie antérieure interne de l'avant-bras, tandis que la postérieure contourne l'épitrochlée et s'épuise dans la peau de la partie postérieure de l'avant-bras. Le *cutané externe* se porte en dehors, perce le coraco-brachial, descend le long de la partie antérieure externe du bras, passe au milieu du pli du coude, sous la veine médiane céphalique, devient sous-cutané, et fournit des rameaux à la peau des parties antérieure et postérieure du bord externe de l'avant-bras. — *Nerf cutané fémoral.* Le *fémoro-prétibial*. — *Pigment cutané.* V. PIGMENT. — *Respiration cutanée.* V. RESPIRATION. — *Tissu cutané.* Ensemble des parties qui constituent la *peau*.

**CUTÉRÈBRE.** s. f. (*Cuterebra*, Bracy-Clark, Latreille). Genre de diptères de la famille des œstrides cuticoles dont une espèce (*Cutérèbre nuisible*, J. Goudot) introduit sa larve sous la peau des chiens, des bœufs, des lapins, de quelques animaux sauvages et accidentellement de l'homme, à la Nouvelle-Grenade et à Cayenne. Cette larve, connue sous les noms de *ver macaque* ou *maringouin*, de *gufano*, *nuche*, *berne* et *flugacuru*, détermine, en se développant, des tumeurs inflammatoires entraînant la mort, lorsqu'on n'enlève pas le parasite. Les naturalistes du XVIIIe siècle en avaient fait une espèce à part sous la dénomination d'*œstre de l'homme* (*Œstrus hominis*, L.); mais aucun œstride n'est propre à l'homme. V. DERMATOBIA.

**CUTICOLE.** adj. [de *cutis*, peau, et *colere*, habiter]. Se dit des larves d'*œstres* qui vivent sous la peau. Manquant de crochets à leur extrémité buccale, elles ne peuvent se maintenir dans l'estomac, dans les fosses nasales, ou dans le conduit auditif (V. CAVICOLE, GASTRICOLE et LARVE).

**CUTICULE.** s. f. [*cuticula*, diminutif de *cutis*, peau; all. *Häutchen*, angl. *cuticle*, it. *cuticola*]. L'un des noms de *l'épiderme*. — *Cuticule de Nasmyth.* V. DENT.

**CUTIDURE.** s. f. [de *cutis dura*]. V. BOURRELET.

**CUTIGÉRAL, ALE.** adj. — *Cavité cutigérale.* V. MURAILLE.

**CUTISATION.** s. f. [de *cutis*, peau]. Passage d'une muqueuse à un état de sécheresse, d'épaisseur, de dureté, semblable ou analogue à celui de la peau : c'est ce qui arrive pour la muqueuse renversée du vagin, des lèvres, de la conjonctive, etc.

**CUTITE.** s. f. [de *cutis*, peau]. Inflammation de la peau.

**CYANAMIDE.** s. f. Corps blanc, cristallisé, fusible à 40°, qui se convertit en urée sous l'influence des agents d'hydratation.

**CYANATE.** s. m. [all. *cyansaures Salz*]. Sel formé par la combinaison de l'acide cyanique avec une base. — *Cyanate d'ammoniaque* [$C^{2}Az(AzH^{4})O^{2}$]. Blanc, très soluble dans l'eau, isomère de *l'urée*, il se convertit en ce principe sans rien perdre ni gagner, lorsqu'on fait bouillir sa solution.

**CYANE.** s. m. Synonyme de *cyanogène*.

**CYANÉPHIDROSE.** s. f. [de κύανος, bleu, ἐπὶ, préposition augmentative, et ἱδρόω, je sue]. Sueur abondante, qui colore le linge en bleu.

**CYANHYDRARGYRATE.** s. m. — *Cyanhydrargyrate de potassium.* Mélange de deux solutions équivalentes de cyanure de mercure et d'iodure de potassium. C'est un antisyphilitique, qui n'est pas usité actuellement.

**CYANHYDRATE.** s. m. CYANURE.

**CYANHYDRIQUE.** adj. — *Acide cyanhydrique* [*acide prussique, nitrile formique*] ($H.C^{2}Az$, ou, en atomes, $CAzH$). Produit de la combinaison de l'hydrogène avec le cyanogène, qui se manifeste dans plusieurs produits de substances végétales; il n'y préexiste pas, mais ses éléments s'y trouvent et peuvent se grouper aisément pour lui donner naissance; il est aussi un des produits ordinaires de la décomposition, au feu, des substances azotées. Pour l'obtenir, on décompose par l'acide chlorhydrique le cyanure de mercure cristallisé, et, après avoir privé d'eau le produit à l'aide du chlorure de calcium, on le condense par un refroidissement artificiel. C'est un liquide incolore, très mobile, d'odeur d'amandes amères, se solidifiant à — 14°, bouillant à + 26°; sa densité est de 0,967. Il se dissout dans l'eau en toute proportion : cette dissolution s'accompagne d'un grand abaissement de température et d'une forte contraction de volume (Bussy et Buignet). Il brûle avec une

flamme violacée. C'est un acide faible : pourtant il forme avec les oxydes d'argent et de mercure des combinaisons difficiles à détruire. Les acides forts le transforment en formiate d'ammoniaque, qui n'est pas vénéneux. Anhydre, c'est un des plus violents poisons que l'on connaisse; respiré, il détermine la mort en quelques secondes par arrêt du cœur; ingéré, il tue en quelques minutes, avec des symptômes asphyxiques : il n'y a pas de contrepoison. Étendu de neuf fois son poids d'eau, il constitue l'*acide cyanhydrique médicinal*, dont la pesanteur spécifique doit être de 0,980 à 0,984, et qui contient alors, par gramme, 0,19 d'acide anhydre : cet acide se donne par gouttes (quatre, huit, douze et plus par jour), étendu dans un verre d'un liquide édulcoré, qu'on fait prendre par cuillerées, à titre de sédatif nerveux et musculaire, dans l'épilepsie, la chorée, la toux quinteuse, la coqueluche, etc. En général, c'est un sédatif dangereux. A l'extérieur, on peut employer une solution à 1 p. 200 en compresses sur les douleurs névralgiques, ou en lotions contre les affections prurigineuses. — *Éther cyanhydrique* [*cyanure d'éthyle*] ($C^4H^5.C^2Az$). Produit par la distillation du sulfovinate de chaux avec du cyanure de potassium. Liquide d'odeur alliacée, très vénéneux; bout à 82°.

**CYANHYDRO-SULFURIQUE.** V. SULFOCYANHYDRIQUE.

**CYANIDE.** s. m. Nom générique des dérivés du cyanogène.

**CYANINE.** s. f. Matière colorante bleue des fleurs, incristallisable, soluble dans l'eau et dans l'alcool, virant au rose et au rouge au contact des acides, même de l'acide carbonique; elle existe dans les fleurs rouges, où elle devient bleue quand on enlève l'acide carbonique par le vide, etc. Les bases la rendent verte, et elle forme avec elles des composés verts insolubles dans l'eau. Les corps avides d'oxygène la décolorent, et l'oxygène lui rend sa couleur (Fremy et Cloëz).

**CYANIQUE.** adj. — *Acide cyanique* ($C^2HAzO^2$, ou, en atomes, COAzH). On l'obtient par distillation de l'acide cyanurique, sous la forme d'un liquide très piquant, caustique, incristallisable. Il est soluble dans l'eau; mais sa solution se transforme bientôt en bicarbonate d'ammoniaque et urée. Il représente l'imide carbonique ou *carbimide*. — *Éther cyanique* [*cyanate d'éthyle, cyanétholine*]($C^6H^5AzO^2$, ou, en atomes, $CAzOC^2H^5$). Liquide huileux, incolore, de saveur éthérée et amère, puis âcre et persistante, inaltérable à l'air, obtenu en dissolvant du sodium dans un mélange d'alcool éthylique et d'éther anhydre, et faisant arriver dans ce mélange du chlorure de cyanogène gazeux (Cloëz).

**CYANOCODÉINE.** s. f. ($C^{36}H^{21}AzO^6.2C^2Az$). Corps solide, cristallin, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, qui s'obtient en faisant passer lentement un courant de cyanogène dans une solution alcoolique et concentrée de codéine.

**CYANODERMIE.** s. f. V. BRONZÉE (*Maladie*) et CYANOSE.

**CYANOFERRURE.** s. m. V. FERROCYANURE.

**CYANOGÈNE.** s. m. [de κύανος, bleu, et γεννάω, j'engendre; *azoture de carbone*, all. *Cyanogen*, *Cyan*, angl. *cyanogen*, it. et esp. *cianogeno*] ($C^2Az$ ou Cy). Gaz découvert en 1815 par Gay-Lussac; c'est un des constituants du bleu de Prusse. On l'obtient en chauffant fortement le cyanure de mercure pur, très sec, dans des vases exactement secs aussi, et recueillant le gaz sous le mercure. Il est incolore, d'une odeur piquante qui rappelle celle des amandes amères; sa pesanteur spécifique est de 1,8064; il rougit la teinture de tournesol, mais la liqueur reprend sa couleur bleue quand on la fait chauffer. Il brûle avec une flamme bleuâtre, nuancée de pourpre; l'eau en absorbe quatre fois et demie son volume, et l'alcool jusqu'à vingt-trois. L'étincelle électrique et une forte chaleur le décomposent en azote et carbone. On peut le condenser en un liquide incolore par un froid de — 25° à — 30° ou par une pression de plusieurs atmosphères; à une température plus basse, il se prend en une masse solide et cristalline. Il se combine avec plusieurs corps, avec l'oxygène, l'hydrogène, le soufre, les métaux et même avec les oxydes. — *Bromure de cyanogène*. V. BROMURE. — *Chlorure de cyanogène*. V. CHLORURE.

**CYANOL.** s. m. V. ANILINE.

**CYANOPATHIE.** s. f. [de κύανος, bleu, et πάθος, maladie]. V. CYANOSE.

**CYANOPHILIE.** s. f. [de κύανος, bleu, et φιλεῖν, aimer]. Propriété que présentent les globules rouges au cours de certaines anémies de se colorer en bleu par le bleu de Löffler; c'est une variété de *polychromatophilie* (V. ce mot). Cet état est considéré par Waltzer comme un arrêt de développement, le globule rouge étant resté au stade de normoblaste basophile; pour Ehrlich, il serait dû à une dégénérescence du protoplasma.

**CYANOSE.** s. f. [*cyanosis*, de κύανος, bleu; all. *Blausucht*, angl. *cyanosis, the blue disease*, it. *cianosi*, esp. *cianosis; cyanopathie, ictère bleu, morbus cæruleus*]. Coloration bleue, quelquefois noirâtre ou livide, de la peau. On l'attribue généralement au mélange du sang artériel avec le sang veineux; mais le choléra prouve que la peau peut devenir bleue sans que ce mélange ait lieu, et beaucoup d'autres phénomènes plus communs attestent qu'il suffit pour cela de la stagnation du sang dans les capillaires. Quoi qu'il en soit, la cyanose peut exister avec ou sans persistance de l'orifice interauriculaire ou de l'orifice interventriculaire; on l'a observée dans quelques cas où la disposition des gros vaisseaux à leur origine était seule anormale, et même chez des sujets bien conformés, mais malades, qui n'offraient d'autre altération du cœur et du poumon qu'un obstacle à la circulation du sang veineux dans ces organes. Elle dépend donc de causes très diverses. Chez tous les cyanosés, on a trouvé les vaisseaux gorgés de sang d'une couleur foncée, une grande disposition aux hémorragies, au refroidissement des extrémités et de la périphérie du corps, de la gêne de la respiration, des palpitations, de la faiblesse et de l'accélération du pouls, des syncopes et lipothymies, de l'affaiblissement musculaire. La cyanose par anomalie du cœur se développe le plus souvent aussitôt après et même dès la naissance; mais on l'a vue se déclarer des semaines, des mois, une année plus tard. On peut vivre longtemps avec elle; sauf les cas où elle tient à un trouble passager de la respiration, elle a été jusqu'ici rebelle à la thérapeutique.

**CYANOSÉ, ÉE.** adj. Qui est atteint de cyanose. ‖ Se dit aussi de la couleur violacée que prennent la face, les lèvres, etc., dans diverses affections du poumon ou du cœur qui gênent la respiration.

**CYANOTIQUE.** adj. Qui concerne la cyanose, qui se rapproche de la couleur des individus cyanosés.

**CYANOURINE.** s. f. V. CYANURINE, mot mieux fait.

**CYANURAMIDE.** s. f. V. MÉLAMINE.

**CYANURE.** s. m. [*cyanurum*, angl. *cyanuret*, it. et esp. *cianuro*]. Nom générique des combinaisons du cyanogène avec les corps simples. Les cyanures, appelés autrefois *prussiates*, sont des sels solubles (cyanures alcalins et terreux) ou insolubles, décomposables par la chaleur en azote, cyanogène, métal et carbures métalliques. L'azotate d'argent donne lieu, dans leur solution, à la formation d'un précipité blanc, caillebotté, de cyanure d'argent, soluble dans le cyanure de potassium, l'ammoniaque, l'hypochlorite de soude, l'acide azotique concentré et bouillant, insoluble dans l'acide azotique étendu. Ils précipitent en bleu les sels de fer, et le dépôt prend une couleur plus foncée par l'action de l'air. Traités par l'acide chlorhydrique, ils dégagent de l'acide cyanhydrique, d'odeur facile à reconnaître. Ils

ont une grande tendance à se combiner entre eux pour former des sels doubles. — *Cyanure de fer* [all. *Cyaneisen*]. On en connaît deux, le *cyanure ferreux* ($Fe.C^2Az$), et le *cyanure ferrique* ou *sesquicyanure de fer* ($Fe^2.C^6Az^3$). Ces corps sont imparfaitement connus et ne présentent d'intérêt que par les combinaisons qu'ils forment soit entre eux (*bleu de Prusse*), soit avec les cyanures alcalins (*prussiates jaune* et *rouge*). V. Ferricyanure et Ferrocyanure. — *Cyanure de cacodyle.* V. Cacodyle. — *Cyanure de mercure* [*prussiate de mercure*, all. *Cyanquecksilber*] ($C^2AzHg$, ou, en atomes, $HgCy^2$). Sel obtenu, soit en faisant bouillir dans l'eau un mélange de 2 parties de bleu de Prusse et de 1 partie d'oxyde rouge de mercure, jusqu'à parfaite décoloration, et évaporant la liqueur; soit en faisant passer un courant d'acide cyanhydrique dans de l'oxyde mercurique en suspension dans l'eau, puis concentrant le liquide. Il cristallise en prismes à base carrée, opaques ou transparents et sans couleur. L'alcool le dissout un peu, et l'eau beaucoup plus. C'est un poison corrosif énergique; il a été administré dans le traitement de la syphilis aux mêmes doses que le sublimé corrosif (*liqueur antisyphilitique de Chaussier*), et à l'extérieur contre certaines dartres. Il sert à préparer l'acide cyanhydrique. On emploie aussi en médecine l'*oxycyanure de mercure* comme antiseptique, en solution à la dose de 1 à 5 p. 1 000; ses solutions ont l'avantage d'être moins irritantes que celles de sublimé, et de ne pas attaquer les instruments. — *Cyanure d'or* [all. *Cyangold*] ($C^2Az.Au$). Sel qu'on obtient en décomposant une solution de chlorure d'or (aussi neutre que possible) par le cyanure de potassium, sans mettre un excès d'aucun de ces sels : le dépôt, lavé avec soin, est en poudre d'un jaune-serin, insipide et inodore, qu'il faut abriter de la lumière. On l'a employé dans les mêmes cas et sous les mêmes formes que le *chlorure* d'or. — *Cyanure de potassium* [all. *Cyankalium*; angl. *cyanide of potassium*, it. *cianuro di potassio*] ($C^2Az.K$ ou $KCy$). Sel blanc, cristallisable, très soluble dans l'eau, fusible sans décomposition, qu'on obtient en chauffant au rouge le ferrocyanure de potassium. Exposé à l'air, en solution surtout, il s'altère promptement, et fournit du cyanate de potasse en s'oxydant, ou du formiate et du carbonate de potasse; de là l'incertitude qu'il présente quand il a été mal préparé. On administre ce cyanure comme sédatif à la dose de 0gr,013 à 0gr,025 en solution : la solution doit être faite extemporanément; il est presque aussi vénéneux que l'acide cyanhydrique, et ces deux médicaments, sans être plus efficaces que des moyens similaires, sont plus dangereux qu'eux. Il n'est plus employé que pour la dorure, l'argenture et la photographie; car il dissout les sels métalliques, et même l'iode, le fer, le cuivre et le zinc. — *Cyanure de zinc* [$C^2Az.Zn$, ou, en atomes, $(CAz)^2Zn$]. Sel insoluble, blanc, qui s'obtient en précipitant un soluté de sulfate de zinc par le cyanure de potassium pur dissous dans l'eau. On en a administré depuis 0gr,013 jusqu'à 0gr,075, en pilules, dans la chorée et l'épilepsie.

**CYANURIE.** s. f. [de κύανος, bleu, et οὖρον, urine]. Émission d'urine bleue.

**CYANURINE.** s. f. [de κύανος, bleu, et οὖρον, urine; all. et angl. *Cyanurin*, esp. *cianurina*]. V. Indican.

**CYANURIQUE** ou **CYANURÉNIQUE.** adj. — *Acide cyanurique* ($C^6H^3Az^3O^6$). Nom donné par Wöhner et Liebig à l'acide découvert par Scheele dans les produits de distillation de l'acide urique, et nommé par ce chimiste *acide pyro-urique* [de πῦρ, feu, et *urique*] pour en rappeler l'origine. Il prend naissance dans la distillation sèche de l'urée, dans l'action des acides et des bases sur le mélam, l'ammélide, la mélamine et l'amméline. C'est un corps solide, à réaction faiblement acide, incolore et inodore, soluble dans 40 parties d'eau froide et dans l'alcool bouillant.

**CYAT.** V. Abréviation.

**CYATHIFORME.** adj. [de *cyathus*, κύαθος, gobelet, et *forma*, forme; all. *becherförmig*, angl. *cupshaped*, it. et esp. *ciatiforme*]. Qui a la forme d'un gobelet.

**CYCADACÉES** ou **CYCADÉES.** s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones à cotylédons incisés (polycotylédones), apétales, composée de végétaux exotiques ayant le port des palmiers et les fleurs dioïques : la plupart fournissent une fécule nutritive dite *sagou*.

**CYCÉON.** s. m. [κυκεών]. Chez les anciens, préparation faite avec du vin, de la farine d'orge grillée, du miel, de l'eau et du fromage. ‖ Suivant Érotien, boisson dans laquelle on délayait de la farine d'orge. ‖ Pour les auteurs hippocratiques et les médecins grecs et latins, préparation très variable, mais dont la farine d'orge paraît toujours faire la base.

**CYCLAME.** s. m. [*Cyclamen*, L., all. *Erdscheibe*, *Schweinsbrod*, angl. *sow-bread*, it. *ciclamino pan porcino*, esp. *ciclamen pan porcino*]. Genre de plantes primulacées, J. — *Cyclame d'Europe* (*Cyclamen europæum*, L., *pain de pourceau*, *arthanita*). Plante dont la racine, en forme de pain orbiculaire aplati, brune en dehors, blanche en dedans, garnie de radicules noirâtres, de saveur âcre et caustique, est fortement émétique et purgative; le danger et l'inconstance de ses effets l'ont fait rejeter. V. Arthanita.

**CYCLAMINE.** s. f. ($C^{40}H^{34}O^{20}$). Matière blanchâtre amorphe, soluble dans l'eau, qu'on extrait des tubercules du cyclame d'Europe. Sa dissolution aqueuse produit une mousse abondante par l'agitation, et se coagule, comme l'albumine de l'œuf, à la température de 60° à 75°. Par le refroidissement, et après deux ou trois jours de repos, la partie coagulée se redissout dans l'eau mère, et peut alors se coaguler de nouveau par la chaleur. La cyclamine se dissout en grande proportion dans l'alcool, à l'aide d'une légère élévation de température. Elle se dédouble en sucre et en *cyclamirétine* par l'action de la synaptase et de l'acide chlorhydrique : c'est une glycoside. La cyclamine et le jus des tubercules de cyclamen introduits dans l'estomac des animaux ne provoquent aucun accident toxique. Au contraire, une eau contenant une très faible quantité de ce jus est mortelle pour les poissons placés dans cette eau, et qui absorbent de cette manière le poison par les branchies (De Luca). La cyclamine, introduite sous la peau, agit sur l'économie animale à peu près comme le curare, mais moins énergiquement.

**CYCLAMIRÉTINE** s. f. ($C^{30}H^{22}O^4$). Poudre amorphe qui résulte du dédoublement de la cyclamine.

**CYCLE.** s. m. [*cyclus*, κύκλος, cercle; all. *Cyclus*, angl. *cycle*, it. et esp. *ciclo*]. Période ou révolution toujours égale d'un certain nombre d'années. ‖ Nom donné par les médecins méthodistes à un assemblage de moyens curatifs pris dans le régime et la diététique, et continués pendant un nombre de jours déterminé (*méthode* ou *règle cyclique*) : ils s'en servaient particulièrement dans le traitement des maladies chroniques. Cœlius Aurelianus distingue trois sortes de cycles : 1° le *cycle résomptif*, qui a pour objet de restaurer le malade fatigué des remèdes, et qui consiste dans un régime où la nourriture et les exercices sont graduellement augmentés pendant environ neuf jours; 2° le *cycle métasyncritique* ou *récorporatif*, qu'on fait suivre après le précédent, dont il diffère en ce qu'on permet des aliments un peu moins faciles à digérer; 3° un autre cycle auquel il ne donne point de nom particulier, qui succède au métasyncritique, et qui dure à peu près le même nombre de jours; il consiste dans la soustraction des aliments âcres et salés qui faisaient par-

tie du cycle précédent, et dans l'administration d'un vomitif le second jour. A la suite de cette troisième espèce de cycle, on faisait reprendre les deux premiers.

**CYCLITE.** s. f. [de κύκλος, cercle]. Forme assez rare de *choroïdite*, limitée au cercle ciliaire.

**CYCLOCÉPHALE.** adj. et s. m. [de κύκλος, cercle, et κεφαλή, tête]. Monstre qui a une orbite unique, contenant deux yeux contigus ou un œil double occupant la ligne médiane, dont l'appareil nasal est atrophié, et qui n'a pas de trompe (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**CYCLOCÉPHALIENS.** s. m. pl. [de κύκλος, cercle, et κεφαλή, tête]. Famille de monstres chez lesquels l'appareil nasal est plus ou moins atrophié, et dont les yeux, imparfaitement conformés, ou rudimentaires, se rapprochent l'un de l'autre, ou se confondent ensemble sur la ligne médiane (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Elle comprend cinq genres : les *cébocéphales* et les *ethmocéphales*, dans lesquels les deux orbites sont très rapprochées; les *cyclocéphales*, les *rhinocéphales* et les *stomocéphales*, dans lesquels les deux orbites sont confondues en une seule.

**CYCLOPE** ou **CYCLOPIEN.** adj. et s. m. [κύκλωψ, cyclope, de κύκλος, cercle, et ὤψ, œil]. Nom donné autrefois aux monstres cyclocéphales dont les deux yeux sont réunis en un seul.

**CYCLOPIE.** s. f. État résultant de la soudure complète des deux yeux (monstres *cyclocéphaliens*).

**CYCLOSTOMES.** s. m. pl. et adj. [*cyclostome*, de κύκλος, cercle, et στόμα, bouche; all. *Saugmäuler*, *Neunaugen*, angl. *cyclostomous*]. Division de la classe des poissons; ce sont des poissons cartilagineux, caractérisés par une bouche circulaire sans mâchoires, et un orifice nasal impair.

**CYCLOTOME.** s. m. [de κύκλος, cercle, anneau, et τομή, section; all. *Cyclotom*, it. et esp. *ciclotomo*]. Instrument inusité destiné tout à la fois à fixer le globe de l'œil et à inciser la cornée, dans l'opération de la cataracte.

**CYDONINE.** s. f. Matière gommeuse que renferment les graines du *coing*.

**CYLINDRACÉ, ÉE.** adj. [*cylindraceus*]. Qui approche de la forme cylindrique.

**CYLINDRE.** s. m. [*cylindrus*, κύλινδρος, all. et angl. *Cylinder*, it. et esp. *cilindro*]. Solide ayant les côtés perpendiculaires et une section circulaire. ‖ Nom quelquefois donné au *stéthoscope*. ‖ *Cylindre urinaire*. Substance solide ou demi-solide, de composition variable, agglomérée en forme de cylindre dans la cavité des tubes urinifères, et décelée par le microscope dans l'urine des individus atteints de mal de Bright. On distingue : 1° les *cylindres albumineux*, formés par de l'albumine coagulée dans les tubes, et de coloration blanchâtre; 2° les *cylindres colloïdes*, qui n'ont de particulier que leur apparence, et dont la composition est celle des cylindres d'une variété quelconque; 3° les *cylindres épithéliaux*, constitués par une accumulation de cellules épithéliales; 4° les *cylindres fibrineux*, formés d'une substance striée, fibroïde, qui est de la fibrine coagulée unie à de l'hématoïdine amorphe : ils ont une coloration foncée et accompagnent l'hématurie; 5° les *cylindres granulo-graisseux*, contenant une matière amorphe, granuleuse, et des granulations graisseuses, résultant de la transformation rétrograde des autres cylindres; 6° les cylindres *hyalins* ou *séreux*, qui ne renferment pas d'épithélium, et qui ont un aspect clair, transparent.

**CYLINDRE-AXE** ou **CYLINDRAXE.** s. m. V. Nerveux (*Tube*).

**CYLINDRIQUE.** adj. [*cylindratus*, all. *cylindrisch*, *walzenförmig*, angl. *cylindrical*, it. et esp. *cilindrico*]. Qui tient du cylindre, dont la coupe transversale offre partout un cercle. — *Épithélium cylindrique*. V. Épithélium.

**CYLINDROCÉPHALIE.** s. f. [de *cylindre*, et κεφαλή, tête]. Forme allongée cylindrique du crâne.

**CYLINDROÏDE.** adj. [κυλινδροειδής, de κύλινδρος, cylindre, et εἶδος, forme]. Qui a la forme d'un cylindre. — *Protubérance cylindroïde*, Chaussier. La *corne d'Ammon*.

**CYLINDROMA.** s. m. D'après quelques auteurs, tumeur épithéliale à cellules prismatiques.

**CYLINDROSE.** s. f. [de κυλινδροῦν, rouler en cylindre] Sorte de suture du crâne. V. Suture.

**CYLLOSOME.** s. m. [de κυλλὸς, estropié, et σῶμα, corps]. Monstre caractérisé par une éventration latérale occupant la région inférieure de l'abdomen, et par l'absence ou le développement imparfait du membre pelvien correspondant (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**CYMBOCÉPHALIE.** s. f. [de κύμβη, ou κύμβος, cavité, vase, coupe, barque, et κεφαλή, tête]. Forme bilobée ou en besace du crâne.

**CYMÈNE.** s. m. [*camphogène*, *cymol*] ($C^{20}H^{14}$). Corps qu'on retire de l'essence de cumin en même temps que le cuminol, et qu'on prépare artificiellement en distillant un mélange de camphre et d'acide phosphorique anhydre ou de chlorure de zinc. Liquide incolore, très réfringent, d'odeur de citron, inaltérable à l'air, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Bout à 175°.

**CYMOGRAPHE.** s. m. [de κῦμα, flot, onde, et γράφειν, décrire]. Synonyme de *kymographion*.

**CYNANCHE** ou **CYNANCIE.** s. f. [*cynanche*, κυνάγχη, de κύων, chien, et ἄγχειν, étrangler]. L'*angine*, parce que les malades tirent la langue, comme font les chiens haletants.

**CYNANTHROPIE.** s. f. [*cynanthropia*, de κύων, chien, et ἄνθρωπος, homme]. Espèce de mélancolie ou de manie dans laquelle le malade s'imagine être changé en chien.

**CYNAPINE.** s. f. Principe vénéneux cristallisable, alcalin, de la *petite ciguë* (Ficinus).

**CYNARINE.** s. f. Synonyme de *cnicin*.

**CYNÈNE.** s. m. ($C^{24}H^{18}$). Liquide huileux, incolore, inaltérable à l'air, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, bouillant vers 175°, qu'on obtient en distillant l'huile oxygénée du semen-contra avec de l'acide phosphorique anhydre (Voelckel).

**CYNIPS.** s. m. [*cynips*, de κύων, chien, et ἴψ, sorte d'insecte]. Genre d'insectes hyménoptères dont une espèce produit la noix de galle (*Cynips gallæ tinctoriæ*); une autre espèce, le bédégar des rosiers (*Cynips rosæ*).

**CYNIQUE.** adj. [*cynicus*, de κυνικὸς, de κύων, chien]. — *Spasme cynique* [all. *Hundskrampf*, angl. *cynic* ou *canine spasm*, it. *spasima cinica*, esp. *espasmo cinico*]. Mouvement convulsif des muscles des joues, par lequel les lèvres s'écartent de manière à laisser voir les dents comme fait un chien irrité. V. Canin.

**CYNODINE.** s. f. [all. *Cynodin*, it. *cinodina*, esp. *cinodino*]. Principe cristallin, peu connu, trouvé dans la racine du gros chiendent (*Cynodon dactylon*, L.) (Semmola).

**CYNOGLOSSE.** s. f. [*Cynoglossum officinale*, L., *cynoglossum*, de κύων, chien, et γλῶσσα, langue; all. *Hundszunge*, angl. *hound's tongue*, it. *cinoglossa*, *lingua di cane*, esp. *cinoglosa*]. Plante (borraginées, J.) ainsi appelée à cause de la forme de ses feuilles. Sa racine, grosse, longue, droite, charnue, grise ou brun rougeâtre extérieurement, blanche en dedans, d'odeur vireuse, de saveur fade, passe pour antispasmodique et narcotique. — *Pilule de cynoglosse*. V. Pilule. — *Sirop de cynoglosse*. V. Sirop.

**CYNOREXIE.** s. f. [de κύων, chien, et ὄρεξις, appétit; all. *Hundsunger*, angl. *cynorexy*, it. *cinoressia*, esp. *cinorexia*; *faim canine*]. Appétit extraordinaire éprouvé par certains malades, qui, après l'avoir satisfait, rejettent les aliments qu'ils viennent de prendre : c'est un symptôme de gastrite chronique ou de gastralgie. V. Boulimie et Faim.

**CYNORRHODON.** s. m. [*Rosa canina*, L., *cynorrhodon*, de κύων, chien, et ῥόδον, rose; all. *Hundsrose*, angl *eglantine, sweet-briar*, it. *cinorrodo*, esp. *cinorrodon*]. Nom ancien de l'*églantier* ou *rosier sauvage*. ‖ Nom donné maintenant au fruit mûr de cet arbrisseau, qui est ovoïde, allongé, lisse, d'un rouge vif, et qui renferme une douzaine de petits osselets recouverts de poils rudes et très courts : il est astringent. On en prépare une *pulpe* en laissant macérer dans du vin blanc et pilant ensuite des cynorrhodons dépouillés de leurs semences et de leurs poils intérieurs. Avec une partie de cette pulpe et une partie et demie de sucre cuit en consistance d'électuaire, on fait la *conserve de cynorrhodon*, employée contre les diarrhées chroniques, à la dose de 8 à 30 grammes.

**CYON** (Élie de) (physiologiste russe, naturalisé français, né en 1843). — *Nerf de Cyon*. V. Nerf.

**CYOPINE.** s. f. Matière colorante du pus bleu (Delore).

**CYPHOSE.** s. f. [*cyphosis*, κύφωσις, de κυφὸς, courbé; *excurvation* (Delpech, Pravas), *dos voûté, voussure*; all. et angl. *Cyphosis*, it. *cifosi*]. Courbure anomale de la colonne vertébrale en arrière, c'est-à-dire dont la convexité est postérieure : elle est plus commune que la *lordose* et représente l'exagération de la courbure dorsale physiologique. Très rare avant douze ou quatorze ans, la cyphose est fréquente à cette époque, et sa cause réside dans le développement même de la colonne, qui croît plus vite que les ligaments et les muscles, de sorte que l'équilibre est rompu entre ces parties; la prolongation d'une mauvaise attitude a une influence incontestable sur sa production, ainsi que le manque d'exercice, une mauvaise hygiène, etc. Cette influence se fait aussi sentir chez l'adulte : à cet âge, la cyphose, rarement essentielle, est le plus souvent consécutive à une affection des vertèbres, ou à une maladie viscérale, thoracique ou abdominale. Le traitement consiste, d'une part, à combattre la cause organique de la déviation par les amers, les ferrugineux, les toniques, etc.; d'autre part, à redresser le rachis et à fortifier les muscles spinaux extenseurs, par le décubitus horizontal sur un matelas de crin, les frictions excitantes, les douches, l'électricité localisée. Parfois il est nécessaire d'appliquer des appareils orthopédiques, corsets ou ceintures, contentifs et redresseurs.

**CYPHOTIQUE.** adj. et s. Qui se rapporte à la *cyphose*, qui en est atteint. — *Bassin cyphotique*. V. Bassin.

**CYPRÈS.** s. m. [*Cupressus sempervirens*, L., κυπάρισσος, all. *Cypresse*, angl. *cypress-tree*, it. *cipresso*, esp. *cipres*]. Arbre conifère, famille des cupressinées, produisant des cônes globuleux, à écailles charnues, soudées avant la maturité seulement; cueillis à cette époque, ils sont usités comme très astringents, sous le nom de *noix de cyprès*. Ils perdent cette propriété, lors de la maturité, et deviennent ligneux. — *Petit cyprès*. V. Aurone *femelle*.

**CYPRIDOLOGIE.** s. f. [de Κύπρις, Vénus, et λόγος, discours]. Étude des maladies vénériennes; ce mot est plus correct que *vénéorologie* et a le même sens.

**CYPRIDOPATHIE.** s. f. [de Κύπρις, Vénus, et παθὸς, affection]. Maladie vénérienne.

**CYPRIDOPHOBIE.** s. f. [de Κύπρις, Vénus, et φόβος, peur]. Crainte morbide de contracter les maladies vénériennes.

**CYRÈNE** (École de). V. Crotone.

**CYRTOMÈTRE.** s. m. [de κυρτὸς, courbe, et μέτρον, mesure]. Instrument proposé par Piorry pour mesurer les voussures ou saillies morbides du corps, spécialement sur la région précordiale et le thorax. — *Cyrtomètre* (Woillez). Instrument destiné à mesurer la poitrine. C'est une tige de baleine longue de 60 centimètres environ, articulée à double frottement de 2 en 2 centimètres, de manière à conserver l'inflexion qu'on lui donne en l'appliquant sur une surface convexe; il fournit : l'étendue du contour circulaire, ou périmètre des deux côtés de la poitrine; tous ses diamètres; un tracé, sur le papier, de la courbe circulaire du thorax. Le cyrtomètre est un moyen non de diagnostiquer les maladies de la poitrine, mais d'en suivre la marche, surtout celle des épanchements pleurétiques, et, par suite, d'en établir le pronostic, parfois même d'en instituer le traitement.

**CYRTOMÉTRIE.** s. f. (Woillez). Mensuration de la poitrine à l'aide du *cyrtomètre*.

**CYSTALGIE.** s. f. [*cystalgia*, de κύστις, vessie, et ἄλγος, douleur; all. *Blasenschmerz*, angl. *cystalgy*, it. et esp. *cistalgia*]. Douleur nerveuse de la vessie.

**CYSTECTASIE.** s. f. [de κύστις, vessie, et ἔκτασις, extension; angl. *cystectasy*, it. et esp. *cistectasia*]. Dilatation normale ou anormale de la vessie. — En chirurgie, procédé de lithotomie, qui consiste, après avoir exécuté les différents temps de la cystotomie, y compris l'ouverture de la portion membraneuse de l'urètre, à retirer le cathéter, et à introduire sur l'indicateur gauche un dilatateur de la prostate, qu'on fait fonctionner d'une manière lente, afin d'accroître les dimensions du col vésical.

**CYSTECTOMIE.** s. f. [de κύστις, vessie, et ἐκτομή, ablation]. Excision d'une partie de la vessie, dans les cas de néoplasme vésical ou vésico-prostatique. La cystectomie totale est pratiquée chez la femme après création d'une double fistule urétéro-vaginale.

**CYSTENCÉPHALE.** adj. et s. m. [de κύστις, vessie, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Monstre chez lequel le cerveau, restreint dans son développement, a la forme d'une vessie.

**CYSTHÉPATIQUE.** adj. [de κύστις, vésicule, et ἧπαρ, ἥπατος, le foie]. Se dit de conduits excréteurs de la bile qu'on croyait aller directement du foie à sa vésicule.

**CYSTICERCOÏDE.** s. m. Forme larvaire des ténias non vésiculaires (*Hymenolepis diminuta* et *Hymenolepis murina*, *Davainea madagascariensis* et *Dipylidium caninum*). Ces cysticercoïdes, parmi lesquels nous citerons le *Cercocystis* des *Hymenolepis* et le *Cryptocystis* du *Dipylidium*, sont tous parasites des invertébrés et en particulier des insectes; ils se logent dans les tissus ou la cavité générale du corps de leur hôte, mais celui-ci ne leur fournit pas d'enveloppe protectrice.

**CYSTICERCOSE.** V. Cysticerque et Ladrerie.

**CYSTICERQUE.** s. m. [*cysticercus*, de κύστις, vessie, et κέρκος, queue; all. *Blasenwurm, Finne*, angl. *cysticercus*, it. et esp. *cisticerco*]. Nom donné à la larve de quelques téniadés, et particulièrement à celle du ver solitaire. — Le *Cysticercus cellulosæ* du porc, larve du *Tænia solium* de l'homme, et le *Cysticercus pisiformis* du lapin, larve du *Tænia serrata*, qu'on trouve chez le chien, et qui se rapproche du premier, ont la tête (fig. 199, 2) garnie de quatre ventouses (2, *e*), couronnée

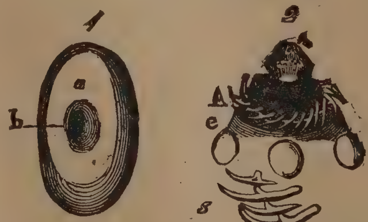


Fig. 199. — *Cysticerque*.

par deux rangs de seize crochets (2, A, et 3) allongés, et terminée par une trompe obtuse (*h*), cylindroïde et imperforée. Le cysticerque est presque toujours contenu dans un kyste de tissu lamineux fourni par l'animal attaqué (*khste*

*adventif*) (fig. 200), que remplit une première vésicule (1 et 4), ovoïde (*vésicule propre*) et pleine de liquide, présentant un orifice entouré de petits plis radiés (1), au pourtour duquel est insérée, à sa face interne (4), une deuxième petite *vésicule pisiforme* qui plonge dans le liquide. L'animal proprement dit est fixé au fond de cette dernière (3 et 5), en continuité de tissu avec elle, par un pédicule plissé. Quand il est rétracté sur lui-même (3), il remplit exactement cette poche, et sa tête est en rapport avec l'orifice de la grande vésicule, lequel est commun à elle et à la petite : aussi, dès que l'animal veut sucer le sang, il n'a qu'à redresser et allonger la tête par cet orifice. Le kyste adventif présente souvent une petite cicatrice blanche, entourée de vaisseaux, en rapport avec l'ouverture de sortie de la tête du cysticerque. Follin et Ch. Robin, auxquels on doit la connaissance de ces faits, ont aussi démontré que ce n'est qu'en faisant sortir de force ou naturellement le corps du cysticerque de sa *vésicule propre*, qu'il paraît, comme on le décrit habituellement,

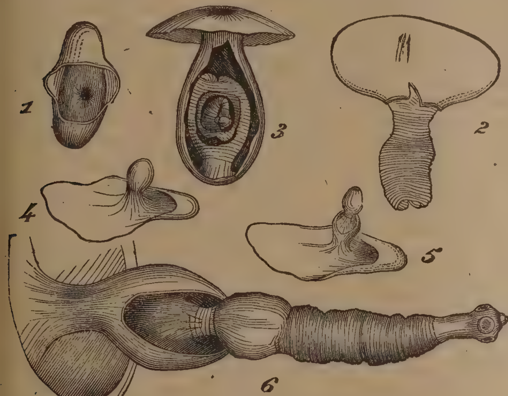



Fig. 200. — *Cysticerque* et kyste adventif.

*terminé par une vessie pleine de liquide* (2 et 6) ; mais ce n'est pas là son état naturel. Un cysticerque, en somme, est formé d'une grosse vésicule remplie par un liquide d'aspect aqueux, dans laquelle s'est abritée la tête du jeune ténia. La vésicule représente la partie de l'ancien embryon qui sera détruite quand le cysticerque arrivera à son tour à destination. — Chez le cysticerque du mouton (*Cysticercus tenuicollis*, Rudolphi), la tête n'est pas rentrée aussi profondément sur elle-même dans le corps (fig. 201, *d*), qui est creux, et qui n'est pas lui-même rentré dans la *vésicule propre* (A), comme sur le précédent animal : il en résulte que le corps ou col est toujours pendant au dehors (*d*) de cette vésicule, et que celle-ci peut alors recevoir le nom de *vésicule caudale* (A). Cette espèce est beaucoup plus volumineuse que la précédente, et, au lieu de varier de volume entre un pois et une olive, le parasite atteint celui d'une noix dans nombre de cas. Il y en a rarement plusieurs dans une même poche. Du reste, la tête est conformée comme dans le cysticerque de l'homme, et rétractée avec invagination de la même manière. Ainsi le cysticerque de l'homme et celui du mouton représentent les deux extrêmes dans la disposition du corps et de la *vésicule propre*. Chez le mouton, le corps est normalement extérieur à cette vésicule (dans la figure 201, A la représente de grandeur naturelle), qui est alors *vésicule caudale*. Dans le *Cysticercus cellulosæ* (et *Cysticercus pisiformis*), le corps est normalement rentré dans la vésicule propre par triple invagination (fig. 201, B) : c'est à cela qu'est dû l'orifice 1, à la surface de la vésicule propre (fig. 200), ainsi que la disposition complexe (fig. 200, 4 et 5) qui en résulte à la face interne de cette

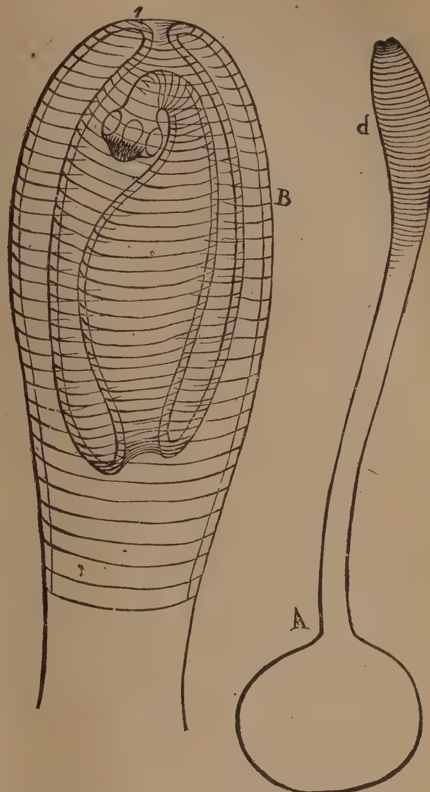



Fig. 201. — *Cysticerque* du mouton.

vésicule, dans la cavité de laquelle se trouve tout le corps. Dans la figure 199, 3 représente quatre crochets grossis 250 fois, et disposés sur deux rangées, l'une de gros crochets, à talon plus arrondi, l'autre de petits, à talon plus aigu. — Le *Cysticercus cellulosæ* cause la *ladrerie* du porc; le *Cysticercus tenuicollis* est appelé vulgairement *bourse* ou *bouteille*, surtout quand il se montre dans l'auge. On voit souvent le premier coïncider chez l'homme avec la présence du *Tænia solium* dans l'intestin. Il forme des tumeurs, situées sous les fibres superficielles des muscles, généralement indolentes et disposées de telle sorte que leur grand axe est parallèle à la direction des fibres musculaires; ce sont des kystes réguliers, de forme olivaire, présentant 10 à 12 millimètres de longueur sur 6 de largeur. La présence de cysticerques dans le cerveau est rendue probable par les accidents cérébraux épileptiformes observés. Les petits kystes doivent être ouverts par la ponction, qui les réduit au volume d'un grain d'orge, dernier terme de la résolution de ces tumeurs parasitaires (Lancereaux). — Le *Cysticercus bovis* est la larve du *Tænia saginata* ou ténia inerme. La tête de la larve, elle aussi, est dépourvue de crochets. Ce cysticerque vit dans les muscles du bœuf, où il est toutefois assez rare. Il passe par suite inaperçu dans les abattoirs, d'où la fréquence du ténia inerme.

**CYSTICOLITHECTOMIE.** s. f. [de *cystique*, λίθος, pierre, et ἐκτομή, ablation]. Extraction d'un calcul obturateur par une incision sur le canal cystique, et suture de l'incision.

**CYSTICOTOMIE.** s. f. [de *cystique*, et τομή, section]. Ouverture du canal cystique.

**CYSTINE.** s. f. [de κύστις, vessie; all. *Cystin*, angl. *cystic oxid*, it. *ossido cistico*; esp. *cistino*, *cystine* (Berzelius), *oxyde cystique* (Wollaston), *néphrine*, *uronoxyde*, *oxyde calculeux* ou *vésical*, *scorodosmine*] [$C^6H^7O^4S^2Az$, ou, en atomes, $(C^3H^6AzSO^2)^2$]. — Substance constituant des calculs vésicaux, rénaux, des graviers et des dépôts urinaires, blancs et pulvérulents. L'urine normale en contient parfois des quantités variables pendant un temps long et continu ou avec des interruptions; elle semble se former un peu partout dans l'économie, mais principalement dans le foie (V. CYSTINURIE). C'est une substance blanche, insipide, inodore, insoluble dans l'eau et l'alcool, soluble dans l'ammoniaque, dont elle se dépose en belles lames hexagonales, et répandant une odeur fétide, alliacée, toute particulière, quand on la projette sur des charbons ardents.

**CYSTINEUX, EUSE.** adj. Qui contient de la cystine.

**CYSTINURIE.** s. f. [de *cystine*, et οὖρον, urine]. Émission d'urines chargées de cystine, et par suite affection caractérisée par ce symptôme; elle est plus fréquente chez l'homme que chez la femme, se rencontre particulièrement chez les jeunes sujets, et souvent dans une même famille, pendant plusieurs générations. La cystine se trouve dans l'urine sous forme de sédiment, ou plus rarement de calculs jaunâtres, un peu translucides, de faible consistance. Les urines cystinuriques sont acides, peu colorées, à reflets jaune verdâtre, et laissent déposer des cristaux de cystine, reconnaissables au microscope à leur aspect de tablette hexagonale; la tyrosine accompagne ordinairement la cystine; l'acide urique est en proportion supérieure à la normale. La cystine n'est pas le résultat d'une fermentation ayant son siège dans l'intestin; elle paraît être l'expression de la nutrition ralentie, de l'exagération de la vie anaérobie des cellules avec arrêt partiel des oxydations. En effet, il y a dans les urines cystinuriques diminution du rapport azoturique, diminution du soufre complètement oxydé, et, au contraire, augmentation des matières extractives urinaires (leucine, tyrosine, etc.). Le traitement consistera à chercher à augmenter les oxydations organiques.

**CYSTIPATHIE.** s. f. [*cystipathia*, de κύστις, vessie, et πάθος, affection, maladie]. Maladie de la vessie considérée d'une manière générale.

**CYSTIQUE.** adj. [*cysticus*, κυστικὸς, de κύστις, vessie; angl. *cystic*, it. et esp. *cistico*]. Qui concerne la vésicule biliaire, la vessie, etc. — *Artère cystique*. Branche de l'hépatique, qui se divise en deux rameaux destinés à la vésicule. — *Bile cystique*. Celle qui a séjourné dans la vésicule. — *Calcul cystique*. V. CALCUL. — *Conduit* ou *canal cystique*. Canal qui s'étend du col de la vésicule à la partie supérieure du canal cholédoque, qu'il concourt à former en se réunissant à l'hépatique; il donne passage tour à tour à la bile qui reflue dans la vésicule, et à celle qui coule de la vésicule dans le duodénum. — *Fossette cystique*. Dépression assez large que présente la face inférieure du foie, au niveau de la partie antérieure du sillon longitudinal droit, et qui loge la vésicule biliaire. — *Oxyde cystique*. V. CYSTINE. — *Sarcocèle cystique*. V. SARCOCÈLE. — *Tumeur cystique*. Tumeur composée de kystes multiples, telle qu'on en voit dans la mamelle, l'épididyme. ‖ *Vers cystiques*. Les vers *cestoïdes*.

**CYSTIQUES.** s. m. pl. Médicaments qui servent à combattre les affections de la vessie.

**CYSTIRRAGIE.** s. f. [*cystirrhagia*, de κύστις, vessie, et ῥήγνυμι, je romps; it. *citirragias*]. Hémorragie de la vessie.

**CYSTIRRHÉE.** s. f. [*cystirrhæa*, de κύστις, vessie, et ῥεῖν, couler; it. *cystirrea*]. Catarrhe vésical. V. CYSTITE.

**CYSTITE.** s. f. [*cystitis*, de κύστις, vessie; all. *Blasenentzündung*, angl. *cystitis*, it. *cistite*, *cistitide*, esp. *cistitis*]. Inflammation aiguë ou chronique de la vessie. — *Cystite aiguë*. Nom donné ordinairement à toute phlegmasie aiguë de la vessie; c'est le *catarrhe vésical aigu* de quelques auteurs. La vessie s'enflamme le plus souvent par l'effet de la pénétration dans sa cavité d'un microbe virulent, par suite de contusion, plaie, cathétérisme septique, manœuvres de lithotritie, injections irritantes, présence d'une sonde, d'un corps étranger; ou bien la cystite est symptomatique de l'existence d'un calcul, d'une néphrite, d'une blennorragie, d'une métrite, et autres inflammations de tissus contigus ou continus; plus rarement, elle se développe spontanément ou par l'effet d'un refroidissement brusque, c'est-à-dire sans qu'on puisse retrouver quelle a été la voie de pénétration du microbe; enfin la cystite aiguë peut tenir à une exaspération du catarrhe chronique. Les symptômes les plus saillants sont des besoins d'uriner fréquents et irrésistibles, des douleurs cuisantes pendant la sortie de l'urine, le ténesme, des épreintes, l'hypogastre douloureux à la pression, la fièvre, la soif, l'agitation, l'insomnie, des hoquets, des vomissements; si l'urine contient des mucosités, elles sont peu abondantes, peu consistantes, peu épaisses, souvent rougeâtres. Lorsque la phlegmasie siège au col de l'organe (*cystite du col*), les symptômes sont plus aigus; la douleur est plus intense, la miction plus difficile, le ténesme plus prononcé. Le traitement consiste à combattre les phénomènes inflammatoires par les antiphlogistiques; à écarter les causes; à prévenir le séjour de l'urine dans la vessie par le cathétérisme répété ou, s'il est impossible, par la ponction de la vessie, lorsque celle-ci est très distendue; enfin, à calmer les douleurs, le ténesme et la contracture du col, par les frictions belladonées, les pilules de bromure de potassium, de sulfate de quinine et d'opium, les suppositoires anodins, et mieux les injections narcotiques dans la vessie. — *Cystite chronique* (*catarrhe chronique*). État morbide très commun, dont le principal caractère consiste dans les dépôts muqueux, puriformes ou purulents, dont l'urine est chargée, et les sensations particulières que détermine la sortie du liquide; elle est ordinairement l'effet d'un grand nombre d'états morbides de l'appareil urinaire et des tissus voisins, ayant pour résultat commun d'empêcher l'écoulement facile de l'urine: affections de la prostate et du col vésical, rétrécissements de l'urètre, calculs urinaires, tumeurs fongueuses et autres de la vessie, défaut ou excès de la force des contractions de ce viscère, toutes causes favorisant l'infection de l'organe. Le point capital est de veiller à ce que l'urine ne s'amasse point dans la vessie, en débarrassant celle-ci par l'usage de la sonde, et en faisant des injections d'eau stérilisée tiède ou froide pour délayer et entraîner les dépôts muqueux, puriformes ou purulents. On retire de bons effets de l'emploi des balsamiques, à l'intérieur: tisane de bourgeons de sapin, eau de goudron, térébenthine de Venise, baume de la Mecque, de copahu, etc.; et des injections de liquides antiseptiques dans la vessie (solution d'acide borique, nitrate d'argent). On doit en même temps combattre la cause organique ou matérielle, si elle est attaquable par les moyens dont l'art dispose. — *Cystite cantharidienne*. Cystite produite, après l'application de vésicatoires, par absorption de la cantharidine, qui, éliminée par le rein, enflamme la muqueuse de la vessie, y cause quelquefois des ampoules, des taches ecchymotiques ou de petites ulcérations. Il se produit à sa face interne, ainsi que dans les bassinets et l'uretère, de fausses membranes franchement fibrineuses, qui se déposent au fond du vase contenant l'urine; celle qui reste après ce dépôt est fortement albumineuse. Les symptômes sont une miction fréquente, douloureuse, peu abondante, parfois sanguinolente, avec ou sans

fausses membranes, ou simplement de la chaleur en urinant, et des épreintes vésicales ou périnéales. Il y a quelquefois de la chaleur dans la région des reins. Le mal disparaît peu à peu quand on cesse l'emploi des cantharides; il ne peut être prévenu par le mélange du camphre aux cantharides (Morel-Lavallée).

**CYSTITOME.** s. m. [*cystitomus*, de κύστις, vessie ou capsule, et τομή, section; angl. *cystitom*, it. et esp. *cistitomo*]. V. Kystitome.

**CYSTITOMIE.** s. f. V. Kystitomie.

**CYSTOBUBONOCÈLE.** s. f. V. Cystocèle.

**CYSTOCÈLE.** s. f. [*cystocèle*, de κύστη, vessie, et κήλη, hernie; all. *Blasenbruch*, angl. *cystocele*, it. et esp. *cistocele*]. Hernie de la vessie. La vessie, en totalité ou en partie, peut s'échapper par l'anneau inguinal (*cystocèle inguinale* ou *cystobubonocèle*) ou par l'arcade crurale (*cystocèle crurale* ou *cystomérocèle*), tant chez l'homme que chez la femme. Si la vessie est accompagnée d'une anse d'intestin, ou d'une portion d'épiploon, ou des deux en même temps, il y a *cystoentérocèle, cystoépiplocèle*, ou *cystoentéro-épiplocèle*. L'organe peut aussi faire hernie du côté du périnée, ce qui constitue la *cystocèle périnéale*, dont Pipelet a rapporté un exemple chez l'homme, mais qui est plus commune chez la femme. Enfin, chez cette dernière, la vessie peut faire hernie dans le vagin (*cystocèle vaginale*), et même alors renfermer des calculs (Ruysch). Dans la cystocèle vaginale, la variété la plus commune de hernie vésicale, le traitement consiste à empêcher l'urine de s'accumuler dans l'organe hernié, au moyen du cathétérisme et des injections vésicales, comme dans le catarrhe vésical chronique, et à faire usage d'un pessaire et d'une ceinture hypogastrique. Dans la cystocèle inguinale, la plus fréquente après la précédente, on applique un bandage analogue à celui qui maintient réduite la hernie de l'intestin dans la même région.

**CYSTOCOPE.** s. m. [de κύστη, vessie, et κόπος, coup]. Cathéter pourvu d'une plaque analogue à celle du stéthoscope, et destinée à faciliter l'audition du bruit que produisent dans la vessie les calculs au contact d'une sonde.

**CYSTODYNIE.** s. f. [*cystodynia*, de κύστη, vessie, et ὀδύνη, douleur; all. *Blasenschmerz*, angl. *cystodynia*, it. et esp. *cistodinia*]. Douleur rhumatismale qui a son siège dans la tunique musculaire de la vessie urinaire.

**CYSTOENTÉROCÈLE, CYSTOENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE, CYSTOÉPIPLOCÈLE.** s. f. V. Cystocèle.

**CYSTOÉPITHÉLIOME.** s. m. Épithélioma kystique se rencontrant au niveau de l'ovaire; c'est la variété ordinaire des kystes de l'ovaire (V. Ovaire); la prolifération épithéliale semble avoir pour point de départ l'épithélium germinatif. On lui donne aussi le nom d'*épithélioma mucoïde* (Malassez) ou de *kyste proligère* (Pozzi).

**CYSTOFANTÔME.** s. m. Vessie artificielle permettant de s'exercer à la manœuvre du cystoscope. L'appareil se compose d'un réservoir en métal dont la surface interne reproduit exactement tous les détails d'une vessie normale, dilatée avec 150 grammes de liquide. Les orifices urétéraux, de calibre et de dimensions normales, sont en rapport avec des tuyaux en caoutchouc qui permettent de simuler par des injections de liquide les jets normaux de l'uretère. Au niveau du col de la vessie est adaptée une verge artificielle en caoutchouc qui permet l'introduction du cystoscope. On peut placer, dans le cystofantôme, la vessie d'un cadavre, afin d'étudier d'une manière encore plus exacte les détails de l'examen cystoscopique (Albarran).

**CYSTOFIBROME.** s. m. Fibrome creusé de cavités kystiques; c'est une variété de fibrome utérin.

**CYSTOHÉMIE.** s. f. [de κύστη, vessie, et αἷμα, sang]. Afflux du sang à la vessie.

**CYSTOÏDE.** adj. [*cystoides*, de κύστη, vessie, et εἶδος, forme; esp. *cistoides*]. Nom donné par Rudolphi aux vers *cestoïdes*. || *Tumeur cystoïde*. Tumeur (fibreuse, hypertrophique, glandulaire, etc.) parsemée de kystes.

**CYSTOLIPOME.** s. m. [de κύστη, kyste, et *lipome*]. Lipome enkysté.

**CYSTOLITHE.** s. m. [de κύστη, vessie, cellule, et λίθος, pierre]. Calcul vésical.

**CYSTOLITHIQUE.** adj. [it. et esp. *cistolitico*]. Qui a rapport aux cystolithes ou calculs vésicaux.

**CYSTOME.** s. m. Nom donné quelquefois aux tumeurs kystiques, et en particulier aux kystes de l'ovaire.

**CYSTOMÉROCÈLE.** s. f. V. Cystocèle.

**CYSTOMONAS.** s. m. V. Plagiomonas.

**CYSTOPLASTIE.** s. f. Opération de la fistule vésico-vaginale par autoplastie. — *Cystoplastie par glissement* (Jobert de Lamballe). Autoplastie vaginale par locomotion.

**CYSTOPLÉGIE.** s. f. [*cystoplegia, cystoplexis*, de κύστη, vessie, et πληγή ou πλῆξις, coup violent; it. et esp. *cistoplegia*]. Paralysie de la vessie.

**CYSTOPTOSE.** s. f. [*cystoptosis*, de κύστη, vessie, et πτῶσις, chute; all. *Blasenvorfall*, angl. *cystoptosis*, it. *cistoptosi*, esp. *cistoptosis*]. Relâchement de la membrane interne de la vessie, qui occasionne le prolapsus de cette membrane à travers le col de l'organe (Vogel). On rencontre quelquefois la cystoptose chez les femmes; dans certains cas, la tumeur est formée par le sommet de la vessie ou par l'un des points de la face externe du viscère.

**CYSTOPYIQUE.** adj. [*cistopyicus*, de κύστη, vessie, et πῦον, pus; it. et esp. *cistopiico*]. Qui tient à la suppuration de la vessie.

**CYSTORRAGIE.** s. f. [de κύστη, vessie, et ῥαγεῖν, faire éruption]. Hémorragie vésicale. V. Hématurie.

**CYSTOSARCOME.** s. m. [*cystosarcoma*, de κύστη, vessie, et σάρξ, chair; all. *Kystosarcom*, all. *cystosarcoma*, it. *cystosarcoma*]. Tumeur constituée en grande partie par une masse ferme, fibreuse et riche en vaisseaux, au milieu de laquelle on rencontre des kystes isolés (Müller).

**CYSTOSCOPE.** s. m. [de κύστη, vessie, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument composé d'une sonde vésicale dont le bec porte une petite lampe électrique destinée à éclairer la muqueuse de la vessie, et d'un système optique qui renvoie à l'œil de l'observateur l'image de la surface éclairée par la lampe; une circulation d'eau permet de laver la vessie pendant l'examen et de renouveler le milieu vésical quand il se trouble. Les cystoscopes les plus employés sont ceux de Nitze, de Leiter, et d'Albarran (fig. 202). *e*, tiges métalliques actionnées par la roue G, qui font mouvoir

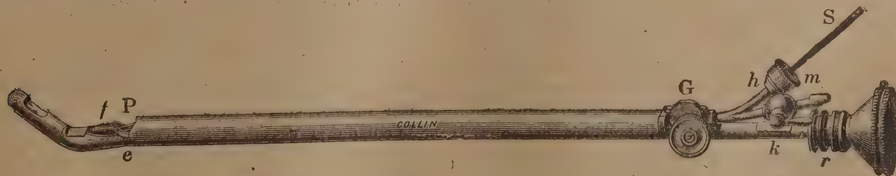


Fig. 202. — *Cystoscope* d'Albarran.

l'onglet *f*, sur lequel repose la sonde S, lorsque, en la poussant, on la fait sortir par l'orifice P ; *m*, vis de pression contenant dans son intérieur une rondelle de caoutchouc percée, pour laisser passer la sonde S ; *r*, canal irrigateur muni d'un robinet.

**CYSTOSCOPIE.** s. f. Examen de la vessie à l'aide du cystoscope. Cette méthode est utile dans les cas de corps étrangers de la vessie, de calculs enclavés, de tumeurs vésicales, mais surtout pour différencier une affection vésicale d'une affection rénale dans certains cas d'hématurie. Pour qu'elle puisse être employée, il faut qu'il n'y ait ni rétrécissements de l'urètre, ni hypertrophie de la prostate, et que la vessie soit assez tolérante pour admettre 80 à 100 grammes de liquide.

**CYSTOSPASME.** s. m. Contraction spasmodique de la vessie.

**CYSTOSPASTIQUE.** adj. [de κύστη, vessie, et σπάω, Je resserre; angl. *cystospastic*, it. *cistospastico*, esp. *cistoespastico*]. Qui tient au cystospasme.

**CYSTOSTÉATOME.** s. m. Stéatome enkysté.

**CYSTOSTOMIE.** s. f. [de κύστη, vessie, et στόμα, bouche]. Opération qui consiste à pratiquer une ouverture permanente à la vessie pour l'échappement de l'urine. La *cystostomie sus-pubienne*, ou opération de Poncet, se pratique dans le cas d'hypertrophie prostatique ne permettant plus le cathétérisme.

**CYSTOTHROMBOÏDE.** adj. [de κύστη, vessie, et θρόμβος, grumeau, caillot; it. *cistotromboïde*]. Qui dépend de caillots retenus dans la vessie.

**CYSTOTOME.** s. m. [*cystotomus*, de κύστη, vessie, et τέμνειν, couper; all. *Steinmesser*, angl. *cystotom*, it. et esp. *cistotomo*]. Nom d'un assez grand nombre d'instruments usités dans l'opération de la taille, pour inciser la vessie. — Le *cystotome* avec lequel les Colot pratiquaient l'opération de la taille par le grand appareil, pendant les XVIe et XVIIe siècles, était une sorte de lancette allongée et fixée sur sa châsse. — Le *cystotome caché* que Thomas (1727) employait pour la méthode latérale était droit, long de 16 à 21 centimètres du côté de la lame, et garni, à l'extrémité de la gaine, d'une pointe d'acier aplatie, aiguë et tranchante. — Le *cystotome de frère Côme*, ou *cystotome caché* pour la cystotomie latéralisée, avait un manche de 13 centimètres et demi, taillé à pans irrégulièrement éloignés de son axe, tournant sur un pivot central, et surmonté en avant par une gaine longue d'environ 19 centimètres, légèrement concave sur un de ses bords, convexe sur l'autre, et terminée à son extrémité libre par une languette mousse et aplatie. La lame, aussi longue que la gaine destinée à la loger, était mince, étroite, légèrement convexe sur son tranchant, et coupée à angle droit à son extrémité libre, émoussée. Par sa base, elle se continuait avec un prolongement aplati et solide qui servait de bascule, et auquel un clou à vis la retenait. Un ressort, étendu entre le manche et la bascule, maintenait celle-ci relevée et l'instrument fermé, jusqu'à ce qu'une pression plus forte vînt abaisser la bascule, et faire sortir la lame de sa gaine. Selon qu'on plaçait sous la bascule une partie du manche plus ou moins élevée, elle s'abaissait proportionnellement, et le degré d'écartement de la lame variait. — Les *cystotomes* de Lecat. de Pouteau, Nannoni, etc., sont tout à fait inusités. — Le *cystotome double*, imaginé par Dupuytren pour la cystotomie bilatéralisée, est construit comme celui de frère Côme; mais il a deux lames, qui présentent une courbure longitudinale prononcée et qui, en s'écartant, décrivent une courbure latérale, de sorte que l'instrument ouvert offre une face concave en tous sens aussi, résultat naturel de la rencontre des deux courbes formant une croix. Civiale a proposé de le remplacer par un autre cystotome à lames droites, dont la gaine se termine par une crête dirigée obliquement en haut, et servant à guider l'instrument dans la rainure du cathéter, les lames s'abaissant également à mesure qu'elles s'ouvrent : on retire l'instrument sans le retourner, et l'on tire horizontalement à soi, procédé plus simple, plus sûr et plus prompt. — *Gorgeret cystotome*. V. GORGERET.

**CYSTOTOMIE.** s. f. [*cystotomia*, de κύστη, vessie, et τέμνιεν, couper; all. *Blasensteinschnitt*, angl. *cystotomia*, it. et esp. *cistotomia; lithotomie* ou *taille*]. Opération dont le but est de se frayer une route à travers les tissus pour arriver jusqu'à la vessie, afin d'en extraire des calculs ou autres corps étrangers. On arrive à la vessie, dans les deux sexes, par l'*hypogastre* ou par le *périnée*, ce qui fait distinguer la cystotomie en *hypogastrique* ou *sus-pubienne* et *périnéale* ou *sous-pubienne*. De plus, chez l'homme, on peut atteindre le viscère par le rectum (*cystotomie recto-vésicale*), et, chez la femme, par le vagin (*cystotomie vagino-vésicale*).—*Cystotomie hypogastrique* ou *sus-pubienne*. Imaginée par Franco vers le milieu du XVIe siècle, préconisée ensuite par Rousset, mise en pratique longtemps après par Douglas, Middleton, Cheselden et Morand, enfin bientôt abandonnée, cette opération a été remise en honneur par Amussat, Baudens et Belmas. On la pratique aujourd'hui de la manière suivante. L'hypogastre étant rasé, on introduit dans la vessie une sonde ordinaire, au moyen de laquelle on injecte lentement de l'eau tiède; dès que le malade ressent un pressant besoin d'uriner, on retire l'instrument, et on le remplace par une *sonde à dard* (V. SONDE), dont on fait correspondre l'extrémité vésicale à la partie inférieure du bas-ventre et dont on confie le pavillon à un aide placé entre les jambes du malade. On pratique alors aux téguments abdominaux une incision de 12 à 15 centimètres qui commence au pubis, en remontant vers l'ombilic, et divise la peau et le tissu adipeux; puis, avec la pointe du bistouri, on perce l'aponévrose abdominale à l'angle inférieur de la plaie, et l'on glisse dans cette ouverture l'aponévrotome, avec lequel on fend la membrane dans l'étendue de 30 à 50 millimètres. On saisit le pavillon de la sonde, pour faire saillir l'extrémité vésicale qu'on embrasse avec le pouce et l'indicateur gauches, et l'on fait pousser par l'aide le dard, qui perce la vessie et passe entre les doigts; on glisse le long de la rainure de ce dard un bistouri droit, avec lequel on divise la face antérieure de la vessie jusque auprès du pubis; on introduit dans l'angle supérieur de la plaie le doigt indicateur, courbé en crochet; on fait rentrer le dard dans sa gaine et retirer la sonde; on substitue au doigt un *gorgeret*, que l'on confie à un autre aide; libre alors de ses deux mains, l'opérateur introduit, le long de la gouttière du gorgeret, des tenettes avec lesquelles il charge la pierre, qu'il extrait avec lenteur et sans brusquerie. — *Cystotomie périnéale* ou *sous-pubienne*. Elle peut être pratiquée sur la ligne médiane ou sur les côtés de cette ligne. A la seconde manière se rapportent les *méthodes latérale, latéralisée, bilatéralisée, quadrilatérale*; à la première, le *grand appareil*, le *petit appareil* et les *méthodes médiane* et *prérectale*. Enfin il existe une méthode mixte, dite *médio-bilatérale*. 1° La *méthode latérale*, inventée en France, vers 1727, par Foubert et Thomas, consistait à laisser intacts, sur la ligne médiane, l'urètre, la prostate et le col de la vessie, et à diviser la partie gauche de la face inférieure du corps de cet organe, le long du bord périnéal des branches correspondantes de l'ischion et du pubis. Le corps caverneux gauche risquait d'être souvent entamé, on était exposé à manquer la vessie; la plaie était étroite, non dilatable; les infiltrations urineuses dans le bassin devaient être fréquentes, et l'extraction d'un calcul, même médiocre, devait présenter d'insurmontables

difficultés. Cette méthode est abandonnée. 2° La *méthode latéralisée*, due à Jacques de Beaulieu, a été soumise à des règles fixes par Cheselden et frère Côme. Elle exige que le malade soit couché sur une table, les membres inférieurs écartés, les jambes fortement ployées sur les cuisses, et celles-ci sur le ventre, les pieds attachés avec les mains, la tête et les épaules soulevées, le reste du corps sur un plan horizontal. Le périnée rasé, on introduit dans la vessie un cathéter, dont la tige doit être verticale et la plaque légèrement inclinée vers l'aine droite. Avec un bistouri droit, tenu de la main droite comme une plume à écrire, pendant que de la main gauche on tend les téguments, on fait d'un seul trait aux téguments une incision au côté gauche du périnée, qui commence sur le raphé à 23 centimètres au-devant de l'anus, et qu'on prolonge jusqu'à l'union du tiers externe et des deux tiers internes de l'espace compris entre l'ouverture anale et la tubérosité de l'ischion gauche. Un second trait, de moitié plus court, divise l'aponévrose superficielle du périnée, l'entre-croisement des



Fig. 203. — *Cystotomie.*

muscles bulbo-caverneux, sphincter externe et transverse, et l'aponévrose moyenne du périnée, jusqu'à l'urètre, à une petite distance du prolongement bulbaire. La pointe du bistouri, conduite par le bord externe du doigt indicateur gauche, se place dans la rainure du cathéter, et fend la partie membraneuse de l'urètre, dans une étendue de 9 à 11 millimètres, de bas en haut et d'avant en arrière. La section terminée, l'index gauche, toujours placé dans l'angle supérieur de la plaie, appuie sur la rainure du cathéter, dans laquelle l'ongle et une partie de la pulpe du doigt se logent et servent de guide pour y insinuer le *cystotome caché*, avec lequel on fend le col de la vessie : pour cela, après s'être assuré que la languette est engagée dans la rainure, on retire le doigt de la plaie, on saisit la plaque du cathéter, et on l'abaisse de manière à en relever l'extrémité cannelée; dès qu'elle est horizontale, à partir du point sur lequel appuie la pointe du cystotome, on pousse ce dernier, qui glisse dans la cannelure, ou plutôt les deux instruments entrent ensemble dans la vessie. Quand on est arrivé dans celle-ci, on relève le cathéter, on place le cystotome de façon que sa lame soit parallèle à la plaie des téguments; on applique le pouce et l'index gauches au point d'union de la bascule au manche, on pose la main droite sur le manche, on appuie sur la bascule, préalablement disposée de manière que l'incision ait justement l'étendue voulue, et l'on tire horizontalement à soi. La figure 203 représente une dissection du périnée, qui montre dépouillées la portion membraneuse de l'urètre et la prostate; elle fait comprendre le temps de l'opération qui consiste à diviser la glande avec le *cystotome caché*. Une ouverture est faite à la vessie pour montrer la position de l'instrument dans cette cavité et celle du calcul. L'incision faite, on introduit dans la plaie, d'abord le doigt, pour reconnaître la disposition des parties, puis un gorgeret mousse et des tenettes; on retire le gorgeret, on ouvre les tenettes; on cherche la pierre, on la charge, et on l'extrait après s'être assuré par un mouvement de rotation, que les parois vésicales n'ont pas été pincées. 3° La *taille bilatérale* ou *bilatéralisée*, indiquée par Celse, mise en honneur par Dupuytren, consiste, après avoir introduit un cathéter dans l'urètre, à faire au périnée une incision demi-circulaire qui, commençant à droite entre l'anus et l'ischion, se termine à gauche au point correspondant, en passant à 11 millimètres en avant de l'anus, à la partie antérieure duquel elle est concentrique. Le tissu lamineux, l'aponévrose périnéale, etc., sont successivement divisés, jusqu'à ce que l'instrument arrive au cathéter et à l'urètre. La paroi inférieure du canal est ensuite incisée longitudinalement entre le bulbe et le rectum, dans l'étendue de 9 à 11 millimètres, et l'ongle du doigt indicateur gauche conduit un cystotome double jusqu'à la rainure du cathéter. On retire celui-ci; on retourne le cystotome de manière que sa concavité, de supérieure qu'elle était, devienne inférieure, et, pressant de la main droite sur l'une ou l'autre bascule, on retire l'instrument en inclinant graduellement le manche jusqu'à ce que les lames soient sorties. L'opération se termine comme après la taille latéralisée. 4° La *méthode quadrilatérale*, proposée par Vidal (de Cassis) dans le but d'extraire les calculs volumineux, consiste à inciser la prostate dans quatre directions, en haut, en bas, et obliquement de chaque côté : elle expose à blesser les canaux éjaculateurs, le rectum, le bulbe de l'urètre, sans que ce danger soit compensé par une certitude absolue de rendre l'extraction plus facile. 5° La *méthode de Celse* ou *petit appareil*, ainsi appelé à cause du petit nombre d'instruments qu'il nécessite, consiste à enfoncer, par l'anus, les doigts indicateur et médius gauches le plus possible dans le rectum; puis, combinant la pression au-dessus du pubis et les recherches par l'intestin, à amener avec les deux doigts la pierre vers le col de la vessie, en la pressant avec assez de force pour qu'elle fasse une saillie apparente sur le côté gauche du raphé. On pratique alors au périnée, sur la pierre elle-même, une incision en forme de croissant, et l'on extrait le corps étranger, soit en le poussant avec les doigts introduits dans le rectum, soit en glissant derrière lui une curette. Ce procédé n'est applicable qu'à un très petit nombre de cas. 6° Le *grand appareil*, imaginé en 1520 par Jean de Romani, doit son nom au grand nombre d'instruments employés pour le mettre en pratique. L'opérateur divisait, le long du côté gauche du raphé, depuis le scrotum jusque près de l'anus, les téguments, le tissu cellulaire, l'aponévrose périnéale inférieure, la partie postérieure de la région spongieuse, le bulbe et un peu la portion membraneuse de l'urètre. Un cathéter, introduit préalablement dans le canal, étant alors à découvert, sa cannelure servait à guider le conducteur mâle, sur lequel on glissait ensuite le conducteur femelle. En écartant l'un de l'autre ces conducteurs, on dilatait, ou plutôt on déchirait la portion membraneuse de l'urètre, la prostate et le col de la vessie; un gorgeret mousse introduit par cette voie servait ensuite de guide aux tenettes. Malgré les modifications importantes faites à ce procédé

par divers lithotomistes pour éviter les dilacérations, presque toujours suivies de violentes inflammations, d'incontinence d'urine, de fistules urinaires, ils ne purent parer à ces inconvénients, et la taille par le grand appareil n'est plus pratiquée aujourd'hui. 7° La *taille médiane* n'est autre chose que le grand appareil, qui a été renouvelé, en Italie, par Vacca Berlinghieri; l'incision du périnée se fait de la même façon, mais directement sur la ligne médiane : le bistouri introduit dans la vessie par la portion membraneuse de l'urètre, on abaisse la pointe, puis on retire l'instrument en élevant le poignet, de manière à inciser de dedans en dehors le col vésical, la prostate et la portion membraneuse de l'urètre. C'est à peu près le même procédé qu'a indiqué Dolbeau, qui se borne aussi à inciser la portion membraneuse de l'urètre; mais, au lieu de sectionner le col de la vessie, il le dilate avec le doigt ou avec un dilatateur, pour extraire immédiatement le calcul. 8° La *taille prérectale* (Nélaton) a pour but d'éviter la blessure du bulbe de l'urètre, source fréquente d'hémorragie, de phlébite et d'infection purulente, et d'ouvrir l'urètre dans un point bien déterminé, qui est le sommet de la prostate, en se guidant sur la paroi antérieure du rectum. Pour cela, le malade étant couché horizontalement, la tête un peu élevée, le périnée au niveau du bord du lit, les jambes rapprochées des cuisses, celles-ci fléchies sur le tronc et assez écartées l'une de l'autre pour laisser à découvert le périnée, sur lequel doit arriver une lumière suffisante, un cathéter cannelé est introduit dans la vessie et soutenu par un aide dans la direction de la ligne moyenne du périnée. Le chirurgien pratique alors, à 4 ou 5 millimètres de l'anus, une incision demi-circulaire, qui répond aux deux tiers antérieurs de cet orifice, et qui met à découvert le sphincter anal; puis il enfonce immédiatement l'indicateur gauche dans le rectum, en suivant la paroi antérieure de l'intestin, pour déterminer exactement le point qui correspond au sommet de la prostate, au niveau duquel on reconnaît le cathéter, et pour servir de guide dans la dissection de cette paroi ; lorsque celle-ci est décollée des parties voisines jusqu'au niveau de la partie antérieure de la portion prostatique de l'urètre, on ponctionne le canal, et on introduit le cystotome double de Dupuytren L'opération se termine comme à l'ordinaire. — *Cystotomie médio-bilatérale* (Civiale). Opération mixte, médiane pour les parties superficielles, bilatérale pour les parties profondes. Le col de la vessie et la prostate sont incisés par le cystotome double de Dupuytren, tandis que le périnée et la portion membraneuse de l'urètre sont sectionnés seulement sur la ligne médiane, comme dans la taille médiane ; cette plaie périnéale est souvent trop étroite pour laisser sortir le calcul. — *Cystotomie recto-vésicale*. Sanson avait pensé que l'on remplacerait les diverses méthodes cystotomiques en attaquant la vessie sur la ligne médiane du rectum par une incision qui, après avoir fendu le sphincter externe de l'anus, pénétrerait dans le viscère, soit par son col en divisant la prostate, soit par son bas-fond, entre le bord postérieur de cette glande et le repli recto-vésical du péritoine. De là deux procédés distincts, qui ont été mis plusieurs fois en pratique, mais qui comptent peu de partisans aujourd'hui. — *Cystotomie vagino-vésicale*. Pour la pratiquer, on introduit par l'urètre, dans la vessie, un cathéter avec lequel on presse le bas-fond de cet organe, et on le porte vers le vagin; on introduit ensuite dans le vagin un gorgeret de bois, avec lequel on déprime et repousse la partie postérieure de l'orifice vaginal. La cloison vagino-vésicale est alors parfaitement à découvert, et il devient facile, après avoir reconnu la rainure du cathéter, de diriger sur elle la pointe d'un bistouri droit, et d'inciser les membranes adossées des deux organes, en commençant en arrière du col et prolongeant la section le long du bas-fond de la vessie.

**CYSTOTOMIQUE.** adj. Qui a rapport à la cystotomie.

**CYTASE.** s. f. Nom donné par Metchnikoff à la substance bactéricide existant normalement dans le sérum sanguin et appelée *alexine* (V. ce mot) par Buchner, et *complément* par Ehrlich ; ce nom rappelle la propriété que possède cette substance de détruire les cellules, de même que la cytase décrite par Brown et Morris dans l'orge germé. D'après Bordet, il n'y a qu'une seule cytase pour la même race animale ; Ehrlich pense au contraire que dans le même sérum on peut trouver plusieurs cytases ; pour Metchnikoff, il y dans l'organisme d'un même animal deux cytases bien distinctes : la *macrocytase*, qui se trouve dans la rate, les ganglions lymphatiques, l'épiploon et le sang, est élaborée par les macrophages (V. ce mot), et est capable de digérer les cellules animales (globules rouges, spermatozoïdes) ; et la *microcytase*, qui se trouve surtout dans la moelle osseuse, est élaborée par les leucocytes polynucléaires ou microphages, et détruit principalement les microbes.

**CYTHÉMOLYTIQUE.** adj. [de κύτος, cellule, αἷμα, sang, et λύειν, dissoudre]. Qui a la propriété de détruire les globules rouges du sang.

**CYTISE.** s. m. [*Cytisus laburnum*, L., *faux ébénier*]. Arbrisseau indigène de la famille des légumineuses papilionacées dont les graines sont vomitives.

**CYTISINE.** s. f. [all. *Cytisin*, *Bohnenbaumbitter*, angl. *cytisine*, it. et esp. *citisina*]. Matière amère, non azotée, extraite des semences du *cytise* (Chevallier et Lassaigne), fondant à 154° et se sublimant à une température plus élevée, soluble presque en toute proportion dans l'eau et dans l'alcool aqueux; elle a été extraite par Peschier et Jacquemin (1840) des semences de *Coronilla varia*; ce serait le même corps que la coronilline. Quelques décigrammes de cette substance, injectés sous la peau d'un gros chien, suffisent pour déterminer la mort par asphyxie (Marmé). Elle a de l'analogie avec l'émétine ; à la dose de 10 à 15 centigrammes, elle fait vomir et purge ; à dose plus forte, elle cause des vertiges, des spasmes, etc.

**CYTOBLASTE** ou **CYSTOBLASTE.** s. m. [de κύτος, cavité, et βλαστὸς, bourgeon, rejeton; all. *Cytoblast*, *Zellenkern*, angl. *cytoblast*]. Nom peu usité, donné par Schleiden au *noyau* des cellules, lorsqu'on croyait que toute cellule commençait par l'état de nucléole, d'où dérivait le noyau, qui servait de germe à la cellule.

**CYTOBLASTÈME.** s. m. [de κύτος, cavité, et βλάστημα, bourgeon, production, *cytoblastema*, all. *Bildungsflüssigkeit*, angl. *cytoblastema*, it. *citoblastema*]. Blastème où naissent des cellules. V. BLASTÈME.

**CYTOBLASTION.** s. m. [de κύτος, cellule, masse, corps, et βλαστεῖον, bourgeon, production]. Élément anatomique constituant une des deux variétés, souvent coexistantes, des éléments dits embryoplastiques, et caractérisé par sa forme de noyau libre, sphérique, rarement ovoïde ($0^{mm},004$ à $0^{mm},006$, rarement plus), à fines granulations de teinte obscure à l'intérieur, sans nucléole proprement dit ; l'autre variété, moins abondante, a la forme d'une cellule sphérique, entourant un noyau semblable aux noyaux libres. Ceux-ci sont des noyaux embryoplastiques à la première phase de leur évolution. Ce mot n'est plus employé, depuis que, grâce aux nouvelles méthodes histologiques, les globules blancs et les cellules du tissu conjonctif ont été classés différemment.

**CYTODE.** s. m. [de κυτώδης, celluleux]. Amas de matière albuminoïde, sans noyau, qui représente la cellule dans son état primitif.

**CYTODIAGNOSTIC.** s. m. (Widal et Ravaut). Méthode de diagnostic basée sur l'examen des cellules contenues dans un liquide de l'organisme ou dans un exsudat retiré par

ponction ; elle a été appliquée à l'urine, au liquide céphalo-rachidien, aux épanchements pleuraux, péritonéaux, articulaires, et à ceux de la tunique vaginale. Il est basé en général sur la recherche et la différenciation des éléments leucocytaires contenus dans ce liquide, plus rarement sur l'examen des cellules épithéliales. En général, les cellules étant très peu abondantes dans les exsudats, il est nécessaire de les réunir en un amas au moyen de la centrifugation. Les éléments solides ramassés au fond du tube du centrifugeur peuvent alors être étalés sur une lame, fixés par les différents procédés en usage, colorés et examinés. Parmi les renseignements les plus importants fournis par le cytodiagnostic, citons ce fait que les épanchements de nature tuberculeuse renferment presque exclusivement des *lymphocytes* ; la présence presque exclusive de ces éléments devra donc faire poser le diagnostic de tuberculose ; pourtant il faut savoir que certaines ascites lactescentes d'origine probablement lymphatique renferment beaucoup de leucocytes, et que dans les cas de lésion organique du système nerveux, tabes, paralysie générale, le liquide céphalo-rachidien renferme des lymphocytes en dehors de toute tuberculose.

**CYTODIÉRÈSE.** s. f. [de κύτος, cellule, et διαίρειν, diviser]. Division de la cellule : nom proposé par Mathias Duval pour remplacer celui de *caryocinèse.*

**CYTOGÈNE** ou **CYTOGÉNÉTIQUE.** adj. [de κύτος, cellule, et γενετικός, qui engendre]. Qui a rapport à la naissance des cellules.

**CYTOGÉNIE.** s. f. [de κύτος, cellule, et γένεσις, production] (Bergeret, 1857). La régénération de cellules.

**CYTOÏDE.** adj. [de κύτος, cellule, et εἶδος, forme]. — *Globule* ou *corpuscule cytoïde* (Henle, 1850). Synonyme de *leucocyte.*

**CYTOLOGIE.** s. f. [de κύτος, cellule, et λόγος, traité]. Traité des cellules.

**CYTOMICROSOME.** s. m. [de κύτος, cellule, μικρὸς, petit, et σῶμα, corps]. Granulations qui forment le *cytomitome.*

**CYTOMITOME.** s. m. [de κύτος, cellule, et *mitome*, de μίτος, filament]. Filament en réseau qui forme la partie solide ou *spongioplasma* du protoplasma cellulaire, contenant dans ses mailles l'*hyaloplasma* (V. ce mot et Cellule).

**CYTOPLASME.** s. m. Synonyme de *protoplasma.*

**CYTOTOXINE.** s. f. [de κύτος, cellule, et *toxine*]. Poison fabriqué artificiellement en injectant à un animal une émulsion de cellules appartenant à un animal d'une autre espèce; dans ces conditions le sérum acquiert la propriété de détruire les cellules semblables à celles qui ont servi à faire les injections ; il est devenu *cytotoxique* à l'égard de ces cellules ; ce sérum cytotoxique prend le nom de cytotoxine. La connaissance des cytotoxines remonte aux recherches de Bordet sur les propriétés qu'acquiert le sérum de cobayes auxquels on a injecté des globules rouges de lapin ; après quatre ou cinq de ces injections faites à quelques jours d'intervalle, le sérum du cobaye devient capable d'agglutiner et de détruire les globules rouges du lapin ; pareil phénomène s'observe quand on injecte au lieu de globules rouges des cellules épithéliales ciliées de la trachée (Dungern) ou des spermatozoïdes (Metchnikoff). La cytotoxine la mieux connue est la *spermotoxine* (V. ce mot).

## D

δ, Δ

**DACRYADÉNALGIE.** s. f. [de δάκρυον, larme, ἀδήν, glande, et ἄλγος, douleur]. Douleur de la glande lacrymale.

**DACRYADÉNITE.** s. f. [*dacryadenitis*, de δάκρυον, larme, et ἀδήν, glande]. Inflammation de la glande lacrymale. La dacryadénite aiguë est plus rare que l'inflammation chronique. L'emploi simultané des antiphlogistiques, du mercure et, en cas de suppuration, une petite ponction évacuatrice, constituent le traitement.

**DACRYAGOGUE.** adj. et s. [de δάκρυον, larme, et ἄγειν, conduire]. Qui conduit les larmes : les *voies lacrymales.*

**DACRYELCOSE.** s. f. [de δάκρυον, larme, et ἕλκωσις, ulcération]. Ulcération des voies lacrymales.

**DACRYOCYSTITE.** s. f. [*dacryocystitis*, de δάκρυον, larme, et κύστις, sac]. Inflammation du sac lacrymal. L'inflammation aiguë résulte de la propagation d'une rhinite ; ou elle est le réveil d'une dacryocystite chronique. Celle-ci, donnant naissance à une accumulation de larmes et de muco-pus dans la cavité du sac, détermine souvent l'apparition d'une *tumeur* et d'une *fistule lacrymales* (V. Lacrymal), qu'on prévient par une incision hâtive lorsque le sac infecté suppure.

**DACRYOCYSTOBLENNORRHÉE.** s. f. Écoulement muqueux par le sac lacrymal.

**DACRYOCYSTOPTOSE.** s. f. Relâchement du sac lacrymal.

**DACRYOHÉMORRAGIE.** s. f. [de δάκρυον, larme]. Hémorragie par les voies lacrymales.

**DACRYOÏDE.** adj. [*dacryoides*, de δάκρυον, larme, et εἶδος, ressemblance]. Qui ressemble à une larme.

**DACRYOLINE.** s. f. [de δάκρυον, larme ; *lacrymine* ou *thrænine* (Hünefeld), du mot allemand *Thräne*, larme ; *gluten* (Jacquin) ; *mucus* (Fourcroy et Vauquelin)]. Substance organique des larmes qui ne se coagule ni par les acides, ni par la chaleur ; évaporée lentement à l'air libre, elle se convertit en une substance jaune, insoluble.

**DACRYOLITHE.** s. m. [de δάκρυον, larme, et λίθος, pierre, all. *Thränenstein*, angl. *dacryolith*, it. *dacriolite*]. Calcul lacrymal.

**DACRYOLITHIASE.** s. f. [de δάκρυον, larme, et *lithiase*]. Production de calculs dans les voies lacrymales.

**DACRYOME.** s. m. [*dacryoma*, de δάκρυον, larme]. Écoulement de larmes causé par l'oblitération des points lacrymaux (Vogel).

**DACRYON.** s. m. [de δάκρυον, larme]. Point situé sur les côtés de la racine du nez, et où l'on touche à la fois le frontal, l'unguis et l'apophyse montante du maxillaire supérieur.

**DACRYONOME.** s. m. [de δάκρυον, larme, et νομή, ulcère rongeant]. Ulcère rongeant des voies lacrymales. — Nom donné à tort à l'*épiphora.*

**DACRYOPÉE.** adj. [de δάκρυον, larme, et ποιεῖν, faire]. Qui détermine le larmoiement.

**DACRYOPS.** s. f. [de δάκρυον, larme, et ὤψ, œil]. Tumeur des voies lacrymales.

**DACRYOPTOSE.** s. f. [de δάκρυον, larme, et πτῶσις, chute]. Le *larmoiement.*

**DACRYOPYOSE.** s. f. [de δάκρυον, larme, et πῦον, pus]. La suppuration des voies lacrymales.

**DACRYORRHÉE.** s. f. [de δάκρυον, larme, et ῥεῖν, couler]. L'*épiphora.*

**DACRYOSTAGME.** s. m. [de δάκρυον, larme, et στάζω, couler goutte à goutte]. Le *larmoiement* (Kühn).

**DACTYLÉ, ÉE.** adj. [de δάκτυλος, doigt]. Se dit d'un corps de forme oblongue, à peu près cylindrique, qui ressemble un peu à un doigt.

**DACTYLION.** s. m. [de δάκτυλος, doigt]. Réunion de plusieurs doigts entre eux (Vogel). V. Syndactylie.

**DACTYLITE.** s. f. [de δάκτυλος, doigt]. Inflammation des doigts ou d'un doigt. ‖ Le *panaris.*

**DACTYLIUS.** s. m. [de δακτύλιος, anneau]. Annélide sétigère abranche, rencontrée par Curling dans la vessie

de l'homme, et prise pour un helminthe (*Dactylius aculeatus*). Tête obtuse, corps armé de soies en séries multiples, queue obtuse et annelée. Les mâles ont 16 millimètres et les femelles 20 millimètres de long.

**DADYLE.** s. m. [all. et angl. *Dadyl*, it. et esp. *dadilo*]. Le *térébène* ou le *térébilène* (Blanchet et Sell).

**DÆDALEA.** s. m. V. TRAMETES.

**DAGOUSSA.** s. m. Nom, en Abyssinie, de l'*Eleusine tocusso*, Fresen, graminée de la tribu des chloridées, qui sert principalement à la confection du *thalla*.

**DAHLIA.** s. m. [*Dahlia variabilis*, L.]. Plante synanthérée corymbifère de la tribu des astéroïdées, recherchée seulement comme plante d'ornement. — *Papier de dahlia.* V. PAPIER *réactif.*

**DAHLINE.** s. f. [angl. *dahlin*, it. *dalina*]. V. INULINE.

**DALTONIEN.** s. m. Celui qui est affecté de daltonisme.

**DALTONISME.** s. m. [de *Dalton*, célèbre chimiste anglais qui en était affecté]. Variété de *dyschromatopsie* (V. ce mot) caractérisée par la cécité véritable pour certaines couleurs, la vision des autres couleurs étant conservée; le plus souvent c'est la perception de la couleur rouge qui fait défaut, puis vient la perte du vert; souvent ces deux couleurs sont confondues l'une avec l'autre.

**DAMALIQUE.** adj. [de δαμάλη, génisse]. — *Acide damalique.* Acide retiré des urines d'homme et de vache, et qui fait partie des couches huileuses qu'on obtient en extrayant l'acide damalurique (Stædeler).

**DAMALURIQUE.** adj. — *Acide damalurique* ($C^{12}H^{10}O^4$, ou, en atomes, $C^6H^{10}O^2$). Acide extrait de l'urine de vache et de celle d'homme ; celle-ci en renferme moins. C'est un corps cristallisable, fondant vers 50°, volatil, qu'on obtient dans la même préparation que l'acide taurylique (Stædeler). D'après Schotten, ce corps, de même que l'acide damalique, ne serait qu'un mélange des acides gras que l'on trouve communément dans l'urine avec l'acide benzoïque.

**DAMAN.** s. m. Genre de pachydermes dont une espèce (*Hyrax capensis*, Buffon; *blaireau des rochers*, *marmotte du Cap*), rangée par Pallas parmi les rongeurs, produit l'*hyraceum.*

**DAMIANA.** s. f. Plante de la famille des turnéracées (*Turnera aphrodisiaca*, *Turnera ulmifolia*, *Turnera opifera*), qui croît au Brésil, au Mexique, à la Jamaïque et en Californie. C'est un tonique astringent, et diurétique, qui passe pour aphrodisiaque; on l'emploie sous forme d'infusion à 10 p. 1000 ou de décoction à 30 p. 1000; de teinture au cinquième à la dose de 3 à 10 grammes; d'extrait fluide à celle de 2 à 4 grammes; d'extrait mou de 15 à 40 centigrammes, dans les dyspepsies, les affections des reins et de la vessie, le diabète.

**DAMMAR** ou **DAMMARA.** s. m. (*résine kauri*, *kouri*, ou *cowdie du pin*). Résine d'une couleur ambrée, en morceaux de la grosseur du poing, facilement fusibles, composée, suivant R. D. Thomson, de deux résines : l'une acide, qu'il appelle *acide dammarique* ; l'autre blanche, qu'il appelle *dammarane.* Soumise à la distillation sèche, elle donne naissance à de l'eau et à une huile jaune d'ambre (*dammarol*) ; distillée avec six fois son poids de chaux vive, à une autre huile (*dammarone*) ; ces corps sont peu connus. Le *dammar* vient de la Malaisie, où il est fourni par les *Dammara orientalis*, Lambert, *australis*, Lamb., etc., de la famille des conifères. Il est très friable; chauffé, il fond aisément en un liquide incolore, s'agglomère dans l'eau bouillante, ne se dissout pas dans l'alcool, et se dissout dans l'éther. Il est insoluble dans l'acide acétique et dans la soude caustique, soluble dans le sulfure de carbone, l'essence de térébenthine et l'huile de lin bouillante; très soluble dans la benzine et dans l'huile de naphte. L'acide sulfurique colore immédiatement le poudre en rouge de sang magnifique et la dissout.

**DAMMARANE.** s. f. V. DAMMAR.

**DAMMARINE.** s. f. Résine particulière extraite de la résine dammar par Brandes et Lecanu.

**DAMMARIQUE.** adj. — *Acide dammarique.* V. DAMMAR.

**DAMMAROL.** s. m. V. DAMMAR.

**DAMMARONE.** s. f. V. DAMMAR.

**DAMOISEAU** (Louis-Hyacinthe-Céleste) (médecin français né en 1815). — *Signe de Damoiseau.* Forme parabolique de la limite supérieure de la matité dans le cas d'épanchement pleural; le grand axe et le sommet de la courbe répondent au bord supérieur de l'aisselle; la partie postérieure reste séparée de la colonne vertébrale par une bande de sonorité large de 3 centimètres; la partie antérieure s'abaisse insensiblement vers le sternum. Dans le cas où l'épanchement est très considérable, et où la matité remonte à deux ou trois travers de doigt au-dessus du mamelon, la ligne de matité devient horizontale.

**DANAÏNE.** s. f. [en atomes, $C^{14}H^{14}O^5$]. Glycoside extraite du *Danaïs fragrans* et ayant les propriétés de cette plante; elle est surtout usitée comme colorant.

**DANAÏS.** s. m. Plante de la famille des rubiacées. — *Danaïs fragrans* [*bois à dartre*]. L'écorce est employée pour le traitement des maladies de la peau.

**DANEVERT** (Suède). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides.

**DANSE.** s. f. — *Danse de Saint-Guy* ou *de Saint-Wyt*, *danse convulsive.* V. CHORÉE. — *Danse du testicule.* Mouvements du testicule produits par une contraction intermittente du crémaster qui fait remonter chaque fois le testicule à l'anneau; ces contractions s'observent dans certains cas de névralgie du testicule.

**DAPHNÉ.** s. m. [de δάφνη, laurier]. Genre de plantes de la famille des thymélées, dont plusieurs espèces intéressent la médecine : 1° Le *Daphne gnidium*, L. V. GAROU. 2° Le *Daphne mezereum*, L. V. MÉZÉRÉON. 3° Le *Daphne laureola*, L. V. LAURÉOLE. 4° Le *Daphne thymelea*, L. V. THYMÉLÉE. 5° Le *Daphne Tarton-raira.* V. TARTON-RAIRE.

**DAPHNÉINE** ou **DAPHNINE.** s. f. [all. *Daphnin*, angl. *daphnine*, it. et esp. *dafnina*] ($C^{30}H^{16}O^{18} + 2HO$, Rochleder, ou, en atomes, $C^{15}H^{16}O^9$). Principe neutre, cristallisable, blanc, amer, fusible, peu soluble dans l'eau, de l'écorce des *Daphne* (Vauquelin).

**DAPHNÉTINE.** s. f. ($C^{18}H^6O^8$, ou, en atomes, $C^9H^6O^4$). Composé cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool, légèrement acide, coloré en rouge par l'acide azotique, résultant du dédoublement de la daphnine en glycose et daphnétine au contact de l'acide chlorhydrique.

**DARCET** [chimiste français, 1725-1801]. — *Tablette de Darcet.* V. TABLETTE *alcaline.*

**DARD.** s. m. [*spiculum*, ἄκη, all. *Stachet*, angl. *sting*, it. *dardos*]. Partie essentielle de l'aiguillon des insectes hyménoptères. V. ABEILLE. — *Sonde à dard.* V. SONDE.

**DARIER** (Ferdinand-Jean) (médecin français, né en 1856). — *Maladie de Darier.* Psorospermose folliculaire végétante; dermatose caractérisée par une éruption généralisée de papules, ressemblant à celles de l'acné, se groupant par placards en certains points (plis articulaires, flancs, région présternale, cuir chevelu, face), et devenant ensuite végétantes et hypertrophiques; elle serait due à des psorospermies ou coccidies.

**DARTEUX, EUSE.** adj. — *Tissu darteux.* Le *tissu dartoïque.*

**DARTOÏDE** ou **DARTOÏQUE.** adj. Qui a de l'analogie ou du rapport avec le dartos. — *Tissu dartoïque.* Tissu dont sont formées les parties de l'économie qui, comme le dartos, se contractent sous l'influence de certaines impressions morales, du froid, du chatouillement, etc. (mamelon, tissu qui entoure la prostate, etc.). Ce n'est pas un tissu

particulier, mais le tissu lamineux ou dermique contenant des fibres-cellules contractiles. — *Tissu dartoïde contractile* (de Blainville, Laurent). Le tissu musculaire à fibres-cellules. — *Tissu dartoïde rétractile* (Laurent). L'*élastique fibreuse*. V. Élastique (*Tissu*).

**DARTOS.** s. m. [*dartos*, δαρτὸς, de δέρω, j'écorche; all. et angl. *dartos*, it. *darto*, esp. *dartos*]. Enveloppe des testicules située au-dessous du scrotum auquel elle adhère intimement; une couche de tissu lamineux la sépare du *crémaster*. Le dartos est formé de fibres musculaires lisses auxquelles s'ajoutent des fibres élastiques, des fibres conjonctives et des vaisseaux sanguins qui lui donnent une teinte rougeâtre. La direction des fibres musculaires est en général longitudinale, c'est-à-dire perpendiculaire aux rides du scrotum qu'elles déterminent par leurs contractions. Supérieurement, les éléments du dartos se continuent en avant autour de la verge en formant le *dartos pénien*, en arrière au-dessous de la peau du périnée, où il constitue le *dartos périnéal*, partout ailleurs avec des lames plus ou moins épaisses de tissu élastique, appelées *appareil de suspension et de cloisonnement des bourses* (Sappey), et qui, par leur adhérence au scrotum et leur fixité à la racine des bourses, rendent celle-ci immobile. Cet appareil est constitué : en arrière, par une lame élastique qui s'insère sur l'aponévrose périnéale inférieure et qui se confond en bas avec la face profonde du scrotum; sur les côtés, par des lames élastiques qui descendent des branches descendantes du pubis et ascendantes de l'ischion, et se perdent à la face profonde du scrotum; en avant, par de nombreux faisceaux élastiques qui viennent de la région hypogastrique et qui, en descendant, forment, sur la ligne médiane, le *ligament suspenseur de la verge*, lequel adhère à la racine de la verge et se bifurque pour entourer cette racine. Quelques fibres s'insèrent à la face inférieure de la verge, tandis que les autres forment, en s'épanouissant, une cloison médiane, antéro-postérieure, qui s'insère sur la ligne médiane du scrotum.

**DARTRE.** s. f. [*herpes*, ἕρπης, all. *Flechte*, angl. *tetter*, *ring-worm*, it. *dartro*, esp. *dartros*]. Terme générique par lequel on a désigné beaucoup de maladies de la peau considérées comme formant un groupe d'affections cutanées, qui comprendrait plusieurs genres. Ce groupe renfermerait les affections que caractérisent l'absence de contagion; la tendance à s'étendre, sans envahir toutefois la totalité de la peau; la marche chronique et rebelle aux moyens thérapeutiques; la disposition aux récidives; l'existence ordinaire d'une cuisson ou d'un prurit insupportables; la disparition sans cicatrices; le développement fréquent sous l'influence de l'hérédité (A. Hardy). De plus, les dartres seraient souvent accompagnées d'angines granuleuses, de bronchite chronique, d'asthme, de gastralgie, de névralgie. Ces caractères sont loin d'être assez tranchés pour qu'on puisse constituer, avec les maladies qui les présentent, un groupe bien établi et invariable : c'est ce que prouvent les divergences d'opinion des auteurs qui ont cherché à les classifier. Ainsi Alibert admettait quatre genres de dartres : 1° l'*herpès*, comprenant l'eczéma, le lichen, le pityriasis et le psoriasis; 2° la mélitagre, ou *impétigo*; 3° le varus, ou *acmé*; 4° l'esthiomène, ou *lupus*. Pour Bazin, la *roséole*, l'*eczéma*, l'*impétigo*, le *lichen*, le *pityriasis*, le *psoriasis*, l'*urticaire*, le *pemphigus*, étaient des dartres. A. Hardy ne donnait ce nom qu'à l'*eczéma*, à l'*impétigo*, au *lichen*, au *pityriasis*, au *psoriasis*. Il en résulte que le mot *dartre* ne s'applique spécialement à aucune affection déterminée, et n'a plus sa place dans le langage médical actuel.

**DARTREUX, EUSE.** adj. et s. [all. *flechtenartig*, *herpetisch*, angl. *scabby*, esp. *dartroso*]. Qui a rapport à la dartre. — *Croûte dartreuse*. Celle qui succède aux dartres. — *Diathèse dartreuse*, *vice dartreux*. Cause générale constitutionnelle, présidant à l'apparition des dartres.

**DARTREUX.** s. Individu affecté de dartres.

**DARUVAR** (Autriche, Esclavonie). *Eaux bicarbonatées mixtes*, contenant 0gr,342 de sels, dont 0gr,205 de carbonate de chaux; eaux chaudes, 40 à 47°.

**DARWINISME.** s. m. [de *Darwin*, célèbre naturaliste (1809-1882)]. V. Transformisme.

**DASYTES.** Hypertrichose généralisée. V. Hypertrichose.

**DATTE.** s. f. [*palmula*, *dactylus*, δάκτυλος, φοῖνιξ, all. *Dattel*, angl. *date*, it. *dattero*, esp. *datil*]. Fruit du *dattier*. Les meilleures dattes viennent d'Afrique, par Tunis : elles sont grosses comme le pouce, un peu moins longues, elliptiques; leur épiderme, mince, rouge jaunâtre, recouvre une chair solide, d'un goût vineux et sucré, dans laquelle on trouve une semence osseuse, oblongue, profondément sillonnée d'un côté et convexe de l'autre. Celles de Fez sont blanchâtres, petites, sèches, peu estimées; celles de Provence sont très belles, mais ne se conservent pas. Les dattes contiennent une grande quantité de sucre, de fécule et de mucilage, auxquels elles doivent leurs propriétés nutritives, émollientes et adoucissantes. C'est un des quatre fruits pectoraux; on les emploie en décoction pure ou coupée avec du lait; on en fait aussi une pâte analogue à celle de jujube.

**DATTIER.** s. m. (*Phœnix dactylifera*, L.). Arbre de la famille des palmiers, J., qui donne la *datte*.

**DATURA.** s. m. (*Datura*, L.). Genre de plantes (solanées, J.) dont le type est le *Datura stramonium*, L. V. Stramoine.

**DATURALINE.** s. f. (en atomes, $C^6H^5Az$). Alcaloïde volatil, bouillant à 145°, isolé par Gury des produits condensés de la fumée du *Datura*; une goutte mise sur la langue ou sur la conjonctive d'un oiseau détermine de la torpeur, des convulsions ou du tétanos et la mort.

**DATURINE.** s. f. [all. *Daturin*, angl. *daturine*, it. et esp. *daturina*] ($C^{34}H^{23}AzO^6$). Alcaloïde isomère avec l'atropine, et très analogue à celle-ci par ses propriétés. On l'extrait du stramoine, particulièrement de ses semences, qu'on pulvérise et qu'on traite par l'alcool bouillant : on fait digérer le liquide avec de la magnésie, on le filtre et on le laisse réduire de moitié. La daturine y apparaît en cristaux prismatiques, incolores, inodores, solubles dans l'alcool, un peu moins dans l'éther, dans 280 parties d'eau froide, dans 70 parties d'eau bouillante. Ses effets, mydriatiques et autres, sont analogues à ceux de l'atropine, qui est employée de préférence, parce que le prix en est moins élevé, et parce que l'action de la daturine est plus dangereuse : de plus, les sels que forme celle-ci sont incristallisables.

**DATURIQUE.** adj. — *Acide daturique*. Acide gras retiré de l'huile provenant des semences du *Datura stramonium*.

**DATUROLINE.** s. f. (en atomes, $C^8H^5Az$). Alcaloïde volatil bouillant à 210°, isolé par Gury des produits condensés de la fumée du *Datura*; trois gouttes mises dans la bouche d'un cochon d'Inde déterminent la mort en vingt minutes, avec de la torpeur, des vomissements et des contractions tétaniques.

**DAUBENTON** (médecin et anatomiste français, 1716-1799). — *Angle occipital de Daubenton*. V. Angle. — *Tablette de Daubenton*. V. Tablette *d'ipécacuanha*.

**DAUCUS.** s. m. *Daucus carota*. V. Carotte. — *Daucus de Crète* (*Athamanta cretensis*, L.). Plante ombellifère, dont les semences sont stimulantes et carminatives.

**DAUPHIN.** s. m. [*Delphinus delphis*, L., all. *Delphin*, angl. *dolphin*, it. *delfino*]. Cétacé souffleur carnivore, sans cæcum, à mâchoire mince prolongée en bec, à dents

petites, coniques, uniformes, dont le tissu adipeux fournit une huile qu'on mélange avec les *huiles de baleine*.

**DAUPHINELLE.** s. f. [*Delphinium*, L.]. Genre de plantes (renonculacées, J.). — *Dauphinelle consoude*. V. CONSOUDE. — *Dauphinelle staphisaigre*. V. STAPHISAIGRE.

**DAURADE.** s. f. (*chrysophrys*, sourcil d'or; *Sparus aurata*, L.). Poisson acanthoptérygien, commun dans la Méditerranée, et susceptible de vivre dans les étangs et les lacs. Il atteint le poids de 9 kilogrammes et est très goûté. Il ne faut pas le confondre avec la *dorade*.

**DAVIER.** s. m. [*denticeps*, *denticulum*, *dentalis forfex*, all. *Zahnzange*, angl. *key*, *crow*, *forfex*, it. *cavadenti*].

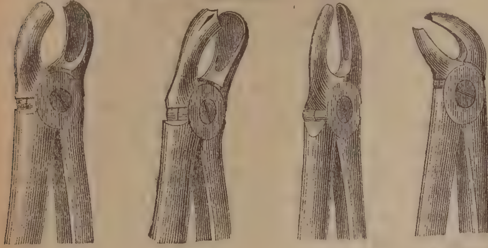


Fig. 204 à 207. — *Daviers.*

Espèce de pinces très fortes, droites ou recourbées, à serres courtes et garnies de dentelures, à branches solides et allongées, dont on fait usage pour extraire les dents. Les daviers présentent l'avantage de ne pas prendre de point d'appui sur les dents voisines ni sur l'os maxillaire : on saisit la dent d'avant en arrière, le plus près possible de la racine, et on la tire dans le sens de son axe, en l'ébranlant et facilitant sa sortie par de légers mouvements de rotation. On ne se servait autrefois du davier que pour l'extraction des incisives et des canines ; mais il peut aujourd'hui remplacer à peu près complètement les autres instruments pour l'extraction de toutes les dents, grâce aux modifications de forme que subit sa construction, selon qu'il doit être appliqué aux incisives ou aux grosses et petites molaires. — Fig. 204, davier pour molaires supérieures gauches ; fig. 205, davier pour molaires supérieures droites ; fig. 206, davier pour incisives et canines supérieures ; fig. 207, davier pour incisives et canines inférieures. — Ces modifications ont été surtout apportées par les dentistes américains, d'où le nom de *daviers américains*, donné à ces instruments : c'est ainsi que Préterre a fait construire, outre des daviers spéciaux pour chaque espèce de dents, un davier qu'il appelle *universel*, parce qu'il peut servir à l'extraction de toutes les dents des deux mâchoires, et qui peut rendre les plus grands services aux praticiens de la campagne ; de plus, le même dentiste a imaginé une sorte de davier entre les mors duquel se trouve une tige surmontée d'une vis, qui facilite l'extraction des racines isolées de la mâchoire supérieure. ‖ On construit également des *daviers à résection*, qui permettent de saisir fortement les fragments d'os que l'on veut enlever : tel es le davier de Farabœuf (fig. 208).

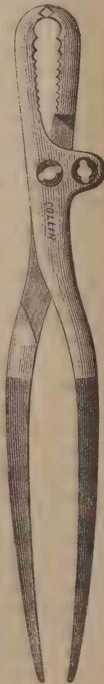



Fig. 208. — *Davier de Farabœuf.*

**DAVOS** (Suisse, canton des Grisons). *Station d'altitude ; sanatorium*. Station située à 1 560 mètres d'altitude, dans une vallée dirigée du nord-est au sud-ouest, et protégée par de hautes montagnes ; les conditions climatériques ont été étudiées par Spengler, Jaccoud, Weber ; de novembre à mars, la température est presque constamment au-dessous de 0° ; elle descend la nuit jusqu'à — 25° et même — 31° ; l'humidité est faible au milieu du jour ; l'air est, en hiver au moins, remarquablement calme ; la radiation solaire y atteint une puissance considérable (Jaccoud), en raison de la faiblesse de la nébulosité ; mais la durée de l'insolation est courte, et la longueur du jour varie de six heures et demie à cinq heures et demie de novembre à janvier, et atteint huit heures et demie à neuf heures et demie en mars. L'absence de vent et d'humidité permet aux malades de supporter un froid rigoureux sans souffrir. Le climat d'été est moins bon ; l'air est plus agité qu'en hiver, la température atteint en moyenne 12 à 13° en juillet et août. C'est le climat d'hiver surtout qui est utilisé ; on y combine l'action de la cure de montagnes avec les principes établis par Brehmer et Dettweiler ; un sanatorium a été construit d'après ces principes. Le séjour à Davos convient aux prédisposés à la tuberculose, aux tuberculeux à la période de début et à la période d'infiltration et de ramollissement, à condition que la lésion ne soit pas trop étendue, ni la marche de la maladie trop rapide.

**DAVYUM.** s. m. Métal d'un blanc d'argent ; dur à froid, malléable à chaud, facilement attaqué par l'eau régale, d'une densité égale à 9,388, découvert dans un sable platinifère (S. Kern).

**DAWAMESC.** s. m. Onguent verdâtre que les Arabes préparent en faisant bouillir les sommités fraîches du chanvre indien avec du beurre, et mêlant diverses matières aromatiques, parfois même des cantharides.

**DAX** (France, Landes). *Eaux thermales*, légèrement *sulfatées calciques ; boues*. Cette eau est très peu riche en sels, et en contient seulement 1 gramme par litre, dont 0gr,35 de sulfate de chaux, 0gr,30 de carbonate de chaux, et 0gr,16 de sulfate de magnésie ; mais elle possède une thermalité élevée : 50 à 60°. On l'emploie en boissons, bains de baignoire et de piscine, pulvérisations, humages. Les boues sont empruntées à des bancs limoneux, dépôts des inondations périodiques de l'Adour, et modifiées par l'eau minérale et le développement de conferves et d'algues ; la boue sèche contient 46 p. 100 d'argile, 21 de sable siliceux, 5 de sulfure de fer, 2 de carbonate de chaux, et 18 de matières organiques. Ces boues sont employées à la température de 30 à 45° et même parfois 50°, dans les rhumatismes torpides, les névralgies, les atrophies musculaires, les contractures, et dans les affections utérines ; on emploie dans les mêmes cas les bains d'eau thermale. Il y a aussi, à Dax, une source sulfureuse froide et des eaux mères provenant d'un gisement de sel gemme, que l'on emploie dans la scrofule. Enfin, le climat est doux et sédatif, la température égale avec un faible refroidissement nocturne ; aussi le séjour à Dax convient aux formes éréthiques des affections pulmonaires.

**DAXINE.** s. f. V. GLAIRINE.

**DÉALBATION.** s. f. [it. *dealbazione*]. Blanchiment des os préparés pour les besoins de l'anatomie.

**DÉAMBULATION.** s. f. [*deambulatio*, *περίπατος*]. Synonyme de *marche*.

**DÉBANDER.** v. a. Oter une bande, un bandage : *débander une plaie*.

**DÉBARDEUR.** s. m. [*déchireur de trains*]. Homme de peine employé à défaire les trains de bois sur les rivières. Cette profession expose principalement à des ulcères atoniques : *ulcères des débardeurs*.

**DÉBILE.** adj. [*debilis*, *ἀσθενής*, all. *schwach*, angl.

weak, it. *debole*, esp. *debil*]. Synonyme de *faible*.

**DÉBILITANT, ANTE.** adj. [*debilitans*, all. *schwachend*, angl. *debilitant*, it. et esp. *debilitante*]. Se dit de tout ce qui tend à diminuer l'énergie des organes : *régime, traitement débilitant*.

**DÉBILITANTS.** s. m. pl. Moyens diététiques ou thérapeutiques qui diminuent l'activité vitale, locale ou générale : tels sont la diète et les antiphlogistiques.

**DÉBILITATION.** s. f. Action de diminuer l'énergie vitale par l'emploi des débilitants.

**DÉBILITÉ.** s. f. [*debilitas*, ἀσθενεῖα, all. *Entkräftung*, angl. *debility*, it. *debolezza*, esp. *debilitad*]. Diminution de l'énergie vitale, faiblesse.

**DÉBIT.** s. m. — *Débit d'une source minérale*. Expression du volume fourni par cette source pendant l'unité de temps, ou pendant un temps déterminé. ¶ Par analogie, *débit du cœur*, quantité de sang lancée par le cœur à chacune de ses contractions.

**DÉBOÎTEMENT.** s. m. Vulgairement, synonyme de *luxation*.

**DÉBORD** et **DÉBORDEMENT.** s. m. [*profluvium*, all. *Ergiessung*, angl. *overflowing*, it. *effusione*]. Vulgairement, évacuation prompte et copieuse de quelque matière excrémentitielle. — *Débordement de bile*. Évacuations alvines abondantes et liquides, qu'on suppose être principalement composées de bile.

**DEBOVE** (Georges) (médecin français, né en 1845). — *Maladie de Debove*. Splénomégalie primitive ; il semble que ce soit la même affection que l'anémie splénique de Strümpell et que la maladie de Banti (V. Banti) ; ce qui caractérise cette dernière maladie, c'est que l'hypertrophie du foie est consécutive à la splénomégalie, tandis que, dans la splénomégalie primitive de Debove et Brühl, les modifications du foie, d'ailleurs peu intenses, sont contemporaines de l'hypertrophie splénique.

**DÉBRIDEMENT.** s. m. [ἀνάπνευσις, all. *Durchschneiden*, esp. *desbridamiento*]. Opération consistant, soit à enlever les brides ou filaments dont la présence dans une plaie mettrait obstacle à la libre sortie du pus ; soit à couper un tissu membraneux ou aponévrotique qui comprime ou étrangle les parties sous-jacentes ; soit à agrandir un orifice naturel ou artificiel pour favoriser l'expulsion d'un corps étranger ; soit enfin, en obstétrique, à inciser le col de l'utérus contracturé ou trop oblique, afin de faciliter la sortie de la tête du fœtus. — *Débridement des hernies*. V. Kélotomie.

**DÉBRÛLÉ, ÉE.** adj. Ancien synonyme de *désoxygéné*, quand *brûlé* l'était d'*oxygéné*.

**DEC.** V. Abréviation.

**DÉCALVANT, ANTE.** adj. [*decalvans*]. Qui rend chauve. — *Teigne décalvante*. V. Trychophyton.

**DÉCANTATION.** s. f. [bas lat. *decantatio*, du bas lat. *decantare*, de *de*, et du radical *cant*, ou *chant*, côté : mettre sur le côté, verser ; κατάχυσις, all. *Abgiessen*, it. *decantazione*, esp. *decantacion*]. Opération par laquelle, après avoir laissé déposer une liqueur, on la verse doucement, en inclinant peu à peu le vase, pour séparer la partie claire, qui surnage, de celle qui s'est précipitée. L'inclinaison du vase pouvant faire couler le dépôt, quand celui-ci n'est que très peu plus dense que le liquide, on laisse alors sortir la liqueur claire par des trous pratiqués à différentes hauteurs dans la paroi du vase, ou on l'enlève au moyen d'un siphon ou d'une pipette.

**DÉCAPAGE.** s. m. [all. *Beizen*]. Opération qui consiste à rendre la surface d'un métal nette et brillante, en enlevant, au moyen d'un dissolvant, ordinairement acide, la couche d'oxyde qui s'y est formée.

**DÉCAPER.** v. a. Pratiquer l'opération du décapage.

**DÉCAPITATION.** s. f. V. Détroncation.

**DÉCARBONATÉ, ÉE.** adj. Se dit d'une substance qui a perdu l'acide carbonique avec lequel elle était combinée : *magnésie, chaux décarbonatée*.

**DÉCÈS.** s. m. — *Constatation et vérification des décès*. Certitude de la *mort réelle*, acquise par un ensemble de signes qu'un homme de l'art seul peut apprécier (V. Mort *apparente*) ; cependant, dans le plus grand nombre des communes de France, c'est l'officier de l'état civil qui est chargé de cette vérification. Seules, les municipalités de Paris et de quelques grandes villes ont tenté de suppléer à ce que la loi présentait d'insuffisant pour la constatation des décès, en chargeant des médecins spéciaux d'aller au domicile de chaque décédé constater la réalité de la mort, et de consigner, dans leurs feuilles de déclaration, différentes observations relatives au décédé et à son entourage (V. Inhumation). On a constaté à Paris que les maladies qui ont causé le plus grand nombre de décès sont la phtisie pulmonaire, et les autres variétés de tuberculose, la pneumonie et la broncho-pneumonie, la fièvre typhoïde, l'entérite et la diarrhée infantile, l'apoplexie et la congestion cérébrale, les cardiopathies, le cancer, les péritonites, etc., la diphtérie, la variole, la grippe, suivant les modalités épidémiques. Les enfants mort-nés ou morts avant terme sont en nombre considérable.

**DÉCHAPPELLEMENT.** s. m. Opération qui consistait à couper avec de fortes pinces la couronne d'une dent cariée dont on voulait conserver la racine (A. Paré et Hémard).

**DÉCHARGE.** s. f. — *Décharge électrique*. V. Électricité et Foudre. — *Décharge nerveuse*. Dégagement de mouvement moléculaire, inconnu dans son essence, par lequel se manifestent les propriétés des cellules nerveuses (Beaunis).

**DÉCHARNÉ, ÉE.** adj. Se dit du corps, ou d'une partie du corps, présentant un amaigrissement considérable.

**DÉCHARNER.** v. a. Dépouiller les os de la chair qui les entoure.

**DÉCHAUSSÉ, ÉE.** adj. Se dit d'une dent dont la racine n'est plus couverte qu'en partie par la gencive, dans le scorbut, ou par suite de l'accumulation du *tartre*.

**DÉCHAUSSEMENT.** s. m. [esp. *descarnadura*]. État des dents déchaussées. ‖ Action de détacher, du collet d'une dent qu'on veut arracher, la gencive qui y est adhérente.

**DÉCHAUSSOIR.** s. m. [esp. *descarnador*]. Lame d'acier, épaisse et un peu recourbée, dont les dentistes se servent quelquefois pour pratiquer le déchaussement.

**DÉCHIRÉ, ÉE.** adj. [all. *zerfetzt*, angl. *lacerated*, it. *lacerato, stracciato*]. En anatomie, *trous déchirés*, deux ouvertures de la base du crâne situées aux extrémités de la suture pétro-occipitale, et distinguées en *trous antérieur* et *postérieur*. Le *trou déchiré postérieur* donne passage aux nerfs glosso-pharyngien, pneumogastrique et spinal, et à la veine jugulaire interne, qui présente, à cette hauteur, un renflement appelé *golfe de la jugulaire*. Le *trou déchiré antérieur* est bouché par un tissu fibreux qui a la consistance du cartilage, et a été aussi appelé *fontanelle inférieure du crâne*.

**DÉCHIREMENT.** s. m., ou **DÉCHIRURE.** s. f. [*dilaceratio*, ῥῆγμα, all. *Riss*, angl. *tearing, rent*, it. *lacerazione*]. Solution de continuité d'un ou de plusieurs tissus dans laquelle les bords de la division sont ordinairement inégaux et frangés. — *Déchirure du périnée*. Accident qui complique l'accouchement, lorsque la vulve est étroite et rigide, que la tête est dure et volumineuse, que le périnée est mal soutenu pendant le passage de la tête ou son extraction avec le forceps. La lésion consiste en une solution de continuité qui intéresse les parties dans une étendue variable tantôt la commissure postérieure

de la vulve est seule endommagée; tantôt la déchirure s'étend, en profondeur, jusqu'au sphincter externe de l'anus; plus rarement, toutes les parties constituantes du périnée, et la cloison recto-vaginale elle-même, à sa partie inférieure, sont comprises dans la déchirure. Quelquefois enfin, l'anneau vulvaire et le sphincter anal étant conservés, le centre du périnée est déchiré : on a vu des parties fœtales, et même le fœtus entier, s'engager par cette ouverture. On évite ce dernier accident, en introduisant un doigt dans le rectum et repoussant en avant la tête du fœtus; pour prévenir les autres formes de déchirure, il faut, pendant le passage de la tête, soutenir fortement le périnée, et, si celui-ci est très distendu, faire une petite incision à la partie inférieure de chaque grande lèvre au moyen de ciseaux courbes. Les déchirures incomplètes sont peu graves : quand la fourchette seule est intéressée, les soins de propreté et le maintien des jambes rapprochées suffisent souvent pour amener la guérison. Néanmoins, même dans ce cas, il est préférable de faire immédiatement un ou deux points de suture. L'emploi des serres-fines, préconisé par Vidal (de Cassis), est douloureux, et coupe souvent les bords de la plaie en les rendant irréguliers, ce qui empêche toute réunion immédiate. Lorsque la déchirure du périnée est plus étendue et plus profonde, que le sphincter anal est rompu, sans que le rectum soit lésé, il est nécessaire d'appliquer un à quatre points de suture, immédiatement après la délivrance, et au moyen de fils métalliques ou de crins de Florence : ceux-ci peuvent être enlevés au bout de quatre à cinq jours, la réunion étant ordinairement suffisante à cette époque. Enfin, en cas de déchirure de la cloison recto-vaginale, la *périnéorraphie* est nécessaire. — *Déchirure sous-cutanée*. V. LACÉRATION. — *Déchirure de l'urètre*. Solution de continuité des parois de l'urètre, ordinairement produite pendant le *cathétérisme*, et presque toujours suivie de la formation d'une *fausse route*. — *Déchirure de l'utérus*. V. RUPTURE.

**DÉCIDENCE.** s. f. Synonyme d'*affaissement*.

**DÉCIDUOME.** s. m. [de *decidua*, caduque, et de la terminaison *ome* qui sert à désigner les tumeurs]. Tumeur développée aux dépens de la caduque, après un accouchement ou un avortement.

**DÉCIMANE.** adj. [de *decimanus*, dérivé de *decimus*, dixième]. — *Fièvre décimane*. V. FIÈVRE.

**DÉCLARATION.** s. f. — *Déclaration de naissance*. V. NAISSANCE. — *Déclaration de maladie transmissible*. La loi du 30 novembre 1892 oblige les médecins, sous peine d'amende, à faire à l'autorité publique (Préfet de police à Paris) la déclaration des maladies suivantes : fièvre typhoïde; typhus exanthématique; variole et varioloïde; scarlatine; diphtérie; suette miliaire : choléra; peste; fièvre jaune; dysenterie; infection puerpérale (lorsque le secret au sujet de la grossesse n'aura pas été réclamé); ophtalmie des nouveau-nés.

**DÉCLIN.** s. m. [*decrescentia, remissio*, παραχμή, all. *Abnahme*, angl. *decline*, it. *declinazione*, esp. *declinacion*]. État d'une chose qui penche vers sa fin : *déclin de l'âge*. — *Déclin des maladies*. Période durant laquelle une maladie perd peu à peu de sa violence ou de son intensité et qui précède la convalescence.

**DÉCLIVE.** adj. [*declivis*, de *de*, et de *clivus*, pente]. Qui va en pente, qui est incliné. — Se dit, en chirurgie, de la partie la plus basse d'une plaie ou d'un foyer de pus.

**DÉCOCTÉ.** s. m. [*decoctum*, ἀπόζεμα. all. *Absud*, angl. *decoction*, it. *decotto*, esp. *decocto*]. Produit d'une décoction.

**DÉCOCTION.** s. f. [*decoctio*, de *decoquere*, de *de*, et *coquere*, cuire; ἄφεψις, all. *Absieden*, angl. *decoction*, it. *decozione*, esp. *decoccion*]. Opération pharmaceutique qui consiste à faire bouillir, dans un liquide, des substances médicamenteuses dont on veut extraire les principes solubles. Elle a l'inconvénient de dissiper les produits aromatiques et facilement volatils, de coaguler les substances albuminoïdes, d'altérer beaucoup de matières organiques. Aussi la décoction, donnant souvent des produits inférieurs en qualité et en quantité à ceux de l'infusion et quelquefois à ceux de la macération, est réservée presque exclusivement pour préparer les *décoctés* de substances animales dits *bouillons médicinaux*, et pour ceux des matières amylacées, résineuses, qui ne cèdent leurs principes solubles que par l'action prolongée de la chaleur : gruau, orge, bois de gaïac, feuilles fraîches de belladone, etc. ‖ Nom donné souvent au produit liquide de cette opération, ou *décocté*. — *Décoction blanche de Sydenham* (*decoctum album*). On la prépare avec la corne de cerf calcinée et porphyrisée, 10 grammes; mie de pain, 20 grammes; gomme arabique concassée, 10 grammes; sucre blanc, 60 grammes; eau de fleur d'oranger, 10 grammes; eau commune, q. s. On triture dans un mortier de marbre la corne de cerf, on ajoute la mie de pain, puis la gomme; on verse sur le mélange un peu plus de 1 litre d'eau, et l'on fait bouillir pendant une demi-heure dans un vase couvert; on passe, en exprimant légèrement, à travers une étamine peu serrée; on fait dissoudre le sucre, et l'on aromatise avec l'eau de fleur d'oranger. Ces quantités doivent donner 1 litre de décoction blanche. On la recommande dans les cas de diarrhée aiguë et surtout chronique. — *Décoction de quinquina*. V. QUINQUINA. — *Décoction de salsepareille*. V. SALSEPAREILLE. — *Décoction ou tisane de Zittmann*. Faire digérer pendant vingt-quatre heures salsepareille, 75 grammes, dans 24 litres d'eau; ajouter dans un nouet : sucre d'alun (alun, 4 parties; kino, 1 partie), 45 grammes; mercure doux, 15 grammes; cinabre, 4 grammes; faire réduire jusqu'à ce qu'il ne reste plus que 8 litres de liquide; sur la fin ajouter : séné, 90 grammes; réglisse, 45 grammes; anis, 15 grammes; fenouil, 15 grammes; passer et étiqueter : *décocté fort*; un demi-litre matin et soir. Au résidu de l'opération précédente, ajouter salsepareille, 190 grammes; eau, 25 litres; réduire à 8 litres, en ajoutant sur la fin : écorce de citrons, cannelle, cardamome, réglisse, ãã, 12 grammes; passer et étiqueter : *décocté faible*; un litre dans le milieu du jour.

**DÉCOLLATION.** s. f. [de *de*, et *collum*, cou, *obtruncatio*, all. *Enthauptung*, angl. *decollation*, it. *decollazione*, esp. *decolacion*]. V. DÉTRONCATION.

**DÉCOLLEMENT.** s. m. [de *de*, et *coller*; *deglutinatio*, ἀποκόλλησις, all. *Ablösen*, angl. *separating*, it. *lo scollare*]. État d'un organe qui se trouve séparé des parties auxquelles il adhère naturellement, par destruction des tissus qui les unissent : la peau est *décollée* (c'est-à-dire séparée des parties sous-jacentes) par certaines brûlures, par un abcès sous-cutané, etc. — *Décollement* ou *divulsion des épiphyses*. Solution de continuité, produite par une cause traumatique, sur les sujets n'ayant pas quinze ans, au point de jonction de l'extrémité d'un os long avec sa diaphyse. Les symptômes et le traitement sont les mêmes que pour les fractures, qu'il simule parfois. — *Décollement de l'iris*. V. IRIDODYALISE. — *Décollement des muscles*. V. RUPTURE. — *Décollement du placenta*. Phénomène dû à ce que, au niveau de cet organe, la muqueuse du corps de l'utérus se dédouble par déchirure de sa superficie, sans qu'il y ait de décollement proprement dit; une portion est entraînée par le placenta auquel elle adhère normalement; l'autre portion, devenue très riche en vaisseaux, reste fixée à la face interne de l'utérus. Il est des femmes chez lesquelles le ramollissement de la muqueuse utérine, qui la rend facile à déchirer au niveau du placenta, n'a pas lieu; elle conserve à peu près, pen-

dant toute la grossesse, la consistance qu'elle offrait avant : elle ne peut se dédoubler par déchirure ; c'est ce qui cause l'adhérence anormale du placenta. V. RÉTENTION. — *Décollement artificiel du placenta.* V. RÉTENTION. — *Décollement de la rétine.* Écartement de la rétine, qui est soulevée et repoussée du côté de la cavité du corps vitré par une production morbide solide, sarcomateuse ou mélanique ; ou par un liquide tantôt séreux, tantôt gélatiniforme, tantôt sanguinolent (*apoplexie sous-rétinienne*), tantôt purulent : le plus souvent c'est une sérosité transparente, incolore ou jaunâtre (*hydropisie sous-rétinienne*). Des nuages dans le champ visuel ou la perte de la vue limitée aux portions décollées de la rétine, et l'examen ophtalmoscopique, en permettent le diagnostic : cet examen montre, à travers la pupille dilatée, une membrane blanchâtre, plissée, qui se déplace avec les mouvements de la tête du malade. L'évacuation du liquide épanché, par une ponction de la sclérotique, ne donne souvent qu'une amélioration passagère ; les ventouses Heurteloup sur les tempes, les préparations mercurielles et iodurées à l'intérieur, un repos absolu pourront favoriser le recollement de la rétine.

**DÉCOLORANT, ANTE.** adj. — *Chlorure décolorant.* V. HYPOCHLORITE.

**DÉCOLORATION.** s. f. [de *de*, sans, et *color*, couleur ; all. *Entfärbung*, angl. *decoloration*, it. *scolorazione*, esp. *descoloracion*]. Opération qui a pour but d'enlever à un corps sa couleur, de le séparer des matières colorantes qui s'opposeraient à sa pureté, et souvent à sa cristallisation. On se sert à cet effet du charbon animal, qui se combine avec plusieurs de ces matières et les précipite ; de certains oxydes ou sels métalliques, susceptibles de former avec les substances colorantes des composés insolubles ; de l'acide sulfureux, du chlore ou des chlorites, qui détruisent les couleurs elles-mêmes en agissant sur leurs principes élémentaires. V. HYPOCHLORITE. ‖ En médecine, *décoloration de la peau et des muqueuses*, disparition de la couleur naturelle au tégument externe et aux muqueuses extérieures, telles que celles des yeux, du nez, des lèvres et des gencives, qui deviennent pâles, blanchâtres, comme exsangues : c'est un signe d'*anémie*.

**DÉCOMPOSÉ, ÉE.** adj. [all. *zersetzt*, angl. *decompounded*, it. *decomposto*, *scomposto*, esp. *descompuesto*]. Se dit, en général, d'un corps mixte réduit à ses principes. — Au figuré, *face décomposée*, celle qui présente une grande altération des traits, comme dans certaines maladies et dans l'agonie.

**DÉCOMPOSITION.** s. f. [*decompositio*, all. *Zersetzung*, angl. *decompositio*, it. *decomposizione*, esp. *descomposicion*]. Destruction d'un corps par la séparation de ses éléments. Beaucoup de corps organiques s'altèrent et se pourrissent dès qu'ils sont privés de vie, et sont détruits par une *décomposition spontanée*. La *décomposition chimique*, qui se borne à détruire l'association des principes d'un composé, diffère de l'*analyse*, qui, en séparant ces principes, tend à déterminer leur nature et leurs proportions. Quelquefois la décomposition de deux corps l'un par l'autre s'effectue de façon qu'ils changent réciproquement d'acides ou de bases, et que des composés nouveaux se produisent : c'est ce qu'on appelle *double décomposition*, moyen qui sert à obtenir de nouveaux produits. — *Décomposition putride*. Synonyme de *putréfaction*. ‖ *Absorption de décomposition*. Synonyme de *désassimilation*.

**DÉCOMPRESSION.** s. f. Diminution ou cessation de la pression de l'air ou d'un gaz à la surface d'un corps. La décompression brusque est un puissant adjuvant du refroidissement pour la liquéfaction et la solidification des corps gazeux. Elle a des effets dangereux, parfois même mortels, sur les animaux : aussi la décompression doit-elle être pratiquée d'une façon graduelle et lente sur l'homme soumis à l'action de l'air comprimé dans un but thérapeutique ou industriel (V. AIR *comprimé*).

**DÉCORTICATION.** s. f. [*decorticatio*, de *de*, sans, et *cortex*, écorce ; all. *Abschälen*, angl. *decortication*, it. *scorticamento*, esp. *decorticacion*]. Opération pharmaceutique qui consiste à enlever l'écorce d'un arbre, ou la première enveloppe d'une substance végétale, racine, fruit, semence. ‖ *Décortication des fausses membranes*. Opération proposée par Gosselin pour la cure radicale de l'*hydrocèle* et de l'*hématocèle vaginales*, lorsque la tumeur est ancienne, épaissie, dure, comme cela se rencontre surtout quand l'épanchement est spontané, accompagné d'une vaginalite lente et du développement d'une fausse membrane. Elle consiste à faire, sur la face antérieure et sur toute la longueur de la tumeur, une incision verticale qui divise les enveloppes du testicule couche par couche jusqu'à ce qu'il ne reste qu'une petite épaisseur de tissus, qu'un bistouri boutonné incise de bas en haut ; puis à saisir avec une pince à griffes le feuillet le plus interne et le plus dense de la fausse membrane, de façon à l'attirer en dedans et en arrière, jusqu'auprès du testicule, où les adhérences sont plus grandes et où l'on s'arrête pour décoller l'autre côté de la même façon ; enfin la fausse membrane détachée est coupée avec le bistouri ou les ciseaux. Ce procédé a l'avantage d'éviter la lésion des organes sécréteurs et excréteurs du sperme ; mais il expose à l'hémorragie et à des accidents inflammatoires.

**DÉCOURS.** s. m. [*decrescentia*]. — *Décours d'une maladie*. Période de déclin ou de retour vers la santé.

**DÉCRÉPIT, ITE.** adj. [*decrepitus*, ἐσχατογέρων, παρήλιξ, all. *abgelebt*, angl. *decrepit*, it. *decrepito*]. Qui est dans la période de la décrépitude. V. AGE.

**DÉCRÉPITATION.** s. f. [de *de*, et *crepitus*, bruit ; all. *Abknistern*, angl. *decrepitation*, it. *decrepitazione*, esp. *decrepitacion*]. Pétillement que certains sels font entendre quand on les jette sur des charbons ardents, et qui tient, dans les sels contenant de l'eau simplement interposée, à la vaporisation du liquide, brisant l'obstacle que les parties salines opposent à son passage ; et dans les sels qui ne contiennent pas d'eau, à la séparation brusque de leurs molécules, opérée par le calorique.

**DÉCRÉPITUDE.** s. f. [*ætas decrepita*, all. *Abgelebtheit*, angl. *decrepitude*, it. *decrepitezza*, esp. *decrepitud*]. Dernier terme de la vieillesse ; période de la vie humaine qui commence à quatre-vingts ans.

**DÉCRÉTOIRE.** adj. V. CRITIQUE.

**DÉCUBITUS.** s. m. [*decubitus*, κατάκλισις, all. *Liegen*, angl. *decubitus*, it. et esp. *decubito*]. Mot latin conservé en français pour exprimer l'attitude dans laquelle le corps repose lorsqu'on est couché sur un plan plus ou moins horizontal. On en distingue quatre : 1° *décubitus dorsal* ou *en supination* ; 2° *décubitus latéral* ou *sur le côté*, ou *sur le flanc* ; 3° *décubitus sternal*, *ventral* ou *sur le ventre*, ou en *pronation* ; 4° *décubitus en travers* ou *à rebours du lit*, signe de délire et d'agitation. Le décubitus, variable avec l'état de santé ou de maladie, et avec la nature même des maladies, prend de l'importance séméiologique dans certaines affections, surtout dans celles du cœur, du poumon et du système nerveux. Il peut aussi influer sur la guérison des hernies, des déviations de l'utérus, des affections du tissu osseux. — *Décubitus forcé*. Maintien des malades ou des fous dans l'état de décubitus, à l'aide de bandages, de camisoles, etc. ‖ Improprement, l'escarre [all. *Wundliegen*] qui se forme aux points sur lesquels les malades restent longtemps couchés, surtout au sacrum et dans le cours des fièvres graves. On désigne encore cette lésion sous le nom de *décubitus acutus* ou

*décubitus aigu*; dans l'hémorragie cérébrale, l'érythème apparaît du deuxième au quatrième jour, et bientôt après l'escarre se forme; elle siège sur la fesse du côté paralysé; dans les maladies spinales, au contraire, elle apparaît au niveau du sacrum sur la ligne médiane, sauf dans le cas de myélopathie unilatérale où elle affecte alors le côté anesthésié. Elle a été rapportée par Charcot à une irritation de la portion centrale ou supérieure de la substance grise de la moelle, par Déjerine et Leloir à des lésions névritiques, consécutives probablement à l'interruption de l'influence trophique venant des centres nerveux.

**DÉCUIT, ITE.** adj. Se dit d'un sirop qui a perdu son degré de cuisson, qui a subi une altération telle qu'il semble n'être pas assez cuit.

**DÉCUPELLATION.** s. f. Syn. de *décantation*.

**DÉCURION.** s. m. [*decurio*]. Chef d'une décurie. Ce mot (*decurio medicorum*) se trouve dans des inscriptions latines pour désigner un médecin placé au-dessus d'autres médecins dans le service des grandes maisons, à Rome.

**DÉCUSSATION.** s. f. [*decussatio*, all. *Durchkreuzung*, angl. *decussation*, it. *decussazione*, esp. *decusacion*]. Croisement en manière d'X. Ce mot est particulièrement employé en parlant de l'entre-croisement des pyramides antérieures du bulbe rachidien (V. Moelle *allongée*).

**DÉCUSSOIRE.** s. m. [*decussorium*, de *decutio*, j'abats; it. *decussorio*]. Instrument de chirurgie dont les anciens se servaient après l'opération du trépan, pour déprimer la dure-mère et faciliter la sortie du pus épanché entre cette membrane et le crâne.

**DÉDAIGNEUX, EUSE.** adj. et s. m. [*superbus*]. Le muscle droit externe de l'œil, ainsi dit à cause de l'expression qu'il donne au regard. V. Droit.

**DÉDOLATION.** s. f. [de *dedolare*, tailler en doloire; all. *Horizontalschnitt*, angl. *dedolation*, it. *dedolazione*]. Action de couper en dédolant. V. Dédoler.

**DÉDOLER.** v. a. Porter obliquement l'instrument tranchant sur une partie, de façon à en enlever une portion superficielle, et à produire une plaie dont l'obliquité rappelle celle de l'instrument appelé *doloire*.

**DÉDOUBLEMENT.** s. m. [*diremptio*]. — *Dédoublement chimique*. Réduction d'un composé, sous l'influence des acides, des alcalis, de la chaleur, etc., en deux corps plus simples, ou, à un autre point de vue, en ses générateurs, puisque la somme de leurs équivalents le représente, et qu'ils peuvent se combiner pour le reconstituer. Lors du dédoublement, il y a parfois fixation d'un ou plusieurs équivalents d'eau par les nouveaux corps ou par un seul d'entre eux; eau mise en liberté, si l'on réunit ces derniers en un seul.

**DÉDUCTION.** s. f. [*deductio*, de *deducere*, mettre hors de, extraire; all. *Deduktion*, angl. *deduction*, it. *deduzione*]. Procédé de l'esprit par lequel, sans recourir à l'observation ni à l'expérience, on tire d'axiomes une suite de propositions dépendant les unes des autres, qui s'enchaînent et se soutiennent mutuellement, mais qui n'y sont pas manifestement comprises (exemple, la mathématique); ou d'un fait général une série de faits particuliers qui pourtant ne doivent prendre rang qu'après vérification expérimentale (exemple, la gravitation et le système du monde). C'est l'acte intellectuel inverse de l'*induction*.

**DÉDUPLICATION.** s. f. La segmentation des cellules.

**DÉFAILLANCE.** s. f. [*animi defectio*, *animi deliquium*, λειποθυμία, all. *Ohnmacht*, angl. *swoon*, it. *svenimento*, esp. *desfallecimiento*]. Diminution soudaine et plus ou moins marquée de l'action du cœur constituant le premier degré de la syncope. ‖ Autrefois synonyme de *déliquescence*. — *Huile de tartre par défaillance* (*oleum tartari per deliquium*). Mélange de potasse et de carbonate de potasse devenu liquide par exposition à l'air.

**DÉFAUT.** s. m. [*defectus*, ἔνδεια, ἔλλειψις, all. *Fehler*, angl. *defect*, it. *difetto*, esp. *defecto*]. — *Anomalie par défaut*, *monstruosité par défaut*, ou *agenésie*. V. Anomalie.

**DÉFÉCATION.** s. f. [*defecatio*, de *de*, hors, et *fæces*, lie; ἀπόπατος, all. *Kothentleerung*, angl. *defecation*, it. *defecazione*, esp. *defecacion*]. Série d'opérations vitales par lesquelles le résidu des aliments, composé des substances qui ne sont pas susceptibles d'assimilation, et amassé dans le rectum, est rejeté hors de l'économie par l'extrémité inférieure du canal intestinal. La défécation s'effectue : par la contraction du rectum, dont les parois se resserrent, en même temps qu'elles se raccourcissent; par l'abaissement du diaphragme, qui refoule de haut en bas les viscères abdominaux; et surtout par l'action des muscles larges de l'abdomen, qui, en comprimant la masse intestinale, surmontent la résistance qu'opposent les sphincters de l'anus. — *Besoin de défécation*. Sensation qui excite, d'une façon réflexe, sous l'influence du centre *ano-spinal*, les contractions musculaires de la défécation, et qui a pour cause l'impression déterminée sur la muqueuse du rectum par la présence des matières contenues dans cet intestin. La consistance des matières modifie ce besoin dans sa vivacité : il est presque impossible de résister au delà de quelques instants quand il s'agit de l'expulsion des matières molles ou presque liquides, tandis qu'il est facile de retarder celle des matières solides. Cette sensation peut devenir douloureuse, comme dans la dysenterie : c'est alors le *ténesme*. ‖ En chimie et en pharmacie, *défécation* (*liquoris e fæcibus purgatio*), séparation du sédiment qui se forme dans un liquide, spécialement dans les sucs végétaux, qu'on évapore.

**DÉFENSE.** s. f. — *Moyens de défense*. L'organisme, étant sans cesse exposé aux divers agents mécaniques, physiques, chimiques ou animés qui tendent à le détruire, doit posséder tout un ensemble de moyens pour résister à leur action. Ceux-ci sont constitués par l'architecture même du corps, les organes les plus délicats se trouvant les mieux protégés; par le revêtement épidermique qui n'absorbe pas et présente une barrière infranchissable à l'action des microbes; par les différents réflexes que mettent en jeu les agents extérieurs, comme la température par exemple, et qui ont pour effet de régler les fonctions organiques pour résister à la nouvelle condition du milieu; par le dégoût, les vomissements, la diarrhée pour les poisons introduits dans les voies digestives; par l'action antitoxique du foie, l'action éliminatrice des reins, des glandes sudoripares pour ceux qui ont franchi l'épithélium intestinal et ont pénétré par une autre voie; par la présence dans le sang de substances bactéricides ou *alexine* (V. ce mot) et par l'afflux des leucocytes au point envahi par les microbes qui cherchent à s'introduire dans l'économie. La thérapeutique doit utiliser ces moyens de défense naturels, et s'efforcer de favoriser leur action.

**DÉFENSEUR.** s. m. V. Crochet.

**DÉFENSIF, IVE.** adj. Se dit d'un bandage ou d'un emplâtre destiné à garantir les parties qu'on en couvre.

**DÉFÉQUER.** v. a. Opérer la défécation d'une liqueur.

**DÉFÉRENT, ENTE.** adj. [*deferens*, de *ferre*, porter, et *de*, dehors; all. *Samengang*, angl. *deferent*, it. et esp. *deferente*]. Qui porte dehors, qui décharge. — *Canal déférent*. Conduit excréteur du testicule. Ce canal, long de 40 à 50 centimètres, dur au toucher, naît de la queue de l'épididyme, monte le long de la partie postérieure du cordon spermatique, qu'il concourt à former, s'en sépare au-delà de l'anneau inguinal dans l'abdomen, en embrassant dans sa concavité l'anse de l'artère épigastrique, descend en arrière et en dedans, sur les côtés de la vessie, et se rapproche de celui du côté opposé dans la région pos-

téro-inférieure de cet organe. Après avoir reçu chacun le conduit excréteur de la vésicule séminale correspondante, les deux canaux déférents se réunissent pour former le *canal éjaculateur*. Leurs parois, très épaisses, sont constituées par une tunique externe, fibreuse ; une couche moyenne, musculaire lisse ; une membrane interne, muqueuse, à épithélium cylindrique. Leurs artères sont fournies par la déférentielle, les veines se rendent aux plexus vésical et pampiniforme ; les nerfs, très nombreux, viennent du plexus hypogastrique.

**DÉFÉRENTIEL, ELLE.** adj. — *Artère déférentielle.* Artère qui naît de la vésicale supérieure, fournit au canal déférent, et s'anastomose avec une branche de la spermatique.

**DÉFERVESCENCE.** s. f. Abaissement brusque de la température du corps dans les maladies.

**DÉFIBRINÉ, ÉE.** adj. Se dit d'une humeur qu'on a privée de la fibrine qu'elle contenait.

**DÉFINITION.** s. f. [*definitio*, de *de*, et *finire*, finir, limiter ; ὅρος, ὁρισμὸς, all. et angl. *Definition*, it. *definizione*, esp. *definicion*]. En médecine et dans les sciences médicales, exposé des *attributs* qui caractérisent la nature d'un objet élémentaire ou composé, d'un ensemble d'objets, d'un phénomène ou d'un ensemble de phénomènes liés les uns aux autres, et, en même temps, le but qu'on se propose en les étudiant. Ainsi toute définition doit comprendre l'indication de l'objet qu'on étudie et le motif qui conduit à l'étudier, de façon à fournir les données, générales ou abstraites, nécessaires pour arriver à la solution d'un problème, ou celles qui servent à le subdiviser en questions plus simples, si la définition embrasse un ensemble de phénomènes ou d'objets.

**DÉFLAGRATEUR.** s. m. Appareil qui, excitant énergiquement la puissance électro-magnétique, produit des effets de combustion et de déflagration énergiques (Hare).

**DÉFLAGRATION.** s. f. [*deflagratio*, ἐπιφλέγισμα, all. *Abbrennung*, angl. *deflagration*, it. *deflagrazione*, esp. *deflagracion*]. Phénomène qui a lieu lorsque des corps, réagissant fortement l'un sur l'autre, produisent beaucoup de bruit et de chaleur, entrent en fusion et lancent autour d'eux des parcelles embrasées.

**DÉFLÉCHI, IE.** adj. [all. *niedergebogen*]. Se dit de la tête fœtale, quand elle est fléchie fortement en arrière, de manière que l'occiput vienne toucher le dos.

**DÉFLEGMATION.** s. f. V. Déphlegmation.

**DÉFLEXION.** s. f. En obstétrique, action de ramener dans sa direction normale la tête du fœtus renversée jusqu'à flexion en arrière de la colonne cervicale sur la colonne dorsale dans certains cas de présentation de la face. — *Temps de déflexion.* V. Dégagement.

**DÉFLORATION.** s. f. [*devirginatio*, ἀποπαρθένευσις, all. *Entjungferung*, angl. *defloration*, it. *deflorazione*, esp. *defloracion*]. Signe caractéristique du *viol*, consistant dans l'absence de l'hymen.

**DÉFORMATION.** s. f. [*deformatio*, all. *Missgestaltung*, angl. *deformation*, it. *deformazione*]. Altération de la forme des organes, résultant de lésions nutritives ou traumatiques ou même de troubles fonctionnels liés à un usage particulier et vicieux des appareils, qui surviennent chez l'individu adulte ou encore en voie de développement (V. Malformation et Morphologie). Les éléments peuvent se *déformer*, comme ils peuvent cesser de se développer avant d'avoir atteint leur développement complet, dans des cas accidentels. On trouve des exemples de *déformations* dans tous les éléments anatomiques qui ont la forme de cellule, dans les fibres et vaisseaux des plantes, dans les fibres animales, etc., et enfin dans les organes et les appareils des plantes et des animaux. — *Déformation du bassin.* Diminution d'étendue d'un ou plusieurs diamètres de ce canal osseux, résultant d'une fracture d'un des os qui le composent, d'une lésion de l'articulation de la hanche, de l'ostéomalacie, et surtout du rachitisme. Les parties du bassin déformées par le rachitisme sont en général la dernière et l'avant-dernière vertèbre lombaire, qui sont comme tordues et projetées en avant, tandis que les fosses iliaques, déformées également, sont déjetées en dedans. La capacité pelvienne, ayant perdu ses rapports normaux par suite des altérations osseuses, renferme un utérus qui se trouve nécessairement comprimé, et oppose au passage du fœtus une résistance plus ou moins grande. L'*accouchement prématuré artificiel* est alors parfois nécessaire en raison du rétrécissement des orifices supérieur et inférieur du bassin. — *Déformation de la tête.* V. Dégradation.

**DÉFRICHEMENT.** s. m. [all. *Urbarmachung*, angl. *grubbingup*, it. *dissodare*, esp. *desmontadura*]. Opération qui a pour but de mettre en culture les bois, les bruyères, etc. Cette opération entraîne souvent, chez ceux qui y travaillent, des fièvres intermittentes, d'autant plus manifestement que l'on creuse plus profondément la terre, et que le sol était plus couvert de vieilles forêts.

**DEFRUTUM.** s. m. [*defrutum*, ἕψημα, σίραιον]. Suc de raisin réduit des deux tiers par l'évaporation.

**DÉGAGEMENT.** s. m. En obstétrique, *dégagement* ou *temps de dégagement*, *de déflexion*, *d'extension*, quatrième temps de l'expulsion du fœtus. Ce temps comprend les évolutions à l'aide desquelles la tête du fœtus, préalablement engagée dans la cavité pelvienne, franchit le détroit inférieur et les commissures de la vulve, grâce aux contractions de l'utérus, qui, ne pouvant plus agir sur l'occiput fixé sous la symphyse du pubis, refoulent le menton en bas, et forcent la tête à s'étendre, à se défléchir, d'où résulte son dégagement. — *Dégagement des membres.* Action qui consiste à les amener hors des orifices utérin ou vulvaire lorsqu'ils sont retenus au-dessus. ‖ En chimie, exhalaison de gaz, de vapeurs, qui s'échappent d'un corps.

**DÉGÉNÉRATION.** s. f. Synonyme de *dégénérescence*, mot plus habituellement employé de nos jours.

**DÉGÉNÉRÉ.** adj. Qui est atteint de dégénérescence. — *Dégénéré supérieur.* Individu présentant quelques-uns des stigmates physiques de dégénérescence (V. Dégénérescence) et un développement inégal des facultés intellectuelles, certaines d'entre elles étant normales ou même exagérées tandis que d'autres sont absentes.

**DÉGÉNÉRESCENCE.** s. f. [*degeneratio*, νόθευσις, all. *Ausartung*, angl. *degeneration*, it. *degenerazione*, esp. *degeneracion*]. Changement qu'éprouve un corps organisé lorsqu'il passe sous l'empire d'autres circonstances que celles qui lui sont habituelles, et dont le résultat est de lui enlever son caractère générique, et de lui faire acquérir des formes, des propriétés nouvelles. ‖ En anatomie pathologique, modification d'un élément anatomique, qui perd ses propriétés essentielles et se transforme en une substance indifférente avant de se mortifier et de disparaître. — *Dégénérescence amyloïde.* Infiltration des éléments d'un tissu anatomique par une substance particulière dite *matière amyloïde* (V. Amyloïde). Elle est toujours secondaire à une maladie cachectisante, et particulièrement à des suppurations prolongées d'origine osseuse (tuberculose, ostéomyélite), pulmonaire ou pleurale ; parfois à des infections chroniques sans suppuration, et surtout à la syphilis, plus rarement à la lèpre et à la malaria ; enfin, dans quelques cas, au cancer, à la leucocythémie, au rachitisme, etc. On peut la provoquer expérimentalement par l'injection de microbes, de toxines, de ferments, ou de poisons déterminant des suppurations comme l'essence de térébenthine. Elle atteint, en général, plusieurs viscères : le foie, la rate, le rein sont les organes où elle débute et où elle atteint

son maximum ; elle n'a jamais été constatée dans le système nerveux, sinon exceptionnellement dans les ganglions du sympathique. On la reconnaît macroscopiquement à la réaction de l'iode (V. AMYLOÏDE) ; sur les coupes histologiques, la même réaction peut être utilisée ; on peut aussi se servir d'une solution aqueuse de violet d'aniline, qui donne à l'amyloïde une couleur rouge-rubis, tandis que le reste du tissu est coloré en bleu pâle, ou de safranine qui colore en rouge les éléments normaux et en jaune orangé les parties malades (Cornil). La matière amyloïde se dépose d'abord au niveau des vaisseaux, puis du tissu conjonctif ; les épithéliums sont toujours respectés, ils sont refoulés et atrophiés ; ainsi, il ne s'agit pas d'une dégénérescence cellulaire, mais d'une infiltration interstitielle. Quelquefois, la dégénérescence amyloïde est localisée en certains points (*amyloses locales*), comme dans les cicatrices d'origine syphilitique, dans certains néoplasmes conjonctifs, au niveau de la paupière ou de la conjonctive ; enfin, Cadiot, Gilbert et Roger l'ont rencontrée dans le tubercule hépatique du faisan. Il ne semble pas que l'amyloïde se forme dans les organes où elle se dépose, mais elle est transportée par les vaisseaux sanguins du lieu où elle a pris naissance dans les espaces intercellulaires où elle s'emmagasine. La dégénérescence amyloïde n'entrave pas pendant longtemps le fonctionnement des organes ; aussi ne peut-elle être que soupçonnée chez les individus cachectiques, quand on voit apparaître de l'albuminurie accompagnée de polyurie. Le traitement sera uniquement préventif ; il n'existe aucun moyen de l'atteindre directement. — *Dégénérescence calcaire.* Infiltration d'un tissu scléreux par des sels de chaux. — *Dégénérescence cancéreuse.* Transformation du tissu d'un organe en un tissu de cancer ; ce n'est pas une dégénérescence cellulaire à proprement parler, mais une multiplication des cellules d'un organe d'une manière atypique sous l'influence d'une cause encore inconnue. — *Dégénérescence caséeuse.* Transformation des cellules qui occupent le centre des tubercules en une masse granuleuse, opaque, homogène, jaunâtre, offrant un aspect rappelant celui du fromage de Roquefort. Dans l'infiltration tuberculeuse, elle peut occuper une grande étendue, mais son point de départ est toujours au centre du follicule tuberculeux, où elle est consécutive à la nécrose des cellules géantes et des cellules épithélioïdes. Cette variété de dégénérescence n'est pas consécutive à une oblitération vasculaire ; en effet, elle peut se rencontrer aussi dans les néoplasies syphilitiques où les vaisseaux restent perméables ; elle est due au bacille lui-même, et peut se produire à la suite d'injections de cultures mortes du bacille de Koch, et aussi d'extrait éthéré ou chloroformé de corps bacillaires (Auclair). Partie du centre du tubercule où les bacilles sont le plus nombreux, elle s'étend de proche en proche à la périphérie ; elle peut alors s'enkyster, par formation de tissu fibreux aux dépens de cellules rondes périphériques, et s'infiltrer de pigments sanguins, de granulations charbonneuses ou de sels de chaux ; ou bien, au contraire, elle se ramollit, et si l'organe où elle s'est produite communique avec l'extérieur (poumon, rein), elle s'évacue au dehors, laissant à sa place une caverne. — *Dégénérescence cireuse.* Synonyme de dégénérescence amyloïde pour les uns, et dégénérescence hyaline pour les autres. — *Dégénérescence colloïde.* Transformation du protoplasma cellulaire en tissu colloïde. — *Dégénérescence fibrinoïde* ou *nécrose de coagulation.* Elle paraît analogue à la *dégénérescence vitreuse* (V. plus bas) ; elle doit son nom à ce qu'elle a été rapportée à un processus semblable à la coagulation des substances organiques contenant de la fibrine. — *Dégénérescence graisseuse* ou *granulo-graisseuse.* Transformation du protoplasma des cellules en graisse. La présence de la graisse dans les cellules peut se rencontrer au cours de certains états physiologiques ; aussi a-t-on cherché à distinguer l'infiltration graisseuse de la dégénérescence. Dans l'infiltration, le protoplasma serait seulement refoulé par la graisse, et le noyau resterait intact ; dans la dégénérescence, le protoplasma serait granuleux, prendrait mal les réactifs colorants ; le noyau serait irrégulier, mal coloré. Mais, même dans la dégénérescence, ces caractères manquent pendant longtemps. On a prétendu aussi que dans l'infiltration la graisse prendrait la place de l'eau dont la quantité serait diminuée, tandis que dans la dégénérescence elle prendrait la place des albuminoïdes ; or, dans les foies gras pathologiques, on trouve en général un notable abaissement de l'eau quand la graisse augmente (Roger et Garnier). Il ne semble donc pas qu'on puisse tracer de limite de démarcation absolue entre la dégénérescence et l'infiltration graisseuses ; ces deux états diffèrent par leurs causes : quand celle-ci est capable de déterminer, à la suite de la transformation graisseuse du protoplasma, la nécrose du noyau et la mort de la cellule, on doit dire qu'il y a dégénérescence et non infiltration. — *Dégénérescence granulo-fragmentaire.* Fragmentation et raréfaction du protoplasma qui fixe mal les réactifs colorants. — *Dégénérescence hyaline.* Transformation du protoplasma cellulaire en blocs homogènes, réfringents, fixant fortement les colorants acides. — *Dégénérescence hydropique.* Transformation du protoplasma cellulaire en une masse claire qui refoule à la périphérie le noyau et les granulations protoplasmiques ; elle serait due à l'accumulation d'un liquide dans les mailles du protoplasma. — *Dégénérescence pigmentaire.* Présence de pigment dans les cellules ; c'est une infiltration plutôt qu'une dégénérescence, les cellules conservant leur activité fonctionnelle. — *Dégénérescence vacuolaire.* Présence dans le protoplasma de vacuoles ; elle est identifiée par certains auteurs avec la dégénérescence hydropique. — *Dégénérescence vitreuse* ou *vitrification.* Transformation du protoplasma cellulaire en une masse homogène, transparente, ne fixant pas les réactifs colorants, avec disparition du noyau. Elle semble identique à la nécrose de coagulation des auteurs allemands. Elle se rencontre dans un grand nombre d'états pathologiques ; elle précède la caséification au niveau des tubercules (Grancher). — *Dégénérescence wallérienne* (du nom du médecin anglais Waller). Dégénérescence du bout périphérique d'un nerf sectionné ; elle est due à ce que le cylindraxe est séparé de son centre trophique, qui est pour les racines motrices dans la substance grise de la moelle épinière, pour les racines sensitives dans les ganglions spinaux. || En nosologie, *dégénérescence*, passage d'une maladie à l'un de ses degrés ou à l'une de ses variétés dénotant plus de gravité, ou *transformation* d'une affection en une autre affection. Ainsi, on dit que la pleurésie aiguë *dégénère* en pleurésie chronique. — *Dégénérescence physique, intellectuelle et morale de l'espèce humaine.* V. DÉGRADATION. — *Stigmates physiques de dégénérescence.* A côté des plus importants qui sont signalés à l'article DÉGRADATION, il faut ranger les vices du développement de l'oreille (grandes oreilles détachées de la tête, défaut de l'ourlet de l'hélix, développement anormal du tubercule de Darwin, prolongement de la racine de l'hélix divisant la conque en deux parties, atrophie ou disparition du lobule de l'oreille, adhérence anormale du lobule), l'asymétrie faciale et cranienne, les formes ogivales de la voûte palatine, anomalies qui constituent souvent chez les dégénérés supérieurs les seules malformations constatables ; elles sont d'ailleurs seulement une présomption et non une preuve de dégénérescence mentale. || En chimie, *dégénérescence des eaux*, passage des sulfures des eaux sulfureuses à l'état de sulfates, avec perte de leurs propriétés essentielles et thérapeutiques, et conservation de

leur composition à tous les autres égards. || *Réaction de dégénérescence.* V. Réaction.

**DÉGLUTITION.** s. f. [*deglutitio*, de *deglutire*, avaler ; κατάποσις, all. *Verschlucken*, angl. *deglutition*, *swallowing*, it. *deglutizione*, esp. *deglucicion*]. Action d'avaler. Série d'actions organiques par lesquelles les substances sont portées de la bouche dans l'estomac, en traversant le pharynx et l'œsophage. Le bol alimentaire, pressé entre la base de la langue, la voûte et le voile du palais, franchit l'isthme du gosier, sans pouvoir passer dans les fosses nasales, le voile du palais s'abaissant par l'action des glosso- et pharyngo-staphylins, et poussant le bol dans le pharynx. Celui-ci, élevé et agrandi transversalement par l'action des stylo-pharyngiens et des muscles de la région hyoïdienne supérieure, le saisit et l'entraîne dans son mouvement d'abaissement, que détermine le relâchement des muscles ; en même temps le larynx s'élève et va au-devant du bol alimentaire pour en accélérer le passage sur l'ouverture de la glotte, qui est exactement fermée et sur laquelle s'abaisse l'épiglotte pressée par la base de la langue ; enfin les constricteurs, agissant successivement de haut en bas, achèvent de pousser le bol vers l'œsophage, et les fibres circulaires de ce dernier conduit, se contractant de même de proche en proche, le font descendre jusque dans l'estomac.

**DÉGONFLEMENT.** s. m. État d'une partie tuméfiée revenue à son état normal. || Action de chasser l'air ou les gaz contenus dans une cavité à parois élastiques.

**DÉGORGEMENT.** s. m. Phénomène inverse de l'*obstruction* et de l'*engorgement*, et y succédant.

**DÉGOURDI, IE.** adj. — *Liquide dégourdi.* Liquide légèrement chauffé qui n'est pas tout à fait tiède. Sa température, étant inférieure à celle du corps, laisse au contact une légère impression de fraîcheur.

**DÉGOURDISSEMENT.** s. m. État opposé à l'*engourdissement.* Rétablissement de la circulation, de la sensibilité, du mouvement et de la chaleur, dans une partie momentanément privée d'action vitale.

**DÉGOÛT.** s. m. [*cibi fastidium*, ἀνορεξία, ἀποσιτία, all. *Ekel*, angl. *disgut*, it. *disguso*, esp. *desgana*]. Répugnance, aversion pour les aliments. L'*anorexie* n'est qu'un défaut d'appétit, sans répugnance pour les aliments.

**DÉGRADATION.** s. f. [all. *Entartung*, *Verschlechterung*, angl. *degradation*, it. *degradazione*]. — *Dégradation intellectuelle, morale et physique de l'espèce.* Ensemble d'altérations générales de l'économie dans certaines conditions sociales (Morel). Chez les individus qui présentent ces altérations, il y a changement de *degré* de l'état habituel des appareils et des fonctions, et non changement de *genre* : aussi le mot *dégradation*, qui indique le premier changement, est-il préférable à l'expression *dégénérescence*, qui est ordinairement appliquée au second. — *Dégradations.* Arrêts de développement et aberrations de l'évolution de l'économie animale, partiels ou généraux, acquis ou héréditaires (fig. 209 à 212). Ces dégradations peuvent former les groupes suivants rattachés par leur nom à l'arrêt ou à l'aberration de développement qui frappe le plus. A. *Microcéphalie* (*tête microcéphalique*), pouvant exister seule, sans défaut de symétrie de la tête ni disproportion d'un diamètre par rapport aux autres, mais s'accompagnant quelquefois d'un peu de déformation. Il y a souvent arrêt de développement de la taille et du système pileux ainsi que des organes et des instincts génitaux. Les individus qui présentent cette dégradation sont toujours simples d'esprit, imbéciles ou idiots ; souvent d'un caractère très mobile ou irritable. B. *Déformation de la tête*, consistant en : *a.* aplatissement postérieur de la tête avec proéminence exagérée de l'os frontal ; *b.* dépression extraordinaire du front qui constitue une tête fuyant en arrière (*front fuyant*) ; *c.* aplatissement latéral qui exagère le diamètre antéro-postérieur et rend parfois le front saillant, anguleux (*front anguleux*). Ces déformations entraînent toujours un certain degré de

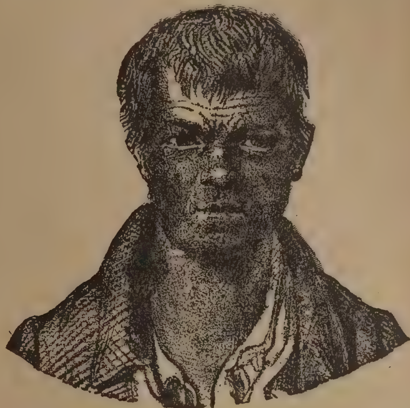


Fig. 209. — *Dégradation* (semi-crétin).



Fig. 210. — *Dégradation* (crétinisme confirmé).

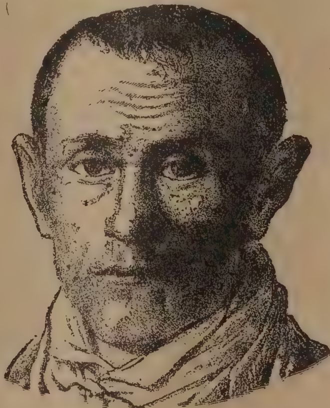


Fig. 211. — *Dégradation* (simple d'esprit).

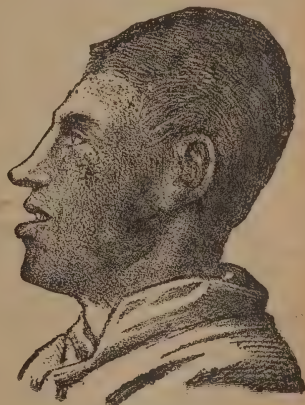


Fig 212. — *Dégradation* (microcéphalisme).

microcéphalie coïncidant souvent avec une imperfection de développement des organes génitaux, de la barbe, etc. Mais, à part cela, la taille est ordinaire ou même élevée et élancée. Ces individus sont d'*esprit faible* ou *simple*, imbéciles ou idiots, d'un caractère inoffensif (Morel). Dans le cas, rare, d'aplatissement latéral (*c*), les tendances sont mauvaises, cruelles, indomptables (Morel), ce qui fait ranger ces individus parmi les *aliénés*, tandis que les autres ne sont généralement pas envoyés dans les maisons de fous. Dans toutes ces déformations, les oreilles sont implantées ou conformées d'une manière vicieuse (Blainville, Morel). C. *Dégradations* à la fois *acquises* et *générales*, et non héréditaires comme les précédentes. Elles sont dues à la naissance et à l'accroissement des individus dans certaines contrées montagneuses malsaines, au milieu de mauvaises conditions d'habitation, de nourriture, et, par suite, de nutrition : tels sont les scrofules, le rachitisme et le crétinisme. — *Dégradation sénile*. Affaiblissement, détérioration apportée par l'âge dans les facultés intellectuelles et dans les organes de la vie végétative. V. Démence *sénile*.

**DEGRÉ**. s. m. [*gradus*, τάξις, all. *Grad*, *Stufe*, angl. *degree*, it. et esp. *grado*]. D'une façon générale, *quantité de qualité*. Galien se servait de l'expression τάξις, *degré*, relativement aux qualités des médicaments ; il admettait des médicaments froids, chaux, humides et secs, et quatre degrés différents dans chacune de ces qualités. La camomille était chaude et sèche au premier degré ; le baume de Judée était chaud et sec au deuxième degré ; la ciguë et l'opium étaient froids au quatrième degré, etc. || En nosographie, *degré*, le plus ou moins d'intensité d'une maladie. || En physique, *degré*, division d'une mesure : *degrés du thermomètre*, *degrés d'un cercle*, etc.

**DÉGUSTATION**. s. f. [*degustatio*, de *gustare*, goûter]. Action d'apprécier par le sens du goût les qualités sapides d'une substance.

**DÉHÂLER**. v. a. Enlever l'effet du hâle sur le teint à l'aide de cosmétiques, d'eaux de toilette.

**DÉHISCENCE**. s. f. [de *dehiscere*, s'entr'ouvrir ; all. *Aufspringen*, angl. *dehiscence*, *dehiscency*, esp. *dehiscentia*]. Action par laquelle les parties distinctes d'un organe clos se séparent sans déchirure, le long de la suture d'union. || En physiologie, rupture déterminée et régulière qui, à une certaine époque, s'opère dans des organes clos. Telle est la *déhiscence de l'œuf* chez la femme : l'œuf est toujours ou presque toujours situé au pôle de l'ovisac le plus voisin de la surface de l'ovaire, position extrêmement favorable pour être expulsé. La rupture de la vésicule de De Graaf se fait d'ailleurs d'une manière lente et progressive : ses membranes propres se déchirent les premières, et il en résulte souvent une petite extravasation sanguine qui se manifeste à leur sommet ; le péritoine ne cède qu'en second lieu. V. Ovaire.

**DEINACH** (Allemagne, Wurtemberg). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides.

**DEITERS** (Otto-Frédéric-Karl) (anatomiste allemand, 1834-1863). — *Formation réticulaire de Deiters*. Réseau dont les mailles sont formées de substance grise emprisonnant des îlots de substance blanche ; il résulte de l'intrication des deux substances à la région cervicale de la moelle épinière au niveau du cordon latéral. — *Prolongement de Deiters*. Prolongement de la cellule nerveuse, ordinairement plus développé que les autres et non ramifié, qui va se continuer avec le cylindraxe d'une fibre nerveuse. — *Type de Deiters*. Type de cellule nerveuse dans lequel existe un prolongement de Deiters, c'est-à-dire un prolongement cylindraxile devenant une fibre à myéline.

**DEI VEGRI** (Italie, Vicence). *Eaux sulfatées*, *salines et ferrugineuses*, contenant 0gr,4679 de sels, dont 0gr,40232 de sulfate de magnésie ; température : 10°. Établissement : buvette.

**DÉJECTION**. s. f. [*dejectio*, de *dejicere*, rejeter, ὑποχώρημα, all. *Ausleerung*, angl. *dejection*, *discharge*, it. *egestione*]. Quelquefois synonyme de *défécation*. — *Déjections* (*matières alvines*). Les matières fécales.

**DÉJERINE** (Joseph) (médecin français, né en 1849). — *Type Déjerine-Sottas* ataxie familiale). Amyotrophie débutant dans l'enfance, envahissant progressivement les extrémités, et s'associant à de la cypho-scoliose, à certains symptômes tabétiques (douleurs fulgurantes, troubles de la sensibilité, ataxie, signe d'Argyll-Robertson), et à une hypertrophie des troncs nerveux accessibles au palper ; elle est due à une névrite interstitielle hypertrophique. — *Type Landouzy-Déjerine*. V. Landouzy. — *Syndrome de Mme Déjerine-Klumpke*. V. Klumpke.

**DEKKELÉ**. s. m. [*couscou*, *maïs noir*, *Penicillaria spicata*, Wild., *Pennicetum typhoideum*, Rich.]. Graminée des Indes orientales, haute de plus de 3 mètres, à épis longs de 18 à 24 centimètres Elle mûrit en septembre ou octobre dans l'ouest et le sud de la France, où on l'acclimate. La graine est féculente, alimentaire, mais sans gluten. La tige sert à faire de la sparterie et de la pâte à papier.

**DÉLABREMENT**. s. m. Mauvais état d'une plaie ou de la santé. || Large séparation des muscles les uns par rapport aux autres et par rapport aux autres organes, dans les blessures par armes à feu, par déchirures, etc.

**DÉLAYANT, ANTE**. adj. [*diluens*, de *diluere*, dissoudre, délayer ; all. *verdünnend*, angl. *diluent*, it. *diluente*, esp. *diluyente*]. Se dit de tout médicament auquel on attribue la propriété d'augmenter la liquidité du sang et des humeurs, en diminuant leur densité.

**DÉLAYANTS**. s. m. pl. Substances que l'on prescrit, en général, pendant la durée des phlegmasies aiguës, pour calmer la soif, la chaleur et la fièvre, et faciliter toutes les évacuations, particulièrement celle de l'urine et la transpiration, dont elles diminuent la densité : telles sont toutes les boissons aqueuses prises en abondance ; tels sont aussi les bains et les lavements.

**DÉLÉTÈRE**. adj. [δηλητήριος, de δηλέω, je nuis ; all. *giftig*, angl. *deleterious*, it. et esp. *deleterio*]. Qui est vénéneux, qui attaque la santé ou la vie. — *Gaz délétère*. V. Asphyxie.

**DÉLIGATION**. s. f. [*vulnerum deligatio*, *fasciarum applicatio*, *plagarum vinctura*, *fasciatio*, ἐπίδεσις, all. *Verband*, angl. *deligation*, it. *deligazione*, esp. *deligacion*]. Autrefois, application des appareils, des topiques et des médicaments externes ; le terme de *deligator plagarum* était synonyme de *medicus vulnerarius*. || Aujourd'hui *déligation chirurgicale*, application méthodique des bandages.

**DÉLIMITER**. v. a. — *Délimiter une maladie*. V. Individualité *morbide*.

**DÉLIQUESCENCE**. s. f. [de *deliquescere*, se fondre ; all. *Verwitterung*, *Zerfliessung*, angl. *deliquescence*, it. *deliquescenza*, esp. *delicuescencia*]. Phénomène offert par certains corps solides qui, exposés à l'air humide, absorbent assez de vapeur d'eau pour s'y dissoudre.

**DÉLIQUESCENT, ENTE**. adj. [*deliquescens*, all. *zerfliessend*, it. *deliquescente*, esp. *delicuescente*]. Qui attire l'humidité de l'air et s'y dissout.

**DELIQUIUM**. s. m. [it. *deliquio*]. État d'un corps qui, de solide, est devenu liquide, en absorbant la vapeur d'eau contenue dans l'air atmosphérique.

**DÉLIRANT, ANTE**. s. et adj. Celui ou celle qui délire ; état du malade qui délire. — *Conception délirante*. V. Conception et Délire.

**DÉLIRE**. s. m. [*delirium*, παραφροσύνη, παρακοπὴ

all. et angl. *Delirium*, t. et esp. *delirio*]. Perversion de l'entendement, qui fait que le malade associe des idées incompatibles, qu'il prend pour des vérités réelles; désordre des facultés intellectuelles et motrices avec ou sans altération des facultés morales. Ce désordre se présente sous deux formes : 1° Dans le délire *non vésanique*, *symptomatique* de maladies aiguës ou chroniques, *fébrile*, ce n'est que par exception que le malade se rend compte de ce qu'il dit ou fait; ordinairement il parle sans en avoir la conscience; il ne s'entend même pas parler, ou ce n'est qu'après avoir agi ou parlé qu'il s'en aperçoit. Il y a le plus souvent incohérence des idées et une grande variabilité dans l'expression de ces idées. C'est toujours un état aigu de peu de durée, plus ou moins fébrile. Après la cessation du délire, les malades ne se souviennent plus de ce qu'ils ont dit et fait, des douleurs dont ils se sont plaints, de la durée de ces états, ni parfois même des phases de leur maladie qui ont précédé le délire. — 2° Dans le *délire vésanique*, qui caractérise *certaines formes* de l'aliénation, au contraire, on voit des gens *déraisonner complètement* en se rendant très bien compte de ce qu'ils disent ou font; seulement ils croient être raisonnables et prennent leurs erreurs pour des vérités; leur jugement est perverti; ces gens-là ont ordinairement une idée fixe sur laquelle ils reviennent toujours; d'autres déraisonnent sur toutes choses. C'est un état chronique et *apyrétique*, sauf dans le délire aigu (V. plus bas). — Le délire *non vésanique* reconnaît un grand nombre de causes, qui peuvent être groupées en quatre genres, et qui, d'ailleurs, proviennent toujours du cerveau, primitivement ou secondairement affecté. Il y a le délire *par excitation cérébrale*, le délire *par épuisement nerveux*, le délire *par lésion* organique ou traumatique *du cerveau ou de ses annexes*, le délire *par ingestion de substances toxiques* ou *de boissons spiritueuses*. Les passions à leur paroxysme, la colère, la joie excessive, les grands succès, une indignation profonde, une réaction violente de l'esprit contre les coups du sort, produisent souvent la surexcitation cérébrale et le délire. Les épuisements de toutes sortes, par inanition, par hémorragie, par fatigue corporelle ou intellectuelle, par de grandes souffrances physiques ou morales, un chagrin subit, une cruelle déception, une grande frayeur, certains états morbides, amènent le délire par épuisement nerveux. L'inflammation du cerveau et des méninges, un premier degré de ramollissement de la substance cérébrale, la compression de cet organe par la présence d'une tumeur, l'introduction d'un corps étranger, une blessure, une violente congestion ou une insuffisance de sang, en portant atteinte à la libre fonction de l'organe, produisent également le délire. Le délire survient dans beaucoup de fièvres, comme épiphénomène : il est même certaines personnes très excitables chez qui le moindre accès de fièvre s'accompagne de délire. Les liqueurs spiritueuses, certaines substances végétales, telles que les solanées vireuses, l'opium, le hachisch, certaines substances minérales, comme le plomb, le mercure et différents gaz, en affectant profondément les centres nerveux, amènent aussi le délire. Le délire est donc la manifestation d'une foule d'états différents, et l'on conçoit que les moyens qu'on lui oppose doivent toujours être en rapport avec les causes qui le produisent, et avec son intensité, qui l'a fait diviser en *délire furieux* et *délire tranquille* ou *subdelirium*. Quant au *délire vésanique*, c'est un symptôme caractéristique d'une perturbation unique de l'économie, la *folie*. Toutefois il se présente avec des manifestations variables, qui lui ont fait donner des noms différents suivant les formes qu'il revêt (V. MANIE et MONOMANIE). La principale distinction à établir au milieu de ces diverses formes est celle qui divise le délire vésanique en *général* et *partiel* : dans le délire général, les conceptions délirantes se rattachent à toutes les manifestations de l'activité du cerveau, tandis que dans le délire partiel elles dérivent du trouble d'une, ou d'un petit nombre seulement, des facultés cérébrales. — *Délire des aboyeurs*. V. NÉVROPHONIE. — *Délire aigu*. Forme assez commune d'aliénation mentale, caractérisée par un état de surexcitation très prononcé de toutes les facultés intellectuelles et du caractère, avec hallucinations, agitation et loquacité incessantes, soif, fièvre, etc., finissant par entraîner la mort deux à trois fois sur quatre, par épuisement général des forces et inanition, au bout de six à dix jours. En dehors de l'état de congestion du cerveau ou de ses membranes, on ne trouve aucune lésion locale encéphalique. — *Délire alcoolique*. V. ALCOOLISME et DELIRIUM. — *Délire ambitieux, délire des grandeurs*. Celui dans lequel les malades se figurent, contrairement à la vérité, être comblés des avantages de la naissance, de la fortune, de la beauté, du talent, et exagèrent en bien tout ce qui se rapporte à leur personnalité. C'est un symptôme accidentel dans un grand nombre de maladies mentales; de plus, c'est le symptôme prédominant de la *mégalomanie* et du début de la *paralysie générale* : il revêt, du reste, dans ces deux affections, des caractères différents, propres à les faire reconnaître (Ach. Foville fils). V. AMBITIEUX, MÉGALOMANIE, PARALYSIE *générale progressive*. — *Délire essentiel*. Nom donné, à tort, à une forme de délire dont la cause ne serait imputable ni à une maladie cérébrale, ni à une maladie extracérébrale (*délire nerveux*) ou au délire de l'aliénation mentale (*délire vésanique*) : cette forme peut ordinairement rentrer dans la catégorie des délires *sympathiques* ou *symptomatiques*. — *Délire nerveux*. Celui qui survient sans état organique appréciable, et qu'on observe à la suite d'une émotion vive, d'un traumatisme grave, d'une grande opération chirurgicale (Dupuytren). — *Délire de persécution*. Forme de monomanie dans laquelle le malade croit être l'objet de persécutions de la part d'un ou de plusieurs individus, parle et agit en conséquence, et souvent est en même temps atteint d'hallucinations avec ou sans tendances homicides. V. FOLIE. — *Délire sympathique*. Celui qui résulte de toute autre cause que d'une affection du cerveau, et qui apparaît par simple retentissement sur cet organe d'une excitation plus ou moins éloignée : tel est le délire nerveux. — *Délire symptomatique*. Délire produit secondairement par une cause qui a modifié l'état organique du cerveau : il résulte directement d'une affection cérébrale. — *Délire tremblant*. Le *delirium tremens*.

**DELIRIUM TREMENS**. [all. *Säuferwahnsinn*, it. *delirio tremente*, esp. *delirio tremulo*]. Délire, avec agitation et tremblement des membres, rougeur et chaleur de la face, hallucinations pénibles ou terrifiantes, particulier aux individus adonnés à l'usage des boissons spiritueuses. Ces symptômes reviennent le plus souvent par accès, dans le cours de l'alcoolisme chronique, et non aigu (V. ALCOOLISME); ils apparaissent souvent à l'occasion d'une maladie aiguë à début brusque (pneumonie, érysipèle), ou d'un traumatisme (fracture); on les combat par l'opium, administré sous forme de lavement (contenant 10 gouttes de laudanum), ou par la voie gastrique (15 à 20 gouttes de laudanum dans un verre d'eau sucrée), toutes les six heures; par le chloral (3 à 6 gr.); par le chlorhydrate de morphine en injection sous-cutanée (1 à 2 centigr. en vingt-quatre heures).

**DÉLITÉ, ÉE**. adj. — *Chaux délitée*. V. CHAUX et DÉLITESCENCE.

**DÉLITESCENCE**. s. f. [de *delitescere*, se cacher; all. *Delitescenz*, angl. *delitescence*, it. *delitescenza*, esp. *delitescencia*]. En pathologie, disparition subite d'une tumeur, d'une éruption, d'une collection purulente, avant qu'elle ait parcouru ses périodes, et sans qu'il résulte d'accident

de cette disparition, ni que la maladie se reproduise dans une autre partie du corps. Cette dernière circonstance distingue la *délitescence* de la *métastase*.

**DÉLITESCENCE.** s. f. [dérivé irrégulier de *se déliter*, confondu à tort avec *délitescence* du langage pathologique]. En physique et en chimie, état d'un cristal qui perd son eau de cristallisation, et dont les lames se détachent et se brisent en parcelles; ou d'un corps, qui, en absorbant de l'eau, perd son agrégation et tombe en poudre.

**DÉLIVRANCE.** s. f. [*partus secundarius*, all. *Ausstossen der Nachgeburt*, angl. *delivery*, it. *parto*]. Expulsion des annexes du fœtus, c'est-à-dire de tous les organes temporaires qui lui avaient été indispensables pendant le cours de la vie intra-utérine, et dont il se sépare au moment de la naissance. La délivrance peut être confiée aux seuls efforts de la nature, ou bien elle exige que l'art intervienne : elle est *naturelle* ou *artificielle*. La délivrance *naturelle* est divisée par la plupart des accoucheurs en trois temps : 1er temps, *décollement du placenta et des membranes*; 2e temps, *expulsion de ces organes hors de l'utérus*; 3e temps, *expulsion hors du vagin et de la vulve*. La durée totale de l'évolution de ces actes, lorsqu'on les abandonne complètement à la nature, est estimée à une heure ou une heure et demie en moyenne (P. Dubois) ; elle peut être abrégée, et, plus souvent, augmentée. Pendant la délivrance *naturelle*, le rôle de l'accoucheur peut, sans inconvénients graves, se borner à observer et surveiller les contractions de la matrice, qui décollent et chassent le délivre, sans intervention d'aucune sorte (Stoltz); cependant il est généralement admis que, dès que l'utérus est revenu sur lui-même, ou au moins lorsque le placenta est dans le vagin, l'intervention peut être utile, à condition qu'elle se borne à aider la sortie du délivre détaché : pour cela, deux doigts de la main gauche sont portés aussi haut que possible dans le vagin, de façon à former une sorte de poulie de renvoi au cordon ombilical, sur lequel la main droite exerce, en même temps, des tractions modérées et graduelles. — Pajot résume de la façon suivante les préceptes à suivre dans la délivrance *artificielle*, qui peut être nécessitée par l'inertie de la matrice, les contractions spasmodiques de son col, l'arrachement du cordon, le volume trop considérable du placenta, son enchatonnement, son adhérence trop forte, les hémorragies, les convulsions et les syncopes. Tirer sur le cordon ombilical quand l'utérus n'est pas rétracté, c'est exposer gravement la vie de la femme. Si le placenta ne peut être extrait, si le cordon a été rompu, *introduisez la main et ne donnez pas l'ergot*. Après l'extraction du délivre, s'il y avait hémorragie, l'administration de l'ergot est indiquée. Dans l'hémorragie compliquant la délivrance, introduire la main dans la matrice, extraire le délivre ou les caillots ; ergot, air froid, compresses froides, tête basse, compression de l'aorte. La *contraction de l'orifice interne* s'opposant à la délivrance se traite par les injections et les lavements narcotiques, cataplasmes sur le ventre. Le *renversement de la matrice* se produit le plus souvent quand on tire sur le cordon avant la rétraction suffisante de l'utérus. L'indication est de réduire le plus tôt possible (Pajot). Dans la délivrance artificielle, l'accoucheur devra procéder avec l'asepsie la plus minutieuse; il sera bon de pratiquer une injection intra-utérine avec une solution antiseptique faible une fois le placenta enlevé. ‖ Quelquefois, mais à tort, on emploie le mot *délivrance* comme synonyme d'*accouchement*.

**DÉLIVRE.** s. m. [*secundinæ*, τὸ δευτέριον, τὰ ὕστερα, all. *Nachgeburt*, angl. *secundine*, *after-birth*, it. *secondina*]. Nom vulgaire de l'*arrière-faix*.

**DELPHINE.** s. f. [all. *Delphinin*, angl. *delphine*, it. *delfina*, *delfinina*, esp. *delfinio*]. Alcaloïde incristallisable de la staphisaigre, dont il est le principe actif; elle est pulvérulente et blanche, à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Elle a une saveur d'abord un peu amère, puis très âcre. C'est un poison violent, analogue à la vératrine par ses propriétés (Lasseigne et Feneuille).

**DELPHININE.** s. f. (en atomes, $C^{62}H^{49}AzO^{14}$). Alcaloïde cristallisable retiré des semences de staphisaigre (Marquis). Cette substance a une action locale sur la peau, sur laquelle elle agit comme un révulsif, et sur les muqueuses qu'elle irrite fortement; quand elle a pénétré dans l'économie, elle détermine de la paralysie musculaire, avec paralysie progressive de la fibre cardiaque, des convulsions, de l'accélération puis du ralentissement respiratoires, enfin de l'arythmie, et l'arrêt respiratoire avec arrêt du cœur en diastole.

**DELPHINIQUE.** adj. V. AMYLIQUE.

**DELPHINOÏDINE.** s. f. ($C^{84}H^{68}Az^{2}O^{14}$). Alcaloïde amorphe retiré des semences de staphisaigre (Marquis).

**DELPHISINE.** s. f. ($C^{54}H^{46}Az^{2}O^{8}$). Alcaloïde cristallisable en mamelons, parfois trouvé dans les semences très fraîches de staphisaigre (Marquis).

**DELTOÏDE.** adj. et s. m. [*deltoides*, de la lettre grecque Δ (delta), et εἶδος, forme ; all. *Deltamuskel*, angl. *deltoid*, it. *deltoide*, esp. *deltoides*]. Qui a la forme d'un delta. — Nom d'un muscle ainsi appelé à cause de sa forme triangulaire. Ce muscle (*sous-acromio-huméral*, Ch. *deltoïdeus*, Ba.) s'attache, en haut, à la partie externe du bord antérieur de la clavicule, au bord inférieur de l'acromion et à la lèvre inférieure du bord postérieur de l'épine de l'omoplate; en bas, à la partie moyenne et externe de l'humérus. Il est innervé par le nerf *axillaire*. Lorsque la totalité du muscle agit, il élève le bras; ses fibres antérieures le portent en avant; ses fibres postérieures, en arrière.

**DELTOÏDIEN, IENNE.** adj. Qui a rapport au deltoïde. — *Empreinte deltoïdienne*. Rainure de la partie moyenne et externe de l'humérus où s'insère le sommet du deltoïde.

**DÉLUTER.** v. a. Oter le *lut* d'un vase.

**DÉMANGEAISON.** s. f. *Prurit* léger.

**DEM EL MUIA.** s. m. [de l'arabe *dem*, sang, et *muia*, eau]. Maladie qui règne en Égypte, et qui est regardée par les uns comme une inflammation du cerveau, par les autres comme une fièvre intermittente pernicieuse.

**DÉMENCE.** s. f. [*amentia*, ἄνοια, all. *Wahnsinn*, angl. *insanity*, *dementation*, it. *demenza*, esp. *demencia*]. Perte totale ou partielle, avec perversion plus ou moins complète, de l'intelligence : celle qui succède à la manie ou à la monomanie est presque toujours incurable ; celle qui débute d'emblée est susceptible de guérison. Elle diffère de l'*idiotie*, qui est congénitale : l'individu en démence a perdu ses facultés intellectuelles, l'idiot n'en a jamais joui ; et de la *mélancolie* avec stupeur, dans laquelle il y a seulement oppression momentanée des qualités intellectuelles, qui peut disparaître complètement. — *Démence aiguë*. V. CONFUSION *mentale*. — *Démence choréique*. V. CHORÉE. — *Démence paralytique*. V. PARALYSIE *générale progressive*. — *Démence sénile*. Affaiblissement graduel des manifestations intellectuelles et morales survenant avec l'âge chez un certain nombre de sujets. Ils perdent la mémoire des mots ou des choses actuelles; ils répètent les mêmes choses, relatives le plus souvent à des actes ou à des événements de leurs premières années ; les passions et les affections languissent ; les conceptions intellectuelles devenues imparfaites ne sont exprimées que par des phrases incomplètes ou dont la fin ne se rapporte pas au commencement. Le visage est privé d'expression et de mobilité, les lèvres pendantes laissent écouler la salive, parfois il y a incontinence d'urine, les forces s'affaissent, jusqu'à ce que quelque trouble digestif diarrhéique amène

la mort. Les troubles de la motilité s'expliquent toujours par des lésions organiques placées sur le trajet ou à l'origine des fibres motrices. A l'affaiblissement de l'intelligence correspondent l'atrophie des circonvolutions, l'altération graisseuse et l'oblitération plus ou moins complète des capillaires de la couche corticale, l'altération athéromateuse des cellules et des tubes nerveux, ramollissements, foyers hémorragiques multiples, etc. V. Folie. || En médecine légale, tout état mental qui enlève à un individu son libre arbitre.

**DÉMENT, ENTE.** s. [*demens*, de *de*, indiquant privation, et *mens*, esprit]. Qui est atteint de démence.

**DÉMETTRE.** v. a. Synonyme, dans le langage vulgaire, de *luxer* un membre ou un os.

**DEMI-APONÉVROTIQUE.** adj. V. Demi-membraneux.

**DEMI-AZYGOS.** [angl. *semi-azygos*]. V. Azygos.

**DEMI-BAIN.** s. m. [*semi-cupium*, ἐγκάθισμα, all. *Sitzbad*, angl. *slipper-bath*, *semi-cupium*, *half-bath*, esp. *demi-bano*]. Bain dans lequel le corps ne plonge que jusqu'à l'ombilic. Lorsque le bassin seulement est dans le bain, et les extrémités inférieures hors du liquide, le demi-bain est appelé *bain de siège* ou *de fauteuil*.

**DEMI-CIRCULAIRE.** adj. [*semi-circularis*, all. *halbzirkelformig*, angl. *halfcircular*, it. *mezzo circolare*]. Qui représente la moitié d'un cercle. — *Bandelette demi-circulaire*. V. Strié (*Corps*). — *Canaux demi-circulaires membraneux*. Conduits membraneux, au nombre de trois, logés dans les canaux demi-circulaires osseux, et en reproduisant la forme. Ils s'ouvrent au côté externe de l'*utricule* de l'oreille interne par cinq ouvertures, qui correspondent à celles des canaux qui les logent, et dont trois sont ampullaires, pourvues d'une dilatation que ne présentent pas les deux autres : la cavité de chaque ampoule, ainsi que la portion voisine du canal, est remplie d'*otoconie*. Ils renferment de l'*endolymphe* et sont séparés des canaux osseux par un peu de *périlymphe*. Leur paroi est formée par une substance homogène, transparente, mince, résistante, striée dans le sens de la longueur, tapissée par un épithélium pavimenteux. — *Canaux demi-circulaires osseux*. Canaux creusés dans l'épaisseur de la portion pierreuse du temporal. Comme les précédents, ils sont au nombre de trois : deux sont verticaux, l'un supérieur (*canal demi-circulaire supérieur*), l'autre postérieur au premier (*canal demi-circulaire postérieur*); le troisième est horizontal (*canal demi-circulaire horizontal*). Chacun d'eux présente deux orifices ; mais tandis que les orifices pourvus d'une ampoule s'ouvrent isolément dans le vestibule, les orifices non ampullaires des deux canaux verticaux se réunissent en un canal commun, ce qui réduit à cinq le nombre total des orifices vestibulaires des canaux membraneux et osseux.

**DEMI-ÉPINEUX.** adj. et s. m. *semi-spinalis*]. Nom sous lequel on a décrit comme autant de muscles les faisceaux charnus du transversaire épineux.

**DEMI-INTEROSSEUX, EUSE.** adj. et s. m. [esp. *demi-interoseo*]. Nom donné autrefois au court fléchisseur du pouce et au fléchisseur propre de l'index.

**DEMI-MEMBRANEUX, EUSE.** adj. et s. m. [*semi-membranosus*, esp. *demi-membranoso*; *demi-aponévrotique*, *ischio-poplito-tibial*, Ch.]. Muscle de la partie postérieure de la cuisse, membraneux dans son tiers supérieur, s'attachant en haut à la tubérosité de l'ischion ; en bas, par un tendon partagé en trois divisions, au condyle externe du fémur, à la partie postérieure et à la partie interne du tibia.

**DEMI-MONSTRUOSITÉ.** s. f. Déformation native des organes n'entraînant pas de trouble fonctionnel notable.

**DEMI-NERVEUX, EUSE.** adj. S'est dit du tissu tendineux.

**DEMI-ORBICULAIRE.** adj. et s. m. Nom donné par Winslow à chacune des deux portions qui, d'après lui, composaient le muscle orbiculaire des lèvres.

**DEMI-QUARTE.** adj. V. Fièvre *quarte*.

**DEMI-TENDINEUX, EUSE.** adj. et s. m. [*semi-tendinosus*; *ischio-prétibial*, Ch.]. Muscle superficiel de la partie postérieure et interne de la cuisse, s'attachant en haut à la partie postérieure de la tubérosité de l'ischion par un tendon aplati qui lui est commun avec le biceps, en bas à la partie interne de la crête du tibia. V. Patte d'*oie*.

**DEMI-TIERCE.** adj. V. Hémitrité.

**DEMI-TRANSPARENCE.** s. f. Propriété dont jouissent certains corps de se laisser pénétrer par les rayons lumineux, mais en si petite quantité qu'on aperçoit les objets à travers leur épaisseur, quoique d'une manière peu distincte.

**DEMI-TRANSPARENT, ENTE.** adj. — *Granulation demi-transparente*. V. Granulation.

**DÉMOCRATIQUE.** adj. — *Maladie démocratique*. V. Folie *héréditaire*.

**DÉMODEX.** s. m. [de δέμας, corps, et δήξ, le ver du bois]. Nom générique donné par R. Owen (1843) aux acariens que Simon a découverts dans les follicules pileux. Chez l'homme, on en connaît une espèce, le *Demodex des follicules*, *Demodex folliculorum* Owen (*Acare des follicules*, *Acarus folliculorum*, Simon; *Simonea folliculorum*, Gervais; *Entozoom*, Wilson), qui se trouve : 1° dans l'intérieur des glandes sébacées et des follicules du nez, surtout dans ceux qui sont distendus par accumulation de cellules épithéliales et de gouttes graisseuses sébacées ; 2° dans les follicules des poils proprement dits, de la face surtout. On les rencontre sur presque tous les individus (si ce n'est les très jeunes enfants), même chez ceux qu prennent les plus grands soins de propreté. Ils existent aussi (*Demodex caninus*) dans les follicules des poils du chien (Topping, 1844), et, en s'y multipliant, ils causent la *gale folliculaire*. Animal gris blanc, demi-transparent, un peu aplati (fig. 213, A), long de 1 à 3 dixièmes



Fig. 213. — *Demodex folliculorum.*

de millimètre, composé d'un céphalothorax et d'un abdomen. Tête formée de deux palpes latéraux avec un suçoir entre eux (B) ; le dernier article des deux palpes est pourvu de dentelures ; au-dessus du suçoir est un labre triangulaire, constitué par deux soies accolées. Thorax portant quatre paires de pattes, courtes, coniques, formées de trois articles seulement, dont le dernier porte trois crochets : un long et deux plus courts. Dans le premier âge, il n'y a que trois paires de pattes; la quatrième vient lorsque l'animal a atteint à peu près sa grandeur normale. Il est ovipare (fig. 213, C). On le trouve également dans les pustules d'acmé et divers auteurs lui ont attribué un rôle dans cette affection.

**DÉMOGRAPHIE.** s. f. [de δῆμος, le public, et γράφειν, décrire; all. *Populationistick*, angl. *demography*, it. *demografia*]. Statistique appliquée à l'étude *collective* de l'homme (Guillard). Au double point de vue de son objet et de sa méthode, la démographie a des rapports étroits avec les sciences médicales, notamment avec l'*hygiène* et la *mésologie*; elle est l'instrument obligé de l'*anthropologie*. Elle a pour *objet* de dire la force des principaux phénomènes physiologiques et sociaux dont les populations sont le sujet : tels sont les naissances, les mariages, les décès; la mesure des forces et des développements physiques, moraux, intellectuels, etc.; mais surtout de déterminer les rapports, les lois selon lesquels se développent, s'accélèrent ou se ralentissent ces mouvements. Comme *méthode*, la démographie suppose avec raison que, pour connaître une collectivité *naturelle* et apprécier les rapports qui la régissent, il faut déterminer sur chaque individu qui la compose (ou sur un aussi grand nombre que possible pris au hasard, sans choix ni exclusion), la grandeur de chacun des attributs généraux qui sont propres à cette collection. Il faut ensuite, *par des procédés spéciaux* (V. STATISTIQUE), trouver et exprimer la *résultante* de ces mesures individuelles, résultante qui donne la notion de la force de chaque attribut appartenant à la collectivité étudiée. Cette résultante peut être exprimée sous deux formes différentes : ou par une *moyenne* arithmétique (qui s'obtient en divisant la somme des grandeurs relevées par le nombre des faits observés), ou par une *série* formée au moyen de l'arrangement, selon l'ordre de grandeur, de toutes les mesures relevées; avec cette sériation, les mesures les plus voisines doivent être préalablement agrégées en petits groupes réglés sur un *module* uniforme, approprié au sujet et à la précision qu'il comporte. Le mode d'enquête, le nombre *absolu* des faits observés et le temps de l'observation doivent être toujours relatés. Parmi les principaux attributs démographiques qui doivent être relevés et exprimés en séries, ou au moins en moyennes, mais alors avec les grandeurs probables et possibles, nous citerons : les tables de population, avec subdivision selon les âges, les sexes, les états civils et les tables mortuaires (V. TABLE); les professions; les lieux d'origine; les naissances; les mariages; les tailles; les poids et volumes, soit du corps entier, soit de ses principales parties (circonférences thoraciques, mesures céphaliques, pelviennes, etc.); les nuances et les qualités des cheveux, des yeux, de la peau, etc., suivant les formes adoptées par la Société d'anthropologie de Paris; les espèces pathologiques, mesurées dans leur fréquence et dans leur puissance par leurs effets (maladies et décès) (V. MORTALITÉ, NOCUITÉ); la consommation, la production; les qualités intellectuelles et morales, mesurées par le nombre et la puissance des principales manifestations spontanées, par leurs produits, etc. Ajoutons que tous ces attributs doivent, autant que possible, être donnés selon les âges, les sexes, les professions, etc. (Bertillon).

**DÉMONOLATRIE.** s. f. [de δαίμων, démon, et λατρεία, adoration]. Variété d'hallucination dans laquelle le patient croit adorer le démon.

**DÉMONOMANIE.** s. f. [*dæmonomania*, de δαίμων, démon, et μανία, manie; it. et esp. *demonomania*]. Variété de l'aliénation mentale dans laquelle le malade est tourmenté de l'idée d'être possédé du démon. V. SORCIER.

**DÉMONOPATHIE.** s. f. [de δαίμων, démon, et πάθος, maladie]. La *démonomanie*.

**DÉMORPHINISATION.** s. f. Traitement de la morphinomanie par la suppression de la morphine; celle-ci peut être lente et progressive, ou au contraire rapide, en quatre à cinq jours, ou même brusque. La suppression rapide semble être le procédé de choix; elle ne peut être effectuée que dans une maison de santé où le malade est sous la surveillance constante du médecin. Les accidents de la démorphinisation sont les uns bénins, bâillements, tiraillements dans les jambes et dans les bras, crampes, sensations de brûlures et de décharges électriques, vomissements bilieux, diarrhée, sueurs; les autres graves, ralentissement et irrégularité du pouls, insuffisance cardiaque pouvant aller jusqu'au collapsus ; les accidents graves ne se montrent pas en général avec la méthode de la suppression rapide, surtout si on favorise l'élimination au moyen de purgatifs répétés, de la pilocarpine en injections sous-cutanées, de bains et de douches chaudes (Sollier); on devra se tenir prêt à soutenir le cœur en cas de besoin au moyen des toniques cardiaques.

**DEMOURS** (chirurgien français, 1702-1795). — *Membrane de Demours*. V. CORNÉE.

**DENDRITE.** s. f. [de δενδρίτης, qui appartient aux arbres, de δένδρον, arbre; *arborisation*, all. *Dendrita*, *Dendriten*, angl. *dendritis*, it. *dentrite, alberena*]. Figure arboriforme qui se rencontre dans certains grès et calcaires. ‖ Prolongements protoplasmiques de la cellule nerveuse, ramifiés à la façon des branches d'un arbre.

**DENDRITIQUE.** adj. Se dit de la disposition en *dendrite* des capillaires de certains tissus. — *Cancer dendritique*. Celui dont la surface présente un aspect arboriforme, semblable à celui des dendrites.

**DENGUE.** s. f. [all., angl. et it. *Dengue*; *fièvre brisant les os* (*breakbone*)]. Fièvre épidémique, caractérisée par des douleurs musculaires et articulaires, et par des éruptions cutanées, qui apparut dans les Indes occidentales et dans quelques-uns des États du Sud (États-Unis), en 1827 et 1828. Malgré son caractère parfois très violent, elle n'amenait pas la mort. La durée de la période d'acuité était rarement de plus de trois jours. Elle fut traitée par des moyens antiphlogistiques généraux. Elle a reparu à Savannah (Amérique), dans l'été et l'automne de 1850.

**DENIS-LÈS-BLOIS (SAINT-)** (France, Loir-et-Cher). *Eaux bicarbonatées, ferrugineuses, carboniques et sulfureuses faibles*. Température : 12°,2.

**DENSE.** adj. [*densus*, πυκνός, all. *dicht*, angl. *thick*, it. et esp. *denso*]. Se dit d'une substance dont les molécules sont serrées et compactes, de manière que, sous un volume donné, existe une masse importante de cette substance.

**DENSIMÈTRE.** s. m. [all. *Dichtigkeitsmesser*, angl. *densimeter*, it. *densimetro*]. V. ARÉOMÈTRE *centésimal*. — *Densimètre de Rousseau*. Aréomètre de Baumé, qui porte au sommet de la tige une petite capsule destinée à recevoir 1 centimètre cube du liquide dont on veut connaître la densité. Il est gradué de manière que la quantité dont il s'enfonce dans l'eau indique la densité cherchée. Il est destiné aux recherches physiologiques dans lesquelles on n'a que très peu de liquide à la fois.

**DENSITÉ.** s. f. [*densitas*, de *densus*, épais, compact; πυκνότης, all. *Dichtigkeit*, angl. *density*, it. *densità*, esp. *densitad*]. Qualité des corps qui dépend de la somme des parties matérielles qu'ils renferment sous un volume donné, c'est-à-dire du rapport de la masse au volume, d'où il résulte qu'à volume égal la densité est proportionnelle au poids, et qu'à poids égal elle est en raison inverse du volume. La *densité relative* de deux corps n'est autre chose que le rapport de leur poids sous un même volume. Or, le volume d'un corps, d'un gaz principalement, peut varier d'un lieu à un autre, suivant que la colonne d'air atmosphérique exerce à sa surface une pression plus ou moins forte, et surtout suivant que le corps éprouve une élévation ou un abaissement de température . aussi a-t-on soin, dans les expériences et les analyses chimiques, de rapporter tous les résultats à 0° température et à la hauteur du baromètre $0^m,76$, pression moyenne de l'atmosphère. — *Densité du corps de l'homme*. V. PESANTEUR *spécifique*.

**DENT**, s. f. [*dens*, ὀδοὺς, all. *Zahn*, angl. *tooth*, it. *dente*, esp. *diente*]. Organe dur situé sur le bord de chaque mâchoire, principalement formé d'*ivoire* et d'*émail*, avec addition, chez les mammifères, d'une mince couche de *cément*, et, par conséquent, bien distinct des os, le tissu osseux appartenant au groupe des *constituants*, tandis que l'émail et l'ivoire sont des *produits*. Chaque dent se compose de deux parties : la *couronne*, qui fait saillie au-dessus du rebord de la mâchoire, et la *racine*, qui est enclavée dans l'alvéole : entre elles se trouve le *collet*, partie rétrécie située hors de l'alvéole, mais cependant couverte par la gencive. Le nombre des dents est de trente-deux chez les adultes, seize à chaque mâchoire. D'après leur forme, on les divise en : *incisives* ou *cunéiformes*, situées à la partie antérieure, et au nombre de quatre pour chaque mâchoire; elles ont un bord libre tranchant, et une racine simple, comprimée latéralement ; *canines* (*conoïdes*, *lanières*, *angulaires*, *cuspidées*), situées, au nombre de deux à chaque mâchoire, à côté et en dehors des précédentes : leur extrémité est taillée en pointe, leur racine est simple : les deux dents canines de la mâchoire supérieure sont vulgairement appelées *œillères* ; après la dent canine se trouvent, de chaque côté de l'une et de l'autre mâchoire, les deux *petites molaires* (*fausses molaires*, *prémolaires*, *bicuspidées*) dont la couronne présente deux tubercules conoïdes, et dont la racine est plus ou moins évidemment double ; enfin les trois *grosses molaires* (*vraies molaires*, *multicuspidées*), qui ont une couronne garnie de plusieurs tubercules, et plusieurs racines ordinairement divergentes, quelquefois rapprochées et convergentes (*dents barrées*) ; la dernière des trois est appelée *dent de sagesse*, parce qu'elle ne vient que très tard. Les dents sont constituées par des parties dures et par des parties molles. Celles-ci sont représentées par la *pulpe* ou *bulbe dentaire* (fig. 215 : A, émail ; B, ivoire ; C, pulpe dentaire ; D, collet ; E, cément), formée d'une substance molle, rougeâtre,




Fig. 214. — *Dent.* — Coupe d'une incisive.

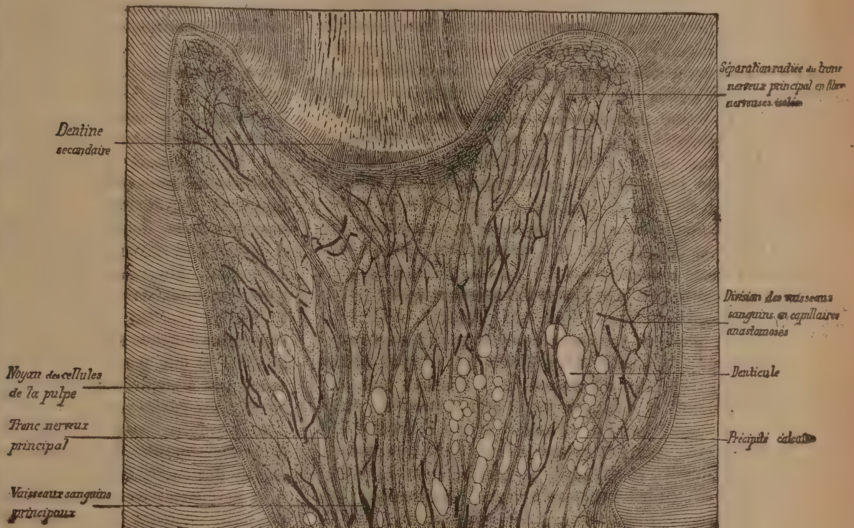
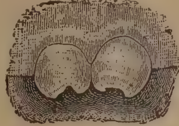



Fig. 215. — *Dent.* — Pulpe de la couronne d'une molaire.

amorphe, parsemée de noyaux finement granuleux, riche en nerfs et en vaisseaux sanguins : sa surface est tapissée d'une couche de cellules cylindriques (*cellules dentinaires*, *odontoblastes*) qui envoient des prolongements fins (*fibrilles*) dans les canalicules de l'ivoire ; son fond est en continuité, par un pédicule mince qui traverse l'extrémité profonde de la racine, avec le *périoste alvéolo-dentaire*. La pulpe dentaire est contenue dans la *cavité dentaire*, cavité dont sont creusées la racine et une partie de la couronne, et qui s'ouvre au sommet de chaque racine par un trou. — Les parties dures des dents sont : 1° l'*ivoire* ou *dentine* (*substance éburnée*, *principale*, *tubuleuse*, dite à tort *os des dents*), substance d'un blanc jaunâtre, moins dure que l'émail, mais plus dure que le tissu osseux, qui forme la partie principale de la couronne et de la racine, et dont le centre est creusé par la cavité dentaire. L'ivoire ne se rapproche pas des os, comme on le pensait. Il est formé d'une substance fondamentale homogène, creusée de tubes parallèles (*canalicules dentaires* ou *canalicules de Tomes*), qui s'étendent depuis la face interne de la cavité dentaire, où ils s'ouvrent par une multitude de petits trous, jusqu'à la superficie de l'ivoire. Ces tubes sont ramifiés d'autant plus souvent qu'on est plus près de la surface externe de la dent ; ils sont onduleux, larges de 1 à 2 millièmes de millimètre. Leurs ramifications s'anastomosent quelquefois ou s'ouvrent dans des cavités triangulaires, polyédriques, ou de formes diverses, qui n'existent que près de la surface de l'ivoire (*réseau anastomotique*). Ces tubes renferment des prolongements protoplasmiques des cellules de la pulpe ; 2° l'*émail* (*substance vitrée*, ou *striée*), substance d'un blanc bleuâtre, brillante, extrêmement dure, qui existe seulement au niveau de la couronne dentaire, dont elle revêt l'ivoire en manière d'écorce, et qui se termine au collet. Plus pauvre que la dentine en substances animales, l'émail est composé de fibres prismatiques (*prismes de l'émail*), à quatre ou six pans, dont l'un des bouts repose sur l'os dentaire, et l'autre est libre à la surface de la dent. Ces fibres sont verticales sur la surface triturante, et deviennent de plus en plus horizontales vers le collet de la dent. La surface extérieure de l'émail est recouverte d'une pellicule amorphe de $0^m,001$ à $0^m,002$ d'épaisseur (*cuticule de l'émail*, Nasmyth), dont la

présence se révèle par l'action de l'acide chlorhydrique sur une coupe microscopique, et qui représente pour les dents dépourvues de cément coronaire la trace de l'organe du cément (Ch. Tomes); 3° le *cément* (*cortical osseux*) qui ne se trouve que sur la racine des dents, et qui remplace sur celle-ci, à partir du collet, l'émail de la couronne. La couche qu'il forme est plus épaisse vers le sommet de la racine, dans l'enfoncement situé entre deux racines; d'autant plus mince que la dent est plus jeune. Il ne diffère pas de la substance ou élément anatomique des os, et forme parfois des *exostoses* (V. Cément). — On distingue les dents en *dents de lait* ou *temporaires*, et *dents de remplacement* ou *permanentes* (V. Dentition). — *Agacement des dents.* V. Agacement. — *Déchaussement* et *ébranlement des dents.* V. Déchaussement, Ébranlement et Tartre. — *Extraction des dents.* V. Extraction. — *Maladies des dents.* On peut les diviser en : 1° *Affections de la totalité de la dent. A. Vices de conformation, anomalies du développement et de l'éruption.* V. Dentition (*Troubles de la*). B. *Lésions traumatiques* : *a.* Les *fractures* superficielles, en dehors de la cavité de la pulpe, sont peu graves, abstraction faite de la difformité qu'elles entraînent; elles nécessitent parfois la cautérisation de la surface fracturée pour atténuer la sensibilité aux influences extérieures; les *fractures* profondes, à travers la cavité de la pulpe, peuvent être curables par l'immobilisation des fragments et la production d'un cal véritable. *b.* Les *luxations* sont tantôt incomplètes, il y a simple *ébranlement* de l'organe, qui peut reprendre sa solidité par un bandage de soie, de crin, ou une gouttière de gutta-percha; tantôt complètes, et la dent est projetée hors des alvéoles : dans ce dernier cas, la consolidation peut s'effectuer, même après plusieurs heures, en rétablissant les parties dans leur situation normale et les immobilisant. A côté de cette *réimplantation*, dont on connaît beaucoup d'exemples, se place la *transplantation*, greffe ou substitution d'une dent d'un sujet à un autre, qui n'a pas donné de succès en raison des différences individuelles que présentent les parties. *c.* Les *fractures comminutives*, dans lesquelles les dents et les alvéoles ont été écrasés ou broyés, comportent un traitement subordonné aux conditions dans lesquelles se présente la bouche : conservation des parties susceptibles de consolidation, suppression des autres. C. *Lésions organiques*, ne comprenant que la *carie dentaire* (V. Carie). 2° *Affections propres à chaque tissu en particulier. a. Lésions de l'émail*, soit congénitales : taches diverses, sillons, anfractuosités, perforations et érosions, génération hétérotopique; soit accidentelles : fissures, fractures et usures. Ces diverses circonstances constituent le plus souvent autant de prédispositions à la carie. *b. Lésions de l'ivoire*, congénitales : modifications de densité, cavités anormales, qui prédisposent à la carie; ou accidentelles, comme l'usure par exemple, qui entraîne les mêmes conséquences. *c. Lésions du cément* : dénudation, ostéite, nécrose, exostoses, résorption (qui entraîne l'ébranlement et la chute des dents); enfin *ostéo-périostite alvéolo-dentaire* (V. Ostéo-périostite). *d. Lésions de la pulpe dentaire.* Les *lésions traumatiques* sont : la *commotion* par suite d'un choc violent entraînant la paralysie temporaire de l'organe ou son hyperesthésie, se terminant par le retour spontané à l'état normal ou par son inflammation, et nécessitant l'emploi des antiphlogistiques locaux, la trépanation et la destruction de la pulpe; les *plaies*, qui accompagnent toujours une fracture : si celle-ci est consolidable, on doit éviter le contact de l'organe avec l'air extérieur et tenter la production du *cal*; sinon, il faut le détruire par le feu ou les caustiques. Les *lésions inflammatoires* sont : l'*inflammation simple*, qui résulte de la carie, d'une commotion, d'une obturation maladroite ou tardive; elle donne lieu à des douleurs extrêmement vives par suite de l'étranglement qui survient dans la cavité dentaire inextensible et se traite par les émissions sanguines locales, les scarifications de la gencive, la trépanation de la cavité, ou mieux par la destruction de la vitalité de la pulpe au moyen de l'acide phénique ou du chlorure de zinc, l'ablation de la pulpe avec un instrument convenable, et l'obturation de la cavité et des canaux dentaires; la *gangrène* de la pulpe, qui est ordinairement la conséquence de son inflammation avec étranglement. Les *ésions organiques* sont : l'*atrophie*, phénomène normal chez le vieillard, et qui, chez l'adulte, privant l'organe dentaire de son principal moyen de nutrition, peut entraîner, avec des complications du côté du périoste, sa mortification complète, et, consécutivement, la coloration noire de la totalité de l'organe; puis l'*hypertrophie* survenant à la suite d'une fracture ou d'une carie pénétrante, formant une tumeur qui peut acquérir le volume d'un pois et au delà, et curable par l'excision suivie de la cautérisation du pédicule et de l'obturation de la cavité. *e. Lésions du périoste dentaire.* Les *lésions traumatiques* sont les *dénudation* et *déchirures* pouvant compromettre, suivant leur étendue, la circulation et la vitalité de cette membrane : on doit tenter cependant la limitation de la lésion ou la conservation de l'organe. Les *lésions inflammatoires* sont, en première ligne, la *périostite* souvent consécutive à la carie, parfois compliquant le cours du traitement de cette maladie. Elle consiste dans l'injection, l'épaississement et le décollement plus ou moins étendu du périoste, causant des douleurs extrêmement vives, l'allongement ou luxation partielle de la dent, une sensation très douloureuse à la pression et à la percussion; phénomènes inflammatoires du voisinage : gingivite, phlegmon de la joue (fluxion), adénite sous-maxillaire, etc. Si la périostite est aiguë, il faut la traiter par les émollients, les dérivatifs, les émissions sanguines locales, les scarifications ou cautérisations gingivales. Si elle passe à l'état chronique, elle peut entraîner une foule de conséquences, sur place ou dans le voisinage : abcès sous-périostaux, kystes du sommet des racines pouvant produire l'ostéite et la nécrose des maxillaires, abcès de la face, fistules buccales ou cutanées. Dans les abcès et kystes des racines, la dent perd sa solidité, elle est sensible à la percussion verticale plus qu'à l'horizontale; il y a des douleurs sourdes, profondes, permanentes; pour quelques dents de la mâchoire supérieure, les lésions peuvent entraîner des complications d'un autre ordre [V. Maxillaire (*Sinus*)]. Des troubles du système nerveux, des organes des sens de l'ouïe et de la vue, peuvent en être la conséquence. La thérapeutique de cette forme de périostite doit consister dans l'extraction des débris ou de la simple racine qui en est l'origine; et, dans la plupart des cas, sauf ceux de complications établies dans le voisinage, la guérison est rapide. Mais si les accidents ont pour origine une dent dépourvue de carie ou affectée d'une carie curable par obturation, on peut les guérir par la *greffe*, c'est-à-dire l'extraction suivie de la résection du sommet affecté et de la réimplantation immédiate (Alquié, Magitot). Les *lésions organiques* sont les *tumeurs*, occupant un point de l'étendue ou le bord terminal (*polype*) du périoste. Elles peuvent se développer sur une dent qui ne présente d'ailleurs aucune autre altération; les polypes seuls compliquent la carie. Elles affectent diverses formes : en plaques, en sphères, etc. Leur constitution est variable; on y trouve l'hypergenèse avec ou sans hypertrophie des éléments fibreux, fibro-plastiques, épithéliaux, myéloplaxes, etc. Leurs symptômes sont le soulèvement, la déviation et l'ébranlement de la dent affectée, les lésions consécutives de la gencive et des parties voisines, des hémorragies fréquentes, de la suppuration parfois très abondante par l'al-

véole. La marche est lente et progressive, avec périodes aiguës intercurrentes. Le traitement consiste dans l'extraction, opération toujours facile et qui produit une guérison immédiate, l'affection étant d'origine dentaire, et envahissant très rarement le tissu osseux de l'alvéole ou la gencive. Dans les polypes, qui compliquent d'ordinaire une carie voisine du collet, la masse se loge dans la cavité de la carie, tandis que le pédicule reste attaché aux bords du périoste : ces tumeurs sont curables par la simple excision et l'obturation de la carie. Un grand nombre d'autres affections sont sous la dépendance des altérations dentaires. V. GENCIVE, ODONTALGIE, ODONTOME, et OSTÉOPÉRIOSTITE (E. Magitot). — *Obturation des dents et Plombage des dents.* V. OBTURATION. — *Dent artificielle.* V. PROTHÈSE *dentaire.* — *Dent d'Hutchinson.* Malformation dentaire affectant les incisives médianes supérieures de seconde dentition, et consistant en une échancrure semi-lunaire occupant le bord libre de la dent ; à ce caractère constitutif s'ajoutent souvent une configuration spéciale rappelant l'aspect du tournevis : la dent étant élargie au niveau de son collet et rétrécie au niveau de son bord libre (*dent en tournevis*), et une anomalie de direction, les deux dents médianes devenant obliques convergentes.


Fig. 216. — *Dent d'Hutchinson.*

**DENTAIRE.** adj. [*dentarius,* angl. *dental,* it. *dentario*]. Qui a rapport aux dents. — *Anévrysme dentaire.* V. ANÉVRYSME. — *Arcade dentaire.* V. ARCADE. — *Artères dentaires.* Celles de la mâchoire supérieure viennent de la sous-orbitaire et de l'alvéolaire supérieure, fournies par la maxillaire interne ; celles de la mâchoire inférieure viennent de la dentaire inférieure, branche de la maxillaire interne. — *Bâillon dentaire.* V. BAILLON. — *Canaux* ou *conduits dentaires.* Canaux osseux qui livrent passage aux vaisseaux et nerfs dentaires, et situés, les uns dans l'épaisseur de l'os maxillaire supérieur, les autres dans l'inférieur. I. *Canaux dentaires supérieurs.* L'*antérieur* commence vers le milieu du canal sous-orbitaire, et se termine, en se divisant, dans les alvéoles des dents incisives et canines de la mâchoire supérieure. Les *postérieurs* s'ouvrent sur la tubérosité malaire, descendent dans la paroi postérieure du sinus maxillaire, et vont, en se divisant, se rendre dans les alvéoles des dents molaires supérieures. II. *Canal dentaire inférieur,* ou *canal maxillaire.* Canal qui commence sur la face interne de l'os maxillaire inférieur, vers la base de l'apophyse coronoïde, et qui, se continuant dans l'épaisseur de l'os, va se terminer sur sa face externe par le trou mentonnier. C'est par erreur qu'on a admis un canal dentaire inférieur de première dentition ou transitoire, et un second de deuxième dentition ou permanent : il n'en existe toujours qu'un seul. V. DENTAIRE (*Gouttière*). — *Cavité dentaire.* V. DENT. — *Follicule* ou *germe dentaire.* Petit appareil dans lequel prennent naissance les parties constituantes des dents. L'organe de l'émail est la première partie qui apparaisse au bord de la gouttière dentaire et au sein du tissu sous-muqueux gingival. Il naît sous forme d'un petit cordon flexueux qui plonge dans la gouttière : à sa rencontre avec cette gouttière apparaît le *bulbe,* sous forme d'un petit cône de tissu embryonnaire. Ce petit cône acquiert plus de netteté et l'on voit bientôt une petite bande noirâtre partir de chaque côté de sa base et entourer complètement sa partie saillante : cette petite bande devient la paroi ou follicule proprement dit. Puis, à une époque plus avancée, un intervalle se produit entre la paroi et la partie saillante du cône; cet intervalle est rempli par le *germe de l'émail.* Enfin, dans certains ordres seulement (Pachydermes, Ruminants), un troisième organe se produit au-dessous de la paroi folliculaire, enveloppant comme une membrane les deux germes déjà formés : c'est l'*organe du cément* ou mieux du *cortical osseux* de Ténon. Ainsi se trouve constitué le follicule dentaire, composé d'une partie enveloppante et de trois organes contenus dans la cavité. Le bulbe dentaire apparaît, comme le bulbe pileux (Kölliker, Waldeyer, Kollmann, Robin, Legros, Magitot), au fond de l'un des culs-de-sac d'un conduit ou cylindre ramifié à épithélium pavimenteux, en continuité avec l'épithélium gingival, et l'un des culs-de-sac qui n'a pas donné une dent de lait produit les dents permanentes et accidentellement les dents multiples. Les culs-de-sac (au nombre de cinq ou six au moins pour chaque conduit ramifié) qui ne se développent pas en follicules dentaires s'atrophient lors de l'éruption des dents. V. DENTIFICATION. — *Formule dentaire.* Disposition de chiffres employée pour indiquer d'une manière abrégée le nombre de dents de chaque espèce, chez les mammifères. Exemples : *Formule dentaire du cheval :* Incisives, $\frac{3}{3}-\frac{3}{3}$; canines, $\frac{1}{1}-\frac{1}{1}$; prémolaires, $\frac{3}{3}-\frac{3}{3}$; molaires, $\frac{3}{3}-\frac{3}{3}=40$. *Formule dentaire du genre Chat :* Incisives, $\frac{3}{3}-\frac{3}{3}$; canines, $\frac{1}{1}-\frac{1}{1}$; prémolaires, $\frac{2}{2}-\frac{2}{2}$; molaires, $\frac{2}{1}-\frac{2}{1}=30$. *Formule dentaire de l'homme :* Incisives, $\frac{2}{2}-\frac{2}{2}$; canines, $\frac{1}{1}-\frac{1}{1}$; prémolaires, $\frac{2}{2}-\frac{2}{2}$; molaires, $\frac{3}{3}-\frac{3}{3}=32$. — *Gouttière dentaire.* Gouttière que forment les deux lames du bord dentaire des maxillaires un peu en avant et pendant l'apparition des follicules. La face interne de ces lames, qui limitent les côtés de la gouttière, s'épaissit d'espace en espace, assez longtemps après la genèse des follicules, sous forme de petites saillies verticales placées en face l'une de l'autre. Ces épaississements se rejoignent et forment des cloisons complètes, divisant la gouttière en petites loges ou alvéoles ; cela n'a lieu qu'à une époque avancée du développement; jusqu'au neuvième mois de la grossesse on peut enlever d'une seule pièce le contenu de la gouttière, y compris tous les follicules. Lorsque les cloisons se sont produites, les vaisseaux et nerfs passent au-dessous d'elles, au fond de la gouttière, comme dans un canal, sous autant de ponts représentés par ces cloisons, et occupent bientôt un véritable conduit (*dentaire inférieur*) sous-alvéolaire. Ainsi se produisent à la fois les alvéoles d'une part, et le conduit dentaire inférieur d'autre part, plusieurs semaines et même plusieurs mois après l'apparition des follicules, entre les canines et les incisives d'abord et plus tard entre les molaires. La couronne des dents, née la première, qui reposait sur les vaisseaux et nerfs dentaires, s'éloigne peu à peu des vaisseaux lorsque les racines se développent par suite de l'épaississement des cloisons vers leur profondeur ; elle se trouve alors très distante du fond de la gouttière, devenue canal dentaire, et de ses vaisseaux, tout près desquels le bulbe était né. La *gouttière dentaire supérieure* est constituée d'après un même type chez tous les mammifères, à l'exception toutefois de sa portion incisive ou intermaxillaire. Les lames externe et interne qui la limitent sont minces, fragiles, à bord libre et tranchant, un peu ondulé. La gouttière est comme légèrement variqueuse. Chez les fœtus de l'homme et des singes (ouistiti) et probablement aussi sur les damans, cette gouttière se produit immédiatement au-dessous de l'œil. De même que pour le maxillaire inférieur, elle est commune aux follicules qui vont y naître et aux vaisseaux. C'est le fond de cette gouttière qui, par suite des phases du développement, devient de très bonne heure canal sous-orbitaire, comme dans l'os opposé il devient canal dentaire inférieur, tandis que la portion la plus large forme les alvéoles après que les follicules y sont nés près des vaisseaux et nerfs qui demeurent sous-orbi-

taires. Ainsi, il y a un *canal dentaire supérieur*, analogue au *canal dentaire inférieur* par ses usages et par son mode d'évolution : seulement, sa situation au-dessous de l'œil, loin des dents chez l'homme et chez les singes, consécutivement à la formation du sinus d'Highmore, a fait rapporter sa description et ses dénominations à celles de l'orbite, tandis que, comme la gouttière dentaire, dont il provient, ses caractères sont subordonnés au mode de distribution et d'évolution des dents. Ce dernier fait entraîne des différences remarquables dans les maxillaires supérieurs, d'une espèce à l'autre, et d'un âge à l'autre dans chaque espèce (Magitot et Robin). — *Nerfs dentaires*. Ils sont fournis, ceux des incisives et canines supérieures par le sous-orbitaire, branche du maxillaire supérieur, et ceux des molaires correspondantes par le tronc même de ce dernier nerf. Les dents de la mâchoire inférieure reçoivent les leurs du nerf maxillaire inférieur. — *Os dentaire*. V. Cément. — *Pulpe dentaire*. V. Dent. — *Système dentaire*. L'ensemble des dents disposées en rangées continues ou interrompues par une *barre*, dont les dispositions varient dans chaque espèce animale. ‖ *Carie dentaire*. V. Carie. — *Chirurgie dentaire*. V. Chirurgie. — *Hygiène dentaire*. V. Hygiène. — *Névralgie dentaire*. V. Odontalgie. — *Prothèse dentaire*. V. Prothèse. — *Tartre dentaire*. V. Tartre. — *Tumeur dentaire*. V. Dent et Odontome.

**DENTAIRE.** s. f. Genre de plantes crucifères dont la racine est dentée. Trois espèces, les *Dentaria pinnata*, Lamarck, *Dentaria pentaphyllos*, L., et *Dentaria bulbifera*, L., ont été regardées comme carminatives et vulnéraires.

**DENTALE.** s. m. [*Dentalium*, L., all. *Meerzahn*, angl. *dentex*, *synodon*, it. *dentice*]. Genre de mollusques voisins des gastéropodes, à tête pédiculée, à anus terminal, à coquille univalve, en forme de dent canine, qu'on faisait entrer autrefois dans plusieurs compositions pharmaceutiques : c'est du carbonate calcaire avec un peu de matière gélatineuse. L'espèce la plus commune des côtes d'Asie et d'Europe est le *D. elephantinum*, Martini.

**DENTÉ, ÉE.** adj. [*dentatus*, all. *gezahnt*, angl. *denticulated*, it. *dentato*]. Qui a des dents. ‖ *Corps denté*. V. Cervelet. — *Synarthrose dentée*. V. Synarthrose.

**DENTELAIRE.** s. f. [*Plumbago europæa*, L., all. *Bleiwartz*, angl. *lead-wort*, it. *piombaggine*]. Plante (plombaginées, J.) dont la racine, irritante, a été employée pour déterminer la rubéfaction, pour calmer l'odontalgie (de là son nom de *dentelaire*), dans le traitement de la gale (en broyant et faisant bouillir la plante dans l'huile), comme succédanée de l'ipécacuanha ; elle est inusitée actuellement. V. Plombagin. — La *dentelaire grimpante* ou *sarmenteuse* [*Plumbago scandens*, L., *herbe du diable*, *herbe d'amour*], de l'Amérique méridionale, est très caustique.

**DENTELÉ, ÉE.** adj. et s. m. [*dentatus*, all. *gezähnelt*, angl. *notched*, *denticulated*, it. *dentellato*]. Qui a des dents, ou plutôt qui est découpé en manière de dents. ‖ En anatomie, *Corps dentelé*. V. Cervelet et Godronné. — *Globule dentelé*. V. Hématie. — *Ligament dentelé*. V. Moelle *épinière*. — *Muscle grand dentelé* (*costo-scapulaire*, Ch.). Muscle qui s'attache en devant à la face externe des huit ou neuf premières côtes par autant de digitations qui forment une ligne dentelée, et en arrière au bord spinal de l'omoplate. Il fixe l'omoplate contre le thorax, ce qui favorise les mouvements du bras, et il élève le moignon de l'épaule. — *Muscles petits dentelés postérieurs*. On les distingue en *supérieur* (*dorso-costal*, Ch.) et *inférieur* (*lombo-costal*, Ch.). Le *supérieur* s'attache par son bord interne à la partie inférieure du ligament cervical postérieur, à la dernière apophyse épineuse cervicale, et aux trois premières dorsales ; par son bord externe, aux quatre côtes qui suivent la première par autant de digitations. Il occupe les régions postérieure inférieure du cou, et supérieure du dos. L'*inférieur*, situé dans la région inférieure du dos, s'attache aux apophyses épineuses des deux dernières vertèbres dorsales et des trois premières lombaires, et au bord inférieur des quatre dernières côtes. Le premier est un inspirateur et le second un expirateur. — *Muscle petit dentelé antérieur*. Le *triangulaire du sternum*.

**DENTIER.** s. m. [all. *künstliches Gebiss*, angl. *set or teeth*, it. et esp. *dentatura*]. V. Prothèse *dentaire*.

**DENTIFICATION.** s. f. Génération de la substance propre des dents, ou ivoire, qu'il ne faut pas confondre avec l'ossification. L'ivoire apparaît dans le follicule dentaire, à la surface du bulbe, ou mieux dans l'épaisseur de la couche de matière amorphe qui forme le sommet de celui-ci, vers le quatre-vingtième jour environ, chez l'embryon humain (fig. 217). A cette époque, la couche superficielle du bulbe devient le siège d'une production de

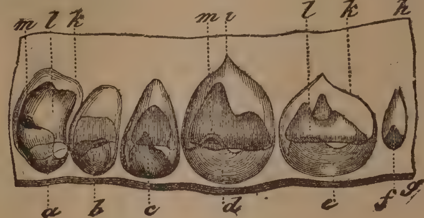


Fig. 217. — *Dentification*.

cellules spéciales (*cellules dentinaires*, *de la dentine* ou *de l'ivoire*), qui se disposent en une couche continue circonscrivant le sommet bulbaire. Ces cellules sont les agents de la production de l'ivoire, c'est-à-dire qu'elles empruntent au bulbe sous-jacent les principes qui servent à la formation de la substance propre de la dent. L'ivoire s'étend du point culminant du bulbe, où il naît sous forme d'autant de petits *chapeaux de dentine* qu'il y a de saillies bulbaires, jusqu'aux parties voisines, de façon à envelopper dans une calotte éburnée la totalité du bulbe. Puis, lorsque cette coque entoure complètement la partie coronaire du bulbe, les cellules de l'ivoire disparaissent entièrement de la surface de l'organe, excepté vers la partie radiculaire qui commence à se développer. Il y a donc une distinction considérable à établir entre la genèse de l'ivoire par des matériaux que fournit la pulpe dentaire, et les phénomènes de développement dont l'ivoire, une fois créé, fait à lui seul tous les frais. L'ivoire n'est pas un produit de sécrétion ; il n'est point non plus un os, rien dans sa constitution ni dans son mode de développement ne le rapprochant du tissu osseux ; ce n'est également pas un produit de transformation spéciale du bulbe. L'ivoire est un produit spécial, sans analogue dans l'économie, formé aux dépens des cellules les plus superficielles contenues dans la papille dentaire. — Fig. 217. Série des follicules dans la moitié droite du maxillaire inférieur chez un embryon humain de quatre-vingt-cinq jours environ, vus par leur face externe (grossissement de 20 diamètres). *a*. Follicule de l'incisive médiane temporaire. *b*. Follicule de l'incisive latérale. *c*. Follicule de la canine. *d*. Follicule de la première molaire. *e*. Follicule de la deuxième molaire. *f*. Follicule de la première molaire permanente dont l'apparition répond à cette époque de l'évolution. *g*. Bande foncée représentant les vaisseaux et nerfs dentaires. *h*. Tissu sous-muqueux ou de la gouttière dentaire au sein duquel sont inclus les follicules. *i*. Terminaison en pointe de la paroi folliculaire. *k*, *k*. Paroi des follicules. *l*, *l*. Organe de

l'émail disposé en capuchon à la surface saillante du bulbe, et que la pression en a écarté ainsi que de la paroi folliculaire. *m, m.* Chapeaux primitifs de dentine déjà apparus dans les follicules de l'incisive médiane et de la première molaire (Magitot et Ch. Robin).

**DENTIFORME**. adj. [*dentiformis*, de *dens*, dent, et *forma*, forme; all. *zahnförmig*]. Qui a la forme d'une dent.

**DENTIFRICE**. s. m. et adj. [*dentifricium*, de *dens*, dent, et *fricare*, frotter; all. *Zahnmittel*, angl. *dentifrice*, it. *dentifrizio*]. Substance, soit solide et pulvérulente (*poudre dentifrice*), soit liquide (*élixir dentifrice*), soit pâteuse (*opiat dentifrice*), dont on fait usage à l'aide d'une brosse, pour enlever, par le frottement, les corps étrangers, tartre, taches, etc., qui s'attachent aux dents, ou neutraliser les réactions diverses dont la bouche peut devenir le siège. D'une façon générale, les dentifrices mous ou opiats, ordinairement composés de miel comme excipient, doivent être rejetés en raison de l'action dissolvante du sucre sur le tissu des dents. Tout dentifrice doit contenir trois substances susceptibles de se mélanger : 1° une substance inerte servant de véhicule; 2° une substance active, à réaction définie et en opposition à la réaction dominante du milieu buccal; 3° une substance aromatique. Sous le rapport de leur composition et des indications, les dentifrices doivent être : 1° *neutres et inertes :* craie, charbon, etc.; les indications sont : salive légèrement alcaline, absence de carie et de tartre, intégrité de la muqueuse; 2° *alcalins :* magnésie, savons, carbonates, bicarbonates, etc.; les indications sont : salive acide, caries nombreuses et à marche rapide, absence complète de tartre, mucosités blanchâtres à la surface des dents et des gencives; 3° *acides :* excipient inerte avec quantité toujours faible et proportionnée de bitartrate de potasse (crème de tartre); les indications sont : milieu salivaire fortement alcalin, dépôts très abondants de tartre, muqueuse normale ou enflammée; 4° *astringents :* chlorate de potasse, borax, préparations phéniquées; les indications sont : gingivite chronique, fongosités et granulations des muqueuses buccale et pharyngienne; 5° *antiputrides :* acide salicylique, silicates, charbons, acides phénique, thymique, permanganates, substances aromatiques diverses; les indications sont : l'état fétide de l'haleine avec ou sans lésions appréciables. — *Dentifrice alcalin.* Carbonate de chaux, carbonate de magnésie, quinquina gris pulvérisé, āā 100 grammes, essence de menthe, 1 gramme : mêlez (*Codex*). — *Dentifrice neutre et absorbant.* Charbon de bois léger en poudre, 200 grammes; quinquina gris pulvérisé, 100 grammes; essence de menthe, 1 gramme (*Codex*).

**DENTINAIRE**. adj. Qui concerne la dentine. — *Cellule dentinaire, de la dentine* ou *de l'ivoire*. V. Dentification.

**DENTINE**. s. f. (R. Owen). L'ivoire des dents. V. Dent.

**DENTIPHONE**. s. m. [de *dens*, dent, et φωνή, voix]. Mot hybride par lequel on désigne un instrument usité dans certains cas de surdité tenant à une lésion de l'oreille moyenne, d'après ce fait que les vibrations d'un diapason dont la tige est serrée entre les dents sont transmises au labyrinthe par les dents et les parois du crâne et perçues par le sujet lorsqu'il se bouche les oreilles.

**DENTISTE**. s. m. [*medicus dentarius*, all. *Zahnarzt*, angl. *dentist*, it. *cavadenti*, esp. *dentista*]. Chirurgien qui s'occupe spécialement des maladies des dents et de la prothèse dentaire. V. Dent et Prothèse.

**DENTITION**. s. f. [*dentitio*, ὀδοντοφυΐα, ὀδοντίασις, all. *Zahnen*, angl. *dentition*, *teething*, it. *dentizione*, esp. *denticion*]. Ensemble des phénomènes de l'accroissement et de la sortie des dents. Les follicules [V. Dentaire (*Follicule*)] n'apparaissent pas en même temps dans les deux mâchoires (vers le soixantième jour, chez le fœtus humain, à la mâchoire inférieure, et vers le soixante-cinquième à la mâchoire supérieure), ni dans chacune d'elles en particulier; mais l'ordre d'après lequel ils naissent dans l'une se reproduit dans l'autre chez tous les mammifères; sur tel d'entre eux la première dent qui naît est une incisive, comme chez l'homme; sur tel autre c'est la canine, comme chez le porc; ou une molaire, comme chez les ruminants, qui n'ont pas d'incisives à la mâchoire supérieure. Chez le fœtus humain, l'ordre d'apparition des follicules est à peu près le même que celui de la sortie des dents correspondantes, pour chacune des mâchoires considérées individuellement. Ainsi le follicule de la molaire antérieure et celui de l'incisive interne apparaissent à peu près en même temps, et plus tard la dentine se montre dans tous les deux simultanément; l'incisive externe les suit de près; un peu après se montre la molaire postérieure; puis la canine, longtemps située sur un plan plus voisin des vaisseaux et nerfs dentaires correspondants que les autres, naît en dernier lieu. Le nombre des follicules de la première dentition se trouve ainsi complet, vers le soixante-quinzième jour pour la mâchoire inférieure, et le quatre-vingtième pour la mâchoire supérieure. Au quatre-vingt-cinquième jour pour la mâchoire inférieure, et du quatre-vingt-neuvième au quatre-vingt-quinzième jour pour la supérieure, on voit naître à l'extrémité postérieure de la gouttière dentaire, presque immédiatement derrière le follicule de la molaire postérieure, un nouveau follicule, celui de la première grosse molaire permanente, dont la sortie n'a lieu que vers la sixième année. Quant aux autres follicules des dents permanentes, ils ne se produisent que vers l'époque de la naissance, dans les limites de quinze jours avant ou de quinze jours après. Le point du follicule où apparaissent les éléments constituants de la dent proprement dite est le sommet des mamelons simples ou multiples du germe de l'ivoire, dans la couche la plus superficielle de l'organe, et, conséquemment, à la face profonde du germe de l'émail : là se produisent les premières cellules de l'ivoire, auxquelles succède le petit chapeau de dentine primitive (V. Dentification). Le développement de l'ivoire donne donc lieu à l'écartement de deux germes de l'ivoire et de l'émail, écartement qu'augmentent encore les phases ultérieures d'évolution et d'épaississement de la couche d'ivoire. Cette apparition première de la dent proprement dite répond chez l'homme à une époque variant entre le quatre-vingtième et le quatre-vingt-dixième jour, et elle a lieu primitivement dans le sein du follicule de l'incisive médiane inférieure (Magitot et Robin). — Voici comment s'établit le mode d'*éruption* des dents (Magitot) : voy. page 468. — *Seconde dentition.* Elle commence vers l'âge de cinq à six ans. L'alvéole d'une nouvelle dent s'agrandissant peu à peu, la cloison qui le sépare de celui de la dent de lait correspondante s'use et disparaît; la racine de la dent de lait est également résorbée, sa couronne vacille et tombe; et toutes les premières dents sont ainsi remplacées successivement, à peu près dans le même ordre qu'à la première dentition. — *Lois de dentition.* Décrites par Magitot, elles comprennent les conditions qui régissent l'organisation de l'appareil dentaire. Chez les animaux aussi bien que chez l'homme, elles se divisent en : 1° *Lois de formation : a.* l'appareil dentaire est une dépendance du système tégumentaire et se forme aux dépens du feuillet externe du blastoderme; *b.* toute dent se forme au sein d'un sac embryonnaire, *le follicule.* 2° *Lois d'éruption : a.* la dentition chez l'homme se compose de deux grandes périodes : 1re *dentition* ou du premier âge; 2e *dentition* ou de l'état adulte; il n'existe jamais de dentitions *tertiaire* ou *quaternaire*; *b.* la précocité de l'éruption est en raison directe de la brièveté de la vie, de...

| ORDRE DE SUCCESSION. | ÉPOQUE D'APPARITION du follicule. | ÉPOQUE D'ÉRUPTION. | ÉPOQUE de LA CHUTE spontanée. | DIVISION de la TOTALITÉ de la DENTITION humaine. |
|---|---|---|---|---|
| A. Évolution de la première phase (1re *dentition*). | | | | |
| Incis. centr. inf. | 65e jour après la conception. | 7e mois.. | 7e année. | 1re période 20 dents. |
| Incis. cent. sup. | 70e jour....... | 10e mois.. | 7 ans 1/2. | |
| Incis. lat. inf... | 80e jour....... | 16e mois.. | 8e année. | |
| Incis. lat. sup.. | 83e jour....... | 20e mois.. | | |
| Prémol. inf..... | ............... | 24e mois.. | 10e année. | |
| Prémol. sup..... | ............... | 26e mois.. | 10 ans 1/2. | |
| Mol. inf........ | Du 85e au 100e jour....... | 28e mois. | 11e année. | |
| Mol. sup....... | | 30e mois.. | 11 ans 1/2. | |
| Canines inf..... | ............... | Du 30e au 33e mois. | 12e année. | |
| Canines sup.... | ............... | | | |
| TOTAL............ | | 20 dents. | | |
| B. Évolution de la seconde phase (2e *dentition*). | | | | |
| 1re mol. inf.... | Vers le 90e jour après la conception...... | De 5 à 6 ans..... | ........... | 2e période 4 dents. |
| 2e mol. sup.... | Vers le 100e jour après la conception...... | | | |
| Incis. centr. inf. | ............... | 7e année.. | | 3e période 20 dents. |
| Incis. centr. sup. | ............... | | | |
| Incis. lat. inf... | ............... | 8 ans 1/2. | | |
| Incis. lat. sup... | ............... | | | |
| 1re prémol. inf.. | Du 110e au 120e jour......... | De 9 à 12 ans..... | | |
| 1re prémol. sup.. | | | | |
| 2e prémol. inf.. | ............... | 11e année. | | |
| 2e prémol. sup.. | ............... | | | |
| Canines inf..... | ............... | De 11 à 12 ans..... | | |
| Canines sup.... | ............... | | | |
| 2e mol. inf..... | Vers le 3e mois. | De 12 à 13 ans..... | ........... | 4e période 4 dents. |
| 2e mol. sup..... | | | | |
| 3e mol. inf..... | A la 3e année. | De 18 à 25 ans..... | ........... | 5e période 4 dents. |
| 3e mol. sup.... | | | | |
| TOTAL....... | 32 dents. | | TOTAL...... | 52 dents. |

précocité de l'âge adulte et de la nutrition générale; *c.* au point de vue des races, la précocité est en raison directe du degré de supériorité et de culture; *d.* à l'égard des maladies et des diathèses, la tardivité de l'éruption est proportionnelle à l'intensité et à la durée des phénomènes morbides. 3° *Lois numériques : a.* le nombre des dents est proportionnel aux dimensions des mâchoires; *b.* la diminution numérique est un fait de dégradation de l'espèce et résulte de la sélection naturelle ou artificielle; *c.* l'augmentation numérique est proportionnelle au prognathisme et au degré d'infériorité de la race; elle constitue en outre chez une race élevée un fait de *réversion*. 4° *Lois morphologiques : a.* la forme initiale, le type primordial, l'unité dentaire, c'est le *cône*; *b.* les formes les plus complexes se réduisent par l'analyse anatomique en un nombre variable d'unités; *c.* la canine dans les espèces élevées représente l'unité; *d.* les dents supplémentaires reproduisent par réversion l'unité ou le *cône*. 5° *Lois de volume : a.* le volume des dents est en raison directe de la taille du sujet; *b.* il est proportionnel au degré du prognathisme et à l'infériorité de la race. 6° *Lois de siège et de direction : a.* les dents occupent chez tous les vertébrés supérieurs l'entrée du tube digestif; *b.* l'apparition de dents sur un autre point du corps est un phénomène de *migration* ou de *genèse d'emblée*; *c.* les dents chez l'homme sont verticales et perpendiculaires au plan horizontal du crâne; *d.* l'inclinaison des dents antérieures est proportionnelle au prognathisme et à l'infériorité de la race; *e.* le plan masticateur est horizontal chez l'homme et parallèle au plan visuel. 7° *Lois de disposition : a.* les arcades dentaires sont en rapport fixe, l'inférieure circonscrite par la supérieure; *b.* la rencontre des arcades dentaires est, dans l'état normal, complète sans interposition d'aucune substance. 8° *Rôle physiologique : a.* les dents constituent chez tous les animaux un *appareil de tact*; *b.* ce rôle est dévolu à la pulpe centrale, identique anatomiquement à la papille dermique; *c.* les perceptions sont perçues par l'ivoire et les fibrilles de la pulpe (E. Magitot). — *Prurit de la dentition*. V. PRURIT. — *Troubles de la dentition*. Les troubles de la dentition comprennent : 1° les *accidents du développement*; 2° les *accidents de l'éruption*. I. Les accidents du développement sont : 1° Les *anomalies de forme* : déviation du type normal de la forme ou réunion des dents par *synostose* (Désirabode). 2° Les *anomalies de siège* ou hétérotopies : transposition des dents, hétérotopie en avant ou en arrière du bord alvéolaire, hétérotopie en dehors des mâchoires (dents ovariennes), etc.; développement de la dent de sagesse inférieure, soit dans l'épaisseur de la branche montante, soit dans l'apophyse coronoïde et jusqu'au voisinage du condyle : ces anomalies ne sont curables, en cas d'accident, que par l'ablation des dents sur les points anormaux où elles se sont développées. 3° Les *anomalies de direction*, comprenant l'*éversion*, ou inclinaison en avant; l'*inversion*, ou inclinaison en arrière du bord alvéolaire, l'*inclinaison latérale*, et enfin la *rotation sur l'axe*. Un grand nombre de ces anomalies sont curables, soit par des appareils appropriés exerçant des pressions dans le sens opposé à la déviation, soit, comme pour la dernière espèce, par une opération replaçant brusquement l'organe dans sa position normale. 4° Les *anomalies de nombre* : absence congénitale d'une ou plusieurs dents; augmentation numérique, dents surnuméraires résultant de la segmentation accidentelle d'un follicule. Les exemples d'absence congénitale de la totalité des dents paraissent être des faits inexactement observés. 5° Les *anomalies de volume* : exagération ou réduction des dimensions. 6° Les *anomalies de nutrition et de développement* : troubles de la nutrition intrafolliculaire, soit dans la production de la dentine (tumeurs), soit dans la production de l'émail (hétérotopie), soit dans la production du cément (tumeurs). V. ODONTOME. 7° Les *anomalies de structure* : défectuosités de l'émail, vices de conformation de l'ivoire, variations de constitution produisant des colorations diverses des dents. 8° Les *anomalies de disposition* : anomalies par continuité, réunions anormales, anomalies par disjonction, divisions anormales; dispositions vicieuses des dents par insuffisance ou augmentation dans les diamètres des mâchoires; rapports anormaux des arcades dentaires. II. Les accidents de l'éruption comprennent les accidents de la première dentition, les accidents de la seconde, et les accidents particuliers à la dent de sagesse. Les *accidents de la première dentition*, propres à la première enfance, peuvent se diviser en : *accidents locaux*, prurit gingival, salivation, gonflement rouge et douloureux de la gencive, quelquefois gingivite, stomatite avec engorgement des ganglions sous-maxillaires; *accidents généraux*, appelés autrefois *sympathiques*, parmi lesquels on a rangé presque tous les états morbides de l'enfance; c'est ainsi qu'on a décrit de la fièvre, des convulsions, des manifestations cutanées, des accidents respiratoires et gastro-intestinaux, et même des méningites. On s'accorde aujourd'hui à ne pas rapporter tous ces phénomènes à la dentition;

celle-ci peut déterminer un état nerveux particulier, et même quelquefois des convulsions dues à l'hystérie infantile (Chaumier) ; elle peut affaiblir la résistance de l'organisme, et permettre ainsi l'éclosion d'une infection des voies respiratoires ou du tractus gastro-intestinal. Mais dans tous ces cas, elle agit seulement en tant que cause prédisposante. A côté de ces troubles locaux et généraux de la première dentition, il faut placer les irrégularités dans l'ordre ou dans l'époque d'apparition des dents qu'entraînent presque constamment certaines maladies, le rachitisme en particulier ; s'il apparaît, ce qui est rare, avant tout travail de dentition, il retarde ou supprime complètement la terminaison de ce travail ; s'il apparaît dans le cours du travail, il l'interrompt brusquement et en éloigne les périodes les unes des autres. La tuberculisation, au contraire, laisse à l'évolution dentaire toute sa régularité (Trousseau). Le *traitement* local consistera en soins de propreté de la bouche, lavage des gencives avec un tampon imbibé d'eau boriquée, ou frictions avec un sirop très légèrement opiacé, enfin, incision si la dent n'arrivait pas à sortir d'elle-même ; quant au traitement général, il sera avant tout préventif, et consiste à redoubler d'attention sur l'hygiène de l'enfant au moment de la dentition. — Les *accidents de la seconde dentition*, c'est-à-dire de l'évolution dentaire de sept à douze ans, soit vingt-huit dents, sont beaucoup plus rares que ceux de la première. Parfois, il existe un peu de gingivite qui, dans certains cas, peut devenir phlegmoneuse ou ulcéreuse et se compliquer de périostite. On observe cependant quelques phénomènes locaux, prurit gingival, stomatite locale, se généralisant parfois. On a signalé aussi, à cet âge, des relations de la dentition avec la production de la chorée et d'autres affections spasmodiques. — Les *accidents de la troisième dentition* ou *dent de sagesse* sont fréquents et parfois graves. La dent de sagesse inférieure en est seule le point de départ, la supérieure ne rencontrant point dans la tubérosité du maxillaire supérieur d'obstacle à sa sortie. Ils sont de deux ordres. *Accidents inflammatoires :* soulèvement de la gencive, et, par suite, rencontre de celle-ci par la dent supérieure correspondante qui la triture ; pénétration des microbes de la bouche dans ces tissus congestionnés, et infection de la gencive. Le lambeau gingival se gonfle, s'enflamme, suppure à sa face profonde, se couvre de fongosités ; l'inflammation, gagnant les régions voisines et le tissu cellulaire de la joue, donne lieu à un phlegmon simple (fluxion), puis à la rétraction des muscles élévateurs, d'où occlusion de la bouche. Le phlegmon, dont la terminaison est souvent la résolution, peut s'abcéder ; l'ouverture s'effectue, soit dans la bouche, soit sur la peau de la région maxillaire ou cervicale supérieure, soit dans les ganglions eux-mêmes. L'abcès peut présenter des complications : décollements, fusées purulentes sous les aponévroses, carie ou nécrose du maxillaire, fistules multiples. Des complications générales peuvent survenir et entraîner la mort, ou nécessiter des opérations graves : résection d'une portion ou de la moitié du maxillaire inférieur, etc. *Accidents sympathiques :* on a décrit sous ce nom des névralgies parfois persistantes et rebelles, apparaissant souvent comme seul symptôme au début, et détournant l'attention de l'origine réelle du mal ; elles occupent, soit les rameaux cutanés cervicaux et auriculaires de la cinquième paire, soit les branches profondes, soit tout un ensemble de réseaux anastomotiques, en constituant une névralgie hémicranienne. Des phénomènes analogues peuvent se produire au niveau de l'oreille, où ils amènent des bourdonnements, la surdité ; de l'œil, où ils déterminent des troubles de la vision, des spasmes musculaires de la paupière ou du globe, etc. Le diagnostic de ces accidents est souvent difficile et obscur. Toutefois, en tenant compte des conditions d'âge du sujet, même alors que l'examen de la bouche ne permet pas de constater la présence de la dent restée incluse, en étudiant la forme et la marche des symptômes, la détermination est possible. Le *traitement* consistera au début à exciser la gencive, découvrir la couronne, et cautériser les lambeaux restants ; si les accidents sont plus sérieux, il faut pratiquer l'extraction de cette dent, presque toujours possible par l'emploi de la *langue de carpe*, et préférable à l'extraction de la deuxième molaire (E. Magitot).

**DENTURE.** s. f. [all. *Zahnreihe*, angl. *a set of teeth*, it. *dentatura*]. Ordre dans lequel les dents sont rangées : une *belle denture*, etc.

**DÉNUDATION.** s. f. [*denudatio*, de *denudare*, mettre à nu ; ψίλωσις, all. *Bloslegung*, angl. *denudation*, it. *denudazione*]. État d'une partie qui est dépouillée de ses enveloppes naturelles. || Action de mettre un tissu à nu dans un but thérapeutique : la *dénudation du derme* fait partie de la méthode *endermique* ; la *dénudation des os* a été employée dans le traitement des *exostoses*.

**DÉNUTRITION.** s. f. [de *de*, indiquant privation, et *nutrition*]. Nom donné par de Blainville (1832) au phénomène qui répond à la formation et à la sortie de principes cristallisables. C'est à tort que quelques médecins modernes emploient encore le terme de *dénutrition* pour caractériser ce fait, connu depuis longtemps sous le nom de *désassimilation* : comme il n'y a pas de désassimilation sans assimilation simultanée (quel que soit le *minimum* auquel celle-ci puisse être réduite), sans quoi il y aurait absence complète de nutrition et mort, le mot *dénutrition* ne peut être synonyme de *désassimilation*. Il signifie tout au plus nutrition troublée, avec excès de la désassimilation sur l'assimilation.

**DÉONTOLOGIE.** s. f. [de τὸ δέον, le devoir, et λόγος, traité]. — *Déontologie médicale*. Partie de la médecine qui traite des devoirs (et, suivant quelques-uns, des droits) du médecin. V. Honoraires, Naissance (*Déclaration de*), Réquisition, Responsabilité et Serment.

**DÉPENSE.** s. f. En physique, volume de liquide écoulé dans l'unité de temps. L'élasticité des artères régularise le courant sanguin et augmente sa dépense (Marey).

**DÉPERDITION.** s. f. — *Déperdition de chaleur*. V. Chaleur, Refroidissement et Température. — *Déperdition d'électricité*. Diminution de la quantité de fluide électrique dont un corps est chargé, par suite de l'écoulement du fluide dans les substances en contact avec ce corps, quand elles conduisent bien l'électricité, ou dans l'air, surtout quand il est humide. — *Déperdition de substance*. Plaie avec destruction ou enlèvement des tissus lésés.

**DÉPÉRISSEMENT.** s. m. [φθτίσις, τῆξις, all. *Schwinden*, angl. *decay*, *decaying*, it. *scadimento*]. État d'un individu qui perd graduellement ses forces, son embonpoint, etc., sans cause encore déterminée. *Dépérissement* a un sens physiologique général ; *amaigrissement*, un sens anatomique et restreint ; *marasme* indique à la fois le dépérissement et l'amaigrissement causés par une longue maladie.

**DÉPHLEGMATION.** s. f. [de *de*, hors, et de φλέγμα, phlegme ; all. *Entwässerung*, angl. *dephlegmation*, it. *deflemmazione*]. Nouvelle distillation à laquelle on soumet une liqueur obtenue à l'aide du feu, en vue d'en séparer les parties les plus aqueuses, qui distillent les premières et qu'on appelait autrefois *phlegme*. La déphlegmation diffère de la *rectification*, en ce qu'elle a deux produits : 1° le liquide restédans le vase distillatoire, *produit principal* ; 2° le liquide distillé (le *phlegme*), produit secondaire et peu actif. Elle diffère de la *concentration* par évaporation, qui s'opère sur des liquides non distillés, et n'a qu'un produit (le liquide non évaporé).

**DÉPHLOGISTIQUÉ, ÉE.** adj. [all. *dephlogistisirt*,

angl. *dephlogisticated*, it. *deflogistico*]. Qui a perdu son phlogistique. — *Air déphlogistiqué* (Stahl). L'*oxygène*.

**DÉPILATION.** s. f. [*depilare*, épiler, de la particule privative *de*, et *pilus*, poil; ψίλωσις, μάδισις, all. *Abhaaren*, angl. *depilation*, it. *depilazione*]. Chute des poils.

**DÉPILATOIRE.** adj. et s. m. [*psilothrum*, ψίλωθρον, all. *Enthaarungsmittel*, angl. *depilatory*, it. *depilatorio*]. Qui détermine la chute des poils. Les dépilatoires sont, en général, des préparations caustiques dans lesquelles on a fait entrer de la chaux vive, du sulfhydrate de chaux, du sulfure d'arsenic, etc. On fait avec la chaux et l'orpiment une poudre qu'on délaye avec un peu d'eau pure et savonneuse, et qu'on applique sous forme de pâte : l'addition de pâte d'amandes douces rend le mélange moins corrosif. On l'étend sur la partie, et, quelques instants après, une lotion avec de l'eau chaude fait tomber toutes les villosités. Le *rusma* est un dépilatoire également efficace. Les topiques dépilatoires peuvent altérer le tissu de la peau, avoir une action vénéneuse; s'ils n'attaquent que les poils et non leurs bulbes, ils ne les empêchent pas de croître de nouveau et sont inférieurs à l'*épilation*.

**DÉPLACEMENT.** s. m. — *Anomalies par déplacement ou par changement de position*. Premier ordre de la classe des *anomalies de disposition*. Tous les organes, surtout les viscères, sont sujets à des déplacements qui se classent ainsi : 1° changement de direction; 2° changement partiel de position; 3° changement total de position; 4° transposition générale ou partielle (V. Inversion *splanchnique*); 5° déplacements herniaires *primitifs*, par persistance des conditions embryonnaires ou fœtales (éventration), et *consécutifs* (exomphale consécutif, déplacement ou ectopie consécutive du cœur). ‖ En pathologie, *déplacement*. V. Luxation. — *Déplacement de la matrice*. V. Déviation, Hystéroloxie et Hystéroptose. ‖ En thérapeutique, *déplacement de la cataracte*. V. Cataracte, Kératonyxis et Scléroticonyxis. ‖ En pharmacie, *déplacement*. V. Lixiviation.

**DÉPLÉTIF, IVE.** adj. [de *deplere*, vider; all. *entleerend*, angl. *depletory*, it. *depletivo*]. Se dit d'un moyen thérapeutique qui, comme la saignée, diminue la quantité des liquides du corps.

**DÉPLÉTION.** s. f. [*depletio*]. Diminution de la quantité des liquides du corps vivant : *déplétion sanguine*.

**DÉPOPULATION.** s. f. Décroissance du nombre des individus qui habitent un pays. V. Population.

**DÉPOSITION.** s. f. — *Déposition d'un expert*. Renseignement qu'un médecin expert peut être appelé, par l'accusation ou par la défense, à fournir, de vive voix, au tribunal, même lorsqu'un rapport sur la question a été déposé par lui. L'expert est alors assimilé aux témoins : il prête serment, et sa déposition est contradictoire, c'est-à-dire qu'il doit répondre aux objections présentées par un autre expert ou par l'une des parties.

**DÉPÔT.** s. m. [de *deponere*, déposer; ἀπόστασις, all. *Ablagerung*, angl. *sediment*, it. *deposito*]. Communément, matière qui se précipite au fond d'un vase contenant une dissolution chimique ou un liquide sécrété : tel est le *dépôt* (*sedimentum*) que forment les urines par le repos et le refroidissement. V. Sédiment. ‖ En pathologie, *dépôt* (*abcessus*, all. *Abcess*) est souvent employé comme synonyme d'*abcès*. Cependant cette dénomination ne s'applique qu'aux amas de matières sorties de leurs voies naturelles, et infiltrées dans le tissu cellulaire ou épanchées dans une cavité, tels que les dépôts *sanguins*, *stercoraux*, *urinaires*, etc. V. Abcès. ‖ *Dépôt d'ambulance*. V. Ambulance.

**DÉPRAVATION.** s. f. [*depravatio*, de *de*, indiquant aggravation, et *pravus*, mauvais; all. *Verderbniss*, angl. *depravation*, it. *depravazione*, *corruzione*]. Caractère insolite et bizarre d'une sensation, telle que le goût, l'appétit, l'odorat.

**DÉPRESSEUR.** adj. m. Qui déprime. — *Nerf dépresseur*. V. Nerf *de Cyon*.

**DÉPRESSIBLE.** adj. Se dit du pouls qui s'affaisse au moindre contact du doigt explorateur, au lieu de réagir comme à l'état normal.

**DÉPRESSIF, IVE.** adj. Qui déprime. — *Forme* ou *phase dépressive de la folie*. Celle dans laquelle il y a *dépression intellectuelle*.

**DÉPRESSION.** s. f. [*depressio*, de *deprimere*, enfoncer; all. et angl. *depression*, it. *depressione*, *abbassamento*]. Diminution naturelle ou accidentelle, soit d'une saillie d'un point du corps, soit de l'activité vitale dans une partie ou dans la totalité de l'économie. — *Dépression intellectuelle*. Période de la mélancolie et de la folie à double forme dans laquelle les malades sont pris de découragement, de tristesse, d'inertie. — *Dépression précordiale*. Enfoncement de la région précordiale, qui se substitue parfois à la légère saillie naturelle à cette région. — *Dépression des forces*. Diminution d'énergie musculaire survenant par suite de quelque lésion des centres nerveux ou dans les affections générales, telles que la fièvre typhoïde, le charbon, les fièvres éruptives au début, etc. — *Dépression de la tête*. V. Dégradation.

**DÉPRESSOIR.** s. m. [de *deprimere*, abaisser, enfoncer; all. *Depressorium*, it. *depressorio*]. V. Méningophylax.

**DÉPRIMÉ, ÉE.** adj. [*depressus*]. Se dit, en médecine, d'une tumeur dont le centre est aplati ou enfoncé.

**DÉPURATIF, IVE.** adj. [de *de*, et *purare*, purifier; all. *lubtreinigend*, angl. *depuratory*, *depurant*, it. *depurativo*]. Se dit d'une substance supposée capable de rendre aux humeurs leur pureté. — *Pilule dépurative*. V. Pilule.

**DÉPURATIFS.** s. m. pl. Médicaments qui passent pour enlever à la masse des humeurs les principes qui en altèrent la pureté, et qu'ils portent au dehors par les émonctoires naturels : ce sont des purgatifs, des diurétiques, des diaphorétiques, etc.

**DÉPURATION.** s. f. [all. *Reinigung*, angl. *depuration*, it. *depurazione*]. Action par laquelle on dégage un corps des matières qui en altèrent la pureté. ‖ En physiologie, acte par lequel l'organisme se débarrasse de substances inutiles ou nuisibles à son entretien : telles sont la respiration et l'urination. ‖ En pathologie, travail par lequel l'économie animale se purifie, soit à l'aide d'une évacuation spontanée, soit à l'aide de médicaments. ‖ En pharmacie, séparation spontanée qui se fait dans un liquide trouble lorsqu'on le laisse en repos dans un vase cylindrique : les particules solides se rassemblent au fond du vase, et le liquide devient clair. La dépuration n'est le plus souvent qu'un préliminaire de la clarification.

**DÉPURATOIRE.** adj. et s. [all. *Reinigungsmittel*, angl. *depuratory*, it. et esp. *depuratorio*]. Qui rend pur, qui sert à dépurer. S'est dit de certaines maladies qu'on croyait servir à dépurer la masse des humeurs. V. Fièvre *dépuratoire*. — *Excrétion dépuratoire*. V. Respiration et Urination.

**DÉRADELPHE.** s. m. [de δέρη, cou, et ἀδελφὸς, frère : uni par le cou]. Genre de monstres doubles monocéphaliens, présentant les caractères suivants : troncs séparés au-dessous de l'ombilic, réunis au-dessus; trois ou quatre membres thoraciques; une seule tête sans partie surnuméraire à l'extérieur (Geoffroy Saint-Hilaire).

**DÉRAISONNEMENT.** s. m. La *folie*.

**DÉRATÉ, ÉE.** adj. et s. m. Animal à qui on a enlevé la rate. V. Splénectomie.

**DERCUM** (X.) (médecin américain contemporain). — *Maladie de Dercum*. Adipose douloureuse. V. Adipose.

**DÉRENCÉPHALE** adj. et s. m. [de δέρη, cou, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Monstre à cerveau très petit, enveloppé par les vertèbres du cou (Geoffroy Saint-Hilaire).

**DÉRIVATIF, IVE**, adj. [*deflectens*, all. *ableitend*, angl. *derivative*, it. *derivativo*]. Se dit de tout ce qui opère une dérivation naturelle ou artificielle. — *Circulation dérivative*, V. Circulation. — *Saignée dérivative*, V. Dérivation et Saignée.

**DÉRIVATIFS** s. m. pl. Moyens artificiels employés pour opérer une dérivation, saignée, sinapisme, vésicatoire, etc.

**DÉRIVATION**, s. f. [*derivatio*, de *derivare*, détourner; παροχέτευσις, all. *Ableitung*, angl. *derivation*, it. *derivazione*]. Dans l'ancienne médecine, action de détourner artificiellement une humeur ne s'écoulant plus ou ne circulant plus par ses voies naturelles, sur quelque organe voisin ou éloigné, pour faire qu'elle s'y écoule ou s'y fixe, et pour éviter ainsi les accidents qu'elle pourrait causer. L'urine n'étant pas sécrétée, par exemple, on pensait obtenir sa dérivation par des évacuations alvines; le sang ne circulant plus dans les amygdales enflammées, on croyait obtenir qu'il se détournât de cet organe et cessât d'y affluer quand on déterminait son écoulement par la muqueuse nasale, par la saignée de la jugulaire (*saignées dérivatives*), ou quand on amenait la congestion d'un organe voisin, comme la peau du cou, par un vésicatoire, etc. Pour beaucoup de médecins anciens et modernes, *dérivation* et *révulsion* ne font qu'un; pour d'autres, la seconde médication est un cas particulier de la première, qui a un caractère plus général que l'autre. V. Révulsion.

**DÉRIVÉ**. s. m. Composé résultant de la substitution d'un élément ou d'un radical simple à un ou plusieurs atomes d'hydrogène d'un corps.

**DERMALGIE**. s. f. V. Dermatalgie.

**DERMANYSSE**. s. m. [de δέρμα, peau et νύσσω, léser]. Acarien parasite des gallinacés (*Dermanyssus gallinæ*), pouvant déterminer une éruption papuleuse et prurigineuse sur les mains et les avant-bras des personnes qui pénètrent dans les poulaillers.

**DERMAPHYTE**. adj. et s. [de δέρμα, peau, et φυτόν, plante]. Végétal parasite de la peau. V. Champignon.

**DERMATALGIE**. s. f. [*dermatalgia*, de δέρμα, peau, et ἄλγος, douleur; all. *Hautnervenschmerz*, angl. *dermatalgy*, it. *dermatalgia*]. Douleur de forme névralgique, qui a son siège dans la peau d'une région quelconque, sur une étendue généralement limitée, en dehors de toute lésion appréciable de la peau et du système nerveux; pourtant certains auteurs décrivent une dermatalgie symptomatique du tabes. Tantôt elle apparaît sans cause connue (*dermatalgie idiopathique*) et elle a été alors souvent rattachée au rhumatisme (*dermatalgie rhumatismale*); tantôt elle accompagne les névralgies profondes de la chloro-anémie, de l'hystérie (*dermatalgie sympathique*), ou bien elle est liée à un trouble général de l'organisme, diabète, polyurie, ou à une maladie infectieuse, syphilis, impaludisme. Elle est permanente ou intermittente, et cède à l'application d'un vésicatoire ou des anesthésiques (Beau).

**DERMATANEURIE**. s. f. [de δέρμα, peau, α priv., et νεῦρον, nerf]. Paralysie de la peau.

**DERMATHÉMIE, DERMOHÉMIE**. s. f. [de δέρμα, peau, et αἷμα, sang]. Congestion passagère de la peau.

**DERMATITE, DERMITE**. s. f. [*dermatitis*, de δέρμα, peau, et la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie]. Inflammation de la peau. — *Dermatite bulleuse congénitale*. Variété de pemphigus très rare (*pemphigus successif à kystes épidermiques*, Brocq) apparaissant dès la naissance, et caractérisé par des éruptions successives de bulles discrètes qui laissent à leur place des petits kystes blanchâtres, formés de lamelles épidermiques et de matière sébacée; elle est considérée par Besnier comme une forme particulière d'ichtyose, et cet auteur l'a appelée *ichtyose à poussée bulleuse*. — *Dermatite contusiforme*. V. Érythème *noueux*. — *Dermatite exfoliative généralisée*. Maladie de nature inconnue, caractérisée par l'apparition de taches rouges qui envahissent peu à peu la totalité des téguments, par la formation de squames d'étendue variable, du prurit, de la fièvre à type rémittent, et une évolution subaiguë durant quatre à six mois, ou chronique, plusieurs années (Brocq); la terminaison se fait par la guérison, mais la mort peut survenir par le progrès de la cachexie ou du fait de complications pulmonaires; elle rentre dans le groupe du *pityriasis rubra* (V. ce mot); le traitement sera surtout général et consistera à soutenir les forces du malade; le traitement local consistera en bains prolongés et applications calmantes. Une forme bénigne de cette maladie, *dermatite exfoliative aiguë bénigne* ou *érythème scarlatiniforme desquamatif*, dure seulement de trois à six semaines, mais est sujette à des récidives nombreuses. — *Dermatite herpétiforme* ou *maladie de Duhring* (*dermatite polymorphe douloureuse chronique, à poussées successives*, Brocq). Affection caractérisée par une éruption polymorphe (érythème, vésicules d'herpès, bulles, papules, excoriations, etc.), des phénomènes douloureux consistant en démangeaisons intenses, sensations de cuisson et de brûlure, la conservation d'un bon état général, et une durée très longue, de six mois à vingt ans, avec des périodes d'accalmie et des poussées successives. Le traitement consiste surtout en une bonne hygiène alimentaire, l'administration de l'arséniate de soude et des lotions antiprurigineuses. — *Dermatite polymorphe*. V. Érythème *polymorphe*. — *Dermatite polymorphe douloureuse récidivante de la grossesse* (Brocq). V. Herpes *gestationis*.

**DERMATODYNIE**. s. f. [*dermatodynia*, de δέρμα, peau, et ὀδύνη, douleur]. Douleur à la peau.

**DERMATOGRAPHIE**. s. f. [*dermatographia*, de δέρμα, peau, et γραφή, description]. Description de la peau.

**DERMATOÏDE**. adj. [*dermatoides*, de δέρμα, peau, et εἶδος, forme, ressemblance]. V. Dermoïde.

**DERMATOL**. s. m. [*gallate basique* ou *sous-gallate de bismuth*] (en atomes, $C^7H^2O^5Bi, 2H^2O$). Corps pulvérulent jaune, inodore, inaltérable à l'air et à l'humidité, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, obtenu en faisant agir l'acide gallique sur le nitrate de bismuth. Antiseptique et astringent: en poudre, sur les plaies; en potion, à la dose de 2 grammes, contre la diarrhée.

**DERMATOLOGIE**. s. f. [*dermatologia*, de δέρμα, peau, et λόγος, discours; all. *Dermologie*, angl. *dermatology*, it. *dermologia*]. Traité de la peau. — Partie de la médecine qui traite des maladies de la peau.

**DERMATOLYSIE**. s. f. [de δέρμα, peau, et λύειν, relâcher; all. *Dermatolysia*, angl. *dermatolysy*, it. *dermatolisia*]. Affection caractérisée par une extension anormale, avec relâchement, de la peau, qui se plie en double et retombe; on l'observe surtout aux paupières, à la face, au cou, au ventre, aux parties génitales; elle a été vue au cuir chevelu, au dos, etc. Le derme a pris une extension considérable. Il est épaissi. Le tissu lamineux est plus dense qu'à l'état normal; le névrilème est épaissi considérablement jusque autour des filets nerveux sous-cutanés les plus fins, devenus, de la sorte, souvent épais d'un millimètre. Cette hypertrophie du névrilème est beaucoup plus marquée dans les gros filets sous-cutanés, où elle constitue des *névromes* sous forme de cordons renflés d'espace en espace, sans altération des tubes nerveux. Cette affection rare est habituellement congénitale et augmente avec l'âge. On l'appelle encore *chalastodermie* ou *chalazodermie*.

**DERMATOLYSIS**. s. m. Tumeur majeure du *fibroma molluscum* (V. Molluscum). on l'appelle aussi *pachydermatocèle*.

**DERMATOME.** s. m. [de δέρμα, peau, et de la désinence *ome* qui s'applique aux tumeurs]. Tumeur de la peau (Besnier).

**DERMATOMYCOSE.** s. f. [de δέρμα, peau, et μύκης, champignon] (*dermatophytie*). Maladie de la peau causée par des champignons.

**DERMATOMYOME.** s. m. (Besnier). Myome de la peau; c'est un *liomyome*. On le rencontre aux seins et aux parties génitales de l'homme et de la femme; parfois on rencontre des myomes généralisés très petits, douloureux, disséminés sans ordre sur le tronc et les membres.

**DERMATOMYOSITE.** s. f. [de δέρμα, peau, et *myosite*]. Inflammation simultanée des muscles et de la peau qui les recouvre (Unverricht).

**DERMATONEUROSE.** s. m. [de δέρμα, peau, et *neurose* pour *névrose*]. Affection cutanée consécutive à une modification du système nerveux central, ganglionnaire ou périphérique (Leloir). Ce groupe comprend : les *dermatoneuroses sensitives*, parmi lesquelles il faut distinguer les cas où la réaction cutanée est nulle ou insignifiante, *névrodermies* de Brocq, et ceux où celle-ci est intense, *névrodermites* de Brocq; — les *dermatoneuroses motrices*, dont le type est la chair de poule, et qui n'ont pas d'importance en nosographie; — les *dermatoneuroses vaso-motrices*, dans lesquelles on fait rentrer certains érythèmes, les ecchymoses spontanées, les œdèmes nerveux, l'urticaire, l'asphyxie locale des extrémités; — les *dermatoneuroses trophiques* ou *trophonévroses cutanées*, qui comprennent le zona, le mal perforant plantaire, la gangrène des extrémités, etc.

**DERMATOPATHIE.** s. f. [*dermatopathia*, de δέρμα, peau, et πάθος, maladie]. Maladie de la peau en général.

**DERMATOPHOBIE.** s. f. [de δέρμα, peau, et φόβος, crainte]. Crainte excessive que provoque chez certains malades l'existence de lésions cutanées ou la possibilité du développement de celles-ci (Thibierge).

**DERMATOPHYTIE.** s. f. [de δέρμα, peau, et φυτὸν, plante]. V. DERMATOMYCOSE.

**DERMATORRAGIE.** s. f. [*dermatorrhagia*, de δέρμα, peau, et ῥήγνυμι, je romps]. Hémorragie par la peau, sueur de sang.

**DERMATORRHÉE.** s. f. [*dermatorrhæa*, de δέρμα, peau, et ῥεῖν, couler]. Sueur plus ou moins abondante.

**DERMATOSCLÉROSE.** s. f. [*dermatosclerosis*, de δέρμα, peau, et σκληρὸς, dur]. V. SCLÉRODERMIE.

**DERMATOSE.** s. f. [*dermatosis*, de δέρμα, peau]. Maladie quelconque de la peau. Les dermatoses sont dites *dartreuses* (V. DARTRE); *syphilitiques* (V. SYPHILIDE); *inflammatoires* (V. BULLE, ECZÉMA, ÉRYTHÈME, PAPULE, PSORIASIS, PUSTULE, SUDAMINA, VÉSICULE); *atrophiques* (V. CHÉLOÏDE *spontanée*); *hypertrophiques* (V. DERMATOLYSIE, ÉLÉPHANTIASIS, ESTHIOMÈNE, ICHTYOSE, LÈPRE, LICHEN et LUPUS); *parasitaires* (V. FAVUS, GALE et PITYRIASIS). Le traitement des dermatoses varie avec leur forme et leurs périodes. Le *traitement général* sera, au début, dans la période d'inflammation ou d'excitation, quelquefois une saignée, bains tièdes émollients, au son, à l'amidon; à l'intérieur, boissons tempérantes; régime adoucissant et, suivant les cas, analeptique; éviter les excitants (alcooliques, café, etc.), les mets salés, épicés, les poissons, les mollusques, etc. Pour le *traitement spécial* : à l'intérieur, dérivatifs sur l'intestin : grande utilité des purgatifs doux, répétés deux ou trois fois par semaine (sels cathartiques divers, apozème au séné, etc.), surtout dans les formes sécrétantes; quelquefois les diurétiques dans les mêmes conditions (Hardy); médication substitutive; tisanes amères, dépuratives, huile de foie de morue; sulfureux, iodures, arsenicaux (liqueur de Fowler ou de Pearson, pilules asiatiques). A l'extérieur, les topiques sont particulièrement les pommades sulfureuses, iodurées, au calomel, au goudron, surtout dans les formes squameuses; l'huile de cade. Dans les formes sèches, les sudorifiques, les bains de vapeur à température médiocrement élevée, les fumigations, l'hydrothérapie, conviennent. S'il y a un état inflammatoire, lotions adoucissantes; cataplasme de fécule, de mie de pain, pas de graine de lin, à cause des éruptions qu'elle peut occasionner; poudre d'amidon; faire tomber les croûtes. Lotions avec la liqueur de van Swieten; lotions d'eau de goudron. Bains de sublimé aux doses habituelles. Dans les formes atoniques, activer par des lotions avec : sulfure de potasse liquide, 10 à 12 gouttes dans un verre d'eau. Bains sulfureux à la dose de 15 à 20 grammes de foie de soufre liquide pour un bain d'enfant, avec ou sans addition de gélatine. Si l'affection est ancienne et le malade peu excitable : Loëche et les sources sulfureuses de Bagnères-de-Luchon, Barèges, Cauterets, Uriage, Allevard, Enghien, Schinznach, Aix en Savoie, Saint-Gervais, Viterbe, Aix-la-Chapelle, Bade (Autriche). Existe-t-il, au contraire, de l'irritation ou un état subaigu, on préférera Molitg, Saint-Sauveur, Escaldas, Néris, Ussat, Bigorre, Ems. Si la maladie est d'origine *syphilitique*, en première ligne, Loëche et les eaux sulfureuses, spécialement Bagnères-de-Luchon, Barèges, Cauterets, Aix-la-Chapelle, Aix en Savoie.

**DERMATOTOMIE.** s. f. [*dermatotomia*, de δέρμα, peau, et τομὴ, section]. Dissection de la peau.

**DERMATOZOAIRE.** s. m. [de δέρμα, peau, et ζῶον, animal]. Animal qui vit en parasite sur la peau.

**DERMATOZOONOSE.** s. f. Maladie cutanée causée par un dermatozoaire.

**DERME.** s. m. [*derma*, *corium*, δέρμα, de δέρειν, écorcher; all. *Lederhaut*, angl. *skin*, it. *cute*; *système dermoïde*, *chorion*]. Couche profonde de l'appareil tégumentaire. Il présente l'aspect d'une membrane blanchâtre, souple, mais très résistante, formée de faisceaux de fibres du tissu cellulaire, de fibres élastiques et de vaisseaux. Sa face interne est unie aux parties voisines par une couche de tissu lamineux; sa face externe, recouverte par l'épiderme, est parsemée de *papilles*. C'est le derme de la peau de certains animaux qui, préparé par le tannage, constitue le *cuir*. V. MUQUEUSE, PAPILLE et PEAU.

**DERMESTE.** s. m. Sorte de mite qui attaque les cantharides placées dans des vases mal bouchés.

**DERMIEN, IENNE.** adj. Qui a rapport au derme : *portion dermienne de la peau*, etc.

**DERMIQUE.** adj. Qui se rapporte au derme, à la peau. — *Tissu dermique*. V. PEAU. — *Tumeur dermique*. V. CHÉLOÏDE, CONDYLOME, NÆVUS et VERRUE.

**DERMITE.** s. f. V. DERMATITE.

**DERMOCYME.** s. m. Synonyme de *Endocymien*.

**DERMOGRAPHIE.** s. f. et **DERMOGRAPHISME.** s. m. [de δέρμα, peau, et γράφειν, écrire]. Synonyme de *autographisme*. V. ce mot.

**DERMOÏDE** ou **DERMATOÏDE.** adj. [de δέρμα, derme, et εἶδος, ressemblance; all. *hautartig*, angl. *dermoid*, it. *cutaneo*]. Qui ressemble à la peau. Bichat a décrit le derme lui-même sous le nom de *système dermoïde*. — *Kyste dermoïde*. V. KYSTE. — *Tumeur dermoïde*. V. TUMEUR.

**DERMOÏQUE.** adj. Synonyme de *dermique*. — *Kyste dermoïque*. V. KYSTE.

**DERMOLOGIE.** s. f. V. DERMATOLOGIE.

**DERMO-PAPILLAIRE.** adj. — *Chorion dermo-papillaire*. Chorion semblable au derme cutané et muni de papilles.

**DERMOPHYTE.** adj. et s. [de δέρμα, peau, et φυτὸν, plante]. Se dit des parasites végétaux de la peau.

**DÉRODYME.** s. m. [*derodymus*, de δέρη, nuque, et δίδυμος, double] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui n'a qu'un seul corps, une seule poitrine, et dont le

sternum est opposé à deux colonnes vertébrales; les membres supérieurs et inférieurs sont au nombre de deux, quelquefois avec les rudiments d'un troisième.

**DÉROTOMIE.** s. f. [de δέρη, nuque, et τομή, section]. Section du cou sur un fœtus mort. V. DÉTRONCATION.

**DÉSAGRÉGATION.** s. f. Séparation des parties d'un corps par l'effet d'une force qui le réduit en poussière.

**DESAIGNES** (France, Ardèche). *Eaux bicarbonatées sodiques* gazeuses, contenant 5gr,246 de sels, dont 4gr,130 de bicarbonate de soude; eaux froides.

**DÉSARTÉRIALISATION.** s. f. Passage du sang de l'état artériel à l'état veineux dans le système capillaire général (Cl. Bernard).

**DÉSARTICULATEUR, TRICE.** adj. — *Couteau désarticulateur.* V. COUTEAU.

**DÉSARTICULATION.** s. f. Séparation des surfaces articulaires des os. ‖ *Amputation* dans l'article. V. AMPUTATION. — *Désarticulation sous-astragalienne.* V. SOUS-ASTRAGALIEN.

**DÉSASSIMILATEUR, TRICE.** adj. Qui produit un effet contraire à l'assimilation : *faculté désassimilatrice.*

**DÉSASSIMILATION.** s. f. Phénomène par lequel un composé, qui fait partie constituante de la substance de l'organisme, s'en sépare pour cesser de participer aux actes qu'elle accomplit, en formant des composés qui n'existaient pas auparavant. Comme l'assimilation, la désassimilation est un fait chimique, spécialisé par les conditions complexes qu'il exige, par le lieu *organisé* dans lequel il s'opère. Comme l'assimilation, la désassimilation n'appartient pas à un ordre unique d'actions moléculaires. 1° Le cas le plus général de formation de principes immédiats par désassimilation est celui des principes cristallisables différant de ceux d'origine minérale par leur complexité, leur peu de stabilité, et un certain cachet de leurs propriétés. Ils se forment par *dédoublement* aux dépens de tous les principes qui ont été assimilés, surtout des *substances organiques.* Tels sont : les lactates, l'acide carbonique, l'acide urique, les urates, les hippurates, l'oxalate de chaux, le phosphate ammoniaco-magnésien, l'urée, l'allantoïdine, la cystine, créatine, créatinine, le choléate de soude, le cholate de soude, l'hyocholinate de soude, la cholestérine, l'acide oléique, l'acide stéarique, l'acide margarique; des sels alcalins ayant pour acides ces derniers corps : l'oléine, la margarine, la stéarine, la phocénine, la butyrine, l'hircine, le sucre du foie, etc. *Désassimilation* des substances organiques vivantes et *formation* dans l'économie de principes immédiats cristallisables particuliers, dits d'*origine organique*, sont tout un; d'où vient qu'on dit qu'*ils se forment par désassimilation.* 2° De même que, dans les plantes, des substances organiques, comme l'amidon, se désassimilent par transition à un état *isomérique*, à l'état de *glycose*, probablement ensuite à l'état d'acide lactique ou d'un corps analogue; chez les animaux, les fécules introduites dans le tube digestif passent d'abord à l'état de dextrine, puis, dans le foie, à l'état de glycose par *isomérie.* Une série de *dédoublements* peut conduire aux mêmes résultats définitifs que s'il y avait eu *combustion*, comme à la formation d'acide carbonique (fermentation alcoolo-carbonique du sucre), d'eau, etc.; mais l'acte est loin d'être le même, de présenter la même intensité, de donner lieu aux mêmes phénomènes physiologiques. 3° Quelques principes analogues à ceux d'origine minérale, en très petit nombre, se forment, dans quelques cas morbides, par désassimilation dans l'économie empruntant aussi aux principes assimilés tous leurs matériaux : comme l'*hydrogène sulfuré*, le *sulfhydrate d'ammoniaque*, etc. Ici la désassimilation est un fait chimique direct : alors les composés sont fixes, stables, analogues ou semblables, de ce côté, aux corps minéraux. 4° Quant aux principes d'origine minérale, leur désassimilation est une simple dissolution pour ceux qui s'étaient fixés à la substance du corps; quelques-uns même ne font que le traverser, au moins en partie, en restant à l'état de dissolution dans les sérums (chlorures).

**DESAULT** (chirurgien français, 1744-1795). — *Pommade de Desault.* V. POMMADE. — *Porte-nœud de Desault.* V. PORTE-NOEUD. — *Serre-nœud de Desault.* V. SERRE-NOEUD.

**DESCALORINÈSES.** s. f. pl. Ordre de maladies qui dépendent d'une diminution de calorique (Baumes).

**DESCEMET** (médecin français, 1732-1810). — *Membrane de Descemet.* V. CORNÉE.

**DESCÉMÉTITE.** s. f. Inflammation de la membrane de Descemet.

**DESCENDANT, ANTE.** adj. [*descendens*]. En anatomie, *circonvolution descendante.* V. CIRCONVOLUTION.

**DESCENTE.** s. f. — *Descente* ou *migration du testicule.* V. TESTICULE. ‖ Vulgairement *descente*, une *hernie.* — *Descente de l'utérus.* V. HYSTÉROPTOSE.

**DESCHAMPS** (Jos.-Fr.-L.) (chirurgien français, 1740-1825). — *Serre-nœud de Deschamps.* V. PRESSE-ARTÈRE.

**DESCRIPTIF, IVE.** adj. — *Anatomie descriptive.* V. ANATOMIE.

**DÉSÉQUILIBRÉ.** adj. — *Déséquilibrés du ventre.* Nom donné aux sujets atteints d'*entéroptose.* V. ce mot.

**DESESSARTZ** (chirurgien et médecin français, 1729-1811). — *Sirop de Desessartz.* V. SIROP *d'ipécacuanha.*

**DÉSHYDRATATION.** s. f. [de la particule *des* indiquant séparation, et *hydrate*]. Nom donné en chimie : 1° à l'élimination, par la chaleur, le vide, etc., de l'eau retenue dans un sel ou autre composé par une affinité très faible : le corps déshydraté conserve presque toujours ses caractères essentiels; 2° à l'expulsion, dans les proportions où ils forment l'eau, de l'oxygène et de l'hydrogène des composés qui en renferment; expulsion par équivalents successifs, jusqu'à élimination complète des deux ou plus souvent de celui dont la quantité équivalente est la plus faible : le composé nouveau a des caractères souvent très différents de ceux du corps hydraté.

**DÉSINFECTANTS.** s. m. pl. [all. *desinficirend*]. Substances propres à masquer, neutraliser ou détruire les matières organiques qui vicient l'air atmosphérique; les désinfectants sont donc bien différents des *antiseptiques* (V. ce mot), mais il y a des *désinfectants antiseptiques* (V. plus bas). Parmi les désinfectants, les uns agissent *chimiquement*, et cela : tantôt en se combinant aux corps odorants pour donner naissance à des composés inodores (les acides, en saturant l'ammoniaque; les alcalis, en saturant les acides carbonique, acétique, sulfhydrique; les solutions salines de fer, de zinc, de cuivre, de plomb, en formant avec l'hydrogène sulfuré ou le sulfhydrate d'ammoniaque des composés inodores et insolubles); tantôt par un phénomène d'oxydation, soit qu'ils fournissent directement l'oxygène qu'ils renferment aux matières organiques, de façon à les brûler (acides azotique, chromique, sulfureux, permanganates alcalins); soit qu'ils s'emparent de l'hydrogène de ces matières, de façon à décomposer celles-ci et à mettre en liberté de l'oxygène, qui agit comme dans le cas précédent (chlore, hypochlorites, brome, iode). Les autres n'agissent que *mécaniquement*, soit par absorption, lorsque leurs molécules condensent et retiennent interposées les molécules des corps putréfiés et des gaz odorants (corps poreux en général, charbon, poudres de quinquina, de cannelle, plâtre, suie, argile, etc.); soit par substitution, lorsque l'odeur infecte des matières putréfiées se trouve masquée par celle qui leur est propre (aromates, huiles essentielles, résines, goudrons, etc.). Il est des substances qui peuvent agir d'une manière mixte : ainsi la chaux, qui absorbe certains gaz acides, et de plus détruit la

matière organique en enlevant l'eau que celle-ci renferme; les goudrons, qui, à leur propriété absorbante, joignent celle de substituer leur odeur, au moins en partie, aux corps avec lesquels on les met en contact. Quant aux essences et aux camphres, ils agissent en empêchant les dédoublements des substances organiques putrescibles et fermentescibles. — *Désinfectants antiseptiques.* Substances qui, malgré leur nom, ont une action bien différente des précédentes, puisque au lieu de détruire, comme elles, les résultats de la putréfaction, elles ont pour effet de prévenir celle-ci, d'empêcher son développement. Pour les matières végétales, on peut indifféremment employer un grand nombre de substances (V. ANTISEPTIQUES) ; il n'en est pas de même pour la conservation des matières animales, qui exige que la substance employée à titre d'antiseptique ne soit ni nuisible, ni toxique, ni inflammable; qu'elle empêche la décomposition organique d'une façon efficace et permanente, qu'elle détruise ou prévienne les mauvaises odeurs sans en dégager elle-même (Vallin). C'est ainsi que le sublimé corrosif et l'acide arsénieux sont trop toxiques; que les solutions métalliques, alcalines, acides, n'agissent qu'à condition d'être employées en quantité considérable. Aussi n'emploie-t-on, pour préserver les matières animales de la putréfaction, qu'un nombre assez restreint de substances, presque toutes volatiles, et actives à petites doses (Roussin), parmi lesquelles les plus efficaces sont les acides phénique, borique, salicylique, thymique, la benzine, la créosote, l'alcool, l'éther. Ainsi l'acide phénique ne détruit pas les odeurs répandues dans l'atmosphère, il en prévient le développement en empêchant les fermentations qui les causent : c'est un antiseptique; au contraire, le chlore, le permanganate de potasse, dénaturent les matières odorantes formées : ce sont des désinfectants.

**DÉSINFECTION.** s. f. [all. *Desinficiren*, angl. *desinfection*, it. *desinfezione*, esp. *desinfeccion*]. Action d'enlever à l'air, à un appartement, aux vêtements, aux divers tissus organiques, ou à un corps quelconque, les divers germes dont ils peuvent être infectés. — La *désinfection des locaux contaminés* peut se faire au moyen de vapeur de soufre : on fait brûler 50 grammes de soufre par mètre cube, en ayant soin de fermer hermétiquement toutes les issues; il faut mettre le soufre sur des foyers de briques et par amas de 1 kilogramme au maximum; on verse de l'alcool et on enflamme; on doit n'ouvrir la pièce que vingt-quatre ou quarante-huit heures après. Un autre procédé consiste à porter à l'étuve de vapeur sous pression tous les objets meublants (literie, tentures, tapis, etc.) et à laver les parois de la pièce avec une solution de sublimé au millième. En l'absence d'étuve, on peut nettoyer d'abord tous les objets avec de la mie de pain qui enlève tous les détritus organiques, puis les laver avec une solution antiseptique. Enfin, une fois ces manœuvres faites, il convient de laisser largement ouvertes les fenêtres et les différentes issues, de façon à laisser pénétrer l'air et la lumière, qui constituent les moyens de désinfection naturels. On a encore employé les *fumigations d'acide azotique*, dites *de Smith*, qui se font en décomposant l'azotate de potasse par l'acide sulfurique; et les *fumigations de chlore* (*fumigations guytoniennes*), qui ont été préconisées par Guyton de Morveau, et qui se font en décomposant, par l'acide sulfurique, du chlorure de sodium et du bioxyde de manganèse. — Dans les *lieux habités*, on place, de distance en distance, des assiettes contenant une dissolution concentrée de chlorure de chaux, et on laisse le dégagement s'opérer à l'air. On peut aussi faire des arrosements avec une dissolution plus étendue (1 litre de dissolution concentrée étendu de 12 litres d'eau); on désinfecte de même les *latrines*, les *plombs*, et l'on proportionne toujours la quantité de chlorure à l'intensité des miasmes, au degré d'infection. Avec un arrosement fait deux fois le jour avec l'acide phénique étendu de trois fois son poids d'eau dans une salle, on peut la désinfecter. La poudre phéniquée peut être répandue dans les salles, ou placée sous le lit des malades dans une assiette ou dans un bol, surtout dans les cas de fièvre typhoïde, etc. — La *désinfection des vêtements et objets de literie* doit être faite par la chaleur dans l'étuve à vapeur sous pression; ce procédé doit être employé partout où une étuve se trouve à proximité; dans le cas contraire, on fera la désinfection par le soufre en même temps que la désinfection des locaux, comme il a été dit plus haut. — La *désinfection des personnes* comprend la désinfection des vêtements et celle des mains et de la figure; les mains seront lavées et brossées au savon et à l'eau chaude, puis lavées à l'alcool et enfin dans une solution antiseptique; le visage, la bouche et les cheveux doivent être aussi lavés soigneusement avec une solution antiseptique. — La *désinfection des déjections* comprend celle des matières fécales et celle des crachats ; pour les matières fécales, on utilisera le chlorure de chaux récemment préparé (50 grammes pour 1 litre d'eau), le lait de chaux fraîchement préparé, dont on verse une proportion égale en volume à 2 p. 100, le sulfate de cuivre en solution (50 grammes pour 1 litre d'eau), le sublimé au millième. Les crachats doivent être recueillis dans des crachoirs (V. ce mot) contenant une petite quantité d'un liquide antiseptique; chaque jour les crachoirs seront stérilisés par la chaleur, soit celle de l'eau en ébullition, soit la vapeur d'eau sous pression dans l'autoclave à 120°. — *Désinfection des plaies.* Elle se fait au moyen des divers antiseptiques, après avoir débarrassé la plaie mécaniquement et par lavage des détritus qui l'encombraient. — Pour le transport des cadavres, après des expériences nombreuses avec l'acide phénique, le goudron, les sels de zinc, sur des corps entiers à divers degrés de putréfaction, le conseil d'hygiène a donné la préférence à l'acide phénique, sans exclusion pourtant des autres désinfectants. A la Morgue de Paris, Devergie a obtenu une désinfection complète en employant des irrigations continues d'eau additionnée d'acide phénique, dans la proportion de 1 litre pour 4000 litres d'eau (V. EMBAUMEMENT).

**DÉSIR.** s. m. [*desiderium*, ὄρεξις, all. *Verlangen*, *Getüste*, angl. *desire*, it. *desiderio*, esp. *deseo*]. Mode de l'activité du cerveau qui pousse la volonté vers un objet quelconque. On a attribué à cette influence de l'imagination pendant la grossesse, aux *désirs des femmes grosses*, certaines anomalies telles que le bec-de-lièvre et surtout les taches mélaniennes et sanguines. Or, si une affection morale brusque ou violente, ou modérée, mais de longue durée, exerce sur la circulation de l'utérus (comme sur celles de beaucoup d'autres viscères), et, par suite, sur le fœtus, une influence notable, il est contraire aux données de l'expérience qu'un objet *désiré* par la mère puisse venir se peindre en quelque sorte sur le corps de l'enfant. Ce sont des taches mélaniennes ou érectiles que des imaginations insuffisamment guidées par l'éducation cherchent à faire passer pour tel ou tel objet. Il n'y a là qu'un préjugé absurde, et quelquefois dangereux, en ce qu'il empêche souvent de donner à temps les soins nécessaires aux taches sanguines. V. NÆVUS.

**DESMARRES** (Louis-Auguste) (ophtalmologiste français, 1810-1880). — *Pince de Desmarres.* V. PINCE.

**DESMECTASIE.** s. f. [de δεσμὸς, ligament, et ἔκτασις, extension]. Distension ou extension des ligaments.

**DESMEUX, EUSE.** adj. [de δεσμὸς, ligament]. Synonyme proposé de *ligamenteux*.

**DESMIOGNATHE.** s. m. [de δέσμιος, lié, et γνάθος, mâchoire]. Monstre double, parasitaire, polygnathe (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire), caractérisé par une tête surnuméraire et imparfaite, unie au sujet principal par des atta-

ches musculaires et cutanées, non osseuses, sous le cou.

**DESMITE.** s. f. [de δεσμὸς, ligament]. Inflammation des ligaments.

**DESMODYNIE.** s.f. [*desmodynia*, de δεσμὸς, ligament, et ὀδύνη, douleur]. Douleur dans les ligaments.

**DESMOGRAPHIE.** s. f. [*desmographia*, de δεσμὸς, ligament, et γράφειν, décrire]. Description des ligaments.

**DESMOLOGIE.** s. f. [*desmologia*, de δεσμὸς, ligament, et λόγος, discours]. Traité sur les ligaments. — Ce mot pourrait également signifier *traité des bandages*.

**DESMON.** s. m. [de δεσμὸς, lien]. Nom donné par London à la substance appelée *sensibilisatrice* par Bordet ou *immunkörper* par Ehrlich, qui existe dans le sérum des animaux vaccinés combinée à l'alexine. V. SENSIBILISATRICE.

**DESMOPATHIE.** s. f. [*desmopathia*, de δεσμὸς, ligament, et πάθος, maladie]. Affection des ligaments.

**DESMOPHLOGOSE.** s. f. [*desmophlogosis*, de δεσμὸς, ligament, et φλόγωσις, phlogose]. Inflammation des ligaments.

**DESMOPRION.** s. m. [de δεσμὸς, lien, et πρίειν, scier]. Nom donné à la scie à chaînette.

**DESMORRHEXIE.** s. f. [*desmorrhexis*, de δεσμὸς, ligament, et ῥῆξις, rupture]. Rupture des ligaments.

**DESMOTOMIE.** s. f. [*desmotomia*, de δεσμὸς, ligament, et τομὴ, section]. Dissection des ligaments.

**DESMURGIE.** s. f. [de δεσμός, lien, et ἔργον, ouvrage]. L'application des bandages, des ligaments.

**DÉSOBSTRUANT, ANTE.** adj. et s. m. [ἀναστοματικὸς, ἐκφρακτικὸς, all. *öffnend*, angl. *desobstruent*, it. *desostruente*, esp. *desobstruente*]. Synonyme d'*apéritif*. Moyen propre à rétablir le cours des matières dans l'intestin obstrué; du sang ou des produits de sécrétion dans les conduits qu'ils parcourent.

**DÉSOBSTRUCTION.** s. f. Action d'enlever les obstacles au cours des matières dans les conduits obstrués.

**DÉSOPILATIF, IVE.** adj. Synonyme de *désobstruant*.

**DÉSOPILATION.** s. f. [de *des*, et *oppilare*, boucher]. Guérison d'une obstruction. — Familièrement et au figuré, *désopiler la rate*, faire rire, réjouir.

**DÉSORGANISATION.** s. f. [all. *Desorganisation*, angl. *desorganization*, it. *desorganisazione*, esp. *desorganizacion*]. Altération profonde dans la texture d'un organe ou d'une portion d'organe, qui lui fait perdre la plupart ou la totalité de ses caractères, et qui ne lui permet plus de remplir ses usages. || Effet de cette altération.

**DÉSOXYDATION.** s. f. V. OXYDATION.

**DÉSOXYDÉ, ÉE.** adj. V. OXYDÉ.

**DÉSOXYGÉNATION.** s. f. V. OXYGÉNATION.

**DÉSOXYGÉNÉ, ÉE.** adj. V. OXYGÉNÉ.

**DÉSOXYGENÈSES.** s. f. pl. Maladies dépendant d'une diminution de la quantité d'oxygène nécessaire à l'économie (Baumes).

**DESPOTAT.** s. m. Anciennement soldat ou infirmier militaire chargé d'enlever les blessés du champ de bataille.

**DESPUMATION.** s. f. [*despumatio*, de *de*, particule privative, et *spuma*, écume; all. *Abschäumung*, angl. *despumation*, it. *despumazione*, esp. *despumacion*]. Opération par laquelle on ôte l'écume et les impuretés que l'action du feu a rassemblées à la surface d'un liquide en ébullition, tel que sirops, miels, gelées, etc.

**DESQUAMATIF.** adj. Qui s'accompagne de desquamation. — *Érythème scarlatiniforme desquamatif*. Forme bénigne de la *dermatite exfoliative* (V. DERMATITE).

**DESQUAMATION.** s. f. [de *desquamare*, ôter les écailles, de *squama*, écaille, et de la particule privative *de*; all. *Abschuppung*, angl. *desquamation*, it. *desquamazione*, esp. *escamadura*]. En pharmacie, opération par laquelle on enlève les *squames* qui recouvrent certaines racines bulbeuses. || En physiologie, chute et rénovation, continuelles et insensibles, des éléments superficiels de l'épiderme et des épithéliums (V. MUE). || En pathologie, exfoliation de l'épiderme sous forme d'écailles plus ou moins grandes, à la fin de certaines maladies éruptives, comme la rougeole, l'érysipèle, ou dans le cours de quelques affections chroniques de la peau, comme la dartre squameuse, la teigne, etc. — *Desquamation linguale*. Lésion de la muqueuse du dos de la langue, caractérisée par des placards arrondis au niveau desquels l'enduit épithélial a disparu, laissant voir la saillie des papilles fongiformes : elle n'occasionne aucun trouble, et se rencontre chez des individus bien portants. — *Desquamation marginée aberrante de la langue* (Brocq), ou *glossite exfoliatrice marginée* (Fournier), ou *eczéma en aires ou marginé desquamatif de la langue* (Besnier), *langue en carte géographique* (Archambault). Affection de nature inconnue, caractérisée par l'apparition sur le dos de la langue de plaque lisses, roses, présentant nettement les saillies des papilles fongiformes, limitées par un liséré blanchâtre, et ayant tendance à s'étendre et à changer de forme d'un jour à l'autre; elle est essentiellement bénigne et n'entraîne aucun trouble général ni local; elle se rencontre souvent chez les jeunes enfants et disparaît alors vers l'âge de six ans; elle peut aussi s'observer chez l'adulte; elle n'a aucun rapport avec la syphilis.

**DESSÉCHEMENT.** s. m. Effet de la suppression de l'eau qui concourt à constituer la matière organisée : il peut s'accompagner de *racornissement*, dans le cartilage par exemple. || En hygiène, *desséchement des marais, des sols humides, des rues*, opération propre à assainir des contrées, des villes, des habitations isolées : on l'obtient par le drainage, ou en creusant des voies pour l'écoulement des eaux, soit à la surface du sol, soit dans une couche perméable du sous-sol qu'on atteint à l'aide de forages comme celui des puits artésiens, etc.

**DESSICCATIF, IVE.** adj. Se dit de tout agent qui favorise la *dessiccation*.

**DESSICCATIFS.** s. m. pl. [*exsiccans*, ξηραντικὸς, all. *Austrocknend*, angl. *desiccative*, it. *disseccativo*]. Topiques propres à dessécher les plaies ou ulcères, agissant, soit en absorbant le pus (poudre de lycopode, charpie sèche) ; soit en déterminant l'astriction et modérant ou arrêtant la sécrétion du pus (charpie imprégnée d'une liqueur styptique ou antiseptique, poudre de tan, etc.) : ces derniers sont des dessiccatifs astringents.

**DESSICCATION.** s. f. [*desiccatio*, *exsiccatio*, de *siccus*, sec; ξήρανσις, all. *Austrocknung*, angl. *desiccation*, it. *disseccazione*]. Évaporation ou consomption de l'humidité superflue qui se trouve dans un corps. || En pharmacie, *dessiccation* des substances *animales* et *végétales*, opération qui a pour but d'enlever aux substances végétales leur eau de végétation, et aux substances animales celle qui sert de véhicule aux humeurs et aux sécrétions, avant de les employer à titre de médicaments. On y parvient, soit en renouvelant sans cesse l'air qui les entoure, soit en chauffant beaucoup une certaine quantité d'air. Les substances végétales très succulentes doivent être desséchées promptement ; on les étend par couches peu épaisses sur des châssis garnis de toile que l'on expose à l'action du soleil, ou dans une étuve dont la température, d'abord de 25° à 30°, est ensuite élevée à 40° ou 45°. La dessiccation des plantes moins humides s'opère à une température moins élevée. Les sommités fleuries et les fleurs séparées doivent être mises en petites bottes, qu'on fait sécher à l'ombre, et qu'on enveloppe ensuite de papier. Les semences se sèchent dans un lieu exposé à un libre courant d'air. Les fruits pulpeux (figue, prune, cynorrhodon) se sèchent à l'étuve, à une chaleur d'abord très douce, que l'on augmente peu à peu. Les racines se sèchent aussi à l'étuve ; il suffit de sus-

pendre par paquets celles qui sont ligneuses ou fibreuses ; les tubéreuses doivent être coupées par tranches minces, dont on forme des chapelets.

**DESTRUCTIVITÉ.** s. f. L'instinct destructeur (Spurzheim et Broussais). V. CRANIOLOGIE et INSTINCT.

**DÉSUDATION.** s. f. Éruption de petits boutons semblables à des grains de millet, qui est occasionnée, surtout chez les enfants, par le défaut de propreté.

**DÉSYMPHYSER.** v. a. [de la particule disjonctive *de*, et du mot *symphyse*]. Pratiquer la *symphyséotomie*.

**DÉTENTE.** s. f. Cessation d'un spasme, retour à l'état normal après une surexcitation nerveuse. || En physique, *décompression* brusque.

**DÉTERGENT, ENTE.** adj. V. DÉTERSIF.

**DÉTERGER.** v. a. [*detergere*, de *de*, et *tergere*, essuyer]. — *Déterger une plaie* : la nettoyer, la débarrasser du pus et du sang épanchés à sa surface ou dans sa profondeur.

**DÉTERMINATION.** s. f. [*determinatio*, de *de*, et *terminus*, limite ; all. *Bestimmung einer Sache*, angl. *determination*, it. *determinazione*]. En anatomie, action de faire connaître avec précision les caractères propres à une *espèce* d'élément anatomique, de tissu, d'organe, etc., caractères dont l'énoncé aphoristique constitue la *diagnose*. — *Détermination différentielle*. Exposé comparatif des différences existant entre les caractères de même ordre (forme, volume, couleur, réactions, structure) de deux ou de plusieurs *espèces*.

**DÉTERMINISME.** s. m. Cause prochaine ou déterminante d'un phénomène ; définition exacte des conditions dans lesquelles celui-ci se manifeste. Il est possible d'y arriver, dans les sciences biologiques comme dans les sciences physico-chimiques, en ramenant les phénomènes à des conditions expérimentales définies et aussi simples que possible, la matière n'ayant pas plus de spontanéité dans les corps vivants que dans les corps bruts. Seul, il rend possible l'action du physiologiste dans les sciences expérimentales, dont il est le principe absolu ; d'autre part, c'est à le trouver que doit tendre la méthode expérimentale (Cl. Bernard).

**DÉTERSIF, IVE** ou **DÉTERGENT, ENTE.** adj. [*detergens*, de *detergere*, nettoyer : ῥυπτικὸς, all. *reinigend*, angl. *detergent*, it. *detersivo*, esp. *detergente*]. Se dit d'un topique stimulant qui ravive les surfaces suppurantes blafardes, favorise la séparation des matières qui les recouvrent, et y détermine une excitation circulatoire favorable à la cicatrisation. — *Gargarisme détersif*. V. GARGARISME.

**DÉTERSIFS.** s. m. pl. Topiques propres à nettoyer et aviver les plaies et les ulcères : tels sont le nitrate d'argent, l'onguent styrax, l'acide phénique, etc.

**DÉTERSION.** s. f. Action des détersifs.

**DÉTRITION.** s. f. Usure des dents par l'action de ronger, de mâcher ou de ruminer.

**DÉTRITUS.** s. m. [de *de*, et *terere*, broyer]. Mot latin francisé, par lequel on désigne le résidu ou les débris d'une substance ou d'un corps quelconque broyés accidentellement, ou pathologiquement désorganisés.

**DÉTROIT.** s. m. [*angustia*, all. *der obere*, *untere Beckenring*]. Rétrécissement que présente un organe ou qui sépare deux organes. — *Détroit du bassin*. V. BASSIN. — *Détroit de Haller*. Resserrement qui sépare le cœur de l'aorte de l'embryon.

**DÉTRONCATION.** s. f. [*detruncatio*, de la particule disjonctive *de*, et *truncus*, le tronc, all. et angl. *Detruncation*, it. *detroncazione*, esp. *destruncamiento*]. Séparation accidentelle de la tête d'avec le corps du fœtus encore contenu dans la matrice, par l'effet de tractions trop violentes. || Ordinairement, *détroncation* [*décapitation*, *décollation*, *dérotomie*, *opération de Celse*], opération que l'on pratique sur un fœtus mort dont la sortie naturelle présenterait des difficultés insurmontables. L'opérateur s'assure de la position du fœtus à l'aide de sa main gauche introduite dans les organes génitaux ; et, tenant son doigt indicateur appliqué autour du cou, il dirige sur cette partie l'extrémité de longs ciseaux, un peu courbés sur le plat, à lames épaisses, et, toujours guidé par ce doigt, il parvient, à force de petites sections répétées, à séparer la tête du tronc ; de légères tractions sur le tronc suffisent alors pour l'extraire (P. Dubois). La sortie de la tête ne présente ordinairement aucune difficulté ; quand elle est volumineuse ou que le bassin est très rétréci, il faut parfois perforer le crâne, le vider, et en disjoindre les os par la compression. A cette méthode, dangereuse pour les parties maternelles et pour les doigts de l'opérateur, C. Braun a substitué l'usage d'un crochet spécial (V. CROCHET). D'après Pajot, on peut arriver au même but à l'aide d'un simple fil de fouet muni d'une balle de plomb trouée, dont le poids amène le lien jusqu'à la main de l'opérateur : lorsque celui-ci tient les deux extrémités du fil, il les engage dans un spéculum en bois ordinaire, placé dans le vagin pour protéger les parties maternelles contre les mouvements de scie qui sont imprimés au fil jusqu'à section complète du cou du fœtus, laquelle arrive en quelques secondes.

**DÉTUMESCENCE.** s. f. [*detumescere*, de la particule *de*, et *tumor*, tumeur ; all. *Abschwellen*, it. *detumescenza*, esp. *detumescencia*]. Désenflure ; résolution d'une tumeur, d'un gonflement.

**DEUTERGIE.** s. f. [de δευτὸς, secondaire, et ἔργον, office]. Effet consécutif des médicaments.

**DEUTÉRIE.** s. f. [*deuteria*, δευτέρια, de δεύτερος, second ou deuxième]. Ensemble des accidents produits par la rétention de l'*arrière-faix* (Vogel).

**DEUTÉROCATÉCHIQUE.** adj. — *Acide deutérocatéchique* ($C^{16}H^8O^8$). Acide qui, uni au *tritocatéchique*, formerait la *catéchine*, d'après Strecker.

**DEUTÉROLOGIE.** s. f. [*deuterologia*, de δεύτερος, second, et λόγος, discours]. Traité sur la nature, les usages et les connexions de l'arrière-faix (Frederici).

**DEUTÉROPATHIE.** s. f. [*deuteropathia*, δευτεροπάθεια, de δεύτερος, second, et πάθος, affection ; all. *Folgekrankheit*, angl. *deuteropathy*, it. et esp. *deuteropatia*]. Affection secondaire, état morbide développé sous l'influence de l'existence actuelle d'une autre maladie antécédente.

**DEUTÉROPATHIQUE.** adj. Se dit d'une affection qui a le caractère de la deutéropathie.

**DEUTÉROSCOPIE.** s. f. [de δεύτερος, second, et σκοπεῖν, voir]. État dans lequel les patients croient voir des choses éloignées ou futures : on l'appelle *seconde vue* dans les montagnes d'Écosse et dans les îles voisines.

**DEUTO.** [dérivé du radical δευτὸς, second]. Synonyme de *bi*. V. PROTO. — Les noms de composés chimiques qui commencent par *deuto* doivent être cherchés aux mots CARBURE, CHLORURE, IODURE, NITRATE, OXYDE, etc.

**DEUTONEURONE.** s. m. [de δευτὸς, second, et *neurone*]. Deuxième neurone de la chaîne nerveuse qui constitue l'arc réflexe.

**DEUTOPLASMA.** s. m. La partie du vitellus qui, dans l'œuf méroblaste, sert spécialement à la nutrition (Van Beneden) : c'est le jaune de l'œuf de la poule.

**DEUTOSCLÉREUX, EUSE.** adj. V. SCLÉREUX.

**DEUTOSCOLEX.** s. m. V. SCOLEX.

**DÉVELOPPEMENT.** s. m. [*evolutio*, all. *Entwickelung*]. Propriété vitale ou élémentaire qui fait que *tout élément anatomique vivant, c'est-à-dire se nourrissant, grandit en tous sens, dans les trois dimensions* : le résultat est un *accroissement par intussusception*. Le développement suppose la nutrition, mais il en est distinct ; ce n'est pas une conséquence, c'est un fait contingent ; car

on peut concevoir un corps existant indéfiniment sans se développer, se nourrissant par simple oscillation de ses matériaux, par échange égal entre les parties qui sortent et celles qui pénètrent. A cette propriété de se développer que possèdent toutes les parties du corps, tissus, organes, etc., se rattachent plusieurs modes secondaires qui la supposent toutes sans en être une suite nécessaire, et qui sont des cas particuliers du développement, se manifestant dans certaines conditions spéciales, plus ou moins restreintes : ce sont l'*arrêt de développement*, l'*atrophie*, la *déformation* et l'*hypertrophie*. Toutes les espèces d'éléments sont susceptibles de présenter ces propriétés secondaires ; mais elles ne se manifestent jamais sur tous les éléments d'une même espèce, quel que soit le corps organisé qu'on observe ; la plupart offrent le développement normal. — Presque tous les auteurs font, à tort, le mot *développement* synonyme de *génération*, *naissance* ou *production* ; cette faute, cause de confusions fâcheuses, doit être évitée avec soin. — Beaucoup d'anatomistes disent que le développement d'un organe varie d'une espèce à l'autre, au lieu de dire ses *dimensions* ; ces termes ne sont pas synonymes. — *Développement du pouls* [*amplitude du pouls*]. Sensation de largeur que présente sous le doigt l'artère dont on explore les battements, comparativement aux cas dans lesquels l'artère resserrée donne la sensation d'un cordon étroit.

**DÉVIATION.** s. f. [de *devius*, écarté, de *de*, hors, et *via*, voie : hors de la voie ; all. *Ablenkung*, *Abweichung*, angl. *deviation*, it. *deviazione*, esp. *desviación*]. Direction vicieuse que prennent certaines parties. — *Déviation de la colonne vertébrale*, *déviation de la taille*. V. CYPHOSE, LORDOSE et SCOLIOSE. — *Déviation des dents*. V. DENTITION (*Troubles de la*). — *Déviations du sang*, *de la bile*, etc. Passage du sang ou de la bile dans des vaisseaux qui ne leur sont pas destinés. — *Déviations organiques*. D'après quelques auteurs, les monstruosités en général. ‖ Plus particulièrement, déplacements ou transpositions d'organes, vices de direction des os. — *Déviation conjuguée de la tête et des yeux*. Syndrome caractérisé par la déviation des deux yeux et de la tête dans le même sens (Vulpian et Prévost, 1868) ; il se rencontre en particulier dans l'hémorragie cérébrale, et aussi dans des hémorragies du cervelet et de la protubérance. Il peut être consécutif à une contracture ou à une paralysie. Les quatre lois suivantes ont été établies par Landouzy relativement à la valeur sémiologique de ce syndrome : 1° un malade qui tourne les yeux vers ses membres convulsés est atteint d'une lésion hémisphérique de nature irritative ; 2° un malade qui détourne les yeux de ses membres paralysés est atteint d'une lésion hémisphérique de nature paralytique ; 3° un malade qui tourne les yeux vers ses membres paralysés est atteint d'une lésion protubérantielle de nature paralytique ; 4° un malade qui détourne les yeux de ses membres convulsés est atteint d'une lésion protubérantielle de nature convulsive. — *Déviation utérine*. Changement de direction que présente l'axe longitudinal de l'utérus par rapport aux parties qui l'entourent. Ainsi entendue, la déviation se distingue des autres changements de situation ou de direction de l'utérus (V. FLEXION, HYSTÉROLOXIE, HYSTÉROPTOSE), et comprend exclusivement les divers degrés de l'inclinaison connue sous le nom de *version* : *déviation* et *version* de l'utérus sont donc synonymes. La déviation se distingue de la flexion, en particulier, par le siège de l'altération, qui, dans la première, porte sur les ligaments utérins, et, dans la seconde, sur le tissu même de la matrice. C'est en tenant compte du point vers lequel se dirige le *fond* de l'utérus qu'on distingue les déviations en *antéversion*, *rétroversion* et *latéroversions* (droite ou gauche). — L'*antéversion* est la plus commune des déviations de l'utérus. Dans un tiers des cas, chez les jeunes filles, on trouve normalement une légère antéversion, qui est l'exagération de l'inclinaison naturelle chez le fœtus, et qui augmente par l'effet de la dysménorrhée, d'un excès de poids du fond de l'organe, d'un développement anormal de sa paroi antérieure, ou par la présence d'une tumeur fibreuse dans cette paroi. L'antéversion réellement pathologique résulte d'une périmétrite, ayant laissé après elle des adhérences, des cicatrices, des exsudats rétractiles, avec contracture et raccourcissement des ligaments utéro-sacrés (Courty) : l'utérus est alors immobilisé dans une position telle que son fond comprime et refoule la vessie contre la symphyse pubienne, tandis que son col se porte en arrière, s'élève dans la concavité du sacrum, et appuie sur la face antérieure du rectum. — La *rétroversion*, plus rare, mais plus grave que la précédente, est contraire à l'inclinaison normale et toujours pathologique. Elle résulte directement d'un allongement des ligaments de Douglas, qui peut être soudain, consécutif à un effort ou à un accident, surtout dans le cours de la grossesse ; plus souvent, l'allongement des ligaments et la rétroversion viennent lentement, à la suite d'accouchements, de fausses couches, de métrorragies : dans tous les cas, une fois produite, elle va sans cesse en augmentant. Le fond de l'utérus repose sur le sacrum ou même sur le plancher périnéal, et comprime le rectum, tandis que son col, porté en avant, se trouve sur le même plan que le fond ou plus haut que lui. — Enfin, dans les *latéroversions*, assez communes, surtout à droite, à un faible degré, le fond incliné arrive à toucher par un de ses angles la paroi pelvienne, tandis que le col s'élève du côté opposé jusqu'à toucher la partie correspondante de l'excavation. — Les *symptômes* fonctionnels des déviations utérines n'ont rien de caractéristique, et beaucoup de femmes n'en éprouvent aucun malaise ; d'autres ressentent une douleur sourde ou des tiraillements dans le ventre, dans les reins, aux aines, au périnée ; ces phénomènes, exaspérés par la marche, la fatigue, etc., s'apaisent, dans l'antéversion, par le décubitus dorsal, qui les augmente, au contraire, dans la rétroversion. Quant à la rétention ou à l'incontinence d'urine, on n'aurait pas, d'après Courty, le droit de les rattacher exclusivement à l'antéversion, plus que la constipation à la rétroversion. En somme, les renseignements certains au point de vue de l'existence et de la nature d'une déviation de l'utérus ne s'obtiennent que par l'exploration directe, effectuée à l'aide de la palpation combinée au toucher vaginal et rectal, et par l'emploi du cathétérisme utérin et vésical : le spéculum fournit des indications moins certaines. — Le *traitement* des déviations doit d'abord s'adresser à leur cause prochaine efficiente ; celle-ci peut être une congestion ou une hypertrophie du tissu même de l'utérus, réclamant l'emploi des fondants, des résolutifs ; plus souvent, elle consiste dans une rétraction (antéversion) ou un allongement (rétroversion) des ligaments, contre lesquels l'usage des reconstituants, des ferrugineux, de la strychnine, de l'hydrothérapie, de l'électricité, et surtout l'immobilité prolongée dans le décubitus horizontal, peuvent être efficaces. Souvent on est obligé de pratiquer la réduction de l'organe dévié, en combinant la palpation et la pression hypogastriques à l'introduction d'un ou plusieurs doigts dans le vagin ou dans le rectum : le cathétérisme est indiqué si l'utérus est vide. En cas de grossesse, l'utérus, remis en place spontanément ou artificiellement, conserve sa position normale par suite de son élévation progressive dans l'abdomen et du développement du fœtus, qui l'empêchent de rentrer dans l'excavation pelvienne : la contention, beaucoup plus difficile dans les autres cas, peut pourtant s'obtenir par l'emploi des pessaires et des ceintures hypogastriques ; celles-ci

agissent moins en redressant l'utérus, qu'en soutenant les viscères abdominaux et empêchant le retour des douleurs qui résultent de leur pression sur la matrice. || *Déviation du plan de polarisation de la lumière.* V. POLARIMÈTRE et POLARISATION.

**DÉVOIEMENT.** s. m. V. DIARRHÉE.

**DEXTRINE.** s. f. [*dextrinum*, all. *Dextrin*, *Stärkegummi*, angl. *dextrine*, it. *destrina*] ($C^{12}H^{10}O^{10}$, ou, en atomes, $C^6H^{10}O^5$). Substance isomère de l'amidon, produite en faisant agir sur lui la chaleur sèche (160°) ou humide (150°), les acides sulfurique et azotique dilués, ou la diastase. La dextrine dévie fortement à droite le plan de polarisation de la lumière (de là son nom, de *dextra*, main droite) : ce fait, ainsi que sa transformation en acide oxalique, sans production d'acide mucique, par l'action de l'acide azotique, la distinguent de la gomme arabique, dont elle a l'apparence. Elle est incolore, pulvérulente, soluble dans l'eau, et se dessèche en une sorte de vernis; sa solution, qui a l'aspect d'une gomme, est précipitée par l'alcool en flocons blancs. L'iode ne la colore pas en bleu, comme l'amidon, mais en rouge vineux. L'acide sulfurique étendu et la *diastase* la changent presque entièrement en glycose. On fait un *sirop de dextrine*, pour remplacer les sirops de gomme, de sucre, etc., dans la préparation de la bière, et on le mêle par fraude aux sirops simples ou composés: cette addition n'a aucun danger, mais les mélanges sont moins sucrés que ceux qu'on prépare avec d'autre sucre, et se conservent difficilement. A l'extérieur, la dextrine est employée pour consolider les appareils contentifs des fractures : pour cela, on dissout 100 parties de dextrine dans 50 parties d'eau-de-vie camphrée et 40 parties d'eau; le mélange sirupeux qui en résulte sert à imbiber les bandes de l'appareil, qui prend par la dessiccation une grande consistance (V. BANDAGE *inamovible*). La solution de dextrine à 125 grammes pour 1000 a été employée contre l'eczéma (Devergie).

**DEXTRINÉ, EE.** adj. Qui contient de la dextrine, qui est fait à l'aide de la dextrine. V. BANDAGE *inamovible*.

**DEXTROCARDIE.** s. f. [de *dexter*, droit, et καρδία, cœur]. Déplacement pathologique du cœur qui vient occuper le côté droit du thorax. Elle est consécutive à la présence d'une tumeur intrathoracique, d'un épanchement pleural, ou encore à la sclérose pulmonaire et à la pleurésie adhésive du côté droit; dans ce dernier cas, le cœur est attiré en haut et à droite, par suite des adhérences et de l'augmentation de volume du poumon gauche, et les battements de la pointe transmis par le poumon droit induré paraissent se faire au niveau du mamelon droit, simulant une inversion complète du viscère qui n'existe pas en réalité, comme le montre la radiographie.

**DEXTROFORME.** s. m. Poudre inodore, presque incolore et insipide, facilement soluble dans l'eau et la glycérine, insoluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme. Ce corps est le résultat d'une combinaison du formol avec la dextrine; il n'est pas altéré par une température de 105°, ce qui permet de stériliser les pièces de pansement imprégnées de dextroforme. C'est un antiseptique.

**DEXTROGYRE.** adj. [de *dexter*, droit, et *gyro*, je tourne]. Se dit d'une substance qui dévie à droite le plan de polarisation. V. POLARIMÈTRE.

**DEXTROSE.** s. f. [de *dexter*, droit]. Nom donné à la glycose, par opposition à la lévulose.

**DIABÈTE** ou **DIABÉTÈS.** s. m. [*diabetes*, διαβήτης, de διαβαίνειν, passer à travers; all. *Zuckerharnruhr*, angl. *diabetes*, it. *diabete*, esp. *diabetes ; diabète sucré*, *phtisurie sucrée*]. Maladie caractérisée par une excrétion très abondante d'urine contenant de la glycose, accompagnée d'une augmentation notable de l'appétit, d'une soif inextinguible et d'un amaigrissement progressif; par extension, on a donné ce nom à des états morbides caractérisés par les mêmes symptômes cardinaux, mais sans que l'urine renferme de sucre (V. plus bas DIABÈTE *insipide*). Les altérations qualitatives et quantitatives de l'urine sont les symptômes fondamentaux de la maladie. Ce liquide est pâle, presque incolore; il présente une réaction acide, une densité plus considérable qu'à l'état normal, un goût sucré, et surtout il renferme un sucre analogue à la glycose (*glycosurie* ou *méliturie*), dont la quantité, nulle ou impondérable dans l'état physiologique, devient facilement appréciable dans le diabète, tout en variant d'un individu à l'autre, et, chez le même sujet, suivant le régime alimentaire et la période de la maladie : cette quantité est de 200 ou 300 grammes par jour en moyenne; c'est pendant la période digestive, surtout de trois à six heures après le repas, que la proportion en est la plus forte. Le chiffre de l'urée est souvent augmenté dans l'urine, qui renferme fréquemment aussi de l'albumine. La quantité de l'urine excrétée en vingt-quatre heures est constamment augmentée (*polyurie*) et atteint le chiffre de 3 à 8 ou 12 litres; constamment aussi il existe une soif intense (*polydipsie*), qui est dans un rapport presque toujours exact avec la polyurie, puisque les liquides ingérés sont destinés à suppléer aux pertes que celle-ci fait subir à l'économie. C'est aussi pour remédier aux pertes, non plus liquides, mais sucrées et azotées, de l'organisme, que l'appétit des diabétiques est considérablement augmenté : cette *polyphagie* peut cependant manquer, ou du moins être peu marquée; il y a parfois des alternatives de faim dévorante et de dégoût pour les aliments, ou une dépravation du goût, une appétence spéciale pour les féculents et pour le sucre (Bouchardat). Les fonctions digestives sont ordinairement intactes au début de la maladie; plus tard, les digestions deviennent pénibles, des vomissements apparaissent, la diarrhée survient, la faiblesse est extrême, le pouls est très faible et très fréquent; l'émaciation arrive à un degré extraordinaire. Cet amaigrissement constitue l'*autophagie*. A côté de ces symptômes fondamentaux, il en est d'autres, moins constants, dont on peut rattacher l'apparition à l'existence des premiers. Ainsi la miction fréquente d'une urine sucrée détermine de l'irritation et de la rougeur du prépuce et du méat urinaire, et souvent un prurit, des éruptions de diverse nature, de l'herpès de ces mêmes parties. Les pertes de liquide engendrent une constipation habituelle, un état de sécheresse et de rugosité de la peau et des muqueuses buccale et linguale. De plus, le sucre du diabète ne se trouve pas seulement dans l'urine, mais encore dans la sueur, dans la salive, dans le sang; or sa présence dans la salive rend ce liquide écumeux, de saveur fade et doucereuse, de réaction acide (sauf après les repas, où elle est neutre ou alcaline); cette acidité altère les dents, qui se déchaussent et se carient, les gencives, qui deviennent molles et saignantes, l'haleine, qui, d'abord fade, prend une fétidité particulière. A la présence du sucre dans le sang (*glycémie*) on attribue : l'impuissance chez l'homme, l'aménorrhée et la stérilité chez la femme; la facilité avec laquelle apparaissent les infections cutanées ou viscérales, furoncles, anthrax, phlegmons, érysipèle, bronchites et pneumonies, cystites, métrites : toutes ces inflammations ont une tendance à la mortification des parties qu'elles atteignent (*gangrène diabétique*) et la gangrène peut même survenir aux membres inférieurs, indépendamment de toute lésion externe, probablement par ralentissement de la circulation. Enfin, il est des symptômes qui paraissent dépendre de la consomption progressive : la phtisie pulmonaire, le bacille de Koch trouvant chez le diabétique un terrain préparé à le recevoir, et les troubles de la vue (cataracte, amaurose, amblyopie) apparaissent très souvent dans le cours du diabète; on trouve parfois la

dureté de l'ouïe, qui peut aller jusqu'à la surdité, une diminution ou une exagération de la sensibilité cutanée, des névralgies, un abaissement de la température. Le début de la maladie est ordinairement insidieux, révélé seulement par de la sécheresse de la bouche, une soif vive, une fréquence assez exagérée de la miction pour interrompre souvent le sommeil, du prurit génital, un état poisseux du linge par suite de la présence du sucre dans l'urine : cette altération de l'urine doit être directement cherchée dès que les phénomènes précédents, ou, plus rarement, la dyspepsie et les troubles de la vue, peuvent la faire soupçonner. Le développement de la maladie est graduel ; sa marche est lente, mais ordinairement continue : cependant les maladies aiguës intercurrentes suspendent parfois son cours. La terminaison habituelle, mais non constante, est la mort, qui survient par l'effet du marasme et de la consomption dus le plus souvent à la phtisie pulmonaire surajoutée, ou au milieu des symptômes de *coma* diabétique (V. Coma). — Il n'existe aucun caractère anatomo-pathologique propre au diabète. Les reins sont le plus souvent hypertrophiés, plus rarement atrophiés : généralement, ils offrent une coloration pâle, leur tissu est flasque et ramolli ; histologiquement, on y rencontre des lésions cellulaires connues sous le nom de lésions d'*Armanni-Ehrlich* (V. Armanni) et lésions d'*Ebstein* (V. Ebstein). On observe fréquemment des lésions du système nerveux, congestion, sclérose, ramollissement, foyers apoplectiques : mais la diversité de leur nature et de leur siège leur enlève tout caractère pathognomonique ; cependant, c'est au niveau du quatrième ventricule que les lésions sont le plus fréquentes, dans le point dont la piqûre expérimentale détermine la glycosurie. Les altérations du foie sont également trop variables pour qu'on puisse attribuer à l'une d'elles l'apparition du diabète. Quant à sa pathogénie, elle a donné lieu à plusieurs interprétations qui n'ont pas définitivement dissipé l'obscurité qui l'entoure. D'après Liebig, l'économie contient normalement du sucre, ingéré en nature ou formé aux dépens des matières amylacées, et ce sucre se détruit dans le poumon en donnant de l'eau et de l'acide carbonique : si cette destruction n'est pas complète, une partie du sucre reste dans le sang et passe dans l'urine. D'après Bouchardat, le diabète résulte d'une accumulation de sucre dans le sang par transformation trop rapide ou trop abondante des féculents dans l'intestin. Cl. Bernard a renversé ces deux théories en montrant, d'une part, que la plus grande partie, peut-être la totalité, du sucre de l'économie, au lieu d'être directement brûlée dans le poumon, forme la matière *glycogène* ; d'autre part, que celle-ci ne se forme pas seulement aux dépens des matières amylacées, mais aussi des matières albuminoïdes, et que le diabète existe pendant une alimentation exclusivement azotée : d'après Cl. Bernard, le foie donne physiologiquement naissance, aux dépens de la matière glycogène, à du sucre qui se détruit immédiatement dans le sang, et qui n'apparaît dans ce liquide et dans l'urine que lorsqu'il devient trop abondant par suite d'une suractivité de la fonction glycogénique : le diabète serait une maladie nerveuse, due à un excès d'action du nerf désassimilateur du foie, entraînant la désassimilation prématurée d'une substance qui devait servir d'une autre manière à la nutrition. Tous les physiologistes admettent la présence de matière glycogène dans le foie ; mais il est certain que cet organe n'a pas le privilège exclusif de cette fixation, et que beaucoup de tissus possèdent la même propriété (tissus à *zoamyline*, Rouget), d'où la présomption que la théorie *hépatique* de Cl. Bernard au sujet du diabète est trop exclusive. De plus, cette théorie est ébranlée par l'assertion de Pavy et de Schiff, que la formation du sucre dans le foie n'est pas un fait physiologique, mais pathologique ou cadavérique, déterminé soit par la présence normale dans le sang d'un ferment, dont l'action, suspendue pendant la vie et dans l'état de santé par l'influence du système nerveux, se fait sentir après la mort ou d'une façon morbide (Pavy), soit par le ralentissement de la circulation, qui, sur le cadavre ou sur un individu malade, amène la production de ce ferment, absent à l'état normal (Schiff). Aussi Bouchard fait du diabète une maladie par ralentissement de la nutrition ; le sucre s'accumule dans le sang parce que l'activité nutritive des tissus est moindre qu'à l'état normal ; il y a oxydation incomplète du sucre par suite d'un état particulier des matières protéiques (Pettenkofer et Voit). Il faut tenir compte aussi de l'état du pancréas, l'expérimentation ayant montré que l'ablation totale de cet organe entraîne la production d'un diabète vrai. — On décrit aujourd'hui trois formes de diabète : le *diabète arthritique*, qui est le plus fréquent et s'observe sur les gens prenant peu d'exercice, obèses, grands mangeurs et buveurs, goutteux, ayant atteint quarante à cinquante ans ; pourtant on en connaît des cas sur des enfants de neuf ans et plus. La glycosurie est rarement très abondante, et n'est souvent reconnue que par hasard ; mais les symptômes s'établissent peu à peu et les complications les plus graves peuvent être la conséquence de cette forme. Le *diabète pancréatique* ou diabète maigre, surtout étudié par Lancereaux, est caractérisé par un début brusque, et l'apparition rapide des grands symptômes du diabète ; la glycosurie est toujours considérable, et n'est pas influencée par le régime ; elle s'accompagne d'azoturie et d'amaigrissement très rapide. La mort arrive au bout de quelques mois et est souvent due à la tuberculose pulmonaire surajoutée. Le *diabète nerveux* est parfois d'origine *traumatique* et consécutif à une chute ou à une contusion violente de la région occipitale du crâne, ayant occasionné une lésion de la moelle allongée ; il peut encore être dû à une tumeur, à une gomme, à un foyer d'hémorragie et de ramollissement situé au niveau du plancher du quatrième ventricule, ou bien apparaître à la suite d'un simple trouble dynamique du système nerveux, surmenage intellectuel, émotions vives, chagrins. Les symptômes sont ceux ordinaires du diabète, mais les névralgies, les paralysies et les différents symptômes nerveux sont fréquents. — Le diabète arthritique n'est pas une maladie nécessairement mortelle, quoique les cas de guérison complète soient assez rares ; à l'aide d'une bonne hygiène, beaucoup de personnes continuent à remplir toutes les fonctions organiques, malgré la présence ou le retour fréquent de petites quantités de sucre dans l'urine. Au début, les aliments féculents et sucrés doivent être absolument proscrits : le pain de gluten ou de son, les viandes rôties, les œufs, le bouillon, les végétaux herbacés, constituent exclusivement le régime alimentaire, avec une petite quantité de vin rouge coupé avec des eaux alcalines. Lorsqu'on a obtenu la cessation de la glycosurie ou au moins sa diminution graduelle jusqu'à un chiffre stationnaire, commence la période que Bouchardat appelle d'*entraînement*, et pendant laquelle on tente de faire prendre quelques féculents, en même temps qu'on exige un exercice corporel proportionné aux forces du malade, gymnastique, marche, etc. ; on arrive ainsi à une alimentation mixte, à condition de surveiller attentivement l'excrétion du sucre. Les alcalins sont toujours utiles : eau de Vichy, station à Vichy, à Ems, à Carlsbad, ou simplement solution de 4 à 8 grammes de bicarbonate de soude par jour. L'opium diminue la polyurie, et, par conséquent, la polydipsie. Enfin il faut faciliter les digestions et soutenir les forces par l'usage des amers, des ferrugineux, des toniques, de la strychnine, de l'acide arsénieux, du carbonate d'ammoniaque (1 gr. pour 150 gr. de potion gommeuse, Bouchardat). — *Diabète par anhépatie.* Variété de dia-

bète sucré consécutive à une diminution de l'action du foie, à une insuffisance chronique du foie; elle est caractérisée par une faible glycosurie, le sucre ne se rencontrant fréquemment que dans les urines de la digestion, et la coexistence d'autres symptômes d'insuffisance hépatique, hypoazoturie, urobilinurie, indicanurie; elle est améliorée par l'opothérapie hépatique (Gilbert et Weil). — *Diabète artificiel.* Diabète sucré consécutif à la piqûre du plancher du quatrième ventricule (Cl. Bernard). — *Diabète azoturique.* Variété de *diabète insipide* caractérisée par une augmentation plus ou moins considérable de l'urée dans l'urine; les symptômes sont ceux du diabète sucré; l'amaigrissement survient peu à peu, et la mort arrive par le progrès de la cachexie souvent hâtée par l'apparition d'une tuberculose pulmonaire surajoutée. — *Diabète bronzé.* V. BRONZÉ. — *Diabète fruste.* État pathologique consécutif à la diminution du pouvoir glycolytique des tissus, et dans lequel une injection hypodermique d'une solution de glycose entraîne la glycosurie (Achard). — *Diabète hydrurique.* Variété de diabète insipide dans laquelle la polyurie est le symptôme essentiel, sans qu'il y ait de modification de l'état général; la durée est indéfinie et la mort est due à une maladie accidentelle. — *Diabète par hyperhépatie.* Variété de diabète due à l'hyperfonctionnement de la cellule hépatique; la glycosurie y est plus ou moins notable et souvent considérable; l'élimination du sucre y est presque toujours continue et le maximum d'élimination est atteint, non pas immédiatement après les repas, mais à une certaine distance de ceux-ci, à la fin de l'après-midi et surtout dans la nuit vers le matin; il y a souvent azoturie coexistante. L'opothérapie pancréatique y donne de bons résultats (Gilbert et Lereboullet). — *Diabète insipide.* Affection caractérisée par la polyurie accompagnée de polydipsie et de polyphagie, mais sans qu'il y ait glycosurie; les deux variétés principales de cette affection sont le diabète azoturique et le diabète hydrurique. — *Diabète rénal.* Variété de diabète sucré dû à un fonctionnement anormal du rein, et sans qu'il y ait hyperglycémie.

**DIABÉTIDE.** s. f. Nom générique donné aux accidents cutanés survenant dans le cours du diabète (Fournier). On divise les diabétides en deux grandes classes : les unes sont en relation avec le trouble général de l'économie (prurit, eczéma, urticaire papuleux, érythèmes, lichen, ecthyma, furoncles, anthrax, gangrènes); les autres sont dues à l'action irritante de sécrétions chargées de sucre, comme les éruptions eczématiformes des organes génitaux.

**DIABÉTIQUE.** adj. et s. m. [*diabeticus*]. Qui tient du diabète, qui en est affecté.

**DIABÉTOMÈTRE.** s. m. [de *diabète*, et μέτρον, mesure]. Polarimètre modifié de façon à permettre non seulement de déceler la présence du sucre dans les urines, mais aussi d'en déterminer les proportions (Robiquet).

**DIABLE** (BRUIT DE). [all. *Brummkreiselton, Heulen*, angl. *the venous hum*]. Bruit particulier, analogue à celui que produit le jouet connu sous cette dénomination, dont les grosses veines du cou sont le siège dans certains cas; on lui donne aussi le nom de bruit de rouet ou bruit de nonnes (*Nonnengeräusche* des auteurs allemands). Il est continu, mais avec renforcements; son maximum de développement est au-dessus de la partie interne de la clavicule; il ressemble au ronron du chat, au bruit de rouet, au bruit lointain de la mer. Pour bien l'entendre, il faut que le stéthoscope soit appliqué avec légèreté. Il indique une diminution de densité dans le sang et est un signe ordinaire de l'anémie, de la chlorose, de l'hydrémie.

**DIABLOTIN.** s. m. [all. *Schokolatehügelchen*, angl. *chocolate-drop*, it. *pasticche di cioccolata*]. Pastille réputée aphrodisiaque. Les *diablotins d'Italie* avaient pour principal ingrédient la poudre de cantharides.

**DIABOTANUM.** s. m. [de διὰ, avec, et βοτάνη, herbe]. Médicament fait d'herbes. ‖ Emplâtre très composé, dans lequel entraient un grand nombre de substances végétales, et qu'on employait comme résolutif, maturatif et fondant.

**DIABROSE.** s. f. [*diabrosis*, διάβρωσις, de διὰ, à travers, et βρῶσις, l'action de manger; it. *diabrosi*]. Synonyme d'*érosion*.

**DIABROTIQUE.** adj. et s. m. [*diabroticus*, διαβρωτικὸς]. Substance intermédiaire entre les escarrotiques et les caustiques, qui, appliquée sur une partie, en produit l'érosion.

**DIACARTHAMI.** s. m. [de διὰ, avec, et du latin *carthamus*, carthame]. — *Tablette diacarthami.* Tablette purgative aujourd'hui inusitée, qui contenait des semences de carthame, des hermodactes, du diagrède, la racine de turbith, le gingembre.

**DIACARYON.** s. m. [de διὰ, avec, et κάρυον, noix]. Extrait préparé avec des noix vertes et du miel (Gallien).

**DIACATHOLICON.** s. m. [de διὰ, avec, et καθολικὸς, universel]. Purgatif universel, ancien électuaire qui se préparait avec la pulpe de casse et de tamarin, le séné, la rhubarbe, la réglisse, et le fenouil doux.

**DIACAUSIE.** s. f. [*diacausis*, de la préposition disjonctive διὰ, et καῦσις, action de brûler]. Chaleur excessive, échauffement.

**DIACAUSTIQUE.** adj. [*diacausticus*, de διὰ, à travers, et καῦσις, ustion]. Se dit d'un corps caustique par réfraction : telles sont les lentilles au moyen desquelles on rassemble les rayons solaires pour opérer la cautérisation.

**DIACÉTIQUE.** adj. — *Acide diacétique* ou *acide acétylacétique.* Corps qui se rencontre parfois dans l'urine des diabétiques, et qui se caractérise par la réaction de Gérhard, coloration rouge-bordeaux par l'addition de perchlorure de fer; il est en général associé à d'autres acides (V. ACÉTONÉMIE et ACÉTONURIE). La réaction de Gérhard ne suffit pas pour caractériser l'acide diacétique; elle peut en effet être donnée par d'autres corps, notamment par l'antipyrine; aussi, pour la recherche de cet acide, il est préférable de l'isoler; pour cela, il faut agiter 25 à 30 centimètres cubes d'urine acidifiée par l'acide sulfurique avec son volume d'éther, puis séparer l'éther, et l'agiter avec un peu de solution aqueuse très étendue de perchlorure de fer; celle-ci se colore en rouge violacé.

**DIACÉTURIE.** s. f. Présence de l'acide diacétique dans l'urine. — *Théorie de la diacéturie.* Auto-intoxication par l'acide diacétique, invoquée comme cause du coma diabétique.

**DIACHALASIE.** s. f. [*diachalasis*, de la préposition disjonctive διὰ, et χάλασις, relâchement, écartement]. Solution de continuité dans les sutures du crâne, ou séparation des os qui le forment.

**DIACHALCITÉOS.** s. m. [de διὰ, avec, et χαλκῖτις, *chalcitis*, ancien nom du colcothar]. Emplâtre qui diffère du diapalme en ce qu'il contient du colcothar au lieu de sulfate de zinc.

**DIACHYLON** ou **DIACHYLUM.** s. m. [de διὰ, avec, et χυλὸς, suc; composé de sucs; all. *Diachylonpflaster*, angl. *diachylon*, it. *diaquilonne*, esp. *diaquilón*]. Nom donné à deux sortes d'emplâtres, que l'on préparait autrefois avec des sucs de plantes : le *diachylon simple*, fait avec décoction de racine de glaïeul et huile de mucilage, ãã 1 kilogramme, et litharge préparée, 500 grammes : il est remplacé par l'*emplâtre simple* (V. EMPLATRE); le *diachylon composé*, ou *diachylon gommé*, fait avec : emplâtre simple, 1kg,500; poix blanche, cire jaune et térébenthine, ãã, 96 grammes, qu'on fait liquéfier à un feu doux; on ajoute ensuite : gomme ammoniaque, bdellium, sagapénum et galbanum, ãã 32 grammes, préalablement dissous dans l'alcool à 56° centésimaux, et évaporés en extrait mou. Ces deux emplâtres, regardés comme résolutifs et fondants, servent surtout comme agglutinatifs.

**DIACLASE.** s. f. [de διὰ, à travers, et κλάσις, rupture]. Méthode d'amputation des membres (Maisonneuve), dans laquelle on ne fait usage ni du couteau pour diviser les chairs, ni de la scie pour couper les os, ni des ligatures permanentes pour arrêter le sang. La division de l'os constitue le premier temps de l'opération et précède la division des parties molles. Effrayante par l'appareil qu'elle exige, contraire aux principes chirurgicaux fondés sur la nature des tissus, tant osseux et fibreux que nerveux, dangereuse par l'anesthésie qu'entraîne la longueur de l'écrasement, cette opération a été justement repoussée.

**DIACLASTIE.** s. f. Synonyme de *diaclase*.

**DIACLASTIQUE.** adj. Qui concerne la diaclastie.

**DIACODE.** adj. — *Sirop diacode.* V. SIROP.

**DIACOLOCYNTHIDOS.** s. m. [de διὰ, avec, et κολοκυνθίς, coloquinte]. Électuaire drastique dont la coloquinte fait la base.

**DIACOLPOPROCTECTOMIE.** s. f. V. COLPOPROCTECTOMIE.

**DIACONIQUE.** adj. — *Acide diaconique* ($C^{18}H^{12}O^{12}$). Corps cristallin, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, fondant vers 200°, qui se produit quand on chauffe l'acide citrique avec de l'acide chlorhydrique.

**DIACOPE.** s. f. [*diacope*, διακοπή, de διὰ, préposition disjonctive, et κόπτειν, couper]. Incision faite au crâne par un instrument tranchant sans emporter la pièce.

**DIACOPRÉGIE.** s. f. [*diacopræegia*, de διὰ, avec, κόπρος, excrément, et αἴξ, chèvre]. Médicament composé de fiente de chèvre, employé autrefois dans les maladies des glandes, surtout de la rate, du foie, des parotides.

**DIACRANIEN, IENNE.** adj. [de διὰ, auprès, et κρανίον, crâne]. — *Mâchoire diacranienne.* La mâchoire inférieure, unie au crâne par une articulation lâche et mobile.

**DIACRISE.** s. f. [*diacrasis*, de διὰ, préposition qui indique différence, et κρίσις, crise]. Crise qui conduit à la distinction exacte d'une maladie d'avec toute autre et à la détermination précise de ce qui lui appartient. ‖ L'évacuation même qui constitue la diacrise (Gendrin).

**DIACRITIQUE.** adj., et non **DIACRISIQUE.** [*diacriticus*]. Se dit d'un signe qui distingue exactement une maladie de toutes les autres.

**DIACYDONIUM.** s. m. [de διὰ, avec, et κυδώνιον (μῆλον), coing]. Électuaire purgatif qui avait pour excipient le rob de coing.

**DIADERMIATRIE.** s. f. [de διὰ, à travers, δέρμα, peau, et ἰατρεία, traitement]. La méthode *endermique*.

**DIADEXIE** ou **DIADOCHE.** s. f. [*diadoche*, διαδοχή, de διαδέχομαι, je succède]. Changement d'une maladie en une autre, qui en diffère par sa nature et par son siège (dans la *métastase*, il y a seulement changement de siège).

**DIAGNOSE.** s. f. [*diagnosis*, de διάγνωσις, discernement, de διὰ, indiquant séparation, et γνῶσις, connaissance; all. *Diagnose*, angl. *diagnosis*, it. *diagnosi*]. Connaissance qui s'acquiert par l'observation des *signes diagnostiques*.

**DIAGNOSTIC.** s. m. [*diagnosis*, διάγνωσις, discernement; all. *Diagnostik*, angl. *diagnostic*, it. et esp. *diagnostico*]. Partie de la médecine qui a pour objet la distinction des maladies, la connaissance des signes pathognomoniques propres à chacune d'elles. ‖ Dans un sens plus restreint, opinion que porte un médecin sur la nature d'une maladie considérée individuellement, et qui le conduit au pronostic, et de là à la détermination du traitement. On n'arrive à porter un diagnostic que par l'étude du siège, de la nature simple ou complexe, du degré d'évolution et de l'ordre de succession des lésions et des symptômes correspondants que présente le sujet affecté. On ne doit pas confondre le jugement porté avec la série de recherches et de moyens d'examen qui y conduisent. — *Diagnostic différentiel.* Parallèle comparatif des lésions et des symptômes de deux maladies plus ou moins analogues.

**DIAGNOSTIQUE.** adj. [*diagnosticus*, διαγνωστικός; all. *diagnostisch*, angl. *diagnostic*, it. *diagnostico*]. Qui a rapport au diagnostic. — *Signes diagnostiques.* Ceux qui donnent le tableau de la maladie et font en même temps connaître l'état actuel des malades. Ils se divisent en : 1° *signes caractéristiques* (*pathognomoniques*, *univoques*, *suffisants*), qui sont inséparables d'une maladie déterminée; 2° *signes communs* (*équivoques*, *insuffisants*), qui se rencontrent dans plusieurs maladies; 3° *signes accidentels* ou *accidents* (*épiphénomènes*, *épiginomènes*), phénomènes qui quelquefois surviennent, et d'autres fois n'arrivent pas dans une maladie.

**DIAGRAMME.** s. m. [διάγραμμα, dessin, plan, de διὰ, par, et γράφειν, dessiner, écrire]. Association d'une image colorée, non pas seulement avec un mot considéré en lui-même, ce qui constitue le *photisme* (V. ce mot), mais avec toute une série de termes similaires, occupant dans le champ de la vision mentale une position déterminée.

**DIAGRÈDE.** s. m. [du bas latin *diagrydium*, par altération de *dacrydium*, δακρύδιον, proprement petite larme; all. *Skammonium*, angl. *diagrydium*, it. *diagridio*]. Ancien nom de la scammonée, lorsqu'elle avait subi diverses manipulations destinées à diminuer l'intensité de son action. Le *diagrède cydonié*, dans lequel la scammonée était associée au suc de coing, se préparait en enfermant le suc exprimé et desséché du *Convolvulus Scammonia* dans un coing, et le faisant cuire sous les cendres chaudes; ou en faisant épaissir et dessécher à un feux doux 2 parties de scammonée et 1 partie de suc de coing. On a fait aussi un *diagrède glycyrrhizé*, en mêlant la scammonée avec l'extrait de réglisse; et un *diagrède sulfuré*, en exposant la scammonée à la vapeur du soufre en combustion. Les diagrèdes ne sont plus employés.

**DIAIRE.** adj. [*diarius*, de *dies*, jour; ἐφήμερος, it. *diario*]. Synonyme d'*éphémère*.

**DIALIPYRE** ou **DIALEIPYRE.** s. f. [mot mal composé, de διαλείπειν, interrompre, et πῦρ, feu, fièvre]. Fièvre intermittente.

**DIALURIQUE.** adj. — *Acide dialurique* [all. *Dialursäure*, angl. *dialuric acid*, it. *acido dialurico*] ($C^8H^4Az^2O^8$, ou, en atomes, $C^4H^4Az^2O^4$). Acide produit quand on traite de l'alloxane par l'hydrogène sulfuré. Il cristallise en aiguilles peu solubles dans l'eau. C'est de l'alloxane, moins 2 équivalents d'oxygène.

**DIALYSE.** s. f. [*dialysis*, de διὰ, préposition disjonctive, et λύειν, dissoudre, séparer; all. et angl. *dialysis*, it. *dialisi*]. Dissolution. ‖ Méthode de séparation des substances *colloïdes* et *cristalloïdes* en dissolution, effectuée par *diffusion* à travers une cloison de matière non cristalline, méthode qui est une application spéciale des lois de l'osmose (Graham). La substance la plus convenable de toutes pour cette séparation est le papier parchemin, tendu sur un cerceau de bois ou de gutta-percha, qu'on place dans un bassin contenant un volume d'eau considérable; l'ensemble du cerceau fermé par le parchemin, ou *tambour*, et du bassin dans lequel il plonge, ou *récipient*, constitue le *dialyseur*. Le liquide à dialyser étant versé dans le tambour, sur la surface de séparation que forme le parchemin, on voit, au bout d'un certain temps, d'autant plus court que ce liquide forme une couche moins épaisse (10 à 12 millim. au plus), et que la quantité d'eau du récipient est plus grande, s'effectuer la séparation des composés du liquide mixte à dialyser : les uns ont traversé le parchemin et se retrouvent dans l'eau extérieure, ce sont les cristalloïdes; les autres sont restés sur le dialyseur, ce

sont les colloïdes : la différence tient à l'inégale diffusibilité de ces corps. Ainsi, tandis que les substances cristallisables (*cristalloïdes*), facilement diffusibles (sels, alcaloïdes, sucres), passent facilement à travers un corps poreux, tel que parchemin ou vase de terre de pipe peu cuite, celui-ci met obstacle au passage des substances non cristallisables (*colloïdes*) : dans ce dernier cas sont la silice et l'alumine hydratées, l'amidon, la dextrine, les gommes, le caramel, le tannin, l'albumine, la gélatine. — La dialyse a été appliquée, en toxicologie, à la séparation des poisons, tels qu'acide arsénieux, émétique, strychnine, digitaline ; et, en chimie, à la préparation de certaines substances colloïdes, et même cristalloïdes, à l'état de pureté : c'est ainsi qu'on peut séparer, dans l'urine, les sels et l'urée qu'elle contient, et qu'on peut, par la dialyse des liquides de la digestion, obtenir d'une part la pepsine, et d'autre part les peptones.

**DIALYSEUR.** s. m. V. DIALYSE.

**DIALYTIQUE.** adj. Qui dépend d'une dissolution. ‖ Qui a rapport à la *dialyse*.

**DIAMAGNÉTISME.** s. m. [de διὰ, préposition qui marque opposition ou différence, et *magnétisme*]. Ensemble de phénomènes offerts par certains corps en présence des aimants, et qui sont le contraire de ce que présentent les substances magnétiques proprement dites.

**DIAMÈTRE.** s. m. [*diametros*, διάμετρος, de διὰ, à travers, et μέτρον, mesure ; all. *Durchmesser*, angl. *diameter*, it. et esp. *diametro*]. Toute ligne droite qui coupe un cercle en deux parties égales. ‖ Par extension, toute ligne droite étendue d'une extrémité à l'autre d'une surface quelconque : *diamètre du bassin, diamètres des détroits du bassin*. V. BASSIN.

**DIAMIDE.** s. f. V. AMIDE.

**DIAMINE.** s. f. V. AMINE.

**DIAMORUM.** s. m. [de διὰ, avec, et μόρον, mûre]. Nom ancien du *sirop de mûres*.

**DIANTHUM** ou **DIANTHON.** s. m. [de διὰ, avec, et ἄνθος, fleur, *species dianthi* des anciennes pharmacopées de Londres]. Antidote décrit par Myrepsus; c'était une poudre composée de beaucoup de substances aromatiques et excitantes.

**DIANUCUM.** s. m. Synonyme de *Diacaryon*.

**DIAPALME.** adj. [*diapalma*, all. *Palmsalbe*, angl. et it. *diapalma*]. — *Emplâtre diapalme*. Emplâtre composé d'emplâtre simple, 800 grammes, sulfate de zinc, 25 grammes, et cire blanche, 50 grammes (*Codex*, 1884). On fait dissoudre le sulfate de zinc dans une petite quantité d'eau, et on ajoute la solution à l'emplâtre et à la cire liquéfiés ensemble. On tient la masse sur un feu doux, et l'on remue continuellement jusqu'à ce que toute l'eau soit évaporée. On prépare cet emplâtre plus promptement en traitant 1 partie de solution de savon par 1 partie d'extrait de Saturne, et ajoutant un peu d'huile à la masse fondue. Le nom de *diapalme* vient de ce qu'on y faisait entrer autrefois une décoction de feuilles de palmier, et qu'on remuait le mélange avec une spatule de bois du même arbre. Cet emplâtre est astringent et résolutif. — *Sparadrap diapalme*. Sparadrap qu'on prépare en faisant fondre à une douce chaleur : emplâtre diapalme, 1 200 grammes, huile d'olives et cire blanche, ãã 100 grammes ; ajoutant térébenthine de mélèze, 200 grammes, et étendant sous forme de sparadrap (*Codex*, 1884).

**DIAPASME.** s. m. [*diapasma*, de διαπάσσειν, saupoudrer ; all. *Streupulver*, angl. et it. *diapasma*]. Poudre composée de substances sèches et aromatiques, dont on saupoudrait les vêtements pour les parfumer, et la peau pour corriger l'odeur de la sueur. ‖ Toute espèce de poudre parfumée employée comme cosmétique.

**DIAPASON.** s. m. [de διὰ, à travers, et πασῶν, tous, à savoir : tous les tons ; all. *Stimmgabel*, angl. *tuningfork*, it. *forca da accordare*]. Verge d'acier à deux branches, courbées en forme de fourche, qui entre en vibration lorsqu'on frappe l'une des branches contre un corps dur, ou qu'on introduit de force entre elles un cylindre dur qu'on ôte vivement : il sert surtout à accorder les instruments de musique. Le *diapason normal* ou *officiel*, arrêté le 16 février 1859 comme devant régler le Conservatoire et tous les théâtres subventionnés, donne la note *la* et produit 435 vibrations par seconde. — Vidal (de Cassis) a employé cet instrument dans le diagnostic des maladies de l'oreille. Quand la surdité tient à une lésion du cerveau, du nerf auditif ou de l'oreille interne, aucun bruit ne peut être perçu par le sujet affecté, dans l'application de l'instrument sur les parois du crâne ; quand elle dépend d'une lésion de l'oreille moyenne, il en est autrement, et le bruit est perçu plus fortement quand le conduit auditif est bouché. L'intensité de ce bruit atteint son maximum quand l'instrument est appliqué sur le vertex ou entre les dents, ou sur le sternum.

**DIAPÉDÈSE.** s. f. [*diapedesis*, διαπήδησις, de διαπηδάω, je traverse, je passe outre ; all. *Durchschwitzung*, angl. *diapedesis*, it. *diapedesi*]. Transsudation du sang ou d'un seulement de ses éléments à travers les parois des vaisseaux. Ce terme s'applique particulièrement au passage des éléments figurés et surtout des globules blancs. La diapédèse des globules blancs (Cohnheim) se fait au niveau des capillaires, grâce aux mouvements amiboïdes que présentent ces globules ; dans certaines conditions, les leucocytes viennent occuper la périphérie du courant sanguin, traversent la mince paroi constituée par les cellules endothéliales en perforant le protoplasma de ces cellules et en s'insinuant



Fig. 218. — Diapédèse.

peu à peu par l'orifice ainsi produit ; cet orifice ou stomate est temporaire et se referme bientôt après le passage des leucocytes ; il n'y a pas de stomates permanentes, comme l'avaient cru Arnold et Cohnheim. Les globules rouges peuvent aussi franchir la paroi du vaisseau par diapédèse : ils profitent alors des stomates formées par le passage des leucocytes. La diapédèse existe à l'état physiologique, elle concourt à la nutrition de l'organisme ; les globules blancs s'accumulent au pourtour des glandes en état de sécrétion active ; ils se répandent dans les tissus et se chargent des

substances étrangères ou non assimilables ; ils portent leurs oxydases dans l'intimité des tissus. A l'état pathologique, les globules blancs s'accumulent autour de toutes les particules étrangères introduites dans l'organisme, en particulier des microbes, et cherchent à les envelopper ; ainsi la diapédèse joue un rôle important dans la formation des exsudats pathologiques, en particulier du pus, des nodules infectieux et des tubercules.

**DIAPHANE.** adj. [*diaphanes*, διαφανής, de διὰ, à travers, et φαίνειν, briller ; all. *durchsichtig*, angl. *diaphanous*, it et esp. *diafano*]. Se dit d'un corps qui laisse passer la lumière et apercevoir la forme des objets à travers sa substance.

**DIAPHANÉITÉ.** s. f. Synonyme de *transparence*.

**DIAPHÉNIC** ou **DIAPHŒNIX.** s. m. [de διὰ, avec, et φοῖνιξ, datte]. Électuaire drastique dont la pulpe de dattes fait la base, et qui renferme : scammonée, gingembre, poivre noir, macis, cannelle, racine de turbith, rue, semences de daucus de Crète et de fenouil, et diagrède. Il n'est plus guère employé que dans le traitement de la colique des peintres (8 à 16 gr.).

**DIAPHORÈSE.** s. f. [*diaphoresis*, διαφόρησις, de διαφορεῖν, dissiper, répandre; all. *Hautausdünstung*, *Diaphoresis*, angl. *perspiration*, it. *diaforesi*, esp. *diaforesis*], Transpiration plus forte qu'à l'état naturel, et moins considérable que la sueur. ‖ Selon d'autres auteurs, augmentation d'activité de la peau, laquelle détermine des sueurs plus ou moins abondantes. ‖ D'après Barbier (d'Amiens), état d'orgasme de la peau qui précède et accompagne quelquefois la sueur dans les maladies.

**DIAPHORÉTIQUE.** adj. [*diaphoreticus*, διαφορητικὸς, all. *diaphoretisch*, angl. *diaphoretic*, it. et esp. *diaforetico*]. Se dit de tout ce qui excite la *diaphorèse*. — *Antimoine diaphorétique*. V. ANTIMOINE. — *Fièvre diaphorétique*. V. FIÈVRE. — *Sirop diaphorétique*. V. SIROP.

**DIAPHORÉTIQUES.** s. m. pl. Agents qui favorisent la transpiration. Ce sont des sudorifiques peu énergiques ou administrés à faible dose ; néanmoins, ce mot est souvent employé comme tout à fait synonyme de *sudorifique*. — *Diaphorétique jovial*. Antimoine diaphorétique non lavé. — *Diaphorétique minéral*. Antimoniate de potasse.

**DIAPHRAGMATIQUE.** adj. [*diaphragmaticus*, all. *diaphragmatisch*, angl. *diaphragmatic*, it. et esp. *diafragmatico*]. Qui appartient ou a rapport au diaphragme. — *Anneau diaphragmatique* (Chaussier). Ouverture irrégulièrement quadrilatère par laquelle la veine cave inférieure traverse le diaphragme. — *Artères diaphragmatiques*. Elles sont au nombre de trois : la *diaphragmatique supérieure*, ou *sus-diaphragmatique* (*pericardiaco-phrenica*, Ba.), naît de la mammaire interne au niveau du sternum, donne des rameaux au péricarde, au médiastin, et se perd dans le diaphragme ; les deux autres, *diaphragmatiques inférieures* (*phrenica inferior*, Ba.), distinguées en *droite* et *gauche*, naissent, tantôt isolément, tantôt par un tronc commun, de la partie supérieure et antérieure de l'aorte abdominale, ou quelquefois de la cœliaque, et se terminent dans le diaphragme, en communiquant entre elles et avec la diaphragmatique supérieure, après avoir fourni les capsulaires supérieures qui se rendent aux capsules surrénales. — *Nerf diaphragmatique* (ou *phrénique*). Nerf qui naît par plusieurs filets des troisième, quatrième et cinquième paires cervicales. Il descend dans le thorax en dedans de la première côte, s'insinue entre la plèvre et le péricarde et arrive jusqu'au diaphragme. A droite, il est placé entre l'artère et la veine sous-clavière qu'il croise à angle droit ; à gauche, il est parallèle aux artères sous-clavière et carotide primitive, et passe derrière le tronc veineux brachio-céphalique gauche. Au niveau de la première côte, il s'anastomose avec le nerf du muscle sous-clavier. Au niveau de l'articulation sterno-claviculaire, il reçoit une anastomose du grand sympathique. A sa terminaison, il donne des *filets sous-pleuraux* à la face supérieure du diaphragme, au-dessous de la plèvre, et des *filets sous-péritonéaux* entre le diaphragme et le péritoine ; quelques-uns de ces derniers se jettent dans le plexus solaire. — *Plexus diaphragmatiques* ou *sous-diaphragmatiques*. Il y en a un de chaque côté de la colonne vertébrale ; chacun d'eux naît de la partie supérieure du plexus solaire par un petit nombre de rameaux qui accompagnent l'artère diaphragmatique inférieure correspondante. — *Veines diaphragmatiques*. On en distingue quatre : la *diaphragmatique supérieure droite*, qui s'ouvre dans la veine cave supérieure ; la *supérieure gauche*, qui s'ouvre dans le tronc veineux brachio-céphalique gauche ; et les *inférieures*, qui s'ouvrent dans la veine cave inférieure.

**DIAPHRAGMATITE.** s. f. [*diaphragmatitis*, de *diaphragma*, le diaphragme, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie ; all. *Zwerchfellentzündung*, angl. *diaphragmatitis*, it. *diafragmatite*, esp. *diafragmatitis* ; *paraphrénésie*]. Inflammation du diaphragme, maladie dont l'existence a été plutôt supposée par analogie que reconnue par l'observation. Il est possible qu'on ait décrit sous ce nom des cas de *pleurésie diaphragmatique*.

**DIAPHRAGMATOCÈLE.** s. f. [de διάφραγμα, et κήλη, hernie ; all. *Zwerchfellbruch*, angl. *diaphragmatocele*, it. *diafragmatocele*]. Hernie des viscères abdominaux à travers le diaphragme. La hernie peut exister au moment de la naissance et résulter d'un arrêt de développement, elle est *congénitale* ; ou paraître à une époque de l'existence plus ou moins avancée : dans ce dernier cas, elle est tantôt *traumatique*, consécutive à une plaie ou à une rupture du diaphragme ; tantôt *graduelle*, produite par l'effet d'une éraillure du muscle, qui se distend graduellement au point de laisser passer dans la cavité thoracique les viscères de l'abdomen. L'estomac, la rate, le côlon transverse, l'épiploon, sont les parties qui se déplacent le plus souvent. Quelques hernies traumatiques ont amené la mort immédiatement. Les autres variétés de diaphragmatocèle se révèlent par des troubles fonctionnels des poumons et du cœur, et par des déformations de l'abdomen et du thorax appréciables à l'inspection et à la percussion.

**DIAPHRAGME.** s. m. [*diaphragma*, *phrenes*, *disseptum*, *septum transversum*, φρὴν, διάφραγμα, de διὰ, entre, à travers, et φράγμα, cloison ; all. *Zwerchfell*, angl. *diaphragm*, it. *diaframma*, esp. *diafragma*]. Muscle impair, aplati, à peu près circulaire, charnu dans sa circonférence, aponévrotique au centre, qui forme une cloison entre le thorax et l'abdomen. Ses fibres naissent, en avant, de l'appendice sternal ; latéralement, du contour cartilagineux des six premières côtes et du *ligament cintré* (V. LIGAMENT) ; en arrière, de la base de l'apophyse transverse de la première vertèbre lombaire et du corps des trois ou quatre premières vertèbres de la même région, par autant de digitations tendineuses. Les fibres charnues provenant de ces digitations forment par leurs réunions les *piliers* (*jambes*, *pieds*, *queue*) du diaphragme, qui s'envoient mutuellement un faisceau. Les deux faisceaux de communication s'entre-croisent de manière à laisser deux ouvertures : l'une, *supérieure* et *antérieure*, traversée par l'œsophage (*ouverture œsophagienne*) ; l'autre, *inférieure*, *postérieure* et gauche, qui donne passage à l'aorte, au canal thoracique et à la veine azygos (*ouverture aortique*). Toutes les fibres viennent aboutir à une aponévrose centrale, appelée *centre phrénique*, *tendineux*, *nerveux*, *aponévrotique*, ou *tête* du diaphragme, que l'on a comparée à une feuille de trèfle dont les trois *folioles* seraient dirigées en avant, et qui, en arrière, à la place du pédon-

cule, offrirait une échancrure. Entre les portions moyenne et droite du centre phrénique se trouve l'*anneau diaphragmatique*, pour le passage de la veine cave inférieure. En se contractant, le diaphragme s'abaisse, agrandit la cavité thoracique, et permet au poumon de se dilater; il agit par conséquent comme inspirateur. Quand il se contracte avec force, il peut resserrer transversalement la base de la poitrine, et il est alors expirateur. ‖ En anatomie, *diaphragme* est synonyme de *cloison* : c'est ainsi qu'on a donné ce nom à la tente du cervelet, à la membrane du tympan, à la cloison des narines.

**DIAPHRAGMODYNIE**. s. f. [de *diaphragme*, et ὀδύνη, douleur]. Douleur au diaphragme ; rhumatisme musculaire du diaphragme.

**DIAPHTOL**. s. m. Substance appelée encore *quinaseptol* ou *acide orthoquinolinmétasulfonique*, douée d'un pouvoir bactéricide assez marqué quand elle est en solution alcaline à l'état de diaphtolate de soude ; elle est peu toxique, et il faut 3gr,10 par kilogramme de lapin pour tuer l'animal, en injection intraveineuse d'une solution à 2 p. 100 ; elle s'élimine en masse par les urines. Elle a été proposée pour l'antisepsie interne, et en particulier pour l'antisepsie des voies génito-urinaires.

**DIAPHYSE**. s. f. [*diaphysis*, διάφυσις, interstice, division, de διὰ indiquant intervalle, et φύσις, production; all. et angl. *Diaphyse*, it. *diafisi*, esp. *diafisis*]. Tout ce qui sépare deux parties ; tout ce qui est situé entre deux parties. — *Diaphyse* d'un os long. Le *corps* de cet os, partie située entre les deux extrémités ou *épiphyses*.

**DIAPNOÏQUE**. adj. et s. m. [de διαπνοή, transpiration ; all. *diapnoisch*, angl. *diapnoic*, it. *diapnoico*]. Diaphorétique très doux, n'excitant qu'une légère transpiration.

**DIAPRUN**. s. m. [*diaprunum*, de διὰ, avec, et *prune*; all. *Pflaumenlatwerge*, it. et esp. *diapruno*]. Électuaire purgatif qui avait pour excipient la pulpe des pruneaux. On distinguait le *diaprun simple*, fait avec polypode, réglisse, fleurs et semences de violette, graines d'épine-vinette, roses rouges, santal et sucre, incorporés dans de la pulpe de pruneaux, et qui était laxatif (dose, 15 à 60 gr.) ; et le *diaprun solutif*, qu'on faisait en ajoutant sur 190 grammes de *diaprun simple*, 8 grammes de scammonée en poudre, et qui était beaucoup plus purgatif que le premier (dose, 8 à 30 gr.).

**DIAPYÉTIQUE**. adj. et s. m. [de διαπύησις, suppuration; angl. *diapyetic*]. Synonyme de *suppuratif*.

**DIARRHÉE**. s. f. [*diarrhœa*, διάῤῥοια, de διαῤῥεῖν, couler de toutes parts ; *dévoiement*, *cours de ventre*, all. *Diarrhöe*, *Durchfall*, angl. *purging*, *diarrhœa*, it. et esp. *diarrea*]. Évacuation fréquente de déjections alvines liquides et abondantes, constituées par des matières alimentaires mal digérées, ou par les produits de sécrétion du foie ou de l'intestin, et renfermant parfois du sang ou des lambeaux de muqueuse intestinale. La diarrhée est le plus souvent un symptôme d'affections inflammatoires ou organiques, simples ou spécifiques, de l'appareil gastro-intestinal; ailleurs, elle résulte d'un excès d'alimentation ou de la mauvaise qualité des substances ingérées, ou elle se montre à la suite d'un brusque refroidissement, d'une émotion morale vive. En général, c'est moins par ses caractères propres que par les causes qui l'ont fait naître, et par les symptômes qui l'accompagnent, que la diarrhée peut être prise comme élément de diagnostic : dans quelques cas pourtant, tels que le choléra, la dysenterie, etc., l'aspect et les parties constituantes des déjections diarrhéiques acquièrent une grande importance sémiologique. La diarrhée a une durée variable avec ses causes. On la traite par les purgatifs ou les vomitifs, au début, par l'azotate d'argent cristallisé ; par les opiacés à faible dose, par le sous-azotate de bismuth, etc., et par un régime alimentaire approprié (diète ou viande crue). — *Diarrhée cholériforme*. V. CHOLÉRIFORME. — *Diarrhée de Cochinchine*. V. COCHINCHINE. — *Diarrhée infantile*. Nom générique sous lequel on réunit tous les états morbides du nourrisson dans lesquels le symptôme principal est la diarrhée ; généralement préparée par une alimentation défectueuse, ce qui lui a fait donner parfois le nom de *dyspepsie gastro-intestinale*, la diarrhée infantile est due au développement d'espèces microbiennes variables dans le canal intestinal de l'enfant ou à l'exaltation de virulence de microbes normalement contenus dans l'intestin (en particulier le colibacille). Elle peut revêtir des formes extrêmement variables, être aiguë, subaiguë ou chronique, fébrile ou algide (*choléra infantile*), simple ou accompagnée de phénomènes généraux, toutes ces variétés étant dues à la part respective que prennent dans la production des symptômes l'infection d'une part et la dyspepsie de l'autre. — *Diarrhée lientérique*. V. LIENTÉRIE. — *Diarrhée prémonitoire*. V. CHOLÉRA. — *Diarrhée verte*. Variété de diarrhée infantile dans laquelle les selles sont colorées en vert. Cette coloration peut être due à la présence de bile en excès : les selles ont alors une réaction acide au tournesol ; cette diarrhée bilieuse s'observe surtout dans les trois premiers mois, et n'entraîne pas un pronostic très grave. Dans d'autres cas au contraire, la teinte verte est due à un microbe chromogène, sécrétant un pigment verdâtre, et qui n'est qu'une variété de *Bacterium coli* (Lesage et Thiercelin). Cette diarrhée verte bacillaire peut revêtir différentes formes ; elle peut devenir épidémique, réagir sur l'état général, et entraîner la mort rapidement. La diète hydrique maintenue pendant vingt-quatre ou trente-six heures et combinée avec l'absorption d'acide lactique paraît le meilleur mode de traitement.

**DIARRHÉIQUE**. adj. [*diarrhœicus*, all. *diarrhœartig*, esp. *diarreico*]. Qui tient à la diarrhée, qui a rapport à la diarrhée : *flux diarrhéique*, etc.

**DIARRHODON**. s. m. [de διὰ, avec, et ῥόδον, rose; it. *diarrodone*, esp. *diarrodon*]. Ancienne préparation, sous forme de poudre, trochisques, électuaire, dans laquelle entraient les roses rouges. La *poudre diarrhodon*, tonique et astringente, était composée de roses rouges, de santal rouge et de santal blanc, de cannelle, de terre sigillée, de bol d'Arménie et de substances inertes.

**DIARTHRODIAL, ALE**. adj. [all. *diarthrodisch*, angl. *diarthrodial*, it. *diartrodiale*, esp. *diartrodial*]. Qui a rapport à la diarthrose, qui a lieu par diarthrose : *articulation diarthrodiale*. — *Cartilage diarthrodial* veut dire *cartilage articulaire*.

**DIARTHROSE**. s. f. [*diarthrosis*, διάρθρωσις, de διὰ, et ἄρθρον, articulation; all. *Diarthrose*, angl. *diarthrosis*, it. *diartrosi*, esp. *diartrosis*]. Articulation mobile dans la constitution de laquelle entrent : des surfaces articulaires, qui sont ordinairement, l'une convexe, l'autre concave, et que revêtent des *cartilages* dits *articulaires*; des moyens d'union, ou *ligaments*; une *synoviale*, qui contient un liquide destiné à faciliter les mouvements de l'articulation. Ceux-ci se font dans tous, ou presque tous les sens, par balancement ou glissement (V. MÉCANISME *des articulations*). Les diarthroses se divisent en : énarthrose ; par emboîtement réciproque ; condylienne ; trochlée ; pivotante ; arthrodie. — *Diarthrose de contiguïté* (Bichat). La diarthrose proprement dite. — *Diarthrose de continuité* (Bichat). L'amphiarthrose. — *Diarthrose synarthrodiale*. V. AMPHIARTHROSE.

**DIASCORDIUM**. s. m. [*confection de Fracastor*, all. *Skordiumlatwerge*, angl. *diascordium*, it. et esp. *diascordio*]. Électuaire ainsi appelé parce que les feuilles de *scordium* entrent dans sa préparation. Il est composé de : feuilles sèches de scordium, 60 grammes ; fleurs de roses rouges, racine de bistorte, de gentiane et de tormentille,

semences d'épine-vinette, benjoin en larmes, dictame de Crète, galbanum, gomme arabique, āā 20 grammes ; cannelle de Ceylan, 40 grammes ; gingembre, poivre long, extrait d'opium, 10 grammes; bol d'Arménie préparé, 80 grammes, miel rosat, 1300 grammes, et vin d'Espagne, 200 grammes (*Codex*, 1884). Cet électuaire, d'odeur et de saveur désagréables, est employé comme astringent sédatif, surtout contre la diarrhée, à la dose de 2 à 4 grammes, délayé dans une boisson ou enveloppé dans du pain azyme. 1 gramme d'électuaire contient 0gr,006 d'extrait d'opium.

**DIASÉBESTE.** s. m. [de διὰ, avec, et *sébeste*, espèce de prune]. Électuaire purgatif dont les *sébestes* font la base.

**DIASOSTIQUE.** s. f. [de διασώζειν, conserver ; all. *Diasostik*, angl. *diasostics*, it. et esp. *diasostica*]. Partie de la médecine qui a pour objet la conservation de la santé.

**DIASOSTIQUE.** adj. Synonyme d'*hygiénique*.

**DIASTALTIQUE.** adj. [διασταλτικὸς, propre à séparer, de διαστέλλειν, dilater]. — *Action diastaltique*. Ensemble des actes : 1° de sensibilité dans les nerfs sensibles ; 2° de réaction de la part des centres nerveux ; 3° de transmission motrice ou excito-motrice aux muscles ; lorsqu'elle n'est pas accompagnée de sensation, elle correspond à l'*action réflexe*. — *Arc diastaltique* (Marshall-Hall). Arc nerveux *réflexe* formé par un ensemble de nerfs qui, au point de vue physiologique, peuvent être considérés : 1° comme sortant de la moelle épinière (*moteurs*) ; 2° comme y entrant (*sensitifs*) ; 3° enfin comme s'unissant à travers la moelle pour faire contracter les muscles.

**DIASTASE ou DIASTASIS.** s. f. [*diductio*, διάστασις, all. *Diastasis*, *Auseinanderweichen*, angl. *diastasis*, it. *diastasi*, esp. *diastase*]. Écartement de deux os contigus, sans déplacement proprement dit, c'est-à-dire sans luxation. Les efforts violents donnent parfois lieu à des diastasis *accidentelles*. Une distension extrême des articulations par un épanchement, avec écartement consécutif des surfaces articulaires, engendre une diastasis *symptomatique*. Un traumatisme qui produit une déchirure des ligaments tibio-péroniens inférieurs cause une diastasis *traumatique*, état intermédiaire entre la luxation et l'entorse.

**DIASTASE.** s. f. Matière blanche, azotée, pulvérulente, insipide, neutre, amorphe, insoluble dans l'alcool concentré, soluble dans l'eau et dans l'alcool faible, que l'on extrait de l'orge, de l'avoine, du blé, des pommes de terre en voie de germination, où elle se forme aux dépens des substances azotées des plantes, qui se modifient d'une manière encore indéterminée ; elle se rencontre dans un grand nombre d'organes des plantes, partout où il y a des grains d'amidon à dissoudre ; on la trouve aussi parmi les produits formés par l'*Aspergillus niger*, le *Penicillium glaucum* et un grand nombre de champignons et de bactéries. Sa propriété caractéristique est de faire subir à l'amidon une modification spéciale, sans éprouver elle-même aucun changement appréciable, ce qui a fait ranger cette action parmi les phénomènes *catalytiques* : une partie de diastase suffit pour transformer en dextrine 100 parties d'amidon, tandis que, pour obtenir le même effet, il faudrait trente fois plus d'acide sulfurique. C'est pour marquer la propriété particulière de cette substance de séparer des grains d'amidon une substance soluble que Payen et Persoz, qui l'avaient isolée les premiers en 1832, proposèrent de lui donner le nom de *diastase*. La diastase paraît formée de plusieurs ferments, au moins de deux : un ferment liquéfiant l'empois ou *amylase* de Duclaux, et un ferment saccharifiant l'empois liquéfié, *dextrinase* de Duclaux. Aussi peut-on la définir scientifiquement l'ensemble des ferments amylolytiques qui transforment l'empois d'amidon en un mélange de dextrine et de maltose (Bourquelot). On a distingué une *diastase de sécrétion* particulière aux grains en voie de germination, et formée d'une grande quantité de ferment liquéfiant et d'une petite quantité de ferment saccharifiant, et une *diastase de déplacement*, la plus répandue des deux, se rencontrant dans les grains durant le développement de l'embryon et dans les organes végétatifs, et formée d'une grande quantité de ferment saccharifiant et d'une petite quantité de ferment liquéfiant. Elle s'altère vite à l'air humide et perd ses propriétés ; il en est de même si on la chauffe à 76° en solution aqueuse, et en présence des acides et des bases, mais à l'état sec elle supporte sans dommage une température de 120° à 125°. C'est à 63° que son action offre le plus d'énergie. Elle n'agit pas sur la cellulose. La diastase est employée en médecine sous le nom de *malt*. V. MALT et MALTINE. — *Diastase animale* ou *salivaire* (Mialhe et Payen). Matière azotée qu'on extrait de la salive mixte et du suc pancréatique, et qui a sur l'amidon la même action que la diastase végétale ; mais cette action, complètement détruite à 70°, se fait surtout sentir à 37°, température du corps humain. — Duclaux a proposé de donner le nom générique de *diastase* à tous les corps appelés encore *ferments solubles* ou *enzymes*, c'est-à-dire à une série de substances, qui, comme la diastase de l'orge germée, sont sécrétées par les cellules animales ou végétales pour transformer les matières alimentaires et les rendre assimilables, et sont caractérisées par la disproportion entre la quantité de matière agissante et la quantité d'effet produit.

**DIASTASIGÈNE.** adj. [de *diastase*, et γεννᾶν, engendrer]. Se dit d'une cellule vivante, en particulier d'un microbe, qui a la propriété de sécréter une diastase.

**DIASTÉMATÉLYTRIE.** s. f. [de διάστημα, disjonction, et ἔλυτρον, gaine]. Déviation organique caractérisée par la scission longitudinale du vagin.

**DIASTÉMATENCÉPHALIE.** s. f. [de διάστημα, disjonction, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Déviation organique consistant dans la scission médiane du cerveau jusqu'à sa base.

**DIASTÉMATIE.** s. f. [de διάστημα, intervalle]. Déviation organique ayant pour caractère la présence d'une fissure ou fente sur la ligne médiane du corps.

**DIASTÉMATOCAULIE.** s. f. [de διάστημα, disjonction, et καυλὸς, tronc]. Scission longitudinale du tronc.

**DIASTÉMATOCHILIE.** s. f. [de διάστημα, disjonction, et χεῖλος, lèvre]. Scission longitudinale des lèvres à leur partie moyenne.

**DIASTÉMATOCRANIE.** s. f. [de διάστημα, disjonction, et κράνιον, crâne]. Scission du crâne sur la ligne médiane.

**DIASTÉMATOCYSTIE.** s. f. [de διάστημα, disjonction, et κύστις, vessie], Scission de la vessie sur la ligne médiane.

**DIASTÉMATOGASTRIE.** s. f. [de διάστημα, disjonction, et γαστὴρ, ventre]. Scission médiane des parois du ventre.

**DIASTÉMATOGLOSSIE.** s. f. [de διάστημα, disjonction, et γλῶσσα, langue]. Scission de la langue en deux moitiés.

**DIASTÉMATOGNATHIE.** s. f. [de διάστημα, disjonction, et γνάθος, mâchoire]. Scission médiane des mâchoires.

**DIASTÉMATOMÉTRIE.** s. f. [de διάστημα, disjonction, et μήτρα, matrice]. Scission médiane de la matrice.

**DIASTÉMATOPYÉLIE.** s. f. [de διάστημα, disjonction, et πυελὸς, bassin]. Scission du bassin sur la ligne médiane.

**DIASTÉMATORRACHIE.** s. f. [de διάστημα, disjonction, et ῥάχις, rachis]. Scission longitudinale du rachis.

**DIASTÉMATORRHINIE.** s. f. [de διάστημα, disjonction, et ῥὶν, le nez]. Scission du nez sur la ligne médiane.

**DIASTÉMATOSTAPHYLIE.** s. f. [de διάστημα, disjonction, et σταφυλὴ, la luette]. Scission de la luette en long.

**DIASTÉMATOSTERNIE.** s. f. [de διάστημα, disjonction, et στέρνον, la poitrine]. Scission longitudinale du sternum.

**DIASTÈME.** s. m. [*diastema*, de διάστημα, séparation; vulgairement *barre*]. Espace qui, chez la plupart des mammifères, sépare les dents canines des molaires.

**DIASTÉMENTÉRIE.** s. f. [de διάστημα, séparation, et ἔντερον, intestin]. Scission longitudinale de l'intestin.

**DIASTER.** s. m. [de δὶς, deux, et *aster*, étoile]. Étoile chromatique formée par le dédoublement de la plaque équatoriale. V. CARYOCINÈSE.

**DIASTOLE.** s. f. [*diastole*, διαστολή, de διαστέλλω, je dilate, j'ouvre; all. *Erweiterung*, angl., it. et esp. *diastole*]. Dilatation du cœur ou des artères, au moment où le sang pénètre dans leur cavité : elle succède à la *systole*, par laquelle le cœur et les artères se contractent pour donner l'impulsion au sang, et consiste dans le retour à l'état de relâchement des fibres contractées, permettant la réplétion des cavités. La *diastole* et la *systole* sont par conséquent deux mouvements successifs qui concourent aux phénomènes de la circulation : le temps presque inappréciable qui s'écoule entre eux a été appelé *périsystole*. — Le cœur ne se *vide* jamais complètement : sa capacité augmente et diminue, mais contient toujours du liquide, parce que sa contraction ne peut pas juxtaposer géométriquement toutes ses parties (Hiffelsheim). — *Diastole auriculaire*. Diastole des oreillettes, qui précède celle des ventricules, et dont la cause réside dans la terminaison du cours du sang veineux. Au moment où finit la contraction des oreillettes, une certaine quantité de sang reflue dans les veines correspondantes, moins considérable pour les veines pulmonaires et la veine cave supérieure que pour l'inférieure. En même temps le sang continue à affluer dans ces conduits par la *vis à tergo*. La tête des colonnes de sang, soumise à une impulsion continue, est arrêtée aux embouchures des veines, resserrées par la contraction de l'oreillette; ce sang, qui fait effort de toutes parts, se précipite dans la cavité des oreillettes dès que cesse la contraction de leurs parois. L'impulsion due à l'élasticité des veines distendues par le sang, des veines pulmonaires surtout, produit la réplétion de chaque oreillette, chez les animaux à cœur double du moins, où les veines ont relativement peu de fibres musculaires lisses. De plus, l'afflux du sang dans l'oreillette, pendant la diastole auriculaire, est favorisée par la forme conique que prend à ce moment la valvule auriculo-ventriculaire : cette sorte de cône, qui fait saillie dans le ventricule, prolonge dans le même sens l'oreillette, dont elle augmente ainsi la capacité, et permet l'afflux d'une nouvelle quantité de sang lorsque la cavité auriculaire est arrivée à son maximum de distension (Küss). L'influence de la pression intraveineuse et l'absence de pression intra-auriculaire concourent donc à permettre la diastole, la dilatation des oreillettes par le sang, qui arrive dans ces cavités d'une façon lente et continue, et non avec la brusquerie qui appartient à la systole. — *Diastole ventriculaire*. Relâchement des parois et dilatation par le sang des cavités ventriculaires, se produisant, dès que ces cavités ont cessé de se contracter, par le seul fait et sous l'influence de la diastole auriculaire : c'est à tort qu'on a admis, comme cause efficiente, une action aspiratrice du ventricule, qui n'existe qu'à la fin de la systole de celui-ci, et non pendant sa diastole.

**DIASTROPHIE.** s. f. [de διαστροφή, perversion, distorsion; all. *Diastrophie*, *Verzerrung*, angl. *diastrophy*, it. et esp. *diastrofia*]. Déplacement d'un os (*luxation*), d'un muscle, d'un tendon, d'un nerf, etc.

**DIATESSARON.** s. m. [*thériaque*, *diatessaron*, *diatessarum*, de διὰ, avec, et τέσσαρα, quatre; all. *Diatessarum*, angl. et it. *diatessaron*, esp. *diatesaro*]. Électuaire composé de quatre médicaments : racines de gentiane et d'aristoloche ronde, baies de laurier et de myrrhe; le tout incorporé dans du miel et de l'extrait de genièvre. Ce médicament a été recommandé contre les piqûres et morsures d'animaux venimeux et comme emménagogue.

**DIATHERMANE.** adj. [de διὰ, à travers, et θερμὸς, chaud; all. *wärmeleitend*, angl. *diathermanous*]. Se dit d'un corps laissant passer les rayons du calorique libre qui tombe à sa surface (Melloni). Les corps diathermanes sont aux rayons du calorique ce que les corps diaphanes sont à ceux de la lumière.

**DIATHERMANSIE.** s. f. [de διὰ, à travers, et θέρμανσις, échauffement, angl. *diathermansy*]. Faculté qu'ont certains rayons de chaleur de traverser un milieu plus facilement que d'autres, comme certains rayons lumineux traversent avec plus de facilité quelques milieux.

**DIATHERMIQUE.** adj. [de διὰ, à travers, et θερμὸς, chaud]. — *Pouvoir diathermique*. Faculté qu'ont les corps diathermanes de laisser passer les rayons de chaleur.

**DIATHÉSAL, ALE.** adj. Synonyme de *diathésique*. — *Fièvre diathésale*. V. FIÈVRE.

**DIATHÉSATION.** s. f. La généralisation d'une affection d'abord locale, comme une suppuration locale devenant diathèse purulente, etc.

**DIATHÈSE.** s. f. [*diathesis*, διάθεσις, de διατίθημι, je dispose, je constitue; all. *Diathese*, *Krankheitsanlage*, angl. *diathesis*, it. *diatesi*, esp. *diatesis*]. Pour les anciens, état général, constitution, disposition intime du corps, variant d'un individu à l'autre, aussi bien en santé qu'en maladie; mode particulier de santé ou de maladie. — Dans une autre acception, disposition intime générale déterminée peu à peu par la cause pathogénique et par l'affection. — Quelques modernes ont donné, à tort, au mot *diathèse*, le sens vague de prédisposition ou de susceptibilité morbide. — Actuellement, pour la plupart des médecins, disposition générale de l'organisme, en vertu de laquelle un individu est atteint de plusieurs affections locales de même nature ; c'est la condition connue ou inconnue qui fait que tous les tissus ou certains d'entre eux sont atteints à la fois ou successivement de telle ou telle altération. On tend même aujourd'hui à ne plus considérer la diathèse que comme une prédisposition générale à contracter un certain nombre de maladies ayant entre elles un lien commun réel ou supposé; pour M. Bouchard, c'est un trouble permanent des mutations nutritives qui prépare, provoque et entretient des maladies différentes comme formes symptomatiques, comme siège anatomique, comme processus pathologique, en un mot c'est un *tempérament morbide*. On n'emploie plus les expressions de *diathèse purulente*, *diathèse syphilitique*, *diathèse tuberculeuse*, maintenant que l'on sait que l'infection purulente, la tuberculose sont dues à des bactéries, et que la cause de la syphilis doit aussi probablement être rapporté à un corpuscule figuré; les diverses manifestations de ces maladies sont des localisations de l'agent morbide en différents points de l'organisme. On n'admet plus aujourd'hui, avec M. Bouchard, que deux diathèses : l'arthritisme et la scrofule. — Le mot *diathèse* jouait un grand rôle dans la doctrine médicale italienne du *contre-stimulus*, mais avec un sens particulier : c'était alors une condition maladive, soit excès de stimulus, soit excès de contre-stimulus, qui survivait et s'accroissait même longtemps après que la cause qui l'avait produite avait cessé d'agir. — *Diathèse de contracture*. V. CONTRACTURE. — *Diathèse lymphogène*. V. LYMPHADÉNIE. — *Diathèse urique*. V. URIQUE.

**DIATHÉSIQUE.** adj. [de *diathèse*, it. *diatesico*]. Qui concerne les diathèses. — *Hypertrophie diathésique*. V. HYPERTROPHIE. — Dans le contre-stimulisme, *maladie diathésique*, celle qui dépend d'une diathèse antécédente.

**DIATOMIQUE.** adj. V. ATOMICITÉ.

**DIATRAGACANTHE.** s. m. [*diatragacanthus*]. Poudre adoucissante, composée de gommes adragant et arabique,

d'amidon, de sucre, de réglisse, de semences froides majeures et de graines de pavot blanc.

**DIATRIPTEUR.** s. m. L'*écraseur* linéaire.

**DIATRITAIRE.** s. m. [*diatritarius*, de διὰ, pendant, et τρίτος, troisième]. Médecin de la secte des *méthodistes*, qui traitaient tous les malades en ne leur donnant des aliments que le quatrième jour de la maladie (et jamais avant le troisième, διατρίτος, d'où le nom de *diatritaire*), puis le sixième, le huitième et le dixième.

**DIATRYPÈSE.** s. f. [de διὰ, à travers, et τρυπᾶν, forer]. Sorte de suture du crâne. V. SUTURE.

**DIAZO-RÉACTION.** s. f. Réaction particulière trouvée par Ehrlich dans certaines urines pathologiques. Le réactif employé est formé d'un mélange de 250 centimètres cubes de la solution A, contenant, pour eau distillée 1 000, acide chlorhydrique 50 et acide sulfanilique q. s. *ad sativum*, et de 5 centimètres cubes de la solution B, contenant, pour eau distillée 100, nitrite de sodium 0,50. On verse dans un tube à essai parties égales d'urine et de réactif, et on alcalinise fortement avec l'ammoniaque; quand la diazo-réaction est positive, le liquide prend une belle coloration rouge qui se communique à l'écume produite en agitant; en laissant reposer le liquide pendant vingt-quatre heures, il se fait un dépôt dont la totalité ou seulement la couche supérieure est colorée en vert. L'acide sulfanilique est transformé par l'acide nitrique naissant en une combinaison diazoïque, le sulfodiazobenzol, qui a la propriété de s'unir à certains corps de la série aromatique, en formant des corps azoïques d'une belle coloration. Le réactif d'Ehrlich mis en présence d'urines normales détermine l'apparition de coloration jaune, brune ou orangée; mais la diazo-réaction n'est positive que dans un certain nombre d'états pathologiques bien déterminés; c'est ainsi qu'elle est rare dans les maladies apyrétiques, quoiqu'on l'ait rencontrée dans les maladies du cœur, surtout à la période asystolique; elle est fréquente au contraire dans les maladies fébriles, en particulier dans la fièvre typhoïde où elle apparaît souvent de bonne heure, dès le troisième jour de la maladie, où elle constitue un excellent adjuvant au diagnostic, et où sa réapparition est l'indice d'une rechute; dans le typhus exanthématique, dans la rougeole, dans la tuberculose miliaire aiguë, dans les pyémies et les infections puerpérales; dans la phtisie pulmonaire et les diverses formes de tuberculose, dans l'érysipèle, la scarlatine, la diphtérie, la pneumonie, elle est tantôt présente, tantôt absente; enfin elle est exceptionnelle dans le rhumatisme articulaire aigu, la varicelle, la malaria, la coqueluche. Quant à la substance dont la présence dans l'urine détermine la diazo-réaction, elle n'est pas encore connue; elle n'est pas dialysable et n'est pas non plus entraînée par la distillation; elle appartient à la classe des corps réducteurs, et la réaction est empêchée à la suite de l'addition de quelques gouttes de permanganate de potasse ou de chlorure de chaux; celle-ci est aussi supprimée quand l'urine est devenue alcaline.

**DICÉPHALE.** adj. [*dicephalus*, de δὶς, deux, et κεφαλὴ, tête; all. *zweigipflig*, angl. *dicephalous*, it. *dicefalo*]. Se dit, en tératologie, d'un monstre à deux têtes.

**DICHLORACÉTIQUE.** adj. — *Acide dichloracétique* ($C^4H^2Cl^2O^4$). Corps obtenu à l'état liquide ou solide et cristallin (Maumené), en exposant au soleil un mélange de chlore sec et d'acide monochloracétique (V. CHLORACÉTIQUE). Très corrosif. Décomposé par l'eau.

**DICHLORHYDRINE.** s. f. V. CHLORHYDRINE.

**DICHOTOMIE.** s. f. [*dichotomia*, διχοτομία, de δίχα, en deux parties, et τομὴ, division; all. *Zweiständigkeit*, angl. *dichotomy*, it. *dicotomia*]. Mode de division de certains conduits, dont chaque division se subdivise en deux rameaux dont chacun se bifurque de nouveau. ‖ Classement, raisonnement qui procède régulièrement par deux embranchements.

**DICHROA.** s. m. — *Dichroa febrifuga*, Lour., plante de la famille des lythrariées, employée en Cochinchine comme fébrifuge; elle semble plutôt éméto-cathartique.

**DICHROÏQUE** ou **DICHROMATIQUE.** adj. [de δὶς, deux, et χρῶμα, couleur]. Qui est susceptible d'offrir deux couleurs. — *Dyschromatopsie dichromatique*. V. DYSCHROMATOPSIE.

**DICHROÏSME.** s. m. [de δὶς, deux, et χροίζειν, colorer; all. *Dichroismus*, angl. *dichroism*, it. et esp. *dicroismo*]. Propriété qu'ont certaines substances d'offrir une couleur différente, suivant qu'on les regarde par réflexion ou par réfraction; et lorsque, pour une même substance, l'absorption des rayons lumineux de diverse réfrangibilité varie suivant son épaisseur : ainsi la dissolution de chlorure de chrome est verte vue au travers d'une couche de faible épaisseur; rouge, si la couche est épaisse. Le tournesol est bleu, en couches minces; rouge, en couches épaisses. Le sapin est jaune par lumière transmise; blanc, si elle est réfléchie. Les globules du sang sont rouges dans ce dernier cas, jaunes rosés par lumière transmise.

**DICLONIE.** s. f. [de δὶς, deux, et κλόνος, agitation]. Myoclonie intéressant seulement les deux membres supérieurs ou les deux membres inférieurs.

**DICOTYLÉDONE** ou **DICOTYLÉDONÉ, ÉE.** adj. [de δὶς, deux, et κοτυληδὼν, cotylédon; esp. *dicotiledon*]. Qui est pourvu de deux cotylédons, *embryon dicotylédoné*.

**DICOTYLÉDONES.** s. f. pl. [de δὶς, deux, et κοτυληδὼν, cotylédon; all. *Dikotyledonen*, angl. *dicotyledones*, it. *dicotiledone*, esp. *dicotiledoneos*]. Embranchement du règne végétal, comprenant les plantes à deux cotylédons (Jussieu). Ces plantes ont pour caractères extérieurs : une écorce séparable du bois ou de la couche ligneuse qui le représente dans les plantes herbacées; le bois, ou couche ligneuse, formé d'une ou plusieurs couches de faisceaux fibro-vasculaires; une partie centrale de tissu cellulaire (*moelle*), d'où partent des lames ou rayons de tissu analogue à celui-ci (*tissu médullaire*), lames qui divisent les couches ligneuses en segments. Quand il y a plusieurs couches concentriques, elles sont généralement distinctes; d'autres fois, confondues, soudées; mais la plus interne, limitant le canal médullaire, renferme seule des trachées. Toutes offrent une continuation descendante de la tige (souche ou pivot), d'où partent des racines subdivisées à la manière des branches; toutes ont des feuilles à nervures subdivisées et anastomosées. Les dicotylédones se subdivisent en trois sections, formées : la première par des dicotylédones *apétales*; la deuxième, par les *monopétales*; la troisième, par les *polypétales*. Chaque section se subdivise en trois classes, suivant que la fleur est *hypogyne*, *épigyne*, ou *dicline*.

**DICROTE.** adj. [*bisferiens*, *dicrotus*, de δὶς, deux fois, et κρότος, battement; all. *doppelschlägig*, angl. *dicrotic*, it. et esp. *dicroto*]. — *Pouls dicrote* ou *rebondissant*. Celui qui, à chaque pulsation, semble exécuter sa descente en deux fois, tel que le marteau qui frappe sur l'enclume rebondit et achève son coup. Son tracé sphygmographique montre une ligne de descente, qui, au lieu d'être rectiligne, est interrompue par un soulèvement plus ou moins marqué (V. DICROTISME). Il est prouvé que, même à l'état normal, le pouls présente toujours un certain degré de *dicrotisme*.

**DICROTISME.** s. m. [all. *dikrotismus*, angl. *dicrotism*, it. *dicrotismo*]. État du pouls *dicrote*, qui existe normalement, bien qu'il soit alors trop faible pour être senti par le doigt explorateur, et qui, dans certains états morbides, devient facilement appréciable. Sur la ligne de descente du tracé sphygmographique (fig. 219) on voit un soulèvement

qui constitue le dicrotisme. L'absence de la double pulsation à l'artère fémorale et à toutes les artères du membre inférieur, dans les cas même où les artères des bras et de la tête offrent le dicrotisme le plus prononcé, a fait attribuer celui-ci au reflux d'une pulsation qui se réfléchit à la terminaison de l'aorte sur l'éperon qui résulte de sa bifurca-

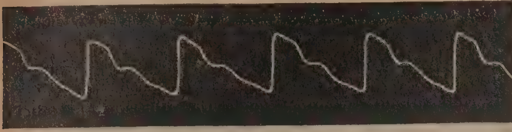


Fig. 219. — *Dicrotisme.*

tion. Cette théorie de la réflexion de l'onde sanguine a généralement fait place à celle qui explique le dicrotisme par la formation d'une onde *secondaire*, se portant, comme la primitive, vers la périphérie : d'après Marey, quand un liquide est vivement poussé dans un tube élastique, l'onde primitive est suivie d'une série d'ondes secondaires, et ce principe, auquel n'échappent pas les artères, explique non seulement le dicrotisme, mais aussi les cas, assez fréquents, où le pouls présente plusieurs rebondissements successifs (V. Catacrotisme).

**DICTAME.** s. m. [all. *Diptam*, it. *dittamo*, esp. *dictamo*]. — *Dictame de Crète* (*Dictamnus creticus*, *Origanum dictamnus*, L.). Petite plante labiée de Crète, dont les sommités fleuries entrent dans la thériaque, le mithridate, etc. — *Sirop de dictame*. V. Sirop *d'hysope*. — *Dictame blanc* (*Dictamnus albus*). V. Fraxinelle.

**DICTYITE.** s. f. [de δίκτυον, réseau]. Terme proposé pour désigner l'inflammation de la rétine.

**DICTYODE.** adj. [*dictyodes*, de δίκτυον, réseau, et εἶδος, ressemblance ; it. *dictoide*]. Synonyme de *réticulé*.

**DICTYOPSIE.** s. f. [de δίκτυον, filet, et ὄψις, vue]. Affection de la vue dans laquelle on aperçoit des ombres ramifiées comme un réseau fin ou une toile d'araignée.

**DIDELPHE.** adj. [*didelphus*, de δὶς, deux, et δελφὺς, matrice; esp. *didelfo*]. Se dit d'un utérus dont les deux moitiés sont restées indépendantes, par suite du défaut de fusion des deux canaux de Müller, et qui est formé de deux cavités distinctes.

**DIDERMIQUE.** adj. V. Tridermique.

**DIDUCTEUR.** adj. et s. m. Nom donné aux muscles qui déterminent la diduction.

**DIDUCTION.** s. f. [*diductio*, de *di* indiquant écartement, et *ducere*, conduire]. Mouvement de latéralité exécuté par la mâchoire inférieure chez tous les herbivores pendant la mastication, et pendant la rumination chez ceux qui ruminent : il consiste en ce que l'axe de cette mâchoire croise celui de la supérieure, par suite d'une translation autour d'un des condyles servant de centre. Dans ce mouvement, l'arcade dentaire incisive inférieure dépasse latéralement d'un tiers et plus l'arcade supérieure correspondante ; le déplacement est beaucoup moindre pour les molaires, surtout du côté où le condyle sert de centre au mouvement. Le mouvement n'est pas régulièrement alternatif ; il a lieu pendant quinze minutes environ d'un côté, de droite à gauche par exemple, puis en sens inverse pendant une durée analogue.

**DIDYMALGIE.** s. f. [*didymalgia*, de δίδυμος, testicule, et ἄλγος, douleur ; all. *Hodenschmerz*, angl. *didymalgy*, it. et esp. *didimalgia*]. Douleur des testicules.

**DIDYME.** s. m. [*didymium*, angl. *didym*]. Métal que Mosander a trouvé dans la cérite (1840) ; il le nomme ainsi [de δίδυμος, double] pour rappeler sa ressemblance avec le lanthane et la persistance avec laquelle ses sels restent unis à ceux de ce dernier. — *Chlorure de didyme*. Antiseptique faible, inusité. — *Salicylate de didyme*. V. Dymal.

**DIDYMITE.** s. f. V. Orchite.

**DIEMERINGEN** (Alsace-Lorraine). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 12°.

**DIÉRÈSE.** s. f. [*diæresis*, διαίρεσις, de διαιρεῖν, diviser, séparer ; all. *Trennung*, angl. *diaeresis*, it. *dieresi*, esp. *dieresis*]. Division, solution de continuité. — En chirurgie, division thérapeutique des tissus organiques; c'est l'opposé de *synthèse*.

**DIÉRÉTIQUE.** adj. [*diæreticus*, all. *diäretisch*, *trennend*, angl. *diaeretic*, it. et esp. *dieretico*]. Se dit de tout agent mécanique ou chimique propre à opérer la *diérèse*.

**DIERVILLA.** s. m. — *Diervilla Canadensis*, Wild., arbrisseau de l'Amérique du Nord, de la famille des caprifoliacées, dont les tiges passent pour antisyphilitiques.

**DIÈTE.** s. f. [*diæta*, *victus ratio*, δίαιτα, all. *Diät*, *Lebensweise*, angl. *diet*, *regimen*, it. et esp. *dieta*]. D'une façon générale, manière de vie réglée, emploi bien ordonné et mesuré de tout ce qui est nécessaire pour conserver la vie, en santé ou en maladie : la *diète* comprend donc ce qui a rapport à l'air, aux aliments, à l'exercice et au repos, au sommeil et à la veille, aux bains, aux substances qui doivent être évacuées ou conservées dans l'individu, et aux passions. ‖ A un point de vue plus restreint, emploi méthodique des aliments; le mot *diète* est alors synonyme de *régime*, et se rapporte à l'usage raisonné de certaines substances alimentaires, soit chez l'homme sain (V. Régime *alimentaire*), soit plus particulièrement chez l'homme malade : dans le premier cas, la diète fait partie de l'hygiène ; dans le second, de la thérapeutique. — *Diète animale*. Usage habituel et prédominant de substances animales, telles qu'extrait de viande, viandes crues ou rôties, qui convient aux anémiques et aux chlorotiques, aux convalescents, aux personnes lymphatiques et débilitées. — *Diète hydrique*. Méthode thérapeutique utilisée dans le traitement des gastro-entérites des nourrissons, et consistant dans la suppression de l'alimentation et l'administration d'eau bouillie donnée à volonté ; elle donne de bons résultats dans les infections digestives à forme grave, mais ne doit pas être prolongée plus de vingt-quatre à trente-six heures ; on peut la combiner avec l'administration de limonade lactique. — *Diète lactée*. Emploi presque exclusif du lait, usité dans l'ulcère de l'estomac, l'ascite, les affections cardiaques, la phtisie pulmonaire. — *Diète végétale*. Abstinence presque complète de tout aliment qui n'est pas tiré du règne végétal : conseillée chez les goutteux, les rhumatisants, les pléthoriques. ‖ Le mot *diète* est encore employé, à tort, comme synonyme d'*abstinence*, qui signifie la privation complète de tout aliment imposée à un malade.

**DIÉTÉTIQUE.** s. f. [*diætetice*, διαιτητική, all. *Diätetick*, angl. *dietetics*, it. et esp. *dietetica*]. Branche de la médecine qui s'occupe des règles à suivre dans l'usage des choses qui font la matière de l'hygiène. La *diététique* est la *diète* mise en principe.

**DIÉTÉTIQUE.** adj. Synonyme d'*hygiénique*.

**DIÉTÉTISTE.** s. m. [it. *dietetista*]. Médecin qui n'emploie en thérapeutique que des moyens diététiques.

**DIÉTHYLINE.** s. f. ($C^{14}H^{16}O^{6}$). Huile limpide et incolore, assez mobile, d'odeur éthérée et poivrée, bouillant à 191°, obtenue par Berthelot en chauffant à 100°, pendant quatre-vingts heures, de la glycérine, de l'éther bromhydrique et de la potasse en excès.

**DIEU-LE-FIT** (France, Drôme). *Eaux bicarbonatées calciques*, froides, contenant 1gr,9058 de sels, dont 1gr,494 de bicarbonate de chaux. Altitude : 363 mètres.

**DIEZGO** (Espagne). *Eaux bicarbonatées sodiques*, froides, 15°.

**DIFFÉRENTIEL, ELLE.** adj. [de *differencia*, différence]. — *Détermination différentielle.* V. DÉTERMINATION. — *Diagnose différentielle.* V. DIAGNOSE. — *Diagnostic différentiel.* V. DIAGNOSTIC. — *Thermomètre différentiel.* V. THERMOMÈTRE.

**DIFFLUENCE.** s. f. État d'un tissu *diffluent.*

**DIFFLUENT, ENTE.** adj. [*diffluens*]. Se dit d'un tissu qui, de l'état solide, passe à un état de mollesse voisin de la fluidité, comme on le voit pour la substance encéphalique ou médullaire dans le cas de ramollissement. — *Tumeur diffluente.* Celle qui donne à la palpation la sensation d'un liquide épais changeant de place.

**DIFFORMITÉ.** s. f. [*deformitas*, all. *Missbildung*, angl. *deformity*, it. *difformità*]. Vice congénital, ou acquis, de la conformation extérieure du corps qui la rend contraire aux conditions de beauté propres à l'espèce : on guérit ou du moins on atténue les difformités par des moyens chirurgicaux ou orthopédiques. V. CICATRISATION (*Difformités par*) et ORTHOPÉDIE.

**DIFFRACTIF, IVE.** adj. [de *diffringere*, briser]. Se dit de toute action qui a pour résultat la *diffraction.*

**DIFFRACTION.** s. f. [*diffractio*, all. *Diffraction*, angl. *diffraction*, it. *diffrazione*]. Série d'inflexions que les rayons lumineux éprouvent lorsqu'en passant près des extrémités des corps ils s'écartent de leur route directe.

**DIFFUS, USE.** adj. [*diffusus*, all. *diffus*, angl. *diffuse*, *diffused*, it. *diffuso*, esp. *difuso*]. Qui est trop étalé. — En pathologie, *anévrysme diffus.* V. ANÉVRYSME. — *Phlegmon diffus.* V. PHLEGMON. — *Tumeur diffuse.* Celle dont on ne peut fixer exactement les limites (par opposition aux tumeurs *circonscrites*).

**DIFFUSIBILITÉ.** s. f. Tendance plus ou moins marquée d'un corps à manifester le phénomène de *diffusion.*

**DIFFUSIBLE.** adj. [de *diffundere*, répandre ; all. *verflüchtigend*, angl. *diffusible*, it. *diffusibile*, esp. *difusible*]. Se dit d'un corps doué de diffusibilité (*cristalloïde*), par opposition à celui qui ne présente pas de tendance à la diffusion (*colloïde*). || En thérapeutique, se dit d'une substance qui, comme l'alcool et l'éther, se répand rapidement dans l'organisme. — *Stimulant diffusible.* V. STIMULANT.

**DIFFUSIBLES.** s. m. pl. Substances qui, introduites dans l'économie, produisent une excitation vive et rapide, mais passagère, de tous les tissus, du cerveau en particulier : tels sont l'alcool, l'ammoniaque, l'éther. Tous les diffusibles sont odorants, inflammables, sujets à s'évaporer : à forte dose, ils irritent, et déterminent, suivant leur nature, les symptômes de l'ivresse ou de l'empoisonnement ; à doses modérées, ils agissent comme les excitants, mais avec plus de promptitude.

**DIFFUSIOMÈTRE.** s. m. [de *diffusion*, et μέτρον, mesure]. Instrument propre à mesurer la diffusion : c'est le *dialyseur* (V. DIALYSE).

**DIFFUSION.** s. f. [*diffusio*, de *diffundere*, répandre en tous sens ; all. *Verbreitung*, angl. *diffusion*, *diffusedness*, it. *diffusione*]. Propriété que possèdent certains corps de se disséminer dans le milieu qui les renferme ; mouvement moléculaire par lequel se manifeste cette propriété et d'où résulte un mélange spontané de ces corps. La diffusion et le mélange ont lieu, soit entre deux corps mis en contact, soit entre deux corps séparés par une cloison poreuse (V. DIALYSE). Les gaz et les liquides sont susceptibles de diffusion : ainsi, lorsqu'on remplit de deux gaz différents deux récipients communiquant entre eux et superposés de façon que le gaz le plus dense soit dans la partie inférieure, on constate bientôt la présence dans les récipients d'un mélange gazeux, au lieu de deux gaz différents. Lorsqu'on met en contact deux solutions salines différemment concentrées, la plus étendue cède de l'eau à l'autre et en reçoit du sel : il s'établit un échange par diffusion qui ne cesse que lorsque l'équilibre est établi entre les deux liqueurs (Graham). — *Diffusion des rayons lumineux.* Écart produit dans les éléments d'un faisceau de lumière blanche, dont les divers rayons se séparent les uns des autres en prenant les colorations propres à chacun d'eux (V. ABERRATION *de réfrangibilité* et *de sphéricité*). — *Cercle de diffusion.* V. CERCLE. || *Diffusion* ou *dissémination d'un médicament, d'un poison.* Distribution de cette substance, molécule à molécule, dans tous les tissus, par la circulation et l'assimilation.

**DIFLUAN.** s. m. [*acide allanturique*] ($C^6H^4Az^2O^6$). Corps acide, blanc, déliquescent, peu soluble dans l'alcool, qui se forme, avec l'acide leucoturique, quand on chauffe à 100° une solution aqueuse d'acide alloxanique.

**DIGASTRIQUE.** adj. et s. m. [de δὶς, deux, et γαστὴρ, ventre ; *digastricus*, *biventer*, all. *zweibäuchig*, angl. *digastric*, it. et esp. *digastrico*]. — *Muscle digastrique.* Tout muscle formé de deux portions charnues réunies par un tendon intermédiaire. — Particulièrement, *digastrique* (*mastoïdo-génien*, Ch.), muscle de la région sus-hyoïdienne du cou, composé de deux ventres charnus et d'un tendon qui les unit. Il s'insère en arrière (*ventre postérieur*) dans la rainure *digastrique* ; en avant (*ventre antérieur*) près de l'apophyse géni ; son tendon moyen passe dans un anneau aponévrotique fixé à l'os hyoïde (de manière que le muscle en totalité décrit un arc à concavité supérieure). Ce muscle abaisse la mâchoire inférieure ou élève l'os hyoïde. — *Rainure digastrique* ou *mastoïdienne.* Enfoncement situé derrière l'apophyse mastoïde du temporal et donnant attache au muscle digastrique.

**DIGBY** (Kenelm) (médecin anglais, 1603-1665). — *Poudre de sympathie de Digby.* V. SULFATE *de fer.*

**DIGENÈSE.** s. f. [de δὶς, deux fois, et γένεσις, génération ; all. et angl. *Digenesis*, it. *digenesi*]. Terme s'appliquant à certains animaux et végétaux qui ont deux modes de reproduction, le premier sexué, le second asexué. Ce double mode de reproduction se rencontre chez divers parasites, par exemple chez les Coccidies, les Cestodes et les Trématodes. Chez ces derniers, l'œuf fécondé donne naissance à un *sporocyste*, qui s'enkyste chez divers animaux aquatiques et se transforme en *rédie.* La *rédie* produit alors par bourgeonnement des *rédies filles*, puis des *cercaires* qui deviennent bientôt, après avoir acquis des organes sexuels, des Trématodes adultes aptes à se reproduire par voie sexuelle. La digenèse s'observe également chez d'autres animaux, particulièrement chez certains insectes, chez les Tuniciers et les Bryozoaires. — *Digenèse hétérogone.* V. GÉNÉRATION. — *Digenèse homogone.* V. HOMOGONE.

**DIGÉNÉTIQUE.** adj. [all. *digenetisch*, angl. *digenetic*, it. *digenetico*]. Qui est relatif à la digenèse. — *Vers digénétiques.* Ceux qui se reproduisent par digenèse.

**DIGÉNIE.** s. f. [de δὶς, deux, et γένεσις, génération ; all. *Digenie*]. Génération qui s'effectue par le concours de deux sexes (Burdach).

**DIGÉNISME.** s. m. [de δὶς, deux fois, et γένεσις, naissance ; all. *Digenismus*, angl. *digenism*, it. *digenismo*]. Action de naître par le concours de deux sexes ou de deux causes. — *Doctrine* du *digénisme phlegmasitoxique.* Doctrine d'après laquelle l'inflammation et l'intoxication du sang concourent à causer toutes les maladies.

**DIGESTÉ.** s. m. (Chéreau). Produit de l'opération pharmaceutique appelée *digestion.*

**DIGESTEUR.** s. m. [*olla Papiniana*, all. *Digerirmaschine*, angl. *digester*, it. *digestore*, esp. *digestor* ; *marmite de Papin*]. Vase de cuivre très épais, hermétiquement fermé au moyen d'un couvercle assujetti par une forte vis de pression. Ce vase, imaginé par Denis Papin, est

propre à cuire promptement les viandes et à dissoudre la gélatine des os sous l'influence d'une température que sa résistance à la pression de la vapeur permet de porter au delà de 100°. Dans la distillation, un vase analogue sert à traiter par les liquides, à l'aide d'une forte pression, les substances organiques que l'on veut dépouiller des principes qu'elles contiennent.

**DIGESTIBILITÉ.** s. f. Propriété des corps d'être plus ou moins digestibles.

**DIGESTIBLE.** adj. [*verdaulich*, angl. *digestible*, esp. *digestible*]. Qui est facile à digérer.

**DIGESTIF, IVE.** adj. et s. m. [*digestivus*, all. *digestif*, angl. *digestive*, it. et esp. *digestivo*]. Se dit de ce qui a rapport à la digestion ou de ce qui est considéré comme propre à faciliter cette fonction : *canal digestif*, *substance digestive*. — *Absorption digestive*. V. DIGESTION. — *Appareil*, *canal* ou *conduit digestif* (ou *alimentaire*), *organes digestifs*, *voies digestives*. Ensemble des organes qui concourent à l'accomplissement de la digestion d'une manière immédiate ou en fournissant des matériaux pour l'élaboration des aliments. Chez l'homme, cet appareil comprend la *bouche*, le *pharynx*, l'*œsophage*, l'*estomac*, l'*intestin grêle* (duodénum, jéjunum, iléum), le *gros intestin* (cæcum, et côlon ascendant, descendant et transverse) ; et divers corps glanduleux : *glandes salivaires*, *amygdales*, *pancréas*, *foie*. — Fig. 220. Figure d'ensemble représentant le canal digestif pendant la digestion. Dans la bouche, les aliments reçoivent les liquides des glandes salivaires ; *g*, glande sous-maxillaire ; *g'*, *g"*, glandes sublinguales ; *n*, glande de Nuck ; *p*, glande parotide ; OE, OE, œsophage pour l'ingestion alimentaire ; E, estomac où les aliments séjournent pour subir l'action du suc gastrique ; ils arrivent ensuite dans le duodénum, *d*, où ils subissent l'action de la bile, qui vient du foie, F, et de la vésicule biliaire, B, et celle du suc pancréatique, fourni par le pancréas, W ; puis ils traversent les sinuosités de l'intestin grêle, *i*, arrivent dans le cæcum, *q*, et descendent dans le gros intestin, *r*. Durant leur trajet dans l'intestin, les substances alimentaires, devenues solubles, sont absorbées par deux ordres de vaisseaux : 1° par les rameaux V*p*, V*p*, de la veine porte, VP, qui les amène dans le foie, F, d'où elles ressortent par les veines hépatiques pour se rendre dans la veine cave inférieure, VC, dans l'oreillette droite, *h*, et dans le ventricule droit, *f* ; de là au poumon P, par l'artère pulmonaire, et finalement dans le cœur gauche (*h'*, oreillette gauche, *o*, ventricule gauche), d'où le sang, définitivement constitué tel qu'il doit être fourni aux organes par le système artériel, passe dans l'aorte, *k*, et dans les carotides, *c*, *c'* ; 2° par les vaisseaux chylifères V*l*, V*l*, qui traversent des ganglions lymphatiques, *m*, puis arrivent dans le réservoir de Pecquet, S, auxquels aboutissent aussi des vaisseaux lymphatiques, *j*, remontent par le canal thoracique, *t*, *t*, et viennent s'aboucher dans la veine sous-clavière gauche pour se mélanger au sang et aller traverser le poumon. La rate, R, est annexée à l'appareil digestif. — *Catalyse digestive*, *fermentation digestive*. V. GASTRIQUE (*Suc*).

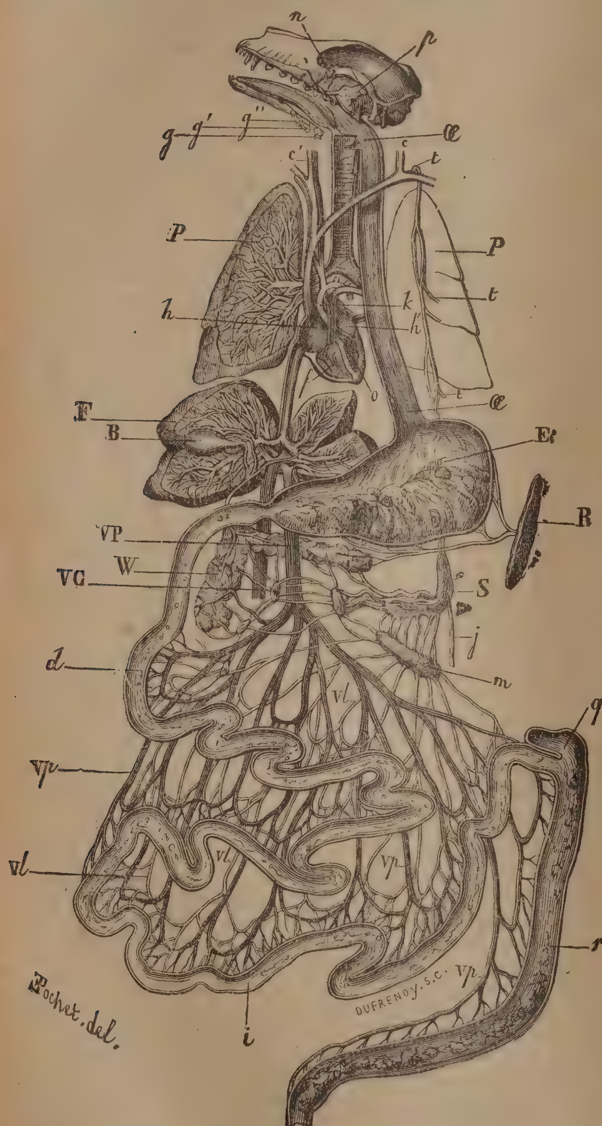


Fig. 220. — Tube *digestif*.

**DIGESTIF.** s. m. Nom donné à plusieurs onguents. — *Digestif simple* (*digestivum*). Onguent légèrement excitant, préparé en mêlant ensemble 60 grammes de térébenthine de mélèze et deux jaunes d'œuf frais, et ajoutant peu à peu 15 grammes d'huile d'olive ; on l'emploie étendu sur des plumasseaux de charpie ou sur de la toile fine, pour favoriser la suppuration des plaies. — *Digestif animé*. Onguent fait avec parties égales de digestif simple et de styrax liquide. — *Digestif mercuriel*. Parties égales de digestif simple et d'onguent mercuriel.

**DIGESTION.** s. f. [*digestio*, de *digerere*, de *di*, indiquant dispersion, et *gerere*, porter ; πέψις, all. *Verdauung*, angl. *digestion*, it. *digestione*, esp. *digestion*]. Fonction exclusivement départie au règne animal, par laquelle les aliments venus du dehors, et introduits dans les voies digestives, sont convertis, par dissolution et liquéfaction, d'une part en un fluide réparateur complexe, qui arrive au sang par absorption directe des veines, ou par celles-ci et par l'intermédiaire du chyle (V. ABSORPTION et CHYLE) ; d'autre part en matières excrémentitielles, qui sont rejetées

au dehors (V. Défécation). Son but est de satisfaire à la combinaison assimilatrice qui constitue l'un des deux actes dont se compose la nutrition (V. Assimilation et Nutrition); ses conditions d'existence, très complexes, sont : les propriétés physico-chimiques des substances ingérées (V. Aliment); les propriétés de même ordre des liquides (*salive, bile, sucs gastrique, intestinal, pancréatique*) qui modifient ces substances; les mouvements auxquels celles-ci sont soumises, dans toute l'étendue du canal digestif, de la part des fibres musculeuses que celui-ci renferme (*mastication, déglutition, mouvement péristaltique*); enfin la propriété physique d'endosmose dont jouissent tous les tissus. La digestion, chez l'homme, a lieu de la manière suivante : les aliments, introduits dans la bouche, y sont soumis à l'*insalivation* et à la *mastication*; ensuite ils sont transmis par la *déglutition*, d'abord au pharynx par les mouvements combinés de la langue et des parois de la bouche, puis à l'œsophage, qui les conduit dans l'estomac. Une heure et demie environ après leur arrivée dans cet organe, ils commencent à se convertir en chyme, et il faut communément quatre à cinq heures pour que cette conversion soit terminée. V. Gastrique (*Suc*). A mesure qu'elle s'opère, le chyme est poussé par les contractions des parois musculaires de l'estomac vers le pylore, qu'il franchit pour parvenir dans le duodénum, où sa présence produit une excitation qui détermine l'abord d'une plus grande quantité de bile et de fluide pancréatique. Élaborée par ces fluides et par ceux que sécrètent les glandes du duodénum, la masse chymeuse, devenue apte à fournir le chyle, est poussée dans l'intestin grêle (V. Péristaltique), où elle est dépouillée par les vaisseaux chylifères de principes graisseux (V. Pénétration *du chyle*), et par les veines des autres substances liquéfiées qui sont portées dans le sang : à mesure qu'il fournit à l'absorption, le chyle prend une couleur plus foncée et une consistance plus grande; modifié encore par le suc intestinal, il arrive au gros intestin. Là, il se durcit et se colore de plus en plus : il y acquiert une fétidité qu'il n'avait pas jusqu'alors, odeur différente de celle des matières en putréfaction, et qui provient surtout de la décomposition des composés sulfurés de la bile. Enfin, parvenu au rectum, il est rejeté au dehors. — *Digestion des boissons*. Nom donné tant aux modifications qu'à l'absorption que subissent les aliments liquides. Il en est qui, comme le lait, les liquides albumineux, sont coagulés dans l'estomac, et digérés ensuite comme les aliments solides. Les autres boissons servent essentiellement à l'hydratation des solides modifiés par le suc gastrique; le surplus est absorbé dans l'estomac et l'on n'en retrouve des traces que jusque vers la fin du duodénum. Les boissons prises à jeun sont absorbées totalement dans l'estomac, à l'exception de ce qui est coagulé par le suc gastrique, ou retenu par le mucus stomacal. Dans les cas de gastropathie empêchant l'absorption, si les liquides pris en excès ne sont pas absorbés, ils passent dans l'intestin ou causent des borborygmes avec ou sans coliques. — *Digestion laborieuse*. V. Dyspepsie et Gastralgie. ‖ En pharmacie, *digestion*, séjour d'une substance médicinale dans un liquide propre à en extraire quelques principes à l'aide d'une température plus élevée que celle de l'atmosphère (ce qui la distingue de la *macération*), mais inférieure à celle de l'*ébullition* : c'est une *infusion prolongée*, qu'on emploie pour agir sur certaines substances à l'égard desquelles l'infusion simple serait inefficace.

**DIGITAL, ALE**, adj. [*digitalis*, de *digitus*, doigt; angl. *digital*, it. *digitale*, esp. *digital*]. Qui appartient, qui a rapport aux doigts. — *Appendices digitaux*. Diverticules en forme de doigts de gant que présentent les intestins. — *Artères, nerfs, veines digitaux*. Ceux qui se distribuent aux doigts. — *Cavité digitale*. V. Ancyroïde. — *Compression digitale*. V. Compression. — *Impression digitale*. V. Impression.

**DIGITALE**. s. f. [all. *Fingerhut*, angl. *foxglove*, it. *digitello*, esp. *digital, dedalera*]. Genre de plantes scrofulariées, dont la corolle ressemble plus ou moins à un doigt de gant ou à un dé à coudre (d'où leur nom de *digitus*, doigt). L'espèce employée en médecine est la *digitale pourprée* (*doigtier, gantelée, doigt de Notre-Dame, Digitalis purpurea*, L.), reconnaissable à ses longs épis de grandes fleurs pourprées campaniformes, tachetées, dans l'intérieur de la corolle, de points noirs entourés d'un cercle blanchâtre. On préfère la digitale sauvage, qui croît sur les montagnes, à celle qui est cultivée dans les jardins. Actuellement la partie usitée est la feuille, surtout la feuille radicale, celle qui naît du collet : elle est allongée, lancéolée, vert foncé en dessus, vert jaunâtre en dessous, d'odeur de thé, de saveur d'autant plus amère qu'elle contient plus de digitaline; on la récolte en juin et juillet, on la débarrasse des plus grosses nervures et on la fait sécher à l'étuve avant de la réduire en poudre. Cette poudre se donne par prises ou en pilules de 5 à 10 centigrammes, répétées trois à quatre fois par jour. L'extrait alcoolique, peu usité, se prend aux mêmes doses. La teinture alcoolique, faite par lixiviation avec 1 partie de poudre et 4 d'alcool, se donne à doses cinq fois plus fortes que la poudre : 50 centigrammes à 2 et à 3 grammes. Enfin l'infusion (1 gr. de feuilles pour 100 grammes d'eau) est une préparation très active, mais nauséeuse, recommandable quand on cherche l'ensemble des effets de la digitale comme antiphlogistique, dans la pneumonie et le rhumatisme par exemple (Hirtz). La digitale a un effet local irritant, et même inflammatoire et ulcéreux, sur la peau dénudée et les muqueuses. A l'intérieur, elle ralentit les battements du cœur, les rend plus forts et plus réguliers; elle augmente la sécrétion urinaire et détermine l'anaphrodisie; elle produit l'abaissement de la température : d'après G. Sée, le ralentissement du cœur serait dû à ce que la digitale excite les terminaisons du nerf vague; d'après Traube, celui-ci serait excité dans sa continuité; d'après Gubler, Hirtz, C. Paul, Marey, la digitale serait un médicament vaso-constricteur, amenant le resserrement des capillaires, l'augmentation de la tension artérielle, et, par suite, une plus grande lenteur et une énergie plus grande des contractions cardiaques : la digitale agirait donc comme tonique ou quinquina du cœur (Beau) plutôt que comme hyposthénisant ou opium de cet organe (Bouillaud). On comprend, dès lors, qu'elle réussisse dans les affections cardiaques et pulmonaires chroniques, contre les accidents de stase et d'hydropisie, et en général contre tous les accidents d'asystolie : elle a pour but d'augmenter la tension artérielle, et, bien qu'elle ne produise qu'indirectement la diurèse, celle-ci peut servir à mesurer l'effet du médicament. Quand les urines n'augmentent plus de quantité sous l'influence de la digitale, c'est que la systole est faible et que, par conséquent, la dose de digitale ne produit plus le résultat désiré; au contraire, on peut continuer l'usage du médicament tant que les urines augmentent. Du reste, des doses faibles, mais longtemps répétées, de digitale, peuvent être cause d'inconvénients sérieux, qu'on a attribués à l'accumulation de son action (V. Empoisonnement *par la digitale*). Comme hypothermique, défluxionnant local, vaso-constricteur, la digitale trouve son emploi dans la fièvre typhoïde, dont elle apaise la chaleur et parfois le délire (Hirtz); dans le rhumatisme articulaire aigu et la pneumonie, en diminuant la fièvre; dans les hémorragies, surtout dans l'hémoptysie d'origine congestive et dans les métrorragies, en faisant contracter les vaisseaux; enfin dans les névroses, mais seulement dans celles qui, comme la migraine, le *delirium tremens* et certains autres délires, s'accompagnent d'une fluxion sanguine évidente. —

La digitaline, principe actif de la digitale, y est accompagnée de : la digitalose, le digitalin, la digitalide, l'acide digitalique, l'acide antirrhinique, l'acide digitoléique, l'acide tannique, l'amidon (?), le sucre, la pectine, une matière azotée albuminoïde, une matière colorante orangée cristallisable, la chlorophylle, une huile volatile, puis le ligneux qui forme la trame de toutes les plantes (Homolle et Quevenne). — *Sirop de digitale.* V. SIROP.

**DIGITALÉINE.** s. f. Nom donné à la digitaline amorphe par Nativelle, qui réserve exclusivement celui de *digitaline* à la digitaline cristallisée.

**DIGITALIN.** s. m. Matière blanchâtre, inodore, insoluble dans l'eau froide et dans l'éther, à peine soluble dans l'eau bouillante, soluble dans l'alcool à 90°, que renferme la digitale.

**DIGITALINE.** s. f. [*digitalinum*, all. *Digitalin*, angl. *digitaline*, it. et esp. *digitalina*]. Principe actif de la digitale pourprée. Les caractères physiques et chimiques de cette substance varient avec sa provenance, d'où l'incertitude qui règne actuellement encore à ce sujet, comme sous le rapport de sa composition élémentaire. On peut en distinguer trois espèces principales : 1° la *digitaline amorphe* et *insoluble*, *digitaline française*, découverte en 1844 par Homolle et Quevenne, qui la retirent des feuilles de digitale en précipitant la solution aqueuse par le tannin et enlevant celui-ci à l'aide de l'oxyde de plomb : c'est une matière neutre, blanchâtre, amorphe, inodore ; d'une amertume extrême qui se développe lentement à cause de la faible solubilité de la substance dans l'eau ; peu soluble dans l'éther, soluble dans l'alcool, le chloroforme et les acides ; prenant, avec l'acide chlorhydrique concentré, une coloration vert-pré caractéristique ; avec l'acide sulfurique, une teinte vert brun que la vapeur de brome fait passer au rouge-groseille, et qui devient vert-émeraude par addition d'eau ; 2° la *digitaline cristallisée*, obtenue par Nativelle en reprenant par l'alcool le résidu de la préparation de la précédente : elle se présente sous forme d'aiguilles courtes, groupées autour d'un axe commun, très amères, à peine solubles dans l'eau et dans l'éther, solubles dans l'alcool à 90° et surtout dans le chloroforme ; chauffée, elle fond, puis brunit, dégage des vapeurs blanches et disparaît sans laisser de traces ; mêmes réactions que la précédente avec les acides chlorhydrique et sulfurique : Nativelle nomme ce dernier principe *digitaline*, et *digitaléine* la digitaline amorphe ; 3° la *digitaline amorphe* et *soluble*, *digitaline allemande*, extraite par Kosmann des semences de la digitale, où elle est plus abondante que dans les feuilles, contrairement à la digitaline française : c'est un principe peu actif, peu amer, soluble dans l'eau. La digitale paraît contenir à la fois les deux principes, soluble et insoluble, mais en abondance variable avec les parties de la plante servant à l'extraction : la métamorphose de la digitaline insoluble en digitaline soluble est probablement un phénomène d'oxydation. 1 000 grammes de feuilles de digitale donnent 10 grammes de digitaline amorphe, et seulement 1 gramme de digitaline cristallisée ; on peut retirer de la première 10 à 12 p. 100 de la seconde. La digitaline doit être considérée comme une glycoside ; car, si on la fait bouillir avec l'acide sulfurique étendu, elle se dédouble en glycose et en *digitalirétine*. Sa formule est $C^{20}H^{18}O^{8}$ d'après Walz, $C^{54}H^{44}O^{30}$ d'après Kosmann, actuellement en atomes $(C^{5}H^{8}O^{3})_n$. C'est un poison très actif : 10 centigrammes injectés dans les veines d'un chien le tuent en deux minutes (V. EMPOISONNEMENT *par la digitale et la digitaline*). A part des propriétés sternutatoires d'énergie bien supérieure à celle de la poudre de feuilles de digitale, la digitaline a un mode d'action et des propriétés thérapeutiques exactement semblables à celles de la plante elle-même : à fortes doses, nausées, vomissements, palpitations, intermittence du pouls, refroidissement ; à doses médicales, ralentissement et augmentation de force des contractions du cœur, diurèse, diminution de la température. D'après Homolle et Quevenne, la digitaline amorphe est cent fois plus active que la plante ; d'un autre côté, la digitaline cristallisée paraît deux à trois fois plus énergique que sa congénère. Le *Codex* de 1884 inscrit seulement la digitaline amorphe soluble dans le chloroforme et la digitaline cristallisée ; ces deux produits doivent être prescrits en granules dosés au dixième de milligramme ; la digitaline amorphe entièrement soluble dans le chloroforme renfermerait, d'après Basset, plus des neuf dixièmes de digitaline cristallisée. On peut encore employer la digitaline cristallisée en se servant de la solution de Potain : digitaline cristallisée 0gr,10, glycérine (D=1250) 33cc,3, eau 14cc,6, alcool à 95° quantité suffisante pour faire 100 centimètres cubes ; 5 gouttes de cette solution représentent un dixième de milligramme de digitaline. Légalement, le pharmacien ne doit plus faire usage de digitaline amorphe alcoolique non entièrement soluble dans le chloroforme.

**DIGITALIQUE.** adj. — *Acide digitalique.* Corps franchement acide, extrait de la digitale : cristallisable en aiguilles blanches, d'odeur suffocante, très solubles dans l'eau et l'alcool, moins solubles dans l'éther (Morin). — *Pouls digitalique.* Pouls bigéminé (V. BIGÉMINÉ), apparaissant à la suite de l'administration de la digitale quand le médicament a été donné à dose trop forte ou trop prolongée, et surtout quand le cœur est sérieusement altéré ; il apparaît surtout à la deuxième période des cardiopathies valvulaires et plus encore des myocardites chroniques, indiquant moins la saturation médicamenteuse qu'une intolérance qui dépend de l'état du myocarde (Merklen).

**DIGITALIRÉTINE.** s. f. Substance moins amère et moins soluble dans l'alcool que la digitaline, et qui se forme par dédoublement de celle-ci en présence de l'acide sulfurique.

**DIGITALISATION.** s. f. Action de digitaliser.

**DIGITALISER.** v. a. Soumettre à l'influence de la digitale, de la digitaline.

**DIGITALOSE.** s. f. Substance cristalline, d'un blanc de neige, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, assez soluble dans l'alcool et l'éther, que contient la digitale (Homolle et Quevenne).

**DIGITALOSMINE.** s. f. Principe odorant des fleurs de digitale.

**DIGITATION.** s. f. [all. *fingerförmige Ausbreitung*, angl. *digitation*, it. *digitazione*, esp. *digitacion*]. En anatomie, faisceau de fibres musculaires isolé, disposé par rapport aux faisceaux voisins à peu près comme les doigts de la main tenus écartés, par lesquels s'attachent certains muscles.

**DIGITINE.** s. f. Matière cristallisable obtenue en même temps que la digitaline (Nativelle).

**DIGITOLÉIQUE.** adj. — *Acide digitoléique.* Acide gras retiré des feuilles de la digitale pourprée (Kosmann). Il cristallise en aiguilles vertes, de saveur âcre, amère, d'odeur aromatique, très soluble dans l'alcool et l'éther, fort peu dans l'eau.

**DIGITONINE.** s. f. Substance analogue aux saponines, extraite des feuilles de digitale, soluble dans l'eau, dépourvue d'action.

**DIGITOXINE.** s. f. Alcaloïde (Walz) extrait des feuilles de digitale ; constitue l'élément essentiel de la digitaline cristallisable de Nativelle.

**DIGLYCÉRIDE.** s. f. ($C^{12}H^{14}O^{10}$). Nom donné au premier produit de décomposition de la glycérine par la chaleur, se formant à la température où cette substance distille : c'est de la glycérine anhydre.

**DIGNE** (France, Basses-Alpes). *Eaux sulfurées calciques*, contenant 4gr,350 de sels, dont 1gr,785 de chlorure

de sodium et 0gr,925 de sulfate de soude; eaux chaudes, 25° à 46°,2. Établissements : buvette, bains.

**DIIODOFORME.** s. m. Corps qui cristallise en belles aiguilles prismatiques jaunâtres; il prend naissance par l'action de la potasse aqueuse et de l'iode sur le carbure de baryum en suspension dans la benzine ou le chloroforme. Il est insoluble dans l'eau et peu soluble dans l'alcool et l'éther; il se dissout dans le chloroforme, le sulfure de carbone, la benzine et surtout le toluène chaud; il fond à 192° et émet des vapeurs assez abondantes. Il a des propriétés antiseptiques qui permettent de l'employer comme un succédané de l'iodoforme dont il n'a pas l'odeur.

**DIKA.** s. m. V. Oba.

**DILACÉRATION.** s. f. [*dilaceratio*, de *dilacerare*, déchirer; all. *Verreissung*, *Zerspaltung*, angl. *dilaceration*, it. *dilacerazione*]. Division violente, séparation par une grande distension, déchirement.

**DILATABILITÉ.** s. f. [all. *Ausdehnbarheit*, angl. *dilatability*, it. *dilatabilità*, esp. *dilatabilitad*]. Propriété qu'ont les corps d'augmenter de volume par l'influence de la chaleur.

**DILATABLE.** adj. Qui est susceptible de dilatation.

**DILATANT, DILATATEUR** ou **DILATATOIRE.** adj. et s. m. [*dilatator*, all. *Breitener*, angl. *dilatator*, it. *dilatatore*, esp. *dilatador*]. Nom donné à tout muscle qui, en se contractant, dilate les cavités aux parois desquelles il s'insère. — *Nerf dilatateur.* V. Vaso-moteur. || En chirurgie, *dilatateur*, *dilatatoire* ou *dilatant*, corps ou instrument dont on fait usage, soit pour entretenir libres et béants l'orifice d'une plaie ou un canal naturel, accidentel ou artificiel, soit pour les agrandir; c'est surtout aux instruments employés dans ce dernier cas que l'on donne le nom de *dilatateurs*, et l'on en fait usage dans les rétrécissements de l'œsophage, de l'urètre, du rectum, etc. (V. Dilatation, Divulseur et Rétrécissement). On emploie comme *dilatants* des corps mous, tels que mèches, bandelettes effilées; ou spongieux, tels que laminaire, bougies de corde à boyau; ou des corps pleins non spongieux, mais souples, fils de plomb, bougies élastiques, etc. || Dans l'opération de la *trachéotomie*, on donne le nom de *dilatateur* à une pince à trois branches que l'on introduit dans la trachée aussitôt l'incision faite, et entre les mors de laquelle on enfonce la canule (fig. 221). || En gynécologie, on se sert, pour dilater l'utérus, soit de laminaires, soit, quand la dilatation doit être faite extemporanément, de pinces dilatatrices ou mieux de bougies de Hégar (V. Hégar). || En obstétrique, *dilatateur utérin*, instrument destiné à provoquer artificiellement l'accouchement prématuré. — *Dilatateur intra-utérin de Tarnier.* Il se compose : 1° d'un tube de caoutchouc, épais et résistant, plus mince à une de ses extrémités, sur une longueur de 3 à 4 centimètres, de façon à se dilater facilement en ampoule dans cette partie amincie quand on pousse une injection dans le tube : à cette extrémité est fixé un ruban de fil, à l'autre est adaptée une douille à robinet; 2° d'un conducteur métallique, creusé en gouttière, et percé par trois yeux, deux près de l'extrémité libre, l'autre près du manche de

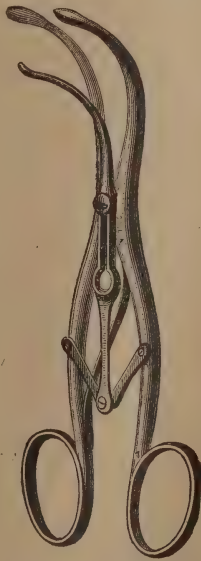


Fig. 221. — *Dilatateur* (Dr Laborde).

l'instrument : dans ces yeux on passe le fil du tube, qui se trouve assujetti et couché dans la gouttière du conducteur : le dilatateur est alors introduit dans le col de l'utérus, dont il doit dépasser l'orifice interne de 3 centimètres au moins; une injection d'eau tiède est alors poussée dans le tube, dont l'extrémité se renfle, et le conducteur, débarrassé des liens qui l'unissaient au tube, est retiré doucement; le tube, maintenu par l'ampoule qui le termine, reste seul en place, et amène la dilatation du col trois ou quatre heures après l'opération.

**DILATATION.** s. f. [*dilatatio*, de *dilatare*, étendre, agrandir, de *di*, indiquant en divers sens, et *latus*, large; διεύρυσμὸς, all. *Erweiterung*, *Ausdehnung*, angl. *dilatation*, *enlargement*, it. *dilatazione*, esp. *dilatacion*]. En anatomie, renflement normal, et plus ou moins considérable, que présente un organe : *dilatation bulbaire de l'urètre.* V. Golfe. || En physiologie, augmentation intermittente des diamètres d'une ouverture ou d'une cavité, qui s'effectue, en vue d'une fonction déterminée, sous une influence variable. — *Dilatation de la glotte.* V. Glotte. — *Dilatation de la pupille.* Agrandissement que présente l'ouverture de l'iris pour laisser arriver au fond de l'œil un plus grand nombre de rayons lumineux. Outre cet agrandissement physiologique et momentané, bientôt suivi d'un mouvement en sens contraire, la papille peut être dilatée d'une façon permanente, dans des conditions que l'expérimentation ou des altérations pathologiques font naître. V. Pupille. — *Dilatation pulmonaire et thoracique.* Ampliation de volume que présentent les poumons et la cage thoracique à chaque inspiration. V. Respiration. || En pathologie, *dilatation des bronches*, *bronchectasie*, lésion des canaux et canalicules respiratoires, ordinairement consécutive à des bronchites répétées, à une bronchopneumonie prolongée, à la sclérose des poumons, quelquefois à une pleurésie chronique. Les canaux sont dilatés dans toute leur longueur (*dilatation cylindrique*); ou ils présentent une suite de renflements (*dilatation moniliforme*); où leur extrémité seule présente une sorte d'ampoule (*dilatation ampullaire* ou *sacciforme*) : au delà du point dilaté, il existe souvent un rétrécissement. Outre les caractères anatomiques de la bronchite chronique, on constate dans les bronches dilatées la disparition des fibres élastiques (J. Teissier), la désorganisation et la disparition des fibres musculaires, l'inflammation chronique de la muqueuse dont l'épithélium devient caduque et finit même par disparaître, et dont le chorion est infiltré de leucocytes, et forme des bourgeons charnus creusés de néocapillaires extrêmement dilatés donnant l'aspect d'un tissu caverneux (Hanot et Gilbert). Ces lésions, aussi fréquentes à la base qu'au sommet, des deux côtés que d'un seul (Barth), ont été attribuées par Laënnec à l'accumulation de l'air en arrière des mucosités bronchiques; par Stokes, à la parésie des fibres musculaires que revêt la membrane chroniquement enflammée; par Rokitansky, à la sclérose interstitielle du poumon; par Barth, à la traction exercée par les fausses membranes que laisse après elle une pleurésie : sauf la première action, dont les expériences montrent l'absence, les autres peuvent concourir au mécanisme de la bronchectasie; quant aux microbes qui végètent dans ces cavités, ils déterminent des infections secondaires : gangrène, septicémie. La bronchectasie se révèle par deux signes principaux, l'expectoration sous forme de vomiques, la grande fétidité de l'haleine (Trousseau) : de plus, l'auscultation montre, au niveau de la dilatation, du souffle bronchique, des râles volumineux, de la pectoriloquie; quant à la percussion, elle donne de la matité ou de la submatité suivant la quantité de liquide que renferme la partie dilatée. La dilatation des bronches a une évolution lente; elle peut amener la mort directement, par épuisement, ou d'une façon indirecte, par gangrène pul-

monaire, bronchite, pneumonie. — *Dilatation des capillaires.* V. CAPILLAIRE. — *Dilatation cirsoïde.* V. ANÉVRYSME *cirsoïde* et VASCULAIRE (*Tumeur*). — *Dilatation du cœur* (*anévrysme passif* de Corvisart). Augmentation partielle ou générale de la capacité des cavités cardiaques, sans augmentation de volume de la fibre musculaire (qui caractérise l'hypertrophie) : toutefois, outre cette *dilatation simple*, on observe parfois une dilatation accompagnée d'hypertrophie. C'est dans les cavités droites, et consécutivement à un trouble dans la circulation du poumon, que se manifeste ordinairement la dilatation du cœur : elle peut être la conséquence d'irritations portant sur les principaux organes de la cavité abdominale, le foie en particulier (Potain). Elle se manifeste par de la voussure et de l'augmentation de la matité à la région précordiale, par une déviation de la pointe en bas et en dehors, par le caractère des bruits du cœur, qui sont faibles et sourds, par de la tendance aux congestions passives et à la cyanose : le malade est toujours menacé d'asystolie. — *Dilatation de l'estomac.* Distension des parois stomacales, qui tantôt est consécutive à une altération de ces parois (gastrite chronique, gastro-entérite des nouveau-nés, fièvre typhoïde), ou à un rétrécissement du pylore; et tantôt résulte de la parésie primitive de l'élément contractile, qui empêche l'estomac de lutter contre les causes de distension (gros mangeurs, grands buveurs, neurasthéniques) : la dilatation entraîne la dyspepsie plus souvent que la dyspepsie n'entraîne la dilatation (Bouchard). D'après Hayem et Lion, on doit regarder cliniquement comme dilaté tout estomac dont les dimensions sont telles qu'il affecte des rapports anormalement étendus avec la paroi abdominale et les organes voisins, et qu'on y peut faire naître d'une façon habituelle des bruits hydroaériques pendant le cours des digestions. La dilatation atonique se reconnaît, en plus des troubles digestifs (pesanteur à l'épigastre, renvois ou vomissements acides, etc.), à l'existence d'une saillie épigastrique donnant une sonorité tympanique; au bruit de clapotement que la percussion faite à petits coups, à jeun après l'absorption d'un tiers de verre d'eau, ou la succussion du malade, fait percevoir au-dessous d'une ligne horizontale passant par le cartilage d'union de la neuvième et de la dixième côte; au bruit de chute que l'oreille entend pendant l'ingestion des liquides. Souvent les secondes articulations des doigts sont le siège de nodosités (Bouchard). A la longue, l'albuminurie, la glycosurie, l'amaigrissement, la cachexie, peuvent être engendrés par la dilatation de l'estomac. Le traitement consiste dans la diète sèche (peu de boissons et de potages); l'abstinence des aliments gras, sucrés ou féculents; l'usage des amers, des alcalins, des antiseptiques intestinaux; le lavage de l'estomac. La grande dilatation, ou dilatation de Duplay père, consécutive à un obstacle pylorique, se reconnaît aux signes physiques ordinaires et, de plus, à l'existence de vomissements copieux, revenant une fois par jour ou seulement à plusieurs jours d'intervalle et ramenant des aliments ingérés longtemps auparavant. ‖ En chirurgie, *dilatation thérapeutique*, procédé opératoire qui a pour but d'augmenter ou de rétablir le calibre d'un canal, d'une cavité ou d'une ouverture, ou d'entretenir libre le trajet de certaines fistules, au moyen des corps dilatants ou des dilatateurs. — *Dilatation de l'urètre.* Méthode employée dans le traitement des rétrécissements de ce canal. C'est le procédé thérapeutique le plus simple et le plus général, le seul qui puisse modifier le tissu pathologique (cicatriciel ou plastique) constitutif de la lésion, par le travail physiologique qu'il provoque. On la pratique de deux façons différentes, qui constituent, l'une la *dilatation temporaire*, l'autre la *dilatation permanente*. 1° La *dilatation temporaire et graduelle* constitue la méthode la plus rationnelle pour les rétrécissements inflammatoires ordinaires. On emploie des bougies coniques, ou, pour les rétrécissements difficiles à franchir, des bougies à pointe contournée en spirale (Leroy d'Étiolles); les instruments doivent être très régulièrement calibrés, et, pour commencer, on se guide sur l'explorateur à boule en prenant une bougie d'un calibre un peu inférieur à celui-ci, de même qu'en augmentant le numéro on commence par passer celui qui a servi précédemment. La bougie peut être simplement passée dans le canal et immédiatement retirée, ou bien on l'y fait séjourner plusieurs minutes : il est remarquable que le simple passage de la sonde détermine des changements très rapides, et pour peu que l'urètre soit irritable, il faut éviter de laisser l'instrument longtemps en place. La durée moyenne de ce traitement est de vingt-cinq à trente jours, pendant lesquels la bougie doit être introduite, suivant les circonstances, une ou deux fois en vingt-quatre heures. La guérison obtenue, il faut, pour qu'elle se maintienne, que le malade se passe ou se fasse passer, à intervalles variables, une bougie ou plusieurs cathéters Béniqué. Un autre mode de dilatation temporaire est la *dilatation brusque* (Mayor), consistant à dilater l'urètre par un cathétérisme forcé à l'aide de sondes courbes d'étain de 5 à 10 millimètres : c'est une méthode dangereuse, qui ne doit être employée que dans certains cas déterminés de rétention complète (Voillemier). Enfin Le Fort a proposé un procédé dit de *dilatation immédiate progressive*, qui a pour but de supprimer les lenteurs habituelles de la dilatation en pratiquant celle-ci en une seule séance à l'aide de trois cathéters de diamètre graduellement croissant. 2° La *dilatation permanente* consiste dans le séjour continu d'une sonde dans l'urètre; l'instrument doit jouer librement dans la partie avant qu'on le remplace par un numéro plus élevé; après deux ou trois jours on peut en doubler le calibre : le propre de cette méthode est d'agir promptement; mais, outre que ses résultats sont très peu durables, elle peut donner lieu à des accidents graves, prostatite, abcès du périnée, etc., qui la font généralement considérer comme inférieure à la dilatation temporaire et graduelle. ‖ En obstétrique, *dilatation du col utérin*, phénomène physiologique de l'accouchement en vertu duquel l'orifice externe du col de la matrice s'ouvre lentement et progressivement, sous l'influence du travail, jusqu'à ce que cette ouverture soit suffisante pour laisser passer le fœtus. Ce phénomène paraît être déterminé principalement par la contraction de l'utérus, et accessoirement par les efforts qu'exercent sur le col d'abord la poche des eaux, ensuite la partie fœtale (Charpentier). — *Dilatation artificielle du col.* Une des méthodes le plus souvent employées en vue de provoquer l'accouchement prématuré ou l'avortement médical. Elle consiste à introduire dans l'orifice externe du col, ou même plus haut, un cône d'éponge préparée ou un instrument spécial dit dilatateur utérin (V. DILATATEUR).

**DILATOMÈTRE.** s. m. Instrument destiné à apprécier la richesse d'un alcool en alcool absolu, et fondé sur ce principe qu'en passant de 0 à 100°, l'eau se dilate de 0,0466 de son volume primitif, tandis que l'alcool se dilate de 0,1252 : la dilatation du mélange sera d'autant plus grande qu'il contiendra plus d'alcool (Silbermann).

**DILUTION.** s. f. [*dilutio*, de *diluere*, délayer; ἀπόβρεγμα, all. *Verdünnung*, angl. *dilution*, it. *diluzione*, esp. *dilucion*]. Action de délayer une poudre dans un liquide, pour séparer les parties les plus ténues, qui, après l'agitation, restent les dernières en suspension, et sont enlevées par la décantation.

**DIMÈRE.** adj. [de δίς, deux, et μέρος, partie]. Qui est composé de deux parties.

**DIMÉTHYLAMINE.** s. f. V. MÉTHYLAMINE.

**DIMÉTHYLOXYQUINIZINE.** s. m. ou f. V. ANTIPYRINE.

**DIMIDIÉ, ÉE.** adj. [*dimidiatus*, de *dimidium*, la moitié]. En pathologie, V. Hémiplégie *dimidiée*.

**DIMORPHE.** adj. [*dimorphus*, de δὶς, deux, et μορφὴ, forme; all. *zweigestaltig*, angl. *dimorphous*, it. et esp. *dimorfo*]. Se dit d'une substance qui peut donner des cristaux appartenant à deux systèmes différents : ainsi le carbonate de chaux peut cristalliser dans le système rhombique (arragonite) ou dans le système rhomboédrique (spath d'Islande).

**DIMORPHISME.** s. m. [all. *Doppelgestaltung*, angl. *dimorphism*, it. et esp. *dimorfismo*]. Phénomène qui caractérise les substances dimorphes. Généralement, les cristaux ayant une composition chimique identique possèdent le même système cristallin, et réciproquement, toutes les substances qui diffèrent dans leur composition cristallisent différemment. Cependant ces principes, vrais dans la très grande généralité des cas, ne sont pas absolus : il y a, en effet, quelques corps de même nature qui cristallisent sous des formes appartenant à deux systèmes différents, et c'est ce qui constitue le *dimorphisme* de ces corps.

**DINAN** (France, Côtes-du-Nord). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 12 à 18°.

**DINKHOLD** (Allemagne, Nassau). *Eaux bicarbonatées calciques*, contenant 1gr,275 de sels, dont 0gr,440 de carbonate de chaux et 0gr,189 de sulfate de soude.

**DINSDALE** (Angleterre, York). *Eaux sulfatées calciques*, contenant 1gr,640 de matières fixes et 450 centimètres cubes d'hydrogène sulfuré; eaux froides, 11°.

**DIODON.** s. m. V. Poisson *vénéneux*.

**DIODONCÉPHALE.** adj. et s. m. [de δὶς, deux fois, ὀδοὺς, dent, et κεφαλὴ, tête]. Monstre dont la tête porte une double rangée d'os dentaires (Geoffroy Saint-Hilaire).

**DIONCOSE.** s. f. [*dioncosis*, διόγκωσις, enflure, tuméfaction, de διογκόω, je fais gonfler, de διὰ, indiquant extension, et ὄγκος, tumeur; all. et angl. *dioncosis*, it. *dioncosi*]. Nom donné par les méthodistes à la pléthore, qu'ils attribuaient à la diffusion des liquides en circulation ou à la rétention des humeurs excrémentitielles : c'est l'opposé de *symptose*.

**DIONÉE.** s. f. [de Διώνη, un des noms de Vénus]. Plante de l'Amérique du Nord, famille des droséracées (*Dionæa muscipula*, L.), dont les feuilles, douées d'irritabilité, se ferment instantanément sur les insectes qui s'y posent et les emprisonnent. Plus l'insecte se débat pour s'échapper, plus l'irritabilité est augmentée, et la contraction énergique; si l'insecte épuisé cesse ses mouvements, la feuille se rouvre.

**DIONINE.** s. f. Chlorhydrate d'éthylmorphine, de formule atomique $C^{19}H^{23}AzO^3HCl + H^2O$; poudre blanche, finement cristallisée, de saveur légèrement amère, facilement soluble dans l'eau (17 p. 100), et dans l'alcool (73 p. 100), insoluble dans l'éther et le chloroforme, fondant à 123-125°. Expérimentalement, elle amène un ralentissement de la respiration avec prolongement de la durée des expirations et des inspirations. Ses propriétés calmantes ont été utilisées en thérapeutique; elle ne présente pas d'inconvénient, et son usage n'amènerait qu'exceptionnellement l'accoutumance. On l'a employée pour calmer la toux et les douleurs dans la phtisie pulmonaire, les bronchites aiguës et chroniques, l'asthme. On l'administre à la dose de 0gr,015 à 0gr,04 par vingt-quatre heures, en potion, sirop, pilule ou injection sous-cutanée; dans ce cas, on peut se servir de solutions au cinquantième ou même au vingtième.

**DIONYSIEN, IENNE.** adj. et s. m. [*dionysiacus*, de Διόνυσος, Bacchus; it. *dionisiaco*]. Qui porte sur les parties latérales du front des végétations cornées comparées aux cornes avec lesquelles la Fable représente Bacchus. V. Corne *cutanée*.

**DIOPHTALME.** s. m. [de δὶς, deux, et ὀφθαλμὸς, œil]. Synonyme de *binocle*.

**DIOPSIMÈTRE.** s. m. [de δίοψις, vue à travers, et μέτρον, mesure] (R. Houdin). Instrument destiné à la mesure de l'étendue individuelle du champ visuel.

**DIOPTRE.** s. m. [διόπτρον, de διὰ, à travers, et ὄπτομαι, je regarde; it. *diottro*]. Synonyme de *spéculum*. ‖ En optique, surface courbe de séparation de deux milieux de réfringence différente.

**DIOPTRIE.** s. f. Unité servant à mesurer la puissance d'une lentille; elle est égale au quotient de l'unité de longueur adoptée, le mètre, divisée par la longueur focale évaluée à l'aide de cette même unité; la dioptrie est donc la puissance d'une lentille de 1 mètre de foyer.

**DIOPTRIQUE.** s. f. [*dioptrica*, de διὰ, à travers, et ὄπτομαι, je regarde; all. *Dioptrik*, angl. *dioptrics*, it. *diottrica*, esp. *dioptrica*]. Science qui traite de la lumière réfractée, des phénomènes que produit la lumière en traversant des milieux transparents de densité différente; c'est une partie de la physique.

**DIORTHOSE.** s. f. [διόρθωσις, de διὰ, et ὀρθὸς, droit]. Redressement des ankyloses et autres courbures des membres.

**DIOSCORIDE** (médecin grec du premier siècle de l'ère chrétienne). — *Granule de Dioscoride*. V. Granule.

**DIOSMINE.** s. f. Principe très amer, brun jaunâtre, soluble dans l'eau (Brandes), du *Diosma crenata*. V. Buchu.

**DIOSPYROS.** s. m. V. Plaqueminier.

**DIPHOCÉNINE** ou **DIVALÉRINE.** s. f. ($C^{26}H^{26}O^{12}$). Liquide neutre, huileux, d'odeur désagréable d'huile de poisson, amer, obtenu en chauffant l'acide valérique avec la glycérine (Berthelot).

**DIPHTÉRIE** ou **DIPHTÉRITE.** s. f. [*diphtheritis*, de διφθέρα, membrane; all. *häutige Bräune*, angl. *diphtheritis*, it. *difterite*, esp. *difteritis*]. Maladie infectieuse, épidémique et contagieuse due à un microbe particulier : le bacille de Löffler. Le microbe se localise sur les muqueuses, ou plus rarement sur la peau excoriée; il y détermine l'apparition d'une fausse membrane, qui constitue la lésion caractéristique de la maladie et lui a valu son nom; mais là ne se borne pas son action : il sécrète une toxine extrêmement diffusible qui va imprégner les divers organes de l'économie, et en particulier le système nerveux, donnant lieu à une variété de paralysie dite paralysie diphtérique. La première mention de la diphtérie se trouve dans les écrits d'Arétée le Cappadocien (50 ans après Jésus-Christ); mais elle ne fut nettement individualisée que par Bretonneau qui, dans une série de travaux publiés de 1818 à 1826, montra qu'il s'agissait d'une entité morbide spécifique, qu'il appela *diphtérite*, maladie qui comprend l'angine couenneuse, le croup, et d'autres manifestations pseudo-membraneuses sur les muqueuses et la peau. La diphtérie se localise ordinairement sur les muqueuses du pharynx (angine diphtérique) ou du larynx (laryngite diphtérique ou croup), assez souvent sur celles de la bouche (stomatite diphtérique), du nez (coryza diphtérique), de l'œil (conjonctivite diphtérique), des bronches (bronchite diphtérique), plus rarement sur la vulve ou sur une excoriation cutanée. La fausse membrane (V. ce mot) est formée d'un feutrage fibrineux qui emprisonne les microbes dans ses mailles; elle peut être considérée comme une réaction de défense de l'organisme; mais, comme il arrive souvent, le processus de protection devient parfois par lui-même un danger pour l'économie; il en est ainsi dans les cas de laryngite ou de bronchite diphtérique : les fausses membranes, par leur accumulation, forment un obstacle au passage de l'air et occasionnent l'asphyxie; dans le croup, les accès de suffocation arrivent avant que la gêne mécanique soit considérable, par suite du spasme de la glotte que détermine la présence des fausses membranes. La diphtérie produit encore la tuméfaction des ganglions correspondant à la

muqueuse envahie; cette tuméfaction peut devenir considérable, s'accompagner d'œdème périganglionnaire, et, dans certains cas d'angine diphtérique, elle donne lieu à un aspect particulier du cou, appelé *cou proconsulaire*. Des symptômes généraux plus ou moins graves, dus à l'intoxication de l'organisme, accompagnent les phénomènes de réaction locale; la fièvre, en général, n'est pas très élevée, mais il y a de l'abattement, de la prostration des forces, le teint est plombé, le facies tiré. Les symptômes généraux prennent surtout de l'importance dans le cas d'angine diphtérique (V. ANGINE); la laryngite diphtérique, du moins chez l'enfant, est dominée par les symptômes mécaniques, les accès de suffocation et l'asphyxie. La mort peut être due à l'intensité des symptômes généraux. Quand le sujet résiste, il est exposé à des accidents paralytiques (V. PARALYSIE *diphtérique*) débutant par le voile du palais, cardiaques et rénaux (albuminurie diphtérique); la mort est souvent la conséquence de ces complications. La diphtérie a largement profité des découvertes modernes en bactériologie; en 1883, Klebs découvrit le bacille diphtérique que Löffler isola et cultiva l'année suivante; en 1888, Roux et Yersin établissent la spécificité du bacille diphtérique et décrivent la toxine diphtérique; en 1890, Behring et Kitasato découvrirent la présence de l'antitoxine diphtérique dans le sérum des animaux vaccinés, et montrèrent que le sérum est à la fois préventif et curatif vis-à-vis de l'infection diphtérique; ces résultats furent confirmés par Roux au congrès de Budapest en 1894 : la sérothérapie de la diphtérie était fondée (V. SÉROTHÉRAPIE). La sérothérapie agit directement sur l'infection diphtérique; elle est donc indiquée dans toutes les localisations du bacille de Löffler; elle amène le départ des fausses membranes, l'amélioration des symptômes généraux, et conduit le malade rapidement à la guérison sans qu'il soit besoin d'aucune autre médication; par contre, elle n'a pas d'action sur la paralysie diphtérique; celle-ci n'apparaît qu'un certain temps après l'infection, quand la toxine s'est fixée sur les centres nerveux, et si le sérum a le pouvoir de protéger le système nerveux contre la toxine, il ne semble pas être capable d'agir sur la toxine fixée aux éléments nerveux. — *Diphtérie buccale*. V. STOMATITE *pseudo-membraneuse*. — *Diphtérie de la conjonctive*. V. OPHTALMIE *diphtérique*. — *Diphtérie cutanée*. Elle n'attaque jamais que les parties accidentellement dépouillées de leur épiderme : piqûres de sangsues, plaie de vésicatoire, petite excoriation, en quelque lieu que ce soit, en particulier plaie de trachéotomie. La plaie devient douloureuse, laisse écouler une sérosité incolore et fétide, et se recouvre d'une couenne grisâtre et mollasse, constituée par des fausses membranes qui sont formées de fibrine présentant l'aspect fibroïde et granuleux, et qui renferment des globules de pus et de sang ou des cellules épithéliales de la région affectée. Les bords de la plaie, d'une teinte rouge violet, se gonflent et deviennent proéminents; sur leur pourtour s'élèvent des vésicules remplies d'une sérosité lactescente, sous lesquelles se forment de même des concrétions couenneuses, qui se propagent de proche en proche, et dont les couches extérieures deviennent, en se ramollissant, d'une couleur gris noirâtre et d'une insupportable fétidité. La diphtérie cutanée coïncide le plus souvent avec une autre localisation de la maladie, angine ou croup; mais elle peut apparaître isolément et donner lieu secondairement à une localisation du bacille de Löffler sur les muqueuses; elle peut être suivie de paralysie diphtérique qui débuterait alors souvent par les membres (Trousseau). Elle est justiciable du traitement sérothérapique; des applications antiseptiques faibles pourront être faites, surtout s'il y a eu infection secondaire et diphtérie associée. — *Diphtérie laryngée*. V. CROUP. — *Diphtérie pharyngienne*. V. ANGINE *diphtérique*.

**DIPHTÉRIQUE** ou **DIPHTÉRITIQUE**. adj. Qui appartient à la diphtérie. — *Angine diphtérique*. V. ANGINE. — *Ophtalmie diphtérique*. V. OPHTALMIE. — *Paralysie diphtérique*. V. PARALYSIE.

**DIPHTÉRITE**. s. f. Nom donné par Bretonneau à la diphtérie. V. DIPHTÉRIE.

**DIPLACOUSIE**. s. f. [de διπλόος, double, et ἀκούειν, entendre]. Phénomène qui consiste dans la perception simultanée de deux sons, soit par une seule oreille, soit par les deux. La différence entre les deux sons varie entre une tierce, une quarte et un octave. Elle résulte d'un trouble fonctionnel de l'organe de Corti, produit par un changement dans la pression intralabyrinthique qui entraîne une modification dans l'accord des fibres, en sorte qu'une fibre normalement accordée pour un ton déterminé entre en vibration en même temps qu'une autre fibre accordée pour un son différent.

**DIPLÉGIE**. s. f. [de δίς, deux, et πλήσσειν, frapper]. Hémiplégie bilatérale; les quatre membres sont paralysés, mais deux à deux, et la paralysie est plus intense dans une moitié du corps.

**DIPLOCÉPHALIE**. s. f. [de διπλόος, double, et κεφαλή, tête]. Déviation organique caractérisée par la présence de deux têtes sur un même corps.

**DIPLOCOQUE**. s. m. [de διπλόος, double, et *coque*, de κόκκος, graine]. Variété de microcoque dont les éléments sont réunis deux à deux. — *Diplocoque de la pneumonie*. Nom donné parfois au *pneumocoque* de Talamon-Fränkel. V. PNEUMOCOQUE.

**DIPLOÉ**. s. m. [*meditullium*, διπλόη, de διπλόος, double; all. *Diploë*, angl. *diploe*, it. *diploe*]. Tissu spongieux des os du crâne qui sépare les deux tables de tissu compact dont ces os sont formés, et qui se distingue par la largeur de ses mailles. V. OSSEUX (*Tissu*).

**DIPLOGENÈSE**. s. f. [de διπλόος, double, et γένεσις, génération; all. et angl. *diplogenesis*, it. *diplogenesi*]. Monstruosité qui consiste dans la duplication du corps entier, et qui résulte de la fusion de deux fœtus plus ou moins complètement développés.

**DIPLOÏQUE**. adj. [all. *diploisch*, angl. *diploic*, it. *diploico*]. Qui a rapport au diploé. — *Substance diploïque*. Le *diploé*. — *Veine diploïque*. V. OSSEUX (*Tissu*).

**DIPLÔME**. s. m. [all. *Diplom*, angl. et it. *diploma*]. Acte qu'un corps, une faculté, une société savante délivre à chacun de ses membres, à chacun de ceux qu'elle s'agrège, pour qu'il puisse au besoin justifier de son titre et de sa qualité. — *Enregistrement du diplôme*. Loi du 19 ventôse an XI, art. 23 : « Tout individu admis au titre de docteur ou à celui d'officier de santé est tenu de présenter, dans le délai d'un mois après la fixation de son domicile, le diplôme qu'il aura obtenu, au greffe du tribunal de première instance et au bureau de la sous-préfecture de l'arrondissement dans lequel il voudra s'établir. »

**DIPLOMÈTRE**. s. m. [de διπλόος, double, et μέτρον, mesure]. Instrument imaginé par Landolt pour mesurer le diamètre d'objets qu'on ne peut toucher, tel que celui de la pupille.

**DIPLOPIE**. s. m. [*visus duplicatus*, *diplopia*, de διπλόος, double, et ὤψ, œil; all. *Doppeltsehen*, angl. *diplopy*, it. *diplopia*]. Vue double, lésion du sens de la vue dans laquelle deux sensations distinctes sont produites par un même objet, qui, par conséquent, semble double (quelquefois même la perception de l'objet se multiplie un certain nombre de fois, et cette lésion est aussi désignée sous le nom de *diplopie*, *suffusio multiplicans*). Ce trouble de la vision résulte d'un dérangement dans le parallélisme des deux axes visuels, par suite duquel les images ne se peignent plus sur les deux points correspondants de chaque rétine. Ce défaut de convergence des axes

optiques résulte de la paralysie d'un muscle de l'œil, de la présence de taches sur la cornée, d'une opacité du cristallin, d'une déviation de la pupille : le traitement consiste donc à soigner celle de ces affections qui a amené la diplopie. — Outre cette forme de *diplopie*, dite *binoculaire*, la plus fréquente, il en existe une seconde, la *dipoplie unioculaire*, extrêmement rare, dans laquelle les cornées sont normales, les iris sains, les pupilles mobiles ; enfin, il n'y a aucune altération des membranes profondes de l'œil ; cependant, si l'on ferme l'œil gauche et qu'on place un objet devant l'œil droit, le patient en voit deux ; la distance entre les images reste la même dans toutes les positions, contrairement à ce qui a lieu dans la *diplopie binoculaire*. Si on lui dit de saisir l'objet, il exécute d'abord un mouvement de préhension dans le vide, s'adressant à l'image fausse, avant de saisir l'objet lui-même. Ce phénomène est dû tantôt à une lésion du cristallin, tantôt à une paralysie musculaire.

**DIPLOSOMIE**. s. f. [de διπλόος, double, et σῶμα, corps]. Monstruosité caractérisée par l'existence de deux corps complets, également développés, réunis par une ou plusieurs parties.

**DIPPEL** (chimiste hessois, 1673-1734). — *Huile de Dippel*. V. HUILE *animale*.

**DIPSACUS**. s. m. V. CARDÈRE.

**DIPSÉTIQUE**. adj. et s. m. [διψητικὸς, de δίψα, soif ; all. *dipsetisch*, angl. *dipsetic*, it. *dipsetico*]. Qui altère, qui provoque la soif.

**DIPSO** (Grèce, île de Négrepont). *Eaux chlorurées sodiques* contenant 6gr,399 de sels, dont 4gr,969 de chlorure de sodium ; eaux chaudes et très chaudes, 24 à 76°. Établissement : 1er mai au 15 septembre.

**DIPSOMANE**. adj. et s. m. Qui est atteint de dipsomanie.

**DIPSOMANIE**. s. f. [de δίψα, soif, et μανία, manie ; all. *Trunksucht*, angl. *dipsomany*, it. *dipsomania*]. Tendance irrésistible à l'abus des boissons, amenant l'*alcoolisme*, la *folie* des ivrognes. V. ALCOOLISME, FOLIE et MONOMANIE.

**DIPTÉROCARPÉES**. s. f. pl. Famille de plantes voisines des tiliacées, renfermant de très grands arbres, habitant l'Inde et l'archipel Indien, et pourvus de sucs résineux. Telles sont les espèces du genre *Dipterocarpus*, le *Shorea robusta*, Roxb., qui fournit le dammar de l'Inde ; le *Wateria indica*, L., regardé à tort comme la source de la *résine animé* d'Orient, ou *copal dur*.

**DIPTEROCARPUS**. s. m. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des diptérocarpées. Les *Dipterocarpus incanus*, Roxb., *turbinatus*, Gærtn., *alatus*, Roxb., *lævis*, Blume, *trinervus*, Blume, fournissent le *baume de Gurjun*. — *Dipterocarpus dryobalanops*. V. CAMPHRIER *de Bornéo*.

**DIPYLIDIUM**. s. m. Genre de Cestodes appartenant à la famille des Téniadés, caractérisé principalement par la présence de deux pores génitaux par anneau. — *Dipylidium caninum* (Linné, 1767), synonymes : *Tænia canina* Linné, *T. cucumerina* Bloch. C'est un parasite habituel du chien et du chat ; on l'a aussi observé chez l'homme. Sa larve est un cysticercoïde : *Cryptocystis trichodectis*, qui vit dans le corps du pou et de la puce du chien ou de la puce de l'homme.

**DIRUPTIF, IVE**. adj. [de *dirumpere*, briser] (Duval). Se dit de la carie dentaire, qui, du collet de la dent, s'étend en bas, laissant intacte la couronne, laquelle, à un moment, se sépare, par rupture, de la racine cariée.

**DISCISSION**. s. f. [*discissio*, de *discindere*, séparer]. Incision de la cristalloïde, pratiquée avec une aiguille fine enfoncée par la cornée ou par la sclérotique, en vue d'obtenir la résorption du cristallin cataracté. V. KÉRATONYXIS et SCLÉROTICONYXIS.

**DISCOBLASTULA**. s. f. [de δίσκος, disque, et *blastula*, de βλαστὸς, germe]. En embryologie, blastula (V. ce mot) de l'œuf à segmentation partielle ; elle a la forme d'une calotte appliquée sur le vitellus nutritif, et comprend deux parois entre lesquelles se trouve un fond représentant la cavité de segmentation (œuf des oiseaux).

**DISCOGASTRULA**. s. f. [de δίσκος, disque, et *gastrula*, de γαστὴρ, estomac]. En embryologie, gastrula (V. ce mot) de l'œuf à segmentation partielle ; elle résulte du développement de la discoblastula, dont le feuillet interne prolifère de manière à envelopper complètement le vitellus nutritif.

**DISCOÏDE**. adj. [*discoïdes*, δισκοειδὴς, de δίσκος, disque, et εἶδος, forme]. Qui a la forme d'un disque.

**DISCOMYCÈTES**. s. m. pl. Champignons dont les corps reproducteurs sont contenus dans des *thèques* ou *asques*, à la surface du réceptacle ou dans des cavités s'ouvrant à l'extérieur. Trois familles : Helvellacées (*Morille*), Pézizacées et Placidiacées.

**DISCONTINU, UE**. adj. Qui offre des interruptions.

**DISCONTINUITÉ**. s. f. État de deux parties entre lesquelles se trouvent des interruptions.

**DISCRET, ÈTE**. adj. [*discretus*, séparé, de *dis*, indiquant disjonction, et *cerno*, séparer]. — *Aphte discret*. V. APHTE. — *Variole discrète*. V. VARIOLE.

**DISCRIMEN**. s. m. [mot latin qui signifie *division, séparation*]. Bandage pour la saignée de la veine frontale, ainsi appelé parce que les jets de la bande, passant le long de la suture sagittale, divisent la tête en deux parties égales. On le fait avec une bande longue de 4 mètres et large de deux travers de doigt. On laisse pendre sur le front un jet de bande de 50 centimètres ; on fait avec le globe un renversé pour lui faire faire le tour de la tête ; on relève le jet de bande qu'on avait laissé pendre, et on l'étend le long de la suture sagittale jusqu'à la nuque, où on le fixe par un tour de bande ; on le ramène en devant si sa longueur est suffisante, et l'on emploie le reste de la bande à faire des circulaires. On a remplacé généralement le *discrimen* par le *bandeau*.

**DISCUSSIF, IVE**. adj. et s. m. [*discutiens*, de *discutere*, dissoudre, dissiper ; all. *zertheilend*, angl. *discutient*, *discussive*, it. *discuziente*, esp. *discusivo*]. Autrefois, topique auquel on supposait la vertu de dissiper les humeurs d'une tumeur ou d'un engorgement : ce sont des résolutifs.

**DISDIACLASTE**. s. f. [de *dis*, deux fois, διὰ, à travers, et κλάσις, rupture]. Nom donné par Brücke aux particules biréfringentes, très petites, dont serait formé, d'après lui, chacun des segments épais et obscurs qui entrent dans la constitution des fibrilles musculaires. Ces éléments, placés verticalement quand le muscle est au repos, tourneraient de 90° lors de la contraction et donneraient lieu ainsi au raccourcissement et à l'augmentation d'épaisseur du muscle.

**DISGRÉGATION**. s. f. Désagrégation. — Séparation ou dispersion des rayons d'un faisceau lumineux, etc.

**DISJONCTEUR**. s. m. V. RHÉOTROPE.

**DISJONCTIF, IVE**. adj. [*disjunctivus*, de *disjungere*] Qui concerne la disjonction. — *Action disjonctive* (Hunter). Celle par laquelle un tissu malade, comme un os nécrosé ou une escarre, se détache d'un tissu vivant.

**DISJONCTION**. s. f. [*disjunctio*, de *disjungere*, de *dis*, marquant séparation, et *jungere*, joindre ; all. *Trennung*, angl. *disjunction*, it. *disgiunzione*]. — *Anomalies par disjonction* de parties ordinairement continues. Ce sont : 1° les *perforations anomales*, présence d'ouvertures qui manquent à l'état normal ; 2° les *divisions partielles*, sans isolement complet des parties d'un organe ; 3° les *divisions complètes* ou *scissions* des parties d'un organe qui

se séparent complètement et forment deux organes distincts. — *Disjonction épiphysaire*. V. Décollement *des épiphyses*.

**DISLOCATION**. s. f. [de *dis*, indiquant séparation, et *locus*, lieu]. Synonyme de *luxation*.

**DISOME**. adj. et s. m. [de δὶς, deux, et σῶμα, corps]. Qui a deux corps. Monstre de la classe des diplogenèses.

**DISPENSAIRE**. s. m. [*dispensatorium*, all. *Dispensatorium, Armenapoteke*, angl. *dispensary, dispensatory*, it. *dispensatorio*]. Synonyme de *Codex*. ‖ Établissement de bienfaisance institué, au moyen de souscriptions philanthropiques, pour donner gratuitement des soins et des médicaments aux malades indigents qui peuvent être traités à domicile. ‖ *Dispensaire de salubrité*. Établissement destiné à la visite des filles publiques. Institué à Paris en l'an X, le dispensaire de salubrité est dans les attributions du préfet de police ; il comprend : 1° bureau administratif ; 2° service médical ; 3° service de santé. Douze médecins sont attachés à ces services : ils sont chargés des visites qui se font au bureau médical où viennent les filles isolées une fois par quinzaine, dans les maisons de tolérance où les médecins se transportent une fois par semaine, et au Dépôt de la préfecture où sont envoyées les filles arrêtées. Dans les maisons, la visite est indiquée avec la date sur les livrets de tolérance ; au dispensaire, elle est portée, pour les filles isolées, sur la carte de celles-ci.

**DISPENSATION**. s. f. [*dispensatio*, de *dispensare*, distribuer, disposer ; all. *Austheilung*, angl. *dispensation*, it. *dispensazione*]. Opération préliminaire à la composition des médicaments officinaux et magistraux, qui consiste à peser, conformément aux doses prescrites, les drogues simples dûment préparées, et à les arranger dans l'ordre où elles doivent être pulvérisées, cuites, infusées, etc.

**DISPIRÈME**. s. m. [de δὶς, deux, et σπείρημα, peloton]. Dans la caryocinèse, phase dernière précédant la séparation des deux cellules ; les filaments chromatiques se réunissent au niveau de chaque *aster* de manière à former une pelote chromatique, centre de chaque nouveau noyau.

**DISQUE**. s. m. [*discus*, δίσκος, all. *Scheibe*, angl. *discus*, it. et esp. *disco*]. En anatomie, *disque de Bowman :* partie qui résulte de la division de la fibrille musculaire par la striation transversale. Ces disques sont empilés les uns sur les autres comme des pièces de monnaie ; ils sont alternativement sombres et clairs ; chaque disque clair est lui-même subdivisé en deux par une petite strie sombre (*disque sombre mince* ou *strie d'Amici*) ; les disques sombres sont de même divisés par une ou quelquefois même deux étroites bandes claires (*disque clair mince* ou *strie de Hensen*). Les deux espèces de disques offrent des réactions différentes : les disques sombres (*disque sombre épais* et *strie d'Amici*) offrent les réactions de la chromatine, et un des meilleurs colorants de ces disques est l'hématoxyline ; les disques clairs, au contraire, offrent peu d'affinité pour les réactifs. — Fig. 222. Disque musculaire : A disque sombre ; B, disque clair ; C, strie d'Amici ; D, strie de Hensen. — *Disque intervertébral*. V. Ligaments *vertébraux*. — *Disque musculaire*. V. Disque de *Bowman*. — *Disque proligère*. V. Proligère.

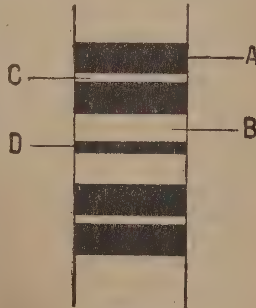


Fig. 222. — *Disque* musculaire.

**DISSECTION**. s. f. [*dissectio*, de *dis*, particule disjonctive, et *secare*, couper ; ἀνατομή, all. *Zergliederung*, angl. *dissection*, it. *dissecazione*, esp. *diseccion*]. Opération par laquelle on divise méthodiquement et l'on met à découvert les différentes parties du corps, pour en étudier la disposition et la structure. Elle comprend : l'*ostéotomie*, la *syndesmotomie*, la *myotomie*, la *splanchnotomie*, l'*angiotomie*, qui se subdivise en *artériotomie*, *phlébotomie*, et dissection des vaisseaux lymphatiques ; enfin la *névrotomie*. Elle comprend aussi la préparation de tous ces organes réunis dans chaque *région* du corps, à l'effet de les atteindre ou de les ménager avec certitude dans la pratique des *opérations chirurgicales*. — La dissection qui a pour but de rechercher les causes et le siège de l'affection à laquelle un individu a succombé, ou de constater certains délits, tels que l'empoisonnement, etc., a reçu le nom d'*autopsie*. — *Blessure de dissection*. V. Anatomiste et Piqure *anatomique*. — *Pince à dissection*. V. Pince. — *Salle de dissection*. V. Amphithéatre.

**DISSÉMINATION**. s. f. [*disseminatio*, de *dis*, indiquant écartement, et *seminare*, semer ; all. *Zerstreuung*, angl. *dissemination*, it. *disseminazione*, esp. *diseminacion*]. Dispersion naturelle des graines sur la surface de la terre à l'époque de leur maturité. ‖ Manière dont se fait cette dispersion. ‖ *Dissémination d'un médicament, d'un poison*. V. Diffusion.

**DISSÉQUANT, ANTE**. adj. Qui dissèque ou sépare. — *Anévrysme disséquant*. V. Anévrysme.

**DISSÉQUER**. v. Pratiquer une dissection.

**DISSIMILAIRE**. adj. [all. *ungleichartig*, angl. *dissimilar*, it. *dissimilare*]. Se dit de la poussière d'un corps, quand sa couleur diffère sensiblement de celle de la masse.

**DISSIMULÉ, ÉE**. adj. [*dissimulatus*]. — *Maladie dissimulée*. Maladie actuelle ou antécédente qu'on cache dans un but quelconque, et qui peut être la source d'erreurs de diagnostic.

**DISSOCIATION**. s. f. Phénomène par lequel deux corps peuvent se combiner pour en former un troisième, tandis que si le corps formé se trouve dans les mêmes conditions il peut se décomposer en ses deux composants. Certains sels se trouvent dans l'organisme à l'état de dissociation ; il en est probablement ainsi pour une partie du chlorure de sodium contenu dans le sang, ce qui permet d'expliquer comment le plasma sanguin alcalin peut donner naissance au suc gastrique acide (Hanriot).

**DISSOLUTION**. s. f. [*dissolutio*, de *dissolvere*, de *dis*, indiquant dispersion, et *solvere*, délier, résoudre ; ἀνάλυσις, all. *Auflösung*, angl. *dissolution*, it. *dissoluzione*, esp. *disolucion*]. Phénomène qui a pour résultat l'union moléculaire d'un liquide avec un corps solide, liquide ou gazeux, de manière à former un nouveau liquide homogène. La *dissolution* proprement dite est un phénomène *chimique* qui se passe entre corps de nature chimique définie, de composition fixe et déterminée (l'un des agents au moins est dans ce cas), et dans lequel il y a combinaison du liquide dissolvant avec le corps dissous. Les *mélanges*, au contraire, n'ont lieu qu'entre corps de composition chimique non définie, peu stable, variable sous les moindres influences (*substances organiques*), et le plus souvent entre liquides analogues, rarement entre liquides et solides : c'est un phénomène purement *physique*, dans lequel il y a seulement dissémination réciproque des molécules du dissolvant et du corps dissous, et non combinaison. — On réservait autrefois le terme de *dissolution* au cas où le corps dissous et le corps dissolvant changent de nature, et celui de *solution* au cas dans lequel ces deux corps n'en changent pas. ‖ En pathologie, on s'est servi des expressions *dissolution des humeurs, du sang*, pour désigner la trop grande fluidité du sang. L'expression est fausse ; il n'y a là ni corps venant dissoudre le sang, ni

corps dissous, mais seulement une altération moléculaire de la plasmine et de la sérine du sang, altération qui se manifeste par des modifications de leur fluidité, de la rapidité de leur coagulabilité, de la *rétractilité* de la fibrine après sa coagulation, etc. V. Liquéfaction. — *Dissolution atrophique*. V. Atrophique.

**DISSOLVANT, ANTE.** adj. et s. m. [*dissolvens*, all. *auflösend*, angl. *dissolvent*, it. *dissolvente*, esp. *disolvente*]. Qui dissout. → Liquide que l'on emploie pour détruire l'agrégation des molécules d'un corps soluble (V. Véhicule). Les alchimistes supposaient l'existence d'un *dissolvant universel* ou *alcahest*. — *Dissolvant menstruel*. V. Menstrue. — *Médicaments dissolvants*. Ceux qui sont considérés comme susceptibles de déterminer la disparition des calculs ou des tumeurs par dissolution (il n'y a pas dissolution des tumeurs, mais atrophie graduelle de leurs éléments) : tels sont les alcalins, les iodures, etc.

**DISSONANCE.** s. f. Sensation désagréable que cause à l'oreille l'émission de deux sons différents : elle est d'autant plus prononcée que les deux termes de la fraction qui représente l'intervalle de ces sons sont plus élevés.

**DISSYMÉTRIE.** s. f. — *Dissymétrie moléculaire*. Nom donné par Pasteur à ce fait que deux corps chimiquement identiques, et ayant le même mode de cristallisation, dévient le plan de polarisation de la lumière l'un à droite, l'autre à gauche, de telle sorte que leurs images ne peuvent être superposées.

**DISTENSION.** s. f. [*distensio*, de *dis*, et *tendere*, tendre; διάστασις, all. *abnorme Ausdehnung*, angl. *distension*, it. *distensione*]. Tiraillement, en sens opposé, des tissus, des parties ligamenteuses d'une articulation qui, porté à un certain degré, constitue l'*entorse*. V. Diastasis.

**DISTICHIASE.** s. f. ou **DISTICHIASIS** s. m. [*distichiasis*, de δὶς, deux fois, et στίχος, rang, ordre; it. *distichiasa*, esp. *distiquiasis*]. V. Trichiasis.

**DISTILLATION.** s. f. [de *dis*, indiquant disjonction, et *stilla*, goutte; all. *Destillation*, angl. *distillation*, it. *distillazione*; en latin, *distillatio* ne signifie qu'écoulement goutte à goutte]. Opération qui consiste à séparer, au moyen du feu et dans des vaisseaux clos, les principes volatils d'un corps d'avec ceux qui ne le sont pas ou qui le sont moins : les premiers s'élèvent en vapeurs, qui se condensent dans un *récipient* ou dans un *serpentin*, tandis que les principes fixes restent dans le vase distillatoire; celui-ci est un *alambic* ou une *cornue*. — *Distillation à l'alambic*. V. Alambic. — *Distillation à la cornue*. L'appareil pour distiller à la cornue se compose de trois pièces : d'une *cornue* de verre, de grès ou de porcelaine, portant un goulot par lequel on introduit le liquide à distiller; d'une *allonge*, dans laquelle passent les principes volatils; d'un ballon ou *récipient*, dans lequel ils se condensent. La distillation s'opère *à feu nu*, *au bain de sable*, ou *au bain-marie*. Pour *distiller à feu nu* on place la cornue sur un triangle posé immédiatement sur le fourneau. Pour *distiller au bain de sable*, on place la cornue dans une chaudière de tôle contenant une couche de grès pulvérisé; on recouvre la cornue de pareil sable jusqu'à la naissance du col; on place la chaudière sur un fourneau, et l'on chauffe. Pour *distiller au bain-marie*, on remplace le sable par de l'eau, et l'on fixe solidement la cornue sur un rond de fer au fond de la chaudière. — Les anciens distinguaient : 1° la *distillation per ascensum*, qui se faisait dans un alambic dont le chapiteau était très élevé au-dessus de la cucurbite; 2° la *distillation per latus*, c'est-à-dire à la cornue; 3° la *distillation per descensum*, qui se faisait en plaçant le feu au-dessus et autour du sommet de l'appareil distillatoire, dont les pièces étaient disposées de manière que la vapeur était obligée de se porter de haut en bas : ce dernier mode n'est plus employé. On a recours à la distillation en chimie et en pharmacie : 1° pour purifier ou rectifier des substances volatiles; 2° pour obtenir sans altérations certains principes végétaux naturels, tels que les huiles essentielles; 3° pour retirer, des substances animales ou végétales, certains produits résultant de combinaisons nouvelles dues à la chaleur, comme cela a lieu pour les huiles dites *pyrogénées*, pour quelques huiles volatiles non préexistantes, pour des acides gras, etc.; 4° pour former des combinaisons simples dont les produits volatils ne peuvent être obtenus que par la distillation. V. Cohobation, Rectification et Sublimation. — *Distillation fractionnée*. V. Fractionné. — *Distillation sèche*. V. Putride (*Émanation*).

**DISTILLATOIRE.** adj. [all. *distillatorisch*, angl. *distillatory*, it. *distillatorio*]. Qui a rapport ou qui sert à la distillation : *appareil distillatoire*.

**DISTILLÉ, ÉE.** adj. — *Eau distillée*. V. Eau.

**DISTOME.** s. m. [*distoma*, de δὶς, deux, et στόμα, bouche : qui a deux bouches; all. *Leberwurm*, angl. *liver fluke*, it. *bisciula*, esp. *distomo*]. Genre d'entozoaires trématodes, distomiens, très nombreux en espèces (Retzius). — *Distome hétérophye* (*Mesogonimus heterophyes*, Von Siebold). Observé nombre de fois, en Égypte, dans l'intestin de l'homme par Bilharz. Le corps a 2 millimètres de longueur sur moitié en largeur; les œufs lui donnent une teinte brune; la peau présente de petites soies dirigées en arrière. — *Distome lancéolé* (*Dricocœlium lanceatum*). V. Douve. — *Distome du sang* (*Schistosomum hæmatobium*, Bilharz, *Bilharzia hæmatobia*) Ver commun chez l'homme en Égypte. Il existe dans la veine porte et ses ramifications. C'est le seul trématode qui ait les sexes séparés. *Mâle :* plus gros que la femelle, mou, blanchâtre, formé de deux parties : l'une antérieure, qui a le huitième ou le neuvième de la longueur totale, comprimée, lancéolée, plane ou concave en dessous; l'autre partie est cylindrique, et offre en dessous une dépression longitudinale qui forme un canal par le rapprochement des deux bords latéraux; c'est le *canal gynécophore* (Bilharz), qui loge la femelle. La *ventouse antérieure* (*buccale*) est triangulaire : au centre s'ouvre la bouche. La *ventouse ventrale* est située un peu en arrière. Canal intestinal se divisant en deux branches au-devant de la ventouse ventrale, se réunissant en un seul tronc dans la partie caudale. Point d'anus. Pore génital situé entre la ventouse ventrale et le gynécophore. *Femelle :* beaucoup plus longue que le mâle, étroite et aplatie, très atténuée en avant, point de dépression sous la partie caudale. Pore génital situé à la marge postérieure de la ventouse ventrale; longueur, 7 à 9 millimètres. Ce ver n'occasionne aucun désordre dans la veine porte et ses ramifications; mais les œufs (V. Bilharzie) sont malheureusement pondus dans les vaisseaux sanguins : le cours du sang les entraîne dans le plexus vésical et le plexus hémorroïdal et, grâce à l'éperon polaire dont ils sont armés, ils perforent la paroi des vaisseaux et cheminent à travers les tissus qu'ils enflamment et dilacèrent. La maladie est caractérisée par l'hématurie (*hématurie d'Égypte*) ou par la persistance du sang dans les selles. — La douve de Chine (*Opistorchis sinensis*, Cobbold) est très commune dans le foie de l'homme, au Tonkin, en Chine et au Japon. V. Douve.

**DISTOMIENS.** s. m. pl. V. Trématodes.

**DISTORSION.** s. f. [*distorsio*, all. *Verdrehung*, angl. *distorsion*, it. *storcimento*]. Entorse incomplète. — État d'une partie du corps qui se tourne d'un côté par relâchement des muscles opposés ou par contraction des muscles correspondants.

**DISTRACTION.** s. f. Mode particulier de *ségrégation*.

**DISYSTOLIQUE.** adj. [de δὶς, deux, et systolique]. —

*pouls disystolique*. Variété de rythme couplé du cœur, dans lequel il n'y a qu'une pulsation à la radiale pour deux systoles ventriculaires associées; il semble que la seconde systole ne soit pas assez forte pour donner lieu à une pulsation radiale.

**DITA**. s. f. L'*Astonia* ou *Echites scholaris*, R. Br., apocynée de Manille dont l'écorce donne la *ditaïne*.

**DITAÏNE** ou **DITAMINE**. s. f. Alcaloïde blanc, pulvérulent, soluble dans l'éther, l'alcool, le chloroforme et la benzine, retiré de l'écorce de *dita*.

**DITÉRÉBÈNE**. s. m. ($C^{40}H^{32}$). Produit de l'action de l'acide sulfurique pur sur l'essence de térébenthine.

**DITÉTRYLE**. s. m. V. Acétylène.

**DITHIONIQUE**. adj. [de δίς, deux fois, et θεῖον, soufre]. Se dit d'un acide du soufre qui renferme deux équivalents de radical. Tels sont : l'acide hyposulfureux ($S^2O^2$), l'acide hyposulfurique ($S^2O^5$).

**DITTRICH** (Franz) (médecin allemand, 1815-1859). — *Bouchons de Dittrich*. Pelotons brunâtres et fétides, constitués par des cristaux d'acide margarique, de grosses gouttelettes graisseuses et des bactéries, que l'on rencontre dans l'expectoration dans les cas de gangrène pulmonaire.

**DIURÈSE**. s. f. [*diuresis*, de διὰ, et οὖρον, urine; all. *Harnabgang*, angl. *diuresis*, it. *diuresi*]. Excrétion abondante d'urine, spontanée ou provoquée (V. Diurétique et Diurétiques). — *Diurèse moléculaire totale*. Quantité de molécules éliminées par les urines; elle est fournie par le volume des urines exprimé en centimètres cubes, multiplié par le nombre de centièmes de degré dont est abaissé le point de congélation, chiffre qui représente le nombre des molécules dissoutes dans 1 centimètre cube d'urine, le tout divisé par le poids de l'individu exprimé en kilogrammes; on a ainsi la diurèse moléculaire rapportée au kilogramme de matière vivante; si maintenant on retranche du nombre total de molécules excrétées les molécules de chlorure de sodium, le chiffre ainsi obtenu exprimera les molécules élaborées, et ce chiffre multiplié par le volume des urines et divisé par le poids du corps, représentera la *diurèse des molécules élaborées*; le chlorure de sodium est en effet le seul corps qui, absorbé par les aliments, est rejeté ensuite sans avoir été l'objet d'une élaboration spéciale dans l'économie. Pour obtenir le nombre de molécules de chlorure de sodium excrétées, il suffit de multiplier le nombre en grammes de chlorure de sodium par le point de congélation de ce sel exprimé en centièmes de degré, soit 60,5. Comme, d'après la théorie de Koranyi, chaque molécule élaborée s'est substituée, au niveau des tubes contournés, à une molécule de chlorure de sodium, le rapport du nombre total de molécules $\Delta$ au nombre de molécules élaborées, $\delta$, exprime le taux des échanges moléculaires (Claude et Balthazard). Tels sont les résultats auxquels a permis d'arriver la *cryoscopie* (V. ce mot).

**DIURÉTINE**. s. f. [*salicylate de théobromine et de soude*]. Poudre blanche, soluble dans l'eau, ne provoquant pas de vomissements, agissant comme diurétique non seulement par action sur les cellules sécrétantes du rein, mais par accroissement de la pression sanguine; ce corps ne semble pas être une combinaison définie, mais un mélange de théobromine solubilisée par la soude caustique (théobromine sodée) et de salicylate de soude. Il a été préconisé dans les néphrites et les lésions valvulaires du cœur, à dose quotidienne de 2 à 3 grammes, par cachets de 1 gramme.

**DIURÉTIQUE**. adj. [*diureticus*, διουρητικὸς, all. *diuretisch*, *harntreibend*, angl. *diuretic*, it. et esp. *diuretico*]. Se dit d'une substance qui a la propriété d'augmenter la sécrétion de l'urine, en excitant l'activité sécrétoire des reins. — *Espèces diurétiques*. Les racines d'ache, d'asperge, de persil, de fenouil et de petit houx. — *Poudre diurétique* du Codex (*tisane sèche*). Mélange de 6 parties de gomme arabique et de sucre avec 1 partie de racine de guimauve et d'azotate de potasse. — *Potion diurétique* du Codex. Elle est préparée avec 1 oxymel scillitique, 15 grammes; eau de pariétaire ou d'hysope, 100 grammes; eau de menthe poivrée, 30 grammes; acide azotique alcoolisé, 2 grammes. — *Vin diurétique*. V. Vin.

**DIURÉTIQUES**. s. m. pl. Médicaments qui provoquent la diurèse : tels sont l'acétate, l'azotate, le sulfate, le tartrate de potasse, l'azotate et le benzoate de soude; les préparations de colchique, de digitale, de scille, etc.

**DIURNE**. adj. [*diurnus*, de *dies*, jour; all. *täglich*, angl. *daily*, it. *diurno*]. Qui a lieu pendant le jour. — Se dit d'une fleur qui ne dure qu'un jour, d'une plante qui fleurit le jour. ‖ *Maladie, fièvre diurnes*. Celles dont les paroxysmes reviennent pendant le jour. — *Vue diurne*. V. Héméralopie.

**DIVALÉRINE**. s. f. V. Diphocénine.

**DIVERGENCE**. s. f. [all. *Divergenz*, angl. *divergency*, it. *divergenza*]. Écart d'un centre commun.

**DIVERGENT, ENTE**. adj. [all. *divergirend*, angl. *divergent*, it. *divergente*]. Qui s'écarte d'un centre commun. ‖ *Rayon divergent*. V. Rayon. ‖ *Strabisme divergent*. V. Strabisme.

**DIVERTICULE**. s. m. [*diverticulum*, de *di*, indiquant changement de direction, et *vertere*, tourner; all. *Nebenbehälter*, angl. *diverticule*, it. et esp. *diverticulo*]. En anatomie, tout appendice creux et en forme de cul-de-sac, comme en présente quelquefois l'intestin grêle. — *Diverticule de Meckel*. Diverticule siégeant sur la partie inférieure de l'iléon, un peu en amont de la valvule iléo-cæcale, décrit par Meckel, et ne se rencontrant que chez 2 p. 100 environ des sujets examinés; sa longueur est de 5 à 6 centimètres en moyenne; sa forme est cylindrique ou cylindro-conique; il est ordinairement libre dans l'abdomen, parfois fixé sur un des organes voisins ou à la paroi; sa structure est celle de l'intestin grêle. Il peut déterminer des accidents d'étranglement interne. — *Diverticules de l'œsophage*. Dilatations de l'œsophage limitées à un point de la paroi, de volume variable, se terminant en culs-de-sac et communiquant avec la lumière du canal par un orifice rétréci. On distingue : les *diverticules de traction*, qui sont dus à l'adhérence du tissu œsophagien avec un ganglion lymphatique enflammé et suppuré, et à la rétraction du tissu cicatriciel; et les *diverticules par propulsion*, moins fréquents, mais atteignant des dimensions plus considérables, dus à une hernie de la muqueuse à travers les fibres musculaires déchirées par un traumatisme ou par toute autre cause, dépression qui augmente peu à peu d'étendue, par suite de l'arrivée du bol alimentaire; les ulcérations et les rétrécissements de l'œsophage peuvent encore donner lieu à un diverticule par propulsion. Enfin, certains diverticules latéraux, pharyngiens et non plus œsophagiens, sont dus à une malformation congénitale. Les diverticules par propulsion donnent seuls lieu à des symptômes : dysphagie, dyspnée par compression de la trachée et des bronches, trouble de la voix par compression du récurrent, élargissement de la base du cou. L'extirpation de la poche est souvent nécessaire pour amener la disparition des phénomènes.

**DIVIDIVI**. s. m. [*libidibi*, *nacassol*, *onattupanas*]. Le *Cæsalpinia coriaria*, Willd., légumineuse cassiée de la Colombie, dont les gousses renferment beaucoup de tannin et servent au tannage des cuirs.

**DIVINATION**. s. f. Art prétendu de deviner l'avenir que s'attribuaient les prêtres et les médecins de l'antiquité, et qui avait pour principe soit une influence supposée des planètes sur les corps, bruts ou vivants, qui couvrent la terre, soit une interprétation fictive des phénomènes natu-

rels, tels que les songes, l'état de l'atmosphère, etc. V. Astrologie et Sciences *occultes*.

**DIVISIBLE.** adj. [*divisibilis*, all. *theilbar*, angl. *divisible*, it. *divisibile*]. Qui est doué de divisibilité.

**DIVISIF, IVE.** adj. [*dividens*, all. *theilend*, angl. *divisive*, it. et esp. *divisivo*]. — *Bandage divisif*. V. Bandage.

**DIVISION.** s. f. [*divisio*, de *dividere*; διαίρεσις, all. *Zertheilung*, angl. *division*, it. *divisione*, esp. *division*]. Opération par laquelle on réduit un corps solide en parties plus ou moins ténues. — En anatomie, partage d'un nerf, d'un vaisseau, en deux ou plusieurs branches, et aussi d'une de ces branches. ‖ En chirurgie, séparation *fortuite* et *accidentelle* de parties naturellement réunies : *division* est alors synonyme de *solution de continuité*; ou bien séparation *méthodique* de ces parties opérée par le chirurgien dans des vues salutaires : synonyme alors de *diérèse*.

**DIVONNE** (France, Ain). *Eaux froides* : 6°,5 à 7°, contenant seulement 0gr,29 de sels par litre. Établissement hydrothérapique ouvert toute l'année. Altitude : 475 mètres.

**DIVULSEUR.** adj. et s. m. Instrument qui, introduit au niveau d'un rétrécissement de l'urètre ou autre canal, peut, par une expansion brusque, en amener la dilatation forcée, avec déchirure ou rupture.

**DIVULSION.** s. f. [*divulsio*, de *di*, qui exprime séparation, et *vellere*, arracher; all. *Zereissung*, angl. *divulsion*, it. *divulsione*]. Synonyme de *déchirement*, d'*arrachement*, de *rupture*. — *Divulsion épiphysaire*. V. Décollement *des épiphyses*. ‖ En chirurgie, opération qui a pour but de déterminer la dilatation forcée d'un point rétréci dans l'étendue d'un canal, de l'urètre en particulier, au moyen d'un *divulseur* : c'est une méthode par déchirement plutôt que par dilatation, qui peut être tentée avant l'urétrotomie interne dans un cas rebelle à la dilatation (Voillemier).

**DIZENBACH** (Allemagne, Wurtemberg). *Eaux carbonatées calciques*, froides. Établissements hydrothérapiques.

**DOBBELBAD** (Autriche, Styrie). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, contenant 0gr,414 de sels, dont 0gr,232 de carbonate de chaux, et 0gr,026 de carbonate de fer; eaux chaudes, 28 à 35°. Établissement : buvette, bains, étuves.

**DOBERAN** (Allemagne, Mecklembourg-Schwerin). *Eaux ferrugineuses bicarboniques faibles, chlorurées sodiques et magnésiennes*, froides, 7°. Établissement : bains de mer; mai à octobre.

**DOCCI BASSE** et **DOCCIONE** (Italie, Lucques). *Eaux sulfatées sodiques et calciques*, chaudes, 39 à 54°. Altitude : 119 mètres. Établissements : buvette, bains, douches; 15 mai au 30 septembre.

**DOCCIO** (Italie, Toscane). *Eaux sulfureuses*, chaudes, 43°.

**DOCIMASIE.** s. f. [de δοκιμάζειν, éprouver; all. *Probirkunst*, angl. *docimacy*, it. et esp. *docimasia*]. Partie de la chimie analytique qui enseigne à déterminer la nature et les proportions des métaux utiles contenus dans les mélanges naturels ou artificiels, afin d'évaluer les produits qu'on peut espérer de leur exploitation. ‖ En médecine légale, *docimasie pulmonaire* [all. *Lungenprobe*]. Ensemble des épreuves auxquelles on soumet les poumons d'un fœtus, afin de constater s'il a respiré, et, par conséquent, s'il est sorti vivant du sein de sa mère, ou s'il était mort avant l'accouchement. 1° *Docimasie pulmonaire hydrostatique* (*méthode de Galien*). Méthode qui consiste à mettre les poumons, avec le cœur du fœtus, dans un vase rempli d'eau pure, assez spacieux pour que ces organes puissent flotter librement, et assez profond pour que la colonne du liquide soit proportionnée au volume et au poids des organes soumis à l'épreuve. Lorsque les poumons surnagent, soit en masse, soit isolément, entiers ou divisés, et qu'ils ne sont ni pourris ni insufflés artificiellement, ni congelés, ni macérés dans de l'esprit-de-vin, il est permis d'affirmer que l'enfant a respiré et que, par conséquent, il a vécu. Lorsque les poumons ne surnagent pas, et qu'ils n'ont subi aucune altération pathologique ou autre, l'enfant n'a pas respiré (Tardieu). Cette méthode est actuellement celle qui mérite le plus de confiance parmi toutes les épreuves auxquelles peuvent être soumis les poumons. 2° *Docimasie par la balance* (*méthode de Plouquet*). Elle consiste à peser le corps de l'enfant, puis les poumons, qui, après la respiration, ont un poids double. Le rapport serait de $\frac{2}{70}$ s'ils ont respiré, et de $\frac{1}{70}$ s'ils n'ont pas respiré : ce rapport n'est pas constant. 3° *Docimasie pneumo-hépatique*. Le rapport entre le poids des poumons et celui du foie est comme 1 : 3 avant la respiration, et comme 1 : 1 après la respiration. 4° *Docimasie pulmonaire optique*. Méthode d'exploration due à Bouchut et qui consiste en ceci : un poumon qui n'a pas respiré présente, lorsqu'on l'examine à la loupe, un tissu compact, rose pâle, si le fœtus n'a que quatre ou cinq mois, rouge livide ou lie de vin, si le terme de la gestation est proche; dans ce tissu, on distingue des lignes celluleuses séparant les lobules, mais aucune vésicule pulmonaire; un poumon qui a respiré présente des vésicules très distinctes, ayant chacune un point lumineux; enfin, si la respiration a été incomplète, il y a un mélange de vésicules dilatées par l'air, et de lobules compacts. — *Docimasie auriculaire*. Signe de respiration du fœtus qu'on peut tirer, d'après Gellé, Wendt et Wreden, de l'examen de l'oreille du nouveau-né : si celui-ci n'a pas respiré, la cavité du tympan contient un magma brunâtre, sans air; s'il a respiré, le magma a disparu de la cavité, qui s'est remplie d'air.

**DOCIMASTIQUE.** adj. et non **DOCIMASIQUE.** [it. *docimastico*]. Qui appartient à la docimasie.

**DOCTEUR** s. m. [*doctor*, all. et angl. *doctor*, it. *dottore*, esp. *doctor*]. — *Docteur en médecine*. Médecin qui a acquis le droit d'exercer dans toute la France. Le diplôme de docteur qui donne ce droit, est délivré par les Facultés de médecine sous les conditions prescrites par la loi du 30 novembre 1892, et les décrets des 31 juillet 1893 et 24 juillet 1899. Ces conditions sont : 1° d'être pourvu du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (lettres, philosophie) et du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles; 2° d'accomplir quatre années de scolarité médicale; 3° de subir cinq examens probatoires et de soutenir une thèse. Pendant les quatre années de scolarité, les étudiants en médecine sont astreints à des travaux pratiques et à un stage dans les hôpitaux. — Les travaux pratiques portent sur les matières suivantes : a. *première année* : dissection, chimie biologique, physique, histologie et physiologie; b. *deuxième année* : dissection, physique biologique, histologie et physiologie; c. *troisième année* : anatomie pathologique, parasitologie, chimie pathologique et médecine opératoire; d. *quatrième année* : chimie clinique, matière médicale botanique, chimique et pharmaceutique, bactériologie, etc. (facultatifs). — La durée du stage est de trois ans; il est accompli pendant les deuxième, troisième et quatrième années de scolarité. Les deux premières années de stage sont faites dans les services généraux de médecine et de chirurgie. Pendant la troisième année, les élèves accomplissent : 1° un stage d'accouchement; 2° un stage dans un des services spéciaux affectés aux maladies de la peau et de la syphilis, aux maladies mentales, aux maladies des enfants, aux maladies des yeux, aux maladies des voies urinaires. — Les examens en vue du doctorat en médecine portent sur les matières suivantes : Premier examen. a. *Épreuve pratique*, dissection;

b. *Épreuve orale*, anatomie, moins l'anatomie topographique. — Deuxième examen. Histologie; physiologie, y compris la physique biologique et la chimie biologique (épreuve orale). — Troisième examen. a. *Première partie :* 1° *Épreuve pratique*, médecine opératoire et anatomie topographique; 2° *Épreuve orale*, anatomie topographique, pathologie externe; accouchements. b. *Deuxième partie :* 1° *Épreuve pratique*, anatomie pathologique; 2° *Épreuve orale*, pathologie générale; parasites animaux, végétaux, microbes; pathologie interne. — Quatrième examen. Thérapeutique, hygiène, médecine légale, matière médicale, pharmacologie, avec les applications des sciences physiques et naturelles (épreuve orale). — Cinquième examen. a. *Première partie :* clinique externe, clinique obstétricale. b. *Deuxième partie :* clinique interne. — Thèse. Sur un sujet au choix du candidat. Le premier examen est subi entre le sixième et le huitième trimestre de scolarité; le second entre le huitième et le dixième; le troisième entre le treizième et le seizième; le quatrième et le cinquième après le seizième.

**DOCTRINE.** s. f. [*doctrina*, de *docere*, enseigner; all. *Lehre*, angl. *doctrine*, it. *dottrina*]. Ensemble des dogmes ou notions empruntées à la philosophie (V. Philosophie *médicale*) qui dirigent un homme dans l'interprétation des faits, objets et phénomènes qu'il observe et dans sa conduite. — *Doctrines médicales*. Ensemble de notions philosophiques qui ont successivement guidé les médecins dans l'interprétation des caractères de la substance organisée et de ses phénomènes, principalement envisagés au point de vue de leurs états accidentels ou morbides. Toute doctrine médicale doit avoir pour point de départ qu'un phénomène suppose une substance qui en est le siège, et que le dérangement suppose l'ordre dont il est un changement. Par conséquent, toute doctrine médicale est nulle, qui ne repose pas sur la connaissance des phénomènes d'ordre organique ou vital, comme l'intelligence de ceux-ci exige de connaître la *substance organisée* qui les manifeste. Sans cela il devient impossible de saisir les rapports qui existent entre les altérations des organes ou de leurs usages d'une part, et leur état normal d'autre part, rapports dont les formules constituent les lois de la pathologie. La *doctrine* donne la *méthode* dans l'examen des questions dominantes d'une science; à son tour, la méthode trace l'*ordre* à suivre dans les études d'anatomie et de physiologie normales et pathologiques, qui lui-même suscite le choix et l'invention des procédés d'analyse anatomique, d'expérimentation physiologique et d'application thérapeutique dans la pratique de l'art. Tel est l'enchaînement logique des idées qui montre que, sans doctrine médicale, le praticien, conduit au scepticisme, ne diffère des empiriques ou des charlatans que par le masque d'une dignité empruntée. La doctrine se distingue de la théorie, en ce que la première représente le faisceau des théories relatives aux diverses sciences qu'on fait concourir à un même but scientifique ou pratique. Une doctrine bien fondée peut dispenser, dans un cas donné, au moins pour un temps, de l'observation directe d'un certain nombre de faits de détail, lorsqu'il s'agit de les apprécier ou de les appliquer; elle enseigne en même temps à subordonner sans peine l'imagination ou le désir de la réussite à l'observation. — *Doctrine italienne*. Le *rasorisme*. — *Doctrine physiologique*. Doctrine médicale dans laquelle Broussais, regardant l'*irritabilité* comme une propriété naturelle de tous les organes, considérait toutes les maladies comme dues à un excès, une diminution ou une aberration de l'irritation. En dehors de l'hypothèse de l'*irritation*, cette doctrine reste vraie en ce sens qu'il est démontré que les maladies ne sont qu'un trouble des propriétés naturellement inhérentes à chacun de nos tissus. Pour les diverses doctrines médicales qui ont régné, voyez Animisme, Brownisme, Contre-stimulisme, Hippocratisme, Numérique (*Méthode*), Organicisme, Spiritualisme (*Médecine*), Stahlianisme, Vitalisme, etc.

**DODECAPHARMACUM.** s. m. [*onguent des douze Apôtres*]. Onguent du moyen âge dans lequel il entrait douze ingrédients, qui ne sont jamais indiqués, les Apôtres seuls les ayant connus.

**DOFANA** (Italie, Florence). *Eaux chlorurées sodiques*, contenant 14gr,907 de sels, dont 8gr,324 de chlorure de sodium et 4gr,328 de sulfate de soude; eaux chaudes, 32°.

**DOGMATIQUE.** adj. [*dogmaticus*, de δόγμα, dogme, dérivé de δοκεῖν, penser; all. *Dogmatiker*, angl. *dogmatist*, esp. *dogmatico*]. — *Secte dogmatique*. Secte ancienne de médecins qui s'occupaient à rechercher par le raisonnement l'essence des maladies et leurs causes occultes; par compensation et en vertu même de leurs idées, ils recommandaient l'étude de l'anatomie, que repoussaient les *empiriques*.

**DOGMATISME.** s. m. [all. *Dogmatismus*, angl. *dogmatism*, it. *dommatismo*]. Doctrine de la secte dogmatique. || Dans le langage actuel, opinion de ceux qui ont une doctrine vraie ou fausse.

**DOGMATISTE.** s. m. [*dogmatistes*, δογματιστής, it. *dogmatista*]. Partisan du dogmatisme.

**DOGME.** s. m. [*dogma*, δόγμα, all. *Dogma*, *Lehrsatz*, angl. *dogma*, *tenet*, it. *dogma*, *domma*]. — *Dogme médical*. Expression la plus élevée des connaissances médicales où puisse atteindre l'esprit humain à une époque donnée. Un dogme, pour mériter ce nom, doit satisfaire à trois conditions : 1° fournir l'idée générale exacte de l'organisation et des actes de l'économie; 2° subordonner à la connaissance de l'état normal l'étude des lésions et des troubles correspondants; 3° procurer ou faire apercevoir les moyens hygiéniques et thérapeutiques nécessaires pour améliorer la nature de chacun et rétablir l'état normal troublé. Faute de doctrines appuyées sur les sciences fondamentales, il n'est pas de dogmes médicaux, parmi toutes les hypothèses données comme tels, qui aient satisfait à ces trois conditions; l'état de ces sciences mêmes ne le permettait pas. Grâce aux progrès des moyens physiques et chimiques d'analyse et d'expérimentation, une conception générale de l'économie peut actuellement être établie. Un ensemble de notions partant des données anatomiques les plus simples, des *principes immédiats* et de la *substance organisée* qu'ils constituent, passe successivement par l'étude des *tissus*, des *humeurs*, des *systèmes*, des *organes*, des *appareils*, et conduit à la connaissance de l'*organisme* considéré comme un tout, tant à l'état normal qu'à l'état morbide. D'autre part, l'étude des propriétés élémentaires de la substance organisée et des actes des diverses parties du corps s'élève jusqu'à établir une liaison constante entre les actes et leurs conditions d'accomplissement, entre les troubles des fonctions et les lésions des parties qui les accomplissent. Le dogme nouveau, éliminant de la physiologie et de la pathologie toutes les causes surnaturelles dites *archées*, *fluide nerveux*, *principe vital*, etc., montre que tout obéit à des lois naturelles, propriétés immanentes des diverses dispositions élémentaires de la substance organisée. L'anatomie pathologique n'est plus indépendante de l'anatomie normale : celle-ci conduit naturellement à celle-là. La pathologie proprement dite ne montre aussi que des perturbations en plus, en moins, ou des aberrations des actes qu'étudie la physiologie. La médecine devient une partie de la biologie. On comprend dès lors comment le dogme nouveau signale nettement les directions à suivre, soit pour améliorer l'hygiène et la thérapeutique, soit pour sortir d'essais presque toujours empiriques. On comprend en même temps com-

ment cet ensemble de notions qui découlent les unes des autres, étant le résultat de l'élaboration séculaire des diverses branches de la biologie, coordonnées en une seule science, n'a pu surgir qu'après les élaborations isolées; ce qui inspire du respect même pour les erreurs du passé, et permet d'apprécier, sans les admettre, celles du présent. V. PHILOSOPHIE *médicale* et VIE.

**DOIGT.** s. m. [*digitus*, δάκτυλος, all. et angl. *Finger*, it. *dito*, esp. *dedo*]. Chacun des cinq prolongements qui divisent l'extrémité de chaque main (les *doigts* du pied se nomment *orteils*). Le premier est le *pouce*, le second l'*index*, le troisième le *médius* ou doigt du milieu, le quatrième le *doigt annulaire*, et le cinquième le *doigt auriculaire*. Chacun d'eux est formé de trois os, appelés *phalanges*, excepté le pouce, qui n'en a que deux. A ces os s'attachent les tendons des muscles *extenseurs* et *fléchisseurs* qui meuvent les doigts; ceux-ci reçoivent des vaisseaux et des nerfs dits *collatéraux*. — Les doigts sont très souvent le siège de *plaies contuses* et d'*écrasements*, dont les causes les plus fréquentes sont l'action d'une machine industrielle, l'explosion d'une arme à feu, et qui peuvent entraîner des accidents très sérieux : lacération, broiement, décollement des tissus; déchirure des tendons; ouverture des articulations; dénudation, luxation, fracture des os; arrachement d'un doigt ou d'une phalange; inflammations phlegmoneuses, se propageant aux parties sous-aponévrotiques de la main; paralysie ou tétanos. Aussi comprend-on que l'amputation immédiate et la régularisation des plaies déchiquetées aient été conseillées et pratiquées par Boyer, Roux, Lisfranc, etc.; mais, depuis l'avènement de la méthode antiseptique, il est de principe de chercher à éviter l'amputation, d'autant plus qu'une portion de doigt conservée peut encore être très utile, surtout au pouce; aussi doit-on, en pareil cas, extraire les esquilles complètement mobiles, régulariser la plaie et la désinfecter au moyen de bains locaux et de pansements humides, et quand l'asepsie est réalisée, chercher à obtenir la cicatrisation au moyen du pansement sec; l'emploi de palettes, de petites attelles maintenues par des bandelettes de diachylon, conserve aux parties leur forme normale; des mouvements appropriés leur rendent leur mobilité : une opération autoplastique est parfois très utile. — *Adhérences des doigts*. V. SYNDACTYLIE. — *Inflammation des doigts*. V. PANARIS. — *Pulpe des doigts*. V. PULPE. — *Rétraction permanente des doigts*. V. RÉTRACTION. — *Doigt hippocratique*. Raccourcissement de la phalange unguéale avec élargissement et épaississement de la pulpe des doigts; en même temps, l'ongle s'incurve vers la région palmaire, et l'extrémité des doigts prend la forme de la grosse extrémité d'une massue ou mieux d'une tête de serpent. Ce travail de déformation, ordinairement lent, peut être assez rapide et douloureux. Il s'observe dans la dernière période de la phtisie. C'est une forme atténuée de l'*ostéo-arthropathie hypertrophiante pneumique* de Marie. — *Doigt mort*. Sensation analogue à celle qu'on éprouve quand on a exposé ses mains à un froid vif. Les malades accusent des fourmillements, des douleurs, des crampes dans les doigts, dont l'extrémité devient parfois exsangue, pâle, insensible. C'est un symptôme que l'on rencontre parfois au cours du mal de Bright; il fait partie des petits accidents du brightisme (Dieulafoy). — *Doigts palmés*. V. SYNDACTYLIE. — *Doigt à ressort*. Affection décrite par Notta, dans laquelle, lorsque les doigts de la main sont fléchis, si le malade veut les étendre, le mouvement d'extension des doigts affectés s'arrête tout à coup, et alors, soit que le malade contracte fortement les extenseurs, soit qu'avec l'autre main il leur vienne en aide, il se fait un mouvement brusque d'extension, comme si un obstacle venait d'être franchi, et l'extension se complète. Le même phénomène s'observe quelquefois dans la flexion, mais à un degré moindre. L'obstacle au mouvement d'extension pour l'index, l'annulaire et le médius, est déterminé par l'épaississement et l'induration du cul-de-sac de la synoviale qui tapisse les tendons fléchisseurs des doigts, et qui se trouve bridée par la bandelette fibreuse transversale de l'aponévrose palmaire. — *Doigts surnuméraires*. V. POLYDACTYLIE. ‖ *Doigt de Notre-Dame*. La *digitale*.

**DOIGTIER.** s. m. [*digitale*, all. *Fingerling*, angl. *thumb-stall*, it. *ditale*, esp. *dedal*]. Espèce de fourreau en forme de doigt de gant, dont on revêt un doigt malade. — *Doigtier d'Asdrubali*. Petit instrument de fer à l'aide duquel on mesurait les dimensions du bassin. Placé au bout du doigt indicateur, il servait en quelque sorte à allonger ce doigt pour atteindre l'angle sacro-vertébral.

**DOLABRIFORME.** adj. [de *dolabra*, doloire, et *forma*, forme; all. *hobelförmig*, angl. *dolabriform*, it. et esp. *dolabriforme*]. En forme de *doloire*.

**DOLIC.** s. m. [δόλιχος, dolic]. Genre de plantes légumineuses papilionacées, tribu des phaséolées, qui contient un grand nombre d'espèces dont quelques-unes ont une racine ou des graines comestibles, comme le *Dolichos lablab*, L., le *D. chinensis*, L., le *D. tuberosus*, Lam. — Le *Dolic pourpre du Japon* a une tige robuste, hérissée de poils roussâtres, haute de 40 centimètres environ, et des gousses brunes, pointues et remplies de graines rondes d'un rouge foncé, qu'on broie, tamise et humecte du jus de la tige, qui ne tarde point à fermenter et à cailler à la façon du lait : on en fait le *fromage végétal*. Le *Dolic pourpre* sert encore à la préparation d'une sauce dite *soia*, et composée de jus de viande et des sucs du végétal. — Quelques espèces ont des graines réputées vénéneuses : *Dolichos minimus*, L., *D. obtusifolius*, Lam.

**DOLICHOCÉPHALE.** adj. et s. [de δολιχὸς, allongé, et κεφαλή, tête]. Race humaine dont la boîte cranienne, vue par sa partie supérieure, est ovale, la plus grande longueur l'emportant environ d'un quart sur la plus grande largeur, ou comme 9 : 7 (Retzius). Contour du crâne tronqué en avant, longueur augmentée en arrière par une bosse occipitale saillante; bosses sourcilières très développées; la plus grande largeur du crâne est le plus souvent au-dessous et un peu en avant des fosses pariétales, qui, en avant du bord antérieur de l'occipital, sont peu saillantes en général ou manquent (V. BRACHYCÉPHALE). Les *dolichocéphales* se subdivisent ainsi : 1° *Dolichocéphales orthognathes*. Suédois, Norvégiens, Danois, Germains, Scandinaves, Bretons, Irlandais, Français, pour l'Europe; Hindous, Géorgiens, en Asie; Nubiens, Abyssins, Berbères, en Afrique; 2° *Dolichocéphales prognathes*, Chinois, Japonais, pour l'Asie; Australiens, Amboiniens, Sandwichiens, dans la mer du Sud; Nègres, Cafres, Hottentots et Coptes, en Afrique; Groenlandais, Esquimaux, Kolonches, Iroquois, Hurons, Ottogamis, etc., dans l'Amérique septentrionale; Botocudos, Caraïbes, Cuaranches, Aymaras, Huanches, Lyapatagons, pour l'Amérique méridionale : point en Europe. Tous les cerveaux des nouveau-nés, à quelque race qu'ils appartiennent, ont une dolichocéphalie occipitale prononcée; forme inférieure qui persiste toute la vie chez le nègre des deux sexes et souvent chez la femme blanche. Chez les Mongols, les Américains, les insulaires du Grand Océan, le crâne s'élargit bientôt latéralement pour devenir et rester brachycéphale. Chez le blanc, le crâne, d'abord dolichocéphale par l'occiput, à grosse extrémité postérieure, s'allonge souvent ou du moins s'élargit toujours dans la région frontale; il devient elliptique, et si, après cette modification, il est encore dolichocéphale, c'est d'une dolichocéphalie frontale. Chez lui, la suture fronto-pariétale forme un angle très accusé avec la ligne faciale, tandis que, chez

l'Australien, elle lui est à peu près parallèle (Gratiolet). Le crâne simien diffère d'autant moins du crâne humain que le sujet est plus jeune. C'est à l'âge de la puberté chez l'homme, à l'époque de la seconde dentition chez le singe, que les différences anatomiques et psychologiques s'accentuent.

**DOLICHOCÉPHALIE.** s. f. État du dolichocéphale.

**DOLICHOSTÉNOMÉLIE.** s. f. [de δολιχὸς, allongé, στενὸς, étroit, et μέλος, membre]. Déformation congénitale des membres caractérisée par l'allongement et l'amincissement des os, surtout marquée aux extrémités ; elle s'accompagne de rétractions tendineuses, mais il n'y a ni paralysie, ni modifications de l'excitabilité électrique des muscles (Marfan).

**DOLOIRE.** s. f. [*ascia, dolabra*, σκέπαρνον, all. *Sägspanbinde*, angl. *a kind of truss*, esp. *doladera*]. Instrument de tonnelier, à lame circulaire et très large. — *Bandage en doloire*. V. BANDAGE.

**DOLOMIE.** s. f. Carbonate double de chaux et de magnésie, qu'on trouve abondamment dans la nature en cristaux rhomboédriques, et qu'on emploie à la préparation du carbonate et du sulfate de magnésie.

**DOMAINE** (Suisse, Berne). *Eaux sulfureuses*, chaudes. Altitude : 1065 mètres.

**DOMBHAT** (Autriche, Transylvanie). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, contenant 7gr,600 de sels, dont 3gr,686 de carbonate de soude et 0gr,129 de carbonate de fer ; eaux froides, 13°. Établissement : buvette, bains.

**DOMÈNE** (France, Isère). *Eaux chlorurées sodiques, sulfurées*, contenant 4gr,760 de sels, dont 3gr,419 de chlorure de sodium, 1gr,145 de sulfate de magnésie, et 0l,047 d'hydrogène sulfuré ; eaux chaudes, 46°.

**DOMERAY** (France, Maine-et-Loire). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, contenant 1gr,534 de sels, dont 0gr,133 de bicarbonate de chaux, 0gr,150 de bicarbonate de magnésie, 0gr,017 de carbonate de fer, 0gr,013 de sulfate de fer ; eaux froides, 11°.

**DOMESTICATION.** s. f. [de *domesticus*, qui appartient à la maison ; all. *Zähmung*, angl. *domestication*, it. *domesticazione*]. Action d'amener, de réduire les animaux à l'état domestique. La domestication n'est point un fait accidentel : elle découle de la sociabilité, laquelle est instinctive, et existe chez tous nos animaux domestiques. C'est dans les animaux supérieurs, dans les grands quadrupèdes, et surtout parmi les herbivores, que l'on trouve le véritable état de domesticité. Les effets de la domestication se manifestent dans les habitudes, dans les formes, dans les aptitudes, dans le caractère des animaux. A l'état sauvage, les animaux d'une même espèce, vivant sous un même climat, se ressemblent : même pelage, même conformation, mêmes goûts, etc., tandis que la variété est le signe de la domesticité. L'établissement des races, la transmissibilité, par voie de génération, des caractères acquis, est le signe constant de la domesticité ; et l'on verrait bientôt les animaux perdre leurs caractères de race, et prendre des caractères en harmonie avec le climat, s'ils s'affranchissaient du joug de l'homme.

**DOMPTE-VENIN.** s. m. [*Asclépiade, Asclepias vincetoxicum*, L., all. *gemeine Schwalbenwurzel*, angl. *asclepias, swallow-wort*, it. *asclepiade*]. Plante asclépiadée, J. Sa racine (*radix vincetoxici*) est composée de fibres longues, blanches, menues. Récente, elle a une odeur forte et une saveur âcre, désagréable, qu'elle perd peu à peu. Elle était autrefois regardée comme alexipharmaque ; aujourd'hui elle est rangée parmi les apéritifs et les diurétiques, et entre dans le vin diurétique amer de la Charité.

**DONATION.** s. f. [de *donare*, donner]. Don fait par acte public. — « Pour faire une donation entre vifs ou un testament, il faut être sain d'esprit. » (Code civil, Art. 901.) — « Après la mort d'un individu, les actes par lui faits ne pourront être attaqués pour cause de démence qu'autant que son interdiction aurait été prononcée ou provoquée avant son décès ; à moins que la preuve de la démence ne résulte de l'acte même qui est attaqué. » (Art. 504.) En cas d'interdiction du donateur, l'interprétation de l'article 901 ne présente aucune difficulté. Dans le cas contraire, le médecin peut être appelé à renseigner la justice sur l'état d'esprit dans lequel était le donateur au moment de la rédaction de l'acte testamentaire. — « Les docteurs en médecine ou en chirurgie, les officiers de santé et les pharmaciens qui auront traité une personne pendant la maladie dont elle meurt ne pourront profiter des dispositions entre vifs ou testamentaires qu'elle aura faites en leur faveur pendant le cours de cette maladie. Sont exceptées : 1° les dispositions rémunératoires faites à titre particulier, eu égard aux facultés du disposant et aux services rendus ; 2° les dispositions universelles dans le cas de parenté jusqu'au quatrième degré inclusivement, pourvu toutefois que le décédé n'ait pas d'héritier en ligne directe ; à moins que celui au profit de qui la disposition a été faite ne soit lui-même au nombre de ces héritiers. » (Code civil, Art. 909.) Il faut, pour que cet article soit applicable, que le donateur soit mort de la maladie dont il était atteint au moment où a été faite la donation : quelle que soit la cause de la mort, la seule question est de savoir à quelle maladie a succombé le disposant, à quelle époque elle a pris un caractère qui puisse rendre la mort certaine (Chaudé). Quant aux pharmaciens qui ont fourni des médicaments, aux médecins qui n'ont fait au malade que quelques visites ou qui n'ont été appelés qu'en consultation, aux gardes-malades, ils sont aptes à recevoir.

**DONDERS** (Fr.-C.) (ophtalmologiste hollandais, 1818-1889). — *Maladie de Donders*. Glaucome simple atrophique.

**DONDOS.** s. m. Variété d'albinos. V. ALBINISME.

**DORADE.** s. f. [all. *Goldfisch*, angl. *dorado, gill-head*, it. *orata*]. Poisson du genre coryphène (*Coryphæna hippuris*, Cuv.), de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des scombéroïdes, qui habite les hautes mers et que l'on retrouve dans la Méditerranée. C'est un poisson vénéneux (V. POISSON), bien distinct de la *daurade*. — *Dorade de la Chine* (*carpe* ou *poisson rouge de la Chine*, *Cyprinus auratus*, L.). Il appartient à l'ordre des malacoptérygiens, famille des cyprinoïdes.

**DORADILLE.** s. f. V. CÉTÉRACH.

**DORÈME.** s. m. Genre de plantes ombellifères, ayant le port du panais, sécrétant une gomme résineuse. Le *Dorema ammoniacum* (*oshac* ou *ooshac* des Perses, *Ferula hooshe*, Lindley, *Ferula persica*, Ollivier, *Diserneston gummiferum*, Jaubert et Spach) fournit la *gomme ammoniaque*. V. GOMME-RÉSINE.

**DOREUR.** s. m. [all. *Vergolder*, angl. *gilder*, it. *doratore*]. Ouvrier qui travaille à la dorure des métaux. L'art du doreur au mercure a plusieurs inconvénients : 1° volatilisation du mercure ; 2° dégagement d'acide hypoazotique ; 3° contact avec les mains des ouvriers des acides nitrique, sulfurique et cyanhydrique, du mercure et du nitrate acide de mercure ; 4° respiration possible de vapeurs de mercure, de vapeurs acides, de suie ou de cendres contenant des composés mercuriels. L'emploi des procédés galvaniques dans la dorure met à l'abri de tous ces dangers. V. DORURE et HYDRARGYRIE.

**DORFGEISMAR** (Allemagne, Hesse-Darmstadt). *Eaux ferrugineuses*, contenant 1gr,464 de sels, dont 0gr,318 d'oxyde de fer ; eaux froides, 12°.

**DORINE.** s. f. (*chrysosplenium*). Genre de plantes saxifragées regardées comme toniques et vulnéraires.

**DORMIOL.** s. m. Liquide incolore, huileux, de densité

1,24, d'odeur camphrée spéciale, produit par la combinaison dans certaines conditions de l'hydrate de chloral et de l'hydrate d'amylène. C'est un hypnotique que l'on administre à la dose de 0gr,50 à 1 ou 2 grammes; il agirait même sur les aliénés en état d'excitation marquée; la formule employée est : dormiol, mucilage de gomme arabique, sirop simple, ãã 10 grammes; eau distillée, 120 grammes; agiter fortement avant de s'en servir : une ou deux cuillerées à bouche suivant le besoin (Meltzer).

**DORMITIF, IVE.** adj. Synonyme d'*hypnotique*.

**DORNA** (Autriche, Galicie). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*.

**DORONIC.** s. m. [*doronicum*, all. *Genswurzel*, angl. *doronicum*, *leopard's-bane*, it. et esp. *doronico*]. Genre de plantes synanthérées. Le *Doronicum pardalianches* jouit des mêmes propriétés que l'*arnica*.

**DORRES** (France, Pyrénées-Orientales). *Eaux sulfurées sodiques*, contenant 0gr,0155 de sulfure de sodium; eaux chaudes, 43°. Altitude : 1 458 mètres.

**DORSAL, ALE.** adj. et s. m. [*dorsualis*, de *dorsum*, dos; νωτιαῖος, all. *zum Rücken gehörig*, angl. *dorsal*, it. *dorsale*, esp. *dorsal*]. Qui a rapport au dos de la langue, de la main, de la verge, etc., ou à la partie postérieure du tronc. — *Arcade dorsale du carpe*. Arcade formée sur la partie postérieure du carpe par l'anastomose des deux artères dorsales du carpe; elle reçoit les rameaux terminaux de l'interosseuse antérieure et fournit des rameaux articulaires et interosseux à la partie moyenne du dos de la main. — *Artères dorsales du carpe*. Fournies l'une par la cubitale, l'autre par la radiale, elles se portent transversalement en arrière et s'anastomosent à la partie postérieure du carpe en formant l'arcade dorsale. — *Artère dorsale de la langue*. Rameau de l'artère linguale qui se ramifie à la base de la langue et donne des ramuscules à l'amygdale et à l'épiglotte. — *Artère dorsale du métatarse* (*arcuata*, Ba.). Branche de la pédieuse, qui forme, au niveau des articulations tarso-métatarsiennes, une arcade à concavité postérieure; de cette arcade naissent, en arrière, des rameaux articulaires et anastomotiques avec la dorsale du tarse; en avant, trois branches dites *interosseuses dorsales*, qui fournissent les collatérales dorsales des orteils. — *Artère dorsale du pouce*. Branche inconstante de la radiale, qui s'anastomose, sur la face dorsale du premier métacarpien, avec la collatérale externe du pouce. — *Artère dorsale du tarse* (*tarsea lateralis*, Ba.). Branche, quelquefois double, de la pédieuse, qui, sur le côté externe du pied, fournit des rameaux osseux et articulaires, et d'autres qui s'anastomosent avec la dorsale du métatarse et la malléolaire externe. — *Artère dorsale de la verge*. Branche de la honteuse interne, qui s'insinue entre la tunique fibreuse du pénis et la face supérieure des corps caverneux, donne quelques ramuscules à leur paroi, et, arrivée au niveau du gland, s'anastomose avec celle du côté opposé en formant une couronne d'où partent des branches destinées au gland et au prépuce. — *Corde dorsale*. V. Notocorde. — *Décubitus dorsal*. V. Supination. — *Épine dorsale*. V. Épine. — *Face dorsale, région dorsale de la main, du pied, de la verge, de la langue*. La face convexe ou supérieure de ces parties. — *Gouttière dorsale*. V. Gouttière. — *Muscle grand dorsal* ou *très large du dos* (*lombo-huméral*, Ch.). Il s'attache en bas, par une forte aponévrose, à la crête iliaque et à la face postérieure du sacrum; en dedans aux apophyses épineuses des vertèbres lombaires et des six dernières dorsales; en dehors, à la face externe des quatre dernières côtes. Occupant ainsi la région lombaire et la partie inférieure du dos, il passe sur l'angle inférieur de l'omoplate et la partie postérieure de l'aisselle, et va se terminer par un fort tendon au fond de la gouttière bicipitale de l'humérus. Il porte le bras en arrière et en dedans; lorsque le bras est fixé, il élève les côtes et même le tronc. — *Muscle long dorsal* ou *long du dos*. Mince et en pointe supérieurement, il s'attache à la face postérieure du sacrum, aux apophyses transverses des vertèbres lombaires et dorsales, et au bord inférieur des douze côtes. Il maintient la colonne vertébrale dans sa rectitude, et la redresse lorsque le tronc est penché en avant. — *Nerfs dorsaux*. V. Nerfs *rachidiens*. — *Veines dorsales de la langue*. Elles forment un plexus sous-muqueux, d'où partent une ou deux veines qui se rendent dans la veine faciale ou dans la jugulaire interne. — *Veine dorsale de la verge*. Elle s'ouvre dans les veines vésicales. — *Vertèbres dorsales*. V. Vertèbres. ‖ *Phtisie dorsale*. V. Mal *vertébral*.

**DORSO-COSTAL, ALE.** adj. V. Dentelé.

**DORSO-INTERCOSTAL, ALE.** adj. — *Névralgie dorso-intercostale*. V. Névralgie *intercostale*.

**DORSO-SCAPULAIRE.** adj. V. Rhomboïde.

**DORSO-SUS-ACROMIEN, ENNE.** adj. V. Trapèze.

**DORSO-THORACIQUE.** adj. — *Névralgie dorso-thoracique*. V. Névralgie *intercostale*.

**DORTON** (Angleterre, Buckingham). *Eaux ferrugineuses et carboniques*.

**DORURE.** s. f. Art, action d'appliquer de l'or à la surface des métaux. — *Dorure galvanique*. Méthode due à de la Rive et consistant à employer l'électricité pour dorer les métaux. Dans une cuve contenant une solution de cyanure double d'or et de potassium, on place une lame d'or et la surface métallique à dorer, une médaille par exemple : dès que la lame est mise en communication avec le pôle positif d'une pile, et la médaille avec le pôle négatif, celle-ci se couvre d'or par décomposition du sel d'or, et la lame rend le métal perdu à la solution saline, qui garde ainsi son degré de concentration. Cette méthode n'expose à aucun des dangers de la *dorure au mercure* (V. Doreur), qui consistait à attaquer le métal par des acides et des sels acides de mercure.

**DOS.** s. m. [*dorsum*, νῶτος, all. *Rücken*, angl. *back*, it. et esp. *dorso*]. Partie postérieure du tronc, depuis la dernière vertèbre cervicale jusqu'à la dernière lombaire. — Partie supérieure ou convexe de la langue, du nez, de la main, du pied, de la verge ou de tout autre organe. — *Dos de la selle turcique*. V. Sphénoïde. ‖ *Dos voûté*. V. Cyphose.

**DOSAGE.** s. m. [angl. *dosage*]. Action de déterminer la dose d'un médicament ou de mettre la dose prescrite. — En chimie, détermination du poids des divers composants d'une substance. V. Analyse *quantitative*.

**DOSE.** s. f. [*præbium*, *dosis*, δόσις, de δίδωμι, je donne; all. *Dosis*, *Gabe*, angl. *dose*, it. *dosa*, esp. *dosis*]. Dans l'art de formuler, quantité d'un médicament, simple ou composé, qui doit être administrée à un malade, et que l'on exprime par le poids ou la mesure. V. Formule. — En pharmacie, quantité précise de chacun des ingrédients qui doivent entrer dans un médicament composé. — *Dose infinitésimale*. V. Homéopathie. — *Dose réfractée*. V. Réfracté.

**DOSIMÉTRIE.** s. f. [de *dose*, et μέτρον, mesure]. Mesure des doses médicamenteuses à administrer.

**DOSOLOGIE.** s. f. [de *dose*, et λόγος, doctrine]. Même signification que *posologie*.

**DOTHIÉNENTÉRIE** ou **DOTHIÉNENTÉRITE**, et non **DOTHINENTÉRIE.** s. f. [de δοθιήν, bouton, et ἔντερον, intestin; *febris enterica*, all. *Abdominaltyphus*, angl. *enteric fever*, it. *tifo enterico*; *fièvre entéro-mésentérique* de Petit et Serres, *gastro-entérite* de Broussais, *fièvre* ou *affection typhoïde* de Louis et de Chomel, rangée antérieurement par Pinel dans les fièvres adynamiques ou ataxiques]. Maladie générale épidémique et contagieuse

due au développement dans l'organisme d'un bacille spécial, dit *bacille typhique* ou *bacille d'Eberth* (V. Typhique), et caractérisée anatomiquement par des lésions des plaques de Peyer et des follicules clos de l'intestin, et cliniquement par une fièvre continue à évolution cyclique, l'état typhoïde, une éruption de taches rosées lenticulaires et l'existence de quelques symptômes abdominaux. Elle a reçu le nom de *dothiénentérie* de Bretonneau, qui reconnut le premier la caractéristique anatomique de la maladie au niveau de l'intestin. La dothiénentérie règne à l'état endémique dans la plupart des grandes villes, ce qui fait penser que la vie dans l'air confiné, le surmenage physique et surtout intellectuel, l'encombrement sont des causes prédisposantes importantes; mais il est démontré aujourd'hui que le bacille typhique est véhiculé par l'eau, et que c'est de la distribution dans une ville d'une eau infectée que dérivent les épidémies; de même voit-on à la campagne de petits foyers épidémiques se développer autour d'un puits infecté. Aussi les progrès de l'hygiène, surtout l'apport en grande quantité d'une eau non contaminée ont diminué notablement la morbidité par dothiénentérie. Cette maladie attaque surtout les individus jeunes de quinze à trente ans, mais elle peut se rencontrer à tout âge et jusque dans la vieillesse; elle est surtout fréquente chez les jeunes gens des deux sexes qui, de la campagne, viennent se fixer à la ville (employés, ouvriers, domestiques), et apparaît alors dans les premiers mois qui suivent leur changement de vie. Il s'écoule entre le moment de l'introduction du microbe dans l'économie et l'apparition des premiers symptômes une période, dite d'*incubation*, qui n'est révélée par aucun signe extérieur. Puis viennent les *prodromes*, qui ne manquent presque jamais, et qui consistent en malaise général, céphalalgie, insomnie, épistaxis, ou anorexie, catarrhe gastrique; enfin, après un temps variable, la fièvre apparaît avec une allure toute spéciale. Elle est continue et présente un cycle de trois périodes assez tranchées (Jaccoud) : dans la première, *stade des oscillations ascendantes*, la chaleur du jour dépasse celle de la veille, avec une rémission matinale; dans la seconde, *stade des oscillations stationnaires*, les rémissions du matin sont très peu marquées, de même que l'augmentation de chaleur d'un jour à l'autre (c'est dans ce stade qu'on observe, le matin du septième jour, une rémission temporaire de 1 à 2 degrés indiquée par Wunderlich); dans la troisième période, *stade des oscillations descendantes*, le thermomètre montre une défervescence graduelle qui ramène la température au degré normal; le début de ce stade est souvent marqué par de grandes oscillations constituant un court stade intermédiaire dit *amphibole* (V. ce mot). A sa période confirmée, la maladie est caractérisée par l'aggravation des prodromes, particulièrement de l'abattement, de l'apathie intellectuelle, conduisant graduellement à l'*état typhoïde* (V. Typhoïde); et par un ensemble de symptômes nouveaux : douleur dans la fosse iliaque droite, gargouillement, météorisme, diarrhée, gonflement de la rate; bronchite plus ou moins marquée; carphologie, soubresauts des tendons, délire verbal ou délire d'action; exanthème typhoïde (V. Typhoïde), sudamina, et quelquefois pétéchies; urines rares, foncées, contenant un peu d'albumine et souvent de l'indican. Les complications les plus fréquentes sont l'entérorragie et la perforation de l'intestin; la péritonite sans perforation, la pneumonie, les broncho-pneumonies, la myocardite, les artérites, les phlébites, la néphrite, l'angiocholite, peuvent aussi se montrer, mais moins fréquemment. Il n'est pas rare d'observer, après un intervalle de convalescence bien caractérisée, une *rechute* dont la durée est plus courte et l'intensité moindre que celles de la première attaque : au contraire, la *récidive*, après un intervalle de plusieurs mois ou années, est rare. La mort peut arriver par l'aggravation des symptômes, ou par le fait d'une complication; on a observé des cas de mort subite dans lesquels l'autopsie n'a révélé aucune lésion pouvant expliquer cette terminaison. La durée de la maladie varie entre vingt et cinquante jours; cependant il est une forme légère, dite *abortive*, dans laquelle les symptômes, peu accusés, incomplets, ne durent pas au delà de huit à dix jours. On a décrit, d'après la prédominance d'un ou de plusieurs symptômes, de nombreuses formes de dothiénentérie, qui n'en sont que des variétés : *bilieuse*, *muqueuse*, *abdominale*, *thoracique*, *cérébrale*, *nerveuse*, *inflammatoire*, *ataxique*, *adynamique*. Le diagnostic se fondera sur l'ensemble des signes de la maladie, la marche de la température, l'insomnie, la céphalalgie, les épistaxis fréquentes au début; souvent il restera hésitant jusqu'à l'apparition des taches rosées qui se montrent le septième jour. On a proposé récemment deux autres moyens de diagnostic : le *séro-diagnostic* et la *diazo-réaction* (V. ces mots). L'anatomie pathologique montre que les lésions constantes et caractéristiques de la maladie siègent à l'extrémité de l'intestin grêle et dans le cæcum; elles consistent en ulcérations des plaques de Peyer et des follicules clos et s'accompagnent d'engorgement des ganglions mésentériques; ces ulcérations, en cheminant vers la profondeur, peuvent ouvrir un vaisseau important, d'où l'hémorragie intestinale, ou perforer la paroi et amener la communication de la cavité intestinale avec le péritoine. La rate est généralement augmentée de volume et diminuée de consistance; le foie est peu congestionné au début, dégénéré et gros à la fin; il présente, sur les coupes histologiques, des accumulations de leucocytes dites nodules embryonnaires ou nodules typhiques; le myocarde est mou et offre une teinte feuille morte; les reins sont hyperémiés ou pâles, et présentent parfois des abcès miliaires; au microscope, on trouve des dégénérescences épithéliales et de la diapédèse leucocytaire; la glande thyroïde, le pancréas, les capsules surrénales, les testicules, les muscles présentent aussi des altérations plus ou moins manifestes; tous les organes enfin sont troublés plus ou moins profondément par le poison typhique; il suffit de les examiner avec les méthodes appropriées pour reconnaître leurs modifications. Le bacille typhique se rencontre dans l'intestin, et existe en grande quantité dans les selles; il pénètre dans les parois de l'intestin, et va coloniser dans la rate, d'où on peut le retirer, pendant la vie, par ponction de cet organe; on le trouve aussi dans le sang, à condition d'en semer une assez grande quantité dans une grande quantité de bouillon; enfin il passe dans les urines, où on le rencontre surtout à la fin de la maladie. La prophylaxie de la fièvre typhoïde consiste dans des mesures d'hygiène publique dont l'utilité ressort de la connaissance des conditions qui la font naître, dans l'isolement des malades et dans la désinfection des selles. Quant au traitement, c'est en vain qu'on voudrait lui assigner des règles fixes et invariables : la médication doit varier avec les formes et les périodes de l'affection. Les indications fondamentales sont les suivantes : entretenir les forces du malade à l'aide du régime, des toniques et des stimulants; restreindre l'augmentation de chaleur par l'emploi méthodique des lotions froides (Jaccoud). Il est bon d'administrer au début un verre d'eau de Sedlitz, et de faire prendre pendant le cours de la maladie de la limonade vineuse pour boisson, du bouillon et surtout du lait, en même temps qu'on prescrit une potion cordiale ou un julep gommeux contenant 3 à 4 grammes d'extrait de quinquina. Le traitement de la fièvre typhoïde par les bains froids ou *méthode de Brand* (V. Brand), le traitement par l'antisepsie interne ou *traitement de Bouchard* (V. Bouchard), donnent de bons résultats; les bains froids ou tièdes paraissent indiqués dans bon nombre de cas;

mais aucune des médications préconisées n'agit directement sur la cause de la maladie, et le médecin reste toujours juge de l'opportunité de tel ou tel traitement.

**DOTIS** (Autriche-Hongrie). *Eaux sulfureuses*, chaudes. Établissement.

**DOUBLE.** adj. [*duplex*, all. *doppelt*, angl. *double*, it *doppio*, esp. *doble*]. — *Monstre double*. V. Monstruosité — *Double forme* (*Folie à*). V. Folie.

**DOUBLE-MANŒUVRE.** s. f. Manœuvre obstétricale qui s'applique aux cas où, pendant qu'on fait descendre le ou les pieds dans la version podalique, la partie qui se présente, tête ou épaule, reste immobile : elle consiste à repousser cette partie en haut et vers le côté opposé aux pieds, tandis que l'autre main attire ceux-ci.

**DOUBLE-PESÉE.** s. f. Celle dans laquelle on porte alternativement la matière à peser et les poids dans l'un et l'autre plateau de la balance.

**DOUBLE-QUARTE.** adj. f. — *Fièvre double-quarte*. V. Fièvre.

**DOUBLE-QUOTIDIENNE.** adj. f. — *Fièvre double-quotidienne*. V. Fièvre.

**DOUBLERANG.** s. m. [*doublerang des murailles*, *Diplotaxis muralis*, DC.]. Plante crucifère antiscorbutique (Moquin-Tandon).

**DOUBLET.** s. m. Sorte de loupe (instrument d'optique), composée de deux lentilles, et construite d'après ce principe que, dans les lentilles de même longueur focale, l'aberration de sphéricité est plus grande (et par conséquent la largeur du champ de la vision distincte moindre) pour une lentille biconvexe que pour une lentille plan-convexe, recevant les rayons par sa face plane ; et d'autre part, que deux lentilles superposées produisent une aberration de sphéricité beaucoup moindre qu'une seule lentille dont la longueur focale est égale à celle de l'assemblage des deux premières. Le doublet, comme la loupe, ne renverse pas les objets.

**DOUBLE-TIERCE.** adj. f. — *Fièvre double-tierce*. V. Fièvre.

**DOUBLE-VUE.** s. f. V. Diplopie.

**DOUBLING GAP** (États-Unis, Pensylvanie). *Eaux sulfureuses et ferrugineuses*.

**DOUCE-AMÈRE.** s. f. [*Solanum dulcamara*, L., all *Bittersüss*, angl. *bitter-sweet*, *woody nightshade*, it. et esp. *dulcamara*]. Sous-arbrisseau (solanées J.) à tiges grêles et sarmenteuses de 1 à 2 mètres de hauteur, d'odeur forte et désagréable lorsqu'elles sont fraîches, inodores quand elles sont sèches, un peu amères, avec un arrière-goût sucré. On emploie les jeunes rameaux, soit en décoction (20 gr. dans 1 kilogr. d'eau), soit sous forme d'extrait (à la dose de 25 à 50 centigr., que l'on augmente peu à peu), contre les affections dartreuses, le rhumatisme chronique, la goutte, etc., soit en *sirop* (V. ce mot). Elle renferme de la *solanine* (Desfosses), et le *dulcamarin* (Pfaff).

**DOUCHE.** s. f. [all. *Douche*, *Sturzbad*, angl. *douche*, *showerbath*, it. *doccia*]. Colonne de liquide, de gaz ou de vapeur, d'une hauteur et d'un diamètre déterminés, qu'on dirige sur une partie du corps, à laquelle elle communique une secousse proportionnée à sa force et à la distance entre cette partie et le réservoir (V. Affusion). La *douche* est dite *descendante*, lorsque la colonne tombe verticalement ; *latérale*, lorsque la colonne est horizontale ; *ascendante*, lorsqu'elle arrive de bas en haut. Dans les deux premiers cas, le réservoir du liquide est assez élevé, et le diamètre du tuyau assez considérable, ce qui produit un courant rapide et volumineux constituant la *douche* proprement dite, déterminant un ébranlement particulier du système nerveux et une sensation profonde, dont on tire parti dans le traitement de l'aliénation mentale, des maladies nerveuses, de la chlorose, de l'anémie ; c'est un moyen précieux dans la plupart des engorgements chroniques des viscères, dans les rhumatismes chroniques, la raideur des articulations, etc. V. Hydrothérapie. Dans la douche ascendante, le réservoir peu élevé, le tuyau d'un petit diamètre, produisent une sorte d'injection qu'on dirige particulièrement dans le rectum en cas d'obstruction ou d'invagination de l'intestin, dans le vagin en cas d'abaissement ou de déviation de la matrice, ou enfin sur le col de l'utérus (V. Douche *utérine*). — *Douche d'air ou de gaz*. Celle dans laquelle le jet d'eau est remplacé par un courant d'air chaud ou d'acide carbonique. — *Douche naso-pharyngienne*. Mode d'injection qu'on emploie dans le traitement des diverses formes de coryza, et qui repose sur ce fait que, quand une cavité nasale est exactement remplie par un liquide, tandis que le sujet respire par la bouche, le voile du palais ferme complètement l'arrière-cavité des fosses nasales, de sorte que le liquide s'échappe par l'autre narine après avoir été en contact avec la totalité de ces fosses (Th. Weber). Le liquide peut être, suivant l'indication, de l'eau tiède, ou une solution d'alun, de sulfate de zinc, de nitrate d'argent, de sublimé corrosif, d'acide phénique ; il peut être injecté au moyen d'un irrigateur ordinaire, à condition que celui-ci soit muni d'un embout olivaire remplissant exactement la narine. — *Douche oculaire*. Douche froide que l'on pratique plusieurs fois par jour sur le globe oculaire, à l'aide d'un siphon recourbé plongeant dans un vase plein d'eau et placé sur un meuble élevé. La douche seule suffit au début de la conjonctive purulente ; elle est accompagnée, lorsque la sécrétion purulente est établie, de l'instillation faite deux fois par jour de quelques gouttes de collyre au nitrate d'argent (4 gr. pour 30 gr. d'eau distillée). Après une irrigation prolongée et l'expulsion complète de la matière purulente, on aperçoit sur la conjonctive une fausse membrane, non diphtéritique, et qui, d'abord transparente au point de laisser voir au-dessous d'elle l'injection sanguine, s'épaissit et devient opaque par l'action prolongée de l'eau (Chassaignac). Cette production résulte de ce que le mucus conjonctival se coagule au contact de l'eau froide, prend une couleur blanche et une consistance membraneuse : c'est pour avoir méconnu cette propriété qu'on a attribué à la maladie l'apparition d'un produit dont la formation est due au moyen même employé pour l'enlever. — *Douche utérine*. Celle que l'on dirige sur le col de l'utérus. Les douches utérines d'eau chaude, outre leur propriété de faire naître les contractions de la matrice, utilisée dans la provocation artificielle de l'accouchement prématuré, les réveillent, les accélèrent et augmentent leur énergie. Elles combattent les contractions spasmodiques de l'utérus et la rigidité du col. Les douches froides ou tièdes, avec l'eau pure ou additionnée d'un peu d'acide phénique, d'alun, de sulfate de zinc, etc., sont très utiles dans les cas de leucorrhée, d'ulcères du col, etc. — *Douche de vapeur*. Celle dans laquelle un jet de vapeur d'eau simple, aromatisée ou balsamique, est projeté sur une partie douloureuse au lieu d'un jet d'eau.

**DOUGLAS** (Jacques) (anatomiste anglais, 1675-1741). — *Cavité* ou *cul-de-sac de Douglas* [*excavatio recto-uterina*, Ba.]. Cul-de-sac du péritoine situé entre l'utérus et le rectum. — *Pli* ou *repli de Douglas* et *pli* ou *repli semi-lunaire de Douglas*. V. Pli.

**DOULEUR.** s. f. [*dolor*, ἄλγος, ὀδύνη, all. *Schmerz*, angl. *pain*, it. *dolore*, esp. *dolor*]. Impression anomale et pénible reçue par une partie vivante et perçue par le cerveau. La douleur est un degré de toute sensation quelconque, soit externe, spéciale ou générale, soit interne ; mais ce n'est point une espèce particulière de sensation (V. Sens *de la douleur*). Les douleurs sont aussi diverses

que les sensations normales, et proviennent, soit du mode d'action de l'agent qui cause l'impression, soit de l'état de l'appareil qui reçoit et transmet celle-ci (comme dans les cas de l'enlèvement de l'épiderme ou de photophobie), soit de l'état du cerveau qui perçoit, toutes les autres conditions étant normales. L'état du cerveau qui porte le nom de *douleur* est aussi produit quand les divers tissus en relation avec lui par l'intermédiaire des nerfs ont leur mode d'activité gêné ou dérangé par quelque cause que ce soit, et surtout empêché (muscles, etc.). Enfin un genre de douleur fort intense est le mode anomal d'innervation résultant : 1° de la non-satisfaction des besoins, qu'ils aient pour point de départ les appareils de la vie organique ou la partie du cerveau même qui préside aux instincts; 2° de l'impossibilité d'exercer les facultés d'*entendement* et d'*expression*, ou les facultés déterminant l'accomplissement des actes qui ont été conçus (V. CARACTÈRE). On a donné à la douleur des dénominations relatives à la partie qui en est le siège : *odontalgie, otalgie, céphalalgie, céphalée, hémicrânie, mastodynie, cardialgie, gastrodynie, colique, splénalgie, néphralgie.* — *Douleur erratique.* V. ERRATIQUE. — *Douleur ischiatique.* V. SCIATIQUE. — *Douleur ostéocope.* V. OSTÉOCOPE. — *Douleur pulsative.* V. PULSATIF. — *Douleur tensive.* V. TENSIF. — *Douleur tormineuse.* V. TORMINEUX.

**DOULEURS.** s. f. pl. Communément, douleurs articulaires et musculaires, ou névralgies fixes ou mobiles, qui se manifestent dans telle ou telle région selon les sujets, principalement chez ceux qui ont eu des névralgies, des rhumatismes, ont été exposés aux intempéries des saisons, ou ont souvent dormi en plein air, comme les soldats, les marins, les bateliers, débardeurs, chasseurs, etc. Celles-ci reparaissent avec chaque changement de temps, semblent souvent plus vives la nuit que le jour, parce que l'attention n'en est pas détournée par l'activité physique ou intellectuelle, et diminuent sous l'influence de l'exercice musculaire. Les frictions sèches ou avec des liquides stimulants tels que les essences, l'alcool, etc., l'usage de la flanelle, les douches chaudes et surtout les cures d'eaux sulfureuses, en éloignent les retours ou les font disparaître. ‖ En obstétrique, *douleurs*, sensations douloureuses qui accompagnent ordinairement les contractions utérines pendant le travail de l'accouchement, et qui, produites par ces contractions, sont souvent confondues avec elles (V. ACCOUCHEMENT et MOUCHES). — *Douleurs concassantes.* V. CONQUASSANT. — *Douleurs expulsives* ou *expultrices.* V. EXPULSIF. — *Douleurs préparantes.* V. PRÉPARANT.

**DOULOUREUX, SE.** adj. — *Tic douloureux.* V. TIC.

**DOUNDAKÉ.** s. m. Plante de la famille des rubiacées, qui croît au Sénégal (*Sarcocephalus esculentus*). Elle contient une résine et un alcaloïde, la *doundakine*; elle est astringente, tonique et fébrifuge; elle a été recommandée dans les troubles gastro-intestinaux, l'anorexie, l'anémie; on emploie la poudre d'écorce à la dose de 2 à 4 grammes, l'extrait aqueux ($0^{gr},20$ à $0^{gr},50$), l'extrait hydroalcoolique ($0^{gr},15$ à $0^{gr},20$).

**DOUNDAKINE.** s. f. Alcaloïde extrait du doundaké, et de formule atomique $C^{28}H^{19}AzO^{13}$ (Schlagdenhaufen); elle a les mêmes propriétés que le doundaké, et se donne à la dose de $0^{gr},20$.

**DOUTE.** s. m. — *Folie du doute.* Variété de mélancolie générale, dans laquelle le malade cherche sans cesse à résoudre des problèmes insolubles ou oiseux, est constamment dans un état d'esprit irrésolu, à propos de tout ce qui le concerne ou l'entoure, et agit avec la même hésitation qui préside à ses opérations intellectuelles.

**DOUVE.** s. f. [all. *Bindwurm, Doppelmaul*, angl. *Distoma, the fluke*, it. *distoma*]. Nom vulgaire d'entozoaires du genre *Distome.* — *Douve du foie* [*Fasciola hepatica*, Linné]. Corps blanchâtre sale, plus ou moins teint de brun suivant l'âge; il est long de 10 à 30 millimètres, large de 4 à 13 millimètres; ovale-oblong ou lancéolé, obtus, plus large et arrondi en avant, où il se prolonge en une sorte de cou conique, court; rétréci en arrière en forme de feuille; tégument parsemé d'épines et de lamelles; ventouse postérieure (V. DISTOME) dépourvue d'orifice ; intestin à deux branches ramifiées (fig. 223). Cet entozoaire se trouve fréquemment, chez le mouton, dans les canaux biliaires, dans la vésicule du fiel, et, accidentellement, dans l'intestin (V. POURRITURE). On l'a trouvé aussi chez la plupart des ruminants, l'écureuil, le lièvre, le kanguroo, le cochon, très rarement chez le cheval et l'âne, enfin chez l'homme. Il se nourrit de sang et peut ainsi pénétrer dans les vaisseaux. — *Distome lancéolé* [*Dicrocœlium lanceatum*, Mehlis]. Il a été très souvent pris pour le jeune du précédent, parce qu'il se trouve chez les mêmes animaux, ordinairement mêlé avec les individus de la *douve* proprement dite. Corps demi-transparent, long de 10 millimètres au plus, large de 2 millimètres et demi à peine; plan, lancéolé, obtus en arrière, aminci en avant, mais non prolongé en forme de cou, tégument lisse; ventouse postérieure orbiculaire; intestin à deux branches non ramifiées, longitudinales, droites et simples.



Fig. 223. — *Douve du foie.*

**DOUVE.** s. f. Nom vulgaire de deux espèces de renoncules qui croissent dans les marais, et qui sont très nuisibles aux bestiaux : la *petite douve*, *Ranunculus flammula*, L. ; la *grande douve*, *R. lingua*, L.

**DOUX, OUCE.** adj. — *Alcali doux.* V. ALCALI *doux.* — *Huile douce.* V. HUILE *fixe.*

**DOVADOLA** (Italie, Florence). *Eaux chlorurées sodiques*, contenant $76^{gr},0574$ de sels, dont $68^{gr},1599$ de chlorure de sodium.

**DOVER** (Thomas) (médecin anglais du XVIIIe siècle). — *Poudre de Dover.* V. POUDRE.

**DOYÈRE** (physiologiste français, 1811-1863). — *Colline* ou *éminence de Doyère.* Petite saillie visible sur la fibre musculaire au point où la fibre nerveuse vient s'y terminer; c'est la *plaque motrice terminale de Rouget.* Elle est formée d'une substance granuleuse parsemée de noyaux. Le cylindraxe accompagné de la gaine de Schwann pénètre seul dans cette substance et s'y ramifie en arborisations terminales, tandis que la myéline s'interrompt et que la gaine de Henle du nerf se continue avec le sarcolemme.

**DRACÉNINE.** s. f. Résine du sang-dragon.

**DRACOCÉPHALE.** s. m. Genre de labiées dont les espèces *Dracocephalum moldavicum* (*mélisse turque*) et *canariense* (*mélisse des Canaries*) sont employées comme antispasmodiques.

**DRACOL.** s. m. V. ANISOL.

**DRACONINE.** s. f. Résine rouge, acide, amorphe, extraite du *sang-dragon* (Herberger).

**DRACONIQUE, DRACONYLIQUE.** adj. V. ANISIQUE.

**DRACONTIASE.** s. f. [de δρακόντιον, petit dragon]. Maladie fréquente en Afrique, en Asie et en Amérique, surtout parmi les esclaves, et causée par des vers qui se logent sous la peau. V. FILAIRE *de Médine.*

**DRACONTISOME.** s. m. [de δράκων, dragon, et σῶμα,

corps]. Genre de monstres unitaires de la famille des célosomiens, qui présente de l'analogie avec la disposition des petits reptiles iguaniens appelés *dragons*.

**DRACUNCULOSE.** s. f. Maladie causée par la *filaire de Médine*. V. FILAIRE.

**DRACYLE.** s. m. V. BENZOÈNE.

**DRAGÉE.** s. f. [all. *Zuckermandel*, *Zuckererbse*, angl. *confit*, *sugar-plum*, it. *traggea*]. Pilule humectée d'une solution de gomme et recouverte d'un sucre dur et très blanc. — *Dragées de Gélis et Conté*. Dragées au lactate de fer. — *Dragées de Keyser*. Pilules antisyphilitiques, composées d'acétate de mercure et de manne en larmes. — *Dragées purgatives*. On les fait avec le jalap. — *Dragées thermales*. Celles dans lesquelles on enferme les sels produits par évaporation des eaux thermales. — *Dragées vermifuges*. On les fait avec la santonine.

**DRAGÉIFIER.** v. a. En pharmacie, recouvrir des pilules d'une couche de sucre ou de gélatine pour leur donner l'aspect et l'inaltérabilité des dragées.

**DRAGONNEAU.** s. m. [it. *crinone*]. V. FILAIRE *de Médine* et GORDIACÉS.

**DRAGONNIER.** s. m. [*Dracæna*]. Genre d'arbres de la famille des smilacées, à fleurs grandes, blanches, jaunes ou violettes, et disposées en grappes, dont une espèce, le *Dracæna draco*, L., grand arbre de l'Inde et des îles Canaries, fournit une sorte de *sang-dragon* qui n'existe plus dans le commerce.

**DRAIN.** s. m. En chirurgie, tube de caoutchouc, percé de trous latéraux et destiné au *drainage chirurgical*.

**DRAINAGE.** s. m. [angl. *to drain*, égoutter]. — *Drainage chirurgical* (Chassaignac). Opération qui consiste à placer un ou plusieurs tubes de caoutchouc pour vider un kyste, ou un abcès, ou faciliter l'écoulement du pus dans le cas de phlegmons profonds des membres, etc. On passe le tube de caoutchouc à l'aide d'un trocart courbe, dont le poinçon porte, au niveau de sa pointe, une encoche à laquelle, la ponction faite, on attache un fil fixé au tube, de façon qu'on entraîne celui-ci dans la canule en retirant le poinçon. Le drainage permet de faire une ouverture de petite dimension, et assure au liquide à évacuer un écoulement facile et régulier par les trous dont le tube est percé: par ces mêmes trous, on peut injecter dans la poche des liquides destinés simplement à la laver ou à modifier ses parois.

**DRAKE** (navigateur anglais, 1540-1595). — *Racine de drake*. Racine qui diffère du *contrayerva officinal* (auquel on la substitue souvent) par sa forme noueuse et tout à fait irrégulière, par sa couleur noirâtre au dehors et son manque d'odeur. C'est elle (et non le *contrayerva officinal*) qui est fournie par le *Dorstenia contrayerva*, L., famille des morées. Son nom vient de celui de Drake, qui, le premier, l'a rapportée du Pérou.

**DRAP.** s. m. — *Drap fanon*. V. FANON.

**DRAPEAU.** s. m. Nom vulgaire du *ptérygion*. || Bandage destiné à maintenir un appareil sur le nez. || *Bruit de drapeau*. V. BRUIT.

**DRASTIQUE.** adj. Se dit d'un purgatif agissant avec violence.

**DRASTIQUES.** s. m. pl. [*drasticus*, δραστικὸς, efficace, formé de δράω, j'agis, j'opère; all. *drasich*, angl. *drastic*, it. et esp. *drastico*]. Purgatifs énergiques, tels que le jalap, le nerprun, la coloquinte, l'élatérium, l'ellébore, la scammonée, la gomme-gutte, l'euphorbe, divers sels métalliques; on n'y a ordinairement recours que pour déterminer un effet général et une dérivation prompte.

**DRÈCHE.** s. f. [all. *Malz*, angl. *dreg*, *dredge*]. Orge fermentée dont on a arrêté la germination au moyen de la chaleur, et que l'on emploie pour la préparation de la bière. On en fait usage comme antiscorbutique.

**DRIBURG** (Allemagne, Prusse). *Eaux sulfatées mixtes, bicarbonatées ferrugineuses carboniques fortes*, contenant 5gr,8551 de sels, dont 1gr,85 de sulfates, 1gr,3906 de bicarbonate de chaux, et 0gr,0714 de bicarbonate de fer, 1179 centimètres cubes de gaz acide carbonique; eaux froides, 10° à 16°. Altitude : 220 mètres. Établissement : buvette, bains, douches; 15 juin au 15 septembre.

**DRIF** ou **DRIFF**. s. m. Médicament considéré comme combattant les maladies par une influence immatérielle (Van Helmont).

**DRIPADE.** s. m. [*Dripax* ou *Alsodeia*]. Genre de violacées émétiques des pays chauds.

**DRIZE** (Suisse, Genève). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 14°.

**DROGUE.** s. f. [all. *Materialwaare*, *Apothekerwaare*, angl. *drug*, it. et esp. *droga*]. Matière première des médicaments officinaux et magistraux. Les *drogues* sont donc les *médicaments simples*, tels qu'on les trouve dans le commerce : produits immédiats ou parties de végétaux, feuilles, fleurs, racines, gommes, etc.; ou produits animaux, musc, castoréum, etc.; ou enfin produits manufacturés, acétate de plomb, chlorhydrate d'ammoniaque, etc. — Par extension, vulgairement, toute substance médicamenteuse. — *Drogue amère*. V. ANDROGRAPHIS. — *Drogue exotique*. V. EXOTIQUE.

**DROGUERIE.** s. f. Désignation collective des diverses espèces de drogues et des lieux où on les conserve.

**DROGUIER.** s. m. Collection d'échantillons de médicaments simples, rangés dans un ordre méthodique.

**DROGUISTE.** s. m. [*pharmacopola*, all. *Materialist*, angl. *druggist*, it. *droghiero*, esp. *droguista*]. Celui qui fait le commerce des drogues, des matières premières avec lesquelles les pharmaciens préparent les médicaments.

**DROIT.** s. m. En anatomie, nom d'un grand nombre de muscles. — *Droit antérieur de l'abdomen* (*costo-pubien*, Ch.). Situé à la partie externe de l'abdomen et séparé de celui du côté opposé par la ligne blanche, il s'attache supérieurement aux cartilages des trois dernières vraies côtes, inférieurement au pubis par un tendon dont le bord externe se continue avec le *fascia transversalis*, et l'interne avec celui du côté opposé. On y remarque trois ou quatre intersections aponévrotiques. Il fléchit le tronc sur le bassin. — *Droit antérieur de la cuisse*. V. TRICEPS *crural*. — *Droit antérieur* (*grand*) *de la tête* (*grand trachélo-sous-occipital*, Ch.). Étendu des apophyses transverses des 3e, 4e, 5e et 6e vertèbres cervicales à l'apophyse basilaire. — *Droit antérieur* (*petit*) *de la tête* (*petit trachélo-sous-occipital*, Ch.). Plus profond que le précédent, s'attache à la partie antérieure des masses latérales de l'atlas et à la surface basilaire. — *Droit externe de l'œil*. Étendu de la petite aile du sphénoïde à la partie externe du pourtour de la sclérotique. — *Droit inférieur de l'œil*. Étendu de la petite aile du sphénoïde au pourtour inférieur de la sclérotique. — *Droit interne de la cuisse* (*sous-pubio-prétibial*, Ch., *gracilis*, Ba.). Il va de la branche descendante du pubis à la crête du tibia (V. PATTE *d'oie*). Il est fléchisseur de la jambe et adducteur de la cuisse. — *Droit interne de l'œil*. Étendu de la petite aile du sphénoïde à la partie interne du pourtour inférieur de la sclérotique. — *Droit latéral de la tête* (*atloïdo-sous-occipital*, Ch.). Il va de l'apophyse transverse de l'atlas à l'occipital, derrière la fosse jugulaire. — *Droit postérieur* (*grand*) *de la tête* (*axoïdo-occipital*, Ch.). Il s'insère au sommet de l'apophyse épineuse de l'axis et au-dessous de la ligne courbe inférieure de l'occipital. — *Droit postérieur* (*petit*) *de la tête* (*atloïdo-occipital*, Ch.). Situé au-dessous du précédent, il va de l'arc postérieur de l'atlas à la ligne courbe occipitale inférieure. — *Droit supérieur de l'œil*. Étendu de la partie supérieure et externe de la gaine

du nerf optique à la partie supérieure du pourtour de la sclérotique; c'est le plus petit des quatre muscles droits de l'œil.

**DROIT.** s. m. [*Jus*]. — *Droits des médecins.* V. Déontologie.

**DROITIER.** adj. et s. Se dit de celui qui se sert habituellement de la main droite par opposition à *ambidextre* et à *gaucher*. D'après Gratiolet, les circonvolutions cérébrales gauches apparaissent et se développent avant celles de droite, ce qui a fait croire que l'hémisphère gauche, qui régit les mouvements du côté droit, rendait le bras droit apte au mouvement avant l'autre, et par suite plus fort et plus adroit dès l'origine et d'autant plus qu'il agit davantage. Les droitiers sont gauchers du cerveau et *vice versâ*.

**DROMOMANIE.** s. f. [de δρόμος, course, et μανία, folie]. Impulsion irrésistible qu'éprouvent certains malades à marcher.

**DROPACISME.** s. m. [*dropacismus*, δρωπακισμὸς]. Application d'un emplâtre de poix (*dropax*) pour arracher les cheveux. Évulsion des cheveux par cet emplâtre.

**DROPAX.** s. m. [δρῶπαξ, vulgairement *calotte*; all. *Pechpflaster*, angl. *dropax*, it. *depilatorio*, *merdocco*]. Emplâtre de poix qui sert à arracher les cheveux.

**DROSERA.** s. m. (*rossolis*, V. ce mot). Plante de la famille des *droséracées*, dont une espèce, *Drosera rotundifolia*, a été préconisée comme antispasmodique; on l'emploie principalement contre la coqueluche, sous forme de teinture ou d'alcoolature à la dose de V à XX gouttes.

**DRYOBALANOPS.** s. m. Arbre de Sumatra, qui produit le *camphre de Sumatra* et *de Bornéo*, et l'*huile de camphre*.

**DSUDAM.** s. m. V. Éléphantiasis *des Arabes*.

**DUALISME.** s. m. En pathologie, *dualisme chancreux*. V. Dualité.

**DUALISTE.** adj. et s. m. Celui qui admet la dualité chancreuse.

**DUALITÉ.** s. f. [de *dualisme*, double]. Qualité de ce qui est double. — *Théorie de la dualité du virus vénérien*. Théorie admise aujourd'hui par tous les médecins, et qui reconnaît l'existence de deux affections virulentes dans celles qui naguère étaient décrites sous le seul nom de syphilis par les *unicistes*. C'est Bassereau (1852) qui le premier a distingué le *chancre infectant* du *chancre simple*, et a précisé les caractères qui les séparent. V. Chancre et Chancroïde.

**DUBINI** (Angelo) (médecin italien contemporain). — *Maladie de Dubini*. La chorée électrique. V. Chorée.

**DUBOIS** (Antoine) (accoucheur français, 1756-1837). — *Poudre de Dubois*. V. Poudre *arsenicale*.

**DUBOISIA.** s. m. — *Duboisia myoporoïdes*, R. Brown. Arbre de la Nouvelle-Calédonie, famille des solanées, dont l'extrait aqueux renferme la *duboisine*.

**DUBOISINE.** s. f. Substance cristallisant en fines aiguilles incolores, de saveur amère, soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, le chloroforme, extraite du *Duboisia myoporoïdes* (Gerrard). D'après Wecker, c'est un mydriatique plus puissant que l'atropine; elle diminue les sécrétions, mais moins que ne le fait l'atropine; elle calme l'agitation des déments et procure le sommeil la nuit. On emploie le sulfate de duboisine à la dose de 1/4 à 1 milligramme, en granules, en injections hypodermiques; à l'extérieur, on se sert d'un collyre à 0,05 p. 10 d'eau distillée.

**DUCHENNE** (G.-B.-A.), dit Duchenne (de Boulogne) (médecin français, 1806-1875). — *Amyotrophie type Duchenne-Aran*. V. Aran. — *Attitude de Duchenne*. Attitude particulière de l'épaule qui est tombante dans la paralysie du trapèze; l'omoplate bascule, de telle sorte que son bord interne, au lieu d'être parallèle à la colonne vertébrale, devient oblique de haut en bas et de dehors en dedans. — *Groupe Duchenne-Erb*. Groupe de muscles du membre supérieur comprenant le deltoïde, le biceps, le brachial antérieur et le long supinateur. — *Maladie* ou *syndrome de Duchenne*. Paralysie labio-glosso-laryngée. V. Paralysie. — *Myopathie type Duchenne*. Paralysie pseudo-hypertrophique ou myosclérosique; affection débutant dans l'enfance, caractérisée par la paralysie des membres inférieurs avec hypertrophie souvent considérable des masses musculaires, et s'étendant plus tard aux membres supérieurs.

**DUCREY** (médecin italien contemporain). — *Bacille de Ducrey* (fig. 224). Bactérie qui est la cause du *chancre simple* (V. ce mot); c'est un petit bacille à extrémités arrondies, présentant parfois un espace clair à sa partie moyenne, et disposé souvent en chaînettes de deux à cinq éléments ou plus (Nicolle). Il prend bien les colorants ordinaires, mais se décolore par la méthode de Gram. Dans les tissus, il forme des faisceaux de longues chaînettes qui pénètrent entre les cellules. Il a pu être cultivé sur sang gélosé par Bezançon, Griffon et Le Sourd.

Fig. 224. — Bacille de *Ducrey*.

**DUELECH** ou **DULECH.** s. m. Calcul formé dans le rein en vertu de prétendues combinaisons de l'urine altérée et de deux sels ou deux esprits (Paracelse).

**DUHRING** (Louis-A.) (médecin américain, contemporain). — *Maladie de Duhring*. Dermatite herpétiforme. V. Dermatite.

**DUIVON** (France, Loire). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides.

**DULCAMARIN.** s. m. ou **DULCAMARINE.** s. f. (en atomes, $C^{22}H^{34}O^{10}$) [*picroglycion*]. Glycoside cristallisée, insoluble dans l'eau, la benzine et l'éther, soluble dans l'alcool, retirée de la douce-amère (Pfaff). Sa saveur est un peu amère, puis douce.

**DULCIFIER.** v. a. [*dulcorare*, *edulcorare*, all. *versüssen*, angl. *to dulcify*, it. *dolcificare*]. Adoucir, rendre doux, tempérer l'âcreté d'un liquide en le mêlant avec un autre liquide plus doux. On dulcifie les acides minéraux au moyen de l'alcool.

**DULCINE.** s. f. La *dulcite*. ‖ On donne aussi ce nom à un corps obtenu par l'action du cyanure de potassium sur le chlorhydrate de paraphénétidine; c'est une poudre cristalline, brillante, fondant à 160°, et d'une valeur édulcorante deux cents fois plus énergique que celle du sucre; elle est peu soluble dans l'eau froide, mais facilement soluble dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther. Elle n'est pas toxique; aussi peut-on utiliser sans inconvénient ses propriétés édulcorantes, mais elle ne peut remplacer le sucre de canne, car elle n'est pas comme lui un aliment.

**DULCITE.** s. f. [*dulcine*, *dulcose*, all. *Dulcose*] ($C^{12}H^{14}O^{12}$, ou, en atomes, $C^{6}H^{14}O^{6}$). Matière sucrée, extraite d'une substance cristalline venant de Madagascar (Laurent), cristallisable en prismes rhomboïdaux obliques, très peu soluble dans l'alcool et dans l'eau, sans action sur la lumière polarisée; elle éprouve incomplètement la fermentation alcoolique. Elle a été préconisée comme diurétique.

**DULCOSE.** s. f. V. Dulcite.

**DUMBLANE** (Grande-Bretagne, Écosse). *Eaux chlorurées sodiques*, contenant $4^{gr},902$ de sels, dont $2^{gr},519$ de chlorure de sodium; eaux froides.

**DUODAMINE.** s. f. ($AzI^2H$). Composé explosible qui se forme, avec l'iodure d'ammonium, au moment de la préparation de la teinture d'iode incolore.

**DUODÉNAL, ALE.** adj. [all., angl. et esp. *duodenal*, it. *duodenale*]. Qui appartient ou a rapport au duodénum. — *Fossettes duodénales*. Dépressions du péritoine en forme de fossettes, limitées par un repli de la membrane, situées au voisinage du duodénum; deux, appelées *fossettes duodénales supérieure et inférieure*, se trouvent au côté gauche de la quatrième portion du duodénum; une troisième, inconstante, dite *fossette duodéno-jéjunale* ou *mésocolique*, est située sur l'angle duodénal gauche; enfin, les *fossettes paraduodénale* et *rétroduodénale* sont des formations rares, se rencontrant, l'une à une certaine distance de la portion ascendante du duodénum, l'autre derrière les portions horizontale et ascendante (Jonnesco). — *Glande duodénale*. V. GLANDE *de Brunner*.

**DUODÉNITE.** s. f. [*duodenitis*, all. *Zwölffingerdarm-Entzündung*, angl. *duodenitis*, it. *duodenite*, esp. *duodenitis*]. Inflammation du duodénum, qui se lie communément à la *gastrite* ou à l'*entérite*; ses symptômes se confondent avec ceux de ces maladies.

**DUODÉNUM.** s. m. [*duodenum*, de *duodeni*, douze; *ventriculus succenturiatus*, δωδεκαδάκτυλον, all. *Zwölffingerdarm*, it. et esp. *duodeno*]. Première portion de l'intestin grêle (ainsi appelée parce que sa longueur était estimée à douze travers de doigt) faisant suite à l'estomac, et communiquant avec lui par le pylore. Il se dirige d'abord en arrière et à droite, vers le col de la vésicule biliaire (*première portion*); puis il descend presque perpendiculairement, et répond en arrière au corps des vertèbres lombaires et au rein droit, en dedans au pancréas (*deuxième portion*); ensuite il se dirige transversalement à gauche, jusqu'au point où il est croisé par les vaisseaux mésentériques (*troisième portion*); enfin, il remonte jusqu'au niveau de la deuxième vertèbre lombaire, où il se continue avec le jéjunum (*quatrième portion*). La limite inférieure du duodénum est marquée par le point où l'intestin pénètre dans le mésentère; à ce moment, il devient libre et flottant, de fixe qu'il était; la portion d'intestin comprise entre le passage des vaisseaux mésentériques et le mésentère mérite donc bien d'être décrite sous le nom de quatrième portion du duodénum, et ne doit pas être rattachée au jéjunum, comme le faisaient les anatomistes jusqu'aux recherches modernes. Dans ce trajet, le duodénum entoure complètement le pancréas, mais il peut le faire en décrivant soit un U, la quatrième portion étant parallèle à la deuxième, soit un V, par suite de la disparition de la portion transversale, soit un demi-anneau quand les angles ont tendance à s'effacer. La longueur du duodénum ainsi compris est de $0^m,27$ à $0^m,31$, et non plus de $0^m,18$ à $0^m,20$, comme le pensait Sappey. Il est maintenu dans sa position par le péritoine qui l'attache au pylore et au foie et l'applique contre la paroi abdominale postérieure, par les canaux qui s'abouchent dans sa paroi, par ses vaisseaux et nerfs, enfin par un faisceau musculaire décrit sous le nom de muscle de Treitz, qui est formé de fibres lisses, et va du pilier gauche du diaphragme à l'angle duodéno-jéjunal. A sa partie antérieure, le duodénum est croisé par le mésocôlon transverse qui passe au-devant de sa portion descendante et au-dessus de l'angle duodéno-jéjunal; il se trouve ainsi divisé en deux parties : l'une, située au-dessus du mésocôlon transverse, fait partie de l'étage abdominal supérieur et est recouverte par le foie; l'autre, qui comprend un segment de la portion descendante, les portions transversale et ascendante, est située au-dessous du mésocôlon transverse, dans l'étage abdominal inférieur, et est recouverte par les anses de l'intestin grêle, la racine du mésentère, le côlon transverse et l'estomac. Les conduits *cholédoque* et *pancréatique* s'ouvrent vers l'union de la seconde et de la troisième portion; le duodénum reçoit en outre le liquide des *glandes de Brunner* (V. GLANDE). La muqueuse du duodénum porte des *villosités* larges, aplaties, foliacées, et des *valvules conniventes* nombreuses. — Fig. 225. Différents types de duodénum : duodénum en U, en V et annulaire. V. CONNIVENT, DIGESTIF, DIGESTION et VILLOSITÉ.

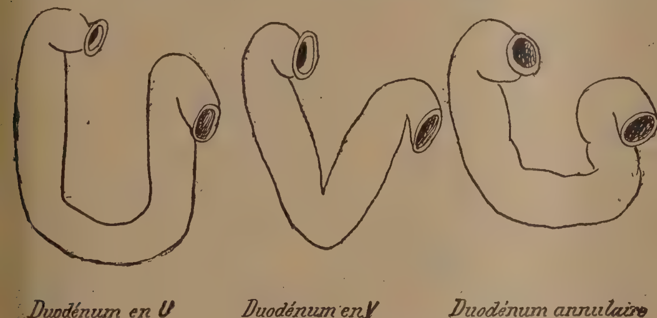


Fig. 225. — Différents types de *duodénum*.

**DUPLICATEUR.** s. m. [all. *Verdoppler*]. Appareil propre à recueillir des quantités d'électricité trop faibles pour être appréciables à l'électromètre, jusqu'à ce qu'elles aient acquis assez de tension pour produire des phénomènes électriques bien manifestes.

**DUPLICITÉ.** s. f. [*duplicitas*]. — *Duplicité par inclusion*. V. INCLUSION.

**DUPUYTREN** (Guillaume) (chirurgien français, 1778-1835). — *Aiguille de Dupuytren*. V. AIGUILLE. — *Compresseur de Dupuytren*. V. COMPRESSEUR. — *Fracture de Dupuytren*. Variété de fracture du péroné, donnant lieu à une déformation particulière appelée *coup de hache* de Dupuytren (V. COUP *de hache*), et s'accompagnant ordinairement de l'arrachement de la malléole interne. — *Maladie de Dupuytren*. Rétraction de l'aponévrose palmaire : affection caractérisée par la production de brides fibreuses, mettant obstacle à l'extension des doigts, qui se placent dans une attitude de flexion permanente; la première phalange dans la flexion forcée sur le métacarpien correspondant, la seconde phalange dans la flexion sur la première; mais, caractère spécial, la troisième phalange reste dans l'extension. Le début se fait par le bord cubital de la main; l'auriculaire, puis l'annulaire sont atteints, les autres doigts à un moindre degré, le pouce exceptionnellement. — *Pilules de Dupuytren*. V. PILULE. — *Poudre de Dupuytren*. V. POUDRE.

**DUR, URE.** adj. [*durus*, σκληρὸς, all. *hart*, angl. *hard*, it. et esp. *duro*]. Se dit, au sens propre, d'un corps qui résiste à l'action d'un choc tendant à le briser, qui ne cède pas quand on le presse entre les doigts, qu'on ne peut entamer avec l'ongle ou l'instrument tranchant. — Se dit, au sens figuré, de ce qui blesse l'un des organes des sens par son âpreté. — *Eau dure*. V. EAU *crue*.

**DURÉE.** s. f. — *Durée des maladies*. V. MALADIE. — *Durée de la vie*. V. VIE.

**DURE-MÈRE.** s. f. [*dura mater*, all. *die harte Hirnhaut*, angl. *dura mater*, *meninx*, it. et esp. *dura madre*]. La plus extérieure des membranes du cerveau et du cordon rachidien. — La *dure-mère cranienne* n'adhère pas également à tous les points de la face interne du crâne;

elle est surtout fixée solidement, en haut, à la région des sutures, et, vers la base du crâne, dans tous les trous où elle envoie des prolongements, par lesquels elle communique avec le périoste externe. Elle fournit aussi des prolongements qui accompagnent les nerfs craniens et les vaisseaux qui arrivent au crâne ou qui en partent. Dans l'état normal, elle n'est adhérente ni à l'encéphale ni aux deux autres méninges. A l'intérieur, elle offre trois replis, constituant la *faux du cerveau*, la *tente du cervelet* et la *faux du cervelet* (V. FAUX, GRANULATIONS *méningiennes* et TENTE). — La *dure-mère spinale* commence au trou occipital, au pourtour duquel elle adhère ainsi qu'au corps de l'axis. A partir de là, elle devient libre dans le canal vertébral, dont la sépare un peu de tissu adipeux. Elle forme un long sac qui descend jusqu'à la pointe du sacrum et envoie des prolongements sur les paires spinales. La dure-mère rachidienne se termine par un court filament, creux, médian, qui descend entre les deux gaines qu'elle fournit aux deux cordons de la dernière paire rachidienne, et va s'insérer sur la face postérieure de la base du coccyx; ce filament engaine la partie inférieure du *fil terminal* (V. PIE-MÈRE). — La dure-mère, dans ses deux portions, est une membrane résistante, formée de fibres entrelacées en sens divers, et tapissée intérieurement par l'arachnoïde. Les artères de la dure-mère cranienne sont la méningée moyenne, des rameaux des ethmoïdales et de la pharyngienne inférieure; les veines accompagnent les artères; les nerfs émanent tous de la cinquième paire cranienne. La dure-mère rachidienne reçoit ses artères des vertébrales, des intercostales, des lombaires, des sacrées latérales; ses nerfs sont inconnus. — *Fongus de la dure-mère*. V. FONGUS.

**DURETÉ.** s. f. [*durities*, σκληρότης, all. *Härte*, angl. *durity*, *hardness*, it. *durezza*]. Résistance qu'un corps oppose à tout effort tendant à le diviser, comme quand on cherche à l'entamer avec un instrument, à le rayer, à l'user avec un autre corps. ‖ *Dureté d'oreille*. Affaiblissement du sens de l'ouïe, commencement de surdité.

**DURILLON.** s. m. Épaississement de l'épiderme de la paume de la main ou de la plante du pied, se produisant comme les *callosités*, se distinguant du *cor* par l'absence de prolongement des couches endurcies dans l'épaisseur du derme. — *Durillon enflammé* (vulgairement *forcé*). Inflammation et suppuration de la bourse séreuse qui s'est formée au-dessous du durillon, par suite de la pénétration d'un germe pathogène à travers une excoriation de la peau, ou seulement à travers l'épiderme exfolié, consécutivement à des frottements répétés. C'est l'origine fréquente des phlegmons de la main et du pied.

**DURKHEIM** (Allemagne, Bavière). *Eaux chlorurées sodiques*, contenant 14gr,966 de sels, dont 12gr,850 de chlorure de sodium; eaux froides, 13°,7 à 18°,7. Altitude : 166 mètres. Établissements : buvette, bains; cures de raisin; mai à novembre.

**DUROZIEZ** (Paul) (médecin français, 1826-1897). — *Maladie de Duroziez*. Rétrécissement mitral pur, sans insuffisance. — *Signe de Duroziez*. Double souffle intermittent crural, que l'on entend dans les cas d'insuffisance aortique en auscultant avec le stéthoscope l'artère fémorale au niveau du pli de l'aine; le premier souffle est le souffle normal de la diastole artérielle exagérée par suite de l'hypertrophie du ventricule gauche, et le second résulte de la systole artérielle, c'est-à-dire d'une onde sanguine rétrograde; ce second souffle est exagéré quand on comprime l'artère avec le bord du stéthoscope le plus éloigné du cœur (Potain).

**DURTAL** (France, Maine-et-Loire). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, contenant 0gr,351 de sels, dont 0gr,158 de bicarbonate de chaux et 0gr,017 de bicarbonate de fer; eaux froides, 11 à 12°.

**DURTOL** (France, Puy-de-Dôme). *Sanatorium*, situé à une altitude de 520 mètres, abrité du nord-ouest par une colline boisée; pas de brouillard, air pur et calme; galeries pour la cure à l'air libre de la tuberculose pulmonaire.

**DUUMVIRAT.** s. m. [de *duumvir*, nom de magistrats romains]. Principe vital attribué en commun au ventricule et à la rate, et qui exercerait son empire sur tous les autres organes du corps (Van Helmont).

**DYMAL.** s. m. (*salicylate de didyme*). Poudre fine, blanche, inodore, que l'on emploie comme antiseptique et siccatif, en nature ou sous forme de pommade à 10 p. 100, dans les cas de brûlure, d'ulcère des jambes, d'intertrigo.

**DYNAMIE.** s. f. [de δύναμις, force]. Tout phénomène morbide dû à l'exagération des propriétés d'ordre organique ou vitales des tissus (Lobstein).

**DYNAMIQUE.** s. f. [de δύναμις, force; all. *Dynamik*, angl. *dynamics*, it. *dinamica*]. Partie de la physique qui traite des forces et de leurs effets : ce n'est pas la *mécanique*, mais la partie de la mécanique qui étudie les *mouvements*, celle qui traite de l'équilibre portant le nom de *statique*. — *Dynamique chimique*. V. CHIMIE.

**DYNAMIQUE.** adj. [all. *dynamisch*, angl. *dynamic*, *dynamical*, it. *dinamico*]. — *Électricité dynamique* (dite aussi *galvanique* ou *voltaïque*, du nom des physiciens qui l'ont produite pour la première fois). Celle qui, bien que douée d'une faible tension, a une grande puissance d'action sur les corps qu'elle traverse. Elle parcourt les corps sous forme de courant continu, et est engendrée ordinairement par une action chimique, telle que la pile. — *État dynamique*. Conception introduite par de Blainville dans la biologie, à l'effet de distinguer l'organisme considéré dans sa composition, comme propre à agir (*état statique*), de l'organisme considéré dans son activité comme agissant (*état dynamique*). L'*état dynamique* répond à l'ensemble de la physiologie : c'est l'*état statique* mis en action. Tous les corps, tant bruts qu'organisés, doivent être envisagés à l'*état statique* ou *de repos*, et à l'*état dynamique* ou d'*activité*.

**DYNAMISME.** s. m. [de δύναμις, force]. Doctrine physiologique opposée au *mécanicisme*, et dans laquelle on considère les forces comme agissant indépendamment des conditions statiques qui en permettent la manifestation.

**DYNAMISTE.** adj. et s. Partisan du dynamisme.

**DYNAMOGÉNIE.** s. f. [de δύναμις, force, et γεννᾶν, engendrer]. On donne ce nom en physiologie à l'augmentation de l'activité d'une cellule ou d'un organe; c'est le contraire d'*inhibition* (V. ce mot).

**DYNAMOLOGIE.** s. f. Traité des forces.

**DYNAMOMÈTRE.** s. m. [de δύναμις, force, et μετρεῖν, mesurer; all. *Kraftmesser*, angl. *dynamometer*, it. *dinamometro*]. Instrument qui sert à mesurer comparativement les forces musculaires des différents hommes. Pour mesurer la force des mains, on saisit en travers les deux branches d'un ressort qui compose l'instrument, et on les rapproche le plus possible l'une de l'autre : cet effort, par la tension qu'il imprime au ressort, fait marcher une aiguille mobile sur une portion de cercle qui porte une échelle graduée en kilogrammes. Un homme de vingt-cinq à trente ans a communément une force égale à 50 kilogrammes. Pour mesurer la force des reins, un anneau de l'instrument est fixé à une crémaillère ayant à sa partie inférieure deux branches transversales sur lesquelles l'individu qui essaye ses forces place ses pieds; il saisit avec ses deux mains un anneau placé à l'autre extrémité, et tire fortement de bas en haut. Un homme d'environ trente ans fait ordinairement marquer à l'aiguille 130 kilogrammes; ce qui indique le poids qu'il est en état de

soulever. — *Dynamomètre médical*. Dynamomètre à main disposé de manière à mesurer la force de chacun des mouvements partiels de la main et des membres malades (Burcq, Duchenne, Charrière) (fig. 226). — *Dynamomètre*

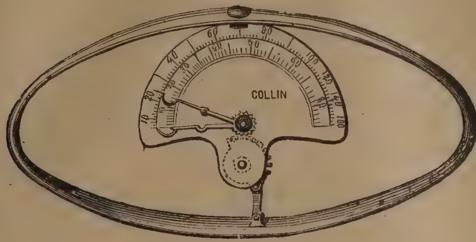



Fig. 226. — *Dynamomètre.*

*vésical*. Sonde à robinet munie d'un embout sur lequel s'adapte un dynamomètre approprié, pour mesurer la force de contraction de la vessie (Mallez).

**DYNAMOPHORE.** adj. [de δύναμις, force, et φορὸς, de φέρειν, porter]. — *Aliments dynamophores.* V. ALIMENTS.

**DYNAMOSCOPE.** s. m. Instrument qui sert à la *dynamoscopie*. Il a une forme cylindrique, une longueur de 5 à 20 centimètres, un diamètre de 5 à 10; une de ses extrémités, qui doit boucher le conduit auditif de l'explorateur, est conique; l'autre extrémité est pleine ou creusée en godet suivant qu'elle est destinée à être appliquée sur une partie de la surface du corps du sujet observé ou à recevoir un de ses doigts (fig. 227). Les dynamoscopes en aluminium, en argent, en liège, sont meilleurs conducteurs du son que les dynamoscopes en bois.

**DYNAMOSCOPIE.** s. f. [de δύναμις, force, et σκοπεῖν, examiner; all. *Dynamoskopie*, angl. *dynamoscopy*, it. *dinamoscopia*]. Système d'auscultation, appliqué au pronostic et à l'appréciation des forces (Collongues). Comme l'auscultation, la dynamoscopie est dite *médiate* ou *immédiate* suivant qu'on la pratique avec ou sans *dynamoscope*. En se plaçant dans le conduit auditif un doigt de la main d'un homme, on entend un bruit continu, très semblable à un *bourdonnement*, et auquel s'ajoutent, par intervalles irréguliers, des crépitations distinctes de ce bruit et appelées *pétillements* ou *grésillements*. Les bourdonnements et les pétillements sont plus sensibles avec l'exploration médiate. Les bruits appartiennent au sujet en exploration, et non à l'oreille de l'observateur : car si l'on appuie le *dynamoscope* contre un corps inerte, ou si l'on introduit dans le godet de l'instrument le doigt d'un cadavre, on ne perçoit aucun bruit. Le bourdonnement est un phénomène général; les pétillements n'existent qu'à l'extrémité des doigts et des orteils. Pendant les maladies le bourdonnement se modifie : si, à l'état normal, il est doux, lent, continu, égal, il devient rude, fort, rapide, continu : c'est le *bourdonnement roulant*; il coïncide avec un état morbide exempt de danger. S'il devient *tremblotant*, c'est l'annonce d'un état sérieux. Le bourdonnement variable, *inégal*, qui affecte tantôt une note aiguë, tantôt une note grave, correspond à un état morbide fâcheux. L'état devient plus fâcheux encore, si le




Fig. 227. — *Dynamoscope.*

bourdonnement passe du roulant, du tremblotant, à l'*intermittent*. Si de ces différents modes il revient au doux, c'est le signe de la rétrogradation de la maladie. Enfin, l'absence du bourdonnement à l'extrémité des doigts est l'augure d'une mort prochaine : pourtant, dans les paralysies complètes, le bourdonnement est nul; dans les maladies avec perte de connaissance, épilepsie, catalepsie, apoplexie, il peut se supprimer longtemps et reparaître; son apparition avant la fin de l'attaque indique que le malade reprendra bientôt ses sens. Immédiatement après la mort, le bourdonnement persiste pendant dix à quinze heures, il est seulement très affaibli; il est plus évident dans les régions précordiale et épigastrique que partout ailleurs; il suit une loi de retraite des extrémités vers le centre. De ces observations, Collongues conclut que le bourdonnement ne tient ni à la circulation ni à la chaleur animale, et qu'il est une résultante de l'action organique; que son absence de la surface du corps est le signe le plus certain de la mort réelle (à moins de paralysie); que ses variations éclairent la marche et le pronostic des maladies; enfin que sa disparition sépare une paralysie complète d'une paralysie incomplète, et empêche de confondre la paralysie vraie avec la paralysie simulée.

**DYSAPONOTOCIE.** s. f. [de δὺς, difficile, ἄπονος, sans douleur, et τόκος, accouchement]. Accouchement difficile exempt de douleur.

**DYSARTHRIE.** s. f. [de δὺς, difficilement, et ἄρθρον, articulation]. Trouble de la parole consistant dans une articulation difficile ou défectueuse des syllabes, comme il arrive dans le balbutiement et le bégayement.

**DYSBASIE.** s. f. [de δὺς, avec peine, et βάσις, marche]. Nom générique donné aux troubles de la marche, quelle que soit leur origine; on peut distinguer des *dysbasies motrices* dépendant d'une altération de la motilité, paralysie ou contracture, des *dysbasies sensitives* dues à l'anesthésie ou à l'hyperesthésie, des *dysbasies psychiques* par trouble de la fonction de la marche, comme l'*astasie-abasie*, l'*ananabasie*, ou par troubles intellectuels (amnésie, aboulie), et des *dysbasies trophiques*, provenant d'atrophies ou d'hypertrophies musculaires ou d'arthropathies.

**DYSCATABROSE.** s. f. [de δὺς, avec peine, et κατάϐρωσις, déglutition, de κατὰ, en bas, et βρῶσις, action de manger]. Synonyme de *dysphagie*.

**DYSCHÉZIE.** s. f. [de δὺς, mal, et χέζω, aller à la selle]. Défécation difficile.

**DYSCHROMATEUX, EUSE.** adj. [de δὺς, mal, et χρῶμα, couleur]. — *Dermatose dyschromateuse*. Celle qui est caractérisée par une inégale répartition du pigment de la peau, telle que le *vitiligo* (Bazin), par opposition aux lésions *achromateuses*. V. ACHROMIE.

**DYSCHROMATOPE.** s. m. Celui qui est affecté de dyschromatopsie.

**DYSCHROMATOPSIE.** s. f. [de δὺς, mal, χρῶμα, couleur, et ὄπτεσθαι, voir; all. *Farbenblindheit*, *Daltonismus*, angl. *colour-blindness*, it. *discromatopsia*; *chromopsie*, *pseudochromie*, *daltonisme*, *achromatopsie*]. Affection du sens de la vue dans laquelle certaines couleurs ne sont pas perçues, ou sont confondues avec celles qui restent perceptibles. La faculté de distinguer les couleurs peut manquer totalement (*dyschromatopsie proprement dite*), le dyschromatope ne distinguant plus que les nuances vives des couleurs et se trompant sur les nuances peu intenses; ou bien cette faculté n'est que partiellement abolie (*dyschromatopsie partielle*) : alors, tantôt le malade ne distingue plus que deux tons du spectre, correspondant au bleu et au rouge; tantôt il confond les couleurs entre elles : le rouge lui paraît vert sale; le jaune lui semble vert, et d'un vert plus franc que le vert lui-même; le bleu et le violet lui semblent bleus : cette confusion des cou-

leurs paraît dépendre de ce que les fibres rétiniennes qui donnent la sensation du rouge (Th. Young) sont insensibles, d'où le nom d'*anérythropsie* qu'on lui a donné : c'est la plus fréquente des formes de dyschromatopsie, c'est celle qui a été décrite par Dalton (1798) et qui, par conséquent, mérite le mieux le nom de *daltonisme*. La dyschromatopsie, ordinairement congénitale et incurable (Javal), peut être palliée par l'usage, au moment du besoin, de verres colorés. On comprend le danger qui peut résulter, sur les lignes de chemins de fer, de la présence d'employés atteints de dyschromatopsie, confondant le rouge et le vert des signaux. — *Dyschromatopsie chromatique*. Celle où l'on distingue plus de deux couleurs, mais non toutes les nuances. — *Dyschromatopsie dichromatique*. Celle où l'on ne perçoit que deux couleurs, toutes les teintes claires paraissant blanches, et toutes les teintes colorées paraissant noires.

**DYSCINÉSIE.** s. f. [de δὺς, difficilement, et κινεῖν, mouvoir]. Diminution ou abolition des mouvements volontaires.

**DYSCŒLIE**, et non **DYSCOILIE**. s. f. [de δὺς, difficilement, et κοιλία, ventre]. Constipation.

**DYSCRASIE.** s. f. [*dyscrasia*, de δὺς, mal, et κρᾶσις, tempérament : mauvais tempérament; all. *schlechte Säftemischung*, angl. *dyscrasia*, it. *discrasia*]. Mot emprunté à la pathologie générale des anciens : il signifie ce qui est opposé à *crase*. La dyscrasie est un mauvais état général des liquides, une mauvaise constitution. — *Dyscrasie du sang*. Toute altération, par excès ou par défaut, des qualités de ce liquide, et non, comme quelques modernes le disent à tort, spécialement la diminution de la fibrine avec augmentation de l'albumine et des globules du sang.

**DYSCRASIQUE.** adj. Qui a le caractère de la dyscrasie; qui la concerne.

**DYSDIPSIE.** s. f. [de δὺς, difficilement, et δίψα, soif]. Difficulté de la déglutition des liquides, observée chez les hystériques.

**DYSÉCÉE.** s. f. [δυσηκοΐα, de δὺς, difficilement, et ἀκούειν, entendre; all. *Schwerhorigkeit*, angl. *dysecoia*]. Dureté, faiblesse de l'ouïe. C'est le premier degré de la surdité; ou, selon quelques auteurs, une faiblesse native, essentielle et constante du sens de l'ouïe.

**DYSENTERIE.** s. f. [*dysenteria*, δυσεντερία, de δὺς, avec peine, difficilement, et ἔντερον, intestin : comme si l'on disait, *difficulté des intestins*; all. *Dysenterie*, *Ruhr*, *Darmfäule*, angl. *dysentery*, it. et esp. *disenteria*]. Phlegmasie intestinale spécifique, caractérisée par de fréquentes évacuations de matières muqueuses, glaireuses, comparées à du frai de grenouille, puis séreuses, mêlées de lambeaux de membrane muqueuse et mélangées de sang; par des tranchées et du ténesme; par une grande tendance à la chronicité et aux récidives et, anatomiquement, par des lésions inflammatoires, ulcéreuses et gangreneuses, siégeant surtout dans le rectum et à la fin du côlon. La dysenterie n'est pas simplement une colite intense; elle a des caractères de spécificité et d'épidémicité. Elle règne surtout dans les pays chauds, pendant les saisons humides, dans les lieux bas et marécageux; souvent aussi dans les prisons et dans les camps, par suite de l'encombrement et de l'usage de mauvais aliments; c'est là principalement qu'elle prend un caractère épidémique et contagieux. L'agent pathogène de cette maladie n'est pas encore connu avec certitude; pour beaucoup d'auteurs, elle serait due à une amibe spéciale (V. Amibe), tandis que d'autres l'attribuent à un colibacille particulier. Il semble qu'on doit actuellement, avec Roger, séparer de la dysenterie vraie due peut-être à une amibe, des *entérites dysentériformes* (V. Dysentériforme) dont certaines variétés sont dues à un colibacille, d'autres à un microbe particulier. La dysenterie réclame un traitement enseigné par l'expérience et consistant en des évacuants : calomel, sulfate de soude, et surtout ipécacuanha, administré par prises ou en infusion suivant la méthode brésilienne (4 à 6 gr. de racine d'ipéca dans 150 gr. d'eau). Les narcotiques, particulièrement l'opium, agissent avec efficacité; on a aussi employé avec succès, pour modifier la muqueuse intestinale, le nitrate d'argent et la teinture d'iode en lavement. — *Dysenterie nostras*. Dysenterie développée dans nos pays, par opposition à la dysenterie vraie, épidémique, qui sévit dans les pays chauds; la dysenterie nostras est souvent une entérite *dysentériforme*. — *Dysenterie purulente*. V. Seringos.

**DYSENTÉRIFORME.** adj. Qui ressemble à la dysenterie. — *Diarrhée dysentériforme*. Diarrhée au cours de laquelle les selles revêtent momentanément les caractères des selles dysentériques. — *Entérite dysentériforme*. Variété d'entérite rappelant par ses symptômes la dysenterie vraie, mais ayant en général une durée moins longue et une gravité moindre. Ces entérites peuvent être dues au *bacille de l'entérite dysentériforme*, décrit par Roger, espèce microbienne particulière, caractérisée par sa forme en gros bacille épais, par sa décoloration par la méthode de Gram, la facilité avec laquelle il se cultive sur les milieux usuels en bactériologie, sa virulence très grande pour le lapin, et par les propriétés agglutinantes qu'il communique au sérum des animaux qui ont résisté à l'inoculation. D'autres variétés d'entérites dysentériformes sont dues à un colibacille, caractérisé par son pouvoir pathogène et la toxicité de ses produits solubles (Roger).

**DYSENTÉRIQUE.** adj. [*dysentericus*, δυσεντερικὸς]. Qui a rapport à la dysenterie : *épidémie dysentérique*, *fièvre dysentérique*, *selle dysentérique*, etc.

**DYSESTHÉSIE.** s. f. [de δὺς, difficilement, et αἰσθάνομαι, je sens]. Affaiblissement des sensations.

**DYSGÉNÉSIE.** s. f. [de δὺς, difficilement, et γένεσις, génération]. Trouble de la fonction de génération.

**DYSGRAPHIE.** s. f. [δὺς, mal, et γράφειν, décrire]. Vice de configuration d'un organe.

**DYSHAPHIE.** s. f. [de δὺς, difficilement, et ἁφή, le toucher]. Difficulté ou trouble du toucher.

**DYSHARMONIE.** s. f. [de δὺς, difficilement, et ἁρμονία, harmonie]. — *Dysharmonie fonctionnelle*. Trouble survenant dans les fonctions d'appareils organiques non lésés, par suite d'altérations d'un autre appareil offrant avec les précédents quelque solidarité anatomique et physiologique. Du trouble d'une faculté cérébrale résulte constamment, pour celles qui sont restées saines, une dysharmonie fonctionnelle, qui est cause à son tour de perturbations intellectuelles complexes, dont la nature réelle est insaisissable tant que les conditions anatomiques et physiologiques de la solidarité naturelle de ces facultés demeurent indéterminées. V. Folie et Fonction.

**DYSHÉMATOSE.** s. f. [de δὺς, mal, et αἷμα, sang, et la terminaison *ose*]. Synonyme de *cyanose*. V. ce mot.

**DYSHÉMIE.** s. f. [de δὺς, mal, et αἷμα, sang]. Altération du sang.

**DYSHÉMORRHÉE.** s. f. [de δὺς, avec peine, et αἱμορρεῖν, rendre du sang]. Suppression ou difficulté du flux hémorroïdal.

**DYSHÉPATIE.** s. f. [de δὺς, mal, et ἧπαρ, ατος, foie]. Mot proposé par Boix pour désigner toute déviation fonctionnelle de la cellule hépatique; il comprend, comme déviation en moins, l'insuffisance hépatique ou *hypohépatie*, et, comme déviation en plus, l'exagération fonctionnelle de l'organe ou *hyperhépatie*.

**DYSHIDROSE.** s. f. ou **DYSIDROSE.** s. f. [de δὺς, difficile, et ἵδρως, sueur]. Affection cutanée, caractérisée par une sécrétion de vésicules transparentes, semblables à

des grains de sagou cuit, renfermant un liquide limpide, localisées aux extrémités, surtout sur les parties latérales des doigts, et causées par la rétention dans les follicules de la peau de la sueur rapidement et abondamment sécrétée. Elle occasionne des démangeaisons assez vives que l'on calméra avec des bains de son ou d'amidon, des lotions à l'eau blanche ou à l'eau vinaigrée; des applications de pommade à l'oxyde de zinc, de glycérolé d'amidon seront souvent suffisantes pour amener la guérison; il sera utile parfois de crever les vésicules avec une aiguille flambée et de panser ensuite avec le liniment oléo-calcaire boriqué ou salicylé.

**DYSKYÉSIE.** s. f. [de δὺς, difficile, et κύησις, grossesse]. Grossesse vicieuse ou irrégulière (Nægelé).

**DYSLALIE.** s. f. [de δὺς, difficilement, et λαλεῖν, parler]. Articulation difficile des paroles.

**DYSLEXIE.** s. f. [de δὺς, mal, et λέξις, mot]. Difficulté à comprendre les mots écrits.

**DYSLOCHIE.** s. f. [de δὺς, difficilement, et λοχεῖα, lochies]. Difficulté ou suppression de l'écoulement des lochies.

**DYSLOGIE.** s. f. [de δὺς, mal, et λόγος, discours]. Difficulté à s'exprimer correctement.

**DYSLYSINE.** s. f. [de δὺς, difficilement, et λύειν, dissoudre; *dyslysinum*, all. *Dyslysin*] ($C^{48}H^{36}O^6$, ou, en atomes, $C^{24}H^{36}O^3$). Matière qu'on obtient en chauffant l'acide cholalique au-dessus de 200°; c'est un produit de déshydratation de l'acide cholalique. Elle se présente sous la forme d'une poudre blanc jaunâtre, insoluble dans l'eau et l'alcool, soluble dans une solution alcoolique d'acide cholalique. On la retrouve dans les fèces à côté de cet acide.

**DYSMÉNIE.** s. f. V. DYSMÉNORRHÉE.

**DYSMÉNORRHÉE.** s. f. [*dysmenorrhœa*, de δὺς, difficilement, μὴν, menstruation, et ῥεῖν, couler; all. *Dysmenorrhöe, erschwerte Menstruation*, angl. *dysmenorrhœa, painful menstruation*, it. *dismenorrea*, esp. *dismenorea*; *stillicidium uteri* (Aetius, Mercurialis, Sennert), *règles difficiles* (Astruc, Chambon), *verzögerte Menstruation* (Jörg), *dysménorrhée* (Linné, Vogel, Gardien, Capuron), *strangurie menstruelle* (Vigarous, Capuron)]. Écoulement difficile des règles, menstruation difficile. On admet généralement quatre formes de dysménorrhée, classées d'après leurs causes et leurs symptômes : 1° Dans la *dysménorrhée nerveuse* (*idiopathique, essentielle*), l'utérus ne présente aucune altération de texture; mais sa coïncidence presque constante avec les phénomènes de l'hystérie, ou au moins avec des troubles nerveux localisés à une partie ou à la totalité de l'utérus, fait attribuer à ces perturbations de l'innervation, et à l'anémie qui les accompagne, la difficulté de l'écoulement menstruel. 2° Dans une seconde forme, ce sont les symptômes de congestion, principalement vers l'utérus, mais aussi vers d'autres organes, qui prédominent, et qui rendent la menstruation difficile : d'où le nom de *dysménorrhée congestive* (*pléthorique, sanguine*) qui lui a été donné; toutefois cette congestion est plus fréquente chez les femmes anémiques que chez les pléthoriques. 3° Dans la *dysménorrhée mécanique*, le sang est exhalé comme à l'état normal à la surface interne de l'utérus, mais il est retenu dans la matrice par suite d'un rétrécissement, plus souvent acquis que congénital, des orifices et de la cavité du col : brides cicatricielles, ulcérations, productions morbides (telles que corps fibreux et polypes), antéflexion : quant à l'atrésie congénitale de la vulve et du vagin, elle produit l'*aménorrhée*, et non la dysménorrhée. 4° Enfin dans une quatrième forme, dite *dysménorrhée membraneuse* (et non *pseudo-membraneuse*), *exfoliation de la muqueuse utérine* (Raciborski, Simpson), la *muqueuse* du corps de l'utérus, qui est caduque *normalement* au moment de l'expulsion du fœtus (V. CADUQUE), l'est devenue pathologiquement : alors, à la suite de contractions utérines douloureuses et d'écoulement de sang irrégulier par le vagin, écoulement ayant commencé environ à l'époque habituelle des règles, les femmes rendent une membrane conservant la forme de la cavité utérine ou à peu près : cette expulsion termine les accidents. La face interne de la membrane est lisse, parsemée d'un grand nombre de petits orifices visibles à la loupe ou à l'œil nu. Sa face adhérente ou externe est irrégulière, chargée de prolongements vasculaires et de fragments de son propre tissu déchiré pendant l'expulsion. Il existe des observations assez nombreuses de fausses couches caractérisées par l'expulsion souvent presque subite d'une pareille membrane : quand la conception datait de deux à trois semaines, on n'a rien trouvé ou l'on n'a trouvé que des débris de la cavité de la membrane; sans doute l'œuf, encore délicat et petit, était rompu, ou, n'étant pas encore fixé par les villosités du chorion, était tombé. La mollesse de la membrane pendant l'état de gonflement de la période des règles et surtout du début de la grossesse, et la facilité avec laquelle, sur les utérus des femmes mortes à cette époque, on sépare cette muqueuse, font concevoir que cette exfoliation morbide de l'organe muqueux tout entier doit être aisée. Voyez une observation de cette expulsion dans le livre hippocratique *De la nature de l'enfant*, § XIII. Dans l'état actuel de la science, il semble qu'on doit reconnaître à cette exfoliation deux modes pathogéniques, fondés l'un et l'autre sur des observations : tantôt elle est symptomatique d'un avortement; tantôt elle est indépendante de tout commencement de grossesse.

**DYSMNÉSIE.** s. f. [*dysmnesia*, de δὺς, difficilement, et μνῆσις, mémoire, all. *Gedächtniss-Schwäche*, angl. *dysmnesia*, it. et esp. *dismnesia*]. Affaiblissement de la mémoire.

**DYSMORPHOPHOBIE.** s. f. [de δύσμορφος, difforme, et φόβος, crainte]. Peur morbide de devenir difforme.

**DYSNERVÉ.** adj. [de δὺς, mal, et *nervus*, nerf]. Se dit d'un organe troublé dans son innervation (H. Meunier).

**DYSODIE.** s. f. [*dysodia*, δυσωδία, de la particule δὺς, qui exprime une chose pénible ou désagréable, et ὄζειν, exhaler une odeur; all. *Gestank*, angl. *dysody*, it. *disodia*]. Fétidité des matières exhalées ou sécrétées. On distingue autant d'espèces de *dysodies* qu'il y a de voies par où peuvent se dégager des émanations fétides.

**DYSODYNIE.** s. f. État anormal des douleurs expulsives de l'accouchement (Nægelé).

**DYSOPIE.** s. f. [*dysopia*, de δὺς, difficilement, et ὤψ, œil, vue]. Affaiblissement de la vue.

**DYSOREXIE.** s. f. [*dysorexia*, de δὺς, avec peine, et ὄρεξις, appétit; all. *Appetitabnahme*, angl. *dysorexia*, it. *disoressia*]. Inappétence.

**DYSOSMIE.** s. f. [*dysosmia*, de δὺς, difficilement, et ὀσμὴ, odeur]. Affaiblissement du sens de l'odorat.

**DYSOSTOSE.** s. f. [de δὺς, mal, et ὀστέον, os]. — *Dysostose cleido-cranienne héréditaire*. Nom donné par Marie à une malformation caractérisée par la persistance des fontanelles, l'hydrocéphalie, le prognathisme, l'absence de soudure de la voûte palatine et l'absence des clavicules.

**DYSPAREUNIE.** s. f. [de δὺς, douloureux, et πάρευνη, accouplement]. Douleur pendant le coït, sans hyperesthésie vulvaire ni contracture : phénomène commun à un grand nombre d'affections des organes génitaux internes.

**DYSPEPSIE.** s. f. [*dyspepsia*, de δὺς, difficilement, et πέψις, coction, digestion; all. *Verdauungs-Schwäche*, angl. *dyspepsy*, it. *dispepsia*]. Difficulté de digérer, digestion dépravée. En Angleterre, *dyspepsie* est synonyme d'*indigestion*. En France, on entend habituellement par *dyspepsie*, non pas toute difficulté de la digestion, comme l'étymologie du mot l'indique, mais un état morbide carac-

térisé par un ensemble de troubles fonctionnels et permanents de la digestion, résultant soit d'une lésion primitive du tissu de l'estomac, soit d'une altération de l'état général ou d'un organe plus ou moins éloigné. L'appétit, toujours modifié, peut être augmenté, diminué ou perverti; la soif est généralement augmentée. Il y a, au moment de l'arrivée des aliments dans l'estomac, une pesanteur épigastrique, qui peut aller jusqu'à la douleur, sous forme de *pyrosis* ou de *gastralgie*; pendant la durée de la digestion, qui est plus longue qu'à l'ordinaire (*digestion laborieuse*), existent un malaise général, de la fatigue, de la pesanteur de tête, de l'hypocondrie momentanée ou durable, un besoin irrésistible de sommeil, des bouffées de chaleur, des bâillements, des pandiculations, parfois un mouvement fébrile le soir; souvent le malade est tourmenté par des renvois ou des régurgitations liquides ou solides, âcres et acides (*dyspepsie acide*); ou bien par une production rapide et abondante de gaz, amenant du ballonnement abdominal et des éructations (*dyspepsie flatulente*); quelquefois il vomit à la fin du repas tous les aliments qu'il a pris; plus rarement paraît le *mérycisme*. Ordinairement des selles liquides ou mal liées et fétides alternent avec la constipation. Enfin les palpitations, la dyspnée, et surtout les troubles nerveux, tels que névralgies, vertiges, etc., sont fréquents. Si cet état se prolonge, il produit l'anémie, l'affaiblissement de toutes les fonctions, une débilité et une maigreur générale avec ou sans hypocondrie (Beau); le sang devient très pauvre en albumine (G. Sée). La dyspepsie peut se montrer sans lésion primitive du tissu de l'estomac (*dyspepsie idiopathique*) chez ceux à qui un mauvais régime ou les excès causent de fréquentes indigestions, ou à la suite de fatigues, de travaux soutenus et sédentaires, avec irrégularités dans les repas, après des émotions profondes, des insomnies, des excès de liqueurs; elle est fréquente chez les fumeurs, pendant les grandes chaleurs, etc. La dyspepsie peut être *symptomatique* de la chlorose ou de l'anémie, de maladies du cœur, de la gastrite chronique, des lésions du foie et de l'estomac, des diathèses goutteuse, syphilitique, tuberculeuse, des affections cérébro-spinales. Le traitement varie selon ces diverses circonstances et selon la constitution de l'individu.

**DYSPEPSIQUE** ou **DYSPEPTIQUE**. adj. et s. Qui concerne la dyspepsie; qui en est atteint.

**DYSPEPTONE**. s. f. Résidu de la digestion stomacale de la fibrine, que les sucs intestinaux transforment en peptone.

**DYSPHAGIE**. s. f. [*dysphagia*, de δὺς, difficilement, et φαγεῖν, manger; all. *Schlingbeschwerde*, angl. *dysphagia*, it. *disfagia*]. Difficulté d'avaler, d'exercer la déglutition.

**DYSPHONIE**. s. f. [*dysphonia*, de δὺς, difficilement, et φωνή, voix]. Altération de la voix et de la parole.

**DYSPHORIE**. s. f. [*dysphoria*, δυσφορία, de δυσφορεῖν, souffrir, de δὺς, difficilement, et φορεῖν, porter; all. *Unwohlsein, Missbehagen*, angl. *dysphoria*, it. *disforia*]. État de souffrance, d'anxiété.

**DYSPNÉE**. s. f. [*dyspnœa*, δύσπνοια, de δὺς, difficulté, et πνεῖν, respirer; all. *Dispnöe, Engbrüstigkeit*, angl. *dyspnœa*, it. *dyspnea*]. Difficulté de respirer.

**DYSPONOTOCIE**. s. f. [de δὺς, difficilement, πόνος, travail, et τόκος, accouchement]. Accouchement difficile par obstacle à la marche du travail (Nægelé).

**DYSRHEXITOCIE**. s. f. [de δὺς, difficilement, ῥῆξις, rupture, et τόκος, accouchement]. Accouchement rendu vicieux par la rupture de l'utérus, du vagin ou du périnée (Nægelé).

**DYSSPERMATISME**. s. m., ou **DYSSPERMASIE**. s. f. [*dysspermasia*; de δὺς, difficilement, et σπέρμα, sperme; all. *Dyspermatismus, erschwerte Saamenentleerung*, angl. *dyspermasy, dyspermatism*, it. *dispermasia*]. Émission lente, difficile ou impossible de la liqueur séminale.

**DYSTHANATASIE**. s. f. [de δὺς, douleur, et θάνατος, mort]. Mort pénible et douloureuse.

**DYSTHERMASIE**. s. f. [de δὺς, mal, et θέρμη, chaleur]. Disposition organique en vertu de laquelle l'économie ne développe qu'une quantité de chaleur insuffisante pour maintenir partout la température normale (Gubler).

**DYSTHYMIE**. s. f. [*dysthymia*, de la particule δὺς, qui indique un malaise, et θυμὸς, esprit; all. *Missmuth, Schwermuth*, angl. *disthymia*, it. *distimia*]. Anxiété, tristesse, abattement de l'âme.

**DYSTOCIE**. s. f. [*dystocia*, de δὺς, difficilement, et τόκος, accouchement, all. *schwere Geburt*, angl. *dystocia*, it. *distocia*]. Accouchement vicieux, parturition qui s'écarte des lois naturelles. Il y a une dystocie *essentielle*, dont les causes sont un vice des forces expulsives, ou une conformation anormale soit du fœtus et de ses annexes, soit des voies que celui-ci doit suivre; et une *dystocie accidentelle*, causée par des accidents survenus du côté de la mère ou de l'enfant.

**DYSTOPIE**. s. f. [de δὺς, difficilement, et τόπος, lieu]. Anomalie qui consiste en la présence d'un organe dans une région autre que celle qu'il occupe normalement.

**DYSTROPHIE**. s. f. [de δὺς, mal, et τροφὴ, nourriture]. Trouble de la nutrition, localisé à un organe, à un système. — *Dystrophie musculaire progressive* (Erb) [*myopathie primitive progressive, amyotrophie essentielle progressive*]. Affection héréditaire, familiale, du système musculaire, caractérisée par : l'affaiblissement progressif, puis l'atrophie de certains groupes musculaires; l'altération dégénérative de la fibre striée aboutissant à l'atrophie simple avec ou sans prolifération conjonctive ou adipeuse interstitielle (pseudo-hypertrophie); l'absence de toute lésion apparente du système nerveux central ou périphérique. L'affection se présente sous diverses formes, dont la constance a permis de décrire plusieurs types cliniques : 1° la *paralysie pseudo-hypertrophique* ou *myosclérosique de Duchenne* (V. PARALYSIE); 2° le *type de Leyden-Mœbius*, forme fruste du type de Duchenne, sans hypertrophie; 3° le *type scapulo-huméral* ou *forme juvénile d'Erb* : le début insidieux se fait dans l'enfance ou à la puberté par la ceinture scapulaire et les muscles du bras; 4° le *type facio-scapulo-huméral de Landouzy-Déjerine* (*atrophie musculaire progressive de l'enfance de Duchenne*), forme spéciale héréditaire d'atrophie musculaire progressive, débutant par les muscles de la face, donnant à la physionomie un aspect particulier (facies myopathique); 5° le *type de Zimmerlin*, dans lequel l'atrophie débute dans la moitié supérieure du corps et spécialement dans la partie supérieure du tronc et les membres supérieurs, avec prédilection pour les muscles volumineux; 6° le *type d'Eichhorst* (*fémoro-tibial*) et le *type de Brossard* (*type fémoral avec griffe des orteils*), dans lesquels l'affection intéresse d'abord les membres inférieurs en commençant par les interosseux et les triceps cruraux.

**DYSTROPODEXTRINE**. s. f. Dextrine peu soluble (Seegen), qui se formerait avec l'achroodextrine et un sucre différent de la glycose, pendant la saccharification de l'amidon, et qui ne se transformerait pas en sucre.

**DYSURIE**. s. f. [*dysuria*, δυσουρία, de δὺς, difficilement, et οὖρον, urine; all. *Harnbeschwerde*, angl. *dysuria*, it. *disuria*]. Difficulté d'uriner. V. RÉTENTION *d'urine*.

# E

ε, η, et quelquefois αι, et aussi le latin æ.

**EAU.** s. f. [*aqua*, ὕδωρ, all. *Wasser*, angl. *water*, it. *acqua*, esp. *agua*] (HO, ou, en atomes, $H^2O$). Liquide transparent, incolore, inodore, insipide, susceptible de mouiller et de dissoudre un grand nombre de corps, formé par la combinaison de l'hydrogène et de l'oxygène, ainsi que le montrent, d'une part, la décomposition par la pile (*électrolyse*), au moyen du *voltamètre*, de l'eau rendue conductrice par une petite quantité d'acide sulfurique; d'autre part, sa synthèse réalisée à l'aide de l'*eudiomètre* : Dumas a démontré que l'eau contenait exactement 11,111 d'hydrogène et 88,889 d'oxygène. Elle a des usages nutritifs, économiques, thérapeutiques, extrêmement variés. ‖ En pharmacie, nom donné à des composés différents, simple solution aqueuse (*hydrolé*), liquide aqueux dans lequel les principes actifs sont unis à l'alcool par simple mixture ou solution (*alcoolé*), ou par distillation (*alcoolat*). — *Eau acidule gazeuse*. V. Eau *minérale*. — *Eau acidule saline*. Chlorure de calcium, 0gr,33; chlorure de magnésium, 0gr,27; chlorure de sodium, 1gr,10; carbonate de soude cristallisé, 0gr,90; sulfate de soude, 0gr,10; eau 650 gr. Faites dissoudre, d'une part les sels de soude, d'autre part les chlorures terreux; mélangez et chargez d'acide carbonique. Recevez l'eau gazeuse dans des bouteilles que vous boucherez aussitôt, en fixant le bouchon avec une ficelle (Codex). — *Eau aérée*. V. Aérage. — *Eau africaine*. V. Eau *d'Égypte*. — *Eau albumineuse*. Blancs d'œufs, n° 4; eau commune, 1 000 gr.; eau distillée de fleurs d'oranger, 10 gr. (Codex). — *Eau alcaline*. V. Eau *minérale*. — *Eau alcaline gazeuse*. Bicarbonate de soude, 3gr,12; bicarbonate de potasse, 0gr,23; sulfate de magnésie, 0gr,35; chlorure de sodium, 0gr,08; eau, 650 gr. Faites dissoudre les sels; chargez d'acide carbonique (Codex). Peut remplacer les eaux minérales naturelles de Vals, Vichy, etc. — *Eau d'Alibour*. Eau astringente composée de : sulfate de zinc, 70 gr.; sulfate de cuivre, 20 gr.; camphre, 10 gr.; safran, 4 gr.; eau, 1 000 gr. — *Eau alumineuse composée*. Alun, sulfate de fer, ãã 30; eau bouillante, 1 000. Styptique. — *Eau alumineuse de Fallope*. Alun, sublimé corrosif, ãã 7; eau de rose, de scordium, ãã 360. Employée jadis contre les ulcères vénériens. — *Eau de l'amnios*. V. Amnios. — *Eau angélique*. Crème de tartre, 8; manne, 60; eau, 250; suc de citron, 15. On clarifie au blanc d'œuf, et l'on fait infuser un peu d'écorce d'orange dans la liqueur. Purgatif agréable. — *Eau d'Anhalt* ou *eau anhaltique* [de *Anhalt*, ville]. Préparation peu différente du baume de Fioravanti, qu'on obtenait en distillant une infusion alcoolique de térébenthine, d'encens, de bois d'aloès, de mastic, de girofle, de muscade, de cubèbe, de cannelle, de safran, de fenouil et de baies de laurier, et qu'on employait en frictions contre la paralysie, à l'intérieur contre le vomissement et la diarrhée. — *Eau anodyne de Prague*. Mélange de 180 gr. d'alcool ammoniacal, de 30 gr. d'essence de safran et de 2 gr. d'huile de lavande, qui servait en frictions dans les douleurs rhumatismales. — *Eau antidartreuse* (de Luynes). Eau de rose, 250; sous-carbonate de plomb, 15; sulfate acide d'alumine et de potasse, 10; sublimé corrosif, 6; blanc d'œuf, n° 1. — *Eau antipsorique de Ranque*. Décoction de staphisaigre, dans laquelle on dissout de l'extrait de pavot, et qu'on emploie en lotions froides. — *Eau antiputride de Beaufort*. Mélange de : eau, 500 gr.; acide sulfurique à 66°, 33 gr. — *Eau d'arquebusade* [all. *Schusswasser*]. Infusion ou macération des espèces vulnéraires. — *Eau d'arquebusade de Theden*. Liqueur préparée en mêlant 160 gr. d'acide sulfurique concentré avec 768 gr. d'alcool à 80°, et ajoutant une dissolution de 384 gr. de sucre dans 160 gr. d'eau et 768 gr. de suc d'oseille. En Allemagne, on la prépare en mêlant 1 partie d'acide sulfurique, 6 de vinaigre, autant d'alcool et 2 de miel despumé. — *Eau arsenicale antipédiculaire* (Clater). Acide arsénieux, 100 gr.; savon vert, 2 kilogr.; eau, 15 litres. Employée contre les poux des moutons. — *Eau balsamique de Jackson*. Alcoolat dentifrice dans lequel entre le pyrèthre, le baume de Tolu et diverses autres substances aromatiques. — *Eau de baryte*. Solution de baryte dans l'eau : elle est alcaline et toxique. — *Eau de Belloste*. Liquide anciennement employé comme résolutif et formé d'acide chlorhydrique, d'eau-de-vie et de safran, parties égales, avec ou sans addition d'eau. — *Eau bénite de la Charité*. Solution de 0gr,30 d'émétique dans 250 gr. d'eau, à prendre en deux fois, dans la colique de plomb. — *Eau bénite de Gouland*. Le vin *antimonié*. — *Eau de Binelli*. Eau hémostatique qui paraît être un soluté de créosote impure. — *Eau bicarbonatée calcique* ou *sodique*. V. Eau *minérale alcaline*. — *Eau blanche*, *eau végéto-minérale*, *eau de Goulard*. Sous-acétate de plomb liquide, 20 gr.; eau de rivière. 900 gr.; alcoolat vulnéraire, 80 gr. Mêlez (Codex). L'aspect lactescent de ce mélange tient à ce qu'il se produit une petite quantité de sulfate de plomb par double décomposition du sous-acétate de plomb et du sulfate de chaux contenu dans l'eau commune : il est à peine coloré quand on se sert d'eau distillée. L'eau blanche est un résolutif employé dans le pansement des plaies, des contusions, des entorses, en injections ou en lotions dans la leucorrhée, etc. — *Eau de Bonferme* [*teinture aromatique, essence céphalique*]. Muscade et girofle, ãã 16 gr., cannelle et fleurs de grenadier, ãã 12 gr., qu'on fait digérer pendant huit jours dans 276 gr. d'alcool à 85°. On passe le produit en exprimant fortement, et l'on filtre. — *Eau boriquée*. Acide borique, 35 à 40 gr., eau distillée bouillie, un litre. — *Eau de Botot*. Infusion alcoolique d'anis, de girofle et de cannelle, additionnée d'essence de menthe et de teinture d'ambre; dentifrice. — *Eau pour la bouche* [*esprit de pyrèthre composé*]. On fait macérer pendant quinze jours dans 875 gr. d'alcoolat de pyrèthre : cannelle fine, 5 gr.; vanille, coriandre, girofle, macis, cochenille, chlorhydrate d'ammoniaque, ãã 4 gr.; et l'on ajoute : eau de fleurs d'oranger, 16 gr.; essence d'anis et de citron, ãã 1 gr.; essences de lavande et de thym et alcoolé d'ambre gris, ãã 0gr,45. On mêle et l'on filtre. — *Eau de boule*. V. Boule *de Mars*. — *Eau de bouquet*. Mélange d'eau de miel odorante, 64 gr.; d'alcoolat de girofle, 32 gr.; d'alcoolats de lavande, d'écorce aromatique, de souchet long, ãã 126 gr.; d'eau sans pareille, 128 gr.; d'alcoolé de jasmin, 36 gr.; d'alcoolé d'iris de Florence, 32 gr., et d'alcoolé de néroli, 20 gouttes. — *Eau de Brocchieri*. Liquide hémostatique qu'on obtient en faisant macérer pendant vingt-quatre heures 1 partie de copeaux de bois de sapin dans 2 d'eau, et distillant pour obtenir 1 d'hydrolat. — *Eau bromée*. Réactif employé souvent pour déceler la présence de l'iode : on l'obtient en agitant vivement brome pur, 40 gr., dans eau distillée, 1 000 gr. — *Eau bromo-iodurée*, *Eau bromurée*. V. Eau *minérale saline*. — *Eau calcique*. V. Eau *minérale sulfureuse*. — *Eau camphrée*. Camphre, 10 gr.; eau distillée, 1 000 gr. Pulvérisez dans un mortier de marbre le camphre humecté de quelques gouttes d'alcool; délayez dans l'eau. Laissez en contact pendant quarante-huit heures, en agitant de temps en temps; filtrez et conservez dans un flacon bien bouché. 100 gr. de ce liquide renferment environ 0gr,33 de camphre (Codex). — *Eau des Carmes*. V. Eau *de mélisse*. — *Eau de casse avec les grains* ou *émétisée*. Casses en gousses, 60 gr.; sulfate de magnésie, 30; émétique, 0,15; eau tiède, 1 000. Purgatif qui fait partie du traitement de

la colique de plomb, dit *de la Charité*. — *Eau céleste*, Liquide bleu obtenu en versant 32 gr. d'ammoniaque liquide dans 128 gr. d'eau distillée tenant en dissolution 0,20 de sulfate de cuivre. C'est un collyre excitant et résolutif. — *Eau chalybée*. Synonyme d'*eau ferrée*. — *Eau de chaux*. Pour l'obtenir, on met dans un grand bocal 1 partie de chaux hydratée, on l'agite avec 40 fois son poids d'eau, pour lui enlever la potasse qu'elle pourrait contenir, dans le cas où la chaux aurait été préparée au feu de bois; on laisse déposer, on décante, on rejette le liquide (*eau de chaux première*), et l'on verse sur la poudre qui reste 100 fois son poids d'eau distillée; on agite de temps en temps, on laisse ensuite reposer, et, au bout de quelques heures, la liqueur décantée constitue l'*eau de chaux seconde* ou *médicinale*. On l'administre (à la dose de 10 à 30 gr. à la fois) à l'intérieur, comme absorbante et antiacide, unie au lait ou à une décoction mucilagineuse, dans la dyspepsie, la diarrhée (surtout chez les enfants); on l'emploie dans la diphtérie, comme dissolvant des fausses membranes. A l'extérieur, elle est usitée en lotions dans l'eczéma (Gubler), en applications topiques sur les plaies et ulcères. — *Eau de Chine*. Synonyme d'*eau d'Égypte*. — *Eau chlorée*. V. Chlore. — *Eau chloroformée*. Eau distillée, 1 000 gr., chloroforme, 5 gr. (Codex); 100 à 150 gr. par jour. — *Eau chloroformée saturée*. Agitez de l'eau avec du chloroforme; décantez (Regnauld et Lasègue). — *Eau chlorurée*. V. Eau *minérale saline*. — *Eau de citerne*. Eau de pluie amenée des toits ou de petites sources jusque dans des réservoirs souterrains appelés citernes, où elle séjourne en se chargeant quelquefois de sels calcaires qu'elle emprunte aux matériaux de construction des parois et qui la rendent *crue*. Elle a la fraîcheur des eaux de puits, fraîcheur que craignent les animaux domestiques, et qui oblige de la tenir quelque temps à l'air avant de la faire boire. — *Eau de Clauder* [*eau de suie composée*]. Digesté de suie, 15; carbonate de potasse, 15; sel ammoniac, 8; dans eau distillée de sureau, 270. Contre la goutte régulière, 30 à 60 gouttes trois fois par jour. — *Eau de clous*. V. Eau *ferrée*. — *Eau de Cologne* [*alcoolatum fragrans*, vulgo dictum *aqua coloniensis*]. Huiles volatiles de bergamote, de citron, de cédrat (ãã 100 gr.), de romarin, de fleurs d'oranger, de lavande (ãã 50 gr.), de cannelle (25 gr.), que l'on dissout dans alcool à 90°, 12 kilogr.; on ajoute : eau de mélisse, 1kg,500, et alcoolat de romarin, 1 kilogr. (Codex). Le tout est mêlé, et, après huit jours de digestion, distillé pour obtenir les quatre cinquièmes du mélange. — *Eau de Cologne* [*eau sans pareille*]. Nom donné souvent à un alcoolé qui est un mélange d'huile de citron, 32 gr., d'huiles de bergamote et de cédrat, ãã 20 gr.; d'alcool rectifié à 85°, 6 kilogr., et d'alcoolat de romarin, 500 gr. — *Eau de combinaison*, *Eau de constitution*. Celle qui fait partie d'un sel de telle manière qu'on ne peut la lui enlever par la chaleur sans changer complètement les propriétés chimiques de ce sel : si on ajoute de l'eau à celui-ci, on n'obtient plus le sel primitif. L'eau de constitution joue dans les sels le rôle de base, et peut être remplacée par une base non volatile. ‖ Celle qui prend part à la constitution des substances coagulables et qui ne peut leur être enlevée sans faire disparaître leurs propriétés essentielles. — *Eau crénatée*. V. Crénaté. — *Eau des créoles*. V. Mammea. — *Eau de créosote*. Créosote, 1 gr.; eau distillée, 1 000 gr. Préparation hémostatique et antiputride. — *Eau de cristallisation*. Eau que les sels retiennent dans leur masse lorsqu'ils cristallisent. La quantité d'eau de cristallisation que prend un sel cristallisant *à la même température*, dans des solutions semblables, *est toujours la même*. C'est toujours un nombre d'équivalents d'eau en rapport avec les équivalents de l'acide et de la base. L'eau de cristallisation suit la loi des proportions multiples relativement à la quantité qu'en renferment les sels cristallisant à des températures différentes. Réciproquement, la chaleur chasse l'eau par nombre déterminé d'équivalents. — *Eau croupie*. V. Eau *marécageuse*. — *Eau crue*. Eau trop chargée de carbonates calcaires et magnésiens ou de sulfate de chaux, qui *cuit mal* les légumes et dissout mal le savon, parce que ces sels incrustent les légumes et les laissent durs, et qu'ils forment avec les stéarates et margarates du savon des sels gras calcaires insolubles, sous forme de grumeaux blancs. Elles ont une saveur qui les faire dire *lourdes* et *dures*, par opposition aux eaux peu calcaires qu'on dit *légères au goût*. Les eaux crues sont malsaines comme boisson ordinaire. — *Eau dégénérée*. V. Dégénérescence. — *Eau dégourdie*. V. Dégourdi. — *Eau distillée*. Celle qu'on obtient par condensation d'eau réduite en vapeurs dans un alambic. Elle ne doit donner aucun précipité par les azotates de baryte (réactif des *sulfates*) et d'argent (*chlorures*), l'oxalate d'ammoniaque (*chaux*), le sublimé corrosif (*ammoniaque*), l'eau de chaux (*acide carbonique*). Elle a une odeur et un goût désagréables par décomposition d'une petite quantité de substances organiques. Elle ne renferme ni air, ni matières salines. Ces conditions font qu'elle est rarement employée comme boisson alimentaire, mais elle rend de grands services à bord des navires, où on se la procure facilement en distillant l'eau de mer : on la débarrasse de sa saveur particulière par l'emploi du charbon animal, et on lui rend les gaz qu'elle tient normalement en dissolution en l'exposant à l'air ou en aérant la vapeur même au moment où elle se condense. — *Eaux distillées* ou *hydrolats*. Eaux chargées de principes volatils par distillation. Autrefois on distinguait les *eaux essentielles*, obtenues en petite quantité par la distillation au bain-marie des plantes récentes, sans addition d'eau (à moins qu'elles ne fussent pas assez succulentes); et les *eaux distillées* proprement dites, préparées, à feu nu, avec addition d'eau ou du suc exprimé de la plante. Actuellement ces dernières sont seules employées : on les prépare à feu nu ou à la vapeur. Avant l'opération, il faut râper les bois, concasser les racines et les écorces, hacher les feuilles des plantes dites *inodores*, pour qu'elles présentent plus de surface; mais on ne fait qu'inciser les plantes aromatiques, pour leur garder le principe odorant. On distille à feu nu les plantes qui abandonnent difficilement leur principe aromatique : pour empêcher que la substance végétale ne brûle à la fin de l'opération et ne donne des produits empyreumatiques dont se chargerait l'eau distillée, il faut introduire dans l'alambic une quantité d'eau suffisante pour couvrir encore la substance lorsque la distillation est terminée, et placer dans la cucurbite une claie d'osier qui empêche la plante de toucher le fond, ou renfermer la plante dans un seau percé de trous et maintenu au-dessus de l'eau (Henry). Soubeiran a modifié l'alambic de telle sorte que la vapeur d'eau seule est en contact avec les plantes, en ajoutant à la cucurbite un tube latéral recourbé plusieurs fois sur lui-même : ce tube amène la vapeur à la partie inférieure du bain-marie, près d'un diaphragme percé de trous sur lequel la plante est placée. La cohobation, autrefois recommandée pour la préparation des eaux distillées de plantes peu odorantes, est abandonnée, parce que les produits qu'elle donne, s'ils sont plus saturés de principes aromatiques, sont aussi plus altérables. Les eaux distillées doivent être conservées dans des flacons parfaitement pleins, bien bouchés, déposés dans un lieu frais et peu éclairé; lorsque les flacons sont en vidange, il faut seulement les couvrir; car, trop bouchés, ils prennent une odeur de moisi. Les eaux distillées ont une odeur et une saveur variables, ordinairement très prononcées; elles sont incolores et presque toujours limpides (celles de cannelle et d'amandes amères sont troublées par un peu d'essence en

suspension). Ce sont des médicaments peu actifs en général, qui entrent dans la composition des potions et sirops. — *Eau distillée d'absinthe*. V. ABSINTHE. — *Eau distillée d'amandes amères*. V. AMANDE. — *Eau distillée d'anis*. On distille à la vapeur les fruits d'anis avec huit fois leur poids d'eau jusqu'à ce qu'on ait un poids d'eau distillée égal à quatre fois le poids des fruits. — *Eau distillée de bleuet*. V. BLEUET. — *Eau distillée de camomille*. 1 partie de fleurs sèches pour 8 parties d'eau. — *Eau distillée de cannelle*. On laisse macérer pendant douze heures 1 partie de cannelle de Ceylan concassée dans 8 parties d'eau; puis on distille jusqu'à ce qu'on ait 4 parties d'eau distillée. Celle-ci est légèrement troublée par la présence d'un excès d'essence : autrefois, pour faire disparaître ce trouble en partie, on ajoutait à la cannelle un fort décocté d'orge (*eau de cannelle orgée*), ou on la distillait avec du vin blanc (*eau de cannelle vineuse*). — *Eau distillée de fenouil*. Même préparation que pour l'eau d'anis. — *Eau distillée de fleurs d'oranger*. V. ORANGER. — *Eau distillée de laitue*. V. LAITUE. — *Eau distillée de laurier-cerise*. V. LAURIER. — *Eau distillée de mélilot*. On distille à la vapeur la fleur sèche avec la quantité d'eau nécessaire pour que la fleur en soit complètement couverte. — *Eau distillée de menthe poivrée*. V. MENTHE. — *Eau distillée de plantain*. V. PLANTAIN. — *Eau distillée de roses*. V. ROSE. — *Eau distillée de tilleul*. Même préparation que pour l'eau de camomille. — *Eau distillée de valériane*. Même préparation que pour l'eau de cannelle. — *Eau diurétique camphrée*. Nitrate de potasse, 60 gr., eau de pariétaire, 500 gr., acide acétique, 60 gr., camphre, 10 gr., dissous dans alcool, 120 gr., agitez et filtrez; 4 à 6 cuillerées à soupe par jour. — *Eau diurétique gazeuse* (Deschamps). Sulfate de magnésie, vinaigre colchique, āā 4 gr. Versez dans une bouteille munie d'un siphon, et remplissez d'eau gazeuse. — *Eau divine*. Solution aqueuse de *pierre divine*. — *Eau douce*. Nom donné : 1° à l'eau propre à la cuisson des légumes et au savonnage, et sans saveur appréciable (contrairement à l'*eau crue*) ; 2° à l'eau qui contient peu de principes fixes (comparativement à l'*eau minérale*). — *Eau dure*. V. EAU *crue*. — *Eau d'Égypte*. Solution d'azotate d'argent pour noircir les cheveux. Elle peut les détruire et attaquer le tissu cutané. — *Eau essentielle*. V. EAU *distillée*. — *Eau éthérée*. Éther sulfurique, 10 gr. ; eau distillée, 100 gr. — *Eau éthérée camphrée*. Elle se prépare en dissolvant 1 partie de camphre dans 3 parties d'éther sulfurique, et mêlant à 56 parties d'eau. — *Eau ferrée* (*eau chalybée*). On l'obtient en plongeant dans l'eau à plusieurs reprises un morceau de fer rougi au feu ; elle est noirâtre et renferme en suspension de l'oxyde noir et du carbonate de fer : elle est employée comme boisson tonique. ‖ Ordinairement, eau dans laquelle on a laissé séjourner des clous rouillés (*eau de clous*), agitant avant de boire et renouvelant l'eau à mesure qu'elle est bue. — *Eau ferrée gazeuse* (*eau ferrugineuse artificielle*). Tartrate ferrico-potassique, 0gr,15; eau gazeuse simple, 650 gr. — *Eau ferrugineuse*. V. EAU *minérale*. — *Eau fondante*. Solution contenant : sulfate de soude, 30 gr. ; azotate de potasse, 0gr,50 ; émétique, 0gr,03 ; dans eau, 1 kilogr. — *Eau forte*. Acide azotique du commerce. — *Eau fraîche* et *eau froide*. La fraîcheur de l'eau, surtout dans les villes, n'est pas un luxe, mais un besoin, dont la satisfaction dans chaque peuple est d'autant plus répandue que l'hygiène alimentaire est plus perfectionnée. L'eau fraîche (4° à 10°), stimulant l'appétit, les sécrétions salivaire et gastrique, et activant les contractions péristaltiques, favorise la digestion : l'eau tiède produit les effets contraires. L'eau fraîche pure, en petite quantité (1/4 de verre), une demi-heure ou une heure avant le repas, est apéritive. L'eau et les autres boissons froides (0° à 4°) sont nuisibles, lorsqu'elles sont prises dans l'intervalle des repas, à moins que leur ingestion ne soit suivie de la marche ou de quelque exercice physique. Leur ingestion à jeun, ou après quelque exercice musculaire suivi de repos, peut être cause de cardialgie ou de coliques violentes, de gastrite, d'entérite. — *Eau gazeuse*. V. EAU *minérale*. — *Eau gazeuse simple* [dite à tort *eau de Seltz artificielle*]. Eau chargée de plusieurs fois son volume d'acide carbonique, sous une pression de 7 atmosphères (Codex), au moyen d'appareils dans lesquels le gaz est comprimé par la pompe aspirante et foulante ou par lui-même. A l'aide du *gazogène* de Briet, on prépare l'eau gazeuse extemporanément : dans le compartiment inférieur du vase ne communiquant avec le supérieur, rempli de 2 litres d'eau, que par un tube qui monte jusqu'au haut de celui-ci, on met 21 gr. de bicarbonate de soude et 18 gr. d'acide tartrique, ou, plus économiquement, 30 gr. de bisulfate de potasse et autant de bicarbonate de soude. L'acide carbonique qui se dégage monte par le tube dans le réservoir supérieur et se dissout dans l'eau, qui se peut charger de gaz jusqu'à 5 volumes. — *Eau générale*. Alcoolat composé avec une foule de plantes aromatiques et des substances balsamiques et résineuses. — *Eau de goudron*. Goudron purifié, 100 gr. ; eau distillée ou eau de pluie, 3 000 gr. Laissez en contact, pendant vingt-quatre heures, dans une cruche de grès en agitant souvent avec une spatule de bois ; rejetez cette première eau, et ajoutez-en une nouvelle quantité. Laissez en contact de nouveau pendant huit à dix jours, en ayant soin d'agiter souvent ; décantez et filtrez (Codex). Pour la préparation de l'eau de goudron médicinale, il est indifférent de se servir de goudron exotique ou de goudron indigène. Le goudron demi-liquide est préférable au goudron épais. L'eau de goudron, préparée à chaud (60°) et en vase clos, représente mieux les principes naturels du goudron et est plus constante dans sa composition que l'eau obtenue à froid et au contact direct de l'air. La proportion des éléments qui y sont dissous ne doit pas être moindre de 0gr,30 par litre : ce sont de l'essence de térébenthine pyrogénée, de la créosote, des principes résinoïdes volatils, et plusieurs acides résineux. L'iode se dissout dans l'eau de goudron dans la proportion de 1 gr. par litre : cette *eau de goudron iodée* ne donne aucune des réactions de l'iode (Lefort). On emploie l'eau de goudron en boisson, en injections, en lotions. V. GOUDRON. — *Eau de Gouland*. V. EAU *bénite*. — *Eau de Goulard*. V. EAU *blanche*. — *Eau grecque*. Synonyme d'*eau d'Égypte*. — *Eau hémostatique*. On connaît sous ce nom : les eaux de Binelli, de Brocchieri, de Hepp, de Léchelle, de Monterosi, de Pagliari, de Tisserand. — *Eau de Hepp*. Légère modification de l'eau hémostatique de Pagliari. — *Eau d'Husson*. Bulbes de colchique frais, 50 gr., macérés pendant cinq à six jours dans 100 gr. d'alcool à 36° : 20 à 60 gouttes par jour dans un verre d'eau sucrée. — *Eau hygiénique de Memphis*. V. EAU *de Léchelle*. — *Eau hygroscopique*. Celle qui imbibe les substances *hygrométriques*. — *Eau impériale*. Alcoolat composé avec un grand nombre de plantes aromatiques. — *Eau incrustante*. Eau tenant en dissolution du carbonate de chaux à la faveur d'acide carbonique qui y est aussi dissous : ce gaz se dégageant à l'air libre, le carbonate calcaire se dépose sur les objets plongés dans l'eau, et les *incruste*. — *Eau iodée*. Solution d'iode dans l'eau à l'aide de l'iodure de potassium, pour boisson (Lugol) : iodure de potassium, 0gr,40 ; iode, 0gr,02 ; eau distillée, 1 000 gr. — *Eau iodurée*. V. EAU *minérale*. — *Eau de Javelle*. Solution d'*hypochlorite de potasse* obtenue en faisant arriver du chlore dans une dissolution aqueuse de carbonate de potasse. Elle doit sa couleur rosée à un peu d'oxyde de manganèse, et contient aussi un peu de chlorure

de potassium. — *Eau de lavande* ou *de Smith*. Mélange d'essence de lavande, 60; de teinture d'ambre, 30; d'eau de Cologne, 500; d'alcool, 1 000. Préparation cosmétique. — *Eau laxative de Vienne* (Pharm. Aust.). Séné d'Alexandrie, 26gr,25; eau bouillante, 210 gr.; manne choisie, 35 gr. — *Eau de Léchelle* (*eau hygiénique de Memphis*). Feuilles de noyer, chardon bénit, aigremoine, eupatoire, ronces, millepertuis, marum, menthe, calament, basilic, sauge, romarin, thym, ãã 500; fleurs de rose, souci, arnica, ãã 125; écorce de chêne, grenade, ãã 1 000; racine de ratanhia, gentiane, garance, ãã 500; bourgeons de peuplier, de sapin, ãã 1 000. Regardée comme hémostatique. — *Eau de lithine gazeuse*. Carbonate de lithine, 0gr,50; eau gazeuse, 500 gr. A prendre en vingt-quatre heures, pure ou mêlée au vin, dans la goutte, la gravelle urique. — *Eau de Luce*. Liquide laiteux, d'odeur forte, de saveur âcre et caustique, que l'on emploie comme stimulant du système nerveux, dans les évanouissements, en aspirations par le nez, ou à l'intérieur (quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée). On l'emploie aussi pour cautériser les morsures des animaux venimeux. On la prépare en mêlant 70 gr. d'ammoniaque liquide à 22° avec une teinture obtenue par digestion de savon blanc et baume de la Mecque, ãã 0gr,05, et huile de succin, 0gr,10, dans 5 gr. d'alcool à 36°. — *Eau magnésienne*. Dissolution de sulfate de magnésie, 53 gr., et de carbonate de soude cristallisé, 70 gr. Faites dissoudre séparément chacun des deux sels dans une quantité suffisante d'eau; filtrez. Faites bouillir les solutions jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus d'acide carbonique, laissez déposer, décantez; délayez le précipité dans 650 gr. d'eau, et chargez d'acide carbonique pour avoir l'*eau magnésienne gazeuse*. — *Eau manganésienne*. V. Eau *minérale ferrugineuse*. — *Eau marécageuse*. Eau des marais, des mares, des étangs, qui est toujours chargée de matières végétales et animales en putréfaction. C'est une boisson insalubre : si l'on est forcé d'en faire usage, il est indispensable de la désinfecter en la filtrant dans un tonneau contenant du gravier et du charbon de bois concassé ou en la faisant bouillir après filtration sur papier ou sur ouate. — *Eau de Mars, eau martiale*. V. Boule *de Mars*. — *Eau médicinale*. Eau naturelle ou artificielle, susceptible d'exercer une action thérapeutique, en raison de sa minéralisation seule, de sa température seule, ou des deux conditions réunies. V. Eau *minérale*. — *Eau de mélisse* [*alcoolat de mélisse, eau de mélisse des Carmes*]. Mélisse fraîche en fleur, 900 gr.; zestes frais de citron, 150 gr.; cannelle de Ceylan, girofle, muscade, ãã 80 gr.; coriandre, racine d'angélique, ãã 40 gr.; alcool à 80°, 5 000 gr. Coupez la mélisse et les zestes de citron, concassez les autres substances, faites macérer dans l'alcool pendant quatre jours, et distillez au bain-marie pour retirer toute la partie spiritueuse (Codex). Réputée stomachique, tonique, vulnéraire (à l'intérieur, 2 à 4 gr. dans un verre d'eau sucrée). — *Eau de mer*. Eau minérale qui remplit le vaste bassin des mers, et qui renferme une grande quantité de matériaux salins. Un litre contient, en moyenne, 8 gr. de chlorure de sodium dans le nord de la Baltique, 27 gr. environ dans l'Atlantique, plus de 30 gr. dans la Méditerranée. Les eaux de la Méditerranée contiennent la plus grande salure, 4,1 c. en sels pour 100; celles de la Baltique, la plus petite (à Doberan), 1,6 c. pour 100. Quant aux proportions de sels que contiennent les deux hémisphères, on peut dire que l'austral est au boréal : : 29 : 27. On remarque aussi dans les eaux de mer des traces d'un principe (*substance organique des eaux de mer, mucosité de la mer*, de Bory de Saint-Vincent), qui appartient au groupe des *substances coagulables* des êtres vivants; on ne sait si elle est azotée ou analogue aux mucilages. L'eau de mer des côtes de France donne à l'analyse :

| ÉLÉMENTS. | POIDS OBTENUS pour 100 grammes d'eau de mer. | | POIDS OBTENUS pour 1 litre d'eau. |
|---|---|---|---|
| Oxyde de fer | » | 0,0003 | 0,003 |
| Acide carbonique | 0,0050 | 0,0114 | 0,118 |
| Chaux | 0,0064 | | |
| Acide sulfurique | 0,0798 | 0,1357 | 1,392 |
| Chaux | 0,0559 | | |
| Acide sulfurique | 0,1635 | 0,2477 | 2,541 |
| Magnésie | 0,0842 | | |
| Chlore | 0,2374 | 0,3219 | 3,302 |
| Magnésium | 0,0845 | | |
| Chlore | 0,0240 | 0,0505 | 0,518 |
| Potassium | 0,0265 | | |
| Brome | 0,0432 | 0,0556 | 0,578 |
| Sodium | 0,0124 | | |
| Chlore | 1,7854 | 2,9424 | 30,182 |
| Sodium | 1,1570 | | |
| | | 3,7655 | 38,625 |
| Eau | | 96,2345 | 987,175 |
| Poids total | | 100,0000 | 1025,800 |

L'eau de mer a une saveur salée et saumâtre qui empêche de l'employer comme boisson, sauf quand elle a été distillée. V. Bain *de mer*. — *Eau mercurielle*. Solution de protoazotate acide de mercure qu'on obtient en faisant dissoudre dans un matras, à une douce chaleur, 120 parties en poids de mercure purifié, dans 150 d'acide azotique à 33°, versant dans la solution 900 parties d'eau distillée, et passant au bout de quelques jours. C'est un caustique. — *Eau mère*. Résidu d'une solution saline qu'on a fait cristalliser, lorsque cette eau, épaissie, refuse de donner des cristaux. — *Eau mère du salpêtre*. V. Azotate *de chaux*. — *Eau météorique*. L'*eau de pluie*. — *Eau de Mettemberg*. Solution de sublimé corrosif, 4 gr., dans eau distillée, 1 000 gr.; avec addition d'acide chlorhydrique alcoolisé, 30 gr. Contre la gale. — *Eau de miel odorante* [*alcoolat de miel odorant, esprit de miel*]. Alcoolat d'une odeur très suave, destiné à la toilette, et préparé avec : miel, coriandre, zeste de citron, girofle, muscade, benjoin, styrax, calamite, vanille, eaux de roses et de fleurs d'oranger. — *Eau minérale* et *eau minéralisée*. En général, toute eau de source, laquelle est minérale en ce qu'elle sort de couches formées principalement de sels minéraux, et minéralisée en ce qu'elle a dissous des sels d'origine minérale. — Communément, eau qui tient en dissolution des principes fixes ou volatils dont elle s'est chargée par filtration à travers des terrains et par écoulement entre des fissures de roches diverses. Toutefois, il faut que la nature ou la quantité de ces principes soient propres à donner des propriétés thérapeutique aux eaux qui les renferment pour qu'on donne le nom de *minérales* à ces eaux, qui seraient mieux nommées *eaux médicinales*. Suivant leur température, elles sont dites *thermales* ou *froides*, froides jusqu'à 20°, chaudes au delà de ce terme, température dont la cause a été attribuée à des actions électro-chimiques, à des décompositions souterraines, mais qui est due sans doute à la chaleur du globe. La classification des eaux minérales généralement adoptée est basée sur la chimie : on les divise, d'après leurs principes dominants, en *salines, acidules gazeuses, alcalines, ferrugineuses* et *sulfureuses*. — Les *eaux minérales salines* ont pour caractère de laisser, après leur évaporation, une quantité notable de substances salines, et de précipiter en blanc par les sels de baryte ou par les sels d'argent solubles. On a établ parmi elles trois subdivisions d'après la prédominanc

des bromures et des iodures, des chlorures, des sulfates : 1° les eaux salines *bromo-iodurées* sont celles qui renferment assez de bromures et d'iodures pour que ces sels leur donnent des propriétés thérapeutiques spéciales (*Challes, Saxon*); 2° les eaux *chlorurées* contiennent surtout du chlorure de sodium (*Hombourg, Kissingen, Salins-Moutiers*), puis des chlorures de calcium et de magnésium; 3° les eaux *sulfatées* renferment du sulfate de soude (*Marienbad*], de chaux (*Baden*) ou de magnésie (*Pullna, Sedlitz*). Les premières conviennent dans les lésions de nature scrofuleuse ; les secondes sont digestives, reconstituantes, dérivatives; les dernières sont presque toutes purgatives. — Les *eaux acidules gazeuses* ont une saveur aigrelette, rougissent la teinture de tournesol, et dégagent, à l'air libre ou par la chaleur, du gaz acide carbonique qui les fait souvent mousser comme du vin de Champagne. Elles forment, avec l'eau de chaux, un précipité blanc soluble avec effervescence dans les acides. Ces eaux sont excitantes et apéritives. On les emploie surtout contre la dyspepsie non flatulente, les engorgements des viscères abdominaux et les affections des voies urinaires (*Condillac, Seltz, Châteldon*). — Les *eaux alcalines* ont une saveur amère, urineuse; elles moussent légèrement, verdissent la teinture de violette, précipitent en blanc les sels de chaux et ceux de magnésie à l'aide de l'ébullition ; elles font effervescence quand on y verse un acide. Leur principe dominant est tantôt un silicate (*Plombières*), tantôt un bicarbonate alcalin (*Vichy*) : le bicarbonate est ordinairement sodique (*Vichy, Vals*), rarement calcique (*Pougues, Saint-Galmier*). Ces eaux agissent comme *altérants*, et sont utiles contre les aigreurs des premières voies, les scrofules, les tumeurs blanches, les ulcères atoniques, les engorgements des viscères abdominaux. — Les *eaux ferrugineuses* ont pour principe caractéristique et thérapeutique le fer, qui s'y trouve toujours à l'état de protoxyde. Elles ont une saveur atramentaire plus ou moins prononcée. Exposées à l'air, elles se troublent et laissent précipiter un dépôt ocracé. Traitées par le sulfhydrate d'ammoniaque, elles donnent un précipité noir ; avec le cyanoferrure de potassium, elles précipitent en bleu plus ou moins intense. Elles sont presque toutes froides. Elles renferment parfois du manganèse (*eaux manganésiennes*), plus rarement de l'hydrogène sulfuré libre. Le protoxyde de fer y est combiné à l'acide carbonique, à l'acide crénique, ou apocrénique, à l'acide sulfurique, d'où trois catégories d'eaux ferrugineuses : 1° dans les eaux ferrugineuses *carbonatées*, il y a un excès d'acide carbonique dissous qui les rend ordinairement gazeuses, et diminue leur saveur atramentaire ; à l'air, l'acide libre se dégage, et le carbonate ferreux, n'étant plus dissous, se dépose, puis se transforme en hydrate ferrique brun, source des dépôts ocreux caractéristiques : ces eaux sont les plus répandues parmi les ferrugineuses (*Orezza, Pyrmont, Spa*, etc.); 2° dans les eaux *crénatées*, le nitrate d'argent produit une coloration violette (*Forges, Porla*). V. Crénaté; 3° les eaux *sulfatées*, plus rares que les précédentes, plus riches en fer, d'une saveur plus désagréable, donnent immédiatement, quand elles ont été exposées à l'air, un précipité bleu avec le prussiate de potasse, parce que le sulfate de protoxyde de fer s'est partiellement transformé en sulfate ferrique (*Auteuil, Cransac*). Les eaux ferrugineuses sont toniques et astringentes; elles conviennent contre l'aménorrhée, la chlorose, la leucorrhée, la dyspepsie, et tous les états morbides qui s'accompagnent d'atonie et de débilité. — Les *eaux sulfureuses* ont une odeur d'œufs pourris ; elles précipitent en noir par les solutions de plomb, d'argent, de cuivre. Leur principe minéralisateur est l'acide sulfhydrique ou plus ordinairement un sulfure alcalin. Leur origine, leur température, leur composition, font ranger les eaux sulfureuses en deux classes : 1° les eaux sulfureuses *naturelles* (dont le type se trouve dans les eaux des Pyrénées) sourdent des terrains primitifs, sont ordinairement chaudes, peu chargées de sels, alcalines, limpides, incolores, et ont pour élément efficace le monosulfure de sodium (eaux sulfureuses *sodiques*): elles renferment aussi du carbonate et du silicate de soude, du chlorure de sodium, de la barégine, de la glairine et souvent une conferve appelée sulfuraire. A l'air, elles s'altèrent plus ou moins vite et deviennent laiteuses : on les dit alors *dégénérées* (V. Dégénérescence *des eaux*). Les eaux sulfureuses naturelles sont très nombreuses (*Barèges, Cauterets*, etc.); 2° les eaux sulfureuses *accidentelles* (ou sulfurées *calciques*) se forment dans les couches superficielles du sol par transformation de leurs sulfates en sulfures au contact des matières organiques contenues dans les terrains qu'elles traversent; elles sont ordinairement froides, très chargées de substances salines, ammoniacales (J. Bouis), et minéralisées par le sulfure de calcium (*Enghien*); dans quelques-unes pourtant, la sulfuration tient à la présence du sulfure de sodium (*Aix-la-Chapelle*) ou de l'acide sulfhydrique libre (*Uriage*). Les eaux sulfureuses ont une action particulière sur les systèmes cutané et lymphatique; elles sont utiles contre les maladies de la peau, les scrofules, le catarrhe bronchique, le rhumatisme, les maladies articulaires. — *Eau minérale artificielle*. Eau dans laquelle on a dissous des substances minérales variables suivant la classe des eaux minérales naturelles qu'on cherche à imiter et à remplacer. Actuellement, les eaux artificielles ne peuvent représenter fidèlement les eaux naturelles, parce que, si on connaît la nature et la proportion des éléments dont celles-ci se composent, on ignore le mode suivant lequel ces éléments se combinent entre eux; de plus, il est impossible de reproduire les matières organiques que renferment les eaux naturelles; enfin celles-ci se transportent aujourd'hui si facilement qu'on peut presque partout les employer à meilleur marché et avec de meilleurs effets que les eaux artificielles. Cependant le Codex donne encore quelques formules d'eaux minérales artificielles qui répondent aux types de chacune des cinq classes d'eaux naturelles (V. Eau *acidulée saline*, Eau *alcaline gazeuse*, Eau *ferrée gazeuse*, Eau *gazeuse simple*, Eau *saline purgative* et Eau *sulfureuse artificielle*). Le même recueil conseille, comme règles générales de la préparation de ces eaux : d'employer de l'eau potable de bonne qualité; de laver avec soin l'acide carbonique; de dissoudre les sels dans une petite quantité d'eau ou dans la totalité de celle qui doit être chargée d'acide carbonique; de former par double décomposition les carbonates quand ils ne sont solubles que dans l'acide carbonique, et de les soumettre aussitôt à l'action dissolvante de cet acide, qui est alors plus facile. — *Eau de Monterosi*. Hémostatique préparé avec diverses plantes aromatiques et astringentes, auxquelles sont associés : poix noire, agaric blanc. — *Eau oxygénée*. Nom donné : 1° à une combinaison spéciale de l'hydrogène avec l'oxygène; 2° à une simple solution d'oxygène dans l'eau, obtenue en comprimant le gaz par plusieurs atmosphères; 3° au mélange de 2 gr. d'acide nitrique pur dans 1 000 gr. d'eau, employé à l'intérieur contre les maladies dartreuses et syphilitiques. Actuellement, on emploie le terme d'*eau oxygénée* pour désigner le bioxyde d'hydrogène; c'est un liquide incolore, inodore, de consistance sirupeuse, qui doit contenir, d'après le Codex, dix fois son volume d'oxygène; c'est un oxydant, un décolorant et un antiseptique énergique. Pour l'usage médical, on doit l'employer aussi neutre que possible; il est nécessaire de faire mélanger avec deux ou trois volumes

d'eau distillée contenant 1 p. 100 de bicarbonate de soude; ainsi préparée, on l'utilise en lotions et en pansements sur les plaies gangreneuses ou infectées; en lavages, dans le coryza ou l'angine de la scarlatine (Roger). — *Eau ozonisée.* Nom donné, en Angleterre, à une solution de permanganate de potasse, 2 gr., dans eau, 1 lit. — *Eau de Pagliari.* Eau hémostatique obtenue en faisant bouillir, pendant six heures : benjoin, 8; alun, 16; dans eau, 160. — *Eau panée.* Pain, 60 gr.; eau, 1000 gr. Faites infuser pendant une heure. — *Eau de Perse.* Synonyme d'*Eau d'Égypte.* — *Eau phagédénique.* Solution de couleur jaune orangé, qu'on obtient en mêlant 125 gr. d'eau de chaux à une solution de 0gr,40 de sublimé dans 12 gr. d'eau pure. Elle est employée comme excitante dans le traitement des ulcères vénériens. — *Eau phéniquée.* V. Phénique (*Acide*). — *Eau de pluie.* Eau qui résulte de la condensation de la vapeur contenue dans l'atmosphère. Elle renferme de l'oxygène, de l'azote, de l'acide carbonique, et, surtout dans les pluies d'orage, du carbonate ou de l'azotate d'ammoniaque en petites quantités; de plus, elle renferme les poussières, les corpuscules, qui voltigent dans l'air. Elle est salubre comme boisson, et propre à tous les usages domestiques. — *Eau potable.* Celle qui peut être prise comme boisson alimentaire. Les bonnes eaux potables doivent être absolument inodores, de saveur sensible et agréable; elles doivent être limpides, fraîches; elles doivent dissoudre le savon sans former de grumeaux, cuire les légumes sans les durcir, ne pas renfermer par litre plus de 0gr,50 de substances minérales, être exemptes de matières organiques (Guérard). Les principaux gaz contenus dans les eaux potables sont : l'oxygène, l'azote, l'acide carbonique, l'ammoniaque, savoir : 5 centimètres cubes du premier par litre, et environ, des deux suivants, le double et le triple. La présence de l'air dans les eaux destinées à la boisson est une condition de salubrité généralement vraie, mais dont il ne faut pas exagérer l'importance; elle donne à l'eau une saveur plus agréable, mais ne joue pas un rôle direct indispensable. Ce n'est point parce que l'oxygène est utile à la digestion (aucune observation directe n'en démontre la réalité) qu'il en faut dans une eau potable, mais parce que sa présence est incompatible avec celle des substances organiques qui s'en emparent et qui doivent être le plus souvent incriminées. L'acide carbonique existe généralement en proportion beaucoup plus considérable dans l'air des eaux potables que dans celui de l'atmosphère; car l'eau, en tombant sous forme de pluie, dissout l'acide carbonique de l'atmosphère : sa présence dans les eaux potables leur donne de la sapidité, excite l'appétit, paraît favoriser la digestion. Toutes les eaux de rivière renferment une très faible quantité d'ammoniaque combinée, rassemblée dans l'atmosphère par les pluies, ou provenant de la décomposition spontanée des matières azotées, végétales ou animales. La plupart des eaux potables de bonne qualité, en particulier celles des fleuves et des rivières, renferment de 1 à 3 dix-millièmes de matières fixes : dans ces dernières, cette quantité double en été. Une eau peut contenir 5 dix-millièmes (1/2 gr. par litre) de matières fixes, et être considérée non seulement comme une eau potable de bonne qualité, mais encore comme convenable pour les principaux usages de la vie. Cette proportion d'un demi-gramme de matières fixes par litre est celle qui est adoptée comme maximum. Les exigences de la cuisson des graines de la famille des légumineuses, du blanchiment du linge et d'autres usages industriels font préférer pour une distribution publique les eaux qui ne renferment que 0gr,2 ou 0gr,3 de matières fixes par litre. Les sels de l'eau sont les mêmes que ceux de la plupart de nos aliments, silice, phosphates, carbonates, chlorures, bromures, iodures, azotates, sulfates à base de chaux, de magnésie, de fer, d'alumine et de soude. Leur absence n'est pas nuisible, l'eau étant toujours prise en même temps, ou à peu près, que des aliments solides ou liquides qui renferment les mêmes sels en quantité bien plus grande sous un même poids comme sous un même volume. Le procédé de purification des eaux potables suspectes par ébullition et infusion avec du thé ou du café est le plus rationnel et le mieux éprouvé; si, au préalable, on peut les aérer et les filtrer, on ajoutera une garantie de plus (V. Filtre). Les eaux potables, dont l'usage continu détermine des endémies, ne doivent leurs propriétés nuisibles ni à la présence ni à l'absence d'aucun corps chimiquement défini, excepté l'acide arsénieux ou d'autres poisons, et peut-être la silice en excès; il en est de même pour la formation du goitre et pour celle du crétinisme. Pour satisfaire aux besoins d'une population, les citernes, les pompes et les fontaines sont généralement insuffisantes, et il convient d'établir un système général de distribution d'eau indépendant des moyens particuliers d'approvisionnement de chaque habitant, et capable de fonctionner d'une manière permanente et sans intermittence. V. Régime *des eaux.* — *Eau de puits.* Nom donné aux eaux de nappes ou filets d'eau courant entre deux couches géologiques plus ou moins profondes que l'on va chercher à l'aide d'un puits au fond duquel elles s'accumulent. Elles proviennent quelquefois d'infiltrations d'une rivière voisine ou d'un lac. Elles sont généralement *séléniteuses*, et, par suite, impropres au savonnage et à la cuisson des légumes; de plus, elles sont mal aérées et renferment ordinairement des matières organiques : aussi sont-elles réputées insalubres. — *Eau de puits artésien.* Eau de même origine que celle des puits ordinaires, mais jaillissant à la surface du sol, et venant de nappes ou rivières souterraines beaucoup plus profondes, que l'on atteint par le forage, en garnissant de tubes de fer forgé le conduit ainsi creusé. L'*eau de source* et l'*eau de fontaine* ont la même origine, mais émergent spontanément à la surface du sol. Ces eaux, l'eau de source en particulier, sont excellentes au point de vue de la salubrité et doivent être préférées à toute autre pour l'approvisionnement des villes, à condition toutefois d'être *douces* : elles sont limpides et ont une température peu variable, tandis que les eaux de rivières sont souvent troubles, et tantôt tièdes, tantôt glaciales (Guérard). Au contraire, il faut les rejeter dans l'usage habituel, lorsque les terrains qu'elles traversent les rendent *crues* ou *minérales.* — *Eau pulvérisée.* V. Pulvérisation. — *Eau de Rabel* [*alcool sulfurique*]. Mélange de 3 parties d'alcool à 85° et de 1 partie d'acide sulfurique à 66° B. On verse peu à peu l'acide sur l'alcool; on laisse déposer, et l'on décante. On l'administre comme excitante, tonique et astringente (depuis quelques gouttes jusqu'à 2 gr. dans une boisson mucilagineuse). Pure, c'est un styptique très énergique, que l'on peut employer pour arrêter les hémorragies. — *Eau régale.* Mélange d'acides chlorhydrique (3 parties) et azotique (1 partie). On s'en sert pour dissoudre l'or et le platine. On en a essayé, dans un pédiluve, comme révulsif. — *Eau de la reine de Hongrie* [*alcoolat de romarin*]. Feuilles fraîches de romarin, 2; alcool à 80°, 6; eau distillée de romarin, 2. Faites macérer pendant quatre jours, distillez (Codex). — *Eau de rivières, de fleuves.* Même composition, mêmes propriétés générales, mêmes conditions de salubrité que les eaux de pluie et de source aux points de vue hygiénique et économique; cependant les eaux de fleuves et de rivières sont inférieures à l'eau de source en raison des variations qu'elles présentent dans l'état de leur température et de leur limpidité; de plus elles sont souvent polluées par les égouts des villes qui viennent s'y

déverser. V. Eau *de puits artésien.* — *Eau de riz.* V. Riz. — *Eau rouge.* V. Eau *vulnéraire.* — *Eau rouge d'Alibert.* Solution de sublimé corrosif, 4 gr., dans eau distillée, 500 gr.; colorée avec racine d'orcanette, 4 gr. — *Eau saline.* V. Eau *minérale.* — *Eau saline purgative* [*eau de Sedlitz artificielle*]. Sulfate de magnésie, 30 gr.; bicarbonate de soude, acide tartrique cristallisé, āā 4 gr.; eau, 650 gr. Faites dissoudre les deux sels dans l'eau; filtrez et versez la solution dans une bouteille; ajoutez l'acide tartrique, et bouchez aussitôt; le bouchon doit être assujetti solidement (Codex). — *Eau sans pareille.* V. Eau *de Cologne.* — *Eau seconde.* Mélange de 1 partie d'eau-forte, avec environ 2 parties d'eau. L'*eau seconde* employée par les peintres est une solution de potasse marquant 12° B. — *Eau sédative* (Raspail). Ammoniaque liquide, 60 gr.; alcool camphré, 10 gr.; sel marin, 60 gr.; eau commune, 1 litre : faites dissoudre le sel dans l'eau, et mêlez le tout à froid. Excitante et résolutive, en frictions, sur des points contus, sur les piqûres d'insectes ou de reptiles; se donne aussi à l'intérieur, étendue d'eau, comme stimulante, antiputride et fortifiante. — *Eau de Sedlitz artificielle.* V. Eau *saline purgative.* — *Eau séléniteuse.* V. Séléniteux. — *Eau de Seltz artificielle.* V. Eau *gazeuse simple.* — *Eau de Smith.* V. Eau *de lavande.* — *Eau de soude carbonatée* [*soda water*]. Eau, 650 gr.; bicarbonate de soude, 1 gr.; filtrez et chargez d'acide carbonique (Codex). — *Eaux spiritueuses.* Les *alcoolats.* — *Eau de suie composée.* V. Eau *de Clauder.* — *Eau sulfatée.* V. Eau *minérale saline* et *ferrugineuse.* — *Eau sulfureuse.* V. Eau *minérale.* — *Eau sulfureuse artificielle.* Dissolution de monosulfure de sodium et de chlorure de sodium, 0gr,13 de chaque, dans 650 gr. d'eau privée d'air. Le Codex indique cette eau comme destinée à remplacer les eaux sulfureuses naturelles *de Barèges*, *de Cauterets*, *de Bonnes*, etc. — *Eau tellurique.* Celle qui coule à la surface de la terre (par opposition à l'eau *météorique*). — *Eau térébenthinée.* Térébenthine au citron, 1 kilogr.; eau, 6 litres; jetez l'eau bouillante sur la térébenthine, agitez, laissez refroidir, filtrez. Employée à l'extérieur comme hémostatique; à l'intérieur, dans les maladies des voies urinaires et dans la bronchite chronique (Bouchardat). — *Eau de Tisserand.* Eau hémostatique préparée avec sang-dragon et térébenthine des Vosges, āā 100, qu'on fait digérer dans eau, 1 000. — *Eau de toilette,* synonyme d'*eau de bouquet.* — *Eaux vannes.* Eaux chargées de matières en dissolution et en suspension qu'on fait écouler hors des fosses d'aisances, des bassins à vidange, des sucreries, féculeries et autres établissements industriels. Les premières sont utilisables par l'agriculture. Parmi les autres, il en est qui sont nuisibles, soit aux plantes, soit aux animaux qui les boivent ou qui vivent dans les ruisseaux où elles se déversent : ce que l'hygiéniste apprécie d'après l'étude des effets produits et de la nature des matières que contiennent ces eaux. — *Eau végéto-minérale.* V. Eau *blanche.* — *Eau-de-vie.* Alcool étendu d'eau, et marquant 16° à 22° B. Nom donné particulièrement au produit de la distillation du vin; mais un grand nombre de végétaux donnent, à la distillation, des liquides spiritueux analogues. L'eau-de-vie de merises est le *kirschen-wasser*; celle du suc de canne est le *rhum*; celle du riz est le *rack.* — *Eau-de-vie allemande.* Faites macérer : racine de jalap, 8 parties; racine de turbith, 1; scammonée d'Alep, 2; dans alcool à 60°, 96 (Codex). Décantez au bout de dix jours, et passez avec expression. C'est un fort purgatif; 15 à 30 gr. dans un liquide sucré. — *Eau-de-vie camphrée* et *alcool camphré.* La première se prépare en faisant dissoudre 1 partie de camphre dans 39 d'alcool à 60°; pour le second, on fait dissoudre 1 partie de camphre dans 9 d'alcool à 90°. — *Eau-de-vie de gaïac.* Teinture alcoolique préparée en faisant macérer pendant dix jours : bois de gaïac, 1 partie, dans alcool à 60°, 6 parties; passant avec expression et filtrant. — *Eau de violette.* Alcoolé d'iris de Florence, ainsi appelé à cause de son odeur de violette. — *Eau de la Vrillière.* Collutoire tonique que l'on obtient en mettant digérer pendant quatre jours dans 720 gr. d'alcool à 85° : feuilles pilées de cochléaria et de cresson, āā 120 gr.; cannelle fine, 30 gr., et girofle, 12 gr., l'un et l'autre concassés; zestes récents de citron coupés menu, 24 gr., et roses rouges, 16 gr. On distille ensuite au bain-marie toute la partie spiritueuse. — *Eau vulnéraire rouge* [*teinture vulnéraire*]. Prenez sommités fleuries de lavande et d'hypericum, feuilles fraîches de basilic, de calament, d'hysope, de marjolaine, de mélisse, de menthe poivrée, d'origan, de romarin, de sarriette, de sauge, de serpolet, de thym, d'absinthe, de tanaisie, et des feuilles d'angélique, de fenouil et de rue (100 gr. de chaque substance). Incisez, faites macérer dans alcool à 80°, 3 kilogr., pendant six jours; passez avec expression et filtrez. On a l'*eau vulnéraire spiritueuse* [*alcoolat vulnéraire*], si on distille, après six jours de macération dans 2 500 d'alcool à 60°, jusqu'à ce qu'on ait obtenu 3 000 gr. d'alcoolat. Ces deux liqueurs alcooliques sont employées à l'extérieur comme résolutives, pour les contusions sans plaie et sans inflammation notable. Prises à l'intérieur, dans les mêmes cas (une ou deux cuillerées dans un verre d'eau), elles n'ont aucune des propriétés vulnéraires qu'on leur suppose.

**EAUTOGNOSIE** qu'il faudrait écrire **HEAUTOGNOSIE.** s. f. [de ἑαυτὸν, soi-même, et γνῶσις, connaissance]. Titre d'un des ouvrages de Gruithuisen.

**EAUX.** s. f. pl. [all. *Fruchtwasser*]. Nom vulgaire du liquide amniotique. V. Amnios. — *Fausses eaux.* V. Faux. — *Poche des eaux.* V. Poche.

**EAUX-BONNES** (France, Basses-Pyrénées). *Eaux sulfurées sodiques*, froides et chaudes; cinq sources principales : *Vieille*, 33° (la plus importante); *Nouvelle*, 31°; d'*En bas*, 28°; d'*Orteig*, 22°; *Froide*, 12°; minéralisation totale : 0,60, dont 0,015 de sulfure et sulfhydrate de sodium, 0,29 de chlorures de sodium, potassium, magnésium, lithium, et 0,14 de sulfate de chaux; elle contient en outre de la barégine en flocons blanchâtres. Cette eau est très active et doit être administrée à petites doses; elle augmente l'appétit, le nombre des pulsations cardiaques, la quantité d'urine, et les sécrétions des muqueuses; c'est un traitement excitant. Elle convient dans les affections catarrhales chroniques du pharynx, du larynx et des bronches, dans la tuberculose pulmonaire à forme torpide. Altitude : 748 mètres. Établissement : boisson, bains, douches, douches pharyngiennes, gargarismes, pulvérisation, inhalation; 1er juin au 30 septembre. Ces eaux sont transportées.

**EAUX-CHAUDES** (France, Basses-Pyrénées). *Eaux sulfurées sodiques chaudes*; sept sources dont la température varie de 33°,5 à 36°,2; minéralisation totale (source du Clot) : 0,33, dont 0,0088 de sulfure de sodium. Cette eau est diurétique, diaphorétique; elle stimule doucement les fonctions des muqueuses et de la peau; elle est plutôt sédative. Elle convient dans les cas de rhumatisme, d'affections utérines, dans les inflammations des voies respiratoires, et la phtisie pulmonaire. Altitude : 674 mètres. Établissement : buvette, bains, douches; 1er juin au 1er octobre.

**ÉBARBEMENT.** s. m. Action d'enlever avec le bistouri, ou avec les ciseaux, des productions morbides végétantes en ménageant la peau ou la muqueuse qui les porte, ou une portion superficielle de tumeur en laissant le reste.

**ÉBÈNE.** s. f. V. Plaqueminier.

**ÉBERTH** (Karl Joseph) (médecin allemand, né en 1835). — *Bacille d'Éberth* [*bacille typhique*]. Agent de la fièvre typhoïde, en forme de bâtonnets arrondis à leurs extrémités, longs de 2 à 3 μ sur 0,7 à 0,9 μ de large, très mobiles,

a contenu homogène et hyalin, présentant quelquefois dans leur partie centrale un espace clair qui résulte d'une rétraction du protoplasma vers les extrémités et qui n'a rien de caractéristique (V. Bactérie, fig. 57). Il existe dans les plaques de Peyer, les ganglions mésentériques, la rate, le foie, les reins, les poumons, les méninges, les matières fécales des typhiques, et souvent dans leurs urines; on le trouve aussi dans le sang, à condition de semer une assez grande quantité de sang dans une grande quantité de bouillon (Courmont, Busquet), et on ne l'a rencontré qu'exceptionnellement dans le liquide des taches rosées et des éruptions miliaires. L'eau lui offre un milieu de culture excellent, et c'est par l'eau de boisson qu'il pénètre le plus souvent dans l'économie, quand ce liquide a été souillé par les matières fécales, le principal moyen de transmission du bacille typhique; plus rarement l'air lui sert de véhicule, quand les matières fécales répandues sur le sol se dessèchent et forment des poussières.

**ÉBLOUISSEMENT.** s. m. [*caligatio*, all. *Blendung*, angl. *dazzling*, *dimness*, it. *abbagliamento*]. Trouble momentané de la vue, causé, soit par l'impression objective et subite d'une trop vive lumière, soit par la sensation subjective d'une lumière tremblotante sous l'influence de quelque cause interne, telle qu'une congestion cérébrale, etc.

**ÉBRANLEMENT.** s. m. [*succussio*, σεῖσις]. — *Ébranlement des dents.* Diminution de la fixité des dents dans leurs alvéoles : c'est une lésion plus avancée que le *déchaussement*. V. Tartre *dentaire*. — Secousse plus ou moins violente qu'on leur imprime pour faciliter l'extraction. || *Ébranlement des organes et des tissus.* Résultat d'une rencontre brusque de l'organisme avec les corps qui l'entourent : le mouvement et les vibrations dont ceux-ci sont animés se propagent aux organes et tissus vivants, et y déterminent des lésions et des troubles fonctionnels qui se manifestent immédiatement ou seulement au bout d'un certain temps, et qui peuvent rester méconnaissables. V. Commotion et Traumatique (*Choc*).

**ÉBRIÉTÉ.** s. f. [*ebrietas*, all. *Taumel*, angl. *ebriety*, *drunkenness*, it. *ebrieta*]. État de léger étourdissement avec ou sans excitation et vertiges, ou manque de suite des idées, qui précède l'ivresse. Un état semblable est parfois causé par certaines lésions encéphaliques.

**ÉBRIEUX, EUSE.** adj. [*ebriosus*]. Qui se rapporte à l'ébriété : *tremblement ébrieux*, *excitation ébrieuse*.

**EBSTEIN** (Wilhelm) (médecin allemand, né en 1836). — *Lésion d'Ebstein.* Lésion de l'épithélium rénal dans le diabète sucré; elle consiste dans la nécrose de coagulation des cellules épithéliales des tubes contournés; elle est rare et le plus souvent localisée.

**ÉBULLIOSCOPE.** s. m. [de *ebullire*, faire ébullition, et σκοπεῖν]. Mot mal fait. V. Zéoscope.

**ÉBULLITION.** s. f. [*ebullition*, de *e*, et *bullire*, bouillir, ἀνάζεσις, all. *Aufsieden*, angl. *boiling*, it. *ebollizione*, esp. *ebullicion*]. Mouvement violent d'un liquide soumis à l'action du calorique; il est produit par de grosses bulles auxquelles donnent naissance celles de ses parties inférieures qui, réduites à l'état de vapeur sur les points où s'applique plus particulièrement la chaleur, et devenues plus légères, traversent toutes les couches supérieures et vont crever à la surface. Pendant toute la durée de l'ébullition, la température demeure invariable. Un même liquide, placé toujours dans les mêmes conditions, entre en ébullition à une température constante : ainsi l'eau pure, chauffée dans un vase ouvert, à la pression moyenne de l'atmosphère (760 millim.), bout toujours à 100°. Mais le point d'ébullition varie lorsqu'il s'agit de liquides différents, et, pour un même liquide, lorsque la pression qu'il supporte vient à changer. Ce point est plus élevé pour un liquide contenant des sels en solution que pour ce même liquide à l'état de pureté. Il est d'autant plus élevé pour un mélange de deux liquides inégalement volatils, que celui qui est le moins volatil est en plus grande proportion, et, dans un pareil mélange à parties égales, il est supérieur au point d'ébullition du liquide le plus volatil. Il est, au contraire, d'autant moins élevé, que la pression extérieure est moindre. Dans les pays de montagnes, la température de l'ébullition de l'eau est souvent inférieure de 4 ou 5° à la température de + 100°; elle décroît environ de un tiers de degré centigrade par 100 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer. Le tableau ci-après donne l'altitude, la hauteur barométrique et le point d'ébullition de l'eau dans un certain nombre de villes ou de lieux habités :

| | Altit. | Haut. baromét. | Point d'ébul. de l'eau en d. centésim. |
|---|---|---|---|
| Potosi (Bolivie) | 4,061m | 0,454mm | 86°,2 |
| Quito (capitale de l'Équateur) | 2,908 | 0,526 | 90°,2 |
| La Plata (Bolivie) | 2,844 | 0,530 | 90°,2 |
| Mexico | 2,277 | 0,569 | 92°,1 |
| Saint-Gothard (hospice) | 2,075 | 0,584 | 92°,8 |
| Briançon | 1,321 | 0,643 | 95°,4 |
| Barèges | 1,241 | 0,649 | 95°,7 |
| Madrid | 0,608 | 0,704 | 97°,9 |
| Clermont-Ferrand | 0,407 | 0,723 | 98°,7 |
| Genève | 0,375 | 0,720 | 98°,7 |

Ces notions ont de l'importance au point de vue de l'antisepsie et de la désinfection. En effet, on se sert souvent de la température de l'ébullition de l'eau pour faire stériliser des instruments ou des pièces de pansement; il faut se rappeler que cette température n'est égale à 100° que dans certaines conditions déterminées. Il est souvent utile d'ajouter à l'eau du borate de soude ou de la glycérine pour élever son point d'ébullition; la stérilisation devient ainsi plus efficace. || Vulgairement, éruption de très courte durée, déterminée par une affection vive, des excès de régime, etc.

**ÉBURINE** ou **ÉBURNINE.** s. f. Substance employée pour fabriquer divers instruments de chirurgie. C'est de la sciure d'os et d'ivoire, dont une forte compression et une chaleur convenable font une matière dure et résistante. La matière minérale des os se cimente au moyen de leur trame organique (Latry).

**ÉBURNATION** ou **ÉBURNIFICATION.** s. f. [de *ebur*, ivoire; all. *Verknöcherung*, angl. *eburnation*, it. *eburnazione*]. Incrustation d'une tumeur par des phosphates et carbonates calcaires. || Ossification des cartilages articulaires. || Passage à un degré de compacité considérable d'une partie du tissu osseux, et, en particulier, des surfaces osseuses articulaires qui ont frotté longtemps l'une contre l'autre, puis sont devenues très lisses, soit à la suite d'usure des cartilages dans les arthrites chroniques, soit plus rarement après les fractures ou les luxations.

**ÉBURNÉ, ÉE.** adj. [*eburneus*, de *ebur*, ivoire; all. *elfenbeinartig*, angl. *ivory*, it. et esp. *eburneo*]. Qui a la blancheur et l'apparence de l'ivoire. — *Cartilage éburné.* Cartilage articulaire encroûté de sels de chaux. Le plus souvent on a décrit sous ce nom la surface osseuse articulaire pathologiquement privée de son cartilage. — *Substance éburnée des dents* ou *ivoire*. V. Dent.

**ÉCAILLE.** s. f. [*squama*, λεπίς, all. *Schuppe*, angl. *scale*, it. *squama*, *scaglia*, esp. *escama*]. Par analogie de forme avec les écailles de poisson, en pathologie, *écailles*, lamelles plus ou moins longues, formées de cellules épidermiques ayant souvent perdu leur noyau par résorption, fortement adhérentes ensemble, et qui se détachent spontanément dans certaines affections cutanées.

**ÉCAILLEUX, EUSE.** adj. [*squamosus*, λεπιδώδης, all.

schuppicht, angl. *scaly*, *squamosus*, it. *scaglioso*]. Qui est revêtu d'écailles : *cupule écailleuse.* ‖ Qui a de l'analogie avec les écailles : *portion écailleuse du temporal.* — *Articulation écailleuse.* Articulation immobile dans laquelle les os sont unis par superposition de parties écailleuses : telle est la suture *temporo-pariétale*.

**ÉCARTEUR.** adj. et s. m. Instrument destiné à écarter les deux lèvres d'une incision (écarteurs de Farabeuf, de Volkmann), les parois du vagin (écarteur coudé ou contre-coudé), etc. — *Écarteur de Farabeuf.* Il est composé d'une simple tige métallique aplatie, coudée à ses deux extrémités (fig. 228). — *Écarteur de Volkmann.* Il est formé d'une sorte de fourchette dont les becs sont courbés

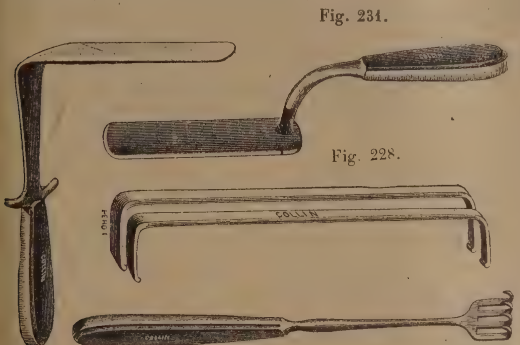


Fig. 231. Fig. 228. Fig. 230. Fig. 229.

Fig. 228. *Écarteur* de Farabeuf. — Fig. 229. *Écarteur* de Volkmann. — Fig. 230. *Écarteur* coudé. — Fig. 231. *Écarteur* contre-coudé.

(fig. 229). — *Écarteur coudé.* Instrument formé d'une lame métallique plate, coudée à angle droit et supportée par un manche (fig. 230). — *Écarteur contre-coudé.* Écarteur dans lequel le manche présente une courbure en sens inverse de celle qu'il forme avec la lame, si bien qu'il se place dans un plan parallèle à celle-ci (fig. 231). — *Levier écarteur.* Tige placée sur chacun des deux bords de la gouttière du *spéculum* et que l'on peut développer à volonté, une fois l'instrument introduit dans le vagin. Ces tiges sont ajustées à coulisse, et au moyen de deux vis de pression l'opérateur peut les fixer au point de dilatation nécessaire.

**ECBOLINE.** s. f. Alcaloïde analogue, sinon identique, à l'ergotine, et retiré de l'ergot de seigle par Wenzell.

**ECBOLIQUE.** adj. et s. m. [*ecbolicus*, ἐκϐόλιος, de ἐκ, hors, et βάλλειν, jeter; all. *austreibend*, angl. *ecbolic*, it. *ecbolico*]. Qui détermine l'expulsion : synonyme d'*abortif*.

**ECCATHARTIQUE.** adj. [*eccatharticus*, de ἐκ, hors, et καθαρτικὸς, purgatif]. Synonyme de *cathartique*.

**ECCHONDROME.** s. m. ou **ECCHONDROSE.** s. f. [de ἐκ, hors, et χόνδρος, cartilage]. Tumeur cartilagineuse de l'extérieur des os, par opposition à *enchondrome*. ‖ Aujourd'hui on réserve le nom d'*ecchondrose* à des saillies inflammatoires apparaissant au niveau de différents cartilages de l'économie, cartilages articulaires, cartilages costaux, cartilages de la trachée, disques intervertébraux, et accompagnant l'arthrite chronique. Ces productions se rencontrent de préférence dans les cas d'arthrite sèche ou déformante, à la périphérie de l'articulation, soit que la pression les empêche de se former à la partie centrale, soit que, les synoviales empiétant sur le pourtour du cartilage, les capsules superficielles ne peuvent évacuer leur contenu et les éléments proliférés s'accumulent (Cornil et Ranvier). Les ecchondroses, en s'ossifiant, donnent naissance aux *ostéophytes* (V. ce mot).

**ECCHYMOME.** s. m. [ἐκχύμωμα, de ἐκ, hors, et χυμὸς, suc]. Nom donné par Alibert aux *nævi vasculaires*, aux ecchymoses spontanées ou traumatiques.

**ECCHYMOSE.** s. f. [*ecchymosis*, ἐκχύμωσις, de ἐκ, hors, et χυμὸς, suc; all. *Unterlaufung*, angl. *ecchymosis*, it. *ecchymosi*]. Tache livide, noirâtre ou jaunâtre, qui résulte de l'infiltration du sang dans le tissu lamineux, consécutivement à la rupture des vaisseaux capillaires sanguins. Les ecchymoses sous-cutanées sont ordinairement l'effet d'une contusion, ou de la rupture partielle ou totale de certains muscles ou de tissus membraneux. Elles apparaissent aussi dans les fractures en dehors de tout choc direct, et, dans certains cas, l'ecchymose malléolaire permet d'affirmer l'existence d'une fracture du péroné; les fractures de la base du crâne donnent souvent lieu aussi à des ecchymoses situées loin du foyer de la fracture, sur la conjonctive, le voile du palais, la langue, derrière l'oreille. Il peut se produire des ecchymoses à l'intérieur des organes, ou à la surface interne des cavités, à la suite de violences extérieures. Quelquefois aussi, chez les hémophiles, les scorbutiques, les leucocythémiques, il s'en forme sur la peau à la suite du moindre choc, d'un contact un peu rude, d'un effort. L'extravasation du sang et son infiltration constituent les caractères de l'ecchymose, quelle qu'en soit la cause. V. CONTUSION. — *Ecchymose spontanée.* Ecchymose apparaissant au niveau de la peau en dehors de tout choc et de toute maladie hémorragipare; c'est un trouble trophique que l'on rencontre chez les hystériques; il survient parfois au cours d'une attaque et du côté de l'hémianesthésie. Ces ecchymoses spontanées doivent être distinguées des contusions dues aux chocs subis pendant l'attaque, mais d'autre part elles peuvent être attribuées par les malades à des coups imaginaires. Leur évolution est semblable à celle des ecchymoses ordinaires. — *Ecchymose spontanée du sein.* Elle se produit au moment des règles, quelquefois à l'occasion d'un trouble menstruel, souvent sans cause; elle s'accompagne parfois de névralgie de la mamelle.

**ECCHYMOTIQUE.** adj. Qui est de la nature de l'ecchymose.

**ECCOPÉ.** s. f. [ἐκκοπή, de ἐκ, indiquant séparation, et κόπτειν, couper; all. *Ausschnitt*, angl. *segment*, it. *taglio*, *troncamento*]. Division faite à une partie quelconque par un instrument tranchant qui a agi obliquement, sans occasionner une perte de substance.

**ECCOPROTIQUE.** adj. et s. m. [*eccoproticus*, ἐκκοπρωτικὸς, de ἐκ, dehors, et κόπρος, excrément; angl. *eccoprotic*]. Synonyme de *laxatif*.

**ECDÉMIQUE.** adj. Se dit d'une maladie qui tient à une cause étrangère aux localités et qui n'attaque pas les masses, par opposition à *endémique* et à *épidémique*.

**ECDERMOPTOSIS.** s. f. V. EXDERMOPTOSIS.

**ECGONINE.** s. f. [de ἔκγονος, provenant] ($C^{18}H^{15}AzO^6$, ou, en atomes, $C^9H^{15}AzO^3$). Alcaloïde résultant du dédoublement de la cocaïne en ecgonine et acide benzoïque sous l'influence de l'acide chlorhydrique (Wœhler). Cristallisable, soluble dans l'eau.

**ÉCHALOTE.** s. f. V. AIL.

**ÉCHANCRURE.** s. f. *Échancrure coracoïdienne.* V. CORACOÏDIEN. — *Échancrure nasale.* V. NASAL. — *Échancrure sciatique.* V. SCIATIQUE. — *Échancrure sigmoïde.* V. CUBITUS.

**ÉCHARDE.** s. f. [all. *Splitter*, angl. *splinter*, it. *sverza*]. Petit corps aigu, ligneux ou métallique, accidentellement introduit dans l'épaisseur de la peau.

**ÉCHARPE.** s. f. [all. *Schlinge*, angl. *sling*, it. *fascia*]. Bandage destiné à tenir l'avant-bras fléchi sur le bras et appliqué contre la poitrine, et fait avec une serviette ou un grand mouchoir plié en triangle. On passe un des angles sous l'aisselle du côté affecté, et on le mène obliquement

en arrière jusque sur l'épaule opposée; mettant alors le bras dans la position convenable, on relève l'autre angle de manière à couvrir le membre et la poitrine, et on l'attache en arrière avec le premier. On termine en repliant et fixant en dedans l'angle qui correspond au coude. — *Écharpe de J.-L. Petit.* On commence par placer la serviette en triangle entre la poitrine et le bras malade, de manière que l'angle droit corresponde au coude; on passe un des angles aigus sur l'épaule saine; on fait remonter l'autre sur l'avant-bras et l'épaule du côté malade, et l'on attache ces deux angles ensemble sur l'omoplate du côté sain. Alors on sépare les deux chefs de l'angle droit, en tirant l'un vers la main et l'autre en arrière du coude, de manière que l'avant-bras occupe le centre de la serviette ainsi dédoublée. On finit en les rapprochant et les attachant ensemble, ainsi qu'avec le corps de l'écharpe. — *Écharpe de Mayor.* Elle diffère des précédentes en ce que, deux de ses angles étant attachés en arrière, le troisième, ramené par-dessus le bras, qu'il maintient, est fixé aux deux chefs d'une bande dont le plein passe en arrière sous le bandage et l'empêche de descendre.

**ÉCHAUBOULURE.** s. f. [*sudamen*, all. *Hitzblatter*, angl. *pimple*, it. *rossore*]. Nom vulgaire de petites élevures rouges qui viennent quelquefois sur la peau pendant les chaleurs de l'été, et causent une vive démangeaison.

**ÉCHAUFFANT, ANTE.** adj. et s. m. [*calefaciens*, all. *erwärmend*, *erhitzend*, angl. *heating*, it. *riscaldante*]. Se dit d'une substance alimentaire ou médicamenteuse qui excite la nutrition, accélère la circulation et accroît la chaleur animale. || Se dit vulgairement d'une substance qui amène la constipation.

**ÉCHAUFFEMENT.** s. m. [all. *Erhitzung*, angl. *heating*, *overheating*, it. *riscaldamento*]. Augmentation de la chaleur animale, caractérisée par un sentiment d'ardeur, des sueurs, une soif vive, des urines rouges, de la constipation, des démangeaisons dans tout le corps, un teint animé, un sommeil agité, des érections fréquentes. || Vulgairement, constipation ; ou blennorragie légère.

**ÉCHELLE.** s. f. [*scala*, κλίμαξ]. En anatomie. V. FAISCEAU *acoustique*. — En physiologie, *échelle de l'accommodation*. V. MÉSOROPTRE.

**ÉCHICÉRINE.** s. f. (en atomes, $C^{30}H^{48}O^2$), **ÉCHIRÉTINE.** s. f. (en atomes, $C^{35}H^{56}O^2$), **ÉCHITÉINE** s. f. (en atomes, $C^{84}H^{70}O^4$), et **ÉCHITINE** s. f. (en atomes, $C^{22}H^{12}O^2$). Alcaloïdes accompagnant l'*échitamine* dans l'écorce de dita.

**ÉCHIDNINE.** s. f. [de ἔχιδνα, vipère; all. *Echidnin*). Substance organique qui est le principe malfaisant du venin de la vipère. Elle est obtenue en coagulant le venin par l'alcool, lavant sur un filtre avec l'alcool, puis goutte à goutte avec l'eau. Elle est neutre, d'aspect gommeux, inodore, insipide, incolore, soluble dans l'eau froide, non coagulée dans l'eau à 100°; l'alcool la précipite, mais l'eau la redissout, ce qui la différencie des autres substances organiques et la rapproche de la ptyaline, dont elle se distingue en ce qu'elle est précipitée par le sulfate de sesquioxyde de fer, ce que ne fait pas la ptyaline. Comme le venin de vipère, elle noircit le sang et empêche la coagulation de la fibrine. V. VENIN.

**ÉCHINACÉE.** s. f. Plante de la famille des composées qui croît dans l'Amérique du Nord. La racine fraîche d'*Echinacea angustifolia* est employée par les Indiens comme alexitère contre les morsures de serpents. Elle a une action sialogogue, antiseptique et surtout aphrodisiaque (Stenson).

**ÉCHINE.** s. f. [all. *Rückgrat*, angl. *chine*, *backbone*, it. *schiena*]. L'épine du dos, le rachis, dont la face postérieure est hérissée d'apophyses épineuses.

**ÉCHINOCOQUE.** s. m. [de ἐχῖνος, hérisson, et κόκκος, grain; all. *Saugrüsselblasenwarm*, angl. *echinococcus*, it. *echinococco*]. Larve du *Tænia echinococcus*, appelé encore *Echinococcus polymorphus* ou *Hydatide*. L'échinocoque est une vésicule à paroi externe blanche opaline, épaisse et stratifiée, formée de couches concentriques (fig. 232, A) ; la paroi interne est connue sous le nom de *membrane germinale* ou *proligère* (fig. 232, *d*). Cette membrane, en bourgeonnant, produit les *vésicules proligères* (fig. 232, *b*), d'où naissent des têtes de ténias (fig. 235). Celles-ci sont réunies en amas de quatre à vingt dans la vésicule proligère (fig. 232, *b*), qui les enveloppe et à la face interne de laquelle elles sont attachées par un pédicule. Un dédoublement de la vésicule s'enfonce dans les interstices que laissent les têtes contiguës, de manière à leur former des sortes de loges par sa face interne; il est quelquefois tellement mince et transparent, qu'il n'est visible qu'après l'action coagulante de l'alcool et du sublimé. Les têtes de ténias peuvent se détacher de la vésicule proligère par accident ou parce que celle-ci est détruite totalement ou en partie : devenues libres (fig. 233, A), elles ressemblent à de petits grains de sable sphéroïdaux, d'un gris blanchâtre, de 1/4 à 1 millimètre de diamètre, flottant dans le liquide qui remplit la cavité de l'hydatide; ou elles adhèrent au nombre de deux à vingt, par un pédicule, à un reste de membrane germinale, grisâtre, granuleuse, duquel elles s'écartent en rayonnant (échinocoque du mouton et du bœuf). Elles offrent alors aussi l'aspect de petits grains ou d'une fine poussière grisâtre qui, à l'œil nu, est quelquefois confondue avec les granulations graisseuses isolées ou agglomérées, etc., que renferment certaines hydatides stériles appelées *acéphalocystes* ; et cela souvent dans un kyste qui renferme en même temps une ou plusieurs poches pourvues d'échinocoques. — I. *Tête ou scolex*. De forme plus ou moins régulièrement sphéroïdale (fig. 233, A) ; généralement un peu plus large en arrière qu'en avant; longueur, chez le bœuf, 0mm,2 à 0mm,25, quand la tête est invaginée; 0mm,3, rarement 0mm,4, si elle ne l'est pas; largeur, en toutes circonstances, 0mm,15 à 0mm,18. Chez l'homme, la longueur totale, la tête étant dévaginée, est de 0mm,237, à 0mm,250 ; la tête invaginée, elle est de 0mm,171 à 0mm,180; la largeur au-dessous des ventouses est de 0mm,132 à 0mm,142, au niveau des ventouses, de 0mm,180 à 0mm,184. La tête est formée par le rostre (fig. 233, *b*), la couronne de crochets (fig. 233, *d*), et par les ventouses (fig. 233, A). Ces différentes parties sont susceptibles de s'invaginer (fig. 235). Alors les ventouses sont tantôt difficiles ou impossibles à voir (homme, fig. 235), ou encore visibles assez difficilement (mouton). 1° Le rostre est une partie mamilliforme, plus ou moins saillante au-dessus de la couronne de crochets (fig. 233, *b*), clair, transparent, lorsqu'il est vu de côté; obscur et paraissant granuleux s'il est vu de face. 2° Il est pourvu, à sa base, de deux rangées de *crochets* (fig. 233, *d* ) qui

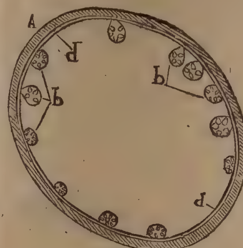


Fig. 232. — *Échinocoque.*



Fig. 233. — Tête de ténia.

souvent se rencontrent isolés ; quelquefois, quand la tête se détruit par putréfaction, ils restent réunis en couronne large de 0mm,076 à 0mm,080 chez l'homme. Les crochets sont jaunâtres, d'aspect corné, à bords nets, longs en moyenne de 0mm,027 chez l'homme. Souvent le rostre, au lieu d'être saillant, est rétracté ; alors la couronne de crochets se voit de côté vers le centre, et non à l'extrémité antérieure (fig. 235). Les crochets ont, dans ce cas, la pointe tournée en avant (fig. 235), au lieu de l'avoir tournée en arrière, comme on le voit lorsque le rostre est saillant au dehors (fig. 233 et 234). 3° Derrière la couronne de crochets




Fig. 234. — Tête de ténia complètement développée.

se voient quatre *ventouses* ovales ou circulaires, larges de 0mm,071 à 0mm,076, un peu saillantes en dehors, de manière à déterminer un élargissement de la tête à leur niveau. Leur centre est finement granuleux, pourvu d'une fissure ou boutonnière à bords rapprochés, de laquelle, à l'état frais, se détachent des stries rayonnantes qui se rendent à la circonférence, laquelle est quelquefois elle-même striée circulairement. De plus, à chaque ventouse, un faisceau de fines fibres s'étend de la boutonnière jusqu'à la base de la ventouse. Ces dispositions ne sont visibles qu'autant que sont tombés les crochets, et qu'on n'aperçoit plus que la zone circulaire opaque sur laquelle ils s'inséraient. Lorsque la tête est invaginée, elle peut être globuleuse (fig. 235) ou en forme de cul de bouteille, ou ovoïde, variétés qui tiennent au degré et au mode de contraction. A l'état vivant, ou peu après la mort, lorsque la tête est rentrée, elle est régulièrement ovoïde, présente des plis méridiens longitudinaux, courbes, finement dentelés surtout en avant, plus rapprochés en avant et en arrière qu'au milieu. Ils sont dus à la contraction de la paroi. Celle-ci est composée : 1° d'une enveloppe extérieure, épaisse de 0mm,01 environ, homogène, transparente, contractile ; 2° d'une substance amorphe très granuleuse, renfermant toujours des corpuscules de carbonate calcaire arrondis ou ovoïdes (fig. 233), foncés à la circonférence (qui quelquefois semble comme limitée par deux lignes excentriques), brillants au centre, dissous avec effervescence par les acides, et dont le diamètre varie de 0mm,010 à 0mm,015. Ils laissent après eux une légère trame organique. — II. *Pédicule.* De la partie postérieure du corps qui, suivant le mode de contraction de l'animal, peut être saillante (fig. 235), mais qui, le plus souvent, est rentrée en dedans, se détache un pédicule granuleux et assez foncé, ou très pâle, strié en long. Il se continue, d'une part, avec la tête, point vers lequel il se brise souvent (fig. 233), et de l'autre avec la membrane proligère ou avec son dédoublement, ou enfin avec la masse granuleuse qui en provient, et sur laquelle sont fixés plusieurs

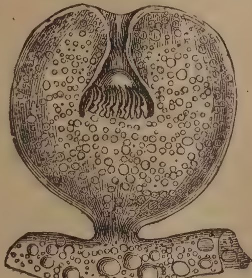


Fig. 235. — Phase de l'invagination.

échinocoques (mouton). Quelquefois il est brisé à ce niveau, et reste appendu derrière la tête. — *Génération et développement.* Les échinocoques sont une des phases de l'évolution d'un helminthe, par *génération alternante.* L'œuf du *Tænia echinococcus*, hôte habituel de l'intestin du chien, ingéré par le mouton, le bœuf ou accidentellement par l'homme, se transforme chez son nouvel hôte en hydatide ou échinocoque ; la membrane proligère de l'échinocoque produit alors un grand nombre de têtes de ténias. Leur génération a lieu par *gemmation* ou *bourgeonnement*, qui s'opère de deux manières : 1° Le plus souvent, un mamelon granuleux se produit à la face interne de la membrane proligère (fig. 232, *d*) ; au centre de celui-ci apparaît une cavité au fond de laquelle se montre une saillie claire, arrondie, qui est l'origine du rostre (fig. 233 *b*), puis, simultanément, on voit grossir le mamelon, s'agrandir sa cavité (dont les parois s'amincissent), et apparaître derrière le rostre une zone claire sur laquelle naissent, de toutes pièces, les crochets, d'abord très pâles, transparents. Peu à peu, s'élèvent les ventouses et le reste de la tête, où apparaissent les corpuscules calcaires. La tête est alors isolée dans un dédoublement de la membrane proligère, qui n'est que le reste du mamelon granuleux, au centre duquel elle est née et qu'elle a distendu. Mais bientôt, à la face externe de cette poche, se développent, comme à la surface de la membrane proligère, d'autres mamelons donnant naissance de la même manière chacun à une tête dont la loge propre finit par communiquer avec celle de la première. 2° Il naît bientôt, soit à la face externe, soit à la face interne de l'enveloppe de ce groupe d'êtres, des bourgeons ou mamelons arrondis, puis coniques ou en massue, dont chacun est l'origine d'une tête ; ils sont contractiles avant que les crochets apparaissent ; ceux-ci se montrent après le rostre, mais avant les ventouses (comme dans le cas 1°). La forme de la figure 234 est la dernière phase de développement qui précède l'invagination. Ce mode de génération est plus répandu que l'autre, et se continue lors même que les masses sont devenues libres, ou sur les restes de membrane proligère portant plusieurs échinocoques qui s'en détachent en s'irradiant. Les échinocoques vivent vingt-quatre à soixante-douze heures après la mort de l'animal qui les portait. L'*échinocoque de l'homme* (*Echinococcus hominis*, Rudolphi) et l'*échinocoque des ruminants* (*Echinococcus veterinorum*, Rudolphi) ne sont pas des espèces distinctes, mais seulement le scolex du *Tænia echinococcus* (V. TÆNIA). Les figures sont dessinées de 50 à 280 diamètres, d'après l'échinocoque de l'homme (Ch. Robin).

**ÉCHINODERMES.** s. m. pl. [de ἐχῖνος, hérisson, et δέρμα, peau ; all. *Echinodermen*, angl. *echinodermata*]. Zoophytes radiaires à peau dure ou pourvue de pièces calcaires. ‖ En tératologie, homme dont la peau est couverte de piquants cornés.

**ÉCHINOPHTALMIE.** s. f. [de ἐχῖνος, hérisson, et ὀφθαλμία, ophtalmie ; angl. *echinophthalmy*, it. *echinoftalmia*]. Inflammation des paupières dans laquelle les cils sont droits, hérissés.

**ÉCHINORHYNQUE.** s. m. [de ἐχῖνος, hérisson, et ῥύγχος, trompe]. Némathelminthe appartenant à l'ordre des acanthocéphales. Ces vers sont cylindriques, présentant des stries transversales et par endroits des rétrécissements plus ou moins accentués ; ils possèdent à leur extrémité antérieure une trompe rétractile armée de crochets, ce qui leur a valu leur nom ; ils s'en servent comme moyen de fixation. Ils sont dépourvus de tube digestif et vivent en parasites chez différents animaux. Leur taille est très variable. Les œufs fusiformes présentent trois membranes superposées ; ils renferment un embryon, qui, pour arriver à l'état adulte, subit des métamorphoses et des migra-

tions. La larve des échinorhynques vit habituellement dans le corps des crustacés, des insectes et des poissons. Pour devenir adultes, ces larves doivent arriver dans le tube digestif de certains vertébrés, spécialement des mammifères et des poissons. Deux espèces seulement ont été rencontrées chez l'homme. — 1° *Echinorhynchus gigas* ou *Gigantorhynchus gigas* (Goeze, 1782), qui vit ordinairement dans l'intestin grêle du porc ou du sanglier en France, dans certaines contrées d'Europe et aux États-Unis. Le mâle est long de 6 à 10 centimètres et large de 3 à 5 millimètres; la femelle a 28 à 35 centimètres de long sur 4 à 9 millimètres de large. Il provoque différentes altérations de la muqueuse, son inflammation et des troubles de la santé générale. L'hôte intermédiaire de ce parasite est la larve du hanneton (*Melolontha vulgaris*) et de la cétoine dorée (*Cetonia aurata*) en Europe. Aux Etats-Unis, où ces insectes n'existent pas, c'est un coléoptère voisin : *Lachnosterna arcuata*. — 2° *Echinorhynchus moniliformis* ou *Gigantorhynchus moniliformis* (Bremser, 1819), qui habite l'intestin du campagnol, du surmulot et du lérot. Le mâle mesure environ 4 centimètres de long, et la femelle 7 à 8 centimètres. Calandruccio a démontré par des expériences sur lui-même que ce parasite pouvait se développer chez l'homme. L'hôte intermédiaire est aussi un insecte, *Blaps mucronata*.

**ÉCHITAMINE.** s. f. [en atomes, $C^{22}H^{28}Az^2O^4,4H^2O$]. Alcaloïde extrait de l'écorce de *dita* avec la *ditamine*, et ayant des propriétés physiologiques analogues à celles du curare.

**ÉCHO** s. m. [*echo*, de ἠχὼ, son; all. *Echo*, *Wiederhall*, angl. *echo*, it. *eco*]. Répétition du son réfléchi par un corps; localité dans laquelle cette répétition se fait entendre. Pour que ce phénomène puisse être observé, il faut que l'oreille soit placée, au minimum, à 17 mètres du corps qui réfléchit le son, parce que cet organe ne distingue plus les sons qui ne sont pas séparés au moins par un dixième de seconde; or, dans ce laps de temps, le son parcourt 34 mètres, c'est-à-dire 17 en son initial, et 17 en son réfléchi. Donc, si l'obstacle qui réfléchit le son était à une distance moindre de 17 mètres, l'oreille confondrait le son direct et le son réfléchi; il n'y aurait plus écho, mais seulement résonance. — *Écho métallique*. Retentissement analogue à celui qu'on obtient en parlant dans un puits ou dans un grand vase, que la toux peut déterminer durant l'hydropneumothorax.

**ÉCHOKINÉSIE.** s. f. [de ἠχὼ, son, et κίνεσις, mouvement]. Imitation du geste, observée dans l'hystérie, l'épilepsie, la maladie des tics convulsifs, etc. Résultat d'un réflexe psychique, l'échokinésie se rapporte tantôt à la manière d'être d'un animal qui a antérieurement causé une vive frayeur (serpent, chien), et consiste dans des gesticulations analogues aux mouvements de cet animal (*zoandrie*); tantôt c'est l'action exécutée devant lui par une autre personne que le malade imite sans en avoir conscience et sans pouvoir s'en empêcher.

**ÉCHOLALIE.** s. f. [de ἠχὼ, son, et λαλεῖν, parler]. Trouble nerveux qui accompagne souvent l'échokinésie, et qui consiste en ce que le malade répète sans le vouloir un mot, une phrase, qu'il vient de prononcer, ou qui vient d'être prononcé devant lui.

**ÉCHOMATISME.** s. m. [de ἠχὼ, son, et μάτος, effort]. Nom commun à l'échokinésie et à l'écholalie provoquées expérimentalement chez les hypnotiques à la période somnambulique (Marie).

**ECHTOL.** s. m. Médicament américain préparé avec un mélange d'extrait fluide de *Thuya* et d'*Echinacea augustifolia*; il donnerait de bons résultats dans le traitement des toxémies et des morsures de serpent.

**ÉCHUJINE.** s. f. [en atomes, $C^5H^8O^2$]. Principe actif de *Adenium Boehmanium*; c'est un poison qui produit la paralysie musculaire, sans perte de l'excitabilité névro-musculaire, des convulsions généralisées, et l'arrêt du cœur en systole.

**ECKER** (Alexandre) (anatomiste allemand, 1816-1887). — *Bouchon de Ecker* ou *bouchon endodermique*. En embryologie, masse de cellules endodermiques, bouchant l'orifice ou *blastopore* de la gastrula.

**ÉCLAIR.** s. m. [*fulgur*, ἀστραπή, all. *Blitz*, angl. *lightning*, it. *baleno*, esp. *relampago*]. Lueur subite, vive, courte, que répandent, dans l'horizon d'un lieu, les sillonnements lumineux tracés par l'électricité atmosphérique, quand elle se transporte d'un nuage à un autre, ou d'une partie à une autre d'un même nuage. V. FOUDRE.

**ÉCLAIRAGE.** s. m. [all. *Beleuchtung*, angl. *lighting*, it. *illuminazione*]. Emploi de la lumière artificielle. Les appareils à éclairage contribuent puissamment à la viciation de l'air (V. AIR *confiné*). De plus, tout éclairage éblouit et fatigue les yeux lorsque les rayons arrivent directement à l'œil au lieu de frapper d'abord les objets qui doivent être vus, ou lorsque la lumière n'a pas subi une diffusion égale. — *Éclairage Abbe*. V. ABBE. — *Éclairage latéral*. Mode d'examen de l'œil qui consiste à faire arriver sur la cornée, du côté externe, un faisceau lumineux venant d'une lampe située à une distance de 30 centimètres environ, et concentré au moyen d'une lentille; on éclaire ainsi les différentes couches de la cornée; on peut distinguer les opacités du cristallin si on a eu soin de dilater au préalable la pupille par l'atropine.

**ÉCLAIRE.** s. f. V. CHÉLIDOINE et RENONCULE.

**ÉCLAMPSIE.** s. f. [*eclampsia*, de ἐκλάμπειν, faire explosion; all. *Eklampsie*, *Gichter*, angl. *eclampsy*, it. *eclampsia*]. Attaque convulsive généralisée, liée en général à l'urémie ou à l'état de puerpéralité; on a donné aussi ce nom aux convulsions essentielles de l'enfance (V. CONVULSIONS). — *Éclampsie puerpérale*. Affection caractérisée par des accès convulsifs accompagnés de la perte momentanée de l'intelligence et de la sensibilité. Sa fréquence est diversement établie par les accoucheurs : suivant Cazeaux, il y aurait 1 cas d'éclampsie sur 200 accouchements; d'après les auteurs anglais, 1 cas sur 485. Elle apparaît surtout dans les deux derniers mois de la grossesse, mais aussi pendant le travail ou peu après; elle se présente chez les femmes dont l'urine renferme de l'albumine et le plus souvent chez des primipares, et les autres causes ont une influence mal établie jusqu'ici. Le début est tantôt brusque, tantôt précédé de céphalalgie, de douleur épigastrique, de vomissements, de dyspnée, de troubles de la vue. L'accès, constitué par des convulsions successivement toniques et cloniques qui portent sur tous les muscles de la vie de relation (peut-être aussi sur ceux de la vie végétative), et accompagné ou suivi de l'abolition plus ou moins complète, plus ou moins prolongée, des facultés sensoriales et intellectuelles, dure en moyenne de une à cinq minutes, exceptionnellement de cinq à vingt (Tarnier). Il est rarement unique : habituellement, il y en a plusieurs séparés par quelques minutes ou plusieurs heures d'intervalle; on en a compté soixante et plus en quarante-huit heures (Pajot). La température s'élève en général à 39° au moins, davantage quand les accès sont fréquents; le pouls suit la marche de la température. La présence de l'albumine dans l'urine est assez constante pour constituer un important élément du diagnostic. Cette albuminurie, jointe à un œdème étendu ou même à de l'anasarque, et aux symptômes précurseurs cités plus haut, chez une femme enceinte, doit faire craindre l'explosion de l'éclampsie; cet ensemble prémonitoire, l'abolition de l'intelligence et des sens, les convulsions successivement toniques et cloniques, suffisent à faire distinguer cette maladie de l'hystérie, de l'épilepsie, du tétanos, de

l'apoplexie : l'accès épileptique ressemble complètement à l'accès éclamptique, et la différence ne peut être basée que sur les antécédents, sur l'état de grossesse, sur l'existence de convulsions avant cet état, sur l'albuminurie. L'éclampsie se termine souvent par la guérison; elle cesse dès que l'utérus a été vidé de son produit artificiellement ou à la suite de l'accouchement naturel; la mort peut survenir par asphyxie, par hémorragie cérébrale, ou par le fait d'une complication pulmonaire ou utérine. L'éclampsie est considérée actuellement comme l'expression symptomatique d'une insuffisance des organes chargés de transformer et d'éliminer les poisons, en particulier du foie et du rein, sous l'influence des produits toxiques sécrétés par le fœtus; cette intoxication de la mère par le fœtus augmente à mesure qu'on se rapproche du terme de la grossesse; à un degré atténué, elle se traduit par de l'albuminurie; quand elle est plus intense, par l'éclampsie; elle ne se rencontre guère que chez les primipares; il semble qu'une première grossesse confère à la femme l'immunité contre une nouvelle intoxication fœtale. Pour prévenir l'apparition des accès d'éclampsie chez une femme enceinte, qu'on en croit menacée par le fait d'une albuminurie persistante, on a recours au régime lacté absolu, qui devra être prolongé aussi longtemps qu'il est nécessaire; dès l'apparition des premiers symptômes, on devra prescrire les diurétiques, les purgatifs, la saignée. Contre l'accès lui-même, on emploie le chloral, le chloroforme, le bromure de potassium. Si ces moyens échouent, il faut, si le col est dilaté, terminer l'accouchement sans retard, avec la main ou à l'aide du forceps; si le col n'est ni dilaté, ni dilatable, il faut provoquer l'accouchement, et, au besoin, débrider le col avant d'introduire la main ou le forceps.

**ÉCLAMPTIQUE** et non **ÉCLAMPSIQUE**. adj. Qui a rapport à l'*éclampsie*.

**ÉCLECTIQUE.** adj. et s. m. [*eclecticus*, ἐκλεκτικὸς, de ἐκλέγειν, choisir]. — *Philosophie éclectique, secte éclectique*. V. ÉCLECTISME.

**ÉCLECTISME.** s. m. [de ἐκλέγειν, choisir; all. *Eklektik*, angl. *eclectism*, *eclectismus*, it. *eclettismo*, esp. *eclectismo*]. — *Éclectisme*, *philosophie éclectique*. Secte de philosophes anciens, dits aussi *syncrétistes*, qui essayaient de réunir dans un même système les systèmes antérieurs. || Secte de médecins, fondée par Agathinus, disciple du médecin Athénée, dite aussi *hectique*, parce qu'elle s'attachait à certains principes, et *episynthétique*, parce qu'elle réunissait ensemble différents principes. On ne connaît pas au juste quels étaient ses dogmes. || Dans la métaphysique moderne, philosophie qui a prétendu prendre dans tous les systèmes ce qu'ils ont de bon et en faire un système achevé. Mais, pour reconnaître ce qui est bon, il faut déjà avoir une théorie. L'*éclectisme* renferme donc une pétition de principes. || A la suite de l'éclectisme des métaphysiciens, a paru celui de certains médecins qui se sont dits *éclectiques*. S'il s'agit de théorie, il encourt le même blâme qu'en philosophie; s'il s'agit seulement d'un examen impartial des résultats de l'expérience, la prétention devient moins haute et renferme un bon conseil. V. ÉPISYNTHÉTIQUE et SYNCRÉTISME.

**ÉCLEGME.** s. m. [*eclegma*, de ἐκλείχειν, lécher; all. *Eklektikum, Leksaft*, angl. et it. *eclegma*]. Autrefois, médicament liquide, mucilagineux, sucré, dont on enduisait des bâtons de réglisse pour qu'ils fussent sucés et restassent longtemps en contact avec le pharynx, dans la pharyngite. Ce moyen ayant été remplacé par des loochs, le mot *éclegme* a été considéré comme synonyme de *looch*.

**ÉCLISSE.** s. f. V. ATTELLE.

**ECMNÉSIE.** s. f. [de ἐκ, hors de, et μνῆσις, mémoire]. Variété d'amnésie dans laquelle le sujet a oublié tous les faits qui se sont produits depuis une époque déterminée, tandis qu'il se souvient de faits antérieurs.

**ECMNÉTIQUE.** adj. — *Délire ecmnétique*. Délire accompagné d'ecmnésie, dans lequel le sujet se croit transporté à une époque antérieure de son existence et a perdu le souvenir des faits qui se sont passés depuis.

**ÉCOLE.** s. f. [*schola*, σχολή, all. *Schule*, angl. *school*, it. *scuola*, esp. *escuela*]. — *Écoles d'accouchements*, V. SAGE-FEMME. — *Écoles de médecine*. Institutions officielles fondées d'abord sous le nom d'*écoles secondaires de médecine*, et réorganisées sous celui d'*écoles préparatoires de médecine et de pharmacie*, dans lesquelles se fait en France l'enseignement de la médecine, indépendamment des facultés qui seules délivrent des diplômes de docteur. Les *écoles* et *facultés* sont donc des corps enseignants, contrairement aux *académies* et autres sociétés savantes. Les *écoles de médecine et de pharmacie* sont composées de professeurs titulaires et de professeurs suppléants. Elles se divisent en écoles de plein exercice et en écoles préparatoires. Les seize trimestres de scolarité médicale peuvent être accomplis dans une école de plein exercice. Les élèves subissent les derniers examens devant une faculté. Dans les écoles préparatoires, on ne peut accomplir que douze trimestres de scolarité; les quatre derniers trimestres sont accomplis soit dans une école de plein exercice, soit dans une faculté. Les derniers examens probatoires sont nécessairement subis devant une faculté. Il y a, en France, quatre écoles de plein exercice et douze écoles préparatoires. Écoles de plein exercice : Nantes, Rennes, Marseille et Alger. Écoles préparatoires : Amiens, Rouen, Caen, Angers, Tours, Poitiers, Limoges, Reims, Besançon Clermont-Ferrand, Grenoble et Dijon. Pour les conditions d'admission dans les écoles, V. FACULTÉ. L'impossibilité de réunir d'une manière satisfaisante, dans un aussi grand nombre d'établissements, des moyens d'enseignement difficiles et coûteux comme ceux qu'exige la médecine, laboratoires, musées, bibliothèques, etc., fait que ces écoles n'ont pas donné les bons résultats qu'on en attendait; leur institution a amené un abaissement sensible du niveau des connaissances médicales dans les examens du doctorat que les *facultés* seules font subir. — *Écoles supérieures de pharmacie*. Il existe, en France, trois écoles supérieures de pharmacie : Paris, Montpellier et Nancy ; il y a en outre quatre facultés mixtes de médecine et de pharmacie : Bordeaux, Lille, Lyon et Toulouse, plus seize écoles (V. ÉCOLE *de médecine*). Les études pour obtenir le diplôme de pharmacien de première ou de deuxième classe durent six années, dont trois années de stage officinal et trois années de scolarité. Le stage officinal est constaté au moyen d'inscriptions. Pour être admis à prendre la première inscription, le stagiaire doit avoir seize ans accomplis; il doit produire : en vue de la première classe, l'un quelconque des diplômes de bachelier ; en vue de la deuxième classe, à défaut du diplôme de bachelier, l'un des certificats d'études institués par les décrets du 30 juillet 1886 et du 25 juillet 1893. Les inscriptions de scolarité sont au nombre de douze pour les deux classes de pharmaciens. Les élèves subissent deux examens de fin d'année, trois examens de fin d'études et soutiennent une thèse. Les écoles supérieures et les facultés mixtes jouissant de prérogatives égales décernent seules des diplômes de pharmacien. — *Écoles de médecine et de pharmacie militaires* et de *médecine navale*. V. MÉDECINE *militaire* et MÉDECINE *navale*. — *Écoles de médecine grecques*. V. CNIDE, COS, CROTONE, CYRÈNE. — *École de Salerne*. V. SALERNE. || *Hygiène des écoles et des collèges*. L'installation des bâtiments et des salles de classe, le choix du mobilier scolaire, constituent les matières principales de cette partie de l'hygiène, et doivent avoir pour but de prévenir

les maladies qu'on est en droit de rapporter à l'habitation et au genre de travail des écoles et des collèges. Le bâtiment doit être, de préférence, édifié sur un sol sec, un peu élevé; la surface des salles de classe doit réglementairement, en France, être calculée à raison de 1 mètre carré par élève, la hauteur doit être de 3m,50 à 4 mètres. Une ventilation régulière est indispensable, et peut être obtenue par l'ouverture intermittente des portes et des fenêtres. La lumière doit être abondante et arriver latéralement (et non de face ou par derrière) : du reste, les uns sont partisans d'un éclairage unilatéral; d'autres, d'un éclairage bilatéral. Les tables et les bancs doivent donner à chaque élève une largeur de 60 centimètres; leur hauteur varie nécessairement avec la taille des enfants : d'une façon générale, une table trop haute par rapport au banc produit des déformations rachidiennes; trop basse, elle détermine la myopie par l'habitude forcée qu'elle donne de regarder les objets de près. Ces deux affections, rachidienne et oculaire, sont les plus fréquentes de celles qui se rapportent au séjour dans les écoles : celui-ci a aussi pour conséquences l'apparition d'accidents de dyspepsie ou d'anémie, la dissémination des maladies contagieuses, et rarement le développement de la phtisie pulmonaire.

**ÉCONOMIE.** s. f. [*œconomia*, οικονομία, de οἶκος, maison, famille, et νόμος, règle; all. *Oekonomie*, *Haushalt*, angl. *economy*, it. *economia*]. — *Économie animale*. Ensemble des lois qui régissent l'organisation des animaux (Charlton, 1658). || Depuis Haller (*Œconomia corporis humani*), ensemble des parties qui constituent les êtres organisés. — *Économie médicale*. Ensemble des règles qui régissent la pratique de la médecine.

**ÉCORCE.** s. f. [*cortex*, φλοιὸς, all. *Rinde*, angl. *bark*, *rind*, it. *corteccia*, esp. *corteza*]. Enveloppe extérieure du tronc et des branches des plantes dicotylédones. — Pour l'usage médicinal, les écorces doivent, en général, être récoltées au printemps et sur les jeunes branches. — *Écorce d'alcornoque*. V. Alcornoque. — *Écorce d'angusture*. V. Angusture. — *Écorce d'autour*. V. Autour. — *Écorce de barbatimao*. Nom, au Brésil, des écorces astringentes de plusieurs espèces de *mimosa* et d'*acacia*. — *Écorce de bouleau*. V. Bouleau. — *Écorce de buranhem*. V. Guaranhem. — *Écorce de Carabaya*. V. Carabaya. — *Écorce caryocostine*. V. Écorce *de Winter*. — *Écorce de cascarille*. V. Cascarille. — *Écorce fébrifuge de Cayenne*. V. Quinquina *de la Guyane*. — *Écorce de Chacaca*. V. Chacaca. — *Écorce de chêne*. V. Chêne. — *Écorce de copalchi*. V. Copalchi. — *Écorce de coto*. V. Coto. — *Écorce de culilawan*. V. Culilawan. — *Écorce de garou*. V. Garou. — *Écorce de gayac*. V. Gayac. — *Écorce de geoffrée*. V. Geoffrée. — *Écorce de giroflée*. V. Culilawan. — *Écorce de grenadier*. V. Grenadier et Tænifuge. — *Écorce de guaré*. V. Marinheiro. — *Écorce de Malambo*. V. Malambo. — *Écorce de mancone*. V. Érythrophléine. — *Écorce de Mohica*. V. Guaranhem. — *Écorce d'orange amère*. V. Bigaradier. — *Écorce d'orme*. V. Orme. — *Écorce de palo piquante*. V. Chacaca. — *Écorce de panama*. V. Quillaia. — *Écorce de Paratudo aromatique*. Écorce amère, âcre, brûlante. V. Cinnamodendron. — *Écorce du Pérou*. V. Quinquina. — *Écorce de quinquina*. V. Quinquina. — *Écorce de saule*. V. Saule. — *Écorce de simarouba*. V. Simarouba. — *Écorce de sureau*. V. Sureau. — *Écorce de tulipier*. V. Tulipier. — *Écorce de Winter*. Produite par le *Drymis Winteri*, Forster, arbre de la famille des magnoliacées. Elle est en morceaux roulés, de 33 centimètres de long, de 5 à 7 millimètres d'épaisseur, assez lisse, grise ou d'un gris rougeâtre à sa surface, rouge à l'intérieur. Sa poudre a une odeur analogue à celle de la térébenthine, une saveur âcre et brûlante; elle est stimulante et antiscorbutique. Dans le commerce, on lui substitue les *fausses écorces de Winter*, qui sont la *cannelle blanche* (V. Cannelle), et l'*écorce caryocostine*, fournie par le *Cinnamodendron corticosum*. || En anatomie, *écorce cérébrale*, partie superficielle de la substance du cerveau; elle est formée d'une couche de substance grise qui recouvre les circonvolutions.

**ÉCORCHURE.** s. f. [*intertrigo*, ἀπόσυρμα, ἔκτριμμα, all. *geschundene Haut*, angl. *excoriation*, it. *scorticatura*]. Plaie légère de la peau ou des muqueuses, produite par un frottement violent, et consistant dans une simple ablation de l'épiderme, avec déchirure des papilles dans la partie correspondante. Elle est accompagnée d'un léger écoulement sanguin, ou d'un simple suintement de sérosité claire contenant ou non quelques globules sanguins, et plus tard quelques globules de pus. Elle guérit en quelques jours, après formation d'une croûte, sans suppuration. Elle peut être le point de départ d'une lymphangite, d'un érysipèle, du tétanos si elle est en contact avec des objets sales, servant de vecteurs à des microbes virulents.

**ÉCOULEMENT.** s. m. [*fluxus*, ἀποῤῥοιή, all. *Ausfluss*, angl. *flux*, it. *flusso*]. Action de couler : *écoulement des règles, de l'urine*, etc. || Nom vulgaire de la blennorragie, la leucorrhée, etc.

**ÉCOUVILLON.** s. m. [all. *Stückvischer*, angl. *scovel drag*, it. *spazzatojo*]. Petit instrument destiné à débarrasser des mucosités et des concrétions pelliculaires qui l'obstruent la canule qu'on applique après la trachéotomie dans les cas de croup. Tantôt c'est un petit morceau d'éponge fine, attaché à l'extrémité d'une tige de baleine souple, arrondie et longue de 16 à 21 centimètres; tantôt une petite brosse faite avec quelques brins de crin très souples et très rapprochés, disposés entre les branches d'un fil d'acier ou de laiton replié sur lui-même. On enfonce l'écouvillon à 8, 10, 13 et même 16 centimètres, en lui faisant exécuter un mouvement de rotation, et on le retire de même. — *Écouvillon de Doléris*. Instrument destiné à brosser l'intérieur de la cavité utérine et semblable à celui qu'on emploie pour nettoyer les bouteilles.

**ÉCOUVILLONNAGE.** s. m. Nettoyage de la cavité utérine, dans le cas de métrite, au moyen d'écouvillons soigneusement stérilisés; cette opération ne peut remplacer le curettage, et ne doit servir que de complément à l'action de la curette; elle permet de débarrasser l'utérus des morceaux de muqueuse qui l'encombrent.

**ÉCOUVILLONNEMENT.** s. m. Emploi de l'écouvillon.

**ECPHRACTIQUE.** adj. et s. m. [ἐκφρακτικὸς, de ἐκφράσσειν, déboucher]. Synonyme d'*apéritif*.

**ECPIESME.** s. m. [*ecpiesma*, ἐκπίεσμα, d'ἐκπιέζειν, exprimer]. Fracture du crâne dans laquelle les esquilles, enfoncées en dedans, compriment le cerveau.

**ÉCRASEMENT.** s. m. [*contritio*, σύνθλασις, all. *Zerquetschung*, *Zerdrückung*, angl. *crushing*]. — *Plaie par écrasement*. V. Plaie. — *Écrasement linéaire* [*amputation sèche*, *broiement linéaire*, *histotripsie*, *incision sèche*, *sarcotripsie*]. Procédé opératoire qui consiste à diviser les tissus en les sectionnant par pression lente et continue au moyen d'un instrument dit *écraseur linéaire*. Celui-ci se compose d'une gaine plate, renfermant une crémaillère à deux branches, articulée en bas avec le manche qui la met en mouvement, et en haut avec une chaîne métallique; les dentelures de la crémaillère s'engrènent avec deux cliquetis latéraux qui règlent sa marche. D'après Chassaignac, inventeur de l'écrasement et de l'écraseur, cette méthode a l'avantage de prévenir l'hémorragie, de diminuer la suppuration et les chances d'infection purulente, de mettre à l'abri du délire nerveux et du tétanos, de rendre la cicatrisation plus rapide. Aujourd'hui l'on sait que la cause de la suppuration et de l'infection de plaies ne

réside pas dans la forme de l'incision, mais dans l'apport des germes pathogènes ; et, d'autre part, on prévient l'hémorragie au moyen des pinces à forcipressure et de la ligature des vaisseaux ; aussi cette méthode n'est plus indiquée que dans un nombre restreint de cas, dans certaines tumeurs vasculaires où la ligature en masse n'est pas possible. Elle a surtout un intérêt historique ; au moment où elle a été inventée, elle constituait un des meilleurs procédés de diérèse et un progrès certain sur les méthodes en usage. La *ligature extemporanée* à l'aide d'un *serre-nœud* (Maisonneuve) est d'une application plus facile que l'écrasement, dont elle est une simple modification. V. LIGATURE et SERRE-NOEUD.

**ÉCRASEUR.** s. m. — *Écraseur linéaire* [*histotripteur, ligature articulée, sarcotripteur, sécateur par écrasement*]. V. ÉCRASEMENT.

**ÉCRÉMAGE.** s. m. Action d'enlever la crème qui se forme à la surface du lait récemment trait. Cette soustraction, qui entraîne d'autres falsifications, telles que l'addition d'eau, de matières colorantes, de sels destinés à prévenir la coagulation du liquide, se reconnaît à l'aide du *crémomètre* et du *galactomètre*. — L'écrémage du lait, pratiqué méthodiquement, a pour but de rendre le lait plus facile à digérer en le privant de la plus grande partie de la graisse qu'il contient ; il est utile dans certaines affections gastriques et surtout hépatiques ; pour le pratiquer, on verse une certaine quantité de lait frais, 1 à 2 litres, dans une bassine, et on le laisse reposer pendant six à huit heures dans un endroit frais ; on enlève alors le tiers supérieur, dans lequel se trouve la plus grande partie du beurre ; les deux tiers restants sont donnés au malade.

**ÉCREVISSE.** s. m. [*cancer*, καρκίνος, all. *Krebs*, angl. *crawfish*, it. *gambero*, esp. *cangrejo*]. Crustacé décapode macroure alimentaire (*Astacus fluviatilis*, Fabricius), qui fournit les *yeux d'écrevisse* (V. YEUX).

**ÉCROUELLES.** s. f. pl. V. SCROFULE.

**ECSARCOME.** s. f. [*ecsarcoma*, de ἐκ, de, hors, et σάρξ, chair]. Excroissance charnue.

**ECSTROPHIE.** s. f. V. EXSTROPHIE.

**ECTASIE.** s. f. [*ectasis*, de ἔκτασις, dilatation]. État de dilatation d'un vaisseau ou d'un organe creux. — *Ectasie de l'aorte*. V. ANÉVRYSME DE L'AORTE. — *Ectasie des capillaires*. V. CAPILLAIRE.

**ECTASINE.** s. f. Toxine à action vaso-dilatatrice.

**ECTATIQUE.** adj. Qui concerne l'ectasie.

**ECTHYMA.** s. m. [ἔκθυμα, de ἐκθύειν, faire éruption ; all. *Ekthyma*, *Schumlzflechte*, angl. *ecthyma*, it. et esp. *ectima*]. Dermatose caractérisée par des *pustules* larges, arrondies, ordinairement discrètes, à base dure et enflammée, auxquelles succède une croûte plus ou moins épaisse qui laisse après elle une empreinte rouge plus ou moins persistante, ou plus rarement une véritable cicatrice. C'est sur les mains, les fesses, les pieds et les membres que l'ecthyma se développe de préférence. — Dans l'*ecthyma aigu*, qui, dans sa forme simple, est l'espèce d'ecthyma la plus commune, la maladie s'annonce par de la cuisson et des douleurs lancinantes, suivies de l'apparition de grosses élevures discrètes, rouges, conoïdes, dures, douloureuses, dont le volume varie entre celui d'une lentille et celui d'un gros pois. Leur base, d'un rouge vif et animé, s'élargit en même temps que leur sommet devient plus proéminent, et bientôt on y distingue un point purulent : les pustules ont alors l'apparence de petits furoncles, mais elles en diffèrent par l'absence de bourbillon. Lorsque la suppuration s'établit, leur sommet présente souvent un *point noir*, remplacé plus tard par une *croûte* brune, fort adhérente à la peau, dans laquelle elle est comme enchâssée. Les croûtes se détachent après un ou deux septénaires, et il ne reste que des taches d'un rouge livide, de 14 à 18 millimètres de diamètre, au centre desquelles est ordinairement une petite cicatrice. Les causes de l'*ecthyma aigu simple* sont le plus souvent la gale et la phthiriase ; quelquefois les pustules se développent autour des vésicatoires et des plaies ; plus rarement, à l'occasion de frictions irritantes. Dans une autre forme (*ecthyma gangreneux*, Hardy), où la maladie se termine par gangrène, et où il y a des phénomènes généraux d'adynamie, les causes sont les mêmes que dans l'ecthyma chronique cachectique. — L'*ecthyma chronique* se compose de plusieurs éruptions successives de pustules, qui ont, dès leur origine, une teinte rouge foncé, et qui suivent une marche analogue à celle de l'ecthyma aigu, mais plus lente. Chez les enfants (*ecthyma chronique infantile*) les pustules sont ordinairement nombreuses, petites, régulières, douloureuses, confluentes, accompagnées de phénomènes généraux graves, qui entraînent presque toujours la mort. L'*ecthyma chronique cachectique* est caractérisé par l'aspect des pustules, qui sont aplaties, assez larges, peu régulières, remplies d'un mélange de pus, de sang et de sérosité. Les deux formes d'ecthyma chronique (comme la forme gangreneuse de l'ecthyma aigu) se rencontrent chez les sujets dont la constitution est naturellement faible ou débilitée par de mauvaises conditions hygiéniques. — L'ecthyma est inoculable et auto-inoculable ; il est dû à la pénétration sous l'épiderme des microbes de la suppuration et en particulier du *Staphylococcus pyogenes aureus*. — Dans l'ecthyma simple aigu, on fera tomber les croûtes par des bains, des applications de compresses humides boriquées ou de cataplasmes de fécule de pomme de terre, puis on pansera l'ulcération avec une poudre antiseptique, iodoforme, salol, aristol, ou même l'emplâtre rouge de Vidal. Dans les formes gangreneuse et chronique, le traitement doit s'adresser surtout à l'état général ; localement, les lotions et les pansements doivent être toniques et excitants (vin aromatique, alcool camphré, solution de chlorure de chaux). — *Ecthyma fébrile*. L'*urticaire*. — *Ecthyma syphilitique*. Nom impropre donné à certaines formes de syphilide pustuleuse.

**ECTHYMOGÈNE.** adj. et s. m. [de ἔκθυμα, ecthyma, et γεννάω, je produis]. Topique qui produit des pustules analogues à celles de l'ecthyma : exemple, le tartre stibié.

**ECTHYMOSE.** s. f. L'*ecthyma*.

**ECTILLOTIQUE.** adj. et s. m. [de ἐκτίλλειν, arracher]. Synonyme de *dépilatoire*.

**ECTOBLASTE.** s. m. [de ἐκτὸς, en dehors, et βλαστὸς, germe]. Synonyme d'*ectoderme*.

**ECTOCARDIE.** s. f. [de ἐκτὸς, au dehors, et καρδία, cœur]. Ectopie du cœur. L'ectocardie peut être cervicale, sous-diaphragmatique, ou préthoracique.

**ECTODERME.** s. m. [de ἐκτὸς, en dehors, et δέρμα, derme]. Le feuillet externe du *blastoderme*. Il est destiné à former le revêtement épidermique, les organes des sens et le système nerveux.

**ECTOPAGE.** adj. et s. m. [de ἐκτὸς, au dehors, et παγείς, uni]. Monstre composé de deux individus ayant un ombilic commun et réunis latéralement sur toute l'étendue du thorax (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**ECTOPAGIE.** s. f. Genre de monstruosité qui caractérise les *ectopages*.

**ECTOPARASITE.** s. et adj. [de ἐκτὸς, en dehors, et *parasite*]. Parasite végétal ou animal qui vit à la surface du corps.

**ECTOPARASITISME.** s. m. V. ECTOPARASITE.

**ECTOPHYTE.** s. m. et adj. [de ἐκτὸς, en dehors, et φυτὸν, végétal]. Végétal parasite qui vit à la surface extérieure du corps des animaux : champignon de l'*herpès tonsurant*, du *pityriasis*, de la *teigne*, etc. Certains cryptogames sont à la fois *ecto-* et *entophytes*. V. ENTOPHYTE.

**ECTOPIE.** s. f. [de ἐκ, hors, et τόπος, lieu ; all. *Ecto-*

*pie*, angl. et it. *ectopia*]. Synnyme de *luxation*, de *déplacement*. || Anomalie de situation ou de rapports d'un organe.

**ECTOPLACENTA**. s. m. [de ἐκτός, en dehors, et *placenta*]. Endothélium qui recouvre les lacunes du placenta.

**ECTOPLASMIQUE**. adj. [de ἐκτὸς, en dehors, et *plasma*]. — *Productions ectoplasmiques*. Substances élaborées par les cellules et se trouvant en dehors d'elles.

**ECTOPOCYSTIQUE**. adj. [de ἔκτοπος, qui est hors de sa place, et κύστις, vessie]. Qui tient au déplacement de la vessie.

**ECTOPŒSOPHAGE**. s. m. [de ἔκτοπος, qui est hors de sa place, et *œsophage*]. Instrument inventé par Vacca Berlinghieri et servant à faire saillir l'œsophage en dehors dans l'opération de l'œsophagotomie externe.

**ECTOZOAIRE**. s. m. [de ἐκτὸς, au dehors, et ζῶον, animal]. Insecte parasite qui vit à la surface extérieure du corps des animaux. V. Acare, Pou, Puce, etc.

**ÉCTRODACTYLE**. s. f. [de ἐκτρώω, je fais avorter, et δάκτυλος, doigt]. Absence anomale de un ou plusieurs doigts.

**ECTROGÉNIE**. s. f. [de ἐκτρώω, je fais avorter, et γένεσις, production]. Production des anomalies par défaut ou diminution du nombre des organes (Serres).

**ECTROMÈLE**. s. m. [de ἐκτρώω, je fais avorter, et μέλος, membre]. Monstre privé, en totalité ou à peu près, de membres thoraciques ou abdominaux (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**ECTROMÉLIE**. s. f. État des monstres ectroméliens. L'ectromélie résulte toujours d'un arrêt de développement, et se distingue facilement de l'*amputation spontanée des membres* par *enroulement du cordon*. V. Enroulement.

**ECTROMÉLIENS**. s. m. pl. Famille de monstres qui s'écartent à peine de l'ordre régulier par la conformation de leur tête et de leur tronc, mais chez lesquels il y a avortement plus ou moins complet d'un ou plusieurs membres (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**ECTROPION**. s. m. [*eversio palpebræ*, *ectropium*, de ἐκτρέπω, je renverse; all. et angl. *Ectropium*, it. *ectropio*]. Renversement d'une ou des deux paupières, de l'inférieure surtout, en dehors. Rarement congénital, il peut être d'origine paralytique, consécutif à une paralysie du muscle orbiculaire des paupières, qu'on combat par l'électrisation, les injections sous-cutanées de sulfate de strychnine, la cautérisation et l'excision d'une portion de la conjonctive. Il est plus souvent d'origine inflammatoire, et est entretenu par le boursouflement de la conjonctive qui succède à toute ophtalmie intense : on a alors à sa disposition, suivant le cas, la cautérisation, les scarifications de la conjonctive, l'excision du chémosis (quand il existe), l'excision de lambeaux pris sur la muqueuse oculaire ou sur la peau de la paupière. Fréquemment enfin, l'ectropion est cicatriciel et consécutif aux brûlures, aux plaies avec perte de substance, à la pustule maligne, aux ulcérations varioliques ou autres : l'excision des brides cicatricielles, le raccourcissement de la conjonctive (par la cautérisation ou l'excision), l'allongement de la peau (par les agglutinatifs ou une incision courbe de la paupière) sont des méthodes infidèles, souvent insuffisantes : aussi, lorsqu'il existe une large perte de substance, le procédé le plus sûr consiste dans la *blépharoplastie* par la méthode française ou indienne. La suture des deux bords palpébraux est indispensable après toute opération d'ectropion, et doit être maintenue pendant un certain temps pour contre-balancer le renversement qui a de la tendance à se reproduire (Mirault d'Angers).

**ECTROTIQUE**. adj. et s. m. [de ἐκτρώω, je fais avorter, de ἐκ, hors, et τρώω, je perce; all. *Ectromaticum*, angl. *ectrotic* esp. *ectrotico*]. Synonyme d'*abortif*. — *Méthode ectrotique*. Emploi de la cautérisation pour faire avorter les pustules varioliques et le zona. Cette méthode consiste à traverser le sommet des pustules isolées avec une épingle d'or ou d'argent chargée de pierre infernale, ou à les cautériser en masse avec un pinceau trempé dans une solution d'azotate d'argent (75 à 80 centigr. pour une cuillerée et demie d'eau). Dès que la cuisson produite par cette cautérisation se fait sentir, on arrose la partie avec de l'eau froide ou on la recouvre de compresses imbibées d'une décoction émolliente, et plus tard on fait des embrocations avec l'huile d'olive.

**ECTYLOTIQUE**. adj. et s. m. [de ἐκ, de, hors, et τύλος, cal, durillon; all. *Ektyloticum*]. Se dit d'un agent propre à détruire les callosités.

**ÉCUELLE**. s. f. — *Écuelle d'eau*. V. Hydrocotyle.

**ÉCUME**. s. f. [all. *Schaum*, angl. *foam*, *spume*, it. *schiuma*, *spuma*]. Mousse qui se forme à la surface d'un liquide agité, chauffé ou en état de fermentation. — *Écume bronchique*. Celle qui se produit dans les bronches par agitation du mucus bronchique surabondant avec l'air dans certains cas d'asphyxie, d'asthme et autres troubles graves de la respiration. V. Spume.

**ÉCUMEUX**. adj. Synonyme de *spumeux*.

**ÉCUSSON**. s. m. En pharmacie, morceau de peau recouvert d'un médicament adhésif, qu'on applique sur les téguments.

**ECZÉMA**. s. m. [ἔκζεμα, de ἐκζεῖν, bouillonner, faire effervescence; all. *Eczem*, *nässende Flechte*, angl. *eczema*, it. et esp. *eczema*]. D'après Willan, Bateman, et, plus récemment, Bazin, affection cutanée caractérisée par de petites *vésicules* très fines et très rapprochées les unes des autres, qui contiennent un liquide séreux transparent, empesant le linge, et qui se terminent par la résorption de ce liquide, ou, plus souvent, par des excoriations superficielles accompagnées d'une exhalation séreuse, à laquelle succède la desquamation de l'épiderme. D'après Hébra, Hardy, Erasmus Wilson, affection superficielle de la peau ou des muqueuses, dont le début peut être marqué par des lésions élémentaires diverses, dans laquelle *les vésicules peuvent manquer*, et dont les principaux caractères sont de la rougeur, une sécrétion séreuse ou séro-purulente, et une exfoliation de l'épiderme. D'après Brocq, dermatose d'origine en apparence spontanée, et objectivement caractérisée par une dermite plus ou moins accentuée, c'est-à-dire par de la rougeur, de l'infiltration du derme, parfois de la vésiculisation et de l'exhalation d'un liquide séreux, empesant le linge, enfin par de la desquamation de l'épiderme. Ainsi on doit écarter du cadre de l'eczéma les lésions cutanées d'apparence eczémateuse causées par des irritants divers (eczémas de cause externe de Bazin), ou par des parasites tels que les acares, les poux, les tricophytons, ainsi que l'impétigo, le dysidrose, les lichens; l'apparence eczémateuse qui se rencontre dans quelques-uns de ces cas est due à ce que la lésion primitive s'est eczématisée, c'est-à-dire a pris secondairement les caractères de l'eczéma par suite de la nature même du terrain (V. Eczématisation). C'est en se fondant sur la diversité de ces lésions, que les dermatologistes contemporains ont établi la classification suivante des formes que peut présenter la maladie (Hardy, Hébra) : 1° *Eczéma rouge* (*eczema rubrum*), variété caractérisée surtout par l'acuité et la généralisation de l'éruption, qui la rapprochent, ainsi que les phénomènes généraux qui l'accompagnent, des fièvres éruptives. 2° *Eczéma simple* ou *vésiculeux*, variété fréquente, mais non constante. 3° *Eczéma craquelé* ou *fendillé*, caractérisé par des fissures de l'épiderme, superficielles et sèches, ou profondes et sécrétant un liquide séreux. 4° *Eczéma pustuleux*, dans lequel les vésicules sont rem-

placées par des pustules, par suite du développement des microbes de la peau. 5° *Eczéma squameux*, variété d'eczéma dont les lésions, disséminées et isolées çà et là, sont caractérisées par la formation de fines squames; certains auteurs le confondent avec le *pityriasis* (V. ce mot). 6° *Eczéma lichénoïde*, variété d'eczéma caractérisée par le développement, au niveau de la surface eczématisée, de papules de *lichen* par suite de la *lichénification* secondaire du derme (V. LICHÉNIFICATION). 7° *Eczéma hypertrophique*, ou mieux *lichen hypertrophique* (V. LICHEN). A ces variétés on peut ajouter : l'*eczéma sec*, dans lequel la vésiculation est réduite à son minimum et semble faire défaut ; l'*eczéma à grosses vésicules*, dont l'aspect est dû à la confluence de plusieurs vésicules; l'*eczéma papuleux* ou *papulo-vésiculeux*, dans lequel la vésicule surmonte une petite papule; l'*eczéma nummulaire*, où les éléments forment des placards arrondis, siégeant surtout aux extrémités (mains et avant-bras); l'*eczéma cannelé*, formé de placards sur la surface desquels on voit à la loupe des sortes de cannelures concentriques; l'*eczéma folliculorum* (Malcolm Morris, Unna), dans lequel les éléments se disposent autour d'un follicule pileux; l'*eczéma psoriasiforme*, variété d'eczéma squameux dans lequel les squames sont bien développées et plus ou moins analogues à celles du psoriasis. Suivant la constitution du malade, on distingue l'*eczéma des arthritiques* (eczéma sec, squameux, craquelé, cannelé), et l'*eczéma des lymphatiques* ou *eczéma impétigineux*, caractérisé par la formation de croûtes ressemblant à celles de l'*impétigo* (V. ce mot). Suivant l'évolution, on distingue l'*eczéma aigu* et l'*eczéma chronique*. Bien que toutes les parties du corps puissent être atteintes d'eczéma, on l'observe surtout à la face et aux oreilles, aux avant-bras et aux mains, aux jambes et aux pieds, aux parties génitales, aux aisselles. Le développement de l'eczéma est favorisé par l'hérédité, le jeune âge, la grossesse, la lactation, les grandes chaleurs et les grands froids; la maladie se montre à l'occasion d'applications irritantes sur la peau, d'une alimentation épicée, faisandée, trop sucrée, de fatigues ou d'émotions morales, du contact habituel de substances irritantes, de l'exposition constante à une vive chaleur. La cause de l'eczéma n'est pas unique, et on décrit sous le nom d'eczéma des manifestations morbides de nature différente; il est probable que toute une catégorie d'eczémas est due à l'intervention de parasites dont la nature exacte n'est pas encore connue; cette notion, qui est admise actuellement par la plupart des auteurs pour l'*eczéma séborrhéique* (V. plus bas), tend à s'implanter aussi pour l'eczéma vrai. Mais ce qui est essentiel dans cette maladie, c'est, en dehors de la cause provocatrice encore inconnue, une prédisposition particulière du sujet, une modification spéciale de l'organisme, temporaire ou permanente, qui le rend apte à faire de l'eczéma. C'est contre cette prédisposition que sera surtout dirigé le traitement de l'eczéma; en effet, il ne suffit pas de faire disparaître la lésion locale, il faut essayer d'amender le terrain afin de prévenir les récidives, ou le retour d'accidents viscéraux dont on a parfois reconnu l'alternance avec la manifestation cutanée. Chez les arthritiques, on prescrira les alcalins, bicarbonate de soude, benzoate de soude et salicylate de soude, ce dernier médicament chez ceux qui sont sujets aux manifestations articulaires; chez les goutteux, on donnera la lithine; aux lymphatiques, on fera prendre de l'huile de foie de morue, le sirop d'iodure de fer, les eaux minérales sulfureuses. Chez les arthritiques et les lymphatiques, l'arsenic rendra des services. Enfin le régime a une grande importance : suppression des boissons alcooliques et excitantes (thé, café), de la charcuterie, du gibier, des crustacés, des aliments trop épicés. Les indications du traitement local varient avec les formes et les périodes de la maladie. Au début, les émollients, lotions, bains, topiques pulvérulents, conviennent le mieux. Plus tard, lorsque la sécrétion séro-purulente est établie et forme des croûtes, les topiques liquides, les cataplasmes émollients, la toile vulcanisée qui soustrait les parties au contact de l'air et en diminue l'inflammation (Hardy), les moyens locaux substitutifs, mélange d'eau et de potasse à partie égale, au quart ou au dixième (Hébra), ont une action salutaire. Enfin, dans les eczémas anciens, on aura recours à des médications plus actives : huile de cade, nitrate d'argent en solutions de plus en plus concentrées, les emplâtres, simple, rouge, à l'huile de foie de morue. — *Eczéma séborrhéique* (Unna). Variété d'eczéma caractérisée par une dermite intense avec exagération de la sécrétion sudorale et infiltration graisseuse de l'épiderme, et de nature probablement parasitaire. Il siège de préférence au cuir chevelu, et quand il y en a en d'autres points du corps, on en trouve également sur le cuir chevelu. Dans sa forme la moins accentuée, l'affection est constituée seulement par une desquamation pityriasique, mais elle ne devient caractéristique que dans la forme suivante : alors le cuir chevelu est recouvert de croûtes graisseuses épaisses, formant des placards arrondies, entourés d'un liséré rouge; ces croûtes ont tendance à gagner les parties voisines, en particulier le front, où elles forment une couronne de 1 à 2 centimètres de largeur (*corona seborrhoica*). Enfin parfois on rencontre une forme humide avec suintement plus ou moins abondant et exulcérations superficielles. Après le cuir chevelu, l'eczéma séborrhéique affecte surtout les plis, derrière des oreilles, aisselles, coudes, plis inguinaux, jarret, le bord des paupières, le conduit auditif, enfin la face antérieure du thorax, et la partie médiane du dos; l'eczéma flanellaire, ou eczéma acnéique de Bazin, rentre dans ce groupe. L'eczéma séborrhéique peut être difficile à différencier du psoriasis, surtout quand cette dermatose se développe chez des sujets séborrhéiques; en dehors des autres caractères distinctifs (V. PSORIASIS), un bon signe consiste dans l'état des cheveux, qui traversent perpendiculairement les squames dans le psoriasis, et sont au contraire couchés dans l'eczéma séborrhéique. Le traitement diffère notablement de celui de l'eczéma ordinaire; il sera avant tout local, et consistera en l'application de topiques énergiques parasiticides : les pommades au soufre, au calomel, au naphtol, à l'acide salicylique, à l'huile de cade, les lotions au polysulfure de potassium, au sublimé, donnent de bons résultats.

**ECZÉMATISATION.** s. f. Apparition des lésions de l'eczéma (V. ce mot) sur une surface cutanée antérieurement altérée et soumise à des irritations variées. Elle se montre surtout chez des sujets prédisposés, en particulier chez les arthritiques.

**ECZÉMOGÈNE.** adj. et s. [de ἔκζεμα, eczéma, et γεννάω, je produis] (Fonssagrives). Topique qui produit des éruptions ayant pour type l'eczéma : ex. l'huile de croton.

**ÉDOCÉPHALE.** s. m. [de αἰδοῖον, les parties sexuelles, et κεφαλή, tête]. Monstre qui a les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête, les mâchoires atrophiées, point de bouche, et, au-dessus de l'œil, une trompe simulant un pénis (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**ÉDUCATION.** s. f. [*educatio*, παίδευσις, all. *Erziehung*, angl. *breeding*, *education*, it. *educazione*, esp. *educacion*]. En parlant de l'homme, ensemble des habiletés intellectuelles ou manuelles qui s'acquièrent, et ensemble des qualités morales qui se développent.

**ÉDUCTE.** s. m. [*eductus*, conduit hors]. Synonyme de *blastème* ou d'*exsudat*, considéré surtout à l'instant de sa production. V. BLASTÈME et EXSUDAT.

**EDUCTUM.** s. m. [de *educere*, conduire hors; all. *Edukt*] (Berzelius). Substance qu'on extrait d'une matière

végétale ou animale, dans laquelle elle existe toute formée, et dont on se borne à la séparer.

**ÉDULCORATION.** s. f. [*edulcoratio*, de *edulcorare*, rendre doux; all. *Aussüssung*, angl. *edulcoration*, it. *addolcimento*]. Addition d'une certaine quantité de sucre de miel ou de sirop, à une substance dont on veut adoucir ou masquer la saveur désagréable, ou bien à une substance insipide que l'on veut rendre agréable au goût.

**ÉDULE.** adj. [*edulis*, all. *essbar*]. Qui est susceptible d'être mangé, qui peut servir d'*aliment*.

**EFFÉRENT, ENTE.** adj. [de *efferre*, emporter]. Qui emporte. Se dit d'un conduit qui emporte les fluides sécrétés hors des glandes; d'un nerf qui transmet l'action nerveuse du centre à la périphérie; d'un vaisseau lymphatique considéré à sa sortie des ganglions, contrairement aux vaisseaux *afférents*. — *Canaux efférents*. V. Testicule.

**EFFERVESCENCE.** s. f. [de *effervere*, de *ex*, et *fervere*, devenir chaud; ἔκζεσις, all. *Aufbrausen*, angl. *effervescence*, it. *effervescenza*, esp. *effervescencia*]. Bouillonnement déterminé par le dégagement d'un gaz de l'intérieur d'un liquide. Souvent l'*effervescence* tient à une diminution de la pression exercée sur un liquide : ainsi lorsqu'on débouche une bouteille d'eau minérale artificielle très chargée d'acide carbonique, le gaz, dissous dans le liquide en quantité d'autant plus grande qu'on l'avait soumis à une pression plus considérable, reprend son état élastique quand la pression vient à cesser, et se dégage sous forme de bulles, dont l'effort est quelquefois tel, qu'une partie du liquide est chassée hors du vase; de même, quand on débouche une bouteille de bière ou de vin mousseux, dans lesquels le gaz carbonique, provenant de la fermentation alcoolique, s'est trouvé retenu. Souvent aussi l'effervescence est produite par l'action de deux liquides entre eux. Alors tantôt le corps qui se dégage existait combiné dans l'un des liquides, et ne fait que passer à l'état gazeux ; ainsi l'acide carbonique se dégage lorsqu'on décompose une dissolution de carbonate de potasse. Tantôt ce corps n'existait dans aucun des liquides employés, et provient de la décomposition de l'un d'eux : par exemple lorsqu'on traite du mercure par l'acide azotique. D'autres fois le gaz tire ses éléments des deux liquides : ainsi lorsqu'on mêle de l'acide azotique et de l'alcool, pour préparer l'éther azotique. Souvent enfin l'effervescence est produite par l'action d'un liquide sur un solide, soit que le gaz provienne du solide, comme lorsqu'on décompose le carbonate de chaux par un acide, soit qu'il provienne du liquide, qui le tenait en dissolution ou qui le produit en se décomposant. — *Effervescence du sang*. V. Échauboulure.

**EFFERVESCENT, ENTE.** adj. [*effervescens*, ἐκζέων]. Se dit d'un corps susceptible de donner lieu au phénomène de l'*effervescence* : tels sont tous les carbonates. — *Alcali effervescent*. V. Alcali. — *Boisson effervescente*. Solution de bicarbonate de soude, 2 grammes, dans un verre d'eau, à laquelle on ajoute une cuillerée de jus de citron ou 13 décigrammes d'acide tartrique. — *Carbonate de lithine effervescent*. V. Carbonate *de lithine*.

**EFFILER.** v. a. Défaire un tissu fil à fil : c'est ainsi qu'on prépare la charpie.

**EFFLEURAGE.** s. m. Manœuvre utilisée dans le massage et consistant à passer légèrement la main entière ou l'extrémité des doigts à la surface du membre. Le plus souvent on se sert de toute la main que l'on applique à plat de manière à la mouler sur la surface du membre ; la main est ensuite ramenée de l'extrémité libre du membre vers sa racine, l'effleurage devant toujours être pratiqué dans le sens du courant veineux (fig. 236). Les premières passes doivent être faites si légèrement que, même dans les lésions les plus douloureuses, le malade ne ressente du fait du massage aucune douleur; progressivement, la pression devient de plus en plus forte, de manière à comprimer les muscles, en suivant la direction des fibres. L'effleurage agit en refoulant dans



Fig. 236. — *Effleurage*.

les veines et les vaisseaux lymphatiques le liquide épanché dans les tissus; il doit être fait largement en remontant bien au delà des limites du mal.

**EFFLEURIR (S').** v. r. Tomber en poussière par suite d'une des causes qui déterminent l'*efflorescence*.

**EFFLORESCENCE.** s. f. [de *efflorescere*, fleurir, s'épanouir; all. *Aufblühen*, *Verwitterung*, angl. *efflorescence*, it. *efflorescenza*, esp. *efflorescencia*]. En chimie, conversion d'une substance solide en une matière pulvérulente par son exposition à l'air libre, soit qu'elle attire l'humidité atmosphérique et se convertisse en un hydrate pulvérulent, soit qu'elle perde son eau de cristallisation, soit qu'elle se combine avec l'eau et avec l'oxygène ou l'acide carbonique de l'air. ‖ En pathologie, tout exanthème peu élevé au-dessus du niveau de la peau.

**EFFLORESCENT, ENTE.** adj. [*efflorescens*, all. *verwitternd*]. Se dit d'un sel qui, à l'air, perd tout ou partie de son eau de cristallisation, devient opaque, et tombe en poussière.

**EFFLUVE.** s. m. [*effluvium*, de *effluere*, s'écouler; ἀπορροή, all. *Auspünstungen*, angl. *effluviums*, it. *effluvi*, esp. *effluvio*]. Vapeur et ensemble des particules qui émanent des lieux couverts d'eaux stagnantes (Lancisi). Les *effluves* sont des substances *végétales* décomposées (tandis que le *miasme* provient plutôt des substances *animales*), dissoutes dans la vapeur d'eau, et tenues en suspension dans l'air, aux endroits marécageux ; l'analyse chimique et microscopique y a montré la présence de détritus végétaux, d'infusoires, d'algues (Salisbury), et de parasites divers. Si le dégagement a lieu par l'action simultanée de l'air et de l'eau, sans décomposition apparente du corps qui le produit, l'effluve prend le nom d'*émanation*; si l'émanation est sensible à la vue par une sorte de vapeur, elle constitue l'*exhalaison*.

**EFFLUXION.** s. f. [*effluxio*, de *effluere*, s'écouler; it. *efflussione*, esp. *efluxion*]. Expulsion du produit de la conception dans les sept premiers jours de la grossesse. L'œuf, n'ayant point encore contracté d'adhérences intimes avec la matrice, est chassé sans que la femme éprouve de douleur, souvent même sans qu'elle s'en aperçoive.

**EFFORT.** s. m. [*nisus*, all. *Anstrengung*, angl. *effort*, it. *sforzo*]. Contraction musculaire intense qui a pour objet de résister à une puissance extérieure ou d'accomplir une fonction naturelle devenue accidentellement laborieuse : telle est l'action de repousser ou d'attirer un corps; telles sont les contractions par lesquelles la femme cherche à déterminer la sortie du fœtus. Dans tout effort, il y a contraction énergique de certains muscles, et, comme ceux-ci, directement ou indirectement, s'insèrent sur le tronc ou sur des parties qui lui sont attachées (membres

supérieurs et inférieurs), ils doivent trouver un point fixe sur les os du tronc (colonne vertébrale et thorax). Pour cela, il se fait une grande inspiration qui dilate le thorax, repousse le diaphragme en bas, et avec lui les viscères abdominaux : le thorax est alors maintenu immobile, et sert de point fixe aux muscles qui s'insèrent à ses parties solides. Les viscères, comprimés en haut par le diaphragme, et périphériquement par les muscles abdominaux, s'échappent si les parois du ventre offrent un point faible (*hernie*). Selon la nature de l'effort, tous les sphincters ou quelques-uns seulement sont contractés. C'est en résumé la contraction des muscles inspirateurs qui fait de la cage thoracique une masse immobile, et non la compression des gaz qu'elle renferme : elle est tenue suspendue en quelque sorte par les muscles inspirateurs, et sert ainsi de point d'appui aux insertions de divers muscles, en laissant la respiration arrêtée en même temps que la glotte reste fermée. D'autres fois, celle-ci reste ouverte, et l'air n'est expulsé que graduellement du thorax, se resserrant peu à peu. Comme cette suspension de la respiration ne peut avoir lieu qu'un certain temps, l'effort est intermittent, ou est diminué d'instant à autre pour opérer une expiration ou une inspiration : aussi, même à force musculaire inégale, dans un temps donné, celui-là produit le plus d'effort (soit à la course, soit pour soulever un poids), qui peut retenir le plus longtemps la respiration. De ces modifications de la respiration découlent des changements dans le nombre des battements du cœur, et par suite dans la déplétion des grosses veines. ‖ Vulgairement, douleur vive survenue dans le corps d'un muscle ou vers ses points d'attache, à l'occasion d'une violente contraction de ses fibres. ‖ Plus particulièrement, tiraillement douloureux éprouvé dans la région lombaire en soulevant un fardeau trop pesant. — Vulgairement aussi, *effort*, une *hernie*.

**EFFUSION.** s. f. [*effusio*, all. *Ergiessung*, angl. *effusion*, it. *effusione*]. Écoulement d'un liquide hors des vaisseaux ou des réservoirs qui doivent le contenir ; épanchement de ce liquide dans une cavité splanchnique ou dans le tissu lamineux avoisinant.

**ÉGAGROPILE.** s. m. [*ægagropilus*, de αἴγαγρος, chèvre sauvage, et πῖλος, balle de laine ; all. *Gemsenkugel*, *der deutsche Bezoar*, it. et esp. *egagropilo*, *bézoard d'Allemagne*]. Concrétion qu'on trouve quelquefois dans les voies digestives des chèvres ou des autres animaux ruminants, et qui paraît formée de poils que l'animal a avalés en se léchant, et que les mouvements de l'estomac ont rassemblés en boules feutrées. On y rencontre des débris de végétaux et des substances calcaires. Pareille concrétion peut se rencontrer dans des cas exceptionnels chez certains malades et en particulier chez des hystériques qui rongent et avalent leurs cheveux ; elle peut former alors une tumeur dont le diagnostic est impossible en l'absence de la notion étiologique, et dont la nature n'est reconnue qu'après la gastrotomie (Siraud).

**ÉGAL, ALE.** adj. [*æqualis*, ἴσος, all. *gleichförmig*, angl. *equal*, it. *eguale*]. Se dit du pouls ou de la respiration dont les mouvements sont semblables pour la force et la durée. ‖ *Bandage égal*. V. Bandage.

**ÉGESTIF, IVE.** adj. [de *egerere*, expulser, de *e*, hors, et *gerere*, porter]. Se dit, en physiologie, des organes et des actes concourant aux phénomènes qui sont le contraire de l'*ingestion* alimentaire.

**ÉGILOPS.** s. m. [*ægilops*, αἰγίλωψ, de αἴξ, chèvre, et ὤψ, œil : œil de chèvre, parce que les chèvres sont sujettes à cette maladie, ou plutôt parce que l'œil qui en est affecté a l'aspect de celui des chèvres ; all. *Augenwinkelgeschwür*, angl. *ægilops*, it. *egilope*]. Petit ulcère calleux, profond, quelquefois sinueux, qui se forme dans l'angle interne des paupières, et qui succède à l'*anchilops*. Les anciens ont confondu l'anchilops et l'égilops avec la tumeur et la fistule lacrymales.

**ÉGLANTIER.** s. m. V. Cynorrhodon.

**ÉGOÏSME.** s. m. [all. *Erhaltungstrieb*, *Selbstsucht*, angl. *egotism*, *selfishness*, it. *egoismo*]. En physiologie, ensemble de *penchants* ou d'*instincts* dirigeant l'entendement et la conduite d'après des motifs qui sont, les uns d'intérêt direct et personnel propre à l'individu, les autres d'intérêt indirect, mais toujours personnel, se rapportant aux relations de chacun avec les autres êtres pour en tirer des satisfactions individuelles. Parmi les premiers sont les instincts les plus énergiques, tels que ceux de conservation de l'individu, et de conservation de l'espèce. Parmi les derniers se placent ceux d'orgueil et de vanité, personnels d'après leur source et leur but, sociaux dans leurs moyens de satisfaction ; ce qui fait qu'ils se compliquent d'actes intellectuels proprement dits qui en modifient la tendance et en masquent plus ou moins le côté individuel. V. Altruisme.

**ÉGOPHONE.** adj. et s. Se dit du malade atteint d'*égophonie*.

**ÉGOPHONIE.** s. f. [*ægophonia*, de αἴξ, chèvre, et φωνή, voix ; all. *Meckern*, *Ægophonia*, it. et esp. *egofonia*] (Laënnec). Mode de résonance de la voix à travers la poitrine d'un individu qui a, dans l'une des plèvres, un épanchement d'une médiocre abondance : c'est une variété de la *bronchophonie*. La voix, plus aiguë, plus aigre que la voix naturelle du malade, est tremblotante, saccadée comme celle d'une chèvre, elle a souvent un timbre nasillard ; c'est la *voix de Polichinelle* (Laënnec). L'égophonie se rencontre surtout dans les épanchements de moyenne abondance et en général à la limite supérieure du liquide ; on l'entend souvent au niveau de l'angle inférieur de l'omoplate. Elle peut se déplacer vers la partie supérieure à mesure que l'épanchement augmente, ou revenir au contraire vers la base du thorax quand l'épanchement diminue (*égophonie de retour*) ; elle disparaît quand on fait coucher le malade sur le ventre, le liquide se portant alors à la partie antérieure de la poitrine. L'égophonie a été attribuée par Laënnec à la résonance de la voix dans des rameaux bronchiques aplatis, transmise par l'intermédiaire d'une couche mince et tremblotante de liquide ; les bronches comprimées prendraient la forme d'une anche de basson ou de hautbois ; mais cette théorie est passible de plusieurs objections ; en effet, les vibrations sonores sont produites au niveau du larynx ; de plus, le liquide épanché contenu dans un espace clos ne saurait guère s'agiter. Pour Luton, elle serait produite par une série de vibrations discordantes, dues à une sorte de réfraction du son à travers des milieux de densité différente ; mais cette condition donne lieu à des vibrations confuses et non à l'égophonie. On admet aujourd'hui qu'elle est due aux vibrations indépendantes d'une lame de poumon, détendue en raison de la diminution du vide pleural, mais cependant perméable à l'air, et en contact avec une couche de liquide mobile qui laisse à ces vibrations toute leur amplitude (Barth et Roger) ; cette lame pulmonaire vibre comme une membrane de mirliton (Raciborski). L'égophonie se rencontre surtout dans la pleurésie séro-fibrineuse ; elle existe aussi dans l'hydrothorax ; enfin on pourrait la constater dans la splénopneumonie.

**ÉGOPHONIQUE.** adj. Se dit de la voix qui présente les caractères de l'égophonie.

**ÉGRA** (Bohême). *Eau saline gazeuse*, froide. Boisson.

**ÉGROTANT, ANTE.** adj. [*ægrotans*, νοσερός]. D'une constitution débile, d'un tempérament maladif.

**ÉGYPTIAC.** adj. — *Onguent égyptiac*. V. Onguent.

**ÉGYPTIEN.** s. m. — *Médecine des Égyptiens*. Médecine bien antérieure à celle des Grecs, sur laquelle la lec-

ture des hiéroglyphes, en permettant d'expliquer quelques papyrus médicaux, a donné des renseignements positifs, mais fort restreints. Elle a des attaches nombreuses avec les puissances divines ; les livres, les recettes sont dits provenir de personnages célestes. Les incantations et la magie y jouent aussi un rôle. L'anatomie n'est pas connue. Les formules sont compliquées ; beaucoup renferment plus de dix substances empruntées aux différents règnes de la nature, plantes, herbes, graines, viande crue ou rôtie, sang de bêtes, sabot de l'âne, huiles végétales ou animales, urine, copeaux de cèdre, sel, natron. Les renseignements nous manquent pour apprécier à quel degré d'habileté pratique les médecins égyptiens étaient parvenus en soignant des malades et des blessés ; c'était, en tout cas, une habileté tout empirique, dépourvue de théorie et de science ; on n'y voit aucune notion de cet art scientifique dont Hippocrate a donné les premières leçons. || *Sarcocèle égyptien*. V. Éléphantiasis.

**EHRLICH** (Paul) (médecin allemand, né en 1854). — *Cellule d'Ehrlich*. Variété de leucocyte contenant des granulations éosinophiles. V. Éosinophile. — *Lésion d'Armanni-Ehrlich*. V. Armanni. — *Réaction d'Ehrlich*. V. Diazo-réaction. — *Théorie d'Ehrlich*. Théorie de l'immunité acquise formulée par Ehrlich et basée sur la conception des chaînes latérales. V. Chaînes.

**EICHHORST** (Hermann) (médecin allemand, né en 1849). — *Amyotrophie, type Eichhorst*, ou type fémoro-tibial. Variété de myopathie primitive progressive, débutant par les membres inférieurs et en particulier par les interosseux et les triceps cruraux, puis s'étendant aux muscles de la partie inférieure du tronc, et enfin se généralisant aux épaules et aux bras, la face restant indemne. Elle est souvent accompagnée de contracture, donnant une griffe des orteils (Brossard).

**EICHSTEDT** (C.-F.) (médecin allemand, 1816-1892). — *Maladie de Eichstedt*. Pityriasis versicolor. V. Pityriasis.

**EIGON**. s. m. Composé albumino-iodé préconisé récemment en thérapeutique. On emploie l'α-eigon insoluble ou l'α-eigon sodique soluble comme cicatrisant et antiseptique à la place de l'iodoforme. A l'intérieur, l'α-eigon sodique a été donné à la dose de 0gr,4 à 0gr,6 par jour en pilules ou en solution à la place de l'iodure de potassium ; il n'aurait pas d'effet nuisible sur l'estomac, mais pourrait occasionner du coryza. A côté de cet iodo-eigon, on a préparé des bromo-eigons et des peptobromo-eigons qui auraient les propriétés des bromures alcalins.

**EILSEN** (Allemagne, Schaumbourg-Lippe). *Eaux sulfatées calciques*, contenant 4gr,0035 de sels, dont 2gr,1330 de sulfate de chaux ; eaux froides, 15°. Établissement : buvette, bains, boues.

**EIMBECK** (Allemagne, Hanovre). *Eaux bicarbonatées calciques*.

**EISODIQUE**. adj. [de εἰς, dans, et ὁδὸς, chemin ; il vaut mieux dire *isodique*, la diphtongue ει se rendant en latin et en français par *i*]. V. Isodique.

**ÉJACULATEUR**. adj. [*ejaculantia*, ou *ejaculatoria vasa*, de *e*, de, hors, et *jaculari*, darder ; all. *ausspritzer*, angl. *ejaculatory*, it. *ejaculatore*]. — *Conduit éjaculateur*. Canal long de 27 millimètres environ, de forme conique, formé par la réunion du conduit déférent et de la vésicule séminale correspondante. Il traverse obliquement la prostate, puis s'adosse à celui du côté opposé au-dessous de l'urètre, dans lequel il s'ouvre par un orifice oblong, sur le côté de l'extrémité antérieure du *verumontanum*.

**ÉJACULATION**. s. f. [*ejaculatio*, all. *Ausspritzung*, angl. *ejaculation*, it. *ejaculazione*]. Action de lancer, de darder. || Spécialement, émission du sperme. Elle est due à la contraction simultanée des parois, des conduits déférents et des vésicules séminales, de la trame musculeuse de la prostate et des muscles du périnée (surtout du bulbo-caverneux).

**ÉJACULATOIRE**. adj. V. Éjaculateur.

**ÉJARRAGE**. s. m. Art insalubre qui consiste à séparer les *jarres*, gros et longs poils de lapin, des poils courts et fins employés dans la fabrication des chapeaux. L'éjarrage fait à la main produit une poussière renfermant diverses particules et des poils qui, introduits dans les voies respiratoires, les enflamment. Les machines à éjarrage sont préférables.

**ÉLABORATION**. s. f. [*elaboratio*, de *e*, et *laborare*, travailler ; all. *Ausarbeitung*, angl. *elaboration*, it. *elaborazione*, esp. *elaboracion*]. Action physico-chimique par laquelle les êtres organisés impriment aux substances venant du dehors, ou puisées dans leur intérieur, des modifications qui les rendent assimilables et propres à participer aux actes d'ordre vital. Les aliments sont *élaborés* dans l'estomac avant d'être convertis en chyme.

**ÉLÆENCÉPHOLE**. s. m. V. Éléencéphole.

**ÉLÆÏS**. s. f. V. Avoira.

**ÉLÆODIQUE**. adj. [de ἐλαιώδης, huileux]. — *Acide élæodique*. L'acide ricinoléique.

**ÉLÆOMÈTRE** ou **OLÉOMÈTRE**. s. m. [de ἔλαιον, huile, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à reconnaître la pureté des huiles grasses par leur densité (Gobley) ; il marque 0° dans l'huile d'œillette, 50° dans l'huile pure ; les degrés intermédiaires indiquent la composition du mélange de ces deux huiles.

**ÉLAÏLE**. s. m. Nom par lequel Berzelius désignait l'*éthylène*.

**ÉLAÏNE**. s. f. [de ἔλαιον, huile ; all. *Elaïn*, angl. *elain*]. V. Oléine.

**ÉLAÏQUE**. adj. V. Oléique.

**ÉLAN**. s. m. *Cervus alces*, L., *alce* des pharmaciens, all. *Elenthier*, angl. *alce*, *elk*]. Le plus grand des ruminants à cornes pleines et caduques actuellement vivants. Ses ongles ont été préconisés comme anti-épileptiques, d'après cette croyance que l'élan est sujet à l'épilepsie, et qu'il se guérit en s'introduisant dans l'oreille l'extrémité de son pied gauche.

**ÉLANCEMENT**. s. m. [*lancinatio*, all. *Stich*]. Douleur vive, aiguë, analogue à celle qu'occasionnerait un coup de lance.

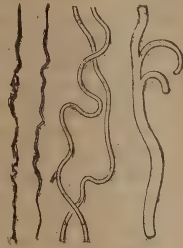
**ÉLAPS** s. m. [*serpent corail*]. Ophidien, de la Guyane et du Brésil, très dangereux.

**ÉLASTICINE** ou **ÉLASTINE**. s. f. Substance organique, solide, jaune, transparente, insoluble dans l'eau et dans l'acide acétique, soluble dans une solution concentrée de potasse et dans les acides azotique et sulfurique concentrés, et qui est le principe constituant fondamental du tissu élastique.

**ÉLASTICITÉ**. s. f. [all. *Elasticität*, angl. *elasticity*, it. *elasticità*, esp. *elasticidad*]. Propriété qu'ont certains corps de reprendre leur état primitif, sans se rompre ni se désagréger, quand la cause mécanique qui altérait leur forme et leur volume cesse d'agir. Lorsqu'une lame d'acier est écartée de sa position d'équilibre et abandonnée à elle-même, chacune de ses parties prend une vitesse propre qui s'accélère jusqu'à ce que la lame ait repris sa position initiale ; en vertu de la vitesse acquise, elle dépasse cette position avec une vitesse graduellement décroissante ; au moment où la vitesse est nulle, elle prend un mouvement de sens contraire. La lame exécute ainsi, autour de sa position initiale, une série de vibrations *isochrones*, jusqu'à ce que, la résistance de l'air diminuant successivement l'amplitude de ces oscillations, elle rentre finalement dans l'état de repos. En général, les molécules

d'un corps élastique exécutent un mouvement vibratoire du même genre, toutes les fois qu'une cause les écarte de leurs positions d'équilibre, sans dépasser les limites de sa ténacité. L'élasticité, propriété physique, est la condition d'existence de la *contractilité*, propriété vitale ; car une matière douée d'élasticité est aussi bien *extensible* que *rétractile*, suivant qu'elle a été primitivement raccourcie ou allongée (V. Contractilité). L'homme profite de l'élasticité des corps pour construire des dynamomètres, pour communiquer aux solides et aux gaz des mouvements périodiques et produire des sons musicaux, etc.

**ÉLASTIQUE**, adj. [*elasticus*, de ἐλαστής, qui pousse, de ἐλαύνειν, pousser ; all. *elastich*, angl. *elastic*, it. *elastico*]. Se dit d'un corps flexible susceptible de revenir à sa première forme quand cesse l'action qui l'en avait écarté. — *Gomme élastique*. V. Caoutchouc. ‖ En physique, *fluide élastique* ou *aériforme*, celui qui ressemble à l'air, et qui, s'étendant ou se resserrant par la variation des forces comprimantes, tend toujours à occuper l'espace vide où on l'enferme. ‖ En anatomie, *fibre élastique*, élément anatomique caractérisé par la netteté de sa cassure, la courbure en arcs de ses branches rompues (fig. 237), ses bords foncés, avec un centre brillant et jaune, son pouvoir réfringent considérable, et surtout sa résistance absolue à l'action de l'acide acétique et de la plupart des réactifs ; aussi un bon moyen de les mettre en évidence est de traiter la préparation par la potasse à 40 p. 100, qui détruit les autres éléments et laisse intactes les fibres élastiques ; elles ne sont pas attaquées par le suc gastrique ni par la putréfaction, et on les retrouve dans les fèces. L'iode et l'acide picrique les colorent en jaune, l'éosine en rose ; le carmin et les réactifs nucléaires sont sans action. Ces fibres sont tantôt peu ou point ramifiées et anastomosées (*fibres dartoïques*) ; tantôt ramifiées et anastomosées, larges (*ligaments élastiques*) ou très étroites (*endocarde, paroi des artères*). Les fibres élastiques constituent un des éléments du tissu conjonctif ; elles abondent dans le derme cutané et le poumon ; elles sont l'élément fondamental du *tissu élastique*, en particulier des *ligaments jaunes* ou *élastiques*. — *Ligaments élastiques* ou *jaunes*. Ligaments situés entre les lames des vertèbres, le premier entre l'axis et la troisième vertèbre cervicale, le dernier entre la cinquième lombaire et le sacrum. Ils sont jaunes et formés presque exclusivement de fibres élastiques anastomosées. Leur bord inférieur s'attache au bord supérieur de la lame située au-dessous, le supérieur à la face antérieure de la lame située au-dessus. Ces ligaments, très serrés au cou et aux lombes, maintiennent les vertèbres de ces régions inclinées les unes sur les autres en arrière (Lud. Hirschfeld) ; si on sépare par un trait de scie les corps vertébraux des arcs formés par les apophyses et les lames, les convexités cervicale et lombaire s'effacent en grande partie par le ressort des ligaments intervertébraux, qui cessent d'être comprimés par les ligaments jaunes. — *Tissu élastique*. Tissu qui a pour élément fondamental les fibres élastiques, et qui présente, soit la forme de fibres, ramifiées et anastomosées ou non, volumineuses (0mm,01) ou très minces (0mm,001) ; soit celle de lamelles minces, membraneuses, striées, réticulées, percées ou non de trous irréguliers à bords pâles (*membranes fenêtrées*) : la première forme est parfois désignée sous le nom d'*élastique fibreuse*, la seconde sous le nom d'*élastique lamelleuse*. On observe la première variété dans les ligaments jaunes ou élastiques ; au ligament rétracteur de la phalange unguéale des carnassiers ; dans le ligament cervical postérieur, surtout chez les quadrupèdes ; vers le point d'attache des tendons fléchisseurs aux phalangines et phalangettes ; dans l'aile des oiseaux, etc. La deuxième variété se trouve dans la tunique moyenne des artères et dans celle des veines pulmonaires : ici le tissu se déchire transversalement ou (selon l'habileté de l'opérateur) en spirale, ce qui correspond à la direction transversale, par rapport à la direction du vaisseau, des réticulations de l'élastique lamelleuse. Ce tissu est presque complètement dépourvu de vaisseaux, et, comme les cartilages, se nourrit en empruntant aux tissus vasculaires avoisinants. La première variété a, pour éléments accessoires des fibres élastiques, soit des fibres lamineuses, soit des capillaires ; mais ceux-ci accompagnent le tissu lamineux, sans pénétrer dans l'épaisseur des faisceaux constitués par les fibres élastiques. Le tissu élastique est, suivant les espèces et les parties du corps, ou blanc mat, ou jaunâtre, ou jaune plus ou moins prononcé. Il est remarquable par sa consistance et son élasticité. Chimiquement, il est constitué par l'*élasticine*. Il ne renferme aucun élément cellulaire spécial. Enfin il se développe tardivement, et n'apparaît généralement qu'après la naissance ; les régions où on le trouve renferment d'abord des fibres conjonctives qui peu à peu disparaissent et sont remplacées par des fibres élastiques.


Fig. 237. — Fibre élastique.

**ÉLASTIQUE**. s. f. En anatomie, nom donné aux deux formes que peut prendre le tissu élastique : *élastique fibreuse*, *élastique lamelleuse*. V. Élastique (*Tissu*).

**ÉLASTOMÈTRE**. s. m. Instrument destiné à mesurer l'élasticité des membranes organiques et l'influence de la quantité d'eau qu'elles contiennent sur cette élasticité (Ch. Bouland).

**ÉLATÉRINE**. s. f. [*elaterianum*, all. *Elaterin*, angl. *elaterine*, it. *elaterina*] ($C^{80}H^{28}O^{20}$). Substance amère du concombre sauvage. Incolore, cristalline, très amère, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau, les alcalis et les acides étendus, peu soluble dans l'éther. Elle purge à la dose de 3 à 4 milligrammes.

**ÉLATÉRITE**. s. f. V. Caoutchouc *minéral*.

**ÉLATÉRIUM**. s. m. [ἐλατηριον, de ἐλαύνειν, pousser, chasser, purger ; all. *Eselsgurke*, angl. *elaterium*, it. *elaterion*]. Extrait préparé avec le suc du fruit de concombre sauvage. Il est amer, âcre et irritant pour toutes les muqueuses. On en connaît deux sortes : l'*élatérium anglais*, qu'on obtient en décantant le suc des fruits et séchant le résidu à une douce chaleur, et qui purge à la dose de 3 à 6 milligrammes ; l'*élatérium de France*, préparé par évaporation du suc et beaucoup moins actif que le premier. C'est le plus violent de tous les drastiques ; l'énergie, et aussi les inégalités de son action, ont fait renoncer presque complètement à son usage, dont les indications sont les mêmes que pour la coloquinte.

**ELCOSE**. s. f. V. Helcose.

**ÉLÉCAMPE**. s. f. V. Inuline.

**ÉLECTIF, IVE**. adj. [*electivus*, all. *electiv*, it. *elettivo*, esp. *electivo*]. En chimie, *attraction* et *affinité électives*. V. Force *attractive*. = En physiologie, *affinité élective*, modification que chaque appareil ou l'ensemble de l'organisme offre dans ses actes selon chacune des conditions de milieu extérieur, normales ou pathologiques, dans lesquelles il se trouve. Il n'y a pas là, comme on l'a dit, *une sorte de discernement* mystérieux de l'organisme qui fait que, dans telle situation, il réagit autrement que dans telle autre ; seulement, lorsque le *milieu* ou les conditions d'action changent, l'organisme, qui est l'agent, se comporte autrement, bien qu'il reste le même en ce qu'il a d'essentiel ; de même, que le milieu change ou non, si la constitution intime est modifiée, les actes accomplis varient d'une

manière corrélative. L'invariabilité de cette corrélation est la loi de ces phénomènes ; elle permet de lier la diversité des actions normales ou morbides à celle des circonstances, en permettant de prévoir les premières d'après les secondes. — *Sensibilité élective*. Celle qui établit un rapport spécial entre un organe et tel ou tel corps que la sensibilité organique semble choisir.

**ÉLECTION.** s. f. [*electio*, de *eligere*, choisir ; ἐκλογή, αἵρεσις, all. *Auserwählung*, angl. *election*, it. *elezione*, esp. *eleccion*]. V. Lieu et Temps.

**ÉLECTIVITÉ.** s. f. Qualité que possèdent certaines substances de se fixer à des éléments anatomiques ou à des humeurs déterminés, selon leur composition immédiate, et, par suite, de modifier la propriété de ces éléments ou de ces humeurs, qu'elles semblent choisir à l'exclusion des autres, à l'égard desquels elles restent inertes.

**ÉLECTRICITÉ.** s. f. [de ἤλεκτρον, succin ou ambre jaune, sur lequel les phénomènes électriques ont été d'abord observés ; all. *Elektricität*, angl. *electricity*, it. *elettricita*, esp. *electricidad*]. État particulier que tous les corps sont susceptibles de présenter à des degrés divers, que nous percevons directement de certaines manières (V. Électrisation et Électrition), et surtout indirectement en raison de l'attraction ou de la répulsion exercée sur les corps légers par certaines substances (la cire, l'ambre, le verre, etc.), après qu'ils ont été frottés avec une peau de chat, un morceau de laine, etc. L'essence, la nature intime de cet état est inconnue. Les phénomènes par lesquels il se manifeste sont constatés à l'aide du *pendule électrique*, petite boule de moelle de sureau suspendue à un fil de soie fixé lui-même à un support en verre. Si l'on approche du pendule un bâton de résine frotté avec la laine, la boule de sureau s'en approche, le touche, puis est repoussée. Mais, lorsque de cette boule ainsi électrisée on approche un tube de verre frotté aussi avec de la laine, la boule se porte énergiquement vers lui. Cette expérience répétée et variée a donné lieu à l'hypothèse des deux fluides électriques : le *fluide positif* ou *vitré*, développé sur le verre, et le *fluide négatif* ou *résineux*, produit par la résine. Tous les corps produiraient ces fluides au repos, en quantités égales, à l'état de *fluide neutre*. La loi fondamentale de cette théorie est la suivante : *les corps chargés de même électricité se repoussent ; chargés d'électricité contraire, ils s'attirent*. — La nature de l'électricité développée dépend autant du corps frottant que du corps frotté, et la seule proposition absolue qu'on puisse émettre, c'est que *le corps frottant et le corps frotté acquièrent toujours des électricités contraires*. — *Corps bons et mauvais conducteurs de l'électricité*. Certains corps, l'eau, le corps humain, les métaux frottés, ne manifestent pas d'électricité, mais transmettent cet état avec une vitesse de 460000 kilomètres par seconde pour le cuivre (on disait autrefois qu'ils conduisent ou laissent passer le fluide) : ce sont des *corps bons conducteurs*. D'autres, la résine, le spath, le verre, et presque tous les corps combustibles, ne montrent d'électricité qu'aux points frottés et ne transmettent pas celle qui est accumulée sur un bon conducteur : ce sont les *corps isolants* ou *mauvais conducteurs*. Au contact d'une sphère métallique, les corps électrisés perdent d'autant mieux leur propriété électrique que la sphère est plus grosse. Le sol, composé de substances éminemment conductrices, est considéré comme une sphère de grandeur infinie sous le nom de *réservoir commun*. — On dit *corps isolé* tout corps séparé du réservoir commun par un corps mauvais conducteur ou isolant. — *Électricité animale*. V. Électro-physiologie. — *Électricité atmosphérique*. V. Éclair et Foudre. — *Électricité de contact*. V. Galvanisme. — *Électricité dynamique, galvanique, voltaïque*. V. Dynamique, Galvanisme et Pile. — *Électricité par influence*. Décomposition qu'un corps électrisé fait subir au fluide neutre d'un corps voisin, en attirant à lui le fluide de nom contraire et repoussant celui du même nom : il en résulte un développement d'électricité *par influence* dans le corps primitivement neutre. Cette décomposition, cessant quand on enlève le corps électrisant, est suivie d'une recomposition, qui est l'origine du *choc en retour*. — *Électricité médicale*. V. Électrisation, Électrothérapie et Magnéto-électrique. — *Électricité statique* ou *de tension*. V. Statique.

**ÉLECTRIQUE.** adj. [all. *elektrisch*, angl. *electric*, *electrical*, it. *elettrico*, esp. *electrico*]. Qui a rapport à l'électricité. — *Animal électrique* et *appareil électrique des poissons*. V. Électrogène. — *Atmosphère électrique*. Distance la plus longue à laquelle les corps électriques manifestent leur influence. — *Bain électrique*. V. Bain. — *Bouton électrique*. Tige en cuivre légèrement recourbée, recouverte d'une couche isolante, pouvant se monter par une de ses extrémités sur l'une des électrodes, et terminée à l'autre extrémité par un renflement globulaire de laiton, qui porte l'électricité sur des parties profondes, pharynx, origine de l'œsophage, rectum, etc., lorsque le circuit est fermé par l'application sur les parties correspondantes de la surface du corps d'un des godets que portent les manches terminant les électrodes, garni d'une éponge mouillée. — *Cautère électrique*. V. Galvanocaustique. — *Chaîne électrique*. V. Hydro-électrique. — *Chorée électrique*. V. Chorée. — *Commotion électrique*. Secousse imprimée à l'organisme par l'électricité et retentissant dans les centres nerveux. Au niveau d'un tronc nerveux, elle produit d'abord une sensation locale, comme si le nerf était contus, puis un engourdissement qui s'étend jusqu'à ses dernières ramifications. — *Courant électrique*. V. Courant. — *État électrique*. V. Électricité. — *Étincelle électrique*. Flamme bleue qui se dégage d'un conducteur quand on lui présente une substance conductrice. Si c'est un point du corps qui est mis en présence d'un conducteur, le sujet éprouve une sensation comparable au choc d'un corps dur frappant la peau, sensation désagréable, quoique peu douloureuse. — *Fluide électrique*. V. Électricité. — *Force électrique*. L'état électrique d'un corps considéré dans ses manières d'influer sur les autres corps, quand, par exemple, il les attire, les repousse, les échauffe, les décompose, etc. — *Frictions électriques*. Procédé d'électrisation médicale, qui consiste à frictionner le corps à nu avec une brosse munie d'un manche isolant ou à promener à une très petite distance de la surface du corps, couverte d'une flanelle, un conducteur terminé par une boule d'un volume médiocre : tous les filaments de la flanelle se hérissent et transmettent leur état d'électrisation ; il en résulte un fourmillement, une douce chaleur, une légère rubéfaction. — *Machine électrique*. La plus simple et la plus en usage est celle de Ramsden, qui consiste en un plateau de verre pressé entre quatre coussins de cuir auquel une manivelle communique à volonté un mouvement de rotation. Lorsque l'on met en jeu la manivelle, l'électricité est développée par le frottement que les coussins exercent sur les deux surfaces du plateau. Il suffit, par un temps sec, de deux ou trois tours de plateau pour porter la charge au maximum. Si l'on approche du conducteur ainsi électrisé le doigt ou tout autre corps conducteur non isolé, on lui enlève son électricité sous forme d'étincelle. Les machines de Van Marum et de Nairne donnent à la fois les deux électricités. Les machines de Holtz et de Tœpler sont les plus puissantes ; celle de Carré est une des plus pratiques, car elle marche même avec des temps humides. — *Pendule électrique*. V. Électricité. — *Pile électrique*. V. Pile. — *Tabouret électrique*.

V. Tabouret. — *Tension électrique.* V. Tension. — *Thermomètre électrique.* V. Thermomètre. — *Tissu électrique.* V. Électrogène. — *Tube électrique.* V. Foudre et Phosphoroscope.

**ÉLECTRISABLE.** adj. [all. *electrisirbar*, angl. *electrifiable*]. Se dit d'un corps susceptible d'acquérir les propriétés électriques.

**ÉLECTRISATION.** s. f. [all. *Elektrisirung*, angl. *electrifying*, it. *elettrizzazione*, esp. *electrizacion*]. Opération qui consiste à mettre en évidence ou à exciter la propriété électrique des corps par le frottement, le contact et la chaleur ou la compression. || Application de l'électricité, quelle qu'en soit la source. On distingue en médecine trois modes d'électrisation : A. L'électrisation *statique* qui se fait par un des trois procédés suivants. Dans le premier, qui est le plus simple, le patient, placé près de la machine, reçoit des étincelles en approchant des conducteurs les parties à électriser. Dans le deuxième procédé, on se sert de la bouteille de Leyde. Dans le troisième procédé, qui est le plus employé et qu'on appelle quelquefois le *bain électrique*, le malade est placé sur un tabouret isolant et mis directement en communication avec la machine électrique. Ce mode d'électrisation agit surtout sur la périphérie; il compte des succès dans les cas d'hystérie, d'autant plus qu'il frappe l'imagination. Il est désigné souvent aujourd'hui sous le nom de *franklinisation*. B. L'électrisation par les appareils d'induction, appelée encore *faradisation*, du nom de Faraday, qui a découvert cette espèce d'électricité. C'est dans ce mode d'électrisation que se place la méthode d'électrisation appelée par Duchenne (de Boulogne) *électrisation localisée*, et qui consiste à limiter la puissance électrique dans chacun des organes, sans piquer ni inciser la peau. Voici les faits principaux qui forment la base de cette méthode. Si la peau et les excitateurs sont parfaitement secs, et l'épiderme d'une grande épaisseur, comme cela s'observe chez certains sujets que leur profession expose souvent au contact de l'air, les deux courants électriques, provenant d'un appareil d'induction, se recomposent à la surface de l'épiderme, sans traverser le derme, en produisant des étincelles et une crépitation particulière, *sans produire des phénomènes de contraction*. Met-on sur deux points de la peau un excitateur humide et l'autre ec, le sujet soumis à l'expérience accuse, dans le point où le dernier excitateur n'avait développé que des effets physiques, une sensation superficielle, évidemment cutanée; c'est que les électricités de nom contraire se sont recomposées dans le point de l'épiderme sec, mais après avoir traversé la peau par l'excitateur humide. Mouille-t-on très légèrement cette peau, dont l'épiderme offre une très grande épaisseur, il se produit, dans les points où sont placés les excitateurs métalliques secs, une sensation superficielle, comparativement plus forte que la précédente, sans étincelles ni crépitation; ici la recomposition électrique a lieu dans l'épaisseur de la peau. Enfin, la peau et les excitateurs sont-ils très humides, on n'observe ni étincelles, ni crépitation, ni sensation de brûlure; mais on développe des phénomènes de contractilité ou de sensibilité très variables, suivant qu'on agit sur un muscle ou sur un faisceau musculaire, sur un nerf ou sur une surface osseuse. Pour atteindre les muscles profonds, on doit se rappeler les interstices de ceux qui les recouvrent, et qui permettent d'arriver jusqu'à eux. Les nerfs, dans leurs trajets tantôt profonds et tantôt superficiels, présentent pour l'application des rhéophores des lieux d'élection. Ce sont : 1° *pour les membres supérieurs*, le nerf médian, au bras, le long du côté interne du muscle biceps; le cubital, au-dessus de la gouttière qui sépare l'olécrâne de l'épitrochlée; le radial, au-dessus du tiers inférieur externe du bras, point où il se dégage du muscle triceps; le musculo-cutané, dans le creux de l'aisselle; le plexus brachial, au-dessus de la clavicule; 2° *pour le membre inférieur*, le nerf crural, au pli de l'aine; le sciatique, dans le bassin, à travers la paroi du rectum; le nerf péronier, au-dessous de la tête du péroné; 3° *pour la face*, le nerf facial, à travers le cartilage de la paroi inférieure du conduit auditif externe; les rameaux de ce nerf, à leur point d'émergence de la parotide; la cinquième paire, au sourcil, au-dessous du trou sous-orbitaire, au trou mentonnier, à la surface de la langue ou des parois buccales; 4° *pour le cou*, la branche externe du nerf spinal, au sommet du triangle sus-claviculaire; le nerf phrénique, au niveau du muscle scalène antérieur; le grand hypoglosse, au niveau de la grande corne de l'os hyoïde; le glosso-pharyngien et le pneumogastrique, dans le sillon carotidien; le nerf récurrent, le long du côté externe de la trachée-artère.

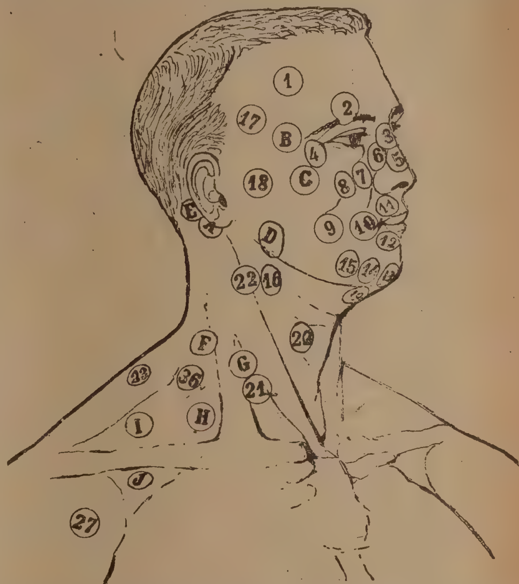



Fig. 238. — Topographie des points moteurs de la face et du cou, par l'*électrisation*.

— [Fig. 238. Topographie des points moteurs de la face et du cou (Castex). Nerfs ou muscles excités : *Territoire du nerf facial* : A, nerf facial, tronc; D, nerf facial, branche inférieure; B, nerf facial, branche supérieure; C, nerf facial, branche moyenne; E, nerf auriculaire postérieur; 1, muscle frontal; 2, muscle sourcilier; 3, muscle pyramidal; 4, muscle orbiculaire des paupières; 5, muscle transverse du cou; 6, muscle élévateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure; 7, muscle élévateur de la lèvre supérieure; 8, muscles zygomatiques; 9, muscle buccinateur; 10, muscle orbiculaire des lèvres (commun à la moitié des deux lèvres); 11, muscle orbiculaire des lèvres (moitié de la lèvre supérieure); 13, muscle de la houppe du menton; 14, carré du menton; 15, muscle triangulaire des lèvres; 16, muscle peaucier. *Territoire du nerf trijumeau (maxillaire inférieur)*: 17, muscle temporal; 18, muscle massétér; 19, muscle mylohyoïdien. *Territoire du nerf hypoglosse* : 20, muscle sushyoïdien; 21, muscle omohyoïdien. *Territoire du nerf spinal* : 22, muscle sterno-mastoïdien; 23, muscle trapèze. *Territoire du plexus brachial* : F, nerf du trapèze. *Territoire du plexus cervical* : G, nerf phré-

nique; H, plexus brachial, point d'Erb; I, nef circonflexe; J, nerf du grand pectoral)]. — C. Le troisième mode d'électrisation se fait à l'aide des courants provenant directement de la pile. On a désigné cette application des courants électriques sous les noms de *courants continus*, *courants constants*, *galvanisme*. Lorsque les rhéophores sont fixés immobiles sur une région, on dit que les courants continus sont *stabiles*, et on appelle *labiles* ces mêmes courants lorsqu'on produit à chaque moment des interruptions, ou lorsqu'on promène les rhéophores sur la peau. Les courants continus diffèrent des courants d'induction par une action chimique bien plus marquée et par une tension moindre. De plus, tandis que les courants induits peuvent aisément se localiser, il n'en est plus de même des courants continus qui se diffusent toujours. Ces deux modes d'électrisation diffèrent également par la durée de l'excitation, qui est très courte pour les courants induits. Les courants continus ne déterminent d'excitation réelle qu'au moment de la fermeture et de l'ouverture des courants : pendant tout le temps où le courant est maintenu sans interruptions, l'état moléculaire des nerfs et des muscles reste en équilibre. Au moment où l'on cesse l'électrisation par les courants continus, il se forme dans l'intimité des tissus un courant dirigé en sens contraire, et qui est un courant de polarisation, dont il est important de tenir compte dans les expériences physiologiques. Les courants continus donnent une sensation tout autre que les courants induits; ils ne provoquent en général sur le corps humain de contraction musculaire qu'au moment même de leur application; pendant tout le temps de leur passage, ils ne donnent lieu qu'à une sensation de picotement, presque imperceptible pour un courant de quelques éléments, mais qui pour un courant de quarante à soixante éléments détermine une cuisson cutanée prononcée et qui rappelle la sensation du sinapisme. — Les courants continus provoquent bien plus facilement les contractions musculaires, sur des membres sains, lorsqu'ils sont appliqués le long des nerfs moteurs, que lorsqu'ils agissent directement sur les muscles. Ce n'est que dans certains cas de paralysies périphériques que l'application directe sur les muscles détermine des contractions plus énergiques. La direction des courants continus (le courant est dirigé du pôle positif au pôle négatif) a une grande influence sur les phénomènes de circulation et sur l'excitabilité des nerfs moteurs et des nerfs sensitifs. Le courant descendant a une action plus marquée sur les nerfs moteurs, et le courant ascendant sur les nerfs de sensibilité. Ces différences sont importantes dans les applications thérapeutiques (Onimus et Legros). V. ÉLECTROTHÉRAPEUTIQUE.

**ÉLECTRISÉ, ÉE.** adj. Se dit d'un corps amené à tel ou tel état électrique.

**ÉLECTRITION.** s. f. (de Blainville, 1831, A. Comte). Mode de la sensibilité générale, ou sens à appareil disséminé, qui conduit à la perception de l'état électrique des corps et de ses variations. Les corps amenés à certains états électriques causent des sensations lumineuses, auditives, olfactives, gustatives, lorsqu'ils impressionnent les organes des sens correspondants.

**ÉLECTRO-AIMANT.** s. m. [all. *Elektromagnet*]. Cylindre de fer doux, recourbé en fer à cheval, autour duquel est enroulé un fil de cuivre conducteur recouvert de soie. Quand un courant passe dans le conducteur, le fer a les propriétés d'un aimant; il les perd aussitôt que le courant est interrompu. En médecine, ces appareils sont employés sous diverses formes (appareil de Pixii, de Clarke, de Gaiffe).

**ÉLECTRO-BIOLOGIE** s. f. Étude des phénomènes électriques produits dans l'économie animale.

**ÉLECTRO-BIOLOGIQUE.** adj. Se dit des phénomènes électriques qui se manifestent dans l'économie animale, par suite des actes chimiques et autres qui s'y passent.

**ÉLECTRO-CAPILLAIRE.** adj. — *Actions*, *courants électro-capillaires* (Becquerel). Phénomènes qui se manifestent toutes les fois que deux liquides conducteurs de l'électricité, ayant de l'affinité l'un pour l'autre, sont séparés par une cloison de nature quelconque, à interstices capillaires, dans lesquels ces liquides s'introduisent par capillarité. Ils réagissent alors l'un sur l'autre, dégagent de l'électricité, et produisent un courant électrique par l'intermédiaire de la couche liquide excessivement mince adhérant aux parois et se comportant comme un corps solide conducteur. Le courant n'est à intensité constante qu'autant que les éléments déposés par l'action électro-chimique sont enlevés par les liquides ambiants. Tel est le couple appelé électro-capillaire et à l'aide duquel on réduit à l'état métallique la plupart des métaux, et l'on désoxyde d'autres corps (Becquerel). Ces effets électro-capillaires se produisent dans des fissures de 3 à 5 millièmes de centimètre de largeur, et les phénomènes de l'hématose ont lieu dans des tubes capillaires ayant de semblables diamètres. De la similitude des effets électriques et chimiques produits au contact du sang artériel et du sang veineux, on a pensé pouvoir supposer que la cause était la même dans les deux cas, c'est-à-dire qu'elle était électro-capillaire. Le couple éclectro-capillaire sanguin est à courant constant comme le couple électro-capillaire de la nature inorganique, condition indispensable pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans le travail de l'hématose. Cette circonstance dans l'intensité du courant provient de ce que le courant électro-capillaire enlève constamment aux globules du sang artériel l'oxygène qui leur est associé pour le transporter sur les parois des capillaires qui sont positives et hors d'elles (Becquerel). Tous les tissus du corps humain donnent lieu à des courants électro-capillaires; un des plus excitants et des plus faciles à déterminer est celui produit par les os. Onimus a montré que l'interposition d'une couche albumineuse agissait comme un interstice capillaire et que les divers caustiques métalliques déterminaient des courants capillaires d'autant plus considérables que l'action cautérisante était plus forte. En augmentant l'action électrolytique, comme on l'avait découvert empiriquement, par l'application d'un morceau de zinc, l'action cautérisante se trouve par cela même augmentée. Les courants électro-capillaires donnent la meilleure explication des phénomènes électriques que l'on constate dans les tissus animaux et végétaux.

**ÉLECTRO-CHIMIE.** s. f. [esp. *electro-quimica*]. Système de chimie dans lequel la théorie des phénomènes chimiques repose sur l'application des lois de l'électricité.

**ÉLECTRO-CHIMIQUE.** adj. Qui a rapport à l'électro-chimie. — *Indifférence électro-chimique*. Dans le système de l'électro-chimie, état des corps inaptes à se combiner à d'autres corps; état toujours relatif, et non absolu.

**ÉLECTRODE.** s. m. et f. [d'*électricité*, et ὁδός, voie]. Pôle ou fil qui termine la pile (Faraday) : c'est le point où le courant débouche. Il y a une *électrode positive* et une *électrode négative*, qui correspondent aux pôles de nom semblable. Le terme de *rhéophore* s'emploie parfois comme synonyme d'*électrode*. Chaque électrode se compose d'une partie solide généralement en métal et d'une partie molle et spongieuse destinée à être appliquée sur la peau; la résistance de cette partie doit être aussi voisine que possible de celle de la peau, afin d'arrêter les douleurs; le parchemin humide paraît être la meilleure substance à utiliser dans ce but. Les électrodes doivent être appliquées sur la peau humectée d'eau chaude à la température de 35 à 40°, et non pas d'eau salée comme on le faisait autrefois. — *Électrode active ou différente*. Électrode

ayant une petite surface (20 à 100 centimètres carrés), de forme très variable, sous laquelle la densité électrique est la plus grande. — *Électrode indifférente*. Électrode de très large surface (200 à 1500 centimètres carrés), au niveau de laquelle les effets du courant sont sinon nuls, du moins très faibles. — *Électrode bipolaire d'Apostoli* (fig. 241).

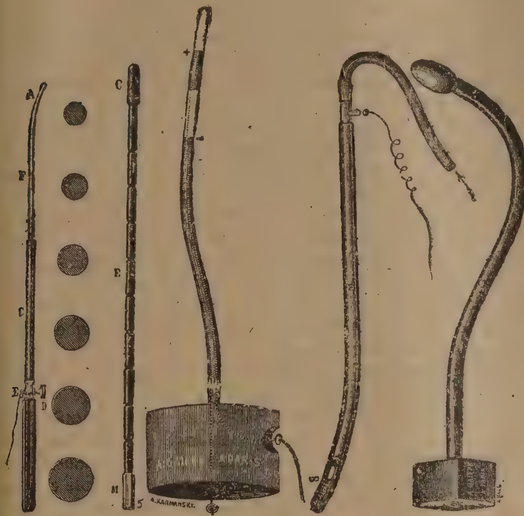



Fig. 239. Fig. 240. Fig. 241. Fig. 242. Fig. 243.

Fig. 239. Hystéromètre électrique. — Fig. 240. *Électrode* intra-utérine d'Apostoli. — Fig. 241. *Électrode* bipolaire d'Apostoli. — Fig. 242. *Électrode* rectale ordinaire. — Fig. 243. Sonde intestinale de Boudet (de Paris).

Variété d'électrode servant à faire la faradisation vaginale avant de procéder à l'électrolyse intra-utérine. — *Électrode intra-utérine* (fig. 240). Elle peut être semblable à un hystéromètre ordinaire, dont le manche porte le fil conducteur; mais on emploie surtout celles d'Apostoli, faites en charbon de cornue, maintenues sur une tige de cuivre et protégées par une enveloppe en ébonite ou en celluloïde, le diamètre de la partie active variant suivant les besoins. — *Électrode rectale* (fig. 242). Elle est percée d'un canal comme une sonde, de manière à permettre le passage d'eau salée pendant tout le temps de l'opération (V. Lavement *électrique*).

**ÉLECTRO-DIAGNOSTIC.** s. m. Ensemble des moyens d'investigation que le médecin emprunte à l'énergie électrique, pour éclairer le diagnostic des divers états pathologiques. Il est surtout employé dans les maladies nerveuses, où il a été mis en honneur par Duchenne (de Boulogne); il consiste alors à rechercher l'état de la sensibilité faradique qui peut être augmentée ou diminuée, celui de l'excitabilité galvanique qui peut être modifiée quantitativement ou qualitativement, enfin les modifications de la secousse musculaire. Un autre procédé d'électro-diagnostic est basé sur les variations de la résistance électrique des tissus; c'est ainsi que cette résistance est diminuée dans le goitre exophtalmique, augmentée dans l'hystérie, la mélancolie, la paralysie infantile. Enfin, de l'examen électrique de l'utérus et de ses annexes on peut déduire certaines indications sur l'état anatomique de ces organes et l'opportunité d'une intervention opératoire.

**ÉLECTRO-DYNAMIQUE.** s. f. [angl. *electro-dynamics*]. Partie de la physique, découverte en 1820 par Œrstedt, qui traite de l'action réciproque des courants eélctriques les uns sur les autres, et de celle des courants sur les aimants et sur les aiguilles aimantées. Les lois géométriques en furent trouvées par Ampère, qui fut ainsi le créateur de cette science. Elle démontre qu'une même source électrique produit des effets très différents quand on modifie la nature et la disposition des supports sur lesquels le courant se manifeste. Un courant qui se propage le long d'un fil métallique ne produit que des effets caloriques; quand il traverse une dissolution saline, ce même courant élève la température du liquide, mais se manifeste surtout comme une force chimique et décompose le sel. Des phénomènes calorifiques d'une grande intensité et des phénomènes lumineux d'un éclat éblouissant accusent le passage du courant à travers l'espace qui sépare deux pointes de charbon en communication avec les pôles d'une pile. Dans la machine magnéto-électrique, le courant, pendant son trajet à travers les fils des bobines des électro-aimants, devient une force mécanique, employée comme telle dans l'industrie. Quelle que soit la nature des phénomènes, la somme des effets produits dans le circuit, évalués en unités de chaleur, représente une quantité de travail égale au travail chimique générateur du courant effectué dans la pile. V. Électrothermie.

**ÉLECTRO-DYNAMISME.** s. m. L'ensemble des faits concernant l'électro-dynamique.

**ÉLECTRO-DYNAMOMÈTRE.** s. m. Appareil permettant de mesurer des courants sinusoïdaux depuis 10 jusqu'à 120 milliampères.

**ÉLECTRO-GALVANIQUE.** adj. Se dit quelquefois du fluide électrique engendré par la pile voltaïque.

**ÉLECTRO-GALVANOMÈTRE.** s. m. Galvanomètre servant à constater la présence et l'intensité d'un courant électrique même très faible (Meyerstein et Meissner).

**ÉLECTROGÈNE.** adj. [de *électricité*, et γεννᾶν, produire]. Qui produit de l'électricité. — *Appareil électrogène.* Nom donné par Ch. Robin et Béraud à l'appareil à l'aide duquel certains poissons, pour se défendre ou étourdir leur proie, communiquent des secousses comparables à celle d'une machine électrique et dont la production est soumise à leur volonté. Cette électricité décompose l'eau et les sels, et donne une étincelle à l'aide du multiplicateur. Les *animaux électriques* sont tous des poissons, savoir : les *torpilles* (*Torpedo*, Dum.), et les *raies* (*Raia*, C.), dont les premiers ont leur appareil placé sur les côtés de la tête, les autres sur les côtés de la queue (Ch. Robin); le *Mormyrus longipinnis* de Ruppert, malacoptérygien abdominal de la famille des ésoces, qui porte le sien à la queue, de chaque côté; le *malaptérure électrique* (*Malapterurus electricus*), malacoptérygien abdominal de la famille des malaptérures, qui porte le sien sur les côtés de l'abdomen, et qu'on a considéré à tort comme un silure (*Silurus electricus*); les siluriens appartiennent à l'ordre des ganoïdes, et il n'y a pas parmi eux de poissons électriques; le *gymnote électrique* (*Gymnotus electricus*, L.), malacoptérygien apode, qui porte son appareil sur les côtés de la queue.

**ÉLECTROGENÈSE** ou **ÉLECTROGÉNIE.** s. f. Nom donné par Ch. Robin et Béraud à la production d'électricité par les tissus vivants comme *résultat* de leur activité spéciale ou de leur activité nutritive. Par ce fait même qu'un muscle ou qu'un nerf, par exemple, se nourrissent, ils dégagent, en même temps que de la chaleur, une petite quantité d'électricité qui se manifeste *sous forme* de courants. Cependant la force électrique des muscles non disséqués est cachée par l'action contraire d'une couche de tissu située sur la section transverse naturelle, appelée la *couche parélectronomique* (de παρὰ, contre, νόμος, la loi : *ce qui est contre la loi de l'électricité*). Les découvertes de Becquerel sont venues confirmer que l'origine des courants électriques dans les tissus est due à une

cause chimique et à la formation de courants *électro-capillaires*, produits dans les corps vivants partout où il y a deux liquides différents séparés par une membrane cellulaire. Les tendons, les artères, les veines, les os, aussi bien que les nerfs et les muscles, donnent des courants électriques dans le même sens et avec les mêmes propriétés, et ces faits démontrent que ces courants ne proviennent nullement d'une organisation électrique spéciale des muscles et des nerfs. Le phénomène de l'*état électro-tonique*, sur lesquels les partisans de la spécificité des courants électriques des nerfs et des muscles insistent le plus, s'explique parfaitement, comme l'a démontré Matteucci, par la présence, grâce à l'action électrolytique, d'alcalis au pôle négatif et d'acides au pôle positif. Ceux-ci diminuent l'excitabilité du nerf (région *anélectro-tonique*), tandis que les alcalis augmentent localement l'excitabilité de ces mêmes nerfs (région *catélectro-tonique*). Il faut enfin tenir compte, dans l'explication du phénomène, des lois de contraction de Ritter, de Pflüger, des courants de polarisation et des courants dérivés, et enfin de la direction du courant.

**ÉLECTROLEPSIE.** s. f. Nom proposé en 1883 par Tordeus pour désigner la chorée électrique.

**ÉLECTROLOGIE.** s. f. [de *électricite*, et λόγος, traité]. Partie de la physique qui traite des phénomènes et des lois de l'électricité (A. Comte, 1835).

**ÉLECTROLYSATION, ÉLECTROLYSE.** s. f. Action d'électrolyser, décomposition électro-chimique d'un corps. Dans la décomposition des sels, l'acide se rend au pôle positif avec l'oxygène, et la base au pôle négatif avec l'hydrogène. Sur les tissus vivants, du côté du pôle positif il se forme une escarre dure, et du côté du pôle négatif une escarre plus grande, molle et bleuissant le papier de tournesol. Ces actions décomposantes ont été employées en chirurgie avec succès, pour détruire des névromes, des tumeurs érectiles, des polypes naso-pharyngiens, des rétrécissements, etc. : on les a appliquées à la guérison des anévrysmes, et Ciniselli surtout a publié de nombreux cas de cette affection avantageusement traités par l'introduction dans la poche anévrysmale d'aiguilles communiquant avec le pôle positif d'une pile assez énergique. Lorsqu'on plonge ces aiguilles dans une masse sanguine, il se forme autour de chaque pôle un caillot, qui est plus gros et solide près du pôle positif ; c'est pour cela qu'il est préférable de mettre le pôle positif en communication avec les aiguilles que l'on introduit dans l'artère. Ce n'est pas seulement la coagulation du moment qui agit comme moyen curatif, mais encore l'influence consécutive sur les tissus (Onimus). L'électrolyse a également donné de bons résultats dans l'hydrocèle, le varicocèle, les kystes du corps thyroïde, et a même été employée avec succès pour détruire des tissus normaux dans des cas de difformités. Elle constitue le traitement de choix des nævi vasculaires ; on plonge alors dans les tissus morbides de fines aiguilles adaptées au pôle négatif, et dans lesquelles on fait passer un courant de 3 à 10 milliampères ; on cesse d'agir quand la néoplasie a complètement changé de coloration. Enfin elle est un des meilleurs procédés d'épilation : l'aiguille enfoncée à la base du poil est laissée en place jusqu'à ce qu'apparaisse un cylindre blanchâtre ; le poil est alors saisi dans une pince et enlevé facilement.

**ÉLECTROLYSER.** v. a. Décomposer par la pile.

**ÉLECTROLYTE.** s. m. [de ἤλεκτρον, succin, et λύειν, décomposer] (Faraday). Corps qui subit la décomposition électro-chimique.

**ÉLECTROLYTIQUE.** adj. Se dit de tout phénomène de décomposition déterminé directement par le passage d'un courant à travers un corps. Celui-ci est dit *électrolyte*.

**ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE.** adj. Qui a rapport à l'électro-magnétisme. V. Magnéto-électrique.

**ÉLECTRO-MAGNÉTISME.** s. m. [all. *Elektromagnetismus*, angl. *electro-magnetism*]. Ensemble des phénomènes magnétiques qui sont produits par l'électricité ou par l'action mutuelle de corps électrisés et d'aimants.

**ÉLECTROMÈTRE ou ÉLECTROSCOPE.** s. m. [*electrometrum*, d'*électricité*, et μέτρον, mesure ; all. *Elektrometer*, angl. *electrometer*, it. *elettrometro*]. Instrument destiné à donner la mesure de l'*intensité* ou à faire connaître la *nature* de l'électricité dont un corps est chargé, et fondé sur le principe que les corps chargés d'une même espèce d'électricité se repoussent. L'*électromètre à cadran de Henley* se compose d'une tige conductrice à laquelle est fixé un demi-cercle d'ivoire sur lequel sont tracées des divisions : au centre de ce cercle est une petite aiguille d'ivoire terminée par une balle de sureau, et qui indique l'énergie de l'électricité par le nombre des divisions qu'elle parcourt. Cet électromètre est souvent adapté à la boule du conducteur de la machine électrique. V. Tension.

**ÉLECTROMÉTRIE.** s. f. Partie de la physique qui a pour objet la mesure de l'électricité.

**ÉLECTROMÉTRIQUE.** adj. Qui a rapport à l'électrométrie. V. Tension *électrique*.

**ÉLECTROMOTEUR, TRICE.** adj. [de *électricité*, et *movere*, mouvoir, exciter ; all. et angl. *Electromotor*, it. *elettromottore*, esp. *electromotor*]. Se dit de tout ce qui est propre à développer l'électricité par le simple contact de corps de différente nature. — *Force électromotrice*. Force qui résulte de la différence de potentiel existant entre deux points d'un circuit ; elle est d'autant plus grande que cette différence est plus considérable, de même que la force d'une chute d'eau est d'autant plus considérable que la différence de hauteur qui mesure la chute est plus élevée. L'unité qui sert de mesure à la force électromotrice est le *volt* (V. ce mot).

**ÉLECTRO-NÉGATIF, IVE.** adj. Se dit d'un corps qui, dans l'*électrolyse*, se porte au pôle positif de la pile voltaïque, comme l'oxygène et les acides. On a supposé que les molécules des corps étaient électriques par elles-mêmes ou entourées d'atmosphères électriques. D'après cette hypothèse, il est clair : 1° que la molécule qui gagne le pôle positif de la pile doit posséder l'*électricité négative* ; 2° que la molécule qui va au pôle négatif doit avoir l'*électricité positive*. Quand on décompose un sel par la pile, la molécule acide, pour aller au pôle positif, prend l'électricité négative, est *électro-négative*, et la molécule basique, pour aller au pôle négatif, se charge d'électricité positive, est *électro-positive*. Quelles que soient les propriétés chimiques, acides, alcalines ou neutres, du corps, on dit qu'il joue le rôle de base s'il est *électro-positif*. V. Base et Électrolysation. — *Bain électro-négatif*. V. Bain.

**ÉLECTROPHORE.** s. m. [de *électricité*, et φέρω, je porte ; all. *Elektricitätsträger*, angl. *electrophorus*, it. *elettroforo*, esp. *electroforo*]. Instrument propre à fournir en tout temps de l'électricité, inventé par Wilk, ou, selon d'autres, par Volta. Il se compose d'un disque ou *gâteau* de résine et d'un plateau métallique muni d'un manche isolant. Pour s'en servir, on électrise d'abord négativement le gâteau de résine en le frappant avec la peau de chat. Ensuite on place sur le gâteau le plateau, dont le fluide neutre se décompose par influence, le négatif étant repoussé vers la face supérieure : en touchant alors ce plateau avec le doigt, ou a une étincelle due à la combinaison de l'électricité résineuse avec l'électricité vitrée de la main. Si l'on interrompt la communication du plateau avec le sol, il reste chargé de l'électricité vitrée, qui ne

sera pas sensible tant qu'il sera posé sur le gâteau, mais qui le deviendra si on l'enlève; et, si l'on présente le doigt, il en jaillira une étincelle.

**ÉLECTRO-PHYSIOLOGIE.** s. f. Ensemble des phénomènes qui ont pour cause ou pour résultat la production de l'électricité dans le corps vivant. On distingue dans l'électro-physiologie trois ordres de phénomènes : 1° Ceux qui résultent d'une cause extérieure, comme la commotion ou la contraction due à l'étincelle, à la bouteille de Leyde, au courant de la pile, etc., appelés (Pouillet) *phénomènes des courants extérieurs*. C'est à eux que sont dus les effets thérapeutiques obtenus à l'aide de l'électricité. Ici il ne s'agit pas d'une production d'électricité par l'animal sur lequel on expérimente, mais des manifestations et modifications des propriétés du tissu musculaire et du tissu nerveux soumis à l'influence de l'électricité extérieure; la forme du courant employé est variable suivant les cas, galvanisation, voltaïsation sinusoïdale, faradisation, franklinisation simple et hertzienne, haute fréquence : ce sujet se rattache donc à l'étude des phénomènes de contractilité et des différents modes d'innervation (V. Électrisation). 2° Ceux qui résultent d'*une production d'électricité dans l'économie*, dans lesquels on peut constater tous les caractères électriques (V. Électrogenèse). 3° Ceux que manifestent les poissons pourvus d'un appareil électrique (V. Électrogène).

**ÉLECTRO-PHYSIOLOGIQUE.** adj. Qui concerne l'électro-physiologie. — *Modificateur électro-physiologique.* V. Magnéto-électrique.

**ÉLECTRO-POLAIRE.** adj. Se dit d'un conducteur dans lequel un bout (ou surface) est négatif et l'autre positif, comme il arrive quand l'électricité est induite.

**ÉLECTRO-POSITIF, IVE.** adj. Se dit d'un corps, qui, dans l'*électrolyse*, se porte au pôle négatif de la pile voltaïque, comme l'hydrogène et les bases salifiables. V. Électrolysation et Électro-négatif.

**ÉLECTRO-PUNCTURE.** s. f. [de *électricité*, et *pungere*, piquer; all. *Elektropunktur*; esp. *electropuntura*]. Moyen thérapeutique consistant dans une combinaison de l'électricité et de l'acupuncture (Sarlandière). L'*électro-puncture* consiste à introduire des aiguilles de platine, à distance les unes des autres, dans l'épaisseur des tissus qu'on veut stimuler, et à diriger les courants à travers deux ou un plus grand nombre d'entre elles. Ce procédé est le plus énergique de l'électrothérapie. On lui reproche que l'introduction des aiguilles n'est pas exempte de douleur : que quelques veinules ou d'autres vaisseaux sanguins peuvent être traversés par elles; que leur emploi peut donner lieu à de petites escarres, suivies de cicatrices indélébiles; enfin, que la pénétration directe de l'électricité s'accompagne d'une sensation de brûlure pénible, parfois insupportable. On les remplace généralement par l'application contre la peau de godets garnis d'une éponge mouillée ou mieux par des tampons en charbon (V. Électrisation). C'est une ressource utile contre certaines maladies qui ont résisté aux autres procédés d'électrisation; mais alors les courants doivent être modérés.

**ÉLECTROSCOPE.** s. m. [de *électricité*, et σκοπεῖν, examiner]. V. Électromètre.

**ÉLECTROSTATIQUE.** adj. — *Machines électrostatiques.* Machines destinées à produire de l'électricité statique et à pratiquer la *franklinisation* du corps humain. Ces machines se divisent en deux classes : celles où l'espace n'est pas modifié et où c'est le frottement d'un corps mauvais conducteur qui est utilisé; mais ces machines nécessitent une dépense considérable d'énergie mécanique et de plus ont un débit très faible, aussi ne sont-elles pas employées en électrothérapie. Dans d'autres machines, il y a création d'un champ électrique : ce sont les *machines à influence*, dont le type est l'électrophore de Volta. Une bonne machine médicale doit pouvoir fonctionner à tout moment et ne pas être sensible aux variations de l'état hygrométrique de l'atmosphère; elle ne doit pas exiger une forte dépense d'énergie mécanique, enfin elle doit avoir un grand débit et porter ses conducteurs à un haut potentiel. Le modèle qui réunit le plus complètement ces conditions est la machine

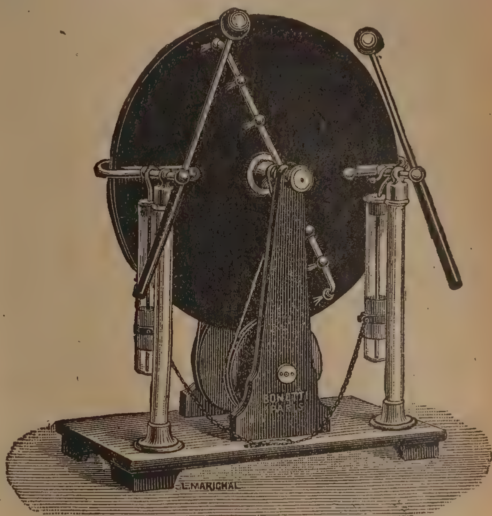



Fig. 244. — Machine *électrostatique*.

de Wimshurst avec ou sans secteurs. — Fig. 244. Machine électrostatique de Wimshurst sans secteurs.

**ÉLECTRO-THÉRAPEUTIQUE** ou **ÉLECTROTHÉRAPIE.** s. f. [de *électricité*, et θεραπεία, traitement]. Emploi de l'électricité comme moyen thérapeutique ou, plus précisément, utilisation, dans un but thérapeutique, de l'une quelconque des formes de l'électricité appliquée directement sur le corps de l'homme; l'emploi du courant électrique comme source de chaleur (galvanocautère) ou de radiations (photothérapie) rentre bien dans le cadre de l'électricité médicale, mais ne constitue pas une méthode électrothérapique. Ce mode de traitement est fondé en principe sur ce que l'application de l'électricité produite extérieurement (V. Électrisation) peut, soit stimuler l'action de nos tissus diminuée pathologiquement, soit en amener la perturbation, la diminution ou la cessation. On emploie, suivant les besoins : 1° soit les *courants induits* (*faradisation*) qui provoquent la contractilité musculaire, et qui déterminent une excitation plus ou moins vive du système nerveux. Selon les cas, il faut employer le courant de la première hélice (*extra-courant*) ou le courant de la deuxième hélice, car ils ont une action différente sur les tissus. Le courant de la deuxième hélice, grâce à sa tension plus grande, excite plus vivement la sensibilité cutanée, et provoque plus facilement des contractions des muscles profonds, tandis que le courant de la première hélice excite plus vivement la sensibilité des organes glandulaires placés sous la peau. Lorsque les bobines induites, au lieu d'être composées de fils de cuivre, sont construites avec des fils de plomb ou d'argent, les courants pénètrent plus profondément dans les muscles, provoquent des contractions plus énergiques, et déterminent sur la peau des impressions moins douloureuses (Onimus). On doit également varier le nombre des interruptions selon les cas pathologiques; c'est seulement pour obtenir une excitation vive de la peau ou une contraction tétanique des muscles

qu'il faut employer des secousses très rapprochées; 2° soit les *courants continus* (*galvanisation*), courants de la pile ou *voltaïques, continus* et *permanents* (V. COURANT), dont on se sert de manière à leur faire traverser un membre, ou telle ou telle partie du corps. Influant sur la contractilité des parois des capillaires, ils modifient l'afflux des matériaux dans les organes traversés, de manière à produire des effets physiologiques lents, mais remarquables. On peut, en outre, les dire *sédatifs*, en raison de la manière dont ils calment les douleurs névralgiques, celles du zona, du lumbago, du rhumatisme chronique, des organes congestionnés, etc. En changeant la direction du courant qui traverse les organes, on peut produire, au contraire, des effets congestifs, etc. Ils exigent l'emploi de piles composées de beaucoup d'éléments, peu actifs individuellement, mais qui, par leur grand nombre, développent une grande *tension* électrique, de manière que les courants puissent traverser des parties peu conductrices, comme l'épiderme et autres tissus (Remak, Hiffelsheim, Onimus). Cette méthode est applicable à un bien plus grand nombre d'affections que la précédente. Ses effets, généralement négligés faute de connaître la nutrition dans les divers tissus, sont cependant des plus féconds en applications thérapeutiques pour les affections internes, les névralgies, etc. — Les courants induits doivent être employés dans les affections des organes périphériques, et lorsqu'on cherche à provoquer une excitation localisée; les courants continus peuvent au contraire être d'un grand secours dans les maladies du système nerveux central. Les courants électriques sont très utiles dans les cas d'asphyxie, de syncope, d'accidents chloroformiques. Avec les courants induits, on produit la respiration artificielle, en électrisant les muscles inspirateurs; les courants continus ont une action plus marquée sur les mouvements du cœur et sur le fonctionnement du système nerveux, surtout lorsqu'on fait passer un courant ascendant du rectum à la bouche (Onimus et Legros). D'une façon générale, on peut dire que les courants induits, qui physiquement peuvent être définis un choc moléculaire, doivent être préférés chaque fois que l'on veut déterminer une forte stimulation des nerfs ou des muscles, car ils changent brusquement et énergiquement l'état normal de ces tissus, tandis que les courants continus ont une influence non de choc moléculaire, mais d'action chimique intime. Malgré leur apparence silencieuse, ces derniers pénètrent plus profondément dans les tissus, se diffusent avec une facilité extrême, et laissent une modification plus persistante; car après leur cessation, il se produit des courants de polarisation. Leur action sur la nutrition de tous les tissus est par cela plus énergique, et l'on peut dire qu'ils constituent un moyen des plus puissants, sinon le plus puissant, de modifier les conditions nutritives des divers tissus de l'organisme. — Actuellement d'autres formes d'électricité sont utilisées en thérapeutique; ce sont : 1° la *voltaïsation sinusoïdale* (d'Arsonval) ou application des courants sinusoïdaux au corps de l'homme (V. SINUSOÏDAL); ces courants, qui constituent la forme la plus simple des courants alternatifs, n'impressionnent pas douloureusement les nerfs sensitifs lorsque la fréquence est faible; ils se rapprochent, au point de vue de l'action sur la sensibilité, des courants galvaniques et ne présentent pas la brusquerie des courants faradiques; leur application amène une augmentation des échanges gazeux respiratoires et accélère les actes nutritifs, en particulier les oxydations, en déterminant un déplacement d'ions dans le corps humain; enfin ces courants donnent lieu à une contraction énergique des fibres lisses, alors que dans certains cas ils sont sans action sur les fibres striées; 2° la *franklinisation*, ou application de l'électricité statique au corps de l'homme; cette forme de l'énergie électrique, la première connue, avait été essayée la première au corps humain; délaissée complètement par la suite, on y est revenu actuellement et elle occupe une grande place dans l'électrothérapie; 3° la *franklinisation hertzienne*, ou utilisation thérapeutique des oscillations hertziennes produites par la machine statique; l'excitation musculaire provoquée par cette forme de l'énergie électrique se fait très profondément; aussi ce mode d'électrisation est l'un des plus favorables pour agir sur les organes profonds, estomac ou intestin, sans être obligé d'introduire dans ces organes une électrode quelconque; 4° les *courants de haute fréquence*, qui ont la propriété de ne plus agir sur les nerfs moteurs et sensitifs; on peut appliquer ces courants directement sur le corps humain, ou bien employer la méthode de l'*autoconduction*, c'est-à-dire le développement de courants prenant naissance dans les tissus sous l'influence de courants de haute fréquence parcourant un solénoïde qui entoure de toutes parts l'individu.

**ÉLECTROTHERMIE.** s. f. [de *électricité*, et θέρμη, chaleur]. La production de chaleur par l'électricité. Pour mesurer, en quantité de chaleur, le *travail chimique générateur* du courant électrique, M. Favre a montré d'abord que la quantité de chaleur développée par la dissolution d'un *équivalent* (33 grammes) de zinc dans l'acide sulfurique, est la mesure du *travail des affinités chimiques* pendant la dissolution du métal. Cela posé, il a déterminé, dans chaque cas particulier, le nombre d'équivalents de zinc dissous dans chacun des couples de la pile, et fait voir que : 1° Si la pile est fermée par un conducteur métallique qui n'exerce et ne subit aucune *action extérieure*, la quantité de chaleur développée dans le circuit entier par le courant est *égale* à la quantité de chaleur produite par la dissolution du zinc consommé dans l'appareil. 2° Si l'on place un voltamètre sur le trajet du courant, la quantité de chaleur développée dans le circuit *diminue*; mais, à la chaleur *sensible* produite, il suffit d'ajouter l'*équivalent calorique du travail* de décomposition chimique effectué dans le voltamètre, pour retrouver la quantité *totale* de chaleur correspondante à la dissolution du zinc consommé dans la pile. 3° Si le courant est utilisé pour *soulever un poids* par l'intermédiaire d'un électro-aimant, la somme de la chaleur *sensible* développée dans le circuit et de l'*équivalent calorifique du travail mécanique* de soulèvement du poids est *égale* à la quantité totale de chaleur correspondante à la dissolution du zinc consommé dans l'appareil. Quelle que soit donc la nature des effets dont s'accompagne le passage du courant dans le circuit de la pile, le travail produit par l'électricité en mouvement reste rigoureusement *égal* au travail des affinités chimiques génératrices du courant. ‖ La *galvanocaustique* (Sédillot).

**ÉLECTROTHERMIQUE.** adj. Qui concerne l'*électrothermie*.

**ÉLECTRO-TONIQUE.** adj. V. ÉLECTROGÉNIE et ÉLECTROTONUS.

**ÉLECTROTONUS.** s. m. État électrique d'un nerf parcouru dans une partie de sa longueur par un courant constant (Du Bois-Reymond). Ce courant est dit *excitateur* ou *polarisateur*, et le segment de nerf compris entre ses deux extrémités est dit *intrapolaire* ou *excité*. Le courant excitateur produit dans le courant primaire naturel du nerf une modification, qui, quel qu'en soit le sens, est toujours appelée *adjonction*, *accroissement électrotonique*, et qui s'étend au delà de la région intrapolaire jusqu'aux deux extrémités du nerf. Lorsque le courant excitateur est de même sens que le courant primaire, la force de celui-ci est accrue (*adjonction électro-tonique positive*, *phase positive de l'électrotonus*); elle est diminuée dans le cas contraire (*adjonction négative*, *phase négative de l'électrotonus*).

**ÉLECTROTROPISME.** s. m. [de *électricité* et *τρέπειν*, tourner]. Propriété fondamentale du protoplasma, en vertu de laquelle il peut être attiré ou repoussé par l'électricité.

**ÉLECTRO-VITALISME.** s. m. Théorie physiologique dans laquelle les actes de l'organisme étaient expliqués par l'électricité comme cause, ou du moins par un fluide vital analogue au fluide électrique ou identique avec lui. C'est une hypothèse erronée, entée sur l'hypothèse physique des fluides impondérables.

**ÉLECTUAIRE.** s. m. [*electuarium*, corrompu du grec ἐκλειγματάριον, all. *Latwerge*, angl. *electuary*, it. *elettuario*, esp. *electuario*]. Préparation pharmaceutique molle, simple ou composée, officinale ou magistrale, formée de poudres et de sirop à base de sucre ou de miel, ou de pulpes végétales et de sucre : le *catholicum*, le *diascordium*, la *thériaque*, sont des électuaires composés. — *Électuaire caryocostin.* V. CARYOCOSTIN. — *Électuaire lénitif.* V. LÉNITIF.

**ÉLÉENCÉPHOLE.** s. f. (Couerbe). Substance huileuse, rougeâtre, soluble dans l'éther, qu'on extrait de la matière cérébrale : c'est un mélange de corps divers.

**ÉLÉIDINE.** s. f. [de ἔλαιον, huile]. Substance huileuse, se rencontrant sous forme de gouttelettes dans les cellules du *stratum granulosum* et du *stratum lucidum* de l'épiderme ; elle apparaît d'abord sous forme de fines granulations, se colorant par le carmin, puis devenant de plus en plus grosses et pouvant atteindre jusqu'à 20 μ de diamètre ; dans le *stratum lucidum*, l'éléidine se trouve non plus sous forme de granulations, mais à l'état diffus, masquant les détails de structure du noyau et du protoplasma et rendant les cellules absolument transparentes. La solidification de cette substance au contact de l'air donne aux couches superficielles de l'épiderme l'apparence de lamelles durés qui desquament.

**ÉLÉMENT.** s. m. [*elementum*, στοιχεῖον, all. *Element*, *Urstoff*, angl. *element*, it. et esp. *elemento*]. Dans l'antiquité, nom donné à la terre, à l'eau, à l'air et au feu, considérés comme constituant toute chose. ‖ En chimie, autrefois, tout corps regardé comme simple : ce nom avait alors une signification absolue. ‖ Aujourd'hui, dans un sens relatif, corps dont on ne peut affirmer qu'il soit réellement simple, mais que, jusqu'à ce jour, la chimie n'a pu décomposer : ce sont des *métalloïdes* ou des *métaux*. En voici la liste avec leurs symboles ou abréviations :

1° MÉTALLOÏDES.

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Arsenic | As |
| 2. | Azote | Az ou N |
| 3. | Bore | Bo |
| 4. | Brome | Br |
| 5. | Carbone | C |
| 6. | Chlore | Cl |
| 7. | Fluor | Fl |
| 8. | Hydrogène | H |
| 9. | Iode | I |
| 10. | Oxygène | O |
| 11. | Phosphore | Ph |
| 12. | Sélénium | Se |
| 13. | Silicium | Si |
| 14. | Soufre | S |
| 15. | Tellure | Te |

2° MÉTAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 16. | Aluminium | Al |
| 17. | Antimoine | Sb |
| 18. | Argent | Ag |
| 19. | Baryum | Ba |
| 20. | Bismuth | Bi |
| 21. | Cadmium | Cd |
| 22. | Cæsium | Cæ |
| 23. | Calcium | Ca |
| 24. | Cérium | Ce |
| 25. | Chrome | Cr |
| 26. | Cobalt | Co |
| 27. | Cuivre | Cu |
| 28. | Didyme | Di |
| 29. | Erbium | Er |
| 30. | Etain | Sn |
| 31. | Fer | Fe |
| 32. | Gallium | Ga |
| 33. | Glycynium | Gl |
| 34. | Iridium | Ir |
| 35. | Lanthane | La |
| 36. | Lithium | Li |
| 37. | Magnésium | Mg |
| 38. | Manganèse | Ma |
| 39. | Mercure | Hg |
| 40. | Molybdène | Mo |
| 41. | Nickel | Ni |
| 42. | Niobium | Nb |
| 43. | Or | Au |
| 44. | Osmium | Os |
| 45. | Palladium | Pd |
| 46. | Pélopium | Pp |
| 47. | Platine | Pl |
| 48. | Plomb | Pb |
| 49. | Potassium | K |
| 50. | Rhodium | Rh |
| 51. | Rubidium | Rb |
| 52. | Ruthénium | Ru |
| 53. | Sodium | Na |
| 54. | Strontium | Sr |
| 55. | Tantale | Ta |
| 56. | Terbium | Tr |
| 57. | Thallium | Th |
| 58. | Thorinium | Tc |
| 59. | Titane | Ti |
| 60. | Tungstène | Tg ou W |
| 61. | Uranium | U |
| 62. | Vanadium | Vd |
| 63. | Yttrium | Yt |
| 64. | Zinc | Zn |
| 65. | Zirconium | Zr |

— *Élément minéralisateur des eaux.* Corps simple ou composé que les eaux tiennent en dissolution et auquel les eaux minérales doivent leurs propriétés. ‖ En physique, *élément*, couple de plaques de zinc et de cuivre, dont on se sert pour construire les piles voltaïques dites *à auge*. ‖ En anatomie, *élément organique* (*partie constituante élémentaire du corps*), dernière partie à laquelle on puisse, par l'analyse anatomique, sans décomposition chimique, mais par simple dédoublement successif, ramener les tissus et les humeurs ; ou *vice versa*, corps irréductible anatomiquement qui, par sa réunion à des corps semblables, constitue les tissus et les humeurs, et consécutivement toutes les parties du corps, grâce à des dispositions nouvelles et de plus en plus compliquées. Les éléments organiques se divisent en *principes immédiats* (V. IMMÉDIAT) et *éléments anatomiques*. Les *éléments anatomiques* (terme qui, pour beaucoup d'auteurs, est synonyme de *cellule*) sont de très petits corps formés de *matière organisée*, libres ou contigus, présentant un ensemble de caractères géométriques, physiques ou chimiques spéciaux, ainsi qu'une structure sans analogie avec celle des corps bruts. Leur réunion, leur enchevêtrement, constituent les tissus ; c'est à eux, et non aux tissus et aux organes, que s'applique l'idée de vie (Bichat). Ces éléments anatomiques, que leur disposition en fibres, tubes, cellules, masse homogène, molle, granuleuse, ou parsemée de divers corpuscules déterminés, et aussi leur mollesse, leurs réactions diverses au contact des réactifs, distinguent des corps constituants de la matière brute, possèdent, comme *attribut statique*, une forme, un volume et une structure propres à chacun d'eux ; et comme *attribut dynamique*, des propriétés *physico-chimiques*, en corrélation immédiate avec la forme, le volume, etc., et des *propriétés vitales*. V. PROPRIÉTÉ et VITAL. — Quand un organisme est constitué par une seule espèce d'éléments, celle-ci a une forme dite de *cellule*, avec ou sans paroi distincte du corps cellulaire. Quand l'organisme est composé de plusieurs éléments anatomiques, la plupart de ces derniers offrent encore cette forme ou la présentent au moins au début de leur existence, pour s'agrandir ensuite sous forme de *fibres*, ou se souder sous forme de *tubes* : ils ont une configuration propre, ce sont des *éléments figurés* ; mais d'autres éléments, tout en constituant, comme les précédents, des individualités élémentaires de plusieurs espèces, dont chacune est facteur de quelque acte élémentaire, sont constitués par des *substances amorphes*, et ne passent jamais par l'état cellulaire (Robin). Les *éléments figurés* animaux comprennent : *a*. Ceux qui conservent pendant toute la durée de leur existence l'état cellulaire, qui disparaissent de l'économie en s'en détachant et tombant de toutes pièces pour être remplacés intégralement aussi par d'autres de même espèce, qui sont en quelque sorte un *produit* de ceux qui sont sous-jacents. Les principales espèces de ces éléments sont les suivantes : 1° *ovules* mâles et *ovules* femelles des plantes et des animaux ; 2° *spermatozoïdes* des plantes et des animaux ; 3° *cellules épithéliales* diverses. *b*. Éléments soit de forme cellulaire proprement dite, soit de formes cellulaires soudées les unes aux autres (gaine propre des tubes nerveux ou pourvues de prolongements ou fibres (élastiques, du tissu cellulaire, etc.) : 1° hématies ; 2° leucocytes ; 3° médullocelles ; 4° myéloplaxes ; 5° ostéoplastes ; 6° cellules du car-

tilage; 7° cellules du tissu électrique; 8° noyaux et cellules du tissu cellulaire avec ou sans réplétion adipeuse, avec ou sans prolongements en fibres lamineuses; 9° fibres élastiques; 10° fibres-cellules; 11° noyaux et fibrilles musculaires striées de la vie animale, réunies en faisceaux; 12° myélocytes et cellules nerveuses, donnant les cylindraxes des tubes larges des nerfs moteurs, ou sans cellules; les tubes larges des nerfs sensitifs, ou à cellules ganglionnaires; les cylindraxes des tubes minces sympathiques; 13° bâtonnets de la rétine. Les éléments anatomiques non cellulaires ni nucléaires, *amorphes*, sont : 1° la substance fondamentale des cartilages; 2° substance fondamentale des os; 3° substance du tissu électrique; 4° de la capsule du cristallin; 5° des canaux demi-circulaires; 6° de la membrane de Demours; 7° spicules siliceuses et calcaires des éponges; 8° substance des coraux; 9° des polypiers; 10° du tissu de l'enveloppe des échinodermes; 11° des écailles de poissons; 12° du tissu chitonéal; 13° du tissu ostréal; 14° de l'ivoire dentaire; 15° de l'émail. V. CELLULAIRE (*Théorie*) et CELLULE. ‖ En pathologie, *élément morbide*, nom donné par les anatomo-pathologistes qui ont succédé à Bichat au tissu primitif où se développe la lésion. ‖ Suivant l'École de Montpellier, maladie simple, groupe de symptômes particuliers, congénères, allant presque toujours ensemble, reconnaissant des causes spéciales, ayant leur invasion, leur marche et leur terminaison, attaquant indifféremment tel ou tel système, tels ou tels organes, quoique pouvant affecter exclusivement chacun d'entre eux : la *douleur*, le *spasme*, la *pléthore*, la *fluxion*, la *phlogose* ou l'*irritation*, les *états bilieux*, *adynamique*, *catarrhal*, etc., seraient autant d'*éléments*. ‖ D'après l'École de Paris, phénomène constant ou pathognomonique d'un état morbide : la maladie est constituée par la réunion de ces éléments, dont on peut opérer la séparation à l'aide de la méthode analytique. — *Élément morbide dynamique* ou *virtuel*. Celui que n'explique aucune lésion anatomique saisissable. — *Élément morbide organique* ou *matériel*. Celui qui résulte de lésions appréciables des tissus.

**ÉLÉMENTAIRE.** adj. [*elementarius*, στοιχειώδης; all. *elementar*, angl. *elementary*, it. *elementare*, esp. *elemental*]. — *Cellule* et *corpuscule élémentaires*, *granulation* et *granule élémentaires*. V. CELLULE et GRANULATION *moléculaire*. — *Fibre élémentaire*. Élément anatomique dont l'existence et la nature identique dans tous les tissus étaient admises à tort par les anciens. — *Tissu élémentaire*. Nom donné autrefois à ce qu'il faut entendre par *éléments anatomiques*. V. ÉLÉMENT.

**ÉLÉMI.** s. m. [*elemi resina*]. Substance résineuse dont on connaît plusieurs espèces. Celle qu'on applique en médecine à la préparation des *baumes d'Arcæus* et *de Fioravanti*, de l'*onguent styrax*, du *diachylon*, etc., est l'*élémi du Brésil*, fourni par l'*Icica icicariba*, DC. (térébinthacées), et non, comme on l'a cru, par l'*Amyris elemifera*, L., arbre de la même famille, originaire d'Éthiopie. C'est une substance jaunâtre, demi-transparente et molle quand elle est récente, sèche et cassante quand elle a vieilli; de saveur d'abord douce, puis très amère; d'odeur analogue à celle du fenouil; très soluble dans l'alcool bouillant. Elle renferme de l'*élémine* (24 p. 100), une résine amorphe ($C^{40}H^{30}O^{4}$) très soluble dans l'alcool (60 p. 100), et une essence (12,5 p. 100). Elle est employée par les pharmacopées étrangères en onguents à la dose de 1 partie pour 4 d'axonge comme stimulant sur les ulcères anciens et indolents. — *Essence d'élemi* ($C^{20}H^{16}$). Carbure d'hydrogène incolore, lævogyre, bouillant à 174° : c'est cette essence qui donne à l'élémi son odeur aromatique.

**ÉLÉMINE.** s. f. ($C^{40}H^{32}O^{2}$). Résine cristallisable de l'*élémi du Brésil*. Elle est en aiguilles brillantes, insolubles dans l'eau, solubles dans l'éther et dans l'alcool chaud.

**ÉLÉOCÉRAT** ou **ÉLÉOCÉRATÉ** et **ÉLÉOCÉROLÉ.** s. m. Synonyme de *cérat*.

**ÉLÉOLATE.** s. m. Médicament qui a pour base une huile volatile.

**ÉLÉOLÉ.** s. m. [de ἔλαιον, huile]. Médicament qui a pour base une huile fixe.

**ÉLÉOLIQUE.** adj. [de ἔλαιον, huile]. Se dit d'un médicament qui a pour excipient une huile quelconque.

**ÉLÉO-SACCHARUM.** s. m. V. OLÉO-SACCHARUM.

**ÉLÉPHANTIAQUE** ou **ÉLÉPHANTIASIQUE.** adj. et s. Qui est affecté d'éléphantiasis; qui concerne cette maladie.

**ÉLÉPHANTIASIS.** s. m. [*elephantia*, *elephantiasis*, *elephantiasmus*, ἐλέφας, ἐλεφαντίασις, de ἐλέφας, éléphant; all. *Elephantenaussatz*, angl. *elephantiasis*, it. *elefantiasi*, esp. *elefancia*]. État morbide caractérisé par une augmentation considérable du volume d'un membre ou d'une partie du corps, due principalement à une hypertrophie du derme et du tissu cellulaire sous-cutané. C'est un syndrome qui peut résulter d'affections diverses. Ce nom a été réservé à deux maladies différentes qui ont été distinguées, en considération des auteurs qui en ont tracé les premières descriptions, par les dénominations d'*éléphantiasis des Grecs* et *éléphantiasis des Arabes*; mais, comme nous le verrons, cette dernière maladie elle-même doit être démembrée actuellement, une partie des faits qui la constituent appartenant à la *filariose*, tandis que d'autres ressortissent aux œdèmes chroniques par obstruction veineuse ou lymphatique. — *Éléphantiasis des Arabes* [*morbus Herculæus*, *elephas*, *Dsudam*, *mal des Barbades*, *pachydermie*]. Maladie dans laquelle certaines parties du corps, particulièrement les membres inférieurs et les organes génitaux externes, présentent un gonflement considérable, lardacé, résultant primitivement d'une sorte d'inflammation chronique avec hypertrophie de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané, et des vaisseaux et ganglions lymphatiques. L'habitation dans les régions tropicales, dans les lieux humides, malsains, la malpropreté, les excès, prédisposent à l'éléphantiasis, dont le développement est favorisé par la scrofule, la syphilis, les plaies, les contusions, etc. Les recherches de Wucherer, de Lewis, de Manson, ont prouvé que certaines variétés d'éléphantiasis des pays chauds relevaient de la *filariose* (V. ce mot); on retrouve en effet dans le sang la *filaria sanguinis hominis*, parasite microscopique qui, par sa présence ou par l'inflammation qu'il détermine, entraîne l'obstruction des lymphatiques. Mais ce n'est pas là la seule cause de l'éléphantiasis; en effet, il peut apparaître chez des personnes qui n'ont jamais voyagé dans les pays infectés par la filaire; et même sous les tropiques, la présence du parasite n'est pas une condition indispensable. L'éléphantiasis apparaît alors secondairement à des inflammations répétées, à des érysipèles récidivants qui modifient les conditions de la circulation veineuse ou surtout lymphatique dans un membre. La pathogénie de l'affection semble donc univoque : il s'agit d'une gêne, d'une obstruction lymphatique due soit à la filaire, soit à des inflammations microbiennes. L'évolution de la maladie permet de lui considérer deux périodes; dans la première, il y a des symptômes généraux, tels que frisson, fièvre, vomissements, et souvent délire; en même temps, les parties atteintes sont douloureuses, rouges, luisantes sur le trajet des vaisseaux lymphatiques; ceux-ci sont durs, saillants, les ganglions sont tuméfiés : ces symptômes, qui tiennent de la lymphangite et de l'érysipèle, cessent après quelques jours, pour reparaître, au bout d'un temps variable, deux et

trois fois, avant que s'établisse la seconde période. Celle-ci est caractérisée par l'absence de fièvre, et surtout par le gonflement considérable des parties, qui sont infiltrées, comme dans l'œdème, par un liquide clair, jaunâtre, spontanément coagulable, et indurées par suite de la prolifération du tissu lamineux et adipeux sous-jacents à la peau : celle-ci, d'abord lisse, devient irrégulière, raboteuse, crevassée; des fissures se forment et laissent suinter un liquide séro-purulent, d'odeur nau-



Fig. 245. — *Éléphantiasis du scrotum.*

séabonde. Rare au tronc, aux mamelles, aux membres supérieurs, l'éléphantiasis est surtout fréquent aux membres inférieurs et au scrotum. Ordinairement un seul membre est atteint, mais il peut l'être dans toute son étendue et acquérir des dimensions très considérables; habituellement, malgré ce volume et la déformation qu'il entraîne, la station et la marche restent possibles. L'éléphantiasis scrotal, décrit par Kæmpfer sous le nom d'*Andrum*, par J.-D. Larrey sous celui de *sarcocèle égyptien*, est rare en France, mais très commun en Égypte : le scrotum peut prendre un volume énorme, en même temps que le pénis, rapetissé, est englobé dans la tumeur au point que l'émission de l'urine est lente et difficile. A la première période, inflammatoire et fébrile, les antiphlogistiques, les émollients, une position élevée du membre inférieur, la compression, et surtout le changement de pays, sont indiqués. Plus tard, on conseille les bains alcalins ou sulfureux, les douches de vapeur, les frictions resolutives, le massage, et, à l'intérieur, le mercure, l'arsenic, l'iode. On pourra recourir encore à la ligature ou à la compression digitale de l'artère du membre, à la compression élastique du membre, aux scarifications linéaires, à l'électrisation. Enfin, lorsque le membre malade présente un volume exceptionnel, qu'il y a complications d'ulcères profonds, de gangrène, d'abcès dans le tissu cellulaire, il faut recourir à l'amputation. L'extirpation peut être appliquée au scrotum et aux grandes lèvres. — *Éléphantiasis des Grecs.* V. Lèpre *tuberculeuse.* — *Elephantiasis lymphangiectodes* (Rindfleisch). Variété d'éléphantiasis dans lequel les vaisseaux lymphatiques sont extrêmement dilatés, et forment de véritables varices lymphatiques pouvant se rompre et donner lieu à des écoulements abondants de lymphe. — *Elephantiasis telangiectodes* (Neumann). Variété d'éléphantiasis caractérisée par la présence de vaisseaux sanguins très dilatés.

**ÉLÉPHANTIQUE.** adj. [all. *elephantiasich*]. Qui est affecté d'éléphantiasis : *jambe éléphantique.*

**ÉLETTARI.** s. m. V. Cardamome.

**ÉLÉVATEUR.** adj. et s. m. [*elevator*, *levator*, all. *Heber*, angl. *elevator*, it. *elevatore*, esp. *elevador*]. Nom donné à tout muscle qui approche une partie quelconque de l'extrémité céphalique du tronc. — *Élévateur de l'angle des lèvres.* V. Canin. — *Élévateur de l'œil.* Le *droit supérieur de l'œil.* — *Élévateur de la paupière supérieure.* V. Releveur *de la paupière supérieure.* — *Élévateur de l'aile du nez et de la lèvre supérieure.* V. Releveur *de l'aile du nez et de la lèvre supérieure.*

**ÉLÉVATION.** s. f. [*elevatio*, de *e*, et *levare*, lever; ἔπαρσις, μετεωρισμὸς, all. *Höhe*, it. *elevazione*, esp. *elevacion*]. Synonyme d'*altitude.* ‖ *Élévation dans le traitement des maladies.* Emploi d'appareils variables, qui ont tous pour résultat de maintenir la partie lésée (les membres en particulier) plus élevée que le reste du corps, de manière à empêcher l'afflux des liquides par la simple influence de la pesanteur sur leur cours et sur la circulation. On en retire les plus grands avantages dans les érysipèles, les phlegmons, les panaris, les plaies contuses, les écrasements et les blessures des artères. ‖ En sémiologie, *élévation du pouls*, accélération.

**ÉLÉVATOIRE.** s. m. [*elevatorium*, *vectis elevatorius*, all. *Hebeesen*, angl. *elevator*, it. *elevatorio*, esp. *elevador*]. Tige d'acier longue de 15 à 20 centimètres, dont les extrémités sont plus ou moins fortement recourbées en sens inverse, aplaties, taillées en biseau et rugueuses du côté de leur concavité : on s'en sert comme d'un levier pour relever les parties d'os enfoncées vers l'intérieur du crâne, ou pour extraire la rondelle osseuse détachée par la couronne du trépan. — *Élévatoire triploïde.* Ainsi appelé parce qu'il était supporté par trois branches sur lesquelles il prenait son point d'appui : il n'est plus employé. — *Élévatoire de J.-L. Petit.* Il est composé d'un levier et d'un chevalet qui lui sert de point d'appui.

**ÉLEVURE.** s. f. [de *élever*; all. *Stippe*, *Knötchen*, angl. *blister*, *pimple*, it. *bolla*, esp. *grano*]. Autrefois, synonyme d'*exanthème.* ‖ Aujourd'hui, toute éruption ou saillie cutanée circonscrite, non vésiculeuse ni pustuleuse.

**ÉLIMINATEUR, TRICE.** adj. — *Inflammation éliminatrice.* V. Inflammation. — *Organes éliminateurs.* Organes chargés de rejeter au dehors les différents poisons formés dans l'économie; ce sont les reins, les glandes sudoripares, le poumon, accessoirement le foie par sa fonction biliaire et les glandes du tube digestif.

**ÉLIMINATION.** s. f. [de *e*, hors, et *limen*, seuil; all. *Absonderung*, *Ausstossung*]. En chirurgie, expulsion, hors de l'économie, de portions de tissus mortifiées. V. Gan-

GRÈNE, INFLAMMATION *éliminatrice*, MORTIFICATION, NÉCROSE et SÉQUESTRE. || En thérapeutique, *élimination des médicaments*. V. MÉDICAMENT. || En toxicologie, *élimination des poisons*. V. POISON.

**ELISABETHBAD** (Allemagne, Prusse). *Eaux carbonatées calciques ferrugineuses*. Établissement.

**ÉLIXATION.** s. f. [*elixatio*, de *elixare*, faire bouillir dans l'eau; ἕψησις, all. *Sotten*, *Auslaugen*, angl. *elixation*, it. *elissazione*]. Décoction faite pour obtenir deux produits, l'un solide cuit, et l'autre liquide : le *pot-au-feu* des ménages est une *élixation*.

**ÉLIXIR.** s. m. [*elixir*, all. et angl. *elixir*, it. *elissire*, esp. *elixir*]. Préparation qui résulte de la solution dans l'alcool d'un nombre plus ou moins considérable de principes médicamenteux. Par extension, le nom d'*élixir* est parfois donné à des préparations dans lesquelles l'alcool est remplacé par du vin, quelquefois même par des éthers ou des acides étendus. — *Élixir acide de Haller*. Mélange à parties égales d'acide sulfurique à 66° et d'alcool à 80°. Beaucoup plus acide que l'eau de Rabel. — *Élixir aloétique fébrifuge*. Obtenu en faisant macérer pendant vingt-quatre heures, dans rhum, 170 gr., aloès socotrin et myrrhe, ãã 6 gr.; filtrant et ajoutant : sulfate de quinine, 6 gr.; acide sulfurique, 25 gouttes; laudanum de Sydenham, 2 gr. Contre les fièvres intermittentes rebelles (Récamier). — *Élixir amer de Dubois*. Gentiane, 50 gr.; carbonate de potasse, 5 gr.; eau-de-vie, 1 000 gr. — *Élixir amer antiscrofuleux de Peyrilhe*. Gentiane, 100 gr.; carbonate de soude, 30 gr.; alcool à 60°, 3 000 gr. — *Élixir américain de Courcelles*. Il est composé avec : racine d'aunée, 8 kilogr.; racine de canne de Provence, 1 kilogr.; fleurs de tilleul, 1kg,250; fleurs de millepertuis, 4 kilogr; fleurs de sureau, 2kg,500; feuilles d'oranger, 3 kilogr.; feuilles de baume, 2 kilogr.; genévrier, fleurs de romarin, ãã 60 gr.; opium brut, 500 gr.; racine d'asarum, 500 gr.; alcool rectifié, 120 litres; eau, q. s. — *Élixir antiapoplectique des Jacobins de Rouen*. Il est préparé avec : cannelle fine, santal citrin, ãã 36 gr.; santal rouge, 18 gr.; anis vert et baies de genièvre, ãã 25 gr.; semences d'angélique et racine de contrayerva, ãã 15 gr.; racine de galanga, d'impératoire et de réglisse, bois d'aloès, girofle, macis, ãã 30 gr.; alcool à 82° centésimaux, 3 kilogr. — *Élixir antiodontalgique*. On fait macérer, pendant quatre jours, racine de pyrèthre, 3 gr., dans alcoolat de romarin, 25 gr. (Ancelot); ou on fait digérer ensemble : pyrèthre, 64 gr.; esprit de lavande, 500 gr.; chlorhydrate d'ammoniaque, 2 gr. (Bories). — *Élixir antiscrofuleux* ou *de gentiane*. Il est composé de : racine de gentiane, 80 gr., et carbonate d'ammoniaque, 16 gr.; on fait digérer pendant huit jours dans l'alcool à 84°, 528 gr.; on passe et on ajoute 1 partie de sucre blanc pour 2 parties de liqueur (Deschamps). Dose : 4 à 16 grammes pour les enfants. — *Élixir antiseptique de Chaussier*. Il est composé avec : quinquina rouge, 60 gr.; cascarille, 15 gr.; cannelle, 12 gr.; safran, 2 gr.; sucre blanc, 150 gr.; le tout macéré pendant huit jours dans vin muscat et alcool, ãã 500 gr., auxquels on ajoute, après décantation, sucre blanc, 150 gr., et éther sulfurique, 6 gr. — *Élixir antiseptique* ou *fébrifuge d'Huxham*. Il est préparé avec : quinquina jaune, 109 gr.; écorce d'oranges amères, 54 gr.; racine de serpentaire de Virginie, 27 gr.; safran, 6 gr.; cochenille, 3 gr.; le tout digéré pendant quinze jours dans eau-de-vie, 1 kilogr. La dose est de 8 à 30 grammes. — *Élixir aurifique de Rotrou*. V. TEINTURE *d'antimoine*. — *Élixir camphré d'Hartmann*. Camphre, 50 gr., dissous dans alcool à 90°, 350 gr.; coloré avec 1 gr. de safran. — *Élixir eupeptique de Tisy*. Élixir dont chaque cuillerée contient : diastase, 30 centigr.; pancréatine et pepsine, ãã 10 centigr. — *Élixir fétide de Fulde*. On le prépare avec : castoréum, 16 gr.; asa fœtida, 8 gr.; esprit de corne de cerf, opium, ãã 4 gr., qu'on fait macérer pendant quatre jours dans alcool à 82°, 120 gr. Antispasmodique et antihystérique (4 gr. dans un véhicule). — *Élixir de Garus*. On fait macérer pendant deux jours : aloès socotrin, girofle et safran, ãã 5 gr.; myrrhe, 2 gr.; cannelle, 20 gr.; noix muscade, 10 gr., dans alcool à 80°, 5 kilogr., et eau de fleurs d'oranger, 200 gr.; on ajoute : vanille, 5 gr.; sirop de capillaires, 500 gr. Stimulant stomachique. — *Élixir de gentiane*. V. ÉLIXIR *antiscrofuleux*. — *Élixir de la Grande-Chartreuse*. Faites macérer pendant huit jours, dans 10 litres d'alcool, feuilles fraîches de mélisse et d'hysope, ãã 640 gr.; feuilles d'angélique, 320 gr.; écorce de cannelle, 160 gr.; macis et safran, ãã 40 gr.; distillez; ajoutez sucre blanc, 1 260 gr. — *Élixir de longue vie*. Faites macérer pendant dix jours : agaric blanc, gentiane, rhubarbe, safran, thériaque et zédoaire, ãã 5 gr., et aloès du Cap, 40 gr., dans alcool à 60°, 200 gr.; passez, exprimez et filtrez. Il est employé comme stomachique et légèrement purgatif : 6 à 15 grammes le matin à jeun et un quart d'heure avant le dîner. — *Élixir d'or*. V. TEINTURE *de Bestuchef*. — *Élixir parégorique*. Médicament narcotique et calmant, préparé avec : extrait d'opium sec, acide benzoïque, essence d'anis, camphre, ãã 3 gr., dans alcool à 60°, 650 gr. Faites macérer pendant sept jours, passez et filtrez; 10 gr. de cette préparation contiennent 0gr,05 d'extrait d'opium. On le recommande dans les coliques avec ou sans diarrhée survenues à la suite de refroidissement, d'exposition à l'humidité, etc.; dans celles qui règnent à l'époque des épidémies de choléra, de dysenterie, de suette, etc. : une demi- à une cuillerée à café dans un verre d'eau sucrée ou dans une infusion chaude de camomille ou autre plante aromatique; 5 à 20 grammes par jour. — *Élixir de pepsine*. Faites dissoudre : pepsine amylacée, 6 gr., et sucre blanc, 30 gr., dans eau distillée, 24 gr.; vin blanc de Lunel, 54 gr., alcool à 80°, 12 gr.; filtrez (Mialhe). 1 cuillerée à bouche avant chaque repas. — *Élixir de propriété de Paracelse*. Préparation emménagogue, composée de : teinture de myrrhe, 400 gr.; teinture de safran, teinture d'aloès, ãã 300 gr. Dose : 10 à 20 grammes. — *Élixir stomachique de Stoughton*. Il est fait avec : sommités sèches d'absinthe et de chamædrys, racine de gentiane, écorce d'oranges amères, ãã 25 gr.; aloès et cascarille, ãã 5 gr.; rhubarbe, 15 gr., que l'on fait digérer dans alcool, 1 kilogr. Dose : 5 à 20 grammes. — *Élixir tonique de Gendrin*. Faites macérer pendant deux jours : extraits de cascarille, d'absinthe, de gentiane, de myrrhe, ãã 5 gr.; fleurs sèches de camomille, 6 gr.; écorce d'oranges amères, 10 gr.; carbonate de potasse, 15 gr., dans eau distillée de menthe, 250 gr. Une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau, avant le repas, dans la dyspepsie flatulente. — *Élixir de Villette*. V. REMÈDE *de Villette*. — *Élixir viscéral tempérant d'Hoffmann*. Composé de vin de Malaga, 1 000 gr., d'extraits de cascarille, de myrrhe, de chardon bénit, de petite centaurée, de gentiane, ãã 10 gr., et d'écorce d'orange, 15 gr., et employé comme stomachique, anthelminthique et fébrifuge. — *Élixir vitriolique de Mynsicht*. Il est composé de : racine d'acore et galanga, ãã 32 gr., camomille romaine, sauge, absinthe, menthe crépue, ãã 16 gr.; girofle, cannelle, cubèbe, muscade, gingembre, ãã 12 gr.; bois d'aloès et écorce de citron, ãã 4 gr.; sucre, 96 gr., que l'on fait macérer d'abord pendant six heures dans alcool, 250 gr., et auxquels on ajoute acide sulfurique, 125 gr.; puis, après une nouvelle macération de vingt-quatre heures, alcool, 750 gr. On laisse encore macérer pendant quatre jours, on passe avec expression et l'on filtre.

**ELLAGIQUE.** adj. — *Acide ellagique* [du mot *galle*, par renversement; all. *Ellagsaüre*] ou *bézoardique* [de

*bézoard*] ($C^{28}H^{6}O^{16}+2HO$). Substance acide qui se précipite, en même temps que l'acide gallique, de l'infusion aqueuse de *noix de galle* exposée au contact de l'air (Braconnot), et qu'on peut aussi extraire des *bézoards orientaux*. C'est une poudre jaunâtre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, la potasse et l'acide sulfurique concentré.

**ELLÉBORE.** s. m. [*helleborus*, ἐλλέβορος, all. *Nieswurzel*, angl. *hellebore*, it. *elleboro*, esp. *eleboro*]. Genre de plantes (renonculacées-helléborées, J.). — Une espèce d'Europe, l'*ellébore noir* [*Helleborus niger*, L., *Rose de Noël*, parce qu'elle fleurit en hiver] a une racine épaisse, noirâtre en dehors, blanche en dedans, d'où partent beaucoup de radicules, et dont l'efficacité médicale est discutée. Usitée dans l'antiquité comme remède de la folie (cependant l'*ellébore des anciens* est rapporté à l'*ellébore d'Orient* par Tournefort, au *veratrum nigrum* par Guibourt), regardée plus tard comme douée de violentes propriétés vomi-purgatives, la racine de l'ellébore noir est considérée par Guibourt, Rayer et Schropp comme ne possédant qu'une propriété purgative légère, du moins à l'état sec; car, à l'état frais, elle a une grande activité, que la dessiccation lui fait perdre en partie. C'est certainement un puissant diurétique, beaucoup moins vénéneux que l'ellébore blanc. Elle renferme un corps azoté, l'*elléborine*. Elle fait la base des *pilules de Bacher*. V. Pilule. On l'emploie à l'extérieur, en pommade, contre les dermatoses; à l'intérieur, en poudre, 0gr,20 à 0gr,50; en infusion, 1 à 6 grammes par litre; en extrait, 0gr,10 à 0gr,50. — *Ellébore blanc*. Nom français du *veratrum album* (colchicacées). V. Veratrum. — *Ellébore fétide* ou *puant* (*helleborus fœtidus*, L., *pied-de-griffon*). Plante indigène d'odeur fétide, dont les feuilles, d'un vert noirâtre, sont réputées anthelminthiques (Bisset), et dont la racine, très ramifiée, est parfois employée en place de l'ellébore noir. — *Ellébore d'Orient* (*helleborus orientalis*, Tourn.). Plante qui, d'après Tournefort, existe seule près d'Anticyre, d'où les anciens tiraient l'ellébore, ce qui ferait croire que cette espèce est celle de l'antiquité. — *Ellébore vert* [*helleborus viridis*, L.]. Plante vivace, de Normandie et des environs de Paris, dont la racine, contenant 4 p. 100 de vératrine, est souvent substituée à celle de l'ellébore noir.

**ELLÉBORÉINE.** s. f. [$C^{52}H^{44}O^{30}$]. Glycoside cristallisable soluble dans l'eau, moins dans l'alcool, que renferme la racine de l'ellébore et que les acides faibles dédoublent en glycose et en *elléborétine*. C'est un poison narcotico-âcre.

**ELLÉBORÉTINE.** s. f. [$C^{28}H^{20}O^{6}$]. Substance amorphe résultant du dédoublement de l'*elléboréine*.

**ELLÉBORINE.** s. f. [$C^{72}H^{42}O^{12}$]. Substance azotée, cristallisable, retirée de la racine d'ellébore noir (Bastik). Elle est incolore, de saveur âcre et amère, soluble dans l'eau et l'alcool, très soluble dans l'éther, neutre aux réactifs colorés, décomposée par l'acide sulfurique concentré qui forme une solution rouge brun (Feneulle et Capron).

**ELLÉBORISME.** s. m. [*helleborismus*, all. *Helleborismus*, angl. *helleborism*]. Méthode de traitement des maladies par l'ellébore, comprenant, outre le choix, la préparation et l'administration de l'ellébore, les précautions et remèdes propres à en seconder l'action, et à prévenir les effets pernicieux, mortels même, qu'il pouvait occasionner, ainsi que le montre la Collection hippocratique.

**ELLORRIO** (Espagne, Biscaye). *Eaux sulfatées mixtes*, contenant 1gr,709 de sels, dont 1gr,056 de sulfates de soude et de chaux; eaux froides, 15°. Établissement.

**ELMEN** (Allemagne, Prusse). *Eaux chlorurées sodiques*, contenant 23gr,847 de sels, dont 21gr,434 de chlorure de sodium et 0gr,151 de bromure de magnésium; eaux froides, 13°. Établissement.

**ÉLODE.** adj. Fausse orthographe, pour *hélode*.

**ÉLOIGNÉ, ÉE.** adj. — *Cause éloignée*. V. Cause.

**ÉLONGATION.** s. f. [*elongatio*, de *elongare*, allonger, étendre; παράρθρωμα, all. *Verlängerung*, it. *elongazione*, esp. *elongacion*]. En chirurgie, *élongation*, luxation imparfaite dans laquelle les ligaments d'une articulation sont distendus et le membre allongé, sans déboîtement complet. Cette subluxation, principalement observée au niveau de l'*extrémité supérieure du radius*, chez l'enfant, résulte d'une violente traction exercée sur la main du sujet, et c'est surtout par son mécanisme que l'*élongation* diffère de la luxation incomplète du radius de l'adulte. On la réduit en mettant l'avant-bras dans la supination et le fléchissant brusquement. — *Élongation chirurgicale des nerfs* (Nüssbaum). Distension énergique d'un nerf, pratiquée dans un but thérapeutique, dans les cas de névralgie ou de névrite. Elle provoque la diminution temporaire de l'excitabilité, la rupture des adhérences inflammatoires et des tubes nerveux altérés. — *Élongation de la moelle*. Elle est pratiquée, chez les ataxiques, par suspension, ou par flexion rachidienne.

**ÉLOPATAK** (Autriche, Transylvanie). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, contenant 1gr,916 de sels, dont 1gr,045 de bicarbonate de soude et 0gr,169 de carbonate de fer; eaux froides, 11°.

**ÉLOSINE.** s. f. Résinoïde préparée avec la racine de *Chamadirium luteum* Gray, de la famille des Mélantacées; c'est une poudre blanc jaunâtre, amorphe, neutre, amère, se décomposant facilement au moyen des acides dilués en glycose et une substance résineuse, insoluble, la *camadirétine*. Elle a une action tonique, diurétique, vermifuge et emménagogue.

**ELSTER** (Allemagne, Saxe). *Eaux sulfatées sodiques, ferrugineuses et gazeuses*, contenant 6gr,1310 de sels, dont 2gr,9475 de sulfate de soude et 0gr,0629 de carbonate d'oxyde de fer, 1371 centimètres cubes d'acide carbonique libre; eaux froides, 13°. Altitude: 473 mètres. Établissement: bains, boues; 15 mai au 30 septembre.

**ÉLUTRIATION.** s. f. [*elutratio*, de *elutriare*, verser d'un vase dans un autre]. Synonyme de *décantation*.

**ÉLYTRITE.** s. f. Synonyme de *élytroïte*.

**ÉLYTRO-BLENNORRHÉE.** s. f. Blennorragie vaginale.

**ÉLYTRO-CAUSTIQUE.** adj. [de ἔλυτρον, vagin, et καίειν, cautériser]. Pince qui sert à cautériser le vagin. V. Pincement *du vagin*.

**ÉLYTROCÈLE.** s. f. [*elytrocele*, de ἔλυτρον, vagin, et κήλη, tumeur, hernie; all. *Scheidenbruch*, it. et esp. *elitrocele*]. Hernie vaginale.

**ÉLYTROÏDE.** adj. [*elytroides*, de ἔλυτρον, gaine, et εἶδος, ressemblance]. — *Membrane élytroïde*. La *tunique vaginale* des testicules. V. Vaginal.

**ÉLYTROÏTE.** s. f. [de ἔλυτρον, vagin]. Inflammation du vagin.

**ÉLYTROPLASTIE.** s. f. [de ἔλυτρον, gaine, et πλάσσειν, former]. Opération par laquelle on répare une perte de substance du vagin. V. Vésico-vaginale (*Fistule*).

**ÉLYTROPTOSE.** s. f. [*elytroptosis*, de ἔλυτρον, gaine, et πτῶσις, chute; all. *Scheidenvorfall*]. Chute de la muqueuse du vagin.

**ÉLYTRORRAGIE.** s. f. [de ἔλυτρον, gaine, et ῥήγνυμι, faire éruption; all. *Mutterscheidenblutfluss*]. Écoulement du sang provenant du vagin.

**ÉLYTRORRAPHIE.** s. f. [de ἔλυτρον, gaine, et ῥαφή, suture]. Synonyme de *colporraphie*. V. ce mot.

**ÉLYTROTOME.** s. m. [de ἔλυτρον, vagin, et τέμνειν, inciser]. Ciseaux appropriés pour l'élytrotomie.

**ÉLYTROTOMIE.** s. f. Incision du vagin. — *Élytrotomie interligamentaire*. Opération qui consiste à rompre les adhérences de l'utérus en rétrodéviation, à travers le cul-de-sac de Douglas incisé, et à remettre l'organe en bonne position.

**ÉMACIATION.** s. f. Synonyme de *amaigrissement*.

**ÉMACIÉ, ÉE.** adj. Se dit du corps ou d'une partie du corps en état d'*émaciation*.

**ÉMAIL.** s. m. [*dentium indumentum vitreum*, all. *Schmelz*, angl. *enamel*, it. *smalto*, esp. *esmalte*]. Substance qui revêt la couronne des dents. V. Dent. — *Germe de l'émail*. V. Dentaire (*Follicule*). — *Organe de l'émail*. Mince couche gélatiniforme composée de substance amorphe hyaline interposée à des cellules ramifiées et anastomosées, qui naît peu de temps avant la réunion de la paroi du follicule dentaire en cavité close, entre la face interne de cette paroi et la surface du bulbe. Cette masse présente bientôt, à sa surface profonde ou bulbaire, une rangée continue de cellules épithéliales prismatiques (*cellules de l'émail*), verticalement disposées, et dont l'ensemble offre l'aspect d'une bande claire (*membrane de l'émail*) qui le sépare du bulbe sur lequel il glisse facilement. Sa face opposée, un peu plus adhérente à la face interne du follicule, en est cependant séparée par une rangée de cellules épithéliales pavimenteuses très petites; aussi ce tissu reste-t-il toujours dépourvu de vaisseaux. — *Prisme de l'émail*. V. Dent.

**ÉMANATION.** s. f. [*emanatio*, de *e*, et *manare*, couler; it. *emanazione*, esp. *emanacion*]. V. Effluve et Miasme. — *Émanation putride*. V. Putride.

**ÉMASCULATION.** s. f. [*emasculatio*, de *masculus*, mâle, et de la particule privative *e*; all. *Entmannung*, angl. *emasculation*]. Synonyme de *castration*. Se dit surtout de l'ablation complète des organes génitaux mâles extérieurs pour obtenir des eunuques, telle qu'elle se pratique en Égypte, à Syouth et à Girgeh, villes habitées par des Coptes, qui fournissent des eunuques aux harems. Les victimes sont de jeunes nègres de six à neuf ans, venant du Sennâr ou du Darfour. Les mutilateurs, qui ne se bornent pas à la castration, tranchent avec un rasoir les parties extérieures de la génération. Ils versent de l'huile bouillante sur la blessure et placent un tuyau dans la portion restante du canal de l'urètre. Ils répandent sur la plaie de la poudre de *henné*, et enterrent les patients dans le sable jusqu'au-dessus du ventre, pendant vingt-quatre heures. Lorsqu'ils les retirent, ils pansent la plaie avec un onguent composé d'argile et d'huile. Le quart des enfants ne survit pas à l'opération.

**EMBARRAS.** s. m. [all. *Hinderniss*, angl. *encumbrance*, *obstruction*]. Terme employé en médecine, pour désigner, soit un arrêt ou la cause d'un arrêt dans le cours d'un liquide organique, soit certains états morbides. — *Embarras de la circulation* ou *circulatoire*. V. Congestion et Inflammation. — *Embarras des conduits excréteurs*. V. Engorgement et Obstruction. — *Embarras gastrique* et *intestinal* [*colluvies gastrica*, all. *gastrische Unreinigkeiten*, esp. *embarazo gastrico*]. Trouble de la digestion qu'on observe à la suite de variations atmosphériques, d'écarts de régime, et surtout comme symptôme de la gastrite aiguë. Il a pour caractères : une céphalalgie plus ou moins violente, la perte de l'appétit, l'amertume de la bouche, l'enduit jaunâtre ou blanchâtre de la langue, les nausées, la sensibilité de l'épigastre, et ordinairement la constipation. Tantôt il est apyrétique; tantôt il s'accompagne d'une fièvre plus ou moins intense (*embarras gastrique fébrile*). Il guérit en très peu de jours, par l'expectation seule ou après l'administration d'un vomitif ou d'un léger purgatif. — *Embarras de la parole*. Lenteur, difficulté, ordinairement passagère, dans l'émission des sons articulés, résultant soit d'un état morbide des organes qui concourent à la phonation ou des parties qui président à cette fonction, soit d'une vive émotion morale.

**EMBARRURE.** s. f. [*engisôme*, all. *Schädeleindruck*]. Dans une fracture du crâne, placement d'une esquille en travers de la direction de la fracture, entre l'os sain et la dure-mère.

**EMBAUMEMENT.** s. m. [*balsamatio*, *conditura cadaverum*, σμορνισμός, all. *Einbalsamirung*, angl. *embalming*, esp. *embalsamamento*]. Conservation des corps morts. Le moyen le plus employé par les Égyptiens était de saturer d'asphalte chaque partie du corps. Aujourd'hui on se sert de préparations mercurielles (bichlorure de mercure, Chaussier), ou arsenicales, ou d'une solution d'acétate ou de chlorure d'aluminium poussée par les artères (Gannal), ou de chlorure de zinc avec addition d'hyposulfite de soude pour empêcher la décomposition (Sucquet). La solution concentrée d'*hyposulfite de soude* employée seule ou avec addition d'une essence est également employée avec succès. La solution de sulfate de zinc ou *liquide Falconi* est un bon moyen pour conserver inaltérables les pièces anatomiques (V. Pièce *anatomique*); pour les embaumements proprement dits ou de cadavres entiers, la solution de *chlorure de zinc* concentrée jusqu'au degré où son maniement fait éprouver aux doigts une sensation de picotement est préférable à celle du sulfate. Dans les embaumements, on peut rendre aux tissus à peu près leur couleur naturelle en poussant avant le liquide conservateur un litre ou un demi-litre d'essence de térébenthine ou de glycérine tenant en suspension ou en dissolution une matière colorante rouge.

**EMBELLE** (France, Cantal). *Eaux ferrugineuses, bicarbonatées*, froides.

**EMBIRA.** s. m. V. Xylopie.

**EMBLÉE.** s. f. — *Bubon d'emblée*. V. Bubon.

**EMBLIC.** s. m. V. Myrobalan.

**EMBOÎTEMENT.** s. m. État de deux parties dont l'une est comme enchâssée dans l'autre. — *Articulation par emboîtement réciproque*. Diarthrose dans laquelle chacun des deux os qui constituent les surfaces articulaires est convexe dans un sens et concave dans le sens opposé, de sorte qu'il y a emboîtement véritable de ces surfaces : celles-ci sont ordinairement unies par une capsule fibreuse. — *Emboîtement des germes*. V. Syngénésique.

**EMBOÎTURE.** s. f. S'est dit pour *énarthrose*.

**EMBOLE.** s. f. [*embole*, ἐμβολή, emboîture des os, insertion]. Mot désignant, soit l'articulation par emboîtement réciproque, soit la réduction des os luxés. ‖ Corps qui produit une embolie.

**EMBOLIE.** s. f. [*embolus*, ἔμβολον, piston, clavette, de ἐμβάλλειν, pousser dans; all. *Embolie*, angl. *embolisme*, it. *emboli*]. Vieux mot qui, dans les auteurs et dictionnaires de médecine anciens, signifie un piston de seringue ou un corps qui, dans l'économie, joue un rôle analogue. ‖ Aujourd'hui, obstruction produite dans le système circulatoire par un corps qui, formé à la face interne du cœur ou des gros vaisseaux ou ayant pénétré à leur intérieur, est entraîné par le courant sanguin jusqu'à une artère trop petite pour le laisser passer, artère qu'il oblitère à la manière d'un piston. Les *Commentaires* de Van Swieten (1769) contiennent la première indication de ces sortes de migrations. Legroux (1827) consigna un exemple de transport d'un caillot fibrineux du cœur dans l'artère brachiale. Depuis on a observé la migration, non seulement de caillots sanguins, mais de débris de valvules, de lamelles calcaires, de fragments d'athérome, jouant le rôle et amenant les accidents des embolies. Ce sont là des exemples d'*embolies autogènes*, c'est-à-dire formées à l'intérieur même du système circulatoire; mais il y a toute une autre classe d'embolies, les *embolies exogènes*, représentées par la graisse des tissus, les cellules parenchymateuses des viscères, l'air, les fragments de tumeurs cancéreuses, les parasites animaux, végétaux ou microbiens. Le lieu où celles-ci s'arrêtent dépend presque uniquement de leur volume. On

les rencontre d'ordinaire dans un point où le calibre du vaisseau diminue subitement d'une façon considérable, comme au niveau d'une bifurcation ou à la naissance d'une branche volumineuse; dans le premier cas, le caillot migrateur se trouve comme à cheval par sa partie moyenne sur l'éperon de la bifurcation, tandis que ses extrémités s'engagent plus ou moins profondément dans les deux branches de la division (fig. 246). Les effets produits par les embolies sont variables suivant la nature de l'embolie; s'il s'agit d'un corps inanimé ou inerte, qu'il soit d'origine exogène ou autogène, les lésions seront d'ordre purement mécanique; dans le cas d'embolies animées ou actives au contraire, les effets sont tout autres; l'embolie cherche alors à s'implanter là où elle est arrêtée; elle se développe en provoquant une réaction plus ou moins vive des tissus. Le premier effet d'une embolie inerte est une obstruction plus ou moins complète du vaisseau, au point où elle se trouve arrêtée. Par suite du ralentissement de la circulation que produit cet obstacle et par suite de l'action directe du caillot sur le sang encore fluide, il se forme bientôt autour de l'embolie des coagulations secondaires, qui complètent l'oblitération et allongent les caillots obturateurs. Enfin la paroi vasculaire finit par subir, au niveau de l'embolie, des modifications dues à ce contact; ces modifications peuvent varier depuis le simple épaississement des membranes jusqu'à la formation d'anévrysme. Les obstructions artérielles ainsi produites ont pour résultat des accidents qui varient avec le volume du vaisseau obstrué et avec la nature de l'organe auquel il se rend: d'une façon générale, on observe le ramollissement ou la gangrène des parties qui normalement reçoivent leur sang de l'artère oblitérée. Lorsque l'embolie obstrue une artère du cerveau, on observe les symptômes du *ramollissement cérébral*; quand elle siège dans le champ de distribution de l'artère pulmonaire, elle détermine, suivant son volume, les accidents de l'*obstruction* de cette artère, ou de l'*infarctus*; dans les vaisseaux du tronc, elle produit des *infarctus* viscéraux, du foie, de la rate, des reins; enfin, aux membres, elle amène la *gangrène*, particulièrement la gangrène sénile. La phlébite avec thrombose des extrémités inférieures, l'endartérite et l'endocardite, surtout l'endocardite ulcéreuse, sont les points de départ habituels des embolies. Lorsque le caillot migrateur obstrue une artère de moyen volume, de façon à manifester son existence par divers accidents sans amener la mort immédiate, il subit des modifications ultérieures qui en changent la forme, la consistance, la structure; il se désagrège, se ramollit à son centre de façon à simuler un foyer purulent (V. FONTE *purulente*), et, avec le temps, devient granulo-graisseux. — *Embolie capillaire*. Oblitération des vaisseaux capillaires par des corps dont le petit volume leur permet d'arriver jusqu'à ces vaisseaux, et non d'obstruer les branches artérielles qui les y amènent. Il en résulte que ces corps pénètrent jusqu'aux parties les plus intimes des viscères. Dans le cas d'embolie mécanique, si le champ embolisé est considérable, la survie peut n'être pas possible, comme cela arrive parfois dans l'entrée de l'air dans les veines; mais si les embolies son moins nombreuses, l'organisme résiste et réagit (embolie graisseuse). Les embolies animées sont presque toujours des embolies capillaires; Virchow avait vu déjà que c'est aux embolies capillaires parties d'une plaie et arrivées dans les viscères qu'il faut attribuer le développement des noyaux multiples d'inflammation et de suppuration qu'on connaît sous le nom d'abcès métastatiques et qui caractérisent l'infection purulente; les recherches bactériologiques ont donné l'explication du développement de ces abcès à distance. Mais des parasites d'un ordre plus élevé que les microbes, des végétaux comme l'actinomyces, l'aspergillus, l'oïdium, des parasites animaux comme l'embryon hexacanthe du tænia, les larves et les œufs des douves, de la bilharzie, des filaires, etc., peuvent aussi être transportés par le courant sanguin et venir se greffer à distance de leur point de départ. — *Embolie paradoxale* (Cohnheim). Variété très rare d'embolie due à la persistance du trou de Botal; dans ce cas un caillot détaché d'une veine peut être suivi d'infarctus non seulement du poumon, mais de différents viscères. Cet accident est exceptionnel quand il s'agit de la migration de caillots d'un certain volume; il n'en est pas de même pour les corps microscopiques, pour les cellules, car Zahn a démontré que, chez un vingtième des adultes, le trou de Botal est encore perméable. — *Embolie rétrograde* (von Recklinghausen). On désigne ainsi certains cas où le caillot formé dans le système veineux reflue vers la périphérie au lieu de se diriger vers le cœur; cette variété d'embolie se produit dans les veines dépourvues de valvules; elle s'explique par l'inversion accidentelle et temporaire de la tension veineuse sous l'influence d'efforts brusques ou de la compression thoracique.


Fig. 246. — *Embolie.*

**EMBOLIQUE.** adj. Qui a rapport à l'injection et à l'embolie.

**EMBOLISE.** s. f., ou **EMBOLISME.** s. m. [*embolismus*, ἐμβολισμὸς, de ἐμβάλλω, je pousse]. Dans les anciens dictionnaires de médecine, action de réduire les os luxés, d'intercaler, d'infiltrer dans les tissus, d'injecter. ‖ Synonyme d'*embolie* dans le sens moderne de ce mot.

**EMBONPOINT.** s. m. [*bona corporis habitudo*, εὐεξία, all. *Wahlbeleibtheit*, angl. *corpulence*, *liking*, it. *grassezza*, esp. *gordura*]. État du corps dans lequel la quantité de graisse est proportionnée au volume et à la stature. On passe par l'*embonpoint* pour arriver à l'*obésité*, mais ces deux termes ne sont pas synonymes.

**EMBOUCHURE.** s. f. [all. *Mundstück*, it. *imboccatura*]. En anatomie, synonyme d'*abouchement*. ‖ *Embouchure du porte-voix*. Partie de cet instrument qui s'applique à la bouche.

**EMBOUT.** s. m. Instrument de bois, de corne, d'ivoire, de métal, de caoutchouc ou de gutta-percha, à extrémité mousse, qui s'ajoute au spéculum, aux sondes, etc., pour en faciliter l'introduction dans les voies naturelles, les fistules, etc.

**EMBRANCHEMENT.** s. m. [all. *Zweig*]. En histoire naturelle, grande division établie dans l'un des règnes de la nature, et formée par la réunion des *classes* qui peuvent être rapprochées les unes des autres. Le règne animal est divisé en quatre embranchements: *Vertébrés*, *Mollusques*, *Articulés*, *Radiés*. — Le règne végétal est divisé en deux embranchements par de Candolle: plantes *vasculaires* ou *cotylédonées*, et *cellulaires* ou *acotylédonées*; dans la méthode naturelle de De Jussieu, il est divisé en trois embranchements: les *acotylédonées*, les *monocotylédonées*, les *dicotylédonées*. ‖ En anatomie, division d'un nerf, d'un vaisseau en deux ou plusieurs branches et de ces branches mêmes.

**EMBROCATION.** s. f. [*embroche*, de ἐμβροχή, arro-

sement; all. *Uebergiessung*, angl. *embrocation*, it. *embrocca*, esp. *embrocacion*]. Action de verser lentement un liquide, surtout un liquide huileux, sur une partie malade. ‖ Le liquide même dont on se sert à cet effet.

**EMBRYOCARDIE.** s. f. [de ἔμϐρυον, embryon, et καρδία, cœur] (Huchard). Modification du rythme cardiaque caractérisée par la similitude des deux bruits qui prennent un timbre identique, ainsi que par l'égalisation des deux silences; c'est le rythme fœtal de Stokes; en même temps les battements cardiaques sont accélérés; mais, d'après Grasset, le rythme fœtal pourrait exister sans tachycardie (embryocardie dissociée). Ce phénomène paraît sous la dépendance de l'abaissement de la pression artérielle et du relâchement du myocarde dilaté. Il s'observe souvent dans les myocardites des maladies infectieuses, en particulier de la fièvre typhoïde, à la période terminale des maladies organiques du cœur, dans l'artériosclérose, le goitre exophtalmique, l'intoxication par le chloral, l'atropine, etc. Sa constatation au cours d'une pyrexie est d'un pronostic très grave, mais non pas nécessairement fatal.

**EMBRYOCTONIE.** s. f. [*fœtus trucidatio, embryoctonia*, de ἔμϐρυον, embryon, et κτόνος, meurtre]. Action de faire périr le fœtus dans la matrice.

**EMBRYOGÉNIE.** s. f. [de ἔμϐρυον, embryon, et γεννᾶν, engendrer]. Partie de l'anatomie et de la physiologie qui étudie spécialement les êtres vivants et leurs parties considérés depuis le moment de leur apparition dans l'ovule jusqu'à l'époque de la naissance, ainsi que les actes qu'ils manifestent durant cette période. Les connaissances de cet ordre sont assez avancées pour reprendre leur place naturelle dans l'anatomie et la physiologie, dont elles ont été démembrées par suite d'un vice de méthode, et du besoin, à une certaine époque, de réunir toutes les notions spéciales qui manquaient à cet égard. On dit : *embryogénie humaine, comparée, animale, végétale.*

**EMBRYOGRAPHIE.** s. f. [*embryographia*, de ἔμϐρυον, embryon, et γραφή, description]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la description du fœtus.

**EMBRYOÏDE.** adj. — *Tumeur embryoïde*. Tumeur contenant des éléments dérivés des trois feuillets du blastoderme, avec prédominance du tissu mésodermique; c'est une variété de kyste *dermoïde*, que l'on rencontre au niveau du testicule ou plus rarement de l'ovaire.

**EMBRYOLOGIE.** s. f. [*embryologia*, de ἔμϐρυον, embryon, et λόγος, discours]. Étude des premiers temps du développement des êtres.

**EMBRYOME.** s. m. Nom donné parfois à une variété de kyste dermoïde contenant des éléments dérivés des trois feuillets du blastoderme, mais avec prédominance des éléments ectodermiques; on le rencontre au niveau de l'ovaire ou plus rarement du testicule.

**EMBRYOMORPHE.** adj. [de ἔμϐρυον, embryon, et μορφή, forme]. Se dit d'une production morbide cartilagineuse enkystée du testicule, des ovaires, etc., ayant la forme de quelques cartilages du squelette embryonnaire.

**EMBRYON.** s. m. [*embryo*, ἔμϐρυον, de ἐν, dans, et βρύων, qui croît, qui pullule; all. et angl. *embryo*, it. *embrione*, esp. *embrion*]. L'ovule fécondé et qui a déjà pris un certain développement dans le sein de la mère. Les premiers stades du développement de l'embryon n'ont pu être suivis d'une manière régulière chez l'homme, mais on peut conclure par analogie d'après les études du développement de l'ovule fécondé chez les mammifères. La segmentation amène la production de deux cellules filles, ou blastomères, dont l'une, plus volumineuse, claire et transparente, se divise rapidement, tandis que l'autre, plus petite, granuleuse, se multiplie moins activement. Les cellules dérivées de la première forment bientôt une couche continue qui entoure complètement l'amas de cellules granuleuses ; ainsi est constituée la *vésicule blastodermique* des mammifères ; cette vésicule atteint un diamètre de $1^{mm},5$ à 2 millimètres. Les cellules granuleuses, qui forment d'abord une masse accolée en un point de la vésicule, s'étalent de manière à doubler la couche de cellules claires, mais le point où s'attachait l'amas granuleux reste plus épais que le reste de la paroi; c'est en ce point, qui prend bientôt l'aspect d'une aire ovale, que se développe plus tard l'embryon ; aussi lui a-t-on donné le nom de *tache* ou *aire embryonnaire*. Les cellules, en s'accumulant, forment trois feuillets : 1° l'*exoderme, ectoderme, feuillet externe, séreux*, ou *animal*; 2° l'*endoderme, feuillet interne, muqueux*, ou *végétatif* : du premier procèdent d'abord le névraxe, par *involution*, puis l'épiderme et ses dérivés glandulaires; du second dérivent l'épithélium intestinal et de la vésicule ombilicale, puis les dérivés glandulaires du premier ; 3° le *feuillet moyen* ou *vasculaire*, ou *mésoderme*,

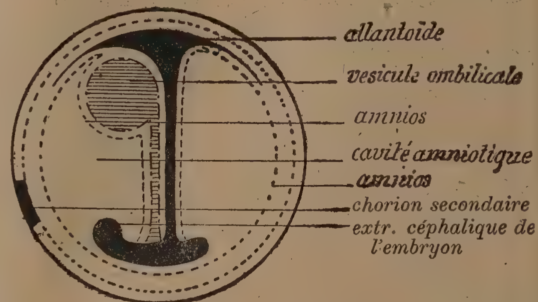



Fig. 247. — Bourgeon allantoïdien.

le plus épais, qui se dédouble transversalement pour donner lieu à la production des cavités pleuro-péritonéales et dont dérivent ensuite tous les systèmes d'organes non épithéliaux. Dès les premiers moments de leur délimitation, les cellules composant le feuillet externe ont le caractère de cellules épithéliales polyédriques, et celles du feuillet interne le caractère de cellules épithéliales prismatiques ou polyédriques. Celles du feuillet moyen en diffèrent notablement, sont plus petites, molles, etc. Une fois la *tache* devenue ovale (*aire embryonnaire*), elle se distingue en deux parties, l'une externe (fig. 248, *b*), obscure (*area obscura*), l'autre centrale (*a*), claire (*area pellucida*). Elle change bientôt de forme, devient elliptique, puis le milieu de sa portion transparente se soulève en forme de bouclier : c'est l'embryon futur. Cette partie s'allonge rapidement, et sa partie médiane se creuse d'un sillon marqué dans le feuillet séreux qui, en ce point, est d'une transparence et d'une ténuité extrêmes (fig. 248, *a*), c'est la *ligne primitive* (*nota primitiva*), à l'extrémité antérieure de laquelle se dessine, indépendamment d'elle, un nouveau sillon, plus large, dit *sillon médullaire*; la ligne primitive et le sillon ou gouttière médullaire sont donc deux choses indépendantes : la ligne primitive s'efface peu à peu, tandis que le second sillon s'accentue et va former le système nerveux central. En effet, les deux bords de ce sillon médullaire se prononcent davantage et embras-

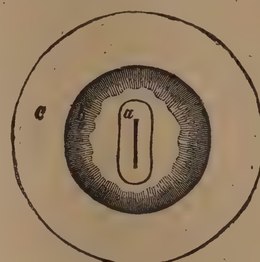



Fig. 248. — Aire embryonnaire.

sent entre eux un sinus arrondi qui est l'*extrémité céphalique*, et, du côté opposé, un espace lancéolé qui est l'*extrémité caudale* de l'embryon. Au-dessous de la ligne primitive, naît la *notocorde*. Sur les côtés de cette ligne s'élèvent deux renflements formés aux dépens du feuillet externe : ce sont les deux moitiés du dos (*lames dorsales*). Le pourtour de l'*area pellucida*, soulevé en forme de bouclier, constitue des espèces de plaques qui s'inclinent en avant, et se recourbent en avant et en bas (*lames ventrales*), pour former la paroi antérieure de l'embryon : elles entourent les viscères qui sont au centre, comme les lames dorsales enferment le *système nerveux central*. L'embryon s'infléchit en avant et en arrière, de manière à former là un sillon et un repli du blastoderme, qui sont le *capuchon céphalique* et le *capuchon caudal*; et le *feuillet séreux* ou *externe*, par sa portion périphérique, s'élève pour produire l'*amnios*, parce que, s'élevant de plus en plus à mesure que s'enfonce l'embryon, il ira se joindre avec le pourtour du capuchon caudal, de manière à se fermer *en bourse* au-dessus de la portion dorsale du corps. Le germe prend le nom d'*embryon* dès que les formes du corps et des membres commencent à être visibles ; à partir du quatrième mois dans l'espèce humaine, on lui donne le nom de *fœtus*. — Fig. 249. Embryon de quinze à dix-huit jours, d'après Coste : 1, amnios ; 2, allantoïde et cordon ombilical ; 3, ouraque ; 4, partie postérieure de l'intestin ; 5, vésicule ombilicale ; 6, ouverture de la partie antérieure de l'intestin dans la vésicule ombilicale ; 7, plaques protovertébrales ; 8, corde dorsale ; 9, aortes primitives ; 10, cœur ; 11, aorte ; 12, bourgeon frontal. — Fig. 250. Œuf humain de quinze à dix-huit jours, d'après Coste : 1, vésicule ombilicale ; 2, amnios ; 3, cavité de l'amnios ; 4, chorion ; 5, allantoïde ; 6, pédicule de l'allantoïde (ouraque) ; 7, bord de la large ouverture ventrale ; 8, veine omphalo-mésentérique ; 9, artère omphalo-mésentérique ; 10, partie postérieure de l'intestin ; 11, cœur ; 12, aorte ; 13, œsophage ; 14, arcs pharyngiens. — Fig. 251. Embryon humain de ving-cinq à vingt-huit jours, d'après Coste : 1, fossette olfactive ; 2, bourgeon nasal externe ; 3, bourgeon maxillaire supérieur ; 4, bourgeons maxillaires inférieurs soudés ; 5, 6, deuxième et troisième arcs pharyngiens ; 7, bulbe de l'aorte ; 8, oreillette droite ; 9, oreillette gauche ; 10, ventricule droit ; 11, ventricule gauche ; 12, diaphragme ; 13, foie ; 14, tronc commun des deux veines ombilicales ; 15, 16, intestin coupé ; 17, mésentère ; 18, artère omphalo-mésentérique ; 19, corps de Wolff ; 20, origine du parenchyme sexuel ; 21, veine ombilicale ; 22, artère ombilicale ; 23, extrémité supérieure ; 24, extrémité inférieure ; 25, extrémité caudale ; 26, ouverture du cloaque. — L'embryon humain a 2 millimètres au 12[e] jour après la fécondation ; 3 millimètres du 15[e] au 18[e] ; 5 millimètres au 20[e] jour ; 7 à 8 au 28[e] ; 12 à 15 au 35[e] (cinq semaines) ; 15 à 16 au 40[e] ; 20 à 21 au 42[e] ou 43[e] jour (sixième semaine) ; à la septième semaine, l'œuf a 3 centimètres de longueur, et

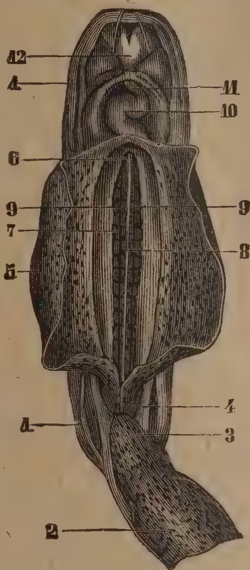


Fig. 249. — *Embryon* de quinze à dix-huit jours.

l'*embryon* pèse environ 2gr,50. La tête forme la moitié du tronc quant à la masse (fig. 252) ; deux points noirs diri-

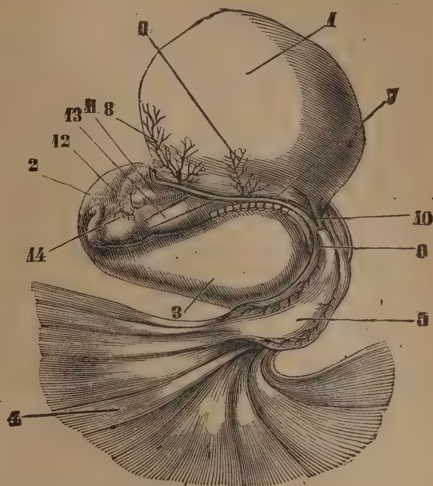


Fig. 250. — Œuf humain.

gés en dehors sont les rudiments des yeux (*b*), deux autres dirigés en avant sont ceux des narines (*a*), et une fente transversale indique la bouche (*c*). Le thorax et l'abdomen ne forment qu'une seule cavité (*o*, *e*, *f*). A l'extrémité antérieure du corps, de chaque côté de la cavité du *capuchon céphalique*, se produisent des fentes entre lesquelles le feuillet moyen s'épaissit ; c'est à tort qu'on a souvent décrit ces épaississements comme formant des bourgeons qui pousseraient d'arrière en avant, en s'avançant de chaque côté de la face inférieure de l'extrémité céphalique vers la partie médiane où ils viendraient se rencontrer, puis se souder. En réalité l'intestin antérieur (cavité du capuchon céphalique) existe déjà à ce niveau, et il y a seulement une série d'épaississements et de fentes qui se forment transversalement dans ses parois latérales. Les épaississements sont dits *arcs branchiaux*, que séparent les *fentes branchiales*. Ces fentes persistent chez les poissons ; elles disparaissent chez les vertébrés supérieurs par soudure des arcs. Normalement, la soudure de ces *arcs* ou *lames* a lieu par résorption de l'épithélium interposé, de sorte qu'il s'établit là une continuité du tissu du feuillet moyen, par suite de cette soudure. Si la connexion n'a point lieu complètement, il y production de fistules cervicales, laryngiennes, nasales, etc. Il se peut encore que l'épithélium enclavé entre deux bourgeons latéraux ou voisins dans le sens de la hauteur ne se résorbe pas, et donne lieu à des kystes cutanés. Ces bourgeons, se soudant

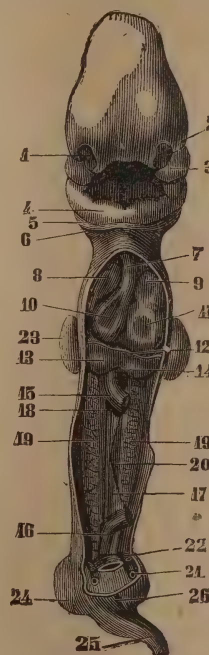


Fig. 251. — *Embryon humain.*

en arc, puis en couche continue pour former la face et le cou, se produisent au nombre de quatre paires, de haut en bas, de manière à former quatre arcs dont le plus élevé se trouve au-dessous de l'œil. Ces *arcs*, appelés *branchiaux* parce qu'ils portent les branchies chez les poissons, donneront lieu à une série de formations dans l'ordre suivant : aux




Fig. 252. — *Embryon.*

dépens du 1er arc, ou supérieur, se formeront la mâchoire supérieure, la mâchoire inférieure, le marteau de l'oreille ; aux dépens du 2e, le système de l'apophyse styloïde avec ses muscles et les petites cornes de l'hyoïde ; aux dépens du 3e, l'os hyoïde et son corps avec la langue ; aux dépens du 4e, le larynx. Ces arcs circonscrivent ainsi une cavité qui n'est autre que la cavité bucco-pharyngienne. Cette cavité est terminée inférieurement en cul-de-sac, au voisinage de l'extrémité antérieure du tube intestinal, représenté en ce point par la dilatation stomacale terminée, elle aussi, en cul-de-sac. A ce moment il n'y a donc point encore communication entre ces deux portions de l'appareil digestif, et elles sont séparées seulement par une double couche épithéliale. Bientôt cet épithélium s'atrophie, la communication a lieu, et la cavité pharyngienne communique sans intermédiaire avec l'estomac ; peu à peu, les vertèbres se développant, cette communication s'allonge aussi pour suivre le développement, et l'œsophage se forme, atteignant une grandeur proportionnelle à l'allongement du cou ; il reste chez certains poissons à cet état presque rudimentaire, puisqu'il n'atteint quelquefois pas 4 centimètres pour un corps de 1 mètre de longueur. Lors de la *formation de la mâchoire supérieure*, on aperçoit un cartilage (*cartilage de Meckel*) rampant le long de l'arc supérieur, et au moment où va s'opérer la soudure des deux arcs branchiaux supérieurs, on voit se développer un bourgeon de chaque côté au-dessus d'eux ; c'est le bourgeon sous-orbitaire ou maxillaire supérieur qui limite la voûte palatine. Quand la soudure n'a pas lieu exactement, on a la monstruosité qui a reçu le nom de *gueule de loup*. Entre les deux bourgeons sous-orbitaires, on voit descendre de la région frontale un autre bourgeon médian, qui s'interpose entre les précédents et constitue l'intermaxillaire ou bourgeon incisif ; celui-ci envoie de chaque côté des appendices pour les ailes du nez, et c'est alors seulement que descend un nouveau bourgeon, ou bourgeon nasal, qui termine le développement du nez. Ces bourgeons, ainsi que les bourgeons ou moignons d'origine des membres, ont la texture du *tissu cellulaire* de la variété dite *embryoplastique*, forme qui, à cette période de l'évolution, l'emporte sur tous les autres tissus. Du prolongement caudal ou coccygien naissent deux saillies, indices des membres pelviens (*r*, *r*), et à l'autre extrémité de la tige rachidienne sont deux autres saillies où l'on voit poindre les membres thoraciques (*q*, *q*) ; *c* représente le *premier arc viscéral* ; *d*, le deuxième ; *e*, l'oreillette droite du cœur ; *f*, l'oreillette gauche ; *g*, le ventricule cardiaque droit ; *h*, le gauche ; *i*, l'aorte ; *k*, le foie, entre les deux lobes duquel se voit l'orifice de la veine omphalo-mésentérique coupée ; *l*, l'estomac ; *m*, l'intestin encore droit communiquant avec la vésicule ombilicale *n* ; *o*, les *lames vertébrales* ; *p*, l'allantoïde. L'embryon a 3 centimètres (28 à 29 millimètres) à la septième semaine, et l'œuf est large de 3 à 4 centimètres ; à la huitième, il est large de 4 à 5 centimètres et renferme un embryon long de 35 à 37 millimètres, les membres postérieurs non compris. Le *cordon ombilical* (*m*) *s'insère près de l'extrémité coccygienne*. V. Fœtus et Sexe.

**EMBRYONNAIRE.** adj. Qui a rapport à l'embryon. — En embryogénie, *âge embryonnaire*. V. Intra-utérin. — *Aire embryonnaire*. V. Embryon. — *Avortement embryonnaire*. V. Avortement. — *Cellule embryonnaire*. V. Embryon, Embryonnal et Segmentation. — *État embryonnaire*. V. Intra-utérin. — *Tache embryonnaire*. V. Embryon. — *Tissu embryonnaire*. V. Tissu.

**EMBRYONNAL, ALE.** adj. S'est dit pour *embryonnaire*. — *Cellules embryonnales* ou *embryonnaires*, ou *cellules de la tache embryonnaire*, cellules qui, aussitôt après la formation du blastoderme, s'accumulent en un point de cette membrane, et forment la tache embryonnaire (V. Embryon). Dans beaucoup d'ouvrages, l'expression de *cellules blastodermiques* et de *cellules embryonnaires* désigne sans distinction : 1° les *cellules du blastoderme*, dont les unes, celles du *feuillet externe*, vont bientôt devenir les cellules du *chorion* et les cellules pavimenteuses de l'*amnios* autour de la tache embryonnaire ; et les autres, sous-jacentes aux précédentes, vont constituer les *cellules de la vésicule ombilicale* ; 2° les cellules de l'*area germinativa* ou *tache embryonnaire*, *cellules embryonnaires* proprement dites, qu'il ne faut pas confondre avec celles de la portion extra-embryonnaire du blastoderme : elles sont plus grosses et plus arrondies que les cellules blastodermiques et ont un noyau plus petit.

**EMBRYONNÉ, ÉE.** adj. — *Tumeur embryonnée*. Tumeur contenant des éléments dérivés des trois feuillets de l'embryon ; c'est une variété de kyste dermoïde développé au niveau de l'ovaire ou du testicule.

**EMBRYOPLASTIQUE.** adj. [de ἔμβρυον, embryon, et πλαστικὸς, plastique]. — *Noyaux*, *cellules* ou *éléments embryoplastiques*. Nom donné à une variété de cellules du tissu conjonctif dont le noyau est seul bien visible, tandis que le protoplasma, en général peu abondant, semble manquer. Ces cellules sont analogues à celles qui forment le feuillet moyen, le plus épais du corps de l'embryon (d'où le mot *embryoplastique*) ; on les considère aujourd'hui comme des cellules conjonctives à l'état jeune ou des petits leucocytes mononucléaires, sortis par diapédèse des vaisseaux. — *Tumeur embryoplastique*. Tumeur formée de cellules plus ou moins analogues aux cellules

mésodermiques de l'embryon (Robin); c'est un sarcome globo-cellulaire.

**EMBRYOTHLASIE.** s. f. [de ἔμβρυον, *embryon*, fœtus, et θλάω, écraser]. Opération qui consiste à broyer le corps du fœtus (Hüter).

**EMBRYOTHLASTE.** s. m. [ἐμβρυοθλάστης, de ἔμβρυον, embryon, fœtus, et θλάσις, fracture]. Nom donné par Hüter au *céphalotribe*, dont il se sert pour écraser diverses parties du tronc.

**EMBRYOTOCIE.** s. f. [de ἔμβρυον, embryon, et τόκος, enfantement]. Cas où un fœtus arrive au monde avec un autre fœtus enkysté ou non dans l'ovaire ou le testicule.

**EMBRYOTOME.** s. m. et adj. Instrument destiné à morceler le fœtus au moyen d'une scie (Tarnier) ou d'une ficelle de fouet (Pajot), et à attirer les fragments au dehors. — Fig. 253. Embryotome de Tarnier : C, crochet; A, couteau; B, protecteur; A', couteau découvert par le protecteur B, et poussé contre la partie à sectionner D, saisie dans le crochet.

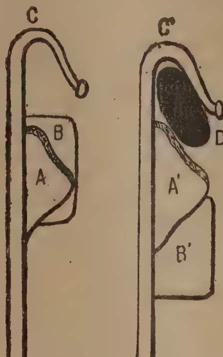


Fig. 253. — *Embryotome.*

**EMBRYOTOMIE.** s. f. [*embryotomia*, ἐμβρυοτομία, de ἔμβρυον, embryon, et τομή, section]. Opération qui consiste à sectionner le fœtus dans le sein de sa mère, pour l'extraire par parties, dans les cas de dystocie par rétrécissement du bassin ou par présentation vicieuse où le forceps et la version sont impuissants à terminer l'accouchement. On donne les noms de *céphalotomie* et de *céphalotripsie* à l'application des instruments vulnérants sur la tête du fœtus, réservant celui d'*embryotomie* proprement dite à la division de toute autre partie (V. DÉTRONCATION et ÉVISCÉRATION). L'embryotomie ne doit être pratiquée que sur le fœtus mort; quand le fœtus est vivant, elle ne peut être proposée que dans les cas exceptionnels où la symphyséotomie est impossible, et où l'opération césarienne ferait courir de trop grands risques à la mère.

**EMBRYULCE.** s. m. [ἐμβρυουλκός, de ἔμβρυον, embryon, et ἕλκειν, tirer; all. *Foetuszange*, angl. *embryulcus*, it. *embriulco*]. Sorte de crochet de fer destiné à extraire de l'utérus le fœtus mort.

**EMBRYULCIE.** s. f. [*embryulcia*, ἐμβρυουλκία]. Extraction du fœtus au moyen d'un instrument.

**ÉMERGENCE.** s. f. [de *emergere*, sortir hors, de *e*, hors, et *mergere*, plonger]. En anatomie, point où un nerf sort des centres nerveux, ou d'un tronc principal dont il représente une branche; où un vaisseau se sépare d'un autre plus gros. || Lieu où une source sort du sol.

**ÉMERGENT, ENTE.** adj. Qui émerge, qui concerne l'émergence.

**ÉMERI** ou **ÉMERIL.** s. m. [*smyris*, σμύρις, all. *Schmergel*, angl. *emery*, it. *smeriglio*, esp. *esmeril*]. Composé naturel d'alumine, de silice et d'oxyde de fer, d'un gris foncé, très dur, employé en poudre pour polir les pierres, les métaux et le cristal. Les flacons destinés à contenir les substances volatiles sont *bouchés à l'émeri*, c'est-à-dire que les surfaces du bouchon et du goulot sont polies avec de l'émeri, pour que leur contact soit plus parfait.

**ÉMÉTICITÉ.** s. f. Propriété des médicaments qui provoquent les vomissements.

**ÉMÉTINE.** s. f. [*emetinum*, de ἐμέω, je vomis; all. *Emetin*, it. et esp. *emetina*] [$C^{56}H^{40}Az^2O^{10}$, ou $C^{15}H^{22}AzO^2$ (Glénard)]. Alcaloïde de l'ipécacuanha (Pelletier, 1817), existant principalement dans la partie corticale de la racine. Pure, l'émétine est une poudre blanche, inodore, d'une saveur amère, peu soluble dans l'eau froide, davantage dans l'eau bouillante et l'éther, et très soluble dans l'alcool, fusible à 60°, jaunissant à l'air, donnant avec l'acide azotique un nitrate insoluble qui brunit avec le temps (Lefort) : les autres sels sont solubles, mais incristallisables. C'est à elle que l'ipécacuanha doit sa propriété vomitive. L'émétine pure, administrée à l'intérieur par la bouche ou en injections hypodermiques à une dose variant de $0^{gr},005$ à $0^{gr},02$, détermine des nausées et des vomissements violents, une accélération suivie d'un ralentissement des mouvements respiratoires et cardiaques, un abaissement de la température; à dose mortelle ($0^{gr},1$ à $0^{gr},3$ chez le chien), elle produit un affaiblissement extrême des muscles, et la mort arrive par collapsus. Appliquée sur la peau, elle détermine la formation de pustules. Elle a été parfois employée en thérapeutique comme vomitif à la dose de $0^{gr},005$ à $0^{gr},01$.

**ÉMÉTIQUE.** adj. [*emeticus*, ἐμετικός, all. *emetisch*, *brechenerregend*, angl. *emetic*, it. *emetico*]. Se dit de toute substance propre à déterminer le vomissement. — *Gobelet émétique*. V. GOBELET. — *Pommade émétique*. V. STIBIÉ. — *Vin émétique*. V. VIN *antimonié*.

**ÉMÉTIQUE.** s. m. [all. *Brechmittel*, *Brechweinstein*, angl. *emetic*, *vomitive*, it. *emetico*; *tartre stibié*, *tartre émétique*, *tartrate de potasse antimonié*, *deuto-émétique*, *tartrate de potasse et d'antimoine*]. [$C^8H^4O^{10}.KO.SbO^3 + 2HO$, ou, en atomes, $(C^4H^4O^6)(SbO)K + H^2O$]. Le tartrate de potasse et d'antimoine, dont on doit la connaissance à Adrien Mynsicht, et qu'on prépare (Codex) en mêlant le bitartrate de potasse (1 000 gr.) et l'oxyde d'antimoine (750 gr.) avec une quantité suffisante d'eau bouillante pour former une pâte liquide. Abandonnez le tout pendant vingt-quatre heures; ajoutez le reste de l'eau (sur 700 gr.), et faites bouillir pendant une heure, en ayant soin de remplacer l'eau à mesure qu'elle s'évapore. Filtrez et concentrez la liqueur jusqu'à ce qu'elle marque 1,21 au densimètre. Laissez refroidir, l'émétique cristallisera. On obtient de nouveaux cristaux par l'évaporation des eaux mères. L'émétique cristallise en octaèdres qui s'effleurissent à l'air. Il a une saveur âcre et désagréable. La chaleur le décompose. Il se dissout dans un peu moins de 2 parties d'eau bouillante et 14 parties d'eau froide. La solution aqueuse rougit faiblement le papier de tournesol; traitée par l'acide sulfhydrique, elle donne lieu à un précipité rouge orangé. — L'*émétique* est le vomitif le plus communément employé pour les adultes; la dose est, en général, de $0^{gr},10$ à $0^{gr},15$ dissous dans environ trois verres d'eau pure, à prendre à une demi-heure d'intervalle. Si, après le second verre, il survient trois ou quatre vomissements, on ne fait pas prendre le troisième. Dès les premiers efforts pour vomir, on fait boire beaucoup d'eau tiède, et l'on continue dans l'intervalle des vomissements. Chez les enfants, il est préférable de s'en abstenir jusqu'à trois ans; de trois à cinq ans, on peut donner $0^{gr},005$ à $0^{gr},01$; de cinq à dix ans, $0^{gr},01$ à $0^{gr},02$. Souvent même chez les adultes, $0^{gr},05$ suffisent pour produire des vomissements abondants. — Étendu dans une grande proportion d'eau ($0^{gr},05$ à $0^{gr},10$ par litre), l'émétique est dit *en lavage*, et agit comme purgatif; on l'emploie surtout pour opérer une dérivation sur la muqueuse intestinale; souvent alors on le donne dans du petit-lait, dans du bouillon de veau, dans une décoction de tamarin. — Si l'on veut provoquer à la fois les vomissements et les selles, on l'associe à un sel purgatif, tel que le sulfate de soude. V. ÉMÉTO-CATHARTIQUE. — Dans certains états phlegmasiques, l'émétique, à doses répétées fréquemment ($0^{gr},30$ à $1^{gr},50$ dans les vingt-quatre heures), agit comme antiphlogistique en produisant seule-

ment des nausées, sans vomissement ni superpurgation; après quelques doses, la tolérance s'établit; on l'emploie surtout dans les cas de pneumonie et de rhumatisme articulaire aigu. Rasori expliquait l'effet du tartre stibié dans les inflammations aiguës en lui accordant une action *contre-stimulante* ou hyposthénisante générale, qui se manifesterait après absorption; Broussais, au contraire, ne lui reconnaît que des effets topiques, révulsifs et spoliateurs: la vérité se trouve probablement entre ces deux doctrines; car si, d'une part, l'action contre-stimulante n'est pas plus démontrée pour l'émétique que pour bien d'autres agents thérapeutiques, il n'est pas possible, suivant la remarque de Trousseau, d'attribuer aux seules pertes résultant des vomissements et de la diarrhée la dépression des forces, de l'action cardiaque et du mouvement respiratoire que détermine l'absorption du tartre stibié. — Après la simple solution aqueuse, les préparations d'émétique les plus employées, à l'intérieur, sont l'*eau bénite de la Charité* et le *vin antimonié*. — Appliqué sur la peau, l'émétique a une action irritante, escarrotique, révulsive, qui le fait employer, à l'extérieur, sous forme de pommade, dite *stibiée* ou d'*Autenrieth*. — La décoction de noix de galle paraît être le meilleur antidote des fortes doses d'émétique et d'émétine. ‖ D'une façon générale, *émétique*, toute substance qui fait vomir: tartre stibié, ipécacuanha, etc.

**ÉMÉTIQUES.** s. m. pl. Sels doubles formés, comme l'émétique proprement dit, par l'union de l'acide tartrique avec deux bases, dont l'une seulement est un protoxyde : tels sont, outre le tartre stibié, le tartrate borico-potassique ou crème de tartre soluble, et le tartrate ferrico-potassique. La composition de ces sels leur fait assigner la formule générale suivante : $C^8H^4O^{10}.MO.MO^3$.

**ÉMÉTISER.** v. a. [all. *mit Brechweinstein versetzen*, esp. *emetisar*]. Déterminer le vomissement au moyen de substances émétiques : *émétiser un malade*. ‖ Ajouter de l'émétique à une potion ou à une boisson que l'on veut rendre vomitive ou éméto-cathartique : *eau émétisée*.

**ÉMÉTO-CATHARTIQUE.** s. m. [*emeto-catharticus*, de ἔμετος, vomissement, et καθαίρειν, purger; all. *Brechpurgirmittel*, angl. *emeto-cathartic*, it. et esp. *emetocatartico*]. Médicament qui excite le vomissement et les selles. On donne le plus souvent comme *éméto-cathartique* un mélange de 0gr,15 d'émétique avec 12 grammes de sulfate de soude ou de magnésie, dissous dans 300 ou 360 grammes d'eau, à prendre en trois verres, à un quart d'heure d'intervalle.

**ÉMÉTOLOGIE.** s. f. [*emetologia*, de ἔμετος, vomissement, et λόγος, discours]. Traité sur le vomissement et les vomitifs.

**ÉMIDE.** s. f. V. Émyde.

**ÉMINENCE.** s. f. [all. *Erhabenheit*, angl. *eminence*, it. *eminenza*]. En anatomie, renflement d'un organe quelconque. — *Éminence bicipitale*. V. Radius. — *Éminence hypothénar*. V. Hypothénar. — *Éminence mamillaire* ou *pisiforme*. V. Mamillaire. — *Éminence occipitale*. V. Occipital. — *Éminence olivaire du bulbe rachidien*. V. Olive. — *Éminence porte*. V. Porte. — *Éminence pyramidale*. V. Pyramide *du bulbe*. — *Éminence thénar*. V. Thénar. — *Éminence vermiculaire*. V. Vermis.

**ÉMISSAIRE.** s. m. [*emissarium*, de *emittere*, faire sortir; all. *Ausführungsgang*, it. *emissario*, esp. *emisario*]. Conduit, canal qui évacue une humeur quelconque. On dit plutôt *émonctoire*. — *Émissaires de Santorini*. Petites branches veineuses qui, traversant les os du crâne, établissent une communication entre les veines intérieures et extérieures de la tête. Elles appartiennent aux sinus de la dure-mère et aux branches des jugulaires.

**ÉMISSION.** s. f. [*emissio*, all. *Ablassen*, it. *emissione*, esp. *emission*]. Action par laquelle une chose est poussée en dehors : *émission de l'urine, du sperme*. — *Émission sanguine*. Saignée locale ou générale.

**EMMÉNAGOGUE.** adj. [*emmenagogus*, ἐμμηναγωγὸς, de ἔμμηνα, menstrues, et ἄγειν, pousser; all. *menstruationsbeförderend*, angl. *emmenagogue*, it. *emmenagogo*, esp. *emmenagogo*]. Se dit de tout excitant, général ou local, dont l'action sur le système utérin a pour effet l'apparition du flux menstruel.

**EMMÉNAGOGUES.** s. m. pl. Moyens thérapeutiques qui provoquent les règles. Les *emménagogues* doivent être pris dans la classe des toniques (*emménagogues indirects*) et surtout dans celle des excitants (*emménagogues directs*); parmi les plus actifs et les plus usités doivent être rangés la rue, la sabine, l'armoise, et le safran. Aucun emménagogue, même parmi ceux de la seconde catégorie, n'exerce une action spéciale sur la fonction menstruelle : les uns agissent d'une façon éloignée, après avoir fortifié l'économie entière; les autres excitent l'utérus, mais cette excitation est absolument semblable à celle qu'ils déterminent en même temps sur d'autres organes.

**EMMÉNOLOGIE.** s. f. [*emmenologia*, de ἔμμηνα, menstrues, et λόγος, discours]. Traité de la menstruation.

**EMMET** (chirurgien américain, né en 1828). — *Opération d'Emmet*. V. Opération et Trachélorraphie.

**EMMÉTROPE.** adj. [de ἔμμετρος, conforme à la mesure, de ἐν, en, μέτρον, mesure, et ὤψ, œil]. Se dit de l'œil dans lequel les rayons parallèles provenant d'objets infiniment éloignés, réfractés par ses milieux transparents, se réunissent exactement sur la surface sensible de la rétine (Donders). L'œil est *emmétrope* lorsque la vision n'est améliorée par aucun verre, sphérique ou cylindrique; il est *amétrope* dans le cas contraire (Javal).

**EMMÉTROPIE.** s. f. État de l'œil emmétrope.

**ÉMODINE.** s. f. ($C^{30}H^{10}O^{10}$). Substance cristallisable en prismes orangés, retirée de la racine de rhubarbe, à l'aide de la benzine, en même temps que l'acide chrysophanique (Warren de la Rue).

**ÉMOLLIENT, ENTE.** adj. [*emolliens*, de *emollire*, amollir; μαλακτικὸς, all. *erweichend*, angl. *emollient*, it. *emolliente*, esp. *emoliente*]. Se dit de tout agent qui manifeste les propriétés des *émollients*. — *Cataplasme émollient*. V. Cataplasme. — *Espèces émollientes* du Codex : feuilles sèches de mauve, de guimauve, de molène et de pariétaire, mêlées en parties égales. — *Farine émolliente*. V. Farine. — *Fomentation émolliente*. V. Fomentation. *Fumigation émolliente*. V. Fumigation.

**ÉMOLLIENTS.** s. m. pl. Substances médicamenteuses qui ont la propriété de relâcher, de détendre et de ramollir les parties enflammées. Les boissons délayantes et mucilagineuses sont des *émollients*. Les gommes, les huiles grasses fraîches, agissent aussi comme *émollients*. On prépare des topiques de même nature avec les décoctions de graine de lin, de guimauve et d'un grand nombre de malvacées.

**ÉMONCTOIRE.** s. m. [*emunctorium*, de *emungere*, moucher, tirer dehors; all. *Reinigungsweg*, angl. *emunctory*, it. *emuntorio*, esp. *emunctorio*]. Canal, conduit, organe quelconque destiné à évacuer les humeurs superflues. Les reins et la vessie sont les *émonctoires* de l'urine; les anciens appelaient les narines l'*émonctoire* du cerveau.

**ÉMONDATION.** s. f. [*emundatio*, de *e*, hors, et *mundare*, nettoyer; action de nettoyer; all. *Ausputzung*, *Ausschneitelung*, angl. *pruning*, *lopping*]. En pharmacie, opération par laquelle on retire de substances animales et végétales, recueillies pour l'usage médicinal, certaines portions qui pourraient modifier leurs propriétés, ou les rendre nuisibles. Ainsi parfois on enlève les radicules, les tiges ou les pédoncules, pour réserver les racines, les

feuilles ou les fleurs. Par la même opération, on retire les parties gâtées; on débarrasse les autres de la terre ou des autres corps étrangers qui les salissent.

**ÉMONDER.** v. a. [all. *ausschneiteln*, angl. *to lop, to prune*, it. *emondare*]. Débarrasser les arbres des branches mortes, des plantes parasites, mousses, lichens, etc.

**ÉMOTION.** s. f. [all. *Wallung, Gemüthsbewegung*, angl. *disturbance*, it. *emozione*]. Accélération ou irrégularité de la circulation et de la respiration, déterminées par une impression pénible ou agréable. || État actif de la portion de l'encéphale qui préside aux instincts ou sentiments, déterminé par une impression pénible ou agréable, et capable ou non de troubler l'action que cette partie des centres nerveux exerce sur les appareils de la vie végétative avec lesquels elle est en relation.

**ÉMOTIVITÉ.** s. f. Degré suivant lequel chaque personne est sujette à s'émouvoir de quelque impression perçue (Cerise).

**ÉMOULEUR** ou **AIGUISEUR.** s. m. [all. *Schleifer*, angl. *grinder*, it. *arrotino*]. Ouvrier employé à façonner sur la meule le tranchant de la lame, la surface ou la pointe des instruments métalliques. V. Phtisie *des aiguiseurs*.

**EMPASME.** s. m. [*empasma*, ἔμπασμα, de ἐμπάσσω, je répands ; all. *Streupulver*, angl. *empasm*, it. *polvere profumata*]. Poudre parfumée qu'on répand sur le corps pour absorber la sueur, ou en masquer l'odeur.

**EMPÂTEMENT.** s. m. [all. *teigartige Geschwulst*]. État d'une partie atteinte d'engorgement, et sensation perçue par la main qui palpe cette partie : celle-ci conserve plus ou moins l'impression du doigt, ce qui rapproche l'empâtement de l'œdème. V. Engorgement.

**EMPFING** (Allemagne, Bavière). *Eaux bicarbonatées calciques*, froides.

**EMPHRACTIQUE.** adj. et s. m. [*emphracticus*, ἐμφρακτικὸς, de ἐμφράττω, j'obstrue ; all. *verstopfend*, angl. *emphractic*, it. *enfrattico*, esp. *enfratio*]. Qui bouche les pores.

**EMPHRAXIE.** s. f. [*emphraxis*, ἔμφραξις]. Synonyme d'*obstruction*.

**EMPHYSÉMATEUX, EUSE.** adj. et s. Qui a le caractère de l'emphysème. — Qui est atteint d'emphysème.

**EMPHYSÈME.** s. m. [*emphysema*, ἐμφύσημα, de ἐμφυσᾶν, souffler dedans, de ἐν, dans, et φῦσα, souffle ; all. *Emphysem, Windgeschwulst*, angl. *emphysema*, it. et esp. *enfisema*]. Nom donné à l'état d'un tissu qui est distendu par des gaz ; cet état peut se rencontrer sur les cadavres putréfiés, pendant les fortes chaleurs de l'été, quand l'autopsie est faite longtemps après la mort, et il importe de ne pas le confondre avec une modification pathologique des organes. Mais il caractérise surtout en nosologie deux affections différentes qui exigent une description séparée. — *Emphysème pulmonaire*. Affection caractérisée par la dilatation excessive et permanente des alvéoles pulmonaires, accompagnée en général d'atrophie de leurs parois. Elle apparaît en général à la fin de l'âge adulte et dans la vieillesse, chez des individus exerçant des métiers qui nécessitent des efforts (débardeurs, portefaix), ou qui déterminent un surmenage respiratoire (chanteurs, joueurs d'instruments à vent), ou qui occasionnent des bronchites chroniques par l'absorption de poussières (charbonniers, mineurs, plâtriers). L'influence des bronchites répétées, des maladies dyspnéiques et en particulier de l'asthme, est considérable. La mauvaise conformation de la poitrine explique la fréquence de l'emphysème chez les bossus. Mais il faut tenir compte surtout de l'arthritisme, qui est la condition prédisposante principale ; et l'emphysème pulmonaire se rencontre en général associé à l'artériosclérose. Quant à l'antagonisme de l'emphysème et de la tuberculose, on sait aujourd'hui qu'il n'est pas absolu. Lorsque, à l'autopsie, on ouvre la poitrine d'un emphysémateux, les poumons viennent faire saillie immédiatement au dehors, et apparaissent pâles et distendus. C'est au niveau du sommet du poumon et de son bord antérieur que les lésions de l'emphysème sont le plus accusées, parce que dans l'effort, l'air expiré, ne pouvant s'échapper par la glotte, se porte vers le premier point qui résiste peu à la distension, ou vers le second qui renferme normalement moins de gaz que les autres (Jaccoud). Les alvéoles distendus sont d'abord simplement dilatés (*emphysème vésiculaire*) ; mais leur volume augmentant au point d'atteindre parfois celui d'un grain de chènevis, ils finissent par se rompre, d'où résulte une infiltration d'air dans le tissu cellulaire qui les entoure (*emphysème interlobulaire*) : cette seconde variété, qui constitue l'infiltration aérienne proprement dite, est aussi souvent traumatique que spontanée, et provient alors des mêmes causes que l'emphysème traumatique de toute autre région. A leur niveau, le tissu du poumon est blanc grisâtre ; il a la consistance d'une éponge, crépite sous le doigt, s'affaisse difficilement : la surface pulmonaire peut présenter une ou plusieurs vésicules irrégulières ayant parfois la grosseur d'une noix. Les lésions primitives, précédant la distension des alvéoles, paraissent consister dans une altération de nutrition, une dégénérescence graisseuse, portant soit sur les cellules endothéliales (Rindfleisch), soit sur le tissu cellulaire interposé aux capillaires (Villemin). Pour Marfan et Lion, la lésion fondamentale est la rupture des fibres élastiques ; celle-ci déterminerait l'oblitération des capillaires, qui elle-même provoque par insuffisance de l'apport sanguin la dégénérescence de l'endothélium. Consécutivement, le foie et le diaphragme s'abaissent, le cœur droit se dilate; aussi rencontre-t-on dans les viscères des lésions dues à l'asystolie terminale. L'emphysème a surtout été attribué à une origine mécanique, et on a successivement incriminé l'inspiration (Laënnec) et l'expiration (rôle de l'effort et de la toux) ; Marfan revient aujourd'hui à la théorie de l'inspiration qu'explique le rôle de l'asthme et l'emphysème expérimental par section du pneumogastrique; d'ailleurs l'expiration ne peut agir que quand les fibres élastiques ont été distendues par l'inspiration, et les deux théories se ramènent à une seule. De plus il faut faire intervenir un autre facteur, la dystrophie héréditaire ou acquise, pour expliquer les lésions. L'emphysémateux souffre d'une dyspnée et d'un essoufflement continus, qu'exagère le moindre effort; secondairement, il présente les symptômes propres aux congestions passives des viscères, déterminées par la dilatation des cavités droites du cœur. La poitrine paraît globuleuse, tuméfiée, surtout au niveau des espaces sus- et sous-claviculaires, qui sont effacés par suite de la distension du poumon spéciale aux deux sommets ; la percussion indique une augmentation de la sonorité normale, variable dans son timbre avec la tension de l'air dans les aréoles, claire et élevée quand cette tension est forte, sourde et profonde dans le cas contraire ; l'auscultation montre une diminution du murmure vésiculaire, avec une inspiration brève et sifflante, et une expiration rude et prolongée. C'est aux complications cardiaques et à l'asystolie qu'il faut attribuer la gravité de l'emphysème, maladie chronique qu'il est plus facile d'enrayer en supprimant les conditions hygiéniques ou morbides qui lui donnent naissance, que de guérir véritablement : cependant l'arsenic, l'iodure de potassium, les bains d'air comprimé, ont souvent donné de bons résultats. A côté de cette variété d'emphysème pulmonaire, ou emphysème essentiel que nous venons de décrire, il faut signaler : 1° l'*emphysème atrophique*, ou sénile, ou à petits poumons, caractérisé par une raréfaction progressive du tissu pulmonaire sans signes cliniques bien définis; 2° l'*emphysème supplémentaire, complémentaire* ou *vicariant*, dû à des lésions rendant

le parenchyme pulmonaire imperméable en un point limité (atélectasie, pneumonie, infarctus, tubercules, broncho-pneumonie), et amenant par suite la distension des alvéoles voisins; c'est à cette variété que se rattache l'*emphysème réticulé des tuberculeux* de Grancher; 3° l'*emphysème vésiculaire aigu* ou distension simple du poumon (Biermer), apparaissant dans les affections qui s'accompagnent brusquement d'une dyspnée intense (croup, bronchite capillaire, etc.), pouvant disparaître avec la cause qui l'a produit, ou au contraire devenir le point de départ d'un emphysème vulgaire. — *Emphysème traumatique.* Infiltration de gaz dans le tissu cellulaire, consécutive à certains traumatismes. Tantôt les gaz viennent du dehors; tantôt ils se développent à la suite de la pénétration dans les tissus de microbes anaérobies (gangrène gazeuse, emphysème gangreneux). Le premier cas, qui est de beaucoup le plus fréquent (*emphysème vrai*, Demarquay), reconnaît pour causes habituelles les solutions de continuité du larynx ou de la trachée, de la bouche ou du pharynx, les fractures des os de la face ou des côtes, les luxations ou les fractures compliquées des membres, et surtout les plaies pénétrantes de poitrine avec déchirure du poumon : l'air s'introduit dans la plèvre à chaque inspiration; puis, lors de l'expiration, comprimé par le poumon qui se dilate, il s'échappe en partie seulement au dehors, l'autre partie s'infiltrant dans le tissu cellulaire voisin et s'étendant de proche en proche à mesure que de nouvelles quantités d'air s'introduisent. Le mécanisme est à peu près semblable pour la production d'emphysème consécutive aux autres plaies : l'air est encore attiré à certains moments dans les tissus par les mouvements des membres, par les déplacements d'os fracturés, etc., et s'infiltre en partie dans le voisinage. L'obstacle qui s'oppose à sa sortie consiste dans l'étroitesse de l'orifice et les sinuosités du trajet de la plaie, qui, après avoir laissé pénétrer les gaz extérieurs, ne leur permettent pas de s'échapper. L'infiltration gazeuse du tissu cellulaire donne naissance à une tumeur molle, élastique, rénitente, sonore, sans changement de couleur de la peau, ne conservant pas, comme fait l'œdème, l'impression du doigt, mais donnant à la main et à l'oreille une sensation particulière de crépitation sèche et fine tout à fait caractéristique. Indolente au début, peu gênante, déformant à peine les parties, elle peut, lorsqu'elle s'est propagée au loin, devenir douloureuse et entraver certaines fonctions par action mécanique : en général pourtant, le pronostic reste bénin. Il n'en est pas de même dans l'autre variété d'emphysème (*emphysème faux*), qui prend naissance par développement de fluides gazeux à la suite de traumatisme, dans lequel les parties sont dans un état d'attrition immédiat. Les gaz développés ne sont pas de l'air, mais de l'acide carbonique, des hydrogènes carbonés et quelquefois sulfurés, de l'azote : leur production résulte soit de la putréfaction des liquides, comme du pus épanché ou en collection, soit de la gangrène d'un tissu profond ou superficiel; aussi leur développement a lieu, non pas immédiatement, mais quelque temps après la violence extérieure. Quoi qu'il en soit, l'emphysème faux donne lieu à une tumeur œdémateuse, avec couleur violacée, phlyctènes, gargouillement par suite du mélange de liquide fétide aux gaz; il indique toujours un état local et général des plus graves. Le traitement de l'emphysème varie avec son étendue et avec les conditions qui l'ont fait naître ou qui l'accompagnent. Si quelques bulles d'air seulement sont infiltrées autour d'une plaie simple sans fracture, une compression circulaire autour de la plaie, jointe à une réunion de ses bords, suffira : cette réunion toutefois ne doit pas être faite lorsque la blessure porte sur le larynx ou la trachée; ce serait favoriser le développement de l'emphysème, puisque l'air venant de ces parties continuerait à s'infiltrer dans le voisinage. Si l'emphysème est étendu, après la compression viendront les ponctions avec une lancette. Si l'infiltration gazeuse s'accompagne d'une violente contusion et de sphacèle, les longues incisions au centre et sur les limites de l'emphysème auront l'avantage de donner issue, en même temps qu'aux gaz, aux liquides putrides qui leur donnent naissance. Enfin si un emphysème étendu accompagne la fracture compliquée d'un membre, l'amputation immédiate n'est indiquée que si l'état des parties ne laisse aucun espoir de les conserver.

**EMPIRIQUE.** adj. [*empiricus*, ἐμπειρικός, de ἐμπειρία, expérience; all. *empirisch*, angl. *empiric*, it. et esp. *empirico*]. Qui a rapport à l'empirisme.

**EMPIRIQUE.** s. m. Dans l'antiquité, médecin appartenant à la secte opposée à celle des *dogmatistes* et fondée par Philinus de Cos, disciple d'Hérophile, et par Sérapion. Excluant les spéculations auxquelles se livraient leurs adversaires, les empiriques admettaient pour base unique de la médecine l'expérience (ἐμπειρία) qui avait, suivant eux, trois sources : 1° le hasard, qui fournit des faits, et la marche de la nature, qu'on doit observer, ce qu'ils appelaient *autopsie*, observation; et, à défaut de l'autopsie, l'histoire; 2° les essais entrepris dans le dessein de connaître quelle sera l'issue; 3° l'imitation ou l'*analogisme* et aussi l'*épilogisme*, raisonnement à l'aide duquel on conclut des phénomènes sensibles à la cause ou lésion interne. Cet *empirisme*, assez bien constitué comme on voit, commettait d'un autre côté la faute de repousser l'anatomie et la physiologie, prétendant que ces connaissances ne servaient qu'à nourrir des spéculations oiseuses, sans fruit pour l'art médical. || Aujourd'hui, *empirique* est souvent pris en mauvaise part, et regardé comme synonyme de *charlatan*.

**EMPIRISME.** s. m. [all. *Empirie*, *Erfahrungslehre*, angl. *empirism*, it. et esp. *empirismo*]. Médecine fondée sur l'expérience (V. Empirique, s. m. et Expérience). || Souvent, en mauvaise part, *charlatanisme*.

**EMPLASTIQUE.** adj. [*emplasticus*, ἐμπλαστικός, de ἐμπλάσσειν, enduire]. Qui est destiné à enduire. — *Bougie emplastique.* V. Bougie. — *Matière emplastique.* Celle qui donne aux emplâtres leurs qualités d'adhésion aux surfaces. — *Remède emplastique.* Celui qui est destiné à enduire la peau.

**EMPLÂTRE.** s. m. [*emplastrum*, ἔμπλαστρος, all. *Pflaster*, angl. *plaster*, it. *impiastro*, esp. *emplastro*]. Médicament externe, solide, glutineux, se ramollissant par la chaleur, et adhérant à la partie sur laquelle on l'applique. Certains emplâtres, formés de corps gras et de résine, ne diffèrent des onguents que par la proportion de résine qu'ils contiennent et qui leur donne de la résistance : *emplâtres résineux*, *onguents-emplâtres*, *résinolés solides* (Guibourt). Les autres sont des savons formés par la combinaison de l'oxyde de plomb avec un acide gras : *emplâtres* proprement dits. Lorsque la fusion des corps gras qui entrent dans un emplâtre, au lieu d'être faite au bain-marie ou en ajoutant un peu d'eau au mélange, est faite à feu nu, le corps gras est décomposé, et le carbone colore l'emplâtre, que l'on appelle alors *emplâtre brûlé* : l'*onguent de la mère* (V. Onguent) est le seul emplâtre brûlé employé. Pour faire usage d'un emplâtre, on le ramollit en le malaxant entre les doigts ou en le trempant dans l'eau chaude, et on l'étend sur un morceau de toile ou de peau. — *Emplâtre d'acétate de cuivre.* V. Cire verte (*Emplâtre de*). — *Emplâtre adhésif.* Emplâtre simple, 5, poix blanche, 1, fondus ensemble (Guibourt). — *Emplâtre agglutinatif* ou *d'André de la Croix.* Poix blanche, 200 gr.; résine élémi, 50 gr.; térébenthine du mélèze, 25 gr.; huile de laurier, 25 gr. (Codex). On fait liquéfier le tout sur un feu doux, on passe à travers un

linge, et l'on coule dans un pot. — *Emplâtre brun. L'onguent de la mère.* — *Emplâtre calmant* ou *antiodontalgique.* On fait liquéfier ensemble : résine jaune, 24 gr. ; résine tacamaque et élémi, ãã 8 gr. ; on ajoute : oliban, mastic, opium et camphre, ãã 4 gr. Cet emplâtre s'applique sur les tempes à l'angle de la mâchoire, dans les dents cariées, ou sur les gencives pour calmer les douleurs de dents. — *Emplâtre de Canet.* Il contient, emplâtre simple, diachylon gommé, cire jaune, ãã 100 gr. ; huile d'olive, 80 gr. ; et colcothar, 100 gr. (Codex). — *Emplâtre de céruse.* Céruse en poudre, 500 gr ; huile d'olive, 1 kilog. ; cire blanche, 90 gr. ; et eau, 1 kilog. On chauffe dans une grande bassine la céruse et l'huile, on ajoute l'eau ; on laisse refroidir ; quand la masse a été malaxée, on la liquéfie de nouveau avec la cire, et l'on forme des magdaléons. — *Emplâtre de ciguë.* On liquéfie sur un feu doux : galipot, 940 gr. ; poix blanche, 440 gr. ; cire jaune, 640 gr., et huile de ciguë, 130 gr. ; on ajoute, feuilles vertes de ciguë contusées, 2000 gr., et on chauffe jusqu'à évaporation complète de l'eau de végétation ; on passe la matière chaude à la presse, on fait fondre de nouveau la masse emplastique, et, après refroidissement, on ajoute à cette masse, gomme ammoniaque, 500 gr., en les faisant fondre ensemble (Codex). — *Emplâtre d'extrait de ciguë.* Faites fondre, à une douce chaleur, résine élémi, 20 gr., et cire blanche, 10 gr. ; ajoutez, extrait alcoolique de ciguë, 90 gr. On prépare de même les emplâtres d'extrait d'aconit, de belladone, de digitale, de stramoine, etc. ; et aussi l'emplâtre d'extrait d'opium, mais avec l'extrait aqueux (Codex). — *Emplâtre fondant.* V. *Emplâtre de minium camphré.* — *Emplâtre de galbanum.* Faites fondre : oléo-résine de térébenthine, 5, et cire jaune, 8 ; ajoutez galbanum, 12, ramolli avec q. s. de vinaigre ; mêlez. — *Emplâtre de gomme ammoniaque.* On fait liquéfier : cire jaune, poix-résine, térébenthine du mélèze, ãã 10 gr., et gomme ammoniaque, 20 gr. ; et on coule dans un pot. — *Emplâtre mercuriel.* V. EMPLATRE *de Vigo.* — *Emplâtre de minium camphré* ou *de Nuremberg* ou *fondant.* Il est composé de : emplâtre simple, 600 gr., cire jaune, 300 gr. ; huile d'olive, 100 gr. ; minium, 150 gr., et camphre pulvérisé, 12 gr. (Codex). — *Emplâtre du pauvre homme.* V. PAPIER *goudronné.* — *Emplâtre mousseline* [*topique de Unna*]. Épithème qu'on prépare en incorporant une substance active à une solution de gutta-percha dans la benzine, et évaporant celle-ci à un feu doux ; en étirant en sparadrap la masse ainsi obtenue, on a un emplâtre léger, souple, adhésif, imperméable à l'air, non cassant, facile à détacher de la peau, le principe médicamenteux faisant corps avec la gutta. Ce principe peut être varié à l'infini : acides pyrogallique, salicylique, phénique, huile de cade, sublimé, résorcine, iodoforme, aristol, salol, etc. Ces emplâtres donnent de bons résultats dans l'herpès, le psoriasis, l'eczéma, le lupus et autres affections cutanées (Hallopeau). — *Emplâtre résolutif* ou *des quatre fondants.* Emplâtre de savon, de ciguë, de diachylon gommé et mercuriel, ãã 100 gr. (Codex), liquéfiés et mêlés. Employé autrefois contre les engorgements ganglionnaires et viscéraux. — *Emplâtre rouge de Vidal.* Minium, 2 gr. 50 ; cinabre, 1 gr. 50, emplâtre diachylon, 26 gr. ; on l'emploie dans le traitement de diverses dermatoses (ecthyma, psoriasis, lupus). — *Emplâtre de savon.* On liquéfie emplâtre simple, 2000 gr., et cire blanche, 100 gr. ; on incorpore par agitation 125 gr. de savon blanc coupé ou râpé (Codex). — *Emplâtre de savon camphré.* On mélange 1 gr. de camphre en poudre à 100 gr. d'emplâtre de savon. — *Emplâtre simple.* Axonge, huile d'olive et litharge en poudre, ãã 2000 gr., dans lesquelles on incorpore eau commune, 4000 gr. (Codex). En ajoutant à 6 parties de cet emplâtre 1 partie de poix blanche, on a l'*emplâtre simple collant.* — *Emplâtre vésicatoire.* Faites fondre résine élémi, 100 gr. dans l'huile d'olive, 40 gr. ; ajoutez cire jaune, 400 gr., et onguent basilicum, 300 gr. ; quand la masse est fondue, incorporez poudre de cantharides, 420 gr. ; coulez dans un pot. Au moment voulu, étendez une couche mince de cet emplâtre sur un morceau de sparadrap. — *Emplâtre de Vigo cum mercurio,* ou *emplâtre mercuriel.* On le prépare en faisant dissoudre ensemble : emplâtre simple, 2000 gr. ; cire jaune et poix-résine, ãã 100 gr. ; ajoutant : gomme ammoniaque, bdellium, myrrhe, oliban, ãã 30 gr., et safran, 20 gr., le tout réduit en poudre ; triturant d'autre part, mercure 600 gr., térébenthine du mélèze, 100 gr., et styrax liquide, 300 gr., jusqu'à extinction du métal ; mêlant intimement ensemble l'emplâtre et le produit de cette trituration et ajoutant enfin huile de lavande 10 gr. (Codex).

**EMPLUMÉ, ÉE.** adj. — *Suture emplumée.* V. SUTURE.

**EMPOIS.** s. m. [de *en,* et *poix* ; all. *Stärke,* angl. *starch,* it. *salda*]. Espèce de colle épaisse formée par l'amidon dont les grains, gonflés par l'eau bouillante, retiennent un peu de liquide.

**EMPOISONNEMENT.** s. m. [*veneficium,* φαρμακεία, all. *Vergiftung,* angl. *poisoning,* it. *attossicamento, avvelenamento,* esp. *envenenamiento*]. En médecine légale « tout *attentat à la vie* d'une personne, par l'effet de substances *qui peuvent donner la mort* plus ou moins promptement, de *quelque manière* que ces substances aient été employées ou administrées, et *qu'elles qu'en aient été* les suites » (Code pénal, article 301). — Au point de vue médical, « état morbide accidentel qui résulte de l'action spéciale qu'exercent sur l'économie certaines substances minérales ou organiques délétères » (Tardieu). — Ces substances délétères sont les *poisons,* qui, introduits dans l'économie animale, produisent toujours deux sortes d'effets : les uns locaux, résultant du contact du poison avec les tissus ; les autres généraux, résultant de l'absorption du poison. Toutes les fois qu'une personne bien portante sera prise tout à coup de coliques violentes, de nausées et de vomissements, puis de troubles de la circulation et de la respiration, et enfin de désordres nerveux, à la suite de l'ingestion d'une boisson ou d'aliments, on devra soupçonner un empoisonnement. Les empoisonnements peuvent être divisés en trois groupes : 1° les empoisonnements aigus, dont l'invasion est brusque et la terminaison rapide ; 2° les empoisonnements subaigus, dont les effets se manifestent avec des rémittences et des intermittences qui retardent la terminaison ; 3° les empoisonnements chroniques, ou intoxications, qui sont ordinairement la conséquence de professions insalubres. Le médecin ne doit pas oublier qu'un grand nombre de maladies peuvent simuler l'empoisonnement : ce sont surtout le choléra épidémique foudroyant, la hernie étranglée, la fièvre typhoïde, l'iléus, les ruptures viscérales, la péritonite, les perforations spontanées, la congestion cérébrale, la méningite, etc. (Tardieu). Outre les symptômes, le diagnostic de l'empoisonnement a pour bases les lésions cadavériques, variables avec la nature du poison ; la recherche chimique du poison, qu'on isole du tube digestif ou des autres organes ; enfin, lorsqu'on ne peut retirer le poison en nature des organes ou des matières contenues dans le tube digestif, l'expérimentation physiologique faite sur les animaux avec un extrait des organes, qui détermine les effets du poison. La première indication thérapeutique à remplir, dans les cas d'empoisonnement, c'est l'évacuation de la substance délétère au moyen de vomi-purgatifs ; on a ensuite recours aux *contrepoisons,* qui varient selon la nature du poison lui-même. Le mode d'action des poisons, qui détermine les symptômes spéciaux et les lésions propres à chaque espèce d'empoisonnement, a servi

de base, depuis Vicat et Orfila, aux classifications établies parmi ces agents toxiques. Celle que Martin Damourette a proposée (1866) d'après l'action physiologique déterminée par les poisons sur les animaux, et dont se rapproche beaucoup celle de Rabuteau (1874), établit les quatre classes suivantes : *poisons irritants ou corrosifs; poisons hématiques* ou *du sang; poisons musculaires; poisons neurotiques*, chacune de ces classes comprenant quelques subdivisions (V. POISON) : cette classification permet d'étudier chaque espèce d'empoisonnement en particulier. 1[re] *classe* : EMPOISONNEMENT PAR LES POISONS IRRITANTS OU CORROSIFS. Leurs symptômes communs sont ceux d'une violente gastro-entérite; leurs lésions, celles d'une inflammation du tube digestif allant jusqu'à la mortification et la perforation; on retrouve presque toujours le poison, l'absorption se faisant mal par suite de l'altération des tissus. A. *Empoisonnement par les acides concentrés.* Le type de cette espèce est l'*empoisonnement par l'acide sulfurique*, absorbé en nature ou sous forme de sulfate d'indigo ou d'alun. Dans la *forme aiguë*, il y a brûlure de la bouche et de la gorge, dysphagie, sensation de brûlure à l'estomac, vomissements muqoso-bilieux, puis sanguinolents, pouls petit, syncope, mort en quelques heures : les matières vomies ou cadavériques sont fortement acides; les lèvres, la bouche, l'œsophage, l'estomac sont le siège d'escarres noires, parfois ces deux derniers organes sont perforés, il existe une péritonite suraiguë; le sang est coagulé dans les vaisseaux du tube digestif et dans le cœur droit. Dans la *forme subaiguë* où la dose absorbée est moins forte, il n'y a pas perforation, mais cautérisation de la muqueuse : à la chute des escarres, il y a souvent une hémorragie mortelle, ou il se fait des cicatrices fibreuses qui entravent la déglutition ou la digestion; dans ces cas subaigus, on a observé des stéatoses du rein, du foie, des muscles (Liouville). La magnésie qui neutralise l'acide, et l'albumine qui précipite par les acides, doivent être administrées en grande quantité. Dans les recherches chimiques, il ne suffit pas de reconnaître la présence d'un sulfate, celui-ci pouvant exister normalement dans l'économie ou avoir été donné comme purgatif; il faut isoler l'acide par le procédé général d'isolement des acides qu'ont imaginé Tardieu et Roussin et qui consiste à les saturer par la quinine. Dans l'*empoisonnement par l'acide azotique*, les symptômes, les lésions, le traitement, les recherches chimiques, sont les mêmes que dans la forme subaiguë de l'empoisonnement par l'acide sulfurique, avec les particularités suivantes : il y a de la toux et de la suffocation, parce que l'acide donne des vapeurs qui pénètrent dans les voies respiratoires; les matières du canal digestif peuvent exhaler une odeur nitreuse; les escarres sont jaunes. Dans l'*empoisonnement par l'acide chlorhydrique*, les escarres sont blanches; la suffocation est très intense. L'*empoisonnement par l'acide oxalique* est ordinairement accidentel : il n'y a pas d'escarre, mais la muqueuse est presque toujours ramollie en bouillie grisâtre. — B. *Empoisonnement par les alcalis*, c'est-à-dire par l'ammoniaque, la potasse, la soude, rarement la baryte et la chaux. Les symptômes sont ceux de l'empoisonnement par les acides : mais les matières du tube digestif ont une réaction alcaline, et les escarres de la bouche sont grises, molles, savonneuses au toucher. On administre de l'eau vinaigrée qui sature les alcalis. L'eau de lavage du tube digestif décèle la présence des alcalis à leurs caractères chimiques. — C. *Empoisonnement par les irritants drastiques*, tels que croton tiglium, gomme-gutte, coloquinte, épurge, colchique. Outre les symptômes gastro-intestinaux habituels, ces poisons produisent une éruption vésiculeuse sur la peau, un refroidissement général, de la prostration, des convulsions, de la paralysie. La muqueuse de l'intestin est ramollie, ulcérée et même gangrenée, par places; le foie et la rate sont aussi ramollis. — 2[e] *classe* : EMPOISONNEMENT PAR LES POISONS HÉMATIQUES. Parmi ces poisons, qui agissent directement sur le sang, les uns ôtent au globule sanguin la propriété d'absorber l'oxygène (oxyde de carbone, acide sulfhydrique); les autres altèrent le sang moins énergiquement, mais lui ôtent ses qualités nutritives et amènent des stéatoses (sels de cuivre et de mercure, qui agissent en même temps de cette façon et comme poisons corrosifs; phosphore; arsenic). A. *Empoisonnement par l'oxyde de carbone.* V. OXYDE *de carbone.* — B. *Empoisonnement par l'acide sulfhydrique.* V. SULFHYDRIQUE (*Acide*). — C. *Empoisonnement par les sels de cuivre.* V. COLIQUE *de cuivre* et CUIVRE. — D. *Empoisonnement par les sels de mercure.* Les préparations mercurielles sont toutes toxiques, à des degrés différents; le sublimé corrosif, étant le plus soluble des sels de mercure, est aussi le plus vénéneux. Il existe une forme aiguë d'empoisonnement, dans laquelle les accidents sont analogues à ceux qu'on observe dans l'empoisonnement par les irritants; une forme subaiguë, caractérisée par les mêmes symptômes, moins intenses, et par la tendance à la cachexie; une forme lente, qui ne se rencontre que chez les ouvriers exposés aux vapeurs de mercure (V. MERCURIEL). — E. *Empoisonnement par le phosphore.* V. INTOXICATION *phosphorée.* — F. *Empoisonnement par l'arsenic.* Le composé arsenical le plus employé dans des vues criminelles est l'acide arsénieux, qui est inodore et insipide (sauf un arrière-goût métallique), et laisse seulement de la sécheresse et de l'âcreté de la gorge. Un peu après l'ingestion, dans la *forme aiguë* déterminée par la prise de doses massives d'arsenic, apparaissent la salivation et le crachotement, une soif vive; puis des douleurs d'estomac, des vomissements muqueux et bilieux, des coliques violentes, une diarrhée toujours fétide, quelquefois sanguinolente : le pouls s'accélère ainsi que la respiration, les urines sont rouges et rares. Le deuxième jour au plus tard, l'élimination du poison détermine une sorte d'irritation qui se traduit par une éruption vésiculeuse à la peau, par la rougeur des yeux, le gonflement des paupières. En second lieu, la diffusion du poison amène l'altération du sang, et, par suite, des hémorragies : vomissements et selles noirâtres, pétéchies cutanées, épistaxis, hémoptysie, etc. En même temps, il se fait des stéatoses du foie, du rein, des muscles, produisant l'ictère, l'albuminurie, la dépression des forces allant jusqu'à la paralysie des extenseurs : les mouvements du cœur se ralentissent; le pouls devient petit, intermittent; la tension artérielle est diminuée; il y a anurie; la respiration s'embarrasse : la mort survient dans un accès convulsif ou une syncope, en quelques heures ou quelques jours. Le diagnostic de l'empoisonnement aigu avec le choléra peut être très difficile à établir, surtout dans la forme suraiguë, foudroyante, *cholérique* (Orfila), de cet empoisonnement, caractérisée par l'abondance de selles séreuses, un refroidissement très prononcé, la cyanose de la peau, des crampes très douloureuses. Les lésions cadavériques sont celles de la gastro-entérite, puis les éruptions cutanées, les ecchymoses sous-endocardiques (Orfila), sous-péricardiques et sous-pleurales (Tardieu), la fluidité du sang, des hémorragies méningées, la stéatose du foie. Dans la *forme chronique* ou *à répétitions*, on observe, à chaque administration toxique, des vomissements et de la diarrhée, rarement des éruptions, souvent de la rougeur des yeux et du gonflement des paupières, des hémorragies, constamment de la dépression musculaire et cardiaque : à l'autopsie, le foie, le rein, les muscles, le cœur présentent l'état graisseux. Les recherches chimiques se font à l'aide de l'*appareil de Marsh* (V. APPAREIL). — G. *Empoi-*

sonnement par le plomb. V. INTOXICATION *saturnine*. — 3e *classe* : EMPOISONNEMENT PAR LES POISONS MUSCULAIRES, ou myoparalytiques. Ces agents affaiblissent ou détruisent la contractilité des muscles, celle du cœur en particulier, et amènent la mort par syncope : tels sont les poisons métalliques, de cuivre, de mercure, etc.; les sels de potassium; la digitale; la muscarine des champignons; la vératrine, la quinine, l'ergot de seigle. Dans cette classe d'empoisonnements, les seuls intéressants à connaître, à cause de leur fréquence, sont ceux que produisent la digitale et les champignons (le cuivre, le mercure et le plomb appartenant aussi à la classe des poisons hématiques). A. *Empoisonnement par la digitale et la digitaline*. Peu de temps après l'ingestion du poison, apparaissent des douleurs d'estomac, des vomissements, puis des coliques avec une diarrhée mucoso-bilieuse; souvent la bouche et la gorge présentent une sensation d'âcreté et d'amertume; la soif est vive; les urines sont rouges, diminuées ou supprimées. Les forces musculaires sont diminuées. Le cœur et la circulation sont dans un état de dépression marquée : le pouls est petit, inégal, irrégulier, intermittent; il y a des syncopes et du refroidissement, quelquefois de la céphalalgie et de la rachialgie (Tardieu), souvent une dilatation marquée de la pupille, plus rarement du délire. La mort arrive par syncope. A l'autopsie, la muqueuse gastro-intestinale présente des rougeurs, des sugillations; le sang est noir, à moitié coagulé dans les cavités du cœur, lesquelles sont molles, relâchées : au contraire, lorsque l'examen cadavérique suit la mort immédiatement (dans les expérimentations sur les animaux), les ventricules sont contractés, la cloison interventriculaire l'est aussi, tandis que les oreillettes sont dilatées; cet état de rigidité du cœur (Cl. Bernard), de contraction ultime (Vulpian), serait caractéristique de l'action des poisons du cœur. On isole la digitaline en faisant macérer le tissu des organes dans l'alcool, qui dissout le poison organique, filtrant, évaporant en consistance d'extrait, et séparant la digitaline par dialyse : cette substance verdit par l'acide chlorhydrique, brunit par l'acide sulfurique et passe au violet par les vapeurs de brome. Quand la digitaline est en trop petite quantité pour pouvoir être obtenue en nature, on a recours aux expériences physiologiques : on fait absorber par une petite plaie pratiquée à la cuisse d'un chien 2 grammes d'extrait des organes ou du parquet qui a reçu les vomissements, et on observe sur l'animal les symptômes et les lésions propres à la digitaline, sans trace d'autres lésions. — B. *Empoisonnement par les champignons*. Il est ordinairement accidentel et a lieu par l'agaric ou le bolet. Il détermine des phénomènes de gastro-entérite, puis des troubles nerveux et musculaires, de la circulation surtout; la mort survient par syncope, le cœur s'arrêtant en diastole. V. CHAMPIGNON. —4e *classe* : EMPOISONNEMENT PAR LES POISONS NEUROTIQUES OU DU SYSTÈME NERVEUX. Parmi les poisons qui portent leur action sur les organes de l'innervation, les uns tuent en paralysant la moelle (*myéloparalytiques*), tels que le chloroforme; les autres en paralysant les nerfs moteurs (*névroparalytiques*), curare, opium et morphine, belladone et atropine, nicotine, ciguë; les derniers en excitant la moelle (*myélosthéniques*), strychnine. — A. *Empoisonnement par le chloroforme*. Outre les accidents légers qu'il détermine souvent, nausées, vomissements, spasmes locaux ou généraux, etc., le chloroforme peut produire deux phénomènes graves, l'asphyxie et la syncope (V. CHLOROFORME), par paralysie de la moelle allongée. — B. *Empoisonnement par l'opium et la morphine*. V. OPIUM. — C. *Empoisonnement par la belladone et l'atropine*. Il est presque toujours accidentel, soit qu'il y ait absorption de baies de belladone, soit qu'il y ait erreur de dose ou de mode d'administration. Au début, le système nerveux est vivement excité, d'où délire avec hallucinations diverses, agitation musculaire désordonnée (*folie atropique*), énorme dilatation de la pupille, quelquefois convulsions. Dans une deuxième période, il y a de la dépression, de la paralysie, de la résolution musculaire, de l'insensibilité, du coma : il se produit une éruption scarlatinoïde à la peau et dans la gorge par paralysie des vaso-moteurs; de l'accélération du cœur, de l'abaissement de la tension artérielle, de la raréfaction des urines, par paralysie du pneumogastrique; du tympanisme, de la rétention d'urine, de la dysphagie, par paralysie des muscles lisses. La respiration se ralentit, l'asphyxie survient et détermine la mort. A l'autopsie, on trouve le sang noir et une congestion générale des viscères. L'atropine est difficile à retrouver, en raison des petites quantités qui donnent la mort : sa caractéristique est de donner un précipité jaune par le chlorure de platine, brun par l'iodure de potassium ioduré. La preuve la plus sûre de l'empoisonnement consiste dans les recherches physiologiques; instillé dans l'œil d'un chat, l'extrait dilate la pupille. Quant à l'empoisonnement par les fruits mêmes de belladone, on reconnaît les baies en nature. — D. *Empoisonnement par la nicotine*. La nicotine produit des brûlures de la bouche et du tube digestif, développe une forte odeur de tabac, amène la mort avec des tremblements et de la paralysie. L'autopsie montre les tissus exsangues, dans un état de pâleur remarquable. Le traitement consiste dans l'administration de vomitifs et de tannin. — E. *Empoisonnement par la ciguë*. Il est accidentel ordinairement; il détermine une dépression générale profonde et amène la mort par paralysie. A l'autopsie on trouve des rougeurs du tube digestif; le sang est noir. Même traitement que pour l'empoisonnement par la nicotine. — F. *Empoisonnement par la strychnine*. V. STRYCHNINE et STRYCHNISME.

**EMPORE**. s. m. [*emporium*, de ἐμπόριον, marché, dépôt]. Réservoir que les anciens supposaient destiné à recevoir les esprits animaux produits par la substance cendrée du cerveau et filtrés par la pulpe médullaire.

**EMPREINTE**. s. f. [*impressio*, all. *Ansetzungsstelle*]. Inégalité produite à la surface d'un os par l'insertion de fibres tendineuses et ligamenteuses, ou par le passage de gros nerfs, de troncs vasculaires. — *Empreinte deltoïdienne*. V. DELTOÏDIEN. — *Empreinte digitale*. V. IMPRESSION *digitale*.

**EMPRISONNEMENT**. s. m. [all. *Einsperrung, Haft*, angl. *imprisonment*, it. *incarcerazione*]. — *Emprisonnement cellulaire*. Sorte de pénitencier où les condamnés sont retenus en des cellules solitaires. Le but de cet isolement a été de soustraire les détenus au contact les uns des autres, qui s'oppose à leur moralisation, et de les soumettre à un régime qui les domptât; mais il met l'homme dans une situation exceptionnelle, dans un milieu tout différent du milieu ordinaire, et prédispose à la folie, au suicide, sans produire d'amélioration morale. V. FOLIE *pénitentiaire*.

**EMPROSTHOMÉLOPHORE**. s. m. Monstre qui serait caractérisé par l'existence de membres accessoires sous le cou et le thorax (*emprosthomelophorus tetrachirus*, Gurlt); établi d'après une figure d'ouvrage ancien, il ne paraît pas exister réellement.

**EMPROSTHOTONOS**. s. m. [ἐμπροσθότονος, de ἔμπροσθεν, en devant, et τόνος, tension; all. *Emprosthotonus*, angl. *emprosthotonia*, it. *emprostotono*]. Tétanos dans lequel le corps est courbé en avant par prédominance de la contracture des fléchisseurs; la tête est inclinée sur la poitrine, les membres inférieurs sont repliés, le malade a l'attitude du fœtus dans le ventre de sa mère; c'est le tétanos *en boule*, forme peu connue en Europe, mais qui, d'après Larrey, serait plus fréquente en Égypte que l'opisthotonos.

**EMPSYCHOSE.** s. f. [ἐμψύχωσις, de ἐν, dans, et ψυχή, âme]. Dans les doctrines spiritualistes, acte par lequel l'âme arrive dans le corps.

**EMPYÈME.** s. m. [*empyema*, ἐμπύημα, de ἐν, dans, et πῦον, pus ; all. *Empyem*, *Eiterbrust*, angl. *empyema*, it. et esp. *empiema*]. Autrefois, toute collection, séreuse, sanguine ou purulente, dans la cavité des plèvres. ‖ Aujourd'hui, conformément à l'étymologie, épanchement de *pus* dans la plèvre (V. Pleurésie purulente), et par extension formation de pus dans une cavité préexistante (empyème du sinus maxillaire). ‖ Opération par laquelle on donne issue à ce liquide. On la pratique rarement en trépanant une côte, et fermant exactement le pertuis, après évacuation du liquide, quoique ce procédé, conseillé dans la Collection hippocratique, mette à l'abri de l'ulcération et de la douleur, d'après Sédillot. Plus souvent on évacue le liquide à l'aide d'une incision faite couches par couches, avec le bistouri, dans le lieu d'élection ou de nécessité ; il est parfois utile de faire une résection costale plus ou moins étendue ; il est bon de faire suivre l'issue du liquide d'un lavage de la cavité avec de l'eau bouillie ou un liquide faiblement antiseptique, et de laisser dans la plaie des drains qui serviront à pratiquer des lavages ultérieurs. Enfin, dans certains cas, la ponction simple avec un trocart un peu gros est suffisante pour amener la guérison. Le choix entre ces procédés doit être surtout réglé d'après le microbe causal de la maladie ; c'est ainsi que, dans les pleurésies purulentes à pneumocoque, la thoracentèse est le traitement de choix surtout chez l'enfant ; quand la pleurésie est due au streptocoque, il est nécessaire de pratiquer la thoracotomie accompagnée ou non de résection costale. — *Empyème de nécessité*. Tuméfaction sous-cutanée constituée par la migration du pus hors de la plèvre à travers la paroi thoracique. Le pus se dirige en général en avant et vient faire saillie sous le sein, vers le cinquième ou le sixième espace intercostal ; il se fait d'abord de l'œdème de la peau, puis apparaît une tuméfaction circonscrite, rouge, fluctuante, réductible, qui va bientôt s'ouvrir au dehors. Cette évolution de l'empyème est plus commune dans les pleurésies métapneumoniques que dans les autres variétés ; considérée autrefois comme favorable, elle est redoutée aujourd'hui, car elle entraîne une suppuration interminable. Aussi doit-on s'efforcer d'intervenir assez tôt pour empêcher la production de cette complication. — *Empyème pulsatile*. Pleurésie purulente au cours de laquelle apparaît une zone pulsatile limitée au point où la voussure du thorax est le plus marquée ; les pulsations sont isochrones aux battements du cœur. L'empyème peut être intrapleural, ou au contraire extrapleural (*empyème de nécessité pulsatile*). Il se rencontre dans la majorité des cas au cours des pleurésies purulentes tuberculeuses, mais il peut aussi se former dans les pleurésies purulentes streptococciques ou autres. Il paraît dû à la transmission au liquide des battements cardiaques par l'intermédiaire du poumon comprimé et sclérosé. Le diagnostic de l'empyème pulsatile avec l'anévrysme de l'aorte se fera par l'absence de frémissement et de souffle et l'existence de la fluctuation ; les abcès froids d'origine osseuse soulevés par les battements cardiaques sont plus difficiles à distinguer : on y parviendra par la recherche minutieuse des signes pleurétiques.

**EMPYÈSE** ou **EMPYESIS.** s. f. [ἐμπύησις, de ἐν, dans, et πῦον, pus]. Abcès profond. — Abcès de l'arrière-cavité de l'œil.

**EMPYOCÈLE.** s. f. [*empyocele*, de ἐν, dans, πῦον, pus, et κήλη, hernie, tumeur ; all. *Eiterbruch*]. Hernie purulente. ‖ Abcès du scrotum, du testicule, ou de la tunique vaginale, etc.

**EMPYOMPHALE.** s. m. [*empyomphalos*, de ἐν, dans, πῦον, pus, et ὀμφαλός, nombril ; all. *Eiternabel*]. Abcès à l'ombilic.

**EMPYOSE.** s. f. [de ἐν, en, et πῦον, pus]. Production de l'empyème.

**EMPYREUMATIQUE.** adj. [all. *brenzlicht*, angl. *empyreumatic*, it. *empireumatico*]. Qui a les qualités ou les caractères de l'empyreume : *odeur, saveur empyreumatique*. — *Huile empyreumatique*, *Huile empyreumatique de Chabert*. V. Huile.

**EMPYREUME.** s. m. [*empyreuma*, de ἐμπυρεύειν, brûler ; all. *Brandgeruch*, *brenzlicher Geruch*, angl. *empyreuma*, it. et esp. *empireuma*]. Odeur et saveur particulières, âcres, désagréables, qu'exhalent les produits volatils obtenus en distillant à feu nu les matières organiques : elles sont dues à la formation de produits pyrogénés.

**EMS** (Allemagne, Nassau). *Eaux bicarbonatées chlorurées sodiques et gazeuses* ; minéralisation totale : 3gr,5195, dont 1gr,9790 de bicarbonate de soude et 0gr,9831 de chlorure de sodium ; 597cc,48 de gaz acide carbonique libre ; eaux chaudes, 29°,5 à 47°,5. L'eau prise en boisson active les fonctions digestives, la diurèse, et la diaphorèse ; elle diminue l'acidité de l'urine, augmente les sulfates et l'urée. Elle est indiquée dans le cas de catarrhe des muqueuses urinaire, digestive et respiratoire, dans les affections de l'utérus et des annexes, dans le rhumatisme et la goutte atonique. Altitude : 85 mètres ; climat doux, sédatif. Établissements : bains, douches, inhalations ; 1er mai au 1er octobre. L'eau est transportée.

**ÉMULGENT, ENTE.** adj. [*emulgens*, de *emulgere*, tirer, traire ; angl. *emulgent*, esp. *emulgente*]. Nom donné aux *artères* et *veines du rein*. V. Rénal.

**ÉMULSIF, IVE.** adj. [de *emulgere*, tirer, traire]. Se dit des *semences* qui fournissent de l'huile par expression, avec lesquelles on fait des *émulsions*.

**ÉMULSINE.** s. f. [all. *Emulsin*, angl. *emulside*, it. et esp. *emulsina* ; *synaptase*]. Principe azoté des amandes (Liebig), analogue à la diastase et à la pepsine : c'est un ferment soluble qui, en présence de l'eau, dédouble l'*amygdaline*. On l'extrait de l'eau de lavage du tourteau des amandes (privées d'huile fixe), en traitant par l'acétate de plomb et par l'acide acétique, pour coaguler la gomme et l'albumine végétale, puis par l'alcool, qui précipite l'émulsine sans lui ôter son action. Elle est soluble dans l'eau ; chauffée à 100°, elle conserve son activité lorsqu'elle est sèche ; mais en présence de l'eau, elle perd son action sur l'amygdaline.

**ÉMULSION.** s. f. [*emulsio*, all. et angl. *emulsion*, it. *emulsione*, esp. *emulsion*]. Liquide d'apparence laiteuse, tenant en suspension un corps huileux ou résineux à l'aide d'un intermédiaire naturel ou artificiel. Le lait et le chyle sont des *émulsions naturelles* ; les globules graisseux sont en suspension dans un véhicule albumineux, le sérum. Les huiles sont à l'état d'émulsion naturelle dans les cellules végétales. ‖ En pharmacie, médicament liquide, blanc et opaque comme le lait, composé d'eau et de principes huileux, gommo-résineux ou résineux, tenus en suspension dans ce liquide à l'aide d'un mucilage naturel ou factice. On prépare les émulsions en versant de l'eau soit sur certaines semences huileuses, à mesure qu'on les pile (par exemple, lorsqu'il s'agit de l'*émulsion d'amandes*) ; soit sur une huile ou une résine, pendant qu'on la triture avec du mucilage de gomme, du jaune d'œuf, de la saponine. On les appelle émulsions *vraies*, lorsqu'elles proviennent directement de semences huileuses, sans autre intermédiaire que l'eau, le mucilage étant alors naturel et représenté par l'albumine des semences ; et *fausses*, lorsqu'elles sont préparées avec des huiles ou des résines liquides tenues en suspension dans le même menstrue à l'aide d'un mucilage artificiel (gomme, etc.). On peut y associer du sucre et diverses

substances médicamenteuses, ou simplement aromatiques, soit pour les rendre plus agréables, soit pour en modifier les propriétés. V. Looch. — *Émulsion de coaltar*. V. Coaltar. — *Émulsion purgative*. V. Jalap, Ricin et Scammonée. — *Émulsion simple*. On prend : amandes douces mondées et sucre blanc, ãã 50 grammes, et eau 1 000 grammes. On pile les amandes avec le tiers du sucre et un peu d'eau, de façon à avoir une pâte fine qu'on délaye avec le reste de l'eau, et on passe avec expression (Codex). — *Émulsion tænifuge*. V. Tænifuge.

**ÉMYDE** ou **ÉMIDE**. s. f. [*emys*, de ἐμὺς, ἐμύδος, tortue; all. *Flusschildkröte*]. Genre de tortues d'eau douce. L'*émyde d'Europe* ou *tortue ronde* (*Emys europæa*, Duméril, *Testudo orbicularis*, L., *Testudo europæa*, Schn.) vit dans les eaux bourbeuses d'Europe, et sert d'aliment ou à faire des bouillons médicinaux.

**ÉNADELPHIE**. s. f. [de ἐν, en, et ἀδελφὸς, frère]. Synonyme de *monstruosité par inclusion*. V. Inclusion.

**ÉNALLOCHROME**. s. f. [de ἔναλλος, différent, et χρῶμα, couleur]. Synonyme de *bicolorine*.

**ÉNANTHÈME**. s. m. [de ἐν, dedans, et ἄνθημα, efflorescence]. Éruption se faisant au niveau des muqueuses, en particulier de la bouche et du pharynx, dans beaucoup de fièvres éruptives, et correspondant à l'*exanthème* qui apparaît au niveau de la peau.

**ÉNANTIOPATHIE**. s. f. Méthode thérapeutique opposée à l'*homéopathie* (V. ce mot et Énantiose).

**ÉNANTIOPATHIQUE**. adj. [de ἐναντίος, opposé, et πάθος, maladie]. Se dit d'un médicament qui guérit une maladie en agissant sur l'économie en sens précisément inverse d'elle (Hahnemann).

**ÉNANTIOSE**. s. f. [de ἐναντίωσις, contrariété; all. *Enantiopathie*]. Mode de traitement qui consiste à traiter les maladies par les contraires (*contraria contrariis curantur*), c'est-à-dire par des médicaments énantiopathiques. Cette idée, qui est fondamentale dans la médecine hippocratique et qui s'est propagée jusqu'à nos jours, repose sur la manière d'abord mécanique et ensuite chimique dont on s'est représenté la maladie. Quand une opposition semble exister entre la maladie et la guérison, ce n'est qu'une apparence sans réalité. Ainsi la *méthode antiphlogistique* n'est pas, dans son essence, opposée aux conditions qui constituent la phlegmasie; et il n'y faut voir qu'une combinaison de moyens, suggérés par l'expérience, à l'effet de changer les conditions de l'état phlegmasique.

**ÉNARTHRODIAL, ALE**. adj. Qui concerne les énarthroses : *capsule, mouvement énarthrodial*, etc.

**ÉNARTHROSE**. s. f. [*enarthrosis*, ἐνάρθρωσις, de ἐν, dans, et ἄρθρωσις, articulation]. Diarthrose formée par une éminence osseuse, arrondie, reçue dans une cavité profonde : telle est l'articulation coxo-fémorale.

**ENCANTHIS**. s. f. [de ἐν, dans, et κανθὸς, l'angle de l'œil; all. *Thränendrüsenanschwellung*]. Tumeur formée par une augmentation de volume ou une production nouvelle dans la caroncule lacrymale. — *Encanthis bénigne*. Simple tuméfaction inflammatoire de la caroncule; elle cède ordinairement aux émollients et aux résolutifs; ou bien aux collyres astringents, si l'inflammation a passé à l'état chronique. — *Encanthis maligne*. Tumeur cancéreuse de la caroncule : elle doit être extirpée avec de petits ciseaux courbes.

**ENCAUME**. s. m. [*encauma*, ἔγκαυμα, de ἐν, dans ou profondément, et καίω, je brûle]. Ulcère profond et rongeant de la cornée.

**ENCAUSTIQUE**. s. f. [ἐγκαυστική, de ἐν, dans, et καίειν, brûler]. V. Cire.

**ENCAUSSE** (France, Haute-Garonne). *Eaux sulfatées calciques*, contenant 3gr,0741 de sels, dont 2gr,1390 de sulfate de chaux; eaux tièdes : 22 à 28°. Altitude : 362 mètres. Établissement : buvette, bains, douches; 1er mai au 30 septembre.

**ENCAVURE**. s. f. V. Bothrion.

**ENCENS**. s. m. [du lat. *incensum*, brûlé; *thus*, λίβανος, all. *Weihrauch*, angl. *incense*, it. *incenso*, esp. *incienso*]. Nom vulgaire de la gomme-résine appelée en matière médicale *oliban*. L'*encens* contient 30 p. 100 de gomme soluble dans l'eau, résine soluble dans l'alcool 56, essence 8, résidu insoluble 5 (Braconnot). Il est fourni par plusieurs arbres du genre *Boswellia*, térébinthacées burséracées de l'Inde et de l'Arabie. Celui de l'Arabie, de l'Abyssinie et de l'Éthiopie est en larmes jaunes, petites, se ramollissant sous la dent, non transparentes (*encens femelle*); celui de l'Inde est en larmes assez grosses, demi-opaques, d'odeur et de saveur plus aromatiques que le premier (*encens mâle*). Il entre dans la composition de certains emplâtres, de la thériaque, du baume de Fioravanti. ‖ Composition que l'on brûle comme parfum : mélange d'oliban et de gommes-résines communes.

**ENCÉPHALALGIE**. s. f. [de *encéphale*, et ἄλγος, douleur]. Nom donné par Fournier à la céphalalgie intense, gravative, profonde que l'on rencontre dans la syphilis cérébrale.

**ENCÉPHALE**. s. m. [*encephalum*, ἐγκέφαλος, de ἐν, dans, et κεφαλή, tête; all. *Gehirn*, angl. *encephalon*, *brain*, it. et esp. *encephalo*]. Ensemble de toutes les parties qui, chez les animaux vertébrés, sont contenues dans la cavité du crâne. L'encéphale (fig. 254) se décompose en trois segments : l'un supérieur, très considérable, est le *cerveau*; l'autre, inférieur et postérieur, est le *cervelet*; le troisième, intermédiaire à la fois au cerveau, au cervelet et à la moelle épinière qui lui fait suite en bas, est l'*isthme de l'encéphale* (V. ces mots) : ces trois segments sont reliés entre eux et avec la moelle, anatomiquement et physiologiquement, par les *pédoncules cérébraux*, dont l'épanouissement constitue la *couronne radiante* ou *rayonnante*; par les *pédoncules cérébelleux*, qui se rendent de la protubérance au cervelet, etc. La densité de l'encéphale est de 1030 pour la substance grise, et 1036 pour la substance blanche. Le poids moyen de l'encéphale s'élève, chez l'homme, à 1 323 grammes; celui de son cerveau à 1155, et celui de son cervelet à 179. Chez la femme, il est de 1210 grammes; celui du cerveau 1055, et celui du cervelet 147. Suivant Parchappe, le poids moyen de l'encéphale est de 1 358 grammes chez les Européens, de 1 390 suivant Welcher, de 1 400 chez les Écossais et les Français, selon Reid, Peacock et Broca. Le poids de l'encéphale est le cinquantième environ de celui du corps, aussi bien sur la femme que sur l'homme, en sorte que, tout pris en considération, ce poids chez l'homme est de 10 p. 100 supérieur à celui de la femme. Le poids du cervelet est à celui de l'encéphale à peu près : : 1 : 7 ou 8 et au cerveau : : 1 : 6. La différence en poids peut s'élever jusqu'à 400 grammes au-dessus de la moyenne, et descendre à 150. Plus bas, l'idiotie, l'imbécillité, etc., se montrent manifestement. — Dans l'encéphale, la substance grise ou cellulaire (V. Cerveau) est le siège des actes de l'innervation centrale qui lui sont propres (*incitation motrice*, *pensée*, *perception*); là, comme dans le reste du système nerveux, la substance blanche, fibreuse ou tubuleuse, n'est que conductrice des modes de l'activité de la première, d'où la nécessité de distinguer en médecine les lésions de l'une de ces substances de celles de l'autre. Sur les vertébrés inférieurs, comme chez les supérieurs, l'ablation des lobes cérébraux ne fait disparaître aucun des mouvements préexistants; seulement ces mouvements prennent certains caractères particuliers. En premier lieu, ils ont plus de régularité, ils sont le vrai type normal, car aucune influence psychique

ne vient les modifier; l'appareil locomoteur est mis en jeu sans entraves, et l'on pourrait presque dire que l'ensemble des mouvements est alors plus normal qu'à l'état normal. En second lieu, les mouvements qui s'exécutent se font *fatalement* après certaines excitations; ils ne peuvent pas ne pas se faire. *Il faut* que la grenouille mise dans l'eau nage, que le pigeon jeté en l'air vole. Le physiologiste peut donc, à volonté, chez un animal sans cerveau, déterminer tel ou tel acte, le limiter, l'arrêter; prévoir les mouvements et affirmer d'avance qu'ils auront lieu dans telles conditions. Une autre particularité des mouvements accomplis, lorsque les lobes cérébraux sont enlevés, est leur continuation après une première impression. Sur le sol, une grenouille sans cerveau qu'on irrite fait, en général, deux à trois sauts au plus; il est rare qu'elle n'en fasse qu'un. Placée dans l'eau, elle continue son mouvement de natation jusqu'à ce qu'elle rencontre un obstacle; il en est de même pour la carpe, l'anguille, etc. Le pigeon continue à voler, le canard et l'oie continuent à nager, etc. On dirait un ressort qui a besoin pour agir d'une première impulsion et qui s'arrête à la moindre résistance. Sur l'animal privé de ses lobes cérébraux, il existe une solidarité des mouvements de tous les membres : selon l'excitation et selon le genre d'impression produite sur les nerfs de sensibilité cutanée et musculaire, il se forme, entre les différentes régions des centres nerveux, une entente commune, qui a pour régulateurs l'isthme encéphalique et le cervelet. Lorsque la moelle est complètement séparée de l'encéphale, les actions réflexes, tout en restant coordonnées, n'ont plus les mêmes caractères; elles restent limitées à quelques groupes ou à un seul groupe musculaire. Enfin, il y a entre les actions de la moelle et celles de l'encéphale (en exceptant les lobes cérébraux) une sorte d'équilibre qui se modifie chaque fois que l'une ou l'autre de ces régions est plus ou moins excitée ou affaiblie. En irritant, toutes choses égales d'ailleurs, par une piqûre légère ou par du sel marin, les centres encéphaliques (excepté le cerveau), les actions réflexes de la moelle sont diminuées. Réciproquement, si l'on augmente l'excitabilité médullaire par la strychnine, les actions réflexes de la moelle deviennent prédominantes, et les mouvements d'ensemble deviennent difficiles et souvent disparaissent complètement. Lorsque le cervelet est enlevé, la solidarité des mouvements disparaît, surtout lorsqu'en même temps on enlève les lobes cérébraux : en effet, lorsque le cerveau subsiste et est capable d'influer sur les fonctions de la moelle, on peut, l'animal voulant marcher, avoir une série de mouvements dans les différents membres, l'influence du cerveau pouvant suppléer, surtout lorsqu'en même temps les yeux peuvent guider l'animal, au fonctionnement du cervelet. La volonté détermine, selon les besoins, telle ou telle contraction, et quelquefois la solidarité des mouvements ne paraît pas troublée. Il n'en est plus de même lorsqu'on enlève à la fois les lobes cérébraux et le cervelet, ce qui supprime l'intervention de la volonté. Cette solidarité des mouvements qui disparaît avec les lésions du cervelet porte à admettre, avec Flourens et Ph. Lussana, que le cervelet pourrait être l'organe du *sens musculaire*, c'est-à-dire qu'il dirigerait et déterminerait la force et l'étendue des contractions musculaires nécessaires à l'accomplissement de tel ou tel mouvement. Les mouvements d'ensemble qui sont identiques avec les mouvements volontaires ne dépendent pas directement du cerveau, mais bien de centres moteurs de la protubérance et de la moelle qui agissent régulièrement, *solidairement*, d'un côté par rapport à l'autre, dès qu'ils sont excités. Le cerveau, appareil des fonctions morales et intellectuelles, n'agit que comme excitant spontané; or, s'il arrive à provoquer l'activité des centres locomoteurs d'un côté, ceux du côté opposé entreront également en action, non par l'influence directe du cerveau, mais parce que les centres locomoteurs voisins avec lesquels ils sont en communication entrent en action (E. Onimus). V. Localisation, Réflexion et Sensibilité. — Fig. 254. Coupe médiane antéro-postérieure de l'encéphale (d'après Leuret, Gratiolet et Ludovic Hirschfeld) : 1, corps calleux; 2, cloison transparente; 3, trigone; 4, commissure blanche antérieure; 5, tubercule mamillaire avec l'anse du pilier antérieur qui le contourne; 6, commissure grise; 7, nerf optique; 8, corps pituitaire; 9, protubérance; 10, bulbe; 11, arbre de vie du cervelet; 12, aqueduc de Sylvius; 13, valvule de Tarin; 14, valvule de Vieussens; 15, tente du cervelet; 16, glande pinéale; 17, son pédoncule inférieur; 18, son pédoncule supérieur; 19, face interne de la couche optique, formant la paroi latérale du ventricule moyen; 20, toile choroïdienne recouvrant la face supérieure de



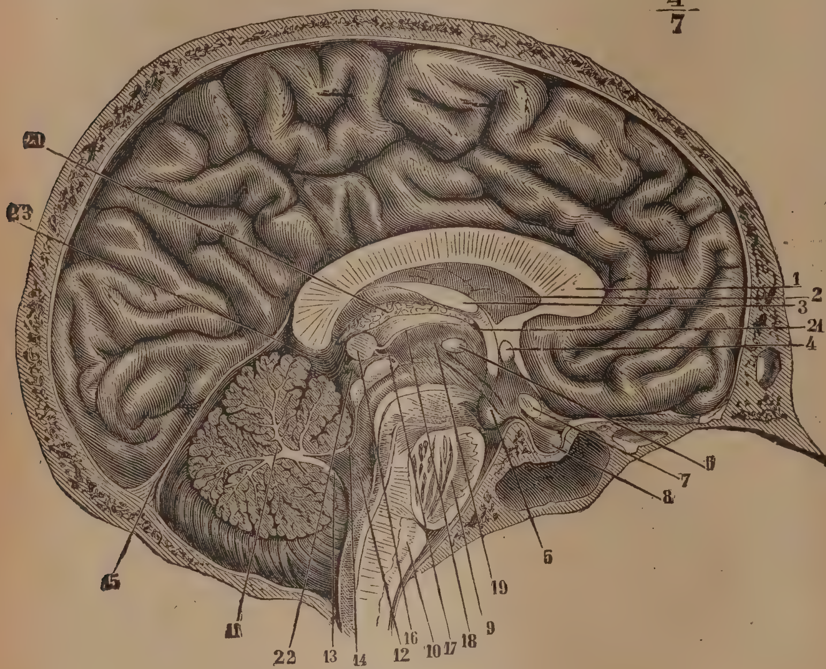


Fig. 254. — *Encéphale.*

la couche optique; 21, trou de Monro; 22, tubercules quadrijumeaux; 23, partie moyenne de la grande fente de Bichat. — La pathologie de l'encéphale se confond avec celle du cerveau. V. CERVEAU.

**ENCÉPHALIQUE.** adj. [*encephalicus*]. Qui a rapport à l'encéphale. — *Matière amorphe encéphalique.* V. MOELLE *épinière.*

**ENCÉPHALITE.** s. f. [*encephalitis*, all. *Encephalitis, Gehirnentzündung*, angl. *encephalitis*, it. *encefalitide*]. Proprement *inflammation de l'encéphale.* — *Encéphalite aiguë.* V. MÉNINGO-ENCÉPHALITE. — *Encéphalite chronique.* V. CÉRÉBROSCLÉROSE. — *Encéphalite chronique interstitielle diffuse.* V. PARALYSIE *générale.*

**ENCÉPHALOCÈLE.** s. f. [*encephalocele*, de ἐγκέφαλος, cerveau, et κήλη, hernie; all. *Gehirnbruch*, angl. *encephalocele*, it. *encefalocele*]. Hernie du cerveau ou du cervelet à travers la boîte cranienne. — *Encéphalocèle congénitale.* Tumeur arrondie, molle, pédiculée, fluctuante,

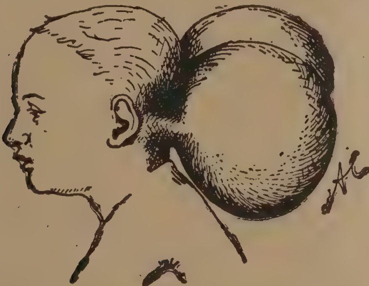


Fig. 255. — *Encéphalocèle.*

transparente, sans changement de couleur à la peau, peu ou point douloureuse, offrant des pulsations isochrones à celles du pouls, augmentant par les efforts, donnant lieu, quand on la comprime, aux signes de la compression cérébrale. Elle siège le plus souvent dans la région occipitale, au milieu de l'os ou au niveau de la suture lambdoïde, mais elle peut aussi se rencontrer à la face. Une portion du cerveau, rarement le cervelet, concourt à la former avec les méninges et une quantité plus ou moins grande de liquide. Il ne s'agit pas dans ce cas d'une hernie du cerveau, mais d'une véritable ectopie d'une portion de l'encéphale, d'une *exencéphalie*, due à un arrêt de développement du crâne remontant aux premiers jours de la vie embryonnaire; c'est un *spina-bifida* cranien (Cruveilhier). Les enfants qui offrent cette anomalie meurent, avant l'état adulte, le plus souvent dans les premiers mois, de méningite, d'encéphalite. Le traitement sera variable suivant le contenu de la tumeur. Quand il est formé d'une grande quantité de liquide et d'une petite portion de matière cérébrale, l'incision de la tumeur, qui donne issue au liquide, et la réduction de la substance nerveuse ectopiée suivie de l'excision de la poche, peuvent amener la guérison. Quand au contraire la masse nerveuse ectopiée est considérable, on devra se contenter de la protéger contre les traumatismes au moyen d'appareils en cuir bouilli ou en gutta-percha, de manière à éviter l'ulcération de la peau et l'infection de la poche, cause ordinaire de la mort. — *Encéphalocèle spontanée.* Hernie du cerveau qui se manifeste après une perte de substance des os du crâne, presque toujours au niveau des cavités ventriculaires, et dans laquelle la poche contient une grande quantité de liquide. V. HYDRENCÉPHALOCÈLE. — *Encéphalocèle traumatique.* Complication assez rare des plaies et fractures du crâne, surtout des plaies par armes à feu, qui peut paraître immédiatement après le traumatisme, ou, ce qui est le plus fréquent, après quelques jours seulement : elle est alors consécutive à l'inflammation. La hernie, dans ce cas, n'a pas de sac, puisque la dure-mère est divisée. Le cerveau s'échappe par les ouvertures de la boîte cranienne sous forme de champignons fongueux, rouges, turgescents, plus ou moins volumineux : cette tumeur est molle, animée du double battement du cerveau; elle est réductible au début, mais elle ne tarde pas à devenir irréductible, fixée au niveau de la plaie osseuse; sa compression est suivie des signes de la compression cérébrale, et parfois d'attaques apoplectiformes. Suivant la région du cerveau herniée, on rencontre des paralysies, de l'aphasie, etc. Les phénomènes inflammatoires dont cette tumeur est le siège entraînent la destruction d'une certaine quantité de masse cérébrale qui est ainsi éliminée par morceaux, sans que pourtant la mort succède fatalement à cette complication. Lorsque la hernie du cerveau paraît immédiatement après le traumatisme, l'organe peut, au début du moins, présenter toutes les apparences de l'état normal : alors, comme dans l'encéphalocèle congénitale, le traitement doit se borner à une légère compression des parties herniées. Quand il y a inflammation, on devra procéder à une désinfection soignée, surveiller l'élimination des produits sphacélés et protéger la masse herniée avec un pansement antiseptique.

**ENCÉPHALOÏDE.** adj. et s. m. [de ἐγκέφαλος, cerveau, et εἶδος, ressemblance; all. *Marksarkom*, angl. *encephaloid*, it. *encefaloide*, esp. *encephaloides*]. — *Encéphaloïde, cancer encéphaloïde* ou *cérébriforme* (Laënnec). Un des aspects sous lesquels se présentent les tumeurs dites *cancéreuses* : ce nom a été donné parce que, parvenues à leur entier développement, elles sont molles, d'un blanc rosé ou jaunâtre, comme la substance médullaire du cerveau. Laënnec regardait l'encéphaloïde comme un tissu de formation nouvelle, développé de toutes pièces au sein des organes, et y jouissant d'une sorte de vie propre. On le considère aujourd'hui comme une variété de tumeur épithéliale dans laquelle les éléments cellulaires prédominent. Une tumeur qui a été dure, grisâtre, etc., peut prendre l'aspect encéphaloïde par suite des phénomènes suivants : 1° des granulations graisseuses se produisent dans l'épaisseur ou entre les cellules et autres éléments qui la composent; leur ensemble, réfléchissant la lumière en blanc, donne une couleur blanchâtre à un tissu qui auparavant offrait une teinte; 2° le ramollissement se manifeste quand des cellules qui auparavant étaient juxtaposées immédiatement, adhéraient ensemble et présentaient un arrangement réciproque déterminé, se dissocient soit parce qu'elles s'hypertrophient et se ramollissent elles-mêmes, soit parce qu'il se produit entre elles une matière amorphe finement granuleuse, demi-liquide, qui entraîne leur séparation, phénomène qui s'accompagne souvent d'une rapide multiplication de capillaires. L'encéphaloïde constitue une variété de cancer particulièrement grave et à marche rapide. — *Sarcocèle encéphaloïde.* V. SARCOCÈLE.

**ENCÉPHALOLITHE.** s. m. [de ἐγκέφαλος, cerveau, et λίθος, calcul]. Calcul ou concrétion du cerveau.

**ENCÉPHALOMALACIE.** s. f. [de ἐγκέφαλος, cerveau, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement cérébral. V. RAMOLLISSEMENT.

**ENCÉPHALOPATHIE.** s. f. [all. *Hirnleiden*, angl. *encephalopathia*, it. *encefalopatia*]. Nom générique des affections de l'encéphale. — *Encéphalopathie atrophique de l'enfance*, ou *encéphalite chronique de l'enfance.* Lésion qui est la cause la plus ordinaire de l'idiotie. — *Encéphalopathie rhumatismale.* V. RHUMATISME *cérébral.* — *Encéphalopathie saturnine.* V. INTOXICATION *saturnine.*

**ENCHATONNÉ, ÉE.** adj. [*enkysté*]. Se dit d'un calcul vésical engagé dans l'orifice inférieur de l'urètre, ou

contenu dans une des cellules de la vessie, ou entouré des embranchements d'une production fongueuse.

**ENCHATONNEMENT.** s. m. V. CHATONNEMENT.

**ENCHEVILLÉ, ÉE.** adj. — *Suture enchevillée.* V. SUTURE.

**ENCHIFRÈNEMENT.** s. m. [all. *Stockschnupfen*, angl. *stopping in the nose*, it. *gravedine*, esp. *romadizo*]. Synonyme vulgaire de *coryza.*

**ENCHONDROME.** s. m. [*enchondroma*, de ἐν, en dedans, et χόνδρος, cartilage ; all. *Knorpelgeschwulst*, angl. *enchondroma*, it. *tumore cartilaginoso*]. Tumeur arrondie (Müller), non raboteuse, composée de cartilage, qui, se développant dans la cavité des os, le plus souvent aux phalanges et aux métacarpiens, distend et amincit leur tissu dont elle se forme une sorte de coque. C'est une variété du *chondrome*. V. CHONDROME.

**ENCHYME.** s. m. [de ἐν, dans, et χύω, je verse]. Anciennement, *infusion.* ‖ D'après Hayne, *suc de formation* qui, provenant du chyme, formerait ensuite le tissu cellulaire. — *Grain* ou *cellule d'enchyme* (Purkinje). Cellule des épithéliums glandulaires.

**ENCHYMOSE.** s. f. [*enchymosis*, ἐγχύμωσις, de ἐν, dans, et χυμὸς, suc ; all. *Enchymosis*, angl. *enchymose*, it. *enchimosi*, esp. *enquimosis*]. Afflux soudain du sang dans les vaisseaux cutanés de certaines parties, par l'effet d'émotion vive.

**ENCLAVEMENT.** s. m. [*paragomphose ; incuneatio*, all. *Einkeilung*, angl. *enclosing*, esp. *enclaviamento*]. Accident rare de l'accouchement où la tête est tellement serrée en un point de la cavité pelvienne qu'elle ne peut plus être poussée dans aucun sens par les efforts de la nature, ni refoulée à l'aide de la main. Il y a *enclavement faux*, si, un bassin ayant moins d'étendue que de coutume, la tête étant médiocrement réductible, et les contractions utérines ayant de l'énergie, la tête, après avoir eu de la peine à franchir le détroit abdominal, finit par s'engager dans l'excavation pelvienne. Dans l'*enclavement vrai*, la tête est fixée par deux points opposés de sa circonférence, et les doigts ne peuvent lui communiquer aucun mouvement de latéralité. Les conséquences de l'enclavement étant graves, il faut y remédier sans délai, par l'application du forceps ou par la symphyséotomie ; parfois même l'opération césarienne ou l'embryotomie seront nécessaires. — *Enclavement de l'utérus.* Fixation de l'utérus gravide en rétroversion dans le petit bassin, entraînant la compression des différents organes qui y sont contenus (urètre, vessie, rectum, vaisseaux et nerfs). Le traitement consiste dans le redressement de l'utérus, qui permet à l'organe de se développer librement dans la cavité abdominale.

**ENCLUME.** s. f. [*incus*, all. *Amboss*, angl. *incus*, *anvil*, it. *ancudine*, esp. *yunque*]. L'un des osselets de l'oreille moyenne. V. OREILLE.

**ENCŒLITE.** s. m. [de ἐν, en, et κοῖλος, creux]. Inflammation intestinale interne.

**ENCOLPITE.** s. f. [de ἐν, en, et κόλπος, vagin]. Inflammation du vagin.

**ENCOMBREMENT.** s. m. En hygiène, disproportion entre l'étendue d'une habitation et le nombre des individus sains ou malades qui y vivent. Dans ces conditions, l'homme et les animaux se nuisent à eux-mêmes, l'encombrement produisant la viciation miasmatique de l'air, surtout pendant la nuit, par les excrétions naturelles, solides, liquides et gazeuses, toutes facilement putrescibles, surtout à la température des habitations de l'homme (V. MIASME). Dans les hôpitaux, il faut y joindre l'influence de la fétidité préexistante et de l'abondance des excrétions et déjections, du pus des plaies, l'odeur et la vapeur des tisanes, des cataplasmes, les émanations de l'éclairage, de la literie, des latrines trop rapprochées, mal construites et mal tenues. Les effets de l'encombrement par des hommes sains sont l'apparition de diarrhées, de dysenteries, d'affections typhoïdes à caractère grave et épidémique. Toute augmentation du nombre des malades dans une salle d'hôpital amène une augmentation de mortalité, non seulement par suite des conditions susmentionnées, mais encore parce que le repos et le sommeil nécessaires à la réparation nutritive et cicatricielle diminuent, les impressions pénibles se multipliant autour de chaque malade ; impressions causées par les cris et les plaintes des uns, par la mauvaise odeur et la malpropreté, les accidents nerveux, le délire, l'agonie, la mort des autres, la vue du transport des cadavres, etc. Dans les hôpitaux, aussi bien que dans les camps et sur les vaisseaux, l'encombrement facilite l'apparition des épidémies ; les mauvaises conditions hygiéniques mettent les individus en état de moindre résistance vis-à-vis des germes pathogènes ; c'est ainsi que les plaies s'infectent facilement, et qu'apparaissent l'infection purulente, l'érysipèle et la pourriture d'hôpital. De même, on a remarqué que les complications septiques au cours des maladies infectieuses sont beaucoup plus fréquentes et plus graves dans les milieux encombrés que quand chaque malade dispose d'une quantité d'air et de lumière suffisante ; tel est le cas pour la broncho-pneumonie consécutive à la rougeole. Dans d'autres milieux, suivant les circonstances épidémiques, ce seront le typhus et le scorbut qui se montreront, les individus les plus faibles étant d'abord les premiers atteints ; puis le germe, prenant une virulence de plus en plus grande, s'attaque aux plus robustes qui succombent à leur tour. On peut produire, augmenter, diminuer ou supprimer les effets de l'encombrement dans une même salle, une même caserne, un même vaisseau, etc., selon qu'on élève ou abaisse le nombre des habitants ou des lits : toutefois la nocuité persiste au delà du moment où l'air a été renouvelé et la population des bâtiments diminuée, parce que les miasmes produits imprègnent les parois des salles, des meubles, des rideaux, etc., jusqu'à ce qu'ils soient récrépis, lavés ou revernis. ‖ *Encombrement charbonneux.* Accumulation, dans le poumon et les ganglions bronchiques, de la matière charbonneuse de l'*anthracosis.*

**ENCRE.** s. f. [de *encaustum*, encaustique, et, par extension, encre ; *atramentum*, μέλαν, all. *Tinte*, angl. *ink*, it. *inchiostro*, esp. *tinta*]. — *Encre pour écrire.* Liquide dont la coloration ordinairement *noire*, tirant sur le bleu ou sur le vert, est due à l'action du tannin sur les sels de peroxyde de fer ou ferriques : c'est une solution aqueuse de tannate de peroxyde de fer, mêlée de gomme pour l'épaissir, de sucre pour lui donner du brillant, et d'alun pour lui donner du mordant. Les *encres rouge*, *bleue*, *jaune*, *verte*, se font avec le bois de campêche, le carmin, la garance, l'indigo, l'acétate de cuivre cristallisé. — *Encre de Chine.* Charbon très divisé, délayé dans une solution de gomme épaisse et aromatisée. — *Encre d'imprimerie.* Noir de fumée dans l'huile de lin cuite. — *Encre de sèche.* V. SÈCHE. — *Encre sympathique.* Celle qui laisse sur le papier des caractères restant invisibles jusqu'à ce qu'un réactif approprié à la substance qui la compose décèle la présence de ces caractères : ainsi le chlorure de cobalt, qui bleuit à chaud, peut, dissous dans l'eau, donner une encre sympathique.

**ENCROÛTEMENT.** s. m. Synonyme d'*incrustation.*

**ENDADELPHE.** adj. et s. m. [de ἔνδον, au dedans, et ἀδελφὸς, frère]. Monstre double chez lequel le corps accessoire, tellement uni au principal que les deux paraissent n'en faire qu'un, forme au plus une tumeur, souvent même invisible à l'extérieur (Gurlt).

**ENDAHOLLA.** s. m. En Abyssinie, crassulacée (*Kalanchoe glandulosa*, Hochst), dont les fruits pilés et mêlés au miel passent pour exciter les contractions de l'utérus et favoriser l'accouchement.

**ENDANGIUM.** s. m. [de ἔνδον, dedans, et ἀγγεῖον, vaisseau]. Synonyme de *tunique interne des vaisseaux*.

**ENDARTÈRE.** s. m. [de ἔνδον, dedans, et *artère*]. La tunique interne des artères. V. Artère.

**ENDARTÉRITE.** s. f. [de ἔνδον, dedans, et *artère*]. V. Artérite.

**ENDÉMICITÉ.** s. f. Qualité qu'ont certaines maladies de présenter toujours les caractères des *endémies*.

**ENDÉMIE.** s. f. [*endemia*, de ἐν, dans, et δῆμος, peuple; all. *Landeskrankheit*, angl. *endemia*, it. *endemia*]. Maladie particulière à certaines contrées où elle règne, soit constamment, soit à des époques fixes, sous l'influence d'une cause locale, permanente ou temporaire, et spéciale à ces contrées : comme pour l'épidémie, cette cause peut être l'altération de l'air, des aliments, etc. ; mais ici l'influence morbifique, au lieu d'être *accidentelle*, est inhérente aux lieux où elle se fait sentir, et manifeste ses effets, sinon constamment, du moins à certaines époques qu'il est possible de prévoir d'après les conditions hygiéniques qui l'engendrent.

**ENDÉMIOLOGIE.** s. f. Traité des endémies.

**ENDÉMIQUE.** adj. [*endemicus*, *endemius*, ἐνδημος, all. *endemisch*, angl. *endemic*, *endemical*, it. et esp. *endemico*]. Se dit d'une maladie qui a le caractère de l'*endémie*.

**ENDÉPIDERME.** s. m. [*endepidermis*, de ἔνδον, au dedans, et ἐπιδερμίς, épiderme]. Épiderme interne. Mot inusité qu'on a proposé de substituer à *épithélium*.

**ENDÉRIEN, ENNE.** adj. [de ἐν, dedans, et δέρος, peau]. Ce qui est dans la profondeur du corps, ou sous-cutané.

**ENDERMIQUE.** adj. [de ἐν, dans, et δέρμα, derme, peau; all. *endermisch*, angl. *endermatic*, *endermic*, it. et esp. *endermico*]. Qui agit sur la peau, ou en pénétrant à travers la peau. — *Méthode endermique*. Application de certains médicaments sur la peau préalablement dépouillée de son épiderme. Celui-ci étant enlevé au moyen d'un vésicatoire ou d'une pommade ammoniacale, et la plaie étant nettoyée de la pellicule fibrineuse et purulente qui se forme à sa surface, on saupoudre la région dénudée avec le médicament pulvérisé; et on renouvelle le pansement deux fois par jour. Le derme absorbe très vite et d'une façon très sûre. Aussi, la méthode endermique, outre son action locale directe, a-t-elle une action diffusée, par voie d'absorption, certaine et énergique. De là les deux sortes d'indications auxquelles elle répond : 1° en cas de névralgie superficielle, faciale, intercostale, etc., la morphine appliquée sur le derme dénudé calme la douleur en quelques minutes ; 2° lorsque des lésions stomacales ou intestinales, ou une idiosyncrasie particulière, contre-indiquent l'usage intérieur d'un médicament, et surtout lorsqu'il est nécessaire que ce médicament agisse rapidement (par exemple, le sulfate de quinine dans les fièvres pernicieuses), la méthode endermique est une précieuse ressource. Mais elle a des inconvénients qui, dans la plupart des cas, lui font préférer la *méthode hypodermique* : l'absorption cesse vite à la surface de la portion dénudée, et ne s'exerce que si celle-ci est fraîche; de plus, le derme s'enflamme facilement au contact des corps étrangers, et cette inflammation peut être le point de départ d'abcès, de phlegmons.

**ENDERMOSE.** s. f. Emploi de la méthode endermique.

**ENDIVE.** s. f. V. Chicorée.

**ENDOBLASTE.** s. m. [de ἔνδον, en dedans, et βλαστὸς, germe]. Nom parfois donné à chacun des noyaux qui, dans les culs-de-sac glandulaires tapissés par des cellules épithéliales, constituent la couche contiguë à la membrane propre, et entre lesquels se trouve le *périblaste*. V. Périblaste.

**ENDOCARDE.** s. m. [*endocardium*, de ἔνδον, en dedans, et καρδία, cœur; all. et angl. *endocardium*, it. et esp. *endocardo*]. Membrane qui tapisse les cavités et les valvules du cœur. Elle est fort mince sur les tendons des colonnes charnues et des valvules. Elle se compose de dedans au dehors : 1° de cellules endothéliales polygonales minces; 2° de la *tunique commune de Bichat* (V. Artère); 3° d'une couche épaisse d'un tiers à un demi-millimètre dans les ventricules, un peu plus mince dans les oreillettes, formée de fibres élastiques très étroites, à bords nets, anastomosées en réseau, couche fort serrée à la face interne, mais mélangée, à la face externe, de tissu lamineux qui s'enfonce entre les faisceaux contractiles, auxquels cette couche est ainsi rendue adhérente : c'est la seule qui soit vasculaire; dans cette couche se trouve, surtout chez le mouton, le réseau de cellules musculaires embryonnaires de Purkinje; enfin il y aurait aussi, d'après Luschka, des fibres musculaires lisses. Les trois couches de l'endocarde représenteraient ainsi les trois tuniques d'un vaisseau, si bien qu'on peut considérer le cœur, avec Duval, comme un gros vaisseau auquel se surajouterait une musculature spéciale. Les vaisseaux, lymphatiques et sanguins, viennent de ceux des parois musculaires. L'endocarde constitue, en se repliant, les valvules du cœur; celles-ci sont donc formées simplement de deux feuillets endocardiques adossés ; la grande valvule mitrale contient à sa base des fibres musculaires dans une étendue de 3 à 5 millimètres; cette portion charnue renferme seule des vaisseaux, tandis que tout le reste de cette valve et les autres valvules en sont dépourvues (Darier).

**ENDOCARDIAQUE.** adj. Se dit des bruits et autres phénomènes qui se passent dans les cavités du cœur.

**ENDOCARDITE.** s. f. [*endocarditis*, all. *Endocarditis*, angl. *endocarditis*, it. *endocarditide*]. Inflammation de l'endocarde, se manifestant généralement dans le cours du rhumatisme articulaire aigu, mais pouvant aussi apparaître pendant l'évolution soit d'inflammations locales et voisines, péricardite, pleurésie, pneumonie, soit de maladies générales, chorée, variole, fièvre typhoïde, diabète (Lécorché), fièvre intermittente, érysipèle (Jaccoud). L'endocardite est toujours le résultat de la localisation sur l'endocarde d'une affection dont le point de départ est variable; néanmoins on réserve le nom d'*endocardite infectieuse* aux seuls cas d'endocardite maligne, répondant à la forme anatomique de l'endocardite ulcéreuse ou végétante. L'endocardite rhumatismale est dite simple; elle est l'expression cardiaque de la même infection due à un agent pathogène encore inconnu, qui donne lieu sur les articulations à la polyarthrite aiguë fébrile; son évolution est d'ailleurs moins grave que celle de l'endocardite infectieuse. Aussi convient-il de décrire séparément ces deux formes. L'endocardite se développe presque toujours au niveau des cavités gauches du cœur, sauf pourtant chez le fœtus, où l'endocardite droite est plus fréquente et laisse souvent à sa suite des malformations cardiaques irrémédiables. Enfin l'endocardite intéresse le plus ordinairement les valvules cardiaques (*endocardite valvulaire*), mais elle peut aussi se localiser au niveau des parois des cavités (*endocardite pariétale*); cette dernière variété ne donne pas lieu à des modifications des bruits normaux du cœur; aussi ne peut-elle être ordinairement diagnostiquée (Bouillaud); cette localisation peut se rencontrer aussi bien dans la forme simple que dans la forme ulcéreuse. — 1° *Endocardite plastique*, *simple* ou *exsudative*. Forme d'inflammation de l'endocarde dans laquelle le bord libre de la valvule, d'abord simplement boursouflé, prend un aspect grisâtre et granité, se recouvre de petites saillies formées par des thrombus blancs, puis de saillies plus considérables en chou-fleur ou en crête de coq parfois masquées par des caillots. Le travail phlegmasique parcourt ainsi trois étapes successives : gonflement œdémateux, végétations fibrineuses, enfin néofor-

mation embryonnaire et vasculaire finissant par englober les végétations. La guérison anatomique se fait par la formation du tissu fibreux, mais la sclérose de la valvule entraîne des rétractions et des adhérences d'où résultent les *lésions valvulaires* avec leurs conséquences (V. Insuffisance et Rétrécissemnet). Le début de l'endocardite aiguë simple est ordinairement latent, parce qu'il est masqué par les symptômes de l'affection rhumatismale dans le cours de laquelle elle se développe, d'où le précepte qu'il faut ausculter tous les jours le cœur des rhumatisants, surtout quand apparaît une recrudescence de la fièvre qui n'est pas en rapport avec une nouvelle poussée articulaire. Une sensation d'oppression précordiale, des palpitations, des troubles dans l'action du cœur (successivement augmentée et diminuée) et dans l'état du pouls, d'abord dur et plein, puis mou et faible, souvent de la dyspnée, parfois des syncopes, sont les premiers symptômes de l'endocardite; ils n'ont rien de caractéristique, et la maladie ne peut être affirmée qu'après l'apparition des signes physiques : la palpation fait reconnaître le nombre et le degré d'énergie des battements du cœur, et parfois l'existence d'un frémissement vibratoire; la percussion montre une augmentation de la matité précordiale, de siège et d'étendue variables avec la cavité sur laquelle porte la dilatation ou l'hypertrophie, consécutive au trouble de la circulation du sang dans le cœur; enfin, dès que les fonctions des valvules sont troublées par la présence de végétations, l'auscultation fait entendre un bruit de souffle, d'abord doux, puis rude, râpeux, au niveau d'un des orifices du cœur, au premier ou au deuxième temps : c'est par la brusquerie de son apparition dans le cours d'une maladie fébrile que ce souffle est révélateur de l'endocardite aiguë simple. Celle-ci se termine le plus souvent par le passage à l'état chronique et l'établissement d'une lésion valvulaire; quand elle amène la mort, c'est plus souvent par le fait d'une complication (embolie, péricardite, pleuro-pneumonie) que par sa propre évolution. — 2° *Endocardite ulcéreuse* ou *végétante* [*infectieuse*, Jaccoud, *endocardite des états typhoïdes* de Bouillaud]. Forme d'endocardite décrite pour la première fois complètement par Senhouse Kirkes en 1852, dans laquelle les éléments cellulaires dont la prolifération constitue le début de toute inflammation de l'endocarde, au lieu de s'organiser comme dans la forme plastique, se détruisent aussitôt après leur formation par suite de la dissociation et de la régression qui les atteint. L'élimination de ces produits entraîne une perte de substance à leur niveau et la formation d'*ulcérations*, qui siègent principalement dans le cœur gauche, sur les valvules, sur la mitrale de préférence. Sur ces ulcérations peuvent se déposer des couches successives de fibrine, formant souvent des végétations énormes qui en se détachant détermineront des embolies. Dans d'autres cas, la régression des éléments amène, au lieu d'ulcérations, la formation de petites cavités, véritables *anévrysmes* dont le siège de prédilection est aussi constitué par les valvules : l'évacuation de leur contenu dans les cavités cardiaques a pour résultat la formation d'embolies artérielles et d'infarctus au sein des organes. L'endocardite ulcéreuse peut être secondaire à une infection localisée en un autre point de l'organisme, ou au contraire primitive; elle apparaît de préférence alors chez les individus en état de misère physiologique ou prédisposés par une altération valvulaire antérieure. L'agent pathogène de ces endocardites est variable; on a trouvé le streptocoque, le pneumocoque, le staphylocoque. Gilbert et Lion ont trouvé quatre fois chez l'homme un microbe particulier, le *bacille de l'endocardite infectieuse*, qui, injecté aux animaux, reproduit les lésions de l'endocardite végétante. Dans l'endocardite ulcéreuse, l'attention est surtout attirée par les symptômes généraux qui se présentent avec des allures variables et qu'on peut rattacher à deux types principaux : dans l'un (*forme typhoïde*), le début a lieu par un grand et unique frisson, suivi d'une élévation extrême de la température; langue sèche et fuligineuse, catarrhe intestinal, diarrhée, ballonnement du ventre, tuméfaction de la rate, exanthème rosé ou pétéchial, catarrhe bronchique, adynamie profonde, tout concourt à favoriser la confusion avec la dothiénentérie, et l'erreur ne peut être évitée que si l'auscultation fait reconnaître l'existence d'un souffle au niveau d'un des orifices du cœur; dans l'autre (*forme pyohémique*), il y a pendant les premiers jours des frissons répétés, suivis de chaleur et de sueurs, le pouls est plus fréquent que dans la forme précédente; l'analogie avec l'infection purulente est complète : teint jaunâtre, terreux; traits altérés; phénomènes révélateurs des infarctus et des abcès métastatiques, variables avec les organes qui en sont le siège (poumon, rate, rein, intestin, foie, cerveau), d'où signes de pneumonie lobulaire, gonflement et douleur de la région splénique, albuminurie et hématurie, diarrhée, ictère, hémiplégie; parfois même il y a des abcès articulaires : aussi l'auscultation du cœur seule peut empêcher de confondre cette forme avec la pyohémie d'origine extracardiaque. Enfin, à côté de ces deux formes principales, il y en a d'autres plus rares, telles que la *forme fébrile prolongée* de Jaccoud, et la *forme apyrétique*, dans laquelle la marche est très lente et aboutit à la mort à la suite d'un affaiblissement progressif souvent accompagné d'un léger état d'asystolie. Jusqu'ici l'endocardite ulcéreuse a toujours amené la mort, plus rapidement dans la forme pyohémique que dans la forme typhoïde. — Le traitement de l'*endocardite végétante* doit avoir pour but de modérer l'activité du cœur par l'emploi de la digitale, et d'empêcher autant que possible la formation et l'organisation des dépôts plastiques par l'usage des alcalins à l'intérieur; l'application de ventouses scarifiées et de vésicatoires au niveau du cœur est également favorable ; au contraire, les saignées et la médication stibiée ont le grave inconvénient de débiliter les malades. Dans l'*endocardite ulcéreuse*, c'est l'adynamie qu'il faut combattre par les toniques et les stimulants.

**ENDOCERVICITE.** s. f. [de ἔνδον, en dedans, et *cervix*, col] (Marion-Sims). Inflammation de la muqueuse du col utérin.

**ENDOCHORION.** s. m. [de ἔνδον, en dedans, et χόριον, chorion; all. *Endochorium*]. Feuillet interne du chorion, troisième chorion ou feuillet allantoïdien vasculaire qui tapisse le *chorion*.

**ENDOCRÂNE.** s. m. [de ἔνδον, en dedans, et *crâne*]. La face interne de la cavité cranienne.

**ENDOCRANITE.** s. f. Inflammation de la face interne du crâne.

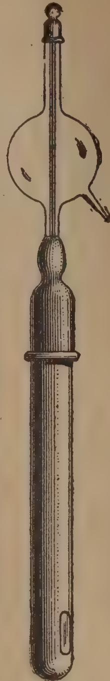
**ENDOCYMIEN.** s. m. [de ἔνδον, en dedans, et κῦμα, fœtus]. Monstre double par inclusion (Isid. Geoffroy-Saint-Hilaire).

**ENDODERME.** s. m. [de ἔνδον, en dedans, et δέρμα, derme]. En embryologie. V. Embryon.

**ENDODIASCOPE.** s. m. Appareil destiné à pratiquer l'endodiascopie interne (V. ce mot) (fig. 256).

**ENDODIASCOPIE.** s. f. [de ἔνδον, en dedans, δια, à travers, et σκοπεῖν, examiner]. Méthode d'exploration qui consiste à éclairer une cavité par les rayons de Röntgen, de façon à voir directement non plus les parois de cette cavité comme dans l'endoscopie, mais les régions avoisinantes, par transparence, par un mécanisme analogue à celui de la diaphanoscopie (Bouchacourt). Il existe deux variétés d'endodiascopie, suivant la situation de la source lumineuse, en dehors ou en dedans de la cavité à explorer, de même qu'il y a deux variétés d'endoscopie. Dans l'endodiascopie externe, le faisceau lumineux est projeté de dehors en

dedans par des artifices de position. Dans l'endodiascopie interne, le tube de Crookes est introduit dans une cavité naturelle; cette disposition nécessite l'emploi, comme générateur d'électricité, d'une machine statique et d'un appareil dit *endodiascope* composé d'un tube entouré d'une enveloppe métallique, et ayant une forme variable suivant la cavité dans laquelle il doit être introduit.


Fig. 256. — *Endodiascope.*

**ENDOGASTRITE.** s. f. Inflammation de la muqueuse gastrique.

**ENDOGÈNE.** adj. [*endogenus*, de ἔνδον, en dedans, et l'inusité γενής, engendré; angl. *endogenous*]. — *Intoxication endogène.* Intoxication par des substances produites au sein même de l'économie, soit par des germes vivants, soit par suite du jeu des cellules; ce sont les *toxikoses* de von Jacksh. — *Poisons endogènes.* Poisons produits dans l'intérieur de l'organisme; les uns se forment à l'état normal par suite de la vie cellulaire ou des fermentations gastro-intestinales; ils causent par leur rétention une variété d'intoxications endogènes (toxikoses par rétention); les autres sont pathologiques et résultent soit d'un trouble de la vie cellulaire, soit d'agents parasitaires introduits accidentellement dans l'organisme ou ayant acquis une virulence inaccoutumée. — *Formation* ou *génération endogène.* V. Multiplication.

**ENDOGENÈSE.** s. f. V. Multiplication.

**ENDOLEMMAL.** adj. [de ἔνδον, en dedans, et λέμμα, enveloppe]. — *Ramifications endolemmales.* Ramifications terminales de fibres nerveuses motrices, après leur pénétration sous le myolemme.

**ENDOLYMPHE.** s. f. [de ἔνδον, au dedans, et *lympha*, lymphe; esp. *endolinfa*]. Liquide clair et albumineux qui remplit l'utricule et les canaux demi-circulaires du labyrinthe membraneux de l'oreille interne.

**ENDOMÉTRITE.** s. f. Inflammation de la muqueuse utérine. V. Métrite.

**ENDONÉPHRITE.** s. f. [de ἔνδον, dedans, et νεφρῖτις, néphrite]. Inflammation de la membrane qui tapisse le bassinet (par opposition à *néphrite* et à *périnéphrite*).

**ENDOPARASITE.** adj. et s. m. V. Entoparasite.

**ENDOPÉRICARDITE.** s. f. Inflammation du péricarde et de l'endocarde.

**ENDOPHYTE.** adj. et s. m. [de ἔνδον, en dedans, et φύτον, plante]. Synonyme de *Entophyte.*

**ENDOPLASMIQUE.** adj. [de ἔνδον, en dedans, et *plasma*]. Se dit d'une production élaborée par la cellule et restant unie intimement au protaplasma ou contenue dans les mailles de celui-ci. Les fibres musculaires striées, la graisse, la kératine des poils, l'éléidine des ongles et de l'épiderme rentrent dans ce groupe de productions.

**ENDOSCOPE.** s. m. [de ἔνδον, en dedans, et σκοπεῖν, examiner; all. *Endoskop*]. Instrument destiné à examiner l'intérieur des cavités à orifice étroit (Désormeaux), telles que l'urètre, la vessie, les fosses nasales, le col et le corps de l'utérus, les cavités accidentelles (kystes après la ponction, plaies compliquées de corps étrangers, etc.). Il se compose : 1° d'un tube renfermant un miroir métallique incliné à 45° sur l'axe de l'instrument et percé à son centre; ce tube se termine à une extrémité par une douille qui sert à l'adapter aux sondes que l'on introduit dans les organes; à l'autre, par un diaphragme percé d'une ouverture centrale; 2° d'une lampe à gazogène placée dans une lanterne, réunie à la pièce précédente par un tube latéral. La lumière de cette lampe, réfléchie par un réflecteur concave, tombe sur le miroir incliné, qui la dirige vers les objets placés au bout de la sonde; 3° d'une lentille qui fait converger les rayons lumineux sur l'objet que l'on veut éclairer. On fixe dans la douille l'extrémité de la sonde, puis sur le tube latéral on adapte la lampe, réglée de façon que sa flamme réponde au centre du miroir concave. Les objets placés à l'extrémité de la sonde sont vus à travers l'ouverture du diaphragme, munie ou non d'instruments grossissants. Pour examiner de larges cavités, telles que la vessie, il faut préalablement les remplir d'un liquide limpide, et employer une sonde qui retienne le liquide, en livrant passage à la lumière : cette sonde présente un coude brusque, près de son bec, et dans le même point une ouverture fermée par un verre. Tel est l'endoscope à lumière externe; actuellement, grâce à l'électricité, on peut porter la source lumineuse au centre même de l'organe à éclairer (endoscope à lumière interne, muni d'une lampe Edison). A l'aide de l'endoscope, on distingue la surface interne de la vessie et les altérations qu'elle peut présenter, les calculs qui s'y trouvent libres ou adhérents, et les causes de leur adhérence. Dans l'urètre, on voit les altérations de la muqueuse, ses ulcérations, l'orifice urétral des fistules, les rétrécissements dont on peut étudier les dispositions. Enfin, on peut pratiquer les diverses opérations applicables à ces cas, à l'aide d'instruments guidés par la vue. V. Cystoscopie et Urétroscopie.

**ENDOSCOPIE.** s. f. Emploi de l'endoscope.

**ENDOSCOPIQUE.** adj. V. Entoptique.

**ENDOSMO-EXOSMOSE.** s. f. Phénomène double constitué par les deux actes d'*endosmose* et d'*exosmose*. Ce terme est synonyme de celui d'*osmose*, qui est plus usité.

**ENDOSMO-EXOSMOTIQUE.** adj. Qui concerne l'endosmose et l'exosmose, ou qui est produit par ces deux phénomènes : *courant, échange endosmo-exosmotiques.*

**ENDOSMOMÈTRE.** s. m. [all. *Endosmometer*]. Instrument qui sert à étudier l'endosmose, et, plus généralement, les phénomènes d'osmose. Celui de Dutrochet se compose d'une fiole de verre dont le fond est remplacé par une membrane poreuse, et qui se continue en haut avec un tube gradué : on remplit la fiole du liquide le plus dense, et on la plonge dans le liquide le plus léger.

**ENDOSMOMÉTRIQUE.** adj. Qui se rapporte à l'endosmomètre. Qui sert à son emploi.

**ENDOSMOSE.** s. f. [*endosmosis*, de ἔνδον, en dedans, et ὠσμὸς, action de pousser; all., angl. et esp. *endosmose*]. Nom donné d'abord par Dutrochet à la production du courant qui, dans les phénomènes d'osmose, se porte de dehors en dedans, contrairement à l'*exosmose*; puis à celle du courant le plus fort, quelle que soit d'ailleurs sa direction : dans cette dernière acception, qui a prévalu, le terme d'*endosmose* s'applique aussi bien au courant qui se dirige de dedans en dehors qu'à celui de sens inverse. V. Osmose.

**ENDOSMOTIQUE.** adj. [all. *endosmotisch*, angl. *endosmotic*, *endosmotical*, it. *endosmodico*]. Qui concerne l'endosmose. — *Équivalent endosmotique.* Quantité d'eau nécessaire pour faire passer à travers la membrane de l'endosmomètre un gramme de la substance dissoute dans le liquide le plus dense. — *Force endosmotique.* Celle à laquelle on attribue les phénomènes d'endosmose et d'exosmose (V. Osmose).

**ENDOSPORE.** s. m. Membrane interne des spores proprement dites. || Spore formée à l'intérieur d'une cellule mère ou *sporange*; synonyme de *gonidie.*

**ENDOSPORÉ.** adj. Se dit des champignons dont les spores naissent dans des cellules mères.

**ENDOSTÉITE.** s. f. Inflammation de la partie interne du canal médullaire des os longs. V. OSTÉOMYÉLITE.

**ENDOSTÉTHOSCOPE.** s. m. [de ἔνδον, en dedans, στῆθος, poitrine et σκοπεῖν, examiner]. Instrument que l'on introduit dans l'œsophage pour ausculter l'aorte (Hoffmann).

**ENDOSTÉTHOSCOPIE.** s. f. Procédé d'exploration de la poitrine au moyen d'un appareil introduit dans sa cavité; tel est l'endostéthoscope de Hoffmann pour ausculter l'aorte.

**ENDOTHÉLIAL.** adj. Qui a rapport ou qui concerne l'endothélium. — *Tumeur endothéliale.* V. ENDOTHÉLIOME.

**ENDOTHÉLIOME.** s. m. Tumeur formée par la multiplication et l'agglomération des cellules endothéliales; elle se rencontre au niveau des séreuses et en particulier de l'arachnoïde. La *psammome* de Virchow, le *sarcome angiolithique* de Cornil et Ranvier sont des variétés d'endothéliome. Les éléments de l'endothéliome sont des cellules minces, aplaties, irrégulièrement polygonales, disposées souvent en cercle autour d'une petite masse calcifiée. — Fig. 257. Tumeur endothéliale : *a*, stade de début par la transformation des cellules fusiformes du stroma; *bb*, cylindre cellulaire dans lequel les cellules sont devenues polygonales; *c*, stroma muqueux.




Fig. 257. — Tumeur *endothéliale*.

**ENDOTHÉLIUM.** s. m. (His). Épithélium de l'appareil circulatoire, des séreuses et des synoviales, composé d'une rangée unique de minces cellules polygonales, et se produisant directement aux dépens du mésoderme, contrairement à l'épiderme et aux épithéliums digestifs, respiratoires et glandulaires, qui dérivent, par involution ou renversement vers la profondeur, les uns de l'ectoderme, les autres de l'endoderme. V. ÉPITHÉLIUM.

**ENDUIT.** s. m. [all. *Beleg*]. En pathologie, couche de matière plus ou moins tenace qui revêt la surface de certains organes, et qui, étant ordinairement le produit altéré d'une sécrétion, présente de nombreuses différences de couleur, de consistance, etc. : tels sont l'enduit *muqueux*, jaunâtre ou blanchâtre, de la langue, dans les fièvres bilieuses et muqueuses; l'enduit *fuligineux*, noirâtre, de la langue, des dents, des lèvres, dans la dothiénentérie et les états typhoïdes. ‖ *Enduit fœtal* ou *sébacé*. Couche de matière blanchâtre qui recouvre la peau de beaucoup de nouveau-nés. La quantité varie d'un fœtus à l'autre : l'un naît couvert d'un enduit blanchâtre et a le corps blanc ou d'un blanc rosé; un autre a la peau d'un rose plus ou moins vif, sans enduit notable susceptible de masquer la couleur du tégument. L'enduit sébacé est formé : 1° de granulations graisseuses en quantité minime; 2° principalement de cellules épithéliales pavimenteuses, polyédriques et à angles arrondis lorsqu'elles sont libres, aplaties lorsqu'elles sont pressées les unes contre les autres. Ces cellules sont sans noyaux, et, lorsqu'elles sont gonflées par le liquide de la préparation, on y reconnaît une paroi distincte de la cavité et tous les caractères des cellules épithéliales qui tapissent les glandes pileuses ou sébacées, dont elles proviennent. ‖ *Enduit imperméable*. Substance molle ou liquide, qui ne se laisse traverser par aucun fluide et qu'on étend sur une surface pour la mettre à l'abri de la pénétration des liquides et des gaz extérieurs; tels sont certains vernis, une solution de collodion ou de caoutchouc dans l'éther ou le sulfure de carbone, etc. Appliqués sur la surface cutanée d'un animal, ces enduits amènent la mort de celui-ci au bout d'un temps variable, par excès de déperdition de chaleur ou par rétention de principes volatils nuisibles.

**ENDURCISSEMENT.** s. m. [*induratio*, σκλήρωσις, all. *Verhärtung*, angl. *hardening*, *enduration*, it. *induramento*, esp. *endurecimiento*]. Augmentation de la consistance d'un corps, par rapprochement de ses molécules. — *Endurcissement du tissu cellulaire*. V. SCLÉRÈME.

**ÉNÈME.** s. m. [ἔναιμον, de ἐν, dans, et αἷμα, sang]. Médicament composé de substances siccatives, légèrement astringentes, qu'on mettait sur des plaies sanglantes.

**ÉNÉORÈME.** s. m. [*enæorema*, ἐναιώρημα, de ἐναιωρέομαι, je reste suspendu; all. *Enäorem*, angl. *eneorema*, it. *eneorema*]. Matière légère et blanchâtre, composée de mucosine, en suspension dans l'urine des malades arrivés à la période de crise. L'énéorème se tient vers le milieu ou le tiers inférieur du vase; on l'appelle quelquefois *nuage inférieur*, pour le distinguer du *nuage* proprement dit, qui flotte à la partie supérieure du liquide.

**ÉNERVATION.** s. f. [*enervatio*, de *e*, sans, et *nervus*, nerf; all. *Entnervung*, angl. *enervation*, it. *enervazione*]. Ablation ou arrachement d'un nerf. V. NÉVROTOMIE. ‖ Épuisement de l'action nerveuse, état dans lequel se trouve celui dont les actions nerveuses sont épuisées. — État particulier d'excitation des centres nerveux intellectuels ou moteurs.

**ENFANCE.** s. f. [*infantia*, de la préposition *in*, mise pour la négative *non*, et du verbe *fari*, parler : *âge où l'on ne parle pas*; παιδιότης, all. *Kindheit*, angl. *childhood*, it. *infanzia*, esp. *infancia*]. Période qui s'étend depuis la naissance jusqu'à la septième année pour les uns, jusqu'à la quatorzième suivant d'autres. V. AGE. — *Tomber en enfance*, *état d'enfance*. V. DÉMENCE *sénile*.

**ENFANT.** s. m. [*infans*, παιδίον, νήπιον, all. *Kind*, angl. *child*, it. esp. *infante*]. Individu de l'espèce humaine qui est dans l'âge de l'enfance. — *Convulsions des enfants*. V. CONVULSION. — *Enfant arriéré*. Celui chez lequel existent quelques vices du développement d'un ou de plusieurs appareils, vices qui changent la solidarité de l'encéphale avec les objets extérieurs, sans que le cerveau soit primitivement modifié. Selon le degré de cura-

bilité de leurs infirmités organiques et intellectuelles, on peut ranger les enfants arriérés en : 1° *entendants-muets*, parmi lesquels sont souvent des sujets ayant des becs-de-lièvre compliqués de division du palais, ou une division du voile du palais et du palais; 2° *entendants-demi-muets*, parmi lesquels sont souvent des bègues; 3° *entendants-parlants*. Presque toujours, quand une éducation spéciale n'intervient pas, l'appareil ou les appareils solidaires de celui qui est primitivement lésé se développent peu ou mal, et les autres tendent à prédominer (V. FONCTION). Avec les entendants-parlants, les moyens d'éducation sont efficaces : tout se ramène à la méthode d'analyse et de synthèse. Les entendants-demi-muets ont à un degré plus profond la faiblesse et les habitudes des précédents : il faut les stimuler par des paroles et des actions plus familières, le chant et le geste. Pour y arriver, on fait faire un mouvement pour chaque articulation, et porter un coup sur un corps sonore pour chaque son; on crée ainsi la syllabe pour l'œil et pour l'oreille. Un geste terminé par un signe accompagne ensuite le mot, qu'on emploie comme une proposition informe, ayant à la fois une face pour le sens moral et une pour le sens intellectuel. Enfin une série de gestes-signes marche de front avec les éléments correspondants des propositions formelles. Chez les entendants-muets, l'art a moins de prise sur la nature. Pourtant ils comprennent d'ordinaire un peu la parole, et savent exécuter quelques commandements. En général, l'instinct producteur et imitateur de la voix est nul ou trop faible. L'excès de locomotion surexcite la vision, et retire toute attention de l'oreille; d'un autre côté, le défaut de locomotion empêche la parole perçue d'avoir son effet dans une opération quelconque. Il ne reste qu'à enraciner les fonctions dans les centres de l'organisation par l'emploi de l'action et de la musique, accompagnées de gestes et de chants; car la parole et le signe viennent, presque d'eux-mêmes, *à posteriori* et jamais *à priori*. On fait subir à l'enfant tous les mouvements qui impriment à son corps et à ses membres des attitudes régulières et un jeu contraire à celui dans lequel son état de faiblesse le retenait. Ici, il ne s'agit plus de la vue et de l'ouïe, mais du toucher, qui seul peut corriger le vice des stations brisées et de la locomotion errante (Piroux). — *Enfants assistés*. Nom collectif qui désigne les enfants *trouvés*, *abandonnés* et *secourus à domicile*. L'administration départementale recueille ceux des deux premières catégories, leur assure l'allaitement s'il y a lieu, se charge d'eux jusqu'à douze ans : une partie est gardée à l'hospice; l'autre est envoyée à la campagne, loin du milieu nosocomial qui augmente considérablement la mortalité.

**ENFANTEMENT.** s. m. [*parturitio*, τόκος, all. *Gebären*, angl. *delivery*, it. et esp. *parto*]. Parturition dans l'espèce humaine.

**ENFLAMMER (S').** v. Être le siège d'une inflammation qui se développe sur place ou par propagation, en parlant d'un organe, d'un tissu, etc.

**ENFLURE.** s. f. [*tumor*, ὄγκος, all. *Anschwellung*, angl. *swelling*, it. *enfiagone*, esp. *hinchazon*]. Synonyme de *gonflement*, de *tuméfaction*. L'enflure prend le nom de *boursouflure*, d'*emphysème*, d'*œdème*, d'*anasarque* ou de *leucophlegmatie*, suivant son étendue et son mode de production.

**ENFONCEMENT.** s. m. Variété de fracture incomplète, qu'on observe surtout sur les os plats (V. FRACTURE).

**ENFONÇURE.** s. f. Vieux mot par lequel on désignait : 1° l'articulation dite *arthrodie*; 2° l'affaissement des fragments du crâne dans le cas de fracture.

**ENGAGEMENT.** s. m. Descente de la partie fœtale qui constitue la présentation dans l'excavation pelvienne. L'engagement du sommet se fait ordinairement pendant les trois derniers mois chez les primipares; il est plus tardi et ne se produit guère que dans les quinze jours qui précèdent l'accouchement chez les multipares, quelquefois même il n'a lieu que pendant le travail. Il se fait sous l'influence de la tension de la paroi abdominale, qui



Fig. 258. — Position antérieure profondément *engagée*.

repousse l'utérus en bas, et sous l'action des ligaments utérins qui l'attirent dans le bassin. L'engagement est dit *permanent*, quand une fois produit il persiste jusqu'à la fin de la grossesse; *intermittent*, quand la partie fœtale remonte dans l'abdomen après être descendue dans le bassin. Dans la présentation de la face, l'engagement ne se fait que pendant le travail et même à une période assez avancée; il est d'autant plus facile que la déflexion est plus marquée. Dans la présentation du siège, l'engagement n'a lieu qu'une fois la dilatation complète, quand le siège est complété; dans le siège décomplété, mode des fesses, l'engagement se fait assez souvent pendant la grossesse. Enfin, dans la présentation de l'épaule, l'engagement ne se fait que quand l'évolution spontanée est possible.

**ENGAINANT.** adj. — *Tissu engainant*. Variété de tissu conjonctif formé de lamelles très minces recouvertes sur leur face interne de cellules endothéliales, formant une gaine autour des nerfs, des bulbes pileux, etc.

**ENGASTRIMYSME,** ou mieux **ENGASTRIMYTHISME.** s. m. [de ἐγγαστρίμυθος, de ἐν, dans, γαστήρ, ventre, et μῦθος, parole]. V. VENTRILOQUE.

**ENGELBERG** (Suisse, Unterwalden). *Station d'été*, d'altitude moyenne, 1 019 mètres, dans une vallée entourée de montagnes hautes de 2 000 à 3 000 mètres; climat doux, un peu humide, air calme. Indications : laryngites, bronchite chronique, tuberculose pulmonaire, anémie, neurasthénie.

**ENGELURE.** s. f. [de *en*, et *geler*; *pernio*, χείμεθλον; all. *Frostbeule*, angl. *chilblain*, it. *pedignone*, esp. *sabanon*]. Gonflement inflammatoire circonscrit, occupant particulièrement les orteils ou le talon, occasionné par le froid, très commun chez les enfants, chez les jeunes gens d'une faible constitution et chez les femmes, d'une façon générale chez les sujets lymphatiques issus d'arthritiques avérés. Tantôt il y a un simple engorgement superficiel, avec légère rougeur et prurit incommode, surtout lorsque les parties malades sont exposées à la chaleur; tantôt il y a engorgement profond, douleurs cuisantes, phlyctènes remplies d'une sérosité roussâtre; tantôt enfin il se forme des ulcérations qui peuvent pénétrer jusqu'aux tendons et même aux os. On prévient les engelures par des bains ou lotions d'alcool pur, de solution concentrée d'alun, etc., sur les parties qui y sont exposées, et en évitant de laver ces parties avec de l'eau tiède, d'y faire des applications émollientes, de les couvrir de vêtements qui y entretien-

nent l'humidité. Tant que les engelures ne sont pas très gonflées, ces mêmes moyens peuvent être continués; on peut aussi faire usage du baume de Fioravanti, des teintures de benjoin, de gaïac, d'eau de Cologne, d'acide chlorhydrique étendu d'eau. Lorsqu'elles deviennent très tendues et très douloureuses, on y applique de légers cataplasmes préparés avec la fleur de sureau, le mélilot pulvérisé, ou toute autre poudre résolutive humectée avec l'eau végéto-minérale. Les engelures ulcérées doivent être pansées avec l'alcool camphré, la liqueur de Van Swieten, le liniment oléocalcaire faiblement phéniqué, des pommades antiseptiques et astringentes au borax, au nitrate d'argent, au tannin, à l'alun, etc.

**ENGHIEN** (Seine-et-Oise). — *Eaux hydrosulfurées calciques*, froides : 10°,5 à 14° ; minéralisation totale : 0gr,74, dont 0gr,30 de carbonate de chaux, 0gr,17 de carbonate de soude, potasse et magnésie et de sulfate de chaux. Ces eaux comptent parmi les plus sulfhydriquées de France; elles renferment en effet, suivant les sources, de 18 à 30 centimètres cubes d'hydrogène sulfuré libre. L'eau est employée en boisson, bains, douches, douches-massages, inhalations; à l'intérieur, elle excite la circulation et le système nerveux, et constipe; les douches et bains ont une action stimulante. Elle est utile chez les lymphatiques, dans les cas de laryngite ou de pharyngite chroniques, dans l'emphysème, dans certaines formes d'eczéma, de lichen, d'acné, enfin dans la syphilis. Établissement : 1er mai au 1er octobre. Ces eaux sont transportées.

**ENGISOME.** s. m. [de ἐν, en, et γείσωμα, créneau]. V. Embarrure.

**ENGORGÉ, ÉE.** [part. passé du verbe *engorger*, de *en*, et *gorge* : obstruer comme fait ce qui s'engage dans la gorge; all. *verstopft*, angl. *obstructed*, it. *ingorgato*]. Se dit des vaisseaux circulatoires, des conduits glandulaires ou intestinaux, renfermant des matières étrangères ou en plus grande quantité qu'à l'ordinaire, qui forment obstacle à l'écoulement du sang, des humeurs, des aliments. Il se dit également d'un tissu ou d'un organe. V. Engorgement.

**ENGORGEMENT.** s. m. [all. *Verstopfung*, *Anschwellung*, angl. *obstruction*, it. *ingorgamento*]. — *Engorgement d'un conduit.* Réplétion, distension des vaisseaux ou des conduits excréteurs et intestinaux, avec difficulté dans l'écoulement des matières qu'ils renferment, soit par suite d'arrivée rapide d'une plus grande quantité de liquide qu'ils n'en peuvent contenir, soit par suite d'obstacles matériels à l'écoulement, tels que compression, corps étrangers, épaississement des matières habituellement liquides ou demi-liquides auxquelles donnent passage les conduits. — *Engorgement d'un tissu, et, par suite, d'un ou de plusieurs organes.* Augmentation de volume et souvent de consistance, avec ou sans changement de couleur (et de forme s'il s'agit d'un organe) résultant de l'accumulation de sang ou de sérosité. — *Engorgement multiple, polyganglionnaire, spécifique.* V. Syphilis. — *Engorgement scrofuleux.* V. Scrofule. — *Engorgement splénique.* V. Impaludisme. — *Engorgement syphilitique du testicule.* V. Sarcocèle *syphilitique*. — *Engorgement de l'utérus.* V. Pelvi-péritonite.

**ENGOUEMENT.** s. m. [*ingurgitatio, inertia ex plenitudine*, all. *Verstopfung*, angl. *choking*, it. *affogamento*]. Obstruction d'un conduit ou d'une cavité quelconque par des matières qui s'y sont accumulées. — *Engouement d'une hernie.* Entrave apportée à la réduction d'une hernie par des matières solides, par des liquides ou par des gaz. Il est incontestable que l'accumulation de matières dures et volumineuses dans l'anse d'intestin que renferme une hernie peut mettre obstacle au courant intestinal; mais il est également certain qu'il n'y a pas un seul fait propre à démontrer que cette accumulation peut conduire à l'irréductibilité complète, à l'étranglement de la tumeur; aussi Malgaigne, Broca, Gosselin, ont-ils formellement nié l'engouement par des matières solides : le plus souvent, dans les cas cités comme exemples de pareil engouement, il y a inflammation du sac, sans que celui-ci renferme de matières solides. L'engouement par les liquides est ordinairement consécutif à l'inflammation ou à l'étranglement : c'est un résultat et non une cause. Au contraire, l'arrivée brusque de gaz dans une hernie volumineuse, mal contenue, semble pouvoir en rendre la réduction impossible (O. Beirn, Gosselin), et l'engouement gazeux peut déterminer les symptômes propres à l'*étranglement*, mais il n'a lui-même aucun signe caractéristique propre à faire reconnaître son existence sur le vivant et à faire prévoir cette complication.

**ENGOURDISSEMENT.** s. m. [*torpor*, ναρκότης, all. *Erstarrung*, angl. *numbness*, it. *stupore*, esp. *entorpecimiento*]. Sorte de stupeur, soit intellectuelle, soit d'une ou de plusieurs parties du corps, caractérisée par la pesanteur de ces parties, la difficulté ou l'impossibilité de leur faire exécuter leurs mouvements habituels, des fourmillements, etc., ou par la difficulté de mettre en jeu les facultés de l'entendement. Cet état tient à un trouble ou à une interruption partielle et momentanée de l'action du système nerveux.

**ENGRENAGE.** s. m. Mode de *synarthrose* propre aux os de la voûte du crâne, se faisant à l'aide de dentelures qui se reçoivent réciproquement.

**ENGUISTEN** (Suisse, Berne). *Eaux carbonatées calciques*, froides, contenant 0gr,259 de sels, dont 0gr,212 de carbonate de chaux. Établissement.

**ÉNHÈME.** adj. V. Énème.

**ENKYSTÉ, ÉE.** adj. [de ἐν, dans, et κύστις, vessie; *cystide obductus*, angl. *encysted*, it. *encistico*, esp. *enquistado*]. Qui est renfermé dans un kyste. — *Calcul enkysté.* V. Enkystement. — *Hydropisie enkystée.* V. Hydropisie. — *Tumeur enkystée.* V. Enkystement et Kyste.

**ENKYSTEMENT.** s. m. État d'isolement que présentent, par rapport aux parties voisines, certains *calculs* ou certains *corps étrangers* qui ne peuvent se dissoudre à l'aide des humeurs animales, tels que les grains de plomb, fragments de verre, etc. Cet état résulte de la production d'une couche de tissu lamineux épaisse, blanchâtre, plus ou moins dure, autour de ces corps, qui, dans ces conditions, restent souvent immobiles et sans déterminer d'accident, sauf quelquefois la gêne de certains mouvements. Des caillots de fibrine, diverses sortes de tumeurs peuvent s'*enkyster*, soit par production nouvelle de tissu lamineux à l'entour, soit par compression du tissu voisin à mesure de l'augmentation du volume. — *Enkystement du placenta.* V. Chatonnement.

**ENKYSTER (S').** v. S'entourer d'un kyste, en parlant d'une tumeur, d'un corps étranger, etc.

**ENN** (France, Pyrénées-Orientales). *Eaux thermales simples*, 50°.

**ENOPHTALMIE.** s. f. État de l'œil enfoncé dans l'orbite, par suite de modifications dans la situation du globe oculaire par rapport à l'axe antéro-postérieur de l'orbite; c'est un symptôme que l'on rencontre au cours de diverses affections (fièvres graves, paralysie du sympathique cervical, etc.). C'est l'état opposé à l'*exophtalmie*. — *Enophtalmie et exophtalmie alternantes* (Terson). Affection orbitaire d'origine traumatique ou spontanée, caractérisée par la succession des deux états opposés, l'enophtalmie et l'exophtalmie. L'enophtalmie constitue l'état habituel des malades; l'exophtalmie se produit à tout effort, volontaire ou involontaire, et par la compres-

sion des jugulaires. L'évolution paraît tendre à une exophtalmie progressive. Cette affection semble devoir être considérée comme une trophonévrose ayant peut-être son origine dans le grand sympathique. Le traitement consiste en électrisation, l'administration de toniques et l'emploi de l'*Hamamelis virginica*.

**ÉNORMON.** s. m. [ἐνορμῶν]. Nom donné par Hippocrate à ce qui meut le corps vivant. ‖ Des modernes ont désigné par ce mot la force vitale.

**ENOSMOSE.** s. f. L'endosmose.

**ÉNOSTÉAL.** s. m. V. Os *carré*.

**ÉNOSTOSE.** s. f. [*enostosis*, de ἐν, dans, et ὀστέον, os]. Tumeur osseuse développée dans le canal médullaire d'un os (Van der Haar).

**ENREGISTREUR.** adj. et s. m. — *Appareil enregistreur.* Appareil destiné à donner une représentation graphique d'un phénomène physiologique ou pathologique; une grande partie de ces phénomènes n'étant autre chose que des mouvements, il est possible de les transmettre à un levier soit immédiatement, soit, s'ils sont trop faibles, après les avoir amplifiés. Si on place à l'extrémité oscillante du levier un pinceau, et qu'on mette ce pinceau en contact avec une feuille de papier, les oscillations du levier s'inscriront sur cette feuille, et y traceront le graphique des mouvements. Si la feuille est immobile, les graphiques se superposeront, et si le mouvement se fait dans le sens vertical, le pinceau tracera une simple ligne droite verticale; mais si la feuille se déplace d'un centimètre, par exemple, par seconde, le mouvement du levier donnera non plus une ligne verticale, mais une ligne courbe, et on aura un graphique dans lequel le mouvement se sera inscrit de lui-même. Trois choses sont à considérer dans l'enregistrement d'un mouvement physiologique : 1° le mouvement lui-même; l'appareil devra varier suivant la nature du corps en mouvement; 2° la transmission du mouvement, qui se fait en général à l'aide du *tambour à levier* ou

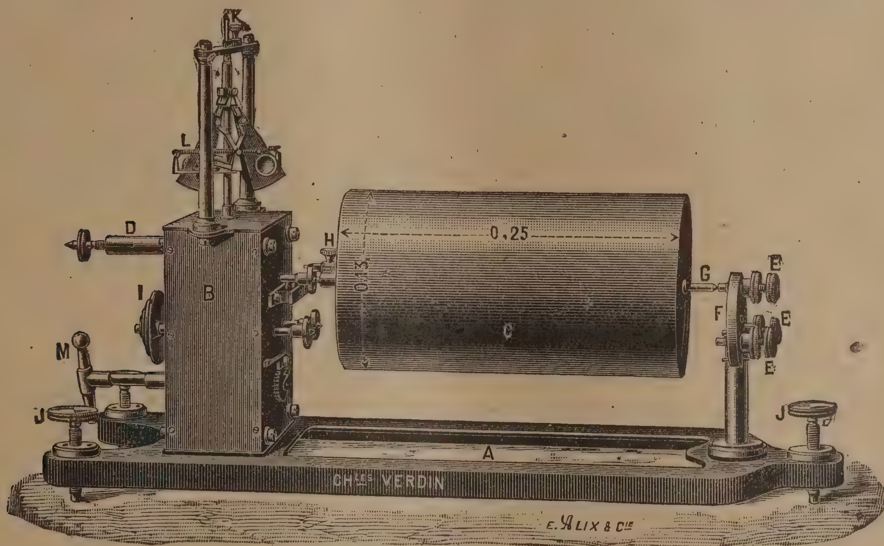



Fig. 259. — Cylindre *enregistreur.*

*tambour inscripteur* de Marey; 3° l'enregistrement du mouvement, qui se fait au moyen d'une pointe ou d'une plume traçant le graphique sur une surface animée d'une certaine vitesse. — *Cylindre enregistreur.* C'est le plus employé des appareils de réception. Il se compose d'un cylindre dont la rotation est déterminée par un mécanisme d'horlogerie; ce cylindre peut acquérir, en étant placé sur des axes différents, des vitesses variables, et en général, dans les appareils perfectionnés, on peut avoir trois vitesses différentes (cent tours par minute, seize tours en dix secondes, un tour en une seconde et demie). Mais ces vitesses sont rendues uniformes et régulières, grâce à l'adjonction à l'appareil d'un régulateur de Foucault. — Enregistreur avec régulateur de Foucault. A, bâti en fonte vernie, base de l'enregistreur; B, mouvement d'horlogerie; C, cylindre enregistreur ayant $0^m,25$ de long sur $0^m,13$ de diamètre; D, colonne avec vis mobile permettant de faire fonctionner l'appareil dans la position verticale; E, vis contre-pivots servant à maintenir le cylindre; F, colonne et plaque contre-pivot; G, axe du cylindre; H, tors d'entraînement; I, poulie à plusieurs gorges servant à l'entraînement du chariot à poulie; J, vis calantes destinées à bien mettre l'appareil dans un plan horizontal; K, bouton et ressort pour la mise en marche et l'arrêt du régulateur; L, régulateur de Fourault; M, clef-remontoir du mouvement. — Le cylindre peut d'ailleurs être placé dans la position verticale ou dans la position horizontale (fig. 259). On fixe sur le cylindre une feuille de papier blanc que l'on noircit en l'exposant à la flamme d'un rat-de-cave. Pour fixer les graphiques tracés sur le papier enfumé, il suffit de le plonger dans une solution de gomme-laque dans l'alcool.

**ENROUEMENT.** s. m. [*raucitas*, *raucedo*, βράγχος, all. *Heiserkeit*, angl. *hoarseness*, it. *fiocaggine*, esp. *ronquez*]. Altération de la voix et de la toux, qui deviennent sourdes et voilées par suite du gonflement et de la diminution de souplesse des cordes vocales. V. Laryngite.

**ENROULEMENT.** s. m. [all. *Schnörkel*, angl. *rolling*, *twisting*, it. *spira*, *voluta*]. — *Enroulement du cordon.* Disposition du cordon ombilical dans laquelle il forme plusieurs tours à la surface d'un membre, du corps ou du cou du fœtus. La pression qu'il cause peut empêcher le développement des parties à son niveau et produire des difformités; lorsque l'enroulement existe chez de très jeunes fœtus, la pression détermine même l'atrophie des organes déjà formés, et on l'a vu amener la section complète d'un membre, dite *amputation spontanée*, qui se distingue de l'*ectromélie* par la présence d'une cicatrice à l'extrémité

du membre ou des membres, laquelle constitue un véritable moignon. De l'enroulement peut résulter, au moment de l'accouchement, la mort du fœtus, par arrêt de la circulation dans le cordon comprimé et tiraillé, ou l'arrachement du cordon.

**ENS.** s. m. [it. *ente*]. Mot latin qui signifie *être*, et par lequel Paracelse a désigné la puissance que certaines entités ont sur nos corps : *ens Dei*, *ens astrorum*, *ens naturale*, *ens virtutis*, *ens morborum*, etc. ‖ Nom ancien de diverses préparations chimiques. — *Ens Martis.* Sel formé par la sublimation du chlorure d'ammoniaque et de fer. — *Ens primum.* Teinture qui devait avoir la vertu de convertir un métal en un autre. — *Ens Veneris* (Boyle). Chlorure d'ammoniaque et de cuivre résultant de la sublimation de 2 parties de sel ammoniac et de 1 partie de résidu de la distillation du vitriol bleu. Ce sel, préconisé dans le rachitisme, est aujourd'hui inusité.

**ENSAL, ALE.** adj. [de *ensis*, épée ; all. *degenspitzförmig*, esp. *ensal*]. En forme d'épée. — *Cautère ensal.* V. Cautère.

**ENSELLURE.** s. f. En pathologie, exagération de la concavité lombaire de la colonne vertébrale : on l'observe quelquefois chez les femmes grosses, ou atteintes de kystes de l'ovaire, et chez les hydropiques. Elle est surtout marquée dans les cas de coxalgie ; elle est alors produite par



Fig. 260. — *Ensellure.*

un mouvement de bascule au niveau de l'articulation sacro-vertébrale, ayant pour résultat de projeter en avant les épines iliaques antérieures et supérieures, et de creuser la région lombaire. Elle corrige un des éléments de l'attitude vicieuse de la cuisse, la flexion. Quand le malade est couché sur un plan horizontal, il existe, entre la région lombaire et le plan du lit, un large espace dans lequel on peut passer la main (fig. 260). L'ensellure disparaît dès qu'on soulève le membre malade; la cuisse se montre alors fléchie sur le bassin au degré où elle l'est réellement.

**ENSEVELISSEMENT.** s. m. Action d'envelopper un cadavre dans un linceul. — *Ensevelissement précipité.* V. Inhumation.

**ENSIFORME.** adj. [*ensiformis*, de *ensis*, épée, et *forma*, forme ; all. *schwertförmig*, angl. *ensiform*, it. et esp. *ensiforme*]. Qui a la forme d'une épée. — *Cartilage ensiforme.* L'appendice xiphoïde du sternum.

**ENTABLURE.** s. f. V. Ciseaux.

**ENTE.** s. f. — *Ente animale.* V. Greffe *animale*.

**ENTENDEMENT.** s. m. [*mens*, νοῦς, all. *Einsicht*, *Verständniss*, angl. *understanding*, *intellect*, it. *intendimento*]. En physiologie, synonyme d'*intelligence*. — D'après Gall, l'entendement existe chez les animaux et l'homme, comme les instincts chez l'homme et les animaux, et il n'est pas exact de dire que : « l'animal agit poussé par l'instinct, l'homme agit conduit par l'entendement. » Si les animaux n'agissaient que par instinct, leur manière d'agir serait uniforme; l'expérience ne les en ferait pas dévier, l'influence des objets extérieurs ne la modifierait que mécaniquement ; leurs actes se succéderaient comme ceux d'une machine, soumis à un calcul mathématique. Or l'observation montre qu'ils modifient la manifestation de leurs instincts naturels ou impulsions d'après les circonstances accidentelles. Il s'ensuit qu'il y a une dose d'entendement propre, à chaque espèce, différente selon chacune d'elles, plus ou moins grande dans chaque individu d'une espèce, comme dans chaque homme.

**ENTÉRADÈNE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et ἀδὴν, glande]. Ganglion lymphatique intestinal.

**ENTÉRADÉNOGRAPHIE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, ἀδὴν, glande, et γραφὴ, description]. Description des ganglions lymphatiques intestinaux.

**ENTÉRADÉNOLOGIE.** s. f. V. Entéradénographie.

**ENTÉRALGIE.** s. f. [*enteralgia*, de ἔντερον, intestin, et ἄλγος, douleur]. Douleur intestinale.

**ENTÉRANGIEMPHRAXIE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, ἄγχω, j'étrangle, et ἐμφράσσω, j'obstrue]. Obstruction du canal intestinal par étranglement.

**ENTÉRARCTIE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et *arctare*, resserrer : mot hybride et mal fait ; dites *entérosténose*].

**ENTÉRECTASIE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et ἔκτασις, dilatation]. Dilatation des intestins.

**ENTÉRECTOMIE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et ἐκτομὴ, ablation]. Opération qui consiste, en cas de tumeur (cancéreuse surtout) de l'intestin, de plaies intestinales multiples par projectiles de guerre, de gangrène d'une anse intestinale herniée, à sectionner avec les ciseaux la portion d'intestin lésée et attirée dans la plaie opératoire de la paroi abdominale (laparotomie) ; puis à rapprocher les bouts intestinaux, et à les suturer par des fils de soie qu'on place circulairement (procédé de Lambert), de façon que l'extrémité d'une sonde cannelée ne puisse être introduite dans l'intervalle qui sépare les points de suture.

**ENTÉRÉLÉSIE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et εἴλησις, circonvolution]. Le *volvulus* (Alibert).

**ENTÉRÉPIPLOCÈLE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, ἐπίπλοον, épiploon, et κήλη, hernie]. Hernie formée à la fois par l'intestin et l'épiploon.

**ENTÉRÉPIPLOMPHALOCÈLE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, ἐπίπλοον, épiploon, ὀμφαλὸς, nombril, et κήλη, hernie]. Hernie ombilicale contenant une anse d'intestin et une portion d'épiploon. V. Omphalocèle.

**ENTÉRIEN, ENNE.** adj. S'est dit pour Entérique.

**ENTÉRIQUE.** adj. Se dit de ce qui appartient à l'intestin ou en dépend. — *Suc entérique.* V. Intestinal (*Suc*).

**ENTÉRISCHIOCÈLE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, ἰσχίον, l'ischion, et κήλη, hernie]. Hernie intestinale par l'échancrure ischiatique.

**ENTÉRITE.** s. f. [*enteritis*, de ἔντερον, intestin : inflammation des intestins ; all. *Darmentzündung*, angl. *enteritis*, it. *enterite*, esp. *enteritis*]. Inflammation de la membrane muqueuse du canal intestinal, affection très fréquente, qui peut être aiguë ou chronique, bénigne ou grave. Ses causes principales, indépendamment des causes externes, coups, blessures, etc., sont l'action directe de substances âcres ou vénéneuses introduites dans les voies alimentaires, l'abus des purgatifs drastiques ou des liqueurs alcooliques, les écarts de régime, l'usage d'aliments de mauvaise qualité; les polypes, les vers, les corps étrangers de l'intestin ; les fièvres éruptives, les érysipèles étendus, les brûlures intenses ; les affections du cœur, du poumon, du foie, et les maladies dyscrasiques en général. Les douleurs abdominales, sous forme de coliques, et la diarrhée, sont les symptômes constants de l'entérite ; il y a, de plus, dans la forme grave, du tympanisme et une fièvre très accusée ; dans la forme chronique, de l'amaigrissement et de la prostration des forces. L'entérite aiguë réclame un traitement antiphlogistique : application de sangsues sur l'abdomen, lavements émollients, cataplasmes ou fomentations chaudes sur l'abdomen, et surtout diète absolue; pour boisson, de l'eau de gomme ou une tisane mucilagineuse, à laquelle on peut substituer ensuite

une légère eau de riz édulcorée. S'il y a une vive douleur, le laudanum sera employé, soit à l'extérieur, sur les cataplasmes, soit à l'intérieur, dans des lavements (15 à 20 gouttes dans un demi-lavement). S'il survient du délire et des accidents nerveux, il faut appliquer de la glace sur la tête et recourir aux révulsifs énergiques. Dès que la fièvre et les évacuations diminuent, il faut modérer les moyens débilitants, et permettre progressivement des émulsions rendues nutritives, la décoction blanche, le gruau, les panades légères, puis les aliments farineux, et surtout n'en venir au bouillon de viande et aux viandes blanches que lorsque tous les accidents ont cessé. Lorsque l'entérite tend à passer à l'état chronique, il faut remplacer le traitement antiphlogistique par l'usage des toniques plus ou moins actifs, tels que la limonade vineuse, les amers, les vins de Bordeaux et de Malaga, une alimentation un peu plus substantielle, les lavements rendus astringents par l'addition d'extrait de ratanhia. — *Entérite cholériforme.* Affection particulière à la première enfance. Les symptômes qui permettent de distinguer l'entérite cholériforme des autres variétés d'affections abdominales aiguës, sont, après une diarrhée prodromique d'une durée variable, l'apparition de vomissements incessants, accompagnés d'une augmentation de la diarrhée qui devient séreuse, d'une soif inextinguible, d'une altération profonde des traits, d'un amaigrissement rapide, d'un refroidissement des extrémités et du nez, et d'une petitesse extrême du pouls. Dans la forme grave, cette maladie offre beaucoup de danger. Dans la forme légère, calomel, et, si le calomel augmente la diarrhée, sous-nitrate de bismuth à la dose de 1 à 2 grammes dans les vingt-quatre heures pour un enfant à la mamelle. Dans la forme grave, il faut mettre l'enfant à la diète hydrique pendant douze à vingt-quatre heures ; on peut remplacer l'eau par la limonade lactique; puis on reviendra au lait en commençant par de petites quantités données à intervalles éloignés; dans certains cas, il convient de soutenir les forces avec des boissons légèrement alcoolisées, dont la meilleure est l'eau champanisée; il sera bon aussi, dans quelques cas, d'appliquer des cataplasmes sinapisés sur le ventre et sur les extrémités, quelquefois même d'envelopper le malade avec un linge trempé dans une infusion de moutarde. — *Entérite* ou *entéro-colite couenneuse, glaireuse, muco-membraneuse* ou *pseudo-membraneuse.* Forme d'entérite assez fréquente chez les névropathiques (Gendrin, Potain, Siredey). Les malades rendent des excréments mêlés à des débris membraneux grisâtres, et quelquefois il y a expulsion d'une fausse membrane blanchâtre formant un boyau plus ou moins long. Les fausses membranes ne sont autre chose que du mucus intestinal ayant séjourné dans l'intestin et s'y étant concrété. A côté de ce symptôme fondamental, il y en a deux autres qui ont une grande importance : c'est l'irrégularité du fonctionnement intestinal, caractérisé surtout par une constipation opiniâtre interrompue parfois par des crises diarrhéiques, et la douleur variable dans son intensité mais presque constante, et se manifestant parfois sous forme de crises entéralgiques paroxystiques. A l'examen physique, le ventre est dépressible, le gros intestin paraît mou, atone ; souvent la palpation détermine un bruit de gargouillement plus ou moins intense. Fréquemment la lithiase intestinale coïncide avec le rejet de fausses membranes. L'état général reste bon dans les cas légers, mais s'altère rapidement dans les cas graves et rebelles. Cette affection est plus fréquente chez la femme que chez l'homme, et s'accompagne souvent chez elle de quelque accident du côté de l'utérus ou de ses annexes. Elle se montre surtout chez les neuro-arthritiques et est en général consécutive à une constipation opiniâtre. Le régime alimentaire doit être attentivement surveillé; on bannira le vin et les liquides alcoolisés, les graisses, les crudités, le gibier, la charcuterie le pain, les pommes de terre et les légumes verts ; on permettra seulement les légumes en purée ; dans les cas graves, on ne donnera que du lait, du bouillon, des œufs et de la viande crue. On prescrira des laxatifs de manière à obtenir une selle tous les jours ; l'huile de ricin à petites doses réussit souvent très bien. Contre les douleurs, on fera pratiquer de grandes applications chaudes sur le ventre, on prescrira la belladone sous forme de teinture en ingestion ou d'extrait en suppositoire. On aura parfois de bons effets des grands lavages intestinaux. Le traitement hydrominéral à Plombières ou à Châtel-Guyon est souvent utile. Enfin on soignera les symptômes concomitants de dyspepsie, les inflammations de l'utérus ou de ses annexes, et on relèvera l'état général par l'hydrothérapie et le massage. — *Entérite folliculaire.* Variété d'entérite de la première enfance, décrite par les auteurs allemands et caractérisée anatomiquement par une hypertrophie des follicules clos et cliniquement par des selles glaireuses, parfois striées de sang ; pour certains auteurs (Comby), ce serait la forme infantile de l'entéro-colite muco-membraneuse. — *Entérite folliculeuse.* Synonyme de *dothiénentérie.*

**ENTÉRO-ANASTOMOSE.** s. f. (Maisonneuve). Opération qui consiste à faire communiquer latéralement deux anses d'intestin dont l'une est au-dessus, l'autre au-dessous d'un obstacle. L'anastomose peut être établie entre deux anses d'intestin grêle, *iléo-iléostomie* ; entre l'intestin grêle et le gros intestin, *iléo-colostomie* ; entre deux anses du gros intestin, *colo-colostomie* ; entre l'S iliaque et le rectum, *colo-rectostomie.* Cette opération s'exécute par quatre procédés : 1° procédé des plaques d'os décalcifiés ou méthode de Senn, aujourd'hui abandonnée ; 2° procédé du bouton de Murphy (V. BOUTON); 3° procédé des sutures (sutures séro-séreuses et sutures muco-muqueuses) ; 4° procédé de la pince (Chaput) : dans ce cas, les deux anses que l'on veut anastomoser sont suturées l'une à l'autre et suturées aux lèvres du péritoine pariétal (fig. 261, TT) ; on fait sur chaque anse une incision longitudinale de 1 centimètre (II), on introduit par les deux orifices les mors d'un entérotome ; à la chute de l'entérotome, la communication se trouve établie ; enfin, dans un dernier temps, on pratique l'oblitération des orifices intestinaux.

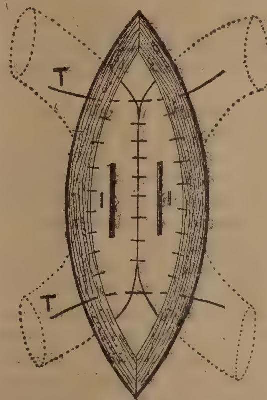


Fig. 261. — *Entéro-anastomose.*

**ENTÉROCÈLE.** s. f. [*hernia intestinalis, enterocele,* de ἔντερον, intestin, et κήλη, hernie; all. *Darmbruch,* angl. *rupture,* it. *crepatura*]. Hernie formée par l'intestin.

**ENTÉROCLYSE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et κλύζειν, laver]. Lavage de l'intestin, pratiqué par la voie rectale, au moyen d'une longue sonde de caoutchouc poussée jusque dans le côlon transverse, de manière à faire franchir la valvule iléo-cæcale à un liquide antiseptique et à le faire pénétrer dans l'intestin grêle et jusque dans l'estomac.

**ENTÉRO-COLITE.** s. f. [*entero-colitis,* de ἔντερον, intestin, et κῶλον, le côlon]. L'*entérite* siégeant à la fois dans l'intestin grêle et dans le côlon.

**ENTÉROCOQUE.** s. m. [de ἔντερον, intestin, et

κόκκος, graine]. Bactérie en forme de diplocoque existant à l'état normal dans le tube intestinal et jouant un rôle important dans le développement des inflammations du tube digestif et de ses annexes (Thiercelin).

**ENTÉRO-CYSTOCÈLE.** s. f. [*entero-cystocele*, de ἔντερον, intestin, κύστη, vessie, et κήλη, tumeur]. Hernie contenant la vessie urinaire et une anse intestinale.

**ENTÉRODOTHIÉNIE.** s. f. La *dothiénentérie*.

**ENTÉRODYNIE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et ὀδύνη, douleur]. Douleur intestinale; colique nerveuse, etc.

**ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE.** s. f. Hernie qui renferme à la fois de l'intestin et de l'épiploon.

**ENTÉROGRAPHE.** adj. et s. Myographe disposé pour la mesure des mouvements de l'intestin.

**ENTÉROGRAPHIE.** s. f. [*enterographia*, de ἔντερον, intestin, γραφή, description]. Description de l'intestin.

**ENTÉROHÉMIE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et αἷμα, sang]. Congestion sanguine du canal intestinal.

**ENTÉRO-HÉMORRAGIE.** s. f. Évacuation de sang par l'anus. On la distingue en *hémorroïdale* (*flux hémorroïdal*) et *non hémorroïdale* ou *sus-rectale* (*flux de sang*), suivant que le sang exhalé provient du rectum, ou des parties du canal intestinal situées au-dessus de lui.

**ENTÉRO-HÉPATOCÈLE.** s. f. Hernie ombilicale congénitale contenant le foie et des anses intestinales; elle est due à un vice de développement remontant à la période embryonnaire.

**ENTÉRO-HYDROCÈLE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, ὕδωρ, eau, et κήλη, hernie]. Hernie intestinale compliquée d'hydrocèle.

**ENTÉRO-HYDROMPHALE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, ὕδωρ, eau, et ὀμφαλὸς, nombril]. Hernie ombilicale contenant une portion d'intestin avec un amas de sérosité dans le sac herniaire.

**ENTÉROL.** s. m. Mélange de trois crésols isomères, préparés d'après les proportions qui ont été signalées dans les produits physiologiques de l'intestin; c'est un composé à odeur non désagréable, jouissant de propriétés antiseptiques assez prononcées. Il a été administré à l'intérieur sous forme de pilules, de capsules ou de solution à 0gr,02 p. 100 d'eau (1 à 5 gr. par jour).

**ENTÉROLITHE.** s. m. [de ἔντερον, intestin, et λίθος, pierre]. Concrétion engendrée dans les intestins, et ressemblant à une pierre. Des pierres intestinales sont communes chez beaucoup d'animaux herbivores; on en trouve moins fréquemment chez l'homme. Elles consistent ordinairement en poils ou débris végétaux alimentaires, avec carbonates et phosphates calcaires; ou sont constituées par des sels de magnésie (carbonate, phosphate ammoniaco-magnésien).

**ENTÉROLOGIE.** s. f. [*enterologia*, de ἔντερον, intestin, et λόγος, discours]. Traité des intestins.

**ENTÉRO-MÉROCÈLE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, μηρὸς, cuisse, et κήλη, tumeur, hernie]. Hernie crurale formée par l'intestin. V. Mérocèle.

**ENTÉRO-MÉSENTÉRIQUE.** adj. [de ἔντερον, intestin, et μεσεντέριον, mésentère]. Qui a rapport à l'intestin et au mésentère. — *Fièvre entéro-mésentérique* (Petit). La *dothiénentérie*.

**ENTÉRO-MÉSENTÉRITE.** s. f. Synonyme de *carreau*.

**ENTÉROMPHALE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et ὀμφαλὸς, nombril]. Hernie ombilicale formée par l'intestin.

**ENTÉRO-PÉRISTOLE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, περὶ, autour, et στέλλω, je resserre]. Étranglement de l'intestin, dans une tumeur herniaire ou par son passage à travers une ouverture accidentelle, etc. V. Occlusion.

**ENTÉROPHLOGIE** ou **ENTÉROPHLOGOSE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et φλέγω, je brûle]. Inflammation de l'intestin.

**ENTÉROPLASTIE.** s. f. [de ἔντερον, intestin et πλάσσειν, former]. Opération qui consiste à remplacer un segment intestinal exclus par une anse d'intestin grêle destinée à combler la perte de substance.

**ENTÉRO-PNEUMATOSE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et πνευμάτωσις, pneumatose]. Développement morbide d'une quantité considérable de gaz dans l'intestin.

**ENTÉROPTOSE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et πτῶσις, chute]. Entité morbide dans laquelle le côlon transverse s'abaisse au niveau de l'angle qui l'unit au côlon ascendant, d'où résulte une stagnation des matières, avec vacuité et rétraction du segment intestinal situé au delà; le mésentère s'allonge, le ligament gastro-colique tiraillé attire l'estomac en bas; finalement il y a chute de tous les viscères abdominaux (*splanchnoptose*), y compris les reins (*néphroptose*). La palpation perçoit à l'épigastre les pulsations de l'aorte, au-devant de la colonne vertébrale une corde transversale formée par le côlon revenu sur lui-même. Des troubles dyspeptiques résultent de ce déplacement (Glénard). Les sujets atteints d'entéroptose sont dits *déséquilibrés du ventre* ou *déventrés*. Le traitement repose avant tout sur le port d'une ceinture hypogastrique, ou d'une simple ceinture de flanelle assez serrée et placée de façon à relever le ventre sans l'aplatir.

**ENTÉROPYRIE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et πῦρ, fièvre]. La *dothiénentérie* (Alibert).

**ENTÉRORRAGIE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et ῥαγεῖν, faire irruption]. Hémorragie intestinale. V. Melæna et Hémorroïdes.

**ENTÉRORRAPHIE.** s. f. [*enterorrhaphia*, de ἔντερον, intestin, et ῥαφή, suture, couture]. Suture de l'intestin pratiquée pour maintenir en contact les lèvres d'une plaie faite à ses parois (fig. 262).

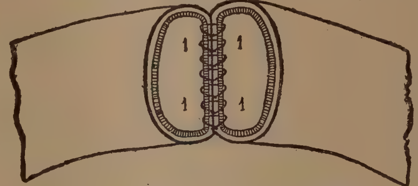



Fig. 262. — *Entérorraphie* circulaire.

**ENTÉRORRHÉE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et ῥεῖν, couler]. Diarrhée.

**ENTÉRO-SARCOCÈLE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, σάρξ, chair, et κήλη, hernie]. Hernie intestinale compliquée de sarcocèle.

**ENTÉROSCHÉOCÈLE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, ὀσχέον, scrotum, et κήλη, hernie]. Hernie scrotale formée par l'intestin seul.

**ENTÉROSE.** s. f. [de ἔντερον, intestin]. Ordre de maladies (Alibert) comprenant celles qui siègent dans l'intestin.

**ENTÉROSTÉNOSE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et στενὸς, étroit]. Rétrécissement de l'intestin.

**ENTÉROSTOMIE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et στόμα, bouche]. Opération consistant à suturer une anse d'intestin à la paroi abdominale, et à l'inciser pour dériver le cours des matières; elle est applicable dans l'occlusion intestinale, les rétrécissements et les cancers inopérables du rectum, dès qu'apparaissent des phénomènes d'obstruction.

**ENTÉROTOME.** s. m. [de ἔντερον, intestin, et τομή, section; all. *Enterotom*, angl. *enterotomus*]. Ciseaux destinés à fendre rapidement toute la longueur du canal intestinal dans les autopsies (J. Cloquet). — Instrument que Dupuytren a imaginé pour la guérison des anus contre nature accidentels. Cet instrument, destiné à saisir une

grande longueur de chaque bout de l'intestin, et à diviser toute l'étendue de la double cloison dont l'adossement forme l'éperon (V. Anus *contre nature*), se compose de deux branches longues de 18 à 19 centimètres et d'une vis de pression. L'une (dite *branche mâle*, parce qu'elle est reçue dans l'autre) est formée d'une lame longue de 10 centimètres, large de 8 millimètres, épaisse de 1 millimètre sur son tranchant, qui est ondulé (fig. 263, *a*); son extrémité libre se termine par un renflement sphéroïde. A l'union de cette lame avec le manche est une mortaise, *b*, de quelques millimètres d'étendue, derrière laquelle est le manche lui-même, qui a 8 centimètres de longueur, et qui est fendu dans une certaine étendue par une autre mortaise, *d*, large de 9 millimètres. La *branche femelle*, *c*, un peu moins longue, présente sur un de ses côtés une gouttière dont les bords, d'épaisseur et de largeur égales à celles de la lame de la branche mâle, sont séparés par un intervalle destiné à recevoir et à loger celle-ci. Le fond de cette gouttière est creusé d'ondulations dont les saillies et les enfoncements correspondent aux enfoncements et aux saillies du bord ondulé de l'autre branche : à son extrémité est une cavité destinée à recevoir le renflement qui termine cette dernière. A l'union de la gouttière avec le manche existe un pivot tournant, qui doit être reçu dans la mortaise de la branche mâle; le manche est percé pour recevoir la vis de pression. Celle-ci est longue de 4 centimètres, et terminée par une plaque ovalaire, *e*. Passée dans la longue mortaise de la branche mâle, et ensuite dans le trou de la branche femelle, elle sert à rapprocher à volonté les lames de l'instrument.

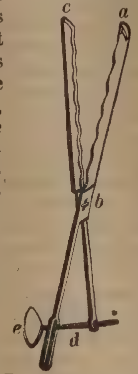


Fig. 263. — *Entérotome.*

**ENTÉROTOMIE.** s. f. [*enterotomia*, all. *Darmschnitt*, angl. *enterotomy*, it. *enterotomia*]. Dissection des intestins. ‖ Division des parois d'une anse intestinale, à l'effet d'évacuer les matières qui y sont retenues. ‖ Opération pratiquée pour détruire un anus anormal, et rétablir le cours naturel des matières stercorales. L'obstacle principal à la guérison des anus contre nature étant la saillie que forme l'éperon qui résulte de l'adossement des deux portions de l'intestin accolées l'une à l'autre derrière l'ouverture fistuleuse, Dupuytren imagina de rapprocher par compression et de mortifier cette double cloison à l'aide de son *entérotome*. Pour procéder à l'application de l'instrument, on introduit successivement chacune des branches dans chaque bout de l'intestin, en la dirigeant à l'aide du doigt indicateur placé dans l'ouverture; ensuite on les réunit et on les articule à la manière du forceps, en engageant le tenon de l'une dans la mortaise de l'autre. — Fig. 264 : E, entérotome de Dupuytren appliqué; A, la vis serrée; BB, les lames rapprochées; C, le bout supérieur de l'intestin; D, le bout inférieur; E, les deux parois de l'intestin saisies par l'entérotome, rapprochées et pressées par ses lames; G, extrémité des branches de l'entérotome situées à 15 ou 16 centimètres au-dessus de l'anneau inguinal (Dupuytren). — Par le rapprochement des branches, l'intestin se trouve pincé avec force, et l'on fixe l'instrument au degré nécessaire au moyen de la vis de pression. La portion des parois intestinales ainsi entraînée par la branche mâle au fond de la gouttière de la branche femelle est frappée de mort sans être divisée immédiatement; au bout de quelques jours l'instrument devient saillant et mobile, à raison du commencement de séparation qui s'opère dans les tuniques intestinales; vers le huitième jour, il tombe, entraînant avec lui une bande de paroi de l'intestin. Pendant que cette séparation s'opère, il s'établit ordinairement une adhésion entre les surfaces séreuses en contact; et la

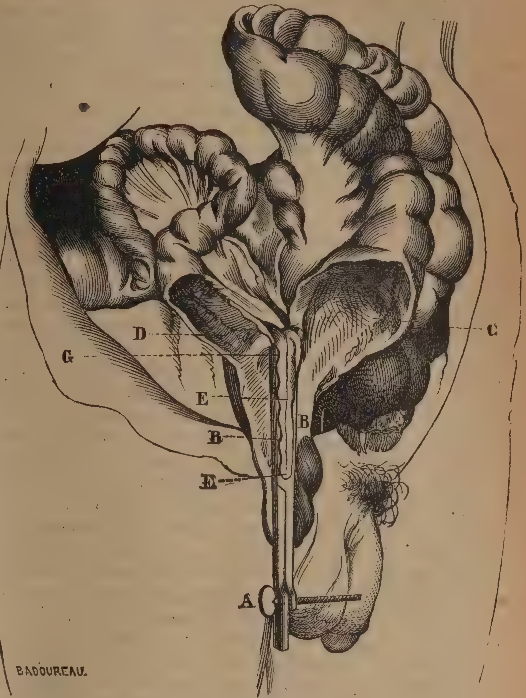


Fig. 264. — *Entérotomie.*

perte de substance opérée sur la double cloison rend libre la communication entre les deux portions de l'intestin; il ne reste plus qu'à cicatriser l'anus anormal. La production d'adhérences est indispensable : en leur absence, il se formerait un épanchement mortel.

**ENTÉROZOAIRE.** adj. et s. m. [de ἔντερον, intestin, et ζῶον, animal]. Helminthe ou larve vivant dans l'intestin des animaux.

**ENTERREMENT.** s. m. — *Enterrement prématuré*. V. Inhumation.

**ENTHELMINTHE** ou **ENTOHELMINTHE.** s. m. Helminthe entoparasite.

**ENTHLASIE.** s. f. [de ἐν, dans, et θλάω, je brise; it. *entlasi*]. Fracture du crâne avec dépression d'une portion osseuse.

**ENTITÉ.** s. f. [dérivé du latin *ens*; all. *Entität*, angl. *entity*, it. *entità*, esp. *entitad*]. Terme technique de l'ancienne école, quelquefois employé en médecine, qui exprime l'être ou l'essence de quelque chose. On disait, dans le langage scolastique, l'*entité* d'un individu, pour indiquer ce qui constitue essentiellement son *être*. — *Entité morbide*. Dans une acception métaphysique, qualité qui, indépendante de la dynamique du corps vivant, constitue une maladie. V. Maladie et Ontologie.

**ENTODERME.** s. m. [de ἐντὸς, dedans, et δέρμα derme]. Le feuillet interne du *blastoderme*.

**ENTONNOIR.** s. m. [all. *Trichter*, angl. *funnel*, it. *infundibulo*, esp. *embudo*]. En anatomie, *entonnoir* (*infundibulum*). V. Pituitaire (*Glande*). — *Entonnoir* (*scyphus*), petite cavité conique que l'on observe au sommet du noyau commun qui forme le centre du limaçon, dans l'oreille interne. — *Entonnoir fémorali-vasculaire*. V. Fémorali-

VASCULAIRE. — *Entonnoir membraneux*. V. ANUS *contre nature*. — *Entonnoir des reins*. Le *calice* du rein. V. REIN. — *Entonnoir du trapèze*. Espace sous-jacent à la partie moyenne de ce muscle, qui va en se rapprochant des couches musculaires profondes, et en se rétrécissant depuis son bord externe et antérieur, où il répond au sterno-mastoïdien, jusqu'à son bord postéro-interne, où se font ses insertions vertébrales.

**ENTOPARASITE**. adj. et s. m. [de ἐντὸς, dedans, et *parasite*]. Parasite végétal ou animal qui vit dans les cavités du corps, à l'intérieur des organes ou dans l'épaisseur des tissus.

**ENTOPHYTE**. adj. et s. m. [de ἐντὸς, dedans, et φυτὸν, plante; all. *Entophyton*]. Nom donné aux plantes croissant dans l'intérieur du corps des animaux, de l'intestin en particulier. Plusieurs cryptogames parasites sont aussi bien *ectophytes* qu'*entophytes* : tels sont le cryptogame du muguet, celui de la muscardine, l'algue du ferment, le *Leptothrix buccalis*, Ch. R., etc.

**ENTOPTIQUE**. adj. [de ἐντὸς, dedans, et *optique*]. Se dit de tout phénomène relatif à la vision qui s'observe dans l'intérieur de l'œil, les paupières étant fermées (V. PHOSPHÈNE), ou dont le point de départ est un état des milieux de l'œil (V. CATARACTE et MOUCHE *volante*); l'impression perçue alors est dite *image endoscopique*.

**ENTORSE**. s. f. [de *intorsus*, tordu, de *in*, en, et *torquere*, tordre; *distorsio*, διάστρεμμα, all. *Verrenkung*, angl. *sprain*, it. *stortilatura*, esp. *torcedura*]. Tiraillement violent des parties molles et des ligaments qui environnent une articulation, pouvant être porté jusqu'à la déchirure d'un des ligaments latéraux, d'un des muscles voisins, et toujours dû à l'action d'une cause extérieure ou d'une contraction musculaire qui tend à faire exécuter à l'articulation un mouvement forcé auquel ne se prête pas la disposition des surfaces articulaires et des appareils ligamenteux qui les assujettissent. L'entorse est très rarement *directe*, la cause agissant au niveau même de la jointure, et tendant à écarter l'une de l'autre les deux extrémités articulaires; elle est ordinairement *indirecte*, la violence extérieure étant appliquée à une certaine distance de l'articulation atteinte. L'entorse est accompagnée de douleurs vives, de gonflement, d'ecchymose, de gêne des mouvements ou d'immobilité absolue de l'articulation, parfois d'hydarthrose ou d'hémarthrose. L'entorse est dite *simple*, quand il y a simplement distension sans rupture des ligaments, *moyenne* quand il y a déchirure ligamenteuse, *grave* quand elle est accompagnée d'arrachements des extrémités osseuses, de déchirures tendineuses périarticulaires ou d'épanchements sanguins considérables. Dans l'entorse simple, on emploie les répercussifs, tels que l'eau froide, pure ou avec addition de 8 grammes d'acétate de plomb liquide par litre; mais il faut que cette immersion de la partie malade soit continuée pendant plusieurs heures, et que l'eau soit renouvelée à mesure qu'elle s'échauffe. On emploie plutôt aujourd'hui la balnéation chaude combinée au massage; on donne d'abord un bain de pied chaud amené graduellement à 50° pendant vingt minutes, puis on fait une séance de massage de dix minutes, enfin on applique un pansement ouaté avec une bande élastique modérément serrée. L'entorse simple, sans déchirure des ligaments ni fracture, guérit avec une remarquable rapidité, lorsqu'elle est traitée par le *massage*. Le malade, étant assis, tient la jambe blessée étendue (on suppose une entorse du pied, la plus commune de toutes), la plante du pied fixée par les mains d'un aide sur le genou de l'opérateur. Si l'opérateur agit sur le pied droit, il embrasse le talon dans la paume de sa main gauche, le bascule de bas en haut et d'arrière en avant, exerçant de la sorte une forte traction sur le tendon d'Achille. Le pouce de la main gauche s'étend autant que possible sur tout le gonflement tibio-tarsien, en cherchant à amener derrière la malléole externe tous les tissus qui en sont le siège. Il procède ainsi jusqu'à ce qu'il ait ramené l'articulation à sa forme naturelle. Le gonflement dissipé sous l'influence de cette forte pression dirigée du bord externe au bord postérieur de la malléole externe, le pouce de la main gauche exerce encore des pressions moins puissantes pour rendre au pied, sur sa face externe, sa forme naturelle. Abandonnant cette traction sur le talon, en le maintenant toutefois dans la main gauche, l'opérateur exerce de la main droite, sur la face dorsale du pied blessé, de fortes pressions qui, dirigées de son extrémité inférieure à la supérieure, contournent l'articulation d'avant en arrière et obliquement de chaque côté. Le pied, par cette manœuvre, retrouve sa forme primitive, et les douleurs déterminées par les différentes pressions vont en diminuant. Aucun appareil n'est nécessaire, et le blessé reprend ses occupations le lendemain ou le surlendemain. L'engorgement des tissus disparaît en quelques minutes et ne laisse après lui, le plus souvent, aucune trace. S'il reste un peu de tuméfaction, elle disparaît en très peu de jours. Il en est de même de la douleur, qui se dissipe habituellement en trois ou quatre jours. L'empâtement subsiste plus longtemps dans les entorses datant de quinze jours, de trois ou six semaines; mais, en aucun cas, ni la douleur ni l'empâtement ne persistent au point d'empêcher la marche (Lebatard). Le massage combiné à la compression ouatée peut encore être employé dans les entorses de moyenne gravité, mais le repos devra être observé pendant quinze jours à trois semaines. Dans les entorses graves, on fait les premiers jours quelques courtes séances de massage sans imprimer de mouvements à l'articulation; s'il y a une tendance au déplacement, on devra mettre un appareil plâtré dès que le gonflement aura diminué; sinon, on pourra continuer les séances de massage, en maintenant le membre immobilisé dans l'intervalle. — *Entorse juxta-épiphysaire d'Ollier*. Variété d'entorse se produisant chez les enfants; à cet âge les ligaments sont résistants, les os flexibles et peu fragiles; aussi la violence extérieure amène l'inflexion de l'os avec épanchement sanguin dans le tissu spongieux et sous le périoste décollé; si l'effort continue, il y a fracture par arrachement.

**ENTORTILLÉ, ÉE**. adj. — *Suture entortillée*. V. SUTURE.

**ENTOSCOPE**. s. m. V. ENDOSCOPE.

**ENTOZOAIRE**. s. m. [de ἐντὸς, au-dedans, et ζῶον, animal; all. *Entozoen*, it. *entozoari*, esp. *entozoarios*]. Ver vivant dans l'intérieur du corps de l'homme ou des autres espèces animales (Rudolphi) non seulement dans l'intestin, mais aussi dans tous les tissus et les fluides organiques, dans une partie quelconque du corps animal. Les entozoaires rencontrés jusqu'à ce jour dans le corps de l'homme sont : I. HELMINTHES NÉMATOÏDES : 1° *filaire de Médine*, dans le tissu cellulaire; 2° *Filaria bronchialis*, Rud., dans les ganglions bronchiques; 3° *Filaria oculi humani*, Nordmann, dans le cristallin; 4° *Trichocephalus dispar*, Rud., dans le cæcum; 5° *Spiroptera hominis*, Rud., dans la vessie urinaire; 6° *strongle géant*, dans les reins; 7° *ascaride lombricoïde*, dans l'intestin grêle; 8° *Ascaris alata*, Bettingham, dans l'intestin grêle; 9° *oxyure vermiculaire*, dans le rectum; 10° *Ankylostomum duodenale*, Dulimi, dans l'intestin grêle; 11° *Trichina spiralis*, Owen, dans les muscles. II. ACANTHOTHÈQUES : 12° *Pentastomum constrictum*, Sieb., dans l'intestin grêle et le foie, en Égypte (V. LINGUATULE). III. TRÉMATODES : 13° *Tetrastomum renale*, Delle Chiaje, dans le rein; 14° *douve du foie*, dans les conduits biliaires; 15° *Distoma lanceolatum*, Melhis, dans les mêmes régions; 16° *Distoma oculi humani*, Gesch., dans le cristallin;

17° *Distoma heterophyes*, Siebold, dans l'intestin grêle, en Égypte; 18° *Distoma hæmatobium*, Bilharz, dans la veine porte, en Égypte; 19° *Polystoma* (*Hexathyridium*) *pinguicola*, Zeder, dans l'ovaire; 20° *Polystoma* (*Hexathyridium*) *venarum*, Zeder, dans la veine tibiale : ces deux dernières espèces sont douteuses; 21° *Monostoma lentis*, Gescheidt, dans le cristallin. IV. Cestoïdes : 22° *bothriocéphale*, dans l'intestin grêle; 23° *ver solitaire* ou *tænia* (*T. solium*, L.), dans l'intestin grêle; 24° *Tænia nana*, Siebold, dans l'intestin grêle et le foie, en Égypte; 25° *cysticerque* (*Cysticercus cellulosæ*, R.), dans tous les tissus; 26° *Cysticercus visceralis*, R., espèce douteuse des viscères; 27° *Echinococcus hominis*, Rudolphi (*Echinococcus polymorphus*, Diesing), dans les kystes du foie, de l'ovaire, etc., confondu souvent avec l'*Echinococcus veterinorum*, Rud.

**ENTRAILLES.** s. f. pl. [all. *Eingeweide*, angl. *entrails*, it. *viscere*, esp. *entrañas*]. Nom vulgaire des viscères abdominaux.

**ENTRAÎNEMENT.** s. m. [de l'anglais *to train*, dresser]. Ensemble de moyens hygiéniques mis en pratique chez l'homme et chez les animaux, dans le but de favoriser le développement des organes dans une direction donnée. L'entraînement comprend une série de moyens que l'on range sous les huit titres suivants : 1° exercices; 2° évacuants; 3° alimentation; 4° soins de la peau; 5° air pur; 6° influence morale; 7° abstinence vénérienne; 8° tempérance. Tous ces moyens ont pour effet d'éliminer les liquides ou les solides viciés ou inutiles à l'harmonie des fonctions, et d'imprimer une activité durable à la nutrition. L'entraînement est applicable à la cure de certaines affections : obésité, diabète, débilité organique.

**ENTRAVES.** s. f. pl. [de *in*, en, et *trabes*, poutre; all. *Spannstricke*, angl. *shakles*, it. *pastogia*]. Pour maintenir les fous agités, on emploie des *entraves* faites d'étoffe solide ou de cuir matelassé, disposées de manière à éviter toute blessure des malades, et à permettre la marche sans possibilité de donner des coups.

**ENTRECOUPÉ, ÉE.** adj. Se dit d'un acte normal ou pathologique dont la régularité est de temps en temps interrompue : *respiration*, *toux*, *voix entrecoupée*. V. Pousse. ‖ *Suture entrecoupée*. V. Suture.

**ENTRE-CROISEMENT.** s. m. [all. *Durchkreuzung*]. En anatomie, passage réciproque des fibres en général, des tubes nerveux en particulier, d'un côté du plan médian du corps ou d'un organe à l'autre. L'entre-croisement des tubes nerveux conducteurs de la motricité se fait au niveau de la décussation des pyramides du bulbe rachidien pour la partie du grand faisceau moteur appelé faisceau pyramidal direct, et au niveau de la commissure antérieure de la moelle pour le faisceau pyramidal indirect [V. Moelle, Moelle allongée, et Pyramidal (*Faisceau*)]. L'entre-croisement des pyramides a lieu au niveau de la partie inférieure du bulbe qu'il limite; cet entre-croisement commence à 20 ou 22 millimètres du trou borgne et se poursuit sur une étendue de 6 à 8 millimètres; il est formé par une série de faisceaux passant de droite à gauche et de gauche à droite en s'entre-croisant sur la ligne médiane à angle très aigu; cet entre-croisement est sujet à de nombreuses variétés [V. Pyramidal (*Faisceau*)]. Les tubes sensitifs s'entre-croisent plus haut, en partie dans les cordons postérieurs, en partie dans la corne postérieure de la substance grise. Si des altérations surviennent dans une partie d'une moitié latérale de l'encéphale, la paralysie, s'il en existe, sera dans le côté du corps opposé à celui de l'altération. Si une altération occupe toute la circonférence d'une région de la moelle épinière, il y aura paralysie des deux côtés du corps. Si l'altération occupe une portion limitée, mais toute l'étendue transversale d'une moitié latérale de la moelle épinière, la paralysie existera dans le côté correspondant au corps, dans les parties qui reçoivent leurs nerfs au-dessous du siège de l'altération, et il y aura de plus anesthésie du côté opposé (Brown-Séquard).

**ENTRÉE.** s. f. — *Entrée de l'air dans les veines*. V. Aerhémotoxie.

**ENTRE-FESSON.** s. m. Nom vulgaire de l'*intertrigo* du périnée et du sillon des fesses.

**ENTROPION.** s. m. [de ἐν, en dedans, et τρέπω, je tourne; *introversio palpebrarum*, all. et angl. *entropium*, it. *entropio*, *volgo*]. Renversement du bord libre des paupières vers le globe de l'œil : il est toujours accompagné de *trichiasis*, qui peut exister sans lui, et dont il diffère en ce que, dans l'*entropion*, au renversement des cils se joint celui de tout le bord palpébral, le cartilage tarse compris, en dedans. Ce renversement reconnaît pour cause les plaies et brûlures de la conjonctive et de la paupière, le trachome, et résulte de la rétraction fibreuse qui accompagne la réparation des surfaces ulcérées. Plusieurs méthodes de traitement peuvent être appliquées : tantôt on excise une portion linéaire de la face antérieure de la paupière et on suture les deux bords de la plaie, de façon à faire basculer la paupière en avant (Arlt, Le Fort); tantôt on fait une incision demi-circulaire à 3 millimètres environ du bord palpébral, allant jusqu'au cartilage tarse que l'on incise quelquefois (Panas), et on fixe la lèvre cutanée à l'aponévrose palpébrale (Anagnostakis); un troisième procédé consiste à embrocher la paupière jusqu'au cartilage avec plusieurs anses de fil qui produisent, à la chute des fils, une rétraction inverse de la rétraction morbide (Gaillard).

**ENTYPOSE.** s. f. [*entyposis*, de ἐντύπωσις, empreinte]. La cavité glénoïde de l'omoplate, à cause de son peu de profondeur.

**ÉNUCLÉATION.** s. f. [de *enucleare*, ôter l'amande ou le noyau d'un fruit, de *e*, hors, et *nucleus*, noyau; all. *Ausschälung*, it. *enucleazione*, esp. *enucleacion*]. Mode d'extirpation qui consiste à faire une incision sur une tumeur, et à la faire sortir à travers la plaie, comme un noyau qu'on chasse en pressant un fruit (Percy). Elle n'est praticable que pour des tumeurs circonscrites et enkystées, et certains organes (œil, etc.). V. Ophtalmotomie.

**ÉNUCLÉOLAIRE.** adj. [de *e*, sans, et *nucleolus*, nucléole] (Auerbach). Se dit d'un noyau de cellule qui manque de nucléole.

**ÉNURÉSIE.** s. f. [*enuresis*, de ἐν, en, et οὐρεῖν, uriner; all. *Enuresis*]. Écoulement involontaire d'urine, *incontinence nocturne des urines*. V. Incontinence.

**ENVAHISSEMENT.** s. m. Phénomène normal ou pathologique qui a pour condition d'existence la multiplication exagérée d'éléments anatomiques, et pour résultat leur substitution aux éléments contigus qui s'atrophient et disparaissent : dans cet *envahissement* du tissu d'un organe par celui d'un autre organe, ce dernier semble détruire, ronger ou éroder le premier (V. Érosion). A l'état normal, l'élément qui naît, à un moment donné, avec le plus de rapidité, comprime, atrophie les éléments voisins et se substitue à eux : ainsi la substance osseuse, durant l'accroissement du squelette, *envahit* la substance du cartilage, tandis que celle-ci, naissant sous le périoste, comprime ce dernier et prend la place de ses éléments, et qu'à leur tour les fibres lamineuses du périoste sont engendrées à la face opposée.

**ENVELOPPE.** s. f. En anatomie. *Aponévroses d'enveloppe*. V. Aponévrose. — *Enveloppes des centres nerveux*. L'*arachnoïde*, la *dure-mère* et la *pie-mère*. — *Enveloppes du fœtus*. Le *chorion* et l'*amnios*. — *Enveloppes de la hernie*. V. Hernie. — *Enveloppes du testicule*. V. Scrotum.

**ENVELOPPEMENT.** s. m. — *Enveloppements froids*.

Procédé de réfrigération hydrique comprenant deux variétés : l'enveloppement généralisé ou méthode du *drap mouillé*, et l'enveloppement partiel. Pour pratiquer l'*enveloppement généralisé*, on trempe un drap dans l'eau froide, on l'exprime et on le dispose sur un lit de sangle; puis on transporte le malade sur ce lit, et on l'entoure complètement avec le drap mouillé, la tête comprise. Il est important que le drap soit exactement appliqué sur toute la surface cutanée; il doit mouler le corps comme un maillot, pénétrer dans les plis, sous les aisselles, entre les cuisses. L'enveloppement dure vingt secondes ou plus, après quoi le malade est frictionné et reporté dans son lit; toutes les trois heures, on répète la même manœuvre. Cette méthode produit une réfrigération périphérique courte, passagère, suivie d'une période de réchauffement et de réaction intense qui s'accompagne de sudation abondante, diurèse, expectoration, et qui entraîne un abaissement de la température centrale. Elle donne de bons résultats dans les grandes pyrexies (fièvre typhoïde, pneumonie, etc.). Les *enveloppements partiels*, ou enveloppements froids du thorax, sont employés dans les affections pulmonaires aiguës : bronchites, broncho-pneumonies, pneumonies (Le Gendre). Pour appliquer les enveloppements froids du thorax, on fait préparer des compresses pliées en plusieurs doubles, d'une longueur et d'une hauteur suffisantes pour recouvrir tout le thorax. Ces compresses sont imbibées d'eau à la température de la chambre, pure ou additionnée d'un quart d'alcool ; puis elles sont exprimées de manière à rester seulement humides. Elles sont ensuite enroulées autour du thorax du malade, directement sous les aisselles; puis on les recouvre d'une feuille de taffetas gommé souple, et on enveloppe le reste du corps dans une couverture de laine. Au bout d'un quart d'heure, on enlève la compresse devenue chaude au contact de la peau, et après l'avoir imbibée de nouveau d'eau froide, on l'essore et on l'applique une seconde fois. On renouvelle cet enveloppement d'abord tous les quarts d'heure, puis toutes les demi-heures, toutes les heures, en se guidant sur la dyspnée, la température, l'état nerveux. Ce procédé a pour effet, dans les cas d'intensité moyenne, d'atténuer les principaux symptômes, au moins d'une façon passagère. ‖ En dermatologie, l'*enveloppement* consiste à recouvrir une région malade d'un tissu ou d'un enduit médicamenteux. Aujourd'hui, on emploie surtout l'*enveloppement caoutchouté*, préconisé par Colson (de Beauvais), et consistant à enrouler des feuilles de caoutchouc autour d'un membre, de manière à empêcher l'évaporation et à réaliser un véritable bain local. Il est préférable de recourir à l'enveloppement indirect, c'est-à-dire d'interposer, entre la peau malade et la toile imperméable, des compresses de tarlatane imbibées de décoction de têtes de camomille ou de fleurs de sureau boriquée. On empêche ainsi la mauvaise odeur qui se dégage quand on enlève l'enveloppement, et on le rend moins irritant pour les téguments. Ce procédé rend des services dans certaines formes d'eczéma chronique.

**ENVENIMÉ, ÉE.** adj. *Plaie envenimée*. V. Plaie.

**ENVIE.** s. f. [all. *Gelüst*, *Muttermal*, angl. *months*, *mind*, *pica*, *mark*, it. *voglia*, *nascenza*]. Terme vulgaire servant à désigner : 1° les dépravations de l'appétit qu'on observe surtout chez les femmes enceintes (V. Désir et Pica); 2° les petites portions de peau (*reduviæ*) qui se détachent autour des ongles, et causent une assez vive douleur quand on les arrache (V. Panaris); les taches (*nævi*) que les enfants apportent en naissant, et auxquelles on s'imagine trouver de la ressemblance avec certains objets que la mère a désirés pendant sa grossesse (V. Érectile et Nævus).

**ENVOILURE.** s. f. V. Ciseaux.

**ENZOOTIE.** s. f. [de ἐν, dans, et ζῶον, animal]. Toute maladie qui règne constamment, ou à certaines époques périodiques, sur une ou plusieurs espèces d'animaux dans une contrée. Ce mot répond à *endémie*.

**ENZOOTIQUE.** adj. Qui a les caractères de l'enzootie.

**ENZYME.** s. m. [de ἐν, dans, et ζύμη, levain, ferment]. Nom donné par Kühne aux ferments solubles ou *zymases* de Béchamp. V. Diastase.

**ÉOSINE.** s. f. Poudre rouge, employée comme matière colorante en micrographie ; c'est le dérivé tétrabromé de la fluorescéine. On l'emploie en solution aqueuse ou alcoolique; dissoute dans l'alcool, elle paraît d'un beau rouge à la lumière transmise, tandis qu'elle a des reflets verdâtres à la lumière réfléchie. Elle fait partie des colorants acides. L'éosine teinte les tissus uniformément ; elle est employée, en général, pour colorer les fonds, tandis que les noyaux sont teintés avec une matière ayant une action élective, comme l'hématéine. Elle a, de plus, la propriété de colorer certaines granulations leucocytaires dites, pour cette raison, *éosinophiles*.

**ÉOSINOPHILE.** adj. [*éosine*, et φιλεῖν, aimer]. — *Granulations éosinophiles*. Variété de granulations rencontrées dans certaines variétés de leucocytes, et ayant la propriété de fixer les couleurs acides d'aniline, et en particulier l'éosine; elles sont, en général, assez volumineuses et très réfringentes. — *Leucocytes éosinophiles*, ou *cellules éosinophiles*, ou simplement *éosinophiles*, ou *cellules d'Ehrlich*. Variété de globules blancs caractérisés par la présence dans leur protoplasma de granulations éosinophiles ; ce sont des cellules arrondies plus volumineuses que les polynucléaires ; leur noyau est formé de deux à trois masses vésiculeuses, remplies de chromatine liquide, peu colorable (fig. 265).

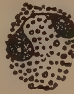


Fig. 265. — Leucocyte éosinophile.

Ces cellules se rencontrent à l'état normal dans le sang de l'homme, dans la proportion de 1 à 4 pour 100 leucocytes ; cette proportion augmente dans certains états pathologiques, dans certaines formes de leucémie, dans la lèpre, où l'augmentation peut être considérable ; dans la syphilis, où elle est modérée ; dans l'asthme, où on les rencontre dans les crachats et dans le sang dans la proportion de 10 à 20 p. 100; dans la dermatite herpétiforme de Duhring-Brocq, où le sang contient, pour 100 globules blancs, 8 à 33 éosinophiles (Leredde), et où les vésicules et les bulles sont chargées d'éosinophiles ; dans la dermatite pustuleuse et végétante de Hallopeau, le pemphigus végétant de Neumann, le pemphigus foliacé de Cazenave; dans le prurigo, le psoriasis, le lupus, la sclérodermie, l'urticaire aiguë généralisée, où Lazarus a compté une fois 60 p. 100 d'éosinophiles ; dans l'helminthiase (ankylostomes, ascarides, tænias, oxyures), où la proportion peut atteindre 34 et même 72 p. 100 (Lichtenstein) ; dans certains exsudats pleuraux, dans les psychoses et les névroses fonctionnelles. Au contraire, la proportion des éosinophiles diminue dans la plupart des maladies infectieuses aiguës, sauf la scarlatine, pour augmenter de nouveau et dépasser la normale au moment de la convalescence. A côté de ces cellules polynucléaires éosinophiles, on rencontre encore, dans la moelle des os, des cellules mononucléaires éosinophiles ou myélocytes éosinophiles ; ces cellules sont considérées comme l'origine des leucocytes polynucléaires qui existent dans le sang à l'état normal; elles peuvent passer dans le sang dans certains cas pathologiques, en particulier dans la leucémie et l'anémie infantile pseudo-leucémique.

**ÉOSINOPHILIE.** s. f. Augmentation pathologique du nombre de cellules éosinophiles dans le sang; présence de leucocytes éosinophiles en abondance dans un exsudat pathologique. V. Éosinophile.

**ÉOSOTE.** s. f. Valérianate de créosote; substance liquide et inodore, employée dans la phtisie en capsules de 0gr,20, à la dose de trois à neuf capsules par jour (Grawitz).

**ÉPACMASTIQUE.** adj. Synonyme d'*acmastique*.

**ÉPACTAL, ALE.** adj. [de ἔπακτος, mis sur, de ἐπὶ, sur, et ἄγειν, conduire]. — *Os épactal.* L'os wormien triangulaire qui remplace parfois l'angle supérieur de l'occipital. V. Os *de l'Inca*. — *Os épactaux.* Les os *wormiens*.

**ÉPAIS, AISSE.** adj. [*crassus*, παχὺς, all. *dick*, angl. *thick*, it. *spisso*]. Se dit d'un organe dont l'épaisseur est plus grande qu'à l'ordinaire. Exemple : les feuilles d'*aloès*, etc.

**ÉPAISSISSEMENT.** s. m. [παχυσμὸς]. Augmentation d'épaisseur, normale ou morbide, d'une partie ; augmentation de consistance et diminution de fluidité d'une tumeur.

**ÉPANCHEMENT.** s. m. [*effusio*, ἐκχύμωσις, all. *Ergiessung*, angl. *effusion*, it. *stravaso*]. Effusion ou extravasation de gaz, de liquides, ou de matières solides, dans quelque partie du corps qui n'est pas destinée à les contenir : tels sont les épanchements de sang à la suite d'une blessure ou de la rupture d'un vaisseau (V. Contusion). ‖ Par extension, excès de *sécrétion* d'un liquide dans une cavité naturelle, comme la sérosité dans diverses séreuses (*ascite*, *hydrothorax*), avec ou sans production de globules de pus dans ce liquide. — *Épanchement abdominal.* Effusion de liquides ou de matières plus ou moins solides se faisant dans l'abdomen, à l'intérieur du péritoine (*épanchement intrapéritonéal*) ou en dehors de la séreuse (*épanchement extrapéritonéal*), à la suite de plaies, d'opérations, de rupture, soit des vaisseaux, soit des organes pleins ou creux de la région, ou à la suite d'inflammation péritonéale : dans ce dernier cas, l'épanchement se compose de sérosité plus ou moins pure (V. Ascite); dans les autres circonstances, il est très variable dans sa composition. Les épanchements extrapéritonéaux ne peuvent se produire que si les reins ou les côlons ont été atteints par la région lombaire, ou si la vessie a été lésée par la région hypogastrique : ils se composent d'urine ou de matières stercorales, qui s'écoulent au dehors s'il y a une plaie communiquant facilement avec l'extérieur, et qui s'infiltrent dans le tissu cellulaire dans le cas contraire. Les épanchements intrapéritonéaux, plus fréquents, succèdent à une blessure de l'estomac, des intestins, des voies biliaires, de la vessie, et sont constitués par du sang, des matières alimentaires ou intestinales, de la bile, de l'urine. Or la bile, l'urine, les matières de l'intestin, épanchées dans le péritoine, amènent ordinairement une péritonite suraiguë, généralisée et mortelle : la ponction et l'évacuation des substances épanchées ne peuvent être tentées que si l'épanchement est limité et s'il se transforme en abcès ; de même, s'il est extrapéritonéal, il est utile de lui donner issue au dehors. On peut espérer la résorption d'un épanchement de sang à l'aide du repos absolu, de l'usage de boissons froides, de la glace intus et extra, de l'opium à l'intérieur : si la résorption ne se fait pas, il peut être ouvert par l'instrument tranchant. — *Épanchement aériforme* ou *gazeux*. V. Pneumothorax. — *Épanchement hémoptyique*. V. Hémoptyique. — *Épanchement d'huile.* Accumulation de graisse liquide dans les épanchements traumatiques de sérosité résultant, d'après Gosselin, de l'extravasation des principes gras du sang, mêlés à la graisse du tissu cellulaire sous-cutané. Cette graisse n'existe pas dans tous les épanchements, et il est vraisemblable qu'elle provient des parois modifiées de la poche plutôt que du sang (Duplay). — *Épanchement purulent.* Collection de pus dans une *cavité naturelle*, en particulier dans la cavité d'une séreuse, telle que la plèvre (V. Pyothorax et Thoracocentèse). — *Épanchement sanguin.* Accumulation de sang dans une cavité naturelle (bourse séreuse, péritoine, plèvre, synoviale articulaire, etc.) ou dans une cavité accidentelle formée au sein des tissus par l'irruption brusque du liquide (V. Contusion, Épanchement *abdominal*, Hémothorax). L'emploi des résolutifs et d'une douce compression suffisent parfois, moins souvent que pour l'*ecchymose*, à amener la résorption totale du sang épanché : si celle-ci s'arrête, on peut la faciliter en favorisant l'infiltration du liquide par une pression brusque ou des manipulations répétées, par des ponctions fines et répétées, par plusieurs incisions pratiquées sur la paroi interne du kyste à l'aide d'une ponction sous-cutanée. Si, malgré ces moyens, on ne peut espérer la résorption du sang épanché, il faut lui donner issue, soit par de larges incisions, soit par l'aspiration sous-cutanée lorsque le sang est resté liquide. — *Épanchement thoracique*. V. Hémothorax, Hydrothorax, Pneumothorax, Pyothorax et Thoracocentèse. — *Épanchement de sérosité.* Nom donné : 1° à l'hypersécrétion morbide dont diverses membranes séreuses peuvent être le siège (V. Ascite et Hydrothorax) ; 2° à un amas de sérosité d'origine traumatique, se faisant à la suite de certaines contusions, dans les régions où la peau, frappée obliquement, glisse sur une aponévrose au delà des limites de son élasticité et se détache, d'où résulte une cavité plus ou moins vaste (Morel-Lavallée). Le traitement est le même que pour les épanchements sanguins. — *Épanchement traumatique.* Celui qui résulte d'un traumatisme accidentel ou chirurgical, par opposition aux épanchements consécutifs à une inflammation ou à une rupture spontanée. — *Hydrocèle par épanchement*. V. Hydrocèle.

**ÉPANOUISSEMENT.** s. m. En anatomie, subdivision des *vaisseaux* en plusieurs branches au même niveau ou à peu près ; écartement des *fibres tendineuses* et des tubes des nerfs, qui, après avoir formé un seul faisceau ou cordon, se séparent en plusieurs filaments ou faisceaux plus petits. C'est dans ce sens qu'on dit d'un vaisseau, d'un nerf, etc., qu'il s'*épanouit* en plusieurs branches.

**ÉPARGNE.** s. f. — *Médicaments d'épargne*. Nom donné à une classe de médicaments que l'on peut diviser en trois catégories (Soulier) : 1° *Aliments d'épargne :* ceux qui limitent les pertes en albuminoïdes de constitution chez l'animal dont la ration alimentaire est inférieure à la ration d'entretien ; en premier lieu se trouve la gélatine. 2° *Médicaments antidéperditeurs :* ceux qui ralentissent la dénutrition en diminuant les oxydations ; ce sont les arsenicaux, le tannin, l'huile de foie de morue, le chlorure de sodium. 3° *Médicaments d'épargne* proprement dits : ceux qui sont aptes à utiliser les réserves alimentaires de l'organisme dans le cas de privation d'aliments ; mais ceux-ci accélèrent plutôt qu'ils ne ralentissent le processus de nutrition et déterminent un accroissement d'oxydations ; ce sont surtout le café et la kola.

**ÉPAULE.** s. f. [*scapula*, ὦμος, all. *Schulter*, angl. *shoulder*, it. *spalla*, esp. *espalda*]. Partie la plus élevée du bras chez l'homme, de la jambe de devant chez les quadrupèdes. Les os qui en forment la charpente sont l'*omoplate*, la *tête de l'humérus* et la *clavicule*, que de forts ligaments unissent entre eux. Ses muscles sont : les *sus-* et *sous-épineux*, *grands* et *petits ronds*, *sous-scapulaire* et *deltoïde*. — *Luxation de l'épaule*. V. Humérus (*Luxation de l'*).

**ÉPENDYMAIRE.** adj. Qui se rapporte à l'épendyme.

**ÉPENDYME.** s. m. [*ependyma*, de ἐπὶ, sur, et ἔνδυμα, vêtement]. Membrane mince et délicate qui tapisse le canal central de la moelle (*épendyme spinal*) et les ventricules du cerveau (*épendyme ventriculaire*) : elle peut s'enflammer, s'épaissir, s'hypertrophier. V. Moelle *épinière*.

**ÉPENDYMITE.** s. f. Inflammation de l'épendyme.

**ÉPERON.** s. m. [*calcar*, all. *Sporn*, angl. *spur*, it. *sprone*, esp. *espuela*]. En anatomie, petite saillie formée, dans l'intérieur des artères, par leur membrane interne, au niveau de chacune de leurs divisions, et placée du côté opposé au cœur, lorsque l'angle de division est aigu; du côté du cœur, quand cet angle est obtus; lorsque l'angle est droit, l'éperon est remplacé par une saillie circulaire égale dans toute la circonférence du vaisseau. ‖ En pathologie, V. ANUS *contre nature* et ENTÉROTOMIE.

**ÉPERVIER.** s. m. [*accipiter*, all. *Nasenbinde*, angl. *fourheaded bandage*, it. *fasciatura del naso*]. Bandage destiné à maintenir un appareil appliqué sur le nez. C'est une pièce de linge triangulaire, percée vers les angles inférieurs de deux trous correspondant aux narines. Son angle supérieur présente une échancrure dont on fronce les bords, de manière à former une sorte de poche dans laquelle le nez est logé. A cet angle est fixée une bandelette de 30 centimètres de long et d'un demi-travers de doigt de large; à la base de la pièce de linge est fixée, au milieu de sa longueur, une bandelette de 3 mètres et demi de long. La première bandelette est conduite à la nuque en passant sur le sommet de la tête; les chefs de la seconde sont dirigés vers le même point en passant au-dessous des oreilles, et fixés à la première avec une épingle. Les deux bouts entre-croisés sont ramenés sur la racine du nez, croisés de nouveau et reportés à l'occiput. On termine par un circulaire autour de la tête.

**ÉPERVIÈRE.** s. f. [*Hieracium*]. Plante de la famille des composées; l'espèce la plus connue est la *piloselle*.

**ÉPERVIÈRE** (France, Maine-et-Loire). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, contenant $0^{gr},358$ de sels, dont $0^{gr},013$ de bicarbonate de fer et $0^{gr},108$ de bicarbonates alcalins.

**EPHEDRA.** s. f. Plante de la famille des gnétacées. L'*Ephedra nevadensis* qui croît aux États-Unis, surtout dans les États de Californie et de Nevada, a été employée comme dépuratif, en infusion à la dose de 30 grammes de plante concassée dans un litre d'eau.

**ÉPHÉLIDE.** s. f. [*ephelis*, ἐφηλίς, de ἐπὶ, à cause de, et ἥλιος, soleil; all. *Ephelis*, *Sommerfleck*, angl. *ephelis*, *freckles*, it. *efelide*, *lentiggine*]. Nom improprement donné à de petites taches lenticulaires (*éphélides lentiformes*, *lentigines*), non proéminentes, jaunes ou d'un jaune fauve, persistantes, qu'on observe particulièrement chez les individus à cheveux roux (*taches de rousseur*). Rares avant huit ans et après quarante, elles pâlissent en hiver et se foncent en été; mais, contrairement à ce qu'indique leur nom, elles ne sont pas produites par l'action des rayons solaires. — *Éphélides hépatiques*. Taches de la peau irrégulières, prurigineuses, d'un jaune brun, analogue à la couleur du foie (d'où leur nom); elles se développent sans cause appréciable, particulièrement au visage et au tronc, rarement aux extrémités. — *Éphélides ignéales*. Taches qui se développent à la partie interne des jambes et des cuisses, chez les femmes qui font usage de chaufferettes très chaudes. — *Éphélides solaires*. Taches brunes de forme étalée et diffuse, transitoires, se développant sous l'action des rayons du soleil, chez tous les sujets, aux endroits exposés à l'air. Elles seraient distinctes des éphélides lentigineuses (Thibierge).

**ÉPHÉMÈRE.** adj. [*ephemerus*, de ἐφήμερος, de ἐπὶ, en, et ἡμέρα, jour : qui ne dure qu'un jour; all. *ephemer*, angl. *ephemeral*, it. *effimero*, esp. *efemero*]. — *Fièvre éphémère* [all. et angl. *febricula*, it. *febbricola*]. Mouvement fébrile caractérisé par un frisson suivi de chaleur, avec lassitude, ordinairement causé par un excès de fatigue, un refroidissement, etc., et se terminant, au bout d'un ou deux jours, par quelque phénomène critique, sueur, diarrhée, dépôt dans l'urine.

**ÉPHIALTE.** s. m. [*ephialtes*, ἐφιάλτης, de ἐπὶ, en, et ἰάλλω, jeter]. Synonyme de *cauchemar*.

**ÉPHIDROSE.** s. f. [*ephidrosis*, ἐφίδρωσις, de ἐπὶ, sur, et ἱδρόω, je sue]. Exagération de la sécrétion sudorale localisée à une partie du corps : telle est l'éphidrose frontale et cranienne des arthritiques nerveux, entraînant la calvitie; l'éphidrose axillaire, fréquente chez la femme, etc.

**ÉPHIPPION.** s. m. [de ἐφίππιον, selle, de ἐπὶ, sur, et ἵππος, cheval]. La *selle turcique*.

**ÉPI.** s. m. [*spica*, στάχυς, all. *Aehre*, angl. *ear*, it. *spiga*, esp. *espiga*]. En chirurgie, bandage désigné ordinairement sous le nom de *spica*.

**ÉPIAIRE.** s. f. [*ortie rouge*, *Stachys palustris*, L.]. Plante labiée réputée fébrifuge : ses tubercules sont féculents et peuvent servir à l'alimentation.

**ÉPIALE.** adj. [ἠπίαλος, *quercera*]. S'est dit d'une fièvre continue et maligne dans laquelle le malade sentait à la fois de la chaleur et du froid.

**ÉPIAN.** s. m. Le *pian*.

**ÉPIBLASTE.** s. m. [de ἐπὶ, sur, et βλαστὸς, germe; all. *Oberkeim*]. L'*ectoderme*.

**ÉPIBOLE.** s. f. [ἐπιβολή, action de mettre sur]. Synonyme d'éphialte. V. CAUCHEMAR.

**ÉPIBOLIE.** s. f. En biologie, imbrication des parties similaires l'une sur l'autre. ‖ Synonyme d'*introrsion*.

**ÉPIBOTANIE.** s. f. [de ἐπὶ, sur, et βοτάνη, herbe]. Synonyme, moins bon, d'*épiphytie*.

**ÉPICANTHIS.** s. f. [de ἐπὶ, sur, et κανθὸς, angle de l'œil; all. et angl. *epicanthis*, it. *epicante*]. Maladie de l'angle interne de l'œil consistant dans l'existence d'un repli semi-lunaire de la peau, qui, recouvrant dans une étendue variable le globe oculaire, empêche la vision directe et produit le strabisme. L'*épicanthis* est *congénitale* ou *acquise*, *monoculaire* ou *double*. L'épicanthis congénitale peut disparaître par le seul développement de la face. Si une opération est nécessaire, on saisit sur le dos du nez un pli vertical de peau, suffisamment large pour ramener en dedans le repli cutané qui forme l'épicanthis, et on le retranche avec de forts ciseaux (Ammon).

**ÉPICARINE.** s. f. Poudre jaune rougeâtre, soluble dans l'alcool, l'éther et la vaseline; c'est un produit de condensation du naphtol β et de l'acide créosotique. Elle est très peu toxique chez le chien. On l'a employée dans certaines affections cutanées (eczéma, gale, dermatomycoses, etc.) sous forme de pâtes, de liniments, de savons contenant 10 p. 100 de matière active.

**ÉPICARPE.** s. m. [*epicarpium*, de ἐπὶ, sur, et καρπὸς, poignet, carpe]. Autrefois, topique qu'on appliquait sur le poignet, sur le pouls, comme fébrifuge : c'étaient des emplâtres, des onguents, des cataplasmes, composés d'ingrédients âcres et pénétrants, d'ail, d'oignon, d'ellébore, de camphre, de thériaque, de poivre, de drogues aromatiques.

**ÉPICAUME.** s. m. [*epicauma*, ἐπίκαυμα, de ἐπὶ, sur, et καίω, je brûle]. Phlyctène sur la cornée, à laquelle succède une tache ou une ulcération plus ou moins profonde.

**ÉPICE.** s. f. Condiment âcre et aromatique, devant ordinairement ces qualités à la présence d'une huile essentiellement volatile à la température ordinaire : poivre, moutarde, girofle, vanille, etc.

**ÉPICÉA.** s. m. [*Abies excelsa*, Poir., *Pinus abies*, L., *pesse* ou *faux sapin des Alpes*, *Vosges* et *Pyrénées*]. Arbre conifère à rameaux verticillés, feuilles linéaires quadrangulaires pointues; écailles des cônes pleines, échancrées au sommet. Il produit la *poix de Bourgogne*.

**ÉPICÉPHALE.** s. m. Synonyme d'*épicome*.

**ÉPICÉRASTIQUE.** adj. et s. m. [*epicerasticus*, de ἐπι-

κεράννυμι, je tempère]. Se disait autrefois des substances émollientes, rafraîchissantes, acidules, qu'on croyait propres à tempérer l'acrimonie des humeurs.

**ÉPICHLORHYDRINE.** s. f. V. CHLORHYDRINE.

**ÉPICHORION.** s. m. [de ἐπί, sur, et χορίον, chorion]. La *caduque* (Chaussier).

**ÉPICOLIQUE.** adj. [de ἐπί, sur, et κῶλον, côlon]. — *Région épicolique.* Portion de la surface abdominale qui répond au côlon.

**ÉPICOME.** s. m. [de ἐπί, sur, et κόμη, chevelure]. Monstre qui a une tête accessoire complète, imparfaitement conformée, insérée par son sommet sur le sommet de la tête principale (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**ÉPICONDYLALGIE.** s. f. [*épicondyle*, et ἄλγος, douleur]. Névralgie professionnelle de l'épicondyle (Bernhardt). C'est une névralgie survenant à la suite de fatigues, de surmenage de l'avant-bras, localisée à l'épicondyle et à la masse musculaire épicondylienne, ou à la tête du radius, avec irradiations vers l'avant-bras et jusque dans la main. La douleur épicondylienne est spontanée ou existe seulement à la pression, mais elle se produit toujours à l'occasion des contractions de la masse musculaire épicondylienne. En même temps, il y a une diminution notable de la force musculaire, et un certain degré d'impotence fonctionnelle dans les mouvements d'extension et de préhension. Cette affection est plus fréquente chez l'homme que chez la femme; elle se rencontre surtout à l'âge adulte. Elle paraît déterminée principalement par les travaux qui mettent en jeu la masse musculaire épicondylienne; aussi on la rencontre surtout chez les maîtres d'armes, les violonistes, les cochers, les corroyeurs, etc. La durée de cette affection est variable; elle peut guérir en quelques jours ou au contraire persister pendant des mois. Le traitement consiste en repos et massage de la région atteinte.

**ÉPICONDYLE.** s. m. [*epicondylus*, de ἐπί, sur, et κόνδυλος, condyle; esp. *epicondylo*]. Tubérosité externe de l'extrémité inférieure de l'humérus, située au-dessus du *condyle*, et donnant attache aux muscles épicondyliens.

**ÉPICONDYLIEN, ENNE.** adj. Qui se rapporte à l'épicondyle. — *Muscles épicondyliens.* Muscles de la région postérieure et superficielle de l'avant-bras, qui s'insèrent en haut à l'épicondyle par un tendon commun; ce sont l'anconé, le cubital postérieur, et les extenseurs commun des doigts et propre du petit doigt.

**ÉPICONDYLO-CUBITAL.** adj. et s. V. ANCONÉ.

**ÉPICONDYLO-RADIAL.** adj. et s. V. SUPINATEUR (*Court*).

**ÉPICONDYLO-SUS-MÉTACARPIEN.** s. et adj. V. RADIAL *externe* (*Second*).

**ÉPICONDYLO-SUS-PHALANGETTIEN.** s. et adj. — *Épicondylo-sus-phalangettien commun.* V. EXTENSEUR *commun des doigts.* — *Épicondylo-sus-phalangettien du petit doigt.* V. EXTENSEUR *propre du petit doigt.*

**ÉPICRÂNE.** adj. [de ἐπί, sur, et κρανίον, crâne; it. *epicranio*, esp. *epicraneo*]. Qui est situé sur le crâne. — *Aponévrose épicrâne.* Celle du muscle épicrâne. — *Muscle épicrâne.* L'*occipito-frontal.*

**ÉPICRANIEN, ENNE.** adj. Synonyme d'*épicrâne*. — *Aponévrose épicrânienne.* V. CORONAL.

**ÉPICRASE.** s. f. [*epicrasis*, de ἐπικεράννυμι, je tempère]. — *Cure par épicrase* (*per epicrasim*). Mode de traitement par des remèdes altérants, que les humoristes croyaient propres à corriger les humeurs viciées.

**ÉPICRISE.** s. f. [de ἐπί, sur, et κρίσις, crise; all. *Epicrise*, angl. *epicrisis*]. Jugement scientifique d'une maladie par rapport à l'origine, au développement, au caractère, au traitement et à l'issue. ‖ Phénomène isolé important qui survient après la crise, et qui la complète.

**ÉPIDÉMICITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est épidémique. — *Épidémicité de la fièvre typhoïde, de la fièvre puerpérale, du choléra*, etc. Manifestation épidémique de ces maladies, par opposition aux cas isolés, rares ou sporadiques.

**ÉPIDÉMIE.** s. f. [*epidemia*, ἐπιδημία, de ἐπί, sur, et δῆμος, peuple; all. *Seuche*, *Epidemie*, angl. *epidemy*, it. et esp. *epidemia*]. Maladie qui atteint en même temps et dans le même lieu un grand nombre de personnes à la fois, et qui dépend d'une cause commune et générale survenue *accidentellement*, telle que l'altération de l'air, des aliments, etc. — *Épidémie de Périnthe.* Maladie qui régna épidémiquement à Périnthe, en Thrace (sixième livre des *Épidémies* d'Hippocrate). Elle commençait par la toux, puis elle avait une intermission; ensuite elle récidivait, et s'accompagnait alors, soit de nyctalopies, soit d'angines, soit d'impuissance paralytique dans les membres. Quelquefois elle venait s'enter sur une fièvre préexistante, et produisait des faiblesses ou des abcès dans les membres, des dépôts dans les oreilles. C'est là qu'on trouve la première mention des paralysies consécutives aux fièvres ou aux angines.

**ÉPIDÉMIOLOGIE.** s. f. [de ἐπιδημία, épidémie, et λόγος, traité]. Science qui recherche les causes et la nature des épidémies. L'épidémiologie est une part importante de l'histoire de la médecine, attendu que des maladies se sont éteintes, d'autres se sont transformées, d'autres enfin, qui n'existaient pas, ont apparu.

**ÉPIDÉMIQUE.** adj. [*epidemicus*, *epidemius*, ἐπιδήμιος, ἐπίδημος, all. *epidemisch*, angl. *epidemic*, *epidemical*, it. et esp. *epidemico*]. Se dit d'une maladie qui attaque en même temps beaucoup d'individus d'un même pays, et qui, dépendant d'une cause commune et générale, mais *accidentelle*, répandue dans l'air, cesse avec cette cause.

**ÉPIDERME.** s. m. [*epidermis*, *cuticula*, ἐπιδερμίς, de ἐπί, sur, et δέρμα, peau; all. *Oberhaut*, angl. *epidermis*, it. *epidermide*, esp. *epidermis*]. En anatomie, *épiderme*, couche membraniforme, plus ou moins épaisse, qui couvre le derme et concourt avec lui à former la peau. Cette couche, formée de cellules épithéliales, offre des caractères de consistance, de structure, que n'offre pas l'épithélium des muqueuses. Aussi *épithélium*, terme générique, n'est pas synonyme d'*épiderme*, terme spécifique désignant l'épithélium spécial de la peau. L'épiderme comprend cinq couches qui sont, en allant de la profondeur vers la périphérie : 1° L'*assise génératrice*, ou *couche basilaire*, comprenant une seule rangée de cellules reposant directement sur le derme; les cellules, hautes d'environ 14 μ et larges de 7 μ, sont perpendiculaires non à la membrane basale, mais à la surface générale de l'épiderme (Duval); elles ont un gros noyau ovalaire, présentant de nombreuses figures de caryocinèse, faciles à voir chez les batraciens. 2° Le *corps muqueux de Malpighi* se compose de plusieurs assises de cellules polyédriques, mesurant 10 à 12 μ de largeur et ayant un noyau arrondi ou ovalaire de 5 à 6 μ de diamètre; leurs bords sont dentelés, par suite de la présence de prolongements protoplasmiques qui finissent chaque cellule (cellules *dentelées*, cellules *à piquants* ou *à pointes*); Schultze avait pensé que ces pointes s'engrenaient les unes avec les autres; pour Bizzozero, ces pointes ne s'engrènent pas, mais se soudent bout à bout; Ranvier admet que ces pointes représentent des filaments continus réunissant les cellules du corps muqueux, qui forment ainsi un vaste réseau. C'est dans ces cellules que s'accumule le pigment, d'où dépend la coloration de la peau; il se présente sous la forme de granulations sphériques occupant le corps cellulaire et d'autant plus nombreuses qu'on se rapproche de la couche basilaire; dans la race nègre, ces granulations sont plus considérables et plus nombreuses. 3° *Couche granuleuse* (*stratum granu-*

*losum* de Unna). Elle comprend deux ou trois rangées de cellules aplaties, contenant dans leur protoplasma des granulations d'abord fines, puis de plus en plus grosses, pouvant atteindre jusqu'à 20 μ de diamètre. Ces granulations sont des gouttelettes d'*éléidine*, substance huileuse, caractéristique de la peau. 4° *Couche transparente* (*stratum lucidum* de Œhl). Cette couche est formée de deux ou trois rangs de cellules aplaties et transparentes, imprégnées d'éléidine desséchée, tandis que le noyau est atrophié. 5° *Couche cornée*. C'est la couche la plus superficielle; elle est formée de cellules affectant la forme de lamelles minces, dures, dans lesquelles on parvient à mettre en évidence un noyau petit et ratatiné, en dissolvant l'éléidine par la potasse concentrée. Ces différentes couches correspondent à l'évolution d'une même cellule : la cellule prismatique de l'assise génératrice se transforme en cellule polyédrique du corps muqueux de Malpighi, puis celle-ci sécrète dans son intérieur une substance particulière, l'éléidine, qui l'envahit peu à peu, et elle arrive à ne plus former qu'une lamelle cornée indifférente qui sera éliminée par desquamation. L'épiderme est dépourvu de vaisseaux; les cellules épidermiques sont nourries au moyen des liquides issus des vaisseaux du derme et circulant dans les mailles du réseau malpighien ; de plus, des leucocytes pénètrent entre ces cellules et leur apportent différents matériaux, notamment l'oxygène, le pigment, la graisse et le glycogène; il est probable que ces leucocytes sont rejetés à l'extérieur avec les lamelles de la couche cornée. Enfin il existe des terminaisons nerveuses intra-épidermiques : des fibrilles cheminent entre les cellules du stratum malpighien, et, après un trajet plus ou moins sinueux, elles se terminent par un renflement en bouton au-dessous du *stratum granulosum*; quant aux cellules nerveuses décrites par Langerhans, ce ne sont probablement que des

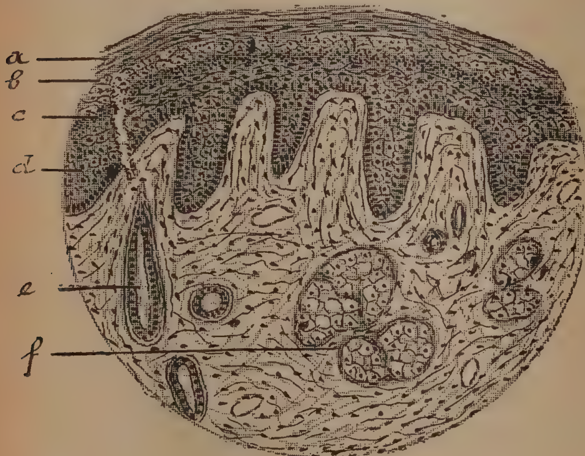


Fig. 266. — *Epiderme*.

leucocytes. — Fig. 266. Coupe de la peau perpendiculaire à la surface. *a*, couche cornée ; *b*, *stratum lucidum*; *c*, *stratum granulosum*; *d*, corps muqueux de Malpighi; *e*, glande sudoripare ; *f*, glandes sébacées.

**ÉPIDERMICULE.** s. m. Couche la plus superficielle du poil. V. Poil.

**ÉPIDERMIQUE.** adj. [all. *epidermisch*, angl. *epidermic, epidermical*, it. *epidermico*]. Qui a rapport ou qui appartient à l'épiderme. — *Couche épidermique*. V. Épiderme. — *Globe épidermique*. Corps sphéroïdal cylindroïde, polyédrique, etc., qu'on trouve dans les tumeurs épithéliales de la peau (*épithélioma pavimenteux lobulé*), à la surface des condylomes, et quelquefois, à l'état normal, dans les plis de l'œsophage et de l'anus et au prépuce. Ces corps, qui ont de quelques centièmes de millimètre à deux tiers de millimètre de diamètre, sont formés d'une masse centrale constituée par une matière amorphe granuleuse, laquelle est entourée de plusieurs couches de cellules épithéliales pavimenteuses, imbriquées comme les écailles d'un bulbe, quelquefois soudées, généralement fort grandes, plus ou moins granuleuses, pourvues ou non d'un noyau ovoïde. Plusieurs globes épidermiques sont quelquefois réunis et entourés d'une autre couche commune de cellules épithéliales ; alors ils forment des grains blanchâtres, visibles à l'œil nu. — *Tissu épidermique*. V. Épiderme. — *Tumeur épidermique*. V. Épithélioma. — *Ulcère épidermique*. Tumeur épidermique ulcérée. V. Épithélioma, Papilloma et Ulcère.

**ÉPIDERMOÏDE.** adj. [*epidermoïdes*]. Qui ressemble à l'épiderme.

**ÉPIDERMOLYSE.** s. f. [de *épiderme*, et λύειν, détacher]. — *Épidermolyse bulleuse héréditaire* (Köbner). Prédisposition remarquable de la peau à présenter, sous l'action de pressions ou de frottements, des soulèvements bulleux analogues au pemphigus (*pemphigus héréditaire*); ce phénomène se produit surtout pendant la saison chaude; il se rencontre souvent chez plusieurs membres d'une même famille.

**ÉPIDERMOSE.** s. f. Substance qui forme la plus grande partie de l'épiderme et de ses dérivés (corne, ongles, laine, plumes, etc.), et qu'on retire de la fibrine fraîche en traitant celle-ci par dix fois son poids d'eau acidulée avec un demi-millième d'acide chlorhydrique, qui ne dissout pas l'épidermose, mais seulement l'*albuminose* (Bouchardat). La substance indissoute est en proportion assez faible. Elle se dissout dans l'eau chauffée sous pression, mais ne se prend pas en gelée par le refroidissement. Fondue avec la potasse ou bouillie avec l'acide sulfurique faible, elle donne de la leucine et de la tyrosine.

**ÉPIDÈSE.** s. f. [*epidesis*, ἐπίδεσις, de ἐπιδέω, je lie; all. *Verband*]. Application d'une bande ou d'une ligature.

**ÉPIDIDYMAIRE.** adj. Qui appartient à l'épididyme. — *Artère épididymaire*. Petite branche de l'artère spermatique, qui s'anastomose, sur l'épididyme, avec des rameaux de l'artère différentielle.

**ÉPIDIDYME.** s. m. [*epididymus*, de ἐπί, sur, et δίδυμος, testicule ; all. *Nebenhode*, angl. *epididymis*, it. et esp. *epididimo*]. Petit corps oblong, vermiforme, grisâtre, qui est couché le long du bord supérieur et postérieur du testicule. C'est un conduit formé par la réunion de tous les vaisseaux séminifères repliés sur eux-mêmes, après qu'ils ont traversé le corps d'Highmore. Sa partie inférieure, ou *queue*, peu adhérente au testicule, se recourbe en haut et se continue avec le canal déférent ; son extrémité opposée, ou *tête*, adhère intimement à la glande; la partie intermédiaire, *dos de l'épididyme*, est fixée lâchement au testicule par un repli de la séreuse. La longueur de ce conduit, qui décrit de nombreuses flexuosités, est, lorsqu'on le déroule, d'environ 10 mètres. Sa paroi est formée de deux couches, une externe constituée par des fibres musculaires lisses qui en s'approchant du canal déférent se divise en deux plans, un externe longitudinal et un interne circulaire; la couche interne ou muqueuse est formée d'un épithélium à une seule couche composée de cellules cylindriques très hautes, munies de cils vibratiles, remarquables par leur longueur. L'épididyme représente chez l'adulte, dans le sexe masculin, la partie supérieure ou génitale du *corps de Wolff*, qui persiste ici, tandis qu'elle s'atrophie dans le sexe féminin en laissant

comme traces l'*organe de Rosenmüller* ou *époophoron*. Au contraire, la partie inférieure ou urinaire du même corps s'atrophie chez le fœtus masculin, et est représentée

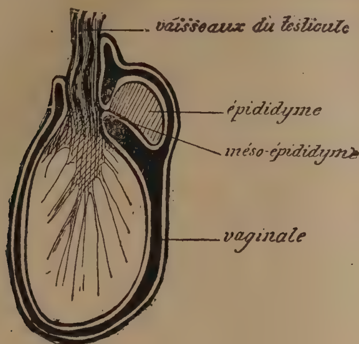



Fig. 267. — *Épididyme.*

plus tard par le *corps innominé* ou *paradidyme* (correspondant au *paroophoron* de la femme) et par le *vas aberrans*; enfin le conduit de Müller, également atrophié, constitue l'*hydatide de Morgagni*: aussi toutes ces parties peuvent être considérées comme des annexes de l'épididyme (V. Corps *de Wolff*). — *Albuginée de l'épididyme*. V. Albuginée. || *Inflammation de l'épididyme*. V. Épididymite. — *Tuberculisation de l'épididyme*. V. Sarcocèle *tuberculeux*.

**ÉPIDIDYMITE.** s. f. [all. *Hodenentzündung*, angl. *epididymitis*, it. *epididimite*]. Inflammation de l'épididyme, qui a pour cause essentielle l'inflammation de la muqueuse urétrale, et qui existe seule ou concurremment avec l'inflammation du testicule. En raison de cette coexistence, on désigne souvent sous le nom d'orchite certains processus atteignant l'épididyme d'une façon prépondérante; ainsi devrait-on dire *épididymite* ou *orchi-épididymite blennorragique*, et non pas seulement *orchite blennorragique*. V. Orchite. — *Épididymite de Dron*. Inflammation de l'épididyme dans la période secondaire de la syphilis, caractérisée par la tuméfaction de la tête de l'organe.

**ÉPIDROME.** s. f. [*epidrome*, ἐπιδρομή, de ἐπὶ, sur, et δρόμος, course]. Suractivité du cours des humeurs, afflux.

**ÉPIGASTRALGIE.** s. f. [*epigastralgia*, de ἐπιγάστριον, l'épigastre, et ἄλγος, douleur]. Douleur à l'épigastre.

**ÉPIGASTRE.** s. m. [*epigastrium*, ἐπιγάστριον, de ἐπὶ, sur, et γαστήρ, ventre; all. *Oberbauch*, angl. *epigastrium*, it. *epigastrio*, esp. *epigastrio*]. Région supérieure de l'abdomen, étendue de l'appendice xiphoïde à deux travers de doigt au-dessus de l'ombilic. La partie moyenne de cette région, épigastre proprement dit, vulgairement *creux de l'estomac*, est comprise entre les côtes asternales d'un côté et celles du côté opposé. V. Abdomen.

**ÉPIGASTRIQUE.** adj. [*epigastricus*, all. *epigastrisch*, angl. *epigastric*, it. *epigastrico*]. Qui appartient à l'épigastre. — *Artère épigastrique*. Elle naît de l'iliaque externe, à 1 centimètre au-dessus de l'arcade crurale, se dirige d'abord en bas et en dedans, s'infléchit en décrivant une courbe à concavité supérieure qui embrasse le canal déférent ou le ligament rond, remonte obliquement en dedans entre les fossettes inguinales externe et interne, suit le bord externe du muscle droit abdominal, et s'anastomose dans l'épaisseur de ce muscle, vers l'ombilic, avec la mammaire interne. — *Centre épigastrique*. V. Centre. — *Région épigastrique*. V. Abdomen et Épigastre. — *Veine épigastrique*. Elle parcourt le même trajet que l'artère et se jette dans l'iliaque externe.

**ÉPIGASTROCÈLE.** s. f. [*epigastrocele*, d'ἐπὶ, sur, γαστήρ, estomac, et κήλη, hernie]. Hernie à travers un écartement des fibres de la ligne blanche, dans la région épigastrique, qu'elle soit ou non formée par l'estomac.

**ÉPIGÉNÈME.** s. f. [ἐπιγενημα, de ἐπιγίγνεσθαι, survenir]. Synonyme d'*épigenèse*.

**ÉPIGENÈSE.** s. f. [*epigenesis*, ἐπιγένεσις, de ἐπὶ, sur, et γένεσις, génération]. Génération des organismes par formations nouvelles et successives. La *théorie de l'épigenèse* a établi, contrairement à celle de la *préformation syngénésique*, que la génération des diverses espèces d'êtres organisés s'est effectuée en des temps différents, que les nouveaux individus qui naissent sont réellement les produits des individus qui les engendrent, et que la génération est une véritable production ou création nouvelle (Wolf, Blumenbach). L'organisation de l'espèce impliquant l'aptitude ou la disposition à se reproduire, il y a, avec les premiers parents, possibilité, mais non préexistence, de toutes les générations à venir. La génération est antérieure à la fécondation, à ce point de vue que l'ovule et le sperme sont toujours produits plus ou moins longtemps avant que la fécondation ait lieu. Mais l'embryogénie a montré non seulement que la génération est une véritable production nouvelle en ce qui concerne l'ovule et les spermatozoïdes, mais encore que le *développement de l'œuf*, l'apparition de l'embryon dans sa cavité, résultent d'une véritable épigenèse successive d'éléments anatomiques distincts, épigenèse s'effectuant en des temps différents, à l'aide et aux dépens des matériaux fournis par l'ovule lui-même d'abord et par la mère ou par le milieu ambiant ensuite; que les organes ne préexistent pas dans l'ovule, mais apparaissent chacun à une époque différente pendant l'évolution embryonnaire; et, enfin, que l'accroissement de chaque individu résulte à la fois du développement des parties qui viennent d'apparaître, et de l'épigenèse successive de parties nouvelles. Cette théorie, opposée à celle de la syngenèse ou de l'emboîtement des germes, est généralement adoptée aujourd'hui.

**ÉPIGÉNÉSIQUE** ou **ÉPIGÉNÉTIQUE.** adj. Qui a rapport à l'épigenèse.

**ÉPIGÉNÉSISTE.** s. m. Partisan des doctrines de l'épigenèse.

**ÉPIGÉNIE.** s. f. S'est dit pour *épigenèse* et pour *hypergenèse*.

**ÉPIGINOMÈNE.** s. m. [*epiginomenon*, ἐπιγινόμενον, chose survenue]. Symptôme ou accident qui survient dans une maladie, qui n'en dépend pas, et qui est occasionné par une cause externe évidente, telle qu'une imprudence du malade ou un défaut de soin des assistants.

**ÉPIGLOTTE.** s. f. [*epiglottis*, ἐπιγλωττὶς, de ἐπὶ, ajouté à, et γλῶσσα, langue; all. *Kehldeckel*, angl. *epiglottis*, it. *epiglottide*, *ugola*, esp. *epiglottis*]. Lame fibro-cartilagineuse, mince, souple, très élastique, très flexible, à peu près triangulaire, naturellement relevée, située un peu au-dessous de la base de la langue, en avant de l'orifice supérieur du larynx, qu'elle ferme au moment de la *déglutition* en s'abaissant sur lui, par suite du refoulement que lui imprime la base de la langue qui se porte en arrière: toutefois, une perte de substance de l'épiglotte gêne seulement un peu la déglutition des liquides, et n'entrave nullement celle des solides (Longet). Par son sommet tourné en bas, elle tient au bord supérieur du cartilage thyroïde; sa base, supérieure, est libre et échancrée; ses bords sont minces et dentelés; de ses faces, l'une, antéro-supérieure, est convexe dans le sens transversal, concave de haut en bas; l'autre, postérieure, présente latéralement un grand nombre de fossettes. Elle est formée de cartilage élastique ou réticulé (V. Cartilage). Elle est tapissée par un prolongement de la membrane muqueuse

de l'arrière-bouche. — *Abaisseur de l'épiglotte*. V. ABAISSEUR.

**ÉPIGLOTTIQUE.** adj. [*epiglotticus*]. Qui a rapport à l'épiglotte. — *Glande épiglottique* (*periglottis*). Groupe de petites glandes en grappes situé au bas de la face antérieure de l'épiglotte, dans un espace triangulaire borné en arrière par l'épiglotte, en avant par la membrane thyro hyoïdienne. Le nom de *glandes épiglottiques* s'applique aussi aux glandules situées dans les fossettes dont est cri blée la face postérieure de l'épiglotte.

**ÉPIGLOTTITE.** s. f. [*epiglottitis*]. Inflammation d l'épiglotte. V. LARYNGITE.

**ÉPIGNATHE.** s. m. [de ἐπὶ, sur, et γνάθος, mâchoire] Monstre qui a une tête accessoire très incomplète et mal conformée, attachée au palais de la tête principale (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**ÉPIGONATIS.** s. f. [ἐπιγονατὶς, de ἐπὶ, sur, et γόνυ genou]. La *rotule*.

**ÉPILARYNGIEN, IENNE.** adj. [de ἐπὶ, sur, et λάρυγξ, larynx]. S'est dit des phénomènes de la phonation qui se passent au-dessus du larynx.

**ÉPILATION.** s. f. [de *e*, hors, et *pilus*, poil]. Avulsion des cheveux considérée comme traitement des affections du système pileux dues à des cryptogames parasites siégeant dans les follicules des poils (V. ACHORION, MICROSPORON et TRICHOPHYTON). Le succès, presque toujours assuré par ces moyens, tient en partie à ce que les spores intrafolliculaires adhèrent tellement au poil, qu'elles viennent avec lui quand on l'arrache. Le traitement par la *calotte* est la méthode d'épilation la plus ancienne, traitement barbare et justement abandonné. L'épilation par les *pinces*, préconisée par Samuel Plumbe, n'eut pas d'abord plus de faveur. La méthode des frères Mahon consistait à pratiquer l'épilation au moyen du peigne et des doigts. Actuellement c'est par une de ces deux méthodes, pinces ou doigts, que se fait l'opération : Bazin la pratiquait à l'aide d'une pince à branches larges, longues, terminées par des crochets mousses, n'arrachant que peu de cheveux à la fois (*pince de Deffis*); Hébra préfère saisir les cheveux indistinctement entre le pouce et une spatule, et exercer une légère traction qui entraîne les cheveux malades, en laissant en place ceux qui sont sains. En tous cas, l'épilation doit être précédée d'applications répétées d'huile et de lavages avec du savon, qui ont pour but de ramollir les masses épidermiques et les croûtes formées sur la peau. L'épilation est toujours facile, mais exige cependant quelque dextérité de la part de celui qui la pratique. Les cheveux implantés obliquement dans le tissu de la peau demandent à être extraits dans le sens de leur implantation.

**ÉPILATOIRE.** adj. V. DÉPILATOIRE.

**ÉPILEMMAL.** adj. [de ἐπὶ, sur, et λέμμα, enveloppe]. — *Ramifications épilemmales*. Ramifications terminales de la fibre nerveuse dans le muscle, formant le buisson de Kuhne, avant leur pénétration dans le myolemme.

**ÉPILEPSIE.** s. f. [ἐπιληψία, ἐπίληψις, du verbe ἐπιλαμβάνειν, saisir, parce que souvent elle surprend et vient tout à coup ; ἱερὰ νόσος, *epilepsia*, *morbus caducus*, *morbus sacer*, *morbus comitialis*, du latin *comitia*, comices, assemblées publiques des Romains qui étaient dissoutes aussitôt que quelqu'un tombait en épilepsie, pour éviter le malheur dont on croyait que cet événement était le présage; all. *Fallsucht*, angl. *epilepsy*, *falling-sickness*, it. *epilessia*, *mal caduco*, esp. *epilepsia*; *mal Saint-Gilles*, *maladie sacrée*, *mal divin*, ou *mal saint*, parce qu'on croyait l'épilepsie envoyée de Dieu en punition de quelque crime; *maladie herculéenne*, parce que, dit-on, Hercule y était sujet, ou parce qu'elle résiste aux traitements; *maladie lunatique*, ou *maladie des lunatiques*, à cause du rapport qu'on croyait exister entre les phases de la lune et les accès; *mal caduc*, parce que les malades sont renversés par terre; *haut mal*, parce que le siège de la maladie est dans la tête, partie la plus élevée du tronc]. Maladie nerveuse, apyrétique, chronique, dont les accès sont caractérisés, tantôt par une perte subite de connaissance, des convulsions toniques, puis cloniques, et le coma (*grand mal*), tantôt par des vertiges de plus ou moins longue durée (*petit mal*). D'après Lasègue, l'épilepsie vraie, névrose distincte des convulsions épileptiformes qu'on a décrites sous le nom d'épilepsie symptomatique (V. ÉPILEPTIFORME), dépend d'une asymétrie latérale ou antéro-postérieure du crâne, consistant dans un rétrécissement du trou occipital, et également marquée au niveau de la face, de la bouche en particulier ; elle se développe de quatorze à dix-huit ans, un peu plus fréquemment chez la femme. Elle se fait héréditairement sentir sur plusieurs générations successives, ou bien elle épargne une ou même deux générations, et frappe celle qui vient ensuite : les autres maladies mentales des parents sont aussi des causes héréditaires de l'épilepsie. Parmi ses causes déterminantes, les plus fréquentes sont les émotions morales vives, surtout la frayeur, la vue d'un accès, l'onanisme. Les causes des *accès* épileptiques sont l'excitation des centres nerveux par les écarts de régime, les excès vénériens, les excitations psychiques, les changements brusques de température, le séjour dans l'air confiné trop froid ou trop chaud, etc. Le *début* de la maladie est ordinairement brusque. Les phénomènes décrits comme prodromes n'ont de valeur que lorsque la maladie est déclarée, par leur retour constant à chaque accès : alors le changement de caractère et des sentiments affectifs, la tendance à la tristesse ou à la joie, la recherche de la solitude, l'insomnie, la céphalalgie, des sueurs profuses et fétides, la distension des veines du front (Tissot), lorsqu'ils existent, acquièrent une grande valeur. Le plus fréquent de ces prodromes est l'*aura* (*aura epileptica*), qui avertit parfois le malade de l'imminence de l'accès; c'est tantôt une sensation anormale de froid, de chaleur, de chatouillement, de courant, d'engourdissement ou de douleur qui, d'un point de la périphérie, gagne presque instantanément la région céphalique; tantôt une impression odorante, auditive ou lumineuse; tantôt aussi cette manifestation est *motrice* (secousses musculaires partielles ou engourdissement parétique circonscrit); enfin elle peut être *psychique* (hallucinations ou illusions). L'aura, commme les prodromes éloignés, est toujours la même pour un même individu, mais diffère pour chacun en particulier. — *Grand mal*. Le début de l'attaque est marqué par quatre phénomènes simultanés, la chute, la perte de connaissance, le cri, la pâleur de la face. La chute est instantanée, le malade est foudroyé; il s'affaisse sur place comme une masse inerte; il n'a pas le temps de choisir le lieu, il tombe de toute sa hauteur sur le point même où il est frappé, dans le feu, dans l'eau, etc., et en même temps il pousse un cri unique qui doit être attribué au spasme des muscles du larynx. Avec la chute coïncide la perte de connaissance qui est absolue, toutes les facultés sont abolies du même coup; plus de sensibilité, plus de volonté, plus de notion cœnesthésique ni du monde extérieur, l'activité automatique du système nerveux existe seule; aussi le patient n'a-t-il plus tard aucun souvenir de ce qui s'est passé. La pâleur de la face est aussi subite. De ces quatre phénomènes, un seul est sujet à manquer, le cri; encore fait-il très rarement défaut. Une fois à terre, le malade reste durant trente à cinquante secondes dans une immobilité rigide, produite par le spasme tonique (tétanisme) du système musculaire; la tête est fixée dans l'extension, avec rotation unilatérale forcée; la respiration est suspendue, et la stase veineuse résultant de l'absence de mouvements respiratoires fait rapidement succéder à la

pâleur initiale une injection violacée, dont la teinte livide va se prononçant jusqu'à la fin de l'accès. Après une demi-minute, en général, des secousses convulsives cloniques agitent certains groupes musculaires; ce sont d'abord ceux de la face, de la langue, du pharynx et du larynx, qui sont directement innervés par le bulbe; puis la convulsion envahit les muscles du tronc et des membres. Alors le front se plisse, les sourcils se rapprochent, les paupières entr'ouvertes laissent voir les yeux fixes ou roulant convulsivement dans l'orbite; la face, violemment distendue en tous sens, est grimaçante; le soulèvement saccadé de la mâchoire est si fort, que les dents peuvent être brisées; si la langue est projetée entre les arcades dentaires, elle peut être déchirée ou même divisée; le sang de ces blessures se mêle à la salive que font affluer dans la bouche les mouvements automatiques de mastication, et une écume sanglante apparaît aux commissures labiales. La tête est soulevée et retombe sur place, ou bien elle est agitée d'un mouvement de rotation violent et rapide; le corps, brusquement soulevé, retombe sur le dos ou sur le ventre; il est tordu en divers sens, il roule sur le sol. Les membres, ordinairement contournés en dedans, sont agités de secousses qui peuvent être assez fortes pour produire des fractures ou des luxations; les poings sont fermés, avec le pouce souvent fléchi dans la paume de la main et recouvert par les autres doigts. La turgescence livide de la face, le gonflement des veines du cou, s'accentuent de plus en plus, jusqu'à ce que la cessation du tétanisme des muscles thoraciques permette le rétablissement de la respiration; elle est d'abord incomplète, entrecoupée et bruyante; mais, à mesure qu'elle se régularise, la teinte asphyxique s'efface, et l'apparition d'une sueur abondante marque le terme de l'accès; à ce moment, on observe parfois des évacuations involontaires d'urine, de matières fécales et même de sperme. Cette période de convulsions cloniques, plus longue que la précédente, dure rarement plus de deux à trois minutes; la convulsion ne cesse pas brusquement, des secousses font place à un tremblement léger qui disparaît lui-même, et un collapsus général caractérise la dernière phase de l'accès. Les malades font alors entendre le ronflement stertoreux propre à tous les états comateux profonds; les fonctions circulatoire et respiratoire reprennent leur rythme normal, mais l'insensibilité persiste encore un certain temps; enfin, après un quart d'heure, une demi-heure, les malades reviennent à eux pour quelques instants, ils se plaignent d'une fatigue pénible, d'une douleur de tête violente, et en général ils retombent ensuite dans un sommeil lourd et prolongé, dont ils sortent sans garder aucun souvenir de l'attaque qu'ils ont subie. Abstraction faite de la période inconstante de l'aura, l'accès commun du grand mal comprend donc au moins *quatre phases*, savoir : la chute, le tétanisme, la convulsion clonique et le coma. La motilité réflexe est conservée pendant les accès, ainsi l'attouchement des conjonctives fait fermer les paupières, etc., mais les pupilles ne se contractent pas à une vive lumière. Le pouls augmente de rapidité et a une impulsion moindre deux à trois secondes avant l'attaque; au début de celle-ci, sa tension augmente considérablement et sa fréquence s'exagère; presque aussitôt après le début, il est moins tendu et devient dicrote (Aug. Voisin). La température monte lorsque l'attaque est intense, et surtout quand, ce qui n'est pas rare, une suite d'accès de grand mal se succède : c'est ce qu'on nomme *période d'état* (V. État *de mal*). Ce sont des paroxysmes successifs, dont le nombre peut s'élever à quinze, vingt et au delà : l'accès peut durer ainsi deux ou trois jours. L'intervalle des accès est souvent marqué par de l'engourdissement, des fourmillements dans la nuque, dans les membres, dans les parois abdominales, dans le pharynx. — Une variété du grand mal est la *forme apoplectique* (Romberg, Trousseau). On y retrouve la perte de connaissance, la chute et la convulsion comme dans la forme commune; mais la phase tétanique fait défaut; la convulsion, clonique d'emblée, souvent générale, est toujours moins violente et plus courte. Un état soporeux, semblable au coma ordinaire, et qui peut durer plusieurs heures, survient presque aussitôt après la chute; après l'attaque, quelle que soit sa durée, il n'est pas rare de trouver des paralysies incomplètes, passagères et unilatérales. Cette forme apoplectique précède souvent de plusieurs années la forme convulsive, et alors on la confond souvent avec la congestion cérébrale. La cessation rapide des accidents, leur retour fréquent, l'absence de symptômes dans l'intervalle des accès, éclaireront le diagnostic dans ces cas. — Le *petit mal* peut exister seul pendant toute la vie; 90 fois sur 100, il accompagne le grand mal. Le malade éprouve du vertige (*vertige épileptique*, Beau), caractérisé par un étourdissement soudain, avec ou sans *aura*, avec perte momentanée de la notion des objets extérieurs : s'il est assis, il ne tombe pas; parfois même, quoiqu'il soit frappé étant debout, il a le temps de prendre un appui, et de prévenir une chute dont il conçoit l'imminence. Dans d'autres cas la chute a lieu; mais, au bout de quelques secondes, le patient se relève; et sauf un sentiment passager d'hébétude ou d'étonnement, il revient aussitôt à son état habituel. Parfois il peut exister des secousses grimaçantes de la face, des soubresauts dans les membres, une impulsion motrice irrésistible, un mouvement de rotation. Dans certains cas, l'attaque est plus circonscrite encore : l'individu s'arrête dans une conversation, au milieu d'une occupation; puis il reprend sa phrase ou son occupation sans avoir conscience de ce qui s'est passé; c'est parfois la forme la plus redoutable de l'épilepsie au point de vue de l'altération des facultés intellectuelles. Enfin, quelquefois ce ne sont que des accès nocturnes, qui passent inaperçus très longtemps, à moins que des signes indirects, tels qu'une fatigue excessive accusée par le malade à son réveil, certains jours seulement, les hémorragies punctiformes du nez et du front, la suffusion sanguine sous-conjonctivale, les morsures de la langue, l'évacuation inconsciente de l'urine, et même des luxations, ne viennent faire découvrir la maladie. — L'épilepsie est une maladie essentiellement chronique, dont la durée peut embrasser des années. Le retour des accès n'a rien de régulier; il coïncide parfois chez les femmes avec l'époque menstruelle. L'intervalle qui les sépare est d'autant plus court que la maladie est plus ancienne. Les causes qui les provoquent ne sont pas toujours saisissables. L'influence des phases lunaires est chimérique; mais celle de l'état électrique et hygrométrique de l'atmosphère est prouvée par les observations de Leuret. Pour le diagnostic, V. Éclampsie, Épileptiforme et Hystérie. Il est deux phénomènes de l'épilepsie que ne peuvent imiter les simulateurs : 1° la pâleur du début de l'accès, précédant la rougeur de la face; 2° la dilatation des pupilles restant insensibles à une vive lumière. — Le *pronostic* de l'épilepsie est grave à cause de ses suites éloignées : outre que chaque attaque peut être la cause d'un accident funeste (chute dans le feu, l'eau, etc.), la répétition des accès entraîne des modifications profondes dans le caractère et les facultés intellectuelles, la mémoire diminue, une morne tristesse alterne avec une irritabilité excessive; enfin il peut survenir du délire quelquefois furieux, une impulsion au meurtre, aux violences, etc., redoutables pour le malade et pour ceux qui l'entourent (*délire épileptique*, *folie épileptique*). Chez les malades qui n'ont eu que des vertiges, si les malaises ne sont pas très fréquents, s'ils ne durent pas depuis plus de dix années, la guérison peut être obtenue. Pour les attaques et

accès, le pronostic est tout à fait favorable au-dessous du nombre de 100, c'est-à-dire quand le malade n'a pas éprouvé cent accès (33 guérisons, 6 améliorations, 6 insuccès sur 45 malades, Herpin). Il est peu favorable ou mauvais de 100 à 500 et au delà. — On s'accorde aujourd'hui à placer le point de départ de l'épilepsie dans le bulbe rachidien, dont l'excitabilité anormale est la seule cause prédisposante de la maladie. Le bulbe donne lieu à des convulsions bilatérales et à des convulsions épileptiques (V. ÉPILEPTOGÈNE). On voit encore des attaques après l'ablation du cerveau ou du cervelet, en entretenant la vie par l'insufflation pulmonaire (Brown-Séquard, Vulpian). D'après Brown-Séquard, l'irritation du bulbe détermine l'excitation des filets du grand sympathique, qui amène le resserrement des petits vaisseaux de la base du cerveau, et, consécutivement, la perte de connaissance, l'anémie cérébrale et faciale; les convulsions résultent de la propagation de cette excitation aux nerfs moteurs. — Les médicaments qui paraissent le plus recommandables sont : la belladone, l'atropine, l'oxyde de zinc, le nitrate d'argent, le sulfate de quinine, la digitale, l'arsenic et surtout le bromure de potassium. On prend ce dernier exempt d'iodure pour éviter l'iodisme qui force à suspendre le traitement, ce qui est nuisible dans une médication où il faut une persévérance exceptionnelle. On apprécie les résultats de l'emploi du bromure de potassium à partir de 4, 5 et 6 grammes. Aug. Voisin, en élevant les doses de 4 à 12 grammes, J. Falret de 7 à 11 grammes, ont eu des succès remarquables; cependant, avec 1 à 2 grammes par jour, on obtient quelquefois une longue rémission. Il faut élever progressivement la dose après avoir contrôlé les effets obtenus. La meilleure manière est (Martin-Damourette et Pelvet) de commencer par 2 grammes par jour, en augmentant de 2 grammes par semaine, jusqu'à production d'amélioration dans les attaques ou apparition du bromisme. Les bromures d'ammonium et de sodium administrés seuls ou avec le bromure de potassium, peuvent rendre des services quand ce dernier sel est sans effet; ils sont facilement tolérés, même à fortes doses, ont une action immédiate et continue, et n'amènent aucun phénomène de dépression (G. Boyé, 1882). Enfin, récemment, Ch. Richet a proposé de supprimer de l'alimentation du malade le chlorure de sodium; les cellules rendues ainsi avides de sel se chargeraient facilement de bromure, qui deviendrait efficace à doses moindres. Trousseau prescrivait des pilules renfermant : extrait et poudre de feuilles de belladone, āā 1 centigramme; une pilule par jour pendant le premier mois, et une de plus chaque mois jusqu'à apparition de phénomènes toxiques. — *Épilepsie partielle.* V. ÉPILEPTIFORME (*Convulsion*). — *Épilepsie spinale.* Nom donné par J. Frank et par Harlen aux convulsions épileptiformes dont le point de départ est une lésion de la moelle épinière ou de ses enveloppes. Elles peuvent résulter d'une compression du cordon médullaire par suite d'altérations diverses de la colonne vertébrale (Aug. Voisin); plus souvent, elles sont consécutives à une méningite spinale, et prennent le caractère tonique ou clonique, suivant que la lésion des méninges occupe la face antérieure ou postérieure de l'organe; fréquemment, enfin, elles sont symptomatiques de la sclérose en plaques disséminées, et sont tantôt cloniques, tantôt toniques. Actuellement, on donne ce nom à un phénomène provoqué par la flexion exagérée du pied sur la jambe, et consistant en une série de mouvements épileptoïdes occupant tout le membre inférieur; c'est le degré le plus élevé du clonus du pied. V. CLONUS. — *Épilepsie symptomatique.* V. ÉPILEPTIFORME (*Convulsion*).

**ÉPILEPTIFORME.** adj. Se dit d'un symptôme qui se rapproche de ceux de l'épilepsie sans dépendre de la même cause. — *Convulsion épileptiforme.* Convulsion absolument semblable à celles de l'épilepsie par la forme qu'elle affecte, mais distincte de celles qui caractérisent l'épilepsie vraie ou essentielle par les causes qui lui donnent naissance et par l'ensemble des autres symptômes qui l'ont précédée ou qui l'accompagnent. Les lésions traumatiques du crâne et de l'encéphale, les plaies de tête avec enfoncement d'un ou de plusieurs fragments, les tumeurs cérébrales, les méningites, la syphilis, qui peut agir par différents mécanismes, et en particulier par l'intermédiaire d'une gomme méningée, la tuberculose, l'alcoolisme et surtout l'absinthisme, l'intoxication saturnine, l'éclampsie, donnent lieu à des accès convulsifs semblables à ceux de l'épilepsie, d'où le nom d'épilepsie *absinthique, saturnine*, etc., donné à la succession de ces convulsions épileptiformes par les auteurs qui admettent, à côté de l'épilepsie *idiopathique*, dont la cause se trouve dans une exagération de l'excitabilité du bulbe, une épilepsie *symptomatique*, liée à une altération matérielle d'un point de l'axe cérébro-spinal ou à une intoxication de l'économie par l'alcool, le plomb, l'urée. Pour d'autres auteurs, l'épilepsie est un syndrome toujours identique à lui-même, relevant de causes nombreuses et variables; l'épilepsie dite essentielle serait la manifestation extérieure d'une malformation congénitale ou acquise des centres nerveux dont la nature nous échappe (Féré); et Chaslin a décrit comme cause de l'épilepsie idiopathique des lésions cérébrales caractérisées par de la sclérose névroglique. Si, au contraire, on considère l'épilepsie comme une maladie spéciale, à manifestations extérieures variables, mais toujours multiples, il faut séparer complètement de cette maladie les accès convulsifs symptomatiques des altérations cérébrales et autres. On a donné un certain nombre de caractères distinctifs entre l'épilepsie idiopathique et les épilepsies symptomatiques, mais aucun de ces caractères n'a de valeur absolue. Quand les secousses sont limitées à une partie du corps (*épilepsie partielle*), on pourra écarter d'emblée l'épilepsie essentielle; cette variété est connue depuis les travaux de Bravais en 1827 et de Jackson en 1869 (*épilepsie bravaisienne* ou *jacksonienne*) : elle peut affecter seulement un groupe de muscles, type parcellaire; ou un membre, type monoplégique; ou tout un côté du corps, type hémiplégique; dans ce cas, ce qui est caractéristique, c'est le point de départ toujours limité, qui permet de distinguer trois types : à début facial, à début brachial et à début crural. Quand les convulsions sont généralisées à tout le corps, l'attaque est semblable à celle de l'épilepsie vraie; un certain nombre de caractères permettent pourtant d'arriver à un diagnostic exact; ainsi, les *convulsions épileptiformes* consécutives aux lésions cérébrales et méningitiques s'accompagnent presque toujours, dans l'intervalle des accès convulsifs, de céphalalgie persistante, de vomissements, d'hémiplégie, qui ne se présentent pas dans l'épilepsie, tandis que dans celle-ci le même temps est marqué par des vertiges avec perte de connaissance, et par divers troubles du caractère et des facultés affectives et intellectuelles; les convulsions auxquelles donnent lieu les fractures du crâne, les excès de boisson, le maniement du plomb, disparaissent au bout d'un certain temps avec l'action des causes spéciales qui les ont amenées; elles ne prennent pas le caractère de chronicité, elles ne s'accompagnent pas des autres symptômes propres à l'épilepsie; enfin celle-ci se développe toujours avant vingt ans, tandis que les convulsions épileptiformes apparaissent à tout âge. C'est là, semble-t-il, le meilleur caractère distinctif; aussi, en présence d'une épilepsie développée après la vingtième année, on devra toujours rechercher les diverses causes des épilepsies symptomatiques, et en particulier la syphilis. Dans les cas

douteux, l'épreuve du traitement spécifique permettra de trancher le diagnostic.

**ÉPILEPTIQUE** et non **ÉPILEPSIQUE**. adj. [*epilepticus*, all. *epileptisch*, *fallsüchtig*, angl. *epileptic*, it. *epiletico*, *epilentico*]. Qui a rapport à l'épilepsie : *aura épileptique*. V. Aura et Épilepsie.

**ÉPILEPTIQUE**. s. m. et f. [*epilepsia laborans*]. Celui ou celle qui est sujet aux attaques d'épilepsie.

**ÉPILEPTOGÈNE**. adj. [de *épilepsie*, et γεννᾶν, engendrer]. Qui cause l'épilepsie. — *Zone épileptogène* (Brown-Séquard). Région de la peau de la face et du cou, dont l'irritation amène des accès épileptiformes sur les cobayes, après section partielle ou complète de la moelle épinière dans le voisinage de la douzième vertèbre dorsale, de quelques racines spinales postérieures et même du nerf sciatique. Les mouvements convulsifs apparaissent seulement après trois à cinq semaines ; d'abord partiels, ils se généralisent ensuite et simulent complètement l'épilepsie : on a même vu cette épilepsie artificielle se transmettre à de jeunes cobayes par voie d'hérédité.

**ÉPILEPTOÏDE**. adj. [de *épilepsie*, et εἶδος, forme]. Se dit des phénomènes convulsifs (Marshal-Hall) qui, dans le strychnisme, ressemblent à ceux de l'épilepsie. — *Trépidation épileptoïde*. V. Clonus *du pied*.

**ÉPILOBE**. s. m. [*epilobium*, de ἐπὶ, sur, et λοβὸς, gousse]. Genre de plantes onograriées, composé d'herbes vivaces des régions tempérées. Les feuilles des *Epilobium angustifolium*, L. (*laurier de Saint-Antoine*), *Epilobium hirsutum*, L., et *Epilobium spicatum*, Lam., sont réputées vulnéraires et détersives.

**ÉPILOGISME**. s. m. [*epilogismus*, ἐπιλογισμὸς, de ἐπὶ, sur, et λογισμὸς, raisonnement]. Raisonnement qui induit d'un fait sensible à un fait caché. V. Empirique.

**ÉPINARD**. s. m. [*Spinacia oleracea*, all. *Spinat*, angl. *spinage*, it. *spinace*, esp. *aspinaca*]. Plante herbacée (chénopodées, J.) originaire de Perse, dont les feuilles, émollientes et légèrement laxatives, constituent un aliment sain, mais peu nourrissant. — *Épinard sauvage*. V. Ansérine *bon-Henri*.

**ÉPINAY** (France, Seine-Inférieure). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 15°, contenant 0gr,347 de sels, dont 0gr,064 de carbonate de fer et 0gr,136 de bicarbonate de chaux.

**ÉPINE**. s. f. [*spina*, ἄκανθα, all. *Dorn*, angl. *thorn*, it. *spina*, esp. *espino*]. En anatomie, d'une façon générale, *épine*, éminence osseuse allongée, telle que les *épines iliaques*, l'*épine maxillaire*, les *épines nasales*, l'*épine de l'omoplate*, l'*épine palatine*, l'*épine du radius*, l'*épine sciatique*, l'*épine sphénoïdale*, l'*épine du tibia*, etc. — Spécialement, *épine* ou *épine dorsale*, la colonne vertébrale, ou la crête longitudinale formée à la partie postérieure du tronc par les apophyses épineuses des vertèbres.

**ÉPINÉPHÉLOS**. s. m. [de ἐπὶ, sur, et νεφέλη, nuage]. Le nuage supérieur de l'urine. V. Énéorème et Épistase.

**ÉPINEUX, EUSE**. adj. [*spinosus*]. En anatomie, se dit de toute partie qui ressemble à une épine, ou qui a rapport aux éminences connues sous le nom d'*épines*. — *Apophyse épineuse*. V. Vertèbre. — *Muscle grand et petit épineux de Winslow*. V. Transversaire *épineux*.

**ÉPINE-VINETTE**. s. f. [*Berberis vulgaris*, L. ; all. *Berberidenstrauch*, angl. *barberry-bush*, it. *berberi*]. Plante ligneuse (berbéridées, J.) très commune dans les buissons, et dont les baies, rouges et ombiliquées, fortement acidulées par de l'acide malique et des malates acides, servent à préparer une sorte de vin, d'où son nom de *vinette*, et un sirop. Sa racine renferme de la *berbérine* et de l'*oxyacanthine*.

**ÉPINÈVRE**. s. m. [de ἐπὶ, sur, et νεῦρον, nerf]. Gaine de tissu conjonctif, entourant la totalité du nerf, et pénétrant sous forme de cloisons entre les faisceaux ; c'est le *névrilème* de Bichat.

**ÉPINGLE**. s. f. Petite tige métallique, en acier, platine, argent, or, etc., pointue à une extrémité, portant à l'autre une tête arrondie. Pour l'usage chirurgical, les épingles sont ordinairement en acier, droites, longues et minces : cet usage, beaucoup plus restreint que celui des aiguilles, est borné à quelques cas de réunion des parties molles, telles que la suture entortillée. V. Suture.

**ÉPINIÈRE**. adj. f. [*spinalis*, angl. *spinal*, it. *spinale*, esp. *espinal*]. Qui appartient à l'épine dorsale. — *Moelle épinière*. V. Moelle.

**ÉPINYCTIDE**. s. f. [*epinyctis*, ἐπινυκτὶς, de ἐπὶ, sur, vers, et νὺξ, nuit ; all. *Nachtblatter*, angl. *epinyctis*, it. *epinitide*]. Exanthème décrit par les anciens auteurs comme formé de pustules livides, noirâtres, rouges ou blanchâtres, de la grosseur d'un pois ou d'une fève, s'élevant la nuit sur la peau et se dissipant avec le jour. On ignore quelle espèce d'exanthème est désignée par là.

**ÉPIŒCIE**. s. f. [de ἐπὶ, sur, et οἰκία, maison]. Épidémie bornée à une localité très circonscrite, comme une maison ou un vaisseau (Ozanam).

**ÉPIOMIDE**. s. f. [de ἐπὶ, sur, et ὦμος, épaule]. La partie supérieure de l'épaule.

**ÉPIONE**. s. f. [de Ἠπιόνη, la femme d'Esculape, nom qui vient sans doute de ἤπιος, doux]. Membrane muqueuse quelconque (Osiander). ‖ La face interne de la *caduque* vraie (Dutrochet).

**ÉPIPAROXYSME**. s. m. [*epiparoxysmus*, de ἐπὶ, sur, de surplus, et παροξυσμὸς, paroxysme]. Paroxysme qui reparaît plus tôt ou plus fréquemment qu'il ne doit revenir.

**ÉPIPASTIQUE**. adj. [de ἐπιπάσσειν, saupoudrer]. — *Papier épipastique*. Papier saupoudré de poudre de cantharides retenue par de la matière emplastique, et destiné à déterminer la vésication ou à entretenir la suppuration des vésicatoires, selon la quantité de poudre employée. ‖ Par extension, papier enduit de teinture de cantharides ou d'un extrait quelconque destiné au même usage. V. Épispastique et Vésicatoire.

**ÉPIPHANIE**. s. f. [*epiphania*, de ἐπὶ, sur, et φαίνομαι, je parais]. Habitude extérieure du corps.

**ÉPIPHÉNOMÈNE**. s. m. [*epiphænomenum*, de ἐπὶ, sur, et φαινόμενον, phénomène ; it. *epifenomeno*]. Symptôme qui survient dans le cours d'une maladie, et qui est comme surajouté à ceux qui la constituent essentiellement.

**ÉPIPHLOGOSE**. s. f. [de ἐπὶ, sur, et φλόγωσις, inflammation]. Inflammation sans engorgement (Lobstein). V. Métaphlogose.

**ÉPIPHORA**. s. m. [*epiphora*, ἐπιφορὰ, de ἐπὶ, sur, et φέρω, je porte ; all. *Thränenfluss*, angl. *the watery eye*, it. et esp. *epifora*]. Larmoiement, écoulement continuel des larmes sur la joue. Ce n'est pas une maladie, mais un symptôme, qui apparaît dans une des deux conditions suivantes : tantôt la sécrétion des larmes est réellement augmentée, au point que le liquide ne trouve pas une voie d'écoulement assez rapide par les points lacrymaux (conjonctivite et kératite aiguë, irritation de l'œil par une vive lumière, irritation de la pituitaire) ; tantôt la sécrétion reste la même, mais l'excrétion est rendue difficile par la présence d'un obstacle mécanique dans les voies lacrymales, tel qu'une tumeur lacrymale, ou par le défaut d'action des muscles qui jouent un rôle dans cette fonction. C'est ainsi que l'épiphora se rencontre dans la paralysie faciale complète ou paralysie faciale périphérique, en raison de la paralysie du muscle de Horner, qui à l'état normal contribue à faciliter l'écoulement des larmes par les points lacrymaux et le canal nasal. Le traitement de

l'épiphora n'est donc autre que le traitement des affections dont il dépend.

**ÉPIPHYSAIRE.** adj. Qui concerne les épiphyses. — *Décollement* ou *divulsion épiphysaire.* V. DÉCOLLEMENT.

**ÉPIPHYSE.** s. f. [*epiphysis*, ἐπίφυσις, de ἐπὶ, sur, et φύομαι, je nais; all. *Knochenansatz*, angl. *epiphysis*, it. *epifisi*, esp. *epifisis*]. Éminence osseuse unie au corps d'un os au moyen d'un cartilage, et qui se change en *apophyse* par les progrès de l'ossification. — *Décollement* ou *divulsion des épiphyses.* V. DÉCOLLEMENT.

**ÉPIPHYTE.** adj. et s. [*epiphytus*, de ἐπὶ, sur, et φυτὸν, plante; all. *Schmarotzerpflanze*, angl. *epiphyton*]. S'est dit à tort des cryptogames des animaux (V. ECTOPHYTE et ENTOPHYTE).

**ÉPIPHYTIE.** s. f. [de ἐπὶ, sur, et φυτὸν, végétal]. Maladie qui attaque une grande quantité de plantes de la même espèce à la fois; telles sont la maladie de la pomme de terre, l'oïdium, la carie du blé, etc. (Darwin). Il faut distinguer les *épiphyties* des *maladies épiphytiques*.

**ÉPIPHYTIQUE.** adj. Qui se rapporte aux épiphytes: *production épiphytique.* — *Maladie épiphytique.* Maladie produite sur les plantes par un parasite végétal. Ces affections sont devenues aussi importantes au point de vue pratique que scientifique, parce qu'elles ont attaqué plusieurs plantes alimentaires.

**ÉPIPLÉROSE.** s. f. [*epiplerosis*, de ἐπὶ, particule augmentative, et πλήρωσις, réplétion]. Réplétion excessive.

**ÉPIPLOCÈLE.** s. f. [*epiplocele*, de ἐπίπλοον, épiploon, et κήλη, hernie; all. *Netzbruch*, angl. *epiplocele*]. Hernie formée par l'épiploon. V. HERNIE.

**ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE.** s. f. [de ἐπίπλοον, épiploon, ἔντερον, intestin, et κήλη, hernie]. Hernie constituée à la fois par l'épiploon et l'intestin. V. HERNIE.

**ÉPIPLOÏQUE.** adj. [*epiploicus*]. Qui appartient à l'épiploon. — *Appendice épiploïque.* V. ÉPIPLOON.

**ÉPIPLO-ISCHIOCÈLE.** s. f. [de ἐπίπλοον, épiploon, ἰσχίον, ischion, et κήλη, hernie]. Hernie de l'épiploon par l'échancrure ischiatique.

**ÉPIPLOÏTE.** s. f. [*epiploitis*, *omentite*]. Inflammation de l'épiploon, espèce de *péritonite partielle* dont les caractères sont difficiles à déterminer.

**ÉPIPLO-MÉROCÈLE.** s. f. [de ἐπίπλοον, épiploon, μηρὸς, cuisse, et κήλη, hernie]. Hernie crurale formée par l'épiploon.

**ÉPIPLOMPHALE.** s. f. [de ἐπίπλοον, épiploon, et ὀμφαλὸς, nombril]. Hernie ombilicale formée par l'épiploon.

**ÉPIPLOON.** s. m. [*omentum*, ἐπίπλοον, de ἐπὶ, sur, et πλέω, je flotte; all. *Netz*, angl. *epiploon*, it. *epiploo*, esp. *omento*, *epiplon*]. Nom générique des replis péritonéaux qui rattachent les viscères entre eux, en les laissant flotter dans la cavité abdominale, et non à un point fixe, ce qui les distingue des *mésentères*. Ces replis sont au nombre de quatre, dont deux principaux (*grand et petit épiploon*), et deux accessoires (*appendices épiploïques*): 1° le *petit épiploon*, ou *gastro-hépatique*, s'étend du sillon transverse du foie au côté droit du cardia et au duodénum: dans ce repli sont contenus le canal cholédoque, la veine porte et l'artère hépatique; 2° le *grand épiploon* ou *gastro-colique*, part de la grande courbure de l'estomac, se porte en bas, en avant de l'intestin grêle (*lame antérieure*), remonte en arrière des circonvolutions intestinales (*lame postérieure*), et, arrivé au niveau du côlon transverse, il se dédouble, son feuillet inférieur constituant le feuillet supérieur du mésocôlon transverse, tandis que son feuillet supérieur passe en avant du pancréas et va former le feuillet inférieur du ligament coronaire du foie; 3° l'*appendice* ou *ligament gastro-splénique* (appelé aussi *épiploon gastro-splénique*) se porte des bords du hile de la rate à la face postérieure de l'estomac et renferme les vaisseaux courts; 4° l'*appendice* ou *ligament hépatico-colique* est le prolongement, le long du côlon ascendant, de la partie du petit épiploon qui se porte au duodénum. Le grand épiploon présente chez le fœtus et le nouveau-né une trame conjonctive revêtue d'un endothélium, comme le mésentère, mais, en vieillissant, il se perfore d'une multitude de petits trous qui s'ouvrent les uns dans les autres, en sorte que chez l'adulte il présente l'aspect d'une véritable dentelle, les faisceaux étant écartés les uns des autres et les cellules endothéliales venant se rejoindre d'un côté à l'autre de la membrane; on trouve parfois des travées formées d'un seul faisceau conjonctif immédiatement revêtu de son endothélium sans interposition de cellules conjonctives (Ranvier). Les épiploons se prêtent à l'ampliation des viscères abdominaux; ils maintiennent dans leur position les nombreuses ramifications vasculaires qui les parcourent. Du tissu adipeux accompagne leurs vaisseaux et finit quelquefois par se produire dans toute leur étendue. Ils ne se développent qu'après la naissance. V. PÉRITOINE. — *Arrière-cavité des épiploons.* V. ARRIÈRE-CAVITÉ et PÉRITONÉAL.

**ÉPIPLOPEXIE.** s. f. [de *épiploon*, et πῆξις, fixation]. Opération qui consiste à fixer l'épiploon à la paroi abdominale, dans le but de déterminer des adhérences et de permettre le rétablissement de la circulation dans le cas d'ascite consécutive à une cirrhose du foie; le sang du système porte est ainsi ramené dans la grande circulation sans passer par le foie; il y a par suite diminution de l'hypertension portale, et des symptômes causés par cette hypertension (V. CIRRHOSE). Ce mot est synonyme d'*omentofixation*, ou opération de Talma.

**ÉPIPLOSARCOMPHALE.** s. f. [de ἐπίπλοον, épiploon, σὰρξ, chair, et ὀμφαλὸς, nombril]. Hernie ombilicale de l'épiploon, devenu dur et comme squirreux.

**ÉPIPLOSCHÉOCÈLE.** s. f. [de ἐπίπλοον, épiploon, ὀσχέον, scrotum, et κήλη, hernie]. Hernie scrotale de l'épiploon.

**ÉPIPOLASE.** s. f. [*epipolasis*, ἐπιπόλασις, de ἐπιπολάζω, je flotte, je surnage; all. *Obenaufschwimmen*, angl. *epipolasis*]. Action de surnager. ‖ Chez les anciens chimistes, action par laquelle, sous l'influence de la chaleur, etc., une substance se sépare d'un liquide, monte à sa surface, s'y arrête et y surnage sans se volatiliser, au moins immédiatement; la force supposée qui présidait à cette action était la *force épipolique*. ‖ Synonyme de fluctuation, de tension des tissus, ou de pléthore, de réplétion extrême.

**ÉPIPOLIQUE.** adj. Qui a rapport à l'épipolase. — *Force épipolique.* D'après quelques chimistes, physiciens et physiologistes, force spéciale en vertu de laquelle une substance se sépare de l'intimité d'un tissu ou d'une humeur (au sein desquels elle n'était pas perceptible d'abord), pour se montrer au dehors et y séjourner, ou pour être rejetée. Ce n'est point une force particulière; les actes qu'on lui attribue sont, les uns des phénomènes physiques d'*osmose*, les autres des actes vitaux de *désassimilation*, de *sécrétion* ou d'*excrétion*.

**ÉPIPOLISME.** s. m. Manifestation, dans un corps, de la force épipolique.

**ÉPIRRHÉE.** s. f. [*epirrhæa*, ἐπιῤῥοια, de ἐπὶ, sur, vers, et ῥεῖν, couler]. Afflux des humeurs.

**ÉPISCHÈSE.** s. f. [*epischesis*, ἐπίσχεσις, rétention, de ἐπίσχειν, retenir]. Suppression d'une évacuation naturelle, telle que les menstrues.

**ÉPISCHOMÉNIE.** s. f. [de ἐπέχω, ou ἐπίσχω, je réprime, et μὴν, mois]. L'*aménorrhée*.

**ÉPISCLÉRAL, ALE,** ou mieux **ÉPISCLÉROTICAL, ALE.** adj. Se dit de ce qui repose sur la sclérotique.

**ÉPISCLÉRITE.** s. f. ou **ÉPISCLÉRITIS.** s. f. [de ἐπὶ, sur, σκληρὸς, dur; *périsclérite*]. Inflammation de la sclérotique, ou plus exactement du tissu cellulaire épiscléral, affection rare, qu'on ne rencontre guère que chez les rhumatisants; on lui donne aussi le nom de *sclérite*.

**ÉPISÉMASIE.** s. f. [*episemasia*, ἐπισημασία, de ἐπὶ, sur, et σημαίνω, je donne des indices; all. *Vorzeichen*]. L'invasion d'une maladie, moment où elle apparaît.

**ÉPISIECTOMIE.** s. f. [de ἐπίσειον, pénil, et ἐκτομή, excision]. Synonyme d'*épisiotomie*, qui est plus exact.

**ÉPISIOCÈLE.** s. f. [de ἐπίσειον, pénil, et κήλη, hernie]. Prolapsus du vagin.

**ÉPISIORRAPHIE.** s. f. [de ἐπίσειον, pénil, et ῥαφή, suture; all. *Episiorrhaphie*, angl. *episiorrhaphia*]. Opération destinée à combattre le prolapsus de l'utérus lorsque les pessaires ne peuvent y remédier : elle consiste à aviver la face interne des deux tiers postérieurs de la vulve, à en exciser un lambeau, et à réunir la plaie par trois ou quatre points de suture.

**ÉPISIOTOMIE.** s. f. [de ἐπίσειον, pénil, et τόμη, section]. Opération qui consiste à inciser le pourtour de l'anneau vulvaire, au moment du dégagement de la partie fœtale, afin d'éviter une déchirure grave du périnée.

**ÉPISPADIAS.** s. m. [de ἐπὶ, sur, au-dessus, et σπάω, je divise, j'écarte; it. *epispadia*]. Vice de conformation de l'urètre de l'homme, caractérisé par la situation anormale de l'ouverture de ce canal sur la partie dorsale de la verge, plus ou moins près de l'arcade des pubis. Tantôt cette ouverture anormale est représentée par un simple pertuis, qui n'empêche pas l'émission normale du sperme et de l'urine; tantôt la paroi supérieure de l'urètre manque complètement, les corps caverneux sont écartés l'un de l'autre, le dos de la verge présente une

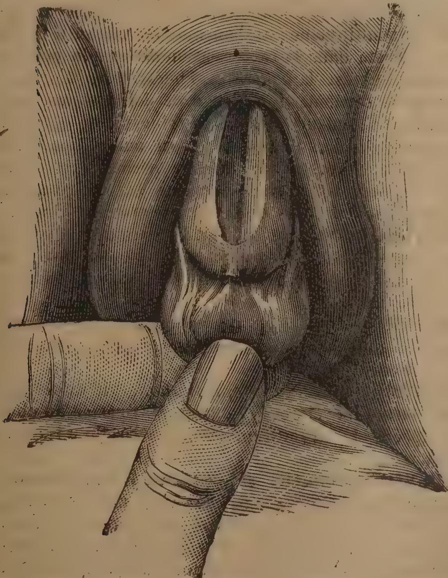


Fig. 268. — *Epispadias* complet.

gouttière muqueuse plus ou moins large; alors le méat est ordinairement imperforé; la verge est incurvée en haut par suite de la présence d'une bride cutanéo-muqueuse, qui remplace et raccourcit l'urètre en s'étendant du gland à l'ouverture postérieure de la gouttière urétrale. L'opération qui a pour but de remédier à ce vice de conformation, beaucoup plus rare que l'*hypospadias*, consiste : 1° à rendre à la verge sa direction et sa longueur normales par la section de la bride cutanéo-muqueuse; 2° à reconstituer le méat urinaire : ces deux premiers temps s'exécutent de la même façon que pour l'hypospadias; 3° à restaurer le canal, en refaisant la paroi supérieure absente. Le procédé de Nélaton consiste à tailler de chaque côté de la verge, sur sa face dorsale, un lambeau de peau large de 15 millimètres; et à détacher de la partie inférieure de l'abdomen un troisième lambeau, de forme quadrilatère, dont le bord inférieur seul reste adhérent et qui est renversé de haut en bas de manière à opposer sa face épidermique à la muqueuse de l'urètre et à former ainsi un canal complet : sur la face sanglante, devenue supérieure par renversement de ce lambeau, sont ramenés les deux premiers lambeaux cutanés, qui sont unis par quatre points de suture. Duplay se borne à aviver les corps caverneux sur une large surface et à les suturer : il ne prend qu'un petit lambeau abdominal pour obturer l'orifice postérieur de la gouttière; enfin il ne reconstitue pas le canal d'un seul coup, mais progressivement et en plusieurs séances.

**ÉPISPASE.** s. f. [*epispasis*, de ἐπὶ, sur, et σπάω, je tire; all. *Heranziehen, Ansichziehen*, angl. *epispasis*]. Éruption locale (Rochard) survenant sous l'influence d'un traitement et indiquant une modification générale de l'économie, telle que la *poussée* de certaines eaux minérales.

**ÉPISPASME.** s. m. [*epispasmus*, de ἐπὶ, sur, et σπασμὸς, traction]. Inspiration exigeant de violents efforts.

**ÉPISPASTIQUE.** adj. [*epispasticus*, ἐπισπαστικὸς, de ἐπισπάω, j'attire; all. *epispatisch*, angl. *epispatic*, it. et esp. *epispastico*]. Se dit de tout agent qui attire les humeurs à la surface du corps. — *Papier épispastique*. Papier employé pour le pansement des vésicatoires. On le prépare en faisant bouillir lentement, pendant deux heures, le mélange suivant, qu'on remue continuellement : cire blanche, 240 grammes; blanc de baleine, 90 grammes; huile d'olives, 120 grammes; térébenthine du mélèze, cantharides pulvérisées, ãã 30 grammes; eau, 300 grammes. Filtrez sans exprimer, entretenez le mélange fondu au bain-marie. Enduisez des bandes de papier d'un seul côté, en les passant à la surface de la matière fondue, laissez refroidir, et découpez en rectangles de 0m,09 sur 0m,065. Cette formule donne le papier n° 1; on a le papier n° 2 en augmentant de 10 grammes le poids des cantharides (Codex). — *Pommade épispastique*. Pommade destinée au pansement des vésicatoires dont on veut entretenir la suppuration. On en distingue trois, d'après le degré d'irritation qu'elles produisent et qui doit être proportionné à l'âge et à l'irritabilité des sujets : la *pommade épispastique verte*, composée de poudre de cantharides, 8 grammes, incorporée dans cire jaune, 32 grammes, et onguent populéum, 225 grammes, liquéfiés à un feu doux, et agités jusqu'à ce que le mélange soit presque refroidi; elle enflamme les vésicatoires et est trop forte pour l'usage habituel; la *pommade épispastique jaune*, composée de : cantharides grossièrement pulvérisées, 30 grammes; axonge, 420 grammes; cire jaune, 260 grammes; curcuma en poudre et essence de citron, ãã 2 grammes; moins irritante que la précédente, elle peut servir habituellement pour les adultes; elle serait trop forte pour les enfants; — la *pommade épispastique au garou*, préparée en dissolvant extrait éthéré de garou, 40 grammes, dans alcool à 90°, 90 grammes; ajoutant axonge, 900 grammes, et cire blanche, 100 grammes, chauffant jusqu'à ce que l'alcool soit évaporé, passant à travers une toile, et remuant jusqu'à ce que la pommade soit en partie refroidie; moins irritante que les deux autres, elle convient pour les enfants et pour le pansement des vésicatoires enflammés. — *Taffetas épispastique*. V. VÉSICATOIRE.

**ÉPISPASTIQUES.** s. m. pl. Substances qui, appliquées sur la peau, y déterminent de la douleur, de la chaleur et une rougeur plus ou moins vive, enfin tous les phénomènes d'une irritation bientôt suivie du soulèvement de l'épiderme par une accumulation de sérosité. Les cantharides, la moutarde sont des *épispastiques*.

**ÉPISTAPHYLIN.** adj. et s. m. [*epistaphylinus*, de ἐπὶ, sur, et σταφυλή, luette). Muscle *palato-staphylin* (Winslow).

**ÉPISTASE.** s. f. [*epistasis*, ἐπίστασις, de ἐπὶ, sur, et στάω, je reste]. Matière qui se tient à la surface de l'urine. ‖ Dans les auteurs hippocratiques, avec une autre étymologie [ἐφίστημι, arrêter], suppression, rétention des matières excrémentitielles.

**ÉPISTATION.** s. f. [de *e*, hors, et *pistare*, piler]. Opération par laquelle on détruit la cohésion des corps mous, en les écrasant dans un mortier. L'*épistation* diffère de la pulvérisation et de la trituration par l'état pâteux de la substance sur laquelle on opère.

**ÉPISTAXIS.** s. f. [*epistaxis*, *hæmorrhagia narium*, *sanguinis e naribus stillatio*, ἐπίσταξις, de ἐπὶ, sur, dessus, et στάζειν, couler goutte à goutte; all. *Epistaxis*, *Nasenbluten*, angl. *epistaxis*, it. *epistassi*]. Écoulement de sang par les narines, se faisant par leur ouverture antérieure, ou par la postérieure, quelquefois par les deux à la fois, d'un seul côté ou, plus souvent, des deux côtés en même temps. La quantité de sang rendu est extrêmement variable; lorsqu'il sort par l'orifice postérieur des fosses nasales, il peut, au lieu de s'échapper immédiatement au dehors, tomber dans le pharynx, atteindre la partie supérieure du larynx, ou même être dégluti : il est alors rejeté par expuition, par expectoration, ou par vomissement. Le plus souvent, l'écoulement sanguin apparaît brusquement, sans prodromes; quand ceux-ci existent, ils consistent dans une céphalalgie frontale, une sensation de chaleur ou de pesanteur dans les fosses nasales et à la racine du nez, la rougeur de la pituitaire, etc. L'épistaxis n'est pas une maladie, mais un symptôme : elle est toujours symptomatique d'une rupture vasculaire, laquelle peut se produire dans des états morbides différents, que Jaccoud range dans quatre classes : 1° *épistaxis traumatique* ou *ulcéreuse*, résultant d'une chute ou d'un coup sur le nez, d'une fracture des os du nez, d'une fracture du crâne, d'un corps étranger, de parasites (*Lucilia hominivora*, larves de certaines mouches, etc.), d'un coryza ulcéreux dû à la syphilis, à la tuberculose ou à un néoplasme, de la présence de polypes muqueux des fosses nasales, de polypes naso-pharyngiens; 2° *épistaxis par altération morbide des vaisseaux*, sous l'influence de l'hémophilie, de l'artério-sclérose, etc.; 3° *épistaxis mécanique* : tantôt elle est déterminée par un afflux de sang à la tête, elle est active, c'est ce qu'on observe dans la congestion cérébrale, à la suite de l'insolation ou des brusques changements de température, consécutivement à la suppression d'un flux sanguin habituel, menstruel ou hémorroïdaire (*épistaxis supplémentaire*); tantôt elle est passive, elle résulte d'une stase du sang par gêne de la circulation céphalique en retour ou par augmentation de tension dans le système veineux général c'est ce qui arrive dans la plupart des maladies du foie, dans la congestion de la rate, dans les affections cardiaques et pulmonaires, dans le mal de Bright; cependant, d'après Monneret, la cause principale de l'épistaxis ne serait pas alors un trouble mécanique, mais une altération du sang, dérivant particulièrement du fonctionnement anormal du foie; 4° *épistaxis adynamique*, symptôme habituel dans la rougeole et la variole normales, constant dans ces fièvres et dans la scarlatine lorsqu'elles ont la forme hémorragique, ainsi que dans la fièvre intermittente pernicieuse hémorragique, très ordinaire dans la fièvre typhoïde, fréquent dans la phtisie aiguë, dans la diphtérie propagée aux fosses nasales, dans la chloro-anémie, le scorbut, etc. : cette épistaxis est rapportée par Jaccoud à l'altération des parois vasculaires, concomitante à celle du sang et développée sous la même influence morbide, ou à un trouble vaso-moteur déterminant la rupture de ces parois; l'altération du sang ne saurait à elle seule amener cette rupture. Malgré la multiplicité de ses causes, l'épistaxis est un élément important du diagnostic et du pronostic : à la suite d'une chute sur un point du corps, elle fait penser à une fracture du crâne, lorsqu'elle est abondante et continue, et permet d'en préciser le siège, alors même que la boîte crânienne ne porte pas trace de fracture; en l'absence de troubles bien caractérisés, elle attire l'attention sur l'hémophilie; elle annonce le début d'une fièvre éruptive ou son passage à une forme maligne; elle permet souvent d'affirmer la dothiénentérie; sa fréquence dans les maladies de foie est un de leurs caractères les plus importants; accompagnée des symptômes de l'afflux du sang à la tête, elle avertit de l'imminence de la congestion cérébrale, etc. Prise en elle-même, indépendamment de ses causes, l'épistaxis n'est grave que lorsqu'elle est abondante ou répétée : elle a alors pour conséquences la chloro-anémie et parfois la mort. Il est des cas où l'épistaxis, à moins qu'elle ne donne lieu à une perte de sang trop considérable, ne doit pas être arrêtée : tel est celui des personnes âgées que cette déplétion préserve parfois de l'apoplexie cérébrale. Dans les cas légers, il faut, pour arrêter l'épistaxis, placer le malade dans un lieu frais, la tête élevée; appliquer sur le front et les tempes des compresses imbibées d'eau froide ou d'éther; élever verticalement, durant deux à cinq minutes, le bras du côté où a lieu l'écoulement, pendant qu'on tient les narines bouchées. Il est des cas où ces moyens sont insuffisants, et où il faut recourir au *tamponnement* (V. ce mot), ou à l'injection d'une solution de perchlorure de fer ou plutôt d'antipyrine; un bon moyen, quand il est applicable, consiste dans la cautérisation directe du point de la muqueuse qui est la source de l'hémorragie. Lorsque les épistaxis se répètent, il est bon de joindre aux moyens locaux un traitement interne, astringent ou tonique; le sulfate de quinine, à l'intérieur, réussit parfois quand l'écoulement sanguin prend un caractère périodique. — *Épistaxis utérine*. Métrorragie produite par une cause autre que l'ovulation et hors de l'état de grossesse (Gubler).

**ÉPISTHOTONOS.** s. m. Mot barbare qui ne peut avoir aucune signification. Il paraît qu'on l'a employé dans le sens d'*emprosthotonos*, et dans le sens de *spasme qui s'ajoute à un autre*.

**ÉPISTROPHÉE.** s. f. [*epistrophæus*, de ἐπὶ, sur, et στρέφω, je tourne]. L'*axis*, sur lequel l'atlas tourne comme sur un pivot.

**ÉPISYNANGINE.** s. f. [*episynanche*, de la préposition augmentative ἐπὶ, et συνάγχη, angine]. Spasme du pharynx qui empêche la déglutition et chasse les liquides par les cavités nasales.

**ÉPISYNTHÉTIQUE.** adj. [de ἐπισύνθεσις, formé de la particule augmentative ἐπὶ, de σύν, avec, et τίθημι, je place]. — *Secte épisynthétique*. Secte médicale dont les partisans se proposaient de concilier les principes des méthodistes avec ceux des empiriques et des dogmatistes.

**ÉPITASE.** s. f. [*epitasis*, ἐπίτασις]. Anciennement début des maladies, des accès de fièvre surtout.

**ÉPITHÉLIAL, ALE.** adj. Qui a rapport à l'épithélium. — *Cellule épithéliale*. V. ÉPIDERME et ÉPITHÉLIUM. — *Cylindre épithélial*. V. CYLINDRE. — *Membrane épithéliale*. V. ÉPITHÉLIUM. — *Mue épithéliale*. V. ÉPITHÉLIUM. — *Tissu épithélial*. V. ÉPITHÉLIUM. — *Tumeur épithéliale* V. ÉPITHÉLIOMA. — *Ulcère épithélial*. V. ULCÈRE.

**ÉPITHÉLIAQUE.** adj. S'est dit pour *épithélial*.

**ÉPITHÉLIOMA.** s. m. ou **ÉPITHÉLIOME.** s. m. [de *épithélium*, et de la finale *ome* qui désigne les tumeurs]. Synonyme de *tumeur épithéliale*. Le terme d'*épithélioma*, introduit dans la science par Hannover, mérite de remplacer celui de *cancroïde*, longtemps adopté en France. Les épithéliomas sont essentiellement composés de cellules épithéliales. Ils sont formés par le développement exagéré et anormal des cellules d'un épithélium de revêtement ou d'un épithélium glandulaire. De même qu'il y a deux variétés d'épithélium de revêtement, on distingue deux sortes d'épithéliomas, l'*épithélioma pavimenteux stratifié*, et l'*épithélioma cylindrique*. C'est l'épithélioma pavimenteux stratifié qui correspond au type décrit parfois sous le nom de *cancroïde* (V. ce mot). Il prend naissance soit au niveau de l'épiderme, soit au niveau des muqueuses dermo-papillaires, en particulier de la langue de l'entrée du gosier, du larynx, de l'œsophage, du col de l'utérus, du rectum. Il présente lui-même deux variétés : l'*épithélioma pavimenteux tubulé*, caractérisé par la présence de globes épidermiques (V. Épidermique) qui occupent le centre de chaque bourgeon épithélial, et sont entourés de cellules reproduisant l'évolution de celles du corps muqueux de Malpighi (V. Épiderme) ; à cette variété se rattache l'*épithélioma muqueux*, dans lequel les cellules, au lieu de subir l'évolution cornée, deviennent colloïdes, et l'*épithélioma perlé* de Cruveilhier, dans lequel chaque lobule constitue une perle formée d'une seule couche de cellules aplaties entourant une série de lamelles épidermiques soudées entre elles. L'*épithélioma pavimenteux tubulé* est constitué par des cordons de cellules épithéliales rappelant celles du corps muqueux de Malpighi, séparés par un stroma conjonctif ; à cette variété se rattache l'*épithélioma calcifié*, dans lequel les cellules sont calcifiées dès leur origine et le stroma fibreux ossifié. Les *épithéliomas cylindriques* (fig. 269) ont pour origine les muqueuses à épithélium cylindrique, comme les muqueuses de l'estomac et de l'intestin, celle de l'utérus, ou les glandes comme le foie, la mamelle, l'ovaire et le testicule. Souvent cet épithéliome envahit le tissu conjonctif en formant des alvéoles remplis de cellules ; il prend alors le nom de *carcinome* (V. ce mot). Les épithéliomas sont toujours formés de deux éléments : 1° *Cellules épithéliales* d'une des variétés normales. Elles manquent quelquefois de noyau ; elles ont souvent un volume considérable, atteignant ou dépassant 1 à 3 dixièmes de millimètre ; le plus souvent le noyau, s'il existe, a augmenté proportionnellement de volume. Ces grandes cellules sont remarquables par leurs formes bizarres, leurs prolongements, et quelquefois leurs perforations, leurs excavations ou vacuoles avec ou sans granulations : ces aberrations de forme et de volume leur laissent pourtant l'aspect général des épithéliums, sans qu'elle prennent aucun des caractères d'une autre espèce d'élément anatomique. Les principales variétés de déformations sont les *cellules en raquette* (*cellulæ caudatæ*), munies d'un ou plusieurs prolongements plus courts ou plus longs que leur propre largeur ; les *cellules fusiformes* (*cellulæ fusiformes*), généralement grandes, à un ou à plusieurs noyaux, plus fréquentes dans les os ; les *cellules excavées*, dont les excavations renferment, soit des amas granuleux, soit de petits corpuscules sphériques particuliers, soit une autre cellule ou des noyaux (d'où leur nom de *cellules concentriques* ou *cellules mères*) ; les *plaques* ou *lamelles à noyaux multiples*, amas de matière demi-solide, de forme et de volume très variables, souvent considérables, contenant beaucoup de noyaux et variété la plus rare. Les épithéliums prismatiques sont, comme les pavimenteux, susceptibles d'offrir des aberrations analogues qui restent en rapport avec la conformation générale des cellules dont il s'agit, si ce n'est que le noyau manque ici presque toujours. Ces cellules sont souvent devenues granuleuses, à granulations foncées, graisseuses ou non, peu ou très nombreuses. 2° Un stroma conjonctif plus ou moins abondant suivant les cas, se disposant sous la forme d'axes, d'alvéoles, etc., renfermant des vaisseaux parfois très nombreux et dilatés, et des cellules conjonctives abondantes dans les formes jeunes et actives et devenant plus rares dans la variété torpide, tandis que les fibres conjonctives et élastiques augmentent. V. Carcinome et Squirre. — L'*épithélioma* a pour siége habituel le revêtement tégumentaire externe ou interne ou les glandes, mais il peut se généraliser et apparaître dans des tissus dépourvus d'épiderme et d'épithélium, tels que les os, les muscles. La généralisation est beaucoup plus fréquente dans le cas d'épithélioma cylindrique que dans les épithéliomas pavimenteux ; mais ces derniers peuvent se greffer sur les organes avec lesquels ils viennent à être en contact. Quel que soit son point de départ, il se montre fréquemment dans les ganglions les plus proches de la portion de peau ou de muqueuse malade, en même temps que dans ces membranes ou à peu près. D'une façon générale, l'épithélioma pavimenteux a une marche moins rapide et une tendance envahissante moins prononcée que l'épithélioma cylindrique ; il semble aussi qu'il détermine moins rapidement la cachexie ; néanmoins il est aussi sujet à la récidive et sa marche est celle d'une tumeur maligne. Quant à la cause de l'épithélioma, elle n'est pas encore élucidée. V. Cancer. — *Épithélioma mucoïde*. Nom donné par Malassez à une variété d'épithélioma de l'ovaire, aboutissant à la formation de kyste. V. Cystoépithéliome et Ovaire.



Fig. 269. — Coupe d'un cylindre épithélial. *a*, cylindre épithélial avec des couches superposées de cellules et des globes épidermiques ; *b*, stroma riche en cellules.

**ÉPITHÉLIQUE.** adj. Mauvais mot employé par quelques auteurs au lieu d'*épithélial*.

**ÉPITHÉLIUM.** s. m. [*epithelium*, de ἐπί, sur, et θηλή, mamelon ; all. *Epithel*, it. et esp. *epitelio*]. Primitivement, l'épiderme du mamelon (Ruysch). ‖ Actuellement on désigne sous ce nom des « membranes formées pour la juxtaposition directe de cellules et servant en général de revêtement aux surfaces extérieures ou intérieures du corps » (M. Duval). Pour étudier isolément les cellules composant un épithélium, le procédé le plus simple consiste à racler assez légèrement sa surface libre ; le produit du raclage est dissocié sur une lame, fixé par l'alcool absolu, par l'acide osmique, et coloré. Si les cellules sont trop solidement unies entre elles pour être dissociées aisément ou si elles sont trop friables, on dissout le ciment intercellulaire au moyen de l'alcool au tiers, ou du sérum iodé. Ces cellules se présentent sous un grand nombre de formes que l'on peut ramener à deux types : 1° *Cellules plates* ; ce sont de minces plaques de protoplasma présentant vers leur centre un renflement qui

correspond au noyau de la cellule ; vue de profil, cette cellule a l'aspect d'un simple trait avec une portion épaissie au niveau du noyau ; ces cellules se rencontrent au niveau du poumon ; elles forment aussi le revêtement des séreuses et de la surface interne des vaisseaux ; les membranes qu'elles forment portent souvent le nom d'*endothélium*. D'autres cellules plates ont une épaisseur un peu plus considérable, mais elles restent toujours beaucoup plus larges que hautes ; telles sont celles que l'on rencontre dans la muqueuse buccale. 2° *Cellules cylindriques*. Ces cellules sont toujours plus hautes que larges, ou tout au moins cubiques ; elles ne sont pas exactement cylindriques en général, mais s'effilent à leur extrémité profonde, qui revêt la forme d'un cône plus ou moins allongé. De plus, elles sont tassées les unes contre les autres, de sorte qu'une coupe perpendiculaire à leur axe les montre non pas circulaires, mais polygonales, tandis que par dissociation elles sont cylindriques ; ce fait montre leur mollesse et leur élasticité. Leur noyau est rendu ovale, et alors le plus souvent orienté suivant l'axe de l'élément. Quand la cellule est étroite, le corps cellulaire se renfle au niveau du noyau qui, par suite, est situé à une hauteur différente dans les cellules avoisinantes (épididyme, fosses nasales) ; au contraire, quand la cellule est plus large, les noyaux sont tous à la même hauteur (utérus, estomac). Les cellules épithéliales sont réunies par un *ciment intercellulaire*, que l'on met en évidence à l'aide du nitrate d'argent ; ce ciment dessine les limites des cellules, rectilignes pour les cellules du péritoine, découpées en jeu de patience pour celles des vaisseaux sanguins ou lymphatiques ; il se laisse facilement pénétrer par les leucocytes, qui émigrent entre les cellules en les écartant les unes des autres. Les épithéliums sont séparés du chorion sous-jacent par une production dite *membrane basale*, qui manque seulement dans les séreuses et dans le poumon ; cette membrane, dite aussi *membrane vitrée*, est hyaline et formée d'une substance amorphe ; elle est considérée comme un produit d'élaboration cellulaire. Ces cellules sont souvent entourées d'une membrane d'enveloppe qui n'est ordinairement qu'un épaississement du protoplasme au niveau de la périphérie ; cet épaississement peut être très accentué en un point : tel est le plateau qui revêt la surface libre de l'épithélium intestinal. L'aspect de ces cellules est variable ; certaines d'entre elles ont des cils vibratiles (V. CILS) ; d'autres, servant à la formation du mucus, deviennent *caliciformes* (V. ce mot). Le groupement de ces cellules réalise deux types différents : l'épithélium est dit *simple*, quand il est formé d'une seule couche de cellules aplaties ou cylindriques ;

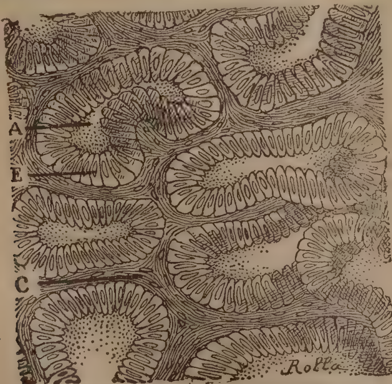



Fig. 270. — *Épithélium* cylindrique de l'intestin d'un chien. A, Cavité folliculeuse ; E, Revêtement épithélial ; C, Stroma.

l'épithélium simple à cellules aplaties porte en général le nom d'*endothélium* (V. ce mot), parce qu'on le trouve à la surface des cavités closes, comme les vaisseaux sanguins ou lymphatiques et les séreuses. L'épithélium simple cylindrique est celui qui tapisse la plus grande partie du tube digestif (estomac, intestins) (fig. 270). Le deuxième type d'épithélium est l'épithélium *stratifié* ; celui-ci est formé de plusieurs couches de cellules entassées les unes sur les autres ; selon que ces cellules sont aplaties ou cylindriques, on distingue un épithélium *pavimenteux stratifié*, et un épithélium *cylindrique stratifié* : les couches superficielles sont seules caractéristiques ; c'est ainsi que, dans l'épithélium pavimenteux stratifié, les cellules des couches profondes sont polyédriques ou même cylindriques, tandis que celles des couches superficielles sont aplaties (fig. 271),

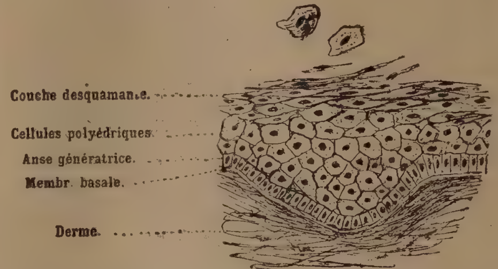



Fig. 271. — *Épithélium* pavimenteux stratifié (épithélium buccal).

et dans les épithéliums cylindriques stratifiés, la couche superficielle est seule nettement cylindrique, tandis que les cellules deviennent polyédriques dans la profondeur (fig. 272).

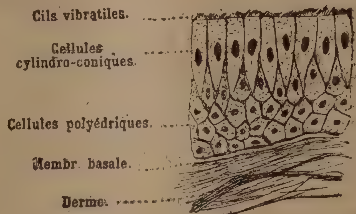



Fig. 272. — *Épithélium* cylindrique stratifié (trachée).

Les épithéliums sont des membranes dépourvues de vaisseaux ; ceux-ci circulent dans le tissu conjonctif formant le chorion ou derme qui supporte l'épithélium ; les matériaux nutritifs leur arrivent par imbibition ou leur sont apportés par les leucocytes issus par diapédèse des capillaires sanguins. — Les épithéliums sont le siège d'une *mue* incessante, leurs cellules se détachant des parties sous-jacentes et abandonnant l'économie par chute directe, à mesure que de nouveaux éléments prennent naissance dans la profondeur : ce phénomène n'a pas lieu seulement à la surface de la peau ; il existe aussi dans l'intestin, dont les cellules sont remplacées à chaque digestion. — La rénovation des épithéliums se fait d'une façon différente dans chaque variété. Sous le revêtement cylindrique, la rénovation se fait en général aux dépens d'éléments prismatiques situés entre les bases de cellules qui affectent alors la forme cylindro-conique ; parfois ces éléments manquent, et il faut admettre alors la division des cellules cylindriques. Dans les épithéliums stratifiés, le mécanisme est un peu plus complexe ; à la base de revêtements pavimenteux stratifiés, on rencontre, reposant directement sur la basale, une assise de cellules cylindriques

(*assise génératrice* de Rémy); ces cellules se divisent activement par caryocinèse; l'une des cellules filles ainsi formées reste en place et redevient cellule génératrice, l'autre est poussée vers la superficie, et prend une forme polyédrique à cause de la compression exercée par les cellules voisines; enfin, comme la rénovation se fait d'une façon incessante, les éléments polyédriques sont repoussés au dehors, et deviennent de plus en plus aplatis, jusqu'à ce qu'ils tombent en desquamation. Pour les épithéliums stratifiés cylindriques, la rénovation se fait aussi aux dépens de la couche profonde qui donne naissance à des éléments polyédriques, lesquels ne deviennent cylindriques qu'au moment où ils arrivent à la superficie. Enfin, dans les endothéliums des séreuses, la rénovation se fait au moyen de cellules rondes contenues dans les puits lymphatiques. On a essayé de donner une classification des épithéliums basée sur leur origine blastodermique, l'entoderme donnant naissance aux épithéliums à cellules cylindriques, le mésoderme aux endothéliums, l'ectoderme aux épithéliums pavimenteux stratifiés; mais cette règle souffre de nombreuses exceptions; c'est ainsi que l'ectoderme donne l'épithélium cylindrique des fosses nasales, le mésoderme celui des organes génito-urinaires; enfin de l'entoderme résulte l'œsophage avec son revêtement pavimenteux stratifié. Il faut donc conclure que la forme des épithéliums tient non pas à leur origine blastodermique, mais aux fonctions qu'ils sont appelés à remplir (Duval). Les épithéliums, couvrant toute la surface, externe et interne, du corps, ont, d'une part, un rôle mécanique qui consiste à protéger les parties plus profondes et plus sensibles contre toute influence extérieure nocive; d'autre part, un rôle vital qu'ils manifestent dans l'*absorption* et dans les *sécrétions* (V. ces mots). — *Épithélium germinatif de Waldeyer*. Partie de l'épithélium de la cavité cœlomique située sur la face interne du corps de Wolff, aux dépens duquel se développera la glande génitale. En cet endroit l'épithélium cœlomique a gardé sa texture primitive et ne s'est pas aplati comme dans le reste de sa surface; dans ses cellules cylindriques se forment les cellules germinatives, ovules primordiaux chez la femelle, spermatozoaires chez le mâle.

**ÉPITHÈME.** s. m. [*epithema*, ἐπίθεμα, de ἐπὶ, sur, et τίθημι, je mets; all. *Epithem*, *Umschlag*, angl. *epithem*, it. *pittima*, esp. *epitema*]. Médicament topique qui ne tient ni de la nature de l'onguent ni de celle de l'emplâtre, et dont on distingue trois sortes : l'*épithème liquide*, qui, lorsqu'il est chaud, constitue la *fomentation*; l'*épithème mou*, *cataplasme*, pulpe de pomme de terre râpée appliquée sur les brûlures, boue de poudre d'argile fine obtenue par dépôt, dont on enduit les orteils en tant qu'antisudorale; l'*épithème sec* (poudre, simple ou composée, enfermée dans un sachet). V. CATAPLASME, FOMENTATION, POUDRE, TOPIQUE et VÉSICATOIRE.

**ÉPITROCHLÉE.** s. f. [*epitrochlea*, de ἐπὶ, au-dessus, et *trochlea*, poulie, dérivé de τροχαλία, poulie, trochlée]. Éminence inégale, arrondie, située à la partie interne de l'extrémité inférieure de l'humérus, au-dessus de la trochlée, et que les anatomistes anciens ont appelée *petit condyle* ou *condyle interne de l'humérus* (Chaussier). A cette éminence se fixe le tendon commun des muscles *épitrochléens*.

**ÉPITROCHLÉEN.** adj. Qui a rapport à l'épitrochlée. — *Ganglion épitrochléen* ou *sus-épitrochléen*. Ganglion situé en avant et un peu au-dessus de l'épitrochlée, au voisinage de la veine basilique, au-dessus de l'aponévrose superficielle. Souvent il y a en ce point deux ou trois ganglions. Ils reçoivent les lymphatiques des derniers doigts et du bord interne de la main, et communiquent par leurs vaisseaux efférents avec les ganglions du creux de l'aisselle.

— *Muscles épitrochléens*. Muscles, au nombre de cinq, qui s'attachent à l'épitrochlée par un tendon commun : ce sont le rond pronateur, les deux palmaires, le fléchisseur superficiel des doigts et le cubital antérieur.

**ÉPITROCHLÉO-MÉTACARPIEN.** V. PALMAIRE (*Grand*).

**ÉPITROCHLÉO-PALMAIRE.** V. PALMAIRE *grêle*.

**ÉPITROCHLÉO-PHALANGIEN COMMUN.** adj. et s. m. V. FLÉCHISSEUR *superficiel des doigts*.

**ÉPITROCHLÉO-RADIAL.** adj. et s. m. V. PRONATEUR (*Grand*).

**ÉPIZOAIRE.** s. m. et adj. [de ἐπὶ, sur, et ζῶον, animal]. Animal parasite qui vit à la surface du corps de l'homme (puce), ou se loge sous l'épiderme (l'*acarus* de la gale).

**ÉPIZOÏCIDE.** s. m. et adj. Agent propre à la destruction des épizoaires.

**ÉPIZOÏQUE.** adj. et s. Synonyme d'*épizoaire*.

**ÉPIZOOTIE.** s. f. [*epizootia*, de ἐπὶ, sur, et ζῶον, animal; all. *Veihseuche*, angl. *epizooty*, it. *epizootia*]. Maladie qui affecte un grand nombre d'animaux à la fois : ce terme répond à *épidémie*.

**ÉPOMIDE.** s. f. Synonyme d'*épiomide*.

**ÉPONGE.** s. f. [*spongia*, σπόγγος, all. *Schwamm*, angl. *spunge*, it. *spugna*, esp. *esponja*]. Réunion d'animaux invertébrés de l'embranchement des rayonnés, classe des *spongiaires*, de forme et de volume variables. La partie vivante des éponges est un parenchyme de nature sarcodique, hyalin, transparent, qui revêt toute la surface interne de la charpente. Le squelette ou charpente est constitué par des fibres cornées (*kératéponge*), ou par des corps durs appelés *spicules* ou *sclérites*, et qui sont siliceux (*silicéponge*) ou calcaires (*calcéponge*). La surface de l'éponge présente un très grand nombre de petites ouvertures irrégulières, appelées *pores*, et une quantité bien plus restreinte d'ouvertures beaucoup plus grandes et régulières, nommées *oscules* : les premières sont l'origine de canaux très fins qui se réunissent en tubes plus volumineux, lesquels aboutissent aux oscules; ces canaux sont garnis de cils vibratiles qui établissent pour les matières respiratoires et alimentaires un courant dirigé des pores (*ouvertures afférentes*, *pores d'ingestion*) vers les oscules (*ouvertures efférentes*). — Les espèces employées pour les usages domestiques et médicaux sont des *kératéponges*, en particulier l'*éponge usuelle* (*Spongia usitatissima*, Lamk), dont le squelette, débarrassé de la gelée animale qu'il renferme à l'état frais, est souple, élastique, et percé d'une infinité de trous, qui la rendent susceptible de pomper toute espèce de liquide, et d'augmenter de volume par cette interposition. Cette propriété est mise à contribution dans l'usage de l'*éponge préparée*; pour l'*éponge calcinée*, c'est sa constitution chimique qui l'a fait employer. Cette espèce, dite aussi *fine-douce*, la seule employée en médecine, vient de Syrie ou de l'Archipel; mais on pêche dans toute la Méditerranée, dans la mer Rouge, etc., des éponges de qualité inférieure, telles que l'éponge brune de Marseille (*Sp. communis*, Lamk) employée aux usages domestiques. — *Éponge calcinée*. Elle a été préconisée autrefois contre le goitre et les scrofules; c'est à l'iode qu'elle contient à l'état d'iodure de sodium qu'il faut attribuer les succès obtenus. Pour que l'éponge ne perde pas par la calcination ses propriétés actives, il faut ne la calciner que jusqu'à ce qu'elle ait acquis une teinte brunâtre. Si l'on pousse plus loin la calcination, les composés d'iode disparaissent, il ne reste qu'un charbon inerte. — *Éponge préparée*. Éponge fine et sèche dont on se servait autrefois en chirurgie et en obstétrique. Il suffit, pour cette préparation, de plonger l'éponge dans de la cire jaune liquéfiée, et de la presser ensuite fortement entre deux plaques d'étain chauffées par immer-

sion dans l'eau bouillante (*éponge à la cire*); ou mieux, de serrer fortement des éponges fines encore humides avec une corde dont les tours, contigus, ne laissent point d'intervalles entre eux, de les faire sécher, et de les conserver à l'abri de toute humidité (*éponge à la ficelle*). L'éponge préparée était employée pour dilater des conduits normaux ou accidentels, les trajets fistuleux, etc. (V. DILATANT); ou pour provoquer l'avortement ou l'accouchement prématuré : dans ce dernier cas, il suffit d'introduire dans le col utérin la pointe d'un cône d'éponge de 5 centimètres de long, à l'aide d'une pince à polypes; ce procédé est moins sûr que l'emploi du *dilatateur* utérin. Mais l'impossibilité d'obtenir ces éponges préparées complètement aseptiques les a fait abandonner dans la pratique actuelle; on se sert, dans le même but, de tiges de laminaire conservées dans l'éther iodoformé (V. LAMINAIRE). En chirurgie, on se sert souvent d'éponges fines pour essuyer les plaies opératoires et absorber le sang qui s'écoule; ces éponges doivent être soigneusement stérilisées à l'autoclave à 120° avant de s'en servir; mais leur prix élevé et la difficulté que l'on éprouve à les débarrasser de toute souillure leur font préférer par beaucoup de chirurgiens les tampons d'ouate hydrophile stérilisés, qui peuvent être jetés dès qu'ils sont salis.

**ÉPOOPHORON.** s. m. Nom donné par Waldeyer à l'organe de Rosenmüller pour rappeler qu'il répond, chez la femme, à l'épididyme de l'homme. V. CORPS *de Wolff*.

**EPPENHAUSEN** (Allemagne, Prusse). *Eaux sulfatées calciques*, froides, contenant 0gr,371 de sels, dont 0gr,212 de sulfate de chaux.

**ÉPREINTES.** s. f. pl. Douleurs violentes au niveau du rectum accompagnées de faux besoins d'aller à la selle dans la dysenterie. V. TÉNESME.

**ÉPREUVE.** s. f. — *Épreuve photographique*. V. PHOTOGRAPHIE. — *Signe de l'épreuve*. Signe décrit par Lannelongue dans la coxalgie au début : on fait mettre le malade debout, les talons rapprochés, le poids du corps reposant également sur les deux pieds; au bout de quelques minutes, les muscles du côté malade présentent des soubresauts et bientôt se contracturent, et le corps finit par se porter sur le côté sain de façon à soulager l'articulation malade. Ce signe est en rapport avec l'atrophie musculaire qui est très précoce, et peut précéder de beaucoup l'existence de la douleur.

**ÉPROUVETTE.** s. f. [all. *Birnprobe*]. Tube fermé par un bout, et gradué de façon à indiquer le volume des gaz ou des liquides en fractions du mètre ou du centimètre.

**EPSOM** (Angleterre, Surrey). *Eaux sulfatées magnésiennes*, froides, contenant 9 grammes environ de sulfate de magnésie; purgatives.

**EPSOMITE.** s. f. Le *sel d'Epsom*. V. SEL.

**EPTINGEN** (Suisse, Bâle). *Eaux sulfatées magnésiennes*, froides, 7°, contenant 0gr,870 de sels, dont 0gr,393 de sulfate de magnésie. Altitude : 550 mètres.

**ÉPUISEMENT.** s. m. [*exhaustio*, all. *Erschöpfung*, *Entkräfftung*, angl. *faintness*, *weariness*, it. *rifinimento*, *dissipazione*]. Affaiblissement graduel d'une ou de plusieurs fonctions, survenant sans lésions proprement dites, par suite d'un exercice excessif, sans intervalles de repos assez prolongés pour permettre une réparation convenable des appareils correspondants. Le traitement varie selon la ou les fonctions dont l'emploi exagéré a amené l'épuisement. — *Épuisement*. Vulgairement, affaiblissement des fonctions génératrices chez l'homme par suite d'excès vénériens, alcooliques, etc. ‖ En chimie et en pharmacie, *épuisement*, dissolution obtenue par le contact longtemps continué d'un dissolvant avec un corps dont les principes cherchés sont peu solubles.

**ÉPULIDE, ÉPULIE** ou **ÉPULIS.** s. f. [*epulis*, ἐπουλὶς, de ἐπὶ, sur, et οὖλον, gencive; all. *Epulis*, *Zahnfleischschwamm*, angl. *epulis*, it. *epulide*]. Tumeur développée sur les gencives, et qui n'est ni un abcès ni un phlegmon (V. PARULIE). Tantôt ces tumeurs sont molles, fongueuses, indolentes, d'un rouge obscur, et fournissent un suintement purulent et fétide. Tantôt elles sont plus fermes, plus élastiques, d'un rouge plus vif; on y sent des pulsations artérielles, et leur organisation paraît être la même que celle des tumeurs érectiles; tant qu'elles ne sont point entamées, elles ne donnent aucun suintement; si on les incise, elles versent abondamment du sang vermeil. Tantôt enfin les épulies, dures, bosselées, pâles ou d'un rouge violet, sont le siège de douleurs lancinantes plus ou moins vives. L'étude de la structure des *épulies* montre qu'on désigne sous un même nom plusieurs espèces de productions morbides : 1° de simples végétations ou petites tumeurs formées autour de quelque dent cariée, etc., composées de matière amorphe, d'éléments fibro-plastiques, et d'une trame du tissu lamineux; 2° des tumeurs fibreuses du périoste, ayant ou non envahi l'os, ou partant seulement de la gencive; 3° les épulies dites érectiles ou bosselées, bleuâtres, envahissant toujours plus ou moins le maxillaire; 4° les épulies dites cancéreuses, ayant pour élément essentiel des *myéloplaxes*, élément normal des os qui s'hypertrophie, et surtout se multiplie; puis des éléments fibro-plastiques, des *médullocelles*, des fibres lamineuses et des vaisseaux souvent nombreux, ce sont des *ostéosarcomes* : le point de départ du mal étant un élément de la moelle des os, ceux-ci sont envahis par la tumeur; mais ce qu'il y a de particulier à noter, c'est la résorption du tissu osseux devant le tissu mou qui grandit. Quelle que soit la nature de l'épulie, le traitement doit toujours être énergique et consister dans l'ablation de la tumeur, en raison de sa tendance à envahir les parties saines de la gencive et l'os maxillaire. Les tumeurs fongueuses, ordinairement produites ou entretenues par la carie ou la nécrose d'une racine dentaire, disparaissent souvent d'elles-mêmes après l'extraction de cette racine : il est cependant plus prudent de les exciser avec des ciseaux. L'excision, suivie de la cautérisation, suffit encore en cas de tumeur érectile, superficielle, pédiculée. Mais lorsque l'épulie est de nature cancéreuse, le seul procédé qui permette de dépasser avec certitude les limites du mal et qui mette à l'abri des récidives, c'est la résection de la portion correspondante du bord alvéolaire, qu'il est même prudent de faire suivre d'une cautérisation profonde et assez étendue par le fer rouge; lorsque plusieurs résections partielles, marginales, ont été pratiquées sans succès, on est obligé de réséquer une partie de l'os maxillaire dans toute sa hauteur.

**ÉPULOTIQUE.** adj. et s. m. [*epuloticus*, de ἐπὶ, sur, et οὐλή, cicatrice]. Synonyme de *cicatrisant*.

**ÉPURATION.** s. f. Action de débarrasser un corps de ses impuretés, de le rendre pur ou plus pur : *épuration des huiles* (V. HUILE *fixe*).

**ÉPURGE.** s. f. Nom vulgaire de l'*Euphorbia lathyris*, L. V. EUPHORBE.

**ÉPYRÈLE.** s. f. Synonyme d'*huile empyreumatique*.

**ÉQUATION.** s. f. [all. *Gleichung*, angl. *equation*, it. *equazione*]. — *Équation personnelle*. V. ERREUR *personnelle*.

**ÉQUATORIAL.** adj. — *Plaque équatoriale*. V. CARYOCINÈSE.

**ÉQUILIBRATION.** s. f. Ensemble des mouvements partiels qui concourent à placer le corps en équilibre dans un état donné de station ou de locomotion générale. L'équilibration est passagèrement difficile lorsque ces mouvements sont mal coordonnés, comme on le voit dans l'ivresse. Elle est troublée d'une façon permanente, à un degré variable,

dans un certain nombre d'affections de l'encéphale, de la moelle épinière, de l'oreille interne, comme dans l'ataxie locomotrice, la paralysie générale, la maladie de Ménière. Enfin elle est produite par les lésions expérimentales du cervelet et des pédoncules cérébelleux, ce qui vient à l'appui de la doctrine qui fait de ces organes le régulateur de la coordination des mouvements. V. MALADIE *de Ménière*, TOURNOIEMENT et VERTIGE.

**ÉQUILIBRE.** s. m. État de repos d'un corps sollicité par deux ou plusieurs forces égales et de sens contraire qui se neutralisent de sorte que l'action d'aucune d'elles ne se fait sentir sur lui. L'équilibre est *instable* lorsque le corps, écarté si peu que ce soit de sa position, l'abandonne définitivement; *stable*, lorsque, dans la même circonstance, il reprend de lui-même cette position.

**ÉQUIMOLÉCULARITÉ.** s. f. Synonyme d'*isotonie*.

**ÉQUIN.** adj. V. PIED *bot*.

**ÉQUISÉTACÉES.** s. f. pl. [*equisetaceæ*]. Famille de plantes acotylédones, qui ne renferme que le genre *Equisetum* (*prêle* en français).

**ÉQUISÉTATE.** s. m. Sel que forme l'acide équisétique. Cet acide, étant tribasique, donne trois espèces d'équisétates, qui en général cristallisent difficilement.

**ÉQUISÉTIQUE.** adj. Qui concerne les *prêles* (*Equisetum*). — *Acide équisétique* [*aconitique, citridique, paracitrique*] ($C^{12}H^3O^9.3HO$). Acide trouvé dans la *prêle commune*, dans l'aconit napel, dans le pied-d'alouette des champs; obtenu aussi en chauffant fortement l'acide citrique. Inconnu à l'état cristallin, fusible à 140°, se décompose à 160° en donnant de l'acide itaconique; soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Isomère des acides *fumarique* et *maléique*.

**ÉQUITATION.** s. f. [all. *Reitkunst*, angl. *riding*, it. *equitazione*]. Art de monter à cheval. L'exercice du cheval, par le mouvement et l'ébranlement qu'il donne au corps, par les contractions répétées peu énergiques qu'il sollicite de presque tous les muscles du tronc et des membres, sans la fatigue particulière que cause la marche, favorise le développement musculaire. Il active la respiration plus que la circulation. L'abus de l'équitation prédispose aux hémorroïdes, au varicocèle, aux varices des jambes, et amène au membre inférieur une courbure dont le sommet est au genou, qui est repoussé en dehors par rapport aux extrémités supérieure du fémur et inférieure du tibia.

**ÉQUIVALENT.** s. m. [all. *Æquivalent*, angl. *equivalent*, it. et esp. *equivalente*]. En chimie (Wollaston, 1814), quantité pondérable et invariable d'un corps, nécessaire pour remplacer un certain poids fixe d'un autre corps dans les combinaisons. Autrefois ce poids était déterminé pour tous les corps relativement à 100 parties en poids de l'oxygène pris pour type; actuellement c'est au poids 1 d'hydrogène qu'on rapporte les équivalents. Ainsi l'équivalent du chlore a été fixé à 35,5, parce que, lorsque ce corps se substitue à l'hydrogène dans une combinaison, c'est un poids égal à 35,5 du premier qui remplace toujours un poids 1 de l'autre : 35,5 de chlore et 1 d'hydrogène s'équivalent donc; 35,5 est l'équivalent du chlore. L'équivalent est donc représenté, pour chaque corps, par un poids constamment semblable, mais variable d'un corps à l'autre. ‖ En physique, *équivalent endosmotique*. V. ENDOSMOTIQUE. — *Équivalent mécanique*. — V. PROPRIÉTÉ.

**ÉQUIVOQUE.** adj. — *Génération équivoque*. V. HÉTÉROGÉNIE.

**ÉRABLE.** s. m. [*Acer*, Mœnch, all. *Ahorn*, angl. *mapletree*, it. *acero*, esp. *acer*]. Genre de plantes de la famille des acérinées, qui sont toutes des arbres ou des arbrisseaux. — *Érable à sucre* (*Acer saccharinum*, L.). Arbre originaire de l'Amérique méridionale, qui donne par la perforation du tronc, au printemps, une sève abondante dont on extrait du sucre, et dont on peut faire de l'alcool ou du vinaigre; 30 kilogrammes de sève (quantité qu'un pied peut donner en vingt-quatre-heures) fournissent 2 kilogrammes de sucre brut, très blanc, et identique avec le sucre de canne. — *Érable sycomore* ou *faux platane* (*Acer pseudo-platanus*, L.). Il donne du sucre comme le précédent. — *Érable platane* ou *faux sycomore* (*Acer platanoides*, L.). Fleurs jaunes en corymbe; il donne aussi du sucre.

**ÉRADICATIF, IVE.** adj. [*eradicans*]. Se dit des moyens thérapeutiques auxquels on supposait la propriété de détruire la maladie et ses causes, de guérir le mal présent et d'en empêcher le retour.

**ÉRADICATION.** s. f. [*eradicatio*, de *e*, hors, et *radix* racine]. Synonyme d'*arrachement*. — *Éradication du pédicule décortiqué*. Procédé qui consiste dans l'introduction d'un spéculum bivalve, la saisie du polype (de l'utérus en particulier) avec la pince de Museux, la section circulaire aussi haut que possible de la muqueuse couvrant le pédicule, et des tractions obliques rompant, de la circonférence au centre, les fibrines d'attache interne.

**ÉRAILLEMENT.** s. m., ou **ÉRAILLURE.** s. f. Excoriation aux bords de laquelle les lambeaux d'épiderme restent adhérents, ou déchirure allongée à bords irréguliers. — *Éraillement de la paupière*. V. ECTROPION.

**ERB** (médecin allemand, né en 1840). — *Amyotrophie type Erb*, ou *forme juvénile de Erb*. Atrophie musculaire progressive, caractérisée par son apparition dans l'enfance et dans l'adolescence, affectant les muscles de la ceinture scapulaire et du membre supérieur (type scapulo-huméral), mais respectant la face; c'est une forme de la *myopathie atrophique progressive*. — *Groupe Duchenne-Erb*. V. DUCHENNE. — *Maladie de Erb-Charcot*. Tabes dorsal spasmodique. — *Maladie de Erb-Goldflam*. Paralysie bulbaire supérieure subaiguë à type descendant. — *Maladie* ou *syndrome de Erb*. Paralysie bulbaire asthénique ou myasthénie grave pseudo-paralytique (V. MYASTHÉNIE). — *Paralysie spinale syphilitique de Erb* ou *paraplégie de Erb*. Forme de myélite dorsale d'origine syphilitique, caractérisée par un état spasmodique des membres inférieurs et de la faiblesse du sphincter vésical; elle tend à s'améliorer sous l'influence du traitement dans la moitié des cas environ. — *Point de Erb*. Point situé au-dessus de la clavicule, où l'on peut électriser les cinquième et sixième paires cervicales. — *Signe de Erb*. Augmentation de l'excitabilité des nerfs périphériques dans la tétanie par l'électricité galvanique, plus rarement faradique; ce signe permet d'établir le diagnostic en dehors des accès. On donne aussi le nom de *signe de Erb* dans le tabes à la disparition du réflexe pupillaire à la douleur.

**ERDOBENYE** (Autriche, Hongrie). *Eaux ferrugineuses sulfatées*.

**ÉRECTEUR.** adj. et s. m. [de *erigere*, relever; all. *aufrichtend*, angl. *erector*, it. *erettore*, esp. *erector*]. En anatomie, *érecteur de la verge* chez l'homme, *érecteur du clitoris* chez la femme, le *muscle ischio-caverneux*. — *Centre érecteur*. Région de la moelle lombaire d'où part l'excitation qui détermine l'*érection*. — *Nerfs érecteurs*. Ceux qui se rendent au tissu *érectile* et dont l'excitation amène l'*érection*.

**ÉRECTILE.** adj. [all. *erectil*, angl. *erectile tissue*, it. *erettile*, esp. *erectil*]. — *Tissu érectile*. Tissu qui est constitué par des capillaires communiquant avec des artères et des veines à orifices plus étroits qu'eux-mêmes, et qui éprouve, lorsqu'il est pénétré par une plus grande quantité de sang que dans l'état ordinaire, une *érection par dilatation forcée*. Il existe : 1° dans les corps caverneux du pénis; 2° dans les corps spongieux de l'urètre;

3° dans le clitoris; 4° dans le *bulbe du vestibule*, analogue au bulbe de l'urètre et appelé à tort *bulbe du vagin*. — Fig. 273. Coupe d'une verge distendue par le mercure. 1, aréoles du tissu érectile des corps caverneux; 2, canal de l'urètre devenu béant par l'érection de son corps spongieux. Le *mamelon*, qui se dresse par la contraction des fibres-cellules de la peau et du tissu lamineux souscutané; les papilles cutanées et muqueuses, qui se dressent un peu par le même mécanisme, ont été considérés faussement comme formés de tissu érectile. Les anastomoses volumineuses et fréquentes des veines de la rate dans l'épaisseur de son parenchyme se rapprochent de la disposition du tissu érectile, et l'organe s'érige et se durcit lorsque le sang est retenu dans ces veines; mais elles ne forment point de cavités communiquant entre elles ou avec les artères par des orifices plus étroits qu'elles-mêmes, comme dans le tissu érectile. Rouget, considérant comme érectile tout appareil formé de plexus artériels et veineux soumis à l'action des fibres-cellules, quelles que soient d'ailleurs les dimensions absolues et relatives de ces vaisseaux et des capillaires qui les séparent, regarde comme érectile le tissu des parois du vagin, de l'utérus, des trompes, de l'aileron de l'ovaire, de l'iris, des glandes vasculaires sanguines, etc., en un mot de tout organe susceptible de présenter, à un moment donné, une turgescence analogue à l'érection. Cette extension est erronée en ce qu'elle ne tient pas compte de la texture propre au tissu érectile, tel qu'on le rencontre dans les organes génitaux externes, et rien que dans ces organes; aucun des éléments constituants de ce tissu ne lui est spécial; mais la disposition des capillaires en réseau, et leur volume considérable relativement aux artères et aux veines correspondantes, suffisent à le caractériser. Le tissu érectile proprement dit est composé : 1° par un réseau d'énormes capillaires dilatés de manière à remplir le rôle de réservoirs sanguins (aréoles spongieuses), et ayant la structure des capillaires ordinaires; 2° à ce réseau arrivent des artérioles à tunique musculaire très épaisse, flexueuses, à ondulations très rapprochées, souvent disposées en spirale ou en hélice (*artères hélicines*) sur une certaine longueur avant de se continuer avec ces capillaires, plus larges qu'elles ne le sont elles-mêmes; 3° du même réseau partent des veines plus étroites à leur origine que les aréoles dont elles sortent; mais, dans le tissu des organes érectiles, elles se constituent, en tant que vaisseaux efférents, à la surface des organes premiers que forme le tissu érectile même, plutôt que dans son épaisseur, contrairement à ce qui a lieu dans les autres tissus; 4° les mailles qui circonscrivent ces larges capillaires, composant le réseau appelé tissu spongieux, sont constituées par des faisceaux ou *trabécules* anastomosés de manière à entourer ces gros capillaires, et formés de fibres lamineuses et de fibres élastiques en quantité à peu près égale, de fibres-cellules, et d'un petit nombre de fins capillaires et de tubes nerveux fournis par le nerf honteux et le plexus hypogastrique. — *Tumeurs érectiles* et *tissu érectile accidentel*. V. VASCULAIRE (*Tumeur*).



Fig. 273. — Tissu *érectile*.

**ÉRECTILITÉ.** s. f. [all. *Erectilitat*, angl. *erectility*, it. *erettilità*, esp. *erectilitad*]. Propriété qu'ont certaines parties d'entrer en érection.

**ÉRECTION.** s. f. [*erectio*, all. *Steifwerden*, angl. *erecting*, it. *erezione*, esp. *erecoion*]. État d'une partie qui, de molle qu'elle était, devient raide, dure et gonflée, par afflux du sang dans ses vaisseaux. ‖ Particulièrement, turgescence de la verge et du clitoris. — La *cause immédiate de l'érection* est une dilatation des artères efférentes, qui a été d'abord regardée comme passive, d'origine paralytique, et due à la suspension de l'action du grand sympathique; actuellement, cette dilatation est plutôt considérée comme active et expliquée de la façon suivante : en se dilatant, les vaisseaux afférents, très musculeux, deviennent le siège d'une contraction vermiculaire incessante qui accroît et maintient l'afflux sanguin dans les artères des corps caverneux et du bulbe de l'urètre jusqu'aux artères hélicines, de sorte que l'érection est une activité de l'afflux sanguin artériel dans un tissu particulier, par dilatation des vaisseaux afférents, siège de contractions vermiculaires ou péristaltiques continues (Ch. Legros). Cet état fonctionnel des artères se rendant aux organes formés de tissu érectile permet à l'afflux du sang artériel de s'opérer autant que dure l'érection. Les causes éloignées de cet afflux sont les sensations périphériques, l'état psychique, les altérations morbides des centres nerveux, qui peuvent exciter le centre érecteur de la moelle. Mais, si cet afflux sanguin est suffisant pour expliquer la turgescence d'un organe pourvu de tissu érectile, il ne l'est pas pour expliquer la rigidité qui l'accompagne. Pour certains auteurs, l'érection n'est qu'un phénomène physique de réplétion, par un liquide incompressible, de cavités à parois flexibles, mais qui ne sont pas extensibles au delà d'un certain degré; degré qui est limité tant par la texture propre des trabécules que par celle de l'enveloppe fibreuse de chaque organe formé de tissu érectile : après avoir augmenté de volume jusqu'à ce degré fixe, l'organe devient relativement inflexible, de là la rigidité, due sur le vivant, comme sur le cadavre, à l'accumulation, jusqu'à réplétion et distension, d'un liquide incompressible dans le réseau à larges mailles du tissu des corps caverneux, etc. D'autres physiologistes font intervenir dans le phénomène de l'érection, pour expliquer la rigidité consécutive à la dilatation, une action vitale, une cause musculaire placée dans le tissu érectile même ou au dehors : Ercolani invoque la contraction des fibres-cellules contenues dans les trabécules; Rouget admet que les muscles extérieurs (transverse du périnée, muscle de Houston) compriment les veines efférentes, en diminuent le calibre et s'opposent ainsi au retour du sang veineux; enfin les contractions des muscles bulbo- et ischio-caverneux, qui refoulent le sang vers le gland, ne sont pas étrangères à l'érection. Après l'éjaculation, les artères reprennent leur calibre normal et le sang coule librement par les veines efférentes. V. PRIAPISME.

**ÉRÉTHISME.** s. m. [*erethismus*, ἐρεθισμός, de ἐρεθίζω, j'irrite; all. *Reiz*, angl. *erethismus*, it. et esp. *eretismo*]. Augmentation de la *tonicité nerveuse* dans une partie ou dans la totalité de l'organisme. ‖ État local ou général déterminé par cette augmentation.

**ERGASME.** s. m. [de ἐργάζεσθαι, travailler]. Anciennement flux humoral, indiquant un état de travail de l'organisme.

**ERGASTOPLASMA.** s. m. [de ἐργάζεσθαι, travailler]. Partie du protoplasma cellulaire qui se différencie dans le but de produire des matières particulières qui se déposent dans le corps cellulaire; c'est le protoplasma en travail, ou la partie du protoplasma qui travaille, le protoplasma supérieur (Garnier et Bouin). Il se distingue du cytoplasma ordinaire en ce qu'il est formé d'une substance chromatique, mais autrement chromatique que la chromatine nucléaire; d'où le nom de *cytochromatine* qu'on lui donne parfois. Il est situé dans la partie basale de l'élément, c'est-à-dire dans la portion opposée au sens suivant

lequel se fait l'excrétion (V. fig. 138, C, p. 262) ; il est en continuité avec le reste du protoplasma. Lorsqu'il perd en partie ou en totalité ses connexions avec le réseau cytoplasmique, il se montre sous l'aspect de figures paranucléaires analogues à celles décrites par les auteurs allemands sous le nom de *Nebenkern*; ces figures peuvent résulter de l'association de débris ergastoplasmiques avec des produits de métamorphose nucléaire, représentant du matériel non utilisé au cours de l'acte sécrétoire précédent. Il y a équivalence morphologique et fonctionnelle entre une cellule en voie de sécrétion et une cellule en voie de division, entre l'*ergastoplasma* et le *kinoplasma*. Aussi ces deux états sécrétoire et mitosique ne peuvent être que successifs. Il y a autant de protoplasmas supérieurs voisins, mais différents les uns des autres, qu'il y a de manifestations analogues, mais diverses, de l'activité cellulaire.

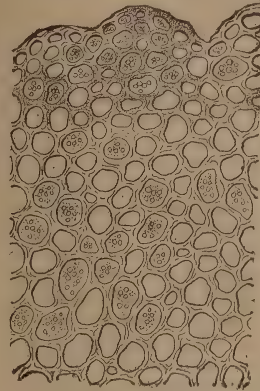
**ERGOGRAPHE.** s. m. [de ἐργὸν, travail, et γράφειν, écrire]. Appareil destiné à enregistrer le travail musculaire. Il s'applique aux fléchisseurs des doigts, et permet de déterminer les lois de la fatigue (Mosso).

**ERGOMÈTRE.** s. m. [de ἐργὸν, travail, et μέτρον, mesure]. Appareil destiné à mesurer le travail musculaire.

**ERGOPLASMA.** s. m. (Davidoff). Substance jouant un rôle actif dans l'évolution de l'œuf, et analogue à l'*archoplasma* de Boveri.

**ERGOT.** s. m. [*calcar*, all. *Sporn*, angl. *spur*, it. *sperone*, esp. *espolon*]. — *Ergot*, *ergot de blé*, *ergot de seigle*, etc. [*Sclerotium clavus*, DC.; all. *Mutterkon*, angl. *blight*, *smut*, it. *atlogliato*]. Corps allongé, arqué, long de 1 à 5 centimètres, épais de 2 à 4 millimètres, qui occupe parfois la place du grain de seigle (fig. 274). On le rencontre moins communément à la place du grain de blé, d'avoine, de maïs et d'autres céréales : l'ergot de blé, plus gros, plus court, plus dur que le premier, peut remplacer celui-ci pour les usages thérapeutiques. Son odeur, à l'état récent, rappelle celle des champignons ; puis elle devient forte et désagréable ; sa saveur, d'abord peu prononcée, se change en une sensation d'astriction pénible et persistante. L'ergot de seigle conserve une analogie grossière de forme avec le grain, dont il diffère en ce qu'il offre dans sa longueur trois angles mousses séparés par autant de sillons, dont le plus prononcé est tourné en dehors de l'épi, et non point contre son axe, comme on le voit pour le sillon du grain de seigle. Il est conique à son extrémité inférieure, qui adhère au centre de la fleur, mais sans continuité des fibres. Son extrémité supérieure, conique ou tronquée, est surmontée d'un corps jaunâtre ou gris, de forme variable, la *sphacélie*. L'ergot est d'un brun ou d'un noir violacé à sa surface, couleur qui, lorsqu'il n'a pas encore été touché, est voilée par une mince couche blanchâtre très fugace. La surface de l'ergot est assez fréquemment fendillée en long, ou en travers, et laisse voir le tissu intérieur, qui est d'un blanc grisâtre, homogène, compact. Les cellules du tissu sont noires à la surface, remplies de fines granulations, et tapissées d'une mince couche homogène, noirâtre, granuleuse ; les cellules du reste de la masse, qui est blanche, homogène, sont polyédriques, à angles arrondis, quelquefois bifurquées, larges de 6 à 10 millièmes de millimètre environ, très adhérentes ensemble (fig. 275), difficiles à isoler, se gonflant beaucoup dans l'acide sulfurique. Elles renferment seulement des gouttes d'huile, et pas d'amidon; elles sont six à huit fois plus petites que les cellules du grain de seigle et autres céréales, et ont tous les caractères des cellules du tissu non filamenteux ou cellulaire serré des lichens et des champignons. La composition chimique de l'ergot est très complexe : ergotine, huile fixe, fongine, osmazôme, sucre, phosphates de potasse et de chaux (Wiggers); formiate de propylamine (Winckler); ecboline (Wenzell); ergotinine (Tanret); scléromucine, acide sclérotique, sclérérythrine, scléroiodine, sclérocristalline, scléroxanthine (Dragendorff et Padwissotzky). C'est à tort qu'on a considéré l'ergot comme un champignon parfait, auquel on a donné les noms de *Sclerotium clavus*, DC., de *Spermœdia clavus*, Fries : Tulasne a montré que ce corps est un organe transitoire de végétation entre l'apparition de la *sphacélie* et le développement du *Claviceps purpurea*. La *sphacélie* (*sphacelia vegetum*, Léveillé) ou *spermogonie* (Tulasne) commence à se développer avant l'épanouissement de la fleur, dans l'ovaire encore jeune du seigle, du blé, etc., sous forme d'une masse blanc jaunâtre, molle, gluante ou presque diffluente, formée de cellules filamenteuses, simples ou ramifiées, plus ou moins grosses, contenant des gouttes d'huile et supportant des *conidies* : cette masse se substitue à l'ovaire, dont la cavité s'oblitère, et, en se développant, se coiffe à sa partie supérieure de l'épiderme poilu du sommet de l'ovaire dont elle a pris la place. Au-dessous ou plutôt à la base de la sphacélie, naît l'ergot sous forme d'un bourgeon qui durcit, noircit, grandit, et sort des enveloppes florales en soulevant la sphacélie couronnée par les poils de l'ovaire. Placé dans la terre humide, l'ergot donne naissance au *Claviceps purpurea*, Tulasne, véritable champignon pourvu d'un pédicule plus ou moins long et d'un chapeau sphérique (*sphérie*), rouge violacé, renfermant une multitude de conceptacles dont l'intérieur est occupé par des sporanges qui contiennent des spores. Le *Claviceps* seul est donc un champignon parfait ; l'ergot n'est qu'un mycélium condensé ou scléroïde, qui, comme les autres mycéliums, représente un état transitoire de l'évolution de ce champignon. — L'usage habituel de pain contenant de l'ergot détermine une action spéciale sur l'économie (V. ERGOTISME *chronique*). Administré à doses médicales (2 gr. en moyenne), l'ergot de seigle amène parfois des contractions du tube digestif, avec nausées, vomissements,


Fig. 274. — *Ergot* de seigle.


Fig. 275. — *Ergot* de seigle (coupe transversale).

coliques et diarrhée; mais son effet capital se manifeste sur l'utérus, qui, sous son influence, se contracte avec une énergie peut-être plus grande lorsque l'organe est gravide que lorsqu'il est en état de vacuité, mais bien certaine dans les deux cas. Aussi emploie-t-on l'ergot comme médicament obstétrical, mais seulement quand l'utérus est complètement vide de son contenu; donné avant l'expulsion du fœtus, il active parfois la sortie de l'enfant, mais il entrave la circulation placentaire et amène souvent la mort de l'enfant; de plus il tétanise l'utérus, empêche toute intervention de l'accoucheur et expose à la rétention des annexes. Il est par contre précieux pour combattre les hémorragies qui se produisent parfois après la délivrance; on le donne alors à l'intérieur sous forme de poudre, mais on prescrit plutôt aujourd'hui l'ergotine ou l'ergotinine en injection sous-cutanée, dont l'action est plus rapide. En médecine, on utilise aussi les propriétés spéciales de l'ergot sur l'utérus dans toutes les hémorragies fonctionnelles ou symptomatiques de l'organe. L'ergot fait aussi contracter la vessie, et, en général, tous les organes pourvus de fibres contractiles, tels que les vaisseaux qu'il resserre : d'où son emploi dans la paralysie vésicale et la rétention d'urine, dans l'incontinence nocturne et la spermatorrhée, dues à une atonie musculaire, dans l'albuminurie récente dépendant de l'hyperémie rénale, dans la galactorrhée, dans les hémorragies d'origine congestive, telles que les hémoptysies et l'hématurie, dans les affections entretenues par une congestion habituelle des centres nerveux, méningo-myélite (Brown-Séquard et Trousseau), ataxie locomotrice (Charcot) : dans cette maladie, il rend parfois quelques services, en particulier pour combattre les troubles urinaires; on le prescrit alors à doses modérées et avec des intervalles de repos, par exemple deux ou trois prises de 0gr,30 d'ergot pour chacun des trois premiers jours de la semaine, et cela pendant un mois ou six semaines (Marie). Enfin, en chirurgie, l'extrait aqueux (V. ERGOTINE *de Bonjean*) a été appliqué au traitement des anévrysmes. — *Huile d'ergot.* V. HUILE.

**ERGOTÉ, ÉE.** adj. — *Blé, seigle ergoté.* V. ERGOT.

**ERGOTINE.** s. f. [de *ergot*; *ergotinum*, all. *Ergotin*, angl. *ergotine*, it. *ergotina*]. Nom donné à plusieurs substances différentes retirées de l'ergot de seigle. — *Ergotine de Bonjean.* Extrait aqueux d'ergot de seigle, préparé en épuisant la poudre d'ergot par déplacement à l'aide de l'eau froide, évaporant au bain-marie, reprenant par l'alcool à 90° en excès, filtrant et évaporant de nouveau. Mou, rouge brun, très homogène, d'une odeur de viande rôtie, d'une saveur piquante et amère, soluble dans l'alcool à 70°, formant avec l'eau une dissolution rouge, acide, limpide et transparente, ce composé agit sur les fibres musculaires de l'utérus comme la poudre d'ergot; est aussi hémostatique et ralentit la circulation, à la dose de 2 à 4 grammes dans une potion à prendre en vingt-quatre heures. On a aussi employé à l'extérieur, en injections hypodermiques, la solution suivante : ergotine, 1 gramme; glycérine, 3 grammes; alcool ou eau, 3 grammes. Langenbeck, en injectant tous les trois jours, au voisinage de la sous-clavière, de 3 à 18 grammes de cette solution, a obtenu un succès provisoire. La même solution peut être injectée pour arrêter les hémorragies. — *Ergotine Yvon.* Extrait aqueux d'ergot, préparé de telle sorte qu'un centimètre cube représente un gramme d'ergot; elle s'emploie surtout en injections hypodermiques. — *Ergotine de Wenzel.* Produit soluble dans l'eau, inusité. — *Ergotine de Wiggers.* Substance insoluble dans l'eau et dans l'éther, soluble dans l'alcool qui sert à la retirer de la poudre d'ergot déjà traitée par l'éther, résinoïde, d'un rouge brun, d'une saveur amère un peu âcre, ni acide ni alcaline. Ses propriétés paraissent bien plus toxiques que celles de l'ergot. Elle n'est pas employée en thérapeutique.

**ERGOTININE.** s. f. ($C^{70}H^{40}Az^4O^{12}$, ou, en atomes $C^{35}H^{40}Az^4O^6$). Corps retiré de l'ergot de seigle, par l'emploi successif de l'alcool et de l'éther qui le dissolvent, tandis qu'il est insoluble dans l'eau. C'est une base faible, formant avec les acides des sels difficilement cristallisables. On ne retrouve pas dans ce principe défini les propriétés du seigle ergoté. L'ergotine de Bonjean, simple extrait *préparé à l'air*, les conserve au contraire assez bien, pour qu'on puisse dire *a priori* qu'elle ne les emprunte pas à l'ergotinine (Tanret). Cette substance s'emploie à la dose de un quart à 1 milligramme en sirop ou en injections hypodermiques.

**ERGOTISME.** s. m. [all. *Ergotismus, Kriebelkrankheit*, angl. *ergotism*, it. *ergotismo*, esp. *ergotismo*]. Ensemble des phénomènes déterminés dans l'économie par l'ergot de seigle ou de blé. — *Ergotisme aigu.* Réunion de symptômes provoqués par l'ergot pris à dose toxique : ce sont d'abord les effets spéciaux de ce corps sur l'utérus, puis des nausées et des vomissements, des coliques et de la diarrhée, de la soif et de l'anorexie, des démangeaisons, de l'engourdissement et de la lassitude dans les membres, des vertiges, de la dilatation des pupilles, la diminution de fréquence et de la force du pouls, avec tendance à la syncope, pâleur et lividité de la face (Gubler). Tous ces symptômes prouvent, en somme, que l'ergot agit comme excito-moteur de la fibre musculaire, les phénomènes nerveux étant sous la dépendance de l'anémie produite dans les centres cérébro-spinaux par le resserrement des capillaires. — *Ergotisme chronique* [*raphanie, feu Saint-Antoine*]. État morbide amené par l'usage habituel de pain fait avec du seigle (et plus rarement du blé) ergoté. On en distingue deux formes : 1° l'*ergotisme convulsif*, qui consite d'abord en vertiges, en fourmillements et crampes dans les extrémités, puis en convulsions tétaniformes accompagnées de douleurs très vives; enfin en perte de la sensibilité générale et visuelle et de la motricité : la mort peut arriver dès le début dans un accès de suffocation; 2° l'*ergotisme gangreneux*, dans lequel les fourmillements, le refroidissement et l'insensibilité des extrémités sont suivis de l'apparition d'une gangrène sèche et symétrique, qui remonte plus ou moins haut et qui détermine la chute des parties atteintes : c'est une sorte d'asphyxie locale de ces parties, se produisant parce que l'ergot fait contracturer les vaisseaux des extrémités, qui sont ainsi privées de tout apport sanguin; cet effet vaso-constricteur est prouvé par l'état de la rétine, qui est anémiée par contracture des vaisseaux rétiniens, d'où résulte souvent l'apparition d'une amaurose spéciale à l'ergotisme (M. Raynaud). Quoique les formes convulsive et gangreneuse aient été considérées comme deux entités morbides différentes et soient encore décrites séparément, il est certain qu'il n'y a là qu'une seule et même intoxication, qui peut s'arrêter dans sa marche avant l'apparition de la gangrène, ou, au contraire, progresser jusqu'à amener la mortification. La saignée générale peut être employée au début, lorsque les convulsions dominent; l'opium, à l'intérieur ou en injections hypodermiques, est précieux pour calmer les douleurs; quand la gangrène est déclarée, mieux vaut se borner à favoriser la séparation des parties mortifiées et les maintenir jusque-là au milieu des antiseptiques les plus propres à prévenir la résorption putride, que de pratiquer une amputation qui est rarement suivie de succès. En résumé, c'est plutôt par l'application de mesures prophylactiques énergiques que par l'emploi de moyens thérapeutiques qu'on parviendra à diminuer les accidents de l'ergotisme.

**ERICHSEN** (John Eric, chirurgien anglais, 1818-1896). — *Maladie d'Erichsen.* Hystérie traumatique, consécutive ordinairement à un accident de chemin de fer. — *Signe d'Erichsen.* Douleur déterminée par le rapprochement

brusque de deux os iliaques, dans la sacro-coxalgie, au niveau de l'interligne sacro-iliaque.

**ÉRICINONE.** s. m. Voy. HYDROQUINONE.

**ÉRIGERON.** s. m. [*vergerette, queue-de-renard*]. Plante de la famille des composées; tonique et astringente. On emploie les feuilles et les sommités fleuries en infusion. — *Huile d'érigeron.* Elle s'emploie contre les hémorragies utérines.

**ÉRIGNE.** s. f. [*uncus, uncinus*, all. *Ærigne*, angl. *hook*, it. *uncino*, esp. *erina*]. Espèce de crochet dont les chirurgiens et les anatomistes se servent pour saisir, retenir, soulever et écarter certaines parties dans le cours d'une dissection ou d'une opération. L'érigne se compose d'un manche, d'une tige et d'un crochet. La tige est ordinairement en acier et cylindrique, longue de 5 à 8 centimètres; le manche, à peu près de même longueur, est taillé à pans pour être tenu plus solidement. Souvent, le manche est remplacé par une curette à l'extrémité de la tige opposée au crochet. L'*érigne double* a une tige terminée par deux crochets formant une sorte de fourche. On fait aussi des érignes qui sont à volonté simples ou doubles, moyennant que la partie terminée par le crochet est fendue dans une portion de sa longueur, et que les deux divisions du crochet font ressort et s'écartent spontanément lorsqu'on retire de bas en haut un anneau qui les tient rapprochées. On a inventé un grand nombre d'érignes spéciales à telle ou telle opération : telle est la *pince de Museux* (V. PINCE). — *Érigne à repoussoir*. Érigne imaginée par Marjolin pour l'excision des amygdales. C'est une érigne double, sur le manche de laquelle a été ajouté un repoussoir à double pointe, qui peut, suivant les cas, être éloigné ou rapproché des crochets.

**ERLACHBAD** (Autriche, Tyrol). *Eaux minérales*, indéterminées.

**ERLAU** (Autriche, Hongrie). *Eaux chlorurées sodiques*, chaudes, 32°. Établissements.

**ERLENBAD** (Allemagne, Bade). *Eaux chlorurées sodiques*, tièdes, 23°, contenant 2gr,358 de sels, dont 1gr,413 de chlorure de sodium. Établissements.

**ÉRODIUM.** s. m. Genre de plantes géraniacées, regardées comme toniques et hémostatiques. L'*Erodium cicutarium* a été employé pour combattre les hémorragies utérines; on prescrit une infusion préparée avec 15 grammes de plante pour 180 grammes d'eau, et additionnée de quelques gouttes d'essence de menthe; une cuillerée à bouche toutes les heures (Koromovitch).

**ÉROSION.** s. f. [*erosio*, de *erodere*, ronger; all. *Frass*, angl. *erosion*, it. *erosione*]. Action ou effet d'une substance corrosive. — Les mots *érosion*, *usure*, etc., souvent employés en pathologie pour désigner le fait d'*envahissement* par des produits morbides qui se substituent, ne désignent pas une propriété différente de celles qui sont inhérentes à la substance organisée. Il ne se développe pas, à un moment donné, dans les éléments normaux, une faculté de *ronger*, d'*user*, etc., dont jouiraient certains tissus morbides par rapport aux tissus sains, à l'exclusion de certains autres. Cette propriété des éléments d'envahir un tissu et de s'y substituer n'est qu'une modification des propriétés végétatives naturelles, un degré d'énergie plus considérable dans certains d'entre eux, relativement à certains autres, et se montrant d'une manière permanente ou temporaire, normale ou pathologique, selon les conditions où se trouve placé cet élément. Dans le cas d'érosion des os de la part d'un anévrysme, il y a disparition graduelle de la substance osseuse, comprimée par la paroi anévrysmale; par suite de la compression, la désassimilation l'emporte dans la substance osseuse sur l'assimilation : c'est une destruction de l'os par la tumeur anévrysmale, en masse si l'on peut ainsi dire, et non un envahissement graduel. V. ENVAHISSEMENT. — *Érosion chancreuse*. V. SYPHILIS. — *Anévrysme par érosion*. V. VASCULAIRE (*Tumeur*).

**ÉROTIQUE.** adj. [de ἐρωτικὸς, érotique]. — *Fièvre érotique*. Fièvre qui accompagne souvent l'*érotomanie*. — *Monomanie érotique*. V. MONOMANIE.

**ÉROTOMANIE.** s. f. [*erotomania*, de ἔρως, amour, et μανία, manie, délire; all. *Liebeswuth*, angl. *delirium eroticum*, it. *farnetico amoroso*]. V. MONOMANIE *érotique*.

**ERRATIQUE.** adj. [*erraticus*, de *errare*, errer; πλανήτης, all. *wandelnd*, angl. *erratic*, it. et esp. *erratico*]. Se dit d'une maladie ou d'un symptôme dont le siège est inconstant ou dont la marche est irrégulière. — *Chaleur erratique*. V. CHALEUR. — *Douleur erratique*. Celle qui change de place d'un instant à l'autre, comme certaines douleurs rhumatismales. — *Érysipèle erratique*. V. ÉRYSIPÈLE. — *Fièvre erratique*. Fièvre qui revient à des intervalles irréguliers.

**ERREUR.** s. f. — *Erreur de lieu* [*error loci*, all. *Verrirrung*]. Sorte de déviation ou d'aberration des fluides du corps, d'après Boerhaave. Il admettait plusieurs ordres de vaisseaux capillaires qui allaient toujours en diminuant, et dont les plus gros recevaient les globules rouges du sang; les seconds, plus petits, le sérum; les troisièmes, la lymphe; enfin, les plus petits, les fluides les plus subtils : lorsque les globules rouges passaient dans les vaisseaux destinés à recevoir le sérum, etc., il y avait, selon lui, *erreur de lieu*. V. HÉTÉROTOPIE. — *Erreurs médicales populaires*, ou *erreurs populaires en médecine*. Croyances erronées qui se retrouvent, à des degrés divers, dans toutes les classes de la société sans exception, et qui tiennent à ce qu'on a pendant des siècles été obligé de chercher à soulager et à guérir, avant qu'il fût possible de connaître le siège et la nature des lésions : les guérisons ainsi obtenues ont fait croire, et font croire encore au vulgaire, que l'on peut juger de l'état morbide d'un organe sans en connaître l'organisation et le fonctionnement normaux; que l'on peut guérir, faire disparaître la lésion, sans connaître la constitution organique ou chimique des médicaments. Les conceptions fétichiques et astrologiques touchant l'influence volontaire sur l'homme des corps bruts ou organisés qui nous entourent, se sont conservées de siècle en siècle au point de vue de la détermination des causes et de la guérison des maladies. Telles sont les croyances concernant l'action sur la marche des maladies de tel ou tel astre, fleuve, montagne, de l'ambre jaune ou de certains fruits (marron d'Inde, etc.), portés sur la peau ou dans les vêtements. Des conceptions de même ordre, se rapportant à des êtres vivants, font croire encore à l'influence surnaturelle de certains hommes ou de leurs restes, agissant par leur seule présence, leur regard, leur volonté tacite, certains gestes ou attouchements (*passes magnétiques*), certaines paroles (V. SORTILÈGE), pour causer les maladies de l'homme et des animaux (*jeter un sort*), ou pour les guérir; influence considérée comme susceptible d'être transmise par ces individus (mis ou non en état d'hypnotisme) à divers objets, à l'aide de formules dites magiques, de manœuvres, ou de gestes et passes *magnétiques* et autres. Ce sont des conceptions analogues, mais se rapportant à des êtres fictifs (dieux, démons, fées, loups-garous, revenants, et autres êtres mystiques variant d'une religion à l'autre), qui, d'une part, font croire que ces êtres peuvent causer des maladies par simple mauvais vouloir ou comme punition de tel ou tel acte, et qui, de l'autre, font invoquer pour un effet thérapeutique eux, leurs statues ou objets qu'elles ont touchés (V. AMULETTE et SUPERSTITION). L'absence d'observations ou une mauvaise interprétation fait considérer les couleuvres comme malfaisantes, alors que les vipères seules le sont, et fait attribuer à leur

langue aiguë ce qui appartient à leurs dents en crochet. L'action irritante sur les muqueuses du liquide blanc des glandes cutanées des salamandres et des crapauds fait, par une généralisation erronée, regarder comme dangereuse, soit leur morsure, soit leur urine, qui pourtant sont inoffensives. Il en est ainsi également pour diverses plantes et animaux, dont les cendres, les déjections, etc., sont réputées, soit dangereuses, soit médicamenteuses, suivant les cas. La grossière analogie de certaines tumeurs, de quelques maladies cutanées (V. CANCER et ICHTYOSE), etc., avec des animaux, a fait croire à une prétendue action curative des applications de chair crue, de peau de poisson, etc., faites sur le mal. Une ressemblance non moins grossière de forme, de couleur, etc., avec des organes de l'homme a fait attribuer une valeur curative sur les maladies de ces organes à beaucoup de plantes : telles sont la pulmonaire pour les maladies de poitrine, la carotte pour celles du foie, etc. Ces diverses suppositions, la croyance à des vertus d'autant plus merveilleuses qu'on connaît moins la nature réelle des substances choisies, puis des préoccupations sur la conservation de la vie individuelle ou de celle des autres, se retrouvent comme le point de départ de plus d'une série d'erreurs. Telles sont celles qui concernent l'action des remèdes réputés nouveaux et secrets, et capables de guérir une ou un grand nombre de maladies. L'ignorance de la nature et du mode d'action, tant des phénomènes électriques et magnétiques que des phénomènes nerveux, est encore la source de nombreuses erreurs au point de vue de l'étiologie et de la curation des maladies (V. ÉLECTRICITÉ *médicale* et HYPNOTISME). Les suppositions exagérées ou erronées des premiers médecins sur l'influence, dans la production des maladies, des humeurs en général, du sang, de la bile, des glaires en particulier, des nerfs, du chaud, du froid, du sec, de l'humide, se conservent encore parmi tous ceux qui n'ont pas étudié ces objets. Il en est de même en ce qui touche l'action curative des saignées, des purgatifs, des vésicatoires, des cautères, des rafraîchissants, des échauffants, etc., dont l'emploi intempestif, et par suite malfaisant, est une des erreurs médicales le plus souvent commises par les charlatans (V. CHARLATANISME) et par les ignorants qui, de bonne foi, pensent qu'en thérapeutique on peut substituer utilement la bonne volonté au savoir. Ces suppositions erronées se retrouvent enfin dans les raisonnements du commun des hommes sur les objets qui concernent leur santé, les causes et la nature de leurs affections, puis dans l'exposé des symptômes de leurs maladies ou de celles des autres, ce dont le médecin est obligé de tenir compte incessamment dans la pratique. V. DOGME. — *Erreur personnelle* ou *équation personnelle*. Temps qui s'écoule entre le moment précis où se produit un phénomène, comme par exemple le passage réel d'un astre devant le fil de la lunette, et l'appréciation de ce phénomène par l'observateur. Cette erreur, qui correspond au temps de réaction, est constante pour un observateur donné, mais elle varie suivant les observateurs, et peut être réduite par l'exercice.

**ERRHIN.** adj. et s. m. [*errhinus*, ἔῤῥινον, de ἐν, dans, et ῥὶν, nez ; all. *Niessmittel*, angl. *errhine*, it. *errino*]. Se dit des substances irritantes, telles que l'euphorbe, l'asarum, le muguet, et surtout le tabac, qu'on introduit dans les narines pour agir sur la membrane pituitaire.

**ÉRUÇTATION.** s. f. [*eructatio*, ἐρευγμὸς, all. *Aufstossen*, angl. *belching*, it. *eruttazione*, esp. *eructacion*]. Émission sonore, par la bouche, de gaz stomacaux.

**ÉRUGINEUX, EUSE.** adj. [*æruginosus*, *ærugineus*, de *ærugo*, rouille ; ἰώδης, all. *spangrün*, angl. *eruginous*, it. et esp. *eruginoso*]. Qui ressemble à la rouille. — *Crachat érugineux*. V. CRACHAT.

**ÉRUPTIF, IVE.** adj. [all. *eruptiv*, angl. *eruptive*, it. *eruttivo*, esp. *eruptivo*]. — *Fièvre éruptive*. Celle qui précède et accompagne une éruption cutanée. V. ROUGEOLE, SCARLATINE, VARIOLE, etc. — *Maladie éruptive*. Celle dont le principal caractère consiste dans une éruption cutanée.

**ÉRUPTION.** s. f. *eruptio*, de *erumpere*, sortir ; ἐξάνθημα, all. *Hautausschlag*, angl. *breaking out*, it. *eruzione*, esp. *erupcion*]. Développement sur la peau de rougeurs, de boutons, de vésicules, etc., avec ou sans fièvre. V. EXANTHÈME. — *Éruption anomale*. V. ANOMAL. — *Éruption professionnelle*. Celle que cause le contact prolongé de substances irritantes inhérent à l'exercice de certaines professions. — *Éruption vaccinale*. V. VACCINE. || Sortie d'un organe hors des parties qui l'enveloppaient jusque-là, par le fait de son développement naturel. — *Éruption des dents*. V. DENTITION.

**ERVA-LENTA.** Farine alimentaire, de même composition que la *revalescière*.

**ÉRYNGINE.** s. f. Glycoside retirée de l'*Eryngium aquaticum* (Bocquillon).

**ÉRYNGIUM.** s. m. Genre de plantes de la famille des ombellifères. L'*Eryngium aquaticum*, chardon étoilé ou herbe aux serpents, qui croît à la Guyane et aux Antilles, est employé comme fébrifuge, emménagogue et hydragogue. Il contient de la glycose, du tannin, de la fécule et une glycoside, l'*éryngine*. On emploie surtout la racine, qui est sudorifique, sialagogue et diurétique, en décoction à la dose de 30 grammes par litre d'eau, ou sous forme de teinture au cinquième à la dose de 1 à 5 grammes.

**ÉRYSIMUM.** s. m. V. VELAR. — *Sirop d'érysimum*. V. SIROP *des chantres*.

**ÉRYSIPÉLATEUX, EUSE.** adj. [*erysipelatodes*, ἐρυσιπελατώδης]. Qui tient de l'érysipèle. — *Fièvre érysipélateuse*. Celle qui précède et accompagne l'érysipèle.

**ÉRYSIPÈLE.** s. m. [*erysipelas*, ἐρυσίπελας, d'ἐρύειν, attirer, et πέλας, proche, parce qu'il s'étend quelquefois de proche en proche, sur les parties voisines ; all. *Rothlauf*, *Rose*, angl. *erysipelas*, *rose*, it. *risipola*, esp. *erisipela*]. Maladie aiguë, infectieuse et contagieuse, caractérisée localement par une inflammation spécifique de la peau ou des membranes muqueuses. La distinction généralement admise entre l'*érysipèle médical* et l'*érysipèle chirurgical* est purement artificielle et ne peut être conservée ; car il est démontré que la maladie est toujours semblable à elle-même et qu'elle est due à un microbe particulier, le streptocoque de Fehleisen ou *Streptococcus erypsipelatis*. Dans l'*érysipèle chirurgical* ou *traumatique*, c'est autour et à l'occasion de plaies accidentelles, surtout de plaies contuses et suppurantes, ou de plaies produites par le chirurgien (*érysipèle opératoire*) qu'apparaissent les symptômes locaux de la maladie ; dans l'*érysipèle médical* ou *spontané*, leur point de départ est ordinairement une vésicule d'eczéma ou d'herpès, une excoriation cutanée, un coryza ou une angine. L'apparition, parfois observée, de l'érysipèle en l'absence des conditions qui précèdent ; le développement très commun des phénomènes généraux avant les signes locaux ; la disproportion qui existe souvent, au profit des premiers, entre ces deux ordres de symptômes, montrent que l'érysipèle n'est pas une simple phlegmasie locale, mais une maladie générale, engendrée par la pénétration d'un microbe dans l'économie, se faisant aussi bien par la plus simple égratignure que par la plaie la plus vaste, parfois même sans aucune solution de continuité appréciable du tégument. Sa diffusion paraît influencée par l'humidité, le froid, l'encombrement, la fatigue, la malpropreté : aussi, si l'érysipèle peut rester sporadique, il se propage souvent par contagion et devient épidémique. Il est remarquable que l'érysipèle et la fièvre puerpérale ont souvent paru simultanément aux mêmes endroits, ou se sont succédé de manière frappante, ce qui s'explique aisé-

ment quand on sait que l'infection puerpérale est due le plus souvent au même microorganisme qui engendre l'érysipèle, au streptocoque. Le début de l'érysipèle est brusque et se manifeste par un malaise général, de la céphalalgie, un frisson, des nausées et des vomissements souvent bilieux : la température s'élève immédiatement et peut atteindre 40° en quelques heures ; le pouls est plein et fort ; la langue est couverte d'un enduit épais, jaunâtre. Les ganglions auxquels aboutissent les vaisseaux lymphatiques de la partie qui va être atteinte se gonflent et deviennent douloureux, ordinairement avant même l'apparition des signes locaux, rarement après ceux-ci. Au bout de vingt à vingt-quatre heures après le frisson initial, on voit apparaître une rougeur caractéristique, soit autour d'une plaie accidentelle ou chirurgicale siégeant en un point quelconque, soit, dans l'érysipèle dit médical (dont le type est l'érysipèle de la face), au niveau de l'orifice externe des fosses nasales ou autour des points lacrymaux. La rougeur de la peau a la forme d'un arc de cercle, puis d'une plaque ; elle disparaît momentanément sous la pression du doigt ; elle se termine brusquement et sans transition au niveau des parties saines ; sur ses limites existe un bourrelet à la fois sensible à la vue et au doigt. En même temps, la peau est tuméfiée, chaude, douloureuse : le gonflement est surtout marqué dans les régions où le tissu cellulaire est le plus lâche et le plus abondant, aux paupières et aux parties génitales externes (*érysipèle œdémateux*). La rougeur continue à s'étendre pendant quelques jours, soit d'une façon uniforme, en restant bornée aux points primitivement atteints (*érysipèle fixe*), soit plus souvent par sauts irréguliers ; tantôt elle gagne de proche en proche les parties voisines (*érysipèle serpigineux*) en s'étendant sans interruption, ou par saccades séparées par des temps d'arrêt ; tantôt elle occupe successivement des points du corps plus ou moins éloignés les uns des autres (*érysipèle ambulant* ou *erratique*). Partout où existe la rougeur, sauf au cuir chevelu, on peut constater à sa surface des vésicules, des phlyctènes, ou des bulles, remplies d'une sérosité claire, et qui, sans importance pour le pronostic, ne méritent pas le nom de complications. En même temps, les symptômes généraux persistent, et prennent parfois un caractère typhoïde menaçant pour l'existence du malade : langue sèche et brune, dents fuligineuses, diarrhée, délire, tremblements, etc. La fièvre est continue, avec rémissions matinales plus ou moins marquées ; puis elle tombe brusquement au degré normal, en l'espace de douze heures, au moment de la défervescence, qui a lieu le plus souvent du huitième au dixième jour, à moins que l'érysipèle soit ambulant ou serpigineux ; en même temps la peau devient le siège d'une desquamation furfuracée au niveau des parties malades. L'aspect et la marche de l'érysipèle peuvent être modifiés par des complications locales (V. Érysipèle *gangreneux*, *phlegmoneux*) ou générales. Celles-ci consistent dans l'extension de l'érysipèle aux muqueuses, à celles de l'isthme du gosier et des voies respiratoires en particulier ; dans diverses inflammations, telles qu'arthrite, péricardite, pleurésie ; dans des accidents nerveux, ataxiques ou adynamiques. L'*érysipèle de la face*, surtout lorsqu'il s'est propagé au cuir chevelu, est celui qui s'accompagne le plus souvent de délire, quoique celui-ci puisse aussi s'observer dans les autres formes de la maladie ; c'est à tort qu'on l'a attribué à une inflammation du cerveau ou des méninges, dont l'existence n'est pas constante ; dans certains cas, il est d'origine alcoolique ; dans d'autres, il paraît être sous la dépendance de l'intoxication de l'économie. L'érysipèle prenant surtout naissance dans les salles d'hôpital encombrées, mal aérées, chez les blessés dont les pansements sont infectés, les moyens les plus propres à en prévenir le développement sont l'isolement des érysipélateux, l'aération des salles, les pansements antiseptiques ; aussi, depuis l'emploi des méthodes antiseptiques, l'érysipèle ne s'observe plus dans les services de chirurgie. Le traitement général consiste, suivant les symptômes prédominants, en une médication tonique et antiseptique (quinquina, tannin, sulfate de quinine), ou en une médication excitante (alcool, café, thé). Localement, on a cherché à arrêter la marche de l'érysipèle par un grand nombre de moyens : application sur les limites du mal de vésicatoires volants, d'azotate d'argent, d'une solution de sulfate de fer, d'onguent napolitain, de collodion riciné, de teinture d'iode, d'huile térébenthinée, de scarifications superficielles, de cautérisations par le fer rouge ou les acides, etc. ; aucun de ces moyens n'est véritablement et sûrement abortif de l'érysipèle ; aussi vaut-il mieux se borner à saupoudrer les parties avec de la poudre de riz, de l'amidon, de la fécule, ou à les couvrir de compresses imbibées de liquides faiblement antiseptiques. — *Érysipèle bronzé*. Nom donné parfois à la septicémie suraiguë ou septicémie gangreneuse, en raison de la teinte livide que prennent les téguments. — *Érysipèle curateur*. Érysipèle survenant au cours de certaines affections (cancer, syphilides, lupus) et amenant leur guérison. V. Cancer. — *Érysipèle gangreneux*. Variété d'érysipèle spéciale aux sujets cachectiques, débilités ou âgés. Tantôt la gangrène est primitive, la lésion locale, consécutive aux symptômes généraux habituels, se manifestant par une escarre, qui apparaît en même temps que la rougeur érysipélateuse, et qui cesse de s'étendre au bout de quelques jours, alors que la rougeur continue à progresser. Tantôt la gangrène est consécutive ; du cinquième au dixième jour après le début de l'érysipèle, la plaque rouge présente une ou plusieurs taches noires, surmontées de phlyctènes sanguinolentes, et qui sont de véritables escarres. La première forme n'est pas plus grave que l'érysipèle ordinaire, et guérit même après des pertes de substance considérables, dont le scrotum surtout offre des exemples ; au contraire, l'érysipèle gangreneux consécutif est toujours d'un pronostic fâcheux (Gosselin). — *Érysipèle des nouveau-nés*. Érysipèle développé sur l'enfant qui vient de naître et dont le cordon ombilical n'est pas encore tombé. Il est remarquable par l'extrême soudaineté de son début, par la rapidité de son développement, par sa terminaison presque fatalement mortelle. Il commence par le pubis, s'étend aux cuisses et aux parties génitales ; la rougeur est très vive, le tissu cellulaire est dur et résistant ; la fièvre devient très violente, l'agitation extrême ; la mort arrive dans un collapsus profond. — *Érysipèle du pharynx*. V. Angine *érysipélateuse*. — *Érysipèle phlegmoneux*. Érysipèle compliqué d'inflammation du tissu lamineux sous-cutané. Suivant que cette inflammation est diffuse ou circonscrite, on est en présence d'un *érysipèle phlegmoneux diffus*, maladie très grave comme le phlegmon diffus avec lequel il se confond (V. Phlegmon *diffus*) ; ou d'un *érysipèle phlegmoneux circonscrit* : celui-ci, caractérisé par l'apparition, du huitième au quinzième jour après la rougeur cutanée, d'un empâtement douloureux, d'une tension de la peau, et enfin d'abcès sur certains points du tissu sous-jacent à celle-ci, n'a rien de grave ; après l'évacuation naturelle ou artificielle du pus, la guérison se fait comme dans les cas ordinaires. — *Érysipèle à répétitions*. Érysipèle dont l'apparition coïncide, chez la femme, avec les époques menstruelles, et dont la cause est encore ignorée. — *Érysipèle de retour*. Érysipèle qui se reproduit, après une première guérison, cinq à dix jours après sa disparition. La rougeur apparaît et s'étend très vite, et cesse de même : une prompte guérison est la règle (Gosselin).

**ÉRYSIPÉLATOÏDE**. adj. Qui ressemble à l'érysipèle. — *Eczéma érysipélatoïde récidivant des arthritiques*.

Variété d'eczéma aigu, se développant très rapidement en quelques heures, donnant à la face l'aspect de l'érysipèle, et guérissant en peu de temps jusqu'à l'apparition d'une poussée nouvelle (Brocq).

**ÉRYSIPÉLOÏDE.** s. f. Dermatite infectieuse, ressemblant à l'érysipèle (Rosenbach).

**ÉRYTHÉMATEUX** ou **ÉRYTHÉMATIQUE.** adj. Qui a rapport à l'érythème.

**ÉRYTHÈME.** s. m. [*erythema*, ἐρύθημα, rougeur à la peau ; all. *Hautröthe*, *falsche Rose*, angl. *erythema*, it. et esp. *eritema*]. Genre de dermatose non contagieux, caractérisé par des taches rouges de diamètre très variable, disséminées sur une ou plusieurs régions du corps, dont la terminaison a lieu, après un ou deux septénaires, par résolution, ou par exsudation superficielle, ou par desquamation épidermique. L'érythème peut être *circonscrit* ou *généralisé* : dans le premier cas, il est ordinairement de cause locale et externe, et consiste dans une simple congestion de la peau : tels sont les érythèmes *intertrigo*, *lisse*, *simple*, etc. ; dans le second cas, il dépend d'une cause générale, et s'accompagne d'une exsudation séreuse modérée : tels sont les érythèmes *exsudatif multiforme* (et ses variétés), *noueux*, etc. (Hébra, Hardy). — *Érythème centrifuge*. V. Lupus *érythémateux*. — *Érythème exsudatif multiforme* (Hébra) ou *érythème polymorphe*. Lésion de la peau constituée par des efflorescences ou des taches rouges, disséminées, aplaties ou surmontées d'une papule centrale, qui deviennent le siège d'une exsudation séreuse de courte durée, et qui disparaissent spontanément en une à deux semaines. Ces taches revêtent des formes variables qui ont fait distinguer : 1° l'*érythème annulaire* ou *circiné*, dans lequel un cercle rouge et saillant entoure une partie centrale pâle et aplatie ; 2° l'*érythème gyraté* et *marginé*, dans lequel plusieurs groupes de taches se réunissent et forment des lignes rouges et sinueuses, tandis que le centre s'efface ; 3° l'*érythème iris* (*herpès iris*, Willan), caractérisé par les cercles différemment colorés que présente une même efflorescence et par les nuances de coloration que laisse la disparition de l'exsudat ; 4° l'*érythème mamelonné*, parfois décrit sous le nom de roséole, bien qu'il se rapproche moins de celle-ci que des autres érythèmes (Hardy) : l'éruption des taches s'accompagne de phénomènes fébriles, de démangeaisons, et est toujours consécutive à une maladie générale grave ; 5° l'*érythème papuleux*, variété la plus fréquente des érythèmes exsudatifs : c'est surtout au dos de la main, au poignet, au cou-de-pied, et sur les côtés du cou, qu'on observe les papules peu saillantes, rouge brun, qui le caractérisent ; elles disparaissent sans modifier la coloration de la peau (V. Érythème *noueux*). Actuellement on considère l'*érythème polymorphe* comme une affection caractérisée par une éruption d'aspect variable, *érythémato-papuleuse*, *vésiculo-bulleuse*, *herpès iris*, par des symptômes généraux variables, plus ou moins accentués suivant les cas, et par une marche subaiguë ; l'éruption est le plus souvent localisée à la face dorsale des mains et des avant-bras, aux genoux, au cou ; la bouche est aussi très souvent prise ; les malaises, la courbature, les douleurs arthralgiques sont fréquemment observées ; quelquefois il y a des phénomènes infectieux graves, mais le plus souvent tout se borne à des troubles peu accentués. L'érythème polymorphe apparaît surtout à l'âge moyen de la vie ; il est plus fréquent chez l'homme que chez la femme ; la cause véritable en est inconnue ; quelquefois on a rattaché son apparition à l'influence de certains médicaments ou certains aliments ; en réalité il se comporte plutôt comme une infection légère agissant par l'intermédiaire des vaso-moteurs. Sauf dans les cas graves, le traitement devra se borner à l'application de poudres inertes, de pommade à l'oxyde de zinc ; la diète lactée, les purgatifs suffisent généralement pour faire disparaître cette affection qui, dans la majorité des cas, a une tendance naturelle à la guérison. — *Érythème induré des jeunes filles*. Variété d'érythème voisin de l'érythème noueux, mais bien distinct de cette affection ; il est caractérisé par des placards infiltrés, d'un rouge livide, légèrement saillants, occupant les membres inférieurs et se montrant chez les jeunes filles lymphatiques. Il apparaît sous l'influence de la fatigue, et persiste parfois pendant des mois. Le traitement consiste dans le repos et l'administration d'huile de foie de morue et de toniques. — *Érythème intertrigo*. Érythème produit par le frottement continu de deux surfaces cutanées contiguës, aux aisselles, aux aines, dans la région anale, à la partie supérieure des cuisses, surtout chez les individus qui ont de l'embonpoint, chez les femmes affectées de leucorrhée ou atteintes de diabète (Marchal de Calvi). — *Érythème lisse*. Érythème consécutif à l'œdème des membres inférieurs, caractérisé par des taches rouge brun, luisantes, souvent surmontées de vésico-pustules, et parfois accompagnées de gangrène cutanée autour des élevures : c'est un indice d'épuisement qui assombrit le pronostic. — *Érythème noueux* ou *tuberculeux*. Il est caractérisé par des saillies dures, formant sous le derme des nœuds ou tubercules, siégeant habituellement à la partie antérieure des genoux, des jambes, des avant-bras : les taches sont douloureuses, successivement rouges, violettes, puis brunes ; elles sont accompagnées d'un mouvement fébrile, et souvent de douleurs articulaires ou musculaires : ces phénomènes rhumatismaux, qu'on observe aussi fréquemment dans le cours de l'érythème *papuleux*, ont fait subordonner les deux érythèmes au rhumatisme et décrire ces deux variétés sous le nom de *péliose rhumatismale* : pourtant il est certain qu'elles existent indépendamment du rhumatisme dans plus de la moitié des cas, et que par conséquent, dans l'érythème noueux, les douleurs articulaires, quand elles se font sentir, sont une complication et non l'affection principale. — *Érythème paratrimme*. V. Paratrimme. — *Érythème pellagreux*. V. Pellagre. — *Érythème pernion*. L'*engelure*. — *Érythème polymorphe*. V. Érythème *exsudatif multiforme*. — *Érythème simple*. Tache rouge plus ou moins étendue, peu saillante, disparaissant momentanément sous la pression du doigt, et pâlissant rapidement en laissant après elle une petite desquamation. Les causes, toujours externes et locales, se résument en une irritation de la peau, déterminée par la chaleur artificielle ou solaire, par des frictions irritantes, par le contact de liquides ou de substances âcres.

**ÉRYTHÉMOÏDE.** adj. [de ἐρύθημα, érythème, et εἶδος, forme, ressemblance]. Qui ressemble à l'érythème.

**ÉRYTHÉMOGÈNE.** adj. et s. m. [de ἐρύθημα, rougeur à la peau, et γεννάω, je produis] (Fonssagrives). Synonyme de *rubéfiant*.

**ÉRYTHRASMA.** s. m. Maladie caractérisée par un érythème occupant généralement la région inguino-cruro-scrotale, mais pouvant se généraliser, et dû à un champignon particulier, le *Microsporon minutissimum* ; elle passe souvent inaperçue en raison de sa bénignité ; elle diffère de l'intertrigo par sa rougeur moins vive, sa surface plus sèche, sa limitation moins exacte aux surfaces en contact. Le traitement consiste en l'emploi de lotions savonneuses suivies de l'application de teinture d'iode.

**ERYTHRINA CORALLODENDRON.** s. f. (colorin). Plante de la famille des légumineuses, qui croît au Mexique, aux Antilles et au Brésil, employée comme hypnotique et sédatif du système nerveux, dans la folie avec agitation et insomnie, l'épilepsie, la chorée, le tétanos et l'empoisonnement par la strychnine. On se sert de l'extrait à la dose de 0gr,50 ; la solution d'extrait au dixième est utilisée en injections hypodermiques.

**ÉRYTHRINE.** s. f. [de ἐρυθρὸς, rouge, *acide érythrique*] ($C^{40}H^{22}O^{20}$). Substance acide d'après Stenhouse, neutre d'après Hesse, retirée par l'eau bouillante et l'alcool du *Roccella tinctoria*, et probablement contenue dans tous les lichens qui renferment de l'orseille. On doit la considérer comme une glycéride.

**ÉRYTHRITE.** s. f. [*érythromannite, érythroglucine, pseudorcine, phycine*] ($C^8H^{10}O^8$). Principe voisin des sucres, mais non fermentescible, contenu dans le *Roccella Montagnei* et dans le *Protococcus vulgaris*. L'érythrite cristallise en prismes à base carrée. Elle est soluble dans l'eau; la solution devient sirupeuse avant de cristalliser. L'alcool bouillant la dissout; l'éther ne la dissout pas. Densité, 1,59. Elle fond à 120°, et se détruit en partie vers 300°. De Luynes a montré que c'est un alcool *tétraatomique*. L'action du noir de platine ou de l'acide azotique fumant, sur une solution concentrée d'érythrite, forme de l'*acide érythroglucique* et de l'acide oxalique.

**ÉRYTHROBLASTE.** s. m. [de ἐρυθρὸς, rouge, et βλάστος, germe]. V. ÉRYTHROCYTE.

**ÉRYTHROCENTAURINE.** s. f. (Méhu). Matière qu'on retire de la *petite centaurée* (V. GENTIANE). Elle est en petits cristaux incolores et sans saveur; neutre aux réactifs colorés; fusible à 136°; non volatile; soluble dans 1630 fois son poids d'eau distillée à 15°, et dans 35 fois son poids d'eau bouillante; elle se dissout mieux dans l'alcool et surtout le chloroforme. L'érythrocentaurine ne se dissout ni dans les acides ni dans les alcalis. Elle prend rapidement au soleil une teinte rose d'abord, qui devient bientôt rouge vif; mais ce phénomène de coloration se borne aux parties de la substance exposées à l'action directe des rayons solaires. Elle n'est pas azotée.

**ÉRYTHROCORALLOÏDINE.** s. f. Alcaloïde extrait de l'*Erythrina corallodendron* (Rio de la Loza).

**ÉRYTHROCYTE.** s. m. [de ἐρυθρὸς, rouge, et κύτος, cellule]. Globule rouge à noyau.

**ÉRYTHRODERMIE.** s. f. [de ἐρυθρὸς, rouge, et δέρμα, peau]. Classe de dermatoses caractérisées par une rougeur diffuse et intense de tout le tégument; suivie de desquamation plus ou moins marquée, parfois très abondante, comme dans l'*érythrodermie exfoliante* de Besnier.

**ÉRYTHROGLUCINE.** s. f. V. ÉRYTHRITE.

**ÉRYTHROÏDE.** adj. [*erythroïdes*, d'ἐρυθρὸς, rouge, et εἶδος, ressemblance]. — *Tunique érythroïde*. Enveloppe musculeuse et rougeâtre du testicule, formée par l'épanouissement du *crémaster*. V. ce mot.

**ÉRYTHROL.** s. m. Iodure double de bismuth et de cinchonidine; c'est une poudre jaune rougeâtre insoluble dans les dissolvants ordinaires. Ce médicament a été préconisé dans le traitement de certaines formes de dyspepsies acides avec production d'une fermentation butyrique (A. Robin); on le prescrit à la fin de chaque repas, en cachet contenant de 1 à 5 centigrammes de substance active et 10 à 20 centigrammes de magnésie hydratée.

**ÉRYTHROLÉINE.** s. f. V. TOURNESOL.

**ÉRYTHROLITMINE.** s. f. V. TOURNESOL.

**ÉRYTHROMANNITE.** s. f. V. ÉRYTHRITE.

**ÉRYTHROMÉLALGIE.** s. f. [de ἐρυθρὸς, rouge, μέλος, membre, et ἄλγος, douleur]. Affection caractérisée par des crises de douleurs accompagnées de rougeur des téguments localisée aux extrémités. Elle a été décrite par Weir-Mitchell en 1872. La douleur est souvent comparée à une brûlure; elle peut être très vive et arracher des cris au malade; elle est augmentée par la pression. Elle s'accompagne de gonflement, d'une teinte rouge, parfois très foncée de la peau, et d'une élévation de la température locale. Elle occupe le plus souvent les membres inférieurs, prédominant en général d'un côté, quelquefois les membres supérieurs, rarement la face. L'évolution est très lente, et l'affection dure des années; il y a en général une recrudescence en été. Elle peut alterner ou s'associer avec la maladie de Raynaud. La cause réelle n'en est pas connue; on a invoqué des causes générales infectieuses et toxiques, la fatigue musculaire, le froid humide, etc.; l'hérédité nerveuse est fréquente. La pathogénie reste obscure et on a incriminé tour à tour l'encéphale, la moelle épinière, les nerfs. Le traitement consiste en applications locales froides, et en l'administration des analgésiques; l'hydrothérapie, l'électricité pourront rendre des services.

**ÉRYTHROPHLÉINE.** s. f. Principe actif de l'*Erythrophlœum guineense* ou *Mancone*; il a été préconisé comme succédané de la cocaïne en thérapeutique oculaire et comme cardiaque à la dose de 1 à 5 dixièmes de milligramme par jour en granules.

**ÉRYTHROPHLŒUM.** s. m. Genre de plantes légumineuses dont une espèce, l'*Erythrophlœum guineense*, Don, fournit une écorce dite Écorce de *Mancone*. Cette écorce aurait la même action que la digitale (Dujardin-Baumetz); on donne la teinture au dixième à la dose de 5 à 10 gouttes trois fois par jour. Elle a été aussi employée avec succès en collyre, comme anesthésique pour les yeux (Lewin).

**ÉRYTHROPHOBIE.** s. f. [de ἐρυθρὸς, rouge, et φόβος, crainte]. Obsession de la rougeur (Pitres et Régis). V. ÉRYTHROSE.

**ÉRYTHROPROTIDE.** s. f. [de ἐρυθρὸς, rouge, et *protéine*] ($C^{13}H^8AzO^5$). Produit de l'action d'une solution concentrée et bouillante de potasse sur la protéine : rouge brun, soluble dans l'eau et l'alcool bouillant, donnant avec les sels de plomb, d'argent et de mercure, un précipité rose.

**ÉRYTHRORHÉTINE.** s. f. [de ἐρυθρὸς, rouge, et ῥητίνη, résine]. Résine contenue dans la rhubarbe jaune, peu soluble dans l'eau et l'éther, facilement dans l'alcool.

**ÉRYTHROSE.** s. f. Facilité extrême à rougir sous l'influence de causes psychiques. Pitres et Régis distinguent trois variétés : 1° l'*érythrose simple*, passagère et fugace; 2° l'*érythrose émotive*; 3° l'*érythrose obsédante* qui constitue une véritable phobie. || Matière colorante extraite des différentes rhubarbes par l'acide nitrique.

**ÉRYTHROXYLÉES.** s. f. pl. Famille de plantes dont une seule, la *coca*, intéresse la médecine.

**ESCALDAS** (Pyrénées-Orientales). *Eaux sulfurées sodiques*, froides et chaudes, 17 à 42°, contenant 0gr,1445 de sels, dont 0gr,0333 de sulfure de sodium. Altitude : 1350 mètres. Établissements, buvette, bains, étuves, inhalations; 1er juin au 1er octobre.

**ESCALIER.** s. m. — *Phénomène de l'escalier*. Nom donné par Bowditch au phénomène suivant, qu'on observe au début des excitations exercées sur le cœur : les appareils enregistreurs montrent que l'amplitude de la première systole cardiaque s'inscrit par une simple ligne verticale; après la seconde excitation, la ligne droite est plus élevée que la première; la troisième donne une ligne plus élevée que la seconde, et ainsi de suite. — *Signe de l'escalier*. Signe décrit par Fournier, permettant de déceler le début de l'ataxie dans le tabes : le malade, bien qu'il n'ait pas encore d'incoordination motrice manifeste, éprouve une certaine gêne à descendre un escalier; il est obligé de se tenir à la rampe et a peur de tomber.

**ESCARGOT.** s. m. V. HÉLICE.

**ESCAROLE.** s. f. Se dit à tort pour *scarole*. V. CHICORÉE.

**ESCARRE.** s. f. [*eschara*, ἐσχάρα, all. *Brandschorf*, angl. *eschar*, it. et esp. *escara*]. Croûte noire ou brunâtre qui résulte de la mortification d'une partie vivante affectée de gangrène, ou de sa désorganisation par l'action du feu ou d'un caustique. L'*escarre*, ne participant plus à la vie, se détache au bout de quelques jours, par l'inflammation

et la suppuration qui se développent dans les parties environnantes. V. GANGRÈNE.

**ESCARRIFICATION.** s. f. [ἐσχάρωσις]. Production d'une escarre, soit accidentellement, soit comme moyen chirurgical, par l'emploi du fer rouge, du chlorure de zinc, etc.

**ESCARROTIQUE.** adj. et s. m. [*escharoticus*, ἐσχαρωτικὸς, all. *Aetzmittel*, angl. *escharotic*, it. *escarotico*]. Substance qui, appliquée sur une partie vivante, l'irrite violemment, la désorganise, et y détermine la formation d'une *escarre* : tels sont les acides minéraux concentrés, les alcalis caustiques, le deutochlorure d'antimoine, etc. — *Trochisque escarrotique*. V. TROCHISQUE.

**ESCOULOUBRE** (France, Aude). *Eaux sulfurées sodiques*, chaudes, 29 à 37°, contenant 0gr,0273 de sulfure de sodium. Altitude : 700 mètres.

**ESCRIME.** s. f. Art de faire des armes. Au point de vue hygiénique, c'est un excellent moyen de fortifier les muscles des membres et de provoquer la sudation.

**ESCULAPE** [Ασκληπιός]. Fils d'Apollon et dieu de la médecine, dans la mythologie grecque. V. ASCLÉPIADES et ASCLÉPION.

**ESCULINE.** s. f. V. ÆSCULINE.

**ESENBECKINE.** s. f. V. ÉVODINE.

**ÉSÉRÉ.** s. m. Nom indigène de la *fève du Calabar*. V. FÈVE.

**ÉSÉRINE.** s. f. Alcaloïde de la *fève du Calabar* (A. Vée et Léven), obtenu en traitant cette graine successivement par l'acide tartrique et par le bicarbonate de potasse. Solide, cristallisable en aiguilles incolores qui deviennent roses au contact de l'air et des alcalis; faiblement amère; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'éther, l'alcool, le chloroforme. Fond à 69° et se décompose à 150°. Traitée par un excès de potasse et de soude, elle donne un précipité blanc, qui se dissout dans un peu d'eau : la solution prend peu à peu une coloration rouge par formation d'un corps nouveau, la *rubrésérine* (Duquesnel). L'ésérine est une substance très toxique qu'on emploie surtout pour déterminer le resserrement de la pupille dans les cas de mydriase morbide ou artificielle, ou pour rompre les synéchies antérieures ou postérieures consécutives à l'iritis : quelques gouttes d'un collyre de sulfate d'ésérine à 1 p. 100 ou à 1 p. 500 introduites dans l'œil déterminent l'effet cherché. Dans les maladies générales, telles que chorée, épilepsie, tétanos, l'emploi de l'ésérine et de son sulfate en injections hypodermiques n'a pas donné jusqu'ici de résultats satisfaisants. — *Ésérine bromée* (*bromure d'ésérine*). Substance obtenue en traitant l'ésérine par une solution aqueuse de brome. Cristalline, incolore, soluble dans l'eau, surtout à chaud, et dans l'alcool. Elle a les mêmes propriétés que l'ésérine et son sulfate, et présente l'avantage d'être parfaitement neutre, de se conserver facilement, de ne pas produire d'irritation locale (Duquesnel). V. FÈVE *du Calabar*.

**ESKI-CHERER** (Turquie d'Asie, Anatolie). *Eaux sulfureuses*, chaudes.

**ESMARCH** [chirurgien allemand, né en 1823]. — *Appareil d'Esmarch*. V. APPAREIL.

**ÉSOCHE.** s. f. [de ἐσοχή, saillie en dedans]. Hémorroïde interne.

**ESPACE.** s. m. [*spatium*, all. *Raum*, angl. *space*, it. *spazio*]. L'idée d'espace est une idée abstraite, supposant une réalité correspondante (comme toutes les abstractions scientifiques) qui est ici l'existence réelle des corps. On conçoit l'impénétrabilité; mais ce n'est qu'après l'avoir expérimentalement constatée, sans quoi la conception d'impénétrabilité ne porterait sur rien. De l'impénétrabilité conçue dans l'espace, conclure à l'existence de la matière même, par simple définition, c'est faire une pétition de principe. On observe les corps, on constate qu'ils sont impénétrables, rien de plus. ‖ En anatomie, *espace intercellulaire*. V. MÉAT *intercellulaire*. — *Espace intercostal*. V. INTERCOSTAL. — *Espace interorganique* ou *lacunaire*. V. LACUNAIRE. — *Espace interpédonculaire du cerveau*. V. PERFORÉ (*Espace*). — *Espace pelvi-rectal*. V. PELVI-RECTAL. — *Espace perforé antérieur* et *postérieur*. V. PERFORÉ. — *Espace sous-arachnoïdien*. V. SOUS-ARACHNOÏDIEN. — *Espace de Traube*. V. TRAUBE.

**ESPÈCE.** s. f. [*species*, εἶδος, all. *Art*, *Gattung*, angl. *species*, it. *spezie*, esp. *especie*]. Ensemble d'individus ou de choses individuelles qui ont plus de rapports entre eux qu'avec les autres (V. INDIVIDU). Dans les sciences où l'on étudie, non pas des propriétés considérées isolément, abstraction faite des individus, mais des individus doués d'un ensemble de propriétés inséparables de leur substance, les notions de *variété*, d'*espèce* et de *genre* (V. CLASSIFICATION) permettent de remonter de la description d'un individu aux autres individus qui existent sur le globe. C'est donc en *chimie*, en *anatomie*, *zoologie*, etc., qu'interviennent ces notions, étrangères à la physique, à l'astronomie et à la mathématique. ‖ En chimie, *collection d'individus identiques par leur composition élémentaire et immédiate*. Cette définition embrasse aussi bien une collection d'individus de corps simples que de corps composés; aussi bien les *composés naturels* d'origine minérale, végétale ou animale, que les *composés artificiels*. ‖ En anatomie, collection d'individus appartenant à des parties qui constituent l'économie, individus semblables par leur conformation et leur constitution immédiate, laquelle entraîne toujours une similitude dans les caractères extérieurs. Ainsi, par exemple, on fera une seule espèce de tous les appareils digestifs. ‖ En biotaxie, collection d'individus descendant d'êtres vivants ou ayant vécu, qui se ressemblent plus entre eux qu'ils ne ressemblent à tous les autres analogues, et susceptibles de se reproduire d'une manière continue entre eux ou isolément, suivant que les sexes sont réunis, séparés, ou n'existent pas. Ici un seul individu ne suffit plus pour représenter l'espèce, comme cela est en chimie et en anatomie; la notion d'*espèce* se trouve ainsi bien plus distincte de celle d'*individu* que dans ces dernières sciences. De même qu'une espèce est une collection d'individus qui se ressemblent, certaines espèces ont entre elles des affinités telles qu'on peut en former des groupes appelés *genres*. — *Espèce humaine*. V. HOMME. — *Variabilité des espèces*. V. VARIABILITÉ. ‖ En pharmacie, *espèces*, mélange à parties égales de racines, de fleurs, de semences ou d'autres substances végétales, douées de propriétés médicinales analogues. — *Espèces amères*, *astringentes*, *diurétiques*, *émollientes*, *pectorales*, *sudorifiques*, *vulnéraires*, etc. V. AMER, ASTRINGENT, etc.

**ESPRINSONS.** s. m. pl. Maladie épidémique qui a régné à Metz en 1473-1474, et qui paraît avoir été une sorte de dysenterie.

**ESPRIT.** s. m. [*spiritus*, πνεῦμα, all. *Geist*, angl. *spirit*, it. *spirito*, esp. *espiritu*]. Anciennement, *souffle* (*spiritus*, de *spirare*, respirer, souffler), et, par extension, la vie. De là le même terme est venu à exprimer la cause qui anime l'organisme vivant, et, par assimilation, la cause des phénomènes cosmiques qui paraissent offrir intelligence et volonté, ces deux grands attributs de toute vie humaine : d'où, dans les doctrines *spiritualistes*, la supposition d'*esprits*, êtres immatériels, liés ou non liés à la matière, dont ils déterminent les mouvements. L'admission de ces esprits est une hypothèse, qui doit s'effacer devant la conception positive du monde et de l'homme. — *Esprits animaux*. Fluide subtil qu'on supposait à tort

formé dans le cerveau, et distribué, par le moyen des nerfs, dans toutes les parties du corps. — *Esprits frappeurs*. V. SOMNAMBULISME. || En un sens plus étroit, *esprit*, ensemble des facultés intellectuelles, mais intellectuelles seulement, le nom d'*âme* désignant l'ensemble des facultés intellectuelles et morales. On peut donc définir physiologiquement l'esprit : la propriété qui gît dans le cerveau de connaître le vrai et le faux. Pour les différents procédés de cette faculté de connaître, V. ENTENDEMENT et LOGIQUE. — *Esprit de configuration*. V. CONFIGURATION. — *Aliénation d'esprit*. V. ALIÉNATION. || Dans l'ancienne chimie, *esprit*, tout produit liquide obtenu par distillation. — *Esprits* ou *eaux spiritueuses*. Les *alcoolats*. — *Esprit acide*. Autrefois, tout acide volatilisé pendant la distillation d'une substance quelconque ; parfois aussi un acide affaibli. — *Esprit acide du bois* (Boerhaave). Le vinaigre de bois. V. VINAIGRE. — *Esprit alcalin*. Le gaz ammoniac. — *Esprit d'anis*. Préparation stimulante et stomachique obtenue en faisant macérer 1 partie de fruits d'anis dans 8 d'alcool à 80° pendant deux jours et distillant au bain-marie. — *Esprit ardent*. L'alcool très rectifié. — *Esprit de cochléaria*. V. COCHLÉARIA. — *Esprit de bois*, *esprit de bois inflammable* ou *esprit adiaphorétique* (Boyle). L'alcool méthylique. V. MÉTHYLIQUE. — *Esprit de menthe*. V. MENTHE. — *Esprit de miel*. V. EAU *de miel*. — *Esprit de Mindererus*. Préparation qu'on confond souvent à tort avec l'acétate d'ammoniaque. Obtenu en traitant l'esprit volatil de corne de cerf par du vinaigre rectifié, il contenait de nombreux produits pyrogénés qui lui donnaient des propriétés stimulantes diffusibles supérieures à celles de l'acétate d'ammoniaque ordinaire. — *Esprit de nitre*. Acide azotique étendu d'eau. — *Esprit de nitre dulcifié*. Mélange de 3 parties d'alcool à 85° est de 1 partie d'acide azotique à 34° qu'on emploie comme diurétique. — *Esprit de pyrèthre*. V. EAU *pour la bouche*. — *Esprit pyro-acétique*. V. ACÉTONE. — *Esprit pyroligneux* ou *pyroxylique*. V. MÉTHYLIQUE (*Alcool*). — *Esprit recteur* (Boerhaave). V. RECTEUR. — *Esprit de sel*. Solution d'acide chlorhydrique dans l'eau. — *Esprit de sel ammoniac*. V. AMMONIAQUE. — *Esprit de sel dulcifié*. Mélange de 1 partie d'acide chlorhydrique très concentré et de 2 parties d'alcool à 36°, qu'on regarde comme diurétique. — *Esprit de sel fumant*. Solution aqueuse d'acide chlorhydrique très concentré. — *Esprit de soufre*. Nom ancien de l'acide sulfureux obtenu en brûlant du soufre sous une cloche de verre. — *Esprit de Vénus*. Acide acétique concentré obtenu par la distillation, à feu nu, de l'acétate de cuivre. — *Esprit-de-vin*. L'alcool plus ou moins mêlé d'eau retiré du vin. V. ALCOOL. — *Esprit de vinaigre*. V. VINAIGRE *radical*. — *Esprit de vitriol*. Acide sulfurique étendu d'eau. — *Esprit volatil*. Autrefois, sous-carbonate d'ammoniaque mêlé d'huiles empyreumatiques provenant de la distillation de matières animales. On préparait un *esprit volatil de crâne humain*, *de corne de cerf*, *de crapaud*, *de vipère*, *de soie crue*, etc., et l'on supposait à chacun de ces esprits des propriétés différentes. Les produits sont toujours les mêmes, quelle que soit la matière animale qui les fournisse. Aussi on remplace, en médecine, les *esprits volatils* par du carbonate d'ammoniaque purifié. — *Esprit volatil aromatique de Sylvius*. On fait macérer pendant deux jours, puis on distille au bain-marie les substances suivantes : écorce d'orange, écorce de citron, āā 100 grammes ; vanille, 30 grammes ; cannelle, 15 grammes ; girofle, 10 grammes ; sel ammoniac, carbonate de potasse, eau de cannelle, alcool à 80°, āā 500 grammes. Employé comme stimulant diaphorétique. — *Esprit volatil de corne de cerf*. Obtenu, avec l'huile volatile de corne de cerf, dans la préparation du sel volatil de corne de cerf, l'esprit volatil est le liquide aqueux rassemblé au fond du récipient et qu'on rectifie par distillation au bain de sable (Codex). Antispasmodique peu employé. — *Esprit volatil de succin*. Liquide qui se condense au fond du récipient pendant la préparation du sel volatil de succin : c'est un mélange d'acides acétique et succinique et d'huile pyrogénée.

**ESQUILLE**. s. f. [*ossis fragmentum*, *assula*, σχίζα, all. *Knochensplitter*, angl. *splinter*, it. *scheggia*, esp. *astilla*]. Petite portion osseuse détachée, en totalité ou en partie, d'un os fracturé ou nécrosé. V. FRACTURE et NÉCROSE.

**ESQUINANCIE**. s. f. [mot formé par altération de συνάγχη, angine, de σύν, et ἄγχειν, serrer ; *angina*, all. *Angina tonsillaris*, angl. *quinsy*, *squinancy*, it. *schinanzia*, *angina tonsillare*, esp. *esquinancia*]. Nom vulgaire de l'amygdalite, surtout lorsqu'elle va jusqu'à l'abcès de l'amygdale. V. AMYGDALITE et ANGINE.

**ESQUINE**. s. f. V. SCHOENANTHE.

**ESSAI**. s. m. [all. *Versuch*, angl. *proof*, *trial*, it. *saggio*, *sperimento*]. Opération analytique faite en vue de déterminer la proportion suivant laquelle un ou deux corps précieux ou utiles sont contenus dans une masse inorganique, en négligeant généralement de rechercher la nature des corps qui les accompagnent. — *Essai halimétrique*. V. HALIMÉTRIQUE.

**ESSENCE**. s. f. [*essentia*, de *essens*, participe inusité de *esse*, être ; οὐσία, all. *Essenz*, angl. *essence*, it. *essenza*, esp. *esencia* ; *huile volatile* ; *huile essentielle* ; autrefois *huile éthérée*, *quintessence*]. Nom générique de substances ordinairement huileuses, toujours volatiles et aromatiques, qui toutes peuvent s'obtenir en distillant avec de l'eau diverses parties de végétaux où elles sont le plus souvent toutes formées : quelques-unes pourtant, telles que les essences d'amandes amères, de moutarde, ne prennent naissance qu'au contact de l'eau. Elles ont une odeur forte, agréable ou non, une saveur âcre et brûlante. Elles sont peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone ; elles dissolvent les corps gras et les résines. Elles bouillent entre 160° et 240° ; elles se volatilisent sans décomposition. Au contact de l'air, elles brûlent, à chaud, avec une flamme fuligineuse ; à froid, elles se durcissent, absorbent de l'oxygène, dégagent de l'acide carbonique, et engendrent un corps nouveau qui est une résine ; de plus, l'action de l'air et de la lumière les colore : il en résulte qu'elles doivent être conservées dans des flacons bien bouchés, dans un lieu frais et obscur. Les essences sont presque toutes incolores, à l'état de pureté ; quelques-unes cependant sont bleues ou vertes. Presque toutes sont moins denses que l'eau. La plupart sont lævogyres ; quelques-unes sont inactives sur la lumière polarisée. La plupart des essences ne sont pas des corps purs, mais des mélanges, variables de l'une à l'autre, d'hydrocarbures et de principes oxygénés : ces derniers, souvent solides, étaient appelés autrefois *camphres* ou *stéaroptènes*, tandis qu'on donnait le nom d'*éléoptène* à la partie liquide, hydrocarbonée. On extrait les essences : 1° par *distillation*, à feu nu ou au bain-marie : ce procédé est le plus généralement employé ; les essences plus légères que l'eau, de beaucoup les plus nombreuses, sont recueillies dans le *récipient florentin* plus ou moins modifié (V. RÉCIPIENT) ; celles qui sont plus lourdes sont recueillies dans un vase cylindrique, qui porte à sa partie supérieure un tube latéral par lequel l'eau s'écoule, tandis que l'essence reste au fond du vase ; 2° par *enfleurage*, moyen d'obtention usité surtout en parfumerie, quand l'essence d'une plante est en trop faible proportion pour pouvoir être extraite par distillation ; 3° par *expression*, procédé applicable

seulement au cas où les plantes renferment une forte proportion d'essence, telles que celles de la famille des Hespéridées (V. Distillation, Enfleurage et Expression). || Nom donné parfois aux teintures alcooliques simples et à diverses préparations composées. — *Essence d'ail*. Le sulfure d'allyle (V. Allyle). — *Essence d'amandes amères* (*aldéhyde benzoïque*] ($C^{14}H^6O^2$, ou, en atomes, $C^7H^6O$). Liquide incolore, très fluide, d'une odeur particulière, de saveur brûlante. Elle bout à 176° ; miscible à l'alcool et à l'éther ; l'eau en prend 1 partie pour 30. Elle ne dévie pas la lumière polarisée. Combinée avec le chlore ou le brome, elle donne des chlorure et bromure de benzoyle. Cette essence est de l'hydrure de benzoyle ($C^{14}H^5O^2$,H), et joue le rôle d'aldéhyde, c'est-à-dire qu'elle s'oxyde à l'air en donnant de l'acide benzoïque ($C^{14}H^6O^4$). Elle ne préexiste pas dans les amandes amères : elle s'y développe au contact de l'eau et de l'amygdaline (V. Amygdaline). Elle n'est pas employée pure en médecine à cause de la violence et de l'inconstance de ses effets, semblables à ceux de l'acide cyanhydrique ; mais elle fait partie de toutes les préparations dans lesquelles entrent les amandes amères. — *Essence d'anis* ($C^{20}H^{12}O^4$). Liquide incolore, d'odeur d'anis, de saveur brûlante, solide à + 10°, fusible à + 18°, volatil à 222°, soluble dans l'alcool absolu, retiré par distillation des fruits d'anis vert, et formé par la combinaison de l'*anéthol*, ou camphre d'anis, avec un carbure d'hydrogène, isomère de l'essence de térébenthine. On ne l'emploie qu'à titre de correctif, pour aromatiser certains médicaments. — *Essence de bergamote*. V. Bergamote. — *Essence de camomille*. Il faut distinguer : 1° l'essence de *camomille ordinaire*, épaisse, de couleur bleue, se solidifiant à 0°, distillant entre 240° et 300° ; 2° l'essence de *camomille romaine*, verdâtre, d'odeur suave, commençant à bouillir vers 150°. La première seule devrait être employée en médecine : son usage est borné à la préparation de quelques médicaments d'usage externe. Elle représente le principe actif de l'*huile de camomille* (V. Huile *médicinale*). — *Essence de cannelle*. Substance obtenue en faisant macérer pendant deux jours 1 partie de cannelle de Ceylan concassée dans 4 parties d'eau, et soumettant à plusieurs distillations successives. Jaune pâle, solide à 0°, bouillant entre 220° et 225°, absorbant une grande proportion d'acide chlorhydrique gazeux en même temps qu'elle devient épaisse et verte. A côté de cette *essence de cannelle de Ceylan*, tirée du *Laurus cinnamomum*, d'odeur très suave, de saveur sucrée et brûlante, on trouve dans le commerce une essence dite de *cannelle de Chine* ou *de cassia*, extraite du *Laurus cassia* (V. Cannelier), de qualité inférieure à la première, et reconnaissable à son odeur de punaise : on l'appelait autrefois *huile de cassia*. Ces deux essences sont composées d'un hydrocarbure peu connu et surtout d'*hydrocinnamyle* ou *hydrure de cinnamyle* ($C^{18}H^7O^2$,H) : aussi le contact de l'air les transforme-t-il en *acide cinnamique* ($C^{18}H^8O^4$). L'essence de cannelle est recherchée comme aromate, et fait partie des préparations de cannelle qui lui doivent leur action stimulante. — *Essence céphalique*. V. Eau *de Bonferme*. — *Essence de citron* [*citrène*] ($C^{20}H^{16}$). Liquide incolore ou jaune suivant qu'il a été préparé par distillation ou par expression ; très stable ; soluble dans l'alcool absolu en toutes proportions et dans 10 parties d'alcool étendu d'eau. L'air et la lumière la résinifient. Elle est formée par un carbure d'hydrogène isomère de l'essence de térébenthine. On l'emploie pour aromatiser quelques médicaments externes, tels que les pommades ; elle fait partie de l'eau de Cologne. — *Essences de Cognac, de vin, de poires, de pommes, de fraises, d'ananas*, etc. Parfums artificiels produits par l'union de l'alcool amylique (dont l'odeur est infecte) à des acides organiques : ce sont des éthers amyliques. L'essence de pommes est composée d'alcool amylique et d'acide valérianique (éther amylvalérique). Les odeurs de fruits, fraises, ananas, bananes, coings, etc., sont des éthers propylique, acétique, propionique, butyrique, valérique, etc. — *Essence de copahu*. V. Copahu. — *Essence de cubèbe*. V. Cubébène. — *Essence de cumin*. V. Cuminol et Cymène. — *Essence d'eucalyptus*. V. Eucalypte. — *Essence de fleur d'oranger*. V. Néroli. — *Essence de gaulthérie*. V. Gaulthérie. — *Essence de genièvre*. Même composition, mêmes propriétés que l'essence de citron. — *Essence de girofle*. Liquide incolore à l'état de pureté, peu volatil, très soluble dans l'alcool, de saveur brûlante, considéré comme un mélange de *caryophylline, d'eugénine, d'eugénol* (V. ces mots), et d'un hydrocarbure isomère de l'essence de térébenthine, ne formant pas de combinaison cristallisable avec l'acide chlorhydrique. Stimulant très énergique, inusité autrement que pour la cautérisation des dents. Elle sert aussi en micrographie pour éclaircir les coupes. — *Essence de menthe poivrée*. V. Menthol. — *Essence de mirbane* ou *artificielle d'amandes amères*. V. Nitrobenzoïne. — *Essence de moutarde*. V. Allyle et Myrosine. — *Essence d'orange*. Identique à l'essence de citron. — *Essence de petit grain*. V. Orangette. — *Essence de pomme de terre*. V. Amylique (*Alcool*). — *Essence de Portugal*. V. Orange. — *Essence de rose*. Liquide jaunâtre, d'odeur suave et très vive, se solidifiant, par le froid, en une masse butyreuse, feuilletée, transparente. Elle contient un principe liquide oxygéné et un principe solide hydrocarboné, dont la proportion varie avec le climat du pays où on récolte les roses. C'est un astringent très léger, auquel les préparations à base de rose doivent leurs propriétés. — *Essence de rue*. V. Rue. — *Essence de semen-contra*. V. Semen-contra. — *Essence de styrax*. V. Cinnamène. — *Essence de térébenthine*. V. Térébenthène. — *Essence de thé*. Elle est d'une odeur aromatique forte, causant le vertige. Le thé noir en donne 6 p. 1 000 et le thé vert de 7 à 8. — *Essence de thuya*. Liquide incolore à l'état récent, jaunissant bientôt, de saveur âcre, bouillant vers 200°, extraite du *Thuya occidentalis*. Elle est constituée par le mélange de deux huiles oxygénées. En présence de la potasse ou de l'iode, elle donne du *carvacrol* ou du *thuiène*. — *Essence de valériane*. V. Valériane. — *Essence de Wintergreen*. V. Gaulthérie.

**ESSENCISME**. s. m. Intoxication par les boissons contenant des essences, telles que l'absinthe.

**ESSENTIALISATION**. s. f. En médecine, personnification des propriétés vitales considérées comme douées d'une essence propre et d'une indépendance spécifique.

**ESSENTIALISME**. s. m. Synonyme de *nosologisme* et de *spécificisme*, systèmes de médecine qui regardent la maladie comme un être, une essence, une espèce créée, qui l'étudient comme on fait pour des espèces végétales ou animales, et la considèrent comme ne pouvant être guérie que par des spécifiques.

**ESSENTIALISTE**. adj. — *Médecin essentialiste*. Celui qui admet que la maladie est une essence, un être irréductible, séparable en quelque sorte des propriétés de la substance organisée ou du moins les dominant.

**ESSENTIALITÉ**. s. f. — *Essentialité d'une maladie*. Ce qui, réel ou abstrait, en caractérise l'unité et l'individualité, et fait qu'elle ne dépend d'aucune autre. — S'est dit aussi de l'*essence* d'une maladie par ceux qui admettent l'hypothèse de l'existence, pour chaque affection morbide, d'une cause première placée au-dessus de toute lésion matérielle ou fonctionnelle.

**ESSENTIEL, ELLE**. adj. [*essentialis*, οὐσιώδης, all. *selbstständig, wesentlich*, angl. *essential*, it. *essenziale*, esp. *esencial*]. Se dit de tout produit qui appartient en

propre à chaque plante, et qu'on a cru en contenir les vertus particulières; tels sont les *sels essentiels*, et les substances extractives, amères ou autres, qu'on regardait comme des sels essentiels. — *Huile essentielle*. V. ESSENCE. || En pathologie, *Fièvre essentielle*. V. FIÈVRE. — *Maladie essentielle*. Maladie qui ne dépend d'aucune autre, contrairement aux maladies symptomatiques.

**ESSERA.** s. m. Syn. d'*Urticaire*.

**ESSOUFFLEMENT.** s. m. Altération du rythme des mouvements respiratoires, qui deviennent brefs et fréquents à la suite d'un effort violent, d'une course rapide, etc. : c'est une dyspnée passagère, dont la répétition fréquente annonce une affection chronique du cœur ou du poumon.

**ESTAGNON.** s. m. Vase de cuivre étamé dans lequel les eaux distillées, notamment celles de fleur d'oranger, sont envoyées du midi de la France. Il se forme quelquefois dans ces eaux un peu d'acide acétique, qui, agissant sur le cuivre oxydé, peut rendre ces vases dangereux.

**ESTHÉSIE.** s. f. [αἴσθησις, sensation]. Sensation, sensibilité.

**ESTHÉSIOGÈNE.** adj. [de αἴσθησις, sensation, et γεννᾶν, engendrer]. Se dit de tout ce qui peut modifier la sensibilité.

**ESTHÉSIOLOGIE.** s. f. [de αἴσθησις, sensation, et λόγος, discours]. Traité des organes des sens. Branche de l'anatomie descriptive qui étudie : 1° les organes spéciaux de l'œil; 2° ceux de l'oreille moyenne et interne; 3° ceux du nez et de l'organe de Jacobson; 4° ceux du toucher (papilles, tentacules, ongles, corpuscules du tact et de Pacini, etc.); 5° ceux du goût (langue, etc.).

**ESTHÉSIOMÈTRE.** s. m. (de αἴσθησις, sensibilité, et μετρεῖν, mesurer). Instrument destiné à reconnaître et à mesurer la moindre diminution ou augmentation de la sensibilité tactile (Henri Weber) (fig. 276). C'est une sorte de compas d'épaisseur (compas de Weber); les branches, terminées en pointe émoussée, peuvent être plus ou moins écartées; si on applique les deux pointes sur la peau, on a la sensation de deux pointes; mais si on les rapproche successivement, il vient un moment où, malgré l'écartement des deux pointes, on n'en sent plus qu'une : il y a donc une distance minimum ou un minimum d'écart en deçà duquel les deux pointes ne donnent qu'une seule sensation. Cette distance augmente au cours de certains états pathologiques.

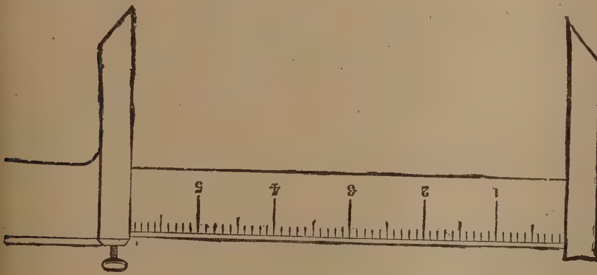



Fig. 276. — *Esthésiomètre.*

**ESTHÉSODIQUE.** adj. (Schiff) [de αἴσθησις, sensibilité, et ὁδός, chemin]. — *Nerfs esthésodiques*. Les nerfs sensitifs. — *Tubes esthésodiques*. Tubes nerveux de la substance grise servant de conducteur des impressions, sans être doués eux-mêmes de sensibilité. V. KINÉSODIQUE.

**ESTHIOMÈNE.** adj. et s. m. [*exedens*, de ἐσθίειν, manger; all. *fressend*]. Qui ronge, qui dévore. Autrefois, synonyme de *dartre rongeante*, qui lui-même répond au terme actuel de *lupus*. || Aujourd'hui, affection de la région vulvo-anale complètement analogue au lupus du visage : le terme d'*esthiomène*, tel que l'a compris Huguier et qu'on l'entend actuellement, s'applique donc au lupus caractérisé par son siège à la vulve; mais on a décrit aussi sous ce nom d'autres ulcérations à marche lente, accompagnées d'hypertrophie des bords, et de nature variable; Cornil a trouvé dans un cas de ce genre les lésions de l'épithélioma tubulé. L'esthiomène est une affection rare, dont le développement est favorisé par l'irritation que déterminent à la région périnéale les écoulements vaginaux chroniques. Depuis Huguier, on distingue trois variétés d'esthiomène : 1° *esthiomène superficiel, ambulant* ou *serpigineux*, qui s'étend en surface et présente lui-même deux sous-variétés : tantôt il est simplement *érythémateux*, et consiste en une plaque rouge sombre, violacée, pâlissant momentanément sous la pression du doigt; tantôt il est *tuberculeux*, caractérisé par des nodosités cutanées qui s'ulcèrent au bout d'un certain temps; 2° *esthiomène perforant*, qui détruit les parties en profondeur et qui s'étend à l'urètre, au rectum ou au vagin : ces conduits s'ulcèrent et se perforent ou se rétrécissent; 3° *esthiomène hypertrophique*, qui est tantôt *végétant* et constitué par de petites végétations nées à la surface d'un esthiomène érythémateux ou tuberculeux, tantôt *éléphantiasique* et caractérisé par le développement anormal des parties consécutif à leur induration et à leur infiltration chronique. Dans la plupart des cas, on a affaire à une manifestation de la tuberculose, qui exige un traitement général propre à combattre cette maladie. Les indications du traitement local varient avec la forme et la gravité de l'affection. Dans la forme superficielle, les soins de propreté, les bains répétés, les badigeonnages avec la teinture d'iode, les pansements à l'iodoforme, peuvent suffire. Dans la forme perforante, la cautérisation doit être profonde : huile de croton, pâte de Vienne, pâte arsenicale, chlorure de zinc, cautère actuel. La forme hypertrophique réclame l'incision par l'instrument tranchant de toutes les parties molles qui ne sont pas aptes à donner une cicatrice naturelle (A. Guérin). V. LUPUS.

**ESTILL-SPRINGS** (États-Unis, Kentucky). *Eaux sulfureuses*, chaudes.

**ESTIVAL, ALE.** adj. [*æstivalis*, d'*æstas*, été; all. *sommerlich*, angl. *estival*, it. *estivale*]. Qui naît en été. Outre les quatre constitutions médicales correspondantes aux quatre saisons de l'année, Hippocrate reconnaissait encore dans les maladies un caractère semestral, de façon que la constitution *estivale*, ou de la saison chaude, renfermait une partie des maladies du printemps et de l'automne, et toutes celles de l'été; et que la constitution *hiémale* comprenait le reste de l'automne, tout l'hiver et le commencement du printemps.

**ESTLANDER** (chirurgien finlandais, 1831-1881). — *Opération d'Estlander*. Traitement chirurgical de la pleurésie purulente chronique, applicable dans les cas où les parois de la plèvre ont pris une consistance fibro-cartilagineuse qui les empêche de se rapprocher et nuit à l'oblitération de la cavité purulente limitée par ces parois. Au niveau de cette cavité, à laquelle aboutit ordinairement un trajet fistuleux plus ou moins long et sinueux, Estlander a conseillé (1879) de faire la résection sous-périostée d'une, de deux ou de plusieurs côtes, dans une étendue suffisante pour que l'affaissement des parois thoraciques qui en résulte favorise l'accolement des feuillets pleuraux. Le procédé qui permet la plus large résection est celui de Bouilly, dans lequel l'incision a la forme d'un U à convexité inférieure,

et où cependant la réunion des parties molles est facile à obtenir (fig. 277). Cette opération, peu dangereuse à condi-

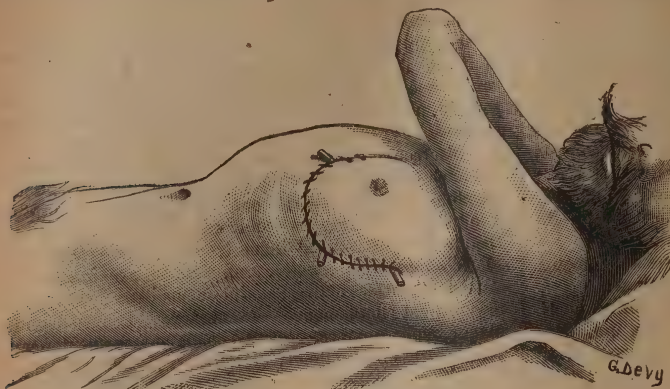



Fig. 277. — Opération d'*Estlander*.

tion d'être faite antiseptiquement, donne de beaux résultats.

**ESTOHER** (France, Pyrénées-Orientales). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 15°.

**ESTOMAC**. s. m. [*estomac* vient de *stomachus*, στόμαχος, qui, formé de στόμα, bouche, et ἔχειν, tenir à, a signifié d'abord *pharynx* et *œsophage*, mais a pris plus tard le sens d'*estomac*, *ventriculus*, γαστήρ, all. *Magen*, angl. *stomach*, it. *stomaco*, esp. *estomago*]. Organe principal de la digestion; réservoir musculo-membraneux, continu d'un côté à l'œsophage, de l'autre au duodénum; situé au-dessous du diaphragme, occupant l'épigastre et une partie de l'hypocondre gauche. On distingue à cet organe deux faces, l'une antéro-supérieure, l'autre postéro-inférieure; deux orifices : l'un supérieur, appelé *cardia* (V. Œsophage); l'autre inférieur, nommé *pylore* (V. Pylore); deux bords: l'un concave et supérieur, *petite courbure*; l'autre convexe et inférieur, *grande courbure*; une *grosse extrémité* ou *grand cul-de-sac*, extrémité splénique, placée à gauche du cardia, et une *petite extrémité*, extrémité pylorique, *petit cul-de-sac*. La direction de l'estomac a été diversement appréciée par les anatomistes; considérée comme oblique de haut en bas, de gauche à droite et un peu d'avant en arrière par Cruveilhier, elle se rapprocherait de l'horizontale d'après Sappey; les recherches de Luschka au contraire, confirmées en France par celles de Tillaux et de Testut, ont montré qu'elle était au contraire voisine de la verticale; enfin, pour Jonnesco, l'axe de l'estomac serait représenté par une ligne brisée, formée de deux parties dont l'une, la plus longue, serait presque verticale, tandis que l'autre, répondant à la région pylorique, aurait une direction à peu près transversale, décrivant avec le plan horizontal un angle variant de 10 à 20°. Les dimensions de l'estomac sont variables; à l'état de réplétion moyenne, sa plus grande longueur mesure 25 centimètres; sa largeur, du bord droit au bord gauche, 12 centimètres; son épaisseur, d'une face à l'autre, 8 centimètres. Le grand cul-de-sac et la plus grande partie de l'estomac occupent l'hypocondre gauche; un sixième seulement de l'organe est situé au niveau de l'épigastre. La face antérieure, qui devient supérieure dans l'état de plénitude, répond au diaphragme et à la paroi abdominale antérieure; la postérieure, au pancréas, aux vaisseaux spléniques, à la troisième portion du duodénum et au côlon transverse. Le grand cul-de-sac répond à la rate, à la partie supérieure du rein gauche et à la paroi abdominale; la petite courbure embrasse le lobe de Spiegel; la grande s'accole au diaphragme et à la paroi abdominale antérieure. Sur la paroi abdominale, le cardia répond à l'articulation chondro-sternale du septième cartilage costal gauche; le point le plus élevé du grand cul-de-sac se trouve dans le quatrième espace intercostal gauche; le bord inférieur de la grande courbure, point le plus déclive de l'organe, est sur une ligne passant par la partie la plus déclive de la neuvième côte; enfin le pylore correspond à l'union des septième et huitième cartilages costaux droits, à 4 centimètres de la ligne médiane, et à 7 centimètres du cardia sur une ligne verticale (fig. 278). Sur la paroi postérieure, le cardia répond au disque intervertébral qui sépare la neuvième et la dixième vertèbre dorsale, et le pylore au côté droit de la première lombaire. L'épaisseur des parois de l'estomac, faible au niveau de la grosse tubérosité, s'accentue d'autant plus qu'on approche davantage du pylore. Ces parois sont formées de trois membranes, savoir : de dehors en dedans, une séreuse (le péritoine), une musculeuse et une muqueuse, réunies par du tissu lamineux, qui abonde surtout entre les deux dernières, au point que beaucoup d'auteurs en font une quatrième membrane, sous le nom de membrane celluleuse ou fibreuse. La tunique musculeuse peut elle-même être subdivisée en : 1° *fibres longitudinales*, superficielles, qui font suite à celles de l'œsophage et se répandent sur les deux faces de l'estomac, en formant un faisceau particulièrement épais au niveau de la petite courbure (*cravate de Suisse*) et du pylore; 2° *fibres circulaires*, éparses sur tous les points de la surface stomacale, et accumulées surtout en un véritable sphincter au niveau du pylore (le cardia n'a pas de sphincter analogue); 3° *fibres obliques*, spéciales à l'estomac, et non semblables, comme les deux ordres précédents, à celles des autres parties du tube digestif : elles forment une anse dont la concavité embrasse le côté gauche du cardia et dont les extrémités se portent obliquement et à droite vers la grande courbure sur les deux faces de l'estomac; en se contractant, elles partagent sa cavité en deux parties, l'une correspondant au grand cul-de-sac et jouant le rôle de réservoir pour les matières alimentaires, l'autre formant le long de la petite courbure un canal par lequel les liquides peuvent passer de l'œsophage dans le duodénum, sans séjourner dans l'estomac. La membrane muqueuse, épaisse d'environ 1 millimètre, turgescente et rosée dans l'état de plénitude de l'estomac, de couleur blanc cendré à l'état de vacuité, porte sur toute sa surface des glandes en grand nombre, jouant un grand rôle dans la digestion (V. Glandes de l'estomac); elle présente un grand nombre de plis, les uns longitudinaux, allant d'une tubérosité à l'autre; les autres obliques, croisant les premiers, délimitant une série de dépressions ou de vacuoles, qui s'effacent dans l'état de distension de l'organe, qui s'hypertrophient au contraire dans certains cas pathologiques, donnant lieu à l'*estomac à cellules* de Trousseau. Des sillons beaucoup plus superficiels divisant la surface de la muqueuse en mamelons arrondis ou polygonaux donnent à cette membrane un aspect velouté; à la loupe, ces mamelons paraissent criblés d'une série de trous qui sont les orifices des tubes glandulaires. L'épithélium stomacal tapisse ces mamelons et se prolonge dans les orifices glandulaires jusqu'à la partie rétrécie qui est appelée collet; il se compose d'une seule rangée de cellules cylindriques, présentant une partie superficielle claire, formée de mucus, et une partie profonde granuleuse, bien colorée par les réactifs, ce sont des cellules muqueuses, ayant parfois l'aspect des cellules calici-

formes. Cet épithélium repose sur un chorion formé de tissu conjonctif contenant les vaisseaux, et une nappe de fibres musculaires lisses (*muscularis mucosæ*) séparant la muqueuse de la sous-muqueuse. Les artères et les veines coronaires stomachiques, pyloriques, gastro-épiploïques droite et gauche, et les vaisseaux courts, forment à l'estomac un double cercle artériel et veineux. Il reçoit ses nerfs du grand sympathique et du pneumogastrique. — Le rôle de l'estomac dans la digestion consiste dans la transformation en *peptones* des substances albuminoïdes, opérée par le suc gastrique : toutefois, cette transformation est loin de se faire entièrement dans l'estomac, elle s'opère en très grande partie dans l'intestin grêle ; et même, d'après quelques auteurs, aucune conversion de cette nature ne se ferait dans l'estomac, qui, dès lors, n'aurait pour fonction que d'emmagasiner les aliments, de les chasser dans l'intestin, si à l'état naturel ils sont divisés, comme le lait et l'œuf cru ; si, au contraire, ils ne le sont pas, la viande par exemple, il est chargé de les diviser, puis de les chasser dans l'intestin. La division de la viande est due à la fois au suc gastrique et aux contractions de la membrane musculeuse. Le suc gastrique facilite le rôle de la musculeuse, et la contraction de la musculeuse détermine une sorte de brassage des aliments avec le suc gastrique qui facilite l'action de ce dernier [V. GASTRIQUE (*Suc*) et PEPTONE]. L'estomac a donc à la fois une action mécanique et une action sécrétoire ; quant à l'absorption, on a cru longtemps qu'elle ne se faisait pas à son niveau, sauf, toutefois, pour les liquides (Magendie) ; en effet, Bouley avait montré qu'une dose mortelle de strychnine déposée dans l'estomac ne déterminait pas la mort si le pylore était lié ; mais on a vu qu'en défaisant la ligature un temps suffisamment long, la mort non plus n'avait pas lieu ; il faut donc admettre une absorption lente au niveau des parois de l'estomac. —

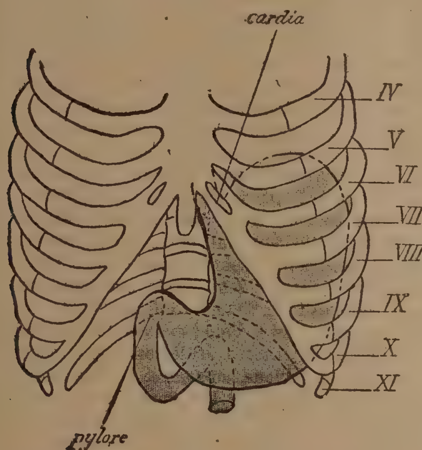


Fig. 278. — Rapports de l'*estomac* avec la paroi.

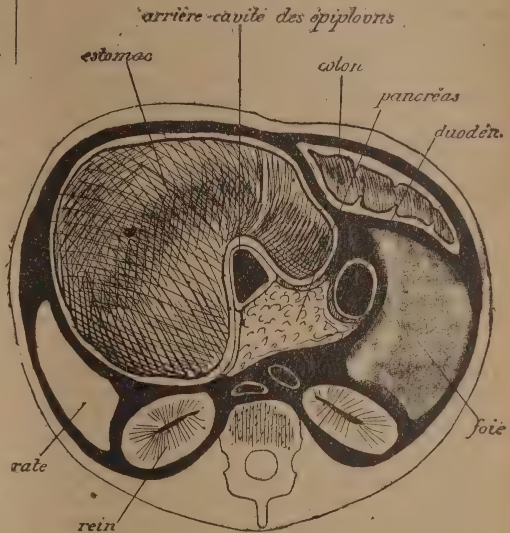


Fig. 279. — Rapports de l'*estomac* sur une coupe transversale.

*Estomac biloculaire* (estomac en *sablier*, estomac en *bissac*) [all. *Sandlehrmagen* ou *biloculärer Magen*, angl. *hour glass contracted stomach* ou *hour glass stomach*, it. *stomaco a clepsidra* ou *stomaco a bisaccia*]. Déformation permanente de l'estomac, congénitale ou acquise, consistant dans la présence d'un rétrécissement occupant la partie médiane de l'organe, de telle sorte que la cavité gastrique se trouve divisée en deux loges ; il faut donc en séparer complètement les biloculations temporaires physiologiques ou pathologiques. L'estomac biloculaire congénital peut être regardé comme une anomalie par régression (Testut), ou comme la conséquence d'un arrêt de développement. L'estomac biloculaire acquis est dû, dans la grande majorité des cas, à la cicatrisation d'un ulcère ; aussi, après une phase où l'on observe les symptômes de l'ulcère, on voit apparaître une deuxième période caractérisée par des signes de sténose gastrique. L'insufflation de l'estomac est le seul procédé d'exploration pratique qui permette, dans certains cas, d'affirmer le diagnostic d'estomac biloculaire. Le traitement sera avant tout chirurgical ; on aura recours, suivant les cas, à la gastro-anastomose ou à la gastro-entérostomie. — Les plaies de l'estomac et ses hernies (V. PLAIE *de l'abdomen* et HERNIE) sont assez rares en raison de la situation et des rapports de l'organe. Au contraire, ses affections vitales et organiques sont très fréquemment observées. V. EMBARRAS *gastrique*, ESTOMAC (*Cancer de l'*), GASTRALGIE, GASTRITE, GASTRORRAGIE, ULCÈRE *perforant*. — *Ardeur d'estomac*. V. PYROSIS. — *Cancer de l'estomac*. Localisation du cancer au niveau de l'estomac ; le point de départ est l'épithélium de la muqueuse ; aussi le cancer de l'estomac est un épithélioma cylindrique qui peut, suivant les cas, affecter la forme du *carcinome*, du *squirre*, ou plus rarement de l'*encéphaloïde* (V. ces mots). Cette maladie, aussi fréquente que les cancers de l'utérus et du sein, est une maladie de l'âge mûr, dont les causes sont aussi obscures que pour toute affection de cette nature : la prédisposition, l'abus des boissons alcooliques, les émotions morales dépressives, les chagrins profonds, ne peuvent avoir qu'une influence prédisposante. Les tumeurs cancéreuses forment des masses plus ou moins volumineuses, plus ou moins bourgeonnantes, souvent ulcérées au niveau de la face interne. Au microscope, le cancer se présente sous la forme d'épithélioma *alvéolaire* (forme la plus fréquente), d'épithélioma *tubulé*, *lobulé* ou *diffus*. C'est au pylore que le cancer siège le plus souvent il détermine le rétrécissement de cet orifice et la dilatation de l'estomac ; il contracte des adhérences avec les organes voisins ou peut amener des communications anormales avec eux. Les premiers symptômes sont ceux de la dyspepsie et n'ont rien de caractéristique ; au contraire, es vomissements, la douleur et la tuméfaction à l'épigastre, l'anorexie en particulier pour la viande, la cachexie, for-

ment un ensemble pathognomonique. Les vomissements du début sont constitués par des matières filantes, rendues surtout le matin à jeun, et sont analogues aux pituites des buveurs ; ce sont les *eaux du cancer* de Damaschino ; puis viennent les vomissements alimentaires, qui ont lieu au bout d'un temps très variable après l'ingestion, depuis quelques minutes jusqu'à quelques jours, et qui dépendent de la dilatation de l'estomac ; enfin, dans près de moitié des cas (Brinton), paraît l'hématémèse, ordinairement noire, pulvérulente, ayant l'aspect du marc de café ou de la suie ; plus rarement la gastrorragie se traduit uniquement par du melæna. Comme le vomissement noir, la tumeur de l'épigastre est presque pathognomonique du cancer : on la rencontre surtout sous l'appendice xiphoïde ou sous le muscle grand droit du côté droit, c'est-à-dire au niveau du pylore, sous forme de nodosités limitées ou d'empâtement diffus ; si le cancer siège au cardia ou à la petite courbure, il est très difficile de la percevoir. La douleur est continue, lancinante, parfois sourde et contusive, mais non intermittente et paroxystique comme dans l'ulcère. L'examen du suc gastrique montre, dans nombre de cas, l'absence d'acide chlorhydrique libre. Les symptômes généraux sont ceux de la cachexie et apparaissent rapidement, la nutrition ne se faisant que d'une façon très incomplète. La terminaison, toujours fatale, arrive au bout d'une année en moyenne, par l'évolution non interrompue de la maladie. C'est avec la *gastrite* et l'*ulcère perforant* (V. ces mots) qu'on peut confondre le cancer de l'estomac ; mais le cancer de l'estomac est bien souvent latent, et on décrit des formes dyspeptique, intestinale, respiratoire (par tuberculose pulmonaire secondaire), cardiaque (par action réflexe sur le cœur) ; parfois, il est masqué par une localisation secondaire du néoplasme sur le péritoine (forme ascitique par péritonite cancéreuse) ou sur le foie. Les narcotiques et l'opium pour calmer la douleur ; la glace, la potion de Rivière, les boissons effervescentes ou astringentes, pour arrêter les vomissements ; les alcalins, la pepsine, pour faciliter la digestion ; l'alimentation lactée, pour soutenir le malade : tel est, dans bien des cas, le seul traitement possible, traitement purement symptomatique du reste. Le seul traitement curatif est, à l'heure actuelle, l'ablation complète de la tumeur ; mais celle-ci n'est possible qu'au début, alors qu'il n'y a pas encore de généralisation. Le traitement chirurgical peut rendre encore des services dans certains cancers du pylore, où la gastro-entéro-anastomose permet le passage du bol alimentaire et entrave la dénutrition. — *Colique d'estomac*. V. CARDIALGIE. — *Crampe d'estomac*. V. CRAMPE et GASTRALGIE. — *Frigidité d'estomac*. V. FRIGIDITÉ. — *Glandes de l'estomac*. V. GLANDE. — *Mal d'estomac*. V. MAL. — *Ulcère de l'estomac*. V. ULCÈRE *perforant*.

**ESTURGEON.** s. m. [*acipenser*, all. *Stör*, angl. *sturgeon*, it. *storione*, esp. *esturion*]. Poisson ganoïde dont les œufs constituent un aliment recherché dans le Nord sous le nom de *caviar*, et dont la vessie natatoire sert à préparer l'*ichtyocolle*.

**ÉSURITE.** s. f. [*esuries*]. Ulcération de l'estomac produite par l'*inanition*.

**ÉTABLISSEMENT.** s. m. — *Établissement d'eaux minérales*. Établissement fondé en vue d'exploiter une ou plusieurs sources d'eaux minérales naturelles, c'est-à-dire d'en tirer parti par les revenus afférents aux bains, douches, piscines, buvettes, ainsi qu'à la vente des eaux en bouteilles. Qu'il soit dirigé par un propriétaire-régisseur ou par un fermier de l'État, tout établissement de ce genre dont le revenu annuel dépasse 1500 francs est soumis, pendant la saison des eaux, à la surveillance d'un médecin inspecteur nommé par le ministre de l'agriculture et du commerce : au-dessous d'un revenu de 1500 francs, l'inspection consiste dans des visites faites par des médecins inspecteurs envoyés en tournée. L'inspecteur soigne gratuitement les indigents admis à faire usage des eaux minérales, et surveille les parties de l'établissement affectées au traitement des malades ainsi que l'exécution des dispositions qui s'y rapportent, sans restreindre toutefois la liberté qu'ont les malades de suivre les prescriptions de leur propre médecin ou d'être accompagnés par lui. — *Établissement insalubre*. Établissement industriel nuisible à la santé ou incommode pour les habitants du voisinage par les odeurs, vapeurs, fumées ou bruit qu'il produit, et par les eaux vannes qu'il rejette. L'administration divise ces établissements en trois classes, et exige, pour leur exploitation, diverses autorisations et formalités : *établissements de première classe*, ceux qui doivent nécessairement être éloignés des habitations, et même des villes pour certains d'entre eux (abattoirs, fabriques d'acides et autres produits chimiques, rouissoirs, etc.) ; *établissements de deuxième classe*, ceux dont l'éloignement des habitations n'est pas nécessaire, mais dont les opérations doivent être exécutées avec certaines précautions (affinage, amidonneries, blanchisseries, caoutchouc, etc.) ; *établissements de troisième classe*, ceux qui peuvent être laissés près des maisons, mais doivent être soumis à la surveillance administrative (brasseries, buanderies, briquetteries, dégraisseurs, doreurs, plombiers, savonneries, etc.).

**ÉTAIN.** s. m. [*stannum*, κασσίτερος, all. *Zinn*, angl. *pewter*, *tin*, it. *stagno*, esp. *estano*]. Métal qu'on trouve dans la nature à l'état de bioxyde (*cassitérite*) ; pesant 7,291 ; d'une couleur tirant sur celle de l'argent ; dégageant par le frottement une odeur particulière ; faisant entendre un petit craquement, nommé *cri de l'étain*, quand on le plie en différents sens. Très malléable, mou, peu tenace et peu élastique, l'étain fond à 228°. Au contact de l'air, il ne s'oxyde pas à froid ; mais, s'il a été fondu, il se couvre d'un oxyde grisâtre. Il se combine directement au brome, au chlore, à l'iode, au soufre. L'acide azotique dilué l'oxyde ; l'acide sulfurique l'attaque difficilement ; l'acide chlorhydrique le transforme en protochlorure. Employé autrefois comme vermifuge, l'étain est aujourd'hui inusité en médecine. N'étant pas vénéneux ni altérable, il sert à couvrir la surface de certains instruments (V. ÉTAMAGE). — *Chlorure d'étain*. V. CHLORURE. — *Sulfure d'étain*. V. SULFURE.

**ÉTAMAGE.** s. m. [*stannatus*, étamé ; all. *Verzinnen*, angl. *tinning*, it. *stagnare*, esp. *estanadura*]. Opération chimique qui consiste à recouvrir la surface d'un métal d'une couche d'étain, et qu'on applique surtout aux ustensiles de cuivre employés en pharmacie ou dans les cuisines pour empêcher l'oxydation de ce métal. Pour *étamer* le cuivre, on le décape au moyen du sel ammoniac, de la chaleur et du frottement ; on le recouvre ensuite d'étain simplement appliqué à l'aide de la fusion.

**ÉTAMINE.** s. f. [*stamen*, de στάω, je me tiens droit ; all. *Etamin*, *Staubfaden*, angl. *stamina*, it. *stami*]. En pharmacie, *étamine*, synonyme de *blanchet*.

**ÉTANG.** s. m. [*stagnum*]. Amas d'eau peu profond et sans écoulement. Les pays où abondent les étangs peuvent être nuisibles en raison de la quantité de vapeur d'eau qu'ils répandent dans l'atmosphère pendant les temps chauds, et surtout de ce que les variations dans la masse de liquide qu'ils renferment font de leurs bords un véritable marais. Les étangs vidés ont au plus haut degré, dans les mois qui suivent leur évacuation, pendant le dessèchement du sol spécialement, l'influence nuisible propre aux marais. V. MARAIS et MIASME.

**ÉTAT.** s. m. [*status*, ἀκμή, all. *Zustand*, angl. *state*, it. *stato*, esp. *estado*]. Disposition ou aspect que présentent les corps bruts ou organisés. — En physique et

en chimie, *état allotropique*. V. ALLOTROPIE. — *État électrotonique*. V. ÉLECTROGENÈSE. ‖ En biologie, *état dynamique, état statique*. V. DYNAMIQUE et STATIQUE. ‖ En pathologie, le plus haut période d'une maladie, celui où les symptômes ont le plus d'intensité, ainsi appelé parce qu'alors la maladie reste quelque temps comme stationnaire avant de décliner. — *État actuel*. L'ensemble des symptômes qu'un malade ou un blessé présente à un moment donné dans le cours de sa maladie. — *État adynamique*. État résultant de l'apparition simultanée chez un malade des phénomènes réunis actuellement sous le nom d'*adynamie*. — *État apoplectique*. État dans lequel se trouvent les apoplectiques. V. APOPLEXIE. — *État bilieux*. V. BILIEUX. — *État fébrile*. Celui qui résulte de la réunion des phénomènes caractérisant la fièvre. — *État fœtal*. V. ATÉLECTASIE. — *État de mal*. État de stupeur et de coma qu'amènent les grandes attaques d'épilepsie quand elles se répètent trop souvent. — *État morbide*. V. MORBIDE. — *État nerveux*. V. NÉVROSE. — *État puerpéral*. V. PUERPÉRALITÉ. — *État saburral*. V. SABURRAL. ‖ *État civil*. Condition d'un individu en ce qui touche la naissance, le mariage, le décès, etc. ; elle s'établit par des actes inscrits, après vérification et en présence de témoins, sur des registres affectés à cet usage et déposés dans les mairies. Ces actes sont la meilleure preuve d'identité de l'individu.

**ÉTÉ**. s. m. [*æstas*, θέρος, all. *Sommer*, angl. *summer*, it. *estate*, esp. *estio*]. L'une des quatre saisons de l'année, celle dans laquelle règnent en général les plus grandes chaleurs. Dans notre hémisphère, l'été commence au passage apparent du soleil par le premier point du signe de l'Écrevisse, et finit à son passage par l'équinoxe d'automne. L'été ramène souvent les fièvres intermittentes ; de plus, dans les pays chauds, c'est pendant cette saison qu'on voit dominer l'élément ou état bilieux. — *Station d'été*. V. STATION.

**ÉTEINT, E**. adj. — *Chaux éteinte*. V. CHAUX et EXTINCTION. — *Mercure éteint*. V. MERCURE.

**ÉTENDUE**. s. f. Synonyme d'*espace*. — *Esprit de l'étendue* (Gall et Broussais). Le mode, dans l'exercice des facultés d'abstraction, de comparaison et d'expression, qui nous fait porter un jugement sur l'espace absolu ou relatif qui sépare les corps.

**ÉTERNUMENT**. s. m. [*sternutatio*, πταρμὸς, all. *Niesen*, angl. *sneezing*, it. *starnuto*, esp. *estornudo*]. Mouvement subit et convulsif des muscles expirateurs, par lequel l'air, chassé avec rapidité, va heurter les parois anfractueuses des fosses nasales avec un bruit particulier, et entraîne les mucosités de la membrane pituitaire.

**ÉTÉSIENS** (VENTS). [*etesii venti*, ἐτησίαι, c'est-à-dire *annuels*, de ἔτος, année]. Vents du nord qui soufflent chaque année après le commencement de la canicule, et qui tempèrent la chaleur de l'été pendant quarante jours environ. Ils jouent un rôle important dans les constitutions saisonnières des *Épidémies* d'Hippocrate.

**ÉTHER**. s. m. [*æther*, de αἰθὴρ, air ; all. *Aether*, angl. *ether*, it. *etere*, esp., *eter*]. Originairement, on appelait ainsi le ciel lui-même ; puis les physiciens grecs ont employé ce mot pour désigner un esprit hypothétique qui, suivant eux, animait le monde entier. ‖ Plusieurs physiciens entendent par *éther* un fluide éminemment *subtil* et *élastique, inerte, impénétrable, incoercible*, qu'ils supposent remplir tous les espaces intermoléculaires des corps et interplanétaires de l'univers, et qui jouerait, par rapport à la lumière et à la chaleur rayonnante, le même rôle que l'air par rapport au son. Ce fluide hypothétique ne peut être considéré que comme un artifice logique pour faciliter certaines spéculations scientifiques. ‖ En chimie, mot introduit par Frobenius (1730) pour désigner le liquide découvert par Valérius Cordus (1540) en distillant parties égales d'alcool et d'acide sulfurique : il l'appela ainsi probablement par allusion à sa légèreté et à sa volatilité. ‖ Aujourd'hui, *éther*, nom collectif de composés dérivés des alcools et comparables aux sels ; ce sont des acides dont l'hydrogène est remplacé par un radical d'alcool : les uns sont les oxydes des radicaux d'alcools monoatomiques (*éthers oxydes*), et ont pour type l'éther sulfurique ou oxyde d'éthyle [$C^8H^{10}O^2$, ou, en atomes, $(C^2H^5)^2O$] ; les autres sont des sels formés par l'union de radicaux alcooliques avec les acides (*éthers salins*), comme l'éther acétique ou acétate d'éthyle ($C^8H^8O^4$, ou, en atomes, $C^4H^8O^2$). On appelle *éthers simples* ceux qui sont dérivés des hydracides, et *éthers composés* ceux qui sont formés par les oxacides. — *Éther acétique*. V. ACÉTIQUE. — *Éther allylique*. V. ALLYLE (*Oxyde d'*). — *Éther azoteux* (en atomes, $AzO^2,C^2H^5$). Liquide peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther ordinaire ; il est excitant, nervin, carminatif, diurétique, anesthésique ; on le prescrit à la dose de 10 à 40 gouttes ; on l'emploie surtout mélangé à son volume d'alcool ; sous cette forme, les Anglais l'emploient jusqu'à la dose de 30 grammes comme diurétique. — *Éther azotique alcoolisé*. V. LIQUEUR *minérale nitreuse*. — *Éther bromhydrique*. V. ÉTHYLE (*Bromure d'*). — *Éther chlorhydrique*. V. ÉTHYLE (*Chlorure d'*). — *Éther cyanhydrique*. V. CYANHYDRIQUE. — *Éther iodhydrique*. V. ÉTHYLE (*Iodure d'*). — *Éther méthylchlorhydrique*. V. MÉTHYLE (*Chlorure de*). — *Éther méthylique*. V. MÉTHYLIQUE. — *Éther œnanthique*. V. ŒNANTHIQUE. — *Éther pyroacétique*. V. ACÉTONE. — *Éther simple* ou *ordinaire, sulfurique* ou *vinique* [*éther hydratique, oxyde d'éthyle*] ($C^8H^{10}O^2$, ou, en atomes, $C^4H^{10}O$). C'est le plus ancien des éthers connus, celui que l'on emploie le plus communément, que l'on désigne en matière médicale par le mot seul *éther*, créé pour lui. Il est liquide, incolore, d'une odeur forte et aromatique, d'une saveur brûlante ; il est extrêmement volatil, et ne laisse aucune trace d'humidité. Il se dissout dans 10 parties d'eau et en toute proportion dans l'alcool. Il dissout le soufre, le phosphore, le brome, l'iode, les corps gras, les résines, etc. L'éther ne dissout pas le succin et la laque, gonfle le copal, dissout mal la cire de carnauba, et bien le dammar, la colophane, l'élémi, la sandaraque et le mastic. Sa pesanteur spécifique est de 0,723 à la température de + 12°, il bout à 34°,5, la densité de sa vapeur est 2,56. Il se concrète à — 31°, en lames brillantes. A l'air, il s'oxyde et se transforme en acide acétique. Il s'enflamme facilement. On le prépare en chauffant au bain de sable, dans une cornue tubulée, un mélange de 10 parties d'acide sulfurique concentré et de 7 parties d'alcool à 90°, et en faisant arriver un filet continu d'alcool, de manière à maintenir la température entre 130° et 140°, tandis que l'éther s'échappe continûment par distillation (Boullay). La formation de l'éther pendant cette opération résulte de l'union de deux molécules d'alcool avec élimination d'eau : en effet, la première action de l'acide sulfurique sur l'alcool consiste dans la production d'acide sulfovinique, lequel est décomposé par la deuxième molécule d'alcool en éther et acide sulfurique ; l'action de celui-ci sur l'alcool recommence à mesure qu'il est ainsi régénéré (Williamson). La grande volatilité de l'éther et le refroidissement qui en résulte le rendent très utile pour produire l'anesthésie locale, contre les brûlures et contre les céphalalgies intenses, ou pour diminuer l'activité musculaire dans les maladies spasmodiques et convulsives, chorée, tétanos etc. : c'est alors en pulvérisations sur la tête, la colonne vertébrale, ou toute autre partie, qu'on emploie l'éther. A l'intérieur, on le prescrit comme analgésique dans la gastralgie, les crampes d'estomac, les coliques hépatiques ; comme antispasmodique et stimulant diffusible dans l'hystérie et

diverses névroses, dans l'adynamie ; comme excitant dans la défaillance, la lipothymie : quelques gouttes d'éther sur du sucre ou dans une cuillerée d'eau sucrée, les capsules ou perles, une potion renfermant de l'éther, du sirop d'éther, l'eau éthérée, sont les modes d'administration ordinaires ; on l'associe souvent à l'opium (médication éthéro-opiacée), préconisé par certains médecins dans les maladies infectieuses. Il est actuellement souvent employé en injections hypodermiques : chaque piqûre est de 1 centimètre cube et on peut répéter sans inconvénient plusieurs fois par jour le nombre de ces piqûres ; l'injection doit être faite profondément, en pleine masse musculaire, de manière à éviter la production d'escarres ; l'éther agit comme excitant rapidement diffusible ; on l'emploie sous cette forme dans les menaces d'asphyxie et dans l'agonie. Enfin l'éther a été employé, et l'est encore par un certain nombre de chirurgiens et d'accoucheurs, pour produire l'anesthésie générale, à la place du chloroforme : c'est alors par inhalations qu'on le fait absorber. V. ÉTHÉRISATION et ÉTHÉRISME. — *Éther sulfurique alcoolisé* (*liqueur d'Hoffmann*). Mélange à parties égales d'éther et d'alcool ordinaires ; on l'emploie dans les mêmes occasions que l'éther pur. — *Sirop d'éther*. V. SIROP.

**ÉTHÉRAT**. s. m. V. ÉTHÉROLAT.

**ÉTHÉRÉ, ÉE**. adj. [all. *ætherisch*, angl. *ethereal*, it. *etereo*]. Qui a les qualités ou les propriétés de l'éther : *liqueur*, *odeur éthérée*. — *Eau éthérée*. V. EAU. — *Teinture éthérée*. V. TEINTURE.

**ÉTHÉRÈNE**. s. m. V. ÉTHYLÈNE.

**ÉTHÉRIFICATION**. s. f. [all. *Ætherbereitung*, angl. *etherification*, it. *eterificazione*]. Opération qui a pour but la formation des éthers (V. ÉTHER), ou ensemble des phénomènes qui président à la transformation d'un alcool en éther. Les phénomènes de l'éthérification ont donné lieu à plusieurs théories dont la mieux démontrée est celle de Williamson, relative à l'*éther simple* ou *sulfurique* (V. ÉTHER *simple*).

**ÉTHÉRISATION**. s. f. [all. *Ætherisirung*, angl. *etherisation*, it. *eterisazione*]. Méthode d'administrer l'éther par les voies respiratoires, imaginée en 1846 par Jackson, des États-Unis, pour suspendre momentanément les fonctions sensoriales, et pratiquer les opérations sans douleur. Pour administrer l'éther, on a employé longtemps l'appareil *inhalateur* de Charrière, flacon à deux tubulures, dont l'une servait à l'aspiration des vapeurs d'éther par le malade, l'autre à l'entrée de l'air dans l'appareil. La manière la plus simple d'administrer l'éther et le chloroforme est de le verser sur une large éponge placée au-dessous des narines, ou d'employer un mouchoir qu'on plie en cornet et au fond duquel est une éponge imbibée d'éther, ou mieux un masque métallique profond couvrant la plus grande partie du visage, et au fond duquel se trouve une compresse qui reçoit l'éther : la respiration en fait bientôt absorber une quantité suffisante pour produire le sommeil et l'insensibilité. On emploie l'éther sulfurique pur et marquant 65° ou au moins 60°. Le plus souvent, 20 à 30 grammes de première administration suffisent chez les adultes ; 10 chez les femmes et les enfants. Les règles à observer pendant l'éthérisation, les précautions à prendre, la surveillance à exercer, les moyens propres à rappeler la vie, sont les mêmes que pour l'administration du chloroforme (V. CHLOROFORME). L'éther est préféré au chloroforme par beaucoup de chirurgiens ; il semble en effet qu'il n'expose pas aux accidents syncopaux graves que donne quelquefois, bien que rarement, le chloroforme ; mais il a l'inconvénient d'être très inflammable, et son emploi nécessite par conséquent quelques précautions ; de plus, il est très irritant pour les voies respiratoires et prédispose les malades aux congestions pulmonaires et aux broncho-pneumonies ; aussi est-on d'accord aujourd'hui pour ne pas l'employer chez les bronchitiques, les emphysémateux. — On a aussi employé l'éthérisation pour reconnaître des affections simulées. Ainsi, un conscrit simule une gibbosité ; on l'endort, et, si la gibbosité est simulée, elle disparaît pendant le sommeil. On l'a également employée pour modifier les manifestations de la pensée dans les diverses sortes d'aliénation mentale. On est surtout parvenu à faire parler des monomaniaques s'obstinant à rester dans un silence absolu, et à obtenir des renseignements nécessaires au traitement, ou à reconnaître d'autres fois si la folie est simulée ou non. — *Éthérisation locale*. Application topique de l'éther, en compresses ou en pulvérisations, sur un point où l'on veut engourdir la sensibilité, afin d'y pratiquer quelque opération. V. ANESTHÉSIE.

**ÉTHÉRISER**. v. a. Appliquer l'*éthérisation*.

**ÉTHÉRISME**. s. m. [all. *Ætherismus*, angl. *etherism*, it. *eterismo*]. Ensemble des phénomènes successivement produits sur l'économie animale par les inhalations d'éther. Au point de vue de la marche et de l'apparence habituelles de ces phénomènes, on peut les ranger en deux classes, l'une d'excitation, l'autre de stupeur. Bouisson en a donné la classification suivante : 1° *Éthérisme animal*, c'est-à-dire modification des manifestations de la vie de relation. Il paraît toujours le premier et comprend trois périodes : excitation locale et générale, perte de l'intelligence et de la sensibilité, abolition des mouvements volontaires et réflexes ; 2° *Éthérisme organique*, consécutif au précédent, et comprenant aussi trois périodes : ralentissement de la respiration, ralentissement de la circulation, abaissement de la température. Au point de vue physiologique, l'éthérisme peut être considéré sous le rapport des organes atteints, et partagé en quatre périodes : il y a abolition successive des fonctions du cerveau, de la moelle, du bulbe rachidien, des centres ganglionnaires. Lorsque la respiration cesse, le cœur continue de battre ; aussi peut-on entretenir la vie pendant un temps assez considérable, à l'aide de la respiration artificielle, pour attendre que la portion de l'axe nerveux qui préside à la respiration ait recouvré son usage. Lorsqu'on commence l'inhalation de l'éther, le pouls est d'abord plus fréquent qu'à l'état normal, à cause de l'état mental ; lorsque la léthargie survient, le pouls redevient naturel : cette période est suivie de celle d'excitation, d'agitation, dans laquelle le pouls redevient fréquent jusqu'à cessation des mouvements, et, quand la prostration est complète, le pouls est au-dessous de sa fréquence normale. Chez quelques individus éthérisés, le pouls s'arrête souvent au moment où le chirurgien fait la première incision : cette syncope est de quelques secondes. L'éther ne détermine pas l'insensibilité en asphyxiant à la manière de l'oxyde de carbone et de l'acide carbonique, mais probablement à la manière du *chloroforme* (V. ce mot), en s'unissant molécule à molécule, par les actes d'assimilation, aux éléments des divers tissus, du tissu nerveux en particulier, sur lequel il exerce une action spéciale en rapport avec les propriétés inhérentes à ce tissu.

**ÉTHÉRO-CHLOROFORME**. s. m. Mélange, à parties égales, d'éther et de chloroforme, employé par A. Robert dans les cas où l'anesthésie chirurgicale ou obstétricale doit être prolongée longtemps. Ce mélange possède les propriétés des deux composants pour l'anesthésie.

**ÉTHÉROÏDE**. adj. Qui ressemble à l'éther.

**ÉTHÉROL**. s. m. V. VIN (*Huile de*).

**ÉTHÉROLAT**. s. m. [*éthérat*]. Produit de la distillation de l'éther sur des substances aromatiques (Cap). L'éther, étant beaucoup plus volatil que les huiles essentielles, ne peut entraîner que de petites quantités de ces dernières : aussi les éthérolats sont abandonnés.

**ÉTHÉROLATURE.** s. f. Synonyme de *teinture éthérée.*

**ÉTHÉROLÉ.** s. m. [*teinture éthérée*]. Médicament liquide formé de principes médicamenteux dissous dans l'éther. V. TEINTURE.

**ÉTHÉROLIQUE.** adj. Se dit d'un médicament qui a pour excipient l'éther vinique ou acétique (Béral).

**ÉTHÉROLOTIF.** s. m. Médicament éthérolique exclusivement employé à l'extérieur (Béral).

**ÉTHÉROMANIE.** s. f. [de *éther*, et μανία, folie]. Habitude morbide de l'éther; l'éther détermine un état de surexcitation du système nerveux que recherchent certains névropathes; l'habitude de cet excitant se transforme bientôt en besoin; les doses nécessaires deviennent de plus en plus fortes à mesure qu'augmente l'intoxication. L'éthéromanie doit donc être rangée à côté de la cocaïnomanie et de la morphinomanie; mais, à l'inverse de la cocaïne et de la morphine, l'éther est pris en général par la bouche sous forme de sirop ou de solution.

**ÉTHÉROSULFURIQUE.** adj. V. SULFOVINIQUE.

**ÉTHIOPS.** s. m. [αἰθίοψ, de αἴθω, je brûle, et ὤψ, visage; all. *mineralischer Mohr*, angl. *aethiops*, it. et esp. *etiope*]. Ancien nom de certains oxydes ou sulfures métalliques. — *Éthiops martial.* L'oxyde de fer noir ou oxyde ferroso-ferrique. V. OXYDE *de fer.* — *Éthiops minéral.* Sulfure noir de mercure. V. SULFURE. — *Éthiops perse.* Protoxyde noir de mercure. V. OXYDE *de mercure.* — *Éthiops végétal.* Charbon obtenu par la combustion d'une algue (*Fucus vesiculosus*, L.) dans des vaisseaux fermés, et préconisé par Russel contre les scrofules.

**ÉTHMOCÉPHALE.** s. m. [de ἠθμὸς, crible, ethmoïde, et κεφαλή, tête]. Monstre qui a deux yeux très rapprochés mais distincts, l'appareil nasal atrophié et ses rudiments apparents à l'extérieur sous forme d'une trompe au-dessus des orbites (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**ETHMOÏDAL, ALE.** adj. [*ethmoidalis*, esp. *etmoïdal*]. Qui appartient à l'ethmoïde. — *Antre ethhmoïdal.* Les cellules de l'ethmoïde. — *Artères ethmoïdales.* Deux branches de l'artère ophtalmique qui naissent au côté interne du nerf optique. L'*antérieure* pénètre par le conduit orbitaire interne antérieur, et le canal qui lui succède, dans les fosses nasales, et donne une multitude de rameaux à la membrane pituitaire. La *postérieure* traverse le conduit orbitaire interne postérieur, et se distribue à la duremère. — *Cellules ethmoïdales.* Cellules creusées dans l'épaisseur des masses de l'os ethmoïde, et distinguées en *antérieures*, qui s'ouvrent dans le méat moyen, et *postérieures*, dont l'ouverture est au-devant du méat supérieur. Ce dernier est aussi appelé *cornet ethmoïdal.* — *Crête ethmoïdale.* L'apophyse *crista-galli.* — *Rameau ethmoïdal.* Rameau du nerf nasal interne. V. NASAL.

**ETHMOÏDE.** s. m. [*os ethmoideum*, de ἠθμὸς, crible, et εἶδος, ressemblance : semblable à un crible; all. *Siebknochen*, angl. *ethmoid bone*, it. *etmoide*, esp. *etmoïdes; os cribleux* (*os cribosum*), *os criblé, cribreux, cribriforme*, parce que sa lame supérieure est percée d'un grand nombre de petits trous; *os spongieux*, parce que ses masses latérales sont creusées de cellules qui lui donnent un aspect spongieux]. Petit os cubique, enchâssé dans l'échancrure de l'os frontal, et concourant à former la base du crâne, les cavités nasales et l'orbite. On le divise en trois portions, situées de champ à côté l'une de l'autre, une moyenne appelée *lame perpendiculaire*, quadrilatère, formant le commencement de la cloison des narines, articulée inférieurement avec le vomer, et deux latérales dites *masses de l'ethmoïde.* Ces trois portions tiennent supérieurement à la face inférieure d'une lame osseuse horizontale, appelée *lame cribleuse*, qui est percée de nombreux trous pour le passage des nerfs olfactifs, et que surmonte l'apophyse *crista-galli* (*crête ethmoïdale*, Ch.). C'est cette lame horizontale qui forme la face supérieure de l'os, tapissée par les méninges. La face inférieure ou nasale présente, sur la ligne médiane, la lame perpendiculaire; de chaque côté de cette lame, une gouttière profonde, tapissée par la pituitaire, et les portions celluleuses appelées masses de l'ethmoïde. Celles-ci forment les parois latérales et anfractueuses des cavités nasales, et sur chaque on observe de haut en bas : 1° une lame osseuse, carrée et aplatie, désignée par quelques auteurs sous le nom de *lame plane;* 2° le cornet supérieur; 3° le méat supérieur au-devant duquel est l'orifice des cellules ethmoïdales postérieures; 4° le cornet moyen, au-devant duquel est le *méat moyen* (dans ce cornet s'ouvre l'*infundibulum*, qui établit une communication avec les cellules ethmoïdales antérieures); 5° enfin des lames minces et recourbées qui ferment le sinus maxillaire. Sur les faces orbitaires de cet os on observe : en devant, des portions de cellules ethmoïdales antérieures, que recouvre l'os unguis; plus en arrière, une petite lame quadrilatère, appelée autrefois *os planum*, faisant partie de la paroi interne de l'orbite, et s'articulant par son bord supérieur avec le frontal; ce dernier os concourt avec lui à former les trous orbitaires internes.

**ETHNIQUE.** adj. [de ἔθνος, peuple]. Qui concerne les *races.* — *Croisement ethnique.* Croisement effectué entre sujets de races humaines différentes en vue d'améliorer ces races. V. CROISEMENT.

**ETHNOGRAPHIE.** s. f. [de ἔθνος, peuple, et γράφειν, décrire]. Description des peuples aux points de vue biologique et social. V. HOMME.

**ETHNOLOGIE.** s. f. Partie de l'anthropologie qui étudie les races humaines aux points de vue biologique et social. V. AGE.

**ÉTHOXYCAFÉINE.** s. f. (en atomes, $C^{10}H^{14}Az^4O^3$). Caféine dans laquelle on a introduit le radical oxy-éthyle ou éthoxyle; s'emploie comme antinévralgique, narcotique et diurétique. Elle est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther. On l'emploie à l'intérieur à la dose de 0gr,10 à 0gr,25 en potion ou en injection hypodermique, associée au salicylate de soude qui permet de la dissoudre.

**ÉTHUSE.** s. f. V. ÆTHUSE.

**ÉTHYLAL.** s. m. L'*aldéhyde* ordinaire.

**ÉTHYLE.** s. m. [it. *etile*] ($C^4H^5$, ou, en atomes, $C^2H^5$). Radical de l'alcool ordinaire qu'on obtient en décomposant l'éther iodhydrique par le zinc à 150°. Gaz liquéfiable à — 21°, incolore, d'une odeur éthérée faible, brûlant avec une flamme éclatante. Insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool. — *Acétate d'éthyle* [*éther acétique*]. V. ACÉTIQUE. — *Azotate d'éthyle* [*éther azotique*]. V. AZOTIQUE. — *Azotite d'éthyle* [*éther azoteux*]. V. ÉTHER. — *Bromure d'éthyle* [*éther bromhydrique*] ($C^4H^5Br$, ou, en atomes, $C^2H^5Br$). Liquide d'odeur éthérée, bouillant à 43°, obtenu par l'action de l'acide bromhydrique sur l'alcool éthylique; il est insoluble dans l'eau, soluble en toutes proportions dans l'alcool et l'éther ordinaires. C'est un bon anesthésique; on l'emploie en inhalations pour l'anesthésie générale, surtout pour les opérations de courte durée; localement, on s'en sert en pulvérisationse c'est le seul anesthésique local qui permette l'emploi dn thermocautère : on continue la pulvérisation pendant l'opération. (Terrillon et Yvon). — *Carbonate d'éthyle.* V. URÉTHANE. — *Chlorure d'éthyle* [*éther chlorhydrique*] $C^4H^5Cl$, ou, en atomes, $C^2H^5Cl$). Liquide très volatil, bouillant à 11°, brûlant avec une flamme bordée de vert, obtenu en faisant passer un courant d'acide chlorhydrique dans l'alcool ordinaire. Il est peu soluble dans l'eau, soluble en toutes proportions dans l'alcool; on le prépare en distillande l'alcool saturé de gaz chlorhydrique, et laissant le prot duit obtenu dans l'eau pour dissoudre l'acide chlorhydrique

formé. C'est un bon anesthésique local; on l'emploie en pulvérisations; il est contenu en général dans des flacons de verre fermés hermétiquement au moyen d'un bouchon métallique vissé à leur extrémité; il suffit de dévisser le bouchon et d'incliner le tube pour que le liquide s'échappe sous forme de fines gouttelettes qui s'évaporent dès qu'elles touchent la peau; l'anesthésie est complète quand la peau commence à blanchir; il ne faut pas continuer alors la pulvérisation, sous peine de voir se former une escarre. — *Hydrate d'éthyle*. L'*alcool ordinaire*. V. ALCOOL. — *Iodure d'éthyle* [*éther iodhydrique*] ($C^4H^5I$, ou en atomes, $C^2H^5I$). Liquide bouillant à 72°, obtenu en faisant agir l'acide iodhydrique sur l'alcool de vin. Il se décompose à la lumière, et l'iode mis en liberté le brunit. Il est insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther; on l'emploie surtout en inhalations comme antiasthmatique; X à XL gouttes sont versées sur un mouchoir que l'on place devant la bouche du malade de manière à lui faire respirer les vapeurs ainsi produites; ces inhalations peuvent être renouvelées plusieurs fois par jour. Enfin ce médicament a été préconisé par Linossier et Lannois en badigeonnages, comme excellent moyen pour introduire de l'iode dans l'organisme. — *Oxyde d'éthyle*. L'*éther ordinaire*. V. ÉTHER. — *Sulfhydrate d'éthyle*. V. MERCAPTAN.

**ÉTHYLÈNE.** s. m. [*bicarbure d'hydrogène, élayle carburé, éthène, éthérène, gaz oléfiant, hydrogène bicarboné, hydrure d'acétyle*] ($C^4H^4$, ou, en atomes, $C^2H^4$). Gaz incolore, insipide, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, vénéneux, impropre à entretenir la combustion et la respiration, mais brûlant avec une flamme éclatante. Densité, 0,97. Il se forme, avec le gaz des marais, dans la distillation sèche d'un grand nombre de substances organiques; il forme la plus grande partie du gaz d'éclairage. Il a des propriétés anesthésiques. — *Chlorure d'éthylène*. V. LIQUEUR *des Hollandais*.

**ÉTHYLIQUE.** adj. Qui concerne l'éthyle. ‖ Se dit aussi d'un individu adonné à l'alcool; synonyme d'*alcoolique*. — *Alcool éthylique*. L'alcool ordinaire. — *Aldéhyde éthylique*. L'aldéhyde ordinaire.

**ÉTHYLISME.** s. m. Synonyme d'*alcoolisme*. V. ce mot.

**ÉTHYLOXYDOCARBOAMIDE.** s. f. V. URÉTHANE.

**ÉTHYLSULFURIQUE.** adj. V. SULFOVINIQUE.

**ÉTHYLURÉE.** s. f. [$C^6H^8Az^2O^2 = C^2H^3(C^4H^5)Az^2O^2$]. Urée composée dans laquelle un équivalent d'hydrogène est remplacé par un équivalent d'éthyle : s'obtient en faisant évaporer un mélange d'éther cyanique et d'ammoniaque (Wurtz). Fusible à 92°, cristallisée, très soluble dans l'eau et dans l'ammoniaque.

**ÉTINCELLE.** s. f. — *Étincelle électrique*. V. ÉLECTRIQUE.

**ÉTIOLEMENT.** s. m. [*chlorosis*, all. *Bleichwerden*, angl. *etiolation*]. Phénomène offert par les plantes étiolées. La privation de la lumière produit sur l'homme une décoloration et un état de faiblesse qu'on a comparés à l'étiolement des plantes.

**ÉTIOLOGIE.** s. f. [*ætiologia*, de αἰτία, cause, et λόγος, traité]. Partie de la médecine qui a pour objet l'étude des causes des maladies. V. CAUSE et MALADIE.

**ÉTIQUE.** adj. V. HECTIQUE.

**ÉTISIE.** s. f. V. HECTISIE.

**ÉTOILE.** s. f. [*stella*, all. *Stern*, angl. *star*, it. *stella*, esp. *estrella*]. En anatomie, *étoile de Heller*. Aspect dû à la disposition rayonnée qu'affectent les artères dans le tissu sous-muqueux de l'intestin. — *Étoiles de Verheyen*. V. REIN. ‖ En histologie, figures formées au premier stade de la *caryocinèse* (V. ce mot).

**ÉTOILÉ.** s. m. [*bandage étoilé; fascia stellata*]. Bandage improprement comparé à une étoile, parce que les jets de bande forment à peu près un X par leur entrecroisement, et actuellement inusité. On distinguait l'*étoilé simple*, destiné à contenir les appareils appliqués dans les environs de l'une des articulations humérales; et l'*étoilé double*, employé pour les fractures de l'humérus, de la clavicule, de l'omoplate et du sternum.

**ÉTONNEMENT.** s. m. V. STUPEUR.

**ÉTOUFFEMENT.** s. m. [*suffocatio*, all. *Beklemmung*, angl. *suffocation*, it. *suffocamento*, esp. *sufocacion*]. Synonyme d'*oppression* ou de *suffocation*.

**ÉTOUPE.** s. f. [*stupa*, στύπη, all. *Werg*, angl. *tow*, it. *stoppa*, esp. *estopa*]. Ensemble des filaments les plus grossiers du chanvre (*stupa cannabina*). Choisie avec soin, coupée en morceaux longs de 16 centimètres, blanchie au chlore et cardée, elle devient fine, molle, soyeuse, absorbante; elle était employée autrefois au pansement des plaies; on lui préfère la charpie et surtout les différentes gazes antiseptiques.

**ÉTOURDISSEMENT.** s. m. [all. *Taumel*, angl. *stunning*, it. *stordimento*, esp. *aturdimiento*]. État de trouble dans lequel tous les objets semblent tourner autour de nous. C'est souvent un signe de pléthore sanguine et de congestion cérébrale. V. VERTIGE.

**ÉTOXYCAFÉINE.** s. f. V. ÉTHOXYCAFÉINE.

**ÉTRANGLEMENT.** s. m. [de *strangulare*, étrangler]. Proprement, constriction de la gorge opérée dans l'intention de donner la mort en empêchant l'introduction de l'air dans les voies respiratoires et arrêtant la circulation (V. STRANGULATION). ‖ Par analogie, *étranglement* [all. *Einschnürung*, *Einklemmung*, angl. *incarceration*], constriction exercée sur une partie quelconque de manière à y suspendre la circulation. Une *hernie*, quelle qu'elle soit, est *étranglée* quand l'ouverture qui a donné passage au viscère ou à la portion de viscère herniée étreint cette partie. V. HERNIES (*Accidents des*). — Il y a aussi *étranglement*, lorsqu'une partie celluleuse ou un viscère (testicule), entourés d'une enveloppe aponévrotique ou d'une gaine fibreuse, sont pris d'inflammation, et que cette enveloppe, peu extensible, résiste à la tuméfaction du tissu enflammé. Les accidents de l'étranglement sont les mêmes, quel que soit l'organe enflammé : ce sont de vives douleurs accompagnées d'angoisse, des vomissements, la constipation, etc. Le seul moyen de faire cesser les accidents est le *débridement*, large incision de la peau et des aponévroses sous-jacentes ou de celles qui entourent immédiatement le tissu enflammé, afin d'en permettre le libre gonflement. Si l'on ne procède ainsi, il survient dans ce tissu des effets analogues à ceux qui résultent d'une compression prolongée du dehors au dedans; pourtant l'action s'exerce du dedans au dehors par suite de l'infiltration de liquides ou de la production d'éléments anatomiques nouveaux entre ceux du tissu normal, qui devient ainsi trop gros par rapport aux membranes peu extensibles qui l'entourent. Les effets sont une douleur profonde et violente pouvant aller jusqu'à causer des convulsions, puis la gangrène du tissu, parce que les éléments normaux, y compris les capillaires, se trouvant comprimés, cessent de recevoir les matériaux du sang et de se nourrir, ce qui cause la mortification. — *Étranglement interne*. V. OCCLUSION *intestinale*. ‖ En histologie, *étranglement annulaire*, rétrécissement que l'on rencontre sur les fibres nerveuses à myéline; à ce niveau, la gaine de Schwann entre en contact avec le cylindraxe, par suite de l'interruption de la myéline; l'espace compris entre deux étranglements consécutifs correspond à une cellule entourant le cylindraxe.

**ÉTRIER.** s. m. [*stapes*, all. *Steigbügel*, angl. *stirrup*, it. *staffa*]. L'un des osselets de l'oreille moyenne, ainsi appelé à cause de sa forme. Il se compose d'une *tête*, concave, articulée avec l'os lenticulaire; d'un *col*, partie

rétrécie qui supporte la tête ; d'une *base*, mince lamelle osseuse reçue dans la fenêtre ovale ; de deux *branches*, qui de la tête se portent aux deux extrémités de la base en interceptant une ouverture que comble la muqueuse de l'oreille moyenne. V. OREILLE *moyenne*. ‖ En chirurgie, *étrier*. V. BANDAGE *en huit de chiffre*.

**ÉTUDE.** s. f. — *Études médicales*. V. DOCTEUR.

**ÉTUI.** s. m. — En anatomie, *Étui de l'hippocampe*. Partie supérieure de la portion sphénoïdale du ventricule latéral du cerveau, qui est bornée par la corne latérale du corps calleux (Vicq d'Azyr).

**ÉTUVE.** s. f. [all. *Schwitzstube*, angl. *stove*, it. *stufa*, esp. *estufa*]. Lieu dont on élève artificiellement la température pour y faire dessécher des parties végétales, etc. — Pièce ou appareil qu'on chauffe par le calorique (*étuve sèche*) ou par la vapeur d'eau (*étuve humide*), pour y prendre des bains. V. BAIN *sec gazeux* et BAIN *de vapeur*. — *Étuve à désinfection*. Appareil dans lequel on élève suffisamment la température pour que les germes d'infection soient détruits dans les pièces de vêtement, de lingerie, de literie, ou autres objets qui y sont enfermés, et qui ont servi à des malades atteints de maladies contagieuses. L'air chaud et sec, l'air chaud mélangé à la vapeur, la vapeur surchauffée ont été reconnus impuissants à assurer cette désinfection ; le meilleur moyen consiste à employer la vapeur humide ; la cause de la mort des microbes est en effet la coagulation de leur protoplasma albumineux ; or cette coagulation survient beaucoup plus tôt en présence de l'eau qu'avec la chaleur sèche. Les étuves à désinfection actuellement utilisées peuvent se diviser en deux groupes suivant que la vapeur y agit soit sans pression notable, c'est-à-dire entre 100 et 103° environ, soit sous une pression assez considérable, c'est-à-dire depuis 105 jusqu'à 115° et même davantage. La vapeur humide à 100° suffit à détruire en peu d'instants tous les germes pathogènes connus ; l'essentiel est bien moins d'élever la température de cette vapeur que d'assurer son arrivée jusqu'aux germes contenus dans l'intérieur des objets à désinfecter. Les étuves sans pression notable, grâce à l'action de la vapeur circulante, fluente, qui déplace l'air, donnent à ce point de vue de bons résultats ; elles ont de plus l'avantage d'être relativement peu coûteuses et faciles à faire fonctionner. Cependant la désinfection passe pour s'effectuer plus promptement dans les étuves à vapeur sous pression élevée : l'étuve de Geneste-Herscher est la plus connue et la plus employée en France (fig. 280) ; la température

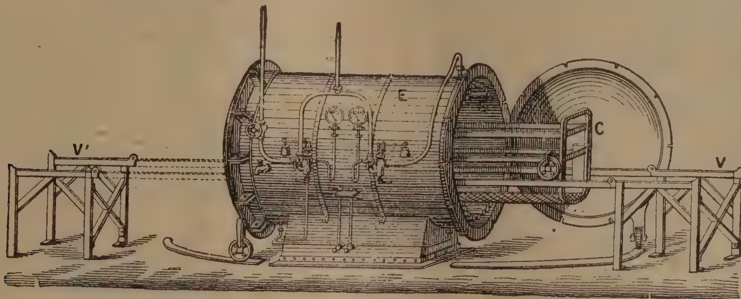



Fig. 280. — *Étuve* à désinfection (étuve fixe de Geneste-Herscher). — E, corps cylindrique de l'étuve ; S, batteries chauffantes intérieures V, voie d'entrée ; V', voie de sortie ; C, chariot.

atteint 110 à 115° ; son fonctionnement exige un personnel expérimenté. Il existe encore d'autres modèles ; telle est l'étuve de Vaillant et Besson à vapeur fluente sous pression dont le prix de revient est moins élevé. — *Étuve à incubation* (*étuve à culture*) [all. *Brütschrank*, angl. *incubator*]. Appareil dans lequel la température peut être maintenue à un niveau constant au moyen d'un dispositif particulier, pour permettre le développement des microbes ensemencés sur les milieux de culture appropriés. Les deux modèles les plus usités sont : 1° l'*étuve de Roux* (fig. 281) ; elle se compose d'une sorte d'armoire en bois, au-dessous de laquelle se trouve une rampe de gaz ; l'air chauffé circule le long des parois de l'étuve, grâce à un système de tubes métalliques qui vont déboucher au niveau de la partie supérieure où est située la cheminée ; le point le plus intéressant est le régulateur imaginé par Roux, qui permet à l'étuve de rester à une température invariable ; ce régulateur est formé de deux barres métalliques, l'une en acier, l'autre en zinc, soudées ensemble sur toute leur longueur, et recourbées ensuite en forme d'U ; le métal le plus dilatable, le zinc, étant au dehors, toute élévation de température tendra à rapprocher les branches, et tout abaissement les écartera l'une de l'autre ; l'une des branches est fixée à la paroi de l'étuve ; à l'autre est ajustée une tige qui suit ses mouvements, sort de l'étuve, et est traversée par une vis qui peut être amenée au contact d'une soupape qui commande l'arrivée du gaz ; cette soupape est elle-même percée d'une petite ouverture qui laisse passer assez de gaz pour maintenir la flamme du brûleur en veilleuse quand la soupape est fermée. Pour régler l'étuve, on tourne la vis jusqu'à ce que la soupape soit largement ouverte et on allume le brûleur ; quand le thermomètre placé dans l'étuve marque à moins d'un demi-degré la température que l'on veut atteindre, on tourne la vis jusqu'à ce qu'elle affleure l'extrémité de la tige qui supporte la soupape. L'étuve est alors réglée : en effet, si elle se refroidit, les branches du régulateur s'écartent, et la vis, appuyant de nouveau sur la tige, ouvre l'arrivée du gaz. Chaque étage de l'étuve a une température spéciale, mais constante. 2° L'*étuve de d'Arsonval* (fig. 282) ; elle est formée d'un cylindre métallique à double paroi terminé par deux cônes de métal ; l'espace compris entre les deux parois est rempli d'eau que l'on a eu soin de faire bouillir, afin de la priver d'air ; le cône inférieur renferme le régulateur et porte les deux brûleurs. Une fois l'étuve remplie, on allume les brûleurs ; puis, quand le thermomètre placé dans l'étuve est arrivé à un demi-degré de la température que l'on veut atteindre, on ferme l'orifice du cône supérieur au moyen d'un bouchon percé d'un trou dans lequel passe un tube de verre vertical ; l'eau monte dans le tube, et le réglage est opéré. — *Étuve à paraffine*. Appareil servant à faire l'inclusion des pièces d'histologie à la paraffine ; il se compose d'une boîte métallique à double paroi entre lesquelles on verse de l'eau, qui est maintenue à la température voulue au moyen d'un régulateur ; en général, on emploie le régulateur Chancel ou à mercure ; la température nécessaire est celle de fusion de la paraffine : 48° ou 52°, suivant que l'on emploie des paraffines molles ou dures ; les pièces sont

laissées dans le bain de paraffine uniquement le temps nécessaire pour que celle-ci pénètre dans toute leur étendue, c'est-à-dire un nombre d'heures variant suivant l'épaisseur du fragment. — *Étuve à gélatinisation du sérum.* Boîte rectangulaire en cuivre, à double paroi remplie d'eau, montée sur des pieds permettant de lui donner une inclinaison plus ou moins accentuée. La boîte est fermée par un couvercle composé de deux lames de verre. Un régulateur de Roux est adapté à l'appareil. Pour coaguler le sérum, on porte la température de l'étuve à 68°; on dispose les tubes pleins de sérum liquide en plans inclinés, de manière que la partie supérieure du sérum ne touche pas le bouchon d'ouate. La solidification est complète au bout de deux ou trois heures.

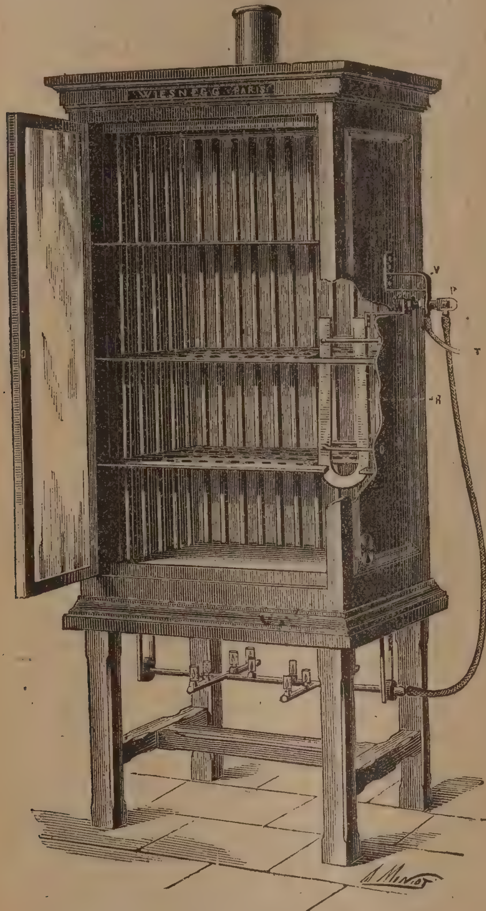



Fig. 281. — *Étuve* à culture (modèle de Roux).

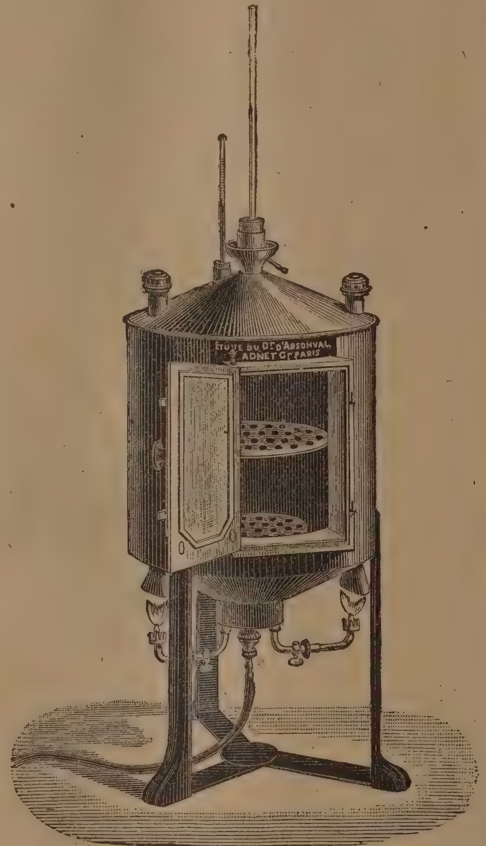



Fig. 282. — *Étuve* à culture (modèle de d'Arsonval).

**EUCAÏNE.** s. f. (en atomes, $C^{19}H^{27}AzO^4$, HCl, $H^2O$). Alcaloïde artificiel dérivé de l'ecgonine et voisin de la cocaïne; c'est une substance blanche cristalline, très soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, le chloroforme, la benzine; elle n'est pas décomposée par l'ébullition comme la cocaïne. Elle a les mêmes propriétés anesthésiques que la cocaïne (Vinci), mais à un degré plus faible (Reclus); mais, par contre, elle n'est pas toxique. On emploie la solution de chlorhydrate d'eucaïne à 2 p. 100 en injections hypodermiques de 1 centimètre cube.

**EUCALYPTE.** s. m. [*eucalyptus*]. Nom donné à plusieurs arbres appartenant à des familles différentes, et dont quelques-uns ont des applications médicales. Le plus intéressant au point de vue thérapeutique est l'*Eucalyptus globulus*, Labill. (*arbre à la fièvre*), très bel arbre de la famille des myrtacées, d'une croissance rapide, d'un bois résistant, originaire de la Tasmanie (Labillardière, 1792). Acclimaté dans le bassin de la Méditerranée par Ramel, il y boise en peu de temps les terrains incultes. Toutes les parties de cet arbre, ses feuilles surtout, renferment une *essence* liquide, jaunâtre, très mobile, d'odeur de camphre, bouillant à 170°, et composée principalement d'*eucalyptol* (Cloëz); elles contiennent, en outre, une grande quantité de tannin, des matières extractives et résinoïdes, et un principe amer cristallisable encore mal défini. L'essence d'eucalyptus a des effets locaux analogues à ceux de l'essence de térébenthine; comme celle-ci, elle s'élimine par les reins et les poumons, plus cependant par cette dernière voie, contrairement à l'essence de térébenthine. Ingérées en nature, les feuilles et l'écorce d'eucalyptus produisent des effets astringents, toniques et fébrifuges, dus au tannin (Gubler). L'eucalyptus est employé comme antiputride, en lotions, en injections, pour panser les plaies putrides, etc.; comme stimulant et diaphorétique; comme fébrifuge; comme anticatarrhal. On emploie surtout la poudre de feuilles à la dose de 2 à

4 grammes comme anticatarrhal, de 4 à 12 grammes dans la fièvre intermittente; puis l'extrait aqueux et alcoolique (0gr,50 à 2 gr.), l'alcoolature à la dose de 4 à 16 grammes, la teinture alcoolique à celle de 1 à 10 grammes, le sirop, les capsules (contenant chacune 0gr,20 de substance active), l'infusion et la décoction. — *Eucalyptus dumosa.* V. MANNE

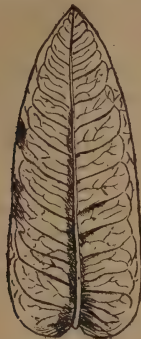


Fig. 283. — Feuille des jeunes *eucalyptus.*



Fig. 284. — Feuille des vieux *eucalyptus.*

*d'Australie.* — *Eucalyptus resinifera.* V. KINO. || *Essence d'eucalyptus.* On la prescrit à la dose de 0gr,75 à 3 grammes en perles, contre les bronchites chroniques.

**EUCALYPTÈNE.** s. m. ($C^{24}H^{18}$). Carbure d'hydrogène obtenu en traitant l'*eucalyptol* par l'acide phosphorique anhydre (Cloëz).

**EUCALYPTOL.** s. m. ($C^{24}H^{20}O^2$, ou, en atomes, $C^{12}H^{20}O$). Liquide incolore d'odeur aromatique, de saveur fraîche, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles fixes et volatiles, qui forme la partie active des feuilles de l'*Eucalyptus globulus*, d'où on l'extrait par distillation. Traité par l'acide phosphorique anhydre, il donne l'*eucalyptène* et l'*eucalyptolène.* On l'emploie sous forme d'inhalations en en versant quelques gouttes dans un flacon chauffé et aspirant la vapeur; on l'a préconisé aussi en injections sous-cutanées, en particulier contre la tuberculose.

**EUCALYPTOLÈNE.** s. m. Carbure d'hydrogène qui se forme par action de l'acide phosphorique anhydre sur l'eucalyptol.

**EUCHLORINE.** s. f. L'acide hypochlorique (Davy).

**EUCHYLIE.** s. f. [de εὖ, bien, et χυλὸς, suc]. Bonne qualité des sucs ou fluides du corps.

**EUCINÉSIE.** s. f. [de εὖ, bien, et κίνησις, mouvement]. Régularité du mouvement.

**EUCRASIE.** s. f. [*eucrasia*, de εὖ, bien, et κρᾶσις, tempérament]. Bon tempérament, bonne constitution du corps, relativement à la nature, à l'âge, au sexe de l'individu.

**EUCRASIQUE.** adj. Se dit d'un agent capable d'améliorer la crase humorale en régularisant l'assimilation.

**EUDERMOL.** s. m. (salicylate de nicotine). Substance cristallisée, incolore, facilement soluble dans l'eau, préconisée contre la gale sous forme de pommade à 1 p. 1000 (Walters).

**EUDIAPNEUSTIE.** s. f. [de εὖ, bien, et διαπνεῖν, transpirer]. Transpiration facile.

**EUDIOMÈTRE.** s. m. [*eudiometrum*, de εὐδία, pureté de l'air, et μέτρον, mesure; all. et angl. *eudiometer*, it. et esp. *eudiometro*]. Instrument imaginé dans le principe pour connaître le degré de pureté de l'air. || Actuellement, appareil destiné à faire connaître, au moyen de la synthèse, non pas la pureté, mais la composition en volumes d'un mélange gazeux, et la proportion suivant laquelle chacun des gaz constituants entre dans ce mélange : l'étincelle électrique est l'agent qui détermine cette synthèse. L'eudiomètre le plus simple et le plus généralement employé est celui de Mitscherlich : il se compose d'un tube de verre très épais, gradué, de petit calibre, à la partie supérieure duquel sont soudés deux fils de platine, dont les extrémités inférieures sont très rapprochées l'une de l'autre. Pour faire la synthèse de l'eau, on remplit ce tube de mercure et on le renverse sur une cuve à mercure; on y fait arriver 2 volumes d'hydrogène et 1 volume d'oxygène, et on détermine la combinaison du mélange en y faisant passer l'étincelle électrique par les fils de platine; le mercure monte dans le tube et les gaz disparaissent à l'état d'eau; l'eau ne contient donc que de l'hydrogène et de l'oxygène. De plus, elle les contient toujours dans ces proportions : car, si l'on fait passer l'étincelle dans un mélange d'hydrogène et d'oxygène à parties égales ou dans un mélange de 3 parties du premier pour 1 du second, on a, suivant le cas, un résidu d'oxygène ou d'hydrogène. Enfin, pour savoir combien de volumes d'eau sont formés par la combinaison de 2 volumes d'hydrogène avec 1 volume d'oxygène, il suffit d'entourer le tube de l'eudiomètre par un manchon de verre dans lequel circule la vapeur d'un corps qui, comme l'alcool amylique, bout au-dessus de 100° : au moment de la combinaison par l'étincelle, c'est de la vapeur d'eau qui se forme, et on peut en lire le volume sur le tube; on constate que 2 volumes d'hydrogène et 1 volume d'oxygène donnent 2 volumes de vapeur d'eau.

**EUDIOMÉTRIE.** s. f. Emploi de l'eudiomètre.

**EUDIOMÉTRIQUE.** adj. Qui a rapport à l'eudiomètre. La méthode eudiométrique, destinée à faire connaître la composition de l'eau en volumes, a été inventée par Gay-Lussac et de Humboldt en 1805.

**EUDOXINE.** s. f. Poudre brun rougeâtre, sans odeur ni saveur, insoluble dans l'eau, qui est un sel de bismuth du nosophène. Cette substance n'est pas toxique; elle a été employée dans les cas de troubles gastriques ou intestinaux, à la dose de 0gr,25 à 2 grammes, par cachets de 0gr,25.

**EUEXIE** ou **EUHEXIE.** s. f. [εὐεξία, de εὖ, bien, et ἕξις, constitution]. L'*eucrasie.*

**EUFRAISE.** s. f. V. EUPHRAISE.

**EUGÉNATE.** s. m. Sel formé par l'acide eugénique.

**EUGÉNÉSIQUE.** adj. [de εὖ, bien, et γένεσις, génération]. Se dit des croisements de races fécondes ou plus fécondes que d'autres.

**EUGÉNINE.** s. f. [*camphre de girofle*]. Matière cristalline qui se dépose spontanément dans l'eau distillée de girofle. Elle est soluble dans l'alcool et dans l'éther. Probablement isomère avec l'acide eugénique.

**EUGÉNIQUE.** adj. — *Acide eugénique* [*eugénol, acide caryophyllique hydraté, essence de girofle oxygénée*] ($C^{20}H^{12}O^4$). Liquide incolore, oléagineux, d'une saveur épicée et brûlante, d'une forte odeur de girofle, formant la plus grande partie de l'essence de ce nom. Isomère à l'*eugénine* et à l'acide cuminique.

**EUGÉNOL.** s. m. V. EUGÉNIQUE.

**EUGÉTIQUE.** adj. — *Acide eugétique* ($C^{22}H^{12}O^8$). Corps cristallin, incolore, fusible à 124°, soluble dans l'alcool et dans l'éther, qui se forme par l'action de l'acide carbonique sur l'acide eugénique dans lequel on a fait dissoudre du sodium.

**EUKYÉSIE.** s. f. [de εὖ, bien, et κύησις, grossesse] Grossesse régulière.

**EULACTOL.** s. m. Aliment préparé avec du lait addi-

tionné de sucre de lait, d'albumine de lait, d'albumine d'œuf et d'albumine végétale ; il contient 28,5 p. 100 d'albumine, 14 p. 100 de corps gras, et 46 p. 100 d'hydrates de carbone. Il a été recommandé dans la médecine infantile à la dose d'une à trois cuillerées à café par jour, délayé dans du lait ou de la soupe.

**EULYSINE.** s. f. [de εὖ, bien, et λύσις, solution] (Berzelius). Mélange d'aspect résineux jaune verdâtre, qui accompagne la biline dans la bile. Elle est très soluble dans l'alcool et l'éther.

**EUMÉNOL.** s. m. Extrait fluide d'une araliacée croissant en Chine (Merk) ; c'est un emménagogue, surtout utile dans le cas de dysménorrhée nerveuse, sans lésions de l'appareil génital ; on le prescrit à la dose d'une cuillerée à café trois fois par jour.

**EUNATROL.** s. m. (oléate de sodium). Médicament préconisé dans le cas de colique hépatique dont il déterminerait l'apaisement, suivi bientôt de l'expulsion des calculs (Cipriani).

**EUNOL.** s. m. Combinaison de l'eucalyptol avec le naphtol α ou β, d'où deux eunols α et β. On le prépare en faisant dissoudre l'un ou l'autre des naphtols dans un poids égal d'eucalyptol. Ils sont préconisés comme antiseptiques dans le traitement des plaies.

**EUNUCHISME.** s. m. État de celui qui est eunuque.

**EUNUQUE.** s. m. [*eunuchus*, εὐνοῦχος, de εὐνή, lit, et ἔχειν, garder, protéger ; all. *Verschnittener*, angl. *eunuch*, it. et esp. *eunuco*]. Homme qui a été privé des organes de la génération, et auquel est confiée, en Orient, la garde des femmes. On distingue : 1° les *eunuques imparfaits* : ce sont ceux dont les testicules ont été atrophiés dès le bas âge par le froissement, et parmi lesquels certains sont aptes à engendrer, quelques vaisseaux séminifères ayant pu échapper à cette opération ; ou ceux dont on a seulement enlevé les canaux déférents sans léser les testicules ; ou enfin ceux qui, privés de testicules, après la puberté, peuvent encore accomplir l'acte extérieur de la génération ; 2° les *eunuques complets*, ceux auxquels on a enlevé, en même temps que les testicules, le pénis et le scrotum. Les individus qui ont subi la castration dès l'enfance ont les organes génitaux flétris et atrophiés ; ils n'éprouvent aucun des changements qui caractérisent la puberté, et semblent se rapprocher du sexe féminin par la constitution physique comme par les facultés intellectuelles et morales. Ils n'ont point de barbe ; leur larynx conserve les petites dimensions de l'enfance, et leur voix reste aiguë. Si la castration n'a eu lieu qu'après le développement de la puberté, l'eunuque conserve quelques caractères de la virilité, d'autant plus que l'appareil génital a eu plus le temps d'exercer son influence sur l'économie. Ainsi son pénis, ayant été suffisamment développé, est encore susceptible d'érection, et par conséquent apte au coït ; les désirs vénériens persistent ; la voix est grave, parce que le larynx avait acquis déjà son développement naturel. Mais ces facultés s'affaiblissent bientôt, et toute l'économie porte le cachet d'une vieillesse anticipée. V. ÉMASCULATION.

**EUPATOIRE.** s. f. [*eupatorium*, all. *Wasserhanf*, angl. *agrimony*, it. et esp. *eupatorio*]. Genre de plantes synanthérées dont une espèce, l'*eupatoire d'Avicenne* [*eupatoire des Arabes*, *chanvrin*, *Eupatorium cannabinum*, L.], paraît être purgative : on a employé la décoction de la racine et le suc exprimé des feuilles et des tiges ; tous deux sont inusités aujourd'hui. — Quelques autres espèces du genre *Eupatoire* ont été également employées en médecine : l'*Eupatorium aya-pana*, Wahlberg (V. AYA-PANA) ; l'*Eupatorium perfoliatum*, L. (herbe à la fièvre, herbe parfaite), donné comme sudorifique, diurétique et purgatif, en décoction ou en poudre ; l'*Eupatorium satureiæfolium*, L. (V. GUACO) ; l'*Eupatorium teucriifolium*, Willd., présenté comme un succédané du quinquina. — *Eupatoire de Mésué* (*Achillea ageratum*, L.). Plante du genre *mille-feuille*, employée autrefois comme vermifuge.

**EUPATORINE.** s. f. Poudre blanche, de saveur amère et piquante, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, retirée de l'*Eupatoire d'Avicenne*.

**EUPEPSIE.** s. f. [*eupepsia*, εὐπεψία, de εὖ, bien, et πέψις, coction, digestion]. Bonne digestion.

**EUPEPTIQUE.** adj. [de εὖ, bien, et πέσσειν, digérer]. Se dit des agents qui favorisent la digestion.

**EUPHLOGIE.** s. f. [de εὖ, bien, et φλόξ, flamme]. Inflammation bénigne.

**EUPHORBE.** s. m. [*euphorbia*, εὐφόρβιον, all. *Wolfsmilch*, angl. *spurge*, it. et esp. *euphorbio*]. Genre de plantes euphorbiacées, J., nombreux en espèces, dont la tige est tantôt charnue, anguleuse, aphylle et épineuse, tantôt frutescente ou herbacée, garnie de feuilles ordinairement alternes : toutes sont dangereuses, en raison du suc laiteux très caustique qu'elles contiennent. C'est de l'*euphorbe résinifère* (*Euphorbia resinifera*, Berg.), plante du Maroc, et non, comme on l'a cru, de l'*Euphorbia officinarum*, L., ni de l'*E. antiquorum*, L., ni de l'*E. canariensis*, L., que découle, au moyen d'incisions pratiquées sur l'écorce, la gomme résine connue sous le nom d'*euphorbe*. — Cette substance est en larmes irrégulières, friables, jaunâtres, traversées par un ou deux trous coniques et divergents, dans lesquels on trouve souvent les épines de la plante. Elle est inodore, de saveur âcre et brûlante, soluble dans l'alcool et dans les huiles. Les anciens chimistes regardaient le suc d'euphorbe comme contenant, au lieu de gomme, de la cire et du caoutchouc ; d'après les analyses plus récentes, c'est bien une gomme-résine, renfermant : gomme, 18 ; résine, 38 ; *euphorbon*, 22 ; malates, 12 ; substances minérales, 10 (Flückiger). C'est un drastique trop violent pour être employé à l'intérieur ; à l'extérieur, il peut être employé comme rubéfiant, vésicant et même cathérétique, en poudre, ou en teinture alcoolique, ou sous forme d'emplâtre. La poudre est un violent sternutatoire. — *Euphorbe épurge* [*catapuce*, *épurge*, *Euphorbia Lathyris*, L.]. Plante indigène, dont les graines renferment une amande, qui, par expression, donne une huile fixe, âcre, fauve clair, purgative à la dose de 3 à 10 gouttes, mais en même temps vomitive, ce qui en a restreint beaucoup l'emploi. — *Euphorbe ipécacuanha* (*Euph. Ipecacuanha*, L.). Euphorbe de l'Amérique du Nord, dont la racine est employée aux mêmes usages que l'ipécacuanha dans son pays d'origine (5 décigr.). — *Euphorbia pilulifera*. Plante provenant de l'Inde, des Antilles, de la Réunion ; elle a été préconisée comme antidyspnéique dans l'asthme et les autres affections des voies respiratoires ; on l'emploie sous forme de décocté, 15 grammes pour 2 000 d'eau et 50 grammes d'alcool ; d'extrait aqueux à la dose de 0gr,04 à 0gr,10 ; d'extrait fluide, 2 à 4 grammes ; de teinture alcoolique, 10 à 30 gouttes.

**EUPHORBINE.** s. f. Substance vitreuse, âcre et amère, de la résine d'euphorbe (Buchner et Herberger).

**EUPHORBIQUE.** adj. — *Acide euphorbique*. Substance cristallisable, retirée des feuilles de l'euphorbe (Riegel).

**EUPHORBON.** s. m. ($C^{26}H^{22}O^{2}$). Corps cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, le chloroforme et l'alcool amylique, qui paraît être le principe drastique du suc d'euphorbe, dont la résine serait le principe âcre (Flückiger).

**EUPHORIE.** s. f. [de εὖ, bien, et φέρειν, porter]. Sensation de bien-être produite par certaines substances telles que l'opium, le hachisch.

**EUPHORINE.** s. f. (en atomes, $C^{9}H^{11}AzO^{2}$) (phényluréthane). Poudre blanche, cristalline, d'une odeur aroma-

tique, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. Elle a été préconisée par Sansoni comme antipyrétique et analgésique; on l'emploie à la dose de 0gr,50 à 1gr,50 par vingt-quatre heures en cachets.

**EUPHRAISE.** s. f. [*Euphrasia officinalis*, L.; all *Augentrost*, angl. *eye-bright*, it. *eufragia*, esp. *eufrasia*, *casse-lunettes*]. Plante (scrofulariées, J.) faiblement aromatique, un peu amère et astringente. Ses fleurs, blanches et marquées de raies pourpres et violettes, présentent une tache jaunâtre dont la forme a paru analogue à celle de l'œil, ce qui a fait employer son eau distillée en collyre, contre les maladies des yeux; elle est à peu près inerte.

**EUPLASTIQUE.** adj. [εὔπλαστος, de εὖ, bien, et πλάσσειν, former]. Favorable aux forces plastiques. — *Matière euplastique* (Lobstein). Lymphe plastique en particulier, et tout blastème en général. Opposé à *cacoplastique*.

**EUPNÉE.** s. f. [εὔπνοια, de εὖ, bien, et πνεῖν, respirer]. Respiration facile.

**EUQUININE.** s. f. (*éthylcarbonate de quinine*). Corps se présentant sous l'aspect de cristaux incolores, *insipides*, peu solubles dans l'eau, facilement solubles dans l'alcool, l'éther, le chloroforme. L'absence de saveur le rend utile dans la médecine infantile; de plus, il a l'avantage de ne pas provoquer de troubles dyspeptiques. On le prescrit à des doses une fois et demie à deux fois supérieures à celles du sulfate de quinine. Il a une réaction basique et forme avec les acides des sels cristallisables, le tannate d'euquinine, qui est également insipide, et le chlorhydrate d'euquinine, qui a un mauvais goût et par suite ne présente aucun avantage sur les divers sels de quinine.

**EUROPHÈNE.** s. m. (*iodure d'isobutylorthocrésylol*). Poudre jaune, d'odeur aromatique, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. C'est un antiseptique que l'on emploie comme succédané de l'iodoforme et de l'aristol dans le traitement des chancres simples ou syphilitiques, des ulcères variqueux, etc.

**EURYCÉPHALE.** adj. et s. [de εὐρύς, large, et κεφαλή, tête]. Qui a la tête, le crâne large.

**EURYGNATHE.** adj. [de εὐρὺς, large, et γνάθος, mâchoire]. En anthropologie, se dit d'une race où il y a prédominance des parties moyennes de la tête, c'est-à-dire de la région supérieure de la face. Le type mongolique est *eurygnathe* (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**EURYTHMIE.** s. f. [εὐρυθμία, de εὖ, bien, et ῥυθμὸς, rythme]. Régularité du pouls.

**EUSÉMIE.** s. f. [*eusemia*, de εὖ, bien, et σῆμα, signe]. Ensemble de bons signes dans une maladie.

**EUSOMPHALIEN, IENNE.** adj. [de ἐΰς, bon, fort, et ὀμφαλὸς, nombril]. Se dit d'un monstre qui résulte de la réunion de deux sujets à peu près complets, pouvant accomplir indépendamment l'un de l'autre la presque totalité des fonctions vitales, et dont chacun a son ombilic, et par conséquent, durant la période fœtale, son cordon ombilical distinct (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**EUSTACHE** ou **EUSTACHI** (anatomiste italien, mort en 1574). — *Trompe d'Eustache*. V. TROMPE. — *Valvule d'Eustache*. V. VALVULE.

**EUTAXIE.** s. f. [*eutaxia*, εὐταξία, de εὖ, bien, et τάξις, ordre; it. *eutassia*, esp. *eutaxia*]. Disposition régulière des différentes parties du corps.

**EUTHANASIE.** s. f. [de εὖ, bien, et θάνατος, mort]. Mort arrivant au milieu d'un sommeil provoqué afin d'éviter une agonie douloureuse.

**EUTHÉSIE.** s. f. [*euthesia*, εὐθεσία, de εὖ, bien, et θέσις, situation; all. et angl. *euthesia*, it. et esp. *eutesia*]. État de santé du corps, harmonie de ses parties.

**EUTHYMIE.** s. f. [*euthymia*, εὐθυμία, de εὖ, bien, et θυμὸς, âme, esprit]. Tranquillité d'esprit.

**EUTOCIE.** s. f. [εὐτοκία, de εὖ, bien, et τόκος, accouchement]. Accouchement normal.

**EUTOCIQUE.** adj. — *Ceinture eutocique*. Ceinture abdominale destinée à maintenir le fœtus en bonne position et à l'empêcher de changer la présentation, une fois que l'on a pratiqué la version par manœuvres externes. Elle est munie de deux (Pinard) ou mieux de quatre (Auvard) sacs dilatables en caoutchouc, que l'on gonfle après application de la ceinture et qui forment deux ou quatre coussins fixant latéralement les extrémités fœtales et les maintenant exactement dans la position désirée.

**EUTRÉPISTIE.** s. f. [de εὐτρεπίζω, préparer]. Traitement qui a pour but de préparer le malade aux risques d'une infection septique, comme celle qui peut survenir à la suite d'une opération; certaines substances paraissent agir ainsi et sont dites alors *eutrépistiques* : tel est l'iodure de potassium; en effet, expérimentalement, les lapins préparés par l'ingestion d'iodure de potassium répondent à l'infection par une poussée de température plus rapide et plus élevée, mais plus courte, et ont un amaigrissement moins prononcé (Dor).

**EUTRÉPISTIQUE.** adj. Se dit d'une substance pouvant servir à l'*eutrépistie*.

**EUTROPHIE.** s. f. [*eutrophia*, εὐτροφία, de εὖ, bien, et τρέφω, je nourris]. Bonne nutrition.

**EUZET-LES-BAINS** (France, Gard). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 13 à 18°, contenant 3gr,13 de sels, dont 1gr,66 de sulfate de chaux, et 4cc,7 d'acide sulfhydrique libre. Altitude: 130 mètres. Établissements : buvette, bains, douches.

**EUZOODYNAMIE.** s. f. [de εὖ, bien, ζωή, vie, et δύναμις, force]. Intégrité des forces vitales, et régularité dans l'exercice des fonctions (Gilbert). Synonyme de *santé*.

**ÉVACUANT, ANTE.** adj. et s. m. [*evacuans*, κενωτικὸς, all. *ausleerend*, angl. *evacuant*, it. et esp. *evacuante*]. Remède qui détermine des évacuations par un émonctoire quelconque; tels sont les vomitifs, les purgatifs, les diurétiques, et même la saignée.

**ÉVACUATION.** s. f. [*evacuatio*, de *evacuare*, vider; κένωσις, all. *Ausleerung*, angl. *discharge*, it. *evacuazione*, esp. *evacuacion*]. Sortie des matières excrémentitielles, sécrétées ou exhalées, par un point quelconque, ouvert naturellement ou par l'art. De là, les *évacuations spontanées* et les *évacuations artificielles*; ces dernières sont déterminées par l'action des médicaments ou par l'instrument tranchant. — *Évacuation générale, partielle*. V. CÉNOSE, APOCÉNOSE.

**ÉVANOUISSEMENT.** s. m. [*animi deliquium*, *lipothymia*, λειποθυμία, all. *Ohnmacht*, angl. *swoon*, it. *svenimento*, esp. *desmayo*]. Défaillance, perte de connaissance, avec cessation du mouvement et du sentiment.

**ÉVAPORABLE.** adj. Qui est susceptible de s'évaporer.

**ÉVAPORATION.** s. f. [*evaporatio*, de *e*, indiquant séparation, et *vapor*, vapeur; διαφόρησις, all. *Verdunstung*, *Abdampfung*, angl. *evaporation*, it. *evaporazione*, esp. *evaporacion*]. Formation insensible de vapeurs à la surface libre d'un liquide: c'est une des formes de la *vaporisation*, l'*ébullition* est l'autre forme. L'évaporation est d'autant plus abondante, que la température du liquide et de l'espace environnant est plus élevée, que le liquide offre plus de surface au contact de l'air, que cet air est moins chargé d'humidité, et que ses couches en contact avec le liquide se renouvellent plus souvent. Les liquides absorbant du calorique pour passer à l'état de vapeur, un liquide exposé à l'air libre enlève à tous les corps voisins une quantité de chaleur qui est parfois considérable : de là le refroidissement sensible que ces corps éprouvent. C'est ainsi que l'eau contenue dans les *alcarrazas* est toujours fraîche, et que l'on éprouve une vive sensation de froid

quand on verse sur une partie du corps quelques gouttes d'éther ou de tout autre liquide dont la vaporisation est prompte. ‖ En pharmacie, opération qui consiste réduire en vapeur un liquide tenant en dissolution une substance médicamenteuse que l'on veut avoir sous un plus petit volume ou à l'état de siccité : ici c'est le résidu qu'on recherche, tandis que dans la *vaporisation* ce sont les vapeurs. — *Évaporation à l'air libre*, ou *évaporation spontanée*. On met le liquide dans un vase qui présente à l'air une grande surface, qu'on a soin de recouvrir avec une feuille de papier ou une toile fine, pour que le liquide soit à l'abri des insectes et de la poussière. Ce mode opératoire est rapide quand le liquide est très volatil, comme l'alcool, l'éther, etc., lent dans le cas contraire. — *Évaporation à feu nu*. On met le liquide dans une bassine, que l'on place directement sur le feu. On agite le liquide avec une spatule, afin de multiplier les surfaces et d'accélérer l'évaporation, et l'on chauffe plus ou moins, jusqu'au degré d'ébullition, si ce degré ne nuit pas à la substance dissoute. — *Évaporation au bain de sable*. On met le liquide dans une capsule de platine, d'argent, de porcelaine ou de verre, qu'on place sur un bain de sable, posé lui-même sur un fourneau large et peu profond, nommé *fourneau évaporatoire*. — *Évaporation au bain-marie*. Ce procédé, comme le suivant, n'est applicable qu'aux substances qui ne sont pas décomposées par une température de 100°. V. Bain-Marie. — *Évaporation à la vapeur*. Lorsqu'on a plusieurs liquides ou une grande quantité de liquide à évaporer, au lieu de mettre chaque cucurbite sur un foyer séparé, on les dispose toutes les unes à la suite des autres, et on les échauffe au moyen de la vapeur qui part d'une chaudière placée sur un fourneau unique. — *Évaporation dans le vide*. Elle a, sur tous les autres procédés, deux avantages : 1° elle peut se faire à la température de l'air, et l'on évite ainsi les altérations que beaucoup de produits éprouvent par la chaleur ; 2° elle se fait plus promptement que l'évaporation à l'air libre, et l'on évite l'altération spontanée que beaucoup de substances subissent avec le temps. On place le liquide dans une capsule sous la cloche d'une machine pneumatique, et l'on fait le vide. On peut accélérer l'opération en mettant, dans un vase séparé, de l'acide sulfurique, de la chaux vive ou tout autre corps très avide d'eau, qui absorbe les vapeurs à mesure qu'elles se forment. V. Volatilisation.

**ÉVAUX** (France, Creuse). *Eaux sulfatées sodiques*, contenant 1gr,355 de sels, dont 0gr,717 de sulfate de soude ; chaude et très chaude, 28 à 57°. Ces eaux renferment beaucoup de matières organiques (conferves) formant un limon employé en applications externes. Altitude : 460 mètres. Établissements : buvettes, bains, douches ; 15 juin au 15 septembre.

**ÉVENT.** s. m. Altération d'un liquide causée par l'action de l'air. — *Goût d'évent*. V. Vin.

**ÉVENTÉ, ÉE.** adj. Se dit d'un liquide qui a perdu son arome par évaporation de certains principes, avec ou sans changement de goût, par formation de principes autres que ceux qui existaient naturellement.

**ÉVENTRATION.** s. f. [de *e*, hors, et *venter*, ventre; angl. *eventration*, esp. *eventracion*]. Hernie survenue dans un point quelconque des régions antérieure et latérales de l'abdomen. Ces hernies sont rares : le plus souvent elles se font entre les muscles grands droits, écartés l'un de l'autre à la suite de grossesses multipliées; si, la femme étant couchée, on lui demande de s'asseoir sur son lit, on voit les deux muscles droits se dessiner sous la peau, et le paquet intestinal hernié faire saillie entre eux. Parfois elles sont consécutives à une déchirure des parois abdominales ou à une plaie de ces parois, en particulier à une plaie de laparotomie, au niveau de laquelle il s'est fait une cicatrice n'offrant pas une résistance suffisante à l'effort exercé par les viscères; ceux-ci sortent très souvent par les orifices que présentent les fibres aponévrotiques de l'abdomen et qui renferment des pelotons graisseux ou livrent passage à des vaisseaux. ‖ Sorte de procidence de l'abdomen fréquente chez les femmes qui ont eu des grossesses multipliées, et résultant de l'extrême relâchement des parois abdominales en avant, ou de la distension de la ligne blanche.

**ÉVERNININE.** s. f. ($C^{12}H^{14}O^{14}$). Substance analogue aux sucres, pulvérulente, amorphe, jaunâtre, se gonflant dans l'eau froide, insoluble dans l'alcool et l'éther, soluble dans l'eau chaude, extraite du lichen *Evernia Prunastri* (Stude).

**ÉVERNIQUE.** adj. — *Acide évernique* ($C^{34}H^{16}O^{14}$). S'obtient en traitant le lichen *Evernia Prunastri* par un lait de chaux, précipitant par l'acide chlorhydrique, séchant le précipité et digérant dans l'alcool faible. La solution donne des cristaux jaunâtres d'acide évernique, à peine solubles dans l'eau bouillante, solubles dans l'alcool et l'éther.

**ÉVERSIF, IVE.** adj. [de *evertere*, détruire]. — *Expérience éversive* d'une opinion (Lavoisier), celle qui la renverse.

**ÉVERSION.** s. f. [de *evertere*, renverser]. Renversement en dehors de la muqueuse bordant un orifice naturel, qui vient faire saillie en dehors. — *Éversion des points lacrymaux*. Déviation en dehors des points lacrymaux dans le cas d'ectropion.

**ÉVIAN** (France, Haute-Savoie). — *Eaux bicarbonatées mixtes*, très faiblement minéralisées; minéralisation totale (source Cachat), 0gr,44, dont 0gr,27 de bicarbonate de chaux ; eaux froides, 9° à 11°,8. Cette eau, bue à la dose de cinq à dix verrées et plus par jour, est diurétique, stimule l'appétit, diminue l'acide urique, augmente l'urée. Elle est indiquée dans la gravelle, les cystites et les pyélites; dans certaines dyspepsies, la lithiase biliaire, la goutte, les métrites. Altitude : 378 mètres. Etablissement : 1er mai au 15 octobre.

**ÉVIDEMENT.** s. m. Action d'enlever une substance de l'intérieur d'une cavité naturelle ou accidentelle. — *Évidement des os* (Sédillot). Méthode chirurgicale qui consiste à creuser l'intérieur d'un os pour en extraire les parties malades, en conservant la coque osseuse, qui sert de soutien, et le périoste qui, gardant sa vascularité et ses adhérences, produit de nouvelles couches osseuses. L'évidement n'exige d'autres instruments que ceux des amputations et des résections. Les gouges à main et à maillet dont les manches offrent des courbures variées; des ciseaux de diverses largeurs ; des scies en crête de coq, à guichet, celles de Heine, de Mathieu, de Charrière; quelques couronnes de trépan, complètent l'appareil. Une seule incision, coupée à ses deux extrémités par de petites incisions perpendiculaires, permet de former deux lambeaux longitudinaux que l'on renverse de chaque côté. Tous les points osseux malades sont ensuite enlevés, en ménageant avec une extrême attention les parties restées saines et revêtues d'un périoste normal. Les lambeaux tégumentaires sont remis en place, et la régénération du corps et des extrémités osseuses, celle des os courts, etc., s'opère régulièrement, après quelques jours de réaction, aux dépens du périoste et des surfaces évidées. L'évidement a été pratiqué avec succès dans les cas de carie, d'ostéite, de tuberculose, de tumeur myéloïde, d'enchondrome, de nécrose, d'ostéomyélite. Les pertes de substance se comblent ; une cicatrice adhérente marque seule le siège de l'évidement, et les fonctions du membre sont bientôt rétablies. V. Résection.

**ÉVIDEUR.** s. m. V. Lithotriteur.

**ÉVIRATION.** s. f. [*eviratio*, de *e*, indiquant privation, et *vir*, mâle]. Perte, avant l'âge, des désirs vénériens et des facultés sexuelles chez l'homme, attribuée par quelques auteurs à l'équitation trop prolongée et habituelle (V. Maladie *des Scythes*). Cette hypothèse n'est pas dénuée de fondement. Il existe des cas bien avérés de perte complète des désirs sexuels et d'impossibilité d'entrer en érection chez des hommes vigoureux, très bien portants, mais passant journellement un grand nombre d'heures à cheval (médecins de campagne, gardes forestiers à cheval, etc.). La compression habituelle des vésicules séminales et de la prostate semble réagir sur la production du sperme. Les facultés sexuelles reparaissent avec le changement d'habitudes.

**ÉVISCÉRATION.** s. f. [de *e*, hors, et *viscera*, viscères]. Opération obstétricale qui consiste à ouvrir la cavité thoracique, et, au besoin, l'abdomen, pour enlever les viscères qui y sont contenus, dans les cas de présentation vicieuse où la version ne peut être exécutée.

**ÉVODINE.** s. f. [*ésenbeckine*]. Alcaloïde extrait de l'écorce de l'*Evodia febrifuga*, Saint-Hil. (*Esenbeckia febrifuga*, Mart.), de la famille des rutacées : cette écorce (*écorce d'angusture du Brésil*) sert souvent à falsifier l'écorce d'angusture vraie.

**ÉVOLÈNE** (Suisse, Valais). *Station d'altitude* (1 378 m.), située dans une vallée entourée de hautes montagnes; trois heures et demie plus loin, à 2 008 mètres d'altitude, se trouve le *val d'Arolla*, séjour recherché pendant juillet et août, mais destiné aux personnes robustes fatiguées plutôt qu'aux malades.

**ÉVOLUTION.** s. f. [*evolutio*, de *evolvere*, dérouler; all. *Entwickelung*, angl. *evolution*, it. *evoluzione*, esp. *evolucion*]. Action de se dérouler. || *Hypothèse de l'évolution.* Anciennement, en physiologie, système dont les partisans supposaient que les organes du nouvel être qui résulte de l'acte de la génération préexistaient à cet acte, lequel ne ferait que les tirer de leur torpeur et leur communiquer assez d'énergie pour qu'ils puissent croître et parcourir les phases de leur nouvelle existence. Wolff (1764) et Blumenbach ont démontré que cette hypothèse était fausse et que la doctrine de l'*épigenèse* était seule confirmée par l'observation. Cette hypothèse de l'évolution, admise par Leibnitz, Haller, Cuvier, ne doit pas être confondue avec la doctrine de l'évolution telle que l'ont comprise Lamarck et Darwin, et qui est plus généralement connue sous le nom de *transformisme* (V. ce mot). || Actuellement, *évolution* est souvent employé comme synonyme de *développement*, ou pour désigner l'ensemble des phases parcourues par un être ou par ses parties, depuis leur apparition jusqu'à leur mort. — *Périodes d'évolution.* V. Age. || En pathologie, *évolution aberrante*, développement d'un tissu ou d'un organe se faisant d'une façon contraire à l'état normal sous le rapport de l'aspect, de la structure et même du siège : c'est ainsi qu'apparaissent la plupart des tumeurs. — *Maladie d'évolution.* Celle qui survient pendant le cours de l'évolution d'un être, ou qui est une conséquence directe d'un trouble survenu dans une des phases de cette évolution. || En obstétrique, *évolution spontanée du fœtus.* C'est le mécanisme normal de l'accouchement dans les présentations de l'épaule ; mais il n'est possible que quand le fœtus est très petit ou qu'il est mort et macéré ; dans un premier temps, le fœtus se pelotonne, le membre supérieur qui se présente s'accolant au tronc d'une façon intime, puis, l'engagement se fait, l'épaule descend dans la filière pelvi-génitale, mais ce mouvement est arrêté au moment où la tête arrive en contact avec la partie supérieure du pubis ; ensuite la rotation interne s'effectue de telle sorte que la tête est en avant, tandis que le tronc est en arrière ; et pendant que la tête reste fixée à l'éminence iléo-pectinée, le tronc se dégage en se déroulant en quelque sorte autour du cou comme pivot, et peu à peu apparaissent à la vulve la partie supérieure du tronc, le dos, les lombes, les fesses et les membre inférieurs, et l'accouchement se termine comme dans une présentation du siège.

**ÉVOLUTIONISTE.** s. m. Partisan de l'hypothèse de l'*évolution*. V. Évolution et Transformiste.

**ÉVONYMINE.** s. f. Extrait hydroalcoolique de l'*Evonymus atropurpureus* (V. Fusain), dont il existe trois variétés, brune, verte, liquide. On emploie surtout la brune, comme laxatif et cholagogue à l'intérieur, à la dose de 0gr,05 à 0gr,15.

**ÉVONYMUS.** s. m. [*fusain*]. Plante de la famille des célastracées, dont l'écorce est employée aux États-Unis comme antisyphilitique.

**ÉVULSIF, IVE.** adj. [de *evellere*, arracher]. Se dit d'un instrument servant à l'évulsion.

**ÉVULSION.** s. f. [*evulsio*, de *evellere*, arracher; all. *Ausziehen*, angl. *evulsion*, it. *evulsione*, esp. *evulsion*]. Synonyme d'*arrachement* ou d'*extraction*.

**EWALD** (Carl Anton, médecin allemand, né en 1845). — *Mégastrie d'Ewald.* Estomac trop grand, mais sans dilatation.

**EXACERBATION.** s. f. [*exacerbatio*, de *ex*, indiquant renforcement, et *acerbus*, dur, cruel; παλιγκότησις, all. *Steigerung*, angl. *exacerbation*, it. *esacerbazione*, esp. *exacerbacion*]. Accroissement passager dans l'intensité des symptômes d'une maladie, avec mutation de ces symptômes, mutation étrangère à la marche de la maladie, et qu'une cause imprévue, telle qu'une affection morale ou un écart de régime, a fait naître. Les termes d'*exacerbation*, de *paroxysme* et de *redoublement* sont souvent employés l'un pour l'autre, parce qu'en effet ils ne renferment, en eux-mêmes, rien du sens spécial et différent qu'on a voulu leur assigner.

**EXALGINE.** s. f. (en atomes, $C^9H^{11}AzO$) [*méthylacétanilide*]. Substance cristallisée en aiguilles ou en larges tablettes blanches, peu solubles dans l'eau, facilement solubles dans l'eau légèrement alcoolisée. On l'emploie comme analgésique dans les névralgies, surtout dans les viscéralgies, à la dose quotidienne de 25 à 75 centigrammes, par prises de 25 centigrammes, en cachets ou en potion contenant du rhum. Elle provoque quelquefois de l'érythème et des vertiges.

**EXALTATION.** s. f. [*exaltatio*, de *ex*, et *altus*, haut]. Augmentation démesurée de l'action d'un organe ou d'un système d'organes.

**EXAMEN.** s. m. [*examen*, ἐξέτασις]. — *Examen des malades.* Il se compose de deux parties : l'examen proprement dit et l'interrogatoire. Le premier fournit nombre de signes relatifs à l'état des divers organes extérieurs ou intérieurs (V. Auscultation, Maladie et Percussion). L'interrogatoire fait connaître les antécédents, et exige toute l'attention du médecin, tant au point de vue de la forme sous laquelle il pose les questions, qu'à celui de la signification physiologique et pathologique des réponses. V. Erreurs *en médecine.* — *Examen microscopique.* Recherche à l'aide du microscope des qualités d'un exsudat ou d'un tissu pathologique ; il se divise en *examen bactériologique* ou *bactérioscopique* qui comprend la recherche des microorganismes par la coloration, les cultures et les inoculations, et *examen histologique* qui se fait au moyen de la dissociation ou par le procédé de coupes sur des fragments d'organe ou de tissu prélevés pendant la vie par biopsie, ou au cours d'une opération, ou après la mort en vue d'un diagnostic rétrospectif.

**EXANASTROPHIE.** s. f. [ἐξαναστροφή, convalescence]. Rétablissement.

**EXANGIE.** s. f. [ἐξαγγίζω, vider, de ἐξ, hors, et ἀγγεῖον, vaisseau]. Maladie qui consiste dans la dilatation, perforation, ou rupture d'un vaisseau sanguin sans ouverture à l'extérieur du corps (Mason Good).

**EXANIE.** s. f. [de *ex*, de, hors, et *anus*, l'anus; all. *Aftervorfall*, angl. et it. *exania*; *chute du rectum*]. Procidence de l'intestin rectum, qui vient faire saillie au dehors de l'orifice anal, soit que toute l'épaisseur de ses parois éprouve ainsi un renversement, soit qu'il n'y ait que la membrane muqueuse de renversée. C'est surtout chez les enfants qu'on voit la muqueuse rectale sortir à travers l'anus, par suite de la faiblesse du releveur et du sphincter et des efforts fréquents de défécation : la diarrhée, la dysenterie chronique, la constipation habituelle, la toux, les cris prolongés, les polypes du rectum, sont les causes ordinaires de l'affection. Lorsque la chute du rectum est récente, l'intestin est facilement réduit : les lotions froides et astringentes, la compression par un bandage en T sur la région anale, les suppositoires astringents, suffisent souvent chez l'enfant à amener une guérison complète, mais ne sont que des moyens palliatifs chez l'adulte. Pour restituer au sphincter son activité, on a conseillé la noix vomique à l'intérieur, la strychnine par la méthode endermique, l'électro-puncture ou la faradisation superficielle de la région anale, l'ergotine en injections hypodermiques. Lorsque la procidence tend, malgré tout, à se reproduire, il faut avoir recours à une opération : la ligature prédisposant à la gangrène, l'incision et l'excision exposant à l'hémorragie, on emploie de préférence la cautérisation, sous forme de raies ou de pointes de feu, autour de l'anus, de façon à avoir une rétraction cicatricielle qui produit une constriction de la marge de l'anus. L'emploi des douches ascendantes, dirigées pendant dix à quinze jours sur la tumeur préalablement réduite, a donné aussi de bons résultats.

**EXANTHALOSE.** s. m. Le sulfate de soude hydraté et efflorescent (Beudant).

**EXANTHÉMATIQUE** ou **EXANTHÉMATEUX, EUSE.** adj. Qui a rapport à l'exanthème. — *Fièvre exanthématique*. Celle qui accompagne un *exanthème*. — *Maladie exanthématique*. Celle qui est accompagnée d'*exanthème*.

**EXANTHÈME.** s. m. [*exanthema*, ἐξάνθημα, de ἐξανθεῖν, effleurir, de ἐξ, hors, et ἄνθος, fleur; all. *Ausschlag*, *Exanthem*, angl. *exanthem*, it. *esantema*, esp. *exantema*]. Primitivement, d'après l'étymologie, efflorescence, éruption, tache cutanée. || D'après Willan, groupe de maladies cutanées dont le caractère commun est une rougeur plus ou moins vive, disparaissant momentanément sous la pression du doigt, et causée par une accumulation de sang dans les vaisseaux ou par l'extravasation du liquide hors de ceux-ci : rougeole, scarlatine, variole, urticaire, purpura, érythème. || Actuellement, la même définition est généralement admise, sauf en ce qui concerne l'extravasation, qui est exclue, avec le purpura, du groupe des exanthèmes. Ce terme s'applique donc à la rougeole, la scarlatine, la roséole, l'érythème, l'érysipèle, et, en général, à toute maladie cutanée dans laquelle la rougeur, disparaissant sous le doigt, dépend d'une congestion des capillaires de la peau (Hardy). — *Exanthème furfuracé*. V. Furfuracé.

**EXANTHÉMOGÈNE.** adj. [de ἐξάνθημα, exanthème, et γεννάω, je produis] (Fonssagrives). Se dit d'un agent thérapeutique qui produit un exanthème.

**EXARTHRÈME.** s. m. Synonyme d'*exarthrose*.

**EXARTHROSE.** s. f. [*exarthrosis*, de ἐξ, hors, et ἄρθρον, articulation]. Luxation de deux os articulés par diarthrose.

**EXARTICULATION.** s. f. Synonyme de *désarticulation*, d'*amputation dans l'article*. V. Amputation.

**EXASPÉRATION.** s. f. [de *ex*, indiquant renforcement, et *asper*, âpre; ἐξαγρίωσις]. Synonyme d'*exacerbation*.

**EXBIBITION.** s. f. [de *ex*, hors, et *bibere*, boire]. Phénomène inverse de l'*imbibition*.

**EXCARNATION.** s. f. [de *ex*, de, hors, et *caro*, chair]. Action de dépouiller un organe des parties charnues qui l'entourent.

**EXCAVATEUR.** s. m. V. Lithotriteur.

**EXCAVATION.** s. f. — *Excavation atrophique du nerf optique*. V. Papille. — *Excavation pelvienne*. V. Bassin.

**EXCENTRIQUE.** adj. [de *ex*, hors, et *centrum*, centre]. — *Contraction excentrique*. V. Gymnastique *suédoise*.

**EXCÉRÉBRATION.** s. f. *Cérébration* anormale. || En obstétrique, synonyme de *céphalotomie*.

**EXCÈS.** s. m. — *Excès de formation*, V. Anomalie *par excès*.

**EXCIPIENT.** s. m. [*excipiens*, de *excipere*, recevoir : all. *Excipiens*, angl. *excipient*, it. *escipiente*]. Substance qui détermine la forme et la masse totale d'un médicament, et dans laquelle on incorpore ou l'on dissout les autres substances. On dit dans le même sens *menstrue* ou *véhicule* quand l'excipient est liquide.

**EXCISION.** s. f. [*excisio*, de *excidere*, couper; ἐκτομή, all. *Abschneiden*, angl. *excision*, it. *escisione*]. Action d'enlever avec l'instrument tranchant une partie peu volumineuse. — *Excision de la luette*. V. Luette. — *Excision des polypes*. V. Polype. — *Excision du prépuce* V. Circoncision.

**EXCITABILITÉ.** s. f. [all. *Reizbarkeit*, angl. *excitability*, it. *eccitabilità*, esp. *escitabilitad*]. Faculté des muscles et des nerfs d'entrer en action sous l'influence d'un excitant artificiel ou physiologique (Contractilité et Névrilité). — *Excitabilité de la moelle*. V. Moelle *épinière*.

**EXCITANT.** s. m. [*excitans*, ἐρεθίζων, all. *reizend*, angl. *excitant*, it. *eccitante*, esp. *escitante*]. Tout agent organique ou inorganique qui suscite les manifestations de l'un des modes, soit de la névrilité, soit de la contractilité. On distingue : 1° l'*excitant artificiel*, qui est mécanique (choc, piqûre, pression), ou physique (électricité, chaleur), ou chimique (contact des acides, des alcalis, de l'alcool, etc.); 2° l'*excitant physiologique*, qui, suivant le cas, est représenté par une partie des centres nerveux ou par un organe périphérique.

**EXCITANTS.** s. m. pl. Agents thérapeutiques qui rendent les tissus plus prompts dans l'exercice de leurs actions propres. Tandis que les *toniques* se bornent à donner plus d'énergie à la nutrition des organes, les excitants en accélèrent l'activité propre (névrilité, contractilité). Les excitants prennent des noms particuliers selon les organes sur lesquels ils exercent leur influence : s'ils activent les fonctions de l'estomac, ce sont des *stomachiques*; s'ils provoquent les menstrues, ce sont des *emménagogues*, etc.

**EXCITATION.** s. f. [*excitatio*, de *ex*, hors, et *citare*, mouvoir fortement; all. *Reizung*, angl. *excitation*, it. *eccitazione*, esp. *escitation*]. Effet produit sur l'une ou l'autre des parties, soit du système nerveux, soit du système musculaire, par tel ou tel excitant. || État d'accélération du mode d'exercice habituel des fonctions. Lorsque l'*excitation* est *générale*, qu'elle porte sur tout l'organisme, elle se manifeste par la célérité plus grande de la circulation, le pouls plus fort, plus vif, plus fréquent, la respiration plus élevée, la chaleur animale plus développée, la coloration de la face et l'activité plus marquée de l'innervation cérébrale, l'augmentation de la sensibilité générale, des sécrétions, etc. L'*excitation locale*, qui ne porte que sur un système d'organes, se manifeste seulement par un surcroît de vitalité dans le lieu qui en est

le siège. Ce que l'on nommait naguère *excitation locale* correspond, dans l'état actuel de la physiologie, à l'augmentation d'énergie de la nutrition, du développement ou de la reproduction d'un tissu, de sa contractilité ou de sa sensibilité; augmentation déterminée, soit par une modification des conditions du milieu où nous vivons, soit par un changement, survenu graduellement ou par introduction de quelque principe, dans les humeurs qui servent d'intermédiaire à ce milieu et aux solides de l'économie. L'irritation est le plus haut degré de cette augmentation. — *Excitation maniaque*. V. MANIE. — *Période d'excitation*. V. FOLIE *à double forme*.

**EXCITEMENT.** s. m. [angl. *excitement*, it. *eccitamento*, esp. *excitamento*] (Cullen). Rétablissement de l'action et de l'énergie du cerveau, interrompues par le sommeil ou par toute autre cause débilitante.

**EXCITO-MOTEUR, TRICE.** adj. Qui excite aux mouvements. — *Système excito-moteur* (Marshall-Hall). Division du système nerveux qui déterminerait le mouvement par la seule action des agents externes, sous l'influence directe de la volonté; il serait distinct de l'appareil nerveux qui perçoit les sensations et commande le mouvement volontaire, et serait représenté, en chaque point des tissus, par des fibres nerveuses excito-motrices spéciales : cette distinction n'est généralement pas admise. V. RÉFLEXE.

**EXCLUSION.** s. f. — *Exclusion de l'intestin*. Opération qui a pour but de séparer un segment de l'intestin malade du reste du circuit intestinal ; c'est ce segment qui est exclus et dans lequel les matières ne passent plus.

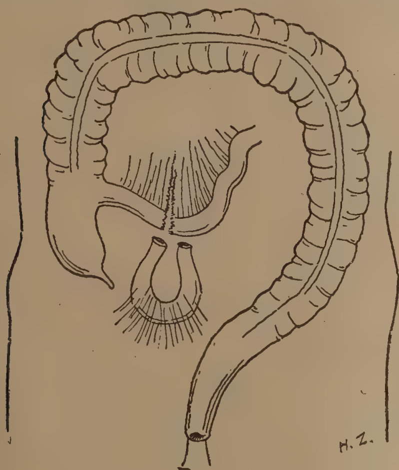


Fig. 285. — *Exclusion* de l'intestin.

L'exclusion est dite *totale* ou encore *fermée* si le segment exclus est clos de toute part (fig. 285), et elle est dite *partielle* ou encore *ouverte* si ce segment communique avec l'extérieur par un orifice accidentel, fistule pyostercorale ou anus artificiel.

**EXCORIATION.** s. f. [*excoriatio*, de *ex*, hors, et *corium*, cuir, peau; δάρσις, all. *Wundsein*, angl. *excoriation*, it. *escoriazione*, esp. *excoriacion*]. Écorchure, plaie qui n'intéresse que la peau. V. ÉCORCHURE.

**EXCRÉMENT.** s. m. *excrementum*, de *excernere*, séparer, nettoyer ; περίττωμα, all. *Ausleerung*, angl. *excrement*, it. et esp. *escremento*]. Matière quelconque évacuée du corps de l'animal par les émonctoires naturels.

**EXCRÉMENTS.** s. m. pl. [*matières fécales*]. Matières formées du résidu des aliments soumis à la digestion, résidu avec lequel se mêle et se combine une portion des fluides versés dans l'appareil digestif par les organes voisins, et qui ne servent point en totalité à la digestion. C'est dans le cæcum que le résidu des substances alimentaires commence à prendre les caractères des matières fécales : celles-ci, examinées dans les diverses parties du gros intestin, sont partout les mêmes ; seulement, leur consistance augmente, et leur couleur devient d'autant plus foncée que leur séjour est plus prolongé. Les excréments ont une réaction acide en général, quelquefois neutre ou alcaline. Leur quantité varie (de 60 à 200 grammes par jour chez l'homme adulte); leur composition est subordonnée au genre d'alimentation de l'animal. Les excréments de l'homme, analysés par Vauquelin, se composent d'eau, de débris de substances animales et végétales, de bile, d'albumine, d'une matière extractive particulière, d'un produit formé de bile altérée, de résine et de matière animale, et de différents sels, particulièrement de phosphate et de carbonate de chaux et de muriate de soude. V. EXCRÉTINE, STERCORINE et VOIRIE.

**EXCRÉMENTITIEL, ELLE.** adj. [angl. *excrementitious*]. Tout ce qui est destiné à être rejeté au dehors comme impropre à la nutrition : *humeur excrémentitielle*, *matière excrémentitielle*.

**EXCRÉMENTO-RÉCRÉMENTITIEL.** adj. Se dit d'un fluide qui doit être en partie rejeté au dehors, et en partie résorbé et reporté dans l'économie : par exemple, le lait, la salive, les larmes.

**EXCRETA.** s. m. pl. [*excreta*, choses excrétées, de *excretus*]. Mot latin employé en français par Hallé, pour désigner, parmi les choses qui font la matière de l'hygiène, celles qui sont rejetées du corps. On a proposé de substituer à ce mot celui d'*excernenda*, signifiant *choses qui doivent être excrétées*. V. EXCRÉTION.

**EXCRÉTEUR.** adj. [de *excernere*, séparer, mettre dehors ; all. *aussondernd*, angl. *excretory*, it. *escretorio*]. — *Conduit excréteur*, celui qui transmet le liquide sécrété d'une glande qui le fournit, au réservoir où il doit être déposé, ou qui le porte directement hors du corps.

**EXCRÉTINE.** s. f. ($C^{78}H^{156}SO^2$). Principe alcalin qui cristallise en aiguilles soyeuses circulaires dans l'extrait alcoolique de matières fécales soumis à une température plus basse que 0° (W. Marcet); soluble dans l'éther et dans l'alcool; résistant longtemps à toute destruction, même dans les fosses d'aisances. L'excrétine semble provenir des acides des sels propres de la bile décomposés dans l'intestin.

**EXCRÉTION.** s. f. [*excretio*, de *excernere*, séparer ; ἀπόκριτις, all. *Aussonderung*, angl. *excretion*, it. *escrezione*, esp. *escrecion*]. Action par laquelle certains organes qui remplissent l'office de réservoir, comme le rectum, la vessie, rejettent au dehors les matières liquides ou solides qu'ils contiennent : on dit l'*excrétion des matières fécales*, *de l'urine*, *de la salive*, *du mucus nasal*, etc. C'est à tort que l'on emploie quelquefois le même terme comme synonyme de *sécrétion*; alors il indique toujours une sécrétion dont le produit est excrémentitiel : on dit, par exemple, *excrétion* ou *sécrétion de l'urine*, etc. ‖ *Excrétions* (*excreta*). Les matières excrémentitielles elles-mêmes, quelle que soit l'action qui les ait formées : ainsi l'urine, les exhalations cutanées et pulmonaires, les déjections alvines, etc. V. GLANDE et SUEUR.

**EXCRÉTOIRE.** adj. S'est dit pour excréteur. — *Glande excrétoire*. Parenchyme non glandulaire produisant une *humeur excrémentitielle*.

**EXCROISSANCE.** s. f. [de *excrescere*, de *ex*, hors, et *crescere*, croître ; ὑπερσάρκωσις, all. *Auswuchs*, angl. *excrescence*, it. *escrescenza*, esp. *escrescencia*]. Vulgairement, toute humeur, de nature quelconque, saillante à la surface d'un organe, spécialement de la peau ou d'une muqueuse, et n'y tenant ordinairement que par une base

mince et des racines sans profondeur : verrue, crête de coq ou condylome, certains polypes, etc. ‖ En particulier, petite tumeur formée par le gonflement du tissu lamineux sous-jacent; ou repli, prolongement naturel de la peau ou d'une muqueuse.

**EXCURVATION.** s. f. V. Cyphose.

**EXDERMOPTOSIS.** s. f. [de ἐξ, hors, δέρμα, peau, et πτῶσις, chute] (Huguier). Hypertrophie des glandes sébacées, sous-cutanées ou *follicules sébacés* (d'où le nom d'*exdermoptosis folliculaire*). Ces glandes forment d'abord un point dur, puis une petite tumeur qui fait une saillie sphérique, cylindroïde, sessile, pédiculée plus tard, rougeâtre ou blanchâtre suivant le plus ou moins d'amincissement de la peau. La glande, hypertrophiée au centre de la tumeur, est quelquefois atteinte d'hypersécrétion sébacée blanchâtre, pulpeuse, formée de cellules épithéliales pavimenteuses et de granulations graisseuses. Il faut enlever chaque tumeur avec des ciseaux courbes. Plus fréquente autour des organes génitaux mâles et femelles qu'ailleurs, cette hypertrophie a quelquefois reçu faussement le nom de *syphilide verruqueuse*.

**EXEMPTION.** s. f. Mode de libération du service militaire qui s'applique aux jeunes gens appelés devant les conseils de revision, avant toute incorporation aux régiments. Les médecins sont d'avis de *ne plus admettre le défaut de taille comme motif d'exemption du service militaire*. Il ne faut *plus admettre comme motifs d'exemption certaines infirmités légères* : pieds plats, varices, varicocèles, mauvaise denture, bégayement, bec-de-lièvre, myopie, strabisme, teigne, calvitie, alopécie, couperose, etc., ces infirmités légères ne rendant nullement inaptes à certains services militaires. V. Réforme et Revision.

**EXENCÉPHALE.** s. m. [de ἐξ, hors, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Monstre dont l'encéphale est situé en grande partie hors de la boîte cérébrale, et derrière le crâne, dont la paroi supérieure manque presque entièrement.

**EXENCÉPHALIENS.** s. m. pl. Famille de monstres comprenant ceux qui ont le cerveau mal conformé, plus ou moins incomplet, et placé, au moins en partie, hors de la cavité cranienne, elle-même très imparfaite.

**EXENTÉRATION.** s. f. [de *ex*, hors, et ἔντερον, intestin]. Enlèvement des intestins dans certains cas de présentations vicieuses. V. Éviscération.

**EXENTÉRITE.** s. f. Inflammation de la tunique externe de l'intestin.

**EXERCICE.** s. m. [*exercitium*, ἄσκησις, γυμνασιον, all. *Uebung*, angl. *exercise*, it. *esercizio*, esp. *egercicio*]. L'action de s'exercer, ou ce qui exerce; mouvement actif du corps, qui nécessite les contractions des muscles soumis à la volonté. — *Besoin d'exercice*. V. Besoin. — *Loi d'exercice*. V. Loi. — *Exercice hygiénique et thérapeutique*. V. Gymnastique *médicale*. — *Exercice de la médecine. Loi du* 30 *novembre* 1892. Les docteurs en médecine sont seuls autorisés à exercer la médecine. Art. 1er. Nul ne peut exercer la médecine en France s'il n'est muni d'un diplôme de docteur en médecine délivré par le gouvernement français, à la suite d'examens subis dans un établissement d'enseignement supérieur médical de l'État. — *Étudiants et médecins étrangers*. Art. 5. Les médecins, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes diplômés à l'étranger ne pourront exercer en France qu'à la condition d'y avoir obtenu le diplôme. — Art. 7. Les étudiants étrangers qui postulent, soit le diplôme de docteur en médecine, soit le diplôme de chirurgien-dentiste, et les élèves de nationalité étrangère qui postulent le diplôme de sage-femme, sont soumis aux mêmes règles de scolarité et d'examens que les étudiants français. Toutefois, il pourra leur être accordé, en vue de l'inscription dans les Facultés et Écoles de médecine, soit l'équivalence des diplômes ou certificats obtenus par eux à l'étranger, soit la dispense des grades français requis pour cette inscription, ainsi que des dispenses partielles de scolarité correspondant à la durée des études faites par eux à l'étranger. — *Exercice de la médecine par les internes des hôpitaux et les étudiants*. Art. 6. Les internes des hôpitaux et hospices français nommés au concours et munis de douze inscriptions, et les étudiants en médecine dont la scolarité est terminée, peuvent être autorisés à exercer la médecine pendant une épidémie ou à titre de remplaçants de docteurs en médecine. Cette autorisation, délivrée par le préfet du département, est limitée à trois mois; elle est renouvelable. — *Enregistrement des diplômes*. Les docteurs en médecine, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes sont tenus, avant d'accomplir aucun acte de leur profession, de faire enregistrer sans frais leurs titres à la préfecture ou sous-préfecture, au greffe du tribunal civil de leur arrondissement, et de les faire viser à la mairie du lieu où ils ont leur domicile. Et s'il s'agit de débutants, ils devront faire viser le certificat provisoire qui leur aura été délivré, conformément à ce texte. Le fait de porter son domicile dans un autre département oblige à un nouvel enregistrement du titre dans le même délai. Ceux ou celles qui, n'exerçant plus depuis deux ans, veulent se livrer à l'exercice de leur profession, doivent faire enregistrer leur titre dans les mêmes conditions. Il est interdit d'exercer sous un pseudonyme. — *Exercice simultané de la médecine et de la pharmacie*. Un certain nombre de pharmaciens ont acquis le diplôme de docteur en médecine ; ils ont alors le droit d'exercer simultanément la médecine et la pharmacie. La loi autorise le médecin à vendre des médicaments à ses clients dans les communes où il n'existe pas de pharmacien ayant officine ouverte, mais ils n'ont pas eux-mêmes le droit d'ouvrir une officine. — *Exercice illégal de la médecine*. Art. 16. Exerce illégalement la médecine : 1° Toute personne qui, non munie d'un diplôme de docteur en médecine, d'officier de santé, de chirurgien-dentiste ou de sage-femme, ou n'étant pas dans les conditions stipulées aux articles 6, 29 et 32 de la présente loi, prend part, habituellement ou par une direction suivie, au traitement des maladies ou des affections chirurgicales ainsi qu'à la pratique de l'art dentaire ou des accouchements, sauf les cas d'urgence avérée ; 2° toute sage-femme qui sort des limites fixées pour l'exercice de sa profession ; 3° toute personne qui, munie d'un titre régulier, sort des attributions que la loi lui confère, notamment en prêtant son concours aux personnes visées dans les paragraphes précédents, à l'effet de les soustraire aux prescriptions de la présente loi. Les dispositions du paragraphe 1er du présent article ne peuvent s'appliquer aux élèves en médecine qui agissent comme aides d'un docteur ou que celui-ci place auprès de ses malades, ni aux gardes-malades, ni aux personnes qui, sans prendre le titre de chirurgien-dentiste, opèrent accidentellement l'extraction des dents. — *Exercice de la pharmacie. Loi du 21 germinal an XI* (11 avril 1803). Art. 25. Nul ne pourra exercer la profession de pharmacien, ouvrir une officine de pharmacie, préparer, vendre ou débiter aucun médicament, s'il n'est pas reçu dans une des écoles de pharmacie. — Art. 32. Les pharmaciens ne pourront livrer et débiter des préparations médicales ou drogues composées quelconques que d'après la prescription qui en sera faite par les docteurs en médecine et sur leur signature. — La loi du 19 avril 1898 a décidé qu'il ne serait plus délivré qu'un seul diplôme de pharmacien correspondant au diplôme de 1re classe (le diplôme de pharmacien de 2e classe est supprimé). L'examen et la réception des pharmaciens se font dans les écoles de pharmacie (V. École). — Aucun élève ne peut quitter un pharmacien sans l'avoir averti huit jours d'avance, et il est tenu de lui demander acte de cet avertissement. Aucun élève sorti de chez un phar-

macien ne peut entrer dans une autre officine avant qu'il y ait une année révolue depuis sa sortie, si l'officine n'est pas éloignée d'au moins 975 mètres de la première. — Au décès d'un pharmacien, sa veuve peut continuer à tenir son officine ouverte *pendant un an*, à la condition de faire agréer par l'école de pharmacie, par le jury ou par les pharmaciens agrégés au jury, l'élève chargé de la préparation des médicaments ; un pharmacien est, en outre, chargé de diriger et de surveiller les préparations de l'officine. Les mêmes formalités doivent être remplies lorsqu'un pharmacien est obligé de s'absenter de son officine pour un long voyage, ou qu'une maladie grave l'empêche de s'en occuper (arrêt de la cour de Nîmes, 10 septembre 1829). — Les officines doivent être visitées au moins une fois l'an par les professeurs des écoles, et les pharmaciens payent 6 francs pour droit de visite. — Les pharmaciens sont réputés commerçants, et soumis, par conséquent, à toutes les règles du Code de commerce. — *Exercices respiratoires.* Ils ont pour but d'augmenter le champ de l'hématose, de développer les muscles respirateurs, de dissoudre les mucosités accumulées dans les voies respiratoires superficielles et profondes, de faciliter l'expectoration et de diminuer ainsi les sensations dyspnéiques. Ils sont surtout employés dans le traitement de la tuberculose pulmonaire. Ils ont été ainsi réglés par Knopf : *Exercice I*, pour malades alités : on place un petit oreiller sous le dos du malade, qui est avisé qu'il doit respirer par le nez ; le malade fait une forte inspiration, retient l'air pendant quelques instants, puis fait une expiration suivie immédiatement d'un second effort expiratoire, aidé par la supination des deux bras pressés contre le thorax ; une plus grande quantité d'air de réserve est ainsi expulsée. *Exercice II* : il se fait dans la position assise ou debout ; le malade fait une inspiration en exécutant une rotation de l'articulation scapulo-humérale en arrière ; il garde l'air pendant quelque temps dans cette position, la poitrine fortement projetée en avant, puis fait une expiration pendant la rotation en avant, suivie également d'un deuxième effort expiratoire. *Exercice III :* le malade étant debout, la bouche fermée, fait une inspiration lente en soulevant lentement les bras et les écartant jusqu'à l'horizontale ; il garde l'air pendant quelques instants, puis fait une expiration pendant l'abaissement des bras. *Exercice IV :* semblable au III, mais les bras sont élevés au-dessus de la tête jusqu'à ce qu'ils se rencontrent. *Exercice V :* utile aux prédisposés ou aux malades en voie de guérison : le malade debout, la bouche fermée, les bras placés horizontalement dans la position de natation, fait une inspiration en ramenant les bras lentement d'avant en arrière jusqu'à ce qu'ils se rencontrent derrière le dos ; il garde l'air quelque temps, puis ramène les bras en avant en expulsant l'air ; de plus, il doit se soulever pendant l'inspiration sur la pointe des pieds et descendre pendant l'expiration. *Exercice VI :* le malade debout, les mains sur les hanches, pouce en avant, et la bouche fermée, fait une inspiration profonde pendant laquelle il se penche en arrière ; il reste quelque temps dans cette position, puis revient à la position normale en effectuant l'expiration. Ces exercices doivent être faits à l'air libre ; ils doivent être gradués chez les phtisiques confirmés, de manière à éviter la fatigue. Ils sont utiles aussi dans le cas de symphyse pleurale pour détacher les adhérences.

**EXÉRÈSE.** s. f. [*exæres*, ἐξαίρεσις, de ἐξ, de, hors, et αἱρεῖν, prendre, enlever]. Opération de chirurgie par laquelle on enlève du corps ce qui lui est inutile, nuisible ou étranger. L'extraction d'un calcul vésical, l'excision d'une tumeur, l'ablation d'un membre, sont des *exérèses*.

**EXFŒTATION.** s. f. [de *ex*, hors, et *fœtus*]. Grossesse extra-utérine.

**EXFOLIATIF, IVE.** adj. [de *ex*, de, hors, et *folium*, feuille ; all. *exfoliirend*, *abblätternd*, angl. *exfoliative*, it. *esfogliativo*, esp. *exfoliativo*]. Se dit de tout ce qui peut déterminer l'*exfoliation*, morbide et spontanée, ou thérapeutique et provoquée. — *Dermatite exfoliative généralisée.* V. Dermatite. — *Trépan exfoliatif.* V. Trépan.

**EXFOLIATIF.** s. m. Autrefois, substance à laquelle on supposait la propriété de hâter l'exfoliation des os nécrosés.

**EXFOLIATION.** s. f. [de *ex*, de, et *folium*, feuille ; all. *Abblätterung*, angl. *exfoliation*, it. *esfogliazione*, esp. *exfoliacion*]. Séparation, par feuilles ou par lames, des parties d'un os, d'un tendon, d'un cartilage, etc., frappées de nécrose. L'*exfoliation* s'opère par le même mécanisme que la chute des escarres des parties molles : les parties voisines et sous-jacentes s'enflamment ; leurs vaisseaux se développent ; elles poussent des végétations, et fournissent une suppuration qui cerne et détache la portion nécrosée. V. Mortification et Nécrose.

**EXHALAISON.** s. f. Vapeur qui se répand hors d'un corps par exhalation ou par évaporation. V. Effluve et Miasme.

**EXHALANT, ANTE.** adj. [*exhalans*, all. *ausdünstend*, angl. *exhalants*, it. *esalante*]. — *Vaisseaux exhalants.* Autrefois, vaisseaux plus fins que les derniers capillaires visibles, auxquels on supposait qu'ils faisaient suite, vaisseaux dans lesquels n'auraient pu pénétrer les globules rouges du sang, et qui auraient eu pour usage de transmettre hors des tissus les matériaux des exhalations ; ces agents intermédiaires n'existent pas. C'est faute de connaître les propriétés d'osmose communes à tous les tissus organisés que Bichat admit l'existence de ces vaisseaux pour se rendre compte des faits d'exhalation désassimilatrice qu'il observait sur tous les tissus.

**EXHALATION.** s. f. [*exhalatio*, de *exhalare*, exhaler, répandre, de *ex*, hors, et *halare*, souffler ; ἀναθυμίασις, all. *Ausdünstung*, angl. *exhalation*, it. *esalazione*, esp. *exhalacion*]. Action par laquelle sont versés, à la surface des poumons et de la peau, les fluides gazeux ou liquides destinés à être définitivement éliminés, comme la sueur, l'eau, l'acide carbonique, ou à être résorbés, comme les fluides séreux. — *Exhalation pulmonaire.* V. Haleine — *Hémorragie par exhalation.* V. Hémorragie.

**EXHIBITIONNISTE.** s. m. Aliéné dont la folie consiste à exhiber ses organes génitaux (Lasègue).

**EXHILARANT, ANTE.** adj. Se dit de ce qui cause l'hilarité. — *Gaz exhilarant.* Le *protoxyde d'azote*.

**EXHUMATION.** s. f. [de *ex*, hors, et *humus*, terre ; all. *Exhumation*, *Leichenausgrabung*, angl. *desinterement*, it. *esumazione*, esp. *exhumacion*]. Opération qui consiste à extraire un cadavre de sa sépulture. Il est des circonstances où le besoin de reconnaître l'identité d'un corps ou de retrouver les traces d'un crime, ou bien certaines convenances, ou enfin la nécessité d'évacuer un cimetière, nécessitent ou autorisent cette opération. Les fossoyeurs ne sont exposés à un véritable danger que dans la *première période* de la décomposition des corps, c'est-à-dire quelques jours après leur inhumation, lorsque le ventre, après avoir été distendu par des gaz, se déchire aux environs de l'anneau inguinal ou autour du nombril ; il s'écoule alors par ces ouvertures un liquide sanieux, brunâtre, d'une odeur très fétide, et il se dégage en même temps un gaz très méphitique, dont on doit redouter les dangereux effets. Relativement à la manière d'opérer et aux précautions à prendre, il faut distinguer : 1° l'extraction d'un cadavre enterré dans une fosse particulière ; l'opération se fera de préférence le matin, surtout dans la saison chaude ; on emploiera plusieurs ouvriers, afin qu'elle s'achève le plus promptement possible ; on pourra arroser la fosse ou le cercueil avec une

solution de chlorure de chaux; mais Orfila recommande de ne pas en répandre sur le cadavre lui-même, lorsqu'il s'agit d'une exhumation juridique, parce que les parties essentielles à examiner pourraient être sensiblement altérées. 2° Les exhumations qui ont pour objet d'évacuer un cimetière, ou qui nécessitent des fouilles, réclament des précautions plus rigoureuses. Si l'on est libre de choisir l'époque, on ne procédera que par une température peu élevée, et l'on suspendra l'opération si l'atmosphère devient chaude ou que le vent souffle du sud. On emploiera un nombre suffisant d'ouvriers pour que l'opération soit promptement achevée, et que les fossoyeurs qui se trouveraient incommodés soient aussitôt remplacés. Les vêtements ne serviront que tous les deux jours et seront soigneusement aérés. Les instruments seront munis de longs manches, afin que les fossoyeurs ne soient pas obligés de se tenir courbés en avant. Le terrain sera arrosé avec une solution de chlorure de chaux. S'il faut pénétrer dans un caveau, on renouvellera l'air, on y établira des courants d'air. On introduira ensuite au fond du caveau une bougie allumée, et l'on n'y descendra que si elle brûle comme à l'air libre. Les premiers ouvriers qui pénétreront dans ces caveaux auront la bouche et les narines garnies d'un mouchoir trempé dans l'eau vinaigrée; ils seront suspendus par une corde qui passera sous les aisselles, afin de pouvoir être retirés au moindre danger. 3° On agira de même lorsqu'il faudra exhumer un cadavre d'une fosse commune. Lorsqu'on trouvera un caveau rempli d'eau, on enlèvera cette eau à l'aide d'une pompe aspirante, et l'on procédera ensuite comme nous l'avons dit plus haut.

**EXINANITION.** s. f. [de *ex*, augmentatif, et *inanis* vide]. Extrême épuisement.

**EXISTENCE.** s. f. — *Principe des conditions d'existence*. V. Finalité.

**EXOCARDIAQUE.** adj. [de ἔξω, hors, et καρδία, cœur]. Se dit d'un bruit du cœur produit hors de sa cavité, comme le frôlement péricardique.

**EXOCARDITE.** s. f. Inflammation de la surface externe du cœur (inusité).

**EXOCHE.** s. f. [ἐξοχή, proéminence]. Tumeur extérieure à l'anus, condylome.

**EXOCHORION.** s. m. [de ἔξω, hors, et *chorion*]. L'ensemble des premier et deuxième chorions.

**EXOCYSTE.** s. f. [de ἔξω, dehors, et κύστις, vessie]. Renversement de la vessie urinaire.

**EXODERME.** s. m. [de ἔξω, en dehors, et δέρμα, derme]. Synonyme d'*ectoderme*.

**EXODIQUE.** adj. [de ἐξ, hors, et ὁδὸς, chemin]. Se dit d'un nerf centrifuge c'est-à-dire dans lequel l'action se passe du dedans au dehors, contrairement aux nerfs *isodiques* (Marshall-Hall).

**EXOGAMIE.** s. f. [de ἔξω, en dehors, et γάμος, mariage]. Mariage de sujets non consanguins.

**EXOGÈNE.** adj. [de ἔξω, dehors, et γεννάω, j'engendre; all. *exogen*, angl. *exogenous*, it. *esogeno*]. — *Intoxication exogène*. Intoxication par des produits fabriqués en dehors de l'organisme, et introduits par le tube digestif (aliments, boissons, empoisonnements proprement dits), l'appareil respiratoire (gaz méphitiques), la peau et les muqueuses, l'hypoderme, les tissus profonds, les organes. — *Poisons exogènes*. Poisons formés en dehors de l'organisme et ayant pénétré secondairement dans son intérieur; ils peuvent être divisés en quatre groupes (Roger) : les poisons alimentaires habituels ou accidentels, les poisons professionnels (plomb, phosphore, gaz délétères), les poisons médicaux (substances pharmaceutiques), les poisons accidentels (accidents, crimes, suicides).

**EXOINE.** s. f. [all. *Attest*, angl. *essoine*, it. *attestato*]. En médecine légale, certificat d'excuse, d'exemption ou de dispense, délivré par un médecin à un malade appelé à une fonction qu'il ne peut remplir, et qui doit justifier de son incapacité motivée sur son état de maladie.

**EXOMÈTRE.** s. m. [de ἔξω, dehors, et μήτρα, matrice]. Renversement de la matrice.

**EXOMPHALE.** s. f. [*exomphalus*, de ἔξω, dehors, et ὀμφαλὸς, nombril; all. *Nabelbruch*, angl. *exomphalus*, it. *esonfalo*, esp. *exonfalo*]. Hernie ombilicale. V. Omphalocèle.

**EXOMPHALIE.** s. f. Synonyme d'*omphalocèle*.

**EXOMPHALOCÈLE.** s. f. Synonyme d'*omphalocèle*.

**EXONIROSE.** s. f. [ἐξονείρωσις, de ἐξ, hors, et ὄνειρος, songe]. Pollution nocturne. V. Onirogme et Spermatorrée.

**EXOPHTALMIE.** s. f. [*exophtalmia*, de ἔξω, hors, et ὀφθαλμὸς, œil; all. *Exophthalmus*, *Augapfelworfall*, angl. *exophthalmia*, *proptosis*, it. *esoftalmia*, esp. *exoftalmia*]. Saillie de l'œil hors de la cavité orbitaire, à un degré variable; saillie se faisant directement d'arrière en avant, ou avec une obliquité plus ou moins prononcée. Cette propulsion de l'œil entraîne presque nécessairement de la diplopie et un changement dans la portée visuelle qui se rapproche le plus souvent de la myopie, plus rarement de la presbytie; de plus, l'exposition permanente de l'organe à l'air amène une inflammation de ses membranes. Le globe oculaire dans sa totalité peut être chassé hors de l'orbite par un traumatisme, c'est une véritable luxation traumatique de l'œil; souvent alors la blessure est compliquée par la présence d'un corps étranger, dont l'extraction doit être pratiquée immédiatement; puis on cherche à réduire le globe oculaire en le pressant doucement d'avant en arrière dans l'axe de l'orbite, et, si ces tentatives ont réussi, on continue le traitement par l'emploi des antiphlogistiques, propres à prévenir et à combattre l'inflammation consécutive : mais souvent le sacrifice complet de l'organe est nécessaire. Fréquemment, l'exophtalmie est symptomatique d'un abcès développé dans le tissu cellulaire de l'orbite, d'une tumeur des parois de cette cavité, d'un polype des fosses nasales, etc.; dans ces conditions, c'est évidemment à la lésion initiale qu'il faut s'adresser pour faire cesser la saillie oculaire. Enfin l'exophtalmie est un des symptômes les plus caractéristiques de la maladie de Basedow (V. Goitre *exophtalmique*).

**EXOPHTALMIQUE.** adj. Qui se rapporte à l'exophtalmie. — *Goitre exophtalmique*. V. Goitre.

**EXOPHTALMOS.** s. m. V. Exophtalmie.

**EXOPLASMIQUE.** adj. [de ἔξω, en dehors, et πλάσμα, formation]. — *Production exoplasmique*. Produit de l'activité cellulaire élaboré en dehors de la cellule; tels sont les ciments intercellulaires, les membranes basales, les membranes d'enveloppe, les fibres conjonctives et élastiques. Il est souvent difficile d'affirmer si on se trouve en présence d'une véritable membrane ou d'une condensation périphérique du protoplasma; tel est le cas pour le plateau des cellules épithéliales de l'intestin.

**EXORBITIS.** s. f. Synonyme d'*exophtalmie*.

**EXORBITISME.** s. m. [de *ex*, de, hors, et *orbita*, orbite] (Percy). Synonyme d'*exophtalmie*.

**EXOSMOMÈTRE.** s. m. V. Endosmomètre.

**EXOSMOSE.** s. f. [de ἐξ, hors, et ὠσμὸς, action de pousser]. Primitivement, production du courant qui, dans les phénomènes d'osmose, se porte de dedans en dehors. ‖ Actuellement, production du courant le plus faible, quelle que soit sa direction. V. Endosmose et Osmose.

**EXOSMOTIQUE.** adj. Qui concerne l'exosmose.

**EXOSPLÉNOPEXIE.** s. f. [de ἔξω, en dehors, σπλήν, rate]. Opération qui consiste à attirer la rate en dehors de la cavité abdominale, et à la fixer pour en attendre le sphacèle (Houzel).

**EXOSTEME.** s. m. V. Quinquina *piton*.

**EXOSTOSE.** s. f. [*exostosis*, ἐξόστωσις, de ἐξ, hors, et ὀστέον, os; all. *Knochenauswuchs*, angl. *exostosis*, it. *esostosi*]. Tumeur osseuse qui se développe à la surface d'un os, avec la substance duquel elle se confond. Les exostoses sont le résultat d'une hypergenèse locale des os, et en conservent la structure. Leur tissu est souvent dur, presque éburné, comme celui du rocher de l'os temporal; d'autres fois, il est analogue au tissu spongieux, celluleux dans l'intérieur, et couvert seulement d'une couche mince de substance compacte : beaucoup de degrés intermédiaires se voient entre ces deux extrêmes, dans une même exostose ou dans des tumeurs différentes. La plupart du temps, l'exostose nettement séparée de l'os sain, qui a subi peu de changement, semble une formation nouvelle implantée sur lui; dans d'autres cas, elle ne doit naissance qu'en partie à une génération osseuse nouvelle, et l'os est en même temps gonflé. L'ostéite, la périostite, la contusion des os, la syphilis, sont les causes les plus habituelles de leur développement. Ces tumeurs dévient les muscles, les tendons, compriment les organes voisins, peuvent amener l'ulcération des téguments, la formation d'abcès : celles du bassin peuvent déterminer une angustie pelvienne assez prononcée pour être cause de dystocie; celles du crâne sont susceptibles d'amener des accidents graves par irritation ou compression des méninges et de l'encéphale; celle des parois orbitaires produisent l'exophtalmie; en un mot, les symptômes qu'elles occasionnent sont en rapport avec le siège qu'elles occupent. Les exostoses d'origine syphilitique cèdent souvent à l'administration interne de l'iodure de potassium et aux applications locales d'emplâtres de Vigo. L'intervention chirurgicale n'est indiquée qu'en cas de gêne, de difformité, de compression d'organes essentiels : si une opération est nécessaire, c'est à l'excision, opérée à l'aide du ciseau ou de la scie ordinaire ou à chaîne, qu'on a recours, de préférence à la dénudation, qui consiste à dépouiller la tumeur de son périoste pour en provoquer la nécrose, et à la cautérisation directe par l'acide azotique ou l'azotate acide de mercure. — *Exostose de croissance* ou *exostose ostéogénique*. Exostose caractérisée par ses relations avec le développement du squelette; elle apparaît au cours de la croissance au niveau du cartilage de conjugaison des os longs, plus rarement au niveau des os courts ou plats; elle atteint un volume variable, comparé ordinairement à un marron ou à une mandarine, et s'arrête une fois la croissance terminée (P. Broca). Souvent un même sujet est porteur d'un grand nombre de tumeurs semblables. La pathogénie en est encore mal connue; il paraît probable qu'il s'agit d'une malformation. Le traitement consiste en l'ablation, qui sera indiquée quand la tumeur gênera le malade par son volume ou sera simplement disgracieuse. — *Exostose dentaire.* V. Odontome. — *Exostose ostéogénique*. V. Exostose *de croissance*.

**EXOTHYRÉOPEXIE** ou **EXOTHYROPEXIE.** s. f. [de ἔξω, en dehors, θυρεὸς, corps thyréoïde]. Opération qui consiste à attirer le corps thyréoïde au dehors, et à le fixer pour en attendre le sphacèle (Poncet).

**EXOTIQUE.** adj. [*exoticus*, ἐξωτικὸς, de ἔξω, hors; all. *exotisch*, *ausländich*, angl. *exotic*, it. *esotico*, esp. *exotico*]. Qui vient des pays étrangers. — *Drogue exotique*. Celle qu'on importe de l'étranger. — *Maladie exotique*. Maladie importée dans un pays étranger à celui dans lequel elle est apparue pour la première fois. Le choléra originaire des bouches du Gange, la fièvre jaune des embouchures du Mississipi, la peste de l'Égypte, etc., sont des maladies exotiques par rapport à l'Europe.

**EXPANSIF, IVE.** [angl. *expansive*, it. *expansivo*, esp. *expansivo*]. Qui est susceptible de s'étendre.

**EXPANSION.** s. f. [*expansio*, all. *Ausdehnung*, angl. *expansion*, it. *espansione*]. En anatomie, état d'une partie étalée en surface : *expansion membraneuse*. ‖ En physiologie, *bruit d'expansion pulmonaire*. V. Bruit *respiratoire*.

**EXPECTANT, ANTE.** adj. [*expectans*, all. *expectirend*, angl. *expectant*, it. *espettante*, esp. *expectante*]. Qui attend. — *Médecine expectante*. V. Expectation.

**EXPECTANTISME.** s. m. Circonspection ridicule des partisans de la *méthode expectante*.

**EXPECTATION.** s. f. [*expectatio*, de *expectare*, attendre, de *ex*, hors, et *spectare*, regarder; *médecine expectante*, all. et angl. *expectation*, it. *espettazione*]. Méthode qui consiste à observer la marche des maladies, à laisser agir la nature tant qu'elle peut amener la guérison avec le seul aide des moyens diététiques, et à n'intervenir activement que lorsqu'il survient des symptômes indiquant l'opportunité dans l'action chirurgicale et dans la médication; la durée de l'expectation l'emporte sur celle de l'intervention thérapeutique dans le traitement de presque toutes les maladies.

**EXPECTORANT, ANTE.** adj. [de *expectorare*, chasser de la poitrine, de *ex*, hors, et *pectus*, poitrine; all. *den Auswurf befördernd*, angl. *expectorant*, it. *espettorante*, esp. *expectorante*]. Se dit de tout agent qui détermine l'expectoration.

**EXPECTORANTS.** s. m. pl. Médicaments qui ont la propriété de favoriser l'expulsion des matières contenues dans les bronches : tels sont les infusions des labiées, l'ipécacuanha à petites doses, etc.

**EXPECTORATION.** s. f. [ἀνακάθαρσις, all. *Auswurf*, angl. *expectoration*, it. *espettorazione*, esp. *expectoracion*]. Action d'expulser, de rejeter les mucosités ou autres matières qui obstruent les poumons, les bronches ou la trachée-artère. L'expectoration est l'issue des crachats hors de la poitrine; elle comprend deux temps : 1° la montée des crachats des diverses parties des voies respiratoires jusqu'au fond de la cavité buccale; ce cheminement se fait par deux mécanismes, à l'aide des cils vibratils qui garnissent l'épithélium de la muqueuse, et à l'aide des contractions musculaires que déterminent les secousses de *toux*, celle-ci étant provoquée par la présence du crachat au niveau de certaines zones, en particulier au larynx, dans l'espace interaryténoïdien où sa présence excite les terminaisons du nerf laryngé supérieur. 2° L'*expuition* ou le rejet hors de la bouche des crachats qui y sont parvenus, rejet qui se fait au moyen d'un acte volontaire, nécessitant le concours des muscles striés du pharynx et de la bouche. Le premier temps existe toujours, c'est-à-dire chaque fois qu'il y a formation de produit anormaux dans les voies respiratoires; pourtant chez les individus très affaiblis, à la phase agonique, les efforts de toux ne se produisent plus, les crachats s'accumulent dans la trachée, et le passage de l'air au milieu de ces crachats détermine la production d'un bruit perceptible à distance et connu sous le nom de *râle trachéal*. Le deuxième temps peut manquer : les vieillards affaiblis et l'enfant jusqu'à six ou sept ans ne crachent pas; les crachats arrivés dans le fond de la bouche, au lieu d'être expulsés au dehors, pénètrent dans l'œsophage, passent dans l'estomac, et parcourent l'intestin d'où ils sont évacués par les matières fécales.

**EXPÉRIENCE.** s. f. [*experientia*, de *experiri*, éprouver, de *ex*, et d'un radical *per*, qui se trouve dans πέρειν, percer, d'où πεῖρα, essai, tentative; all. *Erfahrung*, angl. *experience*, it. *sperienzia*, esp. *experiencia*]. Communément, connaissance acquise par la seule observation répétée du même objet. Mais l'occasion de voir beaucoup ne fait pas l'expérience; car l'observation simple d'un fait ne peut qu'en faire apercevoir les diverses faces. L'acquisition

d'une véritable expérience en médecine exige non seulement l'aptitude à remarquer et différencier toutes les parties d'un sujet, mais encore la capacité de réfléchir sur ce qu'on a observé, et de s'élever, par un travail d'intelligence, des phénomènes à leurs causes, du connu à l'inconnu, en même temps qu'une connaissance exacte de tout ce qui, précédemment, a été recueilli d'essentiel sur ce sujet. Le talent de bien voir, celui de réfléchir sur ce qu'on a vu, une érudition épurée par la saine critique historique, telles sont les qualités nécessaires pour acquérir l'expérience proprement dite, celle qui rend le médecin habile à garantir le corps humain des maladies auxquelles il est exposé, ou à guérir ces maladies quand elles se sont manifestées, et qui le distingue de l'empirique. || *Expériences*, phénomènes physiques, chimiques ou biologiques, qu'on produit artificiellement en introduisant dans les circonstances de leur production un changement déterminé propre à les faire mieux connaître. Faire des expériences est tout autre chose qu'acquérir de l'expérience. Instituées dans les mêmes conditions, les expériences donnent toujours des résultats identiques; bien exécutées, elles sont soumises à un déterminisme précis et absolu, qui permet de raisonner sur les faits qu'elles fournissent (Cl. Bernard). V. EXPÉRIMENTAL et EXPÉRIMENTATION.

**EXPÉRIMENTAL, ALE.** adj. [all. et angl. *experimental*, it. *esperimentale*]. Se dit de ce qui est fondé sur l'expérimentation. — *Art expérimental, Méthode expérimentale.* Procédé d'étude scientifique qui a pour base l'expérimentation. Les phénomènes physiques permettent une très grande extension de cette méthode, en vertu de leur simplicité et de l'extrême diversité des circonstances dans lesquelles ils peuvent se produire. En chimie, l'art expérimental est aussi une ressource capitale. En biologie, les difficultés sont plus grandes. La méthode expérimentale consiste à produire, dans l'organe dont on veut connaître le mécanisme fonctionnel, un changement défini, de manière à apprécier directement la variation correspondante d'un phénomène. Or, pour arriver à ce but, il faut : 1° que le changement introduit soit compatible avec l'existence du phénomène étudié; 2° que l'acte modifié ne diffère de l'acte normal qu'à un seul point de vue, autrement l'interprétation serait équivoque. Outre les perturbations que l'on introduit ainsi dans l'organisme, il faut noter aussi celles que l'on peut déterminer en modifiant le milieu dans lequel vit l'être soumis à l'expérience. Si, à quelques égards, elles semblent moins précises que les précédentes, elles ont l'avantage de pouvoir être suivies pendant un temps plus prolongé que la plupart de celles qui consistent à modifier les organes : avantage dû, soit à ce qu'elles permettent une suspension volontaire qui rétablit l'état normal un peu modifié, soit à ce qu'elles ménagent l'action du milieu sur l'organisme, de façon à ne pas empêcher la continuation de l'ensemble des phénomènes principaux, modifiés cependant d'une manière appréciable. Quoi qu'il en soit, dans toute expérience il faut tenir compte de l'état du milieu ambiant. Plus l'organisme est compliqué, plus il est artificiellement modifiable, parce qu'on peut l'attaquer d'un plus grand nombre de côtés; mais les conditions étant plus multipliées, cette facilité est plus que compensée par les complications qui se présentent : aussi plus on descend à des êtres simples, plus les expériences deviennent méthodiques, mais moins elles sont directement applicables à l'homme, sauf pour les propriétés fondamentales des tissus. — *Médecine expérimentale.* V. MÉDECINE. — *Pathologie expérimentale.* V. PATHOLOGIE. — *Physiologie expérimentale.* — V. PHYSIOLOGIE. — *Thérapeutique expérimentale.* V. THÉRAPEUTIQUE.

**EXPÉRIMENTATION.** s. f. [all. *Experiment*, angl. *experiment*, it. *sperimento*]. Art de solliciter la production de faits qu'on veut observer, pour en assigner la loi, en déterminer les causes, et reconnaître la manière dont ces causes agissent : c'est une observation provoquée. L'observation pure et simple ne nous procure que des notions qui se présentent, pour ainsi dire, d'elles-mêmes; les connaissances que l'expérimentation fournit sont le fruit de quelque tentative faite dans l'intention de constater si une chose est ou n'est pas, si elle est de telle ou celle façon : seule elle doit juger la valeur de l'idée prétonçue, mais aussi elle doit être faite en pleine liberté d'esprit, sans idée fixe et absolue. — *Expérimentation médicale.* V. MÉDECINE *expérimentale.* — *Expérimentation pathologique.* V. PATHOLOGIE *expérimentale.* — *Expérimentation physiologique.* V. PHYSIOLOGIE *expérimentale.* — *Expérimentation thérapeutique.* V. THÉRAPEUTIQUE *expérimentale.*

**EXPERT.** s. m. [de *expertus*, celui qui a expérimenté, qui a de l'expérience]. En médecine, docteur chargé par le magistrat de l'éclairer par un rapport dans les cas de blessures, meurtre, viol, empoisonnement, etc. La loi donne aux experts des garanties, pendant le temps qu'ils remplissent leur mandat, ou à l'occasion de leur mandat, S'ils viennent à être frappés, les auteurs de ces violences, par application de l'art. 230 du Code pénal, sont punis d'un emprisonnement de six mois à un an. S'il y a effusion de sang, blessures ou maladie, la peine est de la réclusion. Si les coups ont été portés et si les blessures ont été faites avec l'intention de donner la mort, le coupable est puni de mort. — *Code de procédure civile*, art. 316 : « Si quelque expert n'accepte point la nomination, ou ne se présente point, soit pour le serment, soit pour l'expertise, aux jour et heure indiqués, les parties s'accorderont sur-le-champ pour en trouver un autre à la place; sinon, la nomination pourra être faite d'office par le tribunal. L'expert qui, après avoir prêté serment, ne remplira pas sa mission, pourra être condamné par le tribunal qui l'avait commis, à tous les frais frustratoires, et même aux dommages-intérêts, s'il y échet. »

**EXPERTISE.** s. f. Visite ou opération, suivie de rapport, faite par un expert en vue d'éclairer la justice. Les expertises donnent droit à des honoraires dont le tarif a été fixé par la loi du 18 juin 1811.

**EXPIRATEUR.** adj. [*expirationi inserviens*, angl. *expirator*, it. *expiratore*, esp. *expirador*]. Qui concerne l'expiration. — *Muscle expirateur.* Muscle dont la contraction contribue à resserrer les parois thoraciques, et, par conséquent, à chasser l'air du poumon. Les muscles expirateurs sont les intercostaux, le triangulaire sternal, le carré des lombes, le petit dentelé inférieur, les obliques et le grand droit abdominal. V. RESPIRATION.

**EXPIRATION.** s. f. [*exspiratio*, de *ex*, hors, et *spirare*, souffler; ἐκπνοή, all. *Aushauchung*, angl. *expiration*, it. *espirazione*, esp. *espiracion*]. Action par laquelle l'air est chassé du poumon. V. RESPIRATION.

**EXPIRÉ, ÉE.** adj. — *Air expiré.* V. HALEINE.

**EXPLÉTIF, IVE.** adj. — *Fibre explétive.* Fibre ou tube nerveux allant de l'un à l'autre des lobes du cerveau et formant les *commissures*; fibre allant d'un segment à l'autre de chaque lobe.

**EXPLORATEUR, TRICE.** adj. [all. *ausmittelnd*, *untersuchend*, angl. *explorator*, it. *esploratore*]. Se dit d'un instrument ou d'une opération ayant pour but l'exploration du corps faite en vue d'assurer le diagnostic. — *Ponction exploratrice.* V. PONCTION. — *Trocart explorateur.* V. TROIS-QUARTS.

**EXPLORATEUR.** s. m. Trocart dont le poinçon est entaillé ou dentelé sur le côté pour ramener une parcelle

du tissu solide dans lequel on le plonge afin d'en déterminer la nature (Toutant, 1851); ou dont on remplace le poinçon aigu par un autre dentelé, une fois la ponction faite, ou lorsque la canule est conduite au contact d'un corps étranger (balle, esquille, etc.), afin de ramener une parcelle de celui-ci et d'en constater la nature. ‖ Stylet portant à son extrémité une olive de biscuit de porcelaine blanche, qui, frottée par rotation sur une balle de plomb, revient avec une tache métallique qui décèle la présence et la nature du projectile (Rousseau, Nélaton). ‖ *Explorateur électrique de Trouvé.* Il a pour base la grande différence de conductibilité que présentent les métaux et les autres corps. Il se compose de trois parties distinctes : 1° d'une *pile*; 2° d'une *sonde exploratrice*; 3° d'un *appareil révélateur*, muni d'un ou plusieurs stylets, flexibles ou non. La pile une fois préparée et les rhéophores fixés à l'appareil révélateur par des anneaux, le chirurgien fait l'exploration préalable de la plaie avec une canule munie d'une sonde mousse qui, dégagée de toute pression extérieure des tissus, grâce à la canule, donne une sensation plus appréciable que cette dernière; dès qu'on a la sensation d'une résistance, on retire la sonde et l'on introduit à la place le stylet, porteur de l'appareil révélateur. Si le corps en présence est un métal, il ferme le circuit, et le trembleur est aussitôt mis en mouvement. C'est alors qu'on le sent et qu'on l'entend. — *Explorateur chirurgical de Hughes.* Appareil qui fait connaître la situation d'un projectile métallique dans la profondeur des tissus. Il est formé de deux cylindres, dont chacun renferme deux bobines : aux bobines inférieures arrive d'une pile un courant électrique sur le trajet duquel est un interrupteur; des bobines supérieures partent les courants induits, qui se rendent au fil d'un téléphone, lequel, recevant deux courants d'intensité égale dont les actions s'annulent, reste silencieux, à moins qu'un corps métallique approché de l'un des cylindres ne détruise l'égalité des courants. Si un des cylindres étant promené sur la partie du corps où l'on suppose la présence d'une substance métallique, le téléphone résonne, le point où la résonance est à son maximum est celui qu'occupe le projectile. ‖ *Explorateur extracteur.* V. Extracteur.

**EXPLORATION.** s. f. [*exploratio*, de *explorare*, sonder, examiner, visiter, rechercher; all. *Ausforschung*, angl. *exploration*, it. *esplorazione*, esp. *exploracion*]. Action d'examiner attentivement les symptômes d'une maladie (V. Examen), de sonder une plaie, un ulcère (V. Explorateur, Ponction, Sonde, Stylet et Trois-quarts). Elle n'est utile qu'autant que la structure normale de l'organe est déjà connue, afin de pouvoir étudier comparativement, à tous les mêmes points de vue, l'altération morbide : on ne saurait apprécier le dérangement, si l'on ne connaît l'arrangement. L'état pathologique, comme l'a démontré Broussais, ne constitue qu'une modification de l'état normal en plus, en moins, ou aberrante, de chaque organe et de chaque phénomène correspondant : aussi les notions anatomiques et physiologiques exactes sont l'indispensable point de départ de toute exploration pathologique. Celle-ci doit embrasser l'étude de tous les phénomènes d'un même organisme, aussi bien celle des actes intellectuels et moraux que celle des actes moteurs et sensitifs, en tenant compte des âges. Enfin l'étude des monstruosités, ramenée aux lois de l'organisme régulier, complète l'exploration pathologique; ces anomalies sont le résultat de vraies maladies causées par quelques changements dans les circonstances complexes nécessaires à un développement régulier; ce sont, par conséquent, des affections dont l'origine embryonnaire est plus ancienne et moins connue et qui sont plus incurables. V. Maladie. — *Exploration de l'œil* [*méthode de Samson*]. Pour pratiquer l'examen de l'œil d'après cette méthode, on place le malade dans une chambre entièrement obscure; la pupille de l'œil à observer est préalablement dilatée par la belladone. Si le cristallin n'est pas opaque, une bougie placée à une petite distance de l'œil observé y forme trois images : l'une droite, très brillante et large, sur la cornée; derrière elle une seconde, droite, moins brillante et plus petite, sur la face antérieure du cristallin; une troisième, toujours renversée, plus brillante que la seconde, très petite, virtuelle, intermédiaire aux deux premières, et fournie par la surface concave postérieure du cristallin; elle se meut en sens inverse de la bougie, tandis que les deux images droites suivent la marche de la flamme dans toutes les directions. S'agit-il d'un œil atteint d'opacité cristalline, la petite image renversée fournie par la concavité postérieure du cristallin n'existe plus, et il ne reste que les images droites formées sur la cornée et sur la face antérieure de la lentille devenue opaque. — *Exploration rectale* et *vaginale*. V. Toucher.

**EXPOSITION.** s. f. — *Exposition d'enfant* ou *de part.* V. Part. — *Exposition à l'air.* Méthode de traitement qui consiste à placer au grand air pendant la belle saison les enfants rachitiques, syphilitiques, ou atteints d'infections prolongées consécutives aux fièvres éruptives (Hutinel).

**EXPRESSION.** s. f. [*expressio*, all. *Ausdruck*, angl. *expression*, it. *espressione*, esp. *expression*]. Manière dont les impressions que nous recevons du dehors se peignent dans notre extérieur, notamment dans les traits du visage. ‖ En physiologie, *fonction d'expression*, une des fonctions d'ordre le plus élevé de la vie animale, qui dépend du cerveau et qui se manifeste extérieurement par les appareils de phonation et de locomotion, d'où *communication* dite *orale*, *mimique* ou *écrite*. Elle satisfait au besoin spontané chez la plupart des animaux : 1° de faire connaître les sentiments et les pensées ou projets avant d'agir; 2° de manifester leur douleur s'ils ne peuvent agir; 3° de manifester leur bien-être après l'accomplissement de leur volonté. Chez les animaux inférieurs, l'expression est peu développée; partout ailleurs le concert habituel de divers individus exige une transmission claire et directe des idées et des pensées. Chez les espèces sociales, une sorte de langage n'est pas inconnue. Chez l'homme, l'institution du langage s'étend et se consolide à mesure que se développent les notions sur notre propre constitution, sur celle des objets extérieurs, et nos rapports avec les autres espèces et avec les corps bruts. Tous les mouvements volontaires peuvent servir au langage; l'organe cérébral préfère d'abord, comme plus faciles, et même moins équivoques, les moyens d'expression qui se lient aux actes et aux passions; mais les sons vocaux deviennent bientôt, chez les animaux supérieurs, la base de l'institution des signes. Ce choix résulte de la correspondance spontanée entre la voix et l'ouïe, qui permet à chacun de s'adresser à soi-même, et, par suite, de développer directement sa propre éducation. La fonction d'expression peut se traduire au dehors : 1° par la *voix*; 2° par la *mimique*; 3° par l'*écriture*. — I. *Expression orale*. Le chant et le cri en sont le mode le plus simple, origine de la voix articulée, parole ou langage proprement dit. Très développée, elle entraîne une grande mémoire des mots, même des choses que l'on ne comprend pas. Cette qualité peut se manifester quelquefois dès l'âge le plus tendre. — II. *Expression mimique*. Imitation des autres personnes. Reproduction de leur marche, de leur maintien, de leurs gestes surtout, de leurs traits et du caractère de leur physionomie. — III. *Expression écrite*. Faculté qui comprend l'écriture, la peinture, le dessin, et ce que Gall désigne sous le nom de *sens des couleurs*. Cette faculté nous permet de juger de l'harmonie des couleurs, d'en sentir et d'en apprécier les

lois et de nous y conformer dans leur emploi; c'est elle aussi qui nous fait inventer des signes qui, tracés sur le papier, transmettent notre pensée. — On trouve réunis ces trois modes dans le genre humain seulement, mais non dans toutes les espèces à un même degré. On observe les deux premiers modes, ou au moins l'un d'entre eux, chez la plupart des vertébrés et un assez grand nombre d'articulés. Chez les premiers, le chant et la mimique, ou plutôt les cris et les gestes, y sont souvent employés, comme parmi nous, à réagir sur les sentiments que manifeste l'expression même, non seulement afin de soulager les passions, mais encore afin de les exciter davantage : tel est le cas des carnassiers, dans la colère surtout. V. PAROLE. ‖ En obstétrique, *expression du délivre* [*méthode de Crédé*]. Procédé opératoire destiné à hâter la délivrance naturelle qui tarde trop à se faire. Il consiste à appliquer les deux mains sur le fond de l'utérus, lorsque l'organe est revenu sur lui-même et qu'un écoulement de sang montre que le placenta s'est normalement décollé, et à exercer sur la matrice plusieurs pressions de haut en bas, jusqu'à ce que le délivre apparaisse à la vulve ou soit complètement expulsé. — *Expression du fœtus*. Procédé conseillé par Kristeller pour hâter l'accouchement, lorsqu'il tarde à se faire par suite de faiblesse des contractions et des douleurs utérines. On embrasse l'utérus avec les deux mains, dont le creux est appliqué sur le fond et sur la partie supérieure des côtés de l'organe ; puis on exerce sur ces points une pression graduellement croissante et décroissante en intensité pendant cinq à huit secondes; après une pause de une à trois minutes, la pression peut être recommencée, et ainsi plusieurs fois de suite : cette méthode réussit souvent à terminer un accouchement paresseux. ‖ En pharmacie, *expression* [ἐκπιεσμὸς, all. *Auspressen*], opération par laquelle on extrait les liquides que contiennent des corps, à l'aide d'une force mécanique : par exemple, en mettant la substance sur un carré de toile, rapprochant parallèlement deux de ses bords, les roulant l'un sur l'autre pour qu'ils offrent une résistance suffisante à l'effort de la pression, et les tordant en sens contraire, après avoir fermé les deux extrémités de la toile : l'espace occupé par la substance se trouve diminué graduellement, ce qui ne peut se aire sans que la partie liquide s'échappe à travers les mailles de la toile. Si une pression plus considérable est nécessaire, la substance est renfermée dans un sac de toile ou de crin, et soumise à l'action d'une presse hydraulique. — *Huile par expression*. V. HUILE *fixe*.

**EXPUITION.** s. f. [*exspuitio*, de *ex*, hors, et *spuere*, cracher; πτύσις]. Action de cracher une matière qui vient seulement de la bouche, comme la salive, ou qui a été apportée des bronches ou de la trachée (V. EXPECTORATION) ou du nasopharynx ; dans ce dernier cas, les sécrétions tombées dans le vestibule du larynx sont ramenées dans la bouche par la toux. L'expuition est un acte volontaire, qui manque chez les vieillards affaiblis et les jeunes enfants

**EXPULSIF, IVE.** adj. [*expellens*, *expulsivus*, de *expellere*, chasser; all. *austreibend*, angl. *expulsive*, it. *espulsivo*, esp. *expulsivo*]. Se dit de ce qui est propre à chasser du corps les parties liquides ou solides, normales ou morbides, qui doivent en être expulsées. — *Bandage expulsif*. V. BANDAGE. ‖ *Contractions* et *douleurs expulsives*. Contractions de l'utérus s'appliquant sur le fœtus pour en determiner l'expulsion, pendant le troisième temps de l'accouchement. Comme ces contractions sont presque toujours accompagnées de sensations douloureuses, on comprend les unes et les autres sous la commune dénomination de *douleurs expulsives*. — *Forces expulsives*. Nom sous lequel on réunit les contractions de l'utérus, du diaphragme et des muscles abdominaux, qui concourent à l'expulsion du fœtus et du délivre.

**EXPULSION.** s. f. [*expulsio*]. — *Expulsion du délivre*. V. DÉLIVRANCE. — *Expulsion du fœtus*. V. ACCOUCHEMENT.

**EXPULTEUR, TRICE.** adj. [*expultor*, *expultrix*, all. *austreibend*]. Qui repousse, qui rejette. — *Contractions et douleurs expultrices*. V. EXPULSIF. — *Force expultrice* [all. *austreibende Kraft*]. Celle que possède la substance organisée de rejeter les principes qui lui sont devenus nuisibles, par l'acte de la *désassimilation*.

**EXPURGANT.** adj. et s. m. Qui débouche les pores : c'est l'opposé d'*emphractique*.

**EXSANGUE.** adj. [*exsanguis*, de *ex*, hors, et *sanguis*, sang; ἄναιμος, all. *blutleer*]. Se dit d'un individu qui a perdu beaucoup de sang par hémorragie, par des saignées trop abondantes, etc.

**EXSCRÉATION.** s. f. [de *ex*, hors, *screare*, cracher]. Action de chasser de la bouche une matière qui vient de l'arrière-bouche, et qui est expulsée avec un bruit particulier (*hem*) produit par le passage d'air entre la base de la langue et le voile du palais rapprochés l'un de l'autre.

**EXSICCATION.** s. f. Synonyme de *dessiccation*.

**EXSTROPHIE ou ECSTROPHIE.** s. f. [de ἐξ, ou ἐκ, de, hors, et στροφή, renversement]. Déplacement ou vice de conformation d'un organe interne, particulièrement d'un organe membraneux, renversé de manière que sa surface interne se trouve à nu. — *Exstrophie de la vessie* [*extroversion*] (Chaussier et Breschet). Vice de conformation de la vessie par arrêt de développement de sa paroi antérieure. A la partie antéro-inférieure de l'abdomen, dont la paroi antérieure manque à ce niveau, se trouve une tumeur saillante en avant ou enfoncée, réductible, constituée par la vessie, dont les deux moitiés latérales sont disjointes et renversées de chaque côté : cette tumeur présente en haut deux papilles percées d'orifices, qui sont les ouvertures des uretères et par lesquels l'urine suinte goutte à goutte. Souvent il existe en même temps d'autres altérations congénitales de la verge, de la prostate, du clitoris, du vagin, etc. Beaucoup d'enfants atteints de ce vice de conformation

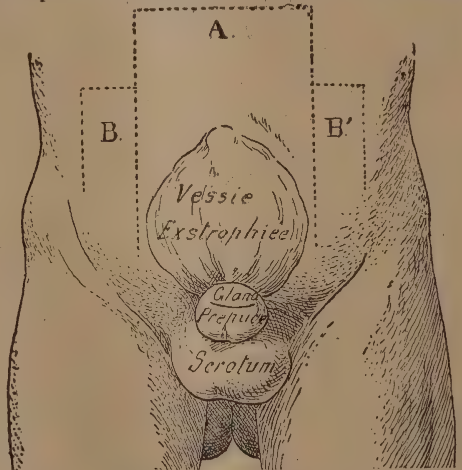



Fig. 286. — Tracé des lambeaux (Wood, Le Fort) : A, lambeau supérieur; BB', lambeaux latéraux.

succombent peu de temps après leur naissance : cependant il n'est pas incompatible avec l'existence; des faits récents prouvent même qu'il est curable. On a d'abord essayé de diminuer les inconvénients résultant de l'écoulement de l'urine sur la peau en introduisant des sondes dans les uretères (Breschet), et en appliquant divers appareils destinés à recueillir l'urine. Puis on eut recours aux procédés autoplastiques : dans un cas où il existait une double hydro-

cèle, un vaste lambeau cutané fut taillé sur le scrotum élargi de façon à couvrir la vessie (J. Roux, de Toulon); dans un autre cas, un large bandeau emprunté à la paroi abdominale fut renversé de façon à présenter sa surface saignante à un second lambeau taillé sur la peau du scrotum (Ad. Richard) : quoique cette dernière tentative ait été suivie de mort par péritonite, c'est d'elle que découle le procédé autoplastique dit *par redoublement* (Nélaton), qui convient surtout à l'exstrophie compliquée d'épispadias. Dans deux cas de cette nature, on a réussi à restaurer les parties en empruntant le lambeau supérieur à la paroi abdominale et l'inférieur au prépuce (Le Fort, Terrier) (fig. 286) : ce remplacement du lambeau scrotal par un lambeau préputial ne peut évidemment se tenter que si le prépuce présente une longueur assez considérable. D'autres opérations ont été tentées : la dérivation de l'urine dans l'intestin soit par l'abouchement direct de l'uretère dans le rectum, procédé qui doit être rejeté, soit par la création d'une fistule recto-vésicale, qui ménage l'orifice urétéro-vésical (Tuffier); la suppression de la vessie, avec suture de la région urétérale à la racine de l'épispadias; enfin la suture directe des deux marges de la vessie, méthode proposée par Dubois et Dupuytren, et rendue possible actuellement par le progrès de la chirurgie; elle doit être accompagnée du rapprochement des symphyses (Trendelenburg).

**EXSUCCION.** s. f. Extraction par la succion d'une matière plus ou moins profondément située.

**EXSUDAT.** s. m. [de *exsudare*, suer hors]. Liquide d'origine pathologique, sorti des vaisseaux dans des conditions différentes de l'état normal. La production des exsudats a lieu : 1° quand le sang des capillaires a subi quelque changement de nature; 2° quand leurs parois sont devenues plus perméables; 3° quand leur liquide est soumis à une pression exagérée; 4° quand ce liquide est soumis à une attraction du dehors plus considérable qu'à l'ordinaire. L'exsudat peut être sous l'influence d'un état général (syphilis); le plus souvent, il a une signification purement locale, comme dans les produits inflammatoires. C'est à tort que les exsudats ont été considérés comme composés des principes qui font la partie principale du sang; en effet, les *substances organiques* ou *azotées coagulables* qui passent dans la trame des tissus pendant le phénomène de l'exsudation ne sont plus la fibrine ni l'albumine normales, mais des principes nouveaux qui en dérivent, et qui en diffèrent par les propriétés et la composition. Cependant on a divisé les exsudats en *albumineux*, *fibrineux*, *hémorragiques*, *séreux*, *séro-fibrineux*, suivant que les substances exsudées se rapprochent plus ou moins du principe dont elles proviennent. Les exsudats éprouvent après l'exsudation des changements de nature moléculaire ou de caractères physiques qui constituent leur *métamorphose*; celle-ci est dite : 1° *régressive*, c'est-à-dire conduisant à leur décomposition; ou 2° *progressive*, c'est-à-dire conduisant à leur organisation. L'*organisation* des exsudats consiste en la formation d'éléments anatomiques (cellules, fibres, etc.) aux dépens des cellules de la paroi, et des leucocytes issus par diapédèse des vaisseaux en même temps que le liquide. La *résorption* des exsudats peut avoir lieu avant la formation d'éléments anatomiques, ou lorsque déjà il s'en est produit; dans ce cas, on voit quelquefois, comme dans le cerveau, le rein et les muscles, les éléments normaux entre lesquels avait eu lieu l'exsudation se résorber aussi, d'où perte locale de substance, dite *atrophie secondaire*. On observe parfois la résorption de la partie aqueuse seulement des exsudats, avec persistance des substances graisseuses et de la matière colorante du sang, ce qui rend compte de la production de certains endurcissements, d'infiltrations de matières graisseuses ou calcaires dans certains tissus. — *Exsudat plastique*. V. Exsudation.

**EXSUDATIF, IVE.** adj. Qui se rapporte à l'exsudation. — *Choroïdite exsudative*. V. Choroïdite. — *Rétinite exsudative*. V. Rétinite.

**EXSUDATION.** s. f. [de *exsudare*, de *ex*, de, hors, et *sudare*, suer; all. *Ausschwitzung*, angl. *exsudation*, it. *essudazione*, esp. *exsudacion*]. Suintement d'une humeur à travers les parois de son réservoir naturel, produisant à la surface de ces parois un état d'humidité analogue à celui que détermine la sueur. ‖ Issue, hors des vaisseaux, d'un principe immédiat de telle ou telle espèce, sortant tel qu'il était au dedans, par opposition à *sécrétion*, qui désigne l'issue, avec choix quant aux proportions, d'une humeur différente de celles que contiennent les vaisseaux. — *Exsudation* ou *exsudat plastique*. Nom donné : 1° aux néo-membranes lors du début de leur développement, et, d'une manière abstraite, à toute formation nouvelle de tissus accidentels; 2° à des taches ou plaques blanches ou opalines apercevables sur la rétine dans la rétinite exsudative. V. Rétinite. — *Globules de l'exsudation*. V. Leucocyte.

**EXTASE.** s. f. [*extasis*, ἔκστασις, de ἐκ, hors, et στάσις, station; all. *Ekstasis*, angl. *exstacy*, esp. *estasi*]. Affection du cerveau dans laquelle l'exaltation de certaines idées absorbe tellement l'attention, que les impressions cessent d'être perçues, les mouvements volontaires sont arrêtés et l'action vitale même est souvent ralentie. L'*extase* diffère de la *catalepsie*, avec laquelle on l'a souvent confondue, en ce que, dans celle-ci, il y a suspension complète des facultés intellectuelles et une rigidité musculaire spéciale. V. Catalepsie et Hypnotisme.

**EXTEMPORANÉ, ÉE.** adj. [*extemporaneus*, *extemporalis*, qui se fait sur-le-champ, de *ex*, et *tempus*, temps; all. *sofortig*, angl. *extemporaneous*, it. *estemporaneo*, esp. *extemporaneo*]. Qui se fait sur-le-champ. — *Ligature extemporanée*. V. Ligature. — *Médicament extemporané*. Celui qu'on prépare seulement au moment du besoin. Synonyme de *médicament magistral*.

**EXTENSEUR.** adj. et s. m. [*extensor*, de *extendere*, étendre; all. *Strecker*, angl. *extensor*, it. *estensorio*, esp. *extensor*]. Nom donné à tout muscle qui sert à étendre une partie quelconque. — *Extenseur de l'avant-bras*. V. Triceps *brachial*. — *Extenseur commun des doigts* (*épicondylo-sus-phalangettien des doigts*, Ch., *extensor digitorum communis*, Ba.) Il s'étend de l'épicondyle à la base des premières, secondes et troisièmes phalanges des quatre doigts qui suivent le pouce par plusieurs languettes distinctes. — *Extenseur propre du doigt indicateur* (*cubito-sus-phalangettien de l'index*, Ch., *extensor indicis proprius*, Ba.) Il s'étend du bord externe et de la face postérieure du cubitus à la base de la troisième phalange de l'index. — *Extenseur propre du petit doigt* (*épicondylo-sus-phalangettien du petit doigt*, Ch.). Il s'étend du condyle de l'humérus à la dernière phalange du petit doigt. — *Extenseur de la jambe*. Masse charnue composée des muscles droit antérieur de la cuisse, vaste externe, vaste interne et crural. — *Extenseur commun des orteils* (*péronéo-sus-phalangettien commun*, Ch., *extensor longus digitorum pedis*, Ba.). Il s'étend de la tubérosité du tibia et du sommet du péroné aux secondes et troisièmes phalanges des quatre orteils externes. — *Extenseur propre du gros orteil* (*péronéo sus-phalangettien du pouce*, Ch., *extensor hallucis longus*, Ba.). Il s'étend du péroné à la base de la phalange unguéale du gros orteil. — *Extenseur du pied*. Masse charnue composée des muscles gastrocnémiens et soléaire. — *Extenseur court du pouce* (*cubito-sus-phalangien du pouce*, Ch.). Il s'étend du cubitus et du radius à la base de la première phalange du pouce. — *Extenseur long du pouce* (*cubito-sus-phalangettien du pouce*, Ch.).

Il s'étend du cubitus à la base de la seconde phalange du pouce. || *Lacs* ou *lien extenseur*. Ruban de fil qu'on applique sur un point d'un membre fracturé pour opérer l'extension d'un des fragments osseux.

**EXTENSIF, IVE.** adj. — *Lit extensif*. V. Lit.

**EXTENSION.** s. f. [*extensio*, κατάτασις, all. *Ausdehnung*, angl. *extension*, it. *estensione*, esp. *extension*]. En physiologie, mouvement qui a pour but de séparer les parties en les allongeant les unes à la suite des autres : c'est l'opposé de la *flexion*. || En chirurgie, opération par laquelle on tire fortement, soit avec les mains, soit avec des lacs, etc., la partie inférieure ou mobile d'un membre fracturé ou luxé, pour ramener l'extrémité de l'os luxé au niveau de la surface articulaire qu'elle a abandonnée, ou pour ramener l'extrémité du fragment inférieur d'une fracture au niveau de celle du fragment supérieur, et les rétablir dans la situation naturelle. L'extension doit être opérée suivant l'axe du membre, avec les mains plutôt qu'avec les lacs extenseurs, qui peuvent amener des déchirures des muscles ou des vaisseaux ; elle doit prendre son point d'appui sur le membre situé immédiatement au-dessous de l'os brisé et non sur cet os lui-même, afin d'éviter à la partie blessée les douleurs qui résultent des tractions et les phénomènes réflexes qui en sont la conséquence. — *Appareil à extension continue*. Appareil employé dans les fractures obliques accompagnées d'un déplacement suivant la longueur tendant à se reproduire, à l'effet de tirer en sens inverse les fragments qui chevauchent, et d'empêcher le raccourcissement. C'est presque exclusivement aux fractures de la partie moyenne du fémur qu'on applique les appareils à extension continue. L'extension peut se faire sur un seul fragment ou sur les deux à la fois : si elle porte sur le fragment inférieur, elle est assurée par un lien qu'on resserre à volonté au moyen d'une vis, ou par un poids dont on peut varier l'action, tandis que le tronc est maintenu en contre-extension ; si elle porte sur le fragment supérieur, l'extrémité inférieure du membre est fixée et un double plan incliné laisse le tronc, obéissant à la pesanteur, entraîner avec lui le fragment supérieur. Dans un troisième genre d'appareils, le plus souvent employés, l'extension porte sur les deux fragments : tel est l'*appareil de Desault*, modifié par Boyer, qui se compose essentiellement d'une longue attelle placée à la partie externe du membre, dont elle dépasse en haut la racine, et servant au même point d'attache à un sous-cuisse, tandis qu'en bas elle est traversée par une rainure, dans laquelle glisse une tige transversale portant une semelle et obéissant à une vis de rappel : le pied est fixé sur la semelle, et la vis tend à l'attirer en bas, pendant que le lacs supérieur oppose, au pli de l'aine, une résistance qu'on peut varier à volonté. De cet appareil dérivent ceux de Baumers, de F. Martin, l'appareil américain, et plusieurs autres dont le principe est le même et dont les inconvénients sont semblables : ceux-ci consistent dans les douleurs que déterminent les tractions nécessaires pour triompher de la contraction musculaire, dans les escarres qui apparaissent trop souvent au niveau des points où l'extension et la contre-extension prennent leur appui, enfin dans l'extrême difficulté qu'on éprouve, même avec ces appareils, à prévenir le raccourcissement du membre, but principal de l'extension continue. Cependant il résulte d'essais plus récents que l'*appareil de Hennequin* échappe à ces critiques : il se compose d'une gouttière embrassant la face postérieure de la cuisse et limitée en avant par deux attelles qui dépassent le fémur et qui portent des boutons où se fixent les élastiques d'une molletière et d'un bracelet en cuir bouclé au-dessus du genou ; molletière et bracelet servent à l'extension, le genou restant fléchi, la jambe hors du lit et le pied placé sur une chaise, tandis que la contre-extension se fait alternativement, au moyen de pelotes et de coussins mobiles, sur la tubérosité de l'ischion, sur la fosse iliaque externe, ou sur la branche horizontale du pubis. Outre que la suppléance des points d'appui supprime les douleurs et les escarres de la pression continue, l'application de cet appareil a réussi souvent à éviter le raccourcissement et les raideurs consécutives du genou. || En obstétrique, *temps d'extension*. V. Dégagement.

**EXTÉNUATION.** s. f. [*extenuatio*, de *ex*, et *tenuis*, ténu ; λέπτυνσις, λεπτυσμὸς, all. *Entkräftung*, angl. *extenuating*, it. *estenuazione*, esp. *extenuacion*]. Diminution du corps. || Le dernier degré de la fatigue.

**EXTÉRIEUR.** s. m. Se dit pour *facies* et *habitus*.

**EXTÉRIORATION.** s. f. L'acte physiologique cérébral par lequel nous rapportons à la terminaison d'un nerf toutes les sensations résultant de l'excitation de ce nerf sur un point quelconque de son trajet, même lorsque les parties où se faisait sa terminaison n'existent plus, comme il arrive chez les amputés qui rapportent au membre retranché les sensations transmises par les nerfs dont les rameaux se distribuaient à l'extrémité de ce membre.

**EXTÉRIORITÉ.** s. f. Acte psychique par lequel nous rapportons nos sensations au monde extérieur : c'est ainsi que nous reportons au dehors, à leur place réelle, les objets dont l'image a son siège sur la rétine. Cette *extériorité des sensations* paraît être le résultat de l'habitude et du raisonnement : celui-ci a probablement pour base des successions de sensations musculaires, auxquelles nous devons la notion d'une distance entre notre corps et un objet quelconque, qui n'aurait pu être atteint sans un déplacement de notre part (Beaunis).

**EXTERNE.** adj. Se dit, en anatomie, de la partie d'un organe qui est en dehors : *bord*, *face*, *côté externe*. — *Maladie externe*. V. Maladie. — *Pathologie externe*. V. Pathologie *chirurgicale*.

**EXTERNE.** s. m. — *Externe des hôpitaux*. Élève en médecine chargé, à la suite d'un concours, d'assister le médecin ou le chirurgien placé à la tête d'un service nosocomial dans ses visites ou ses opérations à l'hôpital. Pour être admis au concours de l'externat, il faut avoir dix-huit ans et présenter le certificat d'une inscription au moins prise à l'une des Facultés de médecine : les élèves ont à répondre sur les éléments de l'anatomie et de la pathologie externe et interne.

**EXTINCTION.** s. f. [*extinctio*, de *ex*, et *stinguere*, éteindre ; σβέσις, all. *Auslöschung*, angl. *extinction*, it. *estinzione*, esp. *extinction*]. Action d'éteindre ou de détruire. || *Extinction de voix*. V. Aphonie.

**EXTIRPATION.** s. f. [*extirpatio*, de *ex*, hors, et *stirps*, racine : all. *Extirpation*, *Ausrottung*, angl. *extirpation*, it. *estirpazione*]. Action d'enlever sur un animal, et dans un but expérimental, un organe sain, pour connaître l'effet local ou général produit par la cessation de ses fonctions. || En chirurgie, action de retrancher une partie malade, par exemple une tumeur, un polype, dont on enlève jusqu'aux derniers prolongements. — *Extirpation des os*. Action d'enlever un os ou plusieurs os *en entier*, ce qui la distingue de la *résection*. On pratique l'extirpation du maxillaire supérieur seul ou en même temps que celle de l'os malaire, celle du maxillaire inférieur, d'un métacarpien en conservant le doigt correspondant, de tel ou tel os du tarse ou du carpe luxés ou malades, etc. — *Extirpation de la rate*. V. Splénectomie.

**EXTRACAPSULAIRE.** adj. Qui siège hors des capsules articulaires.

**EXTRA-COURANT.** s. m. (Faraday). Courant qui, en traversant le fil d'une bobine d'induction, produit l'induction sur lui-même, en même temps que sur un fil voisin, chaque fois qu'on ouvre ou ferme le circuit ; quand celui-ci

est ouvert, l'extra-courant est de même sens que le courant inducteur, dont il augmente l'énergie : on l'appelle *extra-courant direct de rupture*, et on l'emploie souvent en thérapeutique.

**EXTRACTEUR.** s. m. Instrument servant à extraire des corps étrangers de l'épaisseur des tissus ou de la cavité des organes. — *Extracteur de Trouvé.* L'*explorateur* du même fabricant, auquel est adaptée une longue pince d'acier qui révèle, à la manière du stylet, la nature du corps étranger, et permet d'en faire l'extraction.

**EXTRACTIF, IVE.** adj. Se dit d'une substance qui reste insoluble et se précipite pendant la préparation des extraits. — *Matière extractive animalisée.* V. GLAIRINE.

**EXTRACTIF.** s. m. [de *extrahere*, extraire ; all. *Extraktivstoff*, angl. *extractive*, it. *estrattivo*]. Mélange de principes immédiats qu'on a supposé être un principe immédiat des plantes et des animaux, et posséder la propriété de brunir et de s'oxyder pendant l'évaporation de sa dissolution (Fourcroy) : c'est un mélange de différentes substances modifiées par l'influence de l'air, de la chaleur, des acides, etc. — *Extractif oxydé.* V. APOTHÈME.

**EXTRACTIFORME.** adj. Se dit d'une substance qui a l'aspect extérieur des extraits.

**EXTRACTION.** s. f. [*extractio*, de *ex*, hors, et *trahere*, tirer ; ἐξολκή, ἐξελκυσμός, ἐκχύλωσις, all. *Herausziehen*, angl. *extraction*, it. *estrazione*, esp. *extraccion*]. Opération pharmaceutique par laquelle on sépare une substance du composé dont elle fait partie. Suivant la nature du composé et celle de la substance à extraire, on emploie l'un des modes suivants : *cassation, clarification, congélation, cristallisation, décoction, digestion, distillation, évaporation, expression, fusion, infusion, immersion, lixiviation, lotion, macération, solution, sublimation, torréfaction.* || En chirurgie, opération par laquelle on retire de quelque partie du corps, avec la main ou avec un instrument convenable, soit un corps étranger qui s'y est introduit accidentellement ou développé contre nature, soit une partie (telle qu'une dent ou le cristallin devenu opaque) qui cause des douleurs ou nuit à une fonction importante. — *Extraction du cristallin.* V. KÉRATOTOMIE. — *Extraction des dents.* L'opération de l'extraction des dents se fait actuellement au moyen des *daviers* ou *forceps*, qui paraissent être d'origine anglaise et dont le caractère fondamental consiste dans une grande variété de formes appropriées à chacune des espèces de dents à extraire. Ce sont les mors de l'instrument qui présentent ces variations. Ainsi, pour l'avulsion des molaires inférieures qui présentent, au point de vue chirurgical, deux racines parallèles disposées l'une devant l'autre dans le sens antéro-postérieur, les mors du davier offrent symétriquement une double concavité séparée par une arête saillante et aiguë, qui, dans l'application de l'instrument, pénètre jusqu'au-dessous du point de bifurcation des racines, tandis que la double concavité embrasse les racines. Pour les molaires supérieures pourvues de deux racines externes et d'une seule racine interne, le mors extérieur est double et le mors interne simple et concave. Les dernières molaires s'enlèvent, soit avec le levier coudé ou *langue de carpe*, soit avec un davier courbe à double concavité, lorsque la série dentaire, interrompue par la perte des molaires qui précèdent la dent de sagesse, ne présente plus le point d'appui nécessaire à l'application d'un levier. Les bicuspides ou petites molaires s'opèrent avec un davier droit pour les supérieures et courbe pour les inférieures, dont les mors sont toujours à concavité symétrique. Les incisives et les canines s'enlèvent avec les daviers simples et droits, dont la dimension varie seulement suivant le volume des dents elles-mêmes. Depuis l'emploi de ces nouveaux instruments, la clef de Garengeot (V. CLEF) n'est employée que dans les cas rares ou il y a contre-indication formelle à l'emploi des daviers, et il faut dire que l'avulsion des dents présente une telle infinité de différences que ces cas se rencontrent quelquefois. Malgré les avantages qu'offre l'emploi combiné sagement de ces divers instruments, l'extraction dentaire reste considérée par nous comme une opération d'exception. La thérapeutique des altérations des dents et de leurs annexes a fait, dans ces derniers temps, de tels progrès, que l'ablation de ces organes, pratiquée jusqu'à ce jour trop légèrement, peut être le plus souvent évitée. L'extraction des dents peut entraîner un grand nombre d'accidents : les uns sont immédiats, douleurs plus ou moins vives, syncope, hémorragies considérables, parfois mortelles, contusions, fracture partielle ou totale du maxillaire, perforation du sinus maxillaire. Les accidents consécutifs sont les désordres inflammatoires que peuvent provoquer certains des accidents immédiats : phlegmon de la joue, ostéite, nécrose du maxillaire. Quelques accidents nerveux se constatent aussi : convulsions, troubles des organes des sens, soit par tiraillement des filets nerveux, soit par action réflexe (E. Magitot).

**EXTRACTO-RÉSINEUX, EUSE.** adj. Se dit d'une matière résineuse ou résinoïde ayant l'aspect d'un extrait.

**EXTRAIT.** s. m. [*extractum*, all. et angl. *extract*, it. *estratto*, esp. *extracto*]. Produit qu'on obtient en évaporant le suc d'une substance animale ou végétale, ou la solution de cette substance, dans un menstrue quelconque, jusqu'à ce qu'on ait un résidu mou, ferme ou sec. Les extraits préparés avec le suc des végétaux sont les *extraits de sucs* ; ils sont dits *aqueux* ou *alcooliques* quand ils sont obtenus avec la solution de la substance dans l'eau ou dans l'alcool. A la préparation des premiers sont employées les matières fraîches ; à celle des autres, les substances sèches. La solution d'une substance sèche peut être obtenue par lixiviation, par macération, par infusion ou par décoction. Pour concentrer en consistance voulue cette solution ou le suc végétal lui-même, on l'évapore au bain-marie ou mieux dans le vide, afin d'éviter les altérations qui résultent du contact direct de l'air et de la chaleur. Quand on se sert d'un suc de plante, tantôt on le chauffe jusqu'à ce que l'albumine, en se coagulant, ait entraîné la chlorophylle, après quoi on passe la liqueur et on l'évapore (*extrait dépuré*) ; tantôt on ne sépare pas le coagulum (*extrait non dépuré*). Les *extraits* sont, ou des mélanges très compliqués, ou formés presque entièrement d'un seul principe, selon la nature de la substance et du menstrue qu'on emploie, suivant aussi les conditions dans lesquelles on les prépare : aussi leurs effets sont-ils incertains, sauf en ce qui concerne les extraits très actifs, d'opium, de quinquina, qui conservent toujours une partie des propriétés de la plante. On les dit *mous*, quand ils ont la consistance d'une pâte ductile ; *fermes*, quand ils ne coulent pas ou qu'ils coulent très lentement ; *secs*, s'ils sont sous forme d'écailles et entièrement privés d'eau. Ils ont aussi reçu différents noms, suivant les principes qui y prédominent. On les appelle *gommeux*, *muqueux* ou *mucilagineux*, s'ils sont spécialement composés de gomme ou de mucilage ; *gélatineux*, si la gélatine en fait la base ; *résineux*, s'ils sont de nature résineuse ; *savonneux*, s'ils contiennent une matière résineuse tellement combinée avec les autres, qu'on ne puisse pas la séparer. On les administre en pilules, en poudre, en suppositoires, gargarismes, etc. V. EXTRACTIF. — *Extrait de cachou.* V. CACHOU. — *Extrait de casse.* V. CASSE. — *Extrait de fiel de bœuf.* V. FIEL. — *Extraits fluides américains* [en angl. *fluid-extract*]. Ces extraits se préparent en prenant 100 grammes de la plante médicamenteuse, la concassant finement et l'humectant avec 20 grammes de glycérine pure à 30° étendue de son

poids d'alcool à 60°; on la tasse ensuite aussi fortement que possible dans une allonge à déplacement, et on abandonne le produit à lui-même pendant douze heures. On verse alors lentement à la surface 40 grammes d'alcool à 60°, et on prolonge le contact pendant douze nouvelles heures. Au bout de ce temps, on laisse l'écoulement se faire lentement, et on continue à lixivier avec l'alcool à 60°, jusqu'à ce qu'on ait obtenu 80 grammes de colature que l'on met en réserve. A ce moment, on change de récipient, et on continue la lixiviation avec de nouvel alcool à 60° jusqu'à épuisement. Cette dernière colature est distillée ou évaporée au bain-marie jusqu'à consistance d'extrait mou. On redissout ce dernier dans q. s. d'alcool à 60° pour avoir un poids total de 20 grammes, et on mélange cette solution avec les 80 grammes de la première colature mise en réserve. On laisse reposer pendant quelques jours, puis on filtre au papier. Les extraits fluides ainsi obtenus représentent exactement poids pour poids la plante employée. — *Extrait de genièvre.* V. Genévrier. — *Extrait de Mars.* V. Teinture *de Mars tartarisée.* — *Extrait de Mars pommé.* V. Malate *de fer.* — *Extrait de monésia.* V. Monésia. — *Extrait de nerprun.* V. Nerprun. — *Extrait d'opium.* V. Opium. — *Extrait de salsepareille.* V. Salsepareille. — *Extrait de Saturne.* V. Acétate *de plomb.* — *Extrait de tagale.* V. Tagale. — *Extrait thébaïque.* V. Thébaïque. — *Extrait de viande de Liebig.* Extrait aqueux de viande de bœuf dont on fait des bouillons. Il est préconisé comme analeptique; mais, en dehors de son arome de viande cuite et de ses sels, il n'a aucune qualité nutritive, étant composé en volume, pour les sept dixièmes au moins, de *créatine*.

**EXTRAPÉRITONÉAL, ALE.** adj. Qui se passe ou siège hors du péritoine. — *Grossesse extrapéritonéale.* V. Grossesse.

**EXTRATHORACIQUE.** adj. Qui se trouve hors de la cavité thoracique.

**EXTRATYMPANIQUE.** adj. Qui est en dehors du tympan.

**EXTRA-UTÉRIN, INE.** adj. [de *extra*, hors, et *uterus*, matrice]. Ce qui existe ou ce qui se passe hors de la cavité de l'utérus. — *Grossesse extra-utérine.* V. Grossesse. — *Vie extra-utérine.* V. Age.

**EXTRAVASATION.** s. f. [de *extra*, hors, et *vas*, vaisseau; all. *Extravasat*, angl. *extravasation*, it. *stravasamento*, esp. *extravasacion*]. Sortie du sang ou des autres liquides hors des vaisseaux destinés à les contenir.

**EXTRAVASCULAIRE.** adj. Se dit de ce qui est situé ou de ce qui se passe hors des vaisseaux.

**EXTRAVASÉ, ÉE.** adj. Se dit d'un liquide sorti des vaisseaux et épanché ou infiltré dans une partie du corps.

**EXTRÉMITÉ.** s. f. [*extremitas*, ἄκρον, τὰ ἄκρεα, all. *Extremität*, *Gliedende*, *Gliedmasse*, angl. *extremity*, it. *estremità*, esp. *extremitad*]. Bout ou terminaison d'une chose. ‖ Synonyme de *membre*. L'*extrémité supérieure* comprend le bras, l'avant-bras et la main; l'*inférieure* comprend la cuisse, la jambe et le pied. — *Contracture essentielle des extrémités.* V. Tétanie. — *Rétraction des extrémités.* V. Contracture.

**EXTROVERSION.** s. f. V. Exstrophie.

**EXTUMESCENCE.** s. f. [de *ex*, hors, et *tumescere*, être gonflé]. V. Enflure.

**EXUBÈRE.** adj. [*ex*, hors, et *uber*, sein]. Qui est sevré.

**EXULCÉRATION.** s. f. [*exulceratio*, ἐξέλκωσις]. Ulcération légère et superficielle.

**EXUTOIRE.** s. m. [de *exuere*, dépouiller; all. *Zugmittel*, angl. *issue*, it. *esutorio*, esp. *exutorio*]. Ulcère établi et entretenu par l'art, pour déterminer une suppuration permanente et dérivative : le *cautère*, le *séton*, le *vésicatoire* dont on entretient la suppuration, sont des exutoires. L'emploi des exutoires, appliqué autrefois sans discernement à un grand nombre de maladies, est tombé justement en désuétude : il peut cependant être utile dans des cas déterminés et très limités, soit par révulsion, soit par dérivation.

# F

φ, Φ

**FAAM.** s. m. V. Faham.

**FABAGELLE.** s. f. [*Zygophyllum fabago*, L.]. Faux captier, rutacée de la Syrie qui passe pour vermifuge.

**FABINE.** s. f. ($C^{19}H^6Az$). Alcaloïde obtenu du produit de la distillation des fèves.

**FABISME.** s. m. [de *faba*, fève] (*fabisme* ou *févisme*). Maladie déterminée, chez certains individus prédisposés, par l'action nuisible de la fève commune, et caractérisée par la teinte jaune de la peau, par de graves phénomènes dépressifs du système neuro-musculaire et par l'augmentation de la température (Montano). La peau prend une couleur jaune-citron caractéristique; le malade se plaint de migraines, de nausées, de vomissements; l'urine est sanguinolente; souvent, la mort arrive au milieu de phénomènes aigus. Cette maladie peut se montrer après l'ingestion de fèves; elle apparaît parfois seulement après avoir respiré le parfum qui émane des fleurs de la fève; il est impossible de dire actuellement si elle est due à la fève elle-même ou à un agent spécifique évoluant dans la fleur et le fruit de cette plante. Elle est surtout fréquente en avril, mai, juin, dans les campagnes méridionales de l'Italie, où la culture de la fève est très développée; elle n'apparaît, toutefois, que chez les individus prédisposés. Le traitement sera surtout prophylactique chez les prédisposés; le traitement symptomatique comporte l'administration du bisulfate de quinine en injections endoveineuses, suivant la méthode de Baccelli, et l'emploi du salicylate de soude.

**FACE.** s. f. [*facies*, *vultus*, πρόσωπον, all. *Gesicht*, angl. *face*, it. *faccia*, esp. *cara*]. En anatomie, la partie antérieure de la tête. Quatorze os concourent à la former : maxillaires supérieurs, malaires, os propres du nez, unguis, vomer, cornets inférieurs, palatins, maxillaire inférieur. Ses muscles nombreux sont, pour la plupart, destinés aux organes de la vue, de l'ouïe, du goût et de l'odorat; de plus, beaucoup d'entre eux, ayant une de leurs extrémités adhérente à la peau, déplacent celle-ci en divers sens au moment de leur contraction, et sont le point de départ soit de jeux de physionomie incessamment variés, soit des plis et des rides permanents que présente la face : tels sont le frontal, le sourcilier, le pyramidal, l'orbiculaire, le grand et le petit zygomatique, les élévateurs de l'aile du nez et de la lèvre, le myrtiforme, le canin, le buccinateur, l'orbiculaire des lèvres. Les artères de la face sont fournies par la carotide externe : la principale est la faciale, puis viennent la transversale de la face et la temporale; quelques branches artérielles viennent de la maxillaire interne. Les veines, dites faciale, angulaire, préparate, aboutissent à la jugulaire. Les nerfs moteurs viennent du facial; les sensitifs, du trijumeau et du plexus cervical superficiel. — La face mérite de fixer l'attention du médecin en raison de l'importance que présente son examen au point de vue séméiologique. Rouge dans les cas de pléthore et pendant la période aiguë des maladies inflammatoires (principalement au niveau des pommettes), pâle dans l'anémie et la chlorose, la face devient jaune dans beaucoup de maladies de foie. Elle augmente de volume par accumulation de graisse, de sang ou de sérosité; elle diminue lorsque les muscles se rétractent (face grippée). Enfin des change-

ments très importants se font dans les traits de la face dans les affections aiguës et chroniques. — Les lésions inflammatoires de la face, anthrax, furoncle, phlegmon, sont susceptibles d'amener des complications graves, souvent mortelles : phlébite se propageant aux sinus craniens par la veine ophtalmique, inflammation des méninges, phlegmon du tissu cellulaire de l'orbite, phénomènes de septicémie aiguë ; le seul moyen de les prévenir est d'inciser largement la tumeur dès le début des accidents, et d'en cautériser le fond avec un fer chauffé à blanc. Les lésions traumatiques de la face sont fréquentes, cette région étant à découvert et plus exposée qu'une autre aux plaies accidentelles ou criminelles : ce qui leur donne un caractère spécial, c'est la possibilité de la blessure du canal de Sténon ou des nombreux filets nerveux sensitifs ou moteurs : dans le premier cas, il peut y avoir une fistule salivaire; dans le second, paralysie faciale. Les kystes sébacés et dermoïdes, l'hypertrophie des glandes cutanées, les tumeurs érectiles, ne sont pas rares à la face; il en est de même de l'épithélioma, des ulcérations syphilitiques, du lupus scrofuleux. Les plaies, brûlures, gangrène, produisent souvent des adhérences anormales ou des cicatrices vicieuses, qu'il faut chercher à prévenir ou à faire disparaître. — *Face décomposée*. V. Décomposé. — *Face grippée*. V. Grippé. — *Face hippocratique* ou *cadavéreuse*. Caractère particulier que la face présente chez les sujets menacés d'une mort prochaine, et dont les signes sont : peau du front tendue, sèche et couverte d'une sueur froide; yeux enfoncés dans leurs orbites, et entr'ouverts pendant le sommeil; nez effilé, tempes creuses, pommettes saillantes; oreilles froides, sèches et retirées ; lèvres décolorées, livides et pendantes. — *Face vultueuse*. V. Vultueux. — *Aplasie lamineuse progressive de la face*. V. Trophonévrose. — *Névralgie de la face*. V. Névralgie.

**FACETTE.** s. f. [diminutif de *face*]. Petite face. ‖ Portion circonscrite de la surface d'un os. — *Facette articulaire*. V. Articulaire.

**FACHINGEN** (Allemagne, Nassau). *Eaux bicarbonatées sodiques moyennes, ferrugineuses faibles*, contenant 4gr,972 de sels, dont 3gr,644 de bicarbonate de soude et 0gr,00014 d'oxyde de fer, et 2l,238 d'acide carbonique; eaux froides, 10°. Pas d'établissement. Eaux exportées.

**FACIAL, ALE.** adj. [all. *facialis*, angl. *faciale*, it. *facciale*, esp. *facial*]. Qui appartient à la face. — *Angle facial*. V. Angle. — *Artère faciale* (*artère maxillaire externe*, *artère palato-labiale*, Ch.). Elle naît de la carotide externe, au-dessous du muscle digastrique, gagne la partie interne de l'angle de la mâchoire inférieure, se recourbe entre la glande maxillaire et la base de cet os, se porte sur sa face externe, remonte vers la commissure des lèvres et sur l'aile du nez, et s'y termine en s'anastomosant avec le rameau nasal de l'ophtalmique. Elle fournit, outre les diverses branches qui se distribuent aux muscles et à la peau de la face : la palatine inférieure, la sous-mentale, les deux coronaires labiales. — *Ligne faciale*. V. Angle. — *Nerf facial* [*septième paire* de Sœmmering, *portion dure de la septième paire* de Willis]. Nerf moteur qui se rend à tous les muscles peaussiers situés au-dessus de la clavicule, cou, face, cuir chevelu. Son origine apparente est dans la fossette sus-olivaire du bulbe par deux racines, l'une supérieure, *grosse ou motrice*, ou facial proprement dit, l'autre inférieure, *petite ou sensitive*, ou *ganglionnaire* [*accessoire* du *facial*, ou *nerf intermédiaire de Wrisberg*]. Son origine réelle est sur le plancher du quatrième ventricule, dont il naît par deux noyaux : l'un, supérieur, qui lui est commun avec le moteur oculaire externe; l'autre, inférieur, qui se trouve dans la partie grise du plancher du quatrième ventricule, c'est-à-dire sur le prolongement de la tête des cornes antérieures de la moelle : de plus, les fibres d'origine du facial sont reliée à des noyaux accessoires, spécialement, d'après Schrœders van der Kolk, à la partie supérieure de l'olive, qui préside à l'association des mouvements de la face. Quant au nerf intermédiaire de Wrisberg, son origine, rattachée par Cusco aux pyramides postérieures, l'a fait considérer comme sensitif; d'après Cl. Bernard, ce serait une racine sympathique née du bulbe, et non un nerf de sentiment; pour Longet, ce serait un nerf moteur réservé aux muscles de l'oreille moyenne ; enfin, d'après M. Duval, Testut, on doit le considérer comme un rameau aberrant du glosso-pharyngien et il se continuerait par la corde du tympan. Parti de la fossette sus-olivaire, avec le nerf auditif situé au-dessous et en arrière de lui, et avec le nerf de Wrisberg intermédiaire aux deux troncs nerveux, le facial passe dans le conduit auditif interne, parcourt toutes les inflexions

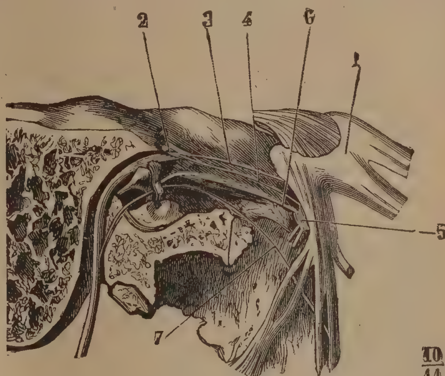


Fig. 287. — Nerf *facial*.

de l'aqueduc de Fallope, décrit trois coudes successifs, sort par le trou stylo-mastoïdien, traverse la glande parotide et se divise sur la face externe du masséter en deux branches, *temporo-faciale* et *cervico-faciale*, qui s'anastomosent entre la face externe du masséter et le prolongement de la parotide pour former le *plexus sous-parotidien*. De ce plexus partent des rameaux qui se distribuent à tous les muscles peaussiers du cou, de la face et de la moitié antérieure du cuir chevelu. Dans son trajet, le facial fournit les nerfs du muscle de l'étrier, du digastrique, du stylo-hyoïdien, du stylo-glosse et du glosso-staphylin (*rameau lingual* du facial, Hirschfeld), la corde du tympan (V. Corde), le nerf auriculaire postérieur, et deux branches qui *s'anastomosent* avec le pneumogastrique et le glosso-pharyngien. A l'origine de la branche cervico-faciale, le facial s'anastomose avec le nerf auriculaire du plexus cervical; à l'origine de la branche temporo-faciale, avec le nerf auriculo-temporal, et, par ses branches terminales, avec un grand nombre de branches terminales du trijumeau. Au niveau du premier coude que forme le nerf facial en arrière de l'hiatus de Fallope, on trouve un renflement de forme triangulaire ou *ganglion géniculé*, qui est du volume d'un grain de millet; il repose sur le coude du facial par sa base ; il a la structure des ganglions en général; son angle postérieur reçoit le nerf intermédiaire de Wrisberg qui s'y termine, tandis qu'il donne naissance au grand nerf pétreux superficiel par son sommet, et au petit nerf pétreux superficiel par son angle antérieur. — Fig. 287. 1, ganglion de Gasser ; 2, premier coude du facial et ganglion géniculé; 3, nerf grand pétreux superficiel; 4, nerf petit pétreux superficiel allant se jeter dans : 5, le ganglion d'Arnold ou otique; 6, nerf du muscle du marteau dont on voit le tendon qui s'insère à cet osselet; 7, corde du tympan (d'après Arnold). — A son origine, et dans une

grande partie de son étendue, le facial est purement moteur : animant les muscles peaussiers de la face et du cou, il préside aux mouvements qui servent à l'expression de la face, à l'occlusion des paupières et au clignement, aux mouvements des lèvres, des joues, des narines, du pavillon de l'oreille ; par les muscles digastrique, stylo-hyoïdien, stylo-glosse, glosso-staphylin, il intervient dans les mouvements de l'os hyoïde et de la base de la langue. Toutefois, le facial est sensible à sa sortie du trou stylo-mastoïdien : il le doit à ses anastomoses avec le pneumogastrique et le trijumeau, et plus loin, avec l'auriculo-temporal. Quant à son action gustative, sécrétoire et vaso-motrice, c'est par la corde du tympan qu'il l'exerce. — *Veine faciale.* Elle naît entre le muscle frontal et la peau, et porte alors le nom de *veine frontale* ou *préparate*, se dirige vers le grand angle de l'œil, où elle prend celui d'*angulaire*, descend ensuite obliquement sur la face, et reçoit celui de *faciale* ; elle gagne la base de la mâchoire et aboutit enfin à la jugulaire interne. || En pathologie, *névralgie faciale*. V. Névralgie. — *Paralysie faciale*. V. Paralysie. || En obstétrique, *présentation faciale*. V. Présentation.

**FACIES**, s. m. [*habitus*]. Mot latin français. L'aspect général que présente un être organisé à première vue, avant que l'on ait étudié les détails de son organisation, dont cet aspect est le résultat. En clinique, on emploie ce



Fig. 288. — *Facies* d'Hutchinson.

mot pour désigner l'aspect du visage déterminé par les modifications que lui imprime la maladie. — *Facies acromégalique*. V. Acromégalie. — *Facies adénoïdien*. V. Adénoïdien. — *Facies grippé*. V. Grippe. — *Facies de Hutchinson* (fig. 288). Il est caractérisé par l'élévation des sourcils due à la contraction du muscle frontal, qui a pour but de suppléer à la paralysie du releveur des paupières ; il se rencontre dans l'ophtalmoplégie externe totale. — *Facies marmoréen*. V. Facies *parkinsonien*. — *Facies myopathique* (fig. 289). Il est caractérisé par l'immobilité du masque facial qui est lisse et exprime l'hébétude, la disparition des rides du front et des commissures naso-labiales ; la bouche est entr'ouverte, les lèvres sont saillantes, et si le malade vient à rire, la fente buccale s'allonge transversalement ; ce facies est caractéristique de la *myopathie atrophique progressive* (Landouzy et Dejerine). — *Facies ovarien* ou de *Spencer Wells*. Emaciation des traits du visage et teinte terreuse de la peau, se rencontrant chez les femmes atteintes de kyste de l'ovaire ; ce facies n'a rien de caractéristique. — *Facies parkinsonien*. Il se rencontre dans la paralysie agitante ou maladie de Parkinson ; les traits du visage sont immobiles, comme *figés* (*facies marmoréen*), le regard est fixe, l'expression est triste. — *Facies sclérodermique* ou *masque sclérodermique*. La physionomie est immobile ; l'orifice palpébral est étroit, les larmes coulent sur le visage par suite de la paralysie du



Fig. 289. — *Facies* myopathique.

muscle de Horner ; le nez est effilé, la bouche est mince, comme taillée à l'emporte-pièce. V. Sclérodermie. — *Facies de Spencer Wells*. V. Facies *ovarien*. — *Facies utérin*. Caractérisé par l'air souffreteux du visage, la teinte terreuse de la peau, l'existence d'un cercle bistré autour des yeux ; il se rencontre dans les métrites prolongées.

**FACTICE**. adj. [*fictitius*, all. *künstlich*, angl. *factitious*, esp. *facticio*, it. *fattizio*]. Qui est le produit de l'art : *eau minérale factice*.

**FACULTÉ**. s. f. [*facultas*, de *facere*, faire ; δύναμις, all. *Fähigkeit*, angl. *faculty*, it. *facoltà*, esp. *facultad*]. Aptitude à manifester ou à opérer quelque chose qui est inhérente à un corps, et qui subsiste en lui tant que la disposition des parties qui y donnent lieu se maintient. — *Faculté affective*. V. Affectif. *Faculté germinative*. V. Germinatif. — *Facultés intellectuelles et de l'âme*. V. Ame, Caractère, Entendement, Esprit, Expression et Instinct. — *Faculté morale*. V. Moral. || *Facultés de médecine*. Il y a en France sept Facultés de médecine : Paris, Montpellier, Nancy, Lille, Lyon, Bordeaux et Toulouse. Les Facultés se composent de professeurs et d'agrégés ; les professeurs sont nommés par le président de la République sur la proposition du ministre de l'instruction publique et choisis parmi les docteurs âgés de trente ans au moins, sur une double liste de présentation dressée par la Faculté, et approuvée par le conseil de l'Université ; les agrégés sont nommés au concours, ils sont membres de la Faculté, participent aux examens, remplacent les professeurs momentanément absents et font des conférences destinées à compléter l'enseignement. La Faculté de Paris se compose de trente-six professeurs et de quarante agrégés, nommés au concours pour neuf ans ; la Faculté de Lyon en a vingt-six ; les autres de dix-huit à vingt. L'assemblée des professeurs délibère sur les mesures à prendre ou à proposer, concernant l'enseignement et la discipline, sur la formation du budget, sur les dépenses extraordinaires, et sur les comptes rendus par le doyen et par le secrétaire trésorier. Les délibérations exigent la présence de la moitié, plus un, de ses membres ; elles sont

prises à la majorité absolue des suffrages, et ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvées par le conseil ou le ministre de l'instruction publique, suivant le cas. Le doyen est le chef de la Faculté; il est chargé d'en diriger l'administration et la police, et d'assurer l'exécution des règlements ; il ordonnance les dépenses, conformément au budget; il convoque et préside l'assemblée de la Faculté; il désigne les membres des commissions pour l'examen des objets d'enseignement, de discipline ou de comptabilité; il ordonne en même temps la suspension d'un cours, s'il y voit urgence. En cas de partage dans les délibérations, il a voix prépondérante. Il est assisté dans ses fonctions par deux assesseurs désignés entre les professeurs. Les aspirants au doctorat en médecine doivent produire pour prendre la première inscription : soit le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire classique (lettres-philosophie), et le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles; soit, avec la dispense du baccalauréat (lettres-philosophie), les quatre certificats d'études supérieures ci-après désignés, délivrés par une Faculté des sciences : physique, chimie, botanique, zoologie ou physiologie générale ou embryologie générale. La durée de la scolarité médicale est de quatre années. Les aspirants doivent subir cinq examens et soutenir une thèse. Les Facultés de Paris, Bordeaux, Lyon et Nancy procèdent, en outre, aux examens imposés aux aspirants au diplôme de chirurgien-dentiste. V. ACADÉMIE et ÉCOLE.

**FAGINE.** s. f. [de *fagus*, hêtre; all. *Buchenkernstoff*, angl. *faginum*, it. *fagina*] (Buchner). Principe peu connu des faînes.

**FAGOUE.** s. f. Nom vulgaire du pancréas chez le porc, etc., du thymus sur le veau.

**FAHAM.** s. m. [*Angræcum fragrans*, Dupetit-Thouars; *fahou, fahun, thé de Bourbon* ou *de Madagascar*]. Orchidée de l'île Maurice, dont les feuilles sèches, d'odeur et de saveur aromatiques, tenant de celles de la vanille et dues à la *coumarine*, sont employées comme digestives en infusion théiforme et en sirop.

**FAHNESTOCK** (médecin anglais du XIXe siècle). — *Sécateur de Fahnestock*. V. TONSILLITOME.

**FAIBLE.** adj. Se dit d'un individu qui a perdu ses forces, d'une fonction qui s'exécute avec moins d'activité qu'à l'état normal, etc. — *Constitution faible*. V. FAIBLESSE. — *Vue faible*. V. AMBLYOPIE.

**FAIBLESSE.** s. f. [*debilitas*, ἀσθένεια, all. *Schwäche*, angl. *weakness*, it. *debolezza*, esp. *debilidad*]. Manque de force, diminution générale ou locale, absolue ou relative, des propriétés vitales. — *Faiblesse de constitution*. Diminution *primitive* ou *congénitale* de l'activité de la nutrition et du développement des appareils et de leurs fonctions, et non *momentanée* et *accidentelle* comme la débilité qui survient parfois, pendant la convalescence par exemple. La faiblesse de constitution entraîne une imminence morbide, pour ainsi dire continuelle; et, à chaque instant, sous l'influence de causes occasionnelles légères, peuvent se produire des maladies que ces causes ne déterminent pas dans le cas de développement et de constitution régulière et normale des tissus. V. CONSTITUTION. — *Faiblesse de la vue*. Synonyme d'*amblyopie*.

**FAIM.** s. f. [*fames*, λιμὸς, all. et angl. *hunger*, it. *fame*, esp. *hambre*]. Besoin de prendre des aliments (V. BESOIN), sensation interne qui pousse l'homme et les animaux à introduire dans leur tube digestif les matériaux nécessaires à la réparation du corps. Faible dans son premier degré, elle constitue l'*appétit*, et disparaît dès qu'on y satisfait, pour faire place à la *satiété*. Si cette première sensation n'est pas satisfaite, la faim devient plus intense et donne aux diverses espèces animales l'activité qu'elles déploient dans la recherche de leurs aliments. Lorsqu'on prolonge la privation d'aliments, la faim se manifeste par une sensation très pénible, et il se passe dans l'économie des changements qui ont pour terme l'*inanition*. L'absence de la faim constitue l'*anorexie*. — *Faim canine*. Faim très intense, ainsi nommée par allusion à un état maladif dans lequel les chiens mangent avec une grande voracité des aliments qu'ils vomissent bientôt.

**FAIM-VALLE.** s. f. [*fames cavallina*, faim de cheval, ou *faim* et *gwall*, adjectif breton signifiant mauvais, all. *Heisshunger*, angl. *hungry evil*, it. *male dell' orzuolo*]. Terme employé en médecine vétérinaire pour désigner une névrose particulière au cheval et caractérisée par un besoin irrésistible de manger survenant par accès, accompagné d'angoisse pouvant aller jusqu'à la syncope ; l'animal s'arrête tout à coup dans la marche, et dès qu'il a satisfait son appétit il reprend son chemin. Par extension, chez l'homme, *faim-valle* (ou *fringale*, mot qui n'est qu'une corruption de l'autre), besoin irrésistible de manger, qui, non satisfait, est suivi de syncope. Ce mot a été pris parfois comme synonyme de *boulimie*; il est préférable de lui laisser son sens primitif de faim impérieuse se manifestant par accès; elle doit être considérée alors comme un équivalent épileptique (Féré) et apparaît isolément, ou sous forme d'aura; elle doit être distinguée de la voracité paroxystique qui se produit chez quelques épileptiques, mais qui ne s'accompagne ni d'angoisse, ni de lipothymie, ni de perte de connaissance quand elle n'est pas satisfaite (Féré).

**FAÎNE.** s. f. [all. *Bucheichel*, angl. *beech nut*, it. *faggiacola*]. Fruit du hêtre. La faîne renferme de l'albumine et une forte proportion d'huile grasse. Dans les Alpes, le Jura, les Vosges, etc., on récolte la faîne en octobre pour l'extraction de l'huile, qui est douce, agréable, et peut être employée comme l'huile d'olive commune.

**FAISAN.** s. m. [*phasianus*, φασιανὸς, de Φᾶσις, Phase, fleuve de la Colchide; all. *Fasan*, angl. *pheasant*, it. *fagiano*, esp. *faisan*]. Oiseau gallinacé très commun en Asie, beaucoup moins dans les parties boisées de l'Europe; une espèce (*Phasianus colchicus*, L.) est recherchée comme aliment lorsque sa chair a subi, au contact de l'air, un commencement de décomposition qui n'est pas encore de la putréfaction : d'où l'expression *se faisander*, en parlant des viandes.

**FAISANDÉ, ÉE.** adj. Se dit d'une viande, du gibier surtout, à laquelle un commencement de décomposition donne un fumet plus ou moins analogue à celui du faisan. Les viandes un peu faisandées sont d'une digestion plus rapide que celles qui sont trop fraîches; mais, lorsqu'elles le sont trop, elles causent de la diarrhée.

**FAISCEAU.** s. m. [*fasciculus*, dimin. de *fascis*; all. *Bündel*, angl. *bundle*, it. *fascetto*]. Amas de plusieurs choses liées ensemble. ‖ En anatomie, par métaphore, groupe régulier de fibres, soit musculaires, soit nerveuses. — *Faisceau arqué* ou *arc* [*arcus* seu *fasciculus arcuatus*]. Faisceau constitué par les fibres transversales (*tractus transversaux*) que le corps calleux envoie de chaque côté dans les hémisphères. V. CALLEUX (*Corps*). — *Faisceaux acoustiques* [*striæ, tæniæ, fibræ medullares acusticæ*, seu *fasciculi* vel *fibrillæ filiformes nervi acustici*]. Nom donné aux *barbes du calamus scriptorius* regardées comme les filets d'origine du nerf acoustique ou auditif. — *Faisceau blanc, faisceau gris, faisceau radiculaire*. V. SYMPATHIQUE. — *Faisceau musculaire, faisceau strié*. V. MUSCULAIRE.

**FAIT.** s. m. [*factum*, πρᾶγμα, all. *Thatsache*, angl. *fact*, it. *fatto*, esp. *hecho*]. Tout attribut ou propriété d'un corps brut ou organisé que montre l'observation immédiate, guidée par l'esprit et les moyens matériels d'analyse. Nous ne parvenons à la connaissance de la matière brute ou organisée que par une étude successive de ses attributs et propriétés. Ces faits, une fois découverts et déterminés, si

on les considère dans leurs relations de similitude, de constance et de succession, donnent de nouveaux faits qui entrent dans la synthèse. Comme les faits n'ont de valeur que les uns par rapport aux autres, puisqu'ils n'existent jamais isolément, tels que nous les décrivons, mais simultanément; comme, d'autre part, il n'existe pas un être dont nous connaissions toutes les propriétés, tous les attributs, il en résulte que les faits, quels qu'ils soient, n'ont pas une valeur absolue, mais seulement relative.

**FAIX.** s. m. Ensemble du fœtus et de ses annexes encore contenus dans l'utérus. V. ARRIÈRE-FAIX.

**FALCALDINE.** s. m. [*mal de Fiume, scherlievo*]. Variété de la syphilis, introduite, dit-on, dans le Falcaldo, contrée de la province de Bellune, par une mendiante infectée de syphilis, d'ulcères et de végétations à la vulve. C'est une éruption qui n'épargne aucun âge : ulcères à la gorge et aux fosses nasales, destruction du nez et ulcérations serpigineuses sur la peau.

**FALCIAJ** (Italie, Toscane). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, contenant 1gr,070 de sels dont 0gr,056 de carbonate de fer et 0gr,9 de carbonates alcalins, et 223 centimètres cubes de gaz acide carbonique.

**FALCIFORME.** adj. [*falciformis*, de *falx*, faux, et *forma*, forme; all. *sichelförmig*, angl. *falciform*. it. *falciforme*]. Qui a la forme d'une faux. — *Ligament falciforme*. Le ligament suspenseur du foie. V. FOIE. — *Sinus falciforme*. V. SINUS *longitudinal*.

**FALKENSTEIN** (Prusse, province de Hesse-Nassau). *Sanatorium*, situé sur le flanc d'une chaîne de montagnes peu élevée, le Taunus, à 440 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans un demi-cirque de montagnes boisées ouvert au sud-est. Il est disposé pour le traitement de la tuberculose pulmonaire qui se fait surtout au moyen de la cure d'air; en toutes saisons les malades séjournent pendant la journée sur des chaises longues placées sous une véranda ouverte; l'air est pur, plutôt sec, le climat est doux; les variations thermométriques sont peu considérables.

**FALLOPE** (anatomiste de Modène, mort en 1563). — *Aqueduc de Fallope*. V. AQUEDUC. — *Arcade de Fallope*. V. FÉMORAL. — *Trompe de Fallope*. V. TROMPE.

**FALSIFICATION.** s. f. [de *falsus*, faux; all. *Verfälschung*, angl. *falsification*, it. *falsificazione*]. Altération volontaire d'une substance alimentaire ou médicamenteuse, faite, *en vue d'un gain illicite*, par mélange ou addition de substances inertes ou de qualité inférieure. La loi du 27 mars 1851 applique les peines édictées par l'article 423 du Code pénal (emprisonnement de trois mois à un an, et amende) aux auteurs de falsifications et aux vendeurs de substances falsifiées. L'application de cette loi a été rendue plus facile, à Paris du moins, par l'établissement d'un laboratoire d'essai et de contrôle des substances suspectes. Nous indiquons, d'après M. Jeannel, les principales falsifications dont les substances médicamenteuses ou alimentaires les plus usuelles peuvent être l'objet. Les impuretés ou altérations qui ne constituent pas des falsifications intentionnelles sont en caractère italique. ALCOOL. V. EAU-DE-VIE. — ALOÈS. Colophane; poix résine; extrait de réglisse; gomme; os calcinés; cailloux. — AMIDON. Eau; carbonate, phosphate, sulfate de chaux. — BEURRE. Eau; petit-lait; chlorure de sodium; acide gras; fécule de pommes de terre; farine; lait concentré; fromage; graisse de veau; carbonate, acétate de plomb; safran, rocou, alkékenge, suc de carottes, canette, baies d'asperge, fleurs de souci. — BIÈRE. Eau; buis, lichen, chicorée torréfiée, gentiane; fiel de bœuf, quassia amara, strychnine, coloquinte, fève de Saint-Ignace, picrate de potasse, noix vomique; pavot, jusquiame, belladone, stramoine, ivraie, coque du Levant; sulfate de fer; chlorure de sodium; fleurs de tilleul, de sureau, de camomille; poivres, girofle, gingembre, pyrèthre; eau de chaux; gélatine; carragaheen; glycose; caramel, mélasse, extrait de réglisse, rob de sureau; *sels de chaux, de cuivre, de fer; acide tartrique, alumine*. — BONBONS. Litharge, massicot, minium, céruse, oxychlorure, chromate de plomb; sulfure rouge de mercure, arsénite, acétate de cuivre; poudre de cuivre, de bronze, de laiton; bleu de Prusse; bleu de cobalt; sulfure d'arsenic; carbonate, sulfate de chaux, sulfate de baryte. V. SUCRE. — CAFÉ ENTIER. Café avarié; plombagine, sulfure de plomb, argile moulée; sable; *sel de cuivre*. — CAFÉ TORRÉFIÉ PULVÉRISÉ. Chicorée, betteraves, carottes torréfiées; blé, avoine, fèves, fécule, farines diverses grillées; caramel, mélasse; café éventé. — CHARCUTERIE. Viandes avariées; viande de cheval; arsénite de cuivre; *oxyde de cuivre, de plomb*. — CHLORURE DE SODIUM (sel marin). Eau; sulfate de chaux; sels de varech, de salpêtre; argile; sable; alun; sulfate de soude; chlorure de potassium. — CHOCOLAT. Cosses de cacao; farines de céréales, de légumineuses; amidon, fécule de pommes de terre, dextrine; gomme; glycose; huiles d'olives, d'amandes; jaune d'œuf; graisse de veau, de mouton, de porc; baume du Pérou, de Tolu; amandes torréfiées; sciure de bois; carbonate de chaux; sulfure de mercure; oxyde rouge de mercure; minium; ocre. — CIDRE. Artificiel; glycose, cassonade, vinaigre; fruits secs, cannelle, fleurs de sureau; alcool; chaux, craie; litharge, céruse; *sels de zinc, de cuivre*. — EAU-DE-VIE. Eau; alcool de grains; brou de noix, cachou; sucre, mélasse, caramel; thé, copeaux de chêne, essence de cognac; laurier-cerise; tilleul; poivres, piment, gingembre, pyrèthre; stramoine, ivraie; acide acétique, sulfurique; ammoniaque, acétate d'ammoniaque; savon; alun; *sels de plomb, de cuivre, de zinc*. — ÉMÉTIQUE. Sulfate de potasse; crème de tartre; tartrate de chaux; oxyde d'antimoine; sels de fer, de cuivre, d'étain; acide chlorhydrique; chlorures de calcium, de potassium. — ESSENCE (en général). Alcool; huile grasse, résines, essence de térébenthine; essences diverses de qualité inférieure. — FARINE DE FROMENT. Eau; fécule de pommes de terre; farines de riz, de seigle, d'orge, de maïs, d'avoine; de féveroles, de vesces, de pois, de haricots, de lentilles, de sarrasin; os pulvérisés; cailloux, sable, sulfate de chaux, craie, chaux, alun; carbonates de magnésie, de soude; *mélampyre, nielle, ivraie; plomb, cuivre*. — LAIT. Écrémage; eau; jaune d'œuf; cassonade, caramel; réglisse; chicorée, carottes, pétales de souci; bicarbonate de soude; glycose; dextrine, empois, décoctions de riz, d'orge, de son; gomme; blanc d'œuf; gélatine. — OPIUM. Eau; feuilles de pavot; extraits de chélidoine, de laitue vireuse, de réglisse; cachou; huiles de lin, de sésame; gomme; fécule; sable; terre; plomb; résidus de l'extraction de la morphine; semences de rumex. — PAIN. Fécule, farine de féveroles, de haricots, de vesces, pulpe de pommes de terre; farine d'orge, de riz, de maïs, de lin; carbonate de magnésie, de chaux; sulfate de chaux; albâtre, terre de pipe; seigle ergoté; alun; sulfate de zinc, de cuivre; carbonate d'ammoniaque, de potasse; bicarbonate de potasse; borax; *oïdium aurantiacum*. — POIVRE PULVÉRISÉ. Tourteaux de chènevis, ou de faînes, ou de colza, ou de navette; farine de haricots, fécule grise; pellicules ou pédoncules de poivre; riz ou pâtes féculentes. — QUINQUINAS. Quinquinas bouillis, écorce de *quinquina nova*, de cratægus aria, de marronnier d'Inde, de cerisier, de prunier, de chêne, de saule. — SANGSUES. Sangsues gorgées; dégorgées après avoir servi; mêlées d'espèces non médicinales (bâtardes). — SIROP SIMPLE OU SIROPS COMPOSÉS. Glycose; débris d'office (candis brisés, résidus de confiserie). — SUCRE. Eau; glycose, sucre de lait; amidon, fécules, farines diverses; craie, sable, sulfate de potasse. — SULFATE DE QUININE. Eau; sulfates de cinchonine, de quinoïdine, de chaux, de soude, de

magnésie; carbonates de chaux, de magnésie; phosphate de soude; amidon, farine; gomme; sucre de lait; sucre de canne; glycose; mannite; salicine; phloridzine; stéarine; acides stéarique, margarique, benzoïque, borique; oxalate d'ammoniaque. — THÉ. Thé épuisé; poussière de thé; feuilles de prunier sauvage, de frêne, de sureau, d'aubépine, de saule, de peuplier, de marronnier d'Inde, de Mahaleb, d'églantier, de laurier, d'orme; gomme arabique; sels de cuivre, bois de Campêche; plombagine; oxyde de fer; bleu de Prusse; chromate de plomb; curcuma; talc; indigo; excréments de vers à soie. — VINAIGRE DE VIN. *Sulfate-phosphate, acétate de chaux; acétate, sulfate de soude; alun; acide sulfureux; matières empyreumatiques; plomb; zinc; cuivre; arsenic; fer;* eau; acides pyroligneux, sulfurique, chlorhydrique, azotique, tartrique, oxalique; chlorure de sodium; bitartrate de potasse; moutarde; poivre long; pyrèthre; garou; graine de paradis; piment; sucre, mélasse, caramel; vinaigres de glycose, de bière, de cidre, de poiré, de malt. — VIN. *Sels de plomb, de cuivre, de zinc;* eau; alcool; cidre; poiré; sucre, cassonade, mélasse; glycose; acide tartrique, acétique, sulfurique; tannin; carbonate, sulfate de chaux; céruse; acétat-de plomb; litharge; alun, sulfate de fer; carbonate de potasse, de chaux; chlorure de sodium; vins très colorés; mûres noires; bois de Campêche; betterave rouge; myrtille; tournesol; coquelicot; amandes amères; brou de noix; noisettes, amandes torréfiées; laurier-cerise; iris de Florence; baies de genièvre, semences de coriandre. V. LABORATOIRE *municipal*.

**FALTRANK.** s. m. [all. *Falltrank*, angl. *faltranc*] Mot allemand adopté en français, qui signifie *boisson contre les chutes* (de *fallen*, tomber, et *Trank*, boisson), et qui désigne une infusion de plantes aromatiques recueillies dans les Alpes suisses; de là le nom de *vulnéraire suisse*, donné aussi à ces plantes desséchées, coupées et mêlées ensemble. Il n'y a point de recette fixe pour la composition du *faltrank* : chaque montagnard le compose à sa guise, avec diverses espèces d'*arnica*, d'*achillea*, de *valeriana*, de *primula*, la *pyrode*, le *millepertuis* l'*asperula odorata*, etc.; d'où résulte un mélange informe, sans propriétés bien déterminées, mais dans lequel dominent des substances stimulantes. A raison de sa composition on ne saurait trop blâmer l'usage du *faltrank* ou *vulnéraire* après les chutes, contusions, blessures, et autres accidents traumatiques: comme excitant, il ne peut que les aggraver. Il faut en dire autant de l'usage que les femmes en font à l'époque de la cessation des règles.

**FAMILIAL.** adj. — *Cholémie familiale*. V. CHOLÉMIE. — *Maladie familiale*. Maladie qui frappe plusieurs membres d'une même famille, qui apparaît chez les descendants à l'âge où elle s'est montrée chez les ascendants (hérédité homochrone de Darwin) et qui est due à un vice de développement. Ainsi tend à se constituer dans l'espèce un type nouveau résultant d'une déviation morbide, mais, par suite de la sélection naturelle, les individus qui représentent ce type succombent en général avant les autres, et le type disparaît au bout de quelques générations. Il ne faut pas confondre les maladies de famille avec les maladies familiales; le cancer, la tuberculose, la diphtérie se rencontrent fréquemment dans certaines familles, ce sont des infections surajoutées dont l'éclosion est favorisée par une valeur particulière du terrain, ce ne sont pas des vices de développement pouvant se transmettre héréditairement. Cette modification du terrain, favorisant certaines infections, de même que celle qui constitue l'arthritisme, ne correspond pas non plus exactement à la notion de maladie familiale, si bien qu'il ne reste dans ce groupe que quelques maladies nerveuses et musculaires comme l'*hérédo-ataxie cérébelleuse*, la *maladie de Thomsen*, les *myopathies progressives primitives*, etc.

**FAMILLE.** s. f. [*familia*, all. *Familie*, angl. *family*, it. *famiglia*, esp. *familia*]. En biotaxie, groupe constitué par plusieurs *genres* présentant quelques caractères qui leur sont communs. Les familles, à leur tour, peuvent être réunies et constituer des *ordres*.

**FAMINE.** s. f. Disette générale. Pendant la durée des famines survient constamment une mortalité plus grande que dans les conditions ordinaires de la vie sociale. Elle porte surtout sur les enfants, les vieillards et les individus de faible constitution. Le scorbut accompagne presque toujours les famines; celles-ci sont en outre suivies de diverses manifestations morbides, telles que dothiénentérie, affections diarrhéiques, dyspeptiques, etc.

**FANON.** s. m. [*ferula*, all. *Strohlade*, *Beinlade*, angl. et esp. *fanon*]. Espèce de cylindre fait avec une poignée de paille de seigle entourée d'une bande étroite et fortement serrée, que l'on employait dans le pansement des fractures de cuisse et de jambe, et qu'on remplace aujourd'hui par les *attelles* : on plaçait au milieu de la paille une baguette de bois très flexible, pour lui donner plus de solidité. — *Faux fanon*. Pièce de linge, pliée en plusieurs doubles, roulée à plat, et repliée à ses deux extrémités, que l'on plaçait entre le membre fracturé et le fanon : on emploie actuellement les coussins de balle d'avoine à la place des faux fanons. — *Drap fanon*. Large morceau de toile employé à la contention des fractures. On roule une attelle (autrefois un fanon) dans chacun des côtés de cette toile, de manière qu'ils se rencontrent en son milieu; on les passe sous le membre malade et on les déroule suffisamment pour qu'ils correspondent au milieu des parties latérales du membre, contre lesquelles on les fixe au moyen de rubans larges. ‖ En zoologie, *fanon des cétacés* [all. *Barten*, angl. *wisker*, it. *barbe*, esp. *barbas*]. V. BALEINE.

**FARABEUF** (LOUIS-HUBERT) (anatomiste français, né en 1841). — *Opération de Farabeuf*. V. ISCHIOPUBIOTOMIE.

**FARAD.** s. m. [de *Faraday*]. Unité de capacité électrique; c'est la capacité d'un conducteur dont le potentiel augmente de 1 *volt* pour une augmentation de charge de 1 *coulomb*; cette unité étant très grande, on emploie une unité un millième de fois plus petite qu'on appelle le *microfarad*.

**FARADAY** (physicien anglais, 1791-1867). Son nom a été donné à l'unité de capacité électrique le *farad*, et aux courants d'induction ou courants *faradiques*.

**FARADIQUE.** adj. [de *Faraday*]. — *Courants faradiques*. Courants dus à des phénomènes d'induction; ils ont été découverts par Faraday en 1831.

**FARADISATION.** s. f., **FARADISME.** s. m. [de *Faraday*, célèbre physicien anglais; all. *Faradismus*, *Induktions-elektricität*, it. *faradisazione*]. Nom proposé par Duchenne (de Boulogne) pour désigner l'électricité par induction appliquée à la thérapeutique. V. ÉLECTRISATION et ELECTRO-THÉRAPEUTIQUE.

**FARCIN.** s. m. [*maleus*, μάλις, all. *Wurm*, angl. *farcy*, it. *scabbia*, *farcino*, *mal del verme*, esp. *lamparones*]. Nom donné à la *morve* (V. ce mot) quand elle ne frappe pas les cavités nasales. Le farcin aigu est rare; il débute soit par des lésions locales (lymphangites, œdèmes), soit par des phénomènes d'infection générale; puis apparaissent des abcès multiples, indolents ou douloureux, des traînées d'angioleucites, des collections purulentes volumineuses; l'état général est très grave; une éruption de pustules se fait vers la deuxième ou la troisième semaine, et la mort arrive au bout de cinq à six semaines. Le farcin chronique est plus fréquent que la morve chronique; le début se fait par des phénomènes prémonitoires, douleur, gonflement particulaire, malaise général, qui durent deux semaines

puis des abcès apparaissent, simultanément ou successivement en plusieurs points; ces abcès s'ouvrent, se vident et se cicatrisent, ou au contraire laissent à leur place des ulcérations rebelles; puis vers le deuxième mois survient une amélioration plus ou moins longue; puis les phénomènes morbides reprennent, le malade s'affaiblit et se cachectise, et la mort arrive sans qu'il y ait eu d'éruption pustuleuse; néanmoins la guérison est possible, mais le malade reste exposé à des rechutes. ‖ *Farcin du bœuf*. Maladie rare, spéciale aux bovidés, complètement distincte de la morve, et due à un parasite de l'ordre des streptothricées, décrit par Nocard.

**FARCINEUX, EUSE.** adj. Qui tient du farcin ou qui en est affecté. — *Angioleucite farcineuse*. Forme atténuée du farcin caractérisée par de la lymphangite, puis par l'apparition d'abcès autour des lymphatiques sans qu'il y ait de trouble de l'état général autre qu'un peu d'amaigrissement et des accès fébriles irréguliers. Cette forme guérit le plus souvent, en un an environ, mais le malade reste exposé à des rechutes tant que l'adénopathie n'a pas complètement disparu.

**FARCINOSE.** s. f. — *Farcinose mutilante de la face* (Besnier). Forme particulière de farcin chronique caractérisée par des infiltrations, de véritables *gommes farcineuses*, donnant lieu à des ulcérations qui détruisent le nez et les lèvres, sans qu'il y ait de jetage ni de douleur.

**FARD.** s. m. [*fucus, pigmentum*, φῦκος, χρῶμα, all. *Schminke*, angl. *paint*, it. *liscio*, esp. *afeite*]. Composition destinée à entretenir la souplesse de la peau et à embellir le teint. Les fards sont *blanc* ou *rouge*. Le *blanc* est du sous-azotate de bismuth uni à de la craie de Briançon (V. Azotate *de bismuth*). Le *rouge* est de plusieurs sortes : 1° le *rouge végétal* [*fard, vermillon d'Espagne, rouge de toilette*], principe colorant du carthame dissous dans une solution alcaline, et précipité au moyen du suc de citron ; 2° le *vermillon*, cinabre réduit en poudre impalpable : chacune de ces couleurs est étendue avec de la craie de Briançon, qui la fait adhérer à la peau ; 3° le *vinaigre de rouge*, carmin suspendu dans du vinaigre à l'aide d'un peu de mucilage ; 4° le *crépon*, étamine très fine et assez chargée de couleur pour en laisser sur la peau, que l'on frotte avec l'étoffe un peu humide. Les fards, à raison des substances métalliques qu'ils contiennent, irritent et dessèchent la peau, suppriment la transpiration, et peuvent déterminer des accidents graves.

**FARDEAU.** s. m. Ancien nom de l'*arrière-faix*.

**FARETTE-ALBERTVILLE** (France, Savoie). *Eaux arsenicales ferrugineuses*, froides. Pas d'établissement, eaux exportées.

**FARINACÉ, ÉE.** adj. [*farinaceus*, ἀλφιτώδης]. De la nature de la farine, ou qui ressemble à de la farine.

**FARINE** s. f. [*farina*, ἄλφιτον, κρίμνον, all. *Mehl*, angl. *meal*, it. *farina*, esp. *harina*]. Poudre que l'on obtient par la trituration de diverses semences, particulièrement de celles des graminées et des légumineuses, et que le *blutage* a séparée du *son*. Celle de froment, qu'on emploie pour faire le pain, est composée d'eau, d'amidon, de gluten, de dextrine et de glycose. La quantité de farine fournie par un hectolitre est :

| | Poids de l'hect. | Quant. de farine. |
|---|---|---|
| Froment | 73 kil. 70 | 57 kil. 00 |
| Maïs | 70 — 35 | 58 — 13 |
| Méteil | 69 — 42 | 52 — 00 |
| Seigle | 68 — 17 | 50 — 30 |
| Orge | 58 — 90 | 40 — 90 |
| Sarrasin | 55 — 77 | 37 — 9 |

Le son du froment laisse 4 p. 100 de cendre environ, tandis que la graine entière et la farine blutée en fournissent, celle-ci 1 p. 100 et l'autre 2 p. 100, les matières étant préalablement séchées à 100°. Le son du froment renferme donc beaucoup plus de matières organiques que la farine. La valeur nutritive de la farine est d'autant plus petite, qu'elle contient moins de matières salines, lesquelles sont des phosphates de potasse, de chaux, de magnésie et de fer. La farine de froment première qualité contient, pour 1 000 grammes, 15gr,5 de sels en moins que le grain tout entier : les matières salines qui manquent dans la farine se retrouvent dans le son, et sont, pour près de moitié, des phosphates de chaux et de magnésie, dont l'absence se fait sentir dans la nutrition. Le pouvoir nutritif de la farine est au moins de 12 p. 100 et souvent de 15 p. 100 inférieur à celui du grain. — *Farine jaune* ou *gaude*. Celle du maïs. V. Gaude. — *Farine de cassave*. V. Manioc. — *Falsification de la farine*. V. Falsification. ‖ En pharmacie, *farines émollientes*. Celles de lin (dite *de graine de lin*), de seigle et d'orge, mêlées en parties égales. — *Farine lactée*. Poudre composée de lait pur, concentré dans le vide à une basse température, de pain qui a été soumis à une très forte chaleur, et de sucre ; le tout réduit en une poudre à gros grains d'un blanc jaunâtre : en délayant 1 partie de cette farine dans 3 parties d'eau, on obtient un liquide laiteux qui contient sur 1000 parties 4,87 d'azote et 3,70 de sels, et dont on se sert comme aliment additionnel pour les enfants sevrés. — *Farine de moutarde*. V. Moutarde. — *Farines résolutives*. Celles de semences de fenu-grec, de fève, d'orobe et de lupin, mêlées à parties égales en poids.

**FARINEUX, EUSE.** adj. [*farinosus*, all. *mehlig*, angl. *farinaceous*, *mealy*, it. et esp. *farinaceo*]. Se dit d'une substance contenant une grande quantité de fécule amylacée, comme la pomme de terre, le salep, le sagou, les graines des céréales et des légumineuses. ‖ En pathologie, se dit d'une affection cutanée dans laquelle l'épiderme s'exfolie en petites parcelles semblables à de la farine.

**FARNBULL** (Suisse). *Eaux sulfureuses*, chaudes ; altitude : 800 mètres. Établissement.

**FARO.** s. m. Bière très alcoolique des pays du Nord.

**FASCIA.** s. m. [all. *Binde*, angl. *fascia*, it. et esp. *fascia*]. Mot qui signifie proprement *bande*, et qui a été employé pour désigner certaines expansions aponévrotiques, des membranes fibreuses et résistantes enveloppant et maintenant dans leur position respective des organes sous-jacents. On désigne encore sous le nom de *fascia* diverses couches et lames celluleuses ou cellulo-fibreuses, ou même aponévrotiques, qu'on distingue les unes des autres par une épithète ayant trait à leur siège ou à leur apparence extérieure. — *Fascia cribriformis* [*feuillet superficiel du fascia lata, portion criblée de l'aponévrose fémorale*, parce qu'il est criblé de petits trous pour le passage des lymphatiques et des veines qui, de sous-cutanées, deviennent sous-aponévrotiques, et se jettent dans les vaisseaux profonds]. Feuillet aponévrotique triangulaire qui se continue en haut et en dehors avec le *fascia lata*, dont il représente le feuillet superficiel, en bas et en dedans avec le *fascia superficialis*. Il se détache en haut de l'arcade crurale, en dedans de la base concave du ligament de Gimbernat et de l'épine du pubis, en dehors de la bandelette ilio-pubienne ; puis il descend au-devant des vaisseaux fémoraux, les recouvre et s'attache sur la face antérieure de la gaine du psoas en dehors, du pectiné en dedans. Il constitue ainsi la paroi antérieure du *canal crural*, dont l'orifice inférieur répond au trou de ce fascia par lequel passe la veine saphène. C'est par l'un ou l'autre des trous du fascia que se font les hernies crurales et qu'a lieu leur étranglement ; et c'est là qu'il faut débrider (V. Mérocèle). — *Fascia iliaca*. Lame aponévrotique qui recouvre les muscles psoas et iliaque, et qui naît, en haut

et en dedans, du bord interne du grand psoas et du corps des vertèbres lombaires. Par son bord externe, elle est fixée à la lèvre interne de la crête iliaque : en bas et en avant, elle s'unit d'une part à la moitié externe du ligament de Fallope et au *fascia transversalis*, et de l'autre elle se continue avec le feuillet profond du *fascia lata*. Le petit psoas, quand il existe, se termine en partie sur cette aponévrose, dont il représente le muscle tenseur. — *Fascia intercolumnaris*. V. INTERCOLUMNAIRE. — *Fascia lata*. Aponévrose de la cuisse, membrane épaisse et résistante qui enveloppe tous les muscles de ce segment du membre inférieur, et envoie entre eux deux cloisons, lesquelles limitent deux loges contenant, l'une les muscles de la région antérieure, l'autre ceux de la région postérieure. En haut, elle commence par une lame très mince qui adhère fortement à l'arcade crurale ; elle a postérieurement des origines sur le sacrum et sur le coccyx ; en dehors, elle s'insère à la lèvre externe de la crête iliaque, puis descend sur le moyen fessier ; en dedans et toujours en haut, elle se continue avec les ligaments de la symphyse pubienne, avec le périoste de la tubérosité sciatique et la branche osseuse qui unit cette éminence à la symphyse des pubis. Inférieurement, le *fascia lata* se confond avec l'aponévrose jambière et le tendon du triceps, et s'attache à la tubérosité externe du tibia. A sa partie externe, le *fascia lata*, épaissi en forme de bandelette, représente le tendon large et aplati d'un muscle, dit *tenseur du fascia lata*, en raison de sa fonction principale, qui est de maintenir l'aponévrose dans une direction verticale : ce muscle (*ilio-aponévrosi-fémoral*, Ch.), situé à la partie supéro-externe de la cuisse, naît du côté externe de l'épine iliaque antérieure et supérieure, et se continue, à l'union du tiers supérieur avec le tiers moyen de la cuisse, avec le *fascia lata*, ou plus exactement avec la partie de l'aponévrose fémorale qui se fixe à la tubérosité externe du tibia. — *Fascia propria*. Couche de tissu cellulaire qui double la face adhérente du feuillet pariétal du péritoine. Abondant surtout au niveau du rein, des fosses iliaques et du petit bassin, ce tissu lamineux sous-péritonéal disparaît au niveau de l'ombilic, auquel le péritoine est adhérent : il existe en assez grande abondance sur tout le reste de la paroi abdominale antérieure. — *Fascia superficialis*. Couche de tissu lamineux qu'on trouve partout au-dessous de la peau et qui n'est interrompue sur aucun point de la périphérie du corps : ce tissu forme une couche tantôt très mince, tantôt assez épaisse, lamelleuse dans certains points, fibreuse dans d'autres. Il manque à la face, dont les muscles s'insèrent à la peau ; au cou, c'est entre ses lames que se développe le peaussier ; il s'épaissit et devient très distinct sur le bas-ventre, et surtout vers les régions iliaques ; en se rapprochant de la ligne médiane, il prend peu à peu un aspect filamenteux, et se confond sur le sternum et tout le long du rachis avec le tissu fibreux ; aux membres, il contracte aussi des adhérences vis-à-vis des articulations, et n'est jamais bien distinct de la couche cutanée. C'est dans le *fascia superficialis* que se trouve le pannicule charnu ou peaussier des animaux. — *Fascia transversalis* (Astley Cooper). Lame fibro-celluleuse située entre le muscle transverse et le péritoine, et d'épaisseur résistante surtout dans la région inguinale, où elle joue un rôle important par ses rapports avec les ligaments de Fallope et de Gimbernat, avec l'anneau inguinal et le cordon testiculaire, et dans la formation des hernies. En haut, ses limites sont mal établies. En bas, le *fascia transversalis* adhère au ligament de Fallope et à une partie du *fascia iliaca*, depuis l'épine antéro-supérieure de l'os des iles jusqu'aux environs de l'éminence ilio-pectinée. De cette éminence jusqu'à la crête pubienne, il adhère encore au ligament de Fallope, et décrit avec lui la courbure qui surmonte les vaisseaux fémoraux, et que quelques anatomistes ont appelée *arcade crurale interne*. Plus en dedans, il s'attache à la crête du pubis, avec le ligament de Gimbernat. Son bord interne est uni au bord externe du muscle droit, à l'exception d'une lame qui passe derrière ce muscle et va s'unir sur la ligne médiane à celle du côté opposé, en contractant des adhérences avec la ligne blanche. Le *fascia transversalis* se continue dans le canal inguinal par une sorte d'appendice infundibuliforme, qui revêt la paroi intérieure de ce canal, et se prolonge, en entourant le cordon, jusque dans le scrotum : au moment où il pénètre dans le canal, le fascia s'épaissit et émet des fibres courbes, à concavité supérieure, qui limitent l'anneau inguinal interne. — *Fascia umbilicalis* (Richet). Feuillet aponévrotique qui s'insère sur la gaine des muscles droits abdominaux d'un côté et passe derrière la ligne blanche pour gagner la gaine musculaire du côté opposé. Dans le canal qu'il limite en arrière de la ligne blanche, au-dessus de l'ombilic, passent verticalement le ligament qui fait suite au moignon de la veine ombilicale, les vaisseaux et la graisse qui l'accompagnent. Il les tient appliqués contre la ligne blanche. Il manque sur la moitié des sujets. Tantôt il est réduit à une hauteur de 2 ou 3 centimètres, et ne descend pas jusqu'à l'ombilic, dont son bord inférieur reste éloigné de un ou plusieurs centimètres ; tantôt il descend au niveau ou même à 2 ou 3 centimètres au-dessous de l'ombilic.

**FASCIAL, ALE.** adj. [*fascialis*]. Qui se rapporte à un fascia. Peu usité.

**FASCICULE.** s. m. [*fasciculus*, δεσμὶς, all. *Bündel*, angl. *bundle*, *fascicle*, it. *foscetto*]. Anat. Petit faisceau.

**FASCICULÉ, ÉE.** adj. [*fasciculatus*, all. *bündelförmig*, angl. *fasciculate*, it. *fascicolare*]. Qui est en paquet, en fascicule. — *Névrome fasciculé*. Névrome composé de tubes nerveux diversement entre-croisés et séparés par du tissu conjonctif. V. NÉVROME. — *Sarcome fasciculé*. Sarcome à cellules effilées à leurs deux extrémités (sarcome fusocellulaire), formant des faisceaux à directions différentes. ‖ *Sclérose fasciculée*. V. MYÉLOSCLÉROSE.

**FASCINATION.** s. f. [*fascinatio*, all. *Bezauberung*, angl. *bewitchment*, it. *fascinazione*]. V. HYPNOTISME.

**FASCIOLE.** s. f. *Fasciola*, genre de trématodes appartenant à la famille des fasciolidés, caractérisé par la présence d'un tube digestif ramifié. — *Fasciola hepatica*, ou grande douve du foie, est l'espèce la mieux connue ; elle vit dans les canaux biliaires du mouton et a été trouvée dans quelques cas chez l'homme. V. DOUVE.

**FASCIOLIDÉS.** s. m. pl. Famille de trématodes caractérisée par l'existence de deux ventouses, une terminale et une ventrale. Cette famille renferme plusieurs espèces parasites de l'homme, qui rentrent dans les genres *Fasciola*, *Dicrocœlium*, *Opisthorchis*, *Mesogonimus* et *Paragonimus*.

**FASKOOK.** s. f. Nom donné dans le Maroc (ainsi que ceux de *fasogh*, *feshoock*, *fusogh*) à la *fausse gomme ammoniaque d'Afrique* ou *de Tanger*, fournie par le *Ferula tingitana*, L., ombellifères. Elle diffère de la gomme ammoniaque en ce qu'elle est moins dure, moins blanche, moins opaque, presque sans goût et sans odeur.

**FASTIGIUM.** s. m. Mo latin conservé en français pour désigner le plus haut degré d'intensité d'une maladie, synonyme d'*acmé*.

**FATIGUE.** s. f. [*fatigatio*, κόπος, πόνος, all. *Müdigkeit*, angl. *weariness*, it. *fatica*, esp. *fatiga*]. État dans lequel une activité exagérée des parties du corps douées de sensibilité interne ou externe met ces parties, et qui, transmis aux centres nerveux, est perçu par eux ; cette perception est le *sentiment de fatigue* : tous les modes de sentir offrent un mode correspondant de fatigue, comme chacun a son mode de *douleur*. V. LOI d'*intermittence*,

Sens et Sentiment. — *Fatigue musculaire.* V. Sensation *d'activité musculaire.*

**FATUISME.** s. m., **FATUITÉ.** s. f. [*fatuitas*, μώρωσις, all. *Blödsinn*, angl. *fatuity*, it. *fatuità*]. Termes employés autrefois pour désigner la démence.

**FAUCET.** s. m. V. Fausset.

**FAUCHARD** (chirurgien-dentiste français, mort en 1761). — *Maladie de Fauchard.* L'ostéopériostite alvéolo-dentaire.

**FAUCHER** (médecin français contemporain, né en 1848). — *Tube de Faucher.* Tube en caoutchouc mou destiné au lavage de l'estomac (V. Lavage); sa longueur est de $0^{m},75$ à 1 mètre; le diamètre extérieur est de $12^{mm}$, le diamètre intérieur 6 à $7^{mm}$. L'extrémité inférieure est percée d'une ouverture latérale; l'extrémité supérieure est surmontée d'un entonnoir.

**FAUCHER.** v. n. [all. *mähen*, angl. *to race*, it. *falciare*]. On dit qu'un malade *marche en fauchant*, quand un des deux membres inférieurs ne peut être porté en avant qu'en décrivant un arc de cercle à concavité interne, le pied rasant le sol; cette démarche se rencontre dans l'hémiplégie spasmodique; elle est due à la contracture en extension du membre inférieur, à l'immobilité des articulations du genou et du cou-de-pied et à la position du pied en varus équin; c'est la démarche *hélicopode* de Charcot.

**FAUQUIER WHITE SULPHUR SPRINGS** (États-Unis, Virginie). *Eaux sulfureuses*, froides, 10°,5.

**FAUSSET.** s. m. [quelques-uns prétendent qu'il faut écrire *faucet*, comme venant de *fauces*, gorge; all. *Falsett*, *Fistel*, it. *falsetto*]. Voix de fausset. V. Voix.

**FAUTEUIL.** s. m. — *Fauteuil à liens.* V. Restreint. — *Fauteuil mécanique.* Fauteuil pourvu d'un dossier mobile et d'un système de locomotion spécial: il est surtout employé dans les cas où, par suite de fracture ou de toute autre cause, les extrémités inférieures sont condamnées à l'immobilité, alors que l'hygiène exige pour le reste du corps la possibilité d'une aération quotidienne. Le malade lui-même peut incliner le dossier au degré qui lui convient à l'aide d'une manivelle, donner l'impulsion et la direction voulues aux trois roues dont se compose l'appareil locomoteur du fauteuil. — *Fauteuil obstétrical.* Fauteuil à siège oblong employé parfois en obstétrique pour y placer la femme pendant le travail. V. Lit. — *Fauteuil orthopédique.* V. Orthopédique. — *Fauteuil trépidant.* Appareil destiné à l'application de la méthode vibratoire; c'est un fauteuil auquel un moteur électrique communique des mouvements rapides d'oscillation autour d'un axe antérieur et latéral; ces mouvements combinés et contrariés produisent une trépidation analogue à celle qu'on éprouve lorsqu'on est assis sur la banquette d'un vagon en marche. Il sert dans le traitement de la paralysie agitante; il diminuerait la raideur musculaire, procurerait un sommeil calme, mais n'aurait pas d'influence sur le tremblement.

**FAUX, AUSSE.** adj. [*falsus*, *spurius*, νόθος, all. *falsch*, angl. *false*, it. et esp. *falso*]. Mot souvent employé pour désigner ce qui s'écarte ou paraît s'écarter de l'ordre naturel. — *Faux acacia.* V. Robinier. — *Faux acore.* V. Iris. — *Fausse angusture.* V. Vomiquier. — *Fausse ankylose.* V. Ankylose. — *Fausse articulation* [angl. *false joint*]. V. Articulation. — *Faux bourdon.* V. Abeille et Bourdon. — *Fausse cloison.* V. Cloison. — *Faux colombo.* V. Colombo. — *Fausse conception.* V. Conception. — *Fausse côte.* V. Côte. — *Fausse couche.* V. Avortement. — *Faux croup.* V. Laryngite *striduleuse.* — *Fausses douleurs.* Douleurs abdominales qui se manifestent parfois à la fin de la grossesse ou pendant le travail de l'accouchement, et qui simulent les douleurs véritables du travail : elles sont irrégulières, siègent dans les intestins et ne déterminent pas de contractions utérines. — *Fausses eaux* [angl. *false waters*]. Liquide aqueux, jaunâtre, d'odeur analogue à celle du liquide amniotique, qui s'écoule quelquefois par le vagin quelque temps avant l'accouchement, sans qu'habituellement cet écoulement soit accompagné d'aucun autre symptôme : en général, il résulte d'une accumulation de liquide entre la matrice et le produit de la conception, et n'a pas de conséquence fâcheuse. — *Faux ébénier.* V. Cytise. — *Faux fanon.* V. Fanon. — *Fausse fluctuation.* V. Fluctuation. — *Faux galanga.* V. Galanga. — *Faux germe* [angl. *false conception*]. V. Môle. — *Fausse gomme ammoniaque.* V. Faskook. — *Fausse gomme copale.* V. Copal. — *Fausse grossesse* [all. *Scheinschwangerschaft*, angl. *false conception*]. V. Grossesse. — *Faux hermodacte.* V. Iris *tubéreux.* — *Faux jalap.* V. Jalap. — *Faux karabé.* V. Copal. — *Fausse membrane.* Production morbide que l'on rencontre à la surface d'une muqueuse ou d'une séreuse, qu'elle recouvre à la façon d'une membrane de nouvelle formation (V. Néomembrane et Pseudomembrane). La fausse membrane que l'on rencontre dans certaines variétés d'angines (V. Angines *pseudomembraneuses*) a pour caractère fondamental de ne pas se dissocier dans l'eau; l'acide azotique la jaunit et la racornit; l'acide sulfurique la ramollit; l'acide chlorhydrique la gonfle et la ramollit; la glycérine la rend transparente; l'eau de chaux la dissout complètement; son épaisseur varie de 1 à 3 millimètres; sa consistance est dure, élastique; sa couleur blanche opaline, quelquefois souillée de sang. Au microscope, elle paraît formée de fibrine tantôt ayant un aspect finement grenu, tantôt répartie en couches de fibrilles interceptant un réseau de mailles remplies de cellules dégénérées, et de microbes surtout abondants à la partie superficielle. Elle est formée de cellules épithéliales de la muqueuse altérées et détruites, et d'un exsudat fibrineux et leucocytaire issu des vaisseaux sous-jacents. Il n'y a donc pas lieu de distinguer, comme le faisaient Virchow et Rokitansky, une inflammation *croupale* caractérisée par un processus exsudatif, et une inflammation *nécrotique* avec sphacèle de la muqueuse; les deux processus sont associés. Les caractères de la fausse membrane sont les mêmes, quelle qu'en soit la cause; les différences suivant le microbe, ou même suivant l'agent irritant (fausses membranes expérimentales), sont minimes. — *Fausse orange* ou *fausse coloquinte.* Nom du *Cucurbita aurantiaca*, Willd., cucurbitacée grimpante, distincte de la coloquinte. — *Fausse oronge.* V. Oronge. — *Faux pas du cœur* (Bouillaud). Systole avortée, c'est-à-dire ne donnant pas lieu à une pulsation artérielle; la contraction cardiaque a été trop faible pour se transmettre à l'artère radiale; c'est une intermittence fausse. *Faux persil.* V. Æthuse et Ciguë *des jardins.* — *Faux platane.* V. Érable. — *Fausse pleurésie.* V. Pleurodynie. — *Fausse poire.* Nom du *Cucurbita ovigera*, L. — *Fausse rhubarbe.* V. Pigamon. — *Fausse route* [angl. *false passage*, esp. *falso camino*, *falsa rula*]. Accident qui a lieu lorsque, pendant un cathétérisme pratiqué sans soin ou avec une sonde à trop grande courbure, l'instrument, s'écartant de la direction du canal, perce les parois urétrales et s'enfonce dans les parties environnantes. Les fausses routes peuvent avoir lieu dans la partie mobile de l'urètre, où elles sont occasionnées surtout par des bougies qu'introduisent les malades eux-mêmes. Elles sont très communes sous la symphyse pubienne, à la réunion des parties mobile et fixe de l'urètre, là où le canal change de direction; elles y intéressent tantôt la face supérieure, tantôt la face inférieure ou l'une des faces latérales du conduit; elles dépendent, ou de ce qu'on abaisse trop tôt le pavillon de la sonde dans l'opération du cathétérisme, ou de l'emploi mal dirigé des sondes et bougies, dans le cas

de rétrécissement, ou de l'abus de la cautérisation. On en voit beaucoup au col vésical, à cause de la fréquence des maladies de la prostate qui changent la direction du canal. Quand elles s'opèrent lentement et graduellement, elles peuvent s'organiser, se tapisser d'une membrane muqueuse, et même quelquefois remplacer le canal naturel. Le plus souvent elles entraînent de graves accidents, tels que la difficulté extrême ou même l'impossibilité du cathétérisme ultérieur, des infiltrations d'urine, des abcès, des fistules rectales, périnéales, scrotales, péniennes, etc. — *Faux sapin.* V. ÉPICÉA. — *Fausse scammonée.* V. SCAMMONÉE *de Montpellier.* — *Fausses sciences.* V. SCIENCES *occultes.* — *Faux séné.* V. BAGUENAUDIER. — *Faux sycomore.* V. ÉRABLE et MARGOUSIER. — *Faux travail.* V. RÉTROCESSION. — *Fausse variole.* Synonyme de *varicelle.* — *Fausse vaccine.* V. VACCINOÏDE.

**FAUX.** s. f. [*falx*, δρέπανον, all. *Sichel*, angl. *falx*, it. *falce*]. En anatomie, repli membraneux qui présente la forme de cet instrument. — *Faux du cerveau* (*falx cerebri*). Repli longitudinal de la dure-mère qui tient par son extrémité antérieure ou pointe à l'apophyse *crista-galli*, et par la postérieure ou base à la partie moyenne de la tente du cervelet. Son bord supérieur, convexe, est uni aux os de la voûte du crâne; l'inférieur, concave, répond à la face supérieure du corps calleux; ses deux faces, planes et verticales, séparent les deux hémisphères cérébraux. Dans l'épaisseur de ce repli sont contenus les sinus longitudinaux supérieur et inférieur et le sinus droit. — *Faux du cervelet* (*falx cerebelli*). Repli de la dure-mère, semblable par sa forme au précédent, mais beaucoup plus petit, qui s'étend depuis la partie moyenne et inférieure de la tente du cervelet, à laquelle il est attaché par sa base, jusqu'au grand trou occipital, où répond son sommet bifurqué; son bord convexe tient au crâne, et son bord concave est logé dans le sillon qui sépare les deux lobes du cervelet. — *Grande faux du péritoine*, ou *faux de la veine ombilicale* (*falx peritonæi maxima*). Le ligament falciforme du foie. V. FOIE. — *Petites faux du péritoine.* Les ligaments triangulaires du foie, et les replis que forme le péritoine soulevé par les artères ombilicales.

**FAVEUX, EUSE.** adj. [de *favus*, rayon de miel; all. *Wabenkopfgrind*, angl. *favose*, it. *tigna favosa*, esp. *tina favosa*]. Qui ressemble à des rayons de miel. — *Teigne faveuse* (*porrigo favosa*, Willan). Maladie cutanée chronique, contagieuse, caractérisée par des croûtes d'une odeur caractéristique (odeur de souris), d'un jaune clair, sèches, adhérentes, circulaires, isolées ou agglomérées en larges incrustations à bords saillants ou relevés, à surface déprimée en godet : c'est de l'existence de ces dépressions ou godets, assez analogues aux cellules des rayons de miel, que la maladie tire son nom de *teigne faveuse*; souvent même on la désigne par l'expression de *favus*, qui s'applique particulièrement aux godets eux-mêmes (V. FAVUS). Un prurit peu prononcé et des rougeurs disposées en cercles réguliers, limités, sont les premiers symptômes de l'affection; ensuite paraît, dans les régions malades, un point jaune qui, en grandissant, se transforme en une croûte d'aspect et d'odeur caractéristiques, dont le centre déprimé en godet laisse toujours voir un poil traversant obliquement la croûte : tantôt la dépression centrale est très accusée, et les godets, bien formés, sont isolés et disséminés (*teigne faveuse urcéolaire*, *porrigo favosa* ou *lupinosa*); tantôt les godets sont rapprochés et effacés au point que l'aspect général est celui de plaques continues (*teigne faveuse scutiforme*, *porrigo scutata*); enfin, il est des cas où les croûtes anciennes, décolorées, grisâtres, irrégulières, ont une surface mamelonnée et inégale (*teigne faveuse squarreuse*, *porrigo squarrosa*). Le favus se termine par la destruction de l'appareil pilaire et l'alopécie définitive. Cette maladie attaque ordinairement le cuir chevelu; de là il s'étend parfois aux parties voisines, surtout à la face, puis au dos, aux membres, à l'abdomen, et revêt la même forme qu'au cuir chevelu, principalement la forme urcéolaire. La teigne faveuse résulte de la présence d'un champignon, l'*Achorion Schœnleinii*, dans les follicules pileux (V. ACHORION), où il se développe par contagion, laquelle a lieu par l'air, par inoculation, par contact immédiat, par contact médiat; rarement le cryptogame pénètre entre les ongles et la peau, et altère l'épiderme sous-unguéal, qui s'épaissit au bout d'un certain temps et devient gris brunâtre; l'ongle jaunit, devient rugueux à sa surface et s'amincit sur certains points qui peuvent même se perforer (*teigne faveuse des ongles*, Bazin). L'apparition de pustules autour des favi est si fréquente que Willan rangeait la teigne faveuse parmi les maladies pustuleuses : ce n'est cependant qu'une complication, comme l'eczéma, l'impétigo, les abcès froids, les engorgements ganglionnaires, etc., qu'il n'est pas rare d'observer en même temps. Le diagnostic du favus doit être fait avec l'eczéma, le psoriasis, l'impétigo; l'odeur spéciale du favus sera d'un grand secours; dans certains cas douteux, on pourra recourir au *procédé de Neisser* : celui-ci consiste à humecter avec de l'alcool les lésions suspectes; on voit alors se développer une coloration jaune foncé, intense, qui permet de distinguer les masses faviques des croûtes d'eczéma ou d'impétigo. Le traitement consiste à détruire le champignon parasite : après avoir fait tomber les croûtes à l'aide de lotions émollientes, on procède à l'épilation, qui exige une à cinq séances (V. ÉPILATION); puis on fait des applications parasiticides, solution de sublimé au 500$^{e}$, et pommade contenant, pour 30 grammes d'axonge, 1 à 3 grammes de fleur de soufre (Hardy) ou de turbith minéral (Bazin); par ce traitement, la teigne faveuse peut être guérie sans retour en très peu de temps.

**FAVIQUE.** adj. Qui se rapporte au *favus* ou à la teigne *faveuse*. — *Godet favique.* V. FAVEUSE (*teigne*) et FAVUS. — *Poil favique.* Le cheveu est terne, grisâtre, peu adhérent, fragile. Traité par la potasse à 50 p. 100 et examiné au microscope, il apparaît bourré de sporules plus abondantes dans les couches externes du poil qu'au centre, plus abondantes aussi dans la racine que dans la portion libre.

**FAVISME.** s. m. V. FABISME.

**FAVORITA DE CARABANA** (Espagne, Madrid). *Eaux sulfatées sodiques*, contenant 100$^{gr}$,11 de sulfate de soude et 1$^{gr}$,6 de chlorure de sodium par litre; eaux froides, 15°.

**FAVUS.** s. m., ou **FAVI.** s. m. pl. [*favus*, κηρίον, all. *Wachsgrind*]. Nom donné aux croûtes de la *teigne faveuse*, et, improprement, à cette maladie elle-même (V. FAVEUX). Le *favus* est un corps solide, en forme de godet, constitué par accumulation des diverses parties de l'*Achorion* (*mycélium*, *tubes sporophores* et *spores*). Il n'existe pas, en tant que *favus*, lorsque les spores du végétal existent seules et adhèrent à la surface intrafolliculaire du poil, sous forme de couches réticulées invisibles à l'œil nu, ou aux petites croûtes épidermiques comme on en voit à la surface du cuir chevelu et de la peau avoisinante. Il n'existe qu'à partir du moment où les spores, ayant germé, ont constitué des filaments de mycélium; puis lorsque les sporophores sont nés, et que les spores se sont multipliées au point que le tout constitue une masse perceptible à l'œil nu. Lorsque les *favi* se produisent par le développement des spores, c'est dans la partie du canal pileux représentée par l'épiderme et traversée par le cheveu, au niveau de la jonction des surfaces papillaires du derme avec le *réseau de Malpighi*, que se rencontrent d'abord les plus petits amas du végétal. Dans les

parties pourvues de cheveux, on en voit toujours un ou plusieurs qui traversent le *favus*. En détachant celui-ci, on reconnaît que le cheveu pénètre dans la peau, et que son bulbe est plus profond. Aussi est-ce à tort qu'on a dit que ces corps siégeaient dans la partie dermique du follicule même des poils, ou dans les glandes sébacées. Le *favus* est dur, sec, cassant. Sa cassure est assez nette; son intérieur est d'un blanc jaunâtre, plus pâle que la surface libre; examiné à la loupe, il est comme spongieux, quelquefois même il y a un petit creux au centre. Il est facilement réduit en poussière d'un blanc jaunâtre, qui, au microscope, montre un mélange (fig. 290) : 1° de tubes flexueux, ramifiés, non cloisonnés, vides ou contenant quelques rares granules moléculaires (*mycélium*); 2° des tubes droits ou courbes, non flexueux, rarement ramifiés, contenant des granules ou de petites cellules rondes, ou des cellules allongées placées bout à bout de manière à représenter des tubes cloisonnés, avec ou sans traces d'articulations étranglées (réceptacles ou *tubes sporophores* à divers états de développement); 3° enfin des *spores* de forme diverse, libres ou réunies en chapelet. V. Achorion.



Fig. 290. — Parasite du *favus* (Achorion Schœnleinii).

**FAYETTE SPRINGS** (États-Unis, Pensylvanie). *Eaux chalybées*, très froides.

**FÉBRICITANT, ANTE.** adj. et s. m. [*febricitans*, de *febris*, fièvre; πυρέσσων]. Qui a la fièvre.

**FÉBRICULE.** s. f. [*febricula*, πυρέτιον]. Fièvre légère. V. Éphémère (*Fièvre*).

**FÉBRIFUGE.** adj. [de *febris*, fièvre, et *fugare*, chasser; ληξιπύρετος, all. *Fiebermittel*, angl. *febrifuge*, it. *febbrifugo*, esp. *febrifugo*]. — Se dit d'une préparation faite pour combattre la fièvre. — *Élixir fébrifuge*. V. Élixir. — *Opiat fébrifuge*. V. Opiat. — *Sel fébrifuge*. V. Sel.

**FÉBRIFUGES.** s. m. pl. Médicaments qui chassent la fièvre, qui empêchent le retour des accès. Il n'existe pas de *fébrifuges*, si l'on prend ce mot dans toute sa latitude, c'est-à-dire qu'aucun médicament ne chasse toute espèce de fièvre. Il ne faut entendre par *fébrifuges* que les substances médicamenteuses qui empêchent le retour des accès de fièvre intermittente, propriété dont jouissent par excellence le quinquina et ses alcaloïdes, puis l'acide arsénieux. On a aussi préconisé comme fébrifuges : les écorces d'angusture, de marronnier d'Inde, d'aune, de saule; la racine de benoîte, les feuilles de houx; la serpentaire de Virginie, l'arnica, un grand nombre de végétaux amers; quelques substances minérales, telles que l'arséniate de potasse, celui de soude, celui de quinine, etc.

**FÉBRILE.** adj. [*febrilis*, πυρετώδης, all. *fieberisch*, angl. *feverish*, it. *febbrile*, esp. *febril*]. Qui a rapport à la fièvre : *pouls fébrile*, *mouvement fébrile*. — *Gâteau fébrile*. V. Gateau.

**FÉCAL, ALE.** adj. [κοπρώδης]. Qui a rapport aux fèces.

**FÉCALOÏDE.** adj. [de *fécal*, et εἶδος, apparence]. — *Vomissement fécaloïde*. Celui qui, dans les hernies étranglées et les occlusions intestinales, est formé de matières qui ont l'odeur des matières fécales, sans en avoir la consistance ni les autres caractères. V. Hernie et Occlusion.

**FÈCES.** s. f. pl. [*fæces*, pluriel de *fæx*, lie]. Dépôt de toute espèce de liquide. || Synonyme d'*excréments*.

**FÉCONDANT, ANTE.** adj. Qui sert à la fécondation. — *Corpuscules fécondants*, *matière fécondante*. V. Spermatozoïde.

**FÉCONDATEUR, TRICE.** adj. Synonyme de *fécondant*.

**FÉCONDATION.** s. f. [*fecundatio*, all. *Befruchtung*, angl. *fecundation*, it. *fecundazione*, esp. *fecundacion*]. Acte effectué en commun par les deux appareils de la vie de reproduction, consécutivement à l'accomplissement des deux fonctions *ovarique* et *spermatique*. Chez les animaux il est caractérisé par la pénétration d'un spermatozoïde à travers la membrane vitelline. Elle est précédée par la *maturation* de l'ovule : le noyau de cette cellule ou vésicule germinative se rapproche de la périphérie et subit deux caryocinèses successives sans phase de repos, abandonnant ainsi deux parties résiduales, les *globules polaires*, qui sont expulsées au dehors; le noyau perd ainsi la moitié puis le quart de sa chromatine; l'ovule mûr ne contiendra donc que le quart de la chromatine qu'il contenait auparavant. Le spermatozoïde a subi dans l'intérieur du testicule, au moment où il se formait par transformation du spermatoblaste, un processus analogue : il a rejeté, par deux caryocinèses successives sans phase de repos, les trois quarts de sa chromatine. Pour expliquer ce phénomène, certains auteurs ont supposé que les cellules du corps étaient toutes hermaphrodites, et que, pour devenir éléments sexuels, il faut que l'ovule rejette ses éléments mâles tandis que le spermatozoïde se débarrasse de ses éléments femelles. La tête du spermatozoïde est donc l'équivalent du noyau de l'ovule débarrassé de ses globules polaires. Plusieurs spermatozoïdes arrivent dans la couche mucilagineuse qui entoure l'ovule, mais un seul d'entre eux opère la fécondation; au moment où sa tête arrive au contact de l'ovule, la couche protoplasmique de ce dernier se soulève en formant le *mamelon de conception* ou *cône d'attraction*; le spermatozoïde s'applique intimement contre ce cône et, grâce aux mouvements de sa queue, pénètre dans l'œuf. En même temps le vitellus se contracte; une mince membrane se détache de sa superficie et empêche les autres spermatozoïdes de pénétrer dans l'ovule fécondé. La tête du spermatozoïde a seul pénétré dans l'ovule, où elle forme le *pronucléus mâle*. Le protoplasme se dispose autour de lui sous forme de traînées rayonnantes; le pronucléus mâle, entouré de ses radiations protoplasmiques, se porte à la rencontre du *pronucléus femelle*, ou noyau de l'ovule, qui se meut lentement vers lui; l'union des deux pronucléus se fait au voisinage du centre de l'œuf, et l'ovule fécondé n'a plus qu'un noyau unique contenant la même quantité de chromatine mâle et de chromatine femelle. La fécondation s'opère chez les mammifères dans la trompe, mais jamais au-dessous du niveau de jonction du tiers moyen avec le tiers inférieur; elle peut avoir lieu plus haut, même dans un ovisac ouvert dont l'ovule, par accident, ne s'est pas échappé. — *Fécondation artificielle*. Celle qu'on obtient en chassant par pression le sperme des poissons et des batraciens, et l'agitant dans un vase qui contient les œufs des femelles des mêmes espèces ou d'espèces très voisines, pondus naturellement ou chassés par pression de l'abdomen. On connaît quelques exemples de fécondation artificielle de la chienne et de la lapine par injection du sperme dans la cavité du col utérin. Chez la femme, la fécondation artificielle, pratiquée pour la première fois par Hunter (1799), et réalisée avec succès par Marion Sims, Gigon (d'Angoulême), Courty et Pajot, s'opère en injectant

directement le sperme dans la matrice à l'aide d'instruments spéciaux : elle est indiquée lorsque la copulation est rendue impossible par un vice de conformation ou une difformité des organes génitaux dans l'un ou l'autre sexe.

**FÉCONDITÉ.** s. f. [*fecunditas*, all. *Fruchtbarkeit*, angl. *fecundity*, it. *fecondità*, esp. *fecondidad*]. Faculté dont jouissent les corps vivants de se reproduire en donnant naissance à d'autres corps vivants organisés comme eux.

**FÉCULE.** s. f. [*fæcula*, diminutif de *fæx*, dépôt; all. *Stärkmehl*, angl. *fecula*, it. *fecola*, esp. *fecula*]. Autrefois toute matière qui se précipite des sucs obtenus par expression des végétaux. ‖ Aujourd'hui, *fécule*, synonyme d'*amidon* : toutefois ce dernier terme est particulièrement appliqué à la matière amylacée extraite du blé, ou au moins des céréales; tandis que la *fécule* se retire spécialement des pommes de terre, mais existe aussi dans une foule d'autres végétaux, manioc, arrow-root, châtaignier, etc. Schleiden divise les grains de fécule en : A. *Grains amorphes* (graines de cardamome, écorce de salsepareille de la Jamaïque, etc.). B. *Grains simples* (la plupart des plantes). I. *Grains arrondis* ou polyédriques, à angles mousses : a. *sans cavité centrale* (noyau de Fritzsche), tels que les plus petits granules dans la plupart des plantes, ceux du riz; b. *avec une petite cavité centrale* (ce n'est ni une cavité ni un noyau, mais une apparence résultant d'un phénomène de réfraction) : 1° avec un point central ou hile; autour de lui, couches concentriques (grains de fécule irréguliers des cycadées), ovoïdes (*Solanum*, fig. 291), conchoïdes (liliacées); 2° avec couches concentriques peu évidentes ou nulles (grains du maïs, du tubercule des apios, etc.); c. *avec un centre de réfraction ovale-allongé*, grains montrant ordinairement à l'état sec une fissure étoilée (*hile* des auteurs), qu'il y ait ou non des couches (légumineuses); d. *grains en forme de coupe* ou *de gobelet* (cyathiformes) : rhizome des iris. II. *Grains lenticulaires* avec ou sans couches excentriques; avec hile creux déchiré, central ou excentrique, petit et arrondi ou allongé, ou étoilé (blé, seigle). III. *Grains en disque très aplatis*, avec couches évidentes ou non (amomacées, arrow-root), parfois énormes comme dans la feuille de *Tolomane* (*Canna coccinea*). IV. *Grains en bâtonnets*, avec centre de réfraction allongé, dans le suc des laticifères d'euphorbiacées indigènes et de quelques-unes exotiques. Ex. : les grains du latex de l'*Euphorbia latyris*, L. (fig. 292). V. *Grains tout à fait irréguliers* (suc des laticifères de beaucoup d'euphorbiacées exotiques). C. *Grains cohérents ensemble* : a. *grains centraux* de l'agglomération dépourvus de centre de réfraction : 1° réunis au nombre de deux à quatre d'après des types simples (marantacées); 2° réunis par cinq ou six en type régulier, rarement irrégulier (diverses sortes de salsepareille); b. *grains de l'agglomération* avec centre de réfraction évident : 1° tous les granules partiels de l'agglomération, presque de même grosseur, réunis par deux ou quatre; centre petit, arrondi (manioc); centre gros, étoilé (colchique); de deux à onze en groupes irréguliers (tubercules d'*Arum*); 2° à un gros grain en adhérent beaucoup de petits (*Sagus Rumphii*, ou sagou). Les dimensions des grains de fécule n'ont rien d'uniforme; on peut, dans une seule cellule, en trouver de petits ($0^{mm},001$) et de gros ($0^{mm},070$) : mais, pour chaque espèce, les gros ou les petits l'emportent. Quand on examine une fécule avec un instrument grossissant, on aperçoit un point foncé, situé ordinairement entre le centre et la périphérie, et auquel on a donné le nom de *hile*. Autour de ce point sont des zones concentriques disposées avec régularité, et dues à des pellicules minces, superposées, quelquefois peu manifestes, mais qu'on distingue toujours nettement quand on a soumis les grains à une chaleur assez forte, et quand ensuite on les a imbibés d'eau (fig. 293). Le grain de fécule est toujours libre dans la cavité de l'utricule azoté des cellules végétales; aussi c'est par erreur que l'on dit que le hile correspond au point par lequel le grain de fécule adhérait à la paroi interne de la cellule. Le hile peut offrir la forme d'un point ou d'une ligne, droite, sinueuse, ou étoilée. Assez souvent il est peu apparent, ou manque complètement (fougère, belladone, salsepareille). Par l'action de la chaleur ou de la potasse, il devient d'autres fois visible quand il ne l'était pas; quelquefois un grain a deux hiles. Sous l'influence de la chaleur seule, à 200°, les grains de fécule se dessèchent, le hile se fend, et quelquefois le grain lui-même se fend en étoile, comme quand on le comprime, s'exfolie en lamelles suivant la direction des lignes concentriques au hile. Chauffés au contact de l'eau, les grains de fécule se gonflent, deviennent mucilagineux et moins réfringents. Une solution de potasse ou d'un acide minéral aide cette action, qu'elle opère quelquefois seule à la température ordinaire. La chaleur, les acides, les alcalis, transforment la fécule en dextrine : souvent il reste, dans la liqueur, des parties de grains non attaquées, qu'on a prises pour des restes d'utricules quand on croyait qu'une enveloppe résistante renfermait une matière gommeuse soluble, constituant chaque grain de fécule; aujourd'hui on sait que la fécule ne laisse rien dissoudre dans l'eau froide, à moins qu'elle n'ait subi auparavant l'action d'une chaleur assez élevée. Le réactif le plus sensible de l'amidon est l'iode, qui le colore en bleu (1814, Colin et H. Gaulthier de Claubry) : il se fait un iodure d'amidon bleu qui disparaît par la potasse et par la chaleur, mais qui reparaît par le refroidissement, si la température n'a pas été portée à 100°. La coloration ne se fait plus quand la fécule est transformée complètement en dextrine; mais cet effet ne se produit pas brusquement : à mesure que la fécule se métamorphose, on



Fig. 291. — Grains de *fécule*.




Fig. 292. — Grains de *fécule* en bâtonnets.

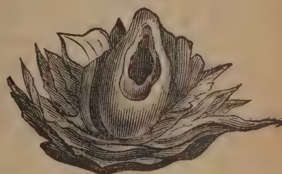


Fig. 293. — Grain de *fécule* éclaté.

voit, au contact de l'iode, apparaître une coloration d'abord violacée, d'un rouge de plus en plus pur, et enfin il n'y a plus de coloration. — *Cataplasme de fécule*. V. CATAPLASME.

**FÉCULENT, ENTE.** adj. [*fæculentus*, τρυγώδης, all. *fäculent*, angl. *feculent*, it. *fecolento*]. Se dit d'un liquide qu'une fécule rend trouble; d'un organe végétal ou d'un aliment riche en fécule.

**FÉCULITE.** s. f. [it. *fecolite*, esp. *feculita*]. Principe immédiat des végétaux (l'inuline, etc.) pulvérulent, soluble dans l'eau chaude, ne donnant pas d'acide mucique par l'acide azotique, mais des acides oxalique et malique.

**FÉGARITE** ou **FÉGRA**. s. f. La stomatite gangreneuse, décrite à tort comme une maladie propre à l'Espagne, parce que beaucoup de soldats français en furent atteints dans ce pays en 1810.

**FEHLING** (chimiste allemand né en 1812). — *Réactif de Fehling*. V. SUCRE *du foie*.

**FELDAFING** (Allemagne, Bavière). *Eaux sulfurées calciques*, froides, contenant 2gr,02 de sels, dont 0gr,99 de carbonate de chaux, et 15cmc,2 d'hydrogène sulfuré.

**FELLANIQUE.** adj.— *Acide fellanique*($C^{50}H^{36}O^{6},3HO$). Acide qui, d'après Berzelius, se formerait dans la bile putréfiée en même temps que le fellinique.

**FELLATHALE** (Autriche, Illyrie). *Eaux bicarbonatées sodiques*, contenant 4gr,208 de sels, dont 2gr,648 de bicarbonate de soude; eaux froides, 9°. Établissement.

**FELLINIQUE** ou **FELLIQUE**. adj. — *Acide fellinique* ou *fellique* ($C^{50}H^{36}O^{6},4HO$). Acide obtenu par Berzelius en traitant la bile, fraîche ou non, par l'acide chlorhydrique. L'existence de cet acide et celle du fellanique sont douteuses, du moins en tant que principes immédiats; ce sont probablement des produits de décomposition.

**FELTZ** (médecin anglais du XVIIIe siècle). — *Tisane de Feltz*. V. TISANE.

**FÊLURE.** s. f. Mode de fracture incomplète, sans écartement des fragments, qu'on n'observe guère qu'aux os du crâne.

**FEMELLE.** adj. et s. f. [*femineus*, *femella*, all. *weiblich*, angl. *female*, it. *femmina*]. Qui est du sexe féminin. ‖ En chirurgie, *branche femelle* d'un instrument, celle qui reçoit l'autre branche, dans une coulisse ou de toute autre manière.

**FÉMININ, INE.** adj. — *Maladie féminine*. V. MALADIE *des Scythes*.

**FÉMINISME.** s. m. (Lorain). Arrêt de développement de l'homme vers l'âge de l'adolescence, qui lui donne quelques-uns des attributs de la féminité.

**FÉMINITÉ.** s. f. [de *femina*, femme]. Ensemble des attributs anatomiques et des qualités physiologiques, végétatives et animales, qui caractérisent intérieurement et au dehors le sexe féminin (Burdach).

**FEMME.** s. f. [*femina*, γυνὴ, γυναικὸς, θῆλυ, all. *Frau*, *Weib*, angl. *woman*, *female*, it. *femmina*]. Nom des personnes du sexe féminin dans le genre humain, en particulier de celles qui vivent ou ont vécu dans l'état de mariage. En dehors des différences tirées du système pileux, des appareils et des fonctions de reproduction, et des différences corrélatives des fonctions cérébrales, on signale les suivantes entre l'homme et la femme. Le corps de celle-ci est circonscrit par un ovale qui a sa plus grande largeur au bassin, tandis que chez l'homme les épaules ont la plus grande largeur, ou au moins sont aussi larges que le bassin. La femme a les hypocondres plus rentrés, plus serrés que ceux de l'homme; elle a la *taille plus mince*. La ligne qui vient du sternum à la symphyse des pubis est parallèle à l'axe du corps chez elle, tandis qu'elle converge chez l'homme. La distance de l'ombilic au pubis est plus grande que chez l'homme, celle de l'ombilic au sternum est plus courte. La cavité abdominale a 2 à 3 centimètres de plus en hauteur que chez l'homme, ce qui est dû à une plus grande longueur de la colonne lombaire. Le bassin est plus ouvert en avant et en haut, plus incliné en avant, de sorte que la symphyse du pubis est à 8 centimètres plus bas que l'angle sacro-vertébral; cette disposition, jointe à une inclinaison du sacrum d'avant en arrière, concourt à une plus grande saillie des fesses. Les côtes se portent en arrière à partir des vertèbres, puis brusquement en avant, d'où une plus grande profondeur de la gouttière dorsale. Le *creux de l'estomac* est plus élevé; car le sternum, plus court, descend au niveau de la septième vertèbre chez la femme, de la onzième chez l'homme; les fausses côtes de la femme sont plus courtes. Le diaphragme est plus petit, et sa convexité remonte plus haut que chez l'homme (V. RESPIRATION). La cavité thoracique est moins haute, moins profonde d'avant en arrière sur la ligne médiane que chez l'homme, parce que la colonne thoracique s'y enfonce davantage. Les muscles du bassin sont plus courts et plus épais chez la femme. Le milieu de la taille est, chez elle, entre la symphyse pubienne et l'ombilic, au-dessous de celle-là chez l'homme; le centre de gravité du corps de l'homme est au contraire un peu plus haut. Les cavités cotyloïdes sont plus écartées et situées un peu plus en avant par rapport à la crête du sacrum; le col du fémur forme avec le corps un angle plus droit, ce qui amène plus de saillie des trochanters; les fémurs sont par suite plus obliques de dehors en dedans, et les genoux plus rentrés vers le plan médian que chez l'homme : il en résulte plus de largeur des hanches, une oscillation particulière du bassin pendant la marche, qui a lieu à plus petits pas que chez un homme de même taille; elle est moins sûre et la course plus difficile. Les cuisses et les jambes sont plus courtes, leurs muscles ont leur ventre charnu plus rapproché de leur extrémité supérieure, ce qui rend les membres plus effilés en bas; le pied est aussi relativement plus petit que chez l'homme. — *Femmes en couches*. V. ACCOUCHEMENT, GROSSESSE et MATERNITÉ. — *Maladies des femmes*. V. MALADIE.

**FÉMORAL, ALE.** adj. [*femoralis*, all. *zum Schenkel gehörig*, angl. *femoral*, it. *femorale*, esp. *femoral*]. Qui appartient à la cuisse. — *Anneau fémoral*. V. CRURAL. — *Arcade fémorale* ou *crurale* [*arcade de Fallope*, *ligament de Poupart*] (fig. 294). Bandelette aponévrotique formée par le bord inférieur de l'aponévrose du grand oblique: celle-ci, arrivée au niveau d'une ligne étendue de l'épine iliaque antéro-supérieure à l'épine du pubis, s'épaissit brusquement en formant une *arcade* tendue à la manière d'une corde, qui répond au fond du pli de l'aine et établit une limite entre l'abdomen et la cuisse. Elle est un peu concave du côté du ventre. La courbure et la tension de l'arcade fémorale sont dues à son adhérence intime avec le *fascia iliaca* au niveau de son tiers externe. Plus en dedans, elle passe en avant des vaisseaux fémoraux, en limitant antérieurement l'orifice supérieur du canal crural, pour atteindre ensuite l'épine du pubis, et fournir là, en dedans des vaisseaux, une expansion triangulaire connue sous le nom de *ligament de Gimbernat*. — *Artère fémorale*. L'artère principale de la cuisse, qui commence au niveau de l'arcade fémorale à l'union de son tiers interne avec ses deux tiers externes et se termine à l'anneau du troisième adducteur. Elle se continue en bas avec l'artère poplitée, en haut avec l'iliaque externe. Elle a, dans toute son étendue, des rapports avec le muscle couturier : en haut, elle est située à son côté interne, et d'autant plus rapprochée de lui qu'on l'examine plus près de la pointe du triangle de Scarpa; au milieu de la cuisse, ce muscle la couvre; près de l'anneau du troisième adducteur, elle est située sous son bord externe. L'artère fémorale est accolée

à sa veine satellite. Le nerf saphène interne accompagne l'artère jusqu'à l'anneau du troisième adducteur ; une même gaine aponévrotique les enveloppe. Elle fournit plusieurs branches collatérales, tégumenteuse abdominale, honteuses externes, circonflexes, grande anastomotique ; la plus importante est l'artère fémorale profonde. — *Artère fémorale profonde.* Branche collatérale de l'artère fémorale, parfois considérée, en raison de son volume, comme une branche de bifurcation de cette artère, qui lui donne naissance à 4 centimètres environ de l'arcade fémorale. Elle se dirige en arrière, puis en bas, et traverse le troisième adducteur un peu au-dessus de l'anneau de ce muscle, pour gagner la partie postérieure de la cuisse. Elle fournit plusieurs branches aux muscles de la région interne de la cuisse, et les trois artères dites *perforantes.* — *Veine fémorale.* Veine satellite de l'artère fémorale, à laquelle elle est d'abord postérieure, puis interne à la partie supérieure de la cuisse : elle fait suite à la veine poplitée, et se continue en haut avec la veine iliaque externe. ‖ *Hernie fémorale.* V. MÉROCÈLE. — *Son fémoral.* V. SON.



Fig. 294. — *Fémorale* (arcade).

**FÉMORALI-VASCULAIRE.** adj. — *Entonnoir* ou *infundibulum fémorali-vasculaire.* Nom donné par Thomson au canal crural, dont l'orifice supérieur, ou anneau crural, est aussi nommé *anneau fémorali-vasculaire.*

**FÉMORO-CALCANIEN, IENNE.** adj. et s. m. V. PLANTAIRE *grêle.*

**FÉMORO-CUTANÉ, ÉE.** adj. — *Nerf fémoro-cutané* [*inguinal externe, musculo-cutané inférieur, inguino-cutané, fémoral cutané externe, cutaneus femoris lateralis,* Ba.]. Branche du plexus lombaire qui traverse la partie supérieure du psoas, passe sous l'arcade fémorale avec le muscle iliaque, et se divise en deux rameaux, dont l'un se distribue à la peau de la partie externe et antérieure de la cuisse, l'autre à la peau de la fesse et de la partie supérieure de la face postérieure de la cuisse.

**FÉMORO-GÉNITAL, ALE.** adj. — *Nerf fémoro-génital.* V. SUS-PUBIEN.

**FÉMORO-POPLITÉ, ÉE.** adj. — *Névralgie fémoro-poplitée.* V. NÉVRALGIE *sciatique.*

**FÉMORO-POPLITI-TIBIAL, ALE.** adj. et s. m. V. POPLITÉ (*Muscle*).

**FÉMORO-PRÉTIBIAL, ALE.** adj. et s. m. Nom donné à une branche du nerf saphène interne qui s'étend du bas de la cuisse à la partie antérieure de la jambe. — *Névralgie fémoro-prétibiale.* V. NÉVRALGIE *crurale.*

**FÉMORO-TIBIAL, ALE.** adj. [*femoro-tibialis*]. Qui a rapport au fémur et au tibia. — *Articulation fémoro-tibiale.* V. GENOU.

**FÉMUR.** s. m. [*femur*, μηρὸς, all. *Schenkelbein*, angl. *femoral bone, femur*, it. *femore*, esp. *femur*]. Mot latin conservé en français pour désigner l'os de la cuisse (fig. 295). L'extrémité supérieure de cet os présente : 1° une grosse éminence arrondie, tournée en haut, en dedans et un peu en avant, que l'on appelle *tête*, et qui est reçue dans la cavité cotyloïde (V. COXO-FÉMORAL) ; 2° une portion en forme de cône tronqué, qui supporte la tête, et qui a reçu le nom de *col* ; 3° un peu au-dessous de la tête et au côté externe, le *grand trochanter* ; 4° à la partie interne et postérieure de la base du col, le *petit trochanter* (V. TROCHANTER). Le *corps*, ou partie moyenne, du fémur, un peu arqué d'avant en arrière, prismatique et triangulaire, présente une face antérieure, convexe, et deux faces latérales excavées ; et trois bords, dont deux latéraux, sont mousses, tandis que le troisième, tourné en arrière, offre une saillie longitudinale, connue sous le nom de *ligne âpre* (V. LIGNE). L'extrémité inférieure de l'os est formée de deux tubérosités, qu'on distingue sous le nom de *condyles interne* et *externe* ; réunis en avant par une surface excavée qui répond à la rotule, séparés en arrière par une échancrure profonde, les condyles sont rugueux au niveau de leurs faces latérales, qui donnent attache à des muscles et à des ligaments : la face interne du condyle interne présente un tubercule, dit *du troisième adducteur* parce que ce muscle s'y insère. Le premier point osseux du fémur se manifeste vers le trentième jour après la conception, et cet os a 72 millimètres à l'époque de l'accouchement. Le cartilage qui en forme l'extrémité inférieure présente un point osseux pisiforme quinze jours après la naissance, et celui de l'extrémité supérieure à l'âge d'un an. Un pareil point se développe à trois ans dans le grand trochanter, à treize ans dans le petit. La tête et les trochanters se soudent à l'os à dix-huit ans, et l'extrémité inférieure à vingt. — *Fracture du fémur.* Le fémur peut être brisé au niveau de sa partie moyenne ou de l'une de ses extrémités. A. Les *fractures du corps* du fémur, deux fois plus fréquentes environ que celles des extrémités (Malgaigne), s'accompagnent presque toujours d'un déplacement complexe, suivant l'épaisseur, suivant la direction, et par rotation en dehors du fragment inférieur : les autres signes sont la déformation, la mobilité et la crépitation. La lésion est grave à tout âge parce qu'elle amène un raccourcissement du membre, qui, lorsqu'il dépasse 4 centimètres, détermine une claudication plus ou moins marquée. A une fracture simple, sans chevauchement, l'appareil de Scultet convient. Lorsqu'il y a un déplacement prononcé, il faut chercher à combattre l'ascension du fragment inférieur, cause du raccourcissement, à l'aide des *appareils à extension continue*, en particulier de l'appareil de Hennequin ; certains chirurgiens se contentent des appareils à contention simple, amovibles pendant les premiers jours, inamovibles plus tard (A. Guérin, Gosselin) : c'est surtout chez les jeunes sujets, où la claudication n'est pas à craindre si le raccourcissement n'est pas supérieur à


Fig. 295.

4 centimètres, que cette dernière pratique donne de bons résultats. L'extension continue doit lui être préférée. Ces fractures se consolident du quarantième au quarante-cinquième jour. — B. Les *fractures de l'extrémité inférieure* peuvent avoir lieu au-dessus des condyles, entre les condyles, ou détacher un seul condyle du reste de l'os. Dans le premier cas, il y a un chevauchement assez considérable, le fragment supérieur étant porté en avant ; quand un seul condyle est détaché, il peut se porter en dedans ou en dehors, ou remonter le long du fémur, ou exécuter un mouvement de rotation sur son axe ; enfin le fragment supérieur peut pénétrer entre les deux condyles et les faire éclater. Les complications, fréquentes et graves, plaie articulaire, phlegmon, gangrène, etc., nécessitent un traitement spécial ; aussi appliquera-t-on de préférence un appareil amovible qui laisse le genou à découvert et permette de surveiller la jointure ; pour prévenir, s'il est possible, l'ankylose consécutive, il faut mettre le membre, suivant la nature du déplacement, dans l'extension ou la demi-flexion, et commencer, après quarante à quarante-cinq jours, à faire exécuter de légers mouvements à l'articulation. L'amputation immédiate est nécessaire quand il y a une plaie de la région poplitée avec issue des condyles, ou déchirure de la veine poplitée et lésion probable de l'artère ou menace de gangrène. — C. Les *fractures de l'extrémité supérieure*, ou *du col du fémur*, sont dites intra- ou extracapsulaires suivant qu'elles siègent en dedans ou en dehors de la ligne d'insertion de la capsule articulaire. Les premières, le plus souvent complètes, fréquemment comminutives, se font rarement par pénétration : au contraire, les fragments s'écartent, l'inférieur se portant en bas et en arrière et exécutant un mouvement de rotation en dehors, ce qui explique que la réunion est fibreuse et non osseuse ; une douleur au pli de l'aine, augmentant dans les mouvements, du gonflement au même point, le raccourcissement du membre, la rotation du pied en dehors, sont les principaux symptômes. Les secondes se font en général par pénétration : le grand trochanter, et même le petit, sont souvent brisés en même temps que le col, et divisés en plusieurs fragments ; le déplacement est nul ou semblable au précédent ; le raccourcissement est peu marqué ; la hanche est le siège d'une ecchymose bien marquée et d'un gonflement parfois énorme. Dans les deux cas, la consolidation est lente à se faire et exige un séjour prolongé dans le décubitus dorsal, qui peut être cause de la formation d'escarres, de marasme, d'épuisement ; plus tard, la claudication est inévitable : cependant la consolidation osseuse est plus fréquente dans la variété extracapsulaire à cause de l'engrènement des fragments, qu'on doit respecter en ne tentant, en cas de pénétration, aucune manœuvre de réduction. Les appareils de contention, étant presque toujours insuffisants à maintenir une exacte coaptation, sont en général abandonnés au profit de la grande gouttière de Bonnet, qui assure l'immobilisation dans l'extension ; au bout de quarante à quarante-cinq jours, on peut tenter de faire marcher le malade avec des béquilles. — *Luxation du fémur*. Déplacement traumatique de la tête du fémur hors de la cavité cotyloïde. Ordinairement complète, cette luxation est dite *iliaque* ou *ischiatique*, lorsqu'elle se fait en arrière ; *ilio-pubienne* ou *ischio-pubienne* quand elle a lieu en avant ; *sus-cotyloïdienne* lorsque la tête du fémur se porte en haut ; *sous-cotyloïdienne* dans le cas contraire. Dans la luxation iliaque, la plus fréquente, la tête fémorale occupe la fosse iliaque externe, où on la sent à travers les parties molles ; la fesse est saillante ; la cuisse est raccourcie, et maintenue dans l'adduction, la flexion, la rotation en dedans. Dans la luxation ischiatique, on observe à peu près les mêmes signes que dans la variété précédente, dont elle est une modification. Dans les deux luxations en avant, la fesse est aplatie, la cuisse est dans l'abduction et la rotation en dehors ; dans la forme ilio-pubienne, on sent la tête du fémur dans l'aine ; on la sent à la partie interne de la cuisse dans la variété ischio-pubienne. Pour la réduction, les méthodes de douceur réussissant souvent, c'est à elles qu'il faut d'abord avoir recours : celle qui convient le mieux est la méthode de dégagement, qui consiste à imprimer à la cuisse des mouvements de flexion, de rotation, de circumduction (Després). Si on emploie les méthodes de force après les précédentes, c'est sur la cuisse fortement fléchie qu'on fera les tractions pour les luxations iliaque, ischiatique et ilio-pubienne ; dans l'ischio-pubienne, la cuisse doit être légèrement fléchie et portée dans une forte abduction. L'immobilité sera maintenue pendant une quinzaine de jours. Le déplacement peut se reproduire lorsque le rebord cotyloïdien est en même temps brisé.

**FENÊTRE.** s. f. [*fenestra*, all. *Fenster*, angl. *fenestra*, it. *finestra*]. Nom donné à deux ouvertures que présente la paroi interne du tympan. L'une est nommée *fenêtre ovale* (ouverture vestibulaire du tympan) ; l'autre, *fenêtre ronde* (ouverture cochléenne). V. Oreille *moyenne*.

**FENÊTRÉ, ÉE.** adj. [*fenestratus*, all. *gefenstert*, angl. *fenestrate*, it. *finestrato*, esp. *agujereado*]. Se dit, en anatomie, des lamelles de tissu élastique percées de trous (V. Élastique) ; en médecine et en chirurgie, des compresses, des emplâtres, etc., où l'on a pratiqué des ouvertures (*linge fenêtré*).

**FENEU** (France, Maine-et-Loire). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses faibles* contenant 0gr,209 de sels dont 0gr,017 de bicarbonate de fer ; eaux froides, 13°,8 à 14°,3.

**FENOUIL.** s. m. [*Fœniculum*, Adans., all. *Fenchel*, angl. *fennel*, it. *finocchio*, esp. *hinojo*]. Plante ombellifère, J.) aromatique, stimulante et diurétique. L'espèce employée en médecine est le *fenouil doux* (*Fœniculum dulce*, DC., *F. officinale*, Mérat), d'odeur plus agréable que le *fenouil vulgaire* (*Anethum fœniculum*, L., *F. vulgare*, Gærtn.). Sa racine est une des cinq racines apéritives, et sa semence une des quatre semences chaudes majeures. Le fenouil a une odeur et une saveur analogues à celles de l'anis. — *Fenouil d'eau*. La *phellandrie aquatique*. — *Fenouil marin*. V. Bacile.

**FENTE.** s. f. [*fissura*, ῥωγμή, all. *Spalte*, angl. *slit*, it. *fessura*, esp. *hendedura*]. En anatomie, espèce d'échancrure étroite et profonde. — *Fente branchiale*. V. Embryon. — *Grande fente cérébrale de Bichat*. Fente considérable, demi-circulaire, à concavité antérieure, étendue de la scissure de Sylvius d'un côté à celle du côté opposé, et limitée en haut par la face inférieure du bourrelet du corps calleux, en bas par le bord antérieur du cervelet. — *Fente de Henle*. Fente qui sépare les fibres du muscle cardiaque. V. Myocarde. — *Fentes de Kiernan*. Fentes qui relient entre eux les espaces de Kiernan et entourent le lobule hépatique. V. Foie. — *Fentes lacunaires* (Ranvier). Fentes qui résultent de la raréfaction des ostéoblastes chez le vieillard, et contribuent à rendre les os cassants à un âge avancé. — *Fente orbitaire*. V. Orbitaire. — *Fente sphénoïdale*. — V. Sphénoïdal. — *Fente sphéno-maxillaire*. V. Sphéno-maxillaire. — *Fente vulvaire*. V. Lèvres et Vulve.

**FENUGREC.** s. m. [*Trigonella fœnum græcum*, L., τῆλις, all. *Bockshorn*, angl. *fenu-greek*, it. *fien-greco*, esp. *fenogreco*]. Plante annuelle (légumineuses, J.) dont les semences, petites, irrégulières, jaunes, demi-transparentes, d'une odeur forte et agréable, mucilagineuses, donnent une farine autrefois employée comme émolliente et résolutive.

**FER.** s. m. [*ferrum*, σίδηρος, all. *Eisen*, angl. *iron*, it. *ferro*, esp. *hierro*]. Métal très répandu dans la nature,

amais à l'état natif, mais à l'état d'oxydes, de carbonates, d'arséniures et de sulfures : on l'extrait, industriellement, de l'oxyde de fer, en réduisant ce minerai par le charbon ; le fer mis en liberté s'unit à une certaine quantité (2 à 5 p. 100) de charbon, et donne ainsi de la *fonte*; celle-ci, maintenue en fusion dans un fort courant d'air qui brûle le charbon qu'elle renferme, se transforme en *fer doux*, moins fusible et plus pur que la fonte, seul employé en médecine, et renfermant pourtant encore du carbone et du silicium. C'est un métal gris bleuâtre, dont la pesanteur spécifique est de 7,780; il a une saveur métallique et une légère odeur; il est malléable, très tenace, très ductile, attirable par l'aimant, et susceptible d'acquérir lui-même la propriété magnétique par son contact avec un aimant naturel. A froid et dans l'air sec, le fer est inoxydable; dans l'air humide, il s'oxyde lentement et se change en *rouille*. — Le fer n'existe pas seulement dans la nature à l'état de minerai, il entre dans la composition normale du sang, dont il est un élément essentiel, bien que réduit à une très faible proportion (V. Sang). De plus, il constitue le principe minéralisateur et thérapeutique important d'un grand nombre d'eaux minérales (V. Eau *minérale ferrugineuse*). — En thérapeutique, le fer métallique est employé comme reconstituant (V. Ferrugineux), sous forme de limaille ou de fer réduit (V. Fer *réduit* et Limaille). — *Acétate de fer*. V. Acétate. — *Azotate de fer*. V. Azotate. — *Bromure de fer*. V. Bromure. — *Cacodylate de fer*. V. Cacodylate. — *Carbonate de fer*. V. Carbonate. — *Chlorure de fer*. V. Chlorure. — *Cyanure de fer*. V. Cyanure. — *Iodure de fer*. V. Iodure. — *Lactate de fer*. V. Lactate. — *Nucléinate de fer*. V. Nucléinate. — *Oxyde de fer*. V. Oxyde. — *Perchlorure de fer*. V. Perchlorure. — *Peroxyde de fer*. V. Peroxyde. — *Protoxalate de fer*. V. Oxalate. — *Pyrophosphate de fer et de soude*. V. Pyrophosphate. — *Sulfate de fer*. V. Sulfate. — *Sulfure de fer*. V. Sulfure. — *Tablette de fer*. V. Tablette. — *Valérianate de fer*. V. Valérianate. — *Fer-blanc*. Tôle qu'on a plongée dans un bain de graisse, puis dans de l'étain fondu, de façon à la couvrir d'une couche d'étain qui la protège contre les influences extérieures. — *Fer chromé*. V. Chromite. — *Fer galvanisé*. V. Galvanisé. — *Fer oligiste*. V. Oxyde *de fer*. — *Fer oxydulé*. V. Oxyde *de fer*. — *Fer pyrophorique*. V. Pyrophorique. — *Fer réduit*. V. Réduit. — *Fer spathique*. V. Carbonate *de fer*. — *Fer spéculaire*. V. Oxyde *de fer*. ‖ *Fer rouge* (*ferrum candens*). V. Cautère *actuel*. — *Fer à repasser*. On l'a employé, suffisamment chaud, pour pratiquer la cautérisation objective, contre les douleurs rhumatismales. ‖ *Fer chaud* [angl. *heartburn*]. V. Pyrosis.

**FÉRA** ou **FERRA**. s. f. (*Coregonus fera*, Jurine). Poisson alimentaire du lac de Genève et autres lacs de la Suisse appartenant au genre *Saumon*.

**FERENTINO** (Italie, Rome). *Eaux sulfatées, sulfurées, carboniques*, contenant 2gr,46 de sels, dont 1gr,073 de sulfates alcalins, 568 centimètres cubes de gaz acide carbonique et 20 d'acide sulfhydrique.

**FÉRINE**. adj. f. [*ferina*, θηριώδης, it. *ferina*]. Se dit d'une toux sèche et opiniâtre.

**FERMENT**. s. m. [*fermentum*, ζύμη, all. *Gährungsstoff*, angl. *ferment*, *yest*, it. et esp. *fermento*]. Corps dont le seul contact avec certaines matières, dites *fermentescibles*, détermine dans celles-ci le phénomène de la *fermentation*, sans que ses éléments entrent dans la composition des produits qui en résultent et qui sont fournis par la matière qui fermente : aussi une quantité considérable de cette matière est transformée par une quantité presque impondérable de ferment. Les ferments (et les fermentations qu'ils déterminent) peuvent être rangés en deux classes : 1° Les uns sont des agents d'origine organique, mais ne sont pas organisés : ils sont dits *ferments solubles* ou *zymases*. Ce sont des corps azotés, analogues aux substances albuminoïdes, mais ne contenant pas de soufre et ne se colorant pas en jaune par l'acide azotique. Ils ont la propriété d'être entraînés de leurs solutions par les précipités amorphes que celles-ci contiennent, et d'être seuls repris par l'eau, d'où ils sont précipités par l'alcool ou par les acétates neutre ou basique de plomb : cette propriété est mise à profit pour leur préparation. Ils sont solides, amorphes, incolores, coagulables à une température toujours inférieure à 100°, qui, comme les acides, les rend inertes. Ils ont une action considérable sur certains composés organiques, tels que les aliments albuminoïdes et amylacés, auxquels ils font subir des dédoublements, variables avec leur nature, qui rendent ces aliments solubles et assimilables (V. Zymase). 2° Les autres ferments ne sont pas seulement d'origine organique, ce sont des êtres organisés, vivants, comme la *levure de bière*, qui en est le type, le *Mycoderma aceti*, etc. : on les nomme *ferments figurés* ou *organisés*. Ils sont répandus dans l'air, dans l'eau et à la surface des corps solides. Ils ne vivent que dans un milieu humide et sont tués par la dessiccation. D'après Pasteur, ils vivraient soit dans l'air (*aérobies*), soit à l'abri de l'air (*anaérobies*) : mais, ils n'agiraient comme ferments que lorsque leur vie a lieu sans intervention de l'oxygène, la fermentation ne se manifesterait que lorsqu'il y a vie sans air. Les températures très hautes ou très basses, l'air comprimé, l'alcool, tuent les ferments figurés complètement développés, tandis qu'ils sont sans action sur leurs germes. Le résultat de leur action sur la matière fermentescible, c'est-à-dire la fermentation produite, varie avec la nature de ces matières et avec celle du ferment : mais il n'est pas exact de dire qu'un ferment spécial répond à chaque fermentation, comme l'avait annoncé Pasteur; lui-même reconnaît qu'un seul ferment peut déterminer plusieurs fermentations, comme une même fermentation peut être engendrée par différents ferments; ce qui reste exact, c'est qu'un ferment spécial donne lieu, d'abord et de préférence à tout autre, à une fermentation déterminée, qui, en sa présence, atteint un degré maximum (V. Fermentation).

**FERMENTATIF, IVE**. adj. Qui produit la fermentation.

**FERMENTATION**. s. f. [*fermentatio*, de *fervere*, être échauffé, bouillir, bouillonner, être agité; ζύμωσις, all. *Gährung*, angl. *fermentation*, it. *fermentazione*, esp. *fermentacion*]. Primitivement et étymologiquement, dédoublement d'un corps, *avec dégagement de gaz*, boursouflement et échauffement de la masse, se produisant sans cause apparente. ‖ Actuellement, réaction chimique qui s'opère dans un composé d'origine organique (*matière fermentescible*) par la seule présence d'une autre substance (*ferment*) qui ne cède rien au corps décomposé. Les fermentations peuvent, d'après la nature du ferment qui les engendre, être rangées en deux classes : 1° *Fermentations fausses, à ferments solubles*, dédoublements produits dans l'organisme animal ou hors de lui par les corps azotés, d'origine organique, appelés zymases ou ferments solubles. Ces fermentations ont pour caractère commun d'être simples relativement à celles de la seconde classe, et de donner des produits peu nombreux; un certain degré d'humidité, une température inférieure à 100°, sont des conditions indispensables à leur production. Elles peuvent être produites, en dehors de toute influence vitale, par des agents physico-chimiques, chaleur, électricité, composés minéraux : ainsi la chaleur et les acides étendus transforment, aussi bien que la diastase, la dextrine en glycose; la chaleur, comme la pepsine, convertic

les substances albuminoïdes en peptones, etc.; il est dès lors probable que les fausses fermentations doivent être considérées comme le résultat d'une action purement chimique de la part des ferments solubles (V. ZYMASE). 2° *Fermentations vraies, à ferments figurés*, dédoublements ou transformations moléculaires déterminés par la présence d'organismes vivants, dont l'évolution vitale et physiologique paraît intervenir dans la production de ces fermentations. Cagniard-Latour reconnut, le premier, que la levure, qui détermine la fermentation alcoolique, était une substance organisée (1836); puis Turpin annonça que toute fermentation avait pour cause une végétation (1838) : mais c'est Pasteur qui établit ces propositions sur des expériences précises et répétées, et qui posa les bases de la théorie physiologique de la fermentation. D'après Pasteur, la fermentation est le résultat d'un mode de vitalité spécial à un certain nombre d'êtres, dont les uns, anaérobies, vivent à l'abri de l'air, et les autres, à la fois aérobies et anaérobies, vivent avec ou sans air : les premiers agissent toujours comme ferments vis-à-vis des matières fermentescibles, auxquelles ils empruntent les matériaux nécessaires à leur existence et à leur développement, d'où résulte la décomposition de ces matières, qui constitue leur fermentation; les seconds agissent de la même façon, comme ferments, à l'abri de l'air; mais en présence de l'air, c'est à celui-ci qu'ils empruntent l'oxygène qui leur est nécessaire et émettent de l'acide carbonique, comme les corps organisés ordinaires : par conséquent, dans tous les cas la *fermentation est la vie sans air*. Pasteur a montré que ces êtres organisés se nourrissent, augmentent de volume, se multiplient, aux dépens de la substance qui fermente; aussi longtemps que dure leur vie, il se fait un transport de matière allant de cette substance à celle qui provoque son dédoublement et qui n'est autre que le ferment organisé : il en conclut que celui-ci est l'agent essentiel de ce dédoublement, qui résulte de son évolution et de ses fonctions physiologiques. La théorie de Pasteur a rencontré de nombreuses objections. Lechartier et Bellamy, en 1872, et, plus tard, Pasteur lui-même, ont observé la fermentation alcoolique dans les fruits non altérés des phanérogames à certaines périodes de leur évolution maturative, en l'absence de la levure, ferment qui produit ce dédoublement : mais ce fait confirme l'hypothèse de la vie sans air, corrélative de la fermentation, puisque les cellules des fruits qui, à l'air libre, absorbent de l'oxygène et émettent de l'acide carbonique, agissent comme ferments quand on les prive d'air. L'explication de Berzélius, qui attribuait la fermentation à une action de contact ou catalytique, et l'hypothèse de Liebig, qui invoquait un mouvement imprimé aux cellules animales et végétales en décomposition par leur perturbation d'équilibre et communiqué aux éléments des corps qui les touchent, ne sont pas soutenables aujourd'hui : il n'en est pas de même des arguments fournis par Fremy et Berthelot, qui regardent les fermentations à ferments organisés comme des actes purement chimiques, aussi bien que les fermentations fausses, et qui opposent une théorie chimique à la théorie physiologique de Pasteur. Berthelot ne nie pas l'existence des ferments organisés; mais, au lieu de les regarder comme produisant directement la fermentation par suite de leurs fonctions propres, il limite leur rôle à la sécrétion de ferments solubles, qui, prenant molécule à molécule une portion des éléments du corps fermentescible, placent le reste dans les conditions voulues pour son dédoublement et la formation d'autres composés : il n'y aurait donc plus de distinction à établir entre les deux classes de ferments et de fermentations; la fermentation serait toujours un acte chimique de nutrition. Le fait de cette sécrétion est démontré pour un certain nombre de fermentations; et récemment E. Buchner est parvenu à extraire de la levure de bière par pression après broyage une substance de nature probablement diastasique, capable de produire le dédoublement du sucre en alcool et acide carbonique. En résumé, dans l'état actuel de la science, on admet, avec Pasteur, que la fermentation est le résultat des actes vitaux, se passant à l'abri de l'air, d'êtres organisés dont l'existence est intimement liée et nécessaire à la production du phénomène; mais ces organismes n'agissent pas directement par eux-mêmes, mais par l'intermédiaire de ferments solubles qu'ils sécrètent, de telle sorte que la fermentation se réduit en dernière analyse à un acte purement chimique. — *Fermentation acéteuse, acétique* ou *acide*. Transformation de l'alcool en acide acétique par fixation d'oxygène en présence du *Mycoderma aceti*. V. ACÉTIFICATION et MYCODERME. — *Fermentation alcoolique*. Dédoublement que le ferment alcoolique ou levure de bière (V. LEVURE) détermine immédiatement dans la glycose, la lévulose, la maltose et la lactose, et d'une façon médiate, après transformation en glycose, dans la saccharose, la mélitose, la tréhalose, la lactine, l'amidon, la dextrine, la gomme, le glycogène. Cette fermentation a lieu à une température de $+20°$ à $+25°$. Les produits sont : alcool, acide carbonique, acide succinique, glycérine, cellulose, matières grasses. — *Fermentation ammoniacale*. V. URÉE. — *Fermentation benzoïque*. Dédoublement de l'*amygdaline* en présence de l'eau et de l'émulsine (V. AMYGDALINE). — *Fermentation butyrique*. Transformation en acide butyrique des sucres et de quelques autres substances organiques, en présence d'un ferment spécial, en forme de bâtonnets, décrit par Pasteur sous le nom de *Fermentum butyricum*. — *Fermentation caséeuse*. Nom donné à tort à la conversion de la caséine en fromage, avec production d'ammoniaque et d'acides gras. — *Fermentation lactique*. Transformation de la glycose, de la mannite, de la sorbine, etc., en acide lactique, sous l'action de différents microorganismes, si bien qu'il est impossible actuellement de décrire un être figuré unique méritant le nom de *ferment lactique*. — *Fermentation putride*. V. PUTRÉFACTION. — *Fermentation sinapique* ou *sinapisique*. V. MYROSINE. — *Fermentation visqueuse des sucres et des vins*. Altération des liqueurs sucrées, produite par la présence de deux ferments spéciaux, dont l'un, *Fermentum gummo-manniticum*, transforme la glycose en mannite, matière gommeuse, acide carbonique et eau; l'autre, *Fermentum gummicum*, la change en gomme (Pasteur). Cette fermentation se produit parfois dans les vins; il en résulte une substance filante dite *graisse des vins*. Les acides chlorhydrique, sulfurique, sulfureux, l'alun, l'infusion de noix de galle, empêchent la fermentation visqueuse en précipitant son ferment. V. VIN.

**FERMENTÉ, ÉE.** adj. — *Boisson fermentée*. V. BOISSON.

**FERMENTESCENT, ENTE.** adj. Synonyme de *fermentatif*.

**FERMENTESCIBLE.** adj. [all. *gährungsfähig*]. Se dit d'un corps susceptible d'entrer en fermentation au contact d'un ferment.

**FERNEL** (médecin français, 1497-1558). — *Onguent astringent de Fernel*. V. POMMADE *virginale*.

**FÉRON** (France, Nord). *Eaux bicarbonatées calciques, ferrugineuses faibles, carboniques faibles*; froides, 14°.

**FERONIE.** s. f. [*Feronia*, Corr.]. Genre de plantes de la famille des aurantiacées, dont la seule espèce, *Feronie elephantum*, Correa, fournit une gomme voisine de la gomme arabique.

**FERRA.** s. f. V. FÉRA.

**FERRARIE.** s. f. [*Ferraria*, L.]. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des iridées, dont deux espèces, le *Ferraria cathartica*, Mart., et le *Ferraria purgans*, Mart., sont réputées purgatives au Brésil : on emploie la poudre du rhizome.

**FERRATE.** s. m. — *Ferrate de potasse* ($KO.FeO^3$). Composé très instable de potasse et d'acide ferrique, qui se forme par l'action du chlore sur le peroxyde de fer hydraté en suspension dans l'eau (Fremy).

**FERRÉ, ÉE.** adj. — *Eau ferrée.* V. EAU.

**FERREIN** (médecin français, 1693-1769). — *Canal de Ferrein.* V. CANAL. — *Pyramide de Ferrein.* V. REIN.

**FERREUX, EUSE.** adj. — *Acide ferreux.* Le sesquioxyde de fer. — *Chlorure ferreux.* V. CHLORURE. — *Iodure ferreux.* V. IODURE. — *Oxyde ferreux.* V. OXYDE.

**FERRI** (ALPHONSE) (chirurgien italien du XVI^e siècle). — *Tire-balles de Ferri.* V. ALPHONSIN.

**FERRICO-POTASSIQUE.** adj. — *Tartrate ferrico-potassique.* V. TARTRATE *de potasse* et *de fer.*

**FERRIÈRES** (France, Loiret). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses, carboniques faibles*, froides, 13°,5.

**FERRIPYRINE** ou **FERROPYRINE.** s. f. Combinaison plus ou moins définie d'antipyrine et de sesquichlorure de fer; poudre rouge, cristalline, soluble dans 5 parties d'eau, douée de propriétés astringentes et hémostatiques, sans être caustique. On l'emploie à l'extérieur en solution à 20 p. 100, à la place du perchlorure de fer. A l'intérieur, on la donne à la dose de 0^gr^,05 à 0^gr^,15 comme ferrugineux ou astringent, en pilules ou en potion.

**FERRIQUE.** adj. — *Acide ferrique* ($FeO^3$). Acide non encore isolé, obtenu à l'état de *ferrate de potasse* (Fremy). V. FERRATE. — *Chlorure ferrique.* V. CHLORURE. — *Hydrate ferrique.* V. OXYDE *de fer.* — *Iodure ferrique.* V. IODURE. — OXYDE *ferrique.* V. OXYDE.

**FERROCYANURE.** s. m. [*cyanoferrure, cyanoferrate, ferrocyanate, prussiate ferrugineux, cyanure ferroso-métallique*]. Corps composé par l'union d'un métal au *ferrocyanogène*, radical diatomique formé par l'union de trois équivalents de cyanogène à un équivalent de fer. — *Ferrocyanure ferrique* [*bleu de Prusse, ferrocyanure de fer, cyanure ferroso-ferrique, prussiate de fer, cyanoferrure de fer, cyanure double hydraté de fer*] [$(3C^6Az^3Fe)Fe^4$]. Il est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, soluble dans les acides sulfurique et chlorhydrique concentrés (il devient alors blanc) ; l'acide oxalique le dissout, et cette solution donne une encre bleue; les corps désoxygénants le font passer à l'état de cyanure ferreux ; la chaleur le décompose vers 250°; et la potasse, ainsi que d'autres bases, en séparent l'oxyde ferrique, pour faire des cyanoferrates alcalins. Il est employé dans la teinture et l'impression. — *Ferrocyanure de potassium* [*prussiate jaune de potasse, cyanoferrure* ou *cyanoferrate de potassium, prussiate ferrugineux de potasse*] ($C^6Az^3Fe.K^2$). Composé obtenu en grand en calcinant un mélange de carbonate de potasse, de fer et de matières animales, du sang surtout; le résidu lessivé est traité par le protosulfate de fer, jusqu'à ce que le bleu de Prusse formé ne soit plus décomposé; on évapore ensuite, et l'on fait cristalliser, en isolant d'abord le sulfate de potasse, qui cristallise en premier. Ce sel cristallise en tables rectangulaires d'un jaune-citron, solubles dans l'eau, précipitant en bleu (bleu de Prusse) les sels de fer peroxydés; une chaleur élevée le décompose en produits azotés, en cyanure de potassium et en carbure de fer. Il est employé, dans l'industrie, pour la teinture ; dans les laboratoires, comme réactif d'un grand nombre de sels, dans la solution desquels il donne un précipité caractéristique; en médecine, comme diurétique (Bouchardat).

**FERROPYRINE.** s. f. V. FERRIPYRINE.

**FERROSO-FERRIQUE.** V. FERROCYANURE et OXYDE *de fer.*

**FERRUGINEUX, EUSE.** adj. [*ferrugineus*, all. *eisenhaltig*, angl. *ferruginous*, it. et esp. *ferruginoso*]. Qui contient du fer. — *Eau ferrugineuse.* V. EAU *minérale.* — *Savon ferrugineux.* V. SAVON.

**FERRUGINEUX.** s. m. pl. [*martiaux*]. Préparations dont la base est le fer ou un composé de ce métal. Parmi ces préparations, les unes sont insolubles : fer métallique (limaille de fer, fer réduit) ; oxydes de fer (éthiops martial, safran de Mars); sels de fer (protocarbonate, phosphates, pyrophosphates); — les autres sont solubles : sels à acides minéraux (sulfate, chlorures, iodure, bromure); sels à acides végétaux (lactate, acétate, oxalate, valérate, citrate, tartrate). Les ferrugineux sont employés comme styptiques, comme coagulants, comme toniques et reconstituants : les composés solubles répondent à la première indication; les sels à acides minéraux (surtout le chlorure) satisfont à la seconde; enfin l'action reconstituante, la plus importante et la plus recherchée, appartient aux préparations insolubles. Celles-ci sont attaquées par l'acide gastrique, qui dissout les oxydes et les sels en donnant du lactate et du chlorhydrate de fer; quant au fer métallique, dissous en présence de l'eau et des acides, il décompose l'eau et forme un oxyde qui se combine à l'acide. Le fer réduit (10 centigr. à chaque repas) et la limaille de fer (20 à 50 centigr.), puis le protoxalate, le sous-carbonate de fer et les oxydes du métal, sont les meilleures préparations à employer contre l'anémie et la chlorose, et contre les cachexies, c'est-à-dire quand on recherche les effets constitutionnels, hématiniques, des ferrugineux.

**FERTILE.** adj. — *Membrane* ou *vésicule fertile.* V. ACÉPHALOCYSTE et ÉCHINOCOQUE.

**FÉRULE.** s. f. [*ferula*, all. *Plätzer*, angl. *ferula*, it. et esp. *ferula*]. Genre de plantes ombellifères, J. L'*asa fœtida*, le *galbanum*, la *gomme-ammoniaque* et le *sagapenum* proviennent de diverses férules.

**FESE.** s. f. Maladie observée dans les îles au sud de l'océan Pacifique, et rapportée à l'éléphantiasis des Arabes.

**FESSE.** s. f. [*clunis*, πυγή, all. *Gesäss*, angl. *buttock*, *breech*, it. *natica*, esp. *nalga*]. Masse charnue de la partie postérieure inférieure du tronc, formée particulièrement par les muscles *fessiers*, de chaque côté. V. FESSIÈRE (*Région*).

**FESSIER, IÈRE.** adj. et s. m. [*glutius, glutæus*]. Qui appartient aux fesses, qui fait partie des fesses. — *Artère fessière* [*iliaque supérieure* ou *postérieure, glutæa superior*, Ba.]. Elle naît de l'hypogastrique, sort du bassin par la partie supérieure de la grande échancrure sciatique, se réfléchit sur la surface externe de l'ilium, et se divise en plusieurs branches, superficielles et profondes, qui se distribuent aux muscles fessiers et s'anastomosent avec la circonflexe antérieure et l'ischiatique. — *Muscles fessiers.* Ces muscles, au nombre de trois, forment la fesse et la partie postérieure supérieure de la cuisse. La *grand fessier* (*sacro-fémoral*, Ch.], large, rhomboïdal, s'étend de la partie postérieure de la crête iliaque et de la fosse iliaque externe, de la face postérieure du sacrum, du bord du coccyx et de la face externe du grand ligament sacro-sciatique, à une empreinte raboteuse située au-dessous du grand trochanter, et allant de cette éminence à la ligne âpre du fémur, dont elle est la bifurcation externe. Le *moyen fessier* (*grand ilio-trochantérien*, Ch.], placé en partie au-dessous du précédent, rayonné, en éventail, s'attache supérieurement aux trois quarts antérieurs de la crête iliaque, à une portion de la face externe de l'ilium, et à l'épine iliaque antérieure et supérieure; inférieurement, à la face externe du grand trochanter. Le *petit fessier* (*petit ilio-trochantérien*, Ch.) a son origine à la partie antérieure inférieure

de l'os iliaque ; il est situé sous le précédent, et se termine à la partie antérieure du grand trochanter. L'action des muscles fessiers est la suivante, d'après Duchenne (de Boulogne) : le grand fessier, extenseur et rotateur en dehors de la cuisse quand il prend son point fixe sur le bassin, étend le bassin sur la cuisse quand le fémur est fixé ; mais il n'agit dans ce dernier sens que dans le saut, la course, l'ascension d'un escalier, etc., et non dans la station droite ; le moyen fessier, abducteur et extenseur dans sa totalité, est fléchisseur et rotateur en dedans par son faisceau antérieur, extenseur et rotateur en dehors par le postérieur ; c'est lui qui, avec le petit fessier, exerce l'action, généralement attribuée au grand fessier, de fixer le bassin sur la cuisse dans la station debout, au repos et pendant la marche ; enfin le petit fessier, outre cette action, produit l'abduction et la rotation en dedans de la cuisse par ses fibres antérieures, en dehors par les postérieures. — *Nerfs fessiers*. Le *supérieur* [*glutæus superior*, Ba.], fourni par le nerf lombo-sacré, sort par l'échancrure sciatique et se ramifie dans les muscles petit et moyen fessiers. L'*inférieur* [*petit nerf sciatique*, *glutæus inferior*, Ba.] vient des deuxième et troisième paires sacrées, sort par la même échancrure, donne des rameaux au grand fessier, et se divise en deux branches : l'une, génitale, destinée à la peau du périnée et à la partie postérieure du scrotum ou de la grande lèvre ; l'autre, fémorale, dont les rameaux se perdent dans la peau de la face postérieure de la cuisse et de la partie supérieure de la jambe. — *Région fessière*. Région située en arrière de la hanche, à la partie supérieure et postérieure du membre abdominal, et limitée en haut par la crête iliaque, en bas par le pli de la fesse, en avant par une ligne qui joint l'épine iliaque antérieure et supérieure au grand trochanter, en arrière par la rainure interfessière et la ligne passant par les insertions du grand oblique. Le squelette est constitué par la fosse iliaque externe et la partie postérieure de la hanche, du col du fémur et du grand trochanter ; les parties molles sont principalement les muscles fessiers, et accessoirement les muscles pelvi-trochantériens. Les vaisseaux sont les artères et veines fessières, ischiatiques, honteuses internes ; les nerfs sont, outre les nerfs fessiers, des branches du fémoro-cutané, le honteux interne et le grand sciatique. Les plaies profondes de la région fessière sont graves, parce qu'elles s'accompagnent souvent de blessures de vaisseaux importants, comme les artères fessière et ischiatique, ou de gros troncs nerveux, tels que le sciatique : les plaies par armes à feu, qui se compliquent de la présence de corps étrangers, de lésions des os du bassin ou des organes pelviens, sont particulièrement graves. La région fessière est souvent le siège d'érythème, d'ecthyma, d'escarres, d'hygromas, d'abcès et phlegmons : les abcès sont chauds ou froids, nés sur place ou venus de la colonne vertébrale ; suivant leur siège au-dessus ou au-dessous de l'aponévrose du moyen fessier, ils ont de la tendance à se propager vers la peau ou vers les parties profondes ; quelquefois le pus se dirige vers la cuisse ou vers le bassin, par l'échancrure sciatique. Les anévrysmes de la région sont ordinairement traumatiques et diffus : le souffle et les pulsations peuvent seuls faire reconnaître la nature de la tumeur, contre laquelle on emploie les injections de perchlorure de fer, si son volume n'est pas considérable ; dans le cas contraire, l'ouverture du sac et la ligature des deux bouts de l'artère sont indiquées ; si cette opération est impraticable, il faut lier l'iliaque interne.

**FESTINATION.** s. f. [de *festinare*, se hâter]. Démarche des malades atteints de *paralysie agitante* ; c'est une tendance particulière à l'accélération, qui, quand elle devient très marquée, aboutit à la *propulsion* (V. ce mot).

**FESTONNÉ, ÉE.** adj. Qui est pourvu d'irrégularités onduleuses en forme de festons. — *Ligne festonnée du cardia*. V. Ligne.

**FÉTIDE.** adj. [*fœtidus*, δυσώδης, all. *stinkend*, angl. *fetid*, it. et esp. *fetido*]. Qui exhale une odeur désagréable sans présenter le caractère putride ou gangreneux. — *Élixir fétide*. V. Élixir. — *Emplâtre fétide*. V. Emplatre. — *Haleine fétide*. V. Haleine. — *Huile fétide*. V. Huile *empyreumatique*. — *Pleurésie fétide*. V. Pleurésie. — *Sueur fétide*. V. Sueur.

**FÉTIDITÉ.** s. f. [*fœtiditas*, δυσωδία, all. *Gestank*, angl. *fetidness*, it. *fetore*, esp. *fetidez*]. Qualité de ce qui est fétide.

**FEU.** s. m. [*ignis*, πῦρ, all. *Feuer*, angl. *fire*, it. *fuoco*, esp. *fuego*). Phénomène qui a lieu lorsque de la chaleur et de la lumière se manifestent simultanément à nos sens. ‖ Dans le langage vulgaire, *feu*, dartre, érysipèle, etc., produisant de l'ardeur dans la partie malade. — *Feu de dents*. V. Strophulus. — *Feu persique*. Le *zona*. — *Feu sacré*, *feu Saint-Antoine*. Maladie (probablement l'ergotisme gangreneux) qui a fait de grands ravages en France vers le XI[e] siècle. — *Feu volage*. Rougeur passagère qu'on aperçoit quelquefois à la face et au cou chez les femmes hystériques ou mal réglées.

**FEUILLE.** s. f. [*folium*, φύλλον, all. *Blatt*, angl. *leaf*, it. *foglia*, esp. *hoja*]. Organe *appendiculaire* des plantes, ordinairement de couleur verte, inséré sur les tiges et leurs divisions. Une *feuille entière* offre ordinairement le *pétiole* et le *limbe* ; parfois il y a un limbe sans pétiole (*feuilles sessiles*), ou un pétiole foliacé sans limbe, ou une simple foliole d'une feuille composée, ou enfin une tige aplatie et en forme de feuille (certains *cactus*). — On recueille, pour l'usage médicinal, les feuilles d'un grand nombre de plantes. Lorsqu'on n'a besoin que des feuilles, on les récolte dans la jeunesse de la plante et avant sa floraison, afin qu'elles soient moins dures (guimauve, chicorée, scabieuse, saponaire, bouillon-blanc, trèfle d'eau). Mais, lorsqu'elles partagent avec les fleurs un principe aromatique qui se perfectionne à mesure que la plante approche de la floraison, il faut attendre cette époque ; et, comme le principe aromatique abonde surtout au sommet du végétal, on récolte à la fois toute la partie supérieure de celui-ci, feuilles et fleurs : c'est ce qu'on nomme *sommités fleuries*. Les feuilles doivent être cueillies par un temps sec, deux ou trois heures après le lever du soleil, et séchées tout de suite avec soin. — *Feuille de noyer*. V. Noyer. ‖ *Feuille de figuier*. En anatomie, ensemble des sillons de la face cérébrale des os pariétaux, qui logent les divisions de l'artère méningée moyenne, et que leur disposition fait comparer aux nervures de la feuille du figuier. ‖ *Feuille de myrte* [*folium myrtinum*]. Spatule terminée en pointe, dont la forme ressemble à celle d'une feuille de myrte, et qu'on employait pour nettoyer les corps des plaies et des ulcères.

**FEUILLÉES.** s. f. pl. Tranchées entourées de branchages qui servent de latrines dans les bivouacs et les campements. Ces fosses doivent être désinfectées au moyen d'une solution de sulfate de fer ou d'un lait de chaux ; elles doivent être renouvelées fréquemment et les anciennes comblées avec de la terre. La désinfection soigneuse des feuillées est indispensable pour prévenir la propagation de la fièvre typhoïde et de la dysenterie dans les armées en campagne.

**FEUILLET.** s. m. [all. *Blättermagen*]. Le troisième estomac des ruminants. ‖ *Feuillet superficiel du fascia lata*. V. Fascia *cribriformis*. ‖ *Feuillet du blastoderme*. V. Blastoderme.

**FEUILLETÉ, ÉE.** adj. — *Tissu feuilleté*. V. Podophylleux.

**FEURS** (France, Loire). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 13°.

**FÈVE.** s. f. [*Vicia faba*, L., *Faba vulgaris*, Lam.; *fève de marais*; κύαμος, all. *Bohne*, angl. *bean*, it. *fava*, esp. *haba*]. Plante indigène (légumineuses, J.) dont les semences, très riches en fécule, sont employées comme aliment et fournissent une des quatre farines résolutives. — *Fève du Bengale.* Galle irrégulière, creuse, astringente comme la noix de galle, et fournie par le *Myrobalan citrin*. — *Fève du Calabar* [all. *Calabarbohne*, angl. *Calabar bean*, it. *fava di Calabar*]. Graine (fig. 296) d'une légumineuse papilionacée phaséolée (*Physostigma venenosum*, Ball.), volubile, de l'Afrique occidentale, servant de poison



Fig. 296. — *Fève* du Calabar.

d'épreuve judiciaire aux indigènes. Cette graine est brune, réniforme, et présente, sur son bord convexe, un petit liséré grisâtre dans un sillon. On en a isolé l'*ésérine*, alcaloïde qui représente le principe actif de la fève de Calabar. Celle-ci a une action spéciale sur les muscles en général, et particulièrement sur ceux qui président aux mouvements de l'iris (Fraser, Giraldès); elle détermine d'abord des tremblements, de l'affaiblissement musculaire, des convulsions, de la dysphagie, de la salivation, puis du ralentissement et de l'irrégularité des battements du cœur, et finalement de la paralysie; dans l'œil, elle amène une contraction de la pupille, qui commence au bout de quelques minutes et atteint son maximum après trois quarts d'heure; en même temps survient une myopie manifeste. L'action générale paraît due à l'abolition des propriétés excito-motrices de la moelle; le resserrement de la pupille résulte de l'excitation du moteur oculaire commun. Comme l'ésérine, la fève de Calabar a été employée dans certaines affections générales du système nerveux, chorée, tétanos, etc., mais elle est surtout utile pour combattre les diverses variétés de mydriase: dans le premier cas, on a administré la poudre (5 à 20 centigr.) et l'extrait alcoolique (5 à 10 centigr.); pour agir sur l'œil, on se sert d'un collyre d'extrait de fève de Calabar au dixième dans la glycérine, ou de carrés de papier imbibés d'une solution d'extrait titrée, dont chacun, placé entre l'œil et la paupière, suffit à produire le myosis (Leperdriel et Reveil); ces papiers peuvent être remplacés par des tablettes de gélatine contenant une quantité déterminée de la solution d'extrait (Hart). V. ÉSÉRINE. — *Fève des champs* ou *de cheval*. V. FÉVEROLE. — *Fève d'Égypte.* Nom du fruit [κύαμος αἰγύπτιος] du *lotus sacré* (*Nelumbium speciosum*, Willdenow; *Nelumbo nucifera*, Gærtner), plante aquatique qui a disparu du Nil, mais se retrouve dans l'Inde et aux Moluques. Le fruit réduit en farine et les racines cuites étaient un aliment des anciens. — *Fève pichurim*. V. PICHURIM. — *Fève de Saint-Ignace.* Semence de l'*Ignacia amara*, L., plante sarmenteuse des Philippines, famille des loganiacées. Elle est fort amère et contient de la strychnine combinée à l'acide igazurique, comme la noix vomique, dont la fève de Saint-Ignace paraît avoir toutes les propriétés thérapeutiques (V. VOMIQUE): on ne l'emploie que sous forme de gouttes amères de Baumé (V. GOUTTE). On donne aussi le nom de fève de Saint-Ignace, au Brésil, aux graines très amères et drastiques du *Ghandiroba* ou *Nhandiroba* (*Fevillea trilobata*, L., *hederacea*, Poiret, *Marcgravii*, Guibourt), famille des cucurbitacées. — *Fève tonka.* Semence du *Coumarouna odorata*, plante légumineuse de la Guyane. Elle est oblongue, aplatie, rugueuse, d'un brun noirâtre, d'une odeur aromatique qu'elle doit à la *coumarine*. (V. ce mot).

**FÉVEROLE.** s. f. [*Faba equina*, *Vicia faba equina*, *gourgane*, *fève des champs* ou *de cheval*]. Variété de fève commune dont la farine très nourrissante est employée pour falsifier celle du froment; elle ne lui donne aucune qualité nuisible, mais elle rend le pain lourd, gris et difficile à digérer.

**FÉVIER.** s. m. [*Carouge à miel*]. Plante de la famille des légumineuses, dont la gousse sert en Amérique à préparer une liqueur fermentée alcoolique.

**FÉVISME.** s. m. V. FABISME.

**FEZ** (Maroc). *Eaux sulfureuses*, chaudes.

**FIBRALBUMINE.** s. f. Substance particulière des globules du sang, qui serait insoluble dans l'eau, tandis que la globuline s'y dissout (Lecanu): ce n'est que de la *globuline* modifiée par les agents d'extraction.

**FIBRE.** s. f. [*fibra*, ἴς, ἰνός, all. *Faser*, angl. *fibre*, it. et esp. *fibra*]. Élément anatomique long et grêle (V. ÉLÉMENT). On admettait autrefois une fibre *élémentaire* constituant la trame de tous les solides du corps humain. Puis on admit plusieurs espèces de fibres: une *cellulaire* ou *lamineuse*; une *albuginée*; une *nerveuse*. — *Fibre aponévrotique*. V. APONÉVROSE. — *Fibre arciforme*. V. ARCIFORME. — *Fibre charnue*. V. CHARNU. — *Fibre dentelée*. V. CRISTALLIN. — *Fibre élémentaire*. V. ÉLÉMENTAIRE. — *Fibre fusiforme*. V. LAMINEUX. — *Fibre gélatiniforme* ou *grise*. V. NERVEUX (*Tube*). — *Fibre lamineuse, laminaire* ou *cellulaire*. V. LAMINEUX. — *Fibre de Müller*. V. RÉTINE. — *Fibre musculaire*. V. FIBRE-CELLULE et MUSCLE. — *Fibre à noyaux*. V. CRISTALLIN. — *Fibre primitive*. V. PRIMITIF. — *Fibre de Remak*. V. NERVEUX (*Tube*) et SYMPATHIQUE. — *Fibre unitive du cœur*. V. CŒUR et UNITIF.

**FIBRE-AXE.** s. f. Synonyme de *cylindre-axe*.

**FIBRE-CELLULE.** s. f. [all. *Zellenfaser*, *Faserzelle*, *contractile Zelle*; *cellule-fibre*, *fibre musculaire de la vie organique*, *fibre musculaire lisse* ou *rubanée*, ou *fusiforme*, *cellule contractile*, *fibro-cellule*]. Mot que l'usage a fait adopter pour désigner les fibres musculaires lisses, malgré l'opposition qui existe entre ces mots *fibre* et *cellule*; les éléments anatomiques qu'il désigne ont à la fois la forme généralement étroite, allongée, aplatie, de

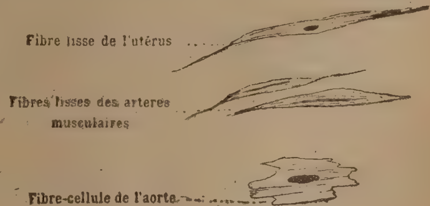



Fig. 297. — *Fibre-cellule.*

beaucoup de fibres, et la structure des cellules, en ce qu'elles renferment un noyau central ou quelquefois deux, avec ou sans granulations moléculaires autour de lui (297). Leur longueur varie de $0^{mm},06$ à $0^{mm},5$, selon les âges et les organes; leur largeur, de $0^{mm},002$ à $0^{mm},010$. Mais on en trouve dans la caduque et dans les artères qui ont le double ou le triple de cette largeur; et, comme leur longueur est peu considérable, elles constituent une variété (*fibres-cellules lamelleuses*) distincte des autres par ses dimensions et sa forme. Elles sont toutes fort minces. La plupart sont assez régulièrement fusiformes, à extrémités

terminées en pointes et plus renflées au niveau du noyau, et ne méritent pas le nom de *fibres rubanées* qu'on leur a donné. Elles sont homogènes, sauf après l'action de l'alcool qui y fait apparaître des fibrilles, mais il n'y a pas de striation transversale. Elles sont formées d'une substance contractile qui présente les mêmes réactions que les disques sombres. Elles sont peu granuleuses, si ce n'est dans l'utérus pendant la grossesse; leur noyau manque souvent de nucléole; beaucoup offrent un à quatre renflements transverses dans chaque moitié de la fibre. Le noyau est remarquable par sa longueur, comparé à son peu de largeur; pourtant il est assez large dans les fibres-cellules lamelleuses. Il est souvent un peu flexueux, courbé en S, surtout après l'action de l'acide acétique, qui ne l'attaque pas, tandis qu'il rend molle, cohérente et homogène la masse de l'élément, sans le liquéfier tout à fait. Autour du noyau se trouve une masse de protoplasma qui envoie de fines cloisons entre les fibrilles, donnant à la coupe transversale d'une fibre l'aspect dit *champs de Cohnheim*. Dans la plupart des régions pourvues de tissu musculaire de la vie organique [V. MUSCULAIRE (*Tissu*)], les fibres-cellules sont disposées en faisceaux arrondis, serrés, larges de $0^{mm},05$ à $0^{mm},10$, perdus en quelque sorte dans le tissu lamineux et invisibles à l'œil nu. Dans la tunique musculaire des vaisseaux sanguins, la fibre-cellule prend l'aspect d'une cellule musculaire aplatie, irrégulière, à bords hérissés de crêtes qui s'engrènent avec celles des fibres voisines. Ces fibres-cellules sont capables d'une contraction lente et soutenue.

**FIBREUX, EUSE.** adj. [ἰνώδης, all. *faserig*, angl. *fibrous*, it. et esp. *fibroso*]. Qui est composé de fibres, qui est formé par une réunion de fibres. ‖ En anatomie, *capsule fibreuse*. V. LIGAMENT. — *Tissu fibreux*. Tissu formé de fibres serrées, très fortes, d'un blanc mat. Il comprend les mêmes éléments que le tissu *lamineux*, mais réunis en faisceaux compacts visibles à l'œil nu, plus fortement adhérents entre eux et entre-croisés en tous sens. Tantôt, uni à de la matière amorphe compacte, il revêt la forme de faisceaux ou de cordons arrondis, et constitue les ménisques interarticulaires du genou, la périphérie de ceux des vertèbres, les capsules et les ligaments articulaires, les ligaments interosseux, le ligament obturateur, etc. Tantôt, formé uniquement de faisceaux conjonctifs très denses, il constitue les *tendons* (V. ce mot). Tantôt, affectant la forme de membranes, il sert d'enveloppes à certains organes; ces *membranes fibreuses* forment plusieurs catégories : 1° celles d'enveloppement, qui sont blanches, brillantes, entourent un grand nombre de viscères et servent à en protéger le parenchyme mou : telles sont la sclérotique, l'albuginée du testicule, les membranes enveloppantes des reins, de l'ovaire, de la rate, de la prostate, des corps caverneux de la verge, de l'urètre et du clitoris, la dure-mère et le péricarde; 2° la membrane du tympan; 3° le tissu des anneaux et des valvules du cœur, des veines et des lymphatiques; 4° les aponévroses d'enveloppe. V. APONÉVROSE. Les vaisseaux sont nombreux dans les parties de ce tissu disposées en membranes; peu abondants au sein des ligaments et des ménisques interarticulaires; moins encore dans le tissu fibreux accidentel. ‖ En pathologie, *corps fibreux*, *tumeur fibreuse*. V. FIBROME. — *Corps fibreux de l'utérus*. V. FIBRO-MYOME. — *Sarcocèle fibreux*. V. SARCOCÈLE *syphilitique*. — *Tissu fibreux accidentel*. Tissu formé de fibres semblables à celles du tissu fibreux naturel, mais développé dans l'économie par suite d'un état morbifique. Le *tissu fibreux accidentel* se présente tantôt sous forme de membranes (plaques ou fausses membranes d'aspect cartilagineux, que le tissu fibreux, uni à de la matière amorphe, forme dans le péritoine ou dans la plèvre); tantôt sous celle de corps isolés (*corps fibreux*). — *Transformation fibreuse* V. ATROPHIE *musculaire*.

**FIBRILLAIRE.** adj. Qui est disposé en filaments très déliés.

**FIBRILLAIRE.** s. f. [*Fibrillaria*]. Ancien nom de diverses mucédinées et des mycéliums.

**FIBRILLE.** s. f. [all. *Fäserchen*, angl. *fibril*, it. et esp. *fibrilla*]. Petite fibre. ‖ *Fibrille musculaire*. V. MUSCULAIRE.

**FIBRILLÉ, ÉE.** adj. Qui est composé de fibrilles.

**FIBRINE.** s. f. [all. *Fibrin*, *Faserstoff*, angl. *fibrin*, *fibrine*, it. et esp. *fibrina*; *fibres du sang*, Hippocrate, Aristote, Galien, Malpighi; *matière fibreuse du sang*, Rouelle, Bucquet; *lymphe coagulante*, ou *coagulable*, *gluten*, Hunter; *partie fibreuse du sang*, Fourcroy; *fibrine*, Fourcroy, an V; *parafibrine* et *bradyfibrine*, Poli (V. BRADYFIBRINE); *lymphe* ou *matière blanche qui se coagule d'elle-même*, Senac, 1749]. Substance albuminoïde qui se sépare spontanément du sang sorti de la veine, ainsi que du chyle, de la lymphe, de la sérosité de l'hydrocèle et de l'ascite, des exsudations inflammatoires, etc., abandonnés à eux-mêmes. En battant le sang avec des baguettes, on se la procure sous forme de filaments d'un blanc grisâtre, qu'on débarrasse de la matière grasse qu'ils retiennent par des lavages à l'éther; mais la fibrine ainsi obtenue est impure; elle contient toujours des résidus globulaires et notamment de la nucléine, en plus ou moins grande abondance; pour la purifier, il faut la laver à l'eau, puis à l'eau salée à 5 p. 100 qui dissout les globulines, puis encore à l'eau, et enfin avec de l'alcool et de l'éther. Quand elle est humide, elle est très élastique; desséchée, elle devient dure, cassante, hygrométrique. Sa constitution est fibrillaire ou fibroïde, selon qu'elle est récemment ou anciennement coagulée. Elle est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; l'acide chlorhydrique étendu (1 à 5 p. 1 000 d'eau la gonfle sans la dissoudre; les liquides alcalins la dissolvent, ainsi que les solutions au dixième de sel marin, de salpêtre, de sulfate de soude (vers 40°); elle décompose l'eau oxygénée : mais elle perd ces propriétés si on la chauffe vers 72°. Elle doit être rangée dans le groupe des *globulines*, bien qu'elle ne soit pas soluble dans les solutions étendues de sel marin à 1 p. 100, comme le sont les autres globulines, mais ce caractère paraît être contingent. Les fausses membranes du croup sont formées presque uniquement de fibrine. Le sang veineux, à l'état normal, en contient en moyenne 2,20 p. 1 000 (Andral, Becquerel et Rodier), de 1,90 à 2,80 : il s'agit ici, non pas du sang pris en masse, qui diffère dans chaque vaisseau, mais du sang du bras. La quantité de fibrine du sang est plus considérable dans les maladies inflammatoires et dans les inflammations locales (Andral et Gavarret). La quantité de fibrine dans le sang est moindre pendant les fièvres graves et les fièvres intermittentes. Dans la fièvre typhoïde et les fièvres éruptives, la diminution est d'autant plus prononcée que les symptômes adynamiques sont plus marqués (Andral). Elle ne diminue pas, ou même augmente à la suite de saignées répétées. Plus le sang contient de fibrine, plus vite se déposent les globules du sang. Sa densité est plus grande que celle de l'eau et que celle du sérum sanguin privé de fibrine. Il y en a plus chez les herbivores que chez les carnivores. La fibrine n'existe pas dans le sang circulant; le plasma contient deux globulines, dont l'une, paraglobuline ou sérum-globuline, avait été désignée à tort sous le nom de *substance fibrinoplastique*, tandis que l'autre, appelée *fibrinogène* (V. ce mot), sert seule à la formation de la fibrine; celle-ci se forme par l'action sur le fibrinogène du ferment de la fibrine ou *plasmase*. La formation de la fibrine, qui est le phénomène essentiel de la coagulation du sang, est donc due à la mise en liberté de la *plas-*

*mase*, qui vient aussitôt dédoubler le fibrinogène. Quant à la plasmase elle-même, on admet généralement qu'elle est produite par les globules blancs. — On a souvent parlé de l'*organisation* (V. ce mot) de la fibrine comme point de départ de la génération des divers produits morbides, d'après le simple examen extérieur des *concrétions fibrineuses stratifiées*, telles qu'elles se présentent dans certains cas, avec une apparence de texture due aux conditions de coagulation. La fibrine coagulée se montre en effet dans l'économie vivante sous *deux formes* distinctes, correspondant aux conditions, également de deux ordres, dans lesquelles a eu lieu la coagulation. La *première forme* est celle de *concrétions fibrineuses polypiformes* (V. Fibrineux) du cœur contre les valvules, ou sur un point de l'endocarde enflammé ou devenu rugueux : tel est le cas de la production des couches qui tapissent les poches anévrysmales, ou de la production du caillot dans une artère liée, caillot qui se forme d'abord au contact des bords rugueux et plissés des membranes rompues par la ligature. Il est une *deuxième forme* de fibrine coagulée qui reçoit le nom de *caillot* (V. Caillot et Rétraction), et qui se produit sur le vivant, dans le cas d'épanchement sanguin apoplectique ou autre, où lorsque le courant sanguin de quelque cavité vasculaire normale ou pathologique est interrompu. Le caillot diffère des concrétions en ce que toute la fibrine du liquide, passant en même temps à l'état solide, a entraîné les globules rouges et blancs du sang, et, par suite, se trouve formée à la fois de fibrine et de globules dont la masse est plus grande que la fibrine même. — *Fibrine musculaire* ou *des muscles*. V. Musculine. — *Fibrine végétale*. V. Gluten.

**FIBRINEUX, EUSE.** adj. [all. *fibrinös*, angl. *fibrinous*, it. et esp. *fibrinoso*]. Qui est composé de fibrine ; qui en contient; qui en présente les caractères. — *Aliment fibrineux*. V. Aliment. — *Bronchite fibrineuse*. V. Pneumonie *fibrineuse*. — *Concrétions fibrineuses* ou *sanguines*. Production de nouvelle formation qui résulte de la coagulation de la fibrine, pendant la vie, dans les cavités du cœur ou des vaisseaux. La fibrine se coagule dans les parties du système vasculaire où la circulation est ralentie, comme dans les anévrysmes, et où la surface interne est rendue irrégulière par la présence de concrétions athéromateuses ou crétacées, comme sur les colonnes charnues et les valvules du cœur (*concrétions polypiformes*) ; la coagulation de la fibrine est encore facilitée par l'état cachectique des sujets. Les concrétions fibrineuses datant de la vie sont fermes, moins humides que les caillots qui se forment après la mort, adhérentes ordinairement avec les parois du vaisseau, non par l'effet d'une lymphe coagulable destinée à opérer cette agglutination, mais par le fait du contact très intime des deux corps, dont les surfaces sont moulées molécule à molécule l'une sur l'autre. La consistance des concrétions est assez grande ; on y produit difficilement des déchirures, surtout dans la partie adhérente aux parois vasculaires et à la surface de celles qui, flottant dans la cavité du cœur, n'adhèrent que par une partie de leur étendue. La fibrine y est en faisceaux grisâtres intriqués, ou disposée par couches concentriques superposées, se déchirant en faisceaux d'aspect fibreux dans les poches et dilatations vasculaires. Elle se déchire en faisceaux fibreux longitudinaux dans les concrétions allongées des vaisseaux. Dans les concrétions courtes, arrondies, des veines, ou polypiformes du cœur, elle peut avoir pris une apparence compacte, ou l'apparence de faisceaux fibreux courts, concentriques ou à peu près, disposition souvent plus visible à la déchirure qu'à la coupe. Dans les veines, surtout vers le haut des concrétions, les couches sont concentriques ou pelotonnées sous une enveloppe représentée par une couche extérieure commune. Laënnec les considérait comme susceptibles de s'organiser, et admettait que certaines végétations verruqueuses véritablement organisées résultent de cette organisation (V. Pseudo-pus). Un liquide ayant la couleur du pus, mais moins visqueux, assez consistant, ou au contraire très fluide, peut se trouver entre les caillots fibrineux des anévrysmes ; dans le centre de ceux des veines et des artères, remplissant une sorte de canal central que présente le caillot dans toute ou dans une partie de sa longueur, qu'il soit gros ou seulement du volume d'une plume ; dans les caillots adhérents aux parois du cœur et encore mous, sans couches d'aspect fibreux ; au centre de concrétions anciennes à parois dures, couenneuses, simulant alors un kyste ou un abcès dans la concrétion. V. Rétraction. — *Exsudat fibrineux*. V. Exsudat. — *Globule fibrineux du sang, du pus, du mucus*. V. Leucocyte. — *Pneumonie fibrineuse*. V. Pneumonie. — *Réticulum fibrineux* (V. Fibrino-diagnostic). — *Transformation, tumeur fibrineuses*. Noms sous lesquels on a décrit autrefois soit des tumeurs fibro-plastiques (V. ce mot), soit des tumeurs hypertrophiques glandulaires, etc., d'après l'hypothèse erronée que la fibrine du sang peut s'organiser après coagulation, et que ces tumeurs naissent de la sorte.

**FIBRIN-FERMENT.** s. m. Nom donné par Alex. Schmidt à une substance contenue dans le sérum sanguin, et capable sous un poids très faible de coaguler le fibrinogène ; c'est la *plasmase* de Bourquelot.

**FIBRINO-DIAGNOSTIC.** s. m. Méthode de diagnostic basée sur la recherche de la quantité de fibrine contenue dans le sang, au moyen de l'observation du réticulum fibrineux ; quand il y a augmentation de la fibrine, les mailles du réseau sont plus serrées. Hayem distingue trois variétés de réticulum : le *réticulum fibrineux franc*, dont le

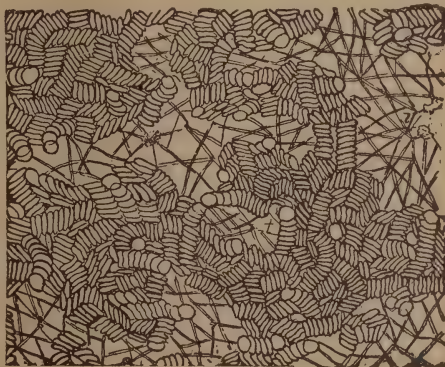


Fig. 298. — *Fibrino-diagnostic.*

type est fourni par le sang pneumonique (fig. 298), et qui se rencontre aussi dans le rhumatisme articulaire aigu, la goutte aiguë, les inflammations suppuratives, etc. ; le *réticulum fibrineux atténué*, à fibrilles épaisses et moins serrées, qui apparaît à la fin des maladies précédentes, et dans les phlegmasies symptomatiques et secondaires ; enfin le *réticulum fibrineux à fibrilles grêles* très nombreuses, que l'on rencontre dans la fièvre typhoïde, les suppurations chroniques et certaines variétés de tuberculose et de cancer. D'après Gilbert et Fournier, l'augmentation de la fibrine du sang se produirait en vue d'exsudations fibrineuses locales et correspondrait, de même que la leucocytose, à une réaction défensive de l'organisme.

**FIBRINOGÈNE.** s. m. Substance albuminoïde qui existe à l'état de dissolution dans le plasma sanguin et dans d'autres liquides spontanément ou non spontanément coa-

gulables, et qui a pour caractère principal de se dédoubler sous l'influence de la plasmase ou ferment de la fibrine et en présence des sels de calcium en une matière albuminoïde soluble, qui est une globuline, et une substance insoluble, la *fibrine*. Elle se trouve associée dans le plasma sanguin à une autre matière albuminoïde, la *sérum-globuline* ou *substance fibrino-plastique*; néanmoins, il est loisible de séparer ces deux substances en profitant de leur inégale solubilité dans l'eau salée. Elle se présente sous la forme de flocons volumineux, gluants, faciles à distinguer des filaments de fibrine. C'est une *globuline* et, comme telle, elle est insoluble dans l'eau, et soluble dans les solutions étendues de sels neutres. Ses solutions sont coagulables par la chaleur à 56°; à cette température, en même temps qu'elle se coagule, elle se dédouble, en donnant une substance qui reste à l'état liquide et qui ne se coagule plus qu'à 64°. Elle décompose l'eau oxygénée. Le ferment de la fibrine ou *plasmase* agit sur elle, d'après Hammarsten, en la dédoublant en fibrine d'une part, et d'autre part en une globuline soluble, coagulable à 64°.

**FIBRINO-PLASTIQUE.** adj. — *Substance fibrino-plastique* [*paraglobuline* ou *sérum-globuline*]. Substance albuminoïde, qui, comme le fibrinogène, existerait, d'après Virchow et Schmidt, dans tous les liquides, normaux ou pathologiques, de l'économie, susceptibles de fournir de la fibrine en se coagulant. D'après Schmidt, cette substance contribuerait avec le fibrinogène à la formation de la fibrine; mais Hammarsten a démontré qu'il n'en est rien, et que la fibrine se forme aux dépens du fibrinogène seul. Il convient donc de rejeter le terme de *substance fibrino-plastique* qui prête à confusion, et de désigner la seconde globuline qui existe dans le plasma à côté du fibrinogène sous le nom de *sérum-globuline* ou *paraglobuline*.

**FIBRO-CARTILAGE.** s. m. Tissu cartilagineux dont la substance fondamentale est fibroïde, au lieu d'être homogène, sans cependant se subdiviser en fibres isolées. Tels sont : les ligaments intervertébraux, les synchondroses, les cartilages de l'oreille, ceux de Santorini et de Wrisberg, celui de la trompe d'Eustache, l'épiglotte, la surface des cartilages interarticulaires et les revêtements cartilagineux des surfaces de l'articulation temporo-maxillaire. V. CARTILAGE. — *Fibro-cartilage tarse.* V. TARSE.

**FIBRO-CARTILAGINEUX, EUSE.** adj. — *Tissu fibro-cartilagineux.* V. FIBRO-CARTILAGE.

**FIBRO-CELLULAIRE.** adj. Qui participe du tissu fibreux et du tissu cellulaire ou lamineux.

**FIBRO-CELLULE.** Mauvais mot pour *fibre-cellule*.

**FIBRO-CHONDRITE.** s. f. [de *fibra*, fibre, et χόνδρος, cartilage]. Inflammation des fibro-cartilages.

**FIBRO-CYSTIQUE** ou **FIBRO-KYSTIQUE.** adj. [de *fibre*, et κύστις, vessie ou kyste]. — *Tumeur fibro-cystique* ou *fibro-kystique*. Tumeur fibreuse compliquée par la présence des kystes dont le point de départ diffère selon le siège de la tumeur. Dans la mamelle, par exemple, les kystes dérivent des tubes glandulaires ou galactophores qui restent encore çà et là entre les faisceaux fibreux. Les tumeurs fibreuses qui se développent assez fréquemment dans la mâchoire inférieure, dans les os longs, etc., sont souvent compliquées de kystes dont le point de départ anatomique n'est pas bien connu. Dans ces tumeurs les faisceaux fibreux sont très denses, à fibres accompagnées d'une matière amorphe tenace qui les maintient très adhérentes ensemble, et de granulations moléculaires, azotées ou graisseuses, assez abondantes pour rendre jaunâtre le tissu. Il s'y trouve assez souvent aussi des portions éparses de cartilage et de fibro-cartilage, avec des myéloplaxes isolées ou en masses rougeâtres, mais rarement des médullocelles.

**FIBROGÈNE.** Mauvais mot pour *fibrinogène*.

**FIBROÏDE.** adj. [de *fibre*, et εἶδος, apparence]. Se dit de ce qui ressemble au tissu fibreux. — En anatomie générale, se dit de toute substance organisée, homogène, qui offre des *stries* droites ou onduleuses, parallèles ou entre-croisées, se comportant, au point de vue de la direction, comme des fibres, mais ne pouvant être isolées et séparées les unes des autres.

**FIBROÏDE.** s. m. Tumeur se rapprochant du tissu fibreux, d'après quelques auteurs.

**FIBRO-KYSTIQUE.** adj. V. FIBRO-CYSTIQUE.

**FIBROME.** s. m. [de *fibre*, et de la terminaison *ome*, généralement adoptée pour désigner les tumeurs]. Nom générique proposé par Verneuil, et généralement adopté, pour désigner les tumeurs fibreuses ou *corps fibreux*. Ce sont des néoplasies formées uniquement de tissu fibreux; c'est donc improprement que l'on désigne parfois sous le nom de *fibrome* certaines tumeurs de l'utérus formées en grande partie de tissu musculaire, et auxquelles le nom de *fibro-myome* s'applique plus exactement. Les fibromes peuvent se rencontrer au niveau de la peau, du tissu conjonctif sous-cutané, des aponévroses, des tendons, des glandes, des nerfs, du périoste, des os, etc. Leur forme est en général régulièrement arrondie, leur surface lisse, leur consistance ferme et comme élastique, leur volume variable d'une noisette à un œuf de poule ou même à une tête d'enfant. A la coupe, ces tumeurs paraissent formées d'un tissu blanc qui se décompose en faisceaux concentriques ou entre-croisés. Ce sont des faisceaux conjonctifs séparés par des cellules plates, sans interposition de fibres élastiques; les vaisseaux sont plus ou moins nombreux suivant les cas. Ces tumeurs peuvent subir diverses infiltrations ou transformations : l'*infiltration séreuse*, l'*infiltration muqueuse*, souvent combinée avec la *transformation graisseuse*, la *calcification*, enfin la *gangrène*. Ces tumeurs sont d'un pronostic bénin; elles peuvent néanmoins devenir graves par suite de leur développement et de leur siège (fibromes naso-pharyngiens); enfin elles peuvent subir à un moment donné la transformation sarcomateuse. Le seul traitement est l'ablation chirurgicale.

**FIBRO-MUQUEUX, EUSE.** adj. Se dit d'une muqueuse superposée à une membrane fibreuse, ou d'une muqueuse à trame fibreuse, comme celle des sinus maxillaires, etc.

**FIBRO-MYOME.** s. m. Tumeur formée à la fois de tissu fibreux et de tissu musculaire lisse, se rencontrant au niveau de l'utérus; on la désigne encore sous les noms de *fibrome*, *corps fibreux*, *hystérome* (Broca), *hystéro-myome*. La proportion des éléments musculaires et fibreux est variable suivant les cas; les tumeurs musculeuses sont plus molles et se rencontrent surtout au niveau du corps; les tumeurs fibreuses sont dures et plus fréquentes dans le col. Les fibro-myomes présentent une structure qui est celle du tissu utérin, et renferment des vaisseaux, plus ou moins nombreux suivant les cas, et des nerfs. Ils peuvent présenter différentes transformations : dégénérescence graisseuse, calcification, ramollissement, transformation caverneuse (*fibro-myome télangiectasique*), suppuration, gangrène. Ils peuvent être uniques, mais le plus souvent ils sont multiples; leur nombre peut alors devenir considérable. Ils se développent soit en plein tissu utérin (*fibro-myomes interstitiels* ou *intrapariétaux*), soit sous la muqueuse (*fibro-myomes sous-muqueux*), soit au contraire en soulevant le péritoine (*fibro-myomes sous-péritonéaux* ou *sous-séreux*); enfin parfois ils se développent entre les deux feuillets du ligament large. Ils peuvent être sessiles, ou au contraire *pédiculés*, et dans ce cas, si la torsion du pédicule vient à se produire, la tumeur peut se gangrener. Suivant le degré de développement de la tumeur, suivant la place qu'elle occupe dans l'utérus, les symptômes varieront beaucoup. Les uns tiennent à la compression des organes voisins (vessie, rectum, vaisseaux et nerfs du bassin), les autres sont purement

utérins (métrorragies parfois abondantes et rebelles, leucorrhée, allongement de la cavité utérine). Ces tumeurs, dont la cause directe est inconnue, paraissent se développer de préférence au moment de la vie génitale de la femme; elles subissent parfois un temps d'arrêt ou même une rétrocession à la ménopause. Le seul traitement efficace est l'ablation, qui sera rendue nécessaire soit par l'abondance des hémorragies, soit par les douleurs, soit par le développement considérable de la tumeur.

**FIBRO-MYXOME.** s. m. V. MYXOME.

**FIBRO-PLASTIQUE.** s. m. et adj. Qui donne naissance à des fibres. — *Cellules, corps* ou *éléments fibro-plastiques*. V. EMBRYOPLASTIQUE et LAMINEUX. — *Tissu, tumeur fibro-plastique.* Tissu cellulaire de production accidentelle sous forme de tumeurs composées surtout de corps fusiformes (Lebert); en outre des vaisseaux, on y trouve de la matière amorphe, et des myéloplaxes, des myélocytes, des médullocelles. Il semble que sous ce nom, maintenant démodé, on ait décrit à la fois des productions inflammatoires et des sarcomes. V. SARCOME.

**FIBRO-SÉREUX, EUSE.** adj. Se dit d'un organe composé d'une membrane séreuse superposée à une membrane fibreuse : les capsules articulaires, par exemple.

**FIBRO-VASCULAIRE.** adj. Se dit d'un tissu composé de fibres et de vaisseaux.

**FIBULATION.** s. f. V. INFIBULATION.

**FIC.** s. m. [*ficus*, σύκωσις, σύκωμα, all. *Feigwarze*, angl. *fig*, it. *fico*, esp. *higo*]. Excroissance charnue, à pédoncule étroit et à sommet granuleux et renflé, à laquelle on trouve quelque ressemblance avec le fruit appelé *figue*.

**FICAIRE.** s. f. V. RENONCULE.

**FICARINE.** s. f. Substance qu'on retire de la ficaire (*Ficaria ranunculoïdes*), surtout de la racine, en évaporant à siccité la solution alcoolique de l'extrait aqueux de la plante. Analogue à la saponine, dont elle se distingue en ce qu'elle n'est pas colorée par les persels de fer, la ficarine est jaune clair, sucrée, puis amère, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool absolu. Elle peut remplacer la ficaire comme topique antihémorroïdal, en lotions, pommade, ou liniment (Saint-Martin).

**FICARIQUE.** adj. — *Acide ficarique.* Substance très âcre, volatile, décomposable par la chaleur, que renferment la ficaire, et probablement toutes les renonculacées (Saint-Martin).

**FIDERIS** (Suisse, Grisons). *Eaux bicarbonatées sodiques, ferrugineuses*, contenant 1gr,160 de sels, dont 0gr,586 de carbonate de soude et 0gr,018 de carbonate de fer ; eaux froides, 9°. Établissements : buvette, bains.

**FIEL.** s. m. [*fel*, χολή, all. *Galle*, angl. *gall*, it. *fiele*, esp. *hiel*]. Synonyme de *bile*, spécialement bile des animaux. — *Extrait de fiel de bœuf.* On le prépare pour l'usage médicinal en passant et faisant évaporer du fiel de bœuf au bain-marie, jusqu'à consistance d'extrait. Cette matière a été employée comme apéritive, comme sédative de la circulation, pour suppléer à l'insuffisance de la sécrétion biliaire, et contre l'héméralopie : dose, 2 à 4 grammes. — *Vésicule du fiel.* Le réservoir de la bile de l'homme et des animaux. || *Fiel-de-terre.* Nom vulgaire de la *fumeterre* et de la *petite centaurée*, plantes très amères.

**FIENTE.** s. f. V. EXCRÉMENT.

**FIESOGH.** s. m. V. FASKOOK.

**FIESTEL** (Allemagne, Prusse). *Eaux sulfatées calciques*, contenant 2gr,142 de sels, dont 1gr,441 de sulfate de chaux ; eaux froides, 12 à 14°. Établissements : boisson, bains, boues.

**FIÈVRE.** s. f. [*febris*. πῦρ, πυρετός, all. *Fieber*, angl. *fever*, it. *febbre*, esp. *calentura*]. Dans le sens le plus général, état morbide essentiellement caractérisé par une élévation durable et pathologique de la température du corps, et accessoirement par plusieurs autres symptômes moins constants et moins importants, dont la réunion forme un ensemble appelé aussi *mouvement fébrile*. Les principaux de ces phénomènes sont l'accélération du pouls, la diminution de la quantité des urines et en général de la plupart des sécrétions (salive, suc gastrique, bile), enfin par la combustion d'une plus grande quantité de matériaux avec oxydation incomplète. L'hyperthermie est variable : elle peut aller de 38° à 41° (V. HYPERTHERMIE) ; elle est le plus souvent générale, à la fois centrale et périphérique ; mais parfois il y a élévation notable de la température centrale sans qu'il y ait une sensation de chaleur bien marquée à la peau. La manière dont se déroulent les manifestations de la fièvre, la chaleur morbide principalement, permet de lui reconnaître les trois périodes suivantes : 1° l'*invasion*, précédée ou non de prodromes, tels que malaise général, courbature, anorexie, et marquée surtout par l'ascension de la température. Le début de cette ascension, qui est celui du mouvement fébrile, peut être lent, graduel ; plus souvent, il est rapide, brusque, et accompagné d'un *frisson* (V. ce mot) qui manque dans le premier cas. Ce frisson varie en intensité depuis le frissonnement jusqu'au claquement de dents, et en durée de quelques minutes à deux heures, pendant lesquelles la peau décolorée présente le phénomène de la *chair de poule*. Quelquefois il y a non pas un frisson unique, mais une série de petits frissons qui se répètent pendant un espace de temps plus ou moins long. En même temps, l'amplitude du pouls est diminuée, sa fréquence est augmentée ; les pulsations cardiaques sont rapides et tumultueuses ; la respiration est accélérée ; l'urine est claire et abondante, et contient déjà une proportion d'urée supérieure à la normale. Avec ou sans frisson, la température interne monte pendant cette première période, brusquement ou par une série d'oscillations ascendantes, et atteint son maximum au bout d'un temps variable qui marque la durée de l'invasion ; — 2° la *période d'état*, qui commence au moment où le maximum de la chaleur morbide (ordinairement compris entre 39° et 41°) est atteint, et qui existe tant que la température reste la même. Sa durée est variable : elle ne dépasse pas quelques heures dans la fièvre intermittente, elle atteint plusieurs jours dans les fièvres éruptives, et plus encore dans certains états typhoïdes ; toutefois, dans ces derniers cas, elle est interrompue le matin par des rémissions, le soir par des exaspérations, qui lui enlèvent le caractère d'une absolue continuité. Le commencement de cette période s'annonce par des bouffées de chaleur, remplaçant le froid du début : puis apparaît une chaleur générale, appréciable au thermomètre, qui marque 38° à 40°, et à la main, qui perçoit en même temps la sécheresse de la peau ; le pouls prend une amplitude et une fréquence exagérées ; la soif est vive, et l'anorexie complète ; la respiration reste fréquente, mais l'oppression diminue ; les urines sont rouges, rares, et renferment un excès d'urée, d'acide urique, d'urates, et de produits similaires de désassimilation ; — 3° la *terminaison*, qui est mortelle ou favorable. Dans le premier cas, tous les symptômes de la seconde période, y compris la chaleur morbide, augmentent d'intensité, et aboutissent au collapsus. Dans le second cas, deux circonstances peuvent se présenter : tantôt la terminaison est rapide, l'abaissement de la température est si brusque, que la chaleur interne est redevenue normale en quelques heures : c'est la terminaison par *défervescence* qu'on observe surtout quand le début a été également rapide, et qui s'accompagne souvent de *phénomènes critiques*, inconstants dans leur nature comme dans leur existence, tels que sueurs, diarrhée, hémorragies, etc. ; tantôt la terminaison est lente, la température descend lentement et graduellement, c'est la terminaison par *lysis*.

Dans cette période, en même temps que diminue la chaleur du corps, la peau, précédemment sèche, se couvre de sueurs, le pouls diminue de fréquence, l'appétit reparaît, etc. Les causes de la fièvre sont nombreuses; Bouchard distingue, au point de vue pathogénique, les *fièvres fonctionnelles* et les *fièvres nutritives*. Les premières résultent du fonctionnement exagéré d'un tissu ou d'un appareil dont l'activité normale produit de la chaleur; c'est ainsi qu'on décrit une *fièvre musculaire*, qui se produit à la suite d'un exercice musculaire excessif chez des individus incapables de se débarrasser du calorique en excès (convalescents); la fièvre du travail de l'accouchement, qui se produit dès l'expulsion du placenta, la fièvre de digestion, la fièvre de lait (V. plus bas) rentrent dans cette catégorie. Les fièvres nutritives résultent de la vie exagérée des tissus; les fièvres nerveuses (émotionnelle, thermale, par irritation mécanique des centres nerveux, hystérique) sont d'ordre nutritif. Mais les causes de beaucoup les plus fréquentes de la fièvre sont les infections et les intoxications; les premières agissent d'ailleurs par les poisons que sécrètent les microbes; de sorte que la fièvre se trouve due à l'action d'une substance toxique venue du dehors (poisons végétaux, poisons animaux, poisons microbiens) ou fabriquée par l'économie (auto-intoxication). De l'ensemble morbide qui constitue le mouvement fébrile, un seul élément est constant, c'est la chaleur exagérée : aussi est-ce l'origine de ce phénomène qu'ont cherché à découvrir les auteurs qui ont voulu donner une explication de la fièvre, confondant ici à juste titre la partie avec le tout. D'après Marey, l'acte primitif de la fièvre est un spasme des petits vaisseaux, qui détermine le frisson, l'état exsangue de la peau, les battements du cœur, l'oppression, par concentration de la chaleur vers la profondeur de l'organisme; à ce spasme succède un relâchement vasculaire, qui détermine une accélération du cours du sang, un abaissement de la tension artérielle, un accroissement de la force du pouls, une accélération des mouvements cardiaques, et une élévation de la température : cette théorie mécanique fait comprendre les deux phases par lesquelles passe la distribution de la chaleur du corps, elle n'explique pas sa production exagérée. Celle-ci est évidemment sous la dépendance d'une augmentation anormale des combustions organiques; augmentation démontrée par l'abondance des produits de dénutrition qu'on trouve, pendant la fièvre, dans l'urine, sous forme d'urée, d'acide urique, de leucine, créatine, tyrosine, etc., et dans l'exhalation pulmonaire qui, pendant la période d'état, renferme une proportion d'acide carbonique presque toujours double de la proportion normale. Toutefois Traube a prouvé que l'augmentation des combustions n'est pas toujours suivie de celle de la chaleur : si donc la chaleur morbide a, en partie, cette origine, elle doit avoir une autre cause plus générale, qu'on attribue actuellement à un vice de distribution de la chaleur produite, déterminé par un trouble du centre nerveux qui sert de régulateur à la circulation et à la température, et qui, d'après Tscheschichin, se trouve au point de jonction du bulbe et de la protubérance annulaire : ce trouble nerveux lui-même est regardé comme engendré par une altération du sang, bien que l'examen de ce liquide n'y ait fait découvrir aucune lésion spéciale, mais seulement une augmentation de fibrine et de globules au début des fièvres symptomatiques d'inflammations (et non dans les autres), et plus tard une diminution de ces mêmes éléments, avec apparition des mêmes produits de dénutrition que dans l'urine. La combustion générale, et, par suite, la désassimilation rapide, qui constituent la fièvre, expliquent l'amaigrissement dont est suivi tout mouvement fébrile; d'autre part, son développement par trouble du système nerveux rend compte des phénomènes morbides dépendants de ce système, spasmes vasculaires, convulsions, prostration, soubresauts des tendons, hyperesthésies, anesthésies, etc. La fièvre est justiciable de moyens hygiéniques, tels que le repos physique et intellectuel, la diète, les boissons fraîches et délayantes, etc.; ou thérapeutiques, sulfate de quinine, mercuriaux, arsenicaux, digitale, vératrine, émissions sanguines, application du froid. — De la *fièvre*, symptôme commun d'un grand nombre d'inflammations localisées, il faut distinguer les *fièvres* (ou *pyrexies*), affections générales, aiguës, dans lesquelles le mouvement fébrile constitue le phénomène le plus important de la maladie, et qui, même si une lésion organique se développe consécutivement, restent primitives et générales, leur cause devant être cherchée dans l'envahissement de l'économie par un microorganisme pathogène : elles dépendent des humeurs, ce sont des maladies, et non des symptômes (Galien); ce sont des maladies générales caractérisées par la fièvre sans aucune affection locale ou primitive (Cullen). La distinction longtemps conservée entre les fièvres *essentielles*, primitives, indépendantes de toute lésion organique, et les fièvres *symptomatiques*, causées par une inflammation externe ou interne, ne peut être maintenue : que l'infection cause ou non une inflammation locale, la fièvre est toujours le résultat de la résorption des produits toxiques fabriqués par les microbes. D'après leur durée, on peut ranger les fièvres dans trois groupes distincts : 1° *fièvres éphémères*, courbatures, synoques, qui durent un ou plusieurs jours, et se terminent ordinairement par quelque phénomène critique; 2° *fièvres intermittentes*, *rémittentes* et *pseudo-continues*; 3° *fièvres continues*, qui comprennent la dothiénentérie, le typhus, la fièvre jaune, la peste, la morve, la fièvre puerpérale, puis les exanthèmes fébriles, variole, rougeole, scarlatine, vaccine, clavelée, suette. — *Fièvre d'accès*. Celle qui rentre dans le type des fièvres *intermittentes* ou des fièvres *rémittentes*. V. ACCÈS, INTERMITTENCE, INTERMITTENT et RÉMITTENT. — *Fièvre adéno-méningée*. Nom donné par Pinel à la forme *muqueuse* (ou *pituiteuse*) de la *dothiénentérie*. V. ce mot et MUQUEUX. — *Fièvre adéno-nerveuse*. Nom donné par Pinel à la *peste du Levant*. — *Fièvre adynamique*. Nom donné par Pinel aux fièvres dans lesquelles la faiblesse musculaire est extrême, en particulier à la *fièvre typhoïde*. V. ADYNAMIE et DOTHIÉNENTÉRIE. — *Fièvre adynamo-ataxique*. Fièvre à la fois adynamique et ataxique (Bégin). — *Fièvre agrypnode*. V AGRYPNODE. — *Fièvre algide*. Fièvre caractérisée par la durée ou l'intensité du frisson (Torti). — *Fièvre amphémérine*. V. AMPHÉMÉRINE. — *Fièvre angiocardique*. Celle que cause l'endocardite. — *Fièvre angioténique*. V. ANGIOTÉNIQUE. — *Fièvre anomale*. V. ANOMAL. — *Fièvre aphteuse*. V. APHTEUSE (*Fièvre*). — *Fièvre ardente*. V. CAUSUS. — *Fièvre des armées*. V. TYPHUS. — *Fièvre arthritique*. Fièvre qui accompagne quelquefois l'accès de goutte. — *Fièvre asode*. V. ASODE. — *Fièvre asthénique*. Synonyme de *fièvre adynamique*. — *Fièvre ataxique* (Pinel). Forme grave de certaines fièvres, particulièrement de la dothiénentérie, caractérisée par la prédominance de l'*ataxie*. — *Fièvre ataxo-adynamique*. V. ATAXO-ADYNAMIQUE. — *Fièvre auriginеuse*. V. AURIGINEUX. — *Fièvre automnale*. Fièvre *intermittente* qui a lieu en automne. — *Fièvre bâtarde*. V. ILLÉGITIME. — *Fièvre bilieuse*. Nom donné : 1° à l'*embarras gastrique* fébrile; 2° à une forme de la fièvre rémittente ou de la fièvre pseudo-continue qui règne de préférence dans les pays chauds. — *Fièvre bilieuse pernicieuse*. V. PERNICIEUX. — *Fièvre blanche* (Sauvages). La *chlorose*. — *Fièvre brisant les os*. V. DENGUE. — *Fièvre bulleuse*. V. PEMPHIGUS. — *Fièvre cacochymique*. V. HECTIQUE. — *Fièvre des camps*. V. TYPHUS. — *Fièvre carditique*. V. CARDITIQUE. — *Fièvre catarrhale*.

Nom employé comme synonyme de *fièvre muqueuse*, et quelquefois de *catarrhe pulmonaire*. — *Fièvre cathémérine*. V. CATHÉMÉRINE. — *Fièvre cérébrale*. Variété de la fièvre ataxique caractérisée par des symptômes d'excitation nerveuse très intense. ‖ Plus ordinairement la *méningite*. — *Fièvre charbonneuse*. V. CHARBON. — *Fièvre chaude*. Nom vulgaire de la *fièvre cérébrale* et de la *manie aiguë*. — *Fièvre cholérique*. Fièvre *pernicieuse*, ou dysenterie cholériforme. — *Fièvre chronique*. Nom donné autrefois à la *fièvre intermittente*. — *Fièvre claveleuse*. La *clavelée*. — *Fièvre colliquative*. La fièvre *hectique*. — *Fièvre comateuse*. Fièvre *pernicieuse* dont l'accès est marqué par un assoupissement profond. — *Fièvre congestive*. V. CONGESTIF. — *Fièvre de consomption*. La fièvre *hectique*. — *Fièvre contagieuse des vaisseaux*. V. TYPHUS. — *Fièvre continente*. Celle qui ne présente ni intermission ni rémission. — *Fièvre critique*. Augmentation de la fièvre, considérée comme un des signes par lesquels s'annonce la *crise* d'une maladie. — *Fièvre de croissance*. V. CROISSANCE. — *Fièvre décimane*. Variété de fièvre *intermittente* qui revient tous les dix jours (Zacutus Lusitanus). — *Fièvre demi-tierce*. V. HÉMITRITÉE. — *Fièvre dépuratoire*. Celle qui s'accompagne d'un exanthème, supposé dû à une humeur impure entraînée par l'éruption. — *Fièvre diaire*. La fièvre *éphémère*. — *Fièvre diathésale*. Fièvre qui se montre sous l'influence de quelque diathèse. — *Fièvre diaphorétique*. Fièvre continue accompagnée d'une sueur continuelle. — *Fièvre dissociée*. Fièvre dans laquelle l'état du pouls ne marcherait pas de pair avec la température; c'est ainsi que, dans la deuxième période de la méningite tuberculeuse de l'enfance, la température reste notablement au-dessus de la normale, tandis que le pouls tombe de 120 à 70 ou 60 par minute (Jaccoud). — *Fièvre double-quarte* [*febris duplex quartana*, all. *Doppeltviertägig*], *Fièvre double-quotidienne*, *Fièvre double-tierce* [*febris duplex tertiana*, all. *Doppeltdrittägig*]. Différents types de fièvre *intermittente*. — *Fièvre dysentérique*. Fièvre *pernicieuse* avec accidents intestinaux dysentériques. — *Fièvre élode*. V. HÉLODE. — *Fièvre entéro-mésentérique*. V. ENTÉRO-MÉSENTÉRIQUE. — *Fièvre éphémère*. V. COURBATURE et ÉPHÉMÈRE. — *Fièvre épiale*. V. ÉPIALE. — *Fièvre érotique*. V. ÉROTIQUE. — *Fièvre erratique*. V. ERRATIQUE. — *Fièvre éruptive*. V. ÉRUPTIF. — *Fièvre érysipélateuse*. V. ÉRYSIPÉLATEUX. — *Fièvre essentielle*. V. FIÈVRE. — *Fièvre exanthématique*. V. EXANTHÉMATIQUE. — *Fièvre de foin*. V. FOIN. — *Fièvre gastrique*. Nom donné : 1° à l'*embarras gastrique* fébrile; 2° à la fièvre *jaune*. — *Fièvre ganglionnaire*. V. GANGLIONNAIRE. — *Fièvre goutteuse*. Synonyme de fièvre *arthritique*. — *Fièvre hebdomadaire*. Variété rare de la fièvre *intermittente*. — *Fièvre hectique*. V. HECTIQUE. — *Fièvre hélode*. V. HÉLODE. — *Fièvre hémitritée*. V. HÉMITRITÉE. — *Fièvre hémorragique*. Variété de fièvre *pernicieuse*. — *Fièvre homotone*. V. HOMOTONE. — *Fièvre de Hongrie*. Typhus qui régna en Hongrie en 1556, lorsque l'empereur Maximilien II traversa ce pays pour aller combattre les Turcs. — *Fièvre d'hôpital*. V. INFECTION *purulente* et TYPHUS. — *Fièvre ictérique*, *fièvre ictéro-hémorragique*. Variétés de la fièvre *pernicieuse*. — *Fièvre illégitime*. V. ILLÉGITIME. — *Fièvre inflammatoire*. V. ANGIOTÉNIQUE. — *Fièvre intercurrente*. V. INTERCURRENT. — *Fièvre intermittente*. V. INTERMITTENT. — *Fièvre intestinale*. La *fièvre bilieuse*. — *Fièvre jaune*. V. JAUNE. — *Fièvre des jungles* [angl. *jungle fever*]. Forme de fièvre *rémittente* de l'Inde, spéciale aux jungles, lieux humides et couverts de roseaux. — *Fièvre des Kollas* ou *des pays bas*. Fièvre *pernicieuse*, commune en Abyssinie après la saison des pluies, sur le bord des rivières et des torrents. — *Fièvre laiteuse* ou *de lait* [*febris ab ascensione lactis*, all. *Milchfieber*, angl. *milkfever*, it. *febbre del latte*]. Ensemble de phénomènes généraux dont on a rapporté l'apparition à l'établissement de la sécrétion lactée, et qui consisterait en frissons suivis de chaleur et de sueur, accélération du pouls, soif vive, anorexie, céphalalgie. L'existence de la fièvre de lait est aujourd'hui, sinon absolument contestée, du moins regardée comme très rare (Chantreuil, Charpentier) ; en effet, les principaux symptômes fébriles, tels que frisson, élévation de la température, accélération du pouls, ne se montrent pas dans les cas où la montée du lait se fait d'une façon normale, et leur apparition est ordinairement l'indice d'un état morbide coïncident (infection puerpérale le plus souvent, galactophorite, etc.) ; exceptionnellement ces phénomènes apparaissent indépendamment de toute coïncidence, et disparaissent sans traitement, en vingt-quatre heures, lorsque la sécrétion du lait est bien établie; la température, alors, ne dépasse pas 38°,2; ce serait un exemple de fièvre fonctionnelle sécrétoire. — *Fièvre larvée*. V. LARVÉ. — *Fièvre lente*. V. LENT. — *Fièvre lipyrienne*. V. LIPYRIE. — *Fièvre locale*. V. TOPIQUE. — *Fièvre lyngode*. V. LYNGODE. — *Fièvre de Macacu*. Fièvre *intermittente* ou *rémittente* qui règne au Brésil, et qui tire son nom de la localité où elle sévit le plus. Quand la fièvre a l'accès de neuf heures à midi avec peu de frisson, elle est bénigne. Si le frisson est plus intense, le danger arrive. Les accès nocturnes intermittents et rémittents sont dangereux. Les plus mauvais cas sont ceux qui ont un accès chaque soir ; car alors il y a lésion organique, inflammation de la plèvre, du péritoine, des méninges, des articulations; le foie et la rate sont affectés. La quinine est le remède capital, souvent avec des émissions sanguines préliminaires. — *Fièvre maligne*. La fièvre *ataxique*. — *Fièvre maligne des vaisseaux*. V. TYPHUS. — *Fièvre maremmatique*. Synonyme de fièvre *paludéenne*. — *Fièvre méningo-gastrique*. V. MÉNINGO-GASTRIQUE. — *Fièvre mésentérique* (Baglivi). La fièvre *muqueuse*. — *Fièvre miliaire*. V. MILIAIRE. — *Fièvre muqueuse*. V. MUQUEUX. — *Fièvre nerveuse*. V. NERVEUX. — *Fièvre nonane*. V. NONANE. — *Fièvre nosocomiale*. V. TYPHUS. — *Fièvre ortiée*. V. URTICAIRE. — *Fièvre oscitante*. V. OSCITANT. — *Fièvre paludéenne*. V. PALUDÉEN. — *Fièvre des pays bas*. V. FIÈVRE *des Kollas*. — *Fièvre pernicieuse*. V. PERNICIEUX. — *Fièvre pestilentielle*. V. JAUNE (*Fièvre*), PESTE et PESTILENTIEL. — *Fièvre pestilentielle des vaisseaux*. V. TYPHUS. — *Fièvre pétéchiale*. Le *typhus*. — *Fièvre phricode*. V. PHRICODE. — *Fièvre pituiteuse*. La fièvre *muqueuse*. — *Fièvre pourprée*. V. MILIAIRE. — *Fièvre des prisons*. V. TYPHUS. — *Fièvre pseudo-continue*. Espèce de fièvre *rémittente*. V. PSEUDO-CONTINU et RÉMITTENT. — *Fièvre puerpérale*. V. PUERPÉRAL. — *Fièvre puncticulaire*. V. PUNCTICULAIRE. — *Fièvre purulente*. Celle qui accompagne les grandes suppurations. V. INFECTION *purulente*. — *Fièvre putride*. V. PUTRIDE, TYPHOÏDE et TYPHUS. — *Fièvre putride des vaisseaux*. V. TYPHUS. — *Fièvre pyogénique*. V. INFECTION *purulente*. — *Fièvre quarte* [*quartana*, τεταρταῖος, all. *viertägiges Fieber*, *Quartanfieber*, angl. *the quartan ague*, it. *febbre quartana*, esp. *cuartana*], *Fièvre quarte doublée*, *Fièvre quarte triplée*, *Fièvre quintane* [*quintanus*, de *quintus*, cinquième; πεμπταῖος, all. *Quintanfieber*, angl. *quintan*, it. et esp. *quintana*], *Fièvre quotidienne* [*febris quotidiana*, πυρετὸς, ἀμφημερινὸς ou καθημερινός, all. *Quotidianfieber*, angl. *quotidian ague*, it. *febbre quotidiana*, esp. *cotidiana*]. Variétés de la fièvre *intermittente*. V. INTERMITTENT. — *Fièvre à rechute*, *Fièvre récurrente*. V. RECHUTE — *Fièvre rémittente*. V. RÉMITTENT. — *Fièvre rhumatismale*. V. RHUMATISMAL. — *Fièvre rouge*. V. SCARLATINE. — *Fièvre secondaire*. V. SECONDAIRE. — *Fièvre septane*,

*Fièvre sextane*. Formes de la fièvre *intermittente*. V. INTERMITTENT. — *Fièvre de Siam*. V. JAUNE (*fièvre*). — *Fièvre soporeuse*. V. SOPOREUX. — *Fièvre splénique*. V. SPLÉNIQUE. — *Fièvre stercorale*. L'*embarras* intestinal fébrile. — *Fièvre stomacale*. Synonyme de fièvre *gastrique*. — *Fièvre subintrante*. V. SUBINTRANT. — *Fièvre sudatoire*. V. SUETTE. — *Fièvre suppurative*. L'infection purulente. — *Fièvre syncopale*. V. SYNCOPAL. — *Fièvre synoque*. V. SYNOQUE. — *Fièvre syphilitique*. V. SYPHILIS. — *Fièvre thermale*. V. THERMAL. — *Fièvre thermique*. V. INSOLATION. — *Fièvre tierce* [*febris tertiana*, τεταρταῖος πυρετὸς, all. *Tertianfieber*, angl. *tertian ague*, *tertian-fever*, it. *febbre terziana*, esp. *terciana*], *Fièvre tierce doublée*, *Fièvre triple quotidienne*. Formes de la fièvre *intermittente*. — *Fièvre topique*. V. TOPIQUE. — *Fièvre traumatique*. Celle qui accompagne la suppuration des grandes plaies. V. INFECTION. — *Fièvre typhode* ou *typhoïde*. V. DOTHIÉNENTÉRIE. — *Fièvre urineuse*. V. URINEUX. — *Fièvre des vaisseaux*. V. TYPHUS. — *Fièvre varioleuse*. Celle qui accompagne la variole. — *Fièvre vermineuse*. V. VERMINEUX. — *Fièvre vernale*. V. INTERMITTENTE (*Fièvre*). — *Fièvre vésicatoire*. V. PEMPHIGUS. — *Fièvre vésiculaire*. V. VÉSICULAIRE. — *Fièvre vésiculeuse*. V. PEMPHIGUS. — *Fièvre zincique*. V. ZINCIQUE.

**FIÉVREUX, EUSE**. adj. et s. m. [*febriculosus*]. Qui a la fièvre, ou qui cause la fièvre. — *Monomanie fiévreuse*. Le *délire aigu*.

**FIGUE**. s. f. [*ficus*, σῦκον, all. *Feige*, angl. *fig*, it. *fico*, esp. *higo*]. Fruit du *figuier*, formé par un *sycône*, dont les parois sont devenues charnues et sucrées après la fécondation. Dans le midi de l'Europe, on conserve des figues sèches pour la table et pour l'usage médicinal. On distingue les *figues blanches* qui sont petites et très sucrées; les *grasses*, qui sont grosses, brunes et visqueuses; les *violettes*, que l'on préfère en médecine. Les figues sont adoucissantes et émollientes, à raison du sucre et du mucilage qu'elles contiennent. On les fait bouillir dans de l'eau ou du lait, après les avoir incisées, et le liquide visqueux et sucré qu'elles fournissent est employé en gargarismes; mais il s'aigrit facilement. C'est un des quatre fruits pectoraux. — *Figue infernale*. V. ARGÉMONE.

**FIGUIER**. s. m. (*Ficus carica*, L.). Arbre de la famille des morées à feuilles rudes et grandes, à fleurs petites, unisexuées, réunies dans une même inflorescence, qui est un *sycône*, et d'où provient la *figue*. — *Figuier bananier*. V. BANANIER. — *Figuier d'Inde*. V. CACTIER.

**FIGURÉ, ÉE**. adj. Se dit d'un corps ayant une forme déterminée (Buffon). Les corps organisés et leurs parties constituantes ont une forme qui se reproduit toujours la même dans chaque espèce, contrairement à ce qui a lieu dans la matière brute. C'est dans ce sens qu'on dit *élément anatomique figuré*, par opposition à *élément anatomique amorphe*.

**FIL**. s. m. En anatomie, *fil terminal*. V. PIE-MÈRE. ‖ En chirurgie, *fil à ligatures*. V. LIGATURE. — *Fil métallique*. V. SUTURE *métallique*. ‖ *Fil de platine*. Terme de laboratoire désignant une sorte d'aiguille formée d'un fil de platine assez fort, long de 5 à 6 centimètres, fixé dans une baguette de verre; l'extrémité libre est droite, recourbée en crochet ou en anse simple ou double, ou aplatie en forme de spatule. Cet instrument sert à ensemencer les milieux de culture; le fil doit être porté au rouge avant et après chaque ensemencement. Les fils fins ont l'avantage de se refroidir vite, mais trop fins, ils se plient quand on les enfonce dans les milieux solides (ensemencement par piqûre de tubes de gélose ou de gélatine). Les gros fils aplatis en forme de spatule à leur extrémité sont commodes pour recueillir les produits pathologiques, en particulier les exsudats d'angine. ‖ Vulgairement, *fil*, verrue mince, longue, qui se développe surtout à la face et aux paupières, quelquefois aux mains.

**FILAIRE**. s. des deux genres, les uns le faisant masculin, d'après son étymologie (de *filus*, fil); les autres féminin, d'après son nom latin (*Filaria*, O. Müller). Genre de nématodes comprenant de nombreuses espèces parasites de l'homme ou des animaux. La filaire de Médine et la filaire du sang sont les mieux connues. — *Filaire de Médine* [*Filaria medinensis*, Linné, 1767; *Vena medinensis*, Velscher, 1674; *Dracunculus Persarum*, Kampfer, 1694; all. *Fadenwurm*; angl. *Guinea Worm*; esp. *Dragoncillo*; vulgairement *Dragonneau*]. Le mâle, découvert par H. Charles, est peu connu; il est plus petit que la femelle et meurt aussitôt après la fécondation. La femelle est un ver cylindrique, blanc jaunâtre, de $0^m,50$ à 1 mètre de long sur $0^{mm},5$ à $1^{mm},7$ de diamètre. L'extrémité antérieure présente, au centre, la bouche entourée de six papilles équidistantes; l'extrémité postérieure se termine par une pointe mousse de 1 millimètre. Il n'existe pas d'orifice de ponte, la femelle est vivipare et les embryons sortent par rupture de son corps; ils mesurent 500 à 700 μ de long et 15 à 25 μ de large. — Fig. 299. Jeune filaire de Médine. A, individu enroulé pris dans le corps de la mère. B, le même, déroulé dans une goutte d'eau; *a*, extrémité céphalique ou les trois nodules et la bouche; *b*, origine de la queue avec l'anus (d'après Ch. Robin). — Ces embryons, une fois mis en liberté, ont besoin, pour continuer leur évolution, d'arriver dans l'eau et de passer un certain temps dan le corps d'un petit crustacé, le *Cyclope*, où ils se transforment en larves. C'est en ingérant ces larves avec l'eau de boisson que l'homme s'infeste. Celles-ci, introduites dans le tube digestif, cheminent lentement jusque dans le tissu cellulaire sous-cutané, où elles deviennent adultes. Cette évolution met plusieurs mois, souvent même une année, à s'accomplir. La filaire adulte est le plus souvent contournée en tous sens, et ne cause qu'un prurit incommode; souvent, on ne s'aperçoit de sa présence que lorsqu'elle s'ouvre un passage à travers la peau. Elle détermine alors une petite tumeur, qui prend les caractères d'un abcès furonculeux. Lorsque celui-ci est ouvert, la tête du ver se montre au milieu du pus qui s'écoule; on la saisit avec précaution, et l'on retire le ver peu à peu, en le tournant à mesure autour d'un petit rouleau de toile ou d'un bâton; on s'arrête dès que l'on éprouve une résistance un peu forte; on fixe le petit rouleau aux environs de la plaie, au moyen d'un ou deux tours de bande, et l'on recommence les tractions au pansement suivant jusqu'à la sortie complète du dragonneau, qui s'effectue dans un temps variable de quelques heures à un ou deux mois (Clot-Bey). La cicatrisation est rapide après l'expulsion du ver; mais, si celui-ci vient à se rompre, la partie restée dans la plaie détermine des suppurations profondes, de la gangrène, du délire, qu'on ne prévient que par de larges débridements. La filaire de Médine se trouve en Arabie, en Perse, dans le Turkestan et l'Hindoustan, ainsi que dans tout le nord de l'Afrique jusqu'à l'équateur. Elle existe aussi dans la Guyane et le Brésil. —



Fig. 299. — *Filaire de Médine*.

*Filaire du sang* [*Filaria Bancrofti*, Cobbold, 1877; *Filaria sanguinis hominis*, Lewis, 1872; *Filaria nocturna*, Manson, 1891]. Petit ver blanchâtre; le mâle mesure 83 millimètres de long, la femelle peut atteindre le double; ils vivent généralement côte à côte dans le système lymphatique de l'homme, et la femelle, le plus souvent vivipare, met en liberté des embryons qui se répandent d'abord dans la lymphe, puis dans le système circulatoire. Il est intéressant de remarquer qu'on ne rencontre les embryons dans le sang périphérique du malade que pendant la nuit ou plutôt pendant son sommeil. Ainsi que l'ont démontré Manson, Bancroft et Low, la filaire du sang est transportée et inoculée par certains moustiques. En effet, ces insectes, en piquant un individu atteint de filariose, absorbent en même temps que son sang un certain nombre d'embryons, qui évoluent chez leur nouvel hôte; ils se logent dans les muscles thoraciques du moustique, s'y transforment en larves, passent ensuite dans la trompe de l'insecte, et peuvent alors être inoculés à un autre individu. La piqûre d'un moustique ainsi contaminé est le seul mode de transmission de la filariose. Les lésions occasionnées par la présence dans l'organisme humain de l'adulte ou des embryons de filaires constituent la *filariose*, maladie dont les principales manifestations sont l'éléphantiasis des Arabes, l'hydrocèle chyleuse et l'hémato-chylurie. La filaire du sang est commune dans tous les pays tropicaux. — D'autres filaires, moins bien connues que les précédentes, sont aussi parasites de l'homme : *Filaria diurna*, Manson, 1891; *Filaria perstans*, Manson, 1891; *Filaria Demarquayi*, Manson, 1891; *Filaria Ozzardi*, Manson, 1898, ont été trouvées dans le sang; *Filaria Magalhãesi*, R. Blanchard, 1895, dans le cœur; *Filaria volvulus*, Leuckart, 1893, dans les lymphatiques de la peau; *Filaria loa*, Guyot, 1778, et *Filaria lentis*, Diesing, 1851, dans l'œil ou ses annexes. Citons encore : *Filaria inermis*, Grassi, 1887; *Filaria labialis*, Pane, 1864; *Filaria hominis oris*, Leidy, 1850, et *Filaria lymphatica*, Treutler, 1793.

**FILAMENT.** s. m. [*capillamentum*, *filum*, all. *Faser*, angl. *filament*]. Organe ou débris d'organe mince et allongé formé de fibres ou tubes. — *Filament axile des tubes nerveux*. Le *cylindre-axe*. — *Filament de l'œil*. V. Mouche *volante*. — *Filament spermatique*. V. Spermatozoïde. — *Filament vibratile*. V. Cil.

**FILAMENTEUX, EUSE.** adj. [*capillosus*, all. *faserig*, *faserförmig*, *fadenförmig*, angl. *filaceous*, it. *filamentoso*]. Qui est formé de filaments, qui en a l'aspect ou qui en est pourvu. — *Tunique filamenteuse*. La *caduque* après son expulsion.

**FILANDREUX, EUSE.** adj. Se dit d'un fruit ou d'une racine alimentaire dont les faisceaux fibro-vasculaires trop développés forment des filaments plus ou moins durs qui rendent le parenchyme difficile à manger. ‖ Se dit aussi d'un produit morbide formé de filaments irréguliers, et de détritus des faisceaux fibreux d'un tissu.

**FILARIDÉS.** s. m. pl. Famille de nématodes comprenant des vers à corps long et filiforme; la bouche est munie tantôt de deux lèvres, tantôt de six papilles; mâle à queue généralement enroulée et présentant un seul spicule ou deux spicules inégaux; femelle ayant une vulve située vers la partie antérieure du corps, très souvent vivipare. Cette famille renferme plusieurs genres dont un seul, le genre *Filaria*, comprend des parasites de l'homme. V. Filaire.

**FILARIOSE.** s. f. On appelle ainsi les maladies causées par la présence dans l'organisme de l'homme ou des animaux de parasites du genre *filaire*. La filariose peut exister à l'état latent, pendant un temps plus ou moins long, sans occasionner aucun trouble, jusqu'à ce que le parasite manifeste sa présence par des symptômes divers, qui varient suivant sa localisation. On peut distinguer : la filariose du sang et de la lymphe (*Filaria Bancrofti*, *diurna*, *perstans*, etc.); la filariose du tissu cellulaire sous-cutané (*Filaria medinensis*); la filariose de l'œil (*Filaria loa*, *lentis*). V. Filaire.

**FILASSE.** s. f. Amas de filaments qu'on retire de l'écorce de chanvre ou de lin, et qu'on peut employer aux mêmes usages que la charpie à défaut de celle-ci.

**FILET.** s. m. [*filum*, all. *Fädchen*, *Netz*, angl. *thread*, *string*, it. *filetto*, esp. *filete*]. En zoologie, la jeune sangsue médicinale. ‖ En anatomie, *filet*, synonyme de *frein* (*frenum*) : *filet de la langue* (V. Ankyloglosse); *filet* ou *frein du prépuce*. — Ramification très ténue d'un nerf. V. Nerveux (*Tube*). — *Filet terminal*. V. Pie-mère.

**FILETTA** (Italie, Toscane). *Eaux sulfatées calciques*, contenant 2gr,141 de sels, dont 1gr,018 de sulfate de chaux; eaux chaudes, 33°.

**FILEY** (Angleterre, York). *Eaux chlorurées sodiques*.

**FILIATION.** s. f. V. Logique. — *Loi de filiation des faits*. V. Socialité.

**FILICINE.** s. f. (Trommsdorff). L'acide *filicique*.

**FILICIQUE.** adj. — *Acide filicique* ($C^{26}H^{36}O^{9}$). Corps qui se dépose, au bout de quelques jours, de l'extrait éthéré de la racine de fougère mâle (Lück) : c'est une poudre cristalline, jaune clair, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, davantage dans l'éther, donnant des sels amorphes, et fournissant des composés encore mal définis au contact de l'air, du chlore, de l'acide sulfurique. C'est un tænifuge inconstant, inférieur à l'extrait même de fougère mâle, dont il serait le principe actif d'après quelques auteurs.

**FILICITANNIQUE.** adj. — *Acide filicitannique*. Substance analogue à l'acide quinotannique, que l'acide sulfurique dédouble en sucre et en flocons d'un rouge foncé, et que l'on extrait de la racine de fougère mâle (Malin).

**FILICULE.** s. m. Nom ancien, aujourd'hui inusité, des *Asplenium*, *Polypodes*, et autres fougères.

**FILIÈRE.** s. f. En chirurgie, plaque métallique destinée à faire connaître le calibre exact des sondes et des bougies qu'on se propose d'introduire dans un canal, l'urètre en particulier. A cet effet, la plaque est percée d'un certain nombre de trous, dont le diamètre, variable de l'un à l'autre, est indiqué par autant de numéros, auxquels correspondent les instruments qu'admettent ces trous. La filière de Charrière, la plus usitée en France, est graduée par tiers de millimètre et présente trente trous, calibrés de un tiers de millimètre à 1 centimètre de diamètre.

**FILIFORME.** adj. [*filiformis*, de *filum*, fil, et *forma*, forme; νηματώδης, all. *fadenförmig*, angl. *filiform*, it. et esp. *filiforme*]. Se dit de tout ce qui est long, mince, flexible comme un fil. — *Papille filiforme*. V. Langue. ‖ En pathologie, *pouls filiforme*, pouls tellement petit, qu'il ne donne sous le doigt que la sensation d'un fil.

**FILIPENDULE.** s. f. [*Spiræa filipendula*, L., angl. *filipendula*, *drop-wort*, it. et esp. *filipendula*]. Plante (rosacées, J.) dont la racine, composée d'une touffe de fibrilles capillaires brunâtres, offre, de distance en distance, des renflements ovoïdes, bruns extérieurement, blancs dans l'intérieur, qui contiennent beaucoup d'amidon uni à du tannin : ce qui l'a fait employer comme astringente, en décoction, dans la diarrhée.

**FILIPOVICZ.** — *Signe de Filipovicz*. V. Palmo-plantaire (*Signe*).

**FILTRAGE.** s. m., ou **FILTRATION.** s. f. [*percolatio*, διήθησις, all. *Filtriren*, *Durchseihen*, angl. *filtration*, *straining*, it. *feltrazione*, esp. *filtracion*]. Opération de pharmacie qui consiste à passer un liquide à travers un filtre pour le débarrasser des parties solides qui en troublent la transparence, et qui sont trop légères pour se pré-

cipiter (V. Colature). Pour filtrer les liquides aqueux, on se sert d'un *carré* de toile ou d'un morceau de laine claire dite *étamine*, tendu lâchement sur un cadre de bois auquel il est fixé par quatre pointes de fer; on verse le liquide sur ce carré ou cette étamine, et l'on reçoit ce qui passe dans un vase placé au-dessous. Pour filtrer les sirops, on se sert d'un *blanchet* ou d'une *chausse*. ‖ La filtration est un procédé de stérilisation des liquides contenant des germes, à condition d'employer des filtres spéciaux. Pasteur, qui a imaginé ce procédé, s'est servi d'abord de tampons de plâtre; la filtration était hâtée en faisant le vide dans le récipient inférieur où s'écoulait le liquide pur; actuellement on se sert de bougies de porcelaine (V. Filtre *Chamberland*) ou d'amiante. La stérilisation par filtration a l'avantage de pouvoir être pratiquée à froid; néanmoins, elle n'est pas sans exercer une certaine influence sur la composition chimique des liquides sur lesquels on opère; c'est ainsi que le lait laisse une partie de sa caséine sur la bougie filtrante. Les toxines et les antitoxines sont affaiblies par la filtration, probablement par suite de l'action oxydante de l'air qui remplit les pores; cette action n'est toutefois bien sensible qu'au début d'une filtration : elle a donc peu d'importance quand la quantité du liquide à filtrer est tant soit peu considérable.

**FILTRE.** s. m. [*colum*, *saccus*, *liquatorium*, ἠθμὸς, all. *Seihtuch*, *Seihpapier*, angl. *filter*, it. *feltro*, esp. *filtro*]. Instrument de chimie et de pharmacie qui sert à la filtration. On emploie ordinairement un filtre fait avec une feuille de papier pliée un grand nombre de fois sur elle-même, en forme de cône, que l'on place dans un entonnoir : il faut que la pointe du cône soit bien formée et descende jusque dans l'entrée de la douille de l'entonnoir, afin qu'elle soit soutenue et ne se déchire pas sous le poids du liquide; mais il faut aussi qu'elle n'y enfonce pas trop, car elle ralentirait la filtration en empêchant le liquide filtré à travers les parties supérieures de s'écouler dans le vase sur lequel est placé l'entonnoir. Ce mode de filtration, bon pour les dissolutions salines, les huiles fixes et volatiles, les solutions alcooliques et éthérées (en ayant soin de fermer l'entonnoir avec un couvercle, pour empêcher l'évaporation) ne peut convenir pour filtrer les alcalis ou les acides concentrés qui dissoudraient et perceraient le papier. Pour les filtrer, on met au fond d'un entonnoir de verre ou de porcelaine quelques morceaux de verre cassé, par-dessus d'autres morceaux plus menus, et enfin une couche de verre pilé, sur laquelle on verse le liquide. On emploie de même quelquefois le grès ou

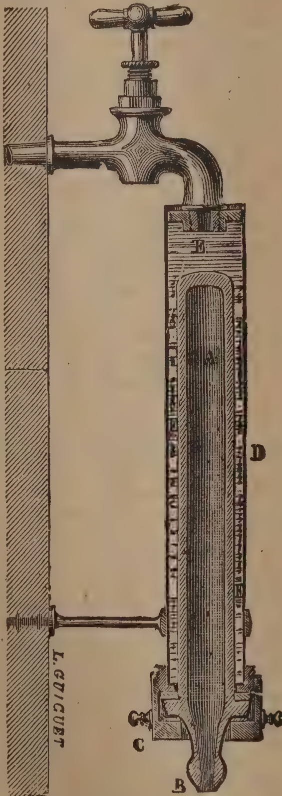


Fig. 300. — *Filtre* de Chamberland.

le charbon, traités auparavant par l'acide chlorhydrique étendu, puis lavés. — *Filtre Chamberland* (fig. 300). Filtre servant à débarrasser un liquide des bactéries qu'il contient; il se compose d'une bougie A de porcelaine dégourdie à 1 200°, fermée à une extrémité et terminée à l'autre par un téton ouvert. Cette bougie est maintenue dans une enveloppe cylindrique D par une armature vissée C, de telle sorte que l'extrémité ouverte B sorte seule à la partie inférieure. Un anneau de caoutchouc empêche toute communication de la cavité de l'enveloppe avec l'extérieur. La bougie doit être essayée, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de fissure, et stérilisée à l'autoclave à 120° avant d'être mise en place; le liquide filtre alors exempt de tout germe; il doit être recueilli dans des vases stériles. La bougie doit être nettoyée fréquemment, au moins une fois par semaine pour les filtres destinés à filtrer l'eau de boisson; elle doit être brossée à grande eau pour enlever toutes les parties organiques qui obstruent les pores, et bouillie longtemps dans l'eau acidulée pour détruire les germes qui s'y sont accumulés. La filtration dans cet appareil ne se fait qu'à condition d'avoir une pression suffisante; aussi ce filtre peut-il s'adapter, en général, sur les canalisations de ville où l'eau circule sous pression. Dans les laboratoires, quand on veut filtrer un liquide, il est nécessaire d'avoir un appareil dans lequel il soit possible de faire une pression au-dessus du liquide; c'est ce qu'on réalise avec l'appareil de Chamberland, auquel sont adaptés une pompe foulante et un manomètre; on peut aussi se servir de l'acide carbonique liquide, qui donne une pression de 40 à 50 atmosphères, et a déjà par lui-même une action microbicide. Pour les petites quantités de liquide, il est préférable de se servir du dispositif imaginé par Kitasato (fig. 301) : il se compose d'un flacon dont l'orifice supérieur peut être obturé exactement par un bouchon de caoutchouc percé d'un trou dans lequel entre à frottement une bougie de porcelaine; cette bougie a la forme et les dimensions d'un tube à essai ordinaire, dont l'orifice est fermé par un nouveau bouchon de caoutchouc muni d'un trou dans lequel passe l'extrémité d'un entonnoir. Le flacon est muni d'une tubulure latérale que l'on peut adapter à un appareil à vide. Grâce au vide que l'on fait dans le flacon, le liquide contenu dans l'entonnoir passe à travers la bougie en se dépouillant de ses germes. L'appareil entier doit être stérilisé à l'autoclave à 120° avant d'être mis en usage. — *Filtre Fonvielle*. Cylindre de bois de 0m,04 d'épaisseur, de 2m,20 de hauteur, sur 1 mètre de diamètre intérieur, cerclé de fer, et hermétiquement fermé. La capacité en est divisée en neuf compartiments, remplis des substances destinées à opérer la filtration, qui sont, de haut en bas : les deux premières, des *éponges* divisées en fragments de grosseur variable; les suivantes, des couches alternatives de *gravier* et de *grès pilé*. Entre toutes les couches, à partir de la partie supérieure du premier gravier, sont des diaphragmes de

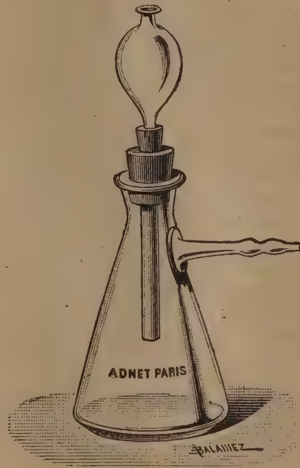


Fig. 301. — *Filtre* de Kitasato.

bois et de zinc laminé, criblés de trous. L'eau alimentaire peut être dirigée à volonté, au moyen de robinets, de haut en bas ou de bas en haut, et même dans les deux sens à la fois. Dans ce dernier cas, les deux courants contraires donnent lieu à des chocs, à des remous, qui opèrent le dégorgement et le nettoiement du filtre. A une pression de 11 mètres, il donne environ 50000 litres d'eau filtrée par jour et bonne à boire. — *Filtre-presse de Réal.* Instrument dans lequel la filtration s'opère avec rapidité en même temps que certains principes sont extraits en plus ou moins grande proportion. Il est composé de deux cylindres métalliques montés à vis l'un sur l'autre, et séparés par un diaphragme perforé ; l'inférieur sert de récipient et porte un robinet d'écoulement; le supérieur est fermé par un couvercle muni d'un tube de plomb de 10 à 13 mètres de hauteur, terminé supérieurement par un réservoir. Le diaphragme est recouvert d'une couche de coton, d'éponge, de charbon ou de verre pilé; le cylindre supérieur, ainsi que le tube, étant remplis du liquide à filtrer, le poids de cette colonne de liquide accélère l'opération. — *Filtre Taylor.* Longue chausse de laine, de coutil ou de coton serré, renfermée dans un cylindre de cuivre étamé, plus étroit et moins haut que la chausse, et placé verticalement. Les sirops placés dans cette chausse filtrent très rapidement, ce qui tient à trois causes : 1° à l'enveloppe métallique qui retient la chaleur du sirop et diminue sa viscosité; 2° à la hauteur de la colonne du liquide; 3° à la grande étendue de la surface filtrante, qui forme un grand nombre de plis dans le cylindre et divise la couche de dépôt.

**FILUM.** s. m. Mot latin conservé dans le langage scientifique pour désigner le filament, *filum terminale*, qui termine inférieurement la pie-mère. V. Pie-mère.

**FIMBRIA.** s. m. Le *tænia de l'hippocampe*, dans le vocabulaire des auteurs allemands.

**FIMPI.** s. m. Nom indigène d'un arbre de Madagascar qu'on suppose être le *cannelier blanc.*

**FINAL, ALE.** adj. Qui concerne la fin de quelque chose. — *Causes finales.* V. Finalité.

**FINALITÉ.** s. f. Hypothèse d'après laquelle on suppose que rien ne se fait que pour une fin voulue et déterminée. L'observation et le raisonnement transforment graduellement le dogme élémentaire des *causes finales* en un principe fondamental : celui des conditions d'existence, qui nous conduit à reconnaître que, par cela même que tel organe fait partie de tel être vivant, il concourt nécessairement d'une manière déterminée, quoique peut-être inconnue, à l'ensemble des actes qui composent son existence. Ceci revient à concevoir qu'il n'y a pas plus d'appareils sans fonctions que de fonctions sans appareils, ce qui résulte de l'observation. Ainsi donc, d'après ce grand fait, appelé *principe des conditions d'existence*, quand nous avons observé une fonction, nous ne devons pas être surpris que l'analyse anatomique nous montre dans l'organisme un mode statique propre à en permettre l'accomplissement; et, d'une manière générale, toutes les fois qu'une chose existe, nous ne saurions être étonnés de reconnaître que tout est disposé de manière qu'elle ait lieu. La seule chose que nous devions faire, c'est de chercher comment les choses sont disposées au point de vue dynamique, de façon à les modifier ou à les approprier à l'avantage de l'espèce humaine.

**FINESSE.** s. f. — *Finesse de l'ouïe.* Développement du sens auditif qui permet de percevoir et d'apprécier la hauteur, l'intensité, le timbre d'un son, même très faible.

**FINSEN** (Nils Ryberg) (médecin danois né en 1860). — *Méthode de Finsen.* V. Photothérapie.

**FIOLE.** s. f. [*phiala*, φιάλη, all. *Phiole*, angl. *phial*, it. *fiala*]. Petite bouteille à col long et d'un verre mince, dans laquelle les pharmaciens délivrent les potions, etc.

**FIORAVANTI** (médecin de Bologne, mort en 1588). — *Baume de Fioravanti.* V. Baume.

**FISÉTINE.** s. f. V. Fustine.

**FISSICULATION.** s. f. [*fissiculare*, découper]. Vieux mot qui signifie incision faite avec le scalpel.

**FISSILE.** adj. [*fissilis*, de *findere*, fendre]. Qui est susceptible de fissiparité : *animaux fissiles.*

**FISSIPARE.** adj. Qui a trait à la fissiparité : *génération fissipare.*

**FISSIPARIE.** s. f. [de *fissus*, fendu, et *parere*, engendrer]. La fissiparité (Burdach).

**FISSIPARITÉ.** s. f. [de *fissus*, fendu, et *parere*, engendrer]. Mode de reproduction qui est un cas particulier de la *segmentation.* On l'observe surtout sur les éléments anatomiques qui offrent l'état de cellule. Mais il se voit aussi sur des animaux ou des végétaux entiers, dont l'organisme n'est guère plus compliqué qu'une cellule des animaux supérieurs, et qui se multiplient par *fissiparité longitudinale* ou *transversale.* On réserve spécialement le nom de *fissiparité*, *scissiparité*, *scission* ou *cloisonnement*, à ce mode de génération ayant lieu dans les plantes, et de *segmentation*, *sillonnement* et *fractionnement*, au cas du vitellus ; mais, au fond, ce ne sont que des cas particuliers d'un même phénomène. V. Segmentation.

**FISSURATION.** s. f. Production de fissures dans une substance homogène, d'où résulte sa subdivision en fibres ou en lamelles.

**FISSURE.** s. f. [*fissura*, fente, crevasse ; ῥωγμή, all. *Schrunde*, *Riss*, angl. *fissure*, it. *fessura*, esp. *fisura*, *hendedura*]. Solution de continuité étroite et peu profonde, normale ou anormale, congénitale ou acquise. — En anatomie, *fissure de Glaser* (*fissura Glaseri*) ou *glénoïdale.* Fissure située dans la partie la plus profonde de la cavité glénoïde du temporal. — *Fissure longitudinale* ou *interlobaire.* V. Cerveau. — *Fissure ombilicale.* V. Ombilical. — *Fissure de la rate.* Sillon de la face interne de la rate qui contient les vaisseaux spléniques et de la graisse. — *Fissure de Santorin.* Fissure naturelle qu'on observe sur le fibro-cartilage du conduit auditif externe. — *Fissure de Sylvius* (*fissura magna Sylvii*). V. Scissure. ‖ En chirurgie, *fissure à l'anus.* Ulcération étroite, allongée et superficielle, qui se développe vers la marge de l'anus, entre les plis radiés de la membrane muqueuse de cette partie, et qui produit une douleur plus ou moins vive, quelquefois intolérable, se faisant sentir quelques instants après la défécation, et pendant un temps variable : c'est en tenant compte de l'intensité de la douleur que Boyer a divisé les fissures en *tolérantes* et en *intolérantes.* Quant à la contracture spasmodique du sphincter qui, d'après Boyer et Chassaignac, formerait toujours le troisième terme de la fissure vraie ou *sphinctéralgique*, elle manque souvent, et, lorsqu'elle existe, c'est un effet et non une cause (Gosselin). Les fissures tolérantes peuvent guérir par la cautérisation au nitrate d'argent, par l'emploi de mèches enduites d'onguent de la Mère, par les pommades, suppositoires ou lavements à l'extrait de ratanhia ; les ulcérations qui accompagnent les tumeurs hémorroïdaires guérissent par l'ablation des hémorroïdes. Les fissures intolérantes exigent un traitement plus actif : soit l'incision du sphincter ; soit la dilatation brusque et forcée de l'anus, qu'on fait en introduisant les deux pouces dans le rectum et écartant les tissus jusqu'à ce qu'ils soient arrêtés par les tubérosités de l'ischion, ou à l'aide d'un spéculum bivalve qu'on introduit fermé et dont on écarte brusquement les deux valves. ‖ En tératologie, *fissure*, fente anormale et congénitale qu'on observe au milieu ou sur les côtés d'un organe, et qui résulte d'un arrêt de développement ayant empêché la réunion de deux parties

soudées ensemble à l'état normal : bec-de-lièvre simple ou compliqué, colobome, spina bifida, fissures des joues, du sternum, etc.

**FISTULATION.** s. f. Production d'une fistule.

**FISTULE.** s. f. [*fistula*, σύριγξ, all. *Fistel*, angl. *fistula*, it. et esp. *fistola*]. Conduit morbide accidentel, étroit et allongé, entretenu par une altération locale ou générale, et donnant passage soit à du pus, soit à un liquide de sécrétion ou d'excrétion, dévié de ses voies naturelles. Tantôt les fistules ont deux orifices (*fistules complètes*), correspondant tous deux à la peau, ou tous deux à une muqueuse, ou dont l'un s'ouvre sur la peau, l'autre dans un conduit ou une cavité revêtue par une membrane muqueuse, séreuse ou synoviale. Tantôt elles n'ont qu'un orifice (*fistules incomplètes* ou *borgnes*) : si cet orifice unique s'ouvre sur une muqueuse, elles sont dites *borgnes internes*; si, au contraire, elles s'ouvrent uniquement sur la peau, elles sont dites *borgnes externes*. Le ou les orifices sont parfois représentés par un étroit pertuis peu sensible à la vue et au toucher; plus souvent, ils sont supportés par une saillie des tissus sous-jacents, et leurs bords sont renversés en dehors (*fistules en cul-de-poule*). Le conduit qui constitue le trajet de la fistule présente ordinairement une direction sinueuse et un calibre inégal, ici une dilatation, là un rétrécissement; intérieurement, il est tapissé par un épithélium stratifié, et recouvert d'un liquide puriforme sécrété par la muqueuse sous-jacente ; extérieurement, sa présence détermine dans les tissus voisins une irritation chronique, dont l'exagération amène la production de masses indurées appelées *callosités*. Le trajet fistuleux se divise parfois en plusieurs conduits secondaires, et présente alors autant d'orifices (*fistules en arrosoir*), fait qu'on observe surtout pour les orifices cutanés. Certaines fistules ont un trajet si court, qu'elles ne sont représentées, pour ainsi dire, que par les orifices : on les appelle *fistules ostiales*, par opposition aux fistules ordinaires, pourvues d'un canal plus ou moins long. L'existence d'une fistule se reconnaît par l'écoulement du pus ou des liquides dont le cours ordinaire est détourné ; par la simple inspection ; par l'exploration directe à l'aide de sondes ou de stylets ; par l'injection de liquides colorés, qui, poussés par un orifice, sortent par l'autre. Les fistules reconnaissent ordinairement pour cause une inflammation suppurative du tissu cellulaire, entretenue par une lésion osseuse, ou la présence d'un corps étranger, etc. ; c'est surtout le cas des fistules borgnes ; l'ouverture d'un kyste peut aussi leur donner naissance. Plus fréquemment, elles succèdent à la perforation d'un canal excréteur ou d'un réservoir glandulaire, perforation consécutive elle-même à un travail d'ulcération et de gangrène dans les parties voisines. Les causes qui entretiennent les fistules et empêchent leur guérison spontanée sont multiples : écoulement incessant de liquides, purulents ou autres; organisation intérieure du trajet ; développement de callosités à l'extérieur ; soudure de deux muqueuses ou d'une muqueuse à la peau au niveau des orifices, et adhérence de leur contour à des parties résistantes et immobiles (Verneuil). Il est parfois impossible ou dangereux d'obtenir la guérison d'une fistule : c'est le cas des fistules déterminées par l'oblitération d'un canal excréteur; il faut se borner alors aux soins de propreté, aux injections ou lotions adoucissantes. S'il s'agit d'une fistule purulente idiopathique, il est indiqué de chercher à rapprocher les parois de l'abcès par une compression douce et par un embonpoint provoqué, ou de convertir la fistule en plaie simple par des ligatures ou des incisions convenables ; ou enfin d'y provoquer une inflammation adhésive par des injections de teinture d'iode, de liqueur de Villatte, par un séton, par une cautérisation à l'aide d'un fil de platine rougi. Les fistules purulentes symptomatiques sont entretenues tantôt par un corps étranger ou un séquestre, qu'il faut extraire ; tantôt par une lésion osseuse dont la disparition seule entraînera celle de la fistule ; tantôt par une diathèse, scrofuleuse, tuberculeuse, syphilitique, qui sera combattue par un traitement général approprié. Pour les autres fistules, dues à une perforation des glandes ou de leurs conduits excréteurs, le meilleur moyen est d'essayer de détourner le liquide sécrété de la voie anormale qu'il a prise, soit en rétablissant son cours régulier par la dilatation du conduit, la cautérisation de la fistule, la suture et l'autoplastie ; soit en créant une voie artificielle aux liquides qui passent par le trajet; soit en faisant de la fistule et de la cavité voisine un même conduit : s'il y a plusieurs trajets, il est utile de les réunir par des incisions préalables. Les callosités n'exigent pas d'autre traitement que des topiques émollients, des émissions sanguines locales; très prononcées, elles doivent être enlevées par le bistouri. — *Fistule à l'anus* [all. *Afterfisteln*, it. *fistole dell'ano*]. Conduit anormal étendu de la peau à la paroi rectale et donnant issue à du pus seulement, ou à du pus et à quelques matières intestinales, liquides ou gazeuses. Il a deux orifices (*fistule complète*), ou un seul (*fistule incomplète*), qui s'ouvre sur la peau (*borgne externe*) ou sur la muqueuse rectale (*borgne interne*). Le trajet fistuleux est tantôt superficiel (*fistule sous-cutanéo-muqueuse* ou *margellaire*), tantôt profond (*fistule recto-anale*) : dans le premier cas, il reste sous-tégumentaire ; dans le second, il perfore toute l'épaisseur de la paroi rectale ; il peut aussi être simple, unique ou diverticulaire, pourvu d'embranchements (Chassaignac). Ces fistules sont ordinairement consécutives à des abcès de la marge de l'anus et du rectum, ayant eux-mêmes pour causes habituelles la constipation, les violences extérieures, les piqûres de sangsues, l'inflammation des tumeurs hémorroïdaires. Pour expliquer la fréquence de cette terminaison des abcès de l'anus, on a invoqué la destruction du tissu cellulaire ischio-rectal, l'excessive mobilité de la couche tégumentaire et du rectum, le passage dans la cavité de l'abcès de gaz et de liquides intestinaux quand la fistule est complète ou borgne interne. Comme les abcès, les fistules de l'anus sont fréquentes chez les phtisiques ; mais la diathèse n'est pas une contre-indication à l'action chirurgicale, bien que souvent elle empêche ou retarde la cicatrisation. Les fistules à l'anus sont rarement difficiles à reconnaître, lorsqu'elles sont complètes ou qu'elles ont une ouverture externe. Une petite saillie ou un tubercule de volume variable, ou une simple lacune, en recèlent souvent l'orifice ; et la pression en fait suinter une humeur grisâtre et séreuse ou plus ou moins roussâtre, d'une odeur d'excréments ; mais l'exploration avec un stylet est toujours utile, et devient nécessaire lorsque la fistule est borgne interne. Le doigt indicateur gauche est d'abord introduit dans l'anus pour rechercher l'orifice interne ; la main droite introduit ensuite dans le trajet fistuleux un stylet bien émoussé, qu'elle dirige sur le doigt explorateur, en suivant toutefois les sinuosités du trajet. Souvent aussi, en explorant le pourtour de l'anus, on sent un point dur, parfois violacé, dont la pression fait écouler dans l'intestin et suinter par l'anus un pus plus ou moins abondant. Les injections de teinture d'iode, la compression, la ligature élastique, ont été souvent employées pour la guérison des fistules anales, mais elles ont été rarement suffisantes. Les caustiques ne sont pas plus efficaces, et ils ont l'inconvénient de détruire des parties saines en même temps que celles sur lesquelles on les dirige. L'incision est de beaucoup préférable, et suffit parfaitement quand le trajet est unique, simple, peu étendu : une sonde cannelée sert de guide au bistouri, qui fend tous les tissus compris en dedans du trajet, l'intestin et l'anus inclusivement ; toutes les parties saignantes sont

immédiatement cautérisées avec le fer rouge, de manière à prévenir l'hémorragie qui est parfois très abondante, et à former une escarre qui empêche l'absorption des matériaux septiques, et, par suite, la phlébite et l'infection purulente. Au bistouri on peut substituer le thermocautère, qui cautérise et sectionne en même temps, à condition que son action soit lente et interrompue. Après avoir incisé le trajet, il est utile d'exciser les bords des orifices ainsi que les téguments amincis et décollés. Après l'opération, on applique un pansement antiseptique à la gaze iodoformée. Une autre méthode curative est l'écrasement linéaire, qui est applicable à toutes les fistules anales (Chassaignac), mais dont on réserve généralement l'emploi à celles qui ont des orifices multiples et un trajet étendu : un fil conducteur introduit dans ce trajet au moyen d'un stylet ou d'une sonde en gomme sert de guide à une chaîne d'écraseur avec laquelle on sectionne lentement le pont rectal; s'il y a plusieurs trajets, chacun d'eux reçoit un fil et une chaîne : ce procédé met à l'abri de l'hémorragie. — *Fistule intestinale*. Communication du tube digestif avec quelque autre organe creux s'ouvrant au dehors ou directement avec l'extérieur. V. ANUS *contre nature*. — *Fistule lacrymale*. V. LACRYMAL. — *Fistule néphro-gastrique*. V. NÉPHRO-GASTRIQUE. — *Fistule pulmonaire*. V. PULMONAIRE. — *Fistule recto-vaginale*. V. RECTO-VAGINAL. — *Fistule salivaire*. V. SALIVAIRE. — *Fistule stercoraire* ou *stercorale*. Fistule intestinale laissant passer des fèces. V. ANUS *contre nature*. — *Fistule urétrale*. V. URÉTRAL. — *Fistule urétro-pénienne*. V. URÉTRO-PÉNIEN. — *Fistule urétro-périnéale*. V. URÉTRO-PÉRINÉAL. — *Fistule urétro-rectale*. V. URÉTRO-RECTAL. — *Fistule urétro-scrotale*. V. URÉTRO-SCROTAL. — *Fistule urinaire*. V. URINAIRE. — *Fistules urinaires hypogastrique, inguinale, intestinale, lombaire, ombilicale*. V. URINAIRE. — *Fistule vagino-urétrale*. V. VAGINO-URÉTRAL. — *Fistule vagino-vésicale*. V. VAGINO-VÉSICAL. — *Fistule vésico-intestinale*. V. VÉSICO-INTESTINAL. — *Fistule vésico-périnéale*. V. VÉSICO-PÉRINÉAL. — *Fistule vésico-rectale*. V. VÉSICO-RECTAL. — *Fistule vésico-utérine*. V. VÉSICO-UTÉRIN. — *Fistule vésico-utéro-vaginale*. V. VÉSICO-UTÉRO-VAGINAL. — *Fistule vésico-vaginale*. V. VÉSICO-VAGINAL.

**FISTULEUX, EUSE**. adj. [*fistulosus*, συριγγώδης, all. *fistulös*, angl. *fistulous*, it. et esp. *fistuloso*]. Qui tient de la fistule, ou qui a rapport à une fistule : *ulcère fistuleux*, *trajet fistuleux*.

**FISTULINE**. s. f. [*Fistulina hepatica*, Fr.; *fistuline hépatique, foie de bœuf, langue de châtaignier*]. Champignon hyménomycète polypore, croissant près de terre sur les troncs d'arbre, et alimentaire.

**FITERO** (Espagne, Navarre). *Eaux chlorurées calciques*, contenant 0gr,449 de sels, dont 0gr,164 de chlorure de calcium; eaux chaudes, 46°,3 à 47°,6. Altitude : 223 mètres. Établissement ; buvette, bains, douches, inhalations ; 1er juin au 30 septembre.

**FIXATEUR**. s. m. Nom donné à certains réactifs propres à assurer la *fixation* des éléments anatomiques. Les uns agissent en coagulant les matières albuminoïdes (alcool, iode, acide picrique, chaleur), les autres en se combinant avec le tissu (bichromate de potasse), d'autres en se réduisant au contact des substances organiques (acide osmique, sublimé, etc.).

**FIXATION**. s. f. Opération qui a pour but de conserver aux éléments anatomiques leur structure primitive et de les soustraire à l'action nuisible des liquides colorants; c'est une méthode de laboratoire employée pour les préparations histologiques et bactériologiques. La fixation peut être obtenue soit par dessiccation simple (c'est l'ancienne méthode d'Ehrenberg reprise par Koch), soit par la chaleur, soit par des réactifs chimiques. La chaleur est surtout employée pour fixer le sang (Ehrlich); on emploie alors la chaleur sèche à 120 ou 130° pendant cinq minutes, ou à 110° pendant dix minutes. Pour fixer les préparations de cultures microbiennes ou d'exsudats riches en microbes, on peut se contenter du procédé décrit par Koch, qui consiste à passer trois fois dans la flamme bleue d'un bec Bunsen, la lamelle sur laquelle est déposée la préparation préalablement desséchée, la face utile tournée en haut, avec une certaine lenteur, comme si l'on coupait du pain, suivant la comparaison classique. Les réactifs chimiques employés sont fort nombreux ; les principaux sont : l'acide osmique, l'acide chromique, le liquide de Flemming, le sublimé en solution saturée avec ou sans addition d'acide acétique, l'alcool, l'iode ; ils agissent d'ailleurs de différentes façons (V. FIXATEUR). — *Abcès de fixation*. V. ABCÈS.

**FIXE**. adj. [*fixus*, all. *feuerfest*, angl. *fixed*, it. *fisso*, esp. *fijo*]. Se dit, en chimie, d'un corps non volatilisable par le feu. — *Air fixe*. L'acide carbonique. — *Alcali fixe*. V. ALCALI. — *Huile fixe*. V. HUILE. — *Idée fixe*. V. IDÉE.

**FIXER**. v. a. Effectuer la *fixation* (V. ce mot).

**FIXITÉ**. s. f. [all. *Feuerbeständigkeit*, angl. *fixity*, it. *fissezza*, esp. *fijeza*]. Propriété qu'ont certains corps de n'être point volatilisables par le feu.

**FLABELLATION**. s. f. [de *flabellum*, éventail; all. *Anfächeln*, it. *flabellazione*]. Renouvellement de l'air sous un membre fracturé, rafraîchissement qu'on lui procure en le soulevant et en le changeant de place (Ambr. Paré).

**FLABELLÉ, ÉE**. adj. Se dit, en anatomie, de ce qui est disposé en éventail.

**FLACCIDITÉ**. s. f. Relâchement avec mollesse des organes.

**FLACHERIE**. s. f. Maladie épidémique des vers à soie, atteignant surtout les vers forts, prêts à filer leur cocon ; les cadavres sont très mous, d'où les noms vulgaires de *morts flats* ou *morts blancs*. Elle est due, d'après les recherches de Pasteur, au développement dans le tube digestif de plusieurs espèces de bactéries parmi lesquelles se rencontrent surtout une espèce en bâtonnets très mobiles (vibrions), et un microcoque à éléments très petits, disposés en diplocoques ou parfois en courts chapelets.

**FLACOURTIE**. s. f. [*Flacourtia*, Commers]. Genre de plantes de la famille des flacourtiacées, dont la plupart des espèces ont des fruits comestibles et astringents : tels sont le *Flacourtia Ramontelii*, Lhér. ou *prunier de Madagascar* ; le *F. Cataphracta*, Roxb. ; le *F. Sepiaria*, Roxb.

**FLAGELLANTS**. s. m. pl. [all. *Geisseler*]. Individus atteints de l'épidémie mentale religieuse qui régna pendant le moyen âge, dans les XIIIe et XIVe siècles, après la *peste noire*. Des multitudes étaient tout à coup saisies du besoin de la pénitence et de la flagellation ; des hommes, des femmes, des enfants, se réunissaient pour se flageller en commun, au milieu des prières, jusqu'à ce que le sang coulât. Cet état peut être rapproché, à quelques égards, de celui des *convulsionnaires*.

**FLAGELLATION**. s. f. [*flagellatio*, de *flagellum*, fouet ; μαστίγωσις, all. *Geisselung*, angl. *flagellation*, it. *flagellazione*]. Mode de traitement en usage chez les anciens pour guérir l'amaigrissement, et réveiller la motilité et la sensibilité : ils employaient des baguettes petites, légères, avec lesquelles on frappait sur les parties amaigries jusqu'à ce qu'elles se tuméfiassent modérément.

**FLAGELLÉ, ÉE**. adj. Se dit d'un organisme pourvu d'un flagellum.

**FLAGELLÉS**. s. m. pl. Classe de protozoaires comprenant des animaux unicellulaires dépourvus de cils vibratiles, possédant un ou plusieurs flagella et parfois une membrane ondulante. Ces organismes sont limités par une cuti-

cule et ont toujours un noyau et un nucléole ; ils se reproduisent par scission ou par sporulation précédée parfois d'une véritable conjugaison. Presque tous vivent libres dans l'eau; quelques espèces seulement sont parasites de l'homme.

**FLAGELLUM.** s. m. Filament mobile, susceptible d'inflexions volontaires en divers sens, que certains infusoires possèdent, soit comme seul organe locomoteur (*flagellés*), soit en même temps que des cils vibratiles (*cilio-flagellés*).

**FLAMBE.** s. m. V. Iris.

**FLAMME** ou **FLAMMETTE.** s. f. [*fossorium, phlebotomus*, all. *Lasseisen*, angl. *fleam*, it. *saetta*]. Le *phlébotome* des Allemands, petite boîte de métal renfermant une lame tranchante qu'on place près de la veine à ouvrir, et qu'on fait sortir au moyen d'une bascule à ressort.

**FLAMMULE.** s. f. V. Clématite.

**FLANC.** s. m. [*ilium*, λαγὼν, all. *Seite*, angl. *flank*, it. *fianco*, esp. *flanco*]. Partie de la région latérale du tronc qui s'étend depuis le bassin jusqu'aux fausses côtes. V. Abdomen.

**FLANELLE.** s. f. Étoffe légère de laine fine, ordinairement blanche ou jaunâtre, qu'on emploie, d'une part, comme vêtement extérieur dans les pays chauds, parce qu'elle n'absorbe pas les rayons du soleil ; et, d'autre part, comme gilet en contact avec la peau, parce qu'elle absorbe la sueur à mesure qu'elle se forme et met à l'abri du refroidissement consécutif, sans pourtant entraver la transpiration; c'est donc à juste titre que l'hygiène en recommande l'emploi.

**FLASCH** (Suisse, Grisons). *Eaux bicarbonatées calciques.* Établissement.

**FLATTNITZ** (Autriche, Carinthie). *Station d'altitude*, 1 290 mètres.

**FLATUEUX, EUSE.** adj. [de *flatus*, souffle ; *inflans*, ἐρυγματώδης, all. *blähend*, angl. *flatuous*, it. *flatuoso*, esp. *flatulento*]. Qui engendre des vents. — *Colique flatueuse.* V. Colique.

**FLATULENCE.** s. f. [*inflatio*, πνευμάτωσις, all. *Flatulenz*, angl. *flatulence*, it. *flati*]. Production de gaz en grande quantité dans le tube digestif.

**FLATULENT, ENTE.** adj. Qui s'accompagne de la production de gaz, qui la détermine. — *Colique flatulente.* V. Colique. — *Dyspepsie flatulente.* V. Dyspepsie.

**FLATUOSITÉ.** s. f. [*flatus*, ἔρυγμα, πνεῦμα, all. *Blähung*, angl. *flatulency*, it. *flatuosità*]. Gaz développé dans l'intérieur du corps. V. Pneumatose.

**FLAVÉRIE.** s. f. [*Flaveria*, J.]. Genre de plantes synanthérées, dont une espèce, le *F. contrayerba*, Pers., est employée, au Chili et au Pérou, comme tinctoriale et vermifuge.

**FLÈCHE.** s. f. En chirurgie, *flèche caustique*, *cautérisation en flèches.* V. Cautérisation.

**FLÉCHIÈRE.** s. f. V. Sagittaire.

**FLÉCHISSEUR.** adj. et s. m. [*flexor*, all. *Beuger*, angl. *flexor*, it. *flessore*, esp. *flexor*]. Se dit de tout muscle qui détermine la flexion des parties auxquelles il s'attache. — *Fléchisseur du cubitus.* Le *brachial antérieur.* — *Fléchisseur de la cuisse.* Nom sous lequel on a réuni le grand psoas et l'iliaque interne, qui ne font réellement qu'un seul muscle. V. Iliaque *interne* et Psoas (*grand*). — *Fléchisseur profond des doigts* (*cubito-phalangettien commun*, Ch., *flexor digitorum profundus*, Ba.). Né des faces antérieure et interne du cubitus et du ligament interosseux, il se divise en quatre tendons, auxquels donnent passage autant de boutonnières formées par la bifurcation de ceux du fléchisseur superficiel, et qui s'insèrent à la face antérieure des dernières phalanges des quatre derniers doigts. Aux tendons du fléchisseur sont annexés les *lombricaux*. — *Fléchisseur superficiel* ou *sublime des doigts* (*épitrochléo-phalangien commun*, Ch., *flexor digitorum sublimis*, Ba.). Né de l'épitrochlée, de l'apophyse coronoïde du cubitus et du bord antérieur du radius, il se termine par quatre tendons qui glissent sous le ligament annulaire du carpe et se bifurquent au niveau du tiers supérieur de la première phalange; les branches de bifurcation, après avois contourné le tendon du fléchisseur profond, se soudent au-dessous de lui en formant une boutonnière traversée par ce tendon, et vont aboutir aux secondes phalanges des quatre derniers doigts. — *Fléchisseur* (*court*) *du petit doigt* (*unci-phalangien*). Il va du ligament annulaire du carpe et de l'os crochu au côté interne de la première phalange du petit doigt. — *Fléchisseur* (*court*) *commun des orteils* (*calcanéo-sous-phalangien commun*, Ch., *perforé du pied*). Il s'étend de la partie postérieure de la face inférieure du calcanéum à la face inférieure des secondes phalanges des quatre derniers orteils : chacun de ses tendons est traversé par le tendon correspondant du long fléchisseur commun, comme le fléchisseur sublime des doigts est perforé par le fléchisseur profond. — *Fléchisseur* (*long*) *commun des orteils* (*tibio-sous-phalangettien commun*, Ch.). Il s'attache supérieurement à la face postérieure du tibia, et inférieurement à la face inférieure des dernières phalanges des quatre derniers orteils par autant de tendons qui perforent ceux du court fléchisseur. — *Fléchisseur* (*court*) *du gros orteil* (*tarso-sous-phalangettien du premier orteil*, Ch.). Il s'étend du troisième os cunéiforme aux deux os sésamoïdes de l'articulation métatarso-phalangienne. — *Fléchisseur* (*long*) *du gros orteil* (*péronéo-sous-phalangien du pouce*, Ch.). Il naît de la face postérieure du péroné et du ligament interosseux, et va se terminer à la deuxième phalange du gros orteil. — *Fléchisseur* (*court*) *du petit orteil* (*tarso-sous-phalangien du petit orteil*, Ch.). Il naît de l'apophyse du cinquième os métatarsien et va à la partie externe de la première phalange du petit orteil. — *Fléchisseur* (*court*) *du pouce* (partie du *carpo-phalangien du pouce*, Ch.). Il est fixé d'une part au grand os, au ligament annulaire du carpe et au troisième os métacarpien ; de l'autre, à la partie supérieure de la première phalange du pouce et aux deux os sésamoïdes de l'articulation voisine. — *Fléchisseur* (*long*) *du pouce* (*radio-phalangettien du pouce*, Ch.). Il naît des trois quarts supérieurs de la face antérieure du radius et du ligament interosseux, et va s'attacher à la dernière phalange du pouce. — *Fléchisseur du radius.* Le *biceps brachial.*

**FLEGME.** s. m. V. Phlegme.

**FLEISCHMANN** (anatomiste allemand, 1777-1855). — *Bourse séreuse de Fleischmann.* V. Grenouillette.

**FLEMA SALADA.** s. f. [de l'espagnol *flema*, pituite, et *salada*, salée]. Maladie commune dans le nord de l'Espagne, qu'on a cru longtemps être la pellagre, mais qui en diffère par les symptômes, qui sont ceux de l'acrodynie, et par la cause, qui est la carie du blé (Costallat).

**FLEMMING** (Walter) (médecin allemand, né en 1843). — *Liquide de Flemming.* C'est un mélange chromo-acéto-osmique, dont il existe plusieurs formules. Le mélange fort est composé ainsi qu'il suit : solution d'acide chromique à 10 p. 100, 15 parties ; solution d'acide osmique à 1 p. 100, 80 parties; acide acétique cristallisable, 10 parties ; eau distillée, 95. Une autre formule, mélange faible, comprend : acide chromique à 1 p. 100, 25 parties; acide osmique à 1 p. 100, 10 parties ; acide acétique à 1 p. 100, 10 parties; eau distillée, 55.

**FLETAN.** s. m. [*Pleuronectes hippoglossus*]. Grand poisson voisin des plies, qui, séché ou fumé, sert d'aliment dans le Nord, où il abonde. Des espèces plus petites existent dans la Méditerranée.

**FLEUR.** s. f. [*flos*, ἄνθος, all. *Blume*, *Blüthe*, angl.

*flower*, it. *fiore*, esp. *flor*]. — *Fleurs béchiques*. V. Béchique. — *Fleurs de café*. V. Café. — *Fleurs de cassie*. V. Balibabulah. — *Fleurs d'oranger*. V. Oranger. — *Fleurs de pêcher*. V. Pêcher. — *Fleurs pectorales*. V. Pectoral. || En chimie, *fleur*, ancien nom des substances réduites en poudre, naturellement ou par quelque opération de l'art, et surtout des sublimés qui se composent de particules très divisées ou d'aiguilles fort déliées. — *Fleurs d'antimoine*. Acide antimonieux préparé par sublimation. — *Fleurs d'arsenic*. Acide arsénieux sublimé. — *Fleurs de benjoin*. Acide benzoïque obtenu par sublimation. — *Fleurs de bismuth*. Efflorescence d'oxyde de bismuth qu'on trouve à la surface des minéraux qui renferment en même temps ce métal à l'état natif. — *Fleurs de cobalt*. Arsénite de cobalt pulvérulent. — *Fleurs de cuivre*. Oxyde de cuivre capillaire. — *Fleurs de nickel*. Oxyde de nickel. — *Fleurs de sel ammoniac*. Chlorure d'ammoniaque sublimé. — *Fleurs de sel ammoniac cuivreuses*. Chlorure d'ammoniaque et de cuivre sublimé. — *Fleurs de sel ammoniac martiales*. Mélange de chlorure d'ammoniaque et de perchlorure de fer, qu'on obtient en sublimant ensemble parties égales de ces deux sels. Le produit, d'un jaune orangé, autrefois employé comme fébrifuge, est inusité. — *Fleurs de soufre*. Soufre sublimé. — *Fleurs de zinc*. V. Oxyde *de zinc*. || En pathologie, *fleurs blanches*. V. Leucorrhée.

**FLEXIBILITÉ.** s. f. [*flexibilitas*, all. *Biegsamkeit*, angl. *flexibility*, it. *flessibilità*, esp. *flexibilitad*]. Propriété qu'ont certains corps de se laisser courber plus ou moins sans se briser.

**FLEXIBLE.** adj. [*flexibilis*, καμπτὸς, all. *beugsam*]. Se dit d'un corps doué de flexibilité. — *Sonde flexible*. V. Sonde *de caoutchouc*.

**FLEXION.** s. f. [*flexion*, κάμπη, all. *Biegung*, angl. *flexion*, *bending*, it. *flessione*]. État de ce qui est fléchi; action de fléchir. || En physiologie, *mouvement de flexion*, mouvement dans lequel une section d'un membre se courbe sur une autre qui est située au-dessus d'elle : il a pour effet de rapprocher les parties entre elles, de les ployer. || En thérapeutique chirurgicale, *méthode de la flexion forcée* (Lenoir, Hart), traitement des anévrysmes chirurgicaux par la flexion poussée au point de ralentir suffisamment la circulation pour permettre aux dépôts fibrineux de se former jusqu'à la solidification de la tumeur. Ce n'est que dans les membres que ce traitement trouve son application ; or, les anévrysmes des extrémités siègent ordinairement sur quelques-unes des grandes artères qui transmettent le sang, beaucoup plus rarement sur les artères qui le distribuent. Les premières sont toujours sur le côté de la flexion : dans le membre supérieur, où la flexion se fait en avant, l'artère continue sa marche sur la face antérieure; dans le membre inférieur, où une disposition contraire existe, l'artère tourne autour de l'os pour se placer dans le pli de la jointure. Ainsi, dans les diverses jointures, la flexion doit avoir sur les artères des effets semblables. C'est une méthode facile, qui agit comme la compression directe, à laquelle elle est supérieure en ce qu'elle est moins douloureuse et qu'elle a moins de tendance à produire le sphacèle de la peau et la rupture du sac; elle ne demande pas d'aides et a donné de bons résultats, mais ce n'est pas une méthode universelle, n'étant applicable qu'au niveau d'une articulation. La méthode universelle est la compression indirecte. || En gynécologie, *flexion de l'utérus*, changement de forme de l'utérus, qui modifie la direction de ses segments l'un par rapport à l'autre, et qui s'accompagne souvent, mais non toujours, de *déviation* de la totalité de l'organe. La flexion se fait en avant, en arrière, ou de côté : d'où le nom d'*antéflexion*, de *rétroflexion*, de *latéroflexion*. Son degré est variable : tantôt elle représente une simple courbure, qui porte aussi les noms d'*inflexion* ou d'*incurvation*; tantôt il y a une véritable *flexion*, qui est d'ailleurs plus ou moins prononcée. Dans le tiers des cas, chez les jeunes filles, on trouve normalement une courbure antérieure et même une légère antéflexion utérines, états presque physiologiques qui disparaissent ordinairement après l'accouchement, la parturition redressant l'utérus : mais, dans les cas morbides, la flexion est rendue permanente par les altérations du tissu de la matrice et par les adhérences que le fond de l'organe contracte avec le rectum ou avec la vessie. Aussi les flexions simples sont-elles rares, les complications existant à titre de cause, et parfois d'effet : tels sont la métrite et la périmétrite, la péritonite et la pelvipéritonite, la transformation fibreuse ou graisseuse de l'utérus, son ramollissement, son élongation, ses déviations et déplacements. Le plus souvent, c'est au niveau de l'isthme de l'utérus que se fait la flexion, c'est-à-dire que le corps entier s'incurve sur le col, de façon à toucher la face supéro-postérieure de la vessie dans l'antéflexion, la face antérieure du rectum dans la rétroflexion : rarement c'est sur un des segments de la matrice isolément que porte la flexion. Dysménorrhée, ménorragies, douleurs sourdes et tiraillements lombaires exaspérés par la marche, troubles vésicaux ou rectaux suivant le sens de la flexion : tels sont les signes qui peuvent faire penser à ce changement de forme, lequel est constaté directement par le toucher vaginal et rectal, combiné à la palpation, ou par le cathétérisme utérin. Les flexions simples sont peu graves ; il n'en est pas de même des flexions compliquées, surtout lorsqu'il existe des adhérences péritonéales. Les complications de nature congestive ou inflammatoire peuvent être combattues par les antiphlogistiques et les résolutifs; puis on tente la réduction, avec les mains ou le cathéter utérin, et on cherche à la maintenir à l'aide de mèches introduites dans le rectum, de pessaires, d'éponges dans le vagin, de ceintures hypogastriques, mais le redressement est toujours difficile à obtenir, il est impossible en cas d'adhérences ; aussi se borne-t-on le plus souvent à prévenir ou à combattre les complications.

**FLEXUEUX, EUSE.** adj. [*flexuosus*, all. *gewunden*]. Qui offre des courbures alternatives en différents sens.

**FLINDT** (médecin danois contemporain). — *Signe de Flindt-Koplik*. V. Koplik (*Signe de*).

**FLINSBERG** (Allemagne, Prusse). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, contenant $0^{gr},217$ de sels, dont $0^{gr},017$ de bicarbonate de fer, et 992 centimètres cubes d'acide carbonique; eaux froides, 9°.

**FLINT** (Austin) (médecin américain, 1812-1886). — *Bruit de Flint*. Nom donné parfois à un bruit présystolique de la région de la pointe du cœur dans l'insuffisance aortique. Ce bruit, qui rappelle celui de la sténose mitrale, est pourtant moins intense; il est bien distinct du souffle caractéristique de l'insuffisance aortique.

**FLINT-GLASS.** s. m. V. Verre.

**FLOCON.** s. m. [*floccus*, κροκὶς, all. *Flocke*, angl. *flake*, *flock*, it. *fiocco*]. Petite touffe de laine, de soie, de neige. || En pathologie, le malade *ramasse des flocons* dans la *carphologie*.

**FLOCONNEUX, EUSE.** adj. [*floccosus*, all. *flockig*, angl. *flaky*, it. *fioccoso*]. Se dit, en pathologie, des mucus concrets ou demi-concrets ou des caillots nageant dans un liquide, et qui ont l'aspect de flocons.

**FLORE.** s. f. [*flora*, all. *Blumenbeschreibung*, angl. *flora*, it. *flora*]. Ouvrage qui présente la description ou l'énumération des plantes d'une contrée. — *Flore médicale*. Description de plantes employées en médecine.

**FLORIDA** (Springs of) (États-Unis, Floride). *Eaux sulfureuses.*

**FLORINS-SAINT-ANDRÉ** (France, Hautes-Alpes). *Eaux carboniques et sulfureuses faibles*, froides, 13°.

**FLOT.** s. m. — *Sensation de flot.* V. FLUCTUATION.

**FLOTTANT, ANTE.** adj. — *Côte flottante.* V. CÔTE.

**FLOUVE.** s. f. adj. [*Anthoxanthum*, L.]. Genre de graminées dont une espèce (*Anthoxanthum odoratum*, L.) répand après dessiccation une odeur agréable de *coumarine.*

**FLUATE.** s. m. Ancien nom des *fluorures.*

**FLUCTUATION.** s. f. [*fluctuatio*, de *fluctuare*, flotter; κλυδὼν, all. *Fluctuation, Schwappen*, angl. *fluctuation*, it. *fluttuazione*, esp. *fluctuacion*]. Mouvement d'oscillation d'un liquide amassé dans un foyer ou dans une cavité splanchnique, mouvement que l'on rend sensible par une pression ou un choc méthodique. C'est pour s'assurer de la nature liquide d'une tumeur, et spécialement de la réunion du pus en abcès, qu'on cherche à déterminer la fluctuation : les deux mains étant appliquées sur les limites de la collection, aussi loin que possible l'une de l'autre, la pulpe de chaque index presse alternativement sur la tumeur, tandis que l'autre reste immobile et perçoit une sensation de soulèvement et d'oscillation due au déplacement du liquide. Toutefois, celui-ci peut exister sans manifester de fluctuation s'il est très profondément situé, s'il est si abondant que les parois de la poche qui le renferme sont distendues au point de ne lui permettre aucun mouvement, si l'épaisseur de ces parois empêche de percevoir la sensation cherchée. Par contre, les substances amorphes demi-liquides, interposées aux fibres ou aux cellules d'un tissu (comme les fongosités des tumeurs blanches, etc.), ou exsudées dans le voisinage des parties enflammées, donnent la sensation de fluctuation, comme dans le cas d'un abcès ou de toute autre cavité contenant un liquide. Les vésicules adipeuses accumulées sans interposition de fibres lamineuses, comme dans certains lipomes, donnent une sensation analogue. C'est que, dans les vésicules adipeuses, il y a un liquide (la graisse), réduit en autant de gouttelettes qu'il y a de vésicules; ces gouttes liquides, vu l'élasticité de l'enveloppe qui les entoure, transmettent la pression et la sensation de fluctuation, aussi bien que le pus. Il en est de même lorsqu'il s'agit de matières amorphes demi-liquides infiltrées entre les fibres d'un tissu. Aussi est-ce à tort qu'on a donné le nom de sensation de *fausse fluctuation* à celle qu'on ressent dans ces cas-là, et qu'on a cherché à indiquer des caractères distinctifs constants entre ces deux sortes de sensations, qui résultent toutes deux du choc transmis aux doigts en vertu de l'incompressibilité des liquides. Quant à la fluctuation produite par l'amas plus ou moins considérable d'un liquide dans une large cavité, comme il arrive dans l'ascite, elle porte le nom de *sensation de flot* : pour l'obtenir, on appuie la paume de la main sur un des côtés de l'abdomen, et, de l'autre main, on frappe sur le côté opposé; le liquide se déplace en masse et donne une sensation d'ondulation, différente de la fluctuation propre aux petites collections.

**FLUE** (Suisse, Soleure). *Eaux carbonatées calciques ferrugineuses*, froides, 20°. Altitude : 1670 mètres. Établissement.

**FLUENT, ENTE.** adj. Qui coule. — *Hémorroïdes fluentes.* V. HÉMORROÏDE.

**FLUER.** v. n. [*fluere*, couler, se répandre; ῥεῖν, all. *fliessen*, angl. *to flow*, it. *fluire*, esp. *fluir*]. Se dit des humeurs qui coulent de quelques parties du corps : les hémorroïdes *fluent.*

**FLUEURS.** s. f. pl. [*fluxus*, écoulement; ῥόος λευκὸς, all. *weisser Fluss*, angl. *fluor*, it. *fluore bianco*]. — *Flueurs blanches*, dont on a fait par corruption *fleurs blanches.* V. LEUCORRHÉE.

**FLUGACURU.** s. m. V. CUTÉRÈBRE.

**FLUIDE.** adj. et s. m. [*fluidus*, du verbe *fluere*, couler; all. *flüssig, Flüssigkeit*, angl. *fluid*, it. et esp. *fluido*]. En physique, corps dont les molécules, faiblement liées entre elles, se meuvent facilement les unes sur les autres, et se séparent, quand elles sont abandonnées à elles-mêmes, par les seules forces qui les régissent. On distingue les *fluides* en *liquides* et *fluides élastiques* ou *aériformes.* — *Aberration des fluides.* V. ABERRATION. — *Fluide chyleux.* V. CHYLEUX. — *Fluide électrique.* V. ÉLECTRICITÉ et IMPONDÉRABLE. — *Fluide impondérable.* V. IMPONDÉRABLE. — *Fluide incoercible.* V. INCOERCIBLE. — *Fluide négatif.* V. ÉLECTRICITÉ. — *Fluide nerveux.* V. NERVEUX. — *Fluide positif.* V. ÉLECTRICITÉ.

**FLUIDIFIANTS.** s. m. pl. Médicaments qu'on suppose propres à augmenter la liquidité du sang ou à déterminer celle de productions morbides dont on recherche la résorption : ce sont des *altérants.*

**FLUIDIFICATEUR, TRICE.** adj. et s. m. Se dit de quelques agents qui, comme les ferments, le suc gastrique, etc., ont la propriété de faire passer à l'état liquide certaines substances solides, sans qu'il y ait dissolution de celles-ci par un liquide.

**FLUIDIFICATION.** s. f. [all. *Verflüssigung*]. Passage d'un corps à l'état de fluide.

**FLUIDITÉ.** s. f. [all. *Flüssigkeit*, angl. *fluidity*, it. *fluidità*, esp. *fluidez*]. État d'agrégation permettant une grande mobilité des molécules les unes sur les autres, dans lequel se trouvent les corps fluides.

**FLUOR.** s. m. [all. *Fluor*, angl. *fluorine*, it. *fluore; fluorine, phtore*] (Fl.). Métalloïde qui fait la base de l'acide fluorhydrique, et qui a été isolé récemment par Moissan. On le trouve dans la nature combiné à divers métaux, surtout sous forme de fluorure de calcium (*spath fluor*), il en existe des traces dans les eaux de la mer et certaines eaux minérales; l'émail des dents et le périoste des os, le sang de l'homme (J. Nicklès), l'urine, le lait, le cerveau en contiennent aussi. — Le mot *fluor* était employé autrefois pour désigner : tantôt l'état liquide de certains corps (*alcali volatil fluor*), tantôt une substance minérale et incombustible, mais fusible (*spath fluor*). V. ALCALI et SPATH.

**FLUORESCÉINE.** s. f. ($C^{40}H^{12}O^{10}$ ou, en atomes, $C^{20}H^{12}O^{5}$). Substance qui se forme quand on chauffe la résorcine avec l'acide phtalique anhydre, par union directe des deux substances avec élimination d'eau. Insoluble dans l'eau, elle se dissout dans l'ammoniaque étendue en formant une liqueur jaune, fluorescente en vert. Les agents réducteurs la transforment en *fluorescine.* Elle donne des dérivés employés comme matières colorantes; telle est l'*éosine*, dérivé tétrabromé de la fluorescéine.

**FLUORESCENCE.** s. f. [du *spath fluor*, sur lequel on a observé d'abord ces modifications de la lumière; all. *Fluorescenz*, it. *fluorescenza*]. Propriété que possèdent certains corps de répandre, lorsqu'on fait tomber sur eux les rayons de la partie la plus déviée du spectre solaire visible, ou les rayons ultra-violets, une lueur *temporaire* qui disparaît avec la projection de ces rayons. La teinte de la lueur émise par les corps doués de fluorescence varie avec la nature de ces corps. Cette propriété, nulle ou peu sensible dans le charbon, le soufre, l'iode, le brome, le quartz, le marbre, les métaux, assez marquée dans le papier, le parchemin, la cornée, appartient spécialement à un certain nombre de substances, liquides et solides. V. FLUORESCENT.

**FLUORESCENT, ENTE.** adj. Se dit d'un corps doué de *fluorescence.* Les principaux corps fluorescents sont :

le spath fluor, le silicate ou verre d'urane, la solution alcoolique de chlorophylle, aqueuse d'esculine, d'écorce de marronnier d'Inde, de sulfate de quinine, la teinture de curcuma, de graines de *Datura stramonium*, de feuilles d'ortie, de feuilles de laurier, etc. Ces substances, placées dans le spectre de la lumière solaire ou de la lumière électrique, rendent visibles les rayons *ultra-violets*, qui, avant d'avoir subi cette modification, sont trop réfrangibles pour impressionner sensiblement la rétine; ces mêmes corps changent la couleur, ou, ce qui revient au même, *changent la réfrangibilité des rayons incidents* : le verre d'urane diffuse une lumière jaune verdâtre, le sulfate de quinine une lumière blanc bleuâtre, la teinture de curcuma diffuse du jaune et la teinture de chlorophylle diffuse du rouge. On reconnaît, à l'aide d'un prisme, que la lumière diffusée et modifiée par les substances fluorescentes est très complexe, lors même que le faisceau des rayons incidents est homogène.

**FLUORESCINE.** s. f. Substance amorphe engendrée par l'action des réducteurs sur la *fluorescéine*.

**FLUORHYDRATE.** s. m. V. Fluorure.

**FLUORHYDRIQUE.** adj. — *Acide fluorhydrique* (HFl). Découvert par Scheele, il tire son nom du *spath fluor*, d'où on l'obtient en distillant ce sel, dans une cornue de plomb, avec de l'acide sulfurique concentré. Il est gazeux, d'une odeur forte et suffocante. Il se dissout dans l'eau, avec le bruit du fer rouge plongé dans ce liquide. Il éteint les bougies allumées et tue les animaux : c'est un poison irritant des plus violents. Il attaque le verre, propriété qu'on a mise à profit pour graver sur cette substance. On le conserve dans des vases de plomb ou de gutta-percha, sur lesquels il est sans action. Il a été préconisé en inhalations contre la phtisie (Bergeon); on fait barboter de l'air dans un flacon en gutta-percha contenant de l'acide fluorhydrique, étendu de deux fois son volume d'eau; on emmagasine cet air dans des salles d'inhalation ou bien on le fait aspirer au malade au moyen d'un ajutage spécial.

**FLUORIDE.** s. m. [all. *Fluorid*]. Combinaison du fluor avec un corps moins électro-négatif que lui.

**FLUORINE.** s. f. V. Fluor et Spath *fluor*.

**FLUORIQUE.** adj. Nom ancien de l'acide fluorhydrique, parce qu'on supposait que l'oxygène entrait dans sa composition. — *Acide fluorique silicé*. V. Fluosilicique.

**FLUOROFORME.** s. m. (en atomes, $CHFl^3$). Gaz que l'on emploie en solution aqueuse à 2,8 p. 100, sous le nom d'*eau fluoroformée*; cette préparation se donne à la dose de quatre à cinq cuillerées à café ou à bouche par jour, dans la tuberculose pulmonaire.

**FLUOROKAKODYLE.** s. m. ($C^4H^6AsFl$). Liquide incolore, insoluble dans l'eau, obtenu comme le chlorokakodyle.

**FLUOROL.** s. m. V. Fluorure *de sodium*.

**FLUOROMÉTHYLE.** s. m. [*fluorhydrate de méthylène*] ($C^2H^3Fl$). Gaz incolore, brûlant avec une flamme bleue.

**FLUOROSCOPIE.** s. f. Mode d'exploration qui repose sur la propriété que les rayons X ont de rendre certains corps fluorescents; si donc on interpose entre une source de rayons X et un écran fluorescent un objet ou un organe comme la main, les parties qui ne se laissent pas traverser par ces rayons viendront se projeter en noir sur l'écran lumineux; on aura ici l'image temporaire de ces parties, des os par exemple. V. Radioscopie.

**FLUORURE.** s. m. Combinaison du fluor avec un corps simple. Solubles dans l'eau en général, fusibles à une haute température, les fluorures se distinguent des autres sels haloïdes, avec lesquels ils ont de l'analogie, en ce que, traités par l'acide sulfurique, ils dégagent de l'acide fluorhydrique, qui attaque le verre. — *Fluorure d'ammonium* (en atomes, $AzH^4Fl$). Corps qui se présente sous la forme de cristaux incolores, solubles dans l'eau; on l'obtient en saturant de gaz ammoniac une solution d'acide fluorhydrique. C'est un antiseptique que l'on emploie pour combattre les fermentations anormales du tube gastro-intestinal; il aurait l'avantage de n'être pas irritant pour les voies digestives et de ne pas entraver les ferments chimiques de la digestion. On le donne en solution à 1 p. 300, à la dose d'une cuillerée à bouche après chaque repas, ou en pilules suivant la formule : fluorure d'ammonium et chlorure de sodium āā 3 grammes, gomme arabique 4 grammes, eau 5 gouttes, f. s. a. 60 pilules, une après chaque repas. — *Fluorure d'argent*. Corps qui se présente sous la forme d'une masse hygroscopique, brillante, d'un brun noirâtre, très soluble dans l'eau. Il a une action caustique égale à celle du nitrate d'argent; il est de plus antiseptique, et exercerait une action microbicide très prononcée sur la bactéridie charbonneuse à dose très faible et absolument inoffensive chez l'homme (Lazzaro). — *Fluorure de calcium*. Berzelius l'a signalé dans les os et l'émail dentaire. V. Fluor et Spath *fluor*. — *Fluorure d'hydrogène*. L'acide *fluorhydrique*. — *Fluorure de silicium*. V. Fluosilicique. — *Fluorure de sodium* (*fluorol*). Corps blanc, très soluble dans l'eau, beaucoup moins soluble dans l'alcool; on l'obtient en saturant l'acide fluorhydrique par le carbonate de soude pur, étendu d'eau, filtrant et évaporant à siccité dans un vase de platine. C'est un antiseptique, qui a été préconisé par Tuffier contre certaines cystites glaireuses; on l'emploie alors en lavage en solution dont le titre varie de 0,25 à 1 p. 100; ces lavages rendent la sécrétion vésicale plus fluide; quand ce résultat est obtenu, on remplace les lavages au fluorure de sodium par d'autres à l'eau boriquée ou à telle autre solution antiseptique.

**FLUOSEL.** s. m. Combinaison définie et cristallisable résultant de l'action de l'acide fluorhydrique sur un oxysel, qui échange une partie ou la totalité de son oxygène contre un nombre correspondant d'équivalents de fluor : dans les *fluosels proprement dits*, la substitution est totale; on nomme *fluoxysels* ceux où elle est partielle.

**FLUOSILICATE.** s. m. Combinaison de l'acide fluosilicique avec une base. — *Fluosilicate de soude*. Antiseptique; on l'emploie en solution aqueuse à 1 p. 200 (Thomsen).

**FLUOSILICÉ, ÉE.** adj. V. Fluosilicique.

**FLUOSILICIQUE.** adj. — *Acide fluosilicique* [*acide spathique*, *acide* ou *gaz fluosilicé* ou *fluorique silicé* ou *siliceux*, *fluorure de silicium*] ($SiFl^6$). Gazeux, incolore, répandant d'épaisses fumées à l'air. L'eau le décompose en acides silicique et fluorhydrique. Densité, 3,57. On l'obtient en traitant par l'acide sulfurique un mélange de sable et de spath fluor. Il forme avec la potasse un sel gélatineux, insoluble, ce qui en fait un réactif précieux.

**FLUOXYSEL.** s. m. V. Fluosel.

**FLUVIATILE** ou **FLUVIAL, ALE.** adj. [*fluviatilis*, *fluvialis*, all. *fluvial*, angl. *fluviatic*, it. *fluviale*, esp. *fluviatil*]. Se dit des plantes qui croissent et des animaux qui vivent dans les eaux courantes.

**FLUX.** s. m. [*profluvium*, *fluxus*, de *fluere*, couler; ῥεῦμα, ῥοῦς, all. *Fluss*, angl. *flux*, it. *flusso*, esp. *flujo*]. Écoulement passager d'un liquide quelconque au dehors. — *Flux cataménial*, *flux menstruel*. V. Menstrues. ‖ En pathologie, *flux bilieux* et *flux muqueux*, diarrhées dans lesquelles les matières rendues sont surtout de la bile ou du mucus. — *Flux cœliaque*. V. Cœliaque. — *Flux hémorroïdal*. V. Hémorroïde. — *Flux hépatique*. V. Hépatirrhée. — *Flux de sang*. La *dysenterie*. — *Flux de ventre*. La *diarrhée*.

**FLUXION.** s. f. [*fluxio*, de *fluere*, couler; ῥύσις, all. *Zufluss*, angl. *fluxion*, it. *flussione*, esp. *fluxion*]. Abord

d'un liquide vers le point où l'appelle une cause excitante V. Congestion *active*. || Vulgairement, engorgement phlegmoneux du tissu cellulaire des joues et des gencives, causé par une inflammation dont le point de départ est en général une dent cariée. — Les *fluxions des gencives* s'annoncent par une rougeur vive, avec douleurs lancinantes ; bientôt après se manifeste un gonflement plus ou moins étendu, d'abord dur, qui se ramollit peu à peu et s'abcède au bout de six à sept jours. — Les *fluxions du tissu lamineux des joues* ont des symptômes inflammatoires intenses ; elles sont souvent consécutives au plombage des dents quand celui-ci a été fait avant que la dent ait été complètement désinfectée. C'est du troisième au quatrième jour que les accidents ont le plus d'intensité ; vers le neuvième la fluxion est entièrement dissipée, à moins qu'elle ne se termine par suppuration : dans ce cas, le pus s'écoule par un abcès qui se forme sur la gencive, ou bien il s'ouvre une issue entre la dent et l'alvéole, ou bien l'abcès se développe dans l'épaisseur même de la joue et se fait jour intérieurement sur la face muqueuse, beaucoup plus rarement à l'extérieur. Souvent aussi les *fluxions*, au lieu d'avoir le caractère phlegmoneux, sont simplement *œdémateuses*, elles ne sont ni précédées ni accompagnées de douleurs et reconnaissent ordinairement pour cause l'action d'un air froid et humide, et son contact sur des dents plus ou moins malades, mais qui n'étaient actuellement le siège d'aucune souffrance. — *Fluxion périodique des yeux.* V. Ophtalmie *périodique*. — *Fluxion de poitrine*, pour beaucoup d'auteurs, la *pneumonie* ; pour Dieulafoy, état morbide caractérisé par l'inflammation de tous les plans superposés qui constituent la poitrine, paroi musculaire, plèvre, poumon, avec prédominance de phénomènes sur l'un ou l'autre de ces organes ; les formes à localisation pulmonaire prédominante confinent à la pneumonie vraie. — *Fluxion* ou *congestion pulmonaire*. V. Congestion *pulmonaire*.

**FOCAL, ALE.** adj. [de *focus*, foyer]. Qui a rapport au foyer d'un miroir ou d'une lentille. — *Distance focale.* Intervalle compris entre le sommet d'une surface sphérique et son foyer principal ou l'objet qui s'y trouve placé. — *Plan focal.* Plan perpendiculaire à l'axe principal, passant par le foyer principal, et dans lequel se trouvent tous les foyers secondaires des rayons parallèles. — *Point focal.* Le foyer principal.

**FOCHIER** (chirurgien français, né en 1845). — *Méthode de Fochier.* Procédé thérapeutique consistant à déterminer des abcès de fixation. V. Abcès.

**FOCILE.** s. m. [*focile*, mot bas latin ; all. *Ellenbogenbein*, angl. *focil*]. Nom, dans les auteurs du moyen âge, des os de l'avant-bras et de la jambe. *Grands fociles* (*focilia majora*), le cubitus et le tibia ; *petits fociles*, le radius et le péroné.

**FŒNICULUM.** s. m. V. Fenouil.

**FŒTAL, ALE.** adj. [*fœtalis*, all. et angl. *fœtal*, it. *fetale*]. Qui a rapport au fœtus. — *Age fœtal.* V. Intra-utérin. — *Avortement fœtal.* V. Avortement. — *Enduit fœtal.* V. Enduit. — *État fœtal.* V. Atélectasie et Intra-utérin. — *Grossesse fœtale.* V. Grossesse. — *Membranes fœtales.* La *caduque*, le *chorion* et l'*amnios*. — *Souffle fœtal.* V. Souffle.

**FŒTUS.** s. m. [*fœtus*, ἔμβρυον, all. *Fœtus*, *Leibesfrucht*, angl. *fœtus*, it. et esp. *feto*]. Nom que prend le produit de la conception à partir du moment où les diverses parties qui composent l'*embryon* ont acquis assez de développement pour être aisément distinguées à l'œil nu, c'est-à-dire vers le deuxième mois de la grossesse, et qu'il conserve pendant tout le temps qu'il demeure contenu dans la matrice (V. Embryon). A la fin du *premier mois*, l'embryon a 1 centimètre de long ; il possède un cordon extrêmement court, et le liquide ammoniotique commence à se former. *Du deuxième au troisième mois*, l'embryon est long de 35 à 40 millimètres ; il pèse de 20 à 40 grammes ; l'intestin jusque-là contenu dans le cordon rentre dans la cavité abdominale ; les premiers points d'ossification apparaissent dans la clavicule et la mâchoire inférieure ; le sexe commence à se dessiner. Les organes génitaux internes, les reins et les uretères, se forment aux dépens du feuillet moyen du blastoderme, en un point qui constitue la *masse intermédiaire* (Foster et Balfour), laquelle est recouverte par l'*épithélium germinatif* (Waldeyer) et se développe notablement en constituant l'*éminence génitale*. La partie externe prend le nom de *pli uro-génital* ; on y rencontre le *canal de Müller*, le *conduit du corps de Wolff* et l'*uretère*. Sa partie interne prend le nom d'*éminence sexuelle* : c'est elle qui deviendra l'origine de l'ovaire ou du testicule (V. Corps *de Wolff*). Les organes génitaux externes se forment aux dépens d'un tubercule, *tubercule génital*, qui apparaît en avant de l'orifice qui fait communiquer le cloaque avec l'extérieur, et qui est circonscrit par deux replis, *replis génitaux*. Jusqu'à la fin du deuxième mois, le tubercule génital présente à sa partie inférieure un sillon, *sillon génital*, dont les replis génitaux forment les bords. Chez l'embryon femelle, le sillon génital persiste, sauf en arrière où il se soude pour former le *raphé périnéal* ; en avant, les deux bords du sillon génital forment les petites lèvres, les grandes sont formées par les replis génitaux, qui restent séparés. Dans l'embryon mâle, le sillon génital forme une gouttière qui se transforme en canal (portion pénienne de l'urètre) par soudure de ses bords. Si cette soudure manque, il y a hypospadias. — *A trois mois* (treize semaines), le placenta, qui ne consistait jusque-là qu'en villositées choriales isolées, vasculaires, ramifiées un très grand nombre de fois, est formé. L'œuf est long de 7 à 8 centimètres. Le fœtus a de 13 à 15 centimètres, pèse 70 à 90 grammes ; sous la peau, mince et transparente, commencent à se dessiner les muscles. La tête forme le tiers du corps ; les lèvres sont apparentes, les paupières se joignent ; des saillies apparentes, mais non réunies, indiquent le pavillon de l'oreille. La poitrine est fermée de toutes parts. *Le cordon ombilical s'insère très près du pubis.* Les membres thoraciques, détachés du tronc, sont appliqués sur l'abdomen ; les membres pelviens sont fléchis sur cette cavité ; la verge et le clitoris sont très longs, mais il n'y a pas encore de démarcation bien distincte entre l'anus et les organes génitaux. — *A seize semaines*, le fœtus a 18 à 19 centimètres de longueur, et pèse de 120 à 180 grammes. La peau est un peu plus consistante et légèrement rosée ; les yeux, les narines et la bouche sont fermés, les lèvres ne sont pas encore saillantes. *Le cordon ombilical s'insère un peu au-dessus du pubis. Le duodénum contient du méconium blanc grisâtre.* Les articulations des doigts se prononcent, les ongles sont membraneux ; l'anus est ouvert, le sexe est distinct ; le périnée existe sous forme d'une lame membraneuse. — *A quatre mois* le fœtus a 21 à 24 centimètres, et pèse 220 à 250 grammes. La peau est moins transparente, plus colorée, couverte d'un duvet soyeux ; quelques cheveux incolores à reflets argentins, pas encore d'enduit sébacé. La tête n'est plus que le quart de la longueur totale du corps ; la face a un aspect peu différent de celui qu'elle aura à terme. *L'insertion du cordon s'éloigne de plus en plus du pubis. Le méconium devient jaune verdâtre, et se trouve dans le commencement de l'intestin grêle.* Il n'y a encore ni valvules conniventes, ni bosselures intestinales ; les capsules surrénales sont plus volumineuses que les reins ; ceux-ci sont formés d'un certain nombre de lobes. Les ongles sont très apparents ; il y a des points d'ossification dans

l'astragale et les trois pièces supérieures du sternum. — *A vingt semaines*, la longueur est de 25 à 27 centimètres, le poids de 280 à 450 grammes. La peau est pourprée; un peu d'enduit sébacé aux aisselles et aux aines. La tête est proportionnellement moins volumineuse ; ses parois sont molles, les fontanelles larges ; les paupières ne sont plus transparentes, la membrane pupillaire existe toujours. *La moitié de la longueur du corps correspond à l'appendice sternal. Le méconium est dans l'intestin grêle.* Le côlon présente des bosselures, pas encore de valvules. Les ongles deviennent consistants ; les testicules ou les ovaires sont un peu au-dessus des reins, sous le péritoine; le scrotum est petit et rouge, ou bien, chez le fœtus femelle, les grandes lèvres, très saillantes, sont tenues écartées par le clitoris, proéminent. — *A six mois* (vingt-cinq semaines environ), 32 à 35 centimètres de longueur ; poids de $1^{kg}$,5 à 2 kilogrammes. La peau est moins colorée, déjà un peu épaisse ; duvet et enduit sébacé plus généralement répandus ; cheveux plus longs et moins blancs. Les os du crâne sont bombés à leur partie moyenne ; les paupières sont entr'ouvertes ; quelquefois la membrane pupillaire disparaît. *Le méconium occupe tout le gros intestin.* La longueur de l'intestin grêle égale six à sept fois la distance de la bouche à l'anus. Les ongles n'arrivent pas encore à l'extrémité des doigts, mais ils s'élargissent. Les testicules sont très près de l'anneau inguinal. — *A sept mois et demi* (trente-deux semaines), longueur 40 à 42 centimètres, poids 2 kilogrammes à $2^{kg}$,500. La peau est couverte de matière sébacée et de duvet ; les circonvolutions cérébrales sont bien dessinées ; il n'y a plus de membrane pupillaire. *L'insertion du cordon ombilical n'est qu'à 2 ou 3 centimètres au-dessous du point auquel correspond la moitié de la longueur totale du corps.* La longueur de l'intestin grêle égale huit fois la distance de la bouche à l'anus. Les ongles arrivent à l'extrémité des doigts ; les testicules sont engagés dans l'anneau. Dans ce mois commence l'ossification de la dernière vertèbre du sacrum. — *A neuf mois* (trente-neuvième ou quarantième semaine, à terme), longueur ordinaire, 45 à 50 centimètres ; poids ordinaire, environ 3 kilogrammes à $3^{kg}$,500. Enduit sébacé épais, cheveux longs et colorés ; les os du crâne, quoique mobiles, se touchent par leurs bords membraneux. Le tissu des poumons est rouge, compact, semblable à celui du foie d'un adulte (tant que la respiration n'a pas eu lieu). *Le cordon ombilical s'insère à peu près à la moitié de la longueur totale du corps.* Le méconium, poisseux et d'un vert foncé, occupe la fin du gros intestin. La longueur de l'intestin grêle égale douze fois la distance de la bouche à l'anus. Le scrotum est moins rouge ; il est ridé et contient souvent les testicules. Dans ce mois seulement se développe entre les deux condyles du fémur, au centre du cartilage qui constitue son extrémité inférieure, un point d'ossification en forme de pois. Les membres postérieurs forment le tiers de la longueur. — Les principales fonctions du fœtus sont : la *nutrition*, la *respiration*, la *circulation*, les *sécrétions*, l'*innervation*. 1° La *nutrition* passe par des phases qui correspondent aux différentes époques du développement du fœtus. Avant le développement de l'allantoïde, c'est le disque proligère, la couche albumineuse qui enveloppe l'ovule et les liquides sécrétés par la muqueuse utérine, qui lui fournissent ses éléments nutritifs. L'embryon formé, c'est la vésicule ombilicale qui, à l'aide des vaisseaux mésentériques, fournit au fœtus les éléments nécessaires à son développement. Quand l'allantoïde a conduit les vaisseaux ombilicaux dans les villosités choriales, et que le placenta est formé, la nutrition du fœtus est définitivement installée ; elle se confond donc avec sa respiration. Claude Bernard a signalé la fonction glycogénique du placenta, qui tendrait à disparaître avec le développement progressif du foie. 2° La *respiration* du fœtus, niée par Longet, démontrée depuis (Zunz, Zweifel), se passe dans le placenta. La quantité d'oxygène nécessaire au fœtus est peu considérable, et ce qui le prouve, c'est sa résistance à l'asphyxie (Andreas, Högyes, Zunz). 3° La *circulation* du fœtus passe par trois phases successives : une première, correspondant à la circulation blastodermique ou *ombilicale* ; une deuxième, circulation allantoïdienne ou *placentaire* ; une troisième, circulation *pulmonaire* ou définitive, qui ne s'établit qu'après la naissance. 4° Les *sécrétions* du fœtus sont manifestes. La peau sécrète l'enduit sébacé. La muqueuse intestinale sécrète d'abord un simple mucus et finit par mélanger cette sécrétion à celle du foie et des poumons pour constituer le méconium. Les sécrétions céphalique et rachidienne fournissent le liquide céphalo-rachidien. Les reins sécrètent l'urine. 5° L'*innervation* existe chez le fœtus : elle a été constatée *de visu* par Jacquemin et Tarnier. — *Fœtus in fœtu*. V. INCLUSION. — *Fœtus viable*. V. VIABLE.

**FOIE.** s. m. [de *ficatum*, nom d'une préparation, aux figues, du foie, dans la cuisine des anciens, d'où le mot a pris le sens général de *foie* dans les langues romanes ; *jecur*, ἧπαρ, all. *Leber*, angl. *liver*, it. *fegato*, esp. *higado*]. Organe sécréteur de la bile, et producteur de la matière glycogène, qui occupe l'hypocondre droit et une partie de l'épigastre, et qui correspond en haut au diaphragme, en bas à l'estomac, à l'arc du côlon et au rein droit, en arrière à la colonne vertébrale, à l'aorte, à la veine cave, en devant à la base de la poitrine. Le foie est retenu dans sa position par divers replis du péritoine, auxquels on a donné le nom de *ligaments* : 1° le *ligament suspenseur* ou *falciforme du foie*, ou *grande faux du péritoine*, qui est formé par l'adossement de deux lames du péritoine, et qui présente une base, étendue de l'ombilic au bord tranchant du foie, et contenant dans son épaisseur le cordon fibreux de la veine ombilicale ; un sommet qui s'insère sur le ligament coronaire ; un bord inférieur, concave, qui va du bord antérieur au bord postérieur du foie et au ligament coronaire ; un bord supérieur, étendu de l'ombilic à la face inférieure du diaphragme ; une face tournée à droite et en avant, et adossée au diaphragme ; une face inclinée à gauche et en arrière, et répondant au foie ; 2° le *ligament coronaire*, constitué aussi par deux feuillets péritonéaux, et étendu du bord postérieur du foie à la face inférieure du diaphragme ; 3° les deux *ligaments triangulaires*, l'un droit, l'autre gauche, qui ont un bord libre et les deux autres adhérents au foie et au diaphragme, et dont une extrémité se continue avec l'extrémité correspondante du ligament coronaire, de sorte que ces trois ligaments n'en forment qu'un seul. Sur le cadavre, le foie a un poids moyen d'environ 1 450 grammes ; mais il a alors perdu une certaine quantité de sang, qui porte à 2 kilogrammes, en moyenne, son poids physiologique (Sappey) ; sa densité est voisine de 1,060 (Gilbert et Garnier). Sa forme, sujette à varier suivant les sujets, comme son volume, même à l'état normal, est en général celle d'un segment d'ovoïde ou d'ellipsoïde. Il présente deux faces, deux bords, et deux extrémités. La *face supérieure*, convexe, unie, est divisée par le ligament suspenseur en deux parties, l'une droite et plus considérable, *lobe droit*, l'autre gauche, *lobe gauche* ou *moyen*, division purement nominale du reste. La *face inférieure*, légèrement concave, est parcourue par deux sillons antéro-postérieurs droit et gauche, et par un sillon transversal, dont l'ensemble a la disposition d'un H : le *sillon longitudinal gauche* loge en avant la veine ombilicale ou le cordon fibreux qui la remplace, et en arrière le canal veineux ou le cordon qui le représente chez l'adulte ; le *sillon tran-*

*verse* ou *hile* est occupé par le sinus de la veine porte, l'artère hépatique, et les canaux biliaires qui vont former le canal hépatique ; le *sillon longitudinal droit* loge en avant la vésicule biliaire et en arrière la veine cave infé-

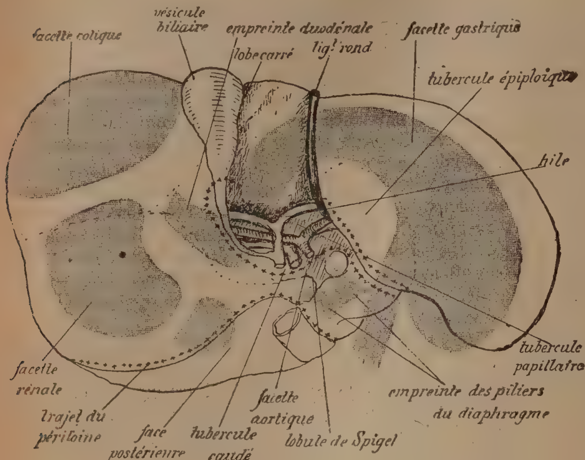



Fig. 302. — Face inférieure du *foie*.

rieure : à droite de ce sillon est le lobe droit du foie, creusé de dépressions qui correspondent à la courbure droite du côlon (*empreinte colique*), au rein droit (*empreinte rénale*), et à la capsule surrénale ; à gauche du sillon gauche est le lobe gauche : en avant du sillon transverse est le *lobe*



Fig. 303. — *Foie* lobulé du porc.

*carré* ou éminence porte antérieure, en arrière est le *lobe de Spigel*, petit lobe, ou éminence porte postérieure. Sur le bord antérieur et inférieur du foie, mince et tranchant, se voient les extrémités des sillons longitudinaux, sous forme d'échancrures ; le bord postéro-supérieur, épais et arrondi, est creusé d'une plus large échancrure qui loge la veine cave inférieure. Des deux extrémités, la droite est mousse et épaisse, la gauche est mince et triangulaire. Outre le péritoine, qui enveloppe le foie dans toute son étendue, sauf au niveau des sillons et des points d'insertion des ligaments, on trouve à la surface de l'organe une membrane fibreuse très mince, dite *capsule de Glisson*, qui envoie des prolongements dans le parenchyme, dans lequel elle pénètre, par le sillon transverse, sous forme de gaines entourant les divisions de la veine porte, de l'artère hépatique et des canaux biliaires : ces gaines manquent sur les veines sus-hépatiques, ce qui, sur une coupe, permet de distinguer ces derniers vaisseaux. restés béants et adhérents au parenchyme, des divisions de la veine porte, affaissées dans leur enveloppe. Le parenchyme du foie a une consistance ferme, une teinte générale fauve ou légèrement jaunâtre, un aspect poreux dû à la section de la multitude de petits vaisseaux qui le pénètrent Sa cassure est grenue, et, lorsqu'on le déchire, il paraît formé de granulations, dont chacune est un *lobule hépatique*, et dont la réunion constitue essentiellement ce parenchyme. Chaque lobule a une forme polyédrique, souvent allongée ; une longueur de 1 à 2 millimètres, une largeur de 1 millimètre. A la périphérie du lobule se trouvent, avec les canalicules biliaires, les branches terminales de l'artère hépatique et les branches de la veine porte dites *veines interlobulaires* ; la réunion de ces différents vaisseaux et du tissu conjonctif qui les entoure porte le nom d'*espace de Kiernan* ; ces espaces sont réunis par des lignes fictives à l'état normal chez l'homme, visibles chez certains animaux (porc) ou dans certains états pathologiques, parcourues par des ramifications vasculaires, et connues sous le nom de *fissures de Kiernan*. Au centre du lobule, est une veinule unique, *veine intralobulaire*, branche d'origine des veines sus-hépatiques ; cette veine intralobulaire est reliée aux veines interlobulaires par des vaisseaux capillaires qui rayonnent de la périphérie au centre, et qui forment dans l'intérieur du lobule un réseau très serré : ce réseau est presque uniquement formé par des branches de la veine porte ; cependant une partie des branches terminales de l'artère hépatique prend part à sa constitution. Dans les mailles du réseau capillaire sont les éléments cellulaires propres au foie, les *cellules hépatiques*, au nombre de deux à quatre dans chaque maille : ces cellules, polyédriques, larges de 2 centièmes de millimètre ou environ, sans membrane d'enveloppe, renferment un ou assez souvent deux noyaux, sphériques, ou plus rarement ovales et alors volumineux, avec ou sans nucléole ; autour du noyau se trouvent beaucoup de granulations qui le masquent quelquefois, mais l'acide acétique, par lequel les cellules sont pâlies, rend le noyau très évident. Dans les mailles protoplasmiques on trouve différents produits de l'activité cellulaire ; le glycogène s'y rencontre non à l'état de granulations comme le croyait Claude Bernard, mais à l'état de liquide sirupeux gonflant le protoplasma comme les mailles d'une éponge (Renaut). Le pigment biliaire n'y existe pas à l'état normal ; mais il s'y trouve dans les cas de rétention biliaire ; les pigments ferrugineux ne deviennent de même visibles qu'à l'état pathologique ; enfin, dans certains cas physiologiques (grossesse, allaitement) ou pathologiques, on trouve une quantité plus ou moins grande de granulations graisseuses dans les cellules. Selon le plus ou le moins de réplétion des réseaux sanguins dans chaque lobule, c'est l'aspect jaunâtre dû aux cellules hépatiques qui prédomine, ou l'aspect rouge des vaisseaux gorgés de sang : d'où la division

à l'œil nu, de la substance du foie en *rouge* et en *jaune*; mais cette distinction n'a aucune importance, cette inégale répartition du sang étant un phénomène cadavérique. Outre le réseau sanguin vasculaire, le lobule hépatique en possède un autre constitué par les canalicules biliaires : ceux-ci ne naissent pas seulement, comme on le croyait, de culs-de-sac situés entre les lobules et donnant naissance aux rameaux *interlobulaires*; leur origine a lieu dans l'intérieur même du lobule, par de très fins canalicules *intralobulaires*, qui prennent naissance entre les cellules hépatiques, sans affecter aucun

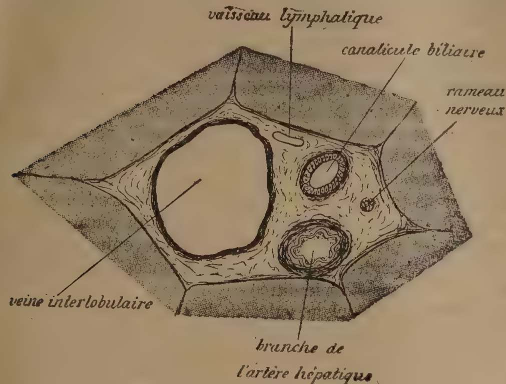


Fig. 304. — Espace de Kiernan.

rapport avec les capillaires sanguins; les canalicules, considérés par les uns comme dépourvus de paroi (seule opinion admise aujourd'hui) ou comme pourvus seulement d'une membrane amorphe (Frey, Kölliker), par les autres comme possédant une paroi propre constituée par des cellules endothéliales (Legros, Asp), forment, à la périphérie du lobule, les canalicules interlobulaires, desquels partent les conduits biliaires, qui vont en augmentant de volume, par adjonction de nouvelles branches, jusqu'au hile du foie, où le canal hépatique leur fait suite : ces conduits ont une membrane fibreuse, tapissée par un épithélium prismatique; de plus, sur leur surface interne, s'ouvrent les orifices de très nombreuses glandes en grappe, qui sont attachées à leur paroi par un mince pédicule et dont le nombre diminue en approchant du lobule. L'abondance de ces glandes en grappe dans les conduits biliaires, l'indépendance relative des sphères de distribution de la veine porte, qui fournit les capillaires du réseau sanguin intralobulaire en rapport avec les cellules hépatiques, et de l'artère hépatique, qui contribue peu à la constitution de ce réseau, tandis que ses branches se distribuent en petit nombre au tissu conjonctif interlobulaire et aux tuniques des branches de la veine porte, en grand nombre aux conduits biliaires et à leurs glandes, ont fait considérer le foie comme formé de deux glandes, associées, mais indépendantes par leurs fonctions : l'une, vasculaire sanguine, constituée par la veine porte et les cellules hépatiques, et préposée à la production de la matière glycogène; l'autre, glande en grappe, composée de l'artère hépatique et des glandes des conduits biliaires, et destinée à la sécrétion de la bile. Mais cette théorie ne peut être admise, étant donnés l'origine réelle des conduits biliaires par des canalicules *intralobulaires*, et les rapports que ceux-ci affectent avec les cellules hépatiques : celles-ci ont un double rôle, rôle de sécrétion interne et rôle de sécrétion externe. Par leur sécrétion interne, elles agissent sur la composition même du sang, sur le nombre des hématies, le fer, la fibrine, les ferments coagulants, et sur des substances étrangères charriées par le sang, comme les sucres dont elles transforment l'excédent en glycogène, les graisses qu'elles fixent en les transformant, les albuminoïdes qu'elles fixent aussi en les transformant soit en graisse, soit surtout en glycogène; sur les substances non assimilables et toxiques, qu'elles éliminent par la voie biliaire, ou qu'elles transforment en urée, ou enfin qu'elles accumulent dans leur intérieur en les mettant ainsi hors d'état de nuire. La sécrétion externe est représentée par la sécrétion biliaire, qui sert à débarrasser le foie de certains produits de son activité, et d'autre part joue un rôle dans la digestion en particulier des graisses. On peut dès lors comparer l'usine hépatique avec sa double sécrétion à une usine à gaz : la bile est, comme le coke, un déchet utilisé; mais la fabrication la plus importante est celle de la sécrétion interne, qui s'échappe par les vaisseaux sanguins comme le gaz, produit principal mais invisible, s'échappe par une canalisation souterraine (Gilbert). ‖ En pathologie, *Foie clouté*. Aspect particulier que présente le foie dans certaines variétés de cirrhose atrophique, quand les granulations cirrhotiques sont volumineuses, donnant l'aspect de clous fixés dans le parenchyme. — *Foie ficelé*. Aspect particulier que présente le foie dans certaines variétés de cirrhose syphilitique ou plus rarement tuberculeuse. — *Abcès du foie*. V. Hépatite suppurée. — *Atrophie du foie*. Diminution de volume de l'organe, survenant tantôt d'une façon aiguë (V. Ictère *grave*), tantôt lentement (V. Cirrhose *atrophique*). — *Atrophie jaune aiguë du foie*. V. Ictère *grave*. — *Calcul du foie*. V. Calcul et Lithiase *biliaire*, et Hépatique (*Colique*). — *Cancer du foie*. Le cancer du foie peut être *primitif* ou *secondaire* : le cancer primitif du foie peut affecter la forme de *cancer massif*, de *cancer nodulaire* et d'*adénocancer avec cirrhose* le cancer secondaire, sauf rare exception, est *nodulaire*. Le *cancer massif* (Gilbert) se caractérise cliniquement par une augmentation plus ou moins considérable, parfois énorme, du volume du foie qui a une consistance dure et garde une surface lisse, par les signes de l'insuffisance hépatique, des troubles digestifs avec perte de l'appétit, par l'affaiblissement progressif et souvent de la fièvre. La rate est un peu augmentée de volume, mais il n'y a pas d'ascite, pas de circulation collatérale, pas d'ictère, pas de douleurs spontanées vives. L'évolution est rapide et la mort arrive en trois à cinq mois. Anatomiquement, le foie est hypertrophié, et sur une surface de section, il apparaît transformé dans sa presque totalité en une masse néoplasique de consistance molle ou lardacée, fournissant par le raclage une quantité variable de suc cancéreux; parfois la masse cancéreuse reste séparée de la capsule de Glisson par une bande de tissu sain qui lui forme une sorte d'enveloppe ou d'écorce, c'est le *cancer en amande*. Le *cancer nodulaire* peut être primitif ou secondaire; il se caractérise par l'existence de l'ictère, de l'ascite, de douleurs, enfin par l'augmentation de volume du foie avec déformation de sa surface; mais à côté de la forme commune, Hanot et Gilbert ont décrit les formes fébrile, marastique, douloureuse, dyspeptique, ictérique, suivant la prédominance de tel ou tel symptôme. La durée est en général rapide : trois à six mois. Quand le cancer est secondaire, il peut être latent par suite du faible développement des nodosités, ou, au contraire, il devient prédominant et le cancer primitif, stomacal ou autre, revêt alors une forme hépatique. Enfin l'*adénocancer* du foie *avec cirrhose* représente la dernière forme du cancer primitif du foie (Hanot et Gilbert) : la symptomatologie se caractérise par l'existence de l'ascite, de l'ictère, l'augmentation ou la diminution de volume du foie qui est dur et parsemé de bosselures, des troubles digestifs, et l'altération de la santé générale. A l'autopsie le foie est le siège de nodosités tantôt discrètes, tantôt et le plus souvent très mul-

tipliées, de couleur blanchâtre quand elles sont récentes; en même temps on constate les lésions d'une cirrhose annulaire et d'une hépatite nodulaire. L'histogenèse du cancer du foie a été établie par Hanot et Gilbert : le cancer primitif est un épithélioma soit *alvéolaire*, dont le stroma formé de travées de tissu conjonctif contient des cellules polymorphes, des cellules polyédriques et plus rarement des cellules gigantesques ou cylindriques, soit *trabéculaire*, dont les cellules s'éloignent peu du type normal, soit trabéculo-alvéolaire ; dans tous ces cas la cellule cancéreuse dérive de la cellule hépatique normale. Au contraire, le cancer secondaire est dû à la greffe d'éléments cancéreux reproduisant le type du cancer primitif dont ils émanent ; aussi il est intracapillaire, étant le plus souvent apporté par le courant sanguin. — *Cirrhose du foie.* V. CIRRHOSE. — *Congestion du foie.* V. CONGESTION *hépatique.* — *Dégénérescence amyloïde du foie* [*foie amyloïde, cireux, lardacé*]. Cette dégénérescence (V. ce mot et AMYLOÏDE) se traduit cliniquement par l'augmentation de volume de l'organe, dont le bord inférieur est mousse et arrondi, l'absence de douleurs, d'ascite, d'ictère, enfin par les signes de cette même dégénérescence au niveau de la rate, des reins, du tube digestif, etc. Parfois le foie est frappé d'une manière presque exclusive ; le diagnostic sera alors difficile ; il faudra y songer chez les malades atteints de suppurations prolongées, chez les cachectiques, les anciens syphilitiques, quand on trouvera le foie augmenté de volume sans cause appréciable. — *Dégénérescence graisseuse du foie* [*foie gras*]. État du foie fréquent dans la phtisie et dans l'alcoolisme, dans l'empoisonnement par l'arsenic et l'intoxication phosphorée, dans la dothiénentérie, la dysenterie, la variole, etc.; et caractérisé par l'augmentation de son volume, par l'aspect jaunâtre, peu vasculaire, de son tissu, et par la production, dans chacune des cellules hépatiques, de gouttes d'une huile jaunâtre, qui les remplit quelquefois et les distend de manière à déterminer l'atrophie du noyau et à rendre la cellule sphérique comme une vésicule adipeuse, mais plus petite. — *Hypertrophie du foie.* Augmentation du volume de l'organe, résultant de sa *congestion* active ou passive, de son *inflammation* aiguë ou chronique, ou de la présence d'une production morbide dans son parenchyme, *cancer*, *dégénérescence amyloïde*, etc. Elle caractérise certaines des formes de la *cirrhose.* — *Inflammation du foie.* V. HÉPATITE. — *Kyste du foie.* V. KYSTE *hydatique.* — *Syphilis du foie.* V. SYPHILIS *viscérale.* ‖ En chimie, *foie*, anciennement, substance dans la composition de laquelle il entre du soufre, et dont la couleur brunâtre a été comparée à celle du parenchyme du foie. — *Foie d'antimoine.* V. OXYSULFURE *d'antimoine.* — *Foie d'arsenic.* Arsénite de potasse. — *Foie de soufre.* V. SULFURE de *potassium.*

**FOIN.** s. m. [*fenum*, χόρτος, all. *Heu*, angl. *hay*, it. *fieno*, esp. *heno*]. — *Maladie de foin* [*asthme d'été, asthme de foin, catarrhe d'été, bronchite d'été, fièvre de foin*]. Affection dont les symptômes ordinaires sont : coryza avec fréquents éternûments, inflammation de la conjonctive et larmoiement, chatouillements dans la gorge et inflammation du pharynx, toux, asthme, fièvre légère. La maladie débute brusquement vers la fin de mai ou dans les premiers jours de juin ; les conditions atmosphériques n'exercent qu'une faible influence ; il s'agit d'une cause saisonnière et non atmosphérique. Elle se montre à l'époque de la fenaison, s'exaspère momentanément par l'odeur du foin coupé et disparaît spontanément vers la fin du mois de juillet, lorsque la fenaison est terminée. Pourtant le foin n'est pour rien dans la production de la maladie, qui se manifeste aussi chez les citadins. Les localités n'exercent aucune influence appréciable ; la maladie a été observée en Allemagne, en Angleterre, en Russie, en France, dans les villes comme dans les campagnes. Sa cause intime est ignorée, mais ses phénomènes sont exaspérés par l'action solaire et par l'odeur qu'exhale le foin. La maladie suit une marche descendante : elle commence par les yeux, se propage aux fosses nasales, et gagne le pharynx et les bronches. Son cours est intermittent et irrégulier, les accidents disparaissent et reparaissent brusquement, tantôt en l'absence de toute cause appréciable, tantôt sous l'influence des agents atmosphériques : une course au soleil, une promenade dans des prairies couvertes de foin coupé, suffisent pour les produire ; un temps sombre, pluvieux, froid, le séjour dans une chambre fraîche et obscure, les dissipent souvent. Parfois la disparition des phénomènes morbides est complète pendant un, deux, trois ou quatre jours ; d'autres fois on voit persister, entre les périodes d'exacerbation, quelques légers symptômes du côté des yeux, des fosses nasales et des bronches. Cette marche démontre qu'il ne s'agit pas ici de véritables phlegmasies. La maladie a une durée de quatre, cinq, six, sept ou huit semaines, au bout desquelles tous les accidents disparaissent. L'hydrothérapie, le sulfate de quinine et l'iodure de potassium paraissent les moyens les plus efficaces, soit pour prévenir le retour annuel des accidents chez certains malades, soit pour en atténuer l'intensité et la durée.

**FOIROLE.** s. f. Nom vulgaire de la *mercuriale.*

**FOLI.** s. m. — *Foli des Chinois.* V. CHYNLEN.

**FOLIE.** s. f. [*insania*, μανία, all. *Irrsinn*, *Nahrrheit*, angl. *insanity*, *madness*, it. *follia*, esp. *locura*]. Dénomination collective de différentes affections cérébrales ayant un caractère commun, celui de produire un dérangement mental ou *délire* qui existe à titre d'élément morbide indépendant, prédominant, et non à titre de complication accidentelle d'une maladie préexistante. Le défaut d'intégrité des facultés intellectuelles, morales et affectives, dans la folie, peut tenir soit à ce que ces facultés n'ont jamais acquis un développement suffisant (V. IDIOTIE et IMBÉCILLITÉ) ; soit à ce que, après leur épanouissement, elles ont subi une perturbation, un dérangement plus ou moins profond (V. MANIE, MÉLANCOLIE et MONOMANIE) ; soit enfin à ce que, sans perversion proprement dite, elles se sont purement et simplement affaiblies par l'effet du grand âge ou d'une sénilité anticipée (V. DÉMENCE). A ces espèces se bornait la classification de Pinel et d'Esquirol, rappelant celle des anciens, et exclusivement symptomatique ; depuis, on a introduit dans le cadre des maladies mentales beaucoup d'espèces ou de variétés nouvelles, basées les unes sur l'étiologie (*folie par intoxication alcoolique, saturnine*, etc. ; *folie épileptique, hystérique, puerpérale, héréditaire*) ; les autres sur l'analyse plus approfondie des symptômes (*folie impulsive, instinctive* ; *folie des actes*, *folie circulaire* ou *à double forme*, *folie des persécutions*, *folie des grandeurs* ou mégalomanie, *folie avec stupeur*), ou sur la nature des lésions anatomiques (*folie congestive*, *folie ischémique*, *folie pellagreuse*, *folie symptomatique*). Une espèce nouvelle beaucoup plus importante, la *folie paralytique* ou paralysie générale (paralysie progressive des aliénés, démence paralytique, méningo-périencéphalite chronique diffuse), étudiée d'abord (1820-1830) par Delaye, Bayle, Calmeil, Georget, Foville, a été, depuis, l'objet de nombreux travaux de la part de Baillarger, J.-P. Falret, Trélat, Parchappe, Brière de Boismont, Delasiauve, Morel, Lasègue, Jules Falret, Marcé, Foville fils, Aug. Voisin, Magnan, etc. Parties de France, la connaissance et l'étude de cette maladie se sont répandues dans tous les pays où l'on s'occupe de science. — Les *causes* que l'on indique comme pouvant produire la folie sont extrêmement nombreuses, et leur rôle est loin d'être toujours nettement

défini. Parmi les causes *prédisposantes*, les unes exercent une influence collective et générale, les autres agissent d'une manière individuelle; les causes *déterminantes* se distinguent en physiques et morales. Comme *cause prédisposante générale*, on invoque surtout les progrès de la civilisation, mais les statistiques sont encore trop incomplètes pour fournir à cet égard une démonstration incontestable. « Les progrès de la civilisation ont une influence complexe sur le nombre des aliénés qu'ils tendent à accroître par certains de leurs éléments et à diminuer par d'autres » (Parchappe). L'augmentation du nombre des aliénés en traitement doit être attribuée au développement de l'Assistance publique et à l'amélioration du sort des malades, plus encore qu'à la fréquence plus grande des cas de folie; celle-ci est favorisée, cependant, par l'intensité croissante de la vie moderne, le surchauffement des esprits et des corps, l'exacerbation de la lutte pour l'existence et pour la jouissance, les progrès de l'intempérance, les événements politiques et les préoccupations religieuses. Mais d'autres causes générales qui ont fait autrefois de grands ravages, telles que la croyance à la sorcellerie, la démonolâtrie, l'ergotisme épidémique, ont disparu. Les *causes prédisposantes individuelles* peuvent être : des vices congénitaux tenant eux-mêmes à des mariages mal assortis, à l'ivresse de l'un des ascendants au moment de la conception, à des émotions vives ou à des privations habituelles de la mère pendant sa grossesse; l'âge, la folie étant surtout fréquente de trente à quarante-cinq ans; le célibat et le veuvage; la mauvaise éducation; mais, de toutes, la plus fréquente est l'hérédité morbide dans ses différentes formes, directe ou collatérale, immédiate ou alternante, similaire ou protéiforme, progressive ou atténuée. Dans un sens étendu, toutes les affections nerveuses peuvent être considérées comme des causes héréditaires de folie. Pour faire à ces causes leur part légitime, il faut rechercher, « autour du malade, non seulement les cas d'aliénation, mais encore les faits de chorée, d'hystérie, d'épilepsie, d'affections névropathiques » (Marcé). Moreau (de Tours), en montrant qu'il y a souvent, dans une même famille, une étroite alliance entre les écarts les plus déplorables de la raison et les productions les plus distinguées dans les sciences, les lettres ou les arts, a pu dire que « le génie est une névrose ». Les *causes déterminantes* de la folie, d'ordre moral, sont les diverses formes de douleur morale, les émotions vives, les changements dans le mode d'existence, l'imitation morbide, l'isolement, rarement l'emprisonnement cellulaire, plus rarement encore la joie. Parmi les causes physiques, la plus fréquente est l'abus des liqueurs alcooliques, dont il faut rapprocher celui du hachisch, de l'éther, du chloroforme, de la morphine. Viennent ensuite les excès vénériens, la masturbation, les blessures, coups, chocs et traumatismes divers; l'insolation, certaines maladies des centres nerveux, ramollissements ou hémorragies, tumeurs cérébrales, épilepsie, hystérie, tabes dorsalis, paralysie agitante; toutes les conditions se rattachant à la grossesse, gestation, parturition, lactation; les fièvres intermittentes, la fièvre typhoïde, les cachexies; on ne croit plus guère aux folies humorales dues aux suppressions d'hémorroïdes, d'épistaxis, de suppurations habituelles, mais beaucoup de médecins admettent des folies liées aux diathèses rhumatismale, arthritique, syphilitique. — Pendant longtemps on a considéré la folie comme une maladie *sine materia*; aujourd'hui on est d'accord pour reconnaître que dans la paralysie générale le cerveau est le siège d'une inflammation chronique périphérique et interstitielle; que dans la démence il est plus ou moins atrophié; que dans l'idiotie, l'imbécillité, le crétinisme, il est plus ou moins malformé et frappé d'agénésie. Quant aux formes aiguës d'aliénation, elles doivent aussi être accompagnées de certaines altérations matérielles, notamment dans les cellules, mais le microscope n'a pas encore réussi à les bien faire connaître, ni à établir leurs caractères spécifiques. A défaut de cette connaissance, on attribue une grande importance aux modifications circulatoires et vasculaires, à l'hyperémie et à l'ischémie; enfin, faute de mieux, on invoque souvent une simple altération fonctionnelle. — Les *symptômes* essentiels de la folie consistent dans une perturbation des facultés intellectuelles, morales et affectives, qui se présentent sous deux formes principales, l'*exaltation* ou la *dépression*; à cette modification, en plus ou en moins, s'ajoute presque toujours la *perversion* : l'union de ces éléments constitue, à proprement parler, le *délire vésanique*, tantôt expansif ou maniaque, tantôt dépressif ou mélancolique. On peut encore considérer la dissociation des idées comme caractérisant une forme spéciale de délire, le *délire incohérent*. A un autre point de vue, on distingue le délire selon qu'il est général ou partiel. Ce dernier est très rarement limité à une seule idée fausse : aussi l'existence de la monomanie, considérée dans ce sens étroit, n'est-elle plus guère admise dans la science. Les aliénés affectés de délire général s'écartent à tous égards de l'état de raison, au moins à certains moments; ceux affectés de délire partiel présentent dans leur état mental deux faces bien distinctes : l'une par laquelle ils sont évidemment loin de la saine raison, l'autre par laquelle ils ne paraissent pas s'en écarter sensiblement. Les principales variétés du délire partiel sont : le délire organisé ou systématisé; le délire des persécutions, qui prédomine chez les hallucinés; le délire hypocondriaque, dans lequel les conceptions délirantes se rapportent à l'individualité physique du malade; le délire émotif; le délire ambitieux; le délire religieux; le délire des actes (V. Délire). En dehors du domaine intellectuel, la folie présente souvent des troubles de la sensibilité et de la motilité. La *sensibilité* générale et spéciale est *exaltée* (hyperesthésie) ou *amoindrie* (anesthésie); cette dernière peut être réelle ou seulement apparente, l'attention des malades étant trop vivement concentrée sur certains objets pour qu'ils s'occupent de leurs autres sensations. La *perversion de la sensibilité* (délire des sensations) est un des symptômes capitaux de la folie; elle consiste soit dans l'appréciation erronée d'une impression réelle (*illusion*), soit dans la perception d'une sensation sans cause extérieure actuelle (*hallucination*). La *motilité* présente des modifications *par exaltation fonctionnelle* dans les folies épileptique, hystérique, choréique; dans les convulsions de la paralysie générale et d'autres folies symptomatiques de lésions organiques du cerveau; *par diminution*, dans la plupart des phases de la paralysie générale, chez les hémiplégiques, dans les formes diverses de la stupidité. Certains mouvements bizarres, sortes de tics automatiques, succèdent parfois aux hallucinations. Les fonctions de nutrition peuvent aussi être troublées; le sommeil est très souvent insuffisant, parfois presque nul, rarement prolongé et presque continu. Les fonctions digestives sont rarement normales dans la folie aiguë; beaucoup de mélancoliques refusent la nourriture, par crainte du poison ou pour d'autres motifs; les paralytiques et les déments mangent souvent gloutonnement et avec excès; d'autres aliénés ont le sens du goût perverti et cherchent à avaler les substances les plus nuisibles ou les plus répugnantes. Les fonctions génitales peuvent être exaltées (satyriasis, érotomanie, nymphomanie), ou abolies, notamment chez les déments et les paralytiques. Beaucoup d'aliénés se livrent à la masturbation ou présentent d'autres aberra-

tions du sens génésique (penchant sexuel interverti des Allemands). On a beaucoup étudié les variations du pouls et de la température chez les aliénés ; les résultats ne sont ni concordants ni démonstratifs. Les variations dans la composition du sang consistent surtout dans la diminution du nombre des globules. Les sécrétions sont ordinairement abondantes chez les maniaques, rares chez les mélancoliques ; il se produit aussi, dans le cours de la folie, des troubles trophiques, maigreur ou embonpoint exagérés, altération de la peau, pigmentation, chute ou décoloration des cheveux. Chez les aliénés, les maladies intercurrentes restent souvent latentes ou ont peu de retentissement : chez eux, comme chez les vieillards, les organes souffrent isolément et en silence (Charcot). — Le *début* de la folie est rarement subit, comme on le croit trop généralement ; presque toujours on peut, en étudiant les antécédents, constater l'existence de signes précurseurs et de symptômes prodromiques remontant parfois très loin. Une fois déclarée, la folie peut avoir une *marche* aiguë ou primitivement chronique ; elle peut aussi, et c'est le cas le plus fréquent, après une période aiguë plus ou moins longue, passer à la chronicité, sauf à représenter, de loin en loin, des recrudescences d'acuité ; elle peut être continue, rémittente ou intermittente. Dans les cas favorables, la convalescence est en général assez longue ; les vraies guérisons sont celles qui s'effectuent avec le concours du temps ; on croit beaucoup moins aujourd'hui qu'autrefois à la fréquence et à l'influence favorable des phénomènes critiques ; cependant il y aurait exagération à en nier absolument l'existence. Les rechutes sont fréquentes dans la folie, surtout chez les individus prédisposés. — S'il est des cas où le *diagnostic* de la folie ne présente aucune difficulté, il en est beaucoup d'autres où il constitue un problème extrêmement délicat à résoudre, exigeant des connaissances spéciales étendues, à la fois théoriques et pratiques. Ceux-là seuls qui ont l'habitude d'observer un grand nombre d'aliénés sont capables de saisir tel signe qui passe complètement inaperçu pour tout le monde, de reconnaître qu'ils ont sous les yeux un malade dangereux, un insensé irresponsable de ses actes, et non pas un homme inoffensif ou un criminel justiciable de peines sévères. Le délire étant le symptôme commun à tous les genres de folie, le diagnostic de celle-ci se réduit, d'une manière générale, au diagnostic du délire et à la distinction à établir entre le délire vésanique et le délire non vésanique. — Le *pronostic* de la folie varie beaucoup suivant l'espèce à laquelle elle appartient ; la paralysie générale est incurable et fatalement mortelle en quelques années, sauf de rares exceptions pour des cas au début ; la folie à double forme, la folie des actes, sont essentiellement chroniques, mais présentent de fréquentes rémissions ; les délires partiels systématiques sont rarement susceptibles de guérison ; la démence, l'idiotie, l'imbécillité sont des infirmités persistantes et toujours incurables. Les deux formes aiguës de folie, la manie et la mélancolie, sont celles qui guérissent le plus souvent. — Il n'y a pas de spécifique pour guérir la folie ; les éléments du *traitement* à diriger contre elle doivent, au contraire, être empruntés aux sources les plus variées et répondre à la fois au caractère organique d'une maladie dont le cerveau est le siège, et au caractère psychique d'une affection dans laquelle le trouble des facultés mentales est le symptôme principal. De là ce que l'on appelle ordinairement le traitement physique et le traitement moral de l'aliénation, expressions que l'on peut admettre comme désignation sommaire de deux groupes d'influence thérapeutique destinés à converger vers un but commun, mais que l'on ne saurait trop repousser si l'on voulait y attacher la valeur de deux méthodes antagonistes, exclusives l'une de l'autre, prétendant chacune à une prééminence fondée sur la supériorité des théories purement spiritualistes ou matérialistes. Le précepte qui doit dominer tout le traitement de la folie est la bienveillance pour le malade. « Faire du bien, beaucoup de bien à l'aliéné, voilà le chapitre le plus important du Codex pharmaceutique du médecin » (Guislain). C'est lui qui a inspiré les grands réformateurs, tels que Pinel et Esquirol en France, Tuke et Conolly en Angleterre, Chiaruggi et Daquin en Italie. Le traitement des aliénés est collectif en tant qu'il consiste dans l'organisation d'asiles spéciaux destinés à les recevoir en très grand nombre, et réunissant les éléments les plus propres à atténuer les dangers de la folie, tout en assurant le bien-être de ceux qui y sont placés ; il est individuel en ce qui concerne les soins particuliers à donner à chaque malade isolément. Les agents thérapeutiques auxquels il convient de recourir selon les cas sont : la médication analeptique et excitante, alimentation généreuse, boissons alcooliques, préparations toniques, hydrothérapie, bains sulfureux ; la médication débilitante sous forme d'émétique à l'intérieur, rarement de saignées ou sangsues ; la médication sédative, bains prolongés ou répétés, préparations opiacées, chloral, chloroforme, hyoscyamine et autres narcotiques ; la médication révulsive intérieure sous forme de purgatifs drastiques, extérieure sous celle de frictions irritantes, sinapismes, cautères, surtout vésicatoires et sétons. Dès que l'amélioration se prononce, il faut occuper les malades autant que possible par le travail manuel approprié à leur état, par des distractions, des jeux, des voyages. Quand la folie est devenue chronique et incurable, le traitement consiste surtout dans l'application d'une bonne hygiène. — *Folie des actes*. V. Folie *instinctive*. — *Folie alcoolique*. V. Alcoolisme et Dipsomanie. — *Folie alterne*. V. Folie *à double forme*. — *Folie brightique*. Urémie à forme délirante. — *Folie choréique*. V. Chorée. — *Folie circulaire*. V. Folie *à double forme*. — *Folie congestive*. Celle qui est due à des phénomènes de *congestion* cérébrale et suit les phases de celle-ci. — *Folie dépressive* (*tædium vitæ*). V. Mélancolie. — *Folie diathésique*. Celle qui coexiste avec une diathèse : arthritisme, syphilis, scrofule. — *Folie à double forme* ou *folie circulaire*. Signalée comme une espèce à part par Baillarger et Falret père, cette espèce de folie est l'une des plus naturelles et des mieux définies. Elle tient, plus souvent qu'aucune autre, au développement d'une prédisposition héréditaire ; elle se manifeste par une série prolongée de périodes de dépression et d'excitation qui alternent entre elles ; la durée, l'intensité, la forme de ces périodes peuvent varier beaucoup, selon les sujets, mais leur retour alternatif est constant. Cette maladie, une fois bien établie, persiste avec de grandes variations d'intensité, pendant l'existence tout entière des malades, et, quoique rarement curable, elle échappe souvent à la démence. — *Folie du doute*. Variété de mélancolie générale caractérisée par la diminution de la volonté, l'impossibilité de se décider dans un sens ou dans un autre, et une hésitation constante pour penser et pour agir. — *Folie épidémique*. V. Imitation (*Folie par*). — *Folie épileptique*. V. Épilepsie. — *Folie héréditaire*, *folie instinctive* ou *folie des actes*. Dans cette espèce, le désordre mental se traduit moins par l'extravagance des propos que par celle des sentiments et des actions et par la suprématie que les instincts exercent sur le raisonnement. Elle comprend ce que l'on a appelé *manie sans délire*, *manie raisonnante*, *folie lucide*, *morale*, *impulsive*. Elle correspond à la deuxième et à la troisième classe des folies héréditaires de Morel, qui, mieux que personne, en a formulé les caractères. Elle reconnaît pour cause capitale l'hérédité morbide ; elle a pour principaux symptômes la prédominance excessive du tempérament nerveux,

l'excentricité, l'irrégularité, souvent la profonde immoralité des actes ; l'incapacité intellectuelle relative, juxtaposée à certaines aptitudes partielles très développées, le retour irrégulier de paroxysmes pendant lesquels les instincts dominent seuls et se manifestent par l'impulsion au vagabondage, au vol, aux excès sensuels de tout genre, au dévergondage sous toutes ses formes, voire même à l'incendie, au meurtre et au suicide. Cette espèce unique comprend un grand nombre de prétendues espèces que l'on avait, à une autre époque, multipliées outre mesure, et qu'on appelait dipsomanie, kleptomanie, pyromanie, érotomanie, monomanie homicide, suicide. Loin de constituer autant d'entités morbides, de monomanies distinctes, les diverses variétés d'actes désordonnés auxquelles répondent toutes ces dénominations se rapportent toutes à une même espèce maladive, dont les modes d'expression peuvent être variés, mais dont la nature, l'essence est unique, et qui est si intimement liée à la constitution du malade, que l'on peut toujours en faire remonter le germe à la naissance, et qu'elle s'étend, au moins virtuellement, à la durée entière de son existence. Cette espèce offre beaucoup de points de ressemblance avec la folie à double forme ; mais elle présente moins de régularité dans le retour des paroxysmes et dans l'alternance de la dépression et de l'excitation ; comme elle, elle est rarement curable et échappe souvent à la démence. — *Folie hystérique.* V. Hystérie. — *Folie par imitation.* V. Imitation. — *Folie impulsive, folie instinctive, folie lucide.* V. Folie *héréditaire.* — *Folie paludique.* Troubles psychiques dépendant de l'intoxication palustre, se présentant soit pendant les grands accès de fièvre sous forme de délire mélancolique avec stupeur, hallucinations, frayeurs et fugues inconscientes, soit après les accès, pendant la convalescence ; ces troubles peuvent passer à l'état chronique chez les dégénérés héréditaires, avec idées d'ambition ou de persécution ; parfois la démence devient incurable. — *Folie paralytique.* V. Paralysie *générale progressive.* — *Folie pellagreuse.* V. Pellagreux. — *Folie pénitentiaire.* V. Emprisonnement et Pénitentiaire. — *Folie puerpérale.* Ensemble des troubles qui, pendant la grossesse, surviennent du côté des facultés de l'entendement et qui consistent : 1° soit dans de simples dispositions morales qui n'arrivent pas à priver la malade de son libre arbitre, mais impriment à ses allures et à sa physionomie un caractère particulier ; 2° soit dans un état d'aliénation mentale à forme variable, mais nettement caractérisée. Dans le premier cas, on n'observe le plus souvent qu'une tendance inaccoutumée au découragement et à la mélancolie, se terminant d'ordinaire avec la délivrance de la femme, surtout s'il n'existe chez elle aucune prédisposition fâcheuse. Dans le second cas, les principales circonstances étiologiques sont les précédents héréditaires, les accès antérieurs, l'anémie et les émotions morales pénibles et prolongées (Marcé). — *Folie sensorielle.* Celle dans laquelle dominent, comme causes ou comme symptômes, les illusions des sens et les hallucinations. — *Folie simulée.* V. Aliénation. — *Folie sympathique.* Celle qui est causée par la réaction du cerveau à la suite d'une lésion ou d'une maladie quelconque d'un autre organe. — *Folie transitoire.* Folie instantanée, passagère, que quelques médecins d'aliénés admettent en dehors de la manie et de la monomanie, et en vertu de laquelle un individu sain d'esprit jusqu'alors, au moins en apparence, peut se livrer tout à coup à un acte homicide, et rentrer aussi brusquement à l'état de raison. — *Folie utérine.* Celle qui a des lésions de l'utérus ou des ovaires pour point de départ. V. Nymphomanie. — *Folie vaniteuse* (Arnold). V. Délire *des grandeurs.*

**FOLIÉ, ÉE.** adj. [*foliatus*, de *folium*, feuille, all. *geblättert*, angl. *foliated*, it. *fogliato*, esp. *foliodo*]. Qui a des feuilles. ‖ En pharmacie, se dit de quelques produits en forme de feuilles ; *terre foliée mercurielle*, l'acétate de mercure ; *terre foliée de tartre*, l'acétate de potasse.

**FOLIOLE.** s. f. [*foliolum*, all. *Blättchen*, angl. *small leave*, it. *fogliolina*, esp. *hojuela*]. En anatomie, *folioles du cervelet* : subdivisions, en forme de feuilles, de ses circonvolutions. — *Folioles du diaphragme.* V. Diaphragme.

**FOLLET.** adj. m. [de *fol* ou *fou*, léger]. — *Poil follet.* V. Poil.

**FOLLICLIS.** s. m. (Barthélemy). Variété de folliculite (*folliculites disséminées symétriques des parties glabres à tendance cicatricielle*, Brocq), caractérisée par l'apparition aux membres supérieurs, et plus rarement aux inférieurs, de papulo-tubercules surmontés assez souvent d'une petite vésicule, et ayant toujours un orifice central, réunis par groupes ; chaque élément évolue de manière à laisser à sa place une cicatrice arrondie, déprimée, assez semblable à celles de la variole, fréquemment entourée d'une auréole brunâtre ; ces lésions se produisent par poussées successives, subintrantes, pouvant durer plusieurs années.

**FOLLICULAIRE.** adj. Qui concerne les follicules. — *Cordons folliculaires.* Masses ayant la structure de follicules clos (V. ce mot), mais se présentant sous une forme allongée et irrégulière et occupant la substance médullaire du ganglion lymphatique. — *Entérite folliculaire.* V. Entérite. — *Corps folliculaire.* V. Vulvo-vaginale (*Glande*).

**FOLLICULE.** s. m. [*folliculus*, petit sac, de *follis*, ballon, soufflet ; all. *Balgkapsel*, angl. *follicle*, it. *follicolo*, esp. *feliculo*]. En pharmacie, *follicules d'Alep, de Moka, de la palte, de séné, de Tripoli.* V. Séné. ‖ En anatomie, *follicule*, ou *crypte* [all. *Balgdrüsen*, angl. *follicula*]. Nom donné à des enfoncements d'une muqueuse en forme de doigt de gant, ayant une profondeur variable et en général servant à la sécrétion. Le mot *follicule* se trouve ainsi devenir parfois synonyme de *glande* ; on dit quelquefois follicule sudoripare pour glande sudoripare. Dans la muqueuse de l'urètre on oppose les *follicules*, sorte de petits sacs cylindriques dont le fond souvent renflé est quelquefois divisé en deux ou plusieurs lobes, aux glandes en grappes ; les follicules ont une paroi propre et un épithélium semblable à celui de la muqueuse urétrale dans leur moitié supérieure, et formée d'une ou deux rangées de petites cellules polyédriques dans leur moitié inférieure. — *Follicule clos* (fig. 305). Ce terme signifiait autrefois glande close, sans conduit excréteur ; c'est ainsi que les acini de la glande thyroïde étaient considérés comme des follicules clos. Actuellement on réserve ce nom à des organes lymphoïdes disséminés sous la muqueuse du tube digestif, en particulier de l'intestin (V. Intestin), où ils se trouvent à l'état isolé, follicules solitaires, ou aginé, *plaques de Peyer.* La structure des follicules clos est semblable à celle des ganglions lymphatiques ; la périphérie est formée d'une membrane fibreuse plus ou moins épaisse, d'où partent vers l'intérieur de nombreux tractus conjonctifs qui forment un réseau à mailles serrées ; contre la membrane les mailles sont plus larges et circonscrivent des cavités irrégulières appelés *sinus lymphatiques* ; vers le centre, au contraire, le tissu se condense, pour former la substance folliculaire proprement dite. Pour Ranvier, toutes ces travées conjonc-

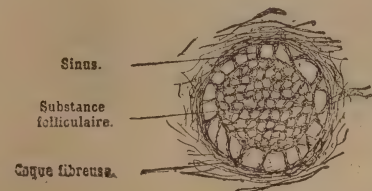


Fig. 305. — *Follicule* clos.

tives sont tapissées de cellules endothéliales dont on voit les noyaux à la surface des filaments. Ces mailles sont remplies de globules blancs, qu'il faut chasser par le pinceautage pour reconnaître la structure du follicule; elles communiquent avec des vaisseaux lymphatiques afférents et efférents dont l'endothélium se continue avec celui qui tapisse les travées. Le follicule est muni d'un riche réseau capillaire sanguin. Les leucocytes qui arrivent par les vaisseaux afférents traversent la zone des sinus, et gagnent la substance folliculaire, où la circulation est ralentie et où la lymphe stagne; à ce niveau les globules blancs sont en contact avec le sang oxygéné et se multiplient activement. Les follicules clos sont donc un centre de rénovation des cellules de la lymphe. — *Follicule dentaire.* V. Dent. — *Follicule de Graaf.* V. Ovaire. — *Follicule lymphatique.* Masses ayant la structure des follicules clos et occupant la substance corticale des ganglions lymphatiques. V. Ganglion. — *Follicule pileux.* Invagination de l'épiderme qui entoure le poil et lui a donné naissance. V. Poil. — *Follicule synovial.* V. Synovial. || En anatomie pathologique, *follicule tuberculeux* (*tubercule élémentaire*). Production pathologique, constituant l'élément primitif de la granulation tuberculeuse; elle a été considérée longtemps comme caractéristique de la tuberculose; mais des aspects plus ou moins semblables peuvent se rencontrer dans d'autres maladies, et le bacille seul est spécifique. Le follicule tuberculeux se compose dans sa forme typique de trois zones : au centre une *cellule géante*

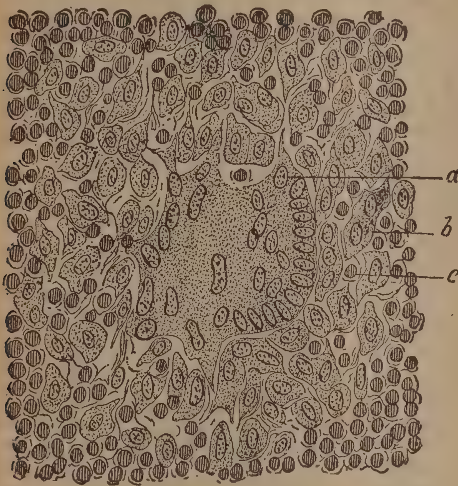



Fig. 306. — *Follicule* tuberculeux.

(V. Cellule), autour d'elle une couronne de cellules *épithélioïdes*, qui sont elles-mêmes entourées d'une accumulation plus ou moins considérable de cellules *lymphoïdes* qui s'infiltrent dans le tissu environnant. D'assez nombreux bacilles de Koch se rencontrent dans la cellule géante et entre les cellules épithélioïdes et lymphoïdes. Entre les éléments des tubercules se trouvent des fibrilles conjonctives formant parfois une sorte de réticulum plus ou moins analogue à celui des ganglions lymphatiques; par contre on ne rencontre nulle part de vaisseaux, sauf à la périphérie du tubercule. Le centre du follicule tuberculeux subit bientôt la dégénérescence caséeuse; à la périphérie au contraire, se développe du tissu fibreux qui tend à isoler le follicule des éléments environnants; et suivant que le processus évoluera vers l'ulcération ou au contraire vers la guérison, ce sera la dégénérescence caséeuse ou au contraire l'envahissement fibreux qui prédominera. Dans certains cas, le follicule n'est pas complet, et est seulement formé d'une ou deux de ses trois parties constituantes. — Fig. 306. *Follicule* tuberculeux : *a*, cellule géante; *b*, cellules épithélioïdes; *c*, cellule embryonnaire.

**FOLLICULEUX, EUSE.** adj. [*folliculosus*]. Qui se rapporte aux follicules. — *Entérite folliculeuse.* La *dothiénentérie.*

**FOLLICULITE.** s. f. [all. et angl. *folliculitis*, it. *folliculite*]. Inflammation des *follicules.* Actuellement on emploie ce terme en dermatologie pour désigner les affections de l'appareil pileux que l'on décrivait autrefois sous le nom de sycosis non trichophytique. V. Sycosis. — *Folliculite décalvante* disséminée ou agminée. Dermatose pustuleuse pouvant entraîner la destruction des follicules pileux et comprenant une grande quantité d'affections différentes. — *Folliculites suppurées et agglomérées en placards.* Affection se rencontrant surtout au niveau des parties découvertes, et chez les sujets exposés à de fréquents contacts avec les animaux; elle est caractérisée par l'inflammation et la suppuration de l'appareil pilo-sébacé, et due à un trichophyton à grosses spores d'origine équine. — *Folliculite vulvaire* (Huguier). Affection assez commune chez les femmes enceintes, en été plutôt qu'en hiver; et caractérisée par l'inflammation des *glandes en grappe sébacées* de la vulve et des parties voisines, avec ou sans inflammation des glandes muqueuses de l'orifice vulvaire. Ces glandes forment autant de petites saillies rouges, douloureuses, ou seulement prurigineuses, se terminant par résolution ou par suppuration avec formation de croûte au sommet du bouton. Le pus peut ne pas se vider, et donne lieu à des boutons rouges, durs, longs à disparaître (*acmé varioliforme*); ou il se vide par une excoriation du sommet des boutons, et la cicatrisation est alors rapide. Les soins de propreté, les bains, le repos et la séparation des parties constituantes de la vulve par un linge fin cératé, suffisent dans cette affection qui est peu grave, bien que souvent elle ait été confondue avec les chancres et tubercules syphilitiques. Le prurit cède aux applications émollientes, aux bains alcalins, aux lotions avec une solution de sublimé étendue. Si les boutons tardent à se cicatriser, on les touche avec le crayon de nitrate d'argent.

**FOMENTATION.** s. f. [*fomentum*, *fotus*, *fomentatio*, de *fovere*, bassiner, échauffer; πυρία, θέρμασμα; all. *Bähung*, angl. *fomentation*, it. *fomentazione*, esp. *fomentacion*]. Application d'un épithème chaud et liquide sur une partie du corps, au moyen d'une éponge, d'un morceau de flanelle ou d'un linge trempé dans ce liquide. Le liquide peut être aqueux, vineux, alcoolique, acide, huileux, et tenir en dissolution quelque substance émolliente, tonique, aromatique, astringente, selon le but qu'on se propose. L'effet thérapeutique des fomentations varie avec la température du liquide, avec la nature, et avec les propriétés des corps qui y sont dissous. Quelquefois le liquide de l'épithème est remplacé par une matière pulvérulente, ou par du linge chauffé : c'est la *fomentation sèche.* || Nom souvent donné au liquide lui-même. — *Fomentation alcoolique.* Mélange d'alcool et d'eau en proportions variables. — *Fomentation émolliente.* Produit de la décoction des espèces émollientes. — *Fomentation de fleurs de sureau.* Produit de l'infusion de 30 grammes de fleurs de sureau dans 1 litre d'eau. — *Fomentation huileuse.* V. Liniment. — *Fomentation narcotique.* Produit de l'infusion de 30 grammes d'espèces narcotiques dans 1 litre d'eau bouillante. — *Fomentation vineuse.* Vin rouge, 1 litre, tenant en dissolution 120 grammes de miel blanc. — *Fomentation avec le vinaigre.* Vinaigre, 240 grammes, étendu de 1 litre d'eau froide.

**FONCAUDE** (France, Hérault). *Eaux bicarbonatées calciques*, contenant 0gr,286 de sels, dont 0gr,188 de carbonate de chaux; eaux tièdes, 25°,5. Altitude : 40 mètres. Établissement : buvette, bains, 1er mai à fin octobre.

**FONCIRGUE** (France, Ariège). *Eaux bicarbonatées calciques ferrugineuses*, contenant 1gr,513 de sels, dont 1gr,189 de bicarbonate de chaux et 0gr,0077 d'oxyde de fer ; eaux froides, 20°. Altitude : 304 mètres. Établissement : buvette, bains.

**FONCTION.** s. f. (*functio*, de *fungi*, s'acquitter, exécuter; ἐνέργεια, all. *Verrichtung*, angl. *function*, it. *funzione*, esp. *funcion*]. Mode d'action d'un appareil, *acte spécial qu'il exécute.* Chaque appareil n'accomplit qu'une fonction : l'intestin ne fait que digérer, l'appareil respiratoire ne fait que respirer. C'est à tort qu'on dit souvent, des fonctions, qu'elles atteignent tel ou tel but, en prenant le terme *fonction* dans le sens d'un être actif : l'accomplissement d'une fonction est la manifestation de diverses propriétés inhérentes aux éléments anatomiques, aux humeurs et aux tissus disposés en organes; ces organes sont (directement ou par l'intermédiaire des nerfs) coordonnés en appareils dont l'action met en évidence telle ou telle de ces propriétés, suivant qu'il s'agit de tel ou tel appareil, et en même temps satisfait aux exigences d'activité des éléments qui jouissent de ces propriétés. Aussi le classement des fonctions, actes très complexes, se rattache à celui des propriétés organiques, élémentaires ou vitales, qui est très simple, celles-ci étant peu nombreuses (V. Propriétés). On distingue : A. Les fonctions communes à tous les êtres organisés (au moins certaines d'entre elles), végétaux et animaux; les végétaux n'en possèdent pas d'autres : on les appelle *fonctions végétatives*. — *a.* Il en est qui manifestent la propriété de *nutrition*; sans leur accomplissement, l'être meurt; il a donc pour résultat la conservation de l'individu. On les appelle *fonctions de nutrition*. Ce sont : 1° la *digestion*; 2° l'*urination*; 3° la *respiration*; 4° la *circulation*. La *digestion* manque chez les plantes : on ne trouve que des racines, c'est-à-dire un appareil qui favorise l'*absorption*, propriété dont jouissent, du reste, tous les tissus sans exception; aussi, sur beaucoup, cet appareil n'existe pas. Chez les animaux, il y a une disposition analogue, qui favorise l'absorption des aliments. L'*urination*, qui manque chez les plantes et chez quelques animaux, où la respiration suffit pour l'expulsion des principes à éliminer, est exécutée en vertu de cette propriété de sécréter qu'ont les tissus. Les plantes rejettent peu; elles s'incrustent et meurent. La *respiration* a un appareil déterminé, ou se fait par toute la surface. La *circulation* n'est dans les plantes, surtout dans les cellulaires, et chez beaucoup de zoophytes globuleux et même rayonnés, qu'une *translation* des liquides d'un point à un autre au travers des éléments anatomiques, en vertu de la propriété physique d'osmose. — *b.* Il est des fonctions qui se rattachent à la propriété de *reproduction* : on les appelle *fonctions de reproduction* ou *de génération*; leur accomplissement a pour résultat la conservation de l'espèce. Ce sont : 5° la *fonction testiculaire* ou *spermatique*, accomplie par l'*appareil sexuel mâle*; 6° la *fonction ovarique* ou *ovulaire*, accomplie par l'*appareil sexuel femelle*. V. Ovarique et Spermatique. — B. Les fonctions exclusivement propres aux animaux, *fonctions de la vie animale*, ou simplement *animales*. — *a.* Il en est dont l'accomplissement a pour résultat d'établir une relation réciproque entre le milieu ambiant et l'animal : ce sont les *fonctions de relation* ou *de la vie de relation*. I. Les unes établissent une relation du milieu ambiant à l'animal, du *dehors au dedans*. Elles n'ont plus pour condition d'existence, comme les précédentes, de simples propriétés d'ordre physique ou chimique des éléments anatomiques; toutes reposent sur la propriété d'ordre organique ou vital de *sensibilité* : ce sont les *fonctions de sensations* ou simplement *sensations*, savoir : 7° la *sensation tactile générale* (tact) et *spéciale* (toucher); 8° la *vision*; 9° l'*audition*; 10° l'*odoration*; 11° la *gustation*. II. Les autres établissent une relation, consécutive à l'un des modes de la précédente, du *dedans au dehors*, de l'animal au milieu; toutes ont pour condition d'existence les propriétés d'ordre vital de *transmissibilité motrice* de certains nerfs et de *contractilité* (V. Contractilité, Innervation, Motricité et Sensibilité). Ce sont les *fonctions de relation par expression et locomotion*, savoir : 12° la *phonation*, et 13° la *locomotion*, ou *fonctions d'expression et d'exécution*. — *b.* Les autres fonctions de la vie animale sont les *fonctions affectives et intellectuelles*. (V. Affection, Entendement et Instinct), *de la vie de sentiment et de spéculation*. Leur accomplissement a pour résultat l'établissement de relations entre les fonctions de la vie végétative (par l'intermédiaire du grand sympathique) et celles de la vie animale, d'une part; d'autre part, entre les fonctions de sensations et celles de la phonation et de la locomotion, auxquelles l'appareil cérébral sert d'intermédiaire à l'aide des nerfs sensitifs et des nerfs moteurs, de la sensibilité et de la motricité. Il n'y a là, en quelque sorte, qu'une fonction, 14° celle de l'*action cérébrale*. Cette fonction joue, avec les actions de transmissibilité de la sensibilité et du mouvement, par rapport aux autres fonctions de la vie animale, et, secondairement, par rapport à celles de la vie végétative, le rôle d'*intermédiaire*, rôle pourtant indispensable, comme la circulation par rapport aux autres appareils de la vie végétative d'abord, et, secondairement, de la vie animale. Il n'y a, dans les deux cas, qu'un seul appareil, avec des subdivisions secondaires, appareil constitué par des organes divers, mais dont quelquefois la délimitation est mal établie : il en est ainsi toutes les fois qu'il s'agit d'organes composés d'éléments étendus sans interruption d'un point à un autre, et ne faisant que s'écarter sans discontinuité de substance. Cette continuité anatomique est la condition de la triple solidarité dynamique qui fait que les perceptions visuelles, objectives ou subjectives, réagissent particulièrement sur les parties centrales qui président à la coordination des mouvements généraux ou de locomotion générale; que les perceptions tactiles réagissent sur les parties centrales qui président aux mouvements spéciaux des divers organes contractiles; que les perceptions auditives réagissent sur les parties qui président, d'une part, aux facultés intellectuelles, et, d'autre part, à la parole par l'intermédiaire de la formation cérébrale de coordination des signes articulés : d'où résulte que les relations du domaine de l'ouïe et de la parole, ayant pour intermédiaire central les organes cérébraux des facultés intellectuelles, l'emportent en importance sur les relations du domaine de la vue et du toucher. C'est ce que prouve aussi la comparaison du caractère et de l'intelligence, ainsi que de leurs produits, chez les aveugles et chez les sourds, qui montre qu'à cet égard la surdité est d'un pronostic plus grave que la cécité. Quant aux perceptions olfactives, elles réagissent sur les parties qui président à la coordination des mouvements respiratoires, et les gustatives sur celles qui coordonnent les mouvements de préhension des aliments, de mastication et de déglutition. — *Fonctions organiques*. V. Organique. — *Fonction vitale*. V. Vital.

**FONCTIONNEL, ELLE.** adj. Qui a rapport aux fonctions. — *Balancement fonctionnel*. V. Balancement. — *Dysharmonie fonctionnelle*. V. Dysharmonie. — *Maladie fonctionnelle* [all. *functionnelle Krankheiten*, angl. *functional diseases*, it. *malattie di funzione*]. Maladie qu'on suppose ne causer que des troubles dynamiques, faute de

pouvoir la rattacher à l'état statique de l'organe lésé. — *Substitution fonctionnelle.* V. Substitution. — *Trouble fonctionnel.* Perturbation d'une fonction, par opposition à celle des propriétés de tissu.

**FONCTIONNEMENT.** s. m. En physiologie, mise en action d'un organe, état d'activité d'un appareil.

**FONDAMENTAL, ALE.** adj. [de *fundamentum*, base]. — *Élément fondamental.* Élément anatomique qui constitue la partie nécessaire, caractéristique, d'un tissu. — *Matière* ou *membrane fondamentale* [angl. *basement membrane*]. Couche de substance amorphe finement granuleuse, fort mince, souvent très difficile à séparer des tissus ambiants (dans lesquels elle est plongée et auxquels elle adhère), qui forme la paroi propre des culs-de-sac glandulaires ou des vésicules closes des glandes sans conduits excréteurs. — *Os fondamental.* Nom parfois donné au sacrum, parce qu'il occupe la base du rachis, dont il est en quelque sorte la clef. — *Substance fondamentale.* Portion de la substance des os, des cartilages, des dents, etc., homogène, striée ou granuleuse, qui est interposée aux cavités pleines de liquide, de cellules, etc., dont elle est creusée.

**FONDANT, ANTE.** adj. [all. *lösend*, angl. *dissolvent*, *colliquative*, it. *fondente*, *liquefattivo*, esp. *fundente*]. Se dit de tout agent supposé propre à faire disparaître un engorgement. — *Eau fondante.* V. Eau.

**FONDANTS.** s. m. pl. Médicaments internes ou externes auxquels on attribuait la propriété de résoudre les engorgements, surtout ceux qui se manifestent lentement et sans symptômes inflammatoires. On supposait ces engorgements produits par un épaississement de la lymphe, et l'on admettait que les fondants peuvent rendre à cette humeur sa liquidité. Les fondants sont, en général, des *stimulants* qui produisent quelquefois cet effet en ranimant la circulation dans la partie, ou des *altérants*, qui en changent le mode de nutrition. — *Fondant de Rotrou.* Produit de la calcination de 1 partie de sulfure d'antimoine et de 3 parties de nitre. C'est un mélange de sulfate et d'antimoniate de potasse, qu'on employait jadis en médecine.

**FONDEMENT.** s. m. [*anus*, *podex*, πρωκτὸς, all. *After*, *Gesäss*, angl *fundament*, it. *fondamento*]. Nom vulgaire de l'anus.

**FONFRÈDE** (France, Lot-et-Garonne). *Eaux sulfatées calciques*, froides, 15°.

**FONGA** (Italie, Toscane). *Eaux bicarbonatées calciques*, contenant 0gr,783 de sels, dont 0gr,337 de carbonate de chaux; eaux froides, 17°.

**FONGIFORME.** adj. [*fungiformis*, de *fungus*, champignon, et *forma*, forme]. Qui a la forme d'un champignon. — *Papille fongiforme.* V. Langue.

**FONGOÏDE** adj. [de *fungus*, champignon, et εἶδος, forme]. Qui a l'apparence d'un champignon.

**FONGOSITÉ.** s. f. [all. *schwammichter Auswuchs*, angl. *fungosity*, it. *fungosita*, esp. *fungositad*]. Végétation charnue, mollasse, spongieuse, en forme de champignon, qui se développe souvent à la surface des plaies ou des ulcères, et qui est composée : 1° de matière amorphe granuleuse, souvent fort abondante, surtout quand les fongosités sont molles; 2° de cellules conjonctives, de leucocytes et de fibres lamineuses minces, pâles, entre-croisées, rarement en faisceaux, et empâtées dans la matière amorphe; 3° de capillaires souvent moins abondants que ne semblent l'indiquer la mollesse et la couleur du produit, d'autres fois très nombreux, comme dans les fongosités saignantes. Les fongosités se développent souvent autour des lésions tuberculeuses; elles présentent alors des follicules tuberculeux, et leur inoculation au cobaye détermine la mort par tuberculose généralisée. D'autres fois, elles partent d'un *épithélioma* ulcéré; elles renferment alors des cellules épithéliales plus ou moins irrégulières et déformées. Les fongosités cèdent parfois aux cathérétiques, mais réclament souvent la cautérisation au fer rouge ou l'excision. — *Fongosités de l'utérus.* V. Ulcère *de l'utérus.*

**FONGUEUX, EUSE.** adj. [*fungosus*, all. *schwammicht*, angl. *fungous*, it. et esp. *fungoso*]. Qui a la forme d'un champignon. — *Cancer fongueux.* V. Hématoïde. — *Chair fongueuse.* Fongosité. — *Chancre fongueux.* V. Syphilis. — *Plaie fongueuse.* Celle dont les bords se gonflent, et saignent facilement. — *Tumeur fongueuse.* Fongus. — *Ulcère fongueux de l'utérus.* V. Ulcère *de l'utérus.*

**FONGUS.** s. m. *fungus*, all. *Fungus*, angl. *fungus*, *fungosity*, it. *fungo*, esp. *fungus*, *hongo*]. Synonyme de *fongosité.* ‖ Nom donné aussi à beaucoup de tumeurs ayant plus ou moins la disposition saillante et la forme des champignons, mais si différentes entre elles par leur nature anatomique, comme par leurs symptômes et par leur marche, que l'expression de *fongus* devrait disparaître du langage scientifique comme ne répondant à aucun genre morbide déterminé. — *Fongus articulaire.* Synonyme impropre de *tumeur blanche.* — *Fongus de la dure-mère.* Tumeur de la dure-mère, le plus souvent de nature fibro-plastique (Lebert), qui, après être restée enfermée dans la cavité cranienne pendant un temps plus ou moins long en déterminant des accidents de compression cérébrale, perfore les os du crâne et fait saillie à l'extérieur : la plupart de ces tumeurs sont des sarcomes. L'extirpation de la tumeur, mise à nu par plusieurs couronnes de trépan, a réussi dans quelques cas : aussi cette opération, malgré sa gravité, pourrait être tentée si la tumeur faisait des progrès rapides et amenait des douleurs ou des accidents graves. — *Fongus du testicule.* Nom commun à deux sortes de tumeurs de cet organe, l'une inflammatoire, l'autre cancéreuse : 1° *Fongus bénin du testicule.* Hernie de la substance tubuleuse, altérée par l'inflammation, à travers l'albuginée et les enveloppes scrotales C'est une affection toute locale, qui succède toujours, soit à une blessure du testicule, soit à une inflammation simple ou tuberculeuse de cet organe : ce qui la distingue de la hernie proprement dite, c'est que la substance tubuleuse qui constitue la tumeur présente toujours à la coupe une masse jaunâtre, compacte, sillonnée par des vaisseaux, résultant de l'orchite parenchymateuse chronique. Le fongus se présente sous la forme d'une tumeur arrondie, étranglée à sa base par les enveloppes scrotales, ferme, à surface granuleuse, donnant du pus qui n'a jamais la fétidité de la sanie cancéreuse. Point d'hémorragie; de plus, la pression exercée sur cette tumeur provoque la douleur énervante caractéristique de la compression du testicule. Le traitement consiste : soit à faire un pansement compressif avec de la gaze stérilisée imprégnée de substances antiseptiques, de façon à faciliter la cicatrisation des bords de la solution de continuité du scrotum; soit à débrider le scrotum autour du champignon, à réintégrer les parties herniées, et à les recouvrir avec la peau suturée au-devant de la tumeur. — 2° *Fongus malin.* Le cancer encéphaloïde du testicule. V. Sarcocèle. — *Fongus hématode.* V. Hématode. — *Fongus médullaire.* Saillie fongueuse des tumeurs encéphaloïdes. — *Fongus de la vessie.* Tumeur molle, sessile ou pédiculée, unique ou multiple, de nature cancéreuse, ordinairement fibro-plastique, siégeant en un point quelconque de la cavité vésicale, particulièrement au niveau du col, pouvant faire saillie dans l'urètre, s'ulcérant et saignant souvent et abondamment. Le broiement ou l'extraction de la tumeur par un instrument lithotriteur à trois branches, possible chez la femme après dilatation de l'urètre et du col vésical, est difficile et dangereux chez l'homme : mieux vaut se borner à faciliter l'écoulement de

l'urine, à calmer les douleurs, à parer aux complications, par le cathétérisme, les narcotiques et les injections antiseptiques.

**FONSANGE** (France, Gers). *Eaux sulfureuses faibles*, tièdes, 23°.

**FONTAINE.** s. f. [it. *fonticolo*]. Synonyme vulgaire d'exutoire, et particulièrement de cautère.

**FONTAINEA PANCHERI.** s. m. Arbre de la Nouvelle-Calédonie, famille des euphorbiacées, dont les semences donnent par expression une huile, qui, à l'intérieur, a des propriétés drastiques plus énergiques que l'huile de *Croton tiglium* : elle purge à la dose de deux gouttes ; à l'extérieur, elle est rubéfiante (Heckel).

**FONTAINE-BONNELEAU** (France, Oise). *Eaux crénatées ferrugineuses faibles*, contenant 0gr,616 de sels, dont 0gr,357 de bicarbonate de chaux et 0gr,063 de crénate de fer; eaux froides, 9 à 10°.

**FONTANA** (anatomiste italien, 1730-1805). — *Canal de Fontana*. V. CILIAIRE (*Canal*).

**FONTANEILLES** (médecin français, 1775-1831). — *Poudre de Fontaneilles*. V. POUDRE.

**FONTANELLE.** s. f. [*fons pulsatilis*, all. *Fontanelle*, *Blättchen*, angl. *fontanel*, it. et esp. *fontanella*]. Espace membraneux que présente la boîte osseuse du crâne, en plusieurs points, chez les très jeunes enfants. Ces espaces résultent de ce que, l'ossification des os plats du crâne se faisant du centre à la circonférence, les rayons osseux n'arrivent à se toucher aux angles de ces os que longtemps après la production de leur partie moyenne ; en sorte que, dans ces angles, le crâne n'est alors formé que par l'adossement du péricrâne et de la dure-mère. On leur a donné le nom de *fontanelles pulsatiles*, parce que leur peu d'épaisseur et leur souplesse permettent de voir et de sentir les mouvements d'élévation et d'abaissement du cerveau. On distingue six *fontanelles*, deux en haut sur la ligne médiane, et deux en bas de chaque côté. Les deux premières sont : l'une (la supérieure et antérieure, fig. 307, B) à la réunion des angles antérieurs supérieurs des pariétaux et du coronal (1 et 2, 2) ; c'est la plus grande de toutes; l'autre (la supérieure et postérieure, ou lambdoïde, C), à la réunion de l'occipital (3) avec les angles postérieurs supérieurs des pariétaux (2, 2). Des deux fontanelles qu'on observe sur chaque côté du crâne, l'une est au-dessus de l'apophyse mastoïde, à l'extrémité de la suture lambdoïde, et sépare le pariétal, l'occipital et le temporal ; l'autre est dans la fosse temporale, là où doivent se réunir le pariétal, le coronal et le sphénoïde. Les fontanelles diminuent et s'oblitèrent à mesure que l'ossification fait des progrès. La période d'ossification des fontanelles est comprise entre l'âge de quinze mois, où cette ossification est très rare, et l'âge de trois ans et demi, où elle est achevée. Entre ces deux extrêmes, c'est le plus habituellement de deux à trois ans que, dans l'état normal, l'occlusion de la fontanelle antérieure est effectuée. A dix mois, dans un quart des cas (Roger), une membrane déjà un peu solide obture la fontanelle, qui n'a plus que 1 centimètre carré d'étendue. Au-dessous de cet âge, la fontanelle présente de 2 à 4 centimètres carrés de surface, et elle est close par une membrane beaucoup moins résistante. De quatorze à dix-huit mois, chez le quart des enfants, la fontanelle est presque fermée. A quinze mois, elle l'est complètement dans un huitième des cas ; à seize et dix-sept mois, dans un sixième. A partir de deux ans, l'occlusion existe chez plus de la moitié des sujets (16 fois sur 23). A deux ans et demi, cette occlusion se rencontre sur les trois quarts des enfants. A trois ans, la fontanelle est close dans les cinq sixièmes des cas. A trois ans et demi, elle l'est chez tous.

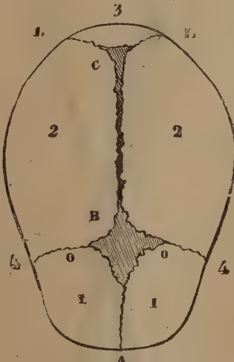



Fig. 307 — *Fontanelles.*

**FONTANES** (France, Cantal). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, carboniques moyennes, froides, 13° à 14°,3.

**FONTANEYRE** (France, Cantal). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 12°,8 à 14°,3.

**FONTE** (Espagne, Sarragosse). *Eaux sulfatées mixtes*, froides, 13°,2. Établissement : 1er juin au 30 septembre.

**FONTE.** s. f. [*colliquatio*, τῆξις, all. *Schmelzen*, *Zertheilung*]. Action de fondre et de liquéfier. ‖ Autrefois, *fonte d'humeurs*, évacuation abondante de liquides intestinaux, bronchiques, salivaires, etc., qu'on croyait due à la liquéfaction de matières solides s'écoulant par suite de ce passage supposé à l'état liquide. Il n'y a là qu'une abondante sécrétion suivie d'excrétion. ‖ *Fonte purulente d'un organe*. Suppuration consécutive à l'inflammation de la totalité du tissu d'un organe, dont les éléments essentiels, résorbés ou liquéfiés en totalité ou en partie, sont remplacés par du pus qui s'interpose aux éléments qui ne sont pas détruits, ou se réunit en foyer purulent qui prend la place de tout l'organe (ex. : *adénite suppurée*). C'est de ces cas-là qu'on a dit quelquefois que l'organe s'est transformé en pus ou en abcès. — *Fonte purulente de l'œil*. Suppuration qui suit l'inflammation de la choroïde, de l'iris, et qui elle-même est bientôt suivie d'ulcération et de perforation de la cornée, puis d'évacuation des humeurs de l'œil mélangées au pus produit. — *Fonte purulente d'un caillot sanguin*. Expression appliquée à deux cas très différents : 1° A une sorte de désagrégation du caillot qui s'est formé dans une artère liée, ou du centre des caillots polypiformes du cœur, ou du centre du caillot des veines, dans les cas de coagulation spontanée. La fibrine perd son état fibrillaire et prend la forme de petites granulations grisâtres. Le caillot perd sa consistance ferme et sa couleur, pour prendre un état crémeux et une teinte grisâtre plus ou moins analogue à celle du pus : ce qui a fait confondre ce liquide avec du pus, dont il n'a pas les éléments. Cette liquéfaction ou désagrégation du caillot peut être cause d'hémorragies, lorsqu'elle survient à l'époque de la chute d'une ligature d'artère avant cicatrisation complète. On l'observe dans des conditions d'altération générale de la santé, tandis que l'autre cas succède à une inflammation de la région où se trouve le vaisseau contenant un caillot. 2° Consécutivement à une phlébite ou à la péritonite chez les enfants qui viennent de naître, le caillot de la veine malade et celui des artères ombilicales se liquéfient comme dans le cas précédent; mais ils renferment des leucocytes généralement abondants. — *Fonte des tubercules*. V. TUBERCULE.

**FONTENELLE** (France, Vendée). *Eaux ferrugineuses*, froides, 13° à 14°.

**FONTENELLES** (France, Vienne). *Eaux sulfurées calciques* faibles, contenant 0gr,300 de sels, dont 0gr,0068 de sulfure de calcium ; eaux froides, 13°,7.

**FONTICULE.** s. m. [*fonticulus*, de *fons*, fontaine; all. *Fontanell*, angl. *issue*, it. *fontanella*, *fonticolo*, esp. *fonticulo*]. Synonyme peu usité de *cautère* ou d'*exutoire*.

**FONT-SANTA DE SAN-PEDRO-DE-TORELLO** (Espagne, Barcelone). *Eaux sulfureuses*, froides, 17° à 19°. Établissement : bains, buvette.

**FORAMEN.** s. m. [all. *Loch*, *Oeffnung*]. Mot latin employé en anatomie pour désigner une dépression ou un orifice à la surface d'un organe. — *Foramen caudale.*

V. Cestoïde. — *Foramen centrale de Sæmmering*, *Foramen cæcum*. V. Rétine. — *Foramen cæcum de la langue*. V. Langue. — *Foramen cæcum du pharynx*. V. Pharynx.

**FORAMINA.** s. m. pl. Mot latin (pluriel de *foramen*), par lequel on désigne certains orifices des veines cardiaques. V. Cardiaque (*Veine*).

**FORBACH** (Alsace-Lorraine). *Eaux chlorurées sodiques sulfureuses* faibles, contenant 6gr,480 de sels, dont 5gr,420 de chlorure de sodium; eaux froides, 17°,5.

**FORCE.** s. f. [*vis, potentia, energia*, δύναμις, κράτος, all. *Kraft*, angl. *force*, it. *forza*, esp. *fuerza*]. En général, toute cause d'un effet produit, qu'elle soit ou non mesurable d'après le résultat : c'est tout ce qui produit, empêche, change ou modifie le mouvement, etc. Il est important de ne pas considérer une *force* comme une substance qui anime les corps et qui soit distincte d'eux; car c'est une propriété d'un corps envisagée *dans ses rapports avec les autres propriétés* du même corps ou d'un autre corps. Toute propriété inhérente à la matière brute ou organisée devient *force* dès l'instant que, envisagée dans un corps, elle modifie l'état moléculaire, l'état physique ou les propriétés d'un objet voisin ou éloigné. Par *force*, on entend une manière d'examiner les propriétés inhérentes aux corps bruts ou organisés dans leurs relations réciproques, telles que les êtres nous les offrent à l'état actif, au lieu de les considérer d'une manière indépendante : indépendance qui n'existe jamais autrement que par un effort de l'abstraction. Il y a autant d'ordres de forces que de *propriétés*. Le mot *force*, désignant abstractivement une source quelconque de mouvement, et le mot *propriété*, ont, au fond, le même sens, puisqu'une source de mouvement ne peut être autre chose qu'une propriété; ils n'ont un sens différent que pour ceux qui pensent faussement que les forces sont des êtres, des entités, les causes des propriétés. — *Force attractive, Force répulsive.* Noms donnés, ainsi que ceux de *gravitation*, de *forces moléculaires*, d'*affinités chimiques, attractives, électives, répulsives*, à des forces spéciales, auxquelles on rapporte certaines actions que les corps exercent autour d'eux, et qui ont pour mesure le travail effectué ou la *fôrce vive* communiquée, mais dont la science n'est pas encore parvenue à déterminer la nature. Contrairement à ce que l'expérience montre pour la chaleur et la lumière, ces forces semblent agir à distance sans le concours d'un corps intermédiaire destiné à transmettre leur action : celle-ci se borne à déterminer le rapprochement ou l'éloignement des corps et des molécules en présence, d'où le nom de *forces attractives* et *forces répulsives*. A titre de simples symboles, de traductions métaphoriques des faits constatés, ces expressions d'*attraction* et de *répulsion* sont acceptables, les corps et leurs molécules se conduisant comme s'ils *s'attiraient* ou *se repoussaient* mutuellement. Il n'en serait plus de même si, prenant ces dénominations dans leur acception rigoureuse, on considérait les corps et leurs molécules comme jouissant de la propriété de *s'attirer* ou de *se repousser*. Ce serait admettre qu'à distance un corps peut *sentir* l'existence d'un autre corps, *éprouver le désir* de s'en rapprocher ou de s'en éloigner, avoir la faculté de *modifier son propre état* et l'état de l'autre corps pour *satisfaire ce désir*. Beaucoup de corps, cédant à des actions ou impulsions extérieures, se rapprochent ou s'éloignent sans exercer les uns sur les autres aucune espèce d'attraction ni de répulsion : il suffit que les pressions soient inégalement distribuées dans un fluide pour que les corps pondérables, immergés ou flottants à la surface, manifestent des mouvements coordonnés de translation totale aussi bien que des mouvements de rapprochement et d'éloignement de leurs molécules. Il est permis d'affirmer qu'un jour les forces mystérieuses appelées *gravitation*, *forces moléculaires*, *affinités chimiques*, seront remplacées par des notions de même ordre que celles qui concernent les actions mécaniques extérieures, conséquences forcées de ces inégalités de pression de l'éther sur les corps pondérables et sur leurs molécules. — *Force centrifuge et centripète.* V. Centrifuge et Centripète. — *Force coercitive des muscles.* V. Coercitif. — *Force électromotrice.* V. Tension *électrique*. — *Force endosmotique.* V. Endosmotique. — *Force épipolique.* V. Épipolique. — *Force expulsive.* V. Expulsif. — *Force expultrice.* V. Expulteur. — *Force d'inertie.* V. Inertie. — *Force mécanique.* V. Mécanique. — *Force médicatrice.* V. Nature *médicatrice*. — *Force musculaire* V. Contraction. — *Force osmotique.* V Osmotique. — *Force plastique.* V. Plastique. — *Force statique.* V. Statique. — *Force vitale.* V. Vital. — *Force vive.* V. Vif. — *Corrélation des forces.* V. Propriété. — *Dépression des forces.* V. Dépression. — *Équivalence des forces.* V. Propriété. — *Intensité d'une force.* V. Énergie et Mouvement. — *Oppression des forces.* V. Oppression. — *Résolution des forces.* V. Résolution.

**FORCEPS.** s. m. [mot latin introduit en français et qui signifie *tenaille*; all. *Geburtszange*, angl. *forceps*, it. *forcipe*, esp. *forceps*]. En anatomie, *forceps anterior, forceps major*, *forceps posterior*. V. Calleux (*Corps*). || En obstétrique, instrument destiné à embrasser la tête du fœtus, et à l'extraire de la matrice sans la comprimer trop fortement et sans compromettre l'existence d'un enfant vivant. On en fait usage, lorsque l'accouchement ne peut se terminer ni naturellement ni à l'aide des mains et lorsque l'intérêt de la mère et de l'enfant exige la prompte terminaison de l'accouchement. Inventé par Chamberlen (1647), le premier forceps représentait une pince courbée sur ses faces pour saisir la tête de l'enfant. Levret (1747) et Smellie (1752) l'ont allongé et courbé sur ses bords, enfin Tarnier (1877) lui a ajouté une troisième courbure et un appareil de traction indépendant des manches des cuillers. Le forceps est



Fig. 308. — *Forceps français.*



Fig. 309. — *Forceps brisé* de Pajot.

composé d'un double levier, ou de deux branches réunies par une entablure à mi-fer, croisées comme celles d'une branche à polype et maintenues de même par un pivot et une mortaise. La branche qui porte le pivot s'appelle branche *à pivot*, branche *mâle*, branche *gauche*, parce qu'elle se tient à la main gauche et s'applique *toujours* sur le côté gauche du bassin; celle qui porte la mortaise s'appelle branche à *mortaise*, branche *femelle*, branche *droite*, parce qu'elle se tient de la main droite et s'applique *toujours* sur le côté droit du bassin. Le forceps présente une double courbure, une sur ses faces (*petite courbure, courbure ancienne, courbure céphalique*); une sur ses bords (*grande courbure, nouvelle courbure, courbure pelvienne, courbure de Levret et Smellie*). Le *forceps de Dubois, de Pajot*, ou *forceps français* (fig. 308), se compose de deux branches sur lesquelles on distingue trois parties : le *manche* ou partie que l'on tient à la main; le *point articulaire*; et la *cuiller*, portion évasée et fenêtrée qui s'applique sur la tête du fœtus. La longueur des branches est de 45 centimètres; la distance qui sépare l'extrémité des cuillers du point articulaire a 24 centimètres; celle du point articulaire à l'extrémité du manche a 21 centimètres. L'instrument reposant sur un plan horizontal, le point le plus élevé des cuillers se trouve à 8 centimètres; leur plus grande largeur se trouve à 4 centimètres environ de leur extrémité et mesure 5 centimètres. La largeur des fenêtres est de 3 centimètres. L'instrument étant articulé, l'écartement des deux extrémités des cuillers a 1 centimètre. Le sinus des cuillers, au point maximum, est de 7 centimètres, le poids est d'environ 800 grammes. L'instrument tout entier est en acier nickelé. Les manches sont recourbés à leur extrémité en forme de crochets mousses. L'un des crochets, plus concave, porte à son extrémité une olive creuse qui, en se divisant, laisse à nu un crochet aigu; dans le forceps de Pajot (fig. 309), l'olive elle-même est percée à son extrémité d'un trou qui communique par un canal creusé dans l'olive avec un trou latéral et à travers lesquels on peut faire passer une ficelle de fouet terminée par une balle de plomb qui peut être utilisée pour la *détroncation*. L'autre crochet, qui est courbé à angle presque droit, se divise à sa base et recouvre une pointe aiguë qui peut servir de *perforateur*. Le forceps de Levret a été modifié de mille manières sans avantages réels. Parmi les plus connus nous nous bornerons à citer ceux de Rœderer, de Crantz, de Wahlbaum, de Johnson, de Fried, de Stein, de Leack, de Plenck, de Saxtorph, de Coutouly, de Brunninghausen, de Nægelé, de Simpson, de Stoltz; celui de Trélat, qui est remarquable par la grande élasticité de ses branches; ceux de Thenance, de Valette, de Tarsitani, qui sont destinés à éviter le *décroisement* (manœuvre qui consiste, dans les circonstances où on est obligé d'introduire la branche droite la première, et où le pivot se trouve, par conséquent, au-dessous de cette branche, à faire repasser par-dessus l'autre pour pouvoir articuler : Stolz a modifié la manœuvre de telle façon qu'il évite toujours le décroisement); ceux de Petit, de Lauverjat, qui sont munis d'une crémaillère destinée à limiter la compression de la tête fœtale; ceux de Baumers, de Young,

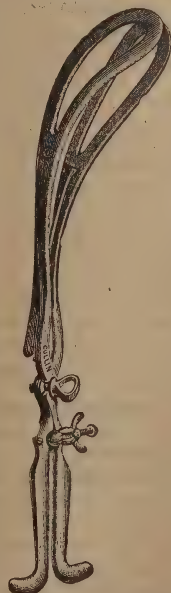


Fig. 310. — *Forceps* de Tarnier à tractions normales.

dMulder, de Moralès, destinés à remplir des indications spéciales; ceux de Campbell, de Mattei, de Carof, qui sont des forceps symétriques et pouvant s'articuler malgré le défaut de parallélisme des branches; ceux de Chassagny, de Joulin, auxquels on peut adapter des tracteurs mécaniques; ceux de Pros (de La Rochelle), de Poullet (de Lyon); ceux de Hermann (de Berne), de Hubert (de Louvain), de Hartmann; et enfin celui de Tarnier (fig. 310). Le forceps de Tarnier ressemble d'une façon générale à celui de Levret; mais, tandis que celui-ci ne possédait que deux courbures, courbure céphalique et courbure pelvienne, Tarnier a ajouté une nouvelle courbure, *courbure périnéale*. L'instrument se compose de deux cuillers semblables à celles du forceps de Levret, mais munies d'une vis de pression, placée à côté de l'articulation; aux cuillers sont adaptées des tiges de traction (fig. 311 et 312)

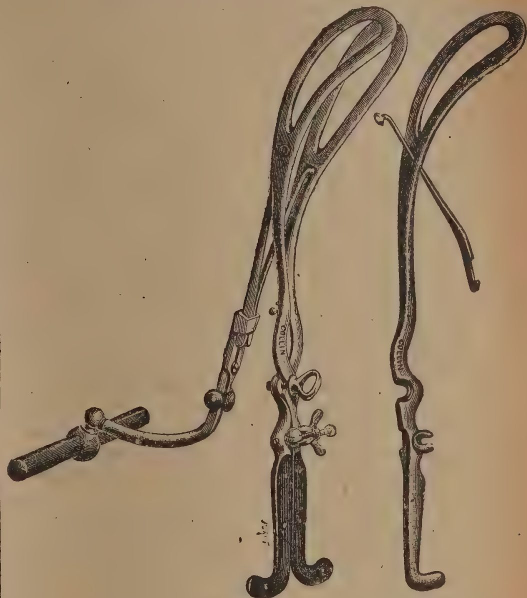


Fig. 311. — *Forceps* de Tarnier avec branches de traction.

Fig. 312. — Branche de traction démontée.

qui se détachent de leur partie postérieure et vont s'articuler avec un manche de traction qui dessine la courbe périnéale. Grâce à cette disposition, les tractions s'opèrent dans l'axe du canal génital qui n'est autre que celui des cuillers; les manches de préhension constituent des aiguilles indicatrices, indiquent à l'accoucheur les mouvements de la tête et par suite le sens suivant lequel les tractions doivent être exercées; d'où le nom de *forceps à aiguille*, qu'on lui a donné parfois. — Le forceps, destiné primitivement à s'appliquer exclusivement sur la tête, a été appliqué sur le siège par Depaul, Stoltz, Tarnier, Olivier, dans certains cas de présentation de l'extrémité pelvienne (présentation des fesses) et cela au grand avantage de l'enfant et de la mère. Le forceps est indiqué : 1° toutes les fois que, la tête se présentant, l'accouchement naturel devient difficile ou impossible par suite de l'insuffisance ou du manque de forces expultrices; 2° toutes les fois qu'il y a une disproportion entre le volume du fœtus et les dimensions du bassin (excès de volume du fœtus), rétrécissement, procidence d'un membre, présentations inclinées de l'extrémité céphalique, présentation de la face, résistance des parties molles; 3° toutes les fois qu'un accident viendra compromettre l'existence de la mère

ou de l'enfant (hémorragie, syncope, faiblesse excessive, éclampsie, affection cardiaque ou pulmonaire, vomissements incoercibles, douleurs violentes, névralgiques ou autres, survenant chez la femme en travail et entravant les contractions utérines, hernies, rétention d'urine, rupture de l'utérus et du vagin, prolapsus, brièveté, rupture du cordon, absence de rotation de la tête, arrêt de la tête dans les présentations pelviennes ou après la version, mort subite de la mère) ; 4° certaines présentations pelviennes (fesses). Trois indications surtout sont fréquentes : la résistance du périnée, l'absence du mouvement de rotation de la tête dans les positions postérieures, les rétrécissements du bassin. Les conditions indispensables pour que l'on puisse appliquer le forceps sont au nombre de quatre ; il faut : 1° que l'orifice du col soit dilaté ou dilatable ; 2° que les membranes soient rompues ; 3° que le bassin ne soit pas trop rétréci (ces trois premières conditions sont absolues) ; 4° le forceps (règle générale, mais qui supporte une exception dans la présentation des fesses) ne doit être appliqué que sur la tête. Une condition favorable, sinon indispensable, est l'engagement, la fixation de la tête au détroit supérieur. Les règles générales de l'application du forceps sont les suivantes : 1° L'instrument ne doit être appliqué (sauf exception très rare) que sur la tête du fœtus ; 2° il faut que les cuillers soient appliquées autant que possible sur les côtés de la tête et de manière que la concavité du bord soit dirigée vers le point de la tête qu'on veut ramener sous la symphyse du pubis ; 3° la branche postérieure est celle qu'il faut en général introduire la première ; 4° la branche gauche se tient toujours de la main gauche et s'applique toujours sur le côté gauche du bassin, la branche droite se tient toujours de la main droite et s'applique toujours sur le côté droit du bassin ; 5° la main opposée à celle qui tient la cuiller doit toujours être introduite avant elle dans les parties génitales pour la diriger ; 6° la seconde branche doit toujours être introduite au-dessus de la première (ce qui, dans certains cas, nécessite le décroisement, à moins que l'on n'emploie le procédé de Stoltz). Une fois les deux branches introduites, on les articule, et on procède à l'extraction en opérant une série de tractions successives destinées à dégager la tête. Le forceps possède trois modes d'action : c'est avant tout un instrument de *traction*, il agit ensuite à la fois comme agent de *compression* et comme agent *dynamique* en réveillant et en excitant la contraction utérine. C'est pour remédier aux inconvénients de la compression que Tarnier a adapté à son instrument une vis destinée à opérer la compression de la tête sans lui permettre de dépasser certaines limites. Les règles particulières de l'application du forceps varient avec les diverses présentations et positions de la tête fœtale et peuvent se résumer de la façon suivante : *présentation du sommet* (fig. 313) ; positions OIGA et OIGT : branche gauche la première, à gauche et en arrière ; OIDA et OIDT : branche droite la première, à droite et en arrière (la branche à introduire la première est de même nom que le côté où se trouve l'occiput) ; positions OIGP : branche droite la première, à droite et en arrière ; OIDP : branche gauche la première, à gauche et en arrière (la branche à introduire la première est de nom opposé au côté où se trouve l'occiput). Pour les présentations du menton, les règles sont les mêmes : il suffit de remplacer partout *occiput* par *menton*. Si dans les présentations du sommet on doit toujours tenter la rotation, c'est-à-dire essayer de ramener l'occiput en avant afin de le dégager sous la symphyse du pubis, on peut, si cette rotation est trop difficile, dégager à la rigueur l'occiput en arrière. Il n'en est pas de même dans les présentations de la face ; ici la règle est absolue : *il faut de toute nécessité ramener le menton en avant* à l'aide de la rotation artificielle, *l'accouchement ne pouvant se terminer qu'à cette condition*. Si l'on ne peut faire la rotation, il faut renoncer à extraire la tête à l'aide du forceps et avoir recours à la perforation et à la céphalotripsie. — Manié par des mains expérimentées, le forceps est un instrument absolument inoffensif ; mais il peut devenir aussi dangereux pour le fœtus que pour la mère s'il est employé à tort, si les règles générales et particulières que nous avons données ne sont pas strictement observées, enfin si une asepsie rigoureuse n'est pas observée.

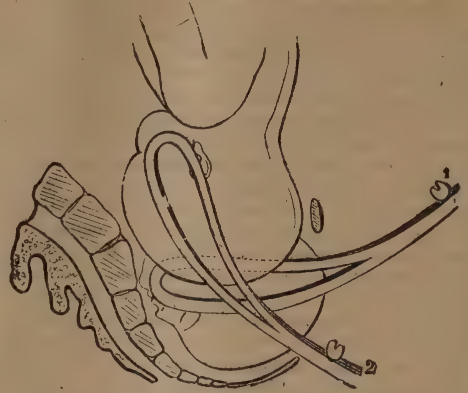


Fig. 313. — *Forceps* appliqué sur le sommet.

**FORCEPS-SCIE.** s. m. (Van Huevel). Forceps muni d'une chaîne dentée à l'effet de remplacer le céphalotribe.

**FORCERAL** (France, Pyrénées-Orientales). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, carboniques fortes ; froides, 17°,5.

**FORCIPRESSURE.** s. f. [de *force* et *presser*]. Mode d'aplatissement des artères [Desault (1790), Percy, Duret, Assalini], qui, appliqué sur les plus gros vaisseaux et dans les cas les plus variés et les plus graves, mérite d'être placé parmi les meilleurs moyens d'hémostase provisoire et même définitive. Son application est fort aisée, sa suppression très facile. Elle paraît convenir surtout en cas d'hémorragie consécutive, en cas d'hémorragie dans la profondeur des cavités (bouche, vagin) où il est difficile d'apposer une ligature ; dans le cours des grandes opérations, la forcipressure permet d'assurer promptement l'hémostase ; les pinces placées temporairement sur les vaisseaux qui saignent sont enlevées à la fin de l'opération et remplacées par des ligatures. Parfois il est avantageux de les laisser en place jusqu'à ce que l'hémostase soit définitive. Au bout de vingt-quatre ou quarante-huit heures au plus, l'oblitération vasculaire paraît assurée. — *Pince à forcipressure*. V. PINCE.

**FORDONGIANUS** (Italie, Sardaigne). *Eaux sulfatées calciques*, très chaudes, 66°.

**FORET.** s. m. V. LITHOTRITEUR et PERFORATEUR.

**FORGES-LES-BAINS** ou **FORGES-SUR-BRIIS** (France, Seine-et-Oise). *Eau saline*; bicarbonatée et sulfatée, froide + 13°,8. Boisson et bains.

**FORGES-LES-EAUX** (France, Seine-Inférieure). *Eaux ferrugineuses*, contenant (source Cardinale) 0gr,27 de sels, dont 0gr,098 de crénate de fer ; la source Reinette contient 0gr,022 de fer, celle de Saint-Antoine 0gr,057, et la Royale 0gr,067 ; eaux froides, 6 à 7°. Cette eau est apéritive, tonique, reconstituante, et en même temps diurétique. Elle est indiquée dans les anémies, la chlorose, les névralgies, les affections chroniques de l'utérus et des annexes, le diabète et l'albuminurie. Établissement : 15 juin au 15 septembre. Altitude : 160 mètres. L'eau est transportée.

**FORMAL.** s. m. [*formo-méthylal*]. Corps obtenu par action de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse sur l'alcool méthylique (Dumas). C'est un liquide incolore, d'odeur agréable, soluble dans l'eau, anesthésique.

**FORMALDÉHYDE.** s. m. V. Formyle (*Hydrure de*).

**FORMANILIDE.** s. m. (en atomes, $C^7H^7AzO$). Corps se présentant sous forme de lamelles blanches cristallines, peu solubles dans l'eau froide. Il s'obtient en faisant bouillir pendant une heure équivalents égaux d'acide formique et d'aniline, et distillant ensuite ; le formanilide se sublime. C'est un anesthésique local dont l'action est comparable à celle de la cocaïne, mais persiste plus longtemps ; on l'emploie en insufflation ou en badigeonnage d'une solution à 10 ou 20 p. 100 pour obtenir l'anesthésie de la gorge ou de l'urètre (Neumann, Preisach). A l'intérieur il agirait comme antipyrétique et analgésique à la dose de 0gr,10 à 0gr,30 en vingt-quatre heures (Tausgk, Bokai).

**FORMATEUR, TRICE.** adj. — *Irritation formatrice.* V. Irritation.

**FORMATION.** s. f. [*formatio*, πλάσις, all. *Bildung*, angl. *formation*, *forming*, it. *formazione*]. — *Excès de formation.* V. Anomalie. — *Formation endogène.* V. Multiplication. — *Formation pathologique.* Tissu morbide quelconque. — *Formation réticulée de Deiters.* V. Deiters.

**FORME.** s. f. [*forma*, μορφή, all. *Gestalt*, angl. *form*, it. et esp. *forma*]. Configuration extérieure d'un corps. Si l'on imagine l'empreinte laissée par le corps dans un milieu, on aura la notion abstraite de *forme* qui peut être ramenée à la notion de situation, la forme d'un corps dépendant de la situation de ses divers points par rapport à un système d'axes coordonnés. Par là les questions de forme se trouvent ramenées à des questions de grandeur, et par suite toutes les questions de géométrie deviennent des questions d'analyse. — L'étude de la corrélation intime entre la structure intérieure des êtres et leur configuration extérieure (V. Biotaxie et Caractère) a conduit de Blainville à reconnaître que la division du règne animal d'après la conformation du système nerveux, qui exige la dissection préalable des êtres, était remplacée avantageusement et rationnellement par la division fondée sur l'examen de la forme générale, forme qui concorde avec celle du système nerveux, quand il existe. Cette division est applicable aux animaux qui n'ont pas de système nerveux distinct (*infusoires* et *spongiaires*), lesquels ont un type de forme que n'offrent pas les autres. Les animaux se divisent donc naturellement en trois types : 1° *animaux binaires* ; 2° *animaux rayonnés* ; 3° *amorphozoaires* (sans forme nettement déterminée). Ce classement est confirmé par l'étude des monstres qui se subdivisent également en trois groupes établis sur des considérations de même ordre, c'est-à-dire de forme générale en rapport avec une organisation intérieure correspondante. Ce sont : 1° les *monstres autositaires*, dits aussi *binaires* ou *zygomorphes*, comprenant, comme la division des *animaux binaires*, les monstres les plus nombreux et d'organisation la plus complexe ; 2° les *monstres omphalosites*, ayant encore une forme déterminée, quelquefois non symétrique (*monstres hétéromorphes*), ou presque exactement radiaire, comme chez les animaux rayonnés ; ce groupe comprend des monstres moins nombreux que le premier et plus que le troisième, et d'organisation intermédiaire quant à la complexité ; 3° les *monstres parasites* ou *amorphes*, peu nombreux en espèces, à organes peu nombreux et peu distincts.

**FORMÈNE.** s. m. [*hydrogène protocarboné*, *protocarbure d'hydrogène*, *hydrure de méthyle*, *méthane*, *gaz des acétates*, *grisou*, *terrou* ; *gaz des marais*, *gaz inflammable mophétisé*] ($C^2H^4$, ou, en atomes, $CH^4$). Gaz incolore, insipide, inodore, impropre à la combustion et à la respiration. Densité 0gr,55. Il brûle à l'air avec une flamme jaunâtre peu apparente. Il détone violemment au contact d'un corps enflammé lorsqu'il est mêlé à deux ou trois fois son volume d'oxygène. Il est insoluble dans l'eau. Il se produit par la décomposition spontanée et dans la distillation des matières organiques. C'est pourquoi il existe dans les marais et étangs, dans les mines de houille, certaines mines de sel gemme, où il prend les noms de *feu grisou* ou *terrou*, lorsqu'il est enflammé par les lampes des mineurs. Il existe à l'état de liberté dans les gaz intestinaux qui en renferment généralement de 6 à 12 p. 100 ; cette proportion diminue par le régime lacté ; elle augmente au contraire et peut atteindre 56 p. 100 à la suite de l'alimentation par les légumes secs. Il se forme dans l'intestin par la fermentation bactérienne de la cellulose, et aussi des matières albuminoïdes, il existe encore chez les animaux nourris exclusivement avec de la viande. Il est éliminé par l'anus avec les gaz intestinaux ; une petite portion pénètre dans le sang et on en trouve des traces dans l'air expiré.

**FORMIATE.** s. m. [*formias*, all. *ameisensaures Salz*, it. et esp. *formiato*]. Sel formé par la combinaison de l'acide formique avec une base. — *Formiate de lithine.* Poudre blanc jaunâtre, soluble dans l'eau, obtenue en saturant une solution aqueuse d'acide formique par du carbonate de lithine ; ce corps a été préconisé dans le traitement de la goutte et du rhumatisme (Hubner).

**FORMICANT, ANTE.** adj. [*formicans*, de *formica*, fourmi ; all. *schwachschlagend*, angl. *formicating*, it. et esp. *formicante*]. Se dit d'un pouls petit, faible et fréquent, qui produit une sensation comparable à celle que ferait éprouver la progression d'une fourmi.

**FORMICATION.** s. f. [*formicatio*, all. *Kribbeln*, angl. *formication*, it. *formicazione*, esp. *formicacion*]. Sensation qu'on a comparée à celle que produiraient des fourmis s'agitant dans une partie du corps. Elle résulte ordinairement de l'*engourdissement* de cette partie.

**FORMIQUE.** adj. [all. *ameisensäure*, angl. *formic*, it. et esp. *formico*. — *Acide formique* [*acide formylique*] ($C^2H^2O^4$, ou, en atomes, $CH^2O^2$). Corps qui existe tout formé, non seulement dans les fourmis rouges, mais aussi dans les poils creux de divers insectes, surtout des chenilles processionnaires ; dans certains végétaux, tels que l'ortie et la joubarbe ; dans le sang, la sueur, l'urine, le suc musculaire, la rate, le pancréas, le thymus, le cerveau, chez l'homme. Il se forme : par oxydation des matières organiques, alcool méthylique, cellulose, sucre, etc. ; par électrolyse de l'acétone ; par dédoublement du chloroforme du bromoforme, de l'iodoforme, du chloral, en présence de la potasse ; par dédoublement de l'acide oxalique sous l'influence de la glycérine ; par synthèse des éléments de l'oxyde de carbone et de l'eau (Berthelot), etc. Pour l'obtenir des fourmis, on distille ces insectes avec le double d'eau, jusqu'à ce que le produit devienne empyreumatique ; on sature ce produit par le carbonate de potasse, on évapore, et l'on distille le produit par l'acide sulfurique. On le prépare ordinairement par oxydation du sucre ou de la fécule à l'aide de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse, ou par dédoublement de l'acide oxalique sous l'influence de la glycérine. C'est un liquide incolore, d'une odeur piquante, rappelant celle des fourmis. Il est soluble dans l'eau et dans l'alcool ; il bout vers 104°, et cristallise au-dessous de 0°. Les oxydants le transforment en eau et acide carbonique. Il fait la base du *vinaigre* dit de *magnanimité*. L'acide formique monohydraté a une action corrosive comparable à celle de l'acide azotique. L'acide formique que l'on rencontre dans l'économie provient de l'oxydation des matières albuminoïdes, des corps gras neutres ou des acides gras plus élevés dans la série ; il peut prendre nais-

sance aussi par la fermentation des hydrates de carbone et des matières albuminoïdes sous l'influence des microorganismes de l'intestin. De petites quantités de cet acide sont éliminées en nature par la sueur et l'urine ; la plus grande partie est oxydée, et transformée en dernière analyse en eau et anhydride carbonique. — *Aldéhyde formique.* V. FORMOL. *Huile formique.* V. FURFUROL.

**FORMOBROMIDE.** s. m. Le *bromoforme* (Berzelius).

**FORMOCHLORIDE.** s. m. Le *chloroforme* (Berzelius).

**FORMOIODIDE.** s. m. L'*iodoforme* (Berzelius).

**FORMOL.** s. m. [*Formaldéhyde, aldéhyde formique, formaline*] (en atomes, $CH^2O$). Gaz obtenu en faisant passer des vapeurs d'alcool méthylique sur le charbon porté au rouge ; on utilise la solution alcoolique à 40 p. 100. Cette solution présente une odeur de souris; elle est très irritante. Le formol est très soluble dans l'eau (Trillat). C'est un antiseptique puissant, aussi actif que le sublimé, et ayant l'avantage de n'être pas toxique ; on l'emploie pour les pansements en solution aqueuse de 1 p. 4 000 et jusqu'à 1 p. 1 000 ; mais cette dernière solution est déjà irritante Ce corps est souvent employé pour la désinfection des lieux habités ; pour cela on met l'appareil générateur de vapeurs de formol en dehors de la pièce à désinfecter, et on fait pénétrer dans l'intérieur le tuyau d'échappement des vapeurs ; il ne faut pas oublier que ces vapeurs sont très irritantes, et il est nécessaire de laisser l'air se renouveler avant de pénétrer dans la pièce. Enfin le formol est souvent employé dans les laboratoires pour conserver des pièces anatomiques, et en histologie comme fixateur.

**FORMOMÉTHYLAL.** s. m. V. FORMAL.

**FORMULAIRE.** s. m. [it. *formolario*, esp. *formulario*]. Recueil de formules. V. CODEX.

**FORMULE.** s. f. [*formula*, diminutif de *forma*, forme ; all. *Formel*, angl. *formula*, it. *formola*, esp. *formula*]. En zoologie, *formule dentaire.* V. DENTAIRE. ‖ En pharmacie, *formule*, exposé des substances qui doivent entrer dans un médicament, avec indication de la dose de chacune d'elles, de la forme pharmaceutique, de la manière dont le médicament doit être administré. L'*art de formuler* est l'ensemble des règles qui président à cette exposition. On commence les formules par le signe ℞, ou par PR., ce qui signifie : *recipe, prenez* ; puis on inscrit d'abord la substance la plus active, la *base* du médicament ; ensuite l'*adjuvant* et l'*intermède*, s'il doit y en avoir ; on finit par l'*excipient*, et, au besoin, le *correctif* (V. à l'article ABRÉVIATIONS, celles qui sont en usage pour les formules). Pour les *préparations officinales*, généralement simples, il n'est point nécessaire de détailler la formule : ainsi, quand on prescrit le vin de quinquina, on se dispense de détailler, à moins qu'on ne veuille choisir une autre sorte de quinquina que celle qui est indiquée par le Codex. C'est aux *préparations magistrales*, ordinairement composées, que s'applique surtout l'art de formuler. Quand on compose une formule, trois choses doivent préoccuper : 1° le choix de la substance active ; 2° la dose ; 3° les associations (V. ce mot et INCOMPATIBILITÉ). La substance active peut être un corps inorganique (kermès, sel ammoniac, etc.), ou un principe immédiat (vératrine, gommes, etc.), ou un produit de l'art (iode, brome, sulfate de quinine, etc.), ou une partie végétale ou animale (graines, écorces, etc.). On réunit quelquefois plusieurs substances actives dont l'effet peut ou s'ajouter, ou se modifier, ou se neutraliser (V. ADJUVANT et ASSOCIATION *des médicaments*). La fixation de la dose est très importante : en variant les doses d'une même substance, ses effets peuvent varier d'intensité, et même différer si complètement, que l'effet thérapeutique qu'on en attend n'offre aucune ressemblance. Ainsi le sulfate de soude administré à haute dose n'est point absorbé, son action se borne aux intestins dont il exagère la sécrétion, il agit comme purgatif ; à dose faible, il est absorbé et devient diurétique. Il en est de même du nitrate de potasse : à haute dose, il est purgatif ; à doses réfractées, diurétique. La digitale à haute dose agit comme éméto-cathartique ; à doses faibles, répétées, elle agit sur la circulation et devient diurétique. L'ipécacuanha à haute dose agit comme vomitif et souvent comme purgatif ; à doses réfractées, il provoque des vomituritions sans vomissements ni purgation ; à dose plus faible encore, altérante, il ne provoque aucun trouble de l'estomac ou des intestins, il est absorbé, et il modifie la sécrétion de la muqueuse trachéo-bronchique. La dose varie suivant l'âge, le sexe, l'habitude, la tolérance, l'idiosyncrasie, la période de la maladie, etc. Pour un adulte (table de Gaubius), une dose d'un médicament étant prise pour l'unité, 1, au-dessus d'un an elle devra être de 1/12 ; à deux ans, 1/8 ; à trois ans, 1/6 ; à quatre ans, 1/4 ; à sept ans, 1/3 ; à quatorze ans, 1/2 ; à vingt ans, 2/3 ; de vingt à soixante ans, 1 ; au-dessus de cet âge, on suivra la gradation inverse. La femme étant généralement d'une constitution moins forte, on lui donne 2/3 seulement de la dose de l'homme. L'influence de l'habitude ou de l'accoutumance sur la dose est aussi à considérer (V. TOLÉRANCE). Dans la formule d'un médicament composé, chaque composant doit être inscrit sur une ligne, de préférence par son nom usuel (kermès minéral et non oxysulfure d'antimoine hydraté), ou par la dénomination latine ; la dose doit être indiquée en poids décimaux, l'unité en toutes lettres ; il faut éviter de prescrire en grande quantité des médicaments déliquescents ou facilement altérables, et de les ordonner sous forme de paquets ou de pilules. Indépendamment de la composition ou *inscription*, il y a encore dans une formule une partie nommée *souscription*, qui indique le mode de préparation, et qui se met en abréviation, à moins que ce mode ne soit exceptionnel, et une troisième partie, dite *instruction*, qui indique au malade le mode d'emploi, et qui peut se mettre avant comme après l'inscription. — *Formules de Hayem.* Dans l'examen du sang, Hayem a adopté la notation suivante : N désigne le nombre des globules rouges, R la richesse en hémoglobine exprimée par le nombre de globules normaux auquel correspondent les globules du sang examiné, G la valeur globulaire c'est-à-dire la quantité d'hémoglobine que renferme chaque globule ; $G = \frac{N}{R}$, et dans le sang normal, G est égal à 1 ; dans l'anémie, le chiffre de l'hémoglobine s'abaissant plus tôt que le nombre des globules, il devient inférieur à l'unité, sauf pourtant dans l'anémie extrême, où en raison de l'apparition de globules géants, G devient supérieur à 1 ; enfin B désigne les globules blancs. Dans l'examen du suc gastrique, Hayem a aussi adopté une notation spéciale aboutissant à un certain nombre de formules ; c'est ainsi que T désigne le chlore total, c'est-à-dire la somme du chlore introduit avec les aliments et du chlore excrété au niveau de la paroi stomacale ; le repas d'épreuve étant toujours le même, le premier de ces produits reste invariable, et le second seul peut augmenter ou diminuer ; la valeur T donne donc la mesure du chlore de provenance sanguine, ou plutôt de la concentration chlorée du liquide contenu dans l'estomac ; elle représente la *chlorurie.* De même F représente les chlorures fixes, C le chlore combiné aux matières organiques, H l'acide chlorhydrique libre, A l'acidité totale ; C+H constitue la *chlorhydrie* (V. ce mot) ; le rapport $\frac{T}{F}$ à la période maximum d'une digestion mixte est toujours sensiblement le même et égal à 3 quel que soit le repas employé, mais il varie durant le cours d'une

digestion et ses variations permettent de suivre la courbe évolutive du processus digestif ; enfin A n'est pas exactement égal à H + C, c'est-à-dire que le rapport $\frac{A-H}{C}$ n'est pas égal à l'unité, mais lui est inférieur et équivaut en moyenne à 0,86 ; c'est ce rapport qui est désigné par la lettre α, dont les variations sont en rapport avec les altérations qualitatives du processus de la digestion. — *Formule de la réaction de dégénérescence*. V. Réaction.

**FORMYLE**. s. m. [all. *Formyl*, it. *formilo*] ($C^2HO^2$). Radical hypothétique de l'acide formique et de ses dérivés. On admet que l'acide formique est l'*hydrate de formyle*. — *Hydrure de formyle* [*formaldéhyde*, *aldéhyde formique*] ($C^2HO^2.H$). V. Formol.

**FORMYLÈNE**. s. m. ($C^2H$). Groupe triatomique qui forme le radical du chloroforme, du bromoforme, de l'iodoforme.

**FORMYLIQUE**. adj. — V. Formique.

**FORNIX**. s. m. Le *trigone cérébral*.

**FORT, E**. adj. — *Eau forte*. V. Eau.

**FORTIFIANT, ANTE**. adj. et s. m. [*roborans*, all. *starkend*, angl. *fortifying*, *corroborative*, it. *corroborante*, esp. *fortificante*]. Toute substance alimentaire ou médicamenteuse propre à augmenter les forces : tels sont les toniques et les analeptiques.

**FORTOÏNE**. s. f. Alcaloïde extrait de l'écorce du *Coto verum* ; c'est un isomère de la cotoïne. Ce corps se présente sous l'aspect de cristaux jaunes sans saveur et à odeur de cannelle ; il est très soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool. Il a été préconisé contre les diverses espèces de diarrhées, diarrhée des phtisiques (Overlach), diarrhée infantile (Albertoni). On l'emploie en cachets de 0gr,25 à la dose de 3 à 6 cachets par jour, ou en solution.

**FORTUNA** (Espagne, Murcie). *Eaux chlorurées sodiques*, chaudes, 53°.

**FORTYO GO** (Autriche, Transylvanie). *Eaux sulfurées calciques*, contenant 1gr,421 de sels, dont 0gr,508 de sulfate de chaux, et 62 centimètres cubes d'acide sulfhydrique.

**FOSSE**. s. f. [*fossa*, de *fodere*, creuser ; all. *Grube*, angl. *hole*, *pit*, it. *fossa*, esp. *fosa*]. Excavation large et plus ou moins profonde, dont l'entrée est toujours plus évasée que le fond : on donne aux *fosses* différents noms par rapport à leur situation. — *Fosse basilaire*. V. Basilaire. — *Fosse canine*. V. Canin. — *Fosse condylienne*. V. Condylien (*Trou*). — *Fosse centrale de la rétine*. V. Rétine. — *Fosse gutturale*. V. Guttural. — *Fosse iliaque*. V. Iliaque (*Os*). — *Fosse ilio-pectinée*. V. Ilio-pectiné. — *Fosse ischio-rectale*. V. Pelvi-rectal. — *Fosse jugulaire*. V. Jugulaire. — *Fosse myrtiforme*. V. Myrtiforme. — *Fosse nasale*. V. Nasal. — *Fosse naviculaire*. V. Naviculaire. — *Fosse occipitale*. V. Occipital. — *Fosse olécrânienne*. V. Olécranien. — *Fosse orbitaire*. V. Orbite. — *Fosse ovale du cœur* et *Fosse ovale de Scarpa*. V. Oval. — *Fosse palatine*. V. Palatin. — *Fosse pariétale*. V. Pariétal. — *Fosse pituitaire*. V. Pituitaire. — *Fosse ptérygoïdienne*. V. Ptérygoïdien. — *Fosse scaphoïde*. V. Scaphoïde. — *Fosse sous-épineuse* et *sus-épineuse*. V. Omoplate. — *Fosse sous-pubienne*. V. Sous-pubien. — *Fosse zygomatique*. V. Zygomatique. — *Fosse d'Amyntas* ['Αμύντου χάραξ]. Bandage pour le traitement des fractures du nez, du nom d'Amyntas de Rhodes, son inventeur. On le faisait avec une longue bande appliquée autour de la tête, et dont les tours venaient se croiser en X à la racine du nez. ‖ En hygiène, *fosses d'aisances*. V. Latrines et Plomb.

**FOSSETTE**. s. f. [*scrobiculus*, petite fosse ; all. *Grübchen*, angl. *dimple*, it. *fossetta*]. — *Fossette antérieure du quatrième ventricule*. V. Ventricule. — *Fosse auditive*. V. Oreille. — *Fossettes cæcales* ou *iléo-cæcales*. Replis au nombre de deux que forme le péritoine en passant de l'intestin grêle sur le cæcum ; l'un, supérieur, occupe la partie antéro-supérieure de l'angle iléo-cæcal et est déterminé par le passage de l'artère iléo-cæcale antérieure ; l'autre, inférieur, ou *fossette iléo-appendiculaire* de Jonnesco, répond à la partie inférieure de l'angle iléo-cæcal et est fermé en arrière par le méso-appendice. Enfin il existe parfois, derrière le cæcum, une ou deux fossettes en forme de cul-de-sac dont l'ouverture regarde en bas. — *Fossette du cœur*. V. Scrobicule. — *Fossette cystique*. V. Cystique. — *Fossettes duodénales*. V. Duodénal. — *Fossette gutturale*. V. Guttural. — *Fossette inguinale*. V. Inguinal. — *Fossette du menton*. Dépression due à l'adhérence de la peau de cette région à la houppe du menton. — *Fosse olfactive*. V. Olfactif.

**FOSSILE**. s. m. [*fossilis*, de *fodere*, fouiller ; all. *fossil*, *Fossilien*, angl. *fossil*, it. *fossile*, esp. *fosil*]. Nom donné autrefois à tout ce qu'on trouvait en fouillant la terre. ‖ Aujourd'hui, nom donné à tous les corps ou vestiges de corps organisés enfouis naturellement, en dehors des conditions normales de leur existence, par suite de la formation des couches du globe terrestre, et concourant ainsi à les composer pour une part plus ou moins grande au même titre que tout corps brut dont ils ne diffèrent à cet égard que par des restes de leur organisation ou par la configuration propre aux corps organisés. Suivant la nature de leur organisation, les *fossiles* se divisent en *végétaux* et *animaux*. Les *fossiles identiques* sont ceux qui sont en tout semblables aux individus des espèces actuellement existantes : tels sont les ossements de nombreux mammifères, oiseaux, etc., et les coquilles de beaucoup de mollusques des formations tertiaires ou quaternaires. Les *fossiles analogues* sont ceux qui appartiennent à des espèces voisines des espèces vivant encore, sans être identiques avec elles. Les *fossiles perdus* ou *détruits* sont ceux qui composent des espèces, genres ou familles naturelles tout à fait différentes de celles que nous connaissons. Suivant leur origine, ils sont *aériens* (oiseaux, etc.), *terrestres* (mammifères), mais surtout *fluviatiles*, *lacustres*, *palustres* et *marins*. Suivant le degré de remplacement de leur substance par la matière minérale, ils sont *organiques* ou *inorganiques*, c'est-à-dire *pétrifiés*, ne conservant alors de leur état primitif que la forme et nullement la structure intime. Le fossile peut n'être qu'une *empreinte organique*, à l'état de moule extérieur ou intérieur (coquille) ; de contre-empreinte (squelette de poisson, etc.) ; d'empreinte physiologique enfin (moule, dans une boue solidifiée plus tard, des dépressions causées par les pieds de mammifères, d'oiseaux, etc.). Il peut aussi être représenté par des matières fécales (*coprolithe*) contenant des restes d'os, d'arêtes, de graines, selon le mode de nourriture de l'animal. V. Matière *organisée*. — *Bactéries fossiles*. On a pu reconnaître des filaments bien nets de *Leptothrix buccalis* dans le tartre dentaire de momies égyptiennes (Miller), la bactérie de la fermentation butyrique dans des coupes de bois silicifiés (van Tieghem), des formes en microcoques ou plus rarement en bacilles dans les débris silicifiés des couches fossilifères ; les bactéries paraissent avoir joué un rôle important dans le processus de décomposition dont ces corps ont été le siège, en particulier dans la transformation des parois végétales en houille.

**FOTHERGILL** (John) (médecin anglais, 1712-1780). — *Maladie de Fothergill*. Névralgie faciale ou du trijumeau.

**FOU, FOLLE**. adj. et s. m. et f. [*insanus*, *demens*, μαινόμενος, all. *Geisteskranke*, *Irre*, angl. *fool*, it. *pazzo*, *matto*, *folle*]. Celui ou celle qui est atteint de *folie* ; ce qui concerne la folie.

**FOUDRE.** s. f. [*fulmen*, κεραυνός, all. *Blitz*, angl. *thunderbold*, it. *fulmine*, esp. *rayo*]. Cessation subite de l'état électrique d'un nuage, accompagné d'un sillon lumineux qui est l'*éclair*, et d'un bruit qui est le *tonnerre*. L'éclair gigantesque étincelle électrique, met à se produire un millionième de seconde ; la persistance de l'impression lumineuse sur la rétine fait seule croire à une durée plus grande. Qui voit l'éclair n'a pas été frappé, et les individus frappés qui reviennent n'ont jamais vu l'étincelle partie d'eux. Pour se rendre compte de ce qu'est la foudre, il faut se rappeler que l'électricité est un état des corps *dont les manifestations* se font en plus ou en moins. L'état électrique est plus ou moins prononcé, absolument comme les corps sont plus ou moins chauds. Tant que les corps restent à un état électrique très prononcé, on les dit à *l'état de tension électrique* : celui-ci peut disparaître plus ou moins rapidement suivant que les corps sont bons ou mauvais *conducteurs* de l'électricité, et cette disparition peut être si rapide, qu'on la dit instantanée. C'est ce qui a lieu quand un corps (roc, arbre, maison et son contenu, etc.), à un haut état de tension, est voisin, pour un instant, d'un autre corps offrant l'état inverse ; la distance, qui peut être de 15 kilomètres, mesure la longueur de l'éclair se montrant de nuage à nuage ou d'un nuage à un corps terrestre. La détente instantanée, qui constitue la foudre, par cessation subite d'un état de tension, porte sur toutes les parties du corps animal, de la maison, de l'arbre, etc., simultanément ; avec des effets variables (production de chaleur, d'actions chimiques, etc.), suivant le degré de tension électrique de chaque partie, et selon la disposition des nuages représentant un des pôles et la nature des corps terrestres les plus voisins des nuages, c'est-à-dire les plus élevés à la surface du sol, représentant l'autre pôle. Si ces corps sont mauvais conducteurs, ils sont brisés en éclats et projetés comme par un choc ou une explosion, avec élévation de température qui les enflamme, les fond et même les volatilise. Sur l'homme et les animaux, les métaux subissent des effets variés suivant qu'ils sont ou non en rapport avec d'autres corps bons ou mauvais conducteurs ; les poils de l'épiderme, moins bons conducteurs que les tissus sous-jacents, sont arrachés ou soulevés, ainsi que les vêtements. Il y a de plus des brûlures, des ecchymoses comme à la suite d'un choc ou par un commencement de décomposition chimique des tissus. Les effets de ce genre, plus ou moins prononcés, portant sur les nerfs, amènent des paralysies du mouvement, de la sensibilité cutanée ou gustative, de celle de la rétine, de l'ouïe, et plus souvent encore la mort subite avec ou sans fracture des os (*fulguration*). La décomposition des principes du sang et autres fait que la putréfaction consécutive est rapide. Ces effets manquent lorsque la mort est produite par le *choc en retour*. L'odeur particulière qui suit l'éclat de la foudre est due à l'ozonisation de l'air.

**FOUDROYANT, ANTE.** adj. — *Apoplexie foudroyante*. V. APOPLEXIE.

**FOUET.** s. m. En pathologie, *coup de fouet*. V. COUP.

**FOUGÈRE.** s. f. [*filix*, all. *Farnkraut*, angl. *fern*, it. *felse*, esp. *helecho*]. — *Fougère mâle*. Plante de la famille des fougères, tribu des polypodiées (*Polypodium Filix-mas*, L., *Polystichum Filix-mas*, Roth., *Nephrodium Filix-mas*, Rich.), dont le rhizome, vert au centre, noirâtre extérieurement, est garni de tubercules oblongs rangés autour et le long d'un axe commun, constitués par la base persistante des frondes, et séparés par des écailles soyeuses, d'une couleur dorée, entremêlées de racines noirâtres. Le rhizome et ses tubercules renferment, comme principes spéciaux, une huile volatile, de l'acide filicique, et une matière grasse, oléo-résineuse, improprement appelée *baume de fougère*, *huile de fougère de Peschier* (du nom du médecin de Genève qui l'a préconisée), ou *extrait éthéré de fougère mâle* parce qu'on l'obtient en épuisant par l'éther la poudre du rhizome : cette oléo-résine, ordinairement impure, est épaisse, brunâtre, d'odeur et de saveur désagréables ; mais, en employant seulement la partie centrale, verte, des rhizomes frais, on obtient un extrait oléagineux, semi-fluide, vert, efficace contre le tænia et le bothriocéphale (V. TÆNIFUGE). L'huile éthérée de fougère mâle se donne à la dose de 2 à 8 grammes sous forme de capsules, soit seule, soit associée au calomel, d'après la formule suivante : extrait éthéré de fougère mâle, 8 grammes, calomel, 0gr,80 (Créquy) divisé en seize capsules ; on prend une capsule toutes les trois minutes. Chez l'enfant on emploie les doses suivantes (Marfan) : de un à deux ans, 0gr,50 à 1 gramme ; de deux à cinq ans, 1 à 3 grammes ; de cinq à dix ans, de 3 à 5 grammes ; quand l'enfant est trop jeune pour avaler des capsules, on peut se servir de l'électuaire suivant : extrait éthéré de fougère mâle, 0gr,50 à 3 grammes ; calomel, 0gr,05 à 0gr,50 ; sucre, 8 grammes ; gélatine, quantité suffisante pour faire une gelée (Duchesne). Plus rarement, on emploie, comme tænifuges, la poudre du rhizome (2 à 4 gr.), ou l'extrait alcoolique (1 à 2 gr.), ou la décoction aqueuse.

**FOUILLOUX** (France, Cantal). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides.

**FOULAGE.** s. m. V. MASSAGE.

**FOULOIR.** s. m. Instrument employé dans l'art dentaire pour pratiquer l'*obturation* des dents.

**FOULURE.** s. f. Synonyme vulgaire d'*entorse*.

**FOUR.** s. m. — *Four à flamber* ou *four Pasteur*. Fourneau de tôle, à double paroi, chauffé extérieurement à sa partie inférieure par un fort brûleur et muni d'une cheminée latérale ; il est fermé à sa partie supérieure par un couvercle percé d'un trou dans lequel on fait pénétrer un bouchon traversé par un thermomètre (fig. 314). Dans

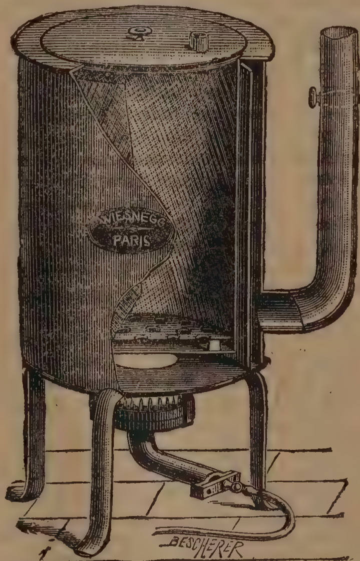



Fig. 314. — *Four* à flamber

cet appareil on dispose les objets à stériliser (instruments verrerie, ouate) contenus dans un panier de toile métallique. La température doit être portée à 180° pour que la stérilisation soit certaine ; l'ouate qui bouche les tubes roussit alors légèrement, ce qui permet de reconnaître que la température de stérilisation a été atteinte.

**FOURCHE.** s. f. [*furca*]. Instrument qui, introduit dans les narines, comprimait l'artère ranine, en cas d'hémorragie de ce vaisseau (J.-L. Petit). || Instrument en forme de fourche, à branches mousses, qui, dans l'opération de la fistule vésico-vaginale, sert d'appui à l'aiguille à suture (Sims).

**FOURCHETTE.** s. f. [*furcilla*, diminutif de *furca*, petite fourchette; angl. *furcella*, *furcula*, *fork*, it. *forchetta*]. En anatomie, *fourchette du sternum* (*incisura semi-lunaris sterni*), l'échancrure, concave transversalement, de l'extrémité supérieure de cet os. — *Fourchette vulvaire*. La commissure postérieure *de la vulve*. || En chirurgie, instrument ayant la forme d'une petite fourche à deux branches mousses très rapprochées, dont on se sert pour soutenir la langue de l'enfant dont on sectionne le filet.

**FOURCROY** (chimiste français, 1755-1809). — *Baume de Fourcroy*. V. Baume *de Laborde*.

**FOURMI.** s. f. [*formica*, μύρμηξ, all. *Ameise*, angl. *ant*, *pismire*, it. *formica*, esp. *hormiga*]. Genre d'insectes hyménoptères aiguillonnés hétérogynes, offrant trois sortes d'individus : mâles et femelles ailés, celles-ci plus grosses que les mâles; neutres ou ouvrières, aptères. Les unes portent, vers l'anus, des glandes sécrétant de l'acide formique; d'autres ont un aiguillon avec glandes à venin. Ces dernières déterminent, comme les abeilles, mais avec moins d'intensité, une piqûre, suivie de rougeur, de gonflement et de cuisson, que les lavages à l'eau pure ou alcoolisée font vite disparaître. Les autres ne font que pincer la peau, ou en irriter légèrement les parties délicates, lorsque leurs glandes versent le liquide acide. Ce qu'on nomme *œuf de fourmi* est la larve. Les sociétés de fourmis contiennent plus de mâles, et surtout de neutres, que de femelles. Les espèces de nos pays sont : 1° *Fourmi rouge* (*Myrmica rufa*, Latr.) : seule pourvue d'aiguillon et dont la piqûre cause du gonflement; vit dans les bois. 2° *Fourmi fauve* (*Formica fulva*) : très grande, forme de très gros nids dans les bois; contient, ainsi que la précédente, beaucoup d'acide formique, une huile résineuse, âcre et odorante, qu'on obtient à l'aide de l'alcool avec l'acide; il en résulte une teinture aphrodisiaque dite *eau de magnanimité de Hoffmann*. 3° *Fourmi rousse* (*Formica rufa* ou *Polyergus rufus*) : femelles et neutres roussâtres, mâles noirs; vit dans les lieux sablonneux. 4° *Fourmi sanguine* (*Formica sanguinea*, Latr.) : d'un rouge sanguin avec l'abdomen noir cendré; vit dans les bois; presque grosse comme la *fourmi fauve*. 5° *Fourmi fuligineuse* ou *noir cendré* (*Formica fuliginosa*, Lesson, *fusca*, L.); vit dans les troncs d'arbres. 6° *Fourmi noire* ou *des jardins* (*Formica nigra*) : petite; vit dans la terre ou sous les pierres. 7° *Ponère* ou *fourmi resserrée* (*Formica* ou *ponera contracta*, Latr.) : très petites pattes; yeux presque nuls, cylindriques; sous les pierres, en sociétés peu nombreuses. — *Huile artificielle de fourmis*. V. Furfurol.

**FOURMILLEMENT.** s. m. V. Formication.

**FOURNEAU.** s. m. [*fornax*, *furnus*, κάμινος, all. *Ofen*, angl. *stove*, it. *fornello*, esp. *hornillo*]. Espèce de vaisseau dans lequel on fait chauffer les substances qui doivent être soumises à l'action du calorique. Lorsque le vase contenant les substances à chauffer ne doit pas être posé immédiatement sur le feu, le fourneau présente, outre le *cendrier* et le *foyer*, une troisième partie qu'on appelle *laboratoire*, et qui est destinée à recevoir ce vase. Lorsqu'il est terminé par un dôme, il prend le nom de *fourneau à réverbère*. Le *fourneau de coupelle*, pour la coupellation, diffère du *fourneau à réverbère* en ce que son laboratoire contient un moufle dans lequel on place les coupelles. Les *fourneaux de forge* ou *de fusion*, destinés à la fusion des substances métalliques et autres plus ou moins réfractaires, sont des *fourneaux à réverbère* dont on active le feu par un soufflet. Le dôme de ces fourneaux eut être surmonté d'un tuyau pour favoriser le courant d'air et la combustion. — *Fourneau catholique*. V. Catholique. — *Fourneau évaporatoire*. V. Évaporation.

**FOURNIER** (Alfred) (médecin français né en 1832). — *Exercice à la Fournier*. Marche au commandement destinée à révéler les premiers symptômes de l'ataxie : on fait asseoir, lever, marcher, arrêter le malade; on lui fait faire volte-face; dans ces divers mouvements, il se produit des hésitations, des maladresses, des mouvements surajoutés, qui révèlent le début de l'incoordination.

**FOURREAU.** s. m. [*vagina*, étui, gaine; all. *Schlauch*, angl. *scabbard*, it. *guaina*]. Enveloppe cutanée du pénis.

**FOVEA CENTRALIS** (*fosse centrale*). V. Rétine.

**FOVÉOLÉ, ÉE.** adj. [de *foveola*, fossette]. Qui est creusé de fossettes.

**FOWLER** (médecin anglais, 1736-1801). — *Liqueur arsenicale de Fowler*. V. Liqueur.

**FOYER.** s. m. [*focus*, all. *Heerd*, *Brennpunkt*, angl. *hearth*, *focus*, it. *focolare*]. En chimie, partie d'un fourneau où se place le combustible. || En physique, point où se réunissent les rayons lumineux réfléchis par un miroir ou réfractés par une lentille. — *Foyers conjugués*. Positions qu'un point lumineux et son foyer occupent sur l'axe principal d'une lentille ou d'un miroir sphérique, et qui sont *réciproques*, c'est-à-dire que, si l'on place la source lumineuse à ce foyer, les rayons lumineux iront se réunir à la place occupée primitivement par la source de lumière. — *Foyer principal*. Point de l'axe principal où se croisent, après réflexion ou réfraction, les rayons lumineux parallèles à cet axe. — *Foyer secondaire*. Point d'un axe secondaire où se réunissent les rayons parallèles à cet axe. || En médecine, *foyer d'une maladie*, son siège principal : *foyer hémoptyique ou purulent*, la partie où s'épanche le sang, où se forme le pus; *foyer sanguin*, *apoplectique* ou *hémorragique*, la cavité accidentelle produite dans le cerveau, le poumon, le foie, la rate, etc., par un épanchement de sang circonscrit.

**FRACTIONNÉ, ÉE.** adj. — *Distillation fractionnée*. Opération qui a pour but d'isoler plusieurs liquides mélangés et qui n'ont pas le même point d'ébullition : elle consiste à les distiller en observant, à l'aide d'un thermomètre, la température du mélange, et à changer de récipient chaque fois que cette température augmente.

**FRACTIONNEMENT.** s. m. V. Segmentation.

**FRACTURE.** s. f. [*fractura*, de *frangere*, rompre, briser; ἀγμὸς, κάταγμα, all. *Knochenbruch*, angl. *fracture*, it. *frattura*, esp. *fractura*]. Solution de continuité d'un ou de plusieurs os, produite le plus ordinairement par une violence extérieure, et quelquefois par la contraction forte et subite des muscles auxquels les os donnent attache. Ces causes déterminent la rupture de l'os, soit dans le point même où elles agissent, soit dans un endroit plus ou moins éloigné. Dans le premier cas, on dit que la fracture est *directe*; dans le second, elle est dite *indirecte* ou *par contre-coup*. Tantôt l'os est fracturé *nettement* en travers : ces fractures sont dites *en rave*; on les nomme aussi *transversales*. Tantôt la fracture est *oblique* ou *en bec de flûte*. Quelques chirurgiens admettent aussi des fractures *longitudinales* des os longs, c'est-à-dire parallèles à l'axe de ces os; mais ce ne sont le plus souvent que des fractures très obliques. Cependant l'existence de *fentes* ou de *fissures*, sans déplacement des fragments, ne peut être mise en doute. Mais les fractures *fissuraires* sont plus fréquemment *incomplètes*; l'os n'est pas totalement divisé. Elles résultent souvent du choc oblique d'un projectile sur un os long ou plat, dans sa partie compacte, et se montrent au point de contact ou du côté opposé du cylindre osseux.

Les fractures sont le plus souvent *complètes*, c'est-à-dire qu'elles intéressent toute l'épaisseur de l'os, qu'elles le séparent complètement en deux ou plusieurs fragments distincts ; elles peuvent aussi être *incomplètes*, c'est-à-dire ne pas séparer complètement une partie osseuse. Une fracture est *simple* quand elle n'est accompagnée d'aucune autre lésion ; *compliquée*, lorsque, indépendamment de la solution de continuité du tissu osseux, il existe une lésion des parties environnantes qui, par elle-même, fournit des indications thérapeutiques particulières ; *comminutive*, lorsque l'os est réduit en fragments ou esquilles multiples. Une fracture est dite *ouverte*, quand il y a eu plaie des téguments, et que le foyer de la fracture communique avec l'extérieur ; elle est *fermée* quand les téguments sont intacts ; cette division est très importante, car dans le cas de fracture ouverte toutes les complications infectieuses des plaies sont à craindre : aussi ce genre de fracture exige une désinfection rigoureuse. Le déplacement et les rapports des fragments sont sujets à beaucoup de variétés. Le déplacement est presque nul dans les fractures des membres à deux os, quand un seul des os est brisé ; il n'existe pas quand les fragments sont directement engrenés. Il y a déplacement suivant l'*épaisseur*, la *circonférence*, ou dans le sens perpendiculaire à l'axe de l'os ; suivant la *longueur* ou dans le sens de cet axe (*chevauchement*) ; enfin, suivant la *direction*, lorsque les deux fragments forment un angle plus ou moins aigu. Ces divers déplacements sont isolés ou réunis. La *déformation*, mais surtout la *crépitation* et la *mobilité anormale*, sont les signes les plus importants d'une fracture complète, la crépitation osseuse est pathognomonique. Il importe donc de la rechercher dans les cas de doute, mais *sans manœuvres imprudentes*. — *Fracture non consolidée*. V. PSEUDARTHROSE. — *Fracture secondaire*. Celle qui est consécutive à quelque autre lésion. — *Fracture en V ou en coin* (Gosselin). *Fracture oblique spiroïde* de Gerdy (fig. 315. Fracture en V de la jambe, avec éclatement du fragment inférieur du tibia, les pièces osseuses en place. A, pointe en V du fragment supérieur). Cette fracture, qui siège près des extrémités articulaires, se complique presque toujours d'une fissure du fragment inférieur ou épiphysaire communiquant avec l'articulation. De là sa gravité plus grande. Dans certains cas, le sommet du V plein, au lieu de se terminer par une pointe aiguë, présente une extrémité mousse qui peut exercer une action contondante sur le fragment inférieur. Les fragments ne peuvent agir l'un sur l'autre à la manière de coins qu'à la condition de présenter des saillies et des échancrures qui ne se trouvent pas dans les fractures obliques proprement dites ; on les rencontre, au contraire, dans les fractures en pointe ou en V, qu'on peut réunir sous la dénomination de *fractures cunéennes*, proposée par H. Larrey. Il existe dans ces cas, assez souvent, pénétration du fragment diaphysaire dans le fragment de l'épiphyse. Il ne faut pas confondre ces *fractures par pénétration* avec les *fractures par écrasement*. Les fractures par écrasement sont particulières aux os courts et aux extrémités des os longs. L'os est écrasé, altéré dans sa forme, de manière à gagner en largeur une partie de ce qu'il a perdu en hauteur. Il y a attrition du tissu osseux plutôt encore que tassement de ses lamelles, mais une portion de l'os n'est pas entrée dans l'autre. Les fractures avec *engrènement* rentrent dans la classe des fractures dentelées (Malgaigne). Elles siègent le plus souvent sur le corps des os longs. Les fragments, taillés irrégulièrement, présentent des saillies plus ou moins longues et des angles rentrants qui s'enchevêtrent quelquefois d'une façon assez solide. — Le traitement des fractures comprend : 1° l'*affrontement des fragments déplacés* (extension, contre-extension, coaptation) ; 2° le *maintien de l'affrontement* (attelles, position, bandages inamovibles, extension continue, plans inclinés, appareils de contention) ; 3° l'*immobilisation du membre*. V. APPAREIL et CAL.

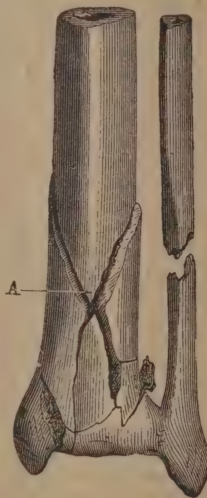


Fig. 315. — *Fracture* en V de la jambe.

**FRAGMENT.** s. m. [*fragment, fragmentum, ramentum*, all. *Bruchstück*, angl. *fragment*, it. *frammento*, esp. *fragmento*]. Chacune des parties d'un os fracturé ; on distingue les fragments par les épithètes de *supérieur* et d'*inférieur*. *Fragment* n'est point synonyme d'*esquille*, qui signifie une portion entièrement séparée d'un os. ‖ Autrefois, en pharmacie, *fragments précieux*, le grenat, l'hyacinthe, l'émeraude, le saphir et la topaze, auxquels on attribuait des propriétés cordiales.

**FRAGON.** s. m. [all. *Mäusedorn*]. Nom vulgaire du *Ruscus aculeatus*, L. [*fragon épineux, petit houx, houx frelon, buis piquant*], sous-arbuste d'Europe, de la famille des asparaginées, dont la racine, grosse comme le petit doigt, longue, noueuse, écailleuse et annelée, garnie d'un grand nombre de radicules, amère et diurétique, est une des racines apéritives.

**FRAGRANT, ANTE.** adj. [du lat. *fragrans*, odorant]. — *Odeur fragrante*. V. ODEUR.

**FRAI.** s. m. [all. *Laich*, angl. *spawn*, it. *fregola*, esp. *freza*]. Amas d'œufs des poissons, des batraciens et de la plupart des animaux invertébrés aquatiques. Le *frai de grenouille* était regardé autrefois comme émollient, et son eau distillée était employée en collyre, à cause de l'abondance du mucus qui réunit les œufs et qui n'a point de propriétés médicinales particulières.

**FRAILLES** (Espagne, Jaën). *Eaux sulfatées magnésiennes*, contenant $0^{gr},930$ de sels, dont $0^{gr},136$ de sulfate de magnésie ; eaux froides, 17 à 19°. Établissement : buvette, bains, douches.

**FRAIS, ÎCHE.** adj. — *Eau fraîche*. V. EAU.

**FRAISE.** s. f. Le fruit du fraisier, sain en général, mais déterminant chez quelques personnes des effets laxatifs ou l'apparition d'une urticaire. Prises en grande quantité, les fraises, alcalinisant les urines, réussissent contre la goutte (Linné) et la gravelle. — *Essence de fraise*. V. ESSENCE *de cognac*. ‖ En chirurgie, sorte de *lithotriteur*.

**FRAISIER.** s. m. [*fragaria*, all. *Erdbeerstrauch*, angl. *strawberry*, it. *fragaria*, esp. *fresal*]. Genre de plantes de la famille des rosacées, J. La racine du fraisier comestible (*Fragaria vesca*, L.), composée de souches longues de 6 à 8 centimètres, réunies inférieurement et donnant naissance à un grand nombre de radicules stolonifères, brune à l'extérieur, fauve intérieurement, d'une saveur astringente, est employée comme apéritive et diurétique, à la dose de 30 grammes pour un litre d'eau. La décoction est d'une belle couleur rouge, qui noircit avec le fer. Les jeunes feuilles du fraisier ont été employées, en infusion théiforme, pour exciter la sécrétion urinaire. V. FRAISE.

**FRAMBŒSIA.** s. f. [all. *Frambœsia, Himbeerwarzensucht*, angl. *frambœsia*, it. *framboesia*]. V. PIAN.

**FRAMBOISE.** s. f. [all. *Himbeere*, angl. *raspberry*, it. *lampione*, esp. *frambuesa*]. Fruit du *framboisier*. La *framboise* est rafraîchissante, comme tous les fruits acidules, et s'emploie en tisane, en gargarisme, contre les

angines et les maladies à tendance hémorragique; elle sert aussi à parfumer les glaces et les sorbets, le vin, le vinaigre; c'est un des quatre fruits rouges. — *Sirop de framboise.* V. SIROP.

**FRAMBOISÉ, ÉE.** adj. Se dit des éléments anatomiques dont la surface est couverte de saillies mamelonnées, comme les framboises. On a attribué, à tort, ce caractère aux leucocytes du pus. V. HÉMATIE et LEUCOCYTE.

**FRAMBOISIER.** s. m. [*Rubus idæus*, L.]. Arbrisseau épineux de famille des rosacées, J., dont on emploie surtout le fruit (V. FRAMBOISE). Ses feuilles sont astringentes et pourraient servir aux mêmes usages que les feuilles de ronce.

**FRANCFORT-SUR-LE-MEIN** (Allemagne, Hesse-Nassau). *Eaux chlorurées sodiques*, contenant 2gr,324 de sels, dont 1gr,566 de chlorure de sodium.

**FRANCFORT-SUR-L'ODER** (Allemagne, Brandebourg). *Eaux sulfatées calciques et ferrugineuses*, contenant 0gr,192 de sels, dont 0gr,105 de sulfate de chaux.

**FRANCISCEA UNIFLORA** [*Manaca*, mercure végétal]. Arbre de la famille des scrofulariées qui croît aux Antilles et à la Réunion. Il contient un alcaloïde, la *manacine*, de formule atomique $C^{14}H^{23}Az^{4}O^{5}$. Il a été préconisé comme antisyphilitique, emménagogue, diurétique, et aussi contre le rhumatisme subaigu et chronique. On emploie la poudre de racine à la dose de 0gr,60 répétée trois ou quatre fois par jour; la décoction de racine, l'extrait fluide, 5 à 20 gouttes trois fois par jour.

**FRANÇOIS-JOSEPH.** V. FRANZ-JOSEPH.

**FRANGE.** s. f. [*fimbria*, feston, découpure; all. *Franze*, angl. *fringe*, it. *frangia*, esp. *franja*]. — *Frange synoviale.* V. SYNOVIAL. — *Franges des trompes de Fallope.* V. TROMPE.

**FRANGÉ, ÉE.** adj. [*fimbriatus*, all. *gefrantz*, angl. *fringed*, it. *fringiato*]. — *Corps frangé.* V. GODRONNÉ.

**FRANGULINE.** s. f. [$C^{40}H^{20}O^{20}$]. Matière colorante jaune et cristallisable, isolée de l'écorce de bourdaine (*Rhamnus frangula*, L.), par Buchner, qui lui donna le nom de *rhamnoxanthine*, et étudiée par Casselmann sous le nom de franguline. Insoluble dans l'eau et dans l'éther froid; soluble dans l'alcool chaud, dans les huiles grasses, dans l'essence de térébenthine; les alcalis la dissolvent avec une couleur pourpre, l'acide sulfurique lui donne une coloration rouge; l'acide azotique, à chaud, la transforme en acides oxalique et *nitrofrangulique*. Les acides la dédoublent en sucre et acide frangulique : c'est donc une glycoside (Faust).

**FRANGULIQUE.** adj.—*Acide frangulique*($C^{28}H^{10}O^{10}$). Substance cristallisable en prismes jaune orangé, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther, qui résulte du dédoublement de la franguline et qu'on peut retirer directement de l'écorce de bourdaine épuisée par une solution de soude caustique.

**FRANKENHAUSEN** (Allemagne, Schwarzburg-Rudolstadt). *Eaux chlorurées sodiques*, contenant 18gr,053 de sels, dont 16gr,248 de chlorure de sodium; eaux froides, 13°. Établissement.

**FRANKFORT SPRINGS** (États-Unis, Pensylvanie). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses.*

**FRANKLINISATION.** s. f. [du célèbre physicien Franklin]. Application de l'électricité statique au corps de l'homme, dans un but thérapeutique; elle comprend six modes différents : l'étincelle électrique, la friction électrique, l'aigrette, le souffle électrique, la douche statique, le bain statique.—*Franklinisation hertzienne.* Méthode d'électrisation consistant à employer les oscillations hertziennes produites par la machine statique (V. HERTZIEN). Pour procéder à la franklinisation hertzienne, on fixe aux collecteurs d'une machine statique deux bouteilles de Leyde par leurs armatures internes, tandis que les armatures externes sont reliées par un fil ou par une chaîne au sol; sur le trajet d'un de ces fils est interposé le corps du malade non isolé, et dont la région à traiter est mise à nu; si on place l'excitateur sur le point moteur d'un muscle ou d'un nerf, on constate à chaque étincelle jaillissant entre les détonateurs de la machine une énergique secousse musculaire, en même temps que le malade éprouve une sensation de pincement profonde. Cette excitation se fait sentir sur les organes profonds, tels que l'estomac ou l'intestin, sans qu'on soit obligé d'introduire dans ces organes une électrode quelconque.

**FRANZ-JOSEPH-BITTERQUELLE** (Autriche, Hongrie). *Eaux sulfatées magnésiennes*, contenant 24gr,7 de sulfate de magnésie, 23gr,1 de sulfate de soude, et 1gr,3 de sulfate de chaux; eau froide, non gazeuse. Elle est exportée comme eau purgative.

**FRANZENSBAD** (Bohême). *Eaux bicarbonatées chlorurées sulfatées*; sources nombreuses toutes froides, dont on distingue deux catégories : les unes à caractère essentiellement laxatif, comme *Salzquelle* qui contient 2gr,8 de sulfate de soude, 0gr,01 de bicarbonate de fer, 0gr,95 de bicarbonate de soude, 0gr,26 de bicarbonate de chaux, 0gr,15 de bicarbonate de magnésie, et 1,1 de chlorure de sodium; et les sources ferrugineuses, dont le type est *Franzensquelle*, qui contient 0gr,04 de bicarbonate de fer, et *Stahlquelle*, qui en renferme 0gr,078; température de l'eau : 10° à 12°. Toutes ces eaux sont très chargées en acide carbonique. Altitude : 613 mètres. Établissement : buvette, bains, douches, bains de boue desséchée et mêlée à l'eau minérale ; 1er mai à fin septembre. L'eau est transportée.

**FRAPPEMENT.** s. m. V. MASSAGE.

**FRASERA.** s. m. Genre de plantes gentianées, dont une espèce, le *Fr. Carolinensis*, Walt., ou *Walteri*, Mich., a une racine amère, substituée parfois à celle de colombo ; d'où son nom de *Colombo américain.*

**FRATER.** s. m. Autrefois, garçon chirurgien. || Aujourd'hui, vulgairement, médecin ou chirurgien de bas étage.

**FRAXÉTINE.** s. f. ($C^{30}H^{12}O^{16}$). Corps cristallisé, incolore, inodore, de saveur astringente, à réaction acide, résultant du dédoublement de la fraxine au contact des acides faibles.

**FRAXINE.** s. f. ($C^{42}H^{22}O^{26}$). Glycoside retirée par Salm-Horstmar de l'écorce de frêne (*Fraxinus excelsior*, L.), et identique à la *paviine* découverte par Pavia dans l'écorce du marronnier. Cristallisable en aiguilles jaunâtres, amères et astringentes, inodores ; peu soluble à froid, dans l'eau et dans l'alcool, plus soluble à chaud; la solution présente le phénomène de la fluorescence bleue. Les acides faibles la dédoublent en glycose et en fraxétine. Elle a une action fébrifuge, comme l'écorce de frêne (dose : 60 à 90 centigrammes).

**FRAXINELLE.** s. f. [*Dictamnus albus*, L., all. *Diptam*, angl. *bastard ditanny*, it. *frassinella*, esp. *fresnillo*, *fraxinella*]. Plante herbacée de la famille des rutacées, dont la racine est connue, en pharmacie, sous le nom de *racine de dictame blanc* : son écorce mondée, qui vient du Midi toute préparée, et qui est blanche, roulée sur elle-même, presque inodore et d'une saveur amère, est un stimulant diffusible, employé autrefois en poudre, en infusion ou en teinture, contre les fièvres intermittentes, l'hystérie, la chlorose, le scorbut et les scrofules.

**FREDERICK MULLER.** — *Signe de Frederick Muller.* V. MÜLLER.

**FREIENWALDE** (Allemagne, Brandebourg). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 9°.

**FREIN.** s. m. [*frenum*, all. *Bändchen*, angl. *froenum*, *ligament*, it. et esp. *frenulo*]. Ligament ou repli membraneux qui bride ou retient une partie : *frein de la lan-*

*gue, au prépuce.* — *Frein de la glande pinéale.* V. PÉDONCULE.

**FRELON.** s. m. (*Vespa Crabro*, L.). Insecte hyménoptère, long de 27 millimètres, à tête fauve, à corselet noir, pourvu d'un aiguillon flexible qui s'enfonce sous la peau en formant une courbe, et dont la base porte une glande à venin. La piqûre est très douloureuse et suivie d'une tuméfaction considérable, parfois fort grave.

**FRÉMISSEMENT.** s. m. [*fremitus*, all. *Schüttern*, angl. *shuddering*, *fremitus*, it. *fremito*]. Mouvement insensible et vibratile des corps sonores, qui se communique à l'air ambiant et produit le son. || En pathologie, tremblement des membres ou de tout le corps qui précède ou accompagne le frisson de la fièvre. — *Frémissement cataire* (Laënnec) [all. *Schnurren*, angl. *purring tremor*]. Bruissement particulier avec vibrations sensibles à la main appliquée à la région précordiale, qui présente quelque analogie avec le murmure de satisfaction que font entendre les chats quand on les flatte avec la main, et qui est un symptôme de lésions valvulaires chroniques du cœur; aussi coïncide-t-il ordinairement avec des bruits de souffle à la région précordiale et présente-t-il, comme eux, des variétés de siège et d'intensité en rapport avec la nature de ces lésions. Le *thrill* qu'on observe dans les anévrysmes artérioso-veineux est un véritable frémissement cataire. — *Frémissement hydatique.* Sensation particulière perçue à la fois par la main qui percute et par l'oreille, lors de la percussion des kystes hydatiques avec ou sans échinocoques, et ayant quelque analogie avec le frémissement que fait éprouver une montre à répétition qu'on percute (Piorry) ou avec le tremblement produit par un siège élastique qu'on frappe avec la main (Davaine). Le frémissement hydatique résulte moins du mode spécial d'élasticité de la membrane extérieure des *acéphalocystes*, élasticité mise en jeu par la collision de plusieurs hydatides sous l'influence du mouvement que leur communique la percussion, que de la vibration du liquide contenu dans chaque acéphalocyste : il n'existe pas dans les kystes contenant un liquide trop ou trop peu abondant, ou trop visqueux, pour que la vibration ait lieu. — *Frémissement vibratoire.* V. SOUFFLE.

**FRÉNATEUR, TRICE.** adj. [de *frenare*, arrêter par un frein. Qui arrête. — *Nerf frénateur.* V. VASOMOTEUR.

**FRENCHLICK SPRINGS** (États-Unis, Indiana). *Eaux sulfurées sodiques.*

**FRÊNE.** s. m. [*fraxinus*, all. *Esche*, angl. *ash-tree*, it. *frassino*, esp. *fresno*]. Genre de plantes de la famille des oléacées. — *Frêne commun* (*Fraxinus excelsior*, L.). Arbre d'Europe, dont l'écorce et les feuilles intéressent la médecine. Helwig, attribuant à l'écorce, qui contient de la *fraxine*, une vertu fébrifuge, l'a nommée *quinquina d'Europe*, mais cette action est bien inférieure à celle du quinquina. Les feuilles du frêne, laxatives, amères et diurétiques, ont été recommandées en infusion théiforme contre la goutte et les affections rhumatismales. — Le *frêne à fleurs* (*frêne à la manne*, *Fraxinus*, *ornus*, L., *orne*), et le *frêne à feuilles rondes* (*Fraxinus rotundifolia*, L.), sont deux variétés d'une même espèce, qui toutes deux fournissent de la *manne*, et ne diffèrent l'une de l'autre que par la forme de leurs feuilles, lancéolées dans la première, ovales, arrondies, et plus petites dans la seconde. — Deux autres arbres portent le nom de *frênes*, quoiqu'ils n'appartiennent pas à la même famille que les précédents : ce sont le *frêne amer* (*Bittera febrifuga*, Bélanger), de la famille des simaroubées, dont l'écorce, amère et réputée fébrifuge, contient de la *bittérine*; et le *frêne épineux d'Amérique* (*Xanthoxylum fraxineum*, Willd.), de la famille des xanthoxylées, dont l'écorce, diurétique et sudorifique, renferme de la xanthopicrite.

**FRÉNÉSIE** et ses dérivés. V. PHRÉNÉSIE.

**FRÉQUENCE.** s. f. — *Fréquence du pouls.* Vitesse avec laquelle se renouvellent les pulsations dans un temps donné (V. POULS). — *Fréquence de la respiration.* Vitesse avec laquelle se succèdent les mouvements respiratoires. V. RESPIRATOIRE (*Mouvement*). — *Fréquence d'un courant.* La fréquence d'un courant périodique est le nombre de périodes par seconde; lorsque le nombre de périodes devient considérable, de 150 000 à 1 million, on dit que le

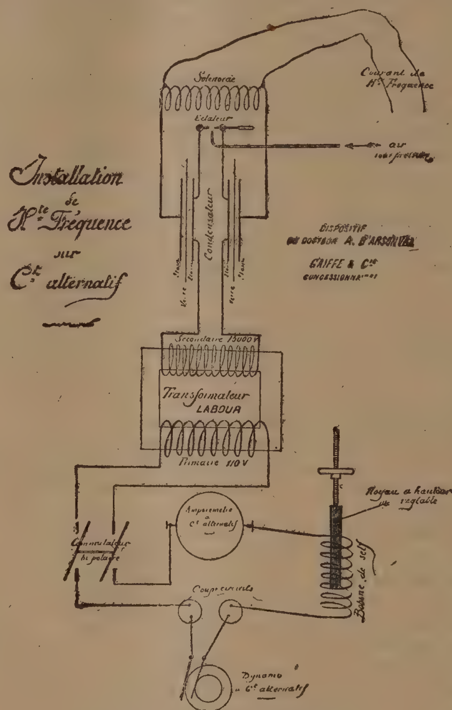


Fig. 316. — Haute *fréquence.*

courant est de *haute fréquence.* Les courants de haute fréquence ont été introduits en physiologie et en thérapeutique par d'Arsonval; ils peuvent être utilisés en application directe sur le corps; le sujet n'éprouve alors qu'une sensation faible et les muscles restent au repos, bien que ces courants soient capables de porter à l'incandescence une série de lampes électriques placées sur le circuit dont le corps du sujet fait partie; on peut aussi utiliser la propriété qu'ont ces courants de donner lieu à des phénomènes d'induction très intenses; dans ce cas le malade est sans liaison quelconque avec la source électrique; il est placé à l'intérieur d'un cylindre dans lequel passent les courants de haute fréquence, qui font naître par induction dans le corps de l'individu des courants ayant leur siège dans l'organisme même : c'est l'*autoconduction*; cette méthode produit des modifications sensibles dans la calorification et une exagération du métabolisme azoté (augmentation de l'acidité urinaire, de l'azote total, de l'urée et des phosphates). Enfin il est un troisième mode d'utilisation de ces courants, c'est la condensation, mais ce mode a été encore peu étudié.

**FREYERSBACH** (Allemagne, Bade). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, contenant 4gr,60376 de sels, dont 0gr,03826 de bicarbonate de fer; froides, 13°. Altitude : 1 280 mètres. Établissement : buvette, bains, douches; cure de petit-lait.

**FRIABILITÉ.** s. f. [*raritudo*, all. *Zerreibbarkeit*, angl. *friability*, it. *friabilità*, esp. *friabilidad*]. Propriété qu'ont certains corps solides de se réduire, sous l'influence d'un choc même léger, en menus fragments ou en poudre grossière.

**FRIABLE.** adj. [*friabilis*, all. *zerreibbar*, angl. *friable*, it. *friabile*, esp. *friable*]. Se dit d'un corps qui se réduit aisément en miettes ou en poudre.

**FRICTION.** s. f. [*frictio*, τρίψις, all. *Reibung*, angl. *friction*, *rubbing*, it. *fregamento*, esp. *friccion*]. Action de frotter une partie ou toute la surface du corps, en exerçant une pression plus ou moins forte. V. Massage. Les *frictions* sont ou *sèches* ou *humides* [all. *Einreibung*] : les premières se font avec les mains, une brosse, du linge ou de la flanelle; les autres avec des huiles, des liniments, des onguents, etc. Les frictions générales sont un excellent moyen d'exciter les fonctions de la peau; les frictions locales ont pour but de faire pénétrer dans le sang des substances médicamenteuses qui ne sauraient sans inconvénient être introduites par une autre voie que le tégument externe. Les plus employées de ces frictions sont les *frictions mercurielles* : celles-ci peuvent être faites soit au niveau de la longueur des membres, ou des parties latérales du tronc, soit au contraire dans les plis (aisselles, aines); dans ce dernier cas, l'absorption est beaucoup plus énergique, et des accidents d'hydrargyrisme peuvent se montrer. Pour faire la friction, il faut d'abord laver la place choisie avec de l'eau et du savon; puis prendre 3 à 5 grammes d'onguent napolitain et frictionner pendant une durée de dix à quinze minutes; il est bon que ce soit le malade lui-même qui pratique la friction; il absorbe ainsi des vapeurs mercurielles en se penchant sur la partie frictionnée; la friction doit être faite le soir; la partie frictionnée sera ensuite entourée de flanelle, et l'onguent laissé en place toute la nuit; le lendemain matin, on lave la peau au savon. Les frictions doivent être répétées tous les soirs en prenant chaque jour une nouvelle région du corps. Il est bon après quatre frictions consécutives de laisser le malade se reposer quatre jours avant de recommencer une nouvelle série; certains auteurs recommandent pourtant de faire des frictions quotidiennes pendant quinze à vingt jours. Les frictions constituent une méthode de mercurialisation intensive; elles donnent de bons résultats dans les syphilis graves, mais on leur reproche l'incertitude du dosage et de l'absorption du mercure. Pendant la série des frictions, il faut faire prendre au malade des soins de bouche minutieux; la stomatite que provoquent les frictions est en effet brusque, rapide et généralisée. — *Friction électrique*. V. Électrique.

**FRIEDLÄNDER** (Karl) (médecin allemand, né en 1847). — *Bacille de Friedländer* (*pneumobacille*). Bacille décrit en 1882 par Friedländer, se présentant sous forme de bâtonnets courts, à extrémités arrondies, souvent réunis par deux, entourés d'une capsule très nette dans les milieux organiques (sang, crachats) (fig. 317). Il prend facilement les couleurs d'aniline, mais se décolore par la méthode de Gram. Il cultive aisément sur les différents milieux usités en bactériologie. Il possède la propriété de faire fermenter énergiquement les matières sucrées en donnant un peu d'alcool éthylique, de l'acide acétique, de l'acide lactique gauche, de l'acide succinique. La souris est l'animal de choix pour essayer sa virulence : l'inoculation intrapulmonaire de 2 à 3 gouttes de culture la tue en deux à trois jours; le cobaye résiste mieux; le lapin n'est pas réfractaire comme on l'a cru; il est sensible à l'action du bacille virulent pour la souris et le cobaye (Roger). Cette bactérie existe à l'état normal dans les voies respiratoires supérieures; elle peut devenir pathogène sous diverses influences; elle donne lieu alors à des manifestations locales, stomatites, rhinites, dacryocystites, ulcérations de la cornée, otites parotidites, bronchopneumonies, ou générales, pyohémie, septicémie. Beaucoup de microbes décrits sous le nom de

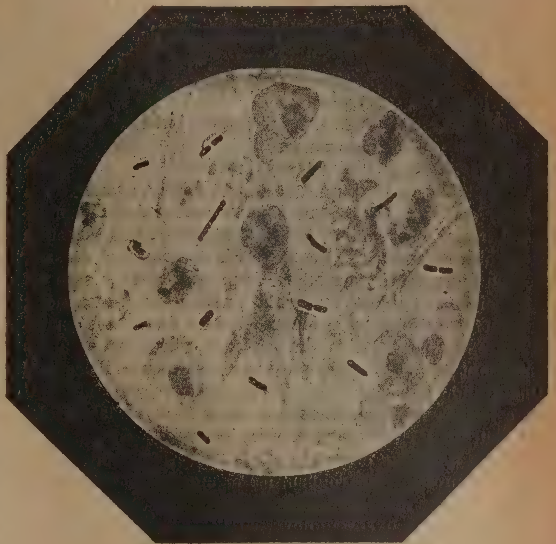


Fig. 317. — Bacille de *Friedländer*.

*Bacillus capsulatus* doivent être identifiés avec ce bacille lui-même doit être placé près du colibacille, dont le rapprochent plusieurs de ses propriétés.

**FRIEDREICH** (médecin allemand, 1825-1882). — *Maladie de Friedreich* [*ataxie héréditaire*]. Maladie héréditaire et familiale, qui diffère de l'ataxie locomotrice progressive : anatomiquement en ce que la lésion, arrêt de développement plutôt que sclérose véritable, atteint très rarement la substance grise de la moelle, et se limite très exactement aux cordons postérieurs; — cliniquement en ce que les troubles de la sensibilité (douleurs fulgurantes, viscéralgies, anesthésie) sont inconstants, tardifs, peu marqués, en ce que l'ataxie s'étend vite aux membres supérieurs, à la langue et à l'œil (d'où embarras de la parole et nystagmus), et n'augmente pas quand le malade ferme les yeux; le réflexe rotulien est aboli, mais il n'y a pas d'incontinence, pas d'atrophie musculaire; la marche est très lente (vingt-cinq, trente ans). — *Signe de Friedreich*. Affaissement brusque des veines du cou au moment de la diastole dans le cas de symphyse cardiaque (collapsus veineux diastolique). Ce phénomène ne serait pas particulier à la symphyse; Riegel l'aurait observé dans un cas de persistance du trou de Botal, et chez un malade atteint d'insuffisance tricuspidienne sans adhérences péricardiques.

**FRIEDRICHSHALL** (Allemagne, Saxe-Meiningen). *Eaux sulfatées chlorurées*; minéralisation totale : 61 grammes, dont 18gr,2 de sulfate de soude, 24gr,6 de chlorure de sodium, 12 grammes de chlorure de magnésium, 1gr,3 de chlorure de potassium, 3 grammes de carbonate de soude, et 0gr,20 de bromure de sodium; eaux froides, 10°. Cette eau est transportée et employée comme eau purgative.

**FRIGIDARIUM.** s. m. Mot latin désignant une salle disposée pour donner des douches d'eau froide dans diverses sortes de bain.

**FRIGIDITÉ.** s. f. [*frigiditas*, ψυχρότης, all. *Untüchtigkeit*, angl. *frigidity*, it. *frigidità*, esp. *frialdad*]. État d'inertie des fonctions génitales. V. Impuissance et Stérilité. — Quelquefois synonyme de *dysthermasie*. — *Fri-*

*gidité de l'estomac*. État de débilité de cet organe par suite d'excès alcooliques ou vénériens.

**FRIGORIFIQUE.** adj. [de *frigus*, froid, et *facere*, faire; all. *kältend*, angl. *frigorific*, it. *frigorifico*]. Qui cause du froid. — *Mélange frigorifique* [angl. *freezing mixture*]. Celui qui abaisse la température des corps qu'on y plonge, parce qu'en se liquéfiant, il leur enlève du calorique. V. Mélange. — *Nerfs frigorifiques*. Les nerfs vaso-constricteurs. V. Calorifique.

**FRIGOTHÉRAPIE.** s. f. [de *frigor*, froid, et θεραπεία, traitement). V. Crymothérapie.

**FRINGALE.** s. f. V. Faim-valle.

**FRISSON.** s. m. [*rigor*, ῥῖγος, all. *Fieberschauer*, angl. *shivering*, it. *brivido*, esp. *frio de calentura*]. Tremblement inégal et irrégulier, qui s'accompagne d'une sensation de froid, et qui, parti de la région lombaire et dorsale, secoue à un degré variable le corps entier. Le frisson est ordinairement l'indice du début d'une fièvre (V. ce mot); il peut être unique et prolongé et dure alors trois quarts d'heure ou une heure, ou au contraire plus court et moins intense et se répéter alors plusieurs fois de suite; il acquiert une grande importance en clinique pour marquer le début de certaines maladies comme la pneumonie ou la variole. On peut distinguer quatre espèces de frissons (Guinon) : le frisson *psychique* provoqué par la peur; le frisson *réflexe* dû à l'impression du froid sur les téguments; le frisson par *refroidissement des centres*; enfin le frisson *fébrile*. Le frisson est un moyen employé par l'organisme pour lutter contre le refroidissement; le spasme des vaisseaux cutanés empêche une déperdition trop grande de calorique; la trémulation musculaire augmente la production de chaleur. Comment donc expliquer le frisson qui marque le début d'un accès fébrile? Marey a considéré le frisson comme la cause de la fièvre; mais cette théorie est inacceptable, car la température commence déjà à monter avant que le frisson ne se produise. Pour Bouchard, le frisson fébrile est le résultat d'une toxine spéciale qui agit sur les centres vaso-moteurs et distincte de celle qui agit sur les centres thermogènes. Pour Roger, les toxines microbiennes tendraient à provoquer l'hypothermie; la fièvre est le résultat de l'effort de l'organisme luttant contre cette tendance, et le frisson serait le moyen mis en œuvre dès l'abord pour élever la température.

**FRISSONNEMENT.** s. m. [*horror*, φρίκη, all. *Frösteln*, angl. *shivering*, it. *ribrezzo*]. Léger frisson, mouvement inégal de la peau qui donne lieu à la *chair de poule*.

**FRITILLAIRE.** s. f. (*Fritillaria imperialis*, L.). Plante liliacée dont les bulbes à écailles charnues et épaisses renferment un principe âcre, d'odeur nauséeuse, drastique à haute dose, purgeant sans colique à plus faible dose; et une quantité considérable de fécule, très belle, alimentaire, qui se sépare du principe précédent par les procédés ordinaires d'extraction des fécules.

**FRŒLICH** (Hermann) (médecin allemand, né en 1839). — *Maladie de Frœlich*. Ostéite tuberculeuse de l'apophyse épineuse de la septième vertèbre cervicale, simulant le mal de Pott.

**FROID.** s. m. [*frigus*, ψῦχος, all. *Kälte*, angl. *coldness*, it *freddo*, esp. *frio*]. Sensation que nous éprouvons lorsque notre corps abandonne du calorique à des corps dont température est moindre que la nôtre. Le *froid* n'est point un être réel, c'est un état relatif, car toute température inférieure à une autre est du froid par rapport à celle-ci. — On distingue trois degrés de froid dans les maladies; le simple sentiment de froid (*algor*), le frissonnement (*horror*) et le frisson (*rigor*). L'action du froid sur l'économie fait partie de l'étiologie d'un grand nombre de maladies, soit qu'elle se fasse sentir directement sur la partie atteinte, soit qu'elle détermine des accidents à distance, en un point plus ou moins éloigné de celui qui a été impressionné : tels sont certains œdèmes et anasarques, certaines névralgies et paralysies, la plupart des coryzas, laryngites et bronchites, beaucoup d'angines et de diarrhées, le rhumatisme, etc. De plus, le froid détermine des accidents locaux et généraux qui lui sont propres. V. Congélation. — En chirurgie, le froid est employé comme anesthésique local (V. Anesthésie *locale*). Engourdissant les parties sur lesquelles on l'applique, il empêche la douleur d'y être perçue. Dans les traumatismes des membres, surtout quand il y a contusion, le froid, en irrigations d'eau fraîche ou en compresses imbibées d'eau et constamment renouvelées, prévient l'inflammation et la suppuration. En médecine, le froid sert à modérer la fièvre et à diminuer la température dans les fièvres continues (affusions, bains froids), à empêcher l'afflux sanguin dans les congestions et les hémorragies (emploi continu de la glace à l'extérieur ou à l'intérieur); à exciter les contractions du rectum ou de la vessie (lavements, injections d'eau froide). V. Hydrothérapie. En bactériologie, l'action du froid sur les microbes a donné lieu à de nombreuses recherches; d'une façon générale les microbes supportent bien le froid; la glace peut donc transmettre les germes pathogènes; une température de — 20° à — 25° prolongée pendant sept jours diminue la virulence du charbon sans la supprimer (Klepzoff); un froid de — 70° pendant cent heures et de — 130° pendant vingt heures n'altère pas la virulence d'une culture renfermant des spores, mais anéantit celle du sang charbonneux (Pictet et Yung); un froid de — 270° obtenu avec l'air liquide ne tue pas le pyocyanique (d'Arsonval et Charrin).

**FROID, IDE.** adj. [*frigidus*, ψυχρὸς, all. *kalt*, angl. *cold*, it. *freddo*, esp. *frio*]. Qui fait éprouver la sensation de froid. — *Eau froide*. V. Eau. — *Eau minérale froide*. V. Eau *minérale*. — *Semence froide*. V. Semence. ‖ *Humeurs froides*. V. Scrofule.

**FROIDURE.** s. f. V. Congélation.

**FROISSEMENT.** s. m. Contusion des tissus causée par un frottement violent. — *Froissement des artères*. Compression des artères entre des pinces afin d'arrêter une hémorragie. V. Forcipressure.

**FRÔLEMENT.** s. m. — *Frôlement hydatique*. V. Frémissement. — *Frôlement péricardique* ou *pleural*. V. Frottement.

**FROMAGE.** s. m. [anciennement *formage*, de *forma*, forme, à cause du moule où on le met; *caseus*, τυρὸς, all. *Käse*, angl. *cheese*, it. *formaggio*, esp. *queso*]. Substance alimentaire préparée avec le lait de vache, de chèvre ou de brebis, et résultant de l'union de la crème azotée et du caséum en différentes proportions. Par rapport aux propriétés alimentaires, on distingue les fromages en *fromages récents* et *non fermentés*, et *fromages fermentés* et *alcalescents*. Les fromages récents et sans sel diffèrent peu de la crème ou du caséum. Ceux qui sont nouvellement salés sont d'une digestion plus facile. Ceux qui ont subi un premier degré de fermentation ammoniacale conviennent à tous les estomacs. C'est au lactate et aux sels ammoniacaux à acides gras qu'est due la saveur de ces fromages. On a vu de vieux fromages acquérir des propriétés malfaisantes par altération putride de la caséine. La couleur verdâtre des fromages est due au développement des mucédinées, telles que des *Penicillium*, cryptogames sans action nuisible.

**FROMAGER.** s. m. Nom vulgaire du genre *Bombax*, qui a donné son nom aux bombacées. Le *Bombax ciba*, L., a une écorce vomitive et des racines dont le suc est apéritif. Le *B. malabaricum*, DC. a aussi une écorce vomitive et une racine évacuante. Ces deux arbres, ainsi que les

*B. villosum*, Mill., *globosum*, Aubl., etc., fournissent un duvet qui entoure leurs graines, et dont on peut faire des coussins, des matelas et des oreillers.

**FROMENT.** s. m. [*triticum*, πυρὸς, all. *Weisen*, angl. *wheat*, it. *formento*, esp. *trigo*]. Graminée dont les nombreuses variétés (V. Blé) fournissent une farine, qui, à raison du gluten qu'elle contient, est la plus propre à faire du pain (V. Farine). Le son du blé provient de la rupture ou déchirure, par froissement ou par pression, du *péricarpe*, auquel adhèrent les *deux enveloppes du grain* avec les grandes cellules externes de l'albumen, et quelques cellules placées au-dessous, renfermant des globules d'amidon. Les grandes cellules de l'albumen ne contiennent pas d'amidon, elles renferment principalement de la *céréaline* et de la *légumine* (Mège-Mouriès). Le *gluten* et l'amidon sont au-dessus.

**FRONDE.** s. f. [*frunda*, σφενδόνη, all. *Schleuder*, angl. *sling*, it. *fionda*, esp. *fronda*]. Bandage à quatre chefs, ayant la forme d'une fronde. — *Fronde de la tête*. V. Bandage *des pauvres*. ‖ *Fronde de Santorini*. Couche de fibres transversales qui couvrent le fond de l'utérus dans l'état de gestation.

**FRONT.** s. m. [*frons*, μέτωπον, all. *Stirn*, angl. *forehead*, it. *fronte*, esp. *frent*]. Partie de la face qui s'étend de l'origine des cheveux aux sourcils, et d'une tempe à l'autre. V. Coronal et Frontal. — *Front anguleux*, *front fuyant*. V. Dégradation.

**FRONTAL, ALE.** adj. [*frontalis*, angl. *frontal*, it. *frontale*, esp. *frontal*]. Qui appartient au front. — *Artère frontale externe*. L'artère *sus-orbitaire*. — *Artère frontale interne*. Une des deux branches de terminaison de l'artère ophtalmique; elle sort par la partie supérieure et interne de la base de l'orbite, remonte sur le front et se distribue à la peau et aux muscles de cette région. — *Circonvolution frontale*. V. Circonvolution. — *Lobe frontal*. V. Lobe. — *Muscle frontal*. Portion antérieure du *muscle occipito-frontal*, décrite comme un muscle particulier par beaucoup d'anatomistes. V. Occipito-frontal. — *Nerf frontal* (*palpébro-frontal*, Ch.). La plus grosse des trois branches fournies par le nerf ophtalmique. Il pénètre dans l'orbite par la fente sphénoïdale, marche le long de la paroi supérieure de cette cavité, et se partage en deux rameaux qui sortent, l'externe (*frontal externe*) par le trou orbitaire supérieur, et l'interne (*frontal interne*) en passant au-dessous de la poulie du grand oblique; l'un et l'autre se distribuent à la peau du front. — *Os frontal* ou *coronal*. Os impair, symétrique, situé à la partie antérieure du crâne et supérieure de la face. On distingue à cet os deux portions : l'une *frontale* proprement dite, et l'autre *orbitaire* ou *orbito-nasale*. La portion frontale présente extérieurement, au milieu, une éminence, la *bosse nasale*, et de chaque côté, de haut en bas, la *bosse frontale*, l'arcade sourcilière et l'arcade orbitaire. Sa face interne ou cérébrale présente : sur la ligne médiane, le commencement de la gouttière sagittale et une crête, *crête frontale*, qui donne attache à la grande faux du cerveau et qui est terminée par le trou borgne; sur les cotés, les *fosses frontales* ou *coronales*, qui logent les lobes antérieurs du cerveau. La portion orbitaire présente : sur la ligne médiane, une échancrure quadrilatère qui loge l'ethmoïde, l'échancrure *nasale* et l'épine *nasale supérieure*; sur les côtés, une surface triangulaire concave, qui fait partie de l'orbite. L'os frontal s'articule avec les pariétaux, le sphénoïde, l'ethmoïde, les os du nez, unguis, malaires et maxillaires supérieurs. Ses deux premiers points d'ossification se manifestent chez le fœtus vers le quarantedeuxième jour, près des arcades orbitaires ; la soudure des deux pièces qui le forment n'a lieu que plusieurs années après la naissance. — *Sinus frontaux*. Cavités profondes creusées dans l'épaisseur de l'os frontal, séparées par une cloison verticale médiane, et s'étendant obliquement le long de la voûte orbitaire de la bosse nasale jusqu'à l'apophyse orbitaire externe. Ils communiquent, par les cellules ethmoïdales antérieures, avec le méat moyen, et avec la cavité nasale correspondante par l'intermédiaire d'un petit canal dit *canal frontal* ou *fronto-nasal*, partant de sa partie la plus déclive et se dirigeant obliquement en bas, en dedans et en arrière pour s'ouvrir à la partie antérieure du méat moyen [Fig. 318. Coupe schématique du sinus frontal

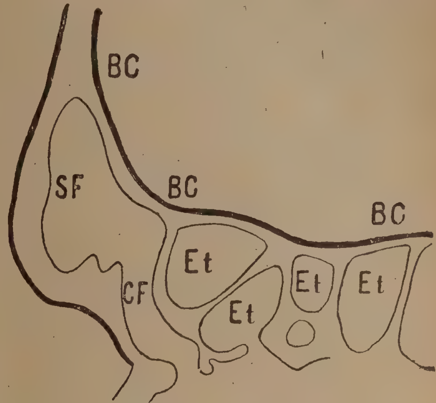



Fig. 318. — Sinus *frontal*.

et des cellules ethmoïdales : *sf*, sinus frontal; *cf*, canal frontal, *Et*, cellules ethmoïdales; *bc*, paroi de la base du crâne (Luc)]. Ces sinus sont tapissés par un prolongement de la pituitaire. Ils grandissent le siège de l'odorat en augmentant la capacité des fosses nasales; aussi sont-ils très développés chez les animaux qui ont l'odorat fin. — Les sinus frontaux sont assez souvent atteints de fractures, qui s'accompagnent de déchirure de la membrane pituitaire, d'épanchement de sang dans la cavité, d'emphysème par passage de l'air des fosses nasales dans le tissu cellulaire ambiant : il faut relever les pièces osseuses enfoncées, extraire celles qui sont détachées ainsi que les projectiles, rapprocher et comprimer les lèvres de la plaie, appliquer des antiphlogistiques et des résolutifs. Ces sinus peuvent être le siège d'une inflammation, consécutive à un coryza, à une contusion, à la présence d'un corps étranger ou d'une tumeur dans le sinus (V. Sinusite), et se terminent quelquefois par suppuration : pour donner issue au pus, le bistouri suffit quand la paroi du sinus est amincie ou détruite; dans le cas contraire, la trépanation est nécessaire, le liquide pouvant, s'il n'est pas évacué, pénétrer dans le crâne. Les tumeurs du sinus, telles que kystes, polypes, ostéomes, sont rares. — *Suture frontale* ou *coronale*. Celle qui unit ensemble les deux pièces osseuses dont le frontal se compose dans l'origine, et qui persiste quelquefois chez l'adulte. — *Veine frontale* ou *préparate*. V. Faciale (*Veine*).

**FRONTAL.** s. m. Topique composé de substances calmantes, que l'on appliquait sur le front, particulièrement dans les céphalalgies.

**FRONTO-ETHMOÏDAL, ALE.** adj. [*fronto-ehtmoïdalis*]. — *Trou fronto-ethmoïdal* (Chaussier). Le trou *borgne*.

**FRONTO-NASAL, ALE.** adj. V. Pyramidal *du nez*.

**FRONTO-PARIÉTAL, ALE.** adj. [*fronto-parietalis*]. Qui a rapport au frontal et aux pariétaux. — *Suture fronto-pariétale*. Celle du frontal avec les deux pariétaux.

**FRONTO-SOURCILIER, ÈRE.** adj. V. Sourcilier.

**FROTTEMENT.** s. m. [*fricatio*, all. *Reibung*, angl. *rubbing*, *friction*, it. *confricazione*, *strofinamento*, esp. *rozamiento*]. Résistance au mouvement, qui tient à ce que, quand deux corps sont appliqués l'un contre l'autre et se pressent mutuellement, il y a toujours quelques aspérités de l'un qui s'engagent dans les cavités de l'autre. ‖ *Bruit de frottement ascendant et descendant* [*frottement pleural*, *bruit de frôlement*, *de craquement*, *de raclement* ; angl. *sound of friction*]. En auscultation, bruit qu'on entend quand la surface de l'un ou des deux feuillets de la plèvre est devenue rugueuse, de manière à causer un obstacle au glissement ordinaire, sans l'empêcher complètement, ainsi que cela arrive dans diverses altérations inflammatoires aiguës ou chroniques de la plèvre et dans la pleuro-pneumonie. Il en est parlé dans la Collection hippocratique. Ce bruit est synchronique aux mouvements respiratoires. Son timbre et son intensité sont variables : d'où les noms de *frôlement*, quand il est doux et léger; de *frottement* proprement dit, quand il est dur ; de *craquement*, etc., quand il est encore plus rude. — *Frottement péricardique* (*bruit de cuir neuf*). Bruit analogue au précédent par la sensation qu'il donne à l'oreille, mais en différant par son siège, qui est la région précordiale exclusivement. Il est dû à ce que les feuillets du péricarde, devenus raboteux par l'effet de l'inflammation, *frottent* l'un contre l'autre et produisent un bruit à chaque mouvement du cœur : c'est un signe de péricardite. Il varie en intensité, comme le frottement pleural, et porte les mêmes noms que celui-ci. Il s'accompagne d'un frémissement vibratoire perceptible à la main, et en rapport avec son intensité. — *Frottement péritonéal*. Bruit qu'on perçoit en auscultant l'abdomen, dans certains cas de péritonite : il s'entend plus rarement que les précédents. — *Frottement sous-scapulaire* (Terrillon, 1874). Sensation perçue par l'oreille et par la main au niveau des fosses sous-scapulaires dans les conditions suivantes : 1° saillies osseuses développées sur les côtes ou l'omoplate; 2° atrophie des muscles sous-scapulaire et grand dentelé, consécutive à une ankylose vraie ou fausse de l'articulation scapulo-humérale; 3° mouvements répétés de l'omoplate sur le thorax dans certaines professions.

**FRUIT.** s. m. [*fructus*, *καρπὸς*, all. *Frucht*, angl. *fruit*, it. *frutto*, esp. *fruto*]. Les fruits forment une partie importante de la matière médicale et sont très souvent employés en thérapeutique, en raison de la diversité et de l'activité de leurs propriétés. — *Fruits béchiques* ou *pectoraux*. V. Béchique. — *Fruits rouges*. V. Rouge. — *Sucre des fruits*. V. Glycose. ‖ *Fruit*, le fœtus encore contenu dans l'utérus.

**FRUSTRATOIRE.** adj. et s. m. Boisson sucrée ou aromatisée que l'on donne à un malade pour l'aider à supporter la diète.

**F. S. A.** V. Abréviation.

**FUCHSIA.** s. m. Genre de plantes de la famille des onagrariées, dont une espèce, le *Fuchsia racemosa*, Lam., est employée à Saint-Domingue comme fébrifuge et astringente.

**FUCHSIAMINE.** s. f. La *fuchsine*.

**FUCHSINE.** s. f. [*rouge d'aniline*] ($C^{40}H^{19}Az^{3}.HCl$). Matière colorante rouge qui se forme quand on fait agir les agents oxydants sur l'*aniline*, et qui est du chlorhydrate de rosaniline, ordinairement du moins, les fuchsines du commerce étant parfois constituées par d'autres sels de la même base. La fuchsine est généralement en écailles cristallines, violettes, de saveur douceâtre, d'odeur désagréable. Le procédé de fabrication le plus usité consiste à oxyder l'aniline à l'aide de l'acide arsénique, qui passe à l'état d'acide arsénieux : ce procédé est dangereux pour les ouvriers qui y sont occupés, et qu'il expose à l'action des vapeurs d'aniline en même temps qu'à des accidents d'intoxication arsenicale. La fuchsine est très employée dans la teinture et l'impression; elle sert à fabriquer d'autres matières colorantes, telles que l'*anilèine* ou *harmaline*; enfin on la fait servir à colorer les vins et d'autres boissons; aussi on a été conduit à examiner son influence sur l'économie, question encore mal résolue, puisque, d'après les uns, la fuchsine n'a aucune action toxique (Charvet, G. Bergeron et Clouet), tandis que, d'après les autres, cette action nocive est manifeste (Ritter et Feltz). En médecine, la fuchsine a été préconisée contre l'albuminurie, que, dans certains cas, elle a fait disparaître temporairement et même définitivement (Feltz, Bouchut) : les doses ont été de 5 à 25 centigrammes pour les enfants, de 15 à 40 centigrammes et plus pour l'adulte (V. Rosaniline). La fuchsine est une des couleurs les plus employées en bactériologie ; on en emploie deux variétés : la fuchsine *basique*, fuchsine, rubine, Magenta, anilinroth, roséine, qui est rouge ou violette, et la fuchsine *acide*. Quand on emploie le mot de *fuchsine* seul, on entend désigner la fuchsine basique; c'est elle qui entre dans la composition du liquide de Ziehl.

**FUCINE.** s. f. Gelée végétale des fucus, correspondant à la carragahéenine du carragaheen.

**FUCUS.** s. m. [all. *Seetang*, angl. *fucus*, *varec*]. Genre d'algues établi par Linné et actuellement très restreint. V. Algue. — *Fucus crispus*. V. Carrageen. — *Fucus lichénoïde*. V. Mousse *de Ceylan*. — *Fucus vesiculosus*. V. Varec.

**FUENCALIENTE** (Espagne, Ciudad-Real). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, contenant 1gr,644 de sels dont 0gr,358 de carbonate de fer; eaux chaudes, 36 à 40°. Établissement : buvette, bains, 1er juin à fin septembre.

**FUENSENTA DE LORCA** (Espagne, Murcie). *Eaux chlorurées sodiques sulfureuses*, tièdes, 23°,5. Établissement : avril à décembre.

**FUENTE-ALAMO** (Espagne, Jaën). *Eaux chlorurées calciques*, froides, 18°.

**FUENTE-AMARGOSA** (Espagne, Malaga). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 21°. Établissement : 20 juin au 1er octobre.

**FUENTE-PODRIDA** (Espagne, Valence). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 19 à 20°. Établissement : 25 mai au 25 septembre.

**FUENTE-SANTA DE GAYANGOS** (Espagne, Burgos). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 16°,5. Établissement : 20 juin au 20 septembre.

**FUGACE.** adj. [*fugax*, de *fugere*, fuir; all. *flüchtig*, *schnell wechselnd*, angl. *fugacious*, it. *fugace*]. Se dit d'un symptôme qui dure peu.

**FULGURANT, ANTE.** adj. [de *fulgur*, foudre, éclair]. — *Douleur fulgurante*. Douleur plus ou moins intense, qui apparaît et disparaît avec la rapidité de l'éclair, et qui caractérise la première période de l'ataxie locomotrice progressive.

**FULGURATION.** s. f. [*fulguratio*, all. *Wetterleuchten*, angl. *fulguration*, it. *folgorazione*, esp. *fulguracion*]. Phénomène électrique avec dégagement de lumière qui a lieu dans les hautes régions atmosphériques, sans être accompagné de tonnerre, ce qui le différencie de l'éclair. — Ensemble des effets produits par la foudre sur l'homme et les animaux. V. Foudre.

**FULGURITE.** s. f. V. Foudre.

**FULIGINE.** s. f. Extrait alcoolique de suie.

**FULIGINEUX, EUSE.** adj. [*fuliginosus*, de *fuligo*, suie ; all. *schwarzbelegt*, angl. *fuliginous*, it. *fuligginoso*, esp. *fuliginoso*]. Qui a la couleur et l'aspect de la suie. — Se dit des dents, des gencives, des lèvres, quand elles sont recouvertes d'un enduit noirâtre qui approche de la

couleur de la suie : c'est un symptôme des fièvres adynamiques.

**FULIGINOSITÉ.** s. f. [all. *russichter Zungenbeleg*, angl. *fuliginosity*, it. *fuliggine*, esp. *fuliginosidad*]. Matière noirâtre, couleur de suie, qui recouvre les dents, les lèvres, les gencives, dans les affections adynamiques. Elle est composée de mucus altéré, de cellules épithéliales, de granulations moléculaires, de *Leptothrix*, etc.

**FULIGO.** Mot latin employé quelquefois comme synonyme de *fuliginosité*.

**FULIGOKALI.** s. m. [de *fuligo*, suie, et *kali*, potasse]. Remède préconisé contre les affections chroniques de la peau, et préparé en faisant bouillir 100 parties de suie et 20 de potasse dans de l'eau, filtrant et évaporant. Un *fuligokali sulfureux* est préparé en dissolvant 14 parties de potasse et 4 à 10 de soufre dans de l'eau, puis ajoutant 60 parties de fuligokali, évaporant et séchant le résidu. Ces deux médicaments, employés en pilules (10 à 50 centigr.) ou en pommade (1 à 2 gr. pour 30 d'axonge), peuvent être remplacés par l'*anthracokali*.

**FULLER** (médecin anglais, 1654-1734). — *Pilules de Fuller*. V. PILULES *bénites*.

**FULMICOTON.** s. m. V. PYROXYLE.

**FULMINANT, ANTE.** adj. [*fulminans*, de *fulmen*, foudre ; all. *knallend*, angl. *fulminating*, it. et esp. *fulminante*]. Se dit, en chimie, d'une préparation qui produit une détonation lorsqu'on la soumet à la chaleur, à la compression, à la trituration ou à la percussion. — *Capsule fulminante*. V. FULMINATE *de mercure*. — *Poudre fulminante*. V. CHLORATE, FULMINATE, PICRATE et POUDRE.

**FULMINATE.** s. m. [all. *knallsaures Salz*, esp. *fulminato*]. Sel provenant de la combinaison de l'acide fulminique avec une base. Tous les fulminates détonent avec force par la percussion ou la chaleur. On les obtient par la réaction de l'acide azotique sur un métal en présence de l'alcool. — *Fulminate d'argent* [$C^4Ag^2Az^2O^4 = C^2Ag^2(C^2Az)(AzO^4)$]. Sel cristallisé en aiguilles blanches, peu solubles dans l'eau froide, solubles dans 36 parties d'eau bouillante ; amer, très vénéneux, détonant au moindre choc, même sous l'eau. — *Fulminate de mercure* [$C^4Hg^2Az^2O^4 = C^2Hg^2(C^2Az)(AzO^4)$]. Sel qui se présente sous forme d'aiguilles blanches, solubles dans 130 parties d'eau bouillante, presque insolubles dans l'eau froide, se décomposant avec flamme et explosion lorsqu'on les chauffe à 188°. C'est avec ce corps que se chargent les *capsules fulminantes*. Tant qu'il est imbibé d'eau, le fulminate de mercure ne présente pas de danger ; sec, il devient très peu maniable ; le moindre choc le fait détoner avec force, et c'est lui qui produit le plus grand nombre des accidents qui ont lieu chaque année dans les capsuleries.

**FULMINATION.** s. f. [*fulminatio*, all. *Aufknallen*, angl. *fulmination*, it. *fulminazione*, esp. *fulminacion*]. Détonation qui résulte de la décomposition instantanée de certains corps.

**FULMINIQUE.** adj. [all. *Knallsäure*, angl. *fulminic*, esp. *fulminico*]. — *Acide fulminique* [$C^4H^2Az^2O^4 = C^2H^2(C^2Az)(AzO^4)$]. Corps qu'on ne connaît qu'en combinaison avec les bases pour former les fulminates, dont il n'a pu être isolé. On le considère comme dérivant du formène, $C^2H^4$, dont 1 équivalent d'hydrogène est remplacé par le cyanogène, $C^2Az$, et un autre par le groupe $AzO^4$ (Kékulé).

**FULMINOSE.** s. f. Membrane qui se prépare en plongeant pendant quelques instants du papier joseph dans de l'acide sulfurique, et lavant à grande eau pour entraîner tout l'acide. Ce papier transforme en peu de temps l'eau alcoolisée en acide acétique. Tous les corps que l'on peut réduire en lamelles très minces, copeaux de bois, membranes animales, fragment de vessie, morceau de baudruche, opèrent cette oxydation de l'alcool, en l'absence de toute espèce d'algue ou de champignons (Ch. Blondeau, 1844-1864).

**FUMADES** (LES) (France, Gard). *Eaux sulfurées calciques*, bitumineuses, contenant 2gr,7505 de sels dont 2gr,1722 de sulfate de chaux et 0gr,0415 d'acide sulfhydrique ; eaux froides, 13 à 14°. Altitude : 130 mètres.

**FUMANT, ANTE.** adj. — *Clou fumant*. V. CLOU. — *Liqueur fumante*. V. LIQUEUR.

**FUMARIA.** s. m. V. FUMETERRE.

**FUMARINE.** s. f. Alcaloïde découvert par Peschier dans la *fumeterre officinale*, blanc, amer, soluble dans l'éther et l'alcool, très peu soluble dans l'eau.

**FUMARIQUE.** adj. — *Acide fumarique* [*acide paramaléique*, *acide lichénique*] ($C^8H^4O^8$). Corps trouvé par Pfaff dans le lichen d'Islande, par Peschier et Winckler dans la fumeterre, par Probst dans le *Glaucium luteum* ; il existe aussi dans divers champignons : on le prépare en le retirant de ces diverses plantes, et plus souvent, en chauffant entre 130° et 150° l'acide malique, qui se transforme en acide fumarique et acide maléique, lesquels sont isomères. Cristallisé en prismes incolores ou en aiguilles, inodores, de saveur acide, peu solubles dans l'eau froide, très solubles dans l'alcool et l'éther, solubles sans altération dans les acides azotique et sulfurique. L'acide fumarique s'enflamme en présence des oxydants énergiques. Chauffé pendant cent quarante heures avec de l'eau et de l'acide chlorhydrique, il se transforme partiellement en acide malique. Il se change en acide succinique sous l'influence de l'amalgame de sodium ou de l'acide iodhydrique.

**FUMÉE.** s. f. [*fumus*, κάπνος, all. *Rauch*, angl. *smoke*, it. *fumo*, esp. *humo*]. Mélange de charbon très divisé, d'huiles pyrogénées et de parties non brûlées provenant de la combustion des matières combustibles, qui, ne pouvant s'oxyder au milieu de la flamme faute d'oxygène, ni au sortir de cette flamme, parce que l'air est trop désoxygéné, se refroidissent, se condensent, et sont lancées dans l'atmosphère, sous forme de nuages, par le courant d'air chaud. Introduite dans les bronches, la fumée est pour elles une source d'irritation. — *Noir de fumée*. V. NOIR.

**FUMETERRE.** s. f. [*Fumaria*, T.]. Genres de plantes de la famille des fumariacées. — *Fumeterre officinale* [*Fumaria officinalis*, L., all. *Erdrauch*, angl. *fumiter*, it. *fummosterno*, *fumaria*, esp. *fumaria*]. Plante dont les parties ont une amertume désagréable (d'où son nom de *fiel-de-terre*). Elle est employée comme tonique et dépurative, surtout fraîche, au printemps, contre la scrofule et les dartres. On donne son suc (60 à 200 grammes) pendant deux ou trois mois, soit dépuré, soit avec la matière verte ; on en fait aussi un *sirop* et un *extrait*. Elle entre dans le vin antiscorbutique. A la fumeterre officinale, on peut substituer quelques espèces du même genre : *Fumaria spicata*, L. ; *F. parviflora*, Lamk ; *F. capreolata*, L., etc.

**FUMEUR.** s. m. Celui qui fume le *tabac*, l'*opium*.

**FUMIGATION.** s. f. [de *fumigare*, de *fumus*, fumée ; *suffitus*, *suffimentum*, θυμίαμα, all. *Beräucherung*, angl. *fumigation*, it. *profumo*, *fumigazione*, esp. *fumigacion*]. Réduction d'une substance en vapeurs, que l'on dirige sur une partie du corps pour y déterminer un effet thérapeutique qui varie suivant la nature de la substance elle-même. — *Fumigations émollientes*. Les vapeurs de l'eau chaude et celles de décoctions de plantes malvacées. — *Fumigations excitantes*. Les vapeurs des décoctions de plantes aromatiques, celles de l'alcool ou des teintures éthérées, dirigées sur la peau pour obtenir un effet diaphorétique et stimulant, dans les affections arthritiques. — *Fumigations sèches*. Elles s'obtiennent en faisant brûler des mélanges composés de baumes, de gommes-résines, de soufre (*fumigations sulfureuses*, pour le traitement de diverses affections cutanées), de cinabre (*fumigations*

*mercurielles* contre la syphilis); d'orpiment, etc. ‖ Moyen employé pour purifier et désinfecter l'air, les appartements, ou les substances imprégnées de miasmes dangereux. — *Fumigations guytoniennes*. V. Désinfection.

**FUMIGATOIRE.** adj. [angl. *fumigatory*]. Qui sert aux fumigations : *appareil fumigatoire*.

**FUNICULAIRE.** adj. Qui concerne le cordon *spermatique*. V. Spermatique (*Cordon*). — *Artère funiculaire*. Rameau de l'épigastrique qui se rend au cordon spermatique chez l'homme, au ligament rond chez la femme.

**FUNICULITE.** s. f. [de *funiculus*, cordon]. Inflammation des éléments du cordon spermatique (canal déférent, vaisseaux et tissu lamineux ambiant). Cette inflammation, assez rare, a ordinairement pour point de départ une violence extérieure ou une opération chirurgicale non aseptique (varicocèle, castration, etc.). Elle se termine le plus souvent par résolution après l'emploi d'un traitement approprié : quelquefois le gonflement est assez prononcé pour qu'il y ait menace d'étranglement et nécessité de débrider l'anneau inguinal externe.

**FUNICULUS.** s. m. Mot latin conservé en Allemagne, sous les noms de *funiculus cuneatus* et *gracilis*, pour désigner la partie interne des pédoncules cérébelleux inférieurs, dont le corps restiforme forme la partie externe.

**FURED** (Autriche, Hongrie). *Eaux bicarbonatées calciques, ferrugineuses*, carboniques fortes, froides, 12°,5. Altitude : 180 mètres. Établissement : buvette, bains, boues; 1er juin au 15 septembre.

**FUREUR.** s. f. [*furor*; all. *Wuth*, *Raserei*, angl. *fury*, *madness*, it. *furore*]. En médecine, ensemble des mouvements et des cris violents qui caractérisent le plus haut degré de la folie et qui peuvent être de longue durée ou survenir par accès. — *Fureur épileptique* ou *grand mal intellectuel*. Nom donné à la forme grave des troubles psychiques de l'épilepsie; sorte de manie aiguë, accompagnée souvent de fièvre, durant de quelques heures à quelques jours, et durant laquelle les malades accomplissent des actes d'une brutalité et d'une violence inouïes (homicide, suicide, incendie) ; la crise cesse ordinairement brusquement, et le malade n'en conserve aucun souvenir. — *Fureur utérine*. L'hystérie.

**FURFUR.** s. m. Mot latin qui signifie *son*, et qui désigne, en français, une lamelle épidermique, très petite, ayant l'aspect du son et se détachant de la peau sous forme d'écaille. — *Microsporon furfur*. Champignon qui est la cause du *pityriasis versicolor*. V. Microsporon.

**FURFURACÉ, ÉE.** adj. [*furfuraceus*, de *furfur*, son; all. *kleienartig*, angl. *furfuraceous*, it. et esp. *furfuraceo*]. Qui ressemble à du son. — *Exanthème furfuracé*. Celui dans lequel l'épiderme se détache par petites écailles comparables à du son.

**FURFURAL.** s. m. Le *furfurol*.

**FURFUROL** ou **FURFURAL.** s. m. [de *furfur*, son, et *oleum*, huile; *huile de son*, *huile artificielle de fourmis*, *huile formique artificielle*] ($C^{10}H^4O^4$, ou, en atomes, $C^5H^4O^2$). Huile presque incolore, altérable à l'air, bouillant à 162°, obtenue en faisant agir l'acide sulfurique étendu sur la farine d'avoine, sur le son. Assez soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool ; soluble dans les acides sulfurique et chlorhydrique concentrés ; résinifié par les alcalis. C'est une aldéhyde à fonction mixte. Ce corps existe en petite quantité dans les alcools de pomme de terre et de grains ; il donne chez les animaux des convulsions épileptiformes ; aussi est-ce à sa présence dans certains alcools du commerce qu'on attribue les attaques épileptiformes des alcooliques.

**FURIE INFERNALE.** s. f. [*furia infernalis*]. Affection observée en Suède ; elle est caractérisée par une éruption furonculeuse très douloureuse, appelée, dans le pays, *Skalt*, et qu'on a attribuée à un ver de même grosseur que la filaire de Médine. On doute de l'existence de ce ver.

**FURIEUX, EUSE.** adj. et s. Qui concerne la fureur ou qui en est atteint. — *Fou furieux*. Le fou atteint de fureur. — *Manie furieuse*. V. Manie et Phrénésie.

**FURONCLE.** s. m. [*furunculus*, δοθιήν, all. *Blutgeschwür*, *Furunkel*, angl. *boil*, *furuncle*, it. *furoncolo*, esp. *divieso*]. Tuméfaction inflammatoire de la peau, peu étendue, douloureuse, conique, à base large, à sommet acuminé, souvent remarquable par la présence d'un poil : l'apparence de la saillie formée par le furoncle, et la nature des douleurs auxquelles il donne lieu et qu'on a comparées à celles que produirait une vrille enfoncée sous la peau, lui ont fait donner le nom vulgaire de *clou*. Abandonnée à elle-même, cette inflammation se termine presque toujours par suppuration, et laisse échapper, du quatrième au sixième jour, par son sommet ulcéré, une petite masse spongieuse, jaunâtre, le *bourbillon*. Le siège précis du furoncle a été diversement interprété : les uns le localisent dans les pelotons adipeux que contiennent les aréoles du derme, et qui, enflammés, gonflés et étranglés par les parois de ces aréoles, constituent le bourbillon (Dupuytren, Nélaton); pour d'autres, le bourbillon serait formé par des produits plastiques sécrétés par les aréoles du derme enflammés (Gendrin, Gosselin) ; enfin pour le plus grand nombre des chirurgiens, le furoncle siège dans les follicules pileux et dans les glandes sébacées de la peau (Richet, Denucé). Le furoncle se distingue de l'anthrax par l'absence d'extension aux parties voisines et de gangrène de ces parties. Ses causes locales sont la malpropreté, les topiques irritants, les vésicatoires, les frottements répétés déterminés par un vêtement ou l'équitation, etc. Toutes ces conditions agissent en favorisant l'infection de l'appareil pilo-sébacé par le *staphylocoque*, qui est la cause véritable du furoncle. Souvent l'apparition d'un furoncle, et plus fréquemment encore d'une série de furoncles, coïncide avec une perturbation dans la nutrition, qui est la cause générale et manifeste de l'inflammation locale : dans le cours ou à la suite d'une fièvre éruptive ou continue, concurremment avec le diabète ou avec un état morbide des voies digestives, etc. Enfin on a observé de véritables épidémies furonculeuses (Tholozan, Cazin). Le furoncle ne détermine de réaction générale que lorsqu'il a une cause dyscrasique : alors peuvent se montrer des phénomènes ataxo-adynamiques. Aux lèvres, à la face, au cou, il amène parfois des complications graves et même mortelles : phlébite se propageant aux sinus craniens par la veine ophtalmique, inflammation des méninges ou du cerveau, phlegmon du tissu cellulaire de l'orbite, septicémie aiguë avec abcès métastatiques (Verneuil). On a essayé, pour faire avorter le furoncle, de le ponctionner avec une lancette, de le cautériser avec le nitrate d'argent, de le couvrir de sangsues ou de mélanges réfrigérants : ces moyens échouent le plus souvent. Quelquefois cependant des applications répétées de teinture d'iode entraînent un résultat favorable. En cas d'insuccès, il faudra appliquer des pansements humides faiblement antiseptiques, et dès que le pus est formé, il faut pratiquer l'incision simple ou cruciale qui, si elle n'avance pas la guérison, fait du moins cesser la tuméfaction douloureuse des parties.

**FURONCULEUX, EUSE.** adj. et s. Qui concerne le furoncle ; qui en est atteint. — *Diathèse furonculeuse*. Disposition de l'organisme en vertu de laquelle on voit apparaître sur le même individu une série de furoncles, sous l'influence d'une cause générale.

**FURONCULOSE.** s. f. Nom donné à l'apparition simultanée ou par poussées successives, de furoncles, considérée comme maladie spéciale.

**FUSAIN.** s. m. [*Evonymus europæus*, L., *bonnet-de-prêtre*, all. *Spindelbaum*, angl. *spindle-tree*, it. *fusag-*

*gine*, esp. *bonetero*]. Plante de la famille des célastracées dont les feuilles sont vomitives et purgatives. Ses fruits, rouges et quadrangulaires, sont âcres, nauséeux et purgatifs ; réduits en poudre, ils sont employés pour détruire les poux de tête. Les diverses parties de cette plante renferment un principe résineux, l'*évonymine*, surtout abondant dans une espèce voisine, *Evonymus atro-purpureus*, et employé comme purgatif cholagogue, à la dose de 10 à 30 centigrammes.

**FUSCINE.** s. f. [de *fuscus*, brun ; all. *Fuscin*, esp. *fuscina*]. Nom donné par Kühne au pigment noir qui se trouve dans les cellules épithéliales de la rétine ; c'est un pigment ferrugineux, dérivant de l'hémoglobine ; il est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, soluble dans les alcalis étendus ; il se décolore lentement à l'air. On le rencontre également dans la choroïde.

**FUSEAU.** s. m. — *Fuseau de direction.* Nom donné au corps fusiforme décrit par Fol sous celui d'*amphiaster*.

**FUSÉE.** s. f. [all. *Eitergang*]. Trajet plus ou moins long et sinueux que parcourt le pus, avant de se porter au dehors, quand son écoulement est entravé par un obstacle quelconque.

**FUSEL-OIL.** [all. *Fuselöl*, angl. *fusel-oil*]. Nom anglais et américain de l'*alcool amylique*. A la dose de une à quelques gouttes, il excite la nutrition et agit comme reconstituant.

**FUSIFORME.** adj. [*fusiformis*, de *fusus*, fuseau, et *forma*, forme ; all. *spindelförmig*, angl. *fusiform*]. Se dit d'un corps renflé au milieu et aminci aux extrémités, en forme de fuseau. — *Bougie fusiforme*. V. Bougie. — *Circonvolution fusiforme*. V. Circonvolution *temporo-occipitale*. — *Corps, cellule, fibre fusiforme*. V. Lamineux. — *Lobule fusiforme*. V. Lobule.

**FUSION.** s. f. [*fusio*, χύσις, all. *Schmelzung*, angl. *fusion*, it. *fusione*, esp. *fusion*]. En physiologie, *fusion des images doubles*, phénomène de la vision qui consiste en ce que les images doubles donnent la sensation d'une image simple, non seulement quand elles sont semblables et se font sur des points correspondants des deux rétines, mais aussi quand elles sont dissemblables et se forment sur des points non correspondants : cette fusion des images résulte, soit de ce qu'elles sont très voisines ou peu différentes l'une de l'autre soit de ce qu'elles se recouvrent partiellement ou ont certaines parties voisines, de façon à être facilement confondues (Beaunis). — *Fusion des secousses musculaires*. Phénomène qui se produit quand on fait agir sur un muscle une série d'excitations successives, mais suffisamment rapprochées pour que la deuxième excitation arrive pendant les deux dernières périodes de la secousse précédente : le muscle reste alors dans un état de contraction permanente, de *tétanos* (V. ce mot). La fusion des secousses s'opère de la façon suivante : chez la grenouille, par exemple, où quinze excitations par seconde suffisent pour amener le tétanos, on voit que jusqu'à huit excitations, les secousses sont parfaitement égales ; leurs faîtes et leurs bases forment deux lignes horizontales parallèles ; à huit excitations, la ligne de base commence à monter et devient oblique ; à dix excitations, elle prend la forme d'une courbe à concavité inférieure, qui s'accentue de plus en plus à mesure qu'augmente la fréquence des excitations ; enfin à dix-sept excitations, la fusion des secousses est complète (fig. 319). Cette fusion des secousses est due à l'élasticité musculaire, qui joue ici le même rôle que l'élasticité artérielle quand celle-ci transforme le mouvement saccadé du sang en mouvement continu. || En tératologie, *fusion anormale*, soudure ou réunion intime de deux moitiés d'organes ou de deux organes pairs, ordinairement distincts, comme les reins.



Fig. 319. — *Fusion* des secousses.

**FUSOCELLULAIRE.** adj. [de *fusus*, fuseau, et *cellule*]. Dont la cellule est fusiforme : *sarcome fusocellulaire*.

**FUSTEL** ou **FUSTET.** s. m. [all. *Gelbholtz*, angl. *shumac*, it. *scotano*]. Nom vulgaire du *Rhus cotinus*, L., famille des térébinthacées, dont le bois est utilisé en teinture, et dont l'écorce est astringente et fébrifuge.

**FUSTINE.** s. f. [*fisétine*, *jaune de Fustet*]. Principe colorant du *fustet*, en petits cristaux jaunâtres, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther (Preisser).

**FY.** s. m. V. Fi.

## G

γ, Γ.

**GABIAN** (France, Hérault). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 13°,4. — *Huile de Gabian*. V. Pétrole.

**GADARA** (Syrie). *Eaux sulfurées*, très chaudes.

**GADIDÉS** ou **GADOÏDES.** s. m. pl. Famille de poissons malacoptérygiens, dont la *morue* est le type, et qui doit son nom au genre *Gade* (*gadus*).

**GADINIÈRE (LA)** (France, Ain). *Eaux sulfatées calciques*, froides, contenant 2gr,4325 de sels, dont 0gr,8545 de sulfate de chaux et 0gr,7353 de sulfate de magnésie.

**GADININE.** s. f. [en atomes, $C^7H^{16}AzO^2$]. Ptomaïne dépourvue de toxicité retirée des morues putréfiées.

**GADINIQUE.** adj. — *Acide gadinique* ($C^{56}H^{58}O^8$). Acide gras trouvé dans l'huile de foie de morue (Luck).

**GADOUE.** s. f. [all. *Koth*, angl. *discharge*, it. *sterco*]. Mélange d'excréments humains non desséchés. Elle est composée, sur 100 parties, de 73 d'eau, 25,5 de débris alimentaires et de matières organiques, et 1,5 de sels solubles et insolubles. La gadoue est un puissant engrais, surtout pour les plantes industrielles, légumineuses, textiles, etc. On l'emploie telle qu'elle est extraite des fosses d'aisances, ou délayée dans l'eau, ou mélangée avec de la terre. V. Engrais.

**GADUINE.** s. f. ($C^{70}H^{46}O^{18}$). Substance d'un brun foncé, inodore, insipide, retirée (Jongh) de l'huile de foie de différentes espèces du genre *Gade*.

**GAÏAC.** s. m. [*Guaiacum officinale*, all. *Pockenholz*, *Franzosenholz*, angl. *guaiacum*, it. *guaiaco*, esp. *guayaco*]. Arbre (rutacées, J.) qui croît à Saint-Domingue et à la Jamaïque. Son bois est envoyé en grosses bûches, recouvertes d'une écorce grise, compacte, pesante, résineuse, qui présente souvent de petits cristaux brillants de sulfate de

chaux (et non d'acide benzoïque). Le bois, dont le cœur est brun verdâtre et l'aubier jaune, est inodore ; sa râpure a une odeur balsamique, une saveur amère et âcre ; d'abord jaune, elle verdit à la lumière, et sous l'influence des vapeurs nitreuses. Le gaïac renferme une résine qui exsude naturellement du tronc, et qu'on peut extraire des bûches de bois à l'aide de l'alcool. Cette résine, friable, se ramollissant sous la dent, a une odeur balsamique, qu'augmentent la chaleur et la pulvérisation, et une saveur d'abord faible, puis âcre à la gorge. Soluble dans l'alcool, elle en est précipitée en blanc par l'eau, en bleu par le chlore, en vert par l'acide sulfurique ; sa poudre verdit à la lumière. Le gaïac est un stimulant âcre, propriété qu'il doit à la résine, son principe actif ; il excite surtout les sécrétions, et a une action diurétique, si la température ambiante est basse, diaphorétique dans le cas contraire. A ce dernier titre, il est recommandé dans la goutte et le rhumatisme ; il agit probablement de deux façons dans les affections syphilitiques et scrofuleuses. Le bois est un des quatre bois sudorifiques ; il se donne en décoction (30 à 250 gr. pour 1 litre d'eau), rarement en extrait ou en sirop. La résine s'administre en pilules, émulsion ou teinture (1 à 4 gr. par jour). V. Remède *des Caraïbes*. — *Gaïac saint* (*Guaiacum sanctum*, L.). Arbre d'Amérique dont les diverses parties possèdent les mêmes propriétés que le précédent.

**GAÏACINE.** s. f. [all. *Guajakarz*, angl. *gayacine*]. Nom donné : 1° par Pelletier, à une substance acide, cristalline, qui se dépose dans la solution alcoolique de la résine de gaïac ; 2° par Trommsdorff, à une substance neutre, amère, obtenue par épuisement de l'écorce de gaïac à l'aide de l'alcool.

**GAÏACOL.** s. m. (en atomes, $C^{14}H^8O^4$). Corps obtenu par distillation fractionnée de la créosote de hêtre, dont il forme 60 à 90 centièmes et dans laquelle il est combiné au créosol, aux crésylols, au phénol, etc. Il a été réalisé synthétiquement par Béhal et Choay. Cristaux incolores, d'odeur et de saveur moins désagréables que celles de la créosote ; fusibles à 28°,5 en un liquide qui reste en surfusion ; bouillant à 205° ; soluble dans soixante fois son poids d'eau froide, soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles grasses ; se troublant à la lumière, d'où la nécessité de le conserver dans des flacons opaques. Doué des mêmes propriétés thérapeutiques que la créosote, sur laquelle il a l'avantage d'être mieux supporté par les voies digestives et d'être toujours semblable à lui-même, le gaïacol s'emploie dans les mêmes cas (Gilbert et Maurat) : en pilules ou capsules, dans le vin ou l'huile de foie de morue à la dose moyenne de 0,40 à 0,80, en injections sous-cutanées (V. Injections *huileuses*), en lavement (10 gouttes dans 250 gr. d'eau, avec un jaune d'œuf et une cuillerée à soupe d'huile d'olive). Enfin il a été employé en badigeonnages comme antithermique, mais l'hypothermie que les badigeonnages amènent est suivie d'une réaction hyperthermique qui ne laisse aucun bénéfice aux malades (Gilbert). — *Benzoate de gaïacol*. V. Benzoate. — *Carbonate de gaïacol*. Produit bien défini, cristallisé, fusible entre 86 et 90°, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, dépourvu d'action irritante sur les muqueuses, non toxique. On l'emploie dans les mêmes cas que le gaïacol et la créosote, à la dose de 0gr,20 à 1 gramme par jour en capsules. — *Ethylénate de gaïacol*. Aiguilles d'un blanc jaunâtre ; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, inodore. Mêmes indications que le gaïacol. — *Phosphate de gaïacol*. V. Phosphate.

**GAÏACYL.** s. m. Corps obtenu en faisant dissoudre du gaïacol cristallisé dans son poids d'acide sulfurique pur, ajoutant après quarante-huit heures sept fois son poids d'eau, portant à 80° et saturant avec du carbonate de chaux ; poudre de couleur gris mauve, soluble dans l'alcool, l'eau distillée, insoluble dans les huiles fixes. Les solutions aqueuses au dixième ou au vingtième ne sont ni toxiques ni caustiques ; elles peuvent servir en injections sous-cutanées pour obtenir l'anesthésie locale ; on injecte 0gr,10 de gaiacyl (O'Followel).

**GAÏAKINOL.** s. m. (*dibromogaïacolate de quinine*). Cristaux jaunes très solubles dans l'eau (1,25 d'eau à 15°).

**GAILLET.** s. m. V. Caille-lait.

**GAINE.** s. f. [*vagina*, all. *Scheide*, angl. *sheath*, it. *guaina*, *baccello*, esp. *vaina*]. En anatomie, partie qui en enveloppe une autre : telles sont les aponévroses qui entourent certaines masses charnues, ou les membranes fibro-séreuses qui facilitent le glissement des tendons, en s'opposant à leur déplacement. V. Bourse *séreuse*. — *Gaine de l'apophyse styloïde*. Saillie osseuse, en forme de cornet, qui entoure la base de cette apophyse. — *Gaine de Henle* (*périnèvre*). Lamelles conjonctives qui entourent les nerfs. — *Gaine de Maathner*. Enveloppe de protoplasma qui, d'après certains auteurs, entourerait le cylindre-axe et dépendrait de la gaine de Schwann. — *Gaine radiculaire*. V. Poil. — *Gaine de Schwann*. Membrane hyaline entourant chaque fibre nerveuse, et formée de cellules mises bout à bout ; ces cellules sont séparées par les étranglements annulaires ; le noyau est accolé à la face profonde de la gaine ; la myéline est au centre, entourant le cylindre-axe. — *Gaine de la veine porte*. La *capsule de Glisson*.

**GAÏOL.** s. m. V. Gaïacol.

**GAIS** (Suisse, Appenzell). *Eaux bicarbonatées calciques, ferrugineuses faibles*, froides, 12°,4. Altitude : 934 mètres. Cure de petit-lait.

**GALACTAGOGUES.** s. m. pl. [de γάλα, lait, et ἀγωγὸς, qui amène ; all. *milchtreibend*, angl. *galactagogue*, it. *galattoggogo*]. Substances et moyens employés pour déterminer ou augmenter la sécrétion lactée. Le bon air et une nourriture saine, en particulier les féculents, tels que les lentilles et les pommes de terre ; des applications sur la poitrine de cataplasmes de feuilles fraîches de ricin (Bouchut) ; la décoction d'orge ou de polygala à l'intérieur, peuvent être considérés comme galactagogues. La succion est un excellent moyen mécanique d'entretenir ou d'augmenter la sécrétion du lait. On a aussi employé avec succès les courants électriques en plaçant l'un des pôles sur l'un des côtés de la mamelle et l'autre sur le côté opposé.

**GALACTIE.** s. f. V. Galactorrhée.

**GALACTINE.** s. f. Substance mucilagineuse qui existerait dans le lait (Morin).

**GALACTOCÈLE.** s. f. [*galactocele*, de γάλα, lait, et κήλη, tumeur]. Kyste contenant du lait plus ou moins modifié et se formant pendant la lactation ; il se présente sous la forme d'une tumeur régulièrement arrondie, du volume d'un œuf à une orange ou même plus considérable, indolente, de consistance variable, gardant parfois l'empreinte du doigt qui l'a déprimée (Dupuytren), quelquefois résistante. La pression de la tumeur fait parfois sécréter du lait par le mamelon, symptôme caractéristique quand la femme n'est plus en période de lactation. Le développement de la tumeur est très lent, et surtout marqué s'il survient une nouvelle grossesse. Le contenu du kyste est formé tantôt par un liquide épais, crémeux, tantôt au contraire par un liquide clair dans lequel nage un caillot. Le traitement de choix consiste dans l'extirpation complète de la poche, suivie de réunion par première intention. ‖ Forme rare d'*hydrocèle*, dans laquelle la tunique vaginale renferme un liquide ayant l'aspect du lait (Vidal de Cassis). C'est le plus souvent une des manifestations de la filariose.

**GALACTODENDRON.** s. m. V. Arbre *à la vache*.

**GALACTOGÈNES.** s. m. pl. [de γάλα, lait, et γεννάω, je produis]. Synonyme de *galactagogues*.

**GALACTOÏDE** ou **GALACTODE**. adj. [γαλακτοειδής, γαλακτώδης, de γάλα, lait, et εἶδος, apparence]. Qui ressemble au lait.

**GALACTOMÈTRE**. s. m. [*galactometrum*, de γάλα, lait, et μέτρον, mesure ; all. *Milchmesser*, angl. *lactometer*, it. *galattometro*]. Instrument qui sert à déterminer la richesse du lait. Dans le commerce, on applique aux essais journaliers du lait une sorte d'aréomètre connu sous le nom de *galactomètre centésimal*, et construit par Chevalier, O. Henry et Dinocourt. Cet instrument, comme le *lacto-densimètre* de Quévenne et tous les instruments semblables, a l'inconvénient de n'exprimer que la densité ; encore l'indication est-elle souvent inexacte, parce qu'un lait écrémé auquel on ajoute une proportion d'eau déterminée possède la densité du lait pur. Le *lactoscope* donne aussi des résultats incertains. Aussi vaut-il mieux se borner à doser la quantité de matière grasse contenue dans le lait à l'aide du *crémomètre* ou du *butyromètre*.

**GALACTOPHAGE**. adj. et s. m. [de γάλα, lait, et φαγεῖν, manger ; it. *galattofago*, esp. *galactofago*]. Qui ne vit que de lait.

**GALACTOPHORE**. s. m. [*galactophorus*, γαλακτοφόρος, de γάλα, lait, et φέρειν, porter ; all. *Galactophor*, angl. *galactophorus*, it. *galattoforo*]. Petit instrument ayant la forme du mamelon, sur lequel on l'applique afin de faciliter la succion, lorsqu'il est trop court pour que l'enfant puisse le prendre, ou quand la succion cause de la douleur à la mère ; synonyme de *bout de sein*. ‖ Instrument destiné à remplacer le biberon, s'adaptant à une bouteille quelconque, et facile à nettoyer. Il se compose d'un bouchon en caoutchouc, dans lequel passent deux tubes accolés, l'un très petit, par lequel entre l'air, l'autre gros, par lequel le lait s'écoule : une tétine en caoutchouc et une rondelle en os terminent l'instrument. La bouteille étant remplie de lait et fermée avec le galactophore, et la tétine étant placée dans la bouche de l'enfant, le liquide passe dans celle-ci au moindre mouvement de succion, avec une rapidité que modère la petitesse du diamètre du tube à air (Budin).

**GALACTOPHORE**. adj. — *Canaux galactophores*. Les conduits excréteurs de la glande mammaire. — Autrefois, les vaisseaux chylifères, à cause de la couleur généralement blanche du chyle.

**GALACTOPHORES**. s. m. pl. Synonyme de *galactagogues*.

**GALACTOPHORITE**. s. f. Inflammation des conduits galactophores ; l'infection, partie d'une crevasse du sein, peut gagner les parties profondes et donner lieu à un abcès du sein, soit en suivant la voie lymphatique, soit en remontant par les canaux galactophores. Cette voie serait fréquemment suivie d'après Budin, et la galactophorite serait le premier terme de l'infection ascendante. Aussi, dès que des signes d'inflammation se montrent, il faut pratiquer des pressions méthodiques sur le sein, de manière à vider complètement les canaux galactophores, et à empêcher l'accumulation de pus dans leur cavité ; on arrive ainsi parfois à prévenir la formation d'abcès du sein (Budin).

**GALACTOPHTISIE**. s. f. [*galactophthisis*, de γάλα, lait, et φθίσις, consomption ; *tabes lactea*]. Dépérissement dû à une trop grande déperdition du lait chez les nourrices.

**GALACTOPOÈSE**. s. f. [*galactopœasis*, de γάλα, lait, et ποιεῖν, faire]. Faculté qu'ont les mamelles de produire le lait.

**GALACTOPOÉTIQUE**, mieux que **GALACTOPOIÉTIQUE**. adj. [*galactopœeticus*]. Se dit d'une substance qu'on suppose propre à augmenter la sécrétion du lait. V. GALACTAGOGUES. — *Poudre galactopoétique*. V. POUDRE.

**GALACTOPOSIE**. s. f. [*galactoposia*, γαλακτοποσία, usage du lait en boisson]. Synonyme de *diète lactée*.

**GALACTOPOTE**. adj. et s. [γαλακτοπότης]. Qui se nourrit de lait.

**GALACTOPYRE**. s. f. [de γάλα, lait, et πῦρ, fièvre]. La fièvre de lait.

**GALACTORRHÉE**. s. f. [*galactorrhœa*, de γάλα, lait, et ῥεῖν, couler ; all. *Galactorrhöe*, angl. *galactorrhoea*, it. *galattorrea*]. Écoulement surabondant de lait chez la femme qui allaite, ou immédiatement après le sevrage ; sécrétion *anomale* entraînant par son abondance des désordres dans la santé de nature anémique ou nerveuse. C'est ce double caractère d'anomalie dans la sécrétion et d'altération de l'organisme qui constitue la maladie, contre laquelle on emploie l'iode, les purgatifs, l'agaric blanc (Bouchut), l'infusion de pervenche, la décoction de canne de Provence. ‖ Écoulement de lait chez une femme qui n'est pas dans les conditions ordinaires de cette sécrétion, et quelquefois, mais rarement, chez un homme.

**GALACTORRHÉIQUE**. adj. et s. Qui se rapporte à la galactorrhée ; qui en est atteint.

**GALACTOSCOPE**. s. m. [de γάλα, lait, et σκοπεῖν, examiner]. V. LACTOSCOPE.

**GALACTOSE**. s. f. [*galactosis*, de γαλάκτωσις, changement en lait]. Sécrétion ou production de lait.

**GALACTOSE**. s. f. (en atomes, $C^6H^{12}O^6$). Variété de glycose qui se forme lorsqu'on fait bouillir la lactose avec les acides minéraux étendus. La lactose présente les réactions des glycoses avec les alcalis et le tartrate cupro-potassique. Elle cristallise plus facilement que la glycose ordinaire ; son pouvoir rotatoire est dextrogyre et égal à $+ 83°,8$ ; elle est peu soluble dans l'alcool froid ; l'acide azotique la transforme en acide mucique. Elle se forme dans l'intestin à la suite de l'ingestion de lactose par l'action d'un ferment soluble ; elle passe ensuite dans le sang où elle est peu à peu oxydée. L'ingestion d'une quantité relativement faible est suivie du passage de ce sucre dans l'urine ; par contre, chez les diabétiques, même après l'ingestion d'une quantité considérable de galactose (100 gr.) on ne trouve dans l'urine que la glycose ordinaire. Enfin on a rencontré la galactose dans l'urine dans certaines maladies nerveuses (Thudicum).

**GALACTURIE**. s. f. [*galacturia*, de γάλα, lait, et οὖρον, urine]. V. CHYLURIE.

**GALANGA**. s. m. Nom commercial de deux sortes de rhizomes appartenant à des plantes amomacées : 1° le *grand galanga*, *galanga de l'Inde*, long de 54 à 81 centimètres, cylindrique, brun rougeâtre extérieurement, marqué de franges circulaires blanches, blanc grisâtre dans l'intérieur ; son odeur est moins aromatique que celle du vrai galanga, dont il n'a pas la saveur brûlante ; il est fourni par l'*Alpinia galanga*, Wild. (*Maranta galanga*, L.), cultivé dans l'Inde ; 2° le *galanga officinal*, *galanga vrai*, *galanga de la Chine*, fourni par l'*Alpinia officinarum*, Hance, qui croît dans le sud de la Chine : il présente deux variétés, *petit* et *moyen galanga*, et a un rhizome marqué de franges circulaires de couleur jaune fauve, une odeur aromatique, une saveur âcre et brûlante. On n'emploie que le galanga officinal, qui se donne comme stimulant, surtout dans la dyspepsie atonique, sous les mêmes formes et aux mêmes doses que le gingembre. Il fait partie du baume de Fioravanti ; mâché, il calme l'odontalgie.

**GALANTHINE**. s. f. [*Galanthus nivalis*, L., *Galanthine perce-neige*]. Plante amaryllidée, qui fleurit dès la fin de l'hiver, et dont les bulbes, réputés vomitifs et fébrifuges, sont employés sous forme de cataplasmes émollients.

**GALAZYME** ou **GALACTOZYME**. s. m. [de γαλα, lait, et ζύμη, levure, ferment]. Lait qui, fermentant, est en voie de se charger d'acide carbonique et d'alcool, d'acides lac-

tique, butyrique, etc., mais qui n'est ni du lait fermenté ni du petit-lait. Le galazyme est une boisson légèrement acidulée, gazeuse et alcoolisée, qui pétille et enivre comme le champagne.

**GALBA.** s. m. V. CALABA.

**GALBANUM.** s. m. [χαλβάνη, all. *Galbanum, Mutterharz*, angl. *galbanum*, it. et esp. *galbano*]. Gomme-résine sur la provenance de laquelle on n'est pas completement fixé : on admet qu'elle est fournie par deux especes de férules, le *Ferula gummosa* et le *Ferula rubricaulis* (Boissier), plantes ombellifères originaires de la Perse. On distingue : 1° le *galbanum mou*, en masses ou en larmes jaunes, comme vernissées, molles, gluantes, libres ou agglutinées, d'odeur de gomme ammoniaque, de saveur âcre et amère ; 2° le *galbanum sec*, en larmes qui ne sont ni gluantes, ni vernissées, d'odeur aromatique. Le galbanum contient de la résine, de la gomme, une huile essentielle et de l'eau. Distillé avec de l'eau, il donne un hydrocarbure ($C^{20}H^{16}$) ; par la distillation sèche, il fournit une huile d'un bleu verdâtre, qui laisse déposer des cristaux d'ombelliférone. Le galbanum est stimulant et antispasmodique, comme l'*Asa fœtida*, à laquelle il est inférieur en action ; en Allemagne, on lui attribue une influence spéciale sur l'utérus, d'où son nom de *résine utérine*. On le donne à l'intérieur, en pilules ou en émulsion, à la dose de 25 centigrammes à 1gr,50 ; on l'emploie surtout à l'extérieur sous forme d'emplâtre. Il entre dans quelques anciennes préparations, la thériaque, le diascordium, les emplâtres diabotanum et diachylon.

**GALE.** s. f. [*scabies*, ψῶρα, all. *Krätze*, angl. *itch*, it. *rogna*, esp. *sarna* : le mot *gale* vient de *galla*, production anormale qui se développe sur certains végétaux et qui résulte de la piqûre d'un insecte]. Maladie parasitaire de la peau dont peuvent être atteints la plupart des animaux, et qui est causée par des *Acariens*. — La *gale de l'homme* se reconnaît à un plus ou moins grand nombre de sillons (V. SILLON) dans lesquels vit le *sarcopte* qui la cause (V. SARCOPTE), et qu'on trouve, le plus souvent, aux mains, (fig. 320), aux pieds, aux parties génitales, aux fesses, aux aisselles, à l'abdomen, aux mamelles, etc., et jamais à la face ; à des démangeaisons générales ; à des éruptions de papules, de vésicules, de pustules d'ecthyma ou d'impetigo. Le suintement qui en provient, mêlé aux desquamations épidermiques, conduit à la formation de croûtes plus ou moins épaisses et fétides. La gale se montre à tous les âges, avec toutes les constitutions, dans toutes les conditions sociales, bien qu'on l'observe le plus souvent dans la classe ouvrière. Elle est endémique dans certains pays sur les individus malpropres, la Corse, la Bretagne, la Suède, etc., par exemple. Elle est surtout contagieuse : la contagion s'opère par le contact direct, immédiat, ou par l'intermédiaire d'objets contaminés, draps de lit, vêtements, etc. On guérit la gale en quelques heures, à l'aide du traitement suivant (Hardy) : le malade est d'abord soumis à une friction générale avec le savon noir, pour nettoyer la peau ; puis il séjourne pendant une heure dans un bain tiède, qui ramollit l'épiderme et entr'ouvre les sillons contenant le sarcopte ; au sortir du bain, on frictionne toute la surface du corps, excepté la tête, avec la pommade suivante, que le malade doit conserver pendant quelques heures, afin d'achever la destruction des acares : axonge, 300 grammes ; soufre, 50 grammes ; sous-carbonate de potasse, 25 grammes. Les vêtements doivent être lavés, passés au soufre, exposés pendant deux ou trois jours en plein air, à une basse température (ou mieux quelques heures à l'étuve à 100°). A défaut de pommade, on peut se servir d'huile de cade ou d'essence de térébenthine, dont l'action sur l'animal est rapide. On peut encore appliquer le traitement suivant (Louis Gallien) : le soir avant de se coucher, friction pendant trente à quarante minutes au moyen d'un linge ou d'une brosse très fine sur tout le corps, sauf la tête, avec une quantité de baume du Pérou variant de 30 à 50 grammes, suivant l'intensité des lésions ; les malades gardent leur linge et se mettent au lit, le corps recouvert d'une épaisse couche de baume ; le lendemain matin, le malade prend un bain d'amidon, change de linge, de vêtement, de literie. Une seule friction suffit ordinairement ; si de nouvelles lésions de gale apparaissent au bout de quelques jours, on fait une nouvelle friction dans les mêmes conditions ; le baume du Pérou n'irrite pas la peau ; son odeur est un peu fade, mais n'a rien de désagréable. C'est à tort que quelques vétérinaires et médecins ont admis que la gale de chaque espèce animale était causée par une espèce distincte d'arachnides : le *Sarcoptes scabiei* (Linné) cause non seulement la gale de l'homme, mais une variété de celles du mouton, du chien, de la chèvre et du porc : il cause aussi celle du lama, du chameau et du lion (V. PSOROPTE et SARCOPTE). Chez aucune espèce animale, la gale n'est suivie des affections aiguës ou chroniques dont on la croyait cause avant qu'on sût qu'elle est simplement une affection parasitaire. — *Gale bédouine, gale des Illinois.* Le *Lichen tropicus*. — *Gale des épiciers*. Éruption professionnelle provoquée par le contact répété de substances malpropres ou irritantes. — *Gale des paupières*. V. BLÉPHARITE *ciliaire*.


Fig. 320. — Main de galeux. S, sillon ; e, eczéma musée de l'hôpital Saint-Louis).

**GALÉ.** s. m. — *Galé odorant*. Nom vulgaire du *Myrica gale*, L. V. MYRICA.

**GALÉANTHROPIE.** s. f. [*galeanthropia*, de γαλῆ, chat, et ἄνθρωπος, homme]. Manie dans laquelle le malade se croit métamorphosé en chat.

**GALEATI** [mot latin, de *galea*, casque]. Nom donné par Charcot aux neurasthéniques atteints de céphalée occipitale : ces malades comparent cette douleur à la sensation que leur donnerait un *casque* s'appuyant surtout sur la région occipitale.

**GALÉGA.** s. m. [*Galega officinalis*, L., all. *Geissraute*,

angl. *goats'rue*, it. *capraria*]. Plante d'Italie (légumineuses, J.) cultivée en France. On l'a recommandée comme sudorifique et alexipharmaque. Elle est inusitée.

**GALÉNIQUE.** adj. [*galenicus*, all. *galenisch*, angl. *galenic*, it. et esp. *galenico*]. Qui a rapport à la doctrine de Galien. — *Remèdes galéniques.* Les remèdes végétaux, par opposition aux remèdes *spagiriques* ou *chimiques*.

**GALÉNISME.** s. m. [all. *Galenismus*, angl. *galenism*, it. *galenismo*]. Doctrine de Galien. La théorie des quatre humeurs, base du galénisme, leur crase et leur coction, tout cela est antérieur à Galien [V. Cos (*École de*)], qui vivait dans le IIe siècle de l'ère chrétienne. Mais, possédant des connaissances étendues en anatomie, en physiologie et en pathologie, doué d'un esprit de systématisation, il constitua un corps de doctrine où il parvint à subordonner les phénomènes de la santé et de la maladie à l'action des quatre humeurs. Cette œuvre considérable survécut pendant une longue suite de siècles; les Arabes l'acceptèrent, et, quand ils prirent le sceptre de la médecine (V. ARABES) dans l'Occident même, ils ne transmirent que le galénisme. Celui-ci n'est qu'une application d'une physique très rudimentaire, qui considère le mélange et la coction de certaines humeurs comme la source de la santé et de la maladie. Vers le XVe siècle, des doctrines chimiques commencèrent à se substituer au galénisme, qui a fini par disparaître.

**GALÉNISTE.** s. m. Médecin attaché au galénisme.

**GALÉODE.** s. m. [de *galea*, casque, à cause de la comparaison qu'on a faite entre un casque et la tête de cet animal]. Arachnide de forte taille, pouvant atteindre une longueur de 8 centimètres, et habitant les régions chaudes du globe où sa morsure est regardée comme venimeuse.

**GALÉOPSIDE.** s. f. [*galeopsis ochroleuca*, Lam.; *chanvre bâtard*]. Plante labiée indigène qu'on a recommandée contre la phtisie, quoiqu'elle n'ait pas d'autres propriétés que les labiées en général.

**GALERA** (Espagne, Grenade). *Eaux sulfureuses*, froides, 15°.

**GALEUX, SE.** s. Individu atteint de la gale.

**GALIANCONISME.** s. m. [de γαλιάγκων, homme dont le bras est raccourci par une lésion]. Atrophie et raccourcissement du bras déterminés par toutes les causes capables d'empêcher le développement de l'humérus ou de détruire une portion de son extrémité supérieure.

**GALIEN** (médecin de Pergame, 131-200). — *Bandage de Galien.* V. BANDAGE *des pauvres.* — *Cérat de Galien.* V. CÉRAT. — *Veine de Galien.* V. VEINE.

**GALIOTTE.** s. f. Nom donné à la *benoîte*.

**GALIPEA.** s. m. Genre de plantes rutacées, dont une espèce donne l'*écorce d'angusture*. V. ANGUSTURE.

**GALIPOT.** s. m. [esp. *galipodio*]. Térébenthine impure, solidifiée et privée de son essence par l'évaporation naturelle sous l'influence de l'air.

**GALIUM.** s. m. V. CAILLE-LAIT.

**GALLACÉTOPHÉNONE.** s. m. Poudre jaune, soluble dans l'eau chaude, l'alcool, l'éther, la glycérine, dérivant du pyrogallol; sa solubilité dans l'eau froide peut être augmentée par l'adjonction d'acétate de soude. Il a été employé dans le psoriasis en pommade à 10 p. 100.

**GALLANOL.** s. m. (*gallol, gallanilite, gallinol*). Corps cristallisé obtenu en faisant agir l'acide gallotannique sur l'aniline; il est peu soluble dans l'eau, 1 p. 1000. Il a été préconisé par Cazeneuve comme succédané des acides chrysophanique et pyrogallique dans le traitement du psoriasis; il ne tache pas la peau. On l'emploie soit en poudre pure ou mélangée avec du talc, soit en pommade au quart ou au trentième, soit en solution dans l'alcool.

**GALLAO.** s. m. Variété du yaws.

**GALLATE.** s. m. [*gallas*, angl. *gallate*, it. *gallato*]. Sel quel forme la combinaison de l'acide gallique avec une base. Les gallates donnent aux dissolutions de sels de fer une couleur noir bleuâtre plus ou moins intense. Dissous dans l'eau, ils s'altèrent promptement en présence des alcalis, et prennent une teinte brune.

**GALLE.** s. f. [*galla*, κηκὶς, all. *Gallapfel*, *Gallnuss*, angl. *gall-nut*, *oak-apple*, it. *galla*, esp. *agalla*]. Excroissance produite sur diverses parties des végétaux, bourgeons, feuilles, fruits, par les piqûres des différents insectes qui déposent leurs œufs dans les plaies. Les cynips et les diplolèpes sont les insectes qui produisent le plus de galles. L'espèce employée en médecine est la *noix de galle*, ou *galle du Levant*, produite par le *Cynips* ou *Diplolepis gallæ tinctoriæ*, Ollivier, et développée sur les jeunes bourgeons du *Quercus infectoria*, Ollivier (chêne soyeux). La *galle noire*, ou *galle verte d'Alep*, la plus estimée, est brune ou verte à l'extérieur, hérissée d'éminences, compacte intérieurement et très pesante : elle doit en partie ses propriétés au soin que l'on a de la récolter avant la sortie de l'insecte; car les galles recueillies plus tard, et nommées *galles blanches*, galles de Smyrne, sont blanchâtres, légères et très peu astringentes; elles sont percées d'un petit trou rond qui les fait reconnaître. La *galle du chêne* qu'on récolte en France est sphérique, polie, rougeâtre; elle n'est pas plus estimée que la *galle blanche*. La *galle* renferme des acides tannique, gallique, ellagique, lutéogallique : aussi est-elle une des substances les plus astringentes, employée en médecine dans les mêmes cas que l'écorce de chêne. Son infusion est un bon réactif pour reconnaître la présence du fer dans toutes les dissolutions des sels de ce métal : elle y détermine un précipité noir bleuâtre de gallate de fer. — La *galle du rosier* est plus connue sous le nom de *bédégar*. — On trouve sur la tige du *chardon hémorroïdal* (*Serratula arvensis*, L.) une espèce de *galle* qu'on portait anciennement dans sa poche pour guérir les hémorroïdes ou pour s'en préserver. — On connaît encore la *galle de Hongrie* ou *du Piémont*, irrégulière, provenant d'une piqûre de cynips faite au *Quercus robur*, L.; la *galle corniculée* et la *galle en artichaut*, développées, la première sur les jeunes branches, la deuxième sur les chatons femelles; la *galle ronde de France* ou *de l'yeuse* (*Quercus ilex*, L.), la *galle ronde du chêne* ou *pétiole de feuilles de chêne*, croissant sur les *Quercus robur*, L., et *pyrenaica* (du midi de la France); la *galle ronde des feuilles de chêne*, en groseille ou en cerise, commune, différant de la précédente et de la *pomme de chêne*, autre galle des feuilles du *Quercus pyrenaica*, Willdenow, ou *Quercus tauzin*, Persoon. Le tissu des galles qui environne les loges où se trouvent les larves est blanc ou jaunâtre à l'état frais, ce qui est dû à des grains de fécule que contiennent abondamment ces cellules; ils se détruisent à mesure des métamorphoses de l'insecte et servent à sa nutrition. V. CHÊNE et TANNIN.

**GALLERAJE** (Italie, Toscane). *Eaux sulfureuses*, chaudes, 47°, et *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 18°. Établissement.

**GALLICINE.** s. f. Éther méthylique de l'acide gallique; corps cristallisé en aiguilles fines solubles à chaud dans l'eau et dans l'alcool. On l'emploie sous forme de poudre dans les conjonctivites, kératites, ophtalmies phlycténulaires.

**GALLIQUE.** adj. [all. *Galläpfelssäure*, *Gallnussäure*, angl. *gallic*, it. *gallico*]. — *Acide gallique* ($C^{14}H^6O^{10}$, ou. en atomes, $C^7H^6O^5$). Découvert par Scheele. On l'obtient en exposant à l'air une infusion de noix de galle, qui bientôt se couvre de moisissures; l'acide gallique se précipite en cristaux par le refroidissement. Cet acide est soluble dans l'alcool et l'éther, moins dans l'eau, d'une saveur styptique. Avec les sels de fer au maximum, il donne une couleur bleu foncé; cristallisable en aiguilles jaunâtres ou

blanches. Il ne précipite pas la gélatine et les alcaloïdes, précipite l'émétique, et ne se fixe pas aux membranes animales. Il est astringent, hémostatique, et peut remplacer le tannin.

**GALLIUM.** s. m. (Ga). Métal découvert par l'analyse spectrale dans les minerais de zinc (Lecoq de Boisbaudran, 1875). Il est solide, malléable, cristallisable, d'un blanc argentin. Sa densité est de 5,95. Il se place entre l'aluminium et l'indium. Il fond à la température de 29° : c'est le plus fusible de tous les métaux.

**GALLOBROMOL.** s. m. (acide dibromogallique). Aiguilles blanches, solubles dans l'éther et l'alcool, assez solubles dans l'eau froide (12 p. 100). Il a été préconisé par Lépine comme succédané du bromure de potassium dans le traitement de l'épilepsie à la dose de 5 à 10 grammes. Cazeneuve et Rollet l'ont utilisé en solution au centième dans le traitement de la blennorragie; il aurait une action particulière sur la douleur et les érections.

**GALLO-TANNATE.** s. m. Sel formé d'acide gallique et d'acide tannique combinés avec une base.

**GALLO-TANNIQUE.** adj. — *Acide gallo-tannique.* Tannin de la noix de galle.

**GALLULMIQUE.** adj. V. MÉTAGALLIQUE.

**GALOP.** s. m. — *Bruit de galop* (Bouillaud). Rythme spécial du cœur, donnant assez bien l'impression du galop d'un cheval. Il a été étudié surtout par Potain, qui a montré qu'il était formé par l'adjonction aux deux bruits normaux du cœur, d'un bruit anormal surajouté pendant la période diastolique, le plus souvent dans la présystole; il donne la sensation de l'anapeste et est constitué par la succession de deux brèves et d'une longue (◡◡ —). Le bruit de galop peut être entendu au niveau du cœur gauche ou au niveau du cœur droit. Le bruit de galop gauche est le plus fréquent, son maximum se trouve en général un peu au-dessus et en dedans de la pointe; le phénomène est perçu plus distinctement par l'auscultation directe qu'à l'aide du stéthoscope; c'est une impression plutôt tactile que sonore (Potain). Le bruit de galop n'est pas dû au dédoublement du premier bruit, mais bien à un bruit surajouté, qui n'est lui-même que l'exagération pathologique d'un phénomène normal : sur le tracé cardiographique on trouve, en effet, un léger soulèvement précédant la systole ventriculaire et dû à la distension du ventricule; ce soulèvement devient beaucoup plus considérable dans le cas de rythme de galop, parce qu'alors la distension du ventricule est brusque, par suite de la pénétration subite du sang et du défaut de souplesse de la paroi musculaire. Le bruit de galop ne résulte donc pas de l'hypertrophie du cœur, mais bien plutôt de sa dilatation; il apparaît quand la paroi ventriculaire n'est plus assez résistante pour s'opposer au choc de l'ondée sanguine que lui envoie l'oreillette. Le bruit de galop gauche se rencontre surtout au cours de la néphrite interstitielle, où sa production est favorisée par l'augmentation de la tension artérielle et la diminution de la tonicité du myocarde. Il est plus rare dans les néphrites aiguës et subaiguës; il peut pourtant s'y retrouver en raison de l'oligurie ou de l'anurie et de la dilatation cardiaque qu'elles déterminent. Il existe dans la péricardite, le myocarde perdant de sa tonicité par suite de l'inflammation de la séreuse, et dans la symphyse cardiaque quand il y a dilatation du cœur. Enfin on l'a décrit dans diverses maladies infectieuses accompagnées d'affaiblissement du cœur, notamment dans la fièvre typhoïde. Le *bruit de galop du cœur droit* s'entend au niveau de la région sternale et xiphoïdienne; il indique la dilatation du ventricule droit, et apparaît au cours de certaines affections de l'estomac, des intestins, du foie, ayant déterminé par voie réflexe une hypertension dans l'artère pulmonaire; enfin il a été signalé aussi au cours de l'emphysème et de la bronchite.

**GALOPANT, ANTE.** adj. — *Phtisie galopante.* V. PHTISIE.

**GALTON** (médecin contemporain). — *Sifflet de Galton.* Petit sifflet servant à apprécier la limite supérieure des sons perçus dans l'examen des fonctions auditives.

**GALVANIQUE.** adj. [all. *galvanisch*, angl. *galvanic*, it. *galvanico*]. Qui a rapport au galvanisme.

**GALVANISATION.** s. f. Opération par laquelle on met en contact un métal positif avec un métal négatif, pour empêcher l'oxydation de ce dernier. Exemple : *fer, zinc,* avec le *cuivre.* — *Galvanisation par influence.* V. ÉLECTRISATION.

**GALVANISÉ, ÉE.** adj. Qui a subi la galvanisation. — *Fer galvanisé.* Fer recouvert, par la galvanoplastie, d'une couche de zinc qui le préserve de la rouille.

**GALVANISME.** s. m. [all. *Galvanismus*, angl. *galvanism*, it. et esp. *galvanismo*]. — *Électricité de contact,* découverte par Galvani en 1780. Ayant suspendu à son balcon, par la moelle épinière, au moyen d'un crochet de cuivre, une grenouille récemment tuée, il observa des contractions musculaires à chaque contact exercé contre les barreaux de fer du balcon. Galvani attribua ces phénomènes à des courants organiques dont les métaux n'étaient que les conducteurs. Mais Volta déclara que les métaux étaient la source de cette électricité, et, au moyen du condensateur, prouva que le simple contact du zinc et du cuivre développait de l'électricité. Il appela *force électromotrice* la force nouvelle naissant au contact de substances hétérogènes. Cette force agit à la surface de jonction, sépare sans cesse les deux fluides, fait passer le positif sur l'un des corps, le négatif sur l'autre, et empêche leur recomposition. Tous les corps ne développent pas également cette force électromotrice. Les métaux qui y sont plus aptes sont appelés *électromoteurs.* Ils servent à la construction des instruments décrits sous le nom de *piles.* V. COURANT, MAGNÉTISME et TENSION.

**GALVANOCAUSTIQUE.** s. f. et adj. [all. *Galvanokaustik*, angl. *galvanocaustics*, it. *galvanocaustica*] (Middeldorpff). Ensemble des opérations chirurgicales qui s'accomplissent à l'aide de courants électriques (V. COURANT). On utilise les propriétés physiques et les propriétés chimiques des courants électriques; de là la galvanocaustique thermique et la galvanocaustique chimique. — *Galvanocaustique thermique.* On l'a appliquée à la cautérisation des fistules de diverses sortes, des trajets fistuleux dans les maladies des os, pour arrêter des hémorragies, pour brûler la pulpe dentaire, pour couper, à l'aide d'un fil métallique rougi par la chaleur que dégage la pile, le pédicule de divers polypes, les bourrelets hémorroïdaux, etc. Ses avantages sont : l'absence d'hémorragie; la rapidité et l'énergie de l'action, dont les effets sont limités d'une manière exacte; la possibilité de brûler et de couper des parties profondes souvent inaccessibles à l'instrument tranchant; la possibilité d'introduire et de disposer les instruments à *froid*, sans frayeur de la part du malade. Une fois l'appareil en place, il suffit d'une pression avec le doigt sur une de ses parties pour porter instantanément le fil métallique au rouge blanc le plus intense, puis, en interrompant à volonté le courant, on refroidit l'instrument. La condition essentielle pour les opérations par le galvanocautère, est de déterminer la coagulation du sang. Pour cela, il faut deux conditions : 1° que la chaleur du galvanocautère soit assez forte et assez prolongée pour déterminer la coagulation du sang dans des vaisseaux volumineux; 2° que la quantité du sang à coaguler en un temps donné ne soit pas trop considérable, car, malgré la grande élévation de température du galvanocautère, celui-ci n'offrant qu'une masse assez petite se refroidit rapidement. Pour obtenir la première condition, il faut que le fil de platine soit chauffé au

rouge sombre et que l'opération ne sectionne les tissus que très lentement. Pour diminuer l'afflux du sang, on peut déterminer la compression des artères; mais le meilleur mode de compression est celui que produit le fil de platine qui doit cautériser; et c'est pour cela que le serre-nœud est le meilleur des instruments pour les opérations de ce genre. Les escarres formées par le galvanocautère, lorsqu'elles sont exposées à l'air, se dessèchent et forment une sorte de croûte qui est éliminée par la suppuration. Les escarres sous-cutanées, ainsi que celles qui sont intrapéritonéales, peuvent se résorber sans suppuration. — *Instruments galvanocaustiques.* Ceux qu'on emploie dans la galvanocaustique. Ce sont : 1° une pile suffisamment forte : celle de Grenet est préférable; 2° les cautères galvaniques, qui se composent généralement d'un manche isolant, traversé d'un fil de cuivre doré, dont l'extrémité postérieure reçoit l'extrémité de l'un des rhéophores; à l'extrémité antérieure se visse un fil de platine disposé en anse ou en olive sur une sphère de porcelaine, ou autrement, selon le but qu'on se propose. Un tube isolant qu'ils traversent marque toute la portion qu'on ne veut pas mettre en contact avec les tissus. Le fil de platine disposé en anse peut couper quand on lui communique un mouvement de scie, être passé sous forme de séton, etc. — *Galvanocaustique chimique.* Application de l'électricité à diverses opérations chirurgicales, dont Clavel (1837) a donné la première indication à propos d'un anévrysme heureusement modifié par l'emploi du courant de la pile; mais c'est Ciniselli (de Crémone) qui a fait de la *galvanocaustique chimique* une méthode bien définie, en a saisi le mécanisme et la portée, et en a réglé les procédés. Lorsqu'un corps imparfaitement conducteur, se trouvant d'ailleurs dans des conditions de cohésion qui facilitent sa décomposition, est placé dans le circuit d'une pile de tension suffisante, ce corps est décomposé : l'acide se porte à l'extrémité libre de l'électrode positive, l'alcali à l'extrémité libre de l'électrode négative. Lorsqu'elles ne peuvent attaquer les électrodes et que le corps interposé est de la matière organisée, les acides et les alcalis naissants agissent sur les tissus à la manière des caustiques potentiels, et déterminent l'apparition d'une escarre exactement limitée au niveau des points de contact des électrodes. Ce phénomène tout physique de décomposition se produit également bien sur les corps organisés morts ou vivants et sur les corps bruts. On a donc là un moyen d'effectuer, sans intervention de la chaleur, des cautérisations semblables à celles qui sont déterminées par l'action des acides et des alcalis, cautérisations dont l'activité se règle facilement en dotant le courant dont on fait usage des qualités voulues de quantité et de tension. La production des escarres se faisant à froid et étant exactement limitée aux points de contact des électrodes, toutes les régions accessibles à une sonde ou à un stylet peuvent être aisément cautérisées sans crainte de léser les parties voisines. L'escarre du pôle positif est comparable à celles que produisent les acides et le feu; l'escarre produite au pôle négatif à celles que produisent les alcalis. Aux différences que présentent les escarres des deux pôles correspondent des caractères différents dans les cicatrices qui succèdent à la chute de ces escarres. Les cicatrices du pôle positif étant dures et rétractiles, les cicatrices de l'autre sont molles, minces et pas ou peu rétractiles. L'importance de la galvanocaustique produite par le pôle négatif tient surtout à la facilité qu'elle donne de pratiquer des cautérisations alcalines dans des conditions où celles-ci étaient entièrement impraticables. L'une des électrodes étant employée à cautériser, l'autre ne sert ordinairement qu'à fermer le circuit. Pour éviter une cautérisation inutile au niveau de ce dernier, on le fera aboutir à une compresse mouillée ou à un disque d'agaric humide recouvrant la région sur laquelle on l'applique. On a employé la galvanocaustique chimique pour détruire des tumeurs, des polypes naso-pharyngiens, etc. L'idée d'agir sur l'urètre au moyen du galvanisme a été émise par Crusell (de Saint-Pétersbourg) (1841), puis par Wertheimber, pour, à l'aide de l'électrode négative, résoudre les engorgements péri-urétraux. Les piles employées dans ces essais étaient insuffisantes pour opérer une perte de substance (Leroy d'Étiolles, 1852). Tripier et Mallez ont le mérite d'avoir rendu efficace la méthode opératoire. Ils se servent d'une pile composée de 18 couples de dimension moyenne, au protosulfate de mercure. Une pile de 15 à 18 couples de Daniell conviendrait également, ainsi que la batterie portative de Gaiffe au chlorure d'argent. L'électrode urétrale ou bougie galvanocaustique consiste en un mandrin dont l'extrémité ferme, comme un embout, l'ouverture d'une sonde de gomme destinée à protéger les parties sur lesquelles ne doit pas porter la cautérisation. Lorsque son extrémité est amenée contre la face antérieure du rétrécissement, le circuit étant fermé, il survient une sensation de cuisson qui, faible dès le début, diminue encore à mesure que se forme l'escarre. On pousse alors légèrement le mandrin, cautérisant ainsi à la fois d'avant en arrière et latéralement. En poussant de temps en temps la sonde sur le mandrin, de façon à n'en laisser saillir qu'une faible partie, on limite à volonté la durée et par suite la profondeur de la cautérisation latérale, celle d'avant en arrière continuant sans interruption. Enfin, quand l'obstacle est détruit, la sonde passe sans difficulté par-dessus le renflement terminal du mandrin ou olive du cautère. On obtient ainsi la destruction des rétrécissements et leur guérison sans causer les complications consécutives à leur incision, etc.; seulement, au lieu d'utiliser les propriétés calorifiques de la pile, on utilise les propriétés chimiques du courant continu direct à l'aide de piles d'une grande tension (V. COURANT) dont l'instrument cautérisateur représente le pôle négatif, pendant que le pôle positif est appliqué sur une autre partie du corps. On opère ici à l'aide d'une action caustique d'*ordre chimique* (et non *calorifique*) lente et régulière, d'origine *voltaïque* et non *galvanique*. La bougie galvanocaustique est en communication avec une pile portative (modèle Gaiffe) au chlorure d'argent de 36 éléments, dont 24 environ sont utilisés. La douleur se fait toujours sentir à la cuisse, où se fixe le pôle positif, et est nulle ou insignifiante dans l'urètre, c'est-à-dire au point d'action du pôle négatif. Il n'y a pas d'hémorragie le plus souvent. Une bougie de gomme ordinaire est introduite immédiatement après l'opération jusque sur le point qui vient d'être soumis à l'action du caustique. Ordinairement une séance de quinze ou dix-huit minutes suffit et provoque moins de fièvre qu'une simple exploration urétrale. Immédiatement après l'opération, les malades peuvent aller à pied prendre un bain ou se livrer à leurs occupations habituelles. Tout le traitement est terminé par l'opération même. L'élargissement de l'urètre n'est pas ordinairement, aussitôt après l'opération, ce qu'il doit se montrer huit ou quinze jours plus tard. Au lieu de diminuer, le calibre de l'urètre augmente pendant quelque temps. Ce phénomène paraît devoir être rattaché à la résolution des engorgements péri-urétraux situés dans la sphère d'action de l'électrode négative. V. URÉTROTOMIE.

**GALVANOCAUTÈRE.** s. m. V. GALVANOCAUSTIQUES (*Instruments*).

**GALVANO-FARADISATION.** s. f. Application de l'électricité consistant dans l'emploi simultané des courants faradiques et des courants galvaniques; on y arrive en introduisant la bobine induite dans le circuit du courant galvanique. Ce procédé a l'avantage de faire contracter les muscles fortement, pendant qu'une quantité d'électricité, variable à

volonté, traverse le segment du corps soumis à l'électrisation; la sensation éprouvée au niveau des électrodes est celle que produit le courant faradique, mais avec quelque chose de plus profond.

**GALVANO-MAGNÉTISME.** s. m. Ensemble des phénomènes dans lesquels des effets *magnétiques* sont produits par le moyen du *galvanisme*.

**GALVANOMÈTRE.** s. m. [*galvanometrum*, de *Galvani*, et de μέτρον, mesure; angl. *galvanometer*, it. *galvanometro*]. Appareil destiné à constater l'existence et à déterminer la direction d'un courant électrique : il est fondé sur l'expérience d'Œrstedt, qui montre qu'un courant, voisin d'une aiguille aimantée, en détermine la déviation; et sur la loi d'Ampère, en vertu de laquelle cette aiguille prend toujours une position perpendiculaire à celle du courant, de manière que le pôle austral de l'aiguille soit à gauche du courant, et, par suite, de l'observateur : le galvanomètre le plus simple consisterait donc en une aiguille aimantée mobile au-dessus d'un fil conducteur; la déviation de l'aiguille et le sens dans lequel elle se fait indiquent l'existence d'un courant et sa direction. Toutefois cette déviation est à peine appréciable pour les courants peu intenses, parce que l'action magnétique de la terre tend à ramener l'aiguille aimantée dans sa position d'équilibre, qui est celle du méridien magnétique : aussi a-t-on d'abord augmenté l'action du courant en multipliant les circuits du fil autour de l'aiguille (Schweigger), ce qui constitue le *multiplicateur*; puis on a diminué l'influence de la terre au moyen d'un *système astatique* composé de deux aiguilles aimantées, assujetties parallèlement l'une au-dessus de l'autre à l'aide d'une tige de cuivre, de façon que leurs pôles contraires se correspondent (Nobili) : les actions exercées par la terre sur ces pôles se neutraliseraient complètement si les aiguilles étaient également grandes et aimantées, mais l'astaticité absolue, si même elle était possible, aurait l'inconvénient de dévier totalement l'aiguille sous l'influence du moindre courant, et de l'empêcher d'être ramenée dans le méridien magnétique par l'action de la terre : il est donc important que celle-ci soit

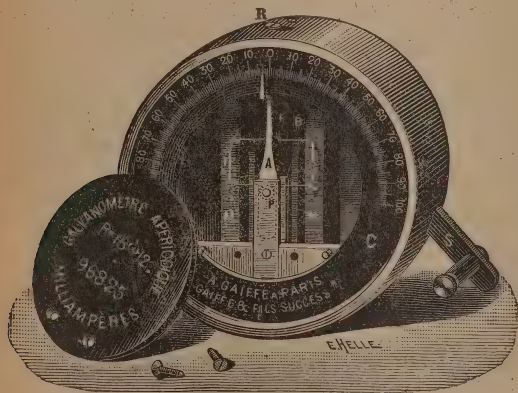



Fig. 321. — *Galvanomètre* de Gaiffe.

diminuée, mais non supprimée, ce qu'on obtient en laissant à l'une des aiguilles une aimantation un peu plus forte qu'à l'autre. Le galvanomètre ordinaire est composé de deux aiguilles aimantées, suspendues à un fil de cocon de ver à soie, lequel est soutenu supérieurement par un bouton, qui permet de le faire monter ou descendre; et d'un cadre d'ivoire sur lequel est entouré le fil traversé par le courant, dont les extrémités aboutissent à deux bornes métalliques, pour être mises en rapport avec les sources du courant : sur le cadre est placé un cercle divisé en degrés, qui permet de lire les déviations de la pointe de l'aiguille supérieure, correspondant à la direction et à l'intensité du courant. — *Galvanomètre apériodique* (fig. 321). Galvanomètre dans lequel l'aiguille se fixe immédiatement sans qu'il y ait de période d'oscillation; ici c'est le conducteur qui est mobile au voisinage d'un aimant, et, quand on fait passer un courant galvanique dans ce conducteur, il se déplace de telle sorte que la gauche du courant soit tournée vers le pôle austral de l'aimant. Les galvanomètres employés en médecine sont des galvanomètres apériodiques; ils doivent de plus avoir une résistance intérieure aussi faible que possible et pouvoir fonctionner aussi bien dans un plan horizontal que dans un plan vertical. Ils sont gradués en milliampères, d'où le nom de *milliampèremètre* qu'on leur donne.

**GALVANOPLASTIE.** s. f. [de πλάσσειν, former; all. *Galvanoplastik*, angl. *galvanoplastics*, it. *galvanoplastica*]. Opération par laquelle on fait déposer sur un objet une couche de métal, précipitée de sa solution saline à l'aide d'un courant électrique.

**GALVANO-PUNCTURE.** s. f. V. ÉLECTRO-PUNCTURE.

**GALVANOSCOPIE.** s. f. [de *Galvani*, et σκοπεῖν, examiner]. Méthode d'expérimentation physiologique fondée sur l'emploi de l'électricité galvanique.

**GALVANOSCOPIQUE.** adj. Qui a rapport à la galvanoscopie. — *Contraction galvanoscopique*. Contraction musculaire produite expérimentalement par l'action du galvanisme. — *Patte galvanoscopique*. Patte de grenouille qu'on a séparée du tronc, en y laissant adhérer la plus grande étendue possible du nerf sciatique, en vue d'étudier l'action du courant sur les muscles.

**GALVANOTHÉRAPIE.** s. f. V. ÉLECTROTHÉRAPIE.

**GALVANOTROPISME.** s. m. [de *Galvani*, et τρέπειν, tourner]. Une des propriétés fondamentales du protoplasma, en vertu de laquelle il réagit sous l'influence de la galvanisation.

**GAMARDE** (France, Landes). *Eau sulfureuse* (sulfure de sodium), froide. Boisson.

**GAMASE.** s. m. [*Gamasus*, Latreille]. Genre d'acariens de la famille des gamasides, caractérisé surtout par des téguments coriaces. Les gamases sont inoffensifs pour l'homme.

**GAMBIER** ou **GAMBIR.** s. m. V. CACHOU et KINO.

**GAMBODIQUE.** adj. — *Acide gambodique* ($C^{120}H^{35}O^{24}$). Résine jaune, inodore, insipide, soluble dans l'alcool et l'éther, constituant la majeure partie de la *gomme-gutte*.

**GAMÈTE.** s. m. Nom donné aux cellules qui contribuent à la formation de l'œuf dans quelques classes de champignons et de protozoaires.

**GAMME.** s. f. Série des sons ou *notes*, au nombre de sept, qui occupent l'intervalle connu sous le nom d'*octave*. — *Gamme chromatique*. Succession des tons d'une même couleur, formant une série de nuances plus ou moins voisines de cette couleur.

**GAMOMANIE** et non **GAMÉNOMANIE.** s. f. [de γάμος, mariage, et μανία, manie]. Forme d'aliénation caractérisée par une manomanie du mariage, portant les malades à faire les démarches les plus extravagantes dans ce but. Elle est distincte de l'érotomanie et du satyriasis, et a été observée sur des individus dont les organes sexuels imparfaitement conformés faisaient supposer l'absence de tout désir vénérien (Legrand du Saulle).

**GANDESA** (Espagne, Tarragone). *Eaux sulfureuses*, chaudes.

**GANGLIFORME.** adj. Qui a la forme d'un ganglion. — *Plexus gangliforme*. V. PNEUMOGASTRIQUE.

**GANGLIITE.** s. f. [all. *Ganglienentzündung*]. Inflammation des ganglions lymphatiques. On dit plutôt *adénite*,

**GANGLIOMA.** s. m. [de *ganglion*, et de la terminaison *oma* ou *ome*, souvent adoptée pour exprimer qu'un mot désigne une tumeur]. Tumeur, et particulièrement épithélioma, des ganglions lymphatiques. Cet épithélioma est ordinairement consécutif à celui de l'organe dont le ganglion reçoit les lymphatiques. Le ganglioma est une tumeur maligne, récidivant sur place ou ailleurs, c'est le premier stade de généralisation d'une tumeur épithéliale. Il est semblable à la tumeur qui lui a donné naissance. Mais si l'engorgement des ganglions correspondants est la règle dans les cancers épithéliaux, ces adénopathies ne sont pas nécessairement dues à l'envahissement du ganglion par le cancer; en effet, l'examen histologique montre qu'ils peuvent ou bien être simplement en état de suractivité fonctionnelle, ou présenter différents types d'inflammation (inflammation simple due à l'infection partie de la tumeur ulcérée, inflammation spécifique due à la tuberculose surajoutée) ou enfin être atteints de cancer. Enfin les adénopathies à distance sont encore moins souvent cancéreuses (Soupault et Labbé).

**GANGLION.** s. m. [*ganglion*, γάγγλιον, all. et angl. *ganglion*, it. et esp. *ganglio*]. En anatomie, petit corps de forme, de grosseur, de structure variables, dont on distingue deux sortes : les ganglions *lymphatiques*, qui se trouvent sur le trajet des vaisseaux lymphatiques (V. LYMPHATIQUE) ; les *ganglions nerveux*, dont les uns sont situés sur le trajet des racines postérieures de la moelle épinière [V. INTERVERTÉBRAL (*Ganglion*)], les autres appartiennent au nerf grand sympathique (V. SYMPATHIQUE). — *Ganglion d'Andersch.* V. GLOSSO-PHARYNGIEN. — *Ganglion d'Arnold.* V. OTIQUE. — *Ganglion de Bidder, de Ludwig, de Remak.* V. CARDIAQUE. — *Ganglion cardiaque.* V. CARDIAQUE. — *Ganglion carotidien* ou *caverneux.* Petit ganglion nerveux gris rougeâtre, situé dans les sinus caverneux, en dehors de la carotide interne, donnant des filets aux nerfs oculo-moteur externe et ophtalmique, et communiquant avec les filets ascendants du ganglion cervical supérieur. — *Ganglion cervical.* V. CERVICAL. — *Ganglion ciliaire.* V. CILIAIRE (*Muscle*). — *Ganglion d'Ehrenritter* ou *jugulaire*, V. PNEUMOGASTRIQUE. — *Ganglion de Gasser.* V. TRIJUMEAU. — *Ganglion gastroépiploïque.* V. GASTROÉPIPLOÏQUE. — *Ganglion géniculé.* V. FACIAL. — *Ganglion induré.* V. SYPHILIS. — *Ganglions inférieurs du cerveau* (Gall). Les couches optiques. — *Ganglion lenticulaire.* V. LENTICULAIRE. — *Ganglion de Meckel.* V. SPHÉNO-PALATIN. — *Ganglion mésentérique.* V. MÉSENTÉRIQUE. — *Ganglion naso-palatin.* V. NASO-PALATIN. — *Ganglion olivaire.* V. PNEUMOGASTRIQUE. — *Ganglion ophtalmique.* V. OPHTALMIQUE. — *Ganglion otique.* V. OTIQUE. — *Ganglion plexiforme.* V. PLEXIFORME. — *Ganglion semi-lunaire.* V. SOLAIRE (*Plexus*). — *Ganglion solaire.* V. SOLAIRE. — *Ganglion sous-maxillaire.* V. SPHÉNO-PALATIN. — *Ganglion sphénoïdal.* V. SPHÉNO-PALATIN. — *Ganglion sphéno-palatin.* V. SPHÉNO-PALATIN. — *Ganglion strumeux.* V. STRUMEUX. — *Ganglions supérieurs.* Les corps striés. — *Ganglion de Wrisberg.* V. CARDIAQUE. ‖ En pathologie, *ganglion* [*kyste synovial folliculaire*; all. *Schnenbalg, Ueberbein*], petite tumeur globuleuse, peu mobile, dure, fluctuante, indolente, développée sur le trajet des tendons, sans changement de couleur à la peau, déterminant seulement une difformité et de la gêne dans les mouvements, et observée principalement autour des articulations du pied et de la main. Ces tumeurs, formées par un liquide albumineux renfermé dans une paroi solide, sont de véritables hydropisies des membranes synoviales, qui reconnaissent pour cause une contusion, une entorse, une tension excessive du tendon, ou une affection rhumatismale ou arthritique. Elles résultent de l'oblitération des follicules synoviaux, et ont par conséquent une origine articulaire. Divers procédés de traitement ont été proposés : l'écrasement du kyste, fait avec les deux pouces et suivi d'une légère compression, de façon à répandre le liquide dans le tissu cellulaire, où il se résorbe, est inoffensif, mais il expose aux récidives ; celles-ci sont évitées par la ponction sous-cutanée, combinée aux injections de teinture d'iode, et mieux encore par l'incision sous-cutanée du kyste accompagnée de scarifications de sa surface interne (Richet, Gosselin). Actuellement, l'extirpation totale de la poche après ligature de son pédicule constitue le traitement de choix, il est complètement inoffensif à condition d'observer les précautions antiseptiques minutieuses, indispensables dans toute opération portant sur une articulation. — *Ganglion crépitant d'Acrel.* Nom donné parfois aux kystes à grains riziformes, décrits pour la première fois par Olav Acrel (de Stockholm). — *Ganglion périosté.* Nom donné par Riedinger (1887) à certaines formes de *périostite albumineuse*.

**GANGLIONITE.** s. f. Mauvais mot. V. GANGLIITE.

**GANGLIONNAIRE.** adj. [it. *ganglionare*, esp. *ganglionar*]. Se dit de ce qui concerne les *ganglions lymphatiques* et *nerveux*. — *Cellules, corpuscules, globules ganglionnaires.* V. NERF et NERVEUX. — *Fièvre ganglionnaire* [all. *Drüsenfieber*]. État morbide caractérisé principalement par l'élévation de la température et l'engorgement des ganglions du cou. Cette maladie, décrite pour la première fois par E. Pfeiffer en 1889, se rencontre surtout dans la première enfance, à l'époque de la dentition, mais aussi plus tard et même, bien que rarement, chez les adultes. Le début est en général brusque et l'élévation de la température soudaine ; en même temps apparaît un peu de dysphagie, de la rougeur de la gorge, et au bout de deux ou trois jours une tuméfaction de l'angle interne de la mâchoire; à ce moment tout mal de gorge a disparu ; néanmoins l'adénopathie persiste et ne se résout qu'avec lenteur. La guérison complète est la règle. Il semble que la cause de cette maladie soit une infection à point de départ buccal ou pharyngé, s'étant arrêtée au niveau des ganglions en y provoquant une réaction marquée. Il ne s'agit donc pas d'une entité morbide spécifique, mais d'un état pathologique qui emprunte ses caractères particuliers au terrain sur lequel il évolue ; on connaît en effet la susceptibilité du système lymphatique chez les enfants et avec quelle abondance il réagit parfois à la moindre cause morbide. Le traitement consistera principalement dans l'antisepsie de la cavité bucco-pharyngée, et l'administration de sulfate de quinine en cas d'élévation thermique intense. — *Système ganglionnaire.* Le nerf grand sympathique, considéré comme un ensemble de ganglions reliés par de longs filets de jonction. — *Tissu ganglionnaire.* V. LYMPHATIQUE et NERVEUX.

**GANGRÈNE.** s. f. [*gangræna*, γάγγραινα, de γράω, je consume; all. *Gangräne, Brand*, angl. *mortification, gangrene*, it. *gangrena, cancrena*, esp. *gangrena*]. Extinction de toute action organique dans une partie du corps, avec réaction de la puissance vitale dans les parties contiguës : c'est une mort locale. Lorsque la partie gangrenée est engorgée de liquide, la *gangrène* est dite *humide* ; quand cette partie, au lieu de se pénétrer de liquides, se dessèche, la *gangrène* est *sèche*. On réserve parfois le nom de *sphacèle* à la *gangrène* qui attaque toute l'épaisseur d'un membre ou d'un organe composé de plusieurs tissus. La gangrène peut être produite par des causes nombreuses, qu'on peut ranger en plusieurs groupes : 1° destruction immédiate, directe, de l'activité des éléments anatomiques par une action chimique ou physique (cautérisation, brûlure, froidure, contusion, compression) ; 2° interruption de la circulation artérielle, veineuse ou capillaire : la gangrène suit rarement l'arrêt de la circulation veineuse

par ligature isolée de grosses veines ou par compression circulaire d'un membre ; elle succède souvent aux entraves apportées à la circulation artérielle par une embolie, par une thrombose consécutive à l'artérite chronique avec infiltration athéromateuse et calcaire, par la ligature, les plaies, les déchirures des artères ; enfin on a invoqué encore comme cause de gangrène l'oblitération d'un certain nombre de capillaires dans le cours d'une inflammation intense, surtout chez un individu débilité, ou dans une partie qui, en raison de sa structure, ne peut se distendre ; 3° lésion du système nerveux, dont l'action est encore mal élucidée ; 4° certaines intoxications (ergotisme) ; 5° certaines infections, en particulier par des microbes anaérobies, dont l'action est facilitée par toutes les causes de déchéance de l'organisme (diabète, albuminurie, fièvres graves). Le rôle des microbes dans la genèse de la gangrène est variable suivant la cause qui l'a produite ; mais quelle que soit cette cause, chaque fois qu'il y a putréfaction, il y a processus microbien. Les microbes qui sont capables de produire la gangrène sont nombreux, et il n'y en a pas de spécifique ; la plupart sont anaérobies, tels le *Vibrion septique* de Pasteur, le *Bacillus perfringens* (Veillon et Zuber) ou *Bacillus phlegmones emphysematosæ* (E. Fränkel), le *Bacillus ramosus*, le *Bacillus serpens*, *Bacillus funduliformis* ou *thetoïdes*, le *Staphylococcus parvulus*, etc. (Veillon) ; ordinairement ces différentes espèces sont associées au nombre de deux ou trois ; quelquefois il y a en même temps des espèces aérobies, en particulier le streptocoque. Pourtant il semble bien que, dans certains cas, la gangrène puisse être due uniquement à des espèces aérobies ou du moins facultativement anaérobies et aérobies, comme certains streptocoques ou certains cocci. Les phénomènes précurseurs de la gangrène varient avec ses causes : quant aux symptômes qui lui sont propres, ils sont locaux et généraux. Localement, on observe des modifications dans la couleur, la consistance, le volume, la température, la sensibilité et la motilité des parties, modifications qui constituent la période d'escarrification, de formation des escarres. Souvent, au début, on voit apparaître une vésicule, une phlyctène. La couleur varie suivant la cause de la mortification et les différents tissus : tantôt ils sont pâles, livides, tantôt grisâtres, puis bruns et entièrement noirs ; le cerveau est verdâtre, les muscles sont violacés, l'intestin a une teinte feuille morte, etc. La consistance et le volume sont également variables : dans la *gangrène humide*, les tissus sont tuméfiés, infiltrés de sérosité, pâteux, et tendent à la putréfaction ; dans la *gangrène sèche*, ils sont durs, racornis, desséchés, non putréfiés. Les parties frappées de gangrène ont une température inférieure à celle du reste du corps. Elles sont dépourvues de sensibilité ; mais si elles ne sont pas sensibles à la pression, à la piqûre, à la brûlure, etc., elles sont souvent, surtout dans le cas d'oblitération d'une artère, le siège d'une douleur spontanée plus ou moins intense. On observe aussi des troubles de la motilité, qui peuvent aller jusqu'à la paralysie. Enfin ces parties exhalent une odeur fétide, de putréfaction, surtout dans la gangrène humide. Lorsque l'escarre est formée, commence la deuxième période, celle d'élimination, caractérisée par l'inflammation des parties voisines, suivie d'une suppuration plus ou moins abondante, qui, détruisant les tissus et les vaisseaux au moyen desquels ces parties communiquaient avec l'escarre, trace autour de celle-ci un sillon de plus en plus profond ; il en résulte que l'escarre se détache et tombe au bout de douze à quinze jours après le début des accidents, en laissant à découvert une plaie simple, dont la réparation constitue la troisième et dernière période de la maladie. Les symptômes généraux consistent tantôt en une réaction fébrile plus ou moins vive au moment de la chute des escarres, tantôt dans des phénomènes d'adynamie et de collapsus qu'on observe surtout dans la gangrène humide, la plus fréquente, et qui résultent du passage vers le sang des produits microbiens formés au niveau de la partie malade. L'apparition de la gangrène peut souvent être prévenue par un traitement prophylactique, consistant à favoriser la régularité de la circulation d'un membre par une position élevée, par des applications de topiques chauds ; à remédier à la compression en veillant à l'application des bandages, en changeant fréquemment la position du malade, en faisant usage de matelas d'eau, de coussins à air, de lotions aromatiques, etc. Le traitement général a une grande importance : les phénomènes d'adynamie et de septicémie étant les plus fréquents, c'est aux agents toniques, excitants, antiseptiques, qu'il faut avoir recours (vin, alcool, quinquina), tandis que les antiphlogistiques s'adressent seulement aux cas, beaucoup plus rares, où la réaction est trop vive. Localement, la première indication est d'arrêter l'extension du mal : on y parvient quelquefois en faisant disparaître la cause, en cessant une compression excessive ou inopportune, en débridant une partie enflammée et inextensible, etc. ; les autres moyens proposés, tels que la cautérisation sur les limites des parties atteintes, les bains d'oxygène, sont ordinairement impuissants ; il faut alors se contenter d'enrayer le processus de putréfaction par l'application de pansements antiseptiques. Si la gangrène est très profonde, l'élimination des escarres lente à se faire, l'odeur fétide, si enfin les parties mortifiées sont limitées, on pourra les exciser ; en tout cas, on les recouvre soit de poudres aromatiques, ou de charbon, de quinquina, soit de liquides désinfectants, solution de coaltar, d'acide phénique, de permanganate de potasse, d'alun, eau chlorurée, eau oxygénée neutralisée, etc. ; après la chute des escarres, la plaie est traitée comme toute plaie qui suppure. Si, quoique la gangrène soit limitée, il ne reste aucun espoir de conserver le membre, on en attendra l'élimination spontanée et successive en l'embaumant, le momifiant pour ainsi dire par les désinfectants. Lorsque l'épuisement général, l'abondance et la fétidité de la suppuration forcent à amputer, il faut opérer beaucoup plus haut que ne semble l'indiquer la conservation de la chaleur et de la circulation superficielle. L'amputation immédiate est indiquée dans la gangrène septicémique. Au contraire, l'intervention est proscrite dans les gangrènes spontanées, par embolie ou thrombose, et dans la gangrène diabétique. — *Gangrène bénigne des paupières* (Roger et Weil). Affection caractérisée par un œdème considérable des paupières avec formation de placards gangreneux et se terminant par la guérison ; elle est due à un microcoque facultativement anaérobie. — *Gangrène de la bouche*. V. Noma. — *Gangrène diphtéritique*. Gangrène superficielle de la peau ou des muqueuses, dans laquelle la couche mortifiée a été confondue à tort avec les pseudo-membranes diphtéritiques. — *Gangrène foudroyante, spontanée des organes génitaux* (Fournier). Affection caractérisée par un début brusque, l'apparition sur la verge d'un placard rouge entouré d'une zone œdémateuse, puis de plaques de gangrène ; pendant ce temps évoluent des symptômes généraux graves, frissons, fièvre, adynamie. En général les lésions se limitent bientôt, les escarres formées tombent, et la guérison survient ; pourtant la mort a été signalée (Roger). D'après les examens d'Emery, cette gangrène serait due au streptocoque. — *Gangrène gazeuse*. Inflammation diffuse du tissu cellulaire accompagnée de mortification des tissus et de production de gaz, due en général au vibrion septique de Pasteur, mais souvent aussi à d'autres microbes, tels que le *Bacillus pseudo-œdematis maligni* de San Felice, le *Bacillus perfringens* de Veillon et Zuber qui est identique au *Bacillus phlegmones emphy-*

*sematosæ* de E. Fränkel, et au *Bacillus aerogenes capsulatus* de Welch et Nuttal. — *Gangrène glycoémique*. V. GLYCOÉMIQUE. — *Gangrène d'hôpital*. V. POURRITURE *d'hôpital*. — *Gangrène moléculaire*. L'ulcération. — *Gangrène du poumon*. Mortification du tissu pulmonaire avec fermentation putride des tissus mortifiés. La cause première de la gangrène est l'arrivée dans le parenchyme pulmonaire de microbes saprogènes; les microorganismes capables de provoquer ce processus sont nombreux, on en a décrit de différentes espèces, tels le *leptothrix pulmonaris* (Leyden et Jaffé), le *Monas lens* et le *Cercomonas* (Kannenberg), et surtout le *Proteus vulgaris*, le streptocoque, le staphylocoque doré, le tétragène. Aujourd'hui on admet que les espèces aérobies sont en général incapables de produire seules ce processus, et en les recherchant par une technique appropriée, on a toujours rencontré seules ou associées aux précédentes des espèces anaérobies (Guillemot); ces espèces sont d'ailleurs identiques à celles indiquées plus haut comme causes de gangrène. La pénétration de ces microbes peut se faire soit par continuité en suivant la voie trachéo-bronchique, soit par contiguïté (ouverture d'un foyer gangreneux voisin dans le poumon), soit par embolie septique (l'embolie simple produit l'infarctus et non la gangrène). Mais en dehors des cas où les produits gangreneux sont apportés tout formés dans le poumon, la gangrène demande pour se développer le concours de circonstances adjuvantes; celles-ci sont soit locales (pneumonie, broncho-pneumonie, tuberculose pulmonaire, dilatation des bronches, etc.), soit générales (diabète, alcoolisme, convalescence des fièvres graves, urémie, cachexies, etc.). Le plus souvent la gangrène est circonscrite; elle se présente alors sous l'aspect de foyers uniques ou multiples, dont chacun parcourt trois phases décrites par Laënnec, escarre gangreneuse, sphacèle déliquescent, cavernes gangreneuses (V. CAVERNES *pulmonaires*). Le foyer s'ouvre le plus souvent dans les bronches, et se vide ainsi au dehors; plus rarement il communique avec la plèvre, ou même évolue sous la peau, le diaphragme ou l'œsophage. La forme diffuse est plus rare; elle atteint tout un lobe ou même tout un poumon dont le tissu devient humide, verdâtre, laissant échapper à la coupe un liquide sanieux et fétide. Cliniquement, la maladie débute en général brusquement par un point de côté très violent, accompagnée de dyspnée, de toux, d'une fièvre élevée, et dès les premiers jours d'un abattement remarquable; puis apparaissent les signes de condensation du parenchyme dans une partie du poumon; mais le diagnostic n'est possible que quand le foyer ouvert dans les bronches donne lieu à l'expectoration caractéristique, ou tout au moins est assez rapproché de la bouche pour communiquer à l'haleine une fétidité particulière. Cette odeur est extrêmement pénétrante et permet le diagnostic dès l'entrée dans la salle où est le malade. L'expectoration se divise en trois couches dont la profonde est formée de masses puriformes, contenant les bouchons de Dittrich (V. DITTRICH), de débris de parenchyme pulmonaire dépourvus de fibres élastiques (Traube), et de nombreux microbes, tandis que la couche moyenne est formée de sérosité transparente et la couche superficielle, recouverte de mousse spumeuse, renferme des masses verdâtres muco-purulentes. Les signes physiques perçus à l'examen de la poitrine révèlent l'existence d'une caverne pulmonaire. Les signes généraux sont toujours graves, et la mort arrive généralement rapidement, ordinairement vers la fin de la deuxième semaine; plus rarement la maladie est subaiguë ou même chronique. A côté de cette forme, appelée forme pneumonique, on décrit une forme pleurétique, une forme bronchitique, survenant dans le cours de certaines bronchectasies chroniques, une forme embolique, et une forme par propagation. Le traitement consistera en inhalations de vapeurs antiseptiques ou d'oxygène; on se trouvera bien souvent de faire prendre à l'intérieur de l'hyposulfite de soude; enfin, chaque fois qu'il sera possible, on devra songer au traitement chirurgical, qui consistera soit en injections de substances antiseptiques dans le foyer gangreneux, soit dans la pneumotomie suivie de nettoyage et de drainage de la cavité. — *Gangrène scorbutique des gencives*. V. FÉGARITE. — *Gangrène sénile, sèche, spontanée*, ou *par artérite*. Mortification des orteils, du pied ou même de tout un membre, qui s'observe surtout chez les vieillards, le plus souvent par suite de formation de caillots marchant des extrémités des artères vers leur tronc. Quand elle ne s'étend pas à tout le membre, les parties gangrenées se détachent, et la guérison survient. D'autres fois elle remonte vers le tronc et amène la mort. Elle débute par des douleurs lancinantes, suivies de la coloration noirâtre de la peau. On emploie, à l'intérieur, l'opium, le chloral, pour calmer la douleur; localement, les frictions excitantes, aromatiques. L'électricité, les bains d'oxygène, ont donné quelques succès. — *Gangrène symétrique des extrémités*. V. RAYNAUD (*Maladie de*).

**GANGRENEUX, EUSE.** adj. [all. *brandicht, brandig*]. Qui a rapport à la gangrène, qui en a le caractère. — *Angine gangreneuse*. V. ANGINE. — *Érysipèle gangreneux*. V. ÉRYSIPÈLE.

**GANGUE.** s. f. [all. *Gangart*, angl. *gangue*, esp. *ganga*]. En anatomie, substance *amorphe*, intercellulaire, dans laquelle sont plongés des éléments anatomiques ou un organe particulier.

**GANJA.** s. m. V. BANG.

**GANT.** s. m. — *Gant de Notre-Dame*. V. ANCOLIE.

**GANTELÉE.** s. f. V. DIGITALE.

**GANTELET.** s. m. [*chirotheca*, all. *Handschuh*]. Bandage qui enveloppe la main et les doigts comme un gant. On fait le *gantelet entier* avec une bande à un seul globe, de 12 mètres de long et de 3 centimètres de large. On fixe le chef par deux circulaires autour du poignet, on conduit la bande sur le dos de la main, puis entre le pouce et l'indicateur, pour embrasser de dehors en dedans la base de ce doigt, qu'on entoure par des doloires jusqu'au bout; on redescend sur le dos de la main, on fait un circulaire autour du poignet; on recouvre de même successivement chacun des autres doigts, et l'on finit par des circulaires. Le *demi-gantelet* diffère du précédent en ce qu'on fait un seul tour à la base de chaque doigt.

**GARANCE.** s. f. [*Rubia tinctorum*, L., ἐρυθρόδανον, all. *Krapp*, *Färberröthe*, angl. *madder*, it. *robbia*, esp. *rubia*]. Plante (rubiacées, J.) dont la racine, réputée astringente, tonique et diurétique, était une des cinq racines apéritives. Elle colore en rouge les os des animaux auxquels on en fait prendre, ce qui a permis d'étudier l'accroissement excentrique du tissu osseux. Inusitée en médecine, elle est employée en teinture, à cause des principes colorants qu'elle renferme : *alizarine*, *purpurine*, *pseudo purpurine*, *rubian*, *acide rubérythrique*, *xanthopurpurine*.

**GARANCINE.** s. f. Le rouge de garance. V. ROUGE.

**GARAPATTE.** s. m. [*Ixodes Nigua*, Guér.]. Acarien du genre ixode, long de 5 millimètres, ovale, déprimé en avant, crénelé en arrière, rugueux sur le dos, qui est commun au Brésil, et qui détermine une douleur cuisante en introduisant son rostre dans les chairs.

**GARCINIA.** s. m. Genre de plantes guttifères, dont une espèce, le *Garcinia Morella*, Desr., fournit la véritable *gomme-gutte*. Le *Garcinia Cambogia*, Desr., fournit une gomme-gutte de qualité inférieure. — *Garcinia Mangostana*, L. V. MANGOUSTAN.

**GARDE-MALADE.** s. f. et m. Personne placée près

d'un malade pour veiller à la satisfaction de ses besoins, à l'administration des médicaments et des soins nécessaires.

**GARDE-ROBE.** s. f. Nom vulgaire de la *santoline*. || Communément, la défécation ou ses produits.

**GARDONE-RIVIERA** (Italie, Brescia). *Station d'hiver*, sur le lac de Garde; température douce, égale; humidité modérée. Indications : affections des organes respiratoires, en particulier du larynx.

**GARENGEOT** (chirurgien français, 1688-1759). — *Clef de Garengeot*. V. Clef.

**GARGARISME.** s. m. [*gargarisma*, γαργάρισμα, de γαργαρίζειν, se laver la bouche; all. *Gurgelmittel*, angl. *gargarism*, it. et esp. *gargarismo*]. Liquide qu'on met en contact avec toute la membrane muqueuse gutturale, en le promenant dans l'arrière-bouche, et l'agitant en tous sens par la contraction des muscles des joues et par l'action de l'air que l'on fait sortir du larynx; on le rejette ensuite sans en rien avaler. Les gargarismes sont employés dans les maladies de la bouche, de l'arrière-bouche, de l'isthme du gosier, du voile du palais et du pharynx; ils sont composés d'une solution saline ou d'une infusion de plantes, édulcorée avec un mellite ou un sirop simple ou composé, et peuvent être adoucissants, rafraîchissants, astringents, stimulants, suivant les indications. — *Gargarisme acidulé*. On le prépare en mêlant : vinaigre, 25 gr.; mellite simple, 30 gr.; décoction d'orge, 200 gr. — *Gargarisme adoucissant*. On ajoute mellite simple, 30 gr., dans 200 gr. de décoction de racine de guimauve. — *Gargarisme antiscorbutique*. On fait infuser pendant une heure dans eau bouillante, 250 gr., espèces amères, 5 gr., et on ajoute mellite simple, 60 gr., et teinture antiscorbutique, 30 gr. (Codex). — *Gargarisme antiseptique*. On le prépare en faisant bouillir quinquina rouge concassé, 8 gr., dans eau, 250 gr.; passant et ajoutant miel rosat, 30 gr., eau de Rabel et alcool camphré, āā 1 gr. — *Gargarisme antisyphilitique*. On fait dissoudre 5 à 10 centigr. de deutochlorure de mercure dans 200 gr., de décoction de ciguë et de morelle (Ricord). — *Gargarisme astringent*. Pétales secs de rose rouge, 10 gr.; eau bouillante, 250 gr.; alun, 4 gr.; miel rosat, 60 gr. (Codex). — *Gargarisme astringent de Jannart*. Mellite de roses, 50 gr.; eau, 10 gr.; eau de rose, 50 gr.; tannin, 2 gr. On l'emploie pour arrêter la salivation mercurielle et pour donner du ton à la luette et aux amygdales. — *Gargarisme boraté*. Dissolvez borax, 4 gr., dans infusé de ronce, 250 gr.; ajoutez miel rosat, 30 gr. Contre les aphtes. — *Gargarisme au chlorate de potasse*. Chlorate de potasse, 10 gr.; eau distillée ou décoction d'orge, 250 gr.; mellite simple ou sirop de mûres, 50 gr. Contre les angines et les stomatites. — *Gargarisme chlorhydrique*. Acide chlorhydrique, 1 gr.; eau de laitue, 220 gr.; miel rosat, 30 gr. (Ricord). Contre la stomatite mercurielle. — *Gargarisme chloruré*. Liqueur de Labarraque, 10 à 15 gr., mellite simple ou miel rosat, 30 gr.; décoction d'orge, 200 à 250 gr. Contre la stomatite ulcéreuse et la fétidité de l'haleine. — *Gargarisme créosoté*. Créosote, 1 gr.; alcoolé de lavande et de myrrhe, āā 12 gr.; sirop simple, 24 gr.; eau, 150 gr. (Green). Contre la pharyngite chronique. — *Gargarisme détersif* (Codex). Il est composé de miel rosat, 60 gr.; alcool sulfurique, 2 gr.; décoction d'orge mondé, 250 gr. — *Gargarisme émollient*. V. Gargarisme *adoucissant*. — *Gargarisme mercuriel*. Liqueur de Van Swieten, 50 gr.; eau distillée, 70 gr. Angines syphilitiques. — *Gargarisme opiacé*. Alcoolé d'extrait d'opium, 1 gr.; mellite simple, 30 gr.; décoction de racine de guimauve, 100 gr. Angines douloureuses. — *Gargarisme sulfurique*. Acide sulfurique dilué au dixième, 10 gr.; mellite simple, 30 gr.; décoction d'orge, 200 gr. Angines ulcéreuses, aphteuses.

**GARGOUILLEMENT.** s. m. [all. *gurgelndes Geräusch*, angl. *grumbling*, it. *gorgogliamento*, esp. *mormullo*]. En pathologie, bruit qui se produit dans toute cavité où un liquide peut être agité avec de l'air ou un gaz quelconque. On le perçoit : dans le poumon, où il constitue le *râle caverneux*, dans le péricarde, où il est rare, et est un signe d'hydropneumopéricarde; dans l'estomac, dont il annonce la dilatation; dans l'intestin, où on l'observe dans la dothiénentérie, la dysenterie, l'entéro-colite, la simple indigestion, c'est-à-dire toutes les fois qu'il y a production simultanée de gaz et de liquides dans le tube digestif.

**GARO.** s. m. Le *bois d'aigle*. V. Bois *d'aloès*.

**GAROU.** s. m. [*cortex, gnidii*, all. *Seidelbast*; angl. *thymelœa, spurge-laurel*, it. *biondella*, esp. *laureola; sainbois, Daphne gnidium*, L.]. Arbrisseau (thymélées, J.) dont l'écorce nous est apportée du Languedoc en morceaux longs de 20 à 25 centimètres, larges de 2 à 3 centimètres, pliés par le milieu et réunis en bottes; large et bien séchée, cette écorce a une odeur faible, un peu nauséeuse, une saveur âcre et corrosive. Elle a des propriétés vésicantes, dues à une résine très âcre qu'elle contient, en même temps que de la *daphnine*, de la cire, du sucre, un principe colorant jaune, de l'acide malique et des sels. Elle est rarement employée en nature pour déterminer la vésication : on prend un morceau long de quelques millimètres, que l'on met tremper une heure dans du vinaigre, et l'on applique sur la peau, en le recouvrant d'un peu de sparadrap et d'une bande de toile. Elle est beaucoup plus utile pour la préparation des pois suppuratifs (V. Pois), des pommades et des papiers épispastiques au garou; ces papiers se préparent en substituant l'extrait éthéré de garou, à doses moitié moindres, à la poudre de cantharides. V. Épispastique.

**GARRIS** (France, Basses-Pyrénées). *Eaux sulfureuses*, contenant 0gr,3963 de sels, dont 0gr,0298 de sulfure de calcium; eaux froides, 12°,8.

**GARROT.** s. m. [all. *Drehstock*, angl. *packing-stick*, it. *randello*, esp. *garrote*]. Instrument inventé par Morel (1674), pour exercer la compression médiate sur un point du trajet d'une artère. C'était alors un lien circulaire, serré au moyen de deux bâtonnets. Aujourd'hui, le garrot se compose d'une pelote, qu'on place sur le trajet de l'artère, et qu'on fixe par deux tours de bande peu serrés; les chefs de la bande sont noués par une rosette au côté opposé à l'artère; entre cette rosette et les téguments, on place une plaque de corne ou de cuir bouilli, pour éviter que la peau ne soit froissée; puis, entre la rosette et la plaque, on glisse un petit cylindre de bois, dont on se sert comme d'un moulinet pour tordre le lien, jusqu'à ce que les battements de l'artère cessent de se faire sentir. L'opérateur confie ce bâtonnet à un aide, qui peut à volonté augmenter ou diminuer la constriction. Le *garrot* est préférable au *tourniquet* quand la compression doit être momentanée.

**GARUM.** s. m. Condiment liquide des anciens, formé de ce qui s'écoulait de certains poissons salés, tels que le maquereau, et considéré comme laxatif.

**GARUS** (pharmacien hollandais du XVIIe siècle). — *Élixir de Garus*. V. Élixir.

**GASSER** (médecin allemand, 1505-1577). — *Ganglion de Gasser*. V. Trijumeau.

**GASSÉRITE.** s. f. (de Gasser). Inflammation des ganglions de Gasser, qui se rencontre dans certaines névralgies du trijumeau; elle est constituée soit par des altérations primitives des cellules glanglionnaires, soit par de la sclérose du tissu conjonctif. Elle cause des névralgies faciales graves et rebelles.

**GASTEIN** (Autriche, Salzbourg). *Eaux thermales*, faiblement minéralisées, contenant 0gr,33 de sels, dont 0gr,20

de sulfate de soude, à une température de 46° à 49°. Cette eau est utilisée en boissons et surtout en bains de baignoire et de piscine. Altitude : 960 mètres ; Hofgastein, où les eaux sont amenées par une canalisation, est à 783 mètres, l'action du climat d'altitude se combine ainsi à celle des eaux thermales. Indications : affections du système nerveux avec adynamie et dépression, sénilité, rhumatisme. Établissement : 15 mai au 1er octobre.

**GASTERANAX.** s. m. [de γαστὴρ, estomac, et ἄναξ, prince]. Prétendu principe siégeant au bas-ventre et présidant à la digestion (J. Dolée).

**GASTÉRANGEMPHRAXIE.** s. f. [de γαστὴρ, estomac, ἄγγος, vaisseau, et ἐμφράσσειν, obstruer]. Obstruction du pylore (Vogel).

**GASTÉRASE.** s. f. V. Pepsine.

**GASTRALGIE.** s. f. [*gastralgia*, de γαστὴρ, estomac, et ἄλγος, douleur ; *cardialgie, crampe d'estomac, gastrodynie* ; all. *Gastralgie, Magenschmerz*, angl. *gastralgy*, it. et esp. *gastralgia*]. Névrose douloureuse de l'estomac, caractérisée par une souffrance vague à l'épigastre, ou, plus souvent, par une douleur vive, lancinante, avec sensation de pincement, de déchirement, de crampe, de brûlure, siégeant au niveau de l'appendice xiphoïde, se propageant aux hypocondres et jusque dans le dos, et pouvant être assez vive pour déterminer des défaillances ou des convulsions ; la pression à l'épigastre et l'ingestion des aliments la calment dans certains cas, l'exaspèrent dans d'autres. La douleur revient par accès, qui apparaissent avant ou après le repas, et qui durent de quelques minutes à plusieurs heures : il n'y a pas de fièvre, mais souvent des éructations, des nausées, des vomissements, du ballonnement de l'épigastre. Dans l'intervalle des accès, la santé est bonne, ou le malade présente des alternatives de diarrhée et de constipation, de la dyspepsie, de l'anorexie, diverses névralgies, du vertige, etc. La gastralgie peut résulter d'excès de table, de l'abus de l'alcool, du café, du thé, et de certains médicaments, d'émotions vives, de fatigues cérébrales ; souvent elle se montre concurremment avec l'anémie, l'hystérie, l'arthritisme, le saturnisme, dans le cours de la grossesse ou de la lactation ; enfin elle peut être symptomatique d'une lésion de l'estomac ou de l'intestin. Le laudanum dans un verre d'eau sucrée ou dans un lavement, la morphine en injection hypodermique, la belladone, la ciguë, la jusquiame, le bromure de potassium, etc., calment l'accès de gastralgie ; pour en prévenir le retour, c'est aux causes qu'il faut s'adresser.

**GASTRECTASIE.** s. f [de γαστὴρ, estomac, et ἔκτασις, dilatation]. Dilatation de l'estomac.

**GASTRECTOMIE.** s. f. [de γαστὴρ, estomac, et ἐκτομή, retranchement]. Opération qui consiste à retrancher une portion d'un estomac malade ; elle est surtout indiquée dans le cas de cancer de cet organe, et constitue le seul traitement curatif réel de cette maladie ; elle n'est possible que quand l'état général du sujet est resté satisfaisant, quand il n'y a pas de métastases viscérales à distance, et enfin quand la tumeur n'est pas fixée par des adhérences trop solides. Après la résection de la partie malade, on rétablira le cours normal des matières alimentaires en créant une anastomose entre la portion restante de l'estomac et une partie voisine du duodénum ou du jéjunum.

**GASTRICISME.** s. m. [de γαστὴρ, estomac]. Opinion d'après laquelle la plupart des maladies dépendent du mauvais état de l'estomac.

**GASTRICITÉ.** s. f. [de *gastrique* ; all. *Gastricität*, it. *gastricità*, esp. *gastricidad*]. État saburral des premières voies. ‖ Synonyme d'*embarras gastrique*.

**GASTRICOLE.** adj. [de *gaster*, estomac, et *colere*, habiter]. Se dit des larves d'œstres qui vivent dans l'estomac. V. Larve.

**GASTRILOQUE.** Mauvais mot. V. Ventriloque.

**GASTRIQUE.** adj. [*gastricus*, de γαστὴρ, estomac ; all. *gastrisch*, angl. *gastric*, it. et esp. *gastrico*]. Qui a rapport à l'estomac. — *Artères gastriques.* Elles sont au nombre de trois : 1° *gastrique supérieure* ou *coronaire stomachique* ; 2° *gastrique inférieure droite* ou *gastro-épiploïque droite* ; 3° *gastrique inférieure gauche* ou *gastro-épiploïque gauche*. V. Coronaire *stomachique* et Gastro-épiploïque. — *Follicules gastriques.* V. Glandes *de l'estomac*. — *Nerfs gastriques.* Les deux cordons nerveux qui forment la terminaison du pneumogastrique. — *Plexus gastrique.* Lacis nerveux formé le long de la petite courbure de l'estomac, autour de l'artère coronaire stomachique, par des rameaux provenant du plexus solaire. — *Suc gastrique.* Liquide sécrété par les glandes gastriques sous l'influence du repas ; la quantité a été évaluée à 6 kilogrammes en vingt-quatre heures. Non mélangé de matières alimentaires, il est incolore, limpide, d'une légère teinte citrine s'il est en quantité un peu considérable, d'une saveur acidule, plus dense que l'eau. Sa réaction est acide. Il contient, outre de l'eau : 1° un acide libre, acide lactique (Cl. Bernard, Laborde, etc.), acide chlorhydrique (Braconnot, Rabuteau) ; d'après Ch. Richet, l'acide du suc gastrique est de l'acide chlorhydrique combiné à la leucine ; actuellement on admet que cet acide est l'acide chlorhydrique libre ou faiblement combiné ; 2° deux ferments solubles, la *pepsine* et le ferment *lab* ou présure ; 3° des sels minéraux, chlorures de sodium, de potassium, d'ammonium, un peu de phosphate de chaux. Il n'existe pas dans l'estomac d'un animal (chien) à jeun ; le liquide qui humecte alors les parois a une réaction neutre ou alcaline ; et il n'y a pas de liquide collecté. Pour que la sécrétion se produise, il n'y a pas besoin que les aliments arrivent au contact de la muqueuse ; en effet, si l'on fait faire un repas à un animal à fistule gastrique chez lequel on a sectionné l'œsophage de manière à ce que les aliments avalés ressortent par la plaie sans pénétrer dans l'estomac, on voit sous l'influence de ce repas fictif, la sécrétion s'établir cinq à six minutes après le début du repas. Cette sécrétion a donc lieu par suite d'un réflexe dont le point de départ semble être le phénomène sensoriel de la gustation ; la vue et l'odeur des aliments peuvent aussi donner lieu à cette sécrétion qui mérite ainsi le nom de *sécrétion psychique* (Pawlow). L'introduction directe des aliments dans l'estomac, en évitant toute excitation psychique, détermine aussi un afflux de suc gastrique ; cette sécrétion est appelée *sécrétion chimique*. La sécrétion chimique apparaît avec un retard de vingt-cinq à trente minutes et persiste huit à dix heures ; la sécrétion psychique, au contraire, se montre après cinq minutes et dure une heure et demie à deux heures ; l'acidité du suc est la même dans les deux cas, mais le suc psychique a un pouvoir digestif beaucoup plus grand que le suc chimique. Quant au lieu de formation des différents éléments du suc gastrique, il semble bien que toutes les glandes, aussi bien celles de la région pylorique que celle du grand cul-de-sac sécrètent à la fois l'acide chlorhydrique et la pepsine ; l'acide chlorhydrique se forme dans la partie profonde des glandes aux dépens du chlorure de sodium du sang ; et si chez un animal en jeûne chloré on donne des bromures ou des iodures à haute dose on trouve dans le suc gastrique l'acide bromhydrique ou l'acide iodhydrique associés à l'acide chlorhydrique. Le suc gastrique ramollit et gonfle d'abord les substances animales ; c'est particulièrement l'acide qui modifie ces substances et les rend aptes à absorber une grande quantité d'eau, d'où le gonflement. Ce phénomène opéré, la substance organique du suc gastrique détermine une modification isomérique des substances azotées des aliments, par suite de laquelle elles se changent en *peptones* (V. Pepsine et Peptone). La

pepsine ne jouit, du reste, de cette propriété qu'en présence de l'acide même du suc gastrique ; autrement, elle est inerte. Si le suc gastrique n'agit pas, pendant la vie, sur les parois de l'estomac, pour les ramollir et les digérer, c'est probablement parce qu'elles sont protégées par l'épithélium, qui est imperméable à ce liquide (Cl. Bernard). Le suc gastrique est sans action sur les aliments non azotés. Enfin il a un rôle antiseptique grâce à son acidité, mais il ne produit pas une asepsie parfaite, et certains microbes et surtout les spores ne sont détruits que si le temps de séjour dans l'estomac a été suffisamment prolongé. ‖ *Crise gastrique*. Syndrome nerveux affectant à la fois les nerfs sensitifs, moteurs et sécrétoires de l'estomac. La crise apparaît brusquement, mais n'est entièrement constituée qu'en deux ou trois jours. La douleur siège au creux épigastrique et affecte ordinairement la forme de crampes violentes, accompagnées de contractions de la paroi abdominale ; les vomissements, précédés d'un redoublement des douleurs, amènent le rejet de liquide mêlé ou non d'aliments, et teinté parfois par la bile ou du sang ; l'inappétence est absolue ; il y a dû dégoût pour les aliments, un état d'abattement et d'angoisse, etc. ; quand les douleurs sont très violentes, le malade offre toutes les apparences du collapsus et de l'algidité. La détente se produit brusquement ; soudain le malade se sent mieux, et la guérison est complète jusqu'à une nouvelle crise qui survient à un intervalle plus ou moins éloigné. Ces crises sont dues en grande partie à un état spasmodique du pylore ; aussi les rencontre-t-on dans tous les cas de sténose de cet orifice ; mais elles peuvent apparaître aussi en dehors de toute lésion pathologique de l'estomac, dans certaines maladies nerveuses comme le tabes. — *Embarras gastrique*. V. Embarras. — *Fièvre gastrique*. V. Fièvre. — *Saburre gastrique*. V. Saburre.

**GASTRITE**. s. f. [*gastritis*, de γαστὴρ, estomac ; all. *Magenentzündung*, angl. *gastritis*, it. *gastrite*, esp. *gastritis*]. Inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac, qui se développe d'une façon rapide (*gastrite aiguë*) ou lente (*gastrite chronique*). Sa fréquence a été différemment appréciée ; considérée comme très grande par Broussais, elle a été au contraire regardée comme très faible par ses successeurs qui rattachaient les différents phénomènes pathologiques de l'estomac à des troubles fonctionnels et les décrivaient sous le nom de *dyspepsie* ; actuellement les travaux de Hayem ont montré que la plupart de ces troubles fonctionnels correspondaient à des lésions de la muqueuse, si bien que les dyspepsies ne sont en réalité que les symptômes des gastrites. L'usage d'aliments de mauvaise qualité, âcres ou épicés, l'ingestion de liquides corrosifs dans un but criminel ou de suicide, l'abus des boissons spiritueuses, l'usage de certains médicaments, les indigestions répétées, peut-être les pressions habituelles sur l'estomac, sont les causes les plus communes de cette maladie ; on peut y joindre un certain nombre d'affections fébriles et d'états généraux, en particulier les fièvres graves qui paraissent agir par des produits toxiques circulant dans l'économie, le mal de Bright, la goutte, etc. La *gastrite aiguë* ne dépasse pas, le plus souvent, les limites de l'*embarras gastrique* fébrile. Quelquefois elle débute par de la chaleur, de l'anorexie, de la soif, de la fièvre, de l'insomnie. Une douleur vive, lancinante, augmentant par la pression, se fait sentir à l'épigastre ; la bouche devient brûlante ; la langue, rouge à la pointe et sur les bords, est jaunâtre et sèche au milieu. Il survient le plus souvent des vomissements, des hoquets, des éructations. A ces symptômes viennent se joindre une foule de phénomènes sympathiques ou secondaires, qui se manifestent par le trouble de la respiration, de la circulation, de l'innervation, etc. Tous ces symptômes sont exagérés dans la *gastrite toxique*, produite par l'ingestion de poisons (V. Empoisonnement). — La *gastrite chronique* succède parfois à la gastrite aiguë ; plus souvent elle se développe lentement, sans être précédée des phénomènes indiqués plus haut, sous l'influence des mêmes causes que la gastrite aiguë, et, de plus, comme conséquence des lésions organiques de l'estomac, des affections cardiaques et hépatiques qui troublent la circulation de cet organe. Les malades éprouvent à la base de la poitrine et dans l'épigastre une douleur obscure, sourde, qui augmente par la pression et par l'ingestion des aliments ; la langue est habituellement sèche ou enduite de mucosités blanchâtres ; il y a des vomissements, des rapports acides, de la lenteur dans la digestion, du ballonnement de l'épigastre, de la dyspnée, des palpitations, de la céphalalgie, divers troubles de l'innervation, de la fièvre le soir. Le malade maigrit insensiblement, et succombe parfois à une fièvre lente ; cependant la guérison est fréquente. La diète la plus sévère, lorsque la maladie est aiguë, les opiacés à petite dose, le traitement antiphlogistique approprié à l'intensité des symptômes inflammatoires, puis les révulsifs et les dérivatifs, les alcalins, les amers, les poudres absorbantes, dans la forme chronique, conviennent contre la gastrite, qui est sujette à de fréquentes récidives. — *Gastrite interstitielle*. Inflammation de la muqueuse de l'estomac dans laquelle les lésions du tissu conjonctif tiennent la première place. — *Gastrite mixte*. Gastrite où les lésions portent à la fois sur le tissu conjonctif et l'épithélium glandulaire : c'est la forme la plus fréquente. — *Gastrite parenchymateuse*. Gastrite où le maximum des lésions porte sur les épithéliums, soit qu'il y ait hyperplasie des éléments épithéliaux, ou au contraire dégénérescence. — *Gastrite phlegmoneuse*. Forme rare de gastrite caractérisée par l'inflammation purulente de la sous-muqueuse circonscrite ou diffuse ; elle est secondaire à l'infection purulente ou primitive, et paraît due alors à la pénétration des germes pyogènes, en particulier des streptocoques, par une excoriation de la muqueuse. Elle n'est presque jamais diagnostiquée ; le début brusque, l'intensité de la douleur et des vomissements font penser à une colique hépatique ou à une obstruction intestinale ; elle constitue presque toujours une surprise d'autopsie.

**GASTRITIE**. s. f. Maladie de l'estomac en général. ‖ La *gastralgie* en particulier.

**GASTRO-ARTHRITE**. s. f. Inflammation simultanée de l'estomac et des articulations.

**GASTROBROSIE**. s. f. [de γαστὴρ, estomac, et βρῶσις, corrosion ; it. *gastrobrosia*] (Alibert). Perforation de l'estomac.

**GASTROCÈLE**. s. f. [*gastrocele*, de γαστὴρ, estomac, et κήλη, hernie ; all. *Magenbruch*, angl. et it. *gastrocele*]. Hernie formée par l'estomac à travers la ligne blanche.

**GASTROCNÉMIEN**. adj. et s. m. [*gastrocnemii*, de γαστὴρ, ventre, et κνήμη, jambe ; all. *Wadenmuskel*, it. *gastrocnemio*]. Nom donné aux muscles jumeaux de la jambe. V. Jumeaux.

**GASTRO-COLIQUE**. adj. [*gastro-colicus*, de γαστὴρ, estomac, et κῶλον, côlon]. Qui appartient à l'estomac et au côlon. — *Épiploon gastro-colique*. V. Épiploon. — *Veine gastro-colique*. Tronc veineux formé par la réunion des veines gastro-épiploïques et de la veine droite du côlon ; il se jette dans la veine mésentérique supérieure.

**GASTRO-COLITE**. s. f. Inflammation simultanée de l'estomac et du côlon. ‖ Nom donné par Broussais à la *dysenterie*.

**GASTRO-DIAPHANIE**. s. f. Méthode d'exploration de l'estomac consistant à introduire dans sa cavité une petite

lampe électrique montée à l'extrémité d'une sonde flexible, de façon à montrer par transparence la forme, la situation et le volume de l'estomac. La lampe est introduite une fois l'estomac rempli à l'aide du siphon ; le malade est placé dans une chambre noire; on voit alors l'organe se dessiner en rouge clair derrière la paroi abdominale. On peut ainsi reconnaître l'existence d'une dilatation, d'un épaississement de la paroi, d'une tumeur, etc.

**GASTRODIDYME.** s. m. V. PSODYME.

**GASTRO-DISQUE.** s. m. Nom donné par Van Beneden à l'endoderme, au moment où ce feuillet du blastoderme, de plus en plus condensé en un point, prend la forme d'une lentille appliquée contre la face interne de l'ectoderme, vers le neuvième jour.

**GASTRO-DUODÉNITE.** s. f. Inflammation simultanée de l'estomac et du duodénum.

**GASTRODYNIE.** s. f. [*gastrodynia*, de γαστήρ, estomac, et ὀδύνη, douleur; all. *Cardialgie*, *Magenschmerz*, angl. *gastrodynia*, it. et esp. *gastrodinia*]. Sentiment d'anxiété et de constriction à l'épigastre, sans menace de lipothymie comme dans la *gastralgie*.

**GASTRO-ÉLYTROTOMIE.** s. f. [de γαστήρ, ventre, ἔλυτρον, vagin, et τομή, incision]. Ouverture chirurgicale de la cavité abdominale par incision du vagin.

**GASTRO-ENTÉRALGIE.** s. f. Réunion de la *gastralgie* et de l'*entéralgie* sur un même sujet.

**GASTRO-ENTÉRITE.** s. f. [*gastro-enteritis*, de γαστήρ, estomac, et ἔντερον, intestin]. Inflammation simultanée de la muqueuse de l'estomac et de celle des intestins, caractérisée par les symptômes de cette double affection. La réunion de ces deux phlegmasies constituerait, suivant Broussais, les affections appelées antérieurement *fièvres essentielles*, hypothèse transitoire qui fit éliminer l'essentialité des fièvres, et trouver les vrais caractères de ces affections, qui ne consistent pas dans l'inflammation de la muqueuse gastro-intestinale. — *Gastro-entérite folliculeuse*. La *dothiénentérie*. — *Gastro-entérite des nègres*. V. MALCOEUR.

**GASTRO-ENTÉROSTOMIE.** s. f. Opération qui consiste, en cas de rétrécissement simple ou cancéreux du pylore, à permettre le passage des aliments de l'estomac dans l'intestin par une communication artificiellement établie entre les deux parties du tube digestif. L'estomac étant attiré dans la plaie et incisé horizontalement dans une étendue de 5 centimètres environ, on saisit une anse d'intestin grêle, qu'on incise de même, et on suture à l'estomac le bout supérieur de l'intestin sur une longueur de 3 centimètres, de façon à créer à droite de l'abouchement intestinal une sorte de valvule qui empêche l'entrée de la bile et du suc pancréatique dans l'estomac, tout en laissant les liquides s'écouler dans l'intestin. V. MURPHY (*Bouton de*).

**GASTRO-ÉPIPLOÏQUE.** adj. [*gastro-epiploicus*, de γαστήρ, estomac, et ἐπίπλοον, épiploon]. — *Artères gastro-épiploïques* (*gastriques inférieures*). Artères, au nombre de deux, qui se distribuent, par leurs rameaux ascendants, aux deux faces de l'estomac; par leurs rameaux descendants, à l'épiploon. La droite, fournie par l'artère hépatique, se porte de droite à gauche le long de la grande courbure de l'estomac, et finit en s'anastomosant avec la gauche, branche de l'artère splénique, étendue de gauche à droite le long de cette courbure. — *Ganglions gastro-épiploïques*. Les ganglions lymphatiques placés dans l'intervalle des feuillets du grand épiploon, vers la grande courbure de l'estomac. — *Nerfs gastro-épiploïques*. Nerfs qui accompagnent les artères du même nom. Le droit est fourni par le plexus hépatique; le gauche par le plexus splénique. — *Veines gastro-épiploïques*. Elles s'ouvrent, la droite dans la veine mésentérique supérieure, la gauche dans la veine splénique, ou toutes deux dans la première de ces veines par l'intermédiaire de la gastro-colique.

**GASTRO-HÉPATIQUE.** adj. [*gastro-hepaticus*, de γαστήρ, estomac, et ἧπαρ, foie]. Qui a rapport à l'estomac et au foie]. — *Artère gastro-hépatique*. L'artère *coronaire stomachique*. — *Épiploon gastro-hépatique*. Le *petit* épiploon.

**GASTRO-HYSTÉROPEXIE.** s. f. **GASTRO-HYSTÉRORRHAPHIE**, s. f. **GASTRO-HYSTÉROSYNAPHIE.** s. f. V. HYSTÉROPEXIE.

**GASTRO-HYSTÉROTOMIE.** s. f. [*gastro-hysterotomia*, de γαστήρ, abdomen, ὑστέρα, utérus, et τομή, section: all. *Kaiserschnitt*, angl. *gastro-hysterotomia*, it. *gastro-isterotomia*; *opération césarienne abdominale* (Gardien)]. L'opération césarienne. V. CÉSARIENNE.

**GASTRO-INTESTINAL, ALE.** adj. Qui a rapport à l'estomac et à l'intestin.

**GASTROMALACIE.** s. f. [*gastromalacia*, de γαστήρ, ventre, et μαλακία, mollesse; all. *Magenerweichung*, angl. et it. *gastromalacia*]. Ramollissement de la membrane muqueuse de l'estomac, qui se produit parfois pendant la vie, probablement sous l'influence d'un excès d'acidité des liquides gastriques, mais qui est plus souvent cadavérique : après la cessation de la vie, l'estomac se ramollit, sans qu'il y ait eu dans cet organe aucun travail pathologique, et par la seule action du suc gastrique qui, produit pendant la vie, agit après la mort sur les tissus de l'estomac.

**GASTROMÈLE.** s. m. [de γαστήρ, ventre, et μέλος, membre] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a un ou deux membres accessoires insérés sur l'abdomen, entre les membres thoraciques et les pelviens.

**GASTROMÉLIE.** s. f. État du gastromèle.

**GASTROPLASTIE.** s. f. [de γαστήρ, estomac, et πλάσσειν, former]. Opération qui consiste à oblitérer un ulcère de l'estomac perforé, en refoulant toute la partie malade dans l'intérieur de l'organe, et en fermant par trois plans de sutures les bords de l'invagination.

**GASTROPLÉGIE.** s. f. [de γαστήρ, estomac, et πλήσσειν, frapper]. Paralysie de l'estomac.

**GASTROPLICATION.** s. f. [de γαστήρ, estomac, et *plicare*, plier]. Opération qui consiste à plier l'estomac d'une façon permanente au moyen de sutures, de manière à diminuer la capacité de cet organe dans les cas de dilatation atonique.

**GASTROPTOSE.** s. f. [de γαστήρ, estomac, et πτῶσις, chute]. Abaissement de l'estomac par suite du relâchement de ses moyens de fixité; elle est ordinairement accompagnée d'un certain degré de dilatation atonique de l'organe, et de ptose des autres viscères abdominaux.

**GASTRO-PYLORIQUE.** adj. [*gastro-pyloricus*]. Qui appartient à l'estomac et au pylore.

**GASTRORRAGIE.** s. f. [*gastrorrhagia*, de γαστήρ, estomac, et ῥήγνυσθαι, faire éruption; all. *Magenblutung*, *Blutbrechen*, angl. *gastrorrhage*, it. *gastrorragia*]. Hémorragie de la membrane muqueuse de l'estomac, presque toujours suivie d'*hématémèse*. V. ce mot.

**GASTRORRAPHIE**, et non **GASTRORAPHIE.** s. f. [*gastrorrhaphia*, de γαστήρ, ventre, et ῥαφή, couture; all. *Bauchnaht*, angl. *gastroraphy*, it. *gastroraphia*, esp. *gastrorrafia*]. Suture faite aux parois de l'estomac dans les plaies de cet organe. V. SUTURE.

**GASTRORRHÉE.** s. f. [*gastrorrhæa*, all. *Magensaftfluss*, angl. *gastrorrhæa*, it. et esp. *gastrorrea*]. Vomissement d'un liquide plus ou moins abondant, venant de l'estomac : ce liquide est clair, aqueux, transparent, incolore ou glaireux, filant, grisâtre; insipide ou salé; neutre ou acide. La gastrorrhée résulte d'un trouble circulatoire

de l'estomac, et est symptomatique d'une inflammation chronique de la membrane muqueuse, d'une dilatation ou d'un cancer de cet organe : on a pourtant admis une gastrorrhée nerveuse, idiopathique, qui ne se lierait à aucune lésion. Tantôt le liquide est vomi facilement, sans douleur; tantôt il détermine une brûlure intense. Ordinairement, les vomissements ont lieu le matin, et la quantité du liquide rejeté semble quelquefois prodigieuse. Lors même que le vomissement survient après un repas, le mucus glaireux peut être rejeté sans mélange de substances alimentaires. La gastrorrhée a une gravité et une durée subordonnées à celles de l'affection qui l'a amenée. L'emploi méthodique du charbon porphyrisé, de la belladone, de l'opium et même des vomitifs, particulièrement de l'ipécacuanha, le sondage et le lavage de l'estomac, sont recommandés dans le traitement de la gastrorrhée.

**GASTROSCOPIE.** s. f. [de γαστὴρ, estomac, et σκοπεῖν, examiner]. Méthode d'exploration de l'estomac qui consiste à regarder la paroi gastrique elle-même à l'aide d'un instrument spécial (Mickulicz). Cette méthode n'est pas entrée dans la pratique.

**GASTROSE.** s. f. [de γαστὴρ, estomac]. Nom collectif des maladies de l'estomac (Alibert) ou de celles du bas-ventre (Baumes).

**GASTRO-SPASME.** s. m. Contraction spasmodique de l'estomac.

**GASTRO-SPLÉNIQUE.** adj. [*gastro-splenicus*, de γαστὴρ, estomac, et σπλὴν, rate]. Qui appartient à l'estomac et à la rate. — *Épiploon* ou *ligament gastro-splénique.* V. Épiploon. — *Vaisseaux gastro-spléniques* ou *spléno-gastriques.* V. Courts (*Vaisseaux*).

**GASTROSTÉNOSE.** s. f. [de γαστὴρ, estomac, et στενὸς, étroit]. Rétrécissement de l'estomac.

**GASTROSTOMIE.** s. f. [de γαστὴρ, estomac, et στόμα, bouche]. Établissement d'une bouche stomacale, opération qui consiste à pratiquer en un point de la paroi de l'estomac une ouverture permanente par laquelle on pourra introduire dans cet organe des substances alimentaires; elle est indiquée dans les cas où, l'œsophage présentant un rétrécissement qui ne peut être ni dilaté ni franchi, le malade est menacé de mort par inanition. Cette opération, pratiquée déjà avec succès par Sédillot et par Verneuil, est devenue à peu près sans danger depuis l'application de la méthode antiseptique et les progrès de la chirurgie gastro-intestinale. — Fig. 322. Principales incisions de la gastrostomie : B. Léonard Bedwell; C. Ceccherelli, F. Feuger (incision classique); H. deuxième incision de Hahn; la première est analogue à celle de Feuger; J. deuxième incision de Jaboulay; la première est semblable à celle de von Hacker; S. deuxième incision de Sabanef; la première se confond avec celle de Feuger; VH. incision de von Hacker. L'estomac est teinté; le contour du foie est indiqué d'un trait; les chiffres romains correspondent aux côtes.

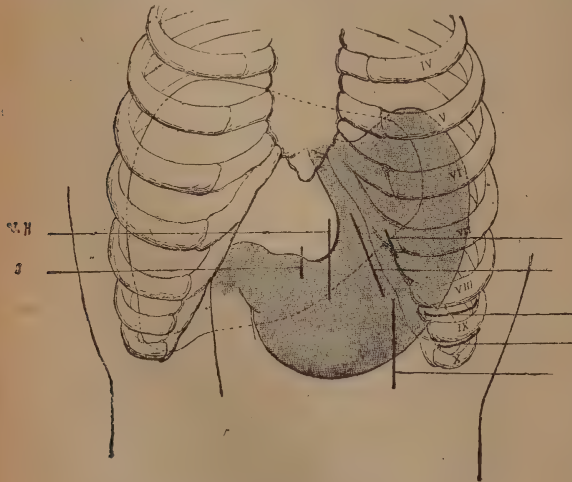



Fig. 322. — Principales incisions de la *gastrostomie*.

**GASTRO-SUCCORRHÉE.** s. f. Syndrome décrit par Reichmann en 1882 et consistant en une hypersécrétion permanente du suc gastrique, de telle sorte que l'estomac en contient le matin à jeun, la sécrétion continuant en dehors de l'arrivée de matières alimentaires. Ce syndrome présenterait deux formes, une forme *périodique*, dans laquelle Reichmann fit entrer le vomissement hystérique à jeun, les crises gastriques du tabes, les vomissements périodiques de Leyden, la gastroxynsis de Rossbach, et qui serait due à une excitation de nerfs sécréteurs, liée ou non à une maladie des centres nerveux; — une forme *continue*, qui serait due à des altérations graves et profondes de l'estomac. Pour Hayem, il n'y a pas lieu de décrire un syndrome spécial du nom de *gastro-succorrhée*; en effet, ce syndrome est celui de la sténose du pylore; la forme grave serait due à un rétrécissement organique de l'orifice, ayant le plus souvent pour origine, d'après Mathieu, un ulcère; la forme bénigne correspondrait à une sténose ne siégeant pas au pylore lui-même, mais bien sur le duodénum; il s'agirait alors d'une sténose organique sous-pylorique. Pour A. Robin, la sténose ne serait pas forcément de nature organique, souvent il s'agirait seulement de contraction du pylore, et les différents phénomènes se dérouleraient dans l'ordre suivant : d'abord hyperacidité du suc gastrique, qui déterminerait un spasme pylorique passager; ce spasme deviendrait bientôt une contraction permanente; à ce moment apparaîtraient les signes de rétention gastrique, et le syndrome de Reichmann. Le traitement variera avec la cause : on s'efforcera de calmer l'irritation gastrique par un régime approprié, et par l'emploi de la craie préparée, du bismuth et de la magnésie. Quand on a affaire au syndrome de la sténose pylorique au complet, le traitement se confond avec celui de cette affection. V. Pylore (*Sténose du*).

**GASTROTOMIE.** s. f. [*gastrotomia*, de γαστὴρ, estomac ou abdomen, et τομὴ, section; all. *Bauchschnitt*, angl. *gastrotomy*, it. *gastrotomia*]. Nom donné autrefois à la *laparotomie* (V. ce mot). ‖ Aujourd'hui, opération qui consiste à pratiquer une ouverture temporaire de l'estomac dans le cas de corps étrangers de cet organe. Cette opération doit être faite avec l'asepsie la plus rigoureuse; il convient, une fois le ventre ouvert et l'estomac attiré dans la plaie, de protéger le reste de la cavité avant d'ouvrir l'organe, afin d'éviter de répandre dans le péritoine le liquide gastrique. On incise la paroi stomacale, et on met une pince sur chaque lèvre de la muqueuse qui a tendance à se rétracter. Le corps étranger est enlevé par la boutonnière ainsi pratiquée. Pour la refermer, il convient de faire deux plans de suture, suture de la muqueuse à points séparés, et suture de la paroi musculo-séreuse aussi à points séparés. La paroi abdominale est suturée comme dans toute laparotomie. Le malade doit être maintenu à une diète sévère pendant les jours qui suivent l'opération, afin de laisser la plaie stomacale se cicatriser; les premier jours on ne donnera que quelques cuillerées à café de liquide, et on augmentera très lentement les jours suivants; pendant ce temps on soutiendra le malade par des lavements nutritifs.

**GASTRO-TUBOTOMIE.** s. f. Opération par laquelle

on ouvre les parois abdominales, pour extraire le fœtus, lorsqu'il occupe les trompes ou les ovaires (Gardien).

**GASTROXIE.** s. f. [de γαστὴρ, estomac, et ὀξύς, acide]. Dyspepsie acide. — *Gastroxie nerveuse* (Lépine). La *gastroxynsis.*

**GASTROXYNSIS.** s. f. Syndrome décrit par Rossbach et constitué par l'association d'une céphalée violente et d'une hypersécrétion acide de la muqueuse gastrique. Ces symptômes reviennent sous forme d'accès paroxystiques, pendant lesquels les douleurs de tête et les douleurs de l'estomac sont extrêmement pénibles, et qui se terminent par le rejet d'un liquide tellement acide que le pharynx en conserve pendant des heures une sensation d'âcreté et de cuisson (Dieulafoy); l'analyse montre un excès considérable d'acide chlorhydrique. Cette affection, qu'on a rapprochée de la migraine, est la conséquence du surmenage intellectuel, de veilles prolongées, de chagrins, etc. Les accès sont calmés par l'ingestion d'eau chaude, ils disparaissent par le repos et le séjour à la campagne.

**GASTRULA.** s. f. Forme que présente, à un moment de son développement, l'embryon des invertébrés et de quelques vertébrés inférieurs, par suite de l'invagination d'une partie de la vésicule blastodermique, représentant l'endoderme, dans une autre partie de cette vésicule qui est l'ectoderme (Hæckel). Cette invagination se comprend facilement dans les œufs alécithes; dans ce cas la gastrula se fait par *embolie.* Mais la gastrula existe aussi chez les vertébrés supérieurs; dans le cas d'œuf méroblastique, le processus de formation est différent; en effet, dans ce cas, chez le poulet par exemple, toute une partie de la blastula servira à former le vitellus nutritif; la segmentation se fait seulement dans une partie de l'hémisphère de la blastula; c'est cette partie active déjà formée de deux couches qui va progresser, recouvrant peu à peu la partie vitelline, de manière à arriver à former aussi un sac rempli par le vitellus : la gastrula est alors constituée par *épibolie.*

**GATEADO.** s. m. Nom du *bois de gonzalo aloès, de zèbre* ou *de chat*, produit par l'*Astronium fraxinifolium*, Schott, famille des térébinthacées; astringent.

**GÂTEAU.** s. m. En chirurgie, *gâteau de charpie* [all. *breite Winke*], charpie appliquée par couches plus ou moins épaisses et tournées en tous sens. ‖ *Gâteau fébrile* [*placenta febrilis, engorgement, obstruction splénique*; all. *Fieberkuchen*]. Tuméfaction qui se développe dans les viscères abdominaux, particulièrement dans la rate, sous l'influence de l'impaludisme. ‖ *Gâteau placentaire.* Le *placenta.*

**GÂTEUX.** s. m. et adj. **GÂTEUSE.** s. f. et adj. Nom donné, dans les hospices d'incurables, de vieillards et d'aliénés : 1° aux paralytiques et aux infirmes qui, rendant involontairement les urines et les selles, sont exposés à souiller leurs vêtements, et, par suite, exigent des soins particuliers; 2° aux aliénés chez lesquels l'intelligence est affaiblie, pervertie, et même éteinte, au point qu'ils ont perdu tout instinct de propreté, sans que pourtant les selles et les urines soient devenues involontaires par une maladie quelconque. Les premiers sont gâteux involontairement et d'une façon continuelle; parmi les seconds, il en est qui sont gâteux volontairement et seulement de loin en loin. Il faut surveiller leurs repas, la nature et la qualité de leurs aliments; les maintenir dans un air respirable, dans une température convenable; les couvrir de vêtements; les coucher le soir, les lever le matin; il faut emporter loin d'eux les immondices, dont ils souillent leurs lits et leurs vêtements en laissant échapper, au premier appel des fonctions, les matières des selles et les urines. La belladone, la strychnine, la noix vomique, ont été employées à l'intérieur, sans que les résultats aient toujours été satisfaisants : mieux vaut l'hydrothérapie, sous forme de douches, sur le rachis et l'abdomen. Le nombre des malades qui arrivent à ce degré d'abaissement est considérable; dans tous les asiles, ils forment une classe à part, y occupant un quartier spécial, ainsi que le prescrit l'ordonnance de 1839 (*service et quartier des gâteux*). A Bicêtre, sur 850 aliénés, on compte 80 gâteux; à la Salpêtrière, sur 1074 femmes, on trouve 212 gâteuses; à l'asile de Saint-Yon, à Rouen, sur 753 aliénés des deux sexes, on compte 98 gâteux; dans l'asile de Pontorson (Manche), sur 265 aliénés, le chiffre des gâteux s'élève à 40; à l'asile de Maréville (Meurthe), on a compté 70 gâteux pour une population de 717 aliénés; à Charenton, sur 230 hommes, le chiffre des gâteux est de 34, dont 14 atteints de démence simple, 15 de démence compliquée de paralysie générale, 2 d'épilepsie avec démence, et 3 d'imbécillité.

**GÂTISME.** s. m. État de celui qui est gâteux.

**GATTILIER.** s. m. V. Agnus-castus.

**GAUCHER** (Ernest-Charles-Philippe) (médecin français né en 1854). — *Maladie de Gaucher.* Épithélioma primitif de la rate; affection décrite par Gaucher en 1882, et caractérisée par une hypertrophie de la rate se produisant lentement, s'accompagnant de douleurs vives, d'hémorragies, mais jamais de leucémie; au microscope, le parenchyme splénique paraît divisé en loges limitées par des travées conjonctives épaisses et contenant des cellules volumineuses, sphéroïdales, ayant l'aspect de cellules épithéliales. Pour Cornil, ce serait une hypertrophie primitive de la rate avec prolifération du tissu réticulé. — *Traitement de Gaucher.* Méthode de traitement de la diphtérie consistant en l'ablation des fausses membranes, l'application sur la muqueuse affectée d'un topique antiseptique et caustique (solution de camphre et de phénol dans l'huile de ricin, ou mieux phénol sulforiciné à 20 p. 100), enfin des irrigations antiseptiques. Ce traitement est complètement abandonné depuis la découverte du sérum antidiphtérique.

**GAUDE.** s. f. [*Reseda luteola*, L., all. *Wau*, angl. *lyer's-weed*, it. *guado*]. Plante fumariacée, croissant dans les lieux incultes, employée pour la teinture en jaune. ‖ Nom de la farine de maïs, en raison de sa couleur analogue à celle des produits colorants fournis par la plante de ce nom : elle est très nutritive.

**GAULTHÉRIE.** s. f. [*Gaultheria procumbens*, L., *palommier, thé du Canada*, angl. *box-berry, mountain-tea* et *partridge-berry*]. Arbrisseau de la famille des éricacées, dont les ramuscules et les feuilles desséchées sont employés au Canada et à la Virginie en infusion théiforme, à cause de leur odeur agréable due à une huile essentielle appelée *huile de gaulthérie* et à tort *essence de Wintergreen*, plus pesante que l'eau, bouillant à 224°, obtenue par distillation aqueuse : on s'en sert dans les pharmacies américaines pour aromatiser les sirops. L'huile de gaulthérie contient du salicylate de méthyle; on l'a employée avec succès dans les traitements de diverses formes du rhumatisme à la dose de 6 grammes par jour en capsules de gélatine. — On trouve dans l'écorce du *Betula lenta*, L. (bétulacées), du nord de l'Amérique, une huile essentielle identique à celle de gaulthérie.

**GAUTHERSBAD** (Allemagne, Schwarzbourg-Sondershausen). *Eaux sulfatées calciques et chlorurées sodiques*, froides. Établissement.

**GAVA** (Espagne, Barcelone). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, contenant 0gr,4349 de sels, dont 0gr,1019 de carbonate de fer et 295 centimètres cubes d'acide carbonique; eaux froides, 18°.

**GAVAGE.** s. m. Procédé d'hygiène thérapeutique, qui consiste à introduire les aliments dans l'estomac à l'aide de la sonde œsophagienne. Ce procédé est indiqué dans deux cas : dans le but de faire prendre au malade une

quantité d'aliments plus grande que celle qu'il peut consommer lui-même naturellement, c'est alors un moyen de faire de la suralimentation, et il est employé avec succès chez les tuberculeux; ou bien chez les malades qui ne peuvent prendre aucun aliment par les voies naturelles, notamment chez certains déments; enfin il peut donner de bons résultats dans les cas de vomissements incessants.

**GAVEUR.** s. m. — *Maladie des gaveurs de pigeon.* L'*aspergillose* (V. ce mot); le gavage des pigeons se fait en insufflant dans le bec de l'animal un mélange d'eau et de grains de blé que les gaveurs tiennent dans leur bouche; la contamination a lieu au moyen de grains de blé qui contiennent parfois l'*Aspergillus*.

**GAVIRIA** (Espagne, Guipuzcoa). *Eaux sulfureuses* froides.

**GAYAC** et ses dérivés. V. GAÏAC.

**GAY-LUSSAC** (chimiste et physicien français, 1778-1850). — V. ARÉOMÈTRE.

**GAZ.** s. m. [all. et angl. *Gas*, it. *gaz*, esp. *gas*]. Primitivement, substance quelconque dégagée des corps, à l'état de vapeur, par l'action du calorique (Van Helmont). ‖ Aujourd'hui, corps fluide qui tend à occuper tout l'espace vide dans lequel on l'enferme, et à augmenter sans cesse de volume par suite de la mobilité de ses molécules. Il n'y a pas de différence absolue entre les *gaz* et les *vapeurs* : les gaz sont des vapeurs très éloignées du point d'ébullition du liquide, et *vice versâ*. Pour liquéfier les gaz, on emploie ou un abaissement de température ou une augmentation de pression, ou plutôt les deux moyens réunis. — *Gaz des acétates.* V. FORMÈNE. — *Gaz acide marin.* L'acide chlorhydrique. — *Gaz ammoniac.* V. AMMONIAQUE *gazeuse.* — *Gaz bromhydrique.* V. BROMHYDRIQUE. — *Gaz crayeux.* L'acide carbonique. — *Gaz délétère.* V. ASPHYXIE et MIASME. — *Gaz déphlogistiqué.* V. OXYGÈNE. — *Gaz de l'éclairage.* Produit de la distillation de la houille dans des cornues en terre réfractaire. Il contient surtout de l'hydrogène et du formène; puis de l'oxyde de carbone, de l'éthylène, de l'acétylène, de la benzine, de l'acide carbonique et de l'azote. Les émanations des usines à gaz ont été employées dans le traitement de la coqueluche (Commenge); les malades séjournent alors pendant un certain temps dans les chambres d'épuration. Mais ce traitement ne paraît pas avoir donné de résultats appréciables. — *Gaz de l'estomac.* A l'état physiologique, il n'y a pas dans l'estomac d'autres gaz que l'air introduit avec les aliments, et l'anhydride carbonique exhalé par la muqueuse ou formé par la fermentation lactique en dehors de la digestion. Dans certains états pathologiques, on trouve dans l'estomac de l'anhydride carbonique, de l'hydrogène et du protocarbure d'hydrogène qui sont le résultat de fermentations microbiennes. — *Gaz hépatique.* L'acide sulfhydrique. — *Gaz hilarant.* V. OXYDE *d'azote.* — *Gaz intestinaux.* Ce sont : l'oxygène, qui provient exclusivement de l'air dégluti avec les aliments, et ne se rencontre que dans les parties supérieures de l'intestin; l'azote, qui vient en partie de l'air dégluti, en partie de la fermentation des matières albuminoïdes et en partie aussi du sang à travers les parois intestinales; l'anhydride carbonique, qui vient des fermentations intestinales et de la décomposition des carbonates alcalins contenus dans les sucs intestinaux; l'hydrogène et le méthane, qui viennent des fermentations, et des traces d'hydrogène sulfuré qui provient aussi des fermentations microbiennes. — *Gaz liquide.* V. HYDROGÈNE *liquide.* — *Gaz des marais.* V. FORMÈNE. — *Gaz méphitique.* V. MÉPHITISME. — *Gaz muriatique.* V. CHLORHYDRIQUE. — *Gaz nitreux.* V. OXYDE *d'azote.* — *Gaz oléfiant.* V. ÉTHYLÈNE. — *Gaz oxymuriatique.* Le chlore. — *Gaz phlogistiqué.* V. AZOTE. — *Gaz rutilant.* V. HYPOAZOTIQUE. — *Gaz sylvestre.* L'acide carbonique.

**GAZE.** s. f. Étoffe légère en fil de lin, qu'on applique au pansement des plaies, et qui a l'avantage de permettre un facile écoulement des liquides; elle ne doit être employée que stérilisée. — *Gaze antiseptique.* Tarlatane ordinaire imprégnée d'un mélange d'acide phénique, 1 gramme, de résine et de paraffine, āā 4 grammes (Lister), puis comprimée et séchée. On prépare également des gazes à base d'acide borique (5 p. 100), d'iodoforme (5, 10 et 20 p. 100), de salol ou d'acide salicylique (5 et 10 p. 100), de sublimé (1 p. 100), etc. Elles servent au pansement des plaies, ulcères, brûlures, au tamponnement du vagin, de l'utérus, etc., et remplacent la charpie et les pièces de toile; elles sont moins irritantes et se moulent mieux sur les parties. Elles doivent être conservées dans des enveloppes imperméables à l'air, et immergées au moment du besoin dans de l'eau bouillie ou dans une solution antiseptique; on peut aussi les employer à sec.

**GAZÉOL.** s. m. Mélange laiteux, ayant pour véhicule l'ammoniaque brute des usines à gaz d'éclairage, et qui, placé à la dose de 10 à 20 grammes, sur une soucoupe, dans la chambre d'un malade atteint de coqueluche, d'asthme, etc., produit, en s'évaporant, des émanations salutaires (Burin-Dubuisson). Ce mélange se fait avec : ammoniaque impure du gaz à 20°, 1 kilo; acétone et benzine impure, āā 10 grammes; naphtaline brune impure, 1 gramme; goudron récent des barillets, 100 grammes.

**GAZEUX, EUSE.** adj. [it. *gazoxo*, esp. *gaseoso*]. Qui a les qualités de gaz, qui est à l'état de gaz. — *Potion gazeuse.* V. POTION *antivomitive.* — *Tumeurs gazeuses.* V. EMPHYSÈME et PNEUMATOSE.

**GAZIFÈRE.** adj. [de *gaz*, et *ferre*, porter]. — *Poudre gazifère.* V. POUDRE.

**GAZOGÈNE.** s. m. [de *gaz*, et γεννάω, j'engendre]. Appareil destiné à produire les gaz employés en médecine et dans les arts (V. EAU *gazeuse*).

**GAZO-INJECTEUR.** s. m. Instrument employé en médecine humaine et vétérinaire pour insuffler un fluide élastique dans une partie du corps.

**GAZOST.** V. ARGELÈS-GAZOST.

**GÉANT, ANTE.** s. m. et adj. [*gigas*, *giganteus*, γίγας, all. *Riese*, angl. *giant*, it. et esp. *gigante*]. Se dit d'un être, animal ou végétal, qui dépasse de beaucoup les dimensions moyennes de l'espèce.

**GÉANTISME.** s. m. [all. *Gigantismus*, angl. *giantism*, it. et esp. *gigantismo*]. Genre d'anomalie qui caractérise les géants. En clinique humaine, le géantisme se reconnaît facilement; il ne peut prêter à confusion qu'avec l'*acromégalie* (V. ce mot); mais, tandis que le géantisme est l'exagération d'un processus normal, l'acromégalie est une véritable maladie où l'hypertrophie n'affecte que les extrémités. Néanmoins, pour certains auteurs, Brissaud et Meige, Freund, il y aurait des rapports étroits entre ces deux états : le géantisme serait l'acromégalie des adolescents, ou, en d'autres termes, la dystrophie acromégalique aboutirait au géantisme quand elle apparaîtrait avant la soudure des épiphyses.

**GEBANGAN** (Indes hollandaises). *Eaux chlorurées sodiques*, contenant 18gr,291 de sels, dont 16gr,919 de chlorure de sodium et 0gr,143 d'iodure de magnésium.

**GEILNAU** (Allemagne, Nassau). *Eaux bicarbonatées sodiques*, contenant 2gr,044 de sels, dont 1gr,060 de bicarbonate de soude; eaux froides, 10°.

**GÉISSINE.** s. f. V. GÉISSOSPERMINE.

**GÉISSOSPERMINE.** s. f. [*géissine*, *péréirine*]. Alcaloïde de l'écorce du *Geissospermum læve* ou écorce de *Pao-Pereira.* Poudre jaune foncé, amorphe, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et le chloroforme, amère. C'est un poison très actif, qui paralyse la substance grise

des centres nerveux (Bochefontaine et de Freitas).

**GÉISSOSPERMUM**. s. m. Genre de plantes apocynées, dont une espèce, le *Geissospermum læve*, Baillon (*Vallesia inedita*, Guibourt), a une écorce réputée fébrifuge au Brésil, où elle est connue sous le nom de *Pao-Pereira.*

**GÉLATINE**. s. f. [de *gelare*, geler; all. *Gallert*, *Knochenlein*, *Colla*, angl. *gelatine*, it. et esp. *gelatina*] ($C^{12}H^{10}Az^2O^4$). Substance solide, incolore ou à peine jaunâtre, fade, inodore, inaltérable à l'air; soluble en toutes proportions dans l'eau bouillante, s'épaississant en colle par le feu; formant une gelée tremblante par le refroidissement de sa dissolution concentrée, propriété qu'elle perd si elle a bouilli longtemps avec de l'eau; insoluble dans l'alcool et dans l'éther; non dialysable. L'acide sulfurique la transforme en leucine et en glycocolle. Le tannin la précipite et la change en cuir, composé imputrescible : c'est la base du tannage. Contrairement à la chondrine, elle est précipitée par les acides, l'alun et l'acétate de plomb. La gélatine n'existe pas toute formée dans l'économie : les os, qui en donnent plus de la moitié de leur poids, renferment de l'*osséine*, qui, traitée par l'eau bouillante, fournit la gélatine. On prépare celle-ci en faisant macérer les os avec de l'acide chlorhydrique dilué, qui dissout la partie minérale et laisse la gélatine, ou en soumettant les os à une pression de plusieurs atmosphères dans un autoclave (Darcet). La peau, les tendons, les cornes, donnent aussi de la gélatine avec l'eau bouillante. Les substances organiques qui se décomposent en gélatine par la coction sont alibiles, assimilables; mais la gélatine ingérée se retrouve en partie dans les urines, où elle arrive sans avoir servi à la nutrition, sans avoir été assimilée; son introduction dans les bouillons, etc., ne les rend pas nourrissants. Il est possible que la *gélatine* aide à la digestion en tant que *peptogène*, et puisse être ainsi considérée comme aliment, si elle est mêlée aux graisses, fécules, etc.; mais c'est un aliment certainement insuffisant (V. CHONDRINE, CLARIFICATION, GÉLÉINE, GÉLINE et PEPTOGÈNE). La gélatine est employée en thérapeutique pour faire des gelées ou *colles* médicamenteuses, dont voici une formule (Unna): gélatine et oxyde de zinc, āā 15 grammes; glycérine, 25 grammes; eau, 45 grammes; on peut de plus incorporer à cette masse des substances finement pulvérisées comme l'iodoforme, l'acide salicylique, etc. La gélatine a été préconisée récemment comme hémostatique (Carnot); on l'emploie en solution à 10 p. 100 dans l'eau salée physiologique; cette solution doit être soigneusement stérilisée; on peut y ajouter une petite quantité de sublimé pour éviter le développement des bactéries; on l'emploie localement après l'avoir solubilisée par la chaleur au bain-marie, dans le cas d'épistaxis, dans les hémorragies en nappe au cours des opérations, principalement quand on est obligé de sectionner un parenchyme. Enfin on peut se servir pour injections hypodermiques de sérum gélatiné (V. GÉLATINÉ) que l'on injecte tiède sous la peau dans le cas d'hémorragies; on en a aussi proposé l'emploi dans le traitement des anévrysmes (Lancereaux). Il faut prendre garde alors que la stérilisation soit absolue; car on a cité plusieurs cas de tétanos survenu à la suite d'injections de sérum gélatiné. ‖ En bactériologie, la gélatine est employée pour préparer des milieux de culture solides; pour cela on ajoute à un litre de bouillon de viande préparé de la façon habituelle (V. BOUILLON) 100 grammes de gélatine; on chauffe à 60° pour dissoudre la gélatine; on alcalinise légèrement avec la soude; on porte à l'autoclave à 100° pendant une heure après avoir ajouté un blanc d'œuf délayé dans un peu d'eau; on filtre à chaud et on répartit le liquide dans les vases de culture. On stérilise par le chauffage à 100° répété trois jours de suite, pendant un quart d'heure chaque jour; cette stérilisation par chauffage discontinu est indispensable, car le chauffage à 115° empêche la plupart des gélatines de se prendre par le refroidissement. Les cultures sur gélatine doivent être laissées à la température du laboratoire ou dans une étuve ne dépassant pas 25°, car, plus haut, la gélatine fond. Les ensemencements peuvent être faits en stries sur les tubes inclinés, ou par piqûre dans des tubes où la gélatine est accumulée sous forme de culot; la culture se fait le long de la piqûre et en même temps sur la surface libre, donnant des aspects variables suivant les microbes. La gélatine est liquéfiée par certains microbes qui sécrètent une diastase transformant la gélatine en peptone, et la forme de cette liquéfaction est variable suivant les espèces. On conçoit par suite l'importance des cultures sur milieux à la gélatine en bactériologie. — *Sucre de gélatine*. V. GLYCOCOLLE. — *Gélatine de la corne, des cheveux et des ongles* V. KÉRATINE. — *Gélatine de Warthon*. V. OMBILICAL (*Cordon*).

**GÉLATINÉ, ÉE**. adj. Qui est enduit de gélatine. — *Bandage gélatiné et alcoolisé* (Hamon). V. BANDAGE *inamovible*. — *Sérum gélatiné*. Gélatine blanche, 1 à 2 grammes; chlorure de sodium, 1 gramme; eau distillée, 100 grammes; f. s. a. et stérilisez avec soin.

**GÉLATINEUX, EUSE**. adj. [all. *gallertartig*, angl. *gelatinous*, it. et esp. *gelatinoso*]. Qui contient de la gélatine, qui y ressemble, qui en a la consistance. — *Aliment gélatineux*. V. ALIMENT. — *Bain gélatineux*. V. BAIN. — *Capsule gélatineuse*. V. CAPSULE. — *Extrait gélatineux*. V. EXTRAIT. — *Substance cérébrale ou médullaire gélatineuse*. V. SUBSTANCE.

**GÉLATINIFORME**. adj. Qui a l'aspect de la gélatine. — *Cancer gélatiniforme*. V. COLLOÏDE. — *Fibre gélatiniforme*. V. NERVEUX (*Tube*).

**GÉLATINISATION**. s. f. Passage d'un corps à l'état de gélatine ou à l'aspect gélatineux. — *Gélatinisation du sérum*. Opération qui consiste à faire solidifier le sérum en l'exposant à une température convenable (65°). Cette opération se fait dans une étuve spéciale, dite *étuve à gélatinisation* (fig. 323), dans laquelle les tubes sont inclinés de manière que la surface du sérum soit oblique. Cette étuve est formée d'une boîte à double paroi, entre lesquelles

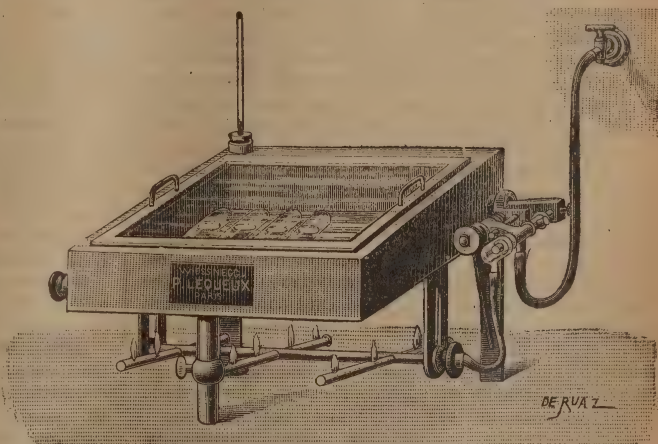


Fig. 323. — Étuve à *gélatinisation*.

circule de l'eau ; elle est munie d'un régulateur d'Arsonval ; l'étuve une fois réglée à 65°, on y introduit alors les tubes de sérum, que l'on laisse seulement le temps nécessaire à la gélatinisation (une demi-heure à une heure) ; quand le sérum est gélatinisé, il prend une teinte ambrée, opaque, caractéristique.

**GELÉE.** s. f. [*gelu*]. En physique et dans le langage vulgaire, froid glacial, température à laquelle l'eau passe naturellement à l'état solide. ‖ Par analogie, état que prennent diverses substances, albumine, silice, colle, etc. lorsque, ayant été dissoutes dans un liquide, elles retournent à l'état solide, en retenant entre leurs molécules tout ou partie du dissolvant, qui leur donne l'aspect d'un morceau de glace. — *Gelée animale*. V. ALBUMINE et GÉLATINE. — *Gelée végétale*. V. PECTIQUE. ‖ *Gelée* [all. *Gallert*, *Thierleim*, angl. *jelly*, it. *gelatina*]. Extrait de substances animales ou végétales qui, en se refroidissant, prend une consistance molle et tremblotante ; préparation médicamenteuse, ou plutôt alimentaire, formée de sucre et de parties gélatineuses, comme les gelées de groseille, de pomme, de coing, de lichen.

**GÉLÉINE.** s. f. Nom sous lequel Gannal a décrit une substance organique obtenue par décomposition de la *géline*, de la *cartilagéine*, et autres substances organiques des tissus de jeunes animaux, soumises à l'ébullition dans l'eau, et ordinairement confondue avec la *gélatine*.

**GELIDIUM.** s. m. Genre d'algues floridées, dont une espèce, le *Gelidium corneum*, Huds., est souvent mêlée à la mousse de Corse, et forme la plus grande partie de la mousse du Japon.

**GÉLINE.** s. f. (Gannal). Substance des tissus animaux, qui, par l'action combinée de l'eau et de la chaleur, se transforme en géléine, puis en gélatine, si on la dessèche : c'est la *substance organique* principale des fibres du tissu lamineux ; aussi est-ce la *colle de poisson* qui en donne le plus, tant qu'une coction trop prolongée ou une température trop élevée n'en a pas fait de la *géléine* ou de la *gélatine*. L'osséine des os est identique avec la géline des fibres lamineuses (Gannal, 1836 ; Ch. Robin et Verdeil, 1852) ; elle donne, comme la gélatine, de la *leucine* et de la *glycocolle* sous l'influence de l'acide sulfurique chaud.

**GÉLOSE.** s. f. Matière gélatineuse retirée, par Payen, de la *mousse du Japon*, algue émolliente du genre *Gelidium* ; on la trouve aussi dans une autre algue appelée *agar-agar*. Elle est amorphe, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante, et se prend en gelée par le refroidissement. Cette propriété de la gélose a été utilisée en bactériologie pour préparer des milieux de culture solide ; il suffit, en effet, d'une très petite quantité de gélose pour faire passer une grande masse de liquide à l'état solide. La préparation de la gélose nutritive comprend différents temps : on fait macérer pendant quelques heures 500 grammes de viande de bœuf hachée dans un litre d'eau ; on passe sur un linge et on exprime. On ajoute 10 grammes de peptone et 5 grammes de sel marin ; on porte à l'ébullition et on filtre ; on alcalinise nettement avec de la soude ; on ajoute alors 15 grammes d'agar coupé en morceaux, et on chauffe en agitant jusqu'à dissolution de la gélose ; on passe alors sur un tamis ; on laisse refroidir à 55° ; on ajoute un blanc d'œuf délayé dans 50 centimètres cubes d'eau ; on porte à l'autoclave, que l'on maintient à 120° pendant trois quarts d'heure. On filtre sur papier épais dans un entonnoir à filtration chaude ; on répartit dans les tubes de culture que l'on fait stériliser à 115° pendant un quart d'heure. La gélose n'est pas un aliment pour les microbes ; elle sert seulement à solidifier le bouillon ; aussi n'est-elle pas liquéfiée, au moins par les microbes ordinaires. La gélose nutritive peut être faite aussi avec addition de sucre ou de glycérine, comme le bouillon.

**GELSÉMINE.** s. f. Principe actif du *Gelsemium sempervirens*. Substance blanche, amorphe, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, basique. Elle s'emploie à la dose de 3 à 4 milligrammes par granules de 1 milligramme, dans les névralgies, l'asthme, les fièvres intermittentes ; elle peut déterminer de la sécheresse de la gorge et de la gêne respiratoire quand on arrive aux doses toxiques (6 milligrammes).

**GELSÉMIQUE.** adj. — *Acide gelsémique*. Substance acide, cristalline, incolore, inodore, insipide, soluble dans l'eau bouillante, extraite de la racine du *Gelsemium sempervirens*.

**GELSEMIUM.** s. m. Apocynée (*Gelsemium nitidum*, Michaux, ou *sempervirens*, Ait.) de la Caroline et de la Virginie, à odeur de jasmin (*jasmin jaune*), à tiges sarmenteuses : sa racine est administrée contre les fièvres intermittentes et contre les névralgies (particulièrement celle de la cinquième paire), en teinture (10 à 40 gouttes) ou sous forme d'extrait (1 à 2 pilules contenant chacune 25 milligr. d'extrait).

**GÉLULE.** s. m. Petit appareil composé de deux enveloppes gélatineuses destinées à contenir les médicaments et pouvant remplacer les cachets (fig. 324). Les gélules, inventés en 1846 par Lehuby, pharmacien à Paris, sont surtout employés en Amérique, où ils ont été perfectionnés. Chaque

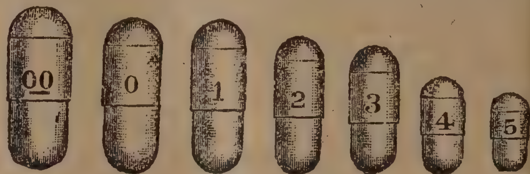



Fig. 324. — *Gélule*.

gélule se compose de deux capsules, l'une longue, l'autre plus courte, s'emboîtant l'une dans l'autre ; il se ferme hermétiquement par application l'une sur l'autre des parois flexibles, sous la tension de la poudre qui le remplit. Ils peuvent se garder indéfiniment une fois préparés, et ne risquent pas de s'ouvrir en se desséchant, comme le font parfois les cachets ; ils sont facilement dissous par le suc gastrique. On peut y enfermer des poudres, des masses pilulaires molles, et même des liquides à saveur désagréable (teinture d'iode, gouttes amères, etc.).

**GELURE.** s. f. [de *gelare*, geler]. Synonyme vulgaire de *congélation*.

**GÉMELLAIRE.** adj. [de *gemelli*, jumeaux]. Qui est relatif aux jumeaux. — *Grossesse gémellaire*. V. GROSSESSE.

**GÉMELLITÉ.** s. f. [de *gemelli*, jumeaux] (Dareste). L'état spécial des enfants jumeaux.

**GÉMINÉ, ÉE.** adj. [*geminus*, all. *gezweit*, esp. *geminado*]. Se dit de parties disposées deux à deux, ou nées par paire d'un même point.

**GÉMISSEUR.** adj. et s. Se dit des aliénés qui gémissent continuellement, avec ou sans délire.

**GEMMATION.** s. f. [*gemmatio*, de *gemma*, bourgeon ; all. *Knospen*, it. *gemmazione*, esp. *gemmacion*]. Ensemble, disposition générale des bourgeons d'une plante ; époque de leur épanouissement. ‖ *Reproduction par gemmation* [*bourgeonnement*, *gemmiparité*, *surculation*]. Mode de reproduction caractérisé par la *formation*, sur un point d'une cellule, d'un bourgeon ou cul-de-sac qui communique d'abord avec la cellule-mère, et qui, arrivé à une certaine grandeur, se cloisonne du côté de la cellule dont il part et finit par s'en détacher. Ce mode diffère de la *fissiparité* par la production de cette expansion en cul-de-sac de la paroi de la cellule-mère. Le *prolongement*

continue ensuite à grandir, et se partage en cellules superposées par cloisonnement transversal. Ce phénomène s'observe sur les algues, principalement les plus simples, formées de cellules superposées bout à bout, comme les *Achlya*, etc. C'est par ce mode de reproduction des éléments anatomiques, s'opérant à l'aide et aux dépens de la substance hyaline du vitellus, que naissent les *globules polaires*. Chez tous les vertébrés et beaucoup d'invertébrés, leur apparition est suivie de la segmentation du vitellus, qui a pour conséquence la formation du blastoderme; mais il est des animaux chez lesquels le vitellus ne se segmente pas, et toutes les cellules de leur blastoderme naissent par gemmation, à la manière des globules polaires chez les autres animaux; de sorte que ce mode de production des cellules embryonnaires, limité à un seul point du vitellus sur le plus grand nombre des êtres, devient chez quelques-uns le mode général d'apparition des éléments du blastoderme; et que la segmentation du vitellus, considérée comme un phénomène sans exception dans le règne animal, est remplacée dans quelques groupes par un autre mode de génération des cellules, la gemmation, phénomène qui est plus général qu'on ne le pensait, et qui acquiert, chez certains animaux, une importance égale à celle de la segmentation du vitellus.

**GEMMIPARITÉ.** s. f. V. Gemmation.

**GÉNAL, ALE.** adj. [*genalis*, de *gena*, joue]. Qui a rapport aux joues. — *Glande génale.* V. Salivaire (*Glande*). — *Trait génal.* V. Trait.

**GENCIVE.** s. f. [*gingiva*, οὖλον, all. *Zahnfleisch*, angl. *gum*, it. *gingiva*, esp. *encia*]. Tissu rougeâtre, ferme, qui revêt les deux arcades dentaires, se prolonge entre les dents, et adhère fortement au pourtour de leur collet. Les gencives sont un prolongement, avec épaississement, de la membrane muqueuse buccale. Elles sont composées d'un derme très épais constitué par un réseau lamineux serré, sans éléments élastiques, et recouvert d'une couche également très épaisse d'épithélium pavimenteux. Le système vasculaire des gencives n'est pas très riche dans l'état normal, mais peut acquérir un grand développement dans l'état pathologique : les artères sont fournies, en haut, par la sous-orbitaire, l'alvéolaire, la sphéno-palatine et la palatine supérieure; en bas, par la dentaire inférieure, la sous-mentale et la linguale. Les nerfs sont fournis par des branches du *plexus maxillaire*. — Les gencives peuvent être le siège de nombreuses maladies; elles présentent, en outre, diverses modifications symptomatiques de certains états généraux; tels sont les lisérés des intoxications saturnine, mercurielle et argentique; telles sont les variations dans leur coloration et leur consistance qui constituent des signes de quelques maladies générales : dans l'anémie et la chlorose, elles sont décolorées; dans le diabète et l'albuminurie, elles sont fongueuses, décollées, suppurantes; dans le scorbut, elles sont épaissies, ulcérées. Il en est de même dans diverses affections du périoste dentaire. Les maladies propres aux gencives sont : la *gingivite*, soit seule, soit accompagnant la stomatite générale. Isolée, elle peut reconnaître pour cause un traumatisme ou l'action d'un irritant direct; symptomatique, elle accompagne certaines fièvres éruptives, le typhus, la méningite; elle peut être parfois épidémique et contagieuse, comme dans la stomatite ulcéreuse des soldats. Quelques affections locales la provoquent encore : la *carie du collet*, l'*ostéo-périostite* (V. ces mots). Les affections *organiques* des gencives sont : l'hypertrophie, soit en nappe, soit locale, et représentant une véritable tumeur, tantôt dure et fibreuse, tantôt molle et ulcérée. Les affections des gencives symptomatiques d'états généraux réclament le traitement de la maladie primitive. Si elles sont essentielles, elles sont susceptibles de passer à l'état chronique et réclament alors un traitement énergique dont les principaux agents sont : le chlorate de potasse (1 à 4 gr. par jour sous forme de pastilles); les applications topiques de teintures astringentes (cochléaria, cresson de Para), le sulfate de cuivre, la teinture d'iode, l'acide chromique monohydraté ou solide (Magitot). V. Épulide et Parulie. — *Cartilage des gencives.* V. Crête *gingivale*. — *Fluxion des gencives.* V. Fluxion.

**GENDARUSSA.** s. m. Plante acanthacée (*Gendarussa vulgaris*, Nees, *Justicia Gendarussa*, L.), dont les feuilles sont vomitives, et la racine astringente.

**GÊNE.** s. f. — *Gêne circulatoire.* Obstacle apporté à la circulation du sang par suite de la faiblesse du myocarde ou du mauvais fonctionnement du cœur.

**GÉNÉAGENÈSE.** s. f. [de γένεσις, génération, et *agenèse*, absence de génération]. Synonyme de *génération alternante*. V. Métagenèse.

**GÉNÉPI.** s. m. V. Genipi.

**GÉNÉRAL, ALE.** adj. [*generalis*, de *genus*, genre; γενικὸς, all. *allgemein*, angl. *general*, it. *generale*]. Qui se rapporte à un genre. — *Anatomie générale.* V. Anatomie. — *Maladie* ou *affection générale.* V. Maladie. — *Paralysie générale.* V. Paralysie. — *Pathologie générale.* V. Pathologie. — *Physiologie générale.* V. Physiologie.

**GÉNÉRALISATION.** s. f. [all. *Verallgemeinerung*]. En philosophie, un des procédés qu'emploie la logique. V. Induction et Logique. ‖ En pathologie, *généralisation des tumeurs*, apparition de tumeurs d'une même espèce dans un grand nombre de parties du corps, à la fois ou successivement, en un temps peu considérable; ce fait, se manifestant surtout après l'ablation d'une de ces productions morbides, a été choisi comme caractérisant principalement la *malignité* des tumeurs (V. Bénin, Malin et Récidive). La généralisation est l'apparition d'éléments semblables à ceux de la tumeur primitive dans un point quelconque de l'économie; elle est due au transport de cellules de la tumeur par les lymphatiques, ou plus rarement par les veines; aussi se fait-elle d'abord aux ganglions tributaires de l'organe atteint, et ce n'est qu'après l'étape ganglionnaire que le reste de l'économie est envahi.

**GÉNÉRALITÉ.** s. f. [*generalitas*, all. *Allgemeinheit*, angl. *generality*, it. *generalità*]. Qualité de ce qui est général. — *Généralités scientifiques* [all. *allgemeine Sätze*]. En biologie, idées de comparaison et de coordination, analytiques ou synthétiques, relatives aux faits, soit anatomiques, soit physiologiques, concernant les appareils, les organes, les fonctions, etc. Elles doivent être présentées ou comme aperçu des notions à établir, des faits à décrire, ou comme résumé de ces mêmes choses. Dans le premier cas, elles caractérisent le sujet à considérer, tracent et circonscrivent le champ à parcourir. Dans le second cas, elles mettent en relief les points communs des faits examinés, et permettent d'établir leur liaison avec d'autres, leurs analogies ou leurs différences. C'est par erreur qu'on confond la réunion des *généralités* qui peuvent être présentées sur tous les ordres de parties du corps et de leurs actions (appareils, organes, systèmes, humeurs, tissus, etc.), indépendamment de la description des faits qui s'y rapportent, avec l'*anatomie* et la *physiologie générale* : en effet, ces dernières expressions désignent la description (précédée ou suivie des *généralités* indiquées ci-dessus) des parties du corps ou des fonctions qui sont semblables dans toutes les régions de l'économie où elles se trouvent, ou qui occupent la totalité ou à peu près du corps, en conservant partout les mêmes caractères.

**GÉNÉRATEUR, TRICE.** adj. [all. *zeugend*, angl. *generative*, it. *generatore*]. Qui engendre : *faculté génératrice*. — *Couche génératrice.* En histologie, couche la

plus profonde d'un épithélium stratifié, celle qui repose directement sur le derme ou chorion, et qui forme constamment de nouvelles cellules.

**GÉNÉRATIF, IVE.** adj. Qui a rapport à la génération ; qui engendre.

**GÉNÉRATION.** s. f. [*generatio*, γένεσις, all. *Zeugung*, angl. *generation*, it. *generazione*, esp. *generacion*]. Production d'un nouvel être, plus ou moins semblable à celui dont il tire son origine ; fonction commune à tous les êtres organisés vivants. Les organes qui servent à l'accomplir, et les phénomènes qui l'accompagnent, diffèrent, selon les diverses classes, les diverses familles du règne organique. Tantôt la génération se fait sans intervention d'éléments distincts, et n'est qu'un mode particulier d'accroissement : c'est la *génération asexuelle* (V. Fissiparité, Gemmation, Monogénie) ; tantôt elle s'accomplit par des organes spéciaux (*génération sexuelle*), appelés *organes sexuels* ou *organes de la génération*, distingués en *mâles* et *femelles*, quelquefois réunis sur chaque individu qui est dit *hermaphrodite*, mais portés, dans les animaux supérieurs, par un individu différent ; dans ce dernier cas, la fécondation s'effectue sans accouplement, le sexe femelle produisant des œufs sur lesquels le mâle verse ensuite un fluide fécondant, ou, plus souvent, c'est dans les organes mêmes de la femelle, par accouplement, que le fluide du sexe mâle est porté, à l'aide d'un organe particulier. Alors encore se présentent des différences : ou l'œuf fécondé est aussitôt pondu, et n'éclôt qu'après la ponte (*génération ovipare*) ; ou l'œuf fécondé chemine si lentement dans les organes destinés à son excrétion, qu'il y éclôt, et que le nouvel individu naît tout formé (*génération ovbvivipare*) ; ou l'œuf fécondé, se détachant aussitôt de l'ovaire, est reçu dans un réservoir appelé *matrice*, à la paroi duquel il s'attache, d'où il tire les matériaux nécessaires à son développement, et d'où il est enfin expulsé sous sa forme propre (*génération vivipare*), mais dans un tel état de faiblesse, qu'il a besoin d'être nourri avec un fluide animal, le lait, sécrété par la mère. La *génération* se compose, chez l'homme et les mammifères, de cinq ordres de phénomènes : copulation, conception ou fécondation, grossesse, accouchement, allaitement. — *Excès de génération*. V. Anomalie. — *Génération accrémentitielle*, *Génération par accrémentition*. V. Accrémentition et Interposition. — *Génération alternante*. V. Métagenèse. — *Génération endogène*. V. Multiplication. — *Génération équivoque*. V. Hétérogénie. — *Génération fissipare*. V. Fissiparité. — *Génération gemmipare*. V. Gemmiparité. — *Génération hétéromorphe*, *Génération homœomorphe*. V. Métagenèse. — *Génération par interposition* ou *interstitielle*. V. Interposition. — *Génération spontanée*. Production d'êtres vivants, formés sans le concours d'individus de même espèce préexistants. Cette théorie longtemps acceptée pour les infiniment petits et en particulier les agents de fermentation a été démontrée fausse par Pasteur. Elle n'est plus admise aujourd'hui en aucun cas. — *Génération par substitution*. V. Substitution.

**GÉNÉRESCENCE.** s. f. [de *genere*, forme inusitée de *generare*, engendrer]. Succession des actes qui ont pour résultat la génération d'un nouvel être, ou d'une nouvelle partie dans un corps organisé déjà existant.

**GÉNÉRESCENT, ENTE.** adj. Qui est en voie de générescence.

**GÉNÉRESCIBLE.** adj. Qui est susceptible de générescence.

**GÉNÉRIQUE.** adj. [*genericus*]. Qui appartient au genre : *caractères génériques*, *noms génériques*.

**GENÈSE.** s. f. [*genesis*, γένεσις, all. et angl. *genesis*, it. *genesi*]. Formation des éléments anatomiques en en particulier formation de ces éléments aux dépens d'un *blastème* et non d'une cellule antérieure. Cette théorie est abandonnée.

**GÉNÉSIAQUE.** Mauvais mot, pour *génétique*.

**GÉNÉSIE.** s. f. S'est dit pour *genèse* et *génération*.

**GÉNÉSIQUE.** adj. V. Génétique.

**GENESTROLLE.** s. f. V. Genêt *des teinturiers*.

**GENÊT.** s. m. [*genista*, all. *Ginster*, angl. *broom*, it. *ginestra*, esp. *ginesta*]. Genre de plantes légumineuses, J., dont toutes les espèces sont évacuantes. Telles sont : le *genêt à balais* (*Genista scoparia*, L.), plante commune dans nos bois, dont les sommités fleuries et les graines sont purgatives et diurétiques (V. Scoparine et Spartéine) ; le *genêt d'Espagne* (*G. juncea*, Lam., *Spartium juncea*, L.), le *genêt herbacé* (*G. sagittalis*, L.), le *genêt purgatif* (*G. purgans*, Lam.), qui sont émétiques et purgatifs ; le *genêt des teinturiers* (*genestrolle*, *G. tinctoria*, L.), qui est usité, dans quelques provinces russes, contre la rage.

**GÉNÉTIQUE** ou **GÉNÉSIQUE**. adj. [de γενετή, ou γένεσις, genèse, naissance]. Qui a rapport aux fonctions de génération. — *Faculté génétique*. Faculté de féconder. — *Monomanie génétique*. V. Monomanie *érotique*. — *Sens génésique* (Récamier). V. Sens et Sensibilité.

**GENÉVRIER.** s. m. [*juniperus*, all. *Wachholder*, angl. *juniper-tree*, it. *ginepro*, esp. *enebro*]. Genre de plantes de la famille des conifères, J. — *Genévrier ordinaire* (*Juniperus communis*, L.). Arbrisseau du nord de la France, dont toutes les parties ont été autrefois employées en thérapeutique : on ne fait plus usage que de ses fruits connus sous le nom impropre de *baies de genièvre* ou de *genièvre*. Ce sont de petits cônes charnus ou *malacônes*, ovoïdes, gros comme des pois, de couleur brune ou noirâtre à l'époque de leur maturité, renfermant une pulpe d'un noir roussâtre, d'odeur balsamique, de saveur de térébenthine. Les baies de genévrier contiennent un sucre particulier, des sels de potasse et de chaux, des acides acétique et malique, de la gomme, de la poix, beaucoup de résine, et une huile volatile, de même odeur que le fruit, de saveur balsamique, peu soluble dans l'alcool, *essence de genièvre*, obtenue en grand par la distillation des fruits mêlés avec de l'eau. Les baies de genièvre s'emploient surtout comme diurétiques, dans les hydropisies ; puis comme stimulant dans la dyspepsie, le scorbut et chez les débilités ; comme excitant cutané, dans le rhumatisme chronique. A l'intérieur, on emploie l'infusion (4 à 8 gr. dans 500 gr. d'eau), la teinture alcoolique (2 à 10 gr.), l'huile volatile (3 à 6 gr.) ; on prépare un *extrait* en faisant infuser pendant vingt-quatre heures 1 partie de baies sèches de genièvre dans 3 parties d'eau, passant et évaporant (4 à 8 gr.) ; en évaporant en consistance de miel et ajoutant un peu de sucre, on a le *rob de genièvre*, très employé autrefois. La distillation des baies avec de l'eau-de-vie donne l'*eau-de-vie de genièvre* ou *gin*. Les baies de genièvre entrent dans la préparation des vins diurétiques de la Charité et de l'Hôtel-Dieu. A l'extérieur, on emploie surtout les fumigations, qui se font en brûlant les baies de genièvre sur une pelle et exposant les parties malades aux vapeurs aromatiques. — *Genévrier oxycèdre*. V. Cade. — *Genévrier de Virginie*. V. Cèdre.

**GENGELI.** s. m. V. Sésame.

**GÉNI.** adj. invariable. V. Génien.

**GÉNICULÉ, ÉE.** adj. — *Corps géniculé*. V. Grenouille. — *Ganglion géniculé*. V. Facial (*Nerf*).

**GÉNIE.** s. m. [*genius*, all. *Genie*, angl. *genius*, it. *genio*]. En physiologie, le plus haut degré de développement et l'usage le plus élevé de l'entendement humain, de la faculté de systématisation surtout, unis à des qualités d'exécution et d'expression dont les résultats excitent l'admiration des

hommes. || En médecine, caractères des affections régnantes, surtout dans les maladies épidémiques : *génie inflammatoire, génie bilieux*, etc.

**GÉNIEN, IENNE.** adj. [*genianus*, de γένειον, le menton]. Qui a rapport au menton. — *Apophyse géni* ou *génienne*. Petite apophyse située à la partie postérieure de la symphyse du menton, sur la face linguale de l'os maxillaire inférieur, et ordinairement composée de quatre tubercules, qui donnent attache aux muscles génio-glosse et génio-hyoïdien.

**GENIÈVRE.** s. m. V. GENÉVRIER.

**GÉNIO-GLOSSE.** adj. et s. m. [*genio-glossus*, all. *Kieferzungenmuskel*]. Muscle épais, triangulaire, qui s'étend de la partie supérieure de l'apophyse géni, d'une part à l'os hyoïde et à la base de la langue, d'autre part à la pointe de cet organe, dont il occupe toute la longueur.

**GÉNIO-HYOÏDIEN, IENNE.** adj. et s. m. [*genio-hyoideus*]. Muscle de la partie antérieure du cou qui s'étend de la partie inférieure de l'apophyse géni à la partie antérieure et supérieure du corps de l'os hyoïde.

**GÉNIO-PHARYNGIEN, IENNE.** adj. et s. m. [*genio-pharyngeus*, de γένειον, menton, et φαρὺγξ, pharynx]. — *Muscle génio-pharyngien* (Winslow et Sabatier). Partie du constricteur supérieur du pharynx qui s'étend de l'apophyse géni au pharynx.

**GÉNIOPLASTIE.** s. f. [de γένειον, menton, et πλάσσειν, former]. Restauration du menton par l'autoplastie.

**GENIPI.** s. m. [all. *Genipkraut*]. Nom commun à plusieurs plantes synanthérées aromatiques, comme les armoises, et croissant dans les Alpes, à la limite des neiges éternelles. Ce sont le *genipi vrai* (*Artemisia glacialis*, L.), le *genipi blanc* (*Artemisia mutellina*, Will.), le *genipi noir* (*Artemisia spicata*, Jacq.), le *genipi musqué* ou *iva* (*Ptarmica moschata*, DC., *Achillea moschata*, Jacq.), le *genipi bâtard* (*Ptarmica nana*, DC., *Achillea nana*, L.). Elles font partie des *vulnéraires suisses*. V. FALTRANK.

**GÉNISSE.** s. f. — *Génisse vaccinifère*. V. VACCINIFÈRE.

**GÉNITAL, ALE.** adj. *genitalis*, angl. *genital*, it. *genitale*, esp. *genital*]. Qui a rapport à la génération. — *Cordon génital*. Cordon arrondi formé par l'union, chez l'embryon femelle, des conduits de Müller, à leur extrémité inférieure : la cloison qui sépare ces conduits finissant par disparaître, le cordon se change en canal, dit utéro-vaginal, qui constituera le vagin et le corps de l'utérus. — *Organes génitaux* [*genitalia, organa generationi inservientia, parties génitales*, anciennement *génitoires, parties honteuses* (*pudenda*, τὰ αἰδοῖα), parce que la pudeur exige de les cacher ; *parties nobles*, parce qu'elles ont l'importante fonction de servir à la conservation et à la multiplication des espèces]. Chez l'homme, les organes préparateurs et conservateurs du sperme (testicules et leurs enveloppes, canaux déférents, vésicules séminales, prostate, glandes de Cowper et canaux éjaculateurs), et organe destiné à l'accouplement (verge). Chez la femme, les organes de la copulation (vulve et vagin) et les organes de la conception (utérus et ses annexes). — *Vestibule génital*. Ensemble des parties comprises depuis les grandes lèvres et le mont de Vénus, jusqu'à la membrane hymen inclusivement.

**GÉNITALITÉ.** s. f. La faculté ou propriété de naître, d'être engendré.

**GÉNITO-CRURAL, ALE.** adj. et s. m. [*genito-cruralis*]. Qui appartient aux organes génitaux et à la cuisse. — *Nerf génito-crural*. V. SUS-PUBIEN.

**GÉNITOIRES.** s. m. pl. V. GÉNITAL.

**GÉNITO-SPINAL, ALE.** adj. Qui concerne les organes génitaux et la moelle épinière. — *Centre génito-spinal*. Centre nerveux moteur qui occupe un espace de quelques millimètres au niveau (chez le lapin) de la quatrième vertèbre lombaire, et dont l'excitation donne naissance à des mouvements involontaires de la partie inférieure du canal intestinal, de la vessie et des conduits déférents (Budge), et chez la femelle, à des contractions de l'utérus (Goltz).

**GÉNITO-URINAIRE.** adj. [*genito-urinaris*]. Qui a rapport aux fonctions de la génération et à l'excrétion de l'urine : *appareil, organes, voies génito-urinaires*.

**GÉNOPLASTIE.** s. f. [mot hybride, de *gena*, joue, et πλάσσειν, former]. Opération qui consiste à réparer les pertes de substance qu'éprouvent les joues, par suite de chancres, d'ulcères, de brûlures, etc., ou par le fait d'une altération organique. La *génoplastie* se fait par la méthode indienne ou par la méthode française (V. AUTOPLASTIE); en tout cas, les lambeaux doivent être disposés de façon à être parallèles, et non perpendiculaires, aux orifices de la bouche, du nez et des paupières, et à ne pas déformer ces orifices.

**GENOU.** s. m. [*genu*, γόνυ, all. *Knie*, angl. *knee*, it. *ginocchio*, esp. *rodilla*]. Partie du membre inférieur, limitée en haut par une ligne passant à deux travers de doigt au-dessus de la rotule, en bas, par une ligne passant au niveau de la tubérosité antérieure du tibia, et divisée en deux régions, l'une postérieure ou poplitée (V. POPLITÉ) l'autre antérieure, dont la partie essentielle est l'articulation de la jambe avec la cuisse (*articulation fémoro-tibiale*) (fig. 325). La rotule, appliquée sur la surface concave qui sépare en devant les deux condyles du fémur, en forme la partie saillante. Ces deux condyles sont reçus dans les cavités glénoïdes du tibia, complétées par deux ménisques interarticulaires (1 et 2), et forment l'articulation proprement dite, qui est affermie par un grand nombre de ligaments. L'un d'eux (*ligament rotulien*, 7), étendu de la pointe de la rotule à la crête du tibia, est la terminaison du tendon du triceps fémoral. Deux ligaments latéraux, l'un interne (6), l'autre externe (5), naissent des condyles et vont s'attacher sur les côtés du tibia et du

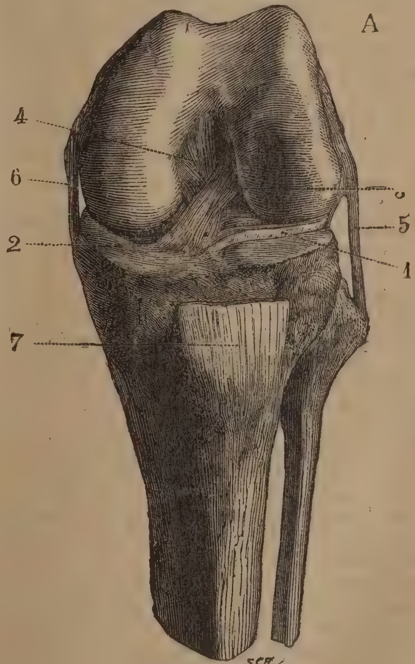


Fig. 325. — *Genou*.

péroné; un ligament postérieur, portion du tendon demi-membraneux, est placé obliquement et superficiellement entre le niveau de la tubérosité interne du tibia et le condyle externe du fémur; enfin deux ligaments obliques ou croisés, placés en sautoir l'un au-dessus de l'autre, de façon à se croiser dans le sens antéro-postérieur et dans le sens transversal, s'étendent de la partie postérieure des condyles, aux parties antérieure et postérieure du tibia (3 et 4). Des fibro-cartilages et une capsule synoviale revêtent les surfaces articulaires; cette synoviale envoie des prolongements derrière le triceps, au-dessous des muscles jumeaux et poplité, autour du tendon du demi-membraneux et du ligament adipeux. Ces diverses parties reçoivent leurs artères de la grande anastomotique, des branches articulaires de la poplitée et de la récurrente tibiale antérieure; leurs nerfs, du nerf saphène interne et des nerfs sciatiques poplités interne et externe. Les mouvements qui ont lieu dans l'articulation du genou sont la flexion et l'extension, se faisant autour d'un axe horizontal qui passe par les condyles du fémur au niveau de l'insertion des ligaments latéraux. Le genou est un ginglyme, mais un ginglyme imparfait, permettant une légère rotation qui porte la pointe du pied en dedans. — Au point de vue pathologique, le genou peut être le siège de diverses lésions, traumatiques ou organiques, dont sont atteintes les autres articulations, arthrite, contusions, diastasis, entorse, hygroma, plaies, tumeur blanche, présentant ici une gravité proportionnée à l'importance et à l'étendue de cette jointure; les fractures et luxations de la rotule et des extrémités inférieure du fémur et supérieure du tibia (V. Fémur, Rotule, Tibia) ne sont pas rares; enfin la présence de corps étrangers et l'hydarthrose, sans être spéciales au genou, y acquièrent une fréquence qui a fait prendre cette jointure comme point de départ de leur description. — *Articulation en genou*. Celle dans laquelle a tête d'un os est reçue dans une cavité osseuse où elle roule et se meut en tous sens : telles sont certaines arthrodies et énarthroses. — *Genou du corps calleux*. V. Calleux (*Corps*). — *Genou du nerf facial*. Courbe décrite par les fibres d'origine de ce nerf lorsqu'elles vont du noyau supérieur à l'inférieur.

**GENOUILLÉ, ÉE.** adj. [*geniculatus*, de *genu*, genou; all. *knieformig*, angl. *geniculate*, it. *geniculato*]. Qui est courbé en genou. ‖ En anatomie, *corps genouillés*, ou *géniculés*. V. Optique (*Couche*).

**GENOUILLÈRE.** s. f. Sorte de manchon en tissu élastique, en coutil, en peau de chien ou de chamois, en flanelle, en tricot, etc., qu'on applique sur le genou pour y exercer une compression plus ou moins forte ou simplement pour y entretenir un degré de chaleur convenable.

**GENRE.** s. m. [*genus*, γένος, all. *Gattung*, angl. *kind*, *genus*, it. *genere*, esp. *genero*]. En chimie, en anatomie, et en biotaxie, collection d'*espèces* qui possèdent un ou plusieurs caractères communs essentiels : la réunion de plusieurs genres forme une *tribu*. ‖ Quelquefois synonyme de *système*. On dit vulgairement le *genre nerveux*, etc. — *Genre humain*. V. Homme.

**GENTIANE.** s. f. [*gentiana*, γεντιάνη, all. *Enzian*, angl. *gentian*, it. *genziana*, esp. *genciana*]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des *gentianées*. Plusieurs espèces sont employées en médecine : 1° La *gentiane jaune* ou *grande gentiane* (*Gentiana lutea*, L., *Gentiana rubra*, *Gentiana veterum*) a une racine (*radix gentianæ* des pharmaciens) de la grosseur du pouce, longue et branchue, qui nous est apportée de la Suisse et de l'Auvergne; elle est très rugueuse à l'extérieur, spongieuse à l'intérieur, d'une odeur forte et tenace, d'une saveur très amère. Elle est stomachique, tonique et fébrifuge. On donne la gentiane à l'intérieur sous forme : de macération ou de décoction (8 à 15 gr. par litre d'eau); de sirop (15 à 30 gr.); de teinture alcoolique (2 à 10 gr.); de vin (30 à 200 gr.); d'extrait (1 à 3 gr.); de poudre, en bols ou en suspension dans du vin; d'élixir (V. Élixir *amer*). En chirurgie, on emploie la racine de gentiane comme dilatant. Elle entre dans un grand nombre de préparations, diascordium, thériaque, etc.; 2° La *gentianelle* ou *amarelle* (*Gentiane d'Allemagne*, *Gentiana germanica*, Wild., *Gentiana amarella*, L.) est fréquemment substituée, en Allemagne, à la gentiane jaune; elle jouit des mêmes propriétés, à un moindre degré; 3° La *gentiane croisée*, *croisette*, *crucianelle* (*Gentiana cruciata*, L.) possède aussi des qualités amères et toniques; 4° La *petite centaurée*, *fiel de terre* (*Centaurium minus*, *Gentiana centaurium*, L., *Chironia centaurium*, C. Smith, *Erythræa centaurium*, Persoon) est très commune dans les bois et reconnaissable à ses feuilles opposées, sessiles, ovales-oblongues, et à ses fleurs d'une belle couleur rose et en corymbe. Elle passe pour le meilleur fébrifuge indigène après la grande gentiane. On emploie ses sommités fleuries en décoction (16 à 32 gr. dans 500 gr. d'eau), et son extrait (2 à 4 gr.); 5° Le *canchalagua* (V. ce mot).

**GENTIANÉINE.** s. f. V. Gentiopicrin.

**GENTIANELLE.** s. f. V. Gentiane.

**GENTIANIN.** s. m. V. Gentisin.

**GENTIANINE.** s. f. V. Gentiopicrin.

**GENTIANIQUE.** adj. — *Acide gentianique*. V. Gentisin.

**GENTIOGÉNIN.** s. m. ($C^{28}H^{16}O^{10}$). Poudre jaune, neutre, peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool, qui se forme par dédoublement du gentiopicrin en présence des acides sulfurique ou chlorhydrique, à chaud.

**GENTIOPICRIN.** s. m. [*gentianéine*, de Mérat et Delens; *gentianine*, de Dulk; all. *Enzianbitter*] ($C^{40}H^{30}O^{24}$). Principe amer et cristallisable de la racine de gentiane, obtenu pur par Ludwig et Kromayer sous forme de cristaux incolores, extrêmement amers, neutres, solubles dans l'eau et dans l'alcool, insolubles dans l'éther, efflorescents à l'air. A chaud, l'acide sulfurique le dédouble en gentiogénin et glycose : c'est une glycoside. D'après Küchenmeister, cette substance a la même action que la quinine, à la dose de 1 à 2 grammes.

**GENTIO-TANNIQUE.** adj. — *Acide gentio-tannique*. Tannin de la gentiane.

**GENTISIN.** s. m. [*gentianin*, *acide gentianique* ou *gentisique*] ($C^{28}H^{10}O^{10}$). Matière colorante jaune extraite de la racine de gentiane. Henry et Caventou, qui l'ont fait connaître sous le nom de gentianin, l'avaient obtenue impure et amère; Trommsdorff et Lecomte, qui l'ont appelée gentisin, l'ont obtenue pure et sans amertume; Baumert a montré que c'est un acide faible, d'où les noms d'acide gentianique ou gentisique. C'est un corps cristallin, jaune clair, inodore et insipide, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool bouillant et les alcalis étendus. Il s'unit aux bases pour former des sels incristallisables.

**GENTISIQUE.** adj. — *Acide gentisique*. V. Gentisin.

**GÉNU-CUBITAL.** adj. — *Position génu-cubitale*. Attitude dans laquelle le malade repose sur les genoux et les coudes appuyés sur un même plan horizontal (sol, lit).

**GÉNU-PECTORAL.** adj. — *Position génu-pectorale*. Attitude dans laquelle le malade repose sur les genoux et la poitrine appuyés sur un même plan horizontal; cette position est surtout utile dans l'exploration gynécologique: le vagin est largement ouvert, les viscères tombent sur le diaphragme, et l'exploration du bassin est facile.

**GENU RECURVATUM.** Déformation du genou caractérisée par ce fait que la jambe et la cuisse forment entre elles un angle ouvert en avant; ce vice de conformation

peut être congénital ou, au contraire, acquis (rachitisme, arthrite traumatique, arthropathie tabétique, surtout paralysie infantile).

**GENU VALGUM.** Non scientifique de la difformité appelée vulgairement *genou cagneux*, et caractérisée par la saillie du genou en dedans et la projection du pied en dehors (fig. 326). Cette difformité, unilatérale ou bilatérale, résulte d'un accroissement exagéré du condyle interne du



Fig. 326. — *Genu valgum.*

fémur et d'un affaiblissement des ligaments ; elle se développe principalement chez les individus débiles ou rachitiques. Le traitement consiste à redresser la déviation du genou, soit lentement, à l'aide d'attelles ou de bottines appropriées, soit d'une façon brusque, après administration de chloroforme : l'immobilisation consécutive du membre est alors nécessaire. L'ostéotomie a aussi donné de bons résultats.

**GENU VARUM.** [Genou en dehors, en angl. *bow-legs*, en all. *Sabelbein, Sichelbein*]. Vice de conformation caractérisé par la saillie du genou en dehors ; c'est donc l'opposé du *genu valgum* ; cette difformité peut être uni- ou bilatérale, ce dernier cas est le plus fréquent.

**GEOFFRÉE.** s. f. Genre de légumineuses fournissant des *écorces* qui ont été employées comme vermifuges : 1° *Écorce de Geoffrée de la Jamaïque* (*Andira inermis*, Humboldt, *Geoffroya inermis*, Wright, *Geoffroya jamaïcensis*, Murray, *bois palmiste des Antilles*), sans saveur, mais déterminant des déjections fluides avec tranchées, nausées et défaillances ; 2° *Écorce de Geoffrée de Surinam* (*Andira retusa*, Humboldt, *Geoffroya surinamensis*, DC.), saveur légèrement astringente et amère.

**GEOFFROYINE.** s. f. V. SURINAMINE.

**GÉOGRAPHIE.** s. f. [*geographia*, γεωγραφία, de γῆ, terre, et γράφειν, décrire]. — *Géographie médicale* [all. *medizinische Geographie*, angl. *medical geography*, it. *geographia medica*]. Partie de la *mésologie* qui traite de l'homme malade dans ses rapports avec le globe terrestre. Cette science suppose l'étude préalable : 1° de la cosmographie, de la géographie physique et de la météorologie ; 2° des *races humaines* (V. HOMME). Elle a pour objet de rechercher l'influence morbide exercée sur l'homme par les agents météorologiques, et par le séjour dans les divers climats, selon la latitude, la longitude ou l'altitude des lieux, et fournit au médecin hygiéniste des moyens précieux, soit pour obtenir des modifications qu'il demanderait vainement à la matière médicale, soit pour prévenir certains dangers qui menacent tantôt l'homme pris isolément, tantôt des sociétés entières. En effet, pour chaque race humaine, il existe des lieux où les fonctions s'accomplissent avec le plus de régularité ; et il est douteux que chacune puisse se perpétuer sous tous les climats, sous toutes les latitudes. Le nègre, par exemple, à mesure qu'il s'éloigne des tropiques, meurt dans une proportion de plus en plus forte ; et, lorsque son physique résiste au froid, c'est souvent aux dépens de son intelligence : dans la province du Maine, des États-Unis d'Amérique, on a compté jusqu'à 1 aliéné sur 14 nègres. En ce qui regarde les maladies de l'homme, loin d'être répandues au hasard sur la surface du globe, elles semblent avoir, comme les plantes, leur *habitat*, leurs *stations*. Ainsi les fièvres intermittentes sont inconnues au cap de Bonne-Espérance ; la phtisie manque à peu près complètement aux îles Feroë et en Islande. Le béribéri règne exclusivement en Asie, sur la côte orientale de l'Inde, et seulement du 16e au 22e degré de latitude nord. L'influence de l'altitude n'est pas moins prononcée. On a indiqué la ferme d'Encero, à 928 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, comme la limite de la fièvre jaune au Mexique.

**GÉOLOGIE.** s. f. [de γῆ, terre, et λόγος, traité]. — *Géologie médicale* [all. *medizinische Geologie*, angl. *medical geology*, it. *geologia medica*]. Partie de la *géographie médicale* qui s'occupe spécialement de l'étude du sol dans ses rapports avec l'homme et avec l'hygiène publique. Le sol doit être examiné au point de vue de son relief et de sa qualité. Le groupement des montagnes, en divisant le pays en bassins, individualise les climats des plaines quant à la température, à l'humidité, à la fréquence du vent et des orages, d'où résultent des différences dans les productions des cultures, dans les mœurs des habitants, et jusque dans leurs institutions. Ce caractère d'individualité géographique, dit de Humboldt, obtient son maximum là où les différences de configuration dans le plan vertical et le plan horizontal, dans le relief et la sinuosité des continents, sont simultanément les plus grandes possible. L'influence de la nature géologique du sol est prouvée par le fait suivant : les cités industrielles les plus importantes de l'Angleterre reposent presque uniquement sur le nouveau grès rouge. La population est agricole depuis le Dorset jusqu'au Yorkshire, où le sol est calcaire. Sur les roches primitives ou de transition du Cornouailles, du nord du Devonshire et du pays de Galles, on ne rencontre, pour ainsi dire, qu'une population de mineurs. Linné, le premier, a insisté sur la coïncidence fréquente des fièvres paludéennes avec l'argile. Dans les Alpes, le goitre coïncide avec les calcaires métamorphiques, et épargne les terrains de micaschiste et ceux de l'époque crétacée, quand ils ne présentent pas de masses adventives de dolomie. Le sol exerce une influence prononcée sur la qualité des eaux potables (V. EAU) ; il peut agir sur la salubrité de l'atmosphère en refusant le passage aux eaux souterraines, et en favorisant le développement de foyers miasmatiques, à moins qu'on n'y remédie par le *drainage* ou le *desséchement*.

**GÉOPHAGE.** adj. et s. Se dit d'un individu ou d'une peuplade adonnés à la géophagie.

**GÉOPHAGIE.** s. f. [de γῆ, terre, et φαγεῖν, manger]. Action de manger de la terre, forme de *pica* ordinairement symptomatique d'une maladie du système nerveux ou du tube digestif, et qui existe à l'état endémique chez les peuplades du haut Orénoque, du Cassiquarre, de la Méta et du Rio Negro. La terre comestible est une argile mêlée d'oxyde de fer, d'un jaune rougeâtre, pétrie en boulettes ou en galettes, que l'on fait sécher : c'est un lest pour l'estomac plutôt qu'une nourriture, et l'on ne s'en sert communément que dans les temps de disette. Cet aliment n'affecte pas, d'une manière fâcheuse, la santé de ceux qui y sont accoutumés. Cependant, les Indiens qui ont la passion

de la terre maigrissent sensiblement, sont sujets aux hydropisies et à la dysenterie, et leur couleur bronzée se change en une teinte pâle.

**GÉOPHILE.** s. m. [de γῆ, terre, et φίλος, ami]. Genre de myriapodes à corps allongé, vivant dans la terre, sous la mousse, généralement inoffensifs pour l'homme; certains géophiles peuvent cependant vivre quelque temps, soit dans les fosses nasales, où ils provoquent parfois des accidents assez graves (*Geophilus carpophagus*, *Geophilus electricus*, *Geophilus similis*, *Geophilus cephalicus*), soit dans le tube digestif, introduits accidentellement avec des fruits avariés ou des légumes crus (*Geophilus electricus*); dans ce dernier cas, les symptômes qu'ils déterminent sont ceux de l'helminthiase.

**GÉORGIE** (États-Unis). *Eaux minérales de Géorgie* : 1° INDIA SPRINGS, *eaux sulfureuses*; 2° MADISON SPRINGS, *eaux bicarbonatées ferrugineuses* fortes; 3° WARM SPRINGS, *eaux sulfureuses*, chaudes, 95° Farhenheit, soit 35° centigrades; 4° GORDINS SPRINGS AND ROWLAND'S SPRINGS, *eaux bicarbonatées ferrugineuses*; 5° CATOOSA SPRINGS, *eaux bicarbonatées sodiques et ferrugineuses*.

**GÉOTACTIQUE.** adj. — *Propriété géotactique*. V. GÉOTROPISME.

**GÉOTAXIE.** s. f. [de γῆ, terre, et τάξις, arrangement]. V. GÉOTROPISME.

**GÉOTROPISME.** s. m. [de γῆ, terre, et τρέπειν, tourner]. Tendance à l'incurvation que présentent les racines placées horizontalement (J. Sachs). Le plus souvent, c'est en bas, vers le sol, que se manifeste cette incurvation (*géotropisme positif*); quelquefois, la racine s'incurve en haut (*géotropisme négatif*). D'une façon plus générale, on donne ce nom à la sensibilité particulière du protoplasma vis-à-vis de la pesanteur. Le géotropisme est dit positif quand le protoplasma tend à suivre l'action de la pesanteur; il est négatif dans le cas contraire.

**GÉRAINE.** s. m. V. GÉRANION.

**GÉRANION.** s. m. [*géraine*, *geranium*, de γέρανος, grue; all. *Kranichschnabel*, angl. *crane's bill*, it. et esp. *geranio*]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des géraniacées. Les *géranions*, aussi appelés *becs-de-grue*, parce que leur fruit est composé de cinq capsules terminées chacune par une arête qui lui donne la forme d'un bec de grue, contiennent presque tous une huile volatile qui les rend très odorants, et du tannin qui les rend astringents. Deux espèces surtout sont employées en médecine : le *Geranium Robertianum*, L. (*herbe à Robert*, *herbe à l'esquinancie*), jadis usité en gargarismes, abandonné; et le *Geranium maculatum*, L., dont la racine est employée comme tonique et astringente en décoction ou en teinture contre les aphtes et ulcérations de la bouche et de la gorge.

**GÉRANIS.** s. m. [γερανὶς, de γέρανος, grue : en forme de grue]. Bandage que l'on employait pour les luxations de l'omoplate et les fractures de la clavicule.

**GÉRARDMER** (France, Vosges). *Établissement hydrothérapique*; cures d'air et de petit-lait. Altitude : 670 mètres; 1er mai au 1er octobre.

**GERÇURE.** s. f. [*fissura*, all. *Schrunde*, angl. *chap*, it. *spaccatura*]. Petite fente peu profonde de l'épiderme et de la partie superficielle du derme. V. CREVASSE. — *Gerçure* ou *crevasse du mamelon* [all. *Excoriation der Brustwarzen*, angl. *chapped nipples*, it. *capezzoli fessi*]. Petite excoriation qui apparaît quelquefois dans les premiers jours de l'allaitement chez les femmes jeunes, à peau fine, qui nourrissent pour la première fois. Les principales causes sont une mauvaise conformation de l'organe et un état maladif de la bouche du nourrisson. Une sensibilité vive, de la rougeur, et la présence de petits points noirâtres, sont les premiers symptômes; bientôt paraissent des fissures transversales, simples ou multiples, qui occupent le plus souvent la base ou le milieu du mamelon, saignent et causent une vive douleur à chaque succion, se creusent de plus en plus, et sont quelquefois le point de départ d'inflammations de la glande. Pour prévenir le ramollissement du mamelon qui précède les gerçures, les lotions astringentes, infusion vineuse de roses de Provins, solution de tannin, décoction de feuilles de noyer, conviennent; les excoriations, une fois produites, doivent être cautérisées avec le nitrate d'argent, et mises à l'abri du contact de l'air par une pommade adoucissante, et mieux par de la glycérine ou une épaisse couche de collodion. L'emploi de bouts de sein artificiels est nécessaire pour continuer l'allaitement.

**GEREZ** (Portugal). *Eaux fluorurées silicatées*, chaudes. Établissement.

**GERHARDT** (Carl-Adolph, médecin allemand, 1833-1902). — *Réaction de Gerhardt*. Réaction que présentent les urines des malades atteints de coma diabétique; elles prennent une coloration rouge Bordeaux par l'addition de perchlorure de fer. Cette réaction n'est pas due à la présence d'acétone, mais de différents composés acides (V. ACÉTONURIE). — *Symptôme de Gerhardt*. Bruit vasculaire que l'on entend, en auscultant au niveau de l'occiput et de l'apophyse mastoïde, dans les cas d'anévrysme de la basilaire et des vertébrales.

**GERLACH** (médecin allemand, 1811-1877). — *Réseau de Gerlach*. Réseau formé par les prolongements des cellules nerveuses dans la substance grise de la moelle. Golgi et Ramon y Cajal ont montré que ce réseau n'existe pas, les prolongements cellulaires n'ayant entre eux que des rapports de contiguïté et non de continuité. V. CONTIGUÏTÉ. — *Valvule de Gerlach*. Valvule incomplète située à l'orifice de l'appendice dans le cæcum.

**GERLIER** (Félix) (médecin français né en 184.). — *Maladie de Gerlier*. Maladie caractérisée par des parésies momentanées, des troubles visuels, des douleurs vertébrales, parfois par des troubles de l'équilibre (d'où le nom de *vertige paralysant* qui lui a été donné), et se montrant sous forme d'épidémies. Elle est connue au Japon sous le nom de *kubisagari*. Les troubles de la vision peuvent exister seuls ou s'associer à des parésies des membres; d'où la distinction de trois types (Gerlier) : 1° ptosis seul : *type de l'endormi*; 2° ptosis avec parésie des extenseurs de la tête, *type du recueillement*; 3° mêmes symptômes accompagnés, en outre, de parésie des membres inférieurs, *type de l'aveugle ivre*. Ces troubles apparaissent sous la forme d'accès durant de une à dix minutes, se reproduisant parfois en série pendant deux ou trois heures. Pendant l'accès, il y a de la diplopie, de la photopsie, de la photophobie, et parfois des troubles de l'équilibre (on l'a appelé parfois *tourniquet*). La nature de cette affection n'est pas connue; elle est plus fréquente en été et chez l'homme; elle paraît limitée à certaines régions (quelques cantons du Jura, Japon), et peut donner lieu à des épidémies de maison; peut-être doit-elle être considérée comme une maladie infectieuse.

**GERM** (France, Hautes-Pyrénées). *Eaux sulfurées sodiques et ferrugineuses*, froides et tièdes : 11°,8 à 26°. Altitude : 1 123 mètres. Établissement.

**GERMANDRÉE.** s. f. [*Teucrium*, L., all. *Gamander*, angl. *germander*, it. *camedrio*, esp. *escordio*]. Genre de plantes labiées, J. Les espèces les plus communément employées sont : 1° la *germandrée aquatique* ou *scordium* (*Teucrium Scordium*, L.), qui doit son nom à l'odeur d'ail (σκόροδον) de ses feuilles froissées entre les doigts, et qui entre dans la composition du *diascordium*; 2° la *germandrée officinale* (*petit chêne*, *Chamædrys*, *Teucrium Chamædris*, L.), qui a, comme le *scordium*

des feuilles fermes, velues, dentelées, mais qui n'a point d'odeur alliacée; 3° la *germandrée sauvage* ou *scorodone* (*sauge des bois, Teucrium Scorodonia*, L.); 4° la *germandrée maritime*, *Marum*, ou *herbe aux chats* (*Teucrium marum*, L.); 5° les *pouliots* jaune (*Teucrium flavum*, L.) et de montagne (*Teucrium montanum*, L.); 6° le *Chamœpitis* et l'*ivette musquée*, actuellement rattachés au genre *Ajuga*, voisin du genre *Teucrium* (V. IVETTE). Les espèces du genre *Teucrium* sont amères et aromatiques, toniques et stimulantes.

**GERME.** s. m. [*germen*, βλαστὸς, all. *Keim*, angl. *germ*, *germen*, it. *germe*, esp. *germen*]. Rudiment d'un nouvel être, animal ou végétal, qui vient d'être produit ou engendré. L'ovule fécondé représente le *germe*; il prend le nom d'*embryon* dès qu'on y distingue les premières divisions du tronc et des membres de l'être qui doit en provenir. — Vulgairement, *germe*, la *cicatricule* de l'œuf d'oiseau. — *Aire du germe*. V. LIGNE *primitive*. — *Emboîtement des germes*. V. SYNGÉNÉSIQUE. — *Préexistence des germes*. V. PRÉEXISTENCE. — *Postformation des germes*. V. POSTFORMATION. — *Germe de l'émail*. V. DENTAIRE (*Follicule*). || En pathologie générale, *germe*, terme, général et non générique, désignant tout corpuscule, unicellulaire ou pluricellulaire, qui représente un être organisé au début de son évolution, et dont la présence dans l'organisme peut être le point de départ des maladies infectieuses (V. MICROBE). Le mot *germe* n'a aucune valeur scientifique, tant qu'on ne spécifie pas si le *germe* dont on parle est animal ou végétal. — *Théorie des germes*. Doctrine médicale qui attribue aux microbes et à leurs germes la plupart des maladies infectieuses de nature parasitaire.

**GERMEMENT.** s. m. Sangsue qui vient de naître.

**GERMIDUCTE.** s. m. Canal efférent du *germigène*.

**GERMIGÈNE.** s. m. Glande simple ou double, souvent multilobée, qui fait partie de l'appareil femelle des tæniadés, et qui produit les vésicules germinatives.

**GERMINAL, ALE.** adj. Se dit pour *germinatif*.

**GERMINATIF, IVE** [*germinativus*, all. *keimfähig*, esp. *germinativo*]. — *Epithélium germinatif*. En embryologie, on donne ce nom à une portion de l'épithélium de la cavité péritonéale ou cœlome, située le long de la face interne du rein primordial; cette partie de l'épithélium ne s'aplatit pas et garde sa texture primitive; c'est à ses dépens que se formeront les glandes génitales (ovaire et testicule). — *Faculté germinative*. Celles qu'ont les graines de germer. Plus généralement, propriété des corpuscules reproducteurs de certains êtres organisés, qui, après avoir joui pendant un temps plus ou moins long d'une vie latente, se développent lorsqu'ils sont placés dans des circonstances favorables. — *Saillie germinative*. V. PROLIGÈRE. — *Vésicule* et *tache germinatives*. V. OVULE.

**GERMINATION.** s. f. [*germinatio*, βλάστησις, all. *Keimen*, angl. *germination*, it. *germinazione*, esp. *germinacion*]. Ensemble des phénomènes que présente une graine détachée du végétal qui l'a produite, et placée dans les circonstances capables de réaliser sa tendance à devenir une plante.

**GÉROCOMIE.** s. f. [*gerocomia*, *gerocomice*, de γῆρας, vieillesse, et κομεῖν, soigner]. Hygiène des vieillards.

**GÉROFLE.** s. m. V. GIROFLE.

**GEROLDSGRUN** (Bavière). *Eaux bicarbonatées magnésiennes*, froides, contenant 1gr,346 de sels, dont 0gr,933 de carbonate de magnésie et 0gr,068 de carbonate de fer.

**GÉROMORPHISME.** s. m. [de γέρων, vieillard, et μορφή, forme]. État d'un tissu ou d'un organe qui prend l'aspect qu'il a chez le vieillard. — *Géromorphisme cutané*. Trouble trophique de la peau qui devient sèche, ridée, semblable à la peau du vieillard.

**GÉRONTOTOXON.** s. m. [de γέρων, vieillard, et τόξον arc]. V. ARC *sénile*.

**GERSAU** (Suisse, Schwyz). *Station d'été*, au bord du lac des Quatre-Cantons, à une altitude de 440 mètres; climat doux avec une forte insolation, un air calme, une humidité moyenne. Station plus sédative que tonique, convenant aux convalescents, aux sujets délicats et excitables. Pentes jalonnées, pour le traitement des affections cardiaques par la méthode d'Œrtel.

**GERSUNY** (chirurgien autrichien contemporain). — *Méthode de Gersuny*. Méthode de prothèse chirurgicale consistant dans l'injection de vaseline dans les tissus : on prend de la vaseline blanche que l'on stérilise par ébullition, et on l'injecte quand elle est refroidie mais encore liquide. La vaseline injectée dans le scrotum après la castration forme une masse qui simule un testicule; injectée dans la luette et le voile du palais, elle peut corriger certains vices de prononciation; mais cette méthode est surtout utile pour corriger les difformités résultant de l'ablation du maxillaire supérieur, de l'effondrement des os du nez, de l'amputation du sein. Elle n'est peut-être pas complètement inoffensive, et on a rapporté un cas de tumeur du sein développée à la suite d'injections de vaseline pratiquées pour remédier à la laxité des tissus.

**GÉSINE.** s. f. [de *jacere*, être couché]. Nom parfois donné aux salles destinées aux femmes en couche.

**GESSE.** s. f. [*Lathyrus*, L., all. *Platterbse*, angl. *chick-peas*, it. *cicerchia*, esp. *arveja*]. Genre de plantes indigènes, herbacées, annuelles ou vivaces, de la famille des légumineuses, dont quelques espèces servent comme plantes fourragères, et, dans quelques pays, à l'alimentation humaine : telles sont la *gesse cultivée* (*L. sativus*, L.) et la *gesse chiche* (*L. cicera*, L.), dont les graines réduites en farine servent à la fabrication du pain; et la *gesse tubéreuse* (*L. tuberosus*, L.), dont les racines contiennent une fécule alimentaire.

**GESTA.** s. m. pl. [mot latin qui signifie *choses faites*]. En hygiène, mouvements que l'action musculaire communique à la totalité ou à quelques parties du corps; modes de station, attitudes ou positions qui dépendent de cette action musculaire diversement combinée; enfin mouvements étrangers auxquels le corps obéit, et qui peuvent avoir sur la santé une influence plus ou moins directe. Hallé divisait la classe des *gesta* en quatre ordres : 1° la veille; 2° le sommeil; 3° le mouvement; 4° le repos.

**GESTATION.** s. f. [du verbe *gestare*, porter; *graviditas*, κύησις, all. *Trächtigkeit*, angl. *gestation*, it. *gestazione*]. Temps pendant lequel un être femelle qui a conçu conserve le nouvel être dans son corps et le nourrit à ses propres dépens, jusqu'à ce qu'il soit en état de venir au monde. Chez la femme, la gestation porte le nom de *grossesse*. Sa durée est de neuf mois dans l'espèce humaine et pour la vache; de onze pour la jument; de cinq pour la brebis et la chèvre; de quatre chez la truie; de soixante à soixante-quatre jours chez la chienne; de cinquante-cinq à cinquante-six chez la chatte; de trente à trente et un chez la lapine; de vingt et un chez le cabiai.

**GETAH.** s. m. — *Getah lahae* [*cire végétale de Sumatra*]. Sorte de cire provenant d'un arbre (*Ficus cerifera*, Blume) connu à Sumatra sous le nom de *lahae*. C'est une matière solide, onctueuse au toucher, gris sale, brûlant facilement, se dissolvant bien dans diverses huiles et dans l'éther, poreuse et fragile, ce qui la distingue de la gutta-percha. On pourra tirer parti de cette substance, très abondante et d'une valeur vénale peu élevée, pour la fabrication des bougies et la confection des substances emplastiques. — *Getah pertjah*. V. GUTTA-PERCHA.

**GETTYSBURG-SPRINGS** (États-Unis, Pensylvanie). *Eaux bicarbonatées calciques, sulfatées magnésiennes*, contenant 0gr,29752 de sels dont 0gr,15145 de bicarbonate de chaux et 0gr,06257 de sulfate de magnésie. Établissement : buvette. Eau de transport.

**GEYSER**. s. m. Source naturelle d'eau thermale jaillissante, qu'on trouve en Islande et en Californie, et dont le jet peut atteindre une hauteur considérable.

**GHÉE**. s. m. — *Beurre de Ghée*. V. BEURRE.

**GIANUZZI** (physiologiste italien contemporain). — *Croissant* ou *demi-lune de Gianuzzi*. V. CROISSANT.

**GIBBEUX, EUSE**. adj. [*gibbosus*, all. *buckelig*, angl. *gibbous*, it. *gibboso*, esp. *giboso*]. Se dit d'un individu porteur d'une gibbosité.

**GIBBOSITÉ**. s. f. [*gibbus*, κύφωσις, all. *Buckel, Höcker*, angl. *gibbosity*, it. *gibbosità*, esp. *giba, gibosidad*]. Saillie osseuse anormale d'une partie du tronc, par carie d'une vertèbre ou par simple déformation des vertèbres, des côtes ou du sternum. || Pour quelques auteurs, le mal vertébral de Pott exclusivement. || Pour d'autres, difformité qui résulte d'une déviation de la colonne vertébrale sans carie : pris dans cette dernière acception, le mot *gibbosité* s'applique à toute espèce de courbure du rachis, et comprend la *cyphose*, la *lordose* et la *scoliose*.

**GIBERT** (C.-M.) (médecin français, 1797-1866). — *Pityriasis rosé de Gibert* V. PITYRIASIS *rosé*. — *Sirop de Gibert*. V. SIROP.

**GICLET**. s. m. Le *concombre* sauvage.

**GIESSHUBL-PUGHSTEIN** (Bohême). *Eaux bicarbonatées sodiques* contenant 1gr,845 de sels, dont 1gr,027 de bicarbonate de soude ; eaux froides. 9°. Établissement : buvette, bains ; 15 mai au 1er octobre. Eau de transport.

**GIGANTISME**. s. m. V. GÉANTISME.

**GIGANTOLOGIE**. s. f. [de γίγας, géant, et λόγος]. Histoire des géants.

**GIGANTORHYNQUE**. s. m. Genre d'*Acanthocéphales*. V. ÉCHINORHYNQUE.

**GIGARTINE**. s. f. Genre d'algues floridées, auquel on a longtemps rapporté l'*helminthocorton*. V. MOUSSE *de Corse*.

**GIGERI**. s. m. V. SÉSAME.

**GIGONZA** (Espagne, Cadix). *Eaux sulfurées sodiques*, contenant 2gr,710 de sels, dont 0gr,123 de sulfure de sodium ; eaux froides, 18°. Établissement.

**GILET**. s. m. — *Gilet de force*. V. CAMISOLE.

**GILLÉNIE**. s. f. Plante rosacée (*Gillenia trifoliata*, Mœnch), de l'Amérique du Nord, dont la racine est vomitive (1 gr. à 1gr,50 de poudre).

**GILLÉNIN**. s. m. Substance neutre, amère, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, extraite du *Gillenia trifoliata*, dont elle paraît être le principe actif (Stanhope).

**GILLES DE LA TOURETTE** (Georges) (médecin français né en 1857). — *Maladie de Gilles de la Tourette*. V. TICS (*Maladie des*).

**GILL WYLIE** (chirurgien américain contemporain). — *Opération de Gill Wylie*. Raccourcissement intra-abdominal des ligaments ronds, par plicature, pour réduire la rétrodéviation de l'utérus.

**GILSLAND** (Angleterre, Cumberland). *Eaux sulfureuses*.

**GIMBERNAT** (chirurgien espagnol de la fin du XVIIIe siècle). — *Ligament de Gimbernat*. V. FÉMORAL.

**GIMEAUX** (France, Puy-de-Dôme). *Eaux bicarbonatées calciques*, contenant 3gr,367 de sels, dont 1gr,090 de bicarbonate de chaux, et 0gr,839 d'acide carbonique libre ; eaux froides et tièdes, 12° à 24°,7. Altitude : 414 mètres.

**GIN**. s. m. [angl. *gin*, eau-de-vie de genièvre]. V. GENIÈVRE.

**GINGEMBRE**. s. m. [*Amomum zingiber*, L., *Zingiber officinale*, Rosc., all. *Ingwer*, angl. *ginger*, it. *zenzero*, esp. *gengibre*]. Plante vivace de la famille des amomacées, qui croît en Afrique et dans les deux Indes. Sa racine est grosse comme le doigt, aplatie, palmée et articulée, couverte d'un épiderme ridé et marqué d'anneaux peu apparents (*gingembre gris*) ; ou plus longue, plus grêle et privée de son écorce (*gingembre blanc*). Elle est blanche, grise ou jaunâtre à l'intérieur. Sa saveur est âcre et brûlante ; son odeur forte et aromatique. On l'emploie comme stimulant stomachique et général, comme diaphorétique et sialagogue, en poudre (50 centigr. à 2 gr. dans du pain azyme ou en pilules), en infusion (4 à 8 gr. dans 500 gr. d'eau), en teinture alcoolique (2 à 4 gr.), en sirop, en extrait éthéré, dit *pipéroïde* (Béral).

**GINGIBRINE**. s. f. La poudre de gingembre.

**GINGIVAL, ALE**. adj. [*gingivalis*, de *gingiva*, gencive]. Qui a rapport aux gencives.

**GINGIVITE**. s. f. [de *gengiva*, gencive ; it. *gingivite*, esp. *gingibitis*]. Inflammation des gencives. V. GENCIVE et ODONTALGIE.

**GINGKO**. s. m. Genre de plantes conifères, de la tribu des taxinées, que l'on nomme aussi *Salisburia*, et dont le type est le *Gingko biloba*, L. (*Salisburia adiantifolia*, Smith), arbre du Japon dont on retire l'acide gingkosique.

**GINGKOSIQUE**. adj. — *Acide gingkosique* ($C^{48}H^{48}O^{4}$). Acide gras extrait du fruit du *Gingko biloba*, où il est accompagné de gomme, de sucre, d'acides butyrique et citrique, etc.

**GINGLYME**. s. m. [*ginglymus*, γίγγλυμος, qui signifie proprement : *charnière*, *gond d'une porte* ; it. et esp. *ginglimo*]. Diarthrose dans laquelle les surfaces articulaires appartiennent à un cylindre de même rayon (*ginglyme latéral* ou *trochoïde*), ou sont formées par la réunion de plusieurs portions de cylindres de rayons différents (*ginglyme angulaire*, *trochlée*]. Les ginglymes permettent des mouvements de rotation et de glissement, et la combinaison de ces deux mouvements. V. TROCHLÉE et TROCHOÏDE.

**GINGLYMOÏDAL, ALE**, ou **GINGLYMOÏDE**. adj. [de γίγγλυμος, ginglyme, et εἶδος, forme, ressemblance]. De la nature du ginglyme.

**GINKLOSE**. s. m. Maladie qui règne en Islande, dans diverses contrées de cette île, sur les nouveau-nés, et qui paraît être le tétanos.

**GINOLES** (France, Aude). *Eaux sulfatées magnésiennes*, contenant 0gr,494 de sels, dont 0gr,303 de sulfate de magnésie ; eaux tièdes et chaudes, 20° à 38°,5. Établissement : buvette, bains, douches.

**GINSEN** ou **GINSENG**. s. m. [all. *Ginseng*, angl. *gensing*, *ginszeng*, it. *ginseng*]. Racine du *Panax quinquefolium*, L., araliacées, J.), plante qui croît en Chine et au Japon, où elle est regardée comme stimulante et tonique.

**GIRATION**. s. f. V. GYRATION.

**GIRAUMON**. s. m. Nom d'une variété de citrouille.

**GIROFLE** ou **GÉROFLE**. s. m. [de *caryophyllum*, καρυόφυλλον, all. *Gewürznelke*, angl. *clove*, it. *garofano*, esp. *clavo*, vulgairement *clou de girofle* (*caryophyllum*)]. Fleur non épanouie du *giroflier*. On cueille ces fleurs lorsque les pétales, encore soudés, forment comme une tête ronde au-dessus du calice, et on les fait sécher au soleil. On préfère le girofle des Moluques, clair, gros, obtus, pesant, à celui de Cayenne, plus grêle, plus aigu, plus sec, noirâtre et moins aromatique. C'est un stimulant diffusible : on l'a donné comme stomachique et carminatif en poudre (25 à 30 centigr.), uni au sucre ; mais on ne l'emploie le plus souvent que pour aromatiser des poudres ou des électuaires. L'*huile essentielle de girofle* (V. ESSENCE), introduite sur du coton dans les dents cariées, détruit la pulpe dentaire.

**GIROFLÉE.** s. f. [*Cheiranthus cheiri*, L.]. Crucifère indigène, dont les fleurs jaunes sont regardées comme antispasmodiques et diurétiques. — *Cannelle giroflée*. V. CANNELLE.

**GIROFLIER.** s. m. *Cariophyllus aromaticus* L.]. Arbre cultivé dans les îles Moluques et à Cayenne, fournissant le *girofle* ou clou de girofle. Les fruits mûrs de giroflier, remplis de semences, portent le nom d'*anthofles*, de *clous matrices*, *mères de girofle* (*anthophilli*). Ils ont le volume d'une prune, l'odeur et la saveur du girofle, mais à un degré plus faible; on les mange confits comme excitants.

**GIROLLE.** s. f. V. GYROLLE.

**GÎTE.** s. m. En pathologie cutanée. V. SARCOPTE.

**GITHAGINE.** s. f. Principe identique à la saponine retiré de la *nielle des blés* (*Agrostemma githago*, L.).

**GIVING WAY OF THE LEGS** (Buzzard). Expression anglaise signifiant *dérobement des jambes*; phénomène observé dans le tabes, et consistant en ce que le malade marchant encore fort bien sent tout à coup ses jambes se dérober sous lui, de sorte qu'il tombe à l'endroit où il se trouve; bientôt le malade peut se relever et reprendre sa marche.

**GLABELLE.** s. f. [*glabella*, de *glabellus*, diminutif de *glaber*, sans poil; all. et angl. *glabella*]. Portion déprimée de l'os frontal qui se trouve sur la ligne médiane, entre les bosses frontales et l'extrémité interne des arcades sourcilières. La peau qui la recouvre est glabre, si ce n'est que, chez quelques sujets, les sourcils se continuent transversalement sur la ligne médiane.

**GLABELLO-OCCIPITAL, ALE.** adj. Se dit du plan, de la suture et de la ligne qui vont de la glabelle à la tubérosité occipitale.

**GLABRE.** adj. [*glaber*, μαδαρὸς, all. *glatt*, angl. *glabrous*, it. *glabro*]. Se dit d'une surface dépourvue de glandes et de poils, ce qui ne signifie pas qu'elle soit lisse et unie.

**GLABRÉITÉ.** s. f. [*glabrities*, all. *Glattheit*, angl. *glabrity*]. État d'une surface qui ne porte pas de poils.

**GLABRISME.** s. m. État tératologique d'une partie, qui, pubescente à l'état normal, se développe glabre.

**GLABRIUSCULE.** adj. Qui n'est pas tout à fait glabre, mais n'offre cependant qu'une pilosité à peine sensible.

**GLACE.** s. f. [*glacies*, κρύσταλλος, all. *Eis*, angl. *ice*, it. *ghiaccio*, esp. *gelo*]. Eau solidifiée par la soustraction du calorique qui tenait ses molécules écartées (V. EAU). Dans les circonstances ordinaires, l'eau passe de l'état liquide à l'état solide, dès que le thermomètre est à zéro; cependant elle peut descendre, sans se congeler, à une température de — 15° C., si elle est privée d'air et soustraite à l'agitation, ou si elle est renfermée dans des tubes capillaires (Sorby). La glace est souvent employée en médecine. A l'intérieur on la donne dans les cas de vomissements répétés, ou d'hémorragie gastrique, laryngée ou même bronchique. A l'extérieur on utilise la glace en applications locales dans des sacs de caoutchouc, en particulier sur le ventre en cas de péritonite. — *Glace*. Sucs de fruits, limonade, lait ou crème congelés. Ces préparations, faites pour la première fois (à Paris), en 1660, par l'Italien Procope, ne conviennent, en général, qu'aux individus d'une bonne constitution et seulement lorsque la chaleur du corps dépend de l'état normal des fonctions et de la température extérieure; leur usage n'est pas sans danger à la suite d'un exercice que l'on interrompt.

**GLACIALE.** s. f. Plante du genre Mésembryanthème (*Mesembryanthemum crystallinum*, L.), dont les diverses parties présentent des vésicules brillantes, contenant une matière gommeuse, transparente, incolore, insoluble dans l'eau.

**GLACIÈRE.** s. f. Appareil portatif pour fabriquer la glace. || On donne aussi ce nom à des armoires à parois épaisses, contenant dans leur partie médiane un réservoir où on met de la glace, et servant à conserver les liquides altérables. Dans certains hôpitaux les cadavres sont conservés dans une glacière pendant le délai de vingt-quatre heures qui doit s'écouler entre le décès et l'autopsie, en vue d'entraver la décomposition cadavérique, et de conserver les organes dans l'état où ils étaient au moment de la mort.

**GLADIÉ, ÉE.** adj. [*gladiatus*, de *gladius*, épée; all. *schwertförmig*, angl. *ensiforme*, it. *gladiate*, esp. *gladiato*]. Synonyme d'*ensiforme*.

**GLAÏEUL** ou **GLAYEUL.** s. m. [*Gladiolus*, Tournefort, all. *Siegwurzel*, angl. *gladiolus*, *gladwin*, it. *ghiaggiulo*, esp. *gladiolo*]. Genre de plantes de la famille des iridées, dont la racine contient une fécule alimentaire, et est employée pour la préparation de topiques excitants et maturatifs; tels sont le *glaïeul commun* (*Gladiolus communis*, L.), et le *glaïeul des moissons* (*Gladiolus segetum*, L.). — *Glaïeul des marais* et *Glaïeul puant*. V. IRIS.

**GLAINE-MONTAIGUT** (France, Puy-de-Dôme). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 18°,8. Altitude : 516 mètres.

**GLAIRE.** s. f. [*lenta et viscosa materies*, all. *Schleim*, angl. *slime*, it. *muco*, esp. *clara*]. Mucus incolore ou blanchâtre, gluant et semblable au blanc d'œuf, sécrété par les membranes muqueuses atteintes de *catarrhes*, et différant des mucosités de l'état normal par sa consistance et sa viscosité plus grande. C'est un produit anormal de l'excrétion muqueuse, et non une humeur particulière, c'est un effet et non une cause de maladie : l'indication thérapeutique est moins de l'évacuer que d'en prévenir la formation en traitant l'état morbide qui la produit. V. CATARRHE, BRONCHORRHÉE, GASTRORRHÉE et LEUCORRHÉE. || Nom donné vulgairement aux mucosités qui coulent des organes sexuels pendant l'accouchement, et dont l'écoulement est un des premiers signes du travail. V. MARQUER. — *Glaires* (Bordeu). V. GLAIRINE.

**GLAIREUX, EUSE.** adj. Qui ressemble à la glaire.

**GLAIRIDINE.** s. f. V. GLAIRINE.

**GLAIRIGÈNE.** adj. — *Matière glairigène*. V. GLAIRINE.

**GLAIRINE.** s. f. [*glareinum*, all. *Glarein*, angl. *glairine*, it. *glairina*, esp. *glerina*; *zoogène* (Gimbernat, 1815), *végéto-animale* (Dispan, Magues-Labens), *matières grasses*, *glaires* (Bordeu), *matière extractive animalisée* (Barbut, Bonvoisin), *matière colorante extractive* (Fourcroy), *matière subrésineuse* (Lansberg), *matière bitumineuse* (Pilhes), *glairine* (Anglada, Bouis), *glairigène* (O. Henry), *glairine*, *glairinine*, *zoïodine* (Bonjean), *géline* (Aulagnier), *thermaline* (Forichon), *barégin* (Longchamp), *pyrénéine* (Fontan), *luchonine* (Barrau, A. Seguier), *daxine* (Astrié), *saint-salvérine* (Fabas), *nérisine* (Richon des Brus), *viridine* (J. Bourdon), *sulfurose*, *sulfurine*, *hydrose* (Lambron), *sulfurhydrine*, *sulfomucose*, *sulfodiphtérose* (Cazin), etc. Ces noms sont tirés de celui des sources où la glairine a été trouvée, ou ont été donnés d'après l'idée qu'on se formait de la nature des matières observées]. Matière organique azotée d'apparence glaireuse, qui se dépose de certaines eaux sulfureuses de la chaîne des Pyrénées, lorsque l'eau devient stagnante et se trouve exposée au contact de l'air, depuis plus ou moins longtemps, sur les corps qu'elle mouille, à la surface desquels elle suinte, etc. Les glairines des sources minérales diffèrent des matières glaireuses des eaux douces par les espèces d'algues et d'animaux qui les composent, et qui varient d'une source minérale à l'autre avec la composition de l'eau, avec sa température et autres conditions qui influent sur le développement des êtres organisés. La glai-

rine peut, selon la situation et les circonstances de sa production, être *floconneuse*, *filandreuse*, en *plaques muqueuses*, *mucilagineuse*, *membraneuse*, en *zones*, *fibreuse*, *compacte*, *stalactiniforme*, etc. Les eaux naissant sulfureuses avec des températures supérieures à + 50° ont leur glairine rougeâtre, par dépôt de sulfure de fer; les eaux sulfureuses au-dessous de + 50° ont, par suite de la prédominance de l'algue appelée *sulfuraire*, un aspect pulpeux, blanc grisâtre, qui peut passer au jaune, au brun ou au noir par dépôt de soufre ou de divers sulfures, ou au vert par le développement d'algues de couleur verte. Les dépôts primitivement verdâtres sont fournis par des eaux non sulfureuses à leur origine et colorés par des algues vertes, telles que des *Anabaina*, des *Oscillatoria*, des *Fischeria*, des *Ulothrix* et des *Mougeotia*. La glairine est formée de cryptogames dont les articles et les filaments sont plongés dans une gangue gélatineuse et muciforme, analogue au mucilage végétal, sécrétée par les cellules de la plante. Au milieu du tout, vivent des infusoires, des helminthes et de petits crustacés (Soubeiran). La glairine, ne se déposant qu'à une certaine distance du point d'émergence de la source minérale, paraît se former par oxydation d'une substance plus soluble qu'elle dans l'eau, la *barégine*, qui se dépose lorsqu'on évapore une eau thermale sulfureuse, et qui, calcinée, répand une odeur de corne brûlée.

**GLAISE.** s. f. V. Argile.

**GLAND.** s. m. [*glans*, βάλανος, all. *Eichel*, angl. *acorn*, it. *ghianda*, esp. *bellota*, *glande*]. — *Gland doux*. Fruit du *Quercus ballota*, Desf. qui, torréfié, offre un principe amer et tonique; aussi l'a-t-on employé comme succédané du café (*café de glands doux*), dont il possède les propriétés toniques sans en avoir les qualités excitantes. ‖ En anatomie, *gland* [angl. *glans*, esp. *glande*], extrémité du pénis de l'homme, qui est saillante hors du prépuce, comme le gland du chêne hors de sa cupule. Le gland a la forme d'un cône légèrement aplati dans le même sens que le corps caverneux; son sommet, tantôt découvert, tantôt recouvert par le prépuce, est percé par le méat urinaire; sa base, coupée très obliquement de haut en bas et d'arrière en avant, coiffe l'extrémité antérieure du corps caverneux, auquel elle est unie par des vaisseaux et par un tissu cellulaire très dense; elle est circonscrite par un rebord saillant et arrondi, qu'on appelle *couronne du gland* et derrière lequel se trouve un sillon circulaire, *sillon balano-préputial* : dans ce sillon se trouvent les *glandes de Tyson* et s'accumule le *smegma préputial*. A la partie inférieure et médiane du gland s'attache le *frein du prépuce*. Le tissu du gland est spongieux, érectile, de même nature que celui de l'urètre, mais plus ferme et plus dense; il est revêtu extérieurement d'une muqueuse continue avec celle du prépuce, et couverte de papilles nombreuses, disposées en série qui convergent vers le méat, et contenant des corpuscules du tact (V. Corpuscule), qui lui donnent son extrême sensibilité. — *Blennorrhée du gland*. V. Balanite. ‖ Gland, extrémité du clitoris de la femme, dont la forme est à peu près la même que celle du gland du pénis, mais qui n'est point perforé.

**GLANDAIRE.** adj. Qui concerne le gland du pénis.

**GLANDE.** s. f. [*glandula*, de *glans*, gland; ἀδὴν, all. *Drüse*, *Lymphdrüse*, angl. *gland*, *kernel*, it. *ghiandola*, esp. *glandula*]. En anatomie, organe d'origine épithéliale ayant pour fonction de fabriquer aux dépens des matériaux que lui apporte le sang des produits spéciaux, qu'il n'utilise pas pour lui-même mais qui servent aux autres éléments de l'économie (M. Duval). Le produit sécrété peut être rejeté à l'extérieur ou dans un organe creux (intestin, vessie) au moyen d'un canal excréteur, la glande est dite alors ouverte; au contraire, il peut passer directement dans le sang, ou dans la circulation lymphatique, la glande est alors dépourvue de canal excréteur, elle est dite alors fermée, *close* ou à *sécrétion interne*. Certaines glandes peuvent avoir à la fois les deux sécrétions interne et externe, par exemple le foie. La forme des glandes est variable: elle peut représenter un *tube simple*, et est dite alors en

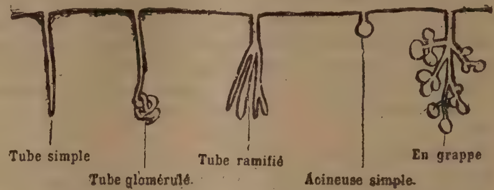



Fig. 327. — Schéma des diverses sortes de *glandes*.

doigt de gant; telles sont les glandes de Lieberkühn dans l'intestin; le tube glandulaire peut être *contourné* à sa partie inférieure, comme dans les glandes sudoripares; enfin le tube peut être *ramifié*, c'est-à-dire présenter plusieurs enfoncements digitiformes, comme les glandes de l'estomac et de l'utérus. A côté des glandes *tubuleuses*, il faut ranger les glandes *acineuses*, dans lesquelles le tube glandulaire se renfle à son extrémité en une boule plus ou moins volumineuse comparée à un grain de raisin (*acinus*, V. ce mot); l'acinus peut être unique, ce qui est rare; beaucoup plus souvent il y a de nombreux acini appendus à des tubes comme des raisins à une grappe, d'où le nom de *glandes en grappes* que l'on donne à ces formations; la glande en grappe se divise elle-même en un certain nombre de lobules formés chacun d'un groupe d'acini attachés au même tube. Les glandes sont des dérivés épithéliaux, c'est-à-dire qu'elles sont formées par un enfoncement d'un épithélium qui se ramifie dans le tissu conjonctif environnant, où il entre en contact avec les vaisseaux; ces ramifications peuvent être extrêmement nombreuses, mais rester toujours ordonnées autour du tube primitif qui constitue le conduit excréteur. Elles peuvent, au contraire, changer complètement d'orientation; les lobules glandulaires, au lieu de garder le tube excréteur comme centre, peuvent se disposer autour des vaisseaux; la glande est dite alors *remaniée*; c'est ce qui arrive pour le foie, où chaque lobule a pour centre une veine sus-hépatique, tandis que les canaux biliaires, rejetés à la périphérie, prennent l'aspect d'un organe accessoire; c'est que dans le foie la sécrétion externe qui chemine à travers l'appareil biliaire est peu importante, tandis que la sécrétion interne déversée dans les veines sus-hépatiques constitue, au moins chez l'homme, une fonction primordiale. Enfin, il peut arriver encore que, au cours du développement, le tube qui reliait primitivement la glande à l'épithélium disparaisse, et qu'il ne reste plus que les acini; c'est ce qui se passe pour la glande thyroïde, où les acini sont uniquement en rapport avec les vaisseaux sanguins et lymphatiques; la glande est ainsi devenue une glande *close*. Mais, parmi toutes ces variétés, la glande conserve, comme caractère constant, d'élaborer des matériaux utiles pour d'autres éléments que ceux qui la constituent; aussi la glande peut-elle être unicellulaire; c'est ainsi que les cellules à mucus, ou cellules caliciformes, qui déversent leur produit directement à la surface de la muqueuse, sont de véritables glandes. Quant à la sécrétion elle-même, elle s'opère suivant différents modes (V. Sécrétion). Le nom de *glande* a été donné à tort à une foule d'organes non glandulaires; c'est ainsi qu'on le donne communément aux ganglions lymphatiques. — *Glande anomale*. V. Anomal. — *Glande aryténoïde*. V. Aryténoïde. — *Glande axillaire*. V. Axillaire. — *Glande de Bartholin*. V. Vulvo-vaginale (*Glande*). — *Glande de Blandin*. V. Sublingual. —

*Glandes de Bowman.* Les glandes de la région nasale olfactive. — *Glande bronchique.* V. BRONCHIQUE. — *Glandes de Brunner.* Glandes situées dans la muqueuse duodénale depuis le pylore jusqu'à l'ampoule de Vater. Elles ont l'aspect de glandes en grappe; pour Renaut, ce sont des glandes en tubes ramifiés se divisant en fausse dichotomie; l'un de ces tubes se termine en cul-de-sac, tandis que l'autre se continue pour se diviser un peu plus loin. Ces culs-de-sac forment deux couches : l'une interne, interposée aux glandes de Lieberkühn; l'autre externe ou profonde, franchissant la *muscularis mucosæ,* pour se ramifier dans la sous-muqueuse. Ces glandes sont tapissées de cellules muqueuses contenant un noyau à leur extrémité profonde. Certains auteurs les ont considérées comme formant un pancréas accessoire; d'autres les ont identifiées aux glandes pyloriques, et ont pensé qu'elles sécreteraient de la pepsine. D'après Renaut, ce sont des glandes à mucus, et elles ne contiennent pas de ferments. — *Glandes buccales.* V. BUCCAL. — *Glandes bulbo-urétrales.* V. GLANDES *de Méry.* — *Glande carotidienne.* V. GANGLION *carotidien.* — *Glande cérumineuse.* V. CÉRUMINEUX. — *Glande coccygienne.* V. COCCYGIEN. — *Glande conglobée.* V. CONGLOBÉ. — *Glande conglomérée.* V. CONGLOMÉRÉ. — *Glande de Cowper.* V. GLANDE *de Méry.* — *Glande de Duverney.* V. VULVO-VAGINALE (*Glande*). — *Glande épiglottique.* V. ÉPIGLOTTIQUE. — *Glandes de l'estomac* ou *follicules gastriques.* Glandes *en tube* qui occupent l'épaisseur de la muqueuse de l'estomac, et dont les nombreux orifices donnent à la surface de cette membrane un aspect criblé. Elles sont de deux espèces : 1° les *glandes cardiaques, du grand cul-de-sac* ou *fundiques* qui renferment des cellules de deux sortes : dans la partie rétrécie, au niveau du collet de la glande, de grosses cellules à noyau, granuleuses, foncées, se colorant par le carmin [*cellules oxyntiques* de Langley, *cellules bordantes* ou *cellules de revêtement* (*Belegzellen*) d'Heidenhain, *cellules délomorphes* de Rollett]; profondément, des cellules plus petites, pâles, claires, finement granuleuses à l'état de repos, peu colorables [*cellules principales* (*Hauptzellen*) d'Heidenhain, *cellules à pepsine* de certains auteurs, *cellules adélomorphes* de Rollett]; 2° les *glandes pyloriques* qu'on ne rencontre que dans l'antre du pylore, et dont le tube est tapissé par une couche unique de cellules cylindriques ayant l'aspect des cellules principales. V. GASTRIQUE (*Suc*). — *Glande génale.* V. SALIVAIRE. — *Glande de Harder.* Glande en grappe particulière à certaines espèces de mammifères et aux oiseaux, située dans l'angle interne de l'œil et sécrétant une humeur épaisse et blanchâtre, qui est versée par un orifice situé à la face interne du corps clignotant. — *Glande de Havers.* V. SYNOVIAL. — *Glande holocrine.* V. HOLOCRINE et SÉCRÉTION. — *Glande hydrophore.* V. HYDROPHORE. — *Glande labiale.* V. LABIAL. — *Glande lacrymale.* V. LACRYMAL. — *Glandes de Lieberkühn.* Culs-de-sac cylindriques, ou en forme de massue, serrés les uns contre les autres, continus dans toute l'étendue de l'intestin sauf au niveau des follicules clos, s'ouvrant entre les villosités, à paroi propre mince, formée de substance amorphe granuleuse, tapissée d'un épithélium cylindrique analogue à celui qui tapisse les villosités; vers le fond, les cellules contiendraient de grosses granulations (Paneth). Le fond du cul-de-sac, ordinairement simple, est souvent bosselé, surtout dans le rectum et dans les hypertrophies de ces glandes (polypes du rectum, etc.). Ces glandes sécrètent le *suc intestinal.* — *Glande de Littre.* V. URÈTRE. — *Glande lymphatique.* V. LYMPHATIQUE. — *Glande mammaire.* V. MAMELLE. — *Glande de Meibomius.* V. PAUPIÈRE. — *Glandes de Méry* (*glandes bulbo-urétrales de Cowper, prostates inférieures, petites prostates, accessoires de la prostate*). Deux petites glandes en grappe, rougeâtres, placées parallèlement sur les côtés du bulbe et de la portion membraneuse de l'urètre, au-devant de la prostate, pourvues chacune d'un conduit excréteur qui s'insinue obliquement dans l'épaisseur des parois de l'urètre, et s'ouvre dans ce canal au-devant du verumontanum. Ces deux corps, qui ont à peine, chez l'homme, la grosseur d'un pois, sont beaucoup plus développés chez la plupart des mammifères, et leur volume excède quelquefois celui des prostates. V. SPERME. — *Glandes mérocrines.* V. MÉROCRINE et SÉCRÉTION. — *Glandes miliaires.* Les stomates. — *Glandes de Morgagni.* V. URÈTRE. — *Glandes muqueuses.* V. MUQUEUX. — *Glandes de Naboth.* Glandules muqueuses dilatées de la membrane muqueuse du col de l'utérus. — *Glande de Nuhn.* V. SUBLINGUAL. — *Glande de Pacchioni.* V. GRANULATION *méningienne.* — *Glande parotide.* V. PAROTIDE. — *Glande de Peyer.* V. INTESTIN. — *Glande pileuse.* V. POIL. — *Glande pinéale.* V. PINÉAL. — *Glande pituitaire.* V. PITUITAIRE. — *Glande réticulée.* V. RÉTICULÉ. — *Glande salivaire.* V. SALIVAIRE. — *Glande sébacée.* V. SÉBACÉ. — *Glande au sein.* V. MASTITE. — *Glande sous-conjonctivale.* V. SOUS-CONJONCTIVAL. — *Glande sous-maxillaire.* V. SOUS-MAXILLAIRE. — *Glande sublinguale.* V. SUBLINGUAL. — *Glande surrénale.* V. SURRÉNAL. — *Glande sus-coccygienne.* V. UROPYGINAL. — *Glande synoviale.* V. SYNOVIAL. — *Glande thyroïde.* V. THYROÏDE. — *Glandes de Tyson.* Petites saillies ou grains, du volume de 1/10e à 1/2 millimètre, qui se trouvent dans le sillon balano-préputial et son voisinage; pour certains anatomistes, ce sont des glandes sébacées, mais sans follicules pileux; pour d'autres, ce sont des saillies du derme et de ses papilles composées avec épaississement de l'épithélium correspondant. Elles sécrètent un liquide huileux et d'odeur forte qui constitue un des éléments du smegma préputial. — *Glande utérine.* V. UTÉRUS. — *Glande utriculaire.* V. UTRICULAIRE. — *Glande vasculaire sanguine.* Nom donné à une série d'organes plus ou moins analogues aux glandes véritables, mais dépourvus de conduits excréteurs. Dans ce groupe, on rencontre des glandes à sécrétion interne, comme la thyroïde et les surrénales, et des organes lymphoïdes, comme la rate, qui n'est pas une glande, mais doit être considérée comme une annexe de l'appareil hématopoiétique. — *Glande vulvo-vaginale.* V. VULVO-VAGINAL. — *Glande de Weber.* V. SUBLINGUAL.

**GLANDIFORME.** adj. [*glandiformis*, all. *eichelförmig*, angl. *glandiform*, it. *glanduliforme*]. Qui a la forme d'une glande.

**GLANDULAIRE.** adj. [all. *drüsenartig*, angl. *glandular*]. Qui a rapport aux glandes. — *Parenchyme* ou *tissu glandulaire.* V. GLANDE.

**GLANDULE.** s. f. Petite glande.

**GLANDULEUX, EUSE.** adj. [*glandulosus*, all. *drüsendartig*, angl. *glandulous*, it. *glanduloso*, esp. *glandular*]. Qui a l'aspect ou la texture des glandes. — *Angine glanduleuse.* V. ANGINE. — *Granules glanduleux de Malpighi.* V. RATE. — *Ophtalmie glanduleuse.* V. BLÉPHARITE.

**GLASER** (anatomiste suisse, 1629-1675). — *Scissure de Glaser.* V. FISSURE.

**GLASWOLLE.** s. m. Verre étiré en fils très fins, et pouvant remplacer l'amiante et le verre pilé dans la filtration des liquides qui attaquent les matières organiques.

**GLAUBER** (chimiste et médecin hollandais, 1604-1668). — *Sel de Glauber.* V. SEL *admirable*, SEL *amer* et SEL *secret.*

**GLAUBÉRITE.** s. m. Nom donné par Brongniart à un sulfate de soude et de chaux trouvé dans certains sels gemmes.

**GLAUCESCENCE.** s. f. [de γλαυκὸς, vert de mer]. État d'une surface *glauque*.

**GLAUCESCENT, ENTE.** adj. [*glaucescens*, all. *graugrünlich*]. Dont la teinte tire sur le vert grisâtre.

**GLAUCIER.** s. m. [*Glaucium*, T.]. Genre de plantes papavéracées des rivages caillouteux de la mer et des fleuves de l'Europe moyenne et méridionale. — *Glaucier jaune* [*pavot cornu*, *Glaucium luteum*, Scop., *Chelidonium glaucium*, L.]. Végétal remarquable par sa couleur glauque et par ses feuilles supérieures qui le font ressembler au pavot, dont il diffère par ses fleurs jaunes et par son fruit, qui est une silique linéaire, tuberculeuse, rude, longue de 14 à 22 centimètres, courbée en forme de corne. Il est rempli d'un suc jaune, âcre, caustique, vénéneux, qui contient de la *chélidonine*, de la *chélérythrine*, et de la *glaucine*. Ses racines renferment de la *glaucopicrine*. — *Glaucier rouge* [*Glaucium corniculatum*, Curt., *Chelidonium corniculatum*, H.]. Ses graines fournissent, par expression, une huile inodore, insipide, jaune, comestible et bonne pour l'éclairage.

**GLAUCINE.** s. f. [de γλαυκὸς, glauque]. Le cowpox spontané, à cause de la teinte gris bleu des vésicules.

**GLAUCINE.** s. f. [*glaucinum*]. Alcaloïde extrait par Probst des feuilles du *Glaucier jaune*. Elle forme, avec les acides, des sels à saveur âcre et brûlante. Elle se dissout dans l'eau, et reste, après évaporation spontanée du liquide, en croûtes incolores, formées de paillettes nacrées.

**GLAUCIQUE.** adj. — *Acide glaucique*. Nom donné : 1° à l'*acide verdeux* ; 2° à un acide extrait du *glaucier jaune* et identique à l'acide fumarique.

**GLAUCOMATEUX, EUSE.** adj. Qui est relatif au glaucome.

**GLAUCOME.** s. m. [*glaucoma*, γλαύκωμα, de γλαυκὸς, vert de mer; all. *Glaucom*, *grüner Staar*, angl. *glaucoma*, *glaucedo*, it. et esp. *glaucoma*]. Maladie de l'œil, ainsi appelée parce que la pupille prend souvent une apparence jaune verdâtre. Elle consiste dans une augmentation de tension intra-oculaire, soit que les liquides de l'œil soient sécrétés en trop grande abondance (de Graefe), soit que leurs voies de filtration soient oblitérées. La maladie est loin de présenter toujours le même aspect; c'est pourquoi on distingue le glaucome *aigu*, *chronique*, *simple*, *hémorragique*, *secondaire*. Les symptômes du glaucome *aigu* sont : 1° *objectifs* : injection des vaisseaux conjonctivaux, aspect terne et anesthésie de la cornée par suite de la compression de ses éléments nerveux, diminution de la chambre antérieure, mydriase, décoloration de l'iris et dureté du globe facilement appréciable à la palpation du doigt; 2° *ophtalmoscopiques* : trouble des milieux réfringents, engorgement des veines de la papille ; 3° *fonctionnels* : douleurs péri-orbitaires, larmoiement, affaiblissement considérable de la vision. La maladie marche par accès et entraîne rapidement la cécité complète quand on n'intervient pas à temps. — Le glaucome *chronique* a des allures beaucoup plus insidieuses. Il est surtout remarquable par l'excavation de la papille. En effet, sous l'influence de la tension intra-oculaire exagérée, la papille s'atrophie et s'excave. Les gros vaisseaux forment des crochets caractéristiques au sortir de l'excavation, c'est-à-dire sur les limites mêmes de la papille, ainsi que l'indique la figure 328. En même temps, l'artère centrale est le siège de pulsations spontanées, ce qui, d'après de Graefe, est un signe pathognomonique. Dans cette forme, le malade voit des arcs-en-ciel autour des bougies et perd progressivement la vue, dont le champ commence à se rétrécir par la partie interne. — Dans le glaucome *simple*, les phénomènes d'exagération de pression semblent se limiter au pôle postérieur de l'œil et sur la papille, qui s'excave, mais la cornée conserve sa transparence et la chambre antérieure ses dimensions normales. — Le glaucome *hémorragique* est une forme maligne, mais rare, de l'affection ; elle est caractérisée par des apoplexies rétiniennes, des douleurs très violentes et la dureté exagérée du globe. — Enfin, le glaucome *secondaire* survient comme complication dans certaines affections oculaires qui ont tendance à élever la pression intra-oculaire, telles que : iritis séreuse, luxation du cristallin, etc. — Le traitement du glaucome est essentiellement chirurgical, et consiste à faire diminuer l'excès de pression qui est la cause de tous les accidents. L'iridectomie préconisée par de Graefe donne des résultats merveilleux dans les formes aiguës ou subaiguës : dans les formes chroniques, et surtout dans le glaucome hémorragique, on tend à lui substituer la sclérotomie, et on met en usage les instillations d'ésérine, qui possède une action antiglaucomateuse certaine.

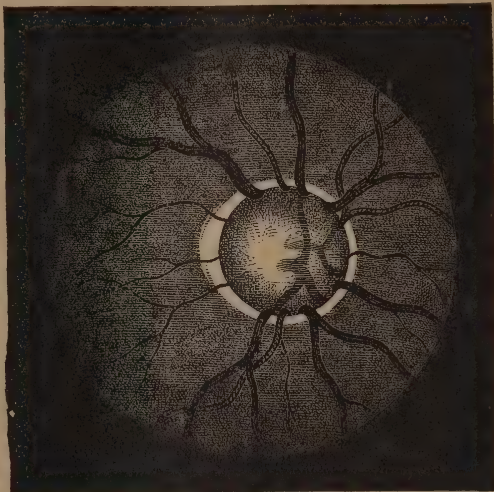


Fig. 328. — *Glaucome*.

**GLAUCOPICRINE.** s. f. [de γλαυκὸς, glauque, et πικρὸς, amer]. Substance blanche très amère, extraite par Probst de la racine du *glaucier jaune*.

**GLAYEUL.** s. m. V. Glaïeul.

**GLEEN SPRINGS** (États-Unis, Caroline du Sud). *Eaux sulfatées et magnésiennes.*

**GLEICHENBERG** (Autriche, Styrie). *Eaux bicarbonatées chlorurées sodiques*, contenant 5gr,1824 de sels, dont 2gr,4114 de carbonate de soude et 1gr,777 de chlorure de sodium, et de plus 1172 centimètres cubes d'acide carbonique libre ; eaux froides, 11 à 12°. Altitude : 210 mètres. Établissement : buvette, bains, douches; cure de petit-lait.

**GLEISSEN** (Allemagne, Prusse). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 8°,2 à 10°,3. Établissement. Cure de petit-lait.

**GLEISWEILER** (Allemagne, Bavière). *Eaux chlorurées sodiques faibles*, froides, 11°,8. Altitude : 330 mètres. Établissement. Cure de petit-lait.

**GLÉNARD** (Frantz) (médecin français né en 1848). — *Maladie de Glénard*. L'entéroptose (V. ce mot).

**GLÈNE.** s. f. [γλήνη, all. *Glene*, *Knochenvertiefung*, angl. *glene*, *socket*, it. *seno d'un osso*]. Cavité d'un os dans laquelle s'articule un autre os.

**GLÉNOÏDE** ou **GLÉNOÏDALE.** adj. f. [*glenoides*, γληνοειδής, de γλήνη, petite cavité articulaire, et εἶδος, forme, ressemblance; all. *schwachvertieft*, angl. *glenoid*, it. *glenoide*]. Se dit de la cavité superficielle d'un os dans laquelle la tête d'un autre os s'emboîte et se meut en tous

sens. — *Cavité glénoïde* ou *glénoïdale*. Excavation de la face externe de l'os temporal dans laquelle est reçu le condyle de l'os maxillaire inférieur; cavité dont est creusé l'angle antérieur de l'omoplate pour recevoir la tête de l'humérus; surface articulaire supérieure du tibia. V. Omoplate, Temporal et Tibia. — *Fissure glénoïdale*. V. Fissure *de Glaser*.

**GLÉNOÏDIEN, IENNE.** adj. Qui appartient à une cavité glénoïde. — *Bourrelet* ou *ligament glénoïdien*. Bourrelet fibro-cartilagineux, prismatique et triangulaire, qui entoure la cavité glénoïde de l'omoplate, dont elle augmente la profondeur.

**GLETTE.** s. f. L'un des noms de la *litharge*.

**GLEY** (physiologiste français contemporain). — *Glandules de Gley*. Les glandes *parathyroïdes*. V. Parathyroïdes.

**GLIADINE.** s. f. [de γλία, gluten; all. *Gliadin*, it. et esp. *gliadina*]. Un des principes constituants du *gluten*. — *Gliadine* (Gmelin). V. Hématosine.

**GLIOME.** s. m. [de γλία, gluten, glu, colle]. Nom donné par Virchow à certaines tumeurs des centres nerveux formées par la prolifération du tissu névroglique; ces tumeurs sont grisâtres, demi-transparentes, à peine plus consistantes que la matière cérébrale. Elles sont formées de cellules névrogliques, identiques aux grandes cellules araignées, et d'une substance semi-liquide, grisâtre et translucide, contenue entre les prolongements ramifiés de ces cellules. Ces tumeurs ne se généralisent pas; elles doivent leur gravité non pas à leur nature, mais à leur localisation dans le tissu nerveux. — *Gliome télangiectasique*. Variété de gliome dans lequel prédominent les vaisseaux dilatés.

**GLIOSARCOME.** s. m. Gliome dans lequel les cellules prolifères sont nombreuses et qu'on a rapproché du sarcome.

**GLISSEMENT.** s. m. Un des modes de fonctionnement des articulations. V. Mécanisme *des articulations*.

**GLISSON** (médecin anglais, 1596-1677). — *Capsule de Glisson*. V. Capsule et Foie.

**GLOBE.** s. m. [*globus*, σφαίριον, all. *Kugel*, angl. *globe*, it. et esp. *globo*]. Corps sphérique. — *Globe d'un bandage*. V. Bande. — *Globe épidermique*. V. Épidermique. — *Globe hystérique*. V. Hystérie. — *Globe oculaire*. L'œil séparé des muscles qui s'y rattachent et des autres tissus qui l'entourent. — *Globes organiques*, *vitellins* ou *de segmentation*. V. Segmentation. — *Globe utérin*. V. Utérin.

**GLOBOCELLULAIRE.** adj. — *Sarcome globocellulaire*. Variété de sarcome formé de petites cellules arrondies. V. Sarcome.

**GLOBONE.** s. m. Poudre ténue, légèrement jaunâtre, inodore et insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, qui est une albumine intermédiaire entre l'oxydalbumine et l'albumose. C'est un agent alimentaire utile dans les affections graves; on le donne à la dose de une à trois cuillerées à café.

**GLOBULAIRE.** s. f. [*Globularia*, L.; all. *Kugelblume*, angl. *globularia*, *french daisy*, it. *globularia*]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des globulariées, et dont une espèce, la *globulaire turbith* (*Globularia alypum*, L.), est purgative : on donne la décoction des feuilles (8 à 15 gr., dans eau, 300 gr.), édulcorée et partagée en trois ou quatre tasses, à prendre de demi-heure en demi-heure; ou l'extrait alcoolique (1 gr. à 1gr,50) : malgré son ancien nom de *frutex terribilis*, c'est un purgatif doux, qui agit à la manière du séné. V. Globularétine et Globularine. — La *globulaire commune* (*Globularia vulgaris*, L.) a les mêmes propriétés que la précédente, à un degré moindre.

**GLOBULAIRE.** adj. Qui a la forme d'un globule. — *État globulaire des liquides*. V. Sphéroïdal. — *Poison globulaire*. Celui qui agit sur les globules du sang.

**GLOBULARÉTINE.** s. f. [*globularirésine*, *résine de globulaire*]. Produit de dédoublement de la *globularine*, obtenu d'abord à l'état impur, sous forme d'une substance brune, soluble dans l'alcool et l'éther, par Walz, qui lui donne pour formule $C^{24}H^{14}O^{6}$ : la *paraglobularétine*, obtenue en même temps, est soluble seulement dans l'alcool. D'après Hæckel, la *globularétine* et la paraglobularétine brune de Walz sont des produits d'altération de la véritable globularétine, qui se forme seule par dédoublement de la *globularine*, et qui est une substance résineuse, toujours blanche, soluble dans les alcalis, représentant le principe actif de la globulaire et ayant pour formule $C^{18}H^{6}O^{2}$ : elle a sur les reins une action excitante qui en restreint l'emploi à titre de purgatif.

**GLOBULARINE.** s. f. ($C^{30}H^{20}O^{16}$). Substance amère, à réaction acide, soluble dans l'alcool, incristallisable, extraite de la *globulaire* : c'est une glycoside, qui se dédouble, sous l'influence de l'acide sulfurique étendu, en glycose, globularétine et paraglobularétine, d'après Walz; en glycose et globularétine, d'après Hæckel (V. Globularétine). A la dose de 40 à 50 centigrammes, elle paraît être un médicament d'épargne, comme la caféine (Hæckel).

**GLOBULARIRÉSINE.** s. f. V. Globularétine.

**GLOBULE.** s. m. [*globulus*, all. *Kügelchen*, angl. *globule*, it. *globetto*, *globettino*, esp. *globulo*]. Corpuscule plus ou moins arrondi, qui existe dans beaucoup de liquides et dans quelques tissus animaux. Le mot de *globule*, emprunté par l'anatomie au langage général, indique seulement la forme d'un élément, et doit, pour avoir une valeur scientifique, être accompagné d'un terme qui désigne la nature de cet élément. Il est souvent pris comme synonyme de *cellule*. — *Globule blanc du sang* et *du pus*; *globule du chyle*, *de la lymphe*, *du mucus*, *du colostrum*; *globule cytoïde*; *globule granuleux de l'exsudation* ou *de l'inflammation*; *globule lymphatique*. V. Leucocyte. — *Globule du cristallin* ou *de l'humeur de Morgagni*. V. Cristallin. — *Globule organoplastique*. V. Organoplastique. — *Globule polaire*, *muqueux*, *huileux* ou *transparent*. V. Polaire. — *Globule rouge*. V. Hématie. ‖ En pharmacie, *globule*. V. Perle.

**GLOBULEUX.** adj. Qui a la forme d'un globule ou qui est composé de globules.

**GLOBULIMÈTRE.** s. m. Instrument destiné à la numération des globules rouges du sang, et basé sur les différences de transparence que présente un mélange de sang et d'une solution de carbonate de soude, suivant que le nombre des globules est plus ou moins grand.

**GLOBULIN.** s. m. V. Leucocyte.

**GLOBULINE.** s. f. [*globulinum*, all. *Globulin*, angl. *globulinum*, it. *globulina*]. Mot proposé par Turpin (1818) pour désigner les grains de chlorophylle considérés comme des vésicules, soudées et quelquefois libres, qui, suivant lui, auraient composé le tissu végétal tout entier. — *Globuline* (Lecanu). V. Hématosine. — *Globuline* (Mülder et Berzelius) [*albumine des globules du sang* de plusieurs chimistes; *tomelline*, Deyeux et Parmentier; *matière caséeuse de la globuline du sang*, Gmelin; *crystalline* des auteurs qui confondent les deux principes]. Matière albuminoïde des globules du sang, naturellement demi-solide, insoluble dans l'eau pure, se dissolvant dans une solution étendue de chlorure de sodium et se coagulant alors par la chaleur, mais à une température plus élevée que l'albumine (93°); l'alcool précipite la solution de globuline; l'ammoniaque, l'acide acétique ne la troublent pas; l'acide carbonique la précipite; elle constitue le stroma des globules sanguins et forme la partie principale de leur masse; elle prend naissance par dédoublement de l'hémoglobine, et passe, par diffusion, du globule dans le sérum, où elle devient la substance fibrino-plastique de Schmidt : comme

cette substance, la solution de globuline produit la coagulation de la fibrine dans les liquides qui contiennent du fibrinogène. Aujourd'hui, on donne le nom de *globuline* à un groupe de substances, insolubles dans l'eau pure, solubles dans les solutions étendues de chlorure de sodium et de quelques autres sels neutres, coagulables par la chaleur, se précipitant de leurs solutions par l'acide acétique, la dialyse, et quand on les sature à froid de sulfate de magnésium ou de chlorure de sodium. Ce groupe comprend : la *globuline* du sérum ou globuline proprement dite, la *myosine*, la *vitelline*, le *fibrinogène* et la *fibrine*. La globuline du sérum, *sérumglobuline*, ou *paraglobuline* (Kühne), se rencontre dans le sérum sanguin, la lymphe, le chyle, les épanchements péritonéaux, pleuraux, péricardiques.

**GLOBULINURIE.** s. f. Albuminurie dans laquelle la seule albumine contenue dans l'urine est constituée par de la globuline.

**GLOBUS PALLIDUS.** Ensemble de deux segments internes du noyau lenticulaire du corps strié (nomenclature des auteurs allemands).

**GLOMÉRULE.** s. m. [*glomerulus*, all. *Knäuel*]. Petit amas naturel ou accidentel de corps bruts ou organisés. ‖ En anatomie, *glomérule de Malpighi*. V. Rein.

**GLOMÉRULÉ, ÉE.** adj. Qui est réuni en paquets.

**GLOMÉRULITE.** s. f. et **GLOMÉRULO-NÉPHRITE.** s. f. Inflammation des glomérules du rein ; c'est la forme ordinaire des néphrites infectieuses.

**GLONOÏNE.** s. f. V. Nitro-glycérine.

**GLORIANES** (France, Pyrénées-Orientales). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 12°,5.

**GLOSSALGIE.** s. f. [*glossalgia*, de γλῶσσα, langue, et ἄλγος, douleur]. Douleur à la langue.

**GLOSSANTHRAX.** s. m. [*glossanthrax*, de γλῶσσα, langue, et ἄνθραξ, charbon; all. *Zungenkarbunkel*, it. *glossantrace*, esp. *glosantrax*]. Charbon de la langue.

**GLOSSIEN, IENNE, GLOSSIQUE.** adj. [*glossianus*, *glossicus*, esp. *glosico*]. Qui appartient à la langue. Synonyme de *lingual*.

**GLOSSINE.** s. f. V. Tsétsé.

**GLOSSITE.** s. f. [*glossitis*, angl. *Zungenentzündung*, angl. *glossitis*, it. *glossite*, *glossitide*, esp. *glositis*]. Inflammation de la langue. Tantôt elle est bornée à la membrane muqueuse, superficielle, peu importante par elle-même; elle accompagne alors la gingivite et la stomatite, et cède bientôt aux boissons mucilagineuses, aux gargarismes émollients; souvent il est avantageux d'appliquer quelques sangsues au-dessous de la base de la mâchoire. Tantôt elle est profonde, phlegmoneuse, a une marche très aiguë, et peut se terminer par la formation d'un abcès ou déterminer la suffocation. Ses causes sont une plaie, une brûlure, la présence d'un corps étranger, l'action de substances âcres ou délétères, ou du venin de certains animaux, etc. Il faut pratiquer une ou plusieurs saignées locales, en appliquant de nombreuses sangsues au cou, au menton ; prescrire la diète absolue et tous les moyens antiphlogistiques; des boissons rafraîchissantes nitrées ou laxatives, des purgatifs salins. S'il y a menace d'asphyxie, il faut pratiquer des scarifications profondes dans le tissu de l'organe, depuis sa base jusqu'à sa pointe. Dans les cas extrêmes, l'imminence de la suffocatien oblige de recourir à la trachéotomie. — *Glossite exfoliatrice marginée*. V. Desquamation *marginée aberrante de la langue*.

**GLOSSOCATOCHE.** s. m. [*glossocatochus*, *linguæ detentor*, de γλῶσσα, langue, et κατέχω, je retiens; all. *Zunghalter*, angl. *glossocatochus*]. V. Abaisse-langue.

**GLOSSOCÈLE.** s. f. [*glossocele*, de γλῶσσα, langue, et κήλη, tumeur; all. *Zungenbruch*, *Zungenvorfall*, angl. *glossocele*, it. *glossocele*, esp. *glossocele*]. Saillie de la langue hors de la bouche, dépendant soit du gonflement inflammatoire de cet organe dans la *glossite*, soit de son hypertrophie. V. Macroglossie.

**GLOSSOCOME.** s. m. [*glossocomum*, γλωσσόκομον, de γλῶσσα, languette de flûte ; et κομεῖν, serrer; all. *Beinlade*, angl. *glossocomon*, it. *glossocomo*, esp. *glosocomo*]. Boîte à serrer les languettes de flûte, et, par extension, toute espèce de boîte. ‖ Appareil dont les anciens se servaient pour la réduction des fractures et des luxations de la cuisse et de la jambe. C'était une caisse de bois ouverte par sa face supérieure et par ses extrémités, dans laquelle on plaçait le membre fracturé : des lacs, placés au-dessus de la fracture, passaient dans des poulies fixées à la partie supérieure de la boîte; d'autres, appliqués au-dessous de la fracture, s'attachaient à une traverse mobile située à la partie inférieure, et qui, mise en mouvement par une manivelle, faisait l'extension en tirant sur les lacs inférieurs, tandis que les supérieurs exerçaient la contre-extension.

**GLOSSODYNIE.** s. f. [de γλῶσσα, langue, et ὀδύνη, douleur]. Névralgie linguale.

**GLOSSO-ÉPIGLOTTIQUE.** adj. et s. m. [*glosso-epiglotticus*]. — *Muscles glosso-épiglottiques*. Petits faisceaux de fibres musculaires striées, au nombre de trois, un médian et deux latéraux, qui rattachent la base de la langue à l'épiglotte.

**GLOSSOGRAPHIE.** s. f. [*glossographia*, de γλῶσσα, langue, et γραφὴ, description]. Description anatomique de la langue.

**GLOSSO-LABIO-LARYNGÉ, ÉE.** adj. Qui appartient à la langue, aux lèvres et au larynx. — *Paralysie glosso-labio-laryngée*. V. Paralysie.

**GLOSSOLOGIE.** s. f. [*glossologia*, de γλῶσσα, langue, et λόγος, discours; all. *Glossologie*, angl. *glossology*, it. *glossologia*, esp. *glosologia*]. Traité sur la langue. ‖ Ensemble des termes consacrés dans une langue scientifique.

**GLOSSO-PALATIN, INE.** adj. et s. m. V. Glosso-staphylin.

**GLOSSO-PHARYNGIEN, IENNE.** adj. et s. m. [*glosso-pharyngeus*, de γλῶσσα, langue, et φάρυγξ, pharynx]. — *Muscles glosso-pharyngiens*. Faisceaux musculaires qui, des parties latérales de la base de la langue, gagnent les côtés du pharynx. Ils font partie des constricteurs supérieurs. — *Nerf glosso-pharyngien* ou *neuvième paire*. Nerf mixte, qui émane du bulbe dans le sillon latéral, au-dessous de l'auditif, au-dessus du pneumogastrique. Son origine réelle est située plus haut, sur deux noyaux, dont l'un, noyau moteur, occupe les parties antéro-latérales du bulbe, et l'autre, plus volumineux, noyau sensitif, les côtés du plancher du quatrième ventricule. Après son origine apparente, il se dirige en avant et en dehors, et traverse le trou déchiré postérieur à sa partie interne, en avant du pneumogastrique et du spinal. Là il présente un renflement ou *ganglion d'Andersh*, puis il descend entre la jugulaire interne et la carotide interne, contourne celle-ci pour lui devenir antérieur, côtoie le constricteur supérieur du pharynx et l'amygdale, et décrit une courbe à concavité antérieure pour venir se terminer au tiers postérieur de la langue. Le ganglion d'Andersh, situé sur la face inférieure du rocher, entre l'origine du canal carotidien et le golfe de la veine jugulaire, fournit le nerf de Jacobson, qui se porte dans la caisse du tympan et se divise en six rameaux, dont trois sont destinés à la muqueuse des fenêtres ronde et ovale, et de la trompe d'Eustache, tandis que les trois autres s'anastomosent l'un avec le grand sympathique dans le canal carotidien, et les deux autres, *nerfs pétreux profonds*, avec les deux nerfs pétreux superficiels, émanés du ganglion géniculé du nerf facial. Le glosso-pharyngien s'anastomose avec le facial, avec le pneumogastrique, et

avec le rameau carotidien du ganglion cervical supérieur. Il émet : un rameau destiné aux *muscles digastrique* et *stylo-hyoïdien*; un filet destiné au *muscle stylo-glosse*; des *rameaux carotidiens*, qui contribuent à former le *plexus intercarotidien*; des *rameaux pharyngiens*, qui, avec des filets du pneumogastrique, du spinal et du grand sympathique, constituent le *plexus pharyngien*; des *rameaux tonsillaires*, qui, après s'être anastomosés pour former le *plexus tonsillaire*, se rendent à la muqueuse des amygdales. A la base de la langue, il se divise en plusieurs branches, dont les rameaux anastomosés forment le *plexus lingual* qui fournit des filets à la muqueuse de la partie postérieure de l'organe. Le glosso-pharyngien transmet la sensibilité générale aux amygdales et au pharynx, à la muqueuse de la caisse du tympan et de la trompe d'Eustache; la sensibilité gustative à la partie postérieure de la langue (V. Goût). Quant à son action motrice sur le pharynx et les muscles qu'il anime, elle est certaine de par l'anatomie comme le croyaient Müller, Chauveau, contrairement à Longet qui pensait qu'elle venait des anastomoses avec le facial et le pneumogastrique. Enfin, par ses fibres centripètes, il est le point de départ de mouvements réflexes, notamment de la nausée et du vomissement. — Fig. 329. Rameau de Jacobson (d'après Arnold). 1, tronc

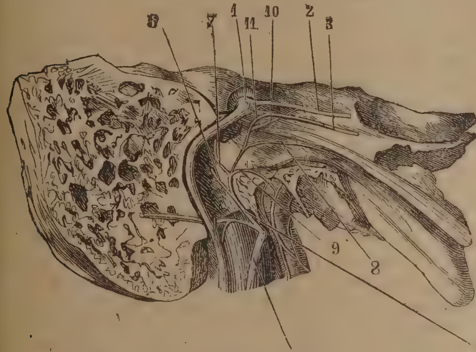



Fig. 329. — Nerf *glosso-pharyngien*.

du facial; 2, grand nerf pétreux superficiel; 3, petit nerf pétreux superficiel; 4, tronc du glosso-pharyngien; 5, rameau de Jacobson; 6, branche de la fenêtre ovale; 7, branche de la fenêtre ronde; 8, branche de la trompe d'Eustache; 9, branche anastomotique avec le grand sympathique; 10, grand nerf pétreux profond; 11, petit nerf pétreux profond.

**GLOSSOPHYTIE.** s. f. [de γλῶσσα, langue, et φυτὸν, végétal]. Nom donné par Dessois à la *langue noire*. V. Langue.

**GLOSSOPLÉGIE.** s. f. [de γλῶσσα, langue, et πλήσσειν, frapper; all. *Glossoplexis*, angl. et it. *glossoplegia*]. Série de mouvements convulsifs de la langue imitant ceux de la mastication, de la phonation, etc., et qu'on observe dans certaines affections cérébro-spinales et fièvres graves.

**GLOSSO-STAPHYLIN.** adj. et s. m. [*glosso-staphylinus*, de γλῶσσα, langue, et σταφυλή, luette]. Muscle mince appelé aussi *glosso-palatin*, étendu du dos de la langue au voile du palais, et situé dans l'épaisseur du pilier antérieur de ce voile.

**GLOSSOTOMIE.** s. f. [*glossotomia*, de γλῶσσα, langue, et τομή, section]. Dissection de la langue. ‖ Amputation de la langue, retranchement d'une portion de cet organe.

**GLOSSY-SKIN** [mots anglais signifiant *peau luisante*]. État particulier de la peau s'observant à la suite de certaines lésions des nerfs, en particulier aux extrémités (doigts et orteils) (Weir-Mitchell). La peau devient sèche, lisse, luisante, elle paraît atrophiée et anémiée; les poils tombent souvent, il se produit des excoriations, des fissures et des douleurs névralgiques analogues à la *causalgie* (V. ce mot).

**GLOTTE.** s. f. [*glottis*, γλῶττις, de γλῶσσα, langue; all. *Stimmritze*, angl. *glottis*, it. *glotta*, *glottide*, esp. *glotis*]. Ouverture que présente le larynx au niveau des cordes vocales inférieures. Elle est triangulaire, à sommet antérieur correspondant au cartilage thyréoïde, à base postérieure correspondant au muscle aryténoïdien; ses bords sont formés, dans le tiers postérieur (*glotte cartilagineuse respiratoire*), par le cartilage aryténoïde; dans les deux tiers antérieurs (*glotte ligamenteuse* ou *vocale*), par un ligament qui, de chaque côté, se porte du cartilage thyréoïde à l'aryténoïde (*ligaments inférieurs* de la glotte, *cordes vocales* proprement dites, *lèvres* ou *rubans de la glotte*, *cordes vocales inférieures*). Les cordes vocales inférieures sont constituées par le ligament thyro-aryténoïdien inférieur, par le muscle thyro-aryténoïdien interne, et par la muqueuse du larynx, qui, à ce niveau, est recouverte d'épithélium pavimenteux, chargée de papilles et dépourvue de glandes : entre elle et le muscle sous-jacent existe une membrane élastique qui, adhérant aux deux couches, muqueuse et musculaire, en fait un ensemble vibrant solidaire, dont aucune partie ne peut entrer en vibrations indépendamment des deux autres. Chez l'homme, les cordes vocales ont une longueur de 23 à 24 millimètres; elles ont une face supérieure, qui regarde en dehors, une face inférieure tournée en dedans, un bord libre mousse et légèrement concave. La glotte prend, à l'état normal, les formes et les dimensions les plus variables, appropriées aux besoins de la phonation (fig. 330 : LE, épiglotte;

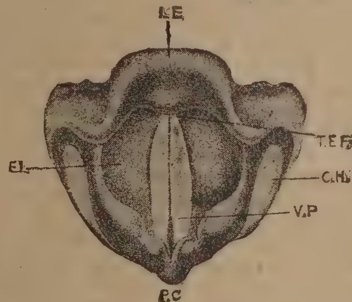



Fig. 330. — *Glotte* pendant la phonation.

PC, commissure postérieure; TEF, commissure antérieure; EI, bande ventriculaire; VP, apophyse vocale; CH, sinus piri-

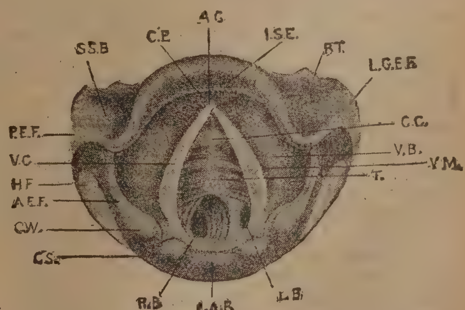



Fig. 331. — *Glotte* pendant une aspiration profonde.

forme) et de la respiration : *pendant l'inspiration* (fig. 331 : AC, commissure antérieure de la glotte; LGEF, repli glosso

épiglottique latéral; TEF, repli thyro-épiglottique; PEF, repli pharyngo-épiglottique; AEF, repli ary-épiglottique; SSE, face antéro-postérieure de l'épiglotte; ISE, face inférieure de l'épiglotte; LE, bord libre de l'épiglotte; VB, bandes ventriculaires ou fausses cordes vocales; VM, ventricules de Morgagni; CW, cartilages de Wrisberg; CS, corpuscules de Santorini; IAF, repli interaryténoïdien; PC, commissure postérieure de la glotte; VP, apophyses vocales; VC, cordes vocales; CC, cartilage cricoïde; T, trachée; RB, bronche droite; LB, bronche gauche; HF, fossette hyoïdienne; CH, corne de l'os hyoïde (Lennox Browne)] et dans la respiration ordinaire, ses bords s'écartent légèrement l'un de l'autre, de sorte que la fente qu'ils interceptent est fusiforme au niveau de la glotte interligamenteuse, triangulaire au niveau de la glotte intercartilagineuse; dans la respiration rapide, les deux portions tendent à se confondre, de façon que l'ensemble de l'ouverture a la forme d'un large triangle isocèle à base postérieure; *pendant l'expiration*, au contraire, les deux cordes vocales se rapprochent légèrement l'une de l'autre, et déterminent le rétrécissement de la glotte. L'occlusion complète de la fente glottique peut exister, mais ne saurait durer longtemps puisqu'elle interdit tout passage à l'air; c'est ce qui arrive dans l'effort. De même que l'expiration, l'émission des sons s'accompagne d'une diminution de l'ouverture glottique. V. Effort, Respiration et Voix. — C'est à tort qu'on entend quelquefois par *glotte* l'espace compris entre les cordes vocales inférieure et supérieure d'un côté, et les mêmes parties du côté opposé. — *Glotte supérieure* [*fausse glotte, orifice sus-glottique*]. Nom improprement donné à une fente large de 23 à 25 millimètres chez l'homme, que présente la partie supérieure du larynx, et qui est limitée en avant par le cartilage thyroïde et l'épiglotte, en arrière par les cartilages aryténoïdes, sur les côtés par les ligaments thyro-aryténoïdiens supérieurs doublés par la muqueuse du larynx (*ligaments supérieurs de la glotte, cordes vocales supérieures*). Cette fente divise la cavité sus-glottique du larynx en deux portions, l'une, supérieure, qui est le *vestibule*, l'autre, inférieure, qui est comprise entre les cordes vocales supérieure et inférieure d'un même côté; elle suit les alternatives de la glotte inférieure ou proprement dite dans les mouvements respiratoires et dans l'effort; mais elle ne prend aucune part à l'émission des sons: elle ne doit donc pas plus porter le nom de *glotte* que les ligaments qui la limitent ne méritent celui de *cordes vocales supérieures*. — *Œdème de la glotte*. V. Œdème. — *Spasme de la glotte*. V. Spasme.

**GLOTTIQUE.** adj. Qui a rapport à la glotte, qui lui appartient, qui se passe à son niveau. — *Souffle glottique*. V. Souffle.

**GLOTTISCOPE.** s. m. [de *glotte*, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument composé d'un miroir porté sur une longue tige, destiné à l'examen de l'épiglotte et de l'orifice supérieur du larynx (Babington, 1829), abandonné faute d'un éclairage suffisant. V. Laryngoscope.

**GLOUGLOU.** s. m. — *Bruit de glouglou* ou *glouglou pleural*. Bruit que l'on entend dans le cas de pneumothorax en faisant exécuter avec une certaine brusquerie des mouvements alternatifs de flexion à angle droit et d'extension du tronc sur les cuisses; il indiquerait un cloisonnement des plèvres (M. Raynaud, Variot).

**GLOUTERON.** s. m. V. Bardane.

**GLUCOGÉNIE.** s. f. V. Glycogénie.

**GLUCOSE.** s. f. Il faut dire *glycose* (subst. fém.).

**GLUCOSIDE.** s. f. V. Glycoside.

**GLUCOSURIE.** s. f. V. Glycosurie.

**GLUCYNE.** s. f. V. Glycine.

**GLUCYNIUM, GLUCYUM.** s. m. V. Glycinium.

**GLUTEN.** s. m. [*gluten*, all. *Kleber, Pflanzenleim, Gluten*, angl. *gluten, glue*, it. *glutine*, esp. *gluten*; *fibrine* ou *colle végétale, triticine*]. Substance azotée découverte par Beccaria, chimiste italien, dans les graines des céréales, et qui donne à la farine de ces graines la propriété de former avec l'eau une pâte liante. On l'extrait en faisant une pâte avec de la farine de froment, et la malaxant sous un filet d'eau, jusqu'à ce que celle-ci ne soit plus laiteuse: on a pour résidu le gluten pur, substance d'un blanc grisâtre, molle, collante, insipide, d'odeur spermatique, très élastique, et susceptible d'être étendue en une couche mince. Séché sur une surface polie, il se réduit en écailles jaunes, cassantes. Soumis à une douce chaleur, le gluten diminue de volume en perdant son eau; exposé à l'action d'une chaleur plus forte, il se comporte comme les matières animales. Il est insoluble dans l'eau, les huiles et l'éther, et, en partie, soluble dans l'alcool. Le gluten n'est pas un principe immédiat. D'après Taddei (1820), il se compose de deux substances, dont l'une, *gliadine*, est soluble dans l'alcool, l'autre, *zymome*, est insoluble; suivant Rittershausen, il contient quatre substances albuminoïdes, dont deux sont solubles dans l'alcool, la *gliadine* (*glu végétale* de Liebig), et la *mucine* ou *mucédine*; et deux sont insolubles dans le même liquide, la *glutine* ou *caséine végétale* (différente de la légumine), et le *zymome* (*fibrine végétale* de Liebig). On détermine la proportion de gluten que renferme une farine, en malaxant sous l'eau un poids donné de celle-ci, et pesant le gluten ainsi obtenu à l'état humide, dont le poids est environ le triple du gluten sec. Actuellement on le considère comme un mélange de matières albuminoïdes qui sont: la *gluten-caséine*, la *gluten-fibrine*, la *gliadine* et la *mucédine*. — *Pain de gluten*. Pain ou biscuit fait de farine préalablement lavée pour en ôter une partie de l'amidon et laisser plus de gluten. Il a été recommandé dans le diabète. — *Gluten animal*. La *fibrine*. — *Gluten-caséine*. Matière albuminoïde que l'on extrait du gluten en traitant celui-ci successivement par l'alcool à 60, 70 et 80 et en faisant digérer le résidu par de la potasse étendue (2 p. 100); le gluten-caséine se dissout et on le précipite ensuite par l'acide acétique. — *Gluten-fibrine*. Matière albuminoïde du gluten, soluble dans l'alcool, les alcalis et les acides dilués, insoluble dans l'eau. — *Gluten des larmes*. V. Dacryoline.

**GLUTINATIF, IVE.** adj. V. Agglutinatif.

**GLUTINE.** s. f. [de *glutinare*, coaguler, all. *Pflanzeneiweiss*, angl. *glutinum, glutine*, it. et esp. *glutina*; *caséine végétale*]. Un des principes constituants du *gluten*, d'après Rittershausen. — On a donné aussi ce nom à la *gélatine*.

**GLUTINEUX, EUSE.** adj. [*glutinosus*, de *gluten*, all. *leimartig*, angl. *glutinous*, it. et esp. *glutinoso*]. Qui ressemble au gluten, qui en contient, qui est collant, visqueux comme lui.

**GLUTOL.** s. m. Poudre obtenue en faisant agir l'aldéhyde formique sur la gélatine; elle jouit de propriétés antiseptiques et sert au pansement des plaies (Schleich).

**GLYCÉMIE.** s. f. [de γλυκύς, doux, et αἷμα, sang]. Présence du sucre dans le sang des animaux. Cl. Bernard a montré que le foie versait constamment dans le sang une certaine quantité de glycose, formée dans cet organe aux dépens de la matière glycogène, et cela en dehors même de toute alimentation sucrée: le sang renfermerait ainsi une proportion de sucre évaluée de 0,4 à 0,6 p. 100, et, si cette quantité est dépassée, il y a glycosurie (V. Glycogène et Glycogénie).

**GLYCÉRAT.** s. m. Nom proposé par Dorvault pour désigner les médicaments de consistance molle ou solide ayant la glycérine pour excipient; les préparations liquides seraient alors des *glycérolés* (V. Glycéré).

**GLYCÉRATE.** s. m. V. Glycérique.

**GLYCÉRATION.** s. f. Préparation des glycérés.

**GLYCÉRÉ.** s. m. Dénomination sous laquelle le Codex réunit tous les médicaments obtenus avec la glycérine comme excipient, qu'ils soient liquides (*glycérolés*) ou solides (*glycérats*). On a imaginé des formules de glycérés de toute sorte pour gargarismes, collyres, injections, etc. : astringents (borax, extrait de ratanhia, tannin), calmants (chloroforme, laudanum), désinfectants (acide phénique, eucalyptus, sulfite de soude), au sulfate d'atropine, au sulfate d'ésérine, etc. Le plus simple et le plus employé des glycérés est le *glycéré d'amidon*, qu'on prépare en chauffant doucement un mélange d'amidon de blé, 10 grammes, et de glycérine à 28°, 150 grammes, jusqu'à ce que la masse se prenne en gelée (Codex). Ce glycéré peut, en nature, servir à tous les pansements ; il sert de véhicule à un grand nombre de médicaments ou glycérés composés.

**GLYCÉRIDE.** s. f. Nom générique des éthers de la glycérine, c'est-à-dire des combinaisons que celle-ci forme avec les acides ou les alcools, et au nombre desquels sont des corps gras naturels. La glycérine, étant un alcool triatomique, donne trois séries d'éthers, par combinaison de 1 molécule de glycérine avec 1, 2 ou 3 molécules d'acides ou d'alcools monoatomiques, avec élimination de 1, 2 ou 3 molécules d'eau. Ces éthers sont désignés par le nom de l'acide ou du radical alcoolique, suivi de la désinence *ine* : *bromhydrine, butyrine, margarine*, etc. ; ceux qui ont un caractère acide sont désignés par la racine du nom de l'acide et par celui de la glycérine, dont la terminaison *ine* est remplacée par *ique* : acides *sulfo-glycérique, tartro-glycérique*, etc.

**GLYCÉRINE.** s. f. [de γλυκύς, doux ; all. *Glycerin, Oelzucker*, angl. *glycerine, glycerinum*, it. *glicerina ; principe doux des huiles* de Sheele] [$C^6H^8O^6$ ou, en atomes, $C^3H^5(OH)^3$]. Liquide sirupeux que contiennent tous les corps gras : ceux-ci, en s'assimilant les éléments de l'eau, se dédoublent en acides gras et glycérine, et peuvent, par conséquent, être regardés comme des éthers, dans lesquels la glycérine joue le rôle d'alcool. C'est, en effet, un alcool triatomique, qui, avec les acides ou les alcools, fournit trois séries d'éthers (Berthelot) (V. Glycéride). La glycérine existe, à l'état libre, dans l'huile de palme, et se rencontre constamment parmi les produits de la fermentation alcoolique ; la bière en renferme environ 2 grammes par litre et le vin 6 grammes. Il s'en forme de petites quantités dans l'intestin grêle par l'action du suc pancréatique sur les corps gras. On la prépare en saponifiant les corps gras, c'est-à-dire en les dédoublant à l'aide des alcalis, de la litharge, de la chaux. Dans la préparation de l'emplâtre simple, le corps gras est saponifié par l'oxyde de plomb : la partie aqueuse qui surnage, le savon de plomb, décantée, privée de l'excès de plomb par un courant d'hydrogène sulfuré, et évaporée en consistance sirupeuse, donne une glycérine impure, impropre aux usages médicaux. Dans la préparation des bougies stéariques, la saponification a lieu par la chaux : la glycérine renferme un peu de chaux. Pour obtenir la glycérine pure, on a recours à un courant de vapeur d'eau surchauffée, qui non seulement purifie la glycérine provenant de la saponification calcaire ou plombique, mais produit directement la saponification des corps gras, sans l'intermédiaire des alcalis. La glycérine pure est un liquide sirupeux, incolore, inodore, sucré, attirant l'humidité de l'air, d'une densité de 1,26 à + 15°. A — 20°, elle devient visqueuse, mais se solidifie difficilement ; à — 5°, elle cristallise par l'agitation ou l'addition d'un cristal (H. Roos). Insoluble dans l'éther et le chloroforme, les huiles fixes et les essences, elle se mêle en toutes proportions à l'eau et à l'alcool ; elle dissout le brome, l'iodure de fer, les chlorures alcalins, les chlorures de zinc, de fer, les sulfures alcalins, le cyanure de mercure, l'émétique, le tannin, le sucre, le miel, la gomme, le deutochlorure de mercure, les alcaloïdes, l'iode, le soufre et le phosphore. Pure, elle distille sans décomposition à + 280° ; mais, si elle est impure ou si la température est plus élevée, elle produit l'acroléine. La glycérine s'oxyde au contact de l'air, sous l'influence du noir de platine, et donne de l'acide carbonique et un acide volatil ; oxydée par le peroxyde de manganèse et l'acide sulfurique, elle donne de l'acide formique. L'acide azotique la change en acide glycérique ; le brome agit de même, et donne, en même temps, du bromoforme, ou, si la glycérine est anhydre, de l'acroléine. Les acides donnent naissance aux glycérides correspondantes. — La glycérine, étant liquide, incristallisable et inaltérable à l'air, sert à la conservation des matières animales ou végétales. Pour les préparations microscopiques, on peut la remplacer par la solution à peu près concentrée d'acétate de potasse (Sanio, Dippel). — Elle remplace avantageusement le cérat dans le traitement des affections superficielles de la peau, crevasses, engelures, érythème, dans toutes les affections de la peau qu'irriteraient l'emploi des corps gras ou les applications excitantes, et surtout dans les phlegmasies de nature prurigineuse, dans l'eczéma, le zona, l'acmé, l'ichtyose. La glycérine dont on a imbibé une éponge fixée à une baleine recourbée est un topique doux et sucré qui calme la gêne et la douleur que cause la sécheresse de la gorge, dans les angines gutturales et laryngées, ainsi que les toux nerveuses. Elle est administrée à l'intérieur comme reconstituant, surtout dans la phtisie pulmonaire et le diabète, à la dose de 10 à 20 grammes dans 150 grammes de liquide aromatisé, à prendre par cuillerée en douze heures ou environ, et aussi en lavements. Elle est avide d'eau et cause un peu de soif, mais cette soif est facile à calmer. On l'a préconisée aussi dans le traitement de la lithiase biliaire ; l'administration de 20 à 30 grammes de glycérine au moment d'un accès de colique hépatique amènerait rapidement la fin de la crise, et on préviendrait de nouvelles attaques en donnant quotidiennement 5 à 10 grammes de cette substance (Ferrand). A l'extérieur, elle est employée en collyres, gargarismes, glycérés, injections, lavements ou en nature ; en lavement à la dose de 1 à 2 cuillerées à bouche elle facilite les évacuations alvines et lutte contre la constipation. Elle sert enfin de véhicule pour les injections hypodermiques. — *Glycérine créosotée*. Glycérine pure, 150 grammes ; créosote de goudron du hêtre, 2 grammes. Chaque cuillerée contient 20 centigrammes de créosote.

**GLYCÉRINIEN, IENNE, et GLYCÉRIQUE.** adj. Qui se rapporte à la glycérine ou à ses préparations.

**GLYCÉRO-EXTRAIT.** s. m. Extrait aqueux contenant la moitié de son poids de glycérine (Duquesnel).

**GLYCÉROLÉ.** s. m. V. Glycéré.

**GLYCÉROPHOSPHATE.** s. m. Nom générique des sels que forme l'acide phosphoglycérique. La constitution chimique des glycérophosphates, qui sont un des éléments de la *lécithine* ou matière nerveuse phosphorée, en fait les agents les plus aptes à rendre à l'organisme le phosphore organique (A. Robin). — On emploie en thérapeutique les glycérophosphates de chaux (*neurosine*), de soude, de potasse, de magnésie et de fer, soit par la voie stomacale, soit par la voie hypodermique ; par la voie stomacale la dose est de 0gr,30 à 1 gramme pour les sels de chaux, soude, potasse, magnésie, de 0gr,20 à 0gr,30 pour celui de fer ; en injections hypodermiques on emploie des solutés à 5 p. 100 pour les sels de chaux, potasse et magnésie, et à 20 p. 100 pour le sel de soude ; on injecte des uns ou de l'autre 1 à 10 centimètres cubes par jour.

**GLYCINE.** s. f. [de γλυκύς, doux ; all. *Glycin*, angl. *glycinum, glycine*, it. et esp. *glicina*]. Synonyme de *glycocolle*.

**GLYCINE**, et non pas **GLUCYNE**. s. f. [de γλυκύς, doux; all. *Glycinerde*, it. *glicina*]. Oxyde de glycinium, isolé en 1798, par Vauquelin, de l'émeraude de Limoges. C'est une poudre blanche, légère, insoluble dans l'eau.

**GLYCINIUM, GLYCIUM**, ou **BÉRYLLIUM**. s. m. [all. *Glycium*, angl. *glycion*, it. *glicio*] (Gl ou Bel). Métal isolé du chlorure de glycinium au moyen du potassium (Wahler, 1827), sous forme de poudre brune, avec des paillettes cristallines. Obtenu par le procédé de Debray, qui remplace le potassium par le sodium, il est blanc, très léger; sa densité est 2,1; il peut être forgé et laminé à froid.

**GLYCOCHOLATE**. s. m. [*cholate*]. Sel formé par la combinaison de l'acide glycocholique (ou cholique) avec une base. La plupart des glycocholates ont une saveur amère et sucrée, sont solubles dans l'eau et dans l'alcool : additionnés de sucre et de quelques gouttes d'acide sulfurique, ils prennent une coloration pourpre, disparaissant par l'addition d'eau. — *Glycocholate de soude* [*cholate de soude*] ($NaO.C^{52}H^{43}AzO^{12}$). Sel qui, avec le *taurocholate*



Fig. 332. — *Glycocholate de sodium.*

*de soude*, forme la *biline* de Berzelius, la *bile cristallisée* de Plattner, bouillie cristalline qu'on obtient en évaporant la bile fraîche au bain-marie, et traitant le résidu solide par l'alcool absolu, puis par l'éther. Le glycocholate de soude cristallise en aiguilles groupées autour d'un centre, qui forment des masses demi-sphériques d'un blanc éclatant, très hygrométriques, s'altérant immédiatement à l'air, fondant à la chaleur et brûlant avec une flamme très charbonneuse. Il a un goût amer tel que celui de la bile; il est inodore, soluble dans l'eau, moins dans l'alcool, pas du tout dans l'éther. Il est toxique, et tue le lapin à la dose de 0gr,54 par kilo (Bouchard et Tapret). V. BILE.

**GLYCOCHOLIQUE**. adj. — *Acide glycocholique* [*acide cholique*] ($C^{52}H^{43}AzO^{12}$ ou, en atomes, $C^{26}H^{43}AzO^{6}$). Corps cristallisable en longues aiguilles minces, incolores, de saveur sucrée, puis amère, peu solubles dans l'eau froide et l'éther, solubles dans l'eau chaude et dans l'alcool. Il existe dans la bile normale de l'homme et des herbivores à l'état de glycocholate de soude, et résulte de l'union de la glycocolle à l'*acide cholalique*. Il donne la réaction de Pettenkofer de même que les autres acides biliaires. V. BILE.

**GLYCOCOLLE**. s. f. [all. *Leimsüss*, *Leimzucker*, angl. *glycocolla*, it. *glicocolla*; *sucre de gélatine*, *glycine*, *glycolamine*, *acide acétamique*] ($C^4H^5Az^4O$ ou, en atomes, $CH^2AzH^2$-CO,OH). Corps qu'on prépare en faisant bouillir la gélatine avec l'acide sulfurique ou en décomposant les acides glycocholique et hippurique par l'acide chlorhydrique cristallisé, incolore, sucré. Il est soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther. La glycocolle joue le double rôle d'une amine et d'un acide et donne des sels en se combinant soit aux acides, soit aux oxydes. On la trouve parmi les produits de la digestion des substances albuminoïdes; mais elle n'existe pas en quantité notable dans les excrétions de l'homme; elle subit donc des transformations dans l'organisme. Il est probable qu'elle se transforme en urée, et l'administration de glycocolle à un chien augmente la quantité d'urée dans ses urines et y fait apparaître l'acide hydantoïque.

**GLYCOÉMIQUE**. adj. [de γλύκος, chose douce, et αἷμα, sang]. Qui concerne la présence de la glycose dans le sang. — *Gangrène glycoémique* (Marchal). Celle qui résulte de la glycémie. V. DIABÈTE.

**GLYCOGÈNE**. adj. et s. f. [de γλύκος, chose douce, et un radical γεν, qui engendre; all. *zuckerbildend*, angl. *glycogenous*]. Qui engendre du sucre. — *Matière* ou *principe glycogène* (Cl. Bernard) [*amidon animal*, *hépatine* (Pavy); *zoamyline* (Rouget)] ($C^{12}H^{10}O^{10}$ ou, en atomes, $C^6H^{10}O^5$). Principe immédiat non azoté, isomérique avec l'amidon, qui existe dans les cellules épithéliales hépatiques, dans les muscles et dans beaucoup d'autres organes, en particulier dans les tissus à rénovation rapide, dans la plupart des tissus de l'embryon. On retire cette matière du foie pris sur un animal aussitôt qu'on l'a tué. Pour cela, on découpe rapidement le foie en fragments, qu'on broie immédiatement et qu'on traite par l'eau bouillante; on exprime dans un linge, et le liquide exprimé et filtré est aussitôt additionné de 4 à 5 fois son volume d'alcool à 40°, qui précipite la matière; on la purifie en la faisant bouillir dans une solution de potasse caustique concentrée, qui ne l'altère pas. On filtre encore; et le liquide additionné de nouveau d'alcool précipite la substance, que les lavages répétés à l'alcool absolu et à l'éther anhydre purifient. C'est une poudre blanche, amorphe, neutre, sans odeur ni saveur, prenant par l'iodure de potassium ioduré une coloration rouge vineux qui disparaît par la chaleur, ne réduisant pas le tartrate cupro-potassique, et précipitant par l'acétate de plomb. La matière glycogène est soluble dans l'eau chaude et non dans l'alcool : la solution est dextrogyre. Outre les liquides animaux, tous les agents qui changent en glycose les fécules et la dextrine la changent également très vite en ce corps avec toutes ses propriétés ordinaires (E. Pelouze). Elle ne se rencontre pas dans la cellule hépatique à l'état de granulations, comme le croyait Cl. Bernard, mais elle gonfle le protoplasma « comme un liquide sirupeux les mailles d'une éponge » (Renaut); on la met en évidence en traitant une préparation de foie frais par une solution d'iode, alcoolique ou iodurée; les cellules hépatiques qui en contiennent prennent alors une coloration brun-acajou. Elle cesse de se produire dans certaines maladies et dans le jeûne où elle est remplacée par un liquide clair (Ranvier) : mais, hors ce cas, elle existe chez tous les animaux vertébrés ou invertébrés; sa production atteint son maximum quelques heures après l'alimentation, mais peut avoir lieu en dehors de toute alimentation, puisque la matière glycogène s'accumule dans le foie des animaux hibernants qui ne prennent aucune nourriture : elle se forme alors soit aux dépens du sang, soit aux dépens de la substance des cellules hépatiques. Dans les circonstances ordinaires, elle prend surtout naissance par simple déshydratation de la glycose qui se forme dans l'intestin aux dépens des aliments hydrocarbonés et que la veine porte transmet au foie : car elle peut être considérée comme un anhydride de la glycose ($C^{12}H^{10}O^{10} = C^{12}H^{12}O^{12} - 2HO$) : toutefois elle apparaît aussi dans le foie des animaux soumis à une nourriture exclusivement azotée, et peut, par conséquent, emprunter ses éléments aux aliments azotés (Cl. Bernard). L'évolution de la

matière glycogène, après sa production dans le foie, consiste, d'après Cl. Bernard, dans sa transformation en glycose, sur le vivant comme après la mort, sous l'influence d'un ferment spécial ; ces conclusions ont été attaquées par un certain nombre de physiologistes (V. Diabète et Glycogénie). Cette matière ne se trouve pas exclusivement dans le foie : chez l'embryon, le placenta, les muscles, les poumons, etc., en renferment ; après la naissance, on l'a trouvée dans les muscles, les globules blancs, la rate, les poumons, les reins, etc., dits pour cette raison *tissus à zoamyline* (Rouget) ; enfin elle se rencontre dans les cellules des néoplasmes épithéliaux (Brault).

**GLYCOGENÈSE.** s. f. Synonyme de *glycogénie.*

**GLYCOGÉNIE.** s. f. [de γλύκος, chose douce, et du radical γεν, qui engendre; all. *Zuckerbildung*, angl. *glycogeny*, it. *glicogenia*]. Production de sucre dans le foie aux dépens de la matière glycogène, phénomène dont la réalité a été démontrée par Cl. Bernard à l'aide du procédé suivant : si l'on débarrasse le foie d'un animal qui vient d'expirer du sang qu'il contenait en injectant par la veine porte un courant d'eau glacée, on constate que cette eau, sortant par les veines sus-hépatiques, contient d'abord du sucre qui bientôt disparaît, puis que dans ce foie, ainsi privé de glycose, celle-ci ne tarde pas à se former de nouveau, à mesure que la matière glycogène cesse d'y exister. De cette expérience, Cl. Bernard conclut que c'est dans le foie, et non dans le sang, que se trouve cette matière et que se passe sa transformation en sucre. Le même physiologiste a constaté, sur un chien vivant, exclusivement nourri de substances albuminoïdes, exemptes de sucre, que le sang des veines sus-hépatiques contient du sucre, et que celui de la veine porte n'en contient pas : il en conclut que dans la partie intermédiaire aux deux systèmes veineux, c'est-à-dire dans le foie, il existe, sur le vivant aussi bien que sur le cadavre, une production continue et physiologique de sucre, laquelle aurait lieu par l'action sur la matière glycogène d'un ferment spécial, diastasique, contenu dans les cellules hépatiques. Le sucre ainsi produit, et incessamment versé dans le sang par les veines sus-hépatiques, y est oxydé et détruit dans les capillaires généraux, surtout dans les muscles, jouant ainsi un grand rôle dans la contraction musculaire (Cl. Bernard, Tieffenbach, etc.), et, indirectement, dans la production de la chaleur animale : toutefois Rouget le considère comme un simple produit de désassimilation. Quelques physiologistes n'ont pas accepté les conclusions de Cl. Bernard, au moins dans toute leur acception : il est certain, en effet, que le foie, plus qu'aucun autre organe, contient de la matière glycogène, et que celle-ci se transforme en sucre sur le cadavre et dans certaines conditions expérimentales ou morbides ; mais Pavy, Schiff, Lussana, etc., n'ayant jamais trouvé de glycose dans un fragment de foie pris sur un animal vivant et bien portant, nient que la glycogénie soit un phénomène normal pendant la vie ; d'après Pavy, le ferment nécessaire à la production de ce phénomène ne manifeste qu'après la mort ou dans certains états morbides son action spéciale, ordinairement suspendue par l'influence du système nerveux ; pour Schiff, l'existence même de ce ferment ne serait pas physiologique, mais dépendrait de la stagnation du sang ou du ralentissement de la circulation sur le cadavre ou chez un individu malade. Quoi qu'il en soit, la formation du sucre dans le foie est liée à l'influence du système nerveux agissant sur les vaisseaux sanguins du foie qui lui portent les matériaux nutritifs. Ainsi, en coupant les nerfs vagues, au-dessus des filets qu'ils fournissent aux poumons, on fait disparaître la production de sucre. Si l'on excite par le galvanisme le bout central des mêmes nerfs, ou, encore mieux, si l'on pique le plancher du quatrième ventricule au niveau de l'origine des nerfs vagues, on produit l'effet inverse (Cl. Bernard) : le sucre est formé en excès dans l'organisme, accumulé d'abord dans le sang (*glycémie*), et, bientôt après, expulsé par l'excrétion urinaire (*glycosurie*). Cet état sucré des urines n'est pas, en général, de très longue durée (V. Diabète) ; aussi ce diabète temporaire, évidemment dû à une paralysie vasculaire du foie, qui favorise le contact du ferment hépatique avec la matière glycogène, ne dépend pas de la destruction d'un centre vaso-moteur au moment de la piqûre du quatrième ventricule, mais bien plutôt d'une irritation des centres et des nerfs vaso-dilatateurs du foie, comme l'excitation des fibres de la corde du tympan amène la dilatation des artères de la glande sous-maxillaire (Cl. Bernard, Laffont). Chez l'embryon, plusieurs tissus renfermant de la matière glycogène (V. Glycogène) sont le siège de la fonction glycogénique, dont l'activité diminue à mesure qu'elle augmente dans le foie : à la naissance, cet organe paraît être le siège principal, mais non unique, de la glycogénie, qui aurait lieu aussi dans plusieurs autres parties de l'organisme, dans les muscles en particulier (Rouget).

**GLYCOGÉNIQUE** et non **GLUCOGÉNIQUE.** adj. Qui a rapport à la production du sucre.

**GLYCOL.** s. m. [all. *Glycol*] (Wurtz). Nom générique d'un groupe de composés, dits aussi *alcools diatomiques*, pour exprimer qu'ils ont une capacité de saturation double de celle de l'alcool ordinaire et des autres alcools monoatomiques : comme ceux-ci, les glycols donnent des éthers, des aldéhydes et des acides ; mais, passant par deux degrés successifs d'éthérification, de déshydrogénation et d'oxydation, ils fournissent deux dérivés de chaque espèce, au lieu d'un ; ils sont donc intermédiaires entre les alcools monoatomiques et la glycérine, alcool triatomique : d'où leur nom.

**GLYCOLAMINE.** s. f. Synonyme de *glycocolle.*

**GLYCOLURIQUE.** adj. — *Acide glycolurique.* V. Hydantoïque.

**GLYCOLYSE.** s. f. [de *glycose*, et λύειν, dissoudre]. Destruction du sucre contenu dans un tissu et particulièrement dans le sang.

**GLYCOLYTIQUE.** adj. — *Ferment glycolytique.* Ferment soluble ayant pour effet de détruire la glycose (Lépine) ; ce ferment serait contenu dans les globules blancs ; en effet, la glycose disparaît dans le sang extrait de la veine et abandonné à lui-même ; mais les globules blancs en seraient seulement chargés, et le ferment serait sécrété par le pancréas, car l'ablation de cette glande amène l'accumulation du sucre dans le sang.

**GLYCONINE.** s. f. Mélange de jaune d'œuf et de glycérine proposé par Edm. Sichel pour remplacer le jaune d'œuf simple dans certaines préparations pharmaceutiques. Ce mélange a l'inconvénient de dégager de l'hydrogène sulfuré et de s'acidifier rapidement.

**GLYCOSE.** s. f. [de γλυκὺς, doux ; il a été fait masculin à tort, il doit être féminin, car tous les noms en *ose* de cette formation sont féminins ; de plus, l'υ se rend en français non par *u*, mais par *y*] ($C^{12}H^{12}O^{12}$ ou, en atomes, $C^6H^{12}O^6$). Nom de plusieurs principes sucrés dont le type est le sucre de raisin ou glycose ordinaire, et qui se distinguent des autres principes sucrés par les caractères suivants : ils fermentent directement au contact de la levure de bière, sans transformation préalable ; ils sont détruits à 100° (et même à froid) par les alcalis ; ils réduisent le tartrate cupro-potassique dissous en formant un précipité jaune ou rouge d'oxydule de cuivre. Au point de vue chimique, ce sont des corps à fonctions complexes, possédant cinq fois la fonction alcool et une fonction aldéhyde ou une fonction acétone. Les principales glycoses sont : la *glycose ordinaire* ou sucre de raisin ; la *lévulose*, glycose des fruits

acides; la *maltose*, glycose de malt; la *galactose*, glycose lactique. — *Glycose ordinaire* [*sucre de raisin*, *sucre de diabète*, *dextrose*]. Espèce de sucre qui existe dans un grand nombre de fruits, dans le miel, dans l'urine des diabétiques, dans le sang, la lymphe et divers tissus (muscle, foie, thymus, etc.), et qui prend naissance par l'action des acides minéraux dilués ou de certains ferments sur le sucre de canne, l'amidon, la dextrine, la cellulose, la matière glycogène, les glycosides. C'est un corps blanc, inodore, difficilement cristallisable, soluble en toutes proportions dans l'eau bouillante, moins soluble dans l'eau froide et dans l'alcool que le sucre de canne, de saveur moins sucrée et moins agréable, dextrogyre. Il forme deux hydrates cristallisés, et des combinaisons dites *glycosates*. La chaleur convertit la glycose en *glycosane*; les acides étendus la changent, à chaud, en *acide ulmique*, et, à l'air, en *acide formique*; les alcalis la convertissent en *acide glycique*; oxydée en présence de l'éponge de platine, elle dégage de l'eau et de l'acide carbonique; en solution dans l'eau et additionnée de levure de bière, elle présente la fermentation alcoolique, c'est-à-dire qu'elle se dédouble en alcool et anhydride carbonique, avec formation de petites quantités de glycérine et d'acide succinique et de traces d'alcools propylique, butylique, amylique, etc.; sous l'influence du ferment lactique, elle se transforme en acide lactique; par l'action du ferment butyrique, du *Bacillus amylobacter*, elle subit la fermentation butyrique. — *Glycose animale*. V. Glycogène et Sucre *du foie*.

**GLYCOSIDE.** s. f. [Quelques chimistes font ce mot masculin]. Nom donné à un groupe de corps, presque tous principes immédiats des végétaux (sauf la *chitine*), qui se dédoublent en *glycose* et en un ou plusieurs principes non sucrés, sous l'influence de certains ferments, des acides ou des alcalis, en fixant un ou plusieurs équivalents d'eau : tels sont la salicine, le tannin, la convolvuline, la jalapine, etc.

**GLYCOSURIE.** s. f. [de *glycose*, et οὐρεῖν, pisser; all. *Zuckerharnen*]. Pissement de sucre constituant un des signes du *diabète*, mais non le diabète même (V. Diabète). Le sucre apparaît dans l'urine quand il en existe 3 p. 1000 dans le sang (Claude Bernard). La glycémie peut être due à un trouble fonctionnel du foie qui, ou bien fabrique trop de sucre, ou au contraire n'en emmagasine pas suffisamment; dans ce dernier cas, la glycémie et la glycosurie sont un signe d'insuffisance hépatique; la glycosurie paraît alors seulement après les repas, c'est une *glycosurie alimentaire*. Comme le foie n'est pas le seul organe chargé d'emmagasiner le sucre, la glycosurie, surtout quand elle est intense, révèle un trouble non seulement de la glande hépatique, mais encore de la nutrition en général. En dehors du diabète, une glycosurie transitoire peut se montrer au cours de la lactation, dans l'hémorragie cérébrale, dans certaines lésions nerveuses, en particulier dans celles qui portent sur le plancher du quatrième ventricule, dans l'insuffisance hépatique consécutive à une lésion anatomique de la glande, dans certaines intoxications entraînant une altération des globules sanguins (oxyde de carbone, ammoniaque, nitrite d'amyle). Enfin, la glycosurie peut aussi apparaître en dehors de la glycémie, par action directe de certaines substances sur le parenchyme rénal; ainsi agit, semble-t-il, la phloridzine; il y aurait donc des glycosuries d'origine rénale. — *Glycosurie alimentaire*. Passage du sucre dans l'urine se produisant uniquement après le repas, et directement influencé par les aliments; c'est un signe d'insuffisance hépatique; elle caractérise une variété spéciale de diabète dite *diabète par anhépatie* (V. Diabète). Ce phénomène a été utilisé pour apprécier la capacité fonctionnelle du foie; l'*épreuve de la glycosurie alimentaire*, imaginée en 1875 par Colrat, consiste à administrer une quantité de sucre telle que, chez un individu sain, elle puisse être emmagasinée par le foie, et à rechercher dans les heures qui suivent si la glycosurie apparaît. On peut employer, pour cette épreuve, soit le sirop de sucre (mais le sucre introduit ainsi est de la saccharose qui doit être dédoublée par l'intestin), soit mieux de la glycose pure; la dose habituelle est de 150 grammes de glycose que l'on fait absorber en une seule fois. L'urine est ensuite recueillie d'heure en heure. Le passage du sucre dans l'urine indique l'insuffisance hépatique; aussi observe-t-on la glycosurie alimentaire, non pas dans les lésions profondes mais localisées du foie, comme le kyste hydatique ou le cancer, mais dans les altérations généralisées à tout le parenchyme (dégénérescence graisseuse, cirrhose atrophique, cirrhoses pigmentaires), ou même dans des troubles fonctionnels passagers. L'observation des autres signes d'insuffisance hépatique vient confirmer la valeur de cette recherche.

**GLYCOSURIQUE.** adj. et s. Qui concerne la glycosurie, qui en est atteint. — *Amaurose glycosurique* ou *diabétique*. V. Amaurose.

**GLYCYMÈTRE.** s. m. [de γλυκύς, doux, et μέτρον, mesure]. Instrument pour mesurer la quantité de sucre dans une liqueur.

**GLYCYRRHÉTINE.** s. f. Résine brune, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, résultant du dédoublement de la *glycyrrhizine* bouillie avec les acides étendus.

**GLYCYRRHIZA.** s. m. V. Réglisse.

**GLYCYRRHIZINE.** s. f. [de *glycyrrhiza*, réglisse; all. *Süssholzzucker*, *Glycyrrhizin*] ($C^{48}H^{36}O^{18}$, ou, en atomes, $C^{24}H^{36}O^{9}$). Glycoside de la racine de réglisse (Robiquet). Substance solide, infermentescible, en masse d'un jaune sale, d'une saveur douce et amère, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther étendus; bouillie avec les acides, elle se dédouble en un sucre incristallisable et en glycyrrhétine.

**GLYKOCHOLATE.** s. m. V. Glycocholate.

**GMELIN** (Léopold) (physiologiste allemand, 1788-1853). — *Réaction de Gmelin*. Réaction que donnent les liquides contenant en dissolution les pigments biliaires normaux, quand on y verse de l'acide nitrique nitreux : il se forme, au contact du liquide et de l'acide, une série d'anneaux colorés vert, bleu, violet, rouge et jaune; le plus élevé, d'un beau vert-émeraude, est dû à la transformation de la bilirubine en biliverdine. Cette réaction se rencontre dans les urines de malades atteints d'ictère biliphéique, dans le sérum dans les cas de cholémie avec ou sans cholurie, etc. Il importe, pour l'obtenir, de verser doucement l'acide le long des parois du verre, ou de le faire arriver directement au fond à l'aide d'un entonnoir, afin que la surface de séparation des deux liquides soit nettement tranchée.

**GMUND** (Autriche). *Eaux sulfureuses*, froides.

**GNAPHALE.** s. m. [*Gnaphalium*, L.]. Genre de plantes synanthérées, dont la principale espèce est le *Gnaphale dioïque*, L. V. Pied *de chat*.

**GNATHALGIE.** s. f. La *prosopalgie*.

**GNATHOSTOME.** s. m. Genre de nématodes de la famille des gnathostomidés. *Gnathostomum siamense* (Levinsen, 1889) est un parasite de l'homme découvert dans un nodule situé latéralement sur la poitrine chez une femme siamoise. On l'a revu plusieurs fois depuis.

**GNATHOSTOMIDÉS.** s. m. pl. Famille de nématodes comprenant des vers voisins des filaires, et caractérisés par leur extrémité antérieure ordinairement renflée en une tête globuleuse hérissée d'épines.

**GNATORRAGIE.** s. f. Hémorragie des joues, des mâchoires.

**GNÉTACÉES.** s. f. pl. Famille de plantes séparée des conifères, et qui renferme les genres *Gnetum* et *Ephedra*,

genres contenant des végétaux peu utiles en médecine. Dans le *Gnetum urens*, l'intérieur du fruit est pulpeux, mais rempli d'aiguilles cristallines, qui le rendent irritant; l'amande seule est alimentaire.

**GNETUM.** s. m. V. Gnétacées.

**GOBELET.** s. m. — *Gobelet émétique*. Vase en forme de gobelet, composé d'antimoine, et dans lequel on laissait séjourner du vin blanc. Ce liquide y devenait émétique ou purgatif; c'était une opération infidèle.

**GODELHEIM** (Allemagne, Prusse). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, contenant 3gr,599 de sels, dont 0gr,126 de carbonate de fer. Établissement.

**GODELIER** (médecin français du XIXe siècle). — *Loi de Godelier*. La tuberculose du péritoine est toujours accompagnée de tuberculose de l'une ou des deux plèvres.

**GODERNAUX** (médecin français du XVIIIe siècle). — *Poudre de Godernaux*. V. Poudre.

**GODESBERG** (Allemagne, Prusse). *Eaux bicarbonatées sodiques*, contenant 1gr,764 de sels, dont 0gr,88 de carbonate de soude et 600 centimètres cubes d'acide carbonique libre; eaux froides. Établissement.

**GODET.** s. m. — *Godet de favus*. V. Favus.

**GODRONNÉ, ÉE.** adj. — *Canal godronné* (*canal de Petit*). Espace prismatique, annulaire, qui se trouve entre le corps vitré et le corps ciliaire, et qui embrasse toute la circonférence du cristallin. Ses parois semblent être en contact pendant la vie, et il ne peut être aperçu, après la mort, qu'en l'insufflant par une petite ouverture faite dans un point de sa circonférence : l'air insufflé produit des bosselures séparées par des brides membraneuses, comparées à un ornement appelé jadis *godron*. — *Corps godronné, frangé* ou *dentelé* [all. *der gezackte Streif*]. Lamelle de substance grise située au-dessous et en arrière du corps bordé, en dedans de la concavité de la corne d'Ammon. Son nom lui vient de ce qu'elle présente plusieurs échancrures très petites, qui lui donnent un aspect festonné.

**GŒBERSDORF** (Allemagne, Silésie prussienne). Village situé à 561 mètres d'altitude, dans une vallée entourée de montagnes de 800 à 900 mètres et de forêts, bien abritée des vents, dans lequel existent trois *sanatoriums* : 1° le sanatorium de Brehmer, établi en 1859 par Brehmer, le fondateur de la phtisiothérapie moderne; 2° le sanatorium de Römpler, fondé en 1875, et d'une installation plus moderne; 3° le sanatorium de Pückler pour malades payants, et celui de Weicker pour les phtisiques pauvres. Le climat est un climat de montagne; la température et l'humidité sont moyennes; il y a peu de vents. Les phtisiques y sont traités par la cure d'air.

**GŒRZ** (Autriche, Istrie). *Station d'hiver*, caractérisée par la douceur de la température, surtout en automne, par l'agitation de l'air et une humidité notable. Indications : convalescents, surmenés.

**GOÉMON.** s. m. V. Varech.

**GOHIER** (France, Maine-et-Loire). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, contenant 0gr,601 de sels, dont 0gr,03 de bicarbonate de fer; eaux froides, 13°,2.

**GOITRE.** s. m. [all. *Kropf*, angl. *wen*, it. *gozzo*, esp. *papera*; improprement appelé par les anciens βρογχοκήλη, bronchocèle; *hernia gutturalis*, *struma*, *trachéocèle*, *grosse gorge*, *gros cou*, etc.]. Terme générique par lequel on désigne toutes les tuméfactions de la région antérieure du cou dont la glande thyroïde est le point de départ (sauf la *thyroïdite*) : il peut y avoir soit une simple hypertrophie de l'organe (*goitre simple*), soit une tumeur kystique, fibreuse, cancéreuse, colloïde, osseuse, vasculaire, etc., de la glande, de sorte qu'on distingue des *goitres cystiques*, *cancéreux*, *colloïdes*, *anévrysmatiques*, etc. En dehors des cas exceptionnels où l'augmentation de volume de la glande thyroïde est due à une partie surajoutée (tubercule, gomme, kyste hydatique, etc.), à des dilatations vasculaires ou au cancer, on peut dire que le goitre est dû presque toujours à l'accumulation de la matière colloïde dans l'intérieur des vésicules thyroïdiennes; la glande thyroïde est en effet disposée de telle sorte qu'elle est à elle-même son propre réservoir, et que la vésicule est à la fois un acinus sécréteur et une cavité destinée à contenir le produit sécrété, jusqu'à ce qu'il soit repris par les lymphatiques; si l'excrétion de la matière colloïde se trouve entravée dans une ou plusieurs vésicules thyroïdiennes, celles-ci se dilateront; le goitre peut donc être considéré comme l'hydropisie des vésicules thyroïdiennes, il est à la glande thyroïde ce que l'hydronéphrose est au rein (M. Garnier). Le goitre constitue donc un symptôme banal, pouvant se rencontrer à la suite de l'action de différentes causes. Endémique et héréditaire dans les contrées froides et humides, dans les vallées des Alpes, le bas Valais, etc., il accompagne souvent le *crétinisme*, et constitue alors une maladie particulière, l'*endémie crétino-goitreuse*. Son développement paraît lié à certaines conditions climatériques, météorologiques, hygiéniques, telles que la constitution des eaux potables, trop crues, ou privées d'oxygène, ou chargées de sels calcaires ou magnésiens; l'humidité de l'atmosphère; l'absence d'iode dans l'air (Chatin), etc. Ce point pathogénétique est encore mal élucidé. Quelques auteurs rapprochent le goitre de la fièvre intermittente, et lui assignent une origine miasmatique ou parasitaire, dont l'iode serait le spécifique (Morel, Lunier); c'est la théorie qui, actuellement, explique les faits de la façon la plus satisfaisante. A l'état sporadique, le goitre affecte surtout les individus lymphatiques ou scrofuleux, les femmes particulièrement : son développement coïncide souvent avec l'établissement ou la suppression des règles; il est certainement en rapport alors avec des troubles de la fonction thyroïdienne; ailleurs, il serait déterminé par un effort ou une série d'efforts entraînant pour la glande malade un état fluxionnaire, qui finit par se changer en hypertrophie. Il forme, à la partie antérieure du cou, une tumeur de volume très variable, portant sur le lobe médian de la glande ou sur une de ses parties latérales, d'abord molle et pâteuse, plus tard de consistance ferme, à moins que la formation de kystes dans son épaisseur ne la rende fluctuante, sans inflammation ni changements de couleur à la peau. Lorsqu'il a acquis de grandes dimensions, il détermine, par compression des parties voisines, une altération du timbre de la voix, de la dysphagie, et une dyspnée plus ou moins forte, quelquefois très prononcée (*goitre suffocant*). Le traitement du goitre variera suivant la forme à laquelle on a affaire. L'extirpation totale de la glande thyroïde même atteinte de goitre doit être complètement rejetée, depuis que les observations de Reverdin et de Kocher nous ont fait connaître le myxœdème opératoire ou cachexie strumiprive. Néanmoins, dans le cas de goitre volumineux ou comprimant fortement la trachée, le traitement chirurgical devra être conseillé, à condition de n'enlever qu'une partie de la glande, et de laisser une quantité de tissu thyroïdien suffisante pour accomplir la fonction thyroïdienne. Dans le cas de goitre épidémique ou endémique, le changement de climat suffira souvent pour faire disparaître la tumeur; souvent, il sera bon d'y joindre les préparations d'iode, dont l'action bienfaisante a été établie par Coindet. L'iode sera donné à l'intérieur, ou bien en injections interstitielles dans le tissu goitreux; ces injections devront être faites avec précaution, et en s'assurant que l'aiguille n'a pas piqué un vaisseau; elles donnent quelquefois lieu à des accidents graves et même mortels. Enfin, dans les cas graves d'endémie crétino-goitreuse, les accidents pourront être combattus avec succès par l'usage de la médication thyroïdienne. — *Goitre exophtalmies*.

[*exophtalmie cachectique, cachexie exophtalmique, procidence anémique des globes oculaires, maladie de Graves* ou *de Basedow*, du nom des observateurs qui ont surtout contribué à faire connaître cet état morbide (V. Basedow)]. État morbide essentiellement caractérisé par : 1° des palpitations cardiaques, avec battements artériels très prononcés, surtout au cou, à la tête et parfois à l'abdomen ; 2° une tuméfaction de la glande thyroïde ; 3° une exophtalmie double ; 4° un tremblement particulier très rapide ; et 5° la diminution de la résistance électrique. A côté de ces symptômes cardinaux, il en existe une quantité d'autres venant de troubles de divers appareils ; les plus importants sont les troubles psychiques caractérisés par la bizarrerie du caractère, l'irritabilité, les troubles digestifs (boulimie alternant avec de l'anorexie, crises de diarrhée paroxystique), les troubles génito-urinaires (dysménorrhée, aménorrhée, polyurie, etc.), enfin les troubles de l'état général, amaigrissement pouvant aboutir à un véritable état de cachexie entraînant la mort. La marche est essentiellement variable, et la maladie est sujette à des rémissions plus ou moins longues ; la guérison s'observe fréquemment ; la mort peut survenir par cachexie, par asystolie, ou par une complication. Les causes et la nature du goitre exophtalmique sont encore peu connues ; on sait qu'il apparaît de préférence à l'état adulte, dans le sexe féminin, chez les sujets anémiques, nerveux ou hystériques, à la suite d'émotions vives ou d'exercices violents ; Trousseau en faisait une névrose congestive dépendant d'un trouble des fonctions du grand sympathique ; Bouillaud, Piorry, Beau, y voyaient une forme de cachexie ou de chloro-anémie ; Jaccoud l'attribue à une dilatation paralytique du grand sympathique cervical. Actuellement, deux théories restent en présence : la *théorie nerveuse* s'appuie surtout sur les expériences de Filehne, qui a reproduit les symptômes de la maladie par la section des corps restiformes : le goitre exophtalmique serait ainsi une névropathie à siège bulbo-protubérantiel ; la *théorie thyroïdienne* est fondée sur les rapports de la maladie de Basedow avec les autres affections de la glande thyroïde (goitre, myxœdème), et sur l'apparition d'un syndrome reproduisant les principaux traits de cette maladie à la suite de l'ingestion expérimentale ou thérapeutique de glande thyroïde ou de préparations thyroïdiennes ; le goitre exophtalmique serait consécutif à un fonctionnement exagéré de la glande thyroïde ; il serait le résultat de l'hyperthyroïdation. L'anatomie pathologique ne donne aucun enseignement bien net ; pourtant, il y a presque toujours des modifications de la glande thyroïde, modifications d'ailleurs variables dans leur nature (prolifération épithéliale, cirrhose hypertrophique, etc.). On a essayé contre cet état morbide diverses médications : l'iode, d'abord employé, a été nuisible dans certains cas ; le fer combat l'anémie, mais a l'inconvénient d'exciter le cœur ; on a aussi fait usage du bromure de potassium, de l'arsenic, du sulfate de quinine, de l'électrisation, etc. ; le meilleur traitement paraît être une hygiène sévère, l'éloignement de toutes les causes d'excitation, le séjour à la campagne, enfin l'hydrothérapie ; on devra, en même temps, ne pas négliger les symptômes secondaires, et orienter la thérapeutique suivant la prédominance de tel ou tel phénomène.

**GOITREUX, EUSE**. adj. Qui concerne le goitre.

**GOITREUX, EUSE**. s. [all. *kroppfig, kropfartig*, angl. *throatibursten*, it. *gozzuto*]. Qui est atteint du goitre. Le nombre des goitreux, en France, est d'environ quatre cent cinquante mille ; celui des crétins ne paraît pas dépasser trente mille. Si l'on ne doit pas confondre, au point de vue statistique et pathologique, le goitre endémique et le crétinisme, il y a lieu pourtant de les considérer comme des formes diverses d'une même endémie dont le siège, l'origine et le traitement ne peuvent pas être séparés. V. Crétinisme et Goitre).

**GOLAISE (LA)** (Suisse). *Eaux sulfurées calciques*, froides.

**GOLDBACH** (Allemagne, Bavière). *Eaux ferrugineuses*, contenant 0gr,341 de sels, dont 0gr,034 de carbonate de fer, eaux froides.

**GOLDBERG** (Allemagne, Mecklembourg-Schwerin). *Eaux chlorurées sodiques*, froides. Établissement.

**GOLFE**. s. m. [*sinus*, it. et esp. *golfo*]. En anatomie, *golfe de la veine jugulaire*, renflement que forme la jugulaire interne, au niveau du trou déchiré postérieur, en s'abouchant avec l'extrémité inférieure du sinus latéral de la dure-mère. — *Golfe de l'urètre* [*dilatation bulbaire* ou *ampoule de l'urètre*]. V. Urètre.

**GOLGI** (anatomiste italien né en 1844). — *Cellule de Golgi*. Variété de cellule nerveuse se rencontrant surtout dans l'écorce grise, caractérisée par un prolongement cylindraxile très court, perdant rapidement son individualité, c'est-à-dire se ramifiant successivement en branches de plus en plus fines, qui vont prendre part à la constitution du réseau nerveux. Pour Golgi, en effet, il y a un réseau nerveux formé, outre les fibres dont nous venons de parler, par les collatérales émanées de prolongements cylindraxiles des cellules de Deiters, et par les fibrilles émanées de fibres nerveuses de la substance blanche. On admet actuellement, avec Ramon y Cajal, qu'il n'y a pas de réseau à proprement parler, et que tous les prolongements émanant des cellules nerveuses se terminent par des extrémités libres. — *Corpuscules de Golgi*. Corpuscules tactiles situés à l'union du muscle et du tendon, et servant à enregistrer l'effort musculaire (Duval). — *Méthode de Golgi*. Méthode due à Golgi, et employée pour l'étude du système nerveux ; elle est basée sur la réduction du nitrate d'argent au niveau des cellules nerveuses dans les pièces fixées au bichromate de potasse. Il est préférable, comme l'a montré Ramon y Cajal, d'ajouter à une solution de bichromate de potasse à 3 p. 100, une solution d'acide osmique à 1 p. 100 dans la proportion de 30 volumes de cette dernière solution pour 100 de la première ; la pièce, épaisse de 4 à 5 millimètres, est laissée dans ce bain pendant trois à cinq jours, à la température de 20 à 25° ; après un court lavage à l'eau distillée, la pièce est mise dans une solution de nitrate d'argent à 0,75 p. 100, et laissée trente-six heures à l'abri de la lumière ; on coupe alors au microtome de Ranvier après passage dans l'alcool à 90°, ou on inclut à la celloïdine. Les coupes sont mises sur une lamelle, et recouvertes de baume qu'on laisse dessécher. Les cellules nerveuses et leurs prolongements sont colorés en noir, et peuvent être ainsi étudiés facilement. Mais les cellules névrogliques et même les vaisseaux sanguins sont imprégnés. Aussi cette méthode exige-t-elle une connaissance préalable de l'histologie du système nerveux.

**GOLIA-PRISTANE** (Russie d'Europe, Tauride). *Boues minérales*, contenant de l'iode et du brome.

**GOLL** (anatomiste allemand contemporain). — *Cordons de Goll*. V. Moelle *épinière*.

**GOMBO** ou **BAHMIA**. s. m. Nom indigène d'une malvacée de l'Asie, Afrique et Amérique méridionales, l'*Hibiscus esculentus*, L., dont le fruit vert est employé comme aliment, ou à cause de l'abondant mucilage qu'il contient.

**GOMÉNOL**. s. m. Essence retirée par distillation des feuilles sélectionnées d'une variété de *Melaleuca viridiflora* cultivée à la Nouvelle-Calédonie ; c'est un liquide légèrement oléagineux, de couleur ambrée, neutre au papier de tournesol, d'odeur aromatique intermédiaire entre le camphre et la menthe, de saveur légèrement cuisante. Le goménol a été employé dans le traitement des bronchites chroniques ; dans la coqueluche, on a préconisé les injec-

tions intramusculaires d'huile goménolée au cinquième à la dose de 3 à 8 centimètres cubes, suivant l'âge; on peut aussi employer les lavements de la même huile à la dose de 5 à 10 centimètres cubes.

**GOMMART.** s. m. [all. *Gummibaum*, angl. *arbor chibou*, it. *albero della gomma*]. Nom du *Bursera gummifera*, L. (famille des térébinthacées), grand arbre de l'Amérique du Sud, et de la résine aromatique qu'il fournit : résine composée d'élémine et de résine soluble, et brunissant le papier soumis à ses émanations. Elle porte aussi le nom de *résine chibou* ou *cachibou*, parce qu'elle arrive enveloppée dans les feuilles de cette plante (*Maranta lutea*, Lamk). — *Résine de gommart balsamifère*. V. Sucrier *de montagne*.

**GOMMATE.** s. m. V. Gummate.

**GOMME.** s. f. [*gummi*, κόμμι, all. *Gummi*, angl. *gum*, it. *gomma*. esp. *goma*]. Nom sous lequel on confond une multitude de substances très répandues dans le règne végétal, neutres, épaississant l'eau en la rendant mucilagineuse, solides, incristallisables, incolores, insipides ou très fades, sans odeur, inaltérables à l'air; l'acide azotique les transforme en partie en acide mucique; le sous-acétate de plomb et le perchlorure de fer précipite leur solution. — *Gomme adragant*. V. Adragant et Adraganthine. — *Gomme ammoniaque* [ἀμμωνιακὸν, all. *Ammoniak*, angl. *ammoniac*, *gum-ammoniac*, it. *ammoniaco* ou *armoniaco*, esp. *goma-ammoniaca*]. Gomme-résine produite par une plante ombellifère de la Libye et de la Perse, le *Dorema ammoniacum*, Don. (*Diserneston gummiferum*, Spach.). Elle s'émulsionne dans l'eau, et se dissout dans l'alcool, l'éther et le vinaigre. Dans la *gomme ammoniaque*, il y a : résine, 70; gomme, 18; essence, 7 à 8. On la trouve dans le commerce : 1° en larmes, blanches et opaques intérieurement, blanches également à l'extérieur, mais devenant jaunes avec le temps; d'une odeur forte, d'une saveur amère, âcre et nauséeuse; 2° en masses jaunâtres, parsemées de larmes blanches, et d'une odeur plus forte que la précédente. Celle qui est en larmes détachées est la plus pure; on l'emploie à l'intérieur pour diminuer les sécrétions muqueuses dans le catarrhe pulmonaire. La dose est de 60 centigrammes à 2 grammes en émulsion ou en pilules. L'une et l'autre servent pour la préparation d'emplâtres fondants. V. Emplatre. — *Gomme animée* [*copal tendre du Brésil*, *animé occidental*]. Résine qui découle d'incisions faites au tronc de l'*Hymenæa courbaril*, L., arbre de la famille des légumineuses cassiées. Elle est d'un jaune de soufre, demi-transparente, d'une odeur suave; elle ressemble au copal dur, dont elle diffère par sa grande solubilité dans l'alcool. V. Animé et Courbaril. — *Gomme arabique*. Gomme qui exsude spontanément de plusieurs plantes du genre *Acacia*, de la famille des légumineuses mimosées, particulièrement de l'*Acacia seyal*, Delile, de l'*Acacia verek*, Guill. et Perr., et de l'*Acacia tortilis*, Hayne. Elle est en larmes irrégulières, transparentes ou un peu opaques, blanches ou jaunâtres, inodores et insipides, complètement solubles dans l'eau. D'après Frémy, elle est formée par la combinaison de la chaux avec un acide isomérique avec l'amidon, soluble dans l'eau, l'acide *gummique*, qui, par l'action de la chaleur ou de l'acide sulfurique concentré, se change en acide *métagummique* insoluble. De même, les gummates sont solubles, les métagummates sont insolubles; mais ceux-ci, par ébullition dans l'eau, se changent en gummates et reprennent de la solubilité : c'est ce qui explique que la gomme arabique, formée de gummate de chaux, est parfaitement soluble, tandis que la gomme du pays, formée d'un mélange de gummate et de métagummate de chaux, est en partie insoluble, mais devient complètement soluble quand on la fait bouillir avec de l'eau (V. Cérasine). La gomme arabique est importée en Europe de Smyrne, d'Alexandrie, de Beyrouth et de Tor, port d'Arabie voisin de Suez (d'où son nom de gomme *torique*); elle est souvent remplacée par la gomme du Sénégal. Elle est émolliente et employée pour préparer un mucilage, un sirop, des tablettes (V. Mucilage, Sirop, Tablette). — *Gomme de Bassora*. V. Kutera. — *Gomme chibou*. V. Gommart. — *Gomme élastique*. V. Caoutchouc. — *Gomme éléphantine*. Gomme fournie par le *Feronia elephantum*, Roxb., famille des aurantiacées : elle ressemble beaucoup, par son apparence et ses propriétés, à la gomme arabique (Guibourt), qu'elle falsifie souvent. — *Gomme geltania*. V. Gutta-percha. — *Gomme de Gonaké*, *Gonakié* ou *Gonaté* (du nom indigène de l'arbre qui la fournit). Gomme rouge, amère, que donne l'*Acacia Adansonii*, Guill. et Perr., et qui est souvent mélangée à la gomme du Sénégal. — *Gomme laque*. V. Laque. — *Gomme de lierre*. V. Hédérine. — *Gomme lignirode*. Débris ligneux réunis en masses marronnées qu'on trouve dans les gommes du Sénégal du commerce. Ce sont des portions d'enveloppes protectrices pétries par des insectes pour leurs larves (Guibourt). — *Gomme de Nopal*. Sorte de gomme insoluble dans l'eau, assez analogue à la gomme de Bassora, et fournie par plusieurs cactées. — *Gomme nostras*. V. Gomme *du pays*. — *Gomme d'Orenbourg*. Gomme analogue à la gomme arabique, qu'on trouve au centre du mélèze. — *Gomme du pays*. Celle que sécrètent pendant l'été plusieurs de nos arbres à fruits à noyau de la famille des rosacées, tels que le cerisier, le merisier, le prunier, l'abricotier. V. Cérasine. — *Gommes du Sénégal*. On en distingue deux *sortes* commerciales : 1° la *gomme du bas du fleuve* ou *gomme du Sénégal vraie*, qui est en petites larmes dures, non friables, irrégulières, de couleur jaune clair, ridées à la surface, transparentes à l'intérieur, à cassure vitreuse, complètement solubles dans l'eau : la solution est visqueuse comme celle de la gomme arabique, mais d'une saveur sucrée; au milieu de ces larmes irrégulières, on trouve des masses plus volumineuses, arrondies ou ovalaires, rougeâtres, en forme de marrons, dont Guibourt fait une variété qu'il appelle gomme lignirode (V. Gomme *lignirode*); 2° la *gomme du haut du fleuve*, ou *gomme de Galam*, *gomme friable*, moins estimée que la précédente, plus fragile, moins facilement soluble dans l'eau, souvent moins transparente, composée de larmes dont la surface est semi-opaque, grenue, d'apparence cristalline et fendillée, ce qui rapproche cette gomme de la gomme arabique. La gomme du Sénégal est fournie par plusieurs espèces du genre *Acacia*, notamment par l'*Acacia Sénégal*, Wild., l'*Acacia verek*, Adans., l'*Acacia Seyal*, Del., l'*Acacia albida*, Del. Ses usages médicaux sont absolument les mêmes que ceux de la gomme arabique. — *Gomme de Sumatra*. V. Gutta-percha. ‖ En pathologie, *gomme* [angl. *gumma*, it. *gomma*], néoplasie inflammatoire devant son nom soit à sa consistance, soit à l'aspect du liquide qui s'en échappe parfois. Actuellement, ce nom est réservé presque exclusivement pour désigner des productions morbides dues à la syphilis tertiaire. Ainsi entendue, la gomme est une néoplasie de volume variable, dure, non énucléable, sans limites bien nettes, d'aspect grisâtre ou rosé, plus ou moins vasculaire, ne donnant pas de suc au raclage; ce n'est qu'à la partie terminale de leur évolution que les gommes cutanées peuvent subir une dégénérescence muqueuse ou colloïde, s'ouvrir à l'extérieur, et laisser échapper un liquide muqueux et filant, et ensuite du pus véritable. Mais ce n'est là qu'un mode de terminaison, comme l'a montré Cornil. Pendant leur évolution, les gommes sont constituées par une série de nodules formés de cellules rondes et de cellules de tissu conjonctif proliférées; au centre du nodule, les éléments tombent en détritus; à la périphérie pénètrent les vaisseaux sanguins, qui vont même parfois jusqu'à la partie centrale.

Les gommes viscérales anciennes s'entourent d'une capsule fibreuse, et subissent une dégénérescence caséeuse particulière précédant l'oblitération vasculaire, et laissant à la gomme sa consistance ferme. Les gommes syphilitiques se rencontrent surtout dans la peau et le tissu cellulaire sous-cutané, puis, mais avec moins de fréquence, dans le foie, les os, les artères, les testicules, les reins. || En dermatologie, le nom de *gommes* s'applique à toutes les productions morbides siégeant dans les couches profondes de la peau, faisant une saillie arrondie plus ou moins notable, pouvant s'ouvrir à l'extérieur en donnant lieu à un ulcère profond, qui laissera une cicatrice indélébile, ou plus rarement se terminera par sclérose et résorption interstitielle. En dehors des gommes syphilitiques, on décrit des *gommes scrofuleuses* ou *scrofulo-tuberculeuses*, qui constituent une variété de tuberculose cutanée.

**GOMMÉ, ÉE.** adj. Qui contient de la gomme. — *Diachylon gommé*. V. Diachylon.

**GOMME-GUTTE.** s. f. [all. *Gummigutt*, angl. *gamboge*, t. *gomma-gutta*]. Gomme-résine qui forme avec l'eau une émulsion d'une magnifique couleur jaune, employée pour la peinture à l'eau. Elle exsude d'un arbre de la famille des guttifères, le *Garcinia morella*, Desr., qui croît à Camboge, à Siam et à Ceylan. Dans le commerce, il en existe deux formes : 1° la *gomme-gutte en canons* ou *en bâtons* [angl. *pipe Camboge*] qui vient de Siam et de Camboge, en cylindres longs de 20 à 30 centimètres, larges de 3 à 6; elle est jaune orangé; sa poudre est jaune d'or; sa cassure est conchoïdale, fine, unie, d'une demi-opacité; inodore; saveur nulle suivie d'âcreté; elle donne facilement avec l'eau une émulsion jaune magnifique; elle renferme : résine jaune ou *acide cambogique*, 80; gomme, 19; 2° la *gomme-gutte en masses* ou *en gâteaux* [angl. *cake Camboge*], qui vient en masses informes de 1 kilogramme et plus, brunâtres, à cassure esquilleuse; elle est moins pure que la précédente et impropre à l'usage médical : il en est de même de la *gomme-gutte de Ceylan*. La gomme-gutte est un purgatif drastique, à la dose de 10 à 50 centigrammes; on l'emploie pour obtenir une forte purgation, pour congestionner les organes pelviens, provoquer les menstrues ou le flux hémorroïdal. On l'emploie ordinairement en pilules; elle entre dans la composition des pilules d'Anderson et de Bontius.

**GOMMELINE.** s. f. Dextrine desséchée et propre à remplir certains usages de la gomme : d'où son nom de *gomme artificielle*.

**GOMME-RÉSINE.** s. f. [*gummi-resina*, all. *Gummiharz*, *Schleimharz*, angl. *gum-resin*, it. *gomo-resina*, esp. *gommoresina*]. Produit végétal qui participe de la nature des gommes et de celle des résines, et qu'on obtient en pratiquant des incisions à certains végétaux, et faisant sécher au soleil les sucs qui découlent de leurs vaisseaux propres. Les gommes-résines sont composées d'un mélange de résine, de gomme, d'essence volatile, d'eau et de quelques sels avec ou sans résidu de cellules végétales : par leur véhicule aqueux abondant, elles diffèrent des résines qui sont dissoutes dans une huile essentielle. Elles ne sont pas solubles dans l'eau, et le liquide devient opaque et laiteux, à cause de la résine, qui n'y est que suspendue par la gomme. Elles sont imparfaitement solubles dans l'alcool pur; mais elles se dissolvent en entier dans l'alcool à 60°, ce qui offre, pour les purifier, un moyen préférable au vinaigre, qu'on employait autrefois. Les gommes-résines sont sédatives du système nerveux, excitantes des membranes muqueuses ou purgatives : tels sont l'asa fœtida, le galbanum, la gomme ammoniaque, l'opoponax, le sagapénum, la gomme-gutte, la scammonée.

**GOMMEUX, EUSE.** adj. [all. *gummiartig*, angl. *gummy*, it. *gommoso*, esp. *gomoso*]. Qui contient de la gomme. — *Extrait gommeux*. V. Extrait. — *Julep gommeux*. V. Julep. — *Looch gommeux*. V. Looch. — *Mercure gommeux*. V. Mercure. — *Tumeur gommeuse*. V. Gomme.

**GOMMIER.** s. m. Nom de plusieurs légumineuses mimosées qui fournissent de la gomme. Le *gommier blanc* est l'*Acacia verek*, Guill. et Perr.; le *gommier rouge* est l'*Acacia Adansonii*, Guill. et Perr. V. Gomme *arabique, de Gonaké* et *du Sénégal*.

**GOMMIQUE.** adj. Qui se rapporte aux gommes. — *Acide gommique*. V. Gummique.

**GOMMITE.** s. f. [all. *Gummistoff*, it. *gommite*]. Dénomination générique sous laquelle on a proposé de réunir les gommes.

**GOMMO-RÉSINEUX.** adj. Se dit d'une substance, suc végétal, extrait, etc., qui a la nature ou l'apparence des gommes et des résines tout à la fois.

**GOMPHOSE.** s. f. [*gomphosis, clavatio*, γόμφωσις, de γόμφος, clou; all. *Nagelfügung*, angl. *gomphosis*, it. *gonfosi*, esp. *gonfosis*]. Articulation immobile où un os est emboîté dans une cavité comme un clou dans un trou : telle est l'implantation des dents dans les alvéoles.

**GONALGIE.** s. f. [de γόνυ, genou, et ἄλγος, douleur]. Douleur localisée au genou.

**GONDOLE.** s. f. [*scaphium oculare*, esp. *gondola ocular*; *bassin oculaire, baignoire oculaire, œillère*]. Petit vase dont on se sert pour baigner les yeux.

**GONDRET** (chirurgien français du XVIII^e siècle). — *Pommade de Gondret*. V. Pommade.

**GONÉCYSTE.** s. f. [de γονή, semence, et κύστις, vessie; all. *Samenbläschen*]. Nom donné aux vésicules séminales.

**GONFLEMENT.** s. m. [*inflatio*, all. *Anschwellung*, angl. *swelling*, it. *enfiagione*, esp. *hinchazon*]. En anatomie, *gonflement gangliforme de Scarpa*, renflement léger que présente la branche du nerf auditif destinée au vestibule. || En pathologie, *gonflement*, augmentation de volume d'une partie anatomique ou d'un organe.

**GONIDIE.** s. f. Synonyme de *conidie*, dans le sens de corps reproducteur femelle du premier ordre des champignons. V. Conidie.

**GONIOMÈTRE.** s. m. [de γωνία, angle, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer les angles des cristaux ou les angles céphaliques. V. Angle.

**GONIOMÉTRIE.** s. f. La mesure des angles; l'emploi du goniomètre.

**GONION.** s. m. [de γωνία, angle]. En anthropologie, l'angle de la mâchoire inférieure.

**GONOCÈLE.** s. f. [*gonocele*, de γόνος, semence, et κήλη, tumeur; all. *Samenbruch*, *Samenverhaltung*, it. et esp. *gonocele*]. Accumulation du sperme dans les canaux séminifères. V. Spermatocèle. — *Gonocèle* [de γόνυ, genou, et κήλη, tumeur]. Gonflement du genou.

**GONOCHORISE.** s. f. ou **GONOCHORISME.** s. m. [de γονή, génération, sexe, et χώρισις ou χωρισμός, séparation]. Séparation des sexes; leur répartition sur deux individus différents.

**GONOCOCCIE.** s. f. Affection générale ou locale, causée par le gonocoque, atteignant tout ou partie de l'organisme, soit par le transport du gonocoque allant se localiser en des points éloignés (articulations, quelquefois endocarde), soit par l'action des toxines qui agissent sur les reins, la peau, le système nerveux.

**GONOCOQUE.** s. m. Bactérie en forme d'éléments ovoïdes, quelquefois creusés sur une de leurs faces, réunis par deux, plus rarement par quatre ou en amas, légèrement mobiles, que renferme le pus blennorragique (pus de l'urètre, de la vessie, du vagin, de l'utérus, de l'ophtalmie blennorragique). Ces microcoques sont remarquables par leur

siège à l'intérieur des globules de pus, dont chacun en renferme 10, 80 et même 120 pendant la période aiguë (fig. 333); dans l'état chronique, ils envahissent les cellules épithéliales, devenues plus abondantes que les globules de pus dans le liquide de l'écoulement. Ils se colorent bien par les

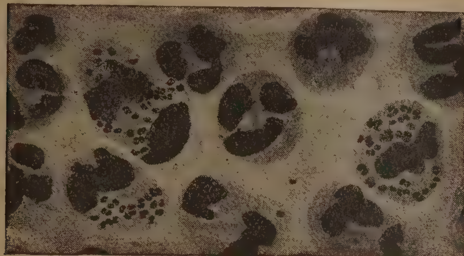


Fig. 333. — *Gonocoque.*

différents colorants employés en bactériologie, mais ils se décolorent par la méthode de Gram, ce qui permet de les différencier des diplocoques saprophytes habitant normalement l'urètre et qui prolifèrent abondamment dans les cas d'urétrite banale non blennorragique.

**GONOHÉMIE.** s. f. Infection gonococcique généralisée par passage du gonocoque dans le sang. V. GONOCOCCIE.

**GONORRHÉE.** s. f. [*gonorrhœa*, γονόρροια, de γόνος, semence, et ῥεῖν, couler; all. *Samenfluss*, angl. *gonorrhœa*, it. et esp. *gonorrea*]. Proprement, écoulement de semence (V. SPERMATORRHÉE). || Ancien nom de la *blennorrhée*, parce qu'on regardait les écoulements urétraux comme du sperme altéré et vicié.

**GONORRHÉIQUE.** adj. [*gonorrhœicus*]. Qui appartient à la gonorrhée.

**GONOSPHÉRIE.** s. f. L'organe femelle dans les champignons se reproduisant par conjugaison.

**GONTEN** (Suisse). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 13°. Altitude : 90 mètres. Établissement : buvette, bains. Cure de petit-lait.

**GONZALO-ALOÈS.** V. GATEADO.

**GOOGOL.** s. m. [*googul, googula*]. Nom indien de l'*Amyris gummifera*, Roxb. (*Balsamodendron Roxburghii*, Arnott), arbre de la famille des burséracées qui produit le *bdellium* de l'Inde.

**GOPPINGEN** (Allemagne, Wurtemberg). *Eaux bicarbonatées magnésiennes*, froides. Établissement : buvette, bains.

**GORBIO.** *Sanatorium*, à 4 kilomètres de Menton et du bord de la mer, à 250 mètres d'altitude, dans un segment d'entonnoir boisé de pins et orienté au midi, organisé pour le traitement de la tuberculose pulmonaire par la cure d'air.

**GORDIACÉS.** s. m. pl. Ordre de némathelminthes ayant un tube digestif atrophié chez l'adulte et subissant des métamorphoses encore mal connues. Le genre *Gordius* renferme des espèces vivant dans la terre humide, la vase, l'eau douce. Ils sont très fins, tortillés en nœuds inextricables et longs de 20 à 50 centimètres. Leurs organes sexuels s'ouvrent en arrière; le mâle a le corps bifurqué en arrière; les embryons diffèrent des adultes par des piquants céphaliques. Le plus commun est le *gordius aquatique*, vulgairement *dragonneau* ou *crinon* (*Gordius aquaticus*, Duj.), qui passe à tort comme susceptible de mordre quand on boit aux fontaines et de déterminer des parotidites. Les *gordius* vivent d'abord en parasites des insectes ou de leurs larves avant de vivre libres, époque à laquelle ils pondent leurs œufs disposés en filaments dans l'eau. Il en est de même du genre *Mermis*, gordiacés distincts des précédents par une tête pourvue de papilles. On cite plusieurs cas où le *Gordius aquaticus* a été rencontré chez l'homme comme parasite accidentel et rendu soit par la bouche, soit par l'anus. D'autres espèces telles que *Gordius tolosanus*, *Gordius tricuspidatus*, *Gordius chilensis*, etc., ont aussi été signalées chez l'homme.

**GORDIUS.** s. m. V. GORDIACÉS.

**GORGE.** s. f. [faux, φάρυγξ, all. *Kehle*, angl. *gorge, throat, gullet*, it. *gola, gorgia*, esp. *garganta*]. En anatomie, partie postérieure de la bouche et de la portion inféro-antérieure du cou. — *Grosse gorge.* V. GOITRE.

**GORGÉE.** s. f. [all. *Schluck*, angl. *gulp*, it. *sorso*]. Portion de liquide avalée dans chaque mouvement de déglutition. Les gorgées varient beaucoup pour le volume; mais, s'accommodant à la forme du pharynx et de l'œsophage, elles en produisent plus rarement la distension douloureuse que les aliments solides.

**GORGERET.** s. m. [*canalis, ductor canaliculatus*, all. *Weigweiser*, angl. *gorget*, it. *guida, gorgiereto*, esp. *gorgeret*]. Nom donné à divers instruments creusés en forme de *gorge* ou de canal étroit, employés particulièrement dans l'opération de la taille et de la fistule à l'anus. — I. *Gorgerets pour la fistule à l'anus.* Le *gorgeret de Marchetis* était une tige de métal longue de 11 centimètres (sans compter la poignée), convexe d'un côté, creusée, au côté opposé, d'une gouttière fermée vers l'extrémité libre de l'instrument, ouverte vers sa poignée. On introduisait cet instrument dans le rectum, au delà de l'orifice interne de la fistule, vers lequel on tournait sa cannelure, qui recevait la pointe du bistouri et lui servait de point d'appui dans l'opération de la fistule par incision. Dans le *gorgeret de Runge*, le manche fait un angle obtus avec le corps de l'instrument. Le *gorgeret de Percy* est de bois, légèrement conique, et moins recourbé que celui de Runge. Le *gorgeret de Larrey* est de bois, légèrement arqué, aplati dans toute sa longueur, et présente vers son extrémité une ouverture destinée à recevoir un stylet cannelé qu'on introduit par la fistule, et sur la cannelure duquel on incise toutes les parties comprises entre les deux extrémités. Le *gorgeret repoussoir*, inventé par Desault pour l'opération de la fistule par la ligature, est de cuivre, concave d'un côté, convexe de l'autre, terminé par un cul-de-sac dans lequel se trouve un petit trou *rond* destiné à recevoir le fil introduit par la fistule jusque dans le rectum. Le *gorgeret de Péan* n'en diffère que par la forme en T du trou destiné à recevoir le fil. Le *gorgeret de Lefebvre* est de bois d'ébène, long de 21 centimètres, et présente à l'une de ses extrémités une gouttière analogue à celle d'un gorgeret ordinaire. L'autre extrémité est creusée d'une cannelure plus étroite, au fond de laquelle est un trou qui vient aboutir dans une rainure circulaire faisant le tour de l'instrument au niveau du trou. — II. *Gorgerets pour la cystotomie.* Il y a des gorgerets mousses employés pour conduire les tenettes dans la vessie, ouverte par le cystotome ou le bistouri. La plupart sont tranchants et servent en même temps à inciser la vessie : ce sont les *gorgerets cystotomes* de Lecat, de Foubert, de Ledran, d'Hawkins, de Michaelis, de Desault.

**GORRE.** s. f. V. SYPHILIS.

**GORTWA-KISFALU** (Autriche, Hongrie). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, contenant 0gr,567, dont 0gr,09 de chlorure de fer.

**GOSCHWITZ** (Allemagne, Saxe-Weimar). *Eaux sulfatées calciques*, froides, contenant 1gr,996 de sels, dont 0gr,705 de sulfate de chaux.

**GOSIER.** s. m. [*gula*, φάρυγξ, all. *Schlund*, angl. *throat*, it. *gola*, esp. *gaznate*]. Vulgairement, l'arrière-gorge et le pharynx. — *Isthme du gosier.* V. ISTHME.

**GOSSYPIUM.** s. m. V. COTONNIER. La racine du *Gossypium herbaceum* a une action analogue à celle du

seigle ergoté; on emploie l'extrait fluide à la dose de 30 gouttes par jour ou l'infusion à 15 p. 100 par cuillerée à bouche; ce médicament a donné de bons résultats dans le traitement des métrorragies.

**GOUDRON.** s. m. [*pix navalis*, all. *Theer*, angl. *tar*, it. *catrame*, esp. *brea*]. Substance demi-liquide, noirâtre, obtenue par l'action de la chaleur sur certaines matières combustibles, végétales (*goudron végétal*) ou minérales (*goudron minéral*). — *Goudron minéral* ou *goudron de houille*. V. Coaltar. — *Goudron végétal*. Produit de la combustion et de la distillation, *per descensum*, des différentes parties des pins et des sapins, lorsqu'ils sont trop vieux pour donner de la térébenthine par incision. Le goudron est de consistance sirupeuse, d'une couleur noirâtre, d'un brun rouge quand on l'examine en lames minces, d'une odeur empyreumatique, et d'une saveur âcre. Il colore l'eau en jaune, et s'y dissout en petite quantité; il est soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles fixes et volatiles; les alcalis l'émulsionnent. La chaleur le liquéfie; il brûle avec une flamme fuligineuse. Distillé, il donne de l'eau contenant de l'acide acétique et divers alcaloïdes, et une huile plus légère que l'eau, qui contient de l'acétate de méthyle, de l'acétone, de la benzine, du toluène, du xylène, etc. La distillation fractionnée fournit de la résinéine, de la résinéone, de la résinone. Le goudron est un mélange complexe de résine et d'essence de térébenthine non altérées, avec des composés pyrogénés, tels que : la *créosote*, le *picamare*, le *pittacale*, l'*eupione*, le *capnomor*, la *résinéone* ou *pyrélaine*, etc. Le goudron produit de bons effets dans les phlegmasies chroniques de la peau et dans les affections catarrhales des organes respiratoires et génito-urinaires. A l'intérieur, on le prescrit dissous dans l'eau, ou sous forme de sirop, de pilules, de capsules gélatineuses; à l'extérieur, on l'emploie en injections, en pommades, en glycérés. Dans la phtisie pulmonaire, on emploie surtout le goudron en vapeur. On le fait évaporer à un feu très doux, en évitant qu'il ne bouille, pour empêcher le développement des vapeurs empyreumatiques. — *Eau de goudron*. V. Eau.

**GOUET.** s. m. V. Arum *tacheté*.

**GOUGE.** s. f. Ciseau à tranchant demi-circulaire, employé en chirurgie pour l'ablation de parties osseuses.

**GOULARD** (chirurgien français du XVIII^e^ siècle). — *Cérat de Goulard*. V. Cérat. — *Eau de Goulard*. V. Eau *blanche*.

**GOURD, E.** adj. Vulgairement, ce qui est gonflé, turgescent. — *Main gourde*. Main gonflée et rendue insensible par le froid.

**GOURDE.** s. f. Synonyme de *calebasse*. — *Gourde des pèlerins*. Plante cucurbitacée (*Lagenaria vulgaris*, Ser.), dont le fruit a la forme d'une bouteille et qui est employé en cette qualité.

**GOURGANE.** s. f. V. Féverole.

**GOURME.** s. f. [all. *Milchborke*]. Vulgairement, les *croûtes de lait*. V. Impetigo.

**GOURNAY-EN-BRAY** (France, Seine-Inférieure). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, contenant 0gr,275 de sels, dont 0gr,093 de carbonate de fer.

**GOUROU.** s. m. V. Sterculier.

**GOUSSET.** s. m. Nom vulgaire du creux de l'aisselle.

**GOÛT.** s. m. [*gustus*, γεῦσις, all. *Geschmack*, angl. *taste*, it. et esp. *gusto*]. Sens par lequel nous percevons les saveurs. La langue est l'organe spécial du goût, et c'est surtout par sa base (saveurs amères), par ses bords et par sa pointe (saveurs salées et acides), que cet organe perçoit les qualités sapides des corps; sa partie moyenne paraît n'avoir aucune part à la gustation, non plus que les lèvres, la partie interne des joues et la voûte palatine. La portion antérieure seulement du voile du palais est sensible aux saveurs, mais le *palais* n'en joue pas moins un rôle important dans l'exercice du sens du goût : la saveur d'une substance semble doublée par sa pression contre la voûte palatine, parce qu'alors les sucs exprimés de cette substance, ou ses principes sapides, dissous dans le fluide salivaire, se répandent de toutes parts sur la circonférence de la langue, et sont portés par un commencement de déglutition sur le point sensible du voile du palais. Les corps sapides n'impressionnent les organes du goût qu'à la condition d'être préalablement dissous par la salive; alors ils pénètrent par imbibition dans les papilles linguales pourvues de terminaisons nerveuses, se faisant au niveau d'organes particuliers dits *bourgeons du goût* (V. Bourgeons). La langue reçoit les rameaux de plusieurs nerfs : de l'hypoglosse, qui est uniquement moteur; du pneumogastrique, par l'intermédiaire du laryngé supérieur, dont les filets sont des nerfs de sensibilité générale et prennent part à l'acte réflexe de la déglutition; du glosso-pharyngien et du lingual, qui seuls donnent à la langue la sensibilité gustative. Le premier, se distribuant au tiers postérieur de la langue, donne spécialement les sensations amères; le second, celles que fournissent les parties antéro-latérales du même organe, et qui sont transmises par la corde du tympan, branche du facial, dont une partie accompagne le lingual jusque dans la langue; quant à la voie centripète de cette transmission, elle est diversement interprétée par les auteurs, les uns la faisant passer par le nerf intermédiaire de Wrisberg (Lussana), les autres la faisant résulter d'anastomoses intracraniennes du facial avec une branche du trijumeau (Schiff) (V. Corde *du tympan*). Plus récemment, Bigelow, en sectionnant l'intermédiaire de Wrisberg dans le crâne, a provoqué l'abolition du goût dans la région innervée par le lingual et démontré ainsi l'hypothèse de Lussana; avec M. Duval on considère le nerf intermédiaire de Wrisberg comme un filet erratique du glosso-pharyngien; ce nerf naît en effet de l'extrémité supérieure de la colonne sensitive qui constitue l'origine du nerf de la neuvième paire, si bien que le glosso-pharyngien peut être considéré comme le seul nerf du goût. Quant aux centres corticaux du goût, ils occuperaient, d'après Ferrier, la partie inférieure du lobe temporo-sphénoïdal; pour Ballet il n'y aurait pas de centres gustatifs à proprement parler, mais des zones en arrière du pied des circonvolutions frontales. — Les troubles du sens du goût, diminution, perversion ou abolition, doivent être pris en sérieuse considération en sémiotique : le goût est sucré dans la glycosurie et l'intoxication saturnine; acide dans la dyspepsie acide et les affections gastro-intestinales en général; amer, dans les cas d'ictère, etc. La sécheresse de la bouche, l'enduit saburral de la langue, la diminution de motilité de cet organe, etc., troublent aussi l'exercice de la faculté gustative.

**GOUTTE,** s. f. [*gutta*, all. *Tropfen*, angl. *drop*, it. *goccia*, esp. *gota*]. En pharmacie, petite quantité de liquide qui se détache sous forme sphérique du bord d'un flacon ou d'une fiole doucement inclinée. Certaines substances très énergiques, ne devant entrer qu'en petites proportions dans les préparations pharmaceutiques, sont prescrites par *gouttes*; mais le poids de la *goutte* varie selon la pesanteur spécifique du liquide, son degré de viscosité, la forme du rebord du goulot : pour éviter les variations dues à cette dernière cause, les gouttes doivent être comptées avec le compte-gouttes adopté par le Codex (V. Compte-gouttes). Ainsi comptées, 20 gouttes d'eau distillée à 15° pèsent 1 gramme; l'acide azotique fournit 29 gouttes au gramme, l'alcool à 90°, 61, l'alcool à 60°, 52, l'éther sulfurique 90, le laudanum de Sydenham 33, la liqueur de Fowler 23, les teintures et alcoolatures (aconit, belladone, colchique, digitale, opium, valériane) 53, la teinture de noix vomique, 57, la teinture d'iode, 61. — *Gouttes*. Médicaments qu'on

donne par gouttes (*guttatim*). Ce sont en général des calmants, prescrits particulièrement dans les maladies nerveuses. — *Gouttes amères de Baumé*. On les obtient en faisant macérer pendant dix jours : fève de Saint-Ignace râpée, 500 grammes; carbonate de potasse, 5 grammes; suie, 1 gramme; alcool à 60°, 1000 grammes; passant, exprimant, filtrant (Codex), 1 à 8 gouttes contre l'atonie de l'estomac et de l'intestin. — *Gouttes anodines anglaises*. Médicament dans lequel on fait entrer : 60 grammes de racine de sassafras, 30 grammes de racine d'asarum, 4 grammes de carbonate d'ammoniaque, 15 grammes de bois d'aloès et 12 grammes d'opium qu'on fait digérer dans 500 grammes d'alcool. — *Gouttes céphaliques*. On les obtient par la distillation de 22 grammes de sous-carbonate d'ammoniaque huileux, de 4 grammes d'huile essentielle de lavande, et de 46 grammes d'alcool rectifié. Ce remède était préparé primitivement avec l'esprit volatil de soie crue et l'huile volatile de cannelle, sans alcool. — *Gouttes de Hollande*. Elles se composent de : essence de térébenthine, 3 parties; fleurs de soufre, 1 partie; huile de lin, 1 partie. On employait ce médicament à l'intérieur dans les affections pulmonaires chroniques, et à l'extérieur sur les ulcères. — *Gouttes lithontriptiques de Palmieri*. On faisait bouillir : fleurs de soufre, 30 parties; eau de goudron, 100 parties; jusqu'à ce que la liqueur ait pris une belle couleur rouge-rubis. 12 à 15 gouttes par jour, contre la pierre. — *Gouttes noires anglaises*. V. BLACKDROP.

**GOUTTE**. s. f. [*arthritis*, ἀρθρῖτις, all. *Gicht*, angl. *gout*, it. *gotta*, esp. *gota*]. Affection qui, regardée primitivement comme catarrhale, a reçu le nom de *goutte*, parce qu'on pensait qu'elle était causée par le dépôt d'une goutte de quelque humeur âcre sur les surfaces articulaires. La goutte, bien qu'ayant le même siège que le rhumatisme (cartilages et tissus fibreux articulaires et périarticulaires), est d'une nature complètement différente. Elle en diffère par l'existence d'un excès d'urate de soude dans le sang, et par le dépôt de ce sel dans les tissus cartilagineux et fibreux des jointures (Garrod); et cet excès lui-même paraît être le résultat d'une production trop rapide ou d'une destruction trop lente des acides organiques (Bouchard). La goutte est donc la conséquence d'une perturbation de la nutrition, une affection primitivement générale et diathésique, qui existe depuis longtemps lorsque les manifestations en ont lieu. Elle est très souvent héréditaire; fréquente surtout chez les hommes; survient rarement avant la puberté, et généralement vers quarante et cinquante ans; provoquée par la bonne chère, l'abus des boissons fermentées, telles que le vin et la bière, le défaut d'exercice. Rarement la première manifestation de la goutte consiste dans une attaque de douleurs articulaires : celles-ci sont ordinairement précédées, pendant un temps variable, par des symptômes morbides, qui annoncent l'existence de la diathèse, et dont les plus fréquents sont l'eczéma, les furoncles et les anthrax, la dyspepsie, l'asthme, les migraines, des névralgies, des hémorroïdes, etc. Puis survient l'attaque proprement dite, qui débute brusquement, généralement pendant la nuit, par une douleur siégeant dans un des gros orteils, plus rarement au cou-de-pied, douleur brûlante et lancinante, comparée par les malades à une sensation de morsure, de compression, et accompagnée de rougeur et de tuméfaction de la jointure malade. Vers le matin, la douleur s'apaise, pour reparaître sur le soir avec la même intensité; elle persiste ainsi pendant quelques jours sur la même articulation, à laquelle elle reste localisée, ou bien elle atteint d'emblée ou successivement plusieurs jointures : dans l'un et l'autre cas, l'accès se termine au bout de douze à trente jours, et plus, par des démangeaisons et une desquamation furfuracée au niveau des parties malades. Pendant l'attaque il existe une fièvre modérée, de la dyspepsie, de l'anorexie; les urines, rares et colorées, sont souvent le siège d'un dépôt d'acide urique et d'urate de soude, dû à la condensation du liquide et non à l'augmentation réelle de l'acide, dont la proportion est au contraire diminuée pendant l'attaque (Garrod). Les accès reparaissent à intervalles irréguliers, qui vont en se rapprochant, et laissent une déformation de plus en plus prononcée des jointures. Telle est la *goutte inflammatoire* ou *aiguë*, la *goutte régulière*. Mais celle-ci aboutit souvent à une forme *chronique*, dite *goutte atonique* ou *asthénique*, *goutte froide*, dans laquelle il existe des douleurs articulaires plus ou moins vives pendant une grande partie de l'année, avec gonflement, sans rougeur, sans régularité dans le retour de l'augmentation ou de la diminution des douleurs; un grand nombre d'articulations sont alors successivement envahies et déformées par des dépôts tophacés, composés de cristaux d'urate de soude, qui peuvent amincir et ulcérer la peau et laisser des fistules dont la cicatrisation se fait longtemps attendre; ces dépôts siègent surtout au niveau des articulations des doigts et des orteils et dans les cartilages de l'oreille, plus rarement dans le tissu cellulaire des membres. La présence des tophus, l'irrégularité et l'asymétrie des déformations qu'ils déterminent, l'existence de l'urate de soude dans le sang, distinguent cette *goutte chronique* des manifestations analogues du rhumatisme, qui d'ailleurs est ordinairement chronique d'emblée, tandis que cette forme de goutte succède aux attaques aiguës. La goutte ne paraît pas se borner toujours aux articulations. On dit qu'elle est *anormale*, *irrégulière*, *abarticulaire*, *remontée*, *rétrocédée*, lorsqu'au lieu de se manifester par des douleurs articulaires, elle détermine des accidents gastriques (crises gastralgiques, dyspepsie flatulente, vomissements), cardiaques (syncopes, faiblesse des battements), cérébraux (délire, coma). Beaucoup d'auteurs, en Angleterre surtout, contestent les rapports pathogénétiques de ces accidents avec la goutte; il est certain que les troubles du cœur doivent souvent être rapportés à l'état graisseux de cet organe, comme les symptômes cérébraux sont fréquemment sous la dépendance de l'altération rénale qu'on observe presque toujours chez les goutteux et qui a les caractères d'une néphrite interstitielle chronique, avec dépôts d'urate de soude dans les tubes droits des pyramides de Malpighi (*rein goutteux* des auteurs anglais). Le traitement de la goutte doit avant tout être préventif et hygiénique : il consiste à s'abstenir des excès de nourriture et de boisson et à faire de l'exercice, c'est-à-dire à éloigner toutes les causes favorables au développement de la maladie. Au moment des attaques aiguës, il faut calmer les douleurs par des topiques opiacés ou chloroformés, par l'usage interne du chloral ou des diverses préparations à base de colchique : l'opium peut déterminer des accidents si les lésions rénales sont assez prononcées pour s'opposer à son élimination (Charcot); le salicylate de soude et les drastiques peuvent arrêter brusquement une attaque aiguë, résultat qui, d'après beaucoup d'observateurs, doit être rarement cherché. Dans l'intervalle des crises douloureuses et dans la goutte chronique, le meilleur traitement, outre les règles hygiéniques, consiste dans l'administration des alcalins, bicarbonate de soude, carbonate de lithine, eaux de Vals, de Vichy. — *Goutte militaire* [all. *Nachtripper*, angl. *gleet*, it. *scolo cronico*]. Vulgairement, la blennorragie chronique. — *Goutte rose*. V. COUPEROSE. — *Goutte sciatique*. V. NÉVRALGIE. — *Goutte sereine* V. AMAUROSE.

**GOUTTEUX, EUSE**. adj. et. s. Qui concerne la goutte; qui en est atteint. — *Blennorragie goutteuse* V. BLENNORRAGIE. — *Fièvre goutteuse*. Celle qui accompagne les accès de goutte. — *Rhumatisme goutteux*. V. RHUMATISME.

**GOUTTIÈRE**. s. f. [*collicia*; all. *Rinne*, it. *scanalatura*,

esp. *gotiera*]. Rainure creusée sur la surface d'un os, et analogue aux canaux qui servent à l'écoulement des eaux de pluie. Quelques gouttières sont destinées à faciliter le glissement des tendons : telle est la *gouttière bicipitale*; d'autres, telles que la *gouttière sagittale*, à loger des veines (le nom de *sillons* indiquant spécialement les rainures qui donnent passage aux artères); d'autres enfin à soutenir certains organes : telle est la *gouttière basilaire*. — *Gouttière alvéolo-dentaire*. V. DENTAIRE. — *Gouttière basilaire*. V. BASILAIRE. — *Gouttière bicipitale*. V. BICIPITALE. — *Gouttière caverneuse*. V. CAVERNEUX. — *Gouttière dentaire*. V. DENTAIRE. — *Gouttière dorsale*. Dépression de la partie médiane du dos, au fond de laquelle est la colonne vertébrale, et où les sommets des apophyses épineuses font un léger relief; elle est limitée par la masse des muscles sacro-lombaire, long du dos et transversaires épineux, et surtout par la saillie de la courbure postérieure des côtes. — *Gouttière lacrymale*. V. LACRYMAL. — *Gouttière mastoïdienne*. V. MASTOÏDIEN. — *Gouttière médullaire*. V. EMBRYON. — *Gouttière sagittale*. V. SAGITTAL. — *Gouttière vertébrale*. V. VERTÉBRAL. || En chirurgie, *gouttière*. Appareil chirurgical (fig. 334) de fil de fer, matelassé en dedans, fort employé dans toutes les lésions articulaires, les fractures et les phlegmons des membres; car il permet les mouvements de totalité et d'élévation, en maintenant immobiles les parties malades. La grande gouttière imaginée par Bonnet (de Lyon) et employée surtout pour les affections du bassin et de la hanche, permet de joindre une extension continue et graduée à l'immobilisation, et de donner au malade tous les soins hygiéniques nécessaires.

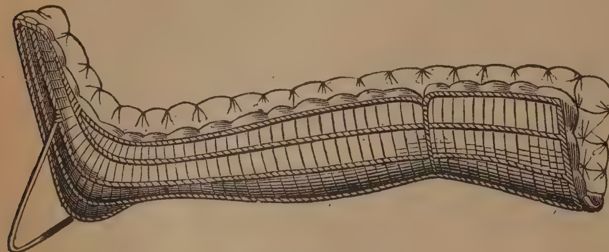


Fig. 334. — *Gouttière*.

**GOWERS** (W.-R.) (médecin anglais contemporain). — *Faisceau de Gowers*. Faisceau de la moelle épinière décrit en 1879 par Gowers, sous le nom de *faisceau antéro-latéral ascendant*. Il appartient au cordon latéral. Sur une coupe, il a la forme d'une virgule dont la queue s'allonge au-devant du faisceau fondamental antérieur jusqu'au faisceau pyramidal direct; sa grosse extrémité se trouve comprise entre le faisceau pyramidal croisé et le faisceau cérébelleux. Il représente une voie commissurale de longueur variable; ses fibres ne vont pas d'un bout à l'autre de la moelle, et celles qui arrivent au bulbe sont nées au-dessus du renflement lombaire; leur direction est ascendante. — *Syndrome de Gowers*. Syndrome caractérisé par ce fait que la pupille réagit à la lumière non plus en se contractant, mais en se dilatant; il s'observe parfois à la période préataxique du tabes, au début de la paralysie générale, et dans certaines paralysies de l'oculo-moteur commun.

**GOYRAND** (d'Aix) (chirurgien français, 1803-1866). — *Hernie de Goyrand*. Hernie inguino-interstitielle.

**GRAAF** (Reinier de) (physiologiste hollandais, 1641-1673). — *Vésicules de De Graaf*. V. OVAIRE.

**GRADUATEUR**. adj. et s. m. Pièce destinée à faire varier l'intensité du courant dans les appareils d'induction. C'est un cylindre creux de cuivre rouge qui enveloppe la bobine, et qui peut se tirer plus ou moins hors de la boîte à l'aide d'une tige graduée saillante au dehors. Le maximum d'intensité a lieu quand le graduateur est tiré de manière à découvrir la bobine; le minimum, quand il la recouvre. V. MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE.

**GRAEFE** (Albert von) (ophtalmologiste allemand, 1828-1870). — *Signe de Graefe*. Défaut de synergie entre les mouvements de la paupière et ceux du globe de l'œil, surtout apparent dans l'abaissement de la paupière; c'est un symptôme du *goitre exophtalmique* (V. GOITRE); il n'est pas le corollaire de la saillie des globes oculaires, car il peut se montrer en dehors de l'exophtalmie; il semble dû à un trouble d'innervation de la paupière.

**GRAEFE** (C.-F. von) (chirurgien allemand, 1787-1840). — *Serre-nœud de De Graefe*. V. SERRE-NOEUD.

**GRAENA** (Espagne, Grenade). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, contenant 2gr,4398 de sels, dont 0gr,5326 de carbonate de fer; eaux froides et chaudes, 14 à 40°. Établissement : buvette, bains, 5 mai au 20 juin et 15 août au 25 octobre.

**GRAIN**. s. m. [*granum*, all. *Gran*, angl. *grain*, it. et esp. *grano*]. Poids correspondant à 5 centigrammes : c'est la 72e partie du gros, ou la 24e partie du scrupule. V. SIGNE. || En pathologie, vulgairement, pustule de la variole ou marque qu'elle laisse. — *Grain perlé*. V. PERLÉ. || En chirurgie, *grain d'orge*. V. RUGINE. || En anatomie pathologique, *grain d'orge* ou *grain riziforme* ou *hordéiforme des synoviales* ou *tendons*. V. SYNOVITE. — *Grains dentinaires*. Petites granulations calcaires se rencontrant dans certains odontomes. || En pharmacie, préparation qui ne diffère des pastilles que par sa forme globuleuse. Tels sont les *grains de vie de Mésué* (V. PILULES *ante cibum*); les *grains de santé de Franck* ou *grains de vie* (V. PILULES *angéliques*).

**GRAINE**. s. f. [*semen*, σπέρμα, all. *Korn*, *Samen*, angl. *seed*, it. *seme*, esp. *grana*]. Ovule fécondé dans lequel l'embryon végétal est né et s'est développé. La *graine* est une cavité close de toute part, qui renferme le rudiment d'une plante, l'embryon végétal. — *Graine d'Avignon*. V. NERPRUN. — *Graine de Carvi*. V. CARVI. — *Graine de cassie* ou *de cassier*. V. BALIBABULAH. — *Graine céréale*. V. CÉRÉALE. — *Graine d'écarlate graine de Kermès*. V. KERMÈS *animal*. — *Graine de paradis* (*maniguette* ou *poivre de Guinée*). Semence de l'*Amomum granum paradisi*, L., plante amomacée de Ceylan et de Madagascar. Ces graines sont luisantes, noirâtres, rondes, un peu plus grosses que le millet, d'une saveur chaude, analogue à celle du poivre. — *Graine de perroquet*. V. CARTHAME. — *Graine de Tilly* ou *des Moluques* (*petit pignon d'Inde*). Semence du *Croton tiglium*, L. Noires et sans odeur, ces graines ont la grosseur d'un gros noyau de cerise, et présentent deux nervures latérales, saillantes, étendues du sommet à la base, où elles forment deux renflements caractéristiques; leur amande a une saveur âcre et brûlante. On en retire par expression l'huile de croton. V. HUILE *de croton*.

**GRAISSE**. s. f. [*adeps*, στέαρ, all. *Fett*, angl. *fat*, it. *grasso*, esp. *grasa*]. V. ADIPEUX (*Tissu*) et GRAS (*Principe*). — *Graisse cérébrale*. V. CÉRÉBRINE. — *Graisse des eaux*. V. GLAIRINE.

**GRAISSEUX, EUSE**. adj. — *Altération graisseuse des capillaires*. V. CAPILLAIRE. — *Granulation graisseuse*. V. GRANULATION. — *Principe graisseux*. V. GRAS. — *Tissu graisseux*. V. ADIPEUX. — *Transformation*, *Substitution* ou *Dégénérescence graisseuses*. V. ATROPHIE

*musculaire*, SUBSTITUTION et TRANSFORMATION. — *Urine graisseuse*. V. CHYLURIE.

**GRAM** (H.-Chr.-J.) (bactériologiste danois, né en 1853). — *Liqueur de Gram*. Solution iodo-iodurée, contenant 1 gramme d'iode, 2 grammes d'iodure de potassium et 300 grammes d'eau distillée. — *Méthode de Gram*. Méthode de coloration fréquemment employée en bactériologie; elle consiste à traiter d'abord la préparation pendant cinq minutes environ par une solution aqueuse anilinée ou phéniquée d'un colorant basique, en général le violet de gentiane, puis à verser sur la préparation, sans laver, quelques gouttes de la liqueur de Gram que l'on laisse en contact pendant une à deux minutes, puis à décolorer au moyen de l'alcool absolu; sous l'influence de la liqueur iodo-iodurée, il se fait dans le corps de certains microbes, avec le violet, un précipité qui est insoluble ou tout au moins difficilement soluble dans l'alcool; ces microbes restent fortement teintés, tandis que les autres, ainsi que les éléments des tissus, se décolorent; on peut recolorer alors ces éléments par un colorant employé en histologie, comme l'éosine, et les microbes violets se détachent facilement sur le fond rose. On dit que les microbes qui ne se décolorent pas par la méthode de Gram *prennent le Gram*, tandis que les autres *ne prennent pas le Gram*. C'est là un caractère très important qui doit toujours être recherché. Pourtant, il faut savoir que certains microbes paraissent prendre ou ne pas prendre le Gram, suivant que l'on pousse plus ou moins loin la décoloration par l'alcool.

**GRAMAT** (France, Lot). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides. Altitude : 300 mètres.

**GRAN** (Autriche, Hongrie). *Eaux sulfatées magnésiennes*, froides, 12°, contenant 56gr,063 de sels, dont 52gr,414 de sulfate de magnésie.

**GRANATINE**. s. f. Substance extraite par Landerer des fruits non mûrs du grenadier.

**GRANCHER** (J.-J.) (médecin français, né en 1843). — *Maladie de Grancher*. La *splénopneumonie* (V. ce mot). — *Schémas de Grancher*. Schémas permettant de diagnostiquer la nature tuberculeuse d'une pleurésie séreuse, d'après l'examen du sommet du poumon dans la région sous-claviculaire. On peut, en combinant les résultats fournis par la percussion, la palpation et l'auscultation, trouver un des trois schémas suivants : ou bien, son +, vibrations +, respiration +, ce qui indique que le sommet du poumon est en état de suppléance fonctionnelle et que ce sommet est sain; ou bien : son +, vibrations +, respiration —, c'est-à-dire faible, ou faible et rude, ou rude, ec qui révèle l'existence d'une congestion du sommet, de nature le plus souvent tuberculeuse; ou bien encore : son +, vibrations —, respiration —, ce qui indique seulement une compression des grosses bronches entraînant une diminution des vibrations et de la respiration, sans qu'il y ait pour cela d'altération du parenchyme. Le schéma n° 2, ou schéma de congestion, constitue un signe de présomption en faveur de la tuberculose; mais, pour qu'il ait de la valeur, il faut que l'épanchement ne dépasse pas la troisième ou, au plus, la seconde côte.

**GRAND, ANDE**. adj. — *Grand baume*. V. BALSAMITE. — *Grandes lèvres*. V. VULVE. — *Grand os*. V. OS. — *Grand rond*. V. ROND. — *Grand sympathique*. V. SYMPATHIQUE.

**GRANDEYROL** (France, Puy-de-Dôme). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides : 10 à 12°,5.

**GRANDJEAN** (chirurgien français). — *Pommade de Grandjean*. V. POMMADE.

**GRANDRIF** (France, Puy-de-Dôme). *Eaux bicarbonatées calciques*, froides, 10°, contenant 0gr,587 de sels, dont 0gr,332 de bicarbonate de chaux. Altitude : 900 mètres.

**GRANDRY** (anatomiste français du XIXe siècle). — *Corpuscules de Grandry*. V. CORPUSCULE.

**GRANULAIRE**. adj. Synonyme de *granule*.

**GRANULATION**. s. f. [de *granulum*, petit grain; all. *Granulation, Körnchen*, angl. *granulation*, it. *granulazione*, esp. *granulacion*]. En histologie, corps arrondi, de petites dimensions en tout sens. — *Granulation graisseuse*. Granulation moléculaire formée uniquement par des principes gras, insoluble dans l'acide acétique, soluble dans l'éther, réfractant fortement la lumière; son centre est jaunâtre, sa périphérie foncée. — *Granulation grise, demi-transparente, miliaire* ou *tuberculeuse*. V. TUBERCULE. — *Granulations du larynx et du pharynx*. V. ANGINE *glanduleuse*. — *Granulations leucocytaires*. V. LEUCOCYTES. — *Granulation mélanique*. V. MÉLANOSE. — *Granulations méningiennes* ou *de Pacchioni*, à tort *glandes de Pacchioni*. Grains blanchâtres, jaunâtres, rougeâtres ou d'un brun jaunâtre, arrondis, aplatis, qu'on découvre rarement sur la face externe, mais fréquemment sur la face interne de la dure-mère, et, de préférence, des deux côtés, le long de la grande faux. Ces *granulations* ne sont pas de nature glandulaire. Elles ont un court pédicule simple ou ramifié, formé de fibres et de faisceaux de tissu lamineux assez dense. Chaque grain, simple ou lobé, généralement ovoïde, contient à son centre de la matière calcaire (phosphates surtout, carbonates et traces de silice) en granules à contour foncé, centre assez brillant, mélangé de granulations ou de gouttes graisseuses. La périphérie est formée d'une couche de tissu lamineux à fibres entre-croisées en tous sens, disposées ou non en faisceaux. Ces granulations renferment parfois de petits vaisseaux sanguins. Souvent elles creusent des cavités dans la partie voisine de la dure-mère, et même à la surface interne des os du crâne chez le vieillard. Il leur arrive fréquemment de perforer d'outre en outre la dure-mère, et de pénétrer dans la cavité du sinus longitudinal supérieur. — *Granulation moléculaire*. Granulation très petite, formée de substance organisée (*granulation azotée* ou *protéique*) ou minérale (*granulation minérale*), large de 0mm,005 à 0mm,0030, qu'on trouve, soit en suspension dans les humeurs du corps, soit interposée aux fibres des tissus, soit incluse dans la substance des cellules, des fibres et autres éléments anatomiques, soit surtout dans beaucoup d'espèces de matières amorphes. V. BROWNIEN. — *Granulations palpébrales* ou *conjonctivales*. On distingue : 1° les granulations *par hypertrophie papillaire*; 2° les granulations *proprement dites*, néoplasiques ou vésiculeuses (*trachome*). Différentes, anatomiquement parlant, elles ont des manifestations morbides identiques, et se reconnaissent à l'injection de la conjonctive et à la présence de grains d'aspect variable. Les *granulations par hypertrophie papillaire* sont saillantes, hautes de un demi-millimètre à un millimètre et demi, aplaties sans pédicule, faisant suite directement au tissu conjonctival, disposées en rangées, dont le renversement de la paupière laisse les interstices béants. Leur couleur varie du rouge vif au rouge foncé, ardoisé, bleuâtre. La couche épithéliale, s'épaississant avec le temps, donne à ces papilles une couleur plus claire, quoique plus terne, et variant du rouge gris au brun, selon le degré de congestion des capillaires. Cette hypertrophie papillaire siège surtout sur la conjonctive palpébrale, du bord libre des paupières jusqu'au ligament tarse, qu'elle dépasse peu. Dans la pratique, la nature réelle des granulations ne joue qu'un rôle secondaire; car les granulations par hypertrophie papillaire ou néoplasiques peuvent indifféremment être villeuses, miliaires, confluentes, en crête de coq ou fongueuses. Les *granulations proprement dites* débutent sous forme de taches d'abord petites, qui gagnent en étendue, en élévation, et finissent par dépasser le niveau de la muqueuse et devenir saillantes. Leur couleur blanche

passe au gris cendré : à cette époque, la tache est de la grosseur d'un grain de millet et transparente. Aucun vaisseau ne la traverse ni ne la sillonne; on n'en aperçoit qu'à sa base ou à son pourtour Peu à peu ces taches s'étendent, et revêtent l'aspect de tapioca cuit ou de frai de grenouille. Leur siège principal est sur la conjonctive et quelquefois même sur la cornée. Chacune de ces élévations est composée d'une masse de noyaux tellement serrés les uns contre les autres, qu'il est quelquefois impossible de distinguer une substance intercellulaire. D'autres fois, ils laissent entre eux un espace occupé par des vaisseaux ou des fibres lamineuses. A une époque plus avancée, le nombre des noyaux diminue, tandis qu'au contraire la substance internucléaire augmente et finit même par devenir la partie constituante de la granulation. Les granulations proprement dites sont contagieuses et épidémiques; elles accompagnent l'ophtalmie purulente et l'ophtalmie blennorragique. Le muco-pus de l'ophtalmie granuleuse inocule l'ophtalmie purulente comme celui de la blennorragie. Le traitement des granulations palpébrales consiste dans leur scarification, leur abrasion, leur cautérisation par l'acétate de plomb, le crayon de sulfate de cuivre, le nitrate d'argent; on a aussi proposé de traiter les granulations anciennes, et le pannus qui les accompagne, par le *jéquirity* (de Wecker). — *Granulation pigmentaire*. V. PIGMENT. — *Granulation utérine*. V. UTÉRIN.

**GRANULE.** s. m. [*granulum*, all. *Körnchen*, angl. *granule*, it. *granulletto*, *granellino*]. Petit grain : corps ressemblant à un grain de petit volume. ‖ En anatomie, *granule du cerveau*. V. MYÉLOCYTE. — *Granule du chyle*. V. CHYLE et LEUCOCYTE. — *Granule glanduleux de Malpighi*. V. RATE. — *Granule de la lymphe*. V. LEUCOCYTE. ‖ En embryogénie, *granules de Bütschli*, renflements que forme le deuxième amphiaster qui reste dans le vitellus après la formation du second globule polaire. ‖ En pharmacie, petite dragée contenant une portion minime du remède actif, 1 milligramme, par exemple, sur 10 centigrammes de sucre (granule d'aconitine, d'atropine, de digitaline, de strychnine). — *Granules de Dioscoride*. On les prépare en triturant : acide arsénieux, 1 gramme, avec sucre de lait, 40 grammes, gomme arabique pulvérisée, 9 grammes, et mellite simple, q. s. ; divisant en 1000 granules : chaque granule contient 1 milligramme d'acide arsénieux (Codex).

**GRANULÉ, ÉE.** adj. [all. *gekörnelt*, angl. *granulated*, it. *granulato*, esp. *granulado*]. Qui renferme des granulations ou qui en a l'apparence. — *Teigne granulée*. L'impétigo du cuir chevelu.

**GRANULEUX, EUSE.** adj. V. GRANULÉ. — *Angine granuleuse*. V. ANGINE *glanduleuse*. — *Corps ou corpuscule granuleux*. V. LEUCOCYTE. — *Maladie granuleuse des reins*. Néphrite interstitielle. — *Méningite granuleuse*. V. MÉNINGITE *tuberculeuse*. — *Phtisie granuleuse*. V. PHTISIE.

**GRANULIE.** s. f. V. PHTISIE *aiguë*.

**GRANULO-GRAISSEUX, EUSE.** adj. Se dit de l'état des éléments anatomiques qui renferment des granules de graisse. — *Cylindre granulo-graisseux* V. CYLINDRE.

**GRANULOZYME.** s. m. [*granulation zymogène*, *graine prézymogène*]. Granulation qui entoure le noyau des cellules épithéliales du poumon et qui fabrique des ferments solubles ou zymases.

**GRAPHIQUE.** adj. et s. m. — *Enregistrement graphique*. V. ENREGISTREUR (*Appareil*). — *Représentation graphique*. Expression, par le dessin, des variations d'un phénomène physique ou biologique; elle permet de traduire fidèlement au regard, par une courbe (V. COURBE) toute relation de dépendance entre deux grandeurs mesurables, toute succession d'état, etc.

**GRAPHITE.** s. m. [de γράφειν, dessiner, écrire; all. *Graphit*, *Reissblei*, angl. *graphite*, it. *grafite*; *plombagine*]. Carbone mêlé d'une matière terreuse et ferrugineuse en petite quantité, et dont on fabrique des crayons dits de *mine de plomb*. On a prescrit le graphite en poudre, en pilules en électuaire, contre les dartres.

**GRAPHOLOGIE.** s. f. [de γράφειν, écrire, et λόγος, traité]. Étude ou description de l'écriture, considérée par rapport aux modifications que lui impriment certains états morbides. Dans l'aphasie, la paralysie générale, etc., les troubles de l'expression écrite accompagnent ordinairement ceux de l'expression orale.

**GRAPHORRHÉE.** s. f. [de γράφειν, écrire, et ῥεῖν, couler]. Impulsion irrésistible à écrire des mots sans suite; c'est un symptôme qui se rencontre dans certaines formes d'aliénation mentale; synonyme de *scribomanie*.

**GRAPPE.** s. f. [*racemus*, all. *Traube*, angl. *cluster*, it. *grappolo*, esp. *racimo*]. En anatomie, *glande en grappe*. V. GLANDE.

**GRAS, ASSE.** adj. [*pinguis*, πίων, all. *fett*, angl. *fat*, it. *grasso*, esp. *graso*]. — *Corps gras* ou *graisseux* (*principes gras*, *substances grasses*, *matières huileuses*, *matières grasses*). Principes immédiats naturels, présentant les caractères communs qui suivent : ce sont des corps *neutres*, *liquides* ou *solides*, *inodores* quand ils sont purs, *incolores*, *plus légers que l'eau*, *onctueux au toucher*, *tachant le papier*, *solubles dans l'éther*, *le chloroforme et les huiles essentielles*, *peu solubles dans l'alcool*, *insolubles dans l'eau*, dans laquelle ils s'*émulsionnent* en présence de l'albumine ou d'un mucilage, *rancissant* peu à peu à l'air en donnant des acides gras, décomposés par la chaleur en *acroléine*, *saponifiés* par les bases ou la vapeur d'eau. Les corps gras naturels sont des *glycérides*; les principaux sont : la *lécithine*, l'*oléine*, la *stéarine*, la *margarine*, l'*éléæérine*, la *palmitine*, la *cétine*, la *butyrine*. On trouve des principes gras dans tous les éléments anatomiques, dans les globules du sang, mais non dans la substance même des tissus osseux et dentaire, ni dans les fibres des tissus lamineux et élastique; pathologiquement, il peut s'en déposer dans l'épaisseur de ces dernières sous forme de granulations. C'est particulièrement dans les cellules adipeuses (V. ADIPEUX) qu'on les observe à l'état de mélange formant *huile* ou *graisse* : il est facile de les extraire des tissus, soit par simple pression qui brise les enveloppes des éléments anatomiques dont ils font partie, soit à l'aide de la chaleur qui détruit ces enveloppes; en même temps elle rend plus fluides les corps gras, et facilite leur séparation et leur écoulement, ainsi que la réunion de leurs gouttelettes en gouttes. Les corps gras ainsi obtenus reçoivent les noms de *suif*, *huile animale* et *végétale*, *axonge* et *graisse*, et sont un mélange de *stéarine*, de *margarine* et d'*oléine* : cette dernière prédomine dans les *huiles* ou graisses liquides, et *vice versâ* pour les autres. Les *acides gras* retirés des corps gras neutres (V. SAPONIFICATION) sont les acides formique, acétique, propionique, butyrique, oléique, etc. — *Huile grasse*. V. HUILE *fixe*. — *Lut gras*. V. LUT. ‖ En anatomie pathologique, *foie gras*. V. FOIE.

**GRAS.** s. m. — *Gras des cadavres* [it. *grasso dei cadaveri*]. Corps gras qui se forme par saponification des tissus animaux restés longtemps plongés dans l'eau ou enfouis dans une terre humide (Fourcroy). C'est (Chevreul) un savon d'ammoniaque, de potasse et de chaux, mêlé à une grande quantité d'acide margarique et un peu d'acide oléique. V. ADIPOCIRE.

**GRAS-FONDURE.** s. f. [all. *Fettschmelzen*, angl. *the molted grease*, it. *morfonduto*, esp. *torozon*]. Nom donné autrefois à une diarrhée (*diarrhœa adiposa*) accompagnée d'un amaigrissement considérable sans fièvre hec-

tique (Sauvage); on supposait que la graisse était résorbée, mêlée avec le sang et expulsée avec les évacuations alvines.

**GRASSE** (France, Alpes-Maritimes). *Station d'hiver*, caractérisée par la douceur de la température, le bon abri des vents, la rareté des pluies; l'avantage de Grasse est de ne pas se trouver au bord de la mer, tout en possédant la douceur du climat méditerranéen. Aussi cette station est surtout indiquée aux malades nerveux que l'air de la mer excite, elle convient ainsi à toute une catégorie de tuberculeux. Enfin l'air y est modérément humide et possède une certaine action tonique grâce à l'altitude (330 mètres).

**GRASSET** (Joseph) (médecin français, né en 1849). — *Loi de Grasset*. Dans l'hémorragie cérébrale, le malade regarde son côté paralysé. — *Signe de Grasset*. Contraction du sterno-mastoïdien du côté paralysé, dans l'hémorragie cérébrale.

**GRASSETTE**. s. f. Genre de plantes scrofulariées utriculariées. La *grassette commune* (*Pinguicula vulgaris*, L.), de *pinguis*, gras), à fleurs violettes, se trouve dans les marécages d'Europe. Elle passe pour vulnéraire. Sa décoction tue les poux. Elle est aussi employée en pathologie oculaire. V. Pinguicula.

**GRASSEYEMENT**. s. m. [*blæsitas*, all. *Schnarren*, angl. *lisping*, it. *frastagliare*, esp. *ceceo*]. Prononciation vicieuse de la lettre *r*, à laquelle ceux qui *grasseyent* ou *parlent gras* substituent souvent la lettre *l*. Dans les mots où la lettre *r* est jointe à une autre consonne, on fait une sorte de roulement guttural.

**GRATERON**. s. m. Nom vulgaire du *Galium aparine*, L. V. Caille-lait.

**GRATIOLACRINE**. s. f. (Walz). Substance extraite de la gratiole officinale, et qui est un mélange de matières grasses et résineuses, et non un principe immédiat.

**GRATIOLE**. s. f. [*gratiola*, all. *Aurin*, *Gottesgnadenkraut*, angl. *hed-hyssop*, it. *graziola*, *stancavallo*, esp. *graciola*]. Genre de plantes (scrofulariées, J.), dont une espèce, la *gratiole officinale*, qui croît dans les marais, a une odeur nauséabonde et une saveur très amère; c'est un purgatif et même un éméto-cathartique énergique, dont les indigents font usage dans certains pays : de là son nom d'*herbe à pauvre homme*. Elle agit comme la coloquinte, et peut être utile dans les hydropisies, la congestion cérébrale, pour prévenir un accès de goutte : en poudre (60 centigr. à 1 gr.), en infusion (2 à 8 gr.), en extrai (30 à 60 centigr.) en plusieurs prises; elle faisait partie de l'*eau médicinale de Husson*. V. Gratioline et Gratiosoline.

**GRATIOLÉTINE**. s. f. V. Gratioline.

**GRATIOLINE**. s. f. ou **GRATIOLIN**. s. m. [it. *graziolina*] ($C^{40}H^{34}O^{14}$). Substance cristallisable, insoluble dans l'éther, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans les acides, extraite de la *gratiole* par Marchand. C'est une glycoside : sous l'influence de l'acide sulfurique, elle se dédouble en *gratiolétine* ($C^{34}H^{28}O^{10}$), *gratiolirétine* $C^{34}H^{28}O^{6}$) et glycose.

**GRATIOLIRÉTINE**. s. f. V. Gratioline.

**GRATIOSOLÉTINE**. s. f. V. Gratiosoline.

**GRATIOSOLINE**. s. f. ($C^{92}H^{84}O^{50}$). Substance amorphe, amère et nauséeuse, soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther, retirée par Walz de la *gratiole*, dont elle constitue le principe actif et irritant. C'est une glycoside, qui, en présence des acides, des alcalis ou de l'oxyde de plomb, se dédouble en glycose et *gratiosolétine* ($C^{80}H^{68}O^{34}$), substance amère et soluble dans l'eau, laquelle, bouilie avec les acides faibles, se dédouble à son tour en glycoside, *gratiosolirétine* ($C^{68}H^{52}O^{18}$) et *hydrogratiosolirétine* ($C^{70}H^{56}O^{22}$); de ces deux dernières substances la seconde seule est soluble dans l'éther.

**GRATIOSOLIRÉTINE**. s. f. V. Gratiosoline.

**GRATTAGE**. s. m. V. Abrasion et Raclage.

**GRATTELLE**. s. f. [all. *Frieselkrätze*, angl. *itching*, it. *scabbia volatica*, esp. *empeine*]. La blépharite ciliaire. V. Blépharite.

**GRAUX-FÉRÉOL** (médecin français du XIXe siècle). — *Ophtalmoplégie type Graux-Féréol*. Paralysie associée des muscles droit interne d'un côté, et droit externe du côté opposé.

**GRAVALOS** (Espagne, Logroño). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 10°, contenant 1gr,160 de sels dont 0gr,0305 de sulfure de calcium. Établissement : buvette, bains; 1er juin au 1er octobre.

**GRAVATIF, IVE**. adj. [*gravativus*, it. et esp. *gravativo*]. Se dit de la douleur qui cause un sentiment de pesanteur; elle est souvent causée par l'épanchement d'un liquide dans une cavité, par le poids d'un organe engorgé par le début de la phlegmasie d'un parenchyme.

**GRAVATURE**. s. f. La clavelée.

**GRAVE**. adj. [*gravis*, βαρύς, all. *schwer*, *tief*, angl. *heavy*, *grave*, it. et esp. *grave*]. Se dit de ce qui est pesant (*corps grave*), ou bas, profond (*son grave*). La gravité des sons n'est que relative à d'autres sons; elle dépend du nombre des vibrations du corps sonore en un temps donné. — Se dit, au figuré, de ce qui est sérieux ou imposant (*caractère grave*, *air grave*). || *Ictère grave*. V. Ictère.

**GRAVELADE**. s. f. V. Clavelée.

**GRAVELÉ, ÉE**. adj. — *Cendre gravelée*. V. Cendre.

**GRAVELEUX, EUSE**. adj. et s. Qui concerne la gravelle. Qui en est atteint.

**GRAVELLE**. s. f. [*lapilli*, all. *Harngries*, angl. *gravel*, it. *renella*, esp. *arenillas*]. Petit corps granuleux, du volume d'une tête d'épingle, parfois beaucoup plus petit, de consistance variable, formé de matières organiques ou minérales, et développé dans la partie sécrétante ou excrétante des glandes; tantôt il y séjourne indéfiniment sans produire d'accidents; tantôt il détermine des symptômes inflammatoires et douloureux, surtout au moment où il tend à être expulsé. Quand les concrétions ont plus de volume sans cependant excéder les limites du diamètre et de la dilatabilité du canal excréteur, de manière à pouvoir sortir par ce canal, elles prennent le nom de *graviers*. Cependant, dans la pratique, on confond souvent la gravelle et les graviers. Dès que les concrétions urinaires sont assez grosses pour ne pouvoir plus traverser le conduit d'excrétion, elles prennent le nom de *calculs*. Par extension, l'affection calculeuse elle-même, considérée surtout dans le foie et les organes urinaires, d'où la distinction de *gravelle biliaire* et *urinaire*. *Gravelle* est alors synonyme de *lithiase*. V. Calcul et Lithiase. — *Herbe à la gravelle*. V. Herbe. || *Gravelle*. L'un des noms du *chalazion*.

**GRAVEL-ROOT**. s. m. L'herbe à la gravelle. V. Herbe.

**GRAVES** (Robert-J.) (médecin anglais, 1796-1853). — *Pilules de Graves*. V. Pilules. — *Maladie de Graves*. V. Basedow (*Maladie de*) et Goitre *exophtalmique*.

**GRAVIDE**. adj. [*gravidus*, qui est en état de grossesse]. — *Utérus gravide*. Se dit de cet organe lorsqu'il contient un embryon ou un fœtus, par opposition à *utérus vide* ou *hors de l'état de grossesse*. On a dit *utérus normal* pour désigner ce dernier état, mais à tort; car l'utérus gravide est un état non moins normal que celui de vacuité, mais qui, par rapport à la durée totale de l'existence, est plus court que celui-ci.

**GRAVIDINE**. s. f. V. Kyestéine.

**GRAVIDISME**. s. m. [de *gravida*, femme grosse]. Ensemble des conditions que présente la femme grosse tant en ce qui concerne l'appareil générateur que les autres appareils. V. Grossesse.

**GRAVIDO-CARDIAQUE**. adj. Se dit des troubles que

présente le fonctionnement du cœur pendant la grossesse, et qui varient en intensité depuis l'hypertrophie passagère jusqu'aux lésions valvulaires durables, avec possibilité d'asystolie et même d'embolie (Peter, Porak).

**GRAVIER.** s. m. V. Gravelle.

**GRAVILLE** (France, Seine-Inférieure). *Eaux iodurées ferro-crénatées.*

**GRAVITÉ.** s. f. [*gravitas*, βαρύτης, all. *Schwere*, angl. *gravity*, it. *gravità*, esp. *gravedad*]. Qualité de ce qui est grave. — *Centre de gravité.* V. Centre. ‖ En pathologie, *gravité d'une maladie*. Ensemble des conditions de nature, d'intensité, etc., qui font qu'une maladie peut avoir des conséquences fâcheuses.

**GREASE.** s. m. — *Grease pustuleux*, synonyme de *cowpox* et de *vaccin* des animaux domestiques dans beaucoup d'écrits.

**GREFFE.** s. f. [de γραφίον, poinçon pour écrire, instrument dont le nom a été appliqué au greffoir; ἐμφύτευσις, *inoculatio*, all. *Pfropfen*, *Impfen*, angl. *graff*, *graft*, it. *marza*, esp. *enjerto*]. Action d'insérer une jeune tige ou une portion d'écorce pourvue de bourgeons sur un autre individu, à l'effet de confondre en une seule deux plantes séparées. On donne le nom de *greffe* à la partie greffée; on appelle *sujet* l'individu sur lequel la greffe est implantée. ‖ *Greffe animale* (*hétéroplastie, soudure, transplantation, néoplastie, ente animale, autoplastie*). Il y a greffe : 1° quand une partie est détachée d'un animal et transplantée sur un autre, où elle continue à vivre, ou quand deux animaux sont accolés l'un à l'autre et réunis par génération de tissus qui établissent entre eux une solidarité organique; 2° lorsque, chez un même animal, une partie complètement séparée de ses connexions les reprend ou en acquiert de nouvelles, cette séparation pouvant avoir été exécutée d'un seul coup ou en plusieurs temps. La première catégorie de ces faits s'explique d'elle-même; c'est elle seulement que l'on peut comparer à la greffe végétale, c'est elle qui a conduit P. Bert et Vulpian à la notion de la *conductibilité indifférente* (V. Conductibilité). Dans la seconde, trois sous-divisions se présentent : 1° reprise des connexions perdues, comme il est arrivé pour des nez, des doigts, etc., entièrement coupés; 2° établissement de connexions nouvelles, les anciennes subsistant encore en partie, pour être détruites plus tard, exemple : rhinoplastie frontale; 3° établissement de connexions nouvelles, les anciennes étant complètement supprimées : tel est ce cas où, avec la peau de la cuisse d'une femme, Bünger lui refit un nez. La désignation commune de *greffe animale* comprend des faits différents, mais réunis par deux conditions essentielles : d'un côté la perte primitive ou consécutive des relations organiques antérieures; de l'autre, la continuation de la nutrition et par suite le retour des autres propriétés d'ordre organique ou vital des tissus rapprochés avant qu'il y ait eu désorganisation de leur substance (Bert). — *Greffe épidermique* (Reverdin, 1869). Procédé d'autoplastie qui consiste à prendre sur un point de la surface du corps, avec la pointe d'une lancette, un petit lambeau d'épiderme, 2 à 3 millimètres, comprenant le corps muqueux de Malpighi, et à mettre sa face profonde en contact avec la surface granuleuse d'une plaie débarrassée de toute impureté, sang, coagulations, etc.; ensuite à fixer le fragment épidermique avec une bandelette de diachylon, qu'on renouvelle tous les jours avec précaution. Grâce à la rapidité avec laquelle ce lambeau se greffe sur les parties sous-jacentes et envoie en tous sens des zones d'extension, on hâte considérablement la cicatrisation des plaies ou des ulcères, et on prévient les difformités que certaines lésions déterminent par rétraction du tissu cicatriciel. Ollier et quelques chirurgiens ont tenté de substituer aux petits lambeaux d'épiderme de grands lambeaux comprenant toute l'épaisseur de la peau, et en ont retiré le même profit : c'est alors une *greffe cutanée* ou *dermo-épidermique*. Ces lambeaux doivent alors être laissés en rapport avec la partie à laquelle on les a empruntés, jusqu'au moment où ils auront contracté de nouvelles connexions, afin d'éviter leur mortification. Différents procédés ont été préconisés pour arriver à ce résultat : dans la méthode de Celse, on libère les téguments voisins, et on les amène par glissement jusqu'au niveau de la plaie à recouvrir; dans la méthode indienne, on taille un lambeau qu'on amène sur la plaie en tordant le pédicule sur lui-même; enfin, la méthode italienne prend un lambeau à distance, en général à un membre, et le met en rapport avec la brèche à combler, en infligeant au malade une attitude appropriée. — *Greffe osseuse.* Opération qui consiste à combler une perte de substance du squelette à l'aide de fragments d'os vivants ou d'os morts décalcifiés. — *Greffe périostique.* V. Ostéoplastie. — *Greffe des uretères.* Opération qui consiste à dériver le cours de l'urine en abouchant l'uretère dans un point anormal de la vessie (greffe urétéro-vésicale), dans le vagin (greffe urétéro-vaginale), l'intestin (greffe urétéro-intestinale), l'urètre (greffe urétéro-urétrale) ou à la peau (greffe urétéro-cutanée). — *Greffe de Thiersch.* Greffe dans laquelle on supprime la membrane granuleuse; on abrase la couche des bourgeons charnus avec un rasoir, ou on la détruit avec la curette avant d'appliquer la greffe dermo-épidermique.

**GRÉGARINES.** s. f. pl. [*Gregarinæ*, Dufour, de *gregarius*, qui vit en troupeau]. Protozoaires parasites de l'intestin des insectes et des myriapodes, et constitués par une membrane extensible, cylindrique ou fusiforme, contenant une matière granuleuse. Lindemann en a constaté la présence sur les valvules et dans les fibres musculaires du cœur de l'homme, et dans les cheveux, où ils arrivent sans doute par les excréments des poux, dont l'intestin en renferme toujours.

**GREIFSWALD** (Allemagne, Prusse). *Eaux chlorurées sodiques.*

**GRÊLE.** adj. [*gracilis*, all. *dünn*, angl. *small*, it. *gracile*, esp. *delgado*]. Se dit de tout ce qui est long, étroit et mince. — *Intestin grêle.* V. Intestin. — *Muscle grêle de la cuisse.* V. Droit *interne*.

**GRÊLE.** s. f. [*grando*, χάλαζα, all. *Hagel*, angl. *hall*, it. *grandine*, esp. *granizo*]. Nom donné à cause de sa forme au *chalazion*.

**GRÊLEUX.** adj. m. — *Os grêleux* (*os grandinosum*). Autrefois, l'os cuboïde du tarse, à cause de ses inégalités.

**GRÊLON.** s. m. V. Chalazion.

**GRÉMIL.** s. m. [*Lithospermum officinale*, L., all. *Steinsame*, angl. *cromil*, *graymil*, it. *migliasole*, esp. *mijo del sol*]. Plante indigène (borraginées, J.), aux graines de laquelle on attribuait jadis une vertu lithontriptique, à cause de leur dureté, qu'on avait comparée à celle de certains calculs urinaires.

**GRENADE.** s. f. Fruit du *grenadier*, baie sphérique, jaune rougeâtre, dont l'écorce, nommée *malicorium*, est astringente et employée au tannage des cuirs, et dont la pulpe, répartie dans plusieurs loges limitées par des cloisons membraneuses, est sucrée, acidule et rafraîchissante. — *Sirop de Grenade.* V. Sirop.

**GRENADIER.** s. m. [*Punica granatum*, L., ῥοιά, all. *Granatbaum*, angl. *pomegranate-tree*, it. *granato*, esp. *grenado*]. Arbrisseau (myrtacées, J., ou granatées, suivant qu'on considère les granatées comme une famille distincte ou comme une tribu des myrtacées) dont les fleurs, appelées *balaustes*, sont astringentes. L'écorce de la racine est employée avec succès contre le tænia.

Elle renferme de la *pelletiérine*, de la *grenadine*, du tannin et de la résine. V. TÆNIFUGE.

**GRENADINE**. s. f. La mannite extraite de l'écorce et de la racine du grenadier.

**GRENÉTINE**. s. f. [du nom de *Grenet*, son inventeur]. Gélatine pure et transparente qu'on prépare avec des peaux et cartilages de jeunes animaux.

**GRENOUILLE**. s. f. [βάτραχος, all. *Frosch*, angl. *frog*, it. et esp. *rana*]. Genre de reptiles batraciens anoures, dont on employait jadis le frai comme rafraîchissant, sous le nom de *sperniole*. Les grenouilles se distinguent des crapauds par l'absence de glandes sur la peau, la longueur des membres postérieurs, l'existence d'une membrane natatoire complète entre les orteils, la présence de dents à la mâchoire supérieure. Parmi les grenouilles terrestres, la principale espèce est la *grenouille rousse* (*Rana temporaria*, L.); la principale espèce aquatique est la *grenouille verte* (*Rana esculenta*, L.), dont la chair est un aliment sain et sert à préparer des bouillons adoucissants, analogues à ceux de veau et de poulet. ‖ En pathologie, nom populaire d'une affection propre aux débardeurs, et caractérisée par un ramollissement du derme, des gerçures et souvent une véritable destruction des parties qui sont en contact avec l'eau. On la remarque sur les extrémités supérieures comme sur les inférieures; elle siège de préférence entre les orteils, sous forme de crevasses, profondes quelquefois de plusieurs millimètres, ou sur les talons, dont la peau est fendue, gercée, crevassée en différents sens, ou s'en va par lambeaux laissant à vif un fond rouge, pulpeux. Cette affection, qui paraît être le résultat d'une *macération* du derme, détermine, dans son état d'acuité, une douleur et une cuisson vives, quand les parties, étant hors de l'eau, commencent à sécher. Elle guérit par le seul repos et la cessation de la cause qui l'a produite; il est des ouvriers qui sont obligés d'interrompre souvent leur travail pour se reposer pendant quelques jours.

**GRENOUILLETTE**. s. f. [diminutif de *grenouille*, all. *Ranula*, *Froschleingeschwulst*, angl. et it. *ranula*]. Tumeur liquide du plancher de la bouche, qui tire son nom de ce que ceux qui la portent parlent, dit A. Paré, en coassant à la façon d'une grenouille. Elle est molle, fluctuante, et siège au-dessous et en avant de la langue, de l'un ou de l'autre côté du frein, quelquefois des deux côtés (grenouillette bilobée); dans quelques cas, après avoir pris naissance en ce point, elle vient proéminer à la région sus-hyoïdienne (*grenouillette sus-hyoïdienne*). Elle est rarement congénitale. La grenouillette vulgaire ou *salivaire* a été regardée comme résultant de l'oblitération acquise, soit du canal de Wharton, soit d'une des nombreuses glandules de la région sublinguale, et de sa distension par la salive qui s'y amasse; ou comme un véritable kyste formé dans le tissu lamineux qui est au-dessous de la muqueuse du plancher de la bouche et qu'on décrit à tort sous le nom de bourse séreuse de Fleischmann (*grenouillette séreuse*); actuellement, on tend admettre son origine congénitale, et à la considérer comme un kyste mucoïde du plancher de la bouche développé aux dépens du sillon paralingual interne. Enfin il existe une *grenouillette sanguine* qui occupe le siège de la grenouillette ordinaire et qui succède à une tumeur érectile veineuse. Le procédé de traitement généralement adopté pour les grenouillettes salivaires et séreuses consiste à inciser la poche sur sa paroi libre et à exciser circulairement les bords de l'ouverture, puis à en cautériser immédiatement l'intérieur avec un crayon de nitrate d'argent. La ponction suivie d'injection iodée expose aux récidives lorsqu'elle est faite avec le trocart et la canule ordinaire, parce qu'il reste toujours une petite quantité de liquide filant qui empêche la teinture d'iode d'agir sur tous les points de la paroi interne. Le passage d'un séton trouve son application dans le jeune âge, où l'excision et la cautérisation déterminent une suppuration parfois dangereuse. On a tenté aussi un autre mode de cautérisation consistant à injecter dans la poche, sans la vider préalablement, deux ou trois gouttes d'une solution de chlorure de zinc au dixième ou au cinquième (Th. Anger). Quant à la grenouillette sanguine, on en cherchera la cure radicale en s'entourant de toutes les précautions antiseptiques, surtout si elle communique avec les vaisseaux de la tumeur érectile.



**GRENU, UE**. adj. Se dit d'une substance dont la surface paraît couverte de petits grains.

**GRÉOULX** (France, Basses-Alpes). *Eaux hydrosulfurées, chlorurées*, chaudes, 38°,7 et 23°, contenant 2gr,5 de sels dont 1gr,5 de chlorure de sodium et 0gr,05 de sulfure de calcium, et de plus une certaine quantité d'hydrogène sulfuré libre. Altitude : 350 mètres. Indications : rhumatisme, scrofule, laryngite et pharyngite chroniques; tuberculose à forme torpide. Établissement : boisson, bains, douches, inhalations.

**GRÉSILLEMENT**. s. m. Bruit analogue à celui que cause la chute du grésil.

**GRIES** (Autriche, Tyrol). *Station d'hiver* à 280 mètres d'altitude, très abritée contre les vents froids; température modérée et régulière.

**GRIESBACH** (Allemagne, Bade). *Eaux bicarbonatées calciques, ferrugineuses*, froides, 8°,1 à 10°,2, contenant 3gr,1165 de sels, dont 0gr,0712 de bicarbonate d'oxyde de fer et 1gr,594 de bicarbonate de chaux, et de plus 1266cc,7 d'acide carbonique libre. Altitude : 500 mètres. Établissement : buvette, bains. Eaux d'exportation.

**GRIFFE**. s. f. [all. *Ranke*]. En chirurgie, *griffe métallique*, appareil inventé par Malgaigne pour rapprocher les fragments de la rotule fracturée. V. ROTULE. ‖ En nosographie, *main en griffe* : attitude de la main caractérisée par l'extension de la première phalange et la flexion des deux autres; elle se rencontre dans le cas d'atrophie des interosseux, que celle-ci soit d'origine myélopathique, névritique ou myopathique; dans l'atrophie musculaire type Duchenne-Aran, on rencontre la *main simienne avec griffe*, parce qu'à l'atrophie des interosseux s'ajoute celle des muscles de l'éminence thénar. — *Griffe cubitale*. Variété de main en griffe consécutive aux lésions du nerf cubital; ici la griffe est incomplète, parce que les deux lombricaux externes innervés par le médius ne sont pas paralysés, si bien que le médius et l'index restent en position normale.



Fig. 335. — Main en *griffe*.

**GRIFFON**. s. m. Suintement d'eau minérale naturelle; la réunion de plusieurs griffons forme une source. V. CAPTAGE.

**GRILLET**. s. m. Nom vulgaire des ampoules dues à la brûlure au deuxième et au troisième degré, et de diverses affections vésiculeuses et pustuleuses, telles que la stomatite aphteuse de l'homme et des ruminants.

**GRINCEMENT**. s. m. — *Grincement des dents*. Bruit produit par le frottement des dents l'une contre l'autre. Il n'est pas rare pendant le sommeil des enfants, surtout à l'époque de la deuxième dentition, et pendant le sommeil

agité des adultes. Il se produit aussi durant les méningites, etc.

**GRINDELIA.** s. m. Genre de composées originaires d'Amérique. — *Grindelia robusta*. Plante dont les capitules renferment une matière résineuse qui a une action favorable comme antiasthmatique et comme expectorant stimulant. On emploie l'extrait fluide, à a dose de dix à vingt gouttes à la fois au début de l'attaque; on peut réitérer toutes les heures ou deux heures.

**GRINDELWALD** (Suisse, Berne). *Station d'éte et d'hiver*, à 1 057 mètres d'altitude, caractérisée par le calme de l'air, la pureté du ciel, la grande durée de la période d'insolation en hiver.

**GRIPPE.** s. f. [all. *Grippe*, *Influenza*, angl. et it. *influenza*]. Nom vulgaire de la bronchite fébrile. — *Grippe* [*catarrhe épidémique*, *influenza*]. Maladie épidémique qui parut pour la première fois en Europe en 1580, et qui s'est manifestée depuis à plusieurs reprises, particulièrement de 1889 à 1892, où elle a donné lieu à des épidémies généralisées. L'invasion est subite, la fièvre intense, la courbature extrême, et ces symptômes sont hors de proportion avec l'état catarrhal des muqueuses laryngée et bronchique, qui s'annonce par des quintes de toux et une dyspnée continuelle; en même temps, il y a de l'enchifrènement, des éternuements, du larmoiement, une expectoration semblable à celle de la bronchite simple, et quelques signes d'embarras gastrique; ce qui caractérise surtout la grippe, c'est l'affaiblissement général et l'intensité des phénomènes nerveux, tels que crampes musculaires et céphalalgie. La maladie dure en moyenne de cinq à dix jours, et se termine ordinairement d'une façon favorable, mais avec une convalescence assez lente; elle est dangereuse chez les personnes âgées, à cause de la possibilité de complications, parmi lesquelles la pneumonie tient le premier rang. Les épidémies de grippe ont souvent, mais non toujours, coïncidé avec de brusques variations de la température. Une fois développées, elles s'étendent sans régularité et frappent indistinctement tous les âges et toutes les conditions. La grippe paraît due à un microbe particulier décrit par Pfeiffer en 1892 [V. Pfeiffer (*Bacille de*)]. Le traitement consiste dans le repos, la diète, les sudorifiques, les fébrifuges, les laxatifs; la saignée serait plus nuisible qu'utile.

**GRIPPÉ, ÉE.** adj. [*contractus*, *retractus*]. Se dit de la face, quand les traits, resserrés et contractés sur eux-mêmes, semblent diminués de volume : la peau est froncée par la contraction des muscles; les traits sont tirés en haut ou vers la ligne médiane, ce qui rapetisse réellement le visage; les yeux sont caves et cernés. On observe surtout cet état de la face dans la péritonite et les douleurs abdominales très aiguës.

**GRIPPÉ.** s. m. Celui qui est affecté de la grippe.

**GRIPPEMENT.** s. m. État de la face qui est grippée.

**GRIS, ISE.** adj. [all. *grau*, angl. *grey*, it. *bigio*, esp. *pardo*]. — *Bandelette grise*. V. Bandelette. — *Fibre grise*. V. Nerveux (*Tube*). — *Filet gris*. V. Nerveux. — *Granulation grise*. V. Tubercule. — *Nerf gris*. V. Nerf. — *Substance grise*. V. Cerveau et Moelle *épinière*.

**GRISOU.** s. m. V. Formène.

**GROS, OSSE.** adj. — *Gros intestin*. V. Intestin.

**GROS.** s. m. [*drachma*, δραχμή, all. *Drachme*, angl. *drachm*, it. *dramma*, *grosso*, esp. *grueso*]. Poids équivalent à 1/8ᵉ de l'once, à 3 scrupules ou à 72 grains. Il vaut à peu près 3 grammes.

**GROSEILLE.** s. f. [*ribes*, all. *Johannisbeere*, angl. *gooseberry*, *currant*, it. *ribes*, esp. *grosella*]. Fruit du *groseillier* : c'est une baie globuleuse, blanche, rouge ou noire, dont la pulpe, fournie par une prolifération des cellules extérieures du testa, est d'une acidité agréable, et renferme les acides malique et citrique, de la pectine et un principe mucoso-sucré nourrissant. — *Sirop de groseilles*. Il se fait avec 1 kilogramme de suc clarifié et filtré, et $1^{kg},500$ de sucre.

**GROSEILLIER.** s. m. [*Ribes*, L.]. Genre de plantes grossulariées J., dont les principales espèces sont : le *groseillier rouge* (*Ribes rubrum*, L.), qui fournit les groseilles blanches et rouges; le *groseillier noir* ou *cassis* (*R. nigrum*, L.), dont les baies servent à préparer une liqueur de même nom; et le *groseillier à maquereau* (*R. uva-crispa*, L.). V. Maquereau.

**GROSS-ALBERSTHOFEN** (Allemagne, Bavière). *Eaux sulfatées magnésiennes*, contenant $1^{gr},246$ de sels, dont $0^{gr},652$ de sulfate de magnésie.

**GROSSESSE.** s. f. [*graviditas*, *prægnatio*, κύησις, all. *Schwangerschaft*, angl. *pregnancy*, it. *gravidanza*, esp. *preñez*]. État d'une femelle de mammifère dans l'utérus de laquelle se développent un ou plusieurs œufs, depuis le moment de la fécondation jusqu'à celui de l'acccouchement. On n'emploie guère ce mot qu'en parlant de la femme. On distingue la *grossesse* en : *vraie*, toutes les fois qu'il existe un produit quelconque de conception, quel que soit d'ailleurs le lieu que ce produit occupe; — *fausse*, quand il y a des états pathologiques divers, étrangers à la conception, qui ont cependant des signes communs avec la grossesse, et peuvent en imposer pour elle; — *fœtale*, quand le produit de la conception est un fœtus; — *afœtale*, quand ce produit est une *môle*. La *grossesse utérine* est : *simple*, quand la matrice ne contient qu'un seul fœtus; — *gémellaire*, quand il y a deux fœtus; — *multiple*, quand il y a deux ou un plus grand nombre de fœtus. On compte en moyenne une grossesse multiple par soixante-dix accouchements venus ou non à terme. Les plus communes sont des grossesses *gémellaires*, puis celles dans lesquelles il y a trois ou quatre enfants. On cite des cas de grossesse quintuple. On admet généralement que les causes de grossesses gémellaires sont au nombre de trois : — 1° *Deux vésicules de Graaf appartenant à un seul ovaire ou à chacun des ovaires* arrivent simultanément à maturité, subissent leur évolution et laissent échapper chacune un ovule. Les deux ovules se développent isolément, chaque œuf ayant ses membranes propres. Il y a donc deux chorions et eux amnios séparés. Chaque fœtus est contenu dans une loge isolée. Les caduques ovulaires disparaissant par résorption, il ne reste que deux chorions, deux amnios et une seule caduque formée par la caduque utérine. Chaque fœtus a donc un placenta indépendant, mais, quoique indépendants, ces deux placentas peuvent ne former qu'une seule masse, soit réunie, soit séparée par un pont membraneux. Les deux circulations sont indépendantes et chaque fœtus a son cordon propre. — 2° *Une seule vésicule de Graaf contient deux ovules qui s'échappent et sont fécondés simultanément*. Les deux ovules se greffant primitivement au contact l'un de l'autre, il y a eu au début une seule caduque, deux chorions et deux amnios; seulement les deux chorions se fusionnent par résorption de la cloison qui séparait primitivement les deux ovules. Les placentas sont réunis en une seule masse, et l'indépendance des deux circulations fœtales n'est pas aussi absolue, il existe souvent une anastomose entre les branches vasculaires de ces deux circulations. — 3° *Un seul ovule est expulsé, mais il renferme deux germes*. Il n'y a qu'*un seul chorion* et qu'*un seul amnios*, les amnios primitivement doubles se fusionnant et se résorbant au niveau de la cloison formée par leur adossement. Le placenta forme une seule masse. La communication des deux circulations fœtales est la règle. Il y a deux cordons ou un cordon bifurqué. — La grossesse est : *mixte* ou *sarco-fœtale*, lorsqu'en même temps qu'un fœtus il existe une

môle, — *compliquée*, quand il y a à la fois un fœtus et une maladie, soit de la matrice, soit de ses annexes, ou une grossesse extra-utérine. — La *grossesse extra-utérine* est dite *ovarienne*, *abdominale*, *tubaire*, *utéro-tubaire*, *interstitielle*, suivant que le produit de la conception se développe dans l'ovaire, l'abdomen, la trompe et la matrice, ou l'épaisseur même des parois utérines. Au point de vue clinique, on peut diviser les grossesses extra-utérines en grossesses tubaires proprement dite et interstitielle, et grossesses péritonéales primitive et secondaire. — *Grossesse cervicale*. Celle dans laquelle l'œuf occupe la cavité du col utérin. Cette variété est contestée par la majorité des accoucheurs. — Les signes de la grossesse sont distingués en signes de probabilité et en signes de certitude. A. Les *signes de probabilité* sont : 1° la *suppression des règles* ; 2° les *troubles digestifs* ; 3° le *développement du ventre* ; 4° les *modifications des seins* (aréole, tubercules de Montgomery), qui deviennent presque des signes de certitude quand elles se produisent chez une primipare ; 5° les *colorations pigmentaires* (masque, etc.) ; 6° le *souffle utérin*. B. Les *signes de certitude* sont : 1° les *mouvements actifs du fœtus, perçus par l'accoucheur* ; 2° les *mouvements passifs* que l'on peut communiquer au fœtus (*ballottement abdominal* ou *vaginal*) ; 3° le *choc fœtal* ; 4° les *battements du cœur fœtal* ; 5° le *bruit de souffle ombilical* ou *funiculaire* ; 6° le *bruit de souffle fœtal*. Ces différents signes se constatent à l'aide de l'*examen extérieur*, du *palper abdominal*, du *toucher vaginal et rectal*, et du *toucher combiné avec le palper*. — Pendant la grossesse, toute l'économie subit des modifications profondes, dont les unes se passent dans l'appareil génital (*bassin*, *organes génitaux internes et externes*, *mamelles*); les autres, dans les autres appareils, par voisinage ou par sympathie. Les articulations du bassin se relâchent légèrement ; le vagin et la vulve se lubréfient et s'assouplissent. L'utérus se développe, et sa structure musculaire se prononce ; sa muqueuse se modifie profondément et devient la caduque ; le col se ramollit *de bas en haut*, tout en conservant ses dimensions ; dans les derniers jours seulement de la grossesse, il diminue de longueur, puis disparaît tout à fait et s'*efface* de *haut en bas*. Les orifices restent fermés jusqu'au début du travail chez la primipare, s'ouvrent dans les dernières semaines de la grossesse par l'orifice externe chez les multipares. Les autres appareils sont aussi profondément modifiés. Ainsi, du côté de l'*appareil digestif*, on observe les vomissements, la constipation ; du côté de l'*appareil circulatoire*, la masse *totale* du sang augmente et le cœur s'hypertrophie ; du côté de l'*appareil respiratoire*, on observe des changements mécaniques et chimiques ; du côté de la *sécrétion urinaire*, l'*albuminurie*, qui doit toujours faire redouter l'éclampsie, et d'autres fois la *glycosurie* ; du côté du *système cutané*, des pigmentations ; du côté du *système nerveux*, des troubles psychiques qui vont souvent jusqu'à la *manie* ; et enfin, du côté du *système osseux*, le développement d'*ostéophytes du crâne* ou du bassin. — *Durée de la grossesse*. La loi française fixe à trois cents jours le terme légitime de la naissance d'un enfant après la dissolution du mariage. Bien que, généralement, la grossesse ne se prolonge guère au delà de deux cent soixante-dix jours (neuf mois), les cas dans lesquels son terme est plus éloigné ne sont pas fort rares (trois cent huit et trois cent seize jours, Liégeard). Les *grossesses prolongées*, c'est-à-dire qui dépassent le terme, ne sont pas admises par tous les auteurs ; elles ne se produisent réellement que dans le cas d'altération du col (cancer, etc.) ou dans le cas de grossesse extra-utérine. — *Age de la grossesse*. Il est fort difficile de calculer exactement l'âge de la grossesse, puisque le moment de la conception n'est que rarement connu d'une façon précise. Ce que l'on peut dire, c'est que, *chez une femme bien conformée*, de général, *à trois mois*, le fond de l'utérus arrive au niveau ou un peu au-dessus du pubis ; *à six mois*, il dépasse de un ou deux travers de doigt l'ombilic ; et *à neuf mois* il arrive jusqu'aux fausses côtes. Entre quatre mois et quatre mois et demi, apparaissent les mouvements actifs, les bruits du cœur fœtal, le ballottement, enfin les modifications du col, qui sont progressives et se produisent de *bas en haut*, l'effacement ne se produisant de *haut en bas* que dans les derniers jours. On a cherché à calculer l'âge de la grossesse d'après le volume du fœtus. Une des branches d'un compas d'épaisseur étant introduite par le vagin sur un des pôles de l'ovoïde fœtal, et l'autre branche sur l'abdomen, au niveau de l'autre pôle, on obtient une longueur qui correspondrait à la moitié de la longueur exacte du fœtus. La longueur d'un fœtus à terme variant de 50 à 52 centimètres, on en déduit ainsi, par comparaison, l'âge de la grossesse (Ahlfeld, Runge). Chez les femmes atteintes de rétrécissement du bassin, ces points de repère ne peuvent plus être utilisés, l'utérus, par suite du rétrécissement, se développant tout entier dans le grand bassin et la cavité abdominale, et remontant ainsi plus haut qu'il ne le fait chez les femmes bien conformées. — *Maladies de la femme enceinte*. La grossesse ne crée aucune immunité contre les maladies intercurrentes, et toutes peuvent être observées pendant la grossesse. Elles prennent en général alors un caractère de gravité particulier et compromettent à la fois l'existence du fœtus et de la mère ; cela est surtout vrai pour les fièvres éruptives et les maladies aiguës. Quant aux maladies chroniques, dans quelques cas, elles semblent aggravées par la grossesse ; d'autres fois, au contraire, elles semblent rester stationnaires, mais toutes s'aggravent après l'accouchement et pendant les suites de couches. Quant aux maladies qui sont sous la dépendance immédiate de la grossesse, elles peuvent porter sur tous les systèmes de l'économie. Ainsi, du côté du *système digestif*, on observe surtout des *vomissements*, qui, dans certains cas, deviennent *incoercibles* et entraînent un danger tel, qu'on est obligé de provoquer l'avortement pour sauver les malades. Du côté des *systèmes respiratoire et circulatoire*, un ensemble de phénomènes qui se traduisent par ce que l'on appelle les *accidents gravido-cardiaques* (V. Gravido-cardiaque) ; puis les varices, les hémorroïdes, les œdèmes, les hydropisies. Parmi les *lésions des sécrétions*, il faut signaler la *salivation* ou *ptyalisme*, et les *troubles de la sécrétion urinaire*, *rétention d'urine*, *cystite* et surtout l'*albuminurie* (V. Éclampsie). Il faut noter encore les paralysies, la folie des femmes enceintes ; les *maladies de la peau*, eczéma, prurigo, etc. Du côté des organes génitaux, les *végétations*, la *vaginite granuleuse*, la *rétroversion utérine*, maladie des premiers mois de la grossesse et qui peut entraîner des accidents formidables ; enfin, les *ulcérations du col*, très fréquentes chez les femmes enceintes. Une des maladies que l'on observe assez souvent chez la femme enceinte est l'*hydramnios* ou hydropisie de l'amnios, qui coïncide souvent avec la grossesse gémellaire ou la *syphilis*, et dans laquelle les fœtus sont souvent atteints de monstruosités. A côté de ces maladies dépendantes de la grossesse, il faut signaler l'*insertion vicieuse du placenta*, qui entraîne pour la femme et le fœtus des conséquences graves (V. Placenta). Enfin le fœtus peut mourir dans la cavité utérine, et rester un certain temps (en général de douze à dix-huit jours) dans cette cavité sans être expulsé. Cela n'entraîne pas de conséquence grave pour la mère, si l'on a le soin de ne pas vouloir hâter le travail, et surtout si l'on respecte l'*intégrité de la poche des eaux*, en un mot tant que l'air ne peut pas pénétrer dans la cavité utérine. Les règles étant supprimées pendant la grossesse, tout écoulement de sang

survenant pendant cette grossesse doit faire redouter l'avortement, qui n'est que trop souvent la conséquence des maladies de la femme enceinte (V. Avortement). — La grossesse n'est pas, à proprement parler, un état morbide; on ne doit donc, en règle générale, rien changer aux habitudes *hygiéniques* des femmes, et c'est à tort que l'on redoute chez elles l'emploi des purgatifs légers, des bains, qui peuvent, au contraire, rendre de grands services dès le début, si on les emploie sagement et prudemment.

**GROSSISSEMENT**. s. m. [all. *Vergrosserung*, angl. *magnifying*]. Rapport, dans les instruments d'optique, entre la grandeur absolue de l'image et celle de l'objet. Les plus forts grossissements obtenus jusqu'à ce jour sont d'environ 2 500 diamètres. En anatomie humaine, pathologique surtout, 500 à 600 diamètres sont les plus usités. V. Micromètre et Microscope.

**GROSS-WARDEIN** (Autriche, Hongrie). *Eaux sulfurées calciques*, chaudes, 38 à 45°, contenant 3gr,831 de sels, dont 0gr,464 de sulfate de chaux, et 207 centimètres cubes d'hydrogène sulfuré.

**GROSS-WUNITZ** (Autriche, Bohême). *Eaux sulfatées sodiques et magnésiennes*, froides, 12 à 13°, contenant 22gr,394 de sels, dont 10gr,673 de sulfate de soude et 6gr,836 de sulfate de magnésie.

**GROUPE**. s. m. Assemblage d'objets que certaines analogies permettent de rapprocher les uns des autres. — *Groupe naturel*. V. Biotaxie.

**GRUAU**. s. m. [all. *Grütze*, angl. *oat-meal*, it. *orzo*]. Grain d'avoine mondé et moulu grossièrement, non pulvérisé, mais ne présentant pas trace de son, et dépouillé de sa base florale. La décoction, préparée en faisant bouillir pendant une heure 32 grammes de gruau dans 2 litres d'eau, s'emploie comme adoucissante. — Farine d'orge ou d'avoine séchée au four, dont on sépare le son sans le bluter, et qui fait une nourriture fort saine en bouillie. — La fine fleur de froment : *pain de gruau*.

**GRUBEN** (Allemagne, Silésie). *Eaux sulfatées ferrugineuses*, contenant 0gr,123 de sels, dont 0gr,03 de sulfate de fer. Établissement.

**GRUBY** (David) (médecin hongrois ayant exercé à Paris, 1810-1898). — *Maladie de Gruby-Sabouraud*. Teigne tondante à petites spores.

**GRULL** (Allemagne, Prusse). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 19°, contenant 18gr,463 de sels, dont 15gr,322 de chlorure de sodium. Établissement : buvette, bains, douches.

**GRUMEAU**. s. m. [*grumus*, θρόμβος, all. *Klumpen*, angl. *clod*, it. et esp. *grumo*]. Petite portion de lait ou de sang caillé. — En général, petit corps solide formé par durcissement d'une matière liquide, et analogue aux caillots de sang ou de lait.

**GRUMELEUX, EUSE**. adj. [*grumosus*, θρομβώδης, all. *klumpicht*, angl. *clotted*, it. et esp. *grumoso*]. Qui est composé de grumeaux.

**GRUTUM** s. m. V. Milium.

**GRYPOSE**. s. f. [*gryposis*, γρύπωσις, de γρυπὸς, recourbé]. Incurvation des ongles, que l'on remarque dans les cachexies, particulièrement dans la phtisie pulmonaire.

**GRYPOSIQUE**. adj. et non **GRYPHOSIQUE**. Qui concerne la grypose : *déformation gryposique des ongles*.

**GT**. V. Abréviation.

**GUACINE**. s. f. Substance amère, résinoïde, jaune, soluble dans l'éther, l'alcool et l'eau chaude, retirée par Fauré des feuilles et tiges tendres de *guaco*. Elle est émétique, diaphorétique, diurétique et accélère la circulation.

**GUACO** ou **HUACO**. s. m. Nom, dans l'Amérique du Sud, de plusieurs plantes regardées comme efficaces contre la morsure des serpents venimeux, et particulièrement de l'*Eupatorium satureiæfolium*, L. (*Mikania guaco*, Humb. et Bonpland), plante grimpante de la famille des synanthérées. On vend aussi sous ce nom les tiges volubiles et les racines d'une espèce indéterminée d'aristoloche. La poudre de feuilles de guaco a l'odeur du *semen-contra*. L'*alcoolé de guaco* peut être utile dans les phlegmons diffus, les érysipèles gangreneux, les ulcères variqueux, les plaies virulentes; dans diverses formes d'ulcérations vénériennes; chez la femme, dans les sécrétions pathologiques des organes génito-urinaires, urétrites, vaginites; contre l'ophtalmie purulente ou blennorragique. A l'intérieur, on l'a employé comme fébrifuge et tænifuge. Enfin l'extrait de guaco a été préconisé dans les affections cutanées et prurigineuses et dans les névralgies, extérieurement en lotions, et à l'intérieur à la dose de 0gr,20 à 0gr,80 par jour (Butte).

**GUAGNO** (Saint-Antoine de) (France, Corse). *Eaux sulfurées sodiques*, chaudes, 38 à 52°, contenant 0gr,961 de sels, dont 0gr,106 de sulfure de sodium. Établissement : bains, piscines, douches.

**GUAÏAMAR**. s. m. Poudre blanche et cristalline, obtenue par l'action du gaïacol sur la glycérine anhydre, soluble dans l'eau et l'alcool, se décomposant mi-partie dans l'estomac et mi-partie dans l'intestin, en donnant naissance au gaïacol. On le donne à la dose de 0gr,20 à 1 gramme répétée trois fois par jour.

**GUAIAQUINE**. s. f. Poudre jaunâtre, de saveur acide et amère, soluble dans l'eau et l'alcool, qui serait supérieure au gaïacol, parce qu'elle serait dépourvue de propriétés caustiques. On l'emploie en cachets de 0gr,25 à la dose de deux à quatre par jour.

**GUANADINE**. s. f. [*carbotriamine*] ($C^2H^5Az^3$). Substance cristalline, caustique, attirant l'humidité et l'acide carbonique de l'air, obtenue par Strecker en traitant la guanine par l'acide chlorhydrique et le chlorate de potasse; et par Hoffmann, en chauffant pendant plusieurs heures de la chloropicrine avec de l'ammoniaque.

**GUANINE**. s. f. ($C^{10}H^5Az^5O^2$). Corps retiré du guano par Unger, qui la confondit avec la xanthine. C'est une poudre d'un blanc jaunâtre, sans odeur ni saveur, insoluble dans l'eau, l'éther et l'alcool; sans action sur les couleurs végétales; soluble dans les acides, la potasse et la soude. Elle forme des combinaisons avec les acides, les bases et les sels métalliques. L'acide chlorhydrique et le chlorate de potasse la changent en guanidine et acide parabanique. L'acide nitreux la transforme en xanthine.

**GUANO**. s. m. Engrais puissant, riche en ammoniaque, formé de fiente d'oiseaux de mer déposée en masses énormes dans des îles situées le long de la côte du Pérou. Le *guano* a été employé en bains (500 gr. pour un bain), en lotions (50 à 60 et 120 gr. par litre), en pommade (10 gr. pour 30 gr. d'axonge), dans les psoriasis, eczémas chroniques, ulcères scrofuleux, teigne, etc.

**GUAO**. s. m. Nom, au Mexique, du *Comocladia dentata*, Willd., arbre de la famille des térébinthacées, dont les feuilles froissées exhalent une odeur sulfhydrique; et du *Comocladia integrifolia*, L., dont le fruit, avant sa maturité, renferme un suc âcre et caustique, qui désorganise la peau et laisse des traces indélébiles.

**GUARANA UVA**. s. m. Nom brésilien du *Paullinia sorbilis*, Martius, de la famille des sapindacées, et d'une pâte préparée par les Guaranis de l'Uruguay et du Para avec les graines pulvérisées de cet arbre, de l'eau et de la fécule de manioc. Elle contient de la *guaranine*, est amère, astringente, et convient contre la diarrhée, la dysenterie, la dyspepsie atonique (2 à 4 gr. et 8 gr. par jour). Il ne

faut pas confondre cette pâte avec la poudre de semences de guarana, introduite dans la pratique médicale sous le nom de *paullinia*.

**GUARANHEM.** s. m. [*écorce de Buranhem* ou de *mohica*]. Nom brésilien de l'écorce de *monésia*. V. MONÉSIA.

**GUARANINE.** s. f. Principe cristallisable du guarana, identique avec la caféine.

**GUARDIA VIEJA** (Espagne, Almeria). *Eaux chlorurées sodiques sulfureuses*, chaudes, 23 à 40°, contenant 43gr,549 de sels, dont 14gr,5951 de sulfate de soude et 7gr,502 de chlorure de sodium. Établissement : juin à septembre.

**GUARÉ** ou **MARINHEIRO.** s. m. Nom brésilien de l'écorce de plusieurs plantes du genre *Guarea*, L., famille des méliacées, douées de propriétés éméto-cathartiques puissantes : le *Guarea purgans*, Saint-Hilaire, qui fait contracter l'utérus au point d'amener l'avortement; le *Guarea cathartica*, Mart., et le *Guarea trichilioides*, L. L'écorce du *guaré en épi* (*G. spicæflora*, L.) est amère, âcre, astringente et anthelminthique.

**GUBERNACULUM.** s. m. Mot latin signifiant *gouvernail*. — *Gubernaculum dentis*. V. DENTAIRE. — *Gubernaculum testis*. V. CRÉMASTER et TESTICULE.

**GUBLER** (Adolphe-A.) (médecin français, 1821-1879). — *Foie silex de Gubler*. Hépatite interstitielle de la syphilis héréditaire. — *Réaction de Gubler*. Réaction qui consiste dans l'apparition d'une coloration brun-acajou, quand on verse doucement de l'acide nitrique nitreux dans un verre contenant de l'urine d'un malade atteint d'ictère hémaphéique. Cette réaction ne caractérise pas la présence d'hémaphéine, ni celle de prétendus pigments biliaires modifiés [V. HÉMAPHÉIQUE (*Urine*)]. — *Signe de Gubler*. Tumeur dorsale du poignet dans la paralysie saturnine. — *Syndrome de Millard-Gubler*. V. MILLARD.

**GUÈDE.** s. f. Synonyme de *pastel*.

**GUÉNEAU DE MUSSY** (Noël-François-Odon) (médecin français, 1813-1885). — *Bouton diaphragmatique* ou *point de Guéneau de Mussy*. V. BOUTON.

**GUÊPE.** s. f. [*Vespa*, σφήξ, all. *Wespe*, angl. *wasp*, it. *vespa*, esp. *avispa*]. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, caractérisés par leurs ailes pliées longitudinalement pendant le repos. Les espèces les plus communes sont le *frelon* (V. ce mot), et la *guêpe commune* (*Vespa vulgaris*, L.), longue de 18 millimètres, à corselet noir marqué de plusieurs taches et bandes jaunes, à tête jaune marquée d'un point noir. On distingue parmi les guêpes des mâles, des femelles et des neutres ou ouvrières, vivant en sociétés comme les abeilles, mais ne sécrétant pas de cire. Les femelles et les neutres sont pourvues d'un aiguillon rétractile analogue à celui des abeilles, mais non barbelé. Leur piqûre cause des accidents semblables, mais plus violents, et qui doivent se traiter de même. V. ABEILLE. — *Guêpe dorée*. V. CHRYSIDE.

**GUÉRIN** (Alphonse) (chirurgien français, 1816-1895). — *Pansement de Guérin*. V. OUATE.

**GUÉRIN** (Jules) (chirurgien français, 1801-1886). — *Loi de J. Guérin*. Loi qui régit l'évolution des lésions du rachitisme : celles-ci procèdent de bas en haut, et les déformations sont toujours plus marquées dans les parties inférieures les plus anciennement atteintes.

**GUÉRISON.** s. f. [all. *Heilung*, angl. *cure*, *recovery*, it. *guarigione*]. Terminaison d'une maladie par le retour des éléments anatomiques, des humeurs et des tissus à leur constitution normale, entraînant la cessation du trouble des actes de l'économie, qui reprennent leur régularité naturelle. Elle s'annonce généralement par une diminution des symptômes généraux et sympathiques, alors que les symptômes locaux offrent encore à peine quelque amendement. V. CRISE, DÉLITESCENCE et RÉSOLUTION.

**GUÉTHOL.** s. m. Liquide huileux, insoluble dans l'eau et la glycérine, soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme; c'est un dérivé du gaïacol, dont il a les propriétés; on l'emploie à l'extérieur en pommade comme analgésique, et à l'intérieur contre la tuberculose, à la dose de 0gr,20 à 0gr,30 en capsules gélatineuses, répétée trois fois par jour. On emploie aussi le benzoate, le butyrate, le phosphate, le salicylate et la valérianate de guéthol.

**GUEULE.** s. f. [*gula*, all. *Maul*, angl. *mouth*, *chaps*, it. *gola*]. — *Gueule-de-loup*. Bec-de-lièvre complexe dans lequel il y a séparation des maxillaires supérieurs et division de la voûte palatine.

**GUFANO.** s. m. V. CUTÉRÈBRE.

**GUI.** s. m. [*Viscum album*, L., ἰξός, all. *Mistel*, angl. *mistletoe*, it. *vischio*, esp. *muerdago*]. Plante de la famille des loranthacées, qui vit en parasite sur beaucoup d'arbres indigènes, et dont les feuilles, amères et mucilagineuses, ont été préconisées, à tort, comme antispasmodiques et antiépileptiques.

**GUIBERTES (LES)** (France, Hautes-Alpes). *Eaux sulfurées calciques*, chaudes, 47°. Altitude : 1429 mètres.

**GUIBOURTIA.** s. m. [*guibourtia*, Bennett]. Genre de plantes légumineuses cæsalpiniées, dont une espèce, le *Guib. copallifera*, Benn., originaire de la Guinée et de la Sénégambie, fournit une variété de copal, dite de Sierra-Leone.

**GUIGNE.** s. f., **GUIGNIER.** s. m. V. CERISIER.

**GUILANDINA.** s. m. V. BONDUC.

**GUILLON** (France, Doubs). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 13° ; altitude : 360 mètres. Établissement : buvette, bains.

**GUILNO.** s. m. Nom chilien du *Bromus catharticus*, Vahl, famille des graminées, dont le rhizome est fortement purgatif, ainsi que celui du *Bromus purgans*, L., de l'Amérique septentrionale.

**GUIMAUVE.** s. f. [*althæa*, all. *Eibisch*, angl. *marshmallow*, it. et esp. *malvavisco*]. Genre de plantes malvacées, J.) très usitées en médecine comme émollientes. La *guimauve ordinaire* (*Althæa officinalis*, L.) a une racine longue, cylindrique, branchue, grosse comme le pouce, mucilagineuse, blanche en dedans, jaunâtre en dehors, renfermant une matière gommeuse abondante, un sucre cristallisable, de l'asparagine, etc., et employée en décoction, ordinairement comme médicament externe, pour combattre les inflammations. Ses feuilles, simples et cotonneuses, entrent dans les espèces émollientes. Ses fleurs ont un calice à neuf divisions extérieures, une corolle à cinq pétales d'un blanc rosé, et sont réputées pectorales. — *Pâte de guimauve*. V. PATE. — *Sirop de guimauve*. V. SIROP. — *Tablettes de guimauve*. V. TABLETTE. — La guimauve officinale peut être remplacée par la *guimauve de Narbonne* (*Althæa Narbonnensis*, L.), qui a les mêmes propriétés.

**GUITERA** (France, Corse). *Eaux sulfurées sodiques*, chaudes, 45°. Établissement : 1er juin au 20 septembre.

**GUJASANOL.** s. m. (*chlorhydrate de diéthyl-glycocolle-gaïacol*). Prismes blancs, très solubles dans l'eau, ayant une légère odeur de gaïacol, un goût salé et amer, n'étant ni toxique ni caustique, et jouissant de propriétés anesthésiques et antiseptiques. On le donne à la dose de 3 à 12 grammes par jour en cachets et en paquets.

**GUMMATE.** s. m. V. GUMMIQUE.

**GUMMIQUE.** adj. *Acide gummique* ($C^6H^5O^{10}$, Reichardt; $C^6H^4O^{10}$, Claus). Corps cristallisable, très soluble dans l'eau et l'alcool, moins dans l'éther, fondant et se décomposant à 150°, faiblement lévogyre, qui prend naissance par l'action de l'oxyde de cuivre sur la glycose (Reichardt), et qui existe, combiné à la chaux (V. GOMME

*arabique*) dans la gomme arabique (Frémy). Il est tribasique, et forme avec les bases des sels appelés *gummates*, dont les alcalins seuls sont solubles dans l'eau.

**GUNJAH.** s. m. V. Bang.

**GUNNERA.** s. m. V. Gunnérées.

**GUNNÉRÉES.** s. f. pl. Tribu de plantes onagrariées, ne comprenant que le genre *Gunnera*, dans lequel la seule espèce intéressant la médecine est le *G. chilensis*, Lamk. dont les racines et les feuilles sont astringentes, et servent, au Chili, contre la diarrhée.

**GURGUNIQUE.** adj. — *Acide gurgunique* ($C^{44}H^{34}O^{8}$). Acide résineux retiré, à l'aide de la potasse, du baume de Gurjun ou Gurgun.

**GURJUN** ou **GURGUN.** s. m. V. Baume *de Gurjun.*

**GURNIGEL** (Suisse, Berne). *Eaux hydrosulfurées sulfatées calciques*, froides, 7° à 8°,5 contenant 1gr,8 de sels, dont 1gr,3 de sulfate de chaux et 0gr,04 de sulfure de calcium, et de plus 24 centimètres cubes d'hydrogène sulfuré libre. Altitude : 1155 mètres. Indications : catarrhes chroniques des muqueuses, gastralgie, névroses. Établissement : buvette, bains. Cure de petit-lait. L'eau est transportée.

**GUSTATIF, IVE.** adj. [angl. *gustatorious*, it. et esp. *gustativo*]. Qui concerne la gustation. — *Cellules gustatives, cils, pores gustatifs.* V. Bourgeon *du goût.* — *Nerfs gustatifs.* Ceux qui servent à la gustation, à l'exercice du goût.

**GUSTATION.** s. f. [all. *Schmecken*, angl. *gustation*, it. *il gusto*]. Exercice du goût, opération organique complexe, comprenant, outre un état particulier du cerveau qui est l'*attention*, et qui n'existe que dans l'exercice réfléchi du goût ou *dégustation* : 1° l'exercice du sens du toucher par les lèvres et la langue, douées toutes deux de corpuscules du tact ; 2° la sensation générale de température ; 3° la sensation générale d'exercice musculaire ; 4° enfin la sensation spéciale de saveur faisant apprécier une qualité moléculaire ou intime des corps (V. Goût). L'intervention de ces trois sensations, tant spéciales que générales, rend difficile l'étude du goût, sans parler de leur contraste et de l'association des idées qui s'y rapportent. La gustation et l'odorat s'exercent par une intervention moléculaire directe de la substance même des objets ambiants et non d'une manière indirecte, comme l'ouïe et la vue. Aussi mènent-ils les animaux, plus près que les autres sens, de la connaissance de la nature réelle des corps dans les relations de ces corps avec l'organisme.

**GUTHRIE** (G.-J.), (anatomiste anglais, 1815-1853). — *Muscle de Guthrie.* V. Transverse *du périnée.*

**GUTT.** V. Abréviation.

**GUTTA-PERCHA.** s. f. [*gomme gettania, gomme de Sumatra, getah pertjah*, c'est-à-dire gomme de Sumatra, *pertjah* étant le nom malais de cette île ; *karet mundieng*, c'est-à-dire gomme de buffle, sur la côte de Bantam]. Produit de la concrétion du suc laiteux d'un arbre (*Isonandra gutta*, Hook), de la famille des sapotées, originaire de Singapore et répandu dans tout l'archipel oriental. Plusieurs arbres de la même famille en donnent aussi. Le suc, appelé *gutta*, recueilli en incisant l'écorce et reçu dans des jattes appropriées, épaissi et solidifié par l'action du temps et de l'air, constitue la gutta-percha, substance jaune pâle, insipide, à peu près inodore, dont l'analyse chimique donne, à peu de chose près, les mêmes résultats que celle du caoutchouc. Insoluble dans l'eau, les alcalis, les acides faibles et l'alcool, elle se dissout dans le sulfure de carbone, l'essence de térébenthine, le chloroforme et les essences. Inattaquable au froid et à l'humidité, elle n'est conductrice ni de l'électricité, ni du calorique. Elle brûle à l'instar des résines, en dégageant une fumée très épaisse. Dans l'eau bouillante, elle devient molle, malléable et ductile ; dans cet état, elle obéit aux doigts qui la façonnent et prend toutes les formes qu'on lui impose. Elles les garde en se refroidissant et acquiert en même temps une ténacité et une solidité à toute épreuve ; sa durée est, pour ainsi dire, sans limites ; rien n'est plus facile que de la refondre, de la remanier et de la travailler de nouveau. — La malléabilité de la gutta-percha, jointe à l'avantage qu'elle possède de supporter une certaine élévation de température, sans que sa forme en soit altérée, la rend très utile en médecine et en chirurgie. On fabrique avec la gutta-percha d'excellents bandages orthopédiques. Par sa propriété de se mouler exactement sur l'objet qui lui sert de base, quand elle a trempé dans l'eau à 50° ou 60°, la gutta-percha est d'un grand secours pour façonner à la minute des appareils à fractures, pour réunir des tendons divisés, pour envelopper les articulations dans les cas d'entorse, etc. La gutta-percha dissoute dans le chloroforme constitue un topique employé sous le nom de *traumaticine* (V. ce mot). On fabrique avec la gutta-percha des sondes, des bougies, des pessaires et autres instruments analogues ; mais le caoutchouc est préférable dans certains cas, en raison de son élasticité. V. Caoutchouc et Vulcanite.

**GUTTE.** s. f. [*gutta*, esp. *guta*]. V. Gomme-gutte.

**GUTTÈTE.** s. m. — *Poudre de guttète.* V. Poudre.

**GUTTIER.** s. m. Nom du *Garcinia morella*, Desr., de la famille des guttifères, qu'on cultive aux Indes et à Ceylan, et qui donne la véritable gomme gutte ; et du *Garcinia gutta*, Desr. (*Cambogia gutta*, L.) qui produit une gomme-gutte très inférieure à la précédente.

**GUTTURAL, ALE.** adj. [*gutturalis*, de *guttur*, gosier ; angl. *guttural*, it. *gutturale*, esp. *gutural*]. Qui a rapport au gosier. — *Angine gutturale.* L'angine pharyngée. — *Catarrhe guttural.* V. Angine et Laryngite. — *Cavite gutturale.* Le pharynx. — *Conduit guttural du tympan.* La trompe d'Eustache. — *Fosse* ou *fossette gutturale.* Dépression située à la région supérieure et latérale du pharynx, vis-à-vis des trompes d'Eustache : la sonde peut s'y enfoncer pendant le cathétérisme de ces trompes. — *Hernie gutturale.* Nom impropre du *goitre.* — *Râle guttural, ronflement guttural.* V. Rale. — *Toux gutturale.* Celle qui est causée par une irritation du larynx ou de la trachée-artère.

**GUTTURO-TÉTANIQUE.** adj. — *Bégayement gutturo-tétanique* (Colombat). Celui que produit la contraction spasmodique du gosier.

**GUYAQUILITE.** s. f. Résine fossile de Guyaquil (Amérique du Sud), amorphe, jaune pâle, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, auquel elle donne un goût amer intense.

**GUYON** (Félix) (chirurgien français, né en 1831). — *Signe de Guyon.* Ballottement rénal ; sensation que l'on obtient en pratiquant la palpation bimanuelle du rein, quand on repousse légèrement et brusquement avec la main lombaire la tumeur au-devant de la main antérieure.

**GYMNASE.** s. m. Établissement couvert ou découvert, installé pour la pratique des exercices gymnastiques.

**GYMNASTE.** s. m. [γυμναστής, celui qui exerce ; all. *Gymnast*, angl. *xystarch, gymnastes*, it. *ginnastico*, esp. *gimnasto*]. Dans l'organisation de la gymnastique antique, le *gymnaste* était celui qui savait approprier les divers exercices à la constitution des individus dont il dirigeait le régime : c'était une sorte de médecin borné à la spécialité de la gymnastique. — Actuellement, le *gymnaste* est le professeur de gymnastique, celui qui connaît et enseigne les mouvements : c'est le *pédotribe* de l'antiquité.

**GYMNASTIQUE.** s. f. [*gymnastice*, γυμναστική, de γυμνάζειν, exercer ; all. *Gymnastik, Turnen*, angl. *gymnastics*, it. *ginnastica*, esp. *gimnastica*]. Partie de l'hygiène qui traite de tous les exercices du corps et de leur

influence sur l'économie. — *Gymnastique médicale.* Quand on ne recherche que l'*action générale* de l'exercice, il suffit d'avoir égard à son intensité, sans tenir compte de sa forme. Il est alors rarement nécessaire de recourir aux instruments sans nombre qu'on met en usage dans les gymnases. Excellents pour développer la force physique et l'harmonie des formes, ils ne sont pas indispensables pour conserver la santé ou la rétablir. Les exercices les plus naturels, marche, course, natation, exercice de la voix, répondent à presque toutes les indications. En considérant les exercices actifs par rapport à leur intensité, on peut les diviser en trois classes : 1° Les *exercices doux*, comme la marche ordinaire, le jeu de billard, la lecture à haute voix, etc. ; ils augmentent peu la fréquence de la respiration et de la circulation. La calorification est très légèrement excitée, et la sueur presque insensible; il n'y a qu'une faible dépense de forces. 2° Les *exercices modérés*, tels que la marche accélérée, certaines danses, la chasse, les jeux de balle, de volant, de paume, de quilles, de cerceau; le chant, la déclamation, etc. ; l'organisme éprouve une excitation assez vive, la chaleur générale s'élève, la sécrétion sudorale devient plus active, et les viscères reçoivent de légères secousses qui favorisent leurs fonctions et la nutrition; la dépense, sans être excessive, est notable et demande une réparation assez abondante. 3° Les *exercices violents*, comme la course, le saut, la lutte, l'escrime, la natation, la bicyclette, et les exercices gymnastiques en général : le pouls se précipite, la respiration s'accélère quelquefois jusqu'à l'essoufflement, la chaleur s'accroît, la sueur est abondante, la fatigue survient; la dépense nerveuse et matérielle est considérable : aussi les exercices violents réclament-ils de nombreux intervalles de repos et une alimentation substantielle. — Quand on demande à l'exercice ses *effets locaux* pour développer certaines parties du corps, corriger des attitudes vicieuses, redresser des déviations du squelette, etc., il faut diriger les exercices d'une manière différente selon les cas. Tantôt ce sont les exercices des membres inférieurs, marche, course, saut, danse, etc. D'autres fois les mouvements des membres inférieurs sont joints à ceux des supérieurs, comme dans les exercices du portique (cordes lisses ou à nœuds, échelles, perches, mâts, etc.), des haltères et des mils, des barres parallèles et horizontales, etc., ou *exercices gymnastiques proprement dits*. Viendront ensuite les exercices de la totalité du corps : escrime, chasse, lutte, natation, jeux de billard, de balle, de volant, etc. Enfin les exercices partiels, qui portent sur un muscle ou un petit nombre de muscles : ainsi les exercices de la voix (action de parler, lecture à haute voix, chant, déclamation), les mouvements de la langue, des bras, etc. — *Gymnastique oculaire*. V. NYSTAGME. — *Gymnastique suédoise* (Ling). Méthode de gymnastique médicale dans laquelle on recommande : 1° une abstention relative des mouvements *actifs* (mouvements que l'on exécute sans l'aide d'une autre personne); 2° le développement et un usage rationnel et très étendu des mouvements *passifs* (exécutés sur le malade par le gymnaste); 3° principalement l'emploi de mouvements *synergiques* ou *doublés*, qui sont de deux genres : les uns s'exécutent avec résistance du malade (*semi-passifs*), les autres avec résistance du gymnaste (*semi-actifs*). En d'autres termes, le mouvement semi-actif est celui que le malade exécute contre une légère opposition du gymnaste, tandis que le mouvement semi-passif est celui que le gymnaste exécute contre la légère opposition du malade. On peut de cette manière produire deux genres d'excitation musculaire, dits *contraction concentrique* et *contraction excentrique*, selon que les deux insertions du muscle se rapprochent ou s'éloignent. Le mouvement synergique doit être lent et léger au commencement, plus fort vers le milieu et pendant les trois quarts de sa durée, lent et léger vers la fin, à quelques exceptions près. La force à employer ne doit jamais aller jusqu'à produire de tremblement musculaire ou une vacillation quelconque.

**GYMNOCLADUS.** s. m. [*chicot du Canada*]. Arbre du Canada (*Gymnocladus canadensis*, Lamk.), de la famille des légumineuses, dont les semences sont réputées purgatives.

**GYMNOCYTODE.** s. m. [de γυμνὸς, nu, et *cytode*]. Cytode dépourvu de paroi propre. V. CYTODE et LÉPOCYTODE.

**GYNANTHROPE.** s. m. [γυνάνθρωπος, de γυνή, femme, et ἄνθρωπος, homme]. Hermaphrodite qui tient plus de la femme que de l'homme.

**GYNATRÉSIE.** s. f. [de γυνή, femme, et *atrésie*]. Atrésie du vagin ou du col de l'utérus.

**GYNÉCIE.** s. f. S'est dit pour *menstrues*.

**GYNÉCOLOGIE.** s. f. [de γυνή, femme, et λόγος, traité]. Traité de la nature et de la maladie de la femme.

**GYNÉCOMASTE.** s. m. [*gynæcomastus*, de γυνή, γυναικὸς, femme, et μαστὸς, mamelle]. Homme dont les mamelles sont aussi volumineuses que celles d'une femme.

**GYNÉCOMASTIE.** s. f. État du gynécomaste, survenant isolément ou accompagnant l'atrophie des testicules.

**GYNÉCOPHOBIE.** s. f. [de γυνή, femme, et φόβος, crainte]. Crainte morbide de la femme.

**GYNÉCOPHORE.** s. m. [de γυνή, γυναικὸς, femme, et φορὸς, qui porte]. V. DISTOME.

**GYNOCARDIA.** s. m. V. CHAULMOOGRA.

**GYNOCARDIQUE.** adj. — *Acide gynocardique.* Corps d'aspect cristallin et pâteux, de couleur jaune, retiré par saponification de l'huile de chaulmoogra ; il est soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la benzine, etc. On l'emploie dans le traitement de la lèpre et aussi du psoriasis, de l'eczéma et du lupus. On l'emploie à l'intérieur en globules de 0gr,05 à la dose de 2 par jour en augmentant jusqu'à 20 et 30, à l'intérieur en pommade au trentième.

**GYPSE.** s. m. [*gypsum*, γύψος, all. *Gyps*, angl. *gypsum*, it. *gesso*, esp. *yeso*]. Sulfate de chaux naturel.

**GYPSO-STÉATOME.** s. m. (Lebert). Tanne contenant du sulfate de chaux.

**GYRGOL.** s. m. [*mercure gélatineux*]. Poudre presque noire, grenue, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther. On l'a donnée dans la syphilis, en frictions d'une pommade à 10 ou 30 p. 100, en injections intramusculaires de 0gr,02 à 0gr,10 de substance active, enfin en ingestion sous forme de pilules de 0gr,05 à la dose de 2 à 4; ce dernier mode d'administration peut seul être recommandé.

**GYROLLE** ou **GYROLE.** s. f. V. BOLET et CHANTERELLE.

**GYROPHORIQUE.** adj. — *Acide gyrophorique* ($C^{34}H^{16}O^{14}$). Acide faible, analogue et isomère à l'acide évernique (Gerhardt), retiré par Stenhouse de deux lichens, le *Gyrophora pustulata* et le *Lecanora tartarea*. Bouilli avec l'alcool, il donne de l'orcine et de l'acide carbonique.

**GYROTROPE.** s. m. V. RHÉOTROPE.

**GYRUS.** s. m. Mot latin employé par les auteurs allemands, avec l'adjonction d'une épithète, pour désigner plusieurs circonvolutions du cerveau (V. CIRCONVOLUTION). Il est peu usité en France.

# H

(Représentant l'esprit rude des Grecs.)

**HABBI-TCHOGO.** s. m. Nom tigray des tubercules de l'*Oxalis anthelminthica*, A. Rich., famille des oxalidées (*mitchamitcho* en amharina). Ces tubercules piriformes,

du volume d'une châtaigne, recouverts d'écailles nombreuses, luisantes, brunes, ovales-aiguës, contiennent, à l'état frais, un suc laiteux, alliacé. On les emploie, en Abyssinie, à la dose de 60 grammes, contre le tænia.

**HABBI-TSALMO.** s. m. Nom qui signifie graine noire, donné en Abyssinie et dans le Tigray au *Jasminum floribundum*, R. Br. (*temballal* en amharina). On en emploie les feuilles comme anthelminthiques, ainsi que celles du *Jasminum abyssinicum*, Hochst.

**HABENULA.** s. m. Dans la nomenclature des auteurs allemands, petit noyau gris superficiel de la couche optique, situé en avant et au-dessus du point où la commissure postérieure pénètre dans cette couche.

**HABITAT.** s. m. [de *habitare*, habiter ; all. *Standort*, angl. *habitat*]. Lieu spécialement habité par une espèce végétale.

**HABITATION.** s. f. [*habitatio*, οἴκησις, all. *Wohnung*, angl. *habitation*, it. *abitazione*, esp. *habitacion*]. Pays où croît spontanément une plante, où vit un animal. Climat que chaque être vivant préfère. ‖ Espace plus ou moins clos, servant à la demeure, privée ou collective, de l'homme. Le choix du sol servant à l'emplacement de l'habitation, des matériaux qui entrent dans sa construction ; la distribution des locaux qui la composent et leur orientation ; la possibilité d'une ventilation régulière, d'un chauffage et d'une réfrigération suffisants ; un approvisionnement d'eau de bonne qualité et de quantité proportionnée aux besoins ; l'éloignement des immondices : tels sont les problèmes que doit se poser l'hygiéniste à propos de l'habitation, dont « l'idéal serait une création qui soustrairait l'individu, la famille ou les groupes, à l'action des propriétés physiques de l'atmosphère, dans la mesure convenable et rien que dans cette mesure ; en même temps qu'elle permettrait aux intéressés de jouir de l'intégrité parfaite des propriétés chimiques et biologiques de l'air » (J. Arnould).

**HABITUDE.** s. f. [*consuetudo*, *mos*, ἔθος, all. *Gewohnheit*, angl. *habit*, it. *abito*, esp. *habito*]. Pratique ordinaire, répétition fréquente et soutenue d'un acte quelconque, nuisible ou non ; aptitude à répéter certains actes ; disposition organique qui résulte de cette répétition et qui permet à l'économie animale de supporter l'influence modificatrice des climats (V. Acclimatement), ou des médicaments ou des poisons (V. Tolérance). ‖ *Habitude* ou *habitus* (ἕξις). En médecine, ensemble de toutes les parties extérieures du corps, manière d'être d'un individu, considérée d'une façon générale, et pouvant parfois donner des indications sur le diagnostic et le pronostic.

**HABITUEL, ELLE.** adj. [*consuetudinarius*, all. *gewohnlich*, angl. *habitual*, it. *abituale*, esp. *habitual*]. Qui est tourné en habitude. — *Caractère habituel*. Celui qui est identique dans tous les êtres organisés de même espèce.

**HABITUS.** s. m. [*habitus*, manière d'être ; all. *Beschaffenheit*, *Körperbeschaffenheit*]. En médecine. V. Habitude.

**HABZELI.** s. m. Nom de l'*Unona æthiopica*, Dun., qui fournit le *poivre d'Éthiopie*. V. Poivre.

**HACHISCH.** s. m. [d'un mot arabe qui signifie *herbe* ; all. *Haischisch*, *Cannabis indica*, angl. *indian hemp*, it. *canapa indica*]. Préparation dont la base est constituée par les sommités et les feuilles du chanvre indien (*Cannabis indica*, L.), simple variété du *Cannabis sativa* (V. Chanvre). Les Orientaux fument le *bang* (hachisch séché) ; ils avalent *l'extrait gras*, obtenu en faisant bouillir le hachisch avec du beurre et de l'eau, et le *dawamesc* (V. Dawamesc). En Europe, on s'est servi également de l'extrait gras (dont la dose paraît devoir atteindre 8 à 10 gr. pour être active) et du dawamesc (25 à 30 gr.) ; mais la préparation la plus fidèle est la *hachischine* ou *cannabine*, sous forme pilulaire avec le savon médicinal pour excipient ; la solution alcoolique de cette résine, dite teinture de hachisch, est plus active, mais d'un emploi plus difficile à cause de son goût âcre et désagréable. Le hachisch agit sur le système nerveux de deux façons différentes et en apparence contradictoires, comme excitant ou comme sédatif, suivant la dose, suivant les adjuvants, et, au point de vue intellectuel, suivant l'état psychique de l'individu. A dose modérée (5 centigr. à 2 décigr. de hachischine), il produit une excitation manifeste de l'action cérébrale : l'abondance et la subtilité des idées sont augmentées, mais en même temps elles sont, par intermittences, difficiles à associer, quoiqu'il y ait possibilité de réaliser cette association par un effort de la volonté ; la difficulté de relier entre eux les souvenirs détermine des troubles de la mémoire (hypermnésie ou pseudomnésie, plutôt qu'amnésie) ; l'appétit est augmenté ; il peut en être de même des fonctions génésiques : tous ces phénomènes de stimulation disparaissent sans laisser après eux aucune fatigue. L'excitation est augmentée par l'association du café ou du thé au hachisch, dont ces substances paraissent modifier l'action psychologique en l'exaltant : elle est, au contraire, annihilée par l'ingestion d'alcool qui, pris en même temps que le hachisch, ne laisse plus guère paraître que les effets hypnotiques et sédatifs de cet agent : aussi les observateurs ont-ils pu assigner à celui-ci comme contrepoisons ou antagonistes, soit le café, soit l'alcool, suivant qu'ils ont cherché à combattre la stupeur ou l'excitation (Giraud). En résumé, le hachisch et la hachischine, pris à doses modérées, seuls ou avec du café, stimulent le système nerveux, particulièrement les parties du cerveau qui régissent l'entendement ; à doses plus fortes ou associés à l'alcool, ils ont une action dépressive, soporifique, anesthésique, et hypocinétique. Les premiers effets ont été utilisés pour combattre le spleen et la lypémanie (Moreau de Tours) ; les seconds, pour amener le sommeil ou calmer la douleur chez les individus qui ne peuvent supporter l'opium, pour modérer les contractions musculaires dans le tétanos, la chorée, les convulsions de l'enfance, l'hystérie ; contre l'asthme, le rhumatisme, la goutte, la rage. Les hautes doses (4 à 5 décigr.) ne sont pas utilisables en thérapeutique : au point culminant de l'accès, qui arrive brusquement si la hachischine est prise en une seule fois, progressivement si les doses sont fractionnées, il y a tendance aux obsessions, aux hallucinations ; une idée fixe hante le cerveau et peut transformer le délire intellectuel en délire d'action : on a dit que ce délire était toujours riant ; ce qui est vrai, c'est que les pensées comme les actes dépendent de l'état moral habituel ou actuel de l'individu, d'où la possibilité de modifier pendant l'expérience sa personnalité psychique en provoquant et choisissant les suggestions qui devront l'accompagner (J. Giraud). V. Cannabène.

**HACHISCHINE.** s. f. Résine extraite du *Cannabis indica* à l'aide de l'alcool, dans lequel elle est soluble, ainsi que dans l'éther ; insoluble dans l'eau ; odeur âcre et désagréable ; on la considère généralement comme le principe actif du hachisch ; cependant, d'après Personne, ce principe serait le *cannabène*. V. Hachisch.

**HACHURE.** s. f. V. Massage.

**HÆMACYANINE.** s. f. V. Hémacyanine.

**HÆMADIPSA.** s. f. Genre d'hirudinées comprenant uniquement des sangsues terrestres dont les morsures sont souvent redoutables pour l'homme et pour les animaux. L'espèce la plus célèbre est celle de Ceylan (*Hæmadipsa zeylanica*, de Blainville) qui constitue dans cette île un véritable fléau. Elle vit en nombre considérable dans les prairies et les bois humides, d'où des milliers d'individus se jettent sur les voyageurs et leurs montures, traversant même les vêtements pour arriver à la peau des jambes.

Bien que l'espèce soit très petite et ne mesure guère que 2 à 3 centimètres de longueur, elle n'en est pas moins redoutable, étant donné le grand nombre des assaillants et chacun pouvant sucer le sang durant des heures.

**HÆMAPHÆINE.** s. f. V. HÉMAPHÉINE.

**HÆMATÉINE.** s. f. V. HÉMATÉINE.

**HÆMATINE.** s. f. V. HÉMATINE.

**HÆMATOCRYSTALLINE.** s. f. [all. *Blutkristall,* angl. *hæmatocrystallus*]. V. HÉMOGLOBINE.

**HÆMATOÏDINE.** s. f. V. HÉMATOÏDINE.

**HÆMATOXYLON.** s. m. V. CAMPÊCHE.

**HÆMENTERIA.** s. f. Sangsue munie d'une trompe exsertile au lieu de mâchoires. L'*Hæmenteria officinalis,* de Fil., est commune aux environs de Mexico, où elle est employée aux usages médicaux.

**HÆMINE.** s. f. V. HÉMINE.

**HÆMOPHILIE.** V. HÉMOPHILIE.

**HÆMOPIS.** s. f. [de αἷμα, sang, et πίνειν, boire]. Genre d'hirudinées dont la principale espèce est l'*Hæmopis chevaline* (*Hæmopis sanguisorba,* Savigny, *Hirudo sanguisorba,* Lamk, *Hippobdella sanguisuba,* de Blainv., *Hæmopis sanguisuga,* M.-T., *sangsue de cheval*). Elle habite l'Europe méridionale et l'Afrique septentrionale. Plus grande que la sangsue, elle a des mâchoires plus petites, armées seulement de trente denticules, un corps flasque, ne se contractant pas en olive. Elle ne peut attaquer que les muqueuses, et cherche à s'introduire dans la bouche et les fosses nasales de l'homme et des animaux. Alors elle peut causer l'asphyxie. On s'en débarrasse avec l'eau salée, vinaigrée, et avec les boissons alcooliques.

**HAFFA-FALO.** s. m. Nom abyssinien du *Bryonia scrobiculata,* Hochst., cucurbitacée employée en Abyssinie comme adjuvant dans l'administration du kousso.

**HAGEDORN** (WERNER) (chirurgien allemand, 1831-1894). — *Aiguilles de Hagedorn.* Variété d'aiguille à suture de forme courbe et munie d'un chas dans lequel on passe le fil ou la soie (fig. 336).



Fig. 336. — Aiguille de *Hagedorn.*

**HAGÉNIA.** s. m. V. Kousso.

**HAHNEMANN** (Samuel) (médecin allemand, 1755-1843). — *Doctrine ou méthode de Hahnemann.* L'homœopathie.

**HAIDECK** (Allemagne, Bavière). *Eaux sulfatées sodiques,* contenant 1gr,7635 de sels, dont 0gr,651 de sulfate de soude.

**HAJ-STUBNA** (Autriche-Hongrie). *Eaux sulfatées mixtes,* chaudes, 44°, contenant 2gr,406 de sels, dont 1gr,871 de sulfates. Établissement : buvette, bains.

**HÂLE.** s. m. [all. *Sonnengluth,* angl. *sun-burning,* it. *caldura,* esp. *bochorno*]. Air sec et chaud qui dessèche, fane, flétrit. — L'état de la peau qu'il produit et dans lequel il y a une légère augmentation de la quantité du pigment épidermique.

**HÂLÉ, ÉE.** adj. Qui est desséché, jaune, bruni par le hâle.

**HALEINE.** s. f. [*halitus,* πνεῦμα. all. *Athem,* angl. *breath,* it. *lena, alito,* esp. *aliento, hálito*]. Air qui sort des poumons pendant l'expiration. L'haleine ou exhalation pulmonaire est de l'air dans lequel une partie de l'oxygène est remplacée par un volume presque égal d'acide carbonique avec de la vapeur d'eau, tenant en dissolution des substances organiques :

| | Air inspiré. | Air expiré (haleine). | Différence. |
|---|---|---|---|
| O | 20,93 | 16,75 à 18,00 | — 4,18 à 2,93 |
| $CO^2$ | 0,0004 | 2,90 à 4,00 | + 2,90 à 4,00 |
| Az | 79,07 | 79,07 à 79,17 | + 0,00 à 0,10 |
| HO | 0,0006 | 4,00 à 4,10 | + 4,00 à 3,10 |
| Hydrogène. | 0,0 | traces. | |
| Mat. animales. | 0,0 | traces. | |

L'haleine, dans l'état de santé, ne reçoit presque aucune odeur de ses substances azotées ; mais, à mesure des progrès de l'âge, elle prend une odeur spécifique, quelquefois fade ou fétide. Normalement, chez la plupart des individus, elle a le matin une odeur aigre, désagréable, par suite de la putréfaction des résidus alimentaires interposés aux dents, qui rend acides les mucus buccal et pharyngien. Par l'usage et l'abus des boissons alcooliques, du tabac, de l'ail, de l'oignon et des aliments analogues, elle contracte l'odeur des produits volatils de ces corps, odeur plus ou moins modifiée par les substances qu'entraîne aussi la vapeur d'eau. Sa température, qui est de 30° à 35°, s'élève dans les fièvres, s'abaisse dans le choléra algide et l'agonie. Elle devient acide ou fétide quand le mucus ou autres substances se putréfient dans la bouche, comme pendant le muguet, l'amygdalite, les abcès des parois buccales, la gangrène pulmonaire, l'absence de soins des dents. Chez quelques personnes, elle est d'odeur forte, fade ou désagréable, par suite de l'altération qu'offre la substance organique entraînée par la vapeur d'eau pulmonaire. On combat cet état à l'aide de lotions ou de gargarismes avec l'acide phénique ou le chlorate de potasse. Elle prend une odeur spéciale dans chaque espèce de maladie et lorsque existent des abcès profonds, des ulcérations intestinales, utérines, etc., en raison de l'absorption qui s'exerce à la surface des plaies, et dont les produits volatils sont exhalés dès qu'ils arrivent au poumon.

**HALES** (physicien anglais, 1677-1761). — *Pince de Hales.* V. PINCE.

**HALETANT, ANTE.** adj. Synonyme d'*anhéleux.*

**HALETER.** v. n. Synonyme d'*anhéler.*

**HALIMÉTRIQUE.** adj. [de ἅλς, sel, et μέτρον, mesure ; all. *Salzmessung, Salzermittelung,* angl. *halimetry,* it. *alimetria,* esp. *halimetria*]. — *Essai halimétrique.* Procédé propre à apprécier, à l'aide de solutions salines, la richesse en alcool et la proportion d'extrait de la bière, V. BIÈRE.

**HALISTÉRIQUE.** adj. — *Fonte halistérique.* Nom donné par Volkmann à un mode de dégénérescence des os caractérisé par l'agrandissement des cavités médullaires, l'amincissement des tubercules osseux et la présence d'un liquide huileux dans la moelle du tissu spongieux ; c'est le ramollissement graisseux des os. On rencontre cette lésion dans la tuberculose osseuse à une certaine distance des tubercules.

**HALITUEUX, EUSE.** adj. [de *halitus,* vapeur ; all. *dunstig, dampfend,* angl. *vaporous,* it. *alitoso,* esp. *halituoso*]. Qui est chargé de vapeurs ; qui s'élève en vapeur, comme l'haleine pendant le froid. — *Chaleur halitueuse.* V. CHALEUR. — *Peau halitueuse.* Peau couverte d'une douce moiteur.

**HALL** (Autriche). *Eaux chlorurées sodiques,* froides, 11°, contenant 17gr,538 de sels, dont 16gr,358 de chlorure de sodium, 0gr,009 d'iodure de sodium, 0gr,041 d'iodure de magnésium et 0gr,074 de bromure de magnésium. Altitude : 337 mètres. Établissement.

**HALL** (Allemagne, Wurtemberg). *Eaux chlorurées sodiques,* froides, contenant 21gr,456 de sels, dont 19gr,522 de chlorure de sodium. Établissement : bains, buvette.

**HALLE** (Allemagne, Prusse). *Eaux chlorurées sodiques,* froides, 11°,6, contenant 9gr,83 de sels.

**HALLECK'S SPRING** (États-Unis). *Eaux chlorurées*

*sodiques*, contenant 5gr,96 de sels, dont 4gr,60 de chlorure de sodium.

**HALLOPEAU** (Henri) (médecin français, né en 1842). — *Maladie de Hallopeau*. Forme suppurative du pemphigus végétant.

**HALLUCINATION**. s. f. [*hallucinatio*, de *hallucinari*, se tromper, s'abuser ; all. *Hallucination*, *Sinnes-Täuschung*. angl. *hallucination*, it. *allucinazione*]. Sensation perçue sans cause extérieure actuelle capable de la provoquer. Pour comprendre ce qu'est l'hallucination, il faut se rappeler que toute *sensation* se décompose en *impression*, *transmission* et *perception*, accomplies par des parties diverses du système nerveux. Or l'hallucination est un trouble de la partie du cerveau qui perçoit habituellement ; trouble tel que, sans impression ni transmission, elle se trouve spontanément dans l'état d'activité causée par ces dernières, et de la sorte détermine les pensées et les actes suscités par une sensation réelle et complète. Esquirol appelle *hallucination* un état dans lequel on a la conviction intime d'une sensation actuellement perçue, alors que nul objet extérieur propre à exciter cette sensation n'est à la portée des sens. L'*illusion*, au contraire, ne peut se produire sans la présence d'un objet extérieur. Ainsi un homme est *halluciné*, si, plongé dans les ténèbres, il croit voir un ennemi ; un autre a une *illusion* s'il reconnaît cet ennemi dans un ami, dans un parent qui lui sont chers. Tous deux manifestent le même phénomène cérébral, mais aucun objet ne frappe présentement la vue du premier, tandis que c'est la présence d'une personne qui, chez le second, réveille l'idée d'ennemi. Tous deux encore croient apercevoir un homme qui leur veut du mal et dont ils ont peur ; ils le voient avec ses traits, son visage, son corps entier ; ils sont intimement convaincus qu'ils éprouvent une sensation véritable ; mais, chez l'halluciné, cet état est subjectif, il est borné au cerveau seul, et dit, d'après cela, imaginaire, *faux*. Ainsi l'état cérébral répondant à celui qui est causé par une sensation réelle, tel est le symptôme commun observé toujours dans l'hallucination et l'illusion ; aussi leur a-t-on donné le nom de *pseudesthésie* ; en réalité, ce nom ne doit être appliqué qu'à l'*illusion* pathologique, seul cas où il y a *sensation* complète, mais faussée dans un de ses actes élémentaires. D'après Luys, le siège des hallucinations est dans les couches optiques ; d'après Tamburini il serait dans la couche corticale. L'hallucination est rarement continue, elle est souvent intermittente, régulière ou irrégulière. Se dissipant quelquefois un instant après son apparition, elle peut persister toute la vie. Sa gravité varie suivant les conditions. On ne trouve pas, après la mort, de lésion organique qui soit en rapport avec le trouble intellectuel. Le hachisch, la belladone, etc., introduits dans l'organisme, ont la propriété de déterminer des hallucinations ainsi que des illusions. Elle naît aussi sous l'influence de différentes causes morales, parmi lesquelles il en est qui peuvent agir en activant la circulation. Un grand nombre d'états morbides peuvent la produire. Sa diagnose est importante au point de vue de la médecine légale. Les hallucinations se divisent en hallucinations des sens de l'ouïe, de la vue, du goût, de l'odorat et du tact, hallucinations des sensations internes, sensations perçues dans le ventre, dans l'estomac. Il y a aussi des hallucinations purement psychiques. Les hallucinations de l'ouïe sont de beaucoup les plus fréquentes. Les hallucinations psychiques peuvent être suscitées en pleine santé chez certaines personnes par des invocations, des évocations, ou d'autres excitations cérébrales ; elles peuvent faire croire, comme les hallucinations ordinaires, à la présence réelle des êtres invoqués, à la réalité de leur apparition, ainsi qu'on le voit dans les manœuvres du spiritisme. Ce genre d'hallucination excite et favorise, chez quelques personnes, certains travaux intellectuels mathématiques ou autres, mais non sans danger comme cause d'hallucinations ordinaires, etc. V. Monomanie. — *Hallucination hypnagogique*. V. Hypnagogique.

**HALLUCINÉ, ÉE**. adj. et s. Qui est affecté d'hallucination.

**HALLUS VALGUS**. [*hallus*, gros orteil]. Déviation en dehors du gros orteil qui forme avec le métatarsien correspondant un angle ouvert en dehors, et qui croise les orteils voisins en se plaçant soit au-dessus, soit au-dessous. La saillie latérale ainsi formée est constituée tout entière par l'extrémité osseuse du premier métatarsien ; l'articulation présente souvent les lésions de l'arthrite sèche. Cette difformité a été attribuée soit à l'action mécanique de la chaussure, soit à la diathèse arthritique ; elle est le plus souvent bilatérale et peut être héréditaire ; elle peut se rencontrer à tout âge, mais le plus souvent dans la seconde moitié de la vie. Elle entraîne la production d'un durillon qui surmonte une bourse séreuse. Le seul traitement efficace, nécessaire quand la difformité devient par trop gênante, est la résection de la tête du métatarsien.

**HALLUS VARUS** (*Clinodactylie interne*, *pigeon toe* des auteurs anglais). Déviation en dedans du gros orteil ; cette déformation très rare s'observe chez les individus porteurs d'un pied bot, d'un pied plat, d'un genu valgum, etc.

**HALO**. s. m. [*halo*, ἅλως, all. *Hof*, angl. *halo*, it. *alone*, esp. *halon*, *halo*]. Cercle brillant et ordinairement formé des sept couleurs de l'arc-en-ciel, qu'on aperçoit quelquefois autour du disque du soleil et qui paraît résulter de la réfraction des rayons solaires par un nuage chargé d'aiguilles de glace. — *Halo glaucomateux*. V. Glaucome. ‖ Mot pris parfois comme synonyme d'*auréole*.

**HALOGÈNE**. adj. [de ἅλς, sel, et γεννάω, j'engendre ; all. *salzerzeugend*, angl. *halogenous*]. Se dit d'un corps électro-négatif (chlore, iode, brome, fluor, cyanogène), qui produit des sels en se combinant avec les métaux électro-positifs (Berzélius).

**HALOGRAPHIE**. s. f. [ἅλς, sel, et γράφειν, décrire]. Description des sels.

**HALOPHILE**. s. f. (Berzélius). Matière extractive de l'urine, mélange de plusieurs principes.

**HALTÈRE**. s. m. [ἁλτηρ, de ἅλλεσθαι, sauter]. Dans la gymnastique ancienne, poids qu'on tenait dans les mains, pour augmenter le poids des bras dans le mouvement de l'élan, afin de sauter plus loin ou plus haut. Les haltères, usités dans la gymnastique moderne pour développer les muscles des bras et du thorax, sont formés d'un cylindre de bois ou de fer portant à chaque extrémité un boulet de fonte ou de plomb.

**HALURGIE**. s. f. [*halurgia*, de ἅλς, sel, et ἔργον, travail]. Art d'extraire et de fabriquer les sels.

**HAMAMÉLIDE**. s. f. [*Hamamelis*, L.]. Genre de plante de la famille des saxifragacées : la seule espèce utile est l'*hamamélide de Virginie* (*hamamelis Virginica*, L.), qui a une réelle efficacité contre les hémorroïdes et autres dilatations variqueuses, dont elle calme les douleurs et détermine l'affaissement ; la meilleure préparation paraît être l'extrait fluide des feuilles, employé à l'intérieur à dose de 10 gouttes, répétée deux ou trois fois par jour.

**HAMMA** (Algérie, Constantine). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, chaudes, 35 à 37°.

**HAMMA (EL)** (Tunisie). *Eaux sulfureuses*, chaudes, 36°.

**HAMMAM**. s. m. Mot arabe signifiant *bain*, et, par extension, *source*. Dans ce dernier sens, et suivi du nom d'une localité, il désigne un grand nombre de sources d'eaux minérales naturelles d'Algérie et de Tunisie.

**HAMMAM-AIDA** (Turquie d'Asie, Anatolie). *Eaux minérales* indéterminées. Établissement.

**HAMMAM-ANEGNED** (Algérie, Alger). *Eaux sulfureuses*, très chaudes.

**HAMMAM-BERDA** (Algérie, Constantine). *Eaux carbonatées mixtes*, tièdes, 29°, contenant 0gr,387 de sels, dont 0gr,237 de carbonates.

**HAMMAM-BOUGHARA** (Algérie, Oran). *Eaux chaudes*, 48°. Altitude : 282 mètres. Établissement.

**HAMMAM-MÉLOUANE** (Algérie). *Eaux chlorurées sodiques fortes*, chaudes, 39 à 40°, contenant 40gr,0113 de sels, dont 36gr,069 de chlorure de sodium. Établissement : buvette, bains, piscines.

**HAMMAM-MESKOUTIN** (Algérie, Constantine). *Eaux thermales*, faiblement minéralisées ; très chaudes, 46 à 95° ; minéralisation totale : 1gr,45, dont 0gr,55 de sulfates de chaux et de soude, 0gr,50 de chlorures de sodium, potassium, magnésium et calcium, 0gr,29 de carbonates calcaires et 0gr,0005 d'arsenic ; eaux très abondantes jaillissant parfois avec des intermittences comme les geysers. Altitude : 300 mètres. Indications : rhumatismes, sciatique, paralysies. Établissement : buvette, piscine, bains, étuves ; 1er avril au 15 juin.

**HAMMAM-RIRHA** (Algérie, Alger). *Eaux sulfatées calciques*, chaudes, 64 à 70°, et froides, 19° ; minéralisation totale : 2gr,4, dont 1gr,4 de sulfate de chaux ; l'eau froide renferme 0gr,028 de bicarbonate de fer. Altitude : 520 mètres. Établissement : buvette, bains.

**HAMMAM-SEYNOUR** (Algérie). *Eaux ferrugineuses*. Altitude : 820 mètres.

**HAMMOND** (Williams-A.) (médecin américain né en 1828). — *Maladie de Hammond*. L'athétose. V. ce mot.

**HAMPTEAD** (Angleterre, Middlesex). *Eaux ferrugineuses*, contenant 0gr,096 de sels, dont 0gr,021 d'oxyde de fer de 56 centimètres cubes d'acide carbonique.

**HAMULEUX, EUSE.** adj. [*hamulosus*, de *hamus*, hameçon ; all. *kurzhakig*]. Qui est garni de petits poils crochus.

**HAMULUS.** s. m. Mot latin, signifiant *petit crochet*, par lequel on désigne la pointe recourbée en forme d'hameçon qui termine la partie interne, osseuse, de la lame spirale du limaçon de l'oreille, au niveau de l'hélicotrème.

**HANCHE.** s. f. [*coxa*, *coxendix*, ἰσχίον, all. *Hüfte*, angl. *hip*, it. et esp. *anca*]. Partie du corps qui est formée par l'évasement de l'os iliaque et les parties molles environnantes. Elle comprend l'aine en avant, l'articulation coxo-fémorale au centre, la fesse en arrière (V. Aine, Coxo-fémoral, Fessier). Les principales lésions constatées dans cette région sont la coxalgie, les fractures de l'extrémité supérieure du fémur et les luxations de cet os sur l'os des iles (V. Coxalgie et Fémur). || En pathologie, *hanche scrofuleuse*. V. Coxalgie. — *Hanche botte*. V. Coxa vara.

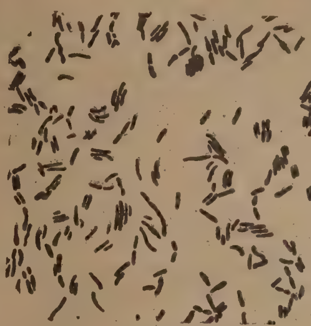
**HANCORNIA.** s. m. [*Hancornia speciosa*, Gomes]. Plante apocynée du Brésil qui fournit du caoutchouc.

**HANEBANE.** s. f. V. Jusquiame *noire*.

**HANNARADA.** s. f. V. Vandellie.

**HANOT** (médecin français, 1844-1896). — *Maladie de Hanot*. La cirrhose biliaire hypertrophique. V. Cirrhose.

**HANSEN** (Armauer) (médecin norvégien, né en 1841). — *Bacille de Hansen*. Bacille découvert par Hansen en 1877 dans les tissus lépreux ; il se présente sous forme de fins bâtonnets de 5 à 6 μ de long, et larges de moins de 1 μ, légèrement recourbés (fig. 337). Il se colore par la méthode d'Ehrlich comme le bacille de la tuberculose, mais, à l'inverse de ce dernier, il est teinté aussi par les solutions aqueuses ordinaires ; il prend le Gram. De plus il se décolore plus difficilement par l'acide azotique au tiers que le bacille de la tuberculose. Il présente souvent dans son intérieur des vacuoles et des renflements. Divers auteurs ont obtenu des cultures en ensemençant des tissus lépreux sur sérum, gélose glycérinée ou glycosée, pomme de terre glycérinée (Neisser, Babès, Bordoni-Uffreduzzi, Spronck) ; mais les bacilles obtenus n'ont pas les propriétés colorantes particulières du bacille de Hansen, ce qui tiendrait à ce qu'il ne se forme pas dans les cultures la matière grasse ou cireuse à laquelle le bacille doit ses réactions colorantes spéciales. Le bacille obtenu par Spronck en culture serait agglutiné par le sérum de lépreux beaucoup plus fortement que par le sérum d'individus normaux. L'inoculation expérimentale aux animaux n'a pas donné de résultats probants ; on ne connaît pas d'ailleurs d'espèce animale susceptible de contracter la lèpre.


Fig. 337. — Bacille de *Hansen*.

**HAPHALGÉSIE.** s. f. [de ἁφή, toucher, et ἄλγος, douleur]. Sensation douloureuse intense produite par l'application sur la peau de certains corps qui ne provoquent à l'état normal qu'une sensation banale de contact (Pitres) ; c'est un trouble de la sensibilité qui se rencontre parfois dans l'hystérie et le tabes.

**HAPHÉMÉTRIQUE.** adj. [de ἁφή, le toucher, et μέτρον, mesure]. — *Compas haphémétrique*. Nom donné par Beale (1859) à un esthésiomètre analogue à celui de Weber. V. Esthésiomètre.

**HAPPANT, ANTE.** adj. Se dit d'un minéral qui, placé sur la langue, y adhère.

**HAPPEMENT.** s. m. [all. *Anhaften*, *Ankleben*, angl. *snapping*]. Adhérence que certains minéraux contractent avec la langue quand on les pose sur cet organe.

**HAPPER.** v. n. Un corps *happe* à la langue lorsque, placé sur cette partie, il s'y colle assez pour qu'on éprouve de la résistance quand on veut l'en détacher.

**HAPTOGÈNE.** adj. [de ἅπτω, j'attache à, et γεννάω, j'engendre ; esp. *haptogeno*]. — *Membrane haptogène* (Ascherson). Pellicule savonneuse qui se produit autour d'un globule d'albumine mis en contact avec une graisse liquide. || Prétendue membrane albuminoïde dont serait enveloppé chaque globule du lait, et qui expliquerait que ce globule, agité avec l'éther, n'est pas dissous, à moins qu'on n'ait détruit son enveloppe protectrice à l'aide d'une solution alcaline : cette membrane ne paraît pas exister. V. Hyménogénie.

**HAPTOPHORE.** adj. [de ἅπτω, j'attache, et φόρος, qui porte]. — *Groupement haptophore*. Groupement atomique existant dans la molécule de toxine à côté du groupement *toxophore* (V. ce mot) et pourvu d'affinités chimiques et spécifiques à l'égard de certains récepteurs ou chaînes latérales (V. Chaîne) dans la théorie de l'immunité formulée par Ehrlich.

**HARDER** (anatomiste suisse, 1656-1711). — *Glande de Harder*. V. Glande.

**HARENG.** s. m. [*Clupea harengus*, L., all. *Häring*, angl. *hering*, it. *aringua*, esp. *arenque*]. Poisson malacoptérygien abdominal, qui se mange frais, fumé, salé ou mariné. V. Propylamine.

**HARGNE.** s. f. Vieux mot qui signifie *hernie* : de là le mot *hargneux* par lequel on désignait les individus affectés de hernie, et qui a été ensuite employé dans le sens de *soucieux* et d'*acariâtre*, parce que les maladies qui ont

leur siège dans l'abdomen, comme la hernie inguinale, affectent en général vivement le moral des malades.

**HARICOCÈLE.** s. m. Testicule atrophié, par suite d'orchite, qui a la forme et le volume d'un *haricot*.

**HARICOT.** s. m. [*Phaseolus vulgaris*, L., all. *Bohne*, angl. *french bean*, it. *fagiuolo*, esp. *judia*]. Plante légumineuse papilionacée, tribu des phaséolées, dont les graines, réniformes, marquées d'un ombilic latéral, et contenues dans une gousse allongée, sont alimentaires. Secs, les haricots contiennent beaucoup de fécule, sont difficiles à digérer et produisent des flatuosités. Leur gousse, mangée en vert avant le développement des graines (*haricots verts*), est un mets peu nourrissant, mais très sain.

**HARKANY** (Autriche, Hongrie). *Eaux sulfatées calciques*, chaudes, 38°. Établissement.

**HARLEY** (Georges) (médecin anglais, 1829-1896). — *Maladie de Harley*. L'hémoglobinurie paroxystique. V. Hémoglobinurie.

**HARMALINE.** s. f. [all. *Harmalin*, angl. *harmaline*, it. *armàlina*] ($C^{26}H^{14}Az^2O^2$). Alcaloïde des graines de *Peganum harmala*, L. (V. Harmel). Cristalline, d'un brun jaune, blanche à l'état de pureté; colorant la salive en jaune; saveur faiblement amère; peu soluble dans l'éther et l'eau, facilement dans l'alcool bouillant. Avec les acides, elle donne des sels jaunes, solubles, cristallisables.

**HARMEL.** s. m. Nom arabe du *Peganum harmala*, L. (*rue sauvage*), plante rutacée des steppes de la Russie méridionale et de l'Algérie, d'où on extrait l'*harmaline* et l'*harmine* : ses semences sont stimulantes; ses feuilles, d'odeur forte et désagréable, passent pour sudorifiques et emménagogues.

**HARMONIE.** s. f. [*harmonia*, de ἁρμονία; all. *Harmonie, Einklang*, angl. *harmony*, it. et esp. *armonia*]. En physique, résonance simultanée de plusieurs sons dont l'ensemble flatte l'oreille. ‖ En physiologie, accord qui règne entre les diverses fonctions. ‖ En anatomie, articulation formée par des dentelures presque imperceptibles.

**HARO** (Espagne, Logroño). *Eaux chlorurées sodiques et sulfureuses*, froides, 13° à 16°; 1er juin au 1er octobre.

**HARROWGATE** (Angleterre). *Eaux chlorurées sodiques, sulfureuses* ou *ferrugineuses*, 12° à 15°,1. Altitude : 55 mètres. Établissement : bains, douches.

**HARTMANN** (Henri) (chirurgien français, né en 1860). — *Aiguille mousse d'Hartmann*. Aiguille courbé de manière à charger facilement les vaisseaux situés au fond de la région où l'on opère, dans le bassin, sous le foie, etc.

**HARTMANN** (médecin bavarois, mort en 1631). — *Élixir de Hartmann*. V. Élixir *camphré*. — *Poudre de Hartmann*. V. Poudre *anticachectique*.

**HARTZBURG** (Allemagne, Brunswick). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 12 à 13°. Établissement. Cure de petit-lait.

**HASSALL** (Arthur-Hill) (médecin anglais, 1817-1894). — *Corpuscule d'Hassal*. Petits corps formant la partie essentielle, caractéristique du thymus, signalés par Hassall le premier, et appelés par Ecker corps concentriques et par Verneuil, globule épidermique. V. Thymus.

**HAUT, E.** adj. — *Haut mal*. V. Épilepsie.

**HAUTERIVE.** Nom d'une source de Vichy. V. Vichy.

**HAUTEUR.** s. f. — En physique, *hauteur d'un son*. V. Son. — *Hauteur d'un lieu*. V. Altitude, Atmosphère et Baromètre.

**HAUTEVILLE** (France, Ain). *Sanatorium* situé à 900 mètres d'altitude, et disposé pour la cure de la tuberculose pulmonaire.

**HAVERS** (chirurgien anglais qui a écrit de 1691 à 1734). — *Canalicules, canaux* ou *conduits de Havers*. V. Osseux (*Tissu*). — *Glandes de Havers*. V. Synovial.

**HAY** (médecin anglais contemporain). — *Réaction de Hay* (et non de *Haycraft*, comme il a été écrit parfois à tort). Réaction caractéristique de la présence des acides biliaires dans l'urine; elle consiste à laisser tomber du soufre pulvérisé à la surface du liquide; si l'urine renferme des acides biliaires, le soufre tombera au fond du vase; si elle n'en renferme pas, il restera à la surface. Cette réaction est très sensible et permet de reconnaître la présence d'acides biliaires dans l'eau, même quand ils sont en dissolution à 1 p. 10 000; elle n'est pas spécifique et d'autres substances telles qu'acide acétique, formol, éther, peuvent donner lieu au phénomène; mais comme ces substances n'existent pas dans l'urine à moins qu'on ne les y ait ajoutées, elle indique bien ici la présence d'acides biliaires.

**HAYEM** (Georges) (médecin français, né en 1841). — *Chromomètre de Hayem*. V. Chromomètre. — *Formule de Hayem*. V. Formule. — *Hématimètre de Hayem*. V. Hématimètre. — *Procédé de Hayem-Winter*. Procédé d'analyse qualitative du suc gastrique basé sur l'emploi de la méthode chlorométrique. V. Chlorométrique.

**HEALING SPRING** (États-Unis, Virginie). *Eaux carbonatées mixtes ferrugineuses*, chaudes, 47°, contenant 0gr,483 de sels dont 0gr,04 de carbonate de fer.

**HEBDOMADAIRE.** adj. [de *hebdomas*, semaine]. — *Fièvre hebdomadaire*. V. Intermittent.

**HÉBÉPHRÉNIE.** s. f. [de ἥβη, puberté, et φρήν, intelligence]. Ensemble des troubles intellectuels survenant à l'époque de la puberté, chez les jeunes gens de seize à vingt ans, plus souvent chez les filles que chez les garçons, sous l'influence de l'hérédité, d'habitudes de masturbation ou d'excès de travail (Hecker et Kahlbaum). La forme varie avec le milieu dans lequel vit le malade, ses instincts ou son éducation. La marche de la maladie est lente, insidieuse, mais progressive; le pronostic est grave, un affaiblissement prononcé de l'intelligence, parfois la démence, en étant les conséquences.

**HEBERDEN** (médecin anglais, 1710-1801). — *Maladie de Rougnon-Heberden*. L'angine de poitrine. — *Nodosités d'Heberden*. Forme de rhumatisme articulaire chronique, voisine mais distincte du rhumatisme noueux, caractérisée par l'apparition de douleurs au niveau des articulations des phalangettes, raideur, gêne des mouvements, nodosités dues à l'accroissement des nodules osseux qui existent normalement de chaque côté de ces jointures.

**HÉBÉTUDE.** s. f. [*hebetudo*, νωθρότης, all. *Stumpfsinn*, angl. *hebetude, hebetation*, it. *stupidezza*]. Impossibilité de se servir des facultés intellectuelles, bien que l'action des organes des sens soit conservée, au moins partiellement. Les yeux sont ouverts ou demi-ouverts, presque immobiles; le malade répond quelquefois, oralement ou par signes, aux questions qu'on lui fait, ou montre qu'il entend, etc. L'état d'hébétude est un premier degré de la stupeur; c'est un symptôme ordinairement passager de la commotion et de la contusion cérébrales, des apoplexies, de diverses affections générales graves, ou simplement de la migraine. V. Stupeur.

**HEBRA** (Ferdinand von) (médecin autrichien, 1816-1880). — *Prurigo de Hebra* [*lichen polymorphe chronique, prurigo mitis et formicans* de Willan et Bateman]. Dermatose caractérisée par son apparition dans le jeune âge, et une éruption polymorphe composée d'éléments urticariens, de papules de prurigo, de plaques lichénoïdes et de lésions d'infections secondaires. L'éruption est en général localisée aux surfaces externes et d'extension des membres; le visage est rarement intéressé. Les ganglions lymphatiques correspondant aux régions atteintes sont indu-

rés. Le début a lieu ordinairement vers l'époque de la première dentition, à huit ou dix mois; l'évolution est très lente, et coupée par des poussées aiguës et des périodes d'accalmie; mais la maladie tend à guérir vers la puberté. Cette dermatose rentre dans le groupe des névrodermites de Brocq; elle est favorisée par la constitution scrofuleuse. Le traitement consiste dans une hygiène sévère : régime lacté longtemps prolongé, viandes blanches, légumes et fruits cuits chez les grands enfants. A l'intérieur on donnera l'huile de foie de morue. les préparations arsenicales, la quinine, la belladone. A l'extérieur on utilisera les emplâtres à l'huile de foie de morue ou même les bains d'huile de foie de morue, les pommades à l'acide phénique, etc.

**HÉCATÉROMÈRE.** adj. — *Neurone hécatéromère.* Neurone d'association dont le cylindraxe, en se bifurquant, va se terminer dans chacune des moitiés de la moelle.

**HECHINGEN** (Allemagne, Prusse). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 10 à 12°. Établissement : buvette, bains, douches.

**HECKINGHAUSEN** (Prusse). *Eaux sulfureuses.*

**HECTICITÉ.** s. f. État particulier de maigreur et de faiblesse causé par la *fièvre hectique.*

**HECTIQUE.** adj. [*hecticus*, ἑκτικὸς, all. *hektisch*, angl. *hectic*, it. *etico*, esp. *hectico*]. — *Chaleur hectique.* V. Chaleur. — *État hectique.* L'*hecticité.* — *Fièvre hectique.* Fièvre continue, à exacerbations vespérales, ou rémittente, et affectant le type quotidien; accompagnée de sécheresse à la gorge, de fréquence et de faiblesse du pouls, d'une chaleur à la peau dite *hectique* (V. Chaleur), d'amaigrissement progressif, de sueurs et de diarrhées colliquatives. Elle est ordinairement causée par la suppuration lente et profonde d'un organe interne, telles que la carie des os, la phtisie pulmonaire, etc. || *Secte hectique.* V. Éclectisme.

**HECTISIE.** s. f. V. Hecticité.

**HÉDÉRA.** s. m. V. Lierre.

**HÉDÉRACÉ, ÉE, HÉDÉRÉ, ÉE, HÉDÉRIFORME,** adj. [de *hedera*, lierre]. Qui ressemble au lierre.

**HÉDÉRINE.** s. f. [de *hedera*, lierre; all. *Hederin*, *Epheugummi*, angl. *hederine*, it. *ederina*, esp. *hederine*, *gomme de lierre*]. Suc gommo-résineux qui découle du tronc des vieux lierres dans les pays chauds. Il est en morceaux irréguliers, noirâtres, composés de grumeaux luisants, foncés, non transparents, à cassure brillante, d'une odeur de résine. Celui du commerce vient de l'Orient. On l'a employé comme excitant, détersif et emménagogue. — *Hédérine.* Nom donné par Vandamme et Chevalier à un alcaloïde des graines de lierre.

**HÉDÉRIQUE.** adj. Qui concerne le lierre. — *Acide hédérique* [all. *Hederinsäure, Epheusäure*, angl. *hederic acid*, it. *acido ederico*]. Se retire des graines du lierre Cristallisable, incolore, âcre, soluble dans l'alcool et non dans l'eau ni dans l'éther (Posselt).

**HÉDONAL.** s. m. Poudre blanche cristalline, ayant une odeur légèrement aromatique, fondant à 70°, peu soluble dans l'eau froide; son nom chimique est *méthylpropylcarbinoluréthane.* C'est un hypnotique que l'on prescrit en cachets à la dose de 1 et demi à 2 grammes; le sommeil arrive assez rapidement, une heure environ après l'ingestion du médicament.

**HÉDRA.** s. m. Plaie du crâne n'intéressant l'os que très superficiellement. produite par un instrument tranchant.

**HÉDROCÈLE.** s. f. [de ἕδρα, anus, et κήλη, hernie]. (Uhde). Hernie des anses intestinales dans le cul-de-sac péritonéal antérieur, entraîné au dehors par le prolapsus total du rectum. Cette hernie forme une tumeur à la partie antérieure du prolapsus.

**HEDWIGIA.** s. m. V. Sucrier *de montagne.*

**HEDYOSMUM.** s. m. Genre de plantes pipéracées, dont deux espèces, *H. arborescens*, Sw., et *H. nutans*, Sw., sont employées à la Jamaïque comme antispasmodiques. Une autre espèce, *H. Bonplandianum*, H. B. K., du Brésil et de la Colombie, est usitée dans les fièvres pernicieuses.

**HEGAR** (chirurgien allemand, né en 1830). — *Bougie de Hegar.* Bougie cylindrique en ébonite ou en métal nickelé, conique à son extrémité, longue de 12 à 14 centimètres; le diamètre du numéro 1 est de 2 millimètres, et il augmente de 1 millimètre par bougie. Ces bougies servent à pratiquer la dilatation extemporanée de l'utérus; la malade étant endormie, chaque bougie est introduite successivement et laissée en place une à trois minutes; on devra s'arrêter même avant une dilatation suffisante s'il y a menace de déchirure. — *Opération de Hegar.* Ablation des ovaires dans le but de provoquer une ménopause artificielle dans le cas de dysménorrhée; synonyme d'opération de Battey. — *Signe de Hegar.* Dans la grossesse au début, on obtient au moyen du palper abdominal combiné au toucher vaginal une sensation de rénitence particulière au niveau du corps utérin.



Fig. 338. — Bougie de *Hegar.*

**HEIDEN** (Suisse, Appenzell). *Station d'été*; altitude : 806 mètres. Cure de petit-lait.

**HEIDENHAIN** (physiologiste et histologiste allemand, 1834-1897). — *Demi-lunes* ou *lunules de Heidenhain.* V. Croissants *de Gianuzzi.*

**HEILBRUNN** (Bavière). *Eaux chlorurées sodiques*, iodo-bromurées, froides, 16°, contenant 6 grammes de sels, dont 4gr,95 de chlorure de sodium, 0gr,028 d'iodure de sodium et 0gr,047 de bromure de sodium. Altitude : 800 mètres. Indications : tuberculose osseuse et articulaire; syphilis.

**HEILSTEIN** (Prusse). *Eaux bicarbonatées sodiques*, froides, 10°, contenant 1gr,037 de sels, dont 0gr,8 de carbonate de soude.

**HEIM** (médecin allemand, né en 1857). — *Signe de Heim et Kreysig.* Signe que l'on rencontre dans la symphyse cardiaque et qui consiste dans la dépression systolique des espaces intercostaux dans la région de la pointe du cœur. — *Signe de Heim et Sanders.* Mouvement continu d'ondulation épigastrique, se rencontrant dans le cas de symphyse cardiaque, mais n'ayant de valeur pour le diagnostic de cette affection que quand il coexiste avec un retrait systolique de la pointe.

**HEINECKE** (médecin allemand du XIXe siècle). — *Solution de Heinecke.* V. Solution.

**HEINECKE** (chirurgien allemand, né en 1834). — *Opération de Heinecke-Mikulicz.* Pyloroplastie. V. ce mot.

**HEINRICH** (Suisse, Appenzell). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides.

**HELCOLOGIE.** s. f. [*helcologia*, de ἕλκος, ulcère, et λόγος, discours]. Traité sur les ulcères.

**HELCOPODE.** adj. [de ἕλκω, je traîne, et πούς, ποδός, pied]. — *Démarche helcopode.* Type de la marche dans l'hémiplégie flasque et en particulier dans l'hémiplégie hystérique; la marche n'est possible qu'à l'aide de béquilles; la jambe malade, en effet, ne peut servir en aucune façon, le malade la traîne derrière lui comme un corps étranger (Todd, Charcot).

**HELCOSE.** s. f. [*helcosis*, de ἕλκος, ulcère; all. *Geschwürbildung, Verschwärung*]. Ulcération.

**HELCTIQUE.** adj. [*helcticus*, de ἕλκειν, attirer]. Synonyme d'*épispastique*.

**HELCYDRION.** s. m. [*helcydrium*, de ἑλκύδριον, petit ulcère]. Ulcération superficielle de la cornée.

**HÉLÉNINE.** s. f. ou **HÉLÉNOL.** s. m. [all. *Helenol, Alantkampher*; *camphre d'aunée*] ($C^{42}H^{28}O^{6}$). Huile volatile concrète et cristallisable, blanche, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et les essences, retirée de la racine d'*aunée*. Fond à 72°, bout entre 275° et 280°. — *Hélénine*. Nom quelquefois donné à l'*inuline*.

**HÉLIANTHE.** s. m. Genre de synanthérées sénécionidées, dont une espèce, l'*Helianthus annuus*, L., appelée *grand soleil* ou *tournesol*, a des akènes très nombreux, qui donnent par expression une huile propre à l'éclairage et à la fabrication des savons. Une autre espèce est le *topinambour*.

**HÉLICE.** s. f. [*Helix*, de ἕλιξ, proprement chose roulée; all. *Schnecke*, angl. *helix*, *snail*, it. *lumaca*, vulgairement *colimaçon*, *escargot*]. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés à coquilles, dont une espèce, l'*hélice vigneronne* (*Helix pomatia*, L., vulgairement *escargot des vignes*), est employée comme aliment, et en médecine comme adoucissante, relâchante et analeptique. La matière mucilagineuse abondante que contient l'hélice donne au *bouillon de colimaçons* des propriétés analogues à celui du veau. On en fait aussi un sirop.

**HÉLICIEN, IENNE.** adj. Qui a rapport à l'hélice.

**HÉLICIN, INE.** adj. [de *helix*, hélice; all. *spiralförmig*, *schneckenförmig*, angl. *spiral*]. En forme de vrille ou d'hélice. — *Artères hélicines*. Artérioles contournées en spirale autour d'un axe fictif, et qu'on trouve dans les tissus érectiles, dans l'ovaire et dans l'utérus.

**HÉLICINE.** s. f. [all. *Helicin*, angl. *helicine*, it. *elicina*, esp. *helicina*]. Mucilage provenant des escargots. V. Hélice. — *Hélicine* ($C^{26}H^{16}O^{14}$). Substance cristallisable, blanche, insoluble dans l'éther, peu soluble dans l'eau froide, très soluble dans l'eau bouillante et dans l'alcool, qui résulte de l'oxydation de la salicine par l'acide azotique étendu. Les alcalis étendus, les acides, la synaptase et la levure de bière la dédoublent en glycose et hydrure de salicyle.

**HÉLICOÏDAL** ou **HÉLICOÏDE.** adj. Se dit des organes disposés en hélice.

**HÉLICOPODE.** adj. [de ἑλίκη, de ἑλίσσω, je tourne, et πούς, ποδός, pied]. — *Démarche hélicopode*. Type de la démarche dans l'hémiplégie spasmodique que Charcot a appelé hélicopode : en effet, la jambe malade décrit à la période d'oscillation une légère courbe à concavité interne, ce qui a fait dire du sujet « qu'il fauche en marchant ».

**HÉLICOTRÈME.** s. m. [*helicotrema*, de ἕλιξ, limaçon, et τρῆμα, trou]. Petite ouverture située au sommet du limaçon de l'oreille interne, dont elle met les deux rampes en communication.

**HÉLIOPHOBE.** adj. et s. [de ἥλιος, soleil, et φοβεῖν, craindre]. V. Albinisme et Photophobe.

**HÉLIOPHOBIE.** s. f. Crainte morbide de la lumière solaire.

**HÉLIOPSYDRACIE.** s. f. [de ἥλιος, soleil, et ψυδράκιον, ampoule]. Ampoule due à l'insolation.

**HÉLIOSE.** s. f. [de ἥλιος, soleil]. Le coup de soleil. V. Insolation.

**HÉLIOSTAT.** s. m. [de ἥλιος, soleil, et στατὸς, arrêté]. Appareil d'optique qui, à l'aide d'un mouvement d'horlogerie, maintient dans une direction constante, malgré le mouvement du soleil, un rayon introduit dans une chambre obscure; il sert dans la photographie microscopique quand on emploie les rayons solaires, et est indispensable dans les poses un peu longues pour corriger le déplacement apparent du soleil.

**HÉLIOTHÉRAPIE.** s. f. [de ἥλιος, soleil, et θεραπεία, traitement]. Méthode thérapeutique consistant à utiliser l'action du soleil sur tout ou partie du corps que l'on expose à nu à ses rayons.

**HÉLIOTROPE.** s. m. [*Heliotropium europæum*, L., all. *Sonnenwende*, angl. *turnsol*, *sunflower*, it. *eliotropia*, esp. *eliotropio*]. Plante borraginée appelée *herbe aux chancres*, *herbe aux verrues* (*Verrucaria* des anciens), bien qu'elle n'ait aucune action spéciale. L'*H. indicum*, L., est employé dans l'Inde contre les céphalalgies.

**HÉLIOTROPISME.** s. m. [de ἥλιος, soleil, et τρέπειν, tourner]. Faculté qu'ont certaines plantes de tourner constamment leurs fleurs vers le soleil; et plus généralement, propriété du protoplasma en vertu de laquelle il réagit à l'action de la lumière solaire.

**HÉLIUM.** s. m. Gaz découvert par le spectroscope, dans la lumière de la photosphère solaire et retrouvé dans quelques eaux minérales.

**HÉLIX.** s. m. [*helix*, de ἕλιξ, de εἱλεῖν, entourer; all. *Ohrmuschelrand*, angl. *helix*, it. *elice*]. Repli à peu près demi-circulaire qui borde le pavillon de l'oreille externe chez l'homme. — *Petit hélix*. V. Concho-hélix.

**HELLÉBORE.** s. m. V. Ellébore.

**HELLÉBORINE.** s. f. V. Elléborine.

**HELLÉBORISME.** s. m. V. Elléborisme.

**HELLMUND** (médecin allemand du xix<sup></sup>e siècle). — *Pommade de Hellmund*. V. Pommade.

**HELMERICH** (médecin allemand du commencement du xixe siècle). — *Pommade de Helmerich*. V. Pommade.

**HELMINTHAGOGUE.** adj. et s. m. [*helminthagogus*, de ἕλμινς, ver, et ἄγειν, chasser; all. *wurmabtreibend*, angl. *helminthagoga*, it. *elmintagogo*, esp. *helmintagogo*]. Synonyme de *vermifuge*.

**HELMINTHES.** s. m. pl. [de ἕλμινς, ver; all. *Eingeweidewürmer*, *Spulwürmer*, angl. *intestinal worms*, it. *elminti*, esp. *helmintes*]. Nom donné par Duméril aux *Entozoaires* de De Blainville ou *vers intestinaux* de Cuvier. Actuellement la majorité des auteurs n'emploie plus ce terme que pour désigner les vers parasites de l'homme et des animaux. Les helminthes comprennent des plathelminthes ou vers plats et des némathelminthes ou vers ronds. Parmi les *plathelminthes* nous signalerons les *trématodes* qui ont pour type les différentes *douves du foie* et les *cestodes* qui ont pour type les différents *ténias*. Parmi les némathelminthes on doit ranger certains *nématodes*, tels que l'*ascaride*, l'*oxyure*, le *trichocéphale*, la *trichine*, etc., certains *gordiens* et certains *acantocéphales*, ces deux dernières classes renfermant plutôt des parasites accidentels de l'homme.

**HELMINTHIASE.** s. f. [*helminthiasis*, ἑλμινθιάω, être affecté de vers]. Ensemble des troubles pathologiques causés par la présence d'entozoaires. Ceux-ci peuvent passer complètement inaperçus; ailleurs ils déterminent l'apparition de symptômes morbides, qui varient avec l'espèce du parasite, le siège qu'il occupe, l'âge de l'individu qui le porte. L'*ascaride lombricoïde* est surtout fréquent chez l'enfant, dont il habite l'intestin grêle : parmi les phénomènes qu'il cause, coliques, vomissements, diarrhée, petitesse et irrégularité du pouls, bouffissure de la face, convulsions, délire, démangeaisons dans les narines, etc., aucun n'est absolument caractéristique : l'existence du ver ne peut être affirmée que s'il est trouvé dans les évacuations. L'ascaride peut perforer et quitter l'intestin, et gagner le péritoine, l'estomac, les voies biliaires, etc. L'occlusion intestinale peut être produite par un amas d'ascarides. — L'*oxyure vermiculaire* est également commun dans l'enfance, et occupe le rectum, l'anus, d'où il

gagne les parties génitales, en causant un prurit très prononcé. — La présence du *trichocéphale* passe ordinairement inaperçue. On sait cependant aujourd'hui que l'ascaride et le trichocéphale peuvent se faire les agents d'inoculation sous la muqueuse intestinale de certaines bactéries et devenir ainsi la cause soit d'entérites diverses, soit d'une appendicite. — Celle du *tænia* et du *bothriocéphale* produit les mêmes symptômes que l'ascaride; mais ces vers, plus fréquents chez l'adulte, déterminent moins de phénomènes nerveux. Les symptômes de l'helminthiase sont multiples et complexes, mais en réalité aucun d'eux ne permet d'affirmer l'existence de parasites dans le tube digestif de l'homme. L'examen microscopique des matières vomies ou des selles peut seul permettre le diagnostic en décelant la présence des œufs ou des larves du parasite. V. ASCARIDE, BOTHRIOCÉPHALE, OXYURE, TÆNIA, TÆNIFUGE et TRICHOCÉPHALE.

**HELMINTHICIDE.** adj. et s. [mot hybride, de ἕλμινς, ver, et *cædere*, tuer]. V. VERMIFUGE.

**HELMINTHOCHORTON.** s. m. [de ἕλμινς, ver, et χόρτος, herbe]. V. MOUSSE *de Corse*.

**HELMINTHOGÉNÉSIE.** s. f. [de ἕλμινς, ver, et γένεσις, production]. La diathèse vermineuse (Beauclair et Viguier).

**HELMINTHOLOGIE.** s. f. [*helminthologia*, de ἕλμινς, ver, et λόγος, discours; all. *Helminthologie*, *Wurmlehre*, angl. *helminthology*, it. *elmintologia*, esp. *helmintologia*]. Partie de l'histoire naturelle qui traite des vers.

**HÉLODE.** adj. [ἑλώδης, de ἕλος, marais]. Fièvre compliquée d'adynamie, avec sueurs abondantes.

**HÉLOPYRE.** s. f. [de ἕλος, marais, et πῦρ, fièvre]. La fièvre hélode.

**HÉLOUAN** (Égypte). *Station d'hiver* et *eaux sulfureuses chlorurées sodiques*, chaudes, 30°,5. Climat semblable à celui du Caire.

**HELVELLE.** s. f. [*Helvella esculenta*, Pers.]. Champignon comestible voisin des morilles, à chapeau rougeâtre, mamelonné, qui croît dans les bois montueux.

**HELVÉTIUS** (médecin hollandais, 1661-1727). — *Collyre d'Helvétius*. V. PIERRE *divine*. — *Poudre d'Helvétius*. V. POUDRE *vomitive*.

**HEM.** s. m. [angl. *hemming*, du verbe *to hem*, tousser brusquement]. Expiration courte, brusque, rauque, bruyante, qui résulte d'une sensation d'embarras, de picotement, de chatouillement, de cuisson, dans l'arrière-gorge, et qui est un symptôme fréquent de l'angine glanduleuse. Elle est suivie de l'expulsion d'un crachat globuleux, glutineux, d'apparence d'amidon cuit ou de gélatine, ou de teinte ambrée. Les crachats sont parfois noirâtres ou bleuâtres, parce que des particules de poussière ou de noir de fumée sont englobées par le mucus ou contenues dans les cellules épithéliales que celui-ci entraîne. Les crachats rejetés par le *hem* se composent : 1° de mucus tenace, visqueux, offrant des stries rectilignes, généralement parallèles, rarement entre-croisées; 2° de granulations graisseuses, souvent disposées en chapelet, parallèlement aux stries; 3° quelquefois de noyaux libres d'épithélium, avec ou sans nucléole; 4° toujours de cellules épithéliales, régulières ou non, isolées ou réunies en lamelles, contenant des granulations graisseuses ou des granulations de noir de fumée; 5° de leucocytes plus ou moins nombreux, selon la cause du *hem*, plus ou moins granuleux, et pouvant contenir des granules de charbon.

**HÉMACÉLINOSE.** s. f. [de αἷμα, sang, et κηλὶς, tache]. Synonyme de *purpura*, et à tort de *cyanose*.

**HÉMACHROÏNE.** s. f. [de αἷμα, sang, et χρόα, couleur]. Synonyme d'*hématine*.

**HÉMACYANIN.** s. m. ou **HÉMACYANINE.** s. f. [de αἷμα, sang, et κυανὸς, bleu] (Simon). Produit de décomposition, de la matière colorante de la bile (Sanson), du sang normal (Lassaigne et Lecanu) et de celui des ictériques.

**HÉMADROMOMÈTRE.** s. m. [de αἷμα, sang, δρόμος, course, et μέτρον, mesure]. V. HÉMODROMOMÈTRE.

**HÉMADYNAMIQUE.** s. f. [de αἷμα, sang, et *dynamique*]. Théorie mécanique de la circulation du sang.

**HÉMADYNAMOMÈTRE.** s. m. V. HÉMODYNAMOMÈTRE.

**HÉMAGOGUE.** adj. et s. m. [*hæmagogus*, de αἷμα, sang, et ἄγειν, chasser; all. *bluttreibend*, angl. *hemagogous*, it. *emagogo*, esp. *hemagogo*]. Substance à laquelle on supposait la propriété de déterminer l'écoulement des règles ou le flux hémorroïdal.

**HÉMAL.** adj. m. — *Arc hémal* (R. Owen). V. VERTÈBRE *type*.

**HÉMALEUCINE.** s. f. [de αἷμα, sang, et λευκὸς, blanc] (Hatin). Couenne du caillot sanguin.

**HÉMALEUCOSE.** s. f. [de αἷμα, sang, et λευκὸς, blanc] (Hatin). Production de la couenne à la surface du caillot.

**HÉMALOPIE.** s. f. [*hæmalopia*, αἱμάλωψ, proprement caillot quelconque de sang; all. *Blutunterlaufung*, angl. *hæmalopy*, it. *emalopia*, esp. *hemalopia*]. L'*hyphéma*.

**HÉMAPHÉINE.** s. f. [de αἷμα, sang, et φαιὸς, brun; all. *Hémaphein*, angl. *hæmapheine*]. Pigment pathologique qui, pour Gubler, se formerait dans le sang, du fait de la destruction exagérée des globules rouges et de la non-utilisation par le foie de la matière colorante ainsi mise en liberté. Ce serait elle qui, dans l'ictère hémaphéique, colorerait les téguments et communiquerait à l'urine des caractères spéciaux. L'hémaphéine n'existe pas en réalité. L'hypercoloration du sérum et la teinte des téguments, dans l'ictère hémaphéique, sont produites par des pigments biliaires vrais; ceux-ci se transforment au niveau du rein en urobiline et sont éliminés, sous cette forme, par l'urine qui est, en outre, et principalement, concentrée, mais ne contient pas une substance pigmentaire spéciale (Gilbert et Herscher).

**HÉMAPHÉIQUE.** adj. Qui contient de l'hémaphéine. — *Ictère hémaphéique*. Ictère acholurique avec urines rares, attribué autrefois par Gubler à une substance spéciale, l'hémaphéine. C'est un syndrome clinique, dû à divers états pathologiques entraînant l'association fortuite d'une cholémie légère et d'une oligurie marquée. La cholémie légère produit une faible teinte jaune des téguments et de l'urobilinurie. L'oligurie jointe à l'urobilinurie est la cause des caractères de l'urine hémaphéique (Gilbert et Herscher). — *Urine hémaphéique*. Urine haute en couleur, bière forte, prenant par addition d'acide nitrique une teinte acajou. Devant ses propriétés à ce qu'elle est rare et riche en urobiline, elle s'observe dans tous les états pathologiques (intoxications, affections hépatiques, maladies infectieuses, cardiopathies) susceptibles d'entraîner l'oligurie et une cholémie légère ayant pour conséquence l'urobilinurie (Gilbert et Herscher).

**HÉMAPHÉISME.** s. m. Accumulation d'hémaphéine dans le sérum (Gubler).

**HÉMAPORIE.** s. f. V. HÉMATAPORIE.

**HÉMARTHROSE** s. f. [de αἷμα et ἄρθρον, articulation]. Épanchement sanguin intra-articulaire, ayant pour origine une entorse avec arrachement ligamenteux, ou une fracture para-articulaire, ou exceptionnellement l'hémophilie. — *Hémarthrose du genou*. Elle survient à la suite d'une chute, d'un faux pas; l'épanchement est rapide, et se traduit par l'attitude du membre en demi-flexion et en rotation externe, la déformation globuleuse du genou avec voussure demi-elliptique dessinant le cul-de-sac sous-tricipital, le choc rotulien, la rénitence, la fluctuation ou la crépitation sanguine. La peau est normale, la douleur vive, les phénomènes généraux nuls. La ponction aspiratrice, suivie de compression ouatée pendant huit à dix jours,

puis la mobilisation et le massage de l'articulation, amènent la guérison.

**HÉMASTATIQUE.** s. f. [*hæmastatice*, de αἷμα, sang, et στατική, dérivé de στατὸς, fixe ; all. *Hæmastatik*, angl. *hæmastatics*, it. *emastatica*, esp. *hemastatica*]. Partie de la physiologie qui traite des lois de l'équilibre du sang dans les vaisseaux, des rapports entre la force de l'organe d'impulsion et la force de résistance que ce liquide rencontre dans son trajet, etc. V. CIRCULATION.

**HÉMATAÉROMÈTRE.** s. m. Synonyme d'*aérotonomètre*. V. ce mot.

**HÉMATALLOSCOPIE.** s. f. [de αἷμα, sang, ἄλλος, divers, et σκοπεῖν, observer]. Titre du traité de Taddei sur l'examen médico-légal du sang.

**HÉMATANGIOSARCOME.** s. m. [de αἷμα, sang, ἀγγεῖον, vaisseau, et *sarcome*]. Sarcome développé aux dépens de la tunique externe des vaisseaux sanguins (Waldstein).

**HÉMATAPORIE.** s. f. [*hæmataporia*, de αἷμα, sang, et ἀπορία, défaut]. Cachexie qui a pour cause le défaut de sang. V. ANÉMIE.

**HÉMATAULIQUE.** s. f. [fait à l'imitation d'*hydraulique*, de αἷμα, sang, et αὐλὸς, tuyau]. Ensemble des lois du cours du sang (Magendie).

**HÉMATÉATE.** s. m. Corps formé par l'union de l'hématéine avec un alcali. — *Hématéate d'ammoniaque*. Sel cristallin, qui prend naissance quand on agite au contact de l'air, à une douce température, une solution d'hématoxyline dans l'ammoniaque : décomposé par l'acide acétique, il donne l'hématéine.

**HÉMATÉINE.** s. f. [de αἷμα, sang ; all. *Hæmatein*, angl. *hæmateine*, it. *hemaeina*] ($C^{32}H^{12}O^{12}$ ou, en atomes, $C^{16}H^{12}O^{6},3H^{2}O$). Corps obtenu par action de l'ammoniaque sur l'*hématoxyline*, puis de l'acide acétique sur l'hématéate d'ammoniaque ainsi formé ; il se forme naturellement à la longue dans les solutions d'hématoxyline ordinaire, qui lui doivent leur pouvoir colorant. Humide, elle est d'un rouge brun ; d'un vert foncé métallique, à l'état sec ; peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante et dans l'alcool. C'est un colorant nucléaire très employé en histologie ; elle teinte aussi la substance fondamentale des os, du cartilage, etc. ; on l'emploie ordinairement en solution d'après la formule suivante : hématéine 1 gr., alcool à 90° 100 gr., que l'on ajoute à une solution faite à chaud de 50 gr. d'alun dans 1 litre d'eau.

**HÉMATÉMÈSE.** s. f. [*vomitus cruentus*, *hæmatemesis*, de αἷμα, sang, et ἐμεῖν, vomir ; all. *Blutbrechen*, angl. *hæmatemesis*, *vomiting of blood*, it. *ematemesi*, *ematemesia*, esp. *hematemesis*]. Vomissement de sang ; celui-ci peut être exhalé à la surface de la membrane muqueuse de l'estomac, hémorragie gastrique que l'on appelle *gastrorragie* ; il peut venir aussi du nez, de la bouche, du pharynx, du poumon, et avoir pénétré dans l'estomac par déglutition. L'hématémèse quand elle est précédée de gastrorragie reconnaît, comme celle-ci, pour causes ordinaires des coups ou des chutes sur l'épigastre, l'introduction de poisons dans l'estomac, la suppression brusque du flux menstruel ou hémorroïdal, l'ulcère et le cancer de l'estomac, l'irruption dans cet organe du sang venant d'un vaisseau voisin (anévrysme de l'aorte), et toutes les affections qui entravent la circulation de la veine porte (maladies du cœur, du poumon, du foie) ou qui altèrent profondément la composition du sang (fièvre jaune, ictère grave, etc.). Le vomissement peut être le premier symptôme de la gastrorragie, n'être précédé d'aucun phénomène ; cependant l'hématémèse est ordinairement précédée par une douleur profonde et pongitive à l'épigastre, avec oppression, vertiges, pâleur de la face, froid aux extrémités ; le sang rejeté par le vomissement est d'un rouge plus ou moins pur et rutilant quand la gastrorragie succède à la rupture d'un anévrysme ou accompagne l'ulcère gastrique ; il est noir, couleur de suie ou de marc de café dans le cancer, et parfois dans l'ulcère, quand l'exhalation sanguine se fait lentement à la surface interne de l'estomac. Le *melæna* accompagne souvent l'hématémèse. En présence d'une hématémèse, il convient toujours de rechercher si le sang vient bien de l'estomac ou s'il n'y a pas pénétré par déglutition. La diète, un repos absolu, la position horizontale, les boissons froides et acidules, la glace à l'intérieur : telles sont les bases du traitement. Quand l'hémorragie se répète, on la combattra efficacement au moyen du chlorure de calcium pris en potion à l'intérieur, du sérum gélatiné injecté sous la peau ; si la perte de sang a été très abondante, il conviendra de relever les forces au moyen de l'injection sous-cutanée ou intraveineuse de sérum artificiel.

**HÉMATEUX, EUSE.** adj. — *Dermatose hémateuse.* Maladie des vaisseaux sanguins de la peau.

**HÉMATIDROSE.** s. f. [*hematidrosis*, de αἷμα, sang, et ἵδρως, sueur]. Sueur de sang, hémorragie par les glandes sudoripares, se faisant lentement et plus ou moins abondamment à la surface de la peau, dans certaines lésions de ces glandes et dans certaines affections générales avec altération du sang.

**HÉMATIE.** s. f. [de αἷμα, sang ; all. *Blutkörperchen*, *Blutkügelchen*, angl. *blood-globule*] (Gruithuisen). Globule coloré nageant dans le plasma des animaux à sang rouge. Les hématies sont des éléments anatomiques composés de globuline et d'hémoglobine, caractérisés par leur forme variable avec les espèces animales, et par leur couleur rouge quand on les examine en masse et à la lumière réfléchie, jaune rosé pâle dans la lumière transmise et quand on les voit isolés. Ces corpuscules sont aplatis en forme de disques biconcaves, ronds, plus épais et plus foncés à la périphérie qu'au centre, chez l'homme et la plupart des mammifères (excepté le chameau et le paca, qui les ont elliptiques) ; elliptiques chez les oiseaux, les reptiles et les poissons (à l'exception des poissons cyclostomes, qui les ont ronds). Leur diamètre varie de $0^{mm},006$ à $0^{mm},0085$ chez l'homme, et leur épaisseur est de $0^{mm},002$ ; les trois quarts ont $7\mu,5$ de diamètre, le reste est formé de petites hématies de $6\mu,5$ et de grandes hématies de $8\mu,5$ ; enfin il existe quelques *globules nains* dont le diamètre ne dépasse pas $6\ \mu$. Grâce à leur élasticité, ils s'allongent suffisamment pour pénétrer dans des vaisseaux capillaires d'un diamètre inférieur à celui qu'ils présentent (V. CAPIL-

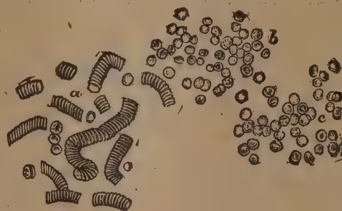


Fig. 339. — *Hématie.*




Fig. 340. — Formes des *hématies*.

LAIRE), et reprennent ensuite leur forme et leurs dimensions normales. En raison de leur viscosité, ils adhèrent entre eux quand le sang est sorti des vaisseaux, et constituent comme des piles de monnaie. (Fig. 339. Globules du sang. *a*, globules empilés en colonnes; *b*, *c*, globules vus de face.) Ils changent de volume dans les solutions salines neutres : les solutions étendues moins concentrées que le sérum sanguin, c'est-à-dire hypotoniques, les gonflent et peuvent même dissoudre l'hémoglobine en provoquant le laquage du sang; les solutions plus concentrées que le sérum sanguin, c'est-à-dire hypertoniques, déterminent une diminution de volume du globule. (Fig. 340, Formes des hématies : *a*, dans une préparation de sang sec; *b*, dans le sang circulant.) On en compte environ 5 millions par millimètre cube dans le sang de l'homme (V. NUMÉRATION *des globules du sang*). Ils sont plus pesants que le sérum, et même que le plasma du sang, dans lequel ils s'enfoncent. Dans certaines maladies, leur précipitation a lieu plus rapidement, et le plasma se coagule au-dessus d'eux sans en emprisonner aucun; phénomène qui explique la formation de la *couenne* inflammatoire. C'est leur emprisonnement dans le plasma coagulé qui donne une couleur rouge au caillot du sang, lequel, sans cette circonstance, serait blanc. Ils sont constitués par une masse homogène de *globuline*, unie, molécule à molécule, à la matière colorante, ou *hémoglobine*, et à une certaine quantité de graisse et de sels. Chez les mammifères, toute la masse est homogène et sans noyau; à partir de l'époque où l'embryon humain, par exemple, a 2 ou 3 centimètres de long; mais, auparavant, les globules ont un petit noyau rond, granuleux, ou deux. Chez les vertébrés ovipares, le globule, quelle que soit sa forme, renferme un noyau incolore, sphérique ou ovoïde, insoluble dans l'eau et l'acide acétique, tandis que la masse rouge est soluble. Les globules peuvent devenir *dentelés* ou *framboisés* à leur surface, lorsque le sérum du sang se concentre ou est altéré par des sels de diverses espèces. Le rôle physiologique des hématies est de prendre l'oxygène au niveau du poumon et de le transporter dans l'intimité des tissus. C'est l'*hémoglobine* qui joue le principal rôle dans cette fonction. — La formation des globules sanguins ne se fait pas de la même façon dans la vie intra et extra-utérine. Chez l'embryon du poulet, les premiers globules du sang paraissent, avec les premiers vaisseaux et avant le cœur, dans la partie profonde du feuillet moyen du blastoderme : il y a là une agglomération de cellules arrondies, emplissant les cordons qui constituent ces vaisseaux, et quand ces cordons, primitivement solides, deviennent creux, leurs parois sont formées par les cellules de la périphérie de cette agglomération, tandis que les cellules centrales forment les premiers globules sanguins ou *hématies primaires*; ceux-ci, une fois formés, se multiplient par segmentation directe de leur noyau. Chez l'adulte, on admet généralement que les globules rouges ou *hématies secondaires* résultent d'une transformation des globules blancs, qui se passerait dans le foie, la rate et la moelle osseuse (V. HÉMOPOÈSE), ou qui se ferait par l'intermédiaire des *hématoblastes*. — *Hématies nucléées* (*globules rouges à noyau*, ou *érythroblastes*, ou *érythrocytes*). Cette variété d'hématie ne se rencontre dans le sang de l'adulte que dans certains états pathologiques; on n'en reconnaît la présence que sur les préparations de sang sec; ce sont des éléments arrondis ou ovoïdes, dont les plus petits, *microblastes*, ont un diamètre inférieur à celui d'une hématie, d'autres ont un diamètre égal (*normoblastes*), d'autres enfin un diamètre supérieur, pouvant aller jusqu'à 16 μ (*mégaloblastes*). Les normoblastes se rencontrent dans les anémies graves secondaires, et les mégaloblastes dans l'anémie pernicieuse progressive et quelquefois dans la leucémie; on les a observés aussi après la splénectomie, dans certaines intoxications et septicémies expérimentales chez le lapin. Dans l'anémie infantile, les hématies nucléées apparaissent d'autant plus aisément que l'enfant est plus jeune et l'anémie plus intense.

**HÉMATIMÈTRE.** s. m. Appareil destiné à compter les globules du sang. — *Hématimètre de Hayem et Nachet* (fig. 341). Il se compose d'une petite éprouvette de 2 centimètres; d'un agitateur à palette; d'une grosse pipette pouvant contenir 500 millimètres cubes et servant à mettre le sérum artificiel dans l'éprouvette; d'une petite pipette destinée à recueillir le sang, présentant une graduation en millimètres cubes, et dans laquelle on fait pénétrer, en aspirant à l'aide d'un tube de caoutchouc, 2 millimètres cubes de sang; d'une lame de verre creusée d'une cellule d'un cinquième de millimètre de hauteur, au milieu de laquelle on dépose une goutte du sang dilué; de lamelles planées dont on recouvre la cellule en ayant soin que la goutte du mélange y adhère; enfin d'une platine spéciale comprenant une lame de cuivre au centre de laquelle on visse un tube contenant un système de lentilles destiné à former au fond de la cellule une image réduite du quadrilatère situé à la partie inférieure, image qui représente un carré d'un cinquième de millimètre. A l'aide de cet appareil on peut compter les globules rouges et les globules blancs du sang. V. NUMÉRATION.

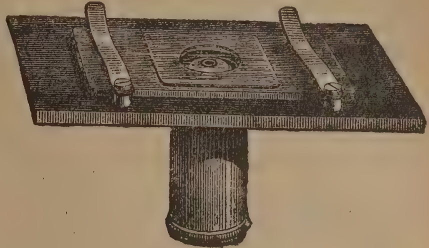


Fig. 341. — *Hématimètre.*

**HÉMATIMÉTRIE.** s. f. [de αἷμα, sang, et μέτρον, mesure]. Mesure de la quantité des globules du sang. V. NUMÉRATION.

**HÉMATINE.** s. f. [de αἷμα, sang; all. *Hæmatin*, esp. *hematina*; *hématosine* (Chevreul); *rouge de sang*, *hémachroïne* ou *hématochroïne* (Lassaigne); *partie* ou *matière colorante du sang* (Fourcroy); *globuline* (Le Canu); *gliadine* (Gmelin); *phœnodine* [de φοινώδης, rouge, teint de sang], *phænicine* (Walter Crum); *hématoglobuline*. ($C^{96}H^{51}Fe^{3}Az^{6}O^{18}$, ou en atomes, d'après Nencki et Sieber, $C^{32}H^{32}Az^{4}O^{4}Fe$). Nom donné par Hünefeld (1827) à la matière colorante et ferrugineuse du sang, qui, dans ce liquide, est combinée à plusieurs substances albuminoïdes pour former l'*hémoglobine*, et dont l'existence à l'état libre ne peut avoir lieu que par dédoublement de cette dernière substance sous certaines influences : c'est l'hématine ainsi produite aux dépens de l'hémoglobine dédoublée qu'on trouve, à l'état de granulations sphéroïdales, dans les épanchements sanguins anciens (avec ou sans cristaux d'*hématoïdine*). Retirée de l'hémine à l'aide de l'ammoniaque, l'hématine est une poudre amorphe, d'un noir bleuâtre, d'éclat métallique; elle est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, le chloroforme, soluble dans l'ammoniaque, dans l'alcool contenant de l'acide sulfurique ou chlorhydrique, et dans les alcalis : les solutions alcalines sont dichroïques, vert-olive en couches minces, rouges en couches plus épaisses; leur spectre se compose d'une seule bande large et très estompée sur les bords, située dans l'orangé et le jaune; les solutions acides sont brunes et non

dichroïques; elles présentent un spectre d'absorption analogue à celui de la méthémoglobine en solution acide : il y a une bande dans le rouge, une autre dans le jaune, une troisième au début du vert. C'est l'hématine qui retient tout le fer de l'hémoglobine dédoublée, et qui contient tout le fer du sang : or la quantité de ce métal contenue dans 1000 parties de sang étant d'environ 0gr,555, et le poids total du sang du corps humain pouvant être évalué à 5 kilogrammes, ce liquide renferme en moyenne 3 grammes de fer. — *Hématine réduite*. L'hématine en solution sodique traitée par un agent réducteur comme le sulfure de sodium, perd de l'oxygène et se transforme en *hématine réduite*, substance caractérisée par une seule bande d'absorption dans le jaune, au niveau de la raie D. Par agitation à l'air, elle se transforme de nouveau en hématine. — *Hématine*. Nom primitivement donné par Chevreul (1811) à l'*hématoxyline*.

**HÉMATINIQUE.** adj. Qui concerne l'hématine.

**HÉMATINOMÉTRIQUE.** adj. — *Cuve hématinométrique*. Petite cuve de verre à faces parallèles, dans laquelle on place le sang défibriné et plus ou moins étendu d'eau, pour en faire l'examen spectroscopique.

**HÉMATIQUE.** adj. — *Acide hématique*. Matière que l'on obtient (Treviranus) en chauffant au rouge du sang carbonisé avec de la soude, et traitant ensuite par l'alcool. Il cristallise par l'évaporation en cristaux jaunes. — *Crise hématique* ou *hématoblastique*. Augmentation des hématoblastes que l'on observe après les hémorragies et les maladies aiguës, et qui est suivie à bref délai d'une augmentation de globules rouges (Hayem). — *Cristaux* ou *éléments hématiques*. V. Hématoïdine. — *Kyste hématique*. V. Kyste. — *Poison hématique*. V. Empoisonnement et Poison. — *Transformation hématique*. Nom donné par Burdach au passage des principes inaltérés du sang dans les sécrétions ordinaires et à leur changement en globules de pus.

**HÉMATITE.** s. f. [*hæmatites*, αἱματίτης, de αἷμα, sang; all. *Blutstein*, angl. *hæmatites*, *bloodstone*, it. *ematita*, esp. *hematides*]. L'oxyde rouge de fer. V. Oxyde.

**HÉMATOBIE.** adj. [de αἷμα, sang, et βίος, vie]. Qui vit dans le sang. V. Billharzie.

**HÉMATOBLASTE.** s. m. Nom donné par Hayem à des corpuscules particuliers, plus petits que les hématies, d'un diamètre moyen de 3 μ, discoïdes, sans noyau, jaunâtres ou verdâtres, très facilement altérables, qui existeraient dans le sang des vertébrés vivipares, et qui se formeraient aux dépens des leucocytes. La transformation graduelle de ces corpuscules donnerait naissance aux globules rouges du sang, lesquels dériveraient ainsi, indirectement, des globules blancs. Les hématoblastes sont souvent réunis par groupes de deux à cinq formant des plaquettes; dans les préparations de sang sec on les rencontre surtout au point où la goutte de sang a été déposée avant d'être étalée. Dans certains états pathologiques, la matière visqueuse qu'ils laissent exsuder normalement devient plus abondante, donnant lieu à la formation de plaques dites par Hayem *plaques phlegmasiques* ou *plaques cachectiques* suivant la cause. Le nombre des hématoblastes est de 250 000 par millimètre cube; il diminue dans les états morbides graves : l'arrêt de la formation hématoblastique ou anhématopoïèse serait un signe de mort prochaine. L'augmentation transitoire des hématoblastes constitue la poussée hématoblastique, caractéristique principale de la crise hématique, d'après Hayem.

**HÉMATOCÈLE.** s. f. [*hæmatocele*, de αἷμα, sang, et κήλη, tumeur; all. *Blutgeschwulst*, angl. *hæmatocele*, it. *ematocele*, esp. *hematocele*]. Proprement, tumeur sanguine en général. — En particulier, tumeur sanguine formée, chez la femme, autour de l'utérus; chez l'homme, dans les enveloppes du testicule, dans cet organe lui-même, ou dans les éléments du cordon spermatique : dans le premier cas, c'est l'*hématocèle péri-utérine* (V. Péri-utérin); dans le second, on la distingue, suivant la partie où elle siège, en *hématocèle du cordon*, *du scrotum* et *du testicule*. — *Hématocèle du cordon* ou *funiculaire*. Tumeur piriforme, opaque, rénitente, élastique, rarement fluctuante, qui apparaît sur le trajet du cordon spermatique lorsque le sang se répand entre ses éléments à la suite d'une contusion des bourses et de la région inguinale, d'un effort, d'une opération de castration. Tantôt le liquide est infiltré (*hématocèle par infiltration*); tantôt il est réuni en foyer dans une cavité à parois plus ou moins épaisses (*hématocèle par épanchement*). Dans la première variété, le sang infiltré est le plus souvent résorbé en totalité : le repos, une position appropriée suffisent. Dans la seconde, les parties les plus fluides sont graduellement résorbées, mais il reste des caillots plus ou moins durs, qu'on est souvent obligé d'enlever par une incision pratiquée aseptiquement. — *Hématocèle du scrotum*. Elle présente deux variétés, dites, d'après le siège de la tumeur sanguine, *pariétale* et *vaginale*. L'*hématocèle pariétale* est constituée par une infiltration ou un épanchement de sang dans les enveloppes du testicule extérieures à la tunique vaginale, et se manifeste par une tumeur du scrotum, molle, donnant à la main une sensation d'empâtement et quelquefois de fluctuation : la peau présente des ecchymoses ou une coloration rouge foncé générale. Mêmes causes, même traitement que l'hématocèle du cordon. L'*hématocèle vaginale* consiste dans une accumulation de sang dans la séreuse testiculaire et est d'origine traumatique ou spontanée. L'hématocèle *traumatique* ou primitive reconnaît les mêmes causes que la variété précédente, qui la complique ordinairement : les deux foyers sanguins communiquent entre eux quand la séreuse est déchirée. L'hématocèle dite *spontanée* est consécutive à une vaginalite chronique (*pachyvaginalite*) qui a amené le développement d'une fausse membrane, d'épaisseur et d'étendue variables, tapissant la tunique vaginale, dont elle double l'épaisseur; l'épanchement lui-même est fourni par la fausse membrane en voie d'organisation, soit par exhalation spontanée, soit par une rupture consécutive à un choc, à une pression légère, au froissement produit par la marche, l'équitation, etc. (Gosselin). Souvent il y a une hydrocèle concomitante. Le repos, la position des bourses, les antiphlogistiques, les résolutifs, peuvent amener la résorption de l'épanchement quand celui-ci est peu abondant, qu'il n'y a pas d'épaississement des parois, dans l'hématocèle traumatique par exemple : ils échouent dans les autres cas. Si la résorption ne se fait pas, sans qu'il y ait inflammation du foyer ni épaississement des parois, la ponction est indiquée. Si l'hématocèle, compliquée d'hydrocèle (*hydro-hématocèle*), vient à suppurer, il convient d'ouvrir la poche et de drainer : le tube permet l'écoulement facile au dehors des liquides contenus dans la poche, et l'injection dans celle-ci de liquides antiseptiques. Enfin, quand la tumeur, consécutive à une vaginalite, est ancienne, épaissie, dure, la *décortication* est le meilleur moyen de traitement : la castration ne doit être faite que si l'épaisseur de la fausse membrane en rend la décortication impraticable. — *Hématocèle du testicule*. Épanchement sanguin dans l'intérieur de la tunique albuginée et dans le tissu propre du testicule, consécutif à une violente contusion, et accompagné d'une hématocèle pariétale, qui masque quelquefois la tumeur testiculaire, laquelle est bosselée et plus ou moins douloureuse. Si l'on craint une mortification du testicule par compression de ses éléments, ou une désorganisation consécutive à la suppuration, il faut débrider la tunique albuginée, en évitant d'atteindre les canaux séminifères.

**HÉMATOCÉPHALE.** s. m. [*hæmatocephalus*, de αἷμα, sang, et κεφαλή, tête]. Tumeur sanguine de la tête. — Tumeur vasculaire formée par la pie-mère sur certains anencéphales.

**HÉMATOCHROINE.** s. f. V. Hématine.

**HÉMATOCOLPOS.** s. m. [de αἷμα, sang, et κόλπος, vagin]. Distension du vagin par le sang menstruel retenu dans sa cavité par suite de l'imperforation de l'hymen ou de la partie inférieure du vagin ; en général, le col de l'utérus participe à la dilatation, le corps au contraire résiste très longtemps. Le vagin distendu forme une tumeur qui comprime la vessie et le rectum et vient faire saillie à la vulve. L'hématocolpos est dit *latéral* quand il est limité à une moitié du vagin dans le cas de dédoublement du canal génital. Le traitement consiste dans l'ouverture et le lavage du vagin, suivi d'un tamponnement antiseptique.

**HÉMATOCRISTAL.** s. m. (J.-C. Mayer, 1827). Cristal du sang. V. Hémoglobine.

**HÉMATOCRISTALLINE.** s. f. V. Hémoglobine.

**HÉMATOCRITE.** s. m. Appareil destiné à donner approximativement le nombre des hématies contenues dans le sang, en abandonnant au repos du sang défibriné ou rendu non coagulable et en mesurant le volume respectif du plasma et des globules. Dans un modèle récent, l'*hématocrite de Daland* (1897), le dépôt est obtenu au moyen de la centrifugation dans un appareil particulier donnant 10 000 tours à la minute, et que l'on fait tourner pendant deux minutes. Mais cet appareil ne donne pas de résultats exacts dans les cas pathologiques où il y a diminution du diamètre ou altération des globules ; employé comparativement avec l'hématimètre de Hayem, il peut servir à évaluer le diamètre moyen des hématies ; en effet, ce diamètre moyen est à 7μ,5 comme le nombre des globules rouges donnés par l'hématocrite est à celui donné par l'hématimètre (Mallet).

**HÉMATOCYANINE.** s. f. L'hémacyanine.

**HÉMATOCYSTE.** s. m. [de αἷμα, sang, et κύστις, kyste]. Kyste sanguin (Ritgen).

**HÉMATODE** ou **HÉMATOÏDE.** adj. [*hæmatoides*, de αἷμα, sang, et εἶδος, ressemblance ; it. *ematode*, esp. *hematodes*]. Qui est de la nature du sang ; qui ressemble à du sang. — *Fongus hématode* [all. *Blutschwamm*, angl. *fungus hæmatodes*, it. *fongo ematode ; cancer fongueux* ou *hématode*]. Nom donné aux tumeurs dont le tissu est mou, à un aspect fongueux et produit des hémorragies. La tumeur, irrégulière, soulève la peau, qui est sillonnée de veines variqueuses, et qui finit par s'amincir, s'ouvrir, et donner issue à une sorte de champignon noirâtre, qui devient la source d'hémorragies plus ou moins abondantes, et fournit une sanie infecte. Ces tumeurs sont tantôt des tumeurs fibro-plastiques molles, colloïdes ou non, très vascularisées, tantôt des tumeurs épithéliales d'origine glandulaire ou autre ; mais elles ne constituent pas une espèce distincte de produits morbides. — Nom aussi donné aux tumeurs érectiles appelées par d'autres auteurs *anévrysmes par anastomose*. V. Tumeur et Vasculaires (*Tumeurs*).

**HÉMATODYNAMOMÈTRE.** s. m. V. Hémodynamomètre.

**HÉMATOGÈNE.** s. m. Nucléoalbumine ferrugineuse extraite du jaune d'œuf par Bunge, et constituant la matière première de l'hémoglobine du poulet.

**HÉMATOGLOBULINE.** s. f. V. Hémoglobine.

**HÉMATOGRAPHIE.** s. f. [*hæmatographia*, de αἷμα, sang, et γραφή, description]. Description du sang.

**HÉMATOÏDINE.** s. f. [de αἱματοειδής, semblable au sang ; all. *Hæmatoidin*, angl. *hæmatoidine*, it. *hematoidina* ; *éléments* et *cristaux hématiques* (Lebert)] ($C^{32}H^{18}Az^2O^6$). Principe d'un beau rouge de sang, qu'on trouve dans les anciens foyers hémorragiques, en cristaux rhomboïdaux obliques ou en fines aiguilles. L'eau, l'alcool, l'éther, la glycérine, les essences et l'acide acétique ne dissolvent pas trace de ce composé ; l'ammoniaque le dissout rapidement avec une teinte rouge-amarante si la dissolution est concentrée, et celle-ci passe bientôt au jaune safrané, puis brunâtre. Kolm a extrait de l'ovaire de la vache une variété d'hématoïdine insoluble dans l'ammoniaque, ce qui la distingue de celle des foyers sanguins ; peut-être les deux substances sont-elles des principes différents. En réalité l'hématoïdine n'est pas autre chose que la bilirubine.

**HÉMATOINE.** s. f. Produit dérivé de l'hémoglobine, de composition peu connue, mais dépourvu de fer.

**HÉMATOLINE.** s. f. ($C^{136}H^{78}Az^8O^{14}$). Produit de la décomposition de l'hémochromogène par l'acide sulfurique, à l'abri de l'air.

**HÉMATOLOGIE.** s. f. [*hæmatologia*, de αἷμα, sang, et λόγος, discours ; all. *Hæmatologie, Lehre vom Blute*, angl. *hæmatology*, it. *ematologia*, esp. *hematologia*]. Traité du sang.

**HÉMATOLYSE.** s. f. [de αἷμα, sang, et λύειν, dissoudre]. Dissolution des globules rouges du sang ; celle-ci a lieu quand les globules sont plongés dans un liquide d'une tonicité inférieure à celle du sérum sanguin ; elle se produit aussi en présence de certaines substances toxiques ; et enfin sous l'action de ferments ou *lysines*, ne révélant leur existence que par cette action hématolytique. Les lysines existent en particulier dans les épanchements hémorragiques d'origine cancéreuse, tandis qu'ils font défaut dans les épanchements hémorragiques dus à toute autre cause (Bard).

**HÉMATOLYTIQUE.** adj. Qui se rapporte à l'hématolyse.

**HÉMATOME.** s. m. [*hæmatoma*, de αἱματοῦν, emplir de sang ; all. *Hæmatoma, Blutgeschwulst*, angl. *hæmatoma*, it. *ematoma*]. Nom donné : 1° au *céphalématome ;* 2° aux foyers sanguins qui accompagnent la *pachyméningite* (hématomes de la dure-mère) ; 3° aux tumeurs sanguines quelconques qui résultent d'une contusion, de la rupture des varices, etc.

**HÉMATOMÈTRE.** s. m. [de αἷμα, sang, et μέτρον, mesure]. V. Hémodynamomètre.

**HÉMATOMÈTRE.** s. f. [de αἷμα, sang, et μήτρα, matrice]. S'est dit pour métrorragie.

**HÉMATOMÉTRIE.** s. f. [de αἷμα, sang, et μήτρα, matrice]. Rétention du sang menstruel dans l'utérus par suite d'atrésie du col congénitale ou acquise.

**HÉMATOMPHALE.** s. f. [*hæmatomphalum*, de αἷμα, sang, et ὀμφαλός, ombilic ; all. *Blutnabelbruch*, angl. *hæmatomphalus*, it. *ematonfalo*, esp. *hematonfalo*]. Hernie ombilicale dont le sac renferme de la sérosité et du sang épanché, ou qui présente à sa surface des veines variqueuses.

**HÉMATOMYÉLIE.** s. f. [*hæmatomyelia*, de αἷμα, sang, et μυελός, moelle]. Hémorragie intramédullaire, épanchement de sang à l'intérieur de la moelle, se faisant toujours dans la substance grise, et constitué par du sang pur ou mêlé à des éléments nerveux ramollis. Cette hémorragie peut être primitive, succéder à un traumatisme, à un refroidissement : le plus souvent, c'est une complication de la myélite (Charcot). On trouve quelquefois dans les artérioles spinales des anévrysmes capillaires semblables à ceux qui produisent l'hémorragie cérébrale. Le début des accidents est brusque : suivant le point où se fait l'épanchement, il y a paraplégie ou paralysie des quatre membres, ou hémiparaplégie avec anesthésie croisée (comme dans la compression médullaire), et, en même temps, paralysie du rectum et de la vessie. La sensibilité est diminuée, l'intelligence est intacte. Le rachis et les membres inférieurs sont le siège de douleurs et de fourmillements. Quand l'hémorragie s'est faite dans la région cervicale, la mort

est très rapide; dans le cas contraire, on voit apparaître des troubles trophiques, des escarres, une néphrite et une cystite purulentes. Le traitement consiste à prévenir la myélite consécutive par l'application de sangsues et de révulsifs le long de la colonne vertébrale, à soigner les escarres, à vider la vessie et le rectum suivant les besoins.

**HÉMATONCIE.** s. f. [*hæmatoncus*, de αἷμα, sang, et ὄγκος, tumeur]. Tumeur sanguine; synonyme d'*hématome.*

**HÉMATONÉPHROSE.** s. f. [de αἷμα, sang, et νεφρὸς, rein]. Épanchement sanguin intrarénal, succédant à une contusion du rein.

**HÉMATONOSE.** s. f. [de αἷμα, sang, et νόσος, maladie] (Lobstein). Synonyme d'*hémopathie.*

**HÉMATOPATHIE.** s. f. V. Hémopathie.

**HÉMATOPHAGE.** adj. [de αἷμα, sang, et φαγεῖν, manger]. Qui vit de sang.

**HÉMATOPHOBIE.** s. f. [de αἷμα, sang, et φόβος, crainte]. Synonyme d'*hémophobie.*

**HÉMATOPISIE.** s. f. [mot formé sur le modèle d'*hydropisie*]. Amas de sang dans un organe.

**HÉMATOPOÈSE.** s. f. et non **HÉMATOPOIÈSE.** V. Hémopoèse.

**HÉMATOPORPHYRINE.** s. f. (en atomes, d'après Nencki et Sieber, $C^{32}H^{36}Az^{4}O^{6}$). Substance qui se forme lorsqu'on traite l'hémochromogène par un acide étendu, qui lui fait perdre le fer qu'il renferme; c'est une poudre d'un violet rouge à peu près insoluble dans l'eau. Elle est isomère de la bilirubine.

**HÉMATOPORPHYRINURIE.** s. f. Présence d'hématoporphyrine dans l'urine; celle-ci est alors foncée, presque noire quand on la regarde en couche épaisse, jaune rougeâtre quand elle est en couche mince. On reconnaît la présence d'hématoporphyrine en ajoutant à 50 centimètres cubes d'urine une solution à 2 p. 100 de baryte et à 5 p. 100 de chlorure de baryum jusqu'à ce que le précipité n'augmente plus; ce précipité est lavé à l'eau et à l'alcool, puis mis à digérer avec 7 ou 8 gouttes d'acide chlorhydrique et 7 ou 8 centimètres cubes d'alcool. Le liquide rouge violet obtenu par filtration présente les bandes d'absorption de l'hématoporphyrine en solution acide (deux bandes dans le jaune) et, après avoir été alcalinisé par l'ammoniaque, celles de l'hématoporphyrine en solution alcaline (trois bandes). L'hématoporphyrinurie a été surtout observée après l'usage prolongé du sulfonal et du trional, dans certains cas de saturnisme et d'hémorragies intestinales.

**HÉMATORRACHIS.** s. f. ou m. [de αἷμα, sang, et *rachis*]. Hémorragie extramédullaire, épanchement de sang se faisant dans la cavité de l'arachnoïde, ou entre cette membrane et la pie-mère, ou en dehors de la dure-mère, sous l'influence d'un traumatisme, ou d'une vive congestion des méninges (dans l'épilepsie, le tétanos), ou de la rupture d'un anévrysme, ou enfin de la pachyméningite. Les symptômes sont douloureux et paralytiques comme dans l'hématomyélie, puis apparaissent des phénomènes de compression médullaire. Une méningite secondaire peut se développer. Même traitement que dans l'hématomyélie.

**HÉMATORRHÉE.** s. f. V. Hémorrhée.

**HÉMATOSALPINX.** s. m. [*salpingite hémorragique*]. Accumulation de sang dans la trompe de Fallope, qui tantôt dépend d'une rétention du sang menstruel par rétrécissement congénital ou accidentel du conduit, ou d'un trouble menstruel résultant d'un écart de régime, d'un refroidissement (apoplexie de la trompe), tantôt est en rapport avec une salpingite, antérieure ou d'emblée hémorragique (hématocèle de la trompe). Les symptômes sont analogues à ceux de la salpingite: l'exagération des pertes utérines ne peut faire affirmer l'hématosalpinx, car souvent celui-ci s'accompagne d'aménorrhée. La rupture du kyste sanguin est fréquente et donne lieu à une hématocèle pelvienne ou rétro-utérine.

**HÉMATOSCOPE.** s. m. Appareil destiné à apprécier approximativement la quantité d'hémoglobine contenue dans un liquide à l'aide de la spectroscopie. Il se compose

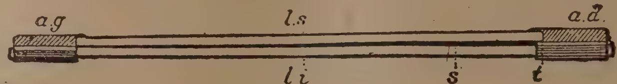



Fig. 342. — *Hématoscope.*

de deux lames *ls* et *li* de 7 à 8 centimètres de long, formant entre elles un angle aigu; leur écartement maximum n'atteint que 0mm,3 (fig 342). On introduit entre les deux lames le liquide à examiner et on cherche au spectroscope l'épaisseur minima pour laquelle le spectre présente nettement les deux bandes séparées par un intervalle bien éclairé. Dans l'*hématoscope d'Hénocque*, il suffit de regarder une graduation fixée sur une plaque d'émail, le nombre le plus faible qui peut être lu à travers la couche sanguine indique la quantité d'hémoglobine contenue dans 100 grammes de sang.

**HÉMATOSCOPIE.** s. f. [de αἷμα, sang, et σκοπεῖν, examiner]. Examen du sang, et plus spécialement examen spectroscopique du sang.

**HÉMATOSE.** s. f. [*hæmatosis*, αἱμάτωσις, de αἷμα, sang; all. *Blutbereitung*, angl. *hæmatosis*, it. *ematosi*, esp. *hematosis*]. Conversion du sang veineux en artériel, par échange gazeux, au niveau du poumon. La pression de l'air a une grande influence sur la façon dont s'accomplit l'hématose. V. Air, Combustion *organique* et *respiratoire*, et Respiration.

**HÉMATOSEPSIE.** s. f. [de αἷμα, sang, et σῆψις, corruption]. Altération septique du sang.

**HÉMATOSINE.** s. f. V. Hématine.

**HÉMATOSIQUE.** adj. — *Sens hématosique* (Récamier), La sensibilité respiratoire.

**HÉMATOSPILIE.** s. f. [de αἷμα, sang, et σπῖλος, tache]. Le purpura (Alibert).

**HÉMATOXYLINE.** s. f. [de αἷμα, sang, et ξύλον, bois] ($C^{32}H^{14}O^{12} + 3HO$ ou, en atomes, $C^{16}H^{14}O^{6}, 2H^{2}O$). Principe colorant du bois de campêche, cristallisé en prismes transparents, d'un jaune plus ou moins intense, donnant une poudre blanche, d'un goût douceâtre, solubles dans l'eau bouillante, l'éther et l'alcool, avec une coloration jaune rougeâtre, et dans les alcalis avec une coloration rouge pourpre. L'action successive de l'ammoniaque et de l'acide acétique les transforme en *hématéine*. V. ce mot.

**HÉMATOZÉMIE.** s. f. [de αἷμα, sang, et ζημία, perte]. Perte de sang.

**HÉMATOZOAIRE.** s. m. [de αἷμα, sang, et ζῶον, animal; all. *Bluttierchen*]. Animal vivant dans le sang. — *Hématozoaires du paludisme.* Microorganismes qu'on trouve dans le sang des individus atteints de paludisme. Ils ont le plus souvent la forme de *corps sphériques* situés dans les globules rouges qu'ils finissent par détruire: les plus petits sont incolores, les plus volumineux sont chargés de pigment; quand le sang est au contact de l'air on a ce qu'on appelle les *corps flagellés*; de chacun d'eux partent trois ou quatre filaments mobiles ou flagella. — Fig. 343 (Laveran). *a*, hématie normale; *b*, hématie avec un corps sphérique de très petit volume, non pigmenté; *c*, *d*, *e*, hématies avec des corps sphériques pigmentés petits et moyens; *f*, hématie avec quatre petits corps sphériques; *g*, *h*, corps sphériques libres, ayant atteint leur développement complet; *i*, corps segmenté adhérent à une hématie; *j*, corps segmenté libre; *k*, les segments s'arrondissent et de-

viennent libres; $l$, $m$, petits corps sphériques libres; $n$, corps sphérique avec trois flagella; $o$, corps sphérique avec un flagellum; $p$, flagellum libre; $q$, $r$, corps en croissant; $s$, corps ovalaire; $t$, corps sphérique dérivé de corps en croissant; $u$, corps sphérique après le départ des flagella; $v$, $x$, leucocytes mélanifères. — Il existe aussi des *corps en croissant*,

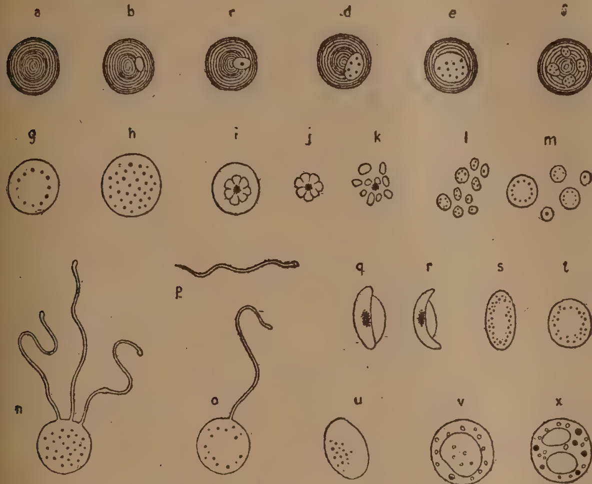



Fig. 343. — *Hématozoaire* du paludisme.

plus petits, effilés à leurs extrémités, immobiles, incolores sauf au centre, qui présente une tache de pigment, et des *corps en rosaces*, qui en se divisant forment des corps sphériques. Le sang qui contient ces corps, inoculé sous la peau, détermine des accès de fièvre intermittente de même type que ceux du malade auquel le sang a été pris; ils se trouvent dans la rate, le foie, l'encéphale, et causent la tuméfaction splénique et hépatique et les accès pernicieux de nature cérébrale, aussi bien que les accès intermittents simples. On sait aujourd'hui que la transmission du paludisme se fait par l'intermédiaire de certains moustiques appartenant au genre *Anopheles*. Ceux-ci viennent puiser le parasite avec le sang d'un malade, et après une certaine évolution du parasite dans leur organisme vont l'inoculer à un individu sain. — Parmi les hématozoaires, nous citerons encore les différentes filaires du sang, et entre autres la larve de la *Filaria Bancrofti*, encore appelée *Filaire nocturne*, parce qu'elle n'est visible dans le sang que pendant le sommeil; sa présence occasionne les différentes variétés de *filariose*. Le parasite est inoculé à l'homme par les moustiques et en particulier par ceux du genre *Culex* (V. ÉLÉPHANTIASIS, FILAIRE, FILARIOSE, MOUSTIQUES, PALUDISME).

**HÉMATOZYMOSE.** s. f. [de αἷμα, sang, et ζύμωσις, fermentation]. Fermentation du sang (Carus).

**HÉMATURÈSE.** s. f. L'hématurie.

**HÉMATURIE.** s. f. [*mictus cruentus, hæmaturia*, de αἷμα, sang, et οὐρεῖν, uriner; all. *Bluthamen*, angl. *hæmaturia*, it. *ematuria*, esp. *hematuria*]. Sortie, par l'urètre, d'une certaine quantité de sang, pur ou mêlé avec de l'urine. Cette hémorragie est un symptôme de diverses maladies. Le sang peut venir de l'urètre, de la vessie, des uretères ou des reins. L'hémorragie urétrale résulte, soit d'une lésion traumatique du périnée, soit d'une affection inflammatoire ou organique du canal. Dans le pissement de sang dont la vessie est la source, le sang ne se mêle à l'urine qu'autant que celle-ci est abondante, et seulement à la fin de la miction, tandis que le sang fourni par les reins est intimement mélangé à l'urine, quelle que soit la quantité de celle-ci et dès le début de son expulsion. L'hématurie a lieu fréquemment lorsqu'un obstacle organique, un rétrécissement du canal ou la tuméfaction de la prostate, obligent l'urine à séjourner dans son réservoir et à lui faire éprouver une distension qui se prolonge ou se répète un certain nombre de fois. Les calculs vésicaux provoquent souvent un écoulement de sang, qui peut devenir abondant, et qui dépend, tantôt des frottements que le corps étranger a exercés sur la face interne de la vessie, tantôt des contractions énergiques qu'exécutent les parois du viscère, lorsque, l'urine cessant de couler, elles viennent s'appliquer avec force sur la pierre. Les lésions organiques du col et des parois de la vessie (notamment les fongus) sont fréquemment accompagnées d'écoulements sanguins plus ou moins abondants. Le même effet a quelquefois lieu dans les inflammations vives de la poche urinaire. L'hématurie provenant des uretères ou du rein est un symptôme de gravelle, ou d'une maladie organique des reins; dans d'autres cas, c'est un état général grave, les pyrexies à forme hémorragique, certains empoisonnements, une néphrite aiguë, qui provoquent le passage du sang dans les urines. C'est dans la vieillesse qu'on observe le plus d'hématuries. Vider la vessie et empêcher que l'urine ne s'y accumule est généralement la première indication à remplir dans les hématuries de cause vésicale. On recherche ensuite les causes organiques susceptibles d'être atteintes par nos moyens explorateurs, et on les combat suivant l'exigence des cas. Si la perte sanguine se prolonge, il faudra recourir à la médication antihémorragique et en particulier au chlorure de calcium administré à l'intérieur sous forme de potion. — *Hématurie endémique de l'île de France, de l'île Bourbon, du Brésil et des Indes orientales.* Maladie qui ne se voit en Europe que sur des colons venant de ces contrées, et qui attaque aussi bien les enfants que les adultes. L'urine sanguinolente passe souvent à l'état d'urine chyleuse (*chylurie*), ou albumineuse et graisseuse. Abandonnée à elle-même, cette hémorragie, compliquée ou non de gravelle, guérit spontanément, sans émigration, au bout de plusieurs mois ou de plusieurs années, lorsqu'elle n'est pas assez abondante pour détériorer la constitution. De continue qu'elle était, elle devient parfois périodique. Elle est toujours due à la présence dans le sang de larves microscopiques non sexuées de filaires, qu'on retrouve vivantes dans l'urine ou mortes dans les caillots desséchés. V. CHYLURIE.

**HÉMATURIQUE.** adj. et s. Qui concerne l'hématurie; qui en est atteint.

**HÉMAUTOGRAPHE.** s. m. [de αἷμα, sang, αὐτὸς, soi-même, et γράφειν, tracer]. Appareil enregistreur sur le papier duquel on dirige le jet de sang qui s'échappe d'une artère incisée, de façon à avoir l'exacte indication de la vitesse, de la pression, etc., du sang artériel.

**HÉMÉRALOPE.** s. m. Qui est atteint d'héméralopie.

**HÉMÉRALOPIE.** s. f. [*amblyopia crepuscularis, dysopia tenebrarum, hemeralopia*, ἡμεραλωπία, de ἡμέρα, le jour, et ὄπτομαι, je vois; all. *Hemeralopie, Nachtblindheit*, angl. *hemeralopia, nightblindness*, it. *emeralopia*, esp. *hemeralopia*]. Maladie caractérisée par la dilatation de la pupille avec diminution brusque ou même abolition complète de la vision pendant le temps où le soleil est au-dessous de l'horizon. Cette affection assez rare en Europe, commune sous les tropiques, endémique dans certaines localités, épidémique sur l'équipage des vaisseaux dans quelques stations navales, se montre chez les individus dont la rétine a été longtemps impressionnée par une lumière trop vive, réfléchie par une surface brillante; c'est

ce qui arrive par réverbération des rayons solaires, dans les pays chauds ou couverts de neige, et pour les ouvriers (maçons, peintres en bâtiments, etc.) qui travaillent en face d'une surface blanche : la rétine, trop irritée, subit alors une dépression fonctionnelle. Celle-ci peut aussi résulter d'un affaiblissement général, amené par de mauvaises conditions hygiéniques ; ce qui explique le caractère épidémique que revêt parfois la maladie, qui peut accompagner le scorbut, les fièvres pernicieuses, etc. On a décrit des héméralopies congénitales et héréditaires, mais il est probable qu'elles n'étaient pas essentielles et primitives ; en effet, l'héméralopie n'est souvent qu'un symptôme d'autres affections oculaires, telles que la rétinite pigmentaire, l'atrophie de la papille optique et des vaisseaux du fond de l'œil. La vision pendant le jour, et dans les conditions normales d'éclairage, est distincte ; ce n'est que le soir, au moment du crépuscule, ou quand la lumière artificielle est diminuée, qu'elle commence à se troubler ; à mesure que le jour diminue, le malade éprouve la sensation d'un voile grisâtre ou d'un nuage qui viendrait peu à peu s'interposer entre ses yeux et les objets extérieurs, et le même phénomène se produit si l'héméralope est placé dans une pièce bien éclairée dont on diminue graduellement l'éclairage. La dilatation de la pupille est bien manifeste à la lumière, et augmente dans une demi-obscurité ; mais elle est moins prononcée que sous l'influence de la belladone. En même temps, la vision de près est difficile ou impossible, l'accommodation a une moins grande amplitude. Quant à l'examen ophtalmoscopique, il ne montre aucune altération dans l'héméralopie essentielle : si celle-ci est symptomatique, il fait voir les lésions propres aux affections qu'elle accompagne. Le repos de l'œil par le séjour prolongé dans une chambre obscure est la base du traitement ; les préparations à base de foie (huile de foie de morue) et l'alimentation par le foie des animaux pris en grande quantité ont une efficacité réelle et reconnue depuis les temps les plus anciens, au point d'avoir été considérées comme le spécifique de cette maladie.

**HÉMÉROPATHIE.** s. f. [*hemeropathia*, de ἡμέρα, jour, et πάθος, affection]. Maladie qui ne se produit que le jour.

**HÉMIACÉPHALE.** adj. et s. m. [de ἥμισυς, demi, α privatif, et κεφαλή, tête] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre chez lequel la tête est représentée par une tumeur informe, avec quelques appendices ou replis cutanés en avant, et chez lequel les membres thoraciques existent.

**HÉMIALGIE.** s. f. [de ἥμισυς, demi, et ἄλγος, douleur]. L'hémicranie.

**HÉMIANESTHÉSIE.** s. f. [de ἥμισυς, demi, et *anesthésie*]. Abolition de la sensibilité dans une moitié du corps se produisant, comme l'hémiplégie, dans le côté opposé à celui où siège la lésion encéphalique. L'hémianesthésie peut aussi résulter d'une lésion de la moelle, et particulièrement de sa compression : elle revêt alors la forme dite *anesthésie croisée* (V. Compression *médullaire*). Elle peut enfin ne relever d'aucune affection organique, et être purement dynamique comme c'est le cas dans l'hystérie. L'hémianesthésie peut être complète, porter sur tous les modes de sensibilité, et intéresser même les organes des sens : telle est l'hémianesthésie hystérique ; ou au contraire elle peut ne porter que sur un ou plusieurs des modes de sensibilité (tact, douleur, température).

**HÉMIANOPSIE.** s. f. [de ἥμισυς, demi, et *anopsie*]. Affection de la vue dans laquelle les malades n'aperçoivent qu'une moitié des objets qu'ils regardent, moitié supérieure ou inférieure dans l'*hémianopsie horizontale*, moitié droite ou gauche dans l'*hémianopsie verticale*. Dans cette seconde variété, la plus fréquente, les deux yeux voient ordinairement la même moitié de l'objet, et rien que cette moitié, l'hémianopsie est *homonyme* ; mais quelquefois, l'œil droit en voit la moitié gauche, et inversement, de sorte que dans la vision binoculaire l'objet est vu tout entier, tandis que chaque œil regardant isolément n'en aperçoit qu'une partie ; l'hémianopsie est dite *croisée*. Ces différents phénomènes, dus à diverses lésions intracraniennes (ramollissement, hémorragies, tumeurs, etc.) s'expliquent par l'entre-croisement incomplet des nerfs optiques.

**HÉMIANOSMIE.** s. f. [de ἥμισυς, demi, α privatif, et ὀσμάομαι, je sens]. Diminution ou perte de l'odorat dans une moitié de la muqueuse nasale.

**HÉMIARTHROSE.** s. f. Synonyme de *symphyse*.

**HÉMIASYNERGIE.** s. f. Asynergie limitée à une moitié du corps.

**HÉMIATHÉTOSE.** s. f. [de ἥμισυς, demi, et *athétose*]. Athétose limitée à une moitié du corps.

**HÉMIATROPHIE.** s. f. [de ἥμισυς, demi, et *atrophie*]. Atrophie d'une moitié du corps.

**HÉMICÉPHALE.** s. m. Synonyme d'*anencéphale*.

**HÉMICHORÉE.** s. f. [de ἥμισυς, demi, et *chorée*]. Variété de chorée bornée à une moité du corps, symptomatique d'une lésion de l'encéphale, hémorragie ou ramollissement, siégeant, comme l'hémianesthésie, à la partie postérieure de la couronne radiante, mais en avant et en dehors de la région dont la lésion détermine l'hémianesthésie ; elle succède à l'hémiplégie. Elle est souvent aussi de nature hystérique.

**HÉMICLONIE.** s. f. [de ἥμισυς, demi, et κλόνος, agitation]. Myoclonie n'atteignant qu'une moitié du corps.

**HÉMICRANIE.** s. f. [*hemicrania*, de ἥμισυς, moitié, et κρανίον, crâne ; all. *halbseitiger Kopfschmerz*, *Migräne*, angl. *hemicrania*, it. *emicrania*, esp. *hemicrania*]. Douleur qui n'affecte que la moitié de la tête : migraine.

**HÉMIDIAPHORÈSE.** s. f. Transpiration unilatérale.

**HÉMIE.** s. f. [de αἷμα, sang]. Maladie du sang en général (Monneret).

**HÉMIENCÉPHALE.** s. m. [*hemiencephalus*, de ἥμισυς, moitié, et ἐγκέφαλος, cerveau]. Monstre qui, sans aucune trace d'organe des sens, a un cerveau à peu près normal.

**HÉMIFACIAL, ALE.** adj. Qui se rapporte à une moitié de la face. — *Paralysie hémifaciale*. L'hémiplégie faciale.

**HÉMIGLOSSITE.** s. f. Glossite limitée à une moitié de la langue.

**HÉMIMÈLE.** s. m. [*hemimelus*, de ἥμισυς, moitié, et μέλος, membre] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre chez lequel les membres sont incomplets à leur extrémité, terminée en forme de moignon.

**HÉMIMIMIE.** s. f. [de ἥμισυς, demi, et μιμέομαι, j'imite]. Troubles unilatéraux de la mimique faciale.

**HÉMINE.** s. f. de αἷμα, sang] ($C^{96}H^{51}Az^{6}Fe^{3}O^{18}.HCl$, ou, en atomes, $C^{32}H^{32}Az^{4}O^{4}Fe.HCl$). Combinaison d'hématine et d'acide chlorhydrique, *chlorhydrate d'hématine* (Hoppe-Seyler), qui cristallise en lames rhomboédriques brun foncé dites *cristaux de Teichmann*, lorsqu'on abandonne à l'évaporation spontanée du sang étendu d'une solution de sel marin, qu'on traite le résidu par l'acide acétique et qu'on évapore le tout à feu doux. Insoluble dans l'eau, à peine soluble dans l'alcool et l'éther, soluble dans la potasse.

**HÉMIOPIE.** s. f. [*hemiopia*, de ἥμισυς, moitié, et ὄπτομαι, je vois ; all. *Halbsichtigkeit*, angl. *hemiopia*, it. *hemiopia*, esp. *hemiopia*]. Le mot *hémianopsie* doit être préféré à *hémiopie*. V. Hémianopsie.

**HÉMIPAGE.** adj. et s. m. Monstre autositaire monomphalien dont les deux corps sont unis par les thorax.

**HÉMIPAGIE.** s. f. [*hemipagia*, de ἥμισυς, moitié, et

πάγιος, fixe]. Douleur fixée dans une moitié de la tête.

**HÉMIPATHIE.** s. f. [de ἥμισυς, demi, et πάθος, affection]. Affection unilatérale.

**HÉMIPEPTONE.** s. f. Nom donné par Kühne à la portion de peptones d'origine pancréatique (la moitié environ) qui se transforment en leucine, tyrosine, glycocolle, etc.; l'autre portion non altérée est l'*antipeptone*.

**HÉMIPHONE.** adj. Qui concerne l'hémiphonie, qui en est atteint.

**HÉMIPHONIE.** s. f. [de ἥμισυς, demi, et φωνή, voix]. Impossibilité de parler autrement qu'à demi-voix.

**HÉMIPLÉGIE.** s. f. [*hemiplegia, hemiplexia*, de ἥμισυς, moitié, et πλήσσειν ou πλήττειν, frapper; all. *Hemiplegie, halbseitige Lähmung*, angl. *hemiplegy*, it. *emiplegia*, esp. *hemiplegia*]. Paralysie qui affecte une moitié du corps, et qui occupe le côté opposé à celui où siège, dans le cerveau, la lésion qui la détermine (congestion, hémorragie, ramollissement, tumeur). L'hémiplégie peut aussi accompagner une affection médullaire, la face est alors respectée, ou faire partie des manifestations de l'hystérie; dans ce dernier cas, elle est accompagnée d'hémianesthésie. — *Hémiplégie dimidiée* ou *alterne*. Celle dans laquelle la paralysie de la face occupe le côté opposé à la paralysie du reste du corps; c'est alors la protubérance annulaire qui est lésée (syndrome de Millard-Gubler). Ainsi l'action de la protubérance est croisée par rapport aux membres, mais directe pour la face, les fibres des 6e et 7e paires crâniennes s'entre-croisant dans la partie supérieure de cet organe. — Figure 344. Schéma de l'entrecroisement des fibres de la voie motrice et des fibres du facial. VM, voie motrice commune d'où se détachent les fibres (*Fac*) destinées au noyau du facial, 7e paire; L, siège d'une lésion déterminant la paralysie alterne, hémiplégie des membres du côté opposé et paralysie faciale directe; L', siège d'une lésion déterminant une hémiplégie des membres et de la face du côté opposé à cette lésion. — *Hémiplégie faciale*. V. PARALYSIE *faciale*.

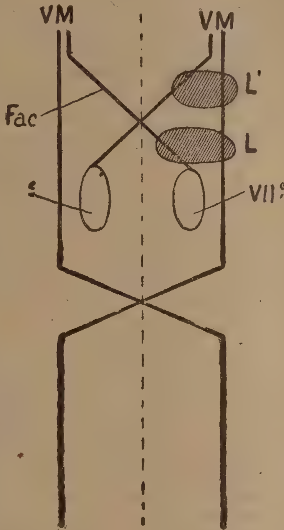


Fig. 344. — Schéma (*hémiplégie*) de l'entre-croisement des fibres dans la protubérance.

**HÉMIPLÉGIQUE.** adj. et s. Qui est atteint d'hémiplégie.

**HÉMIPTÈRES.** s. m. pl. [*hemiptera*, de ἥμισυς, moitié, et πτερὸν, aile; all. *Hemipteren, Halbflügler*, angl. *hemiptera*, esp. *hemipteros*]. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux dont la bouche est disposée pour piquer et sucer. Ces insectes ont, en général, deux ailes, recouvertes par des hémélytres : quelques-uns sont aptères. Leurs métamorphoses sont incomplètes. Parmi les espèces les plus importantes nous signalerons : le *phylloxéra* de la vigne, le réduve masqué (*Reduvius personatus*), la punaise des lits (*Acanthia lectularia*), les poux (*Pediculus capitis* et *Pediculus vestimenti*) et le morpion (*Phthirius pubius*).

**HÉMISPASME.** s. m. Spasme unilatéral. — *Hémispasme glossolabié*. Spasme des muscles de la langue et des lèvres se rencontrant chez les hystériques et pouvant faire croire à une paralysie faciale du côté opposé, si bien que pendant un certain temps l'existence de la paralysie faciale hystérique a été niée et les déviations de la face observées chez les hystériques ont été rapportées à l'hémispasme glossolabié. On sait aujourd'hui que paralysie faciale et hémispasme peuvent se rencontrer chez les hystériques; l'erreur de diagnostic entre ces deux états n'est possible que quand la figure est au repos ; en faisant exécuter des mouvements, on voit qu'il n'y a pas de paralysie, mais un état de contracture plus ou moins prononcé d'un côté du visage.

**HÉMISPHÈRE.** s. m. [*hemisphærium*, de ἥμισυς, moitié, et σφαῖρα, sphère; all. *Halbkugel*, angl. *hemisphere*, it. *emisfero*, esp. *hemispherio*]. En anatomie, *hémisphères du cerveau, hémisphères du cervelet*, les deux moitiés latérales de ces organes, bien qu'elles n'aient pas exactement la forme que le mot indique. V. CERVEAU, CERVELET, CIRCONVOLUTION, ENCÉPHALE et LOCALISATION.

**HÉMISPHÉRIQUE.** adj. Qui a la forme d'un hémisphère. — *Papille hémisphérique*. V. LANGUE.

**HÉMISYSTOLIE.** s. f. [de ἥμισυς, demi, et συστολή, systole]. Phénomène qui consiste dans la contraction isolée d'un seul ventricule; sa possibilité physiologique a été démontrée par Arloing. Il avait été invoqué dès 1868 par Leyden pour expliquer que dans certains cas d'insuffisance mitrale il y a une seule pulsation artérielle pour deux pulsations cardiaques; cet auteur en avait conclu que le ventricule droit donne deux systoles pendant que le gauche n'en donne qu'une. Pour Unverricht, l'hémisystolie ne serait qu'une forme de systole bigéminée : en effet, dans ce cas, il y a une contraction forte et une contraction faible accouplées; la contraction forte d'un côté peut être synchrone à la contraction faible de l'autre; si maintenant la contraction faible disparaît de chaque côté, il y a hémisystolie. En réalité, il ne semble pas que l'existence de ce phénomène soit démontrée en clinique; les cas où on l'a invoqué se rapportent à des arythmies régulières ou irrégulières avec fréquence variable des battements du cœur.

**HÉMITE.** s. f. [de αἷμα, sang]. État que le sang présente dans les maladies inflammatoires, lorsque, après avoir été tiré de la veine, le caillot devient couenneux dans la palette. Cet état avait fait admettre une prétendue *inflammation du sang*, appelée aussi *hémite*, dont le signe essentiel serait le mouvement fébrile.

**HÉMITE.** s. m. Nom inusité des hématies.

**HÉMITÉRIE.** s. f. [*hemiteria*, de ἥμισυς, demi, et τέρας, montre]. Anomalie organique congénitale, toujours simple et peu grave au point de vue anatomique, qui tantôt n'exerce aucune influence fâcheuse sur les fonctions, tantôt nuit à l'individu, soit seulement en produisant une difformité, soit en empêchant ou rendant difficile l'accomplissement d'une ou de plusieurs fonctions, et prend alors le nom de *vice de conformation*.

**HÉMITRITÉE.** adj. et s. f. [*hemitritæa*, ἡμιτριταῖος, de ἥμισυς, moitié, et τριταῖος, tierce : *fièvre demi-tierce*]. Combinaison de la fièvre quotidienne avec la fièvre tierce, consistant en un accès faible le premier jour, intense le second jour, faible le troisième, etc.

**HÉMOCHROÏNE.** s. f. [de αἷμα, sang, et χρόω, je colore]. Synonyme d'*hématine*.

**HÉMOCHROMATOSE.** s. f. [de αἷμα, sang, et χρῶμα, couleur] (*sidérose*). Imprégnation de l'organisme par des composés ferrugineux provenant de l'altération de l'hémoglobine (von Recklinghausen); cet état se rencontre dans diverses maladies, notamment dans l'impaludisme et le diabète, plus rarement dans certaines anémies graves, l'alcoolisme, certaines intoxications (acide pyrogallique); il est lié à l'existence d'une cirrhose pigmentaire, et peut aboutir à une véritable cachexie pigmentaire.

**HÉMOCHROMOGÈNE.** s. f. Produit de l'action des agents réducteurs sur l'hématine, en présence d'ammoniaque ou d'une matière albuminoïde. A l'air, elle absorbe de l'oxygène, perd une molécule d'eau et repasse à l'état d'hématine. Cette substance se forme également quand on traite l'hémoglobine par les alcalis concentrés à l'abri de l'air. Son spectre est caractérisé par deux bandes : l'une très obscure dans le jaune, entre D et E; l'autre, plus claire, au niveau de la ligne E.

**HÉMOCHROMOMÉTRIE.** s. f. Dosage de l'hémoglobine contenue dans le sang basé sur la comparaison de la couleur d'une solution au centième du sang étudié avec celle d'une solution d'hémoglobine ou de picrocarminate d'ammoniaque titrée et prise pour type (Malassez).

**HÉMOCYANINE.** s. f. L'*hémacyanine*.

**HÉMOCYANOSE.** s. f. [de αἷμα, sang, et *cyanose*]. La *cyanose*.

**HÉMOCYTOMÈTRE.** s. m. [de αἷμα, sang, κύτος, cellule, et μέτρον, mesure]. Appareil décrit par Gowers, et qui n'est qu'une modification du procédé de Vierordt pour la numération des globules.

**HÉMODIAGNOSTIC.** s. f. Diagnostic tiré de l'examen du sang et de ses divers éléments : sérum, globules blancs, globules rouges, fibrine, etc.

**HÉMODIE.** s. f. [*hæmodia*, αἱμωδία]. Agacement des dents par une saveur acide ou par un bruit grinçant.

**HÉMODROMÈTRE.** s. m. Contraction pour *hémodromomètre*.

**HÉMODROMIQUE.** adj. Qui accélère la circulation du sang. Un diurétique est dit *hémodromique* quand il agit comme la digitale, en accélérant la circulation du sang.

**HÉMODROMOGRAPHE.** s. m. [de αἷμα, sang, δρόμος, course, et γράφειν, tracer]. Instrument qui trace automatiquement la vitesse du sang sur le papier d'un appareil enregistreur, à l'aide de la pointe d'une aiguille dont l'autre extrémité fait saillie à l'intérieur d'un tube en cuivre mis en communication par ses deux bouts avec un vaisseau : un sphygmoscope, ajouté à cet instrument, écrit en même temps les variations de pression dans le vaisseau (Chauveau).

**HÉMODROMOMÈTRE.** s. m. [de αἷμα, sang, δρόμος, course, cours, et μέτρον, mesure; all. *Blutschnelligkeitsmesser*, angl. *hæmodromometer*, it. *emodromometro*, esp. *hemodromometro*]. Instrument destiné à mesurer la vitesse du cours du sang dans les divers temps dont se compose une révolution du cœur, soit dans les artères, soit dans les veines. — L'*hémodromomètre de Volkmann* se compose d'un tube de verre en U, rempli d'une solution alcaline incolore, et dont les extrémités peuvent être mises en communication, au moyen d'un jeu de robinets, avec un tube métallique court, qu'on adapte aux deux bouts du vaisseau étudié : l'arrivée du sang dans la solution du tube en U produit un changement de coloration qui indique le temps que le sang a mis à parcourir ce tube; la longueur de celui-ci étant connue, on en déduit la vitesse du sang. — L'*hémodromomètre de Ludwig* se compose de deux ampoules en verre, communiquant entre elles et avec les deux bouts d'un vaisseau; l'ampoule qui communique avec le bout central est remplie d'huile, l'autre de sang défibriné : le sang qui vient du cœur pénètre dans la première ampoule, chasse l'huile dans la seconde, dont le sang défibriné passe dans l'autre bout du vaisseau : la capacité des ampoules étant connue, on déduit la vitesse du courant sanguin du temps qu'une quantité de sang correspondante à cette capacité a mis à traverser le vaisseau. Ces instruments donnent : pour la carotide des chiens, 205 à 357 millimètres par seconde; pour celle d'un veau, 431; pour celle des chevaux, 220 à 250; pour celle de différents mammifères, environ 300 millimètres en moyenne. La rapidité décroît dans les vaisseaux artériels à mesure qu'ils s'éloignent du cœur. La vitesse de la circulation dans la jugulaire se rapproche beaucoup de celle de la carotide. L'activité des muscles et des glandes exerce une influence accélératrice.

**HÉMODYNAMIQUE.** s. f. [de αἷμα, sang, et *dynamique*]. Étude des forces en jeu dans le cours du sang.

**HÉMODYNAMOMÈTRE.** s. m. [de αἷμα, sang, δύναμις, force, et μέτρον, mesure; all. *Blutdruckmesser*, angl. *hæmodynamometer*, it. *emodinamometro*]. Instrument destiné à mesurer la pression du sang dans les vaisseaux des animaux vivants. Pour cette mesure, Hales se servait d'un manomètre simple, long tube de verre vertical et gradué, auquel il adaptait l'extrémité de l'artère; la hauteur à laquelle s'élevait le sang dans ce tube donnait la mesure de la pression sanguine. A cet appareil ont succédé les manomètres à mercure, dans lesquels une solution alcaline, interposée entre le mercure et le sang, empêche celui-ci de se coaguler. — L'*hémodynamomètre de Poiseuille* est un manomètre à mercure ordinaire dont une branche communique avec un vaisseau : on lit sur l'instrument gradué le déplacement de la colonne mercurielle. Ludwig a ajouté à cet hémodynamomètre une sorte de flotteur surmonté d'une tige, à laquelle s'attache un pinceau qui écrit directement sur un cylindre tournant la pression et les oscillations fournies par le déplacement de la colonne de mercure : cet appareil porte le nom de *kymographion* (fig. 345. *a*, petit flotteur portant à sa surface supérieure une tige verticale, *b*, articulée avec une seconde tige horizontale *c*, munie d'une pointe qui touche un cylindre tournant noirci au noir de fumée *dd'*). Magendie a employé, au lieu du manomètre ordinaire, un manomètre formé de deux tubes, dont un, rempli d'une solution alcaline, communique avec une artère ou avec une veine, d'une part, avec une cuvette remplie de mercure, d'autre part : cette cuvette communique aussi avec le second tube, dans lequel oscille le mercure. Cette disposition, qui surajoute un réservoir de mercure sur le trajet du manomètre, le rend plus sensible pour l'indication des pulsations cardiaques. Cet instrument a reçu les noms d'*hémomètre de Magendie* ou de *cardiomètre de Cl. Bernard*. Marey cherchant à remédier aux inconvénients de l'appareil précédent (amplitude trop grande des oscillations mercurielles due à la vitesse acquise par la masse du liquide, et difficulté d'obtenir une pression moyenne, parce que l'ascension de la colonne mercurielle est plus rapide que sa descente), a interposé entre la cuvette mercurielle et le tube dans lequel monte le mercure un tube capillaire qui diminue les oscillations et fournit la pression moyenne du vaisseau : c'est le *manomètre compensateur*. Cl. Bernard a modifié la forme de l'hémodynamomètre primitif de manière à obtenir à volonté, soit un manomètre simple, soit un *manomètre différentiel*. Cet instrument s'applique tantôt sur un seul vaisseau sanguin, tantôt sur deux à la fois. Dans le premier cas, on a la *pression absolue* pour le vaisseau qu'on examine. Dans le second, on obtient la *pression différentielle* entre les deux vaisseaux sur lesquels on expérimente. — Le *kymographion de Fick* est un manomètre métallique, formé d'un ressort creux, dont une extrémité communique avec un vaisseau, et dont l'autre

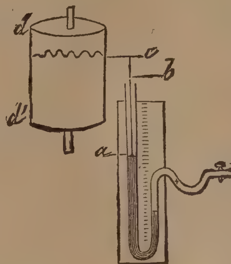


Fig. 345. — *Hémodynamomètre* de Ludwig, ou Kymographion.

extrémité, mobile, met en mouvement une pointe qui marque sur un papier les déplacements que lui impriment les pressions du sang : c'est donc, comme le kymographion de Ludwig, un hémodynamomètre enregistreur. Enfin, le polygraphe et le sphygmoscope peuvent servir à la mesure de la pression sanguine. V. PRESSION.

**HÉMOFUSCINE.** s. f. Pigment jaune brun signalé dans le cas de dégénérescence granulo-pigmentaire dans les fibres lisses, les cellules nerveuses, les croissants de Gianuzzi, mais non dans le foie.

**HÉMOGALLOL.** s. m. Poudre rouge brun, sans saveur, obtenue en traitant le sang des animaux par l'acide pyrogallique. C'est un médicament ferrugineux, facilement assimilable, que l'on prescrit en cachets à la dose de 0gr,25 trois fois par jour avant les repas.

**HÉMOGLOBINE.** s. f. [de αἷμα, sang, et *globe*]. Substance qui, chez les vertébrés, constitue la partie essentielle des globules rouges du sang. On peut retirer l'hémoglobine amorphe du sang de tous les vertébrés; on l'obtient cristallisée, sous le nom de *cristaux du sang*, de *sang cristallisé*, d'*hématocristalline*, du sang du chien, du

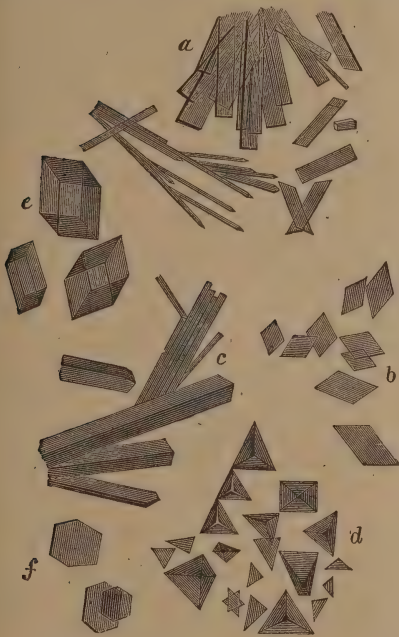



Fig. 346. — Cristaux d'*oxyhémoglobine*.

chat, du hérisson, du cochon d'Inde, du rat, de l'oie, etc., et, plus difficilement, du sang de l'homme. On la prépare en mélangeant du sang défibriné avec un égal volume d'eau, ajoutant au mélange le quart de son volume d'alcool à 80° et abandonnant ce liquide pendant vingt-quatre heures à une température de 0°. Les cristaux qui s'y forment sont purifiés par solutions successives dans l'eau et dans l'alcool; puis le mélange est abandonné à une température inférieure à 0°. L'hémoglobine ainsi obtenue est oxygénée, et renferme, outre du carbone, de l'hydrogène, de l'oxygène et de l'azote, de petites quantités de soufre et de phosphore, et environ 0,05 p. 100 de fer : c'est dans cet état qu'elle existe dans le sang artériel et qu'elle est cristallisable, tandis que l'hémoglobine du sang veineux est dépourvu d'oxygène et reste amorphe. Les cristaux d'hémoglobine oxygénée (*oxyhémoglobine* ou *hématocristalline*) sont rouges, de forme variable suivant l'espèce animale à laquelle ils appartiennent : chez l'homme (fig. 346, *a* et *b*), le chien, le chat (*c*), le cheval (*e*), ils sont prismatiques, chez le cobaye (*d*) tétraédriques, chez l'écureuil (*f*) hexagonaux. Plus ou moins solubles dans l'eau, ils sont insolubles dans l'alcool absolu, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone, les essences et les huiles. Desséchée, l'hémoglobine subit sans décomposition de hautes températures. En solution dans l'eau, elle se décompose en hématine et globuline, lentement à la température ordinaire, instantanément à 100° ; les acides la décomposent également, sans la dissoudre, les alcalis la dissolvent et la décomposent; pendant cette décomposition, il se forme des acides formique et butyrique en petites quantités, et de la *méthémoglobine*. Au contact de l'air, elle absorbe une quantité d'oxygène pouvant atteindre 1,3 centimètre cube par gramme d'hémoglobine; au contraire, dans le vide, ou en présence d'agents réducteurs tels que le sulfhydrate d'ammoniaque, l'oxyhémoglobine perd de l'oxygène et prend une nuance brune qui remplace la teinte vermeille primitive : c'est ce qu'on appelle l'*hémoglobine réduite*, laquelle, agitée avec de l'oxygène, reproduit l'oxyhémoglobine. En présence des acides et des bases, l'hémoglobine réduite se décompose en matières albuminoïdes et en hématochromogène, qui remplace l'hématine formée par décomposition de l'oxyhémoglobine. Lorsqu'on fait traverser par un faisceau de lumière une solution concentrée d'hémoglobine oxygénée, placée dans une cuve hématinométrique, et qu'on reçoit ce faisceau sur le prisme du spectroscope, on n'aperçoit que les rayons rouges; si l'on ajoute de l'eau à la solution, on aperçoit successivement les rayons jaunes, verts, etc.; mais, si étendue que soit la solution, et ne contiendrait-elle que 1 décigramme d'oxyhémoglobine par litre, il reste toujours deux bandes obscures d'absorption, situées entre les raies D et E du spectre, l'une, étroite et foncée, près de D, l'autre, plus large et moins foncée, près de E. Dans les mêmes conditions d'examen, l'hémoglobine réduite donne une seule bande obscure, large, située à égale distance des raies D et E, et dite *bande de l'hémoglobine réduite*, *bande de Stokes*, qui disparaît pour faire place aux deux bandes de l'hémoglobine oxygénée quand on agite l'hémoglobine réduite avec de l'oxygène. Ces caractères spectroscopiques permettent de constater la présence de l'hémoglobine dans un liquide, et d'affirmer, en médecine légale, la nature des taches qu'on suppose produites par le sang : humectées avec un peu d'eau, ces taches fournissent successivement les raies propres à l'hémoglobine oxygénée et réduite; de plus, si à cette solution on ajoute une petite quantité de sel marin et de l'acide acétique, qu'on chauffe ce mélange au bain-marie et qu'on le laisse refroidir lentement, on obtient des cristaux brunâtres d'*hémine* (ou chlorhydrate d'hématine). L'oxyhémoglobine représente une véritable combinaison d'hémoglobine avec l'oxygène : celui-ci peut en être chassé, volume à volume, par l'oxyde de carbone, qui donne des cristaux d'*hémoglobine oxycarbonée* semblables à ceux de l'hémoglobine oxygénée; leur solution donne aussi deux bandes obscures entre D et E; mais cette combinaison est plus stable que la première, car le vide et les agents réducteurs sont sans action sur elle et ne peuvent remplacer ces deux bandes par une seule. Ce fait explique l'intoxication par l'oxyde de carbone, ce gaz remplaçant l'oxygène de l'hémoglobine, et, par conséquent, des globules sanguins (Cl. Bernard). Toutefois, l'oxyde de carbone peut être déplacé par le bioxyde d'azote, qui forme avec l'hémoglobine une combinaison cristallisée, *hémoglobine bioxyazotée*, plus stable encore que la précédente. Enfin une autre combinaison cristallisée peut être formée par l'hémoglobine et l'acide cyanhydrique. La constitution

et le mode de formation de l'hémoglobine dans l'organisme sont peu connus : d'après les produits de sa décomposition par les acides ou les bases. elle paraît être un composé d'albumine et d'hématine. Son rôle physiologique consiste à fixer sur les globules l'oxygène fourni par l'air inspiré, et à porter ce gaz, par les artères et les capillaires, dans l'intimité des tissus : là elle perd une partie de son oxygène (V. COMBUSTION *organique*), et revient par les veines à l'état d'hémoglobine réduite. Son mode de destruction dans l'économie est imparfaitement connu : peut-être prend-elle part à la formation des matières colorantes de la bile, de la bilirubine en particulier. L'hémoglobine renfermant tout le fer du sang, on a pensé à l'employer en médecine comme ferrugineuse : c'est l'hémoglobine du bœuf, la plus riche en fer, qu'on a fait prendre, à l'intérieur, sous forme de capsules ou de pilules, dont chacune contient 5 centigrammes de substance active, et dont on donne deux à huit par jour.

**HÉMOGLOBINHÉMIE.** s. f. [de *hémoglobine* et αἷμα, sang]. Présence de l'hémoglobine dissoute dans le sérum sanguin ; elle a été invoquée pour expliquer certains cas d'hémoglobinurie.

**HÉMOGLOBINURIE.** s. f. [de *hémoglobine*, et οὐρεῖν, uriner]. Présence dans l'urine de l'hémoglobine en nature, facilement reconnaissable à ses caractères spectroscopiques ; en même temps, l'urine est acide, contient de l'albumine, et présente une coloration rouge foncé, comparée à celle du vin de Porto, parfois du café ou du chocolat, d'autant plus foncée que la proportion d'hémoglobine y est plus considérable. L'hémoglobinurie est un symptôme qui peut se rencontrer dans des états pathologiques très différents ; c'est ainsi qu'on l'a observée dans certaines maladies infectieuses à forme grave, fièvre typhoïde, scarlatine, diphtérie, variole, ictère grave, etc., et en particulier dans une forme de paludisme décrite sous le nom de *fièvre bilieuse hémoglobinurique* ; dans certaines intoxications, en particulier par l'acide phénique, l'hydrogène arsénié, le chlorate de potasse, l'acide pyrogallique, la toluylènediamine, l'hydrogène sulfuré, les champignons, etc. Enfin il constitue le symptôme principal d'un état morbide décrit sous le nom d'*hémoglobinurie paroxystique essentielle* ou *a frigore* : dans ce cas l'accès d'hémoglobinurie apparaît brusquement, à la suite d'un refroidissement, plus rarement sous l'influence d'une autre cause occasionnelle comme la marche prolongée ; parfois chez ces malades, il y a des accès frustes : le malaise général ressenti par le sujet s'accompagne d'albuminurie sans hémoglobinurie. L'hémoglobinurie ne semble pas tenir, dans ce cas, à une *hémoglobinhémie*, mais à une fragilité particulière du sang démontrée par le phénomène de la redissolution du caillot (Hayem). Cette fragilité du sang serait déterminée par des maladies antérieures ; l'hémoglobinurie paroxystique apparaît en effet de préférence chez les anciens syphilitiques ou paludéens ; elle paraît souvent liée à la cholémie familiale (Gilbert et Lereboullet). Mais il ne faut pas oublier que les accès apparaissent ordinairement chez des individus jouissant d'une bonne santé apparente et ne semblent pas avoir de retentissement fâcheux sur l'état général ; aussi convient-il de considérer cette maladie comme une névrose vaso-motrice, se rapprochant par certains côtés de la maladie de Raynaud. Le traitement consistera dans l'éloignement de la cause provocatrice des accès ; il sera celui du paludisme ou de la syphilis quand on retrouve ces causes dans les antécédents ; enfin les reconstituants et les ferrugineux seront utiles quand les pertes en hémoglobine ont été considérables.

**HÉMOGLOBINURIQUE.** adj. Qui s'accompagne d'hémoglobinurie. — *Fièvre bilieuse hémoglobinurique.* Variété de fièvre intermittente paludéenne s'accompagnant d'hémoglobinurie.

**HÉMOGRAPHION.** s. m. [de αἷμα, sang, et γράφειν, écrire]. Manomètre inscripteur de la pression du sang.

**HÉMOÏDE.** adj. [de αἷμα, sang, et εἶδος, forme]. Qui ressemble au sang.

**HÉMOL.** s. m. Poudre rouge, sans saveur, obtenue en agitant le sang neutralisé d'animaux avec de l'eau et du zinc en poudre ; on sépare ensuite le zinc par précipitation. C'est un médicament ferrugineux, facilement toléré par l'estomac ; on le prescrit en cachets de 0gr,10 à 0gr,50 trois fois par jour.

**HÉMOLYSE.** s. f. V. HÉMATOLYSE.

**HÉMOLYTIQUE.** adj. V. HÉMATOLYTIQUE.

**HÉMOMANOMÈTRE.** s. m. L'hémodynamomètre.

**HÉMOMÈTRE.** s. m. V. HÉMODYNAMOMÈTRE.

**HÉMOPATHIE.** s. f. [de αἷμα, sang, et πάθος, affection]. Maladie du sang (Lobstein).

**HÉMOPÉRICARDE.** s. m. Épanchement de sang dans le péricarde.

**HÉMOPHÉINE.** s. f. (Grossi). L'hémaphéine.

**HÉMOPHILIE.** s. f. [de αἷμα, sang, et φιλία, amitié : amitié pour le sang, disposition à saigner ; all. *Bluterkrankheit*, angl. *hæmophilia*, it. *emofilia*]. Disposition congénitale et héréditaire aux hémorragies spontanées, et, en cas de traumatisme, à des écoulements sanguins dont l'abondance est hors de proportion avec l'étendue de la blessure : il semble même que les lésions superficielles, n'intéressant que les vaisseaux capillaires, donnent une plus grande quantité de sang que les plaies profondes. Les hémorragies traumatiques résultent des solutions de continuité les plus légères, d'une écorchure, d'une morsure de sangsue, de l'avulsion d'une dent : la saignée et les ventouses scarifiées n'ont cependant jamais produit d'accidents graves. Le sang s'écoule de la blessure en bavant, et non par jets. Les hémorragies spontanées ont lieu à la surface des muqueuses, surtout de la membrane pituitaire, puis des gencives, du voile du palais, de l'urètre, de l'estomac, du poumon. Des ecchymoses, des pétéchies, peuvent se montrer sur toutes les parties du corps, spontanément ou à la suite d'une simple pression : le sang extravasé peut même se collecter de façon à former une tumeur sanguine. Les jointures elles-mêmes peuvent devenir le siège d'un épanchement de sang, qui provoque des douleurs et du gonflement. L'hémophilie a été attribuée à une altération du sang, qui, d'après Tardieu et Lebert, serait pâle, séreux, peu coagulable. D'après Gilbert et Lereboullet elle serait due à la cholérine familiale. Les indications du traitement sont : 1° d'arrêter l'hémorragie par l'emploi des styptiques, des réfrigérants, du tannin, du seigle ergoté, de la cautérisation au fer rouge, du tamponnement nasal ou vaginal, de l'hydrothérapie ; 2° de combattre l'anémie consécutive par le fer, le quinquina, etc.

**HÉMOPHOBIE.** s. f. [*hæmophobia*, de αἷμα, sang, et φόβος, peur]. Disposition qui fait qu'on ne peut voir couler du sang sans en ressentir une vive émotion.

**HÉMOPHTALMIE.** s. f. [*hæmophtalmia*, de αἷμα, sang, et ὀφθαλμὸς, œil ; all. *Hæmophthalmie*, angl. *hæmophthalmy*, it. *emoftalmia*]. Épanchement sanguin dans l'intérieur de l'œil, ordinairement produit par une contusion, parfois consécutif aux opérations pratiquées sur l'œil, ou à une violente inflammation de cet organe ; la résorption du liquide épanché se fait spontanément quand l'épanchement est peu considérable : dans le cas contraire, le sang doit être évacué par une ponction de la cornée.

**HÉMOPIÉSIQUE.** adj. Qui augmente la pression artérielle : *diurétique hémopiésique.*

**HÉMOPIS.** s. m. V. HÆMOPIS.

**HÉMOPLANIE.** s. f. [*hæmoplania*, de αἷμα, sang, et πλάνη, déplacement ; it. *emoplania*]. Hémorragie supplémentaire.

**HÉMOPLASTIQUE.** adj. [de αἷμα, sang, et πλάσσειν, former; all. *hæmoplastich, blutbildend*, angl. *hæmoplastic, hæmoplastical*, it. *emoplastico*, esp. *hemoplastico*]. S'est dit des aliments propres à fournir à la production du sang. || Mot employé à tort dans le sens d'*hémostatique*, en parlant des agents propres à arrêter les hémorragies par coagulation de la fibrine.

**HÉMOPOÈSE.** s. f. [de αἷμα, sang, et ποιεῖν, faire]. Production du sang, et particulièrement des globules sanguins, dans l'organisme animal. Chez l'embryon, les premiers globules apparaissent avec les premiers vaisseaux aux dépens de cellules spéciales, et se multiplient par segmentation directe (V. Hématie). Immédiatement après la naissance, un mécanisme analogue au précédent préside à cette formation, d'après Ranvier : sur le grand épiploon d'un lapin nouveau-né, on trouve des taches opalines, laiteuses, présentant des éléments particuliers dits *cellules vaso-formatives* : c'est aux dépens de ces cellules, dont les branches s'anastomosent en réseau, que prennent naissance les globules sanguins et les capillaires. Mais ce mode de formation est transitoire, et, peu de temps après la naissance, les globules rouges du sang paraissent résulter de la transformation des globules blancs : l'existence des éléments décrits par Hayem comme intermédiaires à ces deux formes de globules (V. Hématoblaste) n'est pas admise par Ranvier. Cette transformation paraît se faire, non dans tous les points de l'économie, mais dans certains organes ou tissus, dits pour cette raison *hémopoétiques*, et dont les principaux sont le foie, la rate et la moelle osseuse. Dans la moelle rouge des os des animaux jeunes, Neumann a constaté la présence de globules rouges à noyau, de volume supérieur à celui des hématies ordinaires, et d'autres globules déjà segmentés ; de plus, deux sortes d'éléments établissent une transition entre ces globules à noyau et les globules blancs. Le foie a été regardé comme produisant des globules rouges, parce que ceux-ci sont plus nombreux et ont des caractères plus jeunes dans le sang des veines sus-hépatiques que dans celui de la veine porte, et que le fer perdu par l'hémoglobine pour se transformer en bilirubine doit servir à la formation de globules rouges : mais à ces faits peu précis, et niés par beaucoup d'observateurs, on oppose les phénomènes incontestables de la destruction des globules sanguins par les acides biliaires du foie, et de la transformation de l'hémoglobine en bilirubine ; de sorte que cet organe aurait, par rapport aux globules rouges, un rôle destructeur plutôt que formateur. Quelques physiologistes lui assignent les deux rôles. Chez le fœtus, le rôle hémopoétique du foie est démontré par l'histologie ; les globules rouges se forment aux dépens de cellules vaso-formatives situées au milieu des travées hépatiques ; chez l'adulte on retrouve des globules rouges nucléés dans certains cas d'infections atténuées et de leucémies myélogènes. La fonction hémopoétique de la rate est beaucoup plus claire : il existe dans la pulpe splénique des organes de transition entre les globules blancs et les globules rouges ; le sang de la veine splénique contient plus de globules rouges que l'artère correspondante ; après l'extirpation de la rate, le sang paraît être moins riche en globules rouges : de là on conclut que la rate est un des lieux de transformation des globules blancs en globules rouges, ce qui d'ailleurs n'est pas en contradiction avec son rôle producteur de globules blancs.

**HÉMOPOÉTIQUE.** adj. Qui a rapport à la production du sang ; qui la favorise, etc. V. Hémopoèse.

**HÉMOPROCTIE.** s. f. [*hæmoproctia*, de αἷμα, sang, et πρωκτὸς, l'anus]. Hémorragie par le rectum.

**HÉMOPRONOSTIC.** s. f. Pronostic tiré de l'examen du sang et de ses divers éléments : sérum, fibrine, globules rouges et blancs, etc.

**HÉMOPTOÏQUE.** adj. Mot mal fait. V. Hémoptyique.

**HÉMOPTOSE.** s. f. [de αἷμα, sang, et πτῶσις, chute]. Chute du sang, hémorragie.

**HÉMOPTYIQUE,** et non **HÉMOPTOÏQUE.** adj. [*hæmopticus*, αἱμοπτυικὸς, de αἷμα, sang, et πτύειν, cracher. *Hæmoptoïcus*, d'où *hémoptoïque*, est une forme barbare qui se trouve dans le texte de Marcellus Empiricus ; elle y est sans doute une faute de copiste, et, dans tous les cas, ne peut être admise, puisqu'il n'y a pas en grec de mot πτόειν voulant dire *cracher*. Il convient donc de bannir du langage médical *hémoptoïque*, car c'est toujours un vice pour la rectitude et un malaise pour la pensée de ne pouvoir ramener un mot à des éléments réguliers et intelligibles]. Synonyme d'*hémoptysique*. — *Caillot, épanchement, foyer hémoptyique*. Ceux qui, formés dans le poumon, donnent lieu à l'hémoptysie, fournissent le sang des crachats hémoptyiques. — *Crachat hémoptyique*. Crachat sanguinolent ou sanguin rejeté pendant l'hémoptysie. — *Infarctus hemoptyique* ou *hémoptoïque*. V. Infarctus.

**HÉMOPTYSIE.** s. f. [*hæmoptysis*, de αἷμα, sang, et πτύσις, crachement ; all. *Blutspeien, Bluthusten*, angl. *hæmoptysis*, it. *emottisia, emottisi*, esp. *hemoptisis*]. Expectoration d'une quantité plus ou moins grande d'un sang vermeil et écumeux. L'hémoptysie peut se produire à la suite d'un effort, d'un refroidissement, de la suppression du flux menstruel ; dans le cours du scorbut ou de l'hémophilie : par raréfaction de l'air, sur une haute montagne ou en ballon ; plus souvent, elle est symptomatique d'une fracture de côte avec déchirure du poumon, de l'ouverture d'un anévrysme de l'aorte dans une bronche, de diverses lésions pulmonaires (gangrène, cancer, dilatation des bronches, etc.) ; mais la cause de beaucoup la plus fréquente est la tuberculose, qui, dans la dernière période, produit l'ulcération d'un vaisseau, et, dans la première, détermine une congestion ou fluxion collatérale autour du tubercule, ou plutôt une fragilité particulière des vaisseaux (Peter). La quantité de sang rendu est très variable, depuis quelques crachats sanglants jusqu'à l'hémoptysie assez abondante pour amener la mort immédiate. En tout cas, ce qui caractérise l'hémoptysie et la distingue de l'hématémèse c'est la couleur rouge vermeil du sang et son mélange constant à de l'écume bronchique : sa cause est parfois plus difficile à préciser, mais il faut se rappeler la grande fréquence de l'hémoptysie par tuberculose pulmonaire, et considérer que la suppression du flux menstruel, le refroidissement, l'effort ne déterminent de crachement de sang que quand il existe déjà quelques granulations tuberculeuses constituant un point d'appel au sommet du poumon. Pour le traitement de l'hémoptysie : repos le plus complet, silence absolu ; application de sangsues à l'anus, rarement à la poitrine ; topiques révulsifs sur les extrémités inférieures ; boissons acidulées, froides ou même glacées, et par petites doses fréquemment répétées ; astringents, particulièrement infusions de ratanhia, de cachou, de simarouba, de bistorte, de quinquina ; extraits de ces substances, principalement celui de ratanhia, uni, sous forme de bol, à la gomme kino, au sang-dragon et à la conserve de roses ; tannin, ergotine, ipécacuanha à dose massive (3 à 4 grammes par jour en prises de 1 gramme), chlorure de calcium à la dose de 2 à 4 grammes par jour.

**HÉMOPTYSIQUE.** adj. et s. [*hæmoptysicus*]. Qui est atteint d'hémoptysie ; qui la concerne.

**HÉMORRAGIE.** s. f. [*hæmorragia*, αἱμοῤῥαγία, de αἷμα, sang, et ῥήγνυμι, je romps ; all. *Hæmorragie, Blutfluss, Blutung*, angl. *hæmmorrhage*, it. *emorragia*, esp. *hemorrhagia*]. Effusion d'une quantité notable de sang, résultant d'une cause extérieure à l'individu (*hémorragie traumatique*) ou d'une cause interne (*hémorragie spontanée*). Toute hémorragie est nécessairement précédée

de la rupture d'un vaisseau sanguin : en effet, les principes immédiats du sang, altérés, dissociés, devenus solubles, peuvent bien transsuder, être exhalés hors des capillaires, sans rupture de ceux-ci; mais les globules entiers, corps solides, ne peuvent traverser un autre corps solide sans que celui-ci soit rompu; le terme d'*hémorragie par exhalation*, souvent employé comme synonyme d'hémorragie spontanée, doit donc disparaître, la sortie des globules étant l'élément nécessaire et capital de l'hémorragie. Tantôt le sang s'écoule immédiatement au dehors; tantôt il s'accumule en un point de l'économie, soit sous la peau (où il forme des ecchymoses, des bosses sanguines, etc.), soit dans un organe parenchymateux (cerveau, poumon, etc.) dont il dissocie violemment les éléments anatomiques, soit dans une cavité (estomac, intestin, vessie, etc.) d'où il est ensuite expulsé. La quantité et les qualités du sang sorti des vaisseaux (artériel ou veineux, rouge ou noir, etc.) varient avec le calibre et la nature de ces vaisseaux. L'effusion sanguine peut être précédée de symptômes prémonitoires (dans les hémorragies spontanées); accompagnée de phénomènes sympathiques ou réflexes, tels que pâleur de la face, refroidissement, vomissements, convulsions, lipothymie, syncope; suivie d'accidents locaux (compression, inflammation secondaire) ou généraux (anémie). Le traitement a une action plus certaine sur les hémorragies traumatiques, dans lesquelles les vaisseaux lésés peuvent être en général directement saisis par le chirurgien, que sur les hémorragies spontanées, dont le siège est ordinairement profond. — *Hémorragie active.* Celle qui dépend de la congestion et de la pléthore, et qui est due à ce que les capillaires sont distendus par le sang au point de se rompre. — *Hémorragie adynamique.* Celle qui survient dans les états morbides dits adynamiques, et dont l'origine est la même que pour l'hémorragie dyscrasique. — *Hémorragie cérébelleuse.* Épanchement de sang dans le cervelet, ayant les mêmes causes, les mêmes lésions anatomiques que l'hémorragie cérébrale, mais s'en distinguant, au point de vue clinique, par la conservation presque constante de l'intelligence au moment de l'attaque, par la fréquence et la persistance des vomissements, par des troubles de la vue, des vertiges, de la titubation (Hillairet). — *Hémorragie cérébrale.* Épanchement de sang dans le cerveau, résultant presque toujours d'une inflammation des artérioles de cet organe (périartérite et endartérite), avec formation d'anévrysmes miliaires sur leur trajet : d'après Charcot et Bouchard, l'endartérite produirait plutôt le ramollissement du cerveau, tandis que l'hémorragie cérébrale succéderait à la périartérite, qui seule donnerait lieu aux anévrysmes miliaires. L'âge (surtout après cinquante ans), l'alcoolisme, la syphilis, sont les causes de ces altérations vasculaires; celles-ci établies, toutes les influences qui augmentent la pression du sang dans le système artériel, émotions vives, affections cardiaques, etc., peuvent déterminer la rupture des artères malades. L'hémorragie cérébrale peut être précédée de céphalalgie, de bourdonnements d'oreilles, de somnolence; le plus souvent elle s'annonce brusquement par une attaque d'*apoplexie* (V. Apoplexie), pendant laquelle la température descend de 1° à 2° au-dessous de la normale, et qui cesse après quelques heures ou seulement au bout de deux ou trois jours, laissant après elle une hémiplégie complète ou une simple difficulté dans l'exécution des mouvements; souvent il y a un mouvement de rotation de la tête qui tourne la face du côté non paralysé, et une déviation conjuguée des yeux. L'hémorragie cérébrale peut causer des contractures de deux sortes : les unes, précoces, succédant immédiatement à l'attaque et dues probablement à l'irritation des méninges par le contact du sang; les autres, tardives, causées par des dégénérescences secondaires des cordons de la moelle, et accompagnant l'hémorragie de la capsule interne : elles n'existent pas lorsque l'hémorragie a lieu en dehors de cette capsule. La sensibilité peut rester affaiblie (hémianesthésie), ainsi que l'intelligence. Les troubles vaso-moteurs (température plus élevée du côté paralysé, hémorragie pulmonaire, ecchymoses sous-pleurales et sous-péricardiques), et trophiques (escarres à marche rapide, arthropathies), coïncident souvent avec les dégénérescences secondaires. C'est le plus souvent dans la couche optique ou dans le corps strié que se fait l'épanchement sanguin : seuls les grands épanchements atteignent les circonvolutions. Le sang peut aussi pénétrer dans les ventricules; la mort est alors rapide. Lorsqu'il a déchiré la capsule interne, l'hémiplégie est incurable. Au moment de l'attaque apoplectique, les émissions sanguines (seulement lorsque le malade présente des phénomènes de congestion), les révulsifs aux membres inférieurs, les dérivatifs intestinaux, le repos, l'aération, sont utiles. Après l'attaque, les frictions sèches ou alcooliques, et, plus tard, l'électrisation et l'hydrothérapie, sont propres à rétablir les mouvements. Enfin on préviendra le retour des attaques en évitant tout ce qui excite la circulation, alcool, café, émotions, etc., et en faisant usage des purgatifs souvent répétés. — *Hémorragie complémentaire.* Celle qui succède à un flux habituel (menstrues ou hémorroïdes) dont la durée est moins longue qu'à l'ordinaire : elle complète, pour ainsi dire, cet écoulement sanguin. — *Hémorragie constitutionnelle* ou *physiologique.* Celle qui revient normalement, à époques déterminées, avec régularité, sous l'influence de la fluxion physiologique d'un organe : telles sont les menstrues. — *Hémorragie critique.* Celle qui annonce un changement dans l'évolution d'une maladie (V. Crise). — *Hémorragie dyscrasique.* Celle qu'on attribue à une altération de la crase du sang : pour qu'une hémorragie se produise ainsi, il faut qu'il existe, concurremment avec l'altération du sang, une altération des capillaires née sous la même influence et déterminant la rupture de ces vaisseaux. — *Hémorragie de l'estomac.* V. Hématémèse. — *Hémorragie externe.* Effusion sanguine avec expulsion immédiate du sang au dehors. — *Hémorragie interne.* Hémorragie dans laquelle le sang ne se répand pas à l'extérieur, mais s'épanche à l'intérieur du corps : on en reconnaît l'existence, à défaut de l'écoulement sanguin, aux phénomènes nerveux et sympathiques qu'elle provoque. — *Hémorragie de l'intestin.* V. Melæna. — *Hémorragie mécanique.* Celle qui résulte d'une distension exagérée des capillaires par le sang, soit qu'il y ait afflux de ce liquide (*congestion active*), soit qu'il y ait stase (*congestion passive*). — *Hémorragie méningée.* V. Pachyméningite. — *Hémorragie de la moelle épinière.* V. Hématomyélie et Hématorrachis. — *Hémorragie nasale.* V. Épistaxis. — *Hémorragie passive.* Celle qui se fait sans congestion préalable, par le fait de l'altération des vaisseaux capillaires ou du sang, et chez un individu cachectique. — *Hémorragie puerpérale.* V. Puerpéral. — *Hémorragie pulmonaire.* V. Apoplexie *pulmonaire* et Hémoptysie. — *Hémorragie spontanée.* Hémorragie de cause interne, indépendante de tout traumatisme, et résultant soit d'une congestion active ou passive du système circulatoire, soit d'une altération du sang et des vaisseaux capillaires, soit de la destruction des parois de ces vaisseaux par un tissu morbide ulcéré : c'est aux hémorragies spontanées, dites à tort *par exhalation*, que conviennent, suivant les cas, les noms d'active ou de passive; de complémentaire ou de supplémentaire; d'adynamique ou de dyscrasique; de mécanique ou d'ulcéreuse, etc.; c'est avant ces hémorragies qu'on observe souvent l'ensemble symptomatique appelé *molimen* hémor-

ragique ; c'est dans leur cours, qu'il y ait ou non écoulement sanguin au dehors, que peuvent paraître la pâleur de la face, les convulsions, les syncopes, etc. Leur siège varie (épistaxis, hématémèse, hématurie, etc.), et commande souvent un traitement spécial : d'une façon générale, les moyens thérapeutiques qui conviennent sont les astringents et les réfrigérants intus et extra, la glace, l'air froid et renouvelé, le repos, l'ergotine, et quelquefois la transfusion du sang. — *Hémorragie supplémentaire.* Celle qui remplace un flux sanguin habituel, menstruel ou hémorroïdal : l'épistaxis, l'hématémèse, l'hémoptysie, qui ont lieu dans ces conditions, sont aussi dites *hémorragies déviées.* — *Hémorragie traumatique.* Celle qui résulte de la section d'un ou de plusieurs vaisseaux, produite par un instrument piquant, tranchant ou contondant. Le plus souvent, le sang s'écoule au dehors, l'hémorragie est externe ; dans d'autres cas, il s'infiltre ou s'épanche dans les tissus, ce qui tient à ce que la solution de continuité du vaisseau ne communique pas avec l'extérieur ou que le trajet de communication est irrégulier, anfractueux. Tantôt l'hémorragie a lieu au moment même de la blessure (*hémorragie primitive*), ou quelques instants plus tard, par déplacement d'un caillot (*hémorragie récurrente* ou *retardée*) ; tantôt elle a lieu plus tardivement (*hémorragie consécutive*), sans qu'il y ait eu d'hémorragie primitive (*hémorragie médiate*) ou quelque temps après l'arrêt d'un premier écoulement sanguin (*hémorragie secondaire*). Si le sang provient d'une artère, il est vermeil, sort par saccades, et ne coule plus lorsqu'on comprime au-dessus de la plaie ; s'il est fourni par une veine, il est d'un rouge foncé, sort en nappe, et s'arrête par la compression au-dessous de la plaie ; si des capillaires seulement sont divisés, le sang est rouge et s'épanche à la surface de la plaie sans jaillir. On prévient parfois les hémorragies retardées, en laissant les plaies quelque temps à l'air avant de les réunir, ou, en cas de plaie opératoire, en attendant que le malade soit complètement sorti du sommeil anesthésique avant de refermer la plaie. L'air ou l'eau froide suffisent à arrêter en général l'écoulement sanguin venant des capillaires ; la gélatine en applications locales est parfois nécessaire, surtout dans le cas d'hémorragie en nappe par déchirure d'un organe. Quand le sang est fourni par une artère ou une veine d'un certain volume, les réfrigérants, les styptiques, les astringents, les absorbants ne suffisent plus qu'à titre temporaire ; alors on emploie, suivant les cas, la torsion, la forcipressure, la compression, la ligature ; la cautérisation expose à des hémorragies secondaires au moment de la chute de l'escarre ; la transfusion du sang est indiquée dans les cas extrêmes. — *Hémorragie ulcéreuse.* Celle qui résulte de l'ouverture d'un vaisseau par un tissu morbide, polype, cancer, etc., ulcéré. — *Hémorragie utérine.* V. Métrorragie. — *Hémorragie vésicale.* V. Hématurie.

**HÉMORRAGIPARE.** adj. [de *hæmorragia*, et *parere*, produire], ou **HÉMORRAGIPHORE.** adj. [de αἱμοῤῥαγία, et φορὸς, qui porte]. Se dit du vaisseau qui a fourni le sang d'un foyer hémorragique ou de ce qui se rapporte à la production d'une hémorragie.

**HÉMORRAGIQUE.** adj. [*hæmorrhagicus*, all. *hæmorrhagisch*, it. *emorragico*, esp. *hemorragico*]. Qui a rapport à l'hémorragie. — *Diathèse hémorragique.* V. Hémophilie. — *Exsudat hémorragique.* V. Exsudat. — *Fièvre hémorragique.* V. Pernicieux. — *Foyer hémorragique.* V. Foyer. — *Molimen hémorragique.* V. Molimen.

**HÉMORRAPHILIE** et **HÉMORRAGOPHILIE.** s. f. V. Hémophilie.

**HÉMORRHÉE.** s. f. [*hæmorrhea*, de αἷμα, sang, et ῥεῖν, couler ; esp. *hemorrea*]. Écoulement sanguin. ‖ Hémorragie passive.

**HÉMORRHELCOME.** s. m. [de *hémorroïde*, et ἕλκωμα, ulcère]. Ulcère des hémorroïdes.

**HÉMORRHELCOSE.** s. f. [de *hémorroïde*, et ἕλκωσις, ulcération]. Exulcération des hémorroïdes.

**HÉMORRHINIE.** s. f. [de αἷμα, sang, et ῥίν, le nez]. Hémorragie nasale, épistaxis.

**HÉMORRHOÏDROSE.** s. f. [*hæmorrhoidrosis*]. Sueur coïncidant avec le flux hémorroïdal ou le remplaçant.

**HÉMORRHOÏQUE.** adj. et s. Qui est atteint d'hémorrhée ; qui la concerne. — Dans quelques auteurs, qui concerne les hémorragies.

**HÉMORRHOSCOPIE.** s. f. [*hæmorrhoscopia*, de αἷμα, sang, ῥεῖν, couler, et σκοπεῖν, examiner, considérer]. Examen de l'état et des qualités du sang tiré des veines.

**HÉMORROÏDAIRE.** adj. et s. Qui est sujet aux hémorroïdes.

**HÉMORROÏDAL, ALE.** adj. [*hemorrhoidalis*, *hemorrhoideus*, all. *hæmorrhoïdal*, angl. *hæmorrhoidal*, it. *emorroidale*, esp. *hemorrhoidal*]. Qui a rapport aux hémorroïdes : *flux hémorroïdal*, *tumeur hémorroïdale.* V. Hémorroïdes. — *Artères hémorroïdales.* Artères de la partie inférieure du rectum. On les distingue en *supérieures*, *moyenne* et *inférieures*. Les premières, au nombre de deux de chaque côté, sont les branches de terminaison de la mésentérique inférieure. La seconde provient de l'hypogastrique et a un volume inversement proportionnel à celui des précédentes ; elle se ramifie sur la partie antérieure et inférieure du rectum. Les dernières sont des rameaux que la honteuse interne fournit à la face inférieure du rectum et aux muscles de cet intestin. Toutes ces artères communiquent entre elles dans l'épaisseur du rectum. — *Colique hémorroïdale.* V. Colique. — *Nerf hémorroïdal* ou mieux *anal.* Filet nerveux du plexus sacré qui se rend au sphincter anal et à la peau de l'anus. — *Plexus hémorroïdal.* Ensemble des filets du plexus hypogastrique qui s'anastomosent autour des artères hémorroïdales. — *Veines hémorroïdales.* Veines qui succèdent et correspondent aux artères du même nom. Elles forment autour du rectum deux plexus, l'un profond, l'autre superficiel, qui communiquent entre eux à travers les fibres du sphincter : ce sont les racines les plus déclives de la veine porte, qu'elles font communiquer avec le système veineux général.

**HÉMORROÏDES.** s. f. pl. [*hæmorrhoides*, αἱμοῤῥοὶς, de αἷμα, sang, et ῥέω, je coule ; all. *Hæmorrhoiden*, *goldene Ader*, angl. *hæmorrhoids*, *pites*, it. *emorroidi*, *morici*, esp. *hemorroides*]. Tumeurs formées par les veines du rectum dilatées, et susceptibles de fournir un écoulement de sang par l'anus, qui porte également le nom d'*hémorroïdes*, ou mieux celui de *flux hémorroïdal* ; de là, la distinction des hémorroïdes en *fluentes* et *non fluentes*. Ces tumeurs se composent de l'extérieur à l'intérieur : 1° de la peau ou de la muqueuse ; 2° de tissu conjonctif épaissi, induré ; 3° de ramifications des veines hémorroïdales, devenues variqueuses, c'est-à-dire dilatées, et, de plus, pourvues de bosselures ampullaires, unilatérales ou circulaires, qui quelquefois forment une petite poche d'un côté de laquelle se jette une veine fort petite par rapport à elle, disposition qui simule une ampoule appendue à l'extrémité d'un pédicule. C'est par l'entrelacement des veines, variant beaucoup de volume suivant leur degré de distension, et chargées de dilatations et d'ampoules, qu'est formée chaque tumeur hémorroïdale, de laquelle sortent des veines du volume d'une plume de corbeau remontant le long du rectum. La face interne de ces veines est lisse ; leur paroi adhère fortement au tissu interposé. Dans les dilatations ampullaires se trouvent des caillots noirâtres, gelée de groseille, ou

durs, en partie décolorés, incrustés ou non de calcaire, de manière à former des phlébolithes oblitérant la veine à ce niveau. Ce sont les veines sous-muqueuses qui forment les hémorroïdes ; le réseau superficiel de la muqueuse n'y concourt pas ; toutefois ses capillaires sont plus larges qu'à l'état normal. On distingue les hémorroïdes, selon leur siège, en *externes* et *internes*. Les *externes* occupent le pourtour de l'anus : tantôt il n'y en a qu'une seule, tantôt elles sont nombreuses, et quelquefois réunies en une sorte de bourrelet. Tendues, ovoïdes ou oblongues, rouges ou bleuâtres, dans leur turgescence ou à l'état de fluxion, elles sont flasques, décolorées et souvent peu visibles, dans leur état de vacuité. Parfois, elles passent à l'état de *marisques*. Les *internes* ne consistent souvent qu'en un boursouflement des réseaux sanguins de la membrane muqueuse de l'extrémité inférieure du rectum, dans lequel elles produisent des saillies mamelonnées remontant parfois jusqu'à 10 ou 12 centimètres, mais elles peuvent devenir procidentes, faire saillie à travers l'anus ; dans ce cas, tantôt elles sont réductibles, facilement ou difficilement, avec ou sans douleur ; tantôt elles s'enflamment, s'étranglent, deviennent irréductibles, s'ulcèrent et se gangrènent. Lorsque la fluxion sanguine, se reproduisant une ou deux fois par an ou plus souvent, est légère, le malade éprouve seulement une tension, une pesanteur douloureuse ou non au siège ou dans les parties environnantes ; il n'y a pas de symptômes généraux. Dans le cas des hémorroïdes internes, le sang qui s'écoule sort avec les matières fécales en déterminant parfois une ou deux selles par jour de plus qu'à l'ordinaire, et cela pendant trois à huit jours ou environ. Si la fluxion est intense, il y a flatuosité intestinale, sentiment de pression exercée entre l'anus et le périnée, tuméfaction, écoulement de mucosités ou de sang. Dans l'intervalle des fluxions, le malade éprouve seulement un peu de pesanteur et des démangeaisons à l'anus, rarement de véritables douleurs ; il est sujet à la céphalalgie et aux accidents dyspeptiques. Les diathèses goutteuse et rhumatismale, la gêne de la circulation sanguine dans le système de la veine porte, sont les causes ordinaires des hémorroïdes ; celles-ci sont habituelles chez les cavaliers ou apparaissent après une constipation opiniâtre ; elles pourraient aussi être consécutives à une phlébite atténuée des veines hémorroïdales, succédant à une infection partie d'une ulcération de la région anale (Quénu). Loin d'être, comme on l'a dit, nécessaires au maintien de la santé des goutteux et des rhumatisants, les hémorroïdes peuvent être nuisibles par les troubles dyspeptiques dont elles sont souvent l'origine, par l'anémie qui résulte d'un flux sanguin abondant et souvent répété, par les douleurs qu'elles causent lorsqu'elles s'enflamment et s'étranglent. Contre les hémorroïdes externes, le traitement palliatif suffit ordinairement : repos, grands soins de propreté, lavements, lotions et bains de siège froids, pommades ou suppositoires à l'onguent populeum ou à l'extrait de ratanhia ; si elles deviennent turgescentes, cataplasmes émollients et sangsues ; si elles s'enflamment, ponctions peu profondes, cautérisations au fer rouge superficielles et linéaires, ou, quand la masse est de petit volume, pédiculée et douloureuse, excision. Contre les hémorroïdes internes, le traitement chirurgical est souvent indiqué : la ligature extemporanée, l'écrasement linéaire, l'excision, exposant à l'hémorragie, à la phlébite, à l'infection purulente, au rétrécissement de la partie inférieure du rectum ; le meilleur procédé est la cautérisation par le fer rouge, par le galvanocautère ou le thermocautère, par le chlorure de zinc ou l'acide azotique monohydraté. On a aussi injecté avec succès, dans les tumeurs hémorroïdales, 3 à 6 gouttes d'une solution d'acide phénique dans la glycérine ; l'injection de 15 à 20 gouttes d'une solution d'ergotine au cinquième a aussi donné de bons résultats. — *Hémorroïdes de la bouche*. Dilatation variqueuse des veines du palais, de la luette et du pharynx. — *Hémorroïdes de l'utérus*. Veines variqueuses dans cet organe. — *Hémorroïdes de la vessie*. État variqueux des veines autour du col de la vessie.

**HÉMOSCHÉOCÈLE.** s. f. Épanchement sanguin dans le scrotum ou la tunique vaginale.

**HÉMOSIALÉMÈSE.** s. f. [de αἷμα, sang, σίαλον, salive, et ἐμεῖν, vomir]. Vomissement formé de salive colorée par du sang d'origine probablement œsophagienne, et ayant l'aspect du sirop de groseille ; c'est une sorte de *pituite hémorragique* se rencontrant chez les hystériques.

**HÉMOSIDÉRINE.** s. f. [de αἷμα, sang, et σίδηρον, fer] (*sidérine*). Nom servant parfois à désigner en bloc les composés ferrugineux mal définis provenant de l'altération de l'hémoglobine dans le cas de dégénérescence pigmentaire ou *hémochromatose*.

**HÉMOSPASIE.** s. f. [*hæmospasia*, de αἷμα, sang, et σπάω, j'attire]. Moyen thérapeutique qui consiste à faire le vide sur de larges surfaces, sur un ou deux membres, même sur la moitié du corps, à l'aide de ventouses particulières, pour attirer en peu d'instants une masse de sang et de fluides considérable sur une partie saine, et soulager les organes congestionnés (Junod).

**HÉMOSPASIQUE.** adj. Qui a rapport à l'hémospasie.

**HÉMOSPORIDIES.** s. f. Ordre de la classe des sporozoaires. Ces protozoaires vivent en parasites dans les hématies ou les leucocytes de la plupart des vertébrés ; ils se reproduisent par sporulation. On subdivise cet ordre en deux sous-ordres : les Hémosporidies (*sensu stricto*) et les Gymnosporidies. C'est dans ce dernier groupe que doivent être placés les hématozoaires des oiseaux et ceux qui produisent chez l'homme le paludisme ; on a observé chez eux deux modes de reproduction : un mode endogène, asexué, qui a lieu dans le sang des oiseaux ou de l'homme, c'est la *schizogonie* ; un mode exogène ou sexué qui se produit en dehors de l'oiseau ou de l'homme, dans le corps de certains moustiques, c'est la *sporogonie*. (V. Plasmodium). Dans ce même ordre doit rentrer un organisme, qui produit une maladie du bétail très redoutable, la fièvre du Texas ou hémoglobinurie du bœuf, c'est le *Piroplasma bigeminum* (Smith et Kilborne, 1893).

**HÉMOSTASE.** s. f. [*hæmostasis*, de αἷμα, sang, et στάσις, station, dérivé de ἵστημι, j'arrête ; all. *Btutslockung*, angl. *hæmostasis*, it. *emostasia*, esp. *hemostasis*]. Stagnation du sang causée par la pléthore. — Ensemble des phénomènes naturels qui suspendent une hémorragie traumatique (V. Plaie *des artères*). — Opération qui a pour but d'arrêter l'écoulement du sang. V. Hémostatiques.

**HÉMOSTASIE.** s. f. V. Hémostase.

**HÉMOSTATIQUE.** adj. [*hæmostaticus*, de αἷμα, sang, et ἵστημι, j'arrête ; all. *blutstillend*, angl. *hæmostatic*, it. *emostatico*, esp. *hemostatico*]. Se dit d'un agent propre à produire l'hémostase. — *Eau hémostatique*. V. Eau. — *Poudre hémostatique*. V. Poudre *hémostatique*.

**HÉMOSTATIQUES.** s. m. pl. Moyens que l'on met en usage pour arrêter les hémorragies. Ils varient suivant le volume, le nombre, la situation des vaisseaux qui fournissent le sang, etc. Tantôt ce sont des astringents, des absorbants, des réfrigérants, des cathérétiques, tantôt la compression, la ligature, le tamponnement. V. Hémorragie *traumatique*.

**HÉMOTACHOMÈTRE.** s. m. [de αἷμα, sang, τάχος, vitesse, et μέτρον, mesure]. Instrument inventé par Vierordt pour mesurer la vitesse du sang dans les artères. C'est une petite cage rectangulaire en verre, munie de deux ajutages, dont l'un, adapté à une artère, laisse arriver le sang, l'autre le laisse sortir de la cage : en traversant

celle-ci, le sang rencontre un petit pendule dont la déviation, plus ou moins forte suivant la vitesse du courant, est indiquée sur un cercle gradué.

**HÉMOTÉLANGIOSE.** s. f. [de αἷμα, sang, τῆλε, loin, et ἀγγεῖον, vaisseau] (Lobstein). Maladie des plus petits vaisseaux sanguins.

**HÉMOTEXIE.** s. f. [de αἷμα, sang, et τῆξις, fonte]. Dissolution du sang.

**HÉMOTHÉRAPIE.** s. f. [de αἷμα, sang, et θεραπεία, traitement]. Traitement des maladies basé sur l'emploi du sang en nature ou du sérum sanguin, ordinairement en injections hypodermiques; le sang ou le sérum injecté provient soit d'un malade récemment guéri de la même maladie (tel est le cas pour l'hémothérapie de la scarlatine), soit d'un animal immunisé contre cette maladie; dans ce cas, on emploie en général le sérum seul, et on se sert alors du mot *sérothérapie*.

**HÉMOTHORAX.** s. m. [de αἷμα, sang, et θώραξ, poitrine]. Épanchement du sang dans le thorax et plus particulièrement dans la plèvre. Il résulte d'une plaie de poitrine ayant causé une lésion des artères de la paroi thoracique, une blessure du cœur, du poumon ou des gros vaisseaux qui se trouvent dans la cavité du thorax; il se fait au moment même de la lésion traumatique ou après la chute d'un caillot ou d'une escarre. Beaucoup de chirurgiens ont donné le précepte de chercher, dans tous les cas, à évacuer le sang épanché, soit par aspiration avec une seringue en se servant de la plaie elle-même, soit par une ponction à travers les parties molles, soit par une incision avec l'instrument tranchant. D'autres, regardant ces manœuvres comme inutiles ou dangereuses, conseillent de faire l'occlusion absolue de la poitrine. Il est des cas où l'évacuation du sang s'impose : c'est lorsque l'asphyxie est imminente; lorsque la cause traumatique a déterminé une inflammation de la plèvre, avec un épanchement séro-sanguin; lorsqu'il y a un épanchement d'air s'ajoutant à l'épanchement sanguin, enfin dans tous les cas où l'asepsie de la cavité pleurale ne peut être regardée comme certaine; il faut alors agir comme si l'épanchement avait été purulent d'emblée et pratiquer le thoracentèse.

**HÉMOTOXIE.** s. f. Empoisonnement du sang.

**HÉMOTOXIQUE.** adj. [de αἷμα, sang, et τοξικὸν, poison]. Qui empoisonne le sang.

**HÉMOTROPHIE.** s. f. [de αἷμά, sang, et τροφὴ, nourriture]. Nourriture qui donne trop de sang.

**HÉMOTYPHUS.** s. m. [de αἷμα, sang, et *typhus*]. Typhus par altération du sang.

**HÉMURÉSIE.** s. f. [*hæmuresis*, de αἷμα, sang, et οὖρον, urine; all. *Bluthamen*, angl. *hæmuresis*, it. *emuresia*, esp. *hemuresia*]. Émission du sang par l'urètre.

**HENLE** (anatomiste allemand, 1809-1896). — *Anse de Henle*. Dans la structure microscopique du rein, on donne ce nom à la portion du tube urinifère faisant suite au tube contourné et décrivant une anse dont la partie moyenne occupe la substance médullaire, tandis que les deux extrémités se trouvent dans la substance corticale (V. Rein). — *Cellules de Henle* (*cellule primitive*, ou *spermatogonie*). Dans le testicule, cellules tapissant la membrane basale et aux dépens desquelles se formeront les spermatozoïdes. — *Couche de Henle*. Dans le follicule pileux, une des deux couches de cellules qui forment la *gaine radiculaire interne*; elle est composée de cellules polyédriques à noyau visible. — *Fentes de Henle*. Dans le myocarde, espaces tapissés d'endothélium séparant les faisceaux des cellules myocardiques, et regardés par certains auteurs comme des espaces lymphatiques. — *Gaine de Henle*. Périnèvre, tissu conjonctif lamelleux entourant les nerfs.

**HENNEBANE.** s. f. V. Jusquiame.

**HENNÉ.** s. m. [*alcanna*]. Plante de la famille des lythrariées (*Lawsonia inermis*, L.), arbrisseau à bois dur de l'Orient dont les feuilles séchées, réduites en *poudre* et mises en pâte, sont appliquées sur les parties (ongles, cheveux) que l'on veut teindre en fauve; en cinq à six heures, la couleur est fixée. On applique aussi les feuilles fraîches sur les plaies pour en hâter la cicatrisation. Les fleurs donnent une eau distillée employée comme parfum.

**HENNEQUIN** (Jules) (chirurgien français contemporain). — *Appareil de Hennequin*. Appareil employé dans

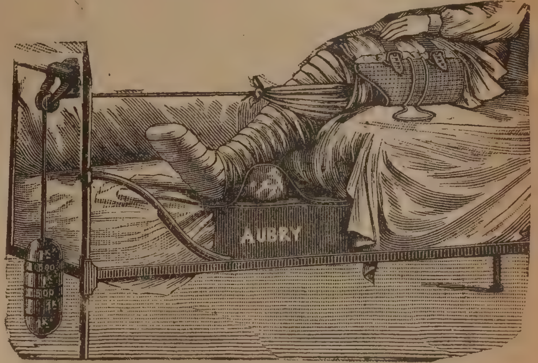



Fig. 347. — Appareil de *Hennequin*.

le traitement des fractures de la diaphyse du fémur et permettant de faire l'extension continue et la contre-extension; la jambe entourée ainsi que le pied d'une forte couche d'ouate est mise dans la demi-flexion sur la cuisse, le talon reposant sur une chaise en dehors du lit ou laissé sur le matelas dont on a enlevé la laine à la partie inférieure de manière à faire une différence de niveau; l'extension est faite au moyen d'une serviette pliée en cravate, appliquée à plat sur la face antérieure du genou au-dessus de l'épiphyse du fémur et dont les deux chefs se croisent derrière le mollet pour venir en avant de la jambe où ils sont réunis par un nœud auquel est attachée la corde qui soutiendra les poids. La cuisse est placée dans une gouttière; la contre-extension est pratiquée au moyen d'une alèze pliée en cravate, appliquée à plat sur l'abdomen au-dessus des épines iliaques, et dont les deux chefs se croisent en arrière pour venir se réunir au niveau de la racine des cuisses; à l'anse postérieure est attachée une corde qui vient se fixer aux barreaux de la tête du lit (fig. 347).

**HENOCH** (Édouard) (médecin allemand né en 1820). — *Purpura fulminans de Henoch*. Variété de purpura apparaissant brusquement dans le jeune âge, accompagné d'hémorragies multiples, de fièvre élevée et d'adynamie, et se terminant par la mort en trois à cinq jours; peut-être s'agit-il dans ces cas de variole ou de scarlatine hémorragique d'emblée.

**HENSEN** (anatomiste allemand, né en 1835). — *Strie de Hensen*. Dans la fibrille musculaire, ligne claire située au milieu du disque sombre (V. Disque).

**HÉPATALGIE.** s. f. [*hepatalgia*, de ἧπαρ, foie, et ἄλγος, douleur; all. *Leberschmerz*, angl. *hepatalgy*, it. *epatalgia*, esp. *hepatalgia*]. Douleur au foie, que l'on observe surtout dans la colique hépatique et dans certaines hépatites, et que l'on combat par les émollients et les antispasmodiques, par les bains tièdes prolongés, les narcotiques à l'intérieur et à l'extérieur, ou l'hydrate de chloral.

**HÉPATALGIQUE.** adj. — *Fièvre hépatalgique* (Charcot). Accès fébrile accompagnant parfois la crise de colique hépatique, pouvant même se montrer comme seul sym-

ptôme de la migration du calcul, en particulier chez les vieillards.

**HÉPATECTOMIE.** s. f. [de ἧπαρ, foie, et ἐκτομή, retranchement]. Résection partielle du foie dans les cas de tumeurs.

**HÉPATEMPHRAXIS.** s. f. [de ἧπαρ, foie, et ἐμφράσσειν, obstruer ; all. *Leberverstopfung*, *Infarkten*, angl. *hepatemphraxis*, it. *epatemfrassia*, esp. *hepatemfraxis*]. Obstruction du foie.

**HÉPATICOSTOMIE.** s. f. Fistulisation cutanée du canal hépatique.

**HÉPATIQUE.** adj. [*hepaticus*, ἡπατικὸς, de ἧπαρ, foie ; all. *hepatisch*, angl. *hepatic*, it. *epatico*, esp. *hepatico*]. Qui a rapport au foie. — *Artère hépatique*. Une des trois divisions du tronc cœliaque. Elle est située entre les deux feuillets de l'épiploon gastro-épiploïque, en arrière de la veine porte et du canal cholédoque, et fournit les artères *pylorique*, *gastro-épiploïque droite* et *cystique*. Dans le sillon transverse du foie, elle se divise en deux branches, dont chacune se rend à un lobe hépatique, et dont les rameaux contribuent, avec ceux de la veine porte, à la constitution des lobules du foie. Les *veinules* faisant suite à ses capillaires se jettent dans la veine porte ; aussi on injecte celle-ci en remplissant l'artère. — *Bile hépatique*, Celle qui est portée directement du foie dans le duodénum, par les canaux hépatique et cholédoque, sans séjourner dans la vésicule biliaire ; elle est plus fluide, moins verte, moins amère et moins visqueuse que celle qui a passé par ce réservoir. — *Canal* ou *conduit hépatique*. Conduit long d'environ 2 centimètres, large de 6 millimètres, qui résulte de la réunion de tous les conduits biliaires, et qui s'anastomose à angle très aigu avec le *conduit cystique* pour former le *canal cholédoque*. Sa fonction est de verser dans le duodénum une partie de la bile, dont l'autre partie reflue par le canal cystique dans la vésicule. Le canal hépatique est tapissé intérieurement par une seule couche d'épithélium cylindrique, supportée par un réseau serré de fibres élastiques ; en dehors est une membrane connective épaisse. A la surface interne du canal sont les orifices de glandes en grappe très nombreuses, auxquelles on a attribué la sécrétion biliaire, mais dont le rôle paraît se borner à résorber les parties fluides de la bile produite dans les lobules (V. Bile et Foie). — *Lobe* et *lobule hépatique*. V. Foie. — *Plexus hépatique*. V. Cœliaque (*Plexus*). || *Colique hépatique*. Ensemble des symptômes produits par la migration d'un calcul biliaire dans les conduits cystique et cholédoque. Le principal symptôme est une douleur subite, extrêmement vive, siégeant dans l'hypocondre droit ou à l'épigastre, et s'irradiant vers l'omoplate droite, dans l'épaule et le bras du même côté. Cette douleur revient par accès, pendant lesquels, sans que la température centrale soit augmentée, la région du foie est plus chaude que l'aisselle (Mossé). L'ictère est habituel, mais non constant, il est surtout prononcé au bout de quelques heures après le début de l'accès. Il y a des vomissements, de la constipation, parfois du délire, des convulsions, des syncopes et divers accidents réflexes dont les plus importants sont ceux qui intéressent le cœur, dilatation du ventricule droit, bruit de galop, et parfois asystolie. Le foie et la vésicule sont augmentés de volume. La crise dure un temps variable, subordonné à l'arrivée du calcul dans le duodénum. Elle s'accompagne parfois de frissons et de fièvre pouvant prendre le type de la fièvre intermittente hépatique. On calme la douleur par les moyens employés contre toute *hépatalgie*, les injections sous-cutanées de morphine sont souvent nécessaires. — *Éphélide hépatique*. V. Éphélide. — *Flux hépatique*. V. Hépatirrhée. — *Phtisie hépatique*. L'atrophie du foie. — *Syphilis hépatique*. V. Syphilis *viscérale*. || *Gaz hépatique*. Le gaz sulfhydrique, dit ainsi du *foie de soufre* qui peut servir à sa préparation.

**HÉPATIQUE.** s. f [all. *Leberkraut*, angl. *liverwoot*, it. *epatica*, *fegatella*]. Nom donné à plusieurs plantes de genres différents. — *Hépatique blanche* ou *noble*. La *parnassie des marais*. — *Hépatique des bois* ou *étoilée*. L'*aspérule odorante*. — *Hépatique commune* ou *des jardins* (*Anemone hepatica*, L., *Hepatica triloba*, Chaix). Plante renonculacée, autrefois recommandée contre les maladies du foie en raison de la forme lobée et de la couleur parfois brune de ses feuilles comparées à la forme et à la couleur du foie ; on emploie encore son eau distillée pour faire disparaître les taches de rousseur. — *Hépatique dorée* ou *des marais*. Plante du genre *dorine*. — *Hépatique des fontaines*. Le *Marchantia polymorpha*, L.

**HÉPATIQUES.** s. m. pl. Médicaments qu'on croyait avoir une action spéciale sur le foie.

**HÉPATIRRHÉE** ou **HÉPATORRHÉE.** s. f. [*hepatirrhœa*, de ἧπαρ, foie, et ῥεῖν, couler ; *fluxus hepaticus*, all. *Hepatorrhoe*, *Leberfluss*, angl. *hepatorrhoea*, it. *epatirrea*, esp. *hepatirrea*]. Déjection abondante de matières formées de bile en grande partie. On doit réserver ce nom aux évacuations provenant d'un abcès au foie, dont la matière purulente, mêlée de bile et de sang, s'est frayé une route dans l'intestin et s'évacue avec les déjections alvines. Les autres flux dits hépatiques sont des diarrhées bilieuses.

**HÉPATISATION.** s. f. [de ἧπαρ, foie ; all. et angl. *Hepatisation*, it. *epatizzazione*, esp. *hepatizacion*]. Passage d'un tissu organique à un état tel, qu'il présente l'aspect du foie, sorte d'altération qu'on observe fréquemment dans le poumon. — *Hépatisation grise*, *hépatisation jaune*, *hépatisation rouge*. V. Pneumonie.

**HÉPATISÉ, ÉE.** adj. Se dit d'un tissu atteint d'hépatisation.

**HÉPATISIE.** s. f. [de ἧπαρ, foie] (Alibert). Consomption due à une maladie chronique du foie.

**HÉPATISME.** s. m. Théorie qui rapporte à un trouble de la fonction hépatique les différents symptômes attribués ordinairement à l'arthritisme (Glénard).

**HÉPATITE.** s. f. [*hepatitis*, all. *Leberentzündung*, angl. *hepatitis*, it. *epatite*, esp. *hepatitis*]. Inflammation du foie, caractérisée, dans sa forme *aiguë*, par une tension et une douleur plus ou moins vive dans l'hypocondre droit, avec fièvre, frissons, tuméfaction du foie, vomissements bilieux. Si l'inflammation occupe la face convexe de l'organe, il y a de plus toux, difficulté de respirer, douleur sympathique dans l'épaule droite ; si elle occupe la face inférieure, on observe un ictère plus ou moins étendu, des déjections bilieuses, etc. Les causes ordinaires de l'hépatite sont celles de la congestion active du foie (V. Congestion), et, de plus, de grandes commotions, des chutes sur ce viscère, etc. Une des causes les plus fréquentes de l'hépatite est l'habitation dans les pays chauds : l'Inde, par exemple ; il suffit d'y observer chez un malade une fébricule avec des redoublements, sans lésions de la poitrine, de la tête ou du ventre, pour être presque sûr qu'on a affaire à une hépatite. La durée moyenne de l'hépatite est de deux septénaires ; mais elle passe souvent à l'état *chronique*, caractérisé par des troubles de la digestion et de la sécrétion biliaire, et par une augmentation de volume du foie. Souvent aussi, sans que les symptômes aient été intenses, on les voit, après un décroissement à peine sensible, persister pendant des mois et des années. La terminaison par suppuration (*hépatite suppurée*, *abcès du foie*) est très fréquente dans les pays chauds, et fort dangereuse ; elle est surtout fréquente chez les individus non acclimatés, alcooliques, dans le cours de la dysenterie et s'annonce par un redoublement dans la fièvre et les fris-

sons, une tumeur perceptible seulement si l'abcès occupe la face convexe du foie, de l'œdème de la paroi abdominale, quelquefois de la fluctuation. Le traitement de l'hépatite aiguë est le même que celui des phlegmasies en général : émissions sanguines, révulsifs, dérivatifs; celui de l'hépatite chronique ou lente consiste particulièrement dans les moyens hygiéniques; les eaux de Vichy produisent de très bons effets. Si un abcès s'est formé, il faut en évacuer le contenu, soit par une seringue aspiratrice, soit par la ponction, soit par l'ouverture du foyer à l'aide des caustiques ou de l'instrument tranchant : les pansements antiseptiques rendent ici de grands services. — *Hépatite interstitielle.* V. Cirrhose *du foie.* — *Hépatite parenchymateuse* V. Ictère *grave.* — *Hépatite syphilitique.* V. Syphilis *viscérale.*

**HÉPATOCÈLE.** s. f. [*hepatocele*, de ἧπαρ, foie, et κήλη, tumeur ; all. *Leberbruch*, it. *epatocele*]. Hernie du foie.

**HÉPATOCIRRHOSE.** s. f. La cirrhose du foie.

**HÉPATOCOLIQUE.** adj. Qui concerne le foie et le côlon.

**HÉPATOCYSTIQUE.** adj. *hepatocysticus*, de ἧπαρ, foie, et κύστις, vésicule; it. *epatocistico*]. Qui appartient au foie et à sa vésicule. — *Calcul hépatocystique.* V. Calcul *biliaire.* — *Canaux hépatocystiques.* Ceux qui conduisent directement la bile du foie dans la vésicule biliaire. Ils existent dans les oiseaux et dans certains mammifères, le bœuf, le chien, etc., mais non chez l'homme.

**HÉPATOGASTRIQUE.** adj. V Gastro-hépatique.

**HÉPATOGRAPHIE.** s. f. [*hepatographia*, de ἧπαρ, foie, et γραφή, description; all. *Hépatographie, Leberbeschreibung*, angl. *hepatography*, it. *epatographia*, esp. *hepatographia*]. Description du foie.

**HÉPATOLITHE.** s. f. [de ἧπαρ, foie, et λίθος, calcul]. Calcul biliaire.

**HÉPATOLOGIE.** s. f. [*hepatologia*, de ἧπαρ, foie, et λόγος, discours]. Traité sur le foie.

**HÉPATOMPHALE.** s. f. [*hepatomphalum*, de ἧπαρ, foie, et ὀμφαλὸς, nombril; all. *Leber-Nabelbruch*, angl. *hepatomphalocele*, it. *epatonfalo*]. Hernie du foie par l'anneau ombilical.

**HÉPATOMPHALOCÈLE.** s. f. Synonyme d'*hépatomphale.*

**HÉPATOMYÉLOME.** s. m. [de ἧπαρ, foie, et μυελὸς, moelle]. Tumeur encéphaloïde du foie.

**HÉPATOPARECTAME.** s. m. [de ἧπαρ, foie, et παρέκταμα, extension excessive]. Augmentation de volume du foie.

**HÉPATOPATHIE.** s. f. [de ἧπαρ, foie, et παθὸς, maladie]. Nom générique des affections du foie

**HÉPATOPEXIE.** s. f. [de ἧπαρ, foie, et πῆξις, fixation]. Opération qui consiste à fixer le foie devenu morbide à la paroi abdominale ou aux cartilages costaux.

**HÉPATOPTOSE.** s. f. [de ἧπαρ, foie, et πτῶσις, chute]. Mobilité anormale du foie, résultant d'une malformation congénitale ou d'un relâchement acquis de ses moyens de fixité ; elle détermine divers troubles : sensation de pesanteur ou de tiraillement, crises douloureuses, troubles digestifs.

**HÉPATORRAGIE.** s. f. [de ἧπαρ, foie, et ῥήγνυμι, faire éruption]. Hémorragie du foie.

**HÉPATORRHÉE.** s. f. V. Hépatirrhée.

**HÉPATORRHEXIE.** s. f. [de ἧπαρ, foie, et ῥῆξις, rupture]. Rupture du foie.

**HÉPATOSCOPIE.** s. f. [de ἧπαρ, foie, et σκοπεῖν, examiner]. Examen du foie.

**HÉPATOTOMIE.** s. f [*hepatotomia*, de ἧπαρ, foie, et τομή, section, division]. Dissection du foie. || Opération qui consiste à inciser le foie pour ouvrir un abcès développé dans le parenchyme hépatique, ou enlever des calculs situés dans les canaux intrahépatiques.

**HÉPHESTIORRAPHIE.** s. f. [de ἡφαίστιος, relatif à Vulcain, au feu, et ῥαφή, suture]. Réunion des parties par le feu ; rapprochement des lèvres d'une plaie par cautérisation au fer rouge de ces lèvres et de leur commissure (Gaillard, J. Cloquet).

**HEPP.** — *Eau de Hepp.* V. Eau.

**HEPPINGEN** (Prusse). *Eaux bicarbonatées sodiques* contenant 1gr,878 de sels, dont 0gr,768 de carbonate de soude.

**HEPTACHLORIQUE.** adj. V. Perchlorique.

**HEPTACHROMIQUE.** adj. V. Perchromique.

**HEPTAIODIQUE** adj. V. Periodique.

**HEPTAPHARMACON.** s. m. [de ἑπτὰ, sept, et φάρμακον, médicament]. Médicament composé de céruse, litharge, poix, térébenthine, cire, encens et bile de bœuf (Aëtius).

**HERACLEUM.** s. m. V. Berce.

**HERBE.** s. f. [*herba*, βοτάνη, all. *Kraut*, *Gras*, angl. *herb*, *grass*, it. *erba*, esp. *yerba*]. Plante dont la tige, molle et analogue aux feuilles pour la consistance, périt après quelques mois de végétation. Un grand nombre d'*herbes* sont recueillies pour les usages de la pharmacie et de la médecine, et connues vulgairement sous le nom de *simples*. On les récolte, en général, avant l'épanouissement des fleurs, après le développement complet des feuilles, le matin, par un temps sec, et dès que la rosée est dissipée. Celles qui sont chargées de sucs abondants sont exposées au soleil, ou étendues dans une étuve dont la température, d'abord de 20° à 25°, doit être élevée successivement jusqu'à 36° et 40°. On les retourne souvent, pour que la dessiccation soit égale et uniforme. Les herbes moins succulentes exigent une moindre chaleur. — *Bouillon aux herbes.* V. Bouillon. — *Suc d'herbes.* V. Suc. — *Herbe aux abeilles.* Le *Spiræa ulmaria*, L. V. Reine *des prés.* — *Herbe admirable.* La belle-de-nuit. — *Herbe aiguillée* ou *à l'aiguillette.* Le cerfeuil. — *Herbe d'aleu.* L'hépatique commune. — *Herbe à l'ambassadeur.* Le tabac. — *Herbe amère.* La tanaisie vulgaire. — *Herbe d'amour.* La dentelaire grimpante, la saxifrage mignonne, l'oseille sensitive, etc. — *Herbe aux ânes.* Le chardon. — *Herbe d'antal.* La cynoglosse. — *Herbe à l'asthme.* La lobélie enflée. — *Herbe bénite.* La benoîte. — *Herbe blanche.* L'armoise blanche. — *Herbe aux blessures.* Le plantain. — *Herbe aux bœufs.* L'ellébore puant et la petite oseille. — *Herbe de bouc.* L'arroche puante. V. Vulvaire. — *Herbe britannique.* La patience aquatique. — *Herbe à cailler.* Le caille-lait. — *Herbe au cancer.* La dentelaire d'Europe. — *Herbe à la capucine.* La petite pervenche. — *Herbe de capucin.* La nigelle bleue. — *Herbe du cardinal.* La dauphinelle. — *Herbe à la carte.* La douce-amère. — *Herbe aux cent maux* ou *à cent maladies.* La lysimaque. — *Herbe à cent têtes.* Le chardon roulant. — *Herbe au cerf.* La dripade. — *Herbe aux chancres.* L'héliotrope. — *Herbe aux chantres.* Le vélar. — *Herbe des chanoines.* La mâche. — *Herbe aux charpentiers.* La millefeuille. *Herbe chaste.* Le gattilier. V. Agnus-castus. *Herbe aux chats.* La cataire, la valériane. — *Herbe à Chiron.* La petite centaurée. — *Herbe à cinq côtes* ou *à cinq coutures.* Le petit plantain. — *Herbe à cinq feuilles.* La quintefeuille. — *Herbe de citron* La mélisse, l'aurone. — *Herbe clavelée.* La pensée — *Herbe à cloques.* Le coqueret. V. Alkékenge. — *Herbe du cocher.* La millefeuille. — *Herbe à cochon.* La renouée des oiseaux. — *Herbe du cœur.* La menthe rouge, la pulmonaire — *Herbe de coq.* La balsamite odorante. — *Herbe aux corneilles.* La lysimaque commune. — *Herbe aux cors.* L'orpin, la joubarbe. — *Herbe aux coupures.* La

grande consoude, l'achillée commune, la valériane des jardins, l'orpin. — *Herbe aux couronnes*. Le romarin. — *Herbe à couteau*. L'ivraie, les laîches et plusieurs graminées et iridées. — *Herbe du cru*. L'ellébore puant. — *Herbe aux cuillers*. Le cranson officinal. V. RAIFORT *sauvage*. — *Herbe aux cure-dents*. L'*Amni visnaga*, Lamarck. — *Herbe des démoniaques*. La stramoine. — *Herbe dentaire*. La chélidoine. — *Herbe à deux bouts*. Le chiendent. — *Herbe du diable*. La stramoine, la dentelaire grimpante, la scabieuse tronquée. — *Herbe dragonne*. L'estragon, le gouet. — *Herbe à l'eclaire*. La grande chélidoine. — *Herbe aux écrouelles*. La scrofulaire noueuse et la lampourde vulgaire. — *Herbe à écurer*. La charagne (du genre *Chara*), la prêle. — *Herbe aux écus*. La lysimaque nummulaire. — *Herbe empoisonnée*. La belladone. — *Herbe enchantée*. La circée. — *Herbe d'enfer*. Le nénuphar. — *Herbe aux engelures*. La jusquiame noire. — *Herbe à l'esquinancie*. L'*Asperula cynanchica* et le *Geranium Robertianum*. — *Herbe éternelle*. Le sainfoin. — *Herbe à éternuer*. La ptarmique. — *Herbe aux femmes battues*. Le taminier commun. — *Herbe de feu*. La renoncule scélérate. — *Herbe à fève*. L'orpin. — *Herbe au fi*. L'ellébore puant. — *Herbe à la fièvre*. La gratiole officinale, la germandrée officinale, la petite centaurée, la douce-amère, l'*Eupatorium perfoliatum*, L. — *Herbe du foie*. L'hépatique des jardins, la verveine officinale. — *Herbe des foulons*. La saponaire. — *Herbe aux fous*. L'alysse saxatile. — *Herbe à la gale*. La morelle. — *Herbe aux gencives*. L'*Amni visnaga*, Lamk. — *Herbe de Gérard* ou *herbe des goutteux*. La podagraire. — *Herbe à la glace*. La glaciale. — *Herbe de grâce*. La rue puante. — *Herbe du grand prieur*. Le tabac. — *Herbe des grands bois*. Le millepertuis. — *Herbe à la gravelle*. La saxifrage. — *Herbe aux grenouilles*. La riccie flottante. — *Herbe aux gueux*. V. CLÉMATITE. — *Herbe aux hémorroïdes*. La ficaire, la scrofulaire aquatique, le charbon hémorroïdal, la joubarbe. — *Herbe d'Hermès*. La mercuriale. — *Herbe aux hernies*. La herniaire. — *Herbe à l'hirondelle*. La chélidoine. — *Herbe impatiente*. La balsamine des bois. — *Herbe d'ivrogne*. L'ivraie. — *Herbe à jaunir* ou *herbe jaune*. La gaude et le genêt. — *Herbe de Judée*. La douce-amère. — *Herbe des Juifs*. La gaude. — *Herbe aux ladres*. La véronique officinale. — *Herbe à lait*. Le *Glaux maritima*, L. (famille des primulacées), et le polygala. — *Herbe aux langues*. Le houx fragon. — *Herbe à loup*. L'aconit tue-loup. — *Herbe aux lunettes*. La lunaire. — *Herbe de madame Boivin*. L'*Asclepias curassavica*, L., ou faux ipécacuanha des Antilles. — *Herbe des magiciennes*. La circée. — *Herbe des magiciens*. La stramoine, la mandragore et la morelle commune. — *Herbe aux mamelles*. La lampsane commune. — *Herbe de Mars*. L'anémone hépatique. — *Herbe Masclou*. La herniaire. — *Herbe maure*. La morelle. — *Herbe mauvaise*. L'ivraie, et, en général, toutes les plantes nuisibles à la végétation. — *Herbe la meurtrie*. La valériane officinale. — *Herbe militaire*. La millefeuille. — *Herbe à mille pertuis* ou *à mille trous*. Le millepertuis officinal. — *Herbe aux mites*. Le *Verbascum blatturia*, L. — *Herbe du mort*. Le *Mentha rotundifolia*, L. — *Herbe des murailles*. La pariétaire officinale. — *Herbe musquée*. L'ambrette. — *Herbe nombret*. La cynoglosse. — *Herbe de none*, *herbe de Notre-Dame*. La pariétaire. — *Herbe nouée*. La herniaire. — *Herbe aux œufs*. L'aubergine. — *Herbe aux oies*. La potentille ansérine. — *Herbe à l'ophtalmie*. L'euphrasie. — *Herbe à pain*. Le gouet. — *Herbe au panaris*. La renouée aviculaire. — *Herbe de Pâques*. L'anémone pulsatile. — *Herbe du Paraguay*. Le coulen, le houx maté. — *Herbe à la paralysie*. La primevère. — *Herbe parfaite*. L'*Eupatorium perfoliatum*, L. — *Herbe de pâturage*. Le genêt des teinturiers. — *Herbe à pauvre homme*. La gratiole officinale. — *Herbe pédiculaire*. La staphisaigre. — *Herbe aux perles*. Le grémil. — *Herbe aux piqûres*. Le millepertuis. — *Herbe à pisser*. La pyrolle ombellée. — *Herbe à la pituite*. La staphisaigre. — *Herbe aux plaies*. La sauge sclarée. — *Herbe à la poudre de Chypre*. V. AMBRETTE. — *Herbe aux pouilleux* ou *aux poux*. La staphisaigre et la pédiculaire. — *Herbe aux poules*. V. PÉTIVERIE. — *Herbe aux poumons*. La pulmonaire. — *Herbe puante*. L'arroche puante. — *Herbe aux puces*. Le pouliot, le sumac vénéneux, et les *Plantago aneraria*, Waldst et Kitaibel, et *Psyllium*, L. V. PLANTAIN. — *Herbe à la rate*. Le scolopendre. — *Herbe à la reine*. Le tabac. — *Herbe à Robert*. Le *Geranium robertianum*, L. — *Herbe à la rogne*. La tanaisie. — *Herbe royale*. L'aurone et le basilic. — *Herbe à rubans*. Le roseau panaché. — *Herbe aux sabotiers*. La scabieuse des bois. — *Herbe sacrée*. La verveine, la sauge officinale et le tabac. — *Herbe de Saint-Benoît*. La benoîte. — *Herbe de Saint-Christophe*. L'actée des Alpes. — *Herbe du Saint-Esprit*. L'angélique. — *Herbe de Saint-Étienne*. La circée. — *Herbe de Saint-Fiacre*. Le bouillon-blanc. — *Herbe de Saint-Georges*. La valériane. — *Herbe de Saint-Guérin*. Le *Tussilago farfara*, L. — *Herbe de Saint-Innocent*. La renouée des oiseaux. — *Herbe de Saint-Jacques*. Le seneçon jacobée. — *Herbe de Saint-Jean*. Le lierre terrestre, l'armoise, la millefeuille, le millepertuis et la joubarbe des vignes. — *Herbe de Saint-Julien*. La sarriette des jardins. — *Herbe de Saint-Laurent*. La bugle, le pouliot et la sanicle d'Europe. — *Herbe de Saint-Philippe*. Le pastel. — *Herbe de Saint-Roch*. L'aulnée antidysentérique. — *Herbe de Saint-Simon*. La petite mauve. — *Herbe sainte*. Le tabac et l'absinthe. — *Herbe de Sainte-Barbe*. La barbarée commune. — *Herbe de Sainte-Catherine*. La balsamine des bois. — *Herbe de Sainte-Cunégonde*. L'*Eupatorium cannabinum*, L. V. EUPATOIRE. — *Herbe de Sainte-Marie*. La balsamite. — *Herbe de Sainte-Rose*. La pivoine femelle. — *Herbe de sang*. La verveine. — *Herbe sang-dragon*. La patience rouge. — *Herbe sans couture*. L'ophioglosse commune. — *Herbe de Santa-Maria*. L'ambroisie du Mexique et du Chili. — *Herbe sardonique*. La renoncule scélérate. — *Herbe sarrasine*. La ptarmique. — *Herbe à savon*. La saponaire. — *Herbe au scorbut*. Le cochlearia. — *Herbe à serpent*. La serpentaire de Virginie et le *Contrayerva*. — *Herbe à séton*. L'ellébore vert. — *Herbe de siège*. La scrofulaire aquatique. — *Herbe de Siméon*. L'alcée. — *Herbe du soldat*. Le matico. — *Herbe aux sorciers*. La stramoine et la circée. — *Herbe aux tanneurs*. Le redoul et le sumac. — *Herbe à la taupe*. La stramoine. — *Herbe aux teigneux*. La bardane et le tussilage pétasite. — *Herbe à teinture*. Le genêt des teinturiers. — *Herbe de Ternabon*. Le tabac. — *Herbe terrible*. La globulaire turbith. — *Herbe aux tonneliers*. L'agripaume. — *Herbe à tous maux*. Le tabac, la coque du Levant et la verveine. — *Herbe toute-épice*. La nigelle. — *Herbe traînante*. La cuscute. — *Herbe de la Trinité*. La pensée et l'anémone hépatique. — *Herbe triste*. Le faux jalap. — *Herbe turque* ou *du Turc*. La herniaire. — *Herbe aux varices*. Le chardon hémorroïdal. — *Herbe venimeuse*. L'ambroisie maritime. — *Herbe au vent*. La pulsatille. — *Herbe au verre*. Le *Salsola soda*, L., et la pariétaire officinale. — *Herbe aux verrues*. L'héliotrope et la chélidoine. — *Herbe aux vers*. La mousse de Corse, la tanaisie et la matrice officinale. — *Herbe de vie*. L'*Asperula cynanchica*, L. — *Herbe à la Vierge*. Le narcisse blanc et le marrube blanc. — *Herbe vineuse*. L'héliotrope. — *Herbe vivante*. Le sainfoin du Gange. — *Herbe aux voituriers*. La millefeuille. — *Herbes vulnéraires*. V. FALTRANK.

**HERBIER.** s. m. [*herbarium*, de *herba*, herbe ; all. et angl. *herbarium*, it. *erbolajo*, esp. *herbario*]. Collection de plantes desséchées au moment de leur floraison et de leur fructification, avec assez de soin pour qu'elles conservent leurs caractères, et autant que possible leur forme. — *Herbier artificiel.* Collection de dessins qui représentent des plantes.

**HERBINEAUX** (chirurgien français du XVIII^e siècle). — *Constricteur d'Herbineaux.* V. SERRE-NŒUD.

**HERBORISATION.** s. f. [*herbarum inquisitio*, all. *Botanisiren*, angl. *herborizing*, *herborisation*, it. *erborazione*, esp. *herborizacion*]. Promenade faite pour étudier sur place et recueillir des plantes.

**HERBORISTE.** s. m. [*herbarius*, all. *Herborist*, *Kräuterhändler*, angl. *herborist*, it. *erbajuolo*, esp. *herbalorio*]. Celui qui fait le commerce des plantes employées à titre de médicaments. Aux termes de la loi du 21 germinal an XI, et de l'arrêté du 25 thermidor an XII (11 avril 1803 et 13 août 1805), nul ne peut exercer la profession d'*herboriste* (homme ou femme) sans être pourvu d'un certificat d'aptitude qui leur est conféré à la suite d'épreuves d'une nature déterminée par les écoles de pharmacie et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie. Les formalités relatives à l'immatriculation, déterminées par le décret du 21 juillet 1897, sont applicables aux aspirants herboristes. Il y a deux catégories d'herboristes : ceux de première classe, qui ont le droit d'exercer dans toute la France; ceux de deuxième classe, dont l'exercice professionnel est limité au département pour lequel ils sont reçus. L'examen de réception a pour objet la connaissance des plantes médicinales, les précautions nécessaires pour leur récolte, leur dessiccation et leur conservation. Les droits d'examen et de certificat d'aptitude s'élèvent à 100 francs pour la première classe, et, pour la deuxième classe, 100 francs à Paris et 80 francs dans les départements. Il est délivré à l'herboriste un certificat d'examen, qui doit être enregistré à la municipalité du lieu où l'herboriste s'établit ; à Paris, à la préfecture de police. Les herboristes tiennent de la loi « le droit de vendre au détail des plantes ou des parties de plantes médicinales indigènes, non vénéneuses, fraîches ou sèches ». Leurs prérogatives ne vont pas au delà : la vente des plantes exotiques, des drogues simples et des médicaments composés, exclusivement réservée aux pharmaciens, leur est rigoureusement interdite. Toute contravention constatée les rend passibles de la juridiction correctionnelle. Il est fait annuellement des visites chez les herboristes pour constater la bonne qualité des substances qu'ils vendent.

**HERCULESBAD.** V. MEHADIA.

**HÉRÉDITAIRE.** adj. [*hereditarius*, all. *erblich*, angl. *hereditary*, it. *ereditario*, esp. *hereditario*]. Qui a rapport à l'hérédité. — *Maladie héréditaire.* V. HÉRÉDITÉ *des maladies*.

**HÉRÉDITÉ.** s. f. [*hæreditas*, de *hæres*, héritier ; all. *Erblichkeit*, angl. *heredity*, *inheritance*, it. *eredità*, esp. *heredidad*]. Phénomène biologique qui fait que, outre le type de l'espèce, les ascendants transmettent aux descendants des particularités d'organisation et d'aptitude, normales ou morbides. L'hérédité est un des actes qui, en physiologie, ont reçu le nom de *résultats*, et se rattache spécialement à la fonction de reproduction. Elle est liée à ce fait : que les éléments anatomiques ont la propriété de donner naissance directement à des éléments semblables à eux, ou de déterminer dans leur voisinage la génération d'éléments de même espèce. En outre, les substances organiques peuvent transmettre, par simple contact avec des substances d'une autre espèce, l'état moléculaire particulier que quelque circonstance extérieure a produit chez elles. Or certains états généraux de l'organisme, certaines aptitudes, développent dans tous les points de l'organisme une modification moléculaire particulière en bien ou en mal, susceptible de se transmettre à toutes les parties qui naîtront par suite du développement des premières cellules génératrices de l'ovule. C'est là ce qu'on désigne sous les noms d'*hérédité originelle* ou *par incarnation*. D'autre part, les spermatozoïdes peuvent transmettre à la cellule embryonnaire femelle ou au blastoderme les états particuliers dont eux-mêmes sont affectés, et qui sont propres au mâle dont ils proviennent : d'où la transmission héréditaire; transmission modifiée plus ou moins par l'état propre à l'organisme de la femelle. On comprend que, si les aptitudes peuvent se transmettre ainsi, les affections pathologiques qui auront modifié l'organisme dans ses éléments agiront de même. L'hérédité fonctionnelle est d'autant plus prononcée qu'elle porte sur un système organique dérivant d'une manière plus immédiate du vitellus fécondé. Le système nerveux central, premier des dérivés de l'ectoderme, emporte avec lui les qualités qu'avait ce système chez les générateurs et d'une manière plus prononcée que les systèmes qui naissent plus tard. Les exemples sont perpétuels de la ressemblance des produits avec les producteurs, tant dans la conformation physique que dans la disposition morale. Et non seulement les particularités innées sont transmises héréditairement, mais les particularités acquises le sont aussi. C'est là-dessus que les éleveurs de bestiaux ont fondé la création de races domestiques douées de qualités spéciales. En vertu de l'*innéité*, il arrive qu'à chaque instant, dans le sein de chaque famille, il naît des individus signalés par des caractères physiques, moraux, intellectuels, tout à fait exceptionnels. Les éleveurs ont profité de l'innéité pour mettre à part les sujets pourvus des qualités qu'ils désiraient; puis, profitant de l'*hérédité*, ils ont fixé ces qualités dans les produits ; ne permettant que les alliances entre consanguins, ils ont fini par établir une race, une variété, qui subsiste tant que les soins de l'homme préviennent l'invasion du sang étranger, pour disparaître et se fondre dans le type général dès que ces soins ne sont plus donnés. C'est aussi en vertu de l'innéité et de l'hérédité que les horticulteurs se procurent des variétés améliorées en fleurs et en fruits. L'hérédité est : 1° *directe*, par influence du père ou de la mère sur l'enfant; 2° *indirecte*, le type du père ou le type de la mère n'apparaît pas, mais la ressemblance a lieu avec des collatéraux ; 3° *en retour*, lorsqu'un degré est sauté, que la ressemblance remonte au grand-père ou à la grand'mère, et même plus haut (*atavisme*) ; 4° *d'influence* ; ici on observe la représentation des conjoints antérieurs dans la nature physique et morale du produit ; c'est-à-dire que, si une femme veuve se remarie, il peut arriver que les enfants du second mariage reproduisent des traits et des caractères du premier mari, mort avant la conception ; ce phénomène a été aussi décrit sous le nom d'*imprégnation*. Le croisement de diverses espèces d'animaux a permis de constater ce phénomène, qui a été depuis aperçu dans l'espèce humaine. Une jument de pur sang saillie par un étalon vulgaire ou un âne n'est plus apte à mettre au jour, même avec un étalon de pur sang, des produits de pur sang; les poulains auront quelque chose de l'étalon vulgaire ou du mulet. L'influence du père et celle de la mère se partagent également dans les produits ; s'il arrive que l'une des influences prédomine, cela tient à des conditions particulières de l'un ou de l'autre parent. Dans les races croisées, le nombre intervient avec prépondérance, c'est-à-dire que la race représentée par le plus grand nombre doit dominer d'abord et bientôt absorber la race représentée par le petit nombre. L'hérédité lutte constamment contre quatre forces : 1° l'*innéité*, qui, à chaque production, substitue dans le produit de nouveaux carac-

tères aux caractères de l'un et de l'autre générateur; 2° la *dualité* des auteurs concourant à la représentation, laquelle, se répétant, a pour tendance de ramener le type général; 3° la *diversité* totale ou partielle des circonstances, le temps, le climat, les lieux, l'âge, l'état physique ou moral des parents; 4° l'*action* du grand nombre sur le petit nombre. On a essayé d'évaluer, dans un milieu général et non fermé, la durée de la transmission des caractères héréditaires; P. Lucas l'évalue à six générations. — *Hérédité d'évolution.* Celle dans laquelle la mère, servant d'intermédiaire entre le milieu extérieur et le nouvel être, ou de milieu pour celui-ci, fournit à ce dernier, pendant son évolution, pour son développement, des principes modifiés, qui modifient à leur tour la substance des éléments déjà existants; et cela par le même mécanisme qui fait que l'être vivant d'une manière indépendante et libre est modifié par le milieu dans lequel il existe et est atteint de maladies dites *acquises.* — *Hérédité homologue.* Hérédité d'une prédisposition morbide se manifestant différemment chez l'enfant et la génération, par opposition à hérédité similaire. — *Hérédité des maladies.* Cas particulier de l'hérédité générale, qui fait que les ascendants transmettent aux descendants certains vices de conformation (bec-de-lièvre, strabisme, difformités des pieds et des mains, telles que pied bot, syndactylie, polydactylie, etc.), ou des états constitutionnels (goutte, scrofule, arthritisme, herpétisme), ou des maladies infectieuses (syphilis), ou même des troubles anatomiques et fonctionnels plus localisés (folie, apoplexie, etc.). Ce qui se transmet dans la plupart de ces états, dits *maladies héréditaires*, c'est la constitution intime des humeurs et des tissus, qui fait que leurs actes physiologiques et leurs changements séniles ou morbides suivent la même marche que chez les ascendants; le mécanisme de cette transmission ne diffère donc pas de celui de l'hérédité physiologique. Pour la syphilis, c'est le germe lui-même; quant à la tuberculose, elle ne paraît pas être héréditaire à proprement parler, mais les enfants de tuberculeux naissent prédisposés à la phtisie. Le traitement est prophylactique ou curatif. Le prophylactique consiste à faire agir l'hérédité sur elle-même, en choisissant la nature des parents, l'époque de leur vie, le lieu, l'état où l'être se reproduit; le curatif doit soumettre l'enfant à des conditions inverses de celles qui ont causé la maladie du père et de la mère (V. Consanguinité). La transmission héréditaire des états du système cérébro-spinal est telle que, par l'hérédité directe, les familles d'aliénés sont stérilisées et s'éteignent dès la quatrième génération après avoir passé par divers degrés de *dégradation* tant intellectuelle que de conformation du crâne, des oreilles, des organes des sens génitaux (Morel). — *Hérédité similaire.* Hérédité morbide se manifestant de la même façon chez l'enfant et chez les générateurs. — *Hérédité sociale.* L'hérédité considérée dans l'évolution de la civilisation, dans la *sociologie.* C'est une des conditions organiques ou biologiques essentielles de l'histoire. Ce qui se gagne par les œuvres de natures meilleures, plus actives, plus perçantes (*innéité*), se consolide dans les autres par hérédité; grâce à ce travail, les peuples civilisés prennent des aptitudes, des goûts, des penchants qui, d'une part, les préservent des retours vers la barbarie (retours auxquels les individus succombent parfois), et, d'autre part, offrent une base solide à un nouveau développement d'aptitudes plus puissantes, de goûts plus délicats et de penchants mieux réglés dans les actes qu'ils suscitent.

**HÉRÉDO-ATAXIE.** s. f. Ataxie ou tabes héréditaire; l'affection décrite sous le nom de *tabes héréditaire* ou *maladie de Friedreich* (V. Friedreich) rentre donc dans ce groupe, mais on réserve ordinairement ce nom à l'*hérédo-ataxie cérébelleuse*, maladie héréditaire et familiale se manifestant cliniquement par de l'incoordination motrice sans signe de Romberg, des troubles dans la parole (parole saccadée, explosive), et anatomiquement par de l'atrophie du cervelet, sans sclérose ni épaississement des méninges (Marie).

**HÉRÉDO-SYPHILIS.** s. m. Syphilis héréditaire. V. Syphilis.

**HERITZHEIM** (Alsace-Lorraine). *Eaux chlorurées sodiques.* Altitude : 209 mètres.

**HERLEIN** (Autriche, Hongrie). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées.*

**HERMAPHRODISIE.** s. f. V. Hermaphrodisme.

**HERMAPHRODISME.** s. m. [*hermaphrodismus*, de Ἑρμῆς, Mercure, et Ἀφροδίτη, Vénus; all. *Zwitterbildung*, angl. *hermaphrodism*, it. *ermafrodismo*, esp. *hermaphrodismo*]. Réunion, chez un même individu, des deux sexes ou de quelques-uns de leurs caractères. Tantôt cette réunion est normale et existe chez tous les individus d'une espèce végétale ou animale (*hermaphrodisme normal*); tantôt elle constitue une déviation congénitale et complexe du type spécifique (*hermaphrodisme anormal*). — *Hermaphrodisme normal* ou *absolu.* État d'un individu qui est pourvu à la fois d'organes génitaux mâles et femelles *complets*, et qui peut accomplir les fonctions dévolues à l'un et à l'autre sexe. Il est dit *suffisant* quand un seul individu peut se féconder lui-même (végétaux, helminthes); et *insuffisant* quand les organes sont disposés de telle sorte qu'un accouplement réciproque de deux individus est nécessaire (hirudinées, gastéropodes). — *Hermaphrodisme anormal.* État d'un individu qui présente simultanément quelques-uns des caractères des deux sexes, mais chez lequel les appareils génitaux, *incomplets*, ne peuvent remplir les fonctions d'aucun d'eux. Il n'est pas rare dans la série des vertébrés, y compris l'espèce humaine, et il s'y présente sous des formes très variées, entraînant toutes la stérilité, que Isidore Geoffroy Saint-Hilaire rapporte aux suivantes : 1° *hermaphrodisme avec excès*, dans lequel le nombre normal des parties constitutives de l'appareil génital est augmenté : tantôt cet appareil est mâle, avec quelques parties femelles surnuméraires (*hermaphrodisme masculin complexe*); tantôt il est femelle, avec quelques parties mâles surnuméraires (*hermaphrodisme féminin complexe*); tantôt, enfin, il y a un appareil mâle et un appareil femelle (*hermaphrodisme bisexuel*); dans l'*hermaphrodisme bisexuel parfait*, ils sont tous deux complets; ils sont tous deux incomplets, ou l'un seulement est incomplet, dans l'*hermaphrodisme bisexuel imparfait.* 2° *Hermaphrodisme sans excès*, dans lequel l'ensemble, le nombre normal des parties constitutives de l'appareil génital n'est pas changé : tantôt l'appareil reproducteur est essentiellement mâle (*hermaphrodisme masculin*) ou femelle (*hermaphrodisme féminin*), un petit nombre seulement de parties représentant les conditions sexuelles inverses; tantôt cet appareil offre une association des caractères des deux sexes (*hermaphrodisme neutre*), de telle manière que les organes mâle et femelle sont superposés *hermaphrodisme superposé*), ou que, les organes d'un côté étant tous du même sexe, ceux de l'autre côté sont les uns mâles, les autres femelles (*hermaphrodisme semi-latéral*), ou que, les organes d'un côté étant d'un sexe, ceux du côté opposé sont de l'autre sexe (*hermaphrodisme latéral*), ou enfin que, les organes profonds du côté droit et les organes moyens du côté gauche étant d'un sexe, les autres sont d'un sexe opposé (*hermaphrodisme croisé*). Étudié chez l'homme, l'hermaphrodisme peut être divisé en *apparent*, dans lequel le segment externe de l'appareil génital (pénis, scrotum et canaux éjaculateurs; ou clitoris, vulve et partie inférieure du vagin est seul mal conformé; et en *vrai*, dans lequel le mélange

des deux sexes porte aussi bien sur les segments moyen et profond (vésicule séminale, canal déférent et testicule; ou utérus, trompe et ovaire) que sur le segment externe. Cette distinction repose sur les notions acquises par l'embryogénie : en effet, l'ovaire et le testicule se forment aux dépens du corps de Wolff, le canal excréteur de cet organe donne naissance au spermiducte, et le canal de Müller à l'oviducte; or, pendant la période formatrice, il peut se faire que le corps de Wolff évolue dans le sens mâle d'un côté (testicule), dans le sens femelle de l'autre (ovaire); que d'un côté le canal de Wolff s'atrophie en même temps que le conduit de Müller se développe (ce qui est normal dans le sexe féminin), tandis que l'inverse a lieu de l'autre côté (disposition propre au sexe masculin), ce qui conduit à l'existence d'un oviducte dans le premier sens, d'un spermiducte dans le second; que les deux canaux persistent de chaque côté, ce qui produit deux spermiductes et deux oviductes : il y a donc évolution sexuelle dans les deux sens, il y a hermaphrodisme *vrai*. En réalité, comme le fait remarquer Roger, ce qui caractérise le sexe, c'est la nature de la glande génitale; l'hermaphrodite est l'individu possédant à la fois ovaire et testicule, des deux côtés (*hermaphrodisme bilatéral*) ou d'un seul côté, l'autre côté ne renfermant qu'une glande ou n'en renfermant pas du tout (*hermaphrodisme unilatéral*), ou bien ovaire d'un côté et testicule de l'autre (*hermaphrodisme alterne*). Mais cette anomalie est exceptionnelle; ce qu'on observe le plus souvent, ce sont des *pseudo-hermaphrodites*, c'est-à-dire des individus dont les organes génitaux présentent des anomalies qui peuvent faire hésiter sur le sexe du sujet; la malformation des organes génitaux externes n'est qu'un hermaphrodisme *apparent*, puisqu'elle résulte d'un arrêt de développement ou du développement exagéré de certains de ces organes, et non d'un vice dans leur évolution : dans le principe, les fœtus mâles offrent l'apparence extérieure d'une vulve, et, si la soudure de ses deux parties latérales ne se fait pas, on a un hypospadias très profond avec une apparence de vagin plus ou moins rudimentaire (*hermaphrodisme masculin*); plus tard, au contraire, les fœtus femelles ont un clitoris assez prononcé pour les faire paraître mâles; si cet organe continue à se développer, que le vagin soit oblitéré, que l'utérus soit rudimentaire, l'*hermaphrodisme féminin* est produit. || En médecine légale, la question d'identité soulevée pour faire annuler un mariage, ou rectifier un état civil, ne peut l'être que pour les individus du sexe masculin chez lesquels les parties génitales externes, mal conformées, et l'ensemble de la constitution, offrent des apparences féminines : l'erreur ne peut être commise dans les autres cas de vices de conformation des organes sexuels (Tardieu).

**HERMAPHRODITE.** adj. et s. m. [all. *Zwitter, Hermaphrodit*, angl. *hermaphrodite*, it. *ermafrodito*, esp. *hermafrodita*]. Se dit d'une plante qui réunit les deux sexes dans une même fleur, ou d'un animal qui possède les deux sexes, surtout quand il est *hermaphrodite suffisant*, c'est-à-dire en état de se féconder lui-même; se dit aussi (quand il s'agit d'animaux chez lesquels l'hermaphrodisme n'est point normal) d'un individu qui présente les caractères d'une des variétés quelconques de cette anomalie.

**HERMAPHRODITISME.** s. m. V. HERMAPHRODISME.

**HERMÉTIQUE.** adj. [*hermeticus*, de 'Ερμῆς, Mercure; angl. *hermetic*, it. *ermetico*, esp. *hermetico*]. Qui appartient à la science d'Hermès ou de Mercure. — *Médecine hermétique*. V. SPAGIRIQUE.

**HERMÉTIQUEMENT.** adv. [*hermetice*, all. *luftdicht, hermetisch*, angl. *hermetically*, it. *ermeticamente*, esp. *hermeticamente*]. Terme emprunté à l'ancienne alchimie. *Boucher un vase hermétiquement*, c'est le boucher si exactement, que rien ne puisse en sortir, pas même les substances les plus volatiles; ce qui s'opère en faisant fondre la matière propre du vaisseau au feu de la lampe ou du chalumeau.

**HERMÉTISME.** s. m. [de 'Ερμῆς, Mercure]. Science et philosophie basées sur la connaissance du *grand-œuvre* et de l'*alchimie*.

**HERMIDA** (La) (Espagne, Santander). *Eaux chlorurées sodiques*, chaudes, 40° à 57°,5. Établissement: buvette, bains; juin à septembre.

**HERMIONE** (Grèce, Péloponèse). *Eaux chlorurées sodiques*, froides. Eau d'exportation.

**HERMODACTE.** s. m. [*hermodactylus*, ἑρμοδάκτυλος, all. *Hermodatteln*, angl. *hermodactyl, colchicum*, it. *ermodatillo*, esp. *hermodactyles*, arabe, *suragen*]. Bulbe d'une variété de colchique, le *Colchicum variegatum*, L. C'est un corps tubéreux, amylacé, cordiforme, d'une saveur douceâtre, mucilagineuse, âcre, et qui paraît contenir de la vératrine; employé autrefois à la place du colchique d'automne, il est moins actif et actuellement inusité.

**HERMOPHÉNYL.** s. m. (mercure-phénoldisulfonate de sodium). Poudre blanche, amorphe, très soluble dans l'eau (15 à 22 p. 100), contenant 40 p. 100 de mercure, dans laquelle les réactions du mercure sont masquées. Ses solutions sont stables et peuvent être chauffées à l'autoclave à 120° pendant vingt minutes sans être altérées; elles ne précipitent pas l'albumine à froid. Ce corps est toxique à la dose de 4 centigrammes par kilogramme d'animal (chien ou lapin) en injection intraveineuse, et de 12 centigrammes par la voie hypodermique. C'est un bactéricide énergique qui détruit en quelques moments en soluté à 1 p. 100 les principaux microbes pathogènes; les solutions à 1 p. 1 000 agissent moins rapidement. Il est dépourvu de propriétés irritantes et peut être appliqué sur les muqueuses. Il a été utilisé comme antiseptique en applications externes en solution à 1 p. 100 ou à 1 p. 50 (Bérard). Enfin il a été préconisé dans le traitement de la syphilis (Reynès); on l'a donné en injections hypodermiques à la dose de 4 centimètres cubes d'une solution titrée à 1/2 centigramme de médicament actif par centimètre cube, tous les deux ou trois jours; mais il ne paraît pas dépourvu des inconvénients inhérents aux autres préparations mercurielles et peut donner des éruptions érythémateuses.

**HERNIAIRE.** adj. [angl. *hernial*, it. *erniario*, esp. *herniario*]. Qui a rapport aux hernies. — *Bandage herniaire*. V. BRAYER. — *Bistouri herniaire*. V. BISTOURI. — *Sac herniaire*. V. HERNIE.

**HERNIAIRE.** s. f. V. TURQUETTE.

**HERNIARINE.** s. f. Principe cristallin à odeur de coumarine, de saveur très piquante, soluble dans l'eau bouillante, retiré de la turquette ou herniole (Goblet).

**HERNIE.** s. f. [*hernia, ramex*, κήλη, all. *Bruch*, angl. *rupture*, it. *ernia*, esp. *hernia*]. Toute tumeur formée par le déplacement d'un viscère, ou d'une portion de viscère, qui, échappée de sa cavité naturelle par une ouverture quelconque, fait saillie au dehors. — Le plus ordinairement, tumeur produite par le déplacement et la sortie d'un viscère ou d'une portion de viscère hors de l'abdomen par une ouverture naturelle, plus rarement accidentelle. Les hernies ont reçu différents noms, suivant l'organe déplacé et l'ouverture par laquelle s'est effectué le déplacement. On a appelé : *gastrocèle*, la hernie de l'estomac; *épiplocèle*, la hernie de l'épiploon; *entérocèle*, la hernie de l'intestin; *entéro-épiplocèle*, la hernie simultanée de l'intestin et de l'épiploon; *hépatocèle*, la hernie du foie; *hystérocèle*, la hernie de la matrice; *cystocèle*, la hernie de la vessie; *omphalocèle* ou *exomphale*, la

hernie qui a lieu par l'ombilic; *bubonocèle* ou *hernie inguinale*, celle qui se fait par l'anneau inguinal; *oschéocèle* ou *hernie scrotale*, celle qui descend jusque dans le scrotum (fig. 348); *mérocèle* ou *hernie crurale*, celle qui a lieu par l'arcade crurale (fig. 349, *b*, hernie crurale; *ac*, hernie inguinale; *a*, saillie indiquant l'extrémité supérieure de la hernie; *c*, extrémité inférieure de la hernie ne descendant pas jusqu'au testicule); il existe aussi des *hernies de la ligne blanche*, des *hernies ventrales*, *sous-pubiennes*, *ischiatiques périnéales*, *vagino-labiales*, *vaginales*, *diaphragmatiques*; mais les plus fréquentes sont les inguinales, puis les crurales et les ombilicales. Tous

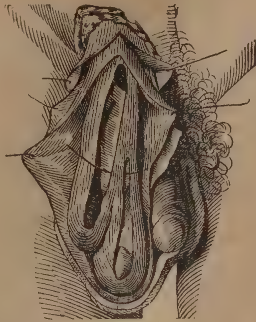


Fig. 348. — *Hernie* scrotale.

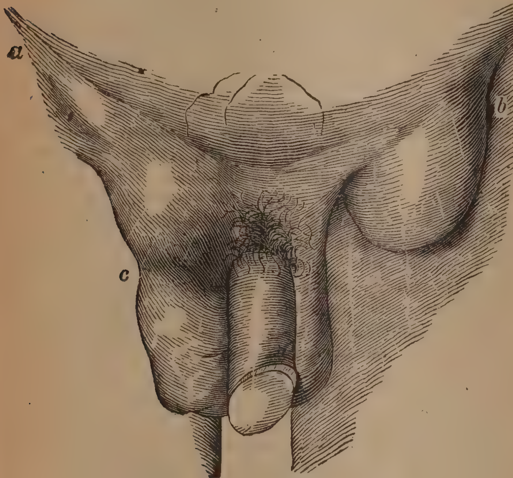



Fig. 349. — *Hernie* crurale et inguinale.

les viscères de l'abdomen, sauf le duodénum, le pancréas et les reins, ont été rencontrés dans les tumeurs herniaires, mais avec une inégale fréquence : l'épiploon et l'intestin grêle sont beaucoup plus souvent déplacés que l'S iliaque, le côlon transverse, le côlon ascendant, le cæcum, l'appendice ou le côlon descendant; la hernie de l'estomac, de la vessie, de l'utérus, des ovaires, du foie, de la rate, est plus rare encore. — Suivant leur mode de production, les hernies sont dites (Malgaigne) : *congénitales* ou *de l'enfance*, lorsqu'elles se rattachent à un vice de l'évolution embryonnaire ou fœtale, ou à une disposition native préexistante à leur apparition; *traumatiques*, quand leur cause prochaine ou éloignée consiste dans une solution de continuité récente de la paroi abdominale ou dans un traumatisme ancien ayant affaibli cette paroi; *spontanées*, lorsqu'elles résultent de pressions exercées sur la masse intestinale par les contractions des muscles abdominaux, aidées de la pesanteur : rarement cette contraction est brusque et accompagne un effort (*hernie de force*); le plus souvent (Gosselin) elle est lente et trouve un concours favorable dans la faiblesse, congénitale ou acquise, des anneaux et des tissus fibreux (*hernie de faiblesse*). L'homme est plus exposé que la femme aux hernies : chez lui, les hernies inguinales sont plus fréquentes; chez la femme, ce sont les crurales. — La plupart des viscères qui sortent de l'abdomen poussent devant eux le péritoine, qui leur fournit une enveloppe appelée *sac herniaire* ou *sac péritonéal*, communiquant avec la cavité abdominale par une ouverture nommée l'*orifice du sac* : cet orifice répond à l'ouverture de la paroi abdominale par laquelle la hernie s'est formée, et la partie rétrécie comprise entre l'orifice et l'endroit où le sac commence à se dilater est dite le *col* ou *collet du sac*. Le *fond* est la partie du sac la plus éloignée de l'orifice; le *corps* est la partie intermédiaire. Dans la figure 348, la peau du scrotum est enlevée pour montrer les autres *enveloppes de la hernie*, savoir : le *dartos*, la *tunique érythroïde*, la *tunique fibreuse commune*; plus en dedans se voit le sac, qui ici est double. Le plus externe est le *sac herniaire* proprement dit; le plus interne est la *tunique vaginale*, au fond de laquelle est le testicule; cette tunique, ne s'étant pas oblitérée, donne lieu à la *hernie congénitale* par suite de la persistance de son canal de communication avec le péritoine, hernie congénitale à laquelle s'est ajoutée, en dehors, une hernie accidentelle avec son sac herniaire spécial. Dans les points, tels que l'orifice inguinal, où le péritoine est doublé par le *fascia propria*, le sac herniaire se forme par glissement de la séreuse sur les bords de l'orifice; mais à l'anneau ombilical, où le péritoine adhère au pourtour de l'orifice, c'est par distension et amincissement de cette membrane que le sac prend naissance. Sa forme, cylindrique, sphéroïdale, conoïde, piriforme, dépend de la configuration de la région dans laquelle il se forme. L'orifice du sac, généralement arrondi, parfois triangulaire, a des dimensions très variables; le collet est long de quelques millimètres à plusieurs centimètres. L'un et l'autre, dans les hernies récentes, présentent des plis ou *stigmates*, blanchâtres, rayonnants, formés par le plissement du péritoine. Dans les vieilles hernies, ces plis ont disparu; mais le sac est épaissi par plusieurs feuillets celluleux qui le font adhérer aux parties voisines. Le sac herniaire présente parfois des dispositions exceptionnelles, résultant de ce que son collet, peu adhérent à l'orifice, est repoussé par de nouveaux efforts soit de haut en bas, soit latéralement : ainsi se forment les sacs superposés, en bissac ou en chapelet, dans lesquels les collets sont multiples; les sacs à collet unique, mais à corps bilobé; les sacs doubles à orifice commun. Il est des sacs qui sont inhabités, dans lesquels on ne trouve aucun viscère, soit que celui-ci ait repris sa position normale dans l'abdomen, soit que le péritoine ait été entraîné par une sorte de lipome à former un véritable sac, sans déplacement viscéral. D'un autre côté, les hernies de la vessie ou du cæcum, et certaines hernies traumatiques avec déchirure du péritoine, sont dépourvues de sac. Tantôt le sac herniaire ne contient qu'une très petite portion d'épiploon ou d'intestin; tantôt il forme une tumeur considérable, renfermant plusieurs viscères : souvent sa face interne contracte des adhérences avec l'épiploon ou le gros intestin; celles de l'intestin grêle sont plus rares. — Les symptômes ordinaires d'une hernie sont les suivants : au niveau d'un orifice naturel de la paroi abdominale, on trouve une tumeur de forme variable (comme celle du sac), à base plus ou moins large, rénitente ou de consistance pâteuse et mollasse, ne produisant (sauf en cas d'accidents) ni douleur, ni changement de couleur à la peau, réductible par la pression et spontanément dans le décubitus horizontal, saillante dans la situation verticale et sous l'influence de la toux. L'entérocèle se distingue de l'épiplocèle par les caractères suivants : la première est

souple, élastique, sonore à la percussion, susceptible d'une réduction brusque accompagnée de gargouillements; la seconde est pâteuse, non élastique, mate à la percussion, et ne se réduit que lentement, sans gargouillements ; les caractères de l'entéro-épiplocèle participent de ceux des deux variétés précédentes. La tumeur herniaire tend sans cesse à augmenter de volume, et son développement se fait avec une rapidité variable : sa réduction spontanée et définitive est exceptionnelle. Souvent elle provoque et entretient quelques symptômes généraux, se résumant dans une dyspepsie habituelle; de plus, elle détermine un affaiblissement, marqué surtout dans l'effort, et capable de diminuer la durée de l'existence ou de prédisposer à certaines maladies (Malgaigne), indépendamment même de tout accident. — Le *traitement* d'une hernie simple, réductible, est *palliatif* ou *curatif*. Le *traitement palliatif* consiste : 1° à réduire la hernie par des manœuvres méthodiques qui varient avec chaque espèce de déplacement (V. Taxis) ; 2° à maintenir les viscères dans la cavité abdominale à l'aide d'un bandage herniaire (V. Brayer). Le *traitement curatif* compte un grand nombre de procédés par lesquels on s'est proposé d'obtenir une guérison radicale, et dont la plupart sont abandonnés : castration, point doré, suture royale, qui n'ont qu'un intérêt historique; incision des enveloppes herniaires avec ou sans incision du sac; cautérisation, dilatation et scarifications du collet du sac, autoplastie ; séton; enroulement du sac; injections iodées dans le sac; invagination de la peau du scrotum dans le canal inguinal, simple, ou unie à la compression ou à la cautérisation. Actuellement, grâce à l'asepsie et à l'antisepsie, la *cure radicale* des hernies par opération sanglante est devenue courante. Elle comprend trois temps principaux : dissection et isolement du sac herniaire de bas en haut jusqu'au-dessus de l'orifice interne; ligature au-dessus de l'anneau et résection du sac, de façon que toute trace de l'ancien infundibulum disparaisse; suture des anneaux et des parties sus-jacentes. Peu dangereuse par elle-même, elle donne une guérison complète, sans récidives, dans les trois quarts des cas environ. Mais la cure radicale peut aussi résulter d'une compression bien faite et prolongée, par plusieurs plaques de diachylon superposées, ou par un brayer, moyen palliatif qui peut devenir un moyen de guérison définitive quand les anneaux ne sont pas trop dilatés, que la hernie n'est pas trop volumineuse, que le sujet est jeune : cette guérison est presque la règle pour les hernies ombilicales de l'enfance, pour les hernies vaginales de la première enfance, pour les hernies inguinales simples du jeune âge. Le décubitus prolongé est une ressource excellente comme adjuvant de la compression par le bandage, pour obtenir une guérison radicale; mais, employée seule, cette position est insuffisante. — Fig. 350. Hernie inguinale, d'après A. Broca. L'index gauche a été introduit dans le sac *s* dont le fond, respecté, coiffe la phalangette. Une légère flexion de cette phalangette amorce le décollement du sac. L'index droit est poussé entre le sac et les éléments du cordon, ces derniers étant saisis entre le pouce et le médius de la même main; *vsp*, vaisseaux spermatiques; *d*, canal déférent ; *aa'*, aponévrose du grand oblique. — *Accidents des hernies*. Symptômes plus ou moins graves qui apparaissent, ordinairement, d'une façon brusque, chez un individu atteint de hernie, et qui consistent dans l'irréductibilité de la tumeur, la suppression des selles, de vives douleurs abdominales, avec ou sans vomissements. Or, non seulement il est très difficile de reconnaître sur le vivant la nature de l'accident qui détermine les symptômes, mais les lésions anatomiques qui les engendrent, *engouement*, *inflammation*, *étranglement*, ont été et sont encore l'objet de appréciations les plus opposées. Une hernie est dite *engouée* lorsque l'entrave apportée à sa réduction est constituée par des matières solides, par des liquides ou par des gaz ; or l'engouement gazeux seul paraît pouvoir conduire à l'étranglement (Gosselin) ; l'accumulation de matières fécales ou alimentaires peut mettre obstacle au courant intestinal,

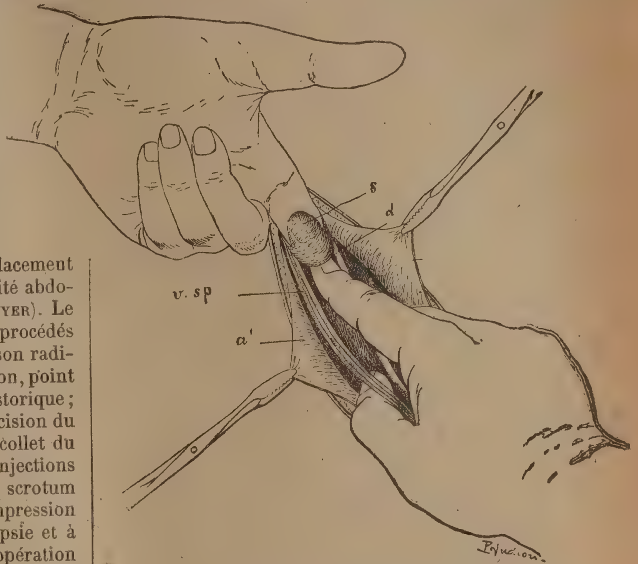


Fig. 350. — *Hernie* inguinale (d'après A. Broca).

rendre la hernie plus grosse et plus douloureuse, mais disparaît après une évacuation naturelle ou artificielle sans déterminer les symptômes propres à l'étranglement (V. Engouement). L'existence de l'*inflammation herniaire* n'est pas contestable; elle serait même très fréquente, d'après Malgaigne et Broca, à la suite de l'engouement, de la présence d'un corps étranger dans l'anse intestinale déplacée, d'un traumatisme, d'un effort, et serait la cause déterminante de tous les étranglements, tandis que, d'après Gosselin, elle ne rendrait jamais une hernie irréductible, sauf dans certains cas d'épiplocèles ou de hernies adhérentes : l'inflammation herniaire paraît pouvoir parcourir toutes ses périodes sans s'étrangler, mais elle peut aussi, surtout quand la hernie est petite ou moyenne, déterminer un gonflement qui amène un étranglement consécutif. Lorsque l'intestin est devenu irréductible par engouement gazeux ou par inflammation, il se congestionne, se tuméfie, et s'applique étroitement sur la partie rétrécie du trajet de la hernie : alors apparaissent des symptômes qui ne peuvent se rattacher qu'à l'*étranglement* : vomissements fécaloïdes, algidité, altération des traits, et dont les uns résultent de l'excitation des nerfs de l'intestin et d'autres de l'action toxique exercée par les produits solubles des différents microbes intestinaux dont la virulence est exaltée par suite de la stagnation des matières. L'intestin s'étrangle donc lui-même, et les agents de la constriction sont purement passifs, soit qu'on admette que l'étranglement se fait sur le collet du sac, soit qu'on le regarde comme s'opérant sur les anneaux fibreux extérieurs à ce collet. La difficulté qu'on éprouve à reconnaître d'une façon certaine la nature de l'accident qui entraîne l'irréductibilité de la tumeur empêche d'agir avec certitude lorsqu'on se trouve en face d'une pareille complication : aussi commence-t-on ordinairement par appliquer le *traitement* dit *médical*, qui a pour but

de diminuer, s'il y a lieu, l'engouement ou l'inflammation, avant de s'adresser à l'étranglement lui-même. C'est ainsi qu'on emploie les grands bains chauds prolongés pour déterminer la résolution musculaire ; l'opium à l'intérieur, la belladone et le tabac en applications topiques ou en lavements, dans le but hypothétique de vaincre la résistance des anneaux ; les purgatifs ou mieux les lavements, pour provoquer les contractions de l'intestin ; les réfrigérants, pour décongestionner le sac et les parties herniées ; la ponction aspiratrice de ces parties, faite avec un fin trocart à travers les téguments, pour évacuer les gaz ou les liquides qui ont produit l'engouement. Mais ces moyens ne peuvent être utiles que comme auxiliaires du *traitement chirurgical*, qui comprend le *taxis* et la *kélotomie* : leur emploi ne doit pas être trop prolongé, il fait perdre un temps précieux. V. Kélotomie et Taxis. — *Hernie du cerveau*. V. Encéphalocèle. — *Hernie crurale*. V. Mérocèle. — *Hernie diaphragmatique*. V. Diaphragmatocèle. — *Hernie gutturale*. V. Goitre. — *Hernie humorale* V. Orchiocèle. — *Hernie incarcérée*. V. Incarcéré. — *Hernie inguinale*. V. Inguinal. — *Hernie ischiatique*. V. Ischiatique. — *Hernie de la ligne blanche*. Forme d'éventration dans laquelle la sortie du viscère hors de l'abdomen a lieu à à travers une ouverture de la ligne blanche. Elle présente beaucoup d'analogie avec la hernie ombilicale : mêmes symptômes ; mêmes procédés de réduction ; mêmes moyens de contention. — *Hernie ombilicale*. V. Ombilical. — *Hernie périnéale*. V. Périnéal. — *Hernie sous-pubienne* ou *obturatrice*. V. Sous-pubien. — *Hernie vaginale*. V. Vaginal. — *Hernie vagino-labiale*. V. Vagino-labial. — *Hernie ventrale*. V. Eventration.

**HERNIEUX, EUSE.** adj. [*herniosus*, *ramicosus*, angl. *bursten*, it. *ernioso*, esp. *hernioso*]. Qui résulte d'une hernie. — *Anévrysme hernieux*. V. Anévrysme.

**HERNIEUX, EUSE.** s. Qui est incommodé d'une hernie.

**HERNIOLE.** s. f. V. Turquette.

**HERNIOPUNCTURE.** s. f. (Morton). Ponction des hernies à l'aide d'un trocart capillaire.

**HERNIOTOMIE.** s. f [de *hernie*, et τομή, incision]. Mot hybride employé parfois pour désigner l'opération de la hernie étranglée. V. Kélotomie.

**HÉROÏNE.** s. f. (éther diacétique de la morphine). Poudre blanche, cristalline, peu soluble dans l'eau froide, facilement soluble dans l'alcool. Ce médicament possède les propriétés calmantes de la morphine; il a sur elle l'avantage de ne pas constiper, d'être moins toxique et d'agir à doses moindres ; il n'influe pas sur la pression sanguine, et abaisse la température plus notablement que la morphine ; il est spécialement indiqué dans les cas de dyspnée, en particulier dans les dyspnées liées aux bronchites chroniques ou à la phtisie pulmonaire. On l'emploie sous forme de chlorhydrate qui est très soluble dans l'eau, en solutions ou en injections hypodermiques à la dose de 0gr,003 à 0gr,01, que l'on peut répéter deux ou trois fois par jour.

**HÉROPHILE** (célèbre médecin d'Alexandrie, qui vivait environ 300 ans avant l'ère chrétienne). — *Pressoir d'Hérophile*. V. Pressoir.

**HERPÈS.** s. m. [*Herpès*, ἕρπης, all. *Flechte*, angl. *herpes*, it. *erpete*, esp. *herpes*]. Anciennement, synonyme de *dartre*. ‖ Depuis Willan et Bateman, lésion de la peau caractérisée par des vésicules transparentes, réunies par groupes entourés d'une aréole rouge. Quoique cette dernière définition soit seule exacte, on a continué à désigner sous le même nom des maladies chroniques très diverses, ayant pour symptôme commun la tendance à s'étendre et à récidiver. Ce groupement artificiel fait que des affections de nature très différente, telles que l'*herpès circiné* et l'*herpès tonsurans*, d'origine parasitaire (V. Tricophytie), portent le même nom que l'*herpès iris*, qui est une variété d'érythème multiforme (V. Érythème), ou que l'*herpès zoster* (V. Zona), ou bien encore l'*herpès phlycténoïde*, dont l'existence comme espèce morbide distincte a été niée par Hardy. Le nom d'herpès devrait donc être exclusivement réservé à l'*herpès fébrile*, *facialis* ou *labialis*, et à l'*herpès génital*. — *Herpès fébrile*. Affection inflammatoire aiguë, symptomatique ou essentielle, s'accompagnant de prurit, et caractérisée par des petites *vésicules* plus ou moins nombreuses, irrégulièrement agglomérées sur une base molle et souple. Ces vésicules, entourées d'une auréole inflammatoire, sont susceptibles de s'ulcérer et forment alors des plaques à contours déchiquetés *polycycliques* et *microcycliques* (Fournier), dont la cicatrisation est toujours rapide, mais qui peuvent se recouvrir d'une croûte jaunâtre et blanchâtre. L'éruption est précédée ou accompagnée, soit d'un mouvement fébrile caractérisé, soit de courbature, de malaise, avec inappétence et embarras gastrique. On a regardé son apparition comme un phénomène critique favorable dans la grippe, la pneumonie, les fièvres, l'embarras gastrique, la métropéritonite des femmes en couches. L'herpès n'apparaît pas dans le cours des fièvres typhoïdes (Hardy), ce qui peut éclairer le diagnostic. Les vésicules se montrent surtout sur les lèvres (*herpès labialis*), mais on les rencontre aussi aux ailes du nez, sur le pavillon de l'oreille et dans le conduit auditif, sur les paupières ou bien encore la langue, les gencives, le pharynx (Bateman et Gubler), et même le larynx (Fernet). — *Herpès génital* (*progénital* d'Alibert). Variété d'herpès dans laquelle les vésicules se développent : chez l'homme, sur le prépuce, dans le sillon balano-préputial, sur le tégument pénien et même dans l'urètre ; chez la femme, autour du clitoris, sur les petites et les grandes lèvres, sur la muqueuse vulvo-vaginale et le col utérin. L'*herpès génital* peut être récidivant, il est parfois périodique et souvent d'origine dartreuse (Hardy). Chez les femmes, la menstruation provoque son retour. La guérison spontanée s'observe souvent ; elle peut être activée : par l'isolement des surfaces malades au moyen de poudres absorbantes (oxyde de zinc, bismuth, calomel, amidon) ; par des lotions fréquentes (solutions très étendues d'extrait de saturne, de sulfate de zinc, de nitrate d'argent, de borax). Le traitement interne, souvent utile, variera avec les indications de l'état général (toniques, alcalins, arsenicaux). Les récidives seront éloignées surtout par les soins et les habitudes hygiéniques dans l'intervalle des poussées : soustraction des influences locales ou générales excitantes et accidentelles, soins de propreté extrême, applications locales astringentes réitérées. Les eaux minérales paraissent utiles contre l'herpès récidivant : eaux d'Uriage (Doyon), eaux sulfureuses, et spécialement Saint-Gervais, Schinzach et Bagnères-de-Luchon (Hardy). — *Herpes gestationis* (*dermatite polymorphe douloureuse récidivante de la grossesse*, Brocq). Affection rappelant par ses caractères objectifs la dermatite herpétiforme de Duhring, et liée à l'état de grossesse ; l'éruption est polymorphe (plaques érythémateuses, papules, vésicules, bulles symétriques), débute par les membres, et est accompagnée de sensations de brûlure, de cuisson et d'un prurit intense ; elle évolue par poussées successives dans le cours de la grossesse, avec une recrudescence dans les jours qui suivent l'accouchement; puis elle disparaît pour récidiver à chaque grossesse ultérieure. L'état général reste bon. Le traitement est le même que celui de la dermatite herpétiforme. — *Herpès guttural* ou *du pharynx* V. Angine *herpétique*.

**HERPÉTIDE.** s. f. Nom donné parfois aux éruptions cutanées en rapport avec l'herpétisme. — *Herpétide maligne exfoliative* (Bazin) (*dermatite maligne chro-*

*nique exfoliante* de Vidal et Leloir). Éruption généralisée rouge et desquamative, succédant à une autre dermatose rebelle telle que eczéma, psoriasis, pemphigus, apparaissant le plus souvent chez des sujets débilités. La dermatose primitive se transforme peu à peu pour prendre les caractères d'une érythrodermie généralisée desquamante. C'est une sorte de cachexie cutanée consécutive à une dermatose invétérée, et comparée à l'asystolie dans les maladies du cœur. La guérison est possible, mais il peut y avoir des récidives, et la mort arrive dans le marasme. Le traitement consiste dans le régime lacté, les onctions avec des corps gras (vaseline, liniment oléo-calcaire, etc.), les bains continus.

**HERPÉTIFORME.** adj. Qui présente les caractères de l'herpès. — *Dermatite herpétiforme.* V. DERMATITE.

**HERPÉTIQUE.** adj. [*herpeticus*, de ἕρπης, dartre; all. *herpetisch*, angl. *herpetic*, it. *erpetico*, esp. *herpetico*]. Qui paraît sous l'influence de l'herpétisme : fièvre herpétique.

**HERPÉTISME.** s. m. D'après Hallopeau, l'herpétisme ou dartre est une diathèse caractérisée par la disposition à contracter certaines maladies de la peau que rapprochent les unes des autres des tendances évolutives analogues. D'après Lancereaux, l'herpétisme ou névrose vasotrophique « pourrait être représenté par un arbre prenant ses racines dans le système nerveux et d'où partiraient toute une série de branches plus ou moins malfaisantes. Les premières branches, destinées à disparaître, seraient représentées par les affections spasmodiques ou névralgiques, prurit, migraine, par des troubles vaso-moteurs, fluxions sanguines, épistaxis, hémorroïdes, hymoptysies, purpura, urticaire, herpès, acné, eczéma, lichen, psoriasis, troubles sécrétoires de l'estomac et de l'intestin ; viendraient ensuite d'autres branches plus durables qui seraient représentées par des troubles trophiques du cuir chevelu (calvitie), des ongles et de la peau; puis d'autres plus élevées pour les désordres de même ordre portant sur les articulations (rhumatisme chronique), les aponévroses (rétraction de l'aponévrose palmaire) et les tendons (rétraction tendineuse), sur les veines (varices) et les artères (artériosclérose). Cette dernière branche donnerait naissance à son tour à un certain nombre de rameaux : dystrophie cardiaque et asystolie, dystrophie rénale et urémie, dystrophie cérébrale (démence), hémorragie et ramollissement du cerveau (apoplexie et hémiplégie). Enfin deux branches des plus importantes, effets d'un désordre de la nutrition générale, viendraient quelquefois s'ajouter aux précédentes : l'uricémie, avec ou sans tophus, et la glycosurie (goutte et diabète) ».

**HERPÉTOLOGIE.** s. f. [*herpetologia*, de ἕρπης, dartre, et λόγος, discours]. Traité sur les dartres.

**HERPETOMONAS.** s. m. Genre de l'ordre des Flagellés. Subdivision du genre *Trypanosoma*. V. TRYAPNOSOME.

**HERRGOTT** (FRANÇOIS-JOSEPH) (chirurgien français, né en 1814). — *Fracture de Herrgott*. Fracture du péroné siégeant au niveau du quart supérieur de l'os, due au diastasis de l'articulation tibio-péronière inférieure, et s'accompagnant de blessure du nerf sciatique poplité externe.

**HERSAGE.** s. m. — *Hersage des nerfs* (Gérard-Marchant). Méthode de traitement des névralgies rebelles et en particulier de la sciatique, consistant à dilacérer les fibres nerveuses au moyen d'un instrument mousse (sonde cannelée). Cette opération détermine l'insensibilité momentanée du nerf en lui conservant sa motilité.

**HERSE.** s. f. [*Tributus terrestris*, L.). Plante de la famille des rutacées, du midi de l'Europe, à fruits épineux; elle passe pour diurétique et apéritive, et ses semences pour astringentes.

**HERTZIEN.** adj. [de Hertz, physicien allemand contemporain]. — *Franklinisation hertzienne.* Procédé thérapeutique qui utilise une machine statique (ou franklinienne) pour charger deux capacités électriques qui se déchargent l'une sur l'autre par *oscillation hertzienne*; c'est l'application du courant statique induit ou courant de Morton. Ce courant jouit à peu près des mêmes propriétés que les courants de haute fréquence; mais, en raison du générateur employé, les étincelles sont espacées, de sorte que l'on a une série d'oscillations hertziennes, puis un temps de repos, puis une nouvelle série d'oscillations et ainsi de suite. Or le début de chaque série se comporte comme une étincelle simple, et agit ainsi sur le nerf sensitif et sur le nerf moteur. En réalité on obtient ainsi les effets de courants de haute fréquence entrecoupés de chocs brusques, une sorte de mélange de haute fréquence et de faradisation, ce qui donne à ce procédé des propriétés particulières dans certaines affections comme les atrophies musculaires et les névralgies. Cette méthode était connue en électrothérapie sous le nom de *courant de Morton* (qui en est l'inventeur), avant qu'on ne lui applique le terme de *franklinisation hertzienne*. — *Oscillation hertzienne.* Lorsque deux capacités électriques se déchargent l'une sur l'autre, presque toujours elles n'arrivent pas instantanément à l'état d'équilibre; mais il se produit une série de décharges et de recharges alternatives, une série d'oscillations. Dans certaines conditions, ces oscillations durent un temps très court, s'amortissent très rapidement et deviennent à peu près négligeables. Dans certaines conditions autres, elles peuvent être très amples et durer très longtemps; les charges électriques des deux capacités subissent des variations comparables aux oscillations d'un pendule qui se déplace longtemps avant de s'arrêter à la verticale. Hertz a reconnu que quand il se produisait des décharges oscillatoires très rapides, toutes les capacités électriques situées dans le voisinage (voisinage qui peut être excessivement étendu, comme on le réalise dans la télégraphie sans fil) sont le siège de charges et de décharges correspondantes aux oscillations de l'appareil inducteur. On nomme *oscillations hertziennes* soit les décharges oscillantes capables de produire ces effets à distance, soit les variations du champ magnétique qui transmettent ces effets, soit ces oscillations dans la charge des objets éloignés. Physiologiquement, les ondes hertziennes ne paraissent influer ni sur le nerf moteur, ni sur le nerf sensitif, mais elles ont une action, bien mise en lumière par d'Arsonval (d'où le nom d'*arsonvalisation* qu'on a parfois donné à cette méthode), qui a réalisé sous le nom de *hautes fréquences* des dispositifs les rendant facilement applicables à la médecine, sur la nutrition en particulier et sur divers processus physiologiques. C'est un médicament de la cellule (Apostoli). Leur influence sur les excreta a été montrée par les analyses d'urines publiées par d'Arsonval d'une part, par Apostoli et Berlioz d'autre part. Ils augmentent la quantité d'oxyhémoglobine et rapprochent son activité de réduction de la normale, comme l'a montré Tripet. En applications générales, ils sont surtout utilisés contre les différentes formes de l'arthritisme (rhumatisme chronique, migraine, etc.) et l'anémie. Malgré leur manque apparent d'action sur le système nerveux moteur et sensitif, ils sont employés avec fruit en applications locales, comme analgésiques et antispasmodiques; en particulier, ils sont à l'heure actuelle le traitement de choix de la fissure sphinctéralgique. Ils ont, au moins avec certains dispositifs, une action marquée sur la circulation et sur la tension sanguine. Enfin, employés sous forme d'effluvation, ils sont une médication puissante de certaines dermatoses.

**HESPÉRÉTINE.** s. f. ($C^{32}H^{14}O^{12}$). Substance cristallisable, insoluble dans l'eau, résultant du dédoublement de l'hespéridine.

**HESPÉRÉTIQUE.** adj. — *Acide hespérétique* ($C^{20}H^{10}O^{8}$). Corps cristallin, résultant de l'action de la potasse, à chaud, sur l'hespérédine.

**HESPÉRIDIE.** s. f. [*hesperidium*]. Nom peu usité du fruit de la famille des Aurantiacées.

**HESPÉRIDINE.** s. f. [all. *Hesperidin*, angl. *hesperidine*, esp. *hesperidina* ($C^{44}H^{26}O^{12}$)]. Principe cristallisable, découvert par Lebreton dans la partie blanche qui recouvre les fruits des hespéridées. Cette substance est blanche, brillante, satinée, fusible au-dessus de 100°, insoluble dans l'eau froide et l'éther, soluble dans l'eau et l'alcool bouillants. C'est une glycoside, se dédoublant, sous l'influence des acides, en sucre et en hespérétine.

**HERVIDEROS DEL EMPERADOR (LOS)** (Espagne, Ciudad-Real). *Eaux bicarbonatées calciques*, tièdes, 25°. Établissement : 15 juin au 15 septembre.

**HERVIDEROS DE FONTILLESCA (LOS)** (Espagne, Ciudad-Real). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 18 degrés.

**HERVIDEROS Y EL VILLAR DEL POZZO** (Espagne, Ciudad-Real). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, contenant 0gr,1375 de sels, dont 0gr,043 de carbonate de fer, tièdes, 16° à 21°. Établissement : buvette, bains; 10 juin au 15 septembre.

**HESSELBACH** (Adam-Gaspard) (chirurgien allemand, 1788-1856). — *Hernie de Hesselbach*. Hernie crurale à sac multilobé.

**HÉTÉRACÉPHALE.** adj. et s. [de ἕτερος, autre, et κεφαλή, tête]. Monstre avec deux têtes dissemblables.

**HÉTÉRADELPHE.** adj. [*heteradelphus*, de ἕτερος, autre, et ἀδελφὸς, frère; all. *Doppel-monstrum*, angl. *heteradelphus*, esp. *heteradelfo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double chez lequel le sujet accessoire, très petit, très imparfait, privé de tête et quelquefois de thorax, est implanté sur la face antérieure du corps du sujet principal.

**HÉTÉRADELPHIE.** s. f. [*heteradelphia*]. État d'un monstre hétéradelphe.

**HÉTÉRADÉNIE.** s. f. Production du *tissu hétéradénique*.

**HÉTÉRADÉNIQUE.** adj. [de ἕτερος, autre, et ἀδὴν, glande]. — *Tissu* ou *tumeur hétéradénique* (Ch. Robin). Tissu morbide se rapprochant des glandes par sa texture, mais se produisant dans des régions dépourvues de ces parenchymes.

**HÉTÉRADÉNOME.** s. m. Tumeur hétéradénique.

**HÉTÉRALIEN.** adj. [de ἕτερος, autre, et ἅλως, aire] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double chez lequel le sujet accessoire, très petit et très incomplet, s'insère loin de l'ombilic, de sorte que, privé de cordon ombilical, il est en même temps sans rapports avec le cordon du sujet qui le supporte.

**HÉTÉROCÉPHALE.** s. m. et adj. V. Hétéracéphale.

**HÉTÉROCHROIQUE.** adj. [de ἕτερος, autre, et χροιὰ, couleur]. Qui concerne les inégalités de couleur d'un corps.

**HÉTÉROCHROMIE.** s. f. [de ἕτερος, autre, et χρῶμα, couleur]. Différence de coloration de deux iris.

**HÉTÉROCHRONE.** adj. [de ἕτερος, autre, et χρόνος, temps]. Se dit du pouls dont les battements se font sentir à des intervalles de temps inégaux.

**HÉTÉROCHRONIE.** s. f. [de ἕτερος, autre, et χρόνος, temps]. Génération de parties du corps en un temps autre que celui où elles naissent normalement.

**HÉTÉROCRASIE.** s. f. [de ἕτερος, autre, et κρᾶσις, mélange]. Mélange avec le sang de substances étrangères.

**HÉTÉROCRASIQUE.** adj. — *Sang hétérocrasique* (Basedow). Celui qui est mélangé de substances étrangères.

**HÉTÉROCRINIE.** s. f. S'est dit pour *hétérocrisie*.

**HÉTÉROCRISIE.** s. f. [de ἕτερος, autre, et κρίσις, crise]. Crise anormale.

**HÉTÉRODYME.** adj. [de ἕτερος, autre, et δίδυμος, jumeau; esp. *heterodimo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double chez lequel le sujet accessoire, très petit et très imparfait, est réduit à une tête incomplète portée, par l'intermédiaire d'un cou et d'un thorax rudimentaires, sur la face antérieure du corps du sujet principal.

**HÉTÉRODYMIE.** s. f. État des monstres hétérodymes.

**HÉTÉRODYMIEN.** adj. V. Hétérodyme.

**HÉTÉROGÈNE.** adj. [ἑτερογενὴς, de ἕτερος, autre, et γένος, race; all. *heterogen, verschiedenartig*, angl. *heterogenous*, it. *eterogeneo*, esp. *heterogeneo*]. Qui n'est pas de la même nature qu'une autre chose.

**HÉTÉROGÉNÉITÉ.** s. f. [all. *Verschiedenartigkeit*, angl. *heterogeneity*, it. *eterogeneità*, esp. *heterogeneidad*]. Qualité de ce qui est hétérogène.

**HÉTÉROGENÈSE.** s. f. L'hétérogénie.

**HÉTÉROGÉNÉSIE.** s. f. [de ἕτερος, autre, et γένεσις, génération; all. *Heterogenesie*, angl. *heterogenesy*, it. *eterogenesia*]. Déviation organique dans laquelle il existe une anomalie relative, soit à la situation ou à la couleur des organes, soit au nombre ou à la situation des fœtus d'une même gestation, soit à la situation ou au nombre des organes en particulier (Breschet).

**HÉTÉROGÉNIE.** s. m. [de ἕτερος, autre, et le radical γεν, signifiant engendrer; all. *Heterogenie*, angl. *heterogeny*, it. *eterogenia ; génération spontanée* ou *équivoque* (*generatio heterogenea, æquivoca, primitiva, primigenia, originaria* seu *spontanea*), par opposition à la génération par des germes, dite *génération univoque*, *generatio univoca*]. Toute production d'être vivant qui, ne se rattachant pas à des individus de la même espèce, a pour point de départ des corps d'une autre espèce, et dépend d'un concours d'autres circonstances ; ce serait la manifestation d'un être nouveau et dénué de parents, par conséquent une génération primordiale, spontanée, une création (Burdach). Ce n'est que faute de pouvoir se rendre compte de l'arrivée des germes dans un liquide, comme, par exemple, dans la cavité d'un œuf de poule pour des végétaux microscopiques, ou dans la substance cérébrale pour les cysticerques, etc., qu'on admettait, dans ces cas et dans d'autres encore, surtout pour des êtres plus simples, qu'ils s'étaient formés par génération spontanée. Pouchet se fondait, pour admettre ce mode de naissance, sur l'apparition d'amibes et d'un penicillium spécial dans un flacon rempli d'eau bouillie et renversé sur la cuve à mercure, et dans lequel il introduit un mélange d'azote et d'oxygène (air artificiel) et du foin chauffé à 100° ; mais Pasteur a montré que les germes microscopiques que contiennent l'air et l'eau, et que ces véhicules déposent sur tous les corps, donnent naissance à d'innombrables organismes : or, dans l'expérience de Pouchet, les infusoires résultent du développement des germes déposés sur la cuve à mercure et entraînées dans le flacon par les gaz qui la traversent. Actuellement, la théorie de l'hétérogénie, ou génération spontanée, n'est plus défendue par personne.

**HÉTÉROGLAUCIE.** s. f. Production anormale de taches vertes ou glauques sur un corps (Wallroth).

**HÉTÉROGLAUQUE.** adj. [de ἕτερος, autre, et γλαυκὸς, glauque]. Qui est atteint d'hétéroglaucie.

**HÉTÉROGONE.** adj. [de ἕτερος, autre, et γόνος, engendrement]. — *Digenèse hétérogoné* (Van Beneden) [*génération alternante* (Steenstrup), *génération hétéromorphe* (Krohn)]. Mode de génération caractérisé par ce fait que les ascidies de deuxième génération qui vivent fixées au sol ont une autre forme que les embryons ovulaires qui leur ont donné naissance. V. Métagenèse.

**HÉTÉRO-INFECTION.** s. f. [de ἕτερος, autre, et *infection*]. Infection produite chez un sujet par un virus ou un germe venant de l'extérieur.

**HÉTÉROLALIE.** s. f. [de ἕτερος, autre, et λαλιὰ, parole]. Expression orale anormale.

**HÉTÉROLOGIE.** s. f. Description des productions hétérologues.

**HÉTÉROLOGUE.** adj. [*heterologus*, de ἕτερος, autre, et λόγος, nature; all. *heterolog*, *fremdardig*, angl. *heterologous*]. — *Tissu hétérologue* (Lobstein, 1829). Tissu morbide que Laënnec appelait *tissu sans analogue avec les tissus du corps : tubercule, squirre, encéphaloïde, sclérose, cirrhose, tissu squameux* et *mélanose*. C'était la première section de la classe des *altérations de texture* par développement d'un tissu qui n'existe pas à l'état de santé. L'autre section comprenait les *tissus analogues à ceux du corps*. V. Hétéromorphe et Homologue.

**HÉTÉROLOPIE.** s. f. [de ἕτερος, autre, et λοπὸς, écaille]. Production d'écailles, de croûtes anormales.

**HÉTÉROMÈRE.** adj. [de ἕτερος, autre, et μέρος, partie]. — *Neurones médullaires hétéromères*. Neurones dont le cylindraxe se termine dans la moitié de la moelle opposée à celle où se trouve le corps cellulaire.

**HÉTÉROMÉTRIE.** s. f. [de ἕτερος, autre, et μέτρον, mesure]. Altération des humeurs et des tissus par changement de quantité et non de nature de leurs parties constituantes.

**HÉTÉROMORPHE.** adj. [*heteromorphus*, de ἕτερος, autre, et μορφὴ, forme; all. *fremdartig gebildet*, angl. *heteromorphous*, it. *eteromorfo*, esp. *heteromorfo*]. En biologie, *génération hétéromorphe*. V. Hétérogone et Métagenèse. ‖ En médecine, *hétéromorphe*, nom sous lequel Alibert (1832) a désigné les affections cutanées qui ne pouvaient être rangées dans aucun groupe dit naturel. — Employé comme synonyme de *hétérologue*. On ne trouve pas, dans l'économie, d'espèces d'éléments distinctes de celles qu'on rencontre ordinairement, ni de mode de naissance différent des autres; il n'y a pas plus de *génération hétéromorphe* ou *hétéroplasie pathologique* que de substances, d'éléments ou de tissus *hétéromorphes* ou *hétéroplastiques*. On en a supposé l'existence, faute de comparer les aberrations de développement des éléments aux phases normales de leur évolution. Ainsi les mots *cellules cancéreuse*, *squirreuse*, *carcinomateuse*, ou leurs analogues, désignent une phase d'évolution morbide de diverses variétés d'éléments, mais non une espèce *hétéromorphe*, déterminée et distincte, d'élément ni de tissu, qui ne serait pas rattachée, par sa structure, son évolution et ses autres propriétés, aux tissus naturels.

**HÉTÉROMORPHIE.** s. f. ou **HÉTÉROMORPHISME.** s. m. Qualité de ce qui est hétéromorphe.

**HÉTÉRONOMIE.** s. f. [de ἕτερος, autre, et νόμος, loi]. Déviation des lois normales.

**HÉTÉRONYME.** adj. [de ἕτερος, autre, et ὄνομα, nom]. Qui concerne deux organes ou deux parties d'organe situées de chaque côté du plan médian.

**HÉTÉROPAGE.** s. m. [*heteropagus*, de ἕτερος, autre, et παγεὶς, uni] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double chez lequel le sujet accessoire, très petit et très imparfait, mais pourvu d'une tête distincte et de membres pelviens au moins rudimentaires, a le corps implanté sur la face antérieure du corps du sujet principal.

**HÉTÉROPAGIE.** s. f. [*heteropagia*]. État des monstres hétéropages.

**HÉTÉROPATHIE.** s. f. [de ἕτερος, autre, et πάθος, maladie]. Synonyme d'*allopathie*; opposé à *homœopathie*.

**HÉTÉROPATHIQUE.** adj. Qui concerne l'hétéropathie.

**HÉTÉROPHLEGMASIQUE.** adj. [de ἕτερος, autre, et *phlegmasie*]. Se dit d'une substance qui aurait le pouvoir de substituer un mode d'irritation à un autre, et de changer ainsi le caractère ou le mode d'une inflammation. V. Substitutive *Médication*).

**HÉTÉROPHONE.** adj. et s. [de ἕτερος, autre, et φωνὴ, voix]. Qui concerne l'hétérophonie, qui en est atteint.

**HÉTÉROPHONIE.** s. f. Voix anormale.

**HÉTÉROPHRASIE.** s. f. V. Paraphrasie.

**HÉTÉROPHTALME.** adj. et s. Qui a les deux yeux différents; qui concerne l'hétérophtalmie.

**HÉTÉROPHTALMIE.** s. f. [de ἕτερος, autre, et ὀφθαλμὸς, œil]. Différence entre les deux yeux.

**HÉTÉROPHYE.** adj. [ἑτεροφυὴς, de ἕτερος, autre, et φυὴ, nature]. — *Distome hétérophye*. V. Distome.

**HÉTÉROPLASIE.** s. f. [de ἕτερος, autre, et πλάσις, formation]. Synonyme de génération *hétéromorphe*.

**HÉTÉROPLASME.** s. m. [de ἕτερος, autre, et πλάσμα, formation] (Burdach). Synonyme de *pseudoplasme* et de tissu *hétéromorphe*; opposé à *néoplasme* et à tissu *homœomorphe*.

**HÉTÉROPLASTIE.** s. f. [de ἕτερος, autre, et πλάσσειν, former]. Synonyme d'*hétéroplasie*. — S'est dit pour *greffe animale*.

**HÉTÉROPLASTIQUE.** adj. Qui a rapport à l'*hétéroplasie* et à l'*hétéroplastie*. — *Tissus hétéroplastiques* (Lobstein). Ceux qui depuis ont été dits *hétéromorphes*.

**HÉTÉROPODE.** adj. et s. [de ἕτερος, autre, et ποῦς, ποδὸς, pied]. Qui a les deux pieds différents; qui concerne l'hétéropodie.

**HÉTÉROPODIE.** s. f. Différence entre les deux pieds.

**HÉTÉROREXIE.** s. f. [de ἕτερος, autre, et ὄρεξις, appétit] (Alibert). Dépravation de l'appétit. V. Pica.

**HÉTÉROSCOPIE.** s. f. [de ἕτερος, autre, et σκοπεῖν, voir]. Vue anormale.

**HÉTÉROSOME.** adj. et s. [de ἕτερος, autre, et σῶμα, corps]. Qui concerne l'asymétrie du corps; qui en est atteint.

**HÉTÉROTAXIE.** s. f. [*heterotaxia*, de ἕτερος, autre et τάξις, ordre] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Anomalie congénitale considérable anatomiquement, mais ne mettant obstacle à l'accomplissement d'aucune fonction, et non apparente à l'extérieur; c'est un simple changement dans la situation des organes, presque toujours sans altération de la position relative et des connexions. Les déviations élémentaires dont l'ensemble constitue cette anomalie sont combinées entre elles de manière à annuler réciproquement leurs effets fâcheux, et à reproduire en quelque sorte, sous une autre forme, toutes les conditions de la vie normale.

**HÉTÉROTOPIE.** s. f. [*heterotopia*, de ἕτερος, autre, et τόπος, lieu]. S'est dit pour *erreur de lieu*. — *Hétérotopie consécutive*. Nom donné autrefois à la formation de masses morbides d'une structure déterminée hors du lieu où siègent les tissus normaux correspondants, consécutivement à une lésion plus ou moins ancienne de ces tissus normaux. Ainsi, pendant le développement d'une tumeur épithéliale de l'utérus, du rectum, de la langue, de la mamelle, etc., on voit parfois se produire des tumeurs d'une texture semblable dans les couches musculaires ou lamineuses, dans les nerfs, les muscles, les ganglions lymphatiques, ou autres organes plus ou moins éloignés du tissu primitivement altéré et sans continuité avec lui; c'est la généralisation du cancer. — *Hétérotopie plastique* (Lebert). Formation de tissus et d'organes complexes dans les endroits du corps où, à l'état normal, on ne les rencontre point. L'épiderme, les poils, les dents, les tissus adipeux, fibreux, lamineux, musculaire, cartilagineux, osseux et glandulaires, sont dans ce cas. Le développement de poils sur des portions de

peau remplaçant hétérotopiquement quelques points d'une muqueuse a été constaté dans la vessie (V. PILIMICTION), sur la langue, le pharynx et même dans l'estomac de l'homme et des animaux; fort rarement sur la conjonctive ou la cornée, ou à l'intérieur de l'œil. C'est surtout sous forme de *kystes dermoïdes* que sont disposés les éléments et les tissus qui précèdent. V. KYSTE.

**HÉTÉROTOPIQUE.** adj. Qui se produit par hétérotopie.

**HÉTÉROTROPHIE.** s. f. [de ἕτερος, autre, et τροφή, nourriture]. Altération dans la nutrition.

**HÉTÉROTYPIEN.** adj. [*heterotypius*, de ἕτερος, autre, et *type*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double chez lequel le parasite est suspendu à la paroi antérieure du corps du sujet principal. A ce genre appartiennent les monstres *hétéradelphes*, *hétérodynes* et *hétéropages*.

**HÉTOCRÉSOL.** s. m. Éther métacrésolique de l'acide cinnamique, employé dans le traitement de la tuberculose.

**HÉTOL.** s. m. Nom donné parfois au cinnamate de soude. V. CINNAMATE.

**HEUCHÈRE.** s. f. [*Heuchera*]. Genre de plantes saxifragées d'Amérique, dont une espèce, *Heuchera americana* L., a une racine astringente, employée contre les tumeurs ulcérées.

**HEUSTRICH** (Suisse, Berne). *Eaux sulfureuses*, froides, 5°,8 à 10°,8, contenant 0gr,9823 de sels, dont 0gr,2005 de sulfate de potasse et 11cc,08 d'hydrogène sulfuré libre. Altitude : 630 mètres. Établissement : 25 mai au 25 septembre; l'eau est transportée.

**HEVEA.** s. m. V. CAOUTCHOUC.

**HEXACANTHE.** adj. [de ἕξ, six, et ἄκανθα, épine]. Qui est pourvu de six crochets. — *Embryon hexacanthe*. V. PROSCOLEX.

**HEXADACTYLE.** adj. et s. [de ἕξ, six, et δάκτυλος, doigt]. Qui a six doigts.

**HEXADACTYLIE.** s. f. Anomalie caractérisée par la présence de six doigts.

**HEXAGONE.** adj. et s. m. [ἑξάγωνος, de ἕξ, six, et γῶνος, angle]. Qui a six angles. — *Hexagone artériel de Willis* (fig. 351). Nom donné à la réunion, à la base du cerveau, des artères destinées à cet organe. Cet hexagone présente deux côtés postérieurs formés par les artères cérébrales postérieures, deux côtés antérieurs par les artères cérébrales antérieures, deux côtés latéraux par les communicantes postérieures; en avant, les deux cérébrales antérieures sont unies par la communicante antérieure qui a une étendue de 2 à 3 millimètres. V. CÉRÉBRAL et CERVEAU.

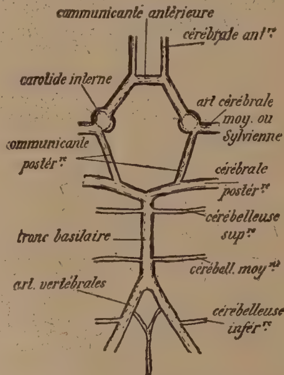


Fig. 351. — *Hexagone de* Willis.

**HEXAPHARMACON.** s. m. [de ἕξ, six, et φάρμακον, médicament]. Autrefois, médicament composé de six substances.

**HIATUS.** s. m. [de *hiare*, bâiller; all. *Spalt*, angl. *hiatus*, it. *iato*, esp. *hiatus*]. Nom donné par les anatomistes à quelques ouvertures. — *Hiatus de Fallope*. Petite ouverture de la face supérieure de la portion pierreuse de l'os temporal, qui correspond au premier coude du facial et qui donne passage au grand nerf pétreux superficiel. — *Hiatus de Winslow*. Ouverture arrondie par laquelle le péritoine communique avec l'arrière-cavité des épiploons. Elle est limitée, en avant, par la veine porte et le bord droit de l'épiploon gastro-hépatique; en arrière, par la veine cave inférieure; en haut, par la face inférieure du lobe droit du foie; en bas, par la première partie du duodénum.

**HIDROCRITIQUE.** adj. [de ἵδρως, sueur, et *critique*]. Qui concerne les sueurs critiques.

**HIDROCYSTOME.** s. m. [de ἵδρως, sueur, et κύστις, vessie]. Kyste sudoral; petite tumeur cutanée formant une saillie transparente de la grosseur d'une tête d'épingle.

**HIDROÏDE.** adj. [ἵδρως, sueur, et εἶδος, forme]. Qui ressemble à la sueur.

**HIDROMANCIE.** s. f. [de ἵδρως, sueur, et μαντεία, divination]. Divination d'après l'examen de la sueur.

**HIDRONOSE.** s. f. [de ἵδρως, sueur, et νόσος, maladie]. Affection sudorale. V. SUETTE.

**HIDROPLANIE.** s. f. [de ἵδρως, sueur, et πλάνη, déplacement]. Métastase sudorale.

**HIDROPYRE.** s. f. [de ἵδρως, sueur, et πῦρ, fièvre]. La fièvre sudorale, la suette.

**HIDRORRHÉE.** s. f. [de ἵδρως, sueur, et ῥεῖν, fluer]. Écoulement sudoral.

**HIDRORRHÉIQUE.** adj. Qui concerne l'hidrorrhée.

**HIDROSADÉNITE.** s. f. [de ἵδρως, sueur, et ἀδήν, glande]. Inflammation de glandes sudoripares; nom donné par Verneuil aux *abcès tubéreux* de Velpeau, parce qu'ils se développent au niveau d'une glande sudoripare; on les rencontre surtout au niveau de l'aisselle.

**HIDROTIQUE.** adj. [*hidroticus*, de ἵδρως, sueur]. Synonyme de *sudorifique* — *Acide hidrotique*. V. SUDORIQUE.

**HIÈBLE.** s. f. [*Sambucus ebulus*, L., all. *Attich*, angl. *dwarf-elder*, it. *ebbio*, esp. *yezgo*]. Arbrisseau (caprifoliacées, J.) dont la racine et l'écorce des tiges sont regardées comme émétiques, purgatives et diurétiques, les fleurs stimulantes et diaphorétiques, le rob préparé avec les baies comme purgatif.

**HIÉMAL, ALE.** adj. Qui se produit en hiver. V. ESTIVAL.

**HIÉRANOSE.** s. f. [de ἱερὸς, sacré, et νόσος, maladie]. La maladie sacrée. V. ÉPILEPSIE.

**HIÉRAPICRA.** s. m. [de ἱερὸς, saint, et πικρὸς, amer]. Électuaire purgatif emménagogue, ainsi appelé à cause des vertus miraculeuses qu'on lui attribuait. Aloès, 125; cannelle, 8; macis, 8; racine de cabaret, 8; safran, 8; mastic, 8; miel, 500. Inusité.

**HIÉROPYRE.** s. f. [de ἱερὸς, saint, et πῦρ, fièvre]. Le feu de Saint-Antoine. V. FEU.

**HIGHMORE** (médecin anglais, 1613-1684). — *Antre* ou *sinus d'Highmore*. V. MAXILLAIRE (*Sinus*). — *Corps d'Highmore*. V. CORPS.

**HILARANT, ANTE,** ou **HILARIANT.** adj. [de *hilaris*, gai]. Qui rend gai. — *Gaz hilarant*. Le protoxyde d'azote.

**HILDEGARDE-BRUNNEN** (Autriche-Hongrie). *Eaux sulfatées sodiques et magnésiennes*, froides, 12°, contenant 16gr,795 de sels, dont 9gr,005 de sulfate de soude et 5gr,604 de sulfate de magnésie.

**HILDEN** (FABRICE de) (chirurgien, né à Hilden, près de Cologne, 1560-1634). — *Ceinture de Hilden*. V. CEINTURE.

**HILDENBRAND** (J.-V.) (médecin autrichien, 1763-1818). — *Maladie de Hildenbrand*. Le typhus exanthématique.

**HILE.** s. m. [*hilum*, all. *Narbe*, *Nabel*, angl. *hilum*]. En anatomie, point généralement déprimé où un viscère parenchymateux reçoit ses vaisseaux : *hile du foie*, *du rein*, *du poumon*, *du placenta*, etc.

**HILON.** s. m. Hernie de l'iris au travers de la cornée perforée, ainsi nommée de son analogie grossière avec le hile noir de la fève de marais.

**HIPPANTHROPIE.** s. f. [*hippanthropia*, de ἵππος, cheval, et ἄνθρωπος, homme]. Espèce de monomanie dans laquelle le malade se croit métamorphosé en cheval.

**HIPPOBDELLE.** s. f. [de ἵππος, cheval, et βδέλλα, sangsue]. V. Hæmopis.

**HIPPOBOSQUE.** s. m. [*hippobosca*, de ἵππος, cheval, et βόσκειν, se repaître]. Genre d'insectes diptères, qui sert de type à la famille des hippoboscidés, et dont l'espèce principale est l'*hippobosque du cheval* (*H. equina*, L.) ou *mouche araignée*; il pique les bœufs et les chevaux, rarement l'homme.

**HIPPOCAMPE.** s. m. [de ἱππόκαμπος, sorte de monstre marin; all. *der gerrollte Wulst*, angl. *hippocampus*, it. *ippocampo*]. — *Hippocampe vulgaire* (*cheval marin*, *hippocampus vulgaris*, L.). Poisson téléostéen lophobranche à branchies en houppe ronde, remarquable par sa tête qui est garnie d'épines et a la forme de celle du cheval, et sa queue recourbée et comme annelée. ‖ En anatomie, *grand hippocampe* ou *pied d'hippocampe*. La *corne d'Ammon*. V. Corne. — *Petit hippocampe*. L'*ergot de Morand*. V. Ventricule *latéral*.

**HIPPOCRAS.** s. m. [*vinum hippocraticum*, all. *Klaret*, angl. *hippocras*, it. *ippocrasso*, esp. *hipocras*]. Infusion de cannelle, d'amandes douces, d'un peu de musc et d'ambre, dans du vin mêlé d'une petite quantité d'eau-de-vie et édulcoré avec du sucre ou du miel.

**HIPPOCRATE** [célèbre médecin de l'île de Cos, de la famille des Asclépiades, dit le père de la médecine, appartenant au v^e siècle avant l'ère chrétienne]. — *Banc d'Hippocrate*. V. Banc. — *Bonnet d'Hippocrate*. V. Capeline *de tête*. — *Chausse d'Hippocrate*. V. Chausse.

**HIPPOCRATIQUE.** adj. [*hyppocraticus*]. Qui concerne Hippocrate ou sa doctrine. — *Doigt hippocratique*. V. Doigt. — *Facies hippocratique*. Facies de l'agonie. — *Succussion hippocratique*. V. Succussion.

**HIPPOCRATISME.** s. m. [all. *Hippocratismus*, angl. *hippocratism*, it. *ippocratismo*]. Doctrine qui, à l'imitation d'Hippocrate, s'attache à suivre la nature, à étudier les efforts spontanés qu'elle fait et les crises qu'elle produit. V. Cos (*École de*).

**HIPPOCRATISTE.** s. m. Celui qui adopte l'hippocratisme.

**HIPPOCRÉPIDE.** s. f. [*Hippocrepis comosa*, L.]. Plante légumineuse papilionacée, qui passe pour astringente.

**HIPPOMANE.** s. m. V. Mancenillier.

**HIPPOMARATHRUM.** s. m. V. Marathrum.

**HIPPOPHAGE.** s. m. [de ἵππος, cheval, et φαγεῖν, manger]. Celui qui fait usage de la chair de cheval.

**HIPPOPHAGIE.** s. f. Usage de la viande de cheval comme aliment. V. Cheval.

**HIPPURATE.** s. m. [all. *Hippurat*]. Sel formé par la combinaison d'une base avec l'acide hippurique (qui est monobasique). Les hippurates cristallisent facilement. Les alcalins sont solubles dans l'eau et dans l'alcool; avec le perchlorure de fer, ils donnent un précipité brun. Les alcalino-terreux sont seulement solubles dans l'eau. L'*hippurate de chaux* abonde dans l'urine du cheval; l'urine d'homme, de vache, de bœuf, de chèvre, en contient moins. Les *hippurates de potasse* et *de soude* existent dans l'urine des herbivores, et, en petite quantité, dans l'urine de l'homme.

**HIPPURIE.** s. f. (Bouchardat). Présence accidentelle de l'acide hippurique ou des hippurates en excès dans l'urine de l'homme.

**HIPPURIQUE.** adj. [angl. *hippuric*]. — *Acide hippurique* [all. *Harnbenzoësäure*, angl. *hippuric acid*, it. *acido ippurico*] ($C^{18}H^9AzO^6$, Liebig) (fig. 352). Acide abondant dans l'urine des herbivores, et existant en moindre quantité dans celle de l'homme où il ne dépasse pas en moyenne 0gr,65 par jour. Il est cristallisable en prismes rhomboïdaux, inodore, amer, soluble dans l'eau bouillante et dans l'alcool, peu dans l'eau froide, fusible vers 130°, décomposable en acide benzoïque et en glycocolle par l'acide chlorhydrique à chaud, les bases et les ferments; décomposable en acide benzoïque et en benzonitrite par la chaleur seule (250°). On le prépare en faisant bouillir de l'urine de cheval fraîche avec un lait de chaux, et traitant le mélange par l'acide chlorhydrique; on opère de la même façon quand on veut rechercher sa présence dans l'urine. La proportion augmente dans l'urine de l'homme et des animaux sous l'influence soit d'une alimentation végétale, soit de l'ingestion d'acide benzoïque ou de corps pouvant se transformer en acide benzoïque; c'est donc par union de cet acide au glycocolle que prend naissance l'acide hippurique. Il se forme aussi, en l'absence de toute alimentation végétale, probablement par oxydation des matières albuminoïdes, ce qui expliquerait l'augmentation de l'acide hippurique dans les maladies où cette oxydation est active, dans les fièvres, le diabète, etc. D'après Bunge et Schmiedeberg, la synthèse de l'acide hippurique a lieu chez le chien exclusivement au niveau du rein; il se forme en effet de l'acide hippurique quand on pratique, dans un rein fraîchement extirpé, la circulation artificielle de sang défibriné additionné de glycocolle et d'acide benzoïque. En tout cas il est éliminé par les urines; quand l'urine acide en contient une proportion un peu grande, il se dépose à l'état cristallin sous forme de prismes rhombiques.

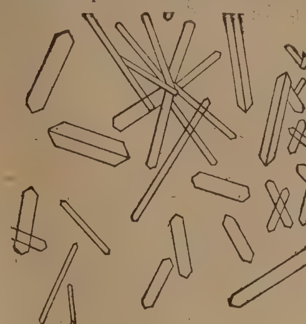


Fig. 352. — Acide *hippurique*.

**HIPPUS.** s. m. Mouvements alternatifs et spontanés de contraction et de dilatation de la pupille.

**HIRCINE.** s. f. [all. *Hircinfett*, angl. *hircine*, it. *ircina*, esp. *hirsina*]. Résine fossile amorphe. — Quelquefois synonyme de *valérine*.

**HIRCIQUE.** adj. [de *hircus*, bouc]. — *Acide hircique* [all. *Bochssäure*, angl. *hircic acid*, *acido ircico*]. Nom donné par Chevreul à un principe découvert dans les graisses de bouc et de mouton, et qui paraît être un mélange de plusieurs acides gras. — Quelquefois synonyme d'*acide valérique*.

**HIRCISME.** s. m. [de *hircus*, bouc; *fætor alarum*, all. *Hircismus*, angl. *hircism*, it. *ircismo*]. L'odeur de la sueur axillaire quand elle est forte.

**HIRONDELLE.** s. f. [*hirundo*, χελιδὼν, all. *Schwalbe*, angl. *swallow*, it. *rondine*, esp. *golondrina*]. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux. — *Hirondelle de fenêtre* (*Hirundo urbica*) et *hirondelle de cheminée* (*Hirundo rustica*). Les nids ont été employés en médecine comme topiques; ils n'avaient que les propriétés des substances auxquelles on les associait. — *Hirondelle de rivage*, ou *salangane*. V. Alcyon.

**HIRRIN.** Mot mal écrit, pour *errhin*.

**HIRSCHPRUNG** (médecin allemand contemporain). — *Maladie de Hirschprung*. Affection des nourrissons

caractérisée par une constipation opiniâtre et rapportée à une dilatation hypertrophique congénitale du côlon ou *mégacôlon congénital*. Pour expliquer les faits les plus graves de la constipation des nourrissons, Hirschprung a admis que, par suite d'une anomalie partielle de développement, le côlon se dilate et prend un volume énorme, d'où résulte la stase des matières fécales. Mais cette dilatation primitive du côlon n'a jamais été rencontrée chez un enfant qui vient de naître ; aussi, jusqu'à plus ample information, on doit la considérer comme une modification consécutive à la constipation congénitale, comme un résultat et non une cause (Marfan).

**HIRSUTIE**. s. f. Synonyme d'*hypertrichosis*.

**HIRUDINÉS**. s. m. pl. ou **HIRUDINÉES**. s. f. pl. [*hirudineæ*, de *hirudo*, sangsue ; all. *Egel*, *Blutegel*, angl. *leeches*, it. *magnetti*]. Ordre de la classe des annélides, dont le corps est annelé, dépourvu de parapodes et de soies, terminé en arrière par une grosse ventouse circulaire, servant à la locomotion et à la fixation. La bouche, placée au centre d'une ventouse antérieure, est armée de mâchoires avec lesquelles l'animal entame la peau des animaux pour en sucer le sang. Intestin rectiligne à cæcums nombreux ; quatre vaisseaux longitudinaux pleins de sang rosé. Respiration cutanée sans organes spéciaux. La plupart des hirudinées sont hermaphrodites ; elles habitent les eaux douces, quelques-unes la mer ou la terre ; certaines espèces peuvent être considérées comme des parasites temporaires de l'homme ou des animaux. V. Sangsue.

**HIRUDINICULTURE** et non **HIRUDICULTURE**. s. f. [all. *Blutegelzucht*]. Art qui a pour but l'élève et la multiplication des sangsues (Guérin-Méneville). On dispose des marais de manière qu'ils ne se dessèchent jamais, et soient préservés des inondations ; et on les divise en : 1° *Bassins de nourriture* qui sont conservés au même degré d'immersion, dans lesquels sont nourries les sangsues, où elles se reproduisent et où on les pêche. La nourriture consiste en chevaux épuisés qu'on déferre et qu'on promène dans les bassins : on a soin de les nourrir et de les retirer la nuit ; ils reprennent ainsi leur santé et une certaine valeur. Les sangsues sucent les animaux morts, mais la putréfaction de ceux-ci devient bientôt nuisible. 2° *Bassins de purification* ou *de dégorgement*, où les sangsues pêchées sont soumises au jeûne avant la vente. La pêche se fait en marchant dans les marais, et saisissant les sangsues qui se fixent aux bottes couvertes de toile que portent les pêcheurs. Les brochets, perches et anguilles, sont les seuls poissons nuisibles aux sangsues. Les oiseaux d'eau, les porcs, les couleuvres, les rats d'eau, doivent être chassés avec soin.

**HIRUDO**. s. m. Genre de la famille des hirudinées, comprenant les sangsues dont le corps est formé de 102 anneaux, chacun des somites complets renfermant 5 anneaux. La bouche possède trois grandes mâchoires munies sur leur bord libre de denticules nombreux. Les espèces de ce genre vivent dans les étangs et les mares ; quelques-unes sont utilisées en médecine. La sangsue médicinale (*Hirudo medicinalis*) est la plus employée en France. V. Sangsue.

**HISTINE**. s. f. [de ἱστὸς, tissu]. La *fibrine*.

**HISTIOIDE**. adj. [de ἱστὸς, tissu]. — *Tumeur histioïde*. Tumeur développée aux dépens de tissus de l'adulte, c'est-à-dire de tissus complètement différenciés.

**HISTIOLOGIE**. s. f. [de ἱστίον, tissu, trame, et λόγος, traité] (Valentin, *Repertorium*, Berlin, 1836). Histoire ou description des tissus. V. Histologie.

**HISTIOLOGIQUE**. adj. Qui concerne l'*histiologie*.

**HISTOCHIMIE**. s. f. [de ἱστὸς, tissu, et *chimie* ; all. *Histochemie*, angl. *histochimistry*, it. *istochimica*]. Chimie des éléments des tissus, dont les réactions sont étudiées sous le microscope.

**HISTODIALYSE**. s. f. [de ἱστὸς, tissu, et *dialyse*]. La liquéfaction morbide des tissus.

**HISTODIALYTIQUE**. adj. Qui concerne l'histodialyse.

**HISTOGENÈSE** et **HISTOGÉNIE**. s. f. [de ἱστὸς, tissu, et γένεσις, ou γένεια, production ; all. *Histogenesis*, angl. *histogeny*, it. *istogenesi*]. Noms donnés par Heusinger (1824) à l'étude de la génération et du développement des tissus organiques. En embryologie, l'histogenèse étudie la formation des tissus normaux ; en histologie pathologique, elle s'occupe de la formation des tissus morbides (tissu inflammatoire, néoplasme).

**HISTOGÉNÉTIQUE**. adj. Qui engendre les tissus. — *Substance histogénétique*. Substance organique.

**HISTOGRAPHE**. s. m. (Heusinger, 1824). Celui qui s'occupe de la description des tissus.

**HISTOGRAPHIE**. s. f. [de ἱστὸς, tissu, et γραφή, description (Heusinger, 1824). Description des tissus.

**HISTOIRE**. s. f. La médecine étant un art qui s'appuie sur la biologie, l'histoire de la médecine suppose celle de cette science. — *Histoire de la biologie*. Au début, la biologie ne fut cultivée qu'à propos de la médecine, et les premiers rudiments s'en trouvent dans les livres hippocratiques. On a d'Hippocrate un très bel ouvrage touchant l'influence des milieux sur l'homme (*Traité des airs, des eaux et des lieux*). Mais l'anatomie et la physiologie étaient dans l'enfance : on confondait les nerfs avec les tendons ; on prenait le cerveau pour une glande chargée d'attirer le liquide de tout le corps, et de le renvoyer dans tout le corps ; la circulation était ignorée. Aristote agrandit les notions primitives, particulièrement du côté général, distinguant la vie végétative et la vie animale, et instituant une féconde comparaison entre les parties des animaux. Les anatomistes d'Alexandrie pénétrèrent davantage dans les particularités ; ils disséquèrent beaucoup, et trouvèrent les nerfs. Enfin Galien résuma les connaissances de son temps en deux beaux traités, l'un d'anatomie, l'autre de physiologie ; celui-ci est intitulé : *De l'usage des parties*. Les travaux de l'antiquité ne pouvaient aller plus loin, manquant de physique et de chimie, sciences nées beaucoup plus tard. Le bel essai d'Hippocrate sur l'influence des milieux est en relation naturelle avec la culture de l'astronomie. Le moyen âge fut stérile pour la biologie ; toutefois, cultivant l'alchimie, et préparant ainsi la chimie, il prépara pour la biologie le plus utile de ses instruments. A la Renaissance, l'anatomie fit de grands progrès ; ses connaissances réagirent sur la physiologie, qui s'enrichit de la découverte capitale de Harvey, la circulation du sang. Mais ce n'était encore qu'une accumulation de matériaux, attendant que le souffle de la science vînt les animer ; la biologie ne s'appartenait pas en propre, et passait successivement sous la domination de la physique et de la chimie. Enfin Bichat l'arracha à cette longue enfance, et la porta du vestibule de la préparation dans le théâtre même de son élaboration, quand il reconnut aux tissus des propriétés spéciales, immanentes. Dès ce moment, le domaine de la biologie fut assuré, et elle prit son rang à elle, dépendant sans doute de la chimie, de la physique, de l'astronomie, de la mathématique, qui gouvernent des départements respectivement de plus en plus généraux, mais ayant en sus les propriétés irréductibles des tissus. La biologie a, par la paléontologie, lié l'histoire des êtres organisés à l'histoire de la terre, et établi, dans la production des espèces, une série et un développement concordant avec la loi générale qui préside à toute manifestation de vie ; enfin elle a commencé à ébaucher les véritables notions des facultés affectives et intellectuelles, autrement dit la théorie des fonctions du système nerveux. — *His-*

toire de la médecine. C'est par la pathologie que la médecine se rattache à la biologie ; et, vu les notions biologiques qui avaient cours dans les temps hippocratiques, les notions pathologiques étaient également dans l'enfance. Les hippocratistes assimilaient les phénomènes morbides à des phénomènes purement physiques, et encore des plus vulgaires ; ils admettaient [V. Cos (*École de*)] que quatre humeurs régnaient dans le corps ; que la santé dépendait de leur juste mélange, dont le trouble amenait la maladie ; que la chaleur fébrile y produisait une coction, et que la matière cuite était expulsée par les émonctoires. Bien des hypothèses furent faites à côté de celle-là, qui prévalut toujours ; car elle reposait sur certains phénomènes observables, tandis que les autres étaient de pures vues de l'esprit. Finalement, Galien, le grand systématiseur pour l'antiquité médicale, lui donna une forme rationnelle, et en fit le dogme des âges suivants ; et comme, depuis Hippocrate jusqu'à lui, l'anatomie s'était notablement enrichie, il incorpora, au profit de la pathologie, toutes ces notions en un grand ouvrage qu'il intitula : *Des lieux affectés*, et qui contient tout ce qu'on savait alors de la relation entre la maladie et l'organe malade. Au reste, il ne faut pas croire, bien qu'Hippocrate soit dit le père de la médecine, qu'il en ait été le créateur : les livres hippocratiques font foi qu'au moment où il entrait dans la carrière, il existait déjà une masse considérable de travaux et d'informations. Le moyen âge, moins stérile pour la médecine que pour la biologie, procura, en raison de l'existence des connaissances géographiques et de la culture de l'alchimie, des accroissements à la matière médicale et à la thérapeutique. Toutefois les choses, même après la Renaissance, restèrent longtemps dans un état analogue, sauf les efforts pour absorber la médecine dans l'iatro-mathématique ou dans l'iatro-chimie, qui annonçaient que ces sciences, très secourables pour la médecine, venaient peu à peu à la lumière, et, en attendant qu'elles la servissent, tentaient de l'expliquer, c'est-à-dire de l'absorber. Mais à la pathologie il manquait toujours une anatomie, lacune qui ne pouvait durer, vu les progrès que faisait l'anatomie normale. Quand Morgagni eut satisfait à cette nécessité, le problème commença à s'agiter, à savoir : la maladie est-elle quelque chose d'existant en soi, et de surajouté à l'organisme ? ou bien n'est-ce qu'une perturbation des forces qui le régissent, des fonctions qu'il accomplit ? La notion de la maladie, telle qu'elle était venue par tradition, et indépendamment de la connaissance des lésions anatomiques, tenait les esprits dans la première de ces deux conceptions. Broussais fit prévaloir la seconde, et ses successeurs de l'école organicienne recherchèrent les lésions et eurent le mérite de fonder l'anatomie pathologique. Mais la lésion n'est pas tout ; il faut de cette lésion remonter à la cause morbide ; et aujourd'hui un pas de plus a été fait en avant ; on a reconnu que cette cause, sauf les cas exceptionnels de maladies héréditaires, devait être toujours recherchée en dehors de nous (microbes et parasites de toutes natures, poisons, et substances étrangères à l'organisme jouant sous certaines conditions le rôle de poisons) ; mais pour que la maladie se produise, il ne faut pas seulement la présence de l'agent pathogène, il faut encore que l'organisme soit vulnérable et se laisse entamer. Désormais, tous les systèmes médicaux sont nécessairement mis de côté, et le sort de la pathologie est étroitement subordonné à celui de la biologie. — *Histoire naturelle* [*historia naturalis*, all. *Naturgeschichte*, angl. *natural history*, it. *storia naturale*]. Science concrète d'application qui étudie les diverses parties de chacun des corps existants à la surface et dans l'intérieur de la terre, examine la structure de ceux dans lesquels on ne trouve aucune trace de l'organisation nécessaire à l'exercice de la vie (*géologie* et *minéralogie*), et de ceux qui sont organisés (*biologie*). La biologie, envisagée au point de vue *concret*, c'est-à-dire individuel, descriptif ou d'application (et non plus abstrait, V. Biologie), constitue l'*histoire naturelle*. A cet égard, elle se divise en deux branches : 1° l'*histoire naturelle* proprement dite ou *organique*, qui envisage isolément chaque espèce d'êtres aux points de vue de l'anatomie, de la physiologie, de la biotaxie et de la mésologie successivement ; 2° la *pathologie*, *histoire non naturelle*, extension des sciences précédentes à des états accidentels, et fondée sur ces sciences ; elle est destinée à nous faire connaître (à l'aide d'une notion exacte et indispensable de l'état normal) les altérations que peuvent subir les organes, afin d'arriver par cette connaissance à instituer les règles de l'*art médical*, qui a pour but de rétablir leur état naturel. L'*anatomie comparée* a quelquefois été considérée comme branche de l'histoire naturelle ; mais, au lieu d'une espèce à part d'anatomie, on ne doit y voir que la transformation irrationnelle en science distincte d'une des méthodes d'exploration biologique, la méthode comparative. V. Comparatif.

**HISTOLOGIE.** s. f. [*histologia*, de ἱστὸς, tissu, et λόγος, discours ; all. *Gewebelehre*, angl. *histology*, it. *istologia*]. Nom donné par Meyer (1819) à la description des tissus organiques, animaux (*histologie animale*) ou végétaux (*histologie végétale*), sains (*histologie normale*) ou altérés (*histologie pathologique*). Cette expression a été employée, depuis H. Cloquet (1826), pour désigner soit l'*anatomie générale* tout entière, soit l'étude des *éléments anatomiques* ; mais, l'anatomie générale embrassant l'examen d'autres parties que les tissus (V. Anatomie), et l'étude des éléments portant un nom spécial (*mésologie*), cette synonymie est fausse : elle est cependant consacrée par l'usage. V. Analyse *anatomique*.

**HISTOLOGIQUE.** adj. Qui concerne l'histologie.

**HISTOLYSE.** s. f. ou **HISTOLYSIE.** s. f. [de ἱστὸς, tissu, et λύσις, dissolution] (Lyons). La liquéfaction, l'atrophie des tissus. Aujourd'hui on emploie le mot *histolyse* pour désigner la destruction constante des tissus consécutive aux échanges vitaux.

**HISTONOMIE.** s. f. [*histonomia*, de ἱστὸς, tissu, et νόμος, loi]. Nom donné par Heusinger (1824) à l'ensemble des lois qui président à la génération et à l'arrangement des tissus organiques.

**HISTOPHYSIOLOGIE.** s. f. Partie de l'histologie qui s'occupe des tissus au point de vue dynamique, fonctionnel.

**HISTOPOIÈSE.** s. f. ou **HISTOPOÈSE.** s. f. [de ἱστὸς, tissu, et ποιεῖν, faire]. Phénomènes chimiques qui président au développement des tissus et à leur différenciation.

**HISTOTOME.** s. m. Instrument destiné à couper les tissus en tranches minces pour l'examen microscopique.

**HISTOTOMIE.** s. f. [de ἱστὸς, tissu, et τομή, dissection]. Dissection des tissus.

**HISTOTOMISTE.** s. f. Celui qui dissèque les tissus.

**HISTOTRIPSIE.** s. f. [de ἱστὸς, tissu, et τρίψις, écrasement]. Synonyme d'*écrasement linéaire*.

**HISTOTRIPTEUR.** s. m. L'*écraseur linéaire*.

**HISTOTROMIE.** s. f. [de ἱστὸς, tissu, et τρόμος, tremblement ; *tremulatio*, *vibratoria*]. Contraction fibrillaire qui s'observe parfois, même à l'état normal, sur différents muscles, surtout aux paupières.

**HISTRICISME.** s. m. Variété d'*ichtyose*.

**HIVER.** s. m. [*hiems*, χειμών, all. et angl. *winter*, it. *inverno*, esp. *invierno*]. Saison de l'année, qui s'étend depuis l'arrivée du soleil à l'un des tropiques jusqu'à son retour à l'équateur, et pendant laquelle règnent les plus grands froids dans les régions tempérées et glaciales : elle

amène une augmentation dans la fréquence des affections dites *catarrhales*. — *Station d'hiver*. V. STATION.

**HOANG-NAN.** s. m. Nom sous lequel on connaît l'écorce d'une liane (*strychnos gautheriana*), de la famille des loganiacées, regardée au Tonkin, son pays d'origine, comme efficace contre la lèpre et la rage. Cette écorce renferme de l'igasurine, de la strychnine et surtout de la brucine; elle contient aussi un agent dont les effets se rapprochent de ceux de la curarine. On a employé, en Europe, l'extrait alcoolique de hoang-nan, qui se dissout dans l'eau avec une coloration orangée et une saveur amère, et qui agit comme la brucine et la strychnine.

**HOCHET.** s. m. Instrument de métal, d'ivoire, de corne, etc., qui, introduit dans la bouche des jeunes enfants, passe pour faciliter l'éruption des dents. Il durcit plutôt les gencives par les pressions continuelles qu'il leur fait subir, et va ainsi à l'encontre du but cherché; un corps mou, tel qu'un bâton de guimauve, atteindrait ce but plus sûrement.

**HODGKIN** (THOMAS) (chirurgien anglais, 1798-1866). — *Maladie de Hodgkin*. Nom donné parfois à la lymphadénie aleucémique qu'il est plus juste d'appeler *maladie de Bonfils*. V. ADÉNIE et BONFILS.

**HODGSON** (JOSEPH) (médecin anglais, 1788-1869). — *Maladie d'Hodgson*. Insuffisance aortique d'origine artérielle; elle est ordinairement accompagnée de rétrécissement.

**HOFFA** (ALBERT) (chirurgien allemand, né en 1859). — *Opération de Hoffa*. Opération qui consiste à créer une nouvelle cavité cotyloïde dans le cas de luxation congénitale de la hanche.

**HOFFMANN** (nom de plusieurs médecins allemands du XVII^e^, du XVIII^e^ et du XIX^e^ siècle). — *Baume d'Hoffmann*. V. BAUME *de vie*. — *Élixir d'Hoffmann*. V. ÉLIXIR *viscéral tempérant*. — *Liqueur d'Hoffmann*. V. LIQUEUR. — *Poudre d'Hoffmann*. V. POUDRE *anodine*. — *Signe d'Hoffmann* (1878). Symptôme fourni dans la tétanie par la pression ou la percussion des nerfs sensitifs correspondant aux territoires cutanés atteints de paresthésie; celles-ci réveillent les spasmes dans les muscles sous-jacents. — *Thériaque d'Hoffmann*. V. THÉRIAQUE *céleste*.

**HOHENHONNEF** (Prusse, province Rhénane). *Sanatorium*, situé au bord du Rhin, à 236 mètres au-dessus du niveau de la mer; l'air est pur, doux et calme, rafraîchi par le voisinage des bois; le sol est sec, poreux et absorbe l'humidité; traitement de la tuberculose pulmonaire par la cure d'air et de repos. Le sanatorium est ouvert toute l'année.

**HOLAGOGUE.** adj. [de ὅλος, entier, et ἀγωγὸς, qui emmène]. S'est dit de remèdes considérés comme susceptibles d'expulser toutes les humeurs morbides.

**HOLLÄNDER** (médecin allemand contemporain). — *Méthode de Holländer*. Traitement des dermatoses par les courants d'air chaud.

**HOLOBLASTIQUE.** adj. [de ὅλος, entier, et βλαστὸς, germe]. — *Œuf holoblastique*. Celui dans lequel les deux parties, formatrice et nutritive, du vitellus sont intimement mélangées, comme dans l'œuf humain; le contraire arrive dans l'œuf *méroblastique*. Cet œuf se divise en son entier; la segmentation est totale, mais elle peut être totale et égale ou totale et inégale.

**HOLOCAÏNE.** s. f. [*amidine*]. Paradiéthoxyéthényldiphénylamidine, dérivée de la combinaison d'une molécule de phénacétine et d'une molécule de paraphénétidine, avec élimination d'eau; base forte, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool et l'éther. Elle fournit avec les acides des sels stables, peu solubles dans l'eau froide, très solubles dans l'eau chaude. C'est un puissant anesthésique local, mais sa toxicité ne permet pas de l'employer en injections sous-cutanées et son usage est limité aux opérations ophtalmologiques (collyre au chlorhydrate d'holocaïne à 1 p. 100, 3 à 5 gouttes en instillation dans l'œil).

**HOLOCRINE.** adj. [de ὅλος, entier, et κρίνειν, sécréter]. — *Glande holocrine*. Glande dans laquelle le produit de sécrétion est formé par la cellule épithéliale entière qui se transforme puis se détache de la paroi et tombe dans la lumière de l'acinus; telles sont les glandes sébacées. Dans les glandes *mérocrines* (V. ce mot), au contraire, la sécrétion est due à l'élaboration dans l'intérieur de la cellule d'un produit qui est ensuite rejeté au dehors (Ranvier).

**HOLOPATHIE.** s. f. [de ὅλος, entier, et πάθος, affection] (Marchal de Calvi). Maladie générale.

**HOLOPATHIQUE.** adj. Qui a rapport à l'holopathie.

**HOLOTHURIE.** s. f. [*Holothuria*, L.]. Genre d'holothurides dont plusieurs espèces sont alimentaires : l'*Hol. tubulosa*, Gmel., dans la Méditerranée; l'*Hol. edulis*, Less, dans les mers de Chine, etc.

**HOLOTOMIE.** s. f. [de ὅλος, entier, et τομή, incision]. Incision, ablation complète.

**HOLOTOMIQUE.** adj. Qui concerne l'holotomie.

**HOLOTONIQUE.** adj. [*holotonicus*, de ὅλος, entier, et τόνος, tension, raideur]. — *Tétanos holotonique* (Sauvages). Celui qui attaque toutes les parties du corps.

**HOLSTON-SPRINGS** (États-Unis, Virginie). *Eaux sulfatées mixtes*, chaudes, 38°.

**HOLZINGER** (médecin allemand contemporain). — *Signe d'Holzinger*. Réflexe de l'hypothénar provoqué par la compression de la région de l'os pisiforme.

**HOMALOGRAPHIQUE.** adj. [de ὁμαλὸς, plan, et γράφειν, dessiner]. — *Méthode homalographique* (E. Q. Le Gendre). Méthode de représentation employée en anatomie chirurgicale, et qui consiste à figurer les régions sous forme de plans, en pratiquant des sections dans les différentes régions. Le procédé le plus simple pour faciliter les coupes est de faire congeler les cadavres; les tissus acquièrent alors une résistance qui permet de les diviser en laissant les organes fixés dans leur position normale. On obtient ainsi des surfaces planes qui donnent très exactement les rapports des différents organes, et qui permettent d'embrasser l'ensemble des organes de toute la région, en montrant leur disposition telle qu'elle existe dans la nature, où les organes sont toujours entourés et fixés par le tissu lamineux ambiant. Enfin, le chirurgien voit d'un seul coup d'œil les parties qu'il peut intéresser.

**HOMBERG** (médecin et chimiste, né à Batavia en 1652, mort à Paris en 1715). — *Phosphore de Homberg*. V. PHOSPHORE. — *Sel sédatif de Homberg*. V. BORIQUE (*Acide*).

**HOMBOURG** (Prusse, Hesse-Nassau). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 11°, contenant (source Élisabeth) 13gr,98664 de sels, dont 9gr,8609 de chlorure de sodium et 0gr,03196 de bicarbonate de fer; d'autres sources renferment 60 et même 98 milligrammes de bicarbonate de fer, pendant que le chlorure de sodium s'abaisse à 3gr,1 et 5gr,8 respectivement; enfin, cette eau renferme une quantité d'acide carbonique libre variant entre 990 et 1 450 centimètres cubes. Établissement : buvette, bains, douches, mai à octobre. L'eau de la source Élisabeth est transportée.

**HOMICIDE.** adj. [*homicida*, de *homo*, homme, et *cæderer*, tuer]. — *Monomanie homicide*. V. MONOMANIE.

**HOMICIDE.** s. m. Action de tuer un homme. En médecine légale, on distingue l'homicide *volontaire* et l'homicide *involontaire*. — *Code pénal* : L'homicide commis *volontairement* est qualifié de *meurtre* (art. 295). — Tout meurtre commis avec préméditation ou guet-apens est qualifié *assassinat* (art. 296). — Tout coupable d'assassinat sera puni de mort (art. 302). — Quiconque, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements, aura commis *involontairement* un

homicide ou en aura été involontairement la cause, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de 50 francs à 600 francs (art. 319). V. Blessure. — *Homicide par assidération.* V. Assidération.

**HOMINAL, ALE.** adj. [de *homo, hominis*, homme]. — *Règne hominal.* Isid. Geoffroy Saint-Hilaire et quelques autres auteurs ont considéré le genre humain comme un *règne*, le *règne hominal* ou *humain* (V. Homme).

**HOMINIEN.** adj. et s. Nom donné dans certaines classifications à la première famille de l'ordre des primates comprenant l'ensemble des races humaines.

**HOMINIVORE.** adj. [de *homo, hominis*, homme, et *vorare*, dévorer]. V. Lucilie.

**HOMME.** s. m. [*homo*, ἄνθρωπος, all. *Mensch*, angl. *man*, it. *uomo*, esp. *hombre*]. L'homme, considéré au point de vue purement zoologique, peut être défini un animal mammifère de l'ordre des primates (Linné) et de la famille des bimanes (Ch. Bonaparte), caractérisé taxonomiquement par une peau à duvet ou à poils rares; un nez proéminent au-dessus et en avant de la bouche; un menton bien distinct; l'oreille nue, fine, entièrement bordée et lobulée; les cheveux abondants; les pieds et les mains différents, nus ou à peine duvetés; les muscles fessiers saillants au-dessus des cuisses; enfin la jambe à angle droit sur le pied, avec des hanches saillantes, par suite de l'insertion du col du fémur à angle presque droit sur le corps de l'os. Ces caractères sont donnés comme caractères d'*espèce* par nombre d'auteurs, qui divisent l'espèce en *races* diversement groupées (A. de Quatrefages, etc.). D'autres les considèrent comme caractères du *genre humain*, qu'ils divisent en plusieurs espèces (Desmoulins, Bory Saint-Vincent, etc.). D'autres leur assignent une valeur ordinale et font de l'ensemble des races humaines l'*ordre des bimanes* (Blumenbach, Duméril, Cuvier). D'autres encore y trouvent les attributs d'un *embranchement* spécial de l'animalité (Zencker). D'autres, enfin, combinant ces caractères physiques avec les caractères intellectuels, moraux et religieux, constituent au profit de l'humanité un règne à part, le *règne humain* (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire), ayant pour *attributs* la *moralité* et la *religiosité* (A. de Quatrefages). Quelle que soit l'importance que l'on attache aux divers caractères assignés au groupe humain, il faut leur donner place *à tous* dans l'étude et dans le classement des races qui composent ce groupe. On peut les subordonner de la manière suivante: Caractères physiques. 1° *Anatomiques.* — *Morphologie.* Proportions et formes générales, taille, poids; couleur de la peau et des muqueuses; chevelure, barbe et villosités; traits du visage et physionomie; tête et face; cou, épaules, poitrine, seins, abdomen, extrémités, etc. — *Ostéologie.* Tronc et membres, crâne et face, rapports de la face et du crâne. — 2° *Physiologiques.* Force musculaire, agilité, degré d'acuité des organes des sens, etc.; parturition, enfance, etc. — 3° *Pathologiques.* Affections générales et spéciales. — Caractères intellectuels. 1° *Linguistiques.* Langue, grammaire et vocabulaire. — 2° *Industriels* ou *ethnographiques.* Nourriture, vêtement, parure, logement, armes de guerre, de chasse, ustensiles de pêche, navigation, etc. — 3° *Sociaux.* Constitution de la famille, mariage, etc. — Caractères religieux. Croyances et superstitions, vie future, funérailles, etc. — Caractères moraux. Rapports sexuels, sentiment de pudeur, relations avec les étrangers, etc. — *Classification des races humaines.* Les divers caractères que l'on vient d'énumérer permettent de reconnaître dans l'ensemble des populations humaines trois grands groupes, qui correspondent aux races *nègres*, *jaunes* et *blanches*, depuis longtemps distinguées par les auteurs classiques (Cuvier, etc.). Ce sont ces groupes primordiaux auxquels M. de Quatrefages propose de donner le nom de *troncs*, et qui se subdivisent en *branches* plus ou moins importantes. Le tronc nègre se décompose, par exemple, en branche *negrita* (*negritos proprement dits* et *négrilles* ou pygmées de l'Afrique équatoriale), branche nègre *océanienne* ou *papoua*, branche nègre *africaine* (*soudaniens*, *niloliques*, etc.). Au tronc nègre se rattachent, à titre de branches aberrantes, les *Boschimans* d'une part, les *Australiens* de l'autre. On n'en saurait non plus séparer complètement certains types, comme celui des *Cafres*, qui établissent la transition entre les nègres et les blancs. Du tronc jaune émanent la branche *mongole* (Mongols, Kalmouks, Bouriates, etc.), la branche *turque* (Yakoutes, Turcomans), la branche *indo-mongole* (Népauls, Bhôts, Siamois, Annamites, etc.), la branche *malaise* (Madurais, etc.), la branche *polynésienne* (Indonésiens, Maoris, etc.), enfin les branches *aléoute*, *toungouse*, *sinique* et *esquimaude*. Au même tronc se rattachent d'une façon plus ou moins étroite les branches *américaines* décomposées en *paléo-américaine* (Mound-builders, Cave-Dwellers, Olmèques, etc.), *athapaskane*, *algonquine*, *aztèque*, *péruvienne*, *guaranie*, etc. Enfin le tronc blanc a donné les branches *chamitique* ou *kouschite* (Égyptiens, Éthiopiens, Barbaresques en partie, etc.), *sémitique* ou *syro-arabe* (Arabes, Juifs, etc.), *indo-éranienne* (Hindous, Persans, etc.), *paléo-européenne* (Néolithique, Helléno-Pélage, Galato-Germanique, etc.), *celto-ligure* (Celtes, Ligures, Thraces, Slaves, etc.), *finnoise* (Finnois, Lapons) et *méditerranéenne occidentale* (Ibères, Sardes, etc.). — *Homme fossile.* Les hommes qui vivaient avant les races actuelles en même temps que certaines espèces de vertébrés disparus de la faune actuelle sont dits *fossiles* (V. ce mot). L'étude des débris mêmes de ces races, antérieures aux premières manifestations de l'histoire la plus ancienne, est le domaine de la *paléontologie humaine.* MM. de Quatrefages et Hamy ont distingué, dans les temps primitifs, un certain nombre de *races fossiles* désignées par les noms des gisements où on les a tout d'abord rencontrées. Ce sont la *race de Canstadt*, offrant des affinités étroites avec celle des Australiens primitifs, aujourd'hui relégués dans le sud du continent australien; la race de *Cro Magnon*, ou des troglodytes du midi de la France, dont les caractères semblent s'être continués dans les populations ibériques; la race de *Furfooz*, qui n'est peut-être pas éloignée de la Ligure; celle de *Gierelle*, apparentée aux Lapons; celle de la *Truchère* enfin, qui tend à se rapprocher de certains types mongoliques (Voyez, pour l'étude détaillée des caractères anatomiques de ces races anciennes et des races actuelles, les *Crania ethnica* de MM. de Quatrefages et Hamy).

**HOMOCHRONE.** adj. [de ὅμος, le même, et χρόνος, temps]. — *Hérédité homochrone.* D'après une loi formulée par Darwin, les caractères transmis par les parents apparaissent chez les enfants à l'âge où ils se sont montrés chez les parents; c'est la loi de l'hérédité homochrone.

**HOMOCINCHONIDINE.** s. f. Alcaloïde retiré de l'écorce du *Cinchona rosulenta.*

**HOMŒOBIOTIQUE.** adj. [de ὅμοιος, semblable, et βίος, vie]. Qui est semblable à la vie.

**HOMŒOETHNIE.** s. f. [de ὅμοιος, semblable, et ἔθνος, peuple]. Similitude de race.

**HOMŒOMÉRIE.** s. f. [*homœomeria*, ὁμοιομέρεια, de ὅμοιος, semblable, et μέρος, partie]. Similitude des parties du corps. — Doctrine qui regardait tous les corps comme formés de petits corps élémentaires semblables à l'ensemble.

**HOMŒOMÉROLOGIE.** s. f. [de ὅμοιος, semblable, μέρος, partie, et λόγος, traité]. Traité des parties similaires ou systèmes (osseux, artériel, nerveux, etc.), qui entrent dans la constitution d'un corps vivant. V. Système.

**HOMŒOMORPHE.** adj. [de ὅμοιος, semblable, et μορφή, forme; *homologues*]. — *Humeur, tissu morbide homœomorphe.* Ceux qui sont constitués par les éléments anatomiques semblables (c'est-à-dire de même espèce) à ceux qu'on trouve dans les tissus et les humeurs normales. Ce terme de *tissu homœomorphe*, opposé à celui d'*hétéromorphe*, doit disparaître avec la distinction qu'il consacrait, puisque tous les tissus morbides sont formés d'éléments semblables (quoique altérés) à ceux des tissus sains. — *Production* ou *génération homœomorphe.* Mode de naissance des tissus morbides dits *homœomorphes.* Ces tissus n'ont pas plus un mode de naissance spécial qu'une composition distincte, et la *génération homœomorphe* n'existe pas plus que la *génération hétéromorphe.* V. Hétéromorphe.

**HOMŒOMORPHISME.** s. m. État de ce qui est homœomorphe.

**HOMŒOPATHE.** s. m. Médecin qui met en pratique la doctrine et la méthode de l'homœopathie.

**HOMŒOPATHIE.** s. f. [de ὅμοιος, semblable, et πάθος, maladie; all. *Homœopathie*, angl. *homœopathie*, it. *omeopatia*, esp. *homeopatia*]. Méthode thérapeutique, imaginée par Samuel Hahnemann, de Leipzig, qui consiste à traiter les maladies à l'aide d'agents qu'on suppose capables de produire sur l'homme sain des symptômes semblables à ceux qu'on veut combattre. L'axiome des partisans de cette méthode est : *Similia similibus curantur*, contrairement à l'axiome d'Hippocrate : *Contraria contrariis curantur* (V. Énantiose). Il y a deux choses dans l'homœopathie : la *doctrine pathologique* et la *méthode thérapeutique*. La première est que toute maladie consiste en une somme de symptômes susceptibles de frapper nos sens, résultant d'un changement invisible opéré à l'intérieur du corps par une puissance morbifique naturelle, *force sans matière*; celle-ci est pour les maladies aiguës la force vitale sortie de son rythme normal, et, pour les maladies chroniques, un des trois miasmes, *syphilis, sycose* et *gale* ou *psore*, dont l'action, imperceptible à son début, éloigne peu à peu l'organisme de l'état de santé et finit par le détruire, la force vitale étant incapable de l'éteindre par elle-même. Par son côté mystique, l'homœopathie donne accès aux ignorants qui, de bonne foi, croient à la possibilité de pratiquer efficacement la médecine en dehors de toute connaissance de l'économie humaine. C'est l'absence de connaissances qui leur fait admettre (avec beaucoup d'allopathes, du reste) qu'on peut ne pas s'occuper de la cause interne des maladies, car elle serait identifiée avec les symptômes, perceptibles à nos sens, qu'elle produit, et dont la totalité est, suivant eux, la principale ou la seule chose dont le médecin doive s'occuper dans une affection quelconque, la seule qu'il y ait à combattre. La *méthode thérapeutique* de l'homœopathie est fondée sur cette fausse donnée, que les médicaments ont la propriété de faire naître des symptômes semblables à ceux de la maladie et les surpassant en force; or, suivant eux, deux maladies semblables ne pouvant exister dans un organe, la maladie *artificielle* produite avec le médicament détruirait la *spontanée*; la première l'emporterait, parce qu'elle serait, dit-on, analogue et un peu plus intense; et comme elle serait de nature à ce que la force vitale triomphât bientôt d'elle, elle s'éteindrait avec la cessation de la présence du médicament, en laissant dans son état d'intégrité la substance qui anime et conserve le corps. Mais la production, par un médicament, de symptômes semblables à ceux que détermine la lésion d'un tissu n'a jamais pu être constatée. L'analogie entre les effets produits par un médicament sur l'organisme sain ou malade et les symptômes d'une maladie n'existe, en réalité, que dans l'esprit de ceux qui la supposent. — De la méthode thérapeutique dérive la *pharmacodynamique homœopathique*. Les médicaments sont employés à doses infinitésimales, parce que, agissant contre une maladie qui, dit-on, est causée par une *force sans matière*, ils ont toujours assez de force pour provoquer des symptômes un peu plus intenses que ceux de la maladie naturelle. Or les prétendues actions de ces doses ne sont autres que les phénomènes naturels de la maladie, interprétés, par ceux qui ne les connaissent pas, comme dus à l'action dynamique supposée du médicament; car les doses administrées n'ont aucune action sur l'économie saine et malade. En effet, 1 grain de la substance médicamenteuse est mêlé à 99 grains de sucre de lait (première *dilution*), puis 1 grain du mélange est mêlé à 99 autres grains de sucre (deuxième *dilution*), et ainsi de suite. Par ces *dilutions*, ou ces mélanges avec *trituration* répétés jusqu'à trente fois, la dose de la substance administrée n'égale pas même un quadrillionième de grain. On prescrit alors une certaine dose choisie dans telle ou telle de ces *dilutions*, selon que le symptôme actuel auquel on s'adresse est considéré comme exigeant, d'après sa nature et son intensité, tel médicament ou tel autre, avec un degré d'action plus ou moins fort. Cette dose est prise, selon les circonstances, sous forme de *potion*, par cuillerées, ou flairée dans le flacon qui la contient. Il résulte de ces procédés de préparation que déjà dans la deuxième dilution on ne porte que le centième des 5 centigrammes de substance active, c'est-à-dire 5 dix-milligrammes; or, *à cette dose*, les médicaments les plus énergiques, vératrine, strychnine, cyanure de mercure, acides arsénique, arsénieux, etc., sont sans action pris à dix ou douze heures d'intervalle; il en est à plus forte raison de même lorsque, au lieu de prendre la totalité de cette deuxième *dilution* (ce qui ne se fait jamais en homœopathie), on n'en prend qu'une minime fraction. Les symptômes dus à la marche habituelle de la maladie, interprétés d'après le principe *post hoc ergo propter hoc*, sont seuls pris pour les effets de la substance qui, administrée en quantité inactive, ne mérite plus le nom de médicament. Par suite de l'impossibilité où ils sont d'établir une corrélation entre les symptômes et leur cause, les homœopathes les divisent en deux parts, au gré de l'imagination de chacun, attribuant l'une à la maladie, l'autre au médicament. Ils admettent en outre, avec Hahnemann, que *le médicament à chaque division ou dilution acquiert un nouveau degré de puissance par le frottement ou la secousse qu'on lui imprime, ou lorsqu'on l'étend de liquide*, à l'exception toutefois du *vin* et de l'*alcool.* C'est une force pure, une essence dynamique que le frottement ou la trituration pourrait ainsi exalter jusqu'à l'infini. Ces hypothèses font considérer comme médicaments actifs des corps qui, en dehors des effets dus à leur masse, sont sans action sur l'économie animale, tels que l'or et le platine métalliques, le charbon végétal et animal, la silice, le carbonate de chaux, etc. Ainsi la médication homœopathique est absolument sans effet, en dehors des changements de régime qu'elle prescrit et emprunte à la médecine proprement dite; elle revient à faire de la *médecine expectante*, mais sans le savoir ni le vouloir, et dès lors elle le fait dans bien des cas où il est dangereux de ne prescrire aucun médicament.

**HOMŒOPLASIE.** s. f. [de ὅμοιος, semblable, et πλάσις, formation]. Synonyme de génération *homœomorphe.*

**HOMŒOPLASTIQUE.** adj. Qui se rapporte à l'homœoplasie.

**HOMŒOSE**, et non **HOMOIOSE.** s. f. [*homosis*, ὁμοίωσις, de ὅμοιος, semblable]. Synonyme d'*assimilation.*

**HOMŒOTHÉRAPIE.** s. f. [de ὅμοιος, semblable, et θεραπεία, traitement]. Méthode de traitement par les semblables. V. Homœopathie.

**HOMŒOTHERME.** adj. [de ὅμοιος, semblable, et

θέρμη, chaleur]. Qui a une température semblable à celle du milieu ambiant : c'est le cas des animaux à sang froid.

**HOMŒOZYGIE.** s. f. [de ὅμοιος, semblable, et ζύγος, joug, union]. Association ou soudure des organes homologues dans la production des monstruosités, etc. (Serres). V. Syngénésique (*Anomalie*).

**HOMOGÈNE.** adj. [ὁμογενής, de ὁμὸς, semblable, et γένος, genre, nature, espèce; all. *homogen*, *gleichartig*, angl. *homogeneous*, *homogenal*, it. *omogeneo*, esp. *homogeneo*]. Similaire, qui est de même genre, de même nature, de même espèce.

**HOMOGÉNÉITÉ.** s. f. [all. *Gleichartigkeit*, angl. *homogeneity*, it. *omogeneità*, esp. *homogeneitad*]. Qualité de ce qui est homogène.

**HOMOGÉNÉSIE** ou **HOMOGÉNIE.** s. f. [*homogenia*, de ὁμὸς, semblable, et γένεσις, génération]. Mode de génération qui consiste en ce que le nouvel individu ressemble, quant à l'organisation, aux individus le reproduisant.

**HOMOGONE.** adj. [de ὁμὸς, semblable, et γόνος, engendrement]. — *Digenèse homogone* (Van Beneden). Mode de génération caractérisée par ce fait que les ascidies de deuxième génération, produites par gemmation, ont la même forme que l'embryon ovulaire qui leur donne naissance. Ces ascidies vivent librement dans l'eau, contrairement aux ascidies nées par *digenèse hétérogone*.

**HOMOIOSE.** Fausse orthographe. V. Homœose.

**HOMOLOGIE.** s. f. [*homologia*, ὁμολογία, de ὁμὸς, pareil, et λόγος, doctrine; all. *Homologie*, angl. *homology*, it. *omologia*]. État de deux organes qui sont reconnus pour être les mêmes *anatomiquement* d'une région du corps à l'autre d'un même individu, d'après le principe des connexions ou d'après la structure, quelles qu'en soient du reste les variétés de forme, de volume, etc. Les parties homologues sont, dans les organes impairs, chacune des deux moitiés; dans les organes pairs, celui du côté gauche est l'homologue de celui de droite. Lorsque la similitude des organes existe, non plus entre deux régions d'un même corps, mais entre deux espèces vivantes, il n'y a plus *homologie*, mais *analogie* (V. Analogues). L'*homologie* est dite *générale* lorsque, de la description isolée des organes, s'élevant à leur comparaison, on détermine qu'il existe un type de constitution pour chacun d'eux : ainsi on reconnaît qu'il n'y a pas de vertèbre qui n'ait un *centre* (*corps*) ou une partie qui le représente, bien que quelquefois il soit plus petit que les apophyses. Rechercher sur un même animal les parties qui représentent le corps de la vertèbre, et celles qui représentent les arcs ou les apophyses de telle ou telle sorte, etc., c'est une question d'*homologie générale*. — L'*homologie* est dite *spéciale* ou *partielle* lorsqu'un organe est reconnu être le même d'un côté à l'autre du corps : la similitude de l'humérus droit avec le gauche, des deux fémurs entre eux, etc., est un cas d'*homologie spéciale*; mais c'est à tort que le même terme est parfois appliqué à la comparaison du fémur avec l'humérus, du pied avec la main; il y alors *homotypie* et non *homologie*. V. Homotype et Homotypie.

**HOMOLOGIQUE.** adj. Qui a rapport aux homologies. — *Anatomie homologique*. Celle qui se fait en joignant la *comparaison* des parties entre elles à l'*observation*. Elle conduit à constater des *homologies* entre diverses parties d'un même être. L'anatomie homologique fait partie de l'*anatomie comparée* qui se subdivise en : 1° *anatomie analogique* ou *comparée ordinaire*, définie par Condorcet : « Observation des rapports et des différences qui existent entre les parties analogues de l'homme et des animaux »; 2° *anatomie homologique*, que Vicq d'Azir définit : « Examen des rapports qu'ont entre elles les différentes parties d'un même individu »; dans cette seconde espèce d'anatomie comparée, on observe comme dans l'autre, deux caractères communs à tous les êtres : constance dans le type et variété dans les modifications. — *Répétitions homologiques* (Paul Gervais). Homologies dont l'existence permet de ramener les différentes espèces composant chaque individu à un petit nombre de parties primitives (organes premiers ou *similaires*), grâce auxquelles on peut établir un certain nombre de types servant à guider l'esprit dans les descriptions.

**HOMOLOGUE.** adj. [*homologus*, ὁμόλογος, de ὁμὸς, égal, et λόγος, rapport; all. *homolog*, angl. *homologous*, it. *omologo*]. En chimie, *corps homologues*, corps qui ont les mêmes fonctions chimiques, mais qui diffèrent entre eux par $C^2H^2$ répété un nombre de fois plus ou moins grand. ‖ En anatomie, *parties homologues*. V. Homologie. ‖ En pathologie générale, *tissus homologues*, tissus morbides analogues à ceux qu'on trouve dans les organes à l'état normal, par opposition aux tissus *hétérologues*.

**HOMONYME.** adj. [de ὁμὸς, le même, et ὄνομα, nom]. Qui porte le même nom. — *Hémianopsie* ou *hémiopie homonyme*. V. Hémianopsie.

**HOMOPHAGE.** Fausse orthographe pour *omophage*.

**HOMOPYROCATÉCHINE.** s. f. ($C^{14}H^8O^4$). Corps homologue de la pyrocatéchine, qui existe, avec le crésol, le créosol, etc., dans la créosote.

**HOMOSEXUEL.** adj. [de ὁμὸς, le même, et *sexuel*]. Du même sexe. Se dit quelquefois pour *uraniste*. V. ce mot.

**HOMOTONE.** adj. [*homotonus*, de ὁμὸς, égal, et τόνος, ton, intensité]. — *Fièvre homotone* (Galien). Celle qui n'a ni paroxysmes ni rémissions, qui conserve toujours la même intensité.

**HOMOTYPE.** adj. [de ὁμὸς, égal, et τύπος, type]. Se dit d'un organe que, sur un même animal, la comparaison des parties entre elles a fait reconnaître analogue à des organes de même ordre, plus ou moins éloignés, les muscles, les os, etc. C'est un cas particulier des *homologies*, qui, faute d'avoir été distingué des autres et d'avoir reçu un nom propre, a été longtemps la source de confusions nuisibles aux études comparatives. Les organes *homologues* doivent être *homonymes*; mais les organes *homotypes* ne sauraient l'être d'une manière absolue. Il est évident que l'humérus n'est pas *le même os* que le fémur du même individu, dans le même sens que l'humérus droit est dit être le même os que l'humérus gauche; par conséquent il ne saurait être, à proprement parler, son homologue. Il faut donc appeler les os qui ont ce rapport dans le squelette, *homotypes*, et restreindre l'application du mot *homologues* aux os qui portent ou doivent porter les mêmes noms.

**HOMOTYPIE.** s. f. (R. Owen). Cas particulier de l'homologie, où certaines des parties du corps sur un même animal, n'ayant pas les mêmes rapports, présentent pourtant un même type de constitution. L'*homotypie* est dite *sériale* lorsque l'on compare des parties qui se répètent dans l'axe du corps (vertèbres, côtes); *transversale*, lorsqu'on reconnaît une analogie de type en comparant les parties qui se répètent dans les appendices qui se détachent des côtés du corps (membres antérieurs et postérieurs).

**HOMOTYPIQUE.** adj. Qui se rapporte à l'homotypie. — *Répétitions homotypiques*. Homotypies qui se présentent, non plus sur les parties principales du tronc, se succédant longitudinalement d'une extrémité à l'autre, mais sur les appendices ou membres eux-mêmes, dont les parties se répètent en nombre plus ou moins considérable, comme on le voit pour les phalanges, le métacarpe, les rangées du carpe, l'avant-bras, le bras et l'épaule, ou leurs homotypes des membres postérieurs. Ces *répétitions homotypiques* permettent d'établir certains types servant à guider dans les descriptions.

**HOMOZYGIE.** s. f. [de ὁμὸς, pareil, et ζύγος, joug]. Synonyme de *conjugaison*.

**HONORAIRES.** s. m. pl. Rétribution d'un ordre exceptionnel accordée aux personnes qui exercent certaines professions, la médecine en particulier. La médecine française ne stipule jamais d'avance, soit verbalement, soit par écrit, la somme d'honoraires à percevoir après la guérison. Si le fait se présentait et donnait lieu à des contestations, le médecin serait mal fondé à réclamer judiciairement l'exécution de la promesse ; car, à aucune époque, les tribunaux n'ont reconnu la validité de semblables conventions. On craint, en effet, qu'il n'y ait eu, au moment de la convention, intimidation et violence morale de la part du médecin sur le malade. Deux exceptions sont cependant admises. Ainsi les prix peuvent être débattus lorsque le médecin est appelé très loin de son domicile et du centre de sa clientèle et qu'il fait un voyage, ou lorsqu'il reçoit chez lui des malades, à titre de pensionnaires (Legrand du Saulle). — *Code civil*, art. 2272. « L'action des médecins, chirurgiens et apothicaires, pour leurs visites, opérations et médicaments, se prescrit par un an. » Art. 2274. « La prescription, dans les cas ci-dessus, a lieu, quoiqu'il y ait eu continuation de fournitures, livraisons, services et travaux. Elle ne cesse de courir que lorsqu'il y a eu compte arrêté, cédule ou obligation, ou citation en justice non périmée. » Chaque visite du médecin établit une créance distincte des précédentes. Ainsi les visites faites au 31 décembre doivent être payées (Trébuchet) au 31 décembre de l'année suivante, sous peine de prescription, quand bien même le médecin les aurait continuées pour la même maladie pendant le mois de janvier. Les cas dans lesquels les médecins ont réellement à redouter les effets de la prescription sont ceux où le malade est mort. S'ils n'ont aucun titre qui prouve leur créance, et si, d'un autre côté, les héritiers sont de mauvaise foi ou croient que le médecin a été payé, celui-ci ne peut intenter aucune poursuite devant les tribunaux contre la succession. Seulement il peut déférer le serment aux veuves et héritiers ou aux tuteurs de ces derniers, s'ils sont mineurs, pour qu'ils aient à déclarer s'ils ne savent pas que la chose soit due. — *Code civil*, art. 2101. « Les créances privilégiées sur la généralité des meubles sont celles ci-après exprimées et s'exercent dans l'ordre suivant : 1° les frais de justice ; 2° les frais funéraires ; 3° les frais quelconques de la dernière maladie concurremment entre ceux à qui ils sont dus. » Les droits des médecins, dans ce cas, ne priment pas ceux des propriétaires, parce que, d'après l'art. 662 du Code de procédure civile, le droit que le propriétaire a sur les meubles qui garnissent l'appartement ou la maison s'exerce même avant les frais de justice. Les créances des médecins ne sont privilégiées qu'autant qu'elles s'appliquent à la dernière maladie, et les honoraires dus pour les maladies antérieures ne jouissent d'aucun privilège. En cas d'insuffisance d'avoir, le médecin, comme les autres créanciers, reçoit au prorata de ce qui lui est dû. — *Honoraires des médecins experts.* Ils sont réglés par un décret du 18 juin 1811 et un décret du 21 novembre 1893, de la façon suivante : chaque médecin requis par des officiers de justice ou de police judiciaire reçoit : 1° pour une visite avec premier pansement, 8 francs ; 2° pour toute opération autre que l'autopsie, 80 francs ; 3° pour autopsie avant inhumation, 25 francs ; 4° pour autopsie après inhumation, 35 francs. En cas de transport à plus de 2 kilomètres de leur résidence, les médecins reçoivent par kilomètre parcouru, en allant et en revenant : 1° 20 centimes si le transport a été effectué en chemin de fer ; 2° 40 centimes si le transport a eu lieu autrement. Dans le cas où les médecins sont retenus dans le cours de leur voyage par force majeure, ils reçoivent une indemnité de 10 francs par chaque journée de séjour forcé en route. Il est alloué aux médecins, outre les frais de transport s'il y a lieu, une vacation de 5 francs en raison de leurs dépositions soit devant le tribunal, soit devant un magistrat instructeur.

**HONORÉ (SAINT-)** (France, Nièvre). *Eaux hydrosulfurées calciques tièdes*, 26°, contenant 2 à 7 centimètres cubes d'acide sulfhydrique libre, 111 centimètres cubes d'acide carbonique libre, et 0gr,67 de sels, dont 0gr,13 de bicarbonates de soude et de chaux et 0gr,30 de chlorure de sodium ; de plus, l'eau de la source Crevasse renferme 1mgr,2 d'arsenic, celle de la source des Romains 0mgr,7, et celle de la Grotte 0mgr,8. Altitude : 302 mètres. Établissement : buvette, bains, douches, inhalations ; 15 mai au 15 septembre. L'eau est transportée. Indications : affections chroniques des muqueuses respiratoires, scrofule, eczéma, métrites chroniques.

**HONTEUX, EUSE.** adj. [αἰδοῖα, de αἰδῶς, pudeur ; *pudenda*, que les Français ont assez mal traduit par l'expression *parties honteuses* ; all. *Scham*, angl. *pudenda*, it. *pudende*]. Se dit des parties génitales externes de l'un et de l'autre sexe. — *Artères honteuses.* On distingue : 1° la *honteuse interne* (*sous-pelvienne*, Ch., *pudenda interna* Ba.), qui termine l'hypogastrique. A son origine, elle croise dans le bassin la face antérieure du muscle pyramidal ; plus loin, elle recouvre l'épine sciatique et elle est recouverte par le grand fessier ; dans le bassin, elle est fixée sur l'ischion et sur le muscle obturateur interne par une aponévrose. Le long de la branche ascendante de l'ischion, elle est conten entre les deux feuillets du ligament de Carcassonne. Ses *branches collatérales* sont les *hémorroïdales inférieures*, la *périnéale superficielle* et la *bulbeuse*. Les *branches terminales* sont la *dorsale de la verge* et la *caverneuse*. 2° Les *honteuses externes*, branches de la fémorale. La *honteuse externe supérieure*, située dans le tissu cellulaire sous-cutané, se porte en dedans et donne un rameau à la peau qui recouvre le pubis et un rameau à la peau du scrotum et de la verge chez l'homme, de la grande lèvre chez la femme. La *honteuse externe inférieure*, née quelquefois de le fémorale profonde et située sous l'aponévrose, présente la même direction et la même division que la précédente ; elle passe dans la concavité de l'anse que décrit la veine saphène interne au moment où elle se jette dans la veine fémorale. — *Nerfs honteux.* 1° *Nerf honteux externe.* V. SUS-PUBIEN. 2° *Nerf honteux interne* (*pudendus*, Ba.). Il naît du plexus sacré au voisinage de son sommet ; il passe, comme l'artère honteuse interne qu'il accompagne, derrière l'épine sciatique, puis il rentre dans le bassin par la petite échancrure et s'applique à la face interne de la tubérosité de l'ischion sur laquelle il est maintenu par une lame fibreuse. Au niveau de la face interne de l'ischion, le nerf honteux interne se divise en deux branches : une inférieure ou *périnéale* pour le périnée ; une supérieure pour la verge (*nerf dorsal de la verge*) chez l'homme, et le clitoris chez la femme. — *Veines honteuses.* 1° Les veines *honteuses externes* sont, comme les artères auxquelles elles correspondent, l'une sous-cutanée, l'autre sous-aponévrotique : la première se jette dans la veine saphène interne, la seconde dans la veine crurale. 2° La veine *honteuse interne* correspond à l'artère de même nom pour les branches collatérales de cette artère, mais non pour les branches terminales ; elle est formée par les veines hémorroïdales inférieures, périnéales superficielles et bulbeuses ; les veines qui correspondent aux artères dorsale et caverneuse se rendent aux plexus vésico-prostatiques.

**HONTHIN.** s. m. Poudre gris brun, sans odeur ni saveur, insoluble dans l'eau froide ou chaude, soluble dans l'alcool et les alcalis ; c'est un tannate d'albumine kératiné. On l'emploie comme astringent dans les cas de diarrhée

chez les enfants, à la dose de 0gr,25 quatre ou cinq fois par jour.

**HÔPITAL.** s. m. [du latin *hospitale*, lieu hospitalier; *valetudinarium*, νοσοκομεῖον, all. *Spital*, angl. *hospital*, it. *spedale*, esp. *hospital*]. Établissement dans lequel on donne gratuitement et *momentanément* aux malades les soins qu'exige leur état, mais qui ne doit contenir que des malades susceptibles de guérison. Les *hôpitaux* ne datent que de la fin du IVe siècle; cependant le *valetudinarium* et l'*hospitium* (V. HOSPICE) remontent à une époque plus reculée. Un hôpital doit être situé dans un lieu découvert, sur un terrain déclive et autant que possible à la campagne. Pour concilier l'utilité des hôpitaux ruraux avec la nécessité des hôpitaux urbains, soit comme hôpitaux de secours, soit comme hôpitaux d'instruction, il faudrait, tout en gardant quelques hôpitaux centraux, en reporter la plupart hors de l'enceinte des villes. Un espace superficiel de 50 mètres carrés par malade représente un minimum qui devra croître *progressivement* avec le nombre des malades. Pour la construction, on admet comme préférable la forme rectangulaire, susceptible de s'étendre plus ou moins, mais toujours sur une seule et même ligne. Cette disposition ouvre un accès facile à l'air, aux vents, à la lumière, au soleil; elle favorise le service et la surveillance. Il faut éviter la superposition des étages, l'encadrement des constructions, les sous-sols, à moins d'assurer une large aération souterraine. La condition dominante dans la question de l'hygiène hospitalière, c'est celle de l'espace et de l'air. Aussi les salles doivent être larges par leurs dimensions, petites par le nombre des lits (qui ne dépassera pas le chiffre de 20 à 30, regardé comme déjà trop considérable), et au nombre de 5 à 10 au plus dans chaque hôpital : les bonnes dispositions hygiéniques sont à peu près impossibles à réaliser dans les hôpitaux contenant plus de 200 à 250 malades. On y arrivera facilement par un large escalier également favorable à la bonne exécution du service et au renouvellement de l'air. On établira des salles de rechange, qu'il faudra éviter de placer sous les combles, humides et froids en hiver, trop chauds en été. On aura une salle des convalescents, où l'on réunira tous les individus à qui il convient de ménager la transition de l'hôpital à la vie ordinaire, pour prévenir les récidives ou les rechutes; d'un autre côté, il conviendra de ne pas retenir trop longtemps les convalescents à l'hôpital, où ils sont exposés à contracter les maladies nosocomiales, épidémiques et autres. Les salles d'isolement pour les maladies contagieuses sont absolument indispensables. La disposition des fenêtres devra être telle, qu'elles puissent permettre l'espacement régulier des lits et la ventilation permanente, sans exposer les malades à l'influence des courants d'air. Elles devront être percées à la partie supérieure. Le sol sera recouvert d'un dallage ou mosaïque, ou d'un parquet paraffiné, pouvant être lavé facilement; le balayage à sec doit en effet être proscrit complètement, et remplacé dans tous les cas par le nettoyage au linge humide. Les éléments de l'atmosphère se mélangeant surtout dans le sens horizontal, il faut combattre par l'espacement les effets de contact et de proximité qui constituent l'*encombrement* et qui se produisent de malade à malade, de salle à salle, de bâtiment à bâtiment. Les salles seront séparées par les paliers et les pièces de service commun. Il serait avantageux que l'une d'elles pût recevoir, pendant le jour et pour les repas, tous les malades qui se lèvent, ce qui serait une évacuation incomplète, mais quotidienne de la salle. L'évacuation périodique et régulière des salles pendant plusieurs mois donnent, dans les hôpitaux militaires français et les hôpitaux étrangers, des résultats qui indiquent l'adoption générale de cette mesure, particulièrement impérieuse en temps d'épidémie. Tout sera disposé pour que les matières odorantes et infectantes, déjections, objets de pansement, eaux de lavage, etc., puissent être rapidement détruites ou enlevées, qu'elles ne séjournent jamais à l'intérieur ou à proximité des pièces occupées par les malades, et ne donnent lieu à aucune émanation appréciable. L'adjonction aux hôpitaux de *salles d'autopsie* est inévitable, les renseignements fournis à la médecine par l'anatomie pathologique étant une source de prévoyance hygiénique et thérapeutique. Ces salles doivent être placées loin de l'endroit où séjournent les malades, afin de ne pas les incommoder par les odeurs qui en émanent et surtout pour soustraire à leurs regards le spectacle de la mort. Aujourd'hui on tend de plus en plus à adopter le mode de construction des hôpitaux par petits pavillons indépendants les uns des autres, reliés seulement par des galeries couvertes, et espacés au milieu de jardins; ceux-ci servent en même temps à assurer l'aération et à égayer les salles, ce qui influe favorablement sur le moral des malades. A Paris, les hôpitaux et hospices civils dépendent de l'assistance publique; le personnel médical et pharmaceutique (y compris les élèves *externes* et *internes*) sont nommés au concours. En province, ils sont régis par une commission administrative qui nomme les médecins, chirurgiens et pharmaciens, soit directement, soit à la suite d'un concours. — *Hôpital ambulant.* V. AMBULANCE. — *Hôpital militaire.* Celui qui est disposé pour recevoir particulièrement des soldats malades ou blessés, et qui est *permanent* ou *temporaire*. Les *hôpitaux permanents* ne diffèrent pas des hôpitaux civils. Parmi les *hôpitaux temporaires* ou *d'armée en campagne*, on distingue : 1° les *hôpitaux de première ligne*, formés par les ambulances (V. AMBULANT). Aussitôt que possible, malades et blessés sont évacués sur les hôpitaux dits *d'évacuation*; 2° les *hôpitaux de deuxième ligne*, hôpitaux placés à une distance assez grande du lieu des opérations de guerre, pour qu'il soit possible d'y maintenir le calme nécessaire aux soins des blessés. Ils versent sur les hôpitaux *d'évacuation* ou de troisième ligne les blessés ou malades ne pouvant plus faire campagne, et conservent ceux qui, guéris, peuvent rentrer dans les rangs. — *Hôpital sous tente.* Grande tente sous laquelle sont disposés les aménagements hospitaliers, et dont les toiles, susceptibles d'être relevées ou changées, favorisent l'aération et facilitent les précautions à prendre pour éviter l'infection des locaux. Le chauffage de ces hôpitaux en hiver n'est pas difficile; car il est possible de les disposer de manière que les toiles soient doubles et un peu écartées l'une de l'autre, ce qui prévient suffisamment les brusques variations de température intérieure. Ils sont transportables assez rapidement. Au point de vue économique, ils offrent de grands avantages sur les hôpitaux ordinaires. — *Fièvre des hôpitaux.* V. TYPHUS. — *Insalubrité des hôpitaux.* V. INSALUBRITÉ. — *Pourriture d'hôpital.* V. POURRITURE.

**HOQUET.** s. m. [*singultus*, λύγξ, λυγμὸς, all. *Schluchzen*, angl. *hiccough*, it. *singhiozzo*, esp. *hipo*]. Contraction spasmodique et subite du diaphragme, qui, en s'abaissant, détermine une secousse brusque des cavités thoracique et abdominale, accompagnée d'un bruit rauque particulier et d'un resserrement subit de la glotte par lequel l'inspiration est interceptée. C'est une inspiration convulsive qui se produit le plus souvent par suite de la distension de l'estomac, et qui cesse ordinairement lorsque le rythme respiratoire est modifié par une suspension momentanée de la respiration.

**HORDÉIFORME.** adj. [de *hordeum*, orge, et *forme*]. Qui ressemble à un grain d'orge. — *Grains hordéiformes des synoviales.* Fragments de tissus morbides libres dans la cavité d'une synoviale atteinte de tuberculose. V. SYNOVITE.

**HORDÉINE.** s. f. [de *hordeum*, orge; all. *Hordeïn*,

angl. *hordeïne*, *ceradine*, it. *ceradina*]. Substance pulvérulente, jaunâtre, insoluble dans l'eau, inodore, insipide, un peu rude au toucher; que Proust a retirée de la farine d'orge, et qui n'est que du son très divisé.

**HORDÉIQUE**. adj. Qui se rapporte à l'orge. — *Acide hordéique*. Acide gras dont l'existence est encore problématique : il prendrait naissance par action de l'acide sulfurique étendu sur l'orge, à chaud.

**HORDEUM**. s. m. V. Orge.

**HORION**. s. m. V. Tac.

**HORIZON**. s. m. [*horizon*, ὁρίζων, de ὁρίζειν, borner; all. *Horizont*, *Gesichtskreis*, angl. *horizon*, it. *orrizzonte*). Cercle qui, dans un lieu quelconque, sépare la partie visible du globe de celle qui est invisible, lorsque la vue n'est pas interceptée par les inégalités du sol. — *Horizon rétinien* (Helmholtz). Plan horizontal qui passe par l'axe transversal du globe oculaire.

**HORMIN**. s. m. V. Sauge.

**HORNER** (W. Edm.) (anatomiste américain, 1793-1854). — *Muscle de Horner*. Petit faisceau musculaire dépendant de l'orbiculaire des paupières, décrit comme muscle distinct par Horner. Il s'insère en dedans avec la portion réfléchie du tendon sur la crête de l'os unguis, se porte en dehors et se bifurque, comme l'orbiculaire, pour se terminer un peu en arrière des points lacrymaux. La paralysie du muscle de Horner, dans la paralysie faciale, est la cause de l'*épiphora* (V. ce mot).

**HOROPTÈRE**. adj. et. s. m. [de ὅρος, borne, et ὀπτήρ, qui voit; all. *Horopter*, *Sehziel*, *Sehaxenkreuzung*, angl. *horopter*]. Ensemble des points de l'espace, qui, formant leur image sur des parties correspondantes des deux rétines, paraissent simples dans la vision binoculaire. C'est en général une courbe à double courbure limitant une surface qui passe par le point fixé et par une ligne droite passant par ce point perpendiculairement au plan de vision. La surface horoptérique est telle, que tout plan mené par les centres optiques et faisant un angle quelconque avec le plan de vision donne pour section de cette surface une circonférence de cercle. Il ressort de là : 1° que le cercle horoptérique, déterminé en 1805 par Pierre Prévost et retrouvé par Vieth et J. Müller, représente la section de la surface horoptérique par le plan de vision; 2° que la ligne horoptérique perpendiculaire au plan de vision et passant par le point de mire (1842, Alexandre Prévost) appartient à la section de la surface horoptérique par le plan vertical qui passe par le point de mire et par le milieu de la droite qui joint les centres optiques.

**HOROPTÉRIQUE**. adj. Qui a rapport à l'*horoptère* : cercle, ligne, surface horoptérique.

**HORRIPILATION**. s. f. [*horripilatio*, de *horrere*, se hérisser, et *pilus*, poil; all. *Frösteln*, it. *orripilazione*, esp. *horripilacion*]. Frissonnement général pendant lequel les bulbes des poils, devenus saillants, produisent la *chair de poule*.

**HORSE-POX**. s. m. (Rayer). Affection pustuleuse du cheval, qui, inoculée sur la vache, y produit le cowpox. V. Copwpox et Vaccine.

**HORTENSIA**. s. m. [*Hydrangea arborescens*, L.]. Plante saxifragée dont la racine est employée, aux États-Unis, contre les calculs de la vessie et de l'intestin.

**HORTIA**. s. m. [*Hortia brasiliana*, Villozo]. Plante rutacée dont l'écorce passe pour fébrifuge.

**HOSPICE**. s. m. [de *hospitium*, de *hospes*, hôte : la maison où l'on recevait gratuitement l'hospitalité; all. *Hosiz*, *Arsmenspital*, angl. *hospitable house*, it. *ospizio*, esp. *hsspicio*]. Établissement où sont logés, nourris et entretenus des individus infirmes ou d'un âge avancé, dénués de moyens d'existence. L'*hospice* diffère par conséquent de l'*hôpital* (V. Hôpital). Ainsi on dit l'*hospice de la Salpêtrière*, l'*hôpital de la Charité*.

**HOSPITALIER, IÈRE**. adj. Qui concerne les hôpitaux, les hospices et leur service. V. Hôpital.

**HÔTE**. s. m. Nom donné à un être vivant hébergeant des animaux ou des végétaux qui se nourrissent à ses dépens, et que l'on appelle pour cette raison *parasites*. Un grand nombre de parasites habitent successivement pendant le cours de leur développement deux hôtes différents : celui qui loge le parasite à l'état adulte ou sexué s'appelle l'*hôte définitif*; celui qui l'héberge à l'état larvaire porte le nom d'*hôte intermédiaire*. Par exemple, l'homme est l'hôte définitif de la filaire du sang, le moustique en est l'hôte intermédiaire; le mouton est l'hôte définitif de la douve du foie, la limnée en est l'hôte intermédiaire.

**HÔTEL-DIEU**. s. m. [proprement, *hôtel*, *maison de Dieu*]. Le nom d'*Hôtel-Dieu* n'est que la désignation de l'hôpital principal des villes. V. Hôpital.

**HOT SPRINGS OF ARKANSAS** (États-Unis). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses, sulfatées calciques, sulfureuses*, chaudes, 55° à 82°. Établissement : bains, douches.

**HOT SPRINGS** (États-Unis, Virginie). *Eaux bicarbonatées calciques*, chaudes, 55°, contenant 0gr,3786 de sels, dont 0gr,2104 de bicarbonate de chaux. Établissement : bains, douches, piscines.



Fig. 353. — Cône de houblon.

**HOUBLON**. s. m. [*Humulus lupulus*, L., cannabinées, J.; all. *Hopfen*, angl. *hops*, it. *lupolo*, esp. *lupulo*]. Plante dioïque, à tige volubile, à feuilles opposées, à fleurs femelles placées à l'aisselle, d'écailles obtuses, imbriquées, verdâtres, dont l'ensemble forme un cône membraneux (fig. 353). Le houblon contient de l'acide morintannique et du quercitrin. Les cônes, toniques et amers, doivent leurs propriétés à une substance pulvérulente, appelée *lupulin*. Ils sont employés en infusion et en décoction (16 à 32 grammes dans eau 1 kilogramme), mais l'infusion est bien préférable. Ils sont un des principaux ingrédients de la bière. V. Lupulin et Lupuline.

**HOUILLE**. s. f. [*carbo fossilis*, all. *Steinkole*, angl. *pit-coal*, it. *carbone di terra*; *charbon de terre*]. Substance de la famille des carbonides ou *combustibles charbonneux*, formée de débris de végétaux (prêles, fougères et lycopodes de grande taille, avec absence presque complète d'animaux) qui paraissent avoir subi l'action de la chaleur à une haute pression. Les houilles sont noires, luisantes, opaques, friables; s'allument avec facilité, brûlent avec flamme et fumée noire, dégagent une odeur de bitume, quelquefois sulfureuse, qui tient à la présence des pyrites. On les divise en : 1° *houilles grasses* (qui donnent le plus de chaleur); 2° *houilles maigres*; 3° *houilles sèches*, contenant chacune de nombreuses variétés. Calcinées en vase clos, elles fournissent le gaz d'éclairage et le goudron, et laissent le coke pour résidu. La connaissance de la houille vient de l'Angleterre et date du milieu du IXe siècle (853). La houille forme une des roches géologiques du terrain *houiller* ou *carbonifère*, appartenant aux formations secondaires et constituant un vaste horizon géologique. On trouve des houilles dans presque toutes les époques géologiques, mais elles ne sont pour ainsi dire que par accident hors de la période secondaire. — *Goudron de houille*. V. Goudron. — *Huile de houille*. V. Huile *de charbon de terre*.

**HOULQUE** ou **HOUQUE**. s. f. [*holcus*, all. *Honigrasse*,

Darrgras, angl. *honey-grass*, it. *olco lanato*]. Genre de plantes graminées dont plusieurs espèces sont alimentaires. Ce sont : 1° l'*houlque sorgho* ou *à fourrage* (V. Sorgho); 2° l'*houlque saccharine* (*Holcus saccharatus*, L., *millet de Cafrerie*, *gros mil*), dont la tige peut fournir du sucre, originaire des Indes orientales; 3° l'*houlque en épi* ou *dekkelé* (V. Dekkelé); 4° l'*houlque d'Alep* (*Holcus halepensis*, L.), qui croît spontanément dans le midi de l'Europe, en Syrie, à Cuba, etc.

**HOUMIRI.** s. m. V. Humiri.

**HOUPPE.** s. f. [*apex*, all. *Büschelchen*, angl. *tuft*, it. *panocchia*]. — *Houppe du menton* (*mentalis*, Ba.). Petit muscle épais, conique, fixé par son sommet dans une petite fosse creusée à la face externe de la symphyse de l'os maxillaire inférieur, d'où ses fibres vont, en divergeant, s'épanouir dans la peau du menton. — *Houppe nerveuse*. Petite touffe qui était supposée terminer un faisceau de tubes nerveux dans chaque papille. Cette disposition n'existe pas.

**HOUQUE.** s. f. V. Houlque.

**HOUSTON** (médecin irlandais, 1802-1845). — *Valvules de Houston* (*plicæ transversales recti*, Ba.). Plis transversaux de la muqueuse du rectum, considérés à tort comme des valvules par Houston; ils n'ont aucune fixité, s'effacent par la distension de la muqueuse et ne peuvent jouer en aucun cas le rôle de valvules.

**HOUX.** s. m. [*ilex*, all. *Stechpalme*, angl. *holly*, it. *agrifoglio*, esp. *acebo*]. Genre de plantes aquifoliacées. — *Houx commun* (*Ilex aquifolium*, L.). Les feuilles, qui contiennent de l'*ilicine*, ont été employées comme fébrifuges et sudorifiques, les baies passent pour éméto-cathartiques (V. Glu). — *Houx vomitif* (*Ilex vomitaria*, L.; *apalachine*). Les feuilles sont vomitives, diurétiques et excitantes. — *Houx frelon*. V. Fragon. — *Houx maté* (*Ilex paraguayensis*, Lambert, *Ilex mate*, A. Saint-Hilaire, *herbe* ou *thé du Paraguay*, *des jésuites*, *de Saint-Barthélemy*, *arvore do mate* ou *da Congonha*). Petit arbre glabre, dont les feuilles cunéiformes ou ovales-lancéolées, oblongues, un peu obtuses, à dents de scie un peu écartées, sont employées par les habitants de l'Amérique du Sud, en infusion théiforme, à titre de boisson stimulante; elles ont une odeur assez prononcée, une saveur légèrement astringente, moins agréable que le thé; elles renferment de la caféine et de l'acide cafétannique. Dans le commerce, on leur substitue quelquefois les feuilles de *Cassine gonguba*, Martius, de la même famille, qui ont des propriétés analogues.

**HOVENIA.** s. m. [*Hovenia dulcis*, Thun.]. Plante rhamnée de la Chine et du Japon, dont les pédoncules floraux sont alimentaires après la floraison.

**HOVIUS** (anatomiste hollandais du XVIII^e siècle). — *Canal de Hovius*. V. Ciliaire (*Canal*).

**HOWSHIP** (chirurgien anglais du XIX^e siècle). — *Lacunes de Howship*. Loges creusées dans la substance osseuse par suite de la résorption de cette substance par l'action des myéloplaxes ou *ostéoclastes*; cette résorption entraîne la porosité et la fragilité des os du vieillard.

**HUACO.** s. m. V. Guaco.

**HUANOQUINE.** s. f. ($C^{40}H^{24}Az^2O^2$). Alcaloïde trouvé par Erdmann dans l'écorce d'une variété de quinquina dite *huanuco plat*.

**HUCHETS** (Source des) (France, Amiens). *Eau ferrugineuse*, froide. Exportation.

**HUGHLINGS-JAKSON.** V. Jakson.

**HUGONIACÉES.** s. f. pl. [*hugoniaceæ*]. Tribu de la famille des linacées, dont une espèce, *Hugonia mystax*, L., est sudorifique, diurétique, anthelminthique.

**HUGUENOT-SPRINGS** (États-Unis, Virginie). *Eaux sulfureuses, bicarbonatées ferrugineuses*.

**HUGUIER** (Pierre-Charles) (chirurgien français, 1804-1874). — *Canal de Huguier*. Canal long de 8 à 10^mm partant de la paroi antérieure de la caisse du tympan longeant le côté externe de la trompe d'Eustache, et venant s'ouvrir dans l'angle que forment les portions pierreuse et écailleuse du temporal, en arrière de l'épine du sphénoïde; c'est dans ce canal que s'engage la corde du tympan.

**HUILE.** s. f. [*oleum*, ἔλαιον, all. *Oel*, angl. *oil*, it. *oglio*, esp. *aceite*]. Nom donné à tout corps gras qui conserve l'état liquide à la température ordinaire. L'ancienne division des huiles en *fixes*, *essentielles* et *empyreumatiques* est vicieuse; car on appelait *huiles*, des liquides (tels que les *essences*) qui n'ont aucun rapport avec les huiles proprement dites ou *huiles fixes*, si ce n'est qu'ils en ont la consistance. — *Huile d'abricots*. V. Huile *de marmotte*. — *Huile d'absinthe*. V. Huiles *médicinales*. — *Huiles d'amandes amères*. V. Essence *d'amandes amères*. — *Huiles d'amandes douces*. V. Amande. — *Huile américaine* ou *d'Amérique*. V. Huiles *minérales*. — *Huile animale de Dippel* [*oleum cornu cervi*]. Huile empyreumatique, qui s'obtient en distillant de la corne de cerf ou des os. On la rectifie en la distillant avec de l'eau; on la sèche avec du chlorure de calcium, et on la distille une dernière fois pour l'avoir pure. Elle est incolore, fluide, d'une pesanteur spécifique de 0,878, d'une saveur brûlante, d'une odeur pénétrante, soluble dans l'alcool, un peu soluble dans l'eau, qu'elle rend alcaline, soluble dans l'acide chlorhydrique, inflammable et résinifiable par l'acide azotique. On l'emploie quelquefois comme antispasmodique, à la dose de quelques gouttes. Elle est composée d'un grand nombre de principes neutres (Unverdorben), acides ou alcalins (V. Animine, Odorine, Olanine, Pyrozoïde) (Klauer), et des produits signalés par Reichenbach dans la distillation du goudron : *eupione*, *créosote*, *picamare*, *capnomor*, *pittacale*, etc. — *Huile d'antimoine*. Le chlorure d'antimoine. — *Huile d'arsenic*. Le chlorure d'arsenic. — *Huile artificielle de fourmis*. V. Furfurol. — *Huile d'aspic*. V. Lavande. — *Huile de baldriane*. V. Bornéenne. — *Huile de baleine*, *de cachalot* ou *de cétacés* (dite à tort *huile de poisson*). Graisse liquide qui provient du lard de plusieurs cétacés et de la tête de certains de ces animaux : cette dernière, abandonnée à elle-même, laisse déposer le *blanc de baleine* (V. Blanc). Elle est employée dans les arts pour l'éclairage et la fabrication des savons. C'est un mélange d'oléine, de margarine, de stéarine et de phocénine. — *Huile de belladone*. V. Huiles *médicinales*. — *Huile de ben*. V. Ben. — *Huile blanche*. L'huile d'œillette. V. Pavot. — *Huile du Brésil*. Baume de copahu. — *Huile de brique*. V. Huiles *empyreumatiques*. — *Huile de cacao*. V. Cacao et Beurre *de cacao*. — *Huile de cachalot*. V. Huile *de baleine*. — *Huile de cade*. V. Cade. — *Huile de cajeput*. V. Cajeput. — *Huile de caméline*. V. Caméline. — *Huile de camomille*. V. Huiles *médicinales*. — *Huile de camphre* ($C^{20}H^{16}O$). Substance liquide qui provient du camphrier et qui paraît être un mélange de camphre et d'un hydrocarbure isomère de l'essence de térébenthine : elle se transforme en camphre solide sous l'influence de l'oxygène ou de l'acide azotique. — *Huile camphrée*. V. Huiles *médicinales*. — *Huile de cantharides*. V. Huiles *médicinales*. — *Huile de caraba*. V. Huile *de noix d'acajou*. — *Huile de cassia* (et non *huile de casse*). V. Essence *de cannelle*. — *Huile de cétacés*. V. Huile *de baleine*. — *Huile de charbon de terre* ou *de houille*. Liquide de consistance huileuse qui se produit dans la fabrication du gaz de l'éclairage par distillation de la houille. Il est composé de benzine tenant en dissolution ou à l'état de mélange un grand nombre de corps, tels que la naphtaline, l'aniline, le phénol, la picoline, etc. — *Huile de chaux*. Ancien nom du chlorure de calcium

tombé en déliquescence. — *Huile de chènevis.* On en retire 25 p. 100 de la graine de chanvre ; d'abord verdâtre, elle jaunit bientôt. Saveur fade, odeur désagréable ; sert pour l'éclairage et pour préparer quelques vernis. Se fige à — 15°. — *Huile de ciguë.* V. Huiles *médicinales.* — *Huile de colza.* On en retire 30 p. 100 de la graine de ce nom. Elle se concrète à 6° environ. Par la saponification, elle donne de l'*acide brassique*, qui est solide, cristallisable, et probablement identique à l'acide érucique, et de plus un acide liquide. Elle ne sert qu'à l'éclairage. — *Huile de coton.* Huile brunâtre, extraite des semences du cotonnier, et analogue à l'huile de palme. — *Huile de croton tiglium* [all. *Krotonöl*, angl. *crotonoil*, it. *olio di croton*]. On la retire par expression des *graines de Tilly* (V. Graine). Cette huile est soluble en totalité dans l'éther et dans l'essence de térébenthine ; l'alcool, qui n'en dissout que les deux tiers de son poids, s'empare de son principe actif ; ce qu'il est bon de se rappeler, si l'on veut l'employer comme moyen thérapeutique. Elle donne, à l'analyse, de l'huile volatile, de l'acide *crotonique*, de la *crotonine*, du *crotonal*, un principe colorant, de la stéarine, de la cire, une sous-résine, de la gomme, du gluten, de l'adraganthine, de l'albumine, de l'amidon et du phosphate de magnésie. Telle est l'âcreté de l'huile de croton, que ses émanations irritent non seulement la conjonctive et la pituitaire, mais même la peau du visage et des mains. L'emploi de l'huile de croton exige la plus grande prudence ; la plus petite dose, une demi-goutte, par exemple, dans un véhicule mucilagineux, détermine une saveur très désagréable, une chaleur brûlante à la gorge et le long du canal digestif, des nausées, quelquefois des vomissements, mais le plus souvent des évacuations alvines très abondantes ; une goutte suffit ordinairement pour déterminer dix à douze selles. On l'emploie aussi à l'extérieur en frictions, comme rubéfiant (10 à 20 gouttes, mêlées au double d'huile d'amandes). Le principe rubéfiant de l'huile de croton est le *crotonol* ; son principe purgatif est contenu dans la résine et l'huile volatile. — *Huiles cuites.* Huiles siccatives bouillies sur sept ou huit fois leur poids de litharge. — *Huiles douces.* Huiles fixes alimentaires ou médicinales non purgatives. — *Huiles empyreumatiques* ou *pyrogénées.* Produits volatils qui résultent de la distillation à feu nu de matières animales ou végétales, et qui sont épais, bruns, solubles dans l'alcool, l'éther et les huiles fixes, doués d'une odeur et d'une saveur spéciales (V. Empyreume). Les anciens préparaient des huiles empyreumatiques de sassafras, de gaïac, de copahu et de diverses gommes-résines ; ils faisaient une *huile de brique* en plongeant dans l'huile d'olive des briques rougies au feu, distillant ensuite cette huile, et rectifiant la liqueur obtenue ; une *huile de cire*, etc. V. Huile *animale de Dippel.* — *Huile empyreumatique de Chabert.* Huile de Dippel distillée avec moitié de son poids d'essence de térébenthine : employée comme vermifuge chez les animaux. — *Huile d'ergot.* Substance âcre, extraite de l'ergot de seigle : même action que celui-ci sur l'utérus. — *Huile d'esprit de bois.* V. Méthol. — *Huiles essentielles* ou *volatiles.* Synonyme d'*essences.* — *Huile essentielle de vin.* V. Œnanthique (*Éther*). — *Huile éthérée* ou *d'éther.* L'huile douce de vin. V. Vin. — *Huiles d'euphorbiacées.* Celles qu'on retire des graines d'euphorbiacées. Toutes (même celles de croton, de ricin, etc.) doivent leur âcreté et leurs propriétés rubéfiantes, ou vésicantes, ou purgatives, à un ou plusieurs principes actifs volatils, qu'on peut en séparer ; après quoi elles sont alimentaires. — *Huile par expression.* V. Huiles *fixes.* — *Huile de faîne.* V. Faîne. — *Huiles fétides.* Les huiles empyreumatiques. — *Huiles fixes* [*huiles douces*, *huiles par expression*, *huiles grasses*]. Seuls corps qui méritent le nom d'*huiles*, en raison de leurs propriétés, qui sont celles des corps gras en général, et, par conséquent, des glycérides (V. Glycéride et Gras). On les trouve à l'état de gouttelettes graisseuses, en suspension, seules ou mêlées à des grains de fécule, dans le liquide des utricules de l'endosperme ou des cotylédons, ou de tous deux à la fois ; quelquefois dans certains tubercules, rhizomes, écorces et péricarpes, mais en petite quantité : l'olive est presque le seul fruit dont le péricarpe fournisse abondamment de l'huile fixe. On extrait par la seule expression, sans l'intermède de la chaleur, les huiles naturellement liquides : on écrase les semences, après les avoir mondées ; on les réduit en pâte, et, en les mettant à la presse, on fait sortir l'huile de leur parenchyme. C'est ainsi que l'on prépare les huiles d'amandes douces, de ben, d'épurge, de ricin, de lin, de noix, des quatre semences froides et d'œillette. D'autres, plus concrètes, ou mélangées à une plus grande quantité de mucilage, ne peuvent être obtenues qu'à l'aide de la chaleur : tantôt on ajoute à la pâte de l'eau chaude, tantôt on l'expose à la vapeur de l'eau bouillante (huiles d'anis, de carvi, d'aneth) ; tantôt on soumet la pâte à une légère ébullition ; ou on se sert, pour exprimer l'huile, de plaques métalliques chauffées (huile de croton) ; quelquefois on torréfie légèrement les semences avant ces manipulations (huile de cacao). De quelque manière qu'elle ait été préparée, l'huile est d'abord troublée par une matière mucilagineuse, qui s'en sépare par le repos ou la filtration, ou que l'on précipite en battant l'huile avec quelques centièmes d'acide sulfurique concentré, et la lavant avec le double de son poids d'eau. Les huiles fixes ont une consistance visqueuse, une densité moindre que celle de l'eau, une saveur fade ou presque nulle lorsqu'elles sont fraîches, avant de rancir. Insolubles dans l'eau, elles deviennent miscibles à ce liquide à l'aide des gommes, des mucilages, du jaune d'œuf, de l'albumine ou de la gélatine (V. Émulsion) ; elles se dissolvent dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la benzine, les essences, le sulfure de carbone. Elles peuvent s'oxyder à l'air, et cette oxydation se fait quelquefois avec un développement de chaleur tel, que des incendies fort graves en ont été la conséquence ; la chaleur et la lumière activent cette oxydation. Les huiles fixes se subdivisent en *huiles siccatives* et *non siccatives*. Les *huiles non siccatives* ne s'épaississent que lentement et *rancissent* au contact de l'air ; telles sont l'*huile d'olive* et l'*huile d'amandes douces*, qu'on fait entrer dans les loochs, les liniments, les embrocations, etc. — *Huile de foie de morue* [all. *Leberthran*]. V. Huile *de foie de poissons.* — *Huile de foie de poissons.* Huile retirée du foie de *divers poissons* appartenant aux genres *Gadus*, L. (morue), *Raja*, L. (raie) et *Squalus*, L. (requin). L'*huile de foie de morue* se retire du foie de la morue blanche (*Gadus morrhua*, L.), de l'églefin (*G. œglefinus*, L.), du dorsch (*G. callarias*, L.), et de quelques autres espèces : *G. carbonarius*, *Lota vulgaris*, *Brosmius vulgaris*. Les procédés d'extraction, variables suivant les localités, influent sur la couleur et la composition de l'huile. En Norvège, on met les foies dans des tonneaux, on les expose au soleil et on les abandonne à la fermentation putride ; en séparant les produits, on obtient des huiles de nuances différentes. En Écosse, l'huile s'extrait en chauffant les foies dans l'eau à la température de 90°. En Irlande, les foies sont chauffés à feu nu dans des chaudières de fonte ; en fractionnant le produit, on obtient encore des huiles de nuances variées. En Hollande, à Terre-Neuve et dans le nord de la France, on suit le procédé norvégien, la forme des vases change. Enfin, dans quelques pêcheries, l'huile est extraite, au bain-marie, des foies frais. Dans le commerce, on distingue les huiles de foie de morue, suivant leur coloration, en *blanche*, *blonde*, *brune* et *noire* : la

première, résultant de la simple désagrégation des foies à l'air, a peu d'odeur et de saveur; la seconde, également peu odorante et peu sapide, s'obtient en tassant les foies dans un tonneau; la troisième, obtenue par la compression faible des foies qui ont fourni les deux premières, est plus foncée, moins fluide, plus sapide et plus odorante; la dernière, épaisse et douée d'une odeur et d'une saveur désagréables, se produit en faisant bouillir dans l'eau et comprimant les foies. On peut donc obtenir des huiles naturellement incolores : d'autres sont artificiellement privées de leur coloration, et, en même temps, de leur odeur et de leur saveur, à l'aide de l'acide sulfurique, de la potasse ou du charbon; mais ces huiles dites *purifiées* ont perdu, du moins en partie, leurs propriétés thérapeutiques; on reconnaît cette altération à l'aide de l'acide sulfurique concentré, dont une ou deux gouttes, ajoutées à quelques gouttes d'huile de foie de morue pure sur une plaque de verre superposée à une feuille de papier blanc, déterminent l'apparition d'une auréole violette, qui devient bientôt cramoisie. Cette coloration ne se produit pas quand l'huile est artificiellement décolorée ou falsifiée avec des huiles végétales (Gobley). L'huile de foie de morue contient de l'iode (par litre d'huile, 28 à 40 milligrammes), du phosphore (0,02125, 0,02135 et 0,00754 pour 100, suivant l'espèce), des traces de soufre, de chlore, de brome, de la chaux, de la soude, de la magnésie, un peu de fer dans l'huile noire, des éléments de la bile, une matière particulière (*guadine*) et des corps gras (de Jongh). L'*huile pâle* ou *blonde* est riche en glycérine et acide oléique; l'*huile brune* renferme surtout des principes minéraux; l'*huile noire* est plus riche en acides gras volatils et en principes biliaires. L'huile de foie de morue, lorsqu'elle est bien supportée, amène une augmentation de poids et une amélioration de la nutrition qui la rendent très utile dans le rachitisme, la scrofule et la tuberculisation pulmonaire : c'est une substance histogénétique, qui agit moins par l'iode et le phosphore qu'elle contient en minimes proportions, que par la quantité de matières grasses qu'elle renferme; comme les autres corps gras, elle sert à la combustion respiratoire (Gubler). Elle renferme une notable proportion d'éléments de la bile, des principes résineux et stimulants, qui sont des adjuvants utiles dans le traitement des maladies gastro-intestinales. Mais c'est surtout comme matière grasse déjà assimilée, et, par conséquent, très facile à identifier à l'économie, qu'elle est indiquée pour relever la nutrition, partout où celle-ci est languissante. Au contraire, les huiles d'olive, d'œillette, etc., exigent un travail de transformation préalable que l'organisme n'est pas toujours en état d'accomplir. — L'*huile de foie de raie*, préparée en laissant bouillir les foies dans l'eau et recueillant l'huile qui surnage, a moins d'odeur et de saveur que l'huile de foie de morue; elle renferme moins d'iode et de soufre, et plus de phosphore. — L'*huile de foie de requin*, d'odeur et de saveur analogues à celles de l'huile de foie de morue, contient plus d'iode et de phosphore que celle-ci, moins de soufre. — Les différentes espèces d'huiles de *foies* de poissons peuvent être substituées les unes aux autres en thérapeutique : il n'en est pas de même des huiles dites de *poissons*, qui, extraites de diverses parties du corps, n'ont pas les propriétés de celles que fournit le foie. — *Huile formique artificielle*. V. Furfurol. — *Huile fossile éthérée*. Le *pétrole*. — *Huile de fougère*. V. Fougère. — *Huile de Gabian*. V. Pétrole. — *Huile de gaïac*. V. Gaïacène. — *Huile de Gaulthérie*. — V. Gaulthérie. — *Huiles grasses*. Huiles fixes, par opposition à *huiles essentielles* ou *essences*. — *Huile grise*. Préparation mercurielle usitée pour faire des injections insolubles; elle renferme le mercure en nature. La formule de Vigier est : onguent mercuriel du Codex, 2 grammes; mercure, 19 grammes; vaseline solide, 9 grammes; huile de vaseline, 20 grammes; chaque centimètre cube contient 0gr,55 de mercure métallique. — *Huile de Harlem*. Préparation antigoutteuse composée d'huile de cade et d'huile essentielle de baies de genièvre, parties égales. — *Huile de houille*. V. Huile *de charbon de terre*. — *Huile d'hypéricum*. L'huile de millepertuis. V. Huiles *médicinales*. — *Huile de jaunes d'œufs* ou *d'œufs*. On l'obtient en faisant réduire les jaunes d'œufs de moitié dans une bassine, les enfermant dans un sac de toile très serré, et les mettant en presse entre deux plaques chauffées dans l'eau bouillante. Elle est d'un jaune citrin, d'une odeur de jaune d'œuf, d'une saveur très douce et agréable; elle est en partie liquide et en partie solide à la température ordinaire, peu soluble dans l'alcool froid, beaucoup plus dans l'alcool bouillant, soluble en toutes proportions dans l'éther. Employée contre les gerçures du sein. — *Huile de jusquiame*. V. Huiles *médicinales*. — *Huile de laurier*. V. Laurier. — *Huile légère du vin*. V. Vin. — *Huile de liquidambar*. V. Liquidambar. — *Huile de lis*. V. Lis. — *Huiles lourdes*. V. Pétrole. — *Huile de macassar*. Sorte de pommade liquide dans laquelle entrent les fleurs d'une plante de la famille des anonacées, *Uvaria odorata*, qui croît aux Moluques; cette pommade sert à frictionner le corps dans la saison des fièvres. — *Huile de marmotte* ou *d'abricotier*. Huile douce, ayant un léger goût d'amandes amères, extraite des semences d'une variété d'abricotier, le *Prunus brigantiaca* : on s'en sert souvent pour falsifier l'huile d'amandes douces. — *Huile de marron d'Inde*. Huile verdâtre, amère, extraite du marron d'Inde, recommandée contre la goutte et le rhumatisme. — *Huiles médicinales*. Dissolutions de substances médicamenteuses dans les huiles fixes. On les prépare à l'aide de la macération, de l'infusion ou de la décoction, et l'on emploie ordinairement l'huile d'olive. Les huiles médicinales sont *simples* ou *composées*, suivant qu'elles renferment une ou plusieurs substances. — On range parmi les premières l'*huile camphrée*, que l'on prépare en triturant dans un mortier de marbre (à l'aide de quelques gouttes d'alcoool), 1 partie de camphre purifié, ajoutant peu à peu 9 parties d'huile d'olive, et filtrant après dissolution; l'*huile iodée*, qu'on obtient en triturant dans un mortier 5 grammes d'iode avec 1 kilogramme d'huile, et chauffant le mélange au bain-marie; l'*huile phéniquée*, qu'on obtient par le mélange d'acide phénique, 1 partie, avec l'huile de lin bouillie, 5 parties; l'*huile phosphorée*, qu'on obtient en chauffant au bain-marie 1 partie de phosphore avec 30 d'huile d'olive; *huile rosat* ou *huile de roses pâles*, qu'on obtient en écrasant légèrement dans un mortier de marbre 30 grammes de pétales mondés de roses pâles, ajoutant 120 grammes d'huile d'olive, laissant macérer pendant cinq jours, passant ensuite avec expression, décantant l'huile, la mettant en contact avec une nouvelle quantité de roses, et, après une troisième opération semblable, filtrant et conservant pour l'usage; les *huiles de camomille, de mélilot, de millepertuis, de sureau*, qu'on prépare en faisant digérer pendant deux jours dans un vase couvert à la chaleur du bain-marie, 64 grammes de fleurs sèches dans 500 grammes d'huile d'olive, passant ensuite avec expression, et filtrant; les *huiles d'absinthe, de rue*, qu'on prépare de même, mais avec les sommités; les *huiles de ciguë, de belladone, de jusquiame, de mandragore, de morelle, de nicotiane* et *de stramonium*, qu'on prépare en pilant 500 grammes de feuilles, les mélangeant à 1 kilogramme d'huile d'olive, chauffant sur un feu très doux, jusqu'à ce que toute l'eau de végétation soit dissipée, laissant digérer pendant deux jours, passant avec expression et filtrant; l'*huile de cantharides*, qu'on obtient en fai-

sant digérer pendant six heures, dans un vase fermé et à la chaleur du bain-marie, 120 grammes de cantharides en poudre grossière et 1 kilogramme d'huile d'olive, passant ensuite avec expression et filtrant; l'*huile de castoréum*, qu'on obtient en faisant digérer 5 grammes de castoréum dans 80 grammes d'huile d'amandes douces, pendant quatre heures et filtrant; l'*huile opiacée*, qu'on obtient en faisant digérer 30 grammes d'opium brut dans 500 grammes d'huile de jusquiame, et exprimant ensuite. — Les *huiles médicinales composées* sont souvent désignées sous le nom de *baumes huileux* : tels sont le *baume tranquille*, le *baume vert de Metz*, etc. Ces préparations ne sont employées qu'à l'extérieur (V. BAUME). On peut mettre au nombre des huiles médicinales les *huiles de crapaud*, *de lézard*, *de ver de terre*, etc., que l'on préparait en traitant, à une douce chaleur, ces substances animales par de l'huile d'olive mêlée avec un huitième de son poids de vin blanc, préparations aujourd'hui totalement abandonnées. — *Huile de Médie*. V. PÉTROLE. — *Huile de mélilot*. V. HUILES *médicinales*. — *Huile de millepertuis*. V. HUILES *médicinales*. — *Huiles minérales*. Nom commun au *naphte* et au *pétrole*. — *Huile minérale des Barbades*. Le pétrole. — *Huile de moutarde*. V. MOUTARDE. — *Huile de mucilage*. Obtenue en faisant infuser pendant vingt-quatre heures: semences de lin et de fenugrec, 1 partie; racine de guimauve, 1 partie; dans eau, 10 parties; filtrant et ajoutant huile d'olive, 2 parties. — *Huile de muscade*. V. MUSCADE. — *Huile de naphte*. V. NAPHTE. — — *Huile de navette*. V. NAVETTE. — *Huile de noisette*. On en retire 60 p. 100 de l'amande des noisettes. Elle est incolore, inodore, de saveur agréable, solidifiable à — 10°. — *Huile de noix*. On en retire 50 p. 100 des fruits du noyer (*Juglans regia*, L.). D'abord verdâtre, elle se décolore bientôt ou devient jaunâtre, d'une odeur faible, de saveur agréable; solidifiable à 27°; siccative. — *Huile de noix d'acajou* ou *de caraba*. Suc huileux et résineux, âcre, contenu dans les alvéoles du péricarpe de la *noix d'acajou* (V. ACAJOU). Appliqué sur la peau, il durcit l'épiderme sous forme d'escarre sèche superficielle qui tombe et laisse au-dessous d'elle la peau intacte. On a utilisé cette propriété dans le traitement du lupus érythémateux, des ulcères rebelles, des cors, etc. — *Huile d'œillette*. V. PAVOT. — *Huile d'œuf*. V. HUILE *de jaune d'œufs*. — *Huile d'olive*. V. OLIVE. — *Huile d'olivette*. V. PAVOT. — *Huile omphacine*. Huile amère tirée des olives encore vertes. — *Huile de palme*. Matière grasse, de la consistance du beurre, de saveur douce, d'odeur d'iris, et de couleur jaune orangé; elle fond à 29°, et, par les alcalis, elle donne des savons de couleur orangée. On obtient l'huile de palme par expression du brou des fruits de l'*Elæis guineensis* (V. AVOIRA). D'autres palmiers, tels que le *Cocos nucifera*, L., le *Cocos butyracea*, L. fils, etc., donnent des huiles analogues. L'huile de palme sert, sur la côte ouest de l'Afrique et dans toute l'Inde, pour la préparation des aliments. Elle entre dans la composition du baume nerval. Elle est formée d'*oléine* et d'acide *palmitique*. — *Huile de papier*. V. PYROTHONIDE. — *Huile de pétrole*. V. PÉTROLE. — *Huile de poisson*. V. HUILE *de baleine* et HUILE *de foie de poissons*. — *Huile de pomme de terre*. V. AMYLIQUE. — *Huile pyrosuccinique*. V. SUCCIN. — *Huile de ricin*. V. RICIN. — *Huile de romarin*. V. ROMARIN. — *Huile rosat*. V. HUILES *médicinales*. — *Huile de rue*. V. HUILES *médicinales*. — *Huile de Saturne*. Solution à chaud d'acétate de plomb dans l'essence de térébenthine. — *Huile de scorpion*. V. SCORPION. — *Huile de Sésame*. V. SÉSAME. — *Huile de son*. V. FURFUROL. — *Huile de soufre*. L'acide sulfureux. — *Huile de spic*. V. LAVANDE. — *Huile de squale*. V. HUILE *de foie de poissons*. — *Huile de succin*. V. SUCCIN. — *Huile de sureau*. V. HUILES *médicinales*. — *Huile de tartre par défaillance*. V. CARBONATE *de potasse*. — *Huile de thym*. V. THYM. — *Huiles végétales fixes*. V. HUILES *fixes*. — *Huiles végétales volatiles*. V. ESSENCE. — *Huile vierge*. Huile d'olive de première expression à la température ordinaire. — *Huile de vin*. V. VIN. — *Huile de vitriol*. Acide sulfurique concentré. — *Huile volatile*. V. ESSENCE. — *Huile volatile de corne de cerf*. L'huile animale de Dippel obtenue par la distillation de la corne de cerf. — *Huile de Wintergreen*. V. WINTERGREEN.

**HUILEUX, EUSE**. adj. — *Globule huileux*. V. POLAIRE (*Globule*). — *Lavement huileux*. V. LAVEMENT. — *Looch huileux*. V. LOOCH. — *Suc huileux*. V. SUC.

**HUIT**. s. m. — *Huit de chiffre* [all. *achtförmig*]. V. BANDAGE *en huit de chiffre*.

**HUÎTRE**. s. f. [*ostrea*, ὄστρεον, all. *Auster*, angl. *oyster*, it. *ostrica*, esp. *ostra*]. Mollusque acéphale lamellibranche, asiphonié, hermaphrodite, renfermé dans une coquille à deux valves dissemblables réunies par un ligament. Bien qu'elles soient monoïques, les huîtres fonctionnent les unes comme mâles, les autres comme femelles: il y a inégalité dans le développement des glandes sexuelles. Les huîtres constituent un aliment peu nutritif, mais salubre et d'une digestion facile, surtout sous l'influence des acides faibles; c'est donc avec raison que les amateurs d'huîtres préfèrent les vins blancs légers, toujours acidulés. Lorsqu'elles ont été *parquées*, c'est-à-dire nourries pendant quelque temps dans des réservoirs garnis de galets et de sable, et en communication avec la mer, elles sont plus grasses et plus tendres, en même temps que leur coquille devient plus lisse et plus blanche. Dans quelques pays (Marennes), elles prennent une couleur verdâtre qui paraît due à ce qu'elles se sont nourries d'infusoires de couleur verte. Les huîtres sont plus maigres pendant les mois de mai, juin, juillet et août, époque du frai, et par conséquent moins délicates. — En certains cas, les huîtres déterminent des accidents comparables à ceux qui résultent de l'administration d'un drastique. Chez quelques personnes elles causent de l'urticaire. Les accidents n'ont guère été observés que dans les mois d'août, septembre et octobre, c'est-à-dire au moment où se fait et se termine la reproduction, et seulement si les parcs sont installés dans de mauvaises conditions. — L'*eau des huîtres* contient beaucoup de chlorure de sodium, du chlorure de magnésium, du sulfate de magnésie, du sulfate de chaux, et une assez grande quantité de substance organique azotée coagulable; elle est réputée apéritive. Les *écailles*, composées en grande partie de carbonate calcaire, faisaient partie du lithontriptique de M[lle] Stephens, des poudres absorbantes, des remèdes contre le goitre et contre la rage. Leurs propriétés sont celles du carbonate de chaux. — Les espèces comestibles les plus connues sont : l'*huître commune* (*Ostrea edulis*, L.) avec ses variétés, dites de Cancale, de Marennes et d'Ostende ; le *pied de cheval* (*O. hippopus*, L.) ; l'*huître méditerranéenne* (*O. rosacea*, Fav., et *O. lacteola*, Moq.).

**HUMAGE**. s. m. Action de humer, d'aspirer des gaz ou des vapeurs. V. INHALATION.

**HUMAIN, AINE**. adj. — *Genre humain*, *races humaines*. V. HOMME.

**HUMBLE**. adj. [*humilis*, esp. *humilde*]. — *Muscle humble*. Nom donné autrefois au droit inférieur de l'œil, parce qu'il abaisse le globe oculaire.

**HUMECTANT, ANTE**. adj. et s. m. [*humectans*, de *humectare*, rendre humide; all. *anfeuchtend*, angl. *humectant*, it. *umettante*, esp. *humectante*]. Se dit des boissons et des médicaments liquides qui rafraîchissent en mouillant nos organes.

**HUMECTATION.** s. f. [*madefactio*, all. *Anfeuchtung*, angl. *humectation*, it. *umettazione*, esp. *humectacion*], État d'un corps dont la surface conserve une certaine quantité d'eau, qui ne disparaît qu'à une température plus ou moins élevée.

**HUMÉRAIRE** ou **HUMÉRAL, ALE.** adj. [*humeralis*, angl. *humeral*, it. *omerale*, esp. *humeral*]. Qui a rapport au bras ou à l'humérus. — *Artère humérale* (*brachialis*, Ba.). L'artère du bras, qui fait suite à l'axillaire et s'étend du bord inférieur du grand pectoral au pli du coude, où elle se divise en artères *radiale* et *cubitale* : cette division se fait souvent plus haut que le coude, quelquefois dans le creux de l'aisselle. La direction de l'artère répond à une ligne qui joindrait le tiers antérieur du creux axillaire au milieu de l'espace qui sépare l'épicondyle de l'épitrochlée. En haut du bras, elle est placée sous le bord interne du muscle coraco-brachial; plus bas, sous le bord interne du muscle biceps. En arrière, elle répond au triceps en haut, et en bas au brachial antérieur. En haut du bras, elle est placée en dedans du nerf médian; au milieu, le nerf passe au-devant d'elle pour gagner son côté interne. Au coude, elle est immédiatement au-dessous de l'expansion aponévrotique du biceps, qui la sépare de la veine médiane basilique. L'artère humérale a souvent deux *veines humérales* satellites, dont la plus grosse est ordinairement en dedans de l'artère. Les branches fournies par l'artère humérale sont : 1° des *branches musculaires*, destinées au biceps, au coraco-brachial et au brachial antérieur; 2° la *collatérale externe* ou *humérale profonde*; 3° la *collatérale interne*. V. Collatéral.

**HUMÉRO-CUBITAL, ALE.** adj. et s. m. — *Articulation huméro-cubitale*. V. Coude. — *Muscle huméro-cubital*. V. Brachial *antérieur*.

**HUMÉRO-OLÉCRÂNIEN, IENNE.** adj. et s. m. V. Triceps *brachial*.

**HUMÉRO-SUS-MÉTACARPIEN, ENNE.** adj. et s. m. V. Radial *externe* (*premier*).

**HUMÉRO-SUS-RADIAL, ALE.** adj. et s. V. Supinateur (*long*).

**HUMÉRUS.** s. m. (ὦμος, all. *Humerus*, *Armknochen*, angl. *humerus*, it. *omero*, esp. *humero*]. Mot latin conservé en français pour désigner l'os du bras : os long irrégulier, cylindroïde, tordu sur son axe, auquel on considère un corps et deux extrémités. Le *corps* présente à la partie moyenne de sa face postérieure une *gouttière de torsion* oblique en bas et en dehors (V. Torsion); sur sa face externe, l'*empreinte deltoïdienne*; sur sa face interne, le trou nourricier de l'os : des trois bords, l'antérieur est plus saillant en bas; l'externe et l'interne le sont davantage en haut. L'*extrémité supérieure* offre trois éminences, dont une, représentant le tiers d'une sphère, inclinée en dedans et en arrière, est appelée la *tête de l'humérus* et reçue dans la cavité glénoïde de l'omoplate : cette tête est supportée par le *col anatomique*. Les deux autres éminences ont reçu le nom de *tubérosités*, et sont distinguées en *grosse tubérosité* ou *trochiter*, et *petite tubérosité* ou *trochin*. Le *trochiter* est en dehors et un peu en avant; il donne attache, par trois facettes, aux muscles sus et sous-épineux et petit rond. Le *trochin* est en dedans et en avant; il est beaucoup moins large, mais plus saillant que le trochiter : il donne attache au muscle sous-scapulaire. Ces deux tubérosités sont séparées l'une de l'autre par la *coulisse bicipitale*, dont le bord antérieur et externe, très saillant, se continue avec le bord antérieur de l'os et donne attache au grand pectoral, et le bord postérieur, continu avec la grosse tubérosité, donne insertion au grand rond. A la réunion de l'extrémité supérieure avec le corps de l'humérus est le *col chirurgical* (fig. 354, face antérieure). L'extrémité inférieure ou antibrachiale de l'humérus, aplatie d'avant en arrière, présente inférieurement : la *petite tête* ou le *condyle de l'humérus*, éminence arrondie que reçoit la cupule de la tête du radius; une coulisse correspondant au rebord de celle-ci; une crête demi-circulaire logée dans l'intervalle du radius et du cubitus; une coulisse qui reçoit la saillie de la grande cavité sigmoïde; la *poulie* ou *trochlée humérale*. Au-devant de l'extrémité inférieure de l'os est une cavité superficielle (*cavité coronoïdienne*) qui reçoit l'apophyse coronoïde dans la flexion de l'avant-bras; en arrière est la *cavité olécrânienne*, dans laquelle

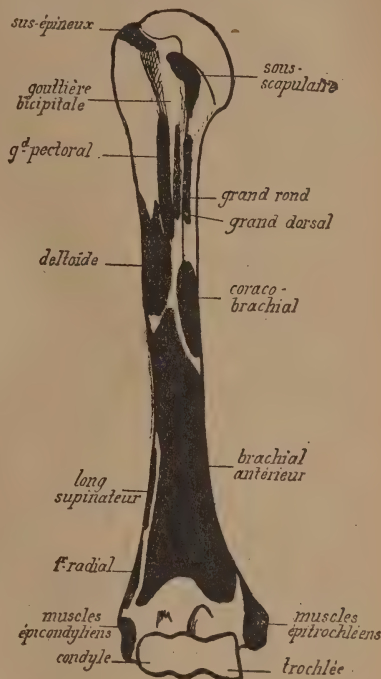


Fig. 354. — *Humérus*.

se place l'olécrâne pendant l'extension; au côté interne est une tubérosité nommée *épitrochlée*; au côté externe est une autre tubérosité plus petite, nommée *épicondyle*. || *Fractures de l'humérus*. L'humérus peut être fracturé à sa partie moyenne ou au niveau d'une de ses extrémités. Les *fractures du corps* sont directes (choc, violence directe sur le bras) ou indirectes (chute sur le coude); elles s'accompagnent ordinairement d'un déplacement plus ou moins considérable, plus ou moins complexe, suivant l'épaisseur et suivant la direction, et par rotation; de plus, on observe la déformation, la mobilité anormale, la crépitation. Après la réduction, on maintient les fragments en contact par l'appareil de Boyer, composé de trois attelles de bois fixées autour du membre par quelques tours de bande, l'avant-bras étant demi-fléchi et soutenu par une écharpe; ou on applique, après la période réactionnelle du début, un appareil inamovible. Les *fractures de l'extrémité inférieure* résultent d'une chute sur le coude : l'extrémité tout entière peut être séparée du corps de l'os, ou une des tubérosités, épitrochlée ou épicondyle, est seule détachée; le déplacement est subordonné à l'action des muscles du bras sur le fragment fracturé. Le bras et l'avant-bras doivent être immobilisés par des attelles coudées et inamovibles; la demi-flexion de l'avant-bras est commandée par la fréquence de l'ankylose, qui est moins incommode dans cette

position, et qu'il faut chercher à prévenir en faisant exécuter des mouvements à l'articulation. Les *fractures de l'extrémité inférieure* portent sur le col anatomique (intracapsulaires) ou sur le col chirurgical (extracapsulaires) : les premières se font ordinairement par pénétration, et sont rarement suivies d'une consolidation osseuse quand il y a déplacement, le fragment supérieur ayant perdu une grande partie de sa vitalité et pouvant même se nécroser en produisant de graves phénomènes articulaires; dans les secondes, la réduction, rarement nécessaire, ne doit être tentée qu'avec prudence, à cause de l'inflammation qu'elle peut amener. Les unes et les autres sont difficiles à maintenir réduites, à cause de la difficulté qu'on éprouve à immobiliser l'épaule, et, par suite, le fragment supérieur : aussi se contente-t-on souvent de laisser le bras près du tronc en soutenant l'avant-bras dans une écharpe fixée par un bandage de corps. — *Luxations de l'humérus.* Plus fréquentes que toutes les autres, ces luxations présentent de nombreuses variétés qui dépendent du sens dans lequel se déplace l'humérus, et qu'on peut ranger en quatre catégories : en avant et en dedans (*sous-coracoïdienne, intra-coracoïdienne, sous-claviculaire*) ; en bas (*sous-glénoïdienne*); en arrière et en dehors (*sous-acromiale, sous-épineuse*); en haut (*sus-coracoïdienne*). Elles résultent plus souvent d'une chute sur le coude ou sur la main, que d'un traumatisme direct sur l'épaule. Les signes caractéristiques des luxations, attitude du membre, déformation de l'épaule, variations de longueur du bras, difficulté des mouvements, douleur, etc., sont ordinairement faciles à reconnaître. Les complications sont fréquentes : fractures de l'omoplate ou de l'humérus; blessure des vaisseaux axillaires, compression du plexus brachial, paralysie consécutive. La luxation sous-coracoïdienne, la plus fréquente, peut souvent être réduite par les méthodes de douceur quand elle est récente : soit par pression directe avec les doigts introduits dans l'aisselle; soit par le procédé indirect, en rapprochant le coude du tronc, ce qui fait basculer la tête humérale en dehors ; soit en dégageant cette tête par rotation en dedans, en dehors, ou par élévation et traction du bras, ou mieux par le procédé de Kocher (V. Kocher). Si la luxation est ancienne, si elle résiste aux méthodes de douceur, il faut recourir aux procédés de force connus, comprenant l'extension oblique en haut pour la variété sous-coracoïdienne, horizontale pour l'intracoracoïdienne, oblique en bas et horizontale pour la sous-claviculaire : la contre-extension est faite sur le thorax et le moignon de l'épaule. L'extension et la contre-extension sont pratiquées à l'aide des mains, ou de lacs rigides ou élastiques, ou encore de machines spéciales. La coaptation effectuée, le bras doit être immobilisé dans une écharpe pendant une quinzaine de jours, après lesquelles des mouvements doivent être communiqués pour prévenir les raideurs articulaires et les paralysies.

**HUMEUR.** s. f. [*humor*, χυμὸς, all. *Feuchtigkeit, Säfte*, angl. *humour*, it. *umore*, esp. *humor*]. Toute partie liquide ou demi-liquide des systèmes organiques qui se sépare par simple dissociation, sans décomposition chimique, en éléments anatomiques, d'une part, et principes immédiats, d'autre part; ou *vice versa*, partie liquide ou demi-liquide formée par mélange et dissolution réciproque des principes immédiats, et tenant ordinairement des éléments anatomiques en suspension. Leur étude porte le nom *d'hygrologie*. Les humeurs se classent comme il suit : — A. *Humeurs constituantes ou de constitution.* Ce sont : 1. le sang; 2 et 3. le chyle et la lymphe. — B. *Humeurs produites ou sécrétées, produits liquides ou sécrétions proprement dites.* Ces humeurs proviennent des précédentes et sont produites aux dépens des matériaux qu'elles leur fournissent. Elles ne font que remplir le rôle de *milieu* par rapport aux éléments qu'elles tiennent en suspension et qui peuvent y vivre plus ou moins longtemps. Mais aucune d'elles n'a des éléments qui lui soient propres, comme les hématies le sont pour le sang. Toutes renferment une ou plusieurs substances organiques naturellement liquides, aux propriétés desquelles l'humeur doit ses propriétés essentielles, physiques et chimiques, et son altérabilité. α. *Produits de perpétuation des individus.* 4. Ovarine, ou liquide de la vésicule de De Graaf et liquide visqueux des kystes ovariens, 5. sperme; 6. liquides des kystes du testicule et de l'épididyme; 7. lait et colostrum; 8. blanc d'œuf ou albumen; 9. jaune de l'œuf (oiseaux, etc.); 10. liquide de la vésicule ombilicale; 11. substance gélatiniforme de protection des œufs (poissons, insectes, etc.); 12. prostatine; 13. cowpérine. β. *Humeurs profondes ou permanentes.* 14. Humeur aqueuse; 15. hyaloïde; 16. humeur de Cotugno ; 17. liquides du péritoine, des plèvres et du péricarde, normaux et morbides; 18. liquide céphalo-rachidien; 19. synovie ; 20. sérosité des œdèmes, 21. pus et ses variétés; 22. liquide des vésicules closes des glandes vasculaires. γ. *Produits excrémento-récrémentitiels.* 23. Venin des serpents; 24. salives sous-maxillaire et sublinguale; 25. salive parotidienne; 26. salive mixte; 27. mucus des amygdales; 28. suc pancréatique; 29. bile; 30. suc gastrique; 31. suc duodénal; 32. suc intestinal; 33. larmes; 34. les divers mucus; 35. sébacine cutanée, préputiale, cérumineuse, vulvaire et meibomienne; 36. musc et sécrétions préputiales analogues; 37. civette, castoréum, et sécrétions ano-périnéales analogues; 38. liquide des follicules glomérulés de l'aisselle; 39. sérine (soie); 40. cire. — C. *Humeurs excrémentitielles.* 41. urine; 42. sueur; 43. liquide amniotique; 44. liquide allantoïdien ; 45. exhalation aqueuse cutanée et pulmonaire. Les *humeurs excrémentitielles* se composent surtout de principes de la deuxième classe, d'eau et de sels de la première classe, mais ne renferment que des traces de substances organiques. — D. *Produits médiats liquides ou demi-liquides.* 46. Bol alimentaire; 47. chyme; 48. miel; 49. matières fécales; 50. méconium. — Le suc gastrique, la sueur et l'urine exceptés, toutes les humeurs sont légèrement alcalines et doivent cette réaction soit au carbonate de soude, soit au phosphate tribasique de soude ou à leur mélange. — *Crase des humeurs.* V. Crase. — *Fonte des humeurs.* V. Fonte. — *Humeur aqueuse.* V. Œil. — *Humeur cardinale.* V. Cardinal. — *Humeur catholique.* V. Catholique. — *Humeur de Cotugno.* V. Périlymphe. — *Humeurs froides.* V. Scrofules. — *Humeur hyaloïde ou vitrée.* V. Vitré. — *Humeur de Morgagni.* V. Cristallin.

**HUMIDE.** adj. [*humidus*, ὑγρὸς, all. *feucht*, angl. *humid*, it. *umido*, esp. *humedo*]. Se dit d'un air qui est imprégné d'eau à l'état de vapeur, d'un corps à la surface duquel il y a de l'eau non rassemblée en gouttes. — *Gangrène humide.* V. Gangrène. — *Pustule humide.* V. Syphilis. — *Râle humide.* V. Rale.

**HUMIDE RADICAL.** s. m. [*humidum radicale, humidum primigenium*, all. *Grundfeuchtigkeit, Lebensaft*, angl. *radical moisture*, it. *umido radicale*, esp. *humedo radical*]. Nom donné par les médecins humoristes, soit aux liquides animaux en général, regardés comme principe générateur de tout le reste de l'économie, soit au liquide qui, se rendant par la circulation aux divers tissus organiques, leur donne la consistance et la flexibilité convenables.

**HUMIDITÉ.** s. f. [*humiditas*, ὑγρότης, all. *Feuchtigkeit*, angl. *humidity*, it. *umidità*, esp. *humedad*]. État d'un corps imbibé d'eau.

**HUMIRIACÉES.** s. f. pl. [*humiriaceæ*]. Famille de plantes actuellement rattachées comme simple tribu à la

famille des linacées, et composée d'arbres et d'arbrisseaux de l'Amérique tropicale. L'*Humirium floribundum*, Martius, laisse écouler, des entailles faites au tronc, le *baume d'humiri*, doué de propriétés analogues à celles du copahu. Le suc de l'*H. balsamiferum*, Aublet, en se solidifiant, forme une masse résineuse employée en Amérique contre le tænia.

**HUMORAL, ALE.** adj. [angl. *humoral*, it. *umorale*, esp. *humoral*]. Qui vient des humeurs, qui a rapport aux humeurs. — *Hernie humorale*. V. Orchiocèle.

**HUMORIQUE.** adj. Qui concerne l'humorisme, les humeurs. — *Bruit humorique*. V. Hydroaérique.

**HUMORISME.** s. m. [de *humor*, humeur; all. *Humorismus*, angl. *humoral pathology*, it. *umorismo*, esp. *humorismo*]. Système médical dans lequel on attribue les maladies à l'altération des humeurs, déduisant de ces altérations des caractères nosologiques ou des indications thérapeutiques. On trouve des traces de ce système dans l'antiquité la plus reculée; Galien, le premier, réunit les principes de l'humorisme en un corps de doctrine, où l'on rencontre une alliance perpétuelle des éléments avec les humeurs dites *cardinales*.

**HUMORISTE.** adj. et s. — *Médecin humoriste*. Celui qui est partisan de l'humorisme.

**HUMORO-VITALISME.** s. m. Doctrine médicale qui, trouvant dans les humeurs des lésions de vitalité, substitua aux ferments, aux acides ou aux alcalins de la chimiatrie les âcretés, les virus et les miasmes, et accorda aux liquides de l'économie le pouvoir de se transporter dans tel ou tel organe; de cette doctrine sont nés les sudorifiques, les dérivatifs, les médications destinées à l'élimination des causes morbifiques, la tendance à la prévision des dangers attachés à la suppression d'un exutoire, et la révulsion.

**HUMULINE.** s. f. Synonyme de *lupuline*.

**HUMUS.** s. m. [de *humus*, terre; all. *Humus*, *Dammerde*, angl. *mould*, it. *terra vegetale*]. Matière brune, peu soluble dans l'eau, soluble dans les alcalis, provenant de la décomposition et de la combustion lente des substances organiques dans le sol ou à sa surface. L'humus, par suite, n'est pas identique.

**HUNYADI-JANOS** (Hongrie). *Eaux sulfatées sodiques et magnésiennes*, froides, 7° à 13°, contenant 35gr,0548 de sels, dont 15gr,9448 de sulfate de soude et 16gr,0158 de sulfate de magnésie. Eau de transport.

**HUNTER** (John) (chirurgien et anatomiste anglais, 1728-1793). — *Méthode de Hunter*. V. Anévrysme.

**HUNTÉRIEN.** adj. (du nom de J. Hunter). — *Chancre huntérien*. V. Syphilis.

**HUNTINGTON.** — *Chorée de Huntington*. Chorée héréditaire. V. Chorée.

**HUTCHINSON** (Jonathan) (médecin anglais contemporain). — *Dent d'Hutchinson*. V. Dent. — *Facies d'Hutchinson*. V. Facies. — *Triade d'Hutchinson*. Groupe de signes et de stigmates fournis par l'examen des yeux, des oreilles et des dents et permettant de porter le diagnostic de syphilis héréditaire. Du côté des yeux, ce sont les maux d'yeux persistants dans l'enfance, et comme stigmates, les lésions de la cornée et de l'iris; du côté des oreilles, ce sont des écoulements d'oreille prolongés, des altérations du tympan, la surdité complète ou incomplète; enfin du côté du système dentaire, c'est le retard dans l'apparition des premières dents, la déformation des arcades dentaires dont l'inférieure déborde la supérieure et les altérations des dents dont les plus importantes caractérisent la *dent d'Hutchinson*. Aucun de ces signes et de ces stigmates pris isolément n'a de valeur absolue au point de vue du diagnostic; c'est la réunion de ces trois ordres de phénomènes qui permet d'affirmer la syphilis héréditaire.

**HUXHAM** (médecin anglais, 1614-1678). — *Élixir de Huxham*. V. Élixir *antiseptique*. — *Teinture de Huxham*. V. Teinture.

**HYACINTHE.** s. f. [*hyacinthus*, all. et angl. *Hyacinth*, it. *giacinto*, esp. *jacinto*]. Pierre précieuse qui entrait dans la *confection d'hyacinthe*. V. Confection.

**HYALIN, INE.** adj. Se dit d'une partie transparente comme du verre. Quelques-uns disent improprement *colloïde* au lieu d'*hyalin*. — *Corpuscule hyalin*. V. Globule *polaire*. — *Cylindre hyalin*. V. Cylindre.

**HYALITE, HYALITIS** ou **HYALODÉITE.** s. f. Inflammation du corps vitré et de la membrane hyaloïde, spontanée ou traumatique.

**HYALOÏDE.** adj. [*hyaloides*, de ὑαλὸς, verre, et εἶδος, forme, ressemblance; all. *glasartig*, angl. *hyaloid*]. Vitré, qui ressemble au verre. — *Cataracte hyaloïde*. V. Cataracte. — *Membrane hyaloïde*. L'enveloppe du *corps vitré*. — *Substance* ou *humeur hyaloïde*, ou *hyaloïdienne*. Le corps vitré. V. Vitré.

**HYALOÏDE.** s. f. La membrane d'enveloppe du corps vitré.

**HYALOÏDIEN, IENNE.** adj. [*hyaloideus*]. Qui appartient à l'*humeur vitrée*. — *Canal hyaloïdien* (Cloquet). Conduit qui n'existe que chez le fœtus, à travers le corps vitré, et qui est occupé par le rameau de l'*artère centrale* de la rétine allant se ramifier sur la face postérieure du cristallin. Quant à la prétendue réflexion de l'hyaloïde dans ce canal, elle n'existe pas.

**HYALOÏDIOMALACIE.** s. f. Ramollissement de l'humeur hyaloïde.

**HYALOÏDIOPROPTOSE.** s. f. Chute, issue de l'humeur hyaloïde.

**HYALOÏDITE.** s. f. V. Hyalite.

**HYALONYXIS.** s. f. [de *hyaloïde*, et νύξις, piqûre]. Procédé de l'opération de la cataracte par abaissement.

**HYBANTHE.** s. m. Genre de plantes violacées, plus connu sous le nom d'*ionidie*.

**HYBRIDITÉ.** s. f. [all. *Zwitterhaftigkeit*, angl. *hybridity*, it. *ibridità*, esp. *ibriditad*]. Condition d'un végétal ou d'un animal produit par deux espèces différentes.

**HYDANTOÏNE.** s. f. ($C^6H^4Az^2O^4$). Corps obtenu par réduction de l'allantoïne au moyen de l'acide iodhydrique. Cristallisé, soluble dans l'eau.

**HYDANTOÏQUE.** adj. — *Acide hydantoïque* ou *glycolurique* ($C^6H^6Az^2O^6$). Corps cristallisé qui se forme par l'action de l'ammoniaque sur la bromacétylurée.

**HYDARTHROSE.** s. f., ou **HYDARTHRE** et **HYDRARTHRE.** s. f. [*hydarthrosis*, de ὕδωρ, eau, et ἄρθρον, articulation; all. *Gelenkwassersucht*, angl. *hydarthrus*, it. *idartro*, esp. *hidartrosis* ou *hidartros*]. Hydropisie articulaire, accumulation de sérosité dans une cavité articulaire. C'est à tort qu'on donne quelquefois le nom d'*hydarthrose aiguë* à l'épanchement séreux articulaire qui accompagne quelquefois une arthrite aiguë, car l'hydarthrose proprement dite est *chronique* d'emblée. L'hydarthrose peut se rencontrer au cours de différentes maladies; elle est souvent l'expression d'une localisation articulaire de la tuberculose, de la syphilis ou du rhumatisme; dans d'autres cas, elle est la conséquence d'une ostéite juxta-épiphysaire, d'un *phlegmatia alba dolens*, d'une entorse ou d'une fracture, même siégeant sur la diaphyse de l'os, assez loin de l'articulation; le traumatisme peut seul parfois lui donner naissance, mais le plus souvent il n'agit que comme cause déterminante. En effet, cette affection est ordinairement la suite de coups, de chutes, d'une violence extérieure quelconque, ou de marches forcées; on l'observe particulièrement chez les individus scrofuleux ou lymphatiques. Elle est caractérisée par la présence d'une tuméfaction fluctuante, qui change la forme extérieure et gêne les mouve-

ments de l'articulation au niveau de laquelle elle siège, sans amener ni rougeur de la peau, ni chaleur, ni douleur : il peut y avoir quelques sensations douloureuses au début, quand la synoviale commence à être distendue par le liquide ; mais elles sont fugaces, légères, et laissent à l'hydarthrose son caractère de tumeur chronique et indolente. Le membre correspondant est ordinairement fléchi lorsque la maladie occupe une articulation ginglymoïdale, comme le genou, où elle siège de préférence, et où on reconnaît facilement la présence du liquide, abondant surtout sur les côtés de la rotule, en plaçant les mains au-dessus et au-dessous de la jointure de façon à repousser le liquide sous la rotule, qui se trouve ainsi soulevée : si alors un doigt placé à la face antérieure de cet os le déplace brusquement, on perçoit le choc anormal qui en résulte contre les condyles du fémur. Au cou-de-pied, deux tumeurs se forment sur les côtés des tendons extenseurs ; au coude, la tuméfaction se montre en arrière, sur les côtés de l'olécrâne. La marche de l'hydarthrose est très lente, et sa durée très longue. La résorption spontanée du liquide est rare : la quantité en reste stationnaire ou augmente, au point qu'on l'a vu rompre la synoviale ; enfin, l'affection peut se transformer en arthrite tuberculeuse avec fongosités ou tumeur blanche. Il conviendra donc toujours de rechercher la nature exacte de l'affection et en particulier de dépister la tuberculose ; pour cela l'examen cytologique du liquide centrifugé, l'injection du liquide en quantité suffisante dans le péritoine du cobaye rendront des services ; quand l'hydarthrose affectera la forme intermittente, la tuberculose sera presque toujours en cause. Mais même quand il s'agit de tuberculose, le pronostic ne doit pas être trop assombri, car la tuberculose des séreuses, qu'elle atteigne les plèvres, le péritoine ou les articulations, est une forme spontanément curable de cette maladie ; et on peut dire qu'un individu qui localise le bacille de Koch sur ses séreuses est capable de lui résister victorieusement. Localement, les moyens de traitement ont pour but soit de favoriser la résorption du liquide épanché (badigeonnages iodés, et vésicatoires volants alternant avec une exacte compression faite avec un bandage roulé ou avec la bande de caoutchouc), soit d'évacuer le liquide au dehors et de s'opposer à sa reproduction (ponction avec le trocart capillaire d'une seringue aspiratrice, simple ou suivie d'injections d'une solution d'iode iodurée). Le repos complet de l'articulation est une bonne condition dans tous les cas : toutefois l'immobilité absolue ne doit pas être prolongée au delà d'une certaine limite, de peur de raideurs consécutives de l'articulation et d'atrophie musculaire : ces complications doivent être combattues, si elles apparaissent, par l'emploi de douches, de frictions, de massage, de courants électriques. Enfin le traitement général ne doit pas être négligé, surtout quand il y a lieu de soupçonner la tuberculose.

**HYDATENTÉROCÈLE.** s. f. Hernie intestinale compliquée d'hydrocèle.

**HYDATIDE.** s. f. [*hydatis*, ὑδατίς, de ὕδωρ, eau ; all. *Blasenwurm*, angl. *hydatid*, it. *idatide*, esp. *hidatide*]. Primitivement, petite tumeur enkystée de la paupière supérieure. || Plus tard, toute tumeur enkystée contenant un liquide aqueux et transparent. || Plus tard encore, vésicule plus molle que le tissu des membranes, et plus ou moins transparente, qui se développe dans les organes sans adhérer à leur tissu. || Actuellement, vésicule de volume variable qu'on rencontre dans les cavités tapissées par une séreuse ou dans un parenchyme, particulièrement dans le foie chez l'homme, et qui résulte de l'enkystement de l'échinocoque arrivé à son lieu d'élection. Les termes d'*hydatide* et d'*acéphalocyste* sont souvent employés comme synonymes : cependant celui-ci est moins étendu, puisqu'il comprend seulement les hydatides *stériles*, dépourvues de membrane germinale, et capables de donner naissance à d'autres vésicules, dites vésicules filles, mais non à des échinocoques, contrairement aux hydatides *fertiles*. V. ACÉPHALOCYSTE et ÉCHINOCOQUE. — *Hydatide carcinomateuse* (Adams). Animal doué d'une vie propre et indépendante qu'on supposait, dans le siècle dernier constituer les tissus morbides appelés *cancer*. — *Hydatide de Morgagni*. Petite saillie pédiculée, longue de quelques millimètres, qui naît de la tête de l'épididyme, et dont l'extrémité libre, renflée, pendant dans la tunique vaginale, présente une cavité remplie d'un liquide séreux : c'est un reste du conduit de Müller. V. CORPS *de Wolff*. — *Hydatides de l'utérus*. V. MÔLE.

**HYDATIDIN.** s. m. Substance organique, plus lourde que l'eau, soluble; sans les colorer, dans les acides sulfurique et chlorhydrique, non précipitée, mais colorée en jaune-serin par la potasse et l'ammoniaque, qui forme la substance des hydatides dans la proportion de 90 à 99 p. 100 (Collard de Martigny).

**HYDATIDIQUE.** adj. [it. *idatidico*, esp. *hidatidico*]. Qui contient des hydatides ou les concerne.

**HYDATIDOCÈLE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et κήλη, tumeur ; all. *Wasserblasenbruch*, angl. *hydatidocele*, it. *idatidocele*, esp. *hidatidocele*]. Tumeur contenant des hydatides. — En particulier, l'oschéocèle contenant des hydatides.

**HYDATIDOCÉPHALE.** adj. et s. Hydrocéphale hydatidique.

**HYDATIDOGÈNE** ou **HYDATIGÈNE.** adj. Qui engendre les hydatides.

**HYDATIDOME.** s. m. Tumeur hydatique.

**HYDATIDOSE.** s. f. Production des hydatides.

**HYDATIFORME.** adj. V. HYDATOÏDE.

**HYDATIGÈRE.** s. f. Synonyme de *cysticerque*.

**HYDATINIEN, IENNE.** adj. Formé par des hydatides, qui en contient ou en provient.

**HYDATIQUE.** adj. Synonyme d'*hydatidique*. — *Frémissement* ou *frôlement hydatique*. V. FRÉMISSEMENT. — *Grossesse hydatique*. V. MÔLE. — *Hydromètre hydatique*. V. HYDROMÈTRE. — *Kyste hydatique*. V. KYSTE. — *Môle hydatique*. V. MÔLE.

**HYDATISME.** s. m. [de ὕδωρ, eau ; all. *Hydatismus*, *Schwabbeln*, angl. *hydatism*, it. *idatismo*, esp. *hidatismo*]. Bruit produit par la fluctuation d'un liquide épanché dans une cavité (Cælius Aurelianus). V. FRÉMISSEMENT.

**HYDATOCÈLE.** s. f. L'hydrocèle.

**HYDATOÏDE.** s. f. [*hydatodes*, *hydatoides*, aqueux, de ὕδωρ, eau, et εἶδος, ressemblance ; all. *wässerig*, angl. *hydatoid*, esp. *hidatoide*]. Synonyme de *hyaloïde*. — *Membrane hydatoïde*. La membrane de Descemet. — *Môle hydatoïde*. V. MÔLE. — *Tumeur hydatoïde de la mamelle* (Cooper). Kyste de la mamelle avec lobules mammaires hypertrophiés, mous, transparents, en forme de vésicules hydatiques.

**HYDATULE.** s. f. Synonyme de *cysticerque*.

**HYDRADÉNOME.** s. m. [de ὕδωρ, eau, et *adénome*]. Adénome contenant des dilatations kystiques. — *Hydradénome éruptif*. Affection décrite par Jacquet et Darier et caractérisée par une éruption de petites saillies rosées, peu infiltrées dans le derme, d'un volume variant d'une tête d'épingle à celui d'un pois, indolentes le plus souvent ; histologiquement il s'agit d'un adénome avec kyste colloïde. Le traitement consiste dans l'ablation ou la destruction au thermocautère.

**HYDRAGOGUE.** adj. et s. m. [*hydragogus*, ὑδραγωγός, de ὕδωρ, eau, et ἄγειν, chasser ; all. *wassertreibend*, angl. *hydragogue*, it. *idragogo*, esp. *hydragogo*]. Substance regardée comme propre à faire écouler les sérosités épan-

chées dans les cavités ou infiltrées dans les tissus organiques. C'est particulièrement aux drastiques qu'on a donné ce nom. — *Pilule hydragogue*. V. Gomme-*gutte*. — *Poudre hydragogue*. V. Poudre.

**HYDRALCOOL.** s. m. Alcool faible, à 22° Cartier.

**HYDRALCOOLATURE.** s. f. Alcoolature faite avec l'hydralcool.

**HYDRALCOOLIQUE.** adj. — *Extrait hydralcoolique*. Extrait résultant du traitement successif d'une plante par l'alcool et par l'eau.

**HYDRALLANTE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et ἀλλᾶς, étymologie du mot *allantoïde*; all. *Metrhydrorrhoe*, angl. *hydrallante*, *hydrallas*, esp. *hidralanto*]. Le liquide allantoïdien. ‖ Hydropisie de l'allantoïde. ‖ Nom que Dugès a proposé de donner aux *fausses eaux*. Il suppose que le siège et la source de ces eaux sont dans un espace que l'on observe, pendant les premiers temps de la gestation, entre l'amnios et le chorion, du côté du placenta, espace alors occupé par un tissu mou gélatineux (*magma réticulé*, Velpeau), qui est un reste de l'allantoïde.

**HYDRAMNIOS.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et *amnios*]. L'eau de l'amnios. V. Amnios.

**HYDRANGELLE.** s. f. L'*hortensia*.

**HYDRANISOÏNE.** s. f. ($C^{32}H^{18}O^8$). Corps cristallisé, soluble dans l'alcool, qui se forme par action de l'amalgame de sodium sur l'aldéhyde anisique.

**HYDRANOSE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et νόσος, maladie] (Lobstein). L'ascite, l'œdème.

**HYDRARGYRE.** s. m. [*hydrargyrus*, ὑδράργυρος, de ὕδωρ, eau, et ἄργυρος, argent; all. *Quecksilber*, angl. *hydrargyrum*, *quick-silver*, it. *idrargiro*, *mercurio*]. Nom ancien du mercure.

**HYDRARGYRIE.** s. f. [*hydrargyria*, de ὑδράργυρος, mercure; all. *Quecksilberausschlag*, angl. *hydrargyria*, it. *idrargiria*, esp. *hidrargiria; érythème mercuriel*, *eczéma mercuriel*, *lèpre mercurielle*, *maladie mercurielle*, etc.]. Éruption cutanée produite par l'abus à l'intérieur ou à l'extérieur des préparations mercurielles. V. Mercuriel.

**HYDRARGYRIQUE.** adj. Qui appartient ou se rapporte à l'hydrargyrie; synonyme de *mercuriel* : *préparation* ou *traitement hydrargyrique*.

**HYDRARGYRISME.** s. m. Ensemble des accidents d'intoxication produits par le mercure.

**HYDRARGYROL.** s. m. Corps se présentant sous forme d'écailles rouge brun, soluble dans l'eau et la glycérine; insoluble dans l'alcool; il renferme 53 p. 100 de mercure, c'est un paraphénylthionate de mercure. Il a l'avantage de ne pas coaguler l'albumine, de ne pas attaquer les métaux, et d'avoir une toxicité relativement réduite.

**HYDRARGYRO-PNEUMATIQUE.** adj. [*hydrargyro-pneumaticus*, de ὑδράργυρος, mercure, et πνεῦμα, air, gaz]. — *Cuve hydrargyro-pneumatique*. Cuve pleine de mercure, dans laquelle est disposée (au-dessous de la surface du métal) une tablette propre à soutenir des cloches sous lesquelles on fait passer, à l'aide d'un tube conducteur, les gaz solubles dans l'eau qu'on veut recueillir.

**HYDRARGYROSE.** s. f. [*hydrargyrosis*, de ὑδράργυρος, mercure; all. *Schmierkur*, angl. *hydrargyrosis*, it. *idrargyrosi*]. Friction mercurielle. ‖ L'hydrargyrie.

**HYDRARGYROSIALORRHÉE.** s. f. La salivation mercurielle.

**HYDRARGYROSTOMATITE.** s. f. La stomatite mercurielle.

**HYDRARTHRE.** s. f. V. Hydarthrose.

**HYDRASTIN.** s. m. Matière cristalline, jaune, neutre, qu'on prescrit comme purgatif à la dose de 5 à 6 centigrammes et qui est un chlorhydrate de berbérine et d'hydrastine (Dorvault).

**HYDRASTINE.** s. f. (en atomes $C^{42}H^{21}AzO^{12}$). Alcaloïde analogue à la berbérine, extrait du rhizome de l'*Hydrastis*. Cristaux jaunes, brillants, insolubles dans l'eau. On l'emploie à la dose de 5 à 20 centigrammes, en pilules de 5 centigrammes.

**HYDRASTININE.** s. f. (en atomes $C^{22}H^{11}AzO^4+H^2O^2$). Produit d'oxydation de l'hydrastine par l'acide azotique; poudre blanche, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, préconisée contre les hémorragies et en particulier les métrorragies. On l'emploie à la dose de 5 à 10 centigrammes en injections hypodermiques sous forme de chlorhydrate.

**HYDRASTIS.** s. m. [*Hydrastis canadensis*, L., *Warneria canadensis*, Mich.]. Plante renonculacée dont la racine contient de la berbérine, de l'hydrastine et de la xanthopuccine. Elle a des propriétés toniques, antipyrétiques et diurétiques; elle a été préconisée contre l'hémorragie utérine. On emploie la décoction à 60 p. 1 000, l'extrait fluide à la dose de 80 gouttes à la fois, la teinture à 1 p. 10 à celle de 20 à 30 gouttes.

**HYDRATABLE.** adj. [esp. *hydratable*]. Se dit d'une substance qui est susceptible de se convertir en hydrate, de se combiner avec l'eau en proportions définies.

**HYDRATATION.** s. f. Combinaison de l'eau à un corps.

**HYDRATE.** s. m. [*hydras*, all. *Hydrat*, angl. *hydrate*, it. *idrato*, esp. *hidrato*]. Corps formé par la combinaison d'un oxyde métallique et de divers autres composés avec l'eau, qui joue le rôle d'acide, ou d'un acide avec l'eau, qui joue alors le rôle de base. — *Hydrate de chaux*. V. Chaux. — *Hydrate de chloral*. V. Chloral. — *Hydrate ferrique*. V. Oxyde *de fer*. — *Hydrate d'oxyde de méthyle*. V. Méthylène. — *Hydrate d'oxyde de phényle*. V. Phénique. — *Hydrate d'oxyde de potassium*. V. Potasse. — *Hydrate d'oxyde de sodium*. V. Soude. — *Hydrate de térébenthène*. V. Térébenthène.

**HYDRATÉ, ÉE.** adj. [angl. *hydrated*]. Se dit d'un composé chimique qui contient de l'eau en combinaison.

**HYDRATIQUE.** adj. [all. *hydratisch*, angl. *hydratic*, it. *idratico*]. — *Éther hydratique*. L'un des noms de l'éther *vinique*. V. Éther.

**HYDRECTASIE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et ἔκτασις, distension]. Distension par une sérosité, par l'humeur aqueuse. — L'œdème.

**HYDRÉLECTRIQUE.** adj. V. Hydro-électrique.

**HYDRÉMÈSE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et ἐμεῖν, vomir]. Vomissement aqueux.

**HYDRÉMIE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et αἷμα, sang]. S'est dit pour *anémie*; mais désigne particulièrement la prédominance morbide du sérum sur les globules du sang. V. Anémie.

**HYDRENCÉPHALE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et *encéphale*]. V. Hydrocéphale.

**HYDRENCÉPHALIQUE.** adj. — *Cri hydrencéphalique*. Nom donné par Coindet aux cris brefs, plaintifs, perçants, inconscients, répétés à intervalles plus ou moins rapprochés, que poussent les enfants atteints de méningite tuberculeuse pendant la deuxième période de cette maladie.

**HYDRENCÉPHALOCÈLE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et *encéphalocèle*]. Variété d'encéphalocèle congénitale dans laquelle la partie du cerveau herniée hors du crâne contient un prolongement de la cavité ventriculaire distendue par du liquide.

**HYDRESCULINE.** s. f. Glycoside amorphe qui résulte de l'action de l'amalgame de sodium sur l'esculine.

**HYDRIATRIE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et ἰατρεία, traitement; all. *Hydrotherapie*, *Wasserheilkunde*, angl. *hydriatry*, it. *idriatria*]. Traitement par l'emploi des eaux

douces, salées et minérales, en bains, douches, etc. V. HYDROTHÉRAPIE.

**HYDRIATRIQUE.** s. f. et adj. L'hydriatrie; ce qui la concerne.

**HYDRIODATE.** s. m. [*hydriodas*, all. *hydriodsaures Salz*, angl. *hydriodate*, it. *idriodato*]. Nom ancien des iodures.

**HYDRIODIQUE.** adj. [it. *idriodico*]. V. IODHYDRIQUE.

**HYDRIODURE.** s. m. — *Hydriodure de carbone.* V. IODOFORME.

**HYDRIOSE.** s. f. [de ὕδωρ, eau]. L'hydriatrie.

**HYDRIQUE.** adj. [de ὕδωρ, eau]. Qui contient de l'eau ou de l'hydrogène, qui en produit. — *Azocarbide hydrique.* L'acide cyanhydrique. — *Carbure hydrique.* Carbure d'hydrogène.

**HYDROA.** s. m. [de ὕδωρ, eau]. Mot qui a servi à désigner autrefois les éruptions vésiculeuses, et qui n'est plus employé actuellement que dans deux cas. — *Hydroa bulleux.* Expression employée par certains auteurs pour désigner la dermatite herpétiforme de Duhring ou dermatite polymorphe douloureuse chronique. V. DERMATITE. — *Hydroa vésiculeux.* Nom sous lequel Bazin désignait l'affection que Bateman avait décrite sous celui d'*herpès iris* et à laquelle on donne parfois celui d'hydroa vrai; c'est une variété d'*érythème polymorphe*, dans laquelle la lésion est constituée par une vésicule transparente qui se dessèche bientôt et s'entoure d'un cercle de vésicules nouvelles plus ou moins bien constituées, et parfois d'un deuxième cercle extérieur, tandis que la bordure rouge périphérique est repoussée excentriquement; d'où le nom d'*herpès en cocarde.* Elle peut se cantonner à la muqueuse buccale où elle simule les plaques muqueuses.

**HYDROABDOMEN.** s. m. Mot barbare désignant l'*ascite.*

**HYDROAÉRIQUE.** adj. [de ὕδωρ, eau, et ἀήρ, air]. Qui tient de l'air et de l'eau. — *Bruit* ou *son hydroaérique.* Celui que donnent, à la percussion ou à l'auscultation, des cavités dans lesquelles se trouvent à la fois de l'air, et plus généralement des gaz, et un liquide (hydropneumothorax, estomac, etc.); le même bruit peut se rencontrer quand le liquide et le gaz ne sont pas dans la même cavité, mais sont séparés par une membrane; ainsi dans l'ascite, à la limite de l'épanchement, on a souvent un bruit hydroaérique par suite de la superposition d'une couche de liquide et d'une anse intestinale contenant des gaz.

**HYDROARION.** s. m. [de ὕδωρ, eau, et ὠάριον, petit œuf], ou **HYDROOPHORIE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, ὠὸν, œuf, et φορὸς, qui porte]. Hydropisie de l'ovaire. V. KYSTE.

**HYDROAZOCARBONYLE.** s. m. (Lœvig). Groupe de composés chimiques comprenant l'acide urique et ses dérivés.

**HYDROBILIRUBINE.** s. f. V. UROBILINE.

**HYDROBROMATE.** s. m. [*hydrobromas*, all. *hydrobromsaures Salz*]. Ancien nom des bromures.

**HYDROBROMIQUE.** adj. V. BROMHYDRIQUE.

**HYDROBRYORRHETINE.** s. f. ($C^{42}H^{37}O^{16}$). Substance insoluble dans l'eau et dans l'éther qui résulte du dédoublement de la bryonine sous l'influence des acides faibles.

**HYDROCARBONÉ, ÉE.** adj. Qui est formé d'hydrogène et de carbone. — *Essence hydrocarbonée.* V. ESSENCE.

**HYDROCARBURE.** s. m. Synonyme de *carbure d'hydrogène.* V. CARBURE.

**HYDROCARDIE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et καρδία, cœur]. V. HYDROPÉRICARDE.

**HYDROCÈLE.** s. f. [*hydrocele*, ὑδροκήλη, de ὕδωρ, eau, et κήλη, tumeur; all. *Wasserbruch*, angl. *hydrocele*, it. *idrocele*, esp. *hidrocele*]. Tumeur formée par un amas de sérosité, soit dans le tissu lamineux du scrotum (*hydrocèle externe* ou *par infiltration*, ou mieux *œdème du scrotum*); soit dans la tunique vaginale du testicule (*hydrocèle interne* ou *par épanchement*); soit enfin dans la gaine du cordon spermatique (*hydrocèle du cordon*) : c'est particulièrement à l'hydropisie de la tunique vaginale que s'applique la dénomination d'*hydrocèle.* Celle-ci est dite *congénitale*, quand elle résulte de l'accumulation de sérosité dans la vaginale communiquant encore avec le péritoine au moyen du conduit vagino-péritonéal, persistant d'une façon anormale; elle peut apparaître d'ailleurs longtemps après la naissance. Les causes de l'hydrocèle sont toutes les irritations de la séreuse vaginale; la distinction en hydrocèle symptomatique et spontanée n'a qu'une valeur clinique, car au point de vue pathogénique tout épanchement dans la vaginale est symptomatique d'une lésion plus profonde. Mais le plus souvent cette lésion passe inaperçue; c'est alors une altération de l'épididyme, souvent un kyste spermatique, parfois on ne peut invoquer qu'une violence extérieure et un froissement ou une contusion du testicule. L'hydrocèle est simple, unilatérale, plus souvent que double, quelquefois compliquée par la présence d'une hydrocèle du cordon ou d'une hématocèle vaginale. La tumeur que forme le scrotum distendu est lisse, fluctuante, oblongue, plus grosse en bas qu'en haut, demi-transparente; le testicule en occupe *ordinairement*, c'est-à-dire à moins d'inversion, la partie postérieure, inférieure et un peu interne. La transparence de la tumeur, le principal élément du diagnostic avec l'hématocèle et autres tumeurs du scrotum et du testicule, se reconnaît à l'aide d'une lumière promenée sur le côté des bourses opposé à celui qu'on fixe avec l'œil nu ou aidé d'un stéthoscope. — Fig. 355. Hydrocèle.

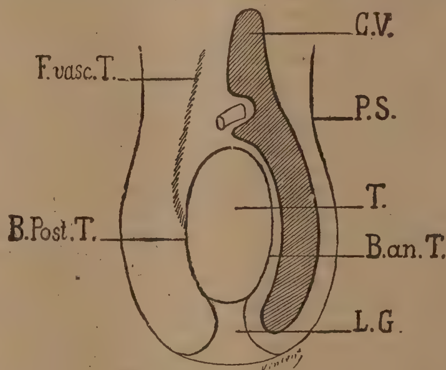



Fig. 355. — *Hydrocèle.*

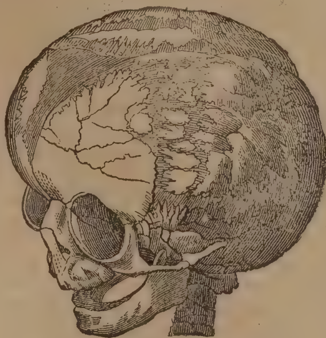
*F. vasc. T.* faisceau vasculaire du testicule; *B. Post. T.* bord postérieur du testicule; *C. V.* cavité vaginale où s'accumule le liquide de l'hydrocèle; *P. S.* peau scrotale; *T.* testicule; *B. an. T.*, bord antérieur du testicule; *L. G.*, ligament gubernaculaire. — Le traitement *palliatif* consiste à évacuer la sérosité en pratiquant une ponction aseptique avec la pointe d'une lancette ou d'un bistouri, ou mieux avec un trocart. Cette opération est si simple, qu'aucun pansement n'est nécessaire, et que l'opéré peut vaquer à ses affaires le jour même; mais on est obligé de la réitérer, le liquide se reproduisant fatalement. Le traitement *curatif* consiste à injecter, à l'aide d'une seringue, par la canule du trocart restée en place après la ponction, un liquide irritant, tel que le vin rouge ou l'eau alcoolisée, chauffés à 34°, et mieux la teinture d'iode, qu'on évacue après l'avoir laissée séjourner quelques minutes dans la tunique vaginale

[V. Iodée (*Injection*)]. Il se manifeste, le deuxième ou le troisième jour, une congestion inflammatoire qui est nécessaire à la guérison, et dont on peut d'ailleurs limiter l'action par l'application de compresses émollientes. Un autre procédé consiste à enfoncer à la partie supérieure de la tumeur le trocart d'une seringue d'Anel chargée d'alcool, et à la partie déclive celui d'une seringue vide : à mesure qu'on évacue par celle-ci le liquide de l'hydrocèle, la première le remplace par une égale quantité d'alcool (Monod). On a aussi préconisé la cautérisation de la face interne de la poche au moyen d'une ou deux gouttes de nitrate d'argent fondu introduites par la rainure d'une sonde cannelée (Defer, de Metz). Dans l'hydrocèle congénitale, et chez les très jeunes enfants où on a à redouter la persistance du canal vagino-péritonéal, il faut se borner aux applications de topiques résolutifs, ou, si l'on est forcé d'intervenir, c'est par la ponction simple, sans injection iodée, qu'on agira, l'inflammation produite par l'iode pouvant alors, en se propageant au péritoine, amener des accidents graves. — *Hydrocèle de Béraud*. Variété d'hydrocèle caractérisée par la formation d'une poche sous-cutanée fluctuante, communiquant avec la cavité vaginale par un orifice étroit, pratiqué dans la tunique fibreuse. — *Hydrocèle chyleuse, graisseuse, laiteuse*. Épanchement dans la vaginale d'un liquide laiteux dont l'origine est variable; souvent il s'agit d'une manifestation de la filariose. — *Hydrocèle externe ou par infiltration* (*œdème du scrotum*). Accumulation de sérosité dans le tissu lamineux du scrotum, apparaissant le plus souvent comme épiphénomène d'une affection viscérale ou d'une dyscrasie sanguine ; plus rarement, elle existe isolément, sans anasarque, chez un individu à bourses pendantes ou consécutivement à la rupture de la tunique vaginale distendue par une hydrocèle. Le repos horizontal, la position élevée des bourses, et, au besoin, quelques ponctions capillaires, font disparaître cet œdème. — *Hydrocèle du cordon spermatique*. Tantôt la gaine du cordon contient de la sérosité infiltrée (*hydrocèle par infiltration*), dont la présence résulte de la compression des veines spermatiques ou d'un obstacle au cours du sang, et peut coïncider avec l'existence d'une anasarque, d'une ascite, d'une tumeur abdominale ; tantôt la sérosité est épanchée dans une poche plus ou moins épaisse, quelquefois multiloculaire. Même traitement que pour l'hydrocèle vaginale. — *Hydrocèle du cou*. V. Kyste *du cou*. — *Hydrocèle enkystée du testicule* ou *Hydrocèle spermatique*. V. Spermatique (*Kyste*). — *Hydrocèle de la femme*. Nom donné parfois aux épanchements séreux enkystés des grandes lèvres.

**HYDROCÉNOSE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et κένωσις, évacuation]. Évacuation aqueuse.

**HYDROCÉPHALE.** adj. et s. Celui ou celle qui est atteint d'hydrocéphalie.

**HYDROCÉPHALE** ou **HYDROCÉPHALIE.** s. f. [*hydrocephalus*, ὑδροκέφαλον, de ὕδωρ, eau, et κεφαλή, tête ; all. *Wasserkopf*, angl. *hydrocephalus, dropsy of the brain*, it. *idrocefalo*, esp. *hidrocephalo*]. Hydropisie de la tête ou plus exactement de l'encéphale. On a distingué l'hydrocéphalie en *interne* et *externe*, rangeant dans l'hydrocéphalie *externe* les collections et infiltrations séreuses ou séro-sanguinolentes formées sous le cuir chevelu ou sous le péricrâne; mais l'on ne doit appeler *hydrocéphalies* que les collections séreuses contenues dans le crâne, qu'on appelait *hydrocéphalies internes*, et qui ont leur siège tantôt dans la cavité de l'arachnoïde, tantôt, et le plus souvent, dans les ventricules du cerveau. Une distinction plus importante est celle de l'*hydrocéphalie aiguë* et de l'*hydrocéphalie chronique*. L'*hydrocéphalie aiguë* ou *acquise* existe quelquefois isolément, sans inflammation des méninges, consécutivement aux causes ordinaires des hydropisies (troubles circulatoires), et amène plus ou moins vite les symptômes de la compression cérébrale ; mais le plus souvent elle se rattache à l'inflammation tuberculeuse des membranes du cerveau (V. Méningite *tuberculeuse*). — L'*hydrocéphale chronique*, ordinairement *congénitale*, commence quelquefois à se développer chez les très jeunes enfants, sans qu'on puisse s'apercevoir de son début. Le volume de la tête, l'état des facultés intellectuelles, sont les indices principaux de cette maladie. A mesure qu'elle se manifeste, la tête s'élargit dans les points où l'ossification, moins avancée, permet aux os d'être refoulés, surtout dans les régions frontale et occipitale (fig. 356) ; la forme du crâne cesse d'être régulière, selon la partie où s'accumule le liquide ; le développement physique et intellectuel se fait incomplètement, la nutrition languit ; la mort arrive le plus souvent avant la fin de la première année, précédée de convulsions, ou la maladie suit une marche lente, irrégulière, interrompue par des temps d'arrêt dans la progression du mal, pour aboutir aux symptômes propres à la compression du cerveau et à la mort. Le traitement médical par les diurétiques, les sudorifiques, les toniques, le calomel, l'iodure de potassium, à l'intérieur, les révulsifs (vésicatoires et cautères sur la tête et autour du cou), les onctions mercurielles sur le crâne rasé, n'a pas donné de résultats satisfaisants. Comme traitement chirurgical, la ponction seule, faite avec un fin trocart qu'on enfonce pas trop profondément, offre quelques chances de succès : encore ne doit-elle être faite que si l'hydrocéphalie est considérable ou s'accroît continuellement, chez un enfant non paralysé.


Fig. 356. — Crâne d'*hydrocéphale*.

**HYDROCÉPHALIQUE.** adj. Qui concerne l'hydrocéphalie.

**HYDROCÉPHALOÏDE.** adj. [de *hydrocéphale* et εἶδος, forme]. Se dit de la tête ou de la face ayant l'aspect qu'elles présentent sur les hydrocéphales.

**HYDROCHLORATE.** s. m. [*hydrochloras*, all. *Hydrochlorat*, it. *idroclorato*, esp. *hidroclorato*]. Ancien nom des chlorures.

**HYDROCHLORE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et *chlore*]. L'eau chlorée.

**HYDROCHLORIQUE.** adj. [all. *chlorwasserstoffsauer*, angl. *hydrochloric*, it. *idroclorico*]. V. Chlorhydrique.

**HYDROCHLORONITRIQUE.** adj. [*hydrochloronitricus*]. — *Acide hydrochloronitrique*. L'eau régale.

**HYDROCINNAMYLE.** s. m. [*cimmole, hydrure de cinnamyle* ($C^{18}H^8O^2$). Composé qui se trouve souvent en grande quantité dans l'essence de cannelle du commerce ; liquide, incolore, d'odeur agréable de cannelle. Il absorbe l'oxygène de l'air et se change en *acide cinnamique*.

**HYDROCIRSOCÈLE.** s. f. [*hydrocirsocele*, de ὕδωρ, eau, κιρσὸς, varice, et κήλη, tumeur ; all. *Wasserkrampfaderbruch*, angl. *hydrocirsocele*, it. *idrocirsocele*]. Combinaison d'une cirsocèle avec une hydrocèle.

**HYDROCŒLIE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et κοιλία, ventre]. L'hydropisie intestinale.

**HYDROCONION.** s. m. [de ὕδωρ, eau, et κόνις, poussière] (Gillet de Grammont). Le bain en pluie.

**HYDROCOTARNINE.** s. f. Base cristallisable, dont la présence a été signalée dans l'opium.

**HYDROCOTYLE.** s. f. Genre d'ombellifères. — *Hydrocotyle asiatique* [*Hydr. asiatica*, L., *pes equinus* de Rumphius, en tamoul *valldrai*, en indoustani *thulkura*, en malabar (d'après Rheede) *codagen*, *bevilacqua* de Boileau]. Plante commune dans toute l'Asie orientale; elle croît sur les bords des cours d'eau et des étangs, et en général dans tous les terrains humides. On l'emploie contre les ulcérations non spécifiques et certaines maladies de la peau. V. Bevilacqua. — *Hydrocotyle vulgaire* [*Hydr. vulgaris*, L.; *écuelle d'eau*]. Plante indigène, acaule, regardée autrefois comme âcre, détersive, apéritive.

**HYDROCYANATE.** s. m. [*hydrocyanas*, all. *Blausauer*, it. *idrocianato*, esp. *hydrocyanato*]. Ancien nom des cyanures.

**HYDROCYANIQUE.** adj. [angl. *hydrocyanic*]. V. Cyanhydrique.

**HYDROCYSTE.** s. m. [*hydrocystis*, de ὕδωρ, eau, et κύστις, vessie]. Kyste séreux.

**HYDRODERME.** s. m. [*hydroderma*, de ὕδωρ, eau, et δέρμα, peau]. Anasarque.

**HYDRO-ÉLECTRIQUE.** adj. [*hydro-electricus*, all. *hydroelektrisch*, angl. *hydroelectric*, it. *idroelectrico*]. — *Appareils* ou *chaînes hydro-électriques*. Piles portatives proposées pour l'usage médical, et composées de fils électro-moteurs enroulés sur de petites pièces de bois dont chacune devient le centre d'un élément articulé avec les autres sous forme de chaîne à l'aide d'un métal conducteur. Une simple immersion dans le vinaigre fait fonctionner la chaîne Pulvermacher, et l'*intensité* du courant produit est proportionnée au *nombre* des éléments qui la composent et à la *force* du vinaigre (chaque petit maillon constitue un élément électrique). Plus ou moins d'eau dans le vinaigre affaiblit plus ou moins la force du courant. Le manque d'uniformité dans l'intensité des courants a fait abandonner ces piles. V. Électrothérapie. — *Courants hydro-électriques*. Ceux qu'on obtient à l'aide de piles dont les éléments développent l'électricité au contact de l'eau, en opposition avec les courants *thermo-électriques*. — *Piles hydro-électriques*. Piles sans métal, composées de liquides associés ne se précipitant pas et réagissant les uns sur les autres à travers un corps poreux, comme une mèche de coton, ou à travers des tissus organiques. Les appareils électriques des poissons sont des piles *hydro-électriques*, dans lesquelles la production d'électricité résulte de l'action moléculaire réciproque du sang et des disques de substance électrogène, ainsi que le montrent les modifications obtenues dans la production d'électricité en faisant arriver à ces disques de la strychnine, de la morphine, etc. Le développement de l'électricité s'y effectue sans le concours du système nerveux, qui ne fait que régler la décharge sous l'influence de la volonté. Ces appareils ne sont par conséquent pas des conducteurs d'une électricité qui serait produite par le système nerveux. V. Électrogène et Électrogenèse.

**HYDROÉMIE.** s. f. V. Hydrémie.

**HYDRO-ENCÉPHALOCÈLE** ou **HYDRENCÉPHALOCÈLE.** s. f. L'hydrocéphalie.

**HYDRO-ENTÉROCÈLE** ou **HYDRENTÉROCÈLE.** s. f. [*hydro-enterocele*, *hydrenterocele*, de ὕδωρ, eau, ἔντερον, intestin, et κήλη, tumeur, hernie]. Entérocèle qui est compliquée d'une hydrocèle, ou dont le sac renferme de la sérosité.

**HYDRO-ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE.** s. f. Entéro-épiplocèle dont le sac contient de la sérosité, ou qui est compliquée d'une hydrocèle.

**HYDRO-ENTÉROMPHALE** ou **HYDRENTÉROMPHALE.** s. f. [*hydro-enteromphalum*, de ὕδωρ, eau, ἔντερον, intestin, et ὀμφαλός, ombilic]. Hernie ombilicale avec amas de sérosité dans le sac herniaire.

**HYDRO-ÉPIPLOCÈLE.** s. f. [*hydro-epiplocele*, de ὕδωρ, eau, ἐπίπλοον, épiploon, et κήλη, tumeur, hernie]. Épiplocèle compliquée d'hydrocèle, ou dont le sac renferme de la sérosité.

**HYDRO-ÉPIPLOMPHALE.** s. f. [*hydro-epiplomphalum*, de ὕδωρ, eau, ἐπίπλοον, épiploon, et ὀμφαλός, ombilic]. Hernie ombilicale épiploïque avec amas de sérosité.

**HYDROFÈRE.** s. m. [all. *Staubbad*]. Système de balnéation par effusion dans lequel *trois* ou *quatre litres* de liquide, réduits en poussière, remplacent les *deux* ou *trois hectolitres* d'eau contenus dans une baignoire ordinaire (Mathieu de la Drôme). Le liquide est très finement divisé par un courant d'air fourni par une soufflerie. Le malade étant assis dans une boîte analogue à celle dont on se sert dans les fumigations, le jet de liquide divisé s'échappe par un orifice situé au niveau des genoux, s'élève obliquement en s'étalant, et se résout en une pluie d'une excessive ténuité, qui arrose le corps de haut en bas. La tête peut, à volonté, être tenue en dehors de la boîte, ou rester exposée à l'action de la pluie, dont il est facile de régler la température suivant les indications. Ce système permet d'administrer, à peu de frais, des bains composés dans lesquels entrent l'iode, le mercure ou des essences aromatiques; le médecin peut, en tout lieu et en toute saison, soumettre les malades au traitement par les bains d'eau de mer et d'eaux minérales naturelles. L'eau se renouvelant sans cesse entraîne avec plus de facilité les squames et les matières étrangères adhérentes à la surface de la peau.

**HYDROFLUATE.** s. m. [*hydrofluas*, all. *fluss-saures Salz*, esp. *hydrofluato*]. Ancien nom des fluorures.

**HYDROFLUORIQUE.** adj. V. Fluorhydrique (*Acide*).

**HYDROFLUOSILICIQUE.** V. Fluosilicique (*Acide*).

**HYDROGALE.** s. m. [*hydrogala*, de ὕδωρ, eau, et γάλα, lait]. Mélange d'eau et de lait : lait 125 et eau 1 000, ou lait 250 et eau 750.

**HYDROGASTRE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et γαστήρ, ventre]. S'est dit pour *ascite*.

**HYDROGASTRIE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et γαστήρ, estomac]. Dilatation d'estomac avec stase alimentaire consécutive à un rétrécissement du pylore.

**HYDROGÉNATION.** s. f. Combinaison de l'hydrogène à un autre corps.

**HYDROGÈNE.** s. m. (H) [*hydrogenium*, de ὕδωρ, eau, et γεννάω, je produis; all. *Wasserstoff*, angl. *hydrogen*, it. *idrogeno*, esp. *hydrogeno*]. Corps simple qui a été découvert en 1781 par Cavendish, et qui est appelé ainsi, parce qu'en se combinant avec l'oxygène (dans la proportion de 2 volumes pour 1 d'oxygène), il produit de l'eau. Il n'existe à l'état de liberté dans la nature que dans les émanations gazeuses des volcans; il existe souvent dans l'estomac et surtout l'intestin de l'homme et des animaux, où il prend naissance par suite de la fermentation butyrique : il est éliminé par l'anus avec les autres gaz intestinaux, ou où il passe dans le sang où il se combine à l'oxygène en donnant de l'eau. On l'obtient ordinairement en décomposant l'eau à l'aide du fer ou du zinc et de quelques gouttes d'acide sulfurique; le métal s'empare de l'oxygène, et l'hydrogène est mis à nu. La décomposition de l'eau par la pile ou par les corps avides d'oxygène, donne aussi de l'hydrogène. C'est un gaz incolore, inodore, insipide, bon conducteur de la chaleur et de l'électricité, liquéfiable à — 140° sous une pression de 600 atmosphères. Il n'entretient ni la respiration, ni la combustion, mais n'est pas délétère; enflammé à l'air, il brûle avec une flamme bleuâtre faible en donnant de l'eau; il est quatorze fois et demie plus léger que l'air atmosphérique (0,0692), ce qui lui donne la propriété, lorsqu'il est enfermé dans une enveloppe mince,

d'enlever des poids assez considérables (aérostats); il est peu soluble dans l'eau. — *Hydrogène antimonié* [*antimammoniaque, antimoniure d'hydrogène* ou *hydrique, hydrure d'antimoine*] ($SbH^3$). Gaz incolore, brûlant à l'air avec une flamme bleuâtre, et qui donne un dépôt d'antimoine métallique différant des taches analogues d'arsenic. Celles-ci sont moins noires, moins mates, plus volatiles, et disparaissent quand on les traite par le chlorure de calcium, qui est sans action sur les taches d'antimoine. On se sert de cette propriété dans les recherches médico-légales. V. APPAREIL *de Marsh*. — *Hydrogène arsénié*. V. ARSÉNIURE *d'hydrogène*. — *Hydrogène azoté*. V. AMMONIAQUE. — *Hydrogène bicarboné*. V. ÉTHYLÈNE. — *Hydrogène carboné*. V. CARBURE. — *Hydrogène protocarboné*. V. FORMÈNE. — *Hydrogène phosphoré*. V. PHOSPHURE *d'hydrogène*. — *Hydrogène quadricarboné*. V. ACÉTYLÈNE. — *Hydrogène sulfuré*. V. SULFHYDRIQUE.

**HYDROGÉNÉ, ÉE.** adj. [all. *wasserstoffhaltig*, it. *idrogenato*, esp. *hidrogenado*]. Qui contient de l'hydrogène.

**HYDROGÈRE.** adj. [de ὕδωρ, eau, et *gerere*, porter]. Mauvais mot. V. HYDROPHORE.

**HYDROGLOSSE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et γλῶσσα, langue]. La *grenouillette*.

**HYDROGRATIOSOLIRÉTINE.** s. f. V. GRATIOSOLINE.

**HYDRO-HÉMATOCÈLE.** s. f. Hydrocèle compliquée d'hématocèle. V. HÉMATOCÈLE.

**HYDROHÉMIE.** s. f. V. HYDRÉMIE.

**HYDROL.** s. m. Nom proposé par Béral pour remplacer celui d'*eau minérale*.

**HYDROLAT.** s. m. Synonyme d'*eau distillée*.

**HYDROLATURE.** s. f. [all. *Wasserauszug*, angl. *hydrolatura*, it. *idrolatura*]. Teinture aqueuse, obtenue en faisant agir l'eau, à diverses températures, sur des substances organiques susceptibles de lui céder des parties extractives (Béral).

**HYDROLÉ.** s. m. Médicament liquide obtenu par solution dans l'eau d'un corps simple, d'un acide, d'une substance saline, ou d'un principe immédiat végétal ou animal.

**HYDROLIQUE.** adj. et s. m. Se dit d'un médicament obtenu en traitant par l'eau, à l'état liquide, une substance capable, soit de s'y dissoudre ou de s'y maintenir en suspension, soit de lui abandonner quelques principes constituants, soit de se mêler avec elle.

**HYDROLOGIE.** s. f. [*hydrologia*, de ὕδωρ, eau, et λόγος, discours; all. *Gewässerlehre*, angl. *hydrology*, it. *idrologia*, esp. *hidrologia*]. Histoire de l'eau en général, de ses propriétés et de ses diverses manières d'être dans la nature. V. EAU.

**HYDROLOTIF.** s. m. Hydrolé spécialement destiné à être employé à l'extérieur du corps, ou injecté dans des cavités autres que l'estomac.

**HYDROMANCIE.** s. f. [ὑδρομαντεία, de ὕδωρ, eau, et μαντεία, divination]. Divination par l'eau, et aussi partie de l'astrologie dans laquelle on supposait deviner l'avenir d'après l'observation des météores aqueux.

**HYDROMANIE.** s. m. [*hydromania*, de ὕδωρ, eau, et μανία, manie]. Délire avec penchant à se noyer (Strambio). — S'est dit pour *polydipsie* (Baumes).

**HYDROME.** s. m. [de ὕδωρ, eau, et la finale *ome*] (Ritgen). Tumeur aqueuse; kyste.

**HYDROMÉDIASTINE.** s. f. [*hydromediastina*, de ὕδωρ, eau, et *mediastinum*, le médiastin]. Hydropisie du médiastin.

**HYDROMEL.** s. m. [*hydromel, hydromeli*, μελίκρατον, ὑδρόμελι, de ὕδωρ, eau, et μέλι, miel; all. *Hydromel, Honigwasser*, angl. *hydromel; mead*, it. *idromele*, esp. *aguamiel, hydromiel*]. Boisson adoucissante et laxative formée d'eau et de miel : 32 grammes par 500 grammes de liquide. — *Hydromel vineux*. Boisson stimulante formée de miel délayé dans cinq fois son poids d'eau et abandonné à la fermentation.

**HYDROMELLÉ.** s. m. (Béral). Médicament formé d'hydromel et de parties extractives, qu'on obtient en mêlant du miel avec une teinture aqueuse ou un suc de plante, et concentrant le mélange jusqu'à consistance de sirop.

**HYDROMÉLON.** s. m. [de ὕδωρ, eau, et μῆλον, pomme]. Le cidre.

**HYDROMÉNINGITE.** s. f. La méningite œdémateuse.

**HYDROMÉTÉORE.** s. m. [de ὕδωρ, eau, et *météore*]. Météore aqueux.

**HYDROMÈTRE.** s. m. [de ὕδωρ, eau, et μέτρον, mesure; all. et angl. *Hydrometer*, it. *idrometro*, esp. *hidrometro*]. Synonyme de *pluviomètre*. || S'est dit pour *hydrotimètre* (et plus exactement, ce mot étant irrégulier); quelquefois pour *hygromètre*.

**HYDROMÈTRE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et μήτρα, matrice; all. *Gebärmutterwassersucht*, it. *idrometra*, esp. *hidrometra*]. Hydropisie de l'utérus; collection d'un liquide séreux dans l'utérus. On a admis trois espèces d'hydromètres : 1° l'*ascite de l'utérus* (*hydrometra ascitica*), collection d'un liquide séreux dans la cavité de l'utérus; 2° l'*hydromètre hydatique*; 3° l'*hydromètre des femmes enceintes* (*hydrometra gravidarum*). Le développement d'une poche hydatidique dans l'utérus ne peut être considéré comme une hydropisie de cet organe; non plus que l'*hydromètre des femmes enceintes*, qui n'est autre chose qu'une hydropisie de l'amnios. L'*ascite de l'utérus*, qui seule serait une véritable *hydromètre*, n'a lieu que lorsqu'il y a en même temps occlusion de l'orifice de cet organe, avec persistance de la sécrétion muqueuse utérine. Cette occlusion s'observe parfois par anomalie ou encore chez les femmes très âgées. Le liquide muqueux est rendu plus ou moins brunâtre par un peu de sang.

**HYDROMÉTRIE.** s. f. V. HYDROTIMÉTRIE. Ce mot se dit aussi par *hydromètre*.

**HYDROMPHALE.** s. f. [*hydromphalum*, de ὕδωρ, eau, et ὀμφαλὸς, nombril; all. *Nabelwassergeschwulst*, angl. *hydromphalus*, it. *idronfalo*, esp. *hidronfalo*]. Tumeur qui se forme à l'ombilic chez quelques ascitiques, et qui résulte du passage à travers l'anneau ombilical et de l'accumulation sous les téguments d'une portion de la sérosité contenue dans le péritoine. — Tumeur formée par un amas de sérosité dans le sac d'une hernie ombilicale.

**HYDROMYÉLIE.** s. f. [de ὕδωρ, et μυελὸς, moelle]. Dilatation du canal de l'épendyme, donnant lieu à une formation cavitaire; cette cavité doit être distinguée de celle due à la *syringomyélie*, qui est creusée en plein tissu médullaire et indépendante du canal central. Cette distinction n'est pas toujours facile en raison des déformations que subit le canal. Mais au microscope on reconnaît facilement la cavité hydromyélique tapissée par une couche de cellules épithéliales semblables à celles qui forment normalement la paroi de l'épendyme; dans le cas de syringomyélie, cette couche n'existe pas et la cavité est limitée directement par des faisceaux nerveux se colorant mal au carmin et pauvres en noyaux.

**HYDROMYÉLIQUE.** adj. Qui a rapport à l'*hydromyélie*.

**HYDRONÉPHROSE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et νεφρὸς, rein] (Rayer). Distension des calices, du bassinet et de l'uretère, par l'urine aseptique. Elle se développe, quand l'écoulement de ce liquide est entravé par la présence d'un calcul dans l'uretère, par la compression de ce canal par une tumeur de l'abdomen ou du petit bassin, par une coudure de l'ure-

tère, ou enfin par une affection de la vessie ou de l'urètre. Elle est quelquefois congénitale et consécutive alors à une malformation des voies urinaires inférieures. Acquise, elle survient à la suite de lésions pelviennes, en particulier du cancer de l'utérus; elle peut se montrer aussi comme complication du rein mobile et de la lithiase rénale. Le contenu de la poche est formé d'un liquide clair, pauvre en urée. Ordinairement unilatérale, plus fréquente à droite qu'à gauche, l'hydronéphrose donne lieu à des douleurs et à des phénomènes dus à la compression des organes voisins; mais le seul signe caractéristique est la présence dans la région lombaire d'une tumeur fluctuante, qui s'étend vers l'hypocondre et vers la fosse iliaque, et qui ne s'accompagne ni de fièvre, ni de symptômes généraux bien accusés. La terminaison est ordinairement fatale en dehors de l'intervention opératoire: la mort survient par pyélite due à l'infection de la poche, ou par urémie. La ponction de la tumeur donne parfois de bons résultats, mais qui ne sont ordinairement que transitoires; la néphrotomie, ou même la néphrectomie, sont souvent nécessaires. — *Hydronéphrose intermittente.* Phénomène fréquent chez les sujets atteints de rein mobile, par suite de la coudure ou de la torsion de l'uretère, se traduisant par des douleurs et l'apparition d'une tuméfaction dans la région lombaire, et parfois une albuminurie transitoire. La crise se termine par une débâcle urinaire qui entraîne la disparition de la tumeur.

**HYDRONOSE.** s. f. [*hydronosis*, de ὕδωρ, eau, et νόσος, maladie] (Lobstein). Exhalation séreuse considérée comme cause de maladies organiques.

**HYDROOPHORIE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, ὠὸν, œuf, et φορὸς, qui porte]. V. HYDROARION.

**HYDROPAROTIDE.** s. f. La parotide œdémateuse.

**HYDROPATHE.** adj. et s. Celui qui s'occupe d'hydropathie.

**HYDROPATHIE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et πάθος, maladie]. L'hydronose. ‖ Synonyme d'*hydrothérapie*.

**HYDROPÉDÈSE.** s. f. [*hydropedesis*, de ὕδωρ, eau, et πήδησις, action de jaillir]. Sueur excessive.

**HYDROPÉRICARDE.** s. m. [*hydropericardium*, all. *Herzbeutelwassersucht*, angl. *hydropericardium*, it. *idropericardio*, esp. *hidropericardio*]. Hydropisie du péricarde, accumulation de sérosité dans cette cavité, se rencontrant dans trois circonstances principales: 1° comme lésion organique; 2° dans les hydropisies générales d'origine dyscrasique ou par trouble de la circulation; 3° comme conséquence des néoplasmes du péricarde. La quantité du liquide peut atteindre et même exceptionnellement dépasser un litre; la séreuse est pâle, lisse, dépourvue de lésions inflammatoires. Les signes sont ceux de la péricardite avec épanchement: voussure et matité précordiales, faiblesse des bruits du cœur et du pouls, etc. Le traitement est la paracentèse du péricarde quand l'abondance du liquide apporte une gêne notable au fonctionnement du cœur.

**HYDROPÉRIONE.** s. m. [de ὕδωρ, eau, περὶ, autour, et ὠὸν, œuf; all. *Eiwasser*]. Liquide que Breschet supposait exister entre la caduque ovulaire et la caduque utérine.

**HYDROPÉRIPNEUMONIE.** s. f. La pneumonie compliquée d'épanchement pleurétique.

**HYDROPÉRITONIE.** s. f. L'hydropisie péritonéale.

**HYDROPHIMOSIS.** s. m. Le phimosis œdémateux.

**HYDROPHLEGMASIE.** s. f. L'hydrophlogose.

**HYDROPHLOGOSE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et *phlogose*]. Inflammation avec production de sérosité dans le tissu enflammé (Lobstein).

**HYDROPHOBE.** s. m. et adj. [*hydrophobus*, ὑδροφόβος, all. *wasserscheu*, angl. *hydrophobe*, it. *idrofobo*, esp. *hidrofobo*]. Qui a horreur des liquides, qui est atteint d'hydrophobie.

**HYDROPHOBIE.** s. f. [*hydrophobia*, ὑδροφοβία, de ὕδωρ, eau, et φόβος, crainte; all. *Wasserscheu, Hundswuth*, angl. *hydrophobia*, it. *idrofobia*, esp. *hidrofobia*]. Horreur de l'eau, aversion que l'on éprouve pour l'eau, et en général pour tous les liquides; et aussi peur morbide (phobie) de l'eau chez certains neurasthéniques. C'est à tort que l'on a employé ce mot comme synonyme de *rage*, puisque l'horreur de l'eau, qui n'existe que chez l'homme, n'est qu'un symptôme de cette maladie, et que ce symptôme peut également se montrer chez certains aliénés et dans le cours du tétanos, de la méningite, de l'hystérie, de l'hypocondrie, etc. C'est une croyance générale que l'horreur de l'eau est un des signes caractéristiques de la rage chez le chien, et que par conséquent il n'y a rien à redouter lorsqu'il ne présente pas ce symptôme. Mais le chien enragé, loin d'avoir horreur des liquides et particulièrement de l'eau, les recherche avec avidité, et boit tout ce qu'il trouve, jusqu'à son urine; on le voit même parfois, lorsque le spasme ou la paralysie du pharynx ont rendu la déglutition impossible, plonger sa tête dans l'eau assez avant pour qu'elle baigne sa gorge desséchée. V. RAGE.

**HYDROPHORE.** adj. [*hydrophorus*, de ὕδωρ, eau, et φέρειν, porter]. — *Glandes hydrophores.* Les follicules sudoripares.

**HYDROPHTALMIE.** s. f. [*hydrophthalmia*, de ὕδωρ, eau, et ὀφθαλμὸς, œil; all. *Augenwassersucht*, angl. *hydrophthalmia*, it. *idroftalmia*]. Hydropisie de l'œil, glaucome infantile. Affection ordinairement congénitale, fréquente chez l'enfant, exceptionnelle chez l'adulte, souvent bilatérale, qui consiste dans la distension des enveloppes du globe oculaire par suite de l'hypersécrétion ou de la rétention des liquides qu'elles renferment. L'œil acquiert plus de volume et de dureté que dans l'état naturel; il finit par faire saillie hors de l'orbite, et les paupières ne peuvent plus le recouvrir (*buphtalmie*). La pupille est dilatée et peu mobile, la vue se perd peu à peu; il y a quelquefois insomnie, douleurs au fond de l'orbite, puis inflammation et ulcération de l'œil par son exposition continuelle à l'impression de l'air. Quelquefois il se rompt spontanément et se vide. Les paracentèses répétées de la chambre antérieure et d'autres opérations (sclérotomie, iridectomie) sont utiles au début. Plus tard, la désorganisation progressive de l'œil peut motiver sa suppression partielle ou totale.

**HYDROPHYSOCÈLE.** s. f. [*hydrophysocele*, de ὕδωρ, eau; φῦσα, vent, et κήλη, tumeur, hernie]. Synonyme de *hydropneumatocèle*.

**HYDROPHYSOMÈTRE.** s. f. [*hydrophysometra*, de ὕδωρ, eau, φῦσα, vent, et μήτρα, matrice]. Collection de gaz et de sérosité dans l'utérus.

**HYDROPIQUE.** adj. et s. [*hydropicus*, ὑδρωπικὸς, all. *hydropisch, wassersüchtig*, angl. *hydropic*, it. *idropico*, esp. *hidropico*]. Qui est atteint d'hydropisie, ou qui a rapport à l'hydropisie.

**HYDROPISIE.** s. f. [*hydrops*, ὕδρωψ, de ὕδωρ, eau, avec la finale ωψ, qui indique collection comme dans αἱμάλωψ; all. *Wassersucht*, angl. *dropsy*, it. *idropisia*, esp. *hidropesia*]. Généralement, tout épanchement de sérosité dans une cavité quelconque du corps ou dans le tissu lamineux. On a longtemps distingué des *hydropisies actives*, qu'on attribuait à un accroissement d'action des vaisseaux exhalants, d'où résultait la production d'une quantité surabondante de sérosité; et des *hydropisies passives*, résultant de l'atonie des absorbants, qui, ne remplissant plus leurs fonctions avec l'énergie normale, laissaient s'accumuler les produits de l'exhalation séreuse. Aujourd'hui les *hydropisies actives* ou *hydrophlegmasies* dues à un afflux anormal de sang dans les capillaires artériels de la partie qui est le siège de la maladie, sous l'influence de l'inflammation, sont rayées du cadre des hydropisies,

et on réserve exclusivement ce terme aux *hydropisies passives*, c'est-à-dire à celles qui sont le résultat d'un obstacle au cours du sang veineux (*hydropisies mécaniques*) ou d'une altération de la crase du sang (*hydropisies cachectiques* ou *dyscrasiques*). On les a encore distinguées en *essentielles*, c'est-à-dire celles dont la cause échappe à l'observation, et en *symptomatiques*; mais les hydropisies essentielles qu'on décrivait autrefois dans la convalescence de certaines maladies et notamment de la scarlatine, sont maintenant rattachées à leur cause, qui est le plus souvent l'urémie. Le traitement des hydropisies consiste, en général, dans l'emploi des moyens propres à déterminer des sécrétions dérivatives, tels que les purgatifs, les diurétiques, les sudorifiques; mais il faut se rappeler qu'elles sont, dans presque tous les cas, un symptôme d'une lésion primitive, et que le traitement en est subordonné à l'affection principale. — *Hydropisie articulaire.* V. HYDARTHROSE. — *Hydropisie ascite.* V. ASCITE. — *Hydropisie enkystée* [*hydrops saccatus*, angl. *encysted dropsy*, it. *idropisia saccata*]. Nom ancien des kystes. — *Hydropisie enkystée de l'ovaire* [all. *Eierstockwassersucht*]. Synonyme de *kyste de l'ovaire.* — *Hydropisie enkystée du péritoine.* Nom sous lequel on a confondu les kystes hydatiques abdominaux, les péritonites partielles chroniques, et les kystes de l'ovaire. — *Hydropisie de la matrice.* V. HYDROMÈTRE. — *Hydropisie du médiastin.* Œdème du tissu lamineux des médiastins. — *Hydropisie du péricarde.* V. HYDROPÉRICARDE. — *Hydropisie du péritoine.* V. ASCITE. — *Hydropisie de la plèvre* ou *de la poitrine.* V. HYDROTHORAX. — *Hydropisie du poumon.* V. ŒDÈME *du poumon.* — *Hydropisie rétinienne.* V. DÉCOLLEMENT. — *Hydropisie du scrotum.* V. HYDROCÈLE. — *Hydropisie du sinus maxillaire.* V. MAXILLAIRE. — *Hydropisie sous-rétinienne.* V. DÉCOLLEMENT. — *Hydropisie de la tête.* V. HYDROCÉPHALE. — *Hydropisie du tissu cellulaire.* V. ANASARQUE et ŒDÈME. — *Hydropisie de la trompe.* Oblitération d'une ou des deux trompes utérines vers leurs deux extrémités, avec distension par le mucus qu'elles continuent à sécréter. Elles deviennent parfois du volume de l'intestin, causent de la pesanteur vers le petit bassin et autres symptômes. — *Hydropisie utérine.* V. HYDROMÈTRE. — *Hydropisie ventriculaire.* Production de sérosité en quantité anormale dans les ventricules cérébraux. V. HYDROCÉPHALIE et MÉNINGITE. — *Hydropisie des villosités choriales.* V. MÔLE *hydatiforme.* — *Hydropisie des yeux.* V. HYDROPHTALMIE.

**HYDROPISINE.** s. f. V. ALBUMINE *du sang.*

**HYDROPISME** s. m. L'état d'hydropisie.

**HYDROPLEURIE.** s. f. L'hydropisie de la plèvre (Piorry). V. HYDROTHORAX.

**HYDROPNEUMATIQUE.** adj. [*hydropneumaticus*, de ὕδωρ, eau, et πνεῦμα, air, gaz; all. *hydropneumatisch*, esp. *hidroneumatico, cuva hydroneumatica*]. — *Bruit hydropneumatique.* V. HUMORIQUE (*Bruit*). — *Cuve hydropneumatique.* Cuve de bois doublée de plomb, remplie d'eau, et dans laquelle est disposée, à quelques millimètres au-dessous de la surface du liquide, une tablette sur laquelle sont posées les cloches où l'on fait arriver les gaz qu'on veut recueillir lorsqu'ils sont insolubles dans l'eau (Priestley).

**HYDROPNEUMATOCÈLE.** s. f. [*hydropneumatocele*, de ὕδωρ, eau, πνεῦμα, air, et κήλη, hernie; all. *Wasserwindbruch*, it. *idropneumatocele*, esp. *hydroneumatocele*]. Tumeur herniaire contenant un liquide et un corps gazeux.

**HYDROPNEUMONIE.** s. f. [*hydropneumonia*, de ὕδωρ, eau, et πνεύμων, poumon; angl *hydropneumony*, it. *idropneumonia*, esp. *hydroneumonia*] (Sauvages). Maladie dont les caractères extrêmement vagues n'ont rien de commun avec l'*œdème du poumon.*

**HYDROPNEUMOPÉRICARDE.** s. m. Accumulation de gaz et de liquide dans le péricarde, produite par décomposition des liquides, sanguin ou purulent, contenus dans la cavité séreuse sous l'influence des microbes anaérobies, ou par pénétration d'air dans cette cavité, à la suite d'un traumatisme, et formation immédiate d'une péricardite avec épanchement. On réserve le nom d'hydropneumopéricarde aux cas où l'épanchement liquide est formé de sérosité, tandis que l'on dit *pyopneumopéricarde* ou *hémopneumopéricarde*, quand il est constitué par du pus ou par du sang. La percussion donne, à la région précordiale, une sonorité presque tympanique; l'auscultation fait entendre le *bruit de moulin*, bruit hydro-aérique particulier, résultant du conflit du liquide avec des gaz. Parfois les bruits du cœur prennent une consonance métallique donnant l'impression d'un *bruit de carillon.* Quand l'épanchement est séreux, et que l'affection est consécutive à un traumatisme (fracture de côtes avec déchirure du poumon et du péricarde, plaie pénétrante de la région), la guérison peut survenir par le repos et les narcotiques; s'il y a du pus et des phénomènes de putridité, le pronostic est très grave et l'incision large du péricarde est la seule ressource.

**HYDROPNEUMOSARQUE.** s. f. [*hydropneumosarca*, de ὕδωρ, eau, πνεῦμα, air, et σάρξ, chair; angl. *hydropneumosarca*, esp. *hydroneumosarca*]. Tumeur qui contient de l'eau, un corps gazeux et des matières charnues.

**HYDROPNEUMOTHORAX.** s. m. Épanchement de gaz et de liquide dans la cavité de la plèvre. V. PNEUMOTHORAX.

**HYDROPOÈSE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et ποιεῖν]. La production d'eau, de sérosité.

**HYDROPOTE.** s. m. [*hydropota*, de ὕδωρ, eau, et ποτής, buveur; all. *Wassertrinker*, angl. *water-drinker*, it. *idropota*]. Qui ne boit que de l'eau.

**HYDROPYRÈTE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et πυρετὸς, fièvre]. Fièvre maligne avec dissolution des humeurs.

**HYDROQUINON** ou **HYDROQUINONE.** s. m. ($C^{12}H^6O^4$, ou, en atomes, $C^6H^6O^2$) Substance obtenue par la distillation sèche de l'acide quinique; cristallisable, incolore, inodore, soluble dans l'eau, dans l'alcool et l'éther. C'est un paradiphénol isomère de la pyrocatéchine (ortho) et de la résorcine (méta). Elle se rencontre à l'état de traces dans l'urine normale.

**HYDRORACHIOCENTÈSE.** s. f. [de *hydrorhachis*, et κέντησις, ponction]. La ponction de l'hydrorachis.

**HYDRORACHIS.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et ῥάχις, l'épine ou le rachis; all. *Hydrorhachitis*, *Ruckgratswassersucht*, angl. *hydrorhachitis*, it. *idrorachitide*, esp. *hydrorraquis*]. Hydropisie du canal rachidien. V. SPINA-BIFIDA.

**HYDRORACHITIQUE.** adj. et s. Qui concerne l'hydrorachis; qui en est atteint.

**HYDRORHODÉORÉTINE.** s. f. V. CONVOLVULIQUE.

**HYDRORRHÉE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et ῥεῖν, couler; all. *Hydrorrhöe*, angl. *hydrorrhæa*, it. *idrorrhea*]. Écoulement lent et chronique d'un liquide aqueux; spécialement, l'écoulement de larmes de l'ophtalmie purulente. — *Hydrorrhée nasale.* Hypersécrétion de la muqueuse nasale; c'est une variété de rhinite vaso-motrice qui diffère du rhume des foins, par l'absence d'éternûments, de trouble dyspnéique et de périodicité.

**HYDROSACCHARURE.** s. m. Sirop de sucre.

**HYDROSALICYLE.** s. f. V. SALICYLEUX.

**HYDROSALPINX.** s. m. [de ὕδωρ, eau, et σάλπιγξ, trompe] (*hydrops tubæ*). Hydropisie de la trompe uterine, (V. *Hydropisie*); elle peut être le dernier vestige d'un pyosalpinx. Cette affection a été souvent confondue avec certains kystes tubo-ovariens. Froriep en a décrit deux.

variétés dites *aperta* et *occlusa* suivant que l'extrémité de la trompe est perméable ou non (fig. 357).



Fig. 357. — *Hydrosalpinx.*

**HYDROSARCOCÈLE.** s. m. [*hydrosarcocele*, de ὕδωρ, eau, σὰρξ, chair, et κήλη, tumeur]. Sarcocèle compliqué d'hydrocèle de la tunique vaginale.

**HYDROSARQUE.** s. f. [*hydrosarca*, de ὕδωρ, eau, et σὰρξ, chair; all. et angl. *Hydrosarca*, it. *idrosarca*, esp. *hydrosarca*] (Severin). Tumeur contenant de la sérosité et des masses charnues; c'étaient vraisemblablement des collections sanguines dans lesquelles le *coagulum* flottait au milieu d'une sérosité plus ou moins abondante.

**HYDROSCHÉOCÈLE** et **HYDROSCHÉONIE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et ὀσχέον, le scrotum, esp. *hidrosqueonia*] L'hydrocèle (Alibert).

**HYDROSCOPIE.** s. f. [de ὕδωρ, eau]. V. Hygroscopie.

**HYDROSE.** s. f. V. Glairine.

**HYDROSPIROYLE.** s. m. V. Salicyleux.

**HYDROSTATIQUE.** adj. Qui a rapport à l'équilibre des liquides. — *Lit hydrostatique.* V. Matelas *d'eau.*

**HYDROSUDOPATHIE.** s. f. [de ὕδωρ, eau; *sudor*, sueur, et πάθος, maladie]. Mot hybride. Synonyme d'*hydrothérapie.*

**HYDROSULFATE.** s. m. [*hydrosulfas*, all. *Hydrosulfat*, it. *idrosulfato*, esp. *hidrosulfato*]. Synonyme de *sulfure.* — *Hydrosulfate de soude.* V. Sulfure *de sodium.*

**HYDROSULFATÉ, ÉE.** adj. — *Eau hydrosulfatée.* V. Eau *minérale.*

**HYDROSULFURÉ, ÉE.** adj. — *Liniment hydrosulfuré.* V. Liniment.

**HYDROSULFURIQUE.** adj. [it. *idrosolforico*]. — *Acide hydrosulfurique.* V. Sulfhydrique (*Acide*).

**HYDROTELLURIQUE.** adj. V. Tellurhydrique.

**HYDROTHÉRAPEUTIQUE** ou **HYDROTHÉRAPIE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et θεραπεία, thérapie; all. *Wasserheitkunde*, angl. *hydrotherapeutica*, it. *idroterapeutica*]. Mode de traitement des maladies par l'usage de l'eau sous toutes ses formes et spécialement par les ablutions, les bains et les douches. Cette méthode, imaginée vers 1834 par un paysan de la Silésie autrichienne, nommé Priessnitz, consiste soit à envelopper le malade avec un drap mouillé préalablement tordu, et à frotter toutes les parties du corps pendant trois à quatre minutes vigoureusement, avec le drap d'abord, puis avec un drap sec (*procédé du drap mouillé*); soit à étendre un drap mouillé et exprimé sur un lit garni d'une couverture de laine, et à recouvrir le corps nu du malade de plusieurs couvertures de laine (*maillot humide*) : pendant ce temps, le malade boit de l'eau froide en abondance; lorsque la transpiration est établie, on lui donne un bain froid ou une douche froide. Simultanément avec ces procédés ou indépendamment d'eux, l'hydrothérapie se sert des *affusions*, des *bains*, des *douches* froids ou chauds (V. ces mots). Les effets de l'hydrothérapie varient complètement suivant qu'on emploie l'un ou l'autre de ces procédés, suivant la température de l'eau, suivant enfin les principes médicamenteux qui y sont dissous. Aussi conçoit-on qu'actuellement certains médecins se soient cantonnés dans l'étude et la pratique de cette branche de l'art de guérir. A chaque application hydrothérapique froide, le patient ressent ordinairement une sensation de refoulement des liquides vers les grandes cavités, spécialement vers le thorax et le crâne; un frisson général parcourt tout le corps; les bulbes des poils s'érigent (*chair de poule*). Parfois une céphalalgie momentanée se déclare : les tempes sont serrées comme dans un étau, un état de malaise indéfinissable se fait sentir, la peau devient pâle, ses fonctions sont suspendues et remplacées par une exhalation pulmonaire et une sécrétion urinaire plus abondantes. Bientôt, si l'immersion a été courte, le calme renaît; cet état de malaise se dissipe; une douce chaleur reparaît; l'éréthisme de la peau diminue peu à peu; enfin une *réaction* plus ou moins intense se fait sentir et se manifeste par une sensation de bien-être et de force, et par un certain degré d'excitation. Cette réaction est d'autant plus prompte et plus énergique, que l'atmosphère est plus chaude, que le sujet se livre à un exercice musculaire plus violent, que l'eau frappe les tissus avec plus de force; elle est plus prompte après une application relativement courte avec de l'eau plus froide, qu'après une application longue avec de l'eau moins froide; la puissance de réaction varie d'individu à individu suivant un grand nombre de circonstances physiologiques et pathologiques, qui se rattachent principalement à l'état de la circulation et de l'innervation générales (Fleury). Ces considérations doivent guider le médecin dans le mode d'emploi des procédés hydrothérapiques. Tantôt, en effet, ce sont les effets *sédatifs* et *antiphlogistiques* qu'on recherche, dans diverses phlegmasies aiguës, internes ou externes, dans les congestions, les fièvres éruptives, la fièvre typhoïde, le rhumatisme cérébral : ces effets sont obtenus par l'enveloppement dans le drap mouillé, les affusions froides, les bains frais, qui déterminent la sédation par soustraction du calorique et effet direct sur le système nerveux. Tantôt ce sont les effets *excitants*, *toniques*, *altérants* ou *résolutifs* qu'on veut obtenir : ici on peut employer les transpirations provoquées par le maillot ou le drap mouillé, auxquelles succèdent les immersions dans un bain froid; mais c'est de la douche qu'on retire les effets les plus rapides et les plus certains; l'eau froide, prise à l'intérieur et appliquée à l'extérieur avec une certaine force, agit alors en modifiant la circulation capillaire, et, par suite, la nutrition : beaucoup d'affections chroniques peuvent être traitées par ce procédé, qui modifie la vitalité générale par la réaction qu'elle provoque, et qui amène la résolution d'un grand nombre d'engorgements viscéraux (V. Affusion, Bain et Douche). Les contre-indications à l'emploi de l'hydrothérapie sont rares; pourtant les affections cardiaques doivent rendre prudent dans l'usage de ce moyen thérapeutique; d'ailleurs chaque procédé hydrothérapique a ses indications et ses contre-indications spéciales.

**HYDROTHIONIQUE.** adj. [de ὕδωρ, eau, et θεῖον, soufre]. V. Sulfhydrique.

**HYDROTHORAX.** s. m. (*hydrothorax*, de ὕδωρ, eau, et θώραξ, la poitrine; all. *Brustwassersucht*, angl. *hydro-*

*thorax*, it. *idrotorace*, esp. *hydrotorax*]. Hydropisie de la plèvre; collection de sérosité dans la cavité pleurale, en dehors de toute inflammation. L'*hydrothorax* n'est jamais *idiopathique*, il est *symptomatique* des maladies du cœur qui gênent la circulation pulmonaire, et d'autres affections chroniques qui altèrent la crase du sang, en particulier le mal de Bright. L'épanchement, ordinairement double, ne donne lieu à aucun symptôme général. Les signes physiques, analogues à ceux de la pleurésie avec épanchement, sont fournis par la palpation, la percussion et l'auscultation. V. PLEURÉSIE. Le diagnostic de la pleurésie et de l'hydrothorax se fera en plus de la recherche de signes généraux, d'abord par l'examen de la limite supérieure de l'épanchement qui est mobile dans l'hydrothorax (Pitres), puis par le cytodiagnostic (présence de cellules endothéliales en grand nombre, formant des placards), enfin par l'épreuve du salicylate de soude et du bleu de méthylène.

**HYDROTIMÈTRE.** s. m. [de ὕδωρ, eau, et μέτρον, mesure; plus la syllabe *ti* qui ne s'explique pas et que les autres langues n'ont pas; all. et angl. *Hydrometer*, it. *idrometro*, esp. *hidrometro*]. Appareil servant à l'*hydrotimétrie*, et composé de deux pièces : un flacon gradué pour mesurer le volume de l'eau soumise à l'expérience, et une burette tubulaire, également graduée, contenant une solution de 1 décigramme de savon par litre d'eau distillée. On verse de cette solution dans l'eau à essayer jusqu'à ce que cette eau mousse quand on l'agite, ce qui n'arrive que lorsque tous les sels calcaires sont transformés en stéarate, margarate et oléate de chaux. On voit alors, par le nombre des divisions de la burette, la quantité de solution nécessaire pour arriver à produire de la mousse persistante, et, par suite, la proportion de sels que l'eau renferme. Le poids des sels terreux dissous dans une quantité d'eau déterminée étant égal au dixième du poids du savon qu'on doit employer pour composer ces mêmes sels, on connaît le poids réel des sels terreux dissous dans chaque sorte d'eau, en multipliant par 10 le nombre des divisions de la burette d'eau de savon qu'elle a exigées pour mousser. Le nombre étant de 20, par exemple, on dit que le degré hydrotimétrique de cette eau est de 20, et il indique qu'elle contient 200 grammes de carbonate de chaux par mètre cube.

**HYDROTIMÉTRIE.** s. f. [all. *Hydrometrie*, angl. *hydrometry*, it. *idrometria*]. Mesure, par l'*hydrotimètre*, de la quantité des sels calcaires ou terreux contenus dans une eau ; elle se fonde sur ce fait que l'eau blanchit lorsqu'on y verse de l'eau de savon sans produire de mousse persistante, tant que le savon n'a pas précipité la totalité des sels calcaires en dissolution. V. EAU *crue* et EAU *potable*.

**HYDROTIMÉTRIQUE.** adj. Qui a rapport à l'hydrotimétrie et à l'hydrotimètre.

**HYDROTIQUE.** adj. Mauvais mot, au lieu d'*hydragogue*.

**HYDROTITE.** s. f. [*hydrotis*, de ὕδωρ, eau, et οὖς, l'oreille; all. *Orhwassersucht*, angl. *hydrotis*]. Accumulation de mucosité dans la cavité du tympan et dans les cellules mastoïdiennes, lorsque la trompe d'Eustache, oblitérée, ne donne plus passage au mucus. C'est une rétention de matières, et non une hydropisie. V. OTITE.

**HYDROTOMIE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et τομή, dissection; all. *Hydrotomie*, angl. *hydrotomy*, it. *idrotomia*]. Procédé de dissection inventé par Lacauchie, et consistant à pousser dans les artères de l'eau qui, transsudant par pression, infiltre les tissus, en écarte les fibres, augmente la transparence du tissu lamineux, et sépare les organes les uns des autres. On aperçoit alors les tissus formés de fibres serrées comme les nerfs, ou de substances amorphes disposées en tubes comme les glandes, etc. Il en résulte une grande facilité pour la dissection des parois de l'intestin, des aponévroses et des nerfs, etc. Mais, l'eau s'écoulant par l'incision de la peau, cet avantage n'a que quelques heures de durée, sauf le cas où l'animal, un de ses membres, ou d'autres parties, peuvent être maintenus sous l'eau.

**HYDROXYLE.** s. m. [de ὕδωρ, eau, et ὀξύς, acide (OH)]. Résidu mono-atomique de l'eau, à laquelle on a enlevé un atome d'hydrogène.

**HYDRURIE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, et οὐρεῖν, pisser]. Émission d'urine contenant une proportion d'eau supérieure à celle de l'état normal. V. POLYURIE.

**HYÈRES** (France, Var). *Station d'hiver*; ville étagée sur des collines à 4 kilomètres de la mer, présentant une température élevée, la moyenne de l'hiver est de 10°,3 ; l'humidité de l'air est faible, les jours de pluie peu nombreux ; l'avantage de cette station c'est d'être suffisamment éloignée de la mer pour que l'influence du climat maritime soit affaiblie. Indications : emphysème et asthme ; inflammations chroniques des muqueuses respiratoires; tuberculose pulmonaire; mal de Bright.

**HYGIDE.** adj. [mot mal fait, ὑγιής, ne pouvant donner *hygide*]. Qui concerne la santé. — *Activité hygide.* L'activité des organes dans l'état de santé.

**HYGIE.** s. f. Dans la mythologie, la déesse de la santé.

**HYGIÈNE.** s. f. [*hygiene*, τὸ ὑγιεινόν, de ὑγιεινός, sain ; all. *Gesundkeitslehre*, *Hygiene*, angl. *hygiene*, it. *igiene*, esp. *higiene*]. Étude des rapports sanitaires de l'homme avec le monde extérieur et des moyens de faire contribuer ces rapports à la viabilité de l'individu et de l'espèce (Arnould). L'hygiène a pour objet d'établir les règles à suivre pour le choix des moyens propres à entretenir et même à améliorer l'action normale des organes, et, par suite, à prévenir l'apparition des maladies ; elle a pour point de départ la *mésologie*, qui traite des agents cosmiques et de leur action sur l'organisme sain, et étudie l'influence du sol, de l'atmosphère et des eaux ; mais elle s'appuie également sur la physique, la chimie, la bromatologie, la toxicologie, l'anthropologie, etc., qui lui fournissent les indications nécessaires pour modifier cette influence de façon à en tirer un parti favorable à l'amélioration de la santé. L'étude des rapports de l'homme sain avec les agents ou milieux cosmiques à l'influence desquels il ne peut échapper, quelles que soient les conditions inhérentes à son genre de vie, constitue l'*hygiène générale*, qui traite du sol, de l'air, des eaux, de l'habitation, du vêtement, de l'alimentation, des moyens d'exercice et de repos. L'*hygiène spéciale* est l'application des notions acquises par l'étude précédente à la recherche des moyens capables de conserver la santé dans les différents âges, conditions ou professions, spéciaux à un homme ou à un groupe d'hommes déterminé : c'est ainsi qu'on distingue les hygiènes hospitalière, industrielle et professionnelle, infantile, militaire, navale, rurale, etc. — *Hygiène administrative*. Partie de l'hygiène dont les prescriptions sont soumises à des mesures et à des règlements administratifs. V. HYGIÈNE *publique* et SALUBRITÉ *publique*. — *Hygiène alimentaire*. Ensemble des règles qui doivent présider au choix des aliments, eu égard au genre de vie; d'une manière générale on peut dire qu'au moins dans la classe aisée, la quantité des aliments ingérés est trop considérable ; il semble que le premier luxe de l'homme soit la nourriture, et par crainte de ne pas manger suffisamment, il arrive sans s'en douter à manger trop. Ce désir de manger beaucoup entraîne l'emploi de condiments et des épices, le raffinement dans la préparation des mets qui parviennent à exciter l'appétit quand l'estomac est déjà satisfait. De même la quantité de boissons est en général trop grande, en dehors même de l'action particulièrement nuisible qu'exercent les diverses préparations alcoo-

liques. Enfin l'hygiène alimentaire s'occupe encore de la régularité et du nombre des repas, de l'intervalle qui doit les séparer, etc. L'inobservation de ces règles peut entraîner non seulement les diverses variétés de dyspepsies, mais encore des troubles de la nutrition qui retentissent sur l'organisme entier. — *Hygiène de l'âme*. V. HYGIÈNE *morale*. — *Hygiène cérébrale*. Habitude de ne troubler ses méditations philosophiques par aucune lecture (Auguste Comte). On peut modifier et étendre le sens de cette définition en disant que c'est le régime à suivre dans les lectures, méditations et autres genres de travaux, pour entretenir les facultés intellectuelles dans le meilleur état. — *Hygiène dentaire*. Ensemble des soins quotidiens qu'on doit prendre pour entretenir la propreté des dents, le bon état de la bouche, la fermeté des gencives, pour prévenir l'accumulation du tartre entre les dents, etc. V. DENTIFRICE. — *Hygiène hospitalière*. Partie de l'hygiène qui traite de la construction, de l'aménagement et du service des hôpitaux et des hospices. V. ENCOMBREMENT et HÔPITAL. — *Hygiène industrielle*. Partie de l'hygiène qui concerne les établissements industriels. V. ÉTABLISSEMENTS *insalubres*. — *Hygiène infantile*. Partie de l'hygiène qui s'occupe des conditions propres à assurer le développement normal de l'enfant. V. ALLAITEMENT, ÉCOLE, NOURRICE, NOUVEAU-NÉ et SEVRAGE. — *Hygiène militaire*. Le conscrit est, plus que tout autre soldat, exposé aux chances de maladie ; c'est au début du service militaire que la mortalité est la plus forte, comme le montre le relevé suivant : perte sur 1 000, 1re année de service, 7,5; 2e année, 6,5; 3e année, 5,2; 4e année, 4,3 ; 5e année, 3. En France, l'homme paraît avoir acquis toutes ses forces à vingt ans; quand on recrute au-dessous, on accroît le nombre des victimes sans accroître les forces de l'armée. Le fardeau du fantassin français dépasse un peu 24 kilogrammes ; si l'on ajoute à ce fardeau les vivres et quelques objets dont le soldat est porteur en campagne, on arrive à plus de 30 kilogrammes. L'ensemble des causes morbifiques qui agissent sur l'armée se traduit par ce résultat : la mortalité y est, pour 100, de 2,25, tandis que, chez les civils de vingt à trente ans, elle n'est que de 1,25. On retrouve ici l'action si énergique du degré d'aisance, et la mortalité se règle en quelque sorte sur le tarif de la solde : elle est moindre pour le sous-officier que pour le soldat, pour l'officier que pour le sous-officier. La transplantation dans les climats différents et les fatigues de la guerre augmentent considérablement le nombre des décès. L'hygiène des armées touche à l'hygiène publique par la transmission possible de certaines maladies contagieuses au reste de la population. L'histoire montre combien de fléaux ont été apportés à diverses époques par des troupes revenant des pays lointains. En dehors même de cette circonstance, on sait avec quelle facilité surviennent des épidémies meurtrières, qui souvent prennent un caractère contagieux, au milieu des masses d'hommes agglomérés sur un point circonscrit, quand les règles de l'hygiène ne sont pas observées : l'*encombrement* a fait dans les armées plus de victimes que le feu et le fer de l'ennemi. Les médecins sont d'avis de *maintenir les soldats dans des camps ruraux d'instruction, non dans les casernes des villes*; car l'encombrement de la caserne favorise le développement de la phtisie, de la fièvre typhoïde, des fièvres éruptives graves (Boupin, Tholozan, Villemin, Léon Collin, Léon Coindet, Michel Lévy et Boisseau). Au camp (Goffres), la mortalité est moindre; les maladies vénériennes sont moins fréquentes, ce qui a son importance, car on a vu un huitième des soldats atteints de ces affections, qu'ils transmettent plus tard à leurs femmes et à leurs enfants. Le camp permet de ne pas attirer les jeunes habitants des campagnes vers les villes, où ils tendent à se fixer, dans des conditions anthropologiques fâcheuses (matrimonialité et natalité légitime moindres, natalité illégitime et mortalité principalement infantile considérables). Le camp rural, en temps de guerre, est encore de beaucoup préférable à la caserne urbaine, dont l'encombrement favorise l'extension des maladies épidémiques graves, comme le typhus, le choléra, etc. Il importe de réduire le plus possible la durée du service militaire; car, outre qu'en temps de paix, les soldats présentent une mortalité bien supérieure à celle des civils de même âge, plus le service militaire sera limité dans sa durée, moins il fera obstacle au mariage des jeunes hommes, et, par suite, à la natalité légitime, plus il devra restreindre la natalité illégitime, cause d'une si grande mortalite infantile (J. Guérin, Broca, Chauffard, Blot). *La répartition des hommes valides en bans multiples d'après l'âge et l'état social de célibat et de mariage*, en permettant d'appeler les jeunes avant les plus âgés, les célibataires avant les mariés, favoriserait les mariages et, par suite, la natalité légitime et l'accroissement de la population. *L'incorporation dans les mêmes régiments, bataillons, compagnies, des hommes de mêmes provenances géographique et ethnographique*, a l'avantage de prévenir la nostalgie (Collin et Béhier), et permet d'appliquer aux soldats des différents corps des règles d'hygiène en rapport avec leurs coutumes antérieures et leurs aptitudes ethniques particulières (G. Lagneau). V. EXEMPTION. — *Hygiène morale* (C. Broussais) [*hygiène de l'âme*, de Feuchtersleben]. Application de la physiologie à la morale et à l'éducation publique, privée et individuelle; étude des devoirs qu'imposent à l'homme l'organisation de son appareil cérébral et ses facultés instinctives et intellectuelles, d'après l'observation des effets de l'exercice de cet appareil et de ces facultés, tant sur l'individu même que sur ceux qui l'entourent. — *Hygiène navale*. Elle comprend trois éléments principaux : le choix des hommes, les subsistances, la construction et l'entretien des navires. Le recrutement des matelots ne peut se faire que dans cette partie de la population qui, par l'exercice des professions maritimes, se trouve propre au service d'une flotte. Les rapports officiels établissent que, de 1830 à 1836 inclusivement, le chiffre de la mortalité de la marine anglaise n'a pas dépassé la proportion de 13,8 sur 1 000 hommes d'effectif; et cela pour l'ensemble des possessions britanniques, y compris les stations les plus malsaines, telles que celles de l'Inde et de la côte occidentale d'Afrique. Cet état de choses peut être regardé comme le résultat de l'amélioration progressive de l'hygiène navale. L'alimentation des navires est saine et suffisante. Le matelot à la mer fait trois repas par jour : le matin, il déjeune avec du café, du biscuit et 6 centilitres d'eau-de-vie; à midi, il reçoit une ration de viande salée, des légumes, du pain frais et 23 centilitres de vin; le soir, il a une soupe faite avec une assez grande quantité de légumes, du biscuit et une ration de riz. Grâce à l'emploi des caisses de fer et aux appareils distillatoires, il a toujours une bonne eau douce; les caisses de fer ont pour tout inconvénient la coloration de l'eau par la rouille quand elles restent trop longtemps sans être nettoyées, et l'eau des appareils distillatoires ne cause pas de colique, comme on l'en avait accusée. Le choix et la conservation des bois employés pour la construction des navires ont, au point de vue de la salubrité, une incontestable importance. On peut dire que, malgré les progrès de l'hygiène navale, les bâtiments constituent des foyers d'air confiné rendus plus insalubres encore par les exhalaisons du chargement et de la cale où séjourne une eau stagnante et corrompue et par l'encombrement des entreponts où se pressent dans un étroit espace les hommes de l'équipage. Ces causes d'insalubrité réclament d'énergiques remèdes, à la tête desquels se placent une ven-

tilation bien réglée et une propreté rigoureuse (Fonssagrives). — *Hygiène professionnelle*. Celle qui concerne chaque profession en particulier. V. Cardeur, Éjarrage, Émouleurs, Hygiène *navale* et *militaire*, Mécaniciens, Nackiers, etc. — *Hygiène publique*. Ensemble des connaissances qui ont pour objet d'assurer la santé des populations considérées en masse. A mesure que la vie sociale est devenue plus complexe, les industries plus diverses et les populations plus condensées, une foule de causes malsaines et pathogéniques ont surgi, qui nécessitent l'intervention de la médecine préventive. L'hygiène publique embrasse la climatologie, les subsistances et approvisionnements, la salubrité proprement dite, les établissements réputés dangereux, insalubres ou incommodes, les professions, la technologie agricole et industrielle, les épizooties et maladies épidémiques, contagieuses, l'assistance publique, la statistique médicale et la législation sanitaire (A. Tardieu). — *Hygiène rurale*. Les habitations rurales sont, pour la plupart, mal distribuées, mal closes; souvent elles ne sont que des refuges sales et malsains où hommes et bêtes s'entassent. Mais, en revanche, les habitants trouvent dans les champs l'insolation et un air pur. On a constaté que, sur 6 millions d'habitations rurales soumises à l'impôt, il y a 3 millions et demi de cabanes avec une porte, une ou deux fenêtres et quelquefois sans fenêtre. L'existence des fumiers exige des précautions; il importe aussi bien à la fumure des terres qu'à la santé des hommes qu'ils soient enlevés fréquemment. En laissant se perdre l'urine des animaux, on perd un engrais très puissant, et l'on augmente l'insalubrité des étables. Le meilleur moyen d'assainir l'extérieur des habitations rurales consiste à fabriquer et à conserver les engrais d'une manière plus économique et moins insalubre que ne font généralement les paysans; et sur ce point, les procédés les plus conformes aux intérêts de l'agriculture sont les plus favorables à la santé. L'alimentation des populations agricoles, bien qu'elle ait fait de notables progrès, laisse encore beaucoup à désirer, en ce sens qu'elle n'est pas assez riche en matières azotées. Quetelet a montré que le nombre des naissances, comparativement à la population, est plus grand dans les campagnes. La mortalité y est moins forte que dans les villes, et surtout dans les grandes villes; néanmoins Charpenties (de Valenciennes) a observé que les épidémies qui s'étendent des villes aux villages et aux hameaux faisaient proportionnellement plus de victimes dans ces dernières localités. — *Hygiène thérapeutique*. Celle qui aux prescriptions ordinaires de l'hygiène ajoute l'emploi de moyens thérapeutiques, ou qui est prescrite pour un but thérapeutique. Ce n'est pas une partie spéciale de l'hygiène, mais seulement une application particulière des règles ordinaires de l'hygiène, dont l'objet, habituellement préventif des maladies, devient curatif : elle comprend la *climatothérapie*, l'*hydrothérapie*, l'*hygiène alimentaire* et la *kinésithérapie*.

**HYGIÉNIQUE**. adj. [it. *igienico*]. Qui appartient à l'hygiène. — *Eau hygiénique de Memphis*. V. Eau *de Léchelle*. — *Exercice hygiénique*. — V. Gymnastique. — *Médecine, traitement hygiéniques*. L'hygiène thérapeutique.

**HYGIÉNISTE**. s. m. Médecin qui s'occupe de l'hygiène.

**HYGIOCOME**. s. m. [de ὑγιής, sain, et κομεῖν, soigner]. Maison de santé ou de convalescence.

**HYGIOLOGIE**. s. f. [de ὑγιής, sain, et λόγος, doctrine] (Gerdy). Histoire de la santé, c'est-à-dire des actes normaux de l'économie; c'est la physiologie normale, tandis que l'*hygiène* est l'étude des moyens à employer pour maintenir les actes de l'économie dans un état convenable de régularité.

* **HYGRINE**. s. f. Alcaloïde liquide et volatil qui existe avec la cocaïne dans les feuilles de coca (Wœhler).

**HYGROBLÉPHARIQUE**. adj. [*hygroblepharicus*, de ὑγρὸς, humide, aqueux, et βλέφαρον, paupière]. Se dit des conduits excréteurs de la glande lacrymale, et des orifices par lesquels ils versent les larmes sous la paupière.

**HYGROBLÉPHARITE**. s. f. Blépharite avec écoulement de larmes.

**HYGROCIRSOCÈLE**. s. f. V. Hydrocirsocèle.

**HYGROCOLLYRE**. s. m. [*hygrocollyrium*, de ὑγρὸς, humide, et κολλύριον, collyre]. Collyre liquide.

**HYGRODERMIE**. s. f. [de ὑγρὸς, humide, et δέρμα, peau]. L'humidité ou moiteur de la peau.

**HYGROLOGIE**. s. f. (*hygrologia*, de ὑγρος, humide, liquide, et λόγος, discours]. Traité des humeurs de l'économie.

**HYGROMA**. s. m. [*hygroma*, de ὑγρὸς, humide; all. *wässerige Balggeschwulst*, it. *igroma*, esp. *higroma*]. Inflammation aiguë ou chronique des bourses muqueuses sous-cutanées. L'*hygroma aigu* détermine le plus souvent un épanchement simplement séreux ou purulent. Il apparaît à la suite d'une contusion violente ou légère, mais prolongée, par propagation de lésions semblables des tissus voisins, angioleucite, furoncle, etc.; dans le cours du rhumatisme articulaire aigu, au même titre que les arthrites, de la goutte, de la blennorragie et même de l'infection purulente (hygroma suppuré). Le premier phénomène est la tuméfaction; puis viennent la douleur, la rougeur des téguments, la tension, la rénitence, la fluctuation des parties. L'inflammation se termine par résolution ou suppuration. Elle se propage facilement au tissu cellulaire voisin, d'où résulte un phlegmon diffus. L'épanchement peut se faire jour au dehors et amener l'établissement d'une fistule, ou se vider dans une gaine tendineuse, dans une articulation. Au début, on favorisera la résolution par le repos, l'application des topiques résolutifs, froids, astringents; seulement s'il y a menace de phlegmon, on aura recours aux émissions sanguines. Si l'épanchement de sérosité n'est pas résorbé, on hâtera sa disparition par une ponction aseptique suivie d'une compression ouatée, ou par la combinaison de la compression et des vésicatoires volants. Si la suppuration apparaît, une large incision de la poche est nécessaire; c'est le seul moyen d'éviter la propagation des accidents. Les fistules consécutives guérissent parfois difficilement : on tentera de mettre leurs parois en contact par la compression, puis d'y déterminer une inflammation adhésive par des injections irritantes; si ces moyens échouent, une incision du trajet fistuleux, suivie de cautérisation, sera nécessaire. — L'*hygroma chronique* est caractérisé par une série de lésions chroniques, dont les principales sont un épanchement de liquide dans la cavité séreuse, et un épaississement considérable de la poche qui subit des altérations variées. Il siège surtout au genou et au coude (bourses prérotulienne et rétro-olécrânienne), et résulte de pressions souvent répétées sur une bourse normale ou accidentelle. Quelquefois précédé de tous les signes de l'hygroma aigu, il commence plus souvent par une exhalation séreuse lente, sans douleur, sans réaction inflammatoire. Son siège, sa forme globuleuse, sa consistance mollasse, sa mobilité, le font reconnaître. Il est susceptible de s'enflammer par suite de la pénétration de microbes de suppuration; par le fait d'une contusion, un épanchement de sang peut se former dans la poche; celle-ci peut se rompre dans le tissu cellulaire. La terminaison par résorption du liquide et par oblitération de la cavité est plus rare. On ordonnera de conserver le repos absolu et d'éviter toute pression intempestive. Si la poche est de récente formation, les topiques résolutifs joints à la compression, ou celle-ci alternant avec les vésicatoires, peuvent amener la disparition du liquide. L'écrasement qui a pour but de répandre le liquide séreux dans le tissu cellulaire ambiant,

peut, dans le même cas, être suivi de résorption. Mais dans les hygromas anciens, à parois épaisses et résistantes, il faut avoir recours à la ponction, à l'incision, ou à l'excision de la poche : 1° La ponction simple est souvent suivie de la reproduction du liquide. La ponction immédiatement suivie d'injections iodées est préférable ; le repos, une compression légère, quelques topiques résolutifs, préviendront les accidents que pourrait amener la présence du liquide irritant. Malheureusement celui-ci détermine une inflammation adhésive presque inévitable, et il en résulte une gêne des mouvements plus ou moins considérable ; de plus, l'injection iodée est contre-indiquée par la communication de la poche avec une jointure. 2° L'incision simple ou cruciale de la cavité est une méthode facile dans son exécution, mais le plus souvent insuffisante pour prévenir les récidives. 3° Enfin restent l'extirpation partielle du kyste quand sa face profonde adhère à des surfaces osseuses ou est voisine d'une articulation, et l'ablation complète, lorsqu'il est mobile de toutes parts ; cette excision est une opération qui ne présente plus de gravité aujourd'hui, quand on s'entoure de précautions antiseptiques minutieuses ; aussi doit-elle être pratiquée d'emblée dans le cas d'hygroma chronique à parois épaisses gênant les mouvements par son volume ou par son siège. Il faut encore distinguer l'*hygroma fongueux* ou *caséeux*, et l'*hygroma à grains riziformes*, qui sont des variétés de tuberculose des bourses séreuses, et nécessitent une ablation totale et précoce de la poche. — *Hygroma syphilitique*. La syphilis peut se localiser sur les bourses séreuses à l'une ou l'autre de ses périodes : secondaire (hydropisie subaiguë) ou tertiaire (gommes) ; le traitement général antisyphilitique amènera rapidement la disparition de ces accidents.

**HYGROMÉTRICITÉ.** s. f. Faculté d'être *hygrométrique* ; propriété qu'offrent certains corps d'absorber la vapeur d'eau contenue dans l'air atmosphérique.

**HYGROMÉTRIE.** s. f. [*hygrometria*, all. *Hygrometrie*, angl. *hygrometry*, it. *igrometria*, esp. *higrometria*]. Partie de la physique qui traite de la mesure de la quantité d'eau en vapeur contenue dans l'air atmosphérique. V. Hygrométrique.

**HYGROMÉTRIQUE.** adj. [*hygrometricus*]. Se dit des substances susceptibles d'éprouver des changements de forme ou de volume proportionnés à la quantité de vapeur d'eau atmosphérique qu'elles absorbent, et, par suite, au degré d'humidité de l'air. — *État hygrométrique*. Rapport qui existe entre la tension, à un moment donné, de la vapeur d'eau contenue dans l'air, et la tension maximum que peut avoir cette vapeur à la même température. La recherche de l'état hygrométrique, qui se fait à l'aide des hygromètres et du psychromètre, n'a pas seulement pour but de connaître la quantité absolue de la vapeur de l'atmosphère, ni la valeur absolue de la tension actuelle de cette vapeur : un maximum de tension existant pour chaque température, il faut comparer ce maximum à la tension actuelle de la vapeur pour cette température, et c'est ce rapport qui constitue l'état hygrométrique de l'air ou fraction de saturation.

**HYGROPHOBIE.** s. f. [*hygrophobia*, de ὑγρὸς, liquide, et φόβος, crainte]. Synonyme d'*hydrophobie*.

**HYGROPHTALMIQUE.** adj. [*hygrophthalmicus*, de ὑγρὸς, humide, et ὀφθαλμὸς, œil]. Qui sert à humecter l'œil.

**HYGROSARQUE.** s. m. [de ὑγρὸς, humide, et σάρξ, chair]. L'œdème.

**HYGROSCOPE.** s. m. [*hygroscopium*], de ὑγρὸς, humide, et σκοπεῖν, observer]. Synonyme d'*hygromètre*.

**HYGROSCOPICITÉ.** s. f. [*hygroscopicidad*]. Synonyme d'*hygrométricité*.

**HYGROSCOPIE.** s. f. Synonyme d'*hygrométrie*.

**HYGROSCOPIQUE.** adj. Synonyme d'*hygrométrique*.

**HYLOGNOSIE.** s. f. [de ὕλη, matière, et γνῶσις, connaissance]. Connaissance de la matière.

**HYLOLOGIE.** s. f. [de ὕλη, matière, et λογὸς, discours]. Traité de la matière, des corps simples.

**HYLOTROPIE.** s. f. [de ὕλη, matière, et τροπὴ, changement]. Changement, renouvellement de la matière.

**HYLOZOÏSME.** s. m. [*hylozoismus*, de ὕλη, matière, et ζόω, je vis]. Système physiologique dans lequel on attribue une existence essentielle à la matière, dont la vie ne serait qu'une propriété.

**HYMEN.** s. m. [de ὑμὴν, membrane ; *Hymen*, *Jungfernhäutchen*, angl. *hymen*, it. *imene*, esp. *himen*]. Repli que forme chez les vierges la membrane muqueuse du vagin, et qui est percé d'une ouverture de forme et de diamètre variables. Chez les enfants, cet orifice admet à peine l'extrémité d'une plume d'oie ; à la puberté, il permet l'introduction du petit doigt. La forme de la membrane et de son ouverture permet de lui assigner quatre variétés principales : 1° l'hymen a la forme d'un croissant à concavité supérieure (*hymen semi-lunaire*) (fig. 358) dont les pointes supérieures ou *cornes* peuvent atteindre le méat de l'urètre (*hymen en fer à cheval*) ; 2° il a la forme d'un diaphragme circulaire, percé d'une ouverture centrale (*hymen annulaire*) (fig. 359) ou de deux ouvertures latérales (*hymen en bride*), ou de plusieurs orifices (*hymen criblé* ou *en pomme d'arrosoir*) ; 3° plus rarement, il y a une fente linéaire verticale (*hymen bilabié*) ; 4° il peut arriver que l'hymen présente à son bord libre, sans avoir été déchiré, des franges qui lui donnent l'aspect déchiqueté (*hymen frangé*). Ces formes sont importantes à connaître au point de vue médico-légal : car cette membrane existant chez toutes les vierges et se rompant par la consommation du premier coït en laissant à sa place les caroncules myrtiformes, sa présence est un signe certain de virginité et son absence une preuve de défloration. Quelquefois l'hymen est imperforé et forme à l'entrée du vagin une cloison complète et résistante, qui, mettant obstacle au coït et à l'écoulement des menstrues, doit être incisée crucialement.



Fig. 358. — *Hymen* semi-lunaire.



Fig. 359. — *Hymen* annulaire.

**HYMENÆA.** s. m. V. Copal *dur* et Courbaril.

**HYMÉNAL, ALE.** adj. Qui est relatif à la membrane hymen. — *Caroncule hyménale*. V. Myrtiforme.

**HYMÉNIQUE.** adj. V. Hyménal.

**HYMÉNITE.** s. f. Inflammation de l'hymen.

**HYMÉNOCHONDROÏDE.** adj. et s. m. [de ὑμὴν, mem-

brane, et *chondroïde*]. Tissu morbide membraneux demi-transparent, de consistance cartilagineuse (Heusinger).

**HYMÉNODE** ou **HYMÉNOÏDE**. adj. [de ὑμήν, membrane, et εἶδος, forme]. Qui est membraneux.

**HYMÉNODICTYON**. s. m. Plante de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, qui croît dans l'Inde (*Hymenodictyon excelsum*). Elle contient de l'hyménodictine, de l'æsculine, de l'æsculatine (Wayler). On emploie l'écorce, qui est astringente et amère, comme tonique et fébrifuge.

**HYMÉNOGÉNIE**. s. f. [de ὑμήν, membrane, et γεννᾶν, engendrer]. Prétendue production des membranes par l'effet du simple contact de deux liquides, comme lorsqu'une goutte d'albumine liquide tombe dans une graisse également liquide (Ascherson). L'huile, en se combinant avec l'alcali de l'albumine, forme une mince enveloppe savonneuse plissée. C'est un simple phénomène chimique sans rapport avec la génération des cellules animales.

**HYMÉNOGRAPHIE**. s. f. [*hymenographia*, de ὑμήν, membrane, et γραφεῖν, décrire]. Description des membranes.

**HYMENOLEPIS**. s. m. Genre de la famille des téniadés, caractérisé par la présence d'un seul pore génital par anneau, ce pore étant toujours situé du même côté. Ces ténias, généralement de petite taille, sont parasites habituels du rat, de la souris, du lérot, du surmulot. Leur larve est un cysticercoïde à queue très longue appelé *Cercocystis*. Deux espèces ont été rencontrées chez l'homme et surtout chez l'enfant, ce sont : *H. murina* (Dujardin, 1845), dont la tête est munie d'une couronne de 20 à 28 crochets et dont la larve vit enkystée à la base des villosités intestinales du rat et des rongeurs voisins; *H. diminuta* (Rudolphi, 1819), dont la tête est inerme et dont la larve vit dans la cavité du corps de certains insectes, *Asopia farinalis*, *Forficula annulipes*, *Akis spinosa* et *Scaurus striatus*.

**HYMÉNOLOGIE**. s. f. [*hymenologia*, de ὑμήν, membrane, et λόγος, discours; all. *Hymenologie*, angl. *hymenology*, it. *imenologia*, esp. *himenologia*]. Traité des membranes.

**HYMÉNOMALACIE**. s. f. [de ὑμήν, membrane, et μαλακία, mollesse]. Ramollissement des membranes.

**HYMÉNOSTÉOÏDE**. s. m. [de ὑμήν, membrane, et ὀστέον, os]. Tissu morbide dur, voisin de l'hyménochondroïde (Heusinger).

**HYMÉNOTOMIE**. s. f. [*hymenotomia*, de ὑμήν, membrane, et τομή, section; all. *Hymenotomie*, angl. *hymenotomy*, it. *imenotomia*, esp. *himenotomia*]. Dissection des membranes. || Incision que l'on pratique à la membrane hymen, lorsque cette membrane est imperforée ou insuffisamment perforée et forme une cloison qui s'oppose à l'écoulement des règles, au coït, ou à l'expulsion du fœtus.

**HYOCHOLALIQUE**. adj. — *Acide hyocholalique* ($C^{50}H^{40}O^8$). Acide qui représente, dans la bile du porc, l'acide cholalique de la bile humaine : il se forme par décomposition des acides hyoglycocholique et hyotaurocholique traités par la potasse caustique ou l'hydrate de baryte.

**HYOCHOLÉATE**. s. m. Sel formé par l'union de l'acide hyocholéique avec une base. — *Hyocholéate de soude* ($NaO.C^{54}H^{45}AzS^2O^{12}$). Sel incristallisable, en masse jaunâtre, qu'on peut réduire en une poudre blanche, amère; fusible et brûlant avec une flamme charbonneuse. Il est soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther; il rougit la teinture de tournesol. Il n'a été jusqu'à présent trouvé que dans la bile du cochon, où il remplace le *taurocholate de soude*.

**HYOCHOLÉIQUE**. adj. — *Acide hyocholéique*. V. HYOTAUROCHOLIQUE.

**HYOCHOLIQUE**. adj. — *Acide hyocholique*. V. HYOGLYCOCHOLIQUE.

**HYO-CHONDROGLOSSE**. adj. V. HYO-GLOSSE.

**HYO-ÉPIGLOTTIQUE**. adj. [*hyo-epiglotticus*, angl. *hyo-epiglottic*, it. *ioepiglottico*, esp. *hioepiglotico*]. — *Ligament hyo-épiglottique*. Nom improprement donné au tissu lamineux dense et serré situé entre la base de l'épiglotte et la face postérieure de l'os hyoïde.

**HYO-GLOSSE**. adj. et s. m. [*hyo-glossus*, it. *ioglosso*, esp. *iogloso*]. Muscle pair, large, mince et quadrilatère, qui s'attache d'une part à la grande corne de l'os hyoïde (*kératoglosse*), à la partie supérieure du corps du même os, et à sa petite corne (*basio-kératoglosse*), ainsi qu'au cartilage placé entre le corps et la grande corne (*chondroglosse* ou *hyo-chondroglosse*); de l'autre, à la cloison fibreuse médiane de la langue. Ce muscle abaisse la langue.

**HYO-GLOSSIEN, IENNE**. adj. et s. m. [*hio-glossianus*]. Le nerf *hypoglosse* (Chaussier).

**HYO-GLOSSO-BASI-PHARYNGIEN**. adj. et s. m. [*hyo-glosso-basi-pharyngeus*] (Dumas). Muscle constricteur moyen du pharynx, qui s'attache à l'os hyoïde, à la langue et à la base de l'occipital.

**HYOGLYCOCHOLIQUE**. adj. — *Acide hyoglycocholique* [*acide hyocholique*] ($C^{54}H^{43}AzO^{10}$). Acide qui remplace, dans la bile du porc, l'acide cholique ou glycocholique de la bile humaine, avec lequel il a de grandes analogies. V. HYOCHOLALIQUE.

**HYOÏDE**. adj. et s. m. [*hyoïdes*, *hypsiloides*, de la voyelle grecque Υ (*upsilon*), et de εἶδος, figure, ressemblance; all. *Zungenbein*, angl. *hyoides*, it. *ioide*, esp. *hioides*; *os lingual*, parce qu'il donne attache à divers muscles qui se rendent à la langue]. Petit os, de forme parabolique, situé à la partie antérieure et moyenne du cou, contre la base de la langue et le larynx. Cet os, convexe en devant, entièrement isolé, chez l'homme, des autres pièces osseuses du squelette, est suspendu par des muscles et des ligaments dans l'épaisseur des parties molles du cou. Il est composé de cinq pièces (fig. 360) : 1° une moyenne, presque carrée, représente le *corps*; 2° deux, appelées les *grandes cornes*, se prolongent latéralement en arrière et sont unies, par un ligament dit *thyro-hyoïdien*, aux cornes supérieures du cartilage thyroïde; 3° deux autres, nommées les *petites cornes*, sont placées au-dessus des grandes, et de leur sommet part un ligament qui se fixe à l'extrémité de l'apophyse styloïde

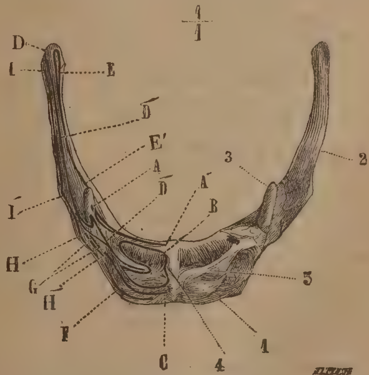



Fig. 360. — Os hyoïde.

— Fig. 360. 1. corps; 2. grandes cornes; 3. petites cornes; 4. crête verticale médiane de la face antérieure; 5. crête transversale. *Insertions musculaires* : AA', génioglosse;

B, génio-hyoïdien; C, mylo-hyoïdien; DD′, hyo-glosse; EE′, constricteur moyen du pharynx; F, sterno-hyoïdien; G, stylo-hyoïdien; HH′, omo-hyoïdien; II′, thyro-hyoïdien. — Les grandes cornes se fixent au corps vers quarante ans; les petites restent souvent mobiles pendant toute la durée de l'existence.

**HYOÏDIEN, IENNE**. adj. [*hyoideus*]. Qui a rapport à l'os hyoïde.

**HYO-PHARYNGIEN, IENNE**. adj. et s. m. [*hyo-pharyngeus*, esp. *hiofaringeo*]. — *Muscle hyo-pharyngien*. Le constricteur moyen du pharynx.

**HYOPHTALME**. adj. [de ὗς, porc, et ὀφθαλμὸς, œil]. Se dit de celui dont l'œil présente un orifice palpébral étroit, comme l'œil de porc.

**HYOPHTALMIE**. s. f. Petitesse de l'œil.

**HYOSCINE**. s. f. Alcaloïde extrait de l'*Hyoscyamus niger*, et isomère de l'atropine et de l'hyosciamine. Le chlorhydrate d'hyoscine a été préconisé par Gley comme mydriatique et comme hypnotique; on l'emploie en collyre comme l'atropine ou à l'intérieur à la dose de 1/2 à 3 milligrammes progressivement. Ce médicament a aussi été employé avec succès dans les cas d'insomnie rebelle ou de violente agitation chez les maniaques; on peut le donner alors en injection hypodermique à la dose de un demi-milligramme.

**HYOSCINIQUE**. adj. — *Acide hyoscinique* ($C^{18}H^{10}O^6$). Substance acide qui prend naissance dans les mêmes conditions que l'hyoscine.

**HYOSCYAMINE**. s. f. [all. *Hyoscyamin*, angl. *hyoscyamine*, esp. *hiosciamina*] ($C^{30}H^{23}AzO^6$). Alcaloïde isomère de l'atropine qui constitue le principe toxique des différentes parties de la jusquiame noire, particulièrement de ses semences. Elle cristallise en aiguilles soyeuses, fusibles, volatiles, peu solubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool et l'éther, de saveur âcre, d'odeur étourdissante analogue à celle du tabac. Les alcalis la dédoublent en hyoscine et acide hyoscinique. Comme l'atropine, elle dilate la pupille, mais d'une façon plus lente, et, en revanche, plus persistante. Elle calme la douleur et les contractions musculaires. On la prescrit à la dose de un demi à 1 milligramme par jour; les granules d'hyosciamine cristallisée sont dosées à un demi-milligramme. L'hyosciamine amorphe et son sulfate sont donnés en granules de 1 milligramme, un à trois par jour.

**HYOSTERNAL**. s. m. La troisième pièce du sternum (Geoffroy Saint-Hilaire).

**HYOTAUROCHOLIQUE**. adj. — *Acide hyotaurocholique* [*acide hyocholéique*] ($C^{54}H^{45}AzS^2O^{12}$). Acide analogue à l'acide choléique ou taurocholique, qu'il remplace dans la bile du porc. V. Hyocholalique.

**HYO-THYRÉOÏDIEN, IENNE**. adj. et s. m. [*hyothyreoideus*]. V. Thyréo-hyoïdien.

**HYPACTIQUE** et **HYPAGOGUE**. adj. et s. [de ὑπὸ, sous, et ἄγειν, mener]. Synonyme de *relâchant*.

**HYPALGIE**. s. f. [de ὑπὸ, sous, et ἄλγος, douleur]. Douleur légère.

**HYPATI** (Grèce). *Eaux sulfureuses, chlorurées*, chaudes, 31°,5, contenant 3gr,1243 de sels, dont 1gr,5089 de chlorure de sodium et 209 centimètres cubes d'acide sulfhydrique; 1er mai au 31 août.

**HYPECTASIE**. s. f. [de ὑπὸ, sous, et ἔκτασις, extension]. Extension incomplète.

**HYPÉMIE**. Mot mal formé. V. Hyphémie.

**HYPÉRACUSIE**, et non **HYPERCOUSIE**. s. f. [*hyperacusis*, de ὑπὲρ, qui indique excès, et ἀκούειν, entendre]. Exaltation de l'ouïe; perception confuse et douloureuse de certains sons, surtout de ceux qui sont élevés et aigus.

**HYPERADÉNOME**. s. m. [de ὑπὲρ, et ἀδὴν, glande]. Tumeur par hypertrophie glandulaire.

**HYPERALBUMINOSE**. s. f. Augmentation de la quantité d'albumine du sang.

**HYPERALGÉSIE**. s. f. ou **HYPERALGIE**. s. f. Hyperesthésie douloureuse.

**HYPERAUXESIS**. s. f. [de ὑπὲρ, et αὔξησις, augmentation]. Hypertrophie ou augmentation de nombre. — *Hyperauxesis iridienne*. Épaississement de l'iris.

**HYPERCATHARSIE**. s. f. [*hypercatharsis*, ὑπερκάθαρσις, de ὑπὲρ, préposition qui indique surabondance, et κάθαρσις, purgation; all. *Hypercatharsie*, angl. *hypercatharsis*, it. *ipercatarsi*, esp. *hypercatarsia*]. Superpurgation.

**HYPERCÉNOSE**. s. f. [de ὑπὲρ, en excès, et κένωσις, évacuation]. Évacuation surabondante.

**HYPERCERATOSIS**. s. f. [de ὑπὲρ, et κέρας, cornée]. Hypertrophie de la cornée.

**HYPERCHLORHYDRIE**. s. f. Exagération de l'acidité du suc gastrique, qui contient après les repas 4 à 6 p. 100 d'acide chlorhydrique libre ou combiné, au lieu de 1 à 2. Produite par l'abus des aliments et liquides excitants ou par le surmenage intellectuel, accidentelle et revenant par accès, ou chronique et continue, elle se manifeste par des crampes d'estomac résultant de l'irritation de la muqueuse gastrique et revenant quelques heures après le repas, par des renvois acides et inodores, une soif vive, une brûlure à la gorge, des vertiges, des palpitations. Elle détermine l'amaigrissement, et aboutit au catarrhe ou à la dilatation de l'estomac, quelquefois à l'ulcère simple (Hayem). Le traitement consiste surtout dans le régime qui, dans les cas graves, sera le régime lacté exclusif, dans les cas plus légers, la suppression de tout aliment excitant, l'usage du lait, des œufs, des viandes rôties ou grillées, des légumes en purée, des fruits cuits. Souvent on a recours aux alcalins pris au moment des crises douloureuses; il est préférable de s'en abstenir et de recourir aux poudres inertes, notamment au bismuth.

**HYPERCHLORIQUE**. adj. V. Perchlorique.

**HYPERCHOLIE**. s. f. [de ὑπὲρ et χολὴ, bile]. Exagération de la sécrétion biliaire, pouvant porter, soit sur tous les éléments de la bile, soit seulement sur les pigments biliaires, hypercholie pigmentaire ou *hyperchromie* biliaire.

**HYPERCHROMA**. s. m. [de ὑπὲρ, en excès, et χρῶμα, couleur; mot signifiant proprement: *couleur trop intense*, et ici inintelligible; all. *Hyperchroma*, angl. *hypercroma*, it. *ipercroma*] (Taylor). Excroissance charnue, qui survient au grand angle de l'œil, près de la caroncule, et qui peut grossir au point d'écarter les paupières du globe, et d'en rendre les mouvements difficiles et incomplets.

**HYPERCHROMATOPSIE**. s. f. [de ὑπὲρ, au delà, χρῶμα, couleur, et ὄψις, vue] (Mackenzie, Cornaz). L'un des noms de la *pseudochromesthésie*.

**HYPERCHROMIE**. s. f. [de ὑπὲρ et χρῶμα, couleur]. Exagération de la coloration normale de la peau; elle peut être due à l'augmentation du pigment cutané, ou à l'accumulation dans la peau d'une substance étrangère à l'organisme (argent, arsenic); elle peut être généralisée (mélanodermie) ou localisée sous forme de taches plus ou moins bien limitées (*éphélides*, *lentigo*, *chloasma*); elle peut être de cause interne (maladie d'Addison) ou externe (parasites cutanés, grattage, action prolongée du soleil, pression du corset, etc.); elle peut être congénitale (nœvus pigmentaire) ou acquise. — *Hyperchromie biliaire*. Hypercholie pigmentaire. V. Hypercholie.

**HYPERCINÉSIE**. s. f. V. Hyperkinésie.

**HYPERCINÉTIQUE**. adj. V. Hyperkinétique.

**HYPERCOUSIE**. s. f. V. Hypéracusie.

**HYPERCRINIE**. s. f. [de ὑπὲρ, qui indique excès, et κρίνειν, séparer; all. et angl. *hypercrisis*, it. *ipercri-*

*nia*, esp. *hipercrinia*]. Augmentation d'une sécrétion.

**HYPERCRINIQUE**. adj. Se dit d'un médicament qui augmente les sécrétions.

**HYPERCRISIE**. s. f. [*hypercrisis*, de ὑπὲρ, au delà, et κρίσις, crise]. Crise plus forte qu'on ne l'observe communément.

**HYPERDERMATOSE**. s. f. V. Dermatolysie.

**HYPERDIACRISIE**. s. f. [*hyperdiacrisis*, de ὑπὲρ, qui exprime une surabondance, διὰ, à travers, et κρίσις, excrétion ou sécrétion]. Sécrétion excessive. Synonyme d'*hypercrinie*.

**HYPERDYNAMIE**. s. f. [de ὑπὲρ, et δύναμις, force]. Exagération des forces.

**HYPERÉMÉSIE**. s. f. [de ὑπὲρ, et ἐμεῖν, vomir]. Vomissement répété, excessif.

**HYPERÉMIE**. s. f. V. Hyperhémie.

**HYPERENCÉPHALE**. s. m. [de ὑπὲρ, au-dessus, au delà, et ἐγκέφαλος, encéphale; esp. *hiperencefalo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a l'encéphale situé en très grande partie hors de la boîte cérébrale, et au-dessus du crâne, dont la paroi supérieure manque presque complètement.

**HYPERENCÉPHALIE**. s. f. Anomalie qui caractérise les monstres hyperencéphales.

**HYPERENTÉROSE**. s. f. Hypertrophie intestinale.

**HYPERÉPHIDROSE**. s. f. [*hyperephidrosis*, de ὑπὲρ, en excès, ἐπὶ, sur, et ἵδρως, sueur]. Sueur excessive.

**HYPERÉPIDERMOTROPHIE**. s. f. Nom donné par Vidal à une dermatose très rare, caractérisée par une rougeur généralisée du derme avec hyperkératose, exagération de la sécrétion séborrhéique du cuir chevelu, et de la croissance des poils et des ongles, et la formation de bulles.

**HYPERÉPIDOSE**. s. f. [*hyperepidosis*, de ὑπὲρ, préposition qui indique excès, et ἐπίδοσις, accroissement]. Augmentation de volume d'une partie.

**HYPERESTHÉSIE**. s. f. [*hyperæsthesis*, de ὑπὲρ, qui indique excès, et αἴσθησις, sentiment ou faculté de sentir; all. *Hyperaesthesis*, angl. *hyperaesthesis*, it. *iperestesia*, esp. *hiperestesia*]. Sensibilité excessive, augmentation générale ou partielle de la sensibilité de la peau ou des muqueuses, se manifestant au moindre attouchement dû tégument; elle peut exister isolément, sans aucun autre symptôme morbide, ou se montrer dans le cours de l'hystérie, de la méningite, des affections médullaires.

**HYPERESTHÉTIQUE**. adj. Qui concerne l'hyperesthésie.

**HYPERGENÈSE**. s. f. [*hypergenesis*, de ὑπὲρ, qui indique excès, et γένεσις, génération; all. et angl. *hypergenesis*, it. *ipergenesi*]. Altération caractérisée par une augmentation de nombre, par un excès dans la production des parties constituantes du corps, et apparaissant dans des conditions diverses, tant normales (augmentation de nombre des fibres musculaires de l'utérus pendant la grossesse) que morbides.

**HYPERGÉNÉTIQUE**. adj. Qui a rapport à l'hypergenèse.

**HYPERGÉNIE** ou **HYPERGÉNÉSIE**. s. f. [de ὑπὲρ, au delà, et γεννᾶν, engendrer]. Production des anomalies par excès du nombre des organes (Serres). V. Anomalie.

**HYPERGLOBULIE**. s. f. [ὑπὲρ, et *globule*]. Exagération du nombre des globules rouges contenus dans le sang. On la dit *vraie*, lorsque à proportion égale de sérum le nombre des hématies augmente; *relative*, quand le chiffre des hématies reste le même tandis que la proportion de sérum diminue (diarrhées abondantes, grandes transpirations, ponction d'ascites, etc.). Elle est physiologique chez le nouveau-né, où le nombre des hématies atteint 5 368 000 en moyenne et est toujours notablement supérieur à celui de la mère. Elle apparaît constamment par le séjour dans les altitudes élevées, et peut être de 500 000 à 600 000 déjà après vingt-quatre heures; mais elle disparaît rapidement dès que le sujet redescend dans la plaine, et semble liée à la diminution de la tension de l'oxygène à mesure qu'on s'éloigne du niveau de la mer. Elle se rencontre aussi, mais moins marquée, sous l'influence du climat maritime et, d'après certains auteurs, par le séjour dans les pays chauds. Elle est liée parfois à un état pathologique, la cyanose, qu'elle soit tardive ou congénitale, qu'elle soit due à une malformation cardiaque, à un état asphyxique, ou, comme cela arrive dans certains cas, à une splénomégalie. Mais elle peut exister aussi sans cyanose, et les recherches récentes ont montré que toute affection apportant une entrave à l'hématose a pour effet de produire une augmentation du nombre des globules rouges, ainsi que de la quantité d'hémoglobine du sang: elle se rencontre ainsi chez les malades atteints de sténose laryngée, même quand celle-ci est légère, en particulier chez les sujets ayant subi une trachéotomie dans l'enfance.

**HYPERGLYCÉMIE**. s. f. [de ὑπὲρ, et *glycémie*]. Exagération de la quantité de glycose contenue dans le sang (V. Glycémie).

**HYPERHÉMATOBLASTIE**. s. f. [de ὑπὲρ, et *hématoblaste*]. Exagération de la quantité des hématoblastes contenue dans le sang. Elle peut être durable, indiquant une entrave à leur transformation en globules rouges, comme dans la chlorose et les anémies symptomatiques de légère et moyenne intensité, ou transitoire et constitue alors la poussée hématoblastique, caractéristique principale de la crise hématique.

**HYPERHÉMIE**. s. f. [*hyperæmia*, de ὑπὲρ, préposition qui exprime une surabondance, et αἷμα, sang; all. *Blutüberfüllung*, angl. *hyperæmia*, it. *iperemia*, esp. *hiperemia*]. Surabondance de sang dans une partie quelconque.

**HYPERHÉMIÉ, ÉE**. adj. [*hyperæmia laborans*]. Qui est le siège de l'hyperhémie.

**HYPERHIDROSE**. s. f. [de ὑπὲρ, et ἵδρως, sueur]. Supersécrétion de sueur.

**HYPERHÉPATIE**. s. f. [de ὑπὲρ, et ἧπαρ, foie]. Exagération du nombre (*hyperhépatie anatomique*) ou de l'activité (*hyperhépatie physiologique*) des cellules du foie (Gilbert). C'est cette dernière variété qu'on a le plus souvent l'occasion de constater, notamment dans certains cas de diabète où la glycémie paraît liée à une formation exagérée de sucre dans le foie (V. Diabète). La première a été invoquée pour expliquer l'augmentation de volume du foie sans lésion de l'organe, véritable hyperplasie, se rencontrant dans les cas d'anémie pernicieuse progressive et comparée à l'hyperglobulie des altitudes, la cellule hépatique se comportant vis-à-vis du sang appauvri comme l'hématie vis-à-vis de l'air raréfié (Gilbert et Garnier).

**HYPERICUM**. s. m. V. Millepertuis. — *Huile d'hypericum*. V. Huile.

**HYPERINOSE**. s. f. [de ὑπὲρ, au delà, et ἴς, ἰνὸς, fibre]. Suractivité des fibres musculaires. || Augmentation de la quantité de la fibrine (F. Simon).

**HYPERKÉRATOSE**. s. f. [de ὑπὲρ, et κέρας, cornu]. Groupe de dermatoses caractérisées par l'hypertrophie de la couche cornée de l'épiderme, c'est-à-dire comprenant les kératodermies, l'ichtyose, les verrues, etc.

**HYPERKINÉSIE**. s. f. [de ὑπὲρ, indiquant excès, et κίνησις, mouvement] (Swédiaur). Mouvement exagéré; convulsion.

**HYPERKINÉTIQUE**. adj. Se dit de tout agent capable d'augmenter le mouvement.

**HYPERLYMPHIE**. s. f. [de ὑπὲρ, qui indique surabondance, et *lympha*, la lymphe]. Augmentation, surabondance de la lymphe.

**HYPERMANGANATE**. s. m. V. Permanganate.

**HYPERMANGANIQUE.** adj. V. Permanganique.

**HYPERMÉTROPE.** adj. [de ὑπὲρ, au delà, μέτρον, mesure, et ὤψ, œil]. Se dit de l'œil atteint d'hypermétropie.

**HYPERMÉTROPIE.** s. f. État de l'œil opposé à la *brachymétropie*, et dans lequel les rayons lumineux parallèles à l'axe, au lieu d'aller, après leur réfraction par les milieux oculaires, former leur foyer sur la rétine, vont se réunir au delà, le plus souvent par suite d'un raccourcissement de l'axe optique (fig. 361). La diminution du dia-

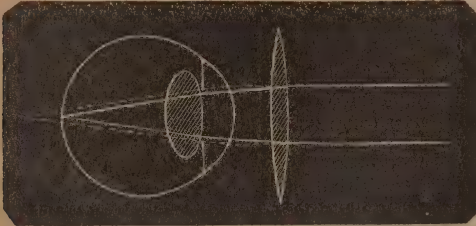


Fig. 361. — *Hypermétropie.*

mètre antéro-postérieur de l'œil est très souvent congénitale (*hypermétropie congénitale*). Donders a montré que les degrés faibles et moyens de l'hypermétropie sont très fréquents, plus fréquents encore que ceux de la myopie; qu'ils sont quelquefois tout à fait latents, et que parfois, même à l'état latent, ils sont l'origine de deux anomalies importantes : le *strabisme convergent* et l'*asthénopie* ou *hebetudo visus* (fatigue de la vue qui survient lorsqu'on s'efforce de voir de près). Dans cette hypermétropie *latente*, les troubles de la vision n'existent pour ainsi dire pas, parce qu'un effort d'accommodation suffit à les prévenir : mais si cet effort est rendu inefficace par une instillation d'atropine qui paralyse le muscle ciliaire, ou par les progrès de l'âge (*hypermétropie acquise*), qui, vers cinquante ans, affaiblissent l'accommodation, l'hypermétropie devient *manifeste*, et les troubles de la vue apparaissent, caractérisés surtout par l'impossibilité de voir nettement les objets situés au loin : les petits objets, les caractères d'imprimerie de grandeur moyenne, par exemple, sont mieux vus lorsqu'ils sont près de l'œil que lorsqu'ils sont à une certaine distance. L'œil paraît aplati et dévié en dehors. La vue redevient distincte, le strabisme et l'asthénopie disparaissent, par l'usage de verres convexes, qui doivent être d'abord un peu plus forts que ceux qui correspondent à l'hypermétropie manifeste, l'hypermétropie latente étant en général le quart de la première (Javal) : celle-ci augmentant avec l'âge, il faut choisir des verres progressivement plus forts.

**HYPERMNÉSIE.** s. f. [de ὑπὲρ, au delà, et μνῆσις, mémoire]. Suractivité de la mémoire, qui, dans certaines conditions normales (sommeil) ou provoquées (ingestion de hachisch), provoque le souvenir d'idées, d'objets ou de faits, dont la première notion est trop ancienne pour être rappelée par la mémoire fonctionnant d'une façon régulière.

**HYPERNEURIE.** s. f. [de ὑπὲρ, et νεῦρον, nerf]. Suractivité nerveuse.

**HYPERNEUROSE.** s. f. Le névrome.

**HYPERNÉPHROÏDE.** adj. Qui ressemble au tissu des capsules surrénales. — *Corpuscule ou tissu hypernéphroïde* (capsules surrénales accessoires). Corpuscule formé d'un tissu semblable à celui des capsules surrénales, tout au moins à celui de la substance corticale, se rencontrant au niveau du cordon et du testicule chez l'homme, dans le tissu rétro-péritonéal de la face postérieure de l'abdomen, dans le rein, le foie, le pancréas, dans le ligament large chez la femme. Ces corpuscules constituent de petits nodules de la grosseur d'un pois ; ils sont à peu près constants chez l'enfant, rares chez l'adulte, sauf pendant la grossesse, et s'hypertrophient après l'ablation expérimentale des capsules surrénales.

**HYPERNÉPHROME.** s. m. [de ὑπὲρ au-dessus, νεφρὸς, rein, et la terminaison *ome* qui désigne une tumeur]. Nom donné parfois aux tumeurs des capsules surrénales.

**HYPEROPE.** adj. et s. [de ὑπερ, au delà, et ὤψ, vue] Synonyme d'hypermétrope.

**HYPÉROPHARYNGIEN.** adj. et s. m. [*hyperopharyngeus*]. Le muscle pharyngo-staphylin.

**HYPEROPIE.** Synonyme d'hypermétropie.

**HYPEROREXIQUE.** adj. [de ὑπὲρ, indiquant excès, et ὄρεξις, appétit] (Fonssagrives). Synonyme d'*apéritif*.

**HYPEROSMIE.** s. f. [de ὑπὲρ, et ὀσμή, odorat]. Exagération de la sensibilité olfactive, pouvant donner lieu à des troubles réflexes, vertiges, céphalées, nausées, etc. ; elle se montre chez les neurasthéniques et les hystériques, et pendant l'état de grossesse.

**HYPEROSTÉOGÉNIE.** s. f. Hypertrophie des os, production d'exostoses.

**HYPEROSTOSE.** s. f. [*hyperostosis*, de ὑπὲρ, préposition qui indique excès, et ὀστέον, os ; it. *iperostosi*, esp. *hyperostosis*]. Hypertrophie générale d'un os, portant sur tous ses diamètres, observée surtout au crâne : elle est au-dessus des ressources de l'art.

**HYPERPEPSIE.** s. f. [de ὑπὲρ, et *pepsie*]. Exagération des phénomènes chimiques de la digestion stomacale ; elle est générale quand elle porte à la fois sur l'acide chlorhydrique libre et sur le chlore combiné ; elle est dite *chloro-organique* quand elle porte seulement sur le chlore combiné (aux matières organiques), et *chlorhydrique*, quand l'acide chlorhydrique est seul augmenté ; ce dernier cas répond à l'état que l'on désigne communément sous le nom d'*hyperchlorhydrie* (Hayem).

**HYPERPHLOGOSE.** s. f. [de ὑπὲρ, indiquant excès, et *phlogose*]. Inflammation avec engorgement et dureté, degré le plus élevé de l'inflammation (Lobstein).

**HYPERPHRÉNIE.** s. f. [de ὑπὲρ, et φρὴν, intelligence]. La manie (Guislain).

**HYPERPHYSIQUE.** adj. [de ὑπὲρ, au delà, et *physique*]. Se dit de ce qui est en dehors des choses naturelles ou observables.

**HYPERPIMÉLIE.** s. f. [de ὑπὲρ, et πιμελή, graisse]. La polysarcie adipeuse.

**HYPERPLASIE.** s. f. [de ὑπὲρ, au delà, et πλάσις, formation]. Synonyme d'*hyperplastie*.

**HYPERPLASTIE.** s. f. [de ὑπὲρ, en excès, et πλάσσειν, former]. Mot employé à tort, soit pour indiquer l'augmentation de fibrine dans le sang, qui ne s'accompagne pas du surcroît dans l'activité formatrice que caractérise l'étymologie de ce mot ; soit pour exprimer le degré exagéré de coagulabilité du sang ou de la fibrine. ‖ Synonyme d'*hypergenèse*, qui est meilleur et plus usité.

**HYPERPLASTIQUE.** adj. Qui concerne l'hyperplastie.

**HYPERPLÉROSE.** s. f. [de ὑπὲρ, et πλήρωσις, plénitude]. Surabondance des liquides intravasculaires.

**HYPERPLEXIE.** s. f. [de ὑπὲρ, et πλῆξις, coup]. L'extase.

**HYPERPYRÉTIQUE.** adj. Qui se rapporte à l'hyperpyrexie.

**HYPERPYREXIE.** s. f. [de ὑπὲρ, et *pyrexie*]. État fébrile intense.

**HYPERSARCIE.** s. f. [de ὑπὲρ, et σάρξ, chair]. La polysarcie.

**HYPERSARCOSE.** s. f. [*hypersarcosis*, de ὑπὲρ, préposition qui indique excès, et σαρξ, chair ; all. et angl.

*hypersarcosis*, it. *ipersarcosi*, esp. *hipersarcosis*]. Développement trop considérable des bourgeons charnus qui recouvrent la surface d'une plaie. || Synonyme d'*obésité*.

**HYPERSÉCRÉTION.** Mot hybride pour *hypercrinie* ou *supersécrétion*.

**HYPERSPADIAS.** s. m. [de ὑπὲρ, au-dessus, et σπάω, fendre]. L'épispadias.

**HYPERSPLÉNOMÉGALIE.** s. f. [de ὑπὲρ, et *splénomégalie*]. Augmentation considérable de volume de la rate; cet organe peut, dans certains cas pathologiques, atteindre un volume huit à dix fois supérieur à celui qu'il a à l'état sain.

**HYPERSPLÉNOMÉGALIQUE.** adj. Qui s'accompagne d'hypersplénomégalie. — *Cirrhose biliaire hypersplénomégalique*. Variété de cirrhose hypertrophique biliaire, dans laquelle le foie est relativement peu hypertrophié, tandis que la rate atteint un volume énorme et fixe surtout l'attention (Gilbert et Fournier).

**HYPERSTHÉNIE.** s. f. [*hypersthenia*, de ὑπὲρ, au delà, et σθένος, force; all. et angl. *hypersthenia*, it. *iperstenia*, esp. *hiperstenia*). Dans la doctrine du brownisme, exaltation des forces qui accompagne les maladies dites sthéniques. — *Hypersthénie gastrique*. Dyspepsie caractérisée par l'exagération des phénomènes digestifs et correspondant à l'hyperpepsie (A. Robin).

**HYPERSYSTOLIE.** s. f. [de ὑπὲρ, et *systole*]. Augmentation de force de la systole du cœur.

**HYPERTHERMIE.** s. f. [de ὑπὲρ, et θέρμη, chaleur]. Élévation de la température du corps au-dessus de la moyenne.

**HYPERTHYROÏDATION.** s. f. [de ὑπὲρ, et *thyroïdation*]. Exagération de la sécrétion thyroïdienne à laquelle on attribue communément les symptômes de la maladie de Basedow; les mêmes phénomènes peuvent être obtenus par l'ingestion, dans un but thérapeutique, d'une quantité trop élevée de glande thyroïde ou d'extrait thyroïdien.

**HYPERTONIE.** s. f. [*hypertonia*, de ὑπὲρ, au delà, et τόνος, ton ou tension; all. *Hypertonie*, angl. *hypertonia*, it. *ipertonia*, esp. *hipertonia*]. Excès de ton dans les solides de l'organisme.

**HYPERTRICHOSIS.** s. f. ou **HYPERTRICHOSE.** s. f. [de ὑπὲρ, et θρίξ, τριχὸς, poil]. Production exagérée des poils. V. Poil.

**HYPERTROPHIE.** s. f. [*hypertrophia*, de ὑπὲρ, préposition qui exprime un excès, et τροφὴ, nutrition; all. *Hypertrophie*, angl. *hypertrophy*, it. *ipertrofia*, esp. *hipertrofia*]. Accroissement excessif d'un organe ou d'une portion d'organe, caractérisé par une augmentation de son poids et de son volume, sans altération de sa texture intime, et résultant d'une exagération du mouvement nutritif dans cet organe. Le foie, la mamelle, etc., peuvent être le siège d'une hypertrophie générale ou partielle, c'est-à-dire portant sur l'ensemble ou une partie seulement de leurs éléments. La lésion dite anévrysme actif du cœur est une *hypertrophie* des parois de cet organe; l'obésité est une *hypertrophie* du tissu adipeux. La propriété de s'*hypertrophier* qu'ont les *éléments anatomiques* prend le nom d'*anomale* ou *tératologique*, et celui de *morbide* ou *pathologique*, quand elle détermine de la gêne, douloureuse ou non, dans l'accomplissement des fonctions. C'est surtout dans les cellules, tant végétales qu'animales, et aussi sur des fibres musculaires et autres, qu'elle se manifeste. L'*hypertrophie* consiste en un développement excessif des éléments anatomiques préexistants; l'*hypergenèse* est caractérisée par la naissance d'éléments qui s'ajoutent à ceux qui préexistaient. L'hypertrophie des parties complexes du corps, comme les tissus, est souvent accompagnée d'hypergenèse de tel ou tel des éléments du tissu. Il en est de même lorsqu'il s'agit de l'hypertrophie d'un organe composé par ce tissu. — *Hypertrophie du cœur*. Augmentation de poids du cœur, avec épaississement de ses parois, avec ou sans augmentation de capacité de ses cavités : lorsque cette capacité est accrue, l'hypertrophie est dite *excentrique*; lorsqu'elle est diminuée, ce qui est plus rare, l'hypertrophie est dite *concentrique* (*anévrysme actif* de Corvisart). A l'augmentation de volume des fibres musculaires qui constitue essentiellement l'hypertrophie cardiaque, se joint une augmentation de leur nombre ou *hypergenèse*, et c'est de ce double travail que résulte l'accroissement de poids et d'épaisseur. L'hypertrophie peut être *essentielle*, résulter uniquement du surcroît de travail que lui impose la répétition d'efforts ou de palpitations, tenant à une cause physique (abus du thé, du café, du tabac, etc.) ou morale (émotions). Le plus souvent, elle est secondaire, consécutive à une péricardite, à une lésion valvulaire du cœur (*hypertrophie compensatrice*), à une affection du poumon; elle se montre passagèrement dans la grossesse; elle est un des signes de la néphrite interstitielle. Elle se manifeste par un certain degré de voussure précordiale, une augmentation de l'étendue de la matité au même niveau, un accroissement de la force du choc cardiaque, l'abaissement de la pointe du cœur, un timbre plus éclatant des bruits valvulaires : le pouls est plein; il y a de la tendance aux congestions actives, à la céphalalgie, à la dyspnée, aux palpitations. L'hypertrophie qui accompagne les affections du rein donne lieu à un redoublement du premier bruit intracardiaque, qui s'entend surtout à la base du cœur et qu'on nomme *bruit de galop*. — *Hypertrophie condensante des os*. V. Condensant. — *Hypertrophie du foie*. V. Foie. — *Hypertrophie mammaire*. V. Mamelle. — *Hypertrophie des lèvres*. Augmentation de volume qui atteint la lèvre supérieure plus souvent que l'inférieure. Elle tient au développement excessif des tissus lamineux et adipeux de la lèvre. Tantôt elle est congénitale, et alors presque toujours héréditaire; tantôt elle survient après une affection inflammatoire persistante, herpès, eczéma, etc., chez un individu lymphatique ou scrofuleux.

**HYPERTROPHIQUE.** adj. Qui se rapporte à l'hypertrophie. — *Allongement hypertrophique du col de l'utérus*. V. Utérus. — *Cirrhose hypertrophique du foie*. V. Cirrhose.

**HYPERURÈSE.** s. f. [de ὑπὲρ, et οὔρησις, pissement]. La polyurie.

**HYPERZOODYNAMIE.** s. f. [de ὑπὲρ, sur, au delà, ζῷον, vivant, et δύναμις, force]. Synonyme de *hypersthénie*.

**HYPESTHÉSIE.** s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et αἴσθησις, sensibilité]. Diminution de la sensibilité générale ou spéciale.

**HYPHÉMIE.** s. f. [de ὑπὸ, sous, et αἷμα, sang]. Diminution de la quantité du sang. V. Anémie. || Ecchymose, pétéchie, sugillation.

**HYPINOSE.** s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et ἴς, ἰνὸς, fibre]. Diminution de la quantité de fibrine.

**HYPNAGOGIQUE.** adj. [de ὕπνος, sommeil, et ἀγωγὸς, qui amène]. — *Hallucination hypnagogique*. Celle que l'on a lorsque, moitié éveillé, moitié endormi, on est près d'entrer dans le sommeil. Les hallucinations hypnagogiques paraissent déterminer souvent le caractère des rêves qui surviennent quand le sommeil est établi. V. Hypnotisme et Sommeil.

**HYPNAL.** s. m. (monochloral-antipyrine). Produit cristallisé résultant de la combinaison à équivalents égaux de chloral et d'antipyrine; il est soluble dans quinze parties d'eau, plus soluble dans l'alcool. C'est un hypnotique et un analgésique dépourvu de saveur désagréable et non irritant. On l'emploie à la dose de 1 gramme, pouvant être

portée jusqu'à 2 grammes, en cachet, capsule, potion, sirop, élixir.

**HYPNALGIE.** s. f. [de ὕπνος, sommeil, et ἄλγος, douleur]. Douleur qui n'est ressentie que pendant le sommeil et disparaît au réveil.

**HYPNESTHÉSIE.** s. f. [de ὕπνος, sommeil, et αἴσθησις, sensation]. La sensation du sommeil (L. Martini).

**HYPNIATRE.** s. m. [de ὕπνος, sommeil, et ἰατρὸς, médecin; esp. *hipniatre*]. Somnambule qu'on suppose doué de la faculté d'indiquer, pendant l'hypnotisme, les médicaments convenables au traitement des maladies.

**HYPNOANESTHÉSIE.** s. f. [de ὕπνος, sommeil, et *anesthésie*]. Anesthésie provoquée par le sommeil artificiel obtenu à l'aide du chloroforme ou de l'éther.

**HYPNOBATE.** s. m. [*hypnobates*, ὑπνοβάτης, de ὕπνος, sommeil, et βαίνειν, marcher; all. *Nachtwandler*, angl. *hypnobates*, it. *ipnobate*, esp. *hipnobato*]. Synonyme de *somnambule.*

**HYPNOBATÈSE.** s. f. [de ὕπνος, sommeil, et βαίνω, je marche]. Somnambulisme.

**HYPNOGÈNE.** adj. et s. [de ὕπνος, sommeil, et γεννᾷν, engendrer]. Synonyme d'*hypnotique.*

**HYPNOLOGIE.** s. f. [*hypnologia*, de ὕπνος, sommeil, et λόγος, discours; all. *Lehre vom Schalf*, angl. *hypnology*, it. *ipnologia*, esp. *hipnologia*]. Traité sur le sommeil.

**HYPNONE.** s. f. (en atomes, $C^8H^8O$). Liquide incolore, très réfringent, bouillant à 198°, volatil, d'odeur tenace et persistante, rappelant celle de l'essence d'amandes amères et de l'eau de laurier-cerise; il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, la glycérine, les huiles et les essences. Il est encore appelé méthyl-benzoïle, méthylacétone, acétophénone. Il est anesthésique et narcotique. On l'emploie à la dose de 6 à 8 gouttes (0gr,10 à 0gr,20) dans une infusion théiforme, ou en solution dans l'huile, renfermé dans des capsules gélatineuses. Il est contre-indiqué dans les affections cardiaques.

**HYPNOPATHIE.** s. f. [de ὕπνος, sommeil, et πάθος, affection]. La maladie du sommeil. V. SOMMEIL.

**HYPNOPHRÉNOSE.** s. f. [de ὕπνος, sommeil, et φρὴν, intelligence]. Le délire et le somnambulisme (C.-H. Schutze).

**HYPNOSE.** s. f. [de ὕπνος, sommeil]. Sommeil provoqué.

**HYPNOSIE.** s. f. [de ὕπνος, sommeil]. La maladie du sommeil. V. SOMMEIL.

**HYPNOTIQUE.** adj. et s. m. [*hypnoticus*, ὑπνωτικὸς, de ὑπνόω, j'endors; all. *einschläfernd*, *Schlafmittel*, angl. *hypnotic*, it. *ipnotico*, esp. *hipnotico*]. Qui a rapport à l'hypnotisme; qui provoque le sommeil (V. NARCOTIQUES). — *Baume hypnotique.* V. BAUME.

**HYPNOTISÉ, ÉE.** adj. et s. Qui est dans l'état d'hypnotisme.

**HYPNOTISME.** s. m. [de ὕπνος, sommeil; all. *Hypnotismus*, angl. *hypnotism*]. Sommeil somnambulique provoqué. Voici le procédé recommandé par Braid, et encore employé aujourd'hui, pour déterminer ce sommeil artificiel : Prenez un objet brillant, tel qu'une lancette, une bande de métal, etc., et tenez-le au-dessus du front et à une distance de 15 à 20 centimètres des yeux du patient, en lui recommandant d'avoir constamment les yeux fixés sur l'objet, et l'esprit uniquement attaché à l'idée de cet objet. Après un espace de temps qui est d'autant plus court que le sujet est plus nerveux, que son imagination est plus facilement frappée, les pupilles se contractent d'abord, puis se dilatent, et enfin les paupières se ferment involontairement avec une sorte de vibration. La fixité du regard, la convergence des axes visuels dans un état de strabisme interne, telles sont les circonstances qui ont le plus d'importance dans la provocation du sommeil; peu importe d'ailleurs la nature de l'objet fixé : le sujet lui-même peut s'endormir en regardant son doigt placé assez près des yeux pour causer une convergence sensible de leurs axes, ce qui montre l'inutilité de la prétendue fascination exercée par le regard ou les passes de l'expérimentateur, sans exclure, du reste, l'importance d'une prédisposition spéciale tenant à la condition mentale du patient, les hystériques s'étant toujours montrées moins rebelles que tout autre sujet à l'apparition des phénomènes hypnotiques. Ces phénomènes sont, outre le sommeil, des troubles de la motilité, de la sensibilité et des facultés intellectuelles. La *catalepsie* est le plus fréquent des troubles moteurs : elle varie en durée et en intensité, mais atteint ordinairement tous les muscles volontaires, de sorte qu'en soulevant doucement les bras et les jambes du patient, on trouve qu'ils ont une disposition à rester dans la situation où on a les a mis, et qu'au bout de quelques secondes ils deviennent rigides et complètement fixés dans les positions les plus gênantes, sans qu'ils manifestent aucune fatigue et pendant un temps beaucoup plus long qu'ils ne feraient dans l'état de veille. La sensibilité est altérée en plus et en moins, c'est-à-dire qu'il y a successivement hyperesthésie et anesthésie. L'*hyperesthésie* se manifeste surtout par l'exaltation des sensations de chaud et de froid, du sens de l'ouïe, quelquefois du sens de l'odorat, et particulièrement par l'acuité singulière de la sensation d'activité musculaire, par laquelle tous nos mouvements volontaires sont réglés, et qui, exaltée, peut remplacer la vue en beaucoup d'opérations : si à cette hyperesthésie musculaire, on joint l'habitude des actes et la mémoire des lieux, on comprendra la précision des mouvements et leur coordination vers un but déterminé qui s'observent pendant le sommeil provoqué; on comprend aussi que, suivant les attitudes qu'on donne à l'hypnotisé, des idées et des sentiments naissent en lui conformes à cette attitude; on dirige facilement les pensées, ainsi que les actes locomoteurs et phonateurs de l'hypnotisé, soit à l'aide d'impressions venant de la sensation d'activité musculaire, soit en lui faisant toucher des objets qu'il connaît et dont le contact suscite des idées en rapport avec leurs usages (Ch. Richet). C'est probablement ainsi qu'il faut entendre et expliquer la *suggestion* admise par beaucoup d'auteurs, c'est-à-dire l'influence d'une personne étrangère qui l'emporte toujours sur la volonté de l'hypnotisé; c'est également l'hyperesthésie sensorielle et musculaire qui est le point de départ des *troubles intellectuels* de l'hypnotisme, lesquels se manifestent par des rêves parlés qui ont trait à des événements souvent très anciens ou à des événements futurs et probables : dans le premier cas, elle provoque une suractivité de la mémoire, une hypermnésie dans un sens déterminé; dans le second cas, elle met en œuvre une imagination dont l'activité normale est exagérée. Enfin, après l'hyperesthésie (Braid), ou avant elle (Azam), on observe ordinairement une diminution de la sensibilité, qui va de l'analgésie jusqu'à l'*anesthésie* complète, partielle ou générale : c'est ce phénomène qu'on a cherché à utiliser pour la pratique des opérations chirurgicales et pour le traitement de certaines névroses; mais les effets anesthésiques obtenus par l'hypnotisme sont trop inconstants pour qu'il puisse remplacer le chloroforme. Pour faire cesser le sommeil, il suffit de souffler sur les paupières ou de frotter légèrement le globe de l'œil. En résumé, par l'ensemble de ses manifestations, par son apparition plus facile chez certains sujets, l'hypnotisme se rapproche de quelques névroses, de l'hystérie en particulier, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir l'existence d'un prétendu fluide magnétique pour l'expliquer : c'est un état particulier du système nerveux, et rien de plus. V. SOMNAMBULISME.

**HYPOACOUSIE.** s. f. [de ὑπὸ indiquant diminution, et ἀκούειν, entendre]. Diminution de la sensibilité auditive.

**HYPOALGÉSIE.** s. f. [de ὑπὸ, et ἄλγος, douleur]. Diminution de la sensibilité à la douleur.

**HYPOAZOTURIE.** s. f. [de ὑπὸ et *azoturie*]. Diminution de l'élimination azotée par l'urine.

**HYPOCATHARSIE.** s. f. [*hypocatharsis*, ὑποκάθαρσις, de ὑπὸ, préposition qui indique l'infériorité, et κάθαρσις, purgation]. Purgation trop faible.

**HYPOCHLORHYDRIE.** s. f. Diminution de l'acidité du suc gastrique, par amoindrissement de la proportion de l'acide chlorhydrique et des chlorures, accompagnant la chlorose, les gastrites, le cancer de l'estomac, le diabète, l'urémie, et se manifestant par une diminution ou une perversion de l'appétit, le dégoût de la viande, des douleurs d'estomac peu marquées, qui se font sentir pendant les repas plus que dans l'intervalle.

**HYPOCHLORITE.** s. m. [*chlorures d'oxydes désinfectants* et *décolorants*. Ils ont longtemps été nommés *chlorites* et *chlorures*]. Nom générique des sels formés par l'acide hypochloreux. Ils dégagent à l'air une odeur particulière d'acide hypochloreux. En médecine et dans les arts, on ne se sert que des hypochlorites de chaux, de potasse et de soude, qu'on prépare en faisant arriver un courant de chlore sec sur de la chaux éteinte, ou dans une solution de carbonate de potasse ou de soude. Ces sels servent à la décoloration et à la désinfection, grâce à l'acide hypochloreux qu'ils contiennent et qui ne se dégage qu'en présence des acides : ce dégagement et l'action qui en résulte ont lieu lentement par le simple contact de l'air, qui contient une petite quantité d'acide carbonique. Généralement on considère chacun de ces corps comme un mélange de chlorure et d'hypochlorite. On évalue la quantité de chlore contenue dans un hypochlorite à l'aide du *chloromètre*. — *Hypochlorite de chaux* [*chlorite* ou *chlorure de chaux*, *poudre de Tennant et Knox*] ($CaCl + CaO.ClO$, ou, en atomes, $Cl^2O^2Ca$). Pulvérulent, un peu jaunâtre, d'une odeur de chlore, soluble dans l'eau. Pour l'employer comme désinfectant à des lavages, à des arrosements, on le fait dissoudre dans l'eau (*eau chlorurée*), dans les proportions de 32 grammes de sel et 1000 grammes de liquide ou de 1/10$^e$ de sel. Pour préserver de l'infection due à la putréfaction des cadavres, il suffit d'en répandre 150 grammes en poudre par corps humain. Le chlore, mis en liberté par l'acide carbonique de l'air, détruit les principes organiques fétides sans empêcher la décomposition des parties molles, contrairement à ce que font les essences, les résines et les mélanges phéniqués. — Le chlorure de chaux a été employé contre les scrofules, soit à l'intérieur, en potions; soit à l'extérieur, sous forme de cérat chloruré, dans le cas d'ulcères. Sa dissolution est également utile contre les blennorrhées, les leucorrhées et l'ophtalmie purulente. — *Hypochlorite de potasse* [*chlorure* ou *chlorite de potasse*] ($KCl + KO.ClO$, ou, en atomes, $ClOK$). Il est employé dans les arts sous le nom d'*eau de Javelle*. Il pourrait être pris pour succédané de ceux de chaux ou de soude. V. Eau. — *Hypochlorite de soude* [*chlorite* ou *chlorure de soude*, *liqueur de Labarraque*] ($NaCl + NaO.ClO$, ou, en atomes, $ClONa$]. Il ne diffère de celui de potasse que par la base; il a les mêmes propriétés, et peut servir aux mêmes usages. Étendu d'eau, il désinfecte parfaitement. On l'emploie en arrosement; on s'en sert pour laver des matières putrides. On en fait usage en lotions dans le pansement de certaines plaies; et, pour cet usage, il est préférable au chlorure de chaux, qui crispe les tissus sur lesquels on l'applique; mais il ne peut être conservé longtemps sans altération; au lieu que le chlorure de chaux sec peut être expédié en tonneaux dans les pays les plus éloignés.

**HYPOCHOLIE.** s. f. [de ὑπὸ, et χολή, bile]. Diminution de la sécrétion biliaire.

**HYPOCISTE.** s. m. [*Cytinus hypocistis*, L.]. Plante parasite dont on obtient le *suc d'hypociste*, qui prend la consistance d'extrait par son exposition au soleil. Il est en masses orbiculaires, noires, brillantes dans leur cassure, inodores, d'une saveur acide et astringente. Il entre dans la thériaque et dans quelques autres préparations officinales.

**HYPOCONDRE.** s. m. [*hypochondrium*, ὑποχόνδριον, de ὑπὸ, sous, et χόνδρος, cartilage; all. et angl. *hypochondrium*, it. *ipocondrio*, esp. *hipocondrio*]. Région située à la partie supérieure de l'abdomen, à droite et à gauche de l'épigastre. V. Abdomen.

**HYPOCONDRIALGIE.** s. f. Névralgie des hypocondres.

**HYPOCONDRIAQUE.** adj. et s. [*hypochondriacus*, all. *Milzüchtiger*, *Hypochondrist*, angl. *hypochondriac*, it. *ipocondrico*, esp. *hipocondriaco*]. Qui est affecté d'hypocondrie, qui se rapporte à cette maladie. — *Folie hypocondriaque*. V. Mélancolie.

**HYPOCONDRIE.** s. f. [*hypochondria*, all. *Milzsucht*, *Hypochondrie*, angl. *spleen*, *hypochondriacism*, it. *ipocondria*, esp. *hipocondria*]. Trouble intellectuel caractérisé soit par des inquiétudes perpétuelles dans ce qui a rapport à la santé, par la tendance à exagérer les souffrances réelles ou à s'en créer d'imaginaires, les facultés de l'entendement s'exerçant d'ailleurs très sainement pour tout ce qui ne touche pas à la santé (*hypocondrie simple*, *non vésanique*); soit par des hallucinations, des conceptions délirantes, relatives à la personnalité physique (*hypocondrie vésanique*, *folie hypocondriaque*). Cette seconde forme appartient exclusivement aux aliénés (V. Mélancolie); la première se manifeste chez des individus sains d'esprit, nerveux, irritables, épuisés par les grands travaux de l'esprit, les passions vives, les émotions morales dépressives) chez les hommes de préférence, et de trente à quarante ans. L'hypocondriaque non aliéné prend toutes les sensations physiques qu'il éprouve, si vagues, si peu importantes qu'elles soient, pour autant de maladies : tant qu'elles durent, elles sont pour lui un objet de préoccupation, d'inquiétude, d'anxiété continuelle, qui le pousse à lire tous les articles ou ouvrages de médecine traitant de l'affection dont il se croit atteint, et à rechercher le remède propre à le guérir, lectures qui, loin de le satisfaire, lui font découvrir en lui-même les symptômes de maladies nouvelles et augmentent son anxiété. Quand ses sensations changent de nature, il change d'objet d'inquiétude; mais aucun raisonnement ne peut le convaincre de son erreur; seules les diversions produites par les circonstances extérieures font cesser momentanément, et quelquefois définitivement, cette incessante préoccupation. A côté de ces symptômes intellectuels, l'hypocondrie a des symptômes physiques, les uns *subjectifs*, que le malade éprouve ou prétend éprouver; les autres *objectifs*, que le médecin peut constater (Michéa). Parmi les premiers, les troubles gastralgiques et dyspeptiques, les flatuosités, les borborygmes, les spasmes, les palpitations, les battements vasculaires dans l'abdomen et dans la tête, les illusions des sens, les vertiges, les éblouissements, sont les phénomènes sur lesquels l'hypocondriaque attire le plus souvent l'attention. Quant aux symptômes objectifs, ils ne sont pas constants, et, quand ils existent, ils sont peu marqués : quelquefois pourtant la nutrition est altérée par la persistance de l'anxiété morale, la physionomie est amaigrie, mais sans qu'il y ait de fièvre ni aucune lésion locale, et sans que la santé physique soit véritablement altérée. L'hypocondrie n'est plus considérée

aujourd'hui comme une maladie des hypocondres, des viscères contenus dans l'abdomen, signification conforme à l'étymologie du mot; elle n'est même plus regardée comme une affection mixte, dans laquelle les troubles intellectuels résulteraient de lésions viscérales, mais seulement comme une forme de la neurasthénie; le traitement, par suite, consiste presque uniquement dans l'emploi des moyens hygiéniques et des influences morales.

**HYPOCOPHOSE.** s. f. [*hypocophosis*, de ὑπὸ, préposition qui indique une diminution, et κώφωσις, surdité]. Surdité incomplète, dureté de l'ouïe.

**HYPOCRÂNE.** s. m. [*hypocranium*, de ὑπὸ, sous, et κρανίον, crâne; all. et angl. *hypocranium*, esp. *hypocraneo*]. Abcès situé entre le crâne et la dure-mère.

**HYPOCRAS.** s. m. V. Hippocras.

**HYPOCRINIE.** s. f. [de ὑπὸ, indiquant une diminution, et κρίνειν, séparer]. Diminution d'une sécrétion.

**HYPOCRINIQUE.** adj. Se dit d'un médicament qui diminue les sécrétions (Fonssagrives).

**HYPODERMATOMIE.** s. f. [de ὑπὸ, sous, δέρμα, peau, et τομή, section]. Section, incision sous-cutanée.

**HYPODERME.** adj. [de ὑπὸ, sous, et δέρμα, peau]. Se dit de ce qui siège sous le derme. || Pris substantivement, le tissu cellulaire sous-cutané.

**HYPODERME.** s. m. Genre d'œstres cuticoles, s'attaquant surtout aux ruminants. Deux espèces ont été rencontrées chez l'homme, ce sont : *Hypoderma bovis* (De Geer, 1776), commun en Europe et observé aussi en Asie et en Afrique. La femelle pond ses œufs sur les poils du bœuf ou d'autres ruminants et la larve, une fois éclose, vit et grossit dans la peau de son hôte au milieu d'une tumeur cutanée qui peut atteindre la grosseur d'une noix. Chez l'homme, ces tumeurs cutanées siègent généralement à la région scapulaire, au cou et à la tête. *Hypoderma diana* (Brauer, 1858), se rencontre surtout en Autriche et en Allemagne; la larve vit dans la peau du cerf et du chevreuil; on connaît trois cas certains de ce parasitisme chez l'homme.

**HYPODERMIQUE.** adj. [de ὑπὸ, sous, et δέρμα, derme]. Qui est relatif aux parties placées sous le derme. — *Méthode hypodermique* ou *des injections sous-cutanées*. Méthode qui consiste à introduire sous la peau, dans le tissu lamineux sous-cutané, certains médicaments solubles, très actifs sous un petit volume, et qui sont ainsi plus sûrement et plus facilement absorbés que s'ils étaient ingérés à l'état de potions, pilules, bols, etc. (fig. 362). Pour qu'une substance toxique ou médicamenteuse puisse être injectée sous la peau, il faut : 1° qu'elle soit soluble sans qu'il soit nécessaire d'employer un dissolvant acide irritant (pourtant cette condition n'est pas absolue et on peut injecter certains médicaments insolubles comme le calomel, en suspension dans l'huile); 2° qu'elle ne soit point par elle-même irritante ou corrosive; 3° qu'elle ne puisse pas être précipitée par les chlorures alcalins, ni par les matières albuminoïdes, car la sérosité albumineuse, exhalée, amènerait cette double précipitation dès les premières gouttes injectées et s'opposerait à leur action. Il faut, de plus, que la solution soit récemment préparée, parfaitement limpide et exactement titrée, et enfin rigoureusement aseptique. On se sert, pour faire ces injections, d'une seringue semblable

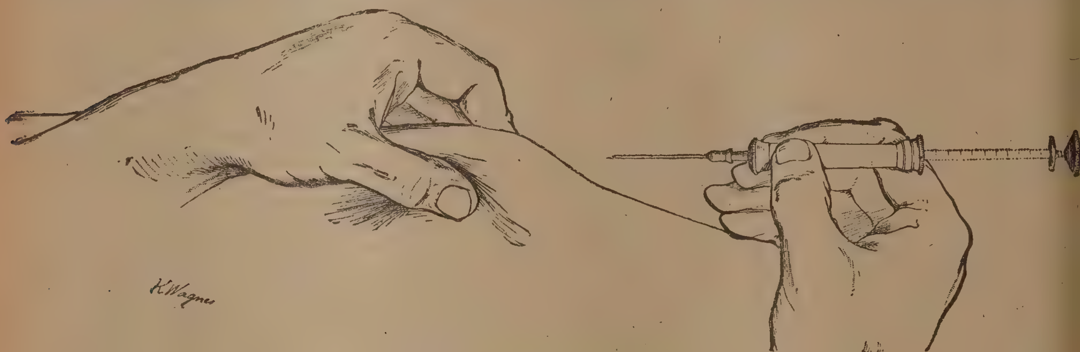


Fig. 362. — Injection *hypodermique*.

au modèle primitif de Pravaz, ou légèrement modifiée pour être rendue facilement stérilisable (V. Seringue). On peut aussi injecter des liquides moins actifs en plus grande quantité, comme les sérums thérapeutiques, sérum antidiphtérique que l'on injecte ordinairement avec une seringue de 20 centimètres cubes, ou l'eau salée physiologique que l'on introduit alors à la dose de 100 à 500 centimètres cubes à l'aide d'une seringue de 20 centimètres cubes plusieurs fois rechargée, ou à l'aide d'un ballon ou d'un vase muni de deux ouvertures, l'une par laquelle rentre l'air à mesure que le liquide s'échappe, l'autre par où le liquide coule dans un tube de caoutchouc par l'effet de la pesanteur et passe dans une aiguille enfoncée préalablement sous la peau. Toute injection hypodermique doit être faite après asepsie rigoureuse de la peau et des instruments; une faute de technique peut amener la formation d'abcès et d'escarres qui sont particulièrement fréquents avec les liquides qui favorisent le développement des bactéries comme le sérum, ou affaiblissent les réactions défensives de l'organisme comme l'éther. Pour pratiquer l'injection, on peut introduire l'aiguille perpendiculairement dans les régions où la peau est doublée d'un pannicule adipeux épais qui ne permet pas à l'aiguille d'atteindre l'aponévrose; sinon, il faut faire un pli à la peau avec une main et, tenant la seringue de l'autre, enfoncer l'aiguille parallèlement à l'axe du membre (fig. 362). Lors de l'emploi de certains liquides comme les solutés huileux à la créosote ou au gaïacol, l'huile grise ou l'huile au calomel, il faut introduire l'aiguille seule pour s'assurer qu'elle n'a pas pénétré dans une veine, et si aucune goutte de sang ne vient perler à l'orifice de l'ajutage, on adapte la seringue et on fait l'injection. Les injections hypodermiques doivent être faites dans les points où le tissu cellulaire est lâche, abondant, pauvre en vaisseaux et en nerfs, comme les flancs, les fesses et surtout la partie supérieure et externe de la cuisse. Les substances le plus souvent injectées sont : *Atropine*. Dose de 0,001 à 0,005. Solution normale au 1000e; 0,01 de sulfate d'atropine pour 10 grammes d'eau, XX gouttes représentant 1 milligramme. — *Morphine*. Les sels employés sont le chlorhydrate et le sulfate. On peut commencer par administrer le chlorhydrate à la dose de 5 à 10 milligrammes, jusqu'à

30 milligrammes. La solution au 50e donne 2 centigrammes par centimètre cube. — *Strychnine.* Il convient de commencer avec prudence et de procéder par doses progressives : d'un demi-milligramme à 3 milligrammes et plus, mais *graduellement.* Le lieu d'élection est déterminé par le but qu'on se propose : si l'on veut produire une action générale, il n'y a point de règle à ce sujet ; si l'on veut traiter une paralysie locale, il convient de faire l'injection sur le trajet du nerf paralysé. La solution au 200e de sulfate de strychnine (0,05 pour 100 grammes d'eau) donne 1/2 milligramme de sel pour deux gouttes. — *Ergotine* (V. ce mot). — *Aconitine.* L'aconitine cristallisée doit être prescrite par dixièmes de milligramme ; solution d'azotate d'aconitine cristallisée à 0,005 pour 10 centimètres cubes ; IV gouttes représentant un dixième de milligramme. De même pour la vératrine et la colchicine. — *Curare.* La dose ne peut être précisée qu'après expérience faite sur un animal (un lapin, un jeune chien), pour apprécier le degré d'énergie du curare employé. La solution au 10e est très commode, bien que déjà un peu épaisse, lorsqu'on ne doit pas injecter plus de 0,20. Soit 0,20 de curare pour 2 grammes d'eau distillée, chaque goutte donne 0,01 de curare. — *Quinine.* On emploie surtout le chlorhydrate neutre de quinine, qui est très soluble dans l'eau. — Pour les autres substances, voyez l'article consacré à chacune d'entre elles. On s'est aussi servi de la méthode hypodermique pour injecter des préparations iodées dans le parenchyme de certaines tumeurs, telles que le goitre (Luton), ou de l'eau pure sur le trajet des nerfs dans les névralgies (Potain).

**HYPODERMOCLYSE.** s. f. Injection sous-cutanée d'eau salée pour pratiquer le *lavage du sang.* V. Lavage.

**HYPOESTHÉSIE.** s. f. [de ὑπὸ, et αἴσθησις, sensibilité]. Diminution de la sensibilité.

**HYPOGALA.** s. m. [de ὑπὸ, sous, et γάλα, lait]. Collection d'un liquide blanc comme du lait dans les chambres de l'œil ; il y en aurait deux espèces : l'une, supposée à tort dépendre d'un dépôt laiteux chez les nourrices, est formée de pus (V. Hypopyon) ; l'autre dépend de la rupture d'une cataracte molle.

**HYPOGASTRE.** s. m. [*hypogastrium*, ὑπογάστριον, de ὑπὸ, sous, et γαστὴρ, ventre ; all. *Hypogastrium, Unterbauchsgegend*, angl. *hypogastrium*, it. *ipogastrio*, esp. *hipogastro*]. V. Abdomen et Hypogastrique (*Région*).

**HYPOGASTRIQUE.** adj. et s. m. [*hypogastricus*, all. *hypogastrisch*, angl. *hypogastric*, it. *ipogastrico*, esp. *hipogastrico*]. Qui a rapport à l'hypogastre, c'est-à-dire à la partie antérieure et inférieure de l'abdomen. — *Artère hypogastrique.* V. Iliaque *interne.* — *Ceinture hypogastrique.* V. Ceinture. — *Cystotomie* ou *taille hypogastrique.* V. Cystotomie. — *Plexus hypogastrique.* Il est situé sur les parties latérales et postérieure du rectum et du bas-fond de la vessie. Il est formé de rameaux provenant de la troisième paire des nerfs sacrés et de la branche antérieure de la quatrième ; il reçoit aussi des filets du plexus mésentérique inférieur et surtout des ganglions sympathiques sacrés. De ce plexus partent des divisions qui sont : le plexus hémorroïdal moyen, le plexus vésical, le plexus prostatique, et, chez la femme, le plexus vaginal et le plexus utérin. — *Région hypogastrique.* Région de l'abdomen bornée supérieurement par une ligne fictive étendue de l'une à l'autre des épines iliaques antérieures et supérieures, environ à trois travers de doigt au-dessous de l'ombilic. Sa partie moyenne constitue l'*hypogastre* proprement dit ; les latérales, les *régions iliaques* ou *des iles.* V. Abdomen.

**HYPOGASTROCÈLE.** s. f. [*hypogastrocele*, de ὑπὸ, sous, γαστὴρ, ventre, et κήλη, hernie]. Hernie formée à la région hypogastrique, à travers l'écartement de la partie inférieure de la ligne blanche.

**HYPOGASTRODIDYME.** s. m. et adj. [de *hypogastre*, et δίδυμος, double]. Monstre double soudé par l'hypogastre.

**HYPOGASTROPAGE.** s. m. [de *hypogastre*, et παγεὶς, uni]. Monstre double formé de deux individus unis au niveau de l'hypogastre sur une ligne allant de l'ombilic à la région prépubienne. Ce type de monstre est viable, et celui observé par Depaul a vécu vingt et un jours malgré une imperforation de l'anus chez les deux sujets ; il est intermédiaire aux xiphopages et aux ischiopages, et paraît être essentiellement opérable (M. Baudouin).

**HYPOGENÈSE.** s. f. [de ὑπὸ, sous, et *genèse*]. Génération des parties constituantes du corps en moindre nombre qu'à l'état normal.

**HYPOGÉNÉSIE.** s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et γένεσις, génération]. Anomalie par défaut de développement (Sous). — *Hypogénésie de l'estomac.* Vice de conformation que Sous a signalé chez les enfants à la mamelle, et qu'on reconnaîtrait aux signes suivants : bonne conformation extérieure, présence d'évacuations alvines, absence de toute affection à laquelle on puisse rapporter le défaut d'appétit qui commence avec la vie et reste permanent.

**HYPOGEUSTIE.** s. f. [de ὑπὸ, et γεῦσις, goût]. Diminution de la sensibilité gustative.

**HYPOGLOBULIE.** s. f. [de ὑπὸ, sous, et *globule*]. Diminution du nombre des globules rouges contenus dans le sang.

**HYPOGLOSSE.** adj. [*hypoglossus*, de ὑπὸ, sous, et γλῶσσα, langue ; all. *Zungenfleischnerv*, it. *ipoglosso*, esp. *ipogloso*]. Qui est sous la langue. — *Nerf hypoglosse* ou *grand hypoglosse* [*douzième paire cranienne*]. Il naît par dix ou douze filets dans le sillon qui sépare les éminences pyramidale et olivaire. Son noyau d'origine réelle est une sorte de petite colonne grise située sous le plancher du quatrième ventricule de chaque côté du raphé médian. Cette masse grise est formée par deux noyaux : l'un, *principal*, le plus volumineux, correspond à l'aile blanche interne ; l'autre, *accessoire*, est constitué par une formation réticulée de substance grise à contours mal limités. Ces deux noyaux représentent au bulbe la corne antérieure de la moelle : le principal répondant à la base de la corne et l'accessoire à la pointe. Ce nerf sort du crâne par le trou condylien antérieur, contourne le plexus gangliforme d'arrière en avant, en lui envoyant deux filets anastomotiques, passe entre la carotide interne et la jugulaire interne, et s'anastomose avec l'arcade formée par les deux premiers nerfs cervicaux : il décrit une courbe à concavité inférieure, pénètre dans la langue entre les muscles mylo-hyoïdien et hyo-glosse, s'anastomose avec le nerf lingual, et se divise en nombreuses branches destinées aux muscles de la langue. Dans son trajet, il fournit deux rameaux qui se distribuent isolément aux muscles thyro-hyoïdien et génio-hyoïdien, et une *branche descendante* qui s'unit en anse à la branche descendante interne du plexus cervical en formant un petit plexus d'où partent des filets pour les muscles omo-hyoïdien, sterno-hyoïdien et sterno-thyroïdien. Exclusivement moteur à son origine, le grand hypoglosse préside aux mouvements de la langue ; au-dessous de l'os hyoïde, il possède une sensibilité récurrente due à ses anastomoses avec les nerfs cervicaux, et peut-être avec le pneumogastrique. — *Nerf petit hypoglosse.* Ancien nom du *nerf lingual.*

**HYPOGLOSSE.** s. m. Nom vulgaire du *bislingua* (*Ruscus hypoglossum*, L.), de la famille des asparaginées, dont la racine est employée comme celle du *petit-houx.*

**HYPOGLOSSITE.** s. f. Inflammation de la partie inférieure de la langue, de son frein.

**HYPOGLOTTIDE.** s. f. [all. *Hypoglottides*, angl. *hypoglottis, hypoglossis*, it. *ipoglossi*, esp. *hipoglotide*].

Préparation pharmaceutique, pilule ou tablette, qu'on tenait sous la langue jusqu'à ce qu'elle fût fondue.

**HYPOGNATHE.** s. m. [*hypognathus*, de ὑπὸ, sous, et γνάθος, mâchoire; esp. *hipognato*] (Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a une tête accessoire très incomplète et rudimentaire dans la plupart de ses parties, attachée à la mâchoire inférieure de la tête principale.

**HYPOHÉMA.** s. m. [de ὑπὸ, sous, et αἷμα, sang]. Épanchement de sang dans la chambre antérieure de l'œil. Lorsqu'il est la suite de coups sur l'œil, il se résorbe vite, en général, avec ou sans application de topiques froids. Mais lorsqu'il apparaît dans le cours d'un glaucome, il est plus grave en raison de la tendance à l'hémorragie qu'il dénote.

**HYPOHÉMIE.** s. f. Même sens que *hyphémie.* — *Hypohémie intertropicale.* V. Mal Cœur.

**HYPOKINÉSIE.** s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et κίνεσις, mouvement]. Diminution du mouvement.

**HYPOKINÉTIQUE.** adj. Se dit d'un agent susceptible de diminuer l'action musculaire.

**HYPOLEUCOCYTOSE.** s. f. [de ὑπὸ, et *leucocytose*]. Diminution du nombre de leucocytes contenus dans le sang; le mot *leucopénie* est préférable.

**HYPOLYMPHIE.** s. f. [de ὑπὸ, sous, et *lymphe*]. Diminution de la lymphe.

**HYPOMANIE.** s. f. [de ὑπὸ, sous, et *manie*]. Forme la plus légère de la manie classique (Mendel), désignée aussi sous le nom de *mania sine delirio*, ou *folie raisonnante.* V. Folie héréditaire.

**HYPONARTHÉCIE.** s. f. [de ὑπὸ, sous, et νάρθηξ, attelle]. Mode de déligation pour les fractures, inventé par Mayor (de Lausanne), et qui consiste à tenir en suspension le membre fracturé.

**HYPONEURIE.** s. f. [de ὑπὸ, sous, et νεῦρον, nerf]. Diminution de la sensibilité; engourdissement.

**HYPOOSMIE.** s. f. [de ὑπὸ, et ὀσμή, odorat]. Diminution de la sensibilité olfactive.

**HYPOPEPSIE.** s. f. [de ὑπὸ, et *pepsie*]. Affaiblissement des phénomènes chimiques de la digestion, caractérisé par la diminution de la chlorhydrie, c'est-à-dire de la somme de l'acide chlorhydrique libre et du chlore combiné (Hayem).

**HYPOPHASE.** s. f. [*hypophasis*, ὑπόφασις, de ὑπὸ, au-dessous, et φαίνειν, paraître; all. et angl. *hypophasis*, it. *ipofasi*]. État des yeux dans lequel ils sont presque entièrement fermés, de manière qu'on n'aperçoit qu'une partie du blanc. C'est un symptôme en général très fâcheux.

**HYPOPHLEGMASIE.** s. f. [de ὑπὸ, sous, et *phlegmasie*]. Synonyme de subinflammation.

**HYPOPHORE.** s. f. [*hypophora*, ὑποφορὰ, de ὑπὸ, sous, et φέρειν, porter, conduire; all. *Hohlgeschwür, Fistel*, angl. *hypophora*, it. *ipofora*]. Ulcère profond, fistuleux.

**HYPOPHOSPHATURIE.** s. f. [de ὑπὸ, et *phosphaturie*]. Diminution de l'élimination des phosphates par l'urine.

**HYPOPHOSPHITE.** s. m. Genre de sels formés par la combinaison de l'acide hypophosphoreux avec les bases. Les hypophosphites sont, en général, solubles dans l'eau. Fortement chauffés à l'air, ils se décomposent, et l'acide hypophosphoreux mis en liberté se transforme en acide phosphorique et en hydrogène phosphoré spontanément inflammable. Ils réduisent l'azotate d'argent et le sulfate de cuivre. — *Hypophosphite de baryte* (BaO.PhO.2HO). Sel qu'on obtient en faisant bouillir du phosphore avec une dissolution de baryte caustique, et qui sert à préparer les autres hypophosphites, sauf celui de chaux. — *Hypophosphite de chaux* (CaO.PhO.2HO, ou, en atomes, $(PhH^2O^2)^2Ca$). Sel cristallisé, soluble dans l'eau, qu'on prépare en faisant bouillir du phosphore avec un lait de chaux. — *Hypophosphite de soude* (NaO.PhO.2HO, ou, en atomes, $PhO^2,NaH^2$). Mêmes propriétés que celui de chaux: on l'obtient en traitant l'hypophosphite de baryte par le carbonate de soude. — Les hypophosphites alcalins ont été préconisés contre la phtisie pulmonaire par Churchill (2 à 5 décigr.). Le sirop d'hypophosphite de soude du Codex contient 0gr,20 de sel par cuillerée à soupe.

**HYPOPHTALMIE.** s. f. [*hypophthalmia*, de ὑπὸ, sous, et ὀφθαλμὸς, œil; all. *Hypophthalmie*, angl. *hypophthalmion*, it. *ipoftalmia*, esp. *hipoftalmia*]. Inflammation de la partie inférieure de l'œil, au-dessous de la paupière inférieure, ou bien de la paupière inférieure elle-même.

**HYPOPHYSE.** s. f. [*hypophysis*, de ὑπὸ, sous, et φύσις, production; all. *Gehirnanhang*, *Schleimdrüse*, angl. *hypophysis*, it. *ipofisi*]. La glande pituitaire.

**HYPOPLASIE** ou **HYPOPLASTIE.** s. f. [de ὑπὸ, marquant insuffisance, et πλάσσειν, former]. Diminution de l'activité nutritive ou génératrice. Ce mot a été employé quelquefois à tort pour désigner la diminution de la quantité de fibrine dans le sang.

**HYPOPYON.** s. m. [*hypopyum*, de ὑπὸ, sous, et πῦον, pus; all. *Hypopyon*, *Eiterauge*, angl. *hypopyon*, it. *ipopio*, esp. *hipopion*]. Mot qui peut signifier toute collection purulente, et qui a pris le sens spécial d'épanchement de pus dans la chambre antérieure de l'œil. L'hypopyon peut être d'origine traumatique, comme l'hypohéma, mais le plus souvent il est une complication de la kératite ulcéreuse ou de l'irido-choroïdite purulente. On observe alors près du grand cercle de l'iris, en bas, une petite bande blanc jaunâtre qui augmente assez rapidement et qui arrive en moyenne à une hauteur de 2 à 3 millimètres. Le traitement est d'abord celui des affections oculaires qui ont donné naissance à l'hypopyon (V. Ulcères *de la cornée*, Kératite, Iritis); puis, si la tension oculaire n'est pas trop considérable, si la perforation de la cornée n'est pas imminente, on peut attendre la résorption spontanée en couvrant l'œil de compresses imbibées d'eau tiède: dans les conditions inverses, il faut pratiquer la ponction de la chambre antérieure.

**HYPOSARQUE.** s. f. [*hyposarca*, de ὑπὸ, sous, et σάρξ, chair]. Tumeur abdominale qui n'est ni sonore ni fluctuante (Linné, Sauvages).

**HYPOSCHÉOTOMIE.** s. f. [de ὑπὸ, ὀσχέον, scrotum, et τομή, incision]. Ponction de l'hydrocèle au bas de la tunique vaginale.

**HYPOSCLÉREUX, EUSE.** adj. — *Tissu hyposcléreux.* Le tissu fibreux. V. Scléreux.

**HYPOSPADE.** s. m. Qui est affecté d'hypospadias.

**HYPOSPADIAQUE.** adj. Qui concerne l'hypospadias.

**HYPOSPADIAS.** s. m. [*hypospadias*, ὑποσπαδίας, de ὑπὸ, au-dessous, et σπάδιον, espace; all. et angl. *hypospadias*, it. *ipospadia*, esp. *hipospadias*]. Vice de conformation des parties génitales du sexe masculin, consistant en ce que l'urètre s'ouvre soit sur la face inférieure de la verge, soit sur le scrotum, au lieu de se prolonger dans l'épaisseur du pénis jusqu'à son extrémité. Dans la première variété (*hypospadias pénien*) (fig. 363), l'ouverture siège au niveau de la fosse naviculaire ou à une distance plus ou moins éloignée du gland. Dans la seconde (*hypospadias scrotal*), cette ouverture est située sur le scrotum, qui se trouve divisé sur la ligne médiane, et présente, sur les côtés, des replis simulant une vulve: ce qui a pu induire en erreur sur le sexe de l'individu, et le faire regarder comme hermaphrodite (V. Hermaphrodisme). En même temps, la verge est incurvée en bas par une bride cutanéo-muqueuse, qui s'étend du gland à l'ouverture hypospadiaque, et qui met obstacle à l'érection et à la fécondation; de plus, le gland est ordinairement imperforé, ainsi que la

partie du canal située entre le gland et l'ouverture anormale. L'hypospadias est le résultat d'un arrêt du développement de la verge dans les premiers mois de la grossesse. On le traite par des opérations autoplastiques régulières

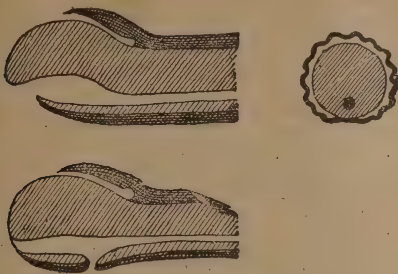


Fig. 363. — *Hypospadias* balanique

qui ont pour but : de redresser la verge incurvée en incisant la bride cutanéo-muqueuse ; de restaurer le méat urinaire ; de restaurer le canal depuis l'orifice anormal jusqu'au gland ; d'oblitérer cet orifice.

**HYPOSPATHISME.** s. m. [*hypospathismus*, ὑποσπαθισμὸς, de ὑπὸ, dessous, et σπάθη, spatule]. Ancienne opération qui consistait à faire trois incisions sur le front jusqu'au péricrâne, et à passer une spatule entre les chairs et le péricrâne, afin de mettre celui-ci à nu dans une certaine étendue.

**HYPOSPHAGME.** s. m. [*hyposphagma*, de ὑπὸ, sous, et σφάζειν, répandre du sang]. Épanchement de sang sous la conjonctive ; ecchymose de l'œil.

**HYPOSTAPHYLE.** s. f. [de ὑπό, au-dessous, et σταφυλή, luette]. Allongement de la luette.

**HYPOSTASE.** s. f. [*hypostasis*, de ὑπὸ, sous, et στάσις, stase, position ; all. *Bodenzatz*, angl. *hypostasis, sediment*, it. *ipostasi, sedimento*, esp. *hipostasis*]. Synonyme de *sédiment*. ‖ La congestion hypostatique.

**HYPOSTATIQUE.** adj. [*hypostaticus*, ὑποστατικὸς]. — *Congestion hypostatique*. V. Congestion. — *Pneumonie hypostatique*. V. Pneumonie.

**HYPOSTÉNOSE.** s. f. [de ὑπὸ, sous, et στένωσις, rétrécissement]. Rétrécissement incomplet.

**HYPOSTHÉNIE.** s. f. [*hyposthenia*, de la préposition ὑπὸ, qui exprime une diminution, et σθένος, force ; all. *Hyposthenie*, angl. *hyposthenia*, it. *ipostenia*, esp. *hipostenia*]. Diminution des forces : opposé à *hypersthénie*.

**HYPOSTHÉNIQUE** ou **HYPOSTHÉNISANT, ANTE.** adj. [all. *hyposthenisch*, angl. *hyposthenic*, it. *ipostenico*, esp. *hipostenico*]. Synonyme de *contre-stimulant*. V. Contre-stimulisme.

**HYPOSULFITE.** s. m. [*hyposulphis*, all. *unterschwefeligsaures Salz*, it. *iposolfito*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide hyposulfureux avec les bases. Le caractère distinctif des hyposulfites est de se décomposer en soufre et acide sulfureux quand on les traite par un acide. — *Hyposulfite de soude* ($NaO.S^2O^2.5HO$). Sel incolore, inodore, peu altérable à l'air, amer, très soluble dans l'eau, obtenu en faisant bouillir de la fleur de soufre avec du sulfite de soude. Il dissout aisément les chlorure, bromure, iodure et cyanure d'argent. Il est très employé en *photographie* et pour les *embaumements*. En médecine, on l'emploie en lotions contre le psoriasis, le lichen, l'eczéma.

**HYPOSYSTOLIE.** s. f. [de ὑπὸ, et συστολή, systole]. Diminution dans la force de la systole ; ce mot exprime l'idée que l'on rend généralement par celui d'*asystolie*, qui est moins exact, puisqu'il signifie suppression de la systole. On réserve actuellement le terme d'*hyposystolie* pour désigner la phase qui, dans les cardiopathies chroniques, précède celle d'asystolie confirmée (V. Asystolie).

**HYPOTHÉNAR.** s. m. [de ὑπὸ, sous, et θέναρ, paume de la main ; *subvola*, all. et angl. *hypothenar*, it. *ipotenare*, esp. *hipotenar*]. Saillie qui se remarque à la partie interne de la face palmaire de la main, au-dessus du petit doigt, et dans sa direction. Elle est formée par les muscles palmaire cutané, abducteur, court fléchisseur et opposant du petit doigt.

**HYPOTHERMIE.** s. f. [de ὑπὸ, et θέρμη, chaleur]. Abaissement de la température du corps au-dessous de la normale ; on l'observe dans l'urémie, le choléra asiatique, le sclérème des nouveau-nés, les maladies qui s'accompagnent d'inanition (cancer de l'estomac, mélancolie), la convalescence.

**HYPOTHÈSE.** s. f. [*hypothesis*, ὑπόθεσις, de ὑπὸ, sous, et θέσις, thèse ; all. *Voraussetzung*, angl. *hypothesis*, it. *ipotesi*, esp. *hipotesis*]. Supposition d'un fait non démontré expérimentalement, et conséquence tirée de cette supposition. Les hypothèses sont perpétuellement nécessaires dans la théorie de la science, l'esprit ayant besoin de cet appui pour régulariser et étendre ses raisonnements. Les hypothèses sont *vérifiables* ou *invérifiables*. 1° Les *hypothèses vérifiables* sont celles que l'on prend dans un domaine où pourront parvenir l'expérience et l'observation pour s'assurer si l'hypothèse proposée est réelle ou fausse, et doit être éliminée ou passer de l'état de conjecture à l'état de fait. Pour en donner un exemple pris dans la médecine, Broussais fit un légitime usage de l'hypothèse, quand, voulant en finir avec les entités de la pyrétologie, il plaça le siège des fièvres continues dans le tube digestif. La chose était vérifiable, et, après vérification, fut reconnue fausse ; mais il sortit de cette hypothèse des notions plus étendues et plus précises sur la nature des fièvres continues, et, dans tous les cas, une entité fut éliminée. Telle est encore, dans l'ordre anatomique, l'hypothèse de Bichat sur les *exhalants* et les *absorbants* : dans l'étude des propriétés de tissus, elle venait suppléer à la connaissance des phénomènes d'endosmose et d'exosmose qu'ils manifestent, et sans la notion desquels il était impossible de se rendre compte de la nutrition, dont ces actes sont une des conditions d'existence ; 2° les *hypothèses invérifiables* sont celles qui appartiennent à un domaine où ne peuvent pénétrer ni l'observation, ni l'expérience. Ainsi l'hypothèse de Stahl, connue sous le nom d'*animisme*, ne pouvait jamais être le sujet d'une vérification, l'âme conçue comme un principe immatériel échappant par cela seul à toute démonstration. On rangera encore dans cette catégorie les atomes de la chimie ; jamais on ne saura si les corps sont composés de corpuscules infiniment petits et indivisibles. Le caractère invérifiable de ces hypothèses provient de ce qu'elles sont relatives à la nature intime des choses, qui, nous échappant toujours, les rend illusoires. Leur destinée dépend de la marche de la conception générale que l'esprit humain a du monde ou ensemble cosmique. De ces hypothèses, les unes tombent d'elles-mêmes, parce qu'elles ne cadrent plus avec les connaissances acquises et les habitudes mentales qui en résultent : tel est le cas de l'animisme. Les autres durent et se fortifient, parce qu'elles sont de plus en plus d'accord avec les faits et la manière de les envisager, sans pour cela prendre davantage de réalité objective. Tel est le cas des atomes ; ils servent la chimie et la science générale, et pourtant ils ne sont qu'une pure vue de l'esprit. Aux *hypothèses invérifiables*, de ce dernier genre, il vaudrait mieux donner le nom d'*artifice logique* (Auguste Comte), afin de n'être pas exposé à croire que des conceptions qui ne cessent jamais d'être subjectives répondent à quelque chose de connu objectivement. V. Théorie.

**HYPOTHYROÏDATION.** s. f. [de ὑπὸ, et *thyroïdation*]. Diminution de la sécrétion thyroïdienne amenant par suite les signes de l'insuffisance thyroïdienne et le myxœdème.

**HYPOTHYROÏDIE.** s. f. Ensemble des signes dus à la diminution de la sécrétion thyroïdienne. — *Hypothyroïdie bénigne chronique.* Nom donné par Hertoghe à un syndrome caractérisé par de la constipation, une mauvaise circulation périphérique (dilatations veineuses, varices, engelures), un état d'alanguissement avec sommeil agité, une sensation de froid intermittente, du nasonnement, le grisonnement précoce, la tendance aux migraines; chez les jeunes sujets, par un retard du développement, la présence de végétations adénoïdes, une sécheresse particulière de la peau. Tous ces troubles disparaissent par le traitement thyroïdien. Il est probable qu'il existe plusieurs variétés d'hypothyroïdie; c'est ainsi que certaines formes d'obésité paraissent liées à l'insuffisance de la fonction thyroïdienne, et relient l'hypothyroïdie bénigne d'Hertoghe au myxœdème. Les fonctions de la thyroïde étant complexes, divers syndromes peuvent résulter de l'insuffisance de cette glande.

**HYPOTONIE.** s. f. Ramollissement du globe oculaire. V. OPHTALMOMALACIE. — *Hypotonie musculaire.* Diminution du tonus musculaire, fréquente au cours de certaines affections du système nerveux comme le tabes.

**HYPOTROPHIE.** s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et τρέφειν, nourrir]. Nutrition insuffisante. Ce mot est meilleur que le terme *atrophie*, employé souvent dans le même sens.

**HYPOXANTHINE.** s. f. V. SARCINE.

**HYPSIATRIE.** s. f. [de ὕψος, hauteur, et ἰατρεία, médecine]. Cure d'altitude.

**HYPSILOGLOSSE.** Synonyme d'*hyo-glosse.*

**HYPSILOÏDE.** adj. [de ὔψιλον, nom grec de l'U, et εἶδος, forme]. — *Os hypsiloïde.* V. HYOÏDE et OS EN V.

**HYPSOCÉPHALIE.** s. f. [de ὕψος, hauteur, et κεφαλή, tête]. Forme élevée du crâne.

**HYPURGIE.** s. f. [de ὑπουργεῖν, assister]. Art de soigner les malades, et de leur procurer le confort, l'hygiène, le régime et le soutien moral.

**HYRACEUM.** s. m. Mélange d'urine et d'excréments de l'*hyrax capensis* (V. DAMAN) desséchés dans le creux des rochers, où on les trouve en masse brune, dure, pesante, amère, astringente, se ramollissant sous le doigt, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, et ayant l'odeur et les propriétés du castoreum.

**HYSSOPE.** s. m., et **HYSOPE.** s. f. [*Hyssopus officinalis*, L., ὕσσωπος, all. *Isop*, angl. *hyssop, wild thyme*, it. *isopo*, esp. *hisopo*]. Sous-arbrisseau (labiées, J.) dont les sommités fleuries sont rangées parmi les béchiques et les pectoraux stimulants. On les emploie surtout dans le catarrhe pulmonaire chronique. Elles font partie des espèces aromatiques et du vulnéraire suisse. — *Sirop d'hysope.* V. SIROP.

**HYSTÉRALGIE.** s. f. [*hysteralgia*, de ὑστέρα, matrice, et ἄλγος, douleur; all. *Gebärmutterschmerz, Mutterveh*, angl. *hysteralgia*, it. *isteralgia*, esp. *histeralgia*]. Névralgie utérine, douleur plus ou moins vive, mais non inflammatoire, dont le siège est dans la matrice.

**HYSTÉRATRÉSIE.** s. f. [de ὑστέρα, matrice, et *atrésie*]. Rétrécissement utérin.

**HYSTÉRECTOMIE.** s. f. [de ὑστέρα, matrice, et ἐκτομή, retranchement]. Opération qui consiste à retrancher l'utérus en totalité ou en partie et qui se pratique par la voie vaginale ou abdominale. Dans l'*hystérectomie vaginale* (*colpo-hystérectomie*), après avoir abaissé le col et l'avoir relevé en avant, on incise le cul-de-sac postérieur jusqu'au péritoine, et on suture en masse les culs-de-sac latéraux; puis on complète l'incision autour du vagin, on décolle la vessie avec le doigt, on renverse l'utérus en arrière, on fait la ligature des ligaments larges (fig. 364), on ouvre le cul-de-sac



Fig. 364. — *Hystérectomie* vaginale.

postérieur, et on termine en suturant la plaie vaginale et plaçant un drain dans le cul-de-sac postérieur : cette opération est indiquée en cas de myome, quand l'utérus peu volumineux peut être facilement enlevé, et en cas de cancer utérin ayant envahi le corps de l'organe sans propagation aux tissus voisins. Dans l'*hystérectomie abdominale*, après la laparotomie et l'ablation de la tumeur, on peut lier le pédicule et l'abandonner dans la cavité abdominale (Terrillon, Richelot), ou le maintenir hors de la cavité à l'aide de deux broches croisées en X (Péan, Pozzi) : cette opération se pratique en cas de myome ou de sarcome du corps, très volumineux et à accroissement rapide. Quand les myomes sont très nombreux ou associés au cancer, on combine l'hystérectomie vaginale et abdominale (Bouilly).

**HYSTÉRICISME.** s. m. [all. *Hystericismus*, angl. *hystericism*, it. *istericismo*]. Hystérie peu intense, à symptômes variables, vagues, sans retours périodiques. ‖ État de femmes atteintes d'hystérie.

**HYSTÉRIE.** s. f. [de ὑστέρα, utérus; *hysteria, affectio hysterica, strangulatio uterina*; all. *Hysterie*, angl. *hysteria, hysterics*, it. *isteria*, esp. *histerismo*]. Névrose pouvant se rencontrer chez l'homme aussi bien que chez la femme, et à tout âge, chez l'enfant et le vieillard, mais plus fréquente chez l'adulte, apparaissant parfois dans le cours du développement, en particulier au moment de la puberté, suscitée dans d'autres cas par des causes provocatrices diverses, comme le traumatisme (*hystéro-traumatisme*), une intoxication saturnine (*hystéro-saturnisme*), mercurielle ou alcoolique, une maladie infectieuse, et se présentant sous forme convulsive ou non convulsive. A. L'*hystérie convulsive* (*attaque d'hystérie*) offre deux variétés. 1° *Petite hystérie* (*hystérie vulgaire*) : d'abord bâillements, pleurs ou rires non motivés; puis *aura*, douleur au niveau d'un ovaire, gagnant l'épigastre, le sternum, le larynx (*boule* ou *globe hystérique*), avec strangulation; chute moins brusque que dans l'épilepsie, visage congestionné, non grimaçant, vociférations, convulsions purement cloniques sans phase tonique, agitant le corps en tout sens, et le plus souvent perte de connaissance

absolue ; enfin sanglots, ou urines abondantes et claires, marquant la fin de l'attaque. — 2° *Grande hystérie* (*grande névrose, hystéro-épilepsie*) : après des bizarreries de caractère et d'appétit, et l'aura précédant immédiatement l'attaque, celle-ci débute par une phase semblable à l'attaque d'épilepsie, durant trois à quatre minutes ; puis phase d'hystérie, avec mouvements étendus, contorsions, clownisme (le corps portant sur la tête et les pieds en forme de pont) (fig. 365), attitudes passionnelles (commandées par la frayeur, la volupté, etc.), hallucinations et illusions de la vue, de l'ouïe. — B. L'*hystérie non convulsive*, qui existe seule ou dans l'intervalle des attaques, présente comme signes caractéristiques (*stigmates*) des troubles de la sensibilité générale et spéciale : *anesthésie* tactile, à la douleur, thermique, localisée à un côté du corps (hémianesthésie) ou à un segment de membre (en gant, en bottine, etc.), atteignant la peau, les muscles, les muqueuses (pharyngée surtout), ne correspondant pas à un territoire nerveux, passant dans le côté opposé par l'application de plaques de métal (*transfert*) ; *hyperesthésie* (clou hystérique, rachialgie, gastralgie, etc.) ; *zones hystérogènes* (ovaire, testicule, appendice xiphoïde, etc.), dont la pression, suivant qu'elle est légère ou forte, peut provoquer ou suspendre l'attaque ; rétrécissement du champ visuel, amblyopie, dyschromatopsie, diplopie, anosmie, anesthésie pharyngienne. Les autres symptômes sont : *troubles de la motilité*, hémiplégies, paraplégies, monoplégies, et contractures, remarquables par la brusquerie de leur début et de leur disparition, abasie, astasie, parfois aphonie et mutisme, également soudains et passagers ; *troubles intellectuels*, exagération, perversité, simulation, etc. ; *troubles digestifs*, anorexie, pica, malacia, vomissements, constipation, tympanisme abdominal ; toux hystérique, aboyante, quinteuse ; rétention d'urine, anurie, polyurie, aménorrhée, vaginisme ; léthargie, catalepsie, somnambulisme. L'hystérie n'est pas liée, comme on l'a cru longtemps et comme son nom l'indique, à des troubles de la fonction utéro-ovarienne ; beaucoup d'auteurs la considèrent aujourd'hui comme le résultat d'un trouble psychique ; elle serait l'expression d'une faiblesse mentale telle que l'esprit est dominé par l'idée fixe, si bien que « l'hystérique réalise son accident comme il le conçoit » (Bernheim) ; il y a « disposition à l'engourdissement des centres d'association et tendance au fonctionnement indépendant et par suite à l'arrêt du fonctionnement des centres sensoriels » (Janet). Au contraire, d'après la théorie physiologique (Grasset), l'intermédiaire de l'idée est inutile : l'hystérie est le premier degré dynamique ou fonctionnel de l'altération du système nerveux. L'hydrothérapie, l'électricité, les toniques, les antispasmodiques, constituent le traitement de l'hystérie ; mais le traitement psychique, et en particulier l'isolement, est souvent le seul efficace. — *Hystérie décomposée*. V. NÉVROSE.



Fig. 365. — Grande *hystérie*.

**HYSTÉRIFORME**. adj. Qui ressemble à l'hystérie ; se dit de certains symptômes de la folie, etc.

**HYSTÉRIQUE**. adj. et s. f. [*hystericus*, all. *hysterich*, angl. *hysteric*, it. *isterico*, esp. *hysterico*]. Qui a rapport à la matrice ou à l'hystérie. — *Globe hystérique*. V. HYSTÉRIE. — *Passion hystérique*. L'hystérie.

**HYSTÉRISME**. s. m. V. HYSTÉRICISME.

**HYSTÉRO-CATALEPSIE**. s. f. Attaque d'hystérie compliquée de symptômes de catalepsie.

**HYSTÉROCÈLE**. s. f. [*hysterocele*, de ὑστέρα, utérus, et κήλη, hernie ; all. *Gebärmutterbruch*, angl. *hysterocele*, it. *isterocele*, esp. *histerocele*]. Hernie de la matrice à travers l'anneau inguinal ou la ligne blanche.

**HYSTÉROCLEISIS**. s. f. [de ὑστέρα, utérus, et κλεῖσις, occlusion], ou **HYSTÉROSTOMATOCLEISIS**. s. f. [de ὑστέρα, στόμα, orifice, et κλεῖσις]. Opération qui consiste à oblitérer l'orifice du col utérin, quand l'utérus communique avec la vessie au moyen d'une fistule vésico-utérine ; de cette façon l'utérus et la vessie ne forment plus qu'une même cavité et les règles s'écoulent par l'urètre. — *Hystérocleisis vésicale*. Variété d'hystérocleisis que l'on pratique quand la fistule vésico-utérine siège près de l'orifice du col ; on suture alors le museau de tanche avec les deux lèvres de la fistule ; l'utérus s'ouvre ainsi directement dans la vessie.

**HYSTÉROCYSTIQUE**. adj. [*hysterocysticus*, de ὑστέρα, utérus, et κύστις, vessie]. Qui a rapport à la matrice et à la vessie.

**HYSTÉROCYSTOCÈLE**. s. f. [de ὑστέρα, matrice, κύστη, vessie, et κήλη, hernie]. Hernie dans laquelle se trouvent l'utérus et la vessie urinaire.

**HYSTÉRO-ÉPILEPSIE**. s. f. V. HYSTÉRIE.

**HYSTÉROLOXIE**. s. f. [*hysteroloxia*, de ὑστέρα, utérus, et λοξὸς, oblique ; all. *Hysteroloxie*, angl. *hysteroloxia*, it. *isterolossia*, esp. *histeroloxia*]. Obliquité de la matrice ; déviation à laquelle cet organe est assez sujet pendant la grossesse, et qui consiste dans une inclinaison de son axe comparativement à celui du détroit supérieur : c'est ce qu'on appelle aussi la *latéroversion* [V. DÉVIATION). On a invoqué l'habitude de se coucher sur le côté droit pour expliquer que l'obliquité de l'utérus est beaucoup plus fréquente du côté droit. L'obliquité de l'utérus est ordinairement peu prononcée, et ne peut agir sur la parturition qu'en retardant la dilatation du col.

**HYSTÉROLYMPHANGITE**. s. f. La lymphangite utérine.

**HYSTÉROMALACIE**. s. f. [*hysteromalacia*, de ὑστέρα, utérus, et μαλακὸς, mou, all. *Hysteromalacie*, angl. *hysteromalacia*, it. *isteromalacia*]. Ramollissement des tissus de la matrice, lequel rend l'organe sujet à se rompre pendant l'accouchement. V. RUPTURE.

**HYSTÉROMANIE**. s. f. [*hysteromania*, de ὑστέρα, utérus, et μανία, folie]. Synonyme de *nymphomanie*.

**HYSTÉROMÈTRE**. s. m. [de ὑστέρα, matrice, et μέτρον, mesure]. Synonyme de *sonde utérine* (Ricord, 1834). Instrument servant à pratiquer le cathétérisme de l'utérus ; il se compose d'une tige métallique graduée, terminée en haut par un petit bouton, et fixée en bas dans un manche ; cette tige présente une légère courbure ouverte en avant, elle ne doit pas être d'une rigidité absolue, afin de pouvoir

recevoir et garder les diverses courbures qu'on peut avoir à lui imprimer; elle est souvent munie d'une bague en métal qui peut être déplacée à volonté et sert à marquer le point où le col de l'utérus affleure à l'instrument; certains



Fig. 366. — *Hystéromètre.*

auteurs (Pozzi) rejettent l'emploi de ce coulant et se servent dans le même but d'une pince à mors plats. La graduation permet de mesurer la profondeur de l'organe (fig. 366).

**HYSTÉROMÉTRIE.** s. f. Cathétérisme de l'utérus et mesure de la profondeur de sa cavité.

**HYSTÉROMYOME.** s. m. Tumeur de l'utérus, qu'on connaît aussi sous le nom de *corps fibreux*, mais qui, en réalité, est un *myome* ou un *fibro-myome*.

**HYSTÉROPATHIE.** s. f. [de ὑστέρα, matrice, et πάθος, maladie]. Affection de l'utérus en général.

**HYSTÉROPEXIE.** s. f. [de ὑστέρα, et πῆξις, fixation]. — *Hystéropexie abdominale* (*gastro-hystéropexie, ventro-fixation, gastro-hystérosynaphie, gastro-hystérorraphie, laparo-hystérorraphie*). Opération qui consiste à fixer contre la paroi abdominale antérieure l'utérus en état de rétroflexion, de rétroversion ou de prolapsus. La laparotomie étant faite, des fils de catgut sont passés dans la couche superficielle du corps de l'utérus et dans la paroi abdominale, et forment des sutures perdues, par-dessus lesquelles on réunit la peau (Terrier). — Fig. 367. Gastro-hystéropexie, procédé de F. Terrier (schéma représentant le bassin en coupe verticale et médiane, et les fils serrés). *Sy*, symphyse pubienne; U, utérus; S, incision péritonéale; F, fascia sous-péritonéal, aponévroses et muscles de la paroi abdominale; P, peau et tissu cellulaire sous-cutané; I, II, III, IV, fils fixateurs de l'utérus; 1, 2, 3, 4, 5, points de suture de la plaie abdominale (Baudoin). — *Hystéropexie vaginale* (*colpo-hystéropexie, vagino-fixation*). Opération qui a pour but de fixer, à l'aide du vagin, l'utérus réduit et amené en bonne position.

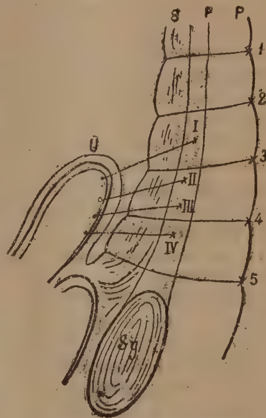



Fig. 367. — *Hystéropexie.*

**HYSTÉROPHORE.** s. m. (Swanck) [de ὑστέρα, matrice, et φορός, qui porte]. Pessaire à tige ou pessaire *vagino-abdominal* (Auvard), pessaire muni d'une tige qui va se fixer à une ceinture abdominale.

**HYSTÉROPHYSE.** s. f. [*hysterophisa*, de ὑστέρα, utérus, et φῦσα, vent]. Distension de l'utérus par des gaz.

**HYSTÉROPLÉGIE.** s. f. [de ὑστέρα, matrice, et πλήσσειν, frapper]. Paralysie utérine.

**HYSTÉROPTOSE.** s. f. [*hysteroptosis*, de ὑστέρα, utérus, et πτῶσις, chute; all. *Gebärmuttervorfall*, it. *isteroptosi*, esp. *histeroptosis*]. Le *prolapsus utérin*.

**HYSTÉRORRAGIE.** s. f. [de ὑστέρα, matrice, et ῥαγεῖν, faire éruption]. La métrorragie.

**HYSTÉRORRHÉE.** s. f. [de ὑστέρα, utérus, et ῥεῖν, couler]. — *Hystérorrhée muqueuse*. La *leucorrhée*.

**HYSTÉRO-SATURNISME.** s. m. V. Hystérie.

**HYSTÉROSTOMATOME.** s. m. [*hysterostomatomus*, de ὑστέρα, utérus, στόμα, ouverture, et τομή, section]. Instrument destiné à fendre le col de la matrice dont la rigidité s'oppose à l'accouchement (Coutouly).

**HYSTÉROTOKOTOMIE.** s. f. [de ὑστέρα, utérus, τόκος, accouchement, et τομή, section]. — *Traité de l'hystérotokotomie*, Titre du premier ouvrage sur l'opération césarienne (Fr. Rousset, 1581).

**HYSTÉROTOME.** s. m. [*hysterotomus*, de ὑστέρα, utérus, et τομή, section; all. *Hysterotom*, *Gebärmuttermesser*, it. *isterotomo* esp. *histerotomo*]. Instrument inventé par Flamand pour pratiquer l'hystérotomie vaginale. C'est un bistouri dont le tranchant, qui n'existe qu'à l'extrémité de la lame, est, à volonté, caché par une chape d'argent ou découvert, de manière qu'il est impossible de blesser les parties environnantes.

**HYSTÉROTOMIE.** s. f. [*hysterotomia*, de ὑστέρα, utérus, et τομή, section; all. *Gebärmutterschnitt*, angl. *hysterotomy*, it. *isterotomia*, esp. *histerotomia*]. Synonyme d'*opération césarienne* (V. Césarien). — *Hystérotomie vaginale*. Opération qui consiste à inciser le col de la matrice en pénétrant par le vagin, pour faciliter la sortie du fœtus, lorsque ce col est induré, squirreux, résistant.

**HYSTÉROTOMOTOCIE.** s. f. [*hysterotomotocia*, de ὑστέρα, utérus, τομή, incision, et τόκος, accouchement]. Accouchement procuré par l'incision de la matrice (F. Rousset). V. Césarienne (*Opération*).

**HYSTÉRO-TRAUMATISME.** s. m. V. Hystérie.

**HYSTRICISME.** s. m. V. Ichtyose.

# I

*i* représente l'*i* latin, l'ι grec, et l'ει grec.

**IATRALIPTE** et non **IATRALEPTE.** s. m. [ἰατραλείπτης, de ἰατρὸς, médecin, et ἀλείφειν, frotter; all. *Salbarzt*]. Médecin qui pratique l'iatraliptique.

**IATRALIPTIQUE** et non **IATRALEPTIQUE.** s. f. [*iatraliptice*, ἰατραλειπτική, de ἰατρὸς, médecin, et ἀλείφειν, frotter; all. *Iatraleptik*, angl. *iatraleptics*, it. *iatralettica*]. Méthode thérapeutique qui consiste à traiter les maladies par les frictions, les fomentations, les onctions.

**IATRION.** s. m. *iatrium*, ἰατρεῖον, de ἰατρὸς, médecin; angl. *iatrium*, it. et esp. *iatrion*]. Local où le médecin de l'antiquité avait ses instruments et ses appareils, où il pratiquait des opérations, pansait des plaies, réduisait des luxations et des fractures, et donnait des consultations. Un livre d'Hippocrate est intitulé : *De l'officine du médecin ou de l'iatrion.*

**IATRIQUE.** adj. [de ἰατρὸς, médecin]. Qui a rapport à l'art du médecin.

**IATROCHIMIE.** s. f. [all. *Iatrochemie*, it. *iatrochimia*, esp. *iatroquimica*]. V. Chimiatrie.

**IATROGNOMIQUE.** adj. et s. [de ἰατρὸς, médecin, et γνωμικὸς, qui connaît]. Qui concerne la connaissance des choses de la médecine. — Traité sur ces choses.

**IATROLOGIE.** s. f. [de ἰατρὸς, médecin, et λόγος, traité]. Traité de médecine.

**IATROMANTIE.** s. f. [de ἰατρὸς, médecin, et μαντεία, divination]. Divination médicale.

**IATROMATHÉMATICIENS.** s. m. pl. [de ἰατρὸς, médecin, et *mathématicien*]. Médecins qui cherchent à expliquer tous les phénomènes de l'économie, saine ou malade, par les principes de l'hydraulique et de la mécanique, et qui soumettaient aux calculs mathématiques les lois d'après lesquelles ces phénomènes ont lieu. Ces médecins, dont la secte prit naissance en Italie vers le milieu du XVII^e siècle, ont aussi reçu le nom de *iatromécaniciens*.

**IATROMÉCANICIENS.** s. m. pl. V. IATROMATHÉMATICIENS, MATÉRIALISME et MÉCANISTE.

**IATROMÉCANISME.** s. m. La doctrine des iatromécaniciens.

**IATROPHYSIQUE.** s. f. [*iatrophysica*, de ἰατρὸς, médecin, et φυσική, physique]. La physique dans ses applications à la médecine.

**IATROSOPHISTE.** s. m. [ἰατροσοφιστής, de ἰατρὸς, médecin, et σοφιστής, savant, sophiste]. Chez les Grecs, médecin instruit, ayant de la doctrine. ‖ Aujourd'hui, celui qui traite la médecine à la manière des sophistes, en substituant l'explication *à priori* des phénomènes à la démonstration de leur nature par l'observation et l'expérience.

**IBA.** s. m. V. OBA.

**IBERIS.** s. m. [*Iberis amara*, L.]. Plante crucifère, dont les graines ont, d'après Williams, la propriété de modérer et de régulariser les battements du cœur, à la dose de 5 à 15 centigrammes; elles amènent parfois des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

**IBIT.** s. m. Poudre fine, gris verdâtre, inodore et insipide, se décomposant lentement dans l'eau et les liquides organiques, insoluble dans les dissolvants ordinaires; c'est un oxyiodotannate de bismuth. Ce corps a été préconisé comme antiseptique pour les pansements.

**IBOGA.** s. m. Nom au Gabon d'une espèce du genre *Strychnos*, toxique à hautes doses et à l'état frais, aphrodisiaque et stimulant du système nerveux en petite quantité; le principe actif réside dans la racine, qu'on mâche comme la coca.

**ICAJA.** s. m. [*m'boundou*, du cap Lopez, *casa*]. Arbuste du Gabon, du genre *Strychnos*, de la famille des loganiacées. L'infusion de l'écorce rougeâtre de sa racine, prise à petite dose, est, dit-on, enivrante et diurétique; à haute dose, elle est presque toujours mortelle. Depuis l'occupation française, ce poison n'est plus administré comme *poison d'épreuve* que dans les habitations lointaines, où l'autorité européenne ne peut avoir d'action (Duchaillu, Griffon du Bellay). L'icaja contient un principe toxique, l'*icajine*, soluble dans l'eau et dans l'alcool, qui produit d'abord une augmentation du nombre des inspirations et des pulsations, ensuite une diminution considérable de ces mouvements et en même temps une exagération de la sensibilité, puis des convulsions tétaniques, enfin l'insensibilité, la paralysie et la mort.

**ICAJINE.** s. f. V. ICAJA.

**ICAQUIER.** s. m. [*Chrysobalanus icaco*, L.]. Arbrisseau de la famille des rosacées chrysobalanées, originaire de l'Amérique, et cultivé au Sénégal, dont le fruit (*icaque*, *prune icaque* ou *d'Amérique*) est une drupe comestible, du volume d'une prune, de goût agréable, renfermant une amande huileuse, qu'on emploie en émulsion contre les dysenteries, ainsi que toutes les parties de la plante; car toutes sont chargées de tannin et astringentes.

**ICHOR.** s. m. [*ichor*, ἰχὼρ, all. *Jauche*, angl. *ichor*, it. *icore*, esp. *icor*]. Sérosité sanguinolente mêlée de pus fétide qui s'écoule de certains ulcères et des tumeurs ulcérées. V. SANIE.

**ICHOREUX, EUSE.** adj. [all. *jauchicht*, angl. *ichorous*, it. et esp. *icoroso*]. Qui tient de la nature de l'ichor.

**ICHTALBINE.** s. f. Poudre fine, brun grisâtre, n'ayant ni l'odeur ni la saveur de l'ichtyol, obtenue en mélangeant une solution aqueuse d'ichtyol à une solution aqueuse d'albumine et reprenant le précipité qui est lavé et séché. Ce médicament est mieux supporté par le tube digestif que l'ichtyol, il se décompose seulement dans l'intestin en mettant l'ichtyol en liberté. On le prescrit en cachets de 0^gr^,50 à la dose de deux à six par jour avant les repas.

**ICHTARGANE.** s. f. Poudre amorphe, brune, inodore, soluble dans l'eau, la glycérine, l'alcool faible, résultant d'une combinaison de l'acide ichtyosulfonique avec l'argent; elle contient 30 p. 100 d'argent. Elle jouit de propriétés bactéricides plus marquées que le nitrate d'argent et est moins toxique. Elle a été employée dans la blennorragie en injections au titre de 0,02 à 0,2 p. 100.

**ICHTOFORME.** s. m. Corps résultant de l'action de la formaldéhyde sur les produits de sulfonisation d'hydrocarbures sulfurés. C'est un antiseptique relativement inoffensif, capable de remplacer l'iodoforme, et préconisé à l'intérieur contre les diarrhées; on le prescrit chez l'enfant à la dose de 0^gr^,25, chez l'adulte à celle de 1 à 2 grammes, trois à quatre fois par jour.

**ICHTYDINE, ICHTINE, ICHTYLINE.** s. f. [de ἰχθὺς, poisson], et **ÉMYDINE.** s. f. [de ἐμὺς, tortue]. Principes azotés, solides, retirés à l'état de granules des œufs de poisson et de tortue (Valenciennes et Fremy).

**ICHTYOCOLLE.** s. f. [*ichthyocolla*, de ἰχθὺς, poisson, et κόλλα, colle; all. *Fischleim*, *Husenblase*, angl. *ichthyocolla*, *isinglass*, it. *ittiocolla*, esp. *ictiocola*, *colle de poisson*]. Substance gélatineuse préparée, particulièrement en Russie, avec la membrane interne de la vessie natatoire de plusieurs esturgeons, surtout du grand esturgeon (*Acipenser huso*, L.), qu'on roule sur elle-même après l'avoir bien nettoyée, et que l'on fait sécher. On en trouve dans le commerce trois espèces principales : 1° l'*ichtyocolle en lyre* (*petit cordon*); et 2° l'*ichtyocolle en cœur* (*gros cordon*), ainsi appelées parce qu'on leur donne, pendant la dessiccation, la forme d'une lyre ou d'un cœur; 3° l'*ichtyocolle en livre* (*colle de poisson en livre*), pliée à la manière des feuillets d'un livre, et traversée d'un bâton qui maintient ces feuillets rapprochés. Ces trois espèces sont naturellement colorées; on les blanchit en les exposant à la vapeur du soufre : elles sont à peu près également bonnes. On prépare en Hollande une colle de poisson sous forme de tablettes brunâtres, et d'une qualité inférieure, en faisant bouillir dans l'eau la peau, l'estomac, les intestins, les nageoires et la queue des poissons cartilagineux. L'ichtyocolle de Russie, surtout le petit cordon, est la plus estimée; celle de Cayenne est moins bonne; la colle de poisson provenant de la vessie natatoire de la morue, et dite queue de rat, se dissout mal dans l'eau, ne forme pas de gelée, est opaque et salée. L'ichtyocolle bien préparée est blanche, demi-transparente, inodore, presque entièrement soluble dans l'eau bouillante, chatoyante; 1 gramme doit convertir en gelée 30 grammes d'eau. Elle sert à préparer le taffetas d'Angleterre et les gelées, à clarifier les liqueurs. Dissoute dans l'eau et rapprochée jusqu'à consistance de pâte, elle constitue la *colle à bouche*.

**ICHTYOL.** s. m. Corps d'apparence goudronneuse, provenant de la distillation d'une roche bitumineuse riche en poissons fossiles, trouvée dans les environs de Seefeld (Tyrol). Il est peu soluble dans l'éther et l'alcool, miscible à la vaseline et aux huiles, et s'émulsionne avec l'eau. Il a été préconisé contre le psoriasis, l'acmé, certaines formes d'eczéma, les pustules de la variole, et aussi contre les douleurs rhumatismales; on l'emploie à l'extérieur en pommade ou en solution éthéro-alcoolique contenant 5 à 50 p. 100 de substance active, rarement à l'intérieur, en capsules de 0^gr^,10, six à huit par jour dans la sciatique.

**ICHTYOMANTIE.** s. f. [de ἰχθύς, poisson, et μαντεία, divination]. Divination par l'examen des viscères des poissons.

**ICHTYOPHAGE.** s. m. et adj. [*ichthyophagus*, ἰχθυοφάγος, de ἰχθύς, poisson, et φαγεῖν, manger; all. *fischfressend*, angl. *piscivorous*, it. *ittiofago*, *ictiofago*, esp. *ictiofago*]. Qui se nourrit de poissons.

**ICHTYOSE.** s. f. [*ichthyosis*, de ἰχθύς, poisson; all. *Ichthyosis*, *Fischschuppenausschlag*, angl. *ichthyosis*, it. *ictiosi*, *ittiosi*]. Maladie de la peau caractérisée par la formation de masses d'épiderme, en forme de plaques ou d'écailles, plus ou moins épaisses et de coloration plus ou moins foncée. La peau est altérée à des degrés variables, qui donnent à la maladie diverses formes dont les principales sont : 1° l'*ichtyose simple*, dans laquelle la peau, couverte de petites squames isolées, blanches, luisantes, paraît saupoudrée de farine; 2° l'*ichtyose nacrée* (*ichthyosis nitida*), dans laquelle la peau prend une apparence parcheminée par suite des dimensions plus étendues des écailles, qui sont adhérentes au centre, détachées à la périphérie; 3° l'*ichtyose serpentine* ou *cyprine*, dans laquelle l'épiderme forme des masses plus considérables, et prend un aspect d'écailles ou de plaques, de teinte foncée ou vert grisâtre, qui lui donne de la ressemblance avec la peau des serpents ou de certains poissons; 4° l'*ichtyose cornée* ou *hystricisme* (*ichthyosis hystrix*), dans laquelle l'épiderme est en plaques dures, cornées, foncées, ou en aiguillons en forme de piquants, compacts, noirs. Ordinairement la maladie débute par les extrémités, dans le sens de l'extension, et y est plus développée qu'ailleurs; elle envahit toute l'enveloppe cutanée, à l'exception des plis de flexion articulaires, du creux de l'aisselle, des parties génitales; la face est rarement atteinte à un degré prononcé; la paume des mains et la plante des pieds sont le plus souvent épargnées, sauf dans la variété cornée. L'ichtyose n'est pas congénitale à proprement parler, puisqu'elle n'apparaît presque jamais avant l'âge de deux ans; mais il est probable que la peau se trouve, dès la naissance, dans les conditions favorables au développement de la maladie, puisque celle-ci est héréditaire. Anatomiquement, il n'y a pas seulement hypertrophie de l'épiderme : les papilles sont aussi augmentées de volume, ainsi que leurs vaisseaux; la couche de Malpighi et le derme lui-même sont épaissis. L'ichtyose est une maladie rebelle, contre laquelle l'antimoine et l'arsenic ont été essayés en vain : c'est par les bains tièdes, alcalins, répétés et prolongés, qu'on améliorera l'état du patient, ainsi que par l'application de corps gras, tels que huile de foie de morue, glycérolé d'amidon, etc.

**ICICA.** s. f. V. Caragne et Iciquier.

**ICICANE.** s. m. Résine cristalline qui entre dans la composition de la résine *tacamaque*.

**ICICARIBA.** s. f. Arbre de la famille des térébinthacées (*Icica icicariba*, DC., *Amyris ambrosiaca*, L.), qui fournit la *résine élémi du Brésil*. V. Élémi.

**ICIQUIER.** s. m. [*Icica*]. Genre de plantes térébinthacées, qui, pour la plupart, fournissent des résines. L'*Icica icicariba*, DC., donne l'*élémi* du Brésil; l'*I. caranna*, Kunth, la *caragne*; l'*I. aracouchini*, Aubl., la résine *alouchi*; l'*I. guyanensis*, Aubl., la résine *tacamaque*.

**ICTÈRE.** s. m. ou **ICTÉRICIE.** s. f. [*icterus*, *icteritia*, ἴκτερος, all. *Gelbsucht*, angl. *icterus*, *jaundice*, it. *itterizia*, esp. *ictericia*; *jaunisse*]. Coloration jaune particulière de la peau et de divers tissus et humeurs de l'économie; c'est la *jaunisse*; aussi est-ce un véritable abus de langage que de parler d'ictère bleu ou violet pour désigner la cyanose. La coloration des téguments et des muqueuses accessibles à la vue est très différente suivant les cas; elle peut varier depuis le jaune pâle, la coloration chamois analogue à celle que présentent normalement certaines races orientales, à la teinte jaune-citron la plus intense; dans les ictères qui durent longtemps, cette coloration subit des modifications qui sont peut-être en rapport avec l'action de l'air et de la lumière sur les pigments accumulés dans le derme. On a l'habitude de distinguer deux grandes variétés d'ictère : l'*ictère vrai, biliphéique*, dû au passage dans le sang des pigments contenus normalement dans la bile; et l'*ictère hémaphéique, pseudo-ictère*, attribué par Gubler à l'hémaphéine (V. ce mot), par les auteurs allemands à l'urobiline, enfin par Hayem à la pénétration dans la circulation des pigments biliaires modifiés et d'une certaine quantité de pigments normaux. Mais l'hémaphéine est une substance hypothétique, l'urobiline n'a pas de pouvoir tinctorial, enfin il n'est pas nécessaire d'invoquer la présence de pigments modifiés pour expliquer certaines variétés d'ictère. En réalité il n'y a qu'un ictère et on pourrait définir ce syndrome toute coloration anormale de la peau due au passage dans le sang d'une certaine quantité de pigments biliaires; c'est donc l'état du sérum, la cholémie, qui déterminera le diagnostic d'ictère quand la jaunisse n'est pas par elle-même indéniable. Mais les pigments biliaires une fois dans le torrent circulatoire vont facilement passer dans les urines; aussi l'ictère ordinaire, d'intensité moyenne, et à plus forte raison l'ictère foncé, s'accompagne de *cholurie* (*ictère cholurique*); l'urine est haute en couleur, présente des reflets verdâtres par agitation et donne par addition d'acide nitrique la réaction de Gmelin ou réaction des pigments biliaires (V. Gmelin), et par addition de soufre la réaction de Hay ou des sels biliaires (V. Hay). Par contre, quand la quantité de bile contenue dans le sérum est faible, les urines ne renferment ni pigments ni sels biliaires; l'ictère est alors *acholurique*; plus souvent il est seulement acholurique pigmentaire, les sels ayant passé dans l'urine, tandis que les pigments sont retenus. Mais si le pigment est absent de l'urine, l'urobiline y existe alors constamment, et les recherches de Gilbert et Herscher ont montré que l'urobiline reconnaît le plus souvent une origine rénale et est due à la transformation des pigments biliaires contenus dans le sang sous l'influence du pouvoir réducteur et hydratant du rein. Ainsi, entre l'ictère acholurique et l'ictère cholurique il n'y a qu'une différence de degré; quand les pigments biliaires sont trop abondants dans le sérum, le rein ne suffit plus à les transformer en urobiline, et ils passent en nature dans l'urine. L'ictère dit hémaphéique est donc un ictère où la cholémie est faible et où la cholurie manque et est remplacée par l'urobilinurie; il est de plus caractérisé par la teinte brunâtre de l'urine qui donne avec l'acide nitrique la réaction de Gubler, c'est-à-dire une coloration rouge brunâtre comparable à l'acajou vieilli; cet état des urines est dû en partie à la présence d'urobiline, en partie à leur concentration; les urines sont, en effet, presque toujours fortement diminuées dans ces cas. La cholémie détermine la coloration des téguments; quand elle est peu intense, elle ne donne de teinte jaune qu'au niveau de la peau du visage, à la paume des mains et à la plante des pieds; c'est là le lieu d'élection de la jaunisse dans les ictères acholuriques. La coloration de la peau, peu accusée au début, varie du jaune au brun foncé; elle est moins franche dans l'ictère dit hémaphéique que dans l'ictère vrai; elle est surtout prononcée dans l'ictère par rétention. La conjonctive, la face inférieure de la langue, le voile du palais, les lèvres, sont aussi colorés. Le lait et les crachats sont souvent colorés en jaune; on a dit à tort qu'il en était de même pour la sueur, la salive et les larmes. D'autres symptômes sont sous l'influence de la cholémie : les démangeaisons, le ralentissement du pouls qui peut tomber à trente ou quarante pulsations par minute, le *xanthé-*

lasma et parfois la *xanthopsie* (V. ces mots). Le passage de la bile dans le sérum est souvent la conséquence d'un obstacle à son écoulement par les voies naturelles; l'ictère est dit alors *par rétention*; dans ce cas, il s'accompagne de décoloration des matières fécalès, symptôme qui a une grande importance dans le diagnostic de la variété de l'ictère. La cause de la rétention peut siéger dans la lumière du canal, et être un bouchon muqueux consécutif à l'angiocholite catarrhale, un calcul biliaire, une vésicule hydatique, ou bien dans la paroi comme dans le cas de cancer des voies biliaires, ou de spasme de ces conduits, ou enfin en dehors de la paroi, le canal étant comprimé par une tumeur du foie ou d'un organe voisin, une bride fibreuse, un kyste hydatique, etc. Quand on ne peut invoquer la rétention, l'ictère a été attribué à la *polycholie*, sécrétion exagérée de bile, ou mieux à la *pléiochromie*, sécrétion exagérée de pigments (Stadelmann); ces pigments en excès déterminent un épaississement de la bile qui stagne dans le foie et est résorbée en partie dans les vaisseaux sanguins. On a encore invoqué comme cause de l'ictère une différence brusque de pression entre le système veineux hépatique et le système des canalicules biliaires, et un état particulier de la cellule hépatique, état acathectique de Liebermeister; il ne faut pas oublier, en effet, que la cellule hépatique est encerclée par les capillaires sanguins comme par les canalicules biliaires; on comprend ainsi facilement qu'un trouble, même léger, dans le fonctionnement de cette cellule puisse être suffisant pour que les éléments de la bile soient rejetés dans le canal sanguin au lieu de suivre le conduit biliaire. Nous n'avons pas encore actuellement de moyens propres à lutter directement contre l'intoxication provoquée par le passage de la bile dans le sang; il n'y a donc pas de traitement général à opposer à la cholémie, et par suite à l'ictère; la médication dépendra essentiellement de la cause qui tient le syndrome sous sa dépendance. — *Ictère bleu*. V. Cyanose. — *Ictère catarrhal*. Affection caractérisée par des signes légers d'embarras gastrique et de l'ictère; elle est parfois épidémique. L'ictère est alors consécutif au catarrhe gastro-duodénal, provoqué par des écarts de régime avec abus de boissons alcooliques (ictère *a crapula, a potu immoderato*) ou simplement par des changements de saison. Les purgatifs, la diète lactée, les alcalins, parfois les grands lavements froids, le calomel, le salicylate de soude serviront de base au traitement. — *Ictère émotif*. Ictère apparaissant brusquement peu de temps après une émotion; dans certains cas, il est dû à une action nerveuse directe et l'ictère apparaît pour ainsi dire instantanément au moment de l'émotion; parfois il ne se montre qu'après deux ou trois jours et est alors sous la dépendance de troubles gastro-intestinaux. — *Ictère grave* [*ictère malin, hémorragique, ataxique, typhoïde, pernicieux, hépatite aiguë parenchymateuse, atrophie jaune aiguë du foie*]. Ensemble morbide caractérisé anatomiquement par une altération généralisée des cellules hépatiques, cliniquement par l'ictère, des hémorragies, et des troubles nerveux divers. L'ictère grave débute souvent par les symptômes d'un simple embarras gastrique, ou par l'apparition d'un ictère bénin. Puis après un temps variable la température du malade s'élève, la céphalalgie et l'insomnie paraissent; l'ictère se prononce davantage; des hémorragies se produisent par le nez, l'intestin, l'utérus, sous la peau; l'hématémèse est beaucoup plus rare; l'hémorragie cérébrale et méningée a été observée. Les accidents nerveux consistent d'abord dans un délire bruyant avec accidents convulsifs; puis la pupille se dilate et devient immobile, des paralysies partielles tendant à se généraliser persistent jusqu'à la mort. L'urine est peu abondante et contient souvent du pigment biliaire. La langue et les lèvres sont fuligineuses, les selles sont décolorées, le hoquet et les vomissements sont fréquents. Le foie est le siège d'une douleur vive : la percussion montre une diminution notable de son volume. On a encore signalé l'albuminurie et diverses éruptions exanthématiques. La mort est la terminaison la plus habituelle : nul traitement n'a réussi à la prévenir. A l'autopsie, on trouve le foie atrophié (sauf dans les cas d'alcoolisme, d'impaludisme, de cirrhose hypertrophique), mou, d'une couleur jaunâtre parsemée d'îlots rougeâtres; au microscope les travées sont disloquées, et les cellules ont perdu leur ordination normale; elles sont de plus dégénérées, granuleuses, remplies de granulations graisseuses, ou enfin fragmentées; parfois il y a des amas de cellules rondes, véritables nodules infectieux. Les autres lésions sont variables suivant l'état antérieur du sujet. L'ictère grave peut, en effet, être primitif ou secondaire; dans ce dernier cas il apparaît comme syndrome terminal dans le cours d'une affection hépatique antérieure (tuberculose, syphilis, cancer, cirrhose hypertrophique biliaire, lithiase, angiocholites). Il est beaucoup plus rarement primitif, et peut se montrer alors épidémiquement. Le traitement sera purement symptomatique. — *Ictère infectieux*. Maladie présentant les allures d'une infection et caractérisée principalement par l'ictère. L'ictère infectieux peut présenter tous les degrés de gravité; mais l'histoire de l'ictère infectieux à forme sévère se confond avec celle de l'ictère grave, et celle de l'ictère infectieux léger avec l'ictère catarrhal; reste entre ces deux formes extrêmes une catégorie d'ictère infectieux dit quelquefois *ictère infectieux bénin*, pouvant revêtir la forme simple et la forme typhoïde, suivant l'intensité des phénomènes généraux; cette dernière forme est dite encore *typhus hépatique*, *ictère fébrile à rechute*, à cause de la fréquence des rechutes se produisant après quelques jours d'apyrexie, *maladie de Mathieu* ou *maladie de Weil*. Le régime lacté absolu, et les grands lavements froids feront la base du traitement; on y joindra les bains froids, et les injections de sérum artificiel dans les cas sérieux. — *Ictère noir* [*icterus niger, melas icterus* des anciens]. V. Mélanémie et Mélas ictère. — *Ictère des nouveau-nés*. Ictère qui se manifeste presque immédiatement après la naissance chez quelques enfants. Souvent cet ictère, ordinairement hémaphéique, n'est qu'un phénomène physiologique produit par le passage de la vie intra-utérine à la vie extra-utérine, et se dissipe au bout de quelques jours. Dans d'autres cas, il coïncide avec une phlébite de la veine ombilicale, et dure alors aussi longtemps que cette inflammation. — *Ictère paradoxal*. Nom commun à la maladie d'Addison, la mélanémie et autres affections changeant la coloration de la peau. — *Ictère rouge*. Le phénigme. — *Ictère saturnin*. Celui qu'on observe dans l'intoxication saturnine.

**ICTÉRICIE**. s. f. V. Ictère. — *Ictéricie blanche* (Walther). La chlorose.

**ICTÉRIQUE**. adj. et s. [*ictericus, icteritia laborans*, ἰκτερικός, all. *ikterisch, gelbsüchtig*, angl. *icterical*, it. *itterico, icterico*, esp. *icterico*]. Qui a rapport à l'ictère ou qui est affecté d'ictère. — *Fièvre ictérique*. V. Pernicieuse (*Fièvre*).

**ICTÉRODE** ou **ICTÉROÏDE**. adj. [de ἴκτερος, ictère, et εἶδος, apparence; it. *itterode, icterode*]. Qui ressemble à l'ictère. — *Bacille ictéroïde*. Bactérie décrite par Sanarelli comme agent spécifique de la fièvre jaune. — *Typhus ictérode*. La *fièvre jaune*.

**ICTUS**. s. m. Mot latin signifiant coup et usité en pathologie pour désigner toute atteinte morbide se manifestant subitement, comme effet d'un coup brusque. — *Ictus épileptique*. Attaque qui débute par une chute sans *aura* ni autres prodromes. — *Ictus traumatique*. V. Traumatique (*Choc*).

**IDÉALITÉ.** s. f. [all. *Idealität*, angl. *ideality*, it. *idealità*, esp. *idealidad*]. Mode de l'esprit de déduction considéré comme une faculté intellectuelle, qui serait caractérisée par une tendance à exagérer les notions fournies par la comparaison, et à leur supposer une forme qui conduirait au sentiment d'adoration (Gall et Broussais).

**IDÉATION.** s. f. Acte cérébral par lequel a lieu la production des idées. V. Pensée.

**IDÉE.** s. f. [*idea*, ἰδέα, νόημα, all. *Idee, Begriff*, angl., it. et esp. *idea*]. Résultat de l'application à un objet particulier de la faculté générale de *pensée* que possède le cerveau. — *Idée fixe*. Forme de monomanie intellectuelle, ou délire partiel, dont il y a autant de variétés que de malades, dans laquelle des individus demeurent obsédés, à la suite d'une crainte, d'une émotion ou d'un désir violent, par une même idée, déraisonnable ou criminelle, qui influe sur toutes leurs actions. — *Idée innée*. Idée que, suivant la métaphysique, l'esprit humain possède d'origine et sans l'intervention de l'expérience. La physiologie ne peut admettre des idées innées ; mais les dispositions cérébrales, et, par suite, les formes sous lesquelles la connaissance s'acquiert, sont innées, et, de plus, modifiables par l'hérédité. C'est ce que montrent les idées du même ordre comparées dans l'animal sauvage et l'animal domestique, chez l'homme aux divers degrés de civilisation ou encore sauvage. C'est pour n'être pas parti d'une base objective, et pour n'avoir pas comparé les actes qui se correspondent : 1° chez les êtres différents d'organisation ; 2° chez ceux de même espèce qui sont déjà et ceux qui ne sont pas encore modifiés par la domesticité et la civilisation, qu'on a cru que le point de départ des idées n'était pas dans l'expérience.

**IDENTIQUE.** adj. Se dit d'un objet qui ne fait qu'un avec un autre. — *Points identiques des deux rétines*. Endroits qui se correspondent exactement dans les deux rétines, droite et gauche, d'un même individu, de sorte que, si l'on superposait ces deux membranes, ces deux points se superposeraient également. V. Horoptère.

**IDENTISTE.** s. m. Synonyme d'*uniciste*.

**IDENTITÉ.** s. f. [de *idem*, le même ; all. *Identität*, angl. *identity*, it. *identità*, esp. *identidad*]. Ce qui fait qu'une chose est la même qu'une autre. V. Analogue et Logique. — En médecine légale, *questions d'identité*, celles dans lesquelles on se propose de déterminer : 1° si un individu est bien celui qu'il prétend être, comme lorsqu'un absent reparaît et réclame ses droits de famille ; 2° s'il est celui que l'on présume reconnaître et auquel s'adresse une question judiciaire ; 3° si le cadavre ou le squelette soumis à l'examen, est celui de tel individu présumé victime d'un assassinat ou d'un empoisonnement. L'identité établie d'après les particularités de conformation ou d'altération pathologique (date et nature de certaines cicatrices, *nœvi materni*), d'après les modifications physiques que certaines professions produisent chez ceux qui les exercent, d'après les caractères fournis par la dentition et le développement des os jusqu'à l'adolescence, d'après la couleur et l'état des poils, etc., repose sur une donnée variable : nævi, cicatrices, anomalies de toutes sortes, peuvent faire défaut, ou se présenter en si grand nombre, qu'il est impossible de les relever tous. Au contraire, la méthode imaginée par A. Bertillon, et fondée sur la mensuration des principales parties du corps humain (taille, longueur et largeur maximum de la tête, longueur du pied, du doigt médius, grande envergure des bras), a pour base des indications qui peuvent être relevées sur chaque individu, et qui varient beaucoup d'un individu à un autre. Sur 100 hommes de même taille, 15 seulement ont la même longueur de tête ; 17 ont même longueur et même largeur de tête ; 16 ont la même longueur de pied ; 13, la même largeur maximum du bassin, etc. Cette méthode fournit un cadre à une classification de fiches ou de photographies et permet de retrouver le nom d'un récidiviste au moyen de quelques mensurations. En effet, les photographies des malfaiteurs sont d'abord partagées par groupes d'individus de même taille, de 5 en 5 centimètres. Chaque groupe est subdivisé en groupes secondaires fondés sur la couleur des yeux, la longueur de la tête, etc. On répartit ainsi une collection d'une centaine de mille de photographies par groupes d'une centaine chacun que l'on peut examiner rapidement. Cette méthode, mise en usage à la Préfecture de police depuis quelques années, a donné des résultats pratiques satisfaisants.

**IDÉO-MOTEUR.** adj. [de *idée*, et *moteur*]. Qui a rapport à l'idéation et au mouvement. — *Centre idéo-moteur*. Synonyme de *psycho-moteur*. — *Phénomène idéo-moteur*. Action accomplie sous l'influence d'une idée, par opposition aux actions réflexes.

**IDIO-MUSCULAIRE.** adj. [de ἴδιος, propre, et *musculaire*]. Qui est propre au muscle. — *Contraction idio-musculaire* (Schiff). Soulèvement d'un muscle provoqué par excitation mécanique (choc, percussion), sur le vivant ou sur les suppliciés, sans que l'influence des nerfs soit pour rien dans cette action. En dehors des deux côtés de la tuméfaction produite par un petit coup sec sur le milieu des fibres musculaires, on voit la contraction s'étendre en ondulant : par exemple, au moment de la percussion, avec le marteau, des muscles du bras, et après la contraction momentanée et totale, surgit la tuméfaction idio-musculaire, et en même temps on voit au-dessus et au-dessous deux élévations moins hautes qui marchent en rampant sous la peau pour disparaître au coude et à l'aisselle. Au moyen de la vératrine, on peut, pendant une des phases de l'intoxication, produire un état des muscles qui les fait se contracter, même sans excitation de leurs nerfs, ou après la section de ces nerfs, et présenter, pendant plusieurs minutes, des mouvements ondulatoires. Cette contraction, s'observant aussi bien sur des muscles dont les nerfs ont été coupés et paralysés que sur des muscles intacts, sur des décapités, sur des membres amputés, etc., ne dépend pas de l'excitation des terminaisons nerveuses intramusculaires, et vient à l'appui de la théorie de l'irritabilité musculaire.

**IDIOPATHIE.** s. f. [*idiopathia*, ἰδιοπάθεια, de ἴδιος, propre, et πάθος, affection ; all. *Idiopathie, Eigenleiden, ursprüngliches Leiden*, angl. *idiopathy*, it. et esp. *idiopatia*]. Maladie qui existe par elle-même, et non comme conséquence d'une autre affection ; ou qui se déclare à la suite d'une autre, mais sans en dépendre, et qui, celle-ci étant terminée, persiste isolément.

**IDIOPATHIQUE.** adj. [*idiopathicus*, all. *idiopathisch*, angl. *idiopathic*, it. et esp. *idiopatico*]. Se dit d'une maladie qui a le caractère de l'idiopathie. — *Contraction idiopathique*. Contraction *idio-musculaire*.

**IDIOSTHÉNIE.** s. f. [de ἴδιος, propre, et σθένος, force]. Force ayant un caractère qui lui est propre.

**IDIOSTHÉNIQUE.** adj. Qui a les caractères de l'idiosthénie.

**IDIOSYNCRASIE.** s. f. [*idiosyncrasia*, de ἴδιος, propre, σύν, avec, et κρᾶσις, température ; all. *Idiosyncrasie*, angl. *idiosyncrasia*, it. et esp. *idiosincrasia*]. Disposition qui fait que chaque individu subit d'une manière qui lui est propre l'influence des agents capables d'impressionner nos organes.

**IDIOSYNCRASIQUE.** adj. Qui est relatif à l'idiosyncrasie.

**IDIOSYNCRISE.** s. f. [de ἴδιος, propre, et *syncrise*]. Manifestation spontanée, par divers phénomènes, de l'individualité propre d'un organisme.

**IDIOT.** s. m. [de ἰδιώτης, un simple particulier, et, par extension, un homme inexercé, malhabile; all. *Idiot, Blödsinniger*, angl. *natural fool*, it. et esp. *idiota*]. Celui qui est atteint d'*idiotie* (fig. 368). L'éducation des idiots est possible jusqu'à un certain point. Par la gymnastique dirigée convenablement, on fortifie le système musculaire, on exerce les muscles volontaires des membres, du tronc et de la face; par la gymnastique des sens, on met le sujet en communication avec les phénomènes extérieurs. On le prédispose à la vie intellectuelle par l'étude des notions concrètes; par la parole, l'écriture et la lecture, on fait entrer le sujet dans le champ des abstractions, où les nombres lui donnent le sentiment des rapports qu'il devra établir avec ses semblables (E. Seguin). Beaucoup d'enfants abandonnés comme idiots peuvent être conduits jusque-là ; mais un certain nombre d'entre eux ne peuvent jamais franchir la distance qui sépare les idées concrètes des idées abstraites. Il en est un petit nombre sur lesquels l'éducation ne pourrait guère modifier que les habitudes les plus repoussantes, ce sont ceux dont l'idiotisme est compliqué d'épilepsie, de paralysie, de rachitisme, de scrofule, etc. On distingue des idiots les *enfants arriérés*.



Fig. 368. — *Idiot.*

**IDIOTIE.** s. f. [de *idiot*; all. *Blödsinnigkeit*, angl. *idioty*, it. *idiotia*]. Infirmité congénitale, ou remontant à la première enfance, qui consiste, anatomiquement, dans un défaut plus ou moins grand d'organisation ou de développement du cerveau; symptomatiquement, dans une absence ou insuffisance correspondante du développement des facultés sensorielles, intellectuelles, morales ou affectives. L'idiot diffère du dément en ce que ce dernier a eu, antérieurement, de l'intelligence. « C'est un riche devenu pauvre ; l'idiot a toujours été dans l'infortune et la misère » (Esquirol). L'*imbécillité* est un degré atténué d'idiotie. Chez presque tous les idiots, il existe des défectuosités physiques : asymétrie ou mauvaise conformation du crâne, voussure de la voûte palatine, implantation vicieuse des dents, hémiplégies partielles, contractions, pieds bots. L'obtusion intellectuelle présente beaucoup de nuances progressives, depuis la faiblesse d'esprit jusqu'à l'abrutissement complet ; les modifications de la parole permettent en quelque sorte de mesurer le degré de lésion des facultés intellectuelles. Chez les idiots, les instincts grossiers acquièrent un développement prédominant. On trouve, chez les idiots, des lésions anatomiques variables, consistant, le plus souvent, en défaut de développement de l'ensemble du cerveau ou, seulement, de certaines régions; souvent l'infirmité peut être attribuée à la synostose cranienne prématurée. Le traitement de l'idiotie ne peut être curatif ; il est seulement palliatif. — *Idiotie myxœdémateuse.* V. MYXOEDÈME.

**IDIOTISME.** s. m. [*idiotismus*, all. *Blödsinn*, angl. *idiotism*, it. et esp. *idiotismo*]. État d'idiotie.

**IF.** s. m. [*Taxus baccata*, L.; all. *Taxus, Eibenbaum*, angl. *yew*, it. *tasso*, esp. *tejo*]. Arbre de la famille des conifères, dont les feuilles et l'écorce sont un poison pour plusieurs animaux, les chevaux en particulier. Les baies sont relâchantes ou purgatives, mais non vénéneuses.

**IFINE.** s. f. Principe vénéneux de l'if.

**IGASURINE.** s. f. [du mot *igasur*, nom malais de la *fève de Saint-Ignace*]. Alcaloïde découvert par Desnoix (1852) dans la noix vomique. Elle est plus vénéneuse que la *brucine*, à laquelle elle ressemble par ses propriétés physiques et chimiques, et dont elle diffère en ce qu'elle est cinq fois plus soluble dans l'eau. — Sous le même nom, Schützenberger a décrit neuf alcaloïdes, qui diffèrent par leur degré d'hydratation, et qui sont des produits d'oxydation de la brucine, formés sous l'influence de la végétation.

**IGASURIQUE.** adj. — *Acide igasurique.* Acide avec lequel la strychnine est combinée dans les espèces du genre *Strychnos*. Il est séparable sous forme de grains durs cristallins de saveur très styptique et acide, solubles dans l'eau et dans l'alcool. Il donne des sels avec les bases.

**IGAZOL.** s. m. Poudre blanche composée en grande partie de trioxyméthylène et d'une certaine quantité de substances à composition iodée. Ce corps, chauffé au bain-marie, émet des vapeurs qui sont douées d'un pouvoir antiseptique et exerceraient une action efficace dans le traitement de la tuberculose pulmonaire (Cervello) ; il faut 2 grammes pour une chambre de 80 mètres cubes, mais on peut aller jusqu'à 5 et 6 grammes.

**IGNAME.** s. f. Rhizome de diverses espèces du genre *Dioscorea*, de la famille des dioscorées, féculentes, alimentaires après la cuisson, répandues dans toutes les contrées chaudes du globe : telles sont l'*igname* proprement dite ou *ailée* (*Dioscorea alata*, L.), originaire de l'Inde ; l'*igname du Japon* (*D. japonica*, Thunberg); et le *D. eburnea*, Loureiro, de la Cochinchine.

**IGNATIE.** s. f. V. FÈVE *de Saint-Ignace*.

**IGNÉ, ÉE.** adj. [*igneus*]. Qui tient de la nature du feu, qui est produit par le feu.

**IGNÉAL, ALE.** adj. Qui concerne le feu, qui en a la couleur. — *Tache ignéale.* V. ÉPHÉLIDE.

**IGNIPUNCTURE.** s. f. [de *ignis*, feu, et *punctura*, piqûre]. V. CAUTÉRISATION.

**ÎLE.** s. f. V. INSULA.

**ILÉADELPHE.** s. m. [*ileadelphus*, de *ileum*, iléon, et ἀδελφός, frère] (Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double inférieurement, depuis et compris le bassin.

**ILÉITE.** s. f. [*ileitis*, all. *Krummdarmentzündung*, angl. et esp. *ileitis*, it. *ileite*]. Inflammation de la membrane muqueuse de l'iléon.

**ILÉO-CÆCAL, ALE.** adj. [*ileo-cæcalis*]. Qui appartient à l'iléon et au cæcum. — *Appendice iléo-cæcal.* L'appendice cæcal. V. CÆCAL. — *Valvule iléo-cæcale* [all. *Blinddarmklappe*, angl. *ileo-cæcal valve*, it. *valvola ileociecale*, esp. *valvula ileocecal*; *valvule de Bauhin*]. Valvule située à l'endroit où le cæcum reçoit l'iléon : c'est une invagination de l'intestin grêle dans le gros intestin, qui a pour fonction d'empêcher le retour des matières du gros intestin dans l'iléon, d'où son nom de *barrière des apothicaires*. Du côté du cæcum, elle offre deux lèvres

saillantes : l'une, supérieure, falciforme ; l'autre, inférieure, semilunaire et plus courte, limitant une fente transversale dont les commissures se perdent, sous forme de replis ou *freins*, sur les parois du gros intestin. Du côté de l'iléon, elle a une forme d'entonnoir. La muqueuse et les fibres circulaires de la tunique musculeuse prennent seules part à sa constitution, à l'exclusion des fibres longitudinales et de la séreuse.

**ILÉO-CHOLOSE.** s. f. [de *iléon*, et χολή, bile]. La diarrhée bilieuse (Eisenmann).

**ILÉO-COLIQUE.** adj. [*ileo-colicus*, angl. *ileocolic*, it. *ileocolico*]. Qui a rapport aux intestins iléon et côlon. — *Artère iléo-colique.* L'artère colique droite inférieure, division de la mésentérique supérieure, qui fournit à l'iléon et au côlon. V. Colique.

**ILÉO-COLOSTOMIE.** s. f. et **ILÉO-ILÉOSTOMIE.** s. f. V. Entéro-anastomose.

**ILÉO-DICLIDITE.** s. f. [de *ileum*, iléon, et δικλίς, valvule]. Inflammation de l'iléon et de la valvule iléo-cæcale. — Synonyme inusité de *dothiénentérie*.

**ILÉOGRAPHIE.** s. f. [de *ileum*, et γράφειν, décrire]. Description de l'intestin.

**ILÉOLOGIE.** s. f. Traité des intestins.

**ILÉO-LOMBAIRE.** adj. V. Ilio-lombaire.

**ILÉON.** s. m. [*ileum*, de εἱλεῖν, décrire des circonvolutions; all. *Krummdarm*, angl. *ileum*, it. *ileo*, *ilio*, esp. *ileon*]. Troisième et dernière portion de l'intestin grêle, étendue du jéjunum à la valvule iléo-cæcale, et ainsi appelée à cause des nombreuses circonvolutions qu'elle décrit. V. Intestin.

**ILÉO-TYPHUS.** s. m. [de *iléon*, et *typhus*]. Nom donné en Allemagne à la *diothiénentérie*.

**ILES.** s. m. pl. [*ilia*, λαπάρα, λαγών, all. *Weichen*, angl. *ilia*, it. *ilii*, esp. *ileos*]. Parties latérales et inférieure de l'abdomen. — *Os des iles.* V. Iliaque (*Os*).

**ILÉUS.** s. m. [*passion iliaque*, εἰλεός, all. *Ileus*, *Kothbrechen*, angl. *ileac passion*, it. *passione iliaca*, *ileo*, esp. *pasion iliaca*]. Forme d'occlusion intestinale ainsi nommée parce qu'elle paraît avoir son siège dans l'intestin *iléon*, ou parce que, dans cette affection, les intestins sont souvent roulés et comme entortillés (de εἰλεῖν, tourner) : ce qui l'a fait nommer aussi *volvulus* (de *volvere*, rouler). La violence des douleurs a fait donner vulgairement à la maladie le nom de *miserere* (*ayez pitié*). V. Occlusion *intestinale*.

**ILEX.** s. m. V. Houx.

**ILIACO-MUSCULAIRE.** adj. et s. m. V. Ilio-lombaire.

**ILIACO-TROCHANTINIEN.** adj. et s. m. V. Iliaque (*Muscle*).

**ILIAQUE.** adj. pris quelquefois subst. [*iliacus*, de *ilia*, les flancs; angl. *iliac*, it. et esp. *iliaco*], Qui a rapport aux flancs. — *Artères iliaques.* Artères au nombre de trois de chaque côté, distinguées en *primitive*, *interne* et *externe*. — *Artère iliaque primitive.* Branche de bifurcation de l'aorte, elle naît, de chaque côté, au niveau du bord interne de la quatrième vertèbre lombaire, et se termine au niveau de la symphyse sacro-iliaque, en se bifurquant en iliaques *interne* et *externe*. Elle longe le bord interne du muscle psoas. Elle est croisée, en avant, par l'uretère et par les vaisseaux testiculaires; en arrière est sa veine satellite. Cette artère ne fournit aucune branche dans tout son trajet. Elle est recouverte par le paquet intestinal, qu'il faut refouler pour parvenir jusqu'à elle. — *Artère iliaque interne* ou *hypogastrique* (*pelvienne*, Ch.). Elle provient, comme l'*externe*, de la bifurcation de l'iliaque primitive au niveau de la symphyse sacro-iliaque. Elle plonge dans le bassin un peu obliquement en bas, en dedans et en arrière. Une grosse veine l'accompagne; l'uretère descend dans le bassin, un peu au-devant d'elle. Elle fournit, après un trajet de 4 centimètres, un grand nombre de branches, qu'on distingue en : *intrapelviennes viscérales* (ombilicale, vésicale inférieure, hémorroïdale moyenne, utérine, vaginale); *intrapelviennes pariétales* (ilio-lombaire et sacrée latérale); *extrapelviennes* (obturatrice, fessière, ischiatique, honteuse interne). — *Artère iliaque externe.* Branche de bifurcation de l'iliaque primitive, étendue de cette artère à l'arcade crurale, où elle se continue avec la fémorale. Recouverte par le péritoine en avant, elle répond, en arrière, au fascia iliaca et à la veine iliaque correspondante. Elle fournit l'épigastrique et la circonflexe iliaque. — *Côlon iliaque.* V. Côlon. — *Crête iliaque.* Bord supérieur de l'os iliaque. — *Épine iliaque.* V. Iliaque (*Os*). — *Fosse iliaque.* V. Iliaque (*Os*). — *Muscle iliaque* (*iliaco-trochantinien*, Ch.). Muscle situé dans la fosse iliaque interne, qui s'attache aux deux tiers supérieurs de cette fosse et à la partie interne de la crête du même nom. Il se fixe inférieurement au petit trochanter, par un tendon qui lui est commun avec le psoas. V. Psoas. — *Os iliaque* [*os coxal*, *os innominé*, *os des iles*]. Os pair, très irrégulier, qui occupe les parties latérales et antérieure du bassin, et s'articule en arrière avec le sacrum. — Fig. 369. 1, fosse iliaque interne; 2, ligne demi-circulaire supérieure; 3, ligne demi-circulaire inférieure; 4, crête iliaque; 5, épine iliaque postérieure et supérieure; 6, épine iliaque postérieure et inférieure; 7, épine iliaque antérieure et postérieure; 8, épine iliaque antérieure et inférieure; 9, arrière-fond de la cavité cotyloïde; 10, partie articulaire de cette cavité; 11, sourcil cotyloïdien; 12, trou obturateur; 13, surface pectinéale; 14, éminence ilio-pectinée; 15, épine du pubis; 16, angle du pubis; 17, pubis; 18, branche inférieure de l'ischion; 19, ischion; 20, gouttière pour le passage de l'obturateur interne; 21, épine sciatique. — *Insertions musculaires.* A, muscle grand fessier; B, moyen fessier; C, petit fessier; D, grand dorsal; E, petit oblique; F, grand oblique; F, tenseur du fascia lata; H, couturier; I, droit antérieur de la cuisse; I', son tendon réfléchi; J, pectiné; K, premier abducteur; D, petit abducteur; M, M', grand abducteur; N, N', droit interne; O, grand droit antérieur de l'abdomen; P, obturateur externe; Q, biceps et demi-tendineux; R, demi-membraneux; S, carré fémoral; T, jumeau inférieur; U, jumeau supérieur. Cet os peut être considéré comme formé de trois pièces : 1° l'*ilium* ou *ilion*, qui est la portion la plus considérable, et qui occupe la région postérieure et supérieure; 2° le *pubis*, qui est la partie antérieure; 3° l'*ischion*, qui en forme la partie inférieure. L'ilium commence à s'ossifier vers le quarante-cinquième jour après la conception; l'ischion vers trois mois; le corps du pubis, vers quatre mois et demi. Vers neuf ans, les trois portions de l'os iliaque se rencontrent au fond de la cavité cotyloïde, où elles forment une sorte d'Y; elles se confondent vers

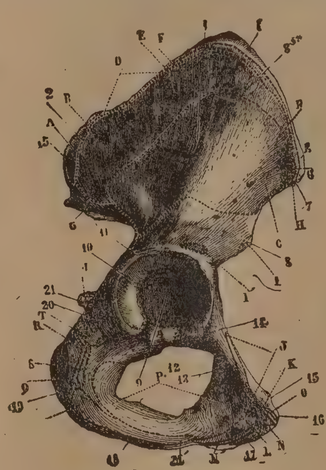


Fig. 369. — Os *iliaque*.

l'âge de treize à quatorze ans. Vers seize ans, il se développe quatre épiphyses, dont l'une occupe la crête iliaque, une autre l'ischion, une troisième l'épine antérieure et inférieure de l'ilium, et la quatrième l'angle du pubis. Ces trois dernières sont réunies à l'os vers l'âge de dix-huit à vingt ans; celle de la crête iliaque, seulement de vingt à vingt-cinq ans. Chez l'adulte, il n'y a plus qu'une pièce osseuse, l'os iliaque proprement dit. Sa face externe offre, vers sa partie moyenne, la cavité cotyloïde, qui reçoit la tête du fémur, plus en arrière, une portion alternativement concave et convexe, appelée *fosse iliaque externe*, parcourue par deux lignes courbes demi-circulaires, et occupée par les muscles fessiers; en avant, un grand trou appelé *trou sous-pubien*, *trou ovale* ou *ovalaire*, *trou obturateur* : cet anneau osseux, fermé par une membrane dite *obturatrice*, et surmonté par une gouttière, *obturatrice* ou *sous-pubienne*, dans laquelle passent les vaisseaux et nerfs *obturateurs*, est limité en bas et en arrière par la tubérosité et la branche ascendante de l'ischion, en haut et en avant par les branches horizontale et descendante du pubis. Sa face interne présente supérieurement la *fosse iliaque interne*, qui loge le muscle du même nom; et inférieurement une surface lisse, quadrilatère, qui répond à la cavité cotyloïde : cette surface est séparée de la fosse interne par une ligne courbe, dite *crête* du détroit supérieur du bassin. Le bord supérieur de l'os iliaque constitue la *crête* iliaque, qui présente à ses deux extrémités les *épines iliaques supérieures*, *antérieure* et *postérieure*. Le bord inférieur présente une partie antérieure, épaisse, ovalaire, articulée avec une surface semblable du côté opposé pour former la symphyse du pubis, et une partie plus mince qui constitue les branches descendante du pubis et ascendante de l'ischion. Le bord postérieur présente les *épines iliaques postérieures*, *supérieure* et *inférieure*, la grande échancrure sciatique, l'épine sciatique, la petite échancrure sciatique, plus bas, enfin, la tubérosité de l'ischion. Le bord antérieur offre l'*épine iliaque antérieure supérieure*, une échancrure pour le passage des filets nerveux, l'*épine iliaque antérieure inférieure*, une coulisse pour le tendon du psoas, l'éminence ilio-pectinée, la surface pectinéale et l'épine pubienne. — *Veines iliaques*. Comme les artères, on distingue de chaque côté : 1° une *veine iliaque primitive*, formée par la réunion des veines iliaques interne et externe, et qui, en s'unissant à celle du côté opposé, donne naissance à la veine cave inférieure : celle-ci occupant le côté droit de la colonne vertébrale, la veine iliaque gauche a un trajet plus long et plus oblique que celle du côté droit, et est recouverte, près de sa terminaison, par l'artère de ce côté; 2° une *veine iliaque interne* ou *hypogastrique*, qui suit l'artère de même nom, et qui est formée par les veines correspondantes aux branches artérielles de cette artère : la veine iliaque interne est unique de chaque côté, tandis que ses branches afférentes sont doubles pour chaque tronc artériel; il n'y a pas de veines ombilicales qui correspondent aux artères, la veine ombilicale se rendant au foie chez le fœtus, et se transformant, chez l'adulte, en cordon fibreux; 3° une *veine iliaque externe*, qui continue la veine fémorale, reçoit les veines épigastrique et circonflexe iliaque, et s'unit à l'iliaque interne pour former la veine iliaque primitive. ‖ *Passion iliaque*. V. Iléus et Occlusion *intestinale*. — *Phlegmon iliaque*. Inflammation du tissu conjonctif de la fosse iliaque interne. Ce tissu est divisé en deux couches, l'une sous-péritonéale, l'autre sous-aponévrotique, par le fascia iliaca, et l'inflammation occupe l'une ou l'autre de ces couches : d'où la division du phlegmon en *sous-péritonéal* et *sous-aponévrotique*. Les causes et les symptômes du phlegmon sous-aponévrotique sont ceux du psoïtis, l'inflammation siégeant dans la gaine du muscle psoas iliaque (V. Psoïtis). Le sous-péritonéal résulte d'un traumatisme, contusion, effort, plaie par arme à feu, etc.; ou de la propagation d'une inflammation voisine, phlegmon des ligaments larges, phlegmon périnéphrétique, typhlite, inflammation des ganglions lymphatiques de la fosse iliaque; il doit être distingué des péritonites localisées péricæcales, dont on a reconnu la fréquence depuis que les recherches anatomiques ont montré que le cæcum est entouré de toutes parts pour le péritoine. Aussi le phlegmon iliaque sous-péritonéal est-il considéré actuellement comme une exception, et les suppurations de la fosse iliaque, en particulier de celle du côté droit, sont le plus souvent des abcès péricæcaux d'origine appendiculaire et de siège intra-péritonéal. Des frissons, de la fièvre, des vomissements, une constipation opiniâtre ou de la diarrhée, sont les premiers symptômes de la maladie; puis la région iliaque devient le siège d'une douleur vive, lancinante, exaspérée par la pression et par la toux, et d'un empâtement mal limité, plus rarement d'une tuméfaction circonscrite. Rarement le phlegmon iliaque se termine par résolution, par gangrène ou par induration : la formation du pus est l'issue la plus habituelle, et s'annonce par un redoublement des frissons et de la fièvre, par l'apparition de rougeur et d'œdème de la région; la fluctuation est difficile à sentir, et, en tous cas, lente à s'établir. L'abcès est ordinairement très étendu; le pus fuse vers les reins ou dans l'excavation pelvienne, ou perfore les tuniques de l'intestin, et s'écoule plus ou moins bien au dehors par ce canal; plus fréquemment, il vient faire saillie à la partie inférieure de l'abdomen, un peu au-dessus de l'arcade crurale, et se fait une ou plusieurs ouvertures qui restent souvent fistuleuses : le foyer se vide plus rarement dans la vessie, dans le vagin, dans le rectum. Le mélange du pus aux matières stercorales et une amélioration dans l'état général du malade annoncent l'ouverture de l'abcès dans l'intestin : la guérison peut alors survenir; mais la péritonite et la consomption lente sont des éventualités redoutables. Au début, il est indiqué de chercher à obtenir la résolution par le repos absolu, l'opium à l'intérieur, les cataplasmes, les applications locales de sangsues; plus tard, il faut donner au pus une issue facile et en favoriser l'écoulement. Si l'on attendait pour agir que la fluctuation fût manifeste, ce n'est que du vingtième au vingt-sixième jour en moyenne que l'on interviendrait : mais il y a tout avantage à tenter plus rapidement l'évacuation du foyer, du dixième au quinzième jour, dès que l'œdème, à défaut de la fluctuation, est assez accentué pour que la présence du pus ne soit plus douteuse. Les adhérences sont suffisamment provoquées par l'inflammation pour que l'instrument tranchant, qui permet une évacuation large et immédiate, soit préféré à la cautérisation, méthode longue et douloureuse, et à l'aspiration, souvent insuffisante. C'est donc par le bistouri qu'on ponctionnera la poche, dans son point le plus déclive : l'incision sera faite couche par couche sur une ligne de la paroi abdominale parallèle à l'arcade crurale, en dehors de l'artère épigastrique, et d'une façon plus générale au centre du foyer, au point où il est le plus superficiel. Une contre-ouverture, un tube à drainage, des injections émollientes, détersives, antiseptiques, favorisent l'écoulement du pus et en préviennent le croupissement. Il est important de soutenir et de réparer les forces du malade par un régime tonique et reconstituant.

**ILICINE.** s. f. [all. *Ilicin*, angl. *ilicine*, it. et esp. *ilicina*]. Principe amer des feuilles du houx. Extrait brunâtre que l'on ne peut considérer comme un principe immédiat.

**ILICIQUE.** adj. — *Acide ilicique*. Acide non isolé, combiné à la chaux dans les feuilles de houx.

**ILIO-ABDOMINAL, ALE.** adj. et s. m. V. Oblique (*Petit*) *de l'abdomen*.

**ILIO-APONÉVROSI-FÉMORAL, ALE.** adj. et s. m. V. FASCIA *lata*.

**ILIO-CAPSULO-TROCHANTIN.** adj. et s. m. Petit muscle dont l'existence est inconstante, et qui s'insère à l'épine iliaque antérieure et inférieure, à la capsule de la tête du fémur et au petit trochanter.

**ILIO-COSTAL, ALE.** adj. et s. m. V. CARRÉ *des lombes*.

**ILIO-FÉMORAL, ALE.** adj. et s. m. Synonyme de *coxo-fémoral*.

**ILIO-LOMBAIRE.** adj. [*ilio-lumbalis*]. Qui appartient au muscle iliaque et aux lombes. — *Artère ilio-lombaire* ou *petite iliaque* (*iliaco-musculaire*, Ch.). Elle provient de l'hypogastrique, au niveau de la base du sacrum, remonte derrière le psoas, et se divise en *branche ascendante*, subdivisée elle-même en rameau spinal et rameau musculaire (destiné au psoas et au carré des lombes), et en *branche transversale*, dont les rameaux superficiels et profonds se distribuent à l'os iliaque et au muscle iliaque. — *Ligament ilio* ou *iléo-lombaire*. Ligament étendu de l'apophyse transverse de la cinquième vertèbre lombaire à la partie supérieure postérieure de la crête iliaque.

**ILIO-LOMBI-COSTAL, ALE.** adj. et s. m. V. CARRÉ *des lombes*.

**ILIO-LOMBI-COSTO-ABDOMINAL, ALE.** adj. et s. m. Le *petit oblique de l'abdomen*.

**ILION.** s. m. V. ILIAQUE (*Os*).

**ILIO-PECTINÉ, ÉE.** adj. [de *ilium*, os ilion, et *pecten*, pubis]. — *Éminence ilio-pectinée*. Éminence formée par la jonction de la branche de l'ilion avec celle du pubis, et qui donne attache au petit psoas. — *Fosse ilio-pectinée*. Nom donné par quelques auteurs à une gouttière triangulaire, limitée en dedans par le pectiné, en dehors par le psoas, qui reste quand on a enlevé la paroi antérieure du canal crural.

**ILIO-PRÉTIBIAL, ALE** adj. et s. m. V. COUTURIER.

**ILIO-PUBI-COSTO ABDOMINAL.** adj. et s. m. Le *grand oblique de l'abdomen*.

**ILIO-PUBIEN, IENNE.** adj. — *Bandelette ilio-pubienne*. Bandelette fibreuse très variable d'épaisseur, étendue de la lèvre interne de la crête iliaque, près de l'épine iliaque antérieure et inférieure, au bord supérieur du pubis et à la crête pectinéale ; elle est placée derrière le bord inférieur du *fascia transversalis*, et passe, comme lui, au-dessus des vaisseaux fémoraux.

**ILIO-ROTULIEN.** adj. et s. m. Le *droit antérieur de la cuisse*. V. TRICEPS *fémoral*.

**ILIO-SACRO-FÉMORAL, ALE.** adj. et s. m. Le *grand fessier*.

**ILIO-SCROTAL, ALE.** adj. [*ilio-scrotalis*]. — *Nerf ilio-scrotal*. V. MUSCULO-CUTANÉ. — *Névralgie ilio-scrotale*. V. NÉVRALGIE.

**ILIO-TROCHANTÉRIEN.** adj. et s. m. V. FESSIER (*moyen et petit*).

**ILIUM.** s. m. [*ilium*, all. *Darmbein*, angl. *os ilium*, it. *ileo*, *ilio*, esp. *ilion*]. L'os iliaque. V. ILIAQUE.

**ILIXANTHINE.** s. f. ($C^{34}H^{22}O^{22}$). Matière colorante jaune, cristallisable, extraite des feuilles de houx.

**ILLÉGITIME.** adj. [*illegitimus*, de *in*, qui marque une négation ou opposition, et de *legitimus*, légitime, dérivé de *lex*, loi ; νόθος, all. *illegitim*, angl. *illegitimate*, it. *illegitimo*, esp. *ilegitimo*]. Qui n'a pas les conditions requises par la loi. — *Enfant illégitime*. V. LÉGITIMITÉ. ‖ Qui est contre les règles. — *Fièvre illégitime*, ou *bâtarde*. Fièvre irrégulière.

**ILLIPÉ.** s. m. [*bassia*]. Genre de plantes (sapotées, J.), dont plusieurs espèces fournissent, par expression de leurs graines, des huiles solidifiables entre 27° et 29°, d'où le nom impropre de *beurres* qui leur est aussi donné : tels sont le *Bassia longifolia*, L., de l'Inde, qui donne l'*huile* ou *beure d'Illipé* (V. HUILE) ; le *B. butyracea*, Roxb., de l'Inde, d'où on extrait le *beurre de Ghée* (V. BEURRE) ; le *B. Parkii*, DC., du Sénégal, d'où on retire le *beurre de Mahva*, qui paraît être le même que le *beurre de Galam* (V. NOIX *de Congo*).

**ILLITION.** s. f. [*illitio*, de *illinere*, oindre ; κατάχρισις, all. *Einschmierung*, angl. *illition*, it. *illizione*, esp. *illicion*]. Synonyme d'*onction*.

**ILLUMINÉ, ÉE.** adj. et s. Qui est atteint d'illuminisme.

**ILLUMINISME.** s. m. Excitation cérébrale ou hallucination, soit avec extase, soit avec loquacité, durant laquelle les sujets croient tantôt voir ou entretenir des êtres ou des objets surnaturels, tantôt avoir des révélations.

**ILLUSION.** s. f. [all. *Täuschung*, angl. *illusion*, *fallacy*, it. *illusione*, esp. *illusion*]. — *Illusion morbide* ou *pathologique*. Trouble fonctionnel de la sensibilité consistant en ce que, à la suite d'une impression nerveuse périphérique, la sensation perçue par le cerveau est dénaturée et n'est pas celle qu'aurait dû produire, normalement, le phénomène extérieur ; il en résulte que le sujet voit un autre objet que celui qui est devant ses yeux, entend un autre son que celui qui frappe ses oreilles. L'illusion diffère de l'*hallucination*, en ce que, dans cette dernière, la perception est un phénomène de pur automatisme cérébral, et n'a été précédé ni provoqué par aucune impression périphérique actuelle, tandis que dans l'*illusion*, il y a une impression réelle, mais modifiée, faussée avant d'être perçue. — A côté de ce trouble dans la perception des impressions périphériques, il y a certains phénomènes physiques qui ont été appelés *illusions*, et qui ne ressemblent que par le nom à l'*illusion pathologique* ; tels sont les illusions d'optique, le mirage, etc. Ils se produisent sous l'influence de causes extérieures, dont la science donne l'explication, et nous empêchent d'avoir une idée nette des objets et de leurs propriétés ; mais il ne faut ni accuser les sens de l'erreur qui en résulte, ni, comme on l'a fait au XVIIIe siècle, en conclure que nous devons nous défier de la certitude des connaissances qu'ils nous fournissent. En effet, si, par exemple, l'image d'un objet arrive à l'œil altérée par une cause extérieure, nous ne pouvons demander au cerveau qu'il la rétablisse dans sa pureté ; car alors il aurait la propriété de changer la nature d'une impression, ce qui est précisément l'état caractérisant l'*illusion morbide*. Ce n'est que lorsque l'encéphale ne perçoit pas les impressions telles qu'il les éprouve, que l'on a l'illusion pathologique : dans l'illusion de cause physique, nous percevons très bien des sensations imparfaites. — *Illusion d'optique*. Erreur du sens de la vue sur l'état des corps. Elle peut être *naturelle*, comme le mirage, ou *artificielle*, comme celle que produisent les instruments d'optique qui renversent l'image des objets. Pour modifier l'image reçue par l'œil et dont la perception nous permet d'apprécier les dimensions des corps, leur forme, leur couleur, etc., il suffit d'une distance plus ou moins grande, de l'interposition d'une certaine couche d'air, d'eau ou de tout autre corps qui réfracte la lumière. Le microscope n'est pas la source d'autres illusions d'optique que celles qui sont dues à des phénomènes de *diffraction* et surtout de *réfraction* de la lumière, et que présentent tous les corps examinés par *transparence* ou *lumière transmise* : sous le microscope, les corps sont vus de la sorte, au lieu d'être vus par lumière réfléchie. Quant aux illusions causées par les forts grossissements, il est incontestable que, plus nous pouvons rapprocher un objet du volume de ceux que nous avons journellement sous les yeux, plus nous en rendons l'étude facile : à chaque jeu de lentilles plus puissant, de

nouveaux détails apparaissent; les autres deviennent plus faciles à observer, et demandent moins d'attention, moins de fatigue pour être constatés.

**ILLUTATION.** s. f. [de *in*, sur, et *lutum*, boue ; all. *Illutation Schlammbad*, angl. *illutation*, it. *illutazione*, esp. *ilutacion*]. Vieux mot qui exprime l'action d'enduire de boue quelque partie du corps, dans un but thérapeutique : on se sert du limon qu'on trouve au fond des sources minérales, et qui possède les mêmes vertus médicamenteuses que ces sources. V. Boues *minérales*.

**ILOT.** s. m. — *Ilots de Langerhans.* Dans l'histologie du pancréas, on donne ce nom à des amas de petites cellules à noyaux, seuls visibles, situés au milieu de cellules épithéliales de la glande (V. Pancréas). — *Ilots de Wolf.* Amas de cellules dérivées de l'entoderme, et donnant naissance aux vaisseaux et aux globules rouges ; dans chaque îlot, les cellules les plus centrales forment par leur division les globules, tandis que celles de la périphérie deviennent l'endothélium autour duquel les cellules mésenchymateuses viendront former la tunique élastique et musculaire et l'adventice.

**IMAGE.** s. f. [*imago*, εἰκών, all. *Bild*, angl. *image*, it. *imagine*, esp. *imagen*]. En psychologie, représentation psychique d'un objet ou d'une sensation qui a ou non existé. || En physique, réunion de faisceaux lumineux émanés d'un corps, réfléchis ou réfractés par un corps; ensemble des foyers conjugués de tous ses points. — *Image consécutive.* Impression lumineuse qui persiste sur la rétine après la disparition de la lumière qui a produit l'excitation. Si, après avoir regardé le soleil ou une flamme brillante, on ferme rapidement les yeux, ceux-ci ont encore, pendant un temps très court, l'image du corps lumineux, dite *image consécutive*. — *Image de Purkinje-Samson.* V. Exploration *de l'œil*. — *Image extraordinaire, ordinaire.* V. Réfraction *double*. — *Image réelle.* Lorsque des rayons lumineux, partant d'un objet placé au-devant d'un miroir concave, et perpendiculairement à son axe principal, se réunissent en un point de cet axe, chaque point de l'objet produit son foyer particulier : tous les foyers réunis forment dans l'espace une image qui est dite *réelle*, parce que, bien qu'aérienne, elle peut, d'une distance convenable, être vue soit à l'œil nu, soit à la loupe, comme le serait l'objet même, et qu'elle peut se peindre sur un objet opaque ou un verre dépoli, placé au même point que l'œil. Cette image réelle est renversée ; elle est d'autant plus grande que l'objet est plus rapproché du foyer principal : si l'objet est entre ce foyer et le miroir, l'image cesse d'être réelle et renversée, elle devient virtuelle et droite. — Lorsqu'on place un objet au delà du foyer d'une lentille convergente, dans l'axe de cette lentille, les rayons lumineux qui partent de l'objet, rendus convergents par la lentille, s'entre-croisent au delà d'elle, de manière que, dans quelque position qu'on se place, ceux qui viennent de l'extrémité droite de l'objet se montrent à gauche, et *vice versa* ; en se plaçant dans l'axe de cette lentille au delà de ce point d'entre-croisement, on voit non pas l'objet, mais son *image réelle* et aérienne, renversée, et d'autant plus grande qu'on se place plus loin du point d'entre-croisement. On peut aussi l'examiner à la loupe et l'agrandir ainsi, comme on le ferait de l'objet même, ou la recevoir soit sur un verre dépoli, soit sur un corps opaque et l'y observer. V. Microscope. — *Image rétinienne.* Image formée sur la rétine par les objets extérieurs. — *Image virtuelle.* Image fournie par les miroirs convexes. Les rayons divergents qui partent de leur surface, pénétrant dans l'œil, y retracent l'image des objets placés au-devant du miroir convexe; cet objet paraît situé derrière le *miroir convexe*, dans le lieu où se réuniraient les objets si les rayons étaient prolongés, c'est-à-dire au centre de la sphère dont le miroir représente un segment; c'est là l'*image virtuelle* toujours plus petite que l'objet.

**IMAGINAIRE.** adj. — *Maladie imaginaire.* V. Hypocondrie et Nosomanie.

**IMAGINATION.** s. f. [*imaginatio*, φαντασία, all. *Einbildungskraft*, angl. *imagination*, it. *imaginazione*, esp. *imaginacion*]. Mode de la pensée caractérisé par le pouvoir de créer, à l'aide des idées préexistantes, d'autres idées ordinairement composées, qui sont le résultat de l'activité propre des facultés de conception synthétique et comparative ou de généralisation, activité subordonnée au développement des organes correspondants (V. Conception et Entendement). Isolée, l'imagination porte le trouble dans les actes qu'elle conduit à exécuter, et les rend stériles. Jointe à une grande profondeur d'analyse, de méditation déductive ou de systématisation, elle fait le véritable poète, surtout lorsque s'y joint un haut développement de l'un au moins des différents modes de la faculté d'*expression* avec les qualités nécessaires à toute exécution. || *Imaginations.* La *berlue*, les *mouches volantes*.

**IMBÉCILLITÉ.** s. f. [*imbecillitas*, all. *Blödsinn*, angl. *imbecility*, it. *imbecillità*, esp. *imbecilidad*]. Faiblesse de l'esprit produite par un développement imparfait des organes qui président aux facultés intellectuelles et affectives : c'est un degré atténué de l'*idiotie*. Toutes les facultés existent chez les imbéciles ; mais la mobilité de leurs idées, l'absence d'énergie de leur caractère font qu'ils ne produisent rien, ne perfectionnent rien et ne peuvent s'élever à des idées générales et abstraites, bien que certains expriment avec facilité la musique et la poésie. L'imbécillité peut se montrer accidentellement comme suite de la fièvre typhoïde chez les jeunes enfants. Les imbéciles sont parfois susceptibles de recevoir une certaine éducation. V. Idiot et Idiotie.

**IMBIBITION.** s. f. [de *in*, et *bibere*, boire ; all. *Durchdrankung*, angl. *imbibition*, it. *imbibizione*, esp. *imbibicion*]. Pénétration d'un liquide entre les molécules d'un corps solide, inorganique ou organisé. — *Imbibition cadavérique du globe de l'œil* (Larcher). Apparition dans l'œil d'une tache noire, d'abord peu apparente, puis plus étendue, ronde ou ovale, rarement triangulaire, auquel cas la base du triangle est tournée vers la circonférence de la cornée. La *tache noire de la sclérotique* apparaît toujours sur le côté externe du globe de l'œil; plus tard, une autre tache, en général moins prononcée, occupe le côté interne, parallèlement à la première; plus tard encore, ces deux taches, qui s'étendent transversalement, se rapprochent l'une de l'autre, et leur réunion constitue un segment d'ellipse à concavité inférieure. Quelquefois les lividités de la peau précèdent cette tache de l'œil; plus souvent, elles apparaissent en même temps qu'elle ; plus souvent encore, elles ne se montrent que beaucoup plus tard. L'imbibition cadavérique du globe de l'œil se produit rapidement par une température élevée, chez les enfants, chez les phtisiques, chez les malades qui ont succombé à la fièvre typhoïde, etc. C'est *un signe certain de la mort* (Larcher).

**IMBOUAI.** s. m. En Abyssinie, le fruit du *Solanum marginatum*, Rich., plante solanée très commune en Éthiopie. Les tranches de ce fruit, appliquées sur le cuir chevelu, sont employées contre la teigne.

**IMITATION.** s. f. [*imitatio*, μίμησις, all. *Nachahmung*, angl. *imitation*, it. *imitazione*, esp. *imitacion*]. Action de reproduire, avec plus ou moins d'exactitude, ce que fait une autre personne ou un autre animal. L'*imitation* est une forme de l'habitude (Cabanis, *Dixième mémoire*); c'est l'aptitude à imiter autrui, consécutive elle-même à l'habitude de s'imiter soi-même. L'habitude, et par suite l'imitation, découlent de l'*intermittence d'action*, c'est-à-

dire de la répétition, à intervalles variables, d'un acte déjà effectué. V. LOI. — *Imitation morale* [*contagion morale*, Esquirol]. Reproduction, par suite d'un phénomène d'ordre réflexe, des passions et des sentiments manifestés par autrui, chez les témoins de cette manifestation, passions et sentiments conduisant souvent à l'accomplissement d'actes semblables à ceux qui viennent d'être observés, surtout chez les enfants, les femmes et autres individus très impressionnables, ce dont le médecin et le moraliste sont souvent appelés à tenir compte. — *Imitation morbide*. Apparition brusque de maladies convulsives et mentales, nombreuses et diverses, qu'on voit souvent se produire par *imitation* dans les couvents, les ateliers de femmes, les églises, les hôpitaux de femmes et d'enfants, les pensions, etc., et qu'il faut distinguer avec soin des maladies simulées ; ces phénomènes sont dits, à tort, de *contagion* nerveuse. — *Folie par imitation, folie contagieuse, folie épidémique*. Phénomène de même ordre que l'imitation morale, dont il représente un degré plus élevé. Le degré le plus élevé est celui qui mène à des actes d'insanité véritable (incendies, meurtres, suicide, etc.), les individus très excitables, ou d'un caractère faible, qui vivent avec un fou, et qui ne sont pas habitués à l'observation et à l'interprétation médicale des phénomènes cérébraux. Les aliénistes donnent le nom de *contagion de la folie* aux cas de cet ordre ; bien qu'à la rigueur il y ait contact entre l'individu sain et le malade, cette désignation, prise à la lettre, suppose une méconnaissance de la nature des actions réflexes d'ordre sensoriel et cérébral. Les faits d'*imitation* donnant lieu à de véritables névroses s'observent même chez les animaux. Beaucoup d'idiots prennent à un haut degré l'habitude d'imiter ce qu'ils voient faire, surtout en ce qui touche les actes violents, de destruction, etc. — *Syncope par imitation*. V. SYNCOPE *convulsive*.

**IMMANENCE.** s. f. [de *immanere*, être fixé en, de *in*, en, et *manere*, demeurer]. — *Doctrine de l'immanence*. Doctrine biologique fondée sur ce que les actes normaux et morbides sont la manifestation de qualités inhérentes à la substance organisée, manifestation qui varie avec les conditions dans lesquelles cette substance est placée ; par suite, elle classe et explique ces actes indépendamment de toute idée de l'intervention de forces universelles ou particulières, de principes, de fluides, etc., qui, séparables de l'organisme, régiraient ou non ses actes selon que, sous l'influence de volontés supérieures, ils seraient ou non unis à lui. L'*innéité* organique et la *spontanéité* d'action des tissus doués de propriétés animales supposent l'immanence des propriétés ou attributs dynamiques, tant que persiste l'état d'organisation.

**IMMATÉRIEL, ELLE.** adj. Se dit de ce qui est d'une nature étrangère à celle de la matière : *principe immatériel*.

**IMMÉDIAT, ATE.** adj. [*immediatus*, de *in*, indiquant négation, et *medius*, intermédiaire ; all. *unmitelbar*, angl. *immediate*, it. *immediato*, esp. *immediato*]. Se dit, par opposition à *médiat*, de ce qui a lieu sans aucun intermédiaire : *analyse immédiate*, *auscultation immédiate*, *ligature immédiate*, etc.

**IMMERSION.** s. f. [*immersio*, de *in*, dans, et *mergere*, plonger ; all. *Eintauchen*, angl. *immersion*, it. *immersione*, esp. *immersion*]. Action de plonger un corps dans un liquide. — *Huile à immersion*. Huile essentielle, en général huile de cèdre, ayant un pouvoir réfringent élevé, voisin de celui du verre, servant dans l'examen des préparations microscopiques au moyen de certains objectifs dits *objectifs à immersion*. — *Objectif à immersion*. V. OBJECTIF. L'immersion peut se faire dans l'eau, une goutte d'eau étant interposée entre l'objectif et la lamelle couvre-objet ; on emploie aujourd'hui l'immersion dans l'huile, dite *immersion homogène*.

**IMMIGRATION.** s. f. [de *in*, dans, et *migrare*, aller d'un lieu dans un autre]. Action de se fixer, pour l'habiter, dans un pays autre que celui de son origine, en parlant d'une race humaine ou d'une espèce animale. V. ACCLIMATATION.

**IMMINENCE.** s. f. — *Imminence morbide*. État de l'organisme qui prépare la maladie, qui en est le précurseur. Cet état est plus que la prédisposition morbide ; car celle-ci peut ne pas être suivie de la maladie, qui suit l'imminence d'une façon inévitable.

**IMMOBILISATION.** s. f. Action de rendre une partie immobile, de supprimer provisoirement toute possibilité de mouvement dans cette partie : c'est particulièrement les os fracturés et les articulations malades qu'on immobilise. — *Immobilisation des articulations*. Mode de traitement recommandé dans certaines maladies aiguës ou chroniques des articulations. Ce mode de traitement n'est pas applicable à toutes les périodes de l'affection, et surtout ne doit pas être employé au delà d'un certain temps : une immobilisation absolue et prolongée détermine une ankylose au moins incomplète. Même dans les cas d'arthrite et de tumeur blanche, un grand nombre de chirurgiens proscrivent l'immobilisation absolue et se conforment à la règle établie par Malgaigne de faire exécuter des mouvements aux jointures dès qu'il n'y a ni inflammation aiguë, ni douleurs vives. — *Immobilisation des os fracturés*. Moyen propre à maintenir la coaptation des fragments osseux, après qu'ils ont été ramenés par la réduction à leur position normale. Dans les fractures transversales, où les fragments, une fois réduits, n'ont pas de tendance à perdre de nouveau leur situation, l'*immobilisation simple* par les bandages amovibles, hyponarthéciques, amovo-inamovibles, inamovibles, suffit ; dans les fractures obliques, où le fragment inférieur est constamment sollicité vers le supérieur par la tonicité musculaire, l'*extension continue* est nécessaire. — *Immobilisation directe des fragments*. Opération qui consiste à embrasser ou traverser avec un lien résistant les fragments d'un os fracturé, afin de les tenir en contact immédiat solide, et de favoriser l'évolution de leur travail de réparation. Les moyens employés sont : 1° dans les fractures des mâchoires, la ligature des fragments, assurée par un fil métallique qu'on passe sous la couronne des dents voisines de la fracture ; 2° les griffes de Malgaigne pour les fractures de la rotule ; 3° les pointes métalliques pour les fractures obliques du tibia avec saillie d'un fragment ; 4° l'enclavement des fragments ; 5° la suture osseuse ; 6° la ligature osseuse.

**IMMONDICE.** s. f. V. VOIRIE.

**IMMUNITÉ.** s. f. [de *immunitas*, exemption ; all. *Verschontbleiben*, angl. *immunity*, it. *immunità*, esp. *immunidad*]. Etat de l'organisme qui le rend impropre à contracter une maladie. L'immunité peut exister vis-à-vis des microbes ou plus généralement des parasites animaux ou végétaux, et vis-à-vis des poisons et particulièrement des toxines microbiennes. Elle peut être *innée* ou *acquise*, *naturelle* ou *artificielle*. L'immunité innée, dite souvent aussi naturelle, est la propriété que possèdent certaines espèces animales de ne pas contracter telle maladie ; elle est complète, absolue, quand aucun procédé d'inoculation ne peut la vaincre ; c'est ainsi que toutes les espèces animales semblent avoir l'immunité innée contre la syphilis. L'immunité acquise est celle obtenue naturellement à la suite d'une première atteinte d'une maladie comme la variole, ou artificiellement par les différents procédés de vaccination. Dans les maladies infectieuses, il faut distinguer l'immunité contre la toxine et l'immunité contre le microbe, ces deux variétés d'immunité n'allant pas toujours ensemble,

et l'une pouvant être obtenue sans que l'autre le soit. Enfin il convient encore de différencier dans l'immunité acquise, l'immunité *active* et l'immunité *passive* : la première est due à une véritable réaction vis-à-vis de l'agent nocif et fait pour ainsi dire partie intégrante de l'organisme; la seconde au contraire résulte de l'addition à l'économie d'une substance qui agit soit sur le microbe directement, soit au contraire sur les cellules en augmentant leur résistance. L'immunité innée semble être, au moins en certains cas, une véritable indifférence de l'organisme vis-à-vis du microbe ou du poison; il n'y a pas lutte ni ébauche de lutte; l'agent pathogène introduit est détruit et rejeté comme le serait tout autre corps étranger non toxique. L'immunité acquise est due à des substances solubles considérées par les uns comme libres dans le sérum (alexine de Buchner), par les autres comme contenues dans l'intérieur des globules blancs et sécrétées par eux (Metchnikoff); dans ce cas elles peuvent être mises en liberté par la destruction des leucocytes.

**IMPACTION.** s. f. [*impactio*, de *impingere*, heurter, pousser; all. *Impaktion*, *Schadelbruch*, angl. *impaction*, it. *impazzione*]. Fracture du crâne, d'une côte ou du sternum, en plusieurs pièces, dont les unes font saillie en dedans et les autres en dehors.

**IMPAIR, E.** adj. — *Nerf impair*. V. PIE-MÈRE.

**IMPALPABLE.** adj. [all. *unfühlbar*, angl. *impalpable*, it. *impalpabile*, esp. *impalpable*]. Se dit d'une substance qu'on ne peut palper à cause de sa ténuité : *poudre impalpable*.

**IMPALUDISME.** s. m. [de *in*, en, et *palus*, marais]. Maladie générale, infectieuse, due à un parasite particulier appelé hématozoaire de Laveran, régnant sous forme d'endémies dans certaines contrées marécageuses (d'où son nom), se traduisant cliniquement par des accès fébriles revêtant le plus souvent le type intermittent. Les fièvres intermittentes (V. INTERMITTENT) ne sont pas les seules manifestations de l'impaludisme; cette maladie peut aussi donner lieu à des fièvres continues, dites continues palustres, à des accès pernicieux (V. PERNICIEUX), à des fièvres larvées dans lesquelles l'accès fébrile est remplacé par une névralgie, exceptionnellement par une hémorragie, enfin à la cachexie palustre, aboutissant commun des accidents de l'impaludisme. Elle porte principalement son atteinte sur la rate, qui est considérablement hypertrophiée, sur le foie (cirrhose), sur le système nerveux (névrites périphériques), et plus rarement sur le cœur et les vaisseaux. L'hématozoaire de Laveran, cause de l'impaludisme, persiste dans l'économie dans l'intervalle des accès; il séjourne alors dans la rate, d'où il peut repartir de nouveau à un moment donné pour provoquer de nouvelles manifestations. Le quinquina et son alcaloïde, la quinine, constituent le médicament spécifique de l'impaludisme. V. HÉMATOZOAIRE, INTERMITTENT, PALUDÉEN, PERNICIEUX, QUINQUINA.

**IMPASTATION.** s. f. [de *in*, en, et *pasta*, pâte; all. *Verteigung*, angl. *impastation*, it. *impastamento*]. Réduction d'une substance quelconque à l'état de pâte.

**IMPATIINIDE.** s. f. Matière résineuse amère, vomitive, trouvée par Müller dans la balsamine des bois (*Impatiens noli tangere*).

**IMPÉNÉTRABILITÉ.** s. f. [*impenetrabilitas*, all. *Undurchdringlichkeit*, angl. *impenetrability*, it. *impenetrabilità*, esp. *impenetrabilidad*]. Propriété dont jouissent les corps d'exclure tous les autres de la portion de l'espace qu'ils remplissent, d'où il suit qu'un corps, pour occuper un lieu, doit déplacer celui qui l'occupe. Quoique impénétrable, un corps n'est pas un tout continu, mais un agrégat de particules maintenues au *contact apparent*, et assez ténues pour échapper, ainsi que les intervalles qui les séparent, à toute observation directe. Quand un corps change de volume sous l'influence de la chaleur et des pressions extérieures, ce ne sont pas ses dernières particules qui se dilatent ou se contractent, mais les espaces qui les séparent augmentent ou diminuent d'étendue. En raison de l'existence de ces intervalles intermoléculaires, le principe de l'impénétrabilité de la matière est compatible avec la solubilité des solides et des gaz dans les liquides, et avec ce fait que le volume du mélange de deux liquides peut être moindre que la somme des deux volumes partiels, ces intervalles, ordinairement vides, se trouvant alors remplis.

**IMPÉNÉTRABLE.** adj. Qui est doué d'impénétrabilité.

**IMPÉRATOIRE.** s. f. [*Imperatoria ostruthium*, L.; *Pencedonum ostruthium*, Koch.; all. *Meisterwurzel*, angl. *master-wort*, it. et esp. *imperatoria*]. Plante vivace (ombellifères, J.), dont la racine, amère, tonique et stimulante, est apportée sèche de la Suisse et de l'Auvergne. Elle est noueuse, grosse comme le doigt, brune et très rugueuse à l'extérieur, jaune verdâtre intérieurement. Elle a une saveur aromatique âcre et persistante, une odeur analogue à celle de l'angélique, mais plus forte. La dose en poudre est de 1gr,20 à 5 grammes; le double en infusion.

**IMPÉRATORINE.** s. f. [all. *Imperatorin*, esp. *imperatorina*]. Substance cristallisée, extraite de la racine d'*impératoire*, et identique, selon Wagner, à la *peucédanine*.

**IMPERFORATION.** s. f. [de la particule négative *in*, et de *perforare*, percer; ἀτρησία, all. *Imperforation*, *Verschlossensein*, angl. *imperforation*, it. *imperforazion*, esp. *imperforacion*]. Occlusion permanente et anormale de canaux ou d'ouvertures qui naturellement doivent être libres et communiquer à l'extérieur. L'*imperforation* est toujours un vice congénital de conformation; l'occlusion accidentelle, consécutive à une plaie ou à une inflammation, doit être appelée *oblitération*. — *Imperforation de l'anus*. V. APROCTIE. — *Imperforation de l'orifice palpébral*. V. ANKYLOBLÉPHARON.

**IMPERMÉABILITÉ.** s. f. [de *in*, particule négative, de *per*, à travers, et de *meatus*, méat, ouverture; *wasserdichte Beschaffenheit*, angl. *impermeability*, it. *impermeabilità*, esp. *impermeabilitad*]. Propriété qu'ont certains corps de ne pas se laisser traverser par des fluides.

**IMPERMÉABLE.** adj. Se dit d'un corps doué d'imperméabilité.

**IMPÉTIGINEUX, EUSE.** adj. [*impetiginosus*, all. *eiterflechtenartig*, *grindig*, it. et esp. *impetiginoso*]. Qui tient de la nature de l'impétigo, qui le concerne. — *Eczéma impétigineux*. Variété d'eczéma se montrant chez les sujets lymphatiques et caractérisé par une tuméfaction notable du derme, la formation de vésicules volumineuses qui s'ouvrent et donnent lieu à la formation de croûtes jaunâtres, mélitagreuses ressemblant à celles de l'*impétigo*; en même temps les ganglions correspondants sont engorgés et douloureux. Le traitement est celui de l'impétigo; les antiseptiques seront appliqués avec prudence, de façon à éviter une irritation trop vive. — *Stomatite impétigineuse*. Localisation de l'impétigo sur la muqueuse buccale; elle occupe surtout la partie antérieure de la bouche, la face interne des lèvres et donne lieu à des ulcérations superficielles recouvertes d'exsudats diphtéroïdes; d'où le nom de *stomatite diphtéroïde à staphylocoque* donné par Sevestre et Gastou.

**IMPÉTIGO.** s. m. [*achores*, *teigne muqueuse*, *gourmes*, *croûtes de lait*, *eczéma impétigineux*; all. *Eiterflechte*, angl. *impetigo*, *moist tetter*, it. *impetiggine*, esp. *impetigo*]. Dermatose caractérisée par la formation de vésico-pustules superficielles de volume variable, qui en se desséchant donnent lieu à des croûtes jaunâtres, mélitagreuses ou mélicériques; c'est l'aspect particulier

jaune d'or de ces croûtes qui fait la caractéristique de l'impétigo. Elle est inoculable et auto-inoculable : dans le contenu des vésicules on trouve des microbes pyogènes vulgaires, staphylocoque ou streptocoque ; aussi n'est-ce pas la cause microbienne qui donne à cette affection son individualité, mais la nature du terrain ; l'impétigo se développe en effet chez les sujets lymphatiques, et en particulier chez les enfants. L'éruption débute par une macule rouge qui se soulève en papule, laquelle se transforme bientôt en vésico-pustule. Ces éléments sont disséminés (*impetigo sparsa*), ou au contraire réunis en groupes plus ou moins étendus (*impetigo confecta vel figurata*) ; ils peuvent se dessécher sans s'ouvrir, mais le plus souvent ils s'ouvrent spontanément ou sous l'influence d'un traumatisme et laissent échapper un liquide ambré qui se concrète en donnant les croûtes caractéristiques ; celles-ci tombent, mais de nouvelles les remplacent jusqu'à ce que l'inflammation du derme soit terminée. Les ganglions correspondants sont engorgés. Après un temps variable de dix à trente jours, les croûtes ne se reforment plus, la rougeur de la peau disparaît, et la guérison survient. L'impétigo se montre souvent à la suite d'excès, d'indigestion (*impetigo a potu*) ; il peut être occasionné par la présence de parasites (acares, poux). Le traitement consiste d'abord à faire tomber les croûtes au moyen de cataplasmes de fécule de pomme de terre, ou de compresses imbibées d'eau stérilisée ou légèrement antiseptique et recouvertes d'un morceau de taffetas gommé, puis à faire des applications d'une pommade à base d'antiseptique (acide borique, précipité jaune, etc.) ; dans certains cas il sera nécessaire d'avoir recours aux badigeonnages avec une solution faible de nitrate d'argent. Le traitement général sera celui de l'embarras gastrique causal quand il y a lieu ; chez les lymphatiques on donnera l'huile de foie de morue, le sirop d'iodure de fer, etc. — L'*impetigo contagiosa*, de Tilbury Fox, n'est pas autre chose que l'impétigo vulgaire que nous avons décrit ; la contagion s'explique par la nature microbienne de cette affection : les pyogènes vulgaires, qui causent l'impétigo, prennent de la virulence en passant d'un individu à l'autre et deviennent capables d'attaquer des sujets plus résistants. — L'*impetigo granulata* siège au cuir chevelu et est presque toujours dû à la malpropreté et à la présence de poux. Son nom lui vient de ce que les croûtes qui succèdent à l'éruption pustuleuse ont un aspect analogue à celui des grains de plâtre desséché. La rupture des pustules est la cause des gallons ou granulations verdâtres attachées aux cheveux. Quant à l'*impétigo de la barbe*, appelé par Devergie *sycosis impétigineux*, et à l'*impétigo acnéiforme*, ce sont peut-être les derniers vestiges d'un sycosis antérieur dont le tricophyton aurait disparu. — *Impetigo herpétiforme*. Dermatose rare se rencontrant surtout chez les femmes enceintes et caractérisée par la formation de pustules miliaires disposées par groupes, une fièvre continue, et un état général grave. Ces lésions siègent de préférence au niveau du creux axillaire, de l'ombilic, des seins ; les pustules donnent lieu, en se desséchant, à des croûtes brunâtres ; la mort est la terminaison fréquente. — L'*impetigo larvalis* est celui qui recouvre le visage comme un masque. Cette variété semble correspondre plutôt à l'eczéma impétigineux qu'à l'impétigo vrai. — *Impetigo rodens*. Forme de tuberculose pustulo-ulcéreuse de la peau ; elle donne lieu à des pustules ressemblant à celles de l'impétigo, mais plus profondes et laissant des ulcérations rebelles. — *Impétigo sycosiforme*. A la lèvre supérieure, les folliculites développées aux dépens des follicules pileux de la moustache peuvent donner lieu à des croûtes jaunâtres plus ou moins comparables à celles de l'impétigo, et à un épaississement des tissus rappelant le sycosis ; ces folliculites sont en général entretenues par l'existence d'un coryza chronique, et récidivent tant que le coryza lui-même n'est pas guéri.

**IMPETUM FACIENS.** Mots latins, employés pour exprimer τὰ ὁρμῶντα des livres hippocratiques, τό ἐνορμῶν des auteurs grecs postérieurs, et signifiant l'*énergie vitale*.

**IMPLANTATION.** s. f. [de *in*, dans, et *plantare*, planter]. Monstruosité où deux corps, l'un parfait et l'autre imparfait, sont unis ensemble. — *Implantation externe*. Elle est de deux sortes : *égale*, quand les deux corps sont unis par des points similaires ; *inégale*, quand ils sont unis par des points dissimilaires. — *Implantation interne*. C'est l'*inclusion*.

**IMPRÉGNATION.** s. f. [de *in*, en, et *prægnans*, enceinte ; ἐγκύησις, all. *Befruchtung*, angl. *impregnation*, it. *impregnazione*, esp. *impregnacion*]. Action par laquelle l'ovule est fécondé par le sperme dans le corps de la femelle. Ce mot est synonyme de *fécondation*, mais s'applique spécialement au cas dit d'*hérédité d'influence*, dans lequel le produit d'une conception présente quelques-uns des caractères physiques ou moraux d'un des conjoints antérieurs, mort avant cette conception. V. Hérédité. ‖ Quelquefois synonyme d'*imbibition* et d'*immersion*. ‖ En technique microscopique, on donne ce nom à la coloration produite par certains sels métalliques sur les tissus ; c'est une fixation (V. ce mot) dans laquelle un métal ou un sel donne au tissu en même temps qu'il le fixe une coloration déterminée ; ainsi agissent l'acide osmique qui colore en noir la graisse, le nitrate d'argent qui marque en noir la limite des cellules endothéliales, le chlorure d'or qui teinte en violet les terminaisons nerveuses. La méthode de Golgi (V. Golgi) est une méthode d'imprégnation.

**IMPRESSIBILITÉ.** s. f. Néologisme tiré des auteurs anglais, et désignant la propriété d'être modifiée moléculairement par certains agents, tels que les virus, les miasmes, les poisons, etc., que possède la substance organisée. Cette propriété, d'ordre végétatif, est ordinairement confondue avec les propriétés de recevoir des impressions, de les percevoir et de réagir, propriétés d'ordre animal, auxquelles on a donné le nom d'*impressibilité organique* ; celle-ci est donc la propriété de chaque tissu et de chaque humeur d'être modifiés dans leurs qualités et dans leurs actes par les agents du dehors, et plus ou moins, selon chacun d'eux.

**IMPRESSIBLE.** adj. Se dit d'un tissu, d'une humeur, etc., susceptible d'*impressibilité*.

**IMPRESSIF.** adj. Se dit d'un agent capable de causer une *impression* physiologique.

**IMPRESSION.** s. f. [*impressio*, de *in*, sur, dans, et *premere*, presser ; all. *Eindruck*, angl. *impression*, it. *impressione*, esp. *impresion*]. Action d'un corps sur un autre, à la suite de laquelle celui-ci conserve la forme du premier. ‖ En anatomie, enfoncement de la surface des os. — *Impressions digitales des os du crâne*. Enfoncements correspondant aux circonvolutions cérébrales, ayant la même apparence que s'ils résultaient d'une impression extérieure des doigts. ‖ En physiologie, action exercée par un objet extérieur à nous, soit directement sur les extrémités nerveuses de certains appareils (rétine, nerf auditif), soit sur le tissu où se terminent les tubes nerveux, et, indirectement, sur les extrémités (papilles cutanées et linguales, organe de l'olfaction), soit sur le trajet des nerfs de la sensibilité spéciale ou générale dans les cas accidentels ou morbides. L'impression peut être : *mécanique*, comme dans le cas du toucher et de beaucoup de circonstances accidentelles ; *physique proprement dite*, comme dans le cas de l'audition et de la vision ; *moléculaire*, comme dans le cas de la gustation et celui de l'olfaction des substances volatiles. L'impression est un des trois actes dont se compose toute *sensation*.

**IMPRESSIONNABILITÉ.** s. f. Synonyme d'*impressibilité*.

**IMPRESSIONNABLE.** adj. Qui réagit vivement par des paroles, des cris ou des mouvements sous l'influence d'impressions visuelles, auditives, etc.

**IMPUBÈRE.** adj. [*impuber*, de *in*, négatif, et *pubertas*, puberté; ἄνηβος, all. *unmannbar*, angl. *impuber*, it. et esp. *impubere*]. Qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté.

**IMPUISSANCE.** s. f. [*impotentia*, all. *Impotenz, Unvermögen*, angl. *impotency*, it. *impotenza*, esp. *impotencia*]. Impossibilité d'exercer l'acte vénérien, inaptitude à opérer une copulation, fécondante ou non, par suite d'un défaut quelconque qui s'oppose à la consommation régulière de l'acte ; chez l'homme, l'impuissance résulte soit d'un vice de conformation (absence de la verge, absence des testicules, hypospadias), soit d'un manque d'érection déterminé par des habitudes d'onanisme, l'alcoolisme, l'anémie, des troubles généraux ou nerveux ; chez la femme, l'absence ou l'imperforation de la vulve, l'absence du vagin, causent l'impuissance. Dans l'impuissance, les désirs vénériens existent, tandis qu'ils manquent dans l'*anaphrodisie* ; la copulation est impossible ou incomplète dans l'impuissance, tandis qu'elle a lieu, sans être suivie de fécondation, dans la *stérilité* ou *agénésie* : les termes d'*impuissance, anaphrodisie, stérilité*, ne sont donc pas synonymes. ‖ En médecine légale, l'impuissance n'est pas admise comme cause de nullité de mariage ; mais, à propos du désaveu de l'enfant, le Code civil parle de l'impuissance accidentelle ou permanente (art. 312 et 313).

**IMPULSIF, IVE.** adj. et s. Qui produit une impulsion. — *Monomanie impulsive*. V. IMPULSION. — L'aliéné qui agit par impulsion.

**IMPULSION.** s. f. [*impulsio*, de *in*, vers, et *pellere*, pousser ; all. *Trieb*, angl. *impulsion*, it. *impulzione*]. En physiologie, *penchant* qui va jusqu'à déterminer une action. V. PENCHANT. ‖ En pathologie mentale, *impulsion irrésistible*, force qui pousse un malade à l'accomplissement de certains actes singuliers ou répréhensibles, qu'il exécute en dehors de toute idée délirante et dont il apprécie la portée, avant ou au moins après l'événement, sans que sa volonté soit assez puissante pour l'en détourner. Ce sont souvent des actes se rattachant à la satisfaction de quelque instinct, comme la propension à l'abus des liqueurs alcooliques, ou des actes caractérisant un mode spécial de perversion de tel ou tel instinct, comme la propension irrésistible au vol, au suicide, à l'homicide, à l'incendie, au viol, à la pédérastie, etc. L'impulsion irrésistible à dire, dans le cours de conversations encore sensées, des choses excessives, ou étrangères au sujet, dont ensuite le malade cherche ou non à démontrer la rectitude, s'observe au début de presque toutes les formes de démence. Souvent des impulsions diverses se succèdent rapidement les unes aux autres et font que le malade ne peut suivre longtemps la même idée ; parfois l'aliéné parle comme s'il avait dit autre chose que ce qu'il voulait exprimer, ou répète involontairement certains mots une ou plusieurs fois. Quand, au lieu de se manifester par des paroles, cette succession de volitions se manifeste par des actes violents ou immoraux, la détermination du degré de *responsabilité* du malade intervient. Les actes précédents sont des manifestations, à un degré excessif, et, par suite, morbide, de même ordre que ceux qui, à l'état normal, sont dits *automatiques ou inconscients*, c'est-à-dire s'accomplissant par le mécanisme des actions réflexes. Ce sont des actes encéphaliques de même ordre qui caractérisent le somnambulisme, et qui conduisent à d'autres actions dont le souvenir n'est pas conservé, tels qu'on en voit durant l'ivresse, certains délires, et aussi quand, très préoccupés, nous nous rendons en tel ou tel lieu où nous étions habitués d'aller et qui n'est pas celui que nous voulions gagner. ‖ *Impulsion a tergo*. V. VIS A TERGO.

**INAMOVIBLE.** adj. Se dit, en chirurgie, d'un bandage ou appareil qu'on laisse à demeure.

**INANIMÉ, ÉE.** adj. [*inanimatus*, all. *leblos*, angl. *lifeless, inanimate*, it. *inanimato*, esp. *inanimado*]. Se dit d'un corps qui n'est pas doué de la vie, ou qui l'a perdue. V. ORGANISATION.

**INANITIATION.** s. f. Passage graduel du corps à un état dont le terme est l'inanition (Chossat).

**INANITION.** s. f. [*inanitio*, de *inanire*, vider ; all. *Ausgehungertsein*, angl. *inanition*, it. *inanizione*, esp. *inanicion*]. Épuisement par défaut de nourriture, par *abstinence complète* ou *incomplète*. Le résultat le plus constant de l'*abstinence complète*, c'est la diminution graduelle du poids du corps, l'animal vivant aux dépens et par la combustion de ses propres tissus, graisseux et musculaire surtout. La mort arrive lorsque les animaux ont perdu 0,4 de leur poids initial ; chez les jeunes animaux, quands ils ont perdu 0,2 de leur poids. Abstraction faite de la graisse, c'est le système musculaire qui supporte la presque totalité de la perte de poids ; le cœur, en particulier, éprouve une rapide diminution. La privation absolue d'aliments diminue chez tous les animaux à sang chaud la production du calorique ; cette diminution est à peu près uniforme pendant les trois quarts de la résistance de la vie, et environ de 0,2 de degré par vingt-quatre heures ; pendant le dernier quart, la température décroît très promptement, et la mort arrive entre 23 et 24°. La mort résulte de l'arrêt de la nutrition, de la consommation de tous les matériaux que fournirait l'organisme si l'on pouvait changer la condition de refroidissement qui est la conséquence de l'inanition, puisqu'au moment de la mort par abstinence absolue, l'émaciation n'est que des 4/10es du poids initial ; par l'abstinence relative elle ne dépasse pas les 6/10es (Anselmier). — Dans l'*abstinence incomplète*, où le chiffre des aliments va en décroissant, au lieu d'être abaissé tout à coup d'une quantité à laquelle on le maintient ensuite, la perte paraît pouvoir dépasser 0,4 avant que la mort s'ensuive. La vie est prolongée quand on fournit de l'eau aux animaux privés de nourriture ; l'influence conservatrice de l'eau est surtout prononcée chez les animaux à sang froid, évidente chez les mammifères, nulle chez les Oiseaux (Chossat). La comparaison de la quantité d'acide carbonique exhalé avec la composition des déjections fournies pendant l'inanition montre que la graisse contenue dans l'organisme contribue à prolonger la vie des animaux privés de nourriture (Boussingault).

**INAPPÉTENCE.** s. f. [*inappetentia*, ἀνορεξία, all. *Appetitlosigkeit*, angl. *inappetency*, it. *inappetenza*, esp. *inapetencia*]. Synonyme d'*anorexie*.

**INARTICULÉ, ÉE.** adj. [all. *ungegliedert*, angl. *inarticulate*, it. *inarticolato*, esp. *inarticulado*]. Se dit d'un organe qui n'offre aucune articulation.

**INAURATION.** s. f. [*inauratio*, de *in*, dans sur, et *aurum*, or ; esp. *inauracion*]. Se dit, en pharmacie, de l'action de dorer des bois, des pilules.

**INCANTATION.** s. f. [*incantatio*, de *in*, en, et *cantare*, chanter ; ἐπωδή, all. *Bezauberung, das Besprechen*, angl. *incantatio*, it. *incantagione*, esp. *encantamiento*]. Emploi de paroles magiques pour guérir les maladies. Ce procédé, d'autant plus usité que les peuples sont moins avancés en civilisation, et que les hommes sont plus ignorants, peut avoir, en certains cas, de l'action par influence morale, quand il se pratique sur des sujets impressionnables.

**INCAPACITÉ.** s. f. — Dans le cas d'accident du travail (V. TRAVAIL), on dit qu'il y a *incapacité temporaire* quand la victime retrouve intacte après un temps plus ou

moins long l'aptitude au travail dont elle était douée avant sa blessure (Sachet); l'incapacité temporaire est toujours identique, quelles que soient la nature ou la gravité de la lésion. L'*incapacité* est dite *permanente* quand la victime ne retrouve pas complètement son aptitude au travail; elle peut être *partielle* et *relative*, ou au contraire *totale* et *absolue*. Ces distinctions sont importantes au point de vue de la fixation des indemnités.

**INCARCÉRATION.** s. f. [de *in*, dans, et *carcer*, prison; all. *Einsperrung*, *Einklemmung*, angl. *incarceration*, it. *incarceramento*]. Synonyme d'*emprisonnement*. ‖ Se dit quelquefois pour *étranglement*, en parlant de la hernie.

**INCARCÉRÉ ÉE.** adj. [de *in*, en, et *carcer*, prison]. Synonyme d'*enchatonné*, en parlant d'un calcul vésical ou du placenta; d'*étranglé*, en parlant d'une hernie. V. Chatonnement, Enchatonné et Hernie.

**INCARNATIF, IVE.** adj. [*incarnativus*, de *in*, dans et *caro*, chair; σαρκωτικός, all. *fleischbildend*, angl. *incarnative*, it. *incarnativo*, esp. *encarnativo*]. Qui favorise l'*incarnation*. — *Bandage incarnatif*. V. Bandage *unissant*.

**INCARNATIFS.** s. m. pl. Agents thérapeutiques auxquels les anciens attribuaient la propriété de favoriser l'*incarnation*, c'est-à-dire la *régénération des chairs*, dans les plaies avec perte de substance. Ils comptaient, dans la guérison de ces plaies, cinq temps ou périodes : l'inflammation, la suppuration, la détersion, l'*incarnation* et la cicatrisation. L'existence des médicaments *incarnatifs* a cessé d'être admise en même temps que la théorie erronée de l'incarnation.

**INCARNATION.** s. f. [*incarnatio*, all. *Fleischwerden*, angl. *incarnation*, it. *incarnazione*]. Production de chair dans l'économie; synonyme de *régénération* d'un tissu détruit. ‖ Production du germe dans l'ovule. Dans ce sens, tantôt *incarnation* est synonyme de *conception*; tantôt il désigne la formation du blastoderme ou des organes définitifs de l'embryon aux dépens de celui-ci : alors le moment de l'*incarnation* succède à celui de la *conception*.

**INCENDIAIRE.** adj. Dans la doctrine de Broussais, se disait des excitants, qu'on croyait capables d'exaspérer la phlegmasie gastro-intestinale, regardée comme liée à l'existence des fièvres continues.

**INCÉRATION.** s. f. [*inceratio*, de *cera*, cire; ἐγκήρωσις, all. et angl. *Inceration*, it. *incerazione*, esp. *inceracion*]. Incorporation de la cire avec une autre matière; réduction d'une substance sèche à la consistance de la cire molle par le mélange de quelque liquide.

**INCIDENCE.** s. f. [de *incidere*, tomber dans; all. *Incidenz*, angl. *incidence*, it. *incidenza*, esp. *incidencia*]. — *Angle d'incidence*. V. Réflexion.

**INCINÉRATION.** s. f. [de *cinis*, cendre; τέφρωσις, all. *Einäscherung*, angl. *incineration*, it. *incinerazione*, esp. *incineracion*]. Opération par laquelle on brûle une matière organique contenant des parties minérales fixes, afin d'obtenir ces dernières, sous forme de *cendres*.

**INCISEUR.** s. m. [de *incidere*, couper]. Instrument quelconque de chirurgie servant à faire une incision. V. Bistouri, Couteau, Scarificateur, Urétrotome, etc.

**INCISIF, IVE.** adj. [de *incidere*, couper; τμητικός, angl. *incisive*, it. et esp. *incisivo*]. Qui coupe. ‖ En anatomie, *conduit incisif*. Conduit qui, de la partie antérieure du plancher des fosses nasales, va aboutir au fond du trou palatin antérieur, derrière chacune des deux dents incisives moyennes. — *Muscle incisif*. Nom donné au releveur propre de la lèvre supérieure, et parfois à la houpe du menton (*muscle incisif inférieur*). — *Os incisif*. V. Intermaxillaire. ‖ En thérapeutique, se dit d'une préparation supposée propre à diminuer l'épaisseur, la viscosité, des humeurs de l'économie : *potion incisive*, *poudre incisive*.

**INCISIFS.** s. m. pl. [all. *verdünnend*, *zertheilend*]. Médicaments auxquels on attribuait autrefois la propriété de diviser les humeurs qu'on supposait épaissies et coagulées, et de faire cesser les obstacles qu'elles présentaient à la libre circulation des autres fluides. Les incisifs formaient un ordre d'atténuants plus actifs que les apéritifs, et moins que les fondants.

**INCISION.** s. f. [*incisio*, de *in*, en, et *cædere*, couper; τομή, all. *Schnitt*, angl. *incision*, it. *incisione*, esp. *incision*]. Division méthodique des parties molles avec un instrument tranchant. Celui-ci est, le plus souvent, un bistouri ou un couteau à amputations; plus rarement, un scalpel ou des ciseaux. L'incision traverse et divise les tissus en écartant la substance organisée sur laquelle on agit, et sans rien lui faire perdre, tandis que la scie enlève des fragments et détermine une perte de substance pour l'objet divisé; toutefois, lorsque les instruments sont aiguisés à la meule, leur tranchant est pourvu de dents très fines, visibles seulement au microscope, et agissant comme celles de la scie; les inégalités sont nulles ou presque nulles dans les instruments repassés à la meule de bois ou au cuir à l'émeri. La manière de tenir l'instrument varie suivant la position donnée à la lame (V. Position). L'incision est dite *simple* lorsqu'elle est unique, pratiquée en un seul temps et dans une même direction; *composée*, lorsqu'elle est constituée par la combinaison de deux ou plusieurs incisions simples : suivant leur forme, les incisions composées sont dites cruciales, elliptiques, ovalaires, quadrilatères, en T, en V, etc. L'incision est faite *contre soi*, lorsqu'en sectionnant les parties molles la pointe de l'instrument se rapproche du corps de l'opérateur; *devant soi*, dans le cas contraire. On incise *couche par couche* lorsque, pour ménager des parties profondes et importantes, on sectionne un à un les tissus qu'on rencontre, au lieu de les couper en bloc jusqu'au point que doit atteindre l'instrument tranchant. — *Incision sèche*. V. Écrasement *linéaire*.

**INCISIVE.** s. f. V. Dent.

**INCISURE.** s. f. [*incisura*]. — En anatomie, *incisures de Santorini*, échancrures étroites, au nombre de trois, de la portion cartilagineuse du conduit auditif externe.

**INCITABILITÉ.** s. f. [*incitabilitas*, all. *Erregbarkeit*, angl. *incitability*, it. *incitabilità*, esp. *incitabilidad*]. Faculté qu'ont les corps vivants de manifester les influences exercées sur eux par les agents extérieurs, dits *stimulants*. L'*incitabilité* ou *irritabilité* est la base du système de Brown. V. Broownisme et Irritabilité.

**INCITANT, ANTE.** adj. Qui met en jeu l'incitabilité. — *Puissance incitante*. Dans le système de Brown, toute chose capable d'agir sur le corps vivant et de déterminer l'exercice de ses facultés. V. Brownisme.

**INCITATION.** s. f. [*incitatio*, ὁρμή]. Mot employé quelquefois en physiologie comme synonyme d'*excitation*. — Dans le système de Brown, l'incitation était le résultat de l'action des puissances incitantes sur l'incitabilité. V. Brownisme. — *Incitation motrice*. V. Motricité.

**INCITO-MOTEUR, TRICE.** adj. Synonyme d'*excito-moteur*.

**INCITO-MOTRICITÉ.** s. f. L'incitation motrice.

**INCLINAISON.** s. f. [*inclinatio*, ἔγκλισις, all. *Neigung*, angl. *inclination*, it. *inclinazione*, esp. *inclinacion*]. — *Inclinaison latérale de l'utérus*. Déviation de l'utérus telle que le fond de l'organe se trouve porté à droite ou à gauche du plan médian. Elle est apparente mais non réelle quand l'organe est développé d'une façon asymétrique, si bien que l'axe réel de l'utérus qui s'étend du milieu primitif du fond de l'organe au col reste vertical,

tandis que le fond semble penché d'un côté ou de l'autre. Elle est réelle quand l'axe lui-même est dévié latéralement.

**INCLINATION.** s. f. Synonyme de *penchant*.

**INCLUSION.** s. f. — *Monstruosité par inclusion* [*duplicité par inclusion*]. Celle dans laquelle un fœtus rudimentaire est enfermé dans le corps d'un autre individu plus complet : le premier n'est représenté que par un ou plusieurs organes incomplets. L'inclusion est dite *superficielle*, lorsque ces débris d'organes sont situés sous la peau : la tumeur occupe, de préférence, le cou, le scrotum, le périnée ; elle est dite *profonde* lorsqu'ils sont situés dans les viscères abdominaux, tube digestif, ovaires, utérus. Deux théories sont en présence pour expliquer l'inclusion : l'une admet la fécondation successive de deux germes isolés, dont l'un a pénétré dans l'autre ; la seconde admet que, des deux germes contenus dans un ovule double, l'un se développe plus que l'autre au point de l'englober plus ou moins complètement. ‖ En technique microscopique, on donne ce nom à un procédé permettant de débiter en coupes fines un fragment de tissu et consistant à le pénétrer d'une substance liquide dans certaines conditions, solide au contraire et dure à la température ordinaire. Différentes méthodes d'inclusion sont en usage ; les plus employées sont l'inclusion à la celloïdine et celle à la paraffine. — *Inclusion au collodion* ou *à la celloïdine*. La méthode d'inclusion au collodion a été imaginée par Mathias Duval ; on se sert actuellement, depuis Schiefferdecker, de celloïdine, sorte de collodion qui se présente sous forme de tablettes ; la pièce fixée est déshydratée au moyen de l'alcool absolu, puis elle est mise dans l'éther sulfurique pendant quelques heures, puis dans une solution très étendue de collodion non riciné, dans une solution plus épaisse et enfin dans du collodion très sirupeux ; on le dispose ensuite dans une boîte de dimensions appropriées que l'on remplit de collodion ; on laisse celui-ci s'évaporer légèrement, puis on met le tout dans du chloroforme pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures ; à ce moment, on peut pratiquer des coupes, ou conserver la pièce incluse dans de l'alcool à 80° ou dans du chloroforme. — *Inclusion à la paraffine*. La pièce est de même déshydratée dans la série des alcools de concentration croissante et enfin dans l'alcool absolu ; elle est mise ensuite dans un mélange d'alcool absolu et de xylol, puis dans le xylol pur, dans une solution de paraffine dans le xylol, enfin dans la paraffine pure. La paraffine étant fusible seulement à 48° ou 52° suivant les variétés (paraffines dure et molle), le récipient qui la contient doit être mis dans une étuve (V. Étuve) maintenue à cette température ; le mélange xylol-paraffine est fusible à la température de 35° à 37°, c'est-à-dire à celle à laquelle est portée l'étuve à microbes dans les laboratoires. Une fois la pièce placée dans l'alcool absolu, il faut ne la laisser séjourner dans chacun des liquides que le temps strictement nécessaire ; sans quoi le xylol d'une part et d'autre part la température de l'étuve pourraient produire des désorganisations du tissu. Ce temps est variable suivant l'épaisseur du morceau et ne doit pas, autant que possible, excéder trois à quatre heures ; d'où la nécessité de couper des fragments peu épais. Au sortir de l'étuve à paraffine, la pièce est portée dans un moule (fig. 370) dans lequel on verse rapidement la paraffine fondue que l'on laisse ensuite refroidir ; on peut aussi se servir de capsules d'étain semblables à celles qui recouvrent certaines bouteilles d'eaux minérales ; ces capsules remplies de paraffine sont mises dans l'étuve ; il suffit de les sortir pour que la paraffine se prenne en masse, et la capsule, n'ayant qu'une valeur infime, est ensuite déchirée et jetée. L'inclusion à la paraffine permet de pratiquer des coupes très minces ; elle est surtout utile pour les coupes en série. Quand la coupe est portée sur la lame et collée, il faut enlever la paraffine qui empêcherait la coloration ; pour cela, on verse sur la lame quelques gouttes de xylol, puis on enlève le xylol au moyen de l'alcool absolu. Il n'y a plus alors qu'à colorer.



Fig. 370. — Moule à inclusion.

**INCOERCIBILITÉ.** s. f. [all. *Unsperrbarkeit*, angl. *incoercibility*, it. *incoercibilità*, esp. *incoercibilidad*]. Qualité ou état des corps incoercibles.

**INCOERCIBLE.** adj. [de *in*, indiquant négation, et *coercere*, contenir, arrêter ; all. *unsperrbar*, angl. *incoercible*, it. *incoercible*, esp. *incoercible*]. Se dit de ce que nous ne pouvons enfermer dans aucun vaisseau. — *Fluides incoercibles*. Agents qui produisent la chaleur, l'électricité, le magnétisme, et dont la subtilité est telle, qu'on ne saurait les renfermer dans aucun des vaisseaux dont nous faisons usage. Ces fluides sont en même temps *impondérables*. — *Gaz incoercible*. S'est dit des gaz qu'on regardait comme ne pouvant être liquéfiés, ni solidifiés : actuellement, presque tous les gaz peuvent être amenés à ces deux états. V. Gaz.

**INCOHÉRENCE.** s. f. [de *in*, négatif, et *cohérence*]. Manque de suite. — *Incohérence des idées*. État mental dans lequel la mobilité des idées fait que les scènes qui s'offrent à l'esprit changent continuellement, et que le malade exprime dans ses discours ce qu'il croit voir et entendre, se croyant dans un moment parmi les siens, interrogeant celui-ci, répondant à celui-là, ne parlant qu'avec effort, en phrases saccadées, entrecoupées, quelquefois inintelligibles. Il s'ensuit des paroles ou des actes plus ou moins étranges, mal enchaînés. L'incohérence des idées peut se manifester dans le délire, mais ne doit pas être confondue avec l'*aliénation*.

**INCOMBUSTIBILITÉ.** s. f. [all. *Unverbrennlichkeit*, angl. *incombustibility*, it. *incombustibilità*, esp. *incombustibilidad*]. Qualité de ce qui n'est pas combustible.

**INCOMBUSTIBLE.** adj. [de *in*, négation, et *comburere*, brûler ; all. *unverbrennlich*, angl. *incombustible*, it. *incombustibile*, esp. *incombustible*]. Se dit d'un corps qui ne peut être consumé par le feu.

**INCOMPATIBILITÉ.** s. f. [de *in*, marquant négation, et *compatir*, qui vient de *cum*, avec, et *pati*, souffrir ; all. *Unverträglichkeit*, angl. *incompatibility*, it. *incompatibilità*, esp. *incompatibilidad*]. Exclusion de certaines maladies par la prédominance d'autres maladies. Ainsi on assure que les fièvres paludéennes et la phtisie sont exclusives l'une de l'autre, c'est-à-dire que la phtisie ne règne pas dans les contrées où règnent les fièvres paludéennes. Ceci paraît faux pour la phtisie ; et l'incompatibilité des maladies, en général, paraît devoir être rejetée, au moins jusqu'à ce qu'un examen approfondi en ait fourni des preuves plus certaines. ‖ En thérapeutique. V. Médicament.

**INCOMPATIBLE.** adj. Se dit, en matière médicale, des médicaments dont le mélange annule les effets thérapeutiques. V. Médicament.

**INCOMPRESSIBILITÉ.** s. f. [all. *Unpressbarkeit*, angl. *incompressibility*, it. *incompressibilità*, esp. *incompressibilidad*]. Propriété de ne diminuer de volume par aucune compression. L'incompressibilité absolue n'existe pas, il y a seulement des degrés dans la compressibilité.

**INCOMPRESSIBLE.** adj. [de *in*, négatif, et *comprimere*, comprimer ; all. *unpressbar*, angl. *incompressible*, it. *incompressibile*, esp. *incompresible*]. Se dit d'un corps qui ne diminue pas de volume quand on le comprime. Aucun corps n'est absolument incompressible : mais les liquides sont moins compressibles que les gaz et les solides.

**INCONSCIENT, ENTE.** adj. et s. m. Tout ce qui dans les actes cérébraux s'accomplit sans que la conscience y prenne part, et, le plus souvent, à notre insu. V. RÉFLEXITÉ.

**INCONTINENCE.** s. f. [*incontinentia*, de *in*, négatif, et *continere*, contenir, retenir; all. *Incontinenz*, angl. *incontinence*, it. *incontinenza*, esp. *incontinencia*]. Écoulement ou émission involontaire d'une matière excrémentitielle, liquide ou solide, dont l'excrétion n'a lieu normalement qu'à la suite d'un besoin senti, et sous l'influence de la volonté. Les matières fécales et l'urine sont les seules matières excrémentitielles qui donnent lieu à l'*incontinence*; encore ce mot s'emploie-t-il particulièrement pour désigner l'écoulement habituel et involontaire de ce dernier liquide. V. GATEUX. — *Incontinence d'urine.* Absence ou perte de la faculté de retenir l'urine. *Chez l'adulte*, l'incontinence d'urine est continue, aussi bien diurne que nocturne, et toujours *symptomatique* d'une lésion ou d'un trouble fonctionnel, soit du système nerveux, soit de la vessie. Dans le cours d'états morbides généraux, passagers ou permanents, où les centres nerveux sont atteints, l'incontinence apparaît par inertie des sphincters dont l'occlusion empêche ordinairement l'écoulement des matières : c'est ce qui arrive dans les fièvres typhoïdes, les congestions cérébrales, les lésions médullaires, l'ivresse, l'aliénation mentale. D'un autre côté, la rétention d'urine, quelle qu'en soit la cause, détermine une distension de la vessie qui entraîne une paralysie de ce réservoir, de sorte que, quand celui-ci se trouve rempli autant que le comporte sa capacité, l'urine coule goutte à goutte par l'urètre à mesure qu'elle arrive des reins : c'est ce qu'on appelle incontinence d'urine *par regorgement*. Dans d'autres cas, l'urine ne peut être retenue parce que le col de la vessie a perdu la faculté de s'opposer à son écoulement par suite de la compression qu'il a subie pendant un accouchement laborieux, de sa distension par un calcul, de sa dilatation par un instrument lithotriteur. Enfin l'incontinence d'urine a encore lieu lorsque la vessie, sans cesse irritée par la présence d'une tumeur de la prostate, d'un calcul, d'un cancer, d'un fongus, etc., se contracte à mesure qu'arrive l'urine. Le traitement est subordonné à la cause de l'affection; lorsqu'on est impuissant à remédier à ses causes, il faut chercher à rendre l'infirmité supportable en recueillant les urines dans un réservoir de caoutchouc ou de métal, sur une éponge, etc. — *Chez les enfants*, l'incontinence d'urine peut se montrer dans les mêmes conditions que chez l'adulte; elle apparaît souvent à la fin des crises d'épilepsie, et peut être le seul symptôme perceptible d'une crise ayant eu lieu pendant le sommeil. Mais elle constitue le plus ordinairement un état morbide particulier, l'*incontinence essentielle* ou *incontinence nocturne d'urine* (*enuresis nocturna*); ce n'est pas une incontinence à proprement parler, l'urine n'étant pas perdue d'une façon continue et goutte à goutte, mais une miction involontaire. Cette affection est un stigmate de névropathie héréditaire; elle est souvent accompagnée de pollakiurie diurne, et parfois d'incontinence occasionnelle, incontinence de nécessité. Elle est attribuée par Janet à un rêve mictionnel. Le traitement est avant tout psychique; il faut donner à l'enfant confiance en lui-même, le réveiller la nuit de temps en temps pour uriner, le faire coucher sur un lit dur. L'électrisation, le traitement par la belladone ou le *rhus aromaticus* ont donné aussi de bons résultats.

**INCORPORATION.** s. f. [*incorporatio*, de *in*, en, et *corpus*, corps; all. *Incorporation*, *Einverleibung*, angl. *incorporation*, it. *incorporazione*, esp. *incorporacion*]. En pharmacie, action de mélanger un ou plusieurs médicaments à un excipient mou ou liquide, pour donner au tout une certaine consistance : c'est ce qu'on fait dans la préparation des emplâtres, des onguents, des pilules, etc.

**INCRASSANTS.** s. m. pl. [*spissans*, *incrassans*, de *in*, en, et *crassus*, gros, épais; παχυντικὸς, all. *verdickend*, angl. *incrassating*, it. *incrassante*, esp. *incrasante*]. Nom donné par les humoristes aux médicaments qu'ils supposaient propres à augmenter la consistance des humeurs devenues trop fluides : telles étaient les substances mucilagineuses. Les *incrassants* sont les opposés des *incisifs*.

**INCRASSATION.** s. f. Synonyme d'*inspissation*.

**INCRÉMENT.** s. m. [*incrementum*, de *in*, dans, et *cernere*, séparer]. Nom donné, par opposition à *excrément*, à toute matière qui séjourne dans le corps de l'animal où elle a été produite.

**INCRÉMENTITIEL, ELLE.** adj. Se dit, par opposition à *excrémentitiel*, d'une humeur qui, sécrétée dans l'économie, y reste et y est utilisée, au lieu d'être rejetée, par un émonctoire.

**INCRUSTATION.** s. f. [*incrustatio*, de *in*, dans, et *crusta*, croûte; all. *Verkrustung*, angl. *incrustation*, it. *incrostatura*, esp. *incrustacion*]. Enduit pierreux qui se forme à la surface des corps déposés dans les eaux séléniteuses. V. EAU *incrustante*. ‖ Par analogie, formation des dépôts calcaires dans les tissus organiques ou à leur surface.

**INCUBATION.** s. f. [*incubatio*, de *in*, dans, sur, et *cubare*, coucher; all. *Brüten*, angl. *incubation*, it. *covatura*, *incubazione*, esp. *incubacion*]. Soin qu'ont la plupart des oiseaux de se coucher sur leurs œufs pour leur communiquer la chaleur de leur propre corps, afin de faire développer les embryons qui s'y trouvent contenus. — *Incubation artificielle.* Procédé qui consiste à remplacer la chaleur naturelle de l'oiseau couvant ses œufs par une chaleur artificielle obtenue à l'aide d'eau maintenue à une température constante de 38° à 40° : cette eau, placée dans une caisse superposée à un tiroir contenant les œufs, est renouvelée de façon à entretenir une chaleur toujours égale. Ce procédé est employé industriellement pour soustraire l'éclosion des œufs à l'influence des variations de la température extérieure; dans les laboratoires de physiologie il permet d'étudier les œufs à une époque quelconque de leur développement. — *Étuve à incubation.* V. ÉTUVE. ‖ Figurément, en médecine, temps qui s'écoule entre l'action d'une cause morbifique sur l'économie animale et l'invasion de la maladie. Ainsi les effets des microbes et de leurs toxines sont moins prompts que ceux des venins : un temps plus ou moins long sépare leur introduction dans l'économie de leurs premières manifestations apparentes; c'est la *période d'incubation*. Celle-ci est variable suivant les diverses maladies infectieuses; tandis qu'elle est très courte en général dans l'érysipèle et dans la scarlatine, où elle peut n'être que de quelques heures (trois et sept heures), elle est très longue, au contraire, dans d'autres, comme la syphilis où elle est en moyenne de vingt à trente jours, et peut atteindre cinquante jours, et surtout dans la rage, où elle varie de treize jours dans certains cas rares à plusieurs mois (dix-huit mois) et même plusieurs années (trois ans ?); néanmoins il y a des moyennes assez fixes pour beaucoup d'entre elles, comme pour les oreillons (quinze jours), la varicelle (quinze jours), la variole (douze jours), la rougeole (neuf jours) (G.-H. Roger). V. chacune de ces maladies. ‖ En thérapeutique, méthode qui consiste à entretenir une chaleur de 36° autour des organes, à l'aide de l'air chaud, dans le traitement de certaines maladies. On en a admis trois espèces : 1° l'*incubation locale* ou *circonscrite* à une partie malade, dans le cas d'amputation, de plaie, d'ulcère, de tumeur blanche, d'engorgement ou de douleur fixe, d'érysipèle, de certains exanthèmes (J. Guyot); 2° l'*incu-*

bation diffuse, dans la chlorose, l'aménorrhée, l'œdème, l'ascite, les névralgies, etc.; 3° l'*incubation générale*, dans les scrofules, le rachitisme, etc. Dans les appareils imaginés pour la pratique de cette méthode, une lampe à alcool sert à obtenir le degré voulu de chaleur.

**INCUBE.** adj. [all. *Alpdrücken*, angl. *incubus*, it. et esp. *incubo*]. Esprit masculin auquel on attribuait le *cauchemar*.

**INCURABILITÉ.** s. f. [all. *Unheilbarkeit*, angl. *incurability*, it. *incurabilità*, esp. *incurabilidad*]. Caractère des maladies qui ne sont pas susceptibles de guérison.

**INCURABLE.** adj. [*incurabilis*, de *in*, particule négative, et *curare*, soigner; ἀνίατος, all. *unheilbar*, angl. *incurable*, it. *incurabile*, esp. *incurable*]. Se dit d'une maladie pour laquelle on ne connaît pas de moyen de guérison.

**INCURABLE.** s. L'homme ou la femme atteint de maladies incurables. C'est dans ce sens qu'on dit *hospice des incurables*.

**INCURVATION.** s. f. État de *courbure* et production d'une courbure accidentelle de certains organes, des os particulièrement. V. RACHITISME.

**INDEX.** s. m. [*doigt indicateur*, all. *Zeigefinger*, angl. *index*, *forefinger*, it. et esp. *indice*]. Premier doigt de la main, après le pouce, chez l'homme : il sert à *indiquer*, à désigner les objets.

**INDICAN.** s. m. ou **INDICANE.** s. f. ($C^{52}H^{31}AzO^{34}$). Principe, analogue aux glycosides, que renferment diverses plantes fournissant de l'indigo, et qui, traité par les acides dilués, se dédouble en *indigotine* et en *indiglycine*, donne naissance, en même temps, à un certain nombre d'autres corps encore mal connus : l'*indifulvine* ($C^{44}H^{20}Az^{2}O^{6}$); l'*indifuscine* ($C^{48}H^{20}Az^{2}O^{18}$); l'*indihumine* ($C^{20}H^{9}AzO^{6}$); l'*indirétine* ($C^{36}H^{17}AzO^{10}$); l'*indirubine* ($C^{16}H^{5}AzO^{2}$). L'indican existe parfois dans l'urine normale (Schunk), dans le sang (Plater) et dans la sueur (Bixio). Avec cette matière extraite de l'urine, Hassal a obtenu de l'isatine et de l'aniline, comme avec l'indigo végétal. Sicherer a sublimé cet *indigo urinaire* et a eu ainsi l'indigotine. C'est l'*uroglaucyne* ou *uroxanthine* de Heller, l'*urocyanine* d'Aloys-Martin, la *cyanurine* et la *mélanourine* de Braconnot ou l'*uromélanine*; d'un bleu foncé lorsqu'elle est pulvérulente, cette matière prend le brillant métallique des paillettes d'indigo par la dessiccation, et une teinte bleu foncé virant au pourpre quand elle est en dissolution dans l'alcool. Elle se rencontre dans des urines bleues, violettes, noires ou verdâtres. On sait aujourd'hui que la substance indigogène de l'urine est de l'indoxylsulfate de potassium. Quand l'urine en renferme de grandes quantités, elle prend une coloration bleue en se putréfiant à l'air; quelquefois le microscope montre des cristaux en aiguilles dans la pellicule irisée dont elle se recouvre; on peut aussi observer des dépôts d'indigotine. Pour la déceler dans l'urine, le meilleur procédé est celui d'Obermeyer; il consiste à prendre dans un tube parties égales d'urine et d'acide chlorhydrique pur (5 centimètres cubes par exemple), puis on ajoute une ou deux gouttes de perchlorure de fer et 2 centimètres cubes de chloroforme; après agitation à froid, la solution chloroformique d'indigo est lavée à l'eau et se montre d'un beau bleu, foncé ou clair, suivant la quantité qu'en contient l'urine. Pour doser quantitativement l'indigo éliminé par l'urine dans un temps donné, le procédé le plus simple consiste à employer une solution fraîchement préparée d'hypobromite de soude (brome, 1 centimètre cube; lessive de soude, 10 centimètres cubes; eau distillée, Q. S. pour 250 centimètres cubes) et à calculer le nombre de gouttes suffisantes pour donner au chloroforme une coloration jaune clair (Gilbert et Weil).

**INDICANURIE.** s. f. Élimination de l'indican par les urines. Il y a une indicanurie *physiologique* qui se rencontre surtout dans l'urine émise au moment de la période digestive, et une indicanurie *pathologique*; celle-ci se rencontre dans deux circonstances : chez les sujets atteints de troubles digestifs (diarrhées, maladies générales à détermination intestinale comme la fièvre typhoïde), et en deuxième lieu chez les sujets atteints d'insuffisance hépatique en dehors de tout fonctionnement anormal du tube intestinal; elle varie alors dans le même sens que les autres signes de l'insuffisance hépatique, et est susceptible de disparaître sous l'influence de l'opothérapie hépatique (Gilbert et Weil).

**INDICATEUR, TRICE.** adj. et s. m. [*indicator*, angl. *indicator*, it. *indicatore*, esp. *indicador*]. Qui indique. — *Doigt indicateur*. V. INDEX. — *Jour indicateur*. V. CRITIQUE. — *Muscle indicateur*. V. EXTENSEUR *du doigt indicateur*.

**INDICATION.** s. f. [*indicatio*, de *indicare*, indiquer, montrer; all. *indicirendes Zeichen*, angl. *indication*, it. *indicazione*, esp. *indicacion*]. Dans le langage médical, notion fournie par l'examen raisonné d'un malade, par la recherche et l'appréciation des circonstances, inhérentes au malade ou à la maladie, qui accompagnent ou qui ont précédé celle-ci, et d'où l'on peut déduire le traitement à employer. || En chirurgie, *indication opératoire*, examen des circonstances relatives à l'état général du malade, à ses antécédents et à l'état du mal local, qui peuvent indiquer s'il y a lieu de pratiquer telle ou telle opération ou non, et si pour celle-là il faut adopter tel procédé plutôt que tel autre.

**INDICE.** s. m. — *Indice céphalique*. Nombre indiquant le rapport entre l'angle facial d'une tête et celui d'une autre. V. ANGLE. || En physique, *indice de réfraction d'une substance*. Nombre indiquant le rapport constant qui existe entre le sinus de l'angle d'incidence et le sinus de l'angle de réfraction, pour un rayon lumineux passant de l'air (*indice relatif*) ou du vide (*indice absolu*) dans la substance donnée. L'*indice moyen* est celui qui appartient aux rayons moyens du spectre.

**INDIEN, IENNE.** adj. — *Médecine indienne*. Elle est mal connue; toutefois il existe sur ce sujet, en sanscrit, un grand nombre d'ouvrages, et surtout un que les Indiens reportent jusque dans la période mythologique, et qui est intitulé *Susruta*. Certaines parties de ce livre indiquent que, lorsqu'il fut composé, les Indiens avaient connaissance des Grecs. Toutefois il est loin d'être moderne; et, lorsque les Arabes, ayant formé leur empire, prirent goût à la culture des sciences, ils traduisirent des livres indiens, et entre autres celui-ci, vers le VII^e ou VIII^e siècle de l'ère chrétienne. C'est par ces traductions et par leur influence sur la médecine arabe, que la médecine indienne se lie à l'histoire générale de la médecine. D'après ce livre de *Susruta*, les médecins indiens savaient que l'urine, dans le diabète, est sucrée. Les Grecs ont décrit le diabète sans indiquer que cette particularité leur fût connue. — V. *Méthode indienne*. Procédé particulier d'*autoplastie* (V. ce mot).

**INDIFFÉRENCE.** s. f. [*indifferentia*, ἀδιαφορία, all. *Indifferenz*, angl. *indifference*, it. *indifferenza*, esp. *indiferencia*]. En chimie, synonyme de *neutralité*.

**INDIFFÉRENT, ENTE.** adj. [*indifferens*, ἀδιάφορος, all. et angl. *indifferent*, it. *indifferente*, esp. *indiferente*]. En chimie, se dit d'un corps composé qui n'exerce plus de réactions électro-chimiques, et qui ne se combine point avec d'autres corps. || En anatomie, *élément indifférent*. Élément qui n'aurait dans l'économie, au moins temporairement, aucun rôle spécial, soit nutritif, soit de la vie animale. L'observation a infirmé cette hypothèse.

**INDIFULVINE.** s. f. V. INDICAN.

**INDIFUSCINE.** s. f. V. INDICAN.

**INDIGÈNE.** adj. [*indigena, aborigène autochtone*; all. *einheimisch*, angl. *indigenous*, it. et esp. *indigena*]. Se dit de tout ce qui est né dans un pays, par opposition à *exotique : plante indigène, remède indigène.*

**INDIGESTE.** adj. [*indigestus, crudus*, δύσπεπτος, all. *unverdaulich*, angl. *indigestible*, it. et esp. *indigesto*]. Se dit d'une substance difficile à digérer.

**INDIGESTION.** s. f. [*incoctio, cruditas*, all. *Verdauungsbeschwerde*, angl. *indigestion*, it. *indigestione*, esp. *indigestion*]. Trouble passager et subit des fonctions digestives, qui survient ordinairement quelques heures après l'ingestion d'aliments trop copieux, de mauvaise qualité, acides, glacés, etc., ou sous l'influence d'une cause étrangère, telle que l'action du froid ou une vive émotion morale. Tantôt il y a seulement gêne et pesanteur de l'estomac, rapports acides, ballonnement de l'abdomen; on rétablit la régularité de la digestion au moyen d'une infusion de thé, de camomille, de tilleul, etc., sucrée et aromatisée avec quelques gouttes d'eau de fleurs d'oranger. Tantôt à ces symptômes si légers se joignent des nausées, des borborygmes, des hoquets, enfin des vomissements alimentaires, précédés ou suivis de mouvements spasmodiques, de céphalalgie, d'accablement, etc Souvent aussi il y a des coliques et des évacuations alvines abondantes et répétées. Lorsque le vomissement a lieu naturellement, on n'a qu'à insister sur les boissons délayantes et légèrement antispasmodiques, et à observer une diète sévère; dans le cas contraire, s'il existe de violentes nausées, sans vomissements, il faut administrer un vomitif à petites doses. Si c'est dans le canal intestinal plutôt que dans l'estomac que la digestion est troublée, aux boissons délayantes on ajoute l'usage répété de lavements adoucissants. Si l'indigestion est accompagnée de congestion cérébrale, les vomissements, provoqués avec prudence, la dissipent le plus souvent à l'instant même.

**INDIGLYCINE.** s. f. ($C^{12}H^{10}O^{12}$). Un des produits de dédoublement de l'*indican*. Substance sirupeuse, sucrée, soluble dans l'eau et dans l'alcool.

**INDIGO.** s. m. [*pigmentum indicum*; all. et angl. *Indigo*, it. *indaco*, esp. *añil, indigo*]. Une des sept couleurs primitives. V. COULEUR. — Matière colorante que l'on retire d'un certain nombre de plantes du genre *Indigofera* (V. INDIGOTIER), et de quelques autres plantes légumineuses (*Galega tinctoria*, Willd., *G. officinalis*, L., *Cytisus spinosus*, L.), ainsi que de plantes appartenant à d'autres familles, *Nerium tinctorium*, Rottl.; *Isatis tinctoria*, L., ou *pastel*; *Polygonum tinctorium*, Lour. L'*indigo*, que l'on extrait des feuilles de ces plantes par leur fermentation dans l'eau, par la précipitation de la matière colorante au moyen de la chaux, la décantation, le lavage et la dessiccation, est une substance sèche, légère, d'un bleu foncé, qui prend un éclat cuivré quand on la frotte avec l'ongle. L'*indigo flore*, ou *de Guatemala*, est le plus léger de tous et le plus estimé; il a une belle couleur bleu violet. L'*indigo de l'Inde*, ou *du Bengale*, est celui qui s'en rapproche le plus. L'*indigo de la Louisiane* est plus compact, plus foncé, et doit fournir beaucoup à la teinture. Celui de l'*indigotier commun* est le moins beau, mais le plus abondant. Selon Schunck, l'indigo se produit, pendant la fermentation des feuilles, par dédoublement de l'*indican* en *indiglycine* et *indigotine* ou *indigo pur* : c'est à celle-ci que l'indigo doit sa couleur bleue. Certains indigos renferment, en outre, une résine rouge, soluble dans l'alcool (*rouge d'indigo*), et une matière brune, soluble dans l'eau (*brun d'indigo*). L'indigo se dissout dans l'acide sulfurique concentré. L'acide nitrique le transforme en isatine. L'indigo a été préconisé contre l'épilepsie (2 à 30 gr. par jour), l'hystérie, la chorée, les convulsions des enfants : les résultats de cet emploi ont été trop peu favorables pour qu'il mérite d'être continué. — *Indigo blanc*. V. INDIGOTINE. — *Indigo pur*. L'*indigotine*. — *Pourpre d'indigo*. V. PHÉNICINE. — *Sulfate d'indigo*. V. SULFO-INDIGOTIQUE.

**INDIGOTIER.** s. m. [*Indigofera*, L.]. Genre de plantes légumineuses, de la tribu des papilionacées lotées, dont plusieurs espèces fournissent de l'indigo. Ce sont : l'*indigotier commun* (*Indigofera tinctoria*, L.); l'*indigotier sauvage* (*I. argentea*, L.); l'*indigotier de Guatemala* (*I. disperma*, L.); l'*anil* (*J. anil*, L.), etc.

**INDIGOTINE.** s. f. [*bleu d'indigo*; all. *Indigotin*, angl. *indigotine*, it. *indacotina*, esp. *indigotina*] ($C^{16}H^5AzO^2$, ou, en atomes, $C^{16}H^{10}Az^2O^2$). Matière colorante bleue de l'indigo ordinaire, obtenue en sublimant celui-ci dans un courant d'hydrogène. Substance solide, cristallisée en prismes, volatile, d'un bleu cuivré, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther à froid. Les agents oxydants la transforment en isatine. — *Indigotine incolore* ou *indigo blanc* ($C^{32}H^6AzO^4$, actuellement en atomes $C^{16}H^{12}Az^2O^2$). Corps obtenu en soumettant l'indigo bleu à des agents réducteurs; l'indigotine se combine avec l'hydrogène devenu libre et devient incolore; mais, à l'air, elle repasse au bleu, en prenant de l'oxygène. Elle est neutre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther.

**INDIGOTIQUE.** adj. Qui concerne l'indigo ou ses préparations. — *Acide indigotique*. V. NITROSALICYLIQUE.

**INDIHUMINE, INDIRÉTINE, INDIRUBINE.** s. f. V. INDICAN.

**INDIRECT, E.** adj. [*indirectus*, de *in*, particule négative, et *directus*, direct]. En chimie, *phénomène indirect*. V. CATALYTIQUE.

**INDISINE.** s. f. La *fuchsine*.

**INDISPOSITION.** s. f. Malaise, trouble léger et passager de la santé.

**INDISSOLUBILITÉ.** s. f. [*indissolubilitas*, de la particule négative *in*, et *dissolvere*, dissoudre; all. *Unauflöslichkeit*, angl. *indissolubility*, it. *indissolubilità*, esp. *indissolubilidad*]. Synonyme d'*insolubilité*, qui est plus usité.

**INDISSOLUBLE.** adj. On dit plutôt *insoluble*.

**INDIUM.** s. m. Métal mou, ductile, fusible à 176°, découvert dans des pyrites cuivreuses au moyen de l'analyse spectrale; il présente au spectroscope une raie de couleur indigo, qui lui a fait donner son nom. Son oxyde est à peu près insoluble dans l'ammoniaque.

**INDIVIDU.** s. m. [*individuum*, all. *Individuum*, angl. *individual*, it. et esp. *individuo*]. Dans le sens rigoureux, être qu'on ne peut diviser sans que dans son entier, ou du moins dans la partie qui a été séparée, il périsse, c'est-à-dire passe sous l'empire d'autres conditions qui suscitent un nouveau mode d'existence. || En chimie, *individu*, corps simple ou composé, cristallisable ou volatil sans décomposition. || En anatomie, *individu*, corps organisé qui vit ou a vécu d'une existence propre, et aussi chacune des parties qui le constituent immédiatement. Ainsi, l'*organisme* est un *individu* et tous les ordres des parties en lesquels il se subdivise sont autant d'ordres d'individus. Il y a des *individus parties extérieures* (bras, jambes, etc.); des *individus appareils* (sexuels, etc.); *organes* (muscles, os, etc.); *systèmes* (musculaire, nerveux, etc.); *tissus* et *humeurs* (musculaire, biliaire, etc.); *éléments anatomiques* (fibre musculaire, cellule épithéliale, etc.); *principes immédiats* (albumine, fibrine, urée, créatine, phosphate de chaux, etc.). En considérant l'organisme total, on trouve qu'il y a des *individus simples*; il y en a d'*agrégés*, c'est-à-dire dont le corps entier est lui-même composé d'individus réunis : dans un grand nombre de polypes, l'individu est agrégé, composé d'autres individus réunis, mais

distincts, pouvent être séparés du corps commun sans en amener la destruction, et vivre indépendamment de lui. Les individus agrégés sont : 1° *adagrégés*, c'est-à-dire soudés seulement par quelque point de leur corps (*Salpa*) ; 2° *agrégés* sous une seule et même enveloppe (coraux, *Veretillum*, etc.) ; 3° *agglomérés* sur une partie commune vivante (sertulaires) ; 4° *indistincts* ou *confondus* en une masse charnue (éponges). ‖ En biotaxie zoologique et botanique, *individu*, corps organisé qui vit ou a vécu d'une existence propre. L'individu peut être *mâle*, *femelle*, *hermaphrodite suffisant*, *hermaphrodite insuffisant*, *neutre*. L'acception du mot est ici plus restreinte qu'en anatomie, car les parties d'un individu ne sauraient rentrer dans le domaine de la biotaxie ; elles ne servent qu'à faire connaître l'*être entier* ou *individu biotaxique*, à l'aide des notions acquises en anatomie.

**INDIVIDUALISATION.** s. f. Phénomène par lequel des masses ou des couches de substance organisée, n'ayant pas une configuration spécifique, comme le vitellus, les couches de rénovation des épithéliums, etc., arrivent, par *segmentation*, ou parfois par *gemmation*, à l'état d'éléments anatomiques délimités (cellules blastodermiques, cellules épithéliales, etc.), ayant chacune son individualité au point de vue de la structure, du développement, etc. C'est ainsi que la segmentation de la masse du vitellus a pour résultat l'individualisation (par division de sa substance) de cellules blastodermiques d'un volume déterminé, qui croissent individuellement, puis se divisent successivement (*reproduction*) en deux, tant que dure l'agrandissement du blastoderme. Ce phénomène se continue sur celles de ces cellules qui forment l'épiderme de l'embryon. Sur la surface du derme, sur celle des muqueuses, à la face interne de la paroi propre des tubes urinipares, de celle des culs-de-sac glandulaires, etc., les noyaux d'épithélium, d'abord continus, sont écartés graduellement les uns des autres par interposition entre eux d'une couche de matière amorphe, laquelle devient le siège de phénomènes de segmentation qui ont pour résultat son individualisation en cellules. Partout, dans l'économie, l'individualisation résulte de la segmentation.

**INDIVIDUALISME.** s. m. — *Faire de l'individualisme*. Se dit, en médecine, de la nécessité où l'on est, à propos des maladies qui d'un individu à l'autre n'offrent qu'un petit nombre de symptômes identiques, d'étudier à nouveau tous les autres sur chacun des sujets atteints. Les maladies mentales, la plupart des affections nerveuses et musculaires, etc., sont dans ce cas. Il vaudrait mieux dire : *faire de l'individualité*. — Se dit surtout des inductions à l'aide desquelles on fait d'un ensemble de symptômes une individualité morbide.

**INDIVIDUALITÉ.** s. f. [*Individualität*, angl. *individuality*, it. *individualità*]. Ensemble des propriétés ou qualités qui, dans une espèce, distinguent un individu d'un autre. — *Individualité morbide*. En pathologie, notion par laquelle on se représente comme un tout chaque altération primitive et élémentaire des tissus et des humeurs, avec la succession des lésions organiques plus complexes et des troubles fonctionnels ou symptômes qu'elle entraîne, depuis le moment de son apparition jusqu'à sa fin (par la guérison ou par la mort). Une maladie peut être représentée par une seule individualité morbide, mais souvent la perturbation survenue dans une espèce de *substance organique* en détermine une autre, analogue ou différente, dans d'autres espèces, avec la série des troubles fonctionnels correspondants. Les nouvelles individualités morbides, dont l'apparition complique celle qui est primitive, diffèrent par leur nombre ou par leur nature, selon l'âge, le sexe, la constitution du sujet, les lieux, les saisons, les conditions hygiéniques, les professions, etc. ; ce qui fait que chaque maladie, ayant un nom propre d'après une lésion primitive ou fondamentale, n'offre jamais une durée ni des suites identiques avec celles d'une maladie de même nom, observée chez un autre sujet ou antérieurement sur le même. *Délimiter une maladie* consiste à constituer par la pensée, d'après l'observation, l'individualité morbide, l'ensemble pathologique distinct de tout autre par sa cause, par l'espèce de tissu, de système ou d'organe primitivement atteint, par la nature de l'altération élémentaire et par les troubles symptomatiques qui en résultent. Quand cette altération est inconnue, on est obligé de considérer comme autant d'individualités morbides les groupes de symptômes qui semblent liés constamment entre eux par leur ordre de succession et par leur mode de terminaison.

**INDOL.** s. m. ($C^{16}H^7Az$, ou, en atomes, $C^8H^7Az$). Dérivé de l'indigotine, obtenu à l'aide des agents réducteurs. Incolore, cristallisable, fusible à 52°, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther. Dans l'économie animale, une petite quantité d'indol se forme pendant la digestion, suite de la fermentation bactérienne des albuminoïdes ; l'indol produit est oxydé dans le sang et l'indoxyle formé est transformé probablement dans le foie en indoxylsulfate de potassium (V. Indican) ; c'est à cet état qu'on le retrouve dans l'urine (Nencki), ce qui explique la présence de l'indican dans ce liquide. Celui-ci disparaît si l'on pratique la désinfection intestinale par l'administration d'antiseptiques (Baumann).

**INDOLENT, ENTE.** adj. [de *in*, négation, et de *dolor*, douleur ; ἀνώδυνος, all. *schmerzlos*, angl. *indolent*, it. et esp. *indolente*]. — Se dit d'une partie qui n'est le siège d'aucune douleur.

**INDOU, E.** adj. — *Médecine indoue*. V. Indien.

**INDOXYLSULFATE.** s. m. — *Indoxylsulfate de potassium*. Matière indigogène de l'urine désignée ordinairement sous le nom d'*indican* pour la rapprocher de la matière indigogène végétale (V. Indican).

**INDUCTEUR.** adj. — *Courant inducteur*. V. Induction.

**INDUCTIF, IVE.** adj. [esp. *inductivo*]. Qui a rapport à l'induction.

**INDUCTION.** s. f. [all. *Induction*, *Einführung*, angl. *induction*, it. *induzione*, esp. *induccion*]. En philosophie, procédé de raisonnement par lequel, d'un ensemble de faits particuliers, observés et comparés les uns aux autres, on tire une loi générale qui les embrasse tous, et dont ils semblent être des conséquences. C'est l'acte intellectuel inverse de la *déduction*. Elle appartient à la *logique*, dont elle est un des chapitres. Notre appareil cérébral ne peut deviner aucun fait du monde extérieur, quelque simple qu'il soit ; mais, des principes que l'observation a établis, nous pouvons, par un travail intellectuel, tirer des conséquences très éloignées que l'observation elle-même vérifie. Induire c'est transformer, et notre cerveau nous rend explicitement ce que nous lui avons demandé implicitement. L'observation, fondée surtout sur l'expérimentation, est à la fois la base et le critérium de tous nos travaux ; elle pose des principes ou vérifie des conséquences : mais seule elle serait insuffisante à nous faire découvrir la plupart des lois du monde les plus simples, sans parler des plus grandes et des plus difficiles, qui résultent généralement d'inductions très prolongées. ‖ *Courants d'induction* (Faraday). Si l'on fait passer le courant électrique développé par une pile voltaïque ou un aimant (dit *courant inducteur* dans ce cas particulier) à travers un fil métallique d'une certaine longueur, isolé par un fil de soie qui le recouvre, et enroulé autour d'une bobine, chaque fois qu'on interrompt ou qu'on rétablit le courant, il se développe dans les spires du cuivre un courant désigné sous le nom de *courant d'induction* ou *courant induit*.

La direction de ces courants est différente : celui qui se manifeste en rétablissant la communication avec la source électrique est inverse de celui de la source ; le courant d'interruption est direct, c'est-à-dire de même direction (V. EXTRA-COURANT). On fortifie l'énergie de ces courants momentanés, lorsqu'on place au centre de la bobine une botte de fils de fer doux qui, sous l'action de la pile, deviennent aimants temporaires et une nouvelle source d'induction pour les fils de cuivre. En enroulant un second fil plus long et plus fin que le premier, Henri (de Philadelphie) a obtenu, dans les spires de ce second fil, un autre courant dont l'action physiologique est beaucoup plus grande (V. MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE). L'application de ces courants en médecine porte le nom de *faradisation*. Celle-ci constitue la forme d'électricité la plus propre à provoquer la contraction musculaire ; des courants modérés amènent une augmentation dans le volume et le poids des muscles faradisés ; par contre, des courants mal appliqués produiront, par une tétanisation prolongée, un effet exactement opposé ; d'où la nécessité, pour le médecin, de connaître exactement les lois de l'électrothérapeutique. Les courants d'induction déterminent aussi des phénomènes sensitifs, surtout marqués quand on emploie comme électrode le pinceau ou la brosse métallique (fourmillement, picotement, sensation de brûlure très douloureuse), et des phénomènes vaso-moteurs d'autant plus accusés que la résistance de la bobine est plus grande.

**INDUIT, E.** adj. — *Courant induit*. V. INDUCTION.

**INDURATION.** s. f. [*induratio*, de *indurare*, devenir dur ; σκλήρωμα, all. *Induration*, *Verhärtung*, angl. *induration*, it. *induramento*, esp. *induracion*]. Endurcissement du tissu des organes, mode fréquent de terminaison de l'inflammation. Le tissu conjonctif se développe outre mesure et sa présence augmente le volume des parties ; on a admis pourtant qu'il détermine souvent par compression l'atrophie des éléments anatomiques fondamentaux de l'organe affecté. La tuméfaction due à l'inflammation continue quelquefois de s'accroître, mais lentement, sans douleur : c'est la terminaison par *induration blanche* ou *grise*. Si la tuméfaction reste rouge, comme cela arrive dans les tissus où abondent les capillaires sanguins, c'est l'*induration rouge*. — *Induration du cerveau*. V. CÉRÉBROSCLÉROSE. — *Induration pulmonaire*. V. CARNIFICATION et PNEUMONIE. — *Induration scorbutique des muscles*. V. SCORBUT.

**INDURÉ, ÉE.** adj. [*induratus*, σκληρωθεὶς, all. *verhärtet*, angl. *indurated*, it. *indurato*, esp. *indurado*]. Se dit d'un tissu atteint d'induration. — *Chancre induré*. V. CHANCRE et SYPHILIS.

**INÉDIAT.** s. m. [de *inedia*, inanition] (Warlomont). État dans lequel on ne prend aucune nourriture.

**INÉDIE.** s. f. [de *inedia*, de *in* exprimant la négation, et *edere*, manger] (Warlomont). Abstinence ou privation de nourriture.

**INÉE.** s. f. Nom d'une apocynée du Gabon (*Strophanthus hispidus*, D. C.), nommée aussi *onage*, et dont les graines servent aux *Pahouins*, chasseurs d'éléphants, à empoisonner des flèches dont la moindre blessure donne, dit-on, la mort. L'extrait d'inée, préparé avec deux parties d'alcool sur une partie d'eau, a des effets analogues à ceux de la digitale pourprée et des ellébores noir et vert, mais plus énergiques et plus rapides ; le cœur s'arrête complètement trois ou quatre minutes après l'application sous-cutanée de l'extrait sur un des membres de l'animal (Pélikan). V. STROPHANTUS.

**INÉGAL, ALE.** adj. [*inæqualis*, ἄνισος, all. *ungleich*, angl. *unequal*, it. *ineguale*, esp. *desigual*]. Se dit de parties qui n'ont pas les mêmes dimensions (*bandage inégal*), ou de mouvements qui manquent de régularité. — *Pouls inégal*. Celui dans lequel les pulsations artérielles diffèrent les unes des autres en force et en durée. — *Respiration inégale*. Celle dont les mouvements ne se succèdent pas d'une manière uniforme.

**INERME.** adj. [*inermis*, de *in*, négatif, et *arma*, armes ; all. *unbewaffnet*, angl. *unarmed*, it. et esp. *inerme*]. Qui est dépourvu d'armes, de piquants, d'aiguillons. — *Tænia inerme*. V. TÆNIA.

**INERTE.** adj. [*iners*, de *in* négatif, et *ars*, art. ; all. *träge*, angl. *inert*, it. et esp. *inerte*]. Qui n'a point de ressort, point d'activité. — *Corps inertes*. Les minéraux, parce qu'ils paraissent dépourvus de toute espèce d'activité. — *État inerte*. V. INERTIE.

**INERTIE.** s. f. [*inertia*, all. *Inertie*, *Trägheit*, angl. *inertia*, it. *inerzia*, esp. *inercia*]. Défaut d'aptitude à passer spontanément de l'état de repos à celui de mouvement, ou inversement, et à modifier cet état. En réalité, l'inertie ou *état inerte* n'est pas un manque d'activité de la matière, mais une résistance à tout changement dérivant de son activité propre. La *force d'inertie* est la propriété qu'ont les corps de persister dans l'état où ils se trouvent tant qu'une cause étrangère n'agit pas sur eux. L'idée d'inertie est une hypothèse contraire à la réalité, mais introduite par l'esprit d'abstraction à l'effet de rendre intelligible l'exposé des théories de la mécanique, et d'établir une distinction entre la substance et l'accident, et cela parce qu'on croyait que les propriétés des corps en sont séparables ; qu'elles sont dues à des causes, à des forces qui elles-mêmes seraient dues à d'autres, jusqu'à ce qu'on arrive à des causes dites essentielles. Les notions de cause, de force et de propriété sont identiques, puisqu'elles correspondent à une notion commune envisagée sous des aspects différents. La croyance dans l'inertie réelle de la matière a contribué à obscurcir la notion de cause ; celle-ci, comme on l'entend généralement, repose sur une erreur qui consiste à croire que tous les systèmes sont mus par des forces extérieures. Il n'y a dans le monde que des forces intérieures, autrement dit, des modes d'activité, des propriétés. Les corps sont actifs par eux-mêmes, et leurs propriétés en sont inséparables : corps et propriétés sont deux notions corrélatives. C'est par une opération de l'esprit éliminant les divers modes d'activité dont toutes les sortes de matières sont douées, qualités optiques, chimiques, etc., qu'on arrive à dire que la matière est douée d'*inertie* ; mais par ces mots, ce n'est pas une réalité qu'on désigne, c'est une abstraction, jamais un cas d'une matière inerte n'ayant pu être constaté. ‖ *Inertie de l'utérus*. État de cet organe qui se présente, soit pendant le travail, lorsque la matrice se contracte convenablement, mais d'une façon insuffisante, ce qui retarde l'expulsion du fœtus ; soit après cette expulsion, quand l'utérus ne revient pas sur lui-même, et ne manifeste pas la contractilité nécessaire pour resserrer et rapprocher ses parois. Dans le premier cas, le pronostic n'est grave pour la mère que si l'inertie utérine apparaît pendant la seconde période de travail ; il peut alors y avoir des accidents de compression, des escarres, des hémorragies, etc. ; pour l'enfant, le pronostic est sérieux lorsque les membranes sont rompues, la longueur du travail amenant de la gêne dans la circulation placentaire. Le traitement consiste à fortifier les contractions utérines par des moyens mécaniques, tels que changements de position de la parturiente, frictions sur le bas-ventre, expression du fœtus, introduction d'un cathéther dans la matrice, douche vaginale chaude. Dans le cas d'inertie utérine se présentant au moment de la délivrance, chez des femmes de constitution variable, à la suite d'une distension excessive de la matrice par l'hydramnios ou la grossesse gémellaire, d'un travail long et laborieux ou trop rapide, l'hémorragie est très fréquente, souvent redoutable

par sa violence : si le placenta est incomplètement décollé, il faut introduire la main au fond de la matrice, la laisser dans cet organe en excitant la face interne, achever le décollement du placenta et l'entraîner au dehors ; si le décollement est complet, on extrait facilement le placenta en tirant sur le cordon ; en même temps et dans tous les cas, qu'il y ait ou non hémorragie, on excite la contraction utérine par des frictions et des applications d'eau froide sur le fond de l'utérus, par l'administration de l'ergot de seigle qui ne doit être donné que quand l'utérus est complètement vide de son contenu ; par des injections d'eau stérilisée froide, alcoolisée ou vinaigrée, dans la matrice. — *Inertie vésicale*. L'inertie ou l'atonie de la vessie est une cause fréquente de rétention, et, par suite, d'incontinence d'urine chez les vieillards ; ce défaut de contractilité est quelquefois la seule cause qui s'oppose à l'émission de l'urine. L'émission des urines peut redevenir normale, quand on parvient à donner à la vessie sa contractilité habituelle, à l'aide de la galvanothérapie, des injections d'eau froide, de l'administration de la strychnine à l'intérieur.

**INF.** V. ABRÉVIATION.

**INFANTICIDE.** s. m. [*infanticidum*, de *infans*, enfant, et de *cædere*, tuer ; all. *Kindesmord*, angl. *infanticide*, *child-murder*, it. et esp. *infanticido*]. « Est qualifié d'*infanticide*, le meurtre d'un enfant nouveau-né. — Tout coupable d'infanticide sera puni de mort. » (C. pén., art. 300, 302.) Deux faits constituent donc l'infanticide : la qualité de nouveau-né de la victime ; l'existence d'un meurtre, c'est-à-dire d'un homicide volontaire. Pour prouver qu'il y a meurtre, il faut établir : que l'enfant a vécu ; qu'il est mort de mort violente. Quant à la qualité de nouveau-né, elle n'est pas définie par le législateur et a été diversement interprétée (V. NOUVEAU-NÉ) ; mais c'est au tribunal qu'il appartient d'apprécier cette qualité, et non au médecin, qui doit indiquer seulement combien de temps l'enfant a vécu hors du sein de la mère. Après avoir déterminé l'identité de l'enfant en montrant qu'il est né à terme, bien conformé, sans maladie qui s'oppose à la vie (V. VIABILITÉ), le médecin doit répondre à plusieurs *questions médico-légales*, principales ou secondaires (Tardieu, Martin-Damourette). Les *questions principales* sont les suivantes : A. *L'enfant a-t-il vécu ?* La réponse à cette question repose sur deux ordres de constatations, les unes négatives de la vie, les autres affirmatives. Les signes négatifs de la vie sont ceux de l'enfant mort-né (V. MORT-NÉ). Les signes positifs de la vie se tirent surtout de l'examen de l'appareil respiratoire (V. DOCIMASIE). B. *Combien de temps l'enfant a-t-il vécu hors du sein de la mère ?* Les signes sont fournis : 1° *par l'estomac*, vide si la vie n'a duré que quelques instants ; contenant de la salive aérée et mousseuse avalée par l'enfant, s'il a vécu quelques minutes au moins, et parfois de l'eau sucrée, du lait, etc. ; 2° *par la desquamation de l'épiderme*, qui commence le deuxième jour de l'existence et se termine vers le vingt-cinquième ; 3° *par l'appareil ombilical :* après la naissance, le cordon se dessèche, se ride, se flétrit, devient brunâtre ; sa base s'entoure d'un cercle rouge, inflammatoire, puis d'un sillon de suppuration ; le cordon tombe vers le sixième jour, en laissant une petite ulcération qui est cicatrisée le dixième jour ; enfin, six heures après la naissance, il y a un caillot sanguin dans les artères ombilicales, au voisinage de l'anneau ; 4° *par l'oblitération* du trou de Botal, du canal artériel, du sinus veineux du foie : ces oblitérations se font en huit à quinze jours ; 5° *par l'ossification du point épiphysaire inférieur du fémur :* il a 5 millimètres au moment de la naissance, 7 millimètres au vingt et unième jour. C. *L'enfant est-il mort de mort violente, et quelle est la cause de la mort ?* Tantôt celle-ci résulte d'une action commise (*infanticide par commission*) ; tantôt de l'oubli des soins nécessaires à la la vie (*infanticide par omission*). I. L'*infanticide par commission* se reconnaît aux signes suivants : 1° *suffocation* (application de la main sur le nez ou la bouche, ou d'un tampon dans le pharynx) : *ecchymoses sur la plèvre et dans le tissu pulmonaire, emphysème pulmonaire* ; de plus, quand la suffocation a lieu par enfouissement dans de la terre, du fumier, etc., l'enfant a des matières d'enfouissement dans l'œsophage et l'estomac, preuve qu'il a avalé, et, par conséquent, qu'il a été enfoui vivant ; 2° *précipitation dans les fosses d'aisances :* odeur infecte et couleur brunâtre de l'enfant, face excoriée, présence des matières des fosses d'aisances dans l'estomac ; les excorations de la face prouvent que l'enfant n'est pas tombé accidentellement ; d'ailleurs il aurait alors entraîné le placenta, ou du moins le cordon serait cassé à une de ses extrémités, tandis qu'il est ordinairement coupé en un point quelconque lorsqu'il y a crime ; 3° *strangulation :* ecchymoses au cou, noyaux apoplectiques dans le poumon ; si l'enfant avait été étranglé par le cordon, il n'aurait pas respiré ; 4° *submersion :* signes ordinaires de la submersion, eau dans l'estomac ; 5° *coups et blessures* (fractures du crâne, acupuncture du cerveau ou de la moelle, section des carotides par l'intérieur de la gorge, etc.) : lorsque les blessures ont été faites pendant la vie, les bords et le foyer de la plaie ou de la fracture offrent du sang coagulé, épanché ou infiltré, tandis que le sang sorti des vaisseaux après la mort ne se coagule pas ; 6° *combustion :* la partie brûlée est entourée d'un liséré rouge, qui manque quand la combustion a été produite après la mort. II. L'*infanticide par omission* a lieu par : 1° *omission de la ligature du cordon :* sujet exsangue, vaisseaux vides, tissus affaissés ; 2° *omission des aliments*, faim : tube digestif vide, muqueuse digestive ramollie, émaciation extrême ; 3° *omission des vêtements*, froid : peau couverte de taches roses, poumons rutilants à l'incision, sang rouge vermillon. — Les *questions secondaires* sont relatives à l'enfant (établir depuis combien de temps il est mort), ou à la femme (établir qu'elle a accouché, préciser l'époque de l'accouchement, déterminer son état mental).

**INFANTILE.** adj. Qui concerne les enfants. — *Choléra infantile*. V. ENTÉRITE *cholériforme*.

**INFANTILISME.** s. m. État de l'organisme qui garde plus ou moins complètement dans la jeunesse ou l'âge adulte les caractères qu'il présentait dans l'enfance : défaut de développement des organes sexuels et de l'appareil pileux, arrêt plus ou moins marqué de la croissance, gracilité des membres, etc. Brissaud distingue deux variétés d'infantilisme : l'infantilisme myxœdémateux, dans lequel l'arrêt de développement coïncide avec une infiltration myxœdémateuse plus ou moins marquée des téguments, et l'infantilisme type Lorain, dans lequel le myxœdème fait défaut. L'infantilisme myxœdémateux se rattache au myxœdème infantile ou idiotie myxœdémateuse ; il n'y a entre ces états qu'une différence de degré ; il est justiciable du traitement thyroïdien qui, appliqué à temps, produit des transformations complètes. L'infantilisme type Lorain diffère complètement, pour Brissaud, du myxœdème ; pour Hertoghe, au contraire, l'infantilisme dans toutes ses formes se rattache à un défaut de fonctionnement de l'appareil thyroïdien ; c'est l'une des expressions cliniques de l'hypothyroïdie bénigne chronique ; et l'opothérapie thyroïdienne donne des résultats aussi constants que dans le myxœdème. Les différentes causes invoquées pour expliquer l'infantilisme agiraient ainsi en adultérant la glande thyroïde ; celle-ci, en effet, a été trouvée plus ou moins profondément modifiée au cours des différentes maladies infectieuses, et en particulier dans la syphilis héréditaire (Roger et Garnier), cause fréquente d'infanti-

lisme. — Fig. 371. Individu de vingt-deux ans; taille 1m,15; aspect physique, proportions corporelles et intelligence d'un



Fig. 371. — *Infantilisme.*

enfant de huit à dix ans; tuberculose pulmonaire; déformation hippocratique des doigts et des orteils.

**INFARCTION.** s. f. [de *infercire*, de *in*, en, et *farcire*, remplir, garnir; all. *Inferzirung*]. Au XVIIIe siècle, on disait que le fond et les parois des ulcères étaient embarrassés de l'*infarction des humeurs*, pour désigner leur engorgement ou infiltration œdémateuse.

**INFARCTUS.** s. m. [*infarctus*, de *in*, en, et *farcire*, farcir; ἔμφραξις, all. *Infarkt*]. Portion d'un parenchyme qui a été brusquement privée de l'apport sanguin par suite de l'oblitération de l'artère qui l'irrigue; le terme d'*infarctus* semble désigner spécialement cette obstruction d'un vaisseau, et c'est dans ce sens que l'emploie Laënnec. Les conséquences de cette oblitération sont variables suivant les organes : dans les uns, comme le poumon, elle est suivie d'une hémorragie et tout le territoire de l'infarctus est infiltré de sang, c'est l'*infarctus hémorragique*; dans d'autres au contraire, elle détermine des altérations régressives et une nécrose plus ou moins rapide des éléments parenchymateux, comme cela s'observe dans le cerveau. L'envahissement du territoire ischémié par le sang peut se faire d'après différents mécanismes; dans l'infarctus hémorragique du poumon, on l'explique soit par la fluxion collatérale (Rokitansky, Virchow), les vaisseaux voisins se rompant par suite de l'excès de tension, soit par la congestion veineuse rétrograde (Cohnheim), soit par la rupture du vaisseau contenant l'embolus sous l'influence de la pression sanguine. L'infarctus du myocarde peut aussi se compliquer secondairement d'hémorragie ou apoplexie cardiaque; dans ce cas le sang passe de la cavité ventriculaire dans l'intérieur du myocarde et dilacère les faisceaux musculaires. Le processus qui détermine l'oblitération des vaisseaux peut être soit la thrombose, soit l'embolie; comme conséquences de l'oblitération, outre la nécrose et l'hémorragie, on peut observer la suppuration et même la gangrène du territoire ischémié, que les microbes soient apportés directement dans le caillot (embolie septique) ou qu'ils aient pénétré secondairement en suivant un canal communiquant avec l'extérieur, les bronches dans le cas d'infarctus du poumon. — *Infarctus hémoptoïque ou hémoptyique* (Laënnec). Infarctus hémorragique du poumon se révélant cliniquement par une hémoptysie. C'est une infiltration sanguine systématique occupant un ou plusieurs lobules; ses caractères distinctifs essentiels sont sa couleur noirâtre, sa densité très grande et les granulations volumineuses qui apparaissent sur une surface de coupe. Histologiquement, les alvéoles apparaissent remplis de globules rouges avec quelques globules blancs et des granulations pigmentaires. A côté de l'infarctus hémoptoïque de Laënnec, Renaut a décrit l'*infarctus diffus festonné*, petit épanchement sanguin se faisant dans l'intérieur d'un lobule dont il garde la forme festonnée, indépendant d'une coagulation intraveineuse et dû seulement à la congestion chronique des poumons propre aux maladies du cœur.

**INFÉCOND, ONDE.** adj. [*infecundus*, ἄφορος, all. *unfruchtbar*, angl. *infecund*, *barren*, it. *infecondo*, esp. *infecundo*]. Non fécond, stérile. V. SPERME et STÉRILITÉ.

**INFECTANT, ANTE.** adj. Qui est susceptible de causer l'infection. — *Chancre infectant.* V. SYPHILIS.

**INFECTÉ, ÉE.** adj. Qui est atteint d'infection.

**INFECTIEUX, EUSE.** adj. [de *inficere*, gâter; all. *ansteckend*, angl. *infectious*, it. *infettante*, esp. *infettatore*]. Se dit de tout ce qui produit l'infection ou est capable de la transmettre. — *Maladie infectieuse.* Maladie constituée par les phénomènes que présente un organisme subissant l'action de toxines que sécrètent certains parasites et réagissant contre elles (G.-H. Roger). Les maladies infectieuses sont produites par des agents animés appartenant pour la plupart au groupe des bactéries et agissant par l'intermédiaire des produits solubles qu'ils sécrètent. Les affections dites autrefois miasmatiques, virulentes, telluriques, contagieuses (sauf le cas de contagion nerveuse) rentrent toutes dans cette classe. Les maladies infectieuses sont dites spécifiques quand elles résultent constamment de l'action du même microorganisme particulier; tel est le cas du charbon, de la tuberculose, de la morve; celles au contraire dans lesquelles les manifestations n'ont aucun caractère propre au microbe en cause sont dites non spécifiques; il en est ainsi pour les phlegmons, l'infection puerpérale, l'infection purulente, et la plupart des affections qui empruntent leur dénomination à l'organe atteint, comme l'endocardite infectieuse, les hépatites infectieuses connues sous le nom d'ictère grave, etc. Enfin, pour qu'une maladie appartienne à la classe des maladies infectieuses il n'est pas nécessaire qu'elle soit causée par une bactérie; d'autres parasites appartenant à un ordre plus élevé du règne végétal (actinomyces) ou même au règne animal (amibe de la dysenterie, hématozoaire du paludisme) peuvent aussi déterminer des processus semblables.

**INFECTION.** s. f. [*infectio*, de *inficere*, gâter; all. *Inficirung*, *Ansteckung*, angl. *infection*, it. *infezione*, esp. *infeccion*]. Action exercée sur l'économie par des agents animés appartenant le plus souvent au groupe des bactéries et agissant par l'intermédiaire de leurs produits solubles. L'infection a toujours été considérée comme venant de l'extérieur, mais la nature de l'agent infectieux n'a été exactement reconnue que dans ces dernières années; en effet, pendant longtemps, on a considéré l'infection comme le fait d'émanations venant des substances animales ou végétales en décomposition, ou seulement de l'accumulation d'un grand nombre d'individus dans un local étroit (encombrement). Grâce à la voie nouvelle ouverte par les travaux de Pasteur, on a reconnu que le mécanisme de l'infection

était autre; que les différentes causes invoquées jusque-là n'agissaient qu'en favorisant le développement d'organismes microscopiques, et que ces microorganismes étaient en réalité l'origine nécessaire de l'infection. Celle-ci résulte donc de tout ce qui favorise le transport des germes et leur pénétration dans l'économie. Encore faut-il, comme l'avaient déjà remarqué les auteurs qui ne soupçonnaient pas l'origine microbienne de l'infection, que l'organisme soit dans un état d'opportunité particulière vis-à-vis de l'influence morbifique, sans quoi les agents infectieux sont rapidement détruits et rejetés au dehors. — *Infection purulente* (*résorption purulente, métastase* et *diathèse purulentes, pyohémie* ou *pyémie*). Maladie fébrile qu'on a supposée causée par l'introduction du pus dans les voies circulatoires et qu'on sait aujourd'hui produite par la pénétration dans le sang d'un des microbes de la suppuration; il y a pyohémie quand l'agent infectieux va se localiser en différents points de l'organisme pour y déterminer la formation d'abcès et de collections purulentes. Elle survient à la suite des plaies infectées, des opérations faites en dehors des règles de l'asepsie, en un mot de tous les traumatismes accidentels ou chirurgicaux qui ont ouvert une porte d'entrée aux agents de la suppuration. Très fréquente autrefois dans les services hospitaliers, où elle causait la mort de la plupart des opérés et d'un grand nombre de blessés, elle est inconnue maintenant à la suite des interventions chirurgicales, et n'apparaît que dans le cas de traumatisme étendu où la désinfection de la plaie n'a pu être effectuée en temps utile. Elle se montre pourtant encore consécutivement à une première localisation infectieuse située hors de l'atteinte de nos agents antiseptiques, dans le cas de phlébite ou d'endocardite infectieuse, par exemple; dans ces cas, les microbes occupant le torrent circulatoire sont chassés dans les différents points de l'organisme; des embolies septiques vont produire dans les parenchymes des infarctus qui suppurent bientôt. Le cours de cette affection est marqué par des frissons, des accès fébriles, qui surviennent à des époques irrégulières. Des abcès se forment dans les poumons, dans le foie, etc., des épanchements purulents dans les plèvres, dans les articulations. Sa gravité est extrême. On peut la prévenir par l'emploi judicieux de la méthode antiseptique, mais, quand elle est développée, la médecine a bien peu de ressources : il faudra alors s'efforcer d'évacuer les foyers purulents, soutenir les forces du malade au moyen des toniques stimulants, des injections sous-cutanées et intraveineuses de sérum artificiel; enfin on pourra essayer le collargol ou argent colloïdal, en frictions avec une pommade à 15 p. 100 ou en injection intraveineuse; des succès inespérés ont été attribués à cette médication. — *Infection putride*. Bérard appelait *résorption putride*, celle qui s'effectue dans des foyers où le pus est vicié et fétide, et *infection putride*, l'état morbide général qui résulte de cette résorption. Il ne s'agit là que d'une modalité particulière de l'infection purulente; la putridité du pus est due dans ces cas, comme l'ont montré les recherches de Veillon et de ses élèves, à l'action de microbes anaérobies. La conduite à tenir dans ces cas sera la même que dans l'infection purulente.

**INFECTIOSITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est infectieux.

**INFÉRIEUR, EURE.** adj. — *Membres inférieurs*. Ceux qui sont à l'extrémité inférieure du tronc. L'expression de *membres inférieurs* n'est applicable qu'à l'homme, tandis que celle de membres *abdominaux* ou *pelviens* convient à tous les animaux. — *Veine cave inférieure*. V. CAVE.

**INFERNALE** (PIERRE). V. AZOTATE *d'argent*.

**INFESTATION.** s. f. Pénétration d'un parasite dans un organe; ce mot ne s'emploie qu'en parlant d'un parasite d'un certain volume.

**INFIBULATION.** s. f. [*infibulatio*, de *fibula*, boucle; all. et angl. *infibulation*, it. *infibulazione*, esp. *infibulacion*]. Opération consistant à réunir, au moyen d'un anneau, les parties dont la liberté est nécessaire au coït, lequel est ainsi rendu impossible. Chez l'homme, on passait cet anneau à travers le prépuce ramené sur le gland; chez la femme, à travers les petites ou les grandes lèvres. Elle est encore en usage sur les femmes de diverses peuplades nubiennes (Peney).

**INFILTRATION.** s. f. [de *in*, dans, et *filtrer*; all. *Infiltration*, angl. *infiltration*, it. *infiltrazione*, esp. *infiltracion*]. Engorgement d'un tissu formé par la présence, soit de sérosité (infiltration œdémateuse), soit de leucocytes (infiltration embryonnaire), soit de globules rouges (infiltration sanguine), le plus souvent dans le tissu conjonctif, entre les éléments anatomiques qu'il tient écartés. Quand l'infiltration de sérosité est générale, elle constitue l'*anasarque*; lorsqu'elle n'occupe qu'une partie circonscrite du tissu conjonctif, on l'appelle *œdème*. — *Infiltration d'urine*. Issue brusque et en grande quantité de l'urine hors des voies naturelles et son épanchement dans le tissu cellulaire voisin; les phénomènes graves observés alors sont dû à la présence de microorganismes dans l'urine et en particulier des microbes anaérobies. — *Infiltration purulente*. Collection de pus qui diffère de l'*abcès* en ce que le liquide est répandu entre les éléments d'un tissu, et non réuni dans une cavité de nouvelle formation.

**INFILTRÉ, ÉE.** adj. [all. *infiltrirt*, angl. *infiltrated*, it. *infiltrato*, esp. *infiltrado*]. Se dit d'un tissu, d'un organe, ou d'un membre, pénétré de sérosité ou d'un autre liquide.

**INFINITOVISTE.** s. m. [esp. *infinitovisto*]. Physiologiste partisan d'une doctrine suivant laquelle tous les corps organisés sont le résultat du développement de germes emboîtés à l'infini les uns dans les autres.

**INFIRMERIE.** s. f. [de *infirmus*, malade; all. *Krankenhaus*, angl. *infirmary*, it. et esp. *infirmeria*]. Local destiné, dans les collèges, dans les couvents et autres lieux où sont réunies beaucoup de personnes, au traitement des malades. — *Infirmerie militaire*. Infirmerie établie dans les casernes et dans les camps, où les indispositions qui ne justifient pas une entrée du soldat à l'hôpital sont soignées par les médecins de régiments. Aujourd'hui les urétrites et d'autres maladies peu graves y sont traitées; les pharmacies des hôpitaux militaires leur délivrent des médicaments en assez grand nombre sur demande du médecin-major.

**INFIRMIER, ÈRE.** s. [all. *Krankenwärter*, it. *infermiere*, esp. *enfermero*]. Personne employée dans les hôpitaux au service des malades.

**INFIRMITÉ.** s. f. [*infirmitas*, all. *Infirmitat*, angl. *infirmity*, it. *infermità*, esp. *infermedad*]. Cas dans lequel un individu, avec ou sans désordre appréciable de la disposition matérielle du corps, ne possède pas telle ou telle fonction, ou la possède d'une manière imparfaite ou irrégulière, tout en jouissant d'ailleurs d'une bonne santé relativement aux conditions physiologiques qui lui sont propres dès la naissance, ou que des maladies antérieures lui ont faites (Requin). Dans la maladie qui porte sur une seule fonction, celle-ci subit *actuellement* une altération; elle passe par des phases plus ou moins marquées, de son état normal à un état d'imperfection ou même de complet évanouissement, pour marcher ensuite à sa réintégration. Dans l'infirmité, la fonction, ou n'a jamais existé, ou bien est *définitivement* altérée ou abolie. La maladie est un fait qui s'opère, et l'infirmité un fait accompli; celle-ci est souvent la terminaison de celle-là. V. RÉFORME et TRAVAIL.

**INFLAMMATION.** s. f. [*inflammatio*, φλεγμασία, all. *Entzündung*, angl. *inflammation*, it. *inflammazione*, esp. *inflammacion*]. En pathologie, état morbide caractérisé par « de la tuméfaction, de la rougeur, de la chaleur, de la

douleur». Cette définition, donnée par Celse, et augmentée par Follin de la notion d'*exsudation*, est vraie dans un grand nombre de cas, mais non dans tous. Aussi a-t-elle été modifiée par un grand nombre d'observateurs, et de façons différentes suivant le point de vue auquel chacun d'eux s'est placé. Prenant pour point de départ la cause de l'inflammation, Vulpian la définit « une irritation normale agissant à un degré anormal, ou une irritation anormale agissant d'une manière normale et amenant le trouble des activités élémentaires ». Mais en quoi consiste ce trouble? C'est à quoi répondent, en partie, les définitions de Cornil et de Ranvier : « Série de phénomènes observés dans les tissus ou dans les organes, analogues à ceux produits artificiellement sur les mêmes parties par l'action d'un agent irritant, physique ou chimique » ; et de Jaccoud : « désordre de nutrition qui est provoqué dans le tissu vivant par une impression anormale dite irritante, et qui est constitué par l'exagération temporaire de l'activité nutritive dans le territoire organique soumis à l'irritation ». Plus récemment Metchnikoff a formulé une conception nouvelle de l'inflammation; pour lui comme pour Sachs, Büchner, Neumann, c'est une réaction salutaire de l'organisme, mais c'est surtout un phénomène de défense qui a pour but et pour effet d'arrêter l'invasion microbienne au moyen de la phagocytose; cette théorie avait été précédée par les travaux de Cohnheim qui, en découvrant la diapédèse, avait montré le rôle prépondérant des cellules migratrices dans le mécanisme de l'inflammation. Tous les auteurs modernes s'accordent à regarder l'inflammation comme un phénomène réactionnel. En présence d'un agent pathogène, l'organisme peut en effet se comporter de deux façons différentes : ou bien il restera comme une matière inerte et se laissera entamer par la cause morbide, d'où production de nécrose plus ou moins étendue, ou bien il réagira et cherchera à protéger ses tissus contre l'action destructive, et l'inflammation sera réalisée. Elle est caractérisée par deux ordres de phénomènes, les uns locaux, produits au point même d'application de l'agent morbifique, les autres généraux, à distance. Les phénomènes locaux ont été les premiers connus et étudiés. Ils consistent avant tout en un afflux du sang favorisé par la dilatation des vaisseaux; cette congestion, quand elle est trop intense, peut amener la rupture de la paroi vasculaire et une hémorragie. La vasodilatation est d'abord accompagnée d'accélération de la circulation, mais bientôt il y a ralentissement du cours du sang, suivi de l'issue de sérosité et d'un nombre plus ou moins considérable de globules blancs qui traversent l'endothélium de la paroi grâce à leurs mouvements propres (V. Diapédèse). Les leucocytes diapédésés sont pour la plupart des polynucléaires; dans certaines inflammations lentes on trouve surtout des mononucléaires, et parfois des éosinophiles. Quant au liquide excrété, ce n'est pas du plasma, car il renferme moins d'albumine et moins de fibrine que celui-ci; ce n'est pas non plus du sérum, puisqu'il contient de la fibrine, qui joue elle aussi un rôle dans la défense de l'organisme (Gilbert et Fournier); ce n'est pas non plus de la lymphe, de sorte qu'on peut dire qu'il n'a pas d'équivalent parmi les liquides normaux de l'économie. Les cellules fixes des tissus prennent aussi part à l'inflammation; Virchow, en fondant la théorie cellulaire, avait considéré l'inflammation comme constituée exclusivement, au début du moins, par la prolifération des cellules irritées, particulièrement de celles du tissu conjonctif; Cohnheim, en édifiant la théorie de la diapédèse, avait refusé au contraire toute importance aux réactions des cellules fixes. Aujourd'hui on admet qu'à côté des leucocytes il faut faire une part aux cellules du tissu conjonctif, qui prolifèrent et donnent naissance à des cellules jeunes se confondant avec les lymphocytes. Quant aux éléments nobles des tissus, aux cellules propres des parenchymes, leur part dans les phénomènes de l'inflammation n'est pas encore élucidée. Les modifications qu'on y rencontre le plus souvent sont considérées comme des signes de dégénérescence; il semble bien qu'elles peuvent proliférer sous l'influence d'une cause inflammatoire, mais cette prolifération est limitée, et on ne sait encore quelle part lui revient dans la défense de l'organisme. Les phénomènes généraux de l'inflammation indiquent la participation de l'organisme entier à la modification locale; c'est d'abord la fièvre due à l'imprégnation des centres nerveux par les toxines microbiennes, et par les substances produites au niveau du foyer inflammatoire par la désintégration des cellules; en même temps que la fièvre, on constate l'accélération du pouls, la dyspnée, souvent des nausées et des vomissements, dus sans doute aussi à une action sur le système nerveux. Les modifications du sang et des organes hématopoiétiques sont en rapport avec la diapédèse et l'exsudation, et montrent l'importance de ces phénomènes. Dans le sang, la proportion de fibrine augmente; les leucocytes deviennent beaucoup plus abondants qu'à l'état normal; cette augmentation porte surtout sur les polynucléaires. La rate, les ganglions, la moelle osseuse présentent des signes de prolifération. Aux phénomènes qui précèdent, succèdent : A. La *résolution* de l'inflammation, c'est-à-dire le retour complet du tissu enflammé à son état anatomique et physiologique normal. Si cette résolution se fait rapidement, sans qu'il en résulte d'accident ou sans apparition d'une inflammation dans un autre organe, on dit qu'il y a *délitescence* de l'inflammation. Si, en même temps que la résolution de l'inflammation d'un organe s'opère, un autre s'enflamme (ce qui n'est ordinairement qu'une coïncidence), on dit alors qu'il y a *métastase*, parce qu'on supposait autrefois le transport de quelque principe morbide d'un organe sur l'autre. B. Ou l'*induration* qui résulte de la transformation fibreuse des éléments conjonctifs proliférés. C. Ou la *suppuration*, c'est-à-dire la production de globules de pus, aux dépens du liquide exsudé, avec écartement et destruction d'une partie des éléments du tissu enflammé où a lieu la production du pus. D. Ou la *gangrène*, c'est-à-dire la mortification, la cessation des phénomènes de nutrition, suivie de destruction des éléments du tissu. E. Ou l'*hypertrophie*, c'est-à-dire l'augmentation de volume de l'organe enflammé. F. Ou enfin l'*atrophie*, c'est-à-dire la diminution de ce volume. — Les *causes* de l'inflammation peuvent se résumer dans l'introduction dans les tissus d'un poison soluble; le poison peut être introduit directement en nature; il peut au contraire être sécrété sur place par un microbe ayant pénétré dans l'économie. Aussi la cause la plus fréquente de l'inflammation est l'infection; l'organisme envahi par un microbe ne se laisse pas détruire sans résistance; il réagit par l'inflammation; et cette lutte entre le microbe et l'organisme infecté constitue la maladie. Certains microbes envahissent directement toute l'économie sans déterminer de réaction locale, occasionnant ainsi une septicémie; d'autres au contraire provoquent une inflammation localisée siégeant au point où ils ont pénétré dans l'organisme. Dans le premier cas, il y a seulement les phénomènes généraux de l'inflammation; la défense locale ne s'est pas faite, ce qui tient uniquement à un degré de virulence plus élevé du microbe. Les poisons microbiens, les toxines sont aussi capables de provoquer l'inflammation, de même beaucoup d'autres substances toxiques. Toutefois il ne faut pas faire rentrer dans ce groupe les agents nécrosants, comme les acides forts, les alcalis; ceux-là déterminent directement la mortification des tissus sans susciter de réaction; la réaction ne survient que secondairement, quand les parties nécrosées devenues irritantes et toxiques doivent être éliminées, et quand les microbes à la

faveur de la brèche faite dans les tissus ont envahi l'économie. De même les différents agents physiques et mécaniques ne sont pas capables à eux seuls de déterminer l'inflammation; les gelures et les brûlures ne sont pas des processus inflammatoires; ici encore l'inflammation survient souvent secondairement. Quant aux agents mécaniques, il est démontré aujourd'hui qu'ils n'ont pas non plus le pouvoir de déterminer une inflammation : les pneumokonioses, qu'on citait autrefois comme des exemples d'inflammation par cause mécanique, sont dues à l'association d'agents microbiens, et en particulier du bacille de la tuberculose, aux poussières absorbées. Enfin les phénomènes qui se passent après la section aseptique d'un tissu sont nécessités par la réparation de ce tissu et diffèrent complètement de ceux qui suivent une section septique. — Les *symptômes locaux* de l'inflammation, appréciables seulement dans une partie superficielle, sont la chaleur, la rougeur, la tuméfaction (plus ou moins rénitente et œdémateuse) et la douleur; douleur d'autant plus forte, que la tuméfaction causée par la dilatation et par l'exsudation amène une compression plus grande ou *étranglement*, par suite de la présence des aponévroses, faisceaux fibreux, aréoles des os, etc. La douleur existe non seulement au point enflammé, mais aussi à une certaine distance de ce point. Les *symptômes généraux* sont : du côté du tube digestif, de l'anorexie, de la soif, des troubles gastro-intestinaux divers; du côté de la respiration, une accélération notable; du côté du système nerveux, de l'insomnie, de la céphalalgie, du délire, etc.; du côté de la circulation, une fièvre, dite *inflammatoire*, plus ou moins vive, et caractérisée par l'accélération du pouls et l'élévation de la température : lorsque le pouls est large, plein, et la chaleur vive, l'inflammation est dite *active* ou *sthénique*; elle est *passive* ou *asthénique* dans le cas contraire. Quand l'inflammation est vive, le sang veineux du côté enflammé est plus rouge, dans les gros vaisseaux, que celui du côté sain. Du côté enflammé, il renferme constamment une proportion plus grande d'oxygène. L'oxygène étant 1 pour le membre sain, devient égal à 1,50 et jusqu'à 2,50 pour le membre enflammé. Le sang du côté enflammé contient aussi plus d'acide carbonique. C'est à l'état rutilant de ce sang veineux qu'il faut attribuer la couleur rouge des parties enflammées (Estor et Saint-Pierre). — Le traitement de l'inflammation varie avec la nature et la profondeur du tissu lésé : il peut être médical et consister surtout à soutenir les forces du malade et à lui permettre de faire les frais de la réaction morbide, ou chirurgical et nécessiter l'évacuation d'une collection purulente, la limitation d'un phlegmon par des pointes de feu, les lavages ou les bains antiseptiques de la surface enflammée, etc.; il peut être spécifique, comme dans le cas de diphtérie guérie par le sérum antidiphtérique, ou non spécifique. — *Inflammation adhésive*. V. ADHÉRENCE. — *Inflammation chronique*. Celle dont les phénomènes congestifs se prolongent longtemps, qu'ils soient ou non suivis de suppuration. Le plus souvent, il y a, au lieu de la suppuration, production de tissu conjonctif entre les éléments anatomiques fondamentaux du tissu affecté, ou simplement hypergenèse de ce tissu quand il forme la trame de l'organe malade, d'où la production de sclérose. On a admis longtemps que la sclérose une fois produite atrophiait les capillaires de l'organe malade, étouffait les éléments nobles du parenchyme et les faisait disparaître; cette action de la sclérose n'est pas démontrée; il semble plus vraisemblable que les cellules épithéliales ont été détruites par les toxines microbiennes ou autres au moment de l'inflammation, et que le tissu de sclérose a pris secondairement leur place. — *Inflammation éliminatrice*. Celle qui se forme autour d'une partie frappée de gangrène, agissant comme cause irritante, et qui tend à séparer cette partie des tissus sains. V. GANGRÈNE — *Globule d'inflammation*. V. LEUCOCYTE. — *Inflammation tarsienne*. V. BLÉPHARITE. — *Inflammation ulcérative*. Celle qui aboutit à l'*ulcération* d'un tissu.

**INFLAMMATOIRE** adj. [*inflammatorius*, all. *entzündlich*, angl. *inflammatory*, it. *inflammatorio*, esp. *inflamatorio*]. Qui tient de l'inflammation : *tumeur inflammatoire*, *état inflammatoire*, etc. — *Fièvre inflammatoire*. Fièvre symptomatique d'une phlegmasie. V. ANGIOTÉNIQUE. — *Sang inflammatoire*. Celui qui, évacué par la saignée et pris en caillot, est surmonté d'une *couenne inflammatoire*.

**INFLATION**. s. f. [*inflatio*, all. *Aufblähung*, *Auftreibung*, angl. *inflation*, it. *inflazione*, esp. *inflacion*]. Enflure, tumeur, gonflement.

**INFLEXION**. s. f. — *Inflexion de l'utérus*. V. DÉVIATION. — *Inflexion latérale*. Dans l'accouchement par le siège au moment du dégagement du tronc, celui-ci se plie sur un côté de manière que la face antérieure se dégage la première; l'inflexion latérale est l'analogue de la déflexion dans l'accouchement par le sommet.

**INFLUENCE**. s. f. Action, ordinairement médiate, qu'un corps exerce sur un autre corps, un phénomène sur un autre phénomène, etc.

**INFLUENZA**. s. f. [de l'it. *influenza*, influence; all. *Influenza*, *Grippe*, angl. et it. *influenza*]. Synonyme de *grippe*.

**INFLUX**. s. m. [*influxus*]. Autrefois, propulsion du sang par le cœur. — Par analogie *influx nerveux*, mode d'action du système nerveux central : on supposait que l'encéphale pousse vers la périphérie un fluide nerveux (qui n'existe pas), comme le cœur pousse le sang.

**INFRAMASTITE**. s. f. Phlegmon rétro-mammaire, inflammation du tissu cellulaire situé en arrière de la mamelle, entre cette glande et la paroi thoracique.

**INFUNDIBULUM**. s. m. En anatomie, *infundibulum cérébral*. V. PITUITAIRE (*Tige*). — *Infundibulum du cœur*. Court prolongement du ventricule droit, du sommet duquel part l'artère pulmonaire. — En pathologie, *infundibulum* ou *entonnoir membraneux*. V. ANUS *contre nature*.

**INFUSÉ** ou **INFUSUM**. s. m. [de *infundere*, verser dessus]. Le produit d'une infusion.

**INFUSION**. s. f. [*infusio*, de *infundere*, verser dessus, de *in*, en, et *fundere*, verser; ἔγχυσις, ἔγχυτον, all. *Aufguss*, *Infusum*, angl. *infusum*, it. *infusione*, *infuso*, esp. *infusion*]. Opération qui consiste à verser un liquide bouillant sur une substance dont on veut extraire les principes médicamenteux, et à laisser refroidir. Quelquefois on fait l'infusion en jetant la substance médicinale dans l'eau en ébullition, retirant aussitôt le vase du feu et le couvrant bien. Dans l'un et l'autre cas, l'opération est terminée lorsque la température du liquide est descendue au point d'être en équilibre avec celle de l'atmosphère. || Le produit de l'infusion, c'est-à-dire un liquide chargé des principes médicamenteux. Exemple : *une infusion de tilleul*, *préparer une infusion*; il vaut mieux employer dans ce dernier sens le mot *infusé*, et réserver le mot *infusion* pour indiquer l'opération elle-même.

**INFUSOIR**. s. m. [de *infundere*, verser dedans]. Instrument dont on s'est servi pour introduire dans les veines des substances médicamenteuses dont l'état des organes digestifs ne permettait pas l'usage par les voies ordinaires.

**INFUSOIRES**. s. m. pl. [*infusoria*, all. *Infusorien*, *Infusionsthierchen*, angl. *infusoria*, *infusory animals*, it. *infusori*, esp. *infusorios*]. Classe de l'embranchement des protozoaires comprenant des organismes pourvus à tous les âges de cils vibratiles couvrant tout ou partie du corps; ils possèdent un ectoplasme et un endoplasme distincts

des fibres contractiles, une bouche et un tube œsophagien, une ou plusieurs vacuoles contractiles et un noyau qui renferme des nucléoles. Ils se reproduisent par scissiparité ou gemmiparité et peuvent se conjuguer deux à deux. Ces animalcules se développent dans les infusions végétales et animales ; ils existent abondamment dans toutes les eaux douces ou salées croupissantes ; dans les liquides intestinaux ou autres séjournant quelque temps et s'altérant au sein du corps. Les eaux courantes et de source, ou de pluie, non croupies, n'en contiennent pas, à moins qu'elles n'aient été abandonnées à elles-mêmes quelques jours sans mouvement à une température au-dessus de 5° à 6°. Ils naissent et se développent d'autant plus vite et plus abondamment, que les eaux renferment davantage de substances organiques en suspension ou en dissolution. Ils ne naissent point par *génération spontanée*, comme on l'a avancé. Seulement la nutrition, et par suite tous les actes d'ordre organique ou vital, peuvent être suspendus ou très ralentis chez ces animaux, si on les place dans un *milieu* autre que celui qui leur est habituel. Si ce changement de conditions est apporté d'une manière convenable, par exemple dans la dessiccation opérée au-dessous de 70° centigrades, sans permettre la putréfaction ou la destruction des substances organiques, la nutrition, et les actes dont elle est la condition d'existence, recommenceront dès qu'on replacera l'être organisé dans un milieu convenable. C'est ce qui arrive naturellement aux infusoires, lorsque se dessèchent les eaux où ils vivent ; d'une densité faible, tellement petits qu'ils ne sont pas visibles à l'œil nu ($0^{mm},003$, à $0^{mm},080$ ou environ), ils peuvent être emportés sous forme de poussière, et recommencent à se nourrir et à se multiplier à l'infini lorsqu'ils tombent dans un milieu convenable. Actuellement, la classe des infusoires ne comprend plus que les *Infusoires ciliés*, les *Flagellés* et les *Acinétiens* ou *Tentaculifères* formant deux classes spéciales. Les infusoires proprement dits comprennent quatre ordres : les *Holotriches*, les *Hétérotriches*, les *Hypotriches* et les *Péritriches*. Jusqu'à présent, on ne connaît que cinq espèces parasites de l'homme, ce sont : *Balantidium coli* (Malmsten, 1856), *Balantidium minutum* (Jakoby et Schaudinn, 1899), *Nyctotherus faba* (Jakoby et Schaudinn, 1899), *Colpoda cucullus* (Schulz, 1899) et *Chilodon dentatus* (Dujardin, 1842).

**INGA.** s. f. Nom de plusieurs arbres et arbustes de la famille des légumineuses mimosées, qui fournissent l'écorce de Barbatimao (*Inga Barbatimao*, Endl., *Inga Avaremotemo*, Endl.). Cette écorce est un astringent tonique doué de propriétés analogues à celle du ratanhia.

**INGESTA.** s. m. pl. Mot latin qui signifie proprement *choses introduites*. — *Ingesta* (Hallé). Substances qui, dans l'état de santé, sont destinées à être introduites dans le corps par les voies digestives : aliments, assaisonnements, boissons.

**INGESTION.** s. f. [*ingestio*, de *in*, en, et *gerere*, porter]. Introduction des aliments dans la bouche et l'estomac.

**INGOGGO.** s. m. [*angogo*, Schimper]. Nom abyssin d'une plante grimpante à baies rouges, employée comme anthelminthique dans les pays où le cousso ne croît pas ; elle produit souvent l'hématurie.

**INGRASSIAL.** s. m. Nom donné par E. Geoffroy Saint-Hilaire à la partie du sphénoïde appelée *petites ailes* ou *apophyses d'Ingrassias*.

**INGRASSIAS** (anatomiste sicilien, 1510-1580). — *Apophyse d'Ingrassias*. Les petites ailes du *sphénoïde*.

**INGRÉDIENT.** s. m. [*ingrediens*, de *ingredi*, entrer ; all. *Bestandtheil*, *Ingredienz*, angl. *ingredient*, it. et esp. *ingrediente*]. Toute substance qui entre dans la composition d'un médicament ou d'une formule. Ainsi la *base* du médicament, les *auxiliaires* ou *adjuvants*, le *correctif*, l'*intermède*, l'*excipient*, sont autant d'*ingrédients*.

**INGUINAL, ALE.** adj. [*inguinalis*, de *inguen*, l'aine ; angl. *inguinal*, it. *inguinale*, esp. *inguinal*]. Qui est dans l'aine, ou qui a rapport à l'aine. — *Canal inguinal*. Canal situé au-dessus de l'*arcade de Fallope*, oblique de haut

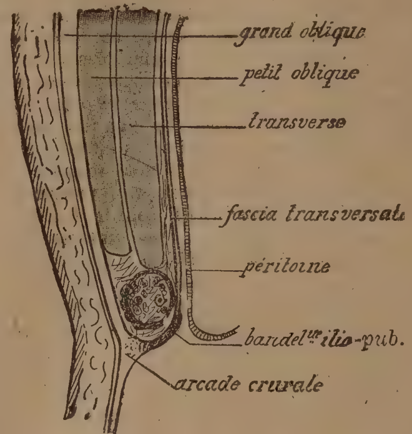



Fig. 372. — Trajet *inguinal*.

en bas, d'arrière en avant, et de dehors en dedans, et long de 4 centimètres. Sa partie antérieure est formée presque entièrement par l'aponévrose du grand oblique ; on y trouve seulement quelques fibres charnues du petit oblique et du transverse ; la postérieure est formée par le *fascia transversalis*, l'inférieure n'est autre chose que la gouttière du ligament de Fallope ; la supérieure, peu distincte, est composée des fibres charnues des muscles petit oblique et transverse (fig. 372). Des deux orifices de ce canal, le superficiel, appelé *anneau inguinal externe* ou antérieur (anneau du grand oblique), est circonscrit (fig. 373) par

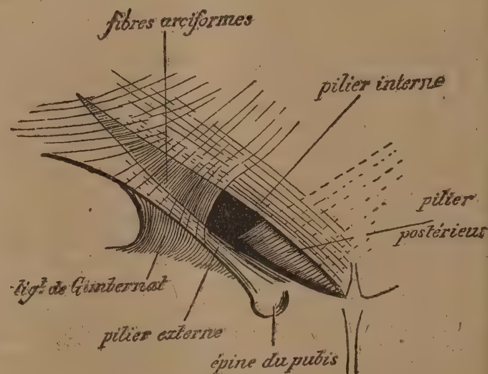



Fig. 373. — Anneau *inguinal* externe.

deux piliers ou faisceaux dus à l'écartement des fibres aponévrotiques du grand oblique : il est irrégulièrement ovalaire, oblique de dehors en dedans et de haut en bas ; le *pilier interne* s'attache au pubis, en avant de la symphyse, et s'entre-croise en partie avec celui du côté opposé ; le *pilier externe*, formé par les fibres aponévrotiques qui s'attachent à l'épine du pubis, est bridé par quelques faisceaux qui semblent s'élever du ligament de Fallope. L'orifice profond ou postérieur (*anneau inguinal interne*),

plus éloigné du plan médian antéro-postérieur du corps que l'autre, est situé vers le milieu d'une ligne tirée de la crête de l'ilium à l'angle du pubis; il est formé par des faisceaux fibreux qui font partie du *fascia transversalis* (fig. 374). Cet anneau, qui semble d'abord être une simple

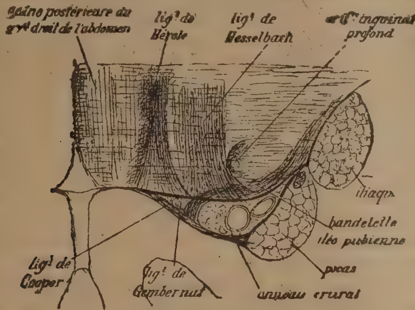



Fig. 374. — *Fascia transversalis.*

ouverture dont ce fascia serait percé, est le commencement d'un canal infundibuliforme dépendant du fascia lui-même, qui tapisse ainsi le canal inguinal et se prolonge jusque dans le scrotum. Les vaisseaux épigastriques occupent le côté inférieur et interne de cet anneau. Le canal inguinal donne passage, chez l'homme, au *cordon spermatique*; chez la femme, au ligament rond; ses dimensions sont beaucoup moindres chez elle. — *Fossette inguinale* (fig. 375).

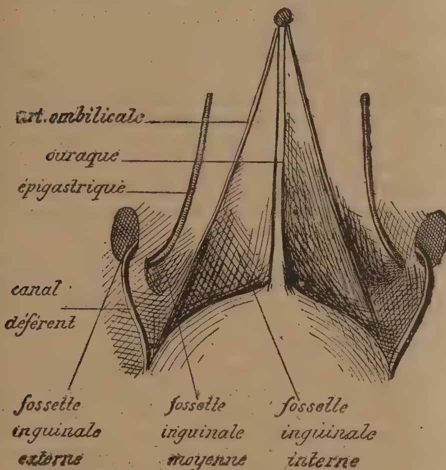



Fig. 375. — Fossettes *inguinales.*

Nom donné : 1° à une dépression du péritoine qui correspond à l'anneau inguinal interne (*fossette inguinale externe*) : c'est par là que se produit la hernie inguinale *oblique externe*; 2° à une seconde dépression située en dedans de la précédente, entre l'artère épigastrique, en dehors, et l'artère ombilicale oblitérée, en dedans : par là se fait la hernie inguinale *directe*. En dedans de cette seconde dépression, et, par conséquent, de l'artère ombilicale, est une troisième dépression (*fossette vésico-pubienne*), par laquelle passe la hernie inguinale *oblique interne*. — *Ligament inguinal*. V. Fémoral. — *Nerf inguinal externe*. V. Fémoro-cutané. — *Nerf inguinal interne*. V. Sus-pubien. — *Région inguinale*. V. Aine. ‖ *Hernie inguinale* [all. *Leistenbruch*, angl. *inguinal hernia*, it. *ernia inguinale*]. Sortie d'une portion d'un ou de plusieurs des viscères abdominaux à travers le canal inguinal. Tantôt le viscère hernié pénètre dans le canal par la fossette inguinale externe, et suit, dans le canal, une direction oblique en bas et en dehors, qui l'amène à l'anneau externe, par lequel il s'échappe : c'est la *hernie oblique externe*, en dedans de laquelle se trouve l'artère épigastrique. Tantôt les parties s'échappent presque directement d'arrière en avant, en repoussant devant elles la fossette inguinale interne; elle commence donc au côté interne de l'artère ombilicale oblitérée, en dehors de l'artère épigastrique : Hesselbach et Scarpa ont appelé cette espèce de hernie, *hernie inguinale interne*. Mais, dans les circonstances ordinaires, la hernie inguinale commence à l'endroit où le cordon testiculaire s'engage sous le bord inférieur du muscle transverse; une portion d'intestin ou de tout autre viscère, poussée par un effort, s'introduit dans le petit enfoncement infundibuliforme (*fossette vésico-pubienne*) que présente en cet endroit le péritoine; elle le distend, et en forme une sorte de petit sac qui s'étend peu à peu, et qui sort par l'anneau inguinal externe, après avoir suivi, dans l'épaisseur de la paroi abdominale, le même trajet oblique que le cordon testiculaire : c'est la *hernie oblique externe*. La forme du sac herniaire résultant de la portion du péritoine que les viscères ont poussée devant eux est pyramidale : ce sac a un fond évasé et un orifice plus ou moins étroit; entre ce fond et cet orifice, au niveau du canal inguinal, est une partie étroite et allongée, que l'on nomme le *col* de la hernie ou du sac herniaire. Certaines hernies formées par les organes qui, dans leur position normale, ne sont qu'en partie recouverts par le péritoine (comme la vessie, l'S du côlon, etc.), n'ont nécessairement qu'un sac incomplet. — Suivant l'étendue du déplacement, la hernie inguinale forme une *pointe de hernie* quand la partie déplacée ne dépasse pas l'anneau interne; elle est *interstitielle*, quand elle occupe le canal; elle est dite *bubonocèle*, quand elle a franchi l'anneau externe et fait saillie à l'aine; *oschéocèle*, quand elle occupe le scrotum. Les causes, les symptômes, le traitement, sont ceux des hernies en général (V. Hernie). Rarement l'étranglement de la hernie

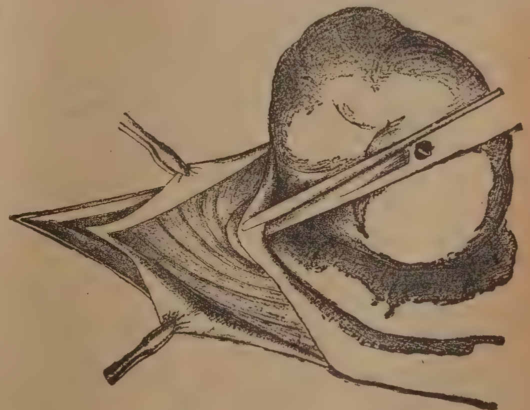


Fig. 376. — Hernie *inguinale*.

inguinale se fait à l'anneau externe : c'est le plus souvent au niveau de l'interne qu'il a lieu. Lorsqu'il y a lieu de débrider, il faut se rappeler que la *hernie oblique externe*, en passant dans toute l'étendue du canal, se trouve avoir : l'artère épigastrique à son côté interne, le cordon testiculaire au-dessous d'elle; tandis que, dans la *hernie directe*, l'artère épigastrique est à son côté externe,

d'où la nécessité (Scarpa, A. Cooper, Dupuytren) de débrider directement en haut (V. Kélotomie). — Fig. 376. Hernie inguinale gauche étranglée. Débridement. L'index gauche est glissé sous le collet que les ciseaux sectionnent. — Il existe une variété de hernie inguinale caractérisée par la présence, dans l'intérieur de la tunique vaginale du testicule, d'un sac distinct de cette tunique, et formé par un diverticulum du péritoine, qui s'engage à travers l'orifice supérieur du canal inguinal, et vient ensuite faire saillie dans la cavité de la séreuse testiculaire (*hernie à sac intravaginal*; *hernie enkystée de la tunique vaginale* d'A. Cooper). Cette hernie, dite à tort *congénitale*, a un mode de production, une symptomatologie, une marche, une composition anatomique, semblables à la hernie inguinale ordinaire. L'étranglement peut avoir son siège non seulement au collet du sac et aux anneaux aponévrotiques, comme dans cette dernière, mais encore beaucoup plus bas, dans l'intérieur même de la tunique vaginale, à travers une déchirure de cette membrane.

**INGUINO-ABDOMINAL, ALE.** adj. — *Région inguino-abdominale.* V. Aine.

**INGUINO-CRURAL, ALE.** adj. — *Région inguino-crurale.* V. Aine.

**INGUINO-CUTANÉ, ÉE.** adj. [*inguinocutaneus*]. — *Nerf inguino-cutané.* V. Fémoro-cutané.

**INHALATEUR.** adj. et s. m. Instrument disposé pour l'inhalation des gaz et des vapeurs. V. Éthérisation. — *Inhalateur à oxygène.* Ballon de caoutchouc, qui contient le gaz et qui est uni par un tube à un flacon plein d'eau : de ce flacon part un second tube dont le malade prend dans sa bouche l'embouchure : un robinet étant ouvert, le gaz s'échappe à travers l'eau et pénètre dans la poitrine à chaque mouvement d'aspiration. Ce mouvement arrivé à son terme, on comprime le tube pour empêcher le gaz de sortir inutilement. Le malade retient un instant dans le poumon l'oxygène inhalé, et le rejette quand le mouvement d'expiration se produit. Cet appareil enlève au gaz l'odeur que lui communique le caoutchouc ; il arrête les poussières de talc et de soufre qui recouvrent la surface intérieure des ballons, et lave le gaz avant son entrée dans les poumons.

**INHALATION.** s. f. [*inhalatio*, de *inhalare*, souffler au dedans; all. *Einathmung*, angl. *inhalation*, it. *aspirazione*, esp. *inhalacion*]. Synonyme d'*absorption.* ‖ Absorption, par le poumon, de vapeurs d'éther ou de chloroforme, à l'effet de produire l'insensibilité ; ou de vapeurs d'eaux minérales, en vue de faire agir les principes dont celles-ci sont chargées. V. Pulvérisation.

**INHIBITION.** s. f. [de *inhibitio*, interdiction]. Nom donné, en physiologie et en pathologie, aux actes de l'économie qui sont sous la dépendance des nerfs d'arrêt. V. Vaso-moteur.

**INHIBITOIRE.** adj. Se dit de ce qui se rapporte à l'inhibition.

**INHUMATION.** s. f. [de *in*, dans, et *humus*, terre; all. *Beerdigung*, angl. *inhumation*, it. *sotterramento*, esp. *inhumacion*, *entierro*]. Action de déposer dans la terre le corps d'un individu décédé. — « Aucune inhumation ne sera faite sans une autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état civil, qui ne pourra la délivrer qu'après s'être transporté auprès de la personne décédée, pour s'assurer du décès, et que vingt-quatre heures après le décès, hors les cas prévus par les règlements de police. » (Code civil, art. 77.) — « Lorsqu'il y aura des signes ou indices de mort violente ou d'autres circonstances qui donneront lieu de la soupçonner, on ne pourra faire d'inhumation qu'après qu'un officier de police, assisté d'un docteur en médecine ou en chirurgie, aura dressé procès-verbal de l'état du cadavre et des circonstances y relatives. » (Code civil, art. 81.) — « Ceux qui, sans l'autorisation préalable de l'officier public, auraient fait inhumer un individu décédé, seront punis de six jours à deux mois d'emprisonnement, et d'une amende de 16 à 50 francs. La même peine aurait lieu contre ceux qui auraient contrevenu d'une manière quelconque à la loi et aux règlements relatifs aux inhumations. » (Code pénal, art. 358.) — « Toutes les fois que, dans les cas prévus par les règlements de police (putréfaction, etc.), une personne décédée doit être inhumée avant le délai de vingt-quatre heures, l'inhumation ne doit avoir lieu que sur l'avis des médecins ou chirurgiens qui ont suivi la maladie, ou de ceux qui sont préposés à la visite des personnes décédées : cet avis doit être envoyé à l'officier de police et à l'officier de l'état civil. » (Ordonnance de police, 14 messidor, an VII.) — A Paris et dans les grandes villes, il y a dans chaque quartier un médecin chargé de vérifier les décès et de transmettre à l'officier de l'état civil un rapport contenant les noms et prénoms du décédé, l'indication du sexe, de l'état de mariage ou de célibat, l'âge, la profession, la date exacte du décès (jour et heure), le quartier, la rue et le numéro du domicile, l'étage et l'exposition du logement, la nature de la maladie, et (s'il y a lieu) les motifs qui peuvent occasionner l'ouverture des cadavres, les causes antécédentes et les complications survenues, la durée de la maladie, le nom des personnes (ayant titre ou non) qui ont donné des soins au malade. — *Inhumation et ensevelissement précipités.* Cas dans lesquels l'inhumation a lieu dans l'état de mort apparente. On en cite quelques exemples sur lesquels se fixe de temps à autre l'attention du vulgaire, et dont son imagination exagère singulièrement le nombre. V. Mort *apparente.*

**INIAL, ALE.** adj. V. Iniaque.

**INIAQUE.** adj. Qui se rapporte à l'inion.

**INIENCÉPHALE.** s. m. [de ἰνίον, occiput, et ἐγκέφαλος, encéphale] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre dont l'encéphale est situé en grande partie dans la boîte cérébrale et en partie hors d'elle, en arrière et un peu au-dessous du crâne, qui est ouvert dans sa portion occipitale.

**INIODYME.** s. m. [de ἰνίον, occiput, et δίδυμος, jumeau] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double, qui a un seul corps portant deux têtes réunies en arrière.

**INIOFACIAL, ALE.** adj. [de ἰνίον, occiput, et *facial*]. Qui appartient à l'occiput et à la face.

**INION.** s. m. [ἰνίον, occiput]. La *protubérance occipitale externe.*

**INIOPE.** s. m. [de ἰνίον, occiput, et ὤψ, œil] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double, qui a deux corps unis au-dessus de l'ombilic, et dont la tête, incomplètement double, présente d'un côté une face complète, et de l'autre un œil imparfait, avec une ou deux oreilles.

**INJECTÉ, ÉE.** adj. [all. *mit Blut interlaufen*, angl. *injected*, it. *injettato*, *schizzettato*, esp. *inyectado*]. En pathologie, se dit de la face et autres organes quand ils sont colorés par l'afflux du sang dans les capillaires.

**INJECTION.** s. f. [*injectio*, de *injicere*, jeter dedans; ἔνεμα, all. *Einspritzung*, angl. *injection*, it. *injezione*, esp. *inyeccion*]. Action d'introduire, avec une seringue ou quelque autre instrument, un liquide dans une cavité du corps, naturelle ou accidentelle, pour remplir une indication thérapeutique. ‖ Le liquide que l'on injecte. — *Injection abortive.* V. Blennorragie. — *Injection astringente.* V. Tannique. — *Injections huileuses.* Injections sous-cutanées d'huiles animales ou végétales, chargées de principes médicamenteux, en particulier de créosote. On a essayé les huiles d'olives, d'amandes douces, de foie de morue, de pied de bœuf, d'arachide ; la première paraît la plus absorbable et la plus dépourvue d'inconvénients (Dujardin-Beaumetz) : en tout cas, l'huile doit être soigneusement stérilisée. On

fait une solution de créosote pure et rectifiée ou de gaïacol, au 15e, dont on injecte 15, 30, et jusqu'à 200 grammes par jour, ce qui équivaut à 1, 2 et plus de 13 grammes de substance active : ces dernières doses sont exceptionnelles. L'injection, faite exactement dans l'hypoderme et non dans le derme (de peur d'escarres), dans les régions fessière, lombaire, interscapulaire, se pratique en plusieurs fois à l'aide de la seringue de Pravaz ou en un temps au moyen d'un appareil spécial à pression continue. Cette méthode donne d'excellents résultats dans la tuberculose du poumon et de la plèvre (Gimbert, Burlureaux). — *Injection intravasculaire*. Celle qu'on fait dans les vaisseaux artériels ou veineux (V. Chloral et Perchlorure *de fer*), dans certains cas d'anévrysmes, de varices, etc.; on a fait aussi des injections intraveineuses d'émétique pour provoquer le vomissement, d'eau faiblement alcaline durant le choléra, d'eau ammoniacale contre les morsures du crotale, etc. V. Transfusion. La pratique des injections intraveineuses s'est beaucoup répandue depuis l'avènement de la méthode antiseptique; c'est un procédé qui permet d'agir vite, d'introduire rapidement dans l'économie une grande quantité de liquide et de porter en contact direct des éléments anatomiques un principe médicamenteux. Les injections intraveineuses de sérum artificiel (V. Sérum) sont pratiquées avec succès après les pertes de sang abondantes qui mettent immédiatement la vie du malade en danger; elles ont été préconisées aussi dans les infections aiguës graves dans le but d'effectuer un lavage du sang; on leur préfère souvent dans ce cas les injections hypodermiques; enfin on a préconisé aussi les injections intraveineuses d'eau stérilisée alcalinisée dans le traitement du coma diabétique. Dans tous ces cas l'injection sera faite dans une veine du pli du coude ou du cou-de-pied ; la veine est dénudée au bistouri, chargée sur une sonde cannelée, et on y enfonce un trocart à la canule duquel on adapte un caoutchouc communiquant avec le réservoir contenant le liquide à injecter (entonnoir, ou bock). Tout l'appareil doit être stérilisé, et l'injection faite avec une asepsie absolue; il faut aussi éviter avec soin l'entrée de l'air dans les veines. Un fil à ligature placé sur la veine au début de l'opération est serré à la fin, la plaie cutanée est fermée par un point de suture. Les injections intraveineuses de sérum antidiphtérique ou antitétanique, d'une solution d'un sel mercuriel, de collargol sont faites dans une veine superficielle du dos de la main, du pli du coude ou de la jambe; on peut alors piquer directement la veine à travers la peau en se servant d'une aiguille ou mieux d'un petit trocart, il ne faut en tout cas adapter la seringue à l'aiguille que quand on s'est assuré que le sang a reflué dans celle-ci et sort par l'extrémité libre; l'aiguille et le trocart doivent être assez fins pour qu'on puisse laisser la plaie veineuse s'obturer d'elle même sans être obligé de faire de ligature. Les injections intraveineuses de sels mercuriels solubles ont le mérite de n'être pas douloureuses; elles sont de ce fait souvent préférées par les malades, mais elles exigent de la part du médecin une habileté spéciale. — *Injection sous-cutanée*. V. Hypodermique. || Moyen employé par les anatomistes pour rendre les vaisseaux plus apparents. Pour injecter les artères, on se sert communément d'un mélange de suif, de cire et de térébenthine dans laquelle on a délayé quantité suffisante de noir de fumée, de carmin, de vermillon. Il faut, pour que l'injection soit complète, injecter le liquide encore chaud et très rapidement. On injecte les artères en adaptant la seringue à une ouverture faite à la partie inférieure de la crosse de l'aorte, et poussant ainsi le liquide du tronc aux ramifications. Pour les veines, au contraire, on est obligé de pousser l'injection des rameaux vers les troncs, à cause des valvules dont sont garnis les vaisseaux : de là la nécessité de ne faire que des injections partielles, suivant les veines dans lesquelles on veut faire pénétrer le liquide. La matière de l'injection est ordinairement la même que pour les artères; mais, lorsqu'on injecte sur un même sujet les artères et les veines, on colore en rouge celle qui est destinée aux artères, en substituant au noir de fumée du minium ou du vermillon broyé dans l'huile; et en bleu, par le bleu de Prusse ou l'indigo, celle que l'on prépare pour les veines. La gélatine colorée avec l'indigo, avec une solution ammoniacale de carmin, ou autres substances colorantes, est souvent employée aussi comme matière à injection, additionnée ou non de glycérine. Au lieu d'injecter tout le corps, on fait souvent des *injections partielles* d'un membre, du foie, du poumon, etc., en poussant la matière dans l'artère ou la veine principale de ces organes. Les vaisseaux lymphatiques doivent être injectés, comme les veines, des branches aux troncs; on se sert ordinairement de mercure, que l'on introduit au moyen d'un tube de verre recourbé et tiré à la lampe d'émailleur; la branche verticale du tube contient la colonne de mercure, qui passe par son propre poids dans la branche horizontale et dans les vaisseaux auxquels celle-ci est adaptée. V. Embaumement. || État de réplétion des vaisseaux capillaires par le sang; ce qui en fait apparaître davantage les réseaux. V. Inflammation.

**INNÉ, ÉE.** adj. [*innatus*, de *in*, en, et *natus*, né; *nativus*, *connatus*, *ingenitus*, ἔμφυτος, all. *angeboren*, angl. *innate*, it. et esp. *innato*]. Se dit, en physiologie, de ce qui est inhérent à l'organisme; de ce qui ne saurait manquer dès qu'existe l'organisation. || En pathologie, *maladie innée*, celle dont le germe existe au moment de la naissance, en vertu d'une disposition organique spéciale.

**INNÉITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est inné. — Dans la théorie de l'hérédité, fait qui amène dans le sein d'une famille, indépendamment de toute influence héréditaire, la production d'individus doués d'aptitudes ou de dispositions exceptionnelles, en bien ou en mal, au physique ou au moral.

**INNERVABLE.** adj. Se dit, en physiologie, des éléments nerveux, par opposition aux éléments qui ne sont pas doués de névrilité.

**INNERVATION.** s. f. [de *in*, dans, et *nervus*, nerf; all. et angl. *innervation*]. Ensemble des actions nerveuses; influence qu'exerce le système nerveux comme agent des sensations, des mouvements et des expressions volontaires et comme présidant aux fonctions organiques; manifestation de la névrilité. L'innervation présente trois modes fondamentaux : 1° la *sensibilité*; 2° la *pensée* ou *volition*, *spontanée* ou *réfléchie*; 3° la *motricité*; et chacun de ces modes en présente de secondaires corrélatifs à des particularités de structure et d'arrangement des éléments anatomiques qui en sont le siège. Tout acte d'innervation, c'est-à-dire toute manifestation de la névrilité, est un mouvement moléculaire spécial, s'accomplissant dans une forme élémentaire déterminée de la substance organisée. Aucun de ses modes ne dérive *e nihilo*, n'est indépendant des sentiments nerveux, même lorsqu'il s'agit de la volonté. De plus, chacun met un temps donné dans ses manifestations (V. Transmission), et celles-ci impliquent l'activité d'une certaine étendue de substance nerveuse Quelques auteurs désignent, à tort, pour le mot *sensibilité* tous les modes de l'innervation intermédiaires à la perception et à la motricité, tels que les actions réflexes, les sentiments instinctifs, la pensée, etc. Ce terme devient alors à peu près synonyme d'*innervation*.

**INNERVER.** v. a. Transmettre l'innervation.

**INNOMINÉ, ÉE.** adj. [*innominatus*, de la particule négative, *in*, et de *nomen*, nom; all. *unbenannt*, angl. *innominate*, it. *innominato*, esp. *innominado*]. Qui n'a point de nom. — *Artère innominée*. V. Brachio-cépha-

LIQUE. — *Cartilage innominé* (Fabrice d'Acquapendente). Le cricoïde. — *Corps innominé de Giraldès*. V. CORPS DE *Wolf* et PARADIDYME. — *Glande innominée*. La glande lacrymale. — *Ligne innominée*. Ligne saillante qui forme la limite supérieure du détroit supérieur du bassin. — *Nerf innominé* ou *anonyme*. Le nerf trijumeau. — *Os innominé*. L'os iliaque. — *Petit os innominé*. Chacun des trois os cunéiformes du tarse. — *Tunique innominée*. La sclérotique. — *Veines innominées du cœur* (Vieussens). Deux ou trois veines cardiaques qui s'ouvrent isolément à la partie antérieure inférieure de l'oreillette droite. Haller les appelait *veines antérieures du cœur*.

**INNSBRÜCK** (Autriche, Tyrol). *Station d'hiver*, ville de 35 000 habitants, à 579 mètres d'altitude, protégée des vents du nord par de hautes montagnes; insolation et luminosité fortes, humidité faible; température assez basse. Indications : prophylaxie de la tuberculose, chloro-anémie.

**INOCULABILITÉ.** s. f. [all. *Inokulabilität*, angl. *inoculability*, it. *inoculabilità*, esp. *inoculabilidad*]. Propriété que possèdent certaines humeurs altérées de transmettre leur état d'altération à d'autres, par inoculation.

**INOCULABLE.** adj. [all. *inokulirbar*, angl. *inoculable*, it. *inoculabile*]. Qui est susceptible d'être transmis par inoculation. Ex. : maladie inoculable.

**INOCULATION.** s. f. [*inoculatio*, greffe, de *inoculare*, greffer, enter en écusson, de *in*, en, et *oculus*, œilleton ; all. *Inokulirung*, *Einimpfung*, angl. *inoculation*, it. *inoculazione*, esp. *inoculacion*]. Opération par laquelle on introduit artificiellement dans l'économie le principe matériel d'une maladie virulente : *inoculation de la variole, de la vaccine*. Le mot *inoculation*, employé seul, s'entend quelquefois de l'introduction thérapeutique du virus variolique. L'inoculation peut être faite soit avec le microbe même en culture pure, comme cela arrive en médecine expérimentale, soit avec une substance que l'on sait virulente sans connaître d'une façon certaine le microbe qui agit, comme dans la vaccine. Elle peut être volontaire (inoculation de la vaccine, du chancre mou), ou au contraire accidentelle ; les piqûres anatomiques constituent de véritables inoculations microbiennes. Enfin les plaies et les surfaces ulcérées s'infectent par inoculation de microbes pathogènes. — *Inoculation syphilitique*. V. SYPHILISATION.

**INODORE.** adj. Se dit d'un corps dépourvu d'odeur.

**INODULAIRE.** adj. [sans doute de ἰνώδης, fibreux ; all. *inodulär*, angl. *inodular*, it. *inodulare*, esp. *inodular*]. Nom donné par Delpech au tissu lamineux qui se développe dans les plaies en suppuration, et qui forme le tissu des cicatrices. Le *tissu inodulaire* est d'autant plus prononcé que la plaie a plus d'étendue en profondeur et qu'elle a suppuré plus longtemps. Il a d'abord l'aspect d'une couche rougeâtre, mais il perd bientôt de sa vascularité, et ses fibres, dirigées en tous sens, deviennent d'un blanc mat, et ont la consistance et la dureté des ligaments articulaires les plus forts. C'est ce tissu qui élève le fond de toutes les cicatrices, qui en rapproche les bords en réduisant progressivement la surface qui a suppuré, qui attire les parties voisines avec une force supérieure à l'élasticité de la peau et à la contraction musculaire, et qui détermine parfois ces difformités, cette gêne dans les mouvements et dans les fonctions, qu'on observe surtout à la suite des brûlures profondes et des plaies qui ont intéressé toute l'épaisseur du derme (V. CICATRISATION). Le tissu inodulaire ne constitue pas un tissu spécial : il varie généralement d'un organe à l'autre. V. RÉGÉNÉRATION.

**INODULE.** s. m. Ce qui est formé de tissu inodulaire.

**INOGÈNE.** s. f. Substance non isolée, qu'on a supposée exister dans les muscles (Hermann), et qui, sous l'influence de la contraction musculaire et de toute action chimique, se dédoublerait en acides carbonique et sarcolactique et en myosine.

**INOPEXIE.** s. f. [de ἴς, ἰνός, fibre, et πῆξις, coagulation] (Vogel). Coagulation de la fibrine; augmentation de sa coagulabilité, qui fait qu'elle se solidifie spontanément dans l'économie en certaines conditions.

**INORGANIQUE.** adj. [*inorganicus*, de *in*, négatif, et *organicus*, organique ; all. *unorganisch*, angl. *inorganic*, it. et esp. *inorganico*]. Qui n'a point d'organes. — *Règne inorganique*. Ensemble des corps privés d'organes et de vie : les minéraux.

**INOSATE.** s. m. [de ἴς, ἰνὸς, fibre]. Sel formé par l'acide inosique. — *Inosate de potasse* ($C^{10}H^6Az^2O^{10}KO$). Principe immédiat existant dans le tissu musculaire des mammifères. Cristallise en prismes à quatre pans allongés et très minces. Soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther.

**INOSCOPIE.** s. f. [de ἴς, ἰνὸς, fibrine, et σκοπεῖν, examiner]. Méthode d'investigation bactériologique, consistant dans la recherche des bacilles tuberculeux dans les caillots fibrineux par dissolution de ces caillots au moyen d'une digestion artificielle (Jousset). La fibrine contenue dans un épanchement séreux emprisonne en se coagulant dans ses mailles tous les éléments qui se trouvent dans le liquide, comme par une sorte de collage; c'est donc dans le caillot qu'on aura le plus de chances de retrouver les éléments bacillaires, quand ceux-ci sont peu nombreux.

**INOSCULATION.** s. f. [*inosculatio*, de *in*, dans, et *osculum*, petite bouche ; ἀναστόμωσις, all. *Gefässeinmündung*, angl. *inosculation*, it. *inosculazione*, esp. *inosculacion*]. Synonyme d'*anastomose par arcade*. Communication de deux vaisseaux ensemble à l'aide d'un conduit courbe, que l'on suppose formé de deux branches (provenant chacune de l'un des vaisseaux correspondants) qui s'aboucheraient l'une avec l'autre par leurs extrémités fictives et d'égal calibre.

**INOSINE.** s. f. V. INOSITE.

**INOSIQUE.** adj. — *Acide inosique* [all. *Inausitsäure* ($C^{10}H^6Az^2O^{10} + HO$) (Liebig, Lehmann, Gorup-Besanez)]. Acide qui existe dans le tissu musculaire à l'état d'inosate de potasse.

**INOSITE.** s. f. [all. *Inosit*, angl. *inosite*, it. *inosita* ; *inosine*, *phaséomannite*] ($C^{12}H^{12}O^{12} + 2HO$, ou, en atomes, $C^6H^{12}O^6$). Sucre fermentescible, qu'on retire des muscles, du cerveau, des poumons, des reins, du foie et de la rate, et quelquefois de l'urine (V. INOSURIE); c'est un composé à chaîne fermée, six fois alcool secondaire (Maquenne). Les haricots verts en fournissent 1 gramme par 10 kilogrammes. Elle cristallise en prismes rhomboïdaux, dont la densité est de 1,154 ; ils sont efflorescents et deviennent opaques en perdant leur eau de cristallisation. A 210°, elle entre en fusion, en donnant un liquide limpide. Si on laisse brusquement refroidir la masse fondue, elle se prend en cristaux aciculaires. Elle se dissout à 19° dans six fois son poids d'eau. Elle est insoluble dans l'éther et dans l'alcool ordinaire froid, un peu plus dans l'alcool bouillant. La potasse bouillante ne la colore point comme la glycose. L'inosite ne réduit pas le tartrate cupro-potassique, et il ne se forme d'oxyde cuivreux ni à chaud ni à froid. Seulement, si on chauffe avec une solution de tartrate de cuivre et de potasse, elle donne une solution verte.

**INOSTÉATOME.** s. m. [de ἴς, fibre, et *steatome*]. Sorte de tumeur mal déterminée, qui serait formée de graisse (*inostéarine*) et de masses de fibres de largeur variable. Busch a rencontré cette tumeur dans l'utérus.

**INOSURIE** et mieux **INOSITURIE.** s. f. Présence de l'inosite dans l'urine (Gallois). Pendant l'état de santé, l'urine de l'homme et des animaux ne contient point d'inosite. Mais elle en renferme dans certaines conditions patho-

logiques avec de l'albumine ou de la glycose. On l'a rencontrée aussi chez les animaux à la suite de la piqûre du plancher du quatrième ventricule en même temps que la glycosurie.

**INOTAGME.** s. m. Nom donné par Engelmann à des particules très petites, analogues à des cristaux à double réfraction, dont il admet l'existence dans la fibre musculaire, et dont la forme se modifie au moment de la contraction.

**INQUIÉTUDE.** s. f. [*inquietudo*, de *in* négatif, et *quies*, repos ; ἀλυσμὸς, all. *Unruhe*, angl. *uneasiness*, it. *inquietudine*, esp. *inquietud*]. Degré de l'agitation qui précède l'*anxiété*. — *Inquiétudes.* Douleurs vagues, surtout aux jambes, qui donnent de l'agitation, de l'impatience.

**INQUINÉ, ÉE.** adj. [*inquinatus*, souillé] (Lavoisier). — *Air inquiné.* Celui qui renferme un principe malsain.

**INSALIVATION.** s. f. [de *in*, dans, et *saliva*, salive ; all. *Einspeichelung*, angl. *insalivation*, it. *insalivazione*, esp. *insalivacion*]. Imprégnation des aliments par la salive.

**INSALUBRE.** adj. [*insalubris*, de *in* négatif, et *salubris*, salubre ; νοσερὸς, all. *ungesund*, angl. *unhealthy*, it. et esp. *insalubre*]. Qui est contraire à la santé, susceptible de causer des maladies.

**INSALUBRITÉ.** s. f. [all. *Ungesundheit*, angl. *unhealthfullness*, it. *insalubrità*, esp. *insalubridad*]. Qualité de ce qui est nuisible à la santé ou à son rétablissement. — *Insalubrité des hôpitaux.* La mauvaise disposition des bâtiments ; l'encombrement ; la contagion des malades voisins ; l'insuffisance de la quantité d'air accordée à chaque malade ; la stagnation de l'air intérieur par défaut de circulation ; l'infection par les latrines, les vases de nuit, les linges, objets de pansement et literie ; l'infection par les parois des appartements habités ; la mauvaise qualité de l'air extérieur, etc., sont autant de causes d'insalubrité, se manifestant par l'apparition de fièvres puerpérales, d'infections purulentes, d'érysipèles, de pourritures d'hôpital. V. Hôpital.

**INSANISTE.** s. m. Synonyme d'*aliéniste*.

**INSANITÉ.** s. f. [*insanitas*, de *in*, non, et *sanus*, sain]. — *Insanité d'esprit.* La folie.

**INSCRIPTION.** s. f. V. Formule.

**INSECTES.** s. m. pl. [*insecta*, de *in*, à travers, et *secare*, couper ; ἔντομα, all. *Inseckten*, angl. *insects*, it. *insetti*, esp. *insectos*]. Classe du règne animal comprenant les animaux articulés ou arthropodes qui sont munis de six pattes à l'état adulte, d'où leur nom d'hexapodes, et qui ont un corps divisé en trois parties : tête, thorax et abdomen. On divise la classe des insectes en plusieurs ordres, fondés sur la situation des ailes : *Coléoptères*, *Orthoptères*, *Névroptères*, *Hyménoptères*, *Lépidoptères*, *Hémiptères*, *Diptères*. Certains insectes sont parasites de l'homme : tels sont les poux, les puces ; d'autres sont utilisés en pharmacologie, comme les cantharides.

**INSECTICIDE.** s. m. [de *insectum*, et *cædere*, tuer ; all. *Insektenpulver*]. Poudres ou liquides qui ont la propriété de tuer les insectes. On introduit ces poudres ou ces liquides dans les réduits où ils se tiennent cachés, ou l'on en saupoudre les étoffes qui en renferment. Pour débarrasser les animaux ou les enfants des poux ou des puces, on introduit quelques pincées des poudres entre les poils soulevés, et l'on frictionne ces derniers de manière à répandre partout la poudre. Les principales sont obtenues à l'aide des capitules pulvérisés de la fleur du *Pyrèthre du Caucase*. Il est probable que toutes les espèces de pyrèthre odorantes, ou de camomille, ou de staphisaigre, agiraient de la même manière. L'essence de térébenthine et ses isomères, et la benzine, sont d'excellents insecticides, en frictions ou lotions, détruisant les insectes parfaits et les larves chez les animaux domestiques. L'infusion de *Quassia amara* est le meilleur de tous les insecticides, surtout lorsqu'il s'agit de détruire les parasites des végétaux, notamment les pucerons.

**INSÉNESCENCE.** s. f. [de *in* privatif, et *senescentia*, vieillissement]. Mot appliqué aux facultés intellectuelles par des biologistes qui prétendent qu'elles ne vieillissent pas, bien que le corps vieillisse : ce qui est erroné.

**INSENSIBILISATEUR.** adj. et s. m. Qui cause l'insensibilité. L'instrument employé pour l'obtenir. V. Éthérisation.

**INSENSIBILISATION.** s. f. Production de l'insensibilité par les anesthésiques, les alcooliques, les poisons narcotiques, jusqu'à la paralysie plus ou moins complète des centres de perception ; elle peut être déterminée par certaines lésions cérébrales causant le délire ou l'altération mentale, par les troubles vaso-moteurs de l'hystérie, de la catalepsie. Dans ces derniers cas, les centres de perception de la sensibilité générale sont le plus ordinairement seuls paralysés. V. Anesthésie et Sensibilité.

**INSENSIBILITÉ.** [de *in* privatif, et *sensibilité* ; ἀναισθησία, all. *Unempfindlichkeit*, angl. *insensibility*, it. *insensibilità*, esp. *insensibilidad*]. Perte ou absence de sensations spéciales ou générales. V. Anesthésie.

**INSENSIBLE.** adj. [ἀναίσθητος, all. *unempfindlich*, *unmerklich*, angl. *insensible*, it. *insensibile*, esp. *insensible*]. Qui n'est pas doué de sensibilité, qui l'a perdue, ou qui n'est pas perceptible aux sens. C'est dans ce dernier sens qu'on dit : *pouls insensible*, *transpiration insensible*.

**INSÉRÉ, ÉE.** adj. [*insertus*]. Qui a un point d'attache ou d'insertion.

**INSERTION.** s. f. [*insertio*, de *in*, en, et *serere*, ajuster ; all. *Einfügung*, angl. *insertion*, it. *inserzione*, esp. *insercion*]. Action d'introduire une chose dans une autre : *insertion d'un virus.* ‖ En anatomie, adhérence intime d'une partie avec une autre : *insertion d'un ligament*, *d'un muscle*, *d'un tendon*, sur un os.

**INSEXÉ, ÉE.** adj. [all. *geschlechtslos*, esp. *insexo*]. Qui n'a point de sexe.

**INSIDIEUX, EUSE.** adj. [de *insidiæ*, embûches ; all. *insidios*, *tückisch*, angl. *insidious*, it. et esp. *insidioso*]. — En pathologie, se dit d'une *affection* qui, ne paraissant pas aussi formidable qu'elle l'est réellement, peut mettre en défaut l'attention du praticien.

**INSINGLASS.** s. m. — *Insinglass végétal.* L'un des noms commerciaux de la *gélose*.

**INSIPIDE.** adj. *insipidus*, de *in*, négatif, et *sapidus*, sapide ; all. *geschmaklos*, angl. *insipid*, it. et esp. *insipido*]. Qui n'a point de saveur.

**INSOLATION.** s. f. [*apricatio*, *insolatio*, de *insolare*, exposer au soleil, de *in*, en, et *sol*, soleil ; all. et angl. *insolation*, it. *insolazione*, *il soleggiare*, esp. *insolacion*]. Exposition au soleil. ‖ Moyen employé en thérapeutique pour exciter l'économie animale, ou pour provoquer la rubéfaction. ‖ En pharmacie et en chimie, moyen employé pour dessécher des médicaments et des produits chimiques, ou pour hâter la digestion ou macération des substances médicamenteuses. ‖ En médecine, *insolation*, ou *fièvre thermique* (Wood), effet produit, sur un être vivant, par l'action d'un soleil ardent. Chez l'homme, cette action peut se traduire par deux ordres de phénomènes bien distincts : le *coup de soleil*, érythème plus ou moins intense, déterminé par les rayons solaires au point même où ils ont été appliqués, et l'*insolation* proprement dite dont les accidents sont semblables à ceux du coup de chaleur (V. Coup). Dans ce dernier cas, les phénomènes se montrent de préférence chez les soldats, pendant les fortes chaleurs de l'été, et sous les climats tropicaux ; mais ils peuvent aussi être déterminés par des températures relativement

modérées, sous l'influence de la fatigue et d'une prédisposition individuelle. Ils consistent en céphalée, vertiges, lassitude générale, anxiété respiratoire, palpitations, coma, délire, et quelquefois convulsions; la mort survient fréquemment avec une température centrale montant à 41°, 43° et même 45°; l'évolution est rapide, parfois foudroyante (*casus ab insolatione*, Sauvages). Le traitement consiste à mettre le malade dans un endroit frais, en desserrant ses vêtements, à lui mettre de la glace, et à son défaut des compresses fraîches sur la tête, à lui faire absorber de l'éther; dans les cas graves, on recourra aux frictions excitantes, aux injections sous-cutanées d'éther, d'huile camphrée, de caféine, de sérum artificiel, aux tractions rythmées de la langue; la saignée, vantée par certains auteurs, est proscrite par d'autres.

**INSOLUBILITÉ** s. f. [all. *Unauflöslichkeit*, angl. *insolubility*, it. *insolubilità*, esp. *insolubilidad*]. Qualité d'un corps solide, liquide ou gazeux, qui est insoluble.

**INSOLUBLE.** s. adj. [*insolubilis*, all. *unauflöslich*, angl. *insoluble*, it. *insolubile*, esp. *insolubile*]. Se dit d'un corps qui n'est pas susceptible de se dissoudre dans un liquide.

**INSOMNIE.** s. f. [*pervigilium*, *insomnia*, de *in*, négatif, et *somnus*, sommeil; ἀγρυπνία, all. *Schlaflosigkeit*, angl. *sleeplessness*, it. *insonnio*, *veglia*, esp. *insomnio*]. Privation du sommeil. Les causes de l'insomnie sont nombreuses; et à ce point de vue on peut distinguer l'insomnie nerveuse, toxique (par abus du thé ou du café, par suppression de certains hypnotiques comme la morphine chez les morphinomanes), infectieuse (en particulier au début de la fièvre typhoïde), circulatoire, respiratoire, et enfin douloureuse. Dans les trois premières variétés, le chloral est le médicament de choix; dans les trois dernières, au contraire, il doit être proscrit, et on emploie ou l'opium ou l'un des hypnotiques préconisés dans ces dernières années, l'hypnal, le trional ou le sulfonal.

**INSPECTEUR** adj. et s. m. — *Médecin inspecteur.* V. Établissement *d'eaux minérales.*

**INSPECTION.** s. f. — *Inspection de la poitrine*, etc. V. Auscultation et Percussion.

**INSPIRATEUR.** adj. et s. m. [*inspirationi inserviens*, angl. *inspirator*, it. *inspiratore*, esp. *inspirator*]. — *Muscles inspirateurs.* Ceux qui concourent, par leurs contractions, à l'ampliation du thorax pendant l'inspiration. Ce sont surtout le diaphragme, puis les muscles intercostaux externes; quant aux intercostaux internes, ils ne sont inspirateurs que dans le voisinage du sternum. Les scalènes, le grand dentelé, dilatent aussi la poitrine. Le petit pectoral n'agit que dans les inspirations difficiles. Les fibres inférieures du grand pectoral agissent seules dans les respirations difficiles et à condition que l'humérus soit fixé. Le sterno-cléido-mastoïdien contribue à élever la poitrine dans les inspirations difficiles, quand la tête est fixée, et surtout chez ceux qui respirent par le type costo-supérieur. Les faisceaux du sacro-lombaire qui s'insèrent aux côtes peuvent les élever quand le cou est fixé. Quelques autres muscles du tronc et du cou servent à l'inspiration d'une manière indirecte, en fixant les points d'appui des muscles précédents : tels sont les muscles sus-hyoïdiens et sous-hyoïdiens, les muscles postérieurs du cou, le trapèze, l'angulaire de l'omoplate, le rhomboïde et peut-être le petit dentelé. V. Respiration.

**INSPIRATION.** s. f. [*inspiratio*, de *in*, en, et *spirare*, souffler; εἴσπνοή, all. *Einathmen*, angl. *inspiration*, it. *inspirazione*, esp. *inspiracion*]. Action par laquelle l'air entre dans les poumons, par dilatation antéro-postérieure, transversale et verticale du thorax. V. Respiration.

**INSPISSATION.** s. f. [de *in*, en, et *spissus*, épais]. Synonyme d'*épaississement* en parlant des humeurs.

**INSTABLE.** adj. [*instabilis*, ἄστατος, all. *unbeständig*, angl. *instable*, it. *instabile*, esp. *instable*]. Se dit de ce qui manque de fixité : *équilibre instable.*

**INSTAURATION.** s. f. [de *instaurare*, établir]. Première apparition des règles, qui commence la puberté chez la femme, par opposition à *ménopause.*

**INSTILLATION.** s. f. (*instillatio*, de *in*, dans, et *stilla*, goutte; all. *Eintröpfeln*, angl. *instillation*, it. *instillazione*, esp. *instilacion*] Action de verser un liquide goutte à goutte, surtout en parlant d'un collyre ou de certains médicaments portés directement dans l'urètre au niveau du point malade (instillations de nitrate d'argent dans la blennorragie chronique). — *Seringue à instillation.* Seringue servant à pratiquer les instillations de nitrate d'argent dans l'urètre (fig. 377).

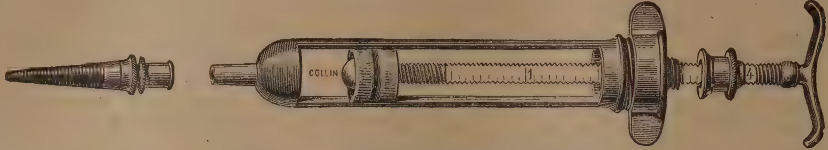


Fig. 377. — Seringue à *instillation* de Guyon.

**INSTINCT.** s. m. [*instinctus*, de *instinguere*, exciter, de *in*, vers, et *stinguere*, aiguillonner; all. *Instinkt*, *Naturtrieb*, angl. *instinct*, it. *istinto*, esp. *instinto*]. Mode d'activité cérébrale qui porte à exécuter un acte sans avoir notion de son but, à la suite d'excitations, d'impressions reçues par les organes internes; à employer des moyens toujours les mêmes, sans jamais chercher à en créer d'autres, ni à connaître le rapport entre eux et le but. L'instinct appartient donc à l'ordre des phénomènes réflexes; et, quoiqu'il soit plus complexe que la généralité de ces phénomènes, les actes auxquels il donne lieu ne sont que des actes automatiques, coordonnés, il est vrai, pour un but déterminé, mais sans que les organes qui leur donnent naissance interviennent dans cette coordination. Il est probable que l'instinct résulte de la transmission héréditaire d'habitudes propres aux ascendants, c'est-à-dire que les actes répétés continuellement par ceux-ci deviendraient, chez les descendants, involontaires et instinctifs dès le moment de leur naissance (Darwin, Herbert Spencer). — *Instinct altruiste.* V. Altruisme. — *Instinct* ou *besoin de domination.* Ambition, orgueil, estime de soi, d'après Gall. — *Instinct industriel* ou *de perfectionnement.* Celui qui porte un animal à la construction de tout ce qui peut améliorer son sort. Cet instinct, qui se trouve chez l'homme, mais aussi chez un grand nombre de vertébrés et d'articulés, tend à acquérir une activité de plus en plus grande, à mesure que la civilisation fait des progrès. Ses troubles pouvant aller jusqu'au délire constituent une forme d'aliénation mentale décrite sous le nom de *monomanie des inventeurs.* — *Instinct maternel* [*instinct de l'amour de la progéniture* (Gall.)]. Celui qui fait aimer et protéger les enfants par leurs parents. C'est en vertu de cet instinct que l'existence et le bien-être de ceux qui naissent sont assurés. Il se manifeste dans tous les animaux, avec une énergie plus ou moins grande suivant les espèces et suivant les sexes : presque toujours la femelle le possède à un degré plus élevé que le mâle. Dans l'espèce humaine, dès l'âge le plus tendre, la nature fait préluder la femme au rôle de mère et la fait passer par différents degrés d'instruction, pour la préparer à sa destination future. Cer-

taines femmes éprouvent une joie inexprimable au moment où elles sentent les premiers mouvements de leur fruit. Plus tard, quand elle a mis au monde son enfant, la mère ne dévoue-t-elle pas sa vie entière au bonheur de celui à qui elle a donné le jour? — *Instinct militaire ou de destruction, penchant aux rixes, instinct carnassier, penchant au meurtre.* Instinct supposé par Gall chez l'homme, pour expliquer la guerre, les rixes, les meurtres. — *Instinct nutritif* ou *de conservation individuelle* (ruse et sentiment de la propriété, de Gall). Il préside à la conservation de l'individu. V. Égoïsme. — *Instinct sexuel* [*instinct de la propagation, de la reproduction, de la génération, instinct vénérien* de Gall]. Celui qui préside à la conservation de l'espèce. Il n'appartient pas aux parties sexuelles (Gall). — *Instinct de vanité* ou *besoin d'approbation.* Ce besoin n'est pas le même que celui de l'orgueil : l'orgueilleux est pénétré de son mérite, et traite avec mépris ou avec indifférence les autres mortels; l'homme vain attache la plus grande importance au jugement des autres, et recherche leur approbation. L'homme orgueilleux compte que l'on viendra rechercher son mérite; l'homme vain frappe à toutes les portes pour attirer sur lui l'attention (Gall). — *Perversion morale des instincts.* V. Folie *héréditaire.*

**INSTINCTIF, IVE.** adj. Qui a rapport à l'instinct. — *Folie instinctive, monomanie instinctive.* V. Folie *héréditaire.* — *Mouvement instinctif.* V. Réflexe.

**INSTRUCTION.** s. f. V. Formule.

**INSTRUMENT.** s. m. [*instrumentum*, ὄργανον, all. *Werkzeug*, angl. *instrument*, it. *instrumento*, esp. *instrumento*]. Agent mécanique qu'on emploie dans une opération quelconque. — *Instrument chimique.* Tout ce qui sert aux opérations chimiques, fourneaux, vaisseaux, etc. — *Instruments de chirurgie.* Les bistouris, les ciseaux, etc.

**INSUFFICIENTISME.** s. m. [de *insufficiens*, insuffisant]. Doctrine qui pose en principe l'insuffisance des moyens thérapeutiques pour la guérison des maladies et regarde l'expectation comme la base de tout traitement.

**INSUFFICIENTISTE.** adj. et s. m. Qui croit à l'insufficientisme.

**INSUFFISANCE.** s. f. [*insufficientia*, all. *Unzulänglichkeit*, angl. *insufficiency*, it. *insofficienza*]. En pathologie, *insuffisance* d'un organe, diminution plus ou moins notable de l'activité d'un organe; c'est dans ce sens que l'on dit insuffisance hépatique, rénale, thyroïdienne, etc. — *Insuffisance hépatique.* Elle se révèle par un certain nombre de symptômes qui sont : du côté des urines, la diminution de l'urée, la glycosurie alimentaire, l'urobilinurie, l'indicanurie; du côté du système nerveux, de l'insomnie, de la céphalalgie, du délire auquel succède la somnolence et le coma; du côté de l'appareil digestif, de l'inappétence et de la diarrhée; du côté des appareils circulatoire et respiratoire, des hémorragies d'une part, de la dyspnée caractérisée par une inspiration lente suivie d'une inspiration brusque, de l'autre. Ces symptômes se groupent de manière à figurer une petite et une grande insuffisance hépatique. La petite insuffisance demande à être recherchée et se caractérise surtout par les symptômes urinaires; la grande détermine le tableau de l'ictère grave, ou plutôt c'est l'ictère grave qui emprunte ses symptômes à l'insuffisance hépatique. Le traitement de cet état morbide consiste dans l'emploi des préparations à base d'extrait de foie ou du foie en nature; il n'a d'ailleurs de chances de succès que dans les cas où les symptômes ne sont pas au complet. — *Insuffisance thyroïdienne.* V. Hypothyroïdie et Myxoedème. — *Insuffisance des orifices du cœur* ou *insuffisance valvulaire.* Lésion des valvules qui, à l'état normal, ferment les orifices cardiaques : lorsque ces voiles membraneux sont dilacérés par suite d'un traumatisme, ou rétractés consécutivement à une inflammation locale, ou écartés les uns des autres par le fait de la dilatation de leur anneau fibreux, ils permettent le reflux du sang en sens inverse de son cours naturel, les orifices correspondants sont atteints d'*insuffisance.* — *Insuffisance aortique.* Lésion de l'orifice cardiaque qui fait communiquer le ventricule gauche avec l'aorte. Elle peut résulter d'un effort violent suivi de la rupture des valvules sigmoïdes; plus souvent, elle est consécutive soit à une endocardite, soit à une inflammation chronique de la crosse de l'aorte propagée aux valvules. Dans le premier cas, le début est brusque; ordinairement, il s'effectue avec lenteur. Les signes physiques sont : un souffle diastolique, doux, se propageant le long de l'aorte, ayant son maximum à la base du cœur, dans une région très limitée; un pouls large, fort, bondissant, dicrote, mais très dépressible, dit *pouls de Corrigan*, du nom de l'auteur qui l'a étudié; un souffle double à l'artère fémorale, *souffle de Duroziez*; des pulsations énergiques des artères du cou; les signes d'une hypertrophie considérable du ventricule gauche. Le malade a quelques douleurs diffuses, de la dyspnée, des épistaxis, de la gastralgie, des syncopes fréquentes, et une pâleur habituelle de la face. La mort subite est fréquente, et due probablement à l'anémie cérébrale. L'insuffisance aortique est souvent compliquée de rétrécissement du même orifice. — *Insuffisance mitrale.* Lésion de l'orifice qui fait communiquer l'oreillette avec le ventricule gauche : l'endocardite, et, indirectement, le rhumatisme, sont ses causes habituelles. Le pouls est petit, dicrote, et irrégulier : il présente des intermittences, même quand la systole du ventricule est normale, parce qu'une partie du sang reflue dans le ventricule. Souffle en jet de vapeur, systolique, ayant son siège le long de la colonne vertébrale. Palpitations, dyspnée, signes de congestion des viscères; symptômes fonctionnels de l'asystolie. — *Insuffisance tricuspidienne.* Lésion de l'orifice cardiaque qui fait communiquer le ventricule droit avec l'oreillette droite. Elle résulte le plus souvent d'une dilatation de l'orifice, sans altération des valvules, produite par les modifications de pression que les affections du cœur gauche et du poumon déterminent dans le cœur droit. Souffle systolique, doux, grave, siégeant à la pointe, et ayant son maximum au niveau de l'appendice xiphoïde. Pouls veineux vrai (V. Pouls) dans les jugulaires. Battements au niveau du foie dus à la dilatation des vaisseaux hépatiques : ce sont de vrais battements, et non des battements communiqués. — *Insuffisance pulmonaire.* Lésion de l'orifice qui fait communiquer le ventricule droit avec l'artère pulmonaire. Elle peut résulter de la destruction plus ou moins complète d'une valvule, ou plus rarement de la dilatation de l'orifice pulmonaire. Elle se traduit par un souffle diastolique de la base du cœur, ayant un caractère aspiratif comme celui de l'insuffisance aortique, et dont le maximum se trouve au niveau du bord gauche du sternum, au deuxième espace intercostal; il peut être accompagné de frémissement cataire, et dans plus de la moitié des cas d'un souffle systolique dû au rétrécissement concomitant. C'est une affection rare, qui reconnaît les mêmes causes que les autres lésions valvulaires du cœur. — Le traitement de l'insuffisance doit se baser sur les symptômes que présente le malade, plus que sur le siège de l'orifice atteint. D'une façon générale, la digitale est un agent précieux pour régulariser le pouls, établir l'équilibre dans la circulation périphérique, et prévenir l'asystolie.

**INSUFFISANT, ANTE.** adj. et s. Qui ne suffit pas. — En médecine mentale, se dit d'un individu dont le caractère, le jugement ou le sentiment, paraissant sains dans les circonstances ordinaires de la vie, font défaut et conduisent à des actes anormaux, à propos de tel ou tel

ordre d'idées ou de circonstances. V. FOLIE *héréditaire.*

**INSUFFLATION.** s. f. [*insufflatio*, de *in*, en, et *sufflare*, souffler; ἐμφύσησις, all. *Einblasen*, angl. *insufflation*, it. *soffiamento*, esp. *insuflacion*]. Action de souffler dans un organe ou une cavité un gaz ou une substance pulvérulente. En thérapeutique, les *insufflations de poudres* se font à l'aide d'un tuyau de plume, et sont usitées dans les maladies chroniques du larynx et dans un grand nombre d'affections oculaires : on se sert d'alun, de calomel, d'oxyde et de sulfate de zinc, etc. (V. COLLYRE). — Les *insufflations d'air* se faisaient autrefois dans l'intestin, par l'anus, au moyen d'un soufflet muni d'un embout qui obture cet orifice, dans les cas d'iléus ou de hernie étranglée; mais on les pratique surtout dans les voies aériennes pour remédier aux accidents d'asphyxie chez les nouveau-nés et à ceux causés par le chloroforme, la submersion, les gaz méphitiques : l'air peut être introduit directement, de bouche à bouche, ou, ce qui vaut mieux, à l'aide d'un soufflet et d'une sonde laryngienne. ‖ En anatomie, *insufflation*, distension d'une cavité naturelle (plèvre, péricarde, etc.), faite en y poussant de l'air, en vue de l'étudier plus facilement, même à l'état sec.

**INSULA DE REIL** [*île, lobule de l'île, lobule du corps strié* (Cruveilhier)]. Saillie de l'hémisphère du cerveau que l'on voit dans le fond de la *scissure de Sylvius*, et qui se moule sur la convexité du corps strié. Ce lobule n'existe que sur l'homme et les singes; il est lisse dans ces derniers, pourvu de quatre plis chez l'homme, et voisin de la troisième circonvolution frontale gauche; ce dernier rapport explique que certains auteurs aient placé le siège de la faculté du langage articulé dans l'insula, qui d'ailleurs est lésé dans presque tous les cas d'*aphasie*.

**INTACTILE.** adj. [*intactilis*, all. *unfühlbar*, angl. *intactile*, it. *intattile*, *intangibile*, esp. *intactil*]. Qui ne peut tomber sous le sens du toucher. V. IMPALPABLE.

**INTELLECT.** s. m. V. INTELLIGENCE.

**INTELLECTIF, IVE.** adj. S'est dit pour *intellectuel.*

**INTELLECTUEL, ELLE.** adj. Qui a rapport à l'intelligence ou intellect. — *Dégénérescence intellectuelle.* V. DÉGRADATION. — *Grand mal intellectuel.* L'épilepsie.

**INTELLIGENCE.** s. f. [*intellectus*, φρόνησις, all. *Verstand*, *Einsicht*, angl. *intelligence*, *understanding*, it. *intelligenza*, *intelletto*, esp. *intelligencia*, *intelecto*]. Faculté d'apprécier l'importance d'un ou de plusieurs faits, d'après les circonstances dans lesquelles ils ont lieu, d'en déduire les rapports, et de se déterminer suivant les conséquences (V. AME). « Le *siège de l'intelligence*, c'est le cerveau proprement dit (lobes ou hémisphères cérébraux); j'ajoute : c'est le cerveau proprement dit tout entier, et le cerveau proprement dit tout seul : ni le cervelet, ni la moelle allongée, ni les tubercules quadrijumeaux, ni les couches optiques, etc., ne sont siège de l'intelligence » (Flourens). Un seul lobe suffit à l'exercice complet de l'intelligence. Anatomiquement, un lobe n'est que la répétition de l'autre. Physiologiquement, en ce qui concerne l'intelligence, Gall a montré que le prétendu point du cerveau, vieux rêve des anatomistes, d'où, selon eux, tous les nerfs partaient et où ils se rendaient tous, n'est qu'une chimère (Flourens). Toutefois l'écorce du cerveau paraît être le siège spécial de l'intelligence. V. ENCÉPHALE.

**INTEMPÉRANCE.** s. f. [*intemperantia*, ἀκρασία, all. *Unmässigkeit*, angl. *intemperance*, it. *intemperanza*, esp. *intemperancia*]. Usage immodéré des aliments, et plus encore des boissons. V. ALCOOLISME et IVROGNERIE.

**INTEMPÉRIE.** s. f. [*intemperies*. de *in*, négatif, et *temperies*, constitution; ἀκρασία, all. *Rauheit*, angl. *intemperature*, it. et esp. *intemperie*]. Dérangement de la constitution de l'air et des saisons. ‖ Mauvaise constitution, désordre dans les humeurs du corps, suivant Galien.

**INTENSE.** adj. [*intensus*, de *intendere*, de *in*, en, vers, et *tendere*, tendre; all. *intensiv*, angl. *intense*, it. et esp. *intenso*]. Se dit de tout ce qui possède quelque qualité à un haut degré. ‖ En médecine, *maladie intense*, celle dont les symptômes se manifestent avec beaucoup de force.

**INTENSITÉ.** s. f. [all. *Intensität*, angl. *intensity*, it. *intensità*, esp. *intensidad*]. Haut degré de puissance, d'activité. V. CHALEUR et LUMIÈRE. — *Intensité d'une force.* V. ÉNERGIE et MOUVEMENT.

**INTENTION.** s. f. [*intentio*, *propositum*, all. *Absicht*, angl. *intention*, it. *intenzione*, esp. *intencion*]. Fin que l'on se propose. ‖ En chirurgie, réunion d'une plaie par *première intention*, ou par *seconde intention* [angl. *first*, *second intention*, it. *prima*, *secunda intenzione*, esp. *primera*, *segunda intencion*]. Synonyme de *réunion primitive* et *réunion secondaire*. V. RÉUNION.

**INTERANNULAIRE.** adj. — *Segment interannulaire.* Segment de la fibre nerveuse limité à chaque extrémité par un étranglement annulaire, et correspondant à une cellule traversée par le cylindraxe.

**INTERAPOPHYSAIRE.** adj. Qui est placé entre des apophyses : *articulation interapophysaire* de deux vertèbres.

**INTERARTICULAIRE.** adj. [*interarticularis*, all. *interarticulär*, angl. *interarticular*, it. *interarticolare*, esp. *interarticular*]. Se dit des parties, surtout des cartilages, situées entre deux os articulés l'un avec l'autre.

**INTERARYTÉNOÏDIEN, IENNE.** adj. — Qui est situé entre les cartilages aryténoïdes : *glotte interaryténoïdienne.*

**INTERAURICULAIRE.** adj. Se dit de ce qui est placé entre les deux oreillettes du cœur. — *Cloison interauriculaire.* Cloison formée, entre les deux oreillettes, par l'adossement de quelques-unes de leurs fibres musculaires propres. Du côté de l'oreillette droite, cette cloison présente la *fosse ovale*, qui est un vestige du *trou de Botal*, et qui, limitée par l'*anneau de Vieussens*, se continue en bas avec la valvule d'Eustache. Du côté gauche, on voit le relief de la fosse ovale.

**INTERCADENCE.** s. f. [*intercidentia*, de *inter*, entre, et *cadere*, tomber; all. *Zwischenschlag*, angl. *intercadentia*, it. *intercadenza*]. Trouble dans la succession des pulsations artérielles, offrant, de loin en loin, une pulsation surnuméraire.

**INTERCADENT, ENTE.** adj. [*intercidens*, all. *intercidirend*, angl. *intercadent*, it. et esp. *intercadente*]. Se dit du pouls qui présente des intercadences.

**INTERCALAIRE.** adj. [*intercalaris*, de *intercalare*, insérer, intercaler; all. *Zwischentag*, angl. *intercalary*, it. *intercalare*, esp. *intercalar*]. — *Jour intercalaire.* Jour qui sépare les jours *critiques*; jour qui n'est pas critique, mais simplement provocateur de la crise. Si celle-ci a lieu un jour intercalaire, on doit craindre une rechute. Selon Bordeu, le troisième, le cinquième, le neuvième, le treizième et le dix-neuvième sont des jours *intercalaires*. ‖ Le jour d'apyrexie dans les fièvres intermittentes.

**INTERCAPILLAIRE.** adj. Qui est entre les vaisseaux capillaires, entre leurs mailles.

**INTERCAROTIDIEN.** adj. Se dit des parties situées entre les deux branches de la carotide primitive. — *Ganglion intercarotidien.* Corps gris rougeâtre, du volume d'un grain de blé, situé au niveau de la bifurcation de la carotide primitive, au milieu des éléments du plexus intercarotidien. — *Plexus intercarotidien.* Plexus formé par des branches nerveuses émanées du ganglion cervical supérieur, du glosso pharyngien et du pneumogastrique, et entrelacées au niveau de la bifurcation de la carotide primitive. De ce plexus partent des rameaux qui enlacent

l'artère carotide externe, et accompagnent les divisions de ce vaisseau en formant autant de plexus secondaires.

**INTERCARTILAGINEUX, EUSE.** adj. Qui est entre les cartilages : *glotte intercartilagineuse.*

**INTERCELLULAIRE.** adj. [all. *intercellulär*, angl. *intercellular*, it. *intercellulare*]. Qui est placé entre des cellules. || En anatomie, *substance* ou *matière intercellulaire.* Matière amorphe qui comble les interstices que laissent entre elles les cellules, et qui est distincte de la substance fondamentale. V. Amorphe et Fondamental.

**INTERCEPTION.** s. f. [*interceptio*, all. *Auffangung*, angl. *interception*, it. *intercezione*, esp. *intercepcion*]. Espèce de bandage usité chez les anciens, en vue d'arrêter la marche de la cause matérielle de la goutte et du rhumatisme. Il consistait à couvrir les membres de laine cardée, fixée par de larges bandes, de l'extrémité d'un membre à sa racine.

**INTERCERVICAL, ALE.** adj. Le muscle *interépineux du cou.*

**INTERCHROMATIQUE.** adj. — *Réseau interchromatique.* V. Lanthanine.

**INTERCLAVICULAIRE.** adj. [*interclavicularis*, all. *interclaviculär*, angl. *interclavicular*, it. *interclavicolare*, esp. *interclavicular*]. Qui s'étend d'une clavicule à l'autre. — *Ligament interclaviculaire.* Faisceau de fibres parallèles, étendu transversalement entre les extrémités sternales des deux clavicules, en arrière de ces os.

**INTERCOLUMNAIRE.** adj. [*intercolumnaris*, all. *intercolumnär*, angl. *intercolumnar*, it. *intercolumnare*]. — *Fibres intercolumnaires* [*fascia intercolumnaris*]. Fibres aponévrotiques qui partent de l'arcade crurale, se portent en dedans et en haut en décrivant une large courbe à concavité supérieure, et s'étendent jusqu'au niveau du muscle grand droit de l'abdomen, en passant au-dessus de l'angle supérieur de l'anneau inguinal externe qu'elles renforcent.

**INTERCONDYLIEN, IENNE.** adj. — *Échancrure intercondylienne.* Espace qui sépare en arrière les deux condyles du fémur.

**INTERCOSTAL, ALE.** adj. et s. [*intercostalis*, all. et angl. *intercostal*, it. *intercostale*, esp. *intercostal*]. Qui est situé entre les côtes. — *Artères intercostales.* Artères qui occupent les espaces intercostaux. On les divise en : 1° *Artère intercostale supérieure*, qui naît de la sous-clavière, croise le col des deux premières côtes, et se distribue ordinairement à deux, quelquefois à trois ou quatre espaces intercostaux, de la même façon que les suivantes. 2° *Artères intercostales aortiques* ou *inférieures*, au nombre de sept à neuf ; nées directement de l'aorte thoracique, qui occupe le côté gauche de la colonne vertébrale, elles sont plus longues à droite qu'à gauche ; de plus, les premières croisent la face antérieure des corps vertébraux, et sont recouvertes par l'œsophage, le canal thoracique, la grande veine azygos et le grand sympathique, avant d'atteindre, comme celles de gauche, la gouttière du bord inférieur de chaque côté, qu'elles suivent jusqu'au niveau du ligament transverso-costal supérieur : là elles se divisent en branche antérieure, *intercostale proprement dite*, qui s'infléchit en bas vers le milieu de l'espace auquel elle appartient, fournit une branche qui gagne le bord supérieur de la côte située au-dessous, et se distribue aux muscles intercostaux, à l'os et au périoste ; et en branche postérieure, *dorso-spinale*, dont le rameau dorsal s'épuise dans les muscles et la peau de la partie postérieure du tronc, et le rameau spinal fournit des divisions aux vertèbres et à la moelle épinière. 3° Enfin, on donne le nom d'*intercostales antérieures* aux branches que la mammaire interne donne aux muscles intercostaux. — *Espaces intercostaux.* Intervalles qui existent entre le bord inférieur d'une côte et le bord supérieur de celle qui vient immédiatement après, et que remplissent les muscles intercostaux, les vaisseaux et les nerfs intercostaux. — *Muscles intercostaux* (fig. 378). Ceux qui occupent les espaces intercostaux. On les distingue en *internes* et *externes*, les uns et les autres au nombre de onze. Les *externes*, plus superficiels, s'attachent d'une part à la lèvre externe de la gouttière du bord inférieur d'une côte, et de l'autre au bord supérieur de la côte située au-dessous. Les *internes* s'attachent à la lèvre interne du bord inférieur d'une côte, et au bord supérieur ainsi qu'à la face interne de la côte suivante. Les deux muscles ne sont superposés qu'à la partie moyenne de chaque espace : les intercostaux externes, obliques en bas et en dehors, commencent en arrière près de la tubérosité et de l'angle des côtes, et se terminent, en avant, un peu

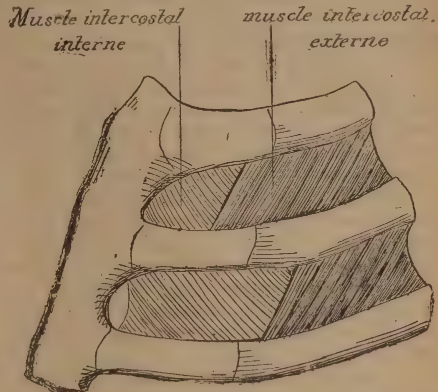



Fig. 378. — Espace *intercostal.*

en dehors du cartilage costal ou empiètent légèrement sur le cartilage ; les internes, obliques en sens inverse des premiers, atteignent le sternum en avant, mais s'arrêtent à l'angle des côtes en arrière. Les uns et les autres sont inspirateurs : mais ils n'agissent que dans les respirations difficiles et quand la première côte est fixée ; dans les circonstances ordinaires, leur principal rôle consiste à maintenir tendu l'espace intercostal, et à l'empêcher de se déprimer en dedans ou en dehors, sous la pression atmosphérique ou intrathoracique, pendant l'inspiration ou l'expiration. — *Nerf intercostal.* Nom parfois donné au grand sympathique. — *Nerfs intercostaux.* Branches antérieures des nerfs dorsaux, au nombre de douze de chaque côté. Chaque nerf intercostal fournit un ou deux filets anastomotiques au ganglion correspondant du grand sympathique (*rami communicantes*), se place, dans l'espace intercostal, au-dessous de l'artère correspondante, et, au niveau du bord latéral du sternum, s'épuise en *rameaux perforants antérieurs* qui traversent le grand pectoral, et s'anastomosent avec les *rameaux perforants latéraux* : ceux-ci naissent des nerfs intercostaux à la partie moyenne de l'espace intercostal, perforent l'intercostal externe, et sont, comme les rameaux antérieurs, destinés aux téguments. De plus, les nerfs intercostaux fournissent des rameaux aux muscles intercostaux internes et externes, à la mamelle, et aux muscles de la poitrine et de l'abdomen. Le premier nerf intercostal donne une branche qui se rend dans le plexus brachial ; le deuxième et le troisième fournissent un rameau qui s'anastomose avec le brachial cutané interne et se distribue à la peau de la partie interne du bras. — *Névralgie intercostale.* V. Névralgie. — *Veines intercostales.* Leur nombre égale celui des

artères. Les veines intercostales droites se jettent dans la veine azygos : les trois ou quatre veines supérieures se réunissent le plus souvent en un ou deux troncs, qui s'ouvrent dans la veine azygos, ou dans le tronc veineux brachio-céphalique droit, ou dans la veine cave. Les veines intercostales gauches inférieures se jettent dans la demi-azygos; les supérieures forment un tronc commun, qui s'ouvre dans cette veine ou dans l'azygos.

**INTERCUNÉEN, ENNE.** adj. — Se dit des ligaments situés entre les os cunéiformes. V. Cunéen.

**INTERCURRENT, ENTE.** adj. [*intercurrens*, de *inter*, entre, et *currere*, courir; all. *intercurrirend, dazwischenkommend*, angl. *intercurrent*, it. *intercorrente*, esp. *intercurrente*]. Se dit d'une maladie qui survient dans des saisons ou dans des lieux où elle ne se manifeste ordinairement pas, et qui complique les maladies régnantes. — *Fièvre intercurrente*. Celle qui survient pendant le cours d'une autre maladie non fébrile.

**INTERCUTANÉ, ÉE.** adj. [de *inter*, entre, et *cutis*, peau; angl. *intercutaneous*, it. et esp. *intercutaneo*]. Qui est entre la chair et la peau. *Sous-cutané* vaut mieux.

**INTERDICTION.** s. f. Action d'ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens. « Le majeur qui est dans un état habituel d'imbécillité, de démence ou de fureur, doit être interdit, même lorsque cet état présente des intervalles lucides. » « Tout parent est recevable à provoquer l'interdiction de son parent. Il en est de même pour l'un des époux à l'égard de l'autre. » (Code civil, art. 489, 490.) Toutefois l'épouse doit être autorisée par la justice, puisqu'elle ne peut ester en justice sans l'autorisation de son mari ou de la justice. L'interdiction est une mesure très grave et qu'on ne doit faire prononcer que lorsque l'incurabilité est certaine, affirmée par le diagnostic et le pronostic des médecins (Legrand du Saulle). V. Conseil *judiciaire*.

**INTERDIGITAL, ALE.** adj. Qui est placé entre les doigts. — *Membrane interdigitale*. Celle qui existe naturellement entre les doigts des animaux à pieds palmés. — Celle qui existe accidentellement entre les doigts chez l'homme, dans les cas de *syndactylie*.

**INTERÉPINEUX, EUSE.** adj. et s. m. [*interspinalis*, all. *interspinal*, angl. *interspinalis*, it. *interspinoso*, esp. *interespinoso*]. Qui est situé entre les apophyses épineuses des vertèbres. — *Ligaments interépineux*. Ligaments qui vont du sommet d'une apophyse épineuse à l'autre, et qui sont tendus de champ, par paires, en arrière des ligaments jaunes. — *Muscles interépineux*. Petits muscles situés par paire entre les apophyses épineuses de chaque paire de vertèbres contiguës, et séparés l'un de l'autre par les ligaments interépineux : ils manquent dans la région dorsale. Au cou, ils existent entre toutes les vertèbres, sauf entre la première et la seconde, de sorte qu'il y a six paires. Aux lombes, il y en a toujours quatre paires, entre les cinq vertèbres lombaires; quelquefois on en voit une cinquième entre la dernière vertèbre lombaire et l'apophyse épineuse de la première vertèbre sacrée.

**INTERÉPITHÉLIAL, ALE.** adj. — *Canalicules interépithéliaux*. Fins conduits s'insinuant plus ou moins loin entre les cellules épithéliales et s'ouvrant dans la cavité de l'acinus; ils ont été décrits par Langerhans dans le pancréas.

**INTERFASCICULAIRE.** adj. Se dit de ce qui est interposé aux faisceaux d'un tissu fibreux.

**INTERFÉRENCE.** s. f. [de l'anglais *to interfere*, intervenir, du latin *inter*, entre, et *ferre*, porter; all. *Interferenz*, angl. *interference*, esp. *interferencia*]. Nom sous lequel Young a désigné certains phénomènes que produit la réflexion de la lumière sur les surfaces de lames minces ou de corps striés, et qui résultent de la rencontre des rayons lumineux, dans certaines conditions : par suite de cette rencontre les effets lumineux se détruisent mutuellement ou doublent d'intensité. L'interférence, c'est-à-dire le résultat de la coïncidence des vibrations imprimées à l'air, existe aussi bien pour les mouvements vibratoires qui propagent le son et la chaleur que pour ceux qui propagent la lumière.

**INTERLATÉRICOSTAL.** adj. et s. m. Nom donné par Dumas aux muscles intercostaux externes.

**INTERLOBAIRE, INTERLOBULAIRE.** adj. [*interlobularis*, de *inter*, entre, et *lobus*, lobe; all. *interlobulär*, angl. *interlobular*, it. *interlobulare*, esp. *interlobular*]. Qui est situé entre les lobes ou les lobules d'un organe. — *Grande scissure interlobaire* (Chaussier). La scissure de Sylvius, qui sépare les lobes frontal et pariétal du cerveau du lobe temporal.

**INTERMAXILLAIRE.** adj. [*intermaxillaris*, de *inter*, entre, et *maxilla*, mâchoire; all. *intermaxillär*, angl. *intermaxillary*, it. *intermascellare*, esp. *intermaxilar*]. Qui est situé entre les os maxillaires. — *Ligament intermaxillaire*. L'aponévrose *buccinato-pharyngienne*. — *Os intermaxillaire* ou *incisif*. Os qui occupe l'extrémité du museau, entre les maxillaires supérieurs, chez la plupart des mammifères, et qui porte les incisives supérieures. L'intermaxillaire, absent chez l'homme adulte, existe durant les premières semaines de la grossesse, jusque vers la fin du troisième mois, où il se soude au maxillaire supérieur : si cette soudure n'est pas faite à la naissance, il existe une variété de bec-de-lièvre complexe. Souvent le palais osseux offre pendant toute la vie les vestiges de cette suture derrière les dents incisives.

**INTERMÈDE.** s. m. [de *inter*, entre, et *medius*, qui est au milieu; all. *Intermedium*, angl. *intermedial substance*, it. et esp. *intermedio*]. Substance qui entre dans la composition d'un médicament pour faciliter la mixtion des autres substances. V. Émulsion et Potion.

**INTERMÉDIAIRE.** adj. — *Nerf intermédiaire de Wrisberg*. V. Facial.

**INTERMÉTACARPIEN, ENNE.** adj. — *Articulation intermétacarpienne*. Articulation qui sépare deux métacarpes l'un de l'autre.

**INTERMISSION.** s. f. V. Intermittence.

**INTERMITTENCE.** s. f. [*intermissio*, διάλειψις, all. *Intermittenz*, angl. *intermission*, it. *intermissione*, *intermittenza*, esp. *intermitencia*]. En physiologie, *intermittence d'action*. V. Loi *d'intermittence*. || En pathologie, *intermittence*, intervalle qui sépare les accès d'une fièvre ou plus généralement les manifestations d'une maladie quelconque et pendant lequel le malade est à peu près dans son état naturel. A l'état normal, tous les phénomènes de la vie animale sont intermittents, et se reproduisent avec des alternatives d'action et de repos d'une durée qui est à peu près la même pour chacun d'eux (V. Loi *d'intermittence*). L'intermittence en pathologie peut se montrer dans des circonstances diverses : ainsi une attaque de colique hépatique ou néphrétique est souvent formée d'une série d'accès séparés par des intervalles de repos pendant lesquels la douleur est à peu près complètement disparue; l'hystérie, l'épilepsie sont des maladies à manifestations intermittentes; les attaques reviennent alors sous l'influence de causes extérieures souvent minimes. De même les attaques d'épilepsie symptomatique se montrent d'une façon intermittente, même quand la cause qui les provoque continue à agir. Il semble en effet que le système nerveux réponde à peu près constamment à une excitation continue par une réaction intermittente; il faut un certain temps pour que l'irritation de la substance nerveuse se traduise par une manifestation clinique; mais une fois la décharge produite, le calme se rétablit jusqu'à ce que de

nouveau l'irritation soit suffisante. Ainsi certaines névralgies sont intermittentes, même en dehors de toute influence palustre. L'explication de l'intermittence dans les maladies infectieuses et en particulier dans le paludisme est différente. La fièvre, même quand elle est continue, présente toujours des moments d'accalmie; le matin, en général, la température est moins élevée que le soir; la fièvre est dite alors *rémittente*. Si cette détente est plus marquée, et que les phénomènes fébriles disparaissent complètement d'une façon temporaire, le type intermittent est réalisé. On a voulu expliquer ce fait dans le paludisme par l'invasion périodique du sang par l'hématozoaire de Laveran coïncidant avec l'accès fébrile, tandis que l'apyrexie arriverait au moment où l'hématozoaire se réfugie dans la rate ou la moelle des os. Mais cette explication n'est pas plausible, parce que les hématozoaires persistent dans le sang même après l'accès. Elle peut s'appliquer, par contre, plus exactement à l'intermittence de la fièvre récurrente; dans ce cas, d'après Roux et Chamberland, on pourrait attribuer l'intermittence à la présence dans les tissus, au moment de chaque culture abondante (moment de l'accès), des substances élaborées par le parasite, et qui par leur accumulation entravent son développement; cette substance une fois éliminée ou détruite, le milieu de culture est de nouveau favorable, les parasites pullulent et l'accès réapparaît. Mais dans d'autres cas, la fièvre est intermittente sans pour cela qu'il y ait invasion du sang par des microbes; tel est le cas de la fièvre hectique, de certaines fièvres de suppuration; il semble alors qu'il faille faire intervenir non seulement l'évolution des parasites, mais aussi l'effort réactionnel de l'organisme; la fièvre, on le sait, est sous la dépendance d'une excitation nerveuse; le système nerveux peut dans ce cas, comme dans ceux que nous avons cités plus haut, répondre à une excitation continue par une manifestation intermittente. Peut-être faut-il voir toujours dans l'intermittence un mode particulier de réaction de l'organisme, suscité tantôt par une action mécanique, tantôt par un agent toxique d'origine microbienne ou autre. Dans la fièvre typhoïde, l'intermittence se manifeste toujours, au début et surtout à la fin de la fièvre; d'autre part, le paludisme peut donner lieu à des fièvres continues. Ainsi l'intermittence ne dépend pas de la nature de l'agent causal; elle semble correspondre à un degré relativement peu élevé d'irritation des centres thermiques.

**INTERMITTENT, ENTE.** adj. [*intermittens*, de *inter*, entre, et *mittere*, mettre; διαλείπων, all. *intermittirend*, angl. *intermittent*, it. *intermittente*, esp. *intermitente*]. Qui présente des intermittences à des intervalles plus ou moins réguliers. — En pathologie, *fièvre intermittente* [*febris intermittens*, πυρετός διαλείπων, all. *kaltes Fieber*, angl. *ague*, it. *febbre intermittente*]. Fièvre qui apparaît par accès, à intervalles plus ou moins éloignés, mais ordinairement réguliers et périodiques, intervalles pendant lesquels il n'existe aucune trace de mouvement fébrile. Tout accès de fièvre intermittente se partage en trois stades : le premier est marqué par un *frisson*, avec malaise général, courbature, pandiculations, tremblement, chair de poule, petitesse, fréquence et inégalité du pouls, pâleur générale, urine claire, abondante et limpide; le deuxième, par la *chaleur*, avec expansion, épanouissement et teinte rosée de la peau, agitation, soif vive, pouls plein et fréquent, urine rare et rougeâtre; le troisième, par une *sueur* très abondante ou bornée à une moiteur halitueuse. Au troisième stade succède l'état de calme appelé *apyrexie*. — Lorsque les stades existent tous trois dans chaque accès, et se déroulent dans l'ordre précédent, franchement, sans autre phénomène, la fièvre intermittente est dite *simple* ou *régulière*; dans le cas contraire, elle est dite, suivant les circonstances, *anormale*, *larvée* ou *pernicieuse*. — Suivant la durée des intervalles qui séparent les accès, la fièvre intermittente est dite : *quotidienne*, quand l'accès se manifeste tous les jours; elle est alors *quotidienne simple*, *double quotidienne*, *triple quotidienne*, suivant qu'il y a un, deux ou trois accès dans les vingt-quatre heures; — *tierce*, quand les accès reviennent de deux jours l'un et sont séparés par un jour d'apyrexie complète; elle est dite *tierce doublée*, quand il y a deux accès tous les deux jours, et un jour d'apyrexie; *double tierce*, quand les accès reviennent tous les jours, mais ne sont semblables entre eux que d'un jour impair à l'autre (premier et troisième jours) et d'un jour pair au suivant (deuxième et quatrième), et ainsi de suite; — *quarte*, quand les accès sont séparés par deux jours d'apyrexie : on la dit *quarte doublée* ou *triplée*, quand il y a deux ou trois accès, au lieu d'un, chaque quatrième jour; *double quarte*, lorsque, sur quatre jours, le troisième seul est exempt de fièvre, et que l'accès du quatrième jour correspond à celui du premier, l'accès du cinquième jour à celui du second et

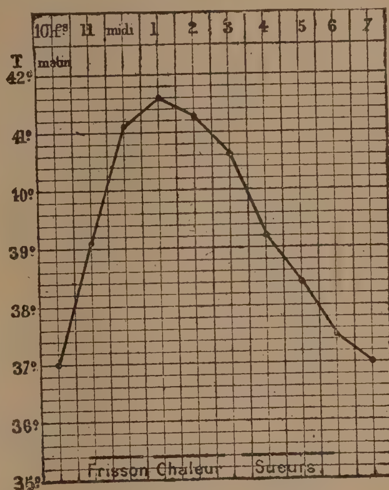



Fig. 379. — Fièvre *intermittente*.

ainsi de suite; — *quintane*, *sexane*, *septane*, *octane* ou *hebdomadaire*, *nonane*, *décimane*, suivant que l'accès revient tous les cinq, six, sept, huit, neuf ou dix jours. — Fig. 379 : Accès léger, durée : sept heures. La température a été prise d'heure en heure dans l'aisselle. — La fièvre intermittente se rencontre surtout comme manifestation de l'impaludisme (V. ce mot), si bien que souvent on emploie le terme de fièvre intermittente comme synonyme de fièvre paludéenne : l'intermittence dans ce cas a été attribuée à l'hématozoaire lui-même (V. INTERMITTENCE). Mais si le paludisme est la maladie qui réalise le plus souvent le type de la fièvre intermittente, elle n'est pas la seule. C'est ainsi que certaines angiocholites peuvent donner lieu à la *fièvre intermittente hépatique* (Monneret, Charcot). Dans ce cas, l'accès fébrile apparaît ordinairement l'après-midi; il est marqué par les trois stades classiques, la périodicité est ordinairement régulière, affectant le type tierce et le type quarte; elle s'accompagne d'une leucocytose souvent très intense, mais passagère comme l'accès fébrile; elle indique que les canaux biliaires sont infectés; aussi son importance est-elle considérable en sémiologie hépatique; la fièvre hépatalgique de Charcot n'en est qu'une variété. Les pyohémies réalisent aussi souvent le type de l'accès fébrile intermittent; de même la fièvre hectique et en particulier la fièvre des tuberculeux à la période cavitaire.—

Le sulfate de quinine est le médicament spécifique de la fièvre intermittente d'origine palustre; il agit directement contre l'agent même du paludisme; aussi n'a-t-il pas d'action contre les autres types de fièvre intermittente, dont la thérapeutique variera suivant la cause qui est en jeu. — *Folie intermittente*. V. Folie *à double forme*. — *Ophtalmie intermittente*. V. Ophtalmie *périodique*. ‖ *Fontaine intermittente*. Source qui, de temps en temps, à des intervalles variables, ne fournit plus d'eau et s'arrête, puis coule de nouveau, à des périodes régulières.

**INTERMUSCULAIRE.** adj. [*intermuscularis*, all. *intermuscular*, angl. *intermuscular*, it. *intermusculare*, esp. *intermuscular*]. Qui est situé entre les muscles : *glotte intermusculaire*.

**INTERNE.** adj. [*internus*, all. *innern*, *innerlich*, angl. *internal*, *invard*, it. et esp. *interno*]. Qui est placé en dedans. — En anatomie, se dit des parties les plus rapprochées de l'axe du corps ou du plan imaginaire qui divise le corps en deux parties égales et symétriques. ‖ En pathologie, *maladie interne*, celle qui a son siège dans un organe intérieur, ou qui dépend d'une cause interne.

**INTERNE.** s. m. — *Interne des hôpitaux*. Élève en médecine chargé d'assister le médecin chef de service dans l'examen des malades, de faire le soir une contre-visite dans les salles, et de monter les gardes, un interne devant rester, à tour de rôle, à l'hôpital tout le long du jour et de la nuit, afin de parer aux cas urgents. L'interne, à l'intérieur de l'hôpital et en l'absence du chef de service, a les prérogatives d'un docteur en médecine. Les internes sont nommés à la suite d'un concours auquel prennent part les externes; la durée de leurs fonctions est de quatre ans; ils ne peuvent passer leur thèse pendant ce temps. Dans les villes où il n'y a pas de Facultés de médecine, les commissions administratives des hôpitaux nomment comme internes, soit au choix, soit après un concours pour un temps limité, parfois renouvelable, les étudiants en médecine qui veulent bien accepter ces fonctions. A Paris, les internes des hôpitaux sont logés, ou bien touchent une indemnité de logement de 50 francs par mois et reçoivent, à titre d'indemnité, une somme de 600 francs par an, la première année; 700 francs la deuxième; 800 francs la troisième et 1000 francs la quatrième. — *Interne provisoire*. Chaque année, à la suite du concours de l'internat, un certain nombre d'externes sont désignés pour remplir les fonctions d'interne provisoire, c'est-à-dire pour remplacer les internes en exercice quand ceux-ci sont malades ou en congé.

**INTERORGANIQUE.** adj. Qui est entre les organes. — *Espace interorganique*. V. Lacunaire.

**INTEROSSEUX, EUSE.** adj. et s. [*interosseus*, all. *interossös*, angl. *interosseous*, it. *interosseo*, esp. *interoseo*]. Qui est situé entre les os. — *Artères interosseuses*. Il existe des artères interosseuses : 1° *au bras*, où elles naissent de la cubitale, un peu au-dessous de la tubérosité bicipitale, par un tronc commun qui se divise presque aussitôt en *interosseuse antérieure* et *postérieure*; la première reste accolée à la face antérieure du ligament interosseux, qu'elle traverse en bas pour s'anastomoser avec la postérieure; celle-ci traverse le ligament à sa partie supérieure et fournit la récurrente radiale postérieure; 2° *à la main*, où il y a des *interosseuses métacarpiennes dorsales*, fournies par la dorsale du carpe, et des *interosseuses palmaires*, qui naissent de la convexité de l'arcade palmaire profonde; 3° *au pied*, où on distingue les *interosseuses dorsales*, au nombre de trois, fournies par la dorsale du métatarse, et les *interosseuses plantaires*, aussi au nombre de trois, provenant de l'arcade plantaire. — *Ligaments interosseux*. Ligaments placés entre certains os, dont ils empêchent l'écartement, par exemple, entre le radius et le cubitus, entre le tibia et le péroné : dans ces points, les ligaments sont plus particulièrement désignés sous le nom de *membranes interosseuses*. On en trouve aussi à la main, entre les trois premiers os de la rangée antibrachiale du carpe; à la rangée métacarpienne, il y en a un entre l'os crochu et le grand os, et un autre entre celui-ci et le trapézoïde. Au pied, il en existe un pour l'articulation calcanéo-astragalienne, et d'autres affermissent les articulations des os du métatarse entre eux. — *Muscles interosseux*. Ceux qui occupent l'espace que les os du métacarpe et du métatarse laissent entre eux. *A la main*, on compte quatre *interosseux dorsaux* et seulement trois *interosseux palmaires*, le quatrième étant représenté par le court adducteur du pouce, dont on fait un muscle spécial. Les premiers s'insèrent, en haut, aux faces latérales des deux métacarpiens de l'espace qu'ils occupent; en bas, au côté de la première phalange le plus éloigné de l'axe de la main : ils sont abducteurs du doigt auquel ils correspondent, par rapport à l'axe de la main. Les seconds s'attachent, en haut, à la face latérale du métacarpien correspondant au doigt qu'ils mettent en mouvement; en bas, au côté de la première phalange le plus rapproché de l'axe de la main : ils sont adducteurs. *Au pied*, il existe des *interosseux dorsaux* et *plantaires*, ayant la même disposition qu'à la main, avec cette particularité qu'on fait passer l'axe du pied par le deuxième métatarsien, et non par le troisième.

**INTERPAPILLAIRE.** adj. Qui est interposé aux papilles.

**INTERPARIÉTAL, ALE.** adj. et s. m. (Geoffroy Saint-Hilaire). Os pair du crâne, de quelques mammifères, placé entre les frontaux, les pariétaux et l'occiput supérieur.

**INTERPÉDONCULAIRE.** adj. — *Espace interpédonculaire*. V. Perforé *postérieur* (*Espace*).

**INTERPLÉVRICOSTAL, ALE.** adj. et s. m. Nom donné par Dumas aux muscles intercostaux internes.

**INTERPOSITION.** s. f. — *Génération par interposition* [*génération interstitielle*, *génération accrémentitielle* ou *par accrémentition*]. Naissance d'éléments anatomiques entre ceux qui existent déjà dans l'animal ou dans le végétal, et semblables à eux; d'où *accrémentition* ou accroissement des tissus.

**INTERROGATION.** s. f. Série de questions que le médecin doit poser au malade pour éclairer son diagnostic. V. Examen.

**INTERROMPU, UE.** adj. [*interruptus*]. — *Courant interrompu*. Courant induit. V. Courant et Induction.

**INTERRUPTEUR.** s. m. Instrument qui, dans les appareils d'induction, rompt ou rétablit la continuité du courant. On l'appelle aussi *trembleur*. V. Magnéto-électrique. Pour examiner les réactions électriques d'un malade, on emploie souvent un interrupteur contenu dans le manche même de l'électrode exploratrice; tel est le manche à interrupteur de Bergonié (fig. 380); il suffit d'appuyer sur un bouton pour interrompre le circuit; si on cesse d'appuyer, les deux parties du conducteur reviennent en contact.



Fig. 380. — *Interrupteur* de Bergonié.

**INTERSCAPULAIRE.** adj. [*interscapularis*, all. *interscapulär*, esp. *interscapular*, it. *interscapolare*]. Qui est situé entre les épaules : *région interscapulaire*.

**INTERSECTION.** s. f. [*intersectio*, de *inter*, entre, et *sectio*, section; all. *Durchschnittspunkt*, angl. *intersection*, it. *intersecazione*, *intersezione*, esp. *interseccion*].

Point où deux lignes se rencontrent et se coupent. ‖ En anatomie, bande de fibres tendineuses placée entre les fibres charnues d'un muscle, dont elle diminue la longueur, multiplie les points d'insertion, et renforce l'action.

**INTERSTICE.** s. m. [*interstitium*, de *inter*, entre, et *stare*, se trouver; διάστημα, all. *Zwischenraum*, angl. *interstice*, it. *interstizio*, esp. *intersticio*]. Intervalle qui sépare les molécules d'un corps. ‖ En anatomie, intervalle qui se trouve entre deux organes.

**INTERSTITIEL, ELLE.** adj. [*interstitialis*, all. *den Zwischenraum ausfüllend*, angl. *interstitial*, it. *interstiziale*]. Se dit d'une substance placée dans les interstices d'un organe, ou d'une action s'opérant dans ces interstices : *substance interstitielle, absorption interstitielle.* — *Cataracte interstitielle.* V. CATARACTE *liquide.* — *Génération interstitielle.* V. INTERPOSITION. — *Hernie interstitielle.* V. INGUINAL. — *Inflammation interstitielle.* Inflammation du tissu conjonctif formant la charpente d'un organe ; on distingue les inflammations viscérales, ou *parenchymateuses*, caractérisées par la réaction de l'élément noble de l'organe, la cellule épithéliale ou glandulaire, par exemple; et en *interstitielles*, où le tissu conjonctif paraît seul modifié. En réalité, il n'y a pas de processus pathologique qui se localise exactement sur l'un de ces éléments à l'exclusion de l'autre ; les inflammations en particulier sont toujours totales. L'inflammation interstitielle se traduit au début par une abondance souvent considérable de cellules jeunes, dites cellules embryonnaires, à noyau seul visible, qui sont des petits leucocytes mononucléaires sortis des vaisseaux par diapédèse, et aussi des éléments dus à la prolifération des cellules du tissu conjonctif; plus tard, dans les cas chroniques, les éléments cellulaires deviennent beaucoup plus rares; les fibres conjonctives, au contraire, sont abondantes; la sclérose est constituée. — *Néphrite interstitielle.* V. NÉPHRITE.

**INTERTRACHÉLIEN.** adj. [esp. *intertraqueliano*]. V. INTERTRANSVERSAIRE.

**INTERTRANSVERSAIRE.** adj. et s. m. [*intertransversarius*, all. et angl. *intertransversal*, it. *intertransversale*, esp. *intertransverso*]. Qui est situé entre les apophyses transverses des vertèbres. — *Ligament intertransversaire.* Ensemble des faisceaux ligamenteux qui s'attachent aux apophyses transverses des vertèbres, et qui forment un ligament continu dans toute la longueur de la colonne vertébrale. — *Muscles intertransversaires.* Petits muscles qui s'étendent du bord inférieur de l'apophyse transverse d'une vertèbre au bord supérieur de celle de la vertèbre située au-dessous, et qui inclinent latéralement la colonne vertébrale Il y en a au cou et aux lombes. Ceux du cou (*intertrachéliens*, Ch.) sont distingués en *antérieurs* et *postérieurs*, séparés par les branches antérieures des nerfs cervicaux : il y en a six de chaque côté en avant, et autant en arrière. Ceux des lombes sont au nombre de cinq de chaque côté, étendus d'une apophyse costiforme à l'autre; le premier se trouve entre la dernière vertèbre dorsale et la première lombaire.

**INTERTRIGINEUX, EUSE.** adj. Qui concerne l'intertrigo.

**INTERTRIGO.** s. m. [*intertrigo*, écorchure, de *inter*, entre, et *terere*, frotter; παράτριμμα, all. *Wundsein*, *Fratt*, angl. *intertrigo*, it. *intertrigine*, esp. *intertrigo*]. Inflammation de la peau causée par le frottement de deux parties l'une contre l'autre, apparaissant surtout au niveau des plis chez les personnes grasses, ne prenant pas de soins de propreté suffisants. Elle se traduit par de la rougeur de la peau (*érythème intertrigo*), et un suintement plus ou moins abondant; elle est favorisée par la stagnation de la sueur et de l'urine. Dans l'*intertrigo périnéal* ou *proctalgie intertrigineuse*, une rougeur plus ou moins intense, parfois violacée, partant de l'anus ou du pli qui joint les cuisses au scrotum ou aux grandes lèvres, et étendue au pli des fesses, au périnée, à la face interne des cuisses, au scrotum, aux grandes lèvres, au pli de l'aine, s'accompagne de démangeaisons intolérables de ces régions de l'anus particulièrement, et de douleurs provoquées par le contact des vêtements, la marche et l'équitation. On calme ces douleurs en saupoudrant les parties affectées avec l'amidon ou plutôt une poudre minérale comme la poudre de talc, en les garnissant avec de la ouate, en les lavant fréquemment avec l'alcool, l'eau blanche pure ou additionnée d'alcool ordinaire ou camphré, ou d'eau de Cologne. Le traitement général consiste en bains de son ou amidonnés, prolongés, en un régime surtout végétal, laxatif, en ayant soin d'éviter l'usage des alcooliques et autres excitants.

**INTERUTÉRO-PLACENTAIRE.** adj. Qui est placé entre l'utérus et le placenta. — *Membrane interutéro-placentaire.* V. CADUQUE.

**INTERVENTRICULAIRE.** adj Se dit de ce qui est placé entre les ventricules du cœur. — *Cloison interventriculaire.* Cloison formée, entre les ventricules, par l'adossement de leurs fibres propres, et par quelques-unes de leurs fibres communes. Elle est convexe du côté du ventricule droit, concave du côté gauche.

**INTERVERTÉBRAL, ALE.** adj. [*intervertebralis*, all. et angl. *intervertebral*, it. *intervertebrale*, esp. *intervertebral*]. Qui est placé entre deux vertèbres. — *Disque intervertébral.* V. VERTÉBRAL (*Ligament*). — *Ganglion intervertébral.* Masse de substance nerveuse grise, que traverse la racine postérieure de chacun des nerfs rachidiens, après sa sortie du tissu de conjugaison, avant de s'unir à la racine antérieure. Il y a donc autant de ganglions intervertébraux que de nerfs rachidiens. Chacun d'eux est formé d'un stroma ou tissu connectif, au milieu duquel sont des cellules, bipolaires pour la plupart, et des fibres nerveuses.

**INTESTIN.** s. m. [*intestinum*, ἔντερον, all. *Darm*, *Eingeweide*, angl. *intestines*, it. et esp. *intestino*]. Long conduit musculo-membraneux, logé dans la cavité abdominale, qui s'étend depuis l'estomac jusqu'à l'anus, en décrivant de nombreuses circonvolutions. Sa longueur, chez l'homme, est égale à sept fois environ celle du corps. D'un calibre d'abord assez étroit, il s'élargit ensuite, ce qui le fait distinguer en *intestin grêle* et *gros intestin* (fig. 381). — L'*intestin grêle* forme à lui seul les quatre cinquièmes du conduit entier ; il se compose du *duodénum*, du *jéjunum* et de l'*iléon* : le duodénum est distinct, par ses rapports et sa structure, du reste de l'intestin grêle (V. DUODÉNUM) ; mais la distinction établie entre le jéjunum et l'iléon est arbitraire et inutile, ces deux parties se continuant entre elles sans aucune démarcation, pour former un ensemble, *jéjuno-iléon*, d'anses ou circonvolutions mobiles, qui flottent dans la cavité abdominale, à la partie postérieure de laquelle elles sont rattachées par le mésentère, dont la ligne d'insertion représente le *hile* ou bord concave de l'intestin, et contient les vaisseaux et les nerfs de ce conduit. Les parois de l'intestin grêle, épaisses de 1 millimètre environ, se composent des tuniques suivantes : 1° une *séreuse*, repli du péritoine, qui entoure incomplètement le duodénum, et complètement le jéjuno-iléon, sauf au point d'insertion du mésentère ; 2° une *musculeuse*, composée de fibres-cellules, formant une couche externe, longitudinale, et une couche interne, circulaire ; 3° une *celluleuse* ou *fibreuse*, *tissu cellulaire sous-muqueux*, riche en vaisseaux et en nerfs, et séparant la musculeuse de la muqueuse ; 4° une *muqueuse* molle, délicate, de cou-

leur gris rosé pâle, rouge pendant la digestion, présentant sur la face libre des replis transversaux, appelés *valvules conniventes*, des prolongements ou saillies, nommés *villosités*, des soulèvements en forme de grains ou de plaques dus à des follicules clos solitaires ou agminés, et une multitude d'orifices glandulaires. La muqueuse est formée de trois couches superposées : une *couche d'épithélium cylindrique*, simple, tapissant la surface de la muqueuse; un *chorion* ou *derme muqueux*, formé de tissu cellulaire embryonnaire, sans fibres élastiques, avec des noyaux ovoïdes ou sphériques et des cellules fibro-plastiques, réunis par une matière amorphe : ce tissu s'enfonce entre les glandes de Lieberkühn, et forme les *villosités*; une *couche musculaire* de fibres-cellules longitudinales, distincte de la musculeuse de l'intestin, épaisse de 0mm,1




Fig. 381. — *Intestin.*

à 0mm,2. L'intestin grêle renferme : 1° des glandes en grappe ou de Brünner, qui n'existent que dans le duodénum (V. Glande *de Brünner*); 2° des glandes en tube ou de Lieberkühn, qui existent dans toute l'étendue de l'intestin (V. Glande *de Lieberkühn*); 3° des *follicules clos* (V. Follicule), situés dans le chorion muqueux, et disséminés dans toute l'étendue de l'intestin (*follicules solitaires*), ou groupés par plaques allongées, à la partie inférieure et sur le bord convexe, opposé au mésentère, du jéjuno-iléon (*follicules agminés*, *plaques de Peyer*); au niveau des plaques de Peyer, les villosités manquent, mais reparaissent dans leur intervalle; ces plaques sont le siège d'un travail morbide spécial dans la dothiénentérie. L'intestin grêle reçoit ses artères de la mésentérique supérieure; les veines suivent les artères; les nerfs viennent du plexus solaire, et forment deux plexus, pourvus de ganglions microscopiques (ganglions d'Auerbach), l'un dans le tissu sous-muqueux, l'autre dans la musculeuse. — Le *gros intestin* s'étend de la valvule iléo-cæcale jusqu'à l'anus, et comprend trois portions : le *cæcum*, le *côlon* et le *rectum*. Ses parois sont formées de quatre tuniques, comme celles de l'intestin grêle : une séreuse, une musculeuse, une celluleuse, une muqueuse. La séreuse est plus incomplète que sur l'intestin grêle; la musculeuse est accumulée en certains points, disséminée sur d'autres, ce qui produit à l'extérieur de la cavité deux ou trois bandes, auxquelles répondent, à l'intérieur, des saillies longitudinales, séparées par des sortes de poches ou de cellules; la muqueuse est recouverte d'épithélium cylindrique, ne présente pas de villosités, possède des glandes de Lieberkühn et des follicules clos, mais ceux-ci ne sont jamais agminés. Les artères du gros intestin viennent des mésentériques supérieure et inférieure; les veines suivent les artères; les nerfs sont fournis par le grand sympathique et forment, comme dans l'intestin grêle, deux plexus. V. Cæcum, Côlon et Rectum. — C'est dans l'intestin que les aliments sont soumis à l'action de la bile, des sucs intestinal et pancréatique, et que, devenus assimilables, ils sont absorbés : l'intestin grêle est le siège principal de ces phénomènes, le gros intestin servant surtout de réservoir à la partie des aliments qui doit être rejetée et ne prenant qu'une part restreinte à l'absorption. V. Absorption et Digestion.

**INTESTIN, INE.** adj. Qui existe ou se passe dans l'intimité des organes.

**INTESTINAL, ALE.** adj. [*intestinalis*, all. et angl. *intestinal*, it. *intestinale*, esp. *intestinal*]. Qui a rapport aux intestins. — *Absorption intestinale.* V. Digestion. — *Catarrhe intestinal.* V. Diarrhée, Entérite. — *Fièvre intestinale.* La *fièvre bilieuse.* — *Fistule intestinale.* V. Anus *contre nature* et Fistule. — *Suc intestinal.* Liquide transparent, limpide, d'odeur aromatique, jaunâtre, alcalin, coagulable par la chaleur, plus lourd que l'eau, sécrété par les glandes de Lieberkühn dans l'intestin grêle et le gros intestin. Cette sécrétion a lieu surtout au moment de la digestion : son mécanisme et l'influence du système nerveux sur sa production sont peu connus; elle n'est pas influencée par l'excitation ou la section des pneumogastriques. L'action du suc intestinal sur les aliments est aussi mal élucidée : pour les uns (Zander, Kölliker, Schiff), les substances albuminoïdes seraient digérées par ce liquide, qui, pour d'autres, serait sans action sur elles; son pouvoir saccharifiant paraît mieux être établi, et Cl. Bernard a trouvé dans le suc de l'intestin grêle un ferment spécial qui transforme le sucre de canne en sucre interverti; quant à son action émulsionnante sur les graisses, elle est douteuse. — *Ver intestinal.* V. Entozoaires.

**INTIMITÉ.** s. f. [de *intimus*, intime, intérieur]. *Dans l'intimité* d'un tissu, d'un organe, se dit souvent pour : *dans la profondeur* de ce tissu, de cet organe.

**INTOLÉRANCE.** s. f. [*intolerantia*, de *in*, particule négative, et *tolerare*, supporter; all. *Unverträglichkeit*, *Unduldsamkeit*, angl. *intolerance*, it. *intolleranza*]. Impossibilité de suppporter un remède, condition indiquant qu'il faut s'en abstenir. V. Tolérance.

**INTOLÉRANT, ANTE.** adj. Se dit d'une variété de *fissure à l'anus.*

**INTOXICATION.** s. f. [de *in*, en, et *toxicum*, poison, de τοξικὸν, poison; all. *Vergiftung*, angl. *poisoning*, it. *intossicazione*]. Ensemble des accidents causés par les *poisons* dont l'absorption ne se fait qu'en petite quantité chaque jour, soit en raison de leur peu de solubilité dans les humeurs de l'économie, comme dans le cas des sels insolubles de mercure, de plomb, etc., administrés à l'intérieur ou introduits sous forme de poussière; soit parce qu'ils ne sont ingérés que par quantités minimes, mais d'une manière continue : tel est le cas des vapeurs de mercure dans les mines, chez les doreurs, etc., du sulfure de carbone dans l'industrie du caoutchouc, du phosphore dans les fabriques d'allumettes, etc. Une variété d'intoxication est réalisée par la résorption de produits toxiques fabriqués dans l'économie. V. Auto-intoxication. — *Intoxi-*

cation alcoolique. V. ALCOOLISME. — *Intoxication saturnine*. V. SATURNISME. — *Intoxication tellurique*. V. MIASME.

**INTRA-ABDOMINAL, ALE.** adj. Se dit de toute partie contenue dans l'abdomen.

**INTRA-ARACHNOÏDIEN, ENNE.** adj. Qui a lieu dans la cavité de l'arachnoïde. — *Hémorragie intra-arachnoïdienne*. V. PACHYMÉNINGITE.

**INTRACAPSULAIRE.** adj. Qui est dans les capsules articulaires.

**INTRACARDIAQUE.** adj. V. ENDOCARDIAQUE.

**INTRACAROTIDIEN, IENNE.** adj. Qui se passe dans l'intérieur des carotides. V. PRESSION.

**INTRACERVICAL, ALE.** adj. Qui est à l'intérieur du col de l'utérus : *insertion intracervicale du placenta*.

**INTRAHÉPATIQUE.** adj. Qui est à l'intérieur du foie : *conduit intrahépatique*.

**INTRALOBULAIRE.** adj. Qui est entre les lobules. — *Veine intralobulaire*. V. FOIE

**INTRAMUSCULAIRE.** adj. Se dit de ce qui est compris dans l'épaisseur d'un muscle : *nerf intramusculaire*.

**INTRAPÉRITONÉAL, ALE.** adj. Qui est dans l'intérieur du péritoine. — *Phlegmon intrapéritonéal*. V. ILIAQUE (*Phlegmon*).

**INTRAPLEURAL, ALE.** adj. Qui est dans la cavité des plèvres.

**INTRARACHIDIEN, ENNE.** adj. Synonyme de *intravertébral*.

**INTRATHORACIQUE.** adj. Qui est dans la cavité du thorax. — *Muscle intrathoracique*. Muscle situé à l'intérieur du thorax, tel que le diaphragme.

**INTRATYMPANIQUE.** adj. Qui est en dedans du tympan.

**INTRA-UTÉRIN, INE.** adj. [*intra-uterinus*, de *intra*, au dedans, et *uterus*, matrice]. Ce qui existe ou se passe dans la cavité utérine. — *Vie intra-utérine*. Phase de l'existence qui commence au moment de l'arrivée dans l'utérus de l'ovule fécondé. Le nouvel être date de cette époque comme organisme indépendant, détaché de tout lien direct, par continuité de substance, avec les tissus de la mère. La vie intra-utérine présente *trois âges* : 1° l'*âge ovulaire*, *période* ou *état de germe*, dans lequel il reçoit le nom de *germe*; 2° l'*âge* ou *état embryonnaire*, pendant lequel il reçoit le nom d'*embryon*; 3° l'*âge* ou *état fœtal*, pendant lequel il porte le nom de *fœtus*. Pendant le premier, il n'est représenté que par le *blastoderme*. Cet état cesse lorsque l'aire embryonnaire, vers le milieu de sa portion transparente, se soulève à la surface du blastoderme, en forme de bouclier, en même temps que se forment la ligne primitive et le sillon médullaire, époque à laquelle apparaissent le canal cardiaque et les vaisseaux de l'aire vasculaire. Alors commence l'âge embryonnaire, qui dure jusqu'à l'époque où apparaissent les premiers points d'ossification dans la clavicule ou le fémur (45e ou 50e jour) suivant quelques auteurs; mais la plupart étendent cette période jusqu'au quatrième mois, époque à laquelle l'embryon a 16 centimètres au moins; d'autres se servent du nom d'*embryon* tant que la distinction des sexes n'est pas encore possible d'après les organes génitaux externes, c'est-à-dire jusque vers le milieu ou la fin du troisième mois. A partir de l'une de ces époques, choisies plus ou moins arbitrairement, l'être nouveau reçoit le nom de *fœtus* et le conserve jusqu'à la naissance. V. EMBRYON et FŒTUS.

**INTRA-UTRICULAIRE.** adj. Qui est dans les utricules ou cellules. — *Génération intra-utriculaire* (Mirbel). La *génération par segmentation*.

**INTRAVAGINAL, ALE.** adj. Qui est à l'intérieur du vagin ou de la tunique vaginale : *hernie à sac intravaginal*.

**INTRAVASCULAIRE.** adj. Qui est, qui se passe à l'intérieur des vaisseaux. V. INJECTION.

**INTRAVERTÉBRAL, ALE.** adj. Qui concerne l'intérieur du canal vertébral ou des vertèbres. — *Veines intravertébrales* ou *intrarachidiennes*. Troncs veineux qui, par leurs anastomoses, forment un plexus très développé dans l'intérieur du canal rachidien, et qui ont reçu le nom impropre de *sinus rachidiens*, bien qu'elles ne soient pas creusées dans l'épaisseur de la dure-mère, dont elles occupent la face externe. Les unes sont situées à la partie antérieure du canal (*veines longitudinales antérieures*) : elles sont au nombre de deux, et communiquent ensemble par des branches transversales au niveau du corps de chaque vertèbre, et avec les veines extérieures au rachis au niveau de chaque trou de conjugaison. Les autres, situées à la partie postérieure du canal (*veines longitudinales postérieures*), et moins développées que les antérieures, communiquent avec celles-ci par des branches latérales, et entre elles par des branches transversales : ces dernières branches reçoivent les veines émanées du diploé de chaque vertèbre.

**INTRINSÈQUE.** adj. [*intrinsecus*, all. *inner*, angl. *intrinsic*, it. *intrinseco*]. — *Muscle intrinsèque*. Muscle propre à un organe par opposition à ceux qui appartiennent en même temps à cet organe et à d'autres parties voisines. ‖ *Maladie intrinsèque* Maladie interne.

**INTROMISSION.** s. f. [*intromissio*, all. *Einführung*, angl. *intromission*, it. *intromessione*, esp. *intromision*]. Action d'introduire un corps dans un autre : par exemple, la verge en érection dans le vagin.

**INTROPELVIMÈTRE.** s. m. [all. et angl. *intropelvimeter*, it. et esp. *intropelvimetro*]. Instrument que Mme Boivin a proposé pour mesurer l'étendue des détroits du bassin, et qui diffère du pelvimètre de Coutouly en ce que l'on introduit une des branches dans le rectum.

**INTRORSION.** s. f. [de *introrsus*, tourné en dedans, introrse]. Action de se tourner en dedans. — *Introrsion hétérotopique* (Ch. Robin). Mécanisme suivant lequel se produisent certains états pathologiques, dits d'hétérotopie plastique par Lebert. Pour Verneuil (1855), les kystes dermoïdes doivent être attribués à une anomalie dans le rapprochement des fissures qui séparent primitivement deux parties du tégument. Ainsi il existe chez l'embryon, entre la *vésicule cérébrale antérieure* qui formera le front et l'*arc branchial supérieur* qui constituera une partie de la face, une fente dite *fente branchiale supérieure*. Quand a lieu *un arrêt de développement de cet arc branchial supérieur coexistant avec un enclavement d'une partie des téguments entre les deux parties du squelette*, il y a formation de la partie profonde du kyste, la fusion osseuse, au lieu de se faire jusqu'au fond de la scissure, n'ayant lieu que sur ses bords. Le petit sac de peau enclavé s'accroît comme le tégument externe normalement étalé, et, en se remplissant des cellules épithéliales qui se desquament et du produit des glandes pileuses et sudoripares, il forme un kyste sébacé. *Ce pincement de la peau, avec enclavement de la partie profonde du kyste, rend compte des récidives qui résultent d'une ablation incomplète de ces sortes de tumeurs*. En effet, si on n'enlève pas cette partie profonde, et qu'on ne rugine pas la portion correspondante du frontal, la tumeur se reproduit bientôt. C'est par un enclavement embryonnaire de même genre que se produisent les fistules laryngiennes congénitales. His (1867) a montré que le canal de Wolff résulte de l'introrsion d'une portion du feuillet blastodermique externe dans le feuillet moyen, dont les cellules, en se multipliant et par des involutions consécutives, forment les tubes épithéliaux du rein d'une part, puis, d'autre part, du testicule ou de l'ovaire; or il y a production de kystes

dermoïdes testiculaires ou ovariens quand en même temps il y a enclavement de quelque partie de la portion cutanée ou feuillet externe.

**INTUMESCENCE.** s. f. [de *in*, en, et *tumescere*, se gonfler; οἴδησις, all. *Intumescenz*, *Aufschwellung*, angl. *swelling*, it. *intumescenza*, esp. *intumescencia*]. Augmentation de volume du corps ou d'une de ses parties. V. Gonflement et Tumeur. ‖ Maladie accompagnée de tumeurs (Sauvages).

**INTUMESCENT, ENTE.** adj. Qui est atteint d'intumescence.

**INTUSSUSCEPTION.** s. f. [*intussusceptio*, de *intus*, au dedans, et *suscipere*, prendre; all. *Aufnehmen*, angl. *intussusception*, it. *intussuscepzione*, esp. *intussuscepcion*]. Acte par lequel les matières qui doivent être assimilées sont introduites par endosmose dans l'intérieur des corps organisés pour servir à la nutrition. ‖ Synonyme d'*invagination*.

**INULINE.** s. f. [all. *Inulin*, angl. *inuline*, it. et esp. *inulina*, *alantine*, *élécampe*] ($C^{12}H^{10}O^{10}$). Substance isomérique avec l'amidon trouvée par Rose dans la racine de l'aunée. Elle existe aussi dans celle de la chicorée, dans les tubercules du dahlia (*dahline*) et du topinambour; elle est à la lévulose ce que l'amidon est à la glycose.

**INULIQUE.** adj. Qui concerne l'inuline.

**INUNCTION.** s. f. Onction. V. ce mot.

**INUSTION.** s. f. [de *inustio*, brûlure]. Brûlure intérieure.

**INVAGINATION.** s. f. [de *in*, dans, et *vagina*, gaine; all. et angl. *introsusception*, it. *inguinamento*, esp. *invaginacion*]. Entrée accidentelle d'une portion d'intestin dans une autre portion, déterminant les symptômes de l'occlusion intestinale. V. Occlusion. ‖ Opération chirurgicale qui consiste à introduire l'un dans l'autre les deux bouts de l'intestin, divisé par une plaie ou par la gangrène consécutive à l'étranglement d'une hernie, afin de rétablir la continuité du canal intestinal. Tantôt on se borne à engager le bout supérieur dans l'inférieur (*invagination simple*), par le procédé de Rhamdor, par celui des quatre maîtres, ou par celui de Chopart; tantôt on commence par renverser en dedans l'un des deux bouts, de façon que les séreuses soient adossées, avant de faire l'invagination (procédés de Jobert, de Denans, de Gély, etc.).

**INVAGINÉ, ÉE.** adj. [angl. *invaginated*]. Se dit d'une anse d'intestin qui entre dans une autre, et, de la sorte, obstrue le cours des matières.

**INVASION.** s. f. [*invasio*, de *invadere*, envahir; all. *Anfall*, *Beginn*, angl. *invasion*, it. *invasione*, esp. *invasion*]. Début d'une maladie.

**INVENTION.** s. f. En médecine comme dans les sciences, l'invention part d'une hypothèse, mais n'est réalisée qu'après une succession d'expériences justifiant sa validité par épreuve et contre-épreuve.

**INVERSION.** s. f. [*inversio*, all. *Umkehrung*, angl. *inversion*, it. *inversione*, esp. *inversion*]. Renversement de l'ordre régulier. — *Inversion générale*. Inversion des organes externes et internes, qu'on remarque chez les animaux de forme non symétrique, tels que le limaçon et plusieurs autres mollusques gastéropodes. — *Inversion splanchnique*. Sorte d'*hétérotaxie* dans laquelle des viscères sont déviés de leur position normale et même placés en sens opposé, et qui n'a été constatée que chez l'homme. Elle apparaît à ce moment de la vie embryonnaire où le cœur, d'abord placé au-dessous de la tête, vient faire saillie, sous forme d'une anse contractile, au côté gauche de l'embryon. Dans l'inversion des viscères, la formation de l'anse cardiaque se produit à droite de l'embryon. Or, c'est cette formation de l'anse cardiaque à droite ou à gauche de l'embryon, qui entraîne l'état normal ou l'état d'inversion. — *Inversion utérine*. Renversement des parois de la matrice, qui fait que la paroi interne devient externe, de sorte qu'à la place de la cavité utérine il s'en forme une autre, ouverte en haut et tapissée par le péritoine. On distingue trois degrés d'inversion : 1° la simple *dépression*, dans laquelle le fond de l'utérus, déprimé dans la cavité, ne forme pas de tumeur dans le vagin; 2° l'*inversion partielle*, dans laquelle le fond descend dans le vagin et forme une tumeur entourée par l'orifice du col; 3° l'*inversion complète*, dans laquelle l'utérus fait saillie hors du vagin et de la vulve. L'inversion utérine se manifeste habituellement après l'accouchement : les conditions qui lui donnent naissance sont l'inertie de la matrice, le relâchement de ses parois ou l'élargissement de la cavité par une hydropisie ou un corps fibreux, les tractions exercées sur son fond; elle peut aussi se produire spontanément. Elle s'annonce par une douleur violente et subite; la présence dans le vagin d'une tumeur, qui peut même faire saillie à la vulve; une dépression de l'utérus à l'hypogastre; des hémorragies et des syncopes. Il est indiqué de réduire la matrice le plus tôt possible en introduisant dans le vagin la main entière, préalablement aseptisée, et repoussant avec le poing fermé, de bas en haut, toute la partie saillante : pour maintenir la contraction régulière après la réduction, on administre 2 grammes de seigle ergoté.

**INVESTIGATEUR, RICE.** adj. et s. m. V. Explorateur.

**INVÉTÉRÉ, ÉE.** adj. [*inveteratus*, de *in*, en, et *vetus*, vieux]. Se dit d'une maladie datant de longtemps.

**INVIGORATION.** s. f. [de *in*, en, et *vigor*, vigueur]. — *Période d'invigoration* (Flourens). Celle qui correspond à l'âge de quarante à quarante-cinq ans, et au complet développement du corps et des facultés chez l'homme.

**INVISCANT, ANTE.** adj. et s. m. [*inviscans*, esp. *inviscante*]. Synonyme d'*incrassant*.

**INVISCATION.** s. f. [*inviscatio*, de *in*, et *viscum*, glu]. Imbibition des aliments par la salive pendant la mastication : ce qui favorise la déglutition.

**INVOLONTAIRE.** adj. [all. *unfreiwillig*, angl. *involuntary*, it. *involontario*]. Qui n'est pas soumis à l'influence de la volonté; qui s'accomplit indépendamment ou malgré l'action de la volonté. — *Contractions* et *mouvements involontaires*. Ceux qui ont lieu indépendamment ou malgré l'action de la volonté. V. Motricité et Réflexe. — *Muscles involontaires*. Ceux dont l'action n'est pas soumise à l'influence de la volonté : tels sont le cœur et le tissu musculaire à fibres lisses. V. Motricité et Musculaire (*Tissu*). — *Nerfs involontaires*. Nom donné mal à propos à ceux qui transmettent la motricité involontaire.

**INVOLUTION.** s. f. Transformation qui, au lieu de se faire dans le sens d'un développement, correspond au contraire à une régression, à un retour en arrière; c'est, en un certain sens, le contraire d'*évolution*. — *Involution sénile*. Modification des organes et des tissus sous l'influence de la sénilité. — *Involution utérine*. Retour de l'utérus à son état de repos, après la délivrance. — *Formes d'involution*. Formes que prennent les bactéries dans les vieilles cultures ou quand elles se trouvent dans de mauvaises conditions de nutrition.

**IODAL.** s. m. ($C^4HI^3O^2$). Corps analogue au bromal et au chloral, contenant de l'iode au lieu de brome ou de chlore, obtenu par l'action de l'iode sur l'alcool. En présence des alcalis, il donne de l'iodoforme et des formiates alcalins.

**IODALOSE.** s. f. Combinaison de l'iode avec la peptone dont l'action biologique et les propriétés thérapeutiques ont été étudiées par Gilbert et Galbrun.

**IODAMYLE.** s. m. ($C^{10}H^{11}I$). Corps obtenu par distillation de l'alcool amylique avec l'iode et le phosphore. Liquide incolore, plus lourd que l'eau, d'odeur alliacée.

**IODE.** s. m. [*iodium*, de ἰώδης, violet; all. *Iod*, angl. *iodine*, it. *iodio*, *iodina*, esp. *iodo*]. Nom donné par Gay-Lussac à un corps simple trouvé par Courtois dans les eaux mères des soudes de varechs. L'iode ou ses composés se trouvent aussi dans l'eau de la mer et dans diverses eaux minérales ; l'air atmosphérique en renferme une petite quantité. Ce corps est solide, d'un gris de plombagine tirant sur le bleu, d'une odeur qui approche de celle du chlore; il est peu soluble dans l'eau, à moins qu'elle ne tienne en dissolution un iodure alcalin; soluble dans l'alcool, l'éther, le sulfure de carbone, la benzine, le chloroforme. Il fond à 113°, se volatilise à 175°, et donne une vapeur de belle couleur violette. Sa pesanteur spécifique est de 4,946. La propriété qu'il a de former un composé bleu avec l'amidon (iodure d'amidon) le rend précieux pour découvrir les plus petites traces de ce principe végétal. Il se combine à un grand nombre d'alcaloïdes, et forme des composés connus sous les noms d'*iodocodéine*, *iodomorphine*, *iodonicotine*, etc. Le chlore et le brome le chassent de ses combinaisons non oxygénées, et sont chassés par lui de leurs combinaisons oxygénées; il a les mêmes propriétés chimiques que ces corps. On l'emploie contre le goitre, la syphilis et la scrofule; localement, comme antiseptique, modificateur et caustique. A l'intérieur 0gr,05 produisent une légère excitation; à doses plus fortes, il détermine une surexcitation générale ; à des doses élevées, il est vénéneux. On l'emploie à l'intérieur à la dose de 0gr,01 à 0gr,05 en pilules, en solution dans l'alcool ou l'eau iodurée, et à l'extérieur en solution ou en pommade. V. Eau *iodée*, Iodé, Liqueur *iodo-tannique* et Teinture *d'iode*. — *Solution caustique d'iode*. Elle se fait avec : iode, 10 grammes; iodure de potassium, 10 grammes ; eau distillée, 20 grammes. On emploie cette solution pour aviver les ulcères scrofuleux, pour toucher les cicatrices exubérantes, pour cautériser les granulations non spécifiques du col utérin.

**IODÉ, ÉE.** adj. [all. *iodhaltig*, esp. *iodado*]. Qui contient de l'iode. — *Injection iodée*. Injection faite dans un but thérapeutique, avec une solution d'iode dans l'alcool ou dans l'eau, soit dans l'épaisseur de certaines tumeurs, telles que le goitre; soit dans certaines cavités, naturelles ou accidentelles, après évacuation de leur contenu (ascite, grenouillette, hydrocèle, pleurésie purulente, kyste ovarique, etc.); soit dans le trajet des fistules, des plaies anfractueuses, des abcès froids. Ces injections ont pour but d'amener dans les parties où on les pratique une irritation plus ou moins vive, dont on peut modérer l'intensité, et qui modifie avantageusement la nutrition de ces parties. La teinture d'iode étant trop irritante pour être employée pure dans bien des cas, et l'addition d'eau simple ayant l'inconvénient de laisser précipiter l'iode, on maintient celui-ci dissous à l'aide de l'iodure de potassium, suivant la formule suivante : eau distillée, 200 grammes; teinture d'iode, 20 grammes; iodure de potassium, 4 grammes. Le caoutchouc vulcanisé s'altère rapidement sous l'influence de la teinture d'iode pure ou étendue d'eau; aussi faut-il préférer, pour l'injection, un tube de caoutchouc naturel, n'ayant jamais été vulcanisé, ou d'un caoutchouc rouge anglais, qui ne s'altère pas sensiblement.

**IODÉTHYLE.** s. m. [*éther iodhydrique*]. V. Éthyle (*Iodure d'*).

**IODÉTHYLFORMINE.** s. f. (en atomes $C^3H^6Az^2,C^2H^5I$). Corps obtenu en faisant agir l'iodure d'éthyle sur une solution alcoolique étendue de formine. Il se présente sous forme de longues aiguilles incolores, très soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther et le chloroforme. Il a été préconisé pour remplacer les iodures alcalins (Bardet).

**IODHYDRARGYRATE.** s. m. — *Iodhydrargyrate d'iodure de potassium* [*iodure double de mercure et de potassium*] ($KI.2HgI$). Sel jaune, cristallisable, déliquescent, qu'on prépare en chauffant dans un matras, jusqu'à dissolution complète, iodure de potassium, 200 grammes, iodure de mercure, 500 grammes, eau, 200 grammes, et laissant cristalliser par le refroidissement. S'emploie dans la syphilis tertiaire, en pilules, à la dose de 0gr,01 à 0gr,05, ou en pommade (1 p. 25).

**IODHYDRATE.** s. m. [all. *Iodhydrat*, it. *iodidrato*, esp. *iodhydrato*]. Ancien nom de certains iodures. L'*iodhydrate d'ammoniaque* est l'iodure d'ammonium; l'*iodhydrate de potasse* est l'iodure de potassium. V. Iodure.

**IODHYDRINE.** s. f. ($C^{12}H^{11}IO^6$). Combinaison liquide de la glycérine avec l'acide iodhydrique.

**IODHYDRIQUE.** adj. — *Acide iodhydrique* ($HI$). Gaz incolore, très pesant, d'odeur piquante, qui répand des fumées blanches à l'air, et se dissout dans l'eau. Cette solution s'altère à l'air. On l'obtient en traitant le phosphure d'iode par une très petite quantité d'eau. C'est un agent de réduction souvent employé dans les laboratoires. — *Éther iodhydrique*. V. Éthyle (*Iodure d'*).

**IODIDE.** s. m. [angl. *iodid*, esp. *iodido*]. Nom donné par Berzelius aux combinaisons de l'iode avec des corps moins électro-négatifs que lui.

**IODINE.** s. f. Nom donné à l'iode par Davy.

**IODIPIN.** s. m. Combinaison organique de l'iode avec l'huile de sésame. Il a été employé contre la syphilis tertiaire en injections hypodermiques; celles-ci sont indolores et facilement supportées.

**IODIQUE.** adj. Qui est relatif à l'iode ou qui en contient. — *Acide iodique* ($IO^5$). Blanc, cristallisable, il s'obtient en chauffant avec de l'eau un mélange de chlorate de potasse et d'iode, traitant la liqueur par l'azotate de baryte, puis par l'acide sulfurique, et évaporant. Il est plus stable que l'acide chlorique : à 170°, il perd son eau sans se détruire.

**IODISME.** s. m. [de *iode*, angl. *iodism*]. Ensemble des effets morbifiques dus à l'usage prolongé ou excessif de l'iode sur l'économie; ils sont analogues à ceux du *bromisme* (V. ce mot). Les accidents débutent par du coryza, parfois très intense, accompagné souvent de conjonctivite, d'angine et même de laryngite. En même temps apparaissent de la céphalalgie, et parfois des éruptions artificielles; celles-ci ne se montrent souvent que plusieurs jours ou même plusieurs semaines après le début des accidents; elles consistent en érythèmes, papules, vésicules, bulles, acné simple ou anthracoïde, purpura (purpura iodique ou iodopotassique de Besnier). La susceptibilité à l'iode est très variable suivant les sujets; certains malades ne peuvent prendre une quantité même très faible d'iode sans présenter des accidents; il faut savoir que les doses faibles sont aussi mal tolérées que les fortes, parfois plus mal; souvent on observe dans les premiers jours du traitement un peu de coryza qui disparaît bientôt. Parfois, en variant le mode d'administration, en donnant par exemple l'iodure en lavement, les accidents d'intoxication ne se produisent pas. Quand ceux-ci sont légers et qu'il y a intérêt à continuer à donner l'iodure, comme dans la syphilis, il ne faut pas interrompre le médicament; parfois même, en augmentant la dose ils disparaîtront. Mais quand il y a un coryza intense, de l'angine, de la laryngite; surtout si des éruptions bulleuses ou purpuriques se produisent, il faut suspendre l'administration du médicament, et mettre le malade au régime lacté; on a conseillé la belladone et l'atropine, l'eau de Vichy pour calmer les accidents.

**IODOBENZOYLE.** s. m. ($C^{14}H^5O^2I$). Corps obtenu en chauffant de l'iodure de potassium avec l'oxychlorobenzoyle. Il est incolore, cristallin, feuilleté.

**IODOCAOUTCHINE.** s. f. Corps obtenu par action de l'iode sur le caoutchouc ; soluble dans l'alcool et dans l'éther.

**IODOCASÉINE.** s. f. (*caséoïodine*). Corps renfermant à l'état de combinaison 8, 7 p. 100 d'iode ; il se présente sous forme d'une poudre blanche, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et les alcalis étendus ; il jouirait de propriétés thérapeutiques identiques à celles de l'iodothyrine de Baumann. La posologie n'en est pas encore exactement fixée. Lépinois a préparé une autre iodocaséine renfermant 20 p. 100 d'iode.

**IODOCHLORURE.** s. m. Composé formé par union d'un iodure avec un chlorure. — *Iodochlorures de mercure*. V. CHLORO-IODURE.

**IODOCINCHONINE.** s. f. ($C^{40}H^{24}Az^2O^2.I^2$). Produit d'addition de l'iode à la cinchonine.

**IODOCODÉINE.** s. f. ($C^{36}H^{26}AzO^6.I^3$). Produit d'addition de l'iode à la codéine.

**IODOFORME.** s. m. [de *iode*, et *formique* (acide) ; angl. *iodoform*, it. *iodoformio*, esp. *iodoforme* ; *iodethéride*, *iodoformyle*, *formylsuperiodide*] ($C^2HI^3$, ou, en atomes, $CHI^3$). Composé (Serullas) qui représente du chloroforme dans lequel le chlore est remplacé par l'iode, et qu'on prépare en traitant l'alcool par de l'iode, en présence du carbonate de potasse. Corps jaune, cristallisé en tables hexagonales, d'odeur désagréable, safranée, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la benzine, les huiles fixes et volatiles, insoluble dans la glycérine, fusible vers 120°. C'est un anesthésique local précieux ; il jouit surtout de propriétés désinfectantes et cicatrisantes ; il semble agir davantage contre les produits solubles élaborés par les microbes que contre les microbes eux-mêmes, car son pouvoir antiseptique est peu marqué ; à l'intérieur, il agit comme l'iode, sans avoir les inconvénients de ce corps, contre la syphilis, la scrofule, le goitre. On l'emploie en pilules de 0gr,05 (2 à 5 par jour) ; en cigarettes, contre l'irritation des voies respiratoires et de l'entrée des voies digestives ; en suppositoires, contre les douleurs de la fissure à l'anus, des hémorroïdes, de la dysenterie. A l'extérieur, on emploie la poudre d'iodoforme appliquée en nature sur la plaie ou incorporée dans une pommade, la gaze iodoformée au dixième (Codex), les crayons iodoformés dans les fistules persistantes ; l'iodoforme a une action quasi spécifique contre le chancre mou. Mais il produit chez certains sujets des accidents, rarement observés après son administration à l'intérieur, beaucoup plus fréquents à la suite d'applications externes ; ce sont des érythèmes qui peuvent être généralisés, scarlatiniformes, de la fièvre, plus rarement des éruptions bulleuses ou purpuriques.

**IODOFORMINE.** s. f. (*iodoformoline*). Poudre cristalline rougeâtre, obtenue en traitant la *formine* (dérivé du formol) par l'iode ; elle a été préconisée comme succédané de l'iodoforme.

**IODOGNOSIE.** s. f. [de *iode*, et γνῶσις, connaissance]. Étude de l'iode.

**IODOKAKODYLE.** s. m. V. CACODYLE.

**IODOL.** s. m. [*tétraiodopyrol*, en atomes, $C^4I^4AzH$]. Poudre amorphe, brune, inodore, soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles, renfermant 80 p. 100 d'iode. C'est un antiseptique très puissant et un anesthésique local. A l'extérieur, on l'emploie sous forme de poudre ou de solution dans le pansement des plaies ; à l'intérieur, on le prescrit à la dose de 0gr,10 par jour comme succédané de l'iodure de potassium dans la syphilis.

**IODOMÉTHÉ.** s. f. [de *iode*, et μέθη, ivresse]. Sorte d'ivresse qui accompagne l'iodisme.

**IODOMÉTHYLE.** s. m. V. MÉTHYLE (*Iodure de*).

**IODOMÉTRIE.** s. f. [de *iode*, et μέτρον, mesure]. Dosage volumétrique de l'iode. Comme dans la chlorométrie (V. CHLOROMÈTRE) on se sert d'acide arsénieux, qui, en présence de l'eau, est oxydé par l'iode ; on emploie une liqueur titrée d'arséniate de soude additionnée d'empois d'amidon : celui-ci devient bleu dès que l'acide arsénieux est changé en acide arsénique. Il faut 12gr,7 d'iode pour oxyder 4gr,95 d'acide.

**IODOMORPHINE.** s. f. ($C^{34}H^{19}AzO^6,I^6$). Produit d'addition de l'iode à la morphine.

**IODOPHÉNINE.** s. f. Corps renfermant 51,5 p. 100 d'iode ; c'est une phénacétine iodée. Il se présente sous forme d'une poudre rouge brun, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'acide acétique concentré. C'est un antiseptique puissant préconisé contre les plaies et les ulcères de mauvaise nature ; on l'emploie en poudre ou en suspension dans la glycérine ; mais il ne faut pas l'appliquer directement sur la plaie parce qu'il cède trop facilement son iode ; on interpose une couche de coton.

**IODOPHTISIE.** s. f. [de *iode*, et φθίσις, phtisie]. Amaigrissement et faiblesse produits par un abus de l'iode.

**IODOTANNIQUE.** adj. V. LIQUEUR.

**IODOTHÉRAPIE.** s. f. Emploi thérapeutique de l'iode et de ses composés.

**IODOTHYRINE.** s. f. Combinaison organique renfermant de l'iode et retirée par Baumann de la glande thyroïde ; on l'appelle aussi *thyroïodine*. Ce produit renferme une très forte proportion d'iode qui s'accroît (9 à 30 p. 100) à mesure qu'il se purifie. Il correspond à 500 fois son poids de glande. Il se trouve dans le commerce mélangé à du sucre de lait, dans une proportion telle que 1 gramme du mélange correspond à 0gr,50 de glande fraîche ; on le prescrit par cachets de 0gr,25, dont on donne de un à quatre par jour suivant la susceptibilité du malade. Ses indications sont les mêmes que celles de la médication thyroïdienne en général.

**IODURE.** s. m. [*ioduretum*, angl. *ioduret*, it. et esp. *ioduro*]. Combinaison d'iode avec un corps simple ou un radical alcoolique. Les iodures métalliques sont des sels haloïdes. On en trouve dans le règne minéral et dans quelques végétaux. Ils sont solides, ordinairement moins volatils, plus facilement décomposables, moins solubles dans l'eau que les bromures et chlorures. Traités par le chlore ou par l'acide sulfurique, ils laissent séparer l'iode, qui devient sensible au moyen de la chaleur ou d'une solution d'amidon. Avec l'azotate d'argent, les iodures solubles, c'est-à-dire les iodures alcalins, alcalino-terreux et de fer, donnent un précipité blanc jaunâtre, insoluble dans l'acide azotique et dans l'ammoniaque. On les prépare soit directement, par action de l'iode sur les métaux, ou de l'acide iodhydrique sur les oxydes ou les carbonates ; soit par voie de double décomposition, en versant une dissolution d'iodure soluble dans une dissolution métallique. — *Iodure d'amidon*. Amidon coloré en bleu par l'iode, matière qui se précipite en flocons bleus, quand on traite par le chlorure de calcium la liqueur bleue obtenue par action de l'iode sur l'empois d'amidon : la chaleur fait disparaître cette coloration. Il y a deux variétés d'iodure d'amidon, une soluble, l'autre insoluble, qui ont été préconisées comme antiscrofuleux, l'insoluble à la dose de 1 à 5 grammes, la soluble à celle de 0gr,50 à 2 grammes. — *Iodure d'ammonium* ($AzH^3I$, ou, en atomes, $AzH^4I$). Sel cristallisé en cubes déliquescents, facilement décomposables, de saveur désagréable, obtenu en décomposant l'iodure ferreux par le carbonate de potasse, employé dans les mêmes cas que les iodures de potassium et de sodium. — *Iodure d'arsenic* ($AsI^3$). Solide, d'un brun rouge de laque, volatil, soluble dans l'eau chaude. Usité à la dose de 0gr,005 à 0gr,015 dans les affections chroniques de la peau. — *Iodure de baryum* (en atomes, $BaI^2$). Employé à l'intérieur comme antiscrofuleux à la dose de 0gr,10 ; toxique à haute dose ; à l'extérieur, en pommade.

— *Iodure de calcium* (en atomes, $CaI^2$). Employé comme antiscrofuleux et antiphtisique à la dose de 0gr,50 à 1 gramme ; à l'extérieur, en pommade à 0gr,20 p. 20 grammes d'excipient. — *Iodure d'éthyle*. V. ÉTHYLE (*Iodure d'*). — *Iodure de fer*. On connaît deux iodures de fer. Le premier [*iodure ferreux, proto-iodure de fer*] (FeI, ou, en atomes, $FeI^2$), obtenu en traitant le fer par l'iode dans l'eau, est en cristaux verdâtres, quand il est hydraté. Il participe à la fois des propriétés de l'iode et du fer. On le prescrit pour combattre les engorgements scrofuleux et la syphilis. On le prescrit en sirop ou en pilules de 0gr,10 : il constitue la base des pilules de Blancard. — Le second, rouge, très soluble dans l'eau, se décompose en partie en un sous-sel insoluble ocracé : son extrême altérabilité rend ses effets incertains. — *Iodure de fer et de quinine*. Employé comme fébrifuge, antiscrofuleux, antichlorotique, à la dose de 0gr,10 à 0gr,50. — *Iodure de mercure*. On obtient deux iodures de mercure distincts (le proto et le deuto) : le second, par double décomposition de l'iodure de potassium avec le bichlorure de mercure ; le premier, en triturant du métal avec l'iode associé à une très petite quantité d'alcool. Le *protoiodure de mercure, iodure mercureux* ($Hg^2I$, ou, en atomes, $Hg^2I^2$), est une poudre d'un jaune verdâtre, insoluble dans l'eau et l'alcool, volatil, décomposable par la lumière. Le *deutoiodure, iodure mercurique* ou *biiodure de mercure* (HgI, ou, en atomes, $HgI^2$) est d'un rouge vif, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud ; chauffé, il se volatilise, et donne des cristaux, jaunes quand ils sont chauds, rouges en refroidissant. On emploie ces deux sels en pilules et en pommades, contre la syphilis : le protoiodure se prescrit à la dose de 0gr,03 à 0gr,10 en pilules ; le biiodure, plus vénéneux, doit être employé à doses moindres, 0gr,005 à 0gr,025 en pilules ou en solution dans l'huile pour injections hypodermiques ; la formule de Panas fréquemment employée est : biiodure de mercure, 0gr,20 ; huile d'olive stérilisée, 50 centimètres cubes ; chaque centimètre cube renferme 0gr,004 de biiodure ; associé à l'iodure de potassium, sa solubilité dans l'eau augmente considérablement ; il entre ainsi dans la composition du sirop de Gibert (V. GIBERT) et peut être prescrit en solution aqueuse pour injections hypodermiques. — *Iodure d'or* [*protoiodure d'or, iodure aureux*] (IAu). Poudre d'un beau jaune, insoluble dans l'eau et dans l'alcool, qui se précipite d'une solution de sesquichlorure d'or traitée par un iodure alcalin, employée contre la scrofule et la syphilis (3 à 5 milligr.). — *Iodure de plomb* ($PbI^2$). On l'obtient en précipitant l'azotate de plomb par l'iodure de potassium : peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante, il s'en sépare par le refroidissement en lames d'un jaune d'or, peu altérables par la lumière, et noircissant par les préparations sulfureuses. L'iodure de plomb s'emploie contre les engorgements scrofuleux sous forme de pommade, 4 à 8 grammes dans 32 grammes d'axonge. — *Iodure de potassium* (KI). Sel blanc, cristallisable en cubes, de saveur âcre et salée, très soluble dans l'eau et dans l'alcool, fusible au rouge. On le prépare en décomposant l'iodure ferreux par le carbonate de potasse (Codex), ou en chauffant de l'iode avec de la potasse ou du carbonate de potasse. Il renferme souvent du chlorure de potassium : dans ce cas, sa solution traitée par l'azotate d'argent laisse précipiter de l'iodure et du chlorure d'argent : l'ammoniaque dissout le chlorure d'argent et est sans action sur l'iodure. Souvent aussi il renferme de l'iodate de potasse : alors un acide même très faible, comme celui du suc gastrique, met en liberté des acides iodhydrique et iodique, qui, réagissant l'un sur l'autre, mettent de l'iode en liberté : on débarrasse l'iodure de potassium de l'iodate en le fondant avec de la limaille de fer ou du charbon, qui, avec l'aide de la chaleur, s'emparent de l'oxygène de l'iodate. Enfin on reconnaît la présence du bromure de potassium dans l'iodure, en versant, dans la dissolution d'iodure soupçonnée, un excès de sulfate de cuivre, et faisant passer dans la liqueur un courant d'acide sulfureux ; on sépare ainsi l'iode à l'état d'iodure de cuivre : on met une portion du liquide surnageant dans un tube, avec un peu d'eau chlorée qui sépare le brome (s'il y en a) et qui se colore en jaune. A l'extérieur, l'iodure de potassium est usité en pommades ou en *bains*. C'est surtout à l'intérieur, depuis la dose de 0gr,25 jusqu'à celle de 2 et 4 grammes et même, dans certains cas, 10 et 12 grammes par jour, qu'on l'emploie. On l'administre en solution préparée de telle sorte que chaque cuillerée à soupe ou même à café renferme 1 gramme de médicament ; cette solution est prise au moment du repas, diluée dans de l'eau ou dans du lait. L'iodure de potassium est un remède héroïque et très employé contre les accidents tertiaires de la syphilis et aussi contre certains accidents secondaires comme la céphalée, les douleurs ostéocopes, les périostoses ; il exerce aussi une action favorable sur la plupart des accidents de la scrofule, surtout sur les engorgements glandulaires. On le prescrit aussi contre les accidents de l'artériosclérose, sans que l'on sache exactement comment il agit dans ce cas. Peut-être exerce-t-il surtout alors une action antitoxique, beaucoup des accidents attribués à l'artériosclérose pouvant être rattachés à des phénomènes toxiques dus à l'insuffisance des émonctoires. Enfin il diminue la fréquence et l'intensité des accès d'asthme. Dans les commencements de son emploi, il détermine presque toujours une congestion avec supersécrétion des muqueuses nasale et oculaire, quelquefois une sorte de *roséole* cutanée, ou même du purpura (V. IODISME). Souvent il détermine une augmentation de l'appétit et facilite la digestion. — *Iodure de potassium ioduré*. On prépare sa solution en faisant dissoudre une partie d'iode et une partie d'iodure de potassium dans 50 parties d'eau. Cette solution brunit (brun marron) l'urine renfermant du sulfate de quinine ou autre alcaloïde administré pour un but thérapeutique. — *Iodure double de mercure et de potassium*. V. IODHYDRARGYRATE. — *Iodure de rubidium*. Corps se présentant sous forme de cristaux blancs très solubles dans l'eau ; préconisé comme succédané de l'iodure de potassium et aux mêmes doses ; sa saveur serait moins désagréable ; il serait mieux toléré. — *Iodure de sodium* (NaI). Sel cristallisé en tables hexagones, un peu déliquescentes, soluble dans l'eau et dans l'alcool. Par la chaleur, il perd une faible quantité d'iode ; il peut être volatilisé. On le rencontre dans certaines plantes marines, dans les eaux de la mer et de plusieurs sources, associé à l'iodure de potassium. On le prescrit dans le même cas que l'iodure de potassium ; dans les accidents de l'artériosclérose et en particulier dans l'angine de poitrine, l'iodure de sodium doit être préféré à l'iodure de potassium ; au contraire, dans la syphilis et l'asthme, c'est l'iodure de potassium qui doit être administré. — *Iodure de soufre* (en atomes, $SI^2$). Composé cristallisé en lames gris d'acier, fusible en une liqueur brune par la chaleur et décomposable par l'eau. On l'obtient en fondant un mélange d'iode, 90 parties, et soufre, 10 parties. Biett l'a conseillé sous forme de pommade, 4 à 8 grammes dans 32 grammes d'axonge. — *Iodure de strontium*. Mêmes propriétés et mêmes doses que l'iodure de potassium. — *Iodure de zinc* (en atomes, $ZnI^2$). Iodure cristallisable en petites aiguilles ; il est très soluble, déliquescent, et décomposable par la chaleur à l'air ; il se volatilise facilement ; ses propriétés thérapeutiques sont analogues à celles de l'iodure de potassium, mais il est peu usité en raison de son action vomitive et toxique.

**IODURÉ, ÉE.** Qui contient des iodures. — *Eau iodurée*. V. EAU *minérale*.

**ION.** s. m. Nom collectif donné par Faraday aux deux corps qu'un courant électrique a dissociés, c'est-à-dire à l'*assion* et au *cassion*. L'ion est une molécule chargée passagèrement d'énergie électrique.

**IONIDE.** s. m. [*Ionidium*, Ventenat]. Genre de la famille des violariées, dont plusieurs espèces fournissent des racines vomitives, employées dans l'Amérique du Sud sous le nom d'*ipécacuanha blanc*. Tels sont : l'*Ionidium Poaya*, Saint-Hil. ; l'*Ion. parviflorum*, Vent. ; l'*Ion. brevicaule*, Mart. ; l'*Ion. itoubou*, Vent., et surtout l'*Ion. ipécacuanha*, Vent., dont la racine, tortueuse, longue de 15 à 20 centimètres, gris jaunâtre, couverte de rides longitudinales, renferme 5 p. 100 de matière vomitive (Pelletier). L'*Ionidium Marcutii* (Hamilton), ou *Ionidium microphyllum*, est usité au Vénézuéla ; c'est un émétocathartique.

**IOPHOBIE.** s. f. [de ἰός, venin, poison, et φόβος, crainte]. Crainte morbide des virus et des poisons.

**IOTACISME.** s. m. [*iotacismus*, de la lettre grecque *iota* ; all. et angl. *Iotacismus*, it. *iotacismo*]. Difficulté de prononcer les lettres *g* et *j* doux.

**IPÉCACUANHA.** s. m. [*ipécacuanha*, all. *Ipecacuanha*, *Brechwurzel*, angl. *ipecacuanha*, it. et esp. *ipecacuana*]. Nom brésilien d'une racine usitée comme émétique. On en trouve dans le commerce un grand nombre de variétés, qui paraissent devoir être rapportées à trois espèces de rubiacées : 1° l'*ipécacuanha annelé*, *ipécacuanha du Brésil*, *béconquille*, *racine d'or*, *ipécacuanha officinal*, racine de la *céphélide ipécacuanha* (*Calicocca ipecacuanha*, Brot., *Cephælis ipecacuanha*, Richard) (fig. 382). On en distingue une variété gris noirâtre (*ipécacuanha brun* de Lémery) et une gris rougeâtre (*ipécacuanha gris rouge* de Lémery). Cette espèce est longue de 7 à 10 centimètres, recourbée en divers sens, de la grosseur d'une petite plume à écrire, formée d'un ligneux blanc jaunâtre et d'une écorce épaisse, disposée par anneaux ; elle a une saveur âcre et aromatique ; elle renferme 14 à 16 p. 100

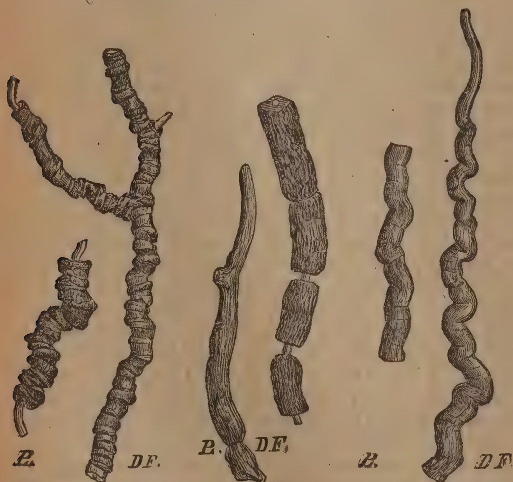


Fig. 382. *Ipécacuanha* annelé. Fig. 383. *Ipécacuanha* strié. Fig. 384. *Ipécacuanha* ondulé.

d'émétine ; 2° l'*ipécacuanha strié* fourni par le *Psycothria emetica*, Mutis (*ipécacuanha de Carthagène*, *ipécacuanha gris cendré glycyrrhizé* de Lémery) (fig. 383). Sa longueur est de 3 à 10 centimètres ; sa grosseur de 2 à 9 millimètres ; son écorce est striée longitudinalement, d'un gris sale à l'extérieur, d'un gris noirâtre ou même toute noire intérieurement ; elle renferme seulement 2 p. 100 d'émétine ; 3° l'*ipécacuanha ondulé* (*ipécacuanha blanc amylacé*, de Bergius) (fig. 384) vient du *Richardsonia brasiliensis*, Gomez, ou *Richardia scabra* L. Il est d'un gris blanchâtre à l'extérieur, d'un blanc mat et farineux à l'intérieur ; son écorce est *ondulée*, les sillons dont elle est creusée n'étant que demi-circulaires ; cet ipécacuanha a une odeur de moisi qui paraît lui être naturelle, il renferme 6 p. 100 d'émétine. La racine décrite par Lémery sous le nom d'*ipécacuanha blanc* en diffère essentiellement (V. IONIDE). — L'*ipécacuanha* est un vomitif plus doux que l'émétique, et agit sur la membrane muqueuse bronchique comme expectorant. On l'emploie en poudre, ou sous forme de teinture, de sirop, de pastilles. Il est aussi très utile dans la *dysenterie* (V. ce mot), et peut arrêter l'hémorragie nasale, pulmonaire, etc., en faisant contracter les capillaires sanguins. Il renferme un principe âcre, autre que l'émétine, qui l'a fait employer comme rubéfiant, en pommade, à la manière de l'huile de croton. — *Pastilles* ou *tablettes d'ipécacuanha*. On les prépare avec 16 grammes de poudre, 640 grammes de sucre, 20 grammes de gomme adragant, et 128 grammes d'eau de fleur d'oranger. Leur poids est de 60 centigrammes ; chacune contient 0gr,013 d'ipécacuanha. — *Potion d'ipécacuanha*. V. COQUELUCHE. — *Poudre d'ipécacuanha*. Elle est préparée en séchant la racine à l'étuve, et la pulvérisant jusqu'à ce qu'on ait obtenu, à l'état de poudre fine, les trois quarts de la racine employée. On la prescrit à la dose de 1 gramme à 1gr,25 pour un adulte, partagée en deux ou trois prises de quart d'heure en quart d'heure. — *Sirop d'ipécacuanha*. On l'emploie à la dose de 16 à 32 grammes, en deux fois, pour faire vomir les enfants ; il est préparé avec poudre d'ipécacuanha, 128 grammes, et alcool à 22°, 1 kilogramme. Il contient par 32 grammes toutes les parties actives de 8 décigrammes d'ipécacuanha, il est exempt d'amidon et ne contient que très peu de gomme. — *Tablettes d'ipécacuanha au chocolat*. V. TABLETTE. — *Teinture d'ipécacuanha*. Elle s'obtient en faisant digérer 1 partie d'ipécacuanha gris dans 4 d'alcool à 56° centésimaux. — *Ipécacuanha bâtard*. V. PÉDILANTHE.

**IPÉCACUANHIQUE** ou **IPÉCUANHIQUE.** adj. — *Acide ipécacuanhique* ($C^{28}A^{9}O^{14}$). Amorphe, brun rougeâtre, colore en vert les sels de fer au maximum. Retiré de la racine d'ipécacuanha (Willigk).

**IPO.** s. m. V. UPAS.

**IPOMÉE.** s. f. [*ipomea*]. Genre de convolvulacées dont toutes les espèces sont purgatives. V. JALAP et TURBITH.

**IRIDARÉOSIS.** s. f. [de ἶρις, iris, et ἀραίωσις, diminution]. Atrophie de l'iris.

**IRIDAUXÉSIS** ou **IRIDONCOSE.** s. f. [de ἶρις, iris, et αὔξησις, augmentation, ou ὄγκωσις, tuméfaction]. Hypertrophie de l'iris.

**IRIDECTOMÉDIALYSE.** s. f. [*iridectomedialysis*, de ἶρις, iris, ἐκτομή, retranchement, et διάλυσις, séparation], ou **IRIDOTOMÉDIALYSE.** s. f. Méthode de pratiquer une pupille artificielle, qui consiste à décoller et à exciser une partie de la grande circonférence de l'iris.

**IRIDECTOMIE.** s. f. [*iridectomia*, de ἶρις, iris, et ἐκτομή, retranchement ; all. *künstliche Pupillenbildung*, angl. *iridectomy*, it. *iridettomia*, esp. *iridectomia*]. Excision d'une partie de l'iris, employée : 1° pour l'établissement d'une pupille artificielle ; 2° comme moyen prophylactique et curatif dans les maladies du globe de l'œil où la pression oculaire est exagérée, par exemple dans le glaucome, dans l'irido-choroïdite ; 3° comme temps accessoire de quelques opérations, en particulier du procédé de De Graefe pour la cataracte, par extraction linéaire. Voici comment on l'exécute : quand elle a pour but une pupille artificielle, il importe de ne couper que la portion d'iris nécessaire ; on fait alors une ponction dans le lieu conve-

nablement choisi de la cornée avec le couteau lancéolaire ou quelquefois un couteau de De Graefe; et par cette ponction on introduit dans la chambre antérieure des pinces, dont les branches entr'ouvertes sont appliquées à plat sur l'iris, qu'on saisit et qu'on attire au dehors, tandis qu'un aide, armé de petits ciseaux courbes et mousses,

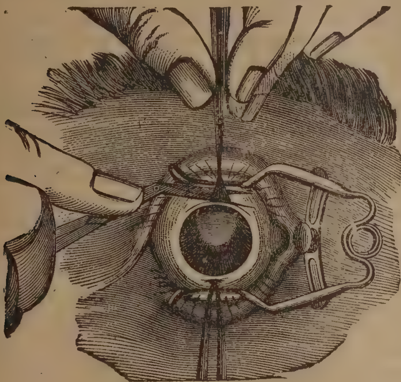


Fig. 385. — *Iridectomie.*

le coupe au ras de la cornée (fig. 385). Actuellement, le chirurgien coupe souvent lui-même l'iris, sans le secours de l'aide, avec la pince-ciseaux de Wecker. Dans les autres cas, on doit détacher l'iris le plus près possible de ses attaches ciliaires; il est convenable alors d'agir comme il est indiqué à l'article CATARACTE (extraction linéaire combinée, 2e temps).

**IRIDELCOSIS.** s. f. [de ἶρις, iris, et ἕλκωσις, ulcération]. Ulcération de l'iris.

**IRIDENCLISE.** s. f. et non **IRIDENCLEISIS** [*iridenclisis*, de ἶρις, iris, et ἐγκλείειν, enfermer]. Méthode de pratiquer une pupille artificielle, qui consiste à décoller une partie de la grande circonférence de l'iris, et à fixer dans la plaie la portion détachée.

**IRIDÉRÉMIE.** s. f. [*irideremia*, de ἶρις, et ἐρημία, absence]. Absence congénitale de l'iris.

**IRIDESCENT, ENTE.** adj. [esp. *iridescente*]. Qui réfléchit les couleurs de l'iris.

**IRIDÉSIS.** s. f. Enclavement de l'iris dans une plaie de la cornée.

**IRIDIEN, ENNE.** adj. Qui appartient à l'iris : *pigment iridien.*

**IRIDIN.** s. m. Oléo-résine retirée de la racine de l'iris versicolore, et employée comme purgatif cholagogue; en pilules, à la dose de 6 à 24 centigrammes.

**IRIDIQUE.** adj. Qui concerne l'iris.

**IRIDITE.** s. f. L'iritis.

**IRIDIUM.** s. m. [all. et angl. *iridium*, it. et esp. *iridio*]. Métal découvert en 1803 par Descotils; gris, cassant, non volatil, difficile à oxyder par l'action du feu seul.

**IRIDOCÈLE.** s. f. [*iridocele*, de ἶρις, et κήλη, tumeur; all. *Regenbogenhautbruch*, angl., it. esp. *iridocele*]. Tumeur de l'iris. — Hernie de l'iris à travers une plaie ou un ulcère de la cornée.

**IRIDO-CHOROÏDITE.** s. f. Inflammation simultanée de l'iris et de la choroïde, qui apparaît souvent comme transformation et extension d'une iritis à rechutes ou d'une choroïdite antérieure, et dont le développement est influencé par la syphilis, la goutte, le rhumatisme. L'injection de l'œil, les douleurs périorbitaires, les troubles de la vue en rapport avec les exsudats, les synéchies, sont les symptômes de cette affection, qui est très grave, et qui nécessite l'exécution rapide de l'iridectomie.

**IRIDOCOLOBOME.** s. m. [*iridocoloboma*, de ἶρις, et κολόβωμα, déchirement]. Scission de l'iris.

**IRIDODÉSIS.** s. f. [de ἶρις, iris, et δεῖν, fixer]. Opération qui a pour but de déplacer la pupille en fixant l'iris à la cornée.

**IRIDODIALYSE.** s. f. [*iridodialysis*, de ἶρις, et διάλυσις, séparation; all. et angl. *iridodialysis*, it. *iridodialisi*, esp. *iridodialisis*]. Décollement d'une partie de la grande circonférence de l'iris, fait au niveau de son attache au ligament ciliaire pour produire une pupille artificielle, située au bord de la cornée, entre le ligament ciliaire et le bord décollé de l'iris. Une ouverture de 2 à 3 millimètres ayant été faite à la cornée, on y introduit un petit tube métallique renfermant une érigne très fine que l'on fait sortir de sa gaine par la pression, et qui sert à saisir l'iris le plus près possible de l'attache ciliaire, à le décoller et à amener le lambeau dans la plaie de la cornée, où on l'abandonne (Langenbeck); les adhérences qui s'établissent entre l'iris et les lèvres de la cornée s'opposent à l'oblitération de la pupille artificielle résultant du décollement de l'iris. L'iridodialyse donne de bons résultats dans l'irido-choroïdite.

**IRIDONCOSE.** s. f. V. IRIDAUXÉSIS.

**IRIDOPTOSE.** s. f. [*iridoptosis*, de ἶρις, et πτῶσις, chute; esp. *iridoptosis*]. Procidence de l'iris.

**IRIDORRHEXIE.** s. f. [de ἶρις, iris, et ῥῆξις, déchirement]. Déchirure de l'iris, pratiquée lorsque cette membrane est fortement soudée au cristallin par des synéchies postérieures totales.

**IRIDOSCHISMA.** s. m. [de ἶρις, et σχίσμα, division; all. *Iridorrhagas*, *Irisspalte*]. Division de l'iris par persistance congénitale de la fente que présente en bas cette membrane. L'écartement est quelquefois assez grand pour simuler une perte de substance.

**IRIDOTOMÉDIALYSE.** s. f. [*iridotomedialysis*, de ἶρις, iris, τομή, section, incision, et διάλυσις, séparation]. V. IRIDECTOMÉDIALYSE.

**IRIDOTOMIE.** s. f. [*iridotomia*, de ἶρις, iris, et τομή, section; all. *Iridotomie*, *Iriseinschneidung*, angl. *iridotomy*, it. *iridotomia*]. Méthode de pratiquer une pupille artificielle, qui consiste à faire une incision simple ou multiple de l'iris avec un couteau à cataracte en forme de lancette, une aiguille ou des ciseaux, que l'on fait pénétrer par la cornée ou par la sclérotique.

**IRIEN, IENNE.** adj. [*irinus*, it. et esp. *irino*]. Qui appartient à l'iris. — *Artères iriennes.* V. CILIAIRES (*Artères*). — *Nerfs iriens.* V. CILIAIRES (*Nerfs*).

**IRINE.** s. f. [*camphre* ou *huile solide d'iris*] ($C^{16}H^{16}O^{4}$). Corps qui se sépare en cristaux de l'eau distillée de racine d'iris; il a l'odeur agréable de cette plante.

**IRIS.** s. m. [*iris*, ἶρις, all. *Iris*, *Regenbogenhaut*, angl. *iris*, it. *iride*, esp. *iris*]. Membrane circulaire placée à la partie antérieure du globe de l'œil, au-devant du cristallin, dans l'humeur aqueuse, où elle forme une cloison verticale qui sépare l'une de l'autre les deux chambres, et dont la partie moyenne est percée d'une ouverture appelée *pupille*. Sa face antérieure est tapissée par la membrane de Descemet; sa face postérieure, tournée vers le cristallin, est couverte par l'épithélium pigmenté qui tapisse les procès ciliaires et la choroïde (V. UVÉE). Sa périphérie, *zone externe* ou *périphérique*, *grande circonférence de l'iris*, attachée à la partie antérieure et interne du muscle ciliaire, est plus large et d'une teinte plus claire que la *zone interne*, ou *petite circonférence*, qui entoure la pupille et qui est denticulée. L'iris est formé de fibres de tissu lamineux mélangées de cellules étoilées, incolores ou pigmentaires, et de fibres-cellules, qui se rendent en partie vers la pupille dans la direction du muscle ciliaire, et représentent par conséquent des fibres longitudinales (*dila-*

*tateur de la pupille*), tandis qu'une autre portion est disposée circulairement en forme de cercle concentrique au bord de la pupille (*sphincter de la pupille*). La figure 386 représente l'iris et son attache mis à nu par renversement de la sclérotique ; *c*, *c*, *d*, nerfs ciliaires se ramifiant dans l'iris ; *e*, *e*, *vasa vorticosa* sur la face postérieure de la choroïde ; *h*, *muscle ciliaire* ; *k*, fibres convergentes du

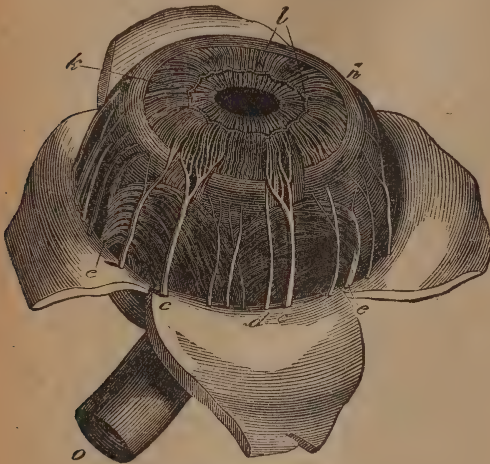



Fig. 386. — *Iris.*

cercle externe de l'iris ; *l*, forme flexueuse de celles qui sont près de la pupille, et fibres convergentes du petit cercle de l'iris ; *o*, nerf optique. Les vaisseaux artériels de l'iris viennent des ciliaires longues et des ciliaires courtes ; ses veines contribuent à former les *vasa vorticosa* ; ses nerfs sont fournis par le moteur oculaire commun pour le sphincter de la pupille, qui tend à diminuer cette ouverture, et par le grand sympathique pour les fibres rayonnées qui la dilatent (V. Ciliaire et Cilio-spinal). L'iris a pour fonction de mesurer la quantité de rayons lumineux nécessaires à l'exercice de la vue ; si l'objet que l'on regarde est vivement éclairé, la pupille se rétrécit, et alors moins de rayons entrent dans l'œil ; si l'objet est obscur, la pupille se dilate et donne passage à plus de rayons. Les mêmes phénomènes ont lieu suivant qu'on regarde des objets rapprochés ou éloignés. C'est à la couleur de l'iris qu'est due celle des yeux : elle résulte de l'association de la couleur du pigment mélanique à celle qui est propre au tissu lamineux accompagné de fibres-cellules qui composent l'iris. Celui-ci est d'autant plus pâle, plus voisin du gris ou du bleu blanchâtre, qu'il renferme moins de granules pigmentaires. Ces derniers sont, soit libres, isolés ou groupés entre les fibres lamineuses, soit contenus dans les corps ou cellules fibro-plastiques du tissu de l'iris.

**IRIS.** s. m. [*iris*, ἶρις, all. *Schwertlilie*, angl. *iris, flag*, it. *coltellino, ireos, iride*, esp. *iris*]. Genre de plantes qui est le tye de la famille des iridées, et dont plusieurs espèces fournissent des racines utiles. — Celle de l'*iris germanique* (*Iris germanica*, L., *iris commun*, *flambe*) est grosse, charnue, d'une faible odeur de violette après la dessiccation. Fraîche, elle est drastique et émétique. — Celle de l'*iris de Florence* (*Iris florentina*, L.) nous vient sèche de la Provence et de l'Italie ; elle est grosse comme le pouce, articulée, très pesante, blanche, d'une saveur âcre et amère, d'une odeur de violette très prononcée. On la regarde comme incisive et expectorante, mais on ne s'en sert que pour faire les *pois à cautère*. — La racine de l'*iris faux acore* (*Iris pseudo-acorus*, L., *iris jaune*, *glaïeul des marais*) est âcre et purgative. — Celle de l'*iris fétide* (*Iris fœtidissima*, L., *glaïeul puant*) a été préconisée contre l'hydropisie. — Celle de l'*iris versicolore* (*Iris versicolor*, L., *glaïeul bleu*) est émétique, drastique et diurétique : elle contient de l'*iridine*. — Enfin celle de l'*iris tubéreux* (*Iris tuberosa*, L.) est le faux hermodacte des pharmaciens.

**IRISATION.** s. f. [angl. *irisation*]. Propriété dont jouissent certains corps de produire sur l'organe de la vue l'impression de la série des couleurs du spectre, soit à cause d'une mince couche de substance incolore qui se trouve appliquée à leur surface, soit en raison de la disposition striée ou lamelleuse de leur substance qui décompose la lumière en rayons colorés. V. Interférence.

**IRISÉ, ÉE.** adj. Se dit d'un corps qui présente les couleurs de l'arc-en-ciel.

**IRISINE.** s. f. Oléorésine purgative, extraite de la racine de l'*Iris versicolor*.

**IRISOPSIE.** s. f. [de ἶρις, iris, et ὄψις, vision] (Fonssagrives). Aberration du sens de la vue, qui fait paraître la lumière comme entourée d'anneaux colorés.

**IRITIQUE.** adj. Qui concerne l'iris.

**IRITIS.** s. f. [*iritis*, all. *Iritis*, *Regenbogenhautentzündung*, angl. *iritis*, it. *irite*, esp. *iritis*]. Inflammation de l'iris, dite *séreuse* ou *parenchymateuse*, suivant que c'est la surface ou l'épaisseur même de la membrane qui est enflammée. La couleur de l'iris enflammé devient terne, jaune verdâtre. Au pourtour de la cornée se montre un cercle de petits vaisseaux rayonnants congestionnés. L'iris est un peu épaissi, la cornée trouble, la pupille resserrée ; un sentiment de tension plus ou moins douloureuse se fait sentir dans le globe de l'œil. Les troubles fonctionnels sont en rapport avec la forme et la nature des exsudats qui occupent les bords de la pupille, et qui établissent des adhérences de l'iris avec la cornée (*synéchies antérieures*) ou avec le cristallin (*synéchies postérieures*), adhérences parfois rudimentaires, mais souvent étendues et persistantes au point qu'on est obligé de déchirer l'iris adhérent ou de pratiquer une pupille artificielle. Les diathèses rhumatismale, goutteuse, arthritique, la syphilis et la scrofule ont une grande influence sur le développement de l'iritis, qui peut être consécutive à un traumatisme (accidentel ou chirurgical), à une choroïdite, une kératite. Le traitement consiste en onctions avec la pommade à l'extrait de belladone autour de l'orbite pour calmer les douleurs, en instillations de collyre au sulfate d'atropine pour dilater la pupille et empêcher les adhérences de l'iris avec le cristallin. Les purgatifs légers, les sangsues aux tempes ou derrière l'oreille sont aussi recommandés. Les récidives de la maladie sont fréquentes, c'est ce qu'on appelle l'*iritis à rechutes*.

**IRRADIATION.** s. f. [de *irradiare*, rayonner, de *in*, en, et *radius*, rayon ; all. *Ausstrahlung*, angl. *irradiation*, it. *irradiazione*, esp. *irradiacion*]. Mouvement du centre à la circonférence. ‖ En physique, grossissement apparent d'un objet éclairé, grossissement produit par l'intensité de la lumière et par la propagation de l'impression produite sur un point de la rétine aux points voisins. ‖ En physiologie [all. *Reflex*, it. *irradiazone*, esp. *irradiacion*], mouvement qui se fait d'un centre quelconque à la circonférence chez un être organisé (V. Radiation). ‖ En anatomie, *irradiation des fibres* ou *des vaisseaux*, disposition qu'offrent ces fibres ou ces vaisseaux lorsqu'à partir d'un centre commun, ils sont dirigés sous forme de rayons vers une partie périphérique plus ou moins éloignée. ‖ En chirurgie, *fracture par irradiation*, fracture dans laquelle l'action du corps vulnérant s'est propagée d'un point central dans une ou plusieurs directions, et qui, par suite, est multiple.

**IRRÉDUCTIBLE.** adj. [all. *nicht reducibar, unherstellbar*, angl. *irreducible*, it. *irreducibile*]. — En physiologie, se dit d'une propriété d'ordre organique ou vital, qui ne peut être expliquée par des actes plus simples et de même ordre dont elle représenterait la manifestation commune et simultanée. Ainsi l'*absorption* et la *sécrétion*, qui sont des *propriétés de tissu*, ne sont pas des propriétés irréductibles; car l'une et l'autre ne sont qu'un cas particulier de la nutrition, examinée dans les tissus et non dans les éléments anatomiques. La première est une exagération de l'assimilation, et la seconde de la désassimilation, se manifestant dans certains tissus doués d'une texture particulière. || En chirurgie, se dit [all. *uneinrichtbar, irreducible*, angl. *irreductible*, it. *irreductibile*, esp. *irreducible*], de ce qui ne peut être réduit, être remis en place : *hernie irréductible*.

**IRRÉGULIER, IÈRE.** adj. [*irregularis*, de *in*, particule négative, et *regula*, règle ; ἀνώμαλος, all. *unregelmässig*, angl. *irregular*, it. *irregulare*, esp. *irregular*]. — *Pouls irrégulier*. Celui dont les pulsations ne sont pas séparées par un intervalle toujours identique.

**IRRÉINOCULABILITÉ.** s. f. Qualité d'un chancre qui ne peut être réinoculé (Diday).

**IRRÉSISTIBLE.** adj. Se dit, en pathologie mentale, d'une *impulsion* à laquelle le malade ne peut résister.

**IRRESPIRABLE.** adj. Se dit d'un gaz, qui, sans être toxique, ne peut servir à entretenir la respiration : azote, acide carbonique, hydrogène.

**IRRIGATEUR.** s. m. Instrument qui sert à faire les injections et dans lequel le liquide est mû par un corps de pompe que fait jouer la main, ou par un ressort (Éguisier) ou par son propre poids. On conduit le liquide par un tube de caoutchouc muni de canules convenablement disposées. V. IRRIGATION et SIPHON.

**IRRIGATION.** s. f. [*irrigatio*, de *irrigare*, arroser, de *in*, en, et *rigare*, arroser; ἐμβροχή, all. *Begiessung, Anfeuchtung*, angl. *irrigation*, it. *irrigazione*]. Action d'arroser une partie du corps dans un but thérapeutique, en y faisant tomber de l'eau froide ou tiède. C'est un moyen antiphlogistique et sédatif puissant. Le malade éprouve une sensation de fraîcheur, bientôt suivie de la disparition de la douleur; après un temps variable avec le degré de l'inflammation et l'énergie de l'agent réfrigérant, la rougeur et la tuméfaction diminuent, les tissus enflammés se crispent, se resserrent. Si l'abaissement de la température est considérable, le malade ressent quelquefois d'assez vives douleurs, analogues à celles que l'on éprouve lorsqu'on tient longtemps un morceau de glace entre les doigts. La peau, de rouge qu'elle était, devient pâle, et, après un temps plus ou moins long, la sensibilité s'émousse, et la chaleur s'affaiblit. On a appliqué l'irrigation continue aux fractures compliquées, aux plaies contuses et autres lésions traumatiques graves. Au-dessus du membre blessé, on adapte à un seau plusieurs tubes de caoutchouc d'un petit diamètre, qui fonctionnent comme siphons; le membre est recouvert d'un linge, afin que le liquide soit plus facilement disséminé ; il est séparé du lit par une pièce de taffetas ciré qui sert à faire écouler l'eau dans un vase, et qui garantit les draps et les matelas. Ce moyen, qui a donné de bons résultats avant l'application méthodique de l'antisepsie et de l'asepsie, est abandonné aujourd'hui.

**IRRITABILITÉ.** s. f. [*irritabilitas*, all. *Irritabilität, Reizbarkeit*, angl. *irritability*, it. *irritabilità*, esp. *irritabilidad*]. Propriété dont jouissent tous les éléments anatomiques, et, par suite, les tissus et les organes, de réagir en présence d'une excitation artificielle ou physiologique (V. EXCITANT), c'est-à-dire de manifester les divers modes de vitalité dont ils sont doués. Ce terme ne désigne aucune action spéciale *élémentaire*, c'est-à-dire indivisible, aucune propriété appartenant spécialement à une espèce d'élément anatomique : l'activité vitale étant toujours provoquée, jamais spontanée, l'irritabilité qui la provoque est une propriété générale de tous les éléments doués de vie, et variable seulement par la façon dont elle se manifeste, comme par sa rapidité et son intensité, suivant la nature des éléments où on l'observe; dans la fibre musculaire, c'est à une contraction qu'elle donne naissance; dans les glandes, c'est à une sécrétion, etc. Mais il est au moins inutile de décrire une *irritabilité nutritive*, une *irritabilité formatrice*, etc., qui mettraient en action la propriété de nutrition, de développement, etc. : ces propriétés végétatives ou organiques doivent conserver leurs noms spéciaux, au même titre que la contractilité et la sensibilité, qui sont aussi des modes d'irritabilité, conservent les leurs. Haller, ayant reconnu que les muscles avaient en propre la faculté de se contracter sous l'influence de certains irritants, et en dehors de celle des nerfs, donna, avec Glisson, le nom d'*irritabilité musculaire* à cette force contractile (*hæc vis contractilis irritabilitas dicta est*), qui appartient en propre au tissu musculaire (*in glutine residet*). Il eut le tort d'employer, pour désigner une propriété appartenant spécialement aux muscles, un terme aussi général que celui d'*irritabilité*; tout en séparant cette propriété de la sensibilité, avec Baglivi et Glisson, c'était laisser la confusion encore possible. Du reste, il était difficile de faire autrement avant d'avoir étudié chaque tissu en particulier. A partir de Bichat, le terme *irritabilité* a repris sa signification générale, et a été remplacé avec raison, pour ce qui concerne le tissu musculaire, par celui de contractilité. C'est donc à tort que quelques auteurs emploient le terme *irritabilité musculaire*, ou simplement *irritabilité*, comme synonyme de *contractilité* : il en résulte une grande confusion, lorsque, arrivant au système nerveux, ils parlent de nouveau de son *irritabilité*, et surtout lorsqu'ils cherchent à faire deux propriétés spéciales et différentes de la *contractilité* et de l'*irritabilité dans les muscles*.

**IRRITABLE.** adj. [*irritabilis*, all. *irritabel, reizbar*, angl. *irritable*, it. *irritabile*, esp. *irritable*]. Qui est doué d'irritabilité, comme toutes les parties d'un corps organisé vivant. — Se dit, tant au physique qu'au moral, des personnes qui sont vivement affectées par les impressions qu'elles reçoivent. || En pathologie, *tumeur irritable du sein*. V. MAMELLE. — *Testicule irritable*. V. TESTICULE.

**IRRITANT, ANTE.** adj. et s. m. [*irritans*, all. *irritirend, reizend*, angl. *irritant*, it. et esp. *irritante*]. Se dit de ce qui excite nos organes outre mesure, de manière à changer le rythme habituel de leurs fonctions. Un stimulant assez énergique pour provoquer de la tension, de la chaleur et de la douleur, devient *irritant*. || Les Allemands ont étendu la signification de ce mot à la désignation de toutes les conditions de milieu qui permettent l'accomplissement tant normal qu'anormal des phénomènes nutritifs, évolutifs et de génération : ainsi les principes immédiats qui arrivent du sang dans les éléments anatomiques et fournissent la nutrition de ceux-ci, sont appelés *irritants*; et même l'action des nerfs moteurs sur les fibres musculaires est dite irritante. V. IRRITATION.

**IRRITATION.** s. f. [*irritatio*, ἐρεθισμὸς, all. *Irritacion, Reizung*, angl. *irritation*, it. *irritazione*, esp. *irritacion*]. Action des irritants, ou état d'une partie qui est irritée. Broussais a défini l'*irritation*, l'état d'un organe dont l'*excitation* nécessaire à l'exercice de ses fonctions est portée à un tel degré d'intensité, que l'équilibre résultant de la balance de ces fonctions est rompu. L'*excitation* et l'*irritation* sont, en effet, deux degrés d'un même genre d'action dont l'intensité dépend autant de la susceptibilité relative des organes que de la nature de l'excitant; en sorte qu'une substance qui n'est qu'excitante pour tel indi-

vidu ou pour tel organe, est irritante chez un autre individu ou pour un autre organe. En fait, Broussais désignait par ces mots l'augmentation des propriétés élémentaires des tissus (nutrition, développement, reproduction, contractilité et innervation) dont la détermination et le siège dans tel ou tel élément anatomique n'étaient pas encore précisés. Lorsqu'il dit que l'irritation est la modification primitive, moléculaire et invisible à nos sens, imprimée au tissu vivant par le contact du modificateur externe, il représente la cause, inconnue alors, des phénomènes ultérieurs dont le tissu stimulé est le siège; il s'agit alors de la propriété de nutrition. Lorsque, par le mot *irritation*, il désigne les phénomènes qui succèdent à cette modification moléculaire primitive, et qui se manifestent par un état d'œdème, d'inflammation, d'hypertrophie, de production de pus ou de tumeur, etc., il s'agit d'un trouble des propriétés de développement, de naissance des éléments anatomiques, ou de contractilité des capillaires, etc. L'irritation, non plus que l'irritabilité, n'est une propriété immanente à telle ou telle espèce d'élément anatomique : c'est l'excès d'une propriété élémentaire. Quant aux expressions *irritation nutritive*, *irritation plastique* ou *formatrice* des cellules ou autres éléments, très usitées en Allemagne pour désigner la manifestation de troubles évolutifs et nutritifs tels que l'hypertrophie et l'hypergenèse des éléments anatomiques, elles ne représentent qu'une conception ontologique, une entité, une création de l'esprit, par laquelle on attribue aux propriétés végétatives un caractère de réaction consécutive à l'excitation, qu'elles n'ont pas. A ce point de vue, le terme *irritation* est non seulement inutile à la physiologie pathologique, comme à la physiologie normale, mais encore il est dangereux; car il donne une idée fausse de phénomènes élémentaires, aujourd'hui assez bien connus en eux-mêmes et dans leurs perturbations, pour qu'il ne soit plus nécessaire de faire intervenir dans leur explication l'hypothèse d'une propriété spéciale, correspondant à chacun d'eux.

**ISADELPHE.** adj. [*isadelphus*, de ἴσος, égal, et ἀδελφὸς, frère; all. *gleichbündelig*, esp. *isadelfo*]. — *Monstre isadelphe.* V. Isadelphie.

**ISADELPHIE.** s. f. (Gurtl). État d'un monstre double composé de deux corps également et parfaitement développés, dont chacun possède tous les organes nécessaires à la vie, et qui ne tiennent l'un à l'autre que par des parties sans importance.

**ISATINE.** s. f. [all. *Isatin*, angl. *isatine*, it. *isatina*] ($C^{32}H^{10}Az^2O^8$). Produit de l'oxydation de l'indigo bleu, chauffé avec de l'acide nitrique faible. Elle forme de beaux cristaux rouges médiocrement solubles et susceptibles de se volatiliser. Par l'action de la potasse, elle est convertie en *acide isatinique*, et en *isalyde* par l'action de l'acide sulfurique.

**ISATIS.** s. m. V. Pastel.

**ISCHÉMIE.** s. f. [de ἴσχειν, arrêter, et αἷμα, sang]. Arrêt de la circulation artérielle, état des parties où il n'arrive plus de sang. — Anémie locale. V. Anémie.

**ISCHIA** (Italie). *Station d'été* : île située à l'ouest de Naples, contenant des eaux minérales chaudes, fréquentées par les rhumatisants. Climat maritime, tonique et agréable.

**ISCHIADELPHE.** s. m. [*ischiadelphus*, de ἰσχίον, hanche, et ἀδελφὸς, frère]. Monstre double dont les corps, opposés l'un à l'autre, sont soudés par le bassin.

**ISCHIAGRE.** s. m. [*ischiagra*, de ἰσχίον, hanche, et ἄγρα, proie; all. *Hüftgicht*, angl. *ischiägra*, it. *ischiagra*]. Goutte fixée sur la hanche. Nom donné à la *sciatique*.

**ISCHIAL, ALE.** adj. [*ischialis*, esp. *isquial*]. Qui a rapport à l'ischion. — *Portion ischiale* de l'os des iles. L'ischion.

**ISCHIATIQUE.** adj. [*ischiaticus*, angl. *ischiatic*, it. *ischiatico*, esp. *isquiatico*]. Qui a rapport à la hanche. — *Artère ischiatique*. Née de la partie inférieure de l'hypogastrique, elle descend presque verticalement le long des parois du bassin, dont elle sort par la partie inférieure de la grande échancrure sciatique, entre le bord inférieur du muscle pyramidal et le petit ligament sacro-sciatique, et se distribue aux muscles fessiers et à la région supérieure et postérieure de la cuisse. || *Douleur ischiatique*. V. Sciatique. — *Hernie ischiatique*. V. Ischiocèle.

**ISCHIATOCÈLE.** s. f. V. Ischiocèle.

**ISCHIO-ANAL, ALE.** adj. V. Releveur *de l'anus*.

**ISCHIO-BULBAIRE.** adj. V. Transverso-urétral.

**ISCHIO-CAVERNEUX, EUSE.** adj. et s. m. [*ischiocavernosus*, it. *ischiocavernoso*, esp. *isquiocavernoso*]. — *Muscle ischio-caverneux*. Petit muscle qui se rend, de la tubérosité et de la branche ascendante de l'ischion, au corps caverneux de la verge chez l'homme; chez la femme, il se rend au clitoris, et porte le nom d'*ischio-clitoridien*.

**ISCHIOCÈLE.** s. f. [*ischiocele*, de ἰσχίον, hanche, et κήλη, hernie; all. *Hüftbeinbruch*, *Gessasbruch*, angl. *ischiocele*, it. *ischiatocele*, esp. *isquiocele*]. Hernie extrêmement rare, se faisant à travers la grande échancrure ischiatique. La tumeur fait saillie à la partie postérieure et inférieure du tronc, près de l'anus, sous le bord inférieur du muscle grand fessier : elle est souvent assez profondément cachée pour ne pouvoir être que soupçonnée. En cas d'étranglement, on inciserait le grand fessier, et on débriderait en avant, de préférence, pour éviter le nerf sciatique et les autres organes importants, qui occupent sa partie postérieure.

**ISCHIO-CLITORIDIEN, ENNE.** adj. ou **ISCHIO-CLITORIEN, IENNE.** adj. [*ischio-clitorianus*, all. *Kitzlermuskel*]. Qui appartient à l'ischion et au clitoris. — *Artère ischio-clitorienne*. Branche de la honteuse interne qui se rend au clitoris, chez la femme. — *Muscle ischio-clitorien*. V. Ischio-caverneux. — *Nerf ischio-clitorien*. Branche supérieure du nerf honteux.

**ISCHIO-COCCYGIEN, ENNE.** adj. et s. m. [*ischio-coccygeus*, all. *Steissbeinmuskel*]. Muscle qui se porte de l'épine sciatique et du petit ligament sacro-sciatique au bord du coccyx, qu'il empêche de se renverser en arrière pendant la défécation.

**ISCHIO-FÉMORAL, ALE.** adj. et s. V. Adducteur *(Grand) de la cuisse*.

**ISCHIO-FÉMORO-PÉRONIER, ÈRE.** adj. et s. m. V. Biceps *crural*.

**ISCHION.** s. m. [*ischium*, ἰσχίον, all. *Sitzbein*, angl. *ischium*, it. *ischio*]. Pièce inférieure de l'os iliaque chez le fœtus; partie inférieure de ce même os chez l'adulte. V. Iliaque.

**ISCHIOPAGE.** s. m. [de ἰσχίον, ischion, et παγείς, uni]. Monstre composé de deux individus qui ont un ombilic commun, et qui sont réunis par la région hypogastrique.

**ISCHIOPAGIE.** s. f. État des monstres ischiopages.

**ISCHIO-PÉNIEN, ENNE.** adj. Nom donné à la dorsale de la verge, au nerf honteux, chez l'homme, et au muscle ischio-caverneux (Chaussier).

**ISCHIO-PÉRINÉAL, ALE.** adj. Qui appartient à l'ischion et au périnée. — *Artère ischio-périnéale*. L'artère transverse du périnée. — *Muscle ischio-périnéal*. V. Transverso-anal.

**ISCHIO-POPLITI-TIBIAL, ALE.** adj. et s. m. V. Demi-membraneux.

**ISCHIO-PRÉTIBIAL, ALE.** adj. et s. m. V. Demi-tendineux.

**ISCHIO-PROSTATIQUE.** adj. et s. m. Le muscle *abaisseur de la vessie*.

**ISCHIO-PUBIOTOMIE.** s. f. (*opération de Farabeuf*, ou *pelvitomie*). Agrandissement momentané du bassin oblique ovalaire ankylosé pour faciliter l'accouchement. L'opération consiste à scier verticalement, du côté correspondant à l'ankylose sacro-iliaque, la branche de l'ischion et la branche horizontale du pubis, puis à détruire les parties fibreuses (arcade crurale, membrane obturatrice) qui pourraient s'opposer à l'écartement.

**ISCHIO-PUBI-PROSTATIQUE.** adj. et s. m. V. TRANSVERSO-URÉTRAL.

**ISCHIO-RECTAL, ALE.** adj. — *Fosse ischio-rectale*. V. PELVI-RECTAL.

**ISCHIO-SOUS-CLITORIEN, ENNE.** adj. et s. m. Le muscle ischio-clitorien.

**ISCHIO-SOUS-TROCHANTÉRIEN, ENNE.** adj. et s. m. V. CARRÉ *crural*.

**ISCHIO-TROCHANTÉRIEN, ENNE.** adj. et s. m. V. JUMEAUX *de la cuisse*.

**ISCHIO-URÉTRAL, ALE.** adj. et s. m. Le muscle de Guthrie.

**ISCHL** (Autriche). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 10°, contenant 245gr,5 de sels dont 236 grammes de chlorure de sodium; deux sources faibles en contiennent seulement 5 et 6 grammes. Altitude : 480 mètres. Établissement : buvette, bains, douches, inhalations. Indications : scrofule, lymphatisme, catarrhes chroniques des muqueuses utérine, bronchique, etc. 15 mai au 15 septembre.

**ISCHNOPHONIE.** s. f. [*ischnophonia*, ἰσχνοφωνία, de ἰσχνὸς, faible, et φωνή, voix; it. *icnofonia*]. Faiblesse de la voix. || Vogel appelait ainsi le bégayement.

**ISCHNOTIE.** s. f. [de ἰσχνὸς, grêle]. Gracilité extrême du corps ou d'une de ses parois.

**ISCHOMÉNIE.** s. f. [de ἴσχω, je retiens, et μήν, mois; *retentio menstruorum* (Mercatus, Mercurialis, Sennert), *suppressio* (Primerose), *rétention* (Astruc et Vigarous), *Ischuria atretarum* (Cullen), *ischurie menstruelle* (Capuron), *verstopfte Menstruation* (G. Jörg)]. V. DYSMÉNORRHÉE.

**ISCHURÉTIQUE.** adj. et s. m. [*ischureticus*, all. *ischuretisch*, angl. *ischuretic*, it. et esp. *iscuretico*]. Se disait des remèdes réputés propres à modérer ou à guérir l'ischurie.

**ISCHURIE.** s. m. [*ischuria*, ἰσχουρία, de ἴσχειν, arrêter, et οὖρον, urine; all. *Harnverhaltung*, angl. *ischuria*, it. et esp. *iscuria*]. Impossibilité d'uriner. V. RÉTENTION *d'urine*.

**ISERTIA.** s. m. Genre de plantes rubiacées, dont une espèce, l'*Isertia coccinea*, Vahl, a une écorce réputée fébrifuge, et des feuilles employées comme toniques et astringentes.

**ISOCHIMÈNE.** adj. [de ἴσος, égal, et χειμαίνω, être en hiver]. Se dit des lignes qui passent par tous les points du globe où la température est semblable pendant l'hiver (Alex. de Humboldt).

**ISOCHRONE.** adj. [*isochronus*, ἰσόχρονος, de ἴσος, égal, et χρόνος, temps; all. *gleichzeitig*, angl. *isochronal*, it. et esp. *isocrono*]. Se dit des mouvements qui s'exécutent en des temps égaux.

**ISOCHRONISME.** s. m. [*isochronismus*, all. *Gleichzeitigkeit*, angl. *isochronism*, it. et esp. *isocronismo*]. Qualité de ce qui est isochrone. || Simultanéité d'action entre des organes qui se correspondent ou qui dépendent l'un de l'autre.

**ISODIQUE.** adj. [de εἰς, en, et ὁδὸς, voie, chemin]. Se dit des nerfs centripètes (Marshall-Hall).

**ISODYNAMIQUE.** adj. [de ἴσος, égal, et δύναμις, force]. Se dit d'une ligne passant par les points de la terre où l'influence magnétique est la même.

**ISOLA-BONA** (Italie). *Eaux sulfureuses*, froides.

**ISOLANT, ANTE.** adj. [all. *isolirend*, angl. *insulating*, it. *isolante*, esp. *aislante*]. Se dit d'un corps qui ne transmet pas l'électricité, et à l'aide duquel on isole les autres corps, qu'on veut électriser, de toute communication avec des conducteurs par lesquels pourrait s'écouler leur électricité. — De la Rive appelle *milieu cohibant*, au lieu de *milieu isolant*, le milieu au travers duquel s'opèrent les phénomènes d'induction électrique : ce mot exprime l'idée d'un corps qui agit d'une certaine manière sur l'électricité, tandis que le mot *isolant* indique un état passif ou négatif.

**ISOLATEUR.** s. m. [all. et angl. *isolator*, it. *isolatore*, esp. *aislador*]. Appareil dont on se sert, dans les expériences de physique, pour isoler les corps auxquels on veut communiquer, ou dans lesquels on veut accumuler l'électricité.

**ISOLÉ, ÉE.** adj. [all. *isolirt*, angl. *insulated*, it. *isolato*, esp. *auslado*]. Se dit d'un corps qu'on a entouré d'autres corps non conducteurs de l'électricité, afin d'éviter l'écoulement de celle-ci. || Se dit aussi des organes sans connexions directes avec d'autres.

**ISOLEMENT.** s. m. [all. *Isolirung*, angl. *being insulated*, it. *isolamento*, esp. *aislamiento*]. État d'un corps électrisé dont on a éloigné tous les objets conducteurs, afin qu'il puisse conserver l'électricité. || En médecine et en police sanitaire, mesure ayant pour but de soustraire les hommes et les animaux sains à la contagion, en les séparant des individus malades. L'isolement est, de tous les moyens préservatifs, le plus efficace et le plus difficile à bien pratiquer. Toutes les maladies contagieuses, en particulier les fièvres éruptives, le croup, l'érysipèle, la dothiénentérie, commandent l'isolement des individus atteints, qu'il serait possible de réaliser, dans les hôpitaux, en généralisant l'affectation de certaines salles à telle ou telle de ces maladies. || L'isolement, c'est-à-dire l'habitation dans une maison éloignée du milieu social, est aussi employé comme moyen curatif chez les aliénés, les hystériques et certains neurasthéniques.

**ISOLOIR.** s. m. V. ISOLATEUR.

**ISOMÈRE.** adj. [de ἴσος, égal, et μέρος, partie]. V. ISOMÉRIE.

**ISOMÉRIE.** s. f. [de ἴσος, semblable, et μέρος, partie; all. *Isomerie, isomerismus*, angl. *isomerism*, it. *isomeria*, esp. *isomeria*]. État de certains corps composés dont la composition élémentaire est identique, et qui pourtant ont des propriétés physiques et chimiques différentes : ces corps sont dits *isomères*. Quelquefois les propriétés physiques, pouvoir rotatoire sur la lumière polarisée, fusibilité, etc., sont seules différentes : c'est l'*isomérie physique*. Dans d'autres cas, les propriétés chimiques elles-mêmes diffèrent d'un corps à l'autre, la composition élémentaire restant identique; cette *isomérie chimique* présente deux cas distincts : tantôt le poids de l'équivalent des deux corps varie, c'est ce qu'on appelle la *polymérie*; tantôt ce poids reste le même, mais les éléments de chaque corps composé ne sont pas groupés de la même façon : c'est la *mélamérie*. Dans l'*isomérie proprement dite*, la composition élémentaire est identique, les réactions générales sont les mêmes, la fonction chimique est semblable, mais les corps isomères diffèrent par certaines propriétés physiques et chimiques : ainsi les essences de térébenthine et de citron, les acides tartrique et paratartrique, sont des corps isomères.

**ISOMÉRIQUE.** adj. [*isomericus*, all. *isomerisch*, *gleichtheilig*, angl. *isomeric*, it. et esp. *isomerico*]. Qui a les caractères de l'isomérie; qui a rapport à l'isomérie.

**ISOMÉRISME.** s. m. V. ISOMÉRIE.

**ISOMORPHE.** adj. [*isomorphus*, de ἴσος, égal, et μορφή, forme; all. *isomorph*, *gleichgestaltig*, angl. *iso-*

*morphous*, it. et esp. *isomorfo*]. V. ISOMORPHISME.

**ISOMORPHIE.** s. f., ou **ISOMORPHISME.** s. m. [all. *Gleichgestaltigkeit*, *Isomorphismus*, angl. *isomorphism*, it. et esp. *isomorfismo*]. Propriété qu'ont certains corps, simples ou composés, d'affecter la même forme cristalline, ou des formes au moins très voisines, et de se remplacer mutuellement dans les composés qu'ils forment avec d'autres substances sans que la forme cristalline de ces composés soit sensiblement changée : ces corps sont dits *isomorphes*.

**ISONANDRA.** s. m. Arbre qui fournit la *gutta-percha*.

**ISOPATHE.** adj. et s. m. Qui admet l'isopathie.

**ISOPATHIE.** s. f. [de ἴσος, égal, et πάθος, maladie]. Doctrine de ceux qui admettent que le pouvoir de la thérapeutique est égal à celui des causes morbifiques.

**ISOPELLETIÉRINE.** s. f. Alcaloïde ressemblant beaucoup à la pelletiérine et doué de propriétés tænifuges ; son sulfate est déliquescent.

**ISOPEPSINE.** s. f. V. PEPSINE.

**ISOTHÉRAPIE.** s. f. [de ἴσος, égal, et θεραπεία, thérapeutique]. Méthode thérapeutique qui emprunte le moyen de guérison à la cause même qui a déterminé la maladie. Ce mot ne s'emploie que pour désigner certaines pratiques de l'ancienne thérapeutique ; on avait recours aux animaux, aux éléments ou aux divinités qui passaient pour avoir causé la maladie.

**ISOTHÈRE.** adj. [de ἴσος, égal, et θέρος, été]. Se dit des lignes qui passent par tous les points du globe dont la température est égale pendant l'été.

**ISOTHERME.** adj. [de ἴσος, égal, et θερμὸς, chaud ; all. *isotherm*; *gleichwarm*, angl. *isothermal*, it. *isotermo*]. Se dit des lignes passant par tous les points du globe terrestre dont la température moyenne de l'année entière est égale. Les lignes isothermes sont parallèles à l'équateur jusqu'à 22° environ de chaque hémisphère : elles présentent des sinuosités nombreuses. — *Zone* ou *bord isotherme*. Espace compris entre deux lignes isothermes.

**ISOTHERMIQUE.** adj. [de ἴσος, et θερμὸς, chaud). — *Lignes isothermiques*. Lignes formées par les points du globe où la température est la même.

**ISOTONIE.** s. f. [de ἴσος, égal, et τόνος, tension]. État de deux liquides qui ont une même tension, qui sont en équilibre moléculaire; entre ces deux liquides séparés par une membrane organique, aucun courant osmotique n'aura lieu.

**ISOTROPE.** adj. [de ἴσος, égal, et τρέπειν, tourner]. Se dit d'un corps physiquement homogène, c'est-à-dire présentant des propriétés, optiques par exemple, identiques dans toutes les directions; tel est le cas des disques clairs de la fibre musculaire.

**ISTHME.** s. m. [*isthmus*, ἰσθμὸς, all. *Enge*, angl. *isthmus*, it. *istmo*, esp. *ismo*]. Mot qui signifie proprement une langue de terre joignant une presqu'île au continent ou séparant deux mers, et qui est employé par les anatomistes pour désigner certaines parties qui en réunissent d'autres et qui sont plus étroites que celles-ci. — *Isthme de l'encéphale*. La protubérance annulaire. — *Isthme du gosier* [*ouverture œsophagienne* de la bouche]. Détroit qui sépare la bouche du pharynx. Il est formé en haut par le voile du palais, en bas par la base de la langue, sur les côtés par les piliers antérieurs du voile du palais et par les amygdales. — *Isthme de Guyon*. V. UTÉRUS. — *Isthme du pharynx*. Détroit qui sépare le pharynx de l'arrière-cavité des fosses nasales : il est limité par les piliers postérieurs du voile du palais. — *Isthme de la trompe d'Eustache*. Partie rétrécie de ce canal, située à l'union de ses parties osseuse et cartilagineuse. — *Isthme de Vieussens*. Relief de fibres musculaires qui règne autour de la fosse ovale de la cloison des oreillettes du cœur.

**ITICUCU.** s. m. V. JETICUCU.

**IULE.** s. m. [*iulus*, *julus*, ἴουλοι]. En entomologie, genre de myriapodes chilognathes, dont les articles, au nombre de quarante et au delà, portent chacun deux paires de pattes, à l'exception du premier, qui en est dépourvu, et des trois suivants, qui n'en ont qu'une paire. Les pattes s'insèrent sur la face ventrale près de la ligne médiane; elles sont formées de six ou sept articles et se terminent par une griffe. Ces myriapodes naissent apodes; le nombre des anneaux, des pattes et des yeux va en augmentant avec l'âge. Corps allongé. Les espèces les plus communes sont : *Iulus terrestris* Linné et *Iulus sabulosus* Linné.

**IVA.** s. m. Un des noms de la *millefeuille*.

**IVAÏNE.** s. f. ($C^{16}H^{14}O^{2}$). Substance résineuse, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau, amère comme l'achilléine, qu'elle accompagne dans la millefeuille.

**IVANDA** (Autriche-Hongrie). *Eaux sulfatées sodiques*, froides, contenant 21gr,452 de sels dont 15gr,279 de sulfate de soude. Eau d'exportation.

**IVETTE.** s. f. Nom vulgaire du *Chamæpitys* (*Ajuga Chamæpitys*, Schreb., *Teucrium Chamæpitys*, L.), plante labiée, employée autrefois contre la goutte. — *Ivette musquée* (*Ajuga Iva*, Schreb., *Teucrium Iva*, L.). Plante de saveur amère, d'odeur de musc, jadis employée comme antispasmodique, tonique et apéritive.

**IVOIRE.** s. m. [*ebur*, ἐλέφας, all. *Elfenbein*, angl. *ivory*, it. *avorio*, esp. *marfil*]. La substance dentaire propre qui constitue les *défenses de l'éléphant*. On en fait des dents artificielles, des pessaires, des sondes, après l'avoir dépouillée en partie de ses sels calcaires. Brûlée à blanc, elle entrait autrefois, sous le nom de *spode*, dans quelques préparations officinales. || En anatomie, *ivoire*. V. DENT et DENTIFICATION. || *Ivoire végétal* [*noix de palmier*, *cagna* ou *cabella di negro*, *morphil*]. Graine du *Phytelephas macrocarpa*, R. P. (*Elephantusia macrocarpa*), de la famille des pandanées, dont l'épisperme, cassant, dur, assez épais, renferme un endosperme blanc, opaque, très dur, pouvant être poli comme l'ivoire. || *Ivoire artificiel* (dit *celluloïd* en Amérique). Mélange de coton-poudre et de camphre, comprimé et desséché, et formant une substance dure, élastique qui, polie, présente l'aspect de l'ivoire. On en fait divers instruments ; mais cette matière est très combustible.

**IVRAIE.** s. f. [all. *Lolch*, angl. *weeds*, it. *loglio*, esp. *cizana*]. Genre de plantes graminées dont une espèce, l'*ivraie enivrante* (*Lolium temulentum*, L.), fournit des graines, de saveur âcre et acidule, qui peuvent donner au pain des qualités malfaisantes, quand leur farine est mêlée en suffisante quantité avec celle des céréales.

**IVRESSE.** s. f. [*ebrietas*, μέθη, all. *Trunkenheit*, angl. *drunkenness*, it. *ebbrezza*, esp. *embriaguez*] Ensemble des phénomènes *passagers* que détermine l'abus des boissons fermentées. V. ALCOOLISME *aigu*.

**IVROGNERIE.** s. f. [all. *Trunksucht*, angl. *ebriety*, *inebriation*, esp. *borrochera*]. L'état d'ivresse devenu *habituel* (V. ALCOOLISME *chronique*). Toutes les mesures que l'on pourrait proposer pour arrêter les ravages de l'ivrognerie dans la population civile resteront sans effet si, dans l'armée, l'autorité du commandement et les obligations formelles de la discipline ne réussissent pas à réprimer les habitudes d'intempérance ; car c'est dans l'armée que le jeune soldat contracte presque toujours l'ivrognerie. En même temps qu'elle démoralise, l'ivrognerie ruine physiquement; elle diminue la résistance des hommes à la fatigue, aux intempéries, aux privations ; elle aggrave les blessures, elle entrave le succès des opérations chirurgicales, elle prépare la léthalité des épidémies. Apathique, indifférent, sans initiative et sans énergie, pusillanime, oublieux de ses proches et de lui-même, se traînant de débauche en débauche, réduit au dénûment et ne reculant

même pas à tendre la main pour se procurer les moyens de satisfaire son ignoble passion, sordide, couvert de haillons, puant le vin, crapuleux, tel est habituellement l'homme qu'a transformé l'ivrognerie (Jeannel, Fournier).

**IXINE.** s. f. V. Carline.

**IXODE.** s. m. Genre d'arachnides de l'ordre des acariens, dont le corps est ovalaire ou orbiculaire, plat quand l'animal est à jeun, renflé et énorme quand il est plein du sang des animaux sur lesquels il vit ou plein d'œufs. Il est brun ardoisé, à tégument coriace. Le céphalothorax, très petit relativement à l'abdomen, est pourvu de palpes engainantes, qui forment, avec un suçoir de pièces cornées très dures, un bec avancé, court, tronqué. Leurs pattes, garnies de crochets, leur permettent de se fixer à tous les corps. Ils vivent, dans les temps chauds, sur les plantes, les genêts surtout, et s'accrochent aux animaux qui frottent ces plantes en passant, tels que les chiens, chevaux, bœufs, chats, moutons, et même l'homme, sur lequel ils ne causent qu'une sensation de piqûre, démangeaison avec rougeur et un peu de gonflement. Les principales espèces sont : l'*Ixodes reduvius* (Linné, 1758), syn., *I. ricinus* (Latreille, 1806) (*tique des chiens, ricin, lingaste*, etc.), qui attaque les chiens, et l'*Ixodes hexagonus* (Leach), 1815), espèce très voisine de la précédente.

**IXODIDÉS.** s. m. pl. Famille d'arachnides de l'ordre des acariens; assez volumineux, aplatis à jeun, plus ou moins bombés quand ils sont repus; téguments coriaces sur lesquels s'insèrent directement les pattes ; rostre présentant un hypostome en forme de dard, muni à sa face inférieure de dents dirigées en arrière. Mandibules formées d'une tige aplatie à l'extrémité de laquelle s'articule une pièce dirigée obliquement en dehors, formant un double harpon ; ces mandibules sont revêtues à leur base d'une gaine membraneuse. Yeux sessiles ou nuls. Stigmates s'ouvrant dans un péritrème en forme d'écumoire situé près de la quatrième paire de pattes ou entre celle-ci et la troisième. Larves hexapodes; nymphes octopodes. Parasites des mammifères, des oiseaux et des reptiles. On les divise en deux sous-familles : les *Ixodinæ* qui comprennent les genres *Ixodes, Hyalomma, Rhipicephalus, Dermacentor, Amblyomma* et *Hæmophysalis*, et les *Argasinæ*, qui renferment les genres *Argas* et *Ornithodoras*.

**IXORA.** s. m. Genre de plantes rubiacées, dont plusieurs espèces sont employées dans l'Inde, comme astringentes, contre la diarrhée et la dysenterie. Tels sont : l'*Isora indica*, L.; l'*I. bandhucca*, Roxb.; l'*I. Rheedii*, Kost.

## J

**JABORANDI.** s. m. Nom sous lequel les indigènes de l'Amérique du Sud ont désigné un grand nombre de végétaux sapides, aromatiques, stimulants, diurétiques, sudorifiques, alexipharmaques et sialagogues. Les plus connus sont le *Serronia Jaborandi*, Guill., et le *Piper reticulatum*, L., tous deux de la famille des pipéracées. Aucune de ces plantes n'est le *Jaborandi* des médecins. Celui-ci est une rutacée, du genre *Pilocarpus*, distinct des autres espèces de ce genre par ses feuilles composées-pennées et non simples (*P. pennatifolius*, Lemaire). La plupart de ses organes de végétation sont odorants, ce qui est dû à la présence d'un très grand nombre de réservoirs à huile essentielle ; les feuilles surtout renferment de l'oléo-résine. Ses fleurs, disposées en longues grappes, sont de couleur brun rouge foncé. Les feuilles, d'odeur et de saveur analogues à celles des feuilles d'oranger, sont employées en infusion (4 à 5 gr. dans 200 gr. d'eau) dans tous les cas où il y a intérêt à provoquer la salivation et la transpiration. V. Pilocarpine.

**JABORANDINE.** s. f. Alcaloïde incomplètement étudié, extrait avec la pilocarpine, du jaborandi (Hardy).

**JABORINE** s. f. Substance amorphe, jaunâtre, qui se forme par transformation de la pilocarpine.

**JACA** s. m. L'*arbre à pain*.

**JACCOUD** (Sigismond) (médecin français, né en 1830). — *Signe de Jaccoud*. Dans la symphyse cardiaque, mouvement de reptation systolique ou mouvement de roulis de la région précordiale.

**JACÉE** s. f. V. Centaurée.

**JACKSON.** — *Eau de Jackson*. V. Eau *balsamique*.

**JACKSONIEN.** adj. — *Épilepsie jacksonienne* [du nom de Hughlings Jackson, médecin anglais né en 1835, qui l'a décrite] ou *bravaisienne* (V. Bravais). Convulsions épileptiformes partielles, localisées à un membre, un segment de membre ou une moitié du corps, se produisant sans perte de connaissance, et témoignant d'une lésion de la zone motrice de l'écorce cérébrale (traumatisme hémorragie, tumeur). V. Épileptiforme (*Convulsion*).

**JACOB** (Arthur) (médecin irlandais, 1790-1874). — *Membrane de Jacob*. V. Rétine.

**JACOBSON** (Ludwig-Lewin) (anatomiste danois, 1783-1843). — *Organe de Jacobson*. V. Organe. — *Rameau de Jacobson*. V. Glosso-pharyngien.

**JACQUEMIER** (Jean-Marie) (accoucheur français, 1806-1879). *Manœuvre de Jacquemier*. Dans l'embryotomie céphalique, manœuvre qui consiste, après le broiement, à dégager avec les mains d'abord le bras antérieur puis le postérieur, dans le cas où les épaules ont de la difficulté à s'engager.

**JACQUIER** ou **JAQUIER.** s. m. L'*arbre à pain*.

**JACTATION** ou **JACTITATION.** s. f. (*jactatio*, de *jactare*, jeter çà et là; ἀλύκη, all. *Herumwerfen*, angl. *jactitation*]. Anxiété, agitation, avec projection alternative des membres dans un sens et dans l'autre.

**JADE.** s. m. [all. *Nierenstein*, it. *diaspro, malochite*, angl. *malachite*, esp *jade*, vulgairement *pierre néphrétique*]. Substance minérale amorphe, verdâtre, composée de silice, de chaux, de soude, de potasse, d'oxyde de fer, etc., qu'on portait autrefois en amulette contre les maladies des reins.

**JAEN** (Espagne) *Eaux sulfatées magnésiennes*, tièdes, 27°,5, contenant 0gr,794 de sels dont 0gr,320 de sulfate de magnésie. Établissement : 24 juin au 1er novembre.

**JAFFÉ** (Max) (médecin de Königsberg, né en 1841) — *Signe de Jaffé*. Dans le cas de collection purulente située à la limite du thorax et de l'abdomen (pyothorax ou pyopneumothax sus- ou sous-phrénique), l'écoulement du pus par la canule est plus rapide pendant l'inspiration si le pus est au-dessous du diaphragme, pendant l'expiration au contraire si la collection est au-dessus. C'est une application de la remarque de Pfuhl [V. Pfuhl (*Signe de*)]. Ce signe peut manquer quand le diaphragme est paralysé, ce qui arrive généralement après un certain temps.

**JAIS.** s. m. V. Jayet.

**JAKABFALVA** (Autriche, Transylvanie). *Eaux bicarbonatées sodiques et ferrugineuses*, froides, 12°, contenant 4gr,950 de sels, dont 2gr,764 de carbonate de soude et 0gr,086 de carbonate de fer.

**JALAP.** s. m. [*jalapa*, all. *Jalappe*, angl. *jalap*, it. *sciarappa, gialappa*, esp. *jalapa*]. Racine de l'*Exegonium purga*, Bentham (*Convolvulus officinalis*, Pelletan, *Ipomæa purga*, Choisy), plante convolvulacée du Mexique. On la trouve dans le commerce en grosses rouelles ou en morceaux arrondis, marqués circulairement d'une forte incision faite pour en faciliter la dessiccation. Sa surface est très rugueuse et d'un gris foncé, veiné de noir; intérieurement, elle est d'un gris sale. Son odeur est nauséabonde, sa saveur âcre. Le meilleur jalap est sec, com-

pact, pesant, à cassure nette, non celluleuse. Souvent il est mêlé avec de la racine du *faux jalap* [*Mirabilis jalapa*, L.), qui est moins ridée et moins résineuse ; ou avec celle de la bryone, qui est beaucoup plus blanche et plus légère, et qui a une saveur très amère. Le jalap est un purgatif drastique excellent, qui convient surtout dans les affections du cerveau, des yeux, du cœur, mais dont l'effet est variable. — *Poudre de jalap.* On la prescrit à la dose de 1gr,50 à 2 grammes pour les adultes, d'environ 0gr,75 pour les jeunes gens. — *Poudre de jalap composée.* V. Poudre. — *Résine de jalap.* Elle se prépare en distillant la teinture au bain-marie jusqu'aux trois quarts, mêlant le résidu avec quantité égale d'eau distillée, lavant le précipité, le dissolvant dans l'alcool, et évaporant à siccité. Elle est d'un brun verdâtre, fragile, à cassure brillante, jaunâtre lorsqu'elle a été réduite en poudre, d'odeur vireuse, de saveur d'abord faible, puis âcre et désagréable. On l'administre à la dose de 0gr,30 à 0gr,60 en bols ou dans un véhicule convenable. On en fait une *émulsion purgative* avec : résine de jalap, 0gr,50 ; sucre blanc, 30 grammes ; eau de fleur d'oranger, 10 grammes ; eau commune, 120 grammes ; jaune d'œuf, 1/2. — On prépare un *sirop de jalap.* — *Teinture de jalap.* Elle se fait avec 1 partie de jalap en poudre et 8 d'alcool à 22°. — *Teinture de jalap composée.* V. Eau-*de-vie allemande.* — La racine de jalap fait la base de la *médecine* de Leroy. V. Remède. — Un autre jalap officinal, doué de propriétés moins énergiques, et appelé *jalap léger, fusiforme* ou *mâle*, est fourni par l'*Ipomæa orizabensis*, Ledanoy (*Convolvulus orizabensis*, L.).

**JALAPINE.** s. f. [angl. *jalapin*] ($C^{68}H^{56}O^{32}$). Substance résineuse, jaunâtre, insipide, inodore, à peine soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther, soluble dans la benzine et l'essence de térébenthine, extraite de la racine de jalap. C'est une glycoside : les acides étendus et bouillants la dédoublent en jalapinol et en glycose ; les bases la dédoublent en acide jalapique et en glycose.

**JALAPINOL.** s. m. ($C^{64}H^{62}O^{14}$). Substance faiblement acide, cristallisable, inodore, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, qui se forme par dédoublement de la jalapine en présence des acides, et que les alcalis transforment en acide jalapinolique.

**JALAPINOLIQUE.** adj. — *Acide jalapinolique* ($C^{32}H^{30}O^{6}$). Substance cristallisable, blanche, soluble dans l'alcool et l'éther, qui prend naissance par l'action des alcalis sur le jalapinol.

**JALAPIQUE.** Qui concerne le jalap. — *Acide jalapique* ($C^{136}H^{118}O^{70}$). Substance amorphe, inodore, hygrométrique, qui prend naissance par l'action des bases sur la jalapine.

**JALEYRAC** (France, Cantal). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 15°,5, contenant 0gr,72 de sels, dont 0gr,04 de carbonate de fer.

**JAMAÏCINE.** s. f. [angl. *jamaïcine*]. Alcaloïde azoté tiré de l'*Andira inermis* ou *Geoffrée* de la Jamaïque. Brunâtre, cristallisable, fusible, très amère. Elle paraît être purgative.

**JAMAÏQUE (LA)** (Antilles). *Eaux sulfureuses et ferrugineuses.*

**JAMBE.** s. f. [*crus*, σκέλος, κνήμη, all. *Bein*, angl. *leg*, it. *gamba*, esp. *pierna*]. Portion du membre abdominal comprise entre le genou et le pied. La jambe est formée de deux os : l'un, plus gros, le *tibia* ; l'autre, plus grêle, le *péroné*, placé au côté externe du précédent. Ces os sont séparés l'un de l'autre par un intervalle qu'occupe un ligament interosseux, et donnent attache aux cloisons intermusculaires qui, parties de la face profonde de l'aponévrose jambière, circonscrivent trois gaines ou *régions jambières* : une *région jambière antérieure*, comprenant les muscles jambier ou tibial antérieur, extenseur propre du gros orteil, extenseur commun des orteils ; une *région externe*, constituée par les muscles péroniers ; une *région postérieure*, subdivisée elle-même en deux loges secondaires, l'une superficielle pour les muscles jumeaux, plantaire grêle et soléaire, l'autre profonde pour les muscles long fléchisseur commun des orteils, fléchisseur propre du gros orteil, et jambier postérieur. La jambe reçoit ses vaisseaux artériels des tibiales antérieure et postérieure, et de la tibio-péronière ; chacune de ces artères est accompagnée de deux veines satellites : en outre, la jambe possède, comme l'avant-bras, un plan veineux superficiel, représenté ici par les saphènes. Les nerfs tibiaux antérieur et postérieur, et le nerf musculo-cutané, fournissent des rameaux à la jambe par leurs branches collatérales et terminales. — Fig. 387. Coupe transversale de la jambe :




Fig. 387. — *Jambe* (coupe).

A, partie antérieure de la préparation ; B, partie interne ; C, partie postérieure ; D, partie externe. *a*, tibia ; *b*, veine saphène interne ; *c*, muscle tibial postérieur ; *d*, veine tibiale postérieure ; *e*, artère tibiale postérieure ; *fg*, artères du soléaire ; *h*, veine du soléaire ; *i*, muscle tibial antérieur ; *j*, nerf tibial antérieur ; *k*, muscle extenseur commun des orteils ; *l*, artère tibiale antérieure ; *m*, veine tibiale antérieure ; *n*, artère péronière ; *o*, une des veines du soléaire ; *p*, autre veine du soléaire ; *q*, nerf tibial postérieur ; *r*, soléaire ; *u*, ligament interosseux ; *v*, aponévrose antérieure des jumeaux ; *x*, veine péronière ; *y*, jumeau externe. — Les lésions inflammatoires (phlegmon, périostite, carie, etc.) et traumatiques n'offrent aucune particularité à la jambe ; mais celle-ci est le siège de prédilection des varices, et des ulcères qui en sont la conséquence ; les anévrysmes n'y sont pas rares ; la gangrène sèche y est fréquente. — L'amputation de la jambe peut être pratiquée en trois points : *au lieu d'élection* (trois travers de doigt au-dessous de la tubérosité antérieure du tibia) ; *au tiers inférieur* ; *en son milieu*. Au lieu d'élection, les procédés de la méthode circulaire sont généralement appliqués, à cause de la facilité d'exécution : Sédillot préfère former une plaie ovalaire à lambeau antérieur, pour conserver en avant une épaisseur de peau suffisante. L'amputation au tiers inférieur est abandonnée à cause de la difficulté de conserver l'usage du membre et d'empêcher les douleurs du

moignon. Quant à l'amputation en son milieu, avec un grand lambeau postérieur (Hey) ou antérieur (Teale), elle a l'avantage de permettre l'usage d'un membre artificiel au lieu d'un pilon. — *Fracture de jambe.* Fracture simultanée du tibia et du péroné (pour les fractures isolées de chacun de ces os, V. PÉRONÉ et TIBIA). Les fractures des deux os de la jambe, très fréquentes, sont directes ou indirectes, complètes ou incomplètes, quelquefois comminutives. Dans les fractures incomplètes, mais transversales et dentelées, le déplacement est nul ou peu marqué. Au contraire, dans les fractures obliques, le déplacement est constant, et varie avec le degré d'obliquité; quelquefois il a lieu par rotation; plus souvent, il est angulaire, le fragment supérieur du tibia faisant saillie à la partie antérieure de la jambe; enfin il peut y avoir chevauchement, et dans les fractures dites en bec de flûte, le tibia traverse la peau et fait saillie au dehors. Si la fracture est simple, sans déplacement ou avec un déplacement peu marqué, la jambe, après la réduction, est maintenue dans l'extension, d'abord dans un appareil de Scultet, puis dans un appareil plâtré, tel qu'une attelle postérieure coudée au niveau de la plante du pied, ou deux attelles latérales maintenant le pied fortement relevé. S'il existe une petite plaie, il faut en faire l'occlusion immédiate après désinfection avec de l'ouate imbibée de collodion. En cas de fracture oblique, avec saillie du fragment supérieur du tibia telle qu'on ait à craindre l'ulcération ou la gangrène de la peau, il est nécessaire de réduire cette saillie par une pelote à compression, ou par l'appareil à pointe métallique de Malgaigne (V. POINTE). Enfin, en cas de plaie étendue, si les téguments sont extrêmement contus et déchirés, il peut être nécessaire de procéder à l'amputation de la cuisse au tiers inférieur; mais grâce à l'antisepsie on arrive aujourd'hui à conserver des membres que l'on aurait amputés immédiatement autrefois; aussi ne devra-t-on se résoudre à cette opération que quand tous les moyens auront échoué. || *Jambe artificielle.* Appareil destiné à remplacer une jambe amputée. Il se compose: 1° d'un pied artificiel et d'une *jambe lacée*, ou boîte de réception du moignon; 2° d'une boîte de réception de la cuisse ou *cuissart*. Les deux boîtes sont réunies au genou par des leviers articulés, qui opèrent l'extension et la flexion par l'élasticité d'un ressort. || *Jambe des Barbades.* L'*éléphantiasis* des Arabes affectant les jambes, endémique aux Barbades et dans les Indes orientales. V. ÉLÉPHANTIASIS. || *Jambes croisées, en ciseaux, en X* (Ollier). Difformité consécutive aux affections de la hanche (coxalgie), qui consiste dans une adduction exagérée de l'un ou des deux membres inférieurs, telle qu'ils sont croisés au-dessus du genou et qu'ils ont une attitude qui rappelle celle des branches d'une paire de ciseaux.

**JAMBIER, IÈRE.** adj. [*tibialis*, it. *gambiero*]. Qui a rapport à la jambe. — *Aponévrose jambière.* Elle enveloppe les muscles de ce membre, et envoie entre eux, par sa face profonde, deux cloisons qui forment trois gaines et circonscrivent trois régions distinctes (V. JAMBE). Elle reçoit des expansions fibreuses provenant de la tête du péroné, de la tubérosité antérieure du tibia, et des tendons des muscles de la cuisse; elle se continue en haut avec l'aponévrose crurale, en bas avec le ligament annulaire antérieur du tarse. — *Rangée jambière.* V. TARSE. — *Région jambière.* V. JAMBE.

**JAMBIER.** s. m. Nom donné à deux muscles de la jambe. *Jambier* ou *tibial antérieur* (*tibio-sus-tarsien*, Ch., *tibialis anterior*, Ba.). Muscle qui naît de la partie antérieure de la tubérosité externe du tibia, de la moitié supérieure de la face externe de cet os, de la face profonde de l'aponévrose jambière et de la face antérieure du ligament interosseux, et se termine par un tendon qui s'insère à la base du premier os cunéiforme et envoie une expansion au premier métatarsien. Il fléchit le pied sur la jambe, élève son bord interne, et porte sa pointe dans l'adduction. — *Jambier* ou *tibial postérieur* (*tibio-sous-tarsien*, Ch., *tibialis posterior*, Ba.). Muscle qui s'attache en haut à la face postérieure du tibia, du péroné et du ligament interosseux, en bas à la tubérosité de l'extrémité inférieure du scaphoïde, et qui étend le pied sur la jambe, en même temps qu'il élève son bord interne et porte sa pointe en dedans.

**JAMBON.** s. m. — *Jambon fumé.* Il peut être toxique, comme les autres charcuteries. V. TRICHINE.

**JAMBOSIER.** s. m. [*jambosia vulgaris*, DC.]. Arbre de la famille des myrtacées dont les fruits sont semblables à ceux des goyaviers.

**JAMBUL.** s. m. Plante myrtacée de l'Inde (*Eugenia jambolana*), dont les semences ont été employées dans le diabète sucré, à la dose de 6 à 8 grammes par jour, avec des résultats contradictoires. Le jambul semble avoir une action réelle sur certaines variétés de diabète et amène parfois une diminution considérable de la quantité de sucre éliminée.

**JAMES** (médecin anglais, 1703-1776). — *Poudre de James.* V. POUDRE.

**JAMNICZA** (Autriche, Croatie). *Eaux bicarbonatées sodiques et ferrugineuses*, froides, 14°,5, contenant 13gr,390 de sels, dont 6gr,960 de carbonate de soude et 0gr,30 de carbonate de fer. Établissement : buvette, bains.

**JANICEPS.** s. m. [de *Janus*, divinité qu'on représente à deux faces, et *caput*, tête]. Monstre qui a deux corps intimement unis au-dessus de l'ombilic commun, et une double tête à deux faces directement opposées (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**JANON.** s. m. Nom vulgaire à Tunis du *tarentisme.*

**JAPACONINE.** s. f. Substance qui se forme par dédoublement de la japaconitine.

**JAPACONITINE.** s. f. Alcaloïde que renferme une espèce d'aconit originaire du Japon, l'*Aconitum autumnale*, et qui peut être dédoublé en acide benzoïque et japaconine. Elle est toxique, comme l'aconitine, et peut-être plus que celle-ci.

**JAPICANGA.** s. f. Nom brésilien de la salsepareille du Brésil.

**JAPONIQUE.** adj. — *Acide japonique* ($C^{12}H^3O^4$). Acide noir, soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'alcool obtenu par action de l'air sur une solution ammoniacale de catéchine (Svanberg).

**JAQUIER.** s. m. L'*arbre à pain.*

**JARABA** (Espagne, Saragosse). *Eaux bicarbonatées calciques*, chaudes, 29 à 34°. Établissement : 15 juin au 15 septembre.

**JARDIN.** s. m. — *Jardin botanique.* Lieu où l'on cultive des plantes, qui y sont rangées dans un ordre méthodique, propre à en faciliter l'étude. Les Facultés de médecine et les Écoles de pharmacie possèdent ordinairement un jardin de cette sorte.

**JARRET.** s. m. [*poples*, ἰγνύα, all. *Kniekehle*, angl. *ham*, it. *garetto*, esp. *jarrete*]. Chez l'homme, partie du membre abdominal qui est située derrière l'articulation du genou, et où s'opère la flexion de la jambe (V. POPLITÉ).

**JARRETIÈRE.** s. f. Lien, ordinairement élastique, qu'on attache au niveau du jarret pour fixer les bas, et qui, s'il est trop serré, peut avoir une influence fâcheuse sur la circulation du membre inférieur.

**JARROUSSET** (France, Cantal). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides.

**JARVIS** (chirurgien américain du XIXe siècle). — *Ajusteur de Jarvis.* Appareil employé dans la réduction des

luxations et modifié selon qu'il s'agit du bras, du coude ou de la hanche.

**JASMIN**. s. m. [*Jasminum*, all. *Jasmin*, angl. *jessamine*, it. *gelsomino*, esp. *jazmin*]. Genre de plantes des pays chauds, de la famille (ou tribu) des jasminées. Les *jasmins d'Arabie* (*Jasminum sambac*, Vahl), *jasmin jonquille* (*J. adoratissimum*, L.), *jasmin ordinaire* (*J. officinale*, L.), et *jasmin d'Espagne* (*J. Grandiflorum*, L.) fournissent une essence très volatile (*essence de jasmin*), qu'on extrait en imbibant du coton avec l'huile de ben, et le disposant par couches entre les fleurs de jasmin. L'essence est retirée avec l'huile par pression du coton. — *Jasmin jaune*. V. GELSEMIUM.

**JASTRZEMB** (Allemagne, Prusse). *Eaux chlorurées sodiques bromo-iodurées* froides, contenant 12gr,0932 de sels, dont 11gr,0962 de chlorure de sodium, 0gr,0077 d'iodure de sodium et 0gr,0413 de bromure de sodium. Altitude : 250 mètres. Établissement : buvette, bains.

**JASZCROROWKA** (Autriche, Galicie). *Eaux indéterminées*, tièdes, 20°,5. Altitude : 910 mètres. Établissement.

**JATROPHA**. s. m. V. MÉDICINIER.

**JAUNE**. s. m. [*flavus*, χλωρὸς, all. *gelb*, angl. *yellow*, it. *giallo*, esp. *amarillo*]. Une des sept couleurs primitives. V. COLORATION et COULEUR. — *Jaune amer*. V. PICRIQUE. — *Jaune de fustet*. V. FUSTINE. — *Jaune indien*. V. PYRRHÉE. — *Jaune de rhubarbe*. V. CHRYSOPHANIQUE. — *Jaune de safran*. V. SAFRANINE.

**JAUNE**. adj. — En chimie, *acide jaune*. V. XANTHOPROTÉIQUE. — *Précipité jaune*. V. SULFATE *de mercure*. ‖ En anatomie, *corps jaune*. V. OARIULE. — *Ligament jaune*. V. ÉLASTIQUE (*Ligament*). — *Tache jaune*. V. RÉTINE. ‖ En pathologie, *fièvre jaune* [all. *gelbes Fieber*, angl. *yellow fever*, it. *febre gialla*, esp. *calentura amarilla*, *vomito negro*, *vomito prieto*; *fièvre pestilentielle*, *mal* ou *maladie de Siam*, *causus*, *vomissement noir*, *typhus ictérode*, *typhus amaril*, *typhus des tropiques* ou *d'Amérique*, *fièvre adéno-nerveuse*, *fièvre gastrique*, *ataxo-adynamique*]. Maladie infectieuse, épidémique et contagieuse qui règne particulièrement dans l'Amérique du Nord, où elle s'étend jusqu'au Canada; elle est endémique dans le golfe du Mexique qui paraît son lieu d'origine. Autrefois elle n'avait pas paru en Amérique au sud de l'équateur; depuis un certain nombre d'années, elle a franchi cette barrière. On ne l'a vue que très passagèrement en Europe (Espagne, Italie et France, en 1861, à Saint-Nazaire) et plus souvent en Afrique (Sénégambie), mais toujours par importation (Bérenger-Féraud); actuellement elle est devenue endémique dans la Sénégambie et le Sierra-Leone. Son développement paraît exiger le voisinage de la mer; importée dans l'intérieur des terres, elle ne tarde pas à s'éteindre ; dans les régions tempérées ou froides, elle disparaît facilement. Le foyer né en Amérique peut être transporté au loin : aussi les navires qui viennent de lieux infectés, et surtout ceux qui pendant la traversée ont eu des malades, doivent être l'objet de mesures sanitaires énergiques. Les différentes races ne sont pas également prédisposées à cette infection; c'est ainsi que la race nègre jouit d'une immunité presque absolue; la réceptivité de la race blanche et de la race rouge américaine est, par contre, considérable. La nature de l'agent qui la produit n'est pas encore connue avec certitude; la spécificité du bacille ictéroïde décrit récemment par Sanarelli n'est pas admise par tous les auteurs. La période d'incubation est de trois à quatre jours en moyenne. Souvent l'invasion est précédée de malaise général, de prostration, de soubresauts ou de tremblement des membres. D'autres fois la maladie débute brusquement par une céphalalgie intense, accompagnée de frissons, de douleurs violentes dans les membres et surtout dans la région lombaire. A ces symptômes succède une fièvre ardente : les yeux sont injectés, la figure prend une expression de souffrance, de stupeur et de prostration. La langue, d'abord sèche et rouge, se couvre d'un limon épais qui prend une coloration noire à mesure que la maladie avance. La soif est insatiable ; l'épigastre est douloureux à la plus légère pression. Bientôt surviennent des nausées, un hoquet persistant, puis des vomissements de plus en plus fréquents, d'abord bilieux, ensuite bruns, enfin noirâtres comme de la suie ou du marc de café; d'où le nom de *vomito negro* donné à la maladie. En même temps que ces symptômes gastriques, on observe une constipation opiniâtre au début, accompagnée de coliques, puis suivie de selles d'abord bilieuses, et bientôt ressemblant à la matière noire des vomissements. Les malades sont quelquefois en proie à une vive anxiété ; ils se jettent de côté et d'autre, essayent de se lever, ou un délire furieux les possède ; ils poussent des cris, des hurlements, qui ajoutent à l'aspect hideux de cette maladie. D'autres fois ils sont plongés dans un état de stupeur ou de coma, répondent vaguement aux questions qu'on leur adresse, et ne paraissent pas avoir conscience de leur état. Le pouls est toujours fort, bondissant et très fréquent au début de la maladie; mais, vers la fin, il peut devenir lent et faible, suivant l'affaissement du malade. L'ictère apparaît rarement avant le troisième jour; il est plus ou moins prononcé suivant les cas, la coloration de la peau variant du jaune clair au vert-olive; les urines ne contiennent souvent de pigments biliaires que vers la fin de la période d'état. Vers les dernières périodes de la maladie, apparaissent des pétéchies, des ecchymoses sur différents points du corps ; alors le malade tombe dans un état d'affaiblissement complet : les vomissements se rapprochent ; un liquide noir, infect, est rendu par la bouche, par les narines, sans effort apparent; au moindre mouvement, des flots de cette matière débordent sur le lit. Quelquefois cependant la mort arrive sans qu'il y ait eu de vomissements; mais, à l'autopsie, on trouve toujours cette matière noire, apparemment formée par du sang décomposé, remplissant plus ou moins l'estomac. La membrane muqueuse de cet organe est ramollie avec de grandes plaques ecchymotiques. Une autre lésion constante est l'aspect jaune ou couleur de gomme-gutte du foie, sans changement notable de son volume ou de sa consistance; la rate n'est modifiée ni dans son volume ni dans sa consistance; les reins présentent souvent des lésions de néphrite épithéliale. La durée de la fièvre jaune est variable, elle est en moyenne de quatre à huit jours. Son issue est très souvent funeste : la mortalité varie de 14 à 75 p. 100, elle est d'un tiers en moyenne. Le traitement curatif devra se borner à combattre les symptômes les plus alarmants : on prescrira les bains froids ou les lotions froides, des ventouses scarifiées à la région lombaire au début, des excitants sous forme d'alcool, d'acétate d'ammoniaque, du champagne et des boissons glacées entre les vomissements; enfin le chlorure de calcium en potion pourra être essayé contre les hémorragies ; des laxatifs sont souvent indiqués au début. On devra surtout s'efforcer, au moyen de mesures prophylactiques, d'empêcher la diffusion des épidémies et la contamination des points épargnés.

**JAUNELET**. s. m. V. CHANTERELLE.

**JAUNISSE**. s. f. V. ICTÈRE.

**JAXTFELD** (Allemagne, Wurtemberg). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 17°,5. Altitude : 140 mètres. Établissement.

**JAYET** ou **JAIS**. s. m. [*gagates*, all. *Gagat*, angl. *jet*, it. *lustrino*, esp. *azabache*]. Espèce de lignite dure, compacte et très noire, qu'on peut polir, et qu'on employait autrefois en fumigations, ainsi que son huile empyreumatique, comme antispasmodiques.

**JÉCORAIRE.** adj. [*jecorarius*, de *jecur*, le foie]. Qui appartient au foie.

**JÉCORAL, ALE.** adj. [*jecoralis*, ἡπατικὸς]. Qui se rapporte au foie. — *Son jécoral.* Celui que donne le foie à la percussion ; matité offerte par les organes malades qui ont pris la consistance du foie.

**JÉCORIQUE.** adj. V. Jécoral.

**JECTIGATION.** s. f. [παλμὸς]. Inquiétude convulsive ou spasmodique, anxiété, jactation.

**JEFFERSONIA.** s. m. [*Jeffersonia diphylla*, A. Gray]. Plante berbéridée, dont le rhizome, irrégulier, jaune brun ou gris brun, est vanté aux États-Unis comme antirhumatismal, stimulant, diaphorétique et diurétique.

**JÉJUNO-ILÉUM.** s. m. La portion de l'intestin grêle que représentent le jéjunum et l'iléum. V. Intestin.

**JÉJUNUM.** s. m. [all. *Jejunum, Leerdarm*, it. *digiuno*, esp. *yeyuno*]. Partie de l'intestin grêle comprise entre le duodénum et l'iléon, ainsi appelée parce qu'on la trouve presque toujours vide, lors de l'ouverture des cadavres.

**JENATZ** (Suisse, Grisons). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 13°, contenant 0gr,3572 de sels, dont 0gr,0530 de carbonate de fer.

**JENDRASSIK** (Ernô) (médecin hongrois, né en 1858). — *Manœuvre de Jendrassik.* Elle consiste, dans la recherche du réflexe patellaire, à faire faire un effort musculaire au patient, en particulier à le prier de tirer sur ses mains avec ses doigts recourbés en crochet; pendant ce temps les muscles des membres inférieurs se mettent dans un état de relâchement complet.

**JENNÉRIEN.** adj. (de Jenner Edward, médecin anglais, 1749-1823). — *Vaccination jennérienne.* Vaccination qui se pratique de bras à bras, avec le vaccin recueilli sur une pustule en plein développement d'un premier patient et inoculé immédiatement à d'autres; c'était le mode de vaccination employé par Jenner, l'inventeur de la vaccine, et pratiqué pendant longtemps après lui. Aujourd'hui on se sert de préférence de vaccin animal, recueilli sur une génisse, afin d'éviter le transport de certaines maladies contagieuses, en particulier de la syphilis, observé dans quelques cas avec l'emploi du vaccin humain.

**JENZAT** (France, Allier). *Eaux bicarbonatées sodiques* tièdes, 26°,6, contenant 1gr,650 de sels, dont 0gr,585 de bicarbonate de soude. Altitude : 300 mètres.

**JÉQUIRITY.** s. m. Nom brésilien de l'*Abrus precatorius*, L. (V. Abre), arbrisseau du Brésil, dont les graines ont été récemment employées pour le traitement de certaines affections oculaires. Ces graines, décortiquées et pulvérisées, macèrent pendant vingt-quatre heures dans l'eau froide (32 gr. de graines pour 500 gr. d'eau); le jour suivant, on ajoute 500 grammes d'eau chaude, on laisse refroidir, et on filtre immédiatement. Avec le liquide froid, le malade se lave les yeux trois fois par jour, pendant un quart d'heure ou une demi-heure chaque fois; ou il s'applique sur les yeux des compresses imbibées de liquide et renouvelées de cinq en cinq minutes. Après trois jours de ce traitement, on voit apparaître une inflammation oculopalpébrale, avec écoulement purulent, laquelle, au bout de cinq à six jours, diminue et s'éteint rapidement. Cette ophtalmie factice, inoffensive pour la cornée, même ulcérée, et dont l'action peut être graduée beaucoup mieux que celle des inoculations, est principalement indiquée dans les cas où celles-ci ont été appliquées, à savoir dans les formes sèches, torpides, indolentes et chroniques des granulations, c'est-à-dire dans le trachome, ainsi que dans le pannus qui l'accompagne souvent (de Wecker).

**JERVINE.** s. f. ($C^{60}H^{44}Az^{2}O^{2}$). Alcaloïde extrait de la racine du *Veratrum album*, L., avec la *vératrine*. Blanche, cristalline, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool; elle se décompose à 200°. Elle forme des sulfate, nitrate et acétate, ce dernier très soluble, les autres peu solubles dans l'eau.

**JETAGE.** s. m. Écoulement, par les naseaux, d'un mucus d'abondance et de qualités variables. Ce terme, emprunté à la médecine vétérinaire, est actuellement employé pour désigner tout écoulement nasal abondant chez l'homme et en particulier chez l'enfant dans les cas de diphtérie, de scarlatine, etc.

**JETICUCU** ou **ITICUCU.** s. m. Nom mexicain du *Convolvulus Mechoacanna*, Rœm. et Schult., auquel on a rapporté, à tort, la racine de *Méchoacan.*

**JEU.** s. m. — *Jeu des articulations.* Mécanisme par lequel les articulations mobiles accomplissent leurs mouvements. V. Mécanisme.

**JEUNESSE.** s. f. [*juventus*, νέοτης, all. *Jugend*, angl. *youth*, it. *gioventù*, esp. *juventud*]. V. Age.

**JOBERT** (de Lamballe) (A.-J.) (chirurgien français, 1799-1867). — *Opération de Jobert.* Opération de la fistule vésico-vaginale par autoplastie. — *Trident de Jobert.* V. Trident.

**JOFFROY** (Alix) (médecin français, né en 1844). — *Signe de Joffroy.* Dans le goitre exophtalmique, parésie du muscle frontal dans certains mouvements associés, que l'on met en évidence en faisant porter les yeux du malade vers le plafond. — Dans la chorée électrique, phénomène qui consiste dans la disparition du spasme de la face à la suite de la compression du nerf facial.

**JOHANENSBERG** (Allemagne, Prusse). *Eaux chlorurées sodiques, bicarbonatées calciques*, contenant 5gr,5060 de sels, dont 2gr,280 de chlorure de sodium et 1gr,6283 de bicarbonate de chaux.

**JOHANNISBAD** (Autriche, Bohême). *Eaux indéterminées* froides et chaudes, 8° et 29°,5 ; altitude : 600 mètres. Établissement.

**JOHNSONS SPRINGS** (États-Unis, Virginie). *Eaux sulfureuses* faibles.

**JOINTURE.** s. f. Synonyme d'*articulation.*

**JOLLY** (Friedrich) (médecin allemand, né en 1844). — *Réaction électrique de Jolly.* Phénomène qui consiste en ce que, quand la contractilité du muscle est épuisée par le courant faradique, elle peut encore être mise en jeu par la volonté, et inversement, quand les mouvements volontaires sont impossibles, la faradisation peut encore déterminer des contractions musculaires ; il s'observe dans certaines amyotrophies.

**JONC.** s. m. Nom ordinaire de la plupart des joncées. — *Jonc à balais.* V. Roseau. — *Jonc odorant.* V. Schœnanthe.

**JONCTION.** s. f. V. Articulation.

**JONNESCO** (Th.) (chirurgien de Bucarest contemporain). — *Fossettes de Jonnesco.* Les fossettes duodénales inférieure et supérieure, et duodéno-jéjunale. V. Duodénal.

**JONQUILLE.** s. f. V. Narcisse.

**JOOS** (Autriche, Galicie). *Eaux sulfatées sodiques*, froides, 13°.

**JOSSE** ou **KOSS.** s. m. Arbre du genre *Cephalanthus*, L., rubiacée du Sénégal, dont l'écorce est astringente et fébrifuge.

**JOUBARBE.** s. f. [*Sempervivum*, all. *Hauswurzel*, angl. *house-leek*, it. *semprevivo*, esp. *yerba puntera*]. Genre de plantes de la famille des crassulacées, J. — La *grande joubarbe*, ou *joubarbe des toits* (*Sempervivum tectorum*, L.), présente un grand nombre de feuilles charnues et succulentes, formant une rosette arrondie en forme d'artichaut, et dont la pulpe est appliquée, en guise de cataplasmes, sur les tumeurs inflammatoires, les brûlures, l'érysipèle. Le suc de ces feuilles, qui contient abondamment de l'albumine et du malate acide de chaux, est employé en gargarisme ou en collyre. — *Petite joubarbe* et *joubarbe des vignes.* V. Orpin.

**JOUE.** s. f. [*gena*, γένυς, all. *Wange*, angl. *cheek*, it. *guancia*, esp. *carrillo*]. Paroi latérale de la bouche, région moyenne et latérale de la face, étendue de la base de l'orbite et de la saillie de la pommette, en haut, au bord de la mâchoire inférieure, en bas, et limitée intérieurement par la réflexion de la muqueuse buccale sur les os maxillaires. Les joues comprennent, de l'extérieur à l'intérieur, les couches suivantes : la peau, mince et vasculaire ; une couche adipeuse très épaisse, formant en arrière la *boule graisseuse* sous-massétérine ; les muscles buccinateur, grand et petit zygomatiques, et peaussier ; la muqueuse, qui présente l'orifice du conduit de Sténon, les orifices d'un grand nombre de glandes buccales, et l'orifice des glandes molaires. Les joues reçoivent leurs artères de la maxillaire interne, de la faciale et de la temporale superficielle ; leurs nerfs viennent du facial et du trijumeau ; leurs veines se rendent aux veines faciales, leurs vaisseaux lymphatiques aux ganglions parotidiens et sous-maxillaires. — Les lésions traumatiques, les fistules et les tumeurs des joues ne présentent d'intérêt qu'autant qu'elles intéressent le canal de Sténon ; les furoncles et les anthrax y sont aussi graves qu'au nez et aux lèvres, et pour les mêmes causes ; les phlegmons et abcès de cette région doivent être ouverts, de préférence, du côté de la bouche, pour prévenir les cicatrices vicieuses : celles-ci peuvent aussi résulter de brûlures, de gangrène des joues, et déterminer des adhérences de ces parties avec les gencives, ainsi que la difficulté ou même l'impossibilité d'ouvrir les mâchoires ; aussi réclament-elles souvent des opérations autoplastiques.

**JOUHE** (France, Jura). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 10°,5, contenant 1gr,921 de sels, dont 0gr,7969 de chlorure de sodium.

**JOUR.** s. m. [*dies*, ἡμέρα, all. *Tag*, angl. *day*, it. *giorno*, esp. *dia*]. Dans le langage ordinaire, temps qui s'écoule depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher : on appelle cette période *jour naturel*, parce qu'elle est déterminée par le plus manifeste de tous les événements naturels, l'alternative de la lumière et de l'obscurité. ‖ En astronomie, durée d'une révolution entière de la terre, temps compris entre deux retours du soleil au méridien supérieur ou inférieur : on appelle cette période *jour civil*, quand on la commence au passage invisible du soleil par le méridien inférieur, c'est-à-dire à minuit ; *jour astronomique*, quand on la fait commencer au passage du soleil par le méridien supérieur, c'est-à-dire à midi. — On divise le *jour* en quatre parties : le *matin*, le *midi*, le *soir* et la *nuit*. Le *matin*, dont la durée est de trois à neuf heures, est le temps où les fonctions de la vie animale l'emportent en vigueur sur celles de la vie organique. Le *midi*, qui comprend le temps qui s'écoule de neuf heures du matin à trois ou quatre heures du soir, élève le pouls et la chaleur du corps : la vie animale est au plus haut degré d'activité. Cette élévation du pouls, à laquelle contribuent les mouvements musculaires, les affections plus ou moins vives des sens, les travaux de la journée et les aliments, se soutient pendant la *soirée* (de trois à quatre heures jusqu'à neuf ou dix heures). Un état de ralentissement succède peu à peu à cette énergie des heures précédentes. Pendant la *nuit* (de neuf heures du soir à trois heures du matin), le pouls se ralentit de deux à quatre pulsations. Tous les organes de la vie nutritive acquièrent un surcroît d'activité, et les actes de la vie animale se ralentissent ou cessent (V. Sommeil). Cette influence de la période diurne sur l'économie animale s'observe surtout dans les maladies, qui semblent avoir chacune, pour leur invasion ou leurs paroxysmes, un temps d'élection. — *Jours impairs*. Ils étaient redoutés autrefois dans le cours des maladies.

**JUDOM.** s. m. V. Juzom.

**JUGAL.** adj. et s. m. [it. *giogale*]. En anatomie, *jugal* ou *os jugal*, l'os malaire.

**JUGEMENT.** s. m. [*judicium*, κρίσις, all. *Urtheil*, angl. *judgement*, it. *giudizio*, esp. *juicio*]. Résultat d'une opération intellectuelle, d'une action cérébrale, qui consiste en ce que, plusieurs idées étant simultanément présentes à l'esprit, les divers traits de chacune d'elles se réunissent pour produire une ou plusieurs idées nouvelles, pour déterminer à telle ou telle action, ou pour faire saisir des rapports, des différences entre les particularités que présente l'idée ainsi formée (V. Caractère, Comparaison, Conception et Entendement). ‖ En médecine, *jugement* est quelquefois synonyme de *terminaison* : une maladie se *juge* par des sueurs, par une diarrhée, quand une amélioration soutenue se manifeste à la suite d'une évacuation quelconque. V. Crise.

**JUGEOLINE.** s. f. V. Sésame.

**JUGLANDINE.** s. f. Principe amer du brou de noix et des feuilles de noyer (*Juglans regia*, L.), âcre, devenant rapidement brun à l'air et perdant sa saveur.

**JUGULAIRE.** adj. et s. f. [*jugularis*, de *jugulum*, la gorge ; σφάγιαι, all. *Halsvenen*, angl. *jugular*, it. *giugulare*, esp. *yugular*]. — *Apophyse* ou *éminence jugulaire*. Saillie que forme chacun des bords de la partie condylienne de l'os occipital, au niveau de la surface jugulaire. — *Fosse jugulaire*. Dépression osseuse qu'on observe sur la suture résultant de l'articulation de l'occipital avec la portion pierreuse du temporal, et qui loge le golfe de la jugulaire interne. — *Ganglion jugulaire*. V. Pneumogastrique. — *Surface jugulaire*. Surface rugueuse, quadrilatère, de la face inférieure de la partie condylienne de l'occipital. — *Veines jugulaires*. Nom donné à quatre veines du cou, qu'on distingue, de chaque côté, en *antérieure*, *postérieure*, *interne* et *externe*. La *jugulaire externe* (*trachélo-sous-cutanée*, Ch.) est formée par les veines maxillaire interne, temporale superficielle, et faciale quelquefois. Elle est oblique en bas et en dehors, le long de la partie latérale du cou, et s'étend du col de l'os maxillaire inférieur jusqu'à la veine sous-clavière, dans laquelle elle s'ouvre, un peu en dehors de la jugulaire interne : d'abord située au-dessous du peaussier, elle est complètement entourée par la parotide à partir de l'angle de la mâchoire ; c'est sur cette veine que l'on pratique quelquefois la saignée. La *jugulaire antérieure* (*jugulaire externe supplémentaire*), située sous la peau et en avant du cou, s'étend verticalement au-devant du sterno-mastoïdien, de la région sus-hyoïdienne à la veine sous-clavière, dans laquelle elle s'ouvre, soit directement en dedans de la jugulaire externe, soit par un orifice commun avec cette dernière, soit après s'y être réunie d'abord pour former un tronc unique de longueur variable. La *jugulaire interne* (*céphalique*, Ch.) naît du *golfe de la veine jugulaire*, au niveau du trou déchiré postérieur ; cette veine, située beaucoup plus profondément que l'externe, s'unit à la sous-clavière, pour former le tronc veineux brachio-céphalique, et reçoit le sang des sinus de la dure-mère, des veines faciale, linguale, pharyngienne, thyroïdienne supérieure, occipitale, etc. Enfin la *jugulaire postérieure*, située à la partie postérieure du cou, entre le grand complexus et le transversaire épineux, naît entre l'atlas et l'occipital, communique avec celle du côté opposé par une branche transversale au niveau de l'apophyse épineuse de l'axis, et s'ouvre dans le tronc veineux brachio-céphalique, derrière la veine vertébrale.

**JUJUBE.** s. f. [*jujuba*, all. *Brustbeere*, angl. *jujube*, it. *giuggiola*, esp. *yuyuba*]. Fruit du *jujubier*, drupe ovoïde, de la grosseur d'une olive, recouverte d'un épiderme rouge, lisse, coriace, renfermant une pulpe jaunâtre, douce et sucrée, et un noyau osseux allongé, divisé intérieurement

en deux loges, dont une est ordinairement oblitérée; la loge développée contient une amande huileuse. Les jujubes sèches sont employées en médecine comme pectoraux adoucissants, et font partie des fruits pectoraux : on en fait des tisanes, un sirop, une pâte.

**JUJUBIER.** s. m. [*Rhamnus zizyphus*, L., *Zizyphus vulgaris*, Lam.]. Arbrisseau de la famille des rhamnées, originaire de Syrie, naturalisé dans le midi de la France, dont le fruit est la jujube.

**JULEP.** s. m. [*julapium*, *julepus*, ζουλάπιον, ἰολάβιον, du mot persan *gulapa*, de *gul*, rose, et *ap*, eau : eau de rose; all. et angl. *julep*, it. *giulebbo*, esp. *julepe*]. Potion adoucissante et calmante dans laquelle il n'entre aucune substance insoluble susceptible d'en altérer la limpidité et qui est exclusivement composée d'eau distillée et de sirops. Le *julep* se prend ordinairement le soir, en une ou deux doses, pour provoquer le calme et le sommeil. V. Potion. — *Julep calmant*, ou *potion calmante* du Codex. Il est composé de : sirop d'opium, 10 grammes; sirop de fleur d'oranger, 20 grammes ; eau distillée de tilleul, 120 grammes. — *Julep gommeux*. Il est préparé en triturant dans un mortier de marbre, avec 100 grammes d'eau commune, 10 grammes de gomme arabique pulvérisée, et ajoutant 30 grammes de sirop de gomme et 10 grammes d'eau de fleur d'oranger.

**JULIENNE.** s. f. [*Hesperis*]. Genre de plantes crucifères dont on cultive plusieurs espèces à cause de leur odeur parfumée. — *Julienne jaune*. V. Barbarée.

**JULIUSHALL-HARTZBURG** (Allemagne, Brunswick). *Eaux chlorurées sodiques*, froides; altitude : 314 mètres. Établissement : buvette, bains.

**JUMEAU, ELLE.** adj. et s. [*geminus*, *gemellus*, δίδυμος, all. *Zwilling*, angl. *twin*, it. *gemello*, esp. *gemelo*]. — *Jumeaux*. Enfants nés d'un même accouchement. V. Grossesse *gémellaire*. ‖ Par analogie, en anatomie, *artères jumelles* (*surales*, Ba.). Elles proviennent de la partie postérieure de l'artère poplitée, où elles ne sont séparées que par le nerf sciatique ; elles se perdent dans les muscles jumeaux. — *Muscles jumeaux*. Muscles accolés l'un à l'autre. — *Jumeaux de la cuisse* (*ischio-trochantérien*, Ch ; *petits jumeaux*, Winslow ; *gemelli superior* et *inferior*, Ba.). Petits faisceaux charnus, allongés, arrondis, dont un, supérieur, naît en dehors de l'épine sciatique, et l'autre, inférieur, en arrière de la tubérosité de l'ischion. L'un et l'autre se dirigent horizontalement en dehors, séparés par le tendon de l'obturateur interne auquel ils s'attachent; ils s'implantent avec lui dans la cavité du grand trochanter. Ils sont rotateurs du membre inférieur en dehors. — *Jumeaux de la jambe* ou *gastro-cnémiens* (*grands jumeaux*, Winsl., *bifémoro-calcanien*, Ch., *gastro-cnemii*, Ba.). Ces muscles, au nombre de deux, sont situés à la partie postérieure de la jambe, et contribuent, avec le soléaire, à former le *mollet*; ils sont distingués en *interne* et en *externe*, séparés supérieurement, et s'attachant chacun au condyle correspondant du fémur; réunis par leur extrémité inférieure, ils se terminent par un faisceau aponévrotique qui s'attache au tendon du soléaire et concourt à former le tendon d'Achille : ce sont des muscles extenseurs du pied. — *Nerfs jumeaux*. Ils naissent du tronc tibial. — *Veines jumelles*. Elles s'ouvrent dans la veine poplitée.

**JUMENTEUX, EUSE.** adj. [de *jumentum*, bête de somme ; all. *trübe*, angl. *troubled*, it. *turbato*, esp. *jumentoso*]. Se dit des urines colorées, troubles et sédimenteuses, semblables à celles du cheval. Le sédiment est formé d'urates alcalins ou de carbonates et de phosphates calcaires ou ammoniaco-magnésiens.

**JUMPERS.** s. m. pl. [all. *Springer*, angl. *jumpers*, it. *saltatori*]. Mot anglais qui signifie *sauteurs*, et qui désigne une secte religieuse instituée en 1760 dans le comté de Cornouailles, dont les adeptes ont une sorte de convulsion ou d'extase. S'étant mis, à l'aide de certains mots significatifs par eux-mêmes, en un état de transport de dévotion où ils ne paraissent plus maîtres de leurs sens, ils sautent avec des gesticulations singulières, jusqu'au complet épuisement de leurs forces; il faut souvent emporter des femmes évanouies. Dans les assemblées, quelques individus isolés commencent à sauter, puis leur exemple devient rapidement contagieux, et la plupart des assistants sont saisis du vertige.

**JUNGLE.** s. f. Nom, dans l'Inde, d'espaces couverts d'herbes et de roseaux, où se développe une fièvre particulière dite *fièvre des jungles*.

**JUNOD** (V. Th.) (médecin de Paris, né en Suisse, 1809-1881). — *Ventouse de Junod*. V. Ventouse.

**JURÉ** (France, Loire). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides, 10 à 15°.

**JUREMA.** s. m. Nom brésilien de l'*Acacia jurema*, Mart., arbre fournissant une des écorces de *barbatimão*.

**JURIBALI.** s. m. Nom brésilien d'une écorce amère, astringente et fébrifuge, qui paraît provenir d'un végétal du même genre que le caïl-cédra, ou d'un genre voisin de la famille des cédrelacées.

**JURINE** (chirurgien de Genève). — *Appareil de Jurine*. Sorte de cupule qui s'applique autour de la vessie exstrophiée ; elle est munie d'un conduit de dégagement, dont une portion renflée forme réservoir.

**JURISPRUDENCE.** s. f. — *Jurisprudence médicale* et *pharmaceutique*. Application à la médecine de la connaissance des principes du droit et des arrêts rendus sur des questions concernant l'exercice légal ou illégal de la médecine et de la pharmacie, la responsabilité des médecins et des pharmaciens pour les faits de leur pratique, le secret en médecine, la patente des médecins et des pharmaciens, la vente de leur clientèle, celle des médicaments, leurs honoraires, les donations entre vifs et par testament faites à un médecin, etc.

**JURY.** s. m. — *Jury médical*. Commission composée de professeurs d'une Faculté de médecine, qui, à certaines époques, se transporte dans les villes possédant une école préparatoire à l'effet d'y faire passer des examens.

**JUS.** s. m. [*sucus*, χυλός, all. *Saft*, angl. *juice*, it. *sugo*, esp. *jugo*, *zumo*]. En matière médicale et en pharmacie, suc naturel extrait d'une substance végétale par trituration et pression, et condensé ou non par l'évaporation, ou bouillon préparé avec les diverses espèces de viandes. — *Jus d'herbes*. V. Suc *d'herbes*. — *Jus de viande*. Bouillon très concentré. — En général, le mot *suc* est plus convenable que celui de *jus*.

**JUSÉE.** s. f. Liqueur acide provenant de la macération, dans l'eau, de l'écorce de chêne déjà épuisée par le tannage. Elle est formée de lactate de chaux, de magnésie, d'ammoniaque, de potasse et de fer, d'acétate de chaux, de tannin, d'apothème, d'acide acétique libre, etc.

**JUSQUIAME.** s. f. [*hyoscyamus*, ὑοσκύαμος, de ὗς, porc, et κύαμος, fève : fève à pourceau; all. *Bilsenkraut*, angl. *henbane*, it. *giusquiamo*, esp. *beleno*]. Genre de plantes (solanées, J.) dont l'espèce principale est la *jusquiame noire* [*Hyoscyamus niger*, L.; *atomon*, *hannebane*, *hennebane*], qui croît sur le bord des chemins et dans les lieux incultes, et atteint environ un demi-mètre de haut : tiges grosses, dures, rameuses et velues : feuilles amplexicaules, sinuées et velues comme les tiges ; fleurs sessiles, axillaires, en épis terminaux d'un jaune foncé, veinées et marquées de lignes pourpres ; fruit renfermé dans le calice persistant de la fleur, operculé et biloculaire, et contenant un grand nombre de petites semences noires. Toute la plante a une odeur forte et désagréable,

elle est très vénéneuse, à cause de l'*hyoscyamine* qu'elle contient : elle produit la mydriase, comme la belladone, dont elle a les propriétés calmantes et hypnotiques. Les feuilles de la jusquiame sont douées de propriétés plus énergiques que les racines; les semences sont plus actives encore. On donne les feuilles de jusquiame en poudre à la dose de 0gr,20 et plus, en augmentant peu à peu, en infusion (2 à 4 gr. pour 500 gr. d'eau). Elles ont été appliquées sous forme de cataplasmes comme tonique anodin. L'extrait aqueux s'administre d'abord à la dose de 0gr,20, que l'on peut ensuite augmenter peu à peu. L'extrait alcoolique jouit de propriétés beaucoup plus marquées (0gr,05 à 0gr,30), et entre dans les pilules de Méglin. Les feuilles entrent dans le baume tranquille et l'onguent populéum, et les semences dans les pilules de cynoglosse. Les semences donnent une huile qui a été employée en frictions. — La *jusquiame blanche* [*H. albus*, L.] diffère de la précédente en ce qu'elle est moins rameuse, plus petite, plus molle, plus velue, et que ses fleurs et ses semences sont blanchâtres. Elle est moins employée, mais ses propriétés sont les mêmes. — La *jusquiame dorée* [*H. aureus* L.) a la même action.

**JUSQUIAMINE.** s. f. V. HYOSCYAMINE.

**JUSTICIA.** s. m. Genre de plantes acanthacées, dont plusieurs espèces sont employées en médecine ; tels sont le *Justicia Adhadata*, L., dont les racines, les feuilles et les fleurs sont réputées antispasmodiques; le *J. ecbalium*, L., et le *J. echioides*, L., qui sont diurétiques; et le *J. pectoralis*. Jacq., qui passe pour béchique.

**JUVIA.** s. m. [*châtaignier du Brésil*, *touka* ou *noix d'Amérique*]. Nom du *Bertholletia excelsa*, H. B. K., arbre de la famille des myrtacées, dont le fruit sphérique, de 10 ou 12 centimètres de diamètre, a des graines longues de 3 à 4 centimètres, contenant une amande blanche, alimentaire ainsi que l'huile qu'on en retire.

**JUXTAPOSITION.** s. f. [de *juxta*, auprès, et *ponere*, placer; all. *Ansetzen*, angl. *juxtaposition*, it. *sopprapponimento*, esp. *yuxtaposicion*]. V. ACCROISSEMENT.

**JUZOM.** s. m. Nom arabe, au moyen âge, de l'éléphantiasis ou de la lèpre tuberculeuse.

# K

= le κ grec.

**KAATE.** s. m. Nom indien de l'*Acacia catechu* (V. CACHOU), dont la pulpe sert à faire des pastilles qui se mâchent comme le bétel.

**KABARDIN.** adj. m. V. MUSC.

**KABBALE.** s. f. V. CABALE.

**KAEMPFÉRINE** ou **KAEMPFÉRIDE.** s. f. Substance cristallisée retirée du *Galanga*, sans goût ni odeur, jaune, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther, soluble dans les acides et les alcalis.

**KAHLER** (Otto) (médecin autrichien, né en 1849). — *Maladie de Kahler*. Sarcome primitif des os avec albumosurie.

**KAIAPHA** (Grèce, Péloponèse). *Eaux sulfureuses*, chaudes, 32°. Établissement.

**KAIEPUT.** s. m. V. CAJEPUT.

**KAÏNÇA.** s. m. V. CAÏNÇA.

**KAIRINE.** s. f. ($C^{20}H^{13}Az^2$). Alcaloïde artificiel, dérivé de la quinoléine, comme l'antipyrine. C'est une poudre cristalline, blanc jaunâtre, salée et très amère, très soluble dans l'eau et l'alcool, peu dans la glycérine, insoluble dans l'éther. La solution aqueuse, jaunâtre, devient d'un rouge vineux à l'air ; l'acide nitrique la colore en rouge orangé; l'iodure de potassium ioduré donne un précipité brun ; l'hypochlorite de soude, un précipité rouge violacé très abondant. La kairine produit un abaissement de température plus prononcé chez le fébricitant que chez l'homme sain : le nombre des pulsations et des mouvements respiratoires est diminué; la tension artérielle, d'abord augmentée, tombe au-dessous de la normale. Elle détermine quelquefois des vomissements, du larmoiement, des éternuements; jamais de vertiges, de bourdonnements d'oreille, d'éblouissements. Son action antithermique est puissante et rapide, mais très passagère : la réascension de la température s'accompagne ordinairement de frissons généralisés; son administration est suivie de sueurs profuses ; la cyanose, avec petitesse du pouls et refroidissement des extrémités, n'est pas rare. Son emploi paraît indiqué dans les pyrexies où l'hyperthermie est dangereuse : elle donne de bons résultats dans la pneumonie. Doses : 0gr,30 à 0gr,50, dans du pain azyme, toutes les heures chez les individus robustes ; 0gr,10 à 0gr,25 chez ceux dont la nutrition est affaiblie.

**KAIZENBAD** (Allemagne, Bavière). *Eaux bicarbonatées sulfatées, ferrugineuses faibles*; altitude : 798 mètres.

**KAKERLAQUE.** adj. et s. Synonyme d'*albinos*.

**KAKERLAQUISME.** s. m. Synonyme d'*albinisme*.

**KAKODYLE.** s. m. V. CACODYLE.

**KAKODYLIQUE.** adj. — *Acide kakodylique*. V. CACODYLIQUE.

**KALADANA.** s. m. Nom indien d'une plante de la famille des convolvulacées (*Ipomæa cærulea*, Roxb., *Pharbitis Nil*, Chois.), qui a des graines fortement purgatives ; on emploie l'extrait alcoolique à la dose de 0gr,30 à 0gr,40, et la teinture à celle de 4 à 6 grammes.

**KALA-JIRA.** s. m. V. CALAGIRAH.

**KALI.** s. m. V. POTASSE.

**KALIUM.** s. m. [esp. *kalio*]. V. POTASSIUM.

**KALMIA.** s. m. Genre de plantes éricacées, dont toutes les espèces sont réputées dangereuses et plus ou moins vénéneuses.

**KAMALA.** s. m. Poussière résineuse qui recouvre les fruits d'une euphorbiacée de l'Inde, le *Rottlera tinctoria*, Willd, sous forme de granules rouges, mélangés de poils très ténus, de débris de tiges et de feuilles. Anderson en a retiré, par l'éther, des cristaux jaunes, brillants, en petites plaques, solubles dans l'alcool bouillant, l'éther et les alcalis. Le kamala est employé sous forme de teinture alcoolique au Bengale, comme anthelminthique, et chez les Arabes d'Aden, contre les dartres. On l'a essayé contre l'herpès circiné.

**KANITZ** (Allemagne, Bavière). *Eaux bicarbonatées sodique* faibles. Établissement.

**KAOLIN.** s. m. Silicate d'alumine pur, qu'on trouve dans la nature, où il se forme par décomposition des feldspaths (silicates doubles d'alumine et de potasse ou de soude), et qui constitue la *terre à porcelaine*.

**KAPOSI** (Moritz) (dermatologiste autrichien, né en 1837). — *Maladie de Kaposi*. *Xeroderma pigmentosum*.

**KARABÉ.** s. m. [all. *Bernstein*, angl. *yellowamber*, it. et esp. *carabe*]. Nom persan qui signifie *tire-paille*, et qui a été donné au succin ou jaune d'ambre, à cause de sa propriété électrique. — *Karabé de Sodome*, le bitume de Judée, parce qu'on le tire d'un lac qui porte ce nom. — *Faux karabé* (Lémery). La résine copale. — *Sirop de Karabé*. V. SIROP *d'extrait d'opium*.

**KARABIQUE.** adj. V. SUCCINIQUE.

**KARLSBAD.** V. CARLSBAD.

**KARLSDORFER-SAUERBRUNN** (Autriche, Styrie). *Eaux bicarbonatées sulfatées*.

**KARYOKINÈSE.** s. f. [de κάρυον, noyau, et κινεῖν, mouvoir]. V. CARYOCINÈSE.

**KASSU.** s. m. Variété de cachou retirée de l'*Areca*

*catechu*, provenant de la liqueur qui surnage le dépôt du cachou appelé *coury*. Il contient les sels du végétal et de l'eau, chlorures, sulfates et carbonates alcalins.

**KATÉLECTROTONIQUE.** adj. V. ÉLECTROGÉNIE.

**KATRAN.** s. m. — *Katran rouge* (Pallas). La racine du *Statice latifolia*, Smith. V. STATICE.

**KAVA** ou **KAWA.** s. f. Nom du *Piper methysticum*, Forst., poivrier des îles de la mer du Sud, dont la racine, fraîche ou sèche, macérée avec de l'eau, fournit une liqueur qui plonge les indigènes dans une sorte d'ivresse spéciale. Cette racine, volumineuse, ligneuse, légère, grise à l'extérieur, blanche et spongieuse à l'intérieur, a une odeur et une saveur aromatiques. Mâchée, elle est un peu âcre, astringente et sialagogue : c'est (O'Rorke) un puissant sudorifique. Elle a une influence heureuse sur les affections catarrhales, la blennorragie en particulier.

**KAVAÏNE.** s. f. La *méthysticine*.

**KAWINE.** s. f. Résine âcre et aromatique qui donne au kava ses propriétés médicinales.

**KEF.** s. m. Nom du *Bang* chez les Arabes.

**KÉFIR.** s. m. Liquide acidulé, gazeux, légèrement alcoolique, de consistance crémeuse, résultant d'une fermentation particulière du lait de vache. Cette fermentation est due au champignon ou mieux au grain du kéfir, appelé millet du Prophète par les Tartares du Caucase qui ont été les premiers à fabriquer cette boisson. Le grain de kéfir est composé de deux sortes d'éléments (Kern) : une levure spéciale, le *Saccharomyces Kefir*, et un bâtonnet appelé par Kern *Dispora caucasica*, et qui n'est autre qu'un bacille, *Bacillus caucasicus* (Blanchard). On y rencontre aussi d'autres éléments dont les uns paraissent constants comme le gros streptocoque signalé par Freudenreich et Hallion, et d'autres inconstants comme le *Bacillus subtilis*. Dans le kéfir on rencontre de l'acide lactique, une petite quantité d'alcool, de l'acide carbonique, de la caséine précipitée à l'état de grumeaux très ténus et dont une partie a été solubilisée sous forme de peptone ou à l'état de protéose; cette composition varie suivant l'ancienneté de la fermentation; l'alcool, l'acide carbonique, l'acide lactique sont d'autant plus abondants que la fermentation date de plus longtemps; d'où la distinction de trois variétés de kéfir, n° 1, n° 2 et n° 3, suivant que celle-ci a duré un, deux ou trois jours. Le kéfir agit sur la nutrition générale qu'il relève, sur la sécrétion urinaire qu'il augmente, et enfin sur la digestion gastrique qu'il excite. Au moyen de lait écrémé, on peut préparer un *kéfir maigre* (Gilbert) qui a pour qualité principale une très grande digestibilité : alors que la digestion stomacale de 200 grammes de lait entier réclame sept heures, chez le chien, celle d'une même dose de lait écrémé, chez le même animal, cinq heures; celle du kéfir ordinaire, quatre heures; celle du kéfir maigre ne demande que trois heures (Gilbert et Chassevant).

**KÉLECTOME.** s. m. [de κήλη, tumeur, ἐκ, hors, et τέμνειν, couper]. Trocart explorateur en forme de tire-bouchon pour extraire de la substance des tumeurs et en déterminer la nature avant l'ablation (Bouisson).

**KELLA.** s. f. V. SOARIA.

**KELLY** (Howard A.) (chirurgien américain contemporain). — *Cystoscope de Kelly*. Cystoscope muni d'un orifice en entonnoir, et d'un embout. — *Dilatateur urétral conique* muni d'un manche et portant des divisions. — *Opération de Kelly*. Raccourcissement des ligaments utéro-sacrés pratiqué pour réduire la rétrodéviation de l'utérus.

**KÉLOÏDE.** s. f. V. CHÉLOÏDE.

**KÉLOTOMIE.** s. f. [de κήλη, tumeur, et τομή, section; all. *Bruchschnitt*, angl. *kelotomy*, esp. *quelotomia*]. Opération de la hernie étranglée, ayant pour but de détruire en le débridant le lien constricteur qui s'oppose à la rentrée de la partie herniée dans la cavité abdominale. Son indication est précise : elle doit être faite aussitôt qu'une hernie étranglée n'a pu être réduite par le taxis; celui-ci ne doit même pas être tenté lorsque la hernie est de très petit volume; du reste, plus l'opération est pratiquée hâtivement, plus elle a de chances de réussir, et c'est une faute de s'attarder dans une temporisation inutile, qui augmente le chiffre des morts consécutives à la kélotomie. Le débridement, dû à Franco (1561) et à A. Paré, peut se faire de deux façons, suivant que le sac est ouvert ou non. L'*opération sans ouverture du sac*, dans laquelle le débridement porte uniquement sur l'anneau, n'est possible que dans les cas où l'on n'a pas encore à craindre de grandes lésions de l'intestin, c'est-à-dire lorsqu'il y a moins de cinquante heures que la hernie est étranglée : elle n'est plus usitée aujourd'hui. Le *procédé ordinaire* compte quatre temps opératoires : incision de la peau et des couches sous-cutanées après désinfection de tout le champ opératoire; ouverture du sac; débridement; réduction des viscères (fig. 388). Toutefois la conduite à tenir lorsque le sac est ouvert, au point de vue du débridement et de la réduction, varie avec la nature et l'état des parties que ce sac renferme, c'est-à-dire selon que l'on rencontre l'épiploon ou l'intestin, et suivant que ce dernier est sain ou altéré. L'épiploon est lié et sectionné. Si l'intestin est sain et non adhérent, on le repousse dans l'abdomen après le débridement en laissant le sac au dehors; si les anses intestinales sont adhérentes entre elles ou avec les parois du sac, on cherche à détruire ces adhérences avec douceur. Lorsque cette anse présente comme seule altération une petite saillie blanchâtre, indice d'une perforation possible, il vaut mieux agir comme dans le cas où il y a une perforation; on suture alors la perforation après désinfection soigneuse de la sur-

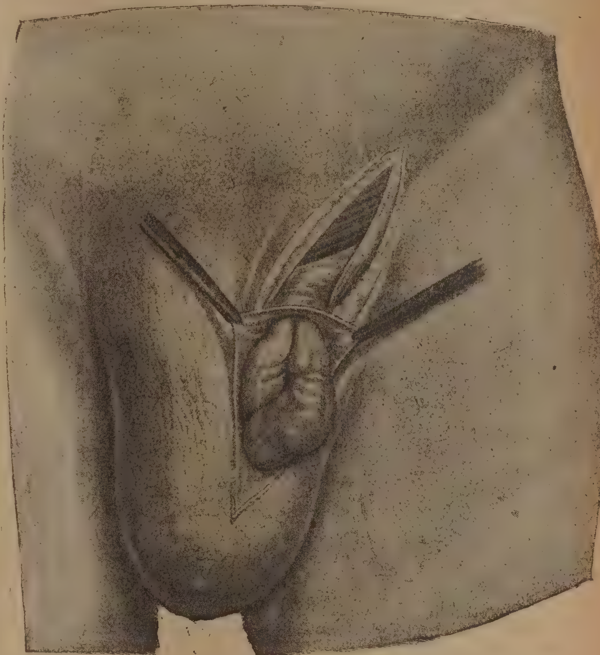


Fig. 388. — *Kélotomie*.

face, et on ne réduit l'intestin que quand l'antisepsie peut être considérée comme parfaite. Enfin, lorsque pendant la kélotomie on constate une gangrène manifeste de l'intestin, il est inutile et même nuisible de débrider immédiatement (Gosselin) : le débridement, en détruisant les adhérences formées entre l'intestin et le collet du sac, peut amener un épanchement dans l'abdomen ; toutefois, si le bout supérieur de l'intestin est rétréci au point de rendre difficile le cours des matières, il peut être nécessaire d'inciser le conduit au-dessus du point rétréci ; de toutes façons il faut agrandir l'orifice et pratiquer un anus artificiel. Dans le cas où la partie gangrenée est peu étendue, on peut la réséquer, lier les deux bouts et réduire ensuite l'intestin dans l'abdomen. En résumé, des quatre temps de la kélotomie, les deux premiers seuls sont constants : le débridement n'est pas toujours utile ; la réduction est parfois contre-indiquée. La gravité de la kélotomie ne vient pas seulement de ce qu'on réduit souvent un intestin plus ou moins malade, mais aussi de ce que le liquide du sac renferme des bactéries, qui pénètrent avec ce liquide dans le péritoine lorsque le sac est ouvert : il ne faut donc pas se contenter d'opérer avec asepsie ; l'usage d'antiseptiques est nécessaire. La hernie une fois réduite, on complète l'opération en faisant la cure radicale. V. HERNIE. — Dans la *hernie inguinale*, la nature du déplacement est importante à connaître avant l'opération, parce qu'elle détermine le sens dans lequel doit être fait le débridement : dans la hernie oblique externe, l'artère épigastrique est en dedans du collet du sac, c'est en dehors qu'on débridera ; dans la hernie directe, c'est en dedans et en haut, l'artère étant située au côté externe de la hernie. Les incisions multiples, peu étendues et peu profondes, sont préférables à un débridement considérable et unique. L'opération de la hernie inguinale étranglée peut se compliquer : 1° d'hémorragie, dans laquelle le sang, fourni par l'artère épigastrique ou par l'artère funiculaire, s'écoule au dehors ou dans l'abdomen : il est indispensable de lier les deux bouts du vaisseau ; 2° la rentrée en bloc de la hernie, accident très sérieux qui laisse persister les symptômes d'étranglement et peut être suivi d'une mort rapide. — Pour la *hernie crurale*, en général peu volumineuse, et dans laquelle des adhérences entre la face interne du sac et les parties contenues s'établissent parfois en quelques heures, la kélotomie doit être pratiquée très vite. Le débridement se fait par petites incisions multiples, avec un ténotome droit et mousse, sur le ligament de Gimbernat, en haut et en dedans de préférence : on évitera de porter l'instrument en bas, de peur de léser la saphène interne. — Dans la *hernie ombilicale*, la kélotomie, considérée comme exceptionnellement grave à cause de la minceur des enveloppes et des adhérences fréquentes des viscères avec le sac, peut cependant être suivie de succès, à condition qu'on prenne toutes les précautions nécessaires pour éviter la propagation de l'inflammation au péritoine. C'est en haut et à gauche qu'il faut débrider, pour éviter la veine ombilicale quelquefois restée perméable ; après l'opération, il est bon d'entourer la plaie d'une large couche de collodion qui immobilise les parties voisines.

**KEMMERN** (Russie, Livonie). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 8°. Établissement : buvette, bains.

**KEMOUN.** s. m. En Abyssinie, espèce de basilic employé comme condiment.

**KÉNOPHOBIE.** s. f. [κένος, vide, et φόβος, crainte]. Peur du vide.

**KÉPHALOGRAPHE.** adj. et s. m. V. CÉPHALOGRAPHE.

**KÉPHALOMÈTRE.** s. m. V. CÉPHALOMÈTRE.

**KÉPHIR** ou **KÉPHYR.** s. m. V. KÉFIR.

**KÉRATECTOMIE.** s. f. [de κέρας, cornée, et ἐκτομή, excision ; esp. *queratectomia*]. Excision d'une portion de la cornée. V. KÉRATOTOMIE.

**KÉRATÉPONGE.** s. f. V. ÉPONGE.

**KÉRATINE.** s. f. [de κέρας, corne ; all. *Hornstoff*]. Substance organique qui se trouve dans la corne, l'épiderme, les ongles, les cheveux et les poils. Elle est insoluble dans les acides et très soluble dans les alcalis. Cette propriété a été utilisée par Unna (de Hambourg) pour protéger contre l'action du suc gastrique les médicaments qui ne doivent agir que dans l'intestin ; pour cela, on enrobe les pilules avec une couche de kératine dissoute dans l'ammoniaque.

**KÉRATIQUE.** adj. Qui concerne la cornée, ses maladies, etc.

**KÉRATITE.** s. f. [*keratis*, de κέρας, cornée ; all. *Hornhautentzündung*, angl. *keratitis*, it. *ceratitide*, esp. *queratis*]. Affection dans laquelle la cornée offre diverses altérations et troubles de nutrition, variables selon la cause de la maladie et la variété qu'elle affecte. On distingue des kératites : 1° phlycténulaire ou lymphatique ; 2° herpétique ; 3° interstitielle ; 4° granuleuse ; 5° suppurative ; 6° neuro-paralytique ; 7° des ulcères de la cornée et l'ulcère rongeant. Les symptômes communs à toutes ces kératites sont : l'injection périkératique, la photophobie, le larmoiement, les douleurs périorbitaires, et enfin des altérations variables du tissu cornéen, caractérisées soit par une infiltration de leucocytes (Cohnheim), soit par du pus, soit par un processus ulcéreux, altérations qui déterminent souvent une vascularisation très prononcée de la cornée. Les causes des kératites sont en général des troubles de nutrition, produits par une innervation défectueuse de la cinquième paire, par le froid, par les traumatismes, par les infections microbiennes, par l'influence de la constitution scrofuleuse. Les affections du cercle ciliaire retentissent aussi sur la cornée en viciant l'humeur aqueuse qui la nourrit. Certaines conjonctivites provoquent également des troubles graves de la cornée : la conjonctivite granuleuse, en permettant au virus granuleux d'infiltrer le tissu cornéen et d'y développer un pannus ; la conjonctivite purulente, en déterminant un chémosis qui enserre la cornée, la prive de nutrition et la nécrose. Le grand danger des kératites graves sont leurs complications, telles que : perforation et fistule de la cornée, hypopyon, hernie de l'iris, kératocèle, dégénérescence staphylomateuse, leucomes, destruction de la cornée et phtisie de l'œil. Le traitement est variable : contre la kératite phlycténulaire, atropine, fomentations chaudes, pommade au précipité jaune et médication roborante ; contre la kératite herpétique, sulfate de quinine, atropine, compression de l'œil ; contre la kératite interstitielle, douches chaudes, atropine, iodure de potassium, fer. La kératite granuleuse réclame le traitement ordinaire des granulations conjonctivales. Les abcès et les ulcères profonds de la cornée exigent des fomentations chaudes, des instillations alternatives d'atropine et d'ésérine, des frictions sur le front avec une pommade morphinée, afin de calmer la douleur. S'ils menacent de s'ouvrir, il est indiqué de les débrider et de les fendre en deux moitiés avec un étroit couteau de De Graefe (opération de Saemisch). La cautérisation ignée (Gayet) a aussi quelquefois une influence très favorable sur la marche du processus.

**KÉRATOCÈLE.** s. f. [*keratocele*, de κέρας, cornée, et κήλη, hernie ; all. *Hornhautbruch*, it. *ceratocele*, esp. *queratocele*]. Hernie de la cornée, petite tumeur formée par la membrane de Descemet faisant saillie à travers une ulcération de la cornée.

**KÉRATOCONE.** s. f. [de κέρας, cornée, et κόνις, poussière]. Variété de staphylome transparent.

**KÉRATODERMIE.** s. f. [de κέρας, corne, et δέρμα, peau]. Dermatose caractérisée par une hypertrophie plus ou moins considérable de la couche cornée de l'épiderme, sans hypertrophie des papilles comme dans le cas de durillons, callosités, kératodermie symétrique des extrémités, ou

avec hypertrophie papillaire (cornes, verrues, végétations, ichtyose). — *Kératodermie symétrique des extrémités.* Cette affection peut être une complication de certaines dermatoses bien définies comme la syphilis, l'eczéma, le psoriasis, le lichen simplex chronique, le lichen ruber planus, le pityriasis rubra pilaire, la dermatite herpétiforme; mais elle peut aussi exister en dehors de ces faits, et être pour ainsi dire essentielle; elle affecte alors trois types (Besnier): 1° la kératodermie symétrique des extrémités congénitale et héréditaire; 2° la kératodermie symétrique des extrémités de la seconde enfance, à aspect érythémateux; 3° la kératodermie symétrique des extrémités apparaissant sous forme de foyers isolés et multiples, de préférence à la plante du pied. Elle paraît en tout cas liée à des troubles trophonévrotiques. Toutes les kératodermies sont rebelles au traitement; les préparations les plus efficaces sont, après ramollissement des couches cornées par les cataplasmes, les bains, l'enveloppement de caoutchouc, les applications de savon noir et de pommade à l'acide salicylique.

**KÉRATOGÈNE.** adj. [de κέρας, corne, et γεννᾶν, engendrer]. — *Appareil kératogène, membrane kératogène.* V. CORNÉ (*Tissu*) *et* RÉTICULAIRE.

**KÉRATOGLOBE.** s. m. Staphylome globuleux, ou cornée globuleuse; distension de la cornée qui devient hémisphérique et reste en général transparente.

**KÉRATO-GLOSSE** ou **CÉRATO-GLOSSE.** adj. et s. m. [*cerato-glossus*, de κέρας, corne, et γλῶσσα, langue; it. *ceratoglosso*, esp. *queratogloso*]. V. HYO-GLOSSE.

**KÉRATOÏDE.** adj. [de κέρας, corne, et εἶδος, apparence]. Qui ressemble à la corne et à la cornée.

**KÉRATOLYTIQUE.** adj. [de κέρας, corne, et λύειν, dissoudre]. Qui a la propriété de dissoudre la kératine ou les couches cornées de l'épiderme.

**KÉRATOMALACIE.** s. f. [*ceratomalacia*, de κέρας, cornée, et μαλακία, mollesse; all. *Hornhauterweichung*, angl. *keratomalacia*, it. *ceratomalacia*, esp. *queratomalacia*]. Ramollissement de la cornée, qui résulte ordinairement d'une kératite aiguë ou chronique, mais qui survient quelquefois très rapidement chez des individus lymphatiques affaiblis par la misère et un mauvais régime. Ce ramollissement est suivi de *staphylome* de la cornée.

**KÉRATOME.** s. m. [de κέρας, corne, cornée, et la finale *ome* que l'on attribue aux tumeurs; all *Horngewächs*, angl. *keratoma*]. Tumeur provenant du tissu de la cornée. || Épaississement localisé de la peau dû à l'accumulation des couches cornées de l'épiderme.

**KÉRATONYXIS.** s. f. [*ceratonyxis*, de κέρας, cornée, et νύσσειν, percer; all. *Hornhautdurchstechung*, angl. *keratonyxis*, it. *ceratonissi*, esp. *queratonyxis*]. Abaissement ou broiement du cristallin par une plaie cornéenne.

**KÉRATO-PHARYNGIEN** ou **CÉRATO-PHARYNGIEN.** adj. et s. m. [*cerato-pharyngeus*, de κέρας, corne, et φάρυγξ, pharynx; it. *cerato-faringeo*, esp. *queratofaringeo*]. — *Muscles grand* et *petit cérato-pharyngiens.* Petits faisceaux musculaires qui s'attachent aux grandes et petites cornes de l'os hyoïde, et qui font partie du constricteur moyen du pharynx (ou hyo-pharyngien).

**KÉRATOPHYTE.** s. m. [de κέρας, corne, et φυτὸς, né]. Nom des productions cornées accidentelles de la peau. V. CORNE et VERRUE.

**KÉRATOPLASTIE.** s. f. Restauration de la cornée par hétéroplastie, c'est-à-dire par transposition d'une cornée saine, de veau ou de mouton, à la place d'une cornée altérée. Les tentatives de cette nature n'ont pas été suivies de succès, ni sur l'homme, ni sur les animaux.

**KÉRATOPLASTIQUE.** adj. [de κέρας, corne, et πλάσσειν, former]. Qui a la propriété de favoriser la kératinisation des cellules épidermiques.

**KÉRATOSCOPIE.** s. f. [de κέρας, cornée, et σκοπεῖν examiner]. Examen de la cornée (V. SKIASCOPIE).

**KÉRATOSE.** s. f. Génération des kératophytes. || Synonyme de *kératodermie* (V. ce mot). — *Kératose obturante.* Affection du conduit auditif externe, caractérisée par la desquamation des couches épidermiques et la production de bouchons obturant le canal (Wreden). — *Kératose pilaire.* Dermatose caractérisée par l'existence en certains points des téguments comme la partie postérieure des bras et la face externe des cuisses de petites élevures sèches développées autour d'un poil qui est atrophié; à la face les élevures sont plus petites, plus serrées et s'accompagnent d'une rougeur diffuse de la peau; au bout d'un certain temps les élevures disparaissent et laissent à leur place une cicatrice blanche déprimée (Brocq); c'est la *xérodermie pilaire* de Besnier. Cette affection donne lieu à la face à la présence de deux bandes rouges situées au-devant des oreilles et de plaques rouges au niveau des sourcils et du front (*ulérythème ophryogène* de Taenzer). Elle doit être rangée parmi les difformités cutanées, mais a néanmoins une certaine évolution et tend à disparaître avec l'âge en laissant des cicatrices. Le traitement consiste en l'application de pommades ou d'emplâtres au savon noir ou à l'acide salicylique.

**KÉRATOSIS.** s. m. Leucoplasie buccale (Kaposi).

**KÉRATO-STAPHYLIN** ou **CÉRATO-STAPHYLIN.** adj. et s. m. [*cerato-staphylinus*, de κέρας, corne, et σταφυλή, luette; it. *ceratostafilino*, esp. *queratoestafilino*]. Nom donné à quelques fibres musculaires qui s'étendent de la corne de l'hyoïde vers la luette et que l'on a considérées comme formant un petit muscle particulier.

**KÉRATOTOME** ou **CÉRATOTOME.** s. m. [*keratotomus*, de κέρας, corne, cornée, et τομή, section; all. *Keratotom*, it. *ceratotomo*, esp *queratotomo*]. Nom donné à divers instruments destinés à inciser la cornée transparente, pendant l'opération de la cataracte par extraction. On a abandonné le *kératotome de Wenzel*, qui avait la forme d'une lancette à grain d'orge, tranchante sur un seul bord; les *kératotomes de Guérin et de Dumont*, composés d'un anneau dans lequel est reçue la cornée transparente, et d'un manche dans lequel est la batterie destinée à faire mouvoir une lame qui, passant rapidement au-devant de l'anneau, détache en un instant la demi-circonférence de la cornée; le *kératotome de Jæger*, formé de deux lames superposées, dont l'une achève la section que l'autre a commencée. On n'emploie plus que : 1° le *kératotome de Beer*, instrument de forme triangulaire, dont un côté, qui se prolonge dans la direction du manche, est mousse et tranchant seulement vers la pointe, tandis que l'autre côté, oblique, et quelquefois légèrement convexe, est tranchant dans toute sa longueur. Il résulte de cette disposition que la lame s'élargit successivement depuis la pointe jusqu'à son talon, fait une plaie nette, et s'oppose à la sortie trop vive de l'humeur aqueuse; 2° le *kératotome* ou *couteau de Graefe*, bistouri très étroit, de 3 centimètres et demi environ de longueur, tranchant d'un côté, mousse de l'autre, à pointe acérée. On emploie le kératotome de Graefe dans l'opération de l'iridectomie, dans l'extraction linéaire combinée avec l'iridectomie, et même dans l'extraction à large lambeau, sans iridectomie, à laquelle on réservait autrefois le kératotome de Beer. Pour extraire la cataracte molle, on se sert d'un *kératotome lancéolaire*, ayant une lame très courte, triangulaire, à deux tranchants, droite ou coudée sur le manche (G. Camuset).

**KÉRATOTOMIE.** s. f. [*keratotomia*, all. *Hornhautschnitt*, angl. *keratotomy*, it. *ceratotomia*, esp. *queratotomia*]. Incision de la cornée transparente. On donne ce nom au procédé général d'extraction de la cataracte par une plaie faite à la cornée. V. CATARACTE (*Extraction de la*).

**KÉRAUNOGRAPHIQUE.** adj. [de κεραυνὸς, foudre, et γράφειν, écrire]. Qui a la marque de la foudre. — *Empreinte kéraunographique*. Empreinte d'objets voisins que la foudre imprime sur les corps qu'elle frappe.

**KÉRION.** s. m. Variété de tricophytie du cuir chevelu accompagnée d'épaississement et d'infiltration du derme; un liquide puriforme suinte par les parties qui correspondent aux orifices pileux. L'alopécie définitive peut en être la conséquence.

**KERKRING** (Théodore) (anatomiste de Hambourg, 1640-1693). — *Valvules de Kerkring*. Valvules conniventes (*plicæ circulares*, Ba.). V. CONNIVENT.

**KERMÈS.** s. m. — *Kermès animal* ou *végétal* [de l'arabe *kirmiz*, petit ver, mot emprunté du sanscrit *krimi*, ver, lequel est radicalement le même que ἕλμινς, du grec, et *vermis* du latin; *graine de kermès*, *graine d'écarlate*, *kermes grana*, des pharmaciens; all. et angl. *Kermès*, it. *chermes*, *chermisi*, esp. *kermes animal*, *semilla de kermes*, *semilla de escarlata*]. Insecte hémiptère-orthoptère, voisin de la cochenille (*Coccus ilicis*, L., *Chermes vermilio*, G. Planch.), qui vit sur les feuilles, les tiges ou les branches du chêne garrouille (*Quercus coccifera*, L.). La femelle fécondée se développe en peu de temps, et se recouvre d'une coque sphérique, luisante, rouge brun, de la grosseur d'un grain de groseille, d'où sortent des insectes d'un rouge cramoisi : c'est à cette époque qu'on récolte le kermès, dans les pays chauds de l'Europe et dans le nord de l'Afrique. Il donne, par expression, une matière colorante écarlate, analogue à la *cochenille*, qu'on employait autrefois pour la teinture des draps, avant l'importation de la cochenille du Mexique. Le kermès était aussi employé en thérapeutique, comme stomachique et astringent, et préconisé contre l'avortement : actuellement il n'est plus usité en médecine ni dans l'industrie. ‖ *Kermès minéral* [all. *Mineral-kermes*, *Carthäuserpulver*, angl. *mineral kermes*, it. *chermes minerale*, esp. *kermes mineral*]. Produit brun marron, léger, inodore, insipide, insoluble dans l'eau et l'alcool, qu'on prépare par voie sèche ou par voie humide. Par voie sèche, on fond 3 parties de sulfure d'antimoine avec 8 parties de carbonate de soude, et on reprend la masse par l'eau bouillante (méthode de Berzélius). Par voie humide, on fait bouillir une solution de carbonate de soude (22 parties) dans l'eau (250 parties), avec une partie de sulfure d'antimoine naturel, finement pulvérisé : après une demi-heure environ d'ébullition, on filtre la solution bouillante, qui, sensiblement incolore, laisse déposer le kermès, par refroidissement, sous forme d'une poudre rouge, qu'on recueille sur un filtre, qu'on lave à l'eau froide, et qu'on dessèche dans une étuve (procédé de Cluzel). Pendant cette opération, le kermès se forme de la façon suivante : une partie du carbonate de soude réagit sur une partie du sulfure d'antimoine pour donner du sulfure de sodium et de l'oxyde d'antimoine; le sulfure d'antimoine reste dissous, à chaud, dans le sulfure de sodium, mais se précipite, à froid, en entraînant un peu de sulfure de sodium; de même, l'oxyde d'antimoine, dissous, à chaud, et uni à la soude du carbonate, sous forme d'antimonite de soude, se dépose à froid : le kermès est donc un mélange de sulfure d'antimoine et d'antimonite de soude avec un peu de sulfure de sodium. Le kermès pur doit se dissoudre totalement dans l'acide chlorhydrique, sans coloration : s'il contient de la brique ou de l'ocre, la dissolution n'est pas complète; s'il renferme du peroxyde de fer, la solution est jaune. Si on ajoute de l'acide chlorhydrique aux eaux mères de la préparation du kermès, il se précipite du soufre doré d'antimoine, qui, mêlé au kermès, jaunit l'ammoniaque, tandis que celle-ci ne se colore pas au contact du kermès pur. Sous l'influence du temps et de la lumière, le kermès se décompose, et donne naissance à un dégagement d'hydrogène sulfuré. Le kermès destiné à l'usage médical doit être préparé par le procédé de Cluzel (Codex). De 20 à 50 centigrammes, le kermès agit comme vomitif; à dose moindre, il n'est que nauséeux. On l'emploie comme expectorant, contre-stimulant, diaphorétique, incisif, particulièrement contre la pneumonie et la bronchite, mêlé simplement avec du sucre en poudre, ou dans une potion ou un looch, ou sous forme de *pastilles*, qui se font avec une partie de kermès, 66 de sucre, 4 de gomme arabique et autant d'eau de fleur d'oranger et dont chacune contient de 0gr,009 de kermès. — *Kermès des Allemands*. V. SEL *de Schlippe*.

**KERMESITE.** s. f. Syn. de *kermès minéral natif*.

**KERNIG** (Voldemar) (médecin russe né en 1840). — *Signe de Kernig*. Phénomène décrit par Kernig en 1882 dans la méningite; il consiste en une contracture latente des fléchisseurs que l'on peut mettre en évidence en faisant asseoir le malade sur son lit; le genou se met alors en demi-flexion, et sa face postérieure ne peut être appliquée sur le plan du lit. Ce signe est presque constant dans la méningite cérébro-spinale, plus rare dans la méningite tuberculeuse; il apparaît dès le troisième ou le quatrième jour de la maladie, et peut persister même après la guérison; il est dû à l'état d'hypertonie musculaire déterminée par la méningite.

**KÉROSOLÈNE** ou **KÉROFORME.** s. m. Produit obtenu par distillation du résidu de l'extraction d'un naphte américain, appelé *kérosène*. Liquide incolore, volatil, d'une densité de 0,632, bout à 58°, d'odeur analogue (mais plus faible) à celle du chloroforme, anesthésique comme celui-ci.

**K'ERTMAT.** s. m. Nom du rhumatisme articulaire en Abyssinie, dans l'idiome de l'Ambara.

**KESS.** s. m. Sorte de *molluscum* des Malgaches.

**KETAB.** s. m. En Abyssinie, l'inoculation du virus variolique, qui est pratiquée depuis des temps très anciens.

**KETMIE.** s. f. Nom donné à plusieurs plantes malvacées, de la tribu des hibiscées : telles sont la *ketmie musquée* la *ketmie rose* (*rose de Chine*, *Hibiscus rosa-sinensis*, L.), dont les feuilles sont astringentes.

**KHAMSIN.** s. m. V. CHAMSIN.

**KHAYA.** s. m. CAÏL-CEDRA.

**KIASTRE.** s. m. [all. *Kreuzbinde*]. V. CHIASTRE.

**KIBISITOME.** s. m. [de κίβισις, sac, et τομή, section] (Petit-Radel). Instrument destiné à ouvrir la capsule du cristallin, dans l'opération de la cataracte par extraction. V. KYSTITOME.

**KIF.** s. m. V. KEF.

**KILOGRAMME.** s. m. Multiple du gramme, qui représente cette unité multipliée par mille, et qui, à son tour, est pris pour unité dans la mesure des forces. V. DYNAMOMÈTRE.

**KINA.** s. m. V. QUINQUINA.

**KINA NOVA.** s. m. V. QUINA NOVA.

**KINASE.** s. f. Ferment soluble servant à donner le branle à d'autres ferments; telle est l'*entérokinase* (V. au supplément).

**KINATE.** s. m. V. QUINATE.

**KINÉSIE.** s. f. V. CINÉSIE.

**KINÉSITHÉRAPIE.** s. f. V. CINÉSITHÉRAPIE.

**KINÉSODIQUE.** adj. [de κίνησις, mouvement, et ὁδὸς, voie]. Qui conduit les mouvements. — *Nerfs kinésodiques*. Les nerfs moteurs. — *Tubes kinésodiques*. Fibres de la substance nerveuse grise susceptibles de transmettre le mouvement sans être douées de motricité, de déterminer l'action nécessaire à la contraction des muscles.

**KINÉTOPLASMA.** s. m. Grains chromophiles de la cellule nerveuse en rapport avec l'activité de l'élément (Marinesco).

**KININE.** s. f. [it. *chinina*, esp. *quinina*]. V. QUININE.

**KINIQUE.** adj. V. QUINIQUE.

**KINO.** s. m. [all. *Kino*, it. *chino*, esp. *kino*]. Suc desséché de divers végétaux, dont on distingue plusieurs variétés, suivant la provenance. Le *kino d'Amboine* ou *de l'Inde Orientale* provient du *Pterocarpus Marsupium*, Roxb. (légumineuses); le *kino* d'Afrique, du *Pterocarpus erinaceus*, Lamk, arbre des bords de la Gambie (légumineuses); le *kino de la Nouvelle-Hollande*, de l'*Eucalyptus resinifera*, Smith, et de plusieurs autres arbres du même genre (myrtacées); le *kino de la Jamaïque*, du *Coccoloba uvifera*, L., arbre d'Amérique (polygonées); le *kino de la Colombie*, du *manglier*. Ces variétés présentent entre elles de grandes analogies. Le *kino d'Amboine*, qu'on regarde comme la sorte officinale, est en petits fragments d'un noir brillant, opaques, d'un rouge rubis en lames minces, friables, inodores, se ramollissant dans la bouche, de saveur astringente, colorant la salive en rouge, solubles dans l'eau et dans l'alcool avec une couleur rouge de sang. Il contient 75 p. 100 de tannin, aussi a-t-il une propriété astringente très énergique. On le donne, dans les diarrhées et dysenteries chroniques, à la dose de 0gr,30 à 0gr,40 et plus, dose que l'on répète deux ou trois fois dans les vingt-quatre heures. On en fait aussi une décoction (4 à 8 gr. dans eau 1 kilogr.) qui peut servir à faire des injections. La teinture se prescrit à la dose de 2 à 4 grammes dans une potion. — Le *gambier* ou *gambir* ou *cachou gambir* [angl. *gutta gambeer*] est une substance analogue aux kinos, qui se mâche avec les feuilles du bétel, comme le cachou. Il y en a de brun et de blanc; le premier est le plus fort. Il vient de l'île Bintany, de Singapore, de Sumatra, des côtes du Bengale et de la Malaisie. C'est le produit desséché d'une infusion des feuilles du *Nauclea gambir*. V. NAUCLÉE.

**KINOPLASMA.** s. m. Substance qui constitue dans les cellules végétales en état de division indirecte les fibres du fuseau (Strassburger). V. CARYOCINÈSE et CELLULE.

**KINOTANNIQUE.** adj. — *Acide kinotannique*. Matière rouge brun, analogue à l'acide cachoutannique, que les acides minéraux séparent du kino, dont elle représente le tannin.

**KIOTOME.** s. m. [*kiotomus*, de κιών, bride, soutien, et τομή, section; esp. *quiotomo*]. Instrument employé par Desault pour couper les brides accidentelles du rectum ou de la vessie, pour réséquer les amygdales. C'est une canule d'argent, longue de 13 à 16 centimètres, plate, présentant à son extrémité une échancrure latérale dans laquelle est reçue la partie que l'on veut couper : il suffit de pousser une lame mobile, logée dans la canule, avec le pouce de la main qui tient l'instrument.

**KIRRHONOSE.** s. f. [de κιῤῥός, jaune, et νόσος, maladie]. Nom donné (Andral) à certains produits morbides colorés en jaune par des granules graisseux.

**KIRSCH, KIRSCHENWASSER** ou **KIRSCHWASSER.** s. m. [de l'all. *Kirsche*, cerise, et *Wasser*, eau]. Liqueur incolore, alcoolique, obtenue par fermentation et distillation des merises et de leurs noyaux. Le kirsch contient des traces d'acide cyanhydrique, mais trop peu pour nuire.

**KIS-CZEG** et **KIS-KALAN** (Autriche, Transylvanie). *Eaux sulfatées sodiques, bicarbonatées mixtes*, froides, 12°.

**KISLOVODSK** (Russie, Caucase). *Eaux bicarbonatées calciques, ferrugineuses, carboniques fortes*, froides, 14°3. Établissement.

**KISSINGEN** (Bavière). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 11 à 17°, contenant 8gr,5 de sels dont 5gr,8 de chlorure de sodium; altitude : 190 mètres. Cette eau est laxative et diurétique. Établissement : bains, buvette; 15 mai au 15 septembre. L'eau est transportée.

**KITTREL'S SPRINGS** (États-Unis, Caroline). *Eaux ferrugineuses*.

**KLAUSEN** (Autriche, Styrie). *Eaux ferrugineuses*, froides, 15°, contenant 0gr,247 de sels, dont 0gr,095 de carbonate de fer.

**KLEBS** (Edwin) (médecin allemand, né en 1834). — *Bacille de Klebs*. Bacille de la diphtérie découvert en 1883 dans les fausses membranes par Klebs; il est plus connu sous le nom de *Bacille de Lœffler*. V. LŒFFLER et DIPHTÉRIE).

**KLEPTOMANIE.** s. f. [de κλέπτω, je vole, et μανία, manie]. Même signification que *klopémanie*.

**KLINOCÉPHALIE.** s. f. V. CLINOCÉPHALIE.

**KLIPPEL** (Maurice) (médecin français, né en 1858). — *Atrophie de Klippel* ou *atrophie numérique*. Atrophie caractérisée par la seule diminution du nombre des éléments anatomiques des différents tissus en arrêt de développement. — *Maladie de Klippel*. Pseudo-paralysie générale arthritique. — *Syndrome de Klippel*. Réaction de débilité neuromusculaire dans les maladies générales chroniques, les cachexies, les suites des maladies aiguës, comprenant : le myœdème pathologique généralisé, l'exaltation des réflexes, la diminution des réactions électriques, la tachycardie et la tachypnée.

**KLOCKOS** (Hongrie). *Eaux ferrugineuses*, froides, 13°.

**KLOPÉMANIE.** s. f. [*klopemania*, de κλοπή, vol, et μανία, manie]. Sorte de vésanie caractérisée par un penchant irrésistible à dérober. V. MONOMANIE.

**KLOSTERS** (Suisse, Grisons). *Station d'été*, vallée située à 1 205 mètres d'altitude à côté de Davos; air calme sans poussière, rafraîchi la nuit; climat doux.

**KLUMPKE** (Mme Dejerine-Klumpke, médecin français, contemporain). — *Paralysie de Klumpke*. Variété inférieure de la paralysie radiculaire du plexus brachial : la paralysie porte sur la huitième paire cervicale et la première dorsale; les muscles des éminences thénar et hypothénar sont seuls pris ainsi que quelques faisceaux des fléchisseurs; il y a de plus de l'anesthésie limitée à la moitié interne de la main et de l'avant-bras et des phénomènes oculo-pupillaires (myosis, rétrécissement de l'orifice palpébral, rétraction du globe oculaire) indiquant la participation des rameaux communiquant avec le sympathique cervical et propres à ce type de paralysie brachiale.

**KNUTWYL** (Suisse). *Eaux sulfatées calciques* froides, 10°. Bains.

**KOBO.** s. m. Nom indigène du copal de Sierra Leone, produit par le *Guibourtia copallifera*, Benn.

**KOCH** (Robert) (médecin allemand, né en 1843). — *Bacille de Koch*. Bacille de la tuberculose (V. ce mot); Koch parvint le premier à le colorer en soumettant ses préparations à l'action d'un bain colorant alcalin; il reconnut la propriété que possède ce bacille de garder fortement le colorant et de ne le céder que difficilement; il proposa la méthode de double coloration, qu'il pratiquait avec le bleu de méthylène et la vésuvine. Enfin il obtint les cultures pures, et put reproduire la maladie par inoculation de ces cultures.

**KOCHEL** (Bavière). *Eaux bicarbonatées sodiques*, contenant 1gr,4341 de sels, dont 0gr,9439 de bicarbonate de soude.

**KOCHER** (Théodore) (chirurgien suisse, né en 1841). — *Procédé de Kocher*. Procédé employé pour la réduction de la luxation antéro-interne de l'épaule : l'avant-bras, étant saisi par le chirurgien à chacune de ses extrémités, est placé à angle droit sur le bras, le coude appliqué contre le tronc; puis, le coude restant en place, la main est portée graduellement en dehors, ce qui fait exécuter un mouvement de rotation à l'humérus; puis le coude est porté en avant, en haut et un peu en dedans, la main étant toujours

maintenue déjetée en dehors ; on effectue alors un mouvement de rotation en dedans, et la main est portée sur

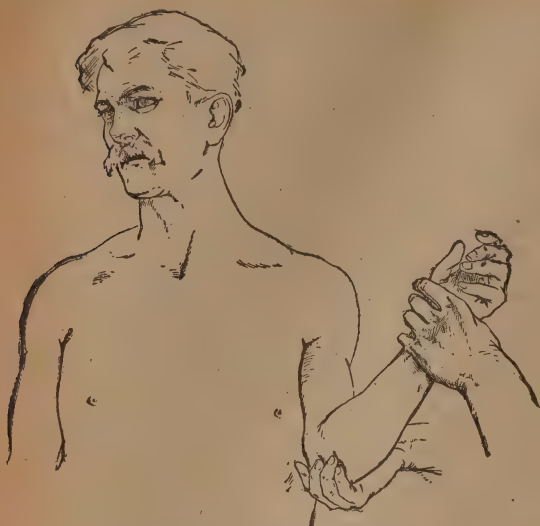


Fig. 389. — Procédé de *Kocher*.

l'épaule du côté opposé (fig. 389). La réduction est maintenue au moyen d'un bandage approprié.

**KOHEUÏL.** s. m. V. Pyrrhomée.

**KOLA.** s. m. Nom générique de plantes de l'Afrique tropicale de la famille des malvacées; le *Cola* ou *Kola acuminata* ou *Sterculia acuminata* fournit une graine appelée



Fig. 390. — *Kola,* fruit et noix.

*noix de kola* (fig. 390), employée comme tonique et excitant; elle contient de la caféine, de la théobromine et du tannin. Ce produit, très employé par les indigènes de l'Afrique, a été introduit récemment en thérapeutique ; on se sert de la poudre en infusion à la dose de 5 à 10 grammes, et de l'extrait alcoolique (à 1 p. 5), à la même dose.

**KOLAH.** s. m. V. Soaria.

**KÖLLIKER** (Rudolf-Albert) (histologiste suisse, né en 1817). — *Cellule de Kölliker.* Nom donné, au cours de la spermatogenèse, aux cellules formées par la division des cellules de Henle.

**KÖNIGSWART** (Bohême). *Eaux bicarbonatées mixtes ferrugineuses*, froides, 7 à 8°, contenant 7gr,1499 de sels, dont 0gr,1027 de carbonate d'oxyde de fer. Altitude : 632 mètres. Établissement : buvette, bains.

**KOOT.** s. m. V. Costus.

**KOPLIK** (Henri) (médecin américain contemporain). — *Signe de Koplik.* Petites taches bleuâtres apparaissant sur la face interne des joues à la période prodromique de la rougeole; ces taches, d'un diamètre de 2 à 6 millimètres et entourées d'une aréole inflammatoire, se rattachent à la stomatite érythémato-pultacée décrite par divers auteurs.

**KOPP** (médecin allemand du commencement du XIXe siècle). — *Asthme de Kopp.* V. Asthme *thymique*.

**KOPRIKINE.** s. f. [de κόπρος, matière fécale] (Hünefeld). Produit d'altération retiré des fèces, qui serait ou une modification de la choléine unie au mucus, ou un résidu des matières animales *non chymifiées*.

**KORYTNICA** (Hongrie). *Eaux sulfatées calciques, bicarbonatées ferrugineuses*, contenant 3gr,355 de sels, dont 0gr,088 de carbonate d'oxyde de fer.

**KO-SAM.** s. m. Graines provenant d'un arbuste qui pousse en Chine sur les collines du Petchili; elles ont été employées avec succès contre la dysenterie (Mougeot) à la dose de 8 à 12 graines par jour; il faut avoir soin, avant de les administrer, de les écraser dans un papier buvard afin d'exprimer l'huile qu'elles contiennent et qui provoque des vomissements. Ce médicament a une action cholagogue et hémostatique ; il agit surtout bien dans le cas où les lésions siègent haut dans l'intestin.

**KOSEN** (Prusse). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 17°,5; contenant 49gr,5359 de sels, dont 41gr,0981 de chlorure de sodium. Établissement : buvette, bains; 15 mai au 15 septembre.

**KOSS.** s. m. V. Josse.

**KOSSÉINE, KOUSSÉINE** ou **KWOSÉINE.** s. f. Substance légèrement acide, trouvée dans le kousso par Saint-Martin. Cristaux blancs, soyeux, de saveur styptique, solubles dans l'alcool, l'éther, les acides azotique, chlorhydrique et sulfurique ; ils fondent en décrépitant légèrement, et leur vapeur bleuit le tournesol.

**KOSTREINITZ** (Autriche). *Eaux bicarbonatées sodiques et ferrugineuses*, froides, 17°, contenant 10gr,5433 de sels, dont 6gr,1013 de bicarbonate de soude.

**KÖSTRITZ** (Prusse). *Eaux chlorurées sodiques*, fortes, contenant 227gr,155 de sels, dont 212gr,271 de chlorure de sodium. Altitude : 170 mètres. Établissement.

**KOUMIS, KOUMISS, KUMIS** ou **TRUMIS.** s. m. Petit-lait de jument aigri et fermenté, employé par les Russes comme tisane rafraîchissante, et préconisé, à cause de ses qualités apéritives et nutritives, contre certaines maladies constitutionnelles, comme la phtisie et l'albuminurie. Il donne par la distillation une liqueur alcoolique.

**KOURI.** s. m. V. Dammar.

**KOUSSINE.** s. f. [*téniine*] ($C^{62}H^{38}O^{20}$). Principe actif du kousso, découvert par Pavesi. Résine pulvérulente, cristalline, blanc jaunâtre, âcre et amère, fusible à 142° sans altération, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, l'alcool, la benzine, le chloroforme et la potasse. On a obtenu des succès en l'administrant à la dose 0gr,50 à 2gr,75, contre le tænia.

**KOUSSO.** s. m. [*cosso, cusso, kwoso*; en amnarina, *koço*, d'après d'Abbadie; en tigray, *hepuh*, d'après un missionnaire, et *habi* (bouillie), d'après Schimper ; en arabe, *kabotz* (ruban)]. Nom abyssinien des inflorescences femelles de l'*Hagenia abyssinica*, Willd. (*Banksia abyssinica*,

Bruce, *Brayera anthelminthica*, Kunth.), arbre de la famille des rosacées, à fleurs polygames dioïques. Fleurs en panicules, pendantes, présentant un involucre caliciforme, formé de 2-3 bractées, un réceptacle conique, hérissé de poils roux, excavé intérieurement, portant à sa gorge 5 sépales et 5 petits pétales, ovales-orbiculaires, constants dans les deux sexes. Sur les pieds mâles, les bractées sont distinctes, lancéolées, verdâtres, et l'androcée présente de 15 à 20 étamines à filets inégaux, à anthères biloculaires. Chez les pieds femelles, les feuilles sont plus tomenteuses, les panicules plus longues, les bractées orbiculaires, les sépales plus grands, rougeâtres, l'ovaire subtétragone, entouré d'un nectaire aromatique, formé de deux carpelles libres au fond du calice, munis de 2 styles et de 2 stigmates crénelés. Le kousso croît en Abyssinie dans la région montagneuse, à une altitude de 2 300 à 3 500 mètres, entre les 13e et 15e degrés de latitude. Ses fleurs sont un des tænifuges les plus énergiques qu'on connaisse : le kousso femelle, ou *kousso rouge*, est tenu en Abyssinie pour supérieur au kousso mâle, nommé *kousso d'âne*. Les inflorescences femelles, séchées à l'étuve et pulvérisées dans un mortier de fer, donnent une poudre rougeâtre, d'une odeur aromatique faible, mais qui se développe au contact de l'eau chaude, d'une saveur astringente, puis âcre et amère ; c'est cette poudre qu'on administre en infusion comme tænifuge. V. Tænifuge.

**KOVAZNA** (Hongrie). *Eaux chlorurees bicarbonatées sodiques*, contenant 16gr,6652 de sels, dont 3gr,4407 de chlorure de sodium et 10gr,2487 de bicarbonate de soude.

**KRAMÉRIE**. s. f. V. Ratanhia.

**KRAMÉRIQUE**. adj. — *Acide kramérique*. Cristallin, inalterable, à l'air, très soluble dans l'eau, saveur acide styptique. Se retire de la racine de ratanhia (Peschier).

**KRANKENHEIL** (Bavière). *Eaux chlorurées iodurées sodiques* ; minéralisation totale : 0gr,7 à 1 gramme, dont 0gr,03 à 0gr,2 de chlorure de sodium, 0gr,19 à 0gr,33 de bicarbonate de soude et 0gr,001 d'iodure de sodium ; l'eau est renforcée pour la boisson et pour les bains par addition d'une solution concentrée de sels extraits de l'eau (contenant 0gr,12 d'iodure de sodium par litre). Altitude : 650 mètres. Établissement. L'eau est transportée.

**KRASKE** (Paul) (chirurgien allemand, né en 1851). — *Opération de Kraske*. Opération qui consiste à enlever, par la voie sacrée, en respectant les sphincters, les tumeurs du rectum trop élevées pour être abordées par les voies naturelles. L'opération comprend l'incision des parties molles sur la ligne médiane du milieu du sacrum jusqu'à l'anus, la désarticulation du coccyx et la résection de l'aile gauche du sacrum, puis la résection de l'intestin et la suture de ses deux bouts.

**KRAUROSIS**. s. m. — *Kraurosis de la vulve*. Affection de nature mal connue, caractérisée par un prurit intolérable et l'atrophie des téguments des organes génitaux externes de la femme.

**KRAUSE** (Wilhelm) (anatomiste allemand, né en 1833). — *Corpuscule de Krause*. V. Corpuscule.

**KRÉOSOTE**. s. f. V. Créosote.

**KREUTH** (Bavière). *Eaux sulfatées mixtes, sulfureuses faibles*, froides, 12° à 14°, contenant 1gr,0312 de sels, dont 0gr,6346 de sulfates et 0cc,80 d'hydrogène sulfuré. Altitude : 849 mètres. Établissement : buvette, bains, douches ; 15 juin au 15 septembre.

**KREUTZNACH**. V. Creutznach.

**KREYSIG** (F.-L.) (médecin allemand, 1770-1839). — *Signe de Heim et Kreysig*. V. Heim.

**KRISHABER** (Maurice) (médecin français, né en Hongrie, 1836-1883). — *Maladie de Krishaber* (*névropathie cérébro-cardiaque*). Névrose caractérisée par une sensation de vide cérébral, de rêve, d'ivresse, des vertiges de l'insomnie, des cauchemars, de la photopsie, des palpitations, de l'angoisse, des lipothymies, des syncopes. Ce n'est pas une affection séparée, mais une forme de la *neurasthénie*.

**KRONDORF** (Bohême). *Eaux bicarbonatées sodiques fortes, ferrugineuses*, contenant 20gr,651 de sels, dont 10gr,932 de bicarbonate de soude, et 0gr,073 de carbonate d'oxyde de fer.

**KRÖNLEIN** (R.-M.) (chirurgien allemand, né en 1847). — *Hernie de Krönlein*. Hernie inguino-propéritonéale.

**KRONTHAL (SODEN** et) (Allemagne, Hesse-Nassau). *Eaux chlorurées sodiques, ferrugineuses faibles, carboniques fortes*, froides, 13° à 17°, contenant 3gr,8529 de sels, dont 3gr,5479 de chlorure de sodium et 0gr,0136 de carbonate de fer. Altitude : 170 mètres. Établissement : buvette, bains ; 15 mai au 31 octobre.

**KRYNICA** (Autriche, Galicie). *Eaux bicarbonatées calciques et ferrugineuses, carboniques fortes*, froides. Altitude : 589 mètres. Établissement.

**KRYSTALLINE**. s. f. V. Crystalline.

**KRZESZOWICE** (Autriche, Galicie). *Eaux bicarbonatées sulfatées*, froides. Établissement : bains, buvette.

**KUBISAGARI**. s. m. [celui dont la tête tombe]. V. Gerlier (*Maladie de*).

**KUENI**. s. m. Nom qu'on donne, dans l'Inde, au suc du *Butea frondosa*, et dont le terme de *Kino* a été tiré d'après Pereira et Guibourt (V. Kino).

**KULOH**. s. m. V. Soaria.

**KUSSMAUL** (Adole) (médecin allemand, 1822-1901). — *Pouls paradoxal de Kussmaul*. Modification du pouls consistant en ce que les pulsations diminuent ou disparaissent pendant l'inspiration (*pulsus inspiratione intermittens*) et se rencontrant dans la médiastino-péricardite calleuse. Ce phénomène peut être observé aussi dans des dyspnées par obstacle à l'entrée de l'air, dans l'anévrysme de l'aorte, et même à l'état normal pendant des respirations profondes. — *Respiration de Kussmaul et Kien*. Type de dyspnée particulière au coma diabétique : inspiration profonde suivie d'une courte pause en inspiration forcée, puis d'une expiration brève et gémissante suivie elle-même d'une nouvelle pause.

**KUTERA** ou **KUTIRA**. s. f. Nom indien de la gomme dite *gomme de Bassora*. L'arbre qui la fournit est le *Cochlospermum gossypium*, DC. (*Bombax gossypium*, L.), de la famille des terstrœmiacées, section des cochlospermées. Le fruit est une capsule ovale, à cinq loges polyspermes, à cinq valves, avec de petites graines couvertes d'un duvet blanc qui peut s'employer comme le coton. Ces graines, écrasées quand elles sont mûres, fournissent un suc analogue à la gomme-gutte. La *gomme de Bassora* (*gummi torodonense*) a été regardée comme provenant d'un *Mesenbrianthemum*. Martius la croyait fournie par l'*Acacia leucophlæa*, Roxb. ; Guibourt, par une plante de la famille des crassulacées. Elle est en morceaux irréguliers, d'un petit volume, blancs ou jaunes, moins transparents que la gomme du Sénégal, moins opaques que la gomme adragant, ne se dissolvant pas dans la salive comme la première, et ne formant pas un mucilage épais comme la seconde. Elle renferme de la *bassorine*, et sert dans le commerce à falsifier la *gomme adragante*.

**KUTÉRINE**. s. f. La *bassorine*.

**KWAS**. s. m. Boisson d'un usage habituel en Russie, qu'on prépare au moyen de la fermentation de la farine de seigle et de l'eau.

**KWOSO**. s. m. Le *kousso*.

**KWOSÉINE**. s. f. La *kosséine*.

**KYANOL**. s. m. L'*aniline*.

**KYESTÉINE**. s. f. [de κύησις, grossesse ; all. *Kyestein*, angl. *kyesteine*, *kyestine*]. Matière azotée résultant de la

putréfaction de la substance azotée (*mucosine*) qui existe normalement en petite quantité dans l'urine, et en quantité un peu plus grande chez les femmes enceintes. Cette matière, dite *gélatino-albumineuse* par les auteurs, se rassemble vers la partie supérieure de l'urine, dès le deuxième ou le troisième jour après son émission, et forme une couche qui renferme, en outre, de nombreuses bactéries, des carbonate et phosphate calcaires, et du phosphate ammoniaco-magnésien. Sa présence, donnée comme un signe de la grossesse, a peu de valeur, parce qu'elle se rencontre en toute circonstance, bien qu'en plus petite quantité, et parce que d'autres conditions peuvent la faire augmenter.

**KYLLENE** (Grèce, Péloponèse). *Eaux sulfureuses*, tièdes, 24° à 25°,5. Établissement : boisson, bains.

**KYLLINGIA**. s. m. Genre de plantes cypéracées, dont une espèce, le *K. triceps*, L., est préconisée, dans l'Inde, contre le diabète.

**KYLLOSE** ou **KYLLOPODIE** s. f. [de κυλλὸς, recourbé, et ποῦς, pied]. Nom générique des diverses difformités du pied vulgairement appelées *pieds bots*.

**KYMOGRAPHION**. s. m. [de κῦμα, flot, onde, et γράφειν, tracer]. V. HÉMODYNAMOMÈTRE.

**KYSTE**. s. m. [de κύστις, vessie ; all. *Kyste*, *Balggeschwulst*, angl. *cyst*, it. *ciste*, esp. *quisto*]. Tumeur formée par un sac sans ouverture, dont la paroi est ordinairement membraneuse, qui renferme des matières variées, et qui résulte de la formation d'une cavité nouvelle ou de la distension anormale d'une cavité préexistante. Les tumeurs dites *enkystées* ne sont pas décrites avec les kystes proprement dits, parce qu'on est convenu d'admettre entre la poche et le contenu un certain rapport de causalité, et qu'en outre ces deux parties, indépendantes l'une de l'autre dans les kystes, sont reliées par une solidarité vasculaire constante dans les tumeurs graisseuses, cancéreuses, etc., qui s'entourent d'un sac membraneux. Quant aux épanchements, séreux ou autres, des plèvres, du péritoine, de la tunique vaginale, etc., c'est par suite d'une convention purement arbitraire qu'on les distingue des kystes. Les kystes ont été divisés par quelques auteurs, d'après la nature de leur contenu, en *kystes séreux*, *muqueux*, *sanguins*, etc., mais ce contenu, pouvant varier dans un même kyste suivant l'époque de son évolution, ne peut servir de base à une classification. Cruveilhier distingue des *kystes préexistants*, ayant une évolution qui leur est propre, et des *kystes consécutifs*, développés consécutivement à la présence d'un corps étranger à l'organisme ou au dépôt d'une matière quelconque. En se fondant sur l'origine anatomique des kystes, Follin les divise en *kystes simples*, contenant des produits de sécrétion ou d'excrétion (*kystes séreux*, *glandulaires*, *vasculaires*) ; et en *kystes composés* (*kystes prolifères*, de J. Paget), renfermant soit des débris ou masses organisés (*kystes dermoïdes*), soit des vers vésiculaires (*kystes à entozoaires*). Broca, adoptant le même point de départ, divise les kystes en *progènes*, développés dans une cavité préexistante (*kystes naturels* de J. Hunter, *kystes préexistants* de Cruveilhier) ; et en *néogènes*, siégeant dans une cavité accidentellement développée (*kystes accidentels* de J. Hunter, *kystes consécutifs* de Cruveilhier) : les premiers se forment, soit *par exsudation* d'un liquide dans les vésicules de De Graaf, dans les synoviales tendineuses, dans les bourses séreuses, etc. ; soit *par rétention* d'un liquide dans les culs-de-sac ou les conduits excréteurs des diverses espèces de glandes, consécutivement à l'oblitération de leur orifice ; soit enfin *par dilatation* de la cavité des vaisseaux (*kystes vasculaires*) ; — les seconds sont dits *périgènes* lorsque le sac s'est développé consécutivement à la présence anormale, en un point de l'organisme, d'un amas de sang ou de pus, d'un entozoaire, d'un séquestre, d un corps étranger venu du dehors (toutefois beaucoup d'auteurs ne rangent pas parmi les kystes les poches membraneuses dont s'entourent souvent les corps étrangers) ; et *autogènes*, lorsque le développement a lieu sans cause connue ou qu'on puisse rapporter à une lésion quelconque, comme on le voit pour les kystes du cou. Enfin un dernier mode d'apparition des kystes, propre aux *kystes dermoïdes*, résulte de l'*hétérotopie*. — Les kystes présentent des *symptômes locaux*, forme, volume, consistance, souvent fluctuation, quelquefois frémissement particulier, variables avec l'épaisseur de la paroi, le contenu de la poche, l'état uniloculaire, aréolaire ou multiloculaire de la cavité ; et des *symptômes de voisinage*, dépendant de la compression que la tumeur exerce sur les organes voisins, et variables avec la nature de ces organes et l'intensité de cette compression. — Le traitement des kystes varie suivant la variété ; le plus souvent l'ablation complète sera le seul procédé efficace. — *Kyste arachnoïdien hémorragique*. V. PACHYMÉNINGITE. — *Kyste du cou*. Kyste implanté à la partie antérieure, et, plus souvent, latérale du cou, sur les côtés du larynx, d'où il s'étend en dehors, en se creusant une loge limitée en haut par le maxillaire inférieur, en bas par la clavicule, en dedans par les muscles qui vont du sternum au larynx, en arrière par le sterno-mastoïdien. Ces kystes se développent le plus souvent dans le tissu lamineux, dans les bourses séreuses de la région, dans les glandes de la peau, dans les ganglions ; ils ne doivent pas être confondus avec le goitre, ni avec les tumeurs salivaires du plancher de la bouche appelées *grenouillettes*. Leur contenu est variable : tantôt c'est un liquide séreux et transparent (*kystes séreux*) ; tantôt un fluide albumineux, visqueux (*kystes muqueux*) ; tantôt un liquide séro-sanguin, ou même du sang pur ou en caillots (*kystes sanguins*) ; tantôt enfin ce sont des débris organiques (*kystes dermoïdes*) : on a rencontré aussi des *kystes hydatiques* et des *kystes sébacés*. Tantôt la tumeur existe sur le nouveau-né (*kystes congénitaux du cou*) ; tantôt elle se développe plus ou moins longtemps après la naissance (*hydrocèle du cou*). Elle peut acquérir un volume énorme et gêner la respiration. Le traitement est l'extirpation ; mais pour les kystes congénitaux, il vaut mieux s'abstenir de toute opération immédiate et attendre que l'enfant soit arrivé à un certain âge. — *Kystes dermoïdes* ou *dermoïques*. Tumeurs souvent considérées, mais à tort, comme des traces de fœtus inclus, et formées, pour Lebert, par *hétérotopie plastique*. V. HÉTÉROTOPIE. Leur paroi est formée d'épiderme reposant sur un derme analogue au derme cutané. Leur cavité est remplie de débris de matières organisées, poils, graisse, épiderme, dents, glandes, etc. Suivant leur siège, on les distingue en : *kystes dermoïdes sous-cutanés*, contenant des poils, des glandes (avec ou sans fibres musculaires viscérales), de l'épiderme, des matières sébacées, et siégeant principalement aux sourcils et au cou ; *kystes dermoïdes des méninges*, contenant des poils, de la graisse ; *kystes dermoïdes des bourses*, distincts des inclusions fœtales ; *kystes dermoïdes profonds*, du poumon, du foie, de l'estomac, de l'épiploon, du mésentère, de l'utérus, de la cavité orbitaire, et contenant des poils, des dents, de la graisse ; *kystes dermoïdes de l'ovaire* (les plus fréquents) *et du testicule*, contenant des dents, des poils avec bulbes et glandes pileuses, de la graisse, et parfois des muscles de la vie animale et de la substance cérébrale. L'extirpation est le seul traitement applicable aux kystes dermoïdes ; mais elle n'est indiquée que si la tumeur est volumineuse ou gênante. — *Kyste hématique* ou *sanguin*. Kyste constitué par la partie séreuse du sang, le coagulum ayant été résorbé, ou dont le contenu est mixte, formé à la fois de sérosité plus ou moins colorée et de caillots. On trouve souvent dans l'évolution de ces kystes

des données qui pourront éclairer sur leur nature : ils auront été précédés d'un choc, d'une contusion, dont le malade aura conservé le souvenir ; les téguments, au début, auront présenté les différentes colorations dues à l'ecchymose concomitante. Mais parfois leur développement n'a été précédé d'aucun traumatisme : le sang que contient la poche a été exsudé spontanément ou sous l'influence des mêmes causes qui ont déterminé l'exsudation d'un liquide séreux auquel le sang s'est mêlé consécutivement. — *Kyste hydatique*. Kyste formé au sein des tissus par une ou plusieurs membranes superposées, au centre desquelles se trouvent des embryons d'échinocoques (V. HYDATIDE). Ces kystes peuvent se développer dans toutes les parties du corps ; mais c'est surtout dans le foie qu'on les rencontre, puis dans le poumon, le rein, le cerveau, la plèvre, etc. Ils constituent une tumeur qui acquiert quelquefois un volume considérable ; cette tumeur se développe sourdement, sans douleur, et n'inquiète le malade que par la gêne qu'elle détermine dans les mouvements et par la compression qu'elle exerce sur les parties voisines. Elle est arrondie, lisse, sans changement de coloration de la peau, qui est mobile au-dessus d'elle ; elle est fluctuante ; elle offre en outre un frémissement particulier (V. FRÉMISSEMENT *hydatique*) perceptible à la fois par la main et par l'oreille ; mais ce signe n'est pas constant, et on ne connaît avec certitude la nature du liquide qu'après une ponction exploratrice et l'examen du liquide fourni par cette ponction. — *Kyste mucoïde* (Lannelongue). Kyste dont la paroi est formée d'un épithélium surmontant un chorion et est ainsi analogue à une muqueuse ; tels sont certains kystes du cou dont l'épithélium est à cils vibratiles. — *Kyste de l'ovaire*. V. OVAIRE. — *Kyste pileux*. Variété de kyste dermoïde fréquent surtout dans l'ovaire, et formé d'une paroi qui offre la structure du derme (papilles vasculaires, épiderme pavimenteux, glandes sudoripares, poils implantés dans les follicules pileux, avec leurs glandes), et d'un contenu constitué par des poils libres dans la matière sébacée remplissant la cavité kystique. — *Kyste sacculaire*. Kyste formé par l'accumulation de sérosité dans le sac herniaire qui a perdu toute communication avec le péritoine (Duplay). — *Kyste sébacé*. V. LOUPE. — *Kyste synovial*. V. GANGLION. — *Kyste testiculaire*. V. TESTICULE.

**KYSTEUX, EUSE**. adj. Qui renferme des kystes ; qui en a la forme. — *Cataracte kysteuse*. V. CATARACTE *liquide*.

**KYSTIQUE**. adj. Qui se rapporte à un kyste. — *Cancer kystique*. V. SARCOCÈLE. — *Maladie kystique*. Affection se rencontrant au niveau de la mamelle, du rein, du testicule, caractérisée par la formation de kystes nombreux à contenu séreux ; elle a été considérée soit comme une inflammation chronique, soit au contraire comme une forme de cancer. Au niveau du testicule, la maladie kystique serait, d'après Malassez, un épithéliome mucoïde se rapprochant du kyste de l'ovaire.

**KYSTITOME** ou **CYSTITOME**. s. m. [de κύστις, capsule, et τομή, section ; all. *Kystitom*, esp. *kistitomo*]. Instrument destiné à ouvrir la capsule du cristallin, dans l'opération de la cataracte (V. KÉRATOTOMIE). Le kystitome de *de Graefe* est une mince tige d'acier malléable terminée latéralement par un petit crochet tranchant. Celui de *Desmarres*, spécial pour la kératotomie supérieure, est un couteau droit, dont la pointe, mousse, porte, du côté opposé au tranchant, le crochet aiguisé qui doit fendre la capsule (G. Camuset). V. SERRETELLE.

**KYSTITOMIE**. s. f. [all. *Kystitomie*, angl. *kystitomy*, it. *cistitomia*, esp. *kystitomia*]. Temps de la kératotomie qui consiste à ouvrir la capsule du cristallin. Par la plaie faite à la cornée, on introduit le kystitome dans la chambre antérieure, et, appliquant la pointe du crochet sur la capsule, on la déchire en retirant l'instrument : grâce à la rétractilité de la cristalloïde, une simple déchirure suffit pour laisser un large passage à la lentille. — Quand la cataracte est adhérente en plusieurs points à la capsule, il faut introduire, au lieu du kystitome, une pince fine à dents de souris qui arrache la plus grande partie de la cristalloïde antérieure (G. Camuset). V. KÉRATOTOMIE.

**KYSTOPTOSE**. s. f. [de κύστις, kyste, et πτῶσις, chute]. Chute, isolement des kystes.

**KYSTOTOMIE**. s. f. V. CYSTOTOMIE.

**KYTHNOS** (Grèce, Archipel). *Eaux chlorurées sodiques*, chaudes, contenant 34gr,488 de sels, dont 26gr,635 de chlorure de sodium. Établissement : buvette, bains.

# L

l représente le λ grec.

**LAB**. s. m. ou **LAB-FERMENT**. s. m. (Hammarsten). Ferment ayant la propriété de coaguler presque instantanément la caséine du lait ; il se rencontre dans le suc gastrique, en particulier chez les jeunes animaux.

**LA BARAQUETTE** (France, Cantal). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 12° à 13°.

**LABARRAQUE** (pharmacien français, 1777-1850). — *Eau* ou *liqueur de Labarraque*. V. HYPOCHLORITE *de soude*.

**LABASSÈRE**. V. BAGNÈRES-DE-BIGORRE.

**LA BASTIDE** (France, Cantal). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 12°,5.

**LA BAUCHE** (France, Savoie). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 12°, contenant 0gr,7225 de sels, dont 0gr,1425 de carbonate d'oxyde de fer. Altitude : 480 mètres. Établissement : buvette, bains ; 1er juin au 1er octobre. Eaux d'exportation.

**LABDANUM**. s. m. V. LADANUM.

**LABESTZ-BISCAYE** (France, Basses-Pyrénées). *Eaux sulfurées calciques, ferrugineuses, bicarbonatées*, froides, 10°. Établissement : buvette, bains.

**LABIAL, ALE**. adj. et s. m. [*labialis*, de *labium*, la lèvre ; angl. *labial*, it. *labbiale*, esp. *labial*]. Qui a rapport aux lèvres. — *Artère labiale*. Ancien nom de l'artère faciale. Les *artères labiales* proprement dites, ou *coronaires des lèvres*, distinguées en *supérieure* et en *inférieure*, selon la lèvre où elles se distribuent, naissent de la faciale, gagnent la face profonde des lèvres, et leur donnent un grand nombre de rameaux ascendants et descendants. — *Glandes labiales*. Glandes salivaires de forme lenticulaire, situées sous la membrane muqueuse de la face interne des lèvres. — *Muqueuse labiale*. V. LÈVRE. — *Muscle labial* ou *orbiculaire des lèvres*. V. ORBICULAIRE. — *Veines labiales*. Elles accompagnent les artères de même nom, et s'ouvrent dans la veine faciale.

**LABIDOMÈTRE**. s. m. V. LABIMÈTRE.

**LABIÉES**. s. f. pl. [*labiatæ*]. Famille de plantes dicotylédones gamopétales hypogynes. Presque toutes les labiées sont aromatiques, toniques et excitantes : tels sont la sauge, l'hysope, le romarin, la menthe, la mélisse, etc. Elles doivent ces propriétés à deux principes : l'un amer, gommo-résineux ; l'autre aromatique, formé d'une essence et de camphre.

**LABILE**. adj. — *Courant labile*. V. ÉLECTRISATION.

**LABIMÈTRE** ou **LABIDOMÈTRE**. s. m. [de λαβίς, pince, forceps, et μέτρον, mesure ; all. *Zangenmesser*, angl. *labidometer*, it. *labidometro*]. Instrument consistant en une sorte de compas de proportion adapté aux manches du forceps, et indiquant leur degré d'écartement,

par conséquent aussi celui des cuillers, lorsque celles-ci sont appliquées sur la tête de l'enfant.

**LABIO-GLOSSO-LARYNGÉ, ÉE.** adj. V. Paralysie.

**LABITOME.** adj. et s. m. [de λαβίς, pince, et τομή, section]. Pince coupante.

**LABORATOIRE.** s. m. [*chymica officina, laboratorium*, de *laborare*, travailler; ἐργαστήριον, all. *Laboratorium*, angl. *laboratory*, it. et esp. *laboratorio*]. Lieu dans lequel les anatomistes, les physiologistes, les biologistes, les médecins, les chimistes, les pharmaciens, etc., se livrent aux dissections, aux expériences, à la préparation des substances chimiques et pharmaceutiques. Le laboratoire est actuellement le complément nécessaire de tout service d'hôpital. En effet, pour le diagnostic exact d'un grand nombre d'états morbides, on est obligé d'avoir recours à certaines méthodes de connaissance récente, dites *méthodes de laboratoire* : tels sont l'examen du sang, du pus, des sérosités, des crachats, etc., au point de vue de la recherche des microbes (bactérioscopie), de la numération et de la recherche des globules rouges et blancs (hématoscopie, cyto-diagnostic), des propriétés du sérum (séro-diagnostic). En plus des services immédiats que le laboratoire rend à la clinique, il est encore le grand facteur des progrès en médecine; les recherches dites de laboratoire, s'appuyant à la fois sur les documents recueillis sur le malade pendant la vie ou à la salle d'autopsie, et sur l'expérimentation sur les animaux, ont permis déjà de pénétrer un peu plus avant dans l'étude des maladies, et, dans certains cas, d'aboutir à une thérapeutique rationnelle; nul doute qu'elles ne donnent encore de nombreux succès. — Partie du fourneau. V. Fourneau. — *Laboratoire du chirurgien*, dans le sens hippocratique. V. Iatrion. — *Laboratoire municipal*. Lieu où se font, à Paris, les analyses qualitatives et quantitatives des boissons et denrées alimentaires de toute espèce, à la requête de l'administration ou des particuliers, les examens bactériologiques de crachats ou de fausses membranes.

**LA BOURBOULE.** V. Bourboule.

**LABURNINE.** s. f. La *cytisine*.

**LABYRINTHE.** s. m. [*labyrinthus*, de λαβύρινθος, lieu plein de détours, dont il est difficile de trouver l'issue; all. et angl. *labyrinth*, it. *labirinto*, esp. *labirento*; *oreille interne*]. Ensemble des cavités flexueuses qui constituent l'*oreille interne*. V. Oreille.

**LABYRINTHIFORME.** adj. [*labyrinthiformis*]. Se dit, en anatomie animale et végétale, d'un corps sillonné d'anfractuosités étroites, flexueuses et anastomosées.

**LABYRINTHIQUE.** adj. [*labyrinthicus*, all. *labyrintisch*, angl. *labyrinthic*, it. *labirintico*, esp. *labirentico*]. Qui concerne le labyrinthe. — *Nerf labyrinthique*. V. Auditif.

**LAC.** s. m. — *Lac sanguin*. V. Caduque, Placenta et Sinus *utérin*.

**LA CAILLE** (France, Haute-Savoie). *Eaux sulfurées calciques*, tièdes, 30°,2 contenant 0gr,3591 de sels, dont 0gr,0032 de sulfure de calcium et 0gr,0071 d'acide sulfhydrique. Altitude : 600 mètres. Établissement : buvette, bains.

**LA CAUNE** (France, Tarn). *Eaux bicarbonatées calciques, ferrugineuses*, et *arsénicales*; *faibles*, froides, 8° à 24°, contenant 0gr,0006 d'arséniate de chaux et 0gr,044 de bicarbonate de fer. Altitude : 900 mètres. Établissement : buvette, bains ; 1er juin au 1er octobre. Eaux d'exportation.

**LACÉRATION.** s. f. [de *lacerare*, déchirer]. — *Lacération sous-cutanée* (*broiement sous-cutané*, *déchirure* ou *division sous-cutanée*, *scarification sous-cutanée*). Opération qui consiste à déchirer les tissus, particulièrement les tumeurs érectiles de la peau, à l'aide d'un instrument fin, délicat, à bords tranchants, comme une aiguille à cataracte ou un petit ténotome, enfoncé sous la peau et exécutant des mouvements en différents sens.

**LA CHALDETTE** (France, Lozère). *Eaux chaudes*, 31°, non analysées.

**LACIS.** s. m. [*reticulum*, δίκτυον, all. *Geflecht*, angl. *network*, it. *reticella*]. Sorte de réseau formé par entrelacement de vaisseaux ou de nerfs. Les entrelacements des rameaux nerveux sont plus particulièrement désignés par le mot *plexus*.

**LACRYMAL, ALE.** adj. [*lacrymalis*, de *lacryma*, larme; δακρυώδης, angl. *lacrymal*, it. *lacrimale*, esp. *lagrimal*]. Qui a rapport aux larmes. — *Artère lacrymale*. Branche de l'artère ophtalmique qui naît au niveau du trou optique, s'anastomose près de son origine avec des rameaux de la méningée moyenne, fournit des rameaux à la glande lacrymale, et s'épuise dans la paupière supérieure. — *Conduits lacrymaux*. Conduits, au nombre de deux, qui font suite aux points lacrymaux, qu'on distingue, comme ceux-ci, en *supérieur* et en *inférieur*, et qui sont séparés l'un de l'autre par la caroncule. Ces conduits présentent, au niveau de leur origine, une petite ampoule piriforme, puis se dirigent en dedans, le long du bord du lac lacrymal, en arrière du tendon de l'orbiculaire des paupières et s'ouvrent isolément dans le sac lacrymal, ou s'unissent au delà de l'angle interne de l'œil, en un seul conduit, long d'une ligne environ, qui s'ouvre dans le sac. Chacun d'eux a une longueur de 7 à 8 millimètres, et un diamètre de 0mm,5. Leur paroi se compose d'un épithélium pavimenteux stratifié, reposant sur la couche hyaline d'une muqueuse dont la trame est plus riche en fibres élastiques que celles de la conjonctive, et dans laquelle on suit des nerfs et des capillaires. Un peu de tissu cellulaire sépare cette paroi des faisceaux musculaires striés de l'orbiculaire palpébral dont quelques-uns lui forment une sorte de sphincter au niveau des points lacrymaux. — *Glande lacrymale*. Organe sécréteur des larmes, situé à la partie supérieure et externe de l'orbite. Cette glande se compose de trois portions : 1° l'une, plus considérable, représentant un segment d'ovoïde transversalement dirigé; 2° l'autre, accessoire, aplatie, irrégulièrement quadrilatère, placée au-devant de la précédente; 3° les glandes lacrymales conjonctivales accessoires (Krause, A. Terson). La première, située tout entière dans l'orbite (*portion orbitaire*), répond à la fossette, dite *lacrymale*, qu'on observe vers la partie antérieure, supérieure et externe, de cette cavité. La deuxième s'avance par son bord antérieur dans l'épaisseur de la paupière supérieure (*portion palpébrale*); aussi est-elle assez souvent enlevée en partie dans l'ablation des tumeurs de la paupière supérieure. Les conduits de la *portion orbitaire*, au nombre de trois, quatre ou cinq, jamais plus, jamais moins (Sappey), émergent à la face concave et au bord antérieur de la glande, et marchent parallèlement jusqu'à l'angle palpébro-oculaire de réflexion de la conjonctive, où ils s'ouvrent à 6 ou 8 millimètres au-dessus du cartilage tarse de la paupière supérieure. Ceux de la *portion palpébrale* se jettent, pour la plupart, dans les conduits précédents; quelques-uns forment un ou deux conduits accessoires en haut, et rarement un en bas, qui, parallèles aux autres, s'ouvrent au même niveau. Leur épithélium est pavimenteux. La glande est en *grappe composée*, à culs-de-sac serrés, remplis d'un épithélium à cellules molles, friables, très granuleuses, très serrées les unes contre les autres, d'où leur forme plutôt prismatique que pavimenteuse. — *Gouttière lacrymale*. Cavité formée par l'os unguis et l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur, qui loge le sac lacrymal. — *Lac lacrymal*. Espace compris entre la caroncule lacrymale et la partie interne du bord de la paupière, et dans lequel s'accumulent les larmes avant de pénétrer dans les conduits lacrymaux. — *Nerf*

*lacrymal.* Branche du nerf ophtalmique de Willis, qui pénètre dans l'orbite par la partie la plus élevée de la fente sphénoïdale, traverse la glande lacrymale en lui abandonnant un grand nombre de rameaux, et se termine dans la paupière supérieure à l'union de son tiers externe avec ses deux tiers internes. La branche anastomotique que le nerf ophtalmique envoie au pathétique s'accole seulement à celui-ci et aboutit au nerf lacrymal, qui semble ainsi naître de l'ophtalmique et du pathétique. De plus, le lacrymal s'anastomose avec le rameau orbitaire du maxillaire supérieur, formant une arcade décrite sous le nom de rameau temporo-malaire. — *Os lacrymal.* V. Unguis. — *Points lacrymaux.* Pertuis au nombre de deux, distingués en *supérieur* et en *inférieur*, suivant la paupière à laquelle ils appartiennent, qui occupent le centre d'un tubercule arrondi, et qui sont les orifices toujours béants des conduits lacrymaux. Ils sont placés à 3 millimètres environ de la commissure interne des paupières, mais le supérieur se place un peu en dedans de l'inférieur quand celles-ci sont rapprochées : le premier a un diamètre de 0mm,25, le second est un peu plus large. — *Sac lacrymal.* Petite poche oblongue, logée dans la gouttière lacrymale, qui se termine supérieurement en cul-de-sac, et se continue inférieurement avec le canal nasal. Ce sac a une longueur de 11 à 13 millimètres, un diamètre antéro-postérieur de 7 millimètres, transversal de 4 millimètres, il est rétréci au niveau de sa jonction avec le canal nasal, où existe une valvule non constante, dite *valvule de Béraud.* Il est constitué par une lame fibreuse insérée aux deux lèvres de la gouttière lacrymale, et par une muqueuse recouverte d'un épithélium cylindrique. Quand les larmes sont arrivées dans cette poche par les conduits lacrymaux, elles passent dans les fosses nasales par le canal nasal (V. Nasal). — *Voies lacrymales.* Ensemble des organes qui ont pour fonction de sécréter les larmes, de les répandre sur l'œil, puis de les transmettre dans les cavités nasales. Ce sont : la glande lacrymale, les points et conduits lacrymaux, le sac lacrymal, le canal nasal. — Fig. 391. Appareil lacrymal. A, globe

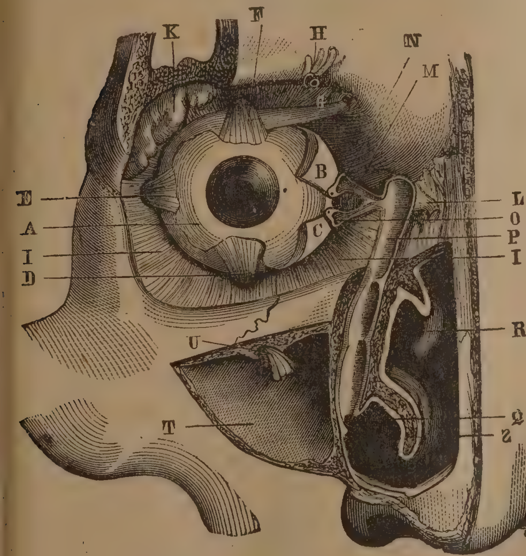



Fig. 391. — Appareil *lacrymal.*

oculaire ; B, C, extrémités internes des cartilages tarses ; D, E, F, tendons des muscles droits ; G, tendon du grand oblique ; H, vaisseaux et nerfs sus-orbitaires ; I, aponévrose oculaire ; K, glande lacrymale ; L, tendon direct de l'orbiculaire ; M, caroncule lacrymale ; N, point et canal lacrymal supérieur ; O, point et canal lacrymal inférieur ; P, sac lacrymal ; Q, ouverture inférieure du canal nasal ; R, canal moyen ; S, cornet inférieur ; T, sinus maxillaire ouvert, U, vaisseaux et nerfs sous-orbitaires (B. Anger). ‖ *Affections des voies lacrymales.* La *glande* peut être atteinte d'inflammation (V. Dacryadénite) ; de fistules, consécutives à l'ulcération de ces conduits excréteurs, ou plus souvent, aux plaies de la paupière supérieure (injections iodées avec la seringue d'Anel, ou cautérisation du trajet avec le nitrate d'argent) ; de plaies ; de tumeurs liquides (kystes par oblitération cicatricielle d'un conduit excréteur et accumulation des larmes dans un cul-de-sac glandulaire), ou solides (adénome, fibrome, enchondrome, sarcome, carcinome) : ces dernières ne peuvent disparaître que par l'ablation totale, comprenant la glande elle-même. — Les *points* et les *conduits lacrymaux* peuvent s'enflammer consécutivement aux inflammations de la conjonctivite ou du sac lacrymal, et même suppurer : les applications émollientes, l'incision du conduit, la cautérisation de sa surface interne, constituent le traitement. Ils peuvent être obstrués par un amas muqueux, un cil, un cheveu, etc., rétrécis ou oblitérés, à la suite d'ulcérations ou de lésions traumatiques du bord palpébral : le cathétérisme, les injections d'eau tiède, la dilatation à l'aide d'un dilatateur spécial, et quelquefois l'incision du conduit, sont nécessaires. Enfin ils peuvent être déviés en dedans (inversion) ou en dehors (éversion) : on remédie à cette difformité en fendant le conduit lacrymal depuis le point dévié jusqu'à la caroncule, de façon à créer un sillon dont les bords ne tardent pas à se réunir, et dans lequel les larmes s'engagent pour gagner la portion intacte du conduit. — Le *sac lacrymal* peut être intéressé par une plaie de l'angle interne des paupières, ou rompu à la suite d'une violente contusion : la plaie peut être réunie par des points de suture lorsqu'elle est simple, mais non quand elle est contuse. Il est souvent atteint d'inflammation (V. Dacryocystite), laquelle est une cause fréquente de tumeur et de fistule lacrymales. — *Tumeur et fistule lacrymales.* Lorsque quelque obstacle au cours des larmes fait qu'elles n'arrivent plus qu'en quantité minime et lentement dans le sac lacrymal, la sécrétion muqueuse de celui-ci, en continuant toujours, amène sa distension et celle de ses téguments ; d'où une tumeur dite lacrymale, plus ou moins volumineuse. Les parties distendues (*hydropisie du sac lacrymal*), après avoir cédé à un degré souvent considérable, s'enflamment et finalement se rompent, ce qui constitue la *fistule lacrymale* ou *fistule du sac lacrymal*, d'ordinaire complète et externe, c'est-à-dire traversant les parois du sac lacrymal et les téguments cutanés ; beaucoup plus rarement interne, incomplète ou borgne, c'est-à-dire bornée à la paroi antérieure du sac lacrymal, sans participation des téguments externes, qui restent intacts, du moins temporairement. La tumeur lacrymale est caractérisée par un larmoiement surtout abondant pendant les temps humides, par une tumeur placée à l'angle interne de l'œil et qui est produite par le gonflement du sac : cette tumeur est ordinairement réductible et la compression fait refluer son contenu soit dans la narine, soit dans le cul-de-sac conjonctival ; dans des cas rares, elle prend tous les caractères d'un kyste, devient irréductible et reçoit alors le nom de *mucocèle*. Le traitement de la tumeur lacrymale est essentiellement chirurgical : il consiste à fendre le conduit lacrymal avec le couteau de Weber ou de Galezowski, et à introduire une sonde lacrymale n° 3 ou 4 dans le canal nasal : on rétablit ainsi la perméabilité des voies lacrymales et on favorise la guérison. Pour remplir autant que possible ce but, la sonde doit être laissée dans le canal

pendant quinze à vingt minutes, et l'opération répétée tous les deux ou trois jours. Après que la sonde est enlevée, on peut avec avantage injecter dans le sac une solution faiblement astringente (zinc, borate de soude). Stilling a proposé de pratiquer la scarification interne du sac avec un couteau spécial. Cette méthode n'est acceptable que si on y joint l'emploi des sondes. Dans les cas très rebelles, on a mis en usage des moyens exceptionnels : 1° la destruction ou la modification énergique du sac par des caustiques ou par le thermocautère ; 2° la perforation de l'os unguis pour créer une nouvelle voie aux larmes ; 3° l'adaptation d'une canule permanente dans l'intérieur même du canal ; 4° l'extirpation de la glande lacrymale elle-même contre le larmoiement. Les conditions du traitement ne sont guère différentes quand il y a phlegmon du sac : il est nécessaire d'ouvrir celui-ci largement et on procède ensuite à l'incision du canal et au passage des sondes.

**LACRYMINE.** s. f. [de *lacryma*, larme]. Synonyme de *dacryoline*.

**LACS.** s. m. [*laqueus*, βρόχος, all. *Schnur*, angl. *string*, it. *laccio*, esp. *lazo*]. Ruban de fil en forme de bande ou de cordon dont se servent les chirurgiens pour faire l'extension et la contre-extension dans les fractures et les luxations, ou que les accoucheurs appliquent sur les membres du fœtus, dont la présentation est anormale, pour les empêcher de rentrer dans la matrice, avant qu'on puisse procéder à l'extraction.

**LACTAIRE.** s. m. Genre de champignons hyménomycètes dont le réceptacle laisse écouler un liquide d'apparence laiteuse, mais de saveur âcre ordinairement. Quelques espèces sont alimentaires ; d'autres sont vénéneuses.

**LACTALBUMINE.** s. f. Matière albuminoïde existant dans le lait et précipitable par l'addition d'un peu d'acide acétique, quand on a séparé la caséine et la lactoglobuline ; elle est analogue à la sérumalbumine, dont elle ne se différencie que par son pouvoir rotatoire. Dans le lait de vache elle est en quantité sept à huit fois moindre que la caséine.

**LACTATE.** s. m. [*lactas*, all. *milchsaures Salz*, angl. *lactate*, it. *lattato*, esp. *lactato*]. Sel formé par la combinaison de l'acide lactique avec une base. Les lactates sont tous solubles dans l'eau et cristallisent facilement en général. Quand on les traite à chaud par l'acide sulfurique, ils dégagent une odeur de pomme de reinette, tandis que les acétates, dans la même circonstance, développent une odeur acétique. On les prépare par l'action de l'acide lactique sur les oxydes ou carbonates métalliques, ou par double décomposition, à l'aide du lactate de chaux et d'un sulfate métallique. — *Lactate de chaux* ($C^6H^5O^5.CaO + 5HO$). Sel blanc, cristallisé en aiguilles groupées en mamelons opaques, qui se trouve en assez grande proportion dans l'urine du cheval, et qu'on prépare en abandonnant du lait à la fermentation spontanée, en présence du carbonate de chaux. Soluble dans 9,5 parties d'eau froide, peu dans l'alcool froid, en toutes proportions dans l'eau et l'alcool bouillants. Employé à la dose de 0gr,10 à 3 grammes, dans du sucre en poudre ou en pilules. Sert à préparer l'acide lactique et la plupart des lactates. — *Lactate de fer* [*lactate ferreux, lactate de protoxyde de fer*] [$C^6H^5O^5.FeO+3HO$, ou, en atomes, $(C^3H^5O^3)^2Fe + 3H^2O$]. Sel qu'on prépare en décomposant le lactate de chaux par le sulfate de fer. Cristallisé en aiguilles verdâtres, soluble dans 48 parties d'eau froide et dans 12 parties d'eau bouillante, peu soluble dans l'alcool ; inaltérable à l'air lorsqu'il est sec. Employé comme ferrugineux, lorsqu'on admettait la présence d'acide lactique libre dans le suc gastrique, pour ne pas enlever cet acide au suc de l'estomac, le lactate de fer est encore usité à cause de sa saveur peu styptique et de sa conservation plus facile que celle des autres sels de fer. On le donne en pilules ou en dragées à la dose de 0gr,10 à 1 gramme ; les dragées de Gélis et Conté en renferment chacune 0gr,05. — *Lactate de magnésie* ($C^6H^5O^5.MgO + 3HO$, ou, en atomes, $C^3H^5O^3$,Mg). Sel blanc, cristallisé en prismes, solubles dans 20 parties d'eau froide, insolubles dans l'alcool, parfois employé comme purgatif. — *Lactate de soude* (en atomes, $C^3H^5O^3$,Na). Même usage que le lactate de magnésie. Il se rencontre dans presque toutes les humeurs de l'homme et d'un grand nombre d'animaux avec le *lactate de potasse*. — *Lactate de quinine*. Il en existe deux : l'un *basique* (en atomes, $C^{20}H^{24}Az^2O^2C^3H^6O^3$), soluble dans 12 parties d'eau, très soluble dans l'alcool à 90°, presque insoluble dans l'éther, il contient 72,6 p. 100 de quinine ; l'autre *neutre*, soluble dans 3 parties d'eau, mais comme la solution est sursaturée facilement, le sel peut se dissoudre dans 2 parties d'eau ; il contient 78,26 p. 100 de quinine. Ces deux sels se prêtent bien aux injections hypodermiques. — *Lactate de zinc* [$C^6H^5O^5.ZnO + 3HO$; ou, en atomes, $(C^3H^5O^3)^2 Zn + 3H^2O$]. Sel cristallisé en aiguilles brillantes, soluble dans 58 parties d'eau froide, obtenu en traitant de l'acide lactique étendu par du carbonate de zinc hydraté. Il a été employé, sans succès, contre l'épilepsie (0gr,10 à 2 gr.). Il sert à préparer l'acide lactique pur.

**LACTATION.** s. f. [*lactatio*, de *lac*, lait : θηλασμὸς, all. *Säugen*, *Stillen*, angl. *lactation*, it. *allattamento*, esp. *lactacion*]. Synonyme d'*allaitement*. Pour quelques auteurs, la sécrétion et l'excrétion du lait. V. Lait et Mamelle.

**LACTÉ, ÉE.** adj. [*lacteus*, de *lac*, lait ; γάλακτινος, γαλακτικὸς, all. *milchig*, angl. *lacteal*, it. *latteo*, esp. *lacteo*]. Qui a rapport ou qui ressemble au lait. — *Diabète lacté*. V. Chylurie. — *Fièvre lactée*. V. Fièvre *laiteuse*. — *Régime lacté*. V. Diète *lactée*. — *Vaisseaux lactés*. Nom donné par Aselli aux vaisseaux chylifères à cause de l'apparence laiteuse du chyle.

**LACTÉINE.** s. f. V. Lactoline.

**LACTESCENCE.** s. f. Apparence laiteuse d'un liquide due aux particules graisseuses ou autres qu'il contient.

**LACTESCENT, ENTE.** adj. [*lactescens*, all. *milchicht*, angl. *lactescent*, it. *lattescente*, esp. *lactescente*]. Se dit d'un corps qui contient un suc laiteux ou qui est blanc à la manière du lait.

**LACTIFÈRE.** adj. [*lactifer*, de *lac*, lait, et *ferre*, porter ; all. *milchführend*, angl. *lactiferous*, it. *lattifero*, esp. *lactifero*]. En anatomie, *vaisseaux* ou *conduits lactifères*, synonyme de *galactophores*.

**LACTIFORME.** adj. Qui ressemble au lait.

**LACTIFUGE.** adj. et s. m. [de *lac*, lait, et *fugare*, mettre en fuite]. Synonyme d'*antilaiteux*.

**LACTIGÈNE.** adj. [de *lac*, lait, et *generare*, produire. all. *milchbilden*, angl. *lactigenous*]. Qui engendre le lait. — *Aliments lactigènes*. Ceux qui font sécréter beaucoup de lait, ex. : les fourrages verts.

**LACTINE.** s. f. V. Lactose.

**LACTIPHAGE.** adj. et s. m. [de *ac*, *lactis*, lait, et φαγεῖν, manger, mauvais mot : il faut dire *galactophage*]. Qui se nourrit de lait. Synonyme de *galactopote*.

**LACTIQUE.** adj. [angl. *lactic*]. — *Acide lactique* [all. *Milchsäure*] ($C^6H^6O^6$, ou, en atomes, $C^3H^6O^3$). Découvert par Scheele dans le petit-lait aigri. Il existe dans les produits de la fermentation d'une foule de substances végétales, dans l'infusion de riz aigrie, dans le jus de betterave, dans l'eau sûre des amidonniers, dans la choucroute, etc. ; il existe aussi, libre ou à l'état de sel, dans l'estomac et dans l'intestin, où il se forme par fermentation des matières amylacées et sucrées de l'alimentation ; dans le lait par fermentation du sucre de lait ; dans l'urine des diabétiques, par fermentation de la glycose. Les muscles de

l'homme et des animaux renferment un acide, dit *paralactique*, voisin de l'acide lactique ordinaire ou de fermentation, mais s'en distinguant surtout par les caractères de ses sels de chaux et de zinc (V. PARALACTIQUE). On prépare l'acide lactique en ajoutant du fromage et du carbonate de chaux à une solution de sucre de lait, ou de sucre de canne, ou de glycose, dans du petit-lait, et abandonnant le mélange pendant huit ou dix jours à une température de 30° à 35° : la fermentation lactique s'établit (V. FERMENTATION), et la présence du carbonate de chaux l'empêche de s'arrêter, ce qui arriverait si la liqueur devenait acide ; le lactate de chaux formé, dissous dans l'eau bouillante, est traité par l'acide sulfurique, puis par le carbonate de zinc ; en traitant par l'hydrogène sulfuré le lactate de zinc, évaporant, dissolvant le résidu dans l'éther, et évaporant de nouveau, on a l'acide lactique pur. Liquide sirupeux, incolore, inodore, incristallisable, miscible à l'eau, l'alcool et l'éther ; chauffé à 140°, il perd une molécule d'eau, et donne un premier anhydride, l'*acide dilactique*, qui lui-même, vers 250°, se transforme en *lactide*. L'acide lactique dissout le phosphate de chaux ; chauffé avec l'acide sulfurique, il dégage de l'oxyde de carbone ; traité par les agents réducteurs, il fournit de l'acide propionique. A l'état normal, il est brûlé dans l'organisme, et donne de l'acide carbonique et de l'eau ; après l'ingestion de grandes quantités de lactates ou d'aliments pouvant donner de l'acide lactique, on le retrouve dans l'urine parce que l'oxydation n'est pas complète. On l'emploie à l'intérieur contre la dyspepsie et surtout contre les diarrhées estivales chez l'enfant et chez l'adulte ; on le donne en limonade à la dose de 4 à 8 grammes pour 1 litre d'eau, ou en potion à la dose de 2 à 4 grammes. A l'extérieur, il a été employé en gargarisme contre la diphtérie ; il est surtout usité aujourd'hui comme topique sur les ulcérations tuberculeuses ou cancéreuses de la bouche et du larynx.

**LACTOBUTYROMÈTRE.** s. m. V. BUTYROMÈTRE.

**LACTODENSIMÈTRE.** s. m. Aéromètre dont la tige porte deux échelles, l'une pour le lait non écrémé, l'autre pour le lait écrémé, et qui indique la différence de densité entre un litre d'eau et un litre de lait. La densité de l'eau étant 1 000, le lait qui marque 31° sur l'échelle de l'instrument a une densité de 1 031, ce qui est la moyenne du lait pur. L'instrument ayant été gradué à 15°, on corrige facilement les indications qu'il fournit à d'autres températures, en sachant qu'une variation de 5 degrés centigrades fait varier, en plus ou en moins, ces indications de 1 degré.

**LACTOGLOBULINE.** s. f. Matière albuminoïde existant dans le lait quand on a précipité la caséine par le chlorure de sodium ; elle se coagule par la chaleur et est précipitée par le sulfate de magnésium. Elle est analogue à la sérumglobuline.

**LACTOLINE.** s. f. (Grimaud et Galais). Le lait *concentré*. V. LAIT.

**LACTOMÈTRE.** s. m. V. GALACTOMÈTRE.

**LACTOPHÉNINE.** s. f. Produit qui n'est autre que de la phénacétine dans laquelle l'acide acétique est remplacé par de l'acide lactique ; il se présente sous forme de cristaux incolores, d'une saveur légèrement amère, solubles dans 500 parties d'eau et 9 parties d'alcool. Il jouit de propriétés hypnotiques, analgésiques et antipyrétiques. On le donne à la dose de 0gr,60 à 1 gramme en cachets, que l'on peut répéter trois fois dans les vingt-quatre heures.

**LACTO-PHOSPHATE.** s. m. Phosphate additionné d'acide lactique qui en augmente l'acidité et la solubilité. — *Lacto-phosphate de chaux*. Phosphate de chaux bibasique, rendu plus soluble par addition d'acide lactique. On en fait une solution, un sirop et des pastilles (Dusart), qui ont la même action que les phosphates de chaux, à la dose de 1 à 10 grammes par jour.

**LACTOPROTÉINE.** s. f. [de *lac*, lait, et *protéine*] (E. Millon et Commaille). Substance albuminoïde extraite du petit-lait : elle ne coagule ni par la chaleur, ni par l'acide azotique, mais seulement par le réactif de Millon.

**LACTOSCOPE** ou plutôt **GALACTOSCOPE.** s. m. [de *lac*, lait, et σκοπεῖν, examiner ; all. *Milchmesser*, angl. *lactoscope*, it. *lattoscopio*, *lattometro*]. Petit instrument imaginé par Donné pour apprécier la richesse du lait en matière butyreuse, cette richesse étant supposée proportionnelle à l'opacité du liquide (fig. 392). Il se compose de deux



Fig. 392. — *Lactoscope*.

tubes entrant l'un dans l'autre, et fermés par deux glaces qui se rapprochent ou s'éloignent l'une de l'autre à l'aide d'une vis : du lait étant versé entre les deux glaces, on regarde à travers la couche liquide une bougie placée à 1 mètre de distance ; celle-ci cesse d'autant plus vite d'être aperçue, et, par conséquent, on a d'autant moins besoin de verser de liquide pour arriver à ce résultat, que le lait est plus opaque, plus riche en beurre.

**LACTOSE.** s. f. [*lactine*, *sucre de lait*, *sel de lait*, all. *Milchzucker*, angl. *lactine*, esp. *lactina*] ($C^{24}H^{22}O^{22}$, ou, en atomes, $C^{12}H^{22}O^{11}$). Sucre qui existe dans le lait de tous les mammifères, et dans aucune autre humeur animale ; on l'a rencontrée dans certaines graines, telles que les haricots, et dans le sapotillier (G. Bouchardat). On la prépare en traitant par l'acide acétique le caséum du lait écrémé, chauffant, filtrant pour séparer le coagulum, concentrant le liquide par évaporation et l'abandonnant à lui-même : la lactose cristallise en prismes blancs, inodores, craquant entre les dents, de saveur un peu sucrée, solubles dans 6 parties d'eau froide et 2,5 parties d'eau bouillante, insolubles dans l'alcool et l'éther, dextrogyres. Les acides minéraux étendus la transforment en *galactose* ; l'acide azotique, à chaud, la transforme en acides mucique et oxalique ; elle subit la fermentation lactique : c'est ainsi que le lait devient acide, par formation d'acide lactique qui n'existe pas dans le lait normal. Elle ne subit la fermentation alcoolique qu'après avoir été intervertie ; mais elle résiste longtemps à l'action de la levure de bière ; d'autres ferments, tels ceux du kéfir et du koumis, lui font subir la fermentation alcoolique en même temps que la fermentation lactique ; c'est ainsi qu'on peut faire de l'alcool avec le lait. Elle a les mêmes réactions que la glycose en présence de la potasse et du tartrate cupro-potassique. Dans l'organisme, la lactose est transformée dans l'intestin en glycose et galactose ; chez le diabétique, après l'ingestion de lactose, il y a augmentation de la glycose dans l'urine (Bourquelot et Troisier) ; l'urine en renferme parfois de petites quantités, en particulier chez les femmes en couches et au moment du sevrage. Comme la lactose n'existe dans aucune autre humeur de l'économie, elle se forme bien certainement dans la glande mammaire. C'est elle qui donne au lait ses propriétés diurétiques : à ce titre elle est d'une grande utilité, à la dose quotidienne de 100 grammes, dissous dans 1 à 2 litres d'eau, dans les hydropisies

d'origine cardiaque, tandis qu'elle est sans action sur celles qui dépendent d'une lésion rénale.

**LACTOSURIE.** s. f. Présence de lactose dans l'urine. V. LACTOSE.

**LACTO-VARIOLIQUE.** adj. — *Inoculation lacto-variolique* (Brachet). Celle du virus variolique mêlé de lait. Brachet était guidé par cette idée que le virus-vaccin n'est peut-être que le virus variolique modifié par le lait renfermé dans la mamelle et la tétine de la vache. Le virus variolique ainsi mélangé s'est transmis parfois sans éruption générale, par cinq ou six générations : mais il a donné lieu aussi à des éruptions.

**LACTUCARIUM** s. m. [de *lactuca*, laitue; all. *Lattig-opium*, angl. *lactucarium*, it. *lattugario*, esp. *lactucario*]. Suc laiteux obtenu par incision des tiges de la laitue gigantesque (*Lactuca altissima*), et de plusieurs autres espèces de laitues, et desséché au soleil (V. LAITUE et THRIDACE). Employé pour la première fois en Angleterre par Duncan, qui lui a donné le nom de *lactucarium*, préconisé en France par Aubergier, ce suc est d'abord blanc, puis se concrète en prenant une couleur brunâtre, une saveur amère, une odeur désagréable et vireuse, voisine de celle de l'opium : il est moins résineux et plus cassant que celui-ci. Les préparations de cette substance doivent leur action adoucissante de la toux à une petite quantité d'opium qui leur est ajoutée. V. SIROP.

**LACTUCINE.** s. f. [de *lactuca*, laitue; all. *Lactucin*, angl. *lactucine*, it. *lattucina*] ($C^{44}H^{26}O^{14}$, ou $C^{44}H^{26}O^{16}$). Substance cristalline, jaunâtre, amère, extraite du lactucarium, dont elle paraît former le principe actif.

**LACTUCIQUE.** adj. — *Acide lactucique* [angl. *lactucic acid*] ($C^{80}H^{58}O^{38}$) (Wals). Substance acide contenue dans le lactucarium, amorphe au moment de sa séparation, devenant peu à peu cristalline, amère, jaune clair, passant au rouge vineux par l'action des alcalis.

**LACTUMINEUX, EUSE.** adj. — *Achore lactumineux*. Les croûtes de lait. V. IMPÉTIGO.

**LACUNAIRE.** adj. [de *lacuna*, lacune]. Qui est pourvu de lacunes. — *Circulation lacunaire*. Celle qu'on a supposé se faire dans les parties de l'appareil circulatoire, dépourvues de parois, parties qui auraient, par suite, reçu le nom de *lacunes*. Le mot de *lacunes*, comme celui d'*espaces interorganiques* ou *lacunaires*, doit disparaître en tant que désignant des organes de l'appareil de la circulation, parce qu'il entraîne l'idée de l'absence de parois propres, qui pourtant existent, et tend à faire croire à une disposition particulière qui n'existe pas; car partout une rangée de cellules endothéliales tapisse ces prétendus espaces, qui sont tantôt des conduits veineux larges, à parois extrêmement minces, circonscrivant des mailles très étroites. — *Foyers lacunaires* ou *ramollissement lacunaire*. Foyers de ramollissement siégeant dans les parties profondes des hémisphères cérébraux au niveau des noyaux gris centraux ; ils consistent en une cavité remplie de liquide séreux; ils sont consécutifs à l'oblitération des artères profondes ou de leurs branches principales, le tissu mortifié ayant été ensuite absorbé peu à peu par les leucocytes.

**LACUNE.** s. f. [*lacuna*, all. *Lücke*, *Vertiefung*, angl. *chasm*, *hiatus*, it. *lacuna*, esp. *laguna*]. Nom donné à l'ouverture excrétoire des follicules des membranes muqueuses, à l'époque où l'on croyait que ces follicules étaient de simples dépressions des muqueuses, ou des points où le tissu propre de ces membranes manquait pour former une petite cavité : ainsi on appelait *lacunes du rectum* les orifices excrétoires de la partie inférieure de la surface interne du rectum — *Lacune*. Nom donné à de prétendus espaces sans parois propres, creusés entre les tissus, et dans lesquels le sang circulerait. V. LACUNAIRE. — *Lacune de Howship*. V. HOWSHIP. — *Lacune de Morgagni*. V. URÈTRE.

**LAC-VILLERS** (France. Doubs). *Eaux bicarbonatées calciques ferrugineuses*, froides.

**LADANIFÈRE.** adj. [*ladaniferus*, esp. *ladanifero*]. Qui produit le ladanum.

**LADANUM.** s. m. [λάδανον, angl. *labdanum*, *ladanum*, it. *laudano*, *ladano*, esp. *ladano*]. Substance gommo-résineuse qui exsude spontanément, sous forme de gouttes, des feuilles et des rameaux de plusieurs espèces du genre *Cistus*, telles que les *Cistus ladaniferus*, L. et *creticus* L. (V. CISTE). On récoltait autrefois le ladanum en peignant la barbe des chèvres qui broutent les feuilles de ces plantes; aujourd'hui on l'obtient en promenant sur les feuilles des lanières de cuir disposées comme les dents d'un peigne; on racle ces lanières, et l'on renferme la résine dans des vessies. Le *ladanum* du commerce est en masses d'un noir grisâtre, d'odeur balsamique suave, ou en morceaux lourds, cassants, contenant peu de résine et tournés en spirale; de là son nom de *ladanum tortis*. On l'employait autrefois comme stimulant.

**LADRE.** adj. Synonyme de *lépreux*. — Se dit du porc atteint de ladrerie.

**LADRERIE.** s. f. [all. *Finnen*; esp. *ladreria*]. [Longtemps confondue avec la lèpre (V. LÈPRE). Vient du mot *Ladre*, nom vulgaire de *Lazare* que l'on supposait avoir été atteint de la lèpre]. La ladrerie est une affection du porc, caractérisée par le développement dans le tissu conjonctif du *Cysticercus cellulosæ* ou larve du *Tænia solium*. La ladrerie peut exister aussi chez l'homme à la suite de l'ingestion d'œufs de *tænia* avec l'eau et surtout des salades où des légumes mangés crus, ou à la suite de la régurgitation dans l'estomac d'anneaux et par conséquent d'œufs de ténias. L'*embryon hexacanthe* de l'œuf se trouvant mis en liberté traverse, grâce à ses crochets, la paroi du tube digestif et tombe dans les origines des veines qui le transportent en un point quelconque du corps, où il se transforme en *cysticerque*. La ladrerie est sans gravité lorsque les cysticerques siègent dans le tissu conjonctif sous-cutané. Mais elle devient une affection grave quand le cysticerque se développe dans le cerveau ou dans l'œil. Dans le cerveau le cysticerque siège dans les méninges ou dans les ventricules; il provoque des phénomènes de compression variables et des crises épileptiformes rapidement mortelles. Il peut provoquer l'énucléation du globe de l'œil lorsqu'il se développe dans la chambre postérieure.

**LAËNNEC** (médecin français, 1781-1826). — *Catarrhe suffocant de Laënnec*. Bronchite capillaire. V. BRONCHITE. — *Cirrhose de Laënnec* ou *maladie de Laënnec*. Cirrhose atrophique alcoolique du foie. V. CIRRHOSE. — *Stéthoscope de Laënnec*. V. STÉTHOSCOPE.

**LAER** (Allemagne, Hanovre). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, contenant 15gr,167 de sels, dont 11gr,892 de chlorure de sodium. Établissement : buvette, bains.

**LÆVOGYRE.** adj. [de *lævus*, à gauche, et *gyro*, je tourne). Se dit des substances qui dévient à gauche le plan de polarisation.

**LA FERRIÈRE** (France, Isère). *Eaux sulfureuses* faibles, froides, 9°,4.

**LAFOREST** (chirurgien français de la fin du XVIIIe siècle). — *Sonde de Laforest*. V. SONDE.

**LA GADINIÈRE** (France, Gers). *Eaux sulfatées ferrugineuses*, froides, 19°,9, contenant 2gr,0015 de sels, dont 0gr,8545 de sulfate de chaux, 0gr,7353 de sulfate de magnésie et 0gr,0140 de carbonate d'oxyde de fer.

**LAGENARIA.** s. m. V. GOURDE.

**LAGÉNIFORME.** adj. [*lageniformis*, de *lagena*, bouteille, et *forma*, forme]. Qui est en forme de gourde.

**LAGERSTRŒMIE.** s. f. Genre de plantes de la famille

des lythrariées, dont une espèce (*Lagerstrœmia reginæ* Roxb.) a des feuilles et une écorce purgatives, et des racines astringentes.

**LAGMI.** s. m. En Algérie, nom de la sève du dattier, extraite, soit par section de la cime de l'arbre, soit par une incision circulaire, et qui constitue un breuvage agréable.

**LAGOPHTALMIE.** s. f. [*lagophthalmia*, de λαγὼς, lièvre, et ὀφθαλμὸς, œil; all. *Hasenauge*, angl. *the hares eye*, it. et esp. *lagoftalmia*]. Œil-de-lièvre, disposition vicieuse de la paupière supérieure, qui l'empêche de recouvrir le globe de l'œil, et qui résulte d'une paralysie de l'orbiculaire des paupières ou d'une rétraction de la paupière supérieure, consécutive elle-même à une plaie, une brûlure, une tumeur, un gonflement de la conjonctive.

**LAGOSTOME.** s. m. [*lagostoma*, de λαγὼς, lièvre, et στόμα, bouche; all. *Hasenscharte*, angl. *the hare-lip*, it. *lagostoma*, esp. *lagostomo*]. Synonyme de *bec-de-lièvre*.

**LAHAE.** V. Getah.

**LA HERSE** (France, Orne). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides.

**LAICHE.** s. f. [all. *Segge*, angl. *horse-tongue*, *sword-grass*, it. *carice*, esp. *esparganio*]. Nom vulgaire des plantes cypéracées du genre *Carex*. La *laiche des sables* (*Carex arenaria*, L., *salsepareille d'Allemagne*) a des rhizomes rouges au dehors, blancs en dedans, douceâtres, qui ont été employés comme succédanés de la salsepareille.

**LAID.** s. m. V. Beau.

**LAIFOUR** (France, Ardennes). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, contenant 0gr,04 de carbonate de fer.

**LAINE.** s. f. [*lana*, ἔριον, all. *Wolle*, angl. *wool*, it. et esp. *lana*]. Nom donné aux poils longs, épais et frisés de quelques mammifères, des moutons surtout (V. Suint); et au duvet composé de poils longs, mous, qui couvre certaines plantes.

**LAIT.** s. m. [*lac*, γάλα, all. *Milch*, angl. *milk*, it. *latte*, esp. *leche*]. Liquide opaque, blanc, blanc jaunâtre ou blanc bleuâtre, alcalin, d'une densité comprise entre 1 018 et 1 045, d'une saveur sucrée, sécrété par les glandes mammaires, à partir de l'accouchement et pendant plusieurs mois après cette époque. La quantité de lait fournie par la femme est en moyenne de 1 440 grammes par jour pour les deux seins; Lamperrière (1850) a vu cette quantité s'élever à 2 144 grammes chez quelques nourrices. La composition du lait chez les femmes et chez les diverses espèces animales dont le lait est le plus employé est la suivante :

COMPOSITION POUR 1000.

| | Caséine. | Graisse. | Lactose. | Sels. | Densité + 15° C. |
|---|---|---|---|---|---|
| Lait de femme.. | 15 | 38 | 63 | 2,5 | 1 031 |
| Lait de vache.. | 33 | 37 | 55 | 6 | 1 032 |
| Lait de chèvre. | 40 | 47 | 43 | 6 | 1 031 |
| Lait d'ânesse... | 16 | 27 | 60 | 5 | 1 034 |

La quantité de lait sécrétée est augmentée par une nourriture substantielle, diminuée par une nourriture végétale; celle-ci fait baisser la proportion de caséine et de beurre, et accroît celle du sucre de lait; une nourriture animale a l'effet inverse. Chez la femme, la caséine et le beurre augmentent jusqu'au deuxième mois, et diminuent, la première à partir du dixième, le second à partir du cinquième, le sucre augmente à partir du huitième. Dans les premiers jours de l'accouchement (chez la femme) ou du part (chez les femelles d'animaux), le lait, visqueux et filant, constitue le *colostrum*. Abandonné à lui-même, le lait se sépare d'abord en deux parties (montée de la crème), puis en trois parties, lorsque sous l'influence de la formation d'acide lactique aux dépens de la lactose, la caséine s'est coagulée : la partie supérieure, blanche, opaque, molle, onctueuse, d'une saveur agréable, formée de beaucoup de matière butyreuse, d'une très petite quantité de caséine et de sérum, est la *crème*; la seconde, plus blanche, opaque, insipide, sans viscosité, est le *caséum*; la troisième, tout à fait liquide, jaune-verdâtre, transparente, d'une saveur aigrelette, rougissant légèrement la teinture de tournesol, est le *sérum* ou *petit-lait*, qui est composé d'eau, d'une petite quantité de matière albumineuse, de sucre de lait, d'un peu d'acide lactique et de presque tous les sels du lait. Le lait se mêle en toute proportion à l'eau. Les acides et la présure coagulent le lait, en précipitant la caséine, laquelle entraîne la matière grasse : c'est sur cette propriété qu'est fondée la préparation du *petit-lait* pour l'usage de la médecine. Les principes constituants du lait normal sont les mêmes dans les diverses espèces d'animaux; ils varient seulement dans leurs proportions respectives, et de là les différences plus ou moins sensibles que ce liquide présente quant à sa saveur, à sa couleur, à sa consistance, etc. Le lait des herbivores est ordinairement alcalin, celui des carnivores est acide en général et plus riche en graisses. Le lait de chèvre et de brebis est plus épais, plus jaune que celui de la vache, la crème se sépare plus difficilement. Celui d'ânesse est riche en sucre de lait, pauvre en beurre; ses globules sont très petits; celui de jument contient encore plus de sucre. Le lait tient en suspension des globules sphériques (fig. 393) dont le

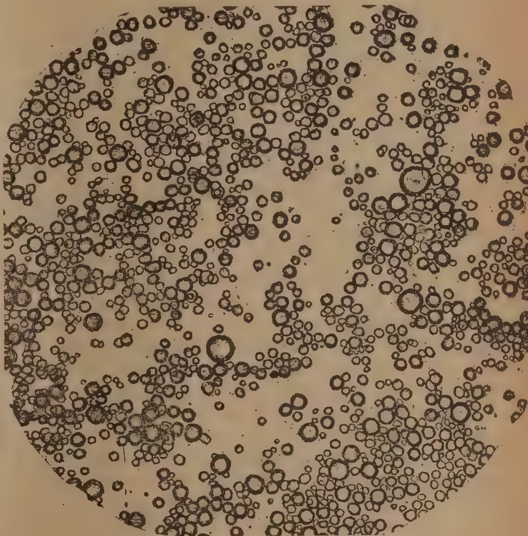


Fig. 393. — Globules du *lait*.

volume varie depuis celui d'un point à peine apercevable sous le microscope jusqu'à environ 0,01; ils sont d'autant plus abondants, que le lait est plus riche en parties solides. Ces globules sont solubles dans l'éther, à peine solubles à froid dans la soude et l'ammoniaque; ils sont distincts et isolés lorsque le lait est pur; mais, si, comme dans les premiers temps de l'accouchement, il est mêlé au mucus des canaux galactophores, qui donne au *colostrum* sa viscosité et la plupart de ses autres caractères, beaucoup sont réunis et agglomérés : ce ne sont pas des éléments anatomiques particuliers, mais simplement des gouttes et granulations de matière grasse, en émulsion ou suspension. Ils n'ont pas d'enveloppe, ou paroi propre entourant la matière grasse, ainsi qu'on l'a cru quelquefois (V. Haptogène). S'il se trouve du sang dans le lait, le

microscope fait voir, au milieu de ces globules, les globules de sang ; la présence du pus se reconnaît par la présence des leucocytes. Lorsqu'on maintient le lait de vache, immédiatement ou peu de temps après la traite, à des températures comprises entre zéro et 36°, pendant vingt-quatre ou trente-six heures, on constate que la montée de la crème est d'autant plus rapide, le volume de crème obtenu d'autant plus grand, le rendement en beurre d'autant plus considérable, la qualité du lait écrémé, du beurre, du fromage, d'autant meilleure, que la température à laquelle a été exposé le lait se rapproche plus de zéro (Tisserand). Le lait renferme un certain nombre de ferments, variables suivant les espèces animales ; ce sont deux ferments protéolytiques, la pepsine et la trypsine, un ferment amylolytique, l'amylase, un ferment saponifiant, la lipase, un ferment dédoublant le salol, des oxydases et le ferment glycolytique. L'amylase et le ferment dédoublant le salol sont spéciaux au lait de femme et n'existent pas dans le lait de vache ni dans celui de chèvre. Cette différence biologique ajoutée aux différences physiques et chimiques explique les résultats dissemblables que fournissent l'alimentation au sein et l'alimentation artificielle des nourrissons. — Nourriture naturelle des enfants nouveau-nés, le lait convient moins aux adultes, comme unique aliment, parce que les substances qu'il contient sont en proportions différentes de celles qui sont nécessaires à l'alimentation des adultes. Néanmoins il constitue un aliment de choix dans beaucoup d'états morbides ; dans les maladies aiguës fébriles il sert à la fois de boisson pour désaltérer le malade et d'aliment pour soutenir les forces ; depuis l'emploi systématique du lait dans la fièvre typhoïde, on ne voit plus ces états d'amaigrissement considérable avec la fringale intense qui apparaissaient à la fin de la maladie. Dans les maladies du tube digestif, estomac, intestin, il est l'aliment de choix dans la dyspepsie avec hyperchlorhydrie, dans l'ulcère de l'estomac, dans l'entérite aiguë ; il diminue le nombre des bactéries intestinales (Gilbert et Dominici), et est le meilleur agent de l'antisepsie de l'intestin ; mais il faut savoir que dans certains cas de gastro-entérite aiguë, le lait lui-même peut être mal supporté, et il est préférable de laisser le malade pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures à la diète hydrique. Le lait est utile encore comme agent de désintoxication ; c'est ainsi qu'il est l'aliment obligatoire dans les cas de néphrite aiguë ou chronique : le régime lacté à lui seul fait disparaître souvent l'albuminurie ; il est utile aussi toutes les fois que l'on veut ménager les émonctoires dans les maladies aiguës, ou dans les infections localisées dans un organe, dans l'ictère, etc. Chez le vieillard artérioscléreux, chez lequel les diverses glandes de l'économie sont souvent insuffisantes, le lait ramène l'équilibre nutritif et fait disparaître certains accidents pouvant être rapportés à une intoxication exogène ou endogène (dyspnée, angine de poitrine, etc.). Enfin le lait est aussi un diurétique puissant ; c'est à ce titre particulier qu'il est indiqué chez le cardiaque arrivé à la période d'asystolie et même dès que le myocarde commence à faiblir. Plusieurs substances médicamenteuses, telles que les iodures, les sulfures, etc., passent dans le lait en petite quantité : aussi la thérapeutique peut-elle tirer parti de cette propriété du lait pour le traitement des maladies des enfants à la mamelle, en administrant à la nourrice des substances médicamenteuses. — *Croûte de lait.* V. IMPÉTIGO. — *Fièvre de lait.* V. FIÈVRE *laiteuse. Lait artificiel.* Préparation obtenue par Braconnot en mettant à profit la propriété qu'a la caséine, malgré son insolubilité dans l'eau, de ne pas être précipitée de ses solutions alcalines par les acides en présence du phosphate de potasse. — *Lait de beurre* [*lac ebutyratum*]. Résidu de la préparation du beurre ; liquide blanc, qui est du petit-lait tenant en suspension des grumeaux de globules du lait. — *Lait bleu.* Altération de ce liquide qui se produit à sa surface et dans sa profondeur (Mathieu) sous forme de taches foncées ou violacées, à contours diffus, se réunissant les unes aux autres. Elle se reproduit avec persistance dans les vases où elle a paru une première fois. Un peu de ce lait altéré placé dans du lait pur y détermine l'apparition de ces taches, que Fuchs attribue au développement d'une grande quantité de vibrions (*Vibrio cyanogenus*, Fuchs) Des vibrions, courts, très nombreux, existent, en effet, dans toute tache du lait bleu ; mais ils sont incolores, tandis qu'ils sont interposés à des filaments et à des amas de spores d'algues du genre *Leptomitus* ou d'un genre voisin, lesquels sont d'un bleu violet lorsqu'ils sont bien développés, soit isolés, soit surtout accumulés : ils sont incolores tant qu'ils sont jeunes. — *Lait concentré.* L'idée de la concentration du lait fut conçue dès 1807 par Parmentier et Guyton-Morveau. Les Américains imaginèrent le procédé d'évaporation dans le vide aujourd'hui usité en Suisse, en Angleterre, et à l'aide duquel sont fabriqués tous les produits. Le lait est évaporé, après addition de la quantité de sucre jugée nécessaire, en consistance d'un miel épais, et introduit dans des boîtes en fer-blanc, qui sont soudées après qu'elles ont été privées d'air. Ces boîtes contiennent en moyenne 400 à 470 grammes de lait concentré, sous forme d'une masse d'un blanc jaunâtre, d'une densité de 1,4038. Pour l'usage, l'extrait concentré doit être étendu avec 3 ou 4 parties d'eau. Il donne un lait qui ne diffère en rien du lait frais, si ce n'est par la saveur plus douce qu'il doit au sucre ajouté. Lorsqu'on le fait bouillir, il se comporte absolument comme celui-là. Sa réaction est alcaline, même exposé en vase ouvert pendant longtemps à une température de + 16 à + 18°. A l'analyse, 100 grammes de cet extrait contiennent autant de substance sèche que 261 grammes de lait frais provenant d'une bonne vache laitière. — *Lait écrémé.* Lait dont on a retiré une plus ou moins grande partie des matières grasses après repos pendant quatre à six heures dans un endroit frais. Le lait ainsi privé de graisse est digéré beaucoup plus facilement que le lait complet ; il constitue l'aliment de choix chez les malades dont il convient de ménager le foie, en particulier chez les lithiasiques biliaires, dans le cas d'angiocholite, enfin dans tout le groupe d'affections qui se rattachent à la cholémie simple familiale (Gilbert). — *Lait maternisé.* Lait de vache que l'on a soumis à la centrifugation afin de lui enlever une partie de la caséine et du beurre, ce qui ramène ces éléments à des proportions voisines de celles qu'ils ont dans le lait de femme ; on y ajoute de la lactose dans le même but. Ce lait stérilisé renferme de petits grumeaux ténus qui se divisent par agitation. Il est donné sans coupage (Gaertner, de Vienne). — *Lait pasteurisé.* Lait porté à la température de 70° puis refroidi rapidement : il est privé d'une grande partie des germes les plus dangereux, mais il n'est pas stérile ; il rend de grands services dans l'alimentation des enfants et est souvent mieux supporté que le lait stérilisé. — *Lait stérilisé.* Il peut être stérilisé par la chaleur à 120°, seul procédé qui donne une stérilisation absolue ; il est souvent stérilisé à 100° pendant trois quarts d'heure. Ce dernier procédé est le plus employé dans l'alimentation des jeunes enfants ; la stérilisation doit être faite dans la bouteille même qui sera donnée à l'enfant. ‖ En botanique. *Lait d'âne.* V. LAITERON. — *Lait battu.* La fumeterre. — *Lait de couleuvre.* L'*Euphorbia cyparissias*, L. — *Lait de couleuvre bâtard.* La linaire. — *Lait doré.* L'agaric délicieux. — *Lait d'oiseau.* L'ornithogale blanc. — *Lait de Sainte-Marie.* Le chardon-Marie. — *Lait de son.* La céréaline. — *Lait végétal.* Liqueur blanche ou aune que contiennent un grand nombre de plantes,

telles que les papavéracées, les apocynées, la plupart des euphorbiacées, quelques urticées du genre *Artocarpus*, les campanulacées, les chicoracées. Ces laits végétaux sont dus pour la plupart à des résines, à du caoutchouc, ou à des gommes-résines tenues en émulsion dans un sérum, et constituent le *latex* (V. ARBRE *à la vache*). ‖ Par analogie, *lait*, liquide plus ou moins semblable, par ses propriétés physiques, à celui que sécrètent les mamelles. — *Lait d'amandes*. V. ÉMULSION *simple*. — *Lait de magnésie*. Hydrate de magnésie délayé dans l'eau. — *Lait de poule*. Émulsion qu'on prépare en battant un jaune d'œuf avec de l'eau chaude ou du lait et du sucre, et aromatisant avec de l'eau de fleur d'oranger. — *Lait de soufre*. Liqueur laiteuse qui résulte de la précipitation d'un sulfure par un acide. — *Lait virginal*. Cosmétique préparé en versant goutte à goutte de la teinture alcoolique de benjoin dans de l'eau commune, jusqu'à ce que la liqueur soit parfaitement blanche. Son nom vient de l'usage qu'on en fait pour conserver la fraîcheur du teint ; mais il dessèche la peau et y laisse un enduit résineux. ‖ *Lait répandu*. Nom donné par le vulgaire aux affections puerpérales attribuées à une prétendue aberration ou déviation du lait, qui n'existe pas.

**LAITE** ou **LAITANCE**. s. f. [*lactes*, all. *Fischmilch*, angl. *milt*, it. *latte*, esp. *lechada*]. Organe reproducteur des poissons mâles, consistant en deux grands sacs coniques, divisés en loges de dispositions variées, remplis pendant le temps du frai d'une matière blanchâtre, opaque, laiteuse, qui est la liqueur séminale. La *laite* est une substance très nourrissante, formée d'albumine, de principes phosphorés donnant de la gélatine, de phosphates de chaux et de magnésie, d'un peu de chlorhydrate d'ammoniaque et de plusieurs corps gras.

**LAITERON**. s. m. [*sonchus*, all. *Gänsedistel*, angl. *sonchus sow-thistle*, it. *grispignolo*, esp. *cerraja*]. Genre de plantes synanthérées lactescentes, qui se rapprochent de la *laitue*, dont elles partagent en partie les propriétés. — *Laiteron commun* (*Sonchus oleraceus*, L. ; *lait d'âne*, *lait de lièvre*). Plante chicoracée regardée comme apéritive.

**LAITEUX, EUSE**. adj. [*lacteus*, all. *milchicht*, angl. *lacteous*, esp. *lechero*]. Qui a certains rapports avec le lait. — *Croûtes laiteuses*. V. IMPÉTIGO. — *Maladie laiteuse*. V. LAIT *répandu*. — *Plante laiteuse*. V. LACTIFÈRE. — *Sang laiteux*. V. CHYLURIE et PIARRHÉMIE. — *Urine laiteuse*. V. CHYLURIE.

**LAITIAT**. s. m. Petit-lait aigre dans lequel on a fait macérer divers fruits sauvages ; fort usité dans le Jura comme boisson rafraîchissante.

**LAITON**. s. m. [all. *Messing*, angl. *brass*, *yellow brass*, it. *ottone*]. Alliage, en proportions variables, de cuivre et de zinc. Le laiton ordinaire (*cuivre jaune*, *similor*), jaune pâle, moins coûteux, plus fusible, moins altérable à l'air que le cuivre, est formé de vingt à quarante parties de zinc, et de trente à soixante de cuivre. Le *métal du prince Robert*, l'*or de Mannheim*, le *pinchbech*, le *tombac*, sont des laitons faits avec des proportions différentes.

**LAITUE**. s. f. [*lactuca*, all. *Lattich*, angl. *lettuce*, it. *lattuga*, esp. *lechuga*]. Genre de plantes synanthérées (J.), ainsi appelé à cause du suc blanc que contiennent ses espèces. — La *laitue cultivée* (*Lactuca sativa*, L.) présente trois variétés alimentaires : la *romaine* (*L. romana*), la *laitue pommée* (*L. capitata*) et la *laitue frisée* (*L. crispa*, L.). La *laitue* est une plante potagère douce, saine, de facile digestion, rafraîchissante, émolliente et sédative. On prépare l'*eau distillée de laitue* en pilant dans un mortier de marbre 5 kilogrammes de tiges de laitue avec 10 kilogrammes d'eau, et distillant à feu doux, jusqu'à ce qu'on ait retiré 5 kilogrammes de produit. — La *laitue gigantesque* (*L. altissima*, L.), originaire du Caucase, est cultivée aux environs de Clermont-Ferrand pour l'extraction du *lactucarium* : du reste, celui-ci peut également être extrait des laitues *cultivée* et *vireuse*, tandis que la *thridace* ne se retire que de la laitue cultivée. — La *laitue vireuse* (*L. virosa*, L.) est plus narcotique que les autres espèces. Son extrait, à la dose de 4 à 8 grammes par jour, a été préconisé comme sédatif. ‖ *Laitue*, nom donné à plusieurs plantes étrangères au genre précédent. — *Laitue d'âne*. Les cardères et quelques chardons. — *Laitue de brebis*. La mâche. — *Laitue de chèvre*. Diverses euphorbes. — *Laitue de chien*. Le chiendent et le pissenlit. — *Laitue de chouette*. Le beccabunga. — *Laitue de lièvre*. Le laiteron. — *Laitue marine*. L'*Ulva lactuca*, L. — *Laitue de muraille*. Le *Sisymbrium irio*, L.

**LALENK**. V. LENK.

**LA LICHE** (France, Hautes-Alpes). *Eaux sulfureuses*, froides, 17° ; altitude : 1927 mètres.

**LALLATION**. s. f. [all. *Lallen*, angl. *lallation*, it. *lallazione*, esp. *lalacion*]. Synonyme de lambdacisme.

**L'ALLIAZ** (Suisse, Vaud). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 8°,43, contenant 1gr,536 de sulfate de calcium ; altitude 1 040 mètres. Établissement : buvette ; cure de petit-lait ; 1er juin au 15 septembre.

**LALOPATHIE**. s. f. [de λαλεῖν, parler, et πάθος, maladie]. Terme servant à désigner tous les troubles du langage, aussi bien ceux de l'utilisation des mots que ceux de la prononciation, l'*aphasie* comme la *dysarthrie*.

**LALOUETTE** (médecin français du XVIIIe siècle). — *Pyramide de Lalouette*. V. PYRAMIDE.

**LAMALOU** (France, Hérault). *Eaux bicarbonatées mixtes ferrugineuses*, froides et chaudes : trois groupes de sources ; Lamalou-le-Bas ou l'Ancien, sources chaudes, 30° à 47° ; minéralisation totale : 2 grammes, dont 0gr,69 de bicarbonate de soude, 1gr,25 de bicarbonates de chaux, magnésie, potasse, 0gr,01 de bicarbonate de fer, et 0gr,0004 d'arséniate de soude ; — Lamalou-le-Centre, sources froides, 15° à 24° ; minéralisation totale : 0gr,44, dont 0gr,001 d'arséniate de soude ; — Lamalou-le-Haut, sources tempérée et chaude, 29° ; minéralisation totale : 1gr,6, dont 1gr,5 de bicarbonates de soude, potasse, chaux et magnésie, et 0gr,02 de bicarbonate de fer. Toutes ces sources sont riches en acide carbonique libre. Altitude : 190 mètres. Établissement : buvette, bains, piscine. Indications : affections chroniques du système nerveux, en particulier ataxie locomotrice progressive, rhumatisme, névralgies. Saison : 1er avril au 1er novembre, comprenant habituellement deux cures annuelles, au printemps et à l'automne ; institut de rééducation.

**LAMBDA**. s. m. [le λ, qui se nomme lambda]. En anatomie, le point de rencontre de la suture sagittale avec les sutures lambdoïdes.

**LAMBDACISME**. s. m. [*lambdacismus*, de λάμβδα, nom de l'*l* en grec]. Difficulté de prononcer la lettre *l*.

**LAMBDOÏDE**. adj. [*lambdoïdes*, de λ (lambda), lettre grecque, et εἶδος, forme, ressemblance ; all. *Lambdanath*, angl. *lambdoïdal suture*, it. *sutura lambdoidea*, esp. *lambdoide*]. — *Suture lambdoïde*. Ensemble des deux sutures occipito-pariétales du crâne, qui, jointes à la suture sagittale, représentent la lettre λ des Grecs.

**LAMBEAU**. s. m. Morceau de chair accidentellement déchiré, ou artificiellement séparé des parties voisines, sauf en un point qui en représente le pédicule (V. AMPUTATION) : *lambeau anaplastique*, *autoplastique*.

**LAMBITIF**. s. m. [*lambitivum*]. Synonyme de *looch* et d'*électuaire*.

**LAMBLIA**. s. m. Protozoaire flagellé parasite de l'intestin. Une seule espèce connue chez l'homme : *Lamblia intesti-*

*nalis* (Lambl, 1859), synonyme : *Megastoma entericum*, Grassi, 1881. Corps piriforme, long de 10 à 16 μ, présentant à l'extrémité antérieure une dépression en forme de ventouse, grâce à laquelle le parasite se fixe sur l'épithélium de l'intestin grêle. Quatre paires de flagelles. Se rencontrent dans certains états diarrhéiques qu'ils n'ont peut-être pas provoqué, mais qu'ils entretiennent à l'état chronique, par l'irritation qu'ils produisent. Parasite normal du rat et de la souris.

**LAMBLICK.** s. f. Bière des Flandres, très alcoolique.

**LAME.** s. f. [*lamina*, ἔλασμα, πέταλον, all. *Platte*, it. *lama*, esp. *lamina*]. En anatomie, *lame cornée*. V. Strié (*Corps*). — *Lame dentaire*. Invagination de l'épithélium buccal qui donnera naissance aux dents. V. Dentaire (*Gouttière*). — *Lame externe de la méninge*. V. Arachnoïde. — *Lame fibro-cutanée*. Division externe du mésoderme au moment où apparaît la fente pleuro-péritonéale, donnant le derme, le tissu conjonctif sous-cutané, le cartilage, les os; elle est appelée aussi *somatopleure*. — *Lame fibro-intestinale* (ou *splanchnopleure*). Division interne du mésoderme donnant le tissu conjonctif et les muscles lisses qui entourent les organes dérivés de l'endoderme. — *Lame perpendiculaire, lame plane, lame criblée*. V. Ethmoïde. — *Lame quadrilatère*. V. Sphénoïde. — *Lame spirale du limaçon*. V. Oreille *interne*. — *Lame vitrée*. La face interne des os de la voûte du crâne en raison de sa minceur et de sa compacité. ‖ En embryologie, *lame dorsale, lame ventrale*. V. Embryon. ‖ *Lame de bistouri, de ciseau, de lancette, de scie*. V. Bistouri, Lancette et Scie. ‖ *Lame porte-objet* ou seulement *lame*, morceau de verre taillé, à faces parallèles, sur lequel on dispose l'objet que l'on veut regarder au microscope, par exemple une coupe d'un organe sain ou malade; l'adhérence de la coupe avec le verre est assurée soit par l'étalement simple, soit par une faible couche d'eau albumineuse. Les *lames creuses* présentent en leur milieu une dépression en forme de godet arrondi; leur surface en dehors du godet est dépolie.

**LAMELLE.** s. f. [*lamella*, all. *Plättchen*, angl. *lamel*, it. *laminetta*, *lamella*]. Lame petite et mince. ‖ *Lamelle à noyaux multiples*. V. Épithélioma et Myéloplaxe. — *Lamelle osseuse*. V. Osseux (*Tissu*). ‖ En technique microscopique, petites plaques de verre très minces, de forme carrée, rectangulaire, ou parfois arrondie, servant à recouvrir les préparations collées sur la lame, ou à recevoir les cultures ou le liquide organique à examiner que l'on fixe et que l'on colore sur la lamelle, avant de porter celle-ci sur la lame; l'examen se fait ainsi entre lame et lamelle.

**LAMELLEUX, EUSE.** adj. Qui est pourvu ou composé de lamelles. — *Tissu lamelleux* ou *engainant*. Variété de tissu conjonctif formée de lamelles conjonctives recouvertes d'endothélium, qui constitue la gaine de Henle ou *périnèvre* et entoure les bulbes pileux.

**LAMELLIFORME.** adj. [*lamelliformis*]. En forme de lame ou de lamelle.

**LAMIER.** s. m. Genre de plantes labiées. — Le *lamier blanc* [*ortie blanche* ou *morte*, *Lamium album*, L.], commun dans les buissons, se distingue de l'ortie commune par sa tige carrée, ses feuilles non piquantes, ses fleurs blanches, labiées, qui sont réputées astringentes et employées contre la leucorrhée.

**LAMINA FUSCA.** V. Choroïde.

**LAMINAIRE.** s. f. (*Laminaria*, Lam.], Genre d'algues zoosporées dont une espèce (*Lam. esculenta*, Lamx) est comestible; deux autres espèces (*Lam. digitata*, et *Lam. saccharina*, Lamx) se recouvrent, lors de la dessiccation, d'une efflorescence blanchâtre de sucre cristallisable. La racine de *Laminaria digitata* est dure, compacte, susceptible d'une dilatation considérable au contact de l'eau, et conserve une fermeté très grande quand elle est pénétrée de liquides. On utilise cette propriété pour dilater les trajets fistuleux ou la cavité utérine; la laminaire a remplacé pour cet usage l'éponge préparée qu'il est impossible d'avoir aseptique; on la conserve dans l'éther iodoformé.

**LAMINAIRE.** adj. V. Lamineux.

**LAMINECTOMIE.** s. f. [de *lamina*, lame, et ἐκτομή, ablation]. Opération qui consiste à réséquer un certain nombre de lames vertébrales dans le cas de compression de la moelle, ou encore pour permettre le redressement du rachis dans le mal de Pott.

**LAMINEUX, EUSE.** adj. [*laminosus*, it. et esp. *laminoso*]. Qui est formé de lamelles. — *Tissu lamineux, tissu cellulaire, aréolaire, lamineux, laminaire, cribleux, réticulé, coalescent, conjonctif, connectif*, ou *unissant*]. Tissu grisâtre, glutineux au toucher, extensible, disposé en couches minces, répandu dans tout le corps, et prenant une part importante à la composition de la plupart des organes. Le nom de *cellulaire* lui vient de ce qu'on y développe artificiellement des cavités ou cellules (bien distinctes des éléments anatomiques dits *cellules*) par insufflation d'air ou par injection de liquides; celui de *conjonctif* lui a été donné parce qu'il est supposé relier entre eux les divers organes (qu'il isole plutôt). Celui de *tissu lamineux* (Chaussier, 1799) est le meilleur d'après Robin; car les derniers éléments de ce tissu sont des filaments longs, aplatis, minces, grêles, mous et hyalins, lisses, peu élastiques, réunis en lamelles. Néanmoins c'est le nom de *tissu conjonctif* qui a prévalu (V. Conjonctif). Ce tissu présente, suivant sa période d'évolution, des dissemblances extérieures notables. A l'état *embryonnaire*, il est mou, friable, grisâtre, demi-transparent, on l'a nommé alors *tissu cellulaire primordial* ou *embryoplastique*, tissu *générateur* ou *plastique* (de Blainville). C'est le premier des tissus qui dérive du *mésoderme* par formation de *noyaux embryoplastiques* ou *fibro-plastiques* (V. Embryoplastique), réunis par une petite quantité de matière amorphe. Ces éléments constituent presque à eux seuls le corps de l'embryon, tant qu'il n'a que 6 à 8 millimètres de long. A ce moment, le tissu *cellulaire* est formé de noyaux sphériques et ovoïdes, avec un peu de matière amorphe hyaline interposée : de là sa mollesse, son aspect *colloïde* ou *gélatineux*, sa demi-transparence, son aspect gris ou blanchâtre. Chez l'adulte, et à l'état normal, le tissu lamineux remplit sur presque tous les points de l'économie les vides entre les tissus d'une importance physiologique plus grande; il est disposé en couches enveloppantes à la surface du corps et de ses cavités, ainsi qu'au pourtour des organes. Les filaments qui le composent décrivent des ondulations qui donnent à beaucoup des parties qui en sont formées l'apparence rubanée ou moirée. En masse et à l'œil nu, ces faisceaux de fibres sont blancs. Par la dessiccation, le tissu lamineux devient jaunâtre, cassant, translucide; il se ramollit de nouveau dans l'eau; l'ébullition le transforme en colle. Dans les interstices des organes ou des portions d'organes, les faisceaux s'accolent de manière à produire de minces lamelles, qui limitent des espaces dits celluleux, remplis souvent par du tissu adipeux. Les fibres lamineuses constituent l'élément fondamental de plusieurs tissus, tels que tendons, ligaments, disques ligamenteux des articulations, membranes fibreuses, membranes séreuses, pie-mère, choroïde. Dans d'autres tissus, les faisceaux des fibres lamineuses sont accompagnés de *fibres-cellules* fasciculées, et doivent à celles-ci la propriété de se contracter : c'est ce qu'on voit dans la peau, le dartos, les corps caverneux de la verge, le tissu des fibres longitudinales et annulaires de la couche moyenne des veines et des vaisseaux

lymphatiques. Les fibres lamineuses chez l'adulte et chez l'embryon ont pour centre de génération les noyaux embryoplastiques, à chaque extrémité desquels se produit une certaine quantité de substance organisée donnant ainsi naissance à des *corps* dits *fibro-plastiques*, qui sont pour Robin des fibres lamineuses à la première période de leur évolution. Le corps cellulaire qui a servi de centre de génération aux fibres reste plus ou moins caché par la réunion de ces dernières en nappes, faisceaux, etc., et on le fait réapparaître par l'addition d'acide acétique, qui, en gonflant le tissu, lui donne un aspect homogène. Ces cellules sont souvent très aplaties (*cellules plates*), et alors plus larges et plus pâles que la plupart des autres. Les cellules fibro-plastiques, à telle ou telle période de leur vie, se chargent normalement de principes graisseux à l'état de gouttes liquides ou demi-liquides et passent ainsi à l'état de cellules adipeuses.

**LAMOTTE-LES-BAINS** (France, Isère). *Eaux chlorurées sodiques*, chaudes, 57° à 60°, contenant 7gr,4 de sels dont 3gr,8 de chlorure de sodium et 2gr,5 de sulfate de chaux, magnésie et soude. Altitude : 600 mètres. Indications : affections de l'utérus et des annexes, rhumatisme; scrofulo-tuberculose. Établissement : buvette, bains, douches; saison : 1er juin au 20 septembre.

**LA MOUILLÈRE-BESANÇON** (France, Doubs). *Eaux chlorurées sodiques fortes*, *iodo-bromurées*, froides, 11°, contenant 298 grammes de sels dont 283 grammes de chlorure de sodium, 7gr,3 de chlorure de magnésium, potassium et calcium, 6gr,7 de sulfate de soude, 0gr,108 de bromure de potassium et des traces sensibles d'iodure. Altitude : 254 mètres; c'est un faubourg de Besançon. Indications : scrofule, lymphatisme, tuberculose localisée non viscérale, affections utérines et annexielles. Établissement : bains, douches, parfois boisson (en très petite quantité); hydrothérapie, massage, électrothérapie, gymnastique médicale. Saison : avril à octobre.

**LAMPE**. s. f. — *Lampe d'émailleur*. Instrument dont on se sert pour ramollir le verre et lui donner différentes formes. C'est une lampe fixée sur une table à laquelle est adapté un soufflet à double courant, que l'on fait mouvoir au moyen d'une pédale pour activer la flamme. — *Lampe de sûreté* ou *de Davy* [esp. *lampara de securidad*]. Petite lampe destinée à éclairer les mineurs, sans les exposer aux détonations résultant du contact d'un corps enflammé avec le formène, grâce à l'adjonction d'une toile métallique. La flamme ne pouvant passer à travers une toile métallique très serrée sans éprouver une diminution de température proportionnée à la petitesse des ouvertures du tissu et à la masse du métal, la lampe ainsi construite n'enflamme pas les gaz ambiants. La lampe Davy a été perfectionnée par Roberts, Mueseler, Dumesnil, Boty, Combes, Dubrulle. La lampe Dubrulle est fermée de telle façon qu'on ne peut l'ouvrir sans l'éteindre. Dans un milieu plus ou moins vicié, la flamme se comporte diversement. Si la proportion d'air est supérieure à quinze parties contre une de grisou, la flamme s'élargit; le mélange qui contient un treizième de grisou prend feu et brûle dans l'intérieur de l'enveloppe métallique; le danger existe. Le mineur doit observer sa lampe sans cesse. D'abord le cylindre est rempli par une flamme bleuâtre, à travers laquelle on distingue facilement la flamme de la mèche; mais, dès que la proportion du grisou augmente, l'intensité de cette flamme bleue s'accroît; on ne distingue plus la flamme de la mèche. Le mineur doit alors refroidir sa lampe avec un linge mouillé, ou l'éteindre en la plongeant dans l'eau.

**LAMPOURDE**. s. f. [*Xanthium*]. Genre de la famille des synanthérées, dont une espèce (*X. strumarium*, L.) est appelée *herbe aux écrouelles*, parce qu'on lui attribuait la propriété de guérir la scrofule. — Le *Xanthium spinosum* L., commun dans le midi de la France, est un sudorifique, un sialagogue et un diurétique faible, qui a été préconisé sans succès comme antirabique. — Le *X. catharticum*, H. B. K., est employé comme purgatif dans l'Amérique du Sud.

**LAMPROIE**. s. f. [*Petromyzon*, L., all. *Lamprete*, *Neunauge*, angl. *lamprey*, it. *lampreda*, esp. *lamprea*]. Genre de poissons cyclostomes caractérisés par leur appareil buccal discoïde, concave, percé en son milieu d'un orifice dont les bords sont hérissés de prolongements coniques, cornés, et dont le centre est occupé par une sorte de piston, garni de tubercules cornés et mobile d'avant en arrière : cet appareil leur permet de s'attacher au corps des animaux et d'en entamer la peau. Une espèce habite les eaux douces : c'est le *Petromyzon Planeri*. La *grande lamproie* (*P. marinus*, L.), qui atteint 1 mètre et plus, et le *P. fluviatilis*, L., remontent les fleuves au printemps. La chair des lamproies est estimée, mais difficile à digérer pour certains estomacs, ce qui quelquefois l'a fait considérer comme pernicieuse.

**LAMPSANE**. s. f. [*Lampsana communis*, L., all. *Milchen*, angl. *lampsan*, *nipple-wort*, it. *lampsana*]. Plante (synanthérées, J.) dont les feuilles ont été employées contre les maladies de la peau, et surtout sous forme de pommade ou de cataplasmes contre les gerçures et les engorgements inflammatoires qui viennent au sein des nourrices : de là son nom vulgaire d'*herbe aux mamelles*.

**LAMPSHEID** (Prusse). *Eaux carbonatées calciques*, et *ferrugineuses*, froides, 18°, contenant 0gr,32 de carbonate de chaux et 0gr,12 de carbonate de fer.

**LANCE**. s. f. — *Lance de Mauriceau*. Instrument en forme de fer de lance, inventé par Mauriceau pour perforer et vider le crâne du fœtus mort quand l'extraction en est difficile.

**LANCÉE**. s. f. Synonyme d'élancement.

**LANCÉOLÉ, ÉE**. adj. [*lanceolatus*, all. *lanzettförmig*, angl. *lanceolate*, it. *lanceolato*, esp. *lanceolado*]. Se dit d'une partie étroite, à bords courbés, et réunis en pointe à leur extrémité, de manière à produire une longue ellipse, et à présenter l'apparence d'un fer de lance.

**LANCETTE**. s. f. [*scalpellum*, *phlebotomus*, μαχαίριον, all. *Lanzette*, angl. *lancet*, it. *lancetta*, esp. *lanceta*]. Instrument de chirurgie ainsi nommé à cause de sa forme allongée, et destiné à l'opération de la saignée, à la vaccination, aux scarifications, et, plus rarement, à l'incision des abcès. La lancette est composée de deux parties, la *lame* et la *châsse*. La *lame* est plate, longue de 3 centimètres, pourvue sur les deux faces d'une arête saillante, tranchante sur les deux bords, à partir du milieu environ de sa longueur jusqu'à sa pointe, qui doit être parfaitement acérée. La partie non tranchante est le *talon*. La *châsse* est formée de deux petites plaques d'écaille, de corne ou de nacre, plus longues et plus larges que la lame, et réunies à leur base par un clou rivé, qui traverse aussi le talon de la lame de façon que celle-ci se trouve placée entre les deux plaques de la châsse. Pour ouvrir la lancette, il faut prendre le talon de l'instrument dans la main droite, faire glisser l'une sur l'autre les extrémités de la châsse, de manière que la lame se trouve à découvert, puis faire décrire aux deux branches une portion de cercle jusqu'à ce qu'elles se recouvrent mutuellement : la lame doit faire avec la châsse un angle un peu moins ouvert que l'angle droit. On distingue trois espèces de lancettes, pour l'opération de la saignée : 1° celles *à grain d'orge* (fig. 394, *a*), ainsi appelées à cause de la forme presque ovalaire de leur pointe; 2° celles à *langue de serpent*

(fig. 396, *c*), qui ont une pointe très acérée; 3° celles *à grain d'avoine*, qui tiennent le milieu entre les précédentes pour la finesse de leur pointe (fig. 395, *b*). La *lancette à*

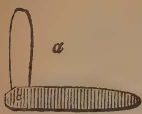


Fig. 394.



Fig. 395.

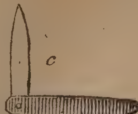


Fig. 396.

*Lancettes :* Grain d'orge. Grain d'avoine. Langue de serpent.

*grain d'orge* convient aux personnes peu exercées, parce qu'elle dispense d'élever la main après la ponction de la veine, pour agrandir l'ouverture; mais elle fait une solution de continuité trop grande à la peau, et ne pénètre pas toujours jusqu'à la veine : aussi préfère-t-on généralement la lancette *à grain d'avoine*. La lancette *à langue de serpent*, employée pour les veines profondes, expose à percer le vaisseau d'outre en outre. Pour essayer si une lancette n'est point émoussée, on se sert d'un *canepin*. — *Lancette à abcès*. Lancette semblable à celle qu'on emploie pour la phlébotomie, mais plus grande, dont on se sert quelquefois pour ouvrir les abcès superficiels. On préfère généralement aujourd'hui un bistouri. — *Lancette à ressort*. V. Flammette. — *Lancette à vaccin*. Lancette dont la lame, en forme de fer de lance, est creusée près de sa pointe d'une rainure destinée à recueillir le vaccin.

**LANCINANT, ANTE.** adj. [*lancinans*, de *lancea*, lance; all. *stechend*, angl. *lancinating*, it. et esp. *lancinante*]. Se dit de la douleur qui consiste en des *élancements* dans les parties enflammées et en voie de suppuration : telle est la douleur que l'on éprouve dans les panaris, etc.

**LANCISI** (anatomiste italien, 1654-1720). — *Nerfs de Lancisi*. V. Calleux (*Corps*).

**LANDECK** (Prusse). *Eaux sulfureuses faibles*, froides, 17° à 29°; altitude : 452 mètres. Établissement balnéothérapique : 15 mars au 15 octobre.

**LANDETTE** (Espagne, Cuença). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides, 19°. Établissement balnéothérapique.

**LANDOUZY** (L.-T.-J.) (médecin français, né en 1845). — *Type Landouzy-Dejerine* (*amyotrophie*). Myopathie atrophique progressive de l'enfance à type facio-scapulo-huméral; c'est l'atrophie musculaire progressive de l'enfance de Duchenne. — *Typhus angio-hématique de Landouzy et Gomot*. Variété de purpura infectieux à début brusque, avec fièvre élevée, hémorragie abondante, et suivi souvent de mort.

**LANDRÉ-BEAUVAIS** (André-Jacob) (médecin français, 1772-1840). — *Maladie de Landré-Beauvais*. Rhumatisme chronique déformant que cet auteur appelait *goutte asthénique primitive*.

**LANDRY** (J-B.-Octave) (médecin français, 1826-1865). — *Maladie de Landry*. V. Paralysie *ascendante aiguë*.

**LANGAGE.** s. m. En physiologie, tout mode d'*expression orale*, et particulièrement celui dans lequel la voix est articulée pour produire des signes distincts appelés des mots. V. Expression, Organe *du langage* et Parole.

**LANGENAU** (Bavière). *Eaux bicarbonatées calciques ferrugineuses*, froides, 8°,7, contenant 0gr,9105 de sels dont 0gr,0326 de carbonate d'oxyde de fer. Altitude : 562 mètres. Établissement : buvette, bains; 1er juin au 15 septembre.

**LANGENAU-NIEDER** (Prusse). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 9°,3, contenant 0gr,033 de carbonate de fer. Altitude : 375 mètres. Établissement : buvette, bains, boues; 1er mai au 15 octobre.

**LANGENBECK** (chirurgien allemand, 1776-1851). — *Aiguille de Langenbeck*. V. Aiguille.

**LANGENBRÜCKEN** (Allemagne, Bade). *Eaux sulfureuses*, froides, 14°,6; altitude : 136 mètres. Établissement balnéothérapique.

**LANGOUSTE.** s. f. [*Palinurus vulgaris*, Latreille; all. *Seekrebs, Hummer*, angl. *large lobster*, it. *gambero marino*]. Crustacé décapode macroure, dont toutes les pattes sont monodactyles, pouvant atteindre une longueur de 40 à 50 centimètres et un poids de 3 à 6 kilogrammes. Le test est épineux avec deux longues antennes devant les yeux; corps brun, verdâtre; queue tachetée de jaune. Chair alimentaire, nourrissante, de digestion assez difficile.

**LANGUE.** s. f. [*lingua*, γλῶσσα, all. *Zunge*, angl. *tongue*, it. *lingua*, esp. *lengua*]. Organe principal du goût, qui concourt aussi à la déglutition et à la phonation. Corps charnu, symétrique, composé de muscles susceptibles de l'allonger, de le raccourcir, de le creuser en canal, et de faire passer sa pointe sur toutes les parties de la bouche, où la mastication disperse les aliments. La langue présente : une *face supérieure* ou *dorsale* (*dos de la langue*), divisée en deux moitiés par un sillon médian, horizontale en avant, verticale en arrière, où elle descend pour rejoindre le corps de l'os hyoïde et l'épiglotte, à laquelle elle est rattachée par les trois muscles ou replis glosso-épiglottiques; une *face inférieure*, libre seulement dans son tiers antérieur, divisée par un sillon médian comme la précédente, et offrant un repli muqueux, triangulaire, appelé *frein* ou *filet*; deux *bords*, qui s'amincissent d'arrière en avant; une *base* ou *racine*, très épaisse; un *sommet* ou *pointe*, mince, offrant un vestige de bifidité par la réunion des sillons des faces. Sa base étant fixée à l'os hyoïde et au maxillaire inférieur, la langue n'est libre dans la cavité buccale que par sa face supérieure. ses bords et sa pointe (fig. 397). La face supérieure présente, à l'union

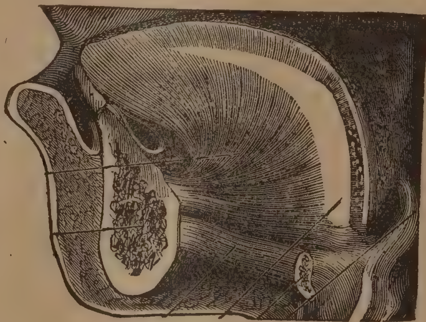


Fig. 397. — *Langue*.

du quart postérieur avec les trois quarts antérieurs, le *trou borgne* ou *foramen cæcum de Morgagni*, dépression dont le fond est occupé par une papille caliciforme, et qui forme la pointe ou extrémité postérieure du V *lingual*, lequel est constitué par deux rangées de papilles caliciformes, figurant par leur disposition un V ouvert en avant. Les muscles qui entrent dans sa formation sont *extrinsèques*, viennent des os et des organes voisins (hyo-glosse, génio-glosse, stylo-glosse, amygdalo-glosse, glosso-pharyngien, glosso-staphylin), et *intrinsèques*, propres à la langue (les linguaux). Au centre de ce tissu, sur la ligne médiane, est une cloison fibreuse, qui se continue postérieurement jusqu'à l'hyoïde, et qui donne attache, sur ses deux faces, à un grand nombre de fibres musculaires (*septum lingual*). La langue est tapissée par une membrane muqueuse, continue avec celle qui revêt toute la cavité buccale, et formée par un

chorion muqueux recouvert d'un épiderme pavimenteux stratifié. Les papilles nombreuses que l'on observe sur la langue, particulièrement sur sa face dorsale, sont de quatre espèces : 1° Les *papilles filiformes* ou *coniques*, qui s'élèvent en forme de petits cônes ou filaments aigus, dont le sommet est libre, et qui occupent principalement la pointe et les bords de l'organe; elles sont disposées en groupes circulaires au nombre de quinze à trente, ce qui donne à leur réunion un aspect *corolliforme*. 2° Les *papilles fongiformes*, qui sont des *papilles composées*, c'est-à-dire que, sur une base commune, en forme de massue ou de champignon pourvu d'un pédicule très court, elles portent de petites papilles secondaires; elles occupent en nombre indéterminé la partie de la langue qui est au-devant du V lingual. 3° Les *papilles lenticulaires* ou *caliciformes*, sphéroïdales à leur surface libre, grosses comme un grain de mil et même du double, un peu aplaties, attachées à la muqueuse par un court prolongement, et entourées d'un repli de la muqueuse circulaire, *caliciforme*, dépassant souvent en hauteur la saillie fongiforme qu'il limite. Elles sont au nombre de quinze à vingt, rangées sur deux lignes formant le V *lingual*. Le bord libre du repli caliciforme et la surface libre de la saillie qu'il entoure sont couverts de petites papilles *hémisphériques*, du volume à peu près de celles de la pulpe des doigts. 4° Ces dernières papilles, qui, vues par leur bout, paraissent *hémisphériques*, et le sont réellement parfois, sont le plus souvent coniques. Elles recouvrent aussi les *papilles fongiformes* et leurs intervalles sur toute la surface de la muqueuse linguale, elles sont par conséquent fort nombreuses. Les papilles caliciformes paraissent affectées au sens du goût (V. Bourgeons et Gout), les fongiformes au sens du tact; les autres ont probablement un rôle mécanique, consistant à diviser et à mélanger les parcelles alimentaires insalivées. Toutes contiennent une anse vasculaire au moins, et en outre de nombreux filets nerveux, dont les extrémités semblent pourvues de renflements terminaux spéciaux. En arrière du V lingual jusqu'auprès de l'épiglotte se trouvent des follicules clos et de nombreuses petites *glandes salivaires* placées sous la muqueuse, qu'elles soulèvent légèrement : on en suit qui contournent le bord de la langue en arrière du V lingual, et qui conduisent à celles qui sont sur les côtés et au-dessous de la langue jusqu'auprès du frein (V. Sublingual). Les artères de la langue viennent de la *linguale*; ses veines portent le même nom (V. Lingual); ses vaisseaux lymphatiques se rendent aux ganglions de la région sous-hyoïdienne; ses nerfs viennent du glosso-pharyngien, de l'hypoglosse, du lingual et du facial : la motilité lui est essentiellement fournie par l'hypoglosse, et, accessoirement, par quelques rameaux du glosso-pharyngien et du facial; la sensibilité lui est donnée par le lingual dans toute la partie située en avant du V lingual, par le glosso-pharyngien dans la partie postérieure au V et dans le V lui-même. La langue possède à la fois la sensibilité générale et une sensibilité spéciale (V. Gout) : les filets nerveux gustatifs présentent, à leur extrémité terminale, des corpuscules particuliers, dits *corpuscules* ou *boutons gustatifs*, enfouis dans les couches profondes de l'épithélium des papilles, renflés, et s'ouvrant par un orifice étroit appelé *pore gustatif*; ces corpuscules sont constitués par deux espèces de cellules : les unes, extérieures, fusiformes, à noyau ovale, dites *cellules de recouvrement*, les autres, dites *cellules gustatives*, situées dans l'axe du corpuscule, à noyau volumineux, présentant deux prolongements, l'un périphérique, plus large, dirigé vers le pore gustatif, l'autre central, très fin et probablement en rapport avec les fibres nerveuses terminales. C'est surtout sur les parties latérales de la rigole circulaire des papilles caliciformes qu'on rencontre les corpuscules gustatifs; on en trouve aussi, en plus petit nombre, sur les papilles fongiformes. ‖ *Inflammation de la langue*. V. Glossite. — *Langue lisse*. Aspect de la langue se rencontrant au cours de la desquamation marginée aberrante de la langue, de certaines plaques syphilitiques (plaques fauchées en prairie de Cornil), et de certaines glossites; dans ce dernier cas, les papilles elles-mêmes ont disparu. — *Langue noire* [*glossophytie*, angl. *black tongue*, all. *schwarze Staarzunge*]. Affection caractérisée par une coloration plus ou moins foncée de la face dorsale de la langue et par une hypertrophie des papilles filiformes. Elle débute vers la ligne médiane un peu en avant du V lingual, sous forme d'un tube qui s'étend peu à peu; la coloration est surtout marquée au niveau de la partie terminale des papilles hypertrophiées, tandis que la base est beaucoup moins colorée. Au bout de quelques jours, de quelques semaines, la langue desquame et la coloration disparaît. C'est une affection tenace, récidivant pendant longtemps, mais ne s'accompagnant en général d'aucune sensation subjective. Le traitement consiste à racler la langue et à la laver avec des solutions de borate de soude et de bicarbonate de soude, ou encore d'acide salicylique. — *Langue scrotale* ou *montagneuse*. Disposition congénitale de la langue caractérisée par une exagération des plis et des sillons normaux de l'organe. — *Plaies de la langue*. Les *piqûres* n'offrent aucune gravité et guérissent facilement. Les *coupures*, rarement produites par un instrument tranchant, résultent le plus souvent d'une pression brusque des arcades dentaires sur la langue, se produisant soit dans les conditions ordinaires de la mastication, soit après un coup ou une chute sur le menton, soit à la suite d'attaques convulsives chez les épileptiques et les tétaniques : dans cette dernière condition, la plus fréquente et la plus grave, la langue peut être presque complètement détachée dans sa partie antérieure; cependant la guérison est encore possible, et la suture doit être tentée au moyen de nombreux points placés sur les deux faces. Ces plaies contuses peuvent se compliquer d'inflammation (V. Glossite) ou d'une hémorragie qui réclame l'emploi de la glace, des astringents locaux, ou la cautérisation au fer rouge. — *Tumeurs de la langue*. La langue peut être atteinte d'hypertrophie simple (V. Macroglossie); elle peut présenter des tumeurs érectiles, des anévrysmes circonscrits ou diffus, des lipomes ou des fibromes, des kystes le plus souvent séreux ou hydatiques. La tumeur la plus fréquente est l'*épithélioma*, forme sous laquelle se présente ordinairement le cancer de l'organe : il importe d'opérer cette tumeur le plus tôt et le plus complètement possible, avant que les ganglions soient atteints; l'ablation peut être pratiquée au moyen du thermocautère, du bistouri, de la ligature, de l'écrasement linéaire : seul, l'envahissement des organes voisins, voile du palais, amygdales, plancher de la bouche, est une contre-indication à l'opération, et fait admettre l'utilité d'un traitement palliatif, consistant surtout à combattre les douleurs et l'hémorragie dont l'épithélioma ulcéré est souvent le siège. — *Ulcérations de la langue*. Indépendamment de celles qui peuvent atteindre une tumeur quelconque, la langue présente des ulcérations de diverses natures : les *ulcérations simples*, non diathésiques, produites par le frottement incessant d'une dent cariée ou déviée, se cicatrisent rapidement lorsque leur cause a cessé d'exister; les *ulcérations syphilitiques* (chancres, plaques muqueuses ou syphilides ulcéreuses, gommes ulcérées), souvent d'un diagnostic difficile, se traitent par l'usage interne de l'iodure de potassium et du mercure, et localement par des attouchements avec le crayon de nitrate d'argent, ou une solution de nitrate acide de mercure; les *ulcérations tuberculeuses*, véritables tubercules ramollis, sont traitées par l'emploi des collutoires astringents,

des cautérisations, du chlorate de potasse, de l'acide chromique ou lactique. V. ANKYLOGLOSSE et FILET. || En botanique, *langue-de-bœuf.* La *buglosse* officinale. — *Langue-de-cerf.* V. SCOLOPENDRE. — *Langue-de-cheval.* Le *Ruscus hypoglossum.* V. HYPOGLOSSE. — *Langue-de-chien.* V. CYNOGLOSSE. — *Langue-de-serpent.* V. OPHIOGLOSSE. || En chirurgie, *langue-de-carpe* [*trivelin* ou *levier de l'Écluse*]. Instrument propre à l'extraction des dents molaires ou des racines. C'est un levier pyramidal monté sur un manche solide, avec lequel on soulève la dent ou la racine à extraire. — *Langue-de-serpent.* Rugine effilée pour enlever le tartre des dents.

**LANGUEUR.** s. f. [*languor*, ἄφεσις]. V. ASTHÉNIE.

**LANIAIRE.** adj. [de *laniare*, déchirer]. — *Dents laniaires.* Nom donné parfois aux dents canines.

**LANNASKÈDE** (Suède). *Eaux ferrugineuses sulfatées*, froides, 8°.

**LANNELONGUE** (chirurgien français, né en 1840). — *Opération de Lannelongue.* V. CRANIECTOMIE.

**LANOLINE.** s. f. Substance extraite du suint de mouton, neutre, ne rancissant pas, absorbant son poids d'eau et le double de son poids de glycérine, dont on prépare des pommades facilement absorbables, en lui incorporant une solution de sel, d'extrait, d'alcaloïde, etc.

**LANTANE.** s. m. [*Lantana*]. Genre de plantes verbénacées, dont deux espèces (*L. annua* et *L. trifolia*, L.) ont des drupes comestibles. D'autres (*L. odorata*, *L. melissæfolia*, etc.) passent pour diaphorétiques et diurétiques. Enfin une dernière espèce (*L. brasiliensis* ou *Yerba sagrada*), qui croît au Brésil et aux Antilles, renferme un alcaloïde, la *lantanine*, qui agit sur la circulation et abaisse la température; on l'emploie dans les fièvres intermittentes quand la quinine reste sans effet.

**LANTHANE.** s. m. [all. *Lanthan*, angl. *lanthanum*, it. et esp. *lantano*]. Métal gris pulvérulent, trouvé dans la cérite de Bastnas, avec le cérium. Il est voisin de l'yttrium, décompose l'eau et donne un hydrate blanc gélatineux. Chauffé à l'air, il brûle et forme un oxyde.

**LANTHANINE.** s. f. [de λανθάνω, être caché]. Nom donné à des granules très fins existant dans le plasma nucléaire, dans les intervalles du réseau chromatique, et formant une sorte de charpente *interchromatique* ou *achromatique*; on a donné aussi à cette substance le nom d'*œdématine*, parce qu'elle se gonfle avec une grande facilité (Heidenhain, Reinke).

**LANTHOPINE** ($C^{46}H^{25}AzO^{8}$). Principe immédiat retiré de l'opium (Hesse). Prismes blancs, peu solubles dans l'alcool et l'éther, assez solubles dans le chloroforme, solubles dans les solutions alcalines.

**LANUGINEUX, EUSE.** adj. [*lanuginosus*, de *lanugo*, duvet; all. *wollicht*, *flaumig*, angl. *lanuginous*, *downy*, it. *lanuginoso*, esp. *velloso*, *lanuginoso*]. Qui est couvert de poils doux (*lanugo*) frisés comme la laine.

**LAPAROCÈLE.** s. f. [*laparocele*, de λαπάρα, les lombes, et κήλη, hernie; all. *Bauchbruch*, angl., it. et esp. *laparocele*]. Hernie lombaire, se faisant à travers un écartement des fibres du muscle carré lombaire et un éraillement de l'aponévrose du muscle transverse, en dehors de la masse charnue du sacro-spinal.

**LAPAROTOMIE.** s. f. [de λαπάρα, flanc, et τομή, section]. Primitivement, incision pratiquée dans la région du flanc pour opérer une hernie lombaire, créer un anus artificiel, ou lever un étranglement interne. || Actuellement, incision faite en un point quelconque de la paroi abdominale antérieure, en vue de découvrir et de traiter une lésion traumatique ou organique d'un des viscères abdominaux : plaie contuse ou par arme à feu de l'estomac, de l'intestin, du foie, de la rate, surtout compliquée de l'introduction de corps étrangers; hémorragie intra-abdominale; tumeurs de l'estomac, de l'intestin, du mésentère; occlusion intestinale par brides, volvulus, invagination; péritonite traumatique ou tuberculeuse; tumeur de l'ovaire, de l'utérus, hématosalpinx, pyosalpinx, etc. Lorsqu'on connaît le siège de la lésion, l'incision doit être faite au point correspondant de la paroi; dans le cas contraire, le plus fréquent, elle est conduite sur le milieu de la ligne blanche ou sur un côté d'un muscle droit (fig. 398). Pratiquée antiseptiquement, la laparotomie est sans danger : aussi l'emploie-t-on comme moyen de contrôle du diagnostic, et cette *laparotomie exploratrice*, agissant par irritation substitutive, a eu parfois une influence heureuse sur des lésions anciennes (Pozzi, Richelot).

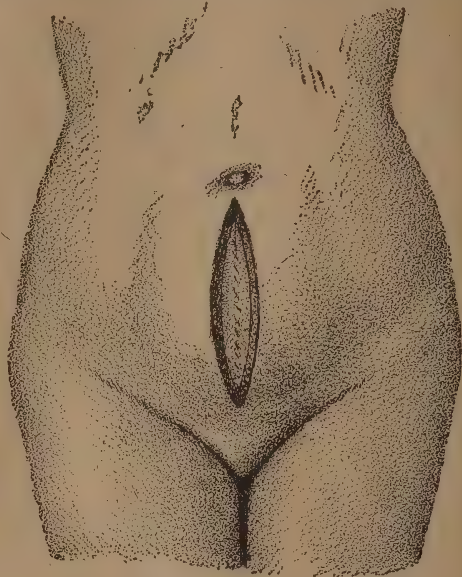


Fig. 398. — *Laparotomie.*

**LA PAUTE** (France, Isère). *Eaux sulfureuses*, faibles, froides, 12°,3.

**LAPIN.** s. m. [*cuniculus*, κόνικλος, κόνιλος, all. *Kaninchen*, angl. *rabbit*, *coney*, it. *coniglio*, esp. *conejo*]. Animal rongeur voisin du lièvre, dont il se distingue par des jambes plus courtes, une disproportion moins marquée entre les membres antérieurs et les postérieurs, des oreilles un peu plus courtes, le corps plus ramassé. C'est à tort que quelques auteurs font des lapins un genre (*Cuniculus*) différent des lièvres (*Lepus*). On distingue : 1° le *lapin de garenne* (*Lepus cuniculus*, L., *Cuniculus vulgaris*); 2° le *lapin de clapier* ou *domestique* (*L. domesticus*, *C. domesticus*), lequel, outre les teintes variées de pelage, offre deux variétés : le *lapin riche* (*L. cuniculus argenteus*, *C. domesticus argenteus*), et le *lapin d'Angora* (*L. cuniculus angorensis*, ou *C. domesticus angorensis*). C'est un animal fréquemment employé en médecine expérimentale en raison de la facilité avec laquelle on se le procure et de la modicité de son prix de revient.

**LA PRESTE** (France, Pyrénées-Orientales). *Eaux sulfurées sodiques*, chaudes, 37° à 44°,6, contenant 0gr,1337 de sels, dont 0gr,0127 de sulfure de sodium; altitude : 1 100 mètres; climat doux. Indications : gravelle phosphatique et urique, catarrhe douloureux de la vessie; affections des voies respiratoires; rhumatisme. Établissement : buvette, bains; toute l'année.

**LA PUDA** (Espagne, Barcelone). *Eaux chlorurées sodi-*

ques moyennes, sulfurées sodiques faibles, froides, 21°,2 à 30°. Altitude : 126 mètres. Établissement : buvette, bains; 15 juin au 15 septembre.

**LAQUE.** s. f. [all. *Lack*, angl. *lac*, it. *lacca*, esp. *laca*]. Substance résineuse, fragile, transparente, d'un rouge jaunâtre, inodore, d'une saveur faiblement amère et astringente, qui exsude de plusieurs arbres des Indes orientales, particulièrement du *Ficus religiosa*, L., du *Ficus indica*, Lamk, du *Terminalia vernix*, Lamk, ou *badamier*, du *Croton lacciferum*, L., du *Butea frondosa*, Roxb., à la suite de piqûre qu'y fait la femelle d'un insecte nommé *Coccus lacca*, L. On en connaît dans le commerce quatre espèces : 1° la *laque en bâtons*, qui est la laque dans son état naturel, adhérant encore aux branches et les enveloppant quelquefois complètement sur une longueur de 15 à 18 centimètres; 2° la *laque en sortes*, qui est la laque détachée des rameaux, et qui est en fragments irréguliers garnis de débris d'écorces; 3° la *laque en grains*, qui est la sorte précédente pilée grossièrement et débarrassée par l'eau bouillante d'une grande partie de sa couleur; 4° la *laque en écailles* ou *en tablettes*, qui est de la laque fondue et coulée. Chauffée, la laque fond en se boursouflant un peu et répandant une odeur douce qui rappelle celle de la vanille. Dans l'eau bouillante, elle s'agglomère et perd sa couleur. Peu soluble dans l'alcool et dans l'éther, très soluble dans la soude caustique qu'elle teint en violet, insoluble dans le sulfure de carbone et dans l'essence de térébenthine, elle est peu soluble dans l'huile de lin bouillante. La *laque* a été employée comme tonique et astringente, sous forme de teinture alcoolique. Elle entre encore dans quelques opiats dentifrices. Son principal usage est la préparation de certains vernis.

**LAQUÉ.** adj. Qui ressemble à la laque. — *Sérum laqué.* Sérum sanguin présentant une coloration allant du rose au rouge-cerise foncé ; cet aspect est dû à la dissolution d'hémoglobine ou de méthémoglobine. Le sérum peut être laqué d'emblée, c'est-à-dire au fur et à mesure de sa production ; il peut l'être par dissolution secondaire, c'est-à-dire que, primitivement normal, il devient laqué pendant l'achèvement de la rétraction du caillot ou même plus tard. L'état laqué du sérum est alors l'indice de la redissolution du caillot ; c'est ce qui s'observe, d'après Hayem, dans l'hémoglobinurie paroxystique *a frigore*.

**LARD.** s. m. [all. *Speck*, angl. *bacon*, it. *lardo*]. Le pannicule adipeux du porc et des cétacés.

**LARDACÉ, ÉE.** adj. [all. *speckicht*, angl. *lardaceous*, it. et esp. *lardaceo*]. Se dit des tissus dont l'aspect, la couleur, la consistance, sont analogues à ceux du lard.

**LARDIFORME.** adj. Qui ressemble au lard. — *Tissu lardiforme*. V. Squirreux.

**LA REVAUTE** (France, Cantal). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides.

**LARGE.** adj. [*latus*, πλατύς, εὐρύς, all. *breit*, angl. *wide*, it. et esp. *largo*]. Se dit d'un corps dont l'étendue transversale est considérable eu égard à sa longueur. — *Ligaments larges de la matrice*. V. Utérus. — *Os larges*. Os plats qui, comme le coronal, les pariétaux, l'occipital, l'os iliaque, concourent à former les parois des cavités splanchniques. — *Muscle large du cou*. Le *muscle peaussier*. — *Muscle large du dos*. Le *grand dorsal*

**LARINOÏDE.** adj. [de λαρινὸς, gras, et εἶδος, forme]. Synonyme de *lardiforme*.

**LARME.** s. f. [*lacryma*, δάκρυ, all. *Thräne*, angl. *tear*, it. et esp. *lagrima*]. Humeur excrémentitielle qui lubrifie le globe de l'œil et facilite son mouvement dans l'orbite. Les larmes, sécrétées par la glande lacrymale, sont incessamment versées sur la conjonctive et étalées sur le globe oculaire : une partie disparaît par l'évaporation; l'autre partie, portée vers le grand angle, passe par les points et les conduits lacrymaux, qui les dirigent dans le sac lacrymal et dans le canal nasal. Lorsque la sécrétion prend une abondance exagérée sous l'influence d'une émotion morale, ou d'une irritation de la conjonctive ou des fosses nasales, les larmes s'écoulent sur les joues au lieu de suivre leurs voies naturelles : dans les conditions ordinaires, c'est aux contractions du muscle de Horner qu'on attribue leur entrée dans les conduits lacrymaux, et c'est à l'aspiration que chaque mouvement inspirateur produit dans les fosses nasales qu'on rapporte l'arrivée du liquide dans ces fosses. Les larmes constituent un liquide incolore, salé, alcalin ; par l'évaporation, elles donnent des cristaux de chlorure de sodium, qui sont entourés d'une espèce de mucus (V. Dacryoline); elles contiennent aussi des phosphates de chaux et de soude. || *Larmes* (*guttæ*, *stillæ*). Petites masses de substance molle ou peu dure, telle qu'une résine ou une gomme-résine, qui découlent, par gouttes semblables à des larmes, des végétaux qui les produisent.

**LARMOIEMENT.** s. m. V. Épiphora.

**LA ROCHE-CARDON** (France, Rhône). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 12°,8.

**LA ROCHE-POSAY** (France, Vienne). *Eaux sulfatées calciques, sulfureuses faibles*, froides, 11 à 12°. Établissement.

**LARTIGUE** (médecin français du XVIIIe siècle). — *Pilule de Lartigue*. V. Pilule.

**LARVAIRE.** adj. Qui est en forme de larve, qui les concerne.

**LARVE.** s. f. [de *larva*, masque; *vermiculus*, μορμολύκη, μορμών, all. *Larve*, angl., it. et esp. *larva*]. Premier état des insectes, celui dans lequel ils se trouvent après leur sortie de l'œuf, époque à laquelle ils ont une apparence vermiforme et sont dépourvus d'organes reproducteurs. — *Larves parasites chez l'homme*. Les cas dans lesquels on a trouvé des larves sur l'homme sont beaucoup moins nombreux que chez les mammifères, où il y a des larves qui sont de véritables parasites (V. Œstre). Hope donne le nom de *canthariasis* [de κάνθαρος, hanneton] aux faits qui se rapportent aux coléoptères et aux dermoptères; de *scolekiasis* [de σκώληξ, ver] à ceux qui sont fournis par des larves de lépidoptères ; et de *myasis* [de μυῖα, mouche] à ceux qui concernent les diptères. Les sinus frontaux et maxillaires, les voies lacrymales, les narines, le conduit auditif externe, le pharynx, l'estomac, les intestins, l'anus, la peau et le tissu cellulaire sous-cutané de l'abdomen, du cou, des membres, du scrotum et du cuir chevelu, sont les points où les larves ont été trouvées. Les larves de coléoptères, les forficules et les chenilles, expulsées ordinairement dans les matières vomies, ne causent que des accidents passagers. Les larves des diptères causent en général, dans l'intestin, de violentes douleurs, amenant des convulsions ou des accidents hystériformes ; elles sont rejetées souvent avec des matières diarrhéiques. Les principales larves que l'on peut trouver dans ces conditions sont : les larves d'*Anthomyes* qui sont absorbées avec les radis et les salades ; les larves de *Teichomyza fusca* (ou petite mouche noire des urinoirs) qui sont absorbées avec l'eau ; les larves de *Piophyla casei* qui sont dégluties avec certains fromages ; enfin les larves de la *Calliphora vomitoria* et de la *Sarcophaga carnaria* qui sont absorbées avec les viandes froides. La larve de la *Piophyla casei* ou du fromage est particulièrement redoutable, parce qu'elle possède à son extrémité antérieure deux énormes crochets mandibulaires avec lesquels elle déchire la muqueuse intestinale, produisant ainsi des hémorragies graves et des lésions qui peuvent être le point de départ d'une fièvre typhoïde ou tout au moins d'une affection fébrile à forme typhoïde. La présence de larves dans les fosses nasales peut s'observer quand une mouche

vient pondre ses œufs à l'entrée du nez chez une personne endormie. Une fois développées, elles vont pénétrer dans les sinus et se mettre ainsi hors de la portée du médecin. Tel est le cas des larves de la *Sarcophaga magnifica*, de la *Sarcophaga carnaria*, de la *Calliphora vomitoria*. Elles déterminent une affection toujours très grave, caractérisée par de violentes hémorragies et des douleurs souvent si considérables que les malades peuvent en perdre la raison. Mais la plus redoutable de toutes les larves cavicoles est celle de la *Lucilia macellaria*, mouche verte américaine dont la larve est pourvue de crochets assez puissants pour perforer les cartilages et même les os. Elle peut ainsi détruire la plus grande partie de la face, pénétrer même dans le cerveau et produire les désordres les plus considérables dont la mort est la conséquence presque fatale. Bien moins redoutables sont les larves cuticoles qui se contentent de se développer à la surface d'une plaie ou dans un follicule pileux. Toutes les larves que nous avons signalées dans les fosses nasales peuvent aussi se rencontrer dans ces conditions. Mais il en existe aussi qui sont toujours cuticoles, comme les larves d'*Hypoderma* qui se développent normalement dans la peau du bœuf, du cerf, du chevreuil, et peuvent accidentellement se rencontrer sur l'homme. On peut alors les voir se déplacer sous la peau en provoquant des douleurs insupportables. On peut les observer en France dans les campagnes, mais ces cas de myase sont surtout fréquents dans les régions septentrionales de l'Europe. Dans l'Amérique tropicale on observe les larves de la *Dermatobia cyaniventris* qui sont particulièrement fréquentes et sont généralement connues sous les noms de ver *macaque*, de *torcel*, de *berne*, etc. Les larves de mouches étant généralement connues sous le nom de vers, on aura soin de ne pas les confondre avec les vers proprement dits ou helminthes. V. Vers et Helminthes.

**LARVÉ, ÉE.** adj. [de *larva*, masque ; all. *verlarvt*, esp. *larvado*]. Masqué, déguisé. — *Fièvre larvée.* Fièvre intermittente qui se manifeste par des symptômes périodiques, mais étrangers à la forme habituelle de cette fièvre, et la déguisant pour ainsi dire : la névralgie faciale, surtout celle qui siège dans la branche sus-orbitaire du trijumeau, est le plus fréquent de ces symptômes, et la forme la plus commune des fièvres larvées.

**LARYNGALGIE.** s. f. [de *larynx*, et ἄλγος, douleur]. Douleur au larynx, névralgie laryngienne.

**LARYNGÉ, ÉE.** adj. [*laryngeus*, de λάρυγξ, le larynx ; angl. *laryngeal*, it. *laringeo*, esp. *laryngeo*]. Qui appartient au larynx. — *Artères laryngées.* Artères, au nombre de deux, qui naissent de la thyroïdienne supérieure, et se distribuent au larynx. La *laryngée supérieure* passe sous le muscle thyro-hyoïdien, traverse la membrane thyro-hyoïdienne, et fournit des rameaux à l'épiglotte, à la muqueuse et aux muscles du larynx. La *laryngée inférieure*, moins volumineuse, chemine en avant de la membrane crico-thyroïdienne, s'anastomose avec celle du côté opposé, et fournit des ramuscules qui traversent la membrane pour se distribuer au larynx. — *Nerfs laryngés.* Rameaux nerveux qui naissent du pneumogastrique, et se distribuent à toutes les parties du larynx. On distingue de chaque côté : 1° le *laryngé supérieur*, qui, né du plexus gangliforme, se porte d'abord en bas et en dedans, entre la carotide interne et le pharynx, décrit une courbure à concavité antérieure, et devient horizontal, puis traverse la membrane thyro-hyoïdienne et se divise en branches nombreuses destinées, les unes à la muqueuse de l'épiglotte et à celle de la base de la langue, les autres à la muqueuse de la partie supérieure du larynx : un rameau, appelé *rameau de Galien*, s'anastomose avec un rameau ascendant du laryngé inférieur ; un autre rameau, dit *laryngé externe*, après avoir donné quelques filets au constricteur inférieur du pharynx, et un plus grand nombre au muscle crico-thyroïdien, traverse la membrane crico-thyroïdienne et se distribue à la muqueuse de la partie sous-glottique du larynx ; 2° le *laryngé inférieur* ou *récurrent*, qui se détache du pneumogastrique, mais est, en réalité, la continuation de la branche interne du nerf spinal ; celui du côté droit naît au-devant de la sous-clavière, se réfléchit de bas en haut en embrassant ce vaisseau dans une anse à concavité supérieure, remonte sur le côté de l'œsophage, passe sous le bord inférieur du constricteur inférieur, et pénètre dans le larynx ; celui du côté gauche naît plus bas que le précédent, embrasse la crosse de l'aorte, remonte dans le sillon formé par l'œsophage et la trachée, et suit alors le même trajet que celui du côté droit ; l'un et l'autre donnent des rameaux à la trachée, à l'œsophage, au constricteur inférieur du pharynx, à tous les muscles intrinsèques du larynx (sauf au crico-thyroïdien, animé par le laryngé externe), et s'anastomosent avec le rameau de Galien du laryngé supérieur. — *Veines laryngées.* Elles suivent le trajet des artères laryngées et aboutissent à la veine jugulaire interne. ‖ *Angine laryngée.* V. Angine et Laryngite. — *Crise laryngée.* Crise survenant la nuit comme le jour et caractérisée dans sa forme bénigne par une toux opiniâtre, sèche, rappelant la toux de la coqueluche ; elle se termine souvent par l'expectoration d'un mucus épais ; dans les formes graves il y a un véritable accès de suffocation avec un tirage sus- et sous-sternal ; parfois le début est tellement brusque que la respiration s'arrête et le malade tombe, d'où le nom d'*ictus laryngé* ; ou bien il y a du vertige et une attaque épileptiforme (*vertige laryngé*). Ces différentes formes de crises laryngées se rencontrent dans le tabes ; les phénomènes peuvent être assez graves pour nécessiter une trachéotomie. — *Phtisie laryngée.* V. Phtisie.

**LARYNGECTOMIE.** s. f. [de λάρυγξ, et εκτομή, retranchement]. Ablation partielle ou totale du larynx, pratiquée dans le cas de cancer.

**LARYNGIEN, IENNE.** adj. [*laryngeus*, angl. *laryngeal*, it. *laringeo*, esp. *laringiano*]. Qui dépend du larynx, ou qui a rapport au larynx. Ce mot est souvent synonyme de *laryngé*. — *Miroir laryngien.* V. Laryngoscope. — *Muscles laryngiens.* V. Larynx. — *Catarrhe laryngien.* V. Laryngite. — *Tube laryngien.* Instrument inventé par Chaussier pour insuffler de l'air dans les poumons (V. Insufflation) ; instrument servant à permettre le passage de l'air, quand un obstacle mécanique obstrue le larynx. V. Tubage.

**LARYNGISME.** s. m. [de *larynx*, all. *Laryngismus*, angl. *laryngism*, it. *laringismo*] (Marshall-Hall). Contraction spasmodique des muscles du larynx par action réflexe, dans l'épilepsie, etc., amenant l'occlusion de la glotte : d'où résultent des efforts violents de respiration, surtout d'expiration, avec asphyxie, suivis immédiatement de convulsions générales (V. Trachélisme). — *Laryngisme striduleux.* V. Laryngite *striduleuse*. — *Laryngisme tabétique.* V. Laryngée (*Crise*).

**LARYNGITE.** s. f. [*laryngitis*, de λάρυγξ, larynx ; all. *Kehlkopfbräune*, angl. *laryngitis*, it. *laringite*, esp. *laringitis*]. Inflammation du larynx, spécialement de la membrane muqueuse du larynx. La *laryngite muqueuse*, ou *laryngite* proprement dite, est *aiguë* ou *chronique*. — *Laryngite aiguë simple* ou *laryngite catarrhale*. Affection très commune, qui peut être *primitive* ou *secondaire*. La *laryngite aiguë primitive* résulte de l'impression du froid ou de la respiration de vapeurs ou de poussières irritantes. La muqueuse du larynx est rouge, tuméfiée, et couverte d'un exsudat d'abord muqueux et transparent, puis opaque et muco-purulent. Au début la voix est grave, rauque, voilée ; c'est un simple enrouement sans douleur, qui fixe

à peine l'attention du malade. D'autres fois, la maladie débute par un malaise général, un frisson passager suivi d'un léger mouvement fébrile ; bientôt il survient un changement dans le timbre de la voix, et une douleur ordinairement médiocre, au niveau du larynx. La voix devient aiguë, et se supprime même complètement ; toux sèche et sourde, incommode, douloureuse, dans laquelle le malade fait des efforts pour rejeter quelques matières arrêtées dans le larynx. L'entrée de l'air, lors de l'inspiration, est souvent difficile et sifflante ; respiration gênée et fréquente, déglutition douloureuse, expulsion d'un liquide muqueux, blanchâtre, tenace, et souvent écumeux. L'inspection du fond de la gorge fait constater une rougeur vive de la membrane muqueuse qui revêt l'épiglotte. Au bout de quatre ou cinq jours les accès de toux sont plus rares, moins pénibles, avec crachats muqueux ou jaunâtres parfois. Les gargarismes, les boissons et les pastilles émollientes ou légèrement opiacées, les bains de pieds sinapisés, une petite quantité de teinture d'aconit ou de poudre de Dower, constituent tout le traitement de la laryngite catarrhale aiguë, maladie tout à fait bénigne. — Il n'en est pas de même pour la *laryngite aiguë phlegmoneuse*, dite aussi *angine laryngée*, *laryngite intense* ou *sous-muqueuse*, qui succède à l'ingestion d'un liquide bouillant, détermine l'apparition de petits foyers purulents dans le tissu sous-muqueux, et s'accompagne souvent d'œdème de la glotte ; ici la dyspnée rapide et intense, la douleur très vive au niveau du larynx, la difficulté de la déglutition, les symptômes généraux graves, exigent une intervention prompte et énergique : vomitif, sangsues ou ventouses scarifiées au-devant du cou, fomentations et fumigations chaudes, émollientes et narcotiques. — *Secondaire*, la laryngite aiguë accompagne divers états généraux graves. La syphilis, au début de la période secondaire, peut déterminer une inflammation catarrhale (*laryngite syphilitique*) analogue à la laryngite simple, ou l'apparition de plaques muqueuses, ou enfin la production de petites végétations sessiles sur le bord libre des cordes vocales. L'angine érysipélateuse peut être suivie d'une *laryngite érysipélateuse*, qui s'accompagne d'un gonflement plus ou moins considérable de la muqueuse et du tissu sous-muqueux. Dans le cours de la variole, le larynx peut être le siège d'une éruption de pustules, ou d'une infiltration œdémateuse au moment où les pieds et les mains sont gonflés (*laryngite varioleuse*). La fièvre typhoïde étend très souvent au larynx son action ulcéreuse, et frappe de nécrose le périchondre d'abord, puis successivement les cartilages cricoïde, thyroïde, et enfin aryténoïdes (*laryngotyphus*, *laryngo-nécrose*, *laryngite typhique*) ; les lésions ulcéreuses sont profondes d'emblée, ou commencent par une ulcération arrondie, lenticulaire, de la muqueuse du larynx, qui gagne rapidement en profondeur et atteint les cartilages. Enfin dans la morve, chez l'homme, la laryngite se manifeste par l'apparition d'abcès miliaires suivis d'ulcérations. — *Laryngite chronique*. Tantôt elle est purement catarrhale et succède à une laryngite aiguë de même nature (*laryngite catarrhale chronique*) : la muqueuse seule est atteinte, épaissie, recouverte d'un liquide muco-purulent, ulcérée superficiellement. Tantôt elle est chronique d'emblée et atteint surtout les glandules du larynx (*laryngite glanduleuse*) dont elle détermine l'hypertrophie : elle prend alors naissance sous l'influence des mêmes causes que l'*angine glanduleuse*, dont elle est ordinairement la propagation, et a les mêmes symptômes, les mêmes indications thérapeutiques que celle-ci (V. Angine *glanduleuse*). Dans la laryngite catarrhale chronique, les troubles de la voix sont moins marqués que dans la forme glanduleuse : le traitement consiste dans l'emploi des balsamiques, des préparations sulfureuses ou arsenicales, des eaux sulfureuses, des révulsifs au-devant du cou, des attouchements directs avec le tannin ou le nitrate d'argent, et dans une hygiène consistant à éviter les refroidissements, l'exercice de la parole, la fumée de tabac, les liqueurs, etc. Enfin la laryngite chronique peut apparaître dans le cours de la syphilis tertiaire, et prendre une forme *hypertrophique et diffuse*, caractérisée par le gonflement diffus de l'épiglotte et des replis ary-épiglottiques, forme très dangereuse, qui peut tuer le malade rapidement ; ou une forme *circonscrite*, *gommeuse*, caractérisée par la présence sur l'épiglotte, puis sur les cordes vocales, de nodules qui ultérieurement s'ulcèrent et suppurent. — *Laryngite œdémateuse*. V. Œdème *de la glotte*. — *Laryngite pseudo-membraneuse* ou *diphtérique*. V. Croup. — *Laryngite striduleuse* [*laryngismus stridulus*, all. et angl. *laryngismus stridulus*, it. *laringismo stridulo* ; *asthme de Millar*, *faux croup*, *croup spasmodique*, *laryngisme striduleux*, *laryngite spasmodique*]. Forme de laryngite propre au jeune âge, surtout fréquente de deux à cinq ans, et qui n'est autre chose qu'une laryngite aiguë simple à laquelle l'étroitesse de la glotte, naturelle chez les enfants, fait prendre des caractères particuliers. Elle se manifeste par des accès de suffocation qui éclatent toujours au milieu de la nuit vers onze heures du soir, chez un enfant bien portant jusque-là, ou, plus souvent, présentant depuis quelques heures du larmoiement, un peu d'enrouement, de la toux, etc. L'enfant, réveillé en sursaut, présente tous les signes d'une dyspnée intense, et est secoué par une toux rauque, stridente, bruyante ; en même temps, la respiration s'accélère et s'accompagne d'un sifflement aigu pendant l'inspiration ; la voix est rauque ou enrouée, mais non éteinte ; le visage est congestionné, l'asphyxie paraît imminente ; mais au bout d'un temps qui varie de quelques instants à une ou plusieurs heures, et qui est alors entrecoupé de rémissions, la crisse cesse, et l'enfant se rendort. Souvent une nouvelle crise, moins intense, reparaît le matin ; souvent aussi les accès se renouvellent deux ou trois nuits de suite. Très rarement on a observé une terminaison fatale. Certains auteurs ont voulu réserver le nom de laryngite striduleuse à une laryngite aiguë sous-glottique, caractérisée par l'inflammation et la tuméfaction de la muqueuse de la région sous-glottique du larynx, et la formation d'un bourrelet rouge et saillant doublant chaque corde vocale. Au moment de l'accès, la chaleur, sous forme d'une éponge imbibée d'eau chaude au-devant du cou, diminue l'intensité et la durée de la suffocation ; l'accès terminé, l'application de cataplasmes sur le cou, la respiration dans une atmosphère chargée de vapeur d'eau ou de vapeur d'acide phénique, quelquefois l'administration d'une petite quantité d'ipécacuanha, préviennent le retour des crises. — *Laryngite tuberculeuse*. V. Phtisie *laryngée*.

**LARYNGOCÈLE**. s. f. [de λάρυγξ, larynx, et κήλη, hernie]. Tumeur gazeuse du cou en communication avec le larynx.

**LARYNGO-FANTÔME**. s. m. Appareil contenant des images du larynx ou même des larynx en plâtre pour permettre aux élèves de s'exercer à manier les miroirs et les porte-topiques laryngiens (fig. 399). Laryngo-fantôme (de Boradoux). Il se compose d'un conduit métallique qui s'ouvre en D, pour représenter la bouche, et qui se continue en A pour reproduire autant que possible la longueur et la direction du canal bucco-pharyngien de l'homme. B est la figuration schématique du larynx. La base de l'appareil, contient une pile F, une sonnerie à grelot G, et une sonnerie à timbre H, qui sont reliées, par un système de bornes MI et de conducteur CKL, au larynx artificiel, au canal bucco-pharyngien A et à la ligne métallique L. Lors-

qu'on simule une opération, la sonnerie à grelot se fait entendre, si on touche le canal bucco-pharyngien, celle à

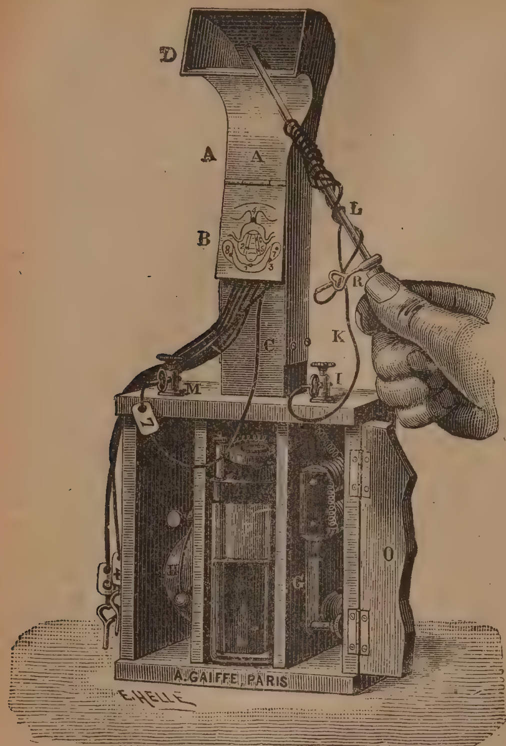


Fig. 399. — *Laryngo-fantôme.*

timbre fonctionne seulement lorsqu'on arrive sur le point du larynx désigné à l'avance.

**LARYNGO-FISSURE.** s. f. Laryngotomie totale ; incision du larynx portant sur toute la hauteur de l'organe, et intéressant le cartilage thyroïde, la membrane fibreuse sous-jacente et le cartilage cricoïde.

**LARYNGOGRAPHIE.** s. f. [*laryngographia*, de λάρυγξ, larynx, et γραφή, description ; all. *Kehlkopfbeschreibung*, angl. *laryngography*, it. et esp. *laringografia*]. Description du larynx.

**LARYNGOLOGIE.** s. f. [de λάρυγξ, larynx, et λόγος, discours], Étude du larynx et de ses maladies.

**LARYNGO-NÉCROSE.** s. f. Nécrose des cartilages laryngiens. V. Laryngite *aiguë secondaire* et Phtisie *laryngée*.

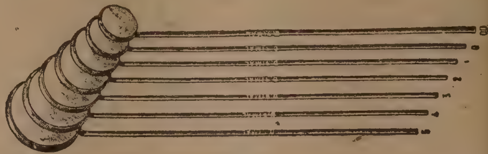
**LARYNGOPATHIE.** s. f. [de λάρυγξ, larynx, et πάθος, affection]. Affection du larynx en général.

**LARYNGOPLÉGIE.** s. f. [de λάρυγξ, larynx, et πλήσσειν, frapper]. Paralysie laryngée.

**LARYNGOPUNCTURE.** s. f. Opération qui consiste à enfoncer au niveau de la partie la plus inférieure de l'échancrure supérieure du cartilage thyroïde un couteau dont on dirige les mouvements à l'aide du laryngoscope ; elle a été proposée par Rossbach pour enlever les tumeurs du larynx.

**LARYNGORRAGIE.** s. f. Hémorragie laryngienne.

**LARYNGOSCOPE.** s. m. [de *larynx*, et σκοπεῖν, examiner; all. *Laryngoskop*, *Kehlkopfspiegel*, angl. *laryngoscope*, it. *laringoscopio*]. Instrument destiné à l'examen du larynx. L'appareil (Czermak) se compose d'un miroir quadrangulaire, ovale ou circulaire, porté par une tige destinée à le maintenir. Le diamètre, calculé d'après les dimensions de la gorge, varie de 15 à 30 millimètres ; la mesure de 20 millimètres convient pour la plupart des cas ; suivant leur diamètre, les miroirs sont numérotés de 00 à 5 en allant du plus petit au plus gros (fig. 400). L'épaisseur du miroir est


Fig. 400. — Miroirs.

en moyenne 2 millimètres : un miroir plus mince aurait l'inconvénient de se refroidir trop vite et de se couvrir, pendant l'examen, de vapeur condensée qui obligerait à recommencer l'expérience. Pour éviter cet inconvénient, le miroir doit être préalablement chauffé en le plongeant dans l'eau chaude, ou en l'exposant à l'action de la flamme. La tige, longue d'environ 8 à 9 centimètres, est coudée à angle obtus, et assez souple pour prendre la courbure nécessaire, assez rigide pour ne pas être déviée pendant l'application. Il est important d'envoyer sur le miroir une quantité suffisante de rayons lumineux, qui, du miroir, sont réfléchis dans le larynx. Le miroir doit être désinfecté après chaque examen ; mais comme l'ébullition désagrégerait le tain, il faut le plonger dans une solution d'oxycyanure de mercure à 5 p. 1 000 ou de phénosalyl à 20 p. 1 000 ; de plus il est bon de réserver un miroir spécial pour les sujets syphilitiques. V. Laryngoscopie.

**LARYNGOSCOPIE.** s. f. [all. *Laryngoskopie*, angl. *laryngoscopy*, it. *laringoscopia*]. Emploi du laryngoscope. Le malade étant assis en face de l'opérateur, le corps légèrement incliné en avant, le cou un peu renversé en arrière, la bouche largement ouverte, et la langue aussi abaissée que possible, l'opérateur placé en pleine lumière, ou à côté d'une table sur laquelle est une lampe d'un fort calibre, munie d'un écran, qui projette une vive lumière sur le fond de la bouche, introduit le miroir réflecteur convenablement échauffé, et l'incline de telle sorte, après quelques tâtonnements, qu'il fournisse le plus de lumière possible (fig. 401). A cet effet, le malade doit alternativement faire une inspiration profonde et émettre le son *é*. Pendant un de ces moments, on porte le miroir sous le voile du palais et la luette, momentanément soulevés, en modifiant plus ou moins sa position suivant les images perçues. En outre du miroir réflecteur, on se munit d'un miroir concave, perforé à son centre, d'un diamètre moyen de 8 à 10 centimètres, et ne différant en rien de celui qui est usité pour l'examen ophtalmoscopique (fig. 402) ; seulement, comme le médecin a besoin d'avoir les deux mains libres, l'une maintenant la tête du sujet, l'autre tenant la tige du miroir introduit dans l'arrière-gorge, il faut assujettir commodément le miroir perforé, qui réfléchit dans le larynx les rayons lumineux émanés de la lampe, et au travers duquel a lieu la vision. La laryngoscopie ainsi pratiquée permet à la vue de pénétrer dans le larynx, de distinguer nettement les diverses parties, et même, au travers de la glotte, largement ouverte, d'entrevoir jusqu'à la bifurcation de la trachée, ainsi que les ulcérations et tumeurs de ces organes. On s'en sert avec succès pour enlever des polypes des cordes vocales, et pour pratiquer diverses autres opérations dans le larynx. — *Laryngoscopie directe*. Procédé décrit par Kirstein (de Berlin) et permettant d'explorer le larynx sans miroir réflecteur ; l'observateur introduit, après cocaïnisation

préalable, une spatule endoscopique qui va refouler l'épiglotte en avant; cette spatule est fixée sur un manche qui

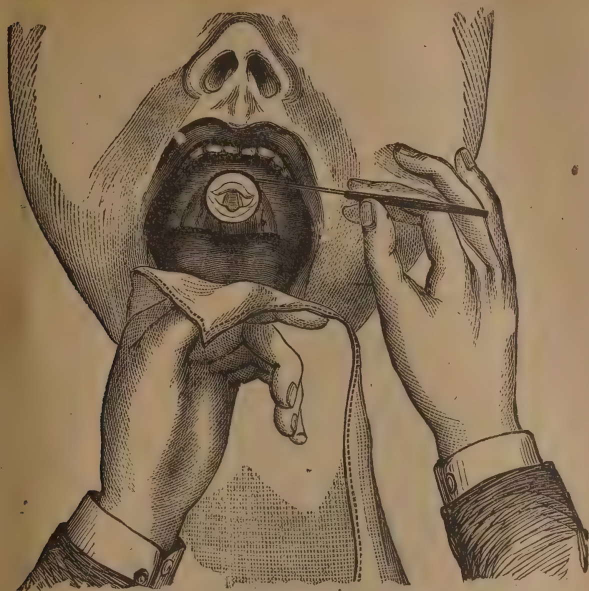


Fig. 401. — Exploration *laryngoscopique*.

porte une lampe électrique dont les rayons sont réfléchis par un prisme et s'engagent dans la spatule pour aller

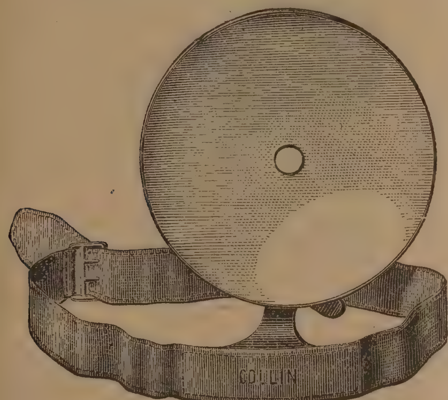



Fig. 402. — Réflecteur.

éclairer le larynx. Beaucoup de personnes ne peuvent supporter le contact profond de la spatule.

**LARYNGOSCOPIQUE.** adj. Qui concerne la laryngoscopie.

**LARYNGOTOMIE.** s. f. [de *larynx*, et τομή, section; all. *Kehlkopfschnitt*, angl. *laryngotomy*, it. et esp. *laringotomia*]. Incision ou dissection du larynx. ‖ Ouverture de la partie antérieure du larynx pratiquée à l'effet soit d'enlever un corps étranger, soit d'extraire les tumeurs ou les polypes de l'organe. Cette ouverture a été effectuée en divers points de la cavité laryngienne; c'est ainsi qu'on a fait la section de toutes les parties du larynx et de quelques anneaux de la trachée (*laryngo-trachéotomie*); la même opération, moins la section du cartilage cricoïde; la section du cartilage thyroïde seul (*thyrotomie*), ou avec celle de la membrane crico-thyroïdienne; la section du cartilage cricoïde et de la partie supérieure de la trachée; celle de la membrane thyro-hyoïdienne seule (*laryngotomie thyro-hyoïdienne*, Follin, 1866) : cette dernière opération est presque exclusivement adoptée aujourd'hui, et s'exécute suivant les mêmes règles que la *bronchotomie* et la *trachéotomie*, en évitant d'atteindre les cartilages cricoïde et thyroïde. Du reste, l'emploi du laryngoscope permet, le plus souvent, d'extraire par les voies naturelles, sans incision du larynx, les tumeurs et les polypes des cordes vocales. V. LARYNX.

**LARYNGO-TRACHÉAL, ALE.** adj. Qui a rapport au larynx et à la trachée: *conduit laryngo-trachéal, angine laryngo-trachéale*.

**LARYNGO-TRACHÉITE.** s. f. Inflammation simultanée du larynx et de la trachée. ‖ Le rhume. ‖ Le croup dans quelques écrits.

**LARYNGO-TRACHÉOTOMIE.** s. f. Opération consistant à ouvrir à la fois le larynx et la partie voisine de la trachée. V. BRONCHOTOMIE, LARYNGOTOMIE et TRACHÉOTOMIE.

**LARYNGOTYPHUS.** s. m. V. LARYNGITE *aiguë secondaire*.

**LARYNX.** s. m. [*larynx*, λάρυγξ, all. *Larynx*, *Kehlkopf*, angl. *larynx*, it. et esp. *laringe*]. Organe symétrique et régulier, qui forme le commencement des voies aériennes, et dans lequel se produit la *voix*. Le *larynx* est une sorte de boîte ouverte en haut et en bas, composée de pièces cartilagineuses mobiles les unes sur les autres, et tapissée par une membrane muqueuse qui se continue en haut avec celle du pharynx, en bas avec celle de la trachée. Situé à la partie antérieure et supérieure du cou, derrière les muscles de la région hyoïdienne inférieure et le corps thyroïde, au-devant du pharynx, entre la base de la langue et la trachée-artère, il est composé principalement de quatre cartilages : le *thyroïde*, qui en forme les parties supérieure, antérieure et latérales; le *cricoïde*, qui en constitue la base ou partie inférieure; et les deux *aryténoïdes*, qui en occupent la partie postérieure et supérieure, au-dessus du cricoïde, et qui sont surmontés par les petits *cartilages de Santorini* et *de Wrisberg*. Un fibro-cartilage, l'*épiglotte*, surmonte le bord supérieur du cartilage thyroïde. Plusieurs muscles (les crico-thyroïdiens, crico-aryténoïdiens latéral et postérieur, aryténoïdien et thyro-aryténoïdien) servent aux mouvements de ces cartilages, dont les articulations sont maintenues par des membranes fibreuses (membranes thyro-hyoïdienne, crico-thyroïdienne et trachéo-cricoïdienne), et par des ligaments (ligaments hyo-épiglottique, crico-aryténoïdiens, thyro-aryténoïdiens). Considéré dans son ensemble, le larynx est moins volumineux, plus arrondi, moins anguleux chez la femme et chez le jeune homme que chez l'homme qui a atteint l'âge de la puberté. Extérieurement, il présente en avant l'angle saillant du cartilage thyroïde (vulgairement *pomme d'Adam*), la membrane crico-thyroïdienne et la partie antérieure du cartilage cricoïde; sur les côtés, les parties latérales du thyroïde et le muscle crico-thyroïdien; en arrière, il est en rapport avec le pharynx. Intérieurement, il présente de haut en bas : 1° l'*orifice supérieur*, ou laryngo pharyngien, limité en avant par l'épiglotte, sur les côtés par les replis ary-épiglottiques; 2° la *cavité sus-glottique*, comprise entre l'orifice supérieur et la glotte, et divisée par la fente (fausse glotte) qu'interceptent les deux cordes vocales supérieures ou ligaments supérieurs en deux portions : l'une supérieure, *vestibule de la glotte*, l'autre inférieure, *portion interventricu-*

laire, comprise entre les cordes vocales supérieures et inférieures, et présentant de chaque côté un orifice elliptique, *orifice du ventricule*, qui conduit dans le *ventricule du larynx* ou *de Morgagni*, cul-de-sac qui remonte plus ou moins haut en dehors de la corde vocale supérieure, et atteint quelquefois le bord supérieur du cartilage thyroïde; 3° la *glotte* (V. ce mot), circonscrite par les cordes vocales inférieures ou ligaments inférieurs; 4° la *cavité sous-glottique*, portion du larynx qui est plus large et plus régulière que les précédentes, et qui se continue sans démarcation avec la trachée. Toute la surface interne du larynx est tapissée par une muqueuse rose pâle, couverte d'un épithélium vibratile stratifié, sauf sur le bord des cordes vocales inférieures, sur les deux faces de l'épiglotte, et sur la partie supérieure des replis aryténo-épiglottiques, où il est pavimenteux stratifié; et munie de papilles saillantes, surtout à la partie antérieure de ces cordes. Les glandes du larynx sont des glandes en grappe, les unes disséminées, les autres formant des groupes en certains points (*glandes aryténoïdes* et *épiglottiques*): le bord libre des cordes vocales inférieures en est dépourvu. Le larynx reçoit ses artères des thyroïdiennes supérieures et inférieures; les veines suivent les artères; les lymphatiques se rendent dans les ganglions qui entourent la carotide primitive. Tous ses muscles sont innervés par les nerfs laryngés inférieurs ou récurrents, à l'exception du crico-thyroïdien, qui est animé par le laryngé externe, rameau du laryngé supérieur; de plus, tous les muscles reçoivent à titre accessoire un filet venant du laryngé supérieur, sauf le thyro-aryténoïdien externe qui est innervé seulement par le récurrent; quant au crico-thyroïdien, il reçoit, d'après Exner, outre le laryngé externe, un petit filet du récurrent, et le nerf laryngé moyen détaché du plexus pharyngien. Tous ces nerfs viennent du pneumogastrique après que celui-ci a reçu la branche interne du spinal, si bien que ces deux nerfs contribuent à donner la motricité au larynx. Le laryngé supérieur donne à la muqueuse une sensibilité générale très prononcée, qui fait que le passage de l'air seul est toléré, et que le contact de tout autre corps, solide ou fluide, est le point de départ d'une toux qui s'oppose à l'entrée de ce corps dans les voies aériennes. V. GLOTTE, PHONATION et VOIX. — Fig. 403. Larynx fendu sur la ligne médiane, en arrière, entre les cartilages aryténoïdes. Le côté droit est étalé et dépouillé de la muqueuse au-dessus du repli thyro-aryténoïdien inférieur; le côté gauche est coupé verticalement et relevé: *a*, épiglotte; *b*, cartilage thyroïde; *c*, cartilage cricoïde; *d*, cerceaux de la trachée; *e*, cartilage de Wrisberg; *f*, cartilage aryténoïde; *g*, fossette; *h*, ventricule de Morgagni; *i*, ligament thyro-aryténoïdien, dont on voit une seconde portion plus en arrière; *k*, muscle aryténoïdien; *l*, muscle thyro-aryténoïdien interne; *m*, muscle thyro-aryténoïdien externe, couche inférieure; *n*, couche supérieure du même muscle; *o*, muscle thyro-ary-épiglottique; *p*, muscle crico-aryténoïdien latéral vu par la face interne; *r*, ligament conique; *s*, ventricule de Morgagni (comparez *h*); *t*, repli thyro-aryténoïdien supérieur, coupé verticale. ‖ *Brûlures du larynx.* Elles résultent de l'ingestion d'un liquide bouillant ou de l'inhalation d'une vapeur brûlante, et siègent ordinairement à l'orifice supérieur de l'organe; le plus souvent, l'arrière-bouche et le pharynx sont brûlés en même temps : la mort survient rapidement par œdème de la glotte et asphyxie. L'emploi du calomel à doses fractionnées, associé à l'opium, l'usage continu du froid dans la bouche et l'arrière-bouche, les applications de sangsues sur la région sus-claviculaire, sont propres à prévenir l'œdème glottique : mais souvent la respiration est si difficile, que la trachéotomie seule peut prolonger les jours du malade. — *Cancer du larynx.* Le cancer du larynx est ordinairement un épithélioma pavimenteux; il se développe le plus souvent au niveau de l'épiglotte ou des cordes vocales inférieures, plus rarement il revêt le type d'épithélioma à cellules cylindriques. Il se montre d'abord sous l'aspect d'une laryngite catarrhale chronique, puis d'un rétrécissement laryngien; enfin il détermine une cachexie qui conduit rapidement à la mort. Le traitement sera la laryngectomie totale ou partielle; la généralisation est rare, mais existe. — *Corps étrangers du larynx.* V. CORPS *étrangers des voies aériennes.* — *Inflammation du larynx.* V. LARYNGITE. — *Plaies du larynx.* Le larynx peut être divisé en un ou plusieurs points par un instrument tranchant, au-dessus et au-dessous de la glotte; la

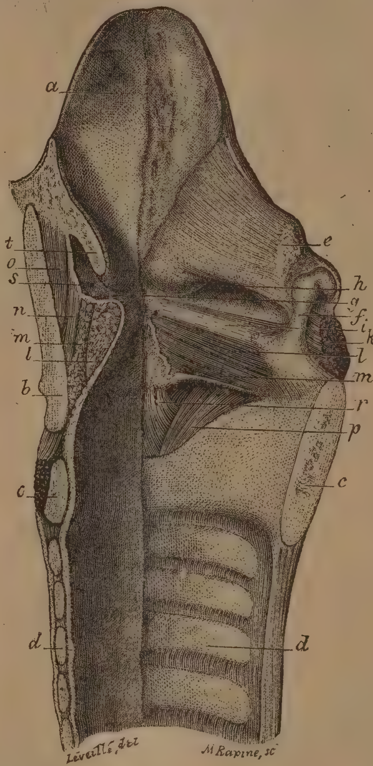



Fig. 403. — *Larynx.*

membrane crico-thyroïdienne peut être seule intéressée; rarement le pharynx est atteint en même temps. Dans les plaies par armes à feu, l'organe peut être brisé en plusieurs fragments qui, poussés dans sa cavité, déterminent la suffocation immédiate : plus souvent, celle-ci est produite par l'irruption du sang dans les voies aériennes lorsqu'un vaisseau volumineux est atteint. D'autres accidents peuvent surgir : abolition de la phonation, emphysème par défaut de parallélisme entre la plaie du larynx et celle des téguments, inflammation de la muqueuse et propagation de cette inflammation jusqu'au poumon, etc. Au moment de l'accident, il importe avant tout d'assurer l'entrée de l'air dans les voies aériennes, qui est empêchée par l'hémorragie et par le défaut de continuité du conduit : le meilleur moyen est de déterger rapidement la plaie de façon à voir la blessure du canal, et d'y introduire une grosse canule à trachéotomie. Le premier danger passé, il faut favoriser la cicatrisation au moyen de quelques points de suture placés sur le conduit lui-même et sur les parties molles : la guérison est lente, et souvent il reste une fistule de la région

hyoïdienne qui résiste au traitement le plus rationnel en raison de la mobilité de la région et surtout du passage des liquides avalés par les lèvres de la plaie : aussi est-il utile de faire usage de la sonde œsophagienne pour nourrir le malade, même quand le pharynx n'est pas intéressé. Si un fragment de l'épiglotte obture l'orifice supérieur du larynx, on cherche à le remettre en place à l'aide d'une pince, et on le maintient, au besoin, par un fil passé dans le bord libre du fragment et fixé au dehors. — *Polypes du larynx*. Productions morbides qu'on rencontre dans la cavité du larynx, et qui sont de deux espèces principales : les unes, *polypes muqueux*, consistent en une hypertrophie ou une hypergenèse des éléments de la muqueuse, et sont de nature papillaire (*papillomes*), épithéliale (*cancroïdes*), ou glandulaire, rarement circonscrites, ordinairement multiples, et tendant à envahir les parties voisines; les autres, *polypes fibreux*, sont bien circonscrites, uniques, souvent pédiculées Les troubles de la phonation, variables d'intensité et de caractère, sont constants ; au contraire, les douleurs, la difficulté de la déglutition, la gêne de la respiration, les accès de suffocation, ne se présentent pas dans tous les cas. Le traitement comporte deux méthodes opératoires : la destruction du polype sur place, par la cautérisation, l'écrasement, ou l'anse galvano-caustique ; et l'extirpation par arrachement ou excision, à l'aide du bistouri, de ciseaux spéciaux, du polypotome, de pinces, de serre-nœuds, etc. Chacune de ces méthodes peut être appliquée par les voies naturelles, en introduisant par la bouche les instruments qu'on doit porter jusqu'au larynx, ou par une voix artificielle (*laryngotomie*) créée pour arriver au siège de la tumeur : si la dyspnée qui accompagne les troubles de la voix est légère, la tumeur peu volumineuse, située assez haut pour être accessible à la vue, conditions qui se rencontrent surtout dans le cas de polypes fibreux, c'est par les voies naturelles qu'on pratique l'opération ; si, au contraire, les troubles respiratoires sont très prononcés, s'il y a menace d'asphyxie, si le polype est volumineux, multiple, si sa nature muqueuse fait prévoir un repullulement rapide en cas d'ablation incomplète, on n'agit pas par les voies naturelles, ce qui exige une certaine préparation du malade, mais par les voies artificielles, soit pour atteindre la tumeur (laryngotomie curative), soit pour donner accès à l'air (trachéotomie palliative ou préparatoire), sauf à détruire le polype dans une nouvelle opération (Krishaber). L'emploi du laryngoscope restreint le nombre des cas où la nécessité de la laryngotomie se fait sentir. — *Syphilis du larynx*. Elle est fréquente, surtout au moment des accidents secondaires; on peut observer alors l'érythème, des plaques muqueuses, des papules, des paralysies ; les accidents tertiaires, gommes, ulcérations, sténoses, paralysies sont plus rares, mais plus graves. Le chancre de l'épiglotte a été observé. L'hérédo-syphilis est fréquente. — *Tubercules du larynx*. V. Phtisie *laryngée*.

**LASAF.** s. m. Le *câprier*.

**LA SAULCE** (France, Hautes-Alpes). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 15° à 22°, contenant 2gr,516 de sels dont 2gr,135 de chlorure de sodium.

**LA SAXE** (Italie, Aoste). *Eaux sulfureuses, ferrugineuses*, froides, 13° à 17°. Altitude : 1215 mètres. Établissement : buvette, bains ; 15 juillet au 1er septembre.

**LASÈGUE** (Charles) (médecin français, 1816-1883). — *Gangrène de Lasègue*. Gangrène des bronches se terminant par guérison (gangrène curable du poumon). — *Maladie de Lasègue*. Délire des persécutions. — *Signe de Lasègue*. Un des signes les plus importants pour le diagnostic de la névralgie sciatique : si on fléchit le membre inférieur sur l'abdomen, la jambe étant dans l'extension sur la cuisse, le malade accuse bientôt une vive douleur au niveau de la fesse ; cette douleur n'existe pas, au contraire, quand on exécute le même mouvement, la jambe étant en flexion sur la cuisse. — *Syndrome de Lasègue*. Dans l'hystérie, impossibilité d'accomplir aucun mouvement avec le membre anesthésique sans le secours de la vue, sauf les mouvements suggérés.

**LASER.** s. m. Genre de plantes ombellifères, qui a pour principal représentant le *laser officinal* (*Laserpitium siler*, L.), dont les graines et les racines ont été employées comme diurétiques et vulnéraires, ainsi que celles du *Laserpitium latifolium*, L. V. Silphion.

**LASERPITINE.** s. f. Susbtance cristallisable, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, extraite de la racine du *Laserpitium latifolium* (V. Laser). Au contact de la potasse, à chaud, elle se dédouble en laserol et acide angélique.

**LASSITUDE.** s. f. [*lassitudo*, κόπος, all. *Müdigkeit*, angl. *lassitude*, it. *lassezza*, esp. *lassitud*]. Sensation pénible qu'on éprouve à la suite de longues fatigues, d'un exercice violent et prolongé.

**LASZINA** (Autriche, Croatie). *Eaux carboniques fortes*.

**LATANIER.** s. m. (*Latania*). Genre de palmiers de l'île de la Réunion, dont on utilise diverses parties, comme pour les autres palmiers.

**LATENT, ENTE.** adj. [*latens*, all. *latent*, *verborgen*, angl. *hidden*, *latent*, it. et esp. *latente*]. Qui est caché. — En pathologie, *latent* se dit d'une maladie dont les symptômes et l'évolution sont obscurs : *pneumonie latente* ; ou de l'état d'un microbe qui, bien qu'ayant pénétré dans le corps, ne donne encore aucun signe de sa présence (*microbisme latent*).

**LATÉRAL, ALE.** adj. [*lateralis*, de *latus*, côté; all. *seitenständig*, angl. *lateral*, it. *laterale*, esp. *lateral*]. — En chirurgie, *méthode latérale*. V. Cystotomie.

**LATÉRALISÉ, ÉE** adj. [all. *der schräge Seitendammschnitt*, angl. *lateral operation*, esp. *lateralisado*]. — *Méthode latéralisée*. V. Cystotomie.

**LATÉROCÈLE.** s. m. [de *latus*, côté, et κήλη, hernie]. Hernie s'échappant par un point de la paroi latérale de l'abdomen.

**LATÉROFLEXION.** s. f. V. Flexion.

**LATÉROPOSITION.** s. f. — *Latéroposition de l'utérus*. Déplacement de l'utérus en totalité d'un côté ou de l'autre.

**LATÉROPULSION.** s. f. [de *latus*, côté, et *pulsio*, action de pousser]. Impulsion involontaire à droite ou à gauche.

**LATÉROVERSION.** s. f. V. Déviation.

**LA TERRASSE** (France, Isère). *Eaux chlorurées sodiques moyennes*, *sulfureuses faibles*, froides, 19°,3.

**LATEX.** s. m. [*latex*]. Suc propre de beaucoup de végétaux, de nature variable, circulant dans les *vaisseaux laticifères*. Le *latex* est un liquide visqueux, granuleux, le plus souvent blanc (Euphorbes, Pavots, Figuiers, etc.), quelquefois coloré en jaune (grande Chélidoine), en rouge (Sanguinaire), en vert (Pervenche), etc. ; tantôt vénéneux (Antiar), tantôt âcre et caustique (Euphorbes), tantôt alimentaire (Galactodendron) : le caoutchouc, la gutta-percha, l'opium, la gomme-gutte, sont des variétés de latex. Le *latex* a été considéré tantôt comme un fluide propre à la nutrition, tantôt comme un produit excrémentitiel, ne jouant qu'un rôle assez faible dans la nutrition : les recherches récentes tendent à établir que le latex constitue, en quelque sorte, une provision de nourriture que la plante peut utiliser pour son développement.

**LATHYRINE.** s. f. Substance amorphe, jaune, amère, soluble dans l'eau et l'alcool, extraite par Reinsch de plusieurs espèces du genre *Lathyrus*. ‖ Alcaloïde très volatil extrait par Astier du *Lathyrus cicera*, déterminant chez la grenouille des mouvements convulsifs dans les extrémités

postérieures, suivis de paralysie; ce serait le principe actif des gesses; il est facilement détruit par la chaleur.

**LATHYRISME.** s. m. Intoxication chronique provoquée par l'emploi alimentaire des grains de différents *Lathyrus*. Elle détermine une paralysie spasmodique des membres inférieurs avec impossibilité complète de la marche, des douleurs en ceinture, de l'hyperesthésie, des sensations de fourmillement, de piqûre, souvent de l'incontinence d'urine au début. Cette paralysie peut débuter brusquement à la suite d'une nuit froide et humide, ou au contraire progressivement. Les membres supérieurs sont indemnes; c'est le tableau du tabes dorsal spasmodique. La marche est chronique et la durée longue. Le froid et l'humidité ne sont que des causes déterminantes; la cause véritable est l'ingestion de gesses, même celles-ci étant parfaitement saines et sans mélange; c'est environ après trois mois d'une alimentation presque exclusivement composée de ces légumineuses qu'apparaissent les premiers accidents. Une cuisson complète de la farine de gesse peut empêcher le lathyrisme; il est préférable de rejeter complètement cette plante de l'alimentation. En présence d'un cas de lathyrisme, il faut d'abord réformer complètement l'alimentation et supprimer la gesse; on a conseillé la révulsion le long de la colonne vertébrale et à l'intérieur le bromure de potassium.

**LATHYRUS.** s. m. V. GESSE.

**LATIQUE.** adj. [de *lateo*, je suis caché]. — *Fièvre latique*. Fièvre quotidienne rémittente dont les accès sont très longs et à peine marqués.

**LATITUDE.** s. f. Distance d'un lieu à l'équateur, dite *méridionale* ou *septentrionale* suivant que le lieu est situé au sud ou au nord de l'équateur. La distance de chacun des pôles à l'équateur étant artificiellement divisée en 90 degrés de 25 lieues chacun, on dit qu'un lieu est à 20° ou 40°, etc., de latitude méridionale ou septentrionale, lorsqu'il est situé à 500, 1 000 lieues, etc., au sud ou au nord de l'équateur. La détermination de la position du lieu est complétée par l'indication de sa *longitude*.

**LATRINES.** s. f. pl. [*latrina*, de *latere*, être caché; all. *Abtritt*, *Nachtstuhl*, angl. *privy*, *necessary*, it. *latrina*]. L'hygiéniste consulté sur le système à suivre pour la construction des latrines doit veiller à ce que les conditions suivantes soient réunies : absence de miasmes et de gaz nuisibles, à l'aide d'une aération ou d'une ventilation convenable. Solidité ou simplicité des sièges, cuvettes et tuyaux de chute : ceux-ci ne doivent pas être en poterie, car les liquides urinaires les traverseraient par infiltration et en détermineraient le fendillement. Fosses d'aisances ou de rassemblement à fond bétonné, à parois de pierre compacte réunies à la chaux hydraulique, à angles arrondis, avec ouverture d'extraction d'un abord facile et d'une dimension triple de celle qui est nécessaire au passage d'un homme; ce réservoir doit, outre l'ouverture de chute, en avoir une pour un tuyau d'issue des gaz se rendant audessus de la toiture. V. PLOMB et VIDANGE.

**LA TROLLIÈRE** (France, Allier). *Eaux crénatées ferrugineuses*, froides, 13°,3.

**LAUCHSTADT** (Prusse). *Eaux sulfatées calciques moyennes*, froides, 10°,5.

**LAUDANINE.** s. f. ($C^{40}H^{25}AzO^8$). Principe immédiat retiré de l'opium (Hesse), cristallisé en prismes incolores, peu solubles dans l'éther et dans l'alcool froid, solubles dans le chloroforme et l'alcool chaud. L'acide sulfurique chaud et concentré le colore en rouge violet sale.

**LAUDANISÉ, ÉE.** adj. Qui contient du laudanum.

**LAUDANOSINE.** s. f. ($C^{42}H^{27}AzO^8$). Principe immédiat retiré de l'opium (Hesse), cristallisé en prismes incolores, solubles dans l'alcool et le chloroforme, peu solubles dans l'éther, insolubles dans l'eau. Même coloration que la laudanine en présence de l'acide sulfurique. A fortes doses la laudanosine produit de la dyspnée, du ralentissement du cœur et des convulsions tétaniques.

**LAUDANUM.** s. m. [all. et angl. *Laudanum*, it. et esp. *laudano*]. Nom donné autrefois à l'opium ramolli dans l'eau, passé avec expression, et évaporé jusqu'en consistance plus ou moins grande; quelquefois aussi à l'extrait d'opium préparé avec le vin. — Aujourd'hui nom réservé à deux médicaments dans lesquels l'opium se trouve associé à divers ingrédients, et qui agissent à la manière des préparations d'*opium*. — *Laudanum de Rousseau* [all. *Rousseausche Opiumtinctur*]. Il se fait en délayant 200 grammes d'opium dans 3 kilogrammes d'eau chaude, ajoutant 600 grammes de miel, puis 40 grammes de levure de bière ; mettant le tout dans un matras et l'exposant dans une étuve chauffée à 30° centigr. Lorsque la fermentation est complète, on filtre la liqueur, on la concentre au bain-marie, pour retirer 600 grammes, et on laisse refroidir; on ajoute 200 grammes d'alcool, et on filtre de nouveau après vingt-quatre heures (Codex). Ce laudanum a une couleur brune très foncée, une odeur spéciale, une saveur très amère; il doit être parfaitement fluide, et non visqueux. 4 grammes de ce laudanum représentent environ 0gr,50 d'extrait d'opium, ou un gramme d'opium pur, XXXV gouttes font un gramme. V. OPIUM. — *Laudanum de Sydenham* [*vin d'opium composé*; all. *safranhaltige Opiumtinctur*]. On le prépare avec 200 grammes d'opium, 100 grammes de safran, 15 grammes de cannelle et autant de girofle, qu'on fait macérer pendant quinze jours, dans 1 600 grammes de vin de Malaga. On passe en exprimant et l'on filtre (Codex). Ce laudanum est amer, d'odeur d'opium et de safran, de couleur brune quand on le voit en masse, jaune sous une faible épaisseur ou en solution dans l'eau. 4 grammes correspondent à 0gr,50 d'opium brut ou 0gr,25 d'extrait d'opium. XXXIII gouttes font un gramme.

**LAUGIER** (Stanislas) (chirurgien français, 1799-1872). — *Hernie de Laugier*. Hernie qui se fait à travers le ligament de Gimbernat. — *Signe de Laugier*. Ascension de l'apophyse styloïde du radius dans la fracture de l'extrémité inférieure de cet os.

**LAURANE.** s. f. [all. *Laurin*). Principe cristallisable très amer, très âcre, d'une forte odeur de laurier, retiré par Bonastre des baies de laurier.

**LAURÉLIQUE.** adj. — *Acide laurélique*. Acide gras qui se trouve à l'état de laurélate de potasse dans les graines de laurier.

**LAURENZENBAD** (Suisse, Argovie). *Eaux indéterminées*, froides, 18°. Altitude : 518 mètres.

**LAURÉOLE.** s. f. Nom vulgaire du *Daphne laureola*, L., arbrisseau de la famille des thymélées, à feuilles lancéolées, coriaces, persistantes, à fruits successivement verts, rouges et noirs. Mêmes propriétés épispastiques que le *garou*, à un degré moindre.

**LAURÉTINE.** s. f. Principe gras retiré des graines de laurier.

**LAURIER.** s. m. [*Laurus nobilis*, L., δάφνη, all. *Lorbeer*, angl. *laurel*, it. *alloro*, *lauro*, esp. *laurel*]. Arbre (laurinées, J.) qui croît dans le midi de l'Europe. Ses feuilles, lisses, pointues, persistantes, sont aromatiques et employées surtout comme assaisonnement (*laurier sauce*). Ses fruits, improprement désignés sous le nom de *baies*, donnent par expression l'*huile de laurier*, liquide vert, grenu, aromatique, formé par le mélange d'une huile grasse et d'une huile volatile. On prépare un *onguent* ou *pommade de laurier*, en chauffant 250 grammes de feuilles récentes de laurier pilées, et autant de baies de laurier contuses, avec 500 grammes d'axonge; on l'emploie à l'extérieur, pour pansement excitant. — *Laurier alexandrin*. Le

petit houx. — *Laurier aromatique*. Le brésillet. — *Laurier des bois*. Le garou. — *Laurier-cerise* [*Prunus laurocerasus*, L., all. *Kirsehlorbeer*, angl. *cherry-laurel*, it. *lauroceraso*, esp. *laurel real*; vulgairement *laurier-amandier* ou *amandier d'Espagne*]. Arbrisseau de la famille des rosacées, dont les feuilles, persistantes, oblongues et luisantes, ont une odeur d'amande et une saveur amère, dues à l'acide cyanhydrique; elles donnent à la distillation une huile essentielle vénéneuse, contenant de l'acide cyanhydrique : cependant on s'en sert pour aromatiser le lait et la crème, à raison d'une feuille par litre de lait. On prépare une *eau de laurier-cerise* en distillant 1 partie de feuilles fraîches avec 4 d'eau ordinaire, et retirant 1 partie du liquide : cette eau est administrée comme antispasmodique. — *Laurier épineux*. Variété du houx. — *Laurier épurge*. Le garou. — *Laurier rose* [*laurose*, *Nerium oleander*, D., all. *Rosenlorbeer*, angl. *rose-laurel*, it. *oleandro*, esp. *laurel-rosa*, *oleandro adelfo*). Arbrisseau (apocynées, J.) dont on a employé l'extrait des feuilles ou de l'écorce, dissous dans l'eau, pour le traitement de la gale. C'est une plante vénéneuse, dont le principe toxique est l'*oléandrine*. Pelikan a constaté que c'est en paralysant les mouvements du cœur qu'elle détermine la mort, les autres muscles restant actifs longtemps encore. C'est un poison du cœur. Chez les grenouilles, la vie peut continuer plusieurs heures après que le cœur a cessé de battre. — *Laurier rose des Alpes*. V. RHODODENDRON. — *Laurier de Saint-Antoine*. V. ÉPILOBE. — *Laurier-tin*. V. VIORNE.

**LAURINE**. s. f. [angl. *laurine*, esp. *laurina*]. Matière extraite (Bonastre) des baies du *Laurus nobilis* (V. LAURIER). Elle est en prismes blancs, inodores et insipides, solubles dans l'alcool et l'éther, point dans l'eau; la chaleur les volatilise sans décomposition.

**LAUTARET** (France, Hautes-Alpes). *Eaux sulfureuses*, chaudes, 44°.

**LAVAGE**. s. m. Action de laver. V. PANSEMENT et SIPHON. — *Lavage de l'estomac*. Procédé thérapeutique

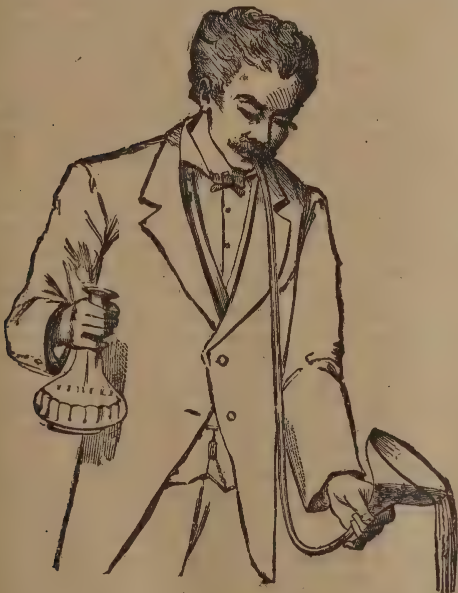


Fig. 404. — *Lavage* de l'estomac.

employé dans les gastrites toxiques, les gastrites chroniques, certaines dyspepsies avec stase, la dilatation et le cancer de l'estomac, pour vider celui-ci de son contenu nuisible (poison, liquides fermentés, trop acides, etc.), ou pour modifier sa surface interne, changer la nature de ses sécrétions, prévenir les fermentations qui se font dans son intérieur. On se sert de la pompe stomacale, ou mieux du tube de Faucher (V. FAUCHER) tube de caoutchouc souple, dont une extrémité est conduite par l'œsophage jusque dans l'estomac, dont l'autre extrémité porte un entonnoir en verre, et qui, une fois amorcé, forme siphon, de sorte que le contenu stomacal est évacué au dehors (fig. 404). Les liquides modificateurs sont l'eau bouillie, l'eau de Vichy, les solutions de bicarbonate de soude, d'acide borique (à 2 p. 100), de salicylate de soude (à 3 p. 100). — *Lavage du sang* (Dastre et Loye). Emploi thérapeutique d'injections massives sous-cutanées ou intraveineuses d'eau salée (sérum artificiel), précédées ou non d'une saignée. L'injection est inoffensive à condition qu'elle soit très lente (1 litre par heure); elle incite le névraxe, active l'élimination (diurèse); donne, si les reins fonctionnent suffisamment, des succès inespérés dans les infections et certaines intoxications ou auto-intoxications (urémie, coma diabétique).

**LAVAL** (France, Isère). *Eaux sulfatées mixtes*, froides, 24°,7, contenant 2gr,613 de sels, dont 1gr,128 de sulfate de magnésie et 1gr,048 de sulfate de soude.

**LAVALIÈRE** (France, Puy-de-Dôme, près Clermont). *Eaux bicarbonatées gazeuses, goudronnées*, froides, 14°; ces eaux sont transportées.

**LAVANDE**. s. f. [*Lavandula*, all. *Lavendel*, angl. *lavender*, it. *lavendola*, esp. *lavanda*]. Genre de plantes labiées, dont trois espèces sont employées en médecine : 1° la *lavande officinale* (*Lavandula vera*, DC.), dont les sommités fleuries, aromatiques et stimulantes à cause de l'huile volatile qu'elles contiennent en abondance, sont employées comme sternutatoires, et surtout comme excitantes dans les maladies asthéniques, en poudre (2 à 4 gr.), en infusion (4 à 8 gr.), en bains aromatiques (2 à 4 gr.); on en prépare une *eau distillée*, jaunâtre, qui se donne à la dose de 30 à 60 grammes, et qui sert à préparer l'*alcoolat de lavande* (2 à 4 gr.); la lavande entre dans l'eau vulnéraire, les baumes tranquille et nerval, l'eau de Cologne, le vinaigre des quatre voleurs, etc.; on en fait une eau-de-vie et un vinaigre pour la toilette; — 2° la *lavande Spic*, *Apic*, ou *lavande mâle* (*L. Spica*, DC.), qui a les mêmes propriétés que la précédente, et les mêmes applications : on en tire une huile volatile, connue sous le nom d'*huile d'Aspic* ou *de Spic*, qui renferme le quart de son poids d'un stéaroptène semblable au camphre, et qu'on emploie topiquement contre la teigne, et en frictions contre la paralysie; — 3° la *lavande stæchas*. V. STÆCHAS.

**LAVARDENS** (France, Gers). *Eaux amétallites*, froides, 19°,4.

**LAVEMENT**. s. m. [all. *Klystier*, angl. *injection*, it. *serviziale*, *cristeo*]. Injection faite par l'anus, à l'aide d'une seringue, d'un irrigateur ou d'un bock à injection, et destinée à pénétrer dans l'intestin. On distingue les *lavements simples*, composés d'eau pure, et destinés à provoquer la contraction des muscles du canal intestinal et l'évacuation des matières qu'il contient; et les *lavements médicamenteux*, désignés sous les noms de : *lavements anodins*, *purgatifs*, *analeptiques*, etc., suivant qu'ils renferment des substances calmantes, purgatives, nutritives, etc. — *Lavement alimentaire*. V. LAVEMENT *analeptique*. — *Lavement aloétique*. Lavement purgatif et anthelminthique, préparé avec : aloès soccotrin, 5 grammes; eau de son, 500 grammes. — *Lavement analeptique*. On le prépare en faisant bouillir : salep en poudre, 1 à 2 grammes, avec bouillon de viande, 125 grammes, et battant un jaune d'œuf avec le liquide tiède; on peut ajouter vin rouge, 50 grammes. D'autres lavements analeptiques sont préparés avec les peptones ou avec la poudre de viande et du lait.

— *Lavement anodin* ou *laudanisé*. Eau, ou décoction émolliente, 250 grammes; laudanum de Sydenham, 15 à 20 gouttes. — *Lavement anodin des peintres*. Huile de noix, 200 grammes; vin rouge, 400 grammes. — *Lavement anthelminthique*. Mousse de Corse, 12 grammes; eau, 375 grammes. Faites bouillir dix minutes, ajoutez : huile de ricin, 30 grammes (Foy). — *Lavement antispasmodique*. Poudre de racine de valériane, poudre de feuille d'oranger, ãã 4 grammes; eau tiède, 200 grammes. V. LAVEMENT *d'asa fœtida* et LAVEMENT *de musc*. — *Lavement d'asa fœtida*. Asa fœtida, 1 à 5 grammes; jaune d'œuf, nº 1; décoction de guimauve, 250 grammes. Antispasmodique. — *Lavement astringent*. Alun cristallisé, 4 à 8 grammes; eau chaude, 200 grammes; ou azotate d'argent cristallisé, 0gr,10 à 0gr,20, eau distillée, 250 grammes; ou extrait de ratanhia, 4 à 8 grammes, eau commune, 185 grammes, alcool à 56°, 2 grammes; ou tannin, 1 à 4 grammes, eau tiède, 250 grammes; ou cachou, 2 à 10 grammes, eau chaude, 250 grammes. Diarrhées, dysenteries, hémorragies intestinales. — *Lavement camphré*. Camphre, 0gr,50; jaune d'œuf, nº 1; eau tiède, 250 grammes. Érections douloureuses, dysménorrhée. — *Lavement de copahu* (Velpeau). Copahu, 30 grammes; jaune d'œuf, nº 1; laudanum, 1 gramme; eau, 200 grammes. — *Lavement de cubèbe*. Cubèbe pulvérisé, 25 grammes; décoction de guimauve, 250 grammes. — *Lavement électrique*. Application d'un courant électrique sur l'intestin au moyen d'une électrode introduite directement dans le rectum; cette électrode est constituée par la sonde intestinale de Boudet (de Paris), qui est reliée à un injecteur contenant de l'eau salée saturée (V. ÉLECTRODE, fig. 242 et 243); l'électrode négative est formée par une large plaque appliquée sur l'abdomen. On commence par introduire une certaine quantité d'eau salée dans l'intestin; puis on fait passer le courant, dont on porte l'intensité à 15 ou même 40 milliampères; on renverse ensuite le courant, et on continue de la même façon pendant dix minutes environ. Les contractions intestinales apparaissent soit dès l'application du courant, soit plus tard, et la débâcle se produit. Le lavement électrique est le traitement de choix de l'occlusion intestinale, quand celle-ci est due à l'atonie de la musculature de cet organe et à l'accumulation des matières fécales. — *Lavement émollient*. Espèces émollientes, 20 ou 30 grammes; eau, q. s. pour obtenir 500 grammes de liquide après dix minutes d'ébullition. Les espèces émollientes peuvent être remplacées par racine de guimauve, 20 grammes, ou semences de lin, 10 grammes. — *Lavement fébrifuge*. Sulfate de quinine, 0gr,20 à 0gr,80; eau de Rabel, V gouttes; eau tiède, 150 grammes; laudanum de Sydenham, 10 gouttes. — *Lavement huileux*. Huile d'olive, de lin ou d'amandes douces, 30 grammes; eau, 250 à 400 grammes; jaune d'œuf, nº 1. Laxatif. — *Lavement iodé*. Pour la dysenterie, on a donné, par jour, un lavement où entrent 6 grammes et jusqu'à 15 ou 20 grammes de teinture d'iode. On a observé consécutivement des sueurs froides, une sensation de brûlure à l'anus et dans l'intestin, des coliques, le goût d'iode dans la bouche, surtout quand le lavement était gardé quelque temps. Aussi ces lavements doivent-ils être proscrits. — *Lavement laxatif*. Miel de mercuriale, 60 à 100 grammes; eau, 400 grammes. Les lavements huileux ou à la glycérine sont également laxatifs. — *Lavement de musc*. Lavement antispasmodique préparé en faisant bouillir racine de guimauve, 4 grammes, avec eau commune, q. s. pour avoir 200 grammes de décocté, et ajoutant musc, 0gr,50 à 1 gramme, délayé dans un jaune d'œuf. — *Lavement purgatif*. Feuilles de séné, 15 grammes; sulfate de soude, 15 grammes; eau bouillante, 500 grammes. On peut ajouter : émétique, 0gr,20. — *Lavement purgatif des peintres*. Séné, 8 grammes; eau bouillante, 500 grammes. Faites infuser, passez et ajoutez : jalap en poudre, 4 grammes; diaphœnix, 30 grammes; sirop de nerprun, 30 grammes. — *Lavement à la santonine*. Lavement vermifuge préparé avec : santonine, 0gr,05 à 0gr,30; eau tiède, 200 grammes. — *Lavement de savon*. Savon ordinaire, 8 grammes; eau, 300 à 500 grammes. — *Lavement de sel* ou *stimulant*. Sel de cuisine, 30 grammes; eau ou infusion, 300 à 500 grammes. — *Lavement au semen-contra*. Lavement vermifuge préparé avec : semen-contra, 2 à 10 grammes; eau bouillante, 100 grammes. — *Lavement de tabac*. Tabac sec, 1 gramme; eau bouillante, 250 grammes. Faites infuser, passez (iléus, tétanos). — *Lavements vineux*. Ceux dans lesquels on fait entrer de 60 à 200 grammes de vin. Ils peuvent être utiles dans les cas d'affaiblissement par des hémorragies abondantes, de vomissements incoercibles, de fièvres typhoïdes et autres états adynamiques.

**LAVERAN** (Charles) (médecin français, né en 1845). — *Hématozoaire de Laveran*. V. HÉMATOZOAIRE.

**LAVERANIA.** s. m. Genre nouveau créé par Grassi pour le *Plasmodium præcox* de la forme quotidienne du paludisme. N'est généralement pas admis par les auteurs. V. HÉMATOZOAIRE et PALUDISME.

**LAVEY** (Suisse, Vaud). *Eaux chlorurées sodiques, sulfatées*, et *hydrosulfurées*, chaudes, 46°, contenant 1gr,3120 de sels, dont 0gr,9633 de chlorure de sodium, 0gr,70 de sulfate de soude et 3cc,5 d'hydrogène sulfuré. Altitude : 375 mètres. Indications : scrofule, rachitisme, rhumatisme chronique. Établissement : buvette, bains, 15 mai au 30 septembre.

**LA VEYRASSE** (France, Hérault). *Eaux bicarbonatées, mixtes*, froides, 13°.

**LAWSONIA.** s. m. V. HENNÉ.

**LAXATIF, IVE.** adj. Se dit des préparations qui déterminent une purgation douce, sans irritation de l'intestin : *eau laxative, lavement laxatif*.

**LAXATIFS.** s. m. pl. [*laxativus*, de *laxare*, relâcher; all. *laxirend*, angl. *laxative*, it. *lassativo*, esp. *laxativo*]. Médicaments qui déterminent la purgation sans irriter : tels que le miel, la manne, le tamarin, la casse, les pruneaux, les huiles grasses, etc.

**LAXITÉ.** s. f. [*laxitas*, all. *Schlaffheit*, angl. *laxity*, it. *lassità*, *allentatura*]. Relâchement, défaut de force et de tension dans les fibres.

**LAXUM.** s. m. Mot latin autrefois employé pour désigner la cause hypothétique des hydropisies, paralysies et autres phénomènes morbides dans lesquels il y a diminution réelle ou supposée de l'énergie normale des actes de l'économie. Le *laxum* était l'opposé du *strictum*.

**LAZARET.** s. m. [all. *Lazareth*, angl. *lazaretto*, *lazarhouse*, it. *lazzaretto*, esp. *lazareto*]. Édifice isolé de toute habitation, établi dans divers ports de mer, et destiné à la désinfection des hommes et des choses qui viennent des lieux où règne une maladie réputée contagieuse. Le temps du séjour dans le *lazaret* s'appelle *quarantaine*.

**LAZLO-HUNYADI** (Hongrie). *Eaux sulfatées magnésiennes*, contenant 24gr,2065 de sulfate de magnésie et 22gr,7810 de sulfate de soude.

**LEAMINGTON** (Angleterre, Warwickshire). *Eaux chlorurées sodiques* ou *chlorurées sulfatées*, froides, 23°,4, contenant 11gr,5125 de sels, dont 3gr,4243 de chlorure de sodium et 3gr,1920 de sulfate de soude. Altitude : 65 mètres. Établissements : buvette, bains; toute l'année.

**LE BOULOU.** V. BOULOU (LE).

**LÉCANORA.** s. m. Genre de lichens, dont plusieurs espèces fournissent des matières colorantes, du tournesol en particulier : tels sont le *Lecanora parella*, Ach., et le *L. tartarea*, Ach. Le *L. esculenta*, Eversm. (*Lichen esculentus*, Pallas), sert de nourriture aux habitants de quel-

ques provinces du Caucase et d'Algérie, où il couvre le sol, surtout après une forte pluie, sous forme de corps mamelonnés, durs, légers, blancs et comme farineux à l'intérieur, qui sont emportés par le vent et retombent en pluie (Bugeaud).

**LÉCANORINE.** s. f. [*acide lécanorique* ($C^{32}H^{14}O^{14}$). Principe qui se trouve dans les lichens des genres *Lecanora, Variolaria, Roccella*, et dans l'*Evernia prunastri*. Ach.; cristallisable, blanc, sans goût ni odeur; presque insoluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther chauds. Bouillie avec de l'eau, ou soumise à la distillation sèche, elle se transforme en *orcine*.

**LECAT** (médecin français, 1700-1768). — *Golfe de Lecat*. Le *golfe de l'urètre*.

**LECCE.** — *Gomme de Lecce* [*gomme d'olivier*]. Gomme qui s'écoule du tronc des vieux oliviers : on en faisait autrefois usage en médecine, comme cicatrisante et vulnéraire. — *Huile de Lecce*. Huile d'olive impure qui renferme un peu d'essence de térébenthine.

**LECCIA** (Italie, Florence). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*. chaudes, 35°, contenant 1gr,199 de sels, dont 0gr,009 de carbonate de fer.

**LÉCHEGUANE.** s. f. [*Nectarinia Lecheguana*, H. de Saus.) Guêpe du Brésil, dont le miel est, dit-on, vénéneux.

**LÉCITHE.** s. m [de λέκιθος, jaune d'œuf]. Vitellus nutritif ou deutoplasma.

**LÉCITHINE.** s. f. [de λέκιθος, jaune d'œuf (Gobley); all. *Lecithin, Eidotterfett*, angl. *lecithine*, it. et esp. *lecitina*; *matière grasse phosphorée neutre* (Chevreul)]. Corps gras défini, neutre, complexe, qui se trouve dans la substance cérébrale (substance blanche, 11 p. 100; substance grise, 2,5), dans le sperme (spermatozoïde, 1,5) dans le sang veineux (hématies, 0,75; sang de la veine porte, 0,24; sang des veines sus-hépatiques, 0,29), dans le chyle (0,08), dans la bile de porc (Strecker), dans les œufs et la laitance de carpe, dans le jaune d'œuf (0,90) (Gobley), etc., et dont la décomposition donne pour produits des *acides oléique, stéarique, palmitique, phospho glycérique*, et de la *névrine*. On connaît plusieurs lécithines, différant seulement par l'espèce de corps gras qu'on en retire : ce sont la *dioléine lécithine*, la *distéarine lécithine* et la *dipalmitine lécithine*, qui se dédoublent, d'une part, en névrine; d'autre part, en acide oléique, stéarique ou palmitique. Elles résultent donc de l'union de la névrine à l'acide phospho-glycérique et à deux molécules d'un acide gras. En faisant agir successivement de l'éther et de l'alcool sur du jaune d'œuf, on obtient un résidu solide qui est la dioléine lécithine; la liqueur qui surnage contient la distéarine lécithine et l'éther dissout la dipalmitine lécithine. La lécithine distéarique (en atomes, $C^{44}H^{90}O^{9}PAz$) est une poudre blanche cristalline, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool fort. Les recherches de Danilewsky ont montré que cette substance a une action stimulante sur les processus de multiplication des éléments cellulaires, et favorise d'une façon remarquable le développement des jeunes animaux (Desgrez et Aly Zaky). En se basant sur ces expériences, Gilbert et Fournier ont introduit cette substance en thérapeutique; à la dose de 0gr,10 à 0gr,20 par jour, elle relève les forces, augmente l'appétit, accélère la nutrition; on la prescrit dans la tuberculose au début, la convalescence des fièvres graves, les troubles de croissance, la neurasthénie, etc.

**LÉCITHODE.** adj. [λεκιθώδης, de λέκιθος, jaune d'œuf et εἶδος]. Qui ressemble au jaune d'œuf.

**LE CROL** (France, Aveyron). *Eaux sulfatées ferrugineuses*, froides, 12° 5, contenant 1gr,335 de sels, dont 0gr,540 de sulfate ferreux et 0gr,285 de sulfate ferrique.

**LEDESMA** (Espagne, Salamanque). *Eaux sulfurées calciques*, chaudes, 32° à 52°. Altitude : 720 mètres. Établissements : buvette, bains, douches.

**LÉDITANNIQUE.** adj. — *Acide léditannique*. Tannin du *Ledum palustre*. V. LÉDON.

**LÉDON.** s. m. Genre de plantes éricacées. — Le *Lédon des marais* (*Ledum palustre*, L., *romarin sauvage* ou *de Bohême*) a des feuilles à odeur forte, insecticides, dites *folia ledi, folia rosmarini sylvestris, anthos sylvestre*. On en met parfois dans la bière, qu'elles peuvent rendre nuisible. Distillées avec l'écorce de bouleau, elles donnent l'essence dont on parfume le cuir de Russie. — Le *Ledum latifolium*, Aiton (*thé du Labrador*) s'emploie comme le précédent et en infusions comme apéritif.

**LEDRAN** (chirurgien français, 1685-1770). — *Suture de Ledran*. V. SUTURE.

**LÉÉA.** s. m. Genre de plantes ampélidées, dont la principale espèce est le *Leea sambucina*, Willd., dont la racine est employée, dans l'Inde, contre les coliques.

**LEE'S SPRINGS** (États-Unis, Tennessee). *Eaux sulfureuses*.

**LEGAL.** — *Réaction de Legal*. V. ACÉTONURIE.

**LÉGAL, ALE.** adj. [*legalis*, νόμιμος, all. *gerichtlich*, angl. *legal*, it. *legale*, esp. *legal*]. Qui est selon la loi, qui a rapport aux lois : *médecine légale*.

**LÉGITIME.** adj. [*legitimus, genuinus*, νόμιμος, all. *legitim, rechtmässig*, angl. *legitimate, lawful*, it *legittimo*, esp. *legitimo*]. Se dit, en général, des choses fondées sur un droit qu'on ne pourrait violer sans tomber dans l'injustice. — *Enfant légitime*. Enfant conçu et né dans le mariage, par conséquent avec les conditions qui établissent ses droits à l'hérédité. Aux termes du Code civil, article 312 et suivants, l'enfant né après le 180e jour du mariage, ou moins de 300 jours après la dissolution du mariage, est réputé *légitime*. || *Maladie légitime*. Celle qui suit une marche régulière.

**LÉGUME.** s. m. [*legumen*, de *legere*, ramasser, cueillir, ὄσπριον, all. *Gemüse*, angl. *legume, vegetables*, it. *legume*, esp. *legumbre*]. Nom vulgaire de toute plante potagère employée à titre d'aliment.

**LÉGUMINE.** s. f. [all. *Legumin, Pflanzenkäsestoff*, angl. *legumine*, it. et esp. *legumina*; *légumine* (Braconnot), *matière végéto-animale des légumineuses* (Einhof), *caséine* ou *caséum végétal* (Liebig)]. Principe immédiat azoté des semences des légumineuses. La légumine est peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool, non coagulable par la chaleur; les acides minéraux la précipitent, ainsi que plusieurs sels mercuriels et calcaires; les acides végétaux la dissolvent. Elle contient du soufre, comme le gluten.

**LÉIOGOMME.** s. m. [*amidon grillé*]. Fécule rendue soluble dans l'eau froide par la chaleur à 210°.

**LÉIOMYOME.** s. m. V. LIOMYOME.

**LÉIOPODE.** s. m. V. LIOPODE.

**LÉIOTRIQUES.** adj. et s. m. pl. V. LIOTRIQUES.

**LEISSENGEN** (Suisse, Berne). *Eaux sulfurées calciques* froides, contenant 0gr,0070 de sels, dont 0gr,0018 de sulfure de calcium. Établissement : buvette, bains.

**LÉMERY** (chimiste français, 1645-1715). — *Poudre de Lémery*. V. POUDRE *impériale*. — *Sel de Lémery*. V. SEL *admirable*.

**LEMNA.** s. m. Genre de plantes monocotylédones qui a donné son nom à la famille des lemnacées, et dont l'espèce principale est le *Lemna minor*. V. LENTILLE *d'eau*.

**LEMNISQUE.** adj. et s. m. [*lemniscus*, λημνίσκος]. Bandelette repliée sur elle-même, employée dans le traitement des plaies (Celse). — Pessaire en forme de sablier, dont la coupe représenterait à peu près un 8.

**LEMON-GRASS.** s. m. Nom anglais de l'*Andropogon citratum*, DC. (*andropogon à odeur de citron, citronnelle*. Graminée de la Martinique, à odeur de citron, qui passe pour déterminer l'avortement.

**LENICEPS.** s. m. [de *leniter capiens*, prenant douce-

ment]. Instrument destiné à remplacer le forceps, fondé sur les mêmes principes, mais agissant avec plus de douceur et comme auxiliaire des contractions utérines (Mattei).

**LÉNITIF, IVE.** adj. et s. m. [*leniens, lenitivus*, de *lenire*, adoucir; ἤπιος, all. *lindrend, Linderungsmittel*, angl. *lenitive*, it. et esp. *lenitivo*]. Synonyme d'*adoucissant*, et quelquefois, mais à tort, de *laxatif*. — *Électuaire lénitif* ou de *séné composé*. On le prépare avec : racine de polypode, raisins de Corinthe, ãã 60 grammes; réglisse, 30 grammes; feuilles fraîches de scolopendre, prunes de Damas, jujubes, ãã 45 grammes; et feuilles de mercuriale, 120 grammes. On fait bouillir dans une décoction de 60 grammes d'orge, d'abord le polypode, puis la réglisse, les feuilles de scolopendre et de mercuriale et les fruits. On fait bouillir à part 64 grammes de séné; on mêle les deux décoctions, et on les fait évaporer jusqu'à ce qu'il ne reste que 2kg,500 de liquide. On ajoute sucre blanc, 1kg,200, et l'on fait cuire à consistance de sirop, dans lequel on incorpore : pulpe de casse, de tamarin et de pruneaux, ãã 200 grammes, feuilles de séné en poudre très fine, 150 grammes; semences de fenouil et d'anis pulvérisées, ãã 10 grammes. Cet électuaire s'administrait en lavements (15 à 30 grammes).

**LENK** ou **LALENK** (Suisse, Berne). *Eaux sulfatées calciques*, et *hydrosulfurées*, froides, 8°,5, contenant 2gr,2 de sels, dont 1gr,6 de sulfate de chaux, et 44cc,5 d'hydrogène sulfuré libre; il y a aussi une source *ferrugineuse*, contenant 0gr,01 de bicarbonate de fer, et 2 grammes de sulfate et de carbonate de chaux. Altitude : 1 100 mètres. Établissements : buvette, bains, douches, inhalations, 15 juin au 15 septembre.

**LENT, ENTE.** adj. [*lentus*, all. *langsam*, angl. *slow*, it. et esp. *lento*]. Se dit, en général, de ce qui est tardif dans ses mouvements. — *Fièvre lente*. Fièvre continue, peu intense dans ses symptômes, et qui suit une marche chronique. Souvent le mot *fièvre lente* est synonyme de *fièvre hectique*. — *Pouls lent*. Celui dont les battements se font avec lenteur et dans lequel la systole artérielle est plus prompte que la diastole. — *Pouls lent permanent*. V. Pouls.

**LENTE.** s. f. V. Pou.

**LENTICÔNE.** s. m. Déformation spéciale du cristallin.

**LENTICULAIRE, LENTIFORME.** adj. [*lenticularis*, all. *linsenformig*, angl. *lenticular*, it. *lenticolare*, esp. *lenticular*]. Qui a la forme d'une lentille (*couteau lenticulaire*) ou qui concerne la lentille du cristallin (*cataracte lenticulaire*). || En anatomie, *ganglion lenticulaire*. Le *ganglion ophtalmique*. — *Noyau lenticulaire*. V. Strié (*Corps*). — *Os lenticulaire*. Le plus petit des osselets de l'ouïe, situé entre l'apophyse verticale de l'enclume, à laquelle il répond par sa face externe, et l'étrier, auquel il répond par sa face interne : souvent il est soudé à l'enclume. V. Oreille *moyenne*. — *Papille lenticulaire*. V. Langue.

**LENTICULE.** s. f. V. Lentille *d'eau*.

**LENTIFORME.** adj. [de *lens*, lentille, et *forme*]. En forme de lentille : *éphélide lentiforme*.

**LENTIGO.** s. m. [*lentigo*, de *lens*, lentille; φακός, all. *Sommersprossen, Leberflechen*, angl. *lentigo, freckles*, it. *lentiggine*]. Tache de rousseur. V. Éphélide. — *Lentigo malin des vieillards*. Dermatose commençant par une tache pigmentaire apparaissant au niveau de la face, et sur laquelle se développe au bout d'un temps souvent fort long un épithélioma cutané (Hutchinson).

**LENTILLE.** s. f. [*Ervum lens*, L., φακός, all. *Linse*, angl. *lentil*, it. *lenticchia*, esp. *lenteja*]. Plante légumineuse papilionacée, dont les graines sont alimentaires, mais n'ont aucune propriété médicamenteuse. On supposait autrefois la décoction de lentille propre à faciliter l'éruption de la variole ou de la rougeole; sa farine s'employait quelquefois en cataplasmes comme résolutive; elle fait la base de l'*erva lenta* et de la *revalescière*. — *Lentille d'eau* ou *lenticule* (*Lemna minor*, L.). Plante de la famille des lemnacées, dont les feuilles, en forme de lentilles, flottent à la surface de l'eau : elle est employée comme émolliente.

**LENTILLE.** s. f. [all. *Linsenglas*, angl. *lens, omphalopter*, it. *lente*]. En physique, masse de substance transparente, ordinairement en verre (*crown-glass* ou *flint-glass*), et plus réfringente que l'air, limitée par deux surfaces sphériques ou par une surface sphérique et une surface plane, et réfractant la lumière d'une manière qui varie avec sa construction. — *Lentille aplanétique* [de ἀπλανής, qui n'est pas dispersé] (Lister, 1830). Lentille composée de *flint* et de *crown*, construite de façon à faire disparaître toute aberration de sphéricité. V. Achromatisme. — *Lentille astigmatique* ou *cylindrique*. Lentille dont la surface réfringente est cylindrique, et qui est propre à corriger l'*astigmatisme*. || En pathologie, espèce d'*éphélide* ou de *nævus*. || En anatomie, souvent synonyme de cristallin. — *Lentille cristalline*. Le cristallin.

**LENTISQUE.** s. m. [all. *Mastixbaum*, angl. *lenstisc*, *mastic-tree*, it. et esp. *lentisco*]. Nom vulgaire du *Pistacia Lentiscus*, L., arbrisseau de la famille des térébinthacées, cultivé dans les îles de l'Archipel grec, qui fournit, par incision, une résine appelée *mastic*, et dont les fruits donnent une huile vert foncé, employée dans l'alimentation et dans l'éclairage.

**LENTITE.** s. f. Nom donné à une prétendue inflammation du cristallin, qui n'existe pas.

**LÉONTIASIS.** s. f. [de λέων, lion; all. et angl. *leontiasis*, it. *leontiasi*]. Nom donné à l'éléphantiasis tuberculeux de la face, à cause de l'aspect que celle-ci présente. Quand l'hypertrophie porte sur les os de la face et non plus sur les téguments, on donne à cette déformation le nom de *leontiasis ossea* Virchow), mais sous cette dénomination on a réuni des déformations qui appartiennent à l'acromégalie, à la maladie de Paget, ou à des hypérostoses multiples. Il n'y a guère que l'hypérostose diffuse totale du crâne qui donne réellement l'aspect léonin (fig. 405); ce dernier type doit être rapproché de l'ostéomalacie qui amène fréquemment chez les bestiaux des hypertrophies diffuses analogues de la face.



Fig. 405. — *Léontiasis*.

**LÉONTICE.** s. m. V. Cohosh.

**LÉONTODON.** s. m. V. Pissenlit.

**LÉONURE.** s. m. V. Agripaume.

**LÉPIDINE.** s. f. [all. *Lepidinum, Lepidin*, angl. *lepidine*, it. et esp. *lepidina*]. Substance extraite par Leroux du *Lepidium iberis*, L. (V. Passerage), neutre, amère, pulvérulente, soluble dans l'eau et l'alcool, essayée sans succès contre les fièvres intermittentes.

**LÉPIDIUM.** s. m. Genre de plantes crucifères, dont plusieurs espèces sont usitées en médecine. V. Cresson *alénois*, Nasitort, Passerage et Thlaspi.

**LÉPIDOÏDE.** adj. [*lepidoides*, de λεπὶς, écaille, et εἶδος, ressemblance; all. *schuppenförmig*, it. et esp. *lepidoide*]. Qui ressemble à une écaille. — *Suture lépidoïde.* La suture temporo-pariétale.

**LÉPIDOSARCOME.** s. m. [*lepidosarcoma*, de λεπὶς, écaille, et *sarcome*]. Tumeur sarcomateuse couverte d'écailles irrégulières, que A. Severin dit avoir été observée dans l'intérieur de la bouche.

**LE PLAN** (France, Haute-Garonne). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 12°,1, contenant 0gr,155 de sels, dont 0gr,012 d'oxyde de fer.

**LÉPOCYTODE.** s. m. Cytode pourvu d'une paroi.

**LÉPOTHRIX.** s. m. [de λεπὶς, écaille, et θρὶξ, poil]. Affection des poils caractérisée par la formation de petites concrétions qui font saillie le long de leur tige; elle se rencontre surtout aux aisselles et aux parties génitales. Elle se présente sous deux formes, suivant que le poil est engainé dans sa totalité, c'est la *forme diffuse*, ou seulement en partie, comme un chapelet, c'est la *forme nodulaire*. Elle coïncide souvent avec des sueurs colorées de l'aisselle et en particulier avec des sueurs rouges. Elle semble être de nature parasitaire. On lui a appliqué à tort le nom de *trichomycose noueuse*, qui a déjà été donné par Juhel-Rénoy à la *Piedra* (V. ce mot).

**LÈPRE.** s. f. [*lepra*, λέπρα, de λεπρὸς, écailleux, de λεπὶς, écaille; all. *Aussatz*, angl. *leprosy*, it. *lepra*, *lebbra*, esp. *lepra*, *spedalsked* en Norvège]. Maladie générale infectieuse, endémique dans certains pays, particulièrement dans le voisinage et le long des côtes (Égypte, Arabie, Syrie, Madère, Archipel grec, côtes de la mer Noire et de la Méditerranée, Irlande, Livonie, Norvège, Perse, Hindoustan, Indo-Chine, Chine, Japon, et en Amérique, Antilles, littoral du Mexique, Louisiane, Vénézuéla, Guyane, Brésil), due à un microbe particulier, le bacille de Hansen, et caractérisée par l'apparition, sur la peau et certaines muqueuses, de taches, de nodosités, de vésicules, à évolution ulcéreuse, avec anesthésie de ces points et troubles de la nutrition. La lèpre est identique dans tous les pays où elle existe; elle ne diffère d'une contrée à l'autre que par quelques symptômes sans importance. La cause est l'introduction et le développement dans l'organisme d'une bactérie spéciale, le bacille de Hansen (V. Hansen). Elle est contagieuse, et peut prendre parfois la forme épidémique; elle paraît souvent héréditaire, bien que l'hérédité semble avoir moins d'importance que la contagion; elle est plus fréquente chez l'homme que chez la femme; rare avant six ans, elle apparaît surtout vers la trentième année. Elle ne se manifeste souvent que fort longtemps après le moment où s'est fait le contage; cette période de latence, que l'on doit distinguer de l'incubation proprement dite, peut atteindre dix, quatorze et même trente-deux ans dans un cas de Hallopeau. Un sentiment de malaise général, de la lenteur et de la paresse dans les mouvements, de la tendance à l'hébétude, au sommeil, des fourmillements et des douleurs dans les membres inférieurs, quelquefois une éruption de bulles analogues au pemphigus, précèdent ordinairement l'apparition des symptômes caractérisques de la maladie, lesquels permettent de distinguer trois formes ou types de lèpre : 1° *lèpre tuberculeuse* ou *tubéreuse*; 2° *lèpre maculeuse*; 3° *lèpre anesthésique*. Actuellement on décrit seulement deux formes : la *forme tuberculeuse* ou systématisée tégumentaire de Leloir, et la *forme anesthésique* ou systématisée nerveuse. — Dans la *lèpre tuberculeuse* (*éléphantiasis des Grecs*), on voit apparaître, après les prodromes, des taches circulaires, nettement circonscrites, en général très étendues, plates ou du moins peu saillantes, lisses, brillantes, de coloration variable depuis le rouge pâle jusqu'au gris noir et d'autant plus foncée qu'elles sont plus anciennes : elles siègent sur le dos, les fesses, les membres supérieurs et inférieurs, et aussi à la figure, mais d'une façon moins prononcée : ces taches disparaissent spontanément ou s'élargissent du centre à la périphérie. Sur ces taches et dans leur intervalle la peau s'épaissit et forme des nodosités, plates ou hémisphériques, d'un volume qui varie depuis celui d'un grain de millet jusqu'à celui d'une noix, souvent bosselées, inégales, de couleur claire ou cuivrée : elles apparaissent d'abord sur les arcades sourcilières et les autres parties de la face (fig. 406), et s'étendent



Fig. 406. — *Lèpre.*

aux mains, aux bras, aux jambes, au tronc; elles peuvent donner naissance à de l'œdème, à des lymphangites, à des adénites; au bout d'un temps variable, elles se ramollissent et forment des ulcérations, qui suppurent et s'étendent de la peau aux parties molles sous-jacentes. Les muqueuses buccale, nasale, conjonctivale, laryngée, présentent aussi des tubercules suivis d'ulcérations : celles-ci peuvent se rencontrer jusque dans le poumon et l'intestin, bien que l'existence de lépromes pulmonaires et intestinaux soit contestée par Hansen et Looch; des orchites lépreuses aiguës, indolentes, ont été signalées par Hallopeau et Jeanselme. — Dans la *lèpre maculeuse* ou *lisse*, on n'observe que des taches, qui se montrent, après la période prodromique, sur la peau du visage et des membres, et en moins grande quantité sur le tronc; tantôt elles sont rouges (*morphea rubra*), tantôt blanches (*morphea alba*, *vitiligo alba*), tantôt plus ou moins foncées (*morphea nigra*, *vitiligo melas*); elles peuvent conserver le même état pendant plusieurs années, sans autres symptômes, ou s'accompagner des signes de la forme suivante. — La *lèpre anesthésique* peut exister seule, mais elle accompagne ordinairement une des deux formes qui précèdent. La peau est d'abord hyperesthésiée, douloureuse au moindre attouchement; puis apparaît l'anesthésie cutanée, sous forme de plaques, non seulement sur les taches et les tubercules, mais aussi sur les parties saines de la peau : les coupures, les brûlures, etc., ne sont pas senties; les extrémités sont paralysées; plus tard, l'hyperesthésie reparaît. Dans une variété de lèpre anesthésique, il se forme des bulles, d'abord analogues à celles du pemphigus, qui plus tard se rompent et laissent des ulcérations profondes qui guérissent par des cicatrices irrégulières et déprimées; cette forme de la maladie est souvent appelée *lèpre lazarine*. Au niveau des parties anesthésiées, la peau se ride, les muscles s'atrophient, les tissus s'ul-

cèrent, se gangrènent, et laissent des déformations profondes (*lèpre mutilante*); les mouvements deviennent impossibles, le marasme et la cachexie progressent et amènent la mort. Un phénomène ordinairement précoce et qui a une grande importance au point de vue du diagnostic est l'épaississement des nerfs; on le constate facilement au niveau du nerf cubital que l'on sent dans la gouttière olécrânienne sous forme d'un cordon volumineux, dur et inégal. La maladie procède par poussées suivies de périodes d'amélioration et revenant à intervalles irréguliers. Les lésions de la lèpre appartiennent au type des inflammations nodulaires, et les nodules, ou granulomes lépreux ou lépromes, se rapprochent des tubercules dus au bacille de Koch; ils sont formés de leucocytes, de cellules épithélioïdes, parfois de cellules géantes; les vaisseaux y sont nombreux, à parois épaisses. Le changement de climat amène souvent des améliorations: on a recommandé l'arsenic, l'iodure et le bromure de potassium, le fer, le mercure, les bains sulfureux, les ventouses scarifiées; l'huile de Chaulmoogra constitue actuellement la médication le plus souvent employée; mais une bonne hygiène paraît plus utile que le reste du traitement. Par contre, le médecin peut beaucoup pour empêcher la propagation de la lèpre en prescrivant des mesures prophylactiques sévères; il est indispensable d'isoler le lépreux comme on le faisait au moyen âge; c'est par l'application de mesures rigoureuses que la Norvège a vu récemment le nombre des lépreux diminuer dans de grandes proportions.

**LÉPREUX, EUSE.** adj. et s. [*leprosus*, ἐλεφαντιακὸς, all. *aussätzig*]. Qui concerne la lèpre; qui en est atteint.

**LÉPROME.** s. m. Nodule inflammatoire dû au bacille de Hansen; c'est le tubercule lépreux.

**LÉPROSERIE.** s. f. [all. *Siechenhaus*, angl. *pest-house*, *lazar-house*, it. *spedale per li lebbrosi*, esp. *leproseria*]. Hôpital consacré au traitement de la lèpre, particulièrement de la lèpre tuberculeuse ou éléphantiasis des Grecs, qui était regardée avec raison comme contagieuse. On séparait les lépreux de toute communication avec les personnes saines.

**LEPTANDRE.** s. m. [*Leptandra virginica*, Nutt., *Veronica virginica*, L.). Plante scrofulariée, de l'Amérique du Nord, dont la racine, amère et nauséabonde, est émétocathartique, et dont on extrait la *leptandrine*.

**LEPTANDRINE.** s. f. ou **LEPTANDRIN.** s. m. Principe actif du *Leptandra virginica*, Nutt. (V. Leptandre), qu'on emploie aux États-Unis, comme laxatif et chalagogue, à la dose de 0gr,025 à 0gr,10, répétée trois ou quatre fois par jour, contre la diarrhée ou la dysenterie chronique, certaines dyspepsies atoniques, et pour régulariser la sécrétion biliaire (Gubler).

**LEPTE** s. m. V. Rouget.

**LEPTOMÉNINGITE.** s. f. Méningite dans laquelle l'inflammation intéresse surtout la pie-mère.

**LEPTOMÈRE.** s. m. [λεπτομερία, de λεπτὸς, menu, et μέρὸς, partie]. Se dit des parties les plus petites de l'économie. V. Élément.

**LEPTOMITE.** s. m. (*Leptomitus*). Nom sous lequel on a désigné plusieurs organismes parasites de l'homme, rangés par les uns parmi les algues zoosporées, considérés par d'autres (Ch. Robin) comme des champignons devenus méconnaissables, rangés aujourd'hui dans le groupe des *phycomycètes*, qui participe à la fois des propriétés des champignons et de celles des algues. Ce sont: le *leptomite urophile* (*Leptomitus urophilus*, Mont.), trouvé par Rayer dans une urine malade; le *leptomite de Hannover* (*L. Hannoverii*, Ch. R.), signalé par Hannover dans la phtisie, le diabète, etc.; le *leptomite de l'épiderme* (*L. epidermis*, Küch.), découvert par Gubler chez un jeune homme dont la main avait été percée d'une balle, et dont la blessure avait été traitée par l'irrigation continue; le *leptomite utéricole* (*L. uteri*, Küch.), trouvé par Lebert sur la muqueuse de l'utérus; le *leptomite de l'œil* (*L. oculi*, Küch.), extrait par Helmbrecht de la chambre postérieure de l'œil d'un homme.

**LEPTOPHONIE.** s. f. [de λεπτὸς, ténu, et φωνή, voix]. Aphonie, faiblesse de la voix.

**LEPTORRHINIE.** s. f. État du nez saillant et mince.

**LEPTORRHINIEN, ENNE.** adj. et s. Qui est pourvu d'un nez mince et non aplati.

**LEPTOSPERME.** s. m. [*Leptospermum*, de λεπτὸς, mince, et σπέρμα, graine]. Genre de plantes myrtacées, dont une espèce (*L. flavescens*, Smith, *L. thea*, Willd.) a des feuilles et des fleurs d'odeur aromatique, de saveur un peu amère, employées en infusion théiforme, en Australie, contre le scorbut.

**LEPTOTHRIX.** s. f. [de λεπτὸς, menu, et θρὶξ, cheveu]. Bactérie en longs filaments, non ramifiés, droits ou ondulés, entourés d'une mince gaine de gelée (fig. 407); c'est un genre de la famille des bactériacées. L'espèce principale, le *Leptothrix buccalis* (Ch. Robin), se trouve en quantité considérable sur la surface de la langue, dans la matière accumulée dans l'interstice des dents ou la cavité des dents cariées, dans certains liquides vomis ou rendus par des individus atteints de diarrhée, et dans le liquide contenu dans l'estomac après la mort par maladie, sous forme de petits filaments ou bâtonnets droits ou légèrement courbés, ou coudés à angle variable, à bords nets, extrémités non effilées, larges de 0mm,001 au plus, longs de 0mm,030 à 0mm,10 ou même davantage. Ces bâtonnets sont libres et flottants dans les liquides indiqués plus haut. Ces filaments se colorent très bien par les colorants ordinairement employés en bactériologie; ils restent colorés par la méthode de Gram; sous l'action de l'air et de l'eau iodée ils prennent une teinte violette ou bleu violacé, ce qui paraît dû à la présence d'une matière amylacée soluble. Ces filaments se segmentent à un moment donné et les articles ainsi formés s'isolent et végètent indépendants. Ils sont plus rares chez les herbivores que chez les carnivores et chez l'homme; ils jouent un rôle dans la formation du tartre dentaire en déterminant la précipitation des sels calcaires de la salive; ils sont une cause de carie des dents en pénétrant dans les canalicules dentaires quand l'émail a disparu. Enfin, dans certains cas ils peuvent former sur le pharynx ou les amygdales un revêtement blanchâtre, pultacé, ou des touffes blanches, isolées, adhérentes à la muqueuse, et occasionnent de véritables angines à aspect diphtéroïde. Cet organisme est difficile à cultiver; Vignal en aurait obtenu des cultures pures, liquéfiant la gélatine. Le *Leptothrix epidermidis* de Bizzozero, rencontré dans l'épiderme à côté du *Microsporum minutissimum* et du *Microsporum furfur*, appartient au groupe des bacilles de la pomme de terre. Le *Leptothrix placoïdes alba*, isolé par Dobrzyniecki d'une dent cariée, est un cladothrix.



Fig. 407. — *Leptothrix*.

**LEPTYNTIQUE.** adj. et s. m. [*leptynticus*, λεπτυντικὸς, de λεπτύνειν, atténuer]. Synonyme d'*atténuant*.

**LÈS** (Espagne, Lerida). *Eaux sulfurées sodiques*, froides et chaudes, 19°,5 et 32°, contenant de 0gr,0089 à 0gr,0152 de sulfure de sodium. Établissements.

**LÉSION.** s. f. [*læsio*, de *lædere*, blesser; πάθος, all. *Verletzung*, angl. *lesion*, it. *lesione*, esp. *lesion*]. Changement morbide survenu dans la continuité des organes, leur situation, leurs rapports, leur conformation, ou leur organisation intime. Toute lésion est *organique*, c'est-à-dire qu'elle intéresse la constitution des tissus et des organes; il ne peut y avoir de lésions purement *vitales*, puisque la vie n'est qu'une manifestation de l'état dit d'*organisation*, le mode d'activité des êtres organisés. — *Lésion* se dit surtout du changement *anatomique* accompli, déterminé par tel ou tel trouble survenu dans les actes; *trouble* ou *perturbation* désignent le changement en mal qui s'observe dans les *actes*. Ainsi l'on dit : *trouble de la nutrition, lésion des tissus*, et l'on ne doit pas dire : *lésion de nutrition, perturbation des tissus*, etc. On appelle particulièrement *lésions de structure*, *lésions moléculaires*, les changements survenus dans la composition immédiate de la substance même des éléments anatomiques.

**LES ROCHES** (France, Puy-de-Dôme). *Eaux chlorurées sodiques* et *bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 19°,5, contenant 3gr,500 de sels, dont 1gr,165 de chlorure de sodium, et 0gr,042 de carbonate de fer; ces eaux sont transportées.

**LESSIVE.** s. f. [*lixivia, lixivium*, all. *Lauge*, angl. *lye*, it. *lisciva*, esp. *legia*]. Liquide tenant en dissolution de la potasse ou de la soude en excès. La *lessive des cendres*, obtenue en épuisant par l'eau les cendres de bois, contient des sels solubles, surtout de soude et de potasse, dont la nature varie avec celle des végétaux dont ces cendres proviennent. V. Cendre. — *Lessive des savonniers*. Liqueur renfermant un peu moins du tiers de son poids de soude caustique, et employée pour faire le savon médicinal. On la prépare avec : carbonate de soude cristallisé, 2 000 grammes, chaux vive, 800 grammes; eau, 12 000 grammes. On éteint la chaux, on la délaye dans l'eau, on ajoute le carbonate de soude, et on fait bouillir le mélange pendant une demi-heure, en agitant, et remplaçant l'eau qui s'évapore; on évapore rapidement dans une bassine d'argent jusqu'à ce que le liquide, refroidi, marque 36° B.

**LÉTHALITÉ.** s. f. [*lethalitas*, de *lethum*, la mort; all. *Tödtlichkeit*, angl. *lethality*, it. *letalità*, esp. *letalidad*]. Ensemble des conditions qui rendent mortelles les blessures ou les maladies. V. Mortalité.

**LÉTHARGIE.** s. f. [*lethargus, lethargia*, de λήθη, oubli, et ἀργία, paresse, engourdissement; all. *Lethargie, Schlafsucht*, angl. *lethargy*, it. *letargia*, esp. *letargo*]. Sommeil profond et continuel dans lequel les membres sont flasques et inertes, mais les réflexes tendineux sont exagérés; en raison de l'exaltation de l'irritabilité de la moelle épinière, il y a diffusion du réflexe, le choc du tendon donnant lieu à des contractions dans les deux membres (hyperexcitabilité neuro-musculaire de Charcot et Richer). En même temps il y a abolition complète de l'intelligence et anesthésie absolue. C'est un phénomène hypnotique. On a donné le nom de *léthargie lucide* à un état dans lequel le sujet est dans l'impossibilité de réagir physiquement par suite de la résolution musculaire dans laquelle il est plongé, tandis que l'intelligence est suffisamment conservée pour que le souvenir de ce qui s'est passé persiste au sortir de cet état. — On emploie souvent le terme de *léthargie*, dans le langage vulgaire, comme synonyme de *mort apparente*.

**LÉTHARGIQUE.** adj. [*lethargicus*, all. *lethargisch, schlafsüchtig*, angl. *lethargic*, it. et esp. *letargico*]. Qui est plongé dans la léthargie, qui a rapport à la léthargie.

**LÉTHARGUS.** s. m. [λήθαργος]. Nom sous lequel Hippocrate et, après lui, les médecins grecs ont décrit une fièvre rémittente caractérisée par l'assoupissement. Le *causus*, la *phrénitis* et le *léthargus* formaient, dans la pathologie ancienne, un groupe caractérisé de fièvres rémittentes et pseudo-continues.

**LÉTHIFÈRE.** adj. [*lethifer*, de *lethum*, la mort, et *ferre*, porter; all. *todbringend*, angl. *lethiferous*, it. *letifero*, esp. *letal, letifero*]. Qui donne la mort.

**LÉTIÉVANT** (chirurgien lyonnais, 1830-1880). — *Opération de Létiévant*. Résection d'un certain nombre de côtes dans le but de permettre l'affaissement du thorax dans les cas d'empyème. Estlander a puisé dans l'opération de Létiévant l'idée de sa méthode (V. Estlander).

**LEUCAMIQUE.** adj. — *Acide leucamique*. V. Leucine.

**LEUCANILINE.** s. f. V. Rosaniline.

**LEUCÉ.** s. f. V. Alphos.

**LEUCÉMIE.** s. f. V. Leucocythémie.

**LEUCÉTHIOPIE.** s. f. [de λευκὸς, blanc, et *éthiopien*; it. et esp. *leucetiopia*]. V. Albinisme.

**LEUCINDIGINE.** s. f. L'*indigo blanc*. V. Indigotine.

**LEUCINE.** s. f. [de λευκὸς, blanc; all. *Leucin*, angl. *leucinum, leucine*, it. et esp. *leucina*; *oxyde caséique*, Proust; *aposépédine*; *acide leucamique*] ($C^{12}H^{13}AzO^4$, ou, en atomes, $C^5H^{13}AzO^2$). Principe qui existe normalement dans le tissu pulmonaire, pancréatique, splénique, hépatique, rénal, cérébral, thyroïdien, etc.; et, à l'état morbide (typhus, variole, atrophie du foie), dans l'urine : c'est un des produits de la désassimilation des matières albuminoïdes. Elle se forme, avec la tyrosine, dans la putréfaction des matières azotées animales et végétales : on la prépare en traitant ces matières, à chaud, par l'acide sulfurique. Dans l'intestin, elle se forme par l'action du suc pancréatique sur les substances albuminoïdes des aliments; elle se transforme dans l'économie probablement en acide valérique, anhydride carbonique et ammoniaque, ou peut-être aussi en urée. C'est une substance blanche, cristalline, sans odeur ni saveur, soluble dans l'eau, peu dans l'alcool.

**LEUCITE.** s. f. La sclérotite.

**LEUCO-ANGÉITE.** s. f. V. Angioleucite.

**LEUCOCYTAIRE.** adj. Qui a rapport aux leucocytes. — *Équilibre leucocytaire*. Rapport qui existe à l'état normal dans les proportions des différentes variétés des globules blancs contenus dans le sang; chez l'adulte, le nombre de polynucléaires atteint 60 à 66 p. 100, les éosinophiles 1 à 2 p. 100, et les mononucléaires, y compris les lymphocytes, 32 à 38 p. 100. Cet équilibre varie suivant les âges; chez l'enfant, le nombre des polynucléaires n'est que de 40 à 50 p. 100; chez le vieillard, il est de 70 p. 100. Il varie surtout dans les différents états pathologiques; aussi ne doit-on pas se contenter, dans l'examen du sang, de compter le nombre absolu des leucocytes, mais faut-il rechercher les proportions des différentes variétés.

**LEUCOCYTE.** s. m. [λευκὸς, blanc, et κύτος, cavité; *globule du pus, globule blanc du pus, globule de la lymphe, granule* ou *corpuscule de la lymphe*; *granule* ou *globule du chyle, globule de mucus, globule de chyle dans le sang*; *globule fibrineux du sang, du pus, du mucus, de la salive, de l'urine*; *globule blanc du sang, globulin du sang*; *globule muqueux, cellule de la lymphe, cellule du pus et du mucus, globule d'inflammation* ou *d'exsudation, cellule granuleuse* ou *granulée, globule granuleux de l'exsudation* ou *de l'inflammation, globule pyoïde, corpuscule incolore du sang, globule lymphatique, vésicule incolore du sang, corpuscule* ou *globule cytoïde, cellule incolore du sang, pyocyte*]. Espèce d'éléments anatomiques très répandus dans l'économie, et se rencontrant principalement dans le sang, dans la lymphe et dans le tissu conjonctif. Les leucocytes ont pour propriété commune d'être mobiles; ils peuvent ainsi sortir des vaisseaux par diapédèse et se porter en un point quelconque de l'organisme. On les divise en plusieurs variétés suivant leur forme et l'aspect de leur noyau, ou suivant la nature

des granulations qu'ils renferment. Les leucocytes *mononucléaires* sont des cellules de 15 à 20 μ de diamètre, formées d'un protoplasma abondant, et d'un noyau vésiculeux ovalaire, parfois recourbé en haricot; quand le protoplasma diminue, on a la variété dite petit leucocyte mononucléaire (fig. 408). Le *lymphocyte* ou *globulin* est aussi une cellule à noyau unique, mais bien différente de la précédente; le noyau en occupe la presque totalité, est arrondi, souvent pourvu de nucléoles, et entouré d'une mince couche de protoplasma homogène à peine visible et basophile (fig. 409). D'après Hayem, les petits mononucléaires du sang humain se diviseraient en mononucléaire *incolore* ou translucide, qui pourrait se transformer en grand mononucléaire, et en mononucléaire *opaque* ou coloré, qui correspond au lymphocyte d'Ehrlich. Les leucocytes *polynucléaires*, ou mieux à noyau polylobé, ont un diamètre de 9 μ en moyenne et contiennent un noyau unique, formé de masses très colorables réunies entre elles par des filaments très fins, passant souvent inaperçus, d'où l'apparence de noyaux multiples (Ranvier); leur protoplasma est abondant, et peu colorable (fig. 410). La division des leucocytes d'après les granulations qu'ils renferment paraît plus importante (Ehrlich); il faut d'abord mettre à part le *lymphocyte* qui est une cellule spéciale formant l'élément lymphatique principal, peu abondant au contraire dans le sang. Les leucocytes à granulations se distinguent en *neutrophiles*, *éosinophiles* ou *acidophiles* ou *oxyphiles*, *basophiles* et *amphophiles*. Les neutrophiles (granulations ε d'Ehrlich) peuvent être mononucléaires ou polynucléaires; les leucocytes mononucléaires neutrophiles, ou *myélocytes*, sont

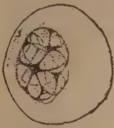


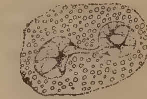
Fig. 408. — Mononucléaire.



Fig. 409. — Lymphocyte.



Fig. 410. — Polynucléaire.



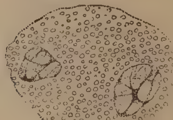


Fig. 411. — Eosinophiles.

Fig. 408 à 411. — *Leucocytes.*

les éléments caractéristiques de la moelle osseuse; ils ne passent pas dans le sang, sauf au cours de certains états pathologiques (variole); les polynucléaires neutrophiles constituent la plus grande partie des globules blancs du sang (60 à 66 p. 100). Ces granulations sont très fines et se colorent par un mélange de couleur acide et de couleur basique. Les éosinophiles (granulations α) peuvent être aussi polynucléaires, tels sont ceux que l'on voit dans le sang (fig. 411), ou mononucléaires et sont dits alors myélocytes éosinophiles. Les cellules à granulations basophiles (granulations γ), ou *Mastzellen* d'Ehrlich, sont des cellules à protoplasma abondant, à gros noyau étalé, se rencontrant dans le tissu conjonctif; elles n'existent qu'exceptionnellement dans le sang. Quant aux granulations amphophiles, elles ont la propriété de se colorer indifféremment par les couleurs basiques et par les couleurs acides; elles ne se rencontrent pas chez l'homme, mais seulement chez certains animaux, comme le rat et le cobaye. Les rapports des différentes variétés de leucocytes sont différemment appréciés. Il semble bien que le gros mononucléaire du sang puisse se transformer en polynucléaire et acquérir les granulations neutrophiles qui caractérisent celui-ci; on voit en effet dans le sang des formes de transition entre ces deux variétés de cellules, dans lesquelles le noyau devient ovalaire, réniforme et finalement polylobé, en même temps qu'apparaissent les granulations spécifiques. Les relations des lymphocytes avec les autres variétés sont plus difficiles à établir; pour Ehrlich, le lymphocyte est un élément à part; il caractérise la série lymphatique, tandis que les autres cellules forment la série myélogène. Pour d'autres au contraire (Denys, Dominici), le lymphocyte serait la cellule embryonnaire des auteurs et pourrait donner naissance par une série de transformations aux autres formes leucocytaires. La numération des leucocytes se fait dans le sang, à l'aide de l'hématimètre de Hayem; mais pour dénombrer les diverses variétés de leucocytes, il est nécessaire de se servir de préparations de sang sec, colorées de différentes manières; pour la différenciation des différentes granulations leucocytaires, il faut que les préparations aient été fixées par la chaleur à 110° (Ehrlich) et que la coloration soit obtenue à l'aide de l'hématine-éosine, ou du triacide d'Ehrlich, ou de la thionine. On compte sur chaque lame le nombre de leucocytes de chaque variété que l'on rencontre et l'on en établit le pourcentage. Le rôle des leucocytes est multiple et mal connu. Ils paraissent contenir divers ferments : un ferment oxydant ou *oxydase*, un ferment glycolytique, un ferment coagulant (*plasmase* de Duclaux ou fibrine-ferment de Schmidt), un autre ferment antagoniste du précédent, la *thrombase*. Mais le rôle des leucocytes devient surtout important à l'état pathologique; en effet, grâce à leurs mouvements amiboïdes et à la sensibilité spéciale qu'ils possèdent vis-à-vis de certaines substances (sensibilité chimiotactique), ils se portent en masse vers le point de l'organisme envahi par le microbe ou par la substance toxique (V. INFLAMMATION) : ils entourent les microbes et les englobent dans leur protoplasma (phagocytose); enfin ils sécrètent des substances solubles capables de détruire les microbes et de neutraliser les toxines. Pour Metchnikoff, l'alexine de Buchner ou complément d'Ehrlich existerait dans l'intérieur des leucocytes et ne serait mise en liberté qu'après la destruction de ceux-ci (phagolyse); la sensibilisatrice de Bordet ou substance intermédiaire existerait à l'état libre dans le sérum. De plus, il semble que les substances bactéricides sont sécrétées spécialement par les leucocytes à granulations, tandis que le lymphocyte serait inactif à ce point de vue; c'est ainsi que le leucocyte polynucléaire sécréterait l'alexine bactériolytique ou *microcytase* de Metchnikoff, tandis que les éléments lymphatiques produiraient l'alexine cytolytique ou *macrocytase*.

**LEUCOCYTÉMIE.** s. f. [de λευκὸς, blanc, κύτος, cavité, et αἷμα, sang], **LEUCÉMIE** ou **LEUKÉMIE.** s. f. [de λευκὸς, blanc, et αἷμα, sang; all. *Leukæmie*, *Leucocythæmie*, angl. *leucocythæmia*, it. *leucocitemia*]. Maladie générale caractérisée par une augmentation considérable et permanente de la quantité des leucocytes dans le sang, et par l'hypertrophie des organes formés de tissu lymphoïde (rate, ganglions lymphatiques, follicules de l'intestin, etc.). La permanence de l'excès des globules blancs distingue la *leucocytémie* de la *leucocytose*, dans laquelle cet excès est passager. Le sang étant alors de couleur lie de vin, et non blanc, les termes de *leucémie* et *leucohémie* proposés par Virchow sont inexacts; celui de *leucocytémie* (Bennett) est seul exact. Virchow a distingué deux variétés de

leucocytémie : une *leucocytémie splénique*, caractérisée par une augmentation très notable de la proportion des leucocytes proprement dits dans le sang, et par une hypertrophie de la rate, le plus souvent aussi du foie ; et une *leucocytémie lymphatique*, caractérisée non pas tant par l'augmentation des globules blancs proprement dits, que par celle des *globulins*, et dans laquelle on trouve, non plus l'hypertrophie de la rate ou du foie, mais celle des ganglions lymphatiques. Cette distinction ne peut être conservée, car on a vu, d'une part, la prédominance des leucocytes coïncider avec l'hypertrophie des ganglions, et, d'autre part, les globulins prédominer dans le sang sur les leucocytes proprement dits, sans que les ganglions soient malades et lorsque la rate est seule affectée. Il n'est pas rare non plus d'observer des cas d'hypertrophie de tous les ganglions lymphatiques de l'économie sans état leucocytémique : de même l'intestin, les reins, la moelle des os, la rétine, etc., peuvent présenter des lésions donnant lieu aux symptômes ordinaires de la leucocytémie, sans que le sang présente aucune altération. Ces derniers cas sont désignés sous le nom de *pseudo-leucocytémies*, mais la leucocytémie vraie peut toujours apparaître au cours de l'évolution d'une telle affection (V. Lymphadénie). Une distinction plus importante actuellement vient de la variété de globule blanc sur laquelle porte l'augmentation ; et Ehrlich distingue, à ce point de vue, la *leucémie myélogène* et la *leucémie lymphatique*. Dans la première variété, dite aussi *myélocytémie* ou *myélémie*, il y a augmentation de tous les leucocytes existant dans le sang à l'état normal, et de plus apparition dans le sang de cellules de la moelle osseuse ou myélocytes ; ce sont des cellules mononucléaires contenant des granulations neutrophiles, éosinophiles ou basophiles ; il y a de plus des cellules géantes à noyau unique, des leucocytes nains, des leucocytes en caryocinèse, enfin des globules rouges nucléés. Dans la leucémie lymphatique, l'augmentation porte uniquement sur les lymphocytes ; c'est une *lymphocytémie* ou *lymphémie*. Dans la *leucocytémie vraie*, le sang, de couleur violette, lie de vin ou chocolat, renferme des globules blancs dans la proportion de 1 pour 20, et même pour 5 globules rouges, au lieu de 1 pour 400 ou 500, qui est la proportion normale, et contient moins de globules rouges, d'albumine et de fibrine ; la rate est augmentée de volume et de consistance ; il en est de même des ganglions lymphatiques ; le foie et les reins sont hypertrophiés, et présentent des tractus de tissu lymphoïde formé par des leucocytes qui, accumulés d'abord dans les vaisseaux, en sont sortis par diapédèse suivant les uns, par rupture des parois vasculaires suivant les autres, et se sont entourés d'un réticulum délicat, analogue à celui des ganglions lymphatiques sains. Les reins, les follicules isolés et agminés de l'intestin, les amygdales, la moelle des os, ont été aussi trouvés hypertrophiés et infiltrés des mêmes éléments lymphoïdes. Au début de la maladie, les symptômes sont ceux de l'anémie, faiblesse, pâleur de la face, etc. ; puis l'hypertrophie de la rate, appréciable à la palpation et à la percussion, et celle des ganglions lymphatiques, qui forment au cou, aux aines, aux aisselles, des tumeurs indolentes, dures, séparées les unes des autres, enfin l'examen du sang précisent la nature de la maladie. Plus tard les symptômes d'anémie s'aggravent : perte des forces, prostration, dyspnée, bruits de souffle vasculaires, diarrhée, soif vive, etc. La vue diminue d'acuité, et l'examen ophtalmoscopique montre, sur la papille, des taches blanchâtres, et d'autres, plus nombreuses, rouges, hémorragiques. Le malade, s'affaiblissant de plus en plus, succombe à l'accroissement de la diarrhée, de la dyspnée, de la fièvre hectique, c'est-à-dire par cachexie ; ou la terminaison fatale est précédée par l'apparition d'œdèmes ou d'anasarques, et d'hémorragies par diverses voies : épistaxis, entérorragie, hémorragie cérébrale, hématémèse, hémorragie des gencives ; le malade meurt dans une syncope ou épuisé par la perte de sang. Dans certains cas la leucémie peut prendre une marche aiguë : au point de vue hématologique, la leucémie aiguë, décrite en Allemagne par Ebstein puis Fränkel, en France par Gilbert et Weil, est une lymphocytémie ; on ne trouve dans le sang que des formes mononucléées, et en particulier un mononucléaire à noyau clair entouré d'une très petite couche de protoplasma et qui est comme un globulin géant ; cliniquement, elle est caractérisée par le gonflement modéré des ganglions, des hémorragies multiples, une fièvre élevée et une marche rapide. On n'est pas plus fixé sur les causes qui engendrent cette maladie que sur le traitement propre à enrayer sa marche : les toniques et les reconstituants sont indiqués, mais ils ne peuvent amener la guérison.

**LEUCOCYTÉMIQUE**. adj. Qui a rapport à la leucocytémie.

**LEUCOCYTOLYSE**. s. f. ou **LEUCOLYSE**. s. f. [de *leucocyte*, et λύειν, dissoudre]. Disparition ou destruction des globules blancs.

**LEUCOCYTOMÉTRIE**. s. f. [de *leucocyte*, et μέτρον, mesure]. Numération des leucocytes.

**LEUCOCYTOSE**. s. f. [de *leucocyte*, et la finale *ose*, indiquant maladie]. Augmentation *passagère*, ordinairement morbide et peu considérable, de la quantité des globules blancs contenus dans le sang : l'état transitoire de cet excès de leucocytes suffirait à distinguer la leucocytose de la leucocythémie, si celle-ci ne s'accompagnait pas, en outre, de symptômes étrangers à celle-là : de plus, dans la première, la proportion des globules blancs aux globules rouges n'est jamais aussi forte que dans la seconde ; quand le nombre des leucocytes atteint ou dépasse 70 000 par millimètre cube, le diagnostic de leucémie peut être porté. La leucocytose n'est pas une affection spéciale, c'est un symptôme qui peut apparaître au cours de certains états physiologiques (leucocytose de la digestion, de la grossesse, de la menstruation), ou plus souvent pathologiques. On la rencontre alors à la suite des hémorragies, mais elle caractérise surtout les états infectieux ; elle a été reconnue depuis longtemps déjà dans les fièvres puerpérale et typhoïde, la dysenterie (Ch. Robin, 1859), la morve (Colin, 1875), la variole (Brouardel), etc. D'une manière générale, toutes les maladies infectieuses déterminent de la leucocytose ; la fièvre typhoïde, le typhus, la rougeole, font exception à cette règle, et se caractérisent par un abaissement du chiffre des leucocytes, mais avec augmentation des mononucléaires. Les néoplasies, comme le cancer et le sarcome, déterminent aussi de la leucocytose ; de même aussi la goutte aiguë. Cette leucocytose est le plus souvent une polynucléose, c'est-à-dire que l'augmentation des leucocytes porte uniquement sur les polynucléaires du sang ; certaines maladies chroniques, comme la syphilis, déterminent de la mononucléose ; de même quelques maladies aiguës, comme les oreillons et la coqueluche, la variole et la varicelle ; dans ces deux derniers cas il y a passage dans le sang de myélocytes. Enfin, parfois c'est l'éosinophilie (V. ce mot) que l'on constate. La formule hémoleucocytaire au cours des états infectieux passe par quatre stades successifs : hypoleucocytose, polynucléose, mononucléose, éosinophilie, cette dernière phase correspondant à la convalescence.

**LEUCODERMIE**. s. f. [de λευκός, blanc, et δέρμα, peau]. Décoloration de la peau (V. Achromie). La leucodermie vraie ne s'accompagne pas d'augmentation périphérique de la pigmentation ; elle est symptomatique de diverses affections : sclérodermie, lèpre, syphilis, atrophie propre de la peau, etc.

**LEUCOHÉMIQUE**. adj. Syn. de *leucocytémique*.

**LEUCOLYSE.** s. f. V. LEUCOCYTOLYSE.

**LEUCOMA et LEUCOME.** s. m. [λεύκωμα, de λευκόω blanchir]. V. ALBUGO et TAIE. — *Leucoma gerontotoxon.* L'*arc sénile*. V. ARC.

**LEUCOMAÏNE.** s. f. [de λεύκωμα, blanc d'œuf]. Nom commun aux alcaloïdes produits par transformation de substances albuminoïdes, dans l'économie vivante, en particulier dans l'urine, le sang, la graisse, le pus; les *ptomaïnes* prennent naissance dans les matières organiques en putréfaction (A. Gautier). La production des leucomaïnes serait due à ce que les cellules de nos tissus fonctionnent en partie à la façon des êtres anaérobies. Ces substances peuvent, dans certains états pathologiques, s'accumuler dans le sang et devenir pathogènes en raison de leur toxicité.

**LEUCOMATOSE.** s. f. Nom proposé par Lancereaux pour désigner la dégénérescence amyloïde. V. DÉGÉNÉRESCENCE.

**LEUCOMYÉLITE.** s. f. Inflammation des cordons blancs de la moelle; on emploie quelquefois le nom de *leucomyélite postérieure* comme synonyme de *tabes dorsalis*.

**LEUCOPATHIE.** s. f. [de λευκὸς, blanc, et πάθος, affection]. L'*albinisme*.

**LEUCOPÉNIE.** s. f. [de λευκὸς, blanc, et πενία, pauvreté]. Abaissement du nombre de leucocytes au-dessous du taux normal. Cet état se rencontre au début des infections (hypoleucocytose), et dans certains cas de lymphatisme.

**LEUCOPÉNIQUE.** adj. — *Lymphadénie leucopénique.* Variété de lymphadénie accompagnée de leucopénie (Gilbert).

**LEUCOPHLEGMASIE**, ou **LEUCOPHLEGMATIE.** s. f. [*leucophlegmatia*, λευκοφλεγματία, de λευκὸς, blanc, et φλέγμα, phlegme; all. *Leukophlegmasie*, angl. *leucophlegmasia*, it. *leucoflemmasia*, esp. *leucoflegmasia*]. Pour la plupart des auteurs, infiltration générale du tissu cellulaire; l'*anasarque* serait l'infiltration commençant par les extrémités inférieures, la *leucophlegmatie* celle qui se forme à la fois dans toute l'économie. ‖ Pour quelques auteurs, gonflement flatueux de tout le corps (*intumescentia flatuosa, tumescentia emphysematosa*) : *leucophlegmatie* est alors synonyme d'*emphysème*. Ce terme n'est plus usité.

**LEUCOPLASIE.** s. f. [de λευκὸς, blanc, et πλάσσειν, former]. Affection des muqueuses et en particulier de la muqueuse buccale, se traduisant par la formation de placards blancs dus à la transformation cornée de l'épithélium. Elle intéresse la face interne des joues et des lèvres, la face dorsale de la langue; elle peut se rencontrer, mais plus rarement, à la vulve. Elle est constituée par des plaques bien limitées ayant une couleur blanc nacré, disséminées ou confluentes, pouvant former une sorte de cuirasse au dos de la langue. La marche de l'affection est lente, mais la gravité en serait à peu près nulle, n'était la fréquence de l'apparition de l'épithélioma au niveau des placards leucoplasiques. Les causes de la leucoplasie sont le tabac (*plaques blanches des fumeurs*), toutes les autres causes d'irritation buccale (dents cariées, etc.), mais surtout l'arthritisme et la syphilis; cette dernière maladie se retrouve très souvent dans les antécédents des malades qui présentent de la leucoplasie buccale; mais le traitement spécifique est de nul effet ou même souvent nuisible dans ces cas. Le traitement consiste d'abord dans la suppression de la cause d'irritation locale (tabac, etc.), puis dans les lavages fréquents avec une eau alcaline, et les topiques à l'acide salicylique et à l'acide chromique.

**LEUCORRAGIE.** s. f. Synonyme de *leucorrhée*.

**LEUCORRHÉE.** s. f. [*leucorrhæa*, de λευκὸς, blanc, et ῥεῖν, couler; *flueurs blanches, pertes blanches catarrhe utérin*; all. *weisser Fluss*, angl. *leucorrhæa*, it. et esp. *leucorrea*]. Écoulement par la vulve d'un liquide blanchâtre constitué par l'exagération avec ou sans altération pathologique de la sécrétion normale de l'utérus et du vagin. Quand il est d'origine vaginale, le liquide est très fluide, de réaction acide, d'aspect laiteux, et n'empèse que légèrement le linge. Quand il vient de l'utérus, il a une réaction alcaline; le liquide du col ressemble à du blanc d'œuf et empèse fortement le linge; celui du corps est blanc jaunâtre, peu visqueux. L'écoulement peut se faire d'une façon continue, et cela surtout quand il vient du vagin; plus souvent, il a lieu d'une manière interrompue, le liquide s'accumulant dans le vagin et en sortant ensuite à l'occasion de mouvements ou d'efforts. Souvent les pertes blanches ne méritent plus à proprement parler leur nom; elles deviennent jaunâtres, grises ou verdâtres; il y a alors altération pathologique des cavités utérine et vaginale. La leucorrhée simple est extrêmement fréquente dans les villes, et on a pu dire que les deux tiers des femmes de Paris en souffraient; elle a été rattachée à la chlorose, à l'anémie et est considérée comme un signe de débilité générale. Il est assez difficile de comprendre comment un état anémique peut engendrer une hypersécrétion muqueuse, à moins de supposer que cet état ne favorise la pullulation des germes normaux du vagin, entraînant l'irritation de la muqueuse. Chez certaines femmes, la leucorrhée peut être considérée comme un effet de l'arthritisme, et rangée à côté des autres hypersécrétions muqueuses si fréquentes au cours de cette diathèse, hyperchlorhydrie, hypersécrétion intestinale allant parfois jusqu'à l'entérite mucomembraneuse, hypersécrétion biliaire et cholémie, etc. Mais très souvent la leucorrhée est due à une inflammation des muqueuses vaginale et utérine (vaginite et métrite aiguë ou chronique) entretenue parfois par la présence d'un corps étranger tel qu'un pessaire, ou d'une tumeur bénigne ou maligne (fibrome, cancer). Les inflammations chroniques de l'utérus, souvent limitées au col, sont la cause de beaucoup de leucorrhées, que la métrite ait été elle-même d'origine puerpérale ou blennorragique. Chez les petites filles il convient de se rappeler la fréquence des vulvites blennorragiques. Avant donc d'admettre une leucorrhée en quelque sorte idiopathique et liée uniquement à des modifications de l'état général, il faudra écarter avec soin les causes locales; celles-ci, en tout cas, devront être retenues chaque fois que l'écoulement sera manifestement mucopurulent et d'une richesse anormale en leucocytes. Le traitement de la leucorrhée sera souvent celui de la métrite chronique; quand celle-ci ne pourra être mise en cause, il faudra relever l'état général, prescrire le séjour à la campagne, sans négliger les soins de propreté locaux; toutefois il convient de ne pas abuser des injections vaginales qui, employées inconsidérement et faites avec des liquides trop riches en antiseptiques, deviennent elles-mêmes une cause d'irritation de la muqueuse et entretiennent l'écoulement.

**LEUCORRHÉIQUE.** adj. [all. *leucorrhoisch*, angl. *leucorrhoeic*, it. et esp. *leucorreico*]. Se dit d'une femme affectée de leucorrhée (*leucorrhæa laborans*), et de l'écoulement qui caractérise la leucorrhée : *écoulement leucorrhéique*.

**LEUCORRHOÏQUE.** adj. Synonyme de *leucorrhéique*, en parlant de l'écoulement de la leucorrhée.

**LEUCOSE.** s. f. [*leucosis*, de λευκὸς, blanc]. Maladie des vaisseaux lymphatiques (Alibert).

**LEUCOSIE.** s. f. La *canitie*.

**LEUKÉMIE.** s. f. V. LEUCOCYTHÉMIE.

**LEUSTETTEN** (Bavière). *Eaux bicarbonatées calciques*, contenant 0gr,192 de sels, dont 0gr,161 de carbonate de chaux.

**LEVAIN.** s. m. [ζύμη, all. *Gährstoff, Sauerteig*, angl.

*leaven*, it. *lievito*, esp. *levadura*]. Mot souvent employé comme synonyme de *ferment*, mais désignant particulièrement de la pâte de froment aigrie, c'est à-dire qui a subi un certain degré de fermentation alcoolique, par l'action de la chaleur ou l'addition d'un ferment tel que la levure de bière, et qui, par là, est devenue propre à faire lever la pâte destinée à la confection du pain. On en fait la base de topiques rubéfiants, en y ajoutant des substances vésicantes ou de la moutarde. V. LEVURE.

**LEVANA** (Italie, Florence). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides, 15°,5.

**LEVÉE**. s. f. Action de lever : *levée d'un cadavre*.

**LEVERN** (Prusse). *Eaux bicarbonatées calciques faibles*, froides, 9°,5 à 12°.

**LEVICO** (Autriche, Tyrol). *Eaux sulfatées ferrugineuses et arsenicales*, froides, 8° à 12°,5 ; deux sources, l'une, *eau faible*, contenant 1gr,7 de sels, dont 0gr,9 de sulfate de fer, 0gr,005 de sulfate de cuivre et 0gr,0009 d'acide arsénieux ; l'autre, *eau forte*, contenant 7gr,1 de sels, dont 3gr,8 de sulfate de fer, 0gr,04 de sulfate de cuivre et 0gr,0086 d'acide arsénieux. Altitude : 530 mètres. Établissement : 1er mai au 30 septembre.

**LEVIER**. s. m. [*vectis*, μοχλὸς, all. *Hebel*, angl. *lever*, it. *lieva*, esp. *palanca*]. — La connaissance des leviers trouve son application dans la mécanique animale. Les os sont des corps inflexibles ou *leviers* ; les muscles locomoteurs sont les *puissances* ; les *résistances* sont les poids des parties à mouvoir ; les *points d'appui* sont tantôt les articulations, tantôt le sol, ou tout autre corps fixe sur lequel s'exécutent les mouvements. La tête se meut sur le cou, en avant ou en arrière, par un *levier du premier genre*, dans lequel la première vertèbre cervicale est le point d'appui. Nous nous élevons sur la pointe des pieds par un *levier du second genre*, dont le point d'appui est le sol. Enfin on a des exemples du *levier du troisième genre*, dans la flexion de l'avant-bras sur le bras, dans l'élévation du bras, dans la flexion de la jambe sur la cuisse, de la cuisse sur le bassin, etc. ‖ En chirurgie, *levier*, tige d'acier recourbée à ses extrémités, dont on se sert pour soulever la portion d'os détachée par le trépan, ou les portions d'os enfoncées, dans les cas de fracture du crâne. — *Levier de l'Écluse*. V. LANGUE *de carpe*. ‖ En obstétrique, *levier* (*vectis obstetricius*), tige de fer ou d'acier, de forme et de longueur variables, ayant une ou plusieurs courbures plus ou moins prononcées, dont on se sert pour redresser la tête du fœtus et la ramener à la position naturelle, ou pour l'entraîner au dehors lorsqu'elle est dans l'excavation. Le *levier de Péan*, modifié par Baudelocque, n'est autre chose qu'une des branches du forceps droit de Smellie, très allongée, sans entablure, peu courbée, dont la cuiller est largement fenêtrée, et qui est adaptée à un manche d'ébène.

**LÉVIGATION**. s. f. [*lævigatio*, λείωσις, *Zerreibung*, angl. *levigation*, it. *levigazione*, esp. *levigation*]. Opération pharmaceutique qui a pour but d'obtenir diverses substances sous forme de poudre impalpable. *Lévigation* est synonyme de *porphyrisation*.

**LÉVOGYRE**. V. LÆVOGYRE.

**LÈVRE**. s. f. [*labium*, *labrum*, χεῖλος ; all. *Lippe*, angl. *lip*, it. *labbro*, esp. *labio*]. Partie charnue, plus ou moins épaisse suivant les races et les constitutions individuelles, située en avant des arcades dentaires et constituant la paroi antérieure de la cavité buccale. Les lèvres, au nombre de deux, distinguées en *supérieure* et *inférieure*, forment le contour de l'orifice buccal : les angles qu'elles forment par leur réunion sont appelées *commissures*. Elles ont une face antérieure cutanée, couverte de poils chez l'homme adulte ; une face postérieure, tapissée par une muqueuse, qui, sur la ligne médiane, forme un repli plus prononcé à la lèvre supérieure ; un bord libre, plus ou moins renversé en dehors, recouvert d'un tégument rosé intermédiaire à la peau et à la muqueuse, et présentant sur la ligne médiane un tubercule saillant à la lèvre supérieure, une petite dépression à la lèvre inférieure ; un bord adhérent, qui, à la lèvre supérieure, est limité en haut par la base du nez et le sillon naso-labial, et creusé d'une gouttière verticale et médiane : celui de la lèvre inférieure est séparé du menton par un sillon transversal ou mento-labial. Les lèvres sont constituées, de l'extérieur vers les parties profondes : par une peau d'autant plus mince qu'on se rapproche davantage du bord libre, et très adhérente aux muscles sous-jacents ; par dix muscles différents (grand et petit zygomatiques, releveurs superficiel et profond de l'aile du nez et de la lèvre supérieure, canin, risorius de Santorini, triangulaire des lèvres, carré et houppe du menton, orbiculaire des lèvres) ; par les glandes labiales ; par une muqueuse très fine, recouverte d'un épithélium pavimenteux stratifié. La lèvre supérieure reçoit ses artères de la coronaire labiale supérieure, des artères sous-orbitaires, alvéolaires et buccales ; l'inférieure les reçoit de la coronaire inférieure et des artères mentonnières, sous-mentales et transversales de la face. Les veines se rendent aux veines faciales ; les lymphatiques, aux ganglions sous-maxillaires. Les nerfs sensitifs sont fournis par le trijumeau, les nerfs moteurs par le facial. Les lèvres ont un rôle important dans la mastication et dans la phonation. — *Bourrelet muqueux des lèvres*. Bourrelet rouge transversal que forme la membrane muqueuse, surtout à la lèvre supérieure, bourrelet qui se renverse en dehors, qui peut se couvrir de fissures douloureuses par le contact de l'air avec la muqueuse, et que le rire rend saillant au point de constituer une difformité. Pour en faire l'ablation, un aide tire la lèvre en avant et la renverse en dehors, et le chirurgien, soulevant le bourrelet avec une pince, l'excise avec des ciseaux courbes sur le plat. — *Inflammation des lèvres*. Les inflammations superficielles, telles que l'*herpès*, ne présentent pas de gravité (V. HERPÈS) ; au contraire, les *phlegmons* et *abcès*, le *furoncle*, l'*anthrax*, sont graves aux lèvres, comme en tout autre point de la face, par les complications très sérieuses dont ils peuvent être le point de départ (V. FURONCLE), et qui indiquent la nécessité d'une intervention prompte et rapide : incisions multiples, larges, profondes, ou cautérisation avec le thermo-cautère ; pulvérisations antiseptiques, pansements humides. — *Plaies des lèvres*. Les *piqûres* ne présentent rien de spécial : on extrairait, au besoin, les corps étrangers, qui peuvent être l'origine d'accidents inflammatoires. Les *coupures* guérissent vite, par réunion immédiate, lorsqu'elles ont une direction transversale, parallèle aux fibres de l'orbiculaire : au contraire, lorsqu'elles sont obliques ou verticales, leurs bords s'écartent toujours plus ou moins, et il est nécessaire de les affronter par quelques points de suture pour prévenir la formation d'une cicatrisation vicieuse ou difforme ; la suture doit comprendre une certaine épaisseur de tissus pour empêcher l'hémorragie qui se fait souvent par les artères coronaires. Pour les *plaies contuses*, il est souvent nécessaire d'en régulariser les bords avant de faire la réunion immédiate. — *Renversement des lèvres en dehors*. V. LÈVRE (*Bourrelet muqueux des*). — *Tumeurs des lèvres*. Les *tumeurs érectiles*, plus fréquentes aux lèvres que sur les autres parties de la face, souvent congénitales, peuvent être traitées, suivant leur forme et leur étendue, par les inoculations vaccinales, les injections de perchlorure de fer, la compression des deux faces de la lèvre, les cautérisations profondes, la ligature simple ou multiple, ou, quand la tumeur n'est pas trop volumineuse, l'extirpation à l'aide du bistouri par une double incision en V suivie de suture entortillée des bords

de la solution de continuité. Les *kystes*, rarement cutanés, sont plus souvent sous-muqueux, développés aux dépens des glandes labiales : ils doivent être complètement extirpés. Le *cancroïde* ou *épithélioma* est plus fréquent aux lèvres, surtout à l'inférieure, que le *cancer* proprement dit : celui-ci détermine rapidement une infection et une cachexie avec engorgement ganglionnaire, qui s'opposent à toute intervention ; le cancroïde, au contraire, doit ordinairement être détruit, par l'extirpation de préférence à la cautérisation, à l'aide du bistouri ou du thermo-cautère : les bords de la plaie sont affrontés par une suture; la rétraction consécutive des tissus amène une réparation plus ou moins parfaite, qui dispense de combler immédiatement la perte de substance, comme on le faisait autrefois, par l'autoplastie, laquelle amenait souvent un érysipèle phlegmoneux, la gangrène ou l'enroulement des lambeaux. — *Ulcérations des lèvres*. Les unes sont *simples* ou *scrofuleuses*, et s'observent chez les sujets jeunes, lymphatiques ou scrofuleux, à la suite d'éruptions herpétiques ou impétigineuses locales : des cautérisations superficielles et un traitement interne antiscrofuleux sont indiqués contre ces ulcérations, qui prennent parfois les caractères du lupus. Les ulcérations *syphilitiques* (chancres, plaques muqueuses ulcérées, gommes ramollies) réclament aussi des cautérisations locales et un traitement interne spécifique. Enfin le cancroïde peut donner lieu à des ulcérations dites *cancéreuses*. — *Vices de conformation des lèvres et difformités*. V. Bec-de-lièvre. || En chirurgie, *lèvres*, les deux bords d'une plaie simple.

**LÉVULINE.** s. f. Substance amorphe, extraite du topinambour et analogue à la dextrine.

**LÉVULOSE.** s. f. ($C^{12}H^{12}O^{12}$, ou, en atomes, $C^6H^{12}O^6$) (*fructose*). Sucre isomère de la glycose, à laquelle il est mêlé dans le sucre interverti, le miel et certains fruits. On l'obtient pure en traitant, à chaud, l'inuline par les acides étendus. La lévulose est sirupeuse, déliquescente et incristallisable; très soluble dans l'eau et l'alcool ordinaire, dans l'alcool absolu. Sa saveur est beaucoup plus sucrée que celle de la glycose. Son pouvoir rotatoire est lævogyre et égal à 106°, à 15°; à 90°, il diminue de moitié et devient égal à 53°. La lévulose peut se rencontrer dans l'organisme (tube digestif, sang) : elle provient alors exclusivement de l'alimentation, par dédoublement du sucre de canne ou par apport direct (miel, fruits); elle peut même passer dans l'urine quand le sang en contient un certain taux, comme cela arrive après l'ingestion d'une forte quantité de sucre de canne. La lévulose est mieux supportée que la glycose par certains diabétiques, et ne passe pas dans l'urine après ingestion (Külz); mais son usage prolongé paraît augmenter l'excrétion de la glycose. Pourtant certains auteurs ont préconisé son emploi à doses modérées dans le diabète.

**LÉVULOSURIE.** s. f. Présence de lévulose dans l'urine; elle peut se rencontrer après l'ingestion d'une grande quantité de lévulose ou de sucre de canne. — *Lévulosurie alimentaire*. L'intégrité du foie est indispensable pour que la lévulose soit assimilée; aussi a-t-on proposé de remplacer l'épreuve dite de la glycosurie alimentaire (V. Glycosurie) par celle de la lévulosurie alimentaire (Lépine); le passage de la lévulose s'observe dans certains cas où le foie retient encore parfaitement la glycose; il révèle donc une insuffisance fonctionnelle du foie que la glycose aurait laissé inaperçue. Il est à remarquer que, quand on fait l'épreuve de la glycosurie alimentaire avec du sirop de sucre (saccharose) au lieu de glycose, on introduit en réalité un mélange de glycose et de lévulose, et les résultats différents obtenus par les auteurs peuvent être expliqués en partie par cette différence dans les substances employées.

**LÉVULOSURIQUE.** adj. — *Syndrome lévulosurique*. Syndrome décrit par Marie et Robinson et caractérisé par des troubles mentaux (état mélancolique avec idées de ruine et de suicide, insomnie, impuissance) et présence de lévulose dans l'urine. Ces troubles mentaux ne sont pas différents de ceux que l'on a décrits dans le diabète sucré ordinaire.

**LEVURE.** s. f. [*spuma cerevisiæ*, all. *Bierhefen*, angl. *yest*, it. *fermento*, esp. *levadura de cerveza*]. Écume formée spontanément à la surface de la bière en fermentation, recueillie et lavée à grande eau, et composée : 1° de bière très chargée d'acide carbonique; 2° d'amas de cellules végétales, appartenant à un champignon ; 3° d'un peu d'amidon et d'hordéine. Renfermée dans un sac de toile soumis à la presse, elle perd sa partie liquide, devient ferme et cassante, quoique pâteuse ; elle a une couleur d'un blanc grisâtre et une odeur aigrelette. Tous les liquides sucrés en fermentation fournissent une levure spéciale; mais celle des céréales est la seule qu'on emploie. Mélangée en petite quantité dans un liquide qui contient un principe sucré, elle détermine la fermentation alcoolique. La partie essentielle de la levure de bière, celle qui porte actuellement seule le nom de levure, est un champignon (*Cryptococcus cerevisiæ*, K.; *Champignon du ferment*, *Torula cerevisiæ*, Turpin; *Cryptococcus fermentum*, Kützing; *Saccharomyces cerevisiæ*) constitué par des cellules rondes ou ovoïdes, ayant 0mm,007 à 0mm,004, et renfermant un noyau et parfois une ou plusieurs vacuoles. Ces cellules se multiplient par des bourgeons qui poussent sur un ou plusieurs côtés de chaque cellule, atteignent bientôt le volume du corpuscule primitif, et donnent d'autres bourgeons, d'où résulte un chapelet de cellules ordinairement un peu allongées, mais ne formant jamais de tiges cylindriques ramifiées (fig. 412). On a trouvé chez l'homme des cellules végétales qu'on a considérées comme appartenant à la levure de bière; on en a rencontré dans l'enduit noirâtre qui recouvre la langue des typhiques (Hannover), dans l'estomac, dans l'intestin et les selles diarrhéiques, dans le vagin (Ch. Robin), et même dans l'urine des diabétiques (Vogel, Lancereaux). La levure de bière a, surtout actuellement, une grande importance en thérapeutique; elle a été en effet préconisée par Brocq, à la suite de Mosse et de Debouzy, dans le traitement de la furonculose; la dose à employer est de trois cuillerées à café par jour de levure fraîche; son action, remarquable dans certains cas, ne paraît pas pourtant absolument constante; elle agit, semble-t-il, en régularisant les fonctions digestives ; elle a été utilisée aussi dans nombre d'autres états morbides sans résultats bien frappants. || La levure de bière a donné son nom à une classe de champignons ayant le même mode de reproduction et appartenant à l'ordre des *blastomycètes*. Quelques-unes de ces espèces ont une action pathogène; tels sont le *Saccharomyces neoformans* de San Felice, le *Saccharomyces lithogenes* du même auteur, le *Saccharomyces niger* de Maffucci et Sirleo, etc. ; certaines levures seraient capables d'engendrer de véritables tumeurs (Curtis). Le champignon du



Fig. 412. — *Levure* de bière.

muguet, *Oidium albicans* ou *Saccharomyces albicans*, est la plus connue de toutes les levures pathogènes. V. MUGUET.

**LEYDEN** (Ernest von) (médecin allemand, né en 1832). — *Cristaux de Charcot-Leyden*. V. CHARCOT. — *Maladie de Leyden*. Pyopneumothorax sous-phrénique. — *Type Leyden-Möbius*. Forme de myopathie primitive progressive, dans laquelle l'amyotrophie débute par les jambes, atteint les muscles des cuisses et de la ceinture pelvienne et enfin les membres supérieurs, qui sont pris de la racine à l'extrémité.

**LEYDIG** (Franz von) (histologiste allemand, né en 1821). — *Colonnettes* ou *cylindres de Leydig*. V. COLONNES.

**LEYSIN** (Suisse, canton de Vaud). *Station d'altitude*; *sanatorium* situé à 1 450 mètres d'altitude sur le flanc d'une montagne, au milieu de forêts et de prairies, à 200 mètres au-dessus du village de Leysin. L'air y est sec et calme; la durée de l'insolation est longue; la température en hiver est modérément basse. Cure d'air et de repos dans des galeries couvertes. En été, l'air est plus agité, et les variations de température plus brusques et plus sensibles qu'en hiver.

**LÉZARD**. s. m. [*lacerta*, σαῦρα, all. *Eidechse*, angl. *lizard*, it. *lucertola*, esp. *lagarto*]. Genre de reptiles sauriens dont la chair, alimentaire dans certains pays, a été jadis employée contre les affections syphilitiques, scrofuleuses et cutanées.

**LIANE**. s. f. Terme par lequel on désigne toutes les plantes ligneuses grimpantes, sans spécifier aucun genre ni aucune espèce. — *Liane à réglisse*. V. ARBRE et JEQUIRITY.

**LIANTRAL**. s. m. Extrait de goudron de houille, préparé en traitant ce corps par le benzol qui enlève les principes actifs, et faisant évaporer ensuite le dissolvant. C'est un liquide un peu épais, d'un brun noirâtre, insoluble dans l'eau, ne se dissolvant que partiellement dans les graisses, les huiles éthérées, l'acétone. On le prescrit sous forme d'emplâtre de gutta-percha, de pommade avec de la caséine et 3 à 20 p. 100 de liantral, ou de solution dans l'alcool éthéré. On le prescrit dans le psoriasis, l'eczéma psoriasiforme, le prurigo et l'érythrasma.

**LIATRIS**. s. m. Genre de plantes synanthérées, dont une espèce, le *Liatris spicata*, Willd. (*Serratula spicata*, L.), passe pour guérir la morsure du crotale, appliquée sur la blessure, ou prise à l'intérieur, en décoction dans du lait. La racine, de saveur chaude et amère, d'odeur de térébenthine, est réputée diurétique et antisyphilitique.

**LIBERTÉ**. s. f. — *Liberté morale*. V. ARBITRE (*Libre*), CRIMINALITÉ, IMPULSION et RESPONSABILITÉ.

**LIBIDIBI**. s. m. V. DIVIDIVI.

**LIBRE**. adj. [*liber*, all. *frei*, angl. *free*, it. *libero*, esp. *libre*]. — *Calorique libre*. Celui qui agit sur le thermomètre et sur nos organes en produisant tous les phénomènes de la chaleur, contrairement au calorique *latent*.

**LICHEN**. s. m. [*lichen*, λειχήν, all. *Lichen*, *Knotenflechte*, angl. *lichen*, it. *lichene*, esp. *liquen*]. Selon Hebra, le nom de *Lichen* devrait être réservé uniquement à une affection caractérisée par des papules ayant une forme typique qu'elles conservent sans se modifier en efflorescence, telles que vésicules ou pustules : dès lors il ne décrit que le *L. scrofuleux*, et le *L. ruber*, *acuminé* ou *plan*. ‖ Pour Hardy, le *lichen* est une manifestation dartreuse très voisine de l'eczéma, caractérisée dès son apparition par une éruption papuleuse et présentant ensuite trois caractères fondamentaux, rudesse, épaississement de la peau, augmentation des rides. — On le distingue du *prurigo* en ce que ce dernier a des papules plus grosses, généralement disséminées, avec souplesse et aspect uni de la peau, qui est sans rudesse, ni épaississement; les croûtes sont noires, formées de sang, tandis qu'elles sont grises dans le lichen et dues à un mélange de sang et de sérosités plastiques. Hardy décrit : le *L. simple*, facilement récidivant; — le *L. circonscrit*, formé de plaques d'ordinaire multiples, siégeant surtout à la partie externe des avant-bras, souvent unies à des vésicules d'eczéma (V. LICHÉNIFICATION). — Il affecte souvent la forme *circinée* ; le *L. agrius*, maladie aiguë très voisine de l'eczéma, s'accompagnant de démangeaisons, d'où par le grattage formation de croûtes et de petites ulcérations; — le *L. invétéré*, maladie tenace avec épaississement marqué de la peau, ce qui entraîne la gêne des mouvements; — le *L. hypertrophique*, caractérisé par des végétations fongueuses exulcérées, en forme de choux-fleurs, et par des masses aplaties, végétantes, lésions provenant de la transformation de lichen type; il siège surtout aux jambes. On a aussi donné, à tort, le nom de lichen à un érythème accompagné de strophulus : le lichen *urticatus*; à un érythème mêlé d'urticaire des pays chauds : *L. tropicus*. Enfin on a désigné sous le nom *L. lividus* (Bazin) une éruption lichénoïde chez des cachectiques avec phénomènes adynamiques, c'est le *L. plan*. Le *Lichen pilaris*, qui siégerait à l'orifice des poils, est très souvent du pityriasis pilaris, du lichen scrofuleux, ou bien encore de l'ichtyose. Le lichen *syphilitique* est un accident secondaire de la syphilis. — Actuellement on réserve le nom de *lichen* à peu près exclusivement au *lichen ruber* dont la variété principale est le *lichen ruber planus* ou *lichen plan* : elle est caractérisée par des papules petites, polygonales, à surface brillante, sèches, discrètes ou disséminées, siégeant de préférence aux avant-bras, au cou, à la partie inférieure de l'abdomen; ces papules sont très prurigineuses et s'accompagnent de sensations de brûlures, de picotements, d'élancements. C'est une affection purement nerveuse, dans laquelle l'irritation locale de la peau détermine l'apparition de l'éruption. Le traitement consiste à soustraire les téguments à l'action des traumatismes et au grattage, au moyen d'enveloppements, d'emplâtres, etc., et à calmer l'état d'éréthisme nerveux par l'hydrothérapie en particulier. Le *lichen ruber obtusus* est une affection rare dans laquelle les papules sont plus volumineuses, parfois recouvertes de squames fines et sèches (variété cornée), et sont moins prurigineuses que dans le lichen plan.

**LICHÉNIFICATION**. s. f. (Brocq). Processus morbide consécutif au grattage et caractérisé par l'infiltration des téguments, la saillie des papilles qui s'hypertrophient, et l'exagération des plis naturels. La peau lichénifiée prend alors l'aspect d'un quadrillage à mailles plus ou moins larges, avec épaississement et saillie de la région. La lichénification est dite *primitive* quand elle apparaît sur une peau préalablement saine, *secondaire* quand la peau était atteinte d'une dermatose antérieure (Brocq). La lichénification primitive peut être circonscrite : c'est le *lichen circonscrit* des anciens auteurs ou *lichen simplex chronique* de Vidal, ou *névrodermite circonscrite* de Brocq; elle peut être diffuse, donnant lieu à la *névrodermite diffuse*. La lichénification secondaire est surtout consécutive à l'eczéma (eczéma lichénifié), plus rarement au psoriasis; parfois il est difficile de savoir, en présence d'une dermatose qui présente à la fois les caractères de l'eczéma et de la lichénification, lequel des deux processus a commencé; c'est pour ces cas que Besnier a créé le groupe des *dermatoses eczémato-lichéniennes*.

**LICHÉNINE**. s. f. [all. *Lichenin*, *Moosbitter*, angl. *lichenine*, *mossbitter*, it. *lichenina* ($C^{12}H^{10}O^{10}$). F contenue dans plusieurs lichens, en particulier dans le lichen d'Islande, différant de l'amidon par plusieurs propriétés. Elle se dissout dans l'eau bouillante, et forme une gelée par le refroidissement : une ébullition prolongée la

transforme en une matière gommeuse analogue à la dextrine. Elle se gonfle dans l'eau froide, s'y dissout à peine et se dessèche comme un vernis; sa saveur est fade; l'iode la colore en jaune; l'acide sulfurique la convertit en sucre; l'acide azotique, en acide oxalique. Elle fait la base de la gelée de lichen, qui lui doit ses propriétés nutritives et mucilagineuses.

**LICHENS.** s. m. pl. [*lichenes*, λειχῆνες, all. *Flechten*, angl. *lichens*, it. *lichene*, esp. *liquenes*]. Classe de plantes acotylédones (ou cryptogames) amphigènes, composées soit de croûtes plus ou moins épaisses, grisâtres ou jaunâtres (*lichens crustacés*), soit de *thalles*, qui peuvent être *fruticuleux*, en forme de tiges sans feuilles, simples ou ramifiés (*lichens fruticuleux*), ou *foliacés*, en forme de membranes à bords ondulés (*lichens foliacés*). Tous les lichens contiennent une matière gélatineuse et une fécule abondante (*lichénine*); aussi sont-ils nourrissants. Quelques-uns sont pectoraux et adoucissants; d'autres, fébrifuges et anthelminthiques. Le plus usité en médecine est le *lichen d'Islande* (*Lichen islandicus*, L.; *Cetraria islandica*, Acharius; *Physcia islandica*, DC.; *Mucus islandicus* des pharmaciens), que l'on trouve aussi en Suisse et en France, du côté de Briançon. Il est formé d'expansions foliacées, verdâtres ou brunes en dessus, grisâtres en dessous, larges, laciniées, coriaces. Il donne, à l'analyse, du tartrate de potasse, du tartrate et du phosphate de chaux, un principe amer (*cétrarine*), une cire verte, de la gomme, une matière colorante extractive, un acide gras (*acide lichenstéarique*), et une fécule (*lichénine*). Il est employé comme tonique, adoucissant, ou analeptique, en décoction (16 gr. dans 1 litre d'eau), ou sous forme de *gelée* (120 à 180 gr. par jour), de chocolat, de pâte, de saccharure, de tablettes. Une décoction de lichen *non lavé* contient la partie amère, qui est stomachique, tonique et fébrifuge; le liquide est jaune; sa saveur est analogue à celle du quassia. Si le lichen a été *lavé* à l'eau bouillante, on a la partie mucilagineuse, adoucissante; c'est l'état où il faut que soit le lichen pour calmer. Lorsqu'on l'a complètement débarrassé de son principe amer, soit par une solution alcaline, soit par le mode de Béral, qui consiste à faire bouillir quelque temps le lichen dans l'eau, à le passer avec expression et à étendre d'alcool la solution encore chaude, il ne reste que la partie nourrissante; c'est plutôt un aliment qu'un médicament. Les habitants de certaines contrées boréales se servent du lichen d'Islande dans leur alimentation. De même, certains animaux, tels que les rennes, se nourrissent d'un lichen, le *Cladonia rangiferina*, Hoffm. — *Chocolat au lichen.* Il se prépare en incorporant 100 grammes de saccharure de lichen à 1000 grammes de chocolat ramolli dans un mortier de fer chauffé (Codex). — *Gelée de lichen.* Pour la préparer, on fait bouillir 75 grammes de saccharure de lichen, avec autant de sucre blanc, dans 150 grammes d'eau, et on aromatise avec 10 grammes d'eau de fleur d'oranger (Codex). — *Pâte de lichen,* V. Pate. — *Saccharure de lichen.* On le prépare en portant à l'ébullition l'eau contenant 1000 grammes de lichen, rejetant la première eau et lavant plusieurs fois le lichen dans l'eau froide, faisant bouillir de nouveau pendant une heure, passant avec expression, décantant, ajoutant sucre blanc, 1000 grammes, évaporant au bain-marie en consistance ferme, desséchant la matière à l'étuve et la pulvérisant (Codex). — *Tablettes de lichen.* On fait un mucilage avec 50 grammes de gomme arabique et 150 grammes d'eau; on y incorpore 500 grammes de saccharure de lichen et 1 kilogramme de sucre; on bat le tout dans un mortier, et l'on fait des tablettes de 1 gramme. — On substitue quelquefois au lichen d'Islande le *Lichen pyxide* (*Lichen pyxidatus*), qui est blanc verdâtre, moins amer, moins gélatineux, et le *Lichen pulmonaire* (V. Pulmonaire). Les autres lichens employés appartiennent aux genre *Lecanora*, *Usnea* et *Variolaria*.

**LICHENSTÉARIQUE.** adj. — *Acide lichenstéarique.* Acide contenu dans la mousse d'Islande.

**LICHTHEIM** (Ludwig) (médecin allemand, né en 1845). — *Signe de Lichtheim* ou *expérience de Proust-Lichtheim.* Possibilité pour un sujet aphasique d'indiquer de combien de syllabes se compose le mot qu'il ne peut prononcer en faisant autant d'efforts d'expiration ou en serrant autant de fois la main que le mot contient de syllabes ou en indiquant sur les doigts le nombre de celles-ci, etc.; ce signe indiquerait la conservation du langage intérieur et permettrait de diagnostiquer l'aphasie sous-corticale.

**LICORNE.** s. f. [*monoceros*; all. *Einhorn*, angl. *unicorn*, it. *liocorno, unicorno*]. Animal fabuleux tenant du cerf, du cheval, etc., et pourvu d'une seule corne sur le milieu du front, à laquelle on attribuait des propriétés médicinales merveilleuses. Les cornes données pour telles sont des cornes d'*antilope*.

**LICUANA.** s. m. [*Licuana speciosa*, Thunb.]. Arbre de la famille des palmiers, dont on emploie les feuilles pour envelopper les globules de *sang-dragon*.

**LIDJA** (Turquie d'Asie, Anatolie). *Eaux sodiques*, faiblement minéralisées, chaudes, 59°.

**LIEBAU** (Russie, Courlande). *Eaux sulfatées calciques et sulfureuses*, contenant 1gr,7889 de sels, dont 1gr,3263 de sulfate de chaux.

**LIEBEN.** — *Réaction de Lieben.* Réaction qualitative pour la recherche de petites quantités d'acétone. V. Acétonurie.

**LIEBENSTEIN** (Allemagne, Saxe-Meiningen). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses, carboniques fortes*, froides, 10°, contenant 0gr,0812 à 0gr,1004 de carbonate de protoxyde de fer. Altitude : 312 mètres. Établissements : buvette, bains, douches; juin à septembre.

**LIEBENZELL** (Allemagne, Wurtemberg). *Eaux chlorurées sodiques et ferrugineuses faibles*, tièdes, 21°,7 à 26°, contenant 1gr,1548 de sels, dont 0gr,7222 de chlorure de sodium et 0gr,0004 de carbonate d'oxyde de fer. Altitude : 286 mètres. Établissements : buvette, bains, douches : 15 mai au 15 octobre.

**LIEBERKÜHN** (Nathanael) (anatomiste allemand, 1711-1756). — *Glandes de Lieberkühn.* V. Glande.

**LIEBWERDA** (Bohême). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses faibles, carboniques fortes*, froides, 10°, contenant 0gr,2278 de sels, dont des traces de carbonate d'oxyde de fer. Cure de petit-lait.

**LIÉNAL, ALE.** adj. Synonyme de *splénique*.

**LIENCÉPHALE.** adj. et s. (et non **LYENCÉPHALE**) [de λεῖος, lisse, et *encéphale*]. Se dit d'un animal qui a les hémisphères cérébraux lisses, dépourvus de circonvolutions (R. Owen).

**LIÉNINE.** s. f. [de *lien*, rate; all. *Lienin*, angl. *lieninum, lienin*, it. *lienina*]. Corps qui se trouve dans la rate (Scherer), à côté des acides urique, lactique, formique, acétique, butyrique, et de l'hypoxanthine. Il est azoté, cristallisable, et, à l'exception du soufre, dont il est dépourvu, il se rapproche des corps sulfurés qu'on obtient par décomposition des principes immédiats de la bile.

**LIÉNIQUE.** adj. V. Liénal.

**LIÉNITE.** s. f. [de *lien*, rate]. Synonyme de *splénite*.

**LIENTÉRIE.** s. f. [*lienteria, laxitas intestinorum*, λειεντερία, de λεῖος, poli, glissant, et ἔντερον, intestin; all. *Magenruhr*, angl. *lientery*, it. et esp. *lienteria*]. Diarrhée symptomatique dans laquelle on rend les aliments à demi digérés. On l'a appelée *lientérie*, parce qu'il semble que les aliments glissent sur la muqueuse intestinale comme sur une surface lisse, qui ne leur fait éprouver aucune élaboration.

**LIENTÉRIQUE.** adj. [*lientericus*, all. *lienterisch*, angl. *lienteric*. it. et esp. *lienterico*]. — *Diarrhée lientérique.* La *lientérie*.

**LIERGAMÈS** (Espagne, Santander). *Eaux sulfurées calciques*, tièdes, 20°. Établissement : 1er juin au 1er octobre.

**LIERRE.** s. m. [*Hedera helix*, L., κισσὸς, all. *Epheu*, angl. *ivy*, it. *edera*, esp. *yèdra*]. Arbuste sarmenteux de la famille des araliacées, qui s'attache aux corps voisins au moyen de *crampons*; ses feuilles, réputées vulnéraires et détersives, servaient à panser des cautères; les baies sont purgatives; son tronc fournit une gomme-résine (V. Hédérine). — *Lierre du Canada.* V. Sumac. — *Lierre terrestre* (*Glechoma hederacea*, L., *Nepeta Glechoma*, Benth.). Plante labiée, dont les sommités fleuries sont aromatiques et employées comme béchiques et vulnéraires, en infusion ou en sirop : elles font partie du thé suisse.

**LIEU.** s. m. [all. *Stelle*, *Ort*, angl. *place*, *spot*, it. *luogo*]. — *Lieu d'élection* et *lieu de nécessité.* Région que l'on *choisit* pour pratiquer une opération, ou dans laquelle celle-ci doit *nécessairement* être faite; lieu d'élection est opposé à lieu de nécessité. Ainsi on conseille de pratiquer l'empyème au côté droit entre la troisième et la quatrième côte, et au côté gauche entre la deuxième et la troisième; le troisième espace intercostal droit et le deuxième espace gauche sont les *lieux d'élection.* Si l'existence d'un abcès très circonscrit oblige de pratiquer l'empyème dans un autre point du thorax, celui-ci est le *lieu de nécessité.* — *Erreur de lieu.* V. Erreur et Hétérotopie.

**LIGAMENT.** s. m. [*ligamentum*, de *ligare*, lier; σύνδεσμος, all. *Band*, angl. *ligament*, it. *legamento*, esp. *ligamento*]. Faisceaux de tissu fibreux très serrés, peu extensibles, difficiles à rompre, qui adhèrent, par leurs extrémités, à des os ou à des cartilages, et servent ainsi de moyens d'union pour les articulations ou pour quelques parties osseuses et cartilagineuses. On les divise en *articulaires*, qui prennent le nom de *capsulaires* (*capsules articulaires*, *capsules fibreuses*) lorsqu'ils enveloppent les extrémités des deux os formant une articulation; *non articulaires*, qui se portent d'une partie à l'autre d'un même os, pour oblitérer une ouverture ou convertir en trou une échancrure; et *mixtes*, qui servent à l'insertion des muscles, en remplissant un espace interosseux. — Nom donné à des replis membraneux destinés à maintenir certains organes à leur place. Tels sont : 1° les replis du péritoine qui soutiennent quelques-uns des viscères abdominaux : les *ligaments du foie*, les *ligaments larges de la matrice*, etc. (V. Épiploon, Mésentère, Péritoine, Utérus et Vessie); 2° les expansions fibreuses ou aponévrotiques qui ont plus ou moins l'apparence ligamenteuse : les *ligaments antérieurs de la vessie*, les *ligaments ronds de la matrice*, le *ligament de Poupart*, le *ligament suspenseur du testicule*, etc. — *Ligament d'Allen-Burns.* V. Oval. — *Ligament de Bertin.* Épaississement fibreux, oblique et antérieur, de la capsule articulaire coxo-fémorale. — *Ligament de Carcassonne.* V. Périnée. — *Ligament caudal* ou *coccygien.* V. Pie-mère. — *Ligament cervical.* V. Cervical et Vertébral. — *Ligament cintré du diaphragme.* Nom donné à tort à une arcade aponévrotique qui s'étend de l'apophyse transverse de la première vertèbre lombaire au sommet et au bord inférieur de la douzième côte. Sous elle passe l'extrémité supérieure du carré lombaire (d'où le nom de *ligament du carré lombaire*); sur elle prennent insertion des fibres charnues du diaphragme qui vont de là aux bords postérieurs des lobes latéraux du centre phrénique. V. Diaphragme. — *Ligament de Colles* (*pilier postérieur de l'anneau inguinal externe*). Groupe de fibres aponévrotiques du grand oblique de l'abdomen, qui se réfléchissent derrière le pilier externe de l'anneau inguinal, se portent en haut et en dedans, et s'entre-croisent sur la ligne médiane, derrière le pubis, avec celles du côté opposé; le groupe de droite dépend du pilier gauche, et *vice versâ.* — *Ligament conoïde.* V. Coraco-claviculaire. — *Ligament coronaire du foie.* V. Foie. — *Ligament costo-xiphoïdien.* V. Xiphoïdien. — *Ligament cotyloïdien.* V. Coxo-fémoral. — *Ligament dentelé* ou *denticulé.* V. Moelle *épinière.* — *Ligament de Douglas.* V. Pli. — *Ligament falciforme.* V. Foie et Oval. — *Ligament de Fallope.* V. Fémoral. — *Ligament gastro-splénique.* V. Épiploon. — *Ligament de Gimbernat.* Expansion fibreuse triangulaire qui se détache de la partie postérieure et interne de l'arcade crurale, et va se fixer à la crête pectinéale, de manière à former la partie interne de l'anneau crural. — *Ligament hépatico-colique.* V. Épiploon. — *Ligament de Hey.* V. Oval. — *Ligament interosseux supérieur.* V. Ligament *de Weitbrecht.* — *Ligament intervertébral.* V. Vertébral. — *Ligament jaune.* V. Élastique. — *Ligament de Key.* Prolongement mince, non constant, du fascia lata, qui se détache du voisinage de la crête pectinéale et complète en arrière l'infundibulum fémorali-vasculaire. — *Ligament large de la matrice.* V. Utérus. — *Ligament de l'ovaire.* V. Utérus. — *Ligament de Poupart.* V. Fémoral. — *Ligament rond.* V. Coxo-fémoral. — *Ligament rond du coude.* V. Ligament *de Weitbrecht.* — *Ligament rond de la matrice.* V. Utérus. — *Ligament sous-pubien.* V. Pubien. — *Ligament trapézoïde* V. Coraco-claviculaire. — *Ligament de Weitbrecht* [*corde ligamenteuse de Weitbrecht*, *ligament interosseux supérieur*, *ligament rond du coude*]. Cordon fibreux étendu obliquement, à la partie supérieure de l'espace interosseux de l'avant-bras, du côté externe de l'apophyse coronoïde du cubitus au-dessous de la tubérosité bicipitale du radius, en sens inverse des fibres du ligament interosseux.

**LIGAMENTEUX, EUSE.** adj. [all. *sehnig*. *faserig*, angl. *ligamentous*, *stringy*, It. *ligamentoso*, esp. *ligamentoso*]. Qui est de la nature des ligaments, ou qui a rapport aux ligaments. — *Manchon ligamenteux.* Nom donné aux *capsules articulaires* (V. Ligament) qui enveloppent complètement certaines articulations, telles que l'épaule et la hanche.

**LIGATURE.** s. f. [*ligatura*, de *ligare*, lier; δεσμὸς, all. *Schnur*, *Unterbinden*, angl. *ligature*, it. *legatura*, esp. *ligadura*]. En chirurgie, lien destiné à enserrer une portion de nos tissus, un organe, une tumeur, et opération qui aboutit à le placer. Le chanvre, la soie, la corde à boyau, le fer, l'argent, le caoutchouc, servent à confectionner ces liens, dont la résistance et le volume doivent être en rapport avec le but proposé. Les ligatures animales, *catgut* des Anglais, rendues *aseptiques* par une préparation convenable, peuvent être abandonnées dans les plaies; elles s'y désagrègent et sont résorbées. Les liens végétaux *aseptiques* s'enkystent souvent dans les tissus. — *Ligature des artères.* Elles sont permanentes ou temporaires; médiates ou immédiates, selon qu'elles sont appliquées sur le vaisseau même (fig. 413), ou enserrent avec lui une partie des tissus voisins. Les ligatures appliquées sur les vaisseaux artériels en froncent les parois; elles coupent les tuniques moyenne et interne, et en déterminent le rebroussement; la tunique externe est seule serrée par l'anse et accolée à elle-même. Un caillot se forme au-dessus de la ligature, oppose une première digue à l'impulsion du sang et favorise l'adhésion; il disparaît ensuite par résorption. Un caillot se forme également, mais plus tardivement, dans le bout périphérique du vaisseau. Si le lien n'est pas résorbable, la tunique externe est coupée et l'anse de la ligature éliminée. Avec le cat-

gut, la tunique externe du vaisseau n'est pas divisée; autour du lien, se forme une virole de tissu nouveau qui fortifie la paroi artérielle. A aucun moment, la continuité

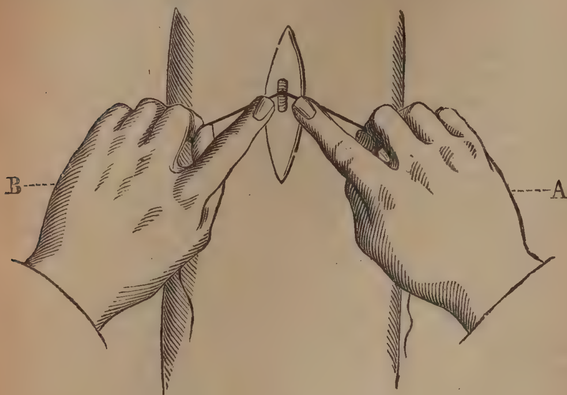



Fig. 413. — *Ligature* d'artère.

du vaisseau n'est interrompue. Il en est de même pour les autres tissus. La section des parties comprises dans l'anse, et l'élimination, rarement l'enkystement, du lien, sont les suites nécessaires des ligatures végétales non aseptiques. — *Ligature articulée.* V. ÉCRASEMENT. — *Pince à ligature.* V. PINCE *à dissection.* — *Ligature du cordon.* V. OMBILICAL — *Ligature élastique.* Destinée à comprimer et à sectionner les tissus sains ou malades, elle est faite avec un fil de caoutchouc tendu, comprenant dans son anse les parties qu'on veut diviser : agissant d'une façon continue, elle détermine une section plus rapide. — *Ligature extemporanée.* Procédé de l'écrasement linéaire dans lequel on opère la division des tissus à l'aide d'un serre-nœud puissant à fil métallique dans l'anse duquel on embrasse les parties molles à diviser. Il est applicable dans les mêmes cas que l'écrasement proprement dit, et offre les mêmes avantages, mais agit plus rapidement. — *Ligature des os.* La ligature osseuse est l'enroulement, autour des fragments d'une fracture oblique, préalablement affrontés, d'un fil organique ou métallique qui les maintient en contact. V. SUTURE. — *Ligature des tendons.* V. TÉNORRAPHIE. — *Ligature des tumeurs.* Méthode d'exérèse qui consiste à appliquer un lien à la racine d'une tumeur, pour la séparer des tissus voisins par section plus ou moins rapide de son pédicule. Le lien agit par section, division avec tassement préalable, ou par gangrène résultant de la compression. Très nombreux sont les procédés de cette méthode. — *Ligature de veines.* Elle se pratique à l'aide d'un fil fin, préférablement de catgut. Si la plaie n'intéresse pas toute l'épaisseur du vaisseau, la ligature peut être latérale, partielle, ne comprenant que la portion de paroi veineuse formant les lèvres de la plaie; si la section de la veine est complète, on lie le bout inférieur d'abord, et au besoin le bout supérieur.

**LIGNE.** s. f. [*linea*, γραμμή, all. *Linie*, angl. *line*, it. et esp. *linea*]. Étendue en longueur, considérée sans largeur ni épaisseur. — En anatomie, *ligne âpre du fémur.* Saillie rugueuse que forme le bord postérieur de cet os, et qui se bifurque à chaque extrémité; elle donne attache en dehors au vaste externe du triceps et à la courte portion du biceps, en dedans au vaste interne, au milieu aux trois adducteurs de la cuisse; à la partie supérieure elle se divise en trois branches : la branche externe se dirige vers le grand trochanter, et donne insertion au grand fessier; la branche moyenne se dirige vers le petit trochanter et donne attache au pectiné, la branche interne vient aboutir à la partie la plus inférieure du col et reçoit l'insertion du vaste interne; l'intervalle entre la branche externe et la moyenne est occupé par le troisième adducteur. Les bifurcations inférieures, dirigées chacune vers le condyle correspondant, reçoivent les insertions des biceps, triceps et troisième adducteur; et leur intervalle triangulaire répond aux vaisseaux et nerfs poplités (*espace poplité*). — *Ligne blanche.* Entrecroisement aponévrotique, étendu depuis l'appendice xiphoïde du sternum jusqu'à la symphyse des pubis, subjacent à la peau sur la ligne médiane. Il est formé par les aponévroses des muscles abdominaux antérieurs, c'est-à-dire des grand et petit obliques, transverse et grand droit de l'abdomen. — *Ligne faciale.* V. ANGLE *facial.* — *Ligne festonnée du cardia.* Bord blanchâtre, onduleux, de la muqueuse de l'œsophage à sa jonction avec la muqueuse de l'estomac, sur la mollesse et la coloration de laquelle il tranche. — *Ligne maxillaire, myloïdienne* ou *oblique.* V. MYLOÏDIEN. — *Ligne médiane.* Ligne imaginaire que l'on suppose partager verticalement le corps en deux parties égales et symétriques. — *Ligne primitive.* V. EMBRYON. — *Ligne semi-lunaire de Spigel* (*linea semilunaris Spigelii*). Nom donné au bord interne, échancré en demi-lune, de la portion charnue du muscle transverse de l'abdomen, au point où les fibres musculaires sont en connexion avec les fibres aponévrotiques de ce muscle. — *Ligne semi-lunaire* ou *semi-circulaire de Douglas* (*linea semilunaris seu semicircularis Douglasii*). Nom donné au bord semi-circulaire, concave en bas, par lequel se termine inférieurement, entre l'ombilic et la symphyse pubienne, le feuillet postérieur de la gaine du muscle grand droit de l'abdomen, feuillet constitué par les aponévroses d'insertion réunies des muscles oblique interne et transverse de l'abdomen.

**LIGNINE.** s. f. Synonyme de *cellulose.*

**LIGNIRODE.** adj. — *Gomme lignirode.* V. GOMME.

**LIGNOÏNE.** s. f. ($C^{80}H^{23}AzO^{32}$). Matière brune retirée des vieilles écorces de quinquina, différente de l'acide humique. Traitée par la potasse, elle dégage de l'ammoniaque, et laisse du rouge cinchonique soluble.

**LIGNONE.** s. f. V. XYLITE.

**LILACINE.** s. f. V. SYRINGINE.

**LILAS.** s. m. [*Syringa vulgaris*, L., all. *Flieder*, angl. *lilac-tree*, it. *lilla*, esp. *lila*]. Arbuste de la famille des oléinées, dont les capsules fournissent un extrait aqueux qui paraît jouir de propriétés fébrifuges (Cruveilhier). — *Lilas de la Chine, Lilas des Indes.* V. MARGOUSIER.

**LILIUM DE PARACELSE.** s. m. [*lilium Paracelsi*]. Médicament que l'on préparait en faisant fondre ensemble 128 grammes d'alliage d'antimoine et de fer, autant d'alliage d'antimoine et de cuivre et d'alliage d'antimoine et d'étain, mêlés avec 576 grammes d'azotate de potasse, autant de bitartrate de potasse, et traitant par l'alcool la masse fondue, coulée et pulvérisée. Ce médicament, qui n'était qu'une dissolution de potasse dans l'alcool, a été employé comme cordial.

**LIMACE.** s. f. [all. *Zwiesel*, angl. *forkedbranche*, it. *limarcuola*]. Nom vulgaire des mollusques gastéropodes pulmonés sans coquille du genre *Limax* L., dont l'usage, comme aliment et comme médicament, a été recommandé au même titre que celui des *hélices.* Elles n'ont d'action que par le mucilage qu'elles contiennent.

**LIMACIEN, IENNE.** adj. Qui a rapport au limaçon de l'oreille interne.

**LIMACINE.** s. f. Substance azotée, voisine des *mucosines*, retirée par Braconnot de la limace grise.

**LIMAÇON.** s. m. [all. *Schnecke*, angl. *snail*, it. *lumaca*, esp. *caracol*]. En anatomie, par analogie avec la forme de la coquille du colimaçon, l'une des parties qui constituent l'oreille interne. V. OREILLE.

**LIMAILLE.** s. f. Parcelles de métal détachées à l'aide de la lime. — *Limaille d'étain*. Étain pur divisé à la lime, et employé autrefois comme ténifuge d'après cette supposition que l'étain, en présence de l'acide chlorhydrique de l'estomac, passerait à l'état de chlorure d'étain, qui agirait comme vermifuge. — *Limaille de fer porphyrisée*. Fer doux divisé à la lime et porphyrisé; c'est un bon *ferrugineux*, qu'on prescrit à la dose de 5 à 10 centigrammes, en poudre, pilules, tablettes, ou chocolat. La *limaille d'acier* a les mêmes applications.

**LIMANOTHÉRAPIE.** s. f. Thérapeutique par les limans (V. ce mot).

**LIMANS.** s. m. pl. [de λιμὴν, golfe]. Lacs salins, situés sur les côtes de la mer Noire, dont l'eau et la boue, jouissant de propriétés thérapeutiques spéciales, activent les fonctions physiologiques et s'emploient dans les maladies de la nutrition, la tuberculose, la syphilis.

**LIME.** s. f. — *Bruit de lime*. Bruit pathologique du cœur comparé à celui d'une lime. V. RAPE.

**LIMETTE.** s. f. Fruit du *limettier*, globuleux, de couleur jaune pâle ou verdâtre, surmonté d'un mamelon obtus, renfermant une pulpe douceâtre, sans saveur : il fournit une essence, *essence de limette*, analogue à l'essence de bergamote.

**LIMETTIER.** s. m. [*Citrus limetta*, Risso]. Arbuste de la famille des aurantiacées, dont le fruit est connu sous le nom de *limette* : ses fleurs sont blanches, ses rameaux ne portent pas d'épines. Le *bergamotier* (*Citrus limetta bergamia*, Riss.) est une variété de *limettier*.

**LIMITANT, ANTE.** adj. — *Membrane limitante*. Nom donné : 1° à la membrane amorphe, hyaline, qui, dans les glandes, supporte la couche épithéliale; 2° à deux membranes faisant partie des éléments constituants de la rétine. V. GLANDE et RÉTINE. — *Membrane limitante interne*. Membrane élastique séparant la tunique interne de la tunique externe des artères.

**LIMITE.** s. f. — *Limite des âges*. V. VIE *probable*. — *Limite d'écart* ou *d'oscillation*. Terme qui désigne, en anatomie, en physiologie et en taxinomie, l'étendue des diversités que peuvent offrir dans chaque race, chaque espèce d'êtres, d'éléments anatomiques, etc., les individus et les phénomènes qu'ils manifestent. L'observation montre que la vitesse et l'étendue de ces variations autour d'un type moyen ne sont pas indéfinies (V. VARIABILITÉ). Le type spécifique moyen est représenté par le plus grand nombre des individus observés à l'état dit sauvage ou naturel. Les écarts sont représentés par les variétés qui se montrent naturellement dans certaines conditions de milieu, développées ou non par l'homme en société, et par celles qui surviennent pathologiquement.

**LIMNATIS.** s. f. Sangsue d'eau douce pourvue de mâchoires trop faibles pour sectionner la peau de l'homme ou des animaux, et obligée par suite de s'attaquer aux muqueuses. Une seule espèce est importante : la *Limnatis nilotica* (Savigny, 1820); synonyme : *Hæmopis sanguisuga* (Moquin-Tandon, 1846). C'est une sangsue longue de 8 à 10 centimètres, connue sous les noms vulgaires de *voran* ou de *sangsue du cheval*. Elle vit habituellement dans les eaux douces du bassin méditerranéen et s'introduit dans le pharynx et les fosses nasales de l'homme ou des animaux qui viennent boire à même cette eau. Elle est fréquente surtout chez les soldats. Elle peut aussi s'introduire dans le rectum et le vagin chez des individus en train de se baigner. Elle donne lieu à des hémorragies.

**LIMOCTONIE.** s. f. [*limoctonia*, λιμοκτονία, de λιὸς, faim, et κτείνειν, tuer]. Privation d'aliment inanition.

**LIMON.** s. m. [*limus*, ἰλὺς, all. *Schlamm*, angl. *mud*, it. *fango*, esp. *limo*]. Terre argileuse détrempée par l'eau.

**LIMON.** s. m [all. *Limone*, angl. *lemon*, it. *limone*, esp. *limon*]. V. CITRON.

**LIMONADE.** s. f. [all. *Limonade*, angl. *lemonade*, it. *limonea*, esp. *limonada*]. Boisson rafraîchissante faite avec le suc de citron étendu d'eau et édulcoré : c'est la *limonade commune*, qu'on prépare en exprimant dans 500 gr. d'eau le suc d'un citron coupé en deux, et ajoutant 25 gr. de sucre. La *limonade cuite*, moins acide, mais moins agréable que celle que l'on fait à froid, se prépare en faisant infuser pendant une heure, dans 500 gr. d'eau bouillante, un citron coupé par tranches et débarrassé de ses semences, et ajoutant 25 gr. de de sucre. ‖ Par extension, boisson préparée avec le suc d'un fruit acide autre que le citron, ou avec un acide minéral ou végétal, ou avec un sel à acide végétal. — *Limonade gazeuse*. On l'obtient en ajoutant du sirop de citron, ou de groseille, de cerise, de framboise, etc., à de l'eau saturée d'acide carbonique. — *Limonade minérale*. Celle qui est faite avec un mélange d'eau et d'un acide minéral. La dose de celui-ci doit varier suivant sa nature et son degré de concentration. On emploie pour un litre de boisson (composée de 900 gr. d'eau et de 100 gr. de sirop simple) : 4 gr. d'acide chlorhydrique (*limonade chlorhydrique*) à 22° centésimaux, 2 gr. d'acide azotique à 43° (*limonade azotique*), 2 gr. d'acide phosphorique à 45° (*limonade phosphorique*), 2 gr. d'acide sulfurique à 66° (*limonade sulfurique*). Ces doses peuvent être un peu augmentées ou diminuées selon le besoin. — *Limonade purgative au citrate de magnésie*. Acide citrique 30 gr., carbonate de magnésie 18 gr., eau distillée 300 gr., sirop de sucre 100 gr., alcoolature de citron 1 gr. Pour rendre cette limonade gazeuse, il faut remplacer 2 gr. de carbonate de magnésie par 4 gr. de bicarbonate de soude. Les doses ci-dessus indiquées correspondent à une limonade purgative contenant par bouteille 50 gr. de citrate de magnésie; pour obtenir une limonade à 40 gr., il faut mettre acide citrique 24 gr., carbonate de magnésie 14,40; pour une limonade de 30 gr., acide citrique 18 gr., carbonate de magnésie 10,80 ; on peut édulcorer avec du sirop d'oranges, de groseilles ou de cerises (Codex). Cette purgation est facilement acceptée par les malades. — *Limonade sèche*. Mélange d'acide citrique, 60 gr., de magnésie calcinée, 6gr,50, de carbonate de magnésie, 6 gr., et de sucre en poudre, 30 gr., aromatisé avec quelques gouttes d'alcoolature de citron. Ce mélange peut être transformé en limonade gazeuse par l'addition de bicarbonate de soude, qui, au moment de la dissolution dans l'eau, est décomposé par l'acide citrique, avec dégagement d'acide carbonique. — *Limonade végétale*. Limonade commune, faite avec le citron, ou limonade confectionnée avec la groseille, la cerise aigre, l'épine-vinette, etc., ou encore avec les acides végétaux : telles sont la *limonade acétique*, faite avec 30 gr. de vinaigre, 100 gr. de sirop simple, et 870 gr. d'eau ; la *limonade tartrique*, faite avec 60 gr. de sirop d'acide tartrique sur 1 000 gr. d'eau.

**LIMONE** ou **LIMONINE.** s. f. ($C^{84}H^{25}O^{26}$). Principe neutre qui se trouve dans les graines de citron et d'orange. Cristallisable, amer, peu soluble dans l'eau, l'éther et l'ammoniaque, plus dans l'alcool et l'acide acétique.

**LIMONETTIER.** s. m. Le limonier.

**LIMONEUX, EUSE.** adj. [*limosus*, all. *schlammig*, angl. *muddy*, *slimy*, it. et esp. *limoso*]. Se dit d'un liquide bourbeux, chargé d'un dépôt.

**LIMONIER.** s. m. V. CITRONNIER.

**LIMPACH** (Suisse, Berne). *Eaux bicarbonatées cal-*

*ciques*, froides, 15°, contenant 0gr,072 de sels, dont 0gr,045 de carbonate de chaux. Altitude : 600 mètres.

**LIMPIDE.** adj. [*limpidus*, all. *klar*, angl. *limpid*, it. *limpido*, esp. *limpio*]. Se dit d'un liquide clair, transparent, et ne contenant aucun corps en suspension.

**LIN.** s. m. [*linum*, λίνον, all. *Lein*, *Flachs*, angl. *line*, *flax*, it. et esp. *lino*]. Genres de plantes dicotylédones, de la famille des linacées, dont deux espèces intéressent la médecine : — 1° *Lin commun* (*Linum usitatissimum*, L.). Les semences sont très mucilagineuses. Bouillies avec l'eau, elles donnent un liquide visqueux et filant qu'on emploie, comme émollient, en lotions, en fomentations, en lavements. En infusion, elles forment une boisson adoucissante. Une ou deux cuillerées de la graine avalée en nature constituent un laxatif efficace. La *farine de graine de lin* sert à préparer les cataplasmes. On extrait des semences du lin, par expression, une huile fixe, qui est siccative, et qui sert à la préparation des bougies et sondes élastiques. — 2° *Lin cathartique* (*Linum catharticum*, L.). Les feuilles sont purgatives, amères et nauséeuses. — Au Chili, le *Linum aquilinum*, Mol., est employé comme stomachique et fébrifuge. — *Lin de la Nouvelle-Zélande*. V. Phormium.

**LINAIRE.** s. f. [*Linaria vulgaris*, *Anthirrhinum linaria*, all. *Leinkraut*, angl. *linaria*, *purging-flax*, it. et esp. *linaria*]. Plante annuelle (scrofulariées, J.) avec laquelle on a préparé un onguent qu'on appliquait sur les hémorroïdes comme émollient.

**LINARÈS** (Espagne, Ségovie). *Eaux chlorurées sodiques*, 22°.

**LINÉAIRE.** adj. [*linearis*, all. *linienförmig*, angl. *linear*, it. *lineare*]. — En chirurgie, *extraction linéaire*. V. Kératotomie.

**LINGUAL, ALE.** adj. [*lingualis*, angl. *lingual*, it. *linguale*, esp. *lingual*]. Qui a rapport à la langue. — *Artère linguale*. Branche de la carotide externe, qui naît au-dessus de la thyroïdienne supérieure, se porte en haut et en dedans, gagne l'os hyoïde, dont elle longe la grande corne, et, au niveau de la petite corne, pénètre dans la langue, dont elle atteint la pointe : à son extrémité, qui porte le nom d'*artère ranine*, elle s'anastomose en arcade avec celle du côté opposé, après avoir donné des rameaux à la muqueuse et aux muscles de la langue ; dans son trajet, elle fournit les artères sus-hyoïdienne, dorsale de la langue et sublinguale. V. Carotide (fig. 112). — *Glandes linguales*. V. Langue et Sublingual. — *Muscle lingual*. Ensemble des fibres charnues qui s'insèrent à la muqueuse de la langue, et qui forment les muscles intrinsèques de cet organe. D'après la direction des fibres, on distingue : un muscle *lingual supérieur*, qui, de la base de la petite corne de l'os hyoïde et de la partie voisine du corps, se porte à la face dorsale de la langue, sous la muqueuse de laquelle il est immédiatement placé ; il porte en haut la pointe de la langue ; un *lingual inférieur*, qui s'attache en avant à la muqueuse de la pointe de la langue, dont il occupe la face inférieure, tandis qu'en arrière il se confond avec les fibres du génio-glosse, du stylo-glosse et du pharyngo-glosse : il abaisse la pointe de la langue ; un *lingual transverse*, dont les fibres, nées des deux faces du septum lingual, se portent à la muqueuse des bords de la langue, qu'elles allongent et dont elles font sortir la pointe hors de la bouche ; un *lingual vertical*, qui n'existe qu'au niveau de la pointe et des bords, et qui se porte d'une face à l'autre de la langue. — *Nerf lingual*. Rameau du nerf maxillaire inférieur, branche du trijumeau. Situé d'abord entre le ptérygoïdien externe et le pharynx, puis entre les deux ptérygoïdiens, ensuite entre le ptérygoïdien interne et la branche de l'os maxillaire inférieur, il décrit une courbe concave supérieurement, et gagne la langue, dans les deux tiers antérieurs de laquelle il se termine. Dans son trajet, il donne des rameaux au ganglion sous-maxillaire et à la glande sublinguale, et reçoit la corde du tympan. V. Corde, Gout et Langue. — *Os lingual*. V. Hyoïde. — *Plexus lingual*. Plexus formé, à la base de la langue, par l'entre-croisement des rameaux du glosso-pharyngien, et dont les filets terminaux se rendent à la muqueuse du tiers postérieur de la langue.

**LINGUATULE.** s. f. [de *linguatus*, en forme de langue ; *Linguatula*, Frolich, 1789 ; *Pentastoma*, Rudolphi, 1809]. Groupe d'animaux considérés tantôt comme des vers nématodes (le premier connu a été décrit comme un *tænia* par Chabert, 1787), tantôt comme des arthropodes. Les jeunes ont reçu des noms différents de ceux qu'on donnait aux adultes, lorsqu'on ne connaissait pas leur développement. La *Linguatula rhinaris*, quand elle est jeune, est sans organes sexuels, longue de 4 à 8 millimètres, large de 2, à corps spatulé, dentelé sur les bords et est alors connue sous les noms de *Pentastomum denticulatum*, Rudolphi. On l'a trouvée dans des kystes à la surface du foie de l'homme, en Europe et en Égypte, sans qu'elle eût déterminé d'accidents, et aussi dans les kystes du foie et du péritoine des lapins et autres herbivores. Les linguatules ne se développent complètement que sur les carnassiers, les chiens particulièrement, dans les fosses nasales. Alors l'adulte est lancéolé, un peu déprimé, rétréci en arrière, plissé transversalement. Bouche orbiculaire avec quatre crochets articulés. Mâle long de 15 à 18 millimètres, large de 2 à 3 ; femelle d'un gris blanchâtre, bruni parfois par les œufs : longue de 5 à 10 centimètres, large de 4 à 5 en avant. On a décrit sous le nom de *Porocephalus constrictus* une larve de linguatule trouvée plusieurs fois en Afrique enkystée dans le foie et le poumon de nègres et dont la mise en liberté provoque une pneumonie ou une péritonite souvent mortelles.

**LINGUATULIDES.** s. f. pl. Famille d'arachnides ayant pour type la linguatule. V. Linguatule.

**LINGUIFORME.** adj. [*linguiformis*]. En forme de langue ou de languette.

**LINIMENT.** s. m. [*linimentum*, de *linire*, oindre doucement ; ἔγχρισις, all. et angl. *liniment*, it. et esp. *linimento*]. Topique de consistance moyenne entre celle de l'huile et de l'axonge, et destiné à être employé en frictions ou en onctions. Les liniments sont composés d'huiles ou de graisses, et d'une substance adoucissante, tonique, irritante, etc., selon l'effet que l'on veut déterminer. — *Liniment ammoniacal* ou *volatil*. On le prépare en mêlant et conservant dans une fiole bien bouchée, 10 gr. d'ammoniaque liquide à 22° centésimaux, et 90 gr. d'huile d'amandes douces. Il agit comme irritant, rubéfiant ou vésicant, selon la durée de l'application. — *Liniment ammoniacal camphré*. Ammoniaque liquide, 10 gr., huile camphrée, 90 gr. — *Liniment anodin*. Onguent populéum, baume tranquille, āā 5 gr. ; extrait de belladone, laudanum de Rousseau, āā 1 gr. : on peut ajouter chloroforme, 1 gr. — *Liniment anticancéreux* ou *arsenical de Swediaur*. Il est fait avec acide arsénieux, 5 à 10 centigr., et huile d'olive, 32 gr. — *Liniment antipsorique*. Styrax liquide, 30 gr., huile d'olives, 15 gr. — *Liniment antiscrofuleux d'Hufeland*. Il est composé de fiel de bœuf et savon blanc, āā 12 gr., onguent d'althæa, 30 gr., huile de pétrole et carbonate d'ammoniaque huileux, āā 8 gr., et camphre, 4 gr. — *Liniment calcaire* ou *oléo-calcaire*. On l'obtient en mêlant eau de chaux, 9 parties, et huile d'amandes douces, 1 partie ; il sert contre les brûlures. En ajoutant, pour 128 gr., 2 gr. de laudanum de Sydenham, on a le *liniment calcaire opiacé*. — *Liniment calmant*. Baume tranquille 25 gr. ; cérat de Galien, extrait de belladone, laudanum de Sydenham, chloroforme, āā 6 gr. (Jeannel). — *Liniment*

*camphré.* Il est préparé avec huile d'olive, 45 gr., et camphre, 5 gr. Stimulant. — *Liniment camphré composé.* Camphré, 23 parties; essence de lavande, 1; ammoniaque liquide, 43; alcool à 85°, 118. Stimulant et rubéfiant. — *Liniment camphré opiacé.* Huile camphrée, 80 gr.; cérat de Galien, alcoolé d'opium, ãã 1 gr. Calmant. — *Liniment de cantharides camphré.* On le fait en dissolvant 2 gr. de camphre dans 128 gr. d'huile d'amandes douces, et y mêlant, par trituration, teinture de cantharides et savon amygdalin, ãã 32 gr. — *Liniment chloroformé.* V. Chloroforme. — *Liniment excitant.* Alcoolat de Fioravanti, huile d'amandes douces, ãã 48 gr.; alcool camphré, 13 gr.; ammoniaque liquide, 1 gr. Antirhumatismal. — *Liniment narcotique.* Mélange de baume tranquille, 72 gr., et laudanum de Sydenham, 8 gr. — *Liniment de Rosen.* Beurre de muscade, essence de girofle, ãã 5 gr.; alcoolat de genièvre, 90 gr. Stimulant. — *Liniment rubéfiant.* Huile camphrée, 3 parties; huile de croton, 1 partie. — *Liniment savonneux.* Mélange de teinture de savon, 50 gr.; huile d'amandes, 5 gr., et alcool à 80°, 45 gr. — *Liniment savonneux camphré.* Liniment savonneux dans lequel l'alcool est remplacé par l'alcool camphré. — *Liniment savonneux opiacé.* Huile d'amandes douces, 90 gr., poudre de savon, teinture d'opium, ãã 5 gr. — *Liniment térébenthiné.* Huile de camomille, essence de térébenthine, ãã 50 gr.

**LININE.** s. f. Substance retirée du *Linum catharticum*, L. (V. Lin), pulvérulente, amère, à peine soluble dans l'eau, l'éther et les huiles; soluble dans l'alcool; elle cristallise dans la solution acétique. — *Linine*, nom donné par Braconnot au mucilage de la graine de lin. — *Linine* (de λίνον, filament). Substance qui forme la charpente du filament nucléaire ou chromatique; cette substance est peu colorable, mais elle supporte des grains ou globules de chromatine; certains corps, comme le lysol, dissolvent la chromatine et permettent d'isoler la linine.

**LINITE** ou **LINITIS.** s. f. [de λίνον, *rete ex lino factum*]. Inflammation du réseau de tissu cellulaire qui engaine les vaisseaux de l'estomac (Brinton): c'est une forme de *gastrite*. La *linitis* est dite *plastique* ou *phlegmoneuse*, suivant la nature de l'inflammation. La linite plastique, ou sclérose hypertrophique sous-muqueuse, est une affection rare, apparaissant à l'âge adulte ou dans la vieillesse et donnant lieu à des symptômes rappelant ceux du cancer de l'estomac : troubles digestifs, douleurs spontanées, vomissements alimentaires ou muqueux, même quelquefois hématémèses, et, localement, absence de tuméfaction nette au niveau de la région stomacale. Beaucoup d'auteurs ont soutenu l'origine cancéreuse de cette affection; mais comme la muqueuse reste le plus souvent intacte au niveau des lésions sous-jacentes, d'autres ont rejeté cette idée et admis celle d'une inflammation interstitielle. Néanmoins on tend actuellement à revenir à l'opinion qui fait de cette lésion une forme de néoplasie épithéliale avec tendance fibroïde prédominante, et par conséquent une variété de tumeur maligne.

**LINITION.** s. f. L'application des liniments.

**LINNÉE.** s. f. (*Linnæa borealis*, Gronov.). Petite plante de la famille des caprifoliacées, qu'on trouve en Suède, et dont les tiges filiformes et les feuilles toujours vertes sont diurétiques, sudorifiques et un peu astringentes.

**LINT.** s. m. [mot anglais qui signifie lin]. Tissu de lin ou de chanvre destiné à remplacer la charpie, pour le pansement des plaies. Il est tomenteux comme l'ouate sur ses deux faces, ou seulement sur celle qu'on applique sur la plaie, l'autre étant gommée et lisse. Ce tissu est roulé en pièces, dont on coupe des morceaux de grandeur variable suivant le besoin. Le *lint boraté* ou *boracique* a été employé fréquemment au début de l'ère antiseptique; il est à peu près abandonné aujourd'hui.

**LINTZI** (Grèce, Péloponèse). *Eaux chlorurées sodiques*, chaudes, 33°, contenant 1gr,7 de sels, dont 0gr,015 de chlorure de sodium. Établissement : buvette, bains.

**LIOCOME.** [de λεῖος, lisse, et κόμη, chevelure]. Synonyme de *liotrique*.

**LIOMYOME.** s. m. [de λεῖος, lisse, et *myome*]. Tumeur formée par la prolifération du tissu musculaire lisse comme le muscle utérin.

**LIOPODE,** et non **LÉIOPODE.** s. m. [de λεῖος, uni, et ποῦς, pied]. Synonyme de *pied plat*.

**LIOTHÉ.** s. m. [*Liotheum*, all. *Vogellauss*, angl. *liotheum*; *ricin* et *pou des oiseaux*]. Genre d'insectes aptères, voisins des poux, vivant sur les oiseaux, qu'ils quittent après la mort dès que commence le refroidissement; s'ils passent sur l'homme, ils lui causent de vives démangeaisons, mais sans vivre longtemps sur lui : tel est le *liothé pâle* (*Liotheum* ou *Menopon pallidum*), le *liothé dissemblable* (*Philopterus* ou *Goniodes dissimilis*), qui vivent sur les poules.

**LIOTRIQUES,** et non **LÉIOTRIQUES.** adj. et s. m. pl. [de λεῖος, lisse, et θρὶξ, cheveu]. Nom donné par Bory de Saint-Vincent à un groupe des races humaines, les races à cheveux lisses, par opposition aux *ulotriques*, ou races à cheveux crépus. Les cheveux qui ne frisent pas (*liotriques*), et ceux qui frisent et sont crépus, ont une surface également unie dans toute son étendue lorsqu'on les examine au microscope, et cette différence entre les caractères extérieurs des cheveux, si intéressante qu'elle soit, ne peut servir de base à une classification des races humaines.

**LIPARI** (Ile de) (Italie). *Eaux arsenicales* (?), chaudes 53° à 54°.

**LIPARIS.** s. m. Genre d'insectes lépidoptères, dont une espèce, le *Liparis auriflua*, Ochsen, cause à l'homme des démangeaisons analogues à celles que détermine la chenille processionnaire et dues à l'action irritante de poils qui couvrent les côtés du corps; mais elle vit solitairement, et non en sociétés, comme celle-ci. V. Processionnaire.

**LIPAROCÈLE.** s. f. [*liparocele*, de λιπαρὸς, gras, et κήλη, tumeur; all. *Fettbruch*, angl. et it. *liparocele*]. Synonyme de *lipome*.

**LIPAROÏDE.** s. m. [de λιπαρὸς, gras, et εἶδος, ressemblance] (Béral). Excipient pharmaceutique qui résulte de l'union intime des graisses et des huiles, soit entre elles, soit avec la cire, liquéfiées ensemble.

**LIPAROLÉ.** s. m. Nom générique des préparations pharmaceutiques qui résultent de l'union d'une graisse, particulièrement de celle du porc, avec des substances médicamenteuses. Ces préparations sont plus connues sous le nom de *pommades*. V. Oléolé et Pommade.

**LIPAROLIQUE.** adj. Se dit d'une préparation obtenue en incorporant des substances médicamenteuses dans les graisses simples ou composées (Béral).

**LIPAROSQUIRRE.** s. f. [de λιπαρὸς, gras, et *squirre*]. Liparocèle indurée.

**LIPASE.** s. f. Ferment soluble ayant la propriété de saponifier les graisses, découvert dans le sang par Hanriot; le pouvoir lipasique, mesuré par le nombre de gouttes nécessaire pour neutraliser l'acide produit par la décomposition de la monobutyrine, est chez l'homme de 16 à 18; il augmente dans le diabète, et peut atteindre 30; il diminue dans les infections graves et les cachexies, et peut descendre à 5 à 6 sans jamais disparaître (Clerc). Le rôle de ce ferment est de maintenir constante la proportion de graisse circulant dans l'organisme; son origine est peu connue; son existence a été constatée dans les extraits des principaux viscères, dans les ganglions, la lympha-

l'urine, le liquide céphalo-rachidien, le liquide de kyste hydatique en sont dépourvus.

**LIPÉMIE.** s. f. [de λίπος, graisse, et αἷμα, sang]. Présence de graisse dans le sang ; elle se rencontre au moment de la digestion, pendant la grossesse et la lactation, et aussi dans certains états pathologiques.

**LIPETZK** ou **LIEPIETZK** (Russie, Tambov). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, contenant 0gr,9 de sels, dont 0gr,3168 à 0gr,3450 de bicarbonate de fer.

**LIPOCÈLE.** s. f. [de λίπος, graisse, et κήλη, tumeur]. Hernie formée par de la graisse.

**LIPOCHROME.** s. m. Substance grasse qui existe dans toutes les cellules nerveuses de l'homme, d'après Rosin ; ce corps se rencontre exclusivement chez l'homme ; il n'apparaît que vers la fin de la première année et augmente jusqu'à la puberté.

**LIPOCZ** (Hongrie). *Eaux bicarbonatées calciques*, froides, 12°,5 à 16°,2, contenant 2gr,9979 à 5gr,3501 de sels, dont 1gr,1618 à 1gr,572 de bicarbonate de chaux.

**LIPOGÈNE.** adj. — *Angiome lipogène* (Virchow). Angiome caverneux développé dans le pannicule adipeux sous-cutané.

**LIPOÏDE.** adj. [de λίπος, graisse, et εἶδος, ressemblance]. Se dit d'une substance qui ressemble à la graisse.

**LIPOLYSE.** s. f. Dissolution de la graisse.

**LIPOLYTIQUE.** adj. Qui détruit la graisse.

**LIPOMATEUX, EUSE.** adj. Qui est de la nature des lipomes. — Qui a l'aspect jaunâtre des graisses, ou est formé de granulations graisseuses, sans être essentiellement composé de vésicules adipeuses comme le lipome.

**LIPOMATOSE.** s. f. — *Lipomatose symétrique diffuse.* Affection caractérisée par l'apparition de lipomes en différents points du corps, mais en particulier au cou, et la symétrie des lésions. Les lipomes sont diffus et envoient des prolongements à travers les aponévroses ; ils peuvent récidiver après ablation. Cette affection a été considérée comme ayant son origine dans les ganglions et les vaisseaux lymphatiques (Launois et Bensaude), d'où le nom d'*adénolipomatose symétrique diffuse*, mais d'autres auteurs n'ont pas trouvé trace d'éléments ganglionnaires et considèrent ces tumeurs comme des lipomes purs. Enfin ces faits pourraient encore être classés autrement ; pour certains auteurs (Cheinisse), il faudrait mettre à part l'*adénolipomatose symétrique à prédominance cervicale* qui paraît être d'origine ganglionnaire ; tandis que l'*adipose douloureuse* ou maladie de Dercum rentrerait dans la lipomatose symétrique.

**LIPOME.** s. m. [*lipoma*, de λίπος, graisse ; all. *Fettbalg*, angl. *lipoma*, *fatty tumor*, it. et esp. *lipoma*]. Tumeur formée de tissu adipeux, par multiplication exagérée des vésicules adipeuses, et augmentation de volume de ces vésicules, qui atteignent ou dépassent un dixième ou un dixième et demi de millimètre de diamètre. Toute hypertrophie du tissu adipeux ne constitue pas un lipome ; certains processus inflammatoires s'accompagnent en effet d'une substitution graisseuse au tissu normal ; pour qu'il y ait lipome, il faut que la production de tissu graisseux soit localisée et forme une masse séparée ayant en quelque sorte une vie indépendante de celle des autres cellules de l'organisme. Le lipome peut être circonscrit, ou encapsulé, ou au contraire diffus. Le tissu de ces tumeurs offre tous les caractères physiques et la texture du tissu adipeux (*lipome simple*) ; ou il est modifié par l'interposition de cholestérine (*cholestéatome*), ou par l'hypertrophie des faisceaux de fibres conjonctives, qui, à l'état normal, sont accessoires dans ce tissu (*lipome fibreux*), ou par le développement exagéré des capillaires (*lipome télangiectasique*). Le lipome s'observe de préférence dans le tissu cellulaire sous-cutané, à l'épaule, au cou, dans la région dorsale ou lombaire, plus rarement aux extrémités : on l'a rencontré plus profondément, entre les muscles, dans le tissu cellulaire de la fosse iliaque, dans le tissu sous-péritonéal, et même dans les cavités splanchniques. Il est souvent consécutif à des traumatismes répétés. Il se présente sous forme d'une tumeur molle, pâteuse, indolente, lobulée, sessile ou pédiculée, ne déterminant pas de changement de couleur à la peau ; il peut être unique, mais très souvent il est multiple ; quelquefois il donne à la main qui le presse une sensation de crépitation particulière ; d'autres fois la tumeur, surtout lorsqu'elle est profonde, fournit une sensation de fluctuation plus ou moins franche, qui peut faire croire à l'existence d'un abcès ; inversement la mollesse habituelle peut disparaître lorsque le lipome s'indure et devient fibreux : enfin il peut s'enflammer, s'ulcérer et même se gangrener. Une ponction exploratrice est parfois indispensable au diagnostic. Celui-ci établi, le lipome ne doit être opéré que s'il a pris un volume exagéré ; l'ablation, faite au bistouri avec les précautions aseptiques d'usage, ne présente en général aucun danger.

**LIPOPSYCHIE.** s. f. [*lipopsychia*, λειποψυχία, de λείπειν, manquer, et ψυχή, âme, vie ; all. *Ohnmacht*, *Scheintod*, angl. *lipopsychy*, it. *lipopsichia*]. Synonyme de *lipothymie*.

**LIPORÉTINOLÉ.** s. m. Liparolé contenant des résines.

**LIPOTHYMIE.** s. f. [*lipothymia*, *animi deliquium*, *animi defectus*, λειποθυμία, de λείπειν, manquer, et θυμὸς, âme, courage ; all. *Ohnmacht*, angl. *lipothymy*, it. et esp. *lipotimia*]. Perte subite et instantanée du mouvement, la respiration et la circulation continuant encore, contrairement à ce qui a lieu dans la *syncope*.

**LIPPA** (Serbie). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 10°, contenant 1gr,255 de sels, dont 0gr,081 de carbonate de fer.

**LIPPIK** (Hongrie). *Eaux bicarbonatées, chlorurées, iodurées et carboniques fortes*, chaudes, 31° à 64°. Établissement : buvette, bains, piscine. Exportation.

**LIPPITUDE.** s. f. [*lippitudo*, λήμη, all. *Augentriefen*, angl. *blear-eyedness*, it. *lippitudine*, esp. *lipitudo*]. État chassieux des paupières dû à une sécrétion surabondante de l'humeur sébacée que fournissent les glandes de Meibomius : c'est un symptôme de la *blépharite*.

**LIPPSPRINGE** (Prusse, Westphalie). *Eaux sulfatées mixtes*, tièdes, 21°,2, contenant 2gr,4 de sels, dont 0gr,7 de sulfate de chaux et 0gr,8 de sulfate de soude. Altitude : 138 mètres. Établissement : buvette, bains, inhalations. Exportation.

**LIPURIE.** s. f. [de λίπος, graisse, et ουρον, urine]. Émission d'urine contenant des matières grasses ; la graisse peut former à la surface de l'urine une simple pellicule, ou au contraire, elle peut être émulsionnée et donner à l'urine une apparence chyleuse (*chylurie*) ou même laiteuse (*galacturie*). Ces urines tachent le papier d'une façon caractéristique ; elles présentent au microscope des gouttelettes de graisse que teint en noir l'acide osmique et qui se dissolvent dans l'éther. La lipurie peut être la conséquence de la lipémie ; c'est ainsi qu'elle peut se rencontrer à la suite d'ingestion abondante de graisse, des embolies graisseuses consécutives aux fractures, d'une altération des organes chargés d'élaborer ou d'émulsionner les graisses (affections du foie et du pancréas), d'une communication anormale entre les lymphatiques et la circulation sanguine. Dans d'autres cas la lipurie est due à une altération des reins : mal de Bright, dégénérescence graisseuse des reins, suppuration des reins et des voies urinaires. Elle peut succéder aussi à certains empoisonnements, comme ceux causés par le phosphore, l'oxyde de carbone, ou la térébenthine. Enfin certains cas de chylurie sont d'origine parasitaire et dus à

la *bilharzie*, et à la *filaire* du sang. Le traitement variera suivant la cause qui a déterminé la lipurie.

**LIPYRIE.** s. f. [*lipyria*, λειπυρία, de λείπειν, manquer, et πῦρ, feu]. Nom donné par les Grecs à une variété de fièvre intermittente, dans laquelle le malade a la sensation d'une chaleur considérable, tandis que l'extérieur du corps est froid.

**LIPYRIEN, IENNE.** adj. — *Fièvre lipyrienne*. La lipyrie.

**LIQUATION.** s. f. La liquéfaction.

**LIQUÉFACTION.** s. f. [*liquatio*, *liquefactio*, de *liquefacere*, faire fondre ; τῆξις, all. *Verflüssigung*, angl. *liquefaction*, it. *liquefazione*, esp. *licuacion*]. En physiologie, résultat de l'action des liquides gastrique, pancréatique, intestinal, etc., sur les substances azotées : ce n'est pas la dissolution d'un solide par un liquide, c'est le passage à l'état liquide d'un corps solide ou demi-solide par modification moléculaire intime. ‖ En pharmacie, fusion, par l'action du calorique, des substances grasses et épaisses, animales ou végétales : résines, graisses, etc.

**LIQUEUR.** s. f. [*liquor*, ὑγρὸν, ὑγρότης, all. *Likör*, angl. *liquor*, it. *liquore*, esp. *licor*]. Nom donné à beaucoup de liquides composés, et surtout à ceux dont la base est l'alcool (*liqueurs alcooliques*). — *Liqueur antisyphilitique de Chaussier*. Solution de cyanure de mercure dans l'alcool, employée aux mêmes doses que le sublimé corrosif. — *Liqueur arsenicale de Fowler*. Acide arsénieux, carbonate de potasse pur, ãã 5 grammes ; eau distillée, 500 grammes ; alcoolat de mélisse composé, 15 grammes. La liqueur contient le centième de son poids d'acide arsénieux, c'est-à-dire 0gr,01 par gramme : II à XII gouttes en plusieurs fois dans la journée. — *Liqueur arsenicale de Pearson*. Solution d'arséniate de soude cristallisé, 1 gramme, dans eau distillée, 600 grammes. Elle renferme 0gr,01 d'arséniate de soude pour 6 grammes : dose, quelques gouttes à 3 grammes par jour — *Liqueur azoto-mercurique*. V. Réactif *de Millon*. — *Liqueur de Barreswill et Bernard*. V. Sucre *du foie*. — *Liqueur de Cadet*. V. Cacodyle. — *Liqueur de corne de cerf succinée*. Succinate d'ammoniaque impur, préparé en saturant le sel volatil de succin par l'esprit volatil de corne de cerf. Antispasmodique : II à XX gouttes dans une potion. — *Liqueur de Fehling*. V. Sucre *du foie*. — *Liqueur de Gowland*. Bichlorure de mercure, chlorhydrate d'ammoniaque, ãã 1 gramme ; émulsion d'amandes amères, 480 grammes. Employée en lotions antiherpétiques. — *Liqueur des Hollandais* ($C^4H^4Cl^2$). Chlorure d'éthylène, qu'on obtient directement en mélangeant à volumes égaux le chlorure et l'éthylène. C'est un liquide oléagineux jaunâtre, d'odeur éthérée, d'une saveur sucrée et aromatique, d'une densité de 1,22, bouillant à 82° ; sa vapeur brûle avec une flamme verte. On a recommandé la liqueur des Hollandais en topique pour calmer les douleurs névralgiques et rhumatismales. — *Liqueur d'Hoffmann*. V. Liqueur *minérale anodyne d'Hoffmann*. — *Liqueur iodotannique* (Desgranges et Guillermond). Mélange d'iode et de tannin, dans les proportions de 1 partie d'iode pour 9 de tannin et 100 parties d'eau réduites au dixième par évaporation (c'est la proportion normale), ou dans les proportions de 1 partie d'iode pour 2 parties de tannin. Ce liquide astringent et hémostatique convient dans certains cas en place du perchlorure de fer : il est employé en injections dans les varices, et en attouchements sur les surfaces à découvert, sur les plaies. — *Liqueur de Labarraque*. V. Hypochlorite *de soude*. — *Liqueur minérale anodyne d'Hoffmann*. Mélange d'éther sulfurique et d'alcool à parties égales. — *Liqueur minérale anodyne nitreuse* [*éther azoteux alcoolisé*]. Produit jaune, antispasmodique et diurétique, préparé avec 2 parties d'alcool à 90°, et 1 partie d'acide azotique à 33°. — *Liqueur de Monro*. Liqueur composée d'alcool à 22°, additionné de 4 grammes d'acide azotique par litre, dont Monro se servait pour conserver les pièces anatomiques. — *Liqueur du sang*. Le plasma sanguin. — *Liqueur séminale*. V. Sperme. — *Liqueur tannique*. V. Liqueur *iodotannique*. — *Liqueur des teigneux*. Elle est composée de cônes de houblon et fleurs de petite centaurée, ãã 32 grammes ; écorces d'oranges amères, 8 grammes ; carbonate de potasse, 1gr,20 ; alcool à 56°, 576 grammes, que l'on met digérer pendant huit jours, que l'on passe avec expression et que l'on filtre. Cet alcoolé était employé contre la teigne à la dose de 32 grammes dans un véhicule approprié. — *Liqueur titrée* ou *normale*. Liquide contenant pour un volume donné un poids fixe d'un réactif en dissolution, de sorte qu'on détermine, par le nombre de centimètres cubes de la liqueur décomposés au contact d'un autre liquide, la quantité en poids de la substance à doser existant dans celui-ci. V. Chloromètre, Indigo, etc. — *Liqueur de Van Swieten*. Dissolution de 0gr,60 de sublimé corrosif dans 1 kilogramme d'eau-de-vie. Van Swieten faisait prendre, dans les maladies vénériennes, une cuillerée à bouche de cette liqueur, matin et soir, dans une tasse d'eau, de lait ou de tisane. Actuellement, le mode d'administration est le même ; mais on prépare la liqueur en dissolvant 1 gramme de sublimé dans 100 grammes d'alcool à 80°, et ajoutant 900 grammes d'eau distillée (Codex). Cette liqueur contient alors 1/1000e de son poids de sublimé, soit 0gr,01 pour 10 grammes. D'après diverses pharmacopées, elle n'en contient alors que 1/1152e. — *Liqueur de Villate*. Liquide cathérétique employé par les vétérinaires et quelquefois par les médecins (Notta) en injection dans les fistules, suite de carie osseuse, et composé de : sous-acétate de plomb liquide, 30 grammes ; sulfate de zinc, sulfate de cuivre, ãã 15 grammes ; vinaigre blanc, 200 grammes.

**LIQUIDAMBAR.** s. m. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des balsamifluées, dont les espèces principales sont le *liquidambar oriental* (*Liquidambar orientale*, Mill), qui fournit le styrax liquide (V. Styrax) ; et le *liquidambar d'Amérique* (*L. styraciflua*, L.), arbre de la Louisiane et du Mexique, qui donne : 1° le *liquidambar liquide* ou *huile de liquidambar* (*copaline*, *ambre liquide*), baume à acide benzoïque obtenu directement par incision de l'écorce : on le reçoit dans les vases et on le soustrait à l'action de l'air ; il est de consistance huileuse épaisse, transparent, jaune d'ambre, odeur forte et agréable ; saveur aromatique, âcre ; 2° le *liquidambar blanc* ou *mou*, baume déposé dans les vases où est reçu le précédent, ou formé des parties qui se sont épaissies à l'air sur le même arbre : consistance de poix molle ; blanc, opaque ; sent moins fort que le précédent ; saveur douce, parfumée, un peu âcre : il contient le même acide que le précédent, et, comme lui, rougit la teinture de tournesol. Il sert à falsifier le baume de Tolu, auquel il ressemble, mais il prend de l'amertume à l'air.

**LIQUIDE.** adj. et s. m. [*liquidus*, ὑγρὸς, all. *flüssig*, *Flüssigkeit*, angl. *liquid*, it. et esp. *liquido*]. — *Liquide allantoïdien*. Liquide contenu dans la cavité de l'allantoïde. Il disparaît chez l'homme en même temps que cette cavité, c'est-à-dire de très bonne heure, et par suite il ne peut être étudié. Dans les pachydermes, les ruminants, etc., sa quantité va en augmentant jusqu'à l'époque du part ; relativement au volume de l'œuf, elle est d'autant plus grande que le fœtus est plus jeune, son augmentation étant, comme l'accroissement de l'allantoïde, très considérable durant les premières époques de la vie embryonnaire. D'abord clair, limpide, inodore, d'une saveur douceâtre et fade, il se trouble plus tard, devient jaunâtre, puis brunâtre et prend une odeur fétide particulière. Vers ses

extrémités, la poche traverse le chorion et forme des diverticules, parfois séparés du reste de la vésicule, dans lesquels le liquide se trouble plus tôt, devient jaune verdâtre avec dépôt pulvérulent d'oxalate de chaux et d'urates. Sa densité varie de 1 007 à 1 025. C'est un liquide excrémentitiel, produit par l'allantoïde, et auquel se mêle de l'urine, qui arrive par l'ouraque. Il contient de l'*allantoïne*, de l'urée, de la glycose, des urates, surtout chez les oiseaux. — *Liquide amniotique*. V. AMNIOS. — *Liquides animaux*. V. HUMEUR. — *Liquide cupro-ammoniacal*. V. RÉACTIF *de Schweitzer*. — *Liquide de Falconi*. V. EMBAUMEMENT. — *Liquide prostatique*. V. SPERME.

**LIQUOR.** s. m. Mot latin conservé en français, par opposition à *cruor*, pour désigner le *sérum*, partie du sang qui reste liquide après la formation du *caillot*.

**LIRIODENDRON.** s. m. V. TULIPIER.

**LIS.** s. m. [*Lilium candidum*, L., λείριον, all. *Lilie*, angl. *lily*, it. *giglio*, esp. *lirio*]. Plante (liliacées, J.) dont le bulbe, gros et composé d'écailles courtes, épaisses, serrées, était employé à l'extérieur, cuit sous la cendre, comme cataplasme maturatif. Les fleurs donnent une eau distillée très odorante, qui passe pour antispasmodique; macérées dans l'huile d'olive, elles donnent un produit *huile de lis*) dont les propriétés adoucissantes appartiennent à l'huile seule.

**LISBONNE** (Portugal). *Eaux chlorurées sodiques, sulfatées calciques, sulfureuses et carboniques*, tièdes et chaudes, 23° à 34°. Établissement : buvette, bains, douches, etc. ; 1er juin au 15 septembre.

**LISERON.** s. m. [*convolvulus*, all. *Winde*, angl. *bindweed*, *bearbind*, it. *vilucchio*, esp. *campanilla*]. Genre de plantes (convolvulacées, J.) dont un grand nombre d'espèces fournissent des produits utiles à la médecine. Les unes sont indigènes et ont des propriétés purgatives; ce sont : le *liseron des champs* (*Conv. arvensis*, L.), le *liseron à feuilles de guimauve* (*Conv. althæoides*, L.), le *liseron des haies* ou *grand liseron* (*Conv. sepium*, L.), le *chou marin* ou *soldanelle* (*Conv. soldanella*, L.) : ces deux dernières espèces sont actuellement rangées dans le genre *calystegia* (V. SOLDANELLE). Les autres sont exotiques, comme les *Convolvulus scoparius*, L., et *Conv. scammonia*, L., qui fournissent, l'un le *bois de Rhodes*, l'autre la *scammonée*; les *Convolvulus* qui fournissent les racines de *jalap* et de *turbith* rentrent aujourd'hui dans le genre *ipomæa*.

**LISFRANC** (Jacques) (chirurgien français, 1790-1847). — *Articulation de Lisfranc*. Articulation du tarse avec le métatarse. — *Opération de Lisfranc*. Désarticulation tarso-métatarsienne.

**LISIANTHUS.** s. m. Genre de plantes (gentianacées) dont une espèce, le *Lisianthus pendulus*, est employée en thérapeutique pour ses racines qui sont douées de propriétés fébrifuges; on le donne en décoction à la dose de 20 grammes pour 500 grammes.

**LISSAUER** (Heinrich (anatomiste allemand, 1861-1891). — *Zone marginale de Lissauer*. Lamelle de substance blanche correspondant à l'origine des racines postérieures.

**LISSENCÉPHALE.** adj. et s. Mauvais mot. V. LIENCÉPHALE.

**LISTE.** s. f. [all. *Blässe*.]. — En démographie, *liste mortuaire*, *liste de population*. V. TABLE *de mortalité*.

**LISTER** (Joseph) (chirurgien anglais né en 1827). — *Pansement de Lister*. V. PANSEMENT.

**LISTON** (chirurgien anglais, 1794-1847). — *Pince de Liston*. V. PINCE.

**LIT.** s. m. [*lectus*, *cubile*, κλίνη, all. *Bett*, angl. *bed*, it. *letto*, esp. *cama*]. Ensemble des diverses pièces (sommier, matelas, etc.) qui composent le meuble sur lequel s'étend l'homme, chez les nations civilisées, pour goûter le repos et le sommeil. Le lit des jeunes enfants porte le nom de *berceau*. — Le lit ordinaire a été modifié de manière, soit à assurer l'immobilité indispensable au traitement des fractures, pendant qu'on change les draps ou autres pièces, ou que le malade effectue les évacuations naturelles, soit à faciliter le changement d'attitude des malades affaiblis ou ne pouvant être que difficilement changés de position : tel est le *lit mécanique* de Daujon ou plutôt d'Antoine Dubois, composé principalement d'un fond sanglé qu'on pose sur le premier drap d'un lit ordinaire, et qu'on peut soulever dans différentes directions, à l'aide d'un moulinet et d'un système de poulies et de cordages. Ce fond est percé, à son centre, d'une ouverture au-dessous de laquelle on place momentanément un vase lors des besoins du malade et qui permet de panser les excoriations de la région sacrée. — *Lit d'eau* ou *hydrostatique*. V. MATELAS. — *Lit ou table d'opération*. V. TABLE. — *Lit orthopédique* ou *extensif*. Appareil composé d'un sommier élastique ou rembourré de crin, horizontal ou incliné de la tête au pied, muni de ressorts en X, ovalaires ou en spirale, les uns à la tête, les autres au pied du lit, auxquels se fixent des courroies se rendant à une ceinture qui embrasse le tronc au-dessus du bassin, et à des anses rembourrées qui passent sous les aisselles. La ceinture et ces anses, étant tirées en sens inverse par l'action des ressorts, tendent à redresser le rachis. — *Lit plâtré*. Appareil utilisé pour le redressement des difformités de la colonne vertébrale et confectionné comme le corset plâtré; la difformité est maintenue corrigée pendant la solidification de l'appareil. Les malades restent dans le lit plâtré, au début quelques heures, plus

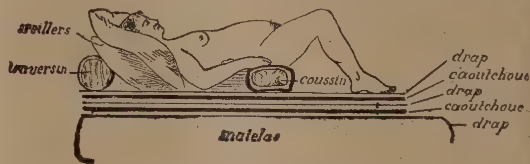



Fig. 414. — *Lit* de travail.

tard toute la nuit. — *Lit de travail* [*lit de misère* ou *petit-lit français*]. Lit sur lequel on place parfois la femme pendant le travail. C'est un lit de sangle, de 60 à 75 centimètres de large, isolé sur les côtés, appliqué contre la muraille au niveau de la tête, et muni, à l'extrémité opposée, d'une barre solide, transversale, qui sert de point d'appui aux pieds de la femme dans les derniers moments du travail. Un premier matelas est placé sur toute la longueur du lit; un second, qui le recouvre dans sa partie supérieure, est plié en deux pour élever et isoler le bassin de la femme. Une toile cirée, puis un drap, des oreillers, une couverture, complètent le lit de travail (fig. 414). — *Lit de l'ongle*. V. ONGLE.

**LITHAGOGUE.** adj. et s. m. [*lithagogus*, de λίθος, pierre, et ἄγειν, chasser ; all. *steinabtreibend*, angl. *lithagogue*, it. et esp. *litagogo*]. Substance médicamenteuse capable d'expulser les calculs de la vessie.

**LITHARGE.** s. f. [*lithargyrium*, λιθάργυρος, de λίθος, pierre, et ἄργυρος, argent ; all. *Glätte*, angl. *litharge*, it. et esp. *litargirio*]. V. OXYDE *de plomb*.

**LITHARGYRÉ, ÉE.** adj. [it. *litargiriato*]. Qui contient de la litharge : *vin lithargyré*.

**LITHÉNATE.** s. m. Synonyme d'*urate*.

**LITHÉNIQUE.** adj. — *Acide lithénique*. L'acide *urique*.

**LITHEXÈRE.** s. m. [de λίθος, pierre, et ἐξαιρεῖν, extraire] (Maisonneuve). Instrument creux en forme de

sonde, qui porte sur la concavité du bec une assez large ouverture pour que les calculs vésicaux puissent s'introduire. Dans ce tube tourne une vis en tire-bouchon dont le mouvement entraîne ces calculs, les broie et rejette leurs détritus au dehors.

**LITHIASE** ou **LITHIASIE**. s. f. [*lithiasis*, λιθίασις, de λίθος, pierre; all. *Steinbildung*, angl. *lithiasis*, it. *litiasi*, esp. *litiasis*]. Formation de petites concrétions pierreuses en un point quelconque de l'organisme et en particulier dans les voies biliaires et urinaires, plus rarement dans l'intestin et l'appendice. — *Lithiase appendiculaire* (Dieulafoy). Formation dans l'appendice iléo-cæcal de calculs, constitués par une matière organique stercorale et des sels minéraux (phosphates et carbonates de chaux), qui déterminent les accidents de l'appendicite calculeuse. La lithiase appendiculaire, les lithiases biliaire, urinaire, intestinale, sont des manifestations de la même diathèse (arthritisme), qui peuvent survenir chez le même individu à différentes époques de sa vie ou qui peuvent survenir dans une même famille par hérédité. — La *lithiase biliaire*, ou formation de calculs dans les voies biliaires, est plus commune chez la femme et dans l'âge adulte; elle est due à une infection légère et superficielle des voies biliaires et en particulier de la vésicule biliaire; c'est une réaction de défense contre l'infection (Gilbert et Fournier); la cholestérine sécrétée en excès venant former avec la chaux une coque imperméable entourant le microbe et l'empêchant de nuire. L'envahissement des voies biliaires est favorisé par la diathèse biliaire (V. BILIAIRE), par les troubles de la chasse biliaire, par certaines maladies infectieuses (fièvre typhoïde). Elle peut ne déterminer aucun symptôme ou ne produire que des symptômes sans importance: mais le plus souvent le calcul a de la tendance à quitter le point où il s'est formé pour gagner le duodénum, et si, pendant cette migration, il s'arrête dans le canal cystique ou cholédoque, il donne lieu à l'ensemble douloureux connu sous le nom de *colique hépatique* (V. HÉPATIQUE), suivi ou non d'arrêt du calcul dans le cholédoque, et d'ictère par rétention; dans d'autres cas, le calcul, au lieu de s'échapper par les voies naturelles, perfore la vésicule biliaire ou le canal cholédoque en produisant une fistule qui communique avec le tube digestif, ou avec l'extérieur, plus rarement avec les voies urinaires ou respiratoires. La présence du calcul, surtout quand celui-ci commence à migrer, est une nouvelle cause d'appel à l'infection ascendante, venant se surajouter à l'infection ancienne, origine de la lithiase. Ainsi apparaissent au cours de la lithiase biliaire des accès de fièvre intermittente hépatique, des signes d'angiocholite et de cholécystite, venant assombrir le pronostic. Le traitement comporte d'abord l'emploi méthodique du lait écrémé, seul aliment permis au malade pendant les crises douloureuses; puis un régime alimentaire dont on exclura les viandes noires, les graisses, les boissons alcooliques, etc. Le traitement des accidents variera suivant la nature de ceux-ci. — *Lithiase intestinale* (Laboulbène). Formation dans l'intestin de sable, de gravier et de calculs composés de substances organiques (matières grasses) et de substances inorganiques (phosphates et carbonates), dont l'évacuation s'effectue sous forme de débâcles très douloureuses, précédées ou accompagnées de coliques, de nausées, de vomissements. La lithiase intestinale est presque toujours associée à l'entéro-colite muco-membraneuse; comme les autres lithiases, elle relève de la goutte et de l'arthritisme (Dieulafoy). — La *lithiase urinaire*, ou présence de concrétions calculeuses (V. CALCUL et GRAVELLE) dans les voies urinaires, se rencontre à tout âge, plus souvent dans le sexe masculin; elle est par excellence une lithiase d'excrétion : la formation des calculs est due à la formation et par suite à l'élimination exagérée d'acide urique ou oxalique par les urines; dans quelques cas rares pourtant de lithiase alcaline, les calculs, formés alors de phosphates, semblent être secondaires à l'infection des voies urinaires et dus à la précipitation de ces sels par les bactéries. Elle se développe surtout chez les individus dont la vie est sédentaire et la nourriture trop azotée; fréquemment elle est héréditaire; elle est en rapport étroit avec l'uricémie et la diathèse goutteuse. Comme la lithiase biliaire, elle donne lieu à deux catégories de symptômes : des symptômes mécaniques dus à la présence de calculs dans le rein (douleurs, hématurie), à la migration du calcul à travers l'uretère (colique néphrétique), à l'obstruction de ce conduit (hydronéphrose, anurie calculeuse); des accidents d'infection, dus en général au colibacille (pyélite et pyélonéphrite, phlegmon périnéphrétique). Le traitement variera suivant la nature des accidents. Mais la nécessité d'un traitement général s'impose pour empêcher la formation de nouveaux calculs ou le retour des accidents : vie au grand air, hygiène alimentaire sévère, exercices musculaires, cures d'eaux minérales alcalines, chlorurées ou sulfatées sodiques, ou lithinées.

**LITHIASIQUE**. adj. — *Acide lithiasique*. L'acide *urique*.

**LITHIATE**. s. m. Synonyme d'*urate*.

**LITHINE**. s. f. [all. *Lithin*, angl. *lithine*, it. et esp. *litina*] (LiO). Oxyde de lithium, blanc, très caustique, sans odeur; soluble dans l'eau, onctueux au toucher; verdit fortement le sirop de violette. Exposé à l'air, il en attire l'eau et l'acide carbonique. Il attaque très fortement le platine, qu'il noircit. Plusieurs eaux minérales contiennent de 8 à 35 milligrammes de lithine à l'état salin, ce qui leur donne une action antigoutteuse et lithagogue. — *Benzoate de lithine* (en atomes, $C^7H^5O^2Li + H^2O$). Très soluble dans l'eau, ce sel est employé contre la gravelle urique à la dose de 0gr,20 à 2 grammes par jour en cachets. — *Borate de lithine* (en atomes, $BoO^2Li$). Ce sel est employé contre la gravelle à la dose de 0gr,25 à 0gr,50. — *Bromure de lithine* (en atomes LiBr). V. BROMURE *de lithium*. — *Carbonate de lithine*. V. CARBONATE. — *Citrate de lithine*. V. CITRATE. — *Hydrate de lithine*. Employé à la dose de 0gr,05 à 0gr,15. — *Iodure de lithine* (en atomes, LiI). Très soluble dans l'eau et l'alcool, ce sel est employé comme succédané de l'iodure de potassium, à la dose de 1 à 2 grammes. — *Salicylate de lithine*. V. SALICYLATE.

**LITHIQUE**. adj. [*lithicus*, angl. *lithic*, it. et esp. *litico*]. Qui concerne le lithium et ses composés. || Qui concerne les pierres vésicales ou autres. — *Acide lithique* all. *harnsäure*]. L'acide urique.

**LITHIUM**. s. m. [it. et esp. *litio*]. Métal solide, blanc, découvert dans quelques minéraux de Suède (Arfwedson, 1818), très léger (sa densité est de 0gr,59), fusible à 180°, attaquant le verre et la porcelaine, décomposant l'eau à la température ordinaire.

**LITHMIQUE**. adj. — *Acide lithmique*. V. TOURNESOL.

**LITHOCÉNOSE**. s. f. [de λίθος, pierre, et κένωσις, évacuation]. Évacuation des fragments d'une pierre vésicale par l'urètre, au moyen d'une sonde percée de trous, après la lithotritie.

**LITHOCLASTE**. s. m. [de λίθος, pierre, et κλάειν, écraser; esp. *litoclasto*]. Synonyme de *lithotriteur*.

**LITHOCLASTIE**. s. f. [de λίθος, pierre, et κλάειν, rompre, écraser; esp. *litoclastia*]. Terme synonyme de *lithotritie* et préférable à lui puisqu'il exprime le but de l'opération, qui est de réduire les calculs vésicaux en morceaux assez petits, par la percussion et la pression isolées ou combinées, pour qu'ils puissent ensuite sortir d'eux-mêmes ou être extraits par l'urètre.

**LITHODIALYSE**. s. f. [de λίθος, pierre, et διάλυσις, dissolution, destruction; esp. *litodialisis*]. Nom qu'on pourrait donner, en raison des deux significations du mot

grec, à : 1° tout traitement qui tendrait à dissoudre les calculs vésicaux à l'aide, soit de médicaments introduits dans l'estomac, soit de réactifs chimiques injectés dans la vessie ou de courants voltaïques ; 2° toute opération ayant pour but de débarrasser la vessie de ces corps étrangers, en les divisant assez pour que les fragments puissent être retirés ou sortir d'eux-mêmes.

**LITHODRASSIQUE**. adj. [de λίθος, pierre, et δράσσειν, saisir]. — *Pince lithodrassique* (Meirieu et Tanchou). Pince à gaine et à plusieurs branches unies au moyen d'un cordonnet de soie, pour l'opération de la lithotritie.

**LITHOLABE**. s. m. [de λίθος, pierre, et λαμβάνειν, saisir ; all. *Steinzange*, angl. *litholabon*, it. *litolabio*, esp. *litolabo*]. Ce terme devrait désigner tout instrument au moyen duquel on saisit un calcul dans la vessie, soit pour l'écraser, soit pour le maintenir fixe, pendant que d'autres instruments agissent sur lui. Cependant l'usage a voulu qu'on réservât ce nom à l'une des pièces de l'appareil de Civiale pour la lithotritie, pièce aussi nommée *trilabe* ou *pince à trois branches*, et destinée à fixer la pierre pendant le broiement, ou à l'extraire quand elle est broyée. C'est une canule d'acier divisée à une extrémité en trois branches inégales, aplaties et élastiques, dont la partie libre décrit une courbure, de manière qu'elles chevauchent l'une sur l'autre et ne se touchent pas lorsqu'on ferme la pince, en la faisant rentrer dans sa gaine, laquelle est constituée par une canule extérieure de même métal. L'autre extrémité, celle qui ne doit pas pénétrer dans la vessie, est creusée en pas de vis, reçue dans une rondelle qui sert de poignée, et munie d'une échelle graduée qui fait connaître le degré d'ouverture des branches. A l'intérieur du litholabe se trouve le lithotriteur.

**LITHOLAPAXIE**. s. f. [de λίθος, pierre, et λάπαξις, évacuation ; *lithotritie rapide*, *méthode de Bigelow*]. Modification de la lithotritie, qui consiste, une fois le calcul broyé, à l'extraire dans la même séance, à l'aide d'une sonde évacuatrice spéciale, au lieu d'en laisser l'expulsion se faire spontanément par l'urètre ou de la provoquer par de nouveaux broiements faits à quelques jours d'intervalle. Grâce à l'anesthésie, qui supprime l'irritabilité vésicale, à la dilatabilité de l'urètre, qui permet le passage d'instruments assez volumineux, et à la perfection de ces appareils, cette méthode a une grande supériorité, en ce qu'elle met à l'abri des accidents résultant du séjour de fragments de calculs dans la vessie, d'une séance à l'autre.

**LITHOLOGIE**. s. f. [de λίθος, pierre, et λόγος, doctrine ; all. *Lehre vom Stein*, angl. *lithology*, it. et esp. *litologia*]. Description des pierres. — *Lithologie humaine* (Brugnatelli). Traité des diverses sortes de *calculs* et de concrétions qui se forment dans l'économie.

**LITHOLYSIE**. s. f. [de λίθος, pierre, et λύσις, dissolution] (Douillet). Dissolution des calculs dans la vessie par njection de lithontriptiques.

**LITHOMALACIE**. s. f. [de λίθος, pierre, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement spontané de certains calculs, tels que ceux de phosphate ammoniaco-magnésien.

**LITHOMÈTRE**. s. m. Instrument construit vers 1826 par Leroy (d'Étiolles), et qui a pu donner l'idée du percuteur d'Horteloup. Il était composé de deux tiges recourbées glissant l'une dans l'autre, comme les brise-pierres actuels, et constituant, en se rapprochant, une simple sonde.

**LITHOMYLEUR**. s. m. [de λίθος, pierre, et μύλη, meule]. Instrument (Cattenoz) destiné à réduire les pierres vésicales en poudre impalpable, sans laisser de fragments susceptibles de s'arrêter dans l'urètre.

**LITHOMYLIE** s. f. [de λίθος, pierre, et μύλη, meule]. Action de moudre les calculs urinaires dans la vessie.

**LITHONTRIPSIE**. s. f. V. LITHOTRIPSIE.

**LITHONTRIPTIQUE**. adj. et s. m. [*lithontripticus*, de λίθος, pierre, et τρίψις, broiement ; all. *steinauflösend*, angl. *lithontriptic*, it. *litontrittico*, esp. *litontriptico*]. Nom donné aux substances qu'on croyait propres à dissoudre les calculs développés dans nos organes, particulièrement dans les voies urinaires. Beaucoup de substances décorées de cette épithète ne la méritent pas.

**LITHOPÆDION** s. m. [de λίθος, pierre, et παιδίον, enfant]. Fœtus mort dans l'utérus, et incrusté de sels calcaires.

**LITHOPRIONE**. s. m. [de λίθος, pierre, et πρίων, scie] Instrument proposé par Leroy (d'Étiolles) pour l'opération de la lithotritie et qui n'a jamais servi.

**LITHOPRISIE** et non **LITHOPRINIE**. s. f. [de λίθος, pierre, et πρίσις, sciage]. Action de scier les calculs urinaires dans la vessie, conception théorique, et non pratique.

**LITHORINEUR**. s. m. [de λίθος, pierre, et ῥινεῖν, limer]. Instrument (Meirieu et Tanchou) pour limer dans la vessie la pierre saisie par la pince lithodrassique.

**LITHOSCOPE**. adj. et s. m. [de λίθος, pierre, et σκοπεῖν, examiner]. Appareil destiné à reconnaître la présence de la pierre dans la vessie, et à la mesurer. V. ENDOSCOPE.

**LITHOSPERMUM**. s. m. V. GRÉMIL.

**LITHOTHLIBIE**. s. f. [de λίθος, pierre, et θλίβειν, écraser]. Écrasement d'un calcul *friable* entre un doigt, introduit par le rectum ou le vagin jusqu'au bas-fond de la vessie, et un cathéter introduit dans la vessie.

**LITHOTOME**. s. m. [*lithotomus*, de λίθος, pierre, et τομὴ, section ; all. *Lithotom*, angl. *lithotome*, it. et esp. *litotomo*]. Instrument inventé par un chirurgien grec, Ammonius d'Alexandrie, pour couper un calcul trop gros. De la sorte, le nom était juste. Depuis, on l'a appliqué à un instrument avec lequel on incise la vessie (*couteau lithotome*), et non la *pierre* : aussi on a substitué à cette expression celle de *cystotome*. V. COUTEAU et CYSTOTOME.

**LITHOTOMIE**. s. f. [*lithotomia*, de λίθος, pierre, et τομὴ, section ; all. *Steinschnitt*, angl. *lithotomy*, it. et esp. *litotomia*]. Proprement, section de la pierre. Or, dans la taille, on ne coupe pas la pierre, mais les parties molles. Il est donc plus exact de se servir du mot *cystotomie*. — Cet abus de langage vient de l'inintelligence d'un passage de Celse (VII, 26, 3) où il est dit qu'Ammonius d'Alexandrie avait été surnommé : λιθοτόμος, parce qu'il était l'inventeur d'un instrument (*lithotome*) à l'aide duquel il brisait la pierre dans la vessie, quand elle était trop grosse pour passer à travers l'incision des parties molles L'invention d'Ammonius contient en germe celle de la lithotritie.

**LITHOTOMISTE**. s. m. [all. et angl. *litotomist*, it. et esp. *litotomista*]. Chirurgien qui s'adonne à l'opération de la taille. C'est par abus qu'on a donné ce nom à ceux qui s'occupent de la lithotritie.

**LITHOTRÉSIE** s. f. [de λίθος, pierre, et τρῆσις, action de trouer ; all. *Steinzerbohrung*, angl. *lithotresy*, it. et esp. *litotresia*]. Action de perforer les calculs vésicaux à l'aide d'un foret mis en mouvement par un archet. Quand on emploie les instruments droits de la lithotritie, on perfore la pierre, afin d'en diminuer la résistance, lorsqu'elle est trop dure pour être réduite en fragments par le lithotriteur.

**LITHOTRIPSIE**. s. f. [de λίθος, pierre, et τρίψις, broiement]. Mot proposé pour remplacer celui de *lithotritie* et formé plus régulièrement.

**LITHOTRITEUR**. s. m. [all. *Steinzerreiber*, it. *litotritore*, esp. *litotritor*]. Nom donné par Civiale à la troisième

pièce, la pièce intérieure, de son appareil pour l'opération de la lithotritie. C'est une tige d'acier plus longue que le *litholabe*, dans laquelle elle est enfermée, et terminée par une tête garnie de dents, ou *fraise*, qui agit sur la pierre par perforation excentrique, du centre à la circonférence : un archet garni d'une corde à boyau imprime au lithotriteur des mouvements de rotation qui le font pénétrer au centre du calcul. Le lithotriteur a reçu diverses modifications ayant pour but de lui faire produire l'évidement ou l'éclatement de la pierre perforée. D'autre part, on a donné le même nom à divers instruments qui agissent sur la pierre en l'usant de la circonférence au centre. C'est ainsi

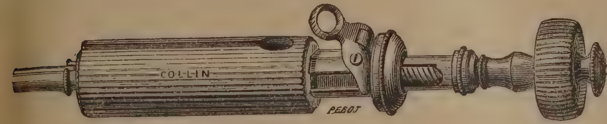


Fig. 415. — *Lithotriteur.*

qu'on distingue particulièrement les *fraises simples* et *doubles* de Leroy, les *perforateurs à charnière* de Meirieu, l'*évideur*, l'*excavateur*, le *mandrin à virgule* de Heurteloup, les *forets* de Benvenuti et Rigal, le *lithotriteur à aile* de Récamier, les *fraises mobiles* de Pecchioli, les *fraises à développement* de Tanchou, etc. On se sert aujourd'hui du brise-pierre à bascule de Collin (fig. 415). V. Lithotritie.

**LITHOTRITIE.** s. f. [de λίθος, pierre, et *terere*, broyer; all. *Lithotritie*, angl. *lithotrity*, it. *litotrizia*, esp. *litotricia*]. Opération qui consiste à broyer les calculs dans la vessie, et à les y réduire en fragments assez petits pour qu'ils puissent ensuite être expulsés par l'urètre. A l'histoire de la lithotritie se rattachent particulièrement les noms de : Gruithuisen, pour en avoir donné la première idée scientifique; Leroy (d'Étiolles), pour l'invention des instruments qui ont permis de l'appliquer à l'homme vivant; Civiale, pour l'avoir pratiquée le premier avec succès sur le vivant (1824); Amussat, Jacobson, Heurteloup, pour l'invention ou la modification des instruments. Ceux-ci étaient primitivement *droits*, plus tard on s'est servi d'instruments *courbes*. La lithotritie eut d'abord pour but soit de réduire le calcul, par perforations successives ou évidement du centre à la circonférence, en une coque mince, qu'on écrasait ou faisait éclater par des instruments spéciaux; soit d'user, de limer la pierre de la circonférence au centre : on se servait alors du *litholabe* et du *lithotriteur* de Civiale, plus ou moins modifiés, mais toujours droits. Amussat, qui le premier écrasa les calculs vésicaux (1822), se servait d'un brise-pierre également droit. Jacobson inventa (1829) un brise-pierre articulé, composé d'une gaine renfermant deux tiges d'acier qui peuvent y glisser facilement, et qui sont pleines, aplaties d'un côté et arrondies dans le reste de leur étendue. L'une des deux tiges est fixe et d'une seule pièce dans toute sa longueur; l'autre présente deux ou trois segments réunis par des charnières; c'est aussi par une charnière qu'elle est unie à la première. A l'extrémité opposée, les deux tiges n'ont point la même longueur; celle qui est fixe ne dépasse point le bout de la gaine, avec laquelle on l'unit au moyen d'une vis; la tige mobile, qui porte les articulations, est plus longue de 13 centimètres et demi : dans cet excédent est l'engrenage qui reçoit le pignon, ou tout autre moyen de faire glisser la tige mobile sur l'autre. C'est vers 1832 que les instruments courbes furent employés, pour la première fois, par Heurteloup, qui, en même temps, substitua à la pression simple du calcul le procédé dit de percussion, qui consiste à faire éclater celui-ci par les coups qu'on lui porte dans la vessie en frappant sur l'extrémité extérieure de l'instrument. Le percuteur d'Heurteloup, qui sert de type aux instruments actuellement employés, se compose de deux *branches*, formant le corps de l'instrument; de deux *mors* qui forment l'extrémité vésicale des branches, d'une *armature* qui en forme l'extrémité manuelle. Les branches sont deux tiges métalliques, qui, réunies, ont la forme d'un cathéter courbé : l'une d'elles, *branche mâle*, glisse et s'emboîte dans une gouttière dont est creusée la seconde, dite *branche femelle*, de sorte qu'en tirant à soi la branche mâle on produit entre les deux tiges un écartement dans lequel la pierre s'engage, et dont le degré est connu, grâce à une échelle graduée que porte cette branche. Les mors sont tantôt courbes tous deux, fenêtrés ou pourvus de dents; tantôt le mors de la branche mâle est plat, celui de la branche femelle est en forme de cuiller pour extraire quelques débris de la pierre broyée, etc. C'est sur la partie extérieure des branches, ou armature, qu'ont porté les plus importantes modifications faites au percuteur d'Heurteloup; primitivement, celui-ci devait être fixé d'une façon solide, à l'aide d'un étau, pour supporter les coups de marteau que l'opérateur appliquait sur le bouton qui terminait l'instrument, afin de produire le rapprochement des branches destiné à broyer le calcul; puis ce rapprochement fut effectué plus facilement par l'instrument de Charrière, dans lequel un pignon, placé sur la branche femelle, s'engage entre les dents d'une crémaillère portée par la branche mâle, de sorte que les tours imprimés au pignon, dans un sens ou dans l'autre, rapprochent ou écartent les mors des branches, et exercent sur la pierre une pression assez forte pour la broyer; actuellement, enfin, on se sert du brise-pierre à écrou brisé de Charrière, ou mieux de Robert et Collin : dans le premier, un écrou brisé, reçu dans l'intérieur de l'armature, et faisant ressort, laisse glisser les branches l'une sur l'autre lorsqu'il est ouvert, mais immobilise la branche mâle lorsqu'il est fermé par un tour imprimé à une rondelle appliquée extérieurement sur la branche femelle, de façon à mordre sur une vis de la branche mâle; dans le second, l'engrènement de l'écrou avec la vis se fait par le simple renversement d'un anneau vers l'extrémité profonde de l'instrument, et cesse par le renversement en sens contraire : un simple mouvement du doigt suffit donc à immobiliser les branches, après fixation du calcul entre les mors. Aujourd'hui les brise-pierres de Charrière et de Collin sont employés par la généralité des chirurgiens de préférence à tout autre instrument. La lithotritie se fait de la façon suivante : les instruments employés ayant un volume supérieur à celui des sondes ordinaires, il est bon de préparer l'urètre à les recevoir en passant, pendant plusieurs jours, des bougies en gomme destinées à dilater le canal. Au moment de l'opération, on fait coucher le malade horizontalement sur le dos, les jambes et les cuisses fléchies, le sacrum soulevé par un coussin, qui relève la partie déclive de la vessie. On se place au côté droit, on passe une algalie, et on injecte de l'eau stérilisée tiède avec lenteur, en s'arrêtant dès que le besoin d'uriner se fait sentir (320 à 400 gr. suffisent ordinairement); ensuite on retire doucement la sonde en tenant le pénis verticalement allongé; on introduit le brise-pierre fermé, qui, placé aussi dans une direction verticale, parcourt la partie mobile de la verge, sans qu'on ait besoin de le pousser. Lorsqu'on est parvenu à la symphyse, on abaisse en même temps la verge et l'instrument, qui, poussé légèrement, parcourt sans peine la courbure que le canal présente en cet endroit. Lorsque l'instrument est dans la vessie, on s'assure de la position du calcul, on écarte les extrémités vésicales des deux branches en tirant sur l'extrémité

externe de l'une d'elles, et l'on procède de nouveau à la recherche du corps étranger par quelques mouvements de demi-rotation ou d'inclinaison. Dans les cas simples, si la pierre est petite, la préhension du calcul a lieu avec facilité. Une fois qu'on l'a saisi, on n'éprouve, en général, aucune peine pour le morceler, soit par la pression de la main droite sur l'extrémité de la branche mâle, quand la pierre est petite et peu résistante; soit, si celle-ci résiste à l'effort de la main, en faisant agir l'écrou, par un mouvement imprimé à la rondelle de la branche mâle dans le brise-pierre de Charrière, par le renversement de l'anneau dans celui de Robert et Collin. Lorsque la pierre a éclaté, ce qu'indique une secousse perçue par la main de l'opérateur, ses fragments sont repris et broyés successivement; puis on débarrasse les mors du brise-pierre des fragments de calcul qui les obstruent en serrant et desserrant plusieurs fois l'écrou, et on retire l'instrument. Alors le malade rend le liquide accumulé dans la vessie, et parfois, spontanément, les détritus de la pierre; mais le plus souvent l'évacuation n'est ni spontanée, ni immédiate; il est nécessaire de l'effectuer à l'aide du brise-pierre de Mercier, dont les mors, en forme de cuiller, peuvent saisir tous les fragments d'une pierre petite; ou de la provoquer par des injections faites par la sonde double du même auteur, dont une pièce sert à pousser un courant d'eau dans la vessie, et l'autre livre passage aux détritus. De plus, l'évacuation complète nécessite un nombre variable d'opérations, dont chacune doit avoir une durée subordonnée à l'état du sujet (20 à 30 minutes au plus), et qui réduisent le calcul en fragments

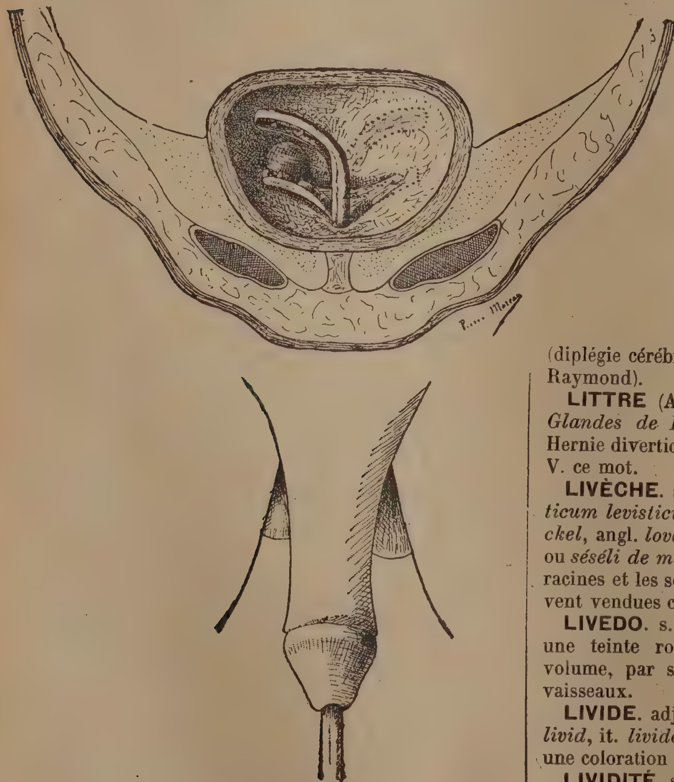


Fig. 416. — *Lithotritie.*

de plus en plus petits. — Fig. 416. *Lithotritie*. Manœuvre du lithotriteur dans l'espace compris entre la paroi antérieure et la paroi postérieure. L'instrument a tout d'abord été mis en position, il a été placé dans l'axe de la vessie, qu'il ne doit pas quitter; il a été ouvert en attirant la branche mâle vers le col, la branche femelle demeurant fixe. La branche mâle affleure la paroi antérieure de la vessie, sans s'y appuyer. La branche femelle est restée vers le fond de la vessie; son talon est au contact de sa paroi inférieure sans y appuyer, ses mors en position verticale. Le chirurgien les fait alors pivoter à droite et à gauche pour aller saisir le calcul ou ses fragments; « il y va en suivant la direction du diamètre transverse ». Il les trouve à l'une ou l'autre de ses extrémités, exceptionnellement à son centre. La figure 416 représente cette partie de la manœuvre. — *Lithotritie périnéale* (Dolbeau). Elle comprend quatre temps : 1° section de l'urètre sur un cathéter; 2° dilatation de la partie prostatique de l'urètre et du col vésical; 3° broiement des calculs; 4° extraction des calculs fragmentés. Le premier temps est le même que dans la taille médiane (V. Cystotomie). Le deuxième temps se fait à l'aide d'un dilatateur composé de six lames métalliques s'écartant parallèlement et donnant un écart de 2 centimètres. Enfin, la fragmentation et l'extraction des calculs se font à l'aide de brise-pierres et de tenettes d'une solidité supérieure à celle des instruments ordinaires, cette opération mixte, qui tient de la taille et de la lithotritie, s'appliquant surtout aux calculs durs et volumineux.

**LITHYMÉNIE.** s. f. [de λίθος, pierre, et ὑμήν, membrane]. Opération qui a pour but de détruire les calculs vésicaux (Dumesnil, 1846) par des lithontriptiques affaiblis poussés par irrigation dans une poche membraneuse, appelée *hyménophore*; ce moyen n'a pas été mis en pratique.

**LITTLE** (William-John) (médecin anglais, 1810-1894). — *Maladie de Little* (*congenital spastic rigidity of limbs*). Affection congénitale caractérisée par une paraplégie spasmodique, quelquefois par une quadriplégie; pour certains auteurs, il faudrait réserver cette dénomination à la rigidité spasmodique des enfants nés avant terme, et cette rigidité serait due au retard du développement du faisceau pyramidal (Brissaud); pour d'autres, la maladie de Little est un syndrome clinique, pouvant être d'origine cérébrale (diplégie cérébrale infantile) ou spinale primitive (Freud, Raymond).

**LITTRE** (Alexis) (anatomiste français, 1658-1726]. — *Glandes de Littre*. V. Urètre. — *Hernie de Littre*. Hernie diverticulaire. — *Opération de Littre*. Colotomie. V. ce mot.

**LIVÈCHE.** s. f. [*Levisticum officinale*, Koch, *Ligusticum levisticum*, L., *ache des montagnes*, all. *Liebstöckel*, angl. *lovage*, it. *levistico*, esp. *apio montano*; *ache*, ou *séséli de montagne*]. Plante (ombellifères, J.) dont les racines et les semences stimulantes et diurétiques sont souvent vendues comme racines et semences d'ache.

**LIVEDO.** s. f. Hyperémie passive de la peau qui prend une teinte rouge sombre, se refroidit et augmente de volume, par suite d'une compression continue des gros vaisseaux.

**LIVIDE.** adj. [*lividus*, πελιδνὸς, all. *bleifarben*, angl. *livid*, it. *livido*, esp. *cardeno*]. Se dit de ce qui présente une coloration violette entre le noir et le bleu.

**LIVIDITÉ.** s. f. [de *lividus*, livide; πελιότης, all. *Bleifarbe*, angl. *lividity*, it. *lividezza*]. État de ce qui est livide. Le froid, les contusions, quelques affections donnent, sur le vivant, de la lividité à la peau. — *Lividités cadavériques*. Taches superficielles, lenticulaires

ponctuées, ou plaques de forme irrégulière, d'étendue variable, de couleur violacée, qui apparaissent communément plusieurs heures après la mort, quand la chaleur du corps commence à disparaître, souvent même quand la peau conserve encore toute sa chaleur. C'est ordinairement aux parties déclives du corps qu'on rencontre les lividités. Entre les lividités cadavériques et les ecchymoses faites antérieurement à la mort existe ce caractère différentiel important en médecine légale, savoir : que, dans le premier cas, la couleur livide a une situation variable avec la position du cadavre, et ne s'étend pas au delà de la couche papillaire de la peau, tandis que, dans le second, on observe dans l'épaisseur et au-dessous de cette couche un épanchement ou une infiltration de sang noir, en partie liquide et en partie coagulé, indépendant des changements de position du corps.

**LIVORNO** (Italie, Toscane). *Eaux sulfurées calciques*, froides.

**LIXIEUX**. s. m. [de *lixivium*, lessive]. Lessive chaude des cendres employée pour pédiluves.

**LIXIVIATION**. s. f. [de *lixivium*, lessive; all. *Auslaugung*, angl. *lixiviation*, it. *lissiviazione*, esp. *lixiviacion*]. Opération par laquelle on enlève à des cendres les sels alcalins qu'elles contiennent, en les traitant par l'eau, et filtrant ensuite la liqueur. — En pharmacie, *lixiviation* ou *méthode de déplacement*, opération dans laquelle on fait traverser une couche de substance médicamenteuse par un liquide qui se charge de ses principes solubles. Elle s'effectue à l'aide d'un cylindre de métal, dont la partie inférieure, terminée par un cône muni d'un robinet, repose sur un bocal servant de récipient, et qui renferme deux diaphragmes percés de trous, entre lesquels est le médicament : le diaphragme supérieur empêche la poudre médicamenteuse de se creuser sous le poids du liquide, l'inférieur soutient cette poudre. Celle-ci ne doit être ni trop fine, ni trop grosse; elle doit être modérément et uniformément tassée : sans ces précautions, le liquide ne coule pas, ou coule trop vite, ou n'atteint pas toutes les parties de la poudre. Le liquide, qui est ordinairement de l'eau, de l'alcool ou de l'éther, quelquefois du chloroforme, du vin, etc., se charge, en traversant la poudre, de ses principes solubles, qui, d'abord très abondants, se raréfient à la fin de l'opération; celle-ci est terminée lorsque le liquide qui passe cesse d'avoir la couleur et la saveur de la poudre médicamenteuse.

**LIXIVIEL, ELLE**. adj. [all. *ausgeslaugt*, angl. *lixivial*, it. *lissiviale*, esp. *lixivial*]. Qui concerne la lessive, la lixiviation. — *Sel lixiviel*. Carbonate de potasse ou de soude, obtenu par lixiviation des cendres de bois.

**LLANDRINDOD WELLS** (Angleterre, Radnow). *Eaux chlorurées sodiques fortes, ferrugineuses faibles*, contenant 2gr,5429 à 3gr,488 de chlorure de sodium. Établissement : buvette, bains.

**LLO** (France, Pyrénées-Orientales). *Eaux sulfurées sodiques*, tièdes, 27°,1 à 29°,1.

**LOASÉES**. s. f. pl. Familles de plantes dicotylédones, à poils rudes, dont la piqûre est urticante.

**LOBAIRE**. adj. [*lobaris*, esp. *lobar*]. Qui a rapport aux lobes d'un organe. — *Artères lobaires*. Celles qui se distribuent aux lobes cérébraux. V. CERVEAU. ‖ *Pneumonie lobaire*. V. PNEUMONIE *aiguë*.

**LOBAU** (Allemagne, Saxe). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides.

**LOBE**. s. m. [*lobus*, λοβὸς, all. *Lappen*, angl. *lobe*, it. et esp. *lobo*]. Portion arrondie et saillante d'un organe quelconque. — *Lobes du cerveau* (appelés aussi *lobules* par quelques auteurs, qui réservent le nom de *lobes* aux hémisphères cérébraux). Ils sont au nombre de quatre de chaque côté : *frontal*, *pariétal*, *temporal* ou *sphénoïdal* et *occipital*. V. CIRCONVOLUTION. — *Lobe carré* et *lobe de Spiegel*. V. FOIE. — *Lobe olfactif*. V. OLFACTIF (*Nerf*). — *Lobe* ou *lobule de l'oreille*. Éminence arrondie et molle qui termine en bas le pavillon de l'oreille.

**LOBÉ, ÉE**. adj. [*lobatus*, all. *lappig*, angl. *lobate*, it. *lobato*, esp. *lobado*]. Qui a des lobes.

**LOBÉLIE**. s. f. [*Lobelia*, all. *Lobelie*]. Genre de plantes lobéliacées dont deux espèces sont employées en médecine. La *lobélie syphilitique* (*L. syphilitica*, L., *mercure végétal*, *cardinale bleue*), qui croît au Canada, a une racine d'une saveur légèrement sucrée, d'une odeur aromatique, et vantée, en décoction, pour le traitement des maladies vénériennes. — La *Lobélie enflée* (*L. inflata*, L., *herbe à l'asthme*, *Indian Tobacco*, *emetic Weed*), qui croît dans l'Amérique du Nord, a une action analogue à celle du tabac; elle détermine surtout, à petites doses, un état nauséeux qui provoque la diaphorèse, l'hypercrinie des liquides sécrétés par les bronches, et l'expectoration; à haute dose, elle est émétique. On l'a employée dans l'asthme, la coqueluche, le croup, la laryngite striduleuse, en poudre (0gr,25 à 0gr,50 comme expectorant, 0gr,50 à 2 gr. comme émétique), en infusion (1 gr. de feuilles pour 500 gr. d'eau), en teinture alcoolique ou éthérée (1 à 2 gr.). Les racines et les graines sont les parties les plus actives de la plante : mais en Europe on ne reçoit guère et on n'emploie que les feuilles.

**LOBÉLINE**. s. f. [all. *Lobelin*, angl. *lobeline*, it. et esp. *lobelina*]. Principe actif de la *lobélie enflée*, contenu surtout dans les racines et les semences de la plante. Substance semi-fluide, en consistance de miel, aromatique, âcre, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, alcaline, formant avec les acides des sels cristallisables : seul, l'acétate ne cristallise pas. Elle a quelque analogie avec l'hyoscyamine, et pourrait se donner aux mêmes doses.

**LOBENSTEIN** (Allemagne, Reuss-Lobenstein). *Eaux indéterminées*, froides, 9°,5 (Réaumur); altitude 480 m. Établissement : hydrothérapie, cure de petit-lait.

**LOBOPODE**. s. m. [de λοβὸς, et πόυς, ποδὸς, pied]. V. PSEUDOPODE.

**LOBSTEIN** (J.-G.-C.) (médecin français, 1777-1835). — *Maladie de Lobstein*. Fragilité particulière des os distincte de l'ostéomalacie, appelée aussi *ostéopsathyrosis* (V. ce mot).

**LOBULAIRE**. adj. [*lobularis*, all. *lappicht*, angl. *lobular*, it. *lobulare*, esp. *lobular*]. Qui a rapport aux lobules d'un organe. — *Pneumonie lobulaire* ou *Broncho-pneumonie*. V. PNEUMONIE *lobulaire*.

**LOBULE**. s. m. Subdivision d'un lobe : *lobules du foie*, *du poumon*. — *Lobule biliaire* (Sabourin). Dans la structure du foie, chaque espace porte contenant un canal biliaire reçoit la bile venant des lobules hépatiques environnants; chaque espace porte se trouve être ainsi le centre d'un lobule dit *lobule biliaire* formé par l'ensemble de territoires hépatiques tributaires du canal biliaire qu'il renferme; les veines sus-hépatiques se trouvent à la périphérie du lobule biliaire, qui est comparable au lobule d'une glande en grappe (fig 417). Chez l'homme, le foie n'est pas décomposable en lobules biliaires; en effet, les cellules hépatiques sont nettement orientées autour de la veine sus-hépatique comme centre, tandis que les espaces de Kiernan sont rejetés à la périphérie; par contre, chez certains animaux comme le phoque, le foie est formé de lobules biliaires parfaitement encapsulés. On donne encore au lobule biliaire le nom de *lobule interverti*; c'est ce lobule interverti que mettent en évidence certains processus pathologiques comme la cirrhose cardiaque, l'hépatite nodulaire, etc. — *Lobules du cerveau*. V. LOBE. — *Lobule fusiforme*. Partie postérieure de la première circonvolution temporo-occipitale. — *Lobule hépatique*.

lobulo

V. Foie. — *Lobule de l'île* ou *du corps strié.* V. Insula. — *Lobule lingual.* Partie postérieure de la seconde circonvolution temporo-occipitale. — *Lobule de l'oreille.*

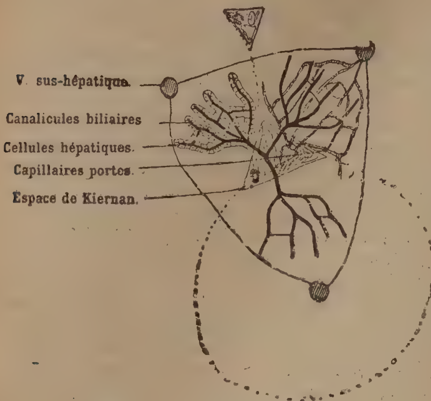



Fig. 417. — *Lobule* biliaire.

V. Lobe. — *Lobule quadrilatère.* V. Avant-coin. — *Lobule pulmonaire.* D'après Rindfleisch et Charcot (fig. 418), la bronche se prolonge jusqu'à la base du lobule, donnant au cours de son trajet intralobulaire des branches qui se détachent à angle droit pour former les acini latéraux. Mais la bronche principale reste unique sur toute la hauteur du lobule. D'après Grancher (fig. 419), arrivée à l'union du tiers supérieur avec le tiers moyen du lobule, la bronche principale se ramifie dichotomiquement.

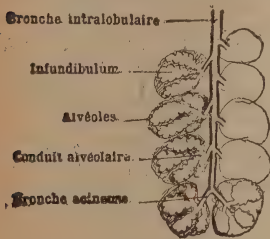



Fig. 418. — *Lobule* pulmonaire. Schéma de Rindfleisch et Charcot.

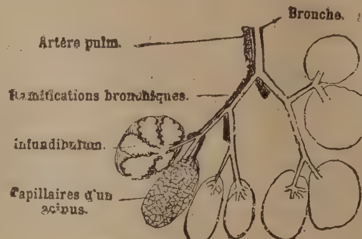



Fig. 419. — *Lobule* pulmonaire. Schéma de Grancher.

**LOBULÉ, ÉE.** adj. [*lobulatus*, all. *gelappt*, angl. *lobulate*, it. *lobulato*, esp. *lobulado*]. Qui est divisé en lobules.

**LOBULISATION.** s. f. Passage d'un tissu de l'état homogène à l'état lobulé.

**LOCAL, ALE.** adj. [*localis*, de *locus*, lieu ; τοπικός, all. *ortlich*]. Qui est borné à un lieu : *affection locale*, par opposition à *affection générale*. V. Maladie. — *Fièvre locale*. V. Topique.

**LOCALISATEUR.** adj. et s. m. — *Médecins localisateurs.* On donnait ce nom autrefois à ceux qui admettaient que, dans les maladies générales, l'état morbide n'est que secondaire, consécutif à une altération anatomique locale, c'est-à-dire à une altération d'un organe déterminé ou d'une portion d'organe. Cette distinction n'a plus sa raison d'être aujourd'hui, maintenant que l'on sait que dans les maladies infectieuses les symptômes généraux sont dus à l'action des produits solubles sécrétés par les microbes, causes de la maladie.

**LOCALISATION.** s. f. [de *local*; all. *Lokalisirung*, angl. *localisation*, it. *localisazione*]. — *Localisation cérébrale.* Détermination des portions de l'encéphale remplissant tel ou tel rôle déterminé. Jusqu'ici cette détermination n'a été faite d'une façon précise que pour certains points de l'écorce des circonvolutions cérébrales, dont l'excitation artificielle suscite des mouvements variables suivant le point excité, mais analogues à ceux que suscite la pensée; d'où le nom de *centres moteurs corticaux* ou de *centres psycho-moteurs* donné à ces régions. Bouillaud a depuis longtemps placé le *centre des mouvements du langage articulé* dans les lobes antérieurs; mais c'est Broca qui, le premier, l'a localisé d'une façon précise à la partie postérieure de la troisième circonvolution frontale gauche, point occupé, chez les animaux, par un centre qui préside aux mouvements des mâchoires, des lèvres et de la langue (V. Aphasie, Insula et Organe *du langage*). Quant aux autres centres, ils ont été étudiés surtout par Fritsch, Hitzig, Ferrier, Charcot, dont les recherches ont amené les résultats suivants : 1° les *mouvements du membre supérieur* ont un centre placé à cheval sur le sillon de Rolando de l'hémisphère cérébral du côté opposé, en partie à la partie moyenne de la circonvolution frontale ascendante, en partie sur la circonvolution pariétale ascendante; les centres des différents segments du membre supérieur sont échelonnés du haut en bas : épaule, coude, poignet, doigts, pouce ; 2° les *mouvements du membre inférieur* ont leur centre sur ces mêmes circonvolutions frontale ascendante et pariétale ascendante, mais au-dessus et en arrière du centre précédent; les centres des divers segments du membre sont échelonnés d'avant en arrière (cuisse, genou, cheville, orteils); 3° les *mouvements conjugués de la tête et des yeux* ont leur centre sur l'extrémité postérieure de la première et de la deuxième circonvolution frontale; 4° les *mouvements de la face et de la langue* ont leur centre sur la partie inférieure du sillon de Rolando ; 5° les *mouvements des globes oculaires* ont leur centre dans la circonvolution pariétale inférieure; 6° les *mouvements des oreilles* ont leur centre à la partie supérieure de la première circonvolution temporale; 7° les *mouvements du tronc* ont leur centre à l'extrémité postérieure de la première circonvolution frontale. Ainsi tous les centres des mouvements volontaires ou psycho-moteurs de l'écorce cérébrale avoisinent le sillon de Rolando, en avant ou en arrière duquel ils sont situés (fig. 420). Les faits qui en font admettre l'existence sont de deux ordres : les uns résultent de l'expérimentation, les autres de l'observation clinique. L'expérimentation a pour but soit d'exciter, au moyen de l'électricité par exemple, certaines parties de la substance corticale, et d'étudier les mouvements que détermine l'excitation ; soit de détruire artificiellement les régions reconnues psycho-motrices et d'amener une abolition des mouvements correspondants. Or, s'il est bien démontré que des mouvements déterminés se produisent à la suite d'une excitation donnée, il est peu probable que celle-ci agisse sur la substance grise ; il est bien plus vraisemblable, d'après Bochefontaine et Vulpian, qu'elle porte sur les faisceaux blancs qui sont sous-jacents à cette substance et dont les prolongements atteignent presque la surface des hémisphères : en effet, si on transforme la substance grise en escarre par le fer rouge, ou si on en fait l'ablation, l'excitation portée sur l'escarre ou sur la substance blanche sous-jacente produit les mêmes mouvements que celle de la substance grise intacte (Carville et Duret); il faut donc

admettre que celle-ci ne fait que diffuser les courants pour les transmettre aux parties sous-jacentes. D'un autre côté, l'abolition d'un mouvement déterminé qu'amène la destruction expérimentale d'un centre cortical n'est que temporaire, et la fonction dévolue à ce centre reparaît au bout d'un certain temps : l'explication de ce fait, peu favorable à la théorie des centres moteurs, n'a pas encore été donnée d'une façon satisfaisante. Mais cette théorie trouve une base solide dans les observations cliniques, qui montrent que la destruction limitée et morbide de certains points de l'écorce cérébrale entraîne toujours une paralysie du mouvement dont le siège est subordonné à celui du point lésé : ces observations, faites d'abord par Bouillaud et Broca à propos du langage articulé dans l'aphasie, ont été étendues par Charcot aux autres centres moteurs. Les circonvolutions cérébrales possèdent donc des centres

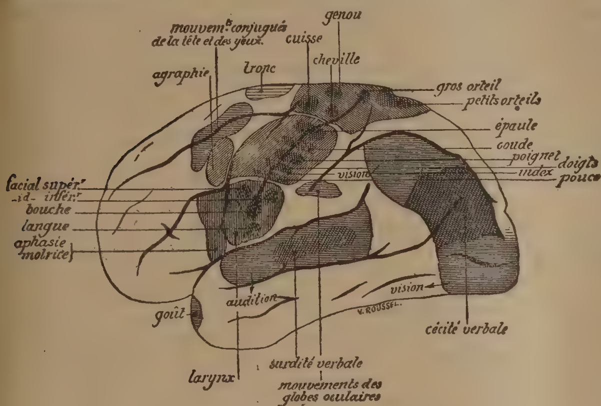



Fig. 420. — *Localisations* cérébrales.

d'impulsion des mouvements volontaires, dont le siège précis et le mode de fonctionnement sont encore mal élucidés, mais dont l'existence est indiscutable. Une plus grande obscurité enveloppe la question des localisations de la sensibilité spéciale et générale, c'est-à-dire la détermination des régions affectées à la perception des sensations. Ferrier, il est vrai, place le centre de la vision dans le pli courbe (comme le centre des mouvements de l'œil) ; celui de l'audition à la partie supérieure du lobe temporal (comme le centre des mouvements de l'oreille) ; les centres de l'olfaction et de la gustation au sommet du même lobe ; les centres du tact et de la sensibilité générale, dans la région de l'hippocampe : mais, s'il paraît démontré que ces centres psycho-sensoriels sont situés en arrière des centres psycho-moteurs, c'est-à-dire dans les lobes temporal et occipital dont l'excitation ne détermine aucun mouvement, les preuves manquent encore pour déterminer leur siège exact. Plus certaine est la localisation du centre de la *cécité verbale* dans le lobule pariétal inférieur, au voisinage du pli courbe, et celle du centre de la *surdité verbale* dans la circonvolution temporale supérieure ; quant au centre de l'*agraphie* (V. ce mot), son existence n'est pas admise par la plupart des auteurs. La connaissance des centres psycho-moteurs permet de reconnaître sur le vivant, en cas de paralysie du mouvement et d'après l'espèce de mouvement paralysé, le siège de la lésion qui engendre le trouble fonctionnel. D'un autre côté, l'étude des rapports de ces centres avec les divers points de la boîte crânienne, faite par Broca, Ferré, etc., rend plus méthodique et plus sûre la trépanation des os du crâne en cas d'enfoncement de la voûte et d'impossibilité de relever les fragments : dans ces conditions, si l'on voit apparaître des phénomènes de compression cérébrale, telles qu'aphasie ou paralysie limitée du mouvement, on pourra faire cesser ces phénomènes en trépanant la surface osseuse à laquelle l'expérience montre que correspond la partie des circonvolutions dont la compression détermine ces troubles. ‖ En pathologie, *localisation morbide*, production, en un lieu déterminé de l'économie, d'une lésion consécutive à un état général morbide, diathésique, infectieux ou toxique, qui affectait l'ensemble des tissus et des humeurs avant de se manifester d'une manière caractéristique sur les uns ou sur les autres. Ordinairement la fixation de chaque état général se manifeste par la production d'une lésion locale spéciale, et elle a lieu sur tel ou tel tissu de préférence à tout autre. Ainsi la *tuberculose* se localise particulièrement sur le poumon ; la *fièvre typhoïde*, sur les plaques de Peyer ; la localisation de l'infection purulente se manifeste par des abcès siégeant de préférence dans les poumons, le foie, puis dans la rate, etc. L'apparition d'une localisation morbide au cours d'un état infectieux septicémique doit faire considérer le pronostic comme moins fâcheux.

**LOCARNO** (Suisse, Tessin). *Station d'hiver*, sur le lac Majeur, à 210 mètres d'altitude, abritée des vents par de hautes montagnes ; climat doux, insolation prolongée.

**LOCHBAD** ou **LOCHBACHBAD** (Suisse, Berne). *Eaux bicarbonatées, chlorurées, sulfatées*, froides, 9° (Réaumur). Altitude : 603 mètres. Établissement : buvette, bains, douches.

**LOCHIAL, ALE.** adj. [*lochialis*]. Qui a rapport aux lochies.

**LOCHIES.** s. f. pl. [*lochia, purgamenta*, λοχεῖα, de λοχός, femme en couches ; all. *Lochien, Kindbettreinigung*, angl. *lochia, cleansings*, it. *locchj*, esp. *loquios* ; vulgairement *vidanges*]. Évacuation sanguinolente, puis séro-sanglante, enfin séreuse, qui a lieu par les parties génitales après l'accouchement. Immédiatement après la délivrance et l'issue de sang qui l'accompagne, tout écoulement est suspendu ; mais bientôt les *lochies* commencent à couler. C'est d'abord du sang rouge et pur ; bientôt il devient rosé et exhale une odeur forte, désagréable (mucus teinté de sang) ; enfin, après quelques jours, le liquide devient peu abondant, perd son odeur et prend les caractères d'un suintement séreux, qui cesse peu à peu. Quand les lochies prennent une teinte purée de marrons ou marc de café, à plus forte raison quand elles deviennent purulentes, il y a infection de la cavité utérine ; de même quand leur odeur devient cadavérique ou fétide, il faut redouter la septicémie. Les lochies peuvent être très peu abondantes, presque nulles, ou au contraire copieuses, ou encore prolongées, sans que ces variations correspondent à des états pathologiques bien définis.

**LOCHIORRAGIE.** s. f. [*lochiorrhagia*, de λοχεῖα, lochies, et ῥήγνυμι, faire éruption ; all. *Lochienblutfluss*, angl. *lochiorrhagy*, it. *lochiorragia*, esp. *loquiorragia*]. Écoulement immodéré des lochies.

**LOCHIORRHÉE.** s. f. [*lochiorrhæa*, de λοχεῖα, lochies, et ῥεῖν, couler ; angl. *lochiorrhæa*, it. *lochiorrea*, esp. *loquiorrea*]. Écoulement des lochies.

**LOCHLI** (Suisse). *Eaux sulfatées magnésiennes et ferrugineuses*, froides, 7°. R. Établissement balnéothérapique.

**LOCOMOTEUR, TRICE.** adj. [de *loco movere*, transporter d'un lieu à un autre ; all. *bewegend*, it. *locomotore*, esp. *locomotor*]. Qui sert à la locomotion. — *Appareil locomoteur*. Ensemble des organes qui servent à la locomotion, et qui sont passifs (les os et leurs dépendances), ou actifs (les muscles et leurs annexes).

**LOCOMOTION.** s. f. [*motio*, all. *Bewegung*, angl. *locomotion*, it. *locomozione*, esp. *locomocion*]. Exercice de la faculté par laquelle l'animal se transporte d'un lieu à un autre. La locomotion dépend de la disposition mécanique du squelette et de la contraction musculaire; elle comprend la *marche*, la *course*, le *saut*, le *vol*, la *natation* et tous les mouvements du tronc et des membres. — *Appareil de la locomotion*. V. Locomoteur. — *Locomotion du cœur*. Mouvement général de projection du cœur en avant, qui résulterait du recul subi par cet organe, au moment de la systole, par suite de la propulsion du sang dans l'aorte et l'artère pulmonaire, et qui, se manifestant surtout à la pointe, serait, dans la théorie du recul d'Hiffelsheim, la cause essentielle du choc du cœur contre la paroi thoracique : cette cause se trouve, non dans cette prétendue locomotion, mais dans le changement d'état et de volume du ventricule. V. Choc.

**LOCOMOTIVITÉ.** s. f. [all. *Bewegbarkeit*, angl. *locomotivity*, it. *locomotività*, esp. *locomotivitad*]. Faculté qu'ont les animaux de mouvoir tout ou partie de leur corps, et qui dépend de la *contractilité*.

**LOCUS.** s. m. Mot latin conservé en anatomie pour désigner deux points des centres nerveux, qu'on distingue l'un de l'autre par une épithète relative à leur coloration habituelle. — *Locus cæruleus* ou *ferrugineus*. Tache bleu grisâtre, quelquefois couleur de rouille, qui se trouve sur le plancher du quatrième ventricule, près de la partie supérieure du sillon médian, et qui est formée de grosses cellules multipolaires remplies de granulations pigmentées. C'est l'origine de la petite racine du trijumeau. — *Locus niger* (Sœmmering). Substance nerveuse grise, de teinte très foncée, large en dedans, mince en dehors et en bas, qui sépare la couche supérieure et la couche inférieure de substance blanche des pédoncules cérébraux. Elle est formée de grosses cellules multipolaires, qui se continuent en bas avec celles de la substance grise de la protubérance, et donnent naissance, en haut, à des fibres qui renforcent celles du pédoncule cérébral. || *Locus minoris resistentiæ*. Expression latine employée pour désigner un point de l'organisme prédisposé par une affection antérieure ou un traumatisme à être envahi par un processus morbide en évolution, en particulier à servir de localisation à une infection générale.

**LODOÏCÉE.** s. f. [*Lodoicea Seychellarum*, Sonnerat]. Nom d'un cocotier, dont le fruit était appelé *coco des Maldives, de mer* ou *de Salomon*, avant la découverte des deux îles (*Curieuse* et *Ronde*) des Seychelles, où l'arbre croît naturellement; depuis il a été importé par Sonnerat à l'Ile-de-France. Les fruits, au nombre de vingt à trente, sont des drupes coriaces, qui mettent un an à mûrir, restent ensuite un ou deux ans avant de tomber de l'arbre, et contiennent avant la maturité de 2 à 4 litres de suc laiteux alimentaire; l'amande en est fort dure, et passe pour aphrodisiaque. L'enveloppe (dont on tire une matière textile), le noyau et le contenu du fruit ont été employés comme une panacée universelle, parce que, les fruits ne se trouvant qu'en mer, entraînés par les flots, ou aux Maldives, où les portent les courants, on les croyait fournis par un cocotier sous-marin, et doués de vertus particulières.

**LODOSA** (Espagne, Navarre). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*.

**LOÈCHE** (Suisse). V. Louèche.

**LŒFFLER** (Frédéric-Auguste-Johannes) (médecin allemand, né en 1852). — *Bacille de Lœffler*. Bacille de la diphtérie; découvert par Klebs, en 1883, isolé et cultivé pour la première fois par Lœffler en 1884, d'où le nom de *bacille de Klebs-Lœffler*, qu'on lui donne souvent. — *Bleu de Lœffler*. Solution employée en technique bactériologique et composée d'après la formule suivante : solution de potasse au dix-millième, 3 centimètres cubes; solution alcoolique de bleu de méthylène, 1 centimètre cube.

**LŒMIQUE.** adj. [de λοιμὸς, peste]. Qui concerne la peste.

**LŒMOGRAPHIE** ou **LŒMOLOGIE.** s. f. [*lœmographia*, de λοιμὸς, peste, et γράφειν, décrire, ou λόγος, discours]. Description de la peste.

**LOGIQUE.** s. f. [*logica*, λογικὴ, all. *Logik*, angl. *logic*, it. et esp. *logica*]. Ensemble des procédés par lesquels l'entendement humain reconnaît le *vrai*. Le premier et le plus élémentaire est celui par lequel l'esprit constate l'*identité*: A = A. Le second est la *déduction*. Le troisième est l'*abstraction*, qui, aux idées concrètes et particulières, substitue des idées générales : ainsi les langues, de concrètes qu'elles sont à l'origine, vont en s'abstrayant tous les jours. Le quatrième est l'*induction*, ou *généralisation*, ou *synthèse*. Le cinquième est le *syllogisme*, dont la forme la plus générale est : tous les hommes sont mortels; or Socrate est homme; donc il est mortel; c'est-à-dire une majeure, proposition générale établie d'ailleurs; une mineure, cas particulier; et une conséquence. Le sixième est l'*observation*. Le septième est l'*expérimentation*, qui, modifiant une condition dans un phénomène, en laissant subsister les autres, pénètre dans les lois qui le régissent; la physique et la chimie sont les modèles de l'*expérimentation*. Le huitième est la *nomenclature*. Le neuvième est la *comparaison*, qui, cherchant les analogues et les analogies, découvre les conditions des choses : elle a son type dans la biologie. Le dixième est la *classification* ou *classement*, qui, disposant les êtres dans l'ordre de leurs affinités, crée l'idée des séries et des échelles : la biologie en offre encore le modèle. Enfin le onzième est la *filiation* ou *méthode historique*, qui enseigne comment les phénomènes s'engendrent les uns des autres, comment le passé s'enchaîne à l'avenir : il faut étudier la *filiation* dans la *sociologie*. Tels sont les procédés logiques qui servent à la découverte du vrai, et, en d'autres termes, à la constitution des sciences.

**LOGOPLÉGIE.** s. f. [de λόγος, parole, et πλήσσειν, frapper]. Aphasie motrice (Jaccoud et Magnan). V. Aphasie.

**LOGORRHÉE.** s. f. [de λόγος, parole, et ῥεῖν, couler]. Besoin irrésistible de parler; paroles sans suite que prononcent certains aliénés.

**LOGOSPASME.** s. m. Émission de mots ordinairement toujours les mêmes, articulés rapidement, et d'une voix altérée; c'est un équivalent épileptique (épilepsie bucco-laryngée).

**LOI.** s. f. [*lex*, νόμος, all. *Gesetz*, angl. *law*, it. *legge*, esp. *ley*]. Ensemble des rapports constants de similitude et de succession qui rattachent les uns aux autres les phénomènes présentés par les êtres de l'univers, inorganiques ou organisés. Ces phénomènes se produisent d'après un certain nombre de *lois* invariables, dont la découverte et la réduction au moindre nombre possible sont le but des efforts des savants, et d'après lesquelles les phénomènes particuliers se rattachent à un ou plusieurs faits généraux de même ordre désignés par le mot *cause*. Analyser avec exactitude les circonstances de la production des phénomènes, les rattacher par leurs relations normales de similitude et de succession, voilà où il faut s'arrêter. Mais la recherche des *causes* génératrices, premières et finales, est inaccessible à notre intelligence. Dans cette voie on recule la difficulté sans donner plus de certitude à la prévoyance, qui est le but de toute science, c'est-à-dire de toute série de faits rattachés entre eux par une théorie. Les *lois organiques* sont moins précises que les *lois inorganiques*, parce que les phénomènes vitaux sont fonctions d'un plus grand nombre de variables indépendantes que

les phénomènes inorganiques, et que, notre ignorance du mode de variation de chacune d'elles nous empêchant de tenir compte de toutes ces variables, nous en négligeons souvent le plus grand nombre. En pathologie, d'après G.-H. Roger, on peut distinguer les lois des actions externes te les lois des réactions morbides. Les *lois des actions externes* peuvent se résumer en celle-ci : à une maladie définie, il faut une cause constante et déterminée, tel est le cas du microbe spécifique dans les maladies infectieuses; les autres circonstances invoquées ne font que favoriser l'action du microbe qui est la cause nécessaire de la maladie. D'autre part, un même microbe, suivant des conditions variables, peut engendrer des maladies anatomiquement et cliniquement dissemblables ; et des altérations anatomiques et des manifestations cliniques, en apparence identiques, peuvent être sous la dépendance de microbes différents ; d'où la nécessité d'invoquer, à côté des microbes, des conditions accessoires qui sont les modifications de virulence de celui-ci, la porte d'entrée, et surtout l'état de l'organisme et les circonstances étiologiques adjuvantes. Parmi les *lois des réactions morbides*, deux surtout sont importantes : la *loi de compensation*, qui peut s'énoncer ainsi: quand un organe est partiellement détruit, la partie subsistante tend à maintenir l'équilibre en exécutant un surcroît de travail ; et la *loi des suppléances*, suivant laquelle certains organes ayant une action analogue peuvent se suppléer jusqu'à un certain point. || En physiologie, G.-H. Roger distingue aussi les lois des actions externes ou lois physico-chimiques, et les lois des réactions internes ou lois biologiques qu'il subdivise en lois de la nutrition, de la reproduction, du type originel et de l'individualité. — *Loi d'exercice ou d'intermittence d'action et de repos.* Terme par lequel on désigne ce fait, que tout organe de la vie animale, extérieur ou intérieur, n'agit que d'une manière intermittente. Le besoin alternatif d'activité et de repos est aussi essentiel à la vie animale que l'est à la vie organique celui de la rénovation matérielle. De la satisfaction régulière de ce besoin dépend le plaisir, tandis que la santé se rapporte à l'action continue et régulière des actes de rénovation nutritive et de développement. Au lieu des simples rémittences d'action qui s'observent dans les sécrétions et excrétions, phénomènes les moins continus de la vie végétative, il y a dans les actes de la vie animale des intermittences complètes et de véritables alternatives d'activité et de repos : 1° chaque organe sensible, fatigué par de longues sensations, devient momentanément impropre à en percevoir de nouvelles ; 2° fatigué par l'exercice continu de la méditation, etc., le cerveau a besoin d'un repos proportionné à la durée d'activité qui a précédé; 3° tout muscle qui s'est fortement contracté ne se prête à de nouvelles contractions qu'après être resté pendant un certain temps dans le relâchement : de là les intermittences nécessaires de la locomotion et de la voix. Par cela même qu'il s'est *exercé*, tout tissu de la vie animale est placé dans un état nouveau, dit de *fatigue*, dans lequel ses actes diminuent d'énergie ou cessent, tant que la rénovation de sa substance n'a pas rétabli les choses dans leur état primitif. L'intermittence des actes de la vie animale est tantôt partielle, tantôt générale. Elle est partielle, quand, après un long usage de l'un des modes de la sensibilité, de la pensée ou de la contractilité, le tissu ou l'organe qui est le siège de ces actes se repose, tandis que tous les autres veillent. Ce fait entraîne l'indépendance, les unes par rapport aux autres, des fonctions de la vie animale ; indépendance telle que l'une peut disparaître sans que les autres en souffrent. Dans les fonctions de la vie végétative, au contraire, la continuité des actes élémentaires auxquels elles satisfont fait que les unes sont sous la dépendance immédiate des autres, et qu'elles régissent celles de la vie animale, comme le montre l'influence de tous les troubles digestifs, circulatoires, urinaires, etc., sur les fonctions sensorielles, intellectuelles et motrices.=En hygiène et en médecine légale, *Loi sur les accidents du travail.* V. Travail. — *Loi sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie.* V. Exercice. — *Loi sur la protection de la santé publique.* V. Santé.

**LOÏMIQUE.** adj. Mauvais mot. V. Lœmique.

**LOKA** (Suède). *Eaux amétallites, sulfureuses faibles,* froides, 8°.

**LOLIUM.** s. m. V. Ivraie.

**LOMBAGO.** s. m. V. Lumbago.

**LOMBAIRE.** adj. [*lumbalis*, all. et angl. *lumbar*, it. *lombare*, esp. *lombar*]. Qui appartient aux lombes. — *Artères lombaires.* Au nombre de quatre ou cinq de chaque côté, elles naissent des parties latérales de l'aorte. Leur disposition et leur distribution sont analogues à celles des intercostales aortiques : chacune se divise en deux branches, l'une postérieure ou *dorso-spinale*, l'autre antérieure, qui se distribue aux muscles de l'abdomen, et dont les rameaux s'anastomosent avec ceux de l'épigastrique, laquelle joue ici le rôle de la mammaire interne par rapport aux intercostales. — *Citerne lombaire.* V. Réservoir *de Pecquet.* — *Ganglions lombaires.* Ganglions lymphatiques situés au-devant du psoas, et recevant les vaisseaux lymphatiques des reins, des capsules surrénales, du testicule chez l'homme, de l'ovaire et de l'utérus chez la femme. — *Nerfs lombaires.* Nerfs, au nombre de cinq, qui proviennent de la moelle épinière, le premier entre les deux premières vertèbres lombaires, le cinquième entre la dernière et le sacrum, et qui forment le *plexus lombaire.* — *Plexus lombaire* ou *lombo-abdominal.* Plexus constitué par les anastomoses des branches antérieures des cinq nerfs lombaires. Il est situé en avant des apophyses transverses des vertèbres lombaires, dans l'épaisseur du muscle psoas, sur le bord duquel on voit l'émergence de toutes les branches nerveuses qui proviennent du plexus. Chaque nerf lombaire reçoit une racine des deux ganglions du grand sympathique les plus voisins. Le premier reçoit une anastomose du dernier nerf dorsal, et en envoie une au deuxième nerf lombaire ; celui-ci s'anastomose avec le premier et le troisième, et ainsi de suite ; le dernier, uni à l'anastomose du quatrième, se jette dans le plexus sacré sous le nom de *nerf lombo-sacré.* Les *branches collatérales* du plexus, au nombre de quatre, sont : les deux nerfs *abdomino-scrotaux*, formés par la bifurcation du premier nerf lombaire ; le nerf *fémoro-cutané* et le nerf *sus-pubien*, fournis par le deuxième nerf lombaire. Ses *branches terminales*, au nombre de trois, sont : le nerf *crural*, qui émane du troisième nerf lombaire ; le nerf *obturateur*, formé par l'union du quatrième lombaire avec les anastomoses que celui-ci reçoit des deuxième et cinquième nerfs lombaires ; le nerf *lombo-sacré*, qui constitue la terminaison du plexus. — *Région lombaire.* Les lombes. — *Renflement lombaire.* V. Moelle *épinière.* — *Veines lombaires.* Les unes s'ouvrent dans la veine cave inférieure, les autres dans l'azygos.

**LOMBES.** s. f. pl. [*lumbi*, ὀσφῦς, all. *Lenden*, angl. *loins*, it. *lombi*, esp. *lomos*]. Régions qui forment la paroi postérieure de l'abdomen, à droite et à gauche de la ligne médiane, et qui ont pour limites, antérieurement, une ligne qu'on suppose s'élever verticalement de l'épine iliaque antérieure supérieure au rebord cartilagineux des côtes ; postérieurement, les vertèbres lombaires ; supérieurement, une ligne qu'on suppose tirée transversalement au niveau de la base de la poitrine ; inférieurement, une semblable ligne au niveau de la base du bassin. La partie inférieure de la colonne vertébrale et l'os iliaque en forment le squelette ; les muscles iliaque psoas et carré des lombes,

en constituent la partie musculaire ; les vaisseaux sont les artères et veines lombaires ; les nerfs émanent du plexus lombaire.

**LOMBO-ABDOMINAL, ALE.** adj. [*lumbo-abdominalis*]. Qui appartient aux lombes et à l'abdomen. — *Muscle lombo-abdominal.* V. TRANSVERSE *de l'abdomen.* — *Plexus lombo-abdominal.* V. LOMBAIRE (*Plexus*).

**LOMBO-AORTIQUE.** adj. Qui concerne l'aorte lombaire.

**LOMBO-COSTAL.** adj. et s. m. V. DENTELÉ *inférieur* (*Petit*).

**LOMBO-COSTO-TRACHÉLIEN.** adj. et s. m. V. SACRO-LOMBAIRE.

**LOMBO-HUMÉRAL.** adj. et s. m. V. DORSAL (*Grand*).

**LOMBO-SACRÉ.** adj. Qui appartient aux lombes et au sacrum. — *Nerf lombo-sacré.* Branche terminale du plexus lombaire, qui fait suite au cinquième nerf lombaire et à l'anastomose que celui-ci reçoit du quatrième, et qui se jette dans le plexus sacré.

**LOMBRIC.** s. m. [*lumbricus*, σκώληξ, all. *Regenwurm*, angl. *mad*, *earth-worm*, it. *lombrico*, esp. *lombriz* ; vulgairement *ver de terre*]. Genre d'annélides chétopodes abranches dont l'espèce principale, le *lombric terrestre* (*Lumbricus terrestris*, L.), entrait autrefois dans quelques préparations officinales. On évitera de donner le terme de *lombric* à l'*Ascaris lumbricoïde*, car il est impossible de confondre sous un même nom des êtres aussi différents que le *Lombric* et le *ver de terre*.

**LOMBRICAL.** adj. [*lumbricalis*, all. *wurmförmig*, angl. *lumbrical*, it. *lombricale*, esp. *lumbrical*]. Qui ressemble à un lombric. — *Muscles lombricaux.* Nom donné à quatre petits muscles de la main et du pied qui naissent des tendons du fléchisseur profond des doigts ou du long fléchisseur commun des orteils, et qui s'attachent à la troisième phalange des quatre derniers doigts ou orteils, en même temps que les tendons extenseurs correspondants, avec le bord externe desquels ils se continuent. Ils sont fléchisseurs de la première phalange, extenseurs des deux autres.

**LOMBRICOÏDE.** adj. [it. *lombricoide*]. Qui ressemble à un lombric. V. ASCARIDE.

**LONG, ONGUE.** adj. [*longus*, μακρὸς, all. *lang*, angl. *long*, it. *lungo*, esp. *largo*]. Dont l'étendue en longueur est plus considérable que l'étendue en largeur : *os long.* ‖ *Vue longue.* V. PRESBYTIE.

**LONG.** s. m. — *Long du cou* (*prédorso-atloïdien*, Ch.). Muscle de la partie antérieure et profonde du cou, qui se compose de trois ordres de faisceaux : les uns, internes et longitudinaux, vont de la partie antérieure du corps des trois premières vertèbres dorsales et des trois dernières cervicales au corps des deuxième, troisième et quatrième cervicales ; les autres, externes et supérieurs, du tubercule antérieur de l'atlas à la partie antérieure des apophyses transverses des troisième, quatrième et cinquième vertèbres cervicales ; les derniers, externes et inférieurs, des apophyses transverses des deux dernières vertèbres cervicales au corps des trois premières dorsales. Il fléchit la colonne vertébrale et tourne la tête de son côté par ses fibres supérieures, du côté opposé par les inférieures. — *Long dorsal.* V. DORSAL.

**LONGÉVITÉ.** s. f. [*longævitas*, de *longus*, long, et *ævum*, âge ; μακροχρονιότης, all. *lange Lebensdauer*, angl. *longevity*, esp. *longevitad*, *ancianidad*]. Longue durée de la vie, durée au delà du terme ordinaire. V. TABLE et VIE.

**LONGITUDE.** s. f. Distance d'un lieu à un méridien déterminé et choisi pour point de repère ; en France, on prend pour premier méridien celui qu'on suppose passer par l'Observatoire de Paris. La longitude est dite *occidentale* ou *orientale* suivant que le lieu est à l'ouest ou à l'est du premier méridien. V. LATITUDE.

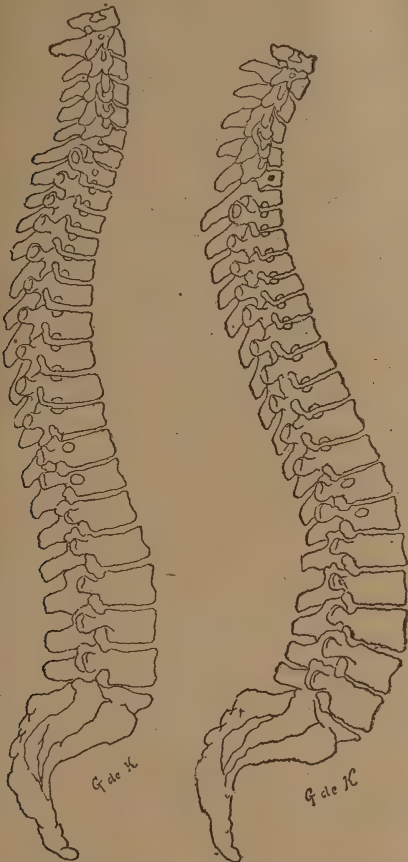
**LONS-LE-SAUNIER** (France, Jura). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 14°, contenant 15gr,386 de sels, dont 10gr,298 de chlorure de sodium (source du Puits-Salé) ; on utilise aussi l'eau des salines contenant 319 grammes de sels, dont 305 de chlorure de sodium, et l'eau mère résultant de la fabrication industrielle du sel, contenant 380 grammes de sels, dont 260 de chlorure, 88 de sulfate et 5,5 de bromure de potassium. L'eau du Puits-Salé purge à la dose de deux à trois verres ; à dose plus faible, elle stimule les fonctions digestives et excite l'appétit. Altitude : 400 mètres. Établissement : buvette, bains, douches. Indications : scrofule, rachitisme, rhumatisme chronique.

**LOOCH.** s. m. [*linctus*, *ecligma*, ἔκλειγμα, all. *Looch*, angl. *lohok*. *looch*, it. *loc*, *locco*, *looc*, esp. *looc*]. Mot arabe qui désigne un médicament liquide de la consistance d'un sirop épais. Autrefois, en effet, les loochs avaient la consistance du miel, et se prenaient en y trempant un morceau de réglisse effilé en forme de pinceau que les malades suçaient. Aujourd'hui le *looch* ne diffère de l'*émulsion* que par la présence du sucre et de la gomme : c'est une potion gommeuse, et sucrée, tenant en suspension une huile très divisée, et qu'on administre comme les autres potions, par la bouche, dans les maladies du poumon, du larynx et de l'arrière-bouche. — *Looch blanc* ou *amygdalin.* On le prépare avec : amandes douces mondées, 30 gr. ; amandes amères, 2 gr. ; sucre blanc, 30 gr. ; gomme adragant en poudre, 0gr,50 ; eau de fleur d'oranger, 10 gr. ; eau commune, 120 gr. On fait une émulsion avec les amandes, l'eau et la plus grande partie du sucre ; on passe ; on triture la gomme avec le reste du sucre ; on délaye cette poudre avec 50 gr. d'émulsion et on bat le mélange ; on ajoute peu à peu le reste de l'émulsion et l'eau de fleur d'oranger. Le looch entier doit peser 150 gr. (Codex). On peut le préparer aussi avec la *pâte à looch* (V. PATE). — En ajoutant au looch blanc du Codex 4 gr. d'antimoine diaphorétique lavé, ou 30 gr. de sirop diacode, ou 0gr,05 à 0gr,50 de kermès, on a les loochs *antimonial*, *diacodé*, ou *kermétisé*. — *Looch huileux.* On le fait avec : huile d'amandes douces, gomme arabique pulvérisée, eau de fleur d'oranger, āā 15 gr. ; sirop de gomme, 30 gr. ; eau commune, 100 gr. On prépare un mucilage avec la gomme et une partie de l'eau, on ajoute l'huile peu à peu, en triturant à mesure, et l'on délaye avec le reste des liquides (Codex). — *Looch de jaune d'œuf.* On le prépare avec : jaune d'œuf frais, n° 1 ; huile d'amandes douces, 48 gr. ; sirop de guimauve, 32 gr., qu'on mêle longtemps dans un mortier, et auxquels on ajoute peu à peu : eau de fleur d'oranger, 32 gr., et eau de coquelicot, 64 gr. — *Looch vert.* On le fait comme le looch blanc en substituant une émulsion avec pistaches sèches, 8 gr., à l'émulsion d'amandes. — *Looch sans émulsion* (*looch gommeux*). On le fait avec : gomme adragant en poudre, 0gr,60 à 1gr,60 ; huile d'amandes douces, 16 gr. ; sucre pur, 32 gr. ; eau commune, 96 gr., et eau de fleur d'oranger, 64 gr., que l'on mêle en les triturant dans un mortier.

**LOQUACITÉ.** s. f. [*loquacitas*, all. *Geschwätzigkeit*, angl. *loquacity*, it. *loquacità*, esp. *locuacidad*]. Symptôme qu'on observe dans l'hystérie, dans certaines fièvres avec ou sans délire, et dans des affections mentales, et qui est caractérisé par la volubilité du langage des malades.

**LORDOSE.** s. f. [*lordosis*, λόρδωσις, de λορδὸς, courbé ; all., angl. et esp. *lordosis*]. Incurvation des os. ‖ Spécialement courbure anormale de la colonne vertébrale en avant, c'est-à-dire dont la convexité est antérieure : on l'appelle encore *incurvation*. Plus rare que la cyphose, elle siège presque exclusivement à la région lombaire, et

est l'exagération de la convexité antérieure naturelle dans cette région : cette exagération de la courbure lombaire, ou *ensellure* (V. ce mot, existe aussi dans la coxalgie; mais alors la flexion de la cuisse la fait disparaître, ce qui n'arrive pas pour celle qui caractérise la lordose (fig. 421).



Colonne vertébrale normale. La même atteinte de lordose.

Fig. 421. — *Lordose.*

Celle-ci peut exister en même temps que la cyphose, à titre de courbure de compensation; ordinairement elle résulte de ce que les muscles extenseurs du rachis ne trouvent plus dans les fléchisseurs une résistance suffisante, soit que la puissance des premiers soit augmentée, soit que celle des seconds soit affaiblie. La lordose peut apporter une gêne à la respiration et à l'accouchement. Les indications du traitement sont les mêmes que pour la cyphose, mais les appareils sont plus difficiles à appliquer et à supporter.

**LORETA** (Pietro) (chirurgien italien, 1838-1889). — *Opération de Loreta.* Dilatation du pylore dans le cas de rétrécissement cicatriciel. L'opération consiste à ouvrir l'abdomen, puis l'estomac, à introduire l'index droit, puis le gauche dans le rétrécissement, puis à les écarter avec force, jusqu'à ce qu'on ait obtenu une dilatation de 8 centimètres et senti le pylore céder.

**LORÉTINE.** s. f. Poudre jaune, cristalline, inodore, peu soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et les huiles; c'est un dérivé de la quinoléine. On l'a préconisée comme succédané de l'aristol. Elle se combine avec les bases et donne des sels solubles dans l'eau; on emploie ainsi la solution de lorétine sodique à 2 ou 5 p. 100 comme antiseptique à la place de l'eau phéniquée.

**LORGNETTE.** s. f. Instrument d'optique qui donne l'image droite et virtuelle des objets placés à une distance peu considérable, comme dans une salle de spectacle. C'est une double lunette de Galilée, permettant aux deux yeux de voir en même temps l'objet considéré. — *Lorgnette humaine* (Seguy). Appareil générateur de rayons X, fonctionnant automatiquement; la traction d'un bouton met en marche l'appareil et la pression arrête son fonctionnement. Il permet de faire soit de la radiographie, soit de la fluoroscopie; il donne une vision très nette non seulement des os des membres, mais encore du foie, du cœur et de la cavité abdominale. — *Nez en lorgnette.* Déformation du nez caractérisée par l'affaissement du segment inférieur qui recule et rentre dans le supérieur; elle est caractéristique de la syphilis héréditaire.

**LOSDORF** (Suisse, Soleure). *Eaux sulfurées sodiques*, froides, 14° à 15°,8, contenant 0gr,2328 de sulfure de sodium. Altitude: 680 mètres. Établissement: buvette, bains.

**LOS HERVIDEROS DEL EMPERADOR** (Espagne, Ciudad-Real). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 16 à 22°. Établissement: 1er juin au 30 septembre.

**LOTIER.** s. m. V. Lotus.

**LOTION.** s. f. [*lotio*, lavage, λουτρὸν, all. *Waschen, Waschwasser*, angl. *lotion, washing*, it. *lozione*, esp. *locion*]. Action de laver une partie ou la totalité du corps, en promenant sur la surface un linge trempé dans un liquide, tel que l'eau simple, froide ou chaude, vinaigrée ou alcoolisée, une infusion, une décoction, ou toute autre liqueur composée, soit tonique, soit stimulante ou calmante, etc., selon l'effet que l'on veut produire. ‖ *Lotion*, le liquide dont on se sert pour laver le corps. — *Lotion acide.* Mélange d'acide azotique, 10 gr., et d'eau, 990 gr. — *Lotion alcaline.* Solution de carbonate de potasse, 150 gr., dans eau commune, 1 kilogr. (Codex). — *Lotion de Barlow contre la teigne.* Solution de 96 gr. de sulfure de sodium sec, et de 48 gr. de savon blanc, dans 500 gr. d'alcool à 32°, avec addition de 4 kilogr. d'eau de chaux. — *Lotion de borax*, Borax en poudre, 6 gr.; eau chaude, 100 gr. Contre le pityriasis et les démangeaisons. — *Lotion contre les éphélides.* Sublimé corrosif, 0gr,50; sulfate de zinc, acétate de plomb, āā 2 gr.; eau distillée, 250 gr. (Hardy). — *Lotion désinfectante.* Permanganate de potasse, 1 gr.; eau, 1000 gr. — *Lotion mercurielle.* Solution de 0gr,40 de deutochlorure de mercure, dans 125 gr. d'eau distillée, dont on se sert pour détruire les poux du pubis. — *Lotion parasiticide.* Solution de sublimé corrosif dans l'eau distillée, au 500e ou au 1000e. — *Lotion savonneuse.* Solution de savon blanc, 6 gr., dans eau chaude, 100 gr. — *Lotion sulfurée.* Trisulfure de potassium solide, 20 gr.; eau distillée, 1000 gr. (Codex). — *Lotion sulfuro-savonneuse.* Savon blanc râpé, 5 parties; eau chaude, 20; sulfure de potasse liquide, 5. Antipsorique (Bouchardat).

**LOTOPHAGES.** s. m. pl. Nom donné aux peuplades qui se nourrissaient des fruits du lotus.

**LOTOS** ou **LOTUS.** s. m. Nom cité par Homère et par Pline, et dont la signification a été fort disputée. La description de Pline se rapporte au *Zizyphus lotus*, Lamarck, de la famille des rhamnées, dont le fruit, sucré, servait d'aliment aux *lotophages*. — *Lotus sacré.* V. Fève *d'Égypte.* — Le *Lotus edulis*, L., ou *lotier jaune*, et le *L. Gebelia*, Vent., ou *Ramé*, de la famille des légumineuses papilionacées, ont des graines alimentaires.

**LOTTERI** (chirurgien de Turin de la seconde moitié du XVIIIe siècle). — *Plaque de Lotteri.* V. Plaque.

**LOTUS.** s. m. Genre de plantes dont plusieurs espèces sont usitées en médecine: le *Lotus corniculatus*, employé

dans les campagnes comme vulnéraire, le *Lotus hispidus*, employé contre les hémorroïdes, le *Lotus siliquosus*, employé contre les maladies des yeux. — *Lotus blanc*. V. NÉNUPHAR.

**LOUCHE.** adj. [*strabo*, *strabus*, στραβὸς, all. *schielend*, angl. *squint*, it. *guercio*, esp. *bizco*]. Se dit d'un individu atteint de *strabisme*. ‖ *Liquide louche*. Celui dont la transparence est troublée par des corps légers qu'il tient en suspension.

**LOUCHEMENT** ou **LOUCHISSEMENT**. s. m. En chimie, passage d'un liquide de l'état limpide à l'état *louche*, quand les corps qu'il tient en solution deviennent solides par coagulation, cristallisation, etc.

**LOUÈCHE-LES-BAINS** ou **LOÈCHE** (Suisse, Valais). *Eaux sulfatées calciques*, chaudes, 38° à 46°, contenant 1gr,9897 de sels, dont 1gr,52 de sulfate de chaux. Altitude: 1411 mètres. Indications : dermatoses chroniques à forme sèche, rhumatisme. Établissement : buvette, bains simples et bains prolongés, douches ; 1er juin au 30 septembre. Beaucoup de malades viennent à Louèche en été comme séjour d'altitude, dont cette station possède les caractères.

**LOUIS** (Antoine) (chirurgien français, 1723-1792) — *Angle de Louis*. Angle saillant en avant que forment parfois les deux premières pièces du sternum.

**LOUIS** (Pierre-Charles-Alexandre) (médecin français, 1787-1872). — *Loi de Louis*. Loi d'après laquelle, après quinze ans, il n'y a pas de tubercules dans un organe s'il n'y en a dans les poumons. Cette loi, vraie dans la majorité des cas, comporte pourtant de nombreuses exceptions.

**LOUJO** ou **LATOJA** (Espagne, Pontevedra). *Eaux chlorurées sodiques*, chaudes, 26 à 30°, contenant 22gr,56 de sels, dont 19gr,15 de chlorure de sodium. Établissement : buvette, bains, 1er juin au 30 septembre.

**LOUP.** s. m. En pathologie, le *lupus*. V. ce mot.

**LOUPE.** s. f. [bas latin *lupia*, all. *Wolfgeschwulst*, *Balggeschwulst*, angl. *wen*, it. *lupia*, *lopia*, esp. *lobanillo* ; *tanne*, *kyste sébacé*]. Tumeur fréquente surtout au cuir chevelu, placée sous la peau, globuleuse, indolente, circonscrite, mobile sur les parties sous-jacentes, et contenant tantôt une matière blanche ou jaunâtre, consistante comme du suif (tanne, athérome et stéatome), tantôt une substance plus ou moins jaune, onctueuse, ayant la consistance du miel (méliceris). Ces kystes siègent dans la peau ou plus souvent, quand ils ont atteint un certain volume, dans le tissu sous-cutané ; on en a décrit sous les aponévroses ou encore dans des régions dépourvues de glandes sébacées (plante des pieds et paume des mains), mais il n'est pas démontré qu'il ne s'est agi dans ces cas de kystes dermoïdes à contenu plus ou moins analogue à celui des loupes. Ce contenu est formé de cellules épidermiques et de matières grasses ; quand les cellules dominent, il prend l'aspect de bouillie caséeuse auquel on a donné le nom d'*athérome* ; parfois il est presque dur et a été considéré comme formé de graisse solidifiée, d'où le nom de *stéatome* donné autrefois, mais ce nom est usurpé, car cette masse est formée presque uniquement de cellules épidermiques, comme l'examen histologique l'a montré. Quand la graisse est prédominante, elle peut donner un aspect semblable à celui du miel (méliceris), ou même de l'huile (kyste huileux), plus rarement le contenu subit une transformation séreuse, et il se calcifie par incrustation de carbonate de chaux. La paroi est formée de tissu conjonctif, sans fibres élastiques, tapissé d'un épithélium stratifié dont les couches superficielles, dépourvues de noyau, se désagrègent pour fournir le contenu. Les loupes sont dues à la rétention des produits de glandes sébacées, peut-être à la suite d'une modification dans la composition de ces produits ; elles se rencontrent en effet souvent chez des individus séborrhéiques et devenus chauves à la suite de leur séborrhée ; de sorte qu'il y a toute une série d'états pathologiques allant de la séborrhée simple à la loupe, en passant par le milium et le comédon. Fréquemment les loupes sont multiples, ce qui indique encore une prédisposition particulière des glandes sébacées. Le volume qu'atteignent les loupes est variable ; parfois elles forment une saillie aplatie (*talpa* ou *testitudo* des anciens) ; plus souvent elles constituent une élevure hémisphérique du volume d'un pois, d'une noisette, d'une noix, mais pouvant atteindre celui d'une noix de coco et même davantage. Les loupes n'occasionnent par elles-mêmes aucun accident, mais elles peuvent s'enflammer à la suite de la pénétration de germes pathogènes ; d'où la production d'abcès, d'ulcérations, de fistules, tous accidents faciles à éviter par une ablation précoce. La transformation en cancroïde est encore possible. Le diagnostic de ces tumeurs est en général facile ; on ne saurait les confondre avec les lipomes, qui sont plus mous, presque fluctuants, et constitués par des bosselures arrondies ; avec les fibromes, qui sont plus durs, etc. Le diagnostic s'impose quand les loupes siègent au cuir chevelu et sont multiples, ou encore quand elles sont centrées par un point noir. On peut souvent vider les loupes de leur contenu par simple expression, mais alors le contenu ne tarde pas à se reproduire et la loupe est de nouveau constituée. Le seul traitement consiste en l'ablation de la poche après incision de la peau au bistouri ; l'opération, faite avec une asepsie parfaite, ne présente actuellement aucun danger. — *Loupe graisseuse*. Le *lipome*. — *Loupe des os*. L'*exostose*.

**LOUPE.** s. f. [all. *Vergrösserungsglas*, angl. *lens*, it. et esp. *lente*]. Instrument d'optique qui a la propriété de faire paraître les objets plus gros qu'ils ne sont, c'est-à-dire de grossir (en apparence) les objets. Les loupes sont formées d'une lentille convergente, ou de plusieurs lentilles de cette sorte superposées, cas dans lequel on leur donne le nom de *doublets*. L'action des *loupes* est de fournir une image *virtuelle* et *droite* d'un objet placé à une petite distance de l'œil, avec un diamètre bien plus grand que celui qu'aurait cet objet vu à la même distance sans interposition de la lentille, ce qui permet d'apercevoir les plus petits détails dont auparavant les rayons lumineux n'auraient pu former un angle optique assez ouvert pour que l'image comprise entre les deux côtés fût perçue par la rétine. L'usage de la loupe est utile en clinique pour l'étude et le diagnostic des dermatoses : c'est ainsi que les sillons caractéristiques de la gale ne sont souvent bien visibles qu'à la loupe ; il est aussi indispensable pour l'étude anatomique des tissus sains ou malades et donne des renseignements qu'on a souvent le tort de négliger.

**LOUTVAKI** (Grèce, Péloponèse). *Eaux chlorurées sodiques*, chaudes, 31°,5, contenant 8gr,308 à 9gr,004 de chlorure de sodium.

**LOUVAINES** (France, Maine-et-Loire). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, contenant 0gr,008 de carbonate de fer.

**LOUVETTE.** s. f. Nom vulgaire des *ixodes*.

**LOVETTE** (Autriche, Transylvanie). *Eaux bicarbonatées chlorurées*, froides.

**LOWENBACHLI** (Suisse, Appenzell). *Eaux salines*, légères.

**LOWER** (médecin anglais, 1631-1691). — *Tubercule de Lower*. V. TUBERCULE.

**LOXARTHRE.** s. m. [de λοξὸς, oblique, et ἄρθρον, articulation ; all. *Schiefgliedrigkeit*, it. *lossartro*, esp. *loxartro*]. Direction vicieuse d'une articulation ou d'un membre, comme on l'observe dans les pieds bots.

**LU** (Italie, Alexandrie). *Eaux sulfureuses*, froides, 14°. Établissement : buvette, bains.

**LUBIEN** (Autriche, Galicie). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 10°.

**LUBRIFACTION**, et non **LUBRÉFACTION**. s. f. Action de lubrifier une surface, en parlant d'un liquide, c'est-à-dire de l'oindre, de la rendre glissante, et, en même temps, de la protéger contre ce qui pourrait l'irriter. Le clignement des paupières a pour résultat la lubrifaction de la conjonctive à l'aide du mucus de cette membrane et des larmes ; le mucus des intestins sert à les *lubrifier*.

**LUBRIFIER**. v. a. [de *lubricus*, glissant, et *facere*, faire; *lubricare*, oindre, rendre glissant; all. *schlüpfrigmachen*, angl. *to lubricate*, *lubricidate*, it. *lubricare*, esp. *lubrificar*]. V. LUBRIFACTION.

**LUCAINERA DE LAS TORRES** (Espagne, Almeria). *Eaux sulfurées calciques*, tièdes, 20°. Établissement : buvette, bains.

**LUCANE**. s m. [*Lucanus*,L.; vulgairement *cerf-volant*]. Genre d'insectes coléoptères, dont les mandibules étaient jadis utilisées en pharmacie.

**LUCERNE** (Suisse). *Station d'été*, à 440 mètres d'altitude, sur le lac des Quatre-Cantons ; climat doux et sédatif

**LUCHON** ou **BAGNÈRES-DE-LUCHON** (France, Haute-Garonne). *Eaux sulfurées sodiques*, chaudes et très chaudes, 17° à 66°, contenant 0gr,058 de sulfure de sodium. Prise à l'intérieur, l'eau a une action excitante ; l'air des piscines et des étuves, chargé d'hydrogène sulfuré et de vapeur d'eau, a une action efficace sur les voies respiratoires. Indications : scrofule torpide, lymphatisme, rhumatisme chronique ; bronchite, laryngite et pharyngite chroniques ; asthme ; dermatoses pustuleuses et suintantes ; syphilis, comme adjuvant du traitement spécifique. Établissement : buvette, bains, douches, piscines, étuves, inhalations ; 1er juin au 15 octobre.

**LUCHONINE**. s. f. V. GLAIRINE.

**LUCIDE**. adj. Se dit d'un individu dont l'intelligence est nette. Ce terme s'emploie surtout en parlant de la netteté *passagère*, plus ou moins fugace, avec laquelle s'exercent les facultés intellectuelles dans certaines formes d'aliénation ou de délire. V. FOLIE *héréditaire*.

**LUCIDITÉ**. s. f. [*lucidus*, de *lux*, lumière]. Netteté de la conscience et de l'intelligence. ‖ Éclaircissement passager de l'entendement chez les aliénés.

**LUCILIE**. s. f. Genre d'insectes diptères, de la famille des muscidés, connus vulgairement sous le nom de *mouches dorées*. — La *mouche dorée* de nos pays (*Lucilia Cæsar*, Rob. Desv.) vit sur les cadavres : longue de 7 à 8 millimètres, elle a le corps vert doré, les antennes brunes, les pieds noirs, la tête déprimée, l'abdomen court et arrondi. — La *mouche hominivore* (*Lucilia macellaria*, Fabricius) a une longueur de 9 millimètres ; palpes fauves, face et joues d'un fauve clair, couvertes d'un duvet jaune doré (fig. 422).


Fig. 422. — *Lucilie*.

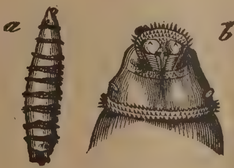


Fig. 423. — *Lucilie* (larve).

Tête très grande, plus large à sa base que la partie voisine du thorax ; celui-ci bleu foncé, très brillant, à reflets pourprés ; de chaque côté du corselet et dans son milieu, une bande transversale d'un noir bleu, la médiane plus étroite, séparée des latérales par une ligne d'un jaune doré peu brillant et présentant quelques reflets pourprés. Abdomen de la couleur du thorax, reflets pourprés suivant le bord de chaque segment. Pattes noires, ailes transparentes, un peu enfumées surtout à la base, nervures noires. Sa larve est d'un blanc opaque et longue de 14 à 15 millimètres sur 3 ou 4 de large (fig. 423, *a*) ; atténuée en avant et tronquée en arrière ; formée de 11 segments ; sa partie la plus large se trouve vers le sixième ; la tête est confondue avec le premier segment et ne présente pas d'yeux ; la bouche est formée d'une sorte de lèvre présentant deux mamelons assez considérables (*b*), offrant à leur base vers la ligne médiane deux mandibules cornées, placées l'une à côté de l'autre, très aiguës et isolées à l'extérieur, mais intimement unies dans l'épaisseur des tissus. De chaque côté du premier segment est une plaque brune cornée, qui recouvre les orifices des stigmates supérieurs. Chaque segment est muni, à la base, d'un bourrelet saillant garni de très petites épines nombreuses et serrées, ce qui donne à la larve plus ou moins l'aspect d'une vis, d'où le nom de *screw-worm*, sous lequel elle est connue des Anglais. Les œufs de cette mouche, introduits dans les fosses nasales, se transforment en larves qui pénètrent dans les anfractuosités formées par les cornets, dans les sinus maxillaires et frontaux, s'avancent jusque dans l'arrière-gorge et même dans les paupières et l'épaisseur des joues. Elles déchirent les tissus, perforent les cartilages et même les os, en produisant des désordres considérables. Quand elles ont atteint leur entier développement, elles abandonnent leur proie, se répandent au dehors pour subir leurs métamorphoses ultérieures. Elles se transforment très promptement en nymphes, qui après huit jours donnent des mouches. Le gonflement de la face, du nez, des lèvres, des paupières, la teinte livide de ces parties, une douleur vive dans le pharynx, le front, etc., la gêne extrême de la respiration et de la déglutition, les épistaxis, un écoulement séro-sanguinolent par les fosses nasales, la bouche, et quelquefois par les points lacrymaux, sont les symptômes de cette affection. Elles peuvent arriver à détruire complètement les os de la face ; elles peuvent également pénétrer dans le cerveau et entraînent souvent la mort au milieu d'atroces souffrances. La benzine et l'essence de térébenthine en injection sont les seuls agents à opposer avec quelques chances de succès au développement des larves de la *Lucilia hominivorax*. Des plaies diverses peuvent se couvrir de ces larves. C'est dans la Guyane et surtout à Cayenne que se trouve cette espèce, mais elle est également répandue dans toute l'Amérique tropicale.

**LUCQUES** (Italie). V. DOCCI BASSE.

**LUCSKY** (Hongrie). *Eaux ferrugineuses*, chaudes, 32°.

**LUCTUEUX, EUSE**. adj. [*luctuosus*, all. *klagend*, angl. *luctuous*, *luctual*, it. *luttuoso*, esp. *luctuoso*]. Se dit de la respiration lorsque l'air expiré produit le son plaintif qu'on appelle *gémissement*.

**LUCUMA**. s. m. Genre de plantes de la famille des sapotées. Le *Lucuma mammosa*, Juss., de la Jamaïque et de Cuba, produit des fruits acides et astringents avant leur maturité, bons à manger quand ils sont mûrs. Les semences du *L. mammosum*, Gærtn., des Antilles et de la Colombie, fournissent une huile grasse.

**LUDOVICOTROPHIE**. s. f. [de *Ludovicus*, Louis, et τροφή, nourriture]. Titre de l'ouvrage d'Hérouard, médecin de Louis XIII, dans lequel se trouvent consignés par jour et par heure la nature et les caractères des aliments, des déjections et des symptômes des maladies de ce dernier. Six volumes in-folio manuscrits.

**LUDWIG** (Carl Fred. W.) (physiologiste allemand, 1816-1895). — *Ganglions de Ludwig*. Ganglions nerveux situés dans la cloison interauriculaire du cœur. — *Théorie de Ludwig*. Dans la sécrétion urinaire, les glomérules laissent passer tout le sérum sanguin, moins les substances albuminoïdes, et l'épithélium des tubes contournés convertit le liquide en urine.

**LUDWIG** (chirurgien allemand du XIXe siècle). — *Angine* ou *maladie de Ludwig*. Phlegmon du plancher de la bouche à développement rapide et à caractère infectieux très marqué, donnant lieu à un gonflement considérable de la région sus-hyoïdienne avec gêne respiratoire, et à des phénomènes généraux graves ; il n'y a pas de pus collecté, mais une infiltration diffuse des tissus. Le traitement consiste à pratiquer le plus tôt possible le débridement de la région au thermocautère ; les incisions doivent être nombreuses et profondes.

**LUDWIGIA**. s. m. Genre de plantes onagrariées, dont plusieurs espèces sont employées en médecine dans leurs pays d'origine : tels sont le *L. alternifolia*, L., dont les graines sont employées comme émétique aux États-Unis ; le *L. diffusa*, H. Bn., regardé dans l'Inde comme vermifuge et diaphorétique ; le *L. repens*, H. Bn., usité en Cochinchine contre les affections du cuir chevelu.

**LUDWIGSBRUNNEN** (Allemagne, Hesse). *Eaux bicarbonatées calciques, chlorurées sodiques*, froides, 12°, contenant 4gr,531 de sels, dont 1gr,540 de bicarbonate de chaux et 1gr,989 de chlorure de sodium.

**LUES** [all. *Seuchen*, angl. *plagues*, it. *lue*]. Mot latin souvent employé dans les écrits médicaux, quel qu'en soit l'idiome. Il est pris, soit dans le sens d'*expiation*, comme dans les mots *lues divina*, pour désigner l'*épilepsie* ; soit dans le sens de *miasme* et d'*épidémie*, comme dans l'expression *lues dysenterica*, pour désigner la *dysenterie* ; soit dans le sens de *contagion* et de *virus*, comme dans les termes de *lues venerea*, pour désigner tantôt la *syphilis*, tantôt le *virus syphilitique*, d'autres fois ses qualités *contagieuses*, ou enfin l'*état général* consécutif à l'inoculation de ce virus, sous l'influence duquel se développent les accidents constitutionnels de la syphilis.

**LUETTE**. s. f. [*uvula, uva, columella*, σταφυλή, κιών, all. *Zäpfchen*, angl. *uvula*, it. *uvola*, esp. *gallillo*]. Appendice charnu qui pend verticalement au milieu du bord libre du voile du palais. La luette est essentiellement formée par la membrane muqueuse ; un seul muscle lui est propre, le *palato-staphylin*. — *Chute, engorgement, relâchement de la luette* ou *hypostaphyle*. Gonflement et allongement, avec ou sans hypertrophie, de la luette, soit aigus durant les angines, soit chroniques par œdème du tissu conjonctif. Il en résulte des mouvements incessants de déglutition et des accès de toux. Récent, ce prolapsus peut diminuer par les topiques astringents ; parfois il est nécessaire d'exciser une partie de l'organe. — *Luette vésicale* (Lieutaud). Tubercule qui se trouve à la surface interne et inférieure du col de la vessie urinaire, à l'angle antérieur du trigone.

**LUFFA**. s. m. Genre de plantes cucurbitacées, dont plusieurs espèces, du Brésil ou de l'Inde, ont des fruits amers, purgatifs ou éméto-cathartiques : ce sont le *Luffa purgans*, Mart., le *L. Bindaal*, Roxb., le *L. amara*, Roxb.

**LUGANO** (Suisse, Tessin). *Station d'hiver*, à 275 mètres d'altitude, au bord du lac du même nom ; climat sédatif plutôt humide avec longue insolation.

**LUGO** (Espagne). *Eaux sulfurées sodiques*, chaudes, 30°. Établissement : 1er juin au 30 septembre.

**LUGOL** (J.-G.-A.) (médecin français, 1786-1851). — *Réactif* ou *solution de Lugol*. Solution d'iode et d'iodure de potassium ; on désigne parfois sous ce nom la solution iodo-iodurée de Gram (V. GRAM).

**LUHASCHOWITZ** (Autriche, Moravie). *Eaux bicarbonatées mixtes, iodurées et bromurées*, froides, 8 à 9°. Altitude : 1 200 mètres. Établissement : buvette, bains.

**LUMBAGO**. s. m. [*lumbago*, de *lumbi*, les lombes ; all. *Hexenschuss*, *Hüftweh*, angl. *lumbago*, it. *lombaggine*, esp. *lumbago*]. Douleur dans la région lombaire, sans gonflement, sans rougeur, et ordinairement sans chaleur locale, survenant presque toujours subitement, se manifestant à la moindre contraction des muscles des lombes, forçant les malades à se tenir courbés en avant, et déterminant rarement de la fièvre. Quelques auteurs le regardent comme une manifestation du rhumatisme, d'autres comme une névralgie. Un courant d'air frais qui frappe la région lombaire, un effort pour soulever un fardeau, un mouvement brusque de torsion du tronc, la flexion du corps en avant prolongée pendant trop longtemps, en sont les causes ordinaires ; mais il survient quelquefois sans cause appréciable. Le traitement consiste dans l'usage de bains de vapeur, l'emploi de sinapismes, de ventouses sèches ou scarifiées, de frictions faites avec des liniments calmants, chloroformés, narcotiques, de courants électriques, du massage.

**LUMIÈRE**. s. f. [*lumen, lux*, φῶς, all. *Licht*, angl. *light*, it. *luce*, esp. *luz*]. Ce qui rend les objets susceptibles de se manifester à nous par l'intermédiaire du sens de la vue. La lumière qui arrive du soleil à la terre, ou lumière solaire, nous paraît blanche, mais en réalité elle est composée de sept couleurs primitives ou simples. La coloration différente des rayons constituants de la lumière blanche varie avec le degré de leur réfrangibilité, laquelle dépend, d'une part, du nombre des vibrations qui donnent naissance à chaque rayon, et, d'autre part, de la longueur des ondulations transmises à la rétine ; la longueur des ondulations propagées à travers l'éther rend donc compte de la coloration de la lumière comme la longueur de l'ondulation aérienne rend compte de la hauteur du son. Le rayon le moins réfrangible, le rouge, est celui qui a les vibrations les moins nombreuses (435 trillions par seconde), et la longueur d'onde la plus grande (645 millionièmes de millimètre), et le violet, qui est le plus réfrangible, a le plus grand nombre de vibrations (764 trillions) et les ondulations les plus courtes (406 millionièmes de millimètre). Les ondes dont la longueur est comprise entre 406 et 645 millionièmes de millimètre ont seules la propriété de donner la sensation de lumière ; mais, si on produit le spectre solaire dans certaines conditions (V. SPECTRE), on constate qu'il renferme d'autres rayons qui ne donnent pas cette sensation, les uns parce qu'ils sont trop peu réfrangibles et ont une longueur d'ondes trop grande, les autres parce qu'ils sont trop réfrangibles et que la longueur de leurs ondes est trop courte : les premiers, qui se prolongent au delà du rouge, sont dits *ultra-rouges* et produisent des effets exclusivement calorifiques ; les seconds, qui dépassent le violet, sont dits *ultra-violets* et produisent des effets chimiques ; la partie lumineuse du spectre a aussi des propriétés calorifiques et chimiques ; mais l'intensité calorifique va croissant de l'extrême violet à l'extrême rouge, l'intensité chimique croît en sens contraire, parce qu'à chaque longueur d'ondulations correspond un ordre de phénomènes. La lumière a une action certaine sur les déterminations de la vie ; elle est défavorable au développement des bactéries, et constitue ainsi un des procédés naturels de désinfection ; aussi doit-on chercher à faire pénétrer le plus de lumière possible, dans les lieux où sont assemblés les malades et en particulier les contagieux, et inversement dans les laboratoires, il convient de disposer les étuves à microbes de manière à les mettre à l'abri de la lumière. La lumière a d'autre part une action sur certaines manifestations arthritiques : les *bains de lumière* ou *bains de Dowsing* ont été préconisés dans ces cas ; la partie malade est mise dans une sorte de boîte dans laquelle sont disposées des lampes électriques nombreuses. Mais elle a surtout une action directe sur les téguments, que l'on utilise d'après une méthode spéciale dite *photothérapie* (V. ce mot). Enfin on a prétendu que la lumière rouge avait une

action spéciale sur certains germes ; c'est ainsi qu'on a proposé de maintenir les varioleux dans des pièces où on ne ferait entrer que de la lumière rouge, à l'aide de vitres, de rideaux et de tentures de cette couleur.

**LUMINEUX, EUSE.** adj. [*luminosus*, all. *leuchtend*, angl. *luminous*, it. et esp. *luminoso*]. Se dit de ce qui produit la lumière (*corps lumineux*), ou de ce qui a rapport à la lumière (*onde lumineuse*, *rayon lumineux*).

**LUMINOSITÉ.** s. f. Intensité de l'action lumineuse des rayons solaires, dépendant à la fois de l'angle sous lequel ces rayons arrivent à la terre, de la pureté de l'atmosphère et de la nature du sol sur lequel ils se réfléchissent. La première de ces conditions est remplie au moment du solstice d'été, c'est-à-dire au mois de juin ; c'est peut-être à cette cause qu'il faut rapporter l'apparition à cette époque de certaines manifestations arthritiques, comme l'affection connue sous le nom de rhume des foins.

**LUNAIRE.** s. f. [*Lunaria annua*, L., *Lunaria biennis*, Mœnch, all. *Mondkraut*, angl. *moon-wort*, it. et esp. *lunaria*]. Plante crucifère dont les feuilles et les semences ont passé pour apéritives, vulnéraires, antihydrophobiques.

**LUNAIRE.** adj. Qui concerne la lune ou l'argent. — *Caustique lunaire*. Ancien nom de l'azotate d'argent.

**LUNATIQUE.** adj. [*lunaticus*, de *luna*, lune ; all. *mondsüchtig*, angl. *lunatic*, it. et esp. *lunatico*]. Qui est sous l'influence de la lune. — *Maladies lunatiques*. Celles qu'on croyait être en rapport avec les phases de la lune : on nommait *lunatiques* les individus affectés de ces maladies. Les Latins appelaient les épileptiques *lunatici*, et les Grecs σεληνιακοί.

**LUNATISME.** s. m. V. Ophtalmie *périodique*.

**LUND** (Suède). *Eaux bicarbonatées mixtes*.

**LUNE.** s. f. Nom donné à l'argent par les alchimistes. — *Lune cornée*. Ancien nom du *chlorure d'argent*. — *Lune hydragogue*. Dans l'ancienne thérapeutique, mélange d'azotate d'argent et d'azotate de potasse, celui-ci diminuant la causticité du premier administré à l'intérieur.

**LUNEHURG** (Allemagne, Hanovre). *Eaux chlorurées sodiques*, contenant 251gr,692 de chlorure de sodium. Bains.

**LUNETTE.** s. f. [all. *Brille, Fernglas*, angl. *glass, spectacles*, it. *occhiale*, esp. *anteojo*]. Nom donné à plusieurs instruments d'optique destinés à remédier aux imperfections de la vue ou à étendre le champ visuel. — Les *lunettes ordinaires*, dont l'invention paraît due à un gentilhomme florentin, Salvino Arnato, qui vivait au XIIIe siècle, sont des verres lenticulaires, plus ou moins *convexes* ou plus ou moins *concaves*, suivant que la *vue* est plus ou moins *courte* (*myopie*), ou plus ou moins *longue* (*presbytie* et *hypermétropie*). Les *myopes*, dont l'œil réfracte trop fortement la lumière, de manière que les rayons convergent avant d'arriver à la rétine, se servent de verres *concaves*, qui, en diminuant cette convergence, rétablissent la netteté de la vue. Les *presbytes* et les *hypermétropes*, au contraire, dont l'œil ne rapproche point assez les rayons lumineux, se servent de verres *convexes*, qui diminuent la divergence des rayons, et les font converger sur la rétine. Au moyen de lunettes appropriées, les myopes et les presbytes évitent la nécessité de tenir les objets très rapprochés ou très éloignés de leurs yeux, et voient nettement à la distance ordinaire. On se sert, en général, de verres *biconvexes* ou *biconcaves*, c'est-à-dire dont les deux surfaces ont la même courbure : ce sont les verres dont la puissance est la plus grande, la fabrication la plus simple, et le foyer le plus facile à calculer, puisqu'il est égal au rayon. La surface de chacun de ces verres est en effet le segment d'une sphère d'un diamètre plus ou moins considérable. Plus le diamètre est court, plus la convexité ou la concavité des verres est grande. On se sert donc du rayon de courbure, qui énonce en même temps le foyer où se forme l'image, pour fixer les rapports des différents verres de la même espèce, afin d'en graduer l'emploi. Le rayon se compte encore en pouces d'ancienne mesure. Si, par exemple, on parle d'un verre convexe du no 48, cela signifie que sa surface forme un segment d'une sphère dont le rayon a 48 pouces d'étendue. S'agit-il du même numéro, mais d'un verre concave, le rayon de la sphère est le même ; mais il faut imaginer les deux segments creusés sur l'une de leurs faces et adossés par leur convexité, de manière à présenter une concavité dans l'œil et l'autre vers l'objet. La courbure d'une sphère augmentant en raison inverse de son rayon, le numéro des lunettes, compté par le rayon, diminue avec leur puissance croissante, c'est-à-dire que le verre du numéro le plus faible sera le plus puissant, et *vice versa*. En France et sur tout le continent, les numéros des lunettes s'établissent d'après le principe rationnel indiqué. En Angleterre et en Amérique, ces numéros sont de convention : ainsi le no 1 correspond à notre no 48, le no 2 au 36, etc. Actuellement on mesure en général la puissance d'une lunette en *dioptries* (V. ce mot). En se servant des lunettes, il faut avoir soin de les placer parallèlement au plan de l'iris, et non obliquement ; car l'incidence oblique des rayons altère la netteté de l'image. On donne d'ordinaire aux lunettes une circonférence ovalaire et plus ou moins petite, pour les rendre plus élégantes ; mais, pour l'utilité, il est préférable qu'elles soient grandes et rondes, et qu'elles couvrent non seulement le globe oculaire, mais encore une partie du voisinage. Cela est surtout nécessaire pour les *conserves* colorées, employées à l'effet de mitiger l'impression de la lumière dans les cas de photophobie, de congestion et d'inflammation de l'œil. Le bord de ces conserves doit s'étendre jusqu'au pourtour de l'orbite ; dans le cas contraire, la lumière, surtout celle qui est réverbérée du sol, frappe le globe oculaire à sa circonférence, le centre étant seul garanti par le verre plus ou moins foncé. De même, dans les verres de lunettes ovalaires et trop petits, la réfraction n'a lieu que pour les objets placés en face de l'œil, tandis que ceux qui sont situés en haut, en bas ou latéralement, apparaissent, surtout pendant les mouvements de l'organe, avec leur image naturelle : il en résulte une inégalité et une confusion fort désagréables pour la vision, quelquefois même de la diplopie. Ces effets sont plus marqués encore lorsque les verres sont biconvexes ou biconcaves. Pour obvier à cet inconvénient, on se sert avantageusement de verres *périscopiques*.

**LUNULE.** s. f. [*lunula* seu *semi-lunula unguium*, *arcus unguium*, all. *Nagelfleck*]. Tache blanche, semi-lunaire, plus ou moins grande, qui se remarque à la partie supérieure de l'ongle, vers le point où sa racine s'enfonce sous la peau. La lunule est due à ce que le derme cutané se prolonge aussi loin ou un peu plus loin que le pli de la peau qui recouvre la racine de l'ongle : ce prolongement du derme est plus mince et moins vasculaire que la partie qui lui fait suite, ce qui le fait paraître blanc ; il est semi-lunaire, parce que sa ligne de continuation avec le derme sous-jacent du corps de l'ongle est un demi-cercle. Les cellules de la couche de Malpighi qui lui correspond étant pourvues de pigment chez les nègres, la lunule est brune chez eux, et non blanche.

**LUPIN.** s. m. [*Lupinus albus*, L., θέρμος, all. *Feigbohne, Lupine*, angl. *lupine*, it. *lupino*, esp. *altramuz*]. Plante légumineuse, J., dont les semences sont amères, mais cessent de l'être quand elles sont cuites : on les emploie comme aliment en Égypte et en Italie, mais elles sont indigestes. Leur farine constitue une des quatre farines résolutives des anciens ; elle est employée en cataplasmes.

**LUPININE.** s. f. [esp. *lupinina*]. Matière amère, d'aspect gommeux, insoluble dans l'éther et l'alcool absolu, soluble dans l'alcool faible et les acides étendus, qu'on a isolée de la farine des semences de lupin. — Nom donné aussi à une glycoside extraite du lupin.

**LUPULIN.** s. m. [de *lupulus*, houblon; all. *Hopfenbitter*, angl. *lupuline*, it. et esp. *lupolina*]. Poussière jaunâtre à l'état frais, dorée à l'état sec, aromatique et amère, que l'on trouve à l'époque de la maturité, à la base de la surface externe des bractées dont sont formés les cônes du houblon, ainsi que sur l'axe qui les supporte. D'après Personne, chaque grain de lupulin se développe aux dépens d'une cellule épidermique, qui s'allonge et se divise transversalement en deux cellules, dont l'inférieure sert de pédicule à la supérieure; celle-ci se divise en quatre cellules juxtaposées, dont chacune se sectionne à son tour, et cet ensemble de cellules forme une sorte de disque dont les bords se relèvent pour constituer une cupule, recouverte par la cuticule comme les cellules de l'épiderme dont elle procède : à ce moment, les cellules sécrètent un liquide huileux, jaune, qui soulève la cuticule au point que celle-ci finit par dépasser le bord supérieur de la cupule et que le grain de lupulin prend la forme d'un gland (V. Houblon). Le lupulin se compose : pour les deux tiers, d'une résine jaune particulière; d'un peu de cire analogue à la cérosie; d'une huile essentielle, verte, qui est un mélange d'une essence hydrocarbonée ($C^{20}H^{16}$) d'odeur ambrée, isomère à l'essence de térébenthine, et d'une essence oxygénée, le valérol ($C^{12}H^{10}O^{2}$), d'acide valérianique; de *lupuline*; d'un sel ammoniacal, de traces de phosphates de chaux et autres sels (Personne). — On l'a employé en pilules, en teinture, en saccharure, en sirop, à la dose de 0gr,50 à 2 grammes par jour, comme aromatique, tonique et narcotique; il paraît jouir de propriétés anaphrodisiaques, aussi l'a-t-on administré dans les érections douloureuses et les spermatorrhées.

**LUPULINE** ou **LUPULITE.** s. f. Principe amer du lupulin, considéré d'abord comme une substance amorphe, azotée, soluble dans l'eau, voisine des alcaloïdes (G. Pelletan). Liebig a montré qu'elle ne contient pas d'azote et ne donne pas d'ammoniaque à la distillation. Enfin, d'après Lernor, c'est un corps cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone et l'essence de térébenthine, jouissant de propriétés acides : il forme avec l'oxyde de cuivre un composé dont la formule serait $CuO.C^{32}H^{25}O$.

**LUPUS.** s. m. [*lupus*, all. *Lupus*, *fressende Flechte*, angl. *lupus*, it. *lupo*, esp. *lupus*]. Nom donné autrefois à tout ulcère rongeant. || Actuellement, ce nom est réservé à deux affections cutanées bien distinctes par leur aspect, se rapprochant par leur tendance extensive, par l'intensité du processus qui ne peut guérir sans laisser de cicatrices, et par leur cause première qui est dans les deux cas le bacille de Koch. — Lupus érythémateux [*érythème centrifuge* (Biett), *séborrhée congestive* (Hébra), *lupus de Cazenave, scrofulide érythémateuse* (Hardy)]. Affection de la peau, siégeant le plus souvent à la face (nez et joues particulièrement), puis sur le cuir chevelu, le pavillon de l'oreille et le conduit auditif externe, les doigts et les orteils, le dos et la paume de la main, plus rarement vers le tronc et les membres, caractérisée par de la rougeur des téguments, une desquamation fine, et une tendance cicatricielle. Brocq distingue deux variétés absolument différentes de cette affection : le *lupus érythémateux symétrique aberrant*, *vespertilio* des anciens auteurs, qu'il vaut mieux appeler *érythème centrifuge symétrique*, et le *lupus érythémateux fixe*. La première variété, dite encore *érythème centrifuge* de Biett, *séborrhée congestive* par Hébra, siège sur la face, au niveau des deux joues et de la face dorsale du nez, donnant ainsi l'aspect d'une chauve-souris les ailes déployées. Elle débute par des rougeurs de dimensions variables, parfois recouvertes d'une croûtelle séborrhéique et marbrée d'un quadrillage rouge vif entourant un piqueté jaunâtre. Ces plaques font une légère saillie sur le reste des téguments, elles subissent des poussées d'extension, pendant lesquelles le centre se déprime, prend un aspect lisse, blanchâtre, cicatriciel; il arrive aussi que la lésion guérit sans laisser de traces. Ces plaques peuvent aussi se montrer aux oreilles et aux doigts, où ils simulent les engelures, d'où le nom de *lupus pernio* donné à ces variétés. La desquamation de la surface peut être peu marquée ou nulle, ou au contraire pityriasiforme ou même psoriasiforme. Le *lupus érythémateux fixe* est unilatéral et localisé en un point de la face, ou bilatéral, mais alors sans symétrie; il est caractérisé aussi par un quadrillage rouge vif ponctué de points blancs; son centre se déprime à mesure que la plaque s'agrandit, ce qui ne se fait que lentement, et la tendance à la cicatrice et à l'atrophie du derme est constante. Parfois la périphérie est formée d'éléments un peu saillants, acnéiformes, recouverts d'une couche squameuse, grisâtre; cette variété aurait été décrite sous le nom d'*herpès crétacé* par Devergie, et d'*acné atrophique* par Chausit. Le lupus érythémateux fixe peut se développer, quoique rarement, au niveau des muqueuses. Il paraît être en tout cas une lésion tuberculeuse, qu'on l'attribue à une toxine diffusible du bacille de Koch agissant à distance, ou à la présence du microbe lui-même; l'origine tuberculeuse de l'érythème centrifuge symétrique n'est pas démontrée. Le traitement consistera en applications de pommade à l'acide salicylique ou pyrogallique, de topiques à l'iode; quelquefois les scarifications linéaires quadrillées seront nécessaires. — Lupus tuberculeux [*Lupus vulgaire* ou *de Willan*, *dartre rongeante*, *esthiomène*]. Affection de la peau et des muqueuses contiguës au tégument externe, caractérisée par des tubercules plus ou moins volumineux, livides, indolents, solitaires ou en groupes, qui font place à des ulcérations plus ou moins profondes (*lupus exedens* ou *exulcerans*), ou à des cicatrices atrophiques de la peau sans ulcération préliminaire ni consécutive (*lupus non exedens*). Le lupus tuberculeux est dû à l'action locale du bacille de Koch; mais le nom de *tuberculeux* opposé à celui du lupus *érythémateux* ne vient pas de sa nature, mais de ce qu'il est formé d'éléments qui méritent en dermatologie le nom de *tubercules*. Le tubercule lupique est un petit grain d'un rouge brunâtre, plus ou moins transparent, rappelant l'aspect du sucre d'orge; pour les rendre visibles, il est parfois nécessaire d'enduire les parties malades d'une couche de vaseline. Le tissu des tubercules est mou et friable, et se laisse facilement dilacérer par la scarification; il est de plus très vasculaire et, quand cette disposition est très marquée, on a la variété *lupus angiomateux*. Les tubercules lupiques peuvent être discrets, séparés les uns des autres, ou au contraire agminés; en tout cas, ils sont entourés de tissu infiltré. Suivant que la néoplasie est plus ou moins développée, de nombreuses divisions ont été établies qui ne correspondent pas à plusieurs espèces de cette affection, toujours unique, mais seulement aux variétés de son évolution : ainsi dans le *lupus maculeux*, la prolifération est circonscrite à une zone du derme; dans le *lupus tuberculeux* vrai, elle s'étend aux papilles; dans le *lupus exfoliatif*, c'est la couche cornée qui augmente d'épaisseur; dans le *lupus hypertrophique*, des nodosités pénètrent dans le tissu sous-cutané; dans le *lupus tumidus*, la prolifération est accompagnée d'œdème. L'influence de la scrofule sur le développement du lupus, signalée par Alibert, Rayer, a été admise par Bazin, Hardy, etc.; sa nature véritablement tuberculeuse n'a pu être affirmée que par les

progrès de l'histologie et surtout l'avènement de la bactériologie; on y a en effet rencontré des cellules géantes, des follicules tuberculeux et même des bacilles de Koch; mais ceux-ci sont rares et peu abondants; l'inoculation de tissu lupique à des cobayes leur donne sûrement la tuberculose, pourvu qu'elle soit faite avec des morceaux suffisamment étendus. Tous les lupeux ne sont pas forcément phtisiques, mais les cas de phtisie secondaire sont plus communs ou plus hâtifs chez ces sujets que chez les autres (Besnier). C'est surtout à la face et aux extrémités qu'on rencontre le lupus tuberculeux de la peau, qui peut atteindre toutes les parties du corps; celui des muqueuses atteint spécialement le nez, les lèvres, les gencives, le voile du palais, le pharynx, le larynx, la conjonctive. Après avoir présenté pendant longtemps la forme de taches rouge brun, à surface lisse ou couverte d'écailles d'un blanc brillant, à dimensions variables suivant la forme et l'étendue de la prolifération cellulaire, les nodosités du lupus diminuent de consistance et subsissent, mais très lentement, une des deux modifications suivantes : tantôt elles se résorbent et sont remplacées par un tissu cicatriciel qui remplace les parties dégénérées et atrophiées; tantôt elles suppurent et font place à un ulcère par régression graisseuse des éléments anciens et nouveaux; plus rarement enfin la peau s'hypertrophie, prend un aspect lardacé, et paraît atteinte d'éléphantiasis. Le *traitement interne*, employé seul, est impuissant à guérir le lupus, mais les préparations iodées et arsenicales sont utiles, ainsi que les toniques et les eaux minérales sulfureuses, comme adjuvants, pour améliorer l'état général. Le *traitement externe*, ou *local*, a beaucoup plus d'importance. Dans le lupus érythémateux, les modificateurs ou caustiques superficiels suffisent. Pour le lupus tuberculeux, différents procédés de traitement sont actuellement employés : l'un consiste à racler avec des cuillers d'acier tranchantes les surfaces atteintes de lupus jusqu'à ce que l'infiltration soit complètement enlevée (Volkmann); l'autre consiste soit à faire suivre le raclage de scarifications linéaires multiples (Balmanno Squire), soit à pratiquer seulement ces scarifications, sans raclage, sans cautérisation, après anesthésie des parties malades (Vidal) : la peau altérée donnant une sensation de mollesse, tandis que la peau saine est résistante, on se guide sur ces sensations pour enfoncer l'aiguille à scarifications; celles-ci doivent être rapprochées les unes des autres, faites dans un sens d'abord, puis dans un sens oblique au premier, de façon à produire une sorte de quadrillé constitué par des hachures; l'écoulement de sang est facilement arrêté par un tampon d'ouate hydrophile stérilisée appliqué sur la plaie. Besnier conseille les cautérisations ponctuées ou linéaires par le thermocautère; elles guérissent la lésion, sans exposer à l'auto-infection que peuvent produire les scarifications; mais elles donnent des cicatrices beaucoup plus étendues, souvent rétractiles; aussi, quand la lésion est située au voisinage d'un orifice, aux narines, par exemple, les scarifications doivent en tout cas leur être préférées. Enfin, la photothérapie, ou méthode de Finsen, semble être dans beaucoup de cas la méthode de choix à l'heure actuelle (V. PHOTOTHÉRAPIE).

**LURIDEUX, EUSE.** adj. [*luridus*, ὠχρὸς, all. *fahl*, *erdfahl*, angl. *fawn-coloured*, it. *lurido*]. Désigne la couleur d'un blanc jaunâtre qui s'observe sur la peau dans certaines cachexies et fièvres intermittentes.

**LURIDITÉ.** s. f. [*luror*, ὦχρος]. État jaune pâle de la peau, coloration distincte de celle de la jaunisse, survenant dans certaines cachexies, ou sur les membres paralysés en voie d'atrophie (Rochoux).

**LUSCHKA** (Hubert von) (anatomiste allemand, 1820-1875). — *Glande de Luschka*. Nom donné parfois à l'amygdale pharyngée, et aussi à la glande coccygienne. — *Trous de Luschka*. Orifices qui font communiquer le quatrième ventricule avec les espaces sous-arachnoïdiens; au nombre de deux, ils répondent aux angles latéraux du quatrième ventricule et sont situés entre le lobule du pneumogastrique et les racines des nerfs mixtes.

**LUSCIOSITÉ.** s. f. Syn. de *myopie*.

**LUSTGARTEN** (médecin allemand contemporain). — *Bacille de Lustgarten*. Bacille décrit en 1884 par Lustgarten comme agent spécifique de la syphilis; ce bacille n'est autre qu'un microbe banal connu sous le nom de *bacille du smegmæ* (V. SMEGMA).

**LUT.** s. m. [*lutum*, πηλὸς, all. *Kitt*, angl. *lute*, it. *loto*, *luto*, esp. *luten*]. Enduit tenace et ductile qui devient solide en se desséchant, et dont les chimistes ou les pharmaciens se servent pour fermer les jointures des vaisseaux, recouvrir les bouchons, et empêcher l'issue de substances volatiles ou gazeuses. — *Lut d'amandes*. Il est fait avec le tourteau exprimé des amandes, pulvérisé et incorporé avec suffisante quantité de colle d'amidon pour lui donner la consistance d'une pâte ductile. — *Lut de chaux*. Il est préparé en battant un blanc d'œuf avec un peu d'eau, ajoutant de la chaux éteinte et pulvérisée, agitant avec une spatule, et étendant sur des bandes de toile qu'on emploie aussitôt : on applique particulièrement ce lut sur les fêlures des vases. — *Lut gras*. Il se fait avec la terre glaise séchée et pulvérisée, et l'huile de lin cuite avec un tiers de son poids de litharge. — *Lut terreux*. Il est fait avec de la terre à four détrempée et mêlée de crottin de cheval ou de bourre hachée : on s'en sert pour recouvrir les cornues de verre ou de terre cuite destinées à être exposées au feu de réverbère.

**LUTÉINE.** s. f. Nom donné par Thudichum à un corps cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, qu'il regarde comme le principe colorant de certaines parties des végétaux, identique à celui du jaune d'œuf, et différent de l'anthoxanthéine et de l'anthoxanthine.

**LUTÉIQUE.** adj. — *Acide lutéique*. Matière colorante extraite de l'euphorbe.

**LUTÉOGALLIQUE.** adj. — *Acide lutéogallique* [*principe colorant jaune de la noix de galle*]. Poudre jaune amorphe, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qu'on extrait de la noix de galle d'Alep (Guibourt).

**LUTÉOLÉINE.** s. f. [all. *Luteolin*]. Substance qu'on regarde comme un produit d'oxydation naturelle de la lutéoline, qu'elle accompagnerait dans le *Reseda luteola*.

**LUTÉOLINE.** s. f. [esp. *luteolina*]. Principe colorant jaune du *Reseda luteola* (V. GAUDE), cristallisable, inodore, fusible à 320°, se sublimant en aiguilles jaunes d'or mêlées à d'autres incolores, douceâtre avec arrière-goût amer, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther (Chevreul).

**LUTER.** v. a. Se servir du lut.

**LUTERSWYLL** (Suisse, Soleure). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides.

**LUTHERN** (Suisse, Lucerne). *Eaux ferrugineuses*.

**LUXATION.** s. f. [*luxatio*, de *luxare*, déboîter; ἐξάρθρωσις, ὀλίσθημα, all. *Verrenkung*, angl. *luxation*, it. *lussazione*, esp. *luxacion*]. Déplacement de deux ou plusieurs pièces osseuses, dont les surfaces articulaires contiguës ont perdu en tout ou en partie leurs rapports naturels, soit par l'effet d'une violence extérieure (*luxation accidentelle traumatique*), soit par suite d'une altération de quelqu'une des parties qui concourent à l'articulation (*luxation spontanée pathologique*). La *luxation* est *complète*, quand les extrémités articulaires ont entièrement perdu leurs rapports normaux; *incomplète*, lorsqu'elles les conservent encore en partie. La luxation est dite *congénitale* si son existence remonte à la naissance, elle pourra

être alors traumatique ou pathologique; enfin on appelle luxation *récidivante* celle qui à la suite d'un premier accident se reproduit à l'occasion d'efforts ou de violences qui dans les conditions ordinaires seraient insuffisants à produire le déplacement. La déformation du membre, son impuissance, l'impossibilité de mouvements normaux et parfois la possibilité de mouvements anormaux, sont les signes habituels des luxations osseuses. La constatation du déplacement par le toucher rend le diagnostic certain. Le traitement des luxations accidentelles consiste à opérer la réduction des os déplacés, ce qui peut être fait d'après différentes méthodes, suivant la variété de luxation à laquelle on a affaire (V. Fémur, Kocher, Maxillaire, etc.). Quand la réduction doit être faite par les procédés de force, l'opération comprend trois temps principaux : l'*extension*, la *contre-extension* et la *coaptation*. L'*extension* consiste à faire sur le membre fixé une traction assez forte pour que la surface articulaire déplacée puisse être dégagée du lieu où elle s'est logée accidentellement, et qu'elle soit ramenée au niveau de sa place naturelle. On emploie à cet effet, soit la main d'aides qui pratiquent des tractions, soit des machines plus ou moins compliquées, des moufles. L'emploi de l'anesthésie a singulièrement simplifié la réduction des luxations en supprimant les contractions musculaires. La *contre-extension* est faite au moyen de draps ou de serviettes placés autour de la partie supérieure du membre ou quelquefois du tronc. Dès que les efforts d'extension sont parvenus à mettre de niveau les surfaces articulaires, le chirurgien les pousse l'une vers l'autre, et rétablit leurs rapports naturels : il fait la *coaptation*. Après la réduction, il est indispensable d'appliquer un bandage qui maintienne les parties dans un repos absolu assez longtemps pour permettre aux ligaments et aux capsules articulaires de se consolider. ‖ *Luxation du cristallin*. Elle consiste dans un déplacement quelconque de cet organe, après la rupture totale ou partielle de ses adhérences. Dans certains cas, après la rupture de la sclérotique, le cristallin s'est logé sous la conjonctive. Si les membranes externes de l'œil sont intactes, tantôt la lentille est luxée en avant, tantôt en arrière de l'iris. Parfois, la membrane hyaloïde étant rompue, il y a luxation dans le corps vitré. Ces déplacements constituent autant de variétés, et se traduisent par des signes différents. L'éclairage latéral et l'éclairage direct permettent de préciser la position du cristallin luxé et l'état de la lentille.

**LUXEUIL** (Haute-Saône). *Eaux thermales simples* et *eaux ferrugineuses*. Les eaux thermales simples ont une température de 42° à 51° et contiennent seulement 1gr,1 de sels, dont 0gr,70 de chlorures (sodium, potassium, lithium) et 0gr,0035 d'oxyde de manganèse. Les eaux ferrugineuses renferment 12 milligrammes de sesquioxyde de fer et 5 à 7 milligrammes d'oxyde rouge de manganèse; elles ont une température de 27° à 28°. Altitude : 404 mètres. Indications : rhumatisme, névralgies, sciatique, névroses, affections de l'utérus et des annexes. Établissement : buvette, bains, douches, irrigations, piscine ; 15 mai au 15 septembre.

**LUZERNE**. s. f. [*Medicago sativa*, L., all. *Luzernerklee*, angl. *lucerne*, *medic*, it. *medica*, esp. *mielga*]. Plante légumineuse papilionacée, cultivée comme plante de prairie artificielle. — *Medicago arborea*, L., *cytisus*, Virgile. Plante ligneuse, toujours verte, originaire d'Italie, dont les feuilles sont purgatives, et les fleurs pectorales.

**LYCANTHROPIE**. s. f. [*lycanthropia*, λυκανθρωπία, de λύκος, loup, et ἄνθρωπος, homme; all. *Lykanthropie*, angl. *lycanthropy*, it. *licantropia*, esp. *lycantropia*]. Espèce de monomanie dans laquelle le malade s'imagine être changé en loup.

**LYCÉE**. s. m. — *Hygiène des lycées*. V. Écoles (*Hygiène des*). — *Médecin de lycée*. V. Médecin.

**LYCÉTOL**. s. m. Corps qui résulte de la combinaison de la pipérazine méthylée avec l'acide tartrique ; c'est un dissolvant énergique de l'acide urique qui a sur la pipérazine l'avantage de se conserver indéfiniment et d'avoir une saveur agréable. Il a été préconisé contre la goutte et la diathèse urique. On le prescrit à la dose de 2 à 3 grammes par jour en deux fois en suspension dans de l'eau de Vittel ou de Contrexéville.

**LYCHNIDE**. s. f. [*Lychnis*]. Genre de plantes caryophyllées dont une espèce, *Lychnis dioica*, L., a des racines qui passent pour apéritives et dépuratives, et des sommités fleuries qui sont souvent substituées à celles de la saponaire.

**LYCINE**. s. f. V. Bétaïne.

**LYCIUM**. s. m. Genre de plantes de la famille des solanées. — Le *Lycium barbarum*, L., dont les feuilles aromatiques sont employées en infusions, contient de la lycine. — Le *L. afrum*, L., ou *jasmin bâtard*, passe pour tonique et analeptique. — *Extrait de lycium*. Nom donné à un extrait retiré d'une plante berbéridée, le *Berberis lycium*, originaire de Chine : cet extrait est employé, en Allemagne, contre les fièvres intermittentes et contre les inflammations chroniques des yeux.

**LYCOCTONINE**. s. f. Alcaloïde signalé par Hubschmann, avec l'acolyctine, dans l'aconit tue-loup ; il est cristallisable, amer, très soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'eau.

**LYCOPE**. s. m. [*Lycopus*]. Genre de plantes labiées dont deux espèces sont employées en médecine : le *Lycopus europæus*, L., ou *marrube aquatique*, que les Piémontais appellent *Erba china*, et qui passe pour astringent et fébrifuge ; et le *L. virginicus*, L., qui sert, dans l'Amérique du Nord, à préparer des infusions employées contre les hémoptysies et les hémorragies internes.

**LYCOPERDON**. s. m. Genre de champignons de la famille des lycoperdacées, à laquelle il a donné son nom. Les spores des *lycoperdon* ont été employées comme dessiccatives et hémostatiques, particulièrement celles des *Lyc. bovista*, Bull., *Lyc. corium*, L., *Lyc. giganteum*, Pers., lesquelles sont comestibles avant la rupture de leur péridium. Le *Lyc. horrendum*, Gern., atteint 1 mètre de diamètre, et croît en Crimée, où il sert à enivrer les abeilles avant de recueillir le miel. Le *Lyc. kakavu*, Pers., de Java, est employé comme carminatif. La fumée résultant de la combustion des spores du *Lyc. proteus* a été préconisée comme anesthésique par Richardson : elle agissait sans doute par l'oxyde de carbone formé pendant la combustion (Herapath).

**LYCOPINE**. s. f. Substance amorphe, amère, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, retirée par Geiger du *Lycopus europæus*. V. Lycope.

**LYCOPODE**. s. m. [*Lycopodium*]. Genre de plantes cryptogames de la famille des lycopodiacées. — Le *Lycopode officinal* ou *pied-de-loup* [*Lycopodium clavatum*, L., all. *Bärlapp*, angl. *club moss*, it. *licopodio*, esp. *lycopodio*] est une plante rampante dont les microsporanges, en s'ouvrant, répandent une poussière jaune, fine, légère, inodore, insipide, qu'on appelle *lycopode*, *poudre de lycopode*, ou encore *soufre végétal* à cause de la propriété qu'elle a de s'enflammer facilement au contact de la flamme. En médecine, cette poudre a été usitée comme diurétique ; on l'emploie actuellement contre les excoriations qui viennent dans les plis de la peau, chez les jeunes enfants. On s'en sert en pharmacie pour rouler les pilules et empêcher qu'elles n'adhèrent les unes aux autres. — Le *Lycopodium selago*, L., plante du nord de l'Europe, est un purgatif drastique à faible dose, un poison narcotico-âcre à haute dose ; on l'emploie en décoction contre la vermine des mammifères domestiques.

**LYCOPODINE.** s. f. Alcaloïde volatil, amer, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qui existe dans la poudre de lycopode.

**LYCOREXIE.** s. f. [de λύκος, loup, et ὄρεξις, désir, faim; all. *Wolfshunger*, angl. *lycorexia*]. Variété de *boulimie*, caractérisée par un appétit excessif pour les viandes, qui porte à en ingérer des quantités exagérées, quels qu'en soient l'odeur et l'aspect. Elle est assez souvent causée par l'alimentation insuffisante ou trop exclusivement végétale, et n'est pas rare chez les prisonniers, dans les bagnes, les couvents, etc.

**LYCOSE.** s. f. V. Tarentule.

**LYGOSINE.** s. f. Poudre amorphe, de couleur jaune orangé, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool (15 p. 100) et dans l'huile (5 p. 100); c'est un lygosinate de quinine, combinaison de diorthocumacétone et de quinine. Ce médicament a été préconisé dans le traitement des plaies comme bactéricide, sous forme de poudre, pommade, gaze.

**LYMNÉ** ou **LYMNÉE.** V. Limné.

**LYMPHADÉNIE.** s. f. et **LYMPHADÉNISME.** s. m. Maladie caractérisée par la néoformation de tissu lymphoïde se faisant principalement au niveau des organes qui en sont formés à l'état normal, et aussi de ceux où il n'entre qu'à titre accessoire. La lymphadénie peut s'accompagner dès le début, ou à un moment donné de son évolution, de leucocythémie; aussi certains auteurs, attribuant toute l'importance à l'état du sang, ont décrit ces faits sous le nom de *leucémie*, tandis que les lymphadénies qui ne s'accompagnent pas d'augmentation du nombre des globules blancs du sang étaient désignées sous le nom de *pseudo-leucémie*. Il semble bien pourtant que, dans la leucémie, c'est la lymphadénie qui est le phénomène primordial, comme le prouvent les cas où la leucémie disparaît au cours d'une lymphadénie qui antérieurement s'en accompagnait. Néanmoins il est indispensable de diviser les cas de lymphadénie, suivant qu'ils s'accompagnent ou non de leucémie, en *lymphadénie leucémique* et *lymphadénie aleucémique* (Gilbert). La lymphadénie leucémique se confond avec la *leucocythémie* (V. ce mot). La lymphadénie aleucémique présente différents types : la lymphadénie *ganglionnaire* peut être généralisée, et sa description se confond avec celle de l'*adénie* (V. ce mot), ou partielle : dans ce dernier cas, elle affecte les ganglions cervicaux, médiastinaux ou mésentériques. La lymphadénie *splénique*, ou anémie splénique de Strümpell et Banti, splénomégalie primitive de Debove, est caractérisée par une hypertrophie énorme de la rate accompagnée souvent d'une augmentation de volume du foie; la forme des nourrissons (anémie infantile pseudo-leucémique de von Jaksch et Luzet) s'accompagne de modifications du sang et en particulier de présence de globules rouges à noyau. La lymphadénie *intestinale* se traduit par une diarrhée intense; elle se présente anatomiquement sous trois formes : la forme folliculo-hypertrophique, la forme hyperplasique diffuse et la forme néoplasique (Gilly). La lymphadénie *amygdalienne* donne lieu à une hypertrophie considérable des amygdales qui gêne la déglutition et amène parfois des accès de suffocation. La lymphadénie *osseuse* s'accompagne du tableau de l'anémie pernicieuse progressive. La lymphadénie *cutanée* est désignée sous le nom de *mycosis fongoïde* (Alibert, Bazin). La lymphadénie *testiculaire* frappe les deux glandes, qui peuvent acquérir un volume considérable. Toutes ces variétés de lymphadénie, sauf pourtant la testiculaire, peuvent, à un moment donné, s'accompagner de leucémie, mais cette éventualité est exceptionnelle pour les variétés intestinale, amygdalienne et cutanée. La marche de la maladie est d'ordinaire chronique. Cependant la *leucémie aiguë* est également fréquente en Allemagne (Fränckel) et en France (Gilbert et Weil). La mort en est le seul mode de terminaison. Le seul médicament qui soit à recommander est l'arsenic.

**LYMPHADÉNITE.** s. f. [de *lymphe*, et *adénite*]. Inflammation des glandes lymphatiques. V. Adénite.

**LYMPHADÉNOME.** s. m. [de *lymphe*, et *adénome*]. Tumeur formée par l'hyperplasie du tissu adénoïde avec tendance à la généralisation. Elle peut se présenter sous deux formes distinctes : la lymphadénome typique est caractérisé par la présence de cellules lymphatiques du type normal; c'est cette variété de tumeurs qui constitue la lésion de la lymphadénie (V. ce mot); le tissu réticulé peut affecter la forme qu'il revêt dans le ganglion (type lymphogène), ou celle qu'il a dans la moelle des os (type myélogène); on retrouve ici la même distinction que dans la leucémie (V. ce mot). Le lymphadénome métatypique est caractérisé par la présence de formes cellulaires anormales : c'est le *lymphosarcome* de certains auteurs. Il convient de séparer du groupe lymphadénome certaines hypertrophies ganglionnaires dues à des infections, comme la tuberculose (lymphome tuberculeux).

**LYMPHAGOGUE.** adj. [de *lymphe*, et ἄγειν, pousser]. Se dit de tout ce qui augmente la quantité de la lymphe.

**LYMPHANGIECTASIE.** s. f. Dilatation, simple ou variqueuse, des vaisseaux lymphatiques. Ces vaisseaux peuvent se dilater comme les veines, et donner lieu à des varices, qu'on rencontre surtout à l'aine, à la partie interne de la cuisse, à la paroi abdominale antérieure, au prépuce, à la verge, au pli du coude. Tantôt elles forment de simples élevures qui donnent à la peau la coloration et l'aspect des petits tubercules situés autour du mamelon (*varices des réseaux*); tantôt (*varices des troncs*) elles constituent des tumeurs plus ou moins molles, fluctuantes, roulant sous le doigt (*varices ampullaires*), ou des cordons mobiles, noueux, durs, peu dépressibles (*varices cylindroïdes*). Les varices des réseaux, en raison de la ténuité des parois qui les limitent, sont exposées à se rompre spontanément et à déterminer un écoulement de lymphe, qui, dans les varices des troncs, ne paraît qu'à la suite d'une plaie : cet écoulement, appelé *lymphorragie*, peut être assez abondant (jusqu'à 1 gramme de lymphe par minute) pour entraîner chez le sujet qui en est atteint une anémie plus ou moins profonde. Aussi, si un écoulement de lymphe paraît, il faut comprimer les varices qui le fournissent ou les cautériser avec l'azotate d'argent; parfois une cautérisation plus énergique est nécessaire : l'excision simple des varices (Ricord) amène facilement la suspension de l'écoulement. Si celui-ci n'existe pas, les varices simples n'exigent aucun traitement.

**LYMPHANGIECTODE.** s. m. Dermatose très rare et peu connue, caractérisée par des vésicules contenant un liquide clair alcalin, disposées en groupes sur la face, le cou, le tronc ou les membres.

**LYMPHANGIOMA.** s. m. Le lymphangiome. — *Lymphangioma circumscriptum* (Malcolm Morris). Le lymphangiectode. — *Lymphangioma tuberosum multiplex.* Dermatose rare et peu connue, caractérisée par des nodosités petites, arrondies, rouge brun, enchâssées dans le derme, formées de tissu conjonctif et de nombreuses dilatations lymphatiques. Ce serait la même maladie que l'épithélioma kystique bénin ou hydradénome éruptif de Darier et Jacquet.

**LYMPHANGIOME.** s. m. Tumeur formée par des vaisseaux lymphatiques dilatés, agglomérés en une masse. Les lymphangiomes sont le plus souvent des lésions congénitales, et paraissent être, de même que les angiomes, des malformations du système lymphatique plutôt que de véritables tumeurs.

**LYMPHANGITE.** s. f. [*lymphangitis*, de *lympha*,

lymphe, et ἀγγεῖον, vaisseau; all. *Lymphgefässentzündung*, angl. *lymphangitis*, it. *linfangite*]. Inflammation des vaisseaux lymphatiques. Elle peut être *superficielle* ou *profonde*, atteindre les *troncs* ou les *réseaux* lymphatiques. Elle est due à la pénétration de germes septiques, et apparaît le plus souvent à la suite de piqûres ou de plaies infectées. Elle peut être le premier effet de l'infection et se montrer avant qu'il n'y ait au niveau de la plaie aucun symptôme d'inflammation; elle indique alors une virulence particulière du microbe; elle peut au contraire être consécutive à un abcès, un furoncle, etc. On trouve, sur le trajet des vaisseaux, les signes ordinaires de l'inflammation, marquée surtout dans la lymphangite superficielle, rougeur, souvent absente dans la lymphangite profonde, se manifestant par des stries ou des plaques rosées dans la lymphangite des réseaux, par des bandes ou rubans d'un rouge foncé dans celle des troncs, et distincte de la rougeur de l'érysipèle par l'absence de relief des bords; douleur qui ne se fait guère sentir qu'à la pression, et qui est souvent le seul symptôme local de la lymphangite profonde; chaleur âcre; tuméfaction légère des tissus ambiants; sensation de cordons noueux à contours mal délimités. Dès le début, les ganglions où se rendent les vaisseaux enflammés sont douloureux et tuméfiés. Les symptômes généraux, fièvre, anorexie, etc., sont plus ou moins intenses suivant l'étendue de l'inflammation et la gravité de l'infection. La lymphangite se termine ordinairement par résolution; la suppuration peut survenir du huitième au quinzième jour et se manifester par une fluctuation qui reste obscure jusqu'à ce qu'il y ait un abcès dans le voisinage; l'infection purulente est rare. On peut observer comme complications l'érysipèle, le phlegmon diffus, la phlébite. Le traitement consiste en l'application de compresses trempées dans des solutions antiseptiques réduites, en bains locaux dans ces mêmes solutions très chaudes, ou, quand ceux-ci sont impossibles, en pulvérisations antiseptiques sur la région malade; parfois des pointes de feu sont nécessaires pour arrêter la marche envahissante de l'infection. On ne négligera pas le traitement général; on cherchera à relever les forces du malade par une alimentation légère mais suffisante, parfois l'emploi de toniques diffusibles comme l'alcool ou l'éther.

**LYMPHATIQUE**. adj. et s. [*lymphaticus*, de *lympha*, lymphe; all. *lymphatisch*, *Lymphgefässe*, angl. *lymphatic*, it. et esp. *linfatico*]. Qui a rapport à la lymphe. — *Ganglions* ou *glandes lymphatiques*. Organes placés sur le trajet des vaisseaux lymphatiques et au voisinage des vaisseaux sanguins, isolés ou plus souvent réunis en groupes, surtout au pli des grandes articulations, dans le voisinage des organes parenchymateux de grand volume (mamelles, poumon, etc.) et dans le mésentère; sous-cutanés ou sous-aponévrotiques; en nombre variable suivant les sujets; de forme ovoïde ou aplatie; du volume d'une lentille à celui d'une noisette environ, à l'état normal; de couleur gris rosé; de consistance charnue et assez ferme. Aux ganglions arrivent des vaisseaux lymphatiques, dits *afférents*; des ganglions partent d'autres vaisseaux, dits *efférents*, toujours moins nombreux que les premiers et sortant par le point où arrivent les vaisseaux sanguins, point qui constitue le hile de l'organe (fig. 424). Chaque ganglion possède, extérieurement, une enveloppe propre de tissu conjonctif, sorte de capsule fibreuse, dont l'ablation laisse à découvert le tissu glandulaire, d'aspect cérébroïde, qu'on a pendant longtemps regardé comme formé uniquement par l'enroulement des vaisseaux lymphatiques sur eux-mêmes, mais qui est constitué, en réalité, par un tissu spécial, réticulé, dit *adénoïde*, *cytogène* ou *lymphoïde*, dont les mailles contiennent des cellules lymphatiques. Chaque ganglion est essentiellement formé d'une charpente de tissu conjonctif, qui est disposée, à la périphérie, en forme de loges ou vacuoles, appelées *ampoules corticales* (His), *nodosités périphériques* (Kolliker), *noyaux glandulaires* (Teichmann), *alvéoles* (Frey), *follicules corticaux*, tandis qu'au centre les trabécules connectives forment des tubes allongés, communiquant entre eux et avec les alvéoles, et nommés *tubes glandulaires* ou *médullaires* (His), *cordons médullaires* (Kolliker), *cordons glandulaires* (Ch. Robin), *tubes lymphatiques* (Frey) : l'arrangement différent des trabécules a fait distinguer deux substances dans le ganglion, l'une *corticale*, l'autre *médullaire*; mais l'aspect seul diffère et la constitution histologique est la même. Chacune de ces substances est formée de deux parties : un système de canaux plus ou moins tortueux appelés *sinus lymphatiques*, et des masses de substance propre dites *follicules lymphatiques* dans la substance corticale et *cordons folliculaires* dans la substance médullaire. — Fig. 425. Ganglion *lymphatique*; une partie de la coupe a été traitée au pinceau pour montrer le réticulum : *a*, capsule; *b*, sinus sous-capsulaire; *c*, follicule. — Les sinus sont plus nombreux et plus développés dans la substance corticale que dans la médullaire. La charpente conjonctive est formée par des trabécules qui viennent de la capsule et convergent vers le hile; de ces trabécules de premier ordre partent des trabécules plus fines dites de second ordre, qui traversent les sinus et vont dans les follicules et les cordons folliculaires où elles émettent des trabécules de troisième ordre.



Fig. 424. — Ganglion *lymphatique*.

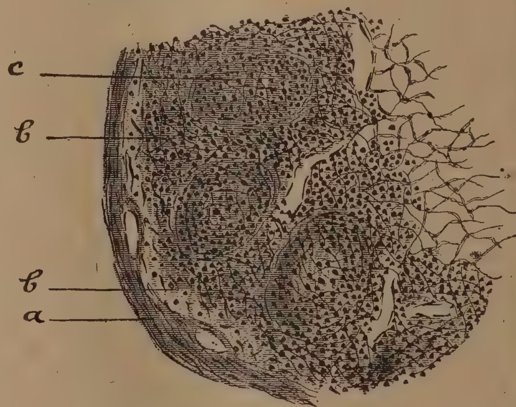



Fig. 425. — Coupe d'un ganglion *lymphatique*.

Les follicules sont donc formées d'un *réticulum* constitué par l'entre-croisement de trabécules extrêmement fines, tapissées par des cellules endothéliales. Les sinus lymphatiques sont la continuation des vaisseaux lymphatiques afférents ou efférents, et l'endothélium qui les tapisse se continue avec celui de ces vaisseaux; les follicules ou cordons folliculaires sont situés en dehors du trajet de la lymphe, mais communiquent avec les sinus. On se rend compte de cette disposition en teintant la coupe

au moyen du pinceau qui enlève les cellules lymphatiques et laissent la charpente conjonctive. Les vaisseaux sanguins, après avoir pénétré par le hile, suivent les trabécules de premier ordre et viennent se ramifier dans les follicules et les cordons folliculaires. Toutes ces cavités sont remplies de cellules lymphatiques, et en particulier de lymphocytes; les polynucléaires que l'on y rencontre sont situés dans l'intérieur des capillaires sanguins. Ce tissu se retrouve d'ailleurs dans les *follicules clos* des muqueuses, dans les *follicules isolés* ou *agminés de l'intestin*, dans la *rate*, dans les *amygdales*, qui, en raison de cette analogie de texture avec les ganglions lymphatiques, ont été nommés *organes* et *tissus lymphoïdes*. Les ganglions lymphatiques semblent être les lieux d'élaboration des cellules lymphatiques et en particulier des lymphocytes; dans les follicules ces cellules s'arrêtent, et, grâce à la vascularisation intense de cette substance, elles se nourrissent et se reproduisent; peut-être les lymphocytes morts sont-ils détruits en ce point et résorbés — *Puits lymphatique*. Dépression de l'endothélium qui tapisse le centre phrénique, faisant communiquer entre elles la séreuse péricardique et la séreuse péritonéale, et ces deux séreuses avec les vaisseaux lymphatiques; ces puits lymphatiques sont comblés par des leucocytes (Ranvier) — *Système lymphatique* Ensemble des organes qui concourent à la circulation de la lymphe et du chyle (V. CHYLIFÈRE), savoir, les *ganglions* et les *vaisseaux* lymphatiques. — *Vaisseaux lymphatiques* Découverts en 1650 par Rudbeck et Bartholin, les vaisseaux lymphatiques sont centripètes, prennent naissance dans l'intimité des tissus, constituent des troncs qui traversent un ou plusieurs ganglions lymphatiques, et se terminent dans les veines sous-clavières, par l'intermédiaire de la grande veine lymphatique à droite, du canal thoracique à gauche : c'est le seul point de communication des systèmes veineux et lymphatique; nulle part ailleurs, même dans leurs réseaux d'origine, ces systèmes ne communiquent entre eux. Les vaisseaux lymphatiques, à leur origine, forment, soit des *culs-de-sac* (V. CHYLIFÈRE), soit des *réseaux* irréguliers, superficiels ou profonds, constitués par des capillaires dont le diamètre varie de 4 centimètres à 1 ou 2 dixièmes de millimètre, et qui présentent de place en place des renflements indiquant une dilatation simple, et non la présence de valvules, celles-ci n'existant que dans les troncs, et non dans les capillaires lymphatiques. D'après Robin, ces capillaires, clos de toute part; limités d'abord par une seule rangée de cellules endothéliales, ayant plus loin une paroi fibreuse tapissée par ces cellules, ont un rôle essentiellement relatif à des actes d'endosmose et d'exosmose, et constituent l'origine réelle des vaisseaux lymphatiques ; mais on s'accorde généralement à placer cette origine plus profondément dans l'intimité des tissus. D'après Sappey, les capillaires lymphatiques décrits plus haut naissent de cavités irrégulières, qu'il nomme *lacunes*, et qui résulteraient elles-mêmes de la fusion de *capillicules*, remplis de granulations lymphatiques, et dont le diamètre n'excéderait pas 2 millièmes de millimètre. Enfin, d'après le plus grand nombre des histologistes, l'origine des réseaux lymphatiques doit être cherchée dans le tissu conjonctif, ou plutôt dans les lacunes ou espaces de grandeur variable dont est creusé ce tissu, lacunes qui sont remplies de globules de la lymphe en voie d'évolution : c'est de ces points que partiraient les radicules des capillaires et des réseaux lymphatiques La peau, les muqueuses, les séreuses, les glandes, sont très riches en réseaux lymphatiques : ceux-ci sont, au contraire, très rares ou nuls dans les tissus fibreux, dans les muscles, dans les centres nerveux. Dans la peau, ils rampent dans le derme, sous le corps muqueux de Malpighi, dans les muqueuses, dans le chorion, dans les séreuses, dans la partie superficielle de leurs trames; dans les glandes, autour de leurs lobules. Des réseaux d'origine, la lymphe et le chyle passent dans des conduits ou *troncs* lymphatiques, déliés, transparents, qui, comme les veines, sont superficiels et sous-cutanés, ou profonds et sous-aponévrotiques, et dont le calibre, à l'état normal, ne dépasse pas 1 à 2 millimètres. Les vaisseaux lymphatiques sont rarement sinueux ; ordinairement ils restent, dans tout leur trajet, rectilignes et parallèles les uns aux autres, sans s'anastomoser entre eux autrement que par bifurcation d'une branche dont les deux rameaux s'ouvrent dans deux vaisseaux voisins, ou par division d'un tronc en deux branches qui se réunissent l'une à l'autre plus loin. Ils présentent dans toute leur longueur une suite de renflements produits par des valvules ou replis en forme de croissant dont le bord libre, concave, est dirigé du côté du cœur ; ils sont dilatés au-dessus de chaque valvule ; ce qui leur donne un aspect noueux, variqueux. Leurs parois sont formées d'une tunique interne composée d'une couche simple de cellules endothéliales plates et d'une couche élastique, d'une tunique moyenne de fibres musculaires lisses et de fibres élastiques fines ; d'une tunique externe de fibres conjonctives et élastiques. Dans certains organes, tels que le cerveau (Robin, 1858, His, 1863), la rate (Tomsa), le mésentère (Ranvier), etc., les vaisseaux lymphatiques forment une sorte de canal ou de gaine autour des capillaires sanguins, ces *gaines lymphatiques* ou *espaces lymphatiques périvasculaires* contiennent un liquide analogue à la lymphe, dans lequel flottent les capillaires, et sont limités par une membrane hyaline qui en forme la paroi externe. Les troncs lymphatiques convergent tous vers le canal thoracique ou la veine lymphatique droite, mais aucun d'eux n'y arrive avant d'avoir traversé au moins un ganglion lymphatique — Le *système lymphatique* est le siège de lésions nombreuses et variées, plus souvent secondaires que primitives Les *vaisseaux* peuvent être atteints d'*inflammation* (V LYMPHANGITE), de *plaies*, fréquentes surtout au pli du coude, après la saignée, et au pied, au niveau des malléoles, et donnant lieu soit à un écoulement de lymphe (V. LYMPHORRAGIE), soit à une fistule ou à un ulcère rebelles, de *dilatation* et de *varices* (V. LYMPHANGIECTASIE). Les *ganglions* peuvent être également atteints d'*inflammation* (V. ADÉNITE), de *plaies*, qui donnent lieu à un écoulement de lymphe masqué souvent par l'écoulement sanguin, et dont le traitement se confond avec celui des lésions traumatiques des parties voisines ; de *tumeurs* consistant soit dans une hypertrophie primitive et plus ou moins généralisée (V. LYMPHADÉNIE et LYMPHADÉNOME), soit dans le développement d'une néoplasie de même nature que celle qui affecte l'organe dont le ganglion est tributaire (épithéliome, carcinome). — *Veine lymphatique*, *grande veine lymphatique droite*. Un des deux troncs par lesquels les vaisseaux lymphatiques aboutissent au système veineux. Elle reçoit ceux du membre thoracique droit, du côté droit de la tête, du cou et de la poitrine, et s'ouvre dans la veine sous-clavière droite. L'autre tronc est le *canal thoracique*. V. THORACIQUE. ‖ *Tempérament lymphatique*. Tempérament propre aux individus dont la peau est fine, blanche, dont les chairs sont molles, et dont les glandes lymphatiques s'engorgent avec facilité et rapidité, sous l'influence de la plus légère irritation.

**LYMPHATISME.** s. m. L'état organique qui caractérise ce qu'on appelle tempérament lymphatique.

**LYMPHATOCÈLE.** s. f. [de *lymphatique*, et κήλη, tumeur]. Tumeur formée par accumulation de lymphe dans un lymphatique dilaté ou par épanchement. On donne plus spécialement le nom d'*adénolymphatocèle* ou *adénolymphocèle* aux tumeurs des glandes lymphatiques, en général, et en particulier à l'hypertrophie des glandes lym-

phatiques avec dilatations des sinus lymphatiques.

**LYMPHE.** s. f. [*lympha*, de νύμφη, eau; all. *Lymphe*, angl. *limph*, it. et esp. *linfa*]. Liquide contenu dans les vaisseaux lymphatiques. La *lymphe* est très fluide, claire, transparente, d'un jaune pâle ou tirant sur le verdâtre, parfois opaline, d'une saveur franchement salée. Elle a une réaction alcaline. Elle contient des *leucocytes* et, en particulier, des *lymphocytes*, ainsi que des gouttes graisseuses très fines qui, même dans les membres, peuvent la teinter en blanc comme le *chyle*. Au bout d'un quart d'heure environ, la lymphe, extraite de ses vaisseaux, se prend en une gelée incolore, claire et tremblotante, de laquelle ne tarde pas à se séparer une masse réticulée, ou caillot, qui consiste en fibrine mêlée aux leucocytes : il y a 6 de fibrine environ pour 1 000 de lymphe. Si elle contient des globules de sang, qui ne s'y trouvent qu'accidentellement introduits pendant l'extraction du liquide, il est rougeâtre. La quantité de fibrine augmente depuis l'origine des vaisseaux lymphatiques jusqu'à leur embouchure dans les vaisseaux sanguins. Le plasma de la lymphe renferme les principes de celui du sang, mais dans des proportions autres. La circulation de la lymphe a beaucoup d'analogie avec la circulation veineuse : toutes deux se font par l'effet de la pression sanguine, c'est-à-dire de la *vis à tergo*; peut-être aussi la contractilité des vaisseaux lymphatiques joue-t-elle un certain rôle dans la circulation lymphatique. C'est également la pression sanguine qui fait transsuder à travers les capillaires le plasma sanguin qui constitue la partie essentielle de la lymphe : celle-ci, en effet, en même temps qu'elle reçoit les produits de désassimilation des éléments anatomiques, ramène au sang le surplus du plasma sanguin, si l'on peut dire ainsi, qui, arrivé dans les capillaires à chaque systole des ventricules pour servir à la nutrition de chaque organe, ou à leurs usages propres quand il s'agit des glandes, du poumon, du rein, du testicule et de l'ovaire, n'a servi ni à la nutrition, ni à la sécrétion. La quantité de lymphe qui s'écoule est bien plus grande lorsqu'il y a un afflux sanguin considérable dans l'organe que lorsque ce dernier est à l'état de repos. Ainsi un lymphatique de 2 millimètres de diamètre donne par heure, chez le cheval, 60 grammes de lymphe à l'état de repos, et il en verse 100 et même 110 lorsqu'on fait mâcher l'animal, ou lorsqu'on communique des mouvements au cou (Collin). — *Lymphe de Cotugno*. V. Périlymphe.

**LYMPHITE.** s. f. [*lymphitis*]. Synonyme de *lymphangite*.

**LYMPHOCYTE.** s. m. [de *lymphe*, et κύτος, cellule]. Variété de leucocyte formant presque le seul élément cellulaire de la lymphe (V. Leucocyte).

**LYMPHOGÈNE.** adj. [de *lymphe*, et γένεσις, production]. Qui engendre la *lymphe*. — *Organe lymphogène*. Organe, tel que la rate, les ganglions lymphatiques, etc., auxquel on attribue la propriété de donner naissance aux cellules lymphatiques. Actuellement ce mot est opposé ordinairement à *myélogène*; les leucocytes de la série lymphogène sont ceux que l'on rencontre dans les vaisseaux et ganglions lymphatiques, et dont le type est le lymphocyte; ceux de la série myélogène sont des leucocytes à granulations comme ceux que l'on rencontre dans la moelle des os; ces deux types différents de leucocytes caractérisent le tissu lymphogène et le tissu myélogène. — *Diathèse, cachexie lymphogène*. Le lymphatisme. — *Leucémie lymphogène* ou *lymphatique*. V. Leucémie.

**LYMPHOÏDE.** adj. [de *lymphe*, et εἶδος, forme]. Qui ressemble à la lymphe ou aux glandes lymphatiques. — *Organes, tissus lymphoïdes*. V. Lymphatique.

**LYMPHOME.** s. m. Tumeur formée de tissu adénoïde. V. Lymphadénome. — *Lymphome tuberculeux*. Tumeur ganglionnaire ayant l'aspect d'un lymphadénome, mais dans laquelle l'examen histologique fait reconnaître la présence de follicules tuberculeux et parfois de bacilles de Koch, mais ceux-ci sont toujours très rares.

**LYMPHORRAGIE.** s. f. [de *lympha*, lymphe, et ῥήγνυσθαι, faire éruption]. Écoulement persistant et morbide de lymphe. V. Lymphangiectasie.

**LYMPHOSARCOME.** s. m. Lymphadénome métatypique. V. Lymphadénome.

**LYMPHOSE.** s. f. [de *lympha*, lymphe] (Chaussier). L'action élaboratrice spéciale dont résulte la lymphe.

**LYMPHOTOMIE.** s. f. [de *lympha*, lymphe, et de τομή, section]. Dissection des vaisseaux lymphatiques.

**LYNGODE.** adj. [de λυγγώδης, singultueux, sanglotant]. — *Fièvre lyngode*. Fièvre avec sanglots ou hoquets.

**LYPÉMANIE.** s. f. [de λύπη, tristesse, et *manie*]. V. Mélancolie.

**LYRE.** s. f. [*lyra, corpus psalloides*; all. *Leyer*, angl. *lyra*, esp. *lira*]. Nom donné à la disposition que présente la partie postérieure de la face inférieure du trigone cérébral ou voûte à trois piliers, où l'on remarque, sur les côtés, deux lignes de fibres longitudinales, et, entre elles, d'autres lignes obliques. On a aussi donné à cette disposition les noms de *psalterium*, de *corpus psalloïdes*; mais ces expressions étaient employées par les anciens pour désigner la voûte en totalité. — *Lyre de la cavité du col de l'utérus*. V. Arbre *de vie*.

**LYSIDINE.** s. f. (méthylglyoxalidine). Corps cristallisé, hygroscopique, de couleur blanc rosé, dégageant une odeur de souris, facilement soluble dans l'eau et présentant une réaction fortement alcaline; il fond à 105° et entre en ébullition à 198°. Il a la propriété de dissoudre l'acide urique; il n'est pas toxique et ne détermine ni troubles digestifs ni albuminurie. On l'emploie dans le traitement de la goutte à la dose de 1 gramme et jusqu'à 5 grammes par jour en solution dans de l'eau de seltz.

**LYSIMACHIE** ou **LYSIMAQUE.** s. f. [*Lysimachia*]. Genre de plantes herbacées de la famille des primulacées, astringentes et vulnéraires. Les espèces principales sont : la *lysimaque vulgaire* (*L. vulgaris*, L., *herbe aux cent maux*), et la *lysimaque nummulaire* (*L. nummularia*, L., *herbe aux écus*).

**LYSIS.** s. f. [*lysis*, de λύσις, solution; it. *lisi*]. Crise salutaire s'opérant lentement, les différents phénomènes morbides diminuant progressivement d'intensité avant de disparaître complètement. La *défervescence* est dite en *lysis* quand la température baisse chaque jour de quelques dixièmes de degré sur celle de la veille.

**LYSOFORME.** s. m. Liquide jaunâtre, limpide, mousseux, onctueux, à odeur aromatique, soluble dans l'eau et l'alcool; c'est un antiseptique à base de formol et de substances aromatiques. Il a l'avantage de ne pas altérer l'épiderme, ni le linge, ni les vêtements, mais son pouvoir antiseptique est faible. On l'emploie en solution à 1 p. 100 pour injections et instillations et à 2,5 p. 100 pour le lavage des mains.

**LYSOL.** s. m. Substance obtenue en chauffant la potasse ou la soude avec des huiles de houille en présence de graisses ou de résines. C'est un liquide brun à odeur caractéristique de crésylol, soluble dans l'eau, mais donnant un aspect opalescent avec l'eau calcaire; il est antiseptique, moins irritant que l'acide phénique; on l'emploie en solution aqueuse (1 à 3 p. 100), pour le pansement des plaies, les injections intra-utérines, le traitement de certaines dermatoses.

**LYSSES.** s. f. pl. [de λύσσα, rage; all. *Wuthbläschen*]. Nom donné par Marochetti à des élevures de volume inégal, qui se montreraient au bout des conduits des glandes sous-maxillaires et sublinguales, de chaque côté de la lan-

gue, chez les individus mordus par des chiens enragés. C'est pendant la période d'incubation, *du troisième au neuvième jour après la morsure*, qu'elles se montreraient, quelquefois du troisième au quarante-deuxième jour seulement; ceux chez qui elles manqueraient resteraient réfractaires à l'action du virus rabique. Elles ont en moyenne le volume d'un gros grain de millet coupé en deux ; elles sont jaunâtres, hémisphériques, sans base indurée, sans auréole inflammatoire (Auzias-Turenne; Decroix). Ce sont probablement des glandules salivaires sous-muqueuses hypertrophiées que l'on décrit ainsi.

**LYSSOPHOBIE**. s. f. [de λύσσα, rage, et φόβος, crainte]. Crainte morbide de la rage.

**LYTHRUM**. s. m. V. SALICAIRE.

**LYTTE**. s. f. V. CANTHARIDE.

# M

L'*m* = le μ grec.

**M**. V. ABRÉVIATION.

**MACAQUE**. s. m. V. CUTÉRÈBRE.

**MACARONI**. s. m. [all. *Makaroni*, angl. *macaroni*, it. *maccheroni*, esp. *maccaron*]. Pâte alimentaire moulée en cylindres et faite avec la farine de riz ou de froment pur. On la prend ramollie dans du bouillon, du lait, etc. || *Macaroni* [*mochlique*]. Préparation pharmaceutique, fortement purgative, employée anciennement par les religieux de la Charité de Paris contre la colique de plomb, et composée de 1 partie de verre d'antimoine et de 2 parties de sucre. Elle est aujourd'hui inusitée.

**MAC BURNEY** (chirurgien américain contemporain). — *Point de Mac Burney*. Point situé sur le milieu d'une ligne allant de l'ombilic à l'épine iliaque antérieure et supérieure du côté droit; la pression de ce point réveille une douleur intense dans le cas d'appendicite. V. APPENDICITE.

**MACÈNE**. s. m. V. MUSCADE.

**MACÉRATION**. s. f. [*maceratio*, all. *Maceration*, *Einweichung*, angl. *maceration*, it. *macerazione*, esp. *maceracion*]. Opération pharmaceutique qui consiste à laisser un corps solide, à froid (c'est-à-dire à la température atmosphérique), en contact avec un liquide pendant un temps plus ou moins long, pour que ce liquide en dissolve les principes solubles. — *Macération fractionnée* [*méthode de Cadet*]. Méthode dans laquelle on associe l'expression à la macération : après avoir fait macérer une poudre avec le double de son poids de liquide, on l'exprime, on la remet macérer et on l'exprime de nouveau; on recommence une troisième fois au besoin. || En anatomie, la *macération* a pour but, soit d'amener la décomposition des parties molles d'un animal, afin de préparer son squelette, soit de gonfler et rendre transparents les tissus destinés à faire des préparations microscopiques, à l'aide d'un séjour prolongé dans des acides ou des sels étendus d'eau.

**MACERATO** (Italie, Toscane). *Eaux bicarbonatées, chlorurées, sulfureuses faibles*, froides.

**MACÉRATUM** ou **MACÉRÉ**. s. m. Liquide chargé, par macération, des parties solubles d'un corps.

**MACERON**. s. m. [*Smyrnium Olusatrum*, L.; angl. *macerona*, it. *macerone*]. Plante ombellifère dont les jeunes pousses sont employées comme celles du céleri, et la racine comme celle du panais. Ses feuilles sont antiscorbutiques, ses fruits sont diurétiques.

**MAC EWEN** (William) (chirurgien anglais contemporain). — *Procédé de Mac Ewen*. Procédé de traitement des anévrysmes de l'aorte consistant à introduire une aiguille dans la paroi du sac et à érailler la face interne de la poche; le sang se coagulant en ce point vient renforcer la paroi — Dans la cure radicale de la hernie inguinale, nom donné à un procédé qui consiste à peletonner le sac au moyen d'un fil qui le traverse dans toute sa hauteur.

**MÂCHE**. s. f. [all. *Ackersalat*, angl. *corn-sallad*, it. *fu*, esp. *canonigos*; *doucette*]. Nom vulgaire de la *Valerianella olitoria*, Mœnch, de la famille des valérianées, dont les feuilles sont mangées en salade.

**MACHINE**. s. f. [*machina*, *machinamentum*, μηχανή, all. *Maschine*, angl. *machine*, *engine*, it. *macchina*, esp. *maquina*]. En chirurgie, nom générique de divers instruments qui servent à exercer une compression, une traction, etc.; telles sont la machine de Scultet, pour la compression de l'artère radiale; celle de Bellocq, pour la compression de l'intercostale; celle de Foucou, pour les hémorragies alvéolaires; celle de Chabert, pour la compression de la jugulaire; les diverses machines inventées pour la réduction des luxations, etc. Une multitude de machines souvent employées dans la chirurgie ancienne sont aujourd'hui absolument inusitées.

**MACHOIRAN**. s. m. [*mystus*]. Poisson malacoptérygien abdominal voisin des silures, dont la vessie sert, à Cayenne, à fabriquer une colle de poisson qui laisse, en fondant, un résidu floconneux.

**MÂCHOIRE**. s. f. [*maxilla*, σιαγὼν, all. *Kiefer*, *Kinnlade*, angl. *jaw*, it. *mascella*, esp. *quijada*]. Nom donné aux pièces osseuses qui supportent les dents des animaux vertébrés, et qui forment les organes principaux de la *mastication*. Les mâchoires se distinguent en *supérieure* et en *inférieure* : cette dernière, exclusivement formée par le maxillaire inférieur, est dite *diacranienne*, parce qu'une articulation lâche et ligamenteuse l'unit au crâne; l'autre, constituée par les os maxillaires supérieurs, malaires et palatins, est immobile et articulée par harmonie avec la boîte cranienne. V. MAXILLAIRE — *Angle de la mâchoire*. V. MAXILLAIRE. || *Constriction des mâchoires*. Perte complète ou incomplète, *passagère* ou *permanente*, du mouvement d'abaissement de la mâchoire inférieure. La constriction *passagère* a pour cause la contracture des muscles élévateurs, du masséter en particulier, contracture qui est rarement idiopathique, comme dans l'hystérie, le plus souvent symptomatique d'une irritation ou d'une inflammation locale, arthrite temporo-maxillaire, corps étranger ou séquestre de la mâchoire, éruption difficile ou carie des dents, angine phlegmoneuse, ou d'une intoxication générale par la toxine tétanique, intoxication dont la constriction des mâchoires ou trismus est ordinairement le premier signe. La constriction *permanente*, plus fréquente et plus grave, résulte rarement d'une rétraction du masséter, par dégénérescence du muscle; le plus souvent, elle est d'origine cicatricielle et succède aux inflammations ulcéreuses ou gangreneuses de la bouche; enfin elle peut se produire par ankylose, qui est plus fréquemment fibreuse, incomplète, consécutive à des contusions de l'articulation, qu'osseuse et déterminée par l'arthrite. Lorsqu'il y a une arthrite chronique, les résolutifs et les révulsifs peuvent être utiles. La faradisation est indiquée en cas de contracture ou de rétraction du masséter. Le plus souvent on a recours aux moyens mécaniques, à la dilatation ; la dilatation instantanée est ordinairement inefficace; on obtient, au contraire, des résultats durables par la dilatation progressive, répétée pendant plusieurs semaines, et pratiquée avec des coins de bois, des fragments de liège, ou des dilatateurs spéciaux. En cas de brides cicatricielles, leur section donne de bons résultats, surtout combinée à l'autoplastie. Enfin, quand les moyens précédents, la dilatation en particulier, ont échoué, on peut encore rendre une certaine mobilité à la mâchoire inférieure en établissant une pseudarthrose en avant des adhérences, soit en sec-

tionnant l'os d'un seul coup et d'avant en arrière au moyen de l'ostéotome, de la pince de Liston, de la scie à chaîne (Rizzoli), soit en pratiquant l'ablation d'un coin de la substance osseuse compris entre deux traits de scie (Esmarsh). — *Mal des mâchoires*. V. Tétanos.

**MÂCHONNEMENT.** s. m. Mouvement incessant de mastication qu'exécutent, en écartant fort peu les mâchoires et sans avoir rien dans la bouche, les malades atteints de paralysie générale et de quelques autres affections avec lésions méningiennes ou cérébrales. Accompagné de suspension de l'intelligence, de fixité du regard, de pâleur et d'immobilité de la face, de dilatation pupillaire et de mouvements de déglutition, il a la valeur d'un équivalent épileptique (épilepsie bucco-pharyngée de Falret).

**MÂCHURE.** s. f. Lambeau écrasé des bords de certaines plaies par écrasement ou par armes à feu.

**MACILENCE.** s. f. [de *macilentus*, maigre]. L'amaigrissement total ou partiel du corps.

**MACKINTOSH.** s. m. Taffetas anglais imperméable, formé de soie caoutchoutée, employé pour les pansements.

**MACKWILLER** (Alsace-Lorraine). *Eaux chlorurées sodiques*, froides.

**MACLE.** s. m. Synonyme de *hémitropie*.

**MACOLIN** (Suisse, Berne). *Station d'été*, à 900 mètres d'altitude au-dessus du lac de Bienne; climat doux avec peu de vents.

**MÂCON** (Saône-et-Loire). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 13°,2, contenant 0gr,671 de sels, dont 0gr,013 de protoxyde de fer.

**MACQUER** (chimiste français, 1718-1784). — *Sel arsenical de Macquer*. V. Arséniate *de potasse*.

**MACRE.** s. f. [*Trapa*; all. *Wassernuss*, angl. *caltrop*, *saligot*, it. *tribolo*]. Genre de plantes de la famille des onagrariées, dont la principale espèce, la *macre flottante* (*Trapa natans*, L.), croît dans les eaux douces stagnantes; son fruit (*châtaigne*, *truffe* ou *noix d'eau*, *corniole*, *saligot*, *tribule d'eau*) est alimentaire, cuit ou cru : elle peut être cultivée dans les lieux marécageux incultes. — Les *Trapa bicornis*, L., et *Cochinchinensis*, Loureiro, sont cultivés aussi en Chine et en Cochinchine.

**MACROBIE.** s. f. [μακροβίωσις, de μακρὸς, long, et βίος, vie]. S'est dit pour *longévité*.

**MACROBIOTIQUE.** s. f. [*macrobiotice*, de μακρὸς, long, et βίος, vie; all. *Makrobiotik*, angl. *macrobiotic*, it. et esp. *macrobiotica*]. Partie de l'hygiène qui traite des moyens de prolonger la vie.

**MACROCÉPHALE.** adj. et s. m. [*macrocephalus*, de μακρὸς, grand, et κεφαλὴ, tête; all. *grossköpfig*, it. et esp. *macrocefalo*]. Qui a une grosse tête. — *Enfant macrocéphale*. Celui qui naît avec la tête si grosse, qu'il semble hydrocéphale, quoique ce volume ne tienne qu'à un développement considérable du cerveau. Cette espèce de monstruosité prédispose au rachitisme et aux affections cérébrales.

**MACROCÉPHALIE.** s. f. [*macrocephalia*]. Monstruosité caractérisée par la grosseur excessive de la tête.

**MACROCHILIE.** s. f. [de μακρὸς, grand, et χεῖλος, lèvre]. Hypertrophie des lèvres. V. Hypertrophie.

**MACROCHIRIE.** s. f. [*macrochiria*, de μακρὸς, grand, et χεὶρ, main; esp. *macroceiria*]. Monstruosité caractérisée par le développement excessif des mains.

**MACROCOSME.** s. m. [*macrocosmus*, de μακρὸς, grand, et κόσμος, monde; all. *Makrocosmus*, angl. *macrocosm*, it. et esp. *macrocosmo*]. Nom quelquefois donné à l'univers, par opposition à *microcosme*, qui désigne l'homme.

**MACROCYTASE.** s. f. Cytase sécrétée par les macrophages et capable de digérer les cellules animales. V. Cytase et Macrophage.

**MACROCYTE.** s. m. [de μακρὸς, grand, et κύτος, cellule]. Nom donné autrefois à certaines cellules cancéreuses. V. Cancéreux. — Aujourd'hui ce nom est réservé à une variété de globule rouge de dimensions considérables qu'on rencontre dans les anémies graves.

**MACRODACTYLIE.** s. f. [*macrodactylia*, de μακρὸς, grand, et δάκτυλος, doigt]. Genre de monstruosité caractérisé par le développement excessif des doigts.

**MACROGASTRE.** adj. et s. [*macrogaster*, de μακρὸς, grand, et γαστὴρ, estomac]. Développement énorme de l'estomac, observé quelquefois chez les boulimiques, etc.

**MACROGLOSSE.** adj. [*macroglossus*, de μακρὸς, grand, et γλῶσσα, langue; esp. *macrogloso*]. Se dit d'un individu dont la langue a un volume excessif.

**MACROGLOSSIE.** s. f. [all. *Zungenvorfall*]. Développement exagéré de la langue, hypertrophie de cet organe, avec ou sans prolapsus hors de la bouche, qui est tantôt acquise, symptomatique d'une affection locale, inflammatoire, syphilitique ou cancéreuse; tantôt idiopathique, congénitale, accompagnant certaines formes d'idiotie ou de crétinisme : l'organe peut alors prendre un développement considérable, qui retentit sur les dents en les déviant, sur la lèvre inférieure en la renversant en dehors, sur le maxillaire inférieur en l'arrêtant dans son développement. Quand la langue forme une tumeur gênante, il peut être nécessaire d'exercer sur elle une compression partielle ou totale, ou même d'en retrancher une partie à l'aide de la ligature ou de l'écrasement linéaire, qui exposent moins que le bistouri à l'hémorragie.

**MACROMÉLIE.** s. f. [de μακρὸς, grand, et μέλος, membre]. Monstruosité qui consiste en une grandeur excessive de quelque membre.

**MACROMÈRE.** s. m. Gros blastomère.

**MACROPHAGE.** adj. et s. m. Variété de cellule mésodermique douée de la propriété d'englober et de digérer tous les corps étrangers de digestion difficile (cellules de déchet, polynucléaires, hématies, microbes résistants, tels que ceux de la lèpre, de la tuberculose, etc.); il est formé par l'adaptation fonctionnelle d'un des deux éléments suivants : la cellule conjonctivo-vasculaire (cellule endothéliale), et le gros mononucléaire du sang et de la lymphe. Il apparaît dans le sang à la fin des infections, et dans le tissu conjonctif à la moindre cause d'irritation. Suivant son origine, il est fixe ou libre, mais toujours il possède la faculté d'émettre des prolongements protoplasmiques qui entourent les particules à digérer. Ces mouvements sont dirigés par la chimiotaxie positive ou négative que provoquent dans les cellules les différentes substances mises à leur portée. Enfin il élabore un ferment particulier capable de digérer les cellules, la *macrocytase*, qui a pu être extraite des organes riches en mononucléaires (rate, ganglions); il paraît être la source des anticorps, et en particulier des antitoxines.

**MACROPHYSOCÉPHALE.** s. m. [*macrophysocephalus*, de μακρὸς, grand, φῦσα, air, vent, et κεφαλὴ, tête]. Mot par lequel A. Paré a désigné un fœtus dont la tête présentait une tuméfaction générale produite par un emphysème.

**MACROPIE** s. f. ou **MACROPSIE.** s. f. [de μακρὸς, grand, et ὤψ, œil]. Trouble de l'accommodation qui fait voir les objets plus grands qu'ils ne sont en réalité.

**MACROPODE.** adj. [*macropodus*, de μακρὸς, grand, et ποῦς, pied; *langfüssig*, it. et esp. *macropodo*]. Se dit d'un individu qui a les pieds grands.

**MACROPODIE.** s. f. [*macropodia*]. Monstruosité caractérisée par le développement excessif des pieds.

**MACROPROSOPIE.** s. f. [*macroprosopia*, de μακρὸς, grand, et πρόσωπον, face]. Monstruosité caractérisée par le développement excessif de la face.

**MACROPSIE**. s. f. V. MACROPIE.

**MACROSCOPIQUE**. adj. [de μακρὸς, grand, et σκοπεῖν, considérer]. Se dit de ce qui est visible à l'œil nu, par opposition à *microscopique*.

**MACROSKÉLIE**. s. f. [*macroscelia*, de μακρὸς, grand, et σκέλος, jambe ; all. *Langbeinigkeit*, angl. *macroskely*, it. *macroscelia*, esp. *macrosquelia*]. Monstruosité caractérisée par le développement exagéré des jambes.

**MACROSOMATIE**. s. f. [*macrosomatia*, de μακρὸς, grand, σῶμα, corps]. Monstruosité caractérisée par la grosseur ou la grandeur excessive de tout le corps.

**MACROSTOMIE**. s. f. [de μακρὸς, grand, et στόμα, bouche]. Développement exagéré de la bouche.

**MACULA**. s. f. Mot latin signifiant *tache*, et conservé en anatomie pour désigner une région très limitée de la rétine. V. RÉTINE.

**MACULE**. s. f. [de *macula*]. Tache que présente la production d'une teinte plus foncée dans le derme ou l'épiderme sur certains points, et qui tranche sur le ton général de ce tégument, sans élevure ni changement de consistance.

**MACULÉ, ÉE**. adj. [*maculatus*, de *macula*, tache ; σπιλωτὸς, all. *fleckicht*, angl. *spotted*, *maculated*, it. *macchiato*, esp. *maculado*]. Se dit d'une région plus ou moins étendue d'un organe, qui est marquée de taches d'une couleur différente de celle du fond.

**MACULEUX, EUSE**. adj. [*maculosus*]. Qui a rapport aux taches ; qui se présente sous forme de taches : *exanthème maculeux*, *éruption maculeuse*.

**MADAROSE**. s. f. [*madarosis*, μαδάρωσις, de μαδορὸς, qui est sans poil ; all. et angl. *madarosis*, it. *madarosi*, esp. *madarosis*]. Chute des poils, et particulièrement des cils. V. BLÉPHARITE *ciliaire*.

**MADDÉRÉ** ou **MATTÉRÉI**. s. m. En Abyssinie, le *Buddleya polystachia*, Fresen., de la famille des scrofulariées, dont les feuilles sont purgatives et surtout administrées, en Abyssinie, avec le cousso.

**MADÉFACTION**. s. f. [*madefactio*, de *madidus*, humide, et *facere*, faire ; ὑγρανσις, all. *Anfeuchtung*, angl. *madefaction*, it. *madefazione*, esp. *madefacione*]. Action de rendre humide, d'humecter.

**MADÈRE** (Afrique). *Station d'hiver et d'été*. Ile de l'océan Atlantique, jouissant d'un climat chaud, égal, humide, sans grande variation journalière ni saisonnière. La cure d'air peut être longue en raison de la température ; l'insolation et la lumière sont intenses. Indications : tuberculose pulmonaire à forme éréthique, bronchite chronique, emphysème.

**MADISON SPRINGS** (États-Unis, Géorgie). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides.

**MADRÉPORIQUE**. adj. — *Aspect madréporique*. S'est dit de l'aspect que présentent certaines tumeurs osseuses dentaires et certaines concrétions calcaires à surface rugueuse, creusées de dépressions ou percées de trous, aspect plus ou moins semblable à celui que donnent certains polypes agrégés produisant une tige calcaire, et appelés madrépores.

**MADONA A PAPIONA** (Italie, Toscane). *Eaux bicarbonatées sodiques*, contenant 1gr,7689 de bicarbonate de soude.

**MADURA** (ville de l'Indoustan). — *Pied de Madura* ou *Mycétome*. V. PÉRICAL.

**MAGDALÉON**. s. m. [*magdaleo*, *magdalis*, de μαγδαλιὰ, mie de pain ; all. *Magdaleon*, angl. *magdaleo*, it. *maddaleone*, esp. *magdaleon*]. Médicament que l'on conserve roulé en cylindre, et qui forme une petite masse cylindrique, du poids de 30 grammes et au delà : les emplâtres surtout sont conservés sous cette forme.

**MAGENDIE** (François) (physiologiste français, 1783-1855). — *Loi de Magendie*. Les racines antérieures des nerfs rachidiens contiennent les filets moteurs, et les postérieures les filets sensitifs. — *Trou de Magendie*. Orifice qui fait communiquer le quatrième ventricule avec les espaces sous-arachnoïdiens ; il est situé sur la ligne médiane au niveau du bec du calamus.

**MAGIE**. s. f. [*magia*, μαγεία, γοητεία, all. *Zauberei*]. Primitivement science des mages, divisée ensuite : 1° en *naturelle* et *licite*, mère de la vraie médecine pouvant, à l'aide de la *magie métaphysique*, conduire à la découverte des choses naturelles et surnaturelles ; 2° en *illicite* ou *superstitieuse*, qui procède par incantation des mauvais esprits (*magie noire*) ou des bons génies (*magie blanche*) pour obtenir des guérisons, etc. (Castelli). — Aujourd'hui, la magie a pris le nom de *sorcellerie*, et n'est plus qu'une misérable superstition. V. ERREURS *médicales*, PRÉJUGÉ et SCIENCES *occultes*.

**MAGISTÈRE**. s. m. [*magisterium*, de *magister*, maître ; all. *Magisterium*, angl. *magistery*, it. *magistero*, esp. *magisterio*]. Ancien nom de composés, ordinairement minéraux, auxquels on supposait des vertus supérieures, et dont souvent la préparation était secrète. Les principes qui se précipitaient dans les opérations chimiques, étant regardés comme doués de toutes les propriétés des corps dont ils se séparaient, on les comprit parmi les *magistères*, et ce mot devint synonyme de *précipité* : on appelait *magistères de corail, de nacre, d'yeux d'écrevisses*, le carbonate de chaux précipité par le carbonate de potasse, de la solution dans le vinaigre de ces substances incinérées. — *Magistère de bismuth*. Le sous-azotate de bismuth. — *Magistère de jalap*. La résine de jalap. — *Magistère d'opium*. V. MORPHINE. — *Magistère de soufre*. Soufre obtenu par précipitation du polysulfure de calcium à l'aide de l'acide chlorhydrique, dilué et versé par petites quantités : on lave le précipité à l'eau bouillante tant que l'eau de lavage reste acide. Le magistère de soufre ou *soufre précipité* est presque blanc, plus divisé et beaucoup plus actif que le soufre lavé.

**MAGISTRAL, ALE**. adj. [*extemporaneus*, *magistralis*, de *magister*, maître ; all. et angl. *magistral*, it. *magistrale*, esp. *magistral*]. — *Médicament magistral*. Celui dont la composition, indiquée par le médecin, est appropriée à un cas donné, et que le pharmacien prépare au moment du besoin d'après la *formule* qui lui est apportée.

**MAGITOT** (Émile) (médecin français, 1833-1897). — *Maladie de Magitot*. Ostéopériostite alvéolo-dentaire ou périodontite expulsive.

**MAGMA**. s. m. [*magma*, de μάσσειν, piler, exprimer ; all. *Teig*, *dai Dicke*, it. et esp. *magma*]. Marc ou matière épaisse qui reste après l'expression des parties les plus fluides d'une substance quelconque. — *Magma réticulé*. V. HYDRALLANTE.

**MAGNAC** (France, Cantal). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses, sulfureuses faibles*, froides, 14°.

**MAGNÉSIE**. s. f. [*magnesia*, all. *Talkerde*, *Bittererde*, angl. *magnesia*, it. et esp. *magnesia* (MgO). Oxyde de magnésium. Substance légèrement alcaline, formant facilement des sels avec les acides, blanche, pulvérulente, inodore et insipide, à peine soluble dans l'eau (plus à froid qu'à chaud), susceptible de se combiner avec ce liquide pour former un *hydrate*, qui, à l'air, se transforme peu à peu en carbonate : on obtient la magnésie en calcinant le carbonate de magnésie jusqu'à ce que, après refroidissement, elle se dissolve dans l'eau, acidulée par l'acide sulfurique, sans effervescence (Codex). Cette *magnésie calcinée*, bouillie avec vingt fois son poids d'eau pendant vingt minutes, puis mise à égoutter sur une toile, et séchée dans une étuve, fournit l'*hydrate de magnésie* (MgO.HO), qui est préférable, pour l'emploi médical, à la magnésie

calcinée, parce qu'il ne happe pas à la langue comme celle-ci, et qu'il est plus soluble dans les acides. Au contraire, la *magnésie anglaise*, préparée en tassant fortement dans des creusets et calcinant à une température élevée du carbonate de magnésie préalablement imbibé d'eau, est plus compacte que celle du Codex, et par conséquent moins efficace comme absorbant : en Angleterre, on l'emploie comme purgatif et comme préservatif de la gravelle. On emploie la magnésie comme absorbante, à la dose de 20 à 40 centigrammes chez les enfants, de 60 centigrammes à 4 grammes chez les adultes, délayée dans de l'eau, et souvent associée à d'autres poudres et comme laxative, à la dose de 4 à 8 grammes. — *Magnésie blanche.* V. CARBONATE *de magnésie.* — *Magnésie noire.* V. CHARBON. — *Magnésie phosphatée.* V. PHOSPHATE. — *Magnésie salpêtrée.* V. AZOTATE *de chaux.*

**MAGNÉSIÉ, ÉE.** adj. Qui contient de la magnésie. — *Pilule magnésiée.* V. PILULE *de copahu.*

**MAGNESIEN, IENNE.** adj. [all. *magnesiahaltig*, it. *magnesiaco*, esp. *magnesiano*]. Qui contient du magnésium ou de la magnésie.

**MAGNÉSIQUE.** adj. Qui concerne le magnésium ou ses composés.

**MAGNÉSIUM.** s. m. [all. *Magnium, Magnesium, Talcum*, angl. *magnesium*, it. et esp. *magnesio*] (Mg). Métal isolé pour la première fois par Bussy (1831). Il est blanc, possède presque l'éclat de l'argent ; sa densité est très faible (1,74) ; il fond vers 500°, et se volatilise au rouge vif (H. Deville et Caron). Assez dur pour être limé, il est peu malléable et peu ductile. Un fil de ce métal placé dans la flamme d'une bougie brûle en répandant une lumière d'une blancheur éclatante.

**MAGNÉTIQUE.** adj. [*magneticus*, de *magnes*, aimant; all. *magnetisch*, angl. *magnetic*, it. et esp. *magnetico*]. Qui tient de l'aimant, qui y a rapport. — *Courant magnétique.* V. COURANT *électrique.* — *Équateur magnétique.* V. MAGNÉTISME. — *Oxyde magnétique.* V. OXYDE *de fer.* ‖ Nom aussi donné à des composés emplastiques qui contenaient de l'aimant pulvérisé. — *Emplâtre magnétique.* Emplâtre actuellement inusité, qui avait pour base un mélange à parties égales de soufre, d'antimoine et d'arsenic, fondus ensemble, qu'on appelait *aimant arsenical.*

**MAGNÉTISER.** v. a. [all. *magnetisiren*, angl. *to magnetize*, it. *magnetizzare*]. Faire les pratiques destinées à mettre celui qui les subit dans l'état dit de magnétisme animal. V. HYPNOTISME.

**MAGNÉTISEUR.** s. m. [all. *Magnetiseur*, angl. *magnetisor*, it. *magnetizzatore*]. Celui qui magnétise. — *Magnétiseur, magnétiseuse.* Nom donné vulgairement aux charlatans prescrivant un traitement d'après les renseignements sur l'état d'un malade qu'est censée avoir fournis une personne dite somnambule qu'ils ont magnétisée. Ce somnambulisme est presque toujours simulé ; même réel, il ne permet jamais de constater quoi que ce soit d'un état morbide. Les pratiques de ces magnétiseurs constituent une des formes de l'exercice illégal de la médecine et, comme elles, sont soumises aux poursuites des lois qui régissent cet exercice.

**MAGNÉTISME.** s. m. [all. *Magnetismus*, angl. *magnetism*, it. et esp. *magnetismo*]. Cause qui donne à un aimant naturel ou artificiel la propriété de se diriger d'un côté vers le pôle nord, de l'autre vers le pôle sud, de s'incliner vers le premier de ces pôles dans l'hémisphère boréal, et vers le second dans l'hémisphère austral, de ne pencher d'aucun côté dans certains lieux qui forment ce qu'on appelle l'*équateur magnétique*, d'attirer par sa partie tournée vers le nord la partie d'un autre aimant qui regarde le midi, et de repousser, au contraire, le côté boréal de ce dernier aimant. Cette propriété, que le fer, le nickel et le cobalt sont susceptibles de manifester, fut attribuée à une cause spéciale jusqu'au moment où les découvertes d'Œrsted vinrent la faire rentrer dans la catégorie des phénomènes électriques. V. COURANT et ÉLECTRO-AIMANT. ‖ *Magnétisme animal.* Ensemble de phénomènes insolites auxquels on a cru trouver quelque analogie avec ceux qui caractérisent l'aimant. Ces phénomènes ont été, à tort, attribués à un agent inconnu et mystérieux, qui émanerait à volonté d'un individu pour passer en un autre et établir entre eux une influence réciproque, une série de rapports inexplicables. C'est de l'ancien magnétisme animal qu'est sortie la connaissance actuelle de l'hypnotisme.

**MAGNÉTITE.** s. f. L'oxyde de fer magnétique. V. OXYDE.

**MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE.** adj. Qui a rapport à l'électricité et au magnétisme. — *Appareils magnéto-électriques.* Les appareils d'induction sont *électro-magnétiques* et *magnéto-électriques.* Dans les appareils *magnéto-électriques*, l'électricité est produite par un mouvement communiqué à un système d'aimants. Dans l'appareil *électro-magnétique*, l'effet électro-chimique d'un élément galvanique est l'origine de l'électricité, transformée en un état de tension à l'aide de bobines entourées de fils conducteurs, rivés par la soie. L'état naturel de l'électricité produite par ces appareils est nommée *intermittence*, c'est-à-dire que le courant se compose d'une série d'impulsions qui ont la propriété de faire contracter les muscles. L'effet électro-chimique de ces courants est presque nul, à cause de la courte durée de chaque fermeture du circuit et des changements de direction des courants ; et cette absence de la continuité uniforme du courant ne permet pas l'application de ces appareils dans tous les cas pathologiques variés qui réclament la médication électrique, tels que, par exemple, tous les cas de surexcitation du système nerveux (V. COURANT et ÉLECTROTHÉRAPIE). Dans ces appareils, un élément de pile est toujours nécessaire. Les deux pôles de cet élément communiquent avec un gros fil qui s'enroule autour d'un cylindre de fer doux. Pendant le passage du courant, le fer s'aimante, il attire et déplace un trembleur ou interrupteur qui rompt et rétablit successivement le circuit, pour produire le courant d'induction. Quand l'aimantation temporaire cesse, le trembleur revient en arrière, ferme le circuit, il s'aimante de nouveau, et ainsi de suite. Le courant qui traverse le gros fil agit, par induction, sur un fil plus fin qui lui est superposé : ainsi naît le courant induit dont le malade doit recevoir les effets. Continuellement interrompu par l'action du trembleur, ce courant n'agit que d'une manière intermittente ; ce sont ces intermittences qui produisent les contractions musculaires qui peuvent se répéter jusqu'à des centaines de fois par minute, et sont l'agent essentiel du traitement *électrothérapique.* Ces contractions sont d'autant plus fréquentes, que les interruptions du courant sont plus nombreuses ; d'autant plus fortes, que la production du courant est plus rapide. L'action totale peut être renforcée ou amoindrie par un cylindre, ou manchon, qui enveloppe plus ou moins le cylindre de fer doux. Comme le gros fil induit aussi bien le manchon que le fil fin, si l'on retire plus ou moins le *manchon* enveloppant le fer doux, toute l'électricité que cet appareil absorbait, et qui ne pouvait être utilisée pour la contraction musculaire, est restituée au fil fin, et la contraction s'augmente d'autant. Le manchon sert donc à régulariser, à la volonté de l'opérateur, l'intensité du courant qui traverse les organes. L'appareil électro-médical de Breton, de Gaiffe, l'appareil faradique de Duchenne (de Boulogne), tous les instruments infiniment variés qui servent à administrer le courant électrique sous

forme *intermittente*, sont fondés sur le même principe, tirent parti des mêmes phénomènes et peuvent être ramenés à un type unique. — *Appareil de Duchenne* (de Boulogne). Cet appareil, beaucoup moins employé qu'autrefois, donne l'extra-courant et les courants induits du premier ordre. Son cylindre graduateur est extérieur à la bobine induite, circonstance défavorable en raison du grand diamètre de cette bobine. Un tube à eau peut être facilement annexé à l'appareil et permet d'affaiblir considérablement l'intensité du courant qu'on emploie. Les rhéophores s'attachent à deux bornes par lesquelles ils continuent tantôt le fil qui donne passage à l'extra-courant et tantôt le fil induit. Le changement s'opère au moyen d'un commutateur dont le bouton est extérieur. Le trembleur peut être découvert et facilement réglé, pour le cas où l'on n'en voudrait pas faire usage. Duchenne avait doté ses premiers appareils d'une roue interruptrice, qu'il a remplacée depuis par une pédale, à l'effet de laisser à l'opérateur le libre usage de ses deux mains.

**MAGNÉTOTHÉRAPIE.** s. f. [de *magnétisme*, et θεραπεία, thérapeutique]. Traitement par les aimants.

**MAGNIOC.** s. m. V. MANIOC.

**MAGNOLIER.** s. m. Genre de plantes magnoliacées. — *Magnolier glauque* (*Magnolia glauca*, L.; *quinquina de Virginie*). Arbre de l'Amérique du Nord, dont l'écorce radiculaire, amère et aromatique, fournit une teinture antifébrile et stimulante. — *L'yulan* (*Magnolia yulan*, Des., *Magnolia conspicua*, Salisb.), de la Chine, donne des graines employées en poudre comme stomachiques, et des fleurs qui servent à aromatiser les feuilles de thé. 1

**MAGNOLINE.** s. f. Principe cristallin, soluble dans 2 l'alcool et l'éther, extrait des fruits du *magnolier glauque*.

**MAGUEY.** s. m. V. AGAVE.

**MAGYAR-STENTZ-LAZLO** (Hongrie). *Eaux sulfurées.*

**MAIALINE** s. f. Alcaloïde extrait du muguet.

**MAIGRE.** adj. Se dit d'un individu qui a peu de graisse.

**MAIGREUR.** s. f. [*macies*, ἰσχνότης, all. *Magerkeit*, angl. *leanness*, it. *magrezza*, esp. *flaqueza*]. État d'un individu chez lequel le tissu cellulaire ne contient pas de graisse, ou n'en contient qu'une très petite quantité. Cet état n'exclut pas la santé, et ne doit pas être confondu avec l'*amaigrissement*, qui est toujours un symptôme morbide ou le résultat d'une maladie.

**MAILLE.** s. f. [*macula*, all. *Masche*, angl. *mail*, it. *maglia*, esp. *malla*]. Espace circonscrit par des capillaires ou d'autres éléments anatomiques ramifiés et entre-croisés.

**MAILLECHORT** ou **MELCHIOR.** s. m. [*argental* ou *argentan*]. Alliage métallique dont la composition varie. L'alliage le plus simple est formé de cuivre, 50; zinc, 31,25; nickel, 18,75. L'alliage le plus composé est formé de cuivre, 55; nickel, 23; zinc, 17; fer, 3; étain, 2. Ce métal, employé dans la fabrication d'instruments de chirurgie, n'est pas plus promptement attaqué que l'argent au deuxième titre.

**MAILLET.** s. m. Sorte de marteau de bois ou de métal dont on se sert, en chirurgie, pour frapper sur la gouge, lorsqu'on veut enlever des parties osseuses peu épaisses, sous forme de copeaux.

**MAILLOT.** s. m. [all. *Wickelzeug*, angl. *swathing*, *clothes*, it. *fasce*]. Vêtement composé de langes et de bandes destinés à maintenir les jambes du nouveau-né immobiles, et ses bras étendus sur les côtés du tronc. Autrefois on serrait fortement l'enfant dans son maillot, de peur que la liberté de ses mouvements ne fût nuisible à la bonne conformation de ses membres : ce préjugé dangereux tend à disparaître. Les pièces du maillot les plus généralement adoptées sont : 1° pour la tête, bonnet de toile (*béguin*), et par-dessus bonnet de laine ; l'usage du bonnet est généralement abandonné aujourd'hui ; 2° pour la poitrine, chemisette, brassière de laine et fichu pour le cou ; 3° pour les parties inférieures du tronc : trois langes, un de toile, dont les deux côtés sont ramenés sur la poitrine et dont chaque bord enveloppe les jambes séparément ; un second aussi de toile, placé de la même manière, si ce n'est qu'il enveloppe les deux jambes ensemble ; et enfin un troisième de laine épaisse et ployé de la même façon : ces trois langes sont attachés à la brassière. ‖ En thérapeutique, *maillot humide*. V. HYDROTHÉRAPIE. — *Maillot sec*. Procédé qui consiste à envelopper le malade avec des couvertures de laine jusqu'à ce que la transpiration soit abondante : à ce moment, on emploie l'eau froide sous forme de douche. Ce moyen est peu employé.

**MAIN.** s. f. [*manus*, χείρ, all. et angl. *hand*, it. et esp. *mano*]. Partie du corps qui termine le membre thoracique et qui sert à la préhension des corps et au toucher. La main se compose du *carpe*, du *métacarpe* et des *doigts* dont les os forment son squelette. Pour l'étude de ses parties molles, on distingue à la main deux régions : l'une, antérieure, *palmaire*, concave dans sa partie moyenne, présentant sur son bord externe l'*éminence thénar*, sur son bord interne l'*éminence hypothénar*, et formant dans

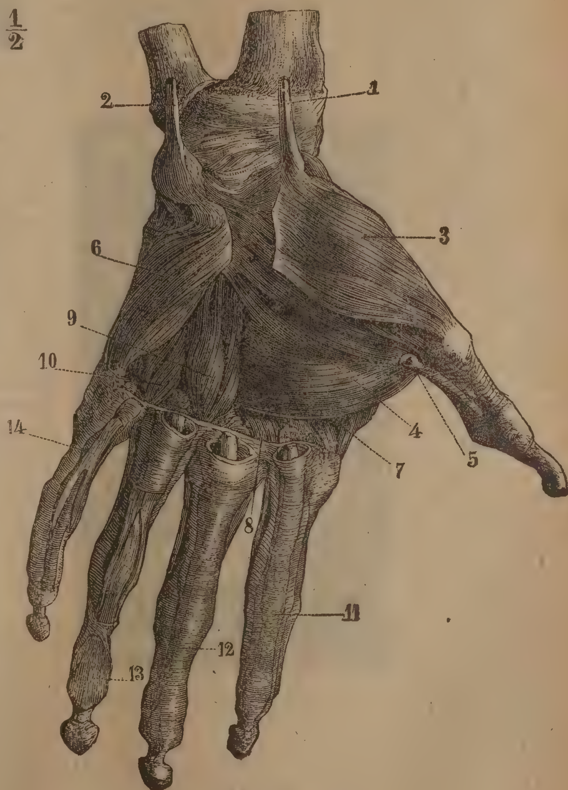



Fig. 426. — *Main.*

son ensemble la *paume de la main* ; l'autre, postérieure *dorsale*, convexe dans toute son étendue, comprenant, au-dessus du squelette, une couche peu épaisse de parties

nolles, peau et aponévrose minces, tendons des extenseurs, muscles interosseux, artères interosseuses et collatérales, réseau veineux superficiel correspondant à la céphalique du pouce et à la salvatelle du petit doigt, branches terminales des nerfs radial et cubital. Placée à l'extrémité du membre supérieur, long levier mobile qui la porte à la rencontre des divers corps, la main, formée d'un grand nombre de petites pièces osseuses et terminée par cinq appendices flexibles, se moule à la surface des divers objets, en embrasse les contours, et présente dans son organisation toutes les circonstances favorables à l'exercice du toucher. La main se distingue anatomiquement et physiologiquement du pied et de la patte par l'existence d'un pouce opposable aux quatre autres doigts, comme chez l'homme, ou seulement à la paume de la main comme chez les singes, qui présentent cette disposition aux quatre extrémités. — Fig. 426. Muscles profonds. 1, tendon du grand palmaire ; 2, tendon du cubital antérieur ; 3, opposant du pouce ; 4, court abducteur du pouce ; 5, gaine du long fléchisseur du pouce ; 6, opposant du petit doigt ; 7, 8, 9, 10, muscles interosseux ; 11, 12, gaines des tendons fléchisseurs ; 13, tendon du fléchisseur profond ; 14, tendon du fléchisseur superficiel. — Les *phlegmons* et *abcès* de la main, rares et peu importants à la face dorsale, présentent à la face palmaire des caractères différents suivant qu'ils sont sous-cutanés ou sous-aponévrotiques. Les phlegmons *sous-cutanés* ont souvent la disposition dite en bouton de chemise (Velpeau), c'est-à-dire qu'il existe deux collections purulentes, l'une entre l'aponévrose et la face profonde du derme, l'autre entre la face superficielle et l'épiderme, avec un canal plus ou moins large qui les fait communiquer : aussi, lorsqu'on incise le foyer, il faut élargir le conduit intradermique pour ouvrir la poche dans sa totalité. Les phlegmons *sous-aponévrotiques* ont une gravité particulière en raison de leur extension rapide, de la douleur et des phénomènes d'étranglement qu'ils déterminent à cause de l'inextensibilité de l'aponévrose palmaire : tantôt, les gaines synoviales des tendons fléchisseurs étant le siège de l'inflammation, les doigts se fléchissent, des adhérences se forment entre la face interne des gaines et les tendons, l'inflammation peut s'étendre au tissu cellulaire, donner naissance à des fusées purulentes qui se propagent au poignet et à l'avant-bras, dont les muscles, nerfs, vaisseaux, sont disséqués ; tantôt le tissu cellulaire sous-aponévrotique est le point de départ de l'inflammation, qui se propage rapidement au tissu sous-cutané de la face dorsale et de la paume de la main, et aussi dans les directions précédentes. Aussi l'intervention doit-elle être rapide ; elle consiste à donner issue au pus dès qu'il est réuni au foyer, et même prématurément s'il y a des accidents d'étranglement. — L'inflammation phlegmoneuse des doigts porte le nom de *panaris*. — Les *plaies contuses* de la main présentent les mêmes indications que celles des doigts (V. Doigt). Les *plaies par instruments tranchants* donnent lieu, surtout à la paume de la main, à une complication fréquente, l'*hémorragie*, due à la lésion de l'arcade palmaire superficielle ou profonde, et souvent rebelle à cause des anastomoses nombreuses des vaisseaux. La compression directe



Fig. 427. — *Main* dans l'atrophie musculaire, type Aran-Duchenne.



Fig. 428. — *Main* de prédicateur.

dans la plaie, ou indirecte sur l'artère radiale ou cubitale est souvent insuffisante : aussi a-t-on préconisé alors la méthode d'Anel, c'est-à-dire la ligature de la radiale ou de la cubitale à l'avant-bras, ou même de l'humérale. Mais il vaut mieux aller à la recherche des deux bouts du vaisseau lésé et les lier dans la plaie ; si cette ligature est impossible, l'application de pinces hémostatiques laissées à demeure un temps suffisant arrête l'hémorragie. — Les *vices de conformation* congénitaux de la main sont connus sous le nom de *main bote* ; ceux des doigts consistent dans la *polydactylie*, la *syndactylie*, la *rétraction* permanente. Plus souvent la déformation est acquise, et résulte de cicatrices vicieuses consécutives aux brûlures ou aux ulcérations de deux doigts voisins, qui se trouvent soudés par une membrane cicatricielle plus ou moins épaisse et extensible : il est nécessaire de séparer les doigts réunis, comme dans la syndactylie congénitale, et d'obtenir la réunion isolée des plaies latérales des doigts. || En sémiologie, l'aspect de la main a souvent une grande importance et permet de faire le diagnostic de la maladie. L'atrophie musculaire progressive du type Duchenne-Aran (fig. 427) s'y localise au début, déterminant souvent l'aspect de main simienne avec griffe (V. Griffe) ; cette main type Duchenne-Aran se rencontre aussi dans la syringomyélie, où elle est associée à la dissociation de la sensibilité ; mais plus caractéristique alors est la *main de prédicateur*. — *Main de prédicateur*. Attitude particulière de la main décrite par Charcot et Joffroy dans la pachyméningite cervicale hypertrophique et très fréquemment observée dans la syringomyélie ; elle consiste dans la flexion des deux dernières phalanges et l'extension de la première avec extension forcée de la main sur le poignet (fig. 428) ; les muscles de la main sont atrophiés. — *Main de singe* (Duchenne). Déformation de la main caractérisée par l'abolition du mouvement d'opposition du pouce, le premier métacarpien se mettant sur le

même plan que les autres ; c'est le premier effet de la paralysie du nerf médian. — *Main succulente.* Aspect particulier de la main caractérisé par une tuméfaction de la face dorsale, faisant disparaître tous les accidents de cette face et lui donnant un aspect potelé ; en même temps les doigts sont fusiformes, la boursouflure envahissant souvent les premières phalanges ; les téguments sont froids, secs, souvent rouge violacé. Cette augmentation de volume n'est pas due à un œdème vulgaire, et la pression du doigt ne détermine pas la formation d'un godet. La main succulente



Fig. 429. — *Main* succulente.

peut se rencontrer dans plusieurs cas : dans la syringomyélie, l'aspect succulent est associé à l'atrophie musculaire du type Aran-Duchenne, avec disparition des éminences thénar et hypothénar ; c'est la première altération décrite sous le nom de *main succulente* (Marinesco). Dans les hémiplégies anciennes, les troubles trophiques tégumentaires existent seuls ; il n'y a pas d'atrophie musculaire, si bien que le type succulent est pour ainsi dire pur (Gilbert et Garnier) ; la main succulente est souvent associée alors à des troubles trophiques semblables du côté du membre inférieur, donnant lieu à un aspect éléphantiasique. Enfin on l'a décrite aussi dans un cas de myopathie atrophique progressive (Mirallié). ‖ En pharmacie, *main de Dieu*. V. Manus *Dei*. ‖ En obstétrique, *mains*. Instrument introduit en obstétrique par Palfin, et qui conduisit à l'invention du forceps. Il consistait en deux cuillers sans fenêtres, montées sur des manches de bois, et dont les branches se réunissaient au moyen d'une bride d'acier.

**MAIN BOTE.** s. f. [quelques-uns disent *main bot*, à tort ; all. *Klumphand*, angl. *club-hand*, it. *mano torda*]. Déformation congénitale des mains consistant tantôt dans une déviation antérieure qui porte la main dans l'extension forcée ; tantôt dans une déviation postérieure qui met la main dans la flexion ; tantôt enfin dans une déviation latérale qui entraîne la main dans le sens du déplacement interne ou externe. Ces déviations correspondent à celles des pieds connus sous le nom de *pied bot*, et ont les mêmes causes anatomiques : vice de développement du squelette ou rétraction des muscles.

**MAINE** (Spring of) (États-Unis, Maine). *Eaux chlorurées sodiques, ferrugineuses*, contenant 6$^{gr}$,11 de chlorure de sodium et 0$^{gr}$,08 de carbonate de fer.

**MAINOTTE.** s. f. V. Clavaire.

**MAÏS.** s. m. [*Zea mais*, L., all. *Mais*, angl. *maize*, it. *mais*, esp. *maiz*]. Plante de la famille des graminées, d'origine mexicaine, dont la graine, connue sous le nom de *blé d'Inde* ou *de Turquie*, donne une fécule que l'absence de gluten rend impropre à faire du pain de bonne qualité ; mais la bouillie qu'on en fait, appelée *gaude*, est recommandée aux convalescents et aux individus affectés de maladies chroniques des voies digestives. Les semences du maïs donnent par la fermentation une boisson spiritueuse et enivrante. Selon Parmentier, elles peuvent remplacer l'orge dans la fabrication de la bière, et, après avoir été torréfiées, elles fournissent une liqueur analogue au café. Pallas a retiré des tiges du maïs, avant la fructification, une quantité assez grande de sucre comparable à celui de la canne ou de la betterave. D'après Balardini, Costallat (de Bagnères-de-Bigorre) et autres, la cause de la *pellagre* est le développement, sous l'épiderme du maïs, d'une poussière d'un brun verdâtre, constituée par les spores d'un champignon parasite, l'*Ustilago carbo*, Tulasne (*Reticularia ustilago*, L., *Ustilago segetum*, Dittmar, *Uredo segetum*, Persoon, *Sporisorium* du maïs, d'après quelques auteurs), qui se mélange nécessairement à la farine de maïs lors de la mouture. Cette maladie du maïs, signalée d'abord par Bosc, est connue en Italie sous le nom de *verderame*, et en France sous celui de *verdet*. V. Pellagre.

**MAISON.** s. f. [all. *Haus*, angl. *house*]. Synonyme d'*habitation*. — *Maison d'accouchement*. V. Maternité. — *Maison d'aliénés* [all. *Irrenhaus*, angl. *lunatic asylum*]. Établissement public ou privé destiné aux soins des aliénés incurables et au traitement de ceux qui sont jugés susceptibles de guérison. Un établissement bien installé est développé sur un grand espace, et se compose de jardins, de divisions particulières (suivant qu'il doit recevoir des hommes, des femmes, des aliénés agités ou tranquilles), de galeries ouvertes pour promenoirs et d'habitations séparées les unes des autres, formant chacune, en quelque sorte, un petit établissement qui doit recevoir des affectations diverses. L'administration est placée dans un bâtiment central ; les dispositions sont ménagées pour rendre la surveillance facile et incessante. Toutes les précautions indispensables de sécurité sont combinées avec une liberté aussi grande que l'état des malades le permet. On n'emploie envers les aliénés aucun moyen violent : la plus grande douceur et les soins les plus affectueux sont recommandés à tous les surveillants ; les bains, quelquefois des douches, des exutoires, de doux purgatifs, des moyens propres à rappeler les évacuations qui seraient supprimées, tels sont les principaux remèdes employés. L'isolement et les moyens moraux sont les bases du traitement. Les admissions sont ordonnées par l'autorité, ou demandées par les familles et volontaires (V. Aliéné). Pour faire admettre volontairement un aliéné dans l'établissement, il faut présenter : 1° une demande d'admission contenant les nom, profession, âge et domicile, tant de la personne qui la forme que de celle dont le placement est réclamé, et l'indication du degré de parenté ou, à défaut, de la nature des relations existant entre elles (la demande doit être écrite par celui qui la forme) ; 2° un certificat du médecin légalisé, ayant moins de quinze jours, constatant l'état mental de la personne à placer, et indiquant les particularités de sa maladie et la nécessité de la faire traiter dans un établissement d'aliénés : le médecin qui délivre ce certificat doit être étranger à l'établissement, et n'être parent ni allié, au second degré inclusivement, du directeur ou de la personne qui fera effectuer le placement ; 3° une pièce propre à constater l'individualité de la personne à placer ; 4° son acte de naissance, et, si elle est mariée, son acte de mariage ; si elle est interdite, un extrait du jugement d'interdiction. V. Colonisation. — *Maison mortuaire* [all. *Todtenhaus*, angl. *mortuary*]. Édifice où l'on dépose le corps des personnes mortes, jusqu'à ce que la putréfaction commence à se manifester. L'institution de ces maisons est fondée surtout sur ce fait que la putréfaction serait le seul signe certain de la mort, et a pour objet de prévenir les inhumations précipitées. Il y en a quelques-unes en Allemagne. En France, le projet des maisons mortuaires a trouvé peu de faveur. — *Maison de santé*. Établissement privé, généralement dirigé par un médecin,

ce qui devrait toujours être, et dans lequel sont réunies de meilleures conditions de traitement que dans la plupart des maisons particulières, ou du moins à des prix plus modérés. Elles offrent des dispositions diverses selon qu'elles sont destinées à recevoir des personnes de l'un ou des deux sexes, atteintes d'une seule ou de toutes sortes d'affections. Il en est qui réunissent particulièrement les moyens de traitement *orthopédiques*, *hydrothérapiques*, etc., ceux qu'exigent les soins des femmes en couches, des diverses sortes d'aliénation, etc.

**MAISONNEUVE** (Jacques-Gilles) (chirurgien français, 1809-1899). — *Urétrotome de Maisonneuve*. V. URÉTROTOME.

**MAKEAR** ou **MAKKER**. s. m. Nom vulgaire d'un arbre de la famille des térébinthacées burséracées, le *Boswellia papyrifera*, A. Richard, qui habite l'Abyssinie et l'Éthiopie, et qui donne l'encens d'Afrique ou d'Arabie.

**MAL**. s. m. [*malum*, all. *Schmerz*, *Weh*, angl. *evil*, *ill*, it. *male*, esp. *mal*]. Tout ce qui est opposé à l'état de bien-être et de santé. — *État de mal*. V. ÉTAT. — *Mal des Allemands*. La syphilis. — *Mal des ardents*. Maladie épidémique et gangreneuse, qui a régné à diverses reprises pendant le moyen âge, et qui était probablement l'ergotisme. — *Mal des Asturies*. V. MAL *de Rose*. — *Mal d'aventure*. V. PANARIS. — *Mal de la baie de Saint-Paul*. La syphilis. — *Mal des Barbades*. V. ÉLÉPHANTIASIS. — *Mal de bassine*. V. MAL *de vers*. — *Mal de Bright*. Affection constituée par la coexistence de l'albuminurie, de l'hydropisie de certaines parties du corps et de lésions rénales ; c'est Bright qui établit le premier nettement, en 1827, cette coexistence ; il poussa même plus loin sa description et distingua trois formes anatomiques, sans se prononcer toutefois sur la question de savoir s'il s'agissait de trois degrés d'une même maladie, ou de trois lésions essentiellement différentes. Le nom de *mal de Bright* est devenu par suite synonyme de *néphrite* ; on voit qu'il s'applique surtout aux néphrites subaiguës et chroniques du type de la néphrite dite parenchymateuse ; néanmoins, on comprend sous ce nom toutes les néphrites chroniques, et en particulier la néphrite interstitielle, bien que, dans ce cas, les œdèmes manquent presque constamment, et que l'albuminurie soit toujours faible, peu importante, et manque souvent complètement. V. NÉPHRITE. — *Mal de buas*. La syphilis. — *Mal caduc*. V. ÉPILEPSIE. — *Mal de chicot* (Soret). Le sibbens. — *Mal chimique*. Nom donné par les ouvriers à la nécrose des maxillaires causée par le travail dans les fabriques d'allumettes phosphorées. — *Mal des chrétiens*. La syphilis. — *Mal-cœur* ou *mal d'estomac des nègres* [*cachexie africaine*, *negro cachexy*, *dirt-eting*, *pica*, Mason ; *atrophia a ventriculo*, Mason ; *chthonophagie*, Dons ; all. *Erdessen* ; *hypohémie intertropicale*, Jobim ; *chlorose d'Egypte*, Griesinger ; *gastro-entérite chronique des nègres*, Levacher]. Maladie qui présente deux périodes : l'une caractérisée par un alanguissement physique et moral, du malaise, de la céphalalgie, de la courbature, des vertiges et un mouvement fébrile ; l'autre, par des symptômes de gastralgie et de chloro-anémie : à la première doivent être rapportés la douleur épigastrique, les vomissements, la diarrhée, une anorexie profonde, suivie bientôt de boulimie et de pica, la décoloration des selles ; à la seconde, le changement de couleur de la peau, les battements artériels, l'essoufflement, l'œdème des extrémités, les lipothymies, etc. Le traitement est celui des gastralgies et anémies causées par l'absence de soins hygiéniques (Le Roy de Méricourt). — *Mal de cœur*. Expression populaire synonyme de *nausée*. — *Mal de Crimée*. L'éléphantiasis. — *Mal curial*. La syphilis. — *Mal de dents*. Expression vague qui désigne en général toutes les affections douloureuses des dents. V. ODONTALGIE. — *Mal divin*. V. ÉPILEPSIE. — *Mal d'enfant*. Douleurs qui accompagnent l'enfantement. — *Mal des environs de la Teste*. La pellagre. — *Mal espagnol*. La syphilis. — *Mal d'estomac*. Nom vulgaire de toutes les sensations pénibles qui ont leur siège dans la région épigastrique, lors même que l'estomac y est étranger. La douleur nerveuse qui a réellement son siège dans l'estomac a reçu le nom de *gastralgie*. — *Mal d'estomac des nègres*. V. MAL-COEUR. — *Mal de Fiume*. V. FALCALDINE. — *Mal français*. La syphilis. — *Mal de Franga*. Variété de syphilis analogue à la falcaldine. — *Mal de gorge*. Synonyme d'*angine*. — *Mal de gorge gangreneux*. V. ANGINE *gangreneuse*. — *Mal de gorge des prédicateurs*. V. ANGINE *glanduleuse*. — *Mal de hanche*. V. COXALGIE. — *Mal* (*Haut*). V. ÉPILEPSIE. — *Mal intellectuel* (*Grand*). V. ÉPILEPSIE. — *Mal de langue*. V. GLOSSANTHRAX. — *Mal lunaire*. L'épilepsie. — *Mal des mâchoires*. V. TÉTANOS. — *Mal de Melada*. La pellagre observée à Melada, village de la Vénétie. — *Mal de mer* [*nausea navigantium*, ναυσία, all. *Seekrankeit*, angl. *seasickness*, esp. *mareo*]. Ensemble de symptômes pénibles dont sont ordinairement tourmentés ceux qui vont sur mer pour la première fois, et quelquefois même, au commencement de chaque voyage, ceux qui vont depuis longtemps sur cet élément. Le mal de mer a été attribué à plusieurs causes, notamment à un trouble de la circulation générale, et de celle du cerveau particulièrement ; lorsque le corps est soumis à des mouvements alternatifs d'ascension et de descente, comme ceux qui sont causés par les vagues ou l'escarpolette, le sang n'arrive plus aussi régulièrement au cerveau que dans le cas où il repose sur un milieu stable ; il en résulte des alternatives d'afflux et de retard dans l'arrivée de ce liquide à divers organes, qui causent un trouble de leur activité, analogue à celui que déterminent les pertes de sang chez certaines personnes qui sont prises de vomissements après la saignée. La respiration, la circulation, la sécrétion urinaire, sont modifiées, ainsi que le tube digestif, mais ce sont les symptômes gastriques qui sont les plus prononcés : les nausées, les vomissements, les vertiges, les éblouissements, la pâleur de la face ; le refroidissement périphérique, la petitesse du pouls, la faiblesse générale, la tendance à la syncope, sont les principaux signes du mal de mer. Ces troubles peuvent être peu considérables, ou même ne pas avoir lieu lorsque l'impressionnabilité du cerveau à l'égard des phénomènes de la circulation est peu prononcée. On peut avec beaucoup de vraisemblance rapprocher le mal de mer du *vertige* avec lequel il présente de nombreuses analogies ; mais tandis que dans le vertige la sensation d'instabilité est illusoire et n'est qu'une erreur de sensation, ici l'instabilité est réelle ; la cause qui met en jeu l'appareil symptomatique est extérieure à l'individu dans le cas de mal de mer, elle est au contraire intérieure et correspond à une lésion des nerfs de l'équilibration ou des centres dans le cas de vertige. D'ailleurs les symptômes sont les mêmes dans les deux cas, et sans doute la physiologie pathologique est identique : c'est la cause seule qui diffère (V. VERTIGE). Aussi le mal de mer cesse-t-il dès que le malade est arrivé à terre, et qu'il a retrouvé son équilibre ; s'il persiste dans quelques cas, c'est que l'ébranlement nerveux a été très profond et que le trouble survit à la cause qui l'a produit ; en tous cas il ne tarde pas à disparaître. L'encéphale peut s'habituer à ce trouble général, peu profond, par la répétition des actions qui le causent ; seulement, comme pour toutes les habitudes, celle-ci n'est que temporaire et se perd souvent par un séjour prolongé à terre. Le mal de mer n'est guère modifié par les médicaments ou autres moyens qui s'adressent à l'estomac, ou qui agissent sur la substance du cerveau et sur ses propriétés (chloral, belladone, sulfate de quinine), mais un peu seulement par la

position horizontale. — *Mal de misère* (Vaccari). La pellagre. — *Mal de montagne.* Ensemble des phénomènes qui se manifestent lors de l'ascension sur les hautes montagnes. Ils peuvent se classer ainsi : 1° effets sur le système nerveux : vertiges, céphalalgie, somnolence ; 2° effets sur la respiration et la circulation : dyspnée, fréquence de la respiration, constriction thoracique, transsudation du sang par les surfaces muqueuses, tendance syncopale, palpitations, accélération du pouls, battement des artères intracraniennes ; 3° effets sur les fonctions digestives : anorexie, nausées, vomissements, soif, constriction épigastrique ; 4° effets sur l'appareil locomoteur : douleurs musculaires, diminution de la motilité dans les membres ; 5° effets sur le système tégumentaire : suppression de la transpiration cutanée, pâleur de la peau, cyanose du visage. Ces phénomènes sont aussi ceux qu'on observe dans les ascensions en ballon (V. Tension *atmosphérique*). — *Mal de mort* [*malum mortuum*]. Nom donné par quelques auteurs à une espèce de lèpre dans laquelle les parties affectées prenaient une couleur livide et semblaient dans un état complet de mortification. — *Mal de Naples* [*morbus neapolitanus*]. Nom que les Français donnent à la syphilis parce que des soldats l'apportèrent, dit-on, autrefois du siège de Naples. Les Italiens, au contraire, qualifient cette maladie de *mal français*, *morbus gallicus*. — *Mal de neige* (Moretti). Maladie qui attaque les voyageurs par les grands froids, surtout dans les montagnes. V. Congélation. — *Mal noir*. Le charbon. — *Mal d'oreilles*. V. Otite. — *Mal de Paris.* Diarrhée séreuse, souvent dysentérique, à laquelle sont sujets les étrangers qui arrivent à Paris. — *Mal du pays*. V. Nostalgie. — *Mal perforant*. Nom donné à certaines lésions ulcéreuses tégumentaires ayant tendance à gagner constamment en profondeur. — *Mal perforant buccal*. Affection rare caractérisée par la chute spontanée des dents, la résorption progressive des rebords alvéolaires, enfin par des perforations du palais ; elle s'accompagne de troubles de la sensibilité subjective (sensations douloureuses) et objective (anesthésie aux divers modes). Ces troubles la distinguent des perforations syphilitiques de la voûte palatine. Dans certains cas, l'affection semble s'arrêter en chemin, et se borner à la chute des dents et à la résorption du rebord alvéolaire. Elle a été décrite par L. Labbé, Dolbeau, Duplay, Dubreuil, Galippe ; le nom de *mal perforant buccal* lui a été donné par Fournier. Presque tous les malades sont des tabétiques (Manoha, Baudet), et il semble logique de rattacher le mal perforant buccal au tabès ; pourtant, il existe des cas où aucun symptôme tabétique n'a pu être relevé. Le traitement sera purement palliatif, et consistera dans le port d'un appareil prothétique destiné à empêcher la communication de la cavité buccale avec les fosses nasales et les sinus. — *Mal perforant du pied* ou *mal perforant plantaire*. Affection vue déjà par Cloquet, Dupuytren, Boyer, décrite pour la première fois par Nélaton (1852) sous le nom d'*affection singulière des os du pied*, dénommée *mal plantaire perforant* par Vésigné, dont les caractères principaux et successifs sont les suivants : 1° au début, production d'un durillon à la plante du pied et sur les parties les plus saillantes, par sécrétion surabondante de cellules épidermiques ; 2° exulcération du derme, formation d'un ulcère couvert de fongosités, entouré d'un cercle épidermique très épais, et laissant suinter un liquide séro-sanguinolent, ichoreux plutôt que purulent ; 3° inflammation des bourses séreuses, des synoviales tendineuses et articulaires et du périoste ; 4° ostéite, carie et nécrose. Le mal perforant a le plus souvent son siège à la plante du pied, sur la ligne saillante des articulations métatarso-phalangiennes, à la pulpe des orteils, au talon ; mais on l'a vu se fixer à la face dorsale des orteils, au niveau de la saillie de leurs articulations. Trois théories ont été émises pour expliquer la pathogénie du mal perforant : la théorie mécanique, la plus ancienne, attribue le début des phénomènes à la compression, et l'ulcération à l'inflammation suppurative des bourses séreuses accidentelles (*dermo-synovite* de Gosselin) ; mais le mal perforant peut se montrer chez des malades qui ne quittent pas le lit. Pour d'autres auteurs, la cause du mal perforant est dans l'artérite et l'athérome (Péan) ; mais la théorie qui semble rallier actuellement tous les suffrages est la théorie névritique (Duplay et Morat) : anatomiquement, on a trouvé des altérations des nerfs de la plante du pied ; cliniquement, la recherche de la sensibilité, faite une fois les symptômes d'inflammation phlegmoneuse dissipés, montre de l'analgésie et de l'anesthésie. Le mal perforant se rencontre le plus souvent au cours d'affections nerveuses, et surtout du tabès, de la paralysie générale, du spina-bifida, du mal de Pott, des fractures vertébrales anciennes, de la lèpre anesthésique, dans les névrites alcooliques, diabétiques ; le diabète est en effet, après le tabès, la cause la plus fréquente du mal perforant. Cette affection doit donc être considérée originellement comme un trouble trophique, permettant aux microbes vulgaires de la suppuration de pulluler et de détruire peu à peu les tissus mal nourris. Le diagnostic sera surtout celui de la cause, et sera fait par les symptômes concomitants. Le traitement consiste dans l'abrasion des couches épidermiques hypertrophiées, l'ablation de séquestres et le grattage des fongosités, enfin en un pansement aseptique, excluant l'usage des antiseptiques puissants dont l'action sur des tissus mal nourris serait désastreuse. Quant à l'amputation, elle ne devra être pratiquée qu'en cas de névrite périphérique très localisée, sans quoi le mal perforant récidiverait sur le moignon. — *Mal de Piedra*. La syphilis. — *Mal des Polonais*. La syphilis. — *Mal de Pott*. V. Mal *vertébral*. — *Mal de Puna*. V. Mareo. — *Mal de reins*. V. Lumbago. — *Mal de rose* ou *mal des Asturies*. Maladie qui règne dans le nord de l'Espagne, regardée par les uns comme une pellagre, rapprochée de l'acrodynie par les autres. — *Mal rosso*. La pellagre. — *Mal rouge de Cayenne*. La lèpre tuberculeuse. — *Mal sacré*. V. Épilepsie. — *Mal de saignée*. V. Phlébite et Thrombus. — *Mal saint*. V. Épilepsie. — *Mal de Sainte-Euphémie*. L'un des noms des syphilides tertiaires dans divers pays. — *Mal du saint homme Job*. La syphilis. — *Mal Saint-Jean*. L'épilepsie. — *Mal Saint-Lazare*. L'éléphantiasis. — *Mal Saint-Main*. Nom donné, tantôt à la gale, tantôt à la lèpre. — *Mal de Saint-Mevuis*. La syphilis. — *Mal de Saint-Sement*. La syphilis. — *Mal de sept jours*. V. Sept jours. — *Mal de Siam*. Nom donné à la fièvre jaune, parce qu'on a cru que, dans le XVII^e siècle, elle avait été apportée de Siam dans les îles de l'Amérique. — *Mal del sol*. La pellagre. — *Mal de la Teste*. La pellagre. — *Mal de tête*. V. Céphalalgie. — *Mal des Turcs*. La syphilis. — *Mal de vers* [*mal de bassine*]. Affection observée dans les fabriques où l'on dévide les cocons de soie. Elle consiste en une éruption vésiculo-purulente qui se développe à la naissance et dans l'intervalle des doigts, ou sur le dos et dans les plis de la main. Parfois limitée et ne durant que cinq ou six jours ; plus souvent accompagnée de vives douleurs, d'œdème, inflammation aiguë, et se prolongeant pendant une quinzaine de jours ; se compliquant enfin, dans quelques cas, de phlegmons très graves. Ordinairement, les ouvrières qui ont été une fois atteintes acquièrent une véritable immunité ; aussi le considèrent-elles comme un mal nécessaire, que l'on peut modérer seulement à l'aide de lotions astringentes. — *Mal vertébral de Pott*. Affection intéressant une ou plusieurs vertèbres, et ainsi appelée parce que Pott, chirurgien anglais, en a donné une excellente description. Sous le nom de *mal vertébral de Pott*, on comprend toutes les affections inflammatoires ou

tuberculeuses de la colonne vertébrale, pouvant s'accompagner de gibbosité, de paralysie et d'abcès par congestion (Terrier); mais on peut dire qu'en pratique c'est toujours à la tuberculose que doit être rapportée l'ostéite. La région dorsale est plus souvent affectée que les régions cervicale et lombaire. On peut distinguer dans l'évolution anatomique deux périodes, l'une de ramollissement et de destruction, l'autre de réparation ou de marasme. Tantôt la maladie débute par une ostéite aiguë ou chronique, suivie de carie du corps d'une vertèbre; tantôt par une arthrite chronique, une véritable tumeur blanche des articulations qui unissent deux corps vertébraux; tantôt enfin par la production de tubercules, enkystés ou infiltrés, du tissu osseux. Ces trois types de lésions peuvent exister séparément, mais le plus souvent ils se combinent entre eux. Dans tous les cas, le corps de la vertèbre atteint de ramollissement et de suppuration, incapable dès lors de supporter le poids du tronc, s'affaisse sur lui-même; et la vertèbre supérieure, manquant d'appui en avant, exécute un mouvement de bascule par lequel son apophyse épineuse devient saillante en arrière : de là une *gibbosité* plus ou moins prononcée, dont la formation, brusque ou lente, hâtive ou tardive, est souvent précédée d'une douleur au niveau de la colonne vertébrale, d'amaigrissement, de symptômes généraux qui dépendent de la suppuration osseuse. Outre la déformation caractéristique, l'affaissement des vertèbres en avant détermine une série d'altérations de la moelle qui se trouve comprimée et souvent même enflammée : de là les symptômes ordinaires de la compression médullaire ou de la myélite, paraplégie, contractures, incontinence des matières fécales et de l'urine, etc. Le plus souvent, en même temps que la gibbosité, apparaissent des abcès par congestion, dont le premier degré est représenté par des kystes appendus aux vertèbres, et contenant un mélange de pus et de débris osseux; ce pus, obéissant à l'influence de la pesanteur, fuse dans diverses directions dont le sens est déterminé par les obstacles qu'il rencontre, ainsi que par le trajet des muscles, des nerfs, des vaisseaux, qu'il a une grande tendance à suivre. Le mal de Pott peut se terminer de deux façons : tantôt la douleur locale disparaît, les accidents dépendant de la compression de la moelle diminuent ou cessent, la guérison est définitive, mais accompagnée d'ankylose et de gibbosité plus ou moins prononcée; tantôt la mort survient, soit par cachexie, avec œdème des membres inférieurs et du ventre, soit par septicémie, avec frissons, sueurs, diarrhée, amaigrissement rapide, fièvre hectique, soit enfin par myélite et compression de la moelle. Le mal de Pott étant le plus souvent une manifestation tuberculeuse, le traitement général, antituberculeux, a la plus grande importance. L'immobilité absolue devra être imposée aussi longtemps que la solidité de la colonne vertébrale ne pourra pas être considérée comme parfaite; dans bien des cas il sera bon de maintenir le thorax dans un corset plâtré (corset de Sayre); on a même proposé (Calot) de redresser sous le chloroforme la gibbosité pottique avant d'appliquer le corset, afin d'obtenir une ankylose en bonne position. L'immobilisation ne devra pas empêcher le traitement hygiénique, la cure d'air et d'alimentation nécessaire aux tuberculeux; le séjour au bord de la mer, dans les sanatoriums marins, est particulièrement favorable à ce genre de malades. Enfin les abcès par congestion doivent être traités par la ponction suivie d'injections d'un liquide antiseptique (éther iodoformé, eau oxygénée, permanganate de potasse); on évitera les incisions larges, parfois suivies de fistules.

**MALABATHRUM.** s. m. [it. et esp. *malabatro*]. En pharmacie, ancien nom de feuilles aromatiques, actuellement inusitées, que les uns attribuent au *Laurus cassia*, L., d'autres au *Laurus cinnamomum*, L., ou au *Cinnamomum malabathrum*, G. Don.

**MALACARNE** (anatomiste et chirurgien italien, 1744-1816). — *Pyramide de Malacarne.* V. CERVELET.

**MALACIA** ou **MALACIE.** s. f. [*malacia*, de μαλακία, mollesse; all. *Gelüste*, angl. *malacia*, *longings*, it. et esp. *malacia*]. Perversion de l'appétit qui consiste en un désir morbide des mets excitants et acides; on la rencontre dans les formes nerveuses de la dyspepsie, chez les chlorotiques et les hystériques. — Quelquefois synonyme de *ramollissement*.

**MALACINE.** s. f. [*Salicylparaphénétidine*]. Corps qui se présente sous la forme de petites aiguilles soyeuses, jaune clair, insoluble dans l'eau et l'alcool chaud, de saveur remarquablement douce, d'où le nom qu'on lui a donné; il résulte de la combinaison de l'aldéhyde salicylique avec la paraphénétidine. C'est un antipyrétique qui agit lentement et graduellement, et donne de bons effets à la fin de la fièvre typhoïde et dans la fièvre tuberculeuse. La malacine a aussi une action sur le rhumatisme articulaire aigu, sans occasionner de vertiges, de bourdonnements d'oreilles ni de sueurs comme le fait l'acide salicylique. On la prescrit à la dose de 4 à 6 grammes par jour en cachets de 1 gramme.

**MALACOSARCOSE.** s. f. [*malacosarcosis*, de μαλακὸς, mou, et σὰρξ, chair; all. *Muskelschlaffheit*, angl. *malacosarcosis*, it. *malacosarcosi*, esp. *malacosarcosis*]. État de mollesse du système musculaire.

**MALACOSTÉOSE.** s. f. [*malacosteosis*, de μαλακὸς, mou, et ὀστέον, os]. Ramollissement des os.

**MALACTIQUE.** adj. et s. m. [*malacticus*, μαλακτικὸς, de μαλάσσειν, ramollir; all. *erweichend*, it. et esp. *malactico*]. Synonyme inusité d'*émollient*.

**MALADE.** adj. et s. [*æger*, *ægrotus*, νοσέων, all. *krank*, angl. *sick*, *ill*, *distempered*, it. *ammalato*, esp. *enfermo*.] Qui est dans l'état de maladie.

**MALADIE.** s. f. [*morbus*, νόσος, all. *Krankheit*, angl. *disease*, *malady*, it. *malattia*, esp. *enfermedad*]. Toute perturbation survenant dans une ou plusieurs des parties simples ou composées du corps, qui se manifeste par le trouble des actes d'un ou de plusieurs organes en particulier et même d'un ou plusieurs appareils en entier. — L'étude des maladies (*nosologie*) suppose connues l'anatomie et la physiologie, comme l'étude de ces sciences suppose connues la physique et la chimie; elle suppose également connue la science des milieux, l'action réciproque du milieu sur l'être vivant, et de celui-ci sur celui-là. Or, comme l'anatomie et la physiologie font voir que l'économie ou ses parties, et leurs actes, sont susceptibles d'osciller entre certaines limites (tant de conformation que d'énergie), selon les conditions de milieu dans lesquelles l'être s'est développé, il va de soi que : 1° telle altération ou tel changement de milieu qui amènera des troubles dans la vie d'un individu n'en causera pas chez un autre; 2° que l'état de maladie est relatif à la constitution intime et à l'énergie habituelle des actions organiques de l'individu. — Si le terme de *maladie* a gardé dans le langage courant la signification vague de trouble de la santé, il a acquis peu à peu en médecine un sens à la fois plus restreint et plus précis. Pendant longtemps, en effet, les auteurs ne considéraient que le symptôme par lequel se révélait le trouble de la santé, et l'identifiaient avec lui, si bien que le symptôme était toute la maladie. Un progrès important fut réalisé quand on se préoccupa de rechercher les modifications anatomiques, plus tard histologiques, c'est-à-dire la lésion qui correspondait au symptôme en question; en certains cas on ne put révéler l'existence de cette lésion; le trouble restait uniquement fonctionnel; à côté de l'anatomie pathologique prit place la physiologie pathologique. Ce n'est enfin que dans une période récente qu'aux symptômes et aux lésions, vint s'adjoindre la notion de cause, per-

mettant alors de concevoir l'idée de maladie dans toute sa complexité. Aussi convient-il maintenant de dégager l'idée de maladie des autres notions plus simples qui ont servi peu à peu à l'édifier : un ensemble symptomatique conçu en dehors de toute idée de lésion et de cause est un *syndrome ;* telle est l'épilepsie partielle ou maladie de Bravais-Jackson ; quand à l'ensemble symptomatique correspond une lésion toujours identique, le syndrome uni à la lésion devient une *affection* (V. ce mot), elle prend alors le nom de l'organe atteint : tel est le cas de la néphrite chronique ou maladie de Bright; ici encore la notion de cause est réservée et n'entre pas en ligne de compte. Si, au contraire, on considère non plus seulement l'ensemble symptomatique qui révèle le trouble de la santé, ni la modification organique à laquelle est subordonné ce trouble, mais bien la cause qui a mis en branle tout cet ensemble de phénomènes, on a la conception de la maladie; c'est dans ce sens qu'on peut dire que si une bronchite est une affection, la tuberculose par contre est bien une maladie. Aussi peut-on définir avec Bouchard la maladie « l'ensemble des phénomènes qui se produisent dans un organisme subissant l'action d'une cause morbifique et réagissant contre elle » ; et avec H. Roger « le processus morbide envisagé dans toute son évolution, depuis sa cause initiale jusqu'à ses conséquences dernières ». Sans doute les anciens avaient eu déjà une notion de la maladie identique à celle que nous venons d'exposer ; c'était dans le cas où le symptôme était à lui seul tellement caractéristique que sa présence entraînait fatalement la notion d'une cause toujours identique, et que d'autre part cette cause, bien qu'inconnue dans son essence, se trouvait spécifiée par l'idée de contagion ; tel est le cas pour la *variole* par exemple, et même certains esprits avisés étaient allés jusqu'à concevoir une variole sans l'éruption caractéristique, *variola sine variolis*, préludant ainsi à cette notion toute moderne que ce n'est pas le symptôme qui donne à la maladie sa spécificité, mais bien la cause. Si la cause caractérise la maladie, et cela de telle façon que la maladie doit être dénommée du nom de sa cause, il ne faut pas oublier néanmoins que la cause a son existence propre en dehors de l'organisme, et que la maladie résulte uniquement de l'application de cette cause sur l'organisme; elle est l'expression du conflit de la cause et de l'organisme; il n'y a tuberculose que quand l'organisme lutte contre le bacille de Koch, et le bacille de Koch peut exister sur les muqueuses d'un individu sain sans provoquer de réactions, et sans que cet individu vecteur de bacilles de Koch puisse être regardé comme tuberculeux. Ainsi faut-il faire, dans l'idée de maladie, une part à la fois à la cause et une part à l'organisme. Des causes variées peuvent déterminer des réactions semblables de la part de l'organisme; et d'autre part l'organisme peut présenter des réactions différentes vis-à-vis d'une même cause : l'hépatisation pulmonaire peut être due à des microbes différents (pneumocoque, streptocoque, bacille de Koch, etc.), et d'autre part chacun de ces microbes peut donner lieu à des réactions variées ; ainsi le bacille de Koch peut donner de la granulie, des tubercules caséeux, des abcès froids, etc. ; le pneumocoque peut déterminer de l'hépatisation pulmonaire, une pleurésie purulente, une endocardite plastique, etc. Ces notions sont indispensables pour ébaucher une classification rationnelle des maladies. Celle-ci ne pourra pas être fondée uniquement sur l'étiologie. La maladie n'a pas d'existence propre, indépendante ; elle est un rapport entre la cause et l'organisme; il faut donc, dans toute classification des maladies, faire intervenir les modes de réaction de l'organisme. Or cette réaction varie suivant que la cause n'agit qu'une fois, d'une façon brutale et unique, ou au contraire s'installe dans l'économie, pour prolonger son action pendant un temps plus ou moins long. Dans le premier cas l'organisme n'a qu'à réparer le désordre produit par l'application de la cause; la maladie se trouve réduite à son minimum, il y a une action morbifique qui a suscité une réaction; dans le second cas, au contraire, la cause continuant à agir après que l'organisme a commencé à réagir, il y a une série d'actions et de réactions, lutte et véritablement maladie. Le premier cas correspond aux causes mécaniques et physiques : les traumatismes, les agents physiques comme l'électricité, la chaleur, la lumière, le froid, produisent des lésions qui, si elles restent compatibles avec la vie, provoquent une réaction salutaire de l'organisme qui cherche à réparer le dommage qu'il a subi. Si, d'après notre définition, les accidents dus aux traumatismes doivent rentrer dans la notion de maladie, on voit néanmoins tout le chemin qui les sépare des autres groupes, et combien le bon sens populaire avait eu raison de séparer le blessé du malade. Ce chemin est comblé d'ailleurs par un grand nombre de faits de passage : la répétition de l'action mécanique ou physique peut amener l'établissement d'un désordre morbide durable, d'une affection d'organe, qui peut à la longue retentir sur les autres appareils. De plus, le traumatisme ouvre la porte aux infections, localise en un point donné une infection jusque-là latente, facilite en un mot l'apparition d'une maladie du second groupe. Ce groupe comprend les maladies consécutives à l'application d'agents animés ou toxiques. Les *maladies par agents animés* se subdivisent en deux variétés : les maladies parasitaires et les maladies infectieuses. Une maladie est dite *parasitaire* quand l'agent animé qui la provoque ne cherche pas à détruire l'organisme sur lequel il vit, et emprunte à son hôte juste ce qu'il lui faut pour se développer ; la distinction entre le parasitisme et l'infection n'est donc pas due à la nature de l'agent animé qui est en cause; des êtres appartenant à la classe animale peuvent produire des infections comme le paludisme, et d'autre part certains végétaux peuvent vivre en parasites dans l'organisme ; elle ne tient pas non plus au mode pathogénique suivant lequel l'agent morbifique provoque la réaction de l'économie; car, dans les deux cas, des produits toxiques sont sécrétés qui peuvent avoir une répercussion éloignée sur l'économie ; elle ne dépend pas enfin du plus ou moins de gravité de la maladie, car si le parasite ménage son hôte, il le fait inconsciemment, et il peut le tuer en raison d'une localisation intempestive (kyste hydatique du cerveau) ou d'un développement excessif. Cette distinction tient à l'accord qui s'est fait entre l'organisme et l'agent morbide, l'organisme vivant sur le pied de paix avec le parasite, en état de guerre avec l'agent infectieux. On comprend par suite combien il est difficile de fixer les limites de l'infection et du parasitisme; ne voit-on pas parfois certains agents éminemment infectieux, comme le bacille de la tuberculose, se comporter comme un parasite, et végéter dans un coin de l'économie sans causer grande réaction; et mieux encore le même agent, comme le microbe inconnu de la syphilis, se comporter d'abord, dans les périodes primaire et secondaire de la maladie, comme un agent infectieux, et plus tard, à la période tertiaire, affecter des allures qui le rapprochent du parasitisme? Les maladies *infectieuses* suscitant des réactions dans toute l'économie, l'importance de l'agent animé passe ici au second plan ; le produit soluble qu'il engendre, la toxine, peu importante et peu dangereuse chez le parasite, devient ici un intermédiaire redoutable, doué souvent d'une propriété de diffusion considérable et se comportant comme un véritable ferment; d'où l'analogie signalée depuis longtemps entre les maladies infectieuses et les fermentations. Parmi les maladies infectieuses, les unes sont dues à des agents qui reproduisent toujours le même type morbide et sont incapables d'en réaliser un autre : ce sont les maladies infectieuses *spécifiques*, comme les fièvres éruptives, le charbon, la diphtérie, etc,

Sans doute certains microbes, comme ceux de la syphilis, de la rage, des fièvres éruptives, nous sont encore inconnus, mais nous ne doutons plus actuellement de leur existence, et s'ils nous ont échappé jusqu'à maintenant, cela tient sans doute à l'insuffisance de nos moyens de recherches. Les autres, au contraire, sont dues à des microbes qui, suivant les cas, peuvent déterminer telle ou telle réaction; elles comprennent les septicémies et les pyohémies, les phlegmons diffus ou circonscrits, les inflammations d'organes ou de tissus, qui en elles-mêmes n'ont rien de caractéristique, si bien que l'aspect seul du trouble morbide ne permet pas de préciser le nom de l'agent causal. Les *maladies par agents toxiques* se relient naturellement aux maladies infectieuses, puisque les agents d'infection n'agissent eux-mêmes que par l'intermédiaire de substances toxiques; on a coutume de diviser ces intoxications en *exogènes* et *endogènes* suivant que le poison est venu du dehors ou a été formé dans l'organisme; remarquons que, pour qu'il se forme dans l'organisme, il faut que celui-ci ne se trouve déjà plus dans les conditions physiologiques, qu'il soit donc déjà malade, premier trouble morbide qui est consécutif lui-même à l'action de causes physiques longtemps répétées (fatigue, surmenage), ou de causes chimiques (ingestion d'aliments en trop grande quantité, qui agissent alors non pas en tant que substances toxiques, mais en déterminant une usure précoce des organes, ou encore mal choisis par rapport à l'organisme en question); mais ces causes étant multiples et complexes et agissant lentement, on considère ordinairement la maladie à partir du moment où le poison a pris naissance dans l'économie, d'où le nom d'*auto-intoxication*, nom qui mérite d'être conservé, à condition que l'on se rappelle que celle-ci n'est pas primitive. Quant aux intoxications exogènes, on les divise suivant l'origine minérale, végétale ou animale du poison. — En résumé, les maladies peuvent être divisées en deux ordres : I. TRAUMATISMES et maladies par agents physiques agissant à la façon des traumatismes; II. MALADIES *proprement dites*, que l'on subdivise en : 1° MALADIES PARASITAIRES, comprenant trois variétés suivant que le parasite est d'origine animale (*tænia, kyste hydatique, helminthiase, gale, pédiculose*, etc.), d'origine végétale (*tricophytie, favus, érythrasma, pityriasis versicolor*, etc.), ou d'origine bactérienne (certains auteurs faisant entrer dans cette variété l'*actinomycose* et l'*aspergillose*); — 2° MALADIES INFECTIEUSES, les unes *spécifiques* se subdivisant d'après la nature de l'agent animé en maladies dues à une bactérie (*tuberculose, lèpre, charbon, morve, blennorragie, grippe, diphtérie, choléra, fièvre typhoïde*, etc.), maladies dues à un végétal plus élevé en organisation (*aspergillose, actinomycose*, etc.), maladies dues à un animal (*paludisme, trichinose*), et enfin maladies dues à un agent infectieux dont la nature est encore inconnue (*fièvres éruptives, syphilis, rage, typhus exanthématique, fièvre jaune, rhumatisme articulaire aigu, cancer* et *néoplasmes*); les autres, *non spécifiques*, sont dues uniquement à des bactéries (*septicémie, pyohémie, inflammations* des organes ou des tissus à tendance exsudative, suppurative, pseudo-membraneuse, dégénérative, ulcéreuse, gangreneuse); — 3° MALADIES TOXIQUES, que l'on subdivise suivant l'origine du poison en *exogènes* et *endogènes*; les intoxications exogènes comprenant les poisons d'origine minérale (*saturnisme, hydrargyrisme*, etc.), d'origine végétale (*alcoolisme, tabagisme, empoisonnements alimentaires*), d'origine animale (*empoisonnements alimentaires, venins*); les intoxications endogènes ou auto-intoxications, consécutives au mauvais fonctionnement d'un organe altéré, ou à l'excès de fonctionnement d'un organe sain (par *surmenage*), ou à l'insuffisance d'un organe auquel un surcroît de travail est imposé (*auto-intoxication gravidique*). V. AFFECTION, NOSOGRAPHIE, NOSOLOGIE, PATHOLOGIE. — On divise artificiellement les maladies en *externes*, ainsi appelées parce qu'elles attaquent des parties sensibles à la vue ou parce qu'elles se guérissent par l'opération de la main ou par des topiques; et en *internes*, qui n'attaquent que les organes et les fonctions hors de la portée des sens, ou qui sont produites par une cause interne. Les premières sont du ressort de l'*art chirurgical*, et les secondes du domaine de l'*art médical* proprement dit. On a distingué les maladies en *sporadiques, endémiques* et *épidémiques*; en *idiopathiques, essentielles* ou *primitives*, et *sympathiques, secondaires, consécutives*, ou *symptomatiques, spécifiques* (V. ces mots). Par rapport à leur durée, elles sont *aiguës* ou *chroniques*. Une maladie est *simple*, lorsque les symptômes peuvent tous se rapporter à une seule affection; *compliquée*, quand les symptômes de deux ou de plusieurs affections existent simultanément. — *Délimitation des maladies*. V. INDIVIDUALITÉ. — *Maladie d'Addison*. V. BRONZÉE (*Maladie*). — *Maladie ansérine*. Amaigrissement qu'on observe souvent dans la pellagre ancienne, qui est dû à la disparition du tissu adipeux entre les os du carpe et autour des doigts, et qui donne lieu à une remarquable saillie des tendons; ce qui, jusqu'à un certain point, fait ressembler la main à une patte d'oie, d'où le nom de *maladie ansérine*. Cette apparence est beaucoup moins marquée aux extrémités inférieures. — *Maladie aphteuse*. V. STOMATITE *aphteuse*. — *Maladie apparente*. Celle dont les signes se manifestent extérieurement. — *Maladie asthénique*. V. BROWNISME. — *Maladie de Basedow*. V. GOITRE *exophtalmique*. — *Maladie bleue*. V. CYANOSE. — *Maladie de Bright*. V. MAL *de Bright* et NÉPHRITE. — *Maladie de Brünn*. Maladie épidémique singulière qui éclata dans la Moravie en 1578. Après quelques prodromes généraux, il survenait une violente inflammation sur les parties où l'on avait appliqué des ventouses (on sait qu'au XVIe siècle les bains et les ventouses étaient d'un usage très fréquent); il s'y formait des abcès, dégénérant en ulcères sanieux environnés de pustules. Souvent toute la portion du derme comprise dans la circonférence de la ventouse tombait en putréfaction, et laissait à sa place un ulcère phagédénique. Chez quelques-uns le corps se couvrait de pustules qui rendaient le visage difforme et horrible. Dans le progrès de la maladie, il survenait à la tête des callosités qui se rompaient avec de grandes douleurs. Des douleurs ostéocopes se faisaient sentir, surtout dans la nuit. Le peuple crut que les bains avaient été empoisonnés, ou que les instruments des barbiers ventouseurs étaient chargés de venin. Rien ne justifia, bien entendu, de pareils bruits. On crut aussi que la maladie avait été propagée par plusieurs malades vénériens qui avaient pris des bains. Laissant de côté ce mode très douteux de propagation, on est porté à voir dans la maladie de Brünn une épidémie de syphilis. — *Maladie carbonculaire*. V. CHARBON. — *Maladie des chiffonniers* et *des trieurs de laine*. Variété exceptionnelle de charbon, dans laquelle l'inoculation se produit par la voie pulmonaire, à la suite de l'inhalation de poussières émanées de chiffons ou de laines et contenant des spores charbonneuses. Les symptômes généraux sont très graves et très rapides. A l'autopsie, on trouve des épanchements pleuraux, une infiltration du tissu cellulaire du médiastin, une tuméfaction des ganglions bronchiques. — *Maladie communiquée*. V. CONTAGIEUX et INOCULABLE. — *Maladie cutanée*. V. DERMATOSE. — *Maladie éteinte*. Maladie qui existait autrefois, mais ne reparaît plus par suite d'améliorations dans l'état social ou autres circonstances. — *Maladie des femmes*. Nom vulgaire des maladies du vagin et de l'utérus. — *Maladie générale*. Maladie dans laquelle les réactions suscitées par l'agent causal se passent au niveau

des différents systèmes de l'économie, si bien qu'aucun d'eux ne reste indifférent; c'est le propre des maladies infectieuses d'intéresser tout l'organisme, grâce aux toxines diffusibles qui vont parfois agir en un point très éloigné de celui où le microbe pathogène les a élaborées. La maladie est dite au contraire *locale* quand elle n'intéresse qu'une région ou qu'un tissu; telles sont les maladies parasitaires. — *Maladie de Graves*. V. GOITRE *exophtalmique*. — *Maladie herculéenne*. V. ÉPILEPSIE. — *Maladie héréditaire*. V. HÉRÉDITÉ *des maladies*. — *Maladie imaginaire*. V. HYPOCONDRIE et NOSOMANIE. — *Maladie du lait*. V. MILK SIKNESS. — *Maladie lunatique*. V. ÉPILEPSIE et OPHTALMIE *périodique*. — *Maladie de Ménière*. V. VERTIGE *auriculaire*. — *Maladies mentales*. V. ALIÉNATION et FOLIE. — *Maladie des mineurs*. V. ANÉMIE. — *Maladies des mystiques*. Celles qui entraînent des phénomènes d'*extase* avec ou sans *stigmates*, *hallucinations* et *illusions*. Ces maladies sont de celles qu'amène une abstinence relative d'une durée plus ou moins longue (hystérie, gastralgies, maladies articulaires, maladies des os, etc.). Il n'y a pas d'exemple de mystiques ayant offert d'emblée les phénomènes précédents à l'état sain, ou du moins sans alimentation insuffisante préalable accompagnée généralement soit d'excitation intellectuelle, soit d'abstinence sexuelle, etc. — *Maladie nerveuse*. V. NÉVROSE. — *Maladie noire*. V. MÉLÆNA. — *Maladies nouvelles* (Anglada). Celles qui, dans telle ou telle période donnée de l'évolution sociale, sont observées pour la première fois. V. CHRONOLOGIE *médicale*. — *Maladie pandémique*. V. PANDÉMIE. — *Maladie du pays*. V. NOSTALGIE — *Maladie de la peau*. V. DERMATOSE. — *Maladie pédiculaire*. V. PHTIRIASE. — *Maladie de Périnthe*. V. ÉPIDÉMIE *de Périnthe*. — *Maladie populaire*. V. ÉPIDÉMIE et PANDÉMIE. — *Maladie régionale*. V. ENDÉMIE. — *Maladies religieuses*. Maladies du système nerveux, qui naissent sous l'empire des émotions et des idées religieuses. Elles sont essentiellement épidémiques. On peut y rattacher les *flagellants* du moyen âge, les *sorciers* des XVI$^e$ et XVII$^e$ siècles, les *visionnaires des Cévennes*, les *possédés*, les *convulsionnaires de Saint-Médard*, les accidents qui se manifestent dans les *camp-meetings*, ou assemblées religieuses des États-Unis, et la singulière épidémie, qui, en 1850, frappa, en Suède, un grand nombre de personnes et qui était caractérisée par un besoin irrésistible de prêcher. — *Maladie sacrée*. L'épilepsie. — *Maladie des Scythes*. Affection décrite par Hippocrate (*Des airs, des eaux et des lieux*, § 22), qui attaquait les Scythes, et qui consistait principalement dans l'impuissance. Quand, après divers moyens, cette impuissance paraissait définitive, les patients prenaient des habits de femmes et faisaient des ouvrages de femmes. La maladie appelée *féminine* par Hérodote, et à laquelle les Scythes étaient sujets, paraît être la même. On a fait diverses conjectures pour interpréter la description donnée par Hérodote et Hippocrate. On y a vu, entre autres, une maladie morale, le vice de ceux que les anciens nommaient *pathici*. Mais l'interprétation la plus vraisemblable est celle qui rapproche la *maladie des Scythes* d'une atrophie des testicules observée par Larrey sur l'armée d'Égypte. V. ÉVIRATION. — *Maladies secrètes*. Dans le vulgaire, la blennorragie et la syphilis. — *Maladie de Siam*. V. JAUNE (*Fièvre*). — *Maladie spontanée*. V. SPONTANÉITÉ *morbide*. — *Maladie sthénique*. V. BROWNISME. — *Maladie tachetée*. V. BRONZÉE (*Maladie*). — *Maladie vénérienne*. V. SYPHILIS. — *Maladie vésiculeuse*. V. PEMPHIGUS.

**MALADIF, IVE.** adj. [*valetudinarius*, all. *kränklich*, angl. *sickly*, it. *malaticcio*, esp. *enfermizo*]. Se dit d'un individu sujet à être malade.

**MALADRERIE.** s. f. Synonyme de *léproserie*.

**MALAGA** (Espagne). *Station d'hiver*, située au bord de la mer; température douce et égale, s'abaissant rarement au-dessous de 6°; pluie rare, air sec, mais agité par les vents, parfois par le vent froid du nord-ouest. Indications : tuberculose pulmonaire torpide, bronchite chronique, mal de Bright. — *Eaux ferrugineuses*, froides.

**MALAGMA.** s. m. [*malagma*, μάλαγμα, μαλάσσειν, amollir; all. *Breiumschlag*, angl. et it. *malagma*]. Topique qui ramollit, cataplasme émollient. ‖ Topique mou.

**MALAHA** (Espagne, Grenade). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, tièdes, 23° à 32°. Établissement : buvette, bains, 1$^{er}$ juin au 1$^{er}$ octobre.

**MALAIRE.** adj. [de *mala*, joue; angl. *malar*, it. *malare*, esp. *malar*]. Qui a rapport à la joue. — *Apophyse malaire*. Éminence rugueuse située sur la partie externe de l'os maxillaire supérieur, s'articulant par une surface large et inégale avec l'os malaire. — *Canal malaire*. Petit canal creusé dans l'épaisseur de l'os malaire, donnant passage à une artériole et à un filet nerveux, et ayant la forme d'un Y, dont les trois branches s'ouvrent, par autant de trous, sur les faces externe et interne de la partie malaire de l'os de ce nom et sur la face supérieure de sa partie orbitaire. — *Os malaire* [*os de la pommette, os jugal*]. Petit os irrégulièrement quadrilatère, formant la saillie de la pommette, sur les côtés de la face, et articulé par son angle supérieur, long et épais, avec l'apophyse orbitaire externe du frontal; par son angle inférieur, peu saillant, avec l'apophyse zygomatique du maxillaire supérieur; par l'antérieur, avec le rebord orbitaire de celui-ci; par le postérieur, avec l'apophyse zygomatique de l'os temporal. On lui distingue deux parties : l'une *malaire*, offrant une face sous-cutanée, externe, convexe, et une face profonde, concave, percées toutes deux de trous qui conduisent au canal malaire; l'autre *orbitaire*, dont la face supérieure, concave, fait partie de l'orbite et présente le troisième orifice du canal malaire. — *Tubercule malaire*. Tubercule saillant que présente en bas et en avant la face externe de l'os malaire.

**MALAISE.** s. m. [*corporis anxietas*, all. *Unbehagen*, *Missbefinden*, angl. *uneasiness*, it. *incommodità*, esp. *malestar*]. État incommode, dans lequel les actions organiques du corps ne s'exécutent pas normalement, sans être assez dérangées pour constituer une *maladie*.

**MALAMBO.** s. m. Nom donné à une écorce qui a été apportée de Santa-Fé de Bogota, en 1806, et que quelques auteurs attribuent au *Drymis Winteri*, Forster, d'autres à un *Cusparia*, mais qui est fournie, en réalité, par le *Croton Malambo*, Karst., arbrisseau du Vénézuéla, de la Nouvelle-Grenade et des Antilles, de la famille des euphorbiacées. Cette écorce est épaisse de 7 à 9 millimètres, cassante, d'une couleur cendrée, recouverte d'un épiderme brun tuberculeux; son odeur est forte, sa saveur amère et poivrée. On l'a employée comme tonique et fébrifuge.

**MALAMIDE.** s. f. V. ASPARAGINE.

**MALAMIDIQUE.** adj. — *Acide malamidique*. V. ASPARTIQUE.

**MALANDRIE.** s. f. Nom vulgaire d'une variété d'éléphantiasis.

**MALAPTÉRURE.** s. m. V. ÉLECTROGÈNE.

**MALARIA.** s. f. [de l'ital. *mala*, mauvais, et *aria*, air]. Nom que les Italiens donnent aux effluves paludéens producteurs des fièvres intermittentes et rémittentes; pendant quelques mois Rome est sujette à la *malaria*. Aujourd'hui ce mot est devenu synonyme de *paludisme*.

**MALARINE.** s. f. Poudre blanc jaunâtre, insoluble dans l'eau, soluble dans les alcalins; c'est le citrate du produit de condensation de l'acétophénone et de la phénétidine. Ce médicament est un antipyrétique puissant, on le donne par cachets de 0$^{gr}$,20 à la dose de 2 à 10 par jour.

**MALASSEZ** (Louis-Charles) (physiologiste français

né en 1842). — *Maladie de Malassez.* Maladie kystique du testicule.

**MALATE.** s. m. [de *malum*, pomme; all. *apfelsaures Salz*, angl. *malate*, it. et esp. *malato, sorbate*]. Nom générique des sels formés par l'union de l'acide malique avec les bases. On en trouve plusieurs dans le règne végétal, tels que ceux de chaux, de magnésie, de potasse. Ils sont acides ou neutres, presque tous solubles dans l'eau. On n'emploie en médecine que celui de fer. — *Malate acide d'althéine.* V. ASPARAGINE. — *Malate de fer* (*extrait de Mars pommé*). On l'obtient en faisant digérer pendant trois jours, dans un vase de fer clos, à la température de 25°, 1 partie de limaille de fer porphyrisé et 8 parties de suc de pommes aigres; augmentant ensuite la chaleur, évaporant jusqu'à réduction de moitié, passant la liqueur, et la concentrant jusqu'à consistance d'extrait au bain-marie; on le conserve dans des bocaux de verre soigneusement bouchés.

**MALAXATION.** s. f. Action de malaxer, sorte de *massage.*

**MALAXER.** v. a. [μαλάσσειν, ramollir; *mollire, subigere*, all. *kneten*, angl. *to malaxate*, it. *impastare*]. Pétrir une substance pour la rendre plus molle et plus ductile. V. MASSAGE.

**MALCONFORMATION.** s. f. V. MALFORMATION.

**MÂLE.** adj. et s. m. [*masculus*, ἄρσην, all. *männlich, Männchen*, angl. *male*, it. *maschio*, esp. *macho*]. Qui est du sexe masculin, qui appartient au sexe masculin.

**MALÉFICE.** s. m. [de *maleficium*, mauvais service]. Pratique superstitieuse employée dans le dessein de nuire.

**MALÉINE.** s. f. [de *maleus*, morve]. Substance spécifique extraite des cultures du bacille de la morve, et qui, injectée aux animaux morveux, provoque chez eux un ensemble de phénomènes locaux et généraux permettant d'affirmer l'existence de la morve. Elle a été découverte par Helman et Kalning; on la prépare actuellement en faisant une culture en milieu liquide avec un bacille très virulent; au bout d'un mois, on chauffe la culture à 100° pour tuer le microbe; on évapore au dixième; on filtre et on a un liquide brunâtre qu'on appelle *maléine brute.* Pour l'employer, on la dilue, dans la proportion de 1 centimètre cube de maléine brute pour 9 centimètres cubes d'eau phéniquée à 5 p. 1 000; si on injecte 2 centimètres cubes et demi de cette solution à un cheval sain, il n'éprouve aucun symptôme; si le cheval est morveux, la température s'élève, et au point d'inoculation il se fait une tuméfaction très douloureuse, accompagnée de lymphangite et d'engorgement ganglionnaire. Cette substance a donc une action analogue à celle de la tuberculine vis-à-vis de l'animal tuberculeux. Elle a rendu de précieux services dans l'art vétérinaire, et a permis de limiter et d'arrêter les épidémies de morve.

**MALEON** (France, Ardèche). *Eaux bicarbonatées sodiques*, froides, 13°,7, contenant 1gr,26 de bicarbonate de soude. Établissement : buvette, bains.

**MALFORMATION.** s. f. Nom donné soit aux anomalies en général; soit à celles qui, plus ou moins légères, sont curables par l'intervention de la chirurgie, comme la syndactylie, etc.; soit enfin à toutes les variations morphologiques du corps ou de ses parties qui sont *congénitales* : les *déformations* sont les variations morphologiques *acquises.*

**MALGAIGNE** (Joseph-François) (chirurgien français, 1806-1865). — *Fracture esquilleuse de Malgaigne.* Fracture partielle sans interruption de la continuité de l'os. — *Griffe de Malgaigne.* V. GRIFFE.

**MALHERBE.** s. f. Nom vulgaire de la *Thapsia villosa*, L. V. THAPSIE.

**MALICORIUM.** s. m. [it. *malicorio*]. Nom latin, conservé en français, de l'écorce de la grenade.

**MALIGNITÉ.** s. f. [*malignitas*, κακοηθεια, all. *Bösartigkeit*, angl. *malignancy*, it. *malignità*, esp. *malignidad*]. Qualité nuisible d'une chose. || En médecine, caractère insidieux d'une maladie, qui se manifeste par l'apparition de symptômes inaccoutumés ou par une modification dans l'évolution des symptômes habituels, et qui amène souvent une mort rapide dont l'explication ne se trouve pas toujours dans les lésions constatées à l'autopsie. La *malignité* des maladies ne doit pas plus être confondue avec leur *gravité*, que la bénignité avec la légèreté : c'est la forme anormale, la marche irrégulière des symptômes qui produit la malignité; c'est l'intensité des symptômes normaux qui fait la gravité. — La *malignité des tumeurs* est caractérisée par une tendance à envahir de proche en proche, à pulluler de nouveau après ablation et à se généraliser, et, anatomiquement, par la prolifération des éléments anatomiques se faisant suivant un type anormal. En même temps, il y a atteinte plus ou moins profonde et rapide de l'état général, et cachexie progressive conduisant le malade à la mort.

**MALIN, IGNE.** adj. [*malignus*, κακοήθης, all. *bösartig*, angl. *malignant*, it. et esp. *maligno*]. Se dit des maladies qui présentent le caractère de la malignité : *fièvre maligne, pustule maligne, scarlatine maligne, ulcère malin.* — *Angine maligne.* V. ANGINE *couenneuse.* — *Tumeurs malignes.* Celles qui se développent en peu de temps, envahissent simultanément ou successivement plusieurs organes, sont sujettes à un agrandissement rapide lorsqu'elles s'ulcèrent, et récidivent si on les enlève. V. BÉNIN.

**MALIQUE.** adj. — *Acide malique* [*acide des pommes, acide malusien* (Guyton de Morveau), *acide pommique* (Brugnatelli), *acide sorbique* (Donovan), *malate hydrique* ou *malate normal*] ($C^8H^6O^{10}$, en atomes $C^4H^6O^5$). Acide découvert par Scheele; il existe dans presque tous les fruits, surtout les pommes, prunes, prunelles, baies d'épine-vinette et de sorbier. On peut le préparer artificiellement en chauffant l'acide aspartique avec l'acide azotique. Il cristallise en mamelons blancs, très solubles dans l'eau, déliquescents, d'une saveur acide. C'est un acide bibasique formant des sels cristallisables avec les acides. En solution, l'acide malique naturel, extrait des baies de sorbier, est lévogyre; l'acide préparé artificiellement est inactif.

**MALIS** [μαλὶς, *maleus*, all. *Mauke, Rotz*, angl. *glanders*, it. *moccio, ciamorro*]. Nom grec de la morve. || Nom donné à des affections cutanées produites par des insectes parasites : *malis pediculi*, phtiriase; *malis dracunculi*, filaire; *malis acari*, gale.

**MALLÉAIRE.** adj. [de *malleus*, marteau]. Qui se rapporte au *marteau*, l'un des osselets de l'oreille moyenne. — *Muscles malléaires.* V. MARTEAU et OREILLE.

**MALLÉATOIRE.** adj. — *Chorée malléatoire.* V. CHORÉE *rythmée.*

**MALLÉINE.** s. f. Mauvaise orthographe pour *maléine.*

**MALLÉOLAIRE.** adj. [*malleolaris*, de *malleolus*, malléole; angl. *malleolar*, it. *malleolare*, esp. *maleolar*]. Qui a rapport aux malléoles. — *Artères malléolaires.* Branches fournies par l'artère tibiale antérieure au niveau du cou-de-pied. Elles sont au nombre de deux, distinguées en interne et externe, et se divisent, au niveau des malléoles correspondantes, en rameaux destinés aux os, au périoste et à l'articulation tibio-tarsienne. — *Ligaments malléolaires.* Ligaments qui vont des malléoles aux os du pied. V. TIBIO-TARSIEN.

**MALLÉOLE.** s. f. [diminutif de *malleus*, marteau; *talus*, all. *Knöchel*, angl. *malleolus*, it. *malleolo*, esp. *maleolo*]. Nom donné à deux saillies osseuses, vulgairement appelées *chevilles du pied*, situées l'une au côté interne, et l'autre au côté externe de la partie inférieure de la jambe. La première est une éminence du tibia; la

seconde est formée par l'extrémité tarsienne du péroné. Elles constituent une sorte de mortaise dans laquelle est enclavé l'astragale. V. PÉRONÉ et TIBIA.

**MALLÉOMYCE.** s. m. Nom donné par Hallier à un champignon trouvé par lui dans le pus morveux, et qu'il considérait comme l'élément virulent de la morve.

**MALLOW** (Irlande). *Eaux tièdes*, 22°. Établissement balnéothérapique.

**MALMAS** (Autriche, Transylvanie). *Eaux sulfurées calciques*, tièdes, 19°. Établissement : buvette, bains, douches.

**MALMÉDY** (Prusse). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, contenant 0gr,1346 à 0gr,1576 de bicarbonate de fer. Buvette.

**MALMIGNATHE.** s. m. Nom vulgaire du *Latrodectus malmignathus*, Walk., araignée dont la morsure est regardée comme venimeuse, mais qui, en réalité, n'est pas plus dangereuse que les autres araignées.

**MALOJA** (Suisse, Grisons). *Station d'altitude* à 1811 mètres dans la vallée de la Haute-Engadine; insolation et luminosité forte; air pur, sec, excitant. Indications : anémie, dépression nerveuse, certaines formes de tuberculose pulmonaire. Saison : 10 juin au 30 septembre.

**MALOU (LA).** V. LAMALOU.

**MALPIGHI** (anatomiste italien, 1628-1694). — *Corpuscule de Malpighi.* V. RATE. — *Couche* ou *réseau muqueux de Malpighi.* V. ÉPIDERME. — *Glomérule de Malpighi.* V. REIN. — *Pyramides de Malpighi.* V. REIN.

**MALPIGHIER.** s. m. [*malpighia*]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des malpighiacées et dont une espèce, le *malpighier brûlant* (*Malpighia urens*, L.), porte des feuilles dont la face inférieure a des poils brûlants comme ceux de l'ortie; un fruit drupacé de la grosseur et de la couleur des cerises, alimentaire, astringent, usité contre les diarrhées, de même que l'écorce de cet arbrisseau, qui croît aux Antilles.

**MALT.** s. m. [all. *Malz*, angl. *mall*, it. *malto*, esp. *malta*]. Orge qu'on a fait germer et sécher, et dont on a séparé les germes. Le malt renferme de la diastase. On emploie le malt pulvérisé à la dose de 2 à 4 grammes. La bière de malt, ou sirop de malt, est préparée en faisant digérer pendant un quart d'heure 250 grammes de farine de malt dans 1 000 grammes d'eau à 50°; puis, après avoir passé et exprimé, on reprend le résidu avec 200 grammes d'eau tiède; on exprime et on réunit les deux liqueurs, auxquelles on ajoute 1900 grammes de sucre blanc; on prend de cette préparation une à deux cuillerées à bouche avant ou après le repas. Cette substance est employée comme antidyspeptique.

**MALTAGE.** s. m. Opération exécutée pour préparer le malt.

**MALTE.** — *Fièvre de Malte.* Maladie infectieuse spécifique sévissant à Malte et sur tout le littoral de la Méditerranée; elle est caractérisée par une fièvre élevée, des douleurs dans les membres, des sueurs abondantes, et une durée variant de une à cinq semaines, parfois augmentée par des rechutes. Elle serait due à un microbe décrit par Bruce, le *Micrococcus melitensis.*

**MALTHE.** s. m. V. PISSASPHALTE.

**MALTINE.** s. f. Matière active du malt, de nature albuminoïde, lévogyre; la chaleur et divers agents la transforment en matière insoluble et inactive. Du reste, elle existe, avec la même constitution, dans les céréales, l'eau albumineuse et plusieurs eaux naturelles, comme les eaux de la Seine, de l'Ourcq, de la Dhuis, etc.; c'est un ferment soluble ou diastase (V. ce mot). Elle se présente sous l'aspect d'une poudre amorphe de couleur blanc jaunâtre ou de lamelles translucides, en partie soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool faible, insoluble dans l'alcool fort. Elle transforme l'amidon en dextrine et maltose. Le malt renferme une quantité de maltine égale à 0,01, quantité cent fois plus grande que celle qui est utile à la saccharification de la fécule renfermée dans le malt. La maltine, ou diastase médicinale, doit transformer en sucre réducteur cinquante fois son poids d'amidon. On l'emploie comme antidyspeptique sous le nom de *maltine* ou celui de *diastase*, à la dose de 0gr,10 à 0gr,50.

**MALTOSE.** s. f. ($C^{22}H^{24}O^{24}$, ou, en atomes, $C^{12}H^{22}O^{11}$). Produit obtenu par l'action sur l'amidon de certains ferments solubles comme la maltine, la ptyaline ou l'amylopsine, et aussi des acides minéraux étendus et bouillants. Elle se rencontre par suite dans l'intestin, consécutivement à l'action de la salive et du suc pancréatique sur les matières amylacées; elle se dédouble dans l'intestin sous l'influence d'un ferment soluble, en donnant de la glycose; néanmoins, on a pu signaler parfois la présence de petites quantités de maltose dans le sang. C'est un corps soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, cristallisant en fines aiguilles, et ayant un pouvoir rotatoire de même sens, mais triple de celui de la glycose. Par l'action prolongée des acides étendus, la maltose se transforme en glycose.

**MALUSIEN.** adj. — *Acide malusien.* V. MALIQUE.

**MALVAT.** s. m. — *Malvat du Languedoc.* Nom du charbon dans certaines parties du Languedoc.

**MALVERN** (Angleterre). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 11°,3, contenant 0gr,023 de bicarbonate de fer. Altitude : 400 mètres. Établissement : buvette, bains, douches.

**MAMAKAI** (Russie, Caucase). *Eaux sulfurées sodiques*, contenant 0gr,0158 de sulfure de sodium.

**MAMANPIAN.** s. m. [*mère des pians*, angl. et esp. *mamanpian*]. Ulcère par lequel commence le *pian.*

**MAMELLE.** s. f. [*mamma*, ματρὸς, all. *weibliche Brust*, angl. *breast*, it. *mammella*, *poppa*, esp. *mama*, *teta*]. Nom donné à des corps glanduleux, au nombre de deux dans l'espèce humaine, hémisphériques ou légèrement coniques, situés sur les parties supérieure, latérales et antérieure de la poitrine, au niveau du grand pectoral et servant à la sécrétion et à l'excrétion du lait. Du milieu de leur surface s'élève le *mamelon* avec son *aréole* (V. MAMELON). Un tissu adipeux plus ou moins abondant, subjacent à une peau fine et délicate, entoure de toutes parts la *glande mammaire*, organe spécial de la sécrétion du lait, et donne aux mamelles leur forme arrondie et leur élasticité, en même temps qu'elle détermine leur volume (fig. 430). Rudimentaire chez l'homme, incomplètement lobulée et presque homogène chez la femme hors l'état de lactation, la glande mammaire, qui est convexe en avant, plane ou un peu concave en arrière, ne prend un développement parfait que pendant la lactation : alors elle est manifestement formée de petits lobes blanchâtres, unis entre eux par un tissu lamineux dense, rarement graisseux, et composés eux-mêmes de lobules contenant une multitude d'acini d'où naissent les conduits excréteurs. Les conduits connus sous le nom de *vaisseaux galactophores* ou *lactifères*, émanés des lobes, sont flexueux; extensibles, demi-transparents, ordinairement au nombre de 10 à 16, et unis entre eux par du tissu lamineux, ils se rendent au mamelon sans s'anastomoser entre eux, passent par son centre, et viennent s'ouvrir isolément à sa surface, de sorte que chaque lobe, ayant son conduit excréteur propre, représente en quelque sorte une glande distincte. Les mamelles sont un type des *glandes en grappe composée*, c'est-à-dire constituées par des *acini* nombreux rassemblés en lobules, dont le conduit excréteur se réunit à d'autres pour former les conduits galactophores. Ces derniers sont composés d'un épithélium cylindrique, de fibres élastiques nom-

breuses et ramifiées, peu anastomosées, et de fibres conjonctives. Les *acini* ont leurs culs-de-sac tapissés d'épithélium cylindrique à une seule couche. Il existe une corrélation entre le développement des éléments anatomiques de l'utérus (fibres musculaires) et ceux de la mamelle (culs-de-sac glandulaires) pendant la grossesse. Ces derniers, presque imperceptibles hors de l'état de grossesse, deviennent visibles par multiplication de leur épithélium pendant que l'utérus grossit et que ses fibres-cellules augmentent de volume. Pendant que la sécrétion du lait est active, les

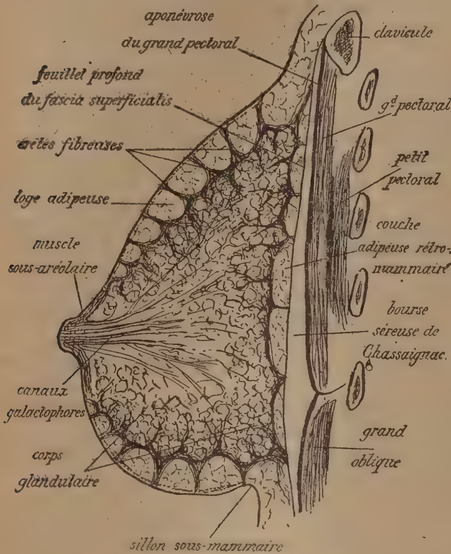



Fig. 430. — *Mamelle.*

cellules épithéliales des *acini* augmentent de volume et de nombre, s'infiltrent de matériaux constituant le lait, et tombent dans la lumière de l'acinus ; si bien que c'est la cellule entière qui se désagrège pour former le produit de sécrétion ; celle-ci se fait donc suivant le mode *holocrine.* Au début de la sécrétion, le *colostrum* est formé par les cellules centrales des conduits galactophores qui ont subi la dégénérescence graisseuse. Les mamelles reçoivent leurs artères de la mammaire interne et des intercostales aortiques ; les veines, profondes et sous-cutanées, se jettent pour la plupart dans la jugulaire externe ; les lymphatiques, très nombreux, vont aux ganglions de l'aisselle et aux ganglions de la cavité thoracique ; les nerfs viennent des nerfs intercostaux et du plexus brachial. V. Nourrice. ‖ *Fistules de la mamelle.* Trajets anfractueux et persistants que peut présenter la mamelle dans diverses circonstances. Tantôt la fistule est *laiteuse*, donne passage à du lait, et résulte soit d'une incision faite pour évacuer le pus d'un abcès, soit de la rupture d'un conduit galactophore ou de l'ouverture spontanée d'une collection purulente. Tantôt elle est *séro-muqueuse*, et a pour point de départ un petit kyste formé par la dilatation d'un conduit galactophore. Tantôt enfin elle est *purulente*, entretenue par le passage du pus provenant d'un abcès profond. La compression et les injections irritantes de teinture d'iode, de solution d'azotate d'argent, sont les meilleurs moyens à employer. — *Lésions traumatiques de la mamelle.* Les *brûlures* peuvent détruire le mamelon, oblitérer les orifices des conduits galactophores, produire sur la mamelle des cicatrices difformes qui la rendent incapable de remplir ses fonctions. Les *contusions*, très fréquentes en raison de la situation et de la saillie de l'organe, surtout pendant l'allaitement, sont suivies d'une douleur vive et de l'apparition d'une ecchymose, ou de la production d'une tumeur sanguine, qui peut donner naissance à un abcès : aussi faut-il chercher à empêcher la pénétration des germes pathogènes en nettoyant le mamelon de manière à le maintenir aseptique. Les *plaies* peuvent être graves par l'hémorragie qui les accompagne, l'ouverture des canaux galactophores qu'elles produisent, l'érysipèle qui les suit souvent ; de plus, la plaie peut pénétrer dans la poitrine. — *Névralgies de la mamelle.* La mamelle peut être le centre de douleurs plus ou moins vives, continues ou intermittentes, qui s'irradient en tout sens, sans que la glande soit le siège d'aucune tumeur appréciable, ou qui coïncident avec de petites tumeurs siégeant principalement du côté de l'aisselle et qualifiées, à tort, de *névromes.* Lorsque ces indurations sont en petit nombre, on peut en pratiquer l'extirpation : dans les autres cas, on aura recours aux antinévralgiques habituels, sulfate de quinine, oxyde de zinc, valériane, morphine, hydrothérapie, etc. — *Phlegmons et abcès de la mamelle.* Ils sont sous-cutanés, sous-mammaires ou glandulaires. Le *phlegmon sous-cutané* est *circonscrit* ou *diffus.* Circonscrit, il reconnaît pour causes une violence extérieure locale, une contusion, une brûlure, le plus souvent une gerçure ou crevasse du mamelon, la suppression brusque de l'allaitement, toutes ces causes agissant en favorisant la pénétration des germes dans l'intérieur de la glande ; cette pénétration se fait le plus souvent le long des canaux galactophores par le processus de l'infection ascendante ; la suppression de l'allaitement n'agit pas de façon différente ; la stagnation du lait, la dilatation des canaux amène des modifications dans la nutrition de la paroi, et par suite l'ascension des germes, qui, une fois pénétrés, vont trouver dans le liquide stagnant un milieu éminemment fermentescible. Les caractères du phlegmon sont les mêmes que dans les autres régions : il se termine par résolution ou par suppuration. Diffus, il est influencé dans son développement par une prédisposition générale, qui met en jeu la cause locale : il peut amener le décollement de la glande, et des accidents gangreneux, souvent mortels. Au début, on peut essayer de vider la glande par expression ; en effet, il n'y a le plus souvent à ce moment qu'une simple galactophorite, et l'expression de la glande faite méthodiquement et d'une façon répétée peut parfois entraver la formation du pus ; mais dès que la fluctuation est perçue, il faut donner issue au pus, surtout dans le phlegmon diffus, où les incisions multiples et profondes, le passage de tubes à drainage, les injections antiseptiques, doivent être employés pour prévenir la décollement et la mortification des parties. Le *phlegmon sous-mammaire* ou *rétro-mammaire* se développe derrière la mamelle, dans le tissu cellulaire qui se trouve entre elle et les parois thoraciques, à la suite d'un traumatisme, dans le cours d'une maladie générale grave, comme la variole, la fièvre typhoïde, le plus souvent consécutivement à une carie des côtes, à une pleurésie enkystée, à des cavernes tuberculeuses. Assez souvent ce phlegmon coexiste avec une inflammation de la glande elle-même, qui peut donner lieu à un second abcès communiquant avec le premier par un canal rétréci. Même traitement que pour le phlegmon sous-cutané. Le *phlegmon glandulaire* est connu sous le nom de *mastite.* — *Tumeurs de la mamelle.* Malgré les variétés de leur constitution anatomique et de leurs caractères cliniques, ces tumeurs peuvent être, arbitrairement il est vrai, divisées en deux grandes classes : les unes, dites *benignes*, ne récidivant pas, ne se généralisant pas, et ne nécessitant par suite une intervention que lorsqu'elles sont volumineuses, gênantes ; les autres, *malignes*, qui, présentant les conditions inverses, doivent au contraire être extirpées le plus

tôt possible. Parmi les premières, on range : l'*hypertrophie générale*, caractérisée par un développement exagéré de l'organe, continu, uniforme et indolent, les lobules étant augmentés de volume, mais non altérés dans leur texture ; l'hypertrophie partielle ou *adénome*, qui est tantôt pur, constitué par la génération d'éléments glandulaires nouveaux, tantôt précédé ou accompagné d'hypertrophie du tissu conjonctif interstitiel (*fibro-adénome*) ; le *fibrome*, dont le développement lent indique rarement la nécessité d'une opération, laquelle d'ailleurs n'est pas suivie de récidive ; le *lipome*, qui présente les mêmes conditions ; la *galactocèle* (V. ce mot) ; les *kystes*, dont le siège est dans les conduits excréteurs plutôt que dans les acini, dont le contenu est séreux, séro-sanguin ou séro-muqueux, et dont le point de départ est l'oblitération d'un conduit ou une contusion du sein ; les *tumeurs osseuses* et *calcaires*, qui sont rares. Le *sarcome* peut être considéré comme une tumeur maligne, puisqu'il récidive sur place ou ailleurs lorsqu'il est enlevé : l'extirpation doit en être faite, en ayant soin d'enlever rigoureusement toutes les parties malades. Enfin les *tumeurs cancéreuses* se présentent sous forme d'*épithélioma* ou de *cancer proprement dit*, et celui-ci est tantôt *squirreux*, tantôt *encéphaloïde* : le squirre peut avoir son point de départ dans les parties profondes, et attirer à lui, en s'ulcérant, les tissus voisins (*squirre atrophique*) ; ou bien il envahit primitivement la peau, qui s'épaissit et se rétracte au point de gêner la respiration (*squirre en cuirasse*). L'extirpation avec le bistouri est le seul traitement qui convienne aux tumeurs cancéreuses de la mamelle lorsque l'opération est indiquée, c'est-à-dire quand les dernières racines de la maladie peuvent sûrement être extirpées, que rien ne démontre l'existence de plusieurs lésions semblables dans d'autres organes, que l'état général n'est pas profondément altéré ; au contraire, elle est proscrite quand la tumeur est largement ulcérée, très adhérente aux parties profondes, compliquée d'un engorgement si étendu des ganglions de l'aisselle qu'il serait impossible d'extraire ceux-ci en totalité.

**MAMELON.** s. m. [*papilla*, θηλή, all. *Brustwarze*, *Zitze*, angl. *nipple*, it. *papilla*, esp. *mamelon*, *pezon*]. Petite éminence cylindrique ou conoïde, plus ou moins rouge ou brune, qui s'élève du milieu de chaque mamelle, et à laquelle aboutissent les conduits galactophores ; sa longueur est de $0^{m},01$ à $0^{m},015$ ; sa surface est rugueuse et couverte de grosses papilles. Cette éminence est entourée, à sa base, d'un disque qu'on appelle son *aréole*, et qui est large de 3 à 4 centimètres, de couleur rosée, brunâtre pendant la grossesse, et présentant alors cinq à dix nodosités dites *tubercules de Montgomery* : sa surface est rugueuse et couverte de papilles comme celle du mamelon. Au niveau de l'aréole et du mamelon, la peau, outre qu'elle est pigmentée, présente des follicules sébacés, disséminés ou formant un cercle régulier, des glandes sudoripares, et des fibres musculaires lisses, dont quelques-unes sont longitudinales, mais la plupart sont disposées circulairement en forme de sphincter : c'est la contraction de ces fibres qui produit l'érection du mamelon. — Le mamelon peut présenter des anomalies qui peuvent entraver ou empêcher complètement l'allaitement ; en dehors de l'absence congénitale du mamelon ou *athélie*, on rencontre la brièveté du mamelon, l'ombilication et l'invagination ; dans le cas d'ombilication, le mamelon bien conformé est entouré d'une dépression, d'une sorte de fossé, de circumvallation, si bien qu'il est enfoncé dans une dépression plus ou moins analogue à la dépression ombilicale ; c'est contre cette malformation qu'est dirigée la *mamilloplastie* (V. ce mot). L'invagination n'est qu'un degré plus avancé de l'ombilication, avec cette différence que le mamelon est lui-même retourné en doigt de gant. Le mamelon et son aréole peuvent s'enflammer, surtout à la suite des gerçures et des crevasses : tantôt l'inflammation siège dans la peau et peut être le point de départ d'un abcès tubéreux ou globuleux ; tantôt elle siège dans les conduits galactophores, et est alors dangereuse pour l'enfant qui peut avaler avec le lait une certaine quantité de pus. — *Crevasse du mamelon*. V. Gerçure. || *Mamelon*, saillie quelconque ayant une forme analogue à celle du mamelon proprement dit : tels sont les *mamelons* de la substance tubuleuse des reins.

**MAMELONNÉ, ÉE.** adj. [*mamillatus*, all. *zitzenförmig*, angl. *mammillated*, esp. *mamelonado*]. Qui présente de petits tubercules comparables à des mamelons. — *Pneumonie mamelonnée*. V. Pneumonie *lobulaire*.

**MAMILLAIRE.** adj. [de *mamilla*, petite mamelle ; all. *warzenförmig*, angl. *mamillary*, it. *mammellare*, esp. *mamilar*]. Qui a la figure d'un mamelon. — *Caroncule mamillaire*. Nom donné au nerf olfactif par quelques anciens anatomistes, qui le prenaient pour un simple appendice creux du cerveau. — *Éminences* ou *tubercules mamillaires* ou *pisiformes*. Deux tubercules situés entre les pédoncules du cerveau, derrière le *tuber cinereum*, et adossés par leur partie interne. La substance blanche qui forme leur revêtement externe dépend des piliers antérieurs du trigone cérébral ; leur partie centrale est formée de substance grise qui se continue avec celle qu'on trouve sur les côtés du troisième ventricule.

**MAMILLÉ, ÉE ; MAMILLEUX, EUSE.** adj. Qui porte des mamelons.

**MAMILLIFORME.** adj. [de *mamilla*, mamelle, et *forma*, forme]. Qui est en forme de mamelon.

**MAMILLOPLASTIE.** s. f. [de *mamilla*, petite mamelle, et πλασσεῖν, former]. Opération que l'on pratique dans le cas d'ombilication du mamelon (V. Mamelon) afin de supprimer le bourrelet qui entoure celui-ci et l'empêche d'être saisi par la bouche du nourrisson ; elle consiste à enlever sur chacun des bords saillants un croissant de peau à concavité dirigée vers le mamelon, et à rapprocher les lèvres de la surface cruentée, ce qui fait saillir l'organe.

**MAMMAIRE.** adj. [*mammarius*, de *mamma*, mamelle ; angl. *mammary*, it. *mammario*, esp. *mamario*]. Qui concerne les mamelles. — *Artères mammaires*. Elles sont au nombre de deux, et distinguées en *externe* et *interne*. La *mammaire externe*, ou *grande thoracique*, branche de l'axillaire, naît au niveau du tendon du petit pectoral, et se distribue aux faisceaux du muscle grand dentelé, aux muscles grand pectoral et sous-scapulaire, et à la glande mammaire : en outre, elle donne des rameaux qui s'anastomosent avec ceux de la mammaire interne et des intercostales aortiques. La *mammaire interne*, branche de la sous-clavière, longe la face postérieure des cartilages intercostaux, et se divise, au niveau de l'appendice xiphoïde, en deux branches, l'une, interne, qui s'anastomose avec l'épigastrique dans l'épaisseur du grand droit de l'abdomen, l'autre, externe, dite *musculo-phrénique*, qui se distribue au diaphragme et aux muscles de l'abdomen : dans son trajet, la mammaire interne fournit la diaphragmatique supérieure, les intercostales antérieures, et des branches internes qui s'anastomosent derrière le sternum avec celles du côté opposé. — *Glande mammaire*. V. Mamelle.

**MAMMEA** ou **MAMMEI.** s. m. [*Mammea americana*, L., esp. *mamei*, *albaricoque de America*, *Mammei d'Amérique*, *abricotier de Saint-Domingue*]. Grand arbre de la famille des guttifères. Le fruit, nommé *mammea*, est une baie volumineuse dont l'enveloppe externe est astringente, l'interne mince et amère, et le sarcocarpe charnu, d'un goût aromatique agréable. Les fleurs sont blanches, odorantes ; distillées avec l'alcool, elles donnent l'*eau des créoles*.

**MAMMIFORME.** adj. [*mammiformis*, *mastoides*, all.

sitzenförmig, angl. *mammiform*, it. *mammiforme*, esp. *mamiforme*]. Synonyme de *mastoïde*.

**MAMMITE.** s. f. [de *mamma*, mamelle]. Synonyme de *mastite*.

**MAMMULE.** s. m. Petit mamelon.

**MAMMULEUX, EUSE.** adj. Qui présente de petits mamelons.

**MAN.** V. ABRÉVIATION.

**MANCENILLIER.** s. m. [*Hippomane mancenilla*, L., all. *Manzenillenbaum*, esp. *manzanillo*]. Arbre de la famille des euphorbiacées qui croît dans l'Amérique méridionale, et dont toutes les parties sont remplies d'un suc laiteux caustique et vénéneux, mais dont l'ombre n'a pas les propriétés malfaisantes qu'on lui a attribuées.

**MANCHE.** s. f. — *Manche d'Hippocrate* [all. *Filtrirsack*]. V. CHAUSSE.

**MANCHETTE.** s. f. En chirurgie, portion de peau et du tissu conjonctif et graisseux sous-jacent conservée à partir d'un certain niveau, au-dessous du point où les chairs et l'os seront coupés, et destinée à recouvrir la surface de section de ces parties après une amputation. Le chirurgien, après avoir incisé circulairement la peau, la dissèque de bas en haut, en la retroussant à la manière d'une *manchette*, et en coupant les brides qui la fixent aux parties sous-jacentes.

**MANCHON.** s. m. Appareil pourvu de liens et destiné à fixer les mains des aliénés agités.

**MANCHOT.** s. m. Celui qui est privé de la main ou d'une portion d'un bras. V. BRAS *artificiel*.

**MANCÔNE.** s. m. Nom d'une écorce employée par diverses peuplades de l'Afrique tropicale à empoisonner les flèches et à préparer des liqueurs d'épreuve, et fournie par l'*Erytrophlæum guineense* (famille des légumineuses césalpiniées). Elle est en morceaux aplatis et irréguliers, d'un brun rougeâtre, dure, fibreuse, inodore, et détermine de violents éternûments quand on la pulvérise. Son principe actif est l'*érythrophléine*, substance solide, d'aspect cristallin, très toxique, et constituant un poison du cœur. Injectée sous la peau de la patte d'une grenouille, à la dose de 2 milligrammes, elle provoque, en cinq à huit minutes, l'arrêt du ventricule du cœur en systole; les oreillettes continuent à battre pendant un temps très court, et s'arrêtent habituellement en diastole. L'effet est plus rapide, quand l'érythrophléine est appliquée directement sur le cœur (C. Hardy et Gallois).

**MANDIBULE.** s. f. [*mandibula*, de *mandere*, mâcher; all. *Kiefer*, angl. *mandible*, it. *mandibola*, esp. *mandibula*]. Nom donné quelquefois à la mâchoire inférieure de l'homme ou des quadrupèdes.

**MANDRAGORE.** s. f. [*Atropa mandragora*, L., *mandragora officinarum*, *mandragore femelle*, *mandragore des magiciens*, μανδραγόρας, all. *Mandragore*, *Alraun*, angl. *mandrake*, it. et esp. *mandragora*]. Plante (solanées, J.) dont la racine, blanchâtre, longue, grosse, souvent bifurquée, de manière à représenter deux cuisses, est narcotique, et est parfois employée sous forme de cataplasmes. Toute la plante est vénéneuse, et a les propriétés de la belladone, à un degré plus marqué. Les anciens lui attribuaient, à raison de sa forme, des propriétés aphrodisiaques. Ils ont employé la mandragore pour déterminer le sommeil et l'insensibilité pendant les opérations. Elle est inusitée aujourd'hui. — La *mandragore femelle* est souvent confondue avec une autre espèce à racine plus épaisse, douée, du reste, des mêmes propriétés, qui est la *mandragore printanière* (*Mandragora vernalis*, Bertol), ou *mandragore mâle*.

**MANDRIN.** s. m. Tige plus ou moins résistante, métallique ou autre, destinée à donner de la résistance aux sondes flexibles dans la cavité desquelles on l'introduit.

**MANDUCATION.** s. f. [*manducatio*, de *manducare* manger; all. *Kauen*, angl. *manducation*, it. *manducazione*, esp. *manducacion*]. Action de manger. V. MASTICATION.

**MANÈGE.** s. m. — *Mouvement de manège*. V. TOURNOIEMENT.

**MANGANÈSE.** s. m. [*manganesium*, all. *Mangan*, *Braunsteinmetall*, angl. *manganese*, it. *manganese*, esp. *manganeso*, ou *mangano*]. Métal découvert par Scheele et Gahn en 1774, gris, cassant, très dur, très difficile à fondre. On l'obtient en calcinant avec du charbon l'un de ses oxydes Chauffé à l'air, il s'oxyde; il décompose l'eau vers 100°. On le trouve dans la nature à l'état de sesquioxyde, d'oxyde salin ou rouge, et surtout de bioxyde ou peroxyde, (V. OXYDE *de manganèse*). Il existe dans l'économie animale, surtout dans le sang, mais d'une façon inconstante et en quantité si minime, qu'il est difficile d'en faire un principe nécessaire à la constitution de ce liquide (Riche); on le rencontre aussi dans la bile, le lait, l'urine, les os, les cheveux (Maumené). Il est parfois employé en médecine, avec les ferrugineux, à l'état de carbonate et de lactate.

**MANGEUR.** s. m. — *Mangeur d'arsenic*. V. ARSENICOPHAGE. — *Mangeur de terre*. V. GÉOPHAGE. — *Gros mangeur*. L'abus de la nourriture engendre un certain nombre d'états morbides que l'on a parfois quelque peine à rapporter à leur cause véritable. C'est ainsi que certaines diarrhées chroniques ne tiennent pas à d'autre cause qu'à l'excès de nourriture. Le gros mangeur est aussi exposé à d'autres accidents en rapport avec le travail exagéré qu'il demande à son appareil digestif; l'excès des aliments azotés semble particulièrement nuisible, et est une des causes qui favorisent le développement de la diathèse arthritique.

**MANGIER** ou **MANGUIER.** s. m. [*Mangifera indica*, L., angl. *mango-tree*]. Arbre de la famille des térébinthacées, des pays tropicaux, dont les fruits, appelés *mangues* ou *mangos*, sont des drupes réniformes, de couleur verte et jaune, gros comme de petits melons, à pulpe jaune, fondante, parfumée, rafraîchissante, et employée dans le traitement du scorbut. Le noyau contient une amande riche en acide gallique et astringente.

**MANGLIER** ou **PALÉTUVIER.** s. m. [*Rhizophora mangle*, L.]. Arbre peu élevé, de la famille des rhizophorées, se trouvant dans les lagunes et les plages maritimes de l'Amérique intertropicale et du Malabar, remarquable en ce que ses graines germent avant de tomber. Son écorce, très astringente, est employée en gargarismes et comme hémostatique. Son tronc laisse écouler une variété de kino, dite *kino de Colombie*.

**MANGOSTAN** ou **MANGOUSTAN.** s. m. [*Marcinia mangostana*, L., all. *Mangostan*, angl. *mangosteen*, esp. *mangostan*]. Arbre originaire des Moluques (famille des guttifères, J.), dont les fruits appelés *mangoustes*, gros comme une petite orange, renferment, sous une écorce d'un pourpre foncé, astringente, vermifuge, une pulpe blanche, molle, fondante, d'une saveur sucrée légèrement acidule, avec le parfum de la framboise. Ce fruit est alimentaire, un peu laxatif et antiscorbutique.

**MANGOSTINE.** s. f. ($C^{40}H^{22}O^{10}$). Substance extraite de l'écorce des fruits du mangostan, cristallisable, jaune, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les acides étendus et les alcalis.

**MANGUE, MANGUIER.** s. m. V. MANGIER.

**MANI.** s. m. Résine qui découle du tronc du *Moronobea coccinea*, Aublet, arbre de la famille des guttifères, originaire de la Guyane, sous forme de suc jaune qui noircit à l'air et qui sert à faire des torches, à goudronner les barques, etc. Quelques droguistes le vendent pour *résine caragne*.

**MANIACAL, ALE.** adj. [μανιώδης, it. *maniacale*, esp. *maniaca*]. Qui concerne la manie.

**MANIAQUE.** adj. et s. m. [all. *tobsuchtig*, angl. *maniac*, it. et esp. *maniaco*]. Qui est attaqué de manie, qui a rapport à la manie.

**MANICOME.** s. m. [de μανία, folie, et κομεῖν, soigner]. Hôpital d'aliénés. V. MAISON *d'aliénés*.

**MANIE.** s. f. [*mania*, μανία, all. *Tobsucht*, angl. *mania*, it. *pazzia*, esp. *mania*]. Ce mot est pris dans des acceptions souvent très différentes les unes des autres. Les gens du monde entendent par *manie* des habitudes bizarres, des excentricités, se manifestant surtout par une prédilection exclusive pour une chose ou pour une autre. Depuis la plus haute antiquité, les médecins se sont servis de cette expression pour désigner la fureur, la *folie furieuse*. Dans le langage médical moderne, la terminaison *manie* est souvent synonyme pur et simple de *folie*; exemples : *monomanie*, *lypémanie*, *démonomanie*, *mégalomanie*. Enfin le mot *manie*, employé seul, désigne une entité morbide spéciale qui a sa place dans presque toutes les nomenclatures des maladies mentales, et dont l'exaltation générale, plus ou moins violente, avec incohérence, forme le symptôme prédominant; elle éclate sous l'influence de causes diverses, principalement morales, et plus que la plupart des autres formes de folie elle peut être produite d'une manière accidentelle, par de violentes commotions, chez des sujets qui n'y sont pas héréditairement prédisposés. Elle a le plus souvent une marche aiguë, franche et aboutit alors, en quelques mois, à une guérison qui peut être durable. Dans les autres cas, elle se transforme en une manie chronique, et plus tard en une démence terminale qui conserve presque toujours une certaine exaltation, reste de la forme vésanique primitive. — *Manie sans délire*, *manie raisonnante*. V. FOLIE *héréditaire*.

**MANIGRAPHE.** s. m. [de μανία, manie, et γράφειν, décrire]. Celui qui s'occupe spécialement de la manie.

**MANIGRAPHIE.** s. f. Description de la manie.

**MANIGUETTE.** s. f. V. GRAINE *de paradis*.

**MANIOC** ou **MANIHOT.** s. m. [*Jatropha Manihot*, L., *Manihot utilissima*, Polh, *Janipha manihot*, L., Kunth; all. et angl. *manihot*, it. *manioca*, esp. *manioc*]. Plante (euphorbiacées, J.) dont la racine, formée de gros tubercules charnus et ovales, contient une fécule alimentaire, avec un suc âcre, volatil et vénéneux, que Boutron et Henry disent être de l'acide cyanhydrique. On détruit ce principe en mettant avec de l'eau, dans un sac, la racine dépouillée de son écorce et broyée, exprimant le suc, et suspendant le sac dans une cheminée jusqu'à parfaite dessiccation. La poudre faite avec la racine ainsi préparée est la *farine de cassave*, mélange d'amidon, de fibre végétale et d'un peu d'extractif. — Le suc, reçu dans un vase, laisse déposer une fécule blanche qui n'est composée que d'amidon, et qui, bien lavée et bien séchée, nous est envoyée sous le nom de *tapioca* ou *sagou blanc*. Parmi les autres produits alimentaires qu'on obtient de la racine seule de manioc, il faut citer le *cipipa* ou *moussache*, et la *couaque*. — *Manioc doux* ou *aipi*. V. CAMAGNOC. — *Manioc à Gouti*. Nom donné, à la Guadeloupe, à une racine diurétique, qui donne à l'eau la propriété de mousser par l'agitation, et qu'on emploie contre les gonorrhées. Elle est rapportée avec doute à l'*Entada polystachia*, DC., famille des légumineuses.

**MANIPULATION.** s. f. [de *manipulus*, poignée; all. et angl. *manipulation*, it. *manipolazione*, esp. *manipulacion*]. Action d'exécuter diverses opérations manuelles, pour obtenir certaines préparations chimiques ou pharmaceutiques. || Nom donné quelquefois aux opérations manuelles elles-mêmes.

**MANIPULE.** s. m. [*manipulus*, de *manus*, main; χειρόβολον, all. *Handvoll*, angl. *handful*, it. *manipolo*, esp. *manipulo*]. Synonyme de *poignée*. Ce mot était autrefois employé dans les formules pour indiquer la quantité d'une substance médicamenteuse que la main peut contenir, ou que l'on peut empoigner d'une seule main, et qui était désignée par la lettre *M*, suivie de chiffres ou de signes indiquant le nombre de poignées que l'on doit prendre : ainsi *M ij* signifiait *deux poignées*. Selon la grandeur des mains il existe de grandes différences dans les quantités ainsi mesurées; aussi les auteurs du Codex avaient-ils indiqué, pour certaines substances, à quel poids équivaut la poignée : une poignée d'orge équivaut à 3 onces 2 gros 1/2 (101gr,40); une poignée de graine de lin, à 1 once 4 gros (47gr,60); une poignée de feuilles sèches de mauve, à 1 once 3 gros (43 gr.); de feuilles sèches de chicorée, à 1 once (32 gr.); de fleurs de tilleul, à 1 once 2 gros 1/2 (40gr,10).

**MANNE.** s. f. [*manna*, μάννα, all. angl. et it. *manna*, esp. *mana*]. Suc concret, sucré, qui nous vient, par Marseille, de la Sicile et de la Calabre où on la récolte sur le *Fraxinus ornus*, L. et sur le *Fraxinus rotundifolia*, L. (V. FRÊNE). Quoique la manne découle spontanément, on en augmente l'exsudation par des incisions faites sur l'écorce, au mois de juillet. On distingue, dans le commerce, trois sortes de manne : 1° La *manne en larmes* (*manna lacrymata*, *manna in guttis*, *manna tabulata*), qui, dans les mois de juillet et d'août, se dessèche promptement sur l'écorce de l'arbre ou sur de petites pailles disposées à cet effet dans les incisions, et qui est en stalactites blanches, douces, sucrées, cristallines, sèches et poreuses. 2° La *manne en sortes* (*manna communis*, *manna vulgata*, *manna in sortis*), qui, dans les mois de septembre et d'octobre, coule le long de l'arbre, et qui, se desséchant moins vite et moins complètement, est en grumeaux irréguliers, un peu mous; on en distingue deux variétés, la *manne Géracy*, qui vient de Sicile, la *manne Capacy*, qui vient de Calabre et est plus estimée. 3° La *manne grasse*, molle, gluante, impure, qui est la manne en sortes altérée par le temps et la fermentation. La manne en larmes a un pouvoir rotatoire dextrogyre énergique, dû à la dextrine qui entre pour un cinquième environ dans le poids de la manne en larmes, et pour une proportion beaucoup plus grande dans les diverses espèces de manne en sortes. Elle renferme, en outre, la moitié de son poids de *mannite*, et le dixième environ de son poids d'une matière sucrée constituée par un mélange de sucre de canne et de sucre interverti, unis en proportion telle qu'ils neutralisent ou à peu près leur action optique réciproque. Par la nature comme par la proportion de ses éléments, le mélange de sucre et de dextrine contenu dans la manne se confond avec le produit ordinaire de la saccharification de l'amidon; il dérive donc probablement de l'amidon, qui aurait éprouvé au sein du végétal vivant une transformation analogue à celle qu'il subit par nos moyens artificiels, sous l'action combinée de la diastase et d'une chaleur convenable (Buignet). La manne est un laxatif très employé, que l'on prescrit à la dose de 10 à 20 grammes chez les enfants, de 50 à 100 grammes chez l'adulte, en solution dans environ un verre de lait. — *Manne d'Australie*. Substance analogue à la manne du frêne, mais renfermant de la *mélitose* au lieu de mannite, et exsudant spontanément des feuilles de l'*Eucalyptus dumosa*, A. Cunningh. — *Manne de Briançon* [*manna brigantiaca*]. Matière sucrée, très faiblement purgative, qui exsude spontanément du mélèze, dans les environs de Briançon. Elle est en petits grains arrondis, jaunâtres, d'une saveur nauséabonde, que l'on récolte sur les feuilles et les jeunes rameaux de cet arbre en juin et juillet, pendant les étés chauds. Elle renferme de la *mélézitose* en place de la mannite. —

*Manne liquide*, *manne de Perse*, *téréniabin* ou *tringibin*. La manne *alhagi*. — *Manne tombée du ciel*, *manne du Sinaï* ou *des Hébreux*. Substance que produit le *Tamarix mannifera*, Ehr., à la suite de la piqûre d'un insecte, le *Coccus manniparus*, Ehr., et qui renferme : sucre de canne, 55; sucre interverti, 35 ; dextrine, 20. — *Manne de terre*. La *dulcine*. V. LECANORA.

**MANNEQUIN.** s. m. [all. *Gliedermann*, angl. *manekin*, it. *modello*]. Figure d'homme ou de femme sur laquelle les chirurgiens exercent les élèves à l'application des bandages ou à la manœuvre des accouchements.

**MANNISULFURIQUE.** adj.— *Acide mannisulfurique*. V. SULFOMANNITIQUE.

**MANNITANE.** s. f. ($C^{12}H^{12}O^{10}$). Corps découvert par Berthelot, et qui se prépare en chauffant la mannite à 200°, ou en décomposant celle-ci par l'eau, les alcalis, les acides et l'alcool. C'est un corps neutre, sirupeux, à peine liquide, légèrement sucré ; très soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther, déliquescent, volatil à 140°. Chauffée fortement à l'air, elle répand une odeur de caramel ; abandonnée longtemps à l'air, elle reforme de la mannite. La mannitane est de la mannite privée de deux équivalents d'eau ($C^{12}H^{12}O^{10} = C^{12}H^{14}O^{12} - 2HO$) : c'est l'anhydride de la mannite. Les combinaisons que cette dernière substance forme avec les acides sont des éthers (*mannitanides*), mais non à proprement parler des éthers de la mannite, puisque celle-ci, dans cette réaction, commence par perdre deux équivalents d'eau et se change en mannitane ; c'est la mannitane, et non la mannite, qui remplit dans ces combinaisons le rôle que joue l'alcool à l'égard des éthers et la glycérine à l'égard des corps gras. En effet, toutes ces combinaisons peuvent se représenter au moyen de la mannitane et des acides, exactement comme les corps gras neutres se représentent au moyen de la glycérine et des acides.

**MANNITE.** s. f. [all. *Mannazucker*, angl. *mannite*, it. *mannite*, esp. *manito*] ($C^{12}H^{14}O^{12}$, ou, en atomes, $C^6H^{14}O^6$). Principe abondamment contenu dans la manne (Thénard). Fourcroy et Vauquelin l'ont trouvée dans le suc de mélasse et dans celui d'oignons fermentés ; Braconnot, dans celui de betterave ; Laugier, dans celui de carotte ; elle a été également signalée dans le miel et dans le sucre de canne en fermentation. On l'obtient en dissolvant la manne dans l'alcool, filtrant et laissant refroidir. Ce n'est point à ce principe que la manne doit sa propriété purgative, son odeur, sa saveur nauséabonde, mais à un principe muqueux et incristallisable. Elle cristallise en prismes droits, à base rhombe, fins, soyeux, en groupes radiés autour d'un centre ; elle est faiblement sucrée, sans pouvoir rotatoire. L'eau en dissout, à froid, environ 7 p. 100, l'alcool 2 p. 100 environ. Elle fond entre 160° et 165°, et se volatilise un peu ; elle cristallise par refroidissement ; à 200°, elle fournit de la mannitane. Au contact de ferments autres que la levure, elle se change en alcool, acide carbonique et hydrogène. Elle ne réduit pas la liqueur de Fehling. Elle s'oxyde en présence de la mousse de platine et donne de l'acide mannitique. L'acide azotique la change en acide saccharique, puis en acide oxalique. Elle forme diverses combinaisons avec les alcalis et avec les sels ; avec les acides, elle forme des combinaisons neutres (*mannitanides*) analogues aux corps gras et aux éthers.

**MANNITIQUE.** adj. Qui concerne la mannite et ses composés. — *Acide mannitique* ($C^{12}H^{12}O^{14}$, ou, en atomes, $C^6H^{12}O^7$). Produit de l'oxydation de la mannite à l'air, en présence du noir de platine : cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool.

**MANNITOSE.** s. f. ($C^{12}H^{12}O^{12}$, ou, en atomes, $C^6H^{12}O^6$). Sucre directement fermentescible qu'on obtient avec l'acide mannitique lorsqu'on oxyde la mannite par le noir de platine. C'est une substance sirupeuse et incristallisable, présentant toutes les réactions des glycoses, mais sans action sur la lumière polarisée.

**MANNKOPF** (Émile-Wilhem) (médecin allemand, né en 1836). — *Signe de Mannkopf*. Accélération du pouls par pression sur un point douloureux, dans les névralgies traumatiques.

**MANOMÈTRE.** s. m. [*manometrum*, de μανὸς, rare, non condensé, et de μέτρον, mesure ; all. et angl. *manometer*, it. et esp. *manometro*]. Instrument destiné à mesurer les forces élastiques des gaz ou des vapeurs. Le manomètre le plus simple, dit *à air libre*, se compose d'un tube de verre ouvert à ses deux extrémités, et d'une cuvette pleine de mercure dans laquelle plonge une de ces extrémités : la vapeur ou le gaz dont on veut connaître la tension, mis en communication avec la cuvette, fait monter le mercure dans le tube à une hauteur variable avec cette tension. Le *manomètre à air comprimé* est d'un emploi plus commode, le tube de verre étant beaucoup plus court : ce tube plonge, comme le précédent, dans une cuvette à mercure par une de ses extrémités ; mais l'autre extrémité est fermée, et renferme de l'air qui, étant comprimé quand le mercure monte, acquiert une force élastique inversement proportionnelle au volume qu'il occupe (loi de Mariotte) : cette force élastique doit donc être ajoutée à la pression du mercure pour connaître la tension de la vapeur. Le tube est adapté à une planche qui porte des graduations en atmosphères et fractions d'atmosphères, de sorte que les forces élastiques cherchées se trouvent inscrites sur l'appareil même. On fait aujourd'hui des *manomètres métalliques* (Bourdon) dans lesquels la vapeur est introduite dans un tube replié, métallique et élastique, que prolonge un index qui désigne la pression sur une échelle graduée d'après le degré de redressement ou de courbure que la pression détermine en s'exerçant dans le tube. Ce sont de tels manomètres qui sont appliqués aux autoclaves, et indiquent à la fois la température à laquelle on atteint et le chiffre de la pression exprimée en atmosphères. — Le manomètre a aussi été appliqué à la mesure de la tension du sang dans les vaisseaux. V. HÉMODYNAMOMÈTRE.

**MANOMÉTRIQUE.** adj. — *Appareil à flammes manométriques*. Appareil inventé par Kœnig pour analyser le timbre des voyelles d'après la forme des flammes auxquelles se communique l'agitation de l'air mis en mouvement par les sons émis. La flamme est produite par une conduite de gaz traversant une petite caisse dont une paroi est formée par une membrane que la parole met en vibration ; un miroir vertical tourne rapidement devant la flamme : si celle-ci ne varie pas de hauteur, on voit une simple bande lumineuse ; dans le cas contraire, elle présente des formes variables avec la nature des vibrations.

**MANTEAU.** s. m. [all. *Mantel*, angl. *mantle*, it. *mantello*]. En anatomie, *manteau*, la masse de substance nerveuse qui forme les hémisphères du cerveau, et qui recouvre, à la manière d'un manteau, les corps opto-striés.

**MANUEL.** s. m. et adj. — *Manuel opératoire*. L'ensemble des manœuvres qui, dans les opérations chirurgicales et obstétricales, sont exécutées par la main du chirurgien lui-même à l'exclusion de ce que font les aides, du pansement, etc. V. OPÉRATEUR.

**MANUFACTURE.** s. f. V. ÉTABLISSEMENT *insalubre*, HYGIÈNE *publique* et TRAVAIL.

**MANULUVE.** s. m. [de *manus*, main, et *luere*, laver ; all. *Handbad*, angl. *handbath*, it. et esp. *maniluvio*]. Immersion plus ou moins prolongée des mains dans un liquide chaud, à l'effet d'exercer une action résolutive ou dérivative.

**MANUS DEI.** s. m. Emplâtre fondant fait avec de

l'huile, de la cire, de la myrrhe, de l'encens, du mastic, de la gomme ammoniaque, du galbanum, etc. Il est inusité aujourd'hui. V. Bouquetin.

**MANUSTUPRATION.** s. f. [*manustupratio*, de *manus*, main, et *stuprare*, souiller ; angl. *manustupration*, esp. *manustupracion*]. V. Masturbation et Onanisme.

**MAQMAQQO.** s. m. Nom abyssinien d'une racine jaune et amère, employée en Abyssinie comme adjuvant du cousso.

**MAQUIGNON.** s. m. — *Signe du maquignon.* Signe indiqué par Marjolin et servant à reconnaître la coxalgie au début : il consiste à suivre avec l'oreille le rythme de la marche du malade ; celui-ci appuie inégalement sur les membres inférieurs, plus longtemps et plus fortement sur le pied sain. Ce signe indique une claudication très légère, il sert aux maquignons à reconnaître chez les chevaux un très léger degré de boiterie.

**MARAIS.** s. m. [*palus*, ἕλος, all. *Morast*, angl. *marsh*, it. *palude*, esp. *laguna*]. Terrain non cultivé, très humide ou incomplètement couvert d'eau. Envisagés d'une manière générale, les marais sont constitués par un sol peu perméable, argileux ou argilo-siliceux, que recouvrent des eaux stagnantes. Ces eaux, plus ou moins vaseuses, d'une odeur et d'une saveur souvent fétides, alimentent une végétation spéciale. De leur sein se dégagent incessamment du gaz hydrogène carboné ou phosphoré, de l'acide carbonique. Il se forme aussi de l'hydrogène sulfuré, résultat de la décomposition des sulfates par les matières organiques, en certains marais où croupissent des eaux salées et où peut s'opérer leur mélange avec des eaux douces. Les effluves, entraînés par la vapeur d'eau, se répandent dans l'atmosphère sous l'influence de la radiation solaire, et tombent le soir et pendant la nuit, à mesure que la vapeur se condense. C'est à eux que l'on a attribué pendant longtemps le développement des fièvres paludéennes ; on sait aujourd'hui que ces fièvres sont dues à un parasite particulier, l'hématozoaire de Laveran. Le marais constitue néanmoins le milieu de prédilection pour le développement de cette endémie ; les marais mixtes, c'est-à-dire dans lesquels il y a un mélange d'eau douce et d'eau salée, sont particulièrement favorables ; il semble que l'hématozoaire se rencontre plus volontiers dans les terrains marécageux ; peut-être les marais agissent-ils surtout en permettant la multiplication des *anopheles* qui jouent un rôle si important dans la propagation de l'hématozoaire. En raison de l'endémie palustre, les régions marécageuses sont des lieux peu favorables au développement de l'espèce humaine. La cachexie *paludéenne* est empreinte sur les habitants de ces localités. La vie moyenne y est extrêmement accourcie, et on a l'exemple de générations entières qui ont succombé avant d'avoir atteint vingt ans. — *Fièvre des marais.* V. Impaludisme. — *Marais nautique.* Foyer de décomposition organique qui se forme dans la cale d'un navire (Fonssagrives).

**MARANTA.** s. m. V. Arrow-root.

**MARASME.** s. m. [*tabitudo*, μαρασμὸς, de μαραίνειν, dessécher, flétrir ; all. *Marasmus*, angl. *marasm*, it. et esp. *marasmo*]. Desséchement général, maigreur extrême de tout le corps, suite ordinaire des maladies chroniques.

**MARATHRUM.** s. m. [μάραθρον]. Plante indiquée par Dioscoride, et qui paraît être une espèce de *fenouil*. Son *hippomarathrum*, ou *grand marathrum sauvage*, est un *Cachrys* ; un autre *hippomarathrum*, à feuilles longues, menues, à graines rondes, âcres et odorantes, est aussi une ombellifère.

**MARBRE.** s. m. V. Carbonate *de chaux*.

**MARC.** s. m. [*magma*, all. *Trester*, *Träber*, angl. *grounds*, *husks*, it. *feccia*, esp. *heces*]. Résidu de fruits, d'herbes, ou de toute autre substance qu'on a pressurée ou fait bouillir pour en retirer le suc : *marc de raisins*, *marc d'olives*, etc. Le *bain de marc de raisin* était regardé comme tonique et antirhumatismal.

**MARCGRAVIA.** s. m. Genre de plantes ternstrœmiacées, dont une espèce, le *M. umbellata*, L., a une racine employée en Amérique comme diurétique et antisyphilitique.

**MARCHANTIE.** s. f. [*Marchantia*]. Genre de plantes de la famille des hépatiques, dont la principale espèce, le *Marchantia polymorpha*, L. ou *hépatique des fontaines*, a été employée aux mêmes usages que l'hépatique commune ou des jardins.

**MARCHE.** s. f. [*incessus*, βάδισις, all. *Gang*, angl. *march*, it. *marcia*, esp. *marcha*]. L'un des modes de progression de l'homme, celui qui lui est le plus habituel, et qui diffère de la *course* en ce que le corps appuie toujours sur le sol par une des deux jambes, dite *active*, qui porte le poids du corps, tandis que l'autre jambe, dite *passive*, oscille autour de la première et détermine la progression : lorsque ce mouvement d'oscillation a porté la jambe passive en avant de l'autre, elle devient active à son tour, et ce n'est qu'au moment où elle appuie sur le sol que la jambe primitivement active prend le rôle passif. La marche s'exécute par une série de pas, dont la succession plus ou moins prompte et le plus ou moins de longueur la rendent ou lente ou rapide. Si elle a lieu sur un sol horizontal, le tronc se trouve transporté presque en ligne droite ; car on n'évalue qu'à 32 millimètres l'étendue des oscillations par lesquelles, alternativement, il se rapproche et s'éloigne du sol. La marche la plus rapide paraît être de 2 mètres et demi environ par seconde. Chaque vitesse entraîne un rapport particulier de la durée du pas à sa longueur ; et la durée d'un pas dans la marche la plus rapide est égale à la demi-durée d'une oscillation de la jambe projetée en avant, comme aussi sa longueur est presque égale à la moitié de l'amplitude d'extension des jambes, à cause de la longueur du pied. (V. Pas.) Les enfants commencent à marcher vers l'âge de douze mois ; ceux qui sont gros et lourds marchent plus tard que ceux d'un poids moyen ; ceux qui sont nourris au sein marchent plus tôt (vers dix ou onze mois) que ceux nourris au biberon ; toutes les maladies retardent l'apparition de la marche, mais le rachitisme a à cet égard une influence prépondérante. — Les figures 431 et 432 sont les calques de deux photographies, représentant les positions différentes et successives que l'homme, cheminant à une allure déterminée, soit à la course (fig. 431), soit pendant la marche (fig. 432), occupe dans l'espace pendant une suite de moments connus. Cette application de la photographie instantanée à la locomotion de l'homme et des animaux, due à Muybridge et perfectionnée par Marey, permet de saisir d'un seul coup d'œil la succession de mouvements d'appui et d'élévation du pied dont se compose un pas. On a pu ainsi établir des tracés graphiques d'une allure quelconque, dont les courbes représentent l'une la variation de l'appui du pied sur le sol, l'autre celle du niveau de la tête. — *Troubles de la marche ou marche pathologique.* L'étude attentive de la marche à l'état physiologique a permis de reconnaître quelle valeur sémiologique il convenait d'attacher aux moindres troubles qu'elle présente à l'état pathologique. Ces troubles sont surtout fréquents dans les maladies nerveuses ; il est inutile, en effet, d'insister sur ceux que provoquent les lésions du membre inférieur, la coxalgie au début par exemple [V. Maquignon (*Signe du*)], l'ankylose des articulations, les altérations goutteuses et rhumatismales, et aussi les affections douloureuses de l'abdomen ou du thorax. Mais c'est en sémiologie nerveuse que ces troubles acquièrent le plus d'importance, et là aussi qu'ils ont été le plus complètement étudiés ; on peut le faire au moyen du procédé préconisé par

Gilles de la Tourette, qui consiste à barbouiller la plante des pieds avec une couleur noire et à faire marcher le sujet sur du papier blanc, ou encore au moyen du cinématographe. La marche pathologique est dite unilatérale ou bilatérale, suivant qu'un seul ou les deux membres inférieurs sont en cause pour la réaliser ; la marche *unilatérale* peut être flasque, non spasmodique, affectant le type



Fig. 431. — *Course.*

douloureux (sciatique) ou paralytique (paralysie du sciatique poplité externe, hémiplégie hystérique) (marche *helcopode*, V. ce mot), ou spasmodique (démarche *hélicopode*, V. ce mot) comme cela se rencontre dans l'hémiplégie spas-



Fig. 432. — *Marche.*

modique. La marche *bilatérale* est dite rectiligne quand elle se fait sans dévier de la ligne directrice; elle peut être alors non spasmodique (type paralytique, type de flexion ou du *stepper*, type ataxique) ou spasmodique (type paraplégique ou démarche spasmodique d'Ollivier d'Angers, type myotonique ou de la maladie de Thomsen, type parkinsonien), et quand il s'agit de spasmes cloniques, on peut avoir les types saltatoire, choréique ou athétosique. Enfin, quand la marche bilatérale se fait en zigzags, elle est dite ébrieuse ou titubante ; elle peut être encore non spasmodique comme dans les lésions du cervelet (ataxie cérébelleuse) ou spasmodique (marche cérébello-spasmodique de Charcot). Enfin ces différents types peuvent se combiner pour former des marches complexes. || *Marche des maladies.* Mode suivant lequel apparaissent, se développent et se succèdent les lésions et les symptômes de chacune d'elles. || *Appareils de marche.* Appareils destinés à maintenir réduits et coaptés les deux fragments d'un os et permettant néanmoins au malade de marcher, dans les fractures du membre inférieur. Ces appareils sont faits de telle sorte qu'ils prennent point d'appui sur le segment du membre situé au-dessus de celui qui est le siège de la fracture, si bien que le poids du corps repose directement sur l'appareil tandis que l'os fracturé se trouve soustrait à ce rôle de soutien et reste au repos.

**MARCKWALD** (chirurgien allemand contemporain). — *Opération de Marckwald.* Amputation du col de l'utérus par la méthode à deux lambeaux : les commissures étant incisées jusqu'au cul-de-sac, on excise sur chaque lèvre un morceau de forme conique à base inférieure, et on réunit les deux lambeaux ainsi obtenus à l'aide de sutures au catgut. Cette opération est dite aussi *opération de Simon.*

**MARCOLS** (France, Ardèche). *Eaux bicarbonatées sodiques*, froides, contenant 2gr,468 de bicarbonate de soude. Altitude : 700 mètres. Exportation.

**MARE.** s. f. [all. *Pfüzze, Lache*, angl. *pool*, it. *lacuna*]. Amas d'eau stagnante. V. Eau *marécageuse* et Marais.

**MARÉCAGEUX, EUSE.** adj. Qui se rapporte aux marais.

**MAREMMATIQUE.** adj. [de l'it. *maremma*, maremme, plaine inondée]. Synonyme de *paludéen.*

**MAREMME.** s. f. [it. *maremma*]. Marais formé de plaines constamment inondées.

**MAREO.** s. m. [*Mal de puna* ou *sorroche*]. Fièvre passagère qui atteint les nouveaux venus dans les hautes régions du Pérou et de la Bolivie, et qui paraît être une fièvre inflammatoire sans cause locale appréciable.

**MAREY** (Étienne-Jules) (physiologiste français né en 1830). — *Loi de Marey.* Le cœur ralentit ses mouvements quand la pression artérielle augmente ; il les accélère au contraire quand celle-ci diminue, si bien qu'en réalité il exécute toujours le même travail, puisque le nombre de battements est en raison inverse de la résistance opposée par les artères. Cette loi souffre d'assez nombreuses exceptions.

**MARGARINE.** s. f. [de μάργαρον, blanc de perle ; all. *Margarinfett*, angl. *margarine*, it. et esp. *margarina* ; *stéarine* ; *margarate de glycérine*, chimistes divers : *margarate d'oxyde de glycile*, Lœwig ; *margarate d'oxyde de lipyle*, Lehmann]. Nom donné à un corps cristallin qu'on trouve en plusieurs points de l'économie, dans le tissu adipeux, et qui forme une grande partie du beurre. Hintz a montré que ce n'est pas un corps gras particulier, mais un mélange de stéarine et de palmitine. || *Margarine.* Nom donné au *beurre* artificiel.

**MARGARIQUE.** adj. [angl. *margaric*, it. et esp. *margarico*]. — *Acide margarique* [all. *Margarinsäure*, *margarine*, Chevreul, 1813 ; *acide margarique*, Chevreul, 1816] ($C^{34}H^{34}O^4$). Corps voisin de l'acide palmitique, qu'on a regardé comme existant dans la plupart des corps gras naturels, et qui n'est qu'un mélange d'acides palmitique et stéarique.

**MARGARITIQUE.** adj. — *Acide margaritique.* V. Ricinostéarique.

**MARGAROÏDE.** adj. [de *margarine*, et εἶδος, apparence]. Qui a l'aspect de la margarine. — *Tumeur margaroïde.* Nom donné par Craigie aux tumeurs à globes épidermiques volumineux blanchâtres.

**MARGE.** s. f. [*margo*, all. *Rand*, angl. *margin*, it. *margine*, esp. *margen*]. En anatomie, le bord, le pourtour d'un orifice : *marge de l'anus*, *marge du bassin*, etc.

**MARGINAL, ALE.** adj. [*marginal*, de *margo*, bord ; all. *randständig*, angl. *marginal*, it. *marginale*, esp. *marginal*]. Se dit, en anatomie, d'une partie placée au bord d'un orifice. — *Circonvolution marginale.* V. Circonvolution *du corps calleux.*

**MARGOUSIER.** s. m. [*faux sycomore*, *arbre sain*, *azedarach*, *lilas des Indes*, *lilas de la Chine*, *arbre à chapelet*]. Nom vulgaire du *Melia azedarach*, L., arbre du midi de la France et du nord de l'Algérie, famille des méliacées, à fleurs en grappes, de couleur lilas, qui s'élève jusqu'à 10 ou 12 mètres et croît dans les terrains les plus impropres à toute culture. Ses drupes renferment des graines à endosperme charnu, huileux, qui donnent 15 à 25 p. 100 du poids du fruit sec d'une huile jaune, excellente à brûler et à saponifier. La racine a une saveur amère ; elle est anthelminthique, ainsi que les feuilles : on en a retiré l'*azadirine.*

**MARGUERITE.** s. f. [*Chrysanthemum leucanthemum*, L., all. *Masslieb*, angl. *daisy*, it. *margheritina*, esp. *margaritilla*]. Plante de la famille des synanthérées, qu'on employait autrefois comme apéritive, diurétique et dépurative.

**MARIAGE.** s. m. [de *maritare*, marier; all. *Ehe*, angl. *marriage*, it. *maritaggio*]. Contrat synallagmatique et authentique, par lequel les conjoints s'assurent, outre les rapports de sexe, la communauté de vie, d'efforts et d'intérêts, dans la vue de se donner mutuellement société et secours, et d'élever les enfants à venir. La fréquence relative des mariages doit être appréciée par rapport à la population des individus mariables (15 à 60 ans) et non par rapport à la population générale.

| Nations. | Mariages pour 1 000 de tout âge. | Mariages pour 100 mariables. |
|---|---|---|
| France | 8,00 | 48,5 |
| Angleterre | 8,46 | 56,9 |
| Belgique | 7,37 | 37,7 |
| Prusse | 8,11 | 53,3 |
| Autriche | 8,35 | 53,5 |
| Italie | 7,63 | 59,0 |
| Espagne | 7,76 | 54,2 |

La loi française autorise le mariage à dix-huit ans pour l'homme et à quinze ans pour la femme; le mariage désirable est entre vingt et cinquante ans pour le premier et quinze et quarante pour la seconde. Suivant Bertillon, l'âge moyen des célibataires qui se marient est le suivant :

| Nations. | Garçons. | Filles. |
|---|---|---|
| France | 28 ans 1/2 | 25 ans |
| » Paris | 30 » | 26 » |
| Angleterre | 25 » 1/2 | 24 » |
| Hollande | 29 » | 24 » |
| Belgique | 30 » | 27 » |
| Suède | 30 » | 27 » 1/2 |

Le service militaire ne semble pas, contrairement à l'avis de Broca, Chauffard, Lagneau, etc., avoir de grande influence sur le nombre et l'âge des mariages. Dans un même pays, la moyenne de la nuptialité varie peu, sauf pendant les années de guerre où elle est très faible, pour remonter au taux normal aussitôt après la paix. Les départements de la frontière et de montagne sont ceux qui comptent le moins de mariés (Pyrénées, Savoie, 17 et 18 mariés sur 100 mariables). Les départements du centre ont une moyenne beaucoup plus forte (Haute-Vienne, Allier, Nièvre, 32 à 34 mariés sur 100 mariables). Dans les départements où le nombre des gens mariés est faible, l'excès des mariables porte surtout sur les femmes (134 à 137 femmes contre 100 hommes). Cette union légale a une influence marquée sur la santé physique et morale des populations. Le mariage diminue les chances de mortalité, d'aliénation, et surtout de suicide et de criminalité; il est favorable à la fécondité et plus encore à la vitalité des nouveau-nés. Le *mariage prématuré* (au-dessous de vingt ans) augmente la mortalité dans les deux sexes; il diminue la fécondité de la mère et la vitalité de l'enfant. Dans les premières années du mariage, la probabilité de naissance des garçons l'emporte sur celle des filles. Plus les époux sont jeunes (surtout le mari), plus les naissances masculines sont nombreuses. Au-dessus de vingt ans, le mariage coïncide avec une diminution de la mortalité que l'on peut attribuer à une vie plus régulière, bien que plus pénible. Les veufs présentent une mortalité considérable, sans doute à cause du brusque changement de vie causé par la mort d'un des conjoints (sur 1000 vivants, de quarante à quarante-cinq ans, on compte 9 décès annuels d'hommes mariés, 17 de célibataires, 19 de veufs). La *criminalité* des célibataires étant égale à 100, celle des mariés est de 49,25 (attentats contre les personnes) et 45,50 (attentats contre les propriétés). L'*aliénation mentale* est deux fois plus fréquente chez les célibataires que chez les gens mariés. Les *suicides* sont en plus forte proportion chez les célibataires (111,4) que chez les gens mariés (100); cette moyenne est de beaucoup dépassée par les veufs (256). Sur 1000 mariés qui se suicident, 650 ont des enfants. Les *mariages consanguins* ne paraissent pas avoir les dangers allégués (surdi-mutité des enfants, etc.). La consanguinité a pour effet de porter l'hérédité à sa plus haute puissance, par suite d'accuser les caractères de la race; ses effets sont donc soumis à l'état des parents; si ceux-ci ont des tares, elles s'ajoutent et s'amplifient chez les descendants; mais par contre les qualités deviennent plus marquées; avec des individus parfaitement sains, la consanguinité n'est donc pas à craindre et donne au contraire de bons résultats (V. CONSANGUINITÉ). Les *veufs* et les *divorcés* se remarient dans une proportion trois à quatre fois plus forte que les célibataires.

**MARIE** (Sainte-) (France, Cantal). *Eaux ferrugineuses*, froides, 12°,7, contenant 0gr,52 de sels, dont 0gr,045 de carbonate de fer. Exportation.

**MARIE** (Sainte-) (France, Hautes-Pyrénées). *Eaux sulfatées calciques* et *carboniques faibles*, froides, 1?°,2, contenant 2gr,4 de sels, dont 1gr,43 de sulfate de chaux. Altitude : 450 mètres. Établissement : buvette, bains.

**MARIE** (Pierre) (médecin français né en 1853). — *Maladie de Marie.* L'acromégalie. V. ce mot. — *Maladie de Marie.* L'hérédo-ataxie cérébelleuse. V. HÉRÉDO-ATAXIE. — *Maladie de Marie.* Ostéo-arthropathie hypertrophiante pneumique. — *Syndrome de Marie et Robinson.* V. LÉVULOSURIQUE.

**MARIENBAD** (Bohême). *Eaux bicarbonatées, chlorurées, sulfatées sodiques*, froides, 7°,5 à 15°,5, très gazeuses; sept sources sont utilisées : la *Kreuzbrunnen* a une minéralisation totale de 11 grammes, dont 4gr,9 de sulfate de soude, 1gr,6 de bicarbonate de soude, 1gr,7 de chlorure de sodium, 1gr,3 de bicarbonates de chaux et de magnésie et 0gr,048 de bicarbonate de fer; l'eau de la source *Ambrosius* est moins riche en sels, mais plus ferrugineuse; elle contient 0gr,8 de sels, dont 0gr,16 de bicarbonate de fer, 0gr,35 de bicarbonate de chaux et de magnésie, 0gr,18 de sulfate de soude. Cette eau est diurétique, apéritive, *purgative*, tonique. Elle est surtout indiquée dans les cas d'obésité; on l'emploie aussi dans les affections de l'estomac et du foie, dans la goutte, la gravelle, les affections de l'utérus, etc. Altitude : 640 mètres. Établissements : buvette, bains, douches, terre tourbeuse (employée souvent dans les affections nerveuses); 15 mai au 15 octobre.

**MARIENFELDS** (Allemagne, Nassau). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides, contenant 1gr,982 de sels, dont 0gr,824 de carbonates alcalins.

**MARIMONT** (Belgique). *Eaux bicarbonatées mixtes.*

**MARIN, INE.** adj. Qui a rapport à la mer. — *Acide marin.* V. CHLORE. — *Sel marin* V. CHLORURE *de sodium.*

**MARIN.** s. m. — V. HYGIÈNE *navale* et SERVICE *de santé de la marine.*

**MARINGOUIN** ou **MOUSTIQUE.** s. m. [all. *Stechmücke, Mosquito*, angl. *muskito*, it. *mosca pungente*]. Nom vulgaire de diverses espèces d'insectes culicides que l'on trouve surtout dans les pays chauds (*Culex ferox*, Wiedmann,) *Culex mosquito*, Robineau-Desvoidy, etc.), dont la piqûre détermine un gonflement douloureux que les lotions ammoniacales et alcooliques font disparaître assez vite. Selon quelques auteurs, les *maringouins* seraient bien des *Culex*, mais les moustiques appartiendraient au genre *Simulia*. — *Ver maringouin.* V. CUTÉRÈBRE.

**MARINHEIRO.** s. m. V. GUARÉ.

**MARIOTTE** (physicien français, 1620-1684). — *Tache de Mariotte.* Le *punctum cæcum.* V. RÉTINE.

**MARISQUE.** s. f. [*marisca*, σῦκον, all. *Hämorrhoidalknoten*, angl. *marisca*]. Mot par lequel les Latins désignaient une espèce de *figue sauvage*. — Dans les anciens auteurs, excroissance charnue des yeux, des paupières, du menton ou de l'anus, ayant plus ou moins l'aspect d'une figue. ‖ Actuellement, tumeur hémorroïdale extérieure, flétrie, ne se congestionnant plus ou presque plus, par suite d'atrophie ou d'oblitération des veines variqueuses qui la forment. Il ne faut pas confondre les marisques avec les *condylomes*.

**MARITIME.** adj. Qui est voisin de la mer. — *Atmosphère maritime*. V. Air *marin*.

**MARJOLAINE.** s. f. [*Origanum majorana*, L., all. *Majoran*, angl. *marjoram*, it. *majorana*, esp. *mayorana*]. Plante de la famille des labiées, qui est aromatique et stimulante, et dont la poudre est sternutatoire. On préparait autrefois un *onguent de marjolaine* en mettant la plante à digérer dans du beurre. L'*essence de marjolaine* est vert jaunâtre ou brunâtre, dextrogyre, acide, d'odeur pénétrante, de saveur chaude; elle bout à 163°.

**MARLIOZ** (France, Savoie). *Eaux sulfurées sodiques*, froides, 14°, contenant 0gr,64 de sels, dont 0gr,029 de sulfhydrate de sodium, 0gr,26 de sulfates de chaux et de soude, 0gr,28 de carbonate de soude et 0gr,0015 d'iodure de sodium. Altitude : 250 mètres; cette station est située à 2 kilomètres d'Aix-les-Bains, et on peut combiner les deux traitements. Indications : catarrhe chronique du nez, du pharynx, du larynx, des bronches, de la vessie. Établissements : buvette, inhalations : 15 mai au 1er novembre.

**MARMELADE.** s. f. [all. *Marmelade*, angl. *marmalade*, it. *marmellata*, esp. *marmelada*]. Substance végétale confite par le sucre, et réduite à consistance pultacée : telles sont les *marmelades de coings, d'abricots*. — *Marmelade de Fernel* ou *de Tronchin*. Électuaire laxatif sucré et assez agréable que l'on prépare avec : huile d'amandes douces, sirop de violettes, manne en larmes et pulpe de casse, ãã 64 gr. ; eau de fleur d'oranger, 8 gr. — *Marmelade de Zanetti*. On la prépare avec : manne en larmes, 64 gr. ; sirop de guimauve, 48 gr. ; pulpe de casse et huile d'amandes douces, ãã 32 gr. ; beurre de cacao, 16 gr. ; eau de fleur d'oranger, 16 gr. ; kermès minéral, 20 centigrammes. Conseillée comme expectorant dans les catarrhes pulmonaires.

**MARMITE.** s. f. — *Marmite norvégienne*. Marmite ordinaire de fer battu, qui, après qu'on a écumé le pot-au-feu, et ajouté les légumes et les épices, est transportée bouillante dans une boîte dont les parois et le couvercle sont matelassés de poils de vache (bourre) en couches de 10 centimètres d'épaisseur sous une étoffe de laine grossière. Ainsi renfermée dans une enveloppe non conductrice du calorique, la marmite se refroidit très lentement. Au bout de cinq heures, l'eau y est encore à + 70°, le bouillon est fait, la viande est cuite sans que rien se soit évaporé des principes aromatiques de la viande, des légumes et des épices. — *Marmite de Papin*. V. Digesteur.

**MARMOLEJO** (Espagne, Jaën). — *Eaux bicarbonatées mixtes, sulfatés magnésiennes*, tièdes, 21° à 24°,5, contenant 1gr,1658 de bicarbonates et 2gr,1115 de sulfate de magnésie. Établissement : buvette, bains ; 1er septembre au 31 octobre.

**MARMOTTE.** s. f. [*Arctomys marmotta*, Cuv.]. Rongeur des Alpes et des Pyrénées, vivant près des glaciers, hivernant dans un terrier. Chair alimentaire, mais avec un goût prononcé de sauvage. — *Marmotte du Cap*. V. Daman.

**MAROUTE.** s. f. V. Camomille *puante*.

**MARQUE.** s. f. [*Zeichen*, *Kennzeichen*, angl. *mark*, it. *marchio*]. En police sanitaire, signe appliqué à un animal pour constater son état sanitaire en cas d'épizootie.

**MARQUER.** v. n. [esp. *marcar*]. Le vulgaire dit qu'une femme en travail d'enfant *marque*, lorsque les mucosités qui s'échappent de la vulve sont teintes de sang, et il pense qu'alors l'accouchement ne tardera pas à se terminer. Il est des femmes qui marquent au début du travail, d'autres plusieurs jours ou semaines auparavant, ce qui doit faire craindre une insertion vicieuse du placenta. Quelques-unes accouchent sans marquer.

**MARRONNIER.** s. m. Genre de plantes de la famille des acérinées, dont la principale espèce est le *marronnier d'Inde* [*Æsculus hippocastanum*, L., all. *Rosskastanienbaum*, angl. *horse chesnut-tree*, esp. *castaño de Indias*], arbre originaire des Indes orientales, mais qui croît aussi spontanément en Grèce (de Heildreich). L'écorce des jeunes branches, brune et rugueuse extérieurement, rosée dans sa cassure, inodore, d'une saveur amère et astringente, a été préconisée comme fébrifuge et comme succédanée du quinquina, à la dose de 15 à 30 grammes, et employée en décoction, comme antiseptique, sur les plaies : elle contient du tannin, de la paviine, de l'æsculide et du quercitrin ; sa décoction aqueuse est dichroïque et fluorescente, comme la solution d'æsculine. La semence, dite *marron d'Inde*, renferme beaucoup de fécule, un principe âcre, de la saponine, et une huile grasse (V. Huile) ; le marron passe pour tonique et fortifiant ; la fécule, débarrassée de son principe âcre par des lavages dans de l'eau alcalisée, est alimentaire pour l'homme et les animaux.

**MARRUBE.** s. m. [all. *Andorn*, angl. *marrubium*, it. *marrobio*, esp. *marrubio*]. Nom donné à plusieurs plantes de la famille des labiées. — *Marrube aquatique*. V. Hycope. — *Marrube blanc* (*Marrubium vulgare*, L.). Plante d'une odeur forte et d'une saveur amère, qu'on a employée contre la chlorose et l'hystérie (4 à 8 gr. en poudre, le double en infusion, et 15 à 25 centigr. de l'extrait). — *Marrube noir* (*Ballota nigra*, L.). Il a été employé dans les mêmes circonstances que l'espèce précédente. — *Sirop de marrube*. V. Sirop.

**MARRUBINE.** s. f. Principe amer, réputé fébrifuge, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, dont la présence a été signalée par Thélu dans le marrube blanc.

**MARS.** s. m. [all. *Eisen*, angl. *mars*, it. et esp. *marte*]. Nom ancien du fer. — *Extrait de Mars*. V. Teinture *de Mars*. — *Safran de Mars*. V. Oxyde *de fer*.

**MARSCHING** (Allemagne, Bavière). *Eaux sulfurées calciques*.

**MARSH** (chimiste anglais de la première moitié du xixe siècle). — *Appareil de Mars*. V. Appareil.

**MARSHALL HALL** (médecin anglais, 1790-1857). — *Méthode de Marshal Hall*. Procédé de respiration artificielle consistant à ramener alternativement sur le dos et sur le ventre, le malade primitivement placé sur le côté ; ce mouvement est répété quinze à vingt fois par minute, et détermine autant de respirations.

**MARSUPIALISATION.** s. f. [de *marsupium*, ou μαρσύπιον, bourse, poche, d'où le nom de *marsupiaux* donné à un ordre de mammifères caractérisé par la présence, chez les femelles, d'une poche située au-dessus du pubis et dans laquelle séjournent les jeunes jusqu'à ce que leur développement soit complet]. Temps opératoire qui consiste à suturer à la paroi les bords d'une poche contenue dans l'abdomen, quand cette poche ne peut être enlevée complètement ; les liquides contenus dans la poche ou qui s'y formeront peuvent ainsi s'écouler facilement au dehors, sans crainte de les voir s'épancher dans le péritoine. La marsupialisation est nécessaire dans certains cas de kystes de l'ovaire non énucléables.

**MARTEAU.** s. m. [*malleus*, all. et angl. *Hammer*, it. *martello*, esp. *martillo*]. En anatomie, un des osselets de

l'ouïe, le plus externe, et, par conséquent, le plus rapproché de la membrane du tympan. On lui décrit : une *tête*, ou extrémité supérieure, arrondie, articulée en arrière avec l'enclume ; un *col*, aplati de dehors en dedans et prolongé par une apophyse longue, le *manche*, aplati d'avant en arrière, et recourbé vers son sommet en figurant un *S* italique ; une *apophyse antérieure*, *apophyse grêle de Raw*, qui s'engage et se termine dans la scissure de Glaser ; une *apophyse externe*, qui part du manche et se porte

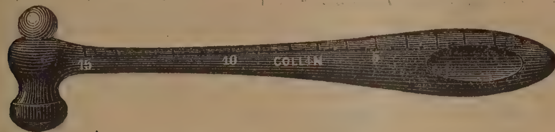



Fig. 433. — *Marteau* à réflexe.

vers la partie supérieure de la membrane du tympan. Le marteau est mis en mouvement par un muscle propre, *muscle du marteau*, qui, inséré dans l'angle antérieur du rocher et sur la paroi supérieure du cartilage de la trompe d'Eustache, pénètre dans un canal osseux situé au-dessus de la trompe, et se termine par un tendon qui s'attache à la partie interne du manche du marteau : en se contractant, il porte ce manche en dedans et tend la membrane du tympan ; de plus, il entraîne en dehors la tête de l'os et le corps de l'enclume, dont la longue apophyse enfonce l'étrier dans la fenêtre ovale, en augmentant la pression dans le labyrinthe. Ce muscle est innervé par une branche du ganglion otique. V. OREILLE. ‖ En embryogénie. V. SEGMENTATION. ‖ En thérapeutique, *marteau de Mayor*, marteau qui, trempé dans l'eau bouillante, et appliqué immédiatement sur la peau, détermine une révulsion énergique dans une partie du corps. ‖ En clinique, *marteau à réflexe*. Petit marteau dont le côté qui sert à percuter est recouvert de caoutchouc (fig. 433) ; il sert à rechercher l'état des réflexes tendineux comme les réflexes rotuliens, celui du tendon d'Achille, des radiaux, etc.

**MARTIAL, ALE.** adj. [*chalybeatus*, all. *eisenhaltig*, angl. *ferruginous*, it. *marziale* ; *ferrugineux*, *chalybé*]. Synonyme de *chalybé* et de *ferrugineux*.

**MARTIAL** (Saint-) (France, Puy-de-Dôme). *Eaux bicarbonatées, chlorurées sodiques*, froides et tièdes, 22° à 24°,5.

**MARTIGNÉ-BRIANT** (France, Maine-et-Loire). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 13°, contenant 0gr,04 de carbonate de fer. Établissement : buvette, bains, douches.

**MARTIGNY-LES-BAINS** (France, Vosges). *Eaux sulfatées calciques*, froides, 13°,5, contenant 2gr,594 de sels, dont 1gr,42 de sulfate de chaux, 0gr,03 de chlorure de lithium, 0gr,33 de sulfate de magnésie, et 0gr,36 de bicarbonates de chaux et de magnésie ; cette eau, très analogue à celles de Contrexéville et de Vittel, a les mêmes indications. Altitude : 366 mètres. Établissement : 20 mai au 20 septembre. Ces eaux sont transportées.

**MARTINECZ** (Hongrie). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 13°, contenant 0gr,14 de sels, dont 0gr,063 de carbonate de fer.

**MARTINIQUE** (la) (Petites-Antilles). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, chaudes, 32°, contenant 0gr,016 de bicarbonate de fer. Établissement balnéothérapique.

**MARTOS** (Espagne, Jaën). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 19°. Établissement : 15 juin au 10 octobre.

**MARTRES-DE-VEYRE** (les) (France, Puy-de-Dôme). *Eaux bicarbonatées chlorurées*, tièdes, 22° à 25°, contenant 6gr,1709 de sels, dont 2gr,489 de bicarbonate de soude et 1gr,948 de chlorure de sodium. Buvette.

**MARUM.** s. m. V. GERMANDRÉE *maritime*.

**MARWEDEL** (chirurgien allemand contemporain). — *Procédé de Marwedel*. Dans la gastrostomie, procédé consistant à fixer dans un premier temps l'estomac à la paroi, puis, dans un deuxième temps, à sectionner la séreuse et la musculeuse, enfin à décoller la muqueuse et à l'ouvrir dans la partie inférieure de l'incision.

**MASINO** (Italie, Sondrio). *Eaux indéterminées*, chaudes, 38° à 39° ; altitude : 1 168 mètres. Établissement : buvette, bains, douches ; 15 juin au 15 septembre.

**MASKA** (France, Gers). *Eaux sulfatées calciques*.

**MASOCHISME.** s. m. Perversion du sens génésique, caractérisée par ce fait que l'érection n'arrive plus à se produire qu'à la suite de violences et de flagellation, en particulier des fesses ou des reins.

**MASQUE.** s. m. Nom donné quelquefois, dans la description des maladies, à l'aspect offert par tout le visage. — Aspect particulier que prend le visage pendant les derniers temps de la grossesse et la durée des couches, chez certaines femmes, et parfois aussi quand la menstruation est troublée par une cause quelconque : le masque, ou *chloasma utérin*, résulte du développement de taches pigmentaires sur la peau de la face, du front principalement. — *Masque à chloroforme*. Appareil formé de cerceaux métalliques sur lesquels est tendue une étoffe légère et pouvant recouvrir la bouche et le nez ; on verse le chloroforme sur la face externe de l'étoffe ; l'air qui circule à l'intérieur se charge ainsi de vapeurs chloroformiques. Les masques à éther sont en général beaucoup

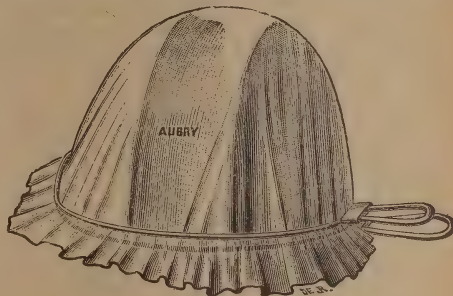



Fig. 434. — *Masque* à chloroforme.

plus grands que ceux à chloroforme et peuvent recouvrir le visage en entier.

**MASSAGE.** s. m. [de μάσσειν, pétrir ; all. *Massiren*, angl. *shampooing*, *massage*, *kneading*, esp. *masage*]. Action de presser, de pétrir, pour ainsi dire, avec les mains, toutes les parties musculaires du corps, et d'exercer des tractions sur les articulations, afin de donner à celles-ci de la souplesse et d'exciter la vitalité de la peau et des tissus sous-jacents. Cette pratique est très usitée en Orient comme reconstituant. On distingue le *massage hygiénique*, pratiqué sur tout le corps et consistant en frictions et mouvements articulaires forcés, et le *massage médical* ou *méthodique*, généralement local, qui constitue un bon mode de traitement d'un grand nombre d'affections. Les diverses formes du massage comprennent : 1° la *hachure* (all. *Hackung*) (fig. 435), sorte de percussion linéaire exécutée avec les doigts s'entre-choquant brusquement en frappant la partie malade, alternativement des deux mains ou d'une seule main, avec le bord interne du petit doigt et de la main ; 2° la *friction* (all. *Streichung*), glissement des mains le long ou autour d'un membre, du tronc, ou d'une de leurs parties, qui se fait tantôt à main légère (*effleurage*), tantôt avec une certaine pression ; 3° le *foulage* (all. *Walkung*), les deux mains opposées roulent un membre ou une articulation, en descendant plusieurs fois ou en

remontant, selon les indications; 4° le *sciage*, qui s'exécute avec le bord interne des mains sur les muscles relâchés, la peau étant recouverte de linge ou de légers vêtements; 5° le *claquement*, pratiqué d'une manière légère et rapide avec la main ouverte et à plat; 6° le *frappement*, exécuté avec le poing du côté des phalanges fermées; 7° le *pointillage*



Fig. 435. — *Massage* (hachure).

(*percussion* ou *vibration pointée*), avec les pointes des doigts réunies en cercle petit ou grand; 8° la *percussion* ou *vibration profonde*, pratiquée avec les deux mains enfoncées à plat dans la profondeur des muscles ou des viscères, les parois abdominales étant relâchées, et tantôt droite, tantôt circulaire; on l'appelle parfois *aération*, à cause de son effet dans l'asthme; 9° la *pression* avec les doigts ou un petit bâton sur les nerfs, ou avec les mains



Fig. 436. — *Massage* (pétrissage).

sur la tête; 10° la *vibration*, associée à la pression sur des troncs nerveux. Toutes ces manœuvres peuvent se ramener à quatre : l'*effleurage* ou passes légères, la *friction*, le *pétrissage* et le *tapotement*, qui comprend le claquement, la hachure et le pointillement. Le massage peut être fait au niveau des membres, c'est le cas le plus fréquent (massage des muscles et des articulations); il peut aussi être appliqué sur le tronc et surtout l'abdomen. Le massage du ventre comprend différentes manœuvres : le *foulage abdominal*, à l'aide d'une main seulement et suivi ordinairement de la friction concentrique et spirale, s'opère avec le bord interne de la main en se servant d'elle comme d'une cuiller qui tendrait à diviser le contenu du ventre de haut en bas; le *pétrissage du ventre* (fig. 436), introduction successive des doigts écartés ou rapprochées entre les intestins, à travers les téguments abdominaux, en faisant ramper la main à peu près dans la direction du mouvement péristaltique; la *vibration*, pratiquée avec la main à plat animée de mouvements vibratoires rapides. Il peut être pratiqué au niveau des différents organes du ventre : massage de l'estomac, de l'intestin, du foie. Le massage peut être pratiqué aussi avec certains instruments : battoir dorsal de Kleman, rouleau de Butler, cylindre de Stein, tapoteur de Granville, percuteur électrique, etc. Mais le plus souvent, la main d'un masseur habile doit être préférée aux instruments; on l'enduira de poudre de talc ou on la graissera avec de la vaseline pour faciliter les manœuvres. Les effets physiologiques du massage sont nombreux : il active les fonctions de la peau, facilite la résorption des liquides épanchés, calme les douleurs, favorise la nutrition des organes massés et, quand il est généralisé, la nutrition de l'économie, et, dans ce cas aussi, augmente la diurèse. Aussi a-t-il actuellement de nombreuses applications : en pathologie chirurgicale, le massage est le traitement de choix de l'entorse, des fractures sans déplacement, de certains épanchements articulaires; en médecine, le massage peut agir en activant la nutrition chez les arthritiques, en favorisant la résorption des exsudats chez certains cardiaques, en décongestionnant les organes abdominaux, en favorisant les contractions de l'intestin, et luttant contre la constipation. Mais le massage ne doit pas être pratiqué indifféremment sur tous les malades ni par un individu inexpérimenté; sans cela, dans bien des cas, il serait dangereux d'y recourir.

**MASSANETA-SPRINGS** (États-Unis, Virginie). *Eaux alcalines magnésiennes.*

**MASSE.** s. f. — En pharmacie, *masse pilulaire*, la pâte préparée pour être mise en pilules au moment du besoin.

**MASSÉTER.** s. m. [μασσητὴρ, de μασάομαι, je mâche; all. *Kaumuskel*, angl. *masseter*, it. *masseter*, esp. *masetero*]. Muscle (*zygomato-maxillaire*, Ch.) épais, quadrilatère, qui s'implante, d'une part, au bord inférieur de l'arcade zygomatique, de l'autre à l'angle et à la face externe de la branche montante du maxillaire inférieur; il élève la mâchoire inférieure pendant la mastication.

**MASSÉTÉRIN, INE.** adj. [*masseterinus*, *massetericus*, angl. *masseteric*, it. *masseterico*, esp. *maseterico*]. Qui a rapport au masséter. — *Artère massétérine.* Branche de la maxillaire interne, qui naît quelquefois de la temporale profonde postérieure, et se rend au masséter. — *Nerf massétérin.* Une des divisions que fournit le rameau maxillaire inférieur du trijumeau. — *Veine massétérine.* Elle accompagne l'artère du même nom et se jette dans la veine faciale.

**MASSÉTÉRIQUE.** adj. V. Massétérin.

**MASSETTE.** s. f. [*Typha*]. Genre de typhacées, dont deux espèces, les *Typha latifolia*, L., et *Typha angustifolia*, L., ont des rhizomes charnus, féculents, alimentaires. Leur pollen remplace quelquefois la poudre de lycopode.

**MASSEUR.** s. m. Celui qui exerce le massage.

**MASSICOT.** s. m. [all. *Massikot*, angl. *massicot*, it. *vetrina*, *massicot*, esp. *masicot*]. Nom vulgaire du protoxyde de plomb. V. Oxyde *de plomb*.

**MASSOTHÉRAPIE.** s. f. Thérapeutique par le massage. V. Massage.

**MASTIC.** s. m. [*mastiche*, μαστίχη, all. *Mastix*, angl. *mastic*, it. *mastice*, esp. *almacigo*]. Résine qui découle d'incisions faites au *lentisque* (*Pistacia lentiscus*, L.), arbrisseau de la famille des térébinthacées. Le mastic est en larmes d'un jaune pâle, aplaties ou sphériques, dont la surface est comme farineuse, à cause de la poussière provenant du frottement continuel des morceaux. Sa cassure est vitreuse, sa transparence un peu opaline; son odeur est agréable, sa saveur aromatique. Le mastic est friable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, très soluble dans l'éther, le chloroforme, l'essence de térébenthine, la benzine et l'huile de naphte. L'acide sulfurique le dissout en le colorant en brun rouge foncé. L'acide nitrique

le teint en brun clair, sans le dissoudre. L'ammoniaque le gonfle d'abord, puis le dissout. On l'employait autrefois comme masticatoire, d'où lui est venu son nom. Il est un peu astringent et stimulant. Dissous dans l'éther, il forme une sorte de ciment qu'on introduit dans les dents cariées sur un petit tampon d'ouate.

**MASTICATEUR.** adj. Qui sert à la mastication. — *Nerf masticateur.* V. TRIJUMEAU.

**MASTICATEUR.** s. m. Appareil servant à mâcher la viande ; il est utile dans certaines dyspepsies dues à l'insuffisance de la mastication par suite de la chute des dents (fig. 437).

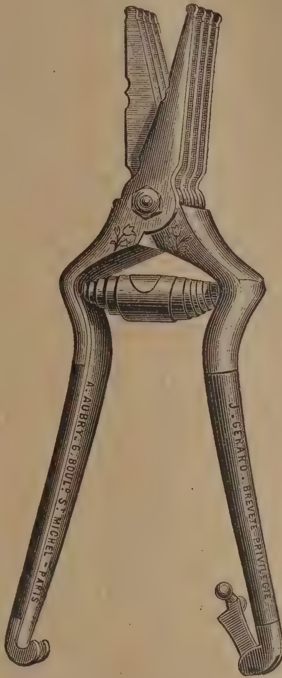


Fig. 437. — *Masticateur.*

**MASTICATION.** s. f. [*masticatio*, μάσσησις, all. *Kauen*, angl. *mastication*, it. *masticazione*, esp. *masticacion*]. Action de mâcher, de broyer les aliments, ayant pour effet de les préparer à la digestion qu'ils doivent subir dans l'estomac. Chez l'homme et la plupart des mammifères, elle s'exécute dans la bouche, par l'action combinée de la langue, des joues et des lèvres, qui poussent entre les dents les substances alimentaires introduites dans la bouche, et par les mouvements des mâchoires qui les coupent, les déchirent ou les écrasent. Chez les carnivores, la mastication consiste surtout à déchirer les aliments ; chez les ruminants, le principal mouvement est celui d'écrasement, de trituration. Chez les oiseaux, c'est dans le gésier que se fait le broiement des graines qui constitue la mastication.

**MASTICATOIRE.** s. m. [all. *Kaumittel*, angl. *masticatory*, it. et esp. *masticatorio*]. Substance qu'on mâche pour exciter la sécrétion de la salive ou parfumer l'haleine. Les masticatoires sont tantôt des substances inertes agissant mécaniquement, tantôt des stimulants (racines de livèche, d'impératoire, d'angélique), ou des substances âcres (pyrèthre, scille, bétel, polygala, tabac, etc.).

**MASTITE.** s. f. [*mastitis*, de μαστὸς, mamelle ; all. *Entzündung der weiblichen Brust*, angl. *mastitis*, it. *mastite*, esp. *mastitis*]. Inflammation du parenchyme glandulaire de la mamelle et de son tissu cellulaire interlobulaire. Elle peut être aiguë ou chronique, interstitielle, parenchymateuse ou encore totale, superficielle ou profonde. Elle est toujours la conséquence de la pénétration de germes pathogènes dans la mamelle, pénétration qui peut avoir lieu à la suite de coups ou de blessures, mais qui le plus souvent est favorisée par les différentes phases de la vie génitale de la femme et surtout l'allaitement ; mais on rencontre aussi la mastite chez les nouveau-nés à la suite de la poussée laiteuse qui se produit à la naissance, et au moment de l'établissement de la puberté. L'inflammation peut être limitée au mamelon et à l'aréole, ou au contraire s'étendre au tissu cellulaire sous-cutané ou même rétro-mammaire, ou enfin intéresser les lobules glandulaires. C'est surtout à la suite des couches, pendant l'allaitement, que la *mastite aiguë* est fréquente, et ses causes principales sont un engorgement des conduits galactophores et une gerçure du mamelon. Chez une femme récemment accouchée, le lait séjourne dans la glande, soit parce que la sécrétion est trop abondante, soit parce que la mère tarde trop à donner le sein ou ne le donne pas : l'allaitement commencé est brusquement interrompu par la mort du nourrisson, ou par une crevasse douloureuse qui a amené à ne pas donner le sein d'un côté. Il en résulte un engorgement laiteux, désigné vulgairement sous le nom de *poil*, qui le plus souvent n'est que le prélude d'un phlegmon glandulaire de la mamelle. La mastite s'annonce alors par un frisson bientôt suivi de chaleur. La fièvre cède au bout de vingt-quatre à trente-six heures, si l'engorgement se dissipe ; si, au contraire, l'inflammation se déclare, les seins deviennent durs, tendus ; la tension se propage aux aisselles, l'excrétion laiteuse est supprimée ; la douleur est pongitive, et quelquefois si vive, qu'il se manifeste des symptômes cérébraux. Ce n'est guère qu'au bout de quinze jours de durée de cette période inflammatoire que la fluctuation devient manifeste ; quelques jours plus tard, un des points enflammés se soulève davantage, la peau s'amincit et finit par se perforer pour donner issue au pus ; et presque toujours il se forme successivement plusieurs foyers purulents. Lorsqu'une nouvelle accouchée est dans ces conditions, il faut d'abord remédier à l'engorgement laiteux à l'aide de la compression et aussi des diaphorétiques, des laxatifs, des purgatifs si le sevrage est décidé, et favoriser l'excrétion du lait par tous les moyens possibles, surtout par des succions répétées, et l'emploi du tire-lait. Dans les premiers temps, l'inflammation est limitée aux gros canaux, il y a seulement galactophorite, et l'expression du sein suffit parfois pour empêcher la propagation des microbes pathogènes dans la profondeur. Quand celle-ci est réalisée, il faut chercher, par l'emploi de pansements humides faiblement antiseptiques, appliqués très chauds, à limiter l'inflammation. Quand le pus est formé, il faut l'évacuer par des incisions au bistouri, et favoriser son écoulement au moyen de drains. Le meilleur traitement prophylactique de la mastite est dans l'emploi de soins de propreté minutieux chez les accouchées et chez toute femme qui allaite, et surtout l'antisepsie rigoureuse des crevasses et des excoriations du sein, point de départ le plus fréquent de l'infection. Les inflammations chroniques simples, en dehors de la tuberculose et de la syphilis, peuvent être partielles (engorgement partiel de Velpeau) ou totales et alors diffuses et à noyaux multiples. Le diagnostic peut être alors difficile entre la mastite chronique et certaines tumeurs bénignes comme l'adénofibrome, et peut-être cette variété de tumeurs est-elle la conséquence, l'aboutissement en quelque sorte d'une inflammation chronique.

**MASTODYNIE.** s. f. [*mastodynia*, de μαστὸς, mamelle, et ὀδύνη, douleur ; all. *Brüsteschmerz*, angl. *mastodynia*, it. et esp. *mastodinia*]. Douleur des mamelles, quelle qu'en soit la cause. V. MAMELLE (*Névralgie de la*).

**MASTOÏDE.** adj. [*mastoides*, de μαστὸς, mamelle et εἶδος, forme ; all. *zitzenförmig*, angl. *mastoid*, it. et esp. *mastoideo*]. Qui a la forme d'un mamelon. — *Apophyse mastoïde.* Apophyse située à la partie postérieure et inférieure de l'os temporal, au-dessous et en arrière du conduit auditif externe.

**MASTOÏDIEN, IENNE.** adj. [*mastoideus*]. Qui a rapport à l'apophyse mastoïde. — En anatomie, *cellules mastoïdiennes* (*antres* ou *sinus mastoïdiens*), cavités creusées dans l'épaisseur de l'apophyse mastoïde, et communiquant toutes entre elles ainsi qu'avec la caisse du tympan, à la

partie supérieure et postérieure de laquelle elles débouchent par l'ouverture dite *mastoïdienne* d'un canal unique ; elles sont variables de nombre et de volume et servent probablement à accroître la capacité de la caisse tympanique. — *Gouttière mastoïdienne.* Enfoncement que l'on remarque sur la face cérébrale du temporal, au niveau de l'apophyse mastoïde, et qui fait partie de la gouttière du sinus latéral. — *Rainure mastoïdienne.* V. DIGASTRIQUE. — *Trou mastoïdien* (*foramen mastoideum*). Petit trou que l'on remarque derrière l'apophyse mastoïde, au-dessus de la rainure mastoïdienne. Il donne passage à une artère qui va se distribuer aux méninges, et à une veine qui aboutit au sinus latéral.

**MASTOÏDITE.** s. f. Inflammation primitive ou secondaire de l'apophyse mastoïde, superficielle (périostite) ou profonde (ostéite). — Les mastoïdites primitives, rares, sont produites par la syphilis, la tuberculose, le diabète, le traumatisme. Les mastoïdites secondaires s'observent à la suite des suppurations aiguës ou chroniques de l'oreille moyenne. La mastoïdite aiguë est caractérisée par une douleur continue, violente, exagérée par la pression, ayant son maximum à la base et à la pointe de l'apophyse, avec une température élevée, le pus peut s'écouler par l'oreille moyenne et trouver une issue à travers le tympan perforé ; mais souvent, il tend à se faire jour vers la peau qui devient rouge et fluctuante, enfin, parfois, il migre vers l'encéphale et donne lieu à une méningo-encéphalite ou à une phlébite du sinus latéral. Pour éviter ces accidents, il convient de pratiquer d'une façon précoce une incision au niveau de l'apophyse mastoïde ; dans certains cas cette incision suffit pour amener la sédation des phénomènes ; mais quand il y a du pus accumulé, il faut trépaner l'apophyse mastoïde pour lui donner libre écoulement.

**MASTOÏDO-AURICULAIRE.** adj. et **MASTOÏDO-CONCHINIEN.** adj. V. AURICULAIRE *postérieur*.

**MASTOÏDO-GÉNIEN.** adj. et s. m. V. DIGASTRIQUE.

**MASTOPEXIE.** s. f. [de μαστὸς, mamelle, et πῆξις, fixation]. Opération pratiquée dans le cas d'hypertrophie mammaire ; elle consiste à tailler un croissant à concavité antérieure sur la face supérieure du sein, et à faire une large brèche jusqu'au grand pectoral ; on fixe le sein à l'aponévrose du grand pectoral.

**MASTURBATION.** s. f. [*mastupratio*, de *manus*, main, et *stuprare*, souiller ; all. *Selbstbefleckung*, angl. *masturbation*, it. *mastuprazione*, esp. *masturbacion* ; *manustupration*, *onanisme*]. Excitation des organes génitaux avec la main, d'autant plus dangereuse que la possibilité de s'y livrer est constante. L'amaigrissement, la perte des forces, le marasme, l'abrutissement, en sont les suites ordinaires, moins par les déperditions de fluide séminal que par l'ébranlement nerveux qu'elle détermine.

**MASTZELLE** [mot allemand employé en français et formé de *Mast* engraissement, et *Zelle*, cellule]. Variété de leucocyte se rencontrant surtout dans le tissu conjonctif et chargé de granulations basophiles. Ce sont des cellules volumineuses, de forme variable, atteignant en moyenne 30 à 40 μ et quelquefois plus ; elles sont munies d'un noyau arrondi ou ovalaire, très peu coloré par les couleurs basiques, ayant un pourtour net et quelques grains de chromatine (fig. 438). Elles seraient analogues aux *clasmatocytes* de Ranvier. Les granulations basophiles sont métachromatiques et prennent une coloration rougeâtre avec le bleu de méthylène ou le bleu polychrome de Unna. Ces cellules sont constantes dans la peau normale, dans le tissu conjonctif des divers viscères, de la rate et des ganglions. Elles augmentent dans les lésions inflammatoires, dans la tuberculose cutanée par exemple ; elles constituent presque à elles seules les lésions de l'urticaire pigmentée (Unna) ; elles sont abondantes dans les zones conjonctives des formations cancéreuses ; elles sont très rares dans le sang normal, où on en rencontre à peine une sur deux cents globules blancs. La forme des granulations varie suivant l'espèce animale : ronde chez le rat et la souris, ovoïde chez le cobaye, et irrégulière chez le lapin et l'homme. Comme pour les cellules à granulations neutrophiles et éosinophiles, il y a des formes à noyau polymorphe. L'origine des *mastzellen* doit être placée dans la moelle osseuse (Ehrlich, Jolly, Levaditi). — *Mastzellen-leucocytose*. Leucocytose caractérisée par une augmentation du nombre des *mastzellen* ; elle est rare, et Ehrlich admet que les substances capables d'impressionner la sensibilité chimiotactique des *mastzellen* sont élaborées rarement ; mais elles peuvent l'être, et on a rencontré ces cellules dans un exsudat blennorragique (Neisser), dans le sang à la suite d'injections de toxine staphylococcique chez le lapin (Levaditi).

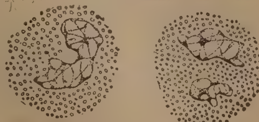


Fig. 438. — *Mastzelle.*

**MAT, ATE.** adj. [all. *dumpf*, angl. *hollow*, *damp*, it. *sordo*, *ottuso*]. — *Son mat.* Son peu ou point retentissant que rendent les parties charnues quand on les percute avec le doigt. La percussion d'une cavité pleine de liquide (ascite, péricardite, pleurésie), ou distendue d'une façon exagérée par de l'air ou des gaz (pneumatose gastro-intestinale), celle d'un parenchyme congestionné ou induré (pneumonie), donnent également un son mat, ordinairement accompagné d'une diminution ou d'une absence de l'élasticité normale des parties, lesquelles cèdent moins facilement sous le doigt ; aussi la *matité* du son a-t-elle une très grande importance en sémiotique, non seulement par son existence, mais aussi par son étendue, sa mobilité, par les degrés qu'elle présente dans son intensité et dont l'habitude seule apprend à distinguer les nuances.

**MATÉ.** s. m. V. HOUX MATÉ.

**MATELAS.** s. m. [all. *Matratze*, angl. *mattress*, it. *materasso*].— *Matelas d'eau* (Arnott, 1825), *lit hydrostatique* ou *lit d'eau*. Matelas destiné à tenir les malades suspendus sur un appui liquide, à l'effet de prévenir les escarres qui résultent de la compression produite par les appuis solides dans les maladies dyscrasiques et de longue durée. Il est constitué par deux lames de caoutchouc vulcanisé soudées l'une à l'autre par leurs bords. L'eau y est introduite par une large ouverture en deux ou trois minutes. A l'un des angles est un tube muni d'un robinet, servant à le vider. Ce matelas, convenablement rempli, a environ 10 centimètres de hauteur. Sa capacité est de 25 à 26 litres. Une ouverture circulaire, ménagée au centre, permet un libre cours aux déjections quand le malade ne peut pas être déplacé. L'appareil est placé sur un lit ordinaire et recouvert d'une alèze. L'eau doit avoir une température de 28 à 30° : dans la majorité des cas, elle n'a pas besoin d'être renouvelée pendant plusieurs semaines. Suivant diverses indications spéciales, la température de l'eau peut être variée à volonté.

**MATÉRIALISME.** s. m. [de *materia*, la matière ; all. *Materialismus*, angl. *materialism*, it. *materialismo*]. En philosophie, opinion de ceux qui ne connaissent que la substance matérielle, et qui rejettent l'existence de substances spirituelles. Cette opinion se partage en deux très distinctes : l'une, la plus ancienne, essaye, par ce qu'elle sait des lois de la matière, de donner une explication de la formation du monde (par exemple, l'épicurisme et les atomes), et, par conséquent, malgré les apparences, ne sort pas de l'ordre métaphysique ; l'autre, plus récente et due uniquement à la philosophie positive, reconnaît que pour l'homme

il n'y a que la matière et des forces qui lui sont immanentes; mais elle renonce à toute spéculation sur l'origine de cette matière et de ces forces. Aussi, profitant de cette distinction essentielle, la philosophie positive définit le matérialisme une erreur de logique qui consiste à expliquer certains phénomènes, s'accomplissant d'après des lois spéciales et propres, à l'aide de celles qui servent à relier entre eux des phénomènes plus simples, par une sorte d'importation, dans une science plus complexe, des idées générales d'une science moins compliquée. Par exemple, vouloir expliquer les lois de la combinaison des corps en proportions déterminées, celles de la double décomposition des sels, du dédoublement catalytique de divers composés, par les lois de l'électricité, de la chaleur, de l'attraction universelle, ou pesanteur, c'est faire du matérialisme en chimie. Nier, dans les éléments anatomiques et les tissus végétaux et animaux, l'existence de propriétés différentes de celles des corps bruts, expliquer les fonctions normales et les troubles morbides de l'économie vivante par les lois de la mécanique, de la physique et de la chimie seulement, c'est être matérialiste en physiologie et en médecine. C'est à tort que l'expression de médecins *matérialistes* a été appliquée à ceux qui ont constitué la biologie et la pathologie, comme science, sur la seule considération de la structure et des propriétés inhérentes à la matière organisée, sans s'occuper des causes premières (Dieu, âme, nature); sans faire intervenir des causes hypothétiques, des entités ontologiques (principe ou esprit vital, archées, etc.), comme ont été obligés de faire les médecins qui ne connaissaient pas la constitution intime de l'organisme et ses propriétés élémentaires. Cette connaissance est seule capable de nous rendre compte des phénomènes complexes qui se passent dans l'économie, puisqu'ils ne sont que des manifestations de ces propriétés dans des conditions particulières, et que ces propriétés n'existent point indépendamment de la matière organisée. Par conséquent, employée sous une forme critique, l'expression de *matérialiste* n'a pas de sens, puisque jamais nul des actes de la pensée n'a existé sans matière organisée cérébrale, soumise elle-même à certaines conditions de circulation et de nutrition, pas plus qu'on n'a vu la contractilité sans fibres musculaires, et ainsi des autres. V. DOGME et IMMANENCE.

**MATÉRIALISTE.** s. m. [bas lat. *materialista*, de *materia*, au sens de matière médicale; *seplasarius*, all. et angl. *Materialist*, it. *materialista*]. Dans les anciens ouvrages de médecine, celui qui vend les objets de la matière médicale, les drogues simples en particulier. ‖ Actuellement, celui qui fait profession de *matérialisme*.

**MATERNITÉ.** s. f. [all. *Gerbärhaus*, angl. *maternity*, it. *maternita*]. Autrefois maison où l'on recevait et allaitait les enfants trouvés. ‖ Actuellement, service d'hôpital ou établissement spécial dans lequel sont reçues et traitées les femmes pauvres en couches. La mortalité était autrefois considérable dans les maternités, même après qu'on eut séparé les femmes en couches des autres malades et construit des établissements spéciaux; c'est ainsi que Besnier évaluait à 3,84 p. 100 la mortalité des nouvelles accouchées dans les hôpitaux et maternités de Paris, tandis qu'elle était seulement de 0,32 chez les sages-femmes, et de 0,16 à domicile. Elle devenait parfois tellement considérable qu'on avait pu dire qu'il valait mieux pour une femme accoucher dans la rue que dans une maternité. Aujourd'hui, depuis l'avènement de l'ère antiseptique, les conditions ont complètement changé : la mortalité puerpérale est moindre à l'hôpital qu'en ville. Les causes de l'infection puerpérale étant maintenant bien connues, celle-ci a disparu peu à peu complètement des hôpitaux; on n'en rencontre plus que quelques cas isolés, qui ne peuvent jamais donner lieu à des épidémies semblables à celles qui décimaient autrefois les maternités. Néanmoins il est nécessaire d'avoir toujours présent à l'esprit la facilité avec laquelle un utérus qui vient de vider son contenu livre passage à l'infection; et les mesures les plus rigoureuses doivent être recommandées à tous ceux, étudiants et sages-femmes, qui sont appelés à faire les accouchements. Une maternité doit donc contenir un dortoir pour les femmes enceintes arrivées près du terme de leur grossesse, et pour lesquelles une anomalie quelconque, une présentation vicieuse ou quelque complication comme l'albuminurie rend nécessaire la surveillance du médecin; une salle de travail où sera transportée la femme dès le début des douleurs; cette salle sera claire, facile à désinfecter, et contiendra un ou plusieurs lits de travail (V. lit), des lavabos nombreux pourvus de liquides antiseptiques pour permettre l'asepsie des mains de l'accoucheur. Distincte de la salle de travail, il y aura une salle d'opération installée comme les salles d'opération des services de chirurgie et destinée aux interventions sanglantes. Enfin la maternité contiendra des dortoirs pour les accouchées et des salles d'isolement, pour les femmes atteintes d'infection puerpérale, ou de toute autre maladie contagieuse. Grâce à ces mesures, grâce aux locaux spacieux, aérés, construits récemment, à l'isolement immédiat de tout cas suspect, l'infection puerpérale a disparu pour ainsi dire complètement des maternités modernes.

**MATHIAS** (Saint-) (Prusse). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, contenant 0gr,2284 de bicarbonate d'oxyde de fer.

**MATHIEU** (médecin français né en 1855). — *Maladie de Mathieu*. Variété d'ictère infectieux à rechute décrite par Mathieu en 1886, et connue aussi sous le nom de *maladie de Weill* : après une première période de fièvre, d'ictère, et de symptômes infectieux plus ou moins intenses, l'état général s'améliore brusquement, l'apyrexie est complète, puis au bout de trois à cinq jours, des frissons apparaissent, la température remonte, l'ictère fonce de nouveau et les phénomènes infectieux reprennent pendant trois à huit jours environ; la maladie se termine par une crise qui marque le début de la convalescence. Le traitement est le même que celui des ictères infectieux en général. V. ICTÈRE.

**MATICINE.** s. f. Principe amer, jaune, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther, des feuilles du matico (Hodges).

**MATICO.** s. m. Nom péruvien de l'*Artanthe elongata*, Miq. (*Piper angustifolium*, Ruiz et Pavon, *Steffensia elongata*, Kunth), arbre de la Bolivie et du Pérou, de la famille des pipéracées, dont les feuilles, connues sous le nom de *matico*, sont aromatiques, amères et stimulantes. Le matico renferme une huile volatile verdâtre, de la maticine, un acide cristallisable (acide artanthique), du tannin, de la résine, etc. Il a été préconisé comme vulnéraire, d'où son nom d'*herbe du soldat*. Il est surtout efficace contre les écoulements chroniques, blennorrhée, leucorrhée, contre les ménorragies, les hémorroïdes, etc., en poudre, pilules, infusion, extrait, etc.

**MATIÈRE.** s. f. [*materia*, *materies*, ὕλη, all. *Materie*, *Stoff*, angl. *matter*, *stuff*, it. et esp. *materia*]. Tout ce qui produit ou peut produire sur nos organes un certain ensemble de sensations déterminées. La quantité de matière contenue dans un corps est égale au produit de sa densité par son volume. L'idée de matière, comme l'idée de force, est une pure abstraction. Il n'y a de réel que les corps escortés de toutes leurs propriétés. Les uns ayant voulu concevoir des corps absolus, indépendants de leurs propriétés, ont été conduits à la notion métaphysique de *matière*, ont fait de celle-ci une entité, ont attribué une existence réelle à une abstraction. D'autres, ayant voulu

concevoir les propriétés, les *forces*, d'une manière absolue, indépendamment des corps qui les manifestent, ont été conduits à la notion métaphysique de *force*; ils ont également créé une entité, ont donné une existence réelle à une abstraction. Les uns et les autres ont voulu séparer ce qui est inséparable. Il n'y a pas plus de matière sans propriétés, que de propriétés, de forces sans matière. Quand on considère l'ensemble des corps réels, en ayant seulement égard aux propriétés qui leur sont communes, sans tenir compte de leurs propriétés particulières, on constitue une abstraction scientifique, la matière. Ce qui existe objectivement ce n'est pas une matière, une essence variant spécifiquement par adjonctions d'attributs ou accidents divers, mais plusieurs espèces de corps simples, formant par leurs combinaisons de très nombreuses espèces de corps composés, espèces d'ordre minéral ou d'ordre organique, que nous ne connaissons que douées d'activité. — *Matières alvines.* V. Excréments. — *Matière brute.* Celle qui n'offre pas les caractères de l'*organisation*, par opposition à *matière organisée.* Au point de vue de la composition et de la décomposition chimiques élémentaires, il n'y a pas deux sortes de matières, l'une *brute*, *morte* ou *inorganique*; l'autre *organisée* ou *vivante*, les mêmes corps simples existant dans l'une comme dans l'autre. Mais, au point de vue de la composition immédiate et de la structure, ces deux sortes de matières sont très distinctes, et la dernière est douée de modes d'activité dont l'autre ne jouit pas. — *Matière caséeuse.* V. Caséine et Dégénérescence *caséeuse.* — *Matière cérébriforme.* V. Encéphaloïde. — *Matière colorante.* V. Coloration et Hématine. — *Matière colorante jaune du sang.* V. Hémaphéine. — *Matières fécales.* V. Excréments. — *Matière fibreuse des muscles.* V. Musculine. — *Matière fibreuse du sang.* V. Fibrine. — *Matière gélatiniforme de l'intestin grêle.* V. Peptone. — *Matière germinale* [angl. *germinal matter*] (Beale). La substance organisée en général, les matières amorphes en particulier. — *Matière incrustante.* V. Xylogène. — *Matière médicale* [*materia medica*]. Ensemble des corps bruts et organisés qui fournissent les *médicaments*. — Partie de la pharmacologie qui étudie ces corps en eux-mêmes pour un but pratique déterminé, savoir : leur origine, végétale ou animale; leurs caractères; leur composition. — *Matière muqueuse.* V. Mucosine. — *Matière noire pigmentaire.* V. Mélanine. — *Matière des poumons.* V. Anthracosis. — *Matière organisée* [*substance organisée*]. Toute matière vivante ou ayant vécu, formée par union moléculaire ou dissolution réciproque de *principes immédiats* nombreux, et offrant des modes d'activité spéciaux, qui ne s'observent jamais sur la matière inorganique ou brute. V. Organique et Organisation. — *Matière pancréatique.* V. Pancréatine. — *Matière salivaire.* V. Ptyaline. — *Matières stercorales.* V. Excréments. — *Matière tuberculeuse.* V. Tubercule.

**MATIN.** s. m. [*matutinum tempus*, πρωΐα, all. *Morgen*, angl. *morning*, it. *mattina*, esp. *mañana*]. V. Jour.

**MATITÉ.** s. f. [all. *Dumpfheit*, *dumpfer Schall*]. Qualité du son quand il est *mat.*

**MATLOCR** (Angleterre, Derby). *Eaux bicarbonatées calciques*, tièdes, 28°.

**MATRAS.** s. m. [bas latin *matracium*, all. *Retorte*, angl. *matrass*, it. *matraccio*, esp. *matraz*]. Vase de verre surmonté d'un col plus ou moins long, qui sert en chimie et en pharmacie, et dont la forme varie selon l'usage auquel on le destine. Ceux qui servent aux sublimations ont un fond aplati, ceux qu'on emploie à la concentration des acides azotique et sulfurique, ou à la dissolution des métaux dans ces acides, ont le col très long afin de condenser l'acide qui peut se volatiliser avec l'eau et de ne laisser échapper que celle-ci. Ceux qui servent à la digestion des substances végétales dans un véhicule ont le col large et court pour faciliter la sortie du marc après l'opération.

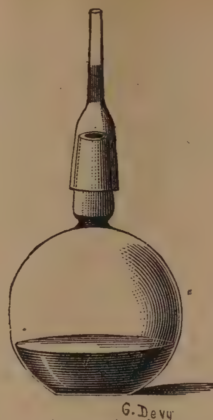


Fig. 439. — *Matras de Pasteur.*

En bactériologie, on emploie des matras à fond plat, fermés par un bouchon à l'émeri à recouvrement, qui lui-même se termine par un tube de verre obstrué par un tampon d'ouate; c'est le *matras Pasteur* (fig. 439); il peut aussi être conique, ou cylindrique à long col.

**MATRICAIRE.** s. f. [*Matricaria*, L., all. *Mutterkraut*, angl. *dogs chamomile*, it. et esp. *matricaria*]. Genre de plantes (synanthérées, J.), dont on emploie deux espèces en médecine : 1° la *matricaire officinale* (*Matricaria parthenium*, L., *Pyrethrum parthenium*, Smith, *Pyrèthre matricaire*) a une odeur forte et désagréable, une saveur chaude et amère. C'est un stimulant, un antispasmodique, un emménagogue; 2° la *camomille ordinaire.* V. Camomille.

**MATRICAL, ALE.** adj. Synonyme d'*utérin.*

**MATRICE.** s. f. Synonyme d'*utérus.* — *Matrice unguéale.* V. Ongle. — *Matrice des poils.* Le follicule pileux. V. Poil.

**MATRONE.** s. f. [*matrona*, *obstetrix*, ἀκεστρίς, all. *Hebamme*, angl. *midwife*, it. *levatrice*, esp. *matrona*]. Sage-femme, accoucheuse. — Particulièrement, femme qui aide aux accouchements, ou qui les pratique illégalement, sans avoir été reçue sage-femme.

**MATTÉRÉI.** s. m. V. Maddéré.

**MATTIGBAD** (Autriche). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 8°, contenant 1gr,3937 de sels, dont 0gr,0184 de carbonate d'oxyde de fer. Altitude : 451 mètres.

**MATTIGHOFEN** (Autriche). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses.* Altitude : 460 mètres.

**MATURATIF, IVE.** adj. Se dit d'un topique auquel on attribue la propriété de hâter la *maturation* d'un abcès : *cataplasme maturatif.*

**MATURATIFS.** s. m. pl. [*maturans*, de *maturare*, faire mûrir; πεπαντικὸς, all. *zeitigend*, angl. *maturative*, it. *maturativo*, esp. *madurativo*]. Topiques excitants qu'on emploie pour hâter la suppuration des tissus atteints d'inflammation phlegmoneuse. Les maturatifs sont sous forme de cataplasmes, d'emplâtres, d'onguents : tels sont les onguents populéum, styrax, de la mère, l'emplâtre diachylon gommé.

**MATURATION.** s. f. [*maturatio*, de *maturare*, faire mûrir; πέπανσις, all. *Zeitigung*, angl. *maturation*, it. *maturazione*, esp. *maduracion*]. — En embryologie, *maturation* de l'ovule : phénomène qui se passe dans l'ovule avant la fécondation, et qui a pour but de rejeter au dehors une certaine quantité de chromatine; les cellules du corps provenant toutes de l'ovule fécondé contiennent autant de chromatine mâle que de chromatine femelle; pour devenir élément sexuel, il faut que l'ovule rejette ses éléments mâles, tandis que la cellule spermatique rejettera ses éléments femelles. Ce travail d'élimination se fait, pour le spermatozoïde, au moment de sa production; pour l'ovule, il a lieu après la rupture de l'ovisac. A cet effet, le noyau se rapproche de la périphérie et abandonne, par deux caryocynèses successives sans phase de repos, deux parties résiduales qui sont expulsées au dehors, ce sont les *globules polaires.* L'ovule mûr ne contient donc plus qu'un

quart de la chromatine qu'il contenait auparavant. De même, quand le spermatoblaste se transforme en spermatozoïde, il subit aussi deux caryocinèses successives sans phase de repos, de façon à ne conserver qu'un quart de la chromatine qui le formait. ‖ En pathologie, *maturation*, progrès d'une tuméfaction inflammatoire vers la formation du pus et la réunion du liquide en foyer.

**MATURITÉ.** s. f. [*maturitas*, πεπασμὸς, all. *Reife*, angl. *maturity*, *ripeness*, it. *maturità*, esp. *madurez*]. État d'un abcès fluctuant.

**MAUER** (Autriche). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, contenant 1gr,197 de sels dont 0gr,1084 de bicarbonate de fer.

**MAURELLE.** s. f. V. Tournesol.

**MAURICEAU** (François) (accoucheur français, 1631-1709). — *Manœuvre de Mauriceau.* Manœuvre destinée à extraire rapidement la tête dans l'accouchement par le siège ; on la pratique au moment où le tronc du fœtus va sortir, et où la tête est restée seule dans le canal génital. (V. Accouchement). Elle consiste à introduire deux doigts d'une main dans la bouche du fœtus que l'on place à cheval sur l'avant-bras, tandis que deux doigts de l'autre main encadrent le cou (fig. 440) ; on fait faire au fœtus une flexion de la tête en avant, de manière à amener successivement à la

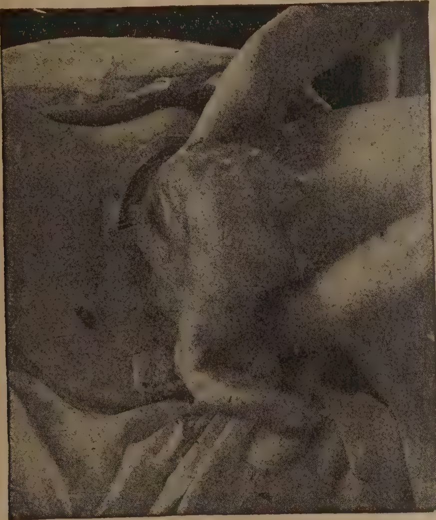


Fig. 440. — Manœuvre de *Mauriceau*.

commissure postérieure le menton, la bouche, le nez, le front, pendant que l'occiput est collé contre le pubis ; la tête se dégage ainsi peu à peu, en même temps que le tronc devient de plus en plus vertical. Cette manœuvre a pour but de hâter la terminaison de l'accouchement, et doit être employée dans tous les cas d'accouchement par le siège, de façon à éviter la compression du cordon et la mort du fœtus.

**MAURITIA.** s. m. Genre de palmiers dont plusieurs espèces, le *M. flexuosa*, L., le *M. vinifera*, Mart., le *M. Sagus*, Schult., fournissent du vin, de l'alcool, des fécules alimentaires, et servent à divers usages domestiques.

**MAUROCAPNOS.** s. m. [de μαυρὸς, sombre, et καπνὸς, fumée]. Nom grec moderne du *storax*.

**MAUTHNER** (Ludwig) (médecin allemand, 1840-1894). — *Gaine de Mauthner.* Mince couche de protoplasma entourant le cylindraxe ; son existence n'est pas admise par tous les auteurs, et l'aspect particulièrement réfringent du cylindraxe à sa périphérie serait dû à une condensation de l'hyaloplasma.

**MAUVE.** s. f. [*malva*, ἀλθαία, all. *Malve*, angl. *mallow*, it. et esp. *malva*]. Genre de plantes (malvacées, J.) dont les espèces *Malva rotundifolia*, L., ou *petite mauve*, et *Malva sylvestris*, L., ou *grande mauve*, sont émollientes et adoucissantes. Leurs feuilles font partie des espèces émollientes ; on en fait des décoctions mucilagineuses et des cataplasmes. Les fleurs, d'un bleu purpurin, sont une des quatre fleurs dites pectorales : on les emploie en infusion, dans le catarrhe pulmonaire. L'infusion alcoolique de fleurs du *Malva sylvestris*, L., est employée comme réactif par les chimistes ; elle rougit par les acides et verdit par les alcalis. — *Mauve musquée.* V. Musc *végétal*.

**MAUVÉINE.** s. f. [*manne* ou *violet d'aniline*, *violet Perkins*] ($C^{54}H^{24}Az^{4}$). Matière colorante résultant de l'action oxydante du chlorure de chaux sur un sel d'aniline : c'est une base très stable, non décomposée par la lumière, soluble dans l'eau, l'alcool, l'esprit de bois, formant avec les acides des sels cristallisables verdâtres.

**MAUX DE NERFS.** s. m. pl. V. Névrose.

**MAXILLAIRE.** adj. et s. [*maxillaris*, de *maxilla*, mâchoire ; angl. *maxillary*, it. *mascellare*, esp. *maxilar*]. Qui a rapport à la mâchoire. — *Artère maxillaire externe.* L'artère faciale. — *Artère maxillaire interne.* Branche terminale de la carotide externe ; elle se dirige obliquement en dedans, en avant et en haut, du col du condyle du maxillaire inférieur vers le trou sphéno-palatin, par lequel elle passe, en prenant le nom d'artère *sphéno-palatine*, dans les fosses nasales, où elle se distribue. Elle décrit de nombreuses flexuosités, passe entre les deux muscles ptérygoïdiens, puis entre les deux faisceaux du ptérygoïdien externe, et contracte des rapports avec les nerfs et les vaisseaux contenus dans la fosse zygomatique qu'elle traverse. Dans son court trajet, qui n'a pas plus de 4 centimètres, elle fournit quinze branches : tympanique, petite méningée, méningée moyenne, temporales profondes postérieure et antérieure, dentaire inférieure, massétérine, buccale, ptérygoïdienne, alvéolaire, sous-orbitaire, palatine descendante, vidienne, ptérygo-palatine, sphéno-palatine. — *Canal maxillaire.* V. Dentaire. — *Épine maxillaire.* L'épine nasale antérieure et inférieure. V. Nasal. — *Ligne maxillaire.* V. Myloïde. — *Nerfs maxillaires.* V. Trijumeau. — *Os maxillaires.* Ils sont au nombre de trois : les deux *maxillaires supérieurs* ou *sus-maxillaires* ; le *maxillaire inférieur*, appelé aussi simplement *maxillaire*. — Chacun des *maxillaires supérieurs* est un os pair, irrégulier, qui occupe le milieu de la face, s'articule avec celui du côté opposé pour former la mâchoire supérieure, et concourt à la formation de la bouche, du nez et des orbites. Sa forme, pyramidale et triangulaire, permet de lui décrire : une *face interne* ou *nasale*, ou *base*, sur laquelle se trouve l'orifice du sinus maxillaire ; en avant de cet orifice est une excavation superficielle, en haut de laquelle est une gouttière qui forme une grande partie du canal nasal ; en arrière, est une autre gouttière profonde qui contribue à former le canal palatin postérieur ; une *face supérieure*, ou *orbitaire*, qui forme le plancher de l'orbite ; elle présente le canal sous-orbitaire en avant, s'articule en dedans avec l'unguis, l'ethmoïde et le palatin, et forme, en dehors, le bord interne de la fente sphéno-maxillaire ; une *face postérieure*, qui présente les ouver

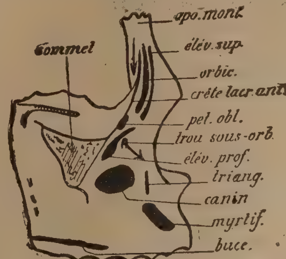



Fig. 441. — Vue externe du *maxillaire* supérieur.

tures des conduits dentaires postérieurs ; une *face antérieure* (fig. 441), qui présente en haut l'orifice externe du canal sous-orbitaire, plus bas la fosse canine, et qui se continue en haut et en avant avec l'*apophyse montante*, prolongement mince dont le sommet, supérieur, s'articule avec le frontal, dont la face externe est lisse, dont la face interne offre deux crêtes articulées avec les cornets moyen et inférieur et une surface excavée correspondant au méat

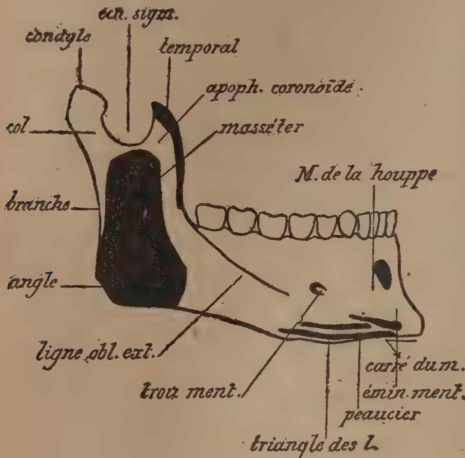



Fig. 442. — Face externe du *maxillaire* inférieur.

moyen, dont la base enfin concourt à former l'orifice antérieur des fosses nasales ; un *bord inférieur* ou *bord alvéolaire*, qui présente les alvéoles des dents supérieures et concourt à former la voûte du palais ; un prolongement interne décrit sous le nom d'*apophyse palatine*, faisant partie de la voûte palatine par sa face inférieure, du plancher des fosses nasales par sa face supérieure, formant avec l'apophyse du côté opposé le canal incisif et l'épine

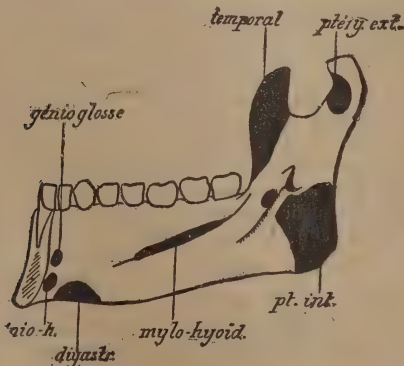



Fig. 443. — Face interne du *maxillaire* inférieur.

nasale antérieure et inférieure ; un *sommet*, situé à l'union des faces antérieure, postérieure et supérieure de l'os, et répondant à l'apophyse zygomatique. — Le *maxillaire inférieur* est un os impair, parabolique, qui présente une portion moyenne, horizontale, ou *corps de la mâchoire*, et deux parties verticales, appelées *branches* : en s'unissant au corps de l'os, les branches forment un angle, dit *angle de la mâchoire*. Chaque branche a une face externe, qui donne insertion au masséter (fig. 442) ; une face interne, qui présente l'orifice du canal dentaire inférieur et la ligne myloïdienne (fig. 443) ; un bord postérieur, ou parotidien, arrondi ; un bord antérieur, offrant une gouttière dont la lèvre interne se continue avec la ligne myloïdienne : supérieurement, chaque branche se termine par deux saillies que sépare une échancrure profonde, l'*échancrure sigmoïde*, et qui sont : en avant, l'*apophyse coronoïde* ; en arrière, le *condyle du maxillaire*, saillie oblongue, qui s'articule avec l'os temporal et que supporte une portion plus étroite nommée *col du condyle*. Le corps présente : une face antérieure qui offre, sur la ligne médiane, la symphyse du menton, et, sur les côtés, le trou mentonnier et la ligne maxillaire, laquelle se continue avec le bord antérieur de la branche verticale ; une face postérieure, qui offre, au milieu, les apophyses géni, latéralement la ligne myloïdienne ou maxillaire interne ; un bord supérieur, creusé d'alvéoles pour les dents de la mâchoire inférieure ; un bord inférieur, épais et résistant. — *Fractures du maxillaire supérieur*. Elles résultent plus souvent d'un choc direct, de l'action d'un projectile, etc., que d'une cause indirecte. L'apophyse montante est souvent brisée en même temps que les os du nez. S'il n'y a pas de déplacement, on conseille seulement au malade de s'abstenir de parler et de mâcher ; dans le cas contraire, on réduit les fragments avec un doigt introduit dans la bouche ou une sonde dans les narines : les esquilles se consolident facilement (Malgaigne). A la voûte palatine, la fracture, souvent comminutive, est difficile à maintenir réduite. Les fragments du bord alvéolaire peuvent être maintenus par une ligature comme au maxillaire inférieur. — *Fractures du maxillaire inférieur*. C'est l'os de la face le plus souvent fracturé, surtout au niveau de son corps et du col du condyle. Le déplacement est fréquent, l'un des fragments se portant en haut et en dedans par l'action des muscles ptérygoïdiens, l'autre en bas : d'où résulte une déformation caractéristique du bord alvéolaire. La réduction se fait facilement en introduisant les doigts dans la bouche et pesant extérieurement sur la base de l'os. La contention, plus difficile, s'obtient rarement à l'aide d'une fronde ordinaire : le moyen le plus sûr consiste dans la ligature médiate ou immédiate des fragments, qu'on fixe en passant un fil métallique sur la couronne des dents voisines de la fracture, ou en faisant la suture des fragments avec un ou deux fils d'argent. Un appareil en gutta-percha exerçant une double pression sur l'arcade dentaire inférieure et sur le menton est également un bon procédé de coaptation. Comme complications, on peut voir survenir la déchirure du nerf dentaire inférieur, la commotion cérébrale, et, dans le cas de fracture ouverte, la suppuration du foyer de la fracture avec symptômes d'infection générale. Ces accidents seront évités par un lavage soigneux du foyer et la ligature pratiquée le plus tôt possible après l'accident. — *Luxations du maxillaire inférieur*. Déplacements du condyle du maxillaire hors de la cavité de l'os temporal, se faisant toujours en avant, des deux côtés plus souvent que d'un seul, par l'effet de l'exagération d'un acte normal (bâillement, rire) ou pathologique (convulsions, vomissements), ou d'une chute, d'un choc sur le menton. Les forces qui empêchent le condyle de rentrer dans sa cavité de réception ont été diversement interprétées et sont probablement multiples : dans le mouvement qui porte en avant cette saillie osseuse, le fibro-cartilage qui le surmonte reste en arrière et se place entre elle et le temporal ; l'apophyse coronoïde passe en avant de la tubérosité du maxillaire, qui l'accroche en quelque sorte ; enfin les muscles masticateurs se rétractent. On réduit cette luxation en introduisant les pouces entre les dernières molaires, et pressant sur celles du bas, de façon à abaisser fortement la partie postérieure de la mâchoire, qu'on repousse en arrière. La réduction est maintenue par un bandage en fronde. — *Nécrose des maxillaires*.

Tantôt elle résulte de l'exposition prolongée aux vapeurs de phosphore chez les ouvriers qui travaillent à la fabrication des allumettes (V. PHOSPHORÉ) ; tantôt elle a la syphilis pour origine et siège de préférence sur le maxillaire supérieur, surtout dans ses portions nasale et palatine ; tantôt enfin elle est consécutive à l'ostéo-périostite, et a, comme celle-ci, sa plus grande fréquence au maxillaire inférieur. Aux symptômes ordinaires de la périostite se joignent la suppuration et l'établissement d'une fistule au fond de laquelle on constate, à l'aide d'un stylet, la présence d'un séquestre parfois très étendu, et plus ou moins mobile. Le traitement général doit s'adresser, suivant les cas, à la tuberculose ou à la syphilis. Localement, il faut désinfecter la bouche par des irrigations antiseptiques répétées, et ouvrir, par la bouche de préférence, les abcès qui peuvent survenir. Dès que le séquestre est mobile, ou avant cette époque s'il y a des accidents d'infection putride, il faut extraire la portion d'os nécrosée : s'il existe une ou plusieurs fistules, on les débride pour atteindre cette portion ; dans le cas contraire, on pratique l'extraction par la bouche, en respectant le périoste et les couches osseuses nouvelles (Rizzoli). — *Ostéite et ostéo-périostite des maxillaires.* Tantôt l'inflammation osseuse et périostique des maxillaires est limitée au bord alvéolaire (V. OSTÉO-PÉRIOSTITE) ; tantôt elle atteint le corps de l'os, surtout au maxillaire inférieur. Dans ce dernier cas, elle peut résulter de la propagation de la périostite alvéolo-dentaire consécutive à la carie des dents ; en dehors de cette origine, elle survient chez un enfant atteint de fièvre éruptive ou dont les dents de lait ont une éruption laborieuse, ou, chez l'adulte, sous l'influence du froid et du rhumatisme, et suit une marche aiguë ; ou bien elle est déterminée par les gingivites ulcéreuse ou ulcéro-membraneuse, par la tuberculose, par la syphilis, et suit une marche chronique. Le meilleur traitement consiste à faire des incisions profondes, indiquées surtout par l'œdème des parties molles et l'apparition de la fluctuation, signes certains de suppuration. — *Sinus du maxillaire* ou *antre d'Highmore.* Cavité creusée dans l'épaisseur de l'os maxillaire supérieur, qui est tapissée par un prolongement de la membrane pituitaire, et qui communique avec le méat moyen des fosses nasales par une fente allongée située à la partie inférieure de ce méat. La paroi supérieure du sinus, très mince, répond au plancher de l'orbite. — *Inflammation et abcès du sinus maxillaire.* Leur cause ordinaire consiste dans la propagation d'une phlegmasie voisine, surtout d'une périostite alvéolo-dentaire, particulièrement de la première ou deuxième grosse molaire ; ou ils résultent d'un traumatisme, contusion de la joue, fracture du sinus, etc. L'abcès formé et reconnu, il faut donner issue au pus : s'il est infiltré entre les dents cariées, c'est par le bord alvéolaire que le sinus devra être attaqué, ou par la voûte palatine quand la tumeur fait saillie de ce côté ; si cette saillie se manifeste à la joue, la fosse canine devient le lieu d'élection. L'ouverture spontanée ou artificielle d'un abcès peut être suivie de la formation d'une *fistule*, qui s'ouvre sur la joue, ou dans la bouche, au niveau du bord alvéolaire : il faut entretenir avec soin le trajet fistuleux jusqu'à ce que la suppuration soit tarie, et élargir au besoin ce trajet pour permettre l'expulsion des parties osseuses qui entretiennent la fistule ; consécutivement, des injections détersives et irritantes sont faites pour solliciter l'accolement des parois. — *Lésions traumatiques du sinus maxillaire.* Les *contusions* amènent ordinairement un épanchement de sang dans le sinus, et la fracture de sa paroi antérieure. Les *fractures*, habituellement consécutives, s'accompagnent de l'enfoncement des fragments, d'épanchement sanguin : les fragments doivent être relevés à l'aide d'une spatule, d'un élévateur ; le sang et les corps étrangers doivent être évacués au dehors par une ouverture artificielle faite au niveau du bord alvéolaire ou de la fosse canine. — *Tumeurs du sinus maxillaire.* Les unes sont *liquides*, et consistent soit dans une *hydropisie du sinus* par accumulation du mucus consécutive à l'oblitération de l'orifice normal, soit, ce qui est plus fréquent, dans le développement d'un kyste aux dépens d'une glande de la muqueuse du sinus dont le canal excréteur est oblitéré (Giraldès) : le liquide doit être évacué par une incision ou une ponction au niveau des alvéoles dentaires, de la voûte palatine ou de la fosse canine, ou par l'excision d'une partie de la paroi amincie du sinus, dans lequel on peut alors promener un stylet pour détruire les petits kystes formés. Les autres sont *solides* et de nature variable, fibromes, ostéomes, enchondromes, lipomes, épithéliomes, sarcomes : on les détruit par l'excision combinée à l'arrachement et suivie de la cautérisation au fer rouge, après l'ouverture du sinus ou l'agrandissement des orifices accidentels à travers lesquels la tumeur envoie des prolongements : si ceux-ci ont envahi une grande partie du maxillaire, il est nécessaire de faire la résection partielle ou totale de l'os. — *Tubérosité maxillaire.* Grosse éminence arrondie et inégale que présente l'os maxillaire supérieur.

**MAXILLO-ALVÉOLI-NASAL.** adj. et s. m. V. MYRTIFORME (*Muscle*).

**MAXIMA.** s. m. pl. V. THERMOMÈTRE.

**MAYENS DE SION** (Les) (Suisse). *Station d'altitude*, 1 300 à 1 400 mètres ; climat de forêts, mais sec, convenant à bon nombre de tuberculeux.

**MAYOR** (chirurgien suisse, 1775-1856). — *Écharpe de Mayor.* V. ÉCHARPE. — *Marteau de Mayor.* V. MARTEAU.

**MAYRES** (France, Isère). *Eaux sulfatées, chlorurées*, chaudes, 32°, contenant 4 grammes de sels, dont 1gr,180 de sulfate de chaux et 1gr,228 de chlorure de sodium. Altitude : 470 mètres.

**MAZA.** s. f. [μάζα]. Dans Hippocrate, espèce de pâte faite avec la farine d'orge.

**MAZOÏTE.** s. f. [mot mal formé de μαζός, mamelle]. V. MASTITE.

**M'BOUNDOU.** s. m. V. ICAJA.

**MÉAT.** s. m. [*meatus*, de *meare*, couler ; πόρος, all. *Kanal, Gang*, angl. *meatus*, it. et esp. *meato*]. En anatomie, synonyme de *conduit* ou *canal*, et d'*orifice* d'un canal. — *Méat auditif* (*meatus auditorius*). Le conduit auditif. — *Méats des fosses nasales.* V. CORNET et NASAL. — *Méats moyens.* V. ETHMOÏDE. — *Méat urinaire* (*meatus urinarius*). L'orifice externe de l'urètre.

**MÉCANICIENS.** s. m. pl. Ouvriers employés sur les locomotives des chemins de fer. V. CHEMINS *de fer.*

**MÉCANICISME.** s. m. Synonyme d'*iatromécanisme.*

**MÉCANIQUE.** s. f. [*mechanice*, μηχανική, de μηχανή, machine ; all. *Mechanik*, angl. *mechanics*, it. *meccanica*, esp. *mecanica*]. Science qui a pour sujet l'étude du mouvement des corps, et pour but la détermination des lois de ce mouvement. La mécanique se divise en *statique*, qui étudie les corps à l'état de repos et les conditions de leur équilibre, et en *dynamique*, qui étudie les corps en mouvement. D'après les effets produits, on a classé les agents du monde extérieur en mécaniques, physiques et chimiques : ces agents ont tous pour commune mesure le travail effectué et sont soumis aux lois de la mécanique générale. — *Mécanique animale.* Application de la mécanique à l'étude des mouvements de l'homme et des animaux.

**MÉCANIQUE.** adj. [*mechanicus*, μεχανικός, all. *mechanisch*, angl. *mechanical*, it. *meccanico*, esp. *mecanico*]. Qui a rapport à la mécanique. — *Propriétés* ou *forces mécaniques.* Celles qui sont connues sous les noms d'*attraction* et de *mouvement* ; elles appartiennent à tous les corps.

**MÉCANISME.** s. m. [*mechanisma*, μηχάνημα, all. *Mechanismus*, angl. *mechanism*, it. *meccanismo*, esp. *mecanismo*]. Assemblage des parties d'une machine; ensemble des mouvements qu'elles accomplissent. — *Mécanisme animal.* Expression introduite par les iatromécaniciens pour désigner l'organisme animal, supposé agir comme une machine et d'après les lois de la mécanique seulement. — *Mécanisme des articulations.* Mode suivant lequel se meuvent les surfaces osseuses qui forment les articulations. Les *sutures* ne présentent aucune espèce de mouvement. Les *symphyses* et quelques *diarthroses* peu étendues offrent une seule sorte de mouvement, le *balancement*, dans lequel les surfaces articulaires s'écartent d'un côté et se rapprochent de l'autre : une de ces surfaces s'incline latéralement et devient oblique par rapport à celle qui est restée fixe, d'où résulte une tension des ligaments qui limite l'étendue du mouvement. Dans les *diarthroses*, les surfaces articulaires sont maintenues en contact, d'une part par la pression atmosphérique qui les pousse l'une contre l'autre, d'autre part par les ligaments qui maintiennent leur affrontement; et ce contact existe même dans les mouvements les plus étendus. Mais les mouvements sont néanmoins possibles grâce à la conformation des surfaces osseuses, qui leur permet de *glisser* l'une sur l'autre sans s'abandonner. Outre ce *glissement* de la surface mobile sur la surface fixe de l'articulation, par lequel la première se porte en haut, en bas, en avant, en arrière, dans une étendue variable avec l'étendue de la seconde, qu'elle ne quitte pas, les diarthroses peuvent présenter un mouvement de *rotation*, par lequel l'os mobile tourne autour d'un axe passant par un point de l'os fixe, et un mouvement de *circumduction*, par lequel le premier décrit une sorte de cône dont le sommet se trouve au centre de l'articulation et la base à l'extrémité du segment qui se meut. — *Mécanisme d'une fonction.* Ensemble des actes exécutés par un appareil pour l'accomplissement d'une fonction.

**MÉCANISTE.** adj. et s. (Daremberg). S'est dit pour *iatromécanicien.*

**MÉCANOTHÉRAPIE.** s. f. Méthode thérapeutique consistant dans l'emploi d'appareils permettant de faire exécuter au malade une série de mouvements voulus et limités à l'avance.

**MÈCHE.** s. f. [*linamentum*, μοτὸς, all. *Mesche*, *Wiecke*, esp. *mecha*]. Petite bande de toile fine ou morceau de gaze de forme allongée dont on se sert pour faciliter l'écoulement des liquides des foyers purulents, pour empêcher que leur orifice ne se cicatrise avant leur fond, pour entretenir une ouverture ou une fistule, pour dilater un conduit rétréci, etc. Tantôt on l'introduit avec le doigt, tantôt à l'aide de la pince à anneaux, d'un stylet ou d'un porte-mèche. Lorsqu'une mèche doit être introduite profondément, on laisse hors de la plaie les bouts du fil avec lequel on l'a liée pour pouvoir la retirer. Les mèches peuvent être de gaze stérilisée ou de gaze salolée ou iodoformée; elles peuvent aussi être enduites de pommades ou d'onguents excitants, narcotiques, etc.

**MÉCHLOÏQUE.** adj. — *Acide méchloïque.* Produit non chloré de l'action du chlore sur la méconine; il se forme en même temps une substance résinoïde, dite *résine de méconine.* Cristallisable, insoluble dans l'eau froide, soluble dans les alcalis et l'eau bouillante, fond à 160°.

**MÉCHOACAN.** s. m. [angl. *mechoacanna*, it. *mecoacanna*, esp. *mechoacan; rhubarbe blanche*, *scammonée* ou *bryone d'Amérique*]. Racine purgative, attribuée à tort au *Convolvulus Mechoacanna*, Ræn. et Schult, et fournie en réalité par l'*Asclepias contrayerva*, L., plante asclépiadée du Mexique. Elle est en tranches orbiculaires, épaisses, mondées de leur écorce, blanches et farineuses intérieurement, inodores, d'une saveur d'abord presque nulle, puis légèrement âcre, jaunâtre au dehors, avec des taches brunes et des pointes ligneuses qui sont des restes de radicules.

**MÉCISTOCÉPHALE.** adj. [μήκιστος, le plus grand, et κεφαλή, tête]. Se dit des crânes dont l'indice céphalique est le plus grand (Huxley).

**MECKEL** (anatomiste allemand, 1781-1833). — *Cartilage de Meckel.* V. CARTILAGE. — *Diverticule de Meckel.* V. DIVERTICULE. — *Ganglion de Meckel.* V. SPHÉNO-PALATIN.

**MÉCOMÈTRE.** s. m. [de μῆκος, longueur, et μέτρον, mesure; all. *Mekometer*, *Längenmass*, angl. *mecometer*, it. et esp. *mecometro*]. Instrument destiné à mesurer la longueur du fœtus, tout à fait analogue à celui qui sert à prendre la mesure des chaussures. C'est une règle de bois, longue d'un mètre, divisée en décimètres, centimètres et millimètres; une lame de cuivre fixée à l'une des extrémités, et formant avec elle un angle droit, est le point fixe duquel on écarte ou rapproche à volonté un curseur du même métal.

**MÉCONARCÉINE.** s. f. Méconate de narcéine. Sédatif.

**MÉCONATE.** s. m. [all. *mekonsaures Salz*, angl. *meconate*, it. et esp. *meconato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide méconique avec les bases. Les méconates alcalins seuls sont solubles dans l'eau; ils colorent en *rouge cramoisi* les persels de fer.

**MÉCONIDINE.** s. f. ($C^{42}H^{23}AzO^{8}$). Alcaloïde extrait de l'opium. Jaunâtre, amorphe, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la benzine, fusible à 58°, soluble en rose dans l'acide sulfurique étendu, en vert dans l'acide sulfurique concentré, en orange dans l'acide azotique.

**MÉCONINE** ou **MÉCONE.** s. f. [all. *Mekonin*, angl. *meconine*, it. et esp. *meconina*] ($C^{20}H^{10}O^{8}$). Principe neutre de l'opium, qui se forme avec la cotarnine quand on traite la narcotine par l'acide sulfurique et le bioxyde de manganèse, ou par l'acide azotique dilué : petits cristaux incolores, inodores, peu sapides d'abord, puis âcres, peu solubles dans l'eau froide, solubles dans l'eau bouillante, l'alcool, l'éther, et dans l'acide sulfurique étendu, sans altération : cet acide concentré donne une solution d'abord incolore, et qui devient pourpre quand on la chauffe. — *Résine de méconine.* V. MÉCHLOÏQUE.

**MÉCONIQUE.** adj. [all. *Mekonsäure*, angl. *meconic*, it. et esp. *meconico*]. — *Acide méconique* ($C^{14}H^{4}O^{14}$). Découvert dans l'opium (Sertuerner), où il est combiné aux alcaloïdes. Cristallisable en prismes incolores, très acides, très solubles dans l'eau et l'alcool; le perchlorure de fer donne à la solution une couleur cramoisie. La chaleur, l'ébullition avec un excès d'acide chlorhydrique, le dédoublent en acide coménique et acide carbonique. L'acide azotique le change en acide oxalique.

**MÉCONIUM.** s. m. [*meconium*, de μηκώνιον, suc de pavot, de μήκων, pavot; all. *Mekonium*, *Kindspech*, angl. *meconium*, it. et esp. *meconio*]. Anciennement, *suc de pavot concret* ou *opium*, ou mieux suc (*papaverculum*) qu'on fait découler en larmes du pavot à l'approche de sa maturité. — Actuellement, par analogie de couleur et de consistance, matière qui s'accumule dans les intestins du fœtus durant la gestation, et que l'enfant rend presque immédiatement après sa naissance. Le méconium est brun ou brun verdâtre, visqueux, tenace, adhérent aux doigts ou aux linges, à partir du sixième mois de la vie intra-utérine environ. Dans les premiers mois, il est plus grisâtre, ce qui est dû à la présence d'une grande quantité de gaines épithéliales des villosités de l'intestin grêle mélangées à ses parties constituantes. Celles-ci consistent en un mucus transparent, tenace, qui tient en suspension beaucoup de granulations grisâtres, très petites, éparses, et quelques

granulations graisseuses, larges de 1 à 6 millièmes de millimètre. A partir du septième mois environ de la vie intra-utérine, on rencontre dans le méconium des cristaux de cholestérine, dont la présence, quoiqu'ils n'existent que trois fois sur cinq fœtus observés, peut être dite normale; tandis que, dans la bile, pendant la vie extra-utérine, on ne les rencontre que pathologiquement. La partie colorante du méconium se compose de *biliverdine* ou *bilifulvine* : cette matière, liquide à l'état normal, durant la vie extra-utérine, se trouve ici à l'état solide ou demi-solide, en petits grains insolubles ou distincts, tandis que le mucus biliaire et intestinal qui les tient en suspension reste incolore. Le méconium est neutre.

**MÉDAGUE** (France, Puy-de-Dôme). *Eaux bicarbonatées mixtes et ferrugineuses*, froides, 15 à 16°.

**MÉDECIN.** s. m. [*medicus*, de *medeor*, je soigne; ἰατρὸς, de ἰάομαι, je guéris; all. *Arzt*, angl. *physician*, it. et esp. *medico*]. Celui qui exerce la médecine. Le médecin doit aide et assistance à ses semblables, comme la loi morale et sa conscience lui en font un devoir. Il n'y a pas de loi qui l'astreigne, en tant que médecin, à prêter son ministère et le force à subordonner sa volonté au caprice du premier venu. Son droit d'exercer la médecine, il le tient de son diplôme, qu'il a acquis au prix d'études coûteuses, longues et périlleuses (V. DOCTEUR). Manipulations, hôpitaux, infection, dissections, autopsies, il a tout affronté, sans que la société lui donnât aucune assistance. Docteur, il fait son entrée dans la société à ses risques et périls. Ce n'est qu'à force de travail improductif et de privations qu'avec le temps il parvient à se faire connaître et à pouvoir vivre convenablement de son travail sans aucun privilège de la société. Le médecin paye ses contributions directes et indirectes, il acquitte son loyer, etc., sans que la société lui fasse remise de rien. Il n'y a pour lui ni exemption, ni faveur (V. HONORAIRES, RÉQUISITION, RESPONSABILITÉ *médicale* et SECRET). — Les *médecins* anciens avaient reçu des noms différents, selon les procédés qu'ils employaient pour guérir les maladies (*médecins intraliptes*, *gymnastes*, etc.), ou selon la doctrine qu'ils professaient. Quant à ce dernier point, ils ont été partagés en cinq sectes principales : 1° celle des *dogmatiques*, qui se rattachaient aux livres d'Hippocrate; 2° celle des *empiriques*, qui eut Sérapion pour chef; 3° celle des *méthodistes*, préparée par Asclépiade et fondée par Thémison de Laodicée; 4° celle des *pneumatistes*, établie par Athénée; 5° enfin celle des *éclectiques*, qui fut l'ouvrage d'Agathinus de Sparte et d'Archigène d'Apamée. Ces deux disciples d'Athénée concilièrent la doctrine de leur maître avec l'empirisme et le méthodisme; par conséquent, leur secte paraît être la même que celle des *épisynthétiques*. Le moyen âge et les temps modernes ont aussi compté un grand nombre de sectes médicales. Après avoir régné presque universellement, le *galénisme* fut ébranlé par l'alchimiste Paracelse et l'animiste Van Helmont : les qualités élémentaires furent remplacées un moment par les éléments chimiques, et bientôt le goût dominant pour la chimie amena le système chimiatrique de Sylvius; mais on conservait encore quelques-unes des idées essentielles des doctrines galéniques, et toutes les théories médicales étaient fondées sur les altérations des humeurs. Puis parut la doctrine de Boerhaave, qui réunit les théories humorales aux théories mécaniques. Plus tard, Haller, en éclairant le champ de la physiologie, et Morgagni, en posant les véritables bases de la pathologie, ramenèrent les esprits dans la voie plus directement médicale, enseignant surtout à rapprocher autant que possible les symptômes des lésions. Enfin, dans ces derniers temps, la médecine est arrivée à ce point de vue, qui est le vrai, que la pathologie n'est pas autre chose que la mise en jeu des activités physiologiques, ou, en un mot, la physiologie dérangée. Cette dernière conquête a mis dans un rapport plus étroit qu'elles n'étaient auparavant la pathologie et la biologie. V. HISTOIRE *de la médecine*. — *Médecin d'armée, ou militaire*. Les médecins militaires sont recrutés par l'École du service de santé militaire de Lyon. Les élèves sont reçus à l'École par voie de concours parmi les étudiants ayant quatre inscriptions au moins. Ils doivent avoir moins de vingt-trois ans le 1er janvier de l'année du concours. Ils contractent un engagement de servir six ans dans l'armée active, à dater de leur nomination au grade d'aide-major de 2e classe. Après un séjour à l'École de Lyon de trois ans et demi, ils entrent à l'École d'application du Val-de-Grâce pour être spécialement initiés à la médecine d'armée; en sortant de l'École du Val-de-Grâce, ils sont répartis dans les régiments avec le grade d'aide-major de 2e classe. — *Médecin des asiles d'aliénés*. Ces médecins sont nommés par le ministre de l'intérieur. Le médecin en chef est tenu de résider dans l'établissement, et a tout pouvoir en ce qui concerne le régime physique et moral, ainsi que la police médicale et professionnelle des aliénés. Les médecins adjoints sont placés sous son autorité. — *Médecin de l'assistance à domicile*. Ces médecins sont nommés au concours pour trois ans, avec faculté de réinstitution pour des périodes de même durée. Les fonctions de médecin de l'assistance sont incompatibles avec celles de médecin de l'état civil. Il faut être Français, docteur en médecine, et résider dans l'arrondissement pour lequel on est nommé. — *Médecins cantonaux*. Ils sont nommés par le préfet, et chargés de visiter les malades indigents et de pratiquer les vaccinations gratuites. — *Médecins de colonisation*. Ils rendent en Algérie les mêmes services que les médecins cantonaux en France. — *Médecin de compagnie d'assurances*. Médecin attaché à une compagnie d'assurances, soit pour visiter les candidats à une assurance sur la vie et éclairer la compagnie sur l'opportunité d'accepter le contrat, soit pour examiner les accidentés du travail (loi sur les accidents du travail). La question des assurances sur la vie soulève un certain nombre de problèmes intéressants au point de vue médical, en ce qui concerne le pronostic des différentes affections chroniques (albuminurie, diabète, goutte). Aussi les médecins d'assurances se réunissent-ils régulièrement en congrès pour discuter ces questions, envisageant ainsi la pathologie au point de vue particulier du pronostic. — *Médecin des crèches*. V. CRÈCHE. — *Médecin directeur de la santé*. Médecin placé à la tête de chaque circonscription maritime et nommé par le ministre de l'intérieur. Le directeur de santé est docteur en médecine. Il a sous ses ordres divers agents, et entre autres des *médecins de santé*. Le directeur de santé, aidé des divers agents et des médecins de santé, est chargé d'assurer l'application des règlements et instructions sur la police sanitaire maritime. — *Médecin du dispensaire de salubrité*. On désigne sous ce nom les médecins chargés de la visite sanitaire des prostituées, soumises ou en maisons. Il y a un médecin en chef, des médecins titulaires et des médecins adjoints. Il faut être Français, avoir moins de trente-cinq ans, et subir avec succès un concours devant un jury nommé par le préfet de police. La limite d'âge des fonctions est soixante-cinq ans. — *Médecin des épidémies*. Médecin nommé dans chaque arrondissement par le préfet du département et chargé de faire tous les ans un rapport concernant tout ce qui a trait aux épidémies de sa circonscription; ces rapports, transmis à l'Académie de médecine, servent de base au rapport général que celle-ci fait chaque année sur les épidémies en France. — *Médecins de l'état civil* (actuellement distincts des médecins du bureau de bienfaisance). Médecin chargé de constater à domicile les naissances et de vérifier les décès. Ils sont nommés par le préfet. — *Médecin* (*Honoraires du*).

V. Honoraires. — *Médecin des hôpitaux.* A Paris et dans les grandes villes, des concours sont organisés pour les nominations aux places de *médecin des hôpitaux, chirurgien des hôpitaux, accoucheur des hôpitaux, ophtalmologiste des hôpitaux, oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux.* Les fonctions des médecins, chirurgiens, accoucheurs, ophtalmologistes, oto-rhino-laryngologistes des hôpitaux cessent de plein droit, pour les médecins à soixante-cinq ans, pour les chirurgiens à soixante-deux ans; seuls les professeurs de clinique restent jusqu'à soixante-dix ans, et même, quand ils sont membres de l'Institut, jusqu'à soixante-quinze ans à la tête de leur service. Pour le concours de Paris, les candidats doivent être Français et justifier de cinq années de doctorat, ou d'une année seulement s'ils ont fait quatre ans d'internat en médecine. Les épreuves sont de deux sortes : épreuves d'admissibilité et épreuves définitives. Il y a, en outre, un concours de *dentiste des hôpitaux*, pour lequel il faut être docteur en médecine depuis trois ans révolus, et avoir accompli un stage de deux ans dans un service dentaire hospitalier. — *Médecin inspecteur des eaux minérales.* V. Établissement *d'eaux minérales.* — *Médecin inspecteur des écoles et des salles d'asile.* Médecin chargé de veiller à l'exécution des mesures prophylactiques nécessaires à observer dans les écoles, de délivrer le certificat médical pour la rentrée en classe d'un enfant atteint d'une affection contagieuse, de prescrire les mesures de désinfection. — *Médecin inspecteur des enfants assistés.* Médecin dépendant de l'administration de l'Assistance publique et payé suivant un tarif d'abonnement. Il a l'obligation de visiter les enfants à leur arrivée et de les vacciner. En cas de maladie, il doit visiter les malades aussi souvent que leur état l'exige; en outre, les médecins sont obligés à des visites d'inspection tous les dix jours pour les enfants de un à trois mois, tous les mois de trois mois à un an, tous les deux mois de un an à deux ans, tous les trimestres de deux ans à quatre ans, tous les semestres de quatre à six ans. Des médailles d'or, d'argent, de bronze, sont accordées aux médecins que recommandent l'ancienneté et la valeur de leurs services. — *Médecin de l'infirmerie du Dépôt.* Médecin chargé de donner ses soins aux individus arrêtés et amenés au Dépôt de la préfecture de police. — *Médecin inspecteur du travail des enfants dans l'industrie.* Médecin appelé à délivrer aux enfants les certificats d'aptitude au travail. — *Médecin légiste, médecin expert.* Il a pour rôle de conseiller la justice. C'est d'après son opinion que le juge apprécie certains faits qui échappent à sa compétence. Ses déclarations ont souvent une importance capitale dans le débat, et souvent c'est d'elles que dépend l'acquittement ou la condamnation d'un accusé. Le titre de *médecin expert* devant les tribunaux est conféré par les cours d'appel, en chambre du conseil, le procureur général entendu, sur des listes de propositions des tribunaux de première instance du ressort. Il faut être docteur en médecine français, avoir au moins cinq ans d'exercice dans la profession médicale, et demeurer soit dans l'arrondissement du tribunal, soit dans le ressort de la cour d'appel. V. Médecine *légale.* — *Médecin des lycées.* Médecin désigné pour faire la visite médicale et conseiller toutes les mesures hygiéniques et prophylactiques nécessaires pour le bon état sanitaire du lycée. Il y a, dans chaque lycée, un médecin résidant, habitant au lycée même, et des médecins consultants qui assurent la visite médicale chaque matin. — *Médecin de marine.* Les médecins de marine sortent de l'École principale du service de santé de la marine à Bordeaux. Les élèves se recrutent par voie de concours parmi les étudiants en médecine provenant des écoles de médecine navale de Brest, Rochefort, Toulon, où les étudiants font la première année des études médicales. En entrant à l'École principale, ils contractent un engagement de servir six ans dans l'armée active. — *Médecin de nuit.* Médecin inscrit dans les mairies, allant visiter les malades la nuit, sous la protection d'un agent de police, avec honoraires garantis par l'administration. Ce service fonctionne à Paris et certaines grandes villes. — *Médecin (Patente du).* V. Patente. — *Médecin de la Préfecture de police.* Médecin attaché au service de la préfecture de police; ces fonctions sont distinctes de celles de médecin de l'infirmerie du Dépôt. — *Médecin des prisons.* Médecin nommé au concours et chargé de visiter les prisonniers malades. — *Médecin (Responsabilité du).* V. Responsabilité. — *Médecin sanitaire maritime.* Fonction pour laquelle il est nécessaire d'être Français et pourvu du diplôme de docteur en médecine. Les médecins sanitaires maritimes sont choisis sur un tableau dressé par le ministre de l'intérieur, après examen passé devant un jury désigné par le ministre, sur avis du Comité de direction des services d'hygiène. L'examen porte sur l'épidémiologie, la prophylaxie et la réglementation sanitaires et leurs applications pratiques. Il est délivré aux candidats agréés un certificat d'aptitude. Tout bâtiment à vapeur français, affecté au service postal, ou au transport d'au moins cent voyageurs, qui fait un trajet dont la durée dépasse quarante-huit heures, est tenu d'avoir à bord un médecin sanitaire qui a pour fonctions d'user des moyens propres à préserver le navire des maladies pestilentielles et à les combattre si elles surviennent. — *Médecin stagiaire des troupes coloniales.* Les médecins stagiaires, reçus par concours, suivent pendant un an les cours de l'École d'application de la marine à Bordeaux; ils portent l'uniforme du corps de santé des troupes coloniales. Il faut être Français, avoir moins de vingt-huit ans, être apte au service actif dans l'armée, et souscrire un engagement de servir six ans dans le corps de santé des troupes coloniales, à partir de la nomination au grade d'aide-major de 2e classe.

**MÉDECINE.** s. f. [*medicina, ars medica*, ἰατρική, all. *Medicin, Heilkunde*, angl. *physic, medicine*, it. et esp. *medicina*]. Art qui a pour but la conservation de la santé et la guérison des maladies. La *médecine*, en donnant à ce mot cette acception étendue, comprend : 1° l'*hygiène*, qui prescrit à l'homme ce qu'il doit faire pour se préserver des maladies; 2° la *thérapeutique*, qui traite des agents propres à combattre le trouble survenu dans l'économie, agents qu'elle emprunte à la matière médicale, à l'hygiène et à la chirurgie. La médecine est un *art*, et non pas une science; car elle cherche un résultat pratique, et non une vérité scientifique; elle repose sur des procédés individuels et par conséquent variables, et non sur des principes, sur des formules constantes : c'est l'art de guérir, art élevé par son but, complexe par les connaissances qu'il exige. Mais, comme tous les arts, elle repose sur un certain nombre de sciences qui méritent le nom de *sciences médicales*; en effet, l'*hygiène* suppose connue la *science des milieux* avec lesquels l'homme est en relation immédiate, auxquels il emprunte des matériaux, et dans lesquels il rejette les produits inutiles ou nuisibles; la *thérapeutique* exige une application incessante et minutieuse de la *pathologie* (qui suppose connues l'*anatomie* et la *physiologie*), de l'*histoire naturelle*, de la *physique* et de la *chimie appliquées*, sciences sans lesquelles les causes (*étiologie*), les symptômes (*symptomatologie*), le diagnostic et le pronostic (*sémiologie*), des maladies générales, locales, parasitaires ou autres, ne sauraient être déterminés; sans lesquelles la nature des médicaments et autres moyens thérapeutiques reste ignorée; sans lesquelles le médecin n'est qu'un empirique. — On réserve souvent le nom de *médecine* proprement dite, ou de *pathologie interne*, à cette partie de l'art de guérir qui s'occupe des maladies ayant leur siège dans l'intérieur du corps ou produites par une cause interne, l'autre partie

du même art étant alors désignée sous le nom de *chirurgie* ou de *pathologie externe*. — *Enseignement* et *exercice de la médecine*. V. DOCTEUR, ÉCOLE, EXERCICE, FACULTÉ et OFFICIER *de santé*. ‖ Vulgairement, *médecine*, potion purgative, sans doute parce que, d'après l'abus que l'on faisait autrefois de ce genre de médicaments, il semblait que la science médicale se bornât à savoir les prescrire. V. POTION *purgative*. — *Médecine blanche*. V. POTION *à la magnésie*. — *Médecine du curé de Deuil*. On la prépare en faisant bouillir pendant dix minutes dans trois bouteilles d'eau : racine de guimauve, de patience, de chiendent, de réglisse, ãã 15 grammes, et feuilles de chicorée, 7 grammes; ajoutant, feuilles de séné, 20 grammes, rhubarbe concassée, sulfate de soude cristallisé, ãã 4 grammes; faisant infuser le tout pendant deux heures. — *Médecine Leroy*. V. REMÈDE. — *Médecine noire*. V. POTION *purgative*. — *Médecine coloniale*. Un *Institut de médecine coloniale* fonctionne à Paris depuis le 16 octobre 1902. L'enseignement y est donné par des professeurs et des agrégés de la Faculté, un examen termine les études, et un diplôme est remis à ceux qui satisfont à l'examen. Un autre centre d'enseignement colonial se trouve à Marseille et un autre à Bordeaux. — *Médecine comparée*. V. PATHOLOGIE *comparée*. — *Médecine expectante*. V. EXPECTATION. — *Médecine expérimentale*. Celle qui fait intervenir l'expérimentation sur les animaux pour analyser les phénomènes observés et déterminer la manière d'agir des médicaments sur les humeurs et les tissus sains ou lésés. Elle a pour point d'appui nécessaire l'empirisme et l'observation, et ne se rattache à aucune doctrine médicale, à aucun système philosophique ; loin d'être un système nouveau de médecine, elle est la négation de tous les systèmes, l'épanouissement naturel de l'investigation médicale pratique, dirigée par un esprit scientifique. Elle n'exclut pas la médecine clinique, elle comprend à la fois la théorie et la pratique de la médecine (Cl. Bernard). — *Médecine des gens du monde*, *médecine domestique* [angl. *domestic medecine*]. Pratique de la médecine par ceux qui ne savent rien en médecine, pratique dangereuse pour eux et pour ceux qui les entourent. Le péril est double : d'abord l'emploi de moyens qui ne conviennent pas; puis la perte d'un temps précieux dans les affections graves et marchant rapidement. — *Médecine légale* [all. *gerichtliche Medicin*]. Application des connaissances médicales aux questions de droit civil et criminel : indemnités, état de santé physique ou morale d'un individu, constatations des traces médicales laissées par un crime (V. RAPPORT). Adlon a défini la médecine légale « l'art d'appliquer toutes les connaissances médicales à l'action des pouvoirs publics, administratif, judiciaire, législatif ». La médecine n'intervient auprès du pouvoir administratif qu'à propos des arts insalubres, des épidémies, de l'état des substances alimentaires, etc. ; c'est de l'*hygiène publique* et non de la médecine légale. Restent les pouvoirs judiciaire et législatif, division conservée par Orfila et Devergie, pour lesquels la médecine légale est « l'ensemble des connaissances physiques et médicales propres à résoudre certaines questions de l'administration de la justice, et à guider le législateur dans la confection des lois ». En fait, c'est une série d'applications de la médecine à l'exercice du droit bien plutôt qu'à l'établissement des lois. Par arrêté du 22 juin 1903, a été approuvée la création à Paris d'un *Institut de médecine légale et de psychiatrie* ayant pour but de donner un enseignement théorique et pratique aux médecins et aux étudiants français et étrangers qui se destinent aux fonctions d'experts près les tribunaux. Un diplôme spécial leur est délivré. L'institut est placé sous la direction du doyen de la Faculté de médecine, du professeur de médecine légale, et du professeur de clinique des maladies mentales. — *Médecine mentale*. Celle qui étudie les diverses formes d'aliénation. — *Médecine militaire*. Celui qui l'exerce est appelé à observer, en temps de paix, toutes les maladies ordinaires de l'homme fait, encore jeune ; et, en outre, des épidémies de fièvre typhoïde, de dysenterie, etc., dues à l'encombrement des casernes et des hôpitaux; puis, les maladies vénériennes dans les villes, encore nombreuses, où la partie de l'hygiène publique qui s'y rapporte est négligée. En campagne, il est appelé à traiter les mêmes maladies que le médecin de marine (choléra, fièvre jaune, scorbut, peste, etc.), avec les différences qu'entraînent les conditions de campement et d'alimentation. V. CHIRURGIE *militaire*. — L'*enseignement de la médecine et de la pharmacie militaires* se fait à l'École du service de santé à Lyon, puis à Paris, à l'École d'application du Val-de-Grâce, où ont lieu des cours relatifs aux épidémies et aux maladies des armées, à l'hygiène et à la législation militaires, etc. V. SERVICE *de santé*. — *Médecine mystique*. V. ERREURS *en médecine* et PRÉJUGÉ. — *Médecine navale*. Celui qui l'exerce peut être appelé à remplir successivement les fonctions de médecin, de chirurgien, d'hygiéniste, de médecin légiste, ordinairement attribuées à autant de spécialités dans la pratique des villes et même des campagnes. Indépendamment des maladies aiguës, plus ou moins fréquentes selon qu'il s'agit de parties de l'équipage exercées à l'air libre, ou dans le navire, ou autour des feux des machines, la médecine navale traite surtout celles qui sont dues à l'infection, à l'encombrement, à la contagion ou à des épidémies : fièvre typhoïde, typhus, dysenterie, scorbut, parfois choléra, variole, fièvre jaune, maladies vénériennes, fièvres intermittentes; maladies qui présentent souvent quelque caractère irrégulier, comparativement à ce qu'elles sont à terre, selon l'espèce du navire, son degré d'encombrement ou de propreté, le climat sous lequel il se trouve. V. CHIRURGIE *navale*. — L'*enseignement de la médecine navale* se fait d'abord dans les Écoles de Brest, Rochefort et Toulon, puis à Bordeaux où se trouve l'École d'application de la marine. V. SERVICE *de santé*. — *Médecine opératoire*. Étude des moyens thérapeutiques autres que les *médicaments*, et qui exigent l'intervention de la main, soit seule, soit aidée d'instruments. Comme ce n'est qu'une partie de la thérapeutique, qui en est séparée artificiellement pour en faciliter l'étude, les limites en varient d'un auteur à l'autre. Les uns font rentrer dans son cadre les règles relatives à l'emploi des cataplasmes, des sangsues, des vésicatoires, etc., à la réduction des fractures et des luxations ; d'autres les excluent. Souvent ce mot ne désigne que l'étude des règles à suivre quand on pratique des opérations et quand on s'exerce à les pratiquer sur le cadavre. — *Médecine populaire*. V. MÉDECINE *des gens du monde* et PRÉJUGÉ. — *Médecine publique*. C'est l'application des connaissances médicales à toutes les questions d'intérêt général. — *Médecine théocratique* (Pidoux). Ensemble des doctrines médicales qui, s'appuyant sur un animisme considéré comme un principe absolu, demandent la soumission de l'art médical à la foi religieuse et au dogmatisme théologique.

**MÉDÉOLE**. s. f. [*Medeola virginica*, L.]. Plante asparaginée de l'Amérique du Nord, dont la racine, diurétique et vomitive, est employée dans les hydropisies.

**MEDEWI** (Suède). *Eaux sulfurées calciques*.

**MÉDIAN, ANE**. adj. et s. [*medianus*, de *medium*, milieu; all. *median*, angl. *median*, *medial*, it. et esp. *mediano*]. Qui est au milieu. — *Nerf médian*. Tronc nerveux qui s'étend du plexus brachial, dont il forme une des cinq branches terminales, à la paume de la main. Il naît par deux branches d'origine : l'une, interne, qui lui est commune avec le cubital et le brachial cutané interne; l'autre, externe, plus volumineuse, commune avec le mus-

culo-cutané. Au bras, il est situé d'abord en dedans de l'artère humérale, puis en avant, et enfin en dehors de ce vaisseau; il est recouvert par la partie interne du biceps, et répond, en dehors, à l'interstice de ce muscle et du brachial antérieur. Au pli du bras, il est situé derrière la veine médiane, et passe entre les deux faisceaux d'insertion du rond pronateur. A l'avant-bras, il continue son trajet entre les musles fléchisseurs superficiel et profond. Au poignet, il devient sous-aponévrotique au niveau de l'origine des tendons du fléchisseur superficiel, et passe sous le ligament annulaire du carpe. A la paume de la main, il se divise en branches terminales au niveau de l'arcade palmaire superficielle. Ce nerf fournit : 1° *au bras*, une branche qui s'anastomose avec le musculo-cutané ; 2° *à l'avant-bras*, des rameaux moteurs à tous les muscles de la région antérieure, excepté au cubital antérieur et aux deux faisceaux internes du fléchisseur profond ; il fournit aussi au-dessus du ligament annulaire du carpe un rameau *palmaire cutané* qui perfore l'aponévrose et se rend à la peau de la paume de la main; 3° *à la main*, des rameaux cutanés qui forment les collatéraux palmaires, externes et internes, du pouce, de l'index, du médius, et l'externe de l'annulaire, et des rameaux moteurs pour les muscles de l'éminence thénar et les deux premiers lombricaux. — *Veine médiane*. Veine sous-cutanée de la partie antérieure de l'avant-bras, qui est formée par la fusion des veines de la paume de la main et de la face antérieure du poignet, et qui monte dans le tissu sous-cutané de l'avant-bras, dont elle occupe à peu près la partie moyenne : parfois, au lieu d'un tronc veineux unique, on trouve deux ou trois veines. Au pli du bras, la veine médiane se partage en trois branches : l'une, profonde, qui s'enfonce dans le muscle rond pronateur et s'anastomose avec les veines radiale et cubitale profondes; des deux autres branches, qui restent superficielles, l'une, dite *médiane céphalique*, se porte en haut et en dehors, au côté externe du tendon du biceps, et s'unit au tronc des veines radiales pour former la veine céphalique; l'autre, *médiane basilique*, longe le côté interne du tendon du biceps, pour former, avec le tronc des veines cubitales superficielles, la veine basilique : la médiane basilique n'est séparée de l'artère humérale que par l'expansion fibreuse que le tendon du muscle biceps envoie à l'aponévrose de l'avant-bras, rapport important à connaître pour la saignée. V. COUDE.

**MÉDIASTIN.** s. m. [*mediastinum*, ou *medianum*, all. *Mittelfell*, it. et esp. *mediastino*]. Espace que laissent entre elles les deux plèvres, dans la cage thoracique, en allant de la paroi postérieure à la paroi antérieure de cette cage : comme cet espace est presque nul au niveau du hile du poumon, où les plèvres droite et gauche sont comme accolées l'une à l'autre, on a divisé arbitrairement le médiastin en deux cavités secondaires, antérieure et postérieure, bien qu'en réalité il y ait là une seule loge, étendue, en hauteur, du diaphragme à la base du cou, et, en profondeur, du rachis au sternum. Le *médiastin postérieur* est l'intervalle triangulaire et étroit qui reste entre les deux plèvres, lorsque ces membranes, après avoir tapissé les parties latérales du rachis, se rapprochent l'une de l'autre, en gagnant la partie postérieure du hile du poumon : dans cet espace sont logés, au milieu d'une certaine quantité de tissu conjonctif, l'aorte thoracique, l'œsophage, la veine azygos, le canal thoracique, les nerfs pneumogastriques et grands sympathiques, la partie inférieure de la trachée-artère et beaucoup de ganglions lymphatiques. Le *médiastin antérieur* résulte de l'écartement des plèvres, lorsque, après s'être adossées l'une à l'autre au niveau du hile pulmonaire, elles se séparent de nouveau, et vont tapisser les portions latérales du sternum : ce médiastin, plus large inférieurement que supérieurement, très étroit à sa partie moyenne, a été comparé à un sablier ou à un X dont les branches inférieures seraient plus écartées que les supérieures; le thymus et du tissu conjonctif en occupent la partie supérieure ; le cœur, le péricarde et les gros troncs vasculaires remplissent l'écartement inférieur. — *Abcès du médiastin*. Ils sont ordinairement consécutifs à la propagation d'une suppuration du voisinage (abcès du cou), à des lésions des os (côtes, sternum), à la présence d'un corps étranger dans le médiastin, à une blessure de l'œsophage, à l'inflammation de ganglions. Ils déterminent la compression des organes situés dans le médiastin, laquelle se révèle par de la dyspnée, de la difficulté de la déglutition, de la toux, de la congestion de la face; en même temps, la région du sternum est le siège d'une douleur sourde, gravative, la fièvre est plus ou moins vive; enfin, si le pus tend à se faire jour au dehors, une tuméfaction apparaît sur un des côtés du sternum et présente une fluctuation obscure. Dans ce dernier cas, il est facile d'ouvrir l'abcès dans son point le plus saillant; mais lorsque la fluctuation fait défaut et que l'ouverture par le bistouri est insuffisante en raison de la position du foyer derrière le sternum, il faut perforer cet os à l'aide d'une couronne de trépan, l'indication formelle, dans tous les cas, étant de donner au pus une issue prompte et facile, en raison des accidents que peut déterminer le liquide passant dans l'abdomen, perforant la plèvre ou le péricarde, etc. — *Corps étrangers du médiastin*. Constitués le plus souvent par des projectiles de guerre, les corps étrangers s'enkystent rarement dans le médiastin sans produire d'accidents : ordinairement ils déterminent l'inflammation du tissu conjonctif de cette région, et, par suite, un abcès phlegmoneux. Aussi doit-on les extraire promptement, avec une pince droite ou courbe, directement par l'orifice d'entrée, ou après avoir élargi cet orifice par le trépan. Les manœuvres d'extraction doivent être conduites avec prudence, de peur de léser les organes voisins ou d'enfoncer davantage le corps étranger. — *Tumeurs du médiastin*. Si on met à part les anévrysmes et l'aorte, et les adénopathies inflammatoires aiguës ou chroniques, les tumeurs du médiastin sont primitives ou secondaires ; secondaires, elles sont dues à l'envahissement du système lymphatique par un sarcome ou carcinome du poumon, d'un néoplasme de l'œsophage, un cancer du sein, un cancer de l'estomac. Primitives, elles sont souvent d'origine ganglionnaire, et sont constituées alors par un lymphadénome on un lymphosarcome. Parfois elles sont de formation épithéliale (carcinome) et leur origine doit être attribuée aux débris du thymus. Quant aux tumeurs bénignes, elles sont constituées par des kystes dermoïdes et quelques cas de fibrome, de lipome et de kyste hydatique. Toutes ces tumeurs donnent lieu, en se développant, à un ensemble de signes dus pour la plupart à la compression des nombreux organes du médiastin, et parfois à des signes fournis par la tumeur elle-même, à l'examen de la poitrine par l'inspection, la palpation ou la percussion. Le traitement varie complètement selon la nature de la tumeur; l'extirpation pourra être tentée dans le cas de tumeurs bien limitées et accessibles au chirurgien.

**MÉDIASTIN, INE.** adj. [*mediastinus*, angl. *mediastine*, it. *mediastineo*]. Qui appartient au médiastin. — *Artères médiastines*. Celles qui se rendent au médiastin. On les distingue en *antérieure* et *postérieures*. L'*antérieure* naît ordinairement de la mammaire interne, et se distribue au thymus et au tissu conjonctif du médiastin antérieur ; les *postérieures* naissent, soit de la portion thoracique de l'aorte descendante, soit des œsophagiennes ou des intercostales inférieures. — *Veines médiastines*. Celles du côté droit s'ouvrent dans la veine cave supérieure ou dans l'angle de réunion des deux troncs veineux brachio-céphaliques, celles du côté gauche dans le tronc brachio-

céphalique gauche. || En pathologie, *pleurésie médiastine.* V. Pleurésie.

**MÉDIASTINAL, ALE.** adj. Qui a rapport au médiastin. — *Syndrome médiastinal* (Dieulafoy). Syndrome dû à la compression des différents organes situés dans le médiastin, et se retrouvant dans tous les cas où une production pathologique envahit cette région (tumeurs ou abcès du médiastin, pleurésie médiastine, cancer du poumon, etc.). Les principaux éléments de ce syndrome sont constitués par la dyspnée, accompagnée parfois d'accès de suffocation, de tirage et de cornage, la dysphagie, la toux coqueluchoïde, la raucité de la voix et la dysphonie, enfin le développement de la circulation thoracique complémentaire.

**MÉDIASTINITE.** s. f. Inflammation du tissu conjonctif du médiastin. V. Médiastin (*Abcès du*).

**MÉDIAT, ATE.** adj. [all. *mittelbar*, angl. *mediate*, it. *mediato*]. Se dit d'une chose qui n'a de rapport avec une autre, qui ne touche à cette autre, que par une troisième qui est entre elles : *auscultation médiate, ligature médiate, réunion médiate.*

**MÉDICAGO.** s. m. V. Luzerne.

**MÉDICAL, ALE.** adj. [*medicinus, medicinalis, ἰατρικὸς, medicinisch*, angl. *medical*, it. *medicale*, esp. *medical*]. Qui appartient à la médecine. — On confond souvent *médical* et *médicinal*. Le mot *médical* s'applique à ce qui concerne la science : on dit les *sciences médicales*, une *société médicale. Médicinal* signifie : qui a des propriétés médicamenteuses : *eau médicinale, plante médicinale.* C'est donc à tort que l'on dit communément *propriétés médicales* ; cependant l'usage a consacré cette expression. — *Art médical* (*ars medica*). Synonyme de *médecine.*

**MÉDICAMENT.** s. m. [*medicamentum, medicamen, pharmacum, φάρμακον*, all. *Heilmittel*, angl. *medicament*, it. et esp. *medicamento*]. Corps simple ou composé qui est appliqué extérieurement ou pris à l'intérieur dans un but curatif. Le médicament n'agit (V. Action *des médicaments*) qu'en faisant partie, temporairement au moins, de la substance organisée des humeurs ou des éléments anatomiques de nos tissus ; assimilé momentanément par cette substance, il en modifie la nutrition, en change la constitution intime, et, par suite, il exagère, diminue ou pervertit les propriétés spéciales immanentes aux tissus, d'une façon qui varie avec sa nature, sa quantité, etc. ; de là résultent dans l'organisme des changements qui concourent au but qu'on se propose d'atteindre. Les médicaments peuvent être divisés, suivant leur nature, en médicaments d'ordre minéral, végétal ou animal ; il est plus important, au point de vue de l'art de formuler, de distinguer les *préparations magistrales*, c'est-à-dire celles qui sont préparées par le pharmacien d'après l'ordonnance du médecin, les *préparations officinales* dont la formule est inscrite au Codex, les *spécialités* ou médicaments industriels, et les *eaux minérales.* — *Absorption des médicaments.* Passage des médicaments de l'extérieur dans le courant sanguin. Les conditions physiques d'endosmose ou d'imbibition sont ici les mêmes que pour l'absorption en général : le médicament doit être dissous et avoir un faible équivalent endosmotique, la pression du sang dans les vaisseaux ne doit pas être trop forte. Mais la condition inhérente au tissu qui absorbe est la plus importante : la rapidité de l'absorption et, par suite, de l'action diffusée du médicament, est subordonnée principalement à la voie choisie pour son introduction dans l'organisme. Les voies d'introduction des médicaments sont les suivantes : 1° *Voie digestive.* L'estomac, organe assez vasculaire, à épithélium cylindrique peu épais, a l'inconvénient d'avoir une surface peu étendue et d'être le siège de sécrétions acides qui, d'une part, déterminent un mouvement d'exosmose peu favorable au mouvement d'endosmose nécessaire à l'absorption, et, d'autre part, modifient chimiquement les médicaments : aussi l'absorption se fait-elle lentement et mal dans l'estomac ; heureusement elle se continue et s'achève dans l'intestin grêle, dont la surface étendue, très vasculaire, a un épithélium peu dense et des sécrétions alcalines. Aussi on a cherché à se servir de la *voie intestinale* en enrobant les médicaments dans des substances qui ne se laissent pas attaquer par le suc gastrique, mais sont seulement désagrégées dans l'intestin (gluten, cire). 2° *Voie rectale.* Organe très vasculaire, à surface étendue, à épithélium peu épais, à sécrétions peu abondantes, le rectum absorbe les médicaments portés à son contact sous forme de lavements ou de suppositoires, beaucoup mieux que l'estomac. 3° *Voie respiratoire.* La muqueuse des bronches, très étendue, très vasculaire, couverte d'un épithélium très mince, présente les conditions les plus favorables à l'absorption des médicaments (V. Atmiatrie et Inhalation). 4° *Voie nerveuse.* Elle comprend la voie rachidienne dont l'emploi est de date récente ; le médicament est porté directement dans le liquide céphalo-rachidien au moyen de la ponction lombaire. On peut y rattacher la voie cérébrale préconisée pour l'injection de sérum antitétanique, le sérum étant injecté directement dans la substance du cerveau à la suite d'une trépanation du crâne. 5° *Voie cutanée.* Certains médicaments s'absorbent aisément par la peau, surtout si l'on a soin de la débarrasser de la matière grasse qui la recouvre au moyen d'un nettoyage bien fait. C'est néanmoins une voie d'exception et qui n'est applicable qu'à un petit nombre de remèdes (V. Frictions *mercurielles*). La méthode *endermique* de Trousseau (V. Endermique) se rattache à cette voie. 6° *Voie hypodermique* (V. Hypodermique). Elle est très employée aujourd'hui et a l'avantage d'assurer une prompte absorption du médicament. 7° *Voie veineuse.* C'est là une voie d'exception nécessaire quand on veut avoir une action immédiate et puissante du médicament. — *Accumulation des médicaments.* Phénomène qui consiste en ce qu'un médicament, pris chaque jour à doses normales, s'entasse pour ainsi dire dans l'organisme sans produire d'action marquée, jusqu'à ce que, toutes ces doses agissant simultanément à un moment donné, des symptômes plus ou moins graves apparaissent. Les médicaments s'accumulent dans diverses circonstances : lorsque leur élimination est ralentie ; lorsqu'ils se concentrent en un point du courant sanguin de façon à y produire une sorte d'emmagasinement ; lorsque, les premières doses administrées restant inertes par suite de l'insuffisance de l'absorption, on continue ou on augmente ces doses, et que, l'absorption reprenant son activité normale, les doses anciennes et nouvelles passent ensemble dans le sang et y produisent des effets toxiques ; enfin lorsque certains organes ont acquis, après les premières doses, une sensibilité telle à l'action d'un médicament donné, que les doses suivantes, bien qu'ordinaires, déterminent des effets hors de proportion avec les effets habituels. — *Antagonisme* et *incompatibilité des médicaments.* Opposition que se font en quelque sorte certains médicaments dans leur mélange, celui-ci déterminant l'annulation de leurs propriétés médicinales ou leur exaltation à un degré nuisible. On distingue : 1° l'*incompatibilité physique*, due par exemple à ce qu'une solution ne peut être faite à la dose prescrite, le médicament étant moins soluble que ne l'exigerait la formule ; 2° l'*incompatibilité chimique* ou *posologique*, qui provient de ce que certaines réactions chimiques, se passant entre les médicaments mélangés, annulent une partie ou la totalité des propriétés actives de ces substances par formation d'un composé insoluble, inactif ; ainsi les sels et les alcalis sont incompatibles ; de même, pour le tannin et les sels métal-

liques, etc.; 3° l'*incompatibilité physiologique* ou *pathogénique*, déterminée par l'antagonisme des effets physiologiques de deux médicaments : l'opium est antagoniste de la belladone puisqu'il fait cesser le délire que celle-ci engendre; 4° l'*incompatibilité thérapeutique*, résultant de ce que le mélange de deux médicaments annule les effets thérapeutiques de chacun d'eux : ainsi le café annule les effets hypnotiques de l'opium. L'incompatibilité thérapeutique n'est pas une conséquence nécessaire de l'incompatibilité physiologique : car l'opium, qui combat le délire produit par la belladone, ne neutralise pas l'action calmante que celle-ci manifeste contre la douleur. V. Association *des médicaments.* — *Élimination des médicaments.* Expulsion des médicaments hors de l'économie, après qu'ils ont manifesté leur action sur les divers tissus. Les médicaments sont éliminés avec les divers produits que l'accomplissement régulier des fonctions entraîne au dehors : les urines sont la voie principale d'élimination; puis viennent l'exhalation pulmonaire, la sueur, la salive, la sécrétion des follicules de la muqueuse gastro-intestinale. Le temps que les médicaments passent dans l'organisme varie pour chacun d'eux : les substances volatiles sont éliminées en moins de vingt-quatre heures, les alcalins en trois ou quatre jours; l'arsenic, l'acide arsénieux, sont éliminés douze jours après leur ingestion; l'antimoine, donné à l'état d'émétique, séjourne plus de quatre mois dans les tissus; le mercure reste environ un mois; l'argent reste cinq à sept mois après l'administration de l'azotate d'argent; le plomb introduit à l'état d'acétate, le cuivre à l'état de sulfate, existent encore dans les organes au bout de huit mois. Au moment de son élimination, le médicament exerce sur la surface de sortie une action qui, en somme, est une action locale exercée sur cette surface : ainsi l'iodure de potassium, éliminé par la peau, l'irrite et amène la production de boutons d'acné; éliminé par les glandes salivaires, il détermine la salivation; par le rein, il produit la diurèse.

**MÉDICAMENTAIRE.** adj. [*medicamentarius*, all. *arzneilich*, angl. *medicamental*, it. et esp. *medicamentario*]. Qui concerne les médicaments, leur préparation, etc.

**MÉDICAMENTATION.** s. f. [all. *Verschreibung*, angl. *medicamentation*, it. *medicamentazione*, esp. *medicamentacion*] (Requin). Action de prescrire des médicaments en vue des modifications déterminées qu'ils peuvent produire dans l'économie d'après leurs propriétés physiologiques ou thérapeutiques.

**MÉDICAMENTÉ, ÉE.** adj. Qui a reçu un médicament : *papier médicamenté.*

**MÉDICAMENTER.** v. a. [*mederi*, it. *medicare*, esp. *medicar*, *medicamentar*]. Donner des médicaments à un malade.

**MÉDICAMENTEUX, EUSE.** adj. [*medicamentosus*, all. *heilkräftig*, angl. *medicamental*, it. et esp. *medicamentoso*]. Se dit d'une substance qui a la vertu d'un médicament.

**MÉDICASTRE.** s. m. [*medicaster*, all. *Afterarzt*, angl. *quack*, it. et esp. *medicastro*]. Médecin ignorant ou charlatan.

**MÉDICATION.** s. f. [*medicatio*, du verbe *mederi*, remédier; ἰατρεία, all. *Heilart*, *Kurmethode*, it. *medicazione*, esp. *medicacion*]. Primitivement, ensemble des changements immédiats que l'action des médicaments détermine dans l'économie animale. || Aujourd'hui, administration d'un ou de plusieurs agents thérapeutiques pour satisfaire à une indication déterminée, pour produire telle ou telle modification dans la structure ou les fonctions de l'organisme. *Médication* n'est pas synonyme de *traitement* : celui-ci a pour but de guérir ou de pallier une maladie : celui de la médication est seulement de provoquer un effet particulier, diurèse, sueur, etc., pour arriver au but définitif. Ordinairement un *traitement* comporte l'emploi simultané ou successif de plusieurs *médications.*

**MÉDICINAL, ALE.** adj. [all. *heilkräftig*, angl. *medicinal*, it. *medicinale*, esp. *medicinal.* V. Médical.

**MÉDICINIER.** s. m. Nom de plusieurs plantes du genre *Jatropha*, famille des euphorbiacées. — *Médicinier cathartique* (*Jatropha purgans*, L., *Curcas purgans*, Endl.). Arbrisseau des Indes Orientales, qui produit les *pignons d'Inde.* V. Pignon. — *Médicinier multifide* (*Jatropha multifida*, L.), Arbrisseau de l'Amérique du Sud, donnant des fruits appelés *noisettes purgatives*, dangereux à employer en raison de l'énergie de leur action.

**MEDICO** (Portugal, Minho). *Eaux sulfurées sodiques*, chaudes, 37°, contenant 0gr,00987 d'hydrogène sulfuré.

**MÉDICO-LÉGAL, ALE.** adj. Qui concerne la médecine légale, puis en dépend : *consultation, rapport médico-légal.*

**MÉDICO-PNEUMATIQUE.** adj. Qui concerne l'emploi médical de l'air.

**MEDICO-PSYCHOLOGIQUE.** adj. Qui concerne la médecine mentale. V. Aliénation et Folie.

**MÉDINE** (Ville d'Arabie). — *Ver de Médine.* V. Filaire.

**MÉDIO-CARPIEN, IENNE.** adj. Qui se rapporte à une articulation, à un os, etc., du milieu du carpe. — *Articulation médio-carpienne.* Celle par laquelle les os de la première rangée du carpe sont unis avec ceux de la seconde.

**MEDIO-PALATIN, INE.** adj. Se dit de la suture des os maxillaire supérieur et palatin d'un côté avec ceux du côté opposé, sur la ligne médiane du palais.

**MÉDIO-TARSIEN, IENNE.** adj. Qui se rapporte à une articulation, à un ligament, etc., du milieu du tarse. — *Articulation médio-tarsienne.* Celle des deux rangées des os du tarse entre elles. Elle comprend les articulations *calcanéo-astragalienne, calcanéo-cuboïdienne* et *calcanéo-scaphoïdienne.* — *Désarticulation médio-tarsienne* (*opération de Chopart*). Amputation de la partie antérieure du pied, dans laquelle le couteau passe par le milieu du tarse, entre l'astragale et le scaphoïde. L'incision des parties molles, d'abord oblique en haut et en avant, part d'un point situé à 2 centimètres et demi au-dessous de la malléole interne, passe à 2 centimètres en avant de l'articulation tibio-tarsienne, et atteint le bord externe de la plante du pied; le ligament qui unit l'astragale au calcanéum et au scaphoïde étant incisé, et la partie antérieure du pied étant renversée en avant, on taille un lambeau qui va jusqu'au niveau de l'articulation métatarso-phalangienne. Cette opération amène un renversement du talon en arrière, par suite de la rétraction du tendon d'Achille; aussi est-elle généralement abandonnée au profit de la désarticulation sous-astragalienne.

**MÉDITULLIUM.** s. m. En anatomie, synonyme de *diploé.*

**MÉDIUM.** s. m. Personne qui se croit ou se dit en relation avec les esprits des morts. || *Médium unissant.* Nom donné par Hunter à la *lymphe plastique.*

**MÉDIUS.** s. m. V. Doigt.

**MÉDULLAIRE.** adj. [*medullaris*, de *medulla*, moelle; all. *markig*, angl. *medullary*, it. *midollare*, esp. *medular*]. Qui a rapport à la moelle des os, ou à la moelle épinière, ou qui en présente les caractères : *artères médullaires, canal, membrane, substance médullaire.* V. Cerveau, Moelle et Os. || *Gouttière* ou *sillon médullaire.* V. Embryon.

**MÉDULLISATION.** s. f. Production de la moelle des os. || En pathologie, atrophie de la substance compacte des os avec décalcification et résorption du tissu; ce phénomène se rencontre à peu près constamment au niveau du

col du fémur chez le vieillard et principalement chez la femme : il explique la facilité avec laquelle se produisent les fractures du col à un âge avancé. On le rencontre aussi dans certains cas d'ostéite et en particulier dans la syphilis héréditaire.

**MÉDULLITE.** s. f. [all. *Myelitis*, *Knochenmarkentzündung*, angl. *myelitis*, it. *mielite*] (Gerdy). V. OSTÉOMYÉLITE.

**MÉDULLOCELLE.** s. f. [de *medulla*, moelle, et *cella*, cellule] (Robin). Élément anatomique qui se trouve dans la moelle des os à tous les âges, d'autant plus abondant qu'il y a moins de vésicules adipeuses et de matière amorphe, soit à l'état normal, soit dans les cas morbides. Les recherches modernes ont montré qu'il n'y avait pas dans la moelle osseuse de cellules particulières et que les médullocelles n'étaient que des leucocytes appartenant à diverses variétés : les uns, les plus nombreux, sont des *leucocytes mononucléaires*, à noyau arrondi ou ovalaire, quelquefois en fer à cheval, à protoplasma renfermant des granulations neutrophiles ou éosinophiles ; comme ils se rencontrent à peu près exclusivement dans la moelle des os, ils méritent le nom de *myélocytes* (V. ce mot); les autres sont des *leucocytes polynucléaires* moins nombreux, analogues à ceux que l'on rencontre dans le sang ; il y a aussi quelques *lymphocytes*, rares. Enfin on rencontre encore dans la moelle des globules rouges nucléés, et des cellules géantes ou *mégacaryocytes* (V. ce mot). — *Tumeur à médullocelles* (Robin) [all. *Myeloidgeschwulst*, angl. *myeloid tumor*, it. *tumore mieloide*]. Tumeur peu commune, d'aspect *encéphaloïde*, se développant dans le tissu des os longs ou courts qu'elle détruit, et envahissant les tissus mous voisins. Les tumeurs de cette espèce sont les seules qui, naissant de la moelle des os, conservent avec elle une certaine analogie d'aspect. Leur tissu, grisâtre ou gris rosé, d'une consistance un peu supérieure à celle de la moelle normale, mais friable, est constitué par des *médullocelles*, une assez grande quantité de matière amorphe finement granuleuse, et des capillaires. Les médullocelles sont accumulées les unes contre les autres, à la fois réunies et séparées par la matière amorphe ramollie ou non. Les capillaires forment des mailles polygonales, qui diffèrent de celles de la moelle normale en ce que, par places, elles sont irrégulières, nombreuses, donnant au tissu une coloration rouge plus prononcée qu'ailleurs. Dans certaines de ces tumeurs, la plupart des médullocelles appartiennent à cette variété que Robin considérait comme des noyaux libres (probablement des lymphocytes), semblables à ceux qu'on trouve dans le tissu normal de la moelle, mais à contours plus réguliers qu'à l'état sain, avec un diamètre un peu supérieur à celui des noyaux de la moelle saine. Souvent aucun de ces noyaux n'a de nucléole ; d'autres en ont un ou deux, petits et brillants. Souvent ce sont des médullocelles de la variété cellule (probablement des mononucléaires) qui prédominent. On les trouve parfois d'autant plus hypertrophiées et moins régulières, qu'on les examine dans la portion la plus ramollie de la tumeur ou la plus éloignée de la moelle saine. Elles ont fréquemment deux noyaux hypertrophiés ou non, pourvus ou non d'un nucléole brillant.

**MÉDUSE.** s. f. [*medusa*, all. *Meduse*, *Qualle*, angl. *medusa*]. Genre d'animaux radiaires de la classe des acalèphes discophores, qui ont une action irritante sur la peau de l'homme qui les a touchés (d'où le nom d'*orties de mer* donné à ces animaux), urtication due à des cellules très petites renfermant une sorte de dard muni d'un fil très fin enroulé et qui se déroule (*cellules hastées*, *urticantes*, *nématocytes*).

**MÉGACARYOCYTE.** s. m. [de μέγας, grand ; κάρυον, noyau, et κύτος, cellule]. Grande cellule de la moelle osseuse atteignant 35 à 45 μ de diamètre, et caractérisée par un énorme noyau bourgeonnant enroulé en forme de boudin ; on lui donne aussi le nom de *cellule géante* de la moelle osseuse (fig. 444). Ces cellules correspondent aux *myéloplaxes* de Robin, sans pourtant se confondre avec elles ; car la myéloplaxe est une cellule géante à noyaux multiples isolés, tandis que le mégacaryocyte est une cellule géante à noyau unique lobé. Elles sont formées d'un *périplasme* en partie dense qui borde l'élément et s'étire en prolongements ramifiés, anastomosés entre eux et avec le réticulum conjonctif (Van der Stricht) ; d'un *corps* constitué par un protoplasma tantôt basophile, tantôt acidophile ; d'un *noyau*, s'incurvant sur lui-même, contenant de la chromatine en proportions variables, et étant par suite tantôt très clair, tantôt très foncé. Ce noyau incurvé et bourgeonnant peut se décomposer en segments dont chacun équivaut à un noyau ordinaire ; de même, le corps cellulaire correspond à plusieurs corps cellulaires restés indivis. Leur origine est mal connue : pour les uns, elles viendraient d'éléments mononucléés ayant la taille des myélocytes ordinaires ; pour d'autres, deux variétés de cellules pourraient se transformer en mégacaryocytes : des cellules à grand noyau clair et à bordure protoplasmique basophile, et des cellules à protoplasma clair et acidophile. Leur rôle aussi est controversé : on les a considérées comme des éléments de soutènement, en raison de leurs connexions avec le tissu conjonctif (Denys), comme des macrophages, ou encore comme des éléments destinés à se transformer en myélocytes par division de leur noyau et de leur protoplasma (Saxer), ou en hématies nucléées (Foa et Salvioli).



Fig. 444. — *Mégacaryocyte.*

**MÉGACÔLON.** s. m. — *Mégacôlon congénital.* Dilatation hypertrophique congénitale du côlon. V. HIRSCHPRUNG (*Maladie de*).

**MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE.** s. f. [*megalanthropogenesis*, de μέγας, grand, ἄνθρωπος, homme, et γένεσις, génération ; it. et esp. *megalantropogenesia*]. Art prétendu de procréer des hommes d'esprit et de génie.

**MÉGALOCÉPHALE.** adj. et s. Celui ou celle qui a une grosse tête; dont le crâne a plus de 540 à 550 millimètres de circonférence horizontale (Welcker) ; dont l'encéphale pèse plus que la moyenne (Thurnam). A ce dernier point de vue, les hommes doués d'une haute intelligence sont souvent mégalocéphales ; on cite Cuvier dont l'encéphale pesait 1 830 grammes, Abercrombie (1 785), Spurzheim (1 559), etc.

**MÉGALOCÉPHALIE.** s. f. [de μέγας, grand, et κεφαλή, tête]. Grosseur considérable normale ou accidentelle de la tête. La mégalocéphalie morbide n'est pas très rare dans l'épilepsie et la manie.

**MÉGALOGASTRIE.** s. f. [de μέγας, grand, et γαστήρ, estomac]. Grand estomac dû à une anomalie partielle du développement de l'organe.

**MÉGALOMANIE.** s. f. [de μέγας, grand, et μανία, manie]. Monomanie dans laquelle le *délire ambitieux* ou *délire des grandeurs* est le trouble intellectuel dominant, sinon exclusif. Ici ce délire est constant et constitue presque seul la maladie ; dans la paralysie générale, il est inconstant, et ne forme pas l'élément capital de l'affection.

**MÉGALOPHTALMIE.** s. f. [de μέγας, grand, et ὀφθαλμὸς, œil]. Anomalie congénitale du globe de l'œil consistant dans un agrandissement général de tous ses diamètres.

**MÉGALOPSIE.** s. f. [de μέγας, grand, et ὄψις, vue]. Trouble de la vue qui fait paraître les objets plus gros qu'ils ne sont.

**MÉGALOSPLANCHNIE.** s. f. [de μέγας, grand, et σπλάγχνον, viscère; it. et esp. *megalosplancnia*). Développement anormal d'un des viscères abdominaux.

**MÉGALOSPLÉNIE.** s. f. [*megalosplenia*, de μέγας, grand, et σπλήν, rate; it. et esp. *megalosplenia*]. Augmentation du volume de la rate. On dit plus souvent *splénomégalie*.

**MÉGASCOPE.** s. m. Instrument qui sert à projeter sur un écran l'image amplifiée d'un objet (Charles, 1780).

**MÉGLIN** (médecin français, 1756-1824). — *Pilule de Méglin*. V. Pilule.

**MEHADIA** (Hongrie). *Eaux chlorurées sodiques*, chaudes, 37° à 52°; altitude : 168 mètres. Établissements : buvette, bains, piscine; 1er mai au 15 septembre.

**MÉHU** (pharmacien français contemporain). — *Méthode de Méhu* pour révéler l'urobiline dans l'urine. L'urine est traitée par le sulfate d'ammoniaque en solution acide, un précipité en résulte; on filtre et épuise par le chloroforme qui dissout l'urobiline, et qui, traité par le chlorure de zinc ammoniacal, donne la fluorescence.

**MEIBOM** ou **MEIBOMIUS** (médecin hollandais, 1590-1655). — *Glande de Meibomius*. V. Glande.

**MEIBOMIEN, IENNE.** adj. Qui concerne les glandes de Meibomius : *adénite meibomienne*.

**MEINBERG** (Allemagne, Lippe). *Eaux chlorurées sodiques fortes, sulfureuses faibles*, froides, 4° à 17°,3. Établissements : buvette, bains.

**MEIOPRAGIE.** s. f. V. Miopragie.

**MEISSNER** (Georg) (anatomiste allemand). — *Corpuscule de Meissner*. V. Corpuscule *du tact*.

**MÉLADA.** s. f. V. Mal *de Mélada*

**MELÆNA** ou **MÉLÉNA.** s. m. [*morbus niger, melæna*, μέλαινα νόσος, de μέλας, noir; proprement *maladie noire*, all. *schwarze Krankleit, schwarze Ruhr*, it. et. esp. *melena*]. Expulsion de sang par l'anus; c'est un symptôme commun à plusieurs états morbides, et non à une maladie déterminée. De même que l'hématémèse est toujours précédée de gastrorragie, le melæna est une conséquence ordinaire de l'entérorragie, c'est-à-dire de la sortie du sang hors des vaisseaux de l'intestin et de sa présence dans le canal intestinal, de sorte que le melæna et l'entérorragie, bien que les deux termes ne soient pas synonymes, peuvent être confondus dans une même description. Le sang rendu par l'anus est mêlé en proportions variables aux matières fécales : tantôt il est très abondant, liquide ou coagulé, presque pur, rouge ou plus ou moins foncé; tantôt il est noir, décomposé en grande partie par les liquides de l'intestin, et forme à la surface des selles un enduit brun, brillant, d'apparence de goudron; c'est le melæna proprement dit. Les déjections sanguines qui constituent le melæna existent seules ou s'accompagnent de symptômes généraux qui appartiennent aux hémorragies internes, à l'entérorragie en particulier : ballonnement, tension de l'abdomen, sensation de chaleur, de plénitude dans le ventre, vertiges, éblouissements, pâleur, refroidissement, tendance à la syncope, etc. Le melæna accompagne souvent l'hématémèse : l'intestin expulse le sang versé à la surface de la muqueuse gastrique, et non rendu par le vomissement. Il peut être aussi consécutif à l'épistaxis, quand le sang a été dégluti dans l'estomac et est passé ensuite dans l'intestin. L'entérorragie, qui lui donne ordinairement naissance, résulte rarement d'un traumatisme; les maladies de l'intestin qui s'accompagnent d'ulcération de la muqueuse (entérite, dothiénentérie, dysenterie, tuberculose intestinale), les affections du foie, du cœur, du poumon, qui entravent la circulation veineuse, les états généraux qui altèrent la composition normale du sang (ictère grave, fièvre jaune, scorbut, purpura, etc.), sont les causes les plus fréquentes du melæna : celui-ci peut encore être déterminé par la présence de polypes, d'hémorroïdes, de cancer. Chez le nouveau-né, le melæna peut être dû à des causes très différentes : accouchement trop long, ligature prématurée du cordon, infection générale; le pronostic est grave. Chez le nourrisson, le sang peut venir d'une gerçure du sein de la nourrice. Il est donc indispensable de reconnaître exactement le point de départ des évacuations sanguines avant d'instituer le traitement, celui-ci devant surtout s'adresser aux causes de l'hémorragie.

**MÉLÆNAGOGUE.** adj. et s. m. [*melænagogus*, de μέλας, noir, et ἄγω, je chasse; it. et esp. *melenagogo*]. Médicament qu'on a cru propre à chasser l'humeur noire dite *atrabile* ou *mélancolie* : c'étaient, en général, des purgatifs actifs.

**MÉLÆNIQUE** ou **MÉLÉNIQUE.** adj. et s. Qui concerne le melæna; qui en est atteint.

**MÉLAGRE.** s. f. [de μέλος, membre, et ἄγρα, douleur]. Douleur des membres en général, rhumatisme des membres. — *Mélagre des accouchées* (*melagra parturiensium*). Douleur des membres chez les femmes en couches.

**MÉLALEUQUE.** s. m. [*Melaleuca*]. Genre de plantes myrtacées, dont les feuilles renferment une huile essentielle aromatique. Elle est surtout abondante dans le *Mélaleuque d'Amboine* (*M. minor*, Sm.), le *Mélaleuque des Moluques* (*M. Leucadendron*, DC.) et le *Mélaleuque de Java* (*M. Cajeputi*, Roxb.) : ces trois espèces fournissent l'*huile* ou *essence de Cajeput*. Une autre espèce (*M. viridiflora*, Gærtn.), qui croît à la Nouvelle-Calédonie, où elle est nommée *niaouli*, donne une essence peu différente de la précédente, à laquelle elle peut être substituée, et utile en frictions contre le rhumatisme.

**MÉLALGIE.** s. f. [de μέλος, membre, et ἄλγος, douleur. Douleur ou sensation de brisement dans les membres (Beau).

**MÉLAMPYRE.** s. m. [*melampyrum*, de μέλας, noir, et πυρὸς, blé]. Genre de plantes scrofulariées, dont une espèce (*Melampyrum arvense*, L., *blé de vache, cornette, rougeole*), qui pousse dans les blés, a des épis de fleurs rougeâtres, et une graine noire, dure, dont la farine donne au pain une teinte violacée, sans effet nuisible.

**MÉLAMPYRINE** ou **MÉLAMPYRITE.** s. f. La *dulcite*.

**MÉLAMPYRISME.** s. m. Intoxication attribuée à l'action du mélampyre.

**MÉLANCOLIE.** s. f. [*melancholia*, μελαγχολία, de μέλας, noir, et χολή, bile; all. *Melancholie, Schwermuth*, angl. *melancholy*, it. et esp. *melancolia*]. Comme le mot *manie*, le mot *mélancolie* a des acceptions fort diverses. Pour les gens du monde, il indique un état de langueur, de rêverie, de méditation vague qui se complaît dans les idées attendrissantes. Dans le langage médical moderne on a désigné par *mélancolie* tantôt le délire partiel opposé au délire général, tantôt la folie dans laquelle prédominent idées de tristesse et de crainte. Afin de faire cesser la confusion, Esquirol a proposé de substituer au mot *mélancolie*, pris dans le premier de ces deux sens, le mot de *monomanie*, et dans le second sens, celui de *lypémanie*. Aujourd'hui ces deux expressions, *lypémanie* et *mélancolie*, sont presque toujours employées indifféremment dans un sens identique, celui de folie ayant pour caractères délirants principaux : la tristesse, la dépression, la terreur. La mélancolie peut être *générale* ou *partielle*. La *mélancolie générale* est caractérisée par une disposition maladive à la tristesse qui s'étend à toutes les facultés et manifestations intellectuelles. Les malades peuvent être dans un état d'anxiété qui se traduit par des cris, des gémissements (*mélancolie anxieuse, aliénés gémisseurs, panophobes*); ou bien dans un état d'abattement général sans délire manifeste (*mélancolie simple, calme* ou *apathique*); ou bien encore dans une prostration telle que toutes les fonctions paraissent

suspendues (*mélancolie stupide*, *mélancolie avec stupeur*, *stupidité*). La *mélancolie partielle* est la forme de folie où les troubles sensoriels, hallucinations, illusions, jouent le rôle prépondérant. Ces troubles marquent le début de la maladie et font naître les idées délirantes; c'est ce qui explique comment le jugement peut conserver sa rectitude sur les questions dans lesquelles il n'est influencé par aucune hallucination, comment, par conséquent, la folie peut être partielle. Les principales variétés de la mélancolie partielle sont en rapport avec la nature des hallucinations prédominantes. Parfois celles-ci se rapportent exclusivement à la personnalité matérielle, au corps, aux viscères du malade (*folie hypocondriaque*). Plus souvent, les sensations maladives paraissent venir du dehors. Le malade se croit alors victime d'influences extérieures occultes, mystérieuses, qui le martyrisent. Sur cette base délirante, il édifie un roman pathologique qui peut être coordonné, et jusqu'à un certain point logique (*délire organisé*, *systématisé*, *folie des persécutions*). A un degré plus avancé, les idées de persécution font naître des idées de grandeurs, fondées sur une modification imaginaire de la personnalité (*mégalomanie*). Enfin, la maladie peut prendre un caractère prédominant d'exaltation religieuse (*démonomanie*, *théomanie*). Les causes de la mélancolie, attribuée par les anciens médecins à la noirceur de la bile, sont encore mal connues. Toutefois, il semble bien que les affections biliaires et particulièrement la cholémie simple familiale aient avec elle un rapport de cause à effet (Gilbert, Lereboullet et Cololian); l'enquête étiologique, l'étude clinique et l'examen anatomique concordent pour faire admettre l'origine biliaire des diverses formes de mélancolie, que l'on doit à cet égard rapprocher de la neurasthénie biliaire et de l'état mental observé chez la plupart des cholémiques. Cette donnée étiologique fondamentale peut guider le traitement qui doit viser non seulement l'état nerveux, mais en même temps l'affection biliaire causale.

**MÉLANCOLIQUE.** adj. et s. [*melancholicus*, μελαγχολικὸς, all. *melancholisch*, *schwermüthig*, angl. *melancholic*, it. *melancolico*, esp. *melancolico*]. Qui a rapport à la mélancolie, qui est enclin à la mélancolie, qui en est atteint.

**MÉLANÉ, ÉE.** adj. De la nature de la mélanose.

**MÉLANÉMIE.** s. f. [de μέλας, μέλανος, noir, et αἷμα, sang, all. *Melanæmie*, angl. *melanemie*, it. et esp. *melanemia*]. État du sang caractérisé par la présence de granules colorés dans ce liquide et dans les parois des capillaires qui le renferment. Ces granules sont noirs, d'un brun foncé, ocreux ou d'un rouge jaunâtre; isolés, ou en amas irréguliers, ou logés dans des cellules dites *mélanifères* (leucocytes, cellules endothéliales), ou dans l'hématozoaire lui-même dans le cas de paludisme; ce pigment se forme aux dépens de l'hémoglobine; on peut, au microscope, voir naître sous les yeux le pigment, que celui-ci soit endo- ou extra-globulaire (Laveran). Tantôt les granules pigmentaires sont répandus dans toute l'économie, libres dans le liquide sanguin et incrustés dans les vaisseaux capillaires; tantôt ils existent seulement dans certains viscères; la rate et le foie sont le plus souvent atteints et présentent toujours la plus grande quantité de pigment; puis viennent le cerveau, les reins, les ganglions lymphatiques, le poumon; la peau et les muqueuses sont également infiltrées, et prennent une coloration particulière. La mélanémie est presque toujours la conséquence du paludisme, et s'observe au cours des accès fébriles graves; dans l'impaludisme chronique elle n'apparaît qu'à l'occasion de recrudescences aiguës; le pigment noir ou mélanémique est alors remplacé par des granulations d'une autre nature, le pigment ocre. La mélanémie peut aussi exister chez les individus atteints de tumeurs mélaniques (Nepveu); le pigment est alors libre ou inclus dans les leucocytes; sa présence est un indice de généralisation de la tumeur. Les symptômes qui ont été donnés comme caractéristiques de la mélanémie (Frérichs, Heckel), et qui sont principalement des troubles des fonctions cérébrales (céphalalgie, convulsions, paralysie, etc.), ne sauraient lui être rapportés exclusivement, car la présence du pigment dans l'encéphale a été constatée dans des cas où ces troubles ont manqué, et, d'autre part, ceux-ci appartiennent aussi bien aux formes larvées, comateuses, etc., des fièvres intermittentes (Charcot) : la mélanémie ne paraît pas avoir d'autres symptômes propres que l'état du sang et la coloration de la peau, et ne constitue pas une maladie distincte.

**MÉLANÉMIQUE.** adj. et s. Qui concerne la mélanémie, ou qui en est atteint. — *Pigment mélanémique* ou *pigment noir*. V. PIGMENT.

**MÉLANGE.** s. m. — *Mélange de Husson*. Il est formé de : arrow-root, farine d'avoine et sucre, ãã 500 grammes, sagou, 400 grammes, cacao et phosphate de chaux, ãã, 50 grammes, vanille, 1 gramme.

**MÉLANGEUR.** s. m. Instrument ou appareil destiné à opérer un mélange. — *Mélangeur de Potain*. V. NUMÉRATION.

**MÉLANIDROSE.** s. f. [de μέλας, noir, et ἱδρώς, sueur]. Sueur noire. V. CHROMIDROSE.

**MÉLANIEN, IENNE.** adj. [de μέλας, noir; esp. *melaniano*]. — *Tache mélanienne* (Is. Geoffroy Saint-Hilaire). Nævus résultant d'un excès local du pigment cutané.

**MÉLANINE.** s. f. [de μέλας, noir; all. *Melanin*, angl. *melanine*, it. et esp. *melanina*; *ophtalmochroïte* (Hünefeld); *pigment noir de l'œil*, *de la peau*, etc.; *matière noire pigmentaire*, *mélaïne*, *mélanose*, *matière* ou *principe de la mélanose*]. Substance organique demi-solide, dont la couleur varie du noir au brun roussâtre ou pourpre foncé sous le microscope, et qui se dépose sous forme de poudre noire dans l'eau où l'on a agité la membrane choroïde, les tumeurs mélaniques, etc. Elle est sans goût ni odeur. Le chlore la pâlit un peu et en dissout une partie. L'acide nitrique la change en une masse d'un rouge brun, amère et styptique. Elle se dissout à chaud dans la potasse avec dégagement d'ammoniaque; l'acide chlorhydrique l'en précipite en flocons bruns. Nul autre agent ne la dissout. Elle se trouve à l'état normal, dans les cellules pigmentaires de nature conjonctive de la choroïde, des procès ciliaires et de l'iris, dans les cellules épithéliales de la couche de Malpighi, et dans celles de la choroïde et de l'uvée. Il y en a également dans la moelle des cheveux chez quelques sujets, ainsi que dans les interstices de la portion fibrillaire ou striée de leur racine. A l'état morbide, elle constitue la matière constituante de la *mélanose simple* et des *tumeurs mélaniques*. Elle est partout à l'état de très petits granules doués d'un vif mouvement brownien quand ils sont libres dans l'eau.

**MÉLANIQUE.** adj. — *Acide mélanique* [all. *Schwarsäure*] ($C^{20}H^8O^{10}$). Corps noir, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et les alcalis, produit de l'oxydation du *salicylite de potasse*. — Marcet avait appelé *acide mélanique* la *mélanourine* de Braconnot. V. INDICAN.

**MÉLANIQUE.** adj. [angl. *melanic*, it. et esp. *melanico*]. Qui a rapport à la mélanine, à sa couleur, aux tumeurs qu'elle colore, etc. — *Cancer*, *carcinome*, *sarcome*, *tumeur mélanique*. V. MÉLANOSE.

**MÉLANISME.** s. m. [de μέλας, noir; all. *Melanismus*, *Schwarzsucht*, angl. *melanism*, it. et esp. *melanismo*]. Anomalie caractérisée par une couleur accidentellement noire ou plus obscure du pelage des animaux, et, en général, par un excès de coloration, soit de la peau elle-même, soit des productions qui la recouvrent.

**MÉLANOCHROÏQUE.** adj. et s. [de μέλας, noir, et

χροιά, couleur]. Se dit des hommes de couleur noirâtre, alors même que les cheveux et les yeux ont seuls ce caractère.

**MÉLANODE.** adj. [μελανώδης, de μέλας, noir, et εἶδος, espèce]. Noirâtre. ‖ Synonyme de *mélanique*.

**MÉLANODERMIE.** s. f. [de μέλας, noir, et δέρμα, derme]. Coloration noire des téguments. C'est un symptôme facile à reconnaître quand la coloration est généralisée et suffisamment intense; quand elle est moins marquée et partielle, elle est toujours plus foncée au niveau des parties découvertes et en particulier du visage. Les mélanodermies peuvent être d'origine *externe*; elles sont alors consécutives à une irritation physique, mécanique ou chimique (action du soleil, du grattage, du vésicatoire, etc.); on peut rattacher à ce groupe la mélanodermie due à la phtiriase ou maladie des vagabonds. Plus souvent elles sont d'origine *interne*, et alors elles peuvent être dues à une cause physiologique comme la grossesse (masque des femmes enceintes, pigmentation de la ligne blanche), à une intoxication comme celles consécutives à l'administration d'arsenic (mélanodermie arsenicale), d'un sel d'argent (*argyrie*) ou de mercure (*hydrargyrie*), à une affection à localisation cutanée amenant des modifications de la pigmentation par le trouble qu'elle apporte à la vitalité des cellules épidermiques (maladie de Recklinghausen, zona, lèpre, acanthosis nigricans, etc.), à certaines maladies générales comme la syphilis (syphilide pigmentaire), le paludisme, la tuberculose à la période cachectique, qui donne parfois une teinte ardoisée des téguments, enfin aux deux grandes affections pigmentogènes, la maladie d'Addison d'une part, le diabète bronzé de l'autre (V. Bronzé). Le pigment qui donne à la peau la coloration mélanodermique est variable suivant les cas : le plus souvent il s'agit d'une augmentation du pigment normal des cellules de la couche de Malpighi; c'est ce que l'on observe dans les mélanodermies de cause externe, et dans la plupart de celles de cause interne, y compris la maladie d'Addison. Dans certains cas, le pigment est autre : dans le diabète bronzé, la coloration des téguments est due à l'accumulation du pigment ocre dans la peau, pigment ferrugineux d'origine hématique; dans l'argyrie, il semble que ce soient les particules d'argent qui, accumulées dans la peau, lui donnent sa teinte foncée. Beaucoup de mélanodermies sont liées à la cholémie (mélanodermie d'origine biliaire); telles sont en particulier les mélanodermies de cause externe, celle de la grossesse, etc.; non pas que le pigment biliaire du sérum s'accumule dans la peau (ce qui donne lieu non à la mélanodermie, mais à l'ictère), mais il semble que la cholémie stimule la fonction pigmentaire des cellules épidermiques et leur apporte d'autre part la matière nécessaire à l'élaboration de la mélanine (Gilbert et Lereboullet). La mélanodermie se différencie facilement des différentes colorations anormales des téguments; il conviendra surtout de faire le diagnostic de la cause, dont dépendra le traitement à instituer.

**MÉLANOÏDE.** adj. Qui ressemble à la mélanose.

**MÉLANOME.** s. m. [de μέλας, noir] (Carswell, 1838). Synonyme de *tumeur mélanique*. V. Mélanose.

**MÉLANOS.** adj. et s. m. Animal dont l'épiderme passe au noir. C'est l'opposé d'*albinos*. V. Peau.

**MÉLANOSE.** s. f. [*melanosis*, de μελάνωσις, noircissement; all. *Melanose*, *Schwarzstoff*, angl. *melanosis*, it. *melanosi*, esp. *melanosis*]. Coloration noire que prennent les tissus normaux ou pathologiques de l'économie par suite de l'imprégnation de leurs éléments par les granules de *mélanine*. Certains organes prennent une coloration noirâtre en dehors de la présence de cette substance : ainsi les ganglions lymphatiques du poumon et le poumon lui-même noircissent lorsqu'ils sont infiltrés par des particules de charbon (V. Anthracosis); d'autres tissus sont colorés en noir par l'hématine séparée des globules sanguins, mais ce sont là de *fausses mélanoses*, qui se distinguent de la *mélanose vraie*, produite par la *mélanine*, la première (*mélanose charbonneuse*) en ce que les fragments de charbon sont anguleux, irréguliers, et non sphériques, arrondis, comme les granules de mélanine; la seconde (*mélanose hématique*) en ce que le pigment sanguin est soluble dans l'acide sulfurique, et passe, avant d'être noir, par diverses colorations, tandis que la mélanine est noire dès le moment de son origine et ne se dissout pas dans l'acide sulfurique. La mélanose vraie est due à une sorte d'imprégnation de divers tissus par la mélanine (fig. 445). Celle-ci se dépose dans des cellules normales, préexistantes, ou dans des cellules de nouvelle formation : dans le premier cas, c'est la *mélanose simple*; dans le second, on a les *tumeurs mélaniques*, sarcomateuses ou carcinomateuses (Cornil et Ranvier). La *mélanose simple*, fréquente chez le cheval, est très rare chez l'homme et beaucoup moins commune que les tumeurs mélaniques : elle consiste dans l'accumulation, en un grand nombre de points de l'économie, de mélanine disposée en masses circonscrites, de dimensions variables, mais toujours bien limitées, et ne présentant pas de zones décroissantes de coloration du centre à la périphérie; la

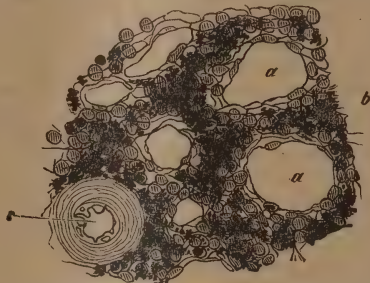



Fig. 445. — *Mélanose* de la rate. — *a*, veines spléniques caverneuses; *b*, cordons intervasculaires avec leur pigment; *c*, branche de l'artère splénique (gross. : 300).

couleur est uniformément foncée dans toute la masse, qui ne mérite pas le nom de *mélanome* qu'on lui a donné à tort, puisque ce terme entraîne l'idée de tumeur, de production accidentelle, laquelle n'appartient qu'au sarcome et au carcinome mélaniques. Tandis que, chez le cheval, les masses mélaniques ont une marche extrêmement lente, elles entraînent très rapidement, chez l'homme, le ramollissement et la destruction du tissu qu'elles occupent, et qui laisse suinter par la pression un liquide roussâtre, mêlé de grumeaux noirâtres, se convertissant en une bouillie noire : elles se généralisent comme les tumeurs malignes et entraînent une mort rapide. Lorsque la mélanine se dépose dans les cellules d'un tissu accidentel, tel que le carcinome ou le sarcome, ceux-ci prennent le nom de *tumeurs mélaniques* : c'est ce qui constitue la deuxième forme de mélanose vraie; c'est ce qu'on a décrit sous le nom de *cancer mélanique*. Par le raclage, ces tumeurs donnent un suc noirâtre contenant des granules de mélanine, comme les masses mélaniques de la mélanose simple; comme elles, elles se généralisent rapidement, mais elles s'en distinguent facilement en ce que les masses sont uniformément colorées, tandis que les tumeurs présentent plusieurs zones de coloration depuis leur centre jusqu'aux parties saines. Le *sarcome mélanique*, bien plus fréquent que le *carcinome mélanique*, a son point de départ habituel dans l'œil ou dans la peau, plus rarement dans les ganglions lymphatiques : de là il se généralise, sous forme de noyaux, à tous les organes, à tous les tissus (Cornil et Ranvier).

**MÉLANOTIQUE.** adj. Synonyme de *mélanique.*

**MÉLANOTRIQUE.** adj. et s. m. [*melanothrix*, μελανόθριξ, de μέλας, noir, et θρίξ, cheveu]. Qui a les cheveux noirs. V. Liotrique.

**MÉLANOURINE.** s. f. V. Mélanurine.

**MÉLANTHINE.** s. f. ($C^{40}H^{33}O^{14}$). Substance extraite des graines de la nigelle, cristallisable, très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud. C'est une glycoside : les acides étendus et chauds la dédoublent en glycose et en *mélanthigénine.*

**MÉLANURÈSE** ou **MÉLANURIE.** s. f. [de μέλας, noir, et οὔρησις, miction]. Expulsion d'urine noire. Ce symptôme se rencontre dans le cas de tumeur mélanique; quand celle-ci siège au niveau des reins ou de la vessie, on trouve dans l'urine des granulations histologiquement appréciables; dans le cas de tumeur mélanique d'un autre organe, du foie par exemple, ce signe manque; l'urine, claire au moment de l'émission, devient bientôt noire sous l'influence oxydante de l'air ou encore par l'action de l'acide nitrique ou de l'acide chromique.

**MÉLANURINE** ou **MÉLANOURINE.** s. f. [de μέλας, noir, et οὖρον, urine; all. *Melanurin*, angl. *melanurine*, it. *melanurina*, esp. *melanorina*]. Nom donné par Braconnot à l'*indican.*

**MÉLAS.** s. m. V. Alphos. — *Mélas-ictère* [*melas icterus*, de μέλας, noir, et ἴκτερος, ictère; all. *Schwarzsucht*, angl. *melasicterus*, it. *melasicterizia*, esp. *melasicteria*]. Coloration très foncée de la peau, caractéristique de la *maladie bronzée.*

**MÉLASME.** s. m. [*melasma*, de μέλας, noir; all. *Melasma*, *Schwarzfleck*, angl. *melasma*, it. et esp. *melasma*]. Tache noire commune chez les vieillards, principalement aux jambes, due à l'exagération de la production du pigment naturel de l'épiderme, et presque toujours suivie de desquamation furfuracée. Pour quelques-uns, c'est une forme de *pityriasis.* — *Mélasme surrénal.* La *maladie bronzée.*

**MÉLASSE.** s. f. [all. *Melasse, Zuckersirup*, angl. *melasses*, *molasses*, it. *melassa*, esp. *melote*]. Espèce de sirop brunâtre, épais, qui reste après la cristallisation du sucre de betterave, de canne, etc., et qui refuse de donner des cristaux. On en trouve aussi dans le miel, dans les oignons, etc. La mélasse est laxative. V. Sucre *de canne.*

**MÉLASTÉARRHÉE.** s. f. [de μέλας, noir, στέαρ, graisse, et ῥεῖν, couler]. Nom donné par Gintrac à la chromidrose : il est inexact, la matière colorante de la chromidrose n'étant pas de nature graisseuse, ni fournie par les glandes sébacées, mais par les sudoripares.

**MÉLASTOME.** s. m. [*Melastoma*, Burmann]. Genre de plantes dicotylédones qui a donné son nom à la famille des mélastomacées, et dont beaucoup d'espèces ont pour fruits des baies d'un noir foncé dont le suc colore la bouche en noir : d'où le nom du genre et de la famille [de μέλας, noir, et στόμα, bouche]. Tel est le *Melastoma malabathricum*, L., dont les fruits sont employés à la teinture du coton, et dont les feuilles sont astringentes et antidiarrhéiques.

**MELCHIOR.** s. m. V. Maillechort.

**MELEDA** (île de l'Adriatique, Autriche-Hongrie, Dalmatie). — *Maladie de Meleda* (Ehlers). Affection particulière observée dans l'île de Meleda et caractérisée par une dilatation symétrique des vaisseaux des extrémités avec hyperkératose et hyperidrose; c'est une affection familiale de nature mal connue.

**MÉLÈNE.** s. m. V. Melæna.

**MÉLÈZE.** s. m. [*Larix europæa*, DC., *L. decidua*, Mill., all. *Lärche*, angl. *larch-tree*, it. *larice*, esp. *alerce*]. Arbre de la famille des conifères, qui fournit la *térébenthine de Venise* et la *manne de Briançon.* Sur son tronc, croît l'*agaric blanc.* V. Polypore *du mélèze.*

**MELETTE.** s. f. V. Poisson *vénéneux.*

**MÉLÉZITOSE.** s. m. ($C^{24}H^{22}O^{22}$). Sucre de la *manne de Briançon* ou du *mélèze*, d'où on l'extrait par l'alcool bouillant. Ses réactions sont semblables à celles du sucre de canne, dont il diffère en ce que son pouvoir rotatoire, dextrogyre, est un peu supérieur : il est égal à + 90°,3. L'acide azotique le change en acide oxalique, sans acide mucique. Le mélézitose, traité par la levure, ne fermente que s'il a été changé en glycose par l'acide sulfurique.

**MÉLI.** s. m. L'un des noms de l'écorce de *mancone.*

**MELIA.** s. m. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des méliacées, et dont les principales espèces sont : le *Melia Azedarach*, L. (V. Margousier); et le *M. Azadirachta*, L., dont l'écorce est amère, astringente, fébrifuge et antidiarrhéique et s'emploie en poudre à la dose de 4 grammes, en teinture à la dose de 2 à 8 grammes, en décoction à 80 p. 1000, dont on donne 15 à 30 grammes toutes les deux heures comme antipériodique avant l'accès.

**MÉLIANTHE.** s. m. [*Melianthus*]. Genre de plantes zygophyllées, qui tire son nom [de μέλι, miel, et ἄνθος, fleur] de ce que l'espèce principale, le *Melianthus major*, L. laisse écouler de ses fleurs une sorte de miel noirâtre comestible.

**MÉLICÉRIQUE.** adj. Qui concerne le méliceris, qui en a la nature.

**MÉLICÉRIS.** s. m. [*meliceris*, μελικηρία, μελικηρὶς, de μελίκηρον, rayon de miel; all. *Honiggeschwulst*, angl. *meliceris*, it. *melicerid͜e*, esp. *meliceris*]. Espèce de *loupe* formée par une matière jaunâtre qui a la consistance du miel. Le *mélicéris* est arrondi, mou, élastique; il ne conserve pas l'impression du doigt, et l'on y reconnaît, par le toucher, la présence d'un fluide. V. Loupe.

**MÉLILOT.** s. m. [*Melilotus*, Tournefort, μελίλωτος, all. *Steinklee*, angl. *melilot*, it. et esp. *meliloto*]. Genre de plantes légumineuses papilionacées. — Le *mélilot officinal* (*M. officinalis*, Willd., *M. macrorhiza*, Pers., *M. altissima*, Thuill.) a des fleurs jaunes, très petites, en longs épis, employées en infusion ou en décoction dans les ophtalmies, comme véhicule des collyres. Elles renferment de la *coumarine*, et sont réputées sédatives, carminatives, béchiques et résolutives; mais elles sont loin de mériter la réputation dont elles jouissent. — Le *mélilot ordinaire* (*M. arvensis*, Rott.) peut être substitué au précédent. — Le *mélilot bleu* ou *trèfle musqué* (*M. carulex*, Lamk) a des fleurs bleues douées d'un arome très prononcé et employées en guise de thé. — *Huile de mélilot.* V. Huiles *médicinales.*

**MÉLILOTINE.** s. f. La *coumarine* du mélilot.

**MÉLILOTIQUE.** adj. — *Acide mélilotique* [*acide hydrocoumarique*] ($C^{13}H^{10}O^{6}$). Corps solide, cristallisable, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, de saveur astringente, qui existe dans le mélilot, libre ou combiné à la coumarine. On peut l'obtenir en faisant agir l'hydrogène naissant sur la coumarine. Il se combine aux bases pour former des sels neutres.

**MÉLIMÉLUM.** s. m. [de μέλι, miel, et μῆλον, pomme, coing]. Ancien topique composé d'un mélange de miel et de coing.

**MÉLIPONE.** s. f. [de μέλι, miel, et πόνος, travail]. Genre d'insectes hyménoptères, voisins des abeilles, de l'Amérique du Sud, produisant un très bon miel et la cire des Andaquies. La femelle est dépourvue d'aiguillon.

**MÉLISSE.** s. f. [*Melissa*, L., all. *Melisse*, angl. *balmint*, it. *melissa*, esp. *torongil*, *melissa*]. Genre de plantes de la famille des labiées, dont l'espèce officinale, connue sous le nom de *citronnelle* (*Melissa officinalis*, L., *Melissa citrina* des pharmaciens), a des feuilles pétiolées, oblon-

gues, d'un vert peu foncé, un peu velues, d'une odeur de citron très agréable, qu'on emploie sous forme d'infusion, d'eau distillée, d'alcoolat (V. Eau *de mélisse*). La mélisse est stomachique, carminative, stimulante et antispasmodique. V. Calament. — *Mélisse des Canaries*, *mélisse turque*. V. Dracocéphale. — *Mélisse puante*. V. Mélitte.

**MÉLITA**. s. m. En Abyssinie, le *Brucea antidysenterica*. V. Brucée.

**MÉLITAGRE**. s. f. Mot très mal fait de μέλος, membre. V. Mélagre.

**MÉLITAGREUX**. adj. Mot assez mal fait de μέλι, miel, et ἄγρα, prise, mal, dartre : dartre mielleuse. — *Sécrétion mélitagreuse*, *liquide mélitagreux*. Humeur ayant la consistance du miel, qui est sécrétée par la peau dans quelques affections cutanées, en particulier dans l'impétigo, ou après l'application de certaines pommades.

**MÉLITHÉMIE**. s. f. [de μέλι, μέλιτος, miel, et αἷμα, sang; all. *Zuckerdyscrasie*, *Melitæmia*]. Présence morbide du sucre dans le sang. V. Glycémie.

**MÉLITHYPERURIE**. s. f. [de μέλι, μέλιτος, miel, ὑπὲρ, indiquant excès, et οὖρον, urine]. Pissement exagéré de sucre (Kraus, 1844). V. Diabète.

**MÉLITOPTYALISME**. s. m. [de μέλι, μέλιτος, miel, et πτυαλισμὸς, crachement]. Crachement de salive sucrée (Mason-Good). V. Diabète.

**MÉLITOSE**. s. f. [de μέλι, miel; les chimistes le font masculin, il est mieux de le faire féminin; μελίτωσις, en grec, signifie l'action de rendre doux, et est du féminin, comme tous les mots de cet ordre] ($C^{24}H^{22}O^{22}$) (Berthelot). Sucre de la *manne d'Australie*. Il est dextrogyre. Il se distingue du sucre de canne en ce que, traité par l'acide azotique, il donne de l'acide mucique, et que, pendant la fermentation alcoolique que lui fait subir la levure de bière, il fournit une matière sucrée non fermentescible, l'*eucalyne*.

**MÉLITTE**. s. f. [*Melittis melissophyllum*, L., *mélisse puante*, *punaise*, *sauvge*, *des bois*]. Plante labiée, à grandes fleurs roses, recommandée autrefois comme emménagogue, diurétique et lithontriptique.

**MÉLITURIE**. s. f. [de μέλι, miel, et οὖρον, urine; all. *Harnruhr*, angl. *melituria*]. Pissement d'urine sucrée. V. Diabète.

**MELKSHAM** (Angleterre, Wittshire). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides.

**MELLÉOLÉ**. s. m. [all. et angl. *melleolea*, esp. *melleolado*]. Nom donné par Béral aux médicaments formés de miel et d'une poudre, et appelés ordinairement *électuaires*.

**MELLÉOLIQUE**. adj. [angl. et it. *melleolica*, esp. *melleolico*]. Se dit, d'après Béral, des médicaments qui proviennent de l'union du miel avec une poudre ou avec un liquide simple ou composé.

**MELLITE**. s. m. [all. *Honigsaft*, angl. *honey-sirup*, it. *mellito*, esp. *melito*]. Sirop dans lequel le miel remplace le sucre de canne. Les mellites se préparent comme les sirops, auxquels ils sont très analogues; mais ils sont plus altérables parce qu'ils subissent directement la fermentation alcoolique : ils ont ordinairement la saveur du miel. — *Mellite simple* ou *sirop de miel*. On le prépare en dissolvant à chaud 4 parties de miel blanc dans 1 partie d'eau, écumant et passant au blanchet, après quelques instants d'ébullition (quand le mellite marque 31° centigr. bouillant). — *Mellite de mercuriale*. V. Miel *de mercuriale*. — Mellite *de rose rouge*. V. Miel *rosa*. — Mellite *de scille*. V. Miel *scillitique*.

**MÉLODERMIE**, pour **MÉLANODERMIE**. s. f. [de μέλας, noir, et δέρμα, peau]. Mélanisme accidentel (Alibert).

**MÉLOÉ**. s. m. [*Meloe*, L., all. *Œlkäfer*, angl. *meloe*, esp. *meloe*]. Genre d'insectes coléoptères cantharidines, doués de propriétés vésicantes. V. Cantharide.

**MÉLOMÈLE**. s. m. [de μέλος, répété, membre; esp. *melomelo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres qui ont un ou deux membres accessoires insérés par leur base sur les membres principaux.

**MÉLOMÉLI**. s. m. Le mélimélum.

**MÉLOMÉLIE**. s. f. L'état du mélomèle.

**MELON**. s. m. [*Cucumis melo*, L., πέπων, all. *Melone*, angl. *melon*, it. *popone*, esp. *melon*]. Plante du genre *Concombre*, dont il existe un grand nombre de variétés, et dont les fruits constituent un aliment rafraîchissant et délicieux, mais souvent difficile à digérer. Sa semence est une des quatre semences froides majeures des anciens. — *Melon d'eau*. V. Pastèque.

**MELONGÈNE**. s. f. [angl. *melongena*, *mad apple*]. V. Aubergine.

**MÉLOPLASTIE**. s. f. [de μῆλον, pommette, et πλάσσειν, former]. Restauration de la joue par autoplastie.

**MÉLOSE**. s. f. [*melosis*, μήλωσις, de μήλη, sonde]. Action d'explorer avec la sonde.

**MELOTHRIA**. s. m. [*Melothria pendula*, L.]. Plante cucurbitacée du Brésil, dont les fruits ou baies, de la grosseur d'un pois, ont une action purgative énergique à la dose de un demi ou un au plus.

**MÉLOTRIDYME**. s. m. Nom donné par Gurtl à un prétendu monstre triple à dix pieds, qui n'était qu'un monstre double mal décrit (Geoffroy Saint-Hilaire).

**MELTINGEN** (Suisse, Soleure). *Eaux sulfatées calciques, ferrugineuses*. Altitude : 423 mètres.

**MÉMARCHURE**. s. f. [de *mes*, mal, et *marcher*]. Nom vulgaire des entorses.

**MEMBRANE**. s. f. [*membrana*, ὑμὴν, μήνιγξ, all. *Haut*, *Membran*, angl. *membrane*, it. et esp. *membrana*]. Nom générique de divers organes minces, représentant des espèces de lames ou de toiles, souples, dilatables, variables dans leur coloration, leur structure et leurs propriétés vitales, destinés à absorber et à sécréter certains fluides, ou à envelopper d'autres organes. On distingue quatre espèces de membranes : les *fibreuses*, les *muqueuses*, les *séreuses*, et la *peau*. — *Membrane accidentelle*. V. Néomembrane et Pseudo-membrane. — *Membrane anhiste*. Membrane qui n'a pas de texture; ce nom a été donné autrefois à tort à la *caduque*. — *Membrane capsulo-pupillaire*. V. Pupillaire. — *Membranes cérébrales*. Les *méninges*. — *Membrane de la coque*. V. Œuf. — *Membrane de Corti*. V. Oreille *interne*. — *Membrane de Demours* ou *de Descemet*. V. Cornée. — *Fausse membrane*. V. Fausse membrane et Pseudo-membrane. — *Membrane fertile*. V. Acéphalocyste et Échinocoque. — *Membrane granuleuse*. V. Ovaire. — *Membrane de l'humeur aqueuse*, *membrane hydatoïde*. La membrane de Descemet. V. Cornée. — *Membrane hyaloïde*. V. Vitré. — *Membrane de Jacob*. V. Rétine. — *Membrane kératogène*. V. Corné (*Tissu*). — *Membrane limitante*. V. Limitante. — *Membrane nyctitante*. La membrane *clignotante*. — *Membrane ovarique*, *membrane ovulaire*. La *membrane vitelline*. V. Ovule. — *Membrane olfactive*. La membrane *pituitaire*. — *Membrane proligère* Le blastoderme. — *Membrane de Reissner*. V. Oreille *interne*. — *Membrane de Ruysch*. V. Choroïde. — *Membrane de Schneider*. V. Pituitaire. — *Membrane testacée*. La coque de l'œuf. — *Membrane des ventricules*. V. Arachnoïde *intérieure*. — *Membrane vitelline*. V. Ovule. — *Membrane vitreuse*. La membrane de Demours. V. Cornée.

**MEMBRANEUX, EUSE**. adj. [*membraneus*, ὑμενώδης, all. *häutig*, angl. *membranous*, it. et esp. *membranoso*]. Qui est de même nature que les membranes, qui

est formé d'une membrane : *replis membraneux du péritoine, ankylose membraneuse, cataracte membraneuse,* etc. — *Labyrinthe membraneux.* Les canaux *demi-circulaires membraneux.*

**MEMBRANIFORME.** adj. [*membraniformis,* all. *hautähnlich,* angl. *membraniform,* it. *membraniforme*]. Qui est mince et large comme une membrane. — *Production membraniforme.* V. PSEUDOMORPHOSE.

**MEMBRANINE.** s. f. Nom donné par Mörner à la substance qui forme la capsule du cristallin ; cette substance, de nature albuminoïde, est insoluble dans l'eau, les solutions salines et les acides étendus ; elle ne rentrerait dans aucun des groupes connus.

**MEMBRE.** s. m. [*membrum, artus,* κῶλον, μέλος, all. *Glied,* angl. *limb,* it. *membro,* esp. *miembro*]. — *Membres.* Appendices du tronc, auquel ils sont unis au moyen d'articulations ; ils sont disposés par paires, et destinés à l'exercice des grands mouvements et à la locomotion. Dans l'homme, les membres sont au nombre de quatre : deux *supérieurs* ou *thoraciques,* formés chacun du bras, de l'avant-bras et de la main ; et deux *inférieurs* ou *abdominaux,* divisés chacun en cuisse, jambe et pied. Les parties qui constituent les membres sont, en allant de la superficie vers la profondeur : la peau, le tissu cellulaire sous-cutané et sous-aponévrotique ; des nerfs moteurs, sensitifs et vaso-moteurs ; des vaisseaux lymphatiques superficiels et profonds ; des veines, formant également deux plans, l'un sous-cutané, l'autre sous-aponévrotique ; des artères, qui, contrairement aux deux ordres de vaisseaux précédents, forment un seul plan, lequel est toujours sous-aponévrotique ; des capillaires, qui établissent la communication entre les artères et les veines ; des aponévroses, qui enveloppent les muscles et s'opposent à leur déplacement, en même temps qu'elles forment des loges secondaires pour chaque groupe de muscles ; des muscles, généralement disposés en deux couches superposées ; enfin des os, longs ou courts, qui donnent à chaque membre, et à chacun de ses segments, une forme spéciale. Les usages des membres sont multiples : les supérieurs servent surtout à établir les rapports de l'homme avec les objets extérieurs par le toucher et la préhension ; les inférieurs, à soutenir le poids du corps dans la station, et à transporter celui-ci d'un point à un autre dans les différents modes de locomotion. Les uns et les autres exécutent des mouvements de flexion et d'extension ; mais les membres supérieurs seuls possèdent de véritables mouvements de pronation et de supination. Les membres supérieurs et inférieurs sont *homotypes* : mais, pour comparer les premiers aux seconds, il est indispensable de tenir compte de la torsion de l'humérus, et ce n'est qu'après avoir, par la pensée, supprimé cette torsion, qu'on peut établir les analogies qui rapprochent le fémur de l'humérus, comme le membre inférieur du supérieur (Ch. Martins). — *Membres artificiels.* V. BRAS et JAMBE. — *Membre viril.* V. VERGE.

**MÉMOIRE.** s. f. [*memoria,* μνήμη, all. *Gedächtniss,* angl. *memory,* it. et esp. *memoria*]. Faculté de rappeler les idées et la notion d'objets qu'ont produites des sensations. C'est une opération intellectuelle complexe accomplie soit à l'occasion d'une sensation qui se rapporte indirectement ou directement aux facultés intellectuelles, soit par suite du travail intellectuel même, et consistant en une action de ces facultés qui a lieu indépendamment de l'objet et de la sensation spéciale qu'il détermine, comme si cet objet était présent : toutes les facultés intellectuelles y concourent. Les parties de l'encéphale qui ont la propriété de reproduire ainsi des actes antécédents ne sont autres que celles qui jouent le rôle de centres de perception des impressions. Quelque intenses et variées que soient les douleurs perçues, nous les oublions, sans pouvoir remémorer autre chose que les idées qu'elles ont pu susciter. La mémoire est un des attributs appartenant en propre à l'intellect : mais ce n'est pas une fonction ; c'est seulement un *résultat* composé, dû au concours des vraies fonctions élémentaires de l'esprit. V. AMNÉSIE, HYPERMNÉSIE et PSEUDOMNÉSIE.

**MÉMORABLE.** adj. — *Anse mémorable de Wrisberg.* V. SPLANCHNIQUE.

**MÉNAGOGUE.** adj. [*menagogus,* μηναγωγός, de μήν, menstrues, et ἄγειν, pousser]. Synonyme d'*emménagogue.*

**MÉNIDROSE.** s. f. [de μήν, mois, menstrues, et ἱδρώς, sueur ; all. *Menstrualschweiss,* angl. *menidrosis,* it. *menidrosi*]. Sueur périodique comme l'époque des règles, et les suppléant. Ce seraient des *règles supplémentaires.*

**MÉNIÈRE** (Prosper) (médecin français, 1799-1862). — *Maladie ou vertige de Ménière.* Affection caractérisée par des vertiges associés à des troubles auditifs et à des lésions labyrinthiques ; c'est le vertige auriculaire, vertige *ab aure læsa.* Ménière avait surtout visé, dans sa description, un type de vertige auriculaire, le type paroxystique ou surdité apoplectiforme ; dans ce cas, le début est brusque et a lieu par des bruits subjectifs (bourdonnements, sifflements, etc.), bientôt suivis de sensation vertigineuse avec obnubilation de l'intelligence, parfois de nausées et de vomissements, d'angoisse, de chute en avant ou sur le côté. L'accès dure de quelques minutes à un quart d'heure, puis le vertige disparaît, mais les troubles auditifs persistent. Les accès se répètent à intervalles variables jusqu'à ce que la sensation vertigineuse devienne continue. Ce syndrome est dû à un excès de tension du liquide labyrinthique consécutif rarement à une lésion de l'oreille externe (bouchon de cérumen refoulant le tympan et les osselets), quelquefois à une lésion de l'oreille moyenne (épanchements liquides, obstruction de la trompe), surtout à celle de l'oreille interne (hémorragie labyrinthique comme dans l'observation *princeps* de Ménière), celle-ci étant due à un traumatisme, à une maladie infectieuse hémorragique, à la leucocytémie, etc. Il peut aussi apparaître à la suite d'une lésion du nerf acoustique (tabes, syphilis).

**MÉNINGE.** s. f. [*meninx,* de μήνιγξ, membrane ; all. *Gehirnhaut, Rückenmarkhaut,* angl. *meninges,* it. *meninge*]. Nom collectif des trois membranes qui enveloppent l'axe cérébro-spinal : la *dure-mère,* l'*arachnoïde* et la *pie-mère.* — *Méninge* s'est dit quelquefois de la dure-mère seule.

**MÉNINGÉ, ÉE.** adj. Qui a rapport aux méninges. — *Artère petite méningée.* Branche de la maxillaire interne qui pénètre dans le crâne par le trou ovale du sphénoïde, et se distribue à la partie voisine de la dure-mère. — *Artère méningée moyenne.* V. SPHÉNO-ÉPINEUX. — *Apoplexie* ou *hémorragie méningée.* V. PACHYMÉNINGITE.

**MÉNINGIEN, IENNE.** adj. Qui concerne les méninges. — *Artère méningienne postérieure.* V. PRÉVERTÉBRAL.

**MÉNINGINE.** s. f. [it. et esp. *meningina*]. L'arachnoïde et la pie-mère, regardées comme une membrane unique (Chaussier).

**MÉNINGINITE.** s. f. L'inflammation de la méningine.

**MÉNINGISME.** s. m. État morbide caractérisé par un ensemble symptomatique rappelant celui de la méningite, sans qu'il y ait anatomiquement inflammation des méninges ; aussi, à l'inverse de la méningite, le méningisme se termine-t-il toujours par la guérison. Ce terme a été créé par Dupré en 1894, pour englober ce qu'on désignait auparavant sous le nom de *pseudo-méningite.* Mais, depuis cette époque, on a reconnu que beaucoup de ces cas correspondent à une inflammation atténuée des méninges ; l'examen cryoscopique du liquide céphalo-rachidien, la recherche des éléments figurés, l'ensemencement, permettent de reconnaître

ces méningites frustes qui auraient passé inaperçues autrefois. Aussi, actuellement, doit-on réserver le nom de *méningisme* aux troubles nerveux simulant la méningite, et en particulier la méningite tuberculeuse, et relevant de l'hystérie.

**MÉNINGITE.** s. f. [*meningitis*, all. *Meningitis*, *Hirnhautentzündung*, angl. *meningitis*, it. *meningitide*, esp. *meningitis*]. *Méningite* devrait signifier inflammation simultanée de la dure-mère, de l'arachnoïde et de la pie-mère, les trois enveloppes de l'axe cérébro-spinal portant collectivement le nom de *méninges*. Quelques auteurs, attribuant à l'inflammation particulière de l'arachnoïde les symptômes de la méningite, ont employé le mot *arachnoïdite* ou *arachnitis*. D'autres ont placé dans la pie-mère le siège de l'inflammation, et créé le mot *piite* ou *piitis*. Quelques-uns ont décrit, sous le nom de *méningite pariétale*, l'inflammation de la dure-mère et du feuillet de l'arachnoïde qui lui adhère, et, sous le nom de *méningite viscérale*, l'inflammation à laquelle participent l'arachnoïde viscérale, la pie-mère surtout, et la surface cérébrale. Le feuillet pariétal de l'arachnoïde n'étant représenté que par une couche de cellules endothéliales appliquées à la face interne de la dure-mère, et l'inflammation de celle-ci ne donnant lieu à aucun symptôme caractéristique, c'est l'inflammation de la pie-mère et du feuillet viscéral de l'arachnoïde qu'on décrit ordinairement sous le nom de *méningite*. — *Méningite cérébrale aiguë* [*fièvre cérébrale*]. Inflammation aiguë des méninges du cerveau, développée surtout sur la convexité des hémisphères, et caractérisée anatomiquement par la rougeur de la pie-mère et la présence d'exsudats blanchâtres ou jaunâtres le long des vaisseaux de cette membrane : ces exsudats sont constitués par du pus, qui, à une période avancée, forme une ou plusieurs collections à la surface des méninges : celles-ci sont épaissies, souvent adhérentes à la surface du cerveau, qui présente aussi des traces d'inflammation. Elle est consécutive à la pénétration de microbes, en particulier le pneumocoque, le streptocoque, le bacille d'Eberth, etc., au niveau des méninges ; ceux-ci viennent le plus souvent d'une cavité sensorielle voisine, et surtout de l'oreille moyenne, ou bien ils sont apportés par la voie circulatoire, et la méningite est alors consécutive à une infection éloignée, pneumonie en particulier. Dans une première période, dite d'*excitation*, la fièvre, une céphalalgie très vive, l'insomnie, la chaleur du front, la rougeur des conjonctives, une douleur dans le globe de l'œil, des tintements d'oreilles, des frissons irréguliers suivis de chaleur, un délire plus ou moins bruyant, des vomissements, de la constipation, un strabisme convergent, sont les symptômes ordinaires ; quelquefois des convulsions se joignent bientôt à ces premiers phénomènes ; dans la seconde période, de *dépression*, la somnolence, l'anesthésie, la paralysie des yeux et d'un grand nombre de muscles, le ralentissement du pouls coïncidant avec l'élévation de la température, la difficulté de la déglutition, puis un coma profond, annoncent une terminaison funeste. Le traitement consiste dans les applications de sangsues derrière les oreilles, des applications d'eau froide ou de glace sur la tête, les révulsifs les plus puissants à la nuque et aux extrémités inférieures, l'emploi du calomel, des purgatifs, de l'opium, à l'intérieur. — *Méningite cérébro-spinale*. Maladie épidémique sévissant de préférence sur les soldats, et consistant en une inflammation simultanée des méninges du cerveau et de la moelle, avec des dépôts plastiques et purulents le long des vaisseaux, sur la convexité des hémisphères cérébraux et sur la face postérieure des méninges. La cause de cette maladie est la pénétration dans l'organisme d'un microbe particulier, le méningocoque de Weichselbaum (V. MÉNINGOCOQUE) ; pourtant les recherches bactériologiques actuelles n'ont pas permis encore d'unifier les différents microbes rencontrés dans les cas de méningite cérébro-spinale épidémique, et, à côté du méningocoque, il faut faire une place au streptocoque de Bonome (*Streptococcus meningitidis capsulatus*) qui serait, pour Netter, une variété de pneumocoque ; en outre de ces microbes décrits comme des bactéries spécifiques, on a encore rencontré le pneumocoque typique, le streptocoque pyogène et le staphylocoque doré. Ainsi, bien que la méningite cérébro-spinale épidémique paraisse constituer une entité morbide bien définie, l'unité bactériologique n'est pas faite ; les microbes décrits sont en réalité assez voisins les uns des autres, mais ne sont pas identiques. Aussi certains auteurs, en se basant sur ces résultats, ont voulu refuser à cette maladie la valeur d'une espèce morbide distincte, et en faire simplement une affection méningée survenant au cours de maladies microbiennes diverses (Dieulafoy) ; mais cette opinion ne saurait être acceptée, car ce serait nier la notion d'épidémicité, bien mise en relief par les premiers auteurs qui l'ont observée, et retrouvée constamment depuis. Mieux vaut avouer l'impuissance de nos méthodes actuelles à mettre d'accord les résultats bactériologiques avec les données de la clinique. Comme dans la méningite cérébrale, on observe ordinairement deux périodes, l'une d'excitation, l'autre de dépression : mais aux symptômes ordinaires se joint une raideur particulière, douloureuse, des muscles de la nuque, qui peut amener un renversement complet de la tête en arrière, et un état d'hypertonie musculaire, surtout appréciable au niveau des fléchisseurs de la jambe et constituant le signe de Kernig (V. KERNIG). Dans une forme, dite foudroyante, le coma est immédiat, et la mort survient en quelques heures. C'est surtout par son caractère épidémique, et par la contracture des muscles du cou que la méningite cérébro-spinale se distingue de la méningite cérébrale. Cette maladie est très grave, et, jusqu'à présent, les secours médicaux, émissions sanguines, mercure, opium, révulsifs, n'ont pas réussi à diminuer notablement la mortalité qu'elle cause. — *Méningite rhumatismale*. V. RHUMATISME *cérébral*. — *Méningite spinale*. Inflammation des méninges rachidiennes, qui existe rarement seule, comme conséquence du froid, d'un traumatisme, etc., et qui, plus souvent, accompagne la méningite cérébrale ou la myélite. Elle est caractérisée par des douleurs très vives le long de la colonne vertébrale, irradiées dans les membres, spontanées, mais augmentées par les mouvements et la pression sur les apophyses épineuses. En même temps, la peau est hyperesthésiée ; les muscles, surtout ceux des membres, sont le siège de contractures que réveille la moindre excitation. Plus tard, la sensibilité et la motilité s'affaiblissent ; des paralysies surviennent : la maladie se complique d'inflammation de la moelle ou des méninges du cerveau. — *Méningite tuberculeuse* [all. *tuberkulöse Hirnhautentzündung*, *akuter Wasserkopf*, angl. *tubercular meningitis*, it. *meningitide tubercolare*]. Maladie essentiellement caractérisée, au point de vue anatomique, par la présence dans les méninges du cerveau, principalement à la base et le long des artères, de *granulations tuberculeuses*, qui souvent coïncident avec la présence de granulations semblables dans le poumon, le rein et les séreuses du tronc. Les ventricules du cerveau sont, en même temps, distendus par de la sérosité : mais cette lésion, qui avait fait donner à la maladie le nom d'*hydrocéphalie aiguë*, est secondaire par rapport à la formation des tubercules. Plus fréquente chez l'enfant que chez l'adulte, la méningite tuberculeuse survient tantôt chez des sujets atteints d'accidents pulmonaires, tantôt en l'absence de toute maladie d'un autre organe : mais, même dans ce dernier cas, elle a un début lent, insidieux, marqué surtout par un amaigrissement très prononcé, et, chez l'enfant, par un changement dans le caractère, qui devient morne,

inquiet. Dans les deux circonstances, il existe une cephalalgie opiniâtre, moins intense que dans la méningite aiguë, assez cependant, à certains moments, pour arracher aux malades, surtout pendant le sommeil, des cris appelés *hydrencéphaliques* (Coindet). Puis surviennent des vomissements, de la constipation. La face est pâle, avec des alternatives de rougeur : la peau du tronc conserve la trace de l'ongle sous forme de raie rouge qui persiste quelque temps (*raie* ou *tache méningitique*). La température est élevée au début, dans la première phase ou période d'*excitation;* elle baisse ensuite, tout en restant plus élevée que la normale, tandis que le pouls se ralentit d'une façon considérable (*pouls cérébral*), ot la discordance entre l'état du pouls et de la température constitue la *fièvre dissociée* de Jaccoud; c'est la période d'*oscillation*. Enfin, dans une dernière période dite de *dépression*, la fièvre remonte à 40° ou plus, tandis que le pouls redevient rapide et que la respiration perdant sa régularité prend souvent le rythme de Cheyne-Stokes. La succession de ces phases a une marche régulière et pour ainsi dire fatale chez l'enfant; quand, après la période d'excitation, survient le ralentissement du pouls, phénomène que l'on a pu qualifier de solennel, le diagnostic s'impose. Le délire n'est ni constant, ni très intense. Au contraire, les convulsions, les contractures, le strabisme, sont fréquents; plus tard, survient la paralysie. La pupille est contractée ou dilatée; quelquefois il y a de la photophobie et de l'exaltation dans la sensibilité cutanée. La mort est la terminaison presque inévitable. Chez l'adulte, la marche est beaucoup plns irrégulière, et la méningite tuberculeuse peut se manifester par des phénomènes tout à fait insolites; souvent, elle reste longtemps latente, et se révèle uniquement par le coma terminal; parfois, elle donne lieu à une forme délirante, ou à des crises épileptiformes ou apoplectiformes, ou à des symptômes bulbo-protubérantiels, etc. On a donné comme il suit le diagnostic différentiel : 1° De la *méningite tuberculeuse*. Souvent symptômes antérieurs de tuberculose du côté des poumons ou d'un autre organe; début ordinairement moins violent, lent, souvent insidieux; délire moins violent, souvent tranquille, plus tardif; vomissements moins fréquents, moins abondants; pouls souvent ralenti, plus irrégulier. Marche continue, mais ordinairement avec des rémissions notables; durée plus longue. — 2° De la *méningite simple*. Souvent consécutive à une inflammation de voisinage (otite, rhinite purulente, furoncle de la lèvre supérieure), ou à distance (pneumonie, endocardite, etc.), mais toujours due, dans tous les cas, à une bactérie différente du bacille de Koch; symptômes du début plus intenses, moins caractérisés; délire violent, très promptement établi (forme frénétique de Rilliet); quelquefois convulsions dès le début (forme convulsive de Rilliet); céphalalgie très vive, injection de la face, photophobie. Vomissements plus fréquents, abondants; pouls plus accéléré, plus fort, régulier. Marche continue, sans rémission; durée plus courte.

**MÉNINGITIQUE.** adj. Qui concerne les méninges, les méningites. — *Raie méningitique*. V. RAIE.

**MÉNINGOCÈLE.** s. f. [de μήνιγξ, méninge, et κήλη, tumeur] (Spring). Tumeur du crâne constituée par une hernie de la pie-mère, faisant saillie à travers une ouverture du crâne, repoussant et entraînant la portion correspondante de la dure-mère amincie et soudée avec elle. Cette ouverture résulte de la non-réunion de quelques os de la voûte cranienne; l'écartement des os est lui-même causé par cette hernie, qui est d'origine fœtale. On a employé contre ces tumeurs la compression, la ponction simple, les injections iodées, la ligature : les deux premiers moyens peuvent seuls être appliqués sans danger.

**MÉNINGOCOQUE.** s. m. Microbe décrit par Weichselbaum en 1887 sous le nom de *Diplococcus intracellularis meningitidis*; étudié dans l'exsudat méningitique, ce microbe se présente sous forme d'un coccus renfermé le plus souvent dans des globules de pus, isolé et arrondi, ou réuni par deux ou par quatre, et aplati en grain de café (fig. 446);

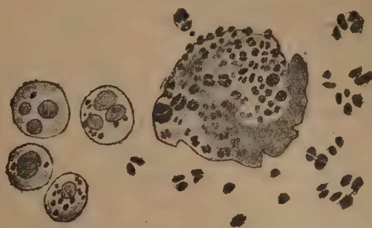


Fig. 446. — *Méningocoque.*

il se colore facilement, mais se décolore par la méthode de Gram. Il pousse difficilement sur les différents milieux usités en bactériologie; il donne un léger trouble dans le bouillon, et pousse sous forme de petites colonies grisâtres sur gélose; il ne se développe pas sur gélatine; les milieux les plus favorables sont le sérum de lapin et le sang gélosé; il meurt rapidement dans ses cultures. Il est très virulent pour les souris blanches, à condition de faire l'inoculation dans la plèvre ou dans le péritoine; il est aussi virulent pour le lapin en inoculation intraveineuse. A côté de ce type, qui constitue le méningocoque de Weichselbaum, il faut placer d'autres variétés, comme le méningocoque étudié par Jæger d'une part et Heubner de l'autre, qui vit beaucoup plus longtemps dans les cultures, prend le Gram et a une virulence variable. Cette variété se rapproche ainsi du streptocoque de Bonome qui prend le Gram, se présente souvent sous l'aspect d'une courte chaînette, est toujours extracellulaire, pousse assez facilement sur bouillon et gélose, et vit longtemps dans les cultures, et enfin est très virulent pour la souris en inoculation sous-cutanée. V. MÉNINGITE CÉRÉBRO-SPINALE.

**MÉNINGO-ENCÉPHALITE.** s. f. Inflammation simultanée des méninges et de l'encéphale. Elle peut être due à la propagation de l'érysipèle ou du phlegmon diffus du cuir chevelu; aux diverses variétés d'otite; à l'introduction d'un corps étranger dans la cavité du crâne; à une fracture compliquée de ses os, à une ostéite. Elle complique rarement la commotion; elle est assez souvent occasionnée par la compression que produit un épanchement intracranien, et succède presque fatalement à la contusion de l'encéphale. Dans ces conditions, la méningite n'existe presque jamais seule; l'encéphalite sans méningite est extrêmement rare. Cependant on peut observer un *abcès du cerveau* ou *encéphalite aiguë suppurée* avant que les méninges soient enflammées : les symptômes sont alors ceux d'une tumeur cérébrale, c'est-à-dire des signes de compression de cet organe, mais avec une marche rapide, et, presque toujours, avec une extension de l'inflammation aux méninges. La *méningo-encéphalite aiguë* s'annonce par : pesanteur de tête, sommeil agité, quelquefois vertiges, frisson, fièvre. Ensuite céphalalgie intense, vomissements, face vultueuse, exaltation des fonctions intellectuelles, agitation, cris plaintifs, contraction, puis dilatation de la pupille; fièvre vive, délire; sensibilité exagérée, puis stupeur; contracture, convulsions, puis abattement, coma et paralysie; respiration bruyante; le pouls, qui est quelquefois serré et accéléré, devient ensuite lent et ample. Il y a succession plus ou moins marquée des symptômes d'excitation et de prostration : irrégularité qu'explique la variété des lésions qui peuvent exister simultanément. Les altérations cadavériques sont les mêmes que dans la méningite aiguë; mais il y a, de plus, ramollissement avec rougeur de la substance

cérébrale dont les capillaires sont distendus, avec ou sans piqueté rouge dû à de petits épanchements sans dilatations anévrysmatiques des capillaires. La marche de la méningo-encéphalite aiguë est assez irrégulière; la durée varie de quelques jours à un mois environ; la terminaison est le plus souvent fatale. Il peut se former un abcès qui, dans la plupart des cas, est une cause de mort. — Dans la forme *chronique*, il y a céphalalgie intermittente, sans siège bien fixe, hébétude, affaiblissement de la mémoire, assoupissement, changement dans le caractère, troubles dans l'appétit, insomnie. Ces symptômes sont peu prononcés d'abord: mais la céphalalgie devient continuelle et se fixe en un point limité; elle empêche tout sommeil et s'exagère par le moindre mouvement; elle est accompagnée souvent de pulsations dans la cavité cranienne. Il y a inappétence complète, quelquefois des nausées et des vomissements, presque toujours de la constipation. Quelquefois le coma succède peu à peu à ces accidents; d'autres fois, cette première période ayant passé presque inaperçue, les malades tombent brusquement dans une résolution complète, présentent les symptômes de la compression cérébrale, suivie de mort en quelques heures ou en un petit nombre de jours. Le *pronostic* est grave; il est extrêmement rare de voir cette inflammation se terminer par résolution; il y a le plus souvent suppuration diffuse ou circonscrite en un abcès mortel, si l'art n'a pas occasion d'intervenir. Dans le *traitement*, il faut d'abord insister sur les antiphlogistiques, les révulsifs, etc. Plus tard, s'il s'est formé un abcès qu'on puisse atteindre, la trépanation est indiquée.

**MÉNINGO-GASTRIQUE.** adj. [*meningo-gastricus*, de μῆνιγξ, membrane, et γαστήρ, estomac; all. *meningo-gastrisch*, angl. *meningo-gastric*, it. et esp. *meningo-gastrico*]. — *Fièvre méningo-gastrique*. Nom donné par Pinel à la *fièvre bilieuse* ou *gastrique*.

**MÉNINGO-MYÉLITE.** s. f. Inflammation simultanée de l'arachnoïde et de la pie-mère spinales d'une part, de la moelle épinière d'autre part. Cette association existe dans la plupart des cas de méningite spinale et cérébro-spinale où la substance médullaire est lésée.

**MÉNINGOMALACIE.** s. f. [de μῆνιγξ, membrane, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement sénile ou morbide des méninges, de la pie-mère.

**MÉNINGOPATHIE.** s. f. [de μῆνιγξ, et πάθος, affection). Terme générique désignant les affections des méninges.

**MÉNINGOPHYLAX.** s. m. [*meningophylax*, de μῆνιγξ, méninge, et φύλαξ, gardien; it. *meningofilace*, esp. *meningofilax*]. Mot à mot, gardien des méninges. Tige de fer munie d'un manche et terminée par un large bouton, dont on se servait, après l'opération du trépan, pour abaisser la dure-mère et placer le sindon.

**MÉNINGORRAGIE.** s. f. [de μῆνιγξ, membrane, et ῥαγεῖν, faire irruption]. L'apoplexie ou l'hémorragie méningée. V. Pachyméningite.

**MÉNINGOSE.** s. f. [de μῆνιγξ, membrane; all. et angl. *Meningosis*, it. *meningosi*]. Union de deux os par des ligaments étendus en forme de membrane. C'est une variété de la *syndesmose*.

**MÉNINGURIE.** s. f. [de μῆνιγξ, membrane, et οὖρον, urine]. Émission d'urine contenant des pseudo-membranes muqueuses ou fibrineuses.

**MÉNISPERME.** s. m. [*menispermum*]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des ménispermacées Le *M Cocculus*, L., donne la coque du Levant; le *M. Columbo*, Roxb., fournit la *racine de colombo*.

**MÉNISPERMINE.** s. f. [all. *Menispermin*, angl. *menispermine*, it. et esp *menispermina*] ($C^{18}H^{11}AzO^2$). Alcaloïde (Pelletier et Couerbe) de la *coque du Levant*. Incolore, cristallisable, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool.

**MÉNISQUE.** s. m. [μηνισκὸς, lunule, de μήνη, lune]. — *Ménisque interarticulaire*. Organe fibreux, mince, biconcave, percé ou non vers son centre, à surfaces lisses tapissées d'une très mince couche de cartilage, qu'on trouve entre les surfaces articulaires du genou, des articulations temporo-maxillaire, sterno-claviculaire, fémoro-tibiale, etc. — *Ménisque tactile*. Terminaison des fibres nerveuses dans l'épiderme, se présentant sous forme d'une plaque terminale coiffant une cellule du corps muqueux; signalés par Meckel dans le groin du porc, ces ménisques sont analogues aux *corpuscules hérédiformes* étudiés par Ranvier dans l'épiderme de la pulpe des doigts. ‖ En optique, *ménisque*, lentille dont les deux faces sont sphériques.

**MÉNOPAUSE.** s. f. [de μήν, mois, et παῦσις, cessation; all. *Menstruationsende*, angl. *menopausis*, it. *menopausa*, esp. *menopausis*]. Cessation des règles, époque à laquelle la menstruation disparaît, dite aussi *âge de retour*, *âge critique* des femmes. La menstruation cesse: de trente-cinq à quarante ans, chez environ un huitième des femmes; de quarante à quarante-cinq ans, chez environ un quart; de quarante-cinq à cinquante, chez la moitié; de cinquante à cinquante-cinq, chez environ un huitième: ce qui donne en moyenne trente à trente et un ans pour le temps dans lequel est possible la reproduction de l'espèce. Le climat, les conditions sociales, l'état d'intégrité ou de maladie des ovaires, paraissent avoir sur la cessation des règles une action moins prononcée que sur leur établissement, action naturellement inverse de l'autre; dans les climats froids, la ménopause arrive plus tard. Il semble que plus une femme est précoce par rapport à la première éruption des règles, plus la ménopause s'effectue à un âge avancé, contrairement à l'opinion généralement admise. Cette disparition des règles se fait rarement tout à coup; toutefois, sous l'impression du froid ou d'une émotion morale vive, elle peut arriver sans que la santé de la femme en soit en rien altérée. Bien plus souvent, on observe des irrégularités dans le flux menstruel, avec ou sans troubles notables des fonctions de l'organisme. Les règles sont irrégulières; quelquefois elles reviennent tous les quinze jours, d'autres fois elles sont plusieurs mois sans paraître; parfois peu abondantes pendant une ou deux menstruations, elles coulent en très grande quantité une autre fois. On observe quelquefois à cette époque l'augmentation de volume des mamelles et du ventre, avec trouble de menstruation; les femmes l'attribuent à une grossesse, puis cet état disparaît tout à coup, sans aucun phénomène extérieur. Enfin il n'est pas rare de remarquer des douleurs, des élancements vers les organes de la génération, de la démangeaison des parties sexuelles, et de la pesanteur dans les reins. On a noté également des symptômes de congestion du côté de la tête, du poumon, du foie, des bouffées de chaleur, des palpitations, des hémorroïdes, des vertiges, et le caractère de la femme devient quelquefois plus sombre. On remarque encore, à cette époque, certaines éruptions, telles que l'*acne rosacea*. Mais, en somme, cet état est rarement une prédisposition aux affections durables, organiques, comme semblerait l'indiquer son nom de *critique*. On peut parfois remédier aux symptômes les plus désagréable par l'administration d'ovarine à l'intérieur. Anatomiquement, les organes génitaux internes et externes subissent, au moment de la ménopause, un certain degré d'atrophie, inverse du développement fonctionnel qu'ils présentent quand la puberté s'établit. V. Ovulation.

**MÉNORRAGIE.** s. f. [de μήν, mois, et ῥαγεῖν, sortir avec violence; all. *Menorrhagia*, angl. *flooding*, it. et esp. *menorragia*]. Écoulement de sang menstruel trop abondant et porté au point de déranger la santé. Quelques auteurs ont, à tort, appelé *ménorragie* toute espèce d'hémorragie utérine, employant ce mot comme synonyme de

*métrorragie*. La ménorragie n'est souvent que le symptôme d'une lésion organique de l'utérus; et il est rare que, dans ce dernier cas, l'écoulement sanguin ne soit pas mêlé de mucus, de matière purulente, etc., et accompagné de souffrances vives. Le repos, la saignée du bras, les réfrigérants à l'extérieur et à l'intérieur, les irritants dérivatifs de la peau, etc., sont les principaux moyens à opposer aux ménorragies, indépendamment de ceux qui sont propres à combattre la lésion utérine.

**MÉNORRHÉE.** s. f. [de μὴν, mois, et de ῥεῖν, couler; all. et angl. *Menorrhæa*, it. et esp. *menorrea*]. Écoulement des règles.

**MÉNOSTASIE.** s. f. [de μὴν, mois, et στάσις, stase, stagnation; all. *Menostasis*, *Menstruationsunterdrückung*, angl. *menostasis*, it. et esp. *menostasia*]. Synonyme d'*aménorrhée* pour quelques auteurs; de *dysménorrhée* pour d'autres.

**MENOTTE.** s. f. V. Clavaire.

**MÉNOXÉNIE.** s. f. [de μὴν, mois ou menstrues, et ξένος, étranger; all. *Menstruations-Unregelmässigkeit*, angl. *menoxenia*]. Remplacement de la menstruation par une hémorragie ayant son siège dans d'autres organes que l'utérus. V. Règles *supplémentaires*.

**MENSTRUATION.** s. f. [de *menstrua*, les menstrues; *menstruatio* est un mot fait par des médecins modernes; all. *Monatsfluss*, angl. *menstruation*, *menses*, it. *menstruazione*, esp. *menstruacion*]. Écoulement des menstrues; évacuation sanguine temporaire, dont le retour périodique a régulièrement lieu chaque mois, à l'état normal, chez les femmes qui ne sont ni enceintes ni nourrices, depuis l'âge de puberté jusqu'à celui de la ménopause. L'époque de la première menstruation et celle à laquelle cesse cet écoulement varient d'ailleurs selon les climats, les constitutions, le genre de vie, etc. On admet généralement qu'il y a toujours coïncidence de la rupture de la vésicule ovarienne (V. Ovulation) avec la période menstruelle : cependant il existe, en assez grand nombre, des faits en opposition avec cette règle, et il ne faut pas regarder comme absolue la subordination de l'écoulement menstruel à l'ovulation (Depaul); dans des circonstances rares, des femmes ont conçu après la ménopause. Certains auteurs ont même nié toute corrélation entre ces deux actes (Beigel), considérant la menstruation comme un simple afflux de sang vers la muqueuse de l'utérus et des trompes, dans lequel l'ovaire aurait un rôle aussi passif que celui de cette muqueuse, et non le rôle prépondérant qu'on rapporte généralement, avec Gendrin, Négrier, Coste, etc., à l'ovulation. Il est certain que l'ovaire n'entre pas seul en action au moment de la menstruation : l'utérus augmente de volume, sa muqueuse devient plus épaisse, son tissu est gorgé de sang, son col s'entr'ouvre légèrement; les trompes et les ligaments larges se congestionnent; les mamelles elles-mêmes deviennent plus dures, plus sensibles. En résumé, la menstruation dans l'espèce humaine, comme le rut chez les animaux, coïncide le plus souvent avec la chute des œufs, et est par conséquent l'époque la plus favorable à la conception. — 1° *Invasion*. La veille ou l'avant-veille du jour où les règles vont se manifester, le mucus exsudé par la surface de l'appareil sexuel contracte une odeur *sui generis*, et ordinairement, de grisâtre qu'il était, il devient brunâtre. La durée de cette période est ordinairement de un ou deux jours; quelquefois, après douze ou vingt-quatre heures, ces signes s'effacent, et le mucus devient normal; puis, après un intervalle d'un jour, apparaît un écoulement de sang presque pur. Cette période s'accompagne assez souvent de chaleur et de démangeaison des parties sexuelles. — 2° *État*. Cette phase est celle où l'hémorragie utérine se manifeste avec la plus grande intensité. Le premier jour, le sang vient en petite quantité, ou se montre et disparaît alternativement; l'écoulement est plus marqué le deuxième jour, et c'est pendant le troisième jour qu'il atteint son maximum; le quatrième, il diminue, et disparaît le cinquième; souvent, avant comme après, on observe un écoulement blanchâtre. — 3° *Cessation*. Celle-ci est caractérisée par la diminution de l'écoulement menstruel et par la disparition du sang, qui, précédemment, abondait dans le mucus utéro-vaginal. Le dernier jour a beaucoup d'analogie avec la sécrétion de la première période. C'est à la fin de cette période que les vésicules de Graaf se rompent. On voit, après l'écoulement sanguin, assez souvent revenir un mucus blanchâtre, un peu purulent. La durée de chaque période menstruelle est, en moyenne, de trois à six jours; l'intervalle qui la sépare de la suivante varie, dans la généralité des cas, de vingt-cinq à trente jours; mais le retour et la durée de ces périodes présentent de grandes différences d'une femme à l'autre. Quelques symptômes généraux accompagnent l'écoulement sanguin, et montrent que la menstruation retentit sur d'autres points que sur les organes génitaux : ce sont du malaise, de la fatigue, un changement dans le caractère, des douleurs névralgiques, un léger mouvement fébrile, des éruptions sur la peau du visage, etc. L'établissement de la menstruation est fréquemment accompagné de troubles locaux et généraux, et ne se fait pas brusquement. Souvent, après une première menstruation bien prononcée, la jeune fille est deux ou trois mois sans rien voir, et l'écoulement paraît alors accompagné des mêmes symptômes qui s'étaient montrés lors des premières règles; ce n'est guère qu'au bout d'une année que les menstrues reviennent à des époques à peu près fixes. — Une impression morale vive, l'immersion des mains ou des pieds dans l'eau froide, des boissons froides le corps étant en sueur, une douleur vive, un coup sur les mamelles, peuvent entraîner la suppression subite des règles et donner lieu à des symptômes divers. Un des signes rationnels de la grossesse est la suppression de la menstruation; et dans les cas rares où la menstruation continue après un commencement de grossesse, elle ne paraît ordinairement que les trois ou quatre premiers mois; aussi tout arrêt de règles doit-il faire songer constamment à la possibilité d'un début de grossesse. Le retour des règles après les couches se fait le plus souvent six ou sept semaines après la parturition; lorsqu'à ce terme les menstrues ne se sont pas montrées, il faut craindre une affection de l'utérus ou une affection générale. Les fièvres éruptives, intermittentes, typhoïde, causent assez souvent des dérangements dans la menstruation; souvent les règles sont alors avancées, et apparaissent en pleine période d'état de la maladie infectieuse; ce symptôme ne doit pas être considéré comme mauvais, et n'entraîne pas le plus souvent l'idée d'une forme hémorragique de la maladie. Les règles se suppriment à une époque plus ou moins avancée de la phtisie. Les maladies du cœur s'accompagnent d'accidents dans la menstruation quand elles sont passées à l'état chronique; les lésions du foie et des reins troublent également cet acte. V. Dysménorrhée, Ménopause et Menstrues.

**MENSTRUE.** s. m. [bas latin de l'alchimie, *menstrum*, dit pour toute espèce de liqueur; all. *Lösungsmittel*, angl. *menstruum*, it. et esp. *menstruo*]. Mot adopté par les anciens chimistes pour désigner un dissolvant dont l'action durait un mois, à l'aide d'une douce chaleur : de là les noms de *mensis philosophicus* (mois philosophique), de *dissolvant menstruel*. Ce mot n'est employé aujourd'hui que dans le sens de *dissolvant*, d'*excipient* liquide.

**MENSTRUEL, ELLE.** adj. [*menstruus*, καταμήνιος, all. *monatlich*, angl. *menstruous*, *menstrual*, it. *menstruale*, esp. *menstral*]. Qui arrive tous les mois, qui a

rapport aux menstrues des femmes : *écoulement menstruel, flux menstruel.*

**MENSTRUES.** s. f. pl. [*menstrua*, de *mensis*, mois; καταμήνια, all. *Menstruation, Monatsfluss*, angl. *menstrua, menses*, it. *mestrui*, esp. *menstruo*]. Évacuation sanguine dont le retour périodique constitue la *menstruation*. Dans nos climats, la quantité de sang perdu à chaque menstruation peut être évaluée de 120 à 240 grammes. Les femmes qui ont beaucoup d'embonpoint, qui mènent une vie peu active, ont, en général, des menstrues peu abondantes; elles *voient* peu, selon l'expression vulgaire. Une diminution progressive dans la quantité du sang évacué et l'irrégularité des périodes menstruelles précèdent leur cessation définitive (V. Ménopause). Le liquide qui constitue les menstrues provient du mélange de la sérosité du sang avec le fluide muqueux que sécrètent les parois des organes génitaux, et contient beaucoup de globules du sang, quelques leucocytes, des cellules d'épithélium du vagin et de l'utérus. Il contiendrait, d'après Gautier, 0mmgr,28 d'arsenic par kilogramme, et quatre fois et demi plus d'iode que le sang normal. Les éléments solides sont mélangés en proportions variables, pendant une même menstruation, suivant la période à laquelle on examine le liquide : pendant la période d'invasion, ce sont les produits muqueux, mucus et cellules épithéliales, qui prédominent et donnent au liquide sa viscosité et son odeur spéciale; pendant la période d'état, le sang est presque pur; au moment de la cessation, les globules sanguins diminuent considérablement, et les mucosités reparaissent en abondance. Le sang des menstrues est aussi coagulable que le sang ordinaire et peut être évacué sous forme de caillots sans qu'il y ait là un indice d'avortement. Il n'a pas les propriétés toxiques qu'on lui a attribuées; il semble pourtant que par l'écoulement menstruel s'éliminent certains poisons fabriqués dans l'organisme, si bien que quelques auteurs (Charrin), reprenant une opinion ancienne, ont attribué la chlorose à une auto-intoxication d'origine génitale due à la suppression du flux menstruel.

**MENSURATEUR.** s. m. — *Mensurateur du bassin.* V. Pelvimètre. — *Mensurateur de la poitrine.* V. Cyrtomètre.

**MENSURATION.** s. f. [*mensuratio*, de *mensura*, mesure; all. *Messung*, angl. *mensuration*, it. *misurazione*, esp. *mensuracion*]. Moyen d'exploration des viscères thoraciques, qui consiste à mesurer comparativement le pourtour de chaque côté du thorax au moyen d'un ruban étendu de la ligne médiane du sternum à la colonne vertébrale (mensuration périmétrique). Lorsqu'il existe un épanchement dans un des côtés de la poitrine, la mensuration fait reconnaître une amplitude plus grande de ce côté. Lorsqu'au contraire une portion plus ou moins grande d'un poumon a cessé ses fonctions respiratoires, le côté du thorax dans lequel il est logé est moins ample, à cause du resserrement de la plèvre, du retrait du tissu pulmonaire et du plus grand rapprochement des côtes. Un autre procédé de mensuration du thorax consiste à rechercher au moyen du compas d'épaisseur la longueur des différents diamètres : antéro-postérieur, obliques droit et gauche. Enfin la *cyrtométrie* (V. ce mot) donne aussi des renseignements importants. — *Mensuration du bassin.* La *pelvimétrie.*

**MENTAGRE.** s. f. [*mentagra*, de *mentum*, menton, et ἄγρα, capture; all. *Kinnflechte*, angl. it. et esp. *mentagra*]. Affection parasitique des poils de la barbe du menton, qui est causée par le développement du *Trichophyton tonsurans* dans la racine du poil : c'est le *sycosis parasitaire du menton.* V. Sycosis et Trichophyton. ‖ Pathologie historique, *mentagre.* Maladie éteinte, observée pour la première fois sous le règne de Tibère. Elle couvrait de squames et de furfur non seulement le visage, par où elle commençait, mais encore le cou, la poitrine, les mains. Les yeux étaient indemnes. Elle était contagieuse, et se communiquait par les baisers et autres contacts.

**MENTAGROPHYTE.** s. m. [de *mentagre*, et φυτὸν, végétal]. V. Trichophyton.

**MENTAL, ALE.** adj. [de *mens*, esprit, intelligence; all. *psychisch*, angl. *mental*, it. *mentale*, esp. *mental*]. Qui a rapport à l'intelligence, aux troubles qu'elle peut présenter (*aliénation mentale*), etc.

**MENTAL, ALE.** adj. [de *mentum*, menton]. S'est dit pour *mentonnier.*

**MENTHE.** s. f. [*mentha*, μίνθη; all. *Münze*, angl. *mint*, it. et esp. *menta*]. Genre de plantes de la famille des labiées, dont toutes les espèces peuvent être employées en médecine comme stimulantes et antispasmodiques. Elles ont toutes une odeur agréable, une saveur amère aromatique, un peu camphrée, chaude d'abord, puis fraîche et piquante. Telles sont la *menthe crépue* (*Mentha crispa*, L.), la *menthe baume* ou *baume des jardins* (*M. gentilis*, L.), la *menthe aquatique* ou *rouge* (*M. aquatica*, L.), la *menthe verte* ou *romaine* (*M. viridis*, L.), la *menthe sauvage* (*M. sylvestris*, L.), la *menthe à feuilles rondes* (*M. rotundifolia*, L.), la *menthe des champs* (*M. arvensis*, L.). La seule espèce usitée aujourd'hui est la *menthe poivrée* (*M. piperita*, L.), ainsi appelée à cause de son odeur et de sa saveur. On l'emploie comme stomachique, carminative, cordiale, stimulante, antispasmodique et emménagogue. — *Alcoolat de menthe.* On le prépare en faisant macérer pendant quatre jours, feuilles récentes de menthe poivrée 1000 grammes, alcool à 80°, 3000 grammes, et distillant au bain-marie. Dose, 2 à 8 grammes. — *Eau de menthe.* On l'obtient en distillant 1 partie de sommités fleuries fraîches de menthe poivrée avec 4 parties d'eau commune. Dose, 60 à 90 grammes dans une potion. — *Esprit de menthe poivrée.* Solution d'essence de menthe poivrée dans l'alcool. Le produit appelé *essence de menthe anglaise* n'en diffère que par un degré plus grand de pureté et d'activité. Dose, 2 à 8 grammes. — *Essence de menthe poivrée.* Huile essentielle contenue en abondance dans la menthe poivrée : claire, transparente, jaune verdâtre, elle s'épaissit et devient jaune foncé à l'air; saveur chaude; lævogyre; soluble en toutes proportions dans l'alcool. Elle renferme un principe liquide (*menthène*) et un principe solide (*menthol*). Dose, 5 à 20 gouttes dans une potion. — *Sirop de menthe poivrée.* On fait dissoudre à froid 1 kilogramme de sucre dans 500 grammes d'eau distillée de menthe poivrée, et l'on filtre le sirop au papier (Codex). — *Tablettes* ou *pastilles de menthe.* Avec sucre blanc, 500 grammes, essence de menthe poivrée, 4 grammes, et mucilage de gomme adragant à l'eau de menthe poivrée, q. s.; on fait une pâte que l'on divise en pastilles de 0gr,60 (Codex) : il faut avoir soin de n'ajouter l'essence qu'en dernier lieu. — *Menthe coq.* V. Balsamite *odorante.*

**MENTHOFORME.** s. m. Mélange de formol, menthol et glycérine; employé comme topique.

**MENTHOL.** s. m. ($C^{20}H^{20}O^{2}$ ou, en atomes, $C^{10}H^{20}O$). Camphre de l'essence de menthe du *Mentha arvensis* variété *purpurescens.* Cristaux transparents, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther, les huiles grasses et volatiles. On l'emploie comme analgésique dans la migraine et les névralgies, en applications locales (crayon de menthol); comme antiseptique et anticatarrhal dans les catarrhes des voies respiratoires supérieures (inhalation des vapeurs dégagées par les cristaux de menthol, instillation d'huile mentholée, comme désinfectant des fosses nasales). A l'intérieur, le menthol a été préconisé récemment contre les vomissements d'origine réflexe; on le prescrit alors de la manière suivante : menthol, 0gr,03 à 0gr,05; teinture de quillaya, 5 grammes; glycérine neutre, 10 grammes; eau

distillée, q. s. pour 125 centimètres cubes; faites dissoudre le menthol dans la teinture, ajoutez la glycérine puis l'eau par petites quantites en agitant; à prendre par cuillerées à soupe.

**MENTHOLIQUE.** adj. — *Acide mentholique.* Synonyme de *menthol.*

**MENTHOPHÉNOL.** s. m. Produit obtenu en fondant ensemble 1 partie de phenol et 3 parties de menthol; c'est un liquide transparent, aromatique, peu soluble dans l'eau et la glycérine, soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme; sa densité est de 0,973; il est antiseptique et analgésique. On l'emploie comme gargarisme en solution peu étendue, 15 gouttes pour un verre d'eau, ou en solution aqueuse chaude à 3 ou 5 p. 100 dans les petites opérations.

**MENTISME.** s. m. [de *mens*, esprit] Baumes). Mouvement déréglé de l'action mentale par l'effet d'une passion ou d'une imagination vive.

**MENTO-LABIAL, ALE.** adj. et s. m. [*mento-labialis*, it. *mento-labbiale*] (Chaussier). Le carré du menton et la houppe du menton considérés comme un muscle unique.

**MENTON.** s. m. [*mentum*, γένειον, all *Kinn*, angl. *chin*, it. *mento*, esp. *barba*, *menton*]. Partie inférieure et moyenne de la face située au-dessous de la lèvre inférieure. Le squelette du menton est constitué par la partie moyenne du corps de l'os maxillaire inférieur, dont la partie médiane présente un sillon vertical, *symphyse du menton*, trace de la soudure des deux moitiés de l'os. Les muscles sont le *carré du menton* ou de la lèvre inférieure et la *houppe du menton*, considérés par Chaussier comme un seul muscle, qu'il appelait *mento-labial* : l'adhérence de la houpe du menton à la peau de la région produit une dépression superficielle dite *fossette du menton*. Les vaisseaux et les nerfs viennent des branches dentaires inférieures. V. MENTONNIER.

**MENTON** (France, Alpes-Maritimes). *Station d'hiver*, située au bord de la Méditerranée, bien protégée par les montagnes contre les vents du Nord, jouissant du climat le plus chaud du littoral. Indications : tuberculose pulmonaire sans phénomènes inflammatoires, bronchites chroniques, albuminurie.

**MENTONNIER, IÈRE.** adj. [*mentalis*, de *mentum*, le menton; it. *mentoniero*, esp. *mentoniano*]. Qui a rapport au menton. — *Artère mentonnière.* Branche de l'artère dentaire inférieure, qui sort par le trou mentonnier et s'anastomose avec la coronaire labiale inférieure et la sous-mentale. — *Éminence mentonnière.* Surface triangulaire, à base inférieure large et rugueuse, que présente la face antérieure du corps du maxillaire inférieur, au niveau de la symphyse du menton. — *Nerf mentonnier.* Branche du dentaire inférieur. Il sort par le trou mentonnier et se divise en un grand nombre de filets qui se distribuent à la lèvre inférieure. — *Point mentonnier.* Point de repaire important en anthropologie, et situé au milieu du bord inférieur du maxillaire inférieur. — *Trou mentonnier.* Petite ouverture située sur la face externe de l'os maxillaire inférieur, près de la symphyse du menton : c'est l'orifice externe du *canal dentaire inférieur.*

**MENTONNIÈRE.** s. f. [all. *Kinnbinde*, angl. *chincloth*, it. et esp. *mentoniera*]. V. BANDAGE *des pauvres.*

**MENTULAGRE.** s. f. [*mentulagra*, de *mentula*, pénis, et ἄγρα, proie, capture; all. *schmerzhafte Erektion*, angl., it. et esp. *mentulagra*]. État convulsif ou spasmodique des muscles ischio-caverneux, que l'on observe quelquefois chez les eunuques.

**MÉNYANTHE.** s. m. V. MINYANTHE.

**MÉNYANTHINE.** s. f. V. MINYANTHINE.

**MÉPHITE.** s. f. [du mot latin *mephitis*, signifiant odeur infecte; all. *Stickluft*, angl. *mephitis*, it. *mefite*, esp. *mefitos*]. Nom donné, dans l'ancienne chimie, au produit de la combustion du soufre (acide sulfureux), et aux sels avec excès de base formés par l'acide carbonique. — *Méphite ammoniacale.* Carbonate d'ammoniaque. — *Méphite calcaire.* Carbonate de chaux. — *Méphite de magnésie, de plomb*, etc. Carbonate de magnésie, de plomb, etc. — *Méphite martiale.* Carbonate de fer.

**MÉPHITIQUE.** adj. [*mephiticus*, all. *mephitisch*, angl. *mephitic*, it. et esp. *mefitico*]. Se dit de tout gaz, de toute vapeur qui exerce sur l'économie une action pernicieuse. — *Apoplexie méphitique.* Celle qui est déterminée par la respiration des gaz méphitiques. V. PLOMB.

**MÉPHITISME.** s. m. [all. *Mephitismus*, angl. *mephitism*, it. et esp. *mefitismo*]. Viciation de l'air devenu non respirable, pour une cause quelconque. Ainsi on dit : *méphitisme des marais, des égouts, des fosses d'aisance.*

**MER.** s. f. [*mare*, θάλασσα, all. *Meer*, *See*, angl. *see*, it *mare*, esp. *mar*]. V. BAIN, BISCUIT, EAU, MAL DE MER et MARÉE.

**MÉRALGIE.** s. f. [de μηρὸς, cuisse, et ἄλγος, douleur]. Douleur au niveau de la région de la cuisse. — *Méralgie paresthésique.* Affection caractérisée par des troubles sensitifs divers dans le domaine du nerf fémoro-cutané et décrite en 1895 par Roth et par Bernhart. A la face antéro-externe de la cuisse apparaissent des fourmillements, des picotements, des brûlures, parfois une véritable douleur aiguë, lancinante; en même temps on constate à ce niveau une diminution de la sensibilité au contact et à la douleur. Cette affection se montre à la suite d'une maladie infectieuse aiguë, comme la fièvre typhoïde, ou au cours d'une intoxication par le plomb ou l'alcool; elle peut aussi se manifester dans le diabète. Le traitement consiste dans l'emploi du massage, des bains sulfureux, de l'hydrothérapie; dans les cas graves on a pratiqué la résection du nerf fémoro-cutané.

**MÉRAN** (Autriche, Tyrol). *Station d'hiver*, à 324 mètres d'altitude, bien abritée par les montagnes qui l'environnent; climat assez froid en hiver, mais très sec ; cure de raisin en automne, de petit-lait au printemps. Indications : affections chroniques des voies respiratoires; albuminurie, névroses.

**MÉRATROPHIE.** s. f. [de μηρὸς, cuisse, et *atrophie*]. Atrophie de la cuisse.

**MERCAPTAN.** s. m. [all. *Aethylsulfhydrat*, angl. *mercaptan*, it. et esp. *mercaptano*] ($C^4H^6S^2$). Composé, ainsi appelé à cause de sa grande affinité pour le mercure (*mercurio aptum* ou *mercurium captans*) par Zeise (1833) C'est l'*alcool sulfhydrique* ou *alcool de soufre*, c'est-à-dire l'alcool éthylique dans lequel deux équivalents d'oxygène sont remplacés par deux de soufre. D'une façon générale, on donne le nom de *mercaptan* à des alcools dont l'oxygène est remplacé par le soufre.

**MERCURE.** s. m. [*mercurius*, *hydrargyrus*, ὑδράργυρος, formé de ὕδωρ, eau, et ἄργυρος, argent; mot à mot, *argent liquide* (vif-argent); all. *Quecksilber*, angl. *mercury*, it. et esp. *mercurio*] (Hg). Métal liquide à la température ordinaire, insipide, d'un blanc très éclatant; se solidifiant à — 40°; pesant 13,598; bouillant à 358°; émettant des vapeurs à la température ordinaire, inaltérable à cette température, se ternissant à l'air et s'oxydant vers 300°, insoluble dans l'eau; formant des *amalgames* avec la plupart des métaux; s'oxydant; formant avec le soufre le cinabre et l'éthiops minéral, et avec le chlore le sublimé corrosif et le calomel. Le mercure se rencontre dans la nature à l'état natif, en globules brillants, disséminés dans l'intérieur des différentes substances schisteuses, argileuses, etc.; on l'extrait surtout de son sulfure (cinabre) à Almaden en Espagne, à Idria dans le Frioul, dans la haute Hongrie, le Palatinat, le duché des Deux-Ponts et dans l'Amérique du Nord. Le mercure est quelquefois allié à

d'autres métaux (plomb, étain, cuivre); et, pour l'avoir pur, il faut l'agiter avec l'acide azotique dilué. Le *mercure* à l'état métallique a été employé dans l'iléus, où il ne peut agir que par son poids, dans le cas d'invagination. L'eau que l'on fait bouillir sur du mercure se donne quelquefois comme anthelminthique; les réactions chimiques montrent que cette eau garde une petite quantité du métal. C'est surtout comme altérant qu'il est employé, ainsi que ses sels, soit dans les inflammations plastiques, soit dans la syphilis. A l'extérieur, le mercure métallique s'emploie en pommade (*onguent mercuriel*) ou sous forme d'emplâtre (*emplâtre de Vigo*); à l'intérieur, il se donne en pilules (*pilules bleues, pilules de Belloste, pilules de Sédillot*, etc.) (V. Pilule), ou dissous dans l'huile en injections hypodermiques (V. Huile *grise*). — *Mercure cendré de Black.* Précipité formé par le sous-carbonate d'ammoniaque dans une solution d'azotate de mercure. — *Mercure cendré de Moscati.* Poudre d'un vert noirâtre obtenue par la digestion d'une partie de mercure doux et de huit parties de solution de potasse caustique. — *Mercure à la craie.* Mercure trituré avec le double de son poids de carbonate de chaux. — *Mercure doux.* Le calomel. V. Chlorure *de mercure.* — *Mercure éteint.* Mercure *très divisé* et privé de son éclat métallique, par trituration avec une autre substance. — *Mercure gommeux de Plenck.* Il est composé de : mercure pur, 4 grammes; gomme arabique en poudre, 12 grammes, et sirop diacode, 16 grammes, triturés ensemble. — *Mercure saccharin* ou *saccharaté.* Mercure éteint par trituration avec deux parties de sucre blanc. — *Mercure soluble d'Hahnemann.* Il se forme en versant de ammoniaque liquide dans une solution de proto-azotate de mercure. Il a été employé comme antisyphilitique à la dose de 2 centigrammes et demi à 5 centigrammes; il est absolument abandonné. — *Mercure de vie.* V. Algaroth (*Poudre d'*).

**MERCURIAL, ALE.** adj. Qui concerne la mercuriale. — *Miel mercurial.* V. Miel *de mercuriale.*

**MERCURIALE.** s. f. [*Mercurialis*, Tourn., λινόζωστις, all. *Ringelkraut*, angl. *mercury*, it. *mercorella*, esp. *mercurial*]. Genre de plantes euphorbiacées dont deux espèces sont communes en France. Ce sont : la *mercuriale annuelle* ou *foirolle* (*M. annua*, L.), qui sert de base à deux préparations laxatives appelées *miel de mercuriale* et *sirop de longue vie*, et la *mercuriale vivace* (*M. perennis*, L.), qui n'est pas employée quoiqu'elle soit purgative comme la première.

**MERCURIALINE.** s. f. (Reichardt). Alcaloïde extrait des feuilles et de la graine des *mercuriales annuelle* et *vivace*. Liquide huileux, à odeur nauséabonde, à réaction alcaline, bouillant à 140°, vénéneux, se transformant à l'air en une résine de consistance butyreuse. L'oxalate de mercurialine est très soluble dans l'eau; la mercurialine elle-même est avide d'eau, et, quand elle en est saturée, elle perd un peu de son odeur nauséabonde.

**MERCURIALISME.** s. m. Ensemble des *maladies mercurielles.*

**MERCURIAUX.** adj. pl. pris subst. [*mercurialia*, all. *Merkurialmittel*, angl. *mercurial preparations*, it. *mercuriali*, esp. *mercuriales*]. Médicaments dont le mercure est la base et le principe actif. Appliqués à l'extérieur, sur des surfaces ulcérées, ils agissent comme stimulants ou comme cathérétiques, selon le mode de préparation et la nature particulière de la substance employée, et surtout comme antiseptiques. A l'intérieur, les mercuriaux agissent comme altérants : à petite dose, ils produisent tous les symptômes d'un premier degré d'irritation gastro-intestinale, la stomatite et le ptyalisme. A dose trop forte, ou trop longtemps continuée, ils amènent les *maladies mercurielles*. A dose thérapeutique, on les emploie surtout comme antiphlogistiques et antisyphilitiques.

**MERCURIEL, ELLE.** adj. [*mercurialis*, angl. *mercurial*, it. *mercuriale*, esp. *mercurial*]. Qui contient du mercure (*bain mercuriel, eau mercurielle*) ou qui est produit par le mercure. — *Maladies mercurielles.* Affections qui se présentent, isolées ou réunies, chez les malades qui font usage du mercure et de ses combinaisons dans un but thérapeutique, et chez les ouvriers qui sont exposés aux vapeurs émises par le métal. Ces maladies sont : 1° La *stomatite*, qui est *aiguë* ou *chronique* et toujours accompagnée et précédée de *salivation* (V. Stomatite). 2° Le *tremblement mercuriel*, phénomène si commun, que presque personne n'y échappe dans les mines de mercure : les doreurs au mercure, les ouvriers qui étament les glaces, y sont aussi exposés, mais en sont atteints à un moindre degré. C'est un tremblement moins rapide que celui du goitre exophtalmique, mais plus que celui de la paralysie agitante, existant à l'état de repos et subissant déjà par moments des exacerbations passagères, augmentant dans les mouvements intentionnels. Quand il a duré un certain temps, des phénomènes convulsifs et des douleurs vives s'y ajoutent; les symptômes sont alors semblables à ceux de la chorée. Le caractère convulsif des contractions des muscles dépend surtout de la prédominance des fléchisseurs sur les extenseurs, prédominance telle que, lorsqu'au moment des accès un de ces malheureux saisit un objet, aucun effort n'est capable de lui faire lâcher prise, et la volonté du patient est aussi impuissante. 3° Les *paralysies mercurielles*, ordinairement partielles, incomplètes (parésie), flaccides, prédominant au niveau des extenseurs, sans abolition de la contractilité électrique ni atrophie musculaire consécutive, et accompagnées souvent d'hyperesthésie cutanée. 4° L'*hystérie mercurielle*, se traduisant par une hémiplégie avec hémianesthésie, l'apoplexie hystérique, certaines variétés de tremblement; c'est un type d'hystérie toxique. 5° La *cachexie mercurielle*, qui consiste dans une dissolution des globules rouges du sang, laquelle entraîne les symptômes d'une anémie profonde, pâleur et bouffissure de la face, essoufflement, palpitations, souffle à la base du cœur et dans les vaisseaux du cou, etc. 6° L'*hydrargyrie*, éruption vésiculeuse de la peau qu'on observe fréquemment après l'application extérieure des préparations mercurielles, moins souvent après leur ingestion, rarement chez les individus exposés aux vapeurs de mercure. La peau, d'un rouge plus ou moins vif, chaude, est couverte de vésicules isolées ou confluentes, de la grosseur d'une tête d'épingle, d'abord transparentes, puis laissant suinter une humeur épaisse, quelquefois fétide : les surfaces atteintes sont le siège de démangeaisons et ne reviennent à leur état normal qu'après plusieurs desquamations successives, furfuracées ou par larges plaques d'épiderme. Pendant l'éruption, il existe une fièvre plus ou moins vive et des symptômes généraux proportionnés à l'étendue et à l'intensité de l'éruption. Les différents troubles auxquels donne lieu l'intoxication mercurielle peuvent se grouper sous trois formes : *aiguë*, dans laquelle prédominent les symptômes intestinaux (diarrhée), urinaires (albuminurie, oligurie et anurie) et cutanés (érythème); *subaiguë*, avec stomatite, diarrhée et hémorragies intestinales, albuminurie; ou enfin *chronique*, dans laquelle apparaissent les différents symptômes que nous avons énumérés et en particulier les troubles nerveux et la cachexie.

**MERCURIOL.** s. m. Poudre grise assez légère contenant 40 p. 100 de mercure métallique très finement divisé; elle se décompose facilement en ses éléments par l'action de l'eau, de l'air et de l'humidité. L'avantage de cette préparation consiste en ce que, par suite de la grande surface d'évaporation, elle permet une très rapide volatilisation du mercure; aussi est-elle employée pour le traite-

ment par inhalation, en particulier par la méthode du sachet de Welander : on étend 5 grammes de mercuriol sur une étoffe ayant la consistance de la laine, que l'on applique alternativement sur la poitrine et sur le dos, tous les jours pendant les cinq à dix premiers jours, puis tous les deux jours. Mais cette méthode n'offre aucun caractère de certitude thérapeutique, et peut causer des intoxications mercurielles d'ailleurs peu graves.

**MERCURISTE.** s. m. et adj. Se dit des médecins qui ne croient pas que la syphilis puisse se guérir sans mercure, ou qui pensent que tous ses accidents doivent être traités par le mercure seul ou associé à d'autres remèdes.

**MÈRE.** s. f. et adj. [all. *Mutter*, angl. *mother*, it. et esp. *madre*]. — *Cellule mère*. V. MULTIPLICATION. — *Onguent de la mère*. V. ONGUENT.

**MERGENTHEIM-KARLSBAD** (Allemagne, Wurtemberg). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 10°,5, contenant 22gr,272 de sels, dont 10gr,377 de chlorure de sodium. Altitude : 170 mètres. Établissement : buvette, bains; 15 mai au 1er octobre.

**MERI.** s. m. [de l'arabe *mary*, œsophage]. Nom de l'œsophage dans l'ancien français. La *voie de la viande*, *meri*, *ysophagus*, sont une chose, dit Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel.

**MÉRIDIEN.** s. m. Cercle qui passe par les deux pôles de la terre et divise celle-ci en deux hémisphères boréal et austral. — *Méridien de l'œil*. Plan quelconque passant par l'axe optique.

**MERISÉ, ÉE.** adj. Qui a l'aspect de la merise. — *Pustule merisée*. V. SYPHILIS.

**MERISIER.** s. m. [all. *Vogelkirschbaum*, angl. *wild cherry tree*, it. *visciolo*, *albero*]. Nom vulgaire du *Cerasus avium*. V. CERISIER.

**MÉRISMATIQUE.** adj. [de μέρισμα, μερίσματος, division]. — *Multiplication* ou *reproduction mérismatique*. Celle qui a lieu par *segmentation* successive.

**MERLAN.** s. m. [*Gadus merlangus*, L., all. *Weissfisch*, angl. *whiting*, it. *asello*]. Poisson malacoptérygien subbrachien voisin des morues, alimentaire et de facile digestion. Le *merlan noir* ou *Colin* (*Gadus carbonarius*, L.) est moins estimé. Son foie donne de l'huile de foie de poisson.

**MERLUCHE.** s. f. [*Gadus merlucius*, L., all. *Stockfisch*, angl. *stockfisch*, it. *merluzzo*]. Poisson voisin du merlan, dont le foie sert à faire de l'huile et que l'on mange frais ou desséché.

**MERMIS.** s. m. V. GORDIACÉS.

**MÉROBLASTIQUE.** adj. [de μέρος, partie, et βλαστὸς, germe]. — *Œuf méroblastique*. Celui dans lequel les deux parties, nutritive et formatrice du vitellus, sont séparées, comme dans l'œuf de poule, de telle sorte qu'une partie seulement, le vitellus de formation, prend part à la segmentation (V. HOLOBLASTIQUE); celle-ci peut être discoïdale (œuf *télolécithe*) ou superficielle (œuf *centrolécithe*), suivant le point où est accumulé le deutoplasma.

**MÉROCÈLE.** s. f. [*merocele*, de μηρὸς, cuisse, et κήλη, hernie : *hernie crurale* ; all. *Schenkelbruch*, angl. *femoral hernia*, it. et esp. *merocele*]. Hernie formée au pli de l'aine par le passage d'un viscère ou d'une portion de viscère abdominal à travers le canal crural (V. fig. 349, *b*, p. 790). Le plus souvent, le viscère déplacé est situé, dans l'intérieur du canal crural, au côté interne des vaisseaux fémoraux, en dehors du ligament de Gimbernat : parfois il s'échappe à travers le ligament (*hernie crurale interne*), ou il est accolé à la partie antérieure des vaisseaux (*hernie crurale externe*). Suivant l'étendue du déplacement, la hernie est dite *en pointe* quand elle dépasse à peine l'anneau crural; *interstitielle*, quand elle occupe le canal crural; *complète*, quand elle traverse une des ouvertures du fascia cribriformis. Elle forme alors une tumeur globuleuse ou ovalaire, toujours peu volumineuse, située au-dessous du ligament de Fallope, sur la partie moyenne et un peu interne du pli de la cuisse ; elle présente les symptômes ordinaires des hernies, surtout ceux de l'entérocèle, parce que le sac renferme plus souvent de l'intestin que de l'épiploon. La hernie crurale se distingue de l'inguinale par la situation de la tumeur au-dessus de l'arcade crurale, au-dessous et en dehors de l'anneau inguinal externe. La pelote du bandage destiné à contenir une hernie crurale doit être inclinée de manière à exercer une compression de bas en haut, de dedans en dehors et d'avant en arrière; mais elle ne doit pas être trop large afin de ne pas gêner les mouvements de la cuisse. L'étranglement de la hernie crurale cause des accidents plus rapides et plus intenses que celui de la hernie inguinale : il se fait plus souvent sur les trous du fascia cribriformis que sur le collet du sac. V. KÉLOTOMIE.

**MÉROCRINE.** adj. [de μέρος, partie, et κρίνειν, sécréter]. — *Glande mérocrine*. Glande dans laquelle le produit de sécrétion est formé à l'intérieur des cellules épithéliales qui tapissent les acini, et rejeté ensuite par le canal sécréteur, tandis que les cellules continuent de vivre et se mettent à élaborer une nouvelle sécrétion; il semble ainsi qu'au moment de l'expulsion du produit hors de la cellule, une partie seulement de celle-ci disparaisse. C'est l'opposé de ce qui arrive dans les glandes *holocrines* (V. ce mot) (Ranvier).

**MÉROLOGIE.** s. f. [de μέρος, partie, et λόγος, traité]. Traité des parties simples ou élémentaires.

**MERS-EL-KÉBIR** (Algérie, Oran). *Eaux minérales chlorurées sodiques et magnésiennes*, purgatives.

**MÉRYCIQUE.** adj. Qui a rapport au mérycisme. — *Mastication mérycique*. Mastication des aliments ramenés dans la bouche.

**MÉRYCISME.** s. m. [*merycismus*, μηρυκισμὸς, all. *Wiederkäuen*, angl. *merycism*, it. et esp. *mericismo*]. Affection dans laquelle les aliments, après un séjour plus ou moins long dans l'estomac, sont rapportés dans la bouche pour y subir une nouvelle élaboration, et être ensuite avalés de nouveau, à peu près comme chez les animaux *ruminants*. Cette lésion, qui dépend tantôt d'une névrose de la digestion, tantôt d'une conformation particulière de l'estomac, est très rare.

**MÉRYCOLOGIE.** s. f. [*merycologia*, de μηρυκάζω, je rumine, et λογος, discours; all. *Merycologie*, angl. *mericology*, it. et esp. *mericologia*]. Description du mérycisme.

**MÉSARAÏQUE.** adj. [*mesaraicus*, de μεσάραιον, mésentère, de μέσος, au milieu, et ἀραιὰ, bas-ventre, de ἀραιὸς, mou, mince ; it. et esp. *mesaraico*]. Qui a rapport au mésentère. V. MÉSENTÉRIQUE.

**MÉSARTÈRE.** s. f. Tunique moyenne des artères. V. ARTÈRE.

**MÉSARTÉRITE.** s. f. Inflammation de la tunique moyenne des artères ou *mésartère*.

**MÉSATICÉPHALE.** adj. et s. Se dit des crânes intermédiaires aux brachycéphales et aux dolichocéphales (Broca).

**MESCAL.** s. m. Liqueur alcoolique ayant une saveur d'amandes amères, qui résulte de la distillation du pulque, et qui est d'un usage très commun au Mexique.

**MÉSEL.** s. m. [de *misellus*, misérable]. Individu atteint de la mésellerie.

**MÉSELLERIE.** s. f. L'un des noms de la lèpre au moyen âge.

**MÉSEMBRYANTHÈME.** s. m. Genre de plantes ficoïdées dont plusieurs espèces passent pour avoir quelques propriétés médicinales. Le suc du *Mesembryanthe-*

*mum crystallium*, L. (V. GLACIALE), à la dose de quatre cuillerées toutes les deux heures, a été employé contre le spasme de la vessie. Celui du *Mesembryanthemum acinaforme* est employé contre la dysenterie; celui du *Mesembryanthemum tortuosum* passe pour narcotique.

**MÉSENCHYMATEUX.** adj. Qui a rapport au mésenchyme.

**MÉSENCHYME.** s. m. Tissu conjonctif embryonnaire formant la plus grande partie du mésoderme.

**MÉSENCÉPHALE.** s. m. Le mésocéphale

**MESENNA.** s. f. V. MOUCENA.

**MÉSENTÈRE.** s. m. [*mesenterium*, μεσεντέριον, de μέσος, qui est au milieu, et ἔντερον, intestin; all. *Gekröse*, angl. *mesenter*, it. et esp. *mesenterio*]. Nom sous lequel on comprend plusieurs replis du péritoine qui attachent les diverses portions du conduit intestinal aux parois de l'abdomen, en laissant cependant à chacune une mobilité plus ou moins grande. Ils sont formés chacun de deux lames de tissu cellulaire, dans l'intervalle desquelles la portion correspondante de l'intestin, des vaisseaux lymphatiques et sanguins, des nerfs et de nombreux ganglions, se trouvent compris. Un seul de ces replis appartient à tout l'intestin grêle : c'est le *mésentère* proprement dit, de forme triangulaire, fixé en arrière, par son sommet tronqué, à la colonne vertébrale, depuis la deuxième vertèbre lombaire jusqu'à l'articulation sacro-iliaque droite, et en avant, par sa base curviligne, à toute l'étendue de l'intestin grêle. Les autres replis ont reçu le nom de *mésocæcum*, de *mésocôlons* et de *mésorectum*.

**MÉSENTÉRIE.** s. f. [de μεσεντέριον, mésentère]. Alibert a donné ce nom au *carreau*.

**MÉSENTÉRIQUE.** adj. [*mesentericus*, de μεσεντέριον, mésentère; all. *mesenterisch*, angl. *mesenteric*, it. et esp. *mesenterico*]. Qui a rapport au mésentère. — *Artères mésentériques*. On les distingue en *supérieure* et *inférieure*. La première naît de la partie antérieure et droite de l'aorte, à quelques lignes au-dessous du tronc cœliaque; elle décrit, dans le mésentère, une grande courbure, dont la convexité est à gauche et en avant, et finit vers la fin de l'iléon, en s'anastomosant avec une branche descendante de la colique droite inférieure. De la concavité de sa courbure naissent les artères *coliques droites*; de la convexité partent quinze à vingt branches volumineuses, qui, avant d'arriver à l'intestin, se divisent toutes en branches ascendantes et descendantes anastomosées entre elles, de façon à former une série d'arcades, de la convexité desquelles partent de nouveaux rameaux : ceux-ci forment une seconde, puis une troisième série d'arcades, et c'est de la dernière que partent les muscles artériels qui se distribuent aux couches musculeuse et muqueuse de l'intestin grêle. La seconde naît de la partie antérieure et gauche de l'aorte, à quelque distance de sa division en iliaques primitives; elle se place entre les deux feuillets du mésocôlon descendant, fournit les artères *coliques gauches*, et se termine, sur les côtés du rectum, en deux branches artérielles appelées *hémorroïdales supérieures*. — *Atrophie mésentérique*. V. CARREAU. — *Ganglions* ou *glandes mésentériques*. Les ganglions lymphatiques situés entre les deux feuillets du mésentère, dans le tissu cellulaire qui double le péritoine à ce niveau. Leur nombre, toujours considérable, varie avec les sujets, ainsi que leur volume. Leurs vaisseaux afférents viennent de l'intestin grêle (*chylifères*) et du gros intestin; leurs vaisseaux efférents se rendent aux ganglions lymphatiques situés au-devant de l'aorte et dits sus-aortiques. Ces ganglions peuvent être altérés, hypertrophiés, enflammés, ramollis, etc., dans un grand nombre de circonstances, particulièrement dans la dothiénentérie et dans le carreau, mais aussi consécutivement à presque toutes les lésions qui atteignent le tube intestinal. — *Plexus mésentériques* : 1° Le *supérieur* est un entrelacement nerveux assez considérable, formé par des branches du plexus solaire, au-dessous du plexus cœliaque, à la naissance de l'artère mésentérique supérieure. Ses rameaux suivent les divisions de cette artère, et se rendent à l'intestin grêle : quelques-uns accompagnent les artères coliques droites et vont au gros intestin. 2° L'*inférieur* est formé par des branches du plexus solaire auxquelles se joignent des rameaux provenant des ganglions lombaires du grand sympathique. Il embrasse l'artère mésentérique inférieure, se distribue aux côlons transverse et descendant ainsi qu'à l'S iliaque, et se termine entre les deux lames du mésorectum, où il se continue avec le plexus hypogastrique. — *Veines mésentériques*. Elles sont au nombre de deux : la *mésentérique inférieure*, ou *petite mésaraïque*, qui vient des parois du gros intestin et s'ouvre dans la veine splénique; et la *mésentérique supérieure*, ou *grande mésaraïque*, qui accompagne l'artère mésentérique supérieure, se réunit à la veine splénique derrière le pancréas, et aboutit avec elle à la veine porte. ‖ *Phtisie, physconie, rachialgie, scrofules, tubercules mésentériques*. V. CARREAU.

**MÉSENTÉRITE.** s. f. [*mezenteritis*, de μεσεντέριον, mésentère; all. *Gekrösentzündung*, angl. *mesenteritis*, it. *mesenterite*, esp. *mesenteritis*]. Inflammation du mésentère, péritonite aiguë ou chronique circonscrite au mésentère. — Le *carreau*.

**MESMÉRISME.** s. m. [all. *Mesmerismus*, angl. *mesmerism*, it. et esp. *mesmerismo*]. Synonyme de *magnétisme animal* : du nom de Mesmer, fameux magnétiseur.

**MÉSOBLASTE.** s. m. V. MÉSODERME.

**MÉSOCARDE.** s. m. En embryologie, partie supérieure du mésentère ventral renfermant le cœur, et divisée en mésocarde postérieur ou dorsal, et mésocarde antérieur ou ventral.

**MESOCÆCUM.** s. m. [it. *mesocieco*, esp. *mesociego*]. Repli que le péritoine forme à la partie postérieure du cæcum et autour de l'appendice iléo-cæcal.

**MÉSOCÉPHALE.** s. m. [de μέσος, milieu, et κεφαλή, tête; all. *Mesencephalum*, *Mittelhirn*, angl. *mesencephalum*, it. et esp. *mesocefalo*]. Le pont de Varole (Chaussier).

**MÉSOCÉPHALIQUE.** adj. [all. *mesencephalisch*, angl. *mesencephalic*, it. et esp. *mesocefalico*]. Qui a rapport au mésocéphale. — *Artère mésocéphalique*. V. BASILAIRE.

**MÉSOCÔLON.** s. m. [*mesocolum*, de μέσος, qui est au milieu, et κῶλον, l'intestin côlon; all. *Grimmdarmgekröse*, angl. et it. *mesocolon*]. Nom commun à plusieurs replis du péritoine, entre les feuillets desquels sont comprises les diverses portions de l'intestin côlon, qu'elles maintiennent dans leur situation respective. On distingue : 1° le *mésocôlon lombaire droit*, qui, lorsqu'il existe, fixe le côlon ascendant à la région lombaire correspondante, et se continue inférieurement avec le mésocæcum; 2° le *mésocôlon transverse*, le plus considérable des quatre, qui naît du bord concave de l'arc du côlon, et forme une cloison entre les régions épigastrique et ombilicale ; son feuillet inférieur se continue avec le mésentère, et le supérieur se soude à la lame postérieure du grand épiploon; 3° le *mésocôlon lombaire gauche*, qui contient le côlon descendant, se continue inférieurement avec le suivant; 4° le *mésocôlon iliaque*, qui renferme entre ses feuillets l'S du côlon, et aboutit au *mésorectum*.

**MÉSOCONDRIAQUE.** adj. [*mesochondriacus*, de μέσος, qui est au milieu ou entre, et χόνδρος, cartilage; it. *mesochondriaco*]. S'est dit des fibres musculeuses situées entre les segments cartilagineux de la trachée-artère (Boerhaave).

**MÉSOCRÂNE.** s. m. [*mesocranium*, de μέσος, milieu,

et κρανίον, crâne, tête; all. *Scheitel*, angl. *crown of the head*, it. *vertice*, esp. *mesocraneo*]. Le milieu de la tête, le vertex.

**MÉSODERME.** s. m. [de μέσος, milieu, et δέρμα, peau]. En embryologie, le feuillet moyen du blastoderme.

**MÉSOÉPIDIDYME.** s. m. [de μέσος, milieu, et ἐπιδιδυμίς, épididyme]. Repli séreux, double, formé par la tunique vaginale au niveau du dos de l'épididyme, et l'unissant au testicule.

**MÉSOGASTRE.** s. m. [*mesogastrium*, de μέσος, milieu, et γαστὴρ, ventre]. Région moyenne de l'abdomen, intermédiaire aux régions épigastrique et hypogastrique. ‖ En embryologie, partie du mésentère qui correspond à l'estomac, au moment où le tube digestif est encore rectiligne et où l'estomac n'a pas encore subi son double mouvement de rotation. — Chez l'adulte, on a appliqué parfois ce nom à l'épiploon gastro-hépatique.

**MÉSOGASTRIQUE.** adj. Qui concerne le mésogastre. — *Zone mésogastrique* (Velpeau). La région ombilicale.

**MÉSOGLOSSE.** adj. et s. m. Le génio-glosse.

**MÉSOLOBAIRE.** adj. Qui concerne le mésolobe. — *Artère mésolobaire*. L'artère cérébrale antérieure, qui se distribue au corps calleux.

**MÉSOLOBE.** s. m. [de μέσος, milieu, et λοβὸς, lobe; all. *der mittlere Lappen*, angl. *mesolobus*, it. et esp. *mesolobo*]. Le corps calleux, parce qu'il est situé entre les lobes du cerveau (Chaussier).

**MÉSOLOGIE.** s. f. [de μέσος, milieu, et λόγος, doctrine] (Bertillon). Science des milieux, science des rapports qui relient les êtres aux milieux dans lesquels ils sont plongés. Les mutations réciproques entre l'être organisé et ce qui l'entoure, et les coordinations qui résultent de ces rapports, sont le sujet et le but de ces études : rapports d'ordre physique, caloricité, hygrométrie, électricité, ozonométrie, gravité, etc.; d'ordre chimique, suivant les affinités propres aux éléments et aux composés constituant les deux termes en présence; d'ordre biologique, soit entre l'être organisé et la matière inorganique du milieu, soit, si le milieu considéré est vivant, entre les organismes en présence; puis, plus particulièrement pour l'homme, des rapports d'ordre psychique s'établissent entre l'individu et le *milieu social*. De ces divers rapports résultent pour le milieu et les êtres inclus, des modifications mutuelles, jusqu'à ce que leurs actions antagonistes soient mises en équilibre, ou que le plus fort ait détruit le plus faible. Ainsi, tout état stable de l'être résulte du conflit entre un état primitif et le milieu dans lequel il est. C'est cependant cette coordination, cette harmonie entre le corps immergé et son milieu, condition nécessaire de son existence, qui a donné lieu à des admirations autrefois si naïves, mais aujourd'hui si niaises, sur l'harmonie préétablie entre les divers êtres et leur habitat. En raison de l'équilibre peu stable où flottent les organismes vivants, et de leur activité incessante, leurs rapports avec les milieux sont plus variables et plus complexes, plus étendus, plus intimes et plus modifiables, leurs harmonies plus faciles à détruire, plus difficiles à déterminer. De là l'importance, signalée par Aug. Comte et par de Blainville, de l'étude de ce groupe de phénomènes biologiques, de leur sériation, enfin de leur constitution scientifique (*théorie* ou *science des milieux*). La *mésologie* est cette science abstraite des milieux, dont les sciences concrètes corrélatives sont l'hygiène, l'acclimatation, la domestication (Bertillon).

**MÉSOLOGIQUE.** adj. Qui appartient à la mésologie : *fait mésologique*.

**MÉSOMÉRIE.** s. f. [*mesomeria*, de μέσος, milieu, et μηρὸς, cuisse]. Partie du corps entre les cuisses.

**MÉSOMÈTRE.** s. m. [de μέσος, intermédiaire, et μήτρα, matrice; all. *Mesometrium*]. Repli péritonéal qui, chez les mammifères, unit l'utérus aux parois abdominales; chez la femme, il est représenté par les ligaments larges.

**MÉSOMPHALE.** s. m. [de μέσος, milieu, et ὀμφαλὸς, nombril; all. *Nabel*, angl. *navel*, it. *ombellico*]. Synonyme d'*ombilic*.

**MÉSONÉPHROS.** s. m. Rein primitif, ou corps de Wolff (V. Wolff).

**MÉSONEURITE.** s. f. Variété de névrite interstitielle caractérisée par son siège dans une portion du tissu conjonctif des nerfs appelée par Renaut système hyalin intravaginal, et représentant une annexe lymphatique. Elle se présente sous la forme noduleuse, en lames imbriquées concentriquement, ou lamelleuse. Sa signification est inconnue (Vanlair).

**MÉSOPHRYON.** s. m. [μεσόφρυον, de μέσος, milieu, et ὀφρὺς, sourcil]. Partie de la face qui est placée entre les deux sourcils, ou *glabelle*.

**MÉSORCHION, MÉSORCHIUM** ou **MÉSORCHIS,** et non **MÉSOTESTIS.** s. m. [de μέσος, mitoyen, et ὄρχις, testicule] (Seiler). Repli péritonéal qui enveloppe le testicule et le *gubernaculum testis* dans l'abdomen.

**MÉSORECTUM.** s. m. [de μέσος, qui est au milieu, et *rectum*, intestin rectum; all. *Mastdarmgekröse*, angl. *mesorectum*, it. *mesoretto*, esp. *mesorecto*]. Repli du péritoine étendu de la face antérieure du sacrum à la partie supérieure de la face postérieure du rectum, et maintenant cet intestin dans sa position naturelle.

**MÉSORGANISÉ, ÉE.** adj. Nom donné par Proust aux composés, tels que les sucres et corps d'origine organique analogue, qui tiendraient en quelque sorte le milieu entre les substances coagulables et les corps d'origine minérale.

**MÉSOROPTRE.** s. m. [de μέσορος, qui marque deux limites, et ὄπτομαι, voir]. — *Mésoroptre accommodatif*. Distance, variable suivant les individus et le volume des objets, dans l'étendue de laquelle les objets sont vus distinctement et sans fatigue. Le *champ* ou l'*échelle de l'accommodation* est l'espace dans lequel nous pouvons promener un objet sans cesser de le voir distinctement; son étendue dépend du volume des objets, et du pouvoir (essentiellement musculaire) d'accommoder l'œil pour la vision à des distances diverses. — *Mésoroptre musculaire*. Degré plus ou moins grand de contraction des muscles droits internes de l'œil par lequel est déterminé l'intervalle variable qui sépare les deux pupilles pendant l'accommodation, depuis le presque parallélisme des axes visuels dans la vision à de grandes distances, jusqu'au degré de convergence le plus considérable qu'exige l'examen des objets petits et rapprochés, surtout chez les myopes.

**MÉSORRHINIEN, ENNE.** adj. et s. [de μέσος, moyen, et ῥίν, nez]. Qui a le nez moyen.

**MÉSOTENDON.** s. m. [de μέσος, milieu, et τένων, tendon]. Repli des synoviales tendineuses qui maintient les tendons dans leur gaine tout en les faisant glisser.

**MÉSOTHÉNAR.** s. m. [de μέσος, milieu, et θέναρ, thénar, paume de la main; all. *Mittelklopfer*, angl. *mesothenar*, it. *mesotenare*]. Nom sous lequel Winslow comprenait l'adducteur du pouce et une portion du court fléchisseur du pouce.

**MÉSOTYMPANIQUE.** adj. et s. V. Symplectique.

**MÉSOVENTRICULE.** s. m. L'épiploon gastro-hépatique.

**MÉSOZOAIRE.** adj. [de μέσος, mitoyen, et ζῷον, animal]. Se dit, en embryogénie, des animaux qui, dérivés de la cellule ovulaire par segmentation, restent formés par deux sortes de cellules seulement, disposées en ectoderme et en endoderme. Il n'y a pas de mésoderme, et par suite pas de tissus musculaire, lamineux, cartilagineux, osseux, élastique, ni des vaisseaux. Tels sont les *dicyémides*, ani-

maux ciliés rangés tantôt parmi les infusoires, tantôt parmi les vers (E. Van Beneden). || Se dit de la phase de l'évolution des métazoaires durant laquelle le blastoderme ne présente que deux feuillets et où manque encore le mésoderme.

**MESSENA.** s. f. V. MOUCENNA.

**MESTO.** s. m. Nom donné vulgairement, en Espagne, à certains chênes dont l'écorce est regardée comme un spécifique contre la rage, particulièrement au *Quercus hispanica*, Laur., au *Quercus mesto*, Boiss., et au *Quercus pseudo-coccifera*, Del.

**MESUÉ** (médecin arabe, mort en 855). — *Grains de vie de Mesué.* V. PILULES *ante cibum.*

**MESURE.** s. f. — V. le tableau POIDS ET MESURES en tête du volume.

**MÉTABLASTULA.** s. f. La *blastula* (V. ce mot) des mammifères.

**MÉTABOLÉLOGIE.** s. f. [*metabolelogia*, de μεταβολή, changement, et λόγος, discours]. Description des changements qui surviennent dans le cours d'une maladie.

**MÉTABOLIQUE.** adj. [μεταβολικὸς, de μεταβολή, changement]. Qui a rapport aux changements de nature des corps en chimie, etc. : *phénomène métabolique*. V. CATALYTIQUE.

**MÉTABOLISME.** s. m. Changement de nature moléculaire des corps. V. CATALYSE. || Transformation que subissent dans l'organisme les différentes substances qui y sont introduites ou qui y sont formées. Horsley a donné le nom de *métabolisme mucineux* à la transformation de la mucine, transformation qui se ferait grâce à l'action de la glande thyroïde.

**MÉTACARPE.** s. m. [*metacarpius*, *metacarpion*, μετακάρπιον, de μετὰ, après, et καρπὸς, carpe ou poignet; all. *Mittelhand*, all. *metacarpus*, it. et esp. *metacarpo*]. Partie de la main située entre le corps et les doigts, composée de cinq os parallèles, appelés *os métacarpiens*, et distingués en *premier métacarpien*, *deuxième*, etc., en commençant du côté externe ou radial. Inférieurement, ces os s'articulent avec les premières phalanges (*articulations métacarpo-phalangiennes*) ; supérieurement, ils s'articulent entre eux (*articulations métacarpiennes*), et avec les os de la rangée métacarpienne du carpe (*articulations carpo-métacarpiennes*), savoir : le premier métacarpien, avec le trapèze ; le deuxième, avec le trapèze, le trapézoïde, le grand os et le troisième métacarpien ; le troisième, avec le grand os, les deuxième et quatrième métacarpiens ; le quatrième, avec le grand os, l'os crochu, les troisième et cinquième métacarpiens ; le cinquième, avec l'os crochu et le quatrième métacarpien. Ces os se développent par deux points d'ossification. — En cas de *fracture du métacarpe*, presque toujours un seul os est brisé. Assez souvent, il n'y a pas de déplacement, l'immobilisation simple suffit; s'il y a déplacement, l'extrémité supérieure du fragment inférieur se porte en arrière du supérieur et chevauche sur lui, tandis que l'extrémité inférieure de celui-ci se porte en avant; on remédie à ce déplacement au moyen de deux compresses graduées, dont l'une, à la paume de la main, refoule en arrière le fragment supérieur, et l'autre, à la face dorsale, repousse l'inférieur en avant; deux attelles et des bandelettes de diachylon complètent le bandage.

**MÉTACARPIEN, ENNE.** adj. et s. m. [*metacarpianus*, angl. *metacarpal*, it. *metacarpio*, esp. *metacarpiano*]. Qui a rapport au métacarpe. — *Artère métacarpienne*. La *dorsale du métacarpe*. — *Articulations métacarpiennes*. V. MÉTACARPE. — *Ligament métacarpien* [*ligament palmaire inférieur*]. Bandelette fibreuse tendue transversalement au-devant des extrémités inférieures des quatre derniers os métacarpiens, qu'elle maintient dans leur position respective. — *Muscle métacarpien du petit doigt* (Winslow et Sabatier). Le muscle opposant du petit doigt (Sabatier). — *Métacarpien du pouce*. L'opposant du pouce. — *Os métacarpiens*. V. MÉTACARPE. — *Phalanges métacarpiennes*. Les premières phalanges, celles qui sont contiguës au métacarpe. — *Rangée métacarpienne des os du carpe*. La *rangée inférieure*, celle qui est contiguë au métacarpe, et qui comprend le trapèze, le trapézoïde, le grand os et l'unciforme ou os crochu.

**MÉTACARPO-PHALANGIEN, ENNE.** adj. [*metacarpo-phalangianus*]. Qui a rapport au métacarpe et aux phalanges. — *Articulations métacarpo-phalangiennes*. V. MÉTACARPE. — *Métacarpo-phalangien du pouce*. V. ADDUCTEUR *du pouce*. — *Métacarpo-phalangiens latéraux* (Chaussier). Les interosseux palmaires. — *Métacarpo-phalangiens sus-palmaires* (Chaussier). Les interosseux dorsaux.

**MÉTACHLORAL.** s. m. V. CHLORAL.

**MÉTACHORÈSE.** s. f. [*metachoresis*, de μεταχωρεῖν, passer d'un endroit dans un autre ; all. *Metachoresis*, *Ortveränderung*, angl. *metachoresis*, it. *metacoresi*, esp. *metacoresis*]. Synonyme de *métastase*.

**MÉTACHROMATISME.** s. m. [de μετὰ, qui indique changement, et χρῶμα, coloration ; all. *Verfärbung*, angl. *metachromatism*, it. *metacromatismo*]. Modification de couleur que présentent les poils, les plumes ou la peau, selon les progrès de l'âge ou dans diverses conditions morbides chez divers animaux. || En technique histologique, propriété qu'ont certaines couleurs simples, de teindre en une nuance certains éléments et d'autres en une autre nuance ; telle est la thionine qui colore en bleu violacé les noyaux de cellules et en vert les globules rouges.

**MÉTACONDYLES.** s. m. pl. [μετακόνδυλος, de μετὰ, après, et κόνδυλος, condyle]. Nom donné aux phalangettes par Rufus, qui appelait *condyles moyens* les phalangines, et *procondyles* les phalanges.

**MÉTAFACIAL, ALE.** adj. [mot hybride, de μετὰ, après, et *face*]. — *Angle métafacial* (Serres). Angle rentrant formé par la réunion de l'apophyse ptérygoïde avec la base du sphénoïde.

**MÉTAGASTRULA.** s. f. La *gastrula* (V. ce mot) des mammifères.

**MÉTAGENÈSE.** s. f. [de μετὰ, alternativement, et γένεσις, naissance ; all. et angl. *metagenesis*, it. *metagenesi*]. Mot créé par Richard Owen pour désigner le mode particulier d'évolution connu sous le nom de *génération alternante* ; il correspond également au terme de *généagenèse* proposé par M. de Quatrefages. La métagenèse est le phénomène par lequel l'être primitif, ou vésicule germinative, ou *protoblaste* de Milne-Edwards, donne naissance par une sorte de bourgeonnement à un nouveau corps organisé ou *métazoaire*, M.-Ed., qui, tout en restant agame, mais pouvant se déplacer et se nourrir, met au monde par gemmiparité une série d'êtres semblables à lui, jusqu'à ce qu'il donne le jour, également par bourgeonnement, à l'être dont le développement reproduira la forme souche, c'est-à-dire le *typozoaire*, M.-Ed. C'est Chamisso le premier qui, en 1819, dans son voyage autour du monde, découvrit la métagenèse, en reconnaissant que chez les Salpes (Tuniciers), les Salpes solitaires et les Salpes agrégées ne constituaient pas des espèces différentes, mais représentaient deux formes d'un seul et même animal, l'une asexuée, l'autre sexuée. Plus tard, en 1842, Steenstrup appela l'attention sur des apparitions alternatives de formes semblables, de deux générations en deux générations, et les désigna sous le nom de *générations alternantes*. Mais le phénomène n'est pas toujours aussi simple, ce ne sont pas toujours les première, troisième, cinquième générations, et les deuxième, quatrième, sixième

générations qui sont semblables, souvent ce sont les première, quatrième, septième, et les deuxième, cinquième huitième qui se ressemblent, par exemple chez le *Doliolum* (Tunicier voisin des Salpes); dans certains cas, chez les Pucerons notamment, à la génération sexuée succèdent huit, dix, douze générations asexuées avant que reparaisse la forme sexuée semblable à la forme souche.

**MÉTAGLOBULINE.** s. f. Le *fibrinogène*.

**MÉTAGUMMATE.** s. m. V. Gomme *arabique*.

**MÉTAGUMMIQUE.** adj. — *Acide métagummique*. V. Gomme *arabique*.

**MÉTAL.** s. m. [*metallum*, μέταλλον, all. *Metall*, angl. *metal*, it. *metallo*, esp. *metal*]. Nom donné aux corps simples qui sont opaques, doués d'un éclat particulier dit *métallique*, bons conducteurs de la chaleur et de l'électricité. Les métaux se combinent avec l'oxygène pour former des anhydrides basiques dont les hydrates constituent les bases; les métalloïdes au contraire, en se combinant avec l'oxygène, forment des anhydrides qui, en fixant de l'eau, donnent des acides; de plus, les métaux jouent le rôle de corps électro-positifs lorsqu'ils se combinent avec les *métalloïdes*. Mais ces caractères distinctifs n'ont rien d'absolu : quelques éléments ont des propriétés communes aux métaux et aux métalloïdes, ce qui rend difficile la délimitation exacte des deux classes de corps simples. La classification des métaux n'offre pas moins de difficultés. Elle est fondée sur leur degré d'atomicité : le potassium, le sodium, l'ammonium, le lithium, qui peuvent remplacer l'hydrogène atome à atome, sont dits *monovalents* et forment une première famille; le baryum, le strontium, le plomb, le magnésium, le zinc, le cuivre, le mercure et l'argent sont *bivalents*, puisqu'un seul atome de chacun d'eux remplace deux atomes d'hydrogène, et forment une seconde famille; l'or est *trivalent*; l'étain, le platine, le palladium, le fer, l'aluminium, le manganèse, le chrome, le cobalt, le nickel sont *tétravalents*. — *Métal anglais*, *métal blanc*. Alliage de nickel et de cuivre. — *Métal du prince Robert*. V. Laiton.

**MÉTALBUMINE.** s. f. V. Albumine.

**MÉTALLIFÈRE.** adj. [*metallifer*, all. *metallhaltig*, angl. *metalliferous*, it. *metallifero*, esp. *metalifero*]. Qui contient un métal quelconque.

**MÉTALLIQUE.** adj. [*metallicus*, all. *metallisch*, angl. *metallic*, it. *metallico*, esp. *metalico*]. Qui a rapport aux métaux, à leurs attributs, à leurs composés, qui en provient. — *Albuminurie métallique*. Albuminurie causée par l'administration d'une substance métallique : albuminurie aurique, palladique, chez des rats auxquels des chlorures d'or et de palladium avaient été administrés (Rabuteau), albuminurie argentique (Liouville), albuminurie saturnine (Ollivier). — *Bruits métalliques*. Phénomènes sonores que fait entendre l'auscultation, seule ou combinée à la percussion, dans certains états morbides, et qui ont une résonance analogue à celle de l'airain ou de l'argent. Les bruits du cœur ont une sonorité métallique lorsque l'organe bat avec une énergie inaccoutumée, comme dans l'hypertrophie cardiaque. La voix, la toux, le murmure respiratoire, prennent un timbre métallique dans les mêmes conditions que celles qui donnent lieu aux bruits amphoriques. Mais les principaux bruits métalliques perçus dans la poitrine sont le bruit d'airain (V. Pneumothorax) et le tintement métallique (V. Tintement).

**MÉTALLOÏDE.** s. m. [de μέταλλον, métal, et εἶδος, forme; all. et angl. *Metalloid*, it. *metalloide*, esp. *metaloide*]. Corps simple, solide, liquide ou gazeux, dont les propriétés diffèrent de celles qui caractérisent les métaux (V. Métal). La classification naturelle des métalloïdes a été établie par Dumas d'après leur atomicité, de la façon suivante : la première famille comprend le chlore, le bronze, l'iode et le fluor, qui s'unissent à l'hydrogène atome par atome et sont par conséquent monovalents; la seconde renferme l'oxygène, le soufre, le sélénium et le tellure, qui sont bivalents, c'est-à-dire qu'un atome de chacun d'eux s'unit à deux atomes d'hydrogène; dans la troisième se rangent les métalloïdes trivalents, azote, phosphore, arsenic et antimoine; dans la quatrième, le bore, le silicium et le carbone, corps tétravalents. Quant à l'hydrogène, il ne trouve pas sa place dans cette classification, parce que ses propriétés chimiques le rapprochent des métaux plus que des métalloïdes : on peut le considérer comme un métal gazeux.

**MÉTALLOPHOBIE.** s. f. Crainte morbide des objets de métal (boutons de porte, pièces de monnaie).

**MÉTALLOSCOPIE.** s. f. [de μέταλλον, métal, et σκοπεῖν, considérer, examiner]. Recherche des affinités qui existent entre un individu vivant et les métaux, c'est-à-dire de la sensibilité particulière que cet individu présente par rapport à l'action exercée sur lui par tel ou tel métal. Les résultats fournis par cet examen guident le médecin qui applique la *métallothérapie* dans le choix de l'agent à employer dans chaque cas, individuel ou morbide, donné (Burq), l'action curative d'un même métal variant avec chaque malade et avec chaque forme de maladie.

**MÉTALLOTHÉRAPIE.** s. f. [all. *Metallotherapie*, angl. *metallotherapy*, it. *metalloterapia*, esp. *metaloterapia*] (Burq). Traitement par les métaux, application externe de certains métaux, fer, acier, cuivre, zinc, étain, or, argent, platine, alliages, en plaques, bracelets, anneaux, chaînes (armatures métalliques), pour le traitement de diverses maladies. Ce procédé thérapeutique, renouvelé des pratiques astrologiques et cabalistiques anciennes, des *tracteurs* de Perkins (V. Perkinisme), etc., mais appliqué actuellement d'une façon rationnelle, a donné de bons résultats dans les maladies où les symptômes nerveux existent seuls ou sont prédominants : hystérie, névralgies, contractures essentielles ou symptomatiques, chorée, chlorose, dyspepsie, etc. (Burq, Bouchut, Dumontpallier, Charcot). Il est certain que certaines paralysies partielles de la sensibilité et de la motilité, telles qu'on en observe chez les hystériques, disparaissent, au moins momentanément, après l'application de plaques, de chaînes, etc., métalliques, sur les points ou les régions paralysés : on a vu disparaître de même des contractures développées dans le cours du choléra, de la dothiénentérie. L'imagination des malades ne paraît pas seule influencée par ce procédé thérapeutique : tel malade n'éprouve aucune amélioration d'un symptôme donné par l'application d'un métal déterminé, alors que celui-ci est efficace, chez un autre malade, contre le même symptôme, lequel disparaîtra, chez le premier malade, par l'application d'un métal approprié à son idiosyncrasie ; d'où la nécessité de la métalloscopie associée à la métallothérapie, ou plutôt la précédant.

**MÉTAMÈRE.** s. m. Partie du corps d'un animal contenant toutes les parties essentielles de l'organisme et capable d'une vie isolée; réunies à d'autres dans le sens antéro-postérieur, ces portions forment l'être complet; les métamères sont donc des parties homodynames. Les cestodes offrent un exemple remarquable de cette disposition. Or chez les vertébrés, au moins à l'état adulte, les métamères ont perdu toute individualité, mais on en trouve encore de nombreuses traces au cours du développement embryonnaire. Chaque métamère comprend un segment de la moelle ou *neurotome*, un segment de la crête ganglionnaire ou ganglion ; un segment primordial ou *myotome*, un segment cutané ou *dermatomère* ; à chaque neurotome correspondent un groupe de muscles ou *myomère*, qui n'est pas exactement superposable au myotome, et un territoire cutané ou *myélomère* (fig. 447 et 448), qui est différent du

dermatomère ; de plus, le segment cutané qui correspond à chaque racine ou *rhizomère* diffère à la fois du myélomère et du dermatomère. Toutes ces différences sont dues à l'inégal développement de la moelle et du rachis, à l'ascension apparente de la moelle, à l'atrophie de certaines parties du segment et à l'hypertrophie des autres. Actuellement on admet que le myélomère n'est pas différent du rhizomère et correspond aux mêmes territoires cutanés, c'est-à-dire que la métamérie spinale est identique à la métamérie gan-

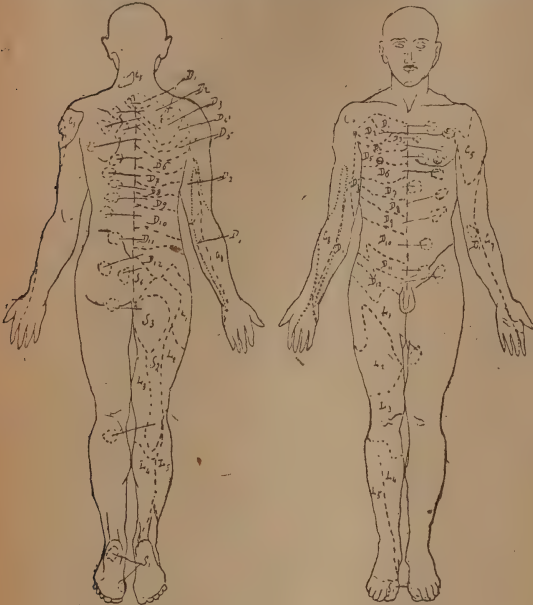


Fig. 447 et 448. — Territoires myélomériques avec leurs maxima, d'après H. Head.

glionnaire ou radiculaire ; il y a un nombre fixe de métamères égal au nombre des ganglions spinaux.

**MÉTAMÈRE** ou **MÉTAMÉRIQUE**. adj. [de μετὰ, préposition qui indique un changement, et μέρος, partie ; all. *metamer, metamerisch*, angl. *metameric*, it. et esp. *metamerico*]. Se dit en chimie (Berzelius) d'un corps qui présente les caractères de la *métamérie*. V. Isomérie.

**MÉTAMÉRIE**. s. f. En chimie. V. Isomérie. ‖ En embryologie et en pathologie, division de l'organisme en segments homodynames ou *métamères*. Cette disposition a été invoquée pour expliquer la répartition de certaines anesthésies (syringomyélie), de certaines éruptions (en particulier zona), nettement en rapport avec une altération nerveuse, et ne répondant pas pourtant au territoire d'un nerf. On a reconnu que la localisation existait plus haut que le nerf, et siégeait soit au niveau de la moelle elle-même (métamérie spinale) soit au niveau de ganglions (métamérie ganglionnaire). — *Métamérie secondaire des membres*. Pour expliquer certains troubles de la sensibilité des membres dont les limites sont perpendiculaires au grand axe du membre (anesthésie en manchette, en bottine, etc.), Brissaud admet que les renflements cervical et lombaire de la moelle représentent les rudiments de prolongement de la substance grise dans le membre ; ils sont pour ainsi dire une moelle secondaire entée sur la première et métamérisée de la même façon, si bien que le segment proximal du membre (bras ou cuisse) correspond au métamère secondaire le plus rapproché de l'axe spinal, et le segment distal (main ou pied) au segment du renflement le plus éloigné de cet axe ; cette hypothèse s'appuie sur le fait observé par Van Gehuchten et Buck, à savoir que, dans le cas de désarticulation de la jambe, la chromatolyse montre que les cellules motrices les plus voisines de la ligne médiane sont celles qui commandent au segment le plus élevé du membre. Mais ce fait, déjà contesté en lui-même pour les cellules de la corne antérieure, ne s'applique pas aux cornes postérieures. La métamérie secondaire des membres est une hypothèse qui n'est pas acceptée par beaucoup d'auteurs ; cette hypothèse serait même inutile, car les anesthésies segmentaires observées dans la syringomyélie auraient en réalité une disposition radiculaire, et leur répartition pseudosegmentaire résulterait de la confluence des bandes rhizomériques. — *Métamérie du sympathique*. La métamérie du sympathique se superpose exactement à la métamérie spinale, puisqu'il existe chez l'embryon autant de ganglions sympathiques que de ganglions spinaux ; cette disposition se modifie dans la suite par la disparition ou le fusionnement de certains ganglions sympathiques ; le neurone qui part du ganglion sympathique et va à la périphérie en accompagnant la racine rachidienne correspondante garde la disposition métamérique, tandis que le neurone qui va du ganglion à la moelle se trouve en dehors de la métamérie primitive.

**MÉTAMORPHOPSIE**. s. f. [de μεταμόρφωσις, métamorphose, et ὄψις, vue]. Vice de la vision par lequel les objets paraissent changés dans leur forme ou dans leur grandeur. V. Illusion.

**MÉTAMORPHOSE**. s. f. [*metamorphosis*, μεταμόρφωσις, de μετὰ, préposition qui indique un changement, et μορφή, forme ; all. *Metamorphose*, angl. *metamorphosis*, it. *metamorfosi*, esp. *metamorfosis*]. Changement que certains animaux subissent dans le cours de leur développement, et qui fait que ces êtres passent par plusieurs états successifs, dans chacun desquels ils ont une forme, une organisation et des mœurs différentes. Tels sont les changements que présentent certaines espèces parasites de l'homme à un stade de leur développement, comme les tænias. La métamorphose, caractérisée principalement par les changements dans les formes extérieures, est toujours accompagnée de modifications plus ou moins considérables dans les organes internes ; il y a *métamorphose des tissus*, c'est-à-dire d'abord des phénomènes d'*histolyse*, puis ensuite des phénomènes d'*histogenèse* ; les organes nouveaux se forment par *épigenèse* ; on observe par exemple des phénomènes de cet ordre lorsque, chez les Batraciens, les appareils branchiaux disparaissant, les poumons se constituent et que les pattes se développent. La métamorphose est donc un phénomène de *développement* ; toute métamorphose est un fait de développement, mais tout développement n'est pas une métamorphose. V. Transformation. — *Métamorphose des exsudats*. V. Exsudat. — *Métamorphose fibreuse*. V. Substitution.

**MÉTANÉPHROS**. s. m. En embryologie, rein définitif, dernier organe qui se développe pour remplir la fonction urinaire et persiste chez l'adulte ; il n'existe que chez les amniotes ; il apparaît de bonne heure, sous la forme d'un bourgeon creux partant du canal de Wolff et se dirigeant en haut ; le pédicule de ce bourgeon fournira l'uretère, et la partie supérieure le rein.

**MÉTAPÉDIUM**. s. m. [de μετὰ, après, et πέδιον, pied]. S'est dit pour *métatarse*, ainsi que *métapédien* pour *métatarsien*. Mais les auteurs anciens ont employé πέδιον seul pour signifier *métatarse*.

**MÉTAPEPTONE**. s. f. V. Peptone.

**MÉTAPHLOGOSE**. s. f. [de μετὰ, au delà, et λόγωσις, inflammation]. Inflammation avec engorgement sanguin, sans dureté (Lobstein).

**MÉTAPHOSPHATE**. s. m. Nom donné aux sels for-

més par l'acide métaphosphorique monohydraté, uni à un équivalent de base. Les métaphosphates alcalins seuls sont solubles dans l'eau.

**MÉTAPHOSPHORIQUE.** adj. V. PHOSPHORIQUE.

**MÉTAPHYSIQUE.** adj. — *Méthode métaphysique.* V. MÉTHODE.

**MÉTAPHYSIQUE.** s. f. [τὰ μετὰ τὰ φυσικά, all. *Metaphysik, höhree Physik*, angl. *metaphysics*, it. *metafisica*]. Ce qui est au-dessus des choses sensibles, étude de l'être absolu, de l'être pour l'être, recherche de l'essence des choses. — *Métaphysique médicale.* Nom que des médecins donnent à la recherche de l'essence des maladies. Comme les métaphysiciens qu'ils copient, ils se fondent sur des principes subjectifs qui, s'ils n'étaient des impasses, seraient précieux par leur généralité, par la facilité avec laquelle ils se plient à toutes les vues à priori de chacun, et, par suite, exemptent de toute recherche destinée à établir des relations exactes entre l'intelligence et les objets.

**MÉTAPLASIE.** s. f. Processus suivant lequel certains éléments donneraient naissance à d'autres doués de propriétés physiques et chimiques différentes. On ne peut guère admettre la réalité d'un pareil processus, toute cellule donnant nécessairement naissance à une cellule du même type ou déviée de ce type par des conditions pathologiques actuelles.

**MÉTAPLASIQUE.** adj. — *Processus métaplasique.* V. MÉTAPLASIE.

**MÉTAPLASTIQUE.** adj. [de μετὰ, indiquant changement, et πλάσσειν, former]. Se dit des conditions qui président aux changements dans la formation des parties (Flourens).

**MÉTAPOROPOÈSE.** s. f. [*metaporopœesis*, μεταποροποίησις, de μετὰ, qui exprime un changement, πόρος, pore, et ποιεῖν, faire]. Changement qui s'opérerait dans les plus petits pores, dans les extrémités capillaires des vaisseaux, lorsqu'ils reviennent d'un état contre nature à l'état naturel (Galien).

**MÉTAPTOSE.** s. f. [*metaptosis*, μετάπτωσις, de μεταπίπτω, je retombe, je dégénère; all. et angl. *Metaptosis*, it. *metaptosi*]. Changement dans le siège ou la forme d'une maladie. V. DIADEXIE et MÉTASTASE.

**MÉTASCHÉMATISME.** s. m. [de μετὰ, indiquant changement, et σχῆμα, disposition, plan; all. *Metaschematismus*, angl. *metaschematism*, it. *metascematismo*, esp. *metasquematismo*]. Mot que les Allemands emploient pour exprimer un changement de forme, de caractère, par exemple d'une maladie.

**MÉTASTASE.** s. f. [*metastasis*, μετάστασις, de μεθίστημι, je change de place, je transporte; all. *Metastase*, angl. *metastasis*, it. *metastasi*, esp. *metastasis*]. Changement dans le siège d'une maladie (V. DIADEXIE), attribué par les humoristes au transport de la matière morbifique dans un lieu différent de celui qu'elle occupait primitivement, et par les solidistes au déplacement de l'irritation. On dit qu'il y a *métastase*, quand les symptômes qui constituent une affection locale viennent à disparaître, et qu'à cette disparition se lie la manifestation d'une maladie nouvelle dans un autre lieu de l'économie. Ainsi l'apparition d'une orchite chez l'homme, d'une ovarite ou d'une mammite chez la femme, au moment où disparaît le gonflement de la région parotidienne qui constitue les oreillons, est un exemple de métastase. Ce qui semblait justifier jusqu'à un certain point la doctrine de la métastase, c'est que l'apparition de la nouvelle localisation morbide était suivie de l'amélioration des premiers symptômes; ainsi, dans la blennorragie, l'écoulement gonorrhéique diminue quand l'orchite apparaît, pour reprendre de nouveau au moment où le testicule se dégage; les choses se passent donc comme si la force morbide se transportait successivement d'un point à l'autre. Aujourd'hui que nous connaissons dans bien des cas la cause des maladies, nous savons que l'orchite blennorragique est due à l'action du gonocoque sur le testicule, de même que l'orchite des oreillons est due sans nul doute au transport de l'agent figuré encore peu connu des oreillons des parotides au testicule. Il y a dans ce voyage des microbes d'un premier organe envahi à une nouvelle localisation, quelque chose qui rappelle l'ancienne métastase; et c'est par de tels exemples qu'on a pu dire que les idées bactériologiques actuelles rappelaient l'humorisme ancien. Cette doctrine de la métastase a eu pendant longtemps une grande importance en pathologie générale; elle justifiait l'emploi des cautères, des vésicatoires permanents, qui établissaient de nouveaux foyers morbides et créaient artificiellement des métastases que la nature ne voulait pas. Aujourd'hui le seul procedé que l'on peut rapprocher de la métastase est l'emploi des abcès de fixation de Fochier (V. FIXATION) et encore ne s'agit-il pas ici du transport de l'agent morbide d'un organe à un autre, mais de la fixation en un point artificiellement irrité de microbes circulant librement dans l'économie. — *Métastase purulente.* V. INFECTION *purulente*.

**MÉTASTATIQUE.** adj [*metastaticus*, μεταστατικός, all. *metastatisch*, angl. *metastatic*, it. et esp. *metastatico*]. Qui a rapport à la métastase : *abcès métastatiques.* V. ABCÈS et INFECTION *purulente*. — *Affection métastatique.* Celle qui est produite par la métastase d'une autre maladie. — *Crise métastatique.* Celle où l'on suppose que la matière morbide, transportée d'un autre lieu, donne naissance aux phénomènes observés.

**MÉTASYNCRISE.** s. f. [*metasyncrisis*, μετασύγκρισις, de μετὰ, qui marque le changement, et συγκρίνω, j'amasse ou je mêle ensemble : recomposition; all. *Metasynkrisis*, angl. *metasyncrisis*, it. *metasincrisi*, esp. *metasincrisis*]. Régénération du corps, ou d'une de ses parties, par exemple dans le cas de maigreur ou de plaie avec perte de substance. Asclépiade, attribuant tout ce qui existe dans l'univers au concours des atomes, appelait les corps συγκρίματα (*assemblage*). Il exprimait la composition ou la génération des corps par le verbe συγκρίνεσθαι (s'unir, se mêler); leur dissolution ou décomposition par διακρίνεσθαι (se séparer); pour exprimer le retour des corps à leur premier état, lorsqu'ils avaient été désunis, il se servait du verbe μετασυγκρίνεσθαι (se remêler, se recomposer). Cœlius Aurelianus rendait ce mot par le verbe latin *recorporare*, et le substantif μετασύγκρισις par *recorporatio*.

**MÉTASYNCRITIQUE** adj. [*metasyncriticus*, μετασυγκριτικός, all. *metasynkritisch*, all. *metasyncritic*, it. et esp. *metasincritico*]. Qui a rapport à la métasyncrise : *cycle métasyncritique.* — *Médicaments métasyncritiques.* Substances auxquelles on attribuait la vertu de produire la régénération partielle du corps. V. RECONSTITUANT.

**MÉTATARSALGIE.** s. f. [de *métatarse*, et ἄλγος, douleur]. Affection décrite par G. Morton en 1876 (*maladie, névralgie* ou *pied de Morton*), et qui consiste en une névralgie métatarsienne. Elle est caractérisée par une douleur siégeant principalement au niveau de la quatrième articulation métatarso-phalangienne, et aussi de chacune des autres articulations semblables, sauf de la première; la douleur s'installe progressivement, précédée par une sensation de pesanteur, d'engourdissement plus ou moins considérable; puis elle devient continue, traversée parfois par des paroxysmes plus ou moins violents entre lesquels elle disparaît presque totalement; elle peut s'irradier au mollet, au genou, à la hanche. Localement l'examen ne permet de constater aucune modification; mais la pression au niveau de la tête du quatrième métatarsien du côté de la face plantaire réveille la douleur; de même la flexion ou l'extension des orteils. Il n'y a pas de trouble de la sensibi-

lité tactile ou thermique, mais parfois on a noté quelque trouble trophique (épaississement de l'épiderme, œdème remontant jusqu'aux malléoles, teinte violacée de la peau). Durant la crise, le malade a une démarche caractéristique : il s'appuie sur le bord externe du pied et sur les talons, mais en général il s'arrête bientôt, garde le repos et retire sa chaussure. Cette affection se rencontre plus souvent chez la femme que chez l'homme, et paraît liée à la neurasthénie; aussi a-t-elle une marche irrégulière, capricieuse, disparaissant complètement pendant des années pour reparaître plus tard, souvent sans cause apparente ou à l'occasion d'un traumatisme insignifiant. Les diverses malformations ou déformations qu'on a invoquées pour expliquer la métatarsalgie ne sont pas constantes; aucune n'explique comment la douleur peut passer tout d'un coup d'un métatarsien à l'autre; il faut donc reconnaître la nature purement névropathique de cette affection et, par suite, diriger le traitement uniquement dans ce sens; on pratiquera le massage ou même on appliquera des pointes de feu; mais le traitement chirurgical (résection du quatrième métatarsien ou même des autres) doit être proscrit, son efficacité paraissant due uniquement à la suggestion.

**MÉTATARSE.** s. m. [de μετὰ, après, et ταρσὸς, tarse; all. *Mittelfuss*, angl. *metatarsus*, it. et esp. *metatarso*]. Partie du pied située entre le tarse et les orteils. Le métatarse est composé de cinq os disposés parallèlement, appelés *os du métatarse* ou *métatarsiens*, et distingués par leurs noms numériques, *premier métatarsien, deuxième*, etc., en comptant de dedans en dehors, du gros vers le petit orteil. Inférieurement, ces os s'articulent avec les premières phalanges (*articulations métatarso-phalangiennes*) ; supérieurement, ils s'articulent entre eux (*articulations métatarsiennes*) et avec les os du tarse (*tarso-métatarsiennes*), savoir : le premier métatarsien avec le premier os cunéiforme; le deuxième, avec les trois cunéiformes; le troisième, avec le troisième cunéiforme; le quatrième, avec l'os cuboïde et le troisième cunéiforme; le cinquième, avec le cuboïde.

**MÉTATARSIEN, IENNE.** adj. et s. m. [*metatarseus*, angl. *metatarsal*, it. *metatarsico*, esp. *metatarsiano*]. Qui a rapport au métatarse. — *Artère métatarsienne.* La *dorsale du métatarse.* — *Articulations métatarsiennes.* V. Métatarse. — *Os métatarsiens.* V. Métatarse. — *Phalanges métatarsiennes.* Les premières phalanges des orteils, contiguës aux os du métatarse. — *Rangée métatarsienne des os du tarse.* Celle qui est contiguë aux os du métatarse : elle comprend le cuboïde et les trois cunéiformes.

**MÉTATARSO-PHALANGIEN, IENNE.** adj. [*metatarso-phalangianus*]. Qui a rapport au métatarse et aux phalanges. — *Articulations métatarso-phalangiennes*. V. Métatarse. — *Métatarso-sous-phalangien du petit orteil.* V. Fléchisseur (*Court*) *du petit orteil.* — *Métatarso-sous-phalangien du premier orteil.* V. Abducteur *du gros orteil.* — *Métatarso-phalangiens latéraux.* Nom que Chaussier donnait aux muscles interosseux du pied. Il les distinguait en *sus-plantaires* (interosseux dorsaux) et *sous-plantaires* (interosseux plantaires).

**MÉTATHÈSE.** s. f. [*metathesis*, μετάθεσις, de μετατίθημι, je change de place; all. *Versetzung*, angl. *metathesis*, it. *metatesi*, esp. *metatesis*], Opération tendant à transporter une maladie du lieu où elle existe dans un autre où sa présence est moins nuisible. L'opération de la cataracte par abaissement, l'action de repousser dans la vessie un calcul engagé dans l'urètre, sont des *métathèses.*

**MÉTATOPIE.** s. f. Développement, sous l'influence d'une cause morbide, de certains éléments enfermés dans un tissu où ils ne sont pas prépondérants : tel est le cas de la prolifération des cellules cartilagineuses des ligaments qui peuvent donner des ecchondroses dans le cas d'arthrite déformante.

**MÉTATROPHIE.** s. f. [de μετὰ, après, et τροφὴ, nourriture]. Atrophie consécutive.

**MÉTATROPHIQUE.** adj. — *Thérapeutique métatrophique.* Méthode thérapeutique imaginée par Richet et Héricourt et consistant à déterminer une modification de la nutrition corrélativement à l'administration d'un médicament. Si, par exemple, comme l'ont fait ces auteurs, on supprime le chlorure de sodium de l'alimentation des épileptiques, les doses de bromure nécessaires pour amener l'amélioration sont beaucoup moins considérables qu'autrement; il semble que le bromure vienne remplacer le chlorure qui fait défaut, et les éléments en état de besoin de sels alcalins prennent avidement le bromure qui leur est offert et s'en saturent.

**MÉTAVANADATE.** s. m. Sel de l'acide métavanadique. — *Métavanadate de soude.* Poudre blanche, soluble dans l'eau à 5 p. 100, employée comme oxydante de même que les autres dérivés du *vanadium.*

**MÉTAZOAIRE.** s. m. [de μετὰ, après, et ζῶον, animal]. Division du règne animal comprenant les animaux qui ont, durant les premières phases de leur évolution, deux feuillets blastodermiques et qui réalisent ainsi la forme ombryonnaire appelée *Gastrula* (V. ce mot). Les métazoaires s'opposent aux protozoaires qui eux n'ont pas de blastoderme (Heckel).

**METCHNIKOFF** (Élie) (biologiste russe, attaché à l'Institut Pasteur de Paris). — *Théorie de Metchnikoff.* V. Phagocytose.

**METELIN** (Turquie d'Asie, Archipel). *Eaux sulfatées sodiques*, chaudes, 30° à 42°.

**MÉTÉORISATION.** s. f. [all. *Aufblähung*, esp. *meteorizacion*]. Production du météorisme.

**MÉTÉORISME.** s. m. [de μετέωρος, élevé; ἐμφύσησις, all. *Meteorismus*, angl. *meteorism*, it. et esp. *meteorismo*; vulgairement *ballonnement*]. Enflure générale de l'abdomen due à la distension du tube digestif par des gaz qui y sont accumulés. V. Tympanite.

**MÉTÉOROLOGIE.** s. f. [*meteorologia*, de μετέωρον, météore, et λόγος, discours; all. *Meteorologie*, angl. *meteorology*, it. et esp. *meteorologia*]. Partie de la physique qui traite des conditions climatologiques à la surface du globe. Les phénomènes météorologiques sont dans une telle dépendance réciproque, que leur description méthodique est pleine de difficultés. Parle-t-on des agents impondérables, l'air intervient comme modificateur. Veut-on décrire l'air, il importe d'en connaître la composition, l'état de repos ou de mouvement, la pesanteur, la température. Est-il question de la température, il convient d'examiner la chaleur propre du globe, l'influence des plaines, des montagnes, des continents, des mers, de l'exposition, de la culture, des habitations. On peut ainsi diviser l'ensemble de la météorologie : 1° les agents impondérables; 2° les eaux; 3° l'atmosphère; 4° la température. Ce sont là quatre grandes sources d'action sur les corps vivants qui ne doivent jamais être perdues de vue par le médecin. Car, suivant leurs combinaisons, elles entretiennent la santé, causent des maladies ou en guérissent. Il y a donc un rapport nécessaire entre la météorologie, d'une part, et la pathologie, l'hygiène et la thérapeutique, d'autre part; l'étude de ces rapports constitue la *météorologie médicale.* V. Air, Atmosphère et Climat.

**MÉTÉOROLOGIQUE.** adj. [*meteorologicus*, all. *meteorologisch*, angl. *meteorological*, it. et esp. *meteorologico*]. Qui concerne les phénomènes atmosphériques. — *Instruments météorologiques.* Ceux qui sont destinés à faire connaître toutes les variations atmosphériques, notamment celles qui sont relatives à la pesanteur, à l'humi-

dité, à la chaleur, à l'état électrique de l'air : tels sont les *baromètres*, les *thermomètres*, les *hygromètres*, etc. — *Observations météorologiques*. Celles qui ont pour but de rechercher quelles influences les modifications des phénomènes météorologiques peuvent avoir sur l'économie animale, dans l'état de santé ou de maladie.

**MÉTHACÉTINE**. s. f. Poudre cristalline inodore, légèrement rosée, soluble dans l'eau et dans l'alcool ; c'est une paraoxyméthylacétanilide. Ce produit a une action antithermique et analgésique analogue à celle de la phénacétine ; il paraît surtout bien réussir chez les enfants. On l'administre à la dose de 0gr,15 à 0gr,30 chez les enfants, de 0gr,25 à 1 gramme chez l'adulte, en plusieurs fois.

**MÉTHANA** (Grèce, Péloponèse). *Eaux chlorurées sulfurées*, chaudes, 26° à 28°, contenant 23gr,437 de chlorure de sodium. Établissement.

**MÉTHANE**. s. m. Le formène.

**MÉTHÉMÉRINE**. s. f. [*methemerina*, de μετὰ, pendant, et ἡμέρα, jour]. Fièvre dont les accès reviennent chaque jour : c'est la *fièvre quotidienne*.

**MÉTHÉMOGLOBINE**. s. f. Corps cristallisé dû à l'oxydation de l'hémoglobine, mais différant de l'oxyhémoglobine par la structure de sa molécule ; l'oxygène y est à l'état de combinaison plus stable et ne peut être déplacé par l'oxyde de carbone. On la rencontre dans le sang après l'absorption de certaines substances, comme le chlorate de potassium, l'acide pyrogallique, etc., et elle passe dans l'urine quand le plasma en contient des quantités notables ou même renferme beaucoup d'hémoglobine. Elle se produit aux dépens de l'oxyhémoglobine par altération spontanée, par l'action des acides ou des bases dilués, de certains agents oxydants, ou toxiques (acide pyrogallique). Elle est soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther ; les solutions neutres ou acides sont brunes et présentent un spectre d'absorption à quatre bandes, dont la plus intense et la plus caractéristique est située entre C et D, plus près de C ; la deuxième et la troisième, très faibles, occupent le même plan que celles de l'oxyhémoglobine, et la quatrième, large et estompée sur les bords, est située dans le bleu. Les solutions alcalines sont rouges et leur spectre n'a que trois bandes.

**MÉTHODE**. s. f. [*methodus*, μέθοδος, de μετὰ, par, et ὁδὸς, chemin : mot à mot, par le chemin ; all. *Methode*, angl. *method*, it. et esp. *metodo*]. Manière de dire ou de faire quelque chose avec un certain ordre et suivant certains principes (V. Doctrine) ; l'ordre que l'on suit dans l'étude ou dans l'enseignement d'une science, selon les règles de la *logique*. — *Méthode objective*, ou *expérimentale*, ou *à posteriori*. Celle dans laquelle les points de départ sont tous donnés par l'expérience. — *Méthode subjective* ou *métaphysique*, ou *à priori*. Celle dans laquelle on prend pour point de départ des propositions purement rationnelles, non déduites de l'expérience. ‖ En un autre sens, *méthode subjective*, celle par laquelle on va du plus composé au plus simple ; *méthode objective*, celle par laquelle on va du plus simple au plus composé. ‖ En médecine, *méthode d'Anel*, *méthode de Hunter*. V. Anévrysme. — *Méthode de douceur*. Ensemble des procédés de réduction des luxations dans lesquels l'adresse et l'habileté du chirurgien sont mises en œuvre, à l'exclusion de la force, pour vaincre le déplacement. Ces procédés varient avec la nature anatomique de la luxation, et exigent une connaissance exacte des variations que celle-ci peut présenter : on peut cependant les ramener à trois catégories, dites de pression, d'impulsion, de dégagement, suivant qu'on presse directement sur l'os déplacé, qu'on refoule une surface osseuse avant de presser sur elle, qu'on dégage un os enclavé ou chevauchant. — *Méthode de force*. Ensemble des manœuvres qui ont pour but la réduction d'une luxation, et qui se composent de l'extension, la contre-extension et la coaptation. — *Méthodes opératoires*. Les diverses manières principales dont une opération peut être pratiquée. Par exemple, l'amputation d'un membre peut être faite circulairement ou à lambeaux ; l'opération de la cataracte peut être faite par abaissement ou par extraction ; la cystotomie peut être pratiquée par le haut appareil, par le grand appareil, par l'appareil latéral : de là autant de *méthodes* différentes qui se composent chacune d'un plus ou moins grand nombre de *procédés* ou de manières particulières d'opérer. Ainsi, l'appareil latéral est exécuté suivant les *procédés* de frère Jacques, ou de Cheselden, ou de frère Côme. Du reste, ces deux mots, *méthode* et *procédé*, sont souvent employés l'un pour l'autre : on décore souvent un simple *procédé* du nom de *méthode*. — *Méthode sous-cutanée*. Nom donné aux opérations qui se pratiquent sous la peau, incisions, ponctions, etc., pour extraire des corps étrangers, couper des tendons, des muscles, etc., tout en réduisant la plaie extérieure à une simple piqûre, et mettant les parties profondes à l'abri du contact de l'air.

**MÉTHODIQUE**. adj. [*methodicus*, all. *methodisch*, angl. *methodical*, it. et esp. *metodico*]. Qui est conforme à la méthode : *traitement méthodique*.

**MÉTHODIQUES**. s. m. pl. Synonyme de *méthodistes*.

**MÉTHODISME**. s. m. La doctrine des méthodistes.

**MÉTHODISTES**. s. m. pl. [all. et angl. *Methodist*, it. et esp. *metodisto*]. Secte de médecins dont la doctrine s'établit après celle des empiriques et des dogmatiques, vers la fin du premier siècle de l'ère chrétienne. Suivant les *méthodistes*, dont Thémison fut le chef, toute maladie dépendait du resserrement ou du relâchement (du *strictum* ou du *laxum*). A ces deux genres de cause ils en ajoutèrent un troisième, *genre mixte* ou *composé*, pour les maladies tenant des deux premiers genres. V. Diatritaire.

**MÉTHODOLOGIE**. s. f. [all. *Methodologie*, angl. *methodology*, it. et esp. *metodologia*]. Exposé des règles qu'on doit suivre dans l'étude d'un art. — *Méthodologie médicale*. Exposé des diverses classifications des maladies qui se sont succédé, règle à suivre pour les étudier ou pour en établir une.

**MÉTHOMANIE**. s. f. [de μέθυ, vin, et *manie*]. Désir irrésistible des boissons fermentées. V. Dipsomanie.

**MÉTHYLACÉTANILIDE**. s. f. V. Exalgine.

**MÉTHYLAL**. s. m. [en atomes, $C^3H^8O^2$]. Liquide clair transparent, d'odeur acétique, soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, le chloroforme, les huiles fixes et volatiles. C'est un hypnotique puissant, anesthésique, antidote de la strychnine ; il a été employé avec succès dans le traitement du *delirium tremens* ; on le donne à l'intérieur à la dose de 0gr,50 à 1 gramme ; à l'extérieur on emploie 5 grammes en liniment ; on l'a même employé en injections hypodermiques, à la dose de 0gr,20 par injection, renouvelable toutes les deux heures, mais cette injection est très douloureuse.

**MÉTHYLAMIDE**. s. f. V. Méthylamine.

**MÉTHYLAMINE**. s. f. [*amine méthylique*, *azoture de méthyle*]. Groupe de composés représentant de l'ammoniaque ($AzH^3$) dans laquelle un, deux ou trois équivalents d'hydrogène sont remplacés par un nombre égal d'équivalents de méthyle ($C^2H^3$). On distingue : 1° La *méthylamine* proprement dite [*protométhylamine*, *méthylamide*, *méthyliaque*, *méthylammoniaque*] ($AzH^2.C^2H^3 = C^2H^5Az$), gaz incolore, d'odeur ammoniacale de poisson gâté, se liquéfiant à quelques degrés au-dessous de zéro, obtenu en faisant passer un courant de gaz ammoniac dans l'iodure de méthyle : sa réaction est fortement alcaline ; c'est une base énergique, donnant des sels analogues à ceux que forme l'ammoniaque avec les acides. — 2° La *diméthylamine* [$AzH.(C^2H^3)^2 = C^4H^7Az$], liquide d'odeur ammoniacale, bouillant entre 8° et 9°, à réaction alcaline,

obtenu par action de la protométhylamine sur l'iodure de méthyle. — 3° La *triméthylamine* [$Az(C^2H^3)^3 = C^6H^9Az$], liquide incolore, d'odeur de poisson pourri, très alcaline, donnant des sels cristallisables, et obtenu par l'action de la diméthylamine sur l'iodure de méthyle : la triméthylamine se trouve dans la saumure de harengs, dans le seigle ergoté, l'urine de l'homme, la levure de bière, etc.

**MÉTHYLAMMONIAQUE.** s. f. V. MÉTHYLAMINE.

**MÉTHYLBROMHYDRIQUE.** adj. — *Éther méthylbromhydrique.* V. MÉTHYLE (*Bromure de*).

**MÉTHYLCHLORHYDRIQUE.** adj. — *Éther méthylchlorhydrique* [*chlorure de méthyle*]. V. MÉTHYLE (*Chlorure de*).

**MÉTHYLE.** s. m. ($C^2H^3$). Radical monoatomique des composés méthyliques, alcool, éther, etc., qu'on obtient par l'action du zinc sur l'iodure de méthyle, à chaud. Gaz incolore, inodore, brûlant avec une flamme bleuâtre, se liquéfiant à — 16°, peu soluble dans l'eau et dans l'alcool. — *Azoture de méthyle.* V. MÉTHYLAMINE. — *Bromure de méthyle* [*éther méthylbromhydrique*] ($C^2H^3Br$). Liquide incolore, d'odeur éthérée et alliacée, bouillant à 13°, qui se forme par l'action de l'acide bromhydrique sur l'alcool méthylique. — *Chlorure de méthyle* [*éther méthylchlorhydrique*]. Gaz obtenu par l'action de l'acide chlorhydrique sur l'alcool méthylique. Il se liquéfie à — 22° ou par une pression de 6 atmosphères, et produit un froid intense lorsqu'il repasse à l'état de gaz à la température ordinaire : on l'emploie comme analgésique local, surtout dans la sciatique (Debove), en le pulvérisant à l'aide d'un siphon sur le trajet du nerf pendant quatre ou cinq secondes ou en passant sur ce trajet un tampon de coton imbibé de chlorure de méthyle (*stypage*). — *Hydrate de méthyle.* V. MÉTHYLIQUE (*Alcool*). — *Hydrure de méthyle.* Le formène. — *Iodure de méthyle* [*éther méthyliodhydrique*] ($C^2H^3I$, ou, en atomes, $CH^3I$). Liquide incolore, d'odeur éthérée, réfringent, très mobile, anesthésique, bouillant à 43°, résultant de l'action de l'acide iodhydrique sur l'alcool méthylique. La densité est de 2,19 ; il est décomposé lentement à la lumière et prend une teinte jaunâtre, par suite de la mise en liberté d'une minime quantité d'iode. Ch. Garnier (de Nancy) a proposé récemment d'utiliser en thérapeutique les propriétés vésicantes de l'iodure de méthyle ; pour poser un tel vésicatoire, il suffit de verser quelques gouttes du produit, L à LX, sur un morceau de papier à filtre de grandeur voulue recouvert de taffetas gommé ; on maintient le vésicatoire en place au moyen d'une couche de collodion pendant seize à vingt-quatre heures ; au bout de ce temps une phlyctène est formée, que l'on perce et que l'on panse comme celle d'un vésicatoire ordinaire (V. VÉSICATOIRE). — *Iodure de méthyle dibromé* [*bromoiodoforme*] ($C^2HBr^2$). Liquide incolore, volatil, d'odeur forte, de saveur sucrée, solidifiable à 0°, obtenu en traitant l'iodoforme par le brome. — *Oxyde de méthyle.* V. MÉTHYLIQUE (*Éther*). — *Salicylate de méthyle* V. MÉTHYLSALICYLIQUE.

**MÉTHYLÈNE.** s. m. [de μέθυ, vin, et ὕλη, matière : all. *Methylen*, angl. *methylen*, it. et esp *metileno*] ($C^2H^2$) (Dumas et Péligot). Gaz incolore, neutre, qu'on obtient en faisant passer de l'éther méthylchlorhydrique dans un tube de porcelaine chauffé au rouge : c'est un radical diatomique. — *Bleu de méthylène.* V. BLEU.

**MÉTHYLGLYCOCOLLE.** s. m. La *sarcosine.*

**MÉTHYLIODHYDRIQUE.** adj. — *Éther méthyliodhydrique.* V. MÉTHYLE (*Iodure de*).

**MÉTHYLIQUE.** adj. — *Alcool méthylique* [*alcool tannique, alcool ligneux* ou *de bois, esprit de bois, esprit* ou *hydrate de méthyle, éther pyroligneux* ou *pyroxylique*] ($C^2H^4O^2$). Substance analogue à l'alcool ordinaire, que Taylor a découverte dans les produits de la distillation du bois. C'est un liquide incolore, très fluide, volatil, d'une saveur fraîche et piquante, d'une odeur pénétrante, rappelant à la fois celle de l'alcool et de l'éther acétique ; il bout à 60°, brûle avec une flamme pâle, s'oxyde et donne de l'eau et de l'acide formique en présence de l'éponge de platine. Soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, il dissout un grand nombre de corps : potasse, soude, résines, etc. Avec les acides, il donne des éthers, comme l'alcool ordinaire. — *Éther méthylique* [*oxyde de méthyle*] ($C^4H^6O^5$). Gaz incolore, d'odeur éthérée, anesthésique, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, très inflammable.

**MÉTHYLMORPHINE.** s. f. ($C^{34}H^{19}AzO^6.C^2H^3$). Masse amorphe, brune, obtenue en traitant par l'oxyde d'argent humide l'*iodure de méthylmorphine*, qui se forme quand on chauffe la morphine avec l'iodure de méthyle. C'est une base puissante, donnant des sels avec les acides.

**MÉTHYLQUININE.** s. f. ($C^{40}H^{24}Az^2O^4.C^2H^3$). Base très puissante qu'on obtient, à l'état d'hydrate, quand on décompose par l'oxyde d'argent l'*iodure de méthylquinine*, obtenu lui-même en traitant par l'iodure de méthyle une solution de quinine dans l'éther.

**MÉTHYLSALICYLIQUE.** adj. — *Acide méthylsalicylique* [*acide gaulthérique, salicylate de méthyle*] ($C^{16}H^8O^6$). Corps solide, cristallisé en prismes, peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther, qui forme une grande partie de l'huile de gaulthérie ou essence de Wintergreen. Le salicylate de méthyle est très employé dans le traitement des manifestations rhumatismales ; il a l'avantage de pouvoir être absorbé facilement par la peau à l'état de gaz, et appliqué directement au point douloureux ; on le prescrit à la dose de 20 à 40 gouttes sur un morceau de flanelle dont on entoure l'articulation atteinte. L'acide salicylique ne tarde pas à passer dans l'urine. Ce traitement peut être employé dans certaines formes prolongées de rhumatisme articulaire aigu ; il est surtout utile dans les arthralgies de la scarlatine, de la blennorragie, où son action paraît plus efficace que celle du salicylate de soude.

**MÉTHYSTICINE.** s. f. (*Kawaïne*). Substance cristalline, quaternaire, extraite de la racine du *Piper methysticum* (V. KAWA) et se présentant sous forme d'aiguilles blanches, inodores, insipides, insolubles dans l'eau, fusibles à 130°.

**MÉTIS.** adj. et s. m. [de l'espagnol *mestizo*, du latin *mixtus*, mélangé ; all. *Mestize*, angl. *mongrel*, it. *metiecio*]. Être engendré par deux êtres d'espèce différente. Les uns n'emploient ce mot qu'en parlant des animaux. Les autres l'appliquent indistinctement aux produits du croisement de deux espèces animales différentes, et au produit de deux races humaines différentes, considérées comme variétés d'une même espèce (espèce humaine) et non comme espèces d'un même genre (genre humain). V. CROISEMENT et HYBRIDE.

**MÉTISSAGE.** s. m. [all. *Kreusung*, angl. *crossing*, it. *incrociamento*]. Action de croiser une race animale avec une autre, pour améliorer celle qui a moins de valeur. L'expression de *métissage* désigne les croisements pratiqués dans l'espèce ovine : pour les autres cas, on emploie de préférence le mot *croisement*. Le métissage se fait : 1° par l'introduction de mâles étrangers et la suppression immédiate des mâles indigènes et métis, jusqu'à ce que les caractères de la race importée aient passé dans la race locale ; 2° par progression, en employant concurremment le mâle étranger, les femelles étrangères et indigènes, supprimant les métis mâles, et successivement les bêtes indigènes, jusqu'à ce que la substitution du sang soit complète. On peut obtenir, dès la deuxième ou troisième génération, des animaux améliorés par rapport à la laine, au volume, à la conformation, etc. ; mais alors la race n'a pas toujours l'aptitude à s'entretenir par elle-même : il faut

renouveler les croisements à l'aide des mâles. V. VARIABILITÉ.

**MÉTOPAGE.** s. m. [de μέτωπον, front, et παγεὶς, réuni] Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre composé de deux individus à ombilics distincts, qui ont leurs têtes réunies supérieurement front à front.

**MÉTOPIQUE.** adj. [de μέτωπον, front]. Qui concerne le front. — *Point métopique.* Celui qui occupe le milieu entre les deux bosses frontales. — *Suture métopique.* Soudure des deux pièces qui, chez le fœtus, forment l'os frontal.

**MÉTOPOSCOPIE.** s. f. [*metoposcopia*, de μέτωπον, front, et σκοπεῖν, regarder; all. *Metoposkopie, Physionomik*, angl. *metoposcopy*, it. et esp. *metoposcopia*]. Art de connaître le tempérament et le caractère d'une personne par l'inspection de son front.

**MÉTRALGIE.** s. f. [*metralgia*, de μήτρα, matrice, et ἄλγος, douleur; all. *Gebärmutterschmerz*, angl. *metralgy*, it. et esp. *metralgia*]. Douleur non inflammatoire qui a son siège dans la matrice.

**MÉTRATOME.** s. m. [de μήτρα, matrice, et τομή, section] (Liégeard, 1837). Instrument en forme de faucille demi-circulaire, fixée sur un long manche, pour pratiquer l'amputation du col utérin sans abaisser préalablement la matrice.

**MÉTREMPHRAXIS.** s. f. [de μήτρα, matrice, et ἐμφράσσω, j'obstrue; all. *Uterusinfarkt*, angl. *metremphraxis*, it. *metenfrassia*, esp. *metenfrasis*]. Obstruction de la matrice. ‖ Nom sous lequel quelques auteurs ont confondu la métrite chronique, le squirre et diverses lésions de l'utérus.

**MÉTRENCHYTE.** s. f. [*metrenchytes*, de μήτρα, matrice, ἐν, dans, et χύω, je verse; all. *Gebärmutterspritze*, angl. *metrenchyta*, esp. *metrenquites*]. Seringue avec laquelle on fait des injections dans la matrice.

**MÉTRHÉMORROÏDES.** s. f. pl. [de μήτρα, matrice, et αἱμοῤῥοΐδες, hémorroïdes]. Hémorroïdes utérines, veines variqueuses développées dans la muqueuse du col de la matrice.

**MÉTRIOPATHIE.** s. f. [*metriopatha*, de μέτριος, modéré, et πάθος, passion, affection]. État d'un individu qui n'a que des passions modérées.

**MÉTRITE.** s. f. [*metritis*, de μήτρα, matrice; all. *Gebärmutterentzündung*, angl. *metritis*, it. *metrite*, esp. *metritis*]. Inflammation de la matrice. L'inflammation de la matrice se présente à l'état aigu ou chronique, d'où la division en *métrite aiguë* et *métrite chronique*. — A. *Métrite aiguë.* L'inflammation aiguë peut porter isolément sur la membrane muqueuse qui tapisse la cavité interne ou sur le tissu musculaire qui constitue le corps de l'utérus, d'où la division adoptée par les auteurs de *métrite muqueuse aiguë, endométrite*, ou *métrite muqueuse*, et de *métrite parenchymateuse aiguë*. Les causes les plus fréquentes de la métrite aiguë sont la blennorragie et l'infection puerpérale; il faut y joindre l'introduction d'instruments dans la cavité utérine, en vue de produire l'avortement, l'introduction de pessaires intra-utérins ou de liquides caustiques. De toutes façons, ces différentes causes n'agissent qu'en faisant pénétrer dans l'intérieur de la cavité utérine des germes pathogènes, dont le plus fréquemment rencontré est le streptocoque. Certaines circonstances favorisent l'éclosion de la métrite; ce sont la menstruation, au moment où elle s'établit (*métrite virginale*) ou au contraire à l'époque où elle cesse (*métrite de la ménopause*), la copulation, mais les excès de coït n'agissent que comme cause prédisposante, et les fatigues du voyage de noces incriminées par certains auteurs ne peuvent déterminer de métrite, s'il n'y a pas quelque infection blennorragique méconnue et latente dans l'urètre du mari; la parturition, qui est la cause la plus fréquente, l'utérus se trouvant à ce moment en état de réceptivité morbide; enfin le traumatisme (pessaire mal appliqué, opération non aseptique). Quant à l'influence des diathèses, elle a été fort exagérée; l'arthritisme peut être une cause prédisposante, et on sait combien facilement l'infection par des germes banaux des diverses cavités se produit dans ce cas; il détermine surtout des scléroses utérines chroniques, fausses métrites de certains auteurs. Dans la métrite aiguë, l'utérus est augmenté de volume, il est rouge, tuméfié par suite de l'augmentation de la vascularisation. La muqueuse est boursouflée, rouge, présente de petites ecchymoses au-dessous de l'épithélium; parfois cet épithélium se détache par places et donne lieu à des ulcérations. La métrite est caractérisée au début par du malaise, des frissons, quelquefois par des vomissements. La région hypogastrique est douloureuse. La pression y détermine une douleur vive, le toucher démontre une sensibilité exagérée de l'utérus, et le moindre mouvement imprimé au col avec le doigt arrache des plaintes à la malade. Très souvent il existe une métrorragie. La métrite aiguë doit être distinguée des phlegmasies péri-utérines et de l'hématocèle. Ces dernières maladies se reconnaissent par le toucher qui permet de constater une tumeur située au voisinage de l'utérus et l'entourant plus ou moins complètement. La métrite aiguë réclame un traitement antiphlogistique très actif, surtout local: repos complet au lit, lavements et cataplasmes laudanisés, injections vaginales avec des liquides faiblement antiseptiques; dans certains cas, injections intra-utérines, cautérisation de la muqueuse avec le chlorure de zinc, et quand on soupçonne la présence de débris placentaires ou autres, curettage suivi de la cautérisation. Une forme particulière à évolution subaiguë est la *métrite hémorragique*; elle succède plus souvent à un avortement et est entretenue par la présence de particules de caduque restées dans le corps de l'organe. Les hémorragies sont parfois très abondantes et tenaces. Le seul traitement qui convienne est le curettage suivi de cautérisation de la muqueuse du corps. — B. *Métrite chronique.* Lorsque l'inflammation aiguë de l'utérus perd ses caractères d'intensité et dure depuis un certain temps, la maladie prend alors le nom de *métrite chronique*. Souvent l'inflammation chronique débute d'emblée. Dans la métrite chronique, l'inflammation du parenchyme s'accompagne de lésions du côté de la muqueuse. Du côté du parenchyme on observe des lésions variables suivant que la maladie a duré plus ou moins longtemps: d'abord le tissu est rouge, congestionné (période de ramollissement ou d'infiltration), plus tard il s'épaissit, prend une certaine dureté et devient plus pâle (période d'épaississement ou d'induration). Du côté de la muqueuse, on observe des fongosités et quelquefois même de petits polypes muqueux. La métrite chronique se reconnaît à l'existence d'une légère douleur ou d'une sensation de pesanteur à l'hypogastre ou au périnée. La douleur s'exagère pendant le coït, la marche, les voyages en voiture et surtout au moment des règles. La pression sur le col, lorsqu'on pratique le toucher, révèle une augmentation de volume de cet organe et produit de la douleur. Le spéculum permet de constater dans beaucoup de cas, au pourtour de l'orifice du col, une dépression de la muqueuse ayant un fond rouge, lisse ou quelquefois villeux, et un bord circulaire; cet aspect a été longtemps décrit sous le nom d'*ulcération du col*; mais en réalité l'existence d'une ulcération véritable, c'est-à-dire d'une desquamation de l'épithélium, est une exception, elle a même été niée, mais à tort, et la présence de granulations inflammatoires dépourvues d'épithélium a été constatée dans quelques cas. Parfois il s'agit d'une hernie de la muqueuse du col, d'un véritable ectropion; mais le plus souvent la

prétendue ulcération est constituée par une véritable néo-formation de la muqueuse et de ses glandes qui deviennent parfois kystiques, et peuvent donner lieu à des polypes muqueux (Ruge et Veit). La métrite chronique doit être distinguée de la grossesse au début, avec laquelle on l'a confondue très souvent, et surtout de l'épithéliome : le diagnostic différentiel de ces deux maladies offre parfois des difficultés considérables. La métrite chronique réclame un traitement qui varie suivant l'époque de la maladie. A la période congestive, on se trouvera bien de quelques émissions sanguines locales : scarifications sur le col; on prescrira un cataplasme sur le ventre et des lavements laudanisés ; plus tard, lorsque le tissu tend à s'indurer, il faut en réveiller la vitalité au moyen de caustiques légers, tels que : nitrate d'argent, teinture d'iode, fer rouge, appliqués sur la surface du col. Dans ces derniers temps, on a pratiqué avec succès l'ignipuncture du col au moyen du galvanocautère ou du thermocautère. Lorsqu'il existe des lésions de la muqueuse intra-utérine, il convient d'agir sur elles au moyen de caustiques divers, teinture d'iode, acide nitrique, etc. Il ne faut pas non plus négliger de relever l'état général de la malade par des préparations toniques. Dans la métrite chronique arrivée à sa seconde période, les eaux ferrugineuses et chlorurées sont très utiles. Il en est de même de l'hydrothérapie.

**MÉTROCAMPSIE.** s. f. [*metrocampsis*, de μήτρα, matrice, et κάμψις, flexion ; it. et esp. *metrocampsia*]. Inflexion de la matrice. V. Déviation.

**MÉTROCÈLE.** s. f. [*metrocele*, de μήτρα, matrice, et κήλη, hernie ; *Gebärmutterbruch*, angl. *metrocele*, it. et esp. *metrocele*]. Synonyme d'*hystérocèle*.

**MÉTROCÉLIDE.** s. f. [de μήτρα, matrice, et κηλῖς, tache]. Synonyme ancien de *nævus maternus*.

**MÉTROCYTE.** s. f. Cellule hémoglobinifère volumineuse que colore fortement en rouge l'éosine et qui possède un noyau de faibles dimensions ; pour Engel, ce seraient des éléments primordiaux d'où viendraient les normoblastes proprement dits. On ne les a guère trouvées que dans de rares cas d'anémie pernicieuse ou de splénomégalie avec réaction myéloïde du sang.

**MÉTRO-ÉLYTRORRAPHIE.** s. f. [de μήτρα, matrice, ἔλυτρον, gaine, et ῥαφή, suture]. Suture du col utérin à la paroi vaginale.

**MÉTRODYNAMOMÈTRE.** s. m. V. Hystérodynamomètre.

**MÉTRODYNIE.** s. f. [*metrodynia*, de μήτρα, matrice, et ὀδύνη, douleur ; it. et esp. *metrodinia*]. Douleur dans la matrice.

**MÉTROLOXIE.** s. f. [*metroloxia*, de μήτρα, matrice, et λοξός, oblique ; it. *metrolossia*, esp. *metroloxia*]. Obliquité de la matrice. V. Hystéroloxie.

**MÉTROLYMPHANGITE.** s. f. [de μήτρα, matrice, *lymphatique*, et ἀγγεῖον, vaisseau]. Inflammation des vaisseaux lymphatiques de l'utérus. V. Puerpéral.

**MÉTROMANIE.** s. f. [*metromania*, de μήτρα, matrice, et μανία, folie, fureur ; all. *Mutterwuth*, angl., it. et esp. *metromania*]. Synonyme de *nymphomanie*.

**MÉTRONOME.** s. m. [de μέτρον, mesure musicale, et νόμος, règle]. Instrument propre à mesurer le temps musical, par le bruit sensible à l'oreille que produit chaque vibration du balancier.

**MÉTROPATHIE.** s. f. [de μήτρα, matrice, et πάθος, maladie]. Affection de l'utérus en général (Beau).

**MÉTROPÉRITONITE.** s. f. [*metroperitonitis*, all. *Metroperitonitis*, *Bauchfellentzündung*, angl. *metroperitonitis*, it. *metroperitonite*]. Inflammation de l'utérus et du péritoine. V. Puerpéral.

**MÉTROPHLÉBITE.** s. f. [*metrophlebitis*]. Inflammation des veines utérines. V. Puerpéral.

**MÉTROPHORE.** s. m. [de μήτρα, matrice, et φέρειν, porter]. Synonyme inusité de *gynophore*.

**MÉTROPOLYPE.** s. m. [de μήτρα, matrice, et *polype* ; all. *Gebärmutterpolyp*, it. et esp. *metropolipo*]. Polype de la matrice.

**MÉTROPTOSE.** s. f. [*metroptosis*, de μήτρα, matrice, et πτῶσις, chute ; all. *Gebärmuttervorfall*, angl. *metroptosis*, it. *metroptosi*, esp. *metroptosis*]. Chute de la matrice. V. Prolapsus.

**MÉTRORRAGIE.** s. f. [*metrorrhagia*, de μήτρα, matrice, et ῥήγνυμι, je sors avec violence ; all. *Gebärmutterblutfluss*, angl. *metrorrhage*, it. et esp. *metrorragia*]. Hémorragie provenant de l'utérus et se produisant en dehors de l'époque menstruelle. Lorsque l'époque menstruelle s'accompagne d'un écoulement de sang exagéré, on dit qu'il y a *ménorragie* (V. ce mot). Les métrorragies peuvent se rencontrer dans les affections de l'utérus ou des annexes, dans des affections à siège plus ou moins éloigné, ou enfin dans les maladies infectieuses générales ; elles sont toujours symptomatiques. Celles qui sont liées à une lésion utérine sont de beaucoup les plus fréquentes. Parmi les maladies qui donnent le plus souvent lieu à un écoulement de sang venant de l'utérus nous citerons : le cancer, les fibromes, qu'ils soient interstitiels ou pédiculés (polypes), la métrite, en particulier la métrite dite hémorragique (V. Métrite), les inflammations des organes voisins de la matrice : ovarite, salpingite, phlegmasies péri-utérines ; les déplacements utérins, l'hématocèle péri-utérine ; citons enfin la grossesse dans le cas d'insertion vicieuse du placenta. Dans les différentes affections hémorragipares, cirrhose du foie, mal de Bright, la métrorragie est rare ; elle se rencontre plus volontiers chez les cardiaques, en particulier dans le rétrécissement mitral. Dans la forme hémorragique des différentes maladies infectieuses, les métrorragies peuvent se montrer associées à d'autres hémorragies. La métrorragie doit être distinguée des hémorragies qui proviennent du vagin, de la vulve, ou de la vessie. Le traitement consiste avant tout dans le repos au lit ; si l'hémorragie est abondante, il faut pratiquer le tamponnement du vagin ; si l'écoulement est moindre, on prescrira l'ergot de seigle sous forme de poudre ou en injections hypodermiques à condition toutefois que l'utérus soit vide, les irrigations froides assez longtemps continuées afin d'éviter la réaction qui se produit lorsque le froid est appliqué pendant un temps trop court. On a employé aussi avec succès les injections chaudes à 40° ou 45°. Enfin dans certains cas il peut être utile d'agir directement sur la muqueuse interne au moyen de caustiques ou d'injections intra-utérines.

**MÉTRORRHÉE.** s. f. [de μήτρα, matrice, et ῥεῖν, couler]. Écoulement de liquide amniotique qui a lieu chez certaines femmes enceintes par une ou plusieurs perforations accidentelles de l'amnios (Jugleby, P. Dubois, Danyau). V. Hydromètre.

**MÉTRORRHEXIE.** s. f. [*metrorrhexis*, de μήτρα, matrice, et ῥῆξις, déchirure ; it. *metroressia*, esp. *metrorrexia*]. Rupture de la matrice. V. Rupture.

**MÉTROSCOPE.** s. m. [de μήτρα, matrice, et σκοπεῖν, examiner ; all. *Metroskop*, angl. *metroscope*, it. *metroscopio*, esp. *metroscopo*] (Nauche). Instrument qui, introduit par une de ses extrémités dans le vagin et appliqué contre le col de l'utérus, fait entendre les battements et sentir les mouvements du fœtus à une époque de la grossesse où ces bruits ne peuvent encore être perçus à travers les parois abdominales.

**MÉTROTOMIE.** s. f. [*metrotomia*, de μήτρα, matrice, et τομή, section ; all. *Gebärmutterschnitt*, *Kaiserschnitt*, angl. *metrotomy*, it. et esp. *metrotomia*]. V. Hystérotomie.

**MÉTROXYLE, MÉTROXYLON.** s. m. Nom inusité du genre *Sagus*. V. SAGOU.

**MEULIÈRE.** s. f. V. MOLAIRE.

**MEUM.** s. m. [all. *Mutterwurz*, *Bärwurz*, angl. *spignel*, it. *finochiello*, esp. *meyon* ou *meo*]. V. ÆTHUSE.

**MEUNG-SUR-LOIRE** (France, Loiret). *Sanatorium*, pour la cure de la tuberculose pulmonaire.

**MEURTRE.** s. m. [*interfectio. homicidium*, φόνος, all. *Mord*, angl. *murder*, it. *omicidio*, esp. *homicidio*]. Homicide *volontaire*. V. CRIMINALITÉ, HOMICIDE et SUICIDE.

**MEURTRISSURE.** s. f. [*sugillatio*, θλάσις. all. *Quetschung*, angl. *bruise*, it. *contusione*, esp. *magulladura*]. Synonyme d'*excoriation*.

**MEYNERT** (Théodore) (anatomiste allemand, né en 1833). — *Commissure de Meynert.* Faisceau de substance blanche réunissant le corps de Luys et les noyaux lenticulaires. — *Faisceau de Meynert.* Faisceau blanc allant du lobe temporal aux noyaux antérieurs de la protubérance à travers le pédoncule cérébral.

**MEYNET** (Paul-Claude-Hyacinthe) (médecin français, 1831-1892). — *Nodosités de Meynet.* Nodosités rhumatismales sous-cutanées.

**MÉZÉRÉINE.** s. f. [esp. *mezereina*]. Principe actif du *mézéréon*; non volatil et neutre.

**MÉZÉRÉON.** s. m. [*bois-gentil*, *lauréole femelle*). Arbrisseau du genre *Daphne* (*Daphne mezereum*, L.) dont l'écorce peut remplacer l'écorce du garou comme épispastique.

**MÉZIÈRES** (France, Ardennes). *Eaux sulfatées chlorurées*, froides, 16°,2.

**MIASMATIQUE.** adj. [all. *miasmatisch*, angl. *miasmatic*, *miasmatical*, it. et esp. *miasmatico*]. Qui est de la nature des miasmes, qui les produit ou qui est produit par eux.

**MIASME.** s. m. [*miasma*, μίασμα, de μιαίνειν, souiller; all. *Anteckungsstoff*, *Sumpfluft*, angl. *miasm*, it. et esp. *miasma*]. On désignait autrefois sous ce nom un agent qui, bien qu'inappréciable le plus souvent par les procédés de la physique ou de la chimie, se répand dans l'air, adhère à certains corps avec plus ou moins de ténacité, et exerce sur l'économie animale une influence plus ou moins pernicieuse. C'est aux miasmes qu'on attribuait, avant les découvertes de Pasteur, la cause des maladies épidémiques et endémiques; c'est ainsi que le terme de *maladies miasmatiques* servaient à désigner les maladies infectieuses. On considérait les miasmes comme constitués par des particules de *substances organiques* à divers états d'altération, provenant de tissus animaux en voie de décomposition, des produits volatils de l'exhalation pulmonaire ou cutanée, de matières virulentes, etc. C'est ce qu'on nommait aussi les *émanations miasmatiques.* La présence des substances organiques dans l'air avait été expérimentalement démontrée par Boussingault, en analysant l'air pris au-dessus des marécages de l'Amérique, et on admettait que les miasmes qui parcourent de grandes distances, entraînés par les courants atmosphériques, ne sont que des substances animales ou végétales, plus ou moins décomposées et emmenées avec l'eau qu'a volatilisée la chaleur solaire. On pensait que les temps chauds et humides sont les plus favorables à cette présence des substances organiques dans l'air, parce qu'alors elle est souvent appréciable à nos organes des sens : en effet, au milieu des chaleurs de l'été, on est frappé de cette odeur nauséeuse spéciale qui s'élève dans les villes et dans les marais, quand, après une longue sécheresse, une pluie orageuse peu abondante survient; mais le plus souvent la présence des miasmes dans l'air ne se révèle par aucune odeur spéciale. Aujourd'hui on sait que les particules organiques en suspension dans l'atmosphère n'agissent que par les microbes qu'elles transportent; ceux-ci trouvent dans les matières en putréfaction un terrain favorable à leur développement, d'où le rapport établi depuis longtemps entre les émanations nauséeuses et l'apparition de certaines maladies infectieuses.

**MICA.** s. m. Groupe de minéraux, qui sont des silicates d'alumine, de potasse, de fer et de magnésie, remarquables en ce qu'ils sont divisibles presque à l'infini en feuillets ou paillettes minces, hexagones, élastiques, à surface brillante, blanche, verdâtre, jaune ou irisée. On les employait autrefois pour recouvrir les objets sous le microscope; mais les lamelles minces de verre qu'on obtient aujourd'hui sont préférables.

**MICACÉ, ÉE.** adj. Qui a l'aspect du mica.

**MICELLE.** s. f. Agglomération de molécules représentant la plus petite quantité de substance possédant toutes les propriétés physiques du corps; des molécules identiques peuvent donner lieu à des micelles ayant des propriétés physiques différentes; d'où les phénomènes d'allotrophie et de polymorphie.

**MICROBE.** s. m. Mot proposé par Sédillot pour désigner les organismes inférieurs qui existent dans l'air, dans l'eau, sur les corps qui nous entourent, et qui produisent, ainsi que Pasteur l'a démontré, un grand nombre, sinon la totalité, des maladies infectieuses et virulentes de l'homme et des animaux. Les termes de *microbe* et de *bactérie* n'ont pas tout à fait la même signification, malgré la synonymie généralement usitée entre eux. Le premier s'applique à tous les organismes microscopiques, à quelque règne qu'ils appartiennent, et comprend non seulement des végétaux, comme les levures, les moisissures, etc., mais encore des animalcules, tels que les coccidies des néoformations épithéliales et les hématozoaires de l'impaludisme. Les bactéries, au contraire, sont toujours des végétaux, que leur organisation et leur rôle pathogénique suffisent à distinguer des autres êtres inférieurs.

**MICROBIE.** s. f. ou **MICROBIOLOGIE** [de μικρος, petit, βιὸς, vie, et λογος, discours]. Étude des microbes.

**MICROBIEN, ENNE.** adj. Qui a rapport aux microbes. — *Maladies microbiennes.* Maladies dues à l'action des microbes; elles englobent les maladies infectieuses et certaines maladies parasitaires (V. MALADIE); de même que l'on confond parfois les mots *microbe* et *bactérie*, de même on a souvent pris comme synonymes *maladie microbienne* et *maladie bactérienne.* — *Poison microbien.* Poison sécrété par les microbes; ces poisons sont spécifiques pour chaque microbe en cause, et possèdent les propriétés caractéristiques du microbe. On peut les diviser en deux classes (M. Garnier) : les uns sont diffusibles et se répandent dans toute l'économie pour aller léser des tissus fort éloignés du point où ils ont été sécrétés par le microbe, c'est plus proprement à ces poisons qu'il faut réserver le nom de *toxines* : telles sont les toxines diphtérique et tétanique; les autres au contraire ne sont pas diffusibles, limitant leur action où ils sont sécrétés : on dit souvent qu'ils sont adhérents au corps des microbes, car ils existent encore dans les corps microbiens tués, et ne se rencontrent pas dans les milieux de culture; tels sont les poisons principaux du bacille tuberculeux. Mais dans tous les cas ils sont solubles, car c'est une condition nécessaire de leur toxicité, et si souvent nous ne les trouvons pas dans nos bouillons de culture, cela tient à ce que le microbe ne se comporte pas dans ce milieu comme il le fait dans l'organisme. D'ailleurs certains artifices, comme par exemple l'action du chloroforme et de l'éther pour le bacille tuberculeux, permettent d'isoler parfois ces poisons.

**MICROBISME.** s. m. État d'un organe ou d'un corps au point de vue des microbes qu'il peut renfermer. — *Microbisme latent.* V. LATENT.

**MICROCALORIE.** s. f. Quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1 degré centigrade la température de 1 milligramme d'eau.

**MICROCAULIE.** s. f. [de μικρὸς, petit, et καυλὸς, tige]. Petitesse, arrêt de développement de la verge.

**MICROCÉPHALIE.** s. f. [*microcephalia*, de μικρὸς, petit, et κεφαλή, tête; all. *Schwachkäpfigkeit*, angl. *microcephaly*, it. et esp. *microcefalia*]. Petitesse de la tête, et spécialement, défaut de développement de l'encéphale. ‖ Nom donné à l'*idiotisme* par quelques auteurs, les idiots ayant généralement la tête très petite. — Au point de vue anatomique, la microcéphalie commence quand l'encéphale pèse 1050 grammes chez l'homme, 907 grammes chez la femme pubère (Broca). On a vu ce poids descendre à moins de 600 grammes (Tiedmann). V. Dégradation et Mégalocéphalie.

**MICROCHIMIE.** s. f. [de μικρὸς, petit. et *chimie*; *analyse microchimique*]. Emploi du microscope à l'effet de constater les caractères des *principes immédiats* qu'on ne peut obtenir qu'en petite quantité, ou dont les cristaux sont trop petits pour être vus à l'œil nu. Ce n'est pas une science particulière, mais seulement un procédé, aussi utile dans l'*analyse chimique* des corps bruts que dans l'*analyse anatomique* des êtres organisés, et destiné à nous en faire connaître la constitution.

**MICROCIDINE.** s. f. Poudre blanche, inodore, insipide, soluble dans trois parties d'eau, obtenue en faisant chauffer le naphtol β au contact de la soude. C'est un antiseptique puissant très peu toxique, non caustique. On l'emploie en solution à 3 ou 5 p. 1000 pour le lavage des plaies (Berlioz), à 4 p. 1000 pour les injections avant et après l'accouchement (Tarnier). Des expériences comparatives faites avec l'acide phénique, le sulfate de cuivre, le sublimé et la microcidine, montrent que cette dernière doit être préférée pour l'usage obstétrical.

**MICROCOQUE.** s. m. Nom commun aux bactéries dont la forme est plus ou moins régulièrement arrondie. Les microcoques sont des cellules ordinairement sphériques, parfois ovoïdes ou elliptiques, de dimensions extrêmement faibles (1 μ de diamètre au plus), distinctes des granulations protéiques et graisseuses de l'organisme par leur résistance à l'action de l'acide acétique et de l'éther, ainsi que par la coloration que leur donnent les couleurs d'aniline et qui est plus persistante sur eux que sur les éléments voisins. Ils ont une grande tendance à se grouper : on les nomme *ascocoques* quand la colonie représente une sorte d'outre enfermée dans une enveloppe gélatineuse, *diplocoques* quand ils s'unissent deux à deux, *streptocoques* ou *staphylocoques* quand ils sont disposés en chaînettes ou en grappes. Ce sont les moins mobiles des bactéries : cependant, en plus du mouvement brownien, ils présentent souvent une sorte de trépidation lente, ne dépassant pas les limites d'une oscillation sur place. Les microcoques sont les agents d'un grand nombre d'états infectieux : pneumonie, suppuration, septicémie, etc. V. Gonocoque, Méningocoque, Pneumocoque, Staphylocoque, Streptocoque.

**MICROCOSME.** s. m. [*microcosmus*, de μικρὸς, petit, et κόσμος, monde; all. *Mikrokosmus*, angl. *microcosm*, it. et esp. *microcosmo*]. Nom que quelques philosophes ont donné à l'*homme*, considéré comme l'abrégé de tout ce qu'il y a d'admirable dans l'univers ou *macrocosme*. Selon Paracelse et les médecins astrologues, qui faisaient jouer un rôle important aux influences sidérales, l'homme, ou le *microcosme*, a deux pôles comme le globe terrestre : la bouche est le pôle arctique, et le ventre le pôle antarctique; la ligne médiane est l'axe polaire; le cœur de l'homme est influencé par le soleil, qui est le cœur du macrocosme; la tête est la résidence de l'âme, comme le ciel est celle de la Divinité, etc.

**MICROCYTASE.** s. f. [de μικρὸς, petit, et *cytase*]. Cytase élaborée par les microphages. V. Cytase.

**MICROCYTE.** s. m. [de μικρὸς, petit, et κύτος, cellule]. Globule du sang dégénéré ou atrophié. L'abondance de ces globules caractérise la *microcytémie*.

**MICROCYTÉMIE.** s. f. [de μικρὸς, petit, κύτος, cellule, et αἷμα, sang]. Présence, dans le sang, de globules plus petits qu'à l'état normal (Masius).

**MICRODONTISME.** s. m. [de μικρὸς, petit, et ὀδοῦς, dent]. Petitesse exagérée des dents, qui conservent chez l'adulte les dimensions qu'elles présentent chez l'enfant; cette malformation, véritable infantilisme dentaire, peut se présenter sous deux formes : dans la forme généralisée, elle porte sur tout le système dentaire, étant seulement plus marquée sur les incisives et les canines; dans la forme partielle, quelques dents ou parfois une seule sont petites, exiguës, contrastant avec les autres qui ont gardé leur taille normale. Quand la malformation est poussée à l'extrême, la dent est rudimentaire : c'est le *nanisme* dentaire. Le microdontisme est un des stigmates de la syphilis héréditaire.

**MICROGLOSSIE.** s. f. [de μικρὸς, petit, et γλῶσσα, langue]. Petitesse de la langue; état opposé à la *macroglossie*.

**MICROGNATHIE.** s. f. [de μικρὸς, petit, et γνάθος, mâchoire]. Petitesse exagérée des mâchoires, soit congénitale par arrêt de développement, soit acquise à la suite d'un traumatisme subi dans l'enfance.

**MICROGRAPHIE.** s. f. [*micrographia*, de μικρὸς, petit, et γράφειν, décrire; all. *Mikrographie*, angl. *micrography*, it. et esp. *micrografia*]. Description des corps qui ne se voient qu'à l'aide du microscope. ‖ Synonyme de *microscopie*.

**MICROGYRIE.** s. f. [de μικρὸς, petit, et γῦρος, circonvolution]. Petitesse des circonvolutions cérébrales par atrophie ou arrêt de développement.

**MICROLOGIE.** s. f. V. Micrographie.

**MICROMÉLIE.** s. f. [de μικρὸς, petit, et μέλος, membre]. Petitesse exagérée des membres contrastant avec le développement normal du tronc; c'est un des caractères de l'*achondroplasie*.

**MICROMÈRE.** s. m. [de μικρὸς, petit, et μέρος, partie]. Élément anatomique (Verneuil).

**MICROMÉROLOGIE.** s. f. [*micromère*, et λόγος, traité]. Traité des éléments anatomiques (Verneuil).

**MICROMÈTRE.** s. m. [de μικρὸς, petit, et μετρεῖν, mesurer; all. *Mikrometer*, angl. *micrometer*, it. et esp. *micrometro*]. Instrument destiné à mesurer les objets de petite dimension ou le *grossissement* fourni par les microscopes. Tout microscope doit être accompagné de deux micromètres : 1° le *micromètre objectif*, formé d'une série de petites lignes parallèles très ténues, tracées sur une plaque de verre, à des intervalles égaux, par une pointe de diamant; 2° le *micromètre oculaire* ou *oculaire micromètre*, qui sert à prendre le diamètre réel des objets, une fois le pouvoir amplifiant de chaque objectif connu. Les deux, employés ensemble, servent à déterminer le pouvoir amplifiant du microscope avec chaque objectif.

**MICROMÉTRIE.** s. f. Emploi des micromètres.

**MICROMÉTRIQUE.** adj. [all. *mikrometrisch*, angl. *micrometric*, it. et esp. *micrometrico*]. Qui a rapport au micromètre. — *Mesure micrométrique*. Celle des objets visibles seulement à l'aide du microscope et prise à l'aide du micromètre. — *Vis micrométrique*. Celle dont les tours sont extrêmement fins et rapprochés de manière à n'avancer que par fraction de millimètre à chaque tour. V. Microscope.

**MICRON.** s. m. [de μικρὸς, petit]. Unité que l'on emploie pour la mensuration des objets très petits, que l'on

ne voit qu'au microscope; elle est égale au millième de millimètre. Par abréviation, on le désigne par la lettre grecque μ.

**MICROORGANISME.** s. m. Synonyme de *microbe*.

**MICROPHAGE.** s. m. [de μικρὸς, petit, et φαγεῖν, manger]. Nom proposé par Metchnikoff pour désigner les leucocytes polynucléaires et les éosinophiles, en raison de leur rôle phagocytaire; dans la nomenclature de Metchnikoff, les microphages ou petites cellules phagocytaires s'opposent aux *macrophages* (V. ce mot) qui comprennent des cellules beaucoup plus volumineuses. Enfin ces deux variétés de cellules sécréteraient des ferments différents appelés *macrocytase* et *microcytase*.

**MICROPHONIE.** s. f. [de μικρὸς, petit, et φωνή, voix]. Affaiblissement de la voix.

**MICROPHTALME.** adj. et s. [de μικρὸς, petit, et ὀφθαλμὸς, œil]. Qui est atteint de microphtalmie.

**MICROPHTALMIE.** s. f. Petitesse de l'œil due à une diminution de ses différents diamètres, le volume de l'œil pouvant descendre à celui d'un petit pois; l'œil hypermétrope peut être considéré comme le degré le plus léger de la microphtalmie. C'est une anomalie congénitale pouvant atteindre un seul ou, plus rarement, les deux yeux et souvent accompagnée d'autres malformations des paupières, du crâne ou de l'orbite.

**MICROPHYTE.** s. f. [de μικρὸς, petit, et φυτὸν, végétal]. Végétal microscopique.

**MICROPHYTIQUE.** adj. Qui concerne les microphytes.

**MICROPIE.** s. f. ou **MICROPSIE.** s. f. [de μικρὸς, petit, et ὄψις, vue]. Trouble de l'accommodation qui fait voir les objets plus petits qu'ils ne sont en réalité.

**MICROPOLYADÉNOPATHIE.** s. f. Engorgement des ganglions, et en particulier des ganglions périphériques, sans que cet engorgement amène un grand développement des ganglions; ceux-ci sont indolents, arrondis, plus ou moins fermes, roulant sous le doigt, comme des pois ou des grains de plomb. La micropolyadénopathie infantile, ou polyadénite périphérique généralisée signalée par Legroux en 1888, se rencontre souvent chez les enfants tuberculeux; mais elle peut exister en dehors de la tuberculose, à la suite de certaines infections (syphilis, rougeole) ou de l'auto-intoxication d'origine digestive. Chez les tuberculeux, les ganglions hypertrophiés peuvent être le siège de lésions tuberculeuses, ou renfermer des bacilles de Koch sans que ceux-ci aient provoqué de lésions, ou enfin ne présenter ni lésions ni bacilles.

**MICROPYLAIRE.** adj. Qui concerne le micropyle.

**MICROPYLE.** s. m. [*micropylum*, de μικρὸς, petit, et πύλη, porte, ouverture; all. *Keimloch*, angl. *micropyle*, esp. *micropilo*]. Nom donné par Keber à un très fin canal en forme d'entonnoir ou de sablier, qui, dans l'ovule de certains animaux, traverse de part en part la membrane vitelline, et par lequel pénètrent les spermatozoïdes pour arriver au contact du vitellus, où ils se liquéfient.

**MICRORCHIDE.** adj. et s. [μικρορχις, de μικρὸς, petit, et ὄρχις, testicule]. Qui a les testicules petits.

**MICRORCHIDIE.** s. f. Petitesse des testicules, par arrêt de développement. Elle est assez souvent en corrélation avec certaines formes de débilité intellectuelle, de dégradation. Elle s'accompagne souvent de microcaulie, de stérilité, mais non toujours d'impuissance, et parfois de perversion de l'instinct génésique.

**MICROSCOPE.** s. m. [*conspicilium*, *microscopium*, de μικρὸς, petit, et σκοπεῖν, considérer: all. *Mikroskop*, angl. *microscope*, it. et esp. *microscopio*]. D'une manière générale, tout instrument qui, interposé entre l'œil et les objets rapprochés, a la propriété de les faire paraître plus gros qu'ils ne sont, c'est-à-dire d'en faire peindre sur la rétine une image qui, reportée sur un plan tel que nous en avons la perception, couvre une surface plus considérable que celle qui est recouverte par l'objet lui-même. Cet accroissement des dimensions de l'objet s'appelle le *pouvoir amplifiant*, *grossissant*, ou, simplement, le *grossissement du microscope*. Il peut aller depuis une fraction insignifiante jusqu'à 2000 ou 3000 fois, quoique ces grossissements soient peu utilisés. On divise les microscopes en *simples* ou *loupes* (V. ce mot), qui ne renversent pas

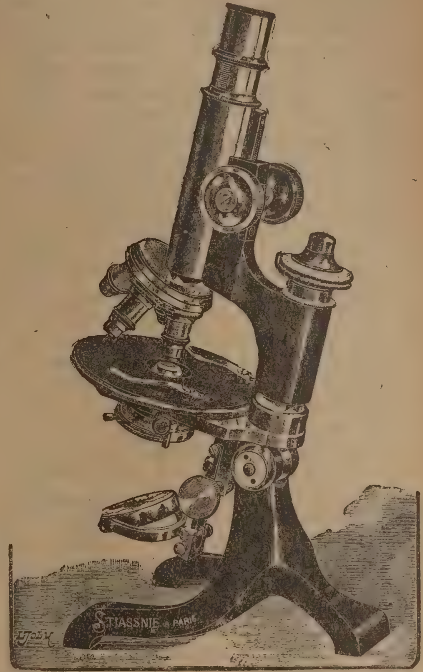



Fig. 449. — *Microscope* (grand modèle).

l'image des objets, et en *composés*, ou *microscopes proprement dits*, qui renversent l'image. Les uns et les autres peuvent être disposés mécaniquement, soit pour l'*observation* d'un objet préparé d'avance sur lequel il est impossible d'opérer autrement que par les réactifs chimiques, soit pour la *dissection*. Il existe de nombreuses formes de microscope : microscopes composés à prismes redresseurs pour les dissections sous de forts grossissements, — microscopes dans lesquels l'objectif est situé sous l'objet pour les études de chimie, — microscopes à la main pour les démonstrations dans les cours, — microscopes compacts de forme réduite pour les naturalistes voyageurs, — modèles spéciaux pour les études de minéralogie, etc. — Le *microscope à observation* est composé essentiellement de deux parties : la *partie optique* et la *partie mécanique*. La première est fondamentale, invariable dans sa construction au point de vue théorique; c'est de sa perfection que résulte la bonté du microscope. La *partie mécanique*, quoique secondaire, pouvant varier à l'infini, doit pourtant remplir un certain nombre de conditions de solidité et de précision qui facilitent beaucoup l'observation. La figure 449 représente une des formes les plus généralement employées. Elle se compose d'un pied assez lourd, sur lequel est fixée une colonne portant une articulation faisant corps avec la platine ou table porte-objet. Elle est percée d'un trou qui laisse passer la lumière réfléchie par le miroir, et frappant sur l'objet qu'on pose sur la platine; à

cette platine est annexée une colonne verticale pourvue d'une *vis micrométrique* destinée à élever et à abaisser la branche horizontale de la colonne qui porte le *corps*, afin de rapprocher ou d'éloigner celui-ci de l'objet. Le corps du microscope est un tube de cuivre noirci en dedans qui porte en bas l'*objectif* et à l'autre extrémité l'*oculaire*. Il glisse à frottement dans un tube, et, dans les microscopes à fort grossissement, comme dans la figure 449, est mû par une crémaillère. La *partie optique* du microscope (fig. 450) se compose de deux appareils distincts : 1° l'*objectif* ($x$) qui est tourné du côté de l'objet ; 2° l'*oculaire* ($b$) contre lequel est appliqué l'œil de l'observateur. L'*objectif* est composé d'une seule lentille pour les faibles grossissements, et de deux ou trois, pour les grossissements supérieurs. On l'appelle alors quelquefois indifféremment *jeu de lentilles* ou *objectif*. Chaque lentille de l'objectif est achromatique, et, pour cela, formée de deux verres différents collés ensemble à l'aide de térébenthine sèche. L'un est plano-concave et de flint-glass ; l'autre, biconvexe et de crown-glass, à moitié enfoncé dans la concavité de l'autre. Il en résulte une lentille plano-convexe dont la face plane doit être tournée vers l'objet. Dans les objectifs forts, la première est simple et a presque la forme d'une demi-sphère suivant une formule qu'on doit à Amici, ainsi que l'idée de faire immerger la lentille frontale dans une goutte de liquide réfringent, eau, huile, glycérine, etc., placée sur la lamelle mince recouvrant l'objet, pour atténuer les effets d'aberration produits par les réfractions dans l'air. Chacune des lentilles est portée par une monture séparée qui, dans les objectifs composés, doit rester vissée d'une façon immuable avec les deux autres. Entre l'objectif et le tube de cuivre qui forme le corps du microscope est interposé un *revolver* sur lequel on peut visser plusieurs objectifs donnant des grossissements différents, de manière à amener l'un ou l'autre de ces objectifs dans le prolongement de l'oculaire sans avoir à interrompre l'observation. L'*oculaire* est composé de deux lentilles simples plano-convexes, à convexité tournée vers l'objectif, et plus ou moins écartées l'une de l'autre. La lentille inférieure la plus éloignée de l'œil reçoit le nom de *verre de champ* ($c$, $c$). La lentille supérieure la plus rapprochée de l'œil reçoit le nom de *verre oculaire* ou *supérieur*, ou encore de *verre de l'œil* ($b$) ou de *loupe de l'oculaire*. Chacune d'elles a une monture séparée, formée d'un anneau de laiton noirci. Un diaphragme (fig. 450, *di*) arrête les rayons les plus divergents, et restreint ainsi le champ du microscope à la portion de lumière qui est

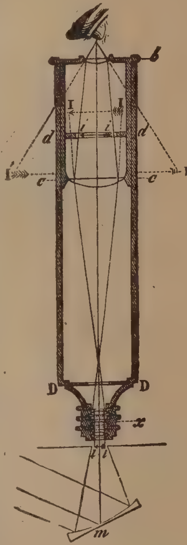


Fig. 450. — Marche des rayons lumineux dans le *microscope*.

dépourvue d'aberration de sphéricité. L'objectif est vissé sur une pièce conique, appelée le *cône*, fixée elle-même à l'extrémité inférieure du *corps du microscope*. L'objectif se dévisse facilement du cône avec les doigts, afin de pouvoir être remplacé à volonté par un autre. L'oculaire entre exactement dans l'extrémité supérieure du corps du microscope (fig. 450, *cb*), mais sans frottement, de manière à pouvoir être remplacé par un autre avec facilité. Un objet, assez petit pour être examiné, étant placé au-dessous de l'objectif ($x$), la lumière réfléchie par les nuages est dirigée sur lui *de bas en haut* à l'aide d'un miroir concave ($m$). Ce faisceau de lumière traverse l'objet. Quand on emploie les forts grossissements, et en particulier avec les objectifs à immersion, il est nécessaire d'augmenter l'éclairage de l'objet en condensant les faisceaux lumineux réfléchis par le miroir au moyen d'un appareil spécial portant le nom d'éclairage Abbe (V. Abbe). Si l'objet (*ll*) était au foyer même, les rayons, après avoir traversé l'objectif ($x$), sortiraient parallèlement, ou ils divergeraient s'il était entre l'objectif et le foyer, et l'image serait indéfinie. Il est par conséquent placé un peu au delà du foyer. Alors les rayons lumineux qui le traversent sont rendus convergents par les lentilles de l'objectif ($x$), et s'entre-croisent presque immédiatement au-dessus de lui, de manière que ceux de droite passent à gauche, et réciproquement (de *ll* en II). En recevant sur un verre dépoli le faisceau lumineux au-dessus du croisement des rayons, on a une image renversée (II) de l'objet (*ll*), et d'autant plus grande qu'on la reçoit plus loin au-dessus de l'objectif. Tous les mouvements qu'on fait exécuter dans une direction donnée à l'image vue dans le microscope ne sont par conséquent obtenus que par un mouvement en sens inverse de celui qu'exécute l'objet lui-même, ce qui offre du reste peu d'inconvénients, car on en prend vite l'habitude. Un objet ainsi examiné n'est aperçu que parce que la lumière qui passe autour de lui, n'étant arrêtée par rien, vient impressionner vivement la rétine, qui, de lui, ne reçoit que son ombre, ou mieux les rayons moins nombreux qu'il a laissé passer : si le corps est opaque, on ne distingue que les bords, et sa masse se peint en noir ; s'il est transparent, on voit dans son intérieur toutes les parties qui ont une densité et un pouvoir réfringent autres que ceux de la masse. V. Chambre *claire*, Micromètre, Mouche *volante*, Objectif, Oculaire, Porte-objet et Test-objet.

**MICROSCOPIE.** s. f. [all. *Mikroskopie*, angl. *microscopy*, it. et esp. *microscopia*]. Examen des objets à l'aide du microscope ; ensemble des règles qui se rapportent à l'emploi de cet instrument. Le microscope est indispensable : au zoologiste, pour l'étude des animaux ou parties d'animaux de petit volume ; à l'anatomiste, pour étudier les éléments anatomiques et l'agencement des tissus, les éléments des produits morbides et leur arrangement, les organes trop petits pour que l'anatomie descriptive en soit faite à l'œil nu, etc. ; au physiologiste, pour observer les phénomènes qui se passent dans des organes d'un très petit volume, ou chez des êtres transparents ou invisibles à l'œil nu, comme les phénomènes du cours du sang, les mouvements des cils vibratiles, la contraction des fibres musculaires, etc. ; au bactériologiste pour examiner les cultures microbiennes ; au médecin enfin pour préciser le diagnostic de nombre de maladies.

**MICROSCOPIQUE.** adj. [all. *mikroskopisch*, angl. *microscopical*, it. et esp. *microscopico*]. Se dit de ce que l'on fait à l'aide du microscope (*analyse, examen microscopique*), ou de ce que l'on ne peut voir qu'avec un microscope (*préparation microscopique*).

**MICROSCOPISTE.** s. m. [all. *Mikroskopiker*, angl. *microscopist*, it. *microscopista*]. Celui qui se sert du microscope.

**MICROSOMATIE.** s. f. [*microsomatia*, de μικρὸς, petit, et σῶμα, corps ; esp. *microsomatia*]. Monstruosité caractérisée par la petitesse du corps.

**MICROSOME.** s. m. [de μικρὸς, petit, et σῶμα, corps]. Granulations en chapelet qui forment le *mitome*.

**MICROSOMIE.** s. f. V. Microsomatie.

**MICROSPECTROSCOPE.** s. m. Instrument dans lequel le spectroscope est combiné au microscope, de façon que l'observateur peut étudier au microscope les propriétés optiques du sang (Sorby).

**MICROSPHYGMIE.** s. f. [de μικρὸς, petit, et σφυγμὸς pouls]. Petitesse du pouls.

**MICROSPORON.** s. m., ou **MICROSPORUM.** s. m. [de μικρὸς, petit, et σπόρος, semence; *microsporum*, all. *Mikrospor*, angl. *microsporum*]. Genre de champignons arthrosporés, parasites de l'homme. — *Microsporon anomæon* ou *dispar*, Vidal 1883. Parasite regardé comme la cause du pityriasis circiné et marginé ; il est formé de cellules de 1 à 3 μ de large répandues entre les cellules superficielles, sans mycélium. — *Microsporon Audouini*. Champignon parasite causant la teigne tondante à petites spores, ou maladie de Gruby ; il a été découvert par Gruby en 1843 ; considéré par Robin comme un *tricophyton*, il est définitivement séparé de ce groupe aujourd'hui (Sabouraud) ; il est constitué par des filaments mycéliens, peu nombreux, occupant le centre du cheveu atteint et supportant des ramuscules qui portent les spores ; celles-ci sont extrêmement nombreuses, entourant le cheveu dans son entier sans pénétrer dans son intérieur (fig. 451). Ce parasite cultive bien sur les milieux employés en bactériologie ; sur pomme de terre, il donne au bout de quelques jours des stries grises puis rougeâtres, puis, vers le dixième ou douzième jour, des petites touffes de duvet ; il cultive surtout bien sur les milieux riches en mannite. — *Microsporon furfur*, Ch. R. (*Fungus*, s. *Epiphytus pityriasis versicoloris*, Th. Sluyter, *Malassezia furfur*, Baillon 1889, *Oidium furfur*, Zopf 1890). Organisme découvert par Eichstedt en 1846 et causant le *pityriasis versicolor* ; il se compose d'un mycélium et de spores ; le mycélium est formé de cellules placées bout à bout, formant des filaments ondulés, parfois ramifiés. Les spores sont sphériques, d'un diamètre de 4 à 6 μ, non granuleuses et très réfringentes ; elles se disposent par amas de trente à quarante entre les mailles du mycélium (fig. 452). Ce végétal se développe sous la peau de l'homme, entre les cellules de la couche cornée, sans pénétrer jusqu'à la couche muqueuse ; il n'attaque ni les poils ni les ongles. — *Microsporon mentagraphytes*. Parasite décrit par Gruby dans la mentagre contagieuse. — *Microsporon minutissimum*, Burchardt, 1859 (*trichothecium*, Neumann 1868, *Microsporon gracile*, Balzer 1883). Végétal qui cause l'*érythrasma* ; il est formé d'un mycélium constituant un réseau inextricable entre les squames épidermiques, et de spores arrondies, isolées ou rassemblées en amas irréguliers, quelquefois disposées en chaînettes.

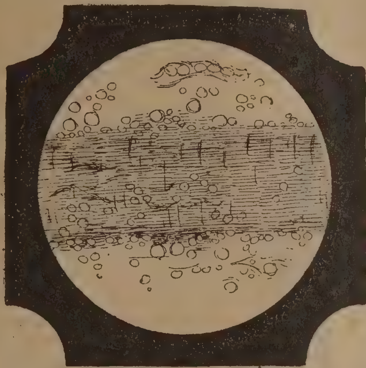


Fig. 451. — *Microsporum Audouini* (Cheveu).

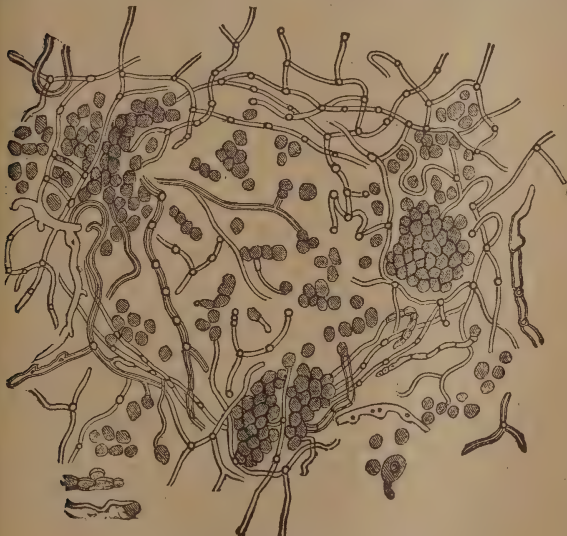


Fig. 452. — *Microsporum furfur*.

**MICROSTHÉSIE.** s. f. [de μικρὸς, petit, et αἴσθησις, sensibilité]. Altération particulière de la sensibilité qui fait croire moins pesants et moins volumineux qu'ils ne le sont les objets tenus dans les mains.

**MICROSTOMIE.** s. f. [de μικρὸς, petit, et στόμα, bouche]. Petitesse congénitale de l'orifice buccal.

**MICROTOME.** s. m. [de μικρὸς, petit, et τομή, section]. Instrument de laboratoire servant à pratiquer des coupes minces de tissus ou de fragments d'organes convenablement durcis. Le plus simple est le *microtome à main* ou *microtome de Ranvier* ; il se compose de plusieurs tubes de laiton emboîtés les uns dans les autres, et dont le plus gros porte une plate-forme circulaire à une de ses extrémités ; l'extrémité opposée présente une douille avec un écran dans lequel passe une vis portant un petit plateau mobile sur son axe qui s'élève et s'abaisse plus ou moins suivant qu'on fait tourner la vis. Pour s'en servir, on dispose l objet sur le petit plateau mobile, et on le cale dans le cylindre de laiton au moyen de morceaux de moelle de sureau ; ou bien on le fixe sur un morceau de liège et on verse dessus de la paraffine ; il suffit de faire tourner la vis inférieure pour faire affleurer l'objet au niveau de la plate-forme, et de faire dépasser successivement des tranches aussi minces que l'on veut ; les coupes sont faites avec le rasoir tenu de l'autre main ; elles sont dites à *main levée*. Le *microtome à chariot*, *microtome de Thoma et Jung* ou *microtome à collodion*, se compose essentiellement de deux gouttières métalliques fixées sur un socle pesant ; dans l'une, horizontale, peut glisser un chariot auquel est adapté le rasoir ; l'autre, légèrement inclinée, contient une pièce de métal qui supporte une pince mobile sur deux axes, horizontal et vertical, destinée à porter l'objet ; cette pièce de métal glisse dans la gouttière inclinée et peut être avancée d'une longueur aussi petite que l'on veut au moyen d'une vis micrométrique, de manière à venir dépasser le plan que décrit le tranchant du rasoir. Dans le *microtome de Roy*, modifié par Malassez, c'est le rasoir qui peut être élevé ou abaissé, de façon à augmenter ou diminuer l'épaisseur de la coupe ; il est de plus disposé de telle sorte que le rasoir et la pièce à couper plongent dans un vase rempli d'alcool afin de pouvoir pratiquer des coupes dans l'alcool ; enfin on peut durcir les pièces par congélation au moyen du chlorure de méthyle. Le *microtome à bascule*, ou *microtome de Cambridge*, est destiné aux pièces incluses dans la paraffine ; la lame de rasoir est maintenue fixe par deux supports ; l'objet à couper est fixé à l'extrémité d'une tige métallique qui est mobile devant le rasoir et dont le mouvement est commandé par une vis micro-

métrique permettant d'avancer l'objet d'une quantité aussi petite que l'on veut. Enfin le *microtome de Minot* ou *microtome à paraffine*, le plus employé aujourd'hui, est aussi un appareil dans lequel le rasoir est fixe, et la pièce est mobile au-devant de lui. — Fig. 453 : *a*, pièce porte-objet que l'on peut orienter au moyen d'une articulation à genou; *b*, manivelle dont chaque rotation complète produit un mouvement d'ascension puis de descente de la pièce porte-objet; *c*, roue dentée commandant la vis micrométrique qui fait avancer après chaque coupe la pièce porte-objet au-devant du rasoir : ce mouvement se fait automatiquement; *d*, pièce destinée à régler l'épaisseur des coupes : en faisant varier sa position, on fait varier l'amplitude du mouvement communiqué à la roue dentée *c* à chaque rotation de la manivelle.

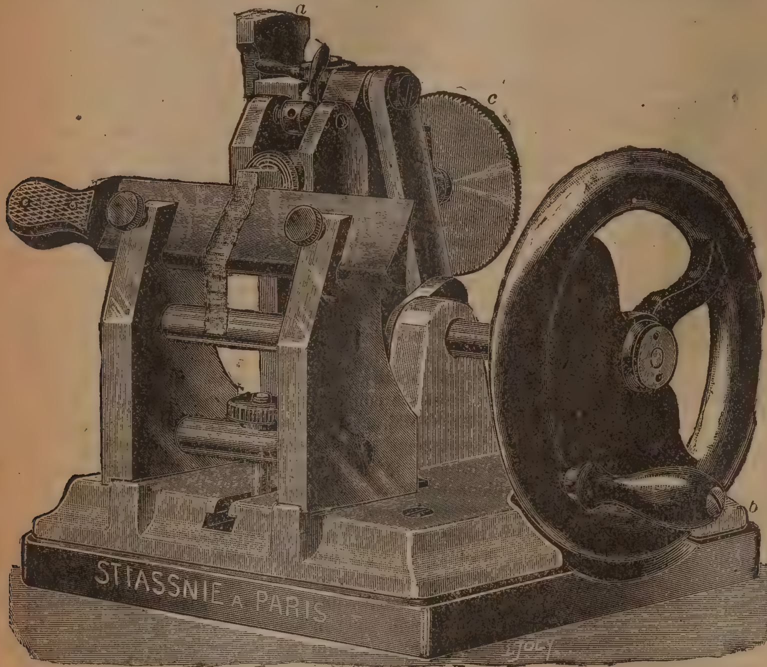



Fig. 453 — *Microtome Minot* modifié par Stiassnie.

**MICROZOAIRES.** adj. et s. m. pl. [de μικρὸς, petit, et ζῶον, animal]. Les animaux microscopiques.

**MICROZOONITE.** s. m. [de μικρὸς, petit, et ζῶον, animal]. Synonyme d'*infusoire*.

**MICROZYMA.** s. m. [de μικρὸς, petit, et ζύμη, ferment]. Nom donné autrefois aux divers agents capables de déterminer la fermentation. V. Fermentation.

**MICTION.** s. f. [*mictio, mictus*, οὔρησις, all. *Harnen*, angl. *to urine*, it. *orinare*, esp. *mear*]. Action de rejeter les urines hors de la vessie, que cet acte soit normal (*miction facile, miction normale*), ou troublé (*miction difficile, lente, douloureuse*, etc.). L'usage a mis quelque différence entre *miction* et *pissement*, lequel est employé pour désigner que l'urine est altérée par du sang ou du pus, quelle que soit du reste la manière normale ou morbide dont la miction s'est passée. A l'état normal, la miction se produit par contraction des fibres musculaires longitudinales de la vessie et relâchement de son sphincter; au début et à la fin de la miction, un léger effort, pendant lequel la vessie est comprimée par les viscères abdominaux, est nécessaire; cet effort est beaucoup plus prononcé dans la miction difficile. — *Miction en deux temps.* Phénomène que l'on observe dans le cas de hernie de la vessie : une fois la vessie vidée spontanément ou par la sonde, si on vient à comprimer la tumeur herniaire, une plus ou moins grande quantité d'urine s'évacue à nouveau.

**MICTURITION.** s. f. [de *micturire*, avoir envie d'uriner]. Besoin fréquent de rendre l'urine.

**MIDI.** s. m. [*meridies*, de *medius*, au milieu, et *dies*, jour; all. *Mittag*.]. V. Jour.

**MIEL.** s. m. [*mel*, μέλι, all. *Honig*, angl. *honey*, it. *mele*, esp. *miel*]. Substance mucoso-sucrée que les abeilles préparent en introduisant dans leur estomac le suc visqueux et sucré qu'elles recueillent dans les nectaires et sur les feuilles de certaines plantes, et le dégorgeant ensuite dans les alvéoles de leurs gâteaux. Pour l'extraire, on enlève les lames de cire qui ferment les alvéoles, et l'on expose les gâteaux sur des claies à une douce chaleur : le *miel vierge* ou *miel blanc*, le plus pur, s'écoule. On brise ensuite les gâteaux, on les fait égoutter, et, à l'aide d'une chaleur plus forte, on obtient le *miel jaune*. Enfin le résidu, exprimé, puis écumé et décanté, donne le *miel commun*, d'un rouge brunâtre, impur. Le meilleur miel provient des plantes labiées; ceux de Mahon, du mont Hymette, de l'Ida, de Cuba, sont les plus renommés : ils sont liquides, blancs, transparents. Après eux viennent les miels de Narbonne et du Gâtinais, blancs et grenus. Les moins estimés sont ceux de Bretagne, qui sont d'un rouge brun et qui ont une saveur âcre et une odeur désagréable. Tous les miels contiennent de la glycose dextrogyre en excès, mêlée à du sucre interverti et à du sucre de canne. Ils contiennent en outre des principes aromatiques variables, de la cire et un ou plusieurs acides libres. Ceux de Bretagne contiennent du *couvain*, qui leur donne la propriété de se putréfier. — Le miel est employé comme aliment, comme médicament adoucissant, et comme laxatif (une ou plusieurs cuillerées de *gros miel* ou miel de Bretagne dans un lavement). On s'en sert pour édulcorer les tisanes (60 gr. par litre). V. Hydromel. — *Miel* ou *mellite de mercuriale.* Composé de parties égales de suc de mercuriale non dépuré et de miel qu'on fait cuire en consistance de sirop, et qu'on passe. On l'emploie en lavement, à la dose de 30 à 120 grammes, comme laxatif. — *Miel mercurial composé.* V. Sirop *de longue vie.* — *Miel rosat* (*mellite de roses rouges*). On le prépare avec 500 grammes de pétales secs de roses rouges, que l'on fait infuser pendant douze heures dans 3 kilogrammes d'eau bouillante, en foulant plusieurs fois les roses avec une spatule de bois. On passe avec expression le produit de l'infusion, on met la liqueur dans une bassine avec le miel blanc, 3 kilogrammes, et l'on fait cuire. On l'emploie comme astringent, surtout en gargarisme, à la dose de 20 à 60 grammes. — *Miel scillitique* (*mellite de scille*). On le prépare en faisant infuser 1 partie de squames de scille desséchées dans 6 parties d'eau bouillante, pendant douze heures; passant avec expression, ajoutant miel blanc, 12 parties, et faisant cuire. Diurétique; 20 à 60 grammes.

**MIELLAT.** s. m. ou **MIELLÉE.** s. f. Sorte de manne que l'on observe assez fréquemment sur le tilleul, sur l'aulne noir, l'érable, le rosier. Boussingault l'a vue sur un prunier, et, cas fort rare, sur un jeune chêne. Elle se compose de sucre de canne (49 à 55 p. 100), de sucre interverti (28 à 25), et de dextrine (22 à 11).

**MIELLÉ, ÉE.** adj. [*mellinus*]. Qui a la saveur et la consistance du miel, ou qui a été édulcoré avec du miel.

**MIERS** (France, Lot). *Eaux sulfatées sodiques*, froides, 15°, contenant 5gr,371 de sels, dont 2gr,675 de sulfate de soude; elles sont apéritives et laxatives à faible dose, purgatives et diurétiques à forte dose. Altitude : 270 mètres. Établissement : buvette; 1er juin au 31 août. Cette eau est transportée.

**MIGRAINE.** s. f. [*hemicrania*, de ἥμισυς, moitié, et κρανίον, crâne; all. *Migräne*, angl. *megrim*, it. *emicrania*, *magrana*, esp. *jaqueca*, *migrana*]. Douleur vive, superficielle ou profonde, n'occupant qu'un côté de la tête (surtout le gauche), particulièrement l'une des régions temporales et orbitaires, ou au moins plus prononcée d'un côté, sujette à des retours périodiques réguliers et compliquée de trouble des fonctions gastriques (nausées et vomissements), mais ne présentant aucun danger. La douleur gravative est continue plutôt que lancinante, et donne la sensation d'une *barre* pressant sur le front, ou de constriction circulaire et de pesanteur de tête, s'accompagnant d'hébétude à un degré souvent très prononcé. Ces symptômes, plus fréquents chez la femme que chez l'homme, peuvent être déterminés par des causes diverses : travail intellectuel, veilles prolongées, action de la lumière ou de certaines odeurs, etc.; on les rencontre surtout chez les individus arthritiques (Bazin), chez les rhumatisants, les goutteux (Trousseau). On donne parfois le nom de migraine à tout malaise général accompagné de céphalalgie; la migraine véritable a une physionomie plus spéciale; elle apparaît sous forme d'accès revenant avec une périodicité remarquable; l'accès débute ordinairement le matin au réveil, les phénomènes vont en augmentant jusqu'à l'acmé, qui est marqué par le vomissement, puis décroissent; l'accès dure huit à dix heures, quelquefois vingt-quatre heures ou même davantage. Le premier accès de migraine apparaît dans le jeune âge, chez l'adolescent ou plus rarement chez l'adulte; les accès peuvent disparaître à un moment donné et être remplacés par d'autres manifestations arthritiques (asthme, etc.). On emploie, contre la migraine, le café, l'opium, le bromure de potassium, le paullinia, les sels de quinine, l'antipyrine, les courants électriques, les applications locales de chloroforme, l'arsenic et l'hydrothérapie. — *Migraine ophtalmique.* Forme de migraine qui débute par l'apparition dans le champ visuel d'une tache circulaire lumineuse en forme de zigzag ou de dessin de fortification, animée de mouvements rapides, (scotome scintillant). Puis viennent une hémiopie latérale; des douleurs hémicraniques, siégeant surtout dans l'œil; des nausées, des vomissements, et dans les cas graves, un engourdissement d'abord localisé à la main, qui envahit ensuite la face, embarrasse la langue, détermine une aphasie plus ou moins complète. Cet état morbide revient par accès. Le traitement consiste dans l'administration du bromure de potassium, 3 à 6 grammes par jour (Charcot). — *Migraine ophtalmoplégique* (Charcot) (*Paralysie oculo-motrice périodique récidivante, maladie de Möbius*). Syndrome caractérisé par des accès de migraine durant plusieurs jours, et suivis d'une paralysie de la troisième paire (ptosis, strabisme externe, diplopie, paralysie de l'accommodation, dilatation pupillaire). Cette paralysie, d'abord passagère, persiste davantage à mesure que les accès se répètent, et peut même devenir complète et définitive.

**MIGRAININE.** s. f. Combinaison d'antipyrine, de caféine et d'acide citrique, vantée contre la migraine.

**MIGRATEUR, TRICE.** adj. — *Cellules migratrices.* Globules blancs, que l'on désigne parfois sous le nom de *cellules migratrices* en raison de leur propriété de sortir des vaisseaux par diapédèse, grâce à leurs mouvements propres, et de traverser les tissus.

**MIGRATION.** s. f. [*migratio*, de *migrare*, se transporter d'un lieu à un autre]. — *Migration des caillots.* V. EMBOLIE. — *Migration du testicule.* Descente du testicule dans les bourses; elle s'effectue pendant la vie intra-utérine; primitivement fixé dans la région lombaire, le testicule est, au troisième mois, dans le grand bassin; au cinquième ou sixième mois, à la face interne de la paroi abdominale, contre l'anneau inguinal interne; il pénètre dans le canal inguinal au huitième mois et se trouve, au neuvième mois, dans le sac scrotal. Cette migration peut être incomplète et le testicule rester en ectopie, disposition qui favorise la production des hernies inguinales.

**MIKULICZ** (Johann von Radecki) (chirurgien allemand, né en 1850). — *Drainage* ou *Pansement de Mikulicz.* Pansement destiné à assurer le drainage de la cavité péritonéale. On le fait au moyen d'une longue mèche de gaze stérilisée que l'on introduit jusque dans les parties déclives de la cavité péritonéale, et dont l'extrémité vient sortir au niveau de la plaie. — *Opération de Mikulicz.* Extirpation du sterno-cléido-mastoïdien dans le cas de torticolis musculaire. — *Résection de Wladimiroff-Mikulicz.* Résection ostéoplastique intéressant l'extrémité inférieure des os de la jambe, le tarse postérieur et une partie du tarse antérieur.

**MIL.** s. m. V. PANIC. — *Gros mil.* V. HOULQUE.

**MILIAIRE.** s. f. [*fièvre pourprée*, *miliaria*, all. *Friesel*, angl. *miliary fever*, it. *migliare*, esp. *miliar*]. Affection exanthématique de la peau, caractérisée par de petits boutons rouges, isolés ou rassemblés, très peu saillants au-dessus du niveau de la peau, et surmontés, dès le second jour, d'une petite vésicule rouge, qui devient bientôt blanche et transparente, et ne tarde pas à tomber en écailles. C'est de la ressemblance de ces vésicules avec les grains de millet (*milium*) que vient le nom donné à la maladie. La miliaire est un syndrome qu'on rencontre surtout dans la suette, dans le cours de la scarlatine, du rhumatisme articulaire, de la dothiénentérie, et chez les femmes en couches, surtout par suite d'un régime échauffant, ou de l'impression d'une température trop élevée. Elle s'accompagne le plus souvent de fièvre, mais elle peut aussi rester complètement apyrétique (Besnier). Il est clair que l'on ne saurait indiquer un traitement particulier pour cet exanthème, et que ce traitement doit varier selon la nature de l'affection causale.

**MILIAIRE.** adj. Se dit, en pathologie, de toute élevure dont le volume ne dépasse pas celui d'un grain de millet : *granulation*, *tubercule miliaire*, *anévrysme miliaire.* — *Fièvre* ou *Suette miliaire.* V. SUETTE.

**MILIEU.** s. m. [*medium*, all. et angl. *Medium*, esp. *medio*]. En physique, tout corps, soit fluide, soit solide, qui peut être traversé par un autre corps, spécialement par la lumière; l'air, l'eau, le diamant, sont pour la lumière des *milieux* qui la réfractent diversement en vertu de leur densité différente. — Se dit aussi du fluide qui environne les corps : l'air est le *milieu* dans lequel nous vivons, et l'eau est le *milieu* dans lequel vivent les poissons. — *Science des milieux.* V. MÉSOLOGIE.

**MILITAIRE.** adj. — *Médecine militaire.* V. MÉDECIN et SERVICE *de santé.*

**MILIUM.** s. m. Le millet. V. PANIC. ‖ En dermatologie, *milium*, *acné miliaire* ou *grutum*, granulations arrondies, blanc jaunâtre, du volume d'une tête d'épingle, dues à l'oblitération du conduit excréteur d'une glande sébacée. On les rencontre sur les joues, les paupières, le front, les

organes génitaux; elles peuvent atteindre parfois le volume d'un pois. Elles sont formées d'une mince capsule fibreuse contenant des cellules épidermiques disposées comme les feuilles du bulbe de l'oignon et, au centre, de matières grasses. Le milium disparaît souvent à la suite de frictions savonneuses; quelquefois il est nécessaire d'ouvrir la poche avec une pointe fine de bistouri et de la cautériser à la teinture d'iode.

**MILLAR** (médecin anglais de la fin du XVIII^e siècle). — *Asthme de Millar.* V. SPASME *de la glotte.*

**MILLARD** (Auguste) (médecin français, né en 1830). — *Syndrome de Millard-Gubler.* Hémiplégie alterne, caractérisée par la paralysie des membres d'un côté, et la paralysie du facial du côté opposé; cette paralysie faciale est complète, c'est-à-dire que le facial supérieur est atteint; elle présente les caractères des paralysies faciales nucléaires. De plus, d'autres nerfs dont les noyaux sont situés près de celui du facial peuvent être pris, comme le moteur oculaire externe, ou l'hypoglosse. Ce syndrome révèle l'existence d'une lésion de la protubérance au niveau du noyau du facial, du même côté que la paralysie faciale.

**MILLEFEUILLE.** s. f. [*Achillea millefolium*, L., all. *Schafgarbe*, angl. *milfoil*, it. *millefoglie*, esp. *mil en rama*]. Plante synanthérée, amère, aromatique, légèrement stimulante, et regardée comme vulnéraire : ses prétendues propriétés pour la guérison des coupures lui ont fait donner le nom d'*herbe aux charpentiers*. La *millefeuille* entre dans l'eau vulnéraire. On prescrit quelquefois son eau distillée dans les potions antispasmodiques, ainsi que son huile essentielle (20 à 30 gouttes). V. ACHILLÉINE.

**MILLEPERTUIS.** s. m. [*Hypericum perforatum*, L., all. *Johanniskraut*, *Hartheu*, angl. *Saint John's wort*, it. *iperico*, esp. *corazoncillo*]. Plante de la famille des hypéricinées, de saveur amère, d'odeur aromatique et résineuse, dont les feuilles offrent une multitude de petits points translucides, qui lui ont fait donner son nom et qui sont des glandules remplies d'huile volatile. On emploie les sommités fleuries en infusion (8 à 16 gr. par litre); elles font partie de la thériaque, du baume du Commandeur, et donnent l'*huile de millepertuis* ou d'*hypericum* (V. HUILES *médicinales*), remède populaire contre les coupures.

**MILLET.** s. m. Nom d'une graminée du genre *panic.* — *Millet de Cafrerie.* V. HOULQUE. — *Millet du prophète.* V. KÉPHIR. || En médecine, *millet* (*milium*). Par analogie avec la graine de millet, dont ils ont à peu près la forme et le volume, nom des petits kystes formés par distension des glandes sébacées des follicules pileux du duvet des paupières, et qui soulèvent la peau fine de cette région. — Un des noms vulgaires du *muguet.*

**MILLIACÉ, ÉE.** adj. Qui ressemble au millet.

**MILLIAMPÈRE.** s. m. Unité d'intensité du courant, mille fois plus petite que l'*ampère* (V. ce mot). Le milliampère, ou par abréviation mA., est seul employé en médecine.

**MILLIAMPÈREMÈTRE.** s. m. Galvanomètre gradué en milliampères; ce sont les seuls employés en médecine. V. GALVANOMÈTRE.

**MILLON** (E.) (chimiste français, 1812-1867). — *Réactif de Millon.* V. RÉACTIF.

**MILO** (Grèce, Archipel). *Eaux ferrugineuses*, chaudes, 29° à 70°.

**MILPHOSE.** s. f. [*milphosis*, μίλφωσις, all. et angl. *Milphosis*, it. *milfosi*, esp. *milfosis*]. Chute des cils sans maladie des paupières.

**MIMÉTISME.** s. m. [de μιμέομαι, imiter]. Mot créé par les Anglais pour indiquer la tendance des animaux qui servent de pâture à d'autres à prendre couleur et ressemblance d'objets ou d'animaux non comestibles, de façon à se dissimuler plus facilement.

**MIMIQUE.** s. f. [de μῖμος, mime]. V. EXPRESSION.

**MIMOSA.** s. m. Genre de plantes légumineuses, qui a donné son nom à la tribu des mimosées. La plupart des espèces utiles qu'on rangeait autrefois dans ce genre sont rapportées aujourd'hui aux genres *Acacia* et *Inga.*

**MIMOTANNIQUE.** adj. — *Acide mimotannique.* V. CACHUTIQUE.

**MINA-NOVA** (Portugal, Estramadure). *Eaux sulfatées ferrugineuses*, contenant 0^gr,560 de sels, dont 0^gr,135 de sulfate ferreux.

**MINDELHEIM** (Bavière). *Eaux bicarbonatées calciques*, contenant 0^gr,25 de carbonate de chaux. Altitude : 670 mètres.

**MINDERER** (médecin d'Augsbourg au commencement du XVII^e siècle). — *Esprit de Mindererus*, nom donné à l'acétate d'ammoniaque que Minderer préconisa le premier; mais la liqueur décrite par Minderer n'est pas le sel pur tel qu'on le prépare aujourd'hui, c'est un mélange d'acétate et de savonule ammoniacal préparé avec de l'esprit de corne de cerf et du vinaigre très fort.

**MINÉRAL, ALE.** adj. Qui est de la nature des minéraux, ou qui a rapport aux minéraux. — *Eau minérale.* V. EAU. — *Poix minérale.* V. PISSASPHALTE. — *Règne minéral.* Ensemble de tous les corps dépourvus d'*organisation*, naturellement agglomérés en masses homogènes ou mélangées, ou épars dans le reste de la nature et servant de base aux corps organisés.

**MINÉRALISABLE.** adj. [all. *vererzbar*, angl. *mineralisable*, it. *mineralizable*, esp. *mineralisable*]. Se dit d'un corps susceptible de prendre les qualités propres aux corps d'origine minérale.

**MINÉRALISATEUR.** adj. et s. m. [*vererzend*, *Vererzungsstoff*, angl. *mineralizing substance*, it. *mineralizzatore*]. Se dit d'un corps qui, dans une combinaison, donne les qualités des corps d'origine minérale à celui avec lequel il se combine. — *Principe minéralisateur des eaux.* Sel d'origine minérale que tient en solution une eau naturelle et qui lui donne des propriétés médicinales.

**MINÉRALISATION.** s. f. [all. *Vererzung*, angl. *mineralization*, it. *mineralizzazione*, esp. *mineralizacion*]. État d'une eau naturelle ou artificielle tenant en dissolution des principes d'origine minérale.

**MINÉRALISÉ, ÉE.** adj. [all. *mineralisirt*, angl. *mineralized*, it. *mineralizzato*, esp. *mineralizado*]. Se dit d'un corps qui est combiné avec un minéralisateur, comme le fer avec le soufre, et de l'eau qui renferme des sels d'origine minérale. — *Eau minéralisée.* V. EAU *minérale.*

**MINÉRALITÉ.** s. f. Qualité d'une eau qui contient des sels d'origine minérale. Certaines eaux d'une faible minéralité sont médicinales, par exemple : Plombières.

**MINERVE.** s. f. Appareil orthopédique employé dans le torticolis soit pour redresser le cou et la tête sans opération préalable, soit pour maintenir le redressement obtenu par la ténotomie. La partie supérieure du thorax est entourée d'une sorte de cuirasse sur laquelle prend son point d'appui la pièce d'étoffe dans laquelle la tête est emprisonnée : des leviers brisés annexés à l'appareil permettent d'en modifier la direction à volonté.

**MINEUR.** s. m. Ouvrier qui travaille dans les mines. — *Maladie des mineurs.* V. ANÉMIE et ANTHRACOSIS.

**MINGOLSHEIM** (Allemagne, Bade). *Eaux sulfurées*, froides, 7°.

**MINIMA.** [lat. *minimum*, très petit]. V. THERMOMÈTRE.

**MINISTRANT, ANTE.** adj. [lat. *ministrare*, servir, fournir]. Se dit de la *chirurgie* qui s'occupe d'opérations élémentaires.

**MINIUM.** s. m. [*minium*, μίλτος, all. *Mennig*, angl.

*minium, red lead*, it. et esp. *minio*]. V. Oxyde *de plomb*, — *Trochisque de minium*. V. Trochisque.

**MINORATIFS**. s. m. pl. [de *minorare*, amoindrir ; all. *gelinde abführend*, angl. *minorative*, it. et esp. *minorativo*]. Remèdes qui purgent doucement. V. Laxatifs.

**MINORATION**. s. f. [*minoratio*, all. *gelinde Abführung*, angl. *minoration*, it. *minorazione*, esp. *minoracion*]. Purgation douce, sans colique ni trouble général, au moyen de *minoratifs* ou *laxatifs*.

**MINUIT**. s. m. [μεσονύκτιον, all. *Mitternacht*, angl. *midnight*]. V. Jour.

**MINUTIO MONACHI** [mot à mot : *amoindrissement du moine*]. Expression dont on se servait dans le moyen âge pour désigner l'ensemble des moyens (saignée, purgation, diète) propres à diminuer l'énergie sexuelle chez des jeunes gens forts et bien constitués.

**MINYANTHE**. s. m. [de μινύανθες, dans Théophraste et dans Dioscoride, de μινὺς, petit, et ἄνθος, fleur : dit ainsi à cause de la petitesse de la fleur. Il y avait, par erreur, dans les anciennes éditions de Nicandre, erreur corrigée depuis, μηνύανθες : c'est là que Linné a pris son *ményanthe*. *Minyanthe trifoliata*, L. ; all. *Zottenblume*, angl. *beanbuck* ; *trèfle d'eau* ; *trifolium fibrinum* des officines]. Plante de la famille des gentianées qui croît dans les lieux aquatiques. Ses feuilles grandes, d'un vert foncé, lisses et douces au toucher, sont toniques, très amères, et employées contre les fièvres intermittentes, le scorbut, la scrofule, etc. (0gr,60 à 0gr,120 de poudre, 1 à 2 gr. en infusion, 0gr,30 à 0gr,60 de l'extrait).

**MINYANTHINE**. s. f. Substance très amère qu'on retire des feuilles de minyanthe. Elle est incristallisable, jaunâtre, friable, neutre, soluble dans l'eau chaude et l'alcool. C'est une glycoside (Kromayer), qui, sous l'influence de l'acide sulfurique étendu, se dédouble en sucre et *minyanthol*, huile acide, d'odeur d'essence d'amandes amères.

**MIOPRAGIE**. s. f. (Potain) [de μείων, moindre, et πράσσειν, exécuter]. Diminution de l'aptitude fonctionnelle d'un organe.

**MIOSE**. s. f. V. Myose.

**MIRABELLO** (Italie, Alexandrie). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 13°.

**MIRABILIS**. s. m. Genre de plantes nyctaginées, dont quelques espèces ont des racines purgatives, et parfois substituées à celles du jalap : tel est surtout le *Mirabilis jalapa*, L. ou faux jalap (V. Jalap) ; tels sont aussi les *Mirabilis dichotoma*, L. et *longiflora*, L.

**MIRAC**. s. m. [de l'arabe *maracc*, le ventre]. L'abdomen, dans les livres des médecins du moyen âge.

**MIRAGE**. s. m. [dit aussi *fée Morgane*, all. *Luftspiegelung*, angl. *looming*, it. *mirago*]. Phénomène d'optique qui consiste en ce que, dans certaines circonstances, les objets lointains paraissent renversés, comme réfléchis par une étendue d'eau. Ce phénomène dépend de l'inégale densité des couches d'air voisines du sol : cette densité est d'autant plus forte, que ces couches sont plus éloignées du sol surchauffé par le soleil, de sorte qu'en passant d'une de ces couches dans une autre moins dense, les rayons partis d'un objet subissent à un moment donné la réflexion totale, ce qui fait paraître l'objet lui-même renversé.

**MIRAL** (France, Drôme). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, contenant de 5gr,73 à 15gr,95 de chlorure de sodium.

**MIRANDELLA** (Portugal, Tras-os-Montes). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*.

**MIRBANE**. s. f. — *Essence de mirbane*. V. Nitrobenzine.

**MIRE**. s. m. Mot de l'ancien français qui signifiait *médecin* ou *chirurgien*.

**MIROBALAN**. s. m. V. Myrobalan.

**MIROIR**. s. m. [*speculum*, κάτοπτρον, all. *Spiegel*, angl. *mirror*, it. *specchio*, esp. *espejo*]. Corps à surface lisse, destiné à réfléchir la lumière. Selon leur forme, les miroirs sont dits *plans*, *concaves* ou *convexes*. Ils sont de métal ou de verre. Dans ce dernier cas, ils sont couverts d'une couche métallique réfléchissante, qui est tantôt un amalgame d'étain, adhérent à leur face postérieure, comme dans les *glaces*, tantôt une couche d'argent appliquée sur leur face antérieure, comme dans le télescope de Foucault. V. Image, Laryngoscope, Microscope et Ophtalmoscope. — *Écriture en miroir*. Trouble de l'écriture qui consiste dans l'inversion, comme dans un miroir, des lettres d'un mot ou d'une phrase ; les lettres sont tracées de droite à gauche ; ce mot représente l'écriture normale instinctive de la main gauche. — *Parole en miroir*. Trouble du langage qui consiste dans l'inversion des syllabes d'un mot ou d'une phrase, le malade commençant par la dernière syllabe pour finir par la première ; ou encore dans le renversement littéral, chaque mot gardant sa place dans la phrase.

**MIROITANT, ANTE**. adj. Se dit d'un organe dont la surface présente des points lisses réfléchissant la lumière à la façon d'un miroir.

**MISANNA**. s. m. V. Tambuk.

**MISANTHROPIE**. s. f. [*misanthropia*, de μῖσος, haine, et ἄνθρωπος, homme ; all. *Misanthropie*, *Menschenscheu*, angl. *misanthropy*, it. et esp. *misantropia*]. Dégoût, haine, aversion pour les hommes et pour la société ; c'est un symptôme de la mélancolie et de l'hypocondrie.

**MISCIBILITÉ**. s. f. [de *miscere*, mêler ; all. *Mischbarkeit*, angl. *miscibility*, it. *miscibilità*, esp. *miscibilidad*]. Faculté qu'a un corps de se mêler avec un autre corps.

**MISÉRÉRÉ**. s. m. V. Iléus.

**MISOCAPNIE**. s. f. [*misocapnus*, de μισεῖν, haïr, et καπνὸς, fumée]. Titre de l'ouvrage de Jacques Ier, roi d'Angleterre, contre l'usage du tabac.

**MISOGYNIE**. s. f. [*misogynia*, de μισεῖν, haïr, et γυνὴ, femme ; all. *Weiberhass*, angl. *misogyny*, *misogamy*, it. *misogino*]. Répulsion, éloignement morbide de l'homme pour les rapports sexuels.

**MISOPHOBIE**. s. f. Crainte de la saleté ou de la souillure.

**MISPICKEL**. s. m. V. Arsenic.

**MISTRAL**. s. m. Vent froid et violent qui souffle des Cévennes, c'est-à-dire du nord-ouest, dans les régions voisines de la Méditerranée.

**MITCHELL**. V. Weir-Mitchell.

**MITE**. s. f. [*tinea*, σὴς, all. *Miethe*, *Milbe*, angl. *mite*, it. *tarlo*, esp. *gusanillo*]. Nom donné par les anciens naturalistes aux *insectes aptères pourvus de quatre paires de pattes, vivant sur des matières mortes* (Lionet) ; à ceux qui vivent en parasites sur des êtres vivants, ils réservaient le nom de *cirons*. Les arachnides des genres *Tyroglyphe*, *Glyciphage*, etc., renferment les principales espèces de *mites*, qui rentrent dans le genre *Acarus*, de Linné. — *Mite du fromage* et *mite de la farine*. V. Tyroglyphe. — *Mite de la dysenterie* (*Acarus disenteriæ*). Indiquée par Nylander comme existant dans les déjections dysentériques, elle n'a pas été retrouvée. — *Mite rhomboïdale* (Guibourt). Le *Tyroglyphus siculus*, A. Fumouze et Ch. Robin, qui vit dans les cantharides vermoulues.

**MITHRIDATE**. s. m. [*mithridatium*, *antidotum mithridaticum*, μιθριδατικὸν, all. *Mithridat*, angl. *mithridate*, it. et esp. *mitridato*]. Électuaire composé de beaucoup de substances aromatiques, d'opium, etc., dont le nom vient de Mithridate, roi de Pont et de Bithynie, qui l'avait inventé : mêmes propriétés que la thériaque.

**MITHRIDATISME**. s. m. [de Mithridate qui s'était,

dit-on, accoutumé aux poisons]. Immunité artificielle à l'égard des poisons, due à l'injection de doses progressivement croissantes.

**MITIGATION.** s. f. [*mitigatio*, de *mitigare*, adoucir; παρηγορία, πράϋνσις, all. *Besänftigung*, angl. *mitigation*, it. *mitigazione*, esq. *mitigacion*]. Action d'adoucir.

**MITIGEANT, ANTE.** adj. et s. m. [*mitigans*, παρηγορικὸς, all. *besänftigend*, angl. *mitigating*, it. *mitigativo*, *mitigante*]. Synonyme d'*adoucissant*.

**MITOME.** s. m. Filament constitué par un chapelet de fines granulations (*microsomes*), qui forme la charpente du protoplasma de la cellule (*cytomitome*) et du noyau (*caryomitome*).

**MITOSE.** s. f. [μίτος, filament]. La caryocinèse. V. ce mot.

**MITRAL, ALE.** adj. [*mitralis*, all. *mützenförmig*, *zweizipfelig*, angl. *mitral*, it. *mitrale*, esp. *mitral*]. Qui a la forme d'une mitre, qui ressemble à la mitre d'un évêque. — *Valvule mitrale* ou *bicuspide*. Valvule de l'orifice auriculo-ventriculaire gauche du cœur, ainsi nommée en raison de sa forme, et parce que son bord libre, plus régulier que celui de la valvule tricuspide, ne présente que deux valves, et non trois comme celle-ci; la valve droite est plus longue que la valve gauche. La valvule mitrale est beaucoup plus épaisse et plus résistante que la valvule tricuspide, fait en rapport avec l'épaisseur et la force de contraction plus grandes du ventricule gauche. ‖ En pathologie, les lésions de l'orifice mitral peuvent déterminer deux sortes de modifications : le *rétrécissement* ou l'*insuffisance* (V. ces mots); parfois, en particulier à la suite du rhumatisme articulaire aigu, il y a association des deux sortes de lésions, rétrécissement et insuffisance; cette affection est souvent désignée sous le nom de *maladie mitrale*.

**MITRE.** s. f. — *Mitre ou bonnet d'Hippocrate*. V. Capeline.

**MITTE.** s. f. [*effluvium latrinarum*, all. *Kothhrubendunst*]. Nom vulgaire du gaz qui s'exhale des fosses d'aisances et de l'inflammation des conjonctives qu'il détermine. V. Plomb.

**MIXTE.** s. m. [*mixtum*, de *miscere*, mêler; all. *Gemischtes*, angl. *mixed*, it. et esp. *misto*]. Corps composé d'éléments hétérogènes ou de différente nature.

**MIXTION.** s. f. [*mixtio*, μίξις, all. *Mischen*, angl. *mixtion*, it. *mistione*, esp. *mixtion*]. Action de mêler plusieurs drogues ou substances simples pour former un médicament composé, ou de mélanger plusieurs médicaments déjà composés eux-mêmes.

**MIXTURE.** s. f. [*mixtura*, all. *Mixtur*, angl. *mixture*, it. *mistura*, esp. *mixtura*]. Mélange liquide de médicaments très actifs destiné à être pris par gouttes sur du sucre, ou dans un verre d'eau ou d'une boisson appropriée. Une mixture est une composition dépourvue de véhicule aqueux; cependant on a donné, par extension, le nom de *mixtures* à une foule de médicaments composés qui ne sont autre chose que des potions.

**MNÉMONIQUE.** s. f. V. Mnémotechnie.

**MNÉMOTECHNIE.** s. f. [de μνήμη, mémoire, et τέχνη, art]. Art de fortifier la mémoire.

**MOBILITÉ.** s. f. [*mobilitas*, all. *Beweglichkeit*, angl. *mobility*, it. *mobilità*, esp. *mobilidad*]. Communément, faculté de pouvoir être transporté d'un lieu dans un autre. V. Mouvement. ‖ En physiologie, grande susceptibilité nerveuse, unie à une excitabilité très développée. — *Mobilité nerveuse*. V. Émotivité et Névrose. ‖ En médecine, *mobilité des reins*. V. Rein *flottant*. ‖ En chirurgie, *mobilité*, possibilité de faire mouvoir les fragments de l'os rompu, dans une fracture; ou exagération des mouvements de l'extrémité articulaire d'un os, dans une luxation.

**MOCHING** (Bavière). *Eaux bicarbonatées calciques*, contenant 4gr,302 de carbonate de chaux.

**MOCHLIQUE.** adj. [*mochlicus*, μοχλικὸς, qui tient du levier, de μοχλὸς, levier]. V. Macaroni.

**MOCHLIQUE.** s. m. [μοχλικὸς, de μοχλὸς, levier]. Titre d'un livre d'Hippocrate, dans lequel il est question de l'emploi du levier : c'est un abrégé des traités *Des fractures* et *Des articulations*.

**MODÉRATEUR, TRICE.** adj. — *Nerf modérateur*. V. Pneumogastrique et Vaso-moteur.

**MODIFICATEUR, TRICE.** adj. et s. m. Se dit des agents physiques susceptibles de modifier l'organisme. L'air, sa température, son état de sécheresse ou d'humidité, etc., sont des *modificateurs externes*; les aliments, les eaux minérales, les médicaments sont des *modificateurs internes*.

**MODIOLE.** s. m. [de *modiolus*, baril]. — *Modiole femelle*. Le trépan exfoliatif. — *Modiole mâle*. Le trépan perforatif. — *Modiole de l'oreille*. L'axe ou tige du limaçon.

**MŒBIUS** (Paul) (médecin allemand, né en 1848). — *Maladie de Mœbius*. Migraine ophtalmoplégique. V. Migraine. — *Signe de Mœbius*. Difficulté de la convergence, observée dans la maladie de Basedow. — *Type Leyden-Mœbius*. V. Leyden.

**MOELLE.** s. f. [*medulla*, *meditullum*, μυελὸς; all. *Marck*, angl. *marrow*, it. *midolla*, esp. *medula*]. En anatomie, *moelle allongée* [*medulla oblongata*] ou *bulbe rachidien*, portion de la moelle épinière qui se prolonge de la partie inférieure de la protubérance annulaire jusqu'au trou occipital (fig. 454, de B à LM). Oblique de haut en

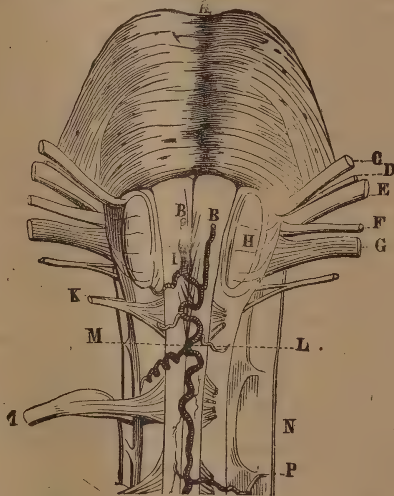



Fig. 454. — *Moelle* allongée ou bulbe.

bas et d'avant en arrière, comme la gouttière basilaire sur laquelle elle repose, longue de 3 centimètres, cette portion de la moelle a la forme d'un cône tronqué dont le sommet, tourné en bas, continu avec la moelle épinière, et légèrement rétréci, porte le nom de *collet du bulbe*, et dont la base, séparée du bord inférieur de la protubérance, en avant, par un sillon demi-circulaire, se confond en arrière avec la face postérieure de la protubérance. La face antérieure du bulbe rachidien présente, sur la ligne médiane, le *sillon médian antérieur* qui continue en bas celui de la moelle épinière, et se termine en haut au *trou borgne de Vicq d'Azyr*; de chaque côté de ce sillon, se voit une émi-

nence blanche, *pyramide antérieure*, qui semble continuer le cordon antérieur de la moelle, mais qui est formée en réalité par les cordons latéraux. La pyramide antérieure est limitée extérieurement par un sillon dans lequel émergent les racines du nerf grand hypoglosse, et qui la sépare d'une autre éminence du bulbe, *olive* ou *corps olivaire*, en dehors de laquelle se trouve un cordon blanc, *faisceau intermédiaire du bulbe*, qui représente la continuation d'une portion des fibres du cordon latéral de la moelle ; ces parties forment la face latérale du bulbe, limitée en arrière par le *sillon latéral du bulbe*, qui continue le sillon collatéral postérieur de la moelle et dans lequel émergent les nerfs glosso-pharyngien et pneumogastrique. Enfin la face postérieure présente, sur la ligne médiane, le *sillon médian postérieur*, et, de chaque côté, deux cordons blancs, l'un plus volumineux et plus externe, *cordon postérieur* ou *corps restiforme*, l'autre plus petit et plus intérieur, *pyramide postérieure* : réunis inférieurement, ces quatre cordons se séparent deux à deux dans les deux tiers supérieurs du bulbe, de façon à laisser à nu la substance grise centrale en formant la face inférieure ou le plancher d'une excavation triangulaire (*quatrième ventricule*) dont la paroi supérieure est formée par le cervelet; l'angle de séparation des cordons porte le nom de *bec du calamus scriptorius*. Par suite de cet écartement des cordons postérieurs, le canal de l'épendyme, qui, dans la moelle épinière, occupe la partie centrale, est élargi et reporté en arrière dans la moelle allongée. Le bulbe se compose de parties qui lui sont transmises par la moelle et de parties qui lui sont propres. Les cordons blancs, en passant de la moelle au bulbe, changent de position, si bien que les pyramides antérieures du bulbe ne sont pas la continuation des cordons antérieurs de la moelle. Parmi les huit faisceaux fondamentaux de la moelle, deux s'entre-croisent avec le faisceau homonyme du côté opposé en entrant dans le bulbe; ce sont le faisceau pyramidal croisé, et le faisceau sensitif latéral, ces deux faisceaux viennent se joindre au faisceau pyramidal direct et au faisceau radiculaire antérieur pour former la pyramide antérieure. Quant aux autres faisceaux, celui de Gowers gagne le faisceau latéral du bulbe du même côté et passe dans la protubérance; le faisceau cérébelleux direct se jette dans le corps restiforme et de là va au cervelet; le faisceau de Burdach se termine dans le noyau restiforme et le noyau post-pyramidal; enfin le faisceau de Goll se termine dans le noyau post-pyramidal correspondant. La substance grise, en passant de la moelle au bulbe, subit de profondes modifications en rapport avec l'entre-croisement du faisceau pyramidal croisé, le déplacement des fibres sensitives du faisceau de Burdach, la formation du quatrième ventricule et l'apparition des fibres arciformes. Elle est représentée, dans chaque moitié du bulbe, par quatre colonnes qui elles-mêmes ne sont pas continues, mais sont formées de noyaux superposés séparés par les fibres arciformes; ces quatre colonnes sont : la colonne motrice postérieure, prolongement de la base de la corne antérieure, qui est placée sous le plancher du quatrième ventricule de chaque côté de la ligne médiane et est formée du noyau de l'hypoglosse, et du noyau commun du facial et du moteur oculaire externe ; la colonne motrice antérieure, continuation de la tête de la corne antérieure, qui constitue le noyau antéro-latéral de Stilling (origine du spinal et des fibres motrices du pneumogastrique et du glosso-pharyngien), et plus haut le noyau inférieur du facial; la colonne sensitive postérieure, qui continue la base de la corne postérieure, et donne naissance à l'auditif et aux filets sensitifs du pneumogastrique et du glosso-pharyngien; enfin la colonne sensitive antérieure, suite de la tête de la corne postérieure, et origine de la racine inférieure ou bulbaire du trijumeau. Les parties propres au bulbe sont d'abord deux noyaux gris : le noyau des cordons grêles, ou noyau post-pyramidal, situé dans les pyramides postérieures, et le noyau restiforme contenu dans l'épaisseur des corps restiformes, puis l'*olive*, petite masse ovoïde constituée par une mince couche de substance grise entourant une certaine quantité de substance blanche, et accompagnée des olives accessoires ou noyaux juxta-olivaires antéro-interne et postéro-externe; les *corps restiformes* qui se continuent en haut avec les pédoncules cérébelleux inférieurs, enfin les *fibres arciformes* qui, parties des pédoncules cérébelleux inférieurs, se divisent en internes ou profondes et externes ou superficielles, entrent en relation avec l'olive et vont se terminer dans les noyaux gris situés dans les faisceaux postérieurs. D'après Duret, les artères du bulbe sont de trois sortes : *artères radiculaires*, destinées aux racines des nerfs; *artères médianes*, qui se rendent aux noyaux d'origine des nerfs; *artères des autres parties du bulbe*. La moelle allongée ou bulbe rachidien a un rôle physiologique très important, puisque sa substance grise, au niveau du quatrième ventricule, est le centre des actes réflexes qui donnent lieu aux mouvements de la respiration, de la phonation, de la déglutition, aux mouvements de la langue, aux mouvements passionnels de la face, aux mouvements réflexes, à un grand nombre de phénomènes vaso-moteurs et sécrétoires. Grâce aux fibres transversales qui relient d'un côté à l'autre les noyaux d'origine des nerfs placés sous le plancher du quatrième ventricule, et aux fibres arciformes qui viennent des corps restiformes et entrent en connexion avec les olives, l'action simultanée des deux côtés du bulbe, nécessaire à l'accomplissement régulier des mouvements qui précèdent, est assurée. Enfin le bulbe a le même rôle conducteur de la sensibilité et du mouvement que la moelle épinière. V. OLIVE, RESTIFORME et VENTRICULE. — Les lésions du bulbe rachidien, *compression*, *hémorragie*, *ramollissement*, peuvent amener une mort immédiate lorsqu'elles ont elles-mêmes un développement brusque et une étendue considérable, ou qu'elles siègent dans une région dont l'intégrité est absolument nécessaire à l'existence, telle que le nœud vital; dans le cas contraire, elles se révèlent par des troubles de la déglutition, de la phonation, de la mastication, de la respiration et de la circulation, et accessoirement des sécrétions sudorale et salivaire. Le syndrome bulbaire est donc donné par la *paralysie labio-glosso-laryngée* (V. PARALYSIE); c'est alors une paralysie avec atrophie, car les noyaux eux-mêmes sont intéressés; si au contraire la voie pyramidale est lésée, il en résulte une hémiplégie vulgaire. Enfin les lésions du plancher du quatrième ventricule provoquent de la polyurie, de l'albuminurie, de la glycosurie. L'inflammation (*myélite bulbaire aiguë*) peut se rencontrer au cours des maladies infectieuses; elle se termine souvent par la mort, surtout dans le cas de myélite hémorragique, mais la guérison s'observe dans les autres formes. — Sur la figure 454 se voit la *moelle allongée* du sillon au-dessus de B, jusqu'à LM. A est la *protubérance*; B, artères spinales antérieures se prolongeant dans toute la longueur de la moelle; C, nerf facial; D, nerf *intermédiaire* de Wrisberg; E, nerf acoustique; F, glosso-pharyngien; G, pneumogastrique et le spinal au-dessous; H, olive; I, pyramide antérieure; K, première paire cervicale, L, M, ligne indiquant la limite supérieure de la moelle épinière, et inférieure de la *moelle allongée*; N, dure-mère rachidienne; P, denticule d'insertion du ligament dentelé sur la dure-mère rachidienne; 1, premier nerf cervical dont la racine antérieure est insérée sur le sillon collatéral antérieur de la moelle, et dont la racine postérieure, plus grosse, renflée en ganglion, se joint à l'antérieure au delà de ce ganglion. — *Moelle épinière* [*moelle*

*vertébrale, medulla dorsalis, ῥαχίτης μυελὸς*, all. *Rückenmark*, angl. *spinal marrow, spinal cord*, it. *midolla spinale*]. Portion des centres nerveux qui se continue supérieurement avec le collet du bulbe (V. Moelle *allongée*), au niveau du grand trou occipital, et descend dans le canal vertébral, jusqu'au niveau de la deuxième vertèbre lombaire, sans le remplir exactement. Elle a une forme générale cylindrique, mais présente, dans son trajet, deux renflements très marqués, correspondant à l'origine des nerfs des membres supérieurs et inférieurs : l'un, supérieur, ovoïde, plus volumineux, est le *renflement cervical*; l'autre, inférieur, plus petit et conique, est le *renflement lombaire*, d'où part l'ensemble des nerfs lombaires et sacrés, improprement appelé la *queue de cheval*. — Lors-

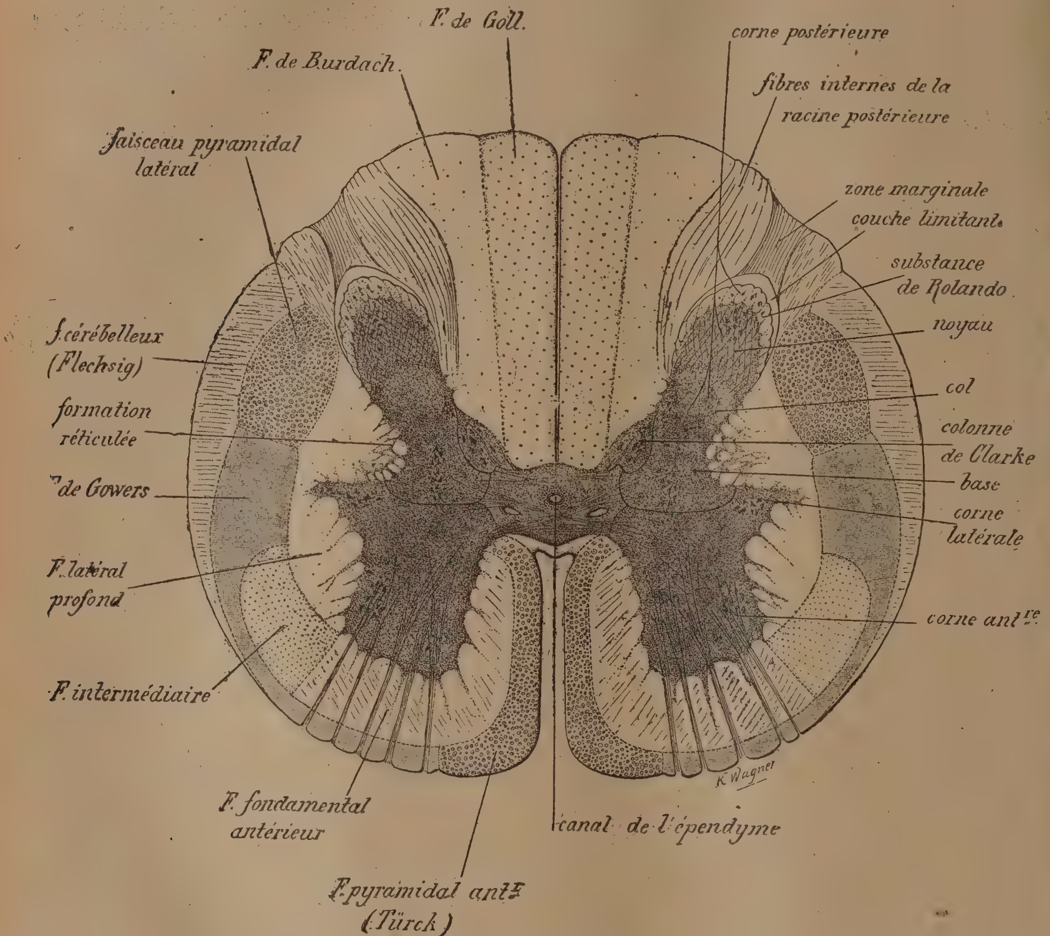



Fig. 455. — Coupe transversale de la *moelle*.

qu'on a débarrassé la moelle épinière des méninges qui l'enveloppent, on constate d'abord sur sa surface extérieure la présence de deux *sillons médians* : l'un, *antérieur*, peu profond, mais assez large, tapissé par la pie-mère, étendu jusqu'au tiers seulement du diamètre antéro-postérieur de la moelle, et laissant voir dans sa profondeur, quand on écarte ses deux lèvres, une lame blanche, *commissure blanche* ou *antérieure*, reliant entre elles les deux moitiés de la moelle; l'autre *postérieur*, moins large, mais plus profond que le premier, présentant une lame grisâtre, *commissure grise* ou *postérieure*. De plus, la surface extérieure de la moelle présente les lignes d'insertion des racines antérieures et postérieures des nerfs rachidiens, désignées sous le nom de sillons collatéraux antérieur et postérieur : chaque moitié de l'organe se trouve ainsi divisée en *cordon antérieur*, limité par le sillon médian antérieur et le sillon collatéral antérieur; *cordon latéral*, placé entre celui-ci et le sillon collatéral postérieur; *cordon postérieur*, situé entre ce dernier et le sillon médian postérieur. En outre, ce cordon postérieur présente, à sa partie interne, un petit cordon distinct par sa structure histologique et par une certaine indépendance pathologique, et auquel Goll a donné le nom de *coin sombre* et Kölliker celui de *cordon de Goll* : ce petit cordon, limité en dedans par le sillon médian postérieur, en dehors par un sillon, dit *postérieur intermédiaire*, qui le sépare du cordon postérieur, se continue en haut avec la pyramide postérieure du bulbe. La moelle est enveloppée par la pie-mère, l'arachnoïde et la dure-mère. Elle est fixée sur ses côtés par un long ligament nommé le *ligament dentelé* (*ligament denticulé*), bandelette fibro-séreuse, mince, adhérente à la première paire spinale entre les origines des racines antérieure et postérieure, et envoyant vingt à vingt-deux prolongements ou *denticules* (fig. 454, P,

traversant la cavité sous-arachnoïdienne pour aller à la face interne de la dure-mère, entre les points de sortie des racines nerveuses. Sur une coupe transversale, la moelle vertébrale apparaît formée de deux substances, l'une blanche et l'autre grise, qui présentent une disposition inverse de celle qu'elles ont dans le cerveau, la blanche étant à l'extérieur, et la cendrée au centre. La substance grise, de forme variable suivant la hauteur de la moelle à laquelle on l'étudie, présente toujours une partie transversale et deux parties latérales. La partie transversale, qui unit entre elles les deux autres, présente en son centre, qui est aussi celui de la moelle, un *canal* terminé en pointe en bas, ouvert en haut dans le quatrième ventricule, et tapissé par l'*épendyme*, qui est une dépendance de la pie-mère, et non de l'arachnoïde (V. ARACHNOÏDE) : en avant et en arrière de ce canal se trouvent deux lamelles de substance grise, dont l'ensemble constitue la commissure grise, et qui sont parfois distinguées en *commissures grises antérieure* et *postérieure*. Chacune des parties latérales a deux prolongements ou *cornes* (V. CORNE) : l'un antérieur, *corne antérieure*, moins long, plus large et plus épais que le postérieur, dit *corne postérieure* ; de chaque corne partent les racines correspondantes des nerfs rachidiens. La substance blanche qui entoure complètement la substance grise est ainsi partagée en trois cordons principaux : la partie de substance blanche située entre le cordon de Goll et la corne postérieure est dite *zone radiculaire postérieure* ; celle qui entoure chaque corne antérieure est la *zone radiculaire antérieure* ou *région fondamentale des faisceaux latéraux*. L'étude de l'embryogénie et de l'anatomie pathologique a permis de distinguer dans la moelle des faisceaux beaucoup plus nombreux ; en avant, de chaque côté de la commissure antérieure on trouve le *faisceau pyramidal direct* ou *cordon de Türck* en dehors de ce faisceau, il y a le *faisceau fondamental antérieur*, dit aussi *faisceau restant du cordon antérieur* ; puis, dans le cordon latéral, on distingue le *faisceau intermédiaire*, le *faisceau de Gowers*, le *faisceau cérébelleux direct*, le *faisceau pyramidal croisé* et le *faisceau latéral profond* (fig. 455). Ces différents faisceaux ont des valeurs morphologiques diverses : le faisceau pyramidal direct et le faisceau pyramidal croisé sont les deux branches de la grande voie pyramidale qui unit les circonvolutions motrices du cerveau aux cellules des cornes antérieures de la moelle ; le faisceau fondamental antérieur, ou zone radiculaire antérieure, traversé perpendiculairement par les racines antérieures, est une voie commissurale courte unissant entre eux les différents étages de la moelle au niveau des cornes antérieures. Le faisceau latéral profond, ou couche limitante, constitue, lui aussi, vraisemblablement un système de voies commissurales courtes. Le faisceau intermédiaire n'a pas encore une signification précise. Le faisceau cérébelleux direct, ou faisceau de Flechsig, est une voie longue qui unit la colonne de Clarke, d'où il tire son origine, au cervelet sans entre-croisement ; il contient aussi des fibres descendantes allant du cervelet à la moelle. Le faisceau de Gowers, ou faisceau antéro-latéral ascendant, est une voie commissurale de longueur moyenne, à direction ascendante. Le faisceau de Burdach, ou faisceau cunéiforme, zone radiculaire postérieure, faisceau fondamental postérieur, est constitué à peu près uniquement, ainsi que le cordon de Goll, par les racines postérieures qui, en arrivant dans la moelle, se bifurquent en deux branches, l'une descendante courte, l'autre ascendante très longue allant jusqu'au bulbe ; ces branches ascendantes, à mesure qu'on se rapproche de la partie supérieure de la moelle, sont refoulées vers la ligne médiane, si bien que ce sont celles qui viennent des parties inférieures qui sont situées en dedans et forment le cordon de Goll. De ces branches partent les collatérales qui vont aux cellules de la corne postérieure. Les éléments nerveux, fibres et cellules, de la moelle, sont supportés partout par une charpente de tissu connectif, *névroglie*, dont les prolongements, extrêmement fins, partent de la pie-mère, pénètrent dans l'organe, et forment un réseau dans les mailles duquel se trouvent les éléments essentiels de la moelle. Ces éléments, dans la substance blanche, sont des fibres nerveuses, réduites au cylindre-axe et à une couche de myéline, sans gaines de Schwann. La substance grise est formée de fibres semblables, mais réduites aux cylindres-axes, et de cellules faciles à étudier dans les cornes antérieures, où elles sont plus grosses : là elles sont polygonales, ont jusqu'à 0mm,120 à 0mm,130, et sont réparties en trois noyaux disposés en colonnes dans la hauteur de la moelle : l'une interne, au niveau de l'angle antéro-interne de la corne ; l'autre antérieure, au niveau de l'angle antéro-externe ; la troisième, postérieure, en arrière de la précédente. Ces cellules émettent des prolongements de deux sortes : les uns, ramifiés, subdivisés, continus avec d'autres cellules ou avec les cordons de la moelle (*prolongements de protoplasma*) ; les autres, non ramifiés, uniques pour chaque cellule, continus avec les racines des nerfs (*prolongement de Deiters*). Dans les cornes postérieures, les cellules sont plus petites, leur disposition en groupes est plus obscure ; à l'extrémité postérieure de ces cornes se trouve une substance particulière, qui reçoit les racines postérieures, et qui est constituée surtout par de la névroglie, avec quelques cellules nerveuses : c'est la *substance gélatineuse de Rolando*. Dans les cordons antéro-latéraux de la moelle, se trouvent des prolongements des cellules nerveuses, dont quelques-uns se continuent comme il a été dit avec les racines antérieures, tandis que d'autres unissent les cellules d'une région à celles du côté opposé, à celles de la région située au-dessus ou au-dessous, et enfin à l'encéphale ; de plus, les fibres internes des cordons antérieurs s'entre-croisent dans toute la longueur de la moelle avec celles du côté opposé : la commissure blanche est formée par cet entre-croisement et par les prolongements cellulaires qui vont d'un côté à l'autre. Dans les cordons postérieurs, les fibres externes des racines postérieures pénètrent dans la substance de Rolando, et la parcourent en partie avant de gagner les cellules des cornes correspondantes ; les fibres internes traversent cette substance pour aller directement aux cellules postérieures qui forment, près de la commissure grise, une colonne dite *colonne vésiculaire postérieure de Clarke*, ou suivent préalablement un trajet ascendant ou descendant avant d'aboutir à ces cellules : de plus, d'après Schiff, il existerait un faisceau de fibres postérieures qui remonteraient, par la substance blanche, à l'encéphale, sans communiquer avec les cellules grises médullaires ; mais il n'y a pas d'entre-croisement des cordons postérieurs analogue à celui des cordons antérieurs. — La moelle épinière agit à la fois, au point de vue physiologique, comme organe conducteur de la sensibilité et du mouvement, et comme centre de certaines actions. Magendie, le premier, puis Ch. Bell, ont montré que les fibres des racines postérieures de la moelle conduisent la sensibilité et non le mouvement, et qu'inversement les fibres des racines antérieures conduisent exclusivement la motilité : mais, tandis que la section complète des faisceaux antéro-latéraux de la moelle abolit la motilité, celle des faisceaux postérieurs ne diminue pas la sensibilité ; ce qui prouve que celle-ci est transmise par la substance grise, à l'exclusion des cordons blancs, tandis que les faisceaux blancs antérieurs jouent le principal rôle dans la transmission des incitations motrices. Outre ces usages de la moelle épinière, il faut compter celui de servir de centre d'action, de centre excito-moteur dans chaque action réflexe. Legal-

lois, en 1812, a donné la démonstration de cette action propre de la moelle. Il fut dès lors reconnu que le cerveau n'est pas la source unique de la force nerveuse, comme le croyait Haller, ni le centre unique du système nerveux de la vie animale, comme le pensait Bichat. Cette propriété existe dans toute l'étendue de la moelle, qui la partage, du reste, avec les ganglions du grand sympathique. C'est la substance grise de la moelle qui joue à cet égard le rôle de centre nerveux doué de réaction motrice. L'intensité des actions réflexes (V. Réflexe) est proportionnelle à la quantité de substance grise de la région ou de l'animal étudié (Brown-Séquard). Cette propriété de la substance grise de déterminer des mouvements involontaires consécutifs à une impression périphérique non perçue, et semblables à ceux qui suivent la perception par l'encéphale, est due aux communications qui existent dans cette substance entre les parties motrices et sensibles par les fibres nerveuses qui, des racines postérieures, vont aux cellules des cornes antérieures : l'ensemble de ces fibres excito-motrices représente le *système intermédiaire des fibres de la moelle* (Jaccoud). En outre, la moelle, dans toute sa hauteur, est l'origine des *nerfs vaso-moteurs*, qui émergent avec les racines antérieures, et par l'intermédiaire desquels la moelle agit sur les sécrétions et sur la nutrition : peut-être celle-ci est-elle influencée d'une façon plus directe par la moelle à l'aide des *nerfs trophiques*. Enfin c'est dans la moelle qu'est la source de la *tonicité musculaire*. Pour les lésions de la moelle, V. Ataxie *locomotrice progressive*, Atrophie *musculaire progressive*, Commotion, Compression, Contusion, Hématomyélie, Myélite et Sclérose. ‖ *Moelle des os.* Substance contenue dans la cavité du canal et des conduits médullaires des os, et constituée par un tissu particulier dit *tissu myéloïde* ; ce tissu comprend une charpente conjonctive très fine soutenant des cellules dites *myélocytes* (V. ce mot), des leucocytes polynucléaires, des lymphocytes, des mégacaryocytes, des hématies nucléées, enfin des vaisseaux et des nerfs. Sur une coupe transversale, la moelle apparaît chez le lapin formée de trois zones : une zone centrale comprenant l'artère principale à parois épaisses, engainée dans les trois quarts de sa circonférence par un large sinus sanguin ; une couche moyenne constituée par des fibrilles minces anastomosées, circonscrivant de larges aréoles arrondies ou polygonales; enfin une couche corticale formée de fibrilles anastomosées en réseau étroit et contenant beaucoup de cellules. Chez l'homme, la disposition est moins régulière ; il y a plusieurs sinus petits et plusieurs artérioles, ou même des artères volumineuses non accompagnées de sinus. Enfin, chez l'homme, comme chez le lapin, le tissu aréolaire est souvent remplacé par de la graisse. Cette substance se rencontre dans tous les os de l'économie, longs et courts, et se prolonge dans un certain nombre de canaux médullaires jusque sous le périoste. Il y en a aussi le long des conduits vasculaires des cartilages d'ossification ; c'est la *moelle du cartilage*, qui présente la même texture et la même composition anatomique que la moelle osseuse. Les capillaires de la moelle sont remarquables par leur largeur (0mm,020 à 0mm,030), plus grande que celle des capillaires afférents de l'os et du périoste bien que leur paroi reste mince comme dans les derniers capillaires ; par l'irrégularité de leur contour qui leur donne l'aspect de sinus ; par les mailles arrondies qu'ils forment. Elle joue un rôle dans la nutrition des os, et surtout se prête à leur accroissement de volume, sans accroissement proportionnel de poids (V. Ostéogénie). On distingue deux variétés de moelle osseuse d'après son aspect extérieur et sa texture : 1° la *moelle fœtale* ou *sanguine*, rougeâtre, opaque, pulpeuse, presque complètement dépourvue de vésicules adipeuses (V. Hémopoèse) ; 2° la *moelle adipeuse*, blanche, opaque, plus ou moins dense ; se rencontre plus communément que les autres, surtout dans les os longs et chez les animaux adultes. Les cellules adipeuses y prédominent. Enfin on a distingué une troisième variété, la *moelle gélatiniforme*, demi-transparente, molle, grisâtre ou rosée ; elle se rencontre chez les sujets sains seulement dans les os du crâne en voie de développement, mais surtout après de longues maladies.

**MOELLER** (chirurgien allemand contemporain). — *Maladie de Moeller-Barlow*. V. Barlow (*Maladie de*).

**MOFÉTISÉ, ÉE.** adj. — *Gaz inflammable mofétisé*. V. Formène.

**MOFETTE, MOPHÈTE** ou **MOUFETTE.** s. f. [*mephitis*, all. *Schwaden*, angl. *mouffette*, it. *mofetta*, esp. *mofeta*]. Nom donné à tout gaz non respirable, particulièrement à l'azote (*mofette atmosphérique*), au formène (*mofette inflammable*) et à l'acide carbonique.

**MOFFAT** (Écosse). *Eaux sulfatées ferrugineuses, sulfurées chlorurées sodiques*, froides.

**MOGADOR** (Maroc). *Station d'hiver*, climat tempéré à cause du voisinage de la mer et des vents alizés ; pluie rare.

**MOGGIONA** (Italie, Florence). *Eaux bicarbonatées calciques*, tièdes, 27°.

**MOGIGRAPHIE.** s. f. [*mogigraphia*, de μόγις, avec peine, et γράφειν, écrire]. Crampe des écrivains. V. Crampe.

**MOGILALISME.** s. m. [*mogilalismus*, μογιλαλία, de μόγις, avec peine, et λαλεῖν, parler ; all. *Stottern*, angl. *stuttering*, it. et esp. *mogilalismo*]. Bégayement.

**MOGOSTOCIE.** s. f. (Nægelé). Synonyme de *dyspono-tocie*.

**MOHA** (Hongrie). *Eaux bicarbonatées calciques*, contenant 4gr,236 de sels dont 2gr,448 de bicarbonate de chaux.

**MOIGNON.** s. m. [all. *Stumpf*, angl. *stump*, it. *moncone*, esp. *tocon*]. L'extrémité amputée d'un membre recouverte d'une cicatrice, la partie non retranchée de ce membre amputé comprise entre la cicatrice et l'articulation qui est au-dessus. — *Bandage récurrent des moignons*. V. Capeline. — *Conicité du moignon*. Forme conique que prend le moignon soit à la suite d'une amputation dans laquelle les parties molles n'ont pas été divisées beaucoup plus bas que l'os, soit, après une amputation bien faite, par inflammation du moignon ou rétraction spontanée des muscles : la peau et la cicatrice, amincies, soulevées par l'os du membre amputé, auquel elles adhèrent, s'ulcèrent alors facilement ; la pression exercée sur l'extrémité du moignon devient la source de douleurs vives et continuelles ; l'os se nécrose : aussi faut-il réséquer l'extrémité osseuse.

**MOINGT** (France, Loire). *Eaux bicarbonatées sodiques ferrugineuses*, froides, 11°,8, contenant 4gr,652 de sels dont 3gr,460 de bicarbonate de soude et de potasse.

**MOIS.** s. m. pl. [*menses*, καταμήνια, all. *das Monatliche*, angl. *menses*, *monthly terms*, it. *mesi*, *mestrui*]. Synonyme vulgaire de *menstrues*.

**MOISISSURE.** s. f. [*mucores*, all. *Schimmel*, angl. *mouldiness*, it. *muffa*, esp. *moho*]. V. Mucédinées.

**MOITEUR.** s. f. [*mador*, ὑγρανσις, all. *Feuchtigkeit*, angl. *moistness*, it. *umidore*, esp. *humedad*]. Sueur peu abondante ou simple humidité de la peau.

**MOLAIRE** ou **MEULIÈRE.** adj. [*molaris*, de *mola*, meule ; all. *Mahlzahn*, angl. *grinding-tooth*, *molar*, it. *molare*, esp. *molar*]. Qui moud, qui broie : *dent molaire*. — *Glande molaire*. V. Salivaire.

**MOLAR (EL)** (Espagne, Madrid). *Eaux amétallites, sulfureuses faibles*, froides, 16°. Altitude : 840 mètres. Établissement : buvette, bains ; 15 juin au 15 septembre.

**MÔLE.** s. f. [*mola*, μύλη, all. *Mola*, *Mondkalb*, angl. *mole*, it. et esp. *mola* ; *faux germe*]. Nom donné autrefois

indistinctement à toute masse morbide développée dans l'utérus et expulsée de sa cavité à un moment donné. Suivant la constitution et le contenu de cette masse, on distinguait les *môles charnues, vésiculaires, aqueuses*, etc.; suivant la provenance, on distinguait : 1° les *môles vraies* ou *légitimes*, développées sous l'influence de la fécondation, et qui étaient, soit de provenance maternelle, représentées par la muqueuse utérine devenue caduque et modifiée organiquement, après la mort de l'embryon, comme il arrive pendant la grossesse normale; soit de provenance fœtale, représentées par le chorion et l'amnios ayant continué à se développer après la destruction de l'embryon; 2° les *fausses môles* (*spuriæ molæ*), qui ne sont que des caillots formés par le sang des menstrues ou d'une métrorragie retenu dans l'utérus, des sarcomes, des corps fibreux, des polypes, etc. Aujourd'hui on réserve le nom de *môle* (*môle vésiculaire, hydatiforme, hydatique, hydatoïde, hydatide de l'utérus, myxome du placenta*) à une masse plus ou moins volumineuse qui est parfois expulsée par l'utérus dans le cours de la grossesse, ordinairement avant le terme de neuf mois, et qui est constituée par les villosités du chorion et du placenta dilatées et reliées entre elles par des pédicules qui leur donnent l'aspect de grappes ramifiées. Pour certains auteurs (Robin, Cayla), la production d'une môle hydatique, toujours postérieure à la destruction de l'embryon, résulte de l'hydropisie des villosités choriales, formant des vésicules pleines de sérosité dans laquelle nagent quelques cellules. Pour d'autres (Virchow, Cornil, Ranvier), la môle résulte de l'augmentation morbide du volume du tissu muqueux qui constitue la gélatine de Wharton : c'est un myxome, qui détermine la mort de l'embryon au lieu de lui être consécutive. Souvent on voit les femmes avoir plusieurs fois de suite des grossesses dont le produit est une môle de ce genre. Les signes qui indiquent la présence de cette masse morbide sont : le développement rapide et exagéré du ventre par rapport à l'époque de la grossesse; l'existence de petites hémorragies qui se répètent à de courts intervalles; l'expulsion de portions de la tumeur (Depaul). Le pronostic, toujours grave pour l'enfant, peut le devenir pour la mère si les pertes de sang sont trop rapprochées : aussi est-ce aux hémorragies que doit s'adresser le traitement.

**MOLÉCULAIRE.** adj. [all. *moleculär*, angl. *molecular*, it. *molecolare*, esp. *molecular*]. Qui a rapport aux molécules. — *Action moléculaire.* Action continuelle qu'exercent les unes sur les autres les molécules des corps, pour se maintenir dans leurs positions respectives, s'attirer, se repousser, se communiquer les efforts et les pressions qu'elles supportent. — *Attraction moléculaire.* Force qu'on suppose inhérente aux molécules de la matière, qui ne s'exerce qu'à des distances inappréciables et qui les fait tendre à s'unir les unes avec les autres. V. Force *attractive.* — *Mouvement moléculaire.* V. Brownien. — *Poids moléculaire.* On appelle *poids moléculaire d'un corps* le poids de deux volumes de ce corps comparé à celui d'un volume d'hydrogène pris pour unité; le poids moléculaire d'un corps composé est égal à la somme des *poids atomiques* des composants. Lorsque le corps dont on cherche le poids moléculaire ne peut être amené à l'état gazeux, on obtient le poids en combinant le corps étudié à un gaz avec lequel il forme un produit gazeux : du poids moléculaire de ce produit, obtenu en comparant deux volumes à un volume d'hydrogène, on tire facilement celui du corps considéré. La connaissance du poids moléculaire d'un corps permet de trouver sa densité par rapport à l'air : il suffit de diviser ce poids par 28,88, qui représente la densité de deux volumes d'hydrogène. Inversement, on connaît le poids moléculaire d'un corps en multipliant sa densité par 28,88.

**MOLÉCULE.** s. f. [diminutif de *molès*, masse; *particula, parva corpora, corpuscula*, all. *Molekül, Massentheilchen*, angl. *molecule*, it. *mollecola*, esp. *molecula*]. Petite partie d'un corps. — En chimie, *molécule*, la plus petite partie d'un corps qui puisse exister à l'état libre. La molécule d'un corps composé, de l'acide chlorhydrique, par exemple, est composée de deux *atomes*, l'un de chlore, l'autre d'hydrogène, séparables l'un de l'autre chimiquement. La molécule d'un corps simple, du chlore par exemple, est également formée par la combinaison de deux atomes; mais ici ces deux atomes sont des particules du même corps : hétérogène dans le premier cas, la molécule est homogène dans le second. On réserve parfois le nom de *molécules intégrantes* ou *particules d'un corps* à celles dont le rapprochement forme la masse de ce corps, qu'il soit simple ou composé; et celui de *molécules constituantes* à celles qui ne se trouvent que dans les corps composés. Ainsi chaque *particule* ou chaque *molécule intégrante* d'un fragment de sulfure de mercure est formée de deux *molécules constituantes*, une de soufre et une de mercure. V. Atome.

**MOLÈNE.** s. f. Le *bouillon-blanc.*

**MOLETTE.** s. f. [diminutif de *mola*, meule : petite meule]. Pierre très dure et polie, dont on sert, en pharmacie, pour broyer les médicaments.

**MOLETTE.** s. f. Fraise, disque ou meule d'acier tournant, attaquant les corps durs en les râpant.

**MOLGAS** (Espagne). *Eaux bicarbonatées sodiques*, chaudes, 40° à 47°. Établissement : bains; 1er juin au 15 octobre.

**MOLIMEN.** s. m. [de *moliri*, faire effort]. L'effort qu'exerce toute masse en mouvement. — *Molimen hémorragique.* Ensemble des phénomènes intérieurs qui précèdent la manifestation extérieure d'une hémorragie, telle que flux hémorroïdal, règles, etc. V. Fluxion.

**MOLINA** (Espagne). *Eaux sulfurées calciques*, tièdes, 21°.

**MOLITG** (France, Pyrénées-Orientales). *Eaux sulfurées sodiques*, chaudes, 25° à 38°, contenant 0gr,75 de sels, dont 0gr,014 de sulfure de sodium (source n° 1), et beaucoup de glairine rendant l'eau fort douce (*bains de Délices*). Altitude : 450 mètres. Cette eau, prise en boisson, est modérément excitante et diurétique. Indications : dermatoses chroniques, catarrhe des bronches. Établissements : buvette, bains, douches; 1er mai au 1er novembre.

**MOLLET.** s. m. [*sura*, γαστροκνήμιον, all. *Wade*, angl. *calf*, it. *polpaccio*]. Saillie que forment à la partie postérieure de la jambe, les muscles jumeaux et soléaire.

**MOLLUSCUM.** s. m. [all. *Molluscum, Schwammgeschwulst*, angl. *molluscum*, it. *mollusco*]. Primitivement nom donné par Bontius à une maladie tuberculeuse de la peau qu'il a étudiée à Amboine et aux Moluques, où il la croyait reléguée; actuellement le *bouton d'Amboine* ou *verruga* est considéré comme une maladie tout à fait distincte et n'est pas rangé dans le molluscum (V. Verruga). Le nom de *molluscum* est réservé à deux affections complètement distinctes l'une de l'autre, le *fibroma molluscum*, et le *molluscum contagiosum* de Bateman. Le *fibroma molluscum* ou *molluscum vrai* est une tumeur cutanée, arrondie, de consistance molle, de volume très variable, allant de celui d'un pois à celui d'un œuf, d'une orange, même d'une tête de fœtus, recouverte par la peau un peu amincie mais ayant gardé sa coloration normale ou seulement un peu rosée, sessile ou pédiculée (*molluscum pendulum*). La tumeur peut être unique ou seulement accompagnée d'une ou deux autres semblables (variété circonscrite); plus souvent les tumeurs sont multiples, très nombreuses, deux à trois cents répandues sur toute la surface du corps (variété généralisée). Parmi ces tumeurs, les unes sont de petit volume,

d'autres au contraire atteignent un développement considérable; ces tumeurs majeures sont parfois désignées sous le nom de *dermatolysis*. Elles sont surtout nombreuses au cou, à la tête et à la partie inférieure du tronc; elles occupent parfois les muqueuses, en particulier celle de la langue et du pharynx. Les plus petites peuvent parfois être rentrées par la pression à travers un orifice du derme, comme une hernie. D'autres ont un aspect flétri, elles sont flasques et ridées, tandis que quelques-unes au contraire sont gonflées et distendues. On admet qu'elles peuvent parfois disparaître spontanément, laissant à leur place un pli cutané ou une macule bleuâtre et atrophique. Mais en général elles persistent indéfiniment. Elles peuvent aussi s'enflammer, se sphacéler, et même devenir le siège d'un épithélioma. Au point de vue anatomo-pathologique, elle sont formées par l'hyperplasie du tissu conjonctif qui est plus ou moins fibreux suivant les cas. Ces tumeurs sont le plus souvent congénitales; parfois elles se développent plus ou moins longtemps après la naissance; elles coïncident souvent avec des *nævi*. Cette affection a donc beaucoup de points communs avec la *polyfibromatose neuro-cutanée pigmentaire* ou *maladie de Recklinghausen*, dans laquelle il y a de plus de petites tumeurs fibreuses sous-cutanées sur le trajet des rameaux nerveux superficiels et de la pigmentation ponctiforme ou par plaques. Le seul traitement à mettre en œuvre consiste dans l'ablation des tumeurs au bistouri ou au thermocautère. — *Molluscum contagiosum* (*acné varioliforme* de Bazin). Affection caractérisée par des élevures d'un volume variant d'un grain de millet à une noisette, siégeant de préférence à la face, présentant une ombilication très nette à leur centre, d'où le nom d'*acné varioliforme*; quand on presse sur l'élevure, on peut faire sortir par l'ombilic le contenu de la poche sous forme d'une masse demi-solide et d'aspect blanc laiteux. Les boutons sont en général peu nombreux, quatre à cinq; mais parfois ils deviennent plus abondants, même confluents, et se généralisent. Ils persistent indéfiniment; plus rarement, ils se vident et guérissent spontanément, ou enfin s'enflamment et disparaissent après suppuration. Histologiquement, chaque tumeur est due à une altération d'une glande sébacée, dont l'ombilic représente le canal excréteur; pourtant tous les auteurs n'admettent pas cette origine. On a voulu rattacher leur production à l'existence de psorospermies, mais cette opinion n'est plus adoptée aujourd'hui. On sait toutefois que cette affection est contagieuse et inoculable. Le traitement consiste à enlever la poche, ou tout au moins à la vider, en cautérisant ensuite les parois avec le nitrate d'argent. — *Molluscum pendulum*, variété de *fibroma molluscum* constituée par une tumeur pédiculée, étranglée à la base et flasque. On l'enlève facilement au thermocautère. V. Acrochordon. — *Molluscum fongoïde*. Le pian.

**MOLYBDÈNE.** s. m. [de μόλυβδος, plomb; all. *Molybdän*, angl. *molybdenum*, it. *molibdeno*, *molibdeno*, esp. *molibdeno*]. Métal découvert en 1782 par Hjelm, en réduisant l'acide molybdique par l'hydrogène. Il est en petits grains gris ou d'un blanc d'argent, très difficiles à fondre, inaltérables à l'air à la température ordinaire, mais oxydables à chaud et se convertissant en oxyde brun et en acide molybdique. Il forme plusieurs combinaisons avec l'oxygène (V. Molybdique et Oxyde). Il existe dans la nature à l'état de sulfure, que l'on a pris pendant longtemps pour du graphite.

**MOLYBDIQUE.** adj. — *Acide molybdique* ($MoO^3$). Découvert par Scheele. Il est pulvérulent, d'un blanc gris, peu sapide, inodore, peu soluble, volatil au rouge. Il s'obtient en traitant le sulfure naturel de molybdène par l'eau régale. || Quelques auteurs emploient l'adjectif *molybdique* [de μόλυβδος, plomb] au lieu de *saturnin*, pour désigner les maladies causées par le plomb : *colique molybdique* ou *molybdocolique*, pour colique saturnine, etc.

**MOMENT.** s. m. — *Moment d'un muscle*. Position où ce muscle est perpendiculaire au levier osseux qu'il meut.

**MOMIE.** s. f. [*medicatum cadaver*, bas latin, *mumia*, all. *Mumie*, angl. *mummy*, it. *mummia*, esp. *momia*]. Cadavre desséché et embaumé. Les *momies* sont *naturelles* ou *artificielles*. Les *momies naturelles* sont des cadavres d'hommes et d'animaux qui, morts dans les déserts brûlants de la Libye, sont conservés et desséchés par un sable fin, ou des corps trouvés dans certains cimetières qui ont une vertu conservatrice. Parmi les *momies artificielles*, celles que l'on tirait des hypogées d'Égypte tenaient le premier rang. On les a employées comme vulnéraires; elles n'ont aucune propriété curative.

**MOMIFICATION.** s. f. Passage des tissus animaux à l'état de momie, soit par dessiccation assez rapide pour être achevée avant la putréfaction, soit par addition d'essences ou de résines qui en contiennent. Celles-ci empêchent la putréfaction des tissus, même humides, et permettent à la dessiccation de s'accomplir lentement sans destruction des éléments anatomiques. Les substances autrefois employées étant généralement des *baumes*, l'introduction de ces matières dans les cavités naturelles et entre les organes s'appelait à juste titre *embaumement*. L'injection dans les vaisseaux de résines chargées d'essences et colorées en rose, constituerait encore le meilleur procédé d'embaumement au point de vue de la conservation des formes extérieures et de la texture. V. Embaumement. || En médecine, *momification*, dessiccation des tissus qui se produit spontanément dans certains cas de *gangrène sèche*, ou qu'on provoque artificiellement dans les mêmes circonstances, à l'aide de substances absorbantes et antiseptiques, coaltar, poudres de charbon, et de quinquina, permanganate de potasse, etc., en vue de prévenir la putréfaction des tissus destinés à être éliminés et de permettre au malade d'attendre sans danger cette élimination naturelle et nécessaire.

**MOMORDICINE.** s. f. Syn. d'*Élatérine*.

**MOMORDIQUE.** s. m. [*Momordica*, L.]. Genre de plantes cucurbitacées, dont le fruit est, en général, âcre et purgatif. Tels sont : le *Momordica Balsamina*, L., dont le fruit, appelé *pomme merveille*, est très vénéneux (Descourtilz); le *M. cylindrica*, L., dont le fruit est très amer et purgatif; le *M. purgans*, Mart., dont le fruit s'emploie comme drastique, sous forme d'extrait, contre l'hydropisie, le *M. Elaterium*, L. V. Concombre *sauvage*.

**MONACO** (principauté indépendante, enclavée dans le département des Alpes-Maritimes). *Station d'hiver*, bien protégée contre les vents; température moyenne de l'hiver, 9°,9; air sec et excitant.

**MONADE.** s. f. [de μονάς, unité; all. *Monade*, angl. *monad*, it. *monade*, esp. *monada*]. Genre d'infusoires flagellés, de la famille des *Monadiens*, dont les caractères sont : « corps nu, de forme arrondie ou oblongue, sans expansions variables; un seul filament flagelliforme; mouvement un peu vacillant » (Davaine). Des espèces de ce genre ont été trouvées dans des infusions (*Monas crepusculum*, Ehr.), dans le gros intestin du cobaye (*M. caviæ*, Dav.) et du canard (*M. anatis*, D.), sur des substances alimentaires (*M. prodigiosa*, Ehr.) sous forme de taches rouges, dans des eaux sulfureuses, des eaux douces stagnantes, etc. — *Monades* ou *unités*. Nom que donnait Leibnitz à ce qu'il croyait être des substances simples, des vies, des esprits qui peuvent dire *moi*. Il pensait qu'il y en a partout, et que, selon le lieu où elles sont, elles reçoivent des impressions de tout l'univers, mais confuses

à cause de la multitude de ces impressions. Par les *unités* ou *monades*, qui sont des âmes humaines, il expliquait les phénomènes physiologiques des perceptions, et une monade serait d'autant plus parfaite qu'elle a des perceptions plus distinctes (Fontenelle).

**MONARDE.** s. f. [*monarda*]. Genre des plantes labiées dont une espèce, la *monarde fistuleuse* (*Monarda fistulosa*, L.), qui croît en des endroits montueux des États-Unis, est amère et employée contre les fièvres intermittentes.

**MONASTER.** s. m. [de μόνος, seul, et ἀστήρ, étoile]. Un des stades de la *caryocinèse* (V. ce mot) caractérisé par la formation d'une étoile chromatique au niveau de l'équateur du fuseau achromatique.

**MONCADA Y REINAH** (Espagne, Barcelone). *Eaux sulfatées ferrugineuses*, froides, 17°, contenant 0gr,127 de sulfate de fer.

**MONCHIQUE** (Portugal). *Eaux indéterminées*, chaudes, 31° à 34°. Établissement : bains, piscine.

**MONDATION.** s. f. Opération pharmaceutique qui consiste à débarrasser les plantes des portions vieilles ou flétries et des corps étrangers.

**MONDÉ, ÉE.** adj. [*mundatus*, all. *gesäubert*, angl. *cleansed*, it. *mondato*, esp. *mondado*]. Dégagé de matières hétérogènes. — *Orge mondé*. V. Orge.

**MONDER.** v. a. [*mundare*, rendre pur et net; all. *säubern*, angl. *to cleanse*, it. *mondare*, esp. *mondar*]. En pharmacie, séparer d'un corps les matières impures ou inutiles, comme on sépare les bûchettes ou les queues du séné, etc. || En chirurgie, *monder* ou *mondifier* une plaie, un ulcère, les nettoyer, les déterger.

**MONDIFICATIF, IVE.** adj. et s. m. [*mundificans*, de *mundificare*, nettoyer; καθαρτικὸς, all. *reinigend*, angl. *mondificative*, *mundatory*, it. *mondificativo*, esp. *detersivo*]. Synonyme de *détersif*.

**MONDIFICATION.** s. f. [*mundificatio*, ἐκκάθαρσις]. Action d'un remède qui déterge une plaie, un ulcère. V. Cicatrisant.

**MONDON** (Espagne, Malaga). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides.

**MONDORF** (Luxembourg). *Eaux chlorurées sodiques*, tièdes, 24°,7, contenant 8gr,819 de chlorure de sodium. Établissement : buvette, bains, inhalations.

**MONÈRE.** s. m. Nom donné par Haeckel à des organismes unicellulaires, animaux plutôt que végétaux, dépourvus d'enveloppe propre, qui se présentent sous forme de petites masses du volume d'une tête d'épingle ou d'un mince enduit visqueux recouvrant les corps solides, et dont la substance ou *sarcode*, homogène et hyaline, est constituée par une simple masse de protoplasma. Les monères se meuvent par expansion latérale, filiforme ou aplatie, de leur substance, à la façon des amibes, et englobent les corpuscules ambiants ; ils se multiplient par scission ou segmentation. — On a étendu le nom de *monères* aux masses protoplasmiques, sans noyau, des cellules animales et végétales se mouvant à la manière des amibes, et devenues libres par rupture de la paroi cellulaire. V. Protiste et Protoplasma.

**MONÉRIEN.** adj. Qui concerne les monères.

**MONÉSIA.** s. f. Nom sous lequel on désigne, en France, une *écorce* connue au Brésil sous les noms de *Buranhem* ou *Guaranhan*, et rapportée au *Chrysophyllum glycyphlœum*, Casaretti, ou à quelques espèces du même genre, de la famille des sapotées, ainsi qu'à l'*extrait* de cette écorce. L'*écorce de monésia*, compacte, dure, grisâtre, de saveur d'abord douce et sucrée, puis âcre, est en morceaux dont quelques-uns offrent une épaisseur de 6 à 8 millimètres. L'*extrait de monésia* est en plaques d'environ 500 grammes, ayant une épaisseur de 20 à 25 millimètres ; sa couleur est d'un brun foncé, presque noir ; la surface de sa cassure n'a ni l'aspect terne du cachou, ni le brillant du kino ; il est soluble dans l'eau ; sa saveur, d'abord sucrée, devient bientôt astringente, et laisse à la gorge une âcreté prononcée et persistante. La monésia s'emploie comme amer et astringent, dans la diarrhée, la dysenterie, la ménorragie, l'hémoptysie, et, à l'extérieur, contre les écoulements leucorrhéiques et blennorragiques, sur les plaies, les ulcères. L'écorce se donne en infusion et en décoction comme celle de ratanhia. L'extrait se donne, à l'intérieur, à la dose de 0gr,20 à 2 grammes, en teinture, en sirop, en pilules, surtout sous cette dernière forme (les pilules préparées à l'avance contiennent 0gr,10 d'extrait pur); à l'extérieur, en pommade.



**MONÉSINE.** s. f. Matière âcre de la monésia (Derosne, Henry et Payen). Elle est en plaques transparentes, jaunâtres, friables, se réduisant aisément en une poudre blanche ; elle se dissout dans l'alcool et dans l'eau, à peine dans l'éther ; elle fait mousser l'eau. Elle a de l'analogie avec la *saponine*. Il y en a 4 à 5 p. 100 dans l'écorce de *monésia*. On l'a employée, en poudre ou en pommade, sur les ulcères ; à l'intérieur, à la dose de 0gr,01 à 0gr,03 dans les mêmes cas que l'extrait de monésia.

**MONESTIER DE BRIANÇON** (Le) (France, Hautes-Alpes). *Eaux bicarbonatées calciques*, chaudes, 22° à 45°, contenant 0gr,4066 à 1gr,1974 de carbonate de chaux. Établissement : buvettes, balnéothérapie.

**MONESTIER DE CLERMONT** (Le) (France, Isère). *Eaux bicarbonatées calciques*, froides, 12°,3, contenant 0gr,886 de bicarbonate de chaux.

**MONFALCONE** (Autriche, Illyrie). *Eaux chlorurées sodiques, sulfureuses faibles*, chaudes, 39°, contenant 9gr,152 de chlorure de sodium. Établissement balnéothérapique.

**MONILETHRIX.** s. f. [de *monile*, collier, et θρὶξ, poil]. (*Nodosité des poils*, en angl. *nodose hair*). Affection des poils caractérisée par la présence de nombreux rétrécissements donnant au poil un aspect moniliforme ; de plus, le poil est sec, mince, et cassant. Plus fréquente aux cheveux, elle peut se rencontrer dans tout le système pileux. Pour Besnier, ce n'est pas une affection distincte, mais un symptôme pouvant se rencontrer dans divers états morbides. Cette malformation paraît être une anomalie de développement du poil due à une altération du follicule pileux.

**MONILIFORME.** adj. [*moniliformis*, de *monile*, collier, et *forma*, forme ; all. *rosenkranzförmig*, angl. *moniliformous*, esp. *moniliforme*]. Se dit de parties divisées par des étranglements en petites masses placées à la suite les unes des autres, en manière de grains de chapelet.

**MONNININE.** s. f. Matière résinoïde, amère, âcre, soluble dans l'eau qu'elle fait mousser, dans l'alcool, les acides et les alcalis qu'elle colore en jaune intense, insoluble dans l'éther et les huiles. On la retire de l'écorce de la racine du *Monnina polystachya*, R. et Pav. V. Yallhoy.

**MONOBLEPSIE.** s. f. [de μόνος, seul, et βλέπειν, voir ; angl. *monoblepsis*, it. et esp. *monoblepsia*]. Affection où la vision avec les deux yeux est confuse, tandis que la vision avec un seul œil est nette.

**MONOBROMHYDRINE.** s. f. ($C^6H^7BrO^4$). Liquide huileux, miscible à l'éther, de saveur aromatique, prenant une odeur désagréable et se décomposant quand on le chauffe, et obtenu par l'action du bromure de phosphore sur la glycérine (Berthelot).

**MONOBUTYRINE.** s. f. ($C^{14}H^{14}O^8$, actuellement et en atomes, $C^6H^{14}O^4$). Liquide huileux, d'odeur et de saveur aromatique, formant, comme la monoacétine, des mélanges limpides ou des émulsions avec l'eau, suivant la proportion de celle-ci. On l'obtient en chauffant l'acide butyrique avec la glycérine, à 200°. C'est un éther de la glycérine. Il est facilement dédoublé par la *lipase* du sang, d'où son

emploi pour mesurer l'activité lipasique du sérum (Hanriot). V. LIPASE.

**MONOCÉPHALIENS.** s. m. pl. Famille de monstres chez lesquels une seule tête, n'offrant aucune trace extérieure de duplicité, surmonte deux corps confondus plus ou moins intimement et sur une étendue plus ou moins grande.

**MONOCÉPHALOCYSTE.** s. m. Ancien nom des cysticerques.

**MONOCHLORACÉTIQUE.** adj. V. CHLORACÉTIQUE.

**MONOCHLORHYDRINE.** s. f. V. CHLORHYDRINE.

**MONOCHROMATIQUE.** adj. [de μόνος, unique, et χρῶμα, couleur]. — *Aberration monochromatique.* Aberration de sphéricité qui appartient aux rayons lumineux, de même couleur, réfractés par un corps à surface sphérique. — *Verres monochromatiques.* Verres colorés qui ne laissent passer qu'une couleur, celle de leur propre teinte, parce qu'ils absorbent les autres rayons lumineux.

**MONOCLE.** s. m. [de μόνος, seul, et *oculus*, œil; all. *Monokel*, angl. *monoculus*, it. *monocolo*, esp. *monoculo*]. Qui n'a qu'un œil. — Petite lunette qui ne sert que pour un œil. || En chirurgie, *monocle*, *œil simple*, bandage croisé propre à maintenir un topique sur l'un des yeux et fait avec une bande à un seul globe, longue de 4 à 6 mètres, large de trois travers de doigt. On fait d'abord deux circulaires autour du crâne, puis on conduit le globe de la bande sur la nuque, on la ramène au-dessous de l'oreille du côté de l'œil malade, sur cet œil, sur le front, sur la région pariétale opposée; on redescend vers la nuque, et l'on recommence deux fois ce trajet, on finit par un circulaire autour du crâne.

**MONOCLINE.** adj. [de μόνος, seul, et κλίνη, lit]. Synonyme d'*hermaphrodite*.

**MONOCOTYLÉDONE** et **MONOCOTYLÉDONÉ, ÉE.** s. et adj. [*monocotyledoneus*, de μόνος, seul, et κοτυληδών, cotylédon; all. *Monokotyledonen*, *Spitzkeimler*, angl. *monocotyledon*, it. *monocotyledono*, esp. *monocotyledoneo*]. Se dit de l'embryon à un seul cotylédon et des végétaux dont les graines le produisent. On dit aussi, par abréviation, *monocotylé*. Les *végétaux monocotylédonés* forment l'un des trois embranchements du règne végétal.

**MONOCRÂNE.** adj. et s. (Gurlt). Monstre voisin des augnathes.

**MONOCROTE.** adj. [de μόνος, seul, et κρότος, battement]. — *Pouls monocrote.* V. SPHYGMOGRAMME.

**MONOCULAIRE.** adj. [de μόνος, unique, et *oculus*, œil]. Qui concerne un seul des deux yeux : *vision monoculaire*.

**MONODACTYLE.** adj. et s. m. [*monodactylus*, de μόνος, seul, et δάκτυλος, doigt; all. *einfingerig*, angl. *monodactylous*, it. *monodattilo*, esp. *monodactilo*]. Qui n'a qu'un seul doigt.

**MONODERMIQUE.** adj. V. TRIDERMIQUE.

**MONOGASTRIQUE.** adj. [*monogastricus*, de μόνος, seul, et γαστήρ, estomac; all. *monogastrisch*, angl. *monogastric*, it. et esp. *monogastrico*]. Qui n'a qu'un seul estomac, comme l'homme, le cheval.

**MONOGENÈSE.** s. f. et adj. [de μόνος, unique, et γένεσις, génération; all. et angl. *Monogenesis*, it. *monogenesi*] (Van Beneden). Nom donné, par opposition à *digenèse*, à la génération uniquement sexuelle, directe, et aux animaux qui n'offrent que ce mode de reproduction. Les individus d'une espèce monogenèse naissent tous de la même manière; ils parcourent tous les mêmes phases d'évolution, sans se reproduire avant d'avoir atteint celle dans laquelle leurs organes sexuels se sont développés. Tous ces individus, s'ils sont d'une même espèce, sont semblables entre eux, avec des différences correspondant aux degrés de développement. Les vertébrés, les articulés et la plupart des mollusques sont monogenèses. Parmi les vers, les nématoïdes sont monogenèses; parmi les polypes, les béroés sont monogenèses (Van Beneden).

**MONOGÉNIE.** s. f. [*monogenia*, de μόνος, seul, et γένος, naissance; all. *Monogenie*, angl. *monogeny*, it. et esp. *monogenia*]. Mode de génération qui consiste dans la production, par un corps organisé, d'une partie qui se sépare de lui au bout de quelque temps, et devient, en s'accroissant, un nouvel individu semblable à celui qui l'a produite. V. SEGMENTATION.

**MONOGÉNISME.** s. m. Doctrine des *monogénistes*.

**MONOGÉNISTE.** adj. et s. [de μόνος, unique, et γένος, race]. En anthropologie, celui qui n'admet qu'un seul couple originel pour les diverses races de l'espèce humaine, ou qui pense, comme Lamarck, que tous les types actuellement vivants tirent leur origine d'un même élément anatomique.

**MONOGRAPHIE.** s. f. — *Monographie médicale* [*monographia medica*, de μόνος, seul, et γραφή, description; all. *Monographie*, angl. *monography*, it. et esp. *monografia*]. Traité *ex professo* sur une seule maladie, sur une seule classe de maladies.

**MONOMANE** ou **MONOMANIAQUE.** adj. et s. [all. *Monomane*, esp. *monomaniaco*]. Qui est atteint de monomanie; qui est relatif à celle-ci.

**MONOMANIE.** s. f. [*monomania*, de μόνος, seul, et μανία, manie, folie; all. *Monomanie*, *fixe Idee*, angl. *monomany*, it. et esp. *monomania*]. Mot inventé par Esquirol pour remédier à la confusion qui existait jusqu'à lui sur le sens exact du mot *mélancolie*. Malheureusement l'inventeur du mot *monomanie* ne lui assigna pas un sens nettement limité, et, tombant lui-même dans le défaut auquel il voulait porter remède, il l'employa indistinctement, pour désigner deux choses bien différentes : tantôt le délire partiel quelle que soit sa nature, tantôt le délire partiel exclusivement gai et expansif. D'autres auteurs, en tenant au sens strictement étymologique du mot *monomanie*, en firent une folie portant sur une idée fausse, seule et unique. Cette théorie, appliquée à la médecine légale (Marc), fit naître toute une série de monomanies caractérisées par un penchant maladif irrésistible à commettre un acte délirant à l'exclusion de tout autre (monomanie du vol, de l'homicide, du suicide, de l'incendie, de la boisson, etc.). Aussi diversement interprété, le mot *monomanie* donna lieu aux discussions les plus vives; Foville, le premier, fit remarquer qu'il n'y a, pour ainsi dire, aucun aliéné qui n'ait absolument qu'une idée délirante; Falret ajouta que dans tous les cas de folie, quelque limitée que celle-ci puisse paraître, il existe un certain trouble général des facultés qui, toutes solidaires les unes des autres, ne peuvent pas plus être isolées à l'état morbide qu'à l'état normal. Depuis longtemps la théorie des monomanies pures et exclusives est abandonnée d'une manière à peu près générale; on admet que la tendance maladive à commettre certains actes délictueux ou criminels se développe sur le fond commun de diverses causes d'aliénation mentale qui ont une existence propre indépendante de cette tendance (*paralysie générale*, *imbécillité*, *folie à double forme*, *folie des actes*, *folie impulsive*, *folie épileptique*, etc.). Malgré ce changement, à peu près généralement adopté dans les doctrines relatives à l'aliénation mentale, on a conservé, dans la pratique, l'habitude peu rationnelle de désigner certaines formes de folie par le mot *monomanie* suivi d'une dénominaion secondaire; nous allons indiquer les plus usuelles. — *Monomanie ambitieuse.* V. AMBITIEUX. — *Monomanie anthropophagique.* V. ANTHROPOPHAGIE. — *Monomanie boulimique.* Celle qui s'accompagne de *boulimie*. — *Monomanie érotique* ou

*génésique*. Troubles de l'instinct sexuel, qui portent le malade à se livrer à des excès vénériens, à prononcer des mots ou à faire des gestes obscènes, à se préoccuper incessamment de ses organes génitaux, etc. Il n'est pas rare de l'observer comme un symptôme du début de la paralysie générale. Idiopathique, elle porte le nom de *nymphomanie* chez les femmes et de *satyriasis* chez les hommes; cependant ces mots, et surtout celui de *fureur utérine*, désignent particulièrement des accès temporaires de désirs sexuels exagérés portant à des actes en dehors des habitudes de la malade, accès dus à des causes locales ou générales accidentelles. — *Monomanie expansive*. V. Aménomanie. — *Monomanie fiévreuse*. V. Délire *aigu*. — *Monomanie furieuse*. V. Fureur. — *Monomanie gaie ou joyeuse*. V. Aménomanie. — *Monomanie génésique*. V. Monomanie *érotique*. — *Monomanie des grandeurs*. V. Ambitieux, Folie et Paralysie *générale*. — *Monomanie homicide*. Perturbation mentale dans laquelle les malades sont poussés irrésistiblement au meurtre d'un individu quelconque ou, d'un individu déterminé, sans motif extérieur, ni passion, même malgré l'amour qu'ils portent à leur victime. Le *délire de persécution*, certaines formes d'hallucination se manifestant sous forme d'une *voix intérieure* qui ordonne le meurtre, la monomanie religieuse qui pousse des parents à tuer leurs enfants pour assurer leur bonheur dans le ciel, pour les sauver de la corruption du siècle, etc., sont des causes d'assassinat, qu'il ne faut pas confondre avec la monomanie homicide. V. Criminalité et Délire. — *Monomanie hypocondriaque*. V. Nosomanie. — *Monomanie impulsive*. V. Impulsion. — *Monomanie incendiaire*. Monomanie qui porte à la destruction des habitations par le feu, soit sans motif, soit par un désir irrésistible de la vue des grandes flammes. — *Monomanie instinctive*. V. Folie *héréditaire*. — *Monomanie des inventeurs*. V. Instinct. — *Monomanie orgueilleuse*. — V. Ambitieux et Mégalomanie. — *Monomanie religieuse*. Nom sous lequel on a confondu des affections mentales très diverses. Elle consiste essentiellement en un trouble de l'instinct de la conservation personnelle, envisagée non plus au point de vue de l'existence présente, mais au point de vue subjectif de la vie à venir ou éternelle. Elle est caractérisée par des paroles et des contemplations mystiques roulant sur des idées de foi absolue en des êtres tout-puissants, pouvant disposer de punitions ou de récompenses éternelles; par des pratiques en rapport avec ces idées et destinées à faire éviter les unes et obtenir les autres, d'où des jeûnes austères, des privations et des macérations dangereuses que les malades s'imposent volontairement, ou que parfois ils se croient imposés par une voix d'en haut, lorsque l'affection se complique d'hallucinations. Il ne faut pas confondre cette monomanie, très nettement caractérisée et assez commune dans les deux sexes, avec les épidémies de croyances et de pratiques religieuses diverses observées de loin en loin dans les couvents de femmes ou dans certains groupes de populations (V. Maladies *religieuses*); ni avec la forme de monomanie orgueilleuse et vaniteuse qui porte les malades à se croire un dieu tout-puissant (*théomanie*); ni avec les hallucinés qui se croient possédés du démon (*démonomanie*), etc. V. Sens moral. — *Monomanies sensoriales* ou *sensorielles*. Les hallucinations. — *Monomanie avec stupeur*. V. Stupeur. — *Monomanie du suicide*. V. Suicide.

**MONOMPHALIENS.** s. m. pl. [de μόνος, seul, et ὀμφαλὸς, nombril; esp. *mononfalo*]. (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres produits par la réunion de deux sujets presque complets, qui ont un ombilic commun.

**MONONUCLÉAIRE.** adj. Qui n'a qu'un seul noyau. — *Leucocyte mononucléaire* ou *mononucléaire*. Leucocyte qui n'a qu'un seul noyau, par opposition aux polynucléaires chez lesquels le noyau paraît être multiple. V. Leucocyte et Macrophage.

**MONONUCLÉOSE.** s. f. Variété de leucocytose portant principalement sur les mononucléaires. Il peut y avoir mononucléose sans qu'il y ait de leucocytose, c'est-à-dire d'augmentation du chiffre total des leucocytes; dans ce cas, c'est le rapport des diverses variétés de leucocytes entre elles qui est changé; au lieu de 32 à 38 mononucléaires pour 100 leucocytes que renferme le sang normal, le nombre de ces cellules augmente pour devenir prédominant. La mononucléose avec hyperleucocytose s'observe dans quelques maladies aiguës comme les oreillons, la coqueluche, la variole, la varicelle et la vaccine; dans ces trois derniers cas, des mononucléaires granuleux ou myélocytes, normalement absents de la circulation, passent dans le sang. La mononucléose sans hyperleucocytose ou même avec leucopénie s'observe rarement dans les maladies aiguës; on la rencontre dans la fièvre typhoïde et le typhus; dans la rougeole, elle succède à un stade passager d'hyperleucocytose. Dans la fièvre paludéenne et la fièvre récurrente, il y a au début de l'accès polynucléose, puis à la fin mononucléose. Dans les maladies infectieuses chroniques comme la tuberculose et la syphilis, la mononucléose, sans être constante, est plus fréquemment constatée que la polynucléose. D'une façon générale, on peut dire que dans les maladies infectieuses le stade de mononucléose succède à celui de polynucléose (V. Leucocytose) et apparaît aux approches de la convalescence. Aussi certains auteurs ont-ils voulu voir un rapport entre la mononucléose et la production de l'immunité.

**MONOPÈDE.** adj. et s. [de μόνος, seul. et *pes*, pied]. Synonyme de *symélien*.

**MONOPÉGIE.** s. f. [*monopegia*, de μόνος, seul, et πηγνύω, je fixe; it. et esp. *monopegia*]. Douleur de la tête qui n'occupe qu'une partie très circonscrite, comme le clou hystérique.

**MONOPHOBIE.** s. f. [de μόνος, seul, et φόβος, crainte]. Peur de la solitude.

**MONOPHOCÉNINE.** s. f. V. Monovalérine.

**MONOPHTALME.** adj. et s. m. [de μόνος, seul, et ὀφθαλμὸς, œil]. Synonyme de monocle.

**MONOPLÉGIE.** s f. [de μόνος, seul, et πλήσσειν, frapper]. Paralysie bornée à un seul membre, à un seul appareil, à un seul organe.

**MONOPODE.** adj. et s. Synonyme de *symélien*.

**MONOPODIE.** s. f. [de μόνος, seul, et ποῦς, pied; all. *Einfüssigkeit*, angl. *monopody*, it. et esp. *monopodia*]. Monstruosité caractérisée par l'existence d'un seul pied.

**MONOPSE.** adj. et s. m. [de μόνος, seul, et ὤψ, œil; all. *einäugig*, esp. *monopso*]. Qui n'a qu'un seul œil.

**MONOPSIE.** s. f. [*monopsia*, all. *Einäugigkeit*, angl. *monopsy*, it. et esp. *monopsia*]. Monstruosité qui consiste en la présence d'un seul œil. Tantôt les deux yeux sont réunis dans une seule cavité orbitaire; tantôt il existe deux cavités, mais très rapprochées l'une de l'autre, et communiquant ensemble, faute de cloison ethmoïdale. V. Cyclocéphaliens.

**MONORCHIDE.** adj. et s. m. [*monorchis*, de μόνος, seul, et ὄρχις, testicule; esp. *monorquido*]. Se dit d'un individu qui n'a qu'un seul testicule.

**MONORCHIDIE.** s. f. Vice de conformation caractérisé par la présence d'un seul testicule dans le scrotum, l'organe du côté opposé étant resté dans la cavité abdominale, dans le canal inguinal, ou étant logé dans le canal crural, dans la fosse iliaque, au périnée. Cette anomalie peut affecter l'un ou l'autre côté. Les conditions qui l'accompagnent sont variables. Ainsi : 1° le testicule descendu, et celui qui est arrêté dans son évolution, peuvent être sains;

2° le testicule descendu peut être normal, le non descendu offre certaines altérations de nature fibreuse ou graisseuse (Follin, Godard); en outre il est sujet aux différentes maladies du testicule descendu (orchite, sarcocèle, etc.); 3° le testicule descendu pourra être malade, l'autre étant sain; 4° enfin les deux organes pourront être malades (Godard). Dans tous les cas, le testicule en ectopie ne sécrète pas de spermatozoïdes; il a la structure normale pendant l'adolescence, mais à partir de la vingtième année la transformation fibreuse commence. Le testicule en ectopie doit être ramené dans le scrotum pour plusieurs raisons : en effet, quand l'individu est jeune on peut espérer que la sécrétion des spermatozoïdes pourra s'établir; de plus, la glande en ectopie inguinale peut, si elle s'enflamme, déterminer une péritonite généralisée; enfin elle paraît plus sujette aux dégénérescences néoplasiques. Lorsque le testicule occupe le canal inguinal, on peut, par des pressions de haut en bas, chercher à le faire descendre dans le scrotum et l'y maintenir par un bandage; ces manœuvres, comme la contention, doivent être modérées, la pression exercée sur le cordon pouvant amener l'atrophie du testicule, par oblitération de l'artère spermatique. Si ces manœuvres ne suffisent pas pour amener la descente du testicule, il faudra recourir à l'opération sanglante, cure radicale et *orchidopexie*. La cure radicale est d'autant plus utile que la vaginale communiquant souvent avec le péritoine, l'intestin tend à s'engager dans le canal inguinal derrière le testicule, de manière à former une hernie inguinale; l'opération remédie donc à la fois à la hernie et à l'ectopie testiculaire. L'ectopie pelvienne échappe à toute intervention, à moins que par une gymnastique énergique on détermine le testicule à s'engager dans le canal inguinal. L'ectopie périnéale doit être opérée; le testicule peut alors facilement être ramené dans le scrotum.

**MONOSITIE.** s. f. [*monositia*, de μονοσιτέω, je ne fais qu'un seul repas; it. *monosizia*, esp. *monosicia*]. Habitude de ne faire qu'un seul repas par jour.

**MONOSOMIENS.** s. m. pl. [de μόνος, seul, et σῶμα, corps; esp. *monosomiano*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres chez lesquels, bien qu'ils aient en apparence un corps unique, un examen approfondi fait découvrir quelques vestiges de la composition binaire du tronc.

**MONOSTOME.** adj. [*monostomus*, de μόνος, seul, et στόμα, bouche; all. *einmäulig*, angl. *monostomous*, it. et esp. *monostomo*]. Qui n'a qu'une seule bouche, une seule ouverture.

**MONOSTOME.** s. m. [*Monostoma* ou *Monostomum*]. Genre créé en 1800 par Zeder pour les trématodes pourvus d'une seule ventouse, qui est l'antérieure au centre de laquelle s'ouvre la bouche. Une seule espèce a été rencontrée chez l'homme : le *M. lentis*, Nordmann 1832, trouvé dans le cristallin d'une vieille femme opérée de la cataracte. Ces vers doués de mouvements très lents mesuraient à peine un quart de millimètre de longueur. Leur description très incomplète ne permet cependant pas d'affirmer qu'il s'agissait bien de monostomes; certains auteurs, et en particulier Leuckart, tendent à identifier ce parasite avec ceux retrouvés dans de semblables conditions par Ammon en 1833 et qui ne seraient que de jeunes distomes lancéolés.

**MONOTYPE.** adj. [de μόνος, seul, et τύπος, type; all. *monotypisch*, angl. *monotypic*, it. et esp. *monotipo*]. Se dit des genres dont les espèces ont entre elles des rapports qui en font un groupe bien distinct.

**MONOVALÉRINE.** s. f. [*monophocénine*] ($C^{16}H^{16}O^{8}$). Liquide huileux, odorant, obtenu en chauffant de l'acide valérique avec de la glycérine à 200° pendant trois heures. Additionnée d'un demi-volume d'eau, la monovalérine forme un mélange limpide : elle se précipite, si on augmente la proportion d'eau (Berthelot).

**MONOVARIEN, IENNE.** adj. [de μόνος, seul, et *ovaire*]. Qui concerne un seul ovaire.

**MONREPOS** (France, Gironde). *Eaux ferrugineuses*, froides, 13°,2, contenant 0gr,018 de carbonate de fer.

**MONRO** (anatomiste anglais, 1697-1767). — *Trou de Monro*. V. Trou.

**MONSAO** (Portugal, Minho). *Eaux chlorurées sulfatées*, chaudes, 31° à 43°. Établissement.

**MONSTRE.** s. m. [*monstrum*, de *monstrare*, montrer, soit parce qu'autrefois les monstres étaient censés révéler aux hommes des malheurs futurs, soit plutôt parce qu'ils ont excité la curiosité dans tous les temps, et qu'on les montre avec empressement, comme tout ce qui est nouveau et insolite; τέρας, all. *Missgeburt*, angl. *monster*, it. *mostro*, esp. *monstruo*]. Vulgairement monstre dont l'aspect étonne, et presque toujours offense les regards. — En physiologie, corps organisé, animal ou végétal, qui présente une conformation insolite dans la totalité ou dans quelques-unes de ses parties. Sur trois mille naissances, on compte environ un monstre non viable. Ici il n'est pas question des anomalies entraînant le crétinisme, l'idiotie, la surdi-mutité, l'hydrocéphalie, le spina-bifida, l'exstrophie de la vessie, les imperforations ou l'absence du rectum, des anomalies du cœur, des organes génitaux, qui empêchent de vivre longtemps, ou mettent souvent obstacle au développement intellectuel et moral. V. Mort-né.

**MONSTRUOSITÉ.** s. f. [*monstrosa deformitas*, τερατεία, all. *Monstruosität*, angl. *monstruosity*, it. *mostruosità*, esp. *monstruosidad*]. Terme employé pour désigner tantôt toute altération originelle du type spécifique, depuis la plus légère jusqu'à la plus grave, tantôt seulement les anomalies les plus graves et les plus apparentes, celles qui altèrent sensiblement la forme des organes et ne sont pas dues à une cause accidentelle. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, dans son travail sur les *anomalies de l'organisation chez l'homme et chez les animaux*, définit les monstruosités, des anomalies graves, toujours apparentes au dehors, et plus ou moins nuisibles à l'individu qui les présente, parce que, lors même qu'elles n'exercent aucune influence fâcheuse sur ses fonctions et ne changent en rien ses conditions de viabilité, elles impriment aux formes extérieures des modifications très remarquables, et leur donnent une configuration vicieuse fort différente de celle que présente ordinairement l'espèce. Ces particularités distinguent les monstruosités : 1° des *hermaphrodismes*; 2° des *hétérotaxies*; 3° des *hémitéries*. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire a divisé les monstruosités en deux classes : les *monstres simples* ou *unitaires*, et les *monstres composés* (*doubles* ou *triples*). La première classe comprend trois ordres : les *monstres autosites*, *omphalosites* et *parasites*. La seconde se compose de deux ordres : les *monstres autositaires* et *parasitaires*. Chacun de ces ordres renferme plusieurs tribus, familles et genres. D'après une hypothèse longtemps admise sur la formation des monstruosités, elle consisterait en un trouble de la propriété de naissance, c'est-à-dire que, dès l'époque où naissent les organes aux dépens des cellules du blastoderme et des éléments qui leur succèdent, ils présenteraient un caractère monstrueux que le développement consécutif se bornerait à modifier (Régis, Winslow, Duvernoy). On admet généralement aujourd'hui, après les travaux de Meckel et de Geoffroy Saint-Hilaire, que les monstruosités résultent d'*un trouble* ou d'*un arrêt dans le développement*, et non dans la naissance, des éléments et des organes, trouble dû lui-même à certaines conditions morbides de la mère, du germe ou de l'embryon.

V. Analogues. — *Monstruosités par défaut, par excès.* V. Anomalie.

**MONT.** s. m. — *Mont de Vénus* [all. *Venusberg*, angl. *mons Veneris*, it. *monte di Venere*, esp. *monte de Venus*]. Éminence cellulo-adipeuse et couverte de poils, que la femme présente à la partie inférieure de l'hypogastre, au-dessus de la vulve, au-devant du pubis.

**MONTAGNE.** s. f. — *Mal de montagne.* V. Mal.

**MONTAFIA** (Italie, Alexandrie). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 11° à 13°.

**MONTANINE.** s. f. [all. et angl. *montanin*, it. et esp. *montanina*]. Principe amer de l'écorce de l'*Exostemma floribundum.* V. Quinquina *piton.*

**MONTBARRI** (Suisse, Fribourg). *Eaux sulfatées calciques*, froides, 11°, contenant 9gr,171 de sels, dont 0gr,397 de sulfate de chaux. Altitude : 953 mètres.

**MONTBRISON** (France, Loire). *Eaux bicarbonatées sodiques*, froides, 12°,7, contenant 3gr,462 de sels, dont 2gr,425 de bicarbonate de soude.

**MONTBRUN** (France, Drôme). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 12°,9 à 13°,2.

**MONTCHANSON** (France, Cantal). *Eaux carbonatées, lithinées, ferrugineuses*, froides, 15°. Altitude : 1 200 mètres. Eaux exportées.

**MONT-DORE** (France, Puy-de-Dôme). *Eaux faiblement minéralisées*, froides et chaudes, 10°,5 et 47°,7, contenant (source Bertrand) 1gr,73 de sels, dont 0gr,53 de bicarbonate de soude, 0gr,51 de bicarbonates de chaux et de magnésie, 0gr,02 de bicarbonate de fer, 0gr,36 de chlorure de sodium, 0gr,16 de silice, et 0gr,009 d'arséniate de soude, et de plus 177 centimètres cubes d'acide carbonique libre, et jusqu'à 700 centimètres cubes, dans d'autres sources. L'eau est prise en boisson ; elle sert à faire des bains, des demi-bains, des pédiluves à eau courante ; les vapeurs de l'eau surchauffée servent à des inhalations qui constituent un des meilleurs moyens de traitement employés dans cette station. L'action de cette eau est essentiellement décongestive et sédative. Prise à l'intérieur, elle excite d'abord l'appétit, puis elle cause des troubles gastriques et intestinaux ; elle diminue la toux et les sécrétions bronchiques. Altitude : 1 050 mètres. Indications : affections catarrhales chroniques du nez, du nasopharynx, du larynx, des bronches ; asthme ; phtisie pulmonaire au début chez des sujets rhumatisants et arthritiques ; névralgies, sciatique, goutte. Établissements : ressources balnéaires complètes ; 15 juin au 15 septembre.

**MONTE-ALCETO** (Italie, Toscane). *Eaux sulfatées calciques*, chaudes, 22° à 34°.

**MONTE-ALFEO** (Italie, Pavie). *Eaux polymétallites*, froides, 11°,5. Établissement : ressources balnéaires complètes. Toute l'année.

**MONTE-CALVARIO** (Espagne), *Eau sulfatée sodique et magnésienne*, froide. Boisson.

**MONTE-CATINI** (Italie, Lucques). *Eaux chlorurées sodiques*, tièdes, 21° à 29°, contenant 22gr,5 de sels, dont 18gr,5 de chlorure de sodium, 2gr,1 de sulfate de chaux, et des traces d'iodures et de bromures. Cette eau a une action purgative et cholagogue. Indications : affections du tube digestif, du foie, de la rate ; lithiase biliaire et urinaire ; rhumatisme, scrofule. Altitude : 280 mètres. Établissement : buvette, bains, douches ; toute l'année. L'eau est exportée.

**MONTE-GENEROSO** (Suisse, Tessin). *Station d'été*, altitude : 1 209 mètres, bien abritée contre les vents ; air pur, ciel clair ; séjour favorable aux surmenés et aux nerveux.

**MONTÉGUT-SEGLA** (France, Haute-Garonne). *Eaux ferrugineuses faibles*, froides, 12°, contenant 0gr,002 d'oxyde de fer.

**MONTEMAYOR** (Espagne). *Eaux sulfurées sodiques*, chaudes, 30° à 42°. Altitude : 750 mètres. Établissement balnéothérapique ; 1er juin au 15 octobre.

**MONTE-ORTONE** (Italie, Padoue). *Eaux chlorurées sodiques*, chaudes, 63°, contenant 3gr,755 de sels, dont 2gr,0661 de chlorure de sodium.

**MONTGOMERY** (chirurgien irlandais, 1797-1859). — *Tubercules de Montgomery.* V. Grossesse et Mamelon.

**MONTICULE.** s. m. [*monticulus*]. Éminence formée par la partie médiane de la face supérieure du cervelet.

**MONTLIGNON** (France, Seine-et-Oise). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides.

**MONT-LOUIS** (France, Pyrénées-Orientales). *Eaux ferrugineuses*, froides, 11°.

**MONTMIRAIL** (France, Vaucluse). *Eaux sulfatées magnésiennes*, contenant 17gr,3 de sels, dont 9gr,3 de sulfate de magnésie, 5 grammes de sulfate de soude, 1 gramme de sulfate de chaux, 1 gramme de chlorure de sodium, magnésium, calcium, 0gr,5 de bicarbonates de chaux et de magnésie. Cette eau, dite *eau verte*, est laxative à la dose d'un verre et purgative à celle de trois à quatre verres ; elle est transportée. Il y a aussi une source ferrugineuse, et une source sulfureuse (avec 0gr,04 de sulfure de calcium), toutes deux utilisées à l'établissement.

**MONTREUX** (Suisse, Vaud). *Station d'hiver*, altitude 377 à 439 mètres, sur les bords du lac de Genève, serrée entre le lac et la montagne qui la protège des vents du nord ; climat doux, sédatif, d'humidité modérée ; l'insolation est longue en hiver, le brouillard rare, l'air calme ; la saison par excellence est l'automne. Au-dessus de Montreux, à 700 mètres d'altitude, est Glion, séjour d'été très apprécié. Indication : convalescence, tuberculose pulmonaire à forme éréthique, neurasthénie. Cure de raisin en septembre.

**MONTROND** (France, Loire). *Eaux bicarbonatées sodiques ferrugineuses*, tièdes, 26°, s'élançant par jets à la hauteur de 32 mètres (source du Geyser), contenant 4gr,771 de sels, dont 4gr,321 de bicarbonate de soude et 0gr,04 de bicarbonate de fer. Établissement : buvette, bains, douches. Cette eau est transportée.

**MOORE** (médecin anglais, 1730-1802). — *Compresseur de Moore.* V. Compresseur.

**MOPHETTE** ou **MOPHÈTE.** s. f. V. Mofette.

**MORAL.** s. m. Ensemble des actions du cerveau qui ne se rapportent ni à la motricité ni à la sensibilité, c'est-à-dire des facultés morales.

**MORAL, ALE.** adj. et s. [*moralis*, *ethicus*, ἠθικὸς, all. *moralisch*, angl. *moral*, it. *morale*, esp. *moral*]. — *Facultés morales.* Nom donné aux instincts sociaux ou altruistes, qui tendent constamment à nous faire agir pour autrui, et aussi à nous perfectionner individuellement ; leur exercice naturel est la base de la *morale spontanée.* On donne aussi à l'ensemble de ces facultés le nom de *sens moral*, parce que nos facultés intellectuelles jugent les choses perçues, d'une façon variable avec la nature de l'émotion que cette perception provoque, et qui varie elle-même avec le développement, naturel ou acquis par l'habitude, de ces facultés. Les phénomènes dits de *sens moral* sont étroitement liés à l'état organique du cerveau et soumis, comme les autres phénomènes physiologiques, à des lois régulières, telles que celles des transmissions héréditaires ; mais ce ne sont pas des facultés localisées dans telles ou telles régions ou circonvolutions de l'encéphale ; ce sont des phénomènes dérivés, qui représentent la résultante générale et supérieure des pensées particulières, faisant apprécier en elles ce qui est bien et ce qui est mal. Lorsque les pensées spéciales perdent leur netteté et leur intensité habituelles, par affaiblissement accidentel ou héréditaire, les actes intellectuels dits de sens moral

peuvent subir une altération ou une disparition totale : c'est ce qui arrive souvent au début de la folie ; inversement ils peuvent se développer par la culture, par l'observation des règles de la *morale*. — *Monde moral*. Ensemble des idées qui se rattachent aux *facultés morales* et sont produites ou sollicitées par les instincts sociaux.

**MORALE.** s. f. Ensemble des règles que l'observation et l'expérience conduisent à formuler pour perfectionner l'accord des actes dus à l'influence nécessaire des instincts égoïstes et des besoins avec ceux que suscitent les instincts altruistes, dits *facultés morales*; et à subordonner, autant que possible, les premiers aux seconds : en tant qu'actions, la morale consiste dans l'accomplissement de plus en plus prononcé de cet accord et de cette subordination. Les règles de la morale se rapportent à chacun des modes d'agir de chaque instinct, tant égoïste que social, et varient d'un point du globe à l'autre, selon que l'influence des milieux et la constitution des races exagèrent ou diminuent l'action des divers instincts. Ce qui distingue les religions de la morale, c'est que dans celle-ci les règles sont intrinsèques et proviennent de la constitution même de la nature humaine, et que dans celles-là elles sont extrinsèques et prescrites par un pouvoir supérieur placé hors de l'homme. La morale a ses assises dans la physiologie cérébrale : c'est pourquoi les médecins sont appelés souvent à déterminer le degré de responsabilité des individus coupables d'actes immoraux ou criminels.

**MORAND** (chirurgien français, 1697-1773). — *Collier de Morand*. V. COLLIER. — *Ergot de Morand*. V. VENTRICULE *latéral*. — *Pied de Morand*. Pied à huit orteils.

**MORAX** (Victor) (ophtalmologiste français, né en 1866). — *Bacille de Morax*. Diplobacille spécifique de la conjonctivite subaiguë. C'est un bacille beaucoup plus volumineux que le bacille de Weeks, constitué par deux éléments à extrémités arrondies séparés par un espace clair. Il forme parfois de petites chaînes; il ne prend pas le Gram.

**MORBEUX, MORBIDE, MORBIFIQUE.** adj. [*morbosus*, *morbidus*, *morbificus*, νοσερὸς, all. *krankhaft*, angl. *morbid*, it. et esp. *morboso*]. Ces trois adjectifs, souvent employés comme synonymes, présentent quelques différences. *Morbeux* et *morbide* signifient ce qui tient à la maladie, ce qui en est l'effet : *élément morbide*, *entité morbide*, *imminence morbide*, *individualité morbide*; *l'état morbide* est l'état de maladie. *Morbifique* se dit de ce qui cause la maladie : *principe morbifique*, *miasmes morbifiques*.

**MORBIDITÉ.** s. f. Manifestation des conditions qui exposent un homme ou des groupes sociaux à la maladie; somme des maladies qui les ont atteints, quelles qu'en aient été les causes.

**MORBILLEUX, EUSE.** adj. [*morbillosus*, all. *morbillös*, it. *morbilloso*]. Qui a rapport à la rougeole.

**MORBILLIFORME.** adj. Qui ressemble à la rougeole. — *Rash morbilliforme*. V. RASH.

**MORBO** (Italie, Toscane). *Eaux sulfurées calciques, bicarbonatées mixtes et ferrugineuses*, froides et chaudes, 18° à 50°. Altitude : 467 mètres. Établissement : buvette, bains.

**MORBUS.** Mot latin signifiant maladie. — *Choléra morbus*. V. CHOLÉRA. — *Morbus coxæ senilis*. Arthrite sèche de l'articulation coxo-fémorale se rencontrant le plus souvent chez le vieillard.

**MORCEAU.** s. m. — *Morceau du diable* ou *morceau frangé*. V. TROMPE *de Fallope*.

**MORCELLEMENT.** s. m. Procédé employé dans certaines opérations chirurgicales et consistant à diviser en plusieurs morceaux une tumeur, trop volumineuse pour pouvoir être extraite d'un seul bloc. Le procédé par morcellement est employé en particulier dans les cas de fibromes volumineux de l'utérus. — *Morcellement du fœtus*. Synonyme d'*embryotomie*.

**MORDANÇAGE.** s. f. Action des mordants.

**MORDANCÉ, ÉE.** adj. Se dit d'une étoffe à laquelle on a fait subir l'action d'un mordant avant de la teindre.

**MORDANT.** s. m. [all. *Beize*, angl. *size mordant*, it. *mordente*, esp. *mordiente*]. Substance qui fixe les matières colorantes aux étoffes en se combinant avec elles : tels sont l'alun, les sels d'étain. En technique bactériologique, on emploie aussi des mordants pour colorer certaines parties qui ne se teintent pas par les procédés ordinaires, comme les cils et les spores; les mordants les plus usités sont les sels de chrome ou la solution de Löffler (V. CIL).

**MORDICANT, ANTE** adj. [de *mordicare*, picoter; δακτικὸς, all. *scharf*, angl. *mordicant*, it. et esp. *mordicante*]. V. CHALEUR.

**MOREL** (Benoît-Augustin) (médecin aliéniste français, 1809-1873). — *Délire de Morel*. Délire émotif.

**MORELLE.** s. f. [*Solanum*, L., all. *Nachtschatten*, angl. *morel*, *nightshade*, it. *morella*, esp. *yerba mora*]. Genre de plantes de la famille des solanées, dont plusieurs espèces sont employées en médecine ou à titre d'aliments : telles sont l'*aubergine*, la *douce-amère*, la *pomme de terre*, la *tomate*. — *Morelle noire* (*Solanum nigrum*, L.). Plante annuelle de 20 à 80 centimètres de hauteur, dont les feuilles ont une couleur foncée et une odeur vireuse, dont les fleurs sont petites et blanches, et les baies rondes, vertes d'abord, puis noires. Desfosses en a extrait la *solanine*. Elle entre dans le baume tranquille et l'onguent populéum. On fait, avec ses feuilles, des cataplasmes adoucissants et des décoctions sédatives employées en lotions. On a prétendu que les fruits et les feuilles, pris à l'intérieur, peuvent causer l'empoisonnement; mais l'action narcotique de la morelle, si elle existe, est légère ou disparaît par la cuisson, puisqu'on en mange les feuilles comme celles d'épinard dans certains pays : il est vraisemblable que les accidents étaient causés par les fruits ou les feuilles de belladone, appelée quelquefois vulgairement *morelle*. — *Huile de morelle*. V. HUILES *médicinales*.

**MORFONDURE.** s. f. [*phlegmatorrhagia*, all. *Schleimfluss*, *Strenge*, angl. *cold upon heat*, it. *infreddatura*, esp. *pasmo*]. Mot employé autrefois pour désigner un écoulement spontané, sans affection catarrhale, d'une humeur limpide et séreuse par les narines.

**MORGAGNI** (anatomiste italien, 1682-1771). — *Cellules*, *couche*, *humeur de Morgagni*. V. CRISTALLIN. — *Colonnes de Morgagni*. Plis permanents de la muqueuse rectale partant de l'anus et suivant une direction verticale. — *Cornet de Morgagni*. Le cornet supérieur. — *Glandes*, *lacunes de Morgagni*. V. URÈTRE. — *Hydatide de Morgagni*. V. HYDATIDE. — *Nodule de Morgagni*. V. SIGMOÏDE. — *Sinus de Morgagni*. V. ANUS. — *Ventricule de Morgagni*. Diverticule latéral du larynx. V. LARYNX.

**MORGELINE.** s. f. V. MOURON *des oiseaux*.

**MORGINS** (Suisse, Valais). *Station d'altitude*, à 1343 mètres, située dans une vallée dirigée de l'est à l'ouest et couverte de sapins; climat doux, relativement humide.

**MORGUE.** s. f. [all. *Todtenschauhaus*, angl. *morgue*]. D'après Vaugelas, *morgue* est un vieux mot français signifiant visage. A l'entrée des prisons se trouvait autrefois un vestibule où l'on retenait les prisonniers, au moment de les écrouer, pour que les gardiens pussent examiner leur *morgue* ou visage. Plus tard, on exposa dans les morgues les cadavres que l'on voulait faire reconnaître. C'est aujourd'hui leur seul usage. Une salle d'autopsie leur est ajoutée, pour les cas où l'autorité juge nécessaire de

faire rechercher par le médecin légiste si la mort d'un sujet, connu ou inconnu, est due à un crime.

**MORIFORME.** adj. V. Muriforme.

**MORILLE.** s. f. [*Morchella esculenta*, Persoon, all. *Morchel*, angl. *moril*, it. *spugnola*, esp. *colmenilla*]. Champignon comestible vanté autrefois comme aphrodisiaque. Il est pédiculé, à chapeau jaune ocracé pâle, ovoïde, marqué de nervures réticulées et anastomosées, qui forment des cellules polygonales.

**MORINDA.** s. m. Genre de plantes rubiacées, dont la plupart des espèces ont une racine jaunâtre, utilisable pour la teinture : tels sont les *M. tinctoria*, *bracteata*, *umbellata*, *citrifolia* ; de plus, les fruits des deux derniers sont réputés vermifuges, et la racine du *M. Royoc*, L. sert à préparer un extrait purgatif.

**MORINDINE,** s. f. Principe cristallin, soluble dans l'eau et dans l'alcool, plus à chaud qu'à froid, retiré de l'écorce de la racine du *Morinda citrifolia*, L., dont il forme la matière colorante jaune (Anderson).

**MORINGA.** s. m. Genre de plantes dicotylédones de la famille des capparidacées et dont deux espèces, *M. aptera* et *M. pterygosperma*, Gærtn., fournissent la noix et l'huile de *ben*. La racine du *M. pterygosperma* est diurétique et apéritive ; on emploie la teinture alcoolique à la dose de 10 gouttes toutes les trois heures ; l'effet diurétique est immédiat et persiste quelque temps après la suppression du médicament.

**MORINGIQUE.** adj. — *Acide moringique* ($C^{20}H^{28}O^{4}$). Acide gras, homologue de l'acide oléique, de saveur âcre, soluble dans l'alcool, solidifiable à 0°, qu'on obtient en saponifiant l'huile de ben.

**MORIOPLASTIE.** s. f. [*ars partes vivas efformandi*, *morioplastice* de μόριον, partie, et πλάσσειν, former ; all. *Morioplastik*, angl. *morioplasty*, it. et esp. *morioplastia*]. Art de réparer chirurgicalement les parties détruites de nos organes : synonyme d'*autoplastie*.

**MORIQUE.** adj. — *Acide morique* ou *moroxylique* (Klaproth) [all. *Maulbeerholzsäure*, angl. *moric acid*, it. et esp. *acido morico*]. Corps découvert à l'état de concrétions calcaires d'un brun jaunâtre ou noirâtre dans l'écorce du mûrier blanc.

**MOROSITÉ.** s. f. [*morositas*, all. *Verdrossenheit*, angl. *moroseness*, it. *morosità*, esp. *morosidad*]. Caractère morose, tristesse. — *Morosités* [*morositates*]. Ordre de la classe des vésanies de Sauvages, comprenant comme genres : le pica, la boulimie, la polydipsie, l'antipathie, la nostalgie, la pantophobie, le satyriasis, la nymphomanie, le tarentisme et l'hydrophobie.

**MOROXYLIQUE.** adj. V. Morique.

**MORPHÉE.** s. f. [bas latin, *morphæa*, *vitiligo morphea*, all. *weisser Hautfleck*, it. et esp. *morfea*]. Ancienne dénomination par laquelle on désignait, au moyen âge, deux affections de la peau : la *morphée blanche* ou *alphos*, qui était probablement une des formes de la lèpre au début ; la *morphée brune* ou *noire*, ou *mélas*. V. Alphos et Vitiligo. Actuellement le terme de *morphée* sert uniquement à désigner une variété de sclérodermie localisée, la sclérodermie en plaques. La morphée a une forme arrondie ou ovalaire ; la peau à son niveau est infiltrée, indurée, ordinairement de même niveau que le reste des téguments, rarement saillante. Sa couleur est blanche, mais elle est entourée d'une zone périphérique d'une teinte lilas caractéristique ; cet anneau coloré disparaît dans certains cas anciens. Au niveau de la plaque, il y a parfois une fine desquamation, les poils tombent, les sécrétions sont abolies, la sensibilité est obtuse. Les plaques de morphée sont uniques ou multiples. Elles peuvent guérir spontanément, sans laisser aucune trace de leur existence ; dans une autre variété, au contraire, morphée atrophique, une cicatrice déprimée persisterait indéfiniment. Le traitement est le même que celui de la sclérodermie. — *Morphée de Wilson*. Variété blanche de la *chéloïde* spontanée.

**MORPHÉTINE.** s. f. [all. *Morphetin*, angl. *morphetinum*, it. et esp. *morfetina*]. Produit obtenu en traitant la morphine par le peroxyde de plomb et l'acide sulfurique. Amorphe, brune, amère, soluble dans l'eau qu'elle rougit, peu soluble dans l'alcool ; rougit le tournesol (Marchand).

**MORPHIL.** s. f. V. Ivoire *végétal*.

**MORPHINE.** s. f. [*morphina*, *morphium*, *morpheum*, de *Morpheus*. Morphée, dieu du sommeil, la morphine étant un des principes actifs de l'opium ; all. *Morphin*, angl. *morphium*. it. et esp. *morfina*] ($C^{34}H^{19}AzO^{6} + 2HO$, ou, en atomes, $C^{17}H^{19}AzO^{3} + H^{2}O$). Un des principaux alcaloïdes de l'opium, dans lequel il est combiné à l'*acide méconique* (à l'état de *méconate de morphine*). Signalée dès 1688 par Ludwig sous le nom de *magistère d'opium*, obtenue en 1803 par Derosne, mais considérée par lui comme de la narcotine modifiée, décrite par Seguin en 1804, la morphine a été surtout bien étudiée par Sertuerner (1816), qui en a constaté l'alcalinité. Pour préparer la morphine on fait macérer l'opium dans l'eau, et on concentre le macéré, qui contient les alcaloïdes à l'état de *méconates* ; on ajoute à la liqueur du chlorure de calcium : il se forme un précipité de méconate et de sulfate de chaux, tandis que les chlorhydrates d'alcaloïdes restent dissous. La solution, abandonnée à elle-même pendant quelques jours, fournit des cristaux qu'on décolore par le noir animal et qui constituent un chlorhydrate double de morphine et de codéine : ce sel, dissous dans l'eau bouillante et traité par l'ammoniaque qui s'empare de l'acide chlorhydrique, donne la morphine à l'état de précipité insoluble, et la codéine reste dissoute : le précipité, dissous dans l'alcool bouillant, cristallise par le refroidissement (Codex). La morphine est en prismes fins, incolores, inodores, amers, lévogyres, solubles dans 500 parties d'eau bouillante, dans 1 000 parties d'eau froide, dans 40 parties d'alcool froid, dans 24 parties d'alcool bouillant, solubles dans l'éther et le chloroforme seulement avant d'être cristallisés, solubles dans les alcalis, fusibles à 120° sans décomposition. Chauffée à 150°, avec un excès d'acide chlorhydrique, elle se change en *apomorphine* ; chauffée à 200° en présence de la potasse, elle donne de la *méthylamine*. Elle a les caractères généraux des phénols. Elle est très avide d'oxygène et réduit l'azotate d'argent, le permanganate de potasse, l'acide iodique, les chlorures de fer et d'or. L'acide azotique la colore en rouge, le perchlorure de fer lui donne une coloration bleue, qui devient verte si le perchlorure est en excès ; avec l'acide iodique et l'amidon, elle donne une couleur bleue, due à la réduction de l'acide et à la mise en liberté de l'iode qui colore l'amidon ; un mélange de perchlorure de fer et de ferricyanure de potassium donne une teinte bleu foncé à un liquide contenant 1/4000 de morphine, verte à celui qui en renferme seulement 1/30 000 (Kalbrunner). La morphine est le moins convulsivant des alcaloïdes de l'opium ; c'est le moins toxique après la narcotine, le plus soporifique après la narcéine (Cl. Bernard) : aussi est-ce le plus employé de ces alcaloïdes, non pas en nature à cause de son insolubilité dans l'eau, mais à l'état de sel, acétate, sulfate et surtout chlorhydrate. Son action et ses propriétés thérapeutiques étant presque identiques à celles de l'opium, la morphine pourrait suffire à tous les emplois de cette substance (V. Opium). Pourtant il n'y a pas identité absolue ; c'est ainsi que la morphine est mieux que l'opium le spécifique de la douleur ; mais elle ne jouit pas de propriétés soporifiques aussi marquées que ce corps. — *Acétate de mor-*

*phine.* V. Acétate. — *Bromhydrate de morphine.* V. Bromhydrate. — *Chlorhydrate de morphine* $C^{34}H^{19}AzO^6.HCl+3HO$, ou, en atomes, $C^{34}H^{19}AzO^3HCl+3H^2O$). Ce sel se prépare en traitant la morphine par l'acide chlorhydrique étendu d'eau, et concentrant ensuite pour faire cristalliser (Codex). Il est solide, en prismes soyeux, incolores, inodores, d'une saveur très amère. Il jouit des mêmes propriétés médicinales que la morphine, à laquelle sa solubilité dans l'eau le fait préférer. On l'emploie, à la dose de 5 milligrammes à 5 centigrammes : par l'estomac, en pilules, en poudre, en solution, en sirop; par le rectum, en lavements ou en suppositoires; par la méthode endermique et surtout par la méthode hypodermique. — *Sulfate de morphine.* V. Sulfate.

**MORPHINÉ, ÉE.** adj. Se dit soit d'un être vivant dans les tissus duquel on a fait pénétrer de la morphine, soit des médicaments dans lesquels entre ce composé.

**MORPHINISME.** s. m. (Laborde). Ensemble des phénomènes que détermine l'ingestion de la morphine et des préparations opiacées (V. Opium).

**MORPHINOMANIE.** s. f. Ensemble morbide produit par l'absorption répétée de doses croissantes de morphine, dont l'habitude est prise après des douleurs ayant nécessité des injections sous-cutanées ou par recherche voluptueuse. Après le repos cérébral du début, surviennent l'engourdissement intellectuel, l'anéantissement de la volonté, l'oblitération du sens moral ; la lypémanie ou la manie aiguë ; le vertige et l'insomnie ; l'abolition des réflexes, l'anesthésie, l'amblyopie et l'amaurose ; l'induration du derme, les phlegmons et abcès ; l'affaiblissement de l'impulsion cardiaque ; la mort par cachexie, phtisie, néphrite chronique. Dans les intervalles où le malade ne prend pas de morphine, il a des tremblements, des sueurs froides, un délire violent, des hallucinations, une grande excitabilité morale et sensorielle. Aussi la suppression brusque du médicament est dangereuse : mieux vaut en diminuer progressivement les doses, et remplacer les injections de morphine par celles de sulfate de spartéine, dont on donne 2 à 4 centigrammes par jour (Ball). V. Démorphinisation.

**MORPHOGÉNIE.** s. f. [de μορφή, forme, et γεννᾶν, produire]. Étude des lois qui déterminent la forme des organes et des êtres durant l'évolution (Serres).

**MORPHOGRAPHIE.** s. f. [de μορφή, forme, et γράφειν, décrire ; all. *Morphographie*, angl. *morphography*, it. et esp. *morfografia*]. Description de la forme des parties de l'organisme, des parties caractérisées par leur forme (Heusinger) V. Morphologie.

**MORPHOLOGIE.** s. f. [*morphologia*, de μορφή, forme structure, et λόγος, discours, description ; all. *Morphologie*. angl. *morphology*, it. et esp. *morfologia*]. Traité de la conformation extérieure des animaux et des végétaux. Les *conditions morphologiques* sont relatives aux dimensions, à la situation des diverses parties du corps ; les *altérations morphologiques* résultent de l'atteinte portée à l'une de ces conditions. Les conditions de volume sont compromises dans les hypertrophies et hypotrophies (polysarcie, amaigrissement, changements de volume du foie, du cœur, etc., tumeurs homologues). Les altérations de surface se trouvent dans les cicatrices adhérentes aux os ; celles de longueur dans les anomalies de développement, les raccourcissements résultant de fractures. Les cals angulaires modifient les conditions de direction. La condition des rapports est atteinte dans les adhérences congénitales des doigts, etc. Le nombre des segments est souvent altéré dès la naissance (polydactylie, monodactylie, etc.). La forme de l'organisme est altérée quand le mouvement articulaire ne peut plus se produire, ou quand il s'en produit d'autres que dans les articulations (ankyloses, pseudarthroses, etc.).

**MORPHOLOGIQUE.** adj. Se dit de ce qui se rapporte à la morphologie : *condition morphologique.*

**MORPHOPLASTIQUE.** adj. [de μορφή, forme, et πλάσσειν, former]. Qui préside au développement de la forme des organes [Flourens].

**MORPION.** s. m. [all. *Filzlaus*, angl. *crab-louse*, it. *piattone*, esp. *ladilla*]. V. Pou.

**MORRHUOL.** s. m. Liquide amer et âcre, obtenu en traitant l'huile de foie de morue par l'alcool à 90°, et renfermant le phosphore, l'iode, le brome et la matière organique de l'huile. On le donne comme succédané de celle-ci, sous forme de capsules de 20 centigrammes.

**MORS.** s. m. — *Mors-du-diable* [it. *morso del diavolo*]. Nom vulgaire du *Scabiosa succisa.* V. Scabieuse.

**MORSURE.** s. f. [*morsus*, δηγμός, all. *Bir*, angl. *bite*, it. *morsura*, *morsicatura*; esp. *mordedura*]. Plaie que les animaux font en mordant ; c'est en réalité une plaie contuse, la mâchoire agissant à la fois par pression, par secousse violente et par torsion. La morsure est *simple*, quand il n'y a aucun virus dans la plaie ; elle est *compliquée*, quand l'animal a déposé dans la plaie un virus ou un principe venimeux. Les premières se traitent comme les plaies contuses : désinfection soigneuse des tissus, régularisation des bords, ablation des lambeaux inutiles ou insuffisamment nourris ; on tentera la réunion par première intention au moyen de sutures toutes les fois que les bords de la plaie ne seront pas trop profondément contus, en laissant au drain une mèche pour le cas où la désinfection n'aurait pas été absolue. Pour les secondes, V. Rage Serpent, Venin et Vipère. ‖ *Morsure du diable* (*morsus diaboli*). V. Trompe *utérine.*

**MORT.** s. f. [*mors*, θάνατος, all. *Tod*, angl. *death*, it. *morte*, esp. *muerte*]. Cessation définitive de tous les actes dont l'ensemble constitue la vie des êtres organisés. Anatomiquement, la mort consiste dans la disparition de ce qui est caractéristique dans l'état d'*organisation*, et se manifeste, particulièrement, dans les éléments anatomiques demi-solides, par le passage d'un état homogène et hyalin à un état grenu résultant de la coagulation de leurs substances organiques, laquelle se montre dès qu'ils cessent de manifester leurs propriétés vitales. A ce premier degré de l'état cadavérique succède celui dans lequel les tissus ou les humeurs peuvent devenir virulents, puis survient la putréfaction. La *mort* est ordinairement précédée de symptômes graves qui dépendent du trouble de la respiration, de la circulation ou des fonctions cérébrales, et qui constitue l'*agonie.* Celle qui arrive sans phénomène précurseur est appelée *mort subite.* La mort est dite *naturelle* lorsqu'elle résulte de l'affaiblissement lent et successif de toutes les fonctions ; *accidentelle*, lorsqu'elle arrive d'une façon fortuite, avant le terme de cette dégradation progressive, soit qu'elle ait lieu à la suite d'une maladie (*mort par maladie*), soit qu'elle dépende d'une violence quelconque (*mort violente*). La *nutrition* détermine : d'une part, le développement de l'individu ; d'autre part, la perpétuation de l'espèce. Tout corps vivant s'accroît tant que l'assimilation y prévaut sur la désassimilation ; il décroît dès que cette relation devient inverse ; enfin il meurt quand leur harmonie fondamentale est rompue à un degré suffisant. De la rénovation continue qui caractérise la vie, résulte l'accroissement d'abord, la décroissance ensuite, à moins d'un parfait équilibre entre l'assimilation et la désassimilation, qu'aucune contradiction n'empêcherait de concevoir comme indéfiniment répété chez le même être. L'*atrophie complète*, ou *résorption*, est la mort la plus *naturelle* qu'on puisse concevoir ; mais elle ne s'observe jamais pour l'organisme total, même lorsque, ayant déjà toutes ses parties formées, il n'est pas entièrement développé (*fœtus*) ; l'embryon seul s'atrophie ou se résorbe quelquefois en en-

tier. La *mort accidentelle* résulte d'une cessation brusque des fonctions, ou a lieu par suite d'*hypertrophies* ou d'*atrophies* partielles ou générales des éléments ou des tissus, avec ou sans lésions de leur structure; la cessation des fonctions est déterminée souvent par des *productions nouvelles*, suite d'hypergenèse de certains tissus ou de leur naissance hétérotopique; enfin la mort peut provenir de ce que le double acte assimilateur et désassimilateur est rendu impossible, partout à la fois, par changement lent ou brusque de la composition des humeurs. La *destruction de l'organisme mort*, condition d'existence des autres êtres et du *retour aux milieux ambiants* tant cosmologiques qu'organiques, des matériaux empruntés à ces milieux, est caractérisée par des fermentations et des putréfactions : fermentations, quand il s'agit des principes formés par désassimilation et qui devaient être rejetés définitivement; putréfactions, quand il s'agit des substances organiques, et de principes venus du dehors, unis ou non à ces principes, à ces substances. Ces actes élémentaires sont la source de phénomènes souvent nuisibles qui, interrompus à temps ou dirigés convenablement par divers moyens d'invention humaine (fabrication des vins, des huiles, produits caséeux, etc.), sont tournés par l'humanité à son profit, à la suite d'efforts poursuivis durant des siècles, après lui avoir été à dommage. La destruction de l'organisme mort peut ne pas avoir lieu : ce fait reçoit le nom de *conservation*; la conservation peut être naturelle ou artificielle. — *Signes de la mort.* Signes propres à faire distinguer la *mort réelle*, cessation définitive des actes vitaux, de la *mort apparente*, état dans lequel les fonctions de circulation et de respiration sont suspendues ou affaiblies au point de faire croire à la mort, sans que les propriétés vitales des tissus aient disparu. Les observations de Bouchut ont fourni deux signes capitaux pour reconnaître si la vie a définitivement cessé : l'abaissement graduel du thermomètre à 23° dans l'aisselle : à 28° dans l'anus; la suspension des battements du cœur pendant quatre ou cinq minutes, *constatée par l'auscultation précordiale*; la syncope peut être complète, le pouls avoir disparu, sans que pourtant l'oreille cesse de percevoir de faibles battements à la région du cœur. Il y a encore quatre signes certains de mort : 1° rigidité cadavérique; 2° absence de contraction musculaire; 3° altération, avec passage à l'état crénelé, des globules rouges du sang; 4° putréfaction. Il existe d'autres signes moins importants : 1° absence de la respiration; 2° refroidissement; 3° absence du sentiment; 4° perte des facultés intellectuelles; 5° face hippocratique; 6° aspect du globe de l'œil, savoir : formation sur la cornée d'une toile glaireuse (Winslow), opacité de la cornée, flétrissure de la conjonctive oculaire, affaissement et dépression des yeux, imbibition cadavérique du globe de l'œil (Larcher); 7° défaut du redressement de la mâchoire quand elle a été abaissée avec force; 8° perte de transparence des tissus de la main; 9° relâchement des sphincters; 10° vacuité des carotides; 11° disparition du *bourdonnement* perçu par le *dynamoscope*; 12° lividité cadavérique; 13° *oxydation* d'une aiguille d'acier poli que l'on tient plongée un certain temps dans des tissus que la vie nutritive n'a pas absolument abandonnés, et sa *non-oxydation* lorsque la même aiguille est plongée dans des tissus absolument morts (J.-V. Laborde). Mais les seuls signes certains de la mort sont l'abaissement de la température du corps qui devient identique à celle du milieu ambiant, et le début de la putréfaction. — *Mort apparente des nouveau-nés.* État que peut présenter l'enfant au moment de la naissance, et que caractérise l'arrêt ou la diminution des manifestations fonctionnelles, principalement des battements cardiaques et des mouvements respiratoires. Tantôt l'enfant est pâle, décoloré, ses chairs sont flasques, ses membres sont dans la résolution, les battements du cœur sont à peine perceptibles ou nuls, ainsi que ceux du cordon (*forme anémique*); tantôt la peau est colorée, la face est gonflée, bleuâtre, livide, les yeux sont injectés, les battements du cœur et du cordon sont moins affaiblis que dans le premier cas, la résolution est moins complète (*forme asphyxique* ou *apoplectique*) : d'après Dubois, Nægelé, Depaul, la première forme répond à un défaut de développement de l'enfant, à une maladie grave de la mère, à une hémorragie du placenta; la seconde, à une compression de la tête ou du cordon, à des contractures de l'utérus, etc.; d'après Tarnier et Budin, l'une et l'autre formes résultent de l'asphyxie, brusque dans la première, lente dans la seconde. Quoi qu'il en soit, elles s'accompagnent toutes deux d'une suspension de la respiration : aussi la principale indication du traitement consiste-t-elle dans l'*insufflation* d'air dans les poumons. De plus, si l'enfant est pâle, anémié, il faut lier le cordon immédiatement et avec soin, le frictionner énergiquement; s'il est bleu, apoplectique, il faut différer de couper le cordon ombilical de l'enfant, relever sa tête et la laisser à l'air, envelopper le reste du corps d'une couverture chaude, introduire dans la bouche ou les narines le doigt ou la barbe d'une plume pour les vider des mucosités qui les obstruent. — *Mort subite.* Celle qui survient tout à coup, sans phénomènes précurseurs annonçant la terminaison immédiate de l'existence (*apoplexie foudroyante* pour le vulgaire). La mort subite peut survenir dans l'état de santé ou de maladie : mais elle a pour caractères constants d'être soudaine et imprévue; de plus, on exclut généralement du cadre de ses causes celles qui sont de nature toxique ou traumatique. Ainsi entendue, la mort subite résulte d'un arrêt définitif et brusque, simultané ou successif, des fonctions du cœur, du cerveau, du poumon. Les fonctions du *cœur* peuvent être brusquement arrêtées lorsque le tissu de l'organe se rompt brusquement, qu'il est hypertrophié, qu'il a contracté des adhérences avec le péricarde enflammé; lorsque l'aorte et l'artère pulmonaire présentent des altérations chroniques, athéromateuses; lorsque l'aorte dilatée ou anévrysmatique se rompt; lorsque avec ou sans altérations de l'aorte il y a des lésions vasculaires du cœur : mais ce sont les lésions des valvules sigmoïdes de l'aorte, particulièrement l'insuffisance aortique, qui, avec l'angine de poitrine, sont le plus souvent cause de mort subite par arrêt des fonctions du cœur. Pour ce qui concerne le *cerveau*, ce sont les différentes formes d'apoplexie, l'anémie et la congestion, qui amènent, par cessation des fonctions de l'organe, la mort subite : il faut y joindre les émotions morales vives, qui peuvent avoir le même résultat, sans lésion antérieure d'aucune sorte. La congestion et l'apoplexie jouent aussi un grand rôle dans l'arrêt soudain des fonctions du *poumon*, et la mort subite qui en résulte, quelles que soient de reste les causes de ces lésions : il en est de même pour le spasme de la glotte, les polypes du larynx, et surtout les embolies qui obstruent l'artère pulmonaire. || Pour les questions de médecine légale afférentes à la mort, V. AUTOPSIE, CIMETIÈRE, DÉCÈS et INHUMATION. || *Mort aux mouches* et *mort aux rats*. V. ARSENIC et ARSÉNIEUX.

**MORTALITÉ.** s. f. [*mortalitas*, *lethalitas*, all. *Mortalität*, *Sterblichkeit*, angl. *mortality*, it. *mortalità*, esp. *mortalidad*, *mortandad*]. Manifestation de cette condition des êtres vivants qui les rend sujets à la mort. Quand on les considère collectivement, elle peut varier d'intensité et devient une grandeur susceptible d'augmentation ou de diminution. Alors elle se mesure par le rapport entre le nombre des décédés et le nombre des vivants qui les ont fournis dans l'unité de temps. L'unité de temps usitée en *démographie* est l'année *moyenne*. V. MOYENNE. — *Déter-*

*mination de la mortalité.* Elle se détermine en divisant le nombre moyen annuel des décès (D), par la population moyenne (P), soit D/P. C'est ainsi qu'en France, au milieu du XIXe siècle, on trouve que la mortalité générale des périodes décennales oscille entre 0,023 et 0,024 (soit 23 à 24 p. 1000), fraction qui exprime le danger de mourir dans l'année. Ce rapport devient ainsi un véritable coefficient de la mortalité, de même ordre que les coefficients de dilatation, etc., d'un usage si fréquent et si commode en physique. Il suffit de multiplier un nombre quelconque de vivants (soumis à la même mortalité) par ce coefficient, pour connaître le nombre moyen annuel de décès qu'il fournira. Dans le cas cité, 10 000 vivants donneront donc annuellement environ 235 décès. — *Précautions à observer.* L'expérience a prouvé que, dans une collectivité, les moindres circonstances qui touchent aux conditions de la vie agissent sur la mortalité. Ainsi la mortalité varie non seulement suivant les âges, les sexes, les lieux, les habitudes, les temps et les races; mais encore selon les professions, le degré d'aisance, les conditions morales et intellectuelles ; selon l'état civil, les habitudes et les conditions du milieu social, le prix des denrées, etc. ; elle varie encore selon les conditions telluriques, météorologiques, par conséquent selon les années, les saisons, les mois, et selon le jour ou la nuit. Chacun de ces éléments entre (en des proportions fort différentes il est vrai) dans l'intensité de la mortalité générale. Si la teneur moyenne de l'un d'eux est notablement modifiée, la mortalité le sera dans le rapport de l'importance de l'élément dérangé de sa normale. L'âge est l'élément le plus important de la mortalité. Lorsque, pour apprécier la solidité respective de deux peuples, de deux races, on compare leur mortalité, il faut préalablement rechercher si les deux groupes présentent des arrangements analogues dans la distribution des âges. Ainsi dans notre colonie algérienne (1853-56) la mortalité des colons espagnols et celle des colons italiens sont l'une et l'autre de 0,030 (soit 30 sur 1000). Mais la *natalité* espagnole est de 0,047, tandis que celle des Italiens est seulement de 0,039. Il résulte de là que le groupe espagnol est certainement composé d'un plus grand nombre de nouveau-nés, dont la mortalité ordinaire (0,20 environ dans la première année de la vie, ou 200 p. 1000) est bien supérieure à la mortalité générale ; elle accroît donc celle-ci, quand elle y entre, pour une plus grande part. On conçoit donc que, sans cet excédent de nouveau-nés, la mortalité espagnole n'atteindrait pas le chiffre 0,030, et que, malgré l'égalité des mortalités générales espagnole et italienne, la mortalité à chaque groupe d'âge est certainement moindre pour les Espagnols que pour les Italiens. Mais les colons français, dont la natalité est de 0,041 et la mortalité de 0,047, ne laissent pas de doute sur la mortalité supérieure. Il sera donc *toujours* nécessaire de rapporter la natalité à côté de la mortalité. — *Desiderata.* Pour ces études de comparaison des peuples et des races, il y aurait toujours un grand intérêt à connaître les décédés et les vivants par groupes d'âges. Comme la mortalité diminue depuis la naissance jusqu'à 12 ou 15 ans, qu'elle croît assez lentement à partir de cet âge jusqu'à 60 ans et s'accélère ensuite jusqu'à la fin de la vie, on pourrait provisoirement adopter au moins ces trois groupes : de 0 à 15, de 15 à 60, de 60 à $\omega$ (la fin). En France, dans la période 1840-49, les coefficients successifs de la mortalité de chacun d'eux ont été : 0,030, 0,0115 et 0,068. Si, eu égard aux facilités de la pratique, on divise de 0 à 20 ans, etc., on trouve les coefficients 0,0249 de 0 à 20 ans, et 0,0123 de 20 à 60 ans; ou encore 0,0210 au delà de 20 ans. La *mortalité des enfants de 0 à 1 an*, qu'il est souvent facile de se procurer, offre un intérêt; elle est aujourd'hui en France de 205 décès sur 1000 enfants vivants ; les garçons meurent plus que les filles (116 contre 100); les enfants illégitimes plus que les légitimes (195 contre 100) ; la mortalité est plus forte en été qu'en hiver (191 contre 100). Sur 10 000 enfants nés vivants, il meurt chaque jour 30 garçons et 36 filles pendant la deuxième semaine ; 15 garçons et 13 filles pendant la deuxième quinzaine ; 5 garçons et 4 filles pendant les cinq mois suivants : 2 garçons et 2 filles pendant le second semestre ; de 1 an à 5 ans, la moyenne est en France de 34,6 décès sur 1000 enfants vivants ; c'est dans les départements voisins de la Méditerranée et surtout pendant l'été que l'on constate la mortalité la plus forte, sans doute à cause de l'influence des vents d'Afrique qui soufflent sur les côtes à cette époque. Dans certains départements (Hérault), on peut suspecter le paludisme. De 5 à 20 ans, la mortalité, très faible, a son minimum vers 15 ans (5 décès sur 1 000 vivants); de 20 à 25 ans, elle est très élevée (service militaire) ; de 30 à 40 ans, 9 décès sur 1 000. Mais, dans beaucoup de cas, ces divisions ne sont plus assez analytiques, comme dans l'appréciation de la salubrité relative de deux professions; il faut alors connaître, au moins de cinq en cinq ans, la succession des groupes d'âges qui composent les vivants et les décédés de chaque profession, afin de dresser, pour chacune, une *table de mortalité* (V. TABLE). Si les autres éléments dont nous avons parlé, et notamment l'aisance, peuvent être considérés comme égaux de part et d'autre, si les nombres sur lesquels on opère sont assez grands pour être affranchis des perturbations accidentelles, la comparaison des deux tables traduira la salubrité relative des deux professions. Cette influence des professions est considérable, puisque, d'après Bertillon, en Angleterre, de 35 à 45 ans, on compte sur 1000 décès 6 ministres ou magistrats, 9 à 12 ouvriers, 13 mineurs, 14 médecins, 19 marchands de spiritueux. Mais il faut remarquer que le recensement ne fournit jamais le nombre de ceux qui *entrent* dans un âge déterminé, mais qu'il les compte pour la plupart pendant le cours de cet âge, et lorsque déjà une partie d'entre eux (environ la moitié de ceux qui doivent mourir) sont morts. Il est donc préférable (du moins pour les âges extrêmes dont la mortalité est rapide) de substituer à la formule D/D, la formule plus rigoureuse $\frac{D}{P+\frac{D}{2}}$. — *Erreur à éviter.* Il faut se garder de confondre la notion de mortalité (résultant toujours d'un rapport entre les décédés et les *vivants*) avec la force relative des différents groupes de décès comparés entre eux. C'est ainsi que, si l'on compare les décès de 20 à 30 ans aux décès généraux $\left(\frac{d\ 20-30}{D}\right)$, on trouve les rapports 0,0615 pour le XVIIIe siècle et 0,0752 pour le milieu du XIXe siècle; mais ces rapports, indicateurs de la force relative de divers groupes de décédés, ne préjugent point le rapport de mortalité des deux époques. En effet, la mortalité de 20 à 30 ans $\left(\frac{d\ 20-30}{p\ 20-30}\right)$ était au XVIIIe siècle de 0,013 à 0,014 pour les deux sexes ; elle est au XIXe de de 0,010 à 0,011. Ces deux résultats ne sont pas contradictoires ; ils signifient que, tandis que le danger de mourir de 20 à 30 ans s'est atténué du XVIIIe au XIXe siècle, il a moins diminué cependant que la mortalité de tous les autres âges réunis, et conséquemment un grand nombre de décès généraux comprendra aujourd'hui plus de décès de 20 à 30 ans qu'au siècle passé. La mortalité d'une maladie s'obtiendra par le rapport des *décès* qu'elle produit à la *population* générale qui les a fournis (*d*/P). Ainsi la mortalité phtisique ($\delta$/P) a pour coefficient à Genève 0,0025, et à Londres 0,0029 (25 et 29 décès phtisiques annuels sur 10 000 vivants). La comparaison des décès phtisiques ($\delta$) aux décès généraux (D) donne ($\delta$/D) pour fréquence

relative des décès phtisiques 0,124 à Genève et seulement 0,114 à Londres. Ces doubles rapports prouvent que, tandis que la mortalité ou le danger *annuel* de mourir phtisique est moindre à Genève qu'à Londres, cependant, comme les autres causes de mort sont encore plus aggravées à Londres, il en résulte que, sur un même nombre de décédés 1000) de part et d'autre, on trouvera moins de phtisiques à Londres (114) qu'à Genève (124). C'est donc une grosse erreur et fort préjudiciable à la science que de confondre, comme on l'a fait trop souvent, le coefficient de la mortalité et celui de la force relative des différents groupes de décédés : le premier est l'élévation du *danger* qui menace *chaque année* les vivants, le second celle de la *fréquence relative* d'une espèce de décès par rapport à tous les autres *sans considération de temps* (Bertillon). ‖ *Mortalité*, condition de ce qui doit causer la mort : on dit la *mortalité des blessures*. V. Léthalité.

**MORTEFONTAINE** (Oise). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 13°,3.

**MORTIER**. s. m. [*mortarium*, ὅλμος, all. *Mörser*, angl. *mortar*, it. *mortajo*, esp. *mortero*]. Vase de fer ou de marbre assez profond, à fond hémisphérique, évasé à sa partie supérieure, dans lequel les pharmaciens pulvérisent les substances solides ou triturent les substances molles pour les mélanger. On emploie le mortier de fer et le pilon de même métal pour pulvériser les substances dures, bois écorces, racines, qui ne sont pas susceptibles de l'attaquer ou de s'y colorer ; le mortier de marbre et un pilon de bois ou de gaïac, pour les substances blanches, faciles à pulvériser (sucre, azotate de potasse, etc.); on emploie un mortier de verre ou de porcelaine pour le sublimé corrosif et les substances analogues; un mortier d'agate pour les corps durs que l'on veut analyser.

**MORTIFÈRE**. adj. [*mortifer*, de *mors*, mort, et *ferre*, porter; θανατώδης, νεκρώδης all. *todbringend*, angl. *mortiferous*, it. et esp. *mortifero*]. Qui cause ou donne la mort. Synonyme peu usité de *délétère*.

**MORTIFICATION**, s. f. [νέκρωσις, all. *Abtödtung Absterben*, angl. *mortification*, it. *mortificazione*, esp. *mortificacion*]. En chirurgie, état des parties frappées de nécrose ou de gangrène, et phase des phénomènes qui amènent cet état.

**MORT-NÉ, ÉE**. adj. et s. m. [all. *todt-geboren*, angl. *stillborn*, it. *nato morto*, esp. *aborto*]. Se dit, en biologie et en médecine légale, de l'enfant qui est mort avant d'avoir vécu de la vie extérieure et individuelle, avant d'avoir respiré. Cette mort peut avoir lieu : 1° dans le sein de la mère avant l'accouchement; 2° pendant le travail ; 3° *immédiatement* après l'expulsion et *avant* d'avoir respiré. En médecine légale, un enfant qui n'est pas né *viable* n'est pas nécessairement réputé *mort-né* s'il a respiré, ne fût-ce que quelques minutes. Les conditions qui déterminent l'état de mort-né sont : 1° les unes extérieures à l'enfant, et dépendent : *a*. de causes internes, comme maladie ou vice de conformation de la mère, accidents de l'accouchement, etc. ; *b*. de causes externes, comme traumatisme ; 2° les autres, dépendances de l'organisme de l'enfant, telles que : *a*. monstruosités; *b*. maladies du fœtus, soit héréditaires, soit de causes encore indéterminées. La loi française, sans être aussi formelle que pour le nouveau-né (il y a eu des décisions contradictoires), exige que l'enfant mort-né soit déclaré à la mairie et inscrit sur le registre de l'état civil. Jusque vers 1840, cette inscription était faite, quand elle l'était, seulement aux décès. Depuis, surtout à partir de 1853, les mort-nés, écartés des décès et des naissances, ont eu et ont encore une colonne à part. On ne trouve pas dans la loi (ni en biologie) une distinction nette entre le *mort-né* et l'*avorton*, produit dont le développement a été arrêté à une époque trop voisine de la conception pour qu'il puisse être regardé comme viable, et dont la loi ne paraît pas exiger l'inscription. On peut dire que le produit expulsé avant le sixième et mieux le cinquième mois n'est qu'un avorton. Mais dans l'inscription usitée à l'état civil, les mort-nés ne comprennent pas seulement ceux qui ont été déterminés ci-dessus, mais encore les enfants qui, ayant vécu, sont morts avant la déclaration de naissance; déclaration qui, d'après la loi, doit être faite « dans les trois jours de l'accouchement ». Il en résulte que, jusqu'à ce jour, le groupe des prétendus mort-nés, dénoncé par l'état civil et par les statistiques officielles, est composé : 1° des morts avant d'avoir respiré, mort-nés dans le sens médico-légal; 2° des nés vivants, mais morts avant l'inscription, c'est-à-dire dans le premier jour, souvent dans le second, quelquefois même dans le troisième. En France, la force respective de chacune de ces catégories est tout à fait indéterminée; réunies, leur coefficient est aujourd'hui 0,043 (soit 43 p. 1000) des naissances vivantes. La Belgique, régie par le même code, mais beaucoup plus soigneuse de la démographie, donne 0,048 (soit 48 p. 1000). De plus, elle publie une information qui permet d'établir la part des mort-nés vrais et de ceux qui, ayant respiré, ne sont dits mort-nés que pour l'état civil. La part de ces derniers est un peu moins du quart des mort-nés des registres (0,23 à 0,24, ou 230 à 240 p. 1000). Alors le coefficient des morts avant d'avoir respiré devient seulement de 0,037 (37 p. 1000) des naissances vivantes. Si le nombre des mort-nés de l'état civil augmente presque partout sur les relevés (non en Angleterre, où cette catégorie démographique n'est pas encore née), c'est parce que l'enregistrement est de plus en plus complet, et parce qu'un plus grand nombre de nés avant terme et d'avortons sont inscrits, notamment dans les villes. Dans les campagnes, au contraire, maints mort-nés, soustraits aux registres, sont enterrés dans l'enclos voisin. C'est l'inégalité de ces inscriptions qui explique avec le plus de vraisemblance les énormes différences que présentent aujourd'hui les localités. Mais un rapport de la plus grande régularité dans les mort-nés, soit de fait, soit d'état civil, c'est la proportion des sexes : elle est en France d'environ 0,6 garçon et 0,4 fille (soit 6 garçons pour 4 filles) ; en Belgique 0,57 garçon et 0,43 fille, rapport mortuaire qui se poursuit après la naissance (Bertillon). V. Mort *apparente*.

**MORTON** (médecin anglais, 1635-1698). — *Pilule de Morton*. V. Pilule *balsamique*. — *Toux de Morton* ou *toux émétisante*. Toux survenant par accès en particulier à la suite des repas et déterminant des vomissements alimentaires; elle s'observe au cours de la tuberculose pulmonaire.

**MORTON** (Thomas-Georges) (médecin américain, né en 1835). — *Maladie de Morton*. V. Métatarsalgie.

**MORTUAIRE**. adj. — *Liste mortuaire*, *table mortuaire*. V. Table *de mortalité*. — *Registre mortuaire*. V. Obituaire.

**MORUE**. s. f. [*Gadus morrhua*, L., all. *Schellfisch*, *Stokfisch*, angl. *codfish*, it. *merluzzo*, esp. *merluzza*]. Poisson malacoptérygien du genre *gade*, dont la chair est alimentaire, et dont le foie fournit une huile employée en thérapeutique. V. Huile *de foie de poissons*.

**MORULA**. s. m. En embryologie, période de la segmentation de l'œuf durant laquelle les cellules primitives ou blastomères se divisent de manière à former un amas sphérique de cellules, chacune de celles-ci formant à la surface une petite saillie, ce qui donne l'aspect d'une mûre ; au centre de cet amas se forme peu à peu une cavité dite *cavité de segmentation ;* quand cette cavité est devenue très étendue, le germe prend le nom de *blastula* (V. ce mot.

**MORVAN** (médecin français de Lannilis (Finistère), m. 1897).— *Chorée fibrillaire de Morvan.* V. Chorée *fibrillaire.* — *Maladie de Morvan.* Affection caractérisée par de nombreux panaris indolores siégeant au niveau de la dernière phalange des doigts, et par des troubles de la sensibilité portant à la fois sur la sensibilité tactile, la sensibilité thermique, et la sensibilité à la douleur; ces troubles sensitifs sont distribués comme dans les névrites périphériques, c'est-à-dire qu'ils vont en s'atténuant depuis l'extrémité du membre jusqu'à la racine. Cette maladie a été considérée par certains auteurs comme une forme spéciale de la syringomyélie (Joffroy et Achard), par d'autres (Zambaco) comme une manifestation de la lèpre qui survivrait en Bretagne. Cette dernière hypothèse ne sera confirmée que quand on aura trouvé le bacille de Hansen chez ces malades. Si la lèpre n'est pas en cause, il semble qu'on doive faire intervenir une névrite de cause toxique ou infectieuse (Dejerine).

**MORVE.** s. f. [*maleus*, μᾶλις, all. *Rotz*, angl. *glanders*, it. *moccio ciamorro, morva*, esp. *muermo*]. Maladie infectieuse, contagieuse et inoculable, particulière aux équidés, pouvant se communiquer à d'autres animaux et à l'homme. Lorsque les lésions restent limitées à la peau et au tissu cellulaire sous-cutané, la maladie porte le nom de *farcin* (V. ce mot); lorsqu'elles envahissent des organes profondément situés, en particulier les muqueuses nasale et respiratoire, on l'appelle *morve* : mais, en réalité, c'est toujours la même entité morbide, le farcin est la morve de la peau ; une forme de la maladie peut succéder à l'autre et l'engendrer à son tour. Elles peuvent toutes deux être *aiguës* ou *chroniques*. La morve est due à un bacille particulier découvert en 1882 et presque en même temps par Bouchard, Capitan et Charrin en France et par Löffler et

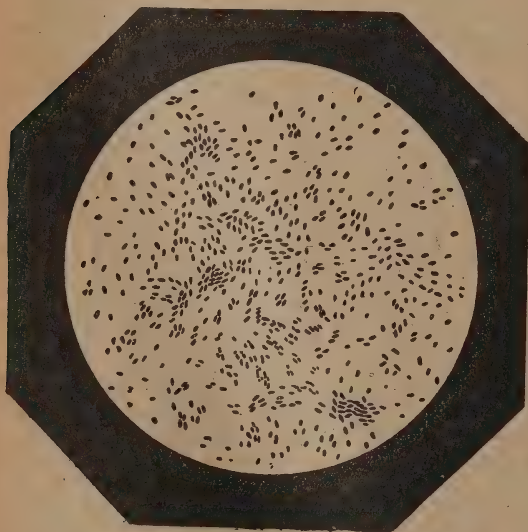


Fig. 456. — Bacilles de la *morve*.

Schütz en Allemagne. C'est un petit bâtonnet à bouts arrondis, un peu plus épais que celui de la tuberculose, plus épais et plus court quand il vient de cultures liquides, plus large et irrégulier dans les cultures anciennes. Il se colore facilement par les couleurs d'aniline, mais il se décolore par la méthode de Gram. Souvent la coloration est inégale, laissant des parties claires qui ont été décrites comme des spores; mais même dans ce cas il ne résiste pas à une température un peu élevée, ce qui indique qu'il n'y a pas de véritables spores. Il se cultive facilement sur les différents milieux employés en bactériologie, pourvu que la température soit supérieure à 25°, trouble uniformément le bouillon et donne sur pomme de terre une culture ambrée uniforme qui devient par la suite opaque, rougeâtre et s'entoure d'une zone bleu verdâtre. Il est facilement détruit par la chaleur. Inoculé au cobaye mâle, il détermine un gonflement testiculaire très intense, qui apparaît au bout de deux à trois jours; cette réaction est assez caractéristique pour permettre d'établir la nature d'un pus suspect. L'homme ne contracte guère la morve que du cheval; aussi on la rencontre presque uniquement dans le sexe masculin et chez les personnes qui par leur profession se trouvent en contact avec les chevaux, palefreniers, cochers, équarisseurs, vétérinaires, cultivateurs, etc. La pénétration du microbe se fait soit par la voie cutanée (piqûre), soit par la voie digestive (bouche, intestin). Les symptômes apparaissent après une période d'incubation de trois à cinq jours en moyenne. La morve aiguë débute par des phénomènes généraux, frissons, céphalalgie, nausées, souvent arthralgies, puis apparaissent de la tuméfaction de la peau avec des traînées de lymphangite, un œdème dur de la face, rappelant l'érysipèle et se couvrant bientôt de phlyctènes, et vers le sixième jour une éruption de pustules qui souvent évoluent vers la gangrène, et les accidents caractéristiques du côté du nez et de la gorge : enchifrènement, voix nasonnée, écoulement de matières purulentes striées de sang par les narines. La fièvre augmente et atteint 40 et 41°, la rate est grosse, l'urine contient de l'albumine; la mort survient dans le coma ; la maladie dure en tout de trois à quatre semaines en moyenne. La morve chronique s'établit rarement d'emblée ; le plus souvent elle succède au farcin chronique; la durée en est longue et la terminaison est presque toujours la mort, qui survient parfois après plusieurs années. Le pronostic est donc extrêmement grave; le farcin chronique est, parmi les manifestations morveuses, la seule qui donne lieu assez souvent à des guérisons. Le diagnostic est souvent difficile; il importe pourtant de le faire de bonne heure, afin d'isoler le malade et d'empêcher la contagion, l'inoculation au cobaye sera souvent nécessaire pour trancher le diagnostic. Les lésions déterminées par la morve sont, chez l'homme, presque uniquement des suppurations analogues à celles que l'on observe dans l'infection purulente; chez le cheval et beaucoup plus rarement chez l'homme, on voit surtout des nodules plus ou moins semblables aux tubercules dus au bacille de Koch; mais la granulation morveuse est essentiellement formée de polynucléaires et de mononucléaires; les cellules fixes ne semblent pas prendre une part bien considérable au processus. Le traitement est avant tout prophylactique; l'usage de la maléine a permis de diminuer dans une grande proportion les cas de morve chez les animaux, et par suite chez l'homme. Quand il y a lieu de craindre une inoculation directe au niveau d'une plaie, il faut cautériser énergiquement à l'aide du thermocautère. Une fois la maladie déclarée, le traitement sera presque uniquement symptomatique. On a préconisé à l'intérieur, l'iode, le soufre et même le mercure; on pourra avoir recours à ces médicaments, surtout dans les cas chroniques.

**MORVEUX, EUSE.** adj. Qui est atteint de la morve; qui la concerne : *virus morveux.*

**MOSCOUADE.** s. f. [all. *Rohzucker, Moscovadezucker*, angl. *raw-sugar, native-sugar*, it. *zucchero-mascavato*, esp. *azucar en pan*]. V. Sucre *de canne.*

**MOTEUR, TRICE.** adj. [*movendi vim habens*, κινητικὸς, all. *bewegend*, angl. *mover*, it. *motore*, esp. *motor*]. Qui meut, qui communique le mouvement : *force motrice, incitation motrice, transmissibilité motrice.* — *Centre*

*moteur.* V. Localisation *cérébrale.* — *Nerf moteur oculaire commun.* Celui de la troisième paire cranienne, qui naît d'un enfoncement situé en dedans des pédoncules du cerveau. Son origine réelle est un noyau de cellules nerveuses, situé un peu en arrière du bord antérieur de la protubérance annulaire, près de la ligne médiane, et relié à celui du côté opposé par des fibres entre-croisées. Ce nerf gagne la paroi externe du sinus caverneux dans lequel il chemine en dehors de la carotide interne, au-dessus du nerf moteur externe de l'œil, en dedans de l'ophtalmique de Willis et du pathétique; il pénètre dans l'orbite par la partie la plus large de la fente sphénoïdale, et se divise en deux branches : l'une, supérieure, qui se distribue au muscle droit supérieur et au releveur de la paupière supérieure; l'autre, inférieure, qui donne des rameaux au droit interne, au droit inférieur et au petit oblique. *La paralysie du moteur oculaire commun* détermine, quand elle est totale, du ptosis, l'immobilité du globe de l'œil, de l'exophtalmie, du strabisme externe, de la mydriase, et subjectivement de la diplopie croisée et de la presbytie. Les paralysies nucléaires peuvent se présenter sous deux formes principales : paralysie du noyau inférieur donnant lieu à l'ophtalmoplégie externe, paralysie du noyau supérieur ou ophtalmoplégie interne. Dans le cas de paralysie périphérique, la lésion peut porter sur le trajet du nerf à la base du crâne ou à travers l'orbite; dans ce cas une seule de ses deux branches peut être atteinte à l'exclusion de l'autre. Les causes de la paralysie périphérique sont une tumeur de la base du crâne ou de l'orbite, ou une fracture. Celles des paralysies nucléaires sont une tumeur, une hémorragie ou un ramollissement de la protubérance, parfois une inflammation aiguë; elles peuvent se rencontrer au cours de certaines affections comme le tabes ou la paralysie générale. Cette paralysie peut être associée à une hémiplégie du côté opposé donnant lieu alors au syndrome de Weber, ou à une hémiplégie croisée avec tremblement ou syndrome de Benedickt. — *Nerf moteur oculaire externe.* Celui de la sixième paire cranienne, qui naît du sillon creusé entre le bulbe rachidien et la protubérance. Son origine réelle est un noyau qui lui est commun avec le facial. Il parcourt le sinus caverneux, en dehors de la carotide interne, en dedans du pathétique et de l'ophtalmique, pénètre dans l'orbite par la fente sphénoïdale et se termine dans le muscle droit externe de l'œil.

**MOTIF, IVE.** adj. En physiologie, *centre motif*, portion du système nerveux qui suscite le mouvement; *action motive*, celle qui détermine le mouvement, motricité.

**MOTIF.** s. m. En physiologie psychique, ce qui détermine la volonté.

**MOTILE.** adj. Qui est doué de motilité.

**MOTILITÉ.** s. f. [de *motus*, mouvement; all. *Motilität*, *Bewegungsvermögen*, angl. *motility*, it. *motilità*, esp. *motilidad*]. Faculté de se mouvoir. — *Motilité suppléée de Letiévant.* Motilité due aux groupes musculaires voisins des muscles paralysés, et destinée à remédier en partie à cette paralysie. Elle peut faire croire à une paralysie incomplète ou parésie, tandis qu'il s'agit d'une paralysie limitée ou partielle.

**MOTRICITÉ.** s. f. [de *moteur*]. Mode d'action du système nerveux central par lequel la *contraction*, volontaire ou réflexe, des muscles est déterminée. La *motricité* où *incito-motricité* se manifeste dans trois conditions différentes : 1° elle succède à la pensée que cause la perception d'une impression transmise par les nerfs de sensibilité, ou aux pensées suscitées par le souvenir de ces impressions; 2° elle succède à une détermination prise d'après les pensées que suscitent les besoins des viscères, et dont l'impression est transmise par le grand sympathique; 3° elle succède à une impression transmise à l'aide des nerfs spinaux ou sympathiques, sans qu'il y ait perception (*sensibilité sans conscience*), ni, par conséquent, pensée ou détermination réfléchie, précédant l'incitation motrice (*mouvements automatiques* ou *involontaires*). La motricité se décompose, comme la sensibilité, en trois actes secondaires : 1° l'*incitation motrice*, s'opérant dans l'extrémité centrale du système nerveux; c'est la faculté qu'ont certains éléments nerveux d'influencer les éléments contractiles, de susciter en eux la contraction par l'intermédiaire d'une autre portion de ces éléments; 2° la *transmissibilité motrice*, ou propriété du tube nerveux de transmettre cette incitation au delà du point de l'élément où elle a été produite; 3° la *motricité proprement dite*, ou faculté qu'a l'extrémité du tube nerveux de transmettre à un élément de nature différente, l'élément musculaire, l'incitation amenée jusque-là, de manière à exciter enfin la contraction. Il y a deux modes d'incitation motrice : 1° la *propriété d'incitation motrice volontaire* ou de la *vie de relation* en rapport avec la sensibilité extérieure, de telle sorte que la mise en activité de celle-ci détermine la manifestation active de celle-là dans les organes correspondants. Il n'y a pas une distinction aussi tranchée entre l'incitation *motrice volontaire générale* et *spéciale* qu'entre les *sensibilités générale* et *spéciale*, pourtant il y a une distinction à établir; 2° l'*incitation motrice involontaire* ou de la *vie de nutrition*, qui ne se subdivise pas comme la précédente, pas plus qu'il n'y a de subdivision en générale et spéciale dans la *sensibilité intérieure* ou *interne*. V. Innervation et Névrilité.

**MOU, MOLLE.** adj. [*mollis*, μαλακὸς, all. *weich*, angl *soft*, it. *molle*, esp. *muelle*, *blando*]. Se dit d'un corps dont les parties, tout en conservant une certaine adhérence entre elles, cèdent facilement à la pression, que celle-ci soit ou non suivie du retour à la forme primitive. — *Parties molles du corps.* Ensemble des chairs qui recouvrent le squelette. — *Pouls mou.* Celui dans lequel l'artère soulève le doigt avec mollesse. ‖ *Mou de veau.* s. m. Nom vulgaire du poumon du veau, dont on fait un *sirop*.

**MOUÇENNA.** s. m. [*bessenna*, *abousenna*, *busenna*, *musenna*, *mesenna*, *moussenna*, *messenna*, *musenna*, *mussenna*, *muzenna*, *mozenna*. En amhara, *muçanna*, en tigray, *bicinna*, à Sawa, *kumada*]. Nom abyssinien de l'*Albizzia anthelminthica*, Ad. Br. (*Besenna? anthelminthica*, A. Rich.), arbre de 4 à 6 mètres, de la famille des légumineuses mimosées, qui croît en Abyssinie dans les terres basses et chaudes, et dont l'écorce y est très employée comme tænifuge. Elle est en plaques de 12 à 25 centimètres de longueur sur 3 à 4 de largeur et sur 2 à 10 d'épaisseur, d'un gris roussâtre extérieurement, lisses et fibreuses intérieurement et formées de quatre couches distinctes. Cette écorce est inodore; sa saveur est d'abord douceâtre, puis astringente et un peu nauséeuse. Gastinel, Meyer-Ahrens, et Eug. Caventou et Legendre en ont retiré, par l'alcool, une substance floconneuse abondante, qui, traitée par l'éther, abandonne une matière colorante verte, et, reprise par l'alcool chaud, fournit par refroidissement une résine âcre, acide et soluble dans l'ammoniaque. Les Abyssins emploient l'écorce de moucenna réduite en poudre, à la dose de 60 grammes, et délayée dans un liquide quelconque. Cette écorce est regardée par eux comme plus efficace que le cousso. Pruner-Bey et Burguières l'ont employée avec avantage et plusieurs médecins de Paris également.

**MOUCERON.** s. m. V. Mousseron.

**MOUCHE.** s. f. [*musca*, μυῖα, all. *Fliege*, angl. *fly*, it. et esp. *mosca*]. Genre d'insectes diptères contenant un grand nombre d'espèces, et formant le type de la famille des *Muscidés*. V. Larve et Œstre. — Vulgairement, nom donné aux cantharides. — *Mouche carnassière.* V. Sarco-

PHAGE. — *Mouche d'Espagne*. La cantharide. — *Mouche dorée*, *Mouche hominivore*. V. LUCILIE. ‖ En pharmacie, l'emplâtre vésicatoire préparé avec les cantharides. — *Mouche de Milan*. V. VÉSICATOIRE. ‖ En obstétrique, *mouches*, douleurs courtes et légères, assez éloignées les unes des autres, et sans altération dans le reste de l'économie, qui annoncent le commencement du travail de l'accouchement. ‖ En ophtalmologie, *mouches volantes* [all. *Mückensehen*, angl. *muscæ volantes*, it. *mosche volanti*]. V. MYIODOPSIE. — *Bruit de mouche*. Bruit à timbre élevé et musical que l'on entend au niveau de la jugulaire externe dans le cas de chlorose, en auscultant la veine avec le stéthoscope.

**MOUCHETURE.** s. f. Scarification superficielle et peu étendue, plus ou moins multipliée, qu'on pratique, soit pour faire écouler de la sérosité amassée sous les téguments, soit pour dégorger une partie qui est le siège d'une congestion sanguine.

**MOUCHOIR.** s. f. [all. *Schnupftuch*, angl. *handkerchief*, it. *pezzuola*, esp. *panuelo*]. — *Mouchoir en triangle* V. COUVRE-CHEF.

**MOUDANG** (Hautes-Pyrénées). *Eaux sulfurées calciques et ferrugineuses*, froides, 13°,3 ; altitude : 1 655 mètres

**MOUFETTE.** s. f. V. MOFETTE.

**MOUFLE.** s. f. [*rechamus*, all. *Flaschenzug*, angl. *tackle of pullies*, it. *polispasto*, esp. *garrucha*]. Assemblage de poulies, fixes et mobiles, au moyen duquel on parvient à vaincre de très fortes résistances. — En chirurgie, la *moufle* était employée autrefois pour pratiquer l'extension, lorsqu'il s'agissait de réduire une luxation ou une fracture. Ce moyen, abandonné pendant longtemps, est employé de nouveau pour la réduction de certaines luxations. On y adapte un dynamomètre, afin de connaître exactement la force employée. L'extension par la moufle présente un avantage réel sur celle qui est opérée par des aides, en ce qu'elle peut être augmentée, diminuée ou rendue permanente au degré convenable, sans secousses et sans oscillations.

**MOUILLÈRE (LA).** V. LA MOUILLÈRE.

**MOULE.** s. m. — *Moule des tubes urinifères*. V. CYLINDRE et URINE.

**MOULE.** s. f. [*Mytilus edulis*, μυτίλος, all. *Miesmuschel*, angl. *muscle*, it. *milulo*, esp. *almeja*]. Mollusque acéphale lamellibranche communément employé comme aliment, et dont la chair contient une grande proportion d'albumine. Parfois les moules déterminent, peu de temps (trois à cinq heures) après leur ingestion dans l'estomac, tous les symptômes d'une sorte d'empoisonnement : des douleurs à l'épigastre, des tranchées, des vomissements, un spasme des organes respiratoires ; le pouls, d'abord fréquent, puis petit et serré ; le gonflement et la rougeur de la face ; une éruption de taches analogues à celles de l'urticaire sur diverses parties du corps ; quelquefois des sueurs froides ; et, dit-on, des mouvements convulsifs et du délire ; mais la mort n'a été que très rarement observée, du moins en France. Les accidents gastro-intestinaux et la faiblesse générale peuvent exister pendant des mois. C'est à tort que ces accidents ont été attribués à la présence d'un petit crabe (*Pinnothère*) que l'on trouve fréquemment dans les coquilles de ces mollusques, ou au cuivre dont ceux-ci se chargeraient sur le revêtement des navires, ou encore à la putréfaction. On sait actuellement que la toxicité des moules est due à un alcaloïde, la *mytilotoxine* de Brieger, contenue dans le foie de ces animaux ; cette base n'est pas un produit de putréfaction ; c'est une substance sécrétée par des moules malades, vivant dans des conditions anormales. Ces indispositions, beaucoup plus fréquentes chez certains individus que chez d'autres, sont favorisées aussi par une idiosyncrasie. Il faut, dès que les accidents se manifestent, administrer un vomitif. Quelquefois l'intensité des symptômes inflammatoires ou spasmodiques exige la saignée ou des antispasmodiques (20 à 30 gouttes d'éther dans une potion de 120 gr.).

**MOULIN.** s. m. — *Bruit de moulin*. Clapotement sonore et rythmique que l'on entend au niveau du cœur dans les cas d'hydropneumopéricarde, et qui est dû aux battements du cœur au milieu d'un mélange d'air et de liquide. Il a été décrit en 1863 par Morel-Lavallée. Mais ce bruit n'est pas absolument caractéristique d'une lésion du péricarde ; il peut en effet s'entendre aussi quand l'air et le liquide se trouvent épanchés en dehors du péricarde dans le tissu cellulaire pleuropéricardique ; mais dans ce cas il coexiste avec un emphysème sous-cutané et une fracture de côtes et ne s'accompagne pas de désordres cardiaques et circulatoires.

**MOURA-LES-BAINS** (France, Gers). *Eaux sulfurées calciques, ferrugineuses et magnésiennes*, froides, 18°, donnant un résidu fixe de 3gr,86, dont 0gr,0153 de soufre total, 1gr,923 de carbonate de chaux, 0gr,0292 de carbonate de fer et de manganèse, et 0gr,839 de carbonate, sulfure et chlorure de magnésium ; altitude : 145 mètres. Ces eaux sont employées contre la menstruation difficile. Établissement : bains, douches, boues ; du 1er juin à fin octobre.

**MOURISCO et LAMEIRA** (Portugal, Minho). *Eaux sulfurées sodiques*, chaudes, 36,°5

**MOURON.** s. m. [*Anagallis arvensis*, L., all. *Gauchheil*, angl. *chick-weed*, it. *anagallide*, esp. *anagalide*]. Plante de la famille des primulacées, dont on distingue deux variétés : le *mouron mâle* ou *mouron rouge* (*Anagallis phœnicea*, Tabern) et le *mouron femelle* ou *mouron bleu* (*Anag. cærulea*, Cæsalp.), qui toutes deux sont amères, âcres, nauséeuses, et étaient employées autrefois contre l'épilepsie, l'hydropisie et la rage. — *Mouron des oiseaux* ou *mouron blanc* [*morgeline*, *stellaire*]. Le *Stellaria media*, Smith (*Alsine media*, L.), plante inerte, de la famille des caryophyllées.

**MOUROUNGUE.** s. m. Le *Moringa pterygosperma*. V. BEN et MORINGA.

**MOUSSACHE.** s. f. V. CIPIPA.

**MOUSSAGE.** s. m. Application de mousse faite, au moment de la récolte du quinquina, sur les parties de la plante qui ont été dépouillées de leur écorce : celle-ci se reformant en deux ans environ, au-dessous de la mousse qui recouvre la place dénudée, avec une quantité d'alcaloïdes égale et même supérieure à celle que contenait la première écorce, un pied peut fournir quatre à cinq récoltes au lieu d'une, comme il arrivait avant l'emploi de ce procédé.

**MOUSSE.** s. f. Nom donné à plusieurs plantes cryptogames de la classe des algues ou des lichens. — *Mousse de Ceylan* [*fucus lichénoïde*, *mousse de Jafna*, *Gracilaria lichenoides*, Grev.]. Algue choristosporée, en filaments blancs, ramifiés, de la grosseur d'un fil à coudre, de saveur salée et saumâtre, se gonflant à peine dans l'eau froide, bleuissant par l'iode : par la coction prolongée, elle donne une gelée consistante, formée surtout de *gélose*. — *Mousse de Corse* [*helminthocorton corallina corsica* des pharmaciens, all. *corsicanisches Wurmmoos*, angl. *sea-moss*, it. *mosco di mare*, esp. *musgo de Corcega*]. Mélange d'algues d'espèces diverses (*Grateloupia filicina*, Ag., *Gelidium corneum*, Lam., *Corallina officinalis*, L., *Acrocarpus crinalis*, Kutz, *Junia rubens*, Lamk, etc.), dont la plus importante est le *Gigartina helminthocorton* (Lamouroux). La mousse de Corse est composée de beaucoup de petites fibres réunies à leur base par des parcelles du gravier sur lequel elles végétaient. Chacune de ces fibres est une petite tige dichotome. Elles sont d'un gris rougeâtre, sales à l'extérieur, blanches en dedans ; elles ont

une odeur marine forte et désagréable, et une saveur fortement salée. C'est un vermifuge, que l'on donne en poudre (1 à 4 et 8 gr.), en décoction ou en infusion (4 à 16 gr., dans eau 100 à 200 gr.), sirop, gelée, conserve et tablettes. — *Mousse d'Irlande, mousse perlée.* Le *Carrageen.* — *Mousse d'Islande.* Nom vulgaire du *lichen d'Islande* — *Mousse du Japon.* V. Gélose. — *Mousse terrestre.* Nom vulgaire du *lycopode.*

**MOUSSENNA.** s. m. V. Moucenna.

**MOUSSERON.** s. m. [all. *Moosschwamm,* angl. *mushroom,* it. *prugnuolo*]. Champignon comestible du genre *Agaric* (*Agaricus prunulus,* Scop., *Ag. albellus,* Fr.) qui ressemble à celui de couche par la couleur et la taille, mais qui n'a pas de collier; les lames de la face inférieure de son chapeau, qui est presque globuleux, sont étroites, très serrées et blanches; sa chair est cassante, blanche, et d'un goût agréable.

**MOUSSON.** s. f. [all. *Passatwind,* angl. *monsoon, tradewind,* it. *monsone*]. Vents qui, dans la mer des Indes, soufflent six mois dans une direction et six mois dans une autre.

**MOUSTIQUE.** s. m. Diptères nématocères caractérisés par une trompe dont ils se servent pour piquer l'homme et les animaux et se nourrir de leur sang (fig. 457). Le développement se fait dans l'eau. Deux familles intéressent particulièrement le médecin les *Culicidæ* et les *Anophelidæ.* Parmi les *Culicidæ* on doit citer les différentes espèces du genre *Culex* qui semblent pouvoir jouer le rôle d'agent de transmission des filaires du sang ou tout au moins de la *Filaria Bancrofti,* cause de la filariose (V. Filaire). A cette même famille appartient le *Stegomyia fasciata*



Fig. 457. — *Moustiques.*

qui est l'agent de transmission de la fièvre jaune. Quant aux différentes espèces de la famille des *Anophelidæ,* il semble qu'elles puissent toutes servir d'agent de transmission à l'hématozoaire du paludisme (V. ce mot).

**MOÛT.** s. m. [*mustum,* γλεῦκος, all. *Most,* angl. *must,* it. et esp. *mosto*]. Suc de raisin qui n'a point encore subi la fermentation, et, par extension, suc sucré de divers végétaux, destiné à la fermentation alcoolique.

**MOUTARDE.** s. f. [*moutarde,* écrit anciennement *moustarde,* vient de *moût,* écrit anciennement *moust,* parce que le *moût* entrait dans la confection de cette préparation culinaire, qui a ensuite donné son nom à la plante qui en est le principal ingrédient; all. *Senf,* angl. *mustard,* it. *senapa,* esp. *mostaza*]. Nom commun aux plantes crucifères que Linné réunissait dans un même genre (*Sinapis*), mais dont une espèce importante, la *moutarde noire,* est actuellement rattachée au genre *Brassica.* — *Moutarde blanche* (*Sinapis alba,* L.). Plante herbacée, annuelle, dont les graines, jaune rougeâtre, plus grosses que celles de la moutarde noire, arrondies, lisses, renferment du mucilage en grande quantité et de la *sinapine* à l'état de sulfocyanhydrate, laquelle, sous l'influence de la *myrosine* à laquelle elle est associée dans la graine, se transforme, en présence de l'eau, en un principe âcre, non volatil, qui ne préexiste pas dans la plante (Boutron et Robiquet). La graine de moutarde blanche, à la dose de une à deux cuillerées à bouche prises en se couchant ou dans l'intervalle des repas, stimule la muqueuse du canal intestinal et combat la constipation atonique (Cullen, Fouquier). — *Moutarde noire* (*Sinapis nigra,* L., *Brassica nigra,* Koch, *sénevé*). Plante annuelle à fleurs jaunes, en grappes terminales, à graines très petites, presque rondes, rouge noirâtre, chagrinées. Ces graines renferment du myronate de potasse, de la myrosine, une huile fixe, une matière grasse perlée, une matière colorante, de la sinapisine et de l'acide libre : la poudre de ces graines (*farine de moutarde*), délayée avec de l'eau froide ou tiède, fournit une huile volatile ou *essence de moutarde,* qui est un sulfocyanure d'allyle ($C^6H^5.C^2AzS^2 = C^8H^5AzS^2$), et qui ne préexiste pas dans la moutarde, elle résulte du dédoublement de l'acide myronique sous l'influence de la myrosine en présence de l'eau (V. Myrosine et Myronique); elle est âcre, de couleur citrine, d'odeur pénétrante, peu soluble dans l'eau soluble dans l'alcool et l'éther, et forme la partie active de la graine de moutarde noire. Celle-ci, réduite en farine, sert à faire le condiment connu sous le nom de *moutarde,* et à préparer les *sinapismes* : pour ce dernier usage, on peut lui substituer l'*essence de moutarde,* en solution dans l'alcool ou l'huile d'amandes douces (Gubler) qu'on applique avec un pinceau sur la partie où l'on veut produire la rubéfaction. — *Moutarde sauvage* (*sanve, ravison, Sinapis arvensis,* L.). Plante dont la graine, de grosseur intermédiaire à celles des moutardes blanche et noire, est souvent substituée à cette dernière, bien qu'elle soit beaucoup moins active. — *Huile de moutarde.* Nom donné à l'huile grasse que renferment la moutarde blanche et la moutarde noire La première renferme de l'acide érucique; la seconde est inodore, jaune, colorée en bleu verdâtre par l'acide sulfurique, en jaune marron par l'acide azotique.

**MOUTON.** s. m. [bas latin *multo,* qui paraît venir de *mutilus,* mutilé, châtré; *ovis aries,* L., πρόβατον. all. *Schaf,* angl. *sheep,* it. *montone,* esp. *carnero*]. Genre de mammifères ruminants à cornes creuses. L'espèce domestique est regardée comme descendant du mouflon, et comme devant aux soins de l'homme les modifications qui en font un grand nombre de races distinctes.

**MOUTURE.** s. f. [all. *Mahlen,* angl. *grinding,* it. *macinatura,* esp. *moledura*]. Action de réduire le blé en farine entre des meules. La *mouture* que l'on pratique aujourd'hui donne d'abord des *gruaux blancs,* puis des *gruaux bis* dont les farines sont bises. Les autres produits de la mouture sont les *issues,* comprenant le *remoulage blanc,* le *remoulage bis,* les *recoupettes,* le *petit son,* le *son moyen* et le *gros son,* c'est-à-dire les produits qui n'entrent pas dans la panification. La mouture est simplifiée dans le procédé de Mège-Mouriès, parce qu'elle se réduit à un seul passage sous les meules et à un seul blutage, qui ne donne que trois produits : la *fleur de farine avec les gruaux blancs,* les *gruaux bruts* ou *bis* et les *gros, moyen* et *petit sons.* V. Panification.

**MOUVEMENT.** s. m. [*motus,* κίνησις, all. *Bewegung,* angl. *motion,* it. *movimento,* esp. *movimiento*]. En physiologie, changement de situation qu'un corps ou quelqu'une de ses parties éprouve, relativement à certains objets regardés comme fixes, par l'effet d'une force qui agit

sur lui pendant un certain laps de temps, ou d'une manière constante. Dans les corps pondérables, on constate trois ordres de mouvements : 1° des *mouvements de translation*; 2° des *mouvements de rotation*; 3° des *mouvements vibratoires directement perceptibles* des éléments d'un corps autour de leur position d'équilibre, qui se traduisent par des *phénomènes sonores* quand ils s'exécutent avec une vitesse suffisante. En outre, les derniers éléments de la matière, qui, par leur ténuité, échappent à nos sens, sont animés de *vibrations* insensibles. La *chaleur* est la *force vive* de ces *vibrations insensibles* des molécules des corps, et *rentre ainsi de plein droit dans le domaine des forces mécaniques*. N'étant en réalité que des *mouvements* ou des *effets de mouvements*, la *force vive* d'un projectile ou d'un corps qui tombe en chute libre, la *force motrice*, le *travail mécanique*, la *vibration sonore*, la *chaleur*, peuvent s'engendrer les uns les autres, se substituer les uns aux autres, *sans jamais rien perdre de leur intensité dynamique*. De ce principe physique que la chaleur ne peut jamais passer *d'elle-même* d'un corps plus froid à un corps plus chaud, il résulte que, si la force motrice peut être *tout entière* transformée en chaleur, le retour inverse, la transformation de la chaleur en force motrice, ne peut jamais s'effectuer *d'une manière complète*. — Le mouvement est dit *varié* lorsque, dans des temps successifs et égaux, le corps parcourt des espaces inégaux. La rapidité du mouvement change à chaque instant; dans certains cas, le mouvement s'accélère; dans d'autres, il se ralentit. Supposons qu'à un moment déterminé, l'allure du mouvement varié se maintienne la même sans accélération ni ralentissement, le mouvement devient uniforme, la vitesse de ce mouvement uniforme est ce qu'on appelle la *vitesse du mouvement varié* au moment considéré. Cette vitesse a une valeur qui varie avec la période du mouvement varié à laquelle elle se rapporte. Parmi tous les mouvements variés, celui des corps abandonnés à eux-mêmes et tombant en chute libre à la surface de la terre a spécialement fixé l'attention. C'est un mouvement *accéléré* et *uniformément accéléré*. Dans ce genre de mouvement, la vitesse du mobile, laquelle prend la dénomination de *vitesse acquise*, croît *proportionnellement* au temps. Lorsqu'un corps tombe librement dans l'espace, il suffit donc d'avoir déterminé sa vitesse acquise à un moment quelconque, pour pouvoir calculer la valeur de cette vitesse correspondant à toute autre période de sa chute. || En physiologie, le *mouvement* prend les noms de *flexion*, d'*extension*, de *rotation*, de *pronation*, de *supination*, etc. V. ces mots, ABDUCTION, ADDUCTION, CIRCUMDUCTION, LOCOMOTION, MARCHE et TOURNOIEMENT. — *Mouvements des articulations*. V. MÉCANISME. — *Mouvement automatique, mouvement involontaire*. V. MOTRICITÉ et RÉFLEXE. — *Mouvement de décomposition*. V. DÉSASSIMILATION. — *Mouvement fébrile*. V. FIÈVRE. — *Mouvement instinctif*. V. RÉFLEXE. — *Mouvement moléculaire*. V. BROWNIEN. — *Mouvement vibratile*. V. CIL et ÉPITHÉLIUM.

**MOUZAIA-LES-MINES** (Algérie, Alger). *Eaux sulfurées sodiques, ferrugineuses*, froides, 14 à 21°.

**MOXA**. s. m. [μύχης, all., angl., it. et esp. *moxa*]. Mot par lequel les Chinois et les Japonais désignent le duvet cotonneux qui recouvre les feuilles desséchées de l'*Artemisia chinensis*, L., ou *Artemisia moxa*, DC., plante synanthérée du genre *armoise*. Ils en font une espèce de cône dont ils allument le sommet, et dont ils appliquent la base sur la partie qu'ils veulent cautériser : la chaleur et la douleur augmentent à mesure que la combustion du moxa approche de la peau. — En Europe, on fait des *moxas* avec diverses matières, ordinairement avec du coton cardé, dont on forme un petit cylindre de 14 à 18 millimètres de hauteur sur 9 à 11 de diamètre, entouré d'une bandelette de toile, bien serrée ; ou avec un tronçon de moelle de l'*Helianthus annuus*, L. (grand soleil), entouré d'une couche de coton légèrement nitré, et maintenu serré avec une petite bande de toile. On a fait aussi des moxas avec des mèches de coton trempées dans une solution de chlorate de potasse, réunies en petits cônes et comprimées convenablement. Le moxa est maintenu sur la partie que l'on veut cautériser avec de petites pinces ou avec un porte-moxa ; on souffle pour entretenir l'ignition, soit avec la bouche, soit avec un soufflet ou un chalumeau ; et l'on tient un linge mouillé appliqué autour du moxa, pour préserver les parties voisines des étincelles. A mesure que la combustion avance, la chaleur devient plus vive ; la peau se ride, jaunit, et se transforme en escarre. C'est seulement lorsque le malade accuse une douleur trop vive que l'on applique quelques topiques propres à arrêter l'inflammation. Ce mode de cautérisation était employé pour exciter fortement le système nerveux, changer le siège d'une irritation, produire une dérivation, etc. ; il est presque complètement abandonné aujourd'hui. — Les anciens employaient le moxa ; ils le faisaient avec un champignon desséché, d'où le nom de μύχης, sous lequel il figure dans les *Œuvres hippocratiques*.

**MOXIBUSTION**. s. f. [de *moxa*, moxa, et *ustio*, brûlure] (Percy). Mode de cautérisation ou d'ustion pratiquée à l'aide des moxas.

**MOYRAPUANA**. s. m. [*Acanthea virilis*]. Arbuste du Brésil, famille des acanthacées ; stimulant de la moelle, excitant du centre génito-urinaire, tonique et aphrodisiaque.

**MOYEN, ENNE**. adj. [all. *mittler*, angl. *middle*, it. *mezzano*, esp. *medio*]. Qui tient le milieu, quant au volume ou à la situation, entre deux organes : *moyen fessier*, *hémorroïdales moyennes*, etc.

**MOYEN**. s. m. [all. *Mittel*, angl. *means*, *expedient*, it. *mezzo*, *modo*, esp. *modo*]. Ce qui est utilisé en hygiène, en médecine ou en chirurgie, pour favoriser le développement, conserver la santé, prévenir certaines maladies ou guérir celles qui existent : *moyens chirurgicaux*, *curatifs*, *hygiéniques*, *médicaux*, *pharmaceutiques*, *préventifs*.

**MOYENNE**. s. f. Grandeur qui tient le *milieu* entre des quantités plus grandes et plus petites de même nature. C'est une valeur abstraite créée pour constituer la résultante *unique* d'un grand nombre de quantités observées. La *moyenne* d'une *masse* d'observations de même ordre s'obtient en divisant la somme des grandeurs observées par le nombre des observations. — *Séries*. L'importance des valeurs moyennes dans les sciences d'observation, notamment en anthropologie, exige que ces valeurs soient contrôlées, étendues et fortifiées par la *sériation* des documents qui ont servi à les calculer, laquelle s'obtient par l'arrangement de ces documents, selon leur ordre de grandeur. La *série* a la même forme et la même signification, soit que les valeurs qui la constituent résultent de la succession des essais faits pour déterminer *une seule* grandeur inconnue et difficile à mesurer (c'est le cas en astronomie), soit qu'elle résulte de la mesure d'un nombre considérable de grandeurs variables, mais reliées entre elles par une loi de continuité (c'est le cas pour les statisticiens). Dans le premier cas, chercher la moyenne, c'est chercher la grandeur *vraie* à travers les erreurs des mesures expérimentales. Dans le second cas, c'est chercher une grandeur *idéale* — mais on peut dire aussi la grandeur du type, — à travers les acidents qui la font varier en plus ou en moins dans chaque cas particulier. Prenons, comme exemple, 358 crânes de différentes époques extraits des cimetières de Paris et mesurés par P. Broca. Leur capacité moyenne est de 1433 centimètres cubes. En les arrangeant

elon l'ordre de grandeur (prenant 100 centim. cub. pour *module* de précision (V. Démographie), l'expérience donne, pour 100 crânes, les sept groupes suivants : **5** crânes de 1101 à 1200 centim cub., **14** crânes de 1201 à 1300 centim. cub. ; **23** crânes de 1301 à 1400 centim. cub. ; **29** crânes de 1401 à 1500 centim. cub. ; **18** crânes de 1501 à 1600 cent. cub. ; **8** crânes de 1601 à 1700 centim. cub. ; **3** crânes de 1701 à 1800 centim. cub. Si un nombre très considérable de géomètres cherchaient isolément la capacité cranienne d'*une* tête donnée dont la mesure vraie mais inconnue (et ne pouvant être atteinte expérimentalement) serait de 1433 centim. cub., le calcul des probabilités démontre (en supposant seulement que l'écart possible soit le même que dans le cas précédent, et qu'il n'y ait aucune raison pour se tromper plutôt en un sens qu'en sens contraire) que les capacités approximatives calculées seraient réparties, dans chaque groupe, d'une façon presque pareille aux 358 crânes cubés. Ainsi pour 100 mesures de part et d'autre, la série expérimentale a donné : **5, 14, 23, 29, 18, 8, 3**, le calcul donnera : **4, 13, 25, 29, 19, 8, 2**. Ces groupes sont constitués, dans une série par des grandeurs de fait, dans l'autre par des mesures erronées mais qui se succèdent dans chaque série par des groupes correspondants également progressifs et symétriques, autour d'une grandeur inconnue, réelle d'un côté, idéale de l'autre, mais qui est, de part et d'autre, la raison d'être de la série, et *constitue son unité*. On remarquera, en effet, que le quatrième groupe, qui renferme la moyenne, est le plus fort et se trouve au milieu de la série ; mais comme cette moyenne, 1433 centim. cub., ne tombe pas exactement au milieu du groupe composé de crânes ayant de 1401 à 1500 centim. cub. (ce qui aurait lieu si la capacité moyenne était de 1450 centim. cub.), comme elle incline vers le troisième groupe (**23**), celui-ci sera plus fort que son symétrique, le cinquième (**18**), parce qu'il est plus près de la capacité moyenne ; pour la même raison, le deuxième groupe (**14**) sera plus fort que son symétrique, le sixième (**8**) et le premier plus fort que le dernier. Cet arrangement symétrique, autour de la moyenne, est un des caractères d'une collectivité *naturelle* et composée d'un nombre assez considérable d'observations. Un groupement arbitraire s'éloigne toujours de cette symétrie. Ainsi 35 crânes de nègres du Muséum, provenant des diverses régions de l'Afrique, et quelques-uns de l'Océanie, offrent une capacité moyenne de 1356 centim. cub. ; mis en série selon leur capacité et sur le module précédent, ils donnent : **3, 34, 28, 23, 8, 3. 0**. Cette série, du minimum **3**, s'élève tout d'un coup au maximum **34**. La capacité moyenne (1356) est comprise dans le troisième groupe (**28**) et même un peu plus près du quatrième que du deuxième, et pourtant ce troisième groupe n'est pas plus fort ; le plus grand est le second dont la capacité (1201 à 1300 centim. cub.) est loin de la moyenne. On voit donc combien la place de la moyenne dans la série, et la symétrie de celle-ci, peuvent jeter de lumière sur les qualités d'une collectivité. Dans nos crânes parisiens, et dans la série que nous en avons donnée, non seulement le groupe moyen est le plus grand et se trouve au milieu ; mais, dans l'arrangement *un à un* des 358 crânes, la capacité moyenne se trouve au 176e, c'est-à-dire qu'elle occupe, à trois rangs près (179e), le *milieu de la série*. — *Limites des moyennes*. Quand on cite une grandeur moyenne, il importe de dire en même temps les deux termes extrêmes (le plus petit et le plus grand) de la série dont elle est la résultante : ces extrêmes sont les *limites* et l'*écart possible* de variation, et l'intervalle qui sépare les écarts constitue l'*amplitude possible* de variation. Il est aussi nécessaire de signaler l'*écart probable* de chaque côté de la moyenne, c'est-à-dire celui dont l'amplitude *probable* renferme la moitié du nombre des faits observés. En effet, si l'on a opéré sur un assez grand nombre d'observations, ce sera le degré de resserrement ou de relâchement de cet écart probable autour de la moyenne qui déterminera la qualité de la collectivité étudiée, et si les individualités mesurées sont reliées par une forte affinité. S'agit-il d'une grandeur anthropologique, on saura que la collectivité offre *dans sa majorité* et pour le rapport étudié, une grande unité de composition, si l'écart probable est étroit ; que cette unité est douteuse, que le type a été mélangé et étendu, si cet écart est considérable. Les faits d'une minorité, les anomalies, les monstruosités, seront plutôt révélés par l'écart possible et *par son rapport* avec l'écart probable. Dans nos 358 crânes parisiens, l'écart possible au-dessous de la capacité moyenne est de 1433 — 1100 = **333** centim. cub. ; au-dessus, il est de 1885 (capacité du plus grand crâne) — 1433 = **452** cent. cub. Ainsi l'amplitude de variation *possible*, pour les crânes de Paris, est de **785** centim. cub.. Cette amplitude considérable témoigne du mélange de plusieurs types et plus encore peut-être des anomalies et des monstruosités ; car l'écart *probable* est beaucoup moins large ; il est de **100** centim. cub. de chaque côté de la moyenne, c'est-à-dire que la moitié des crânes est comprise entre 1333 centim. cub. et 1533 centim. cub. L'*amplitude probable* de variation, dans la capacité, est donc ici de **200** centim. cub. La position de la moyenne dans le plus grand groupe de la sériation, et la décroissance symétrique et régulière des groupes qui précèdent et qui suivent, comme dans nos crânes parisiens, doivent faire présumer une population dont les types primitifs ayant concouru à former sa majorité sont assez intimement mêlés ; le contraire prouve des populations non encore fondues (V. Statistique et Taille). — *Nombre suffisant des faits observés*. Si l'on a relevé un nombre peu considérable de grandeurs variables, leur moyenne a très peu de valeur. Mais quel est le nombre jugé suffisant ? Les arrangements sériels peuvent, par leur régularité, indiquer quelle est la qualité de la moyenne et si elle est tirée d'un nombre suffisant d'observations. Mais il est une épreuve plus concluante et très facile, dont on ne doit jamais se dispenser pour apprécier (je ne dis pas déterminer) le degré d'approximation de la moyenne considérée. Elle consiste à séparer, *sans choix*, en deux parties, toutes les observations recueillies, à rechercher les moyennes de l'une et de l'autre partie, et leurs limites, et à les mettre en série. Si ces nouvelles moyennes, ces nouvelles séries, diffèrent très peu entre elles, le nombre d'observations est suffisant ; sinon « il est presque inutile de présenter au lecteur des conséquences qui ne sont pas vérifiées par ces comparaisons des valeurs moyennes » (Fourier). A plus forte raison doit-on s'abstenir de faire des moyennes *au juger*, en déclarant que, telle journée, telle année, tel crâne, etc., ayant paru d'une grandeur moyenne, on les considérera comme tels, etc. Enfin, dans les grandeurs soumises à des perturbations individuelles et annuelles, telles que celles qu'étudient la *démographie*, la *climatologie*, etc., l'enquête doit embrasser, non seulement un grand nombre d'observations, mais encore un grand nombre d'années (dix ans au moins). *En résumé*, la statistique ne devient méthode d'investigation et d'analyse que par des sériations, des moyennes et leurs limites. Une moyenne qui satisfait aux conditions que nous avons posées, représente et résume, en un seul terme, un nombre considérable d'observations : elle facilite la comparaison des résultats, elle la rend possible dans une foule de cas où elle ne le serait point, elle nous rend capables de discerner les effets des lois constantes parmi les accidents innombrables qui les masquent, elle soulage la mémoire, éclaire et simplifie le raisonnement. Mais, comme elle est moins significative

que la sériation de tous les faits par ordre de grandeur, on peut et l'on doit consolider et étendre sa portée en citant toujours avec la moyenne : 1° le nombre d'observations et, quand il y a lieu, d'années (et lesquelles) qu'elle résume ; 2° l'écart possible et l'écart probable autour de la moyenne. Pour l'*âge moyen des vivants*, V. POPULATION. Pour l'*âge moyen des décédés*, V. VIE MOYENNE, VIE PROBABLE (Bertillon).

**MOZENNA**. V. MOUCENA.

**MUCÉDINE**. s. f. Synonyme de *mucine*.

**MUCÉDINÉES** ou **MUCORINÉES**. s. f. pl. Groupe de champignons de la division des cystosporés à sporange vésiculeux, avec ou sans columelle à l'intérieur, s'ouvrant irrégulièrement au sommet. Ils comprennent le plus grand nombre des petites espèces connues sous le nom de *moisissures*, qui se développent sur la plupart des substances d'origine organique en voie d'altération, surtout si elles sont acides, et dont le type est la *moisissure vulgaire* (*Mucor Mucedo*, L.). Leur odeur, leur saveur, sont dues à des huiles volatiles sécrétées à l'état de gouttelettes, adhérentes à l'extérieur des filaments ou à des spores de plusieurs espèces. Les nausées, vomissements, borborygmes, etc., que cause l'ingestion des matières moisies sont dus à l'altération même de ces matières, les expériences sur les chiens montrant que les mucédinées restent sans action vénéneuse. Fig. 458. *Mucor Mucedo* : *p*, tige ; *s*, sporange. — On a trouvé différentes mucédinées vivant en parasites chez l'homme : tels sont le *Mucor niger*, trouvé dans certains cas de langue noire, le *Mucor corymbifer* rencontré sur la voûte palatine et dans le conduit auditif externe, le *Mucor ramosus* décrit aussi dans ce même conduit auditif. On a vu aussi des moisissures envahir le poumon (*Pneumomycosis mucorinea*, de Cohnheim et Furbinger) ; enfin les spores d'une mucorinée pourraient même pénétrer dans le torrent circulatoire et donner lieu à une infection généralisée avec abcès multiples (Paltauf). Expérimentalement, les spores du *Mucor corymbifer* sont pathogènes pour le lapin (Lichtheim).

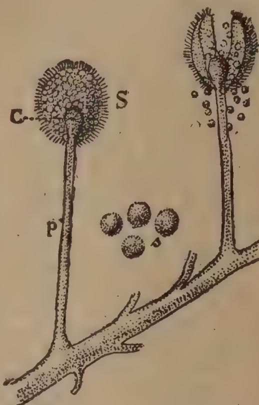


Fig. 458. — *Mucédinée : Mucor Mucedo.*

**MUCIFORME**. adj. Qui prend les formes du mucus.

**MUCILAGE**. s. m. [*mucilago*, mot formé de *mucus* par les médecins modernes ; μύξα, all. *Schleim*, angl. *mucilage*, it. *mucilaggine*, esp. *mucilago*]. Substance végétale coagulable en gelée par l'alcool, qui se rapproche beaucoup de la gomme, et qui se trouve en très grande quantité dans les racines de guimauve et de grande consoude, dans la graine de lin et les semences de coing. Le mucilage rend l'eau plus visqueuse, plus filante que les gommes. Il donne, comme ces dernières, de l'acide mucique et de l'acide oxalique par l'acide azotique ; il forme, comme les gommes, une émulsion avec les huiles. ‖ *Mucilage*. Liquide épais et visqueux formé par la solution ou la suspension d'une gomme dans l'eau. Les mucilages participent des propriétés émollientes et relâchantes des substances qui servent à les former. Préparés avec beaucoup d'eau et entièrement liquides, ils sont employés en clystères, en lotions, en fomentations, en collyres ; quelquefois aussi ils constituent des tisanes adoucissantes. Plus concentrés, ils servent d'intermèdes pour lier des masses de pastilles, ou pour surprendre, dans l'eau, des huiles et des résines liquides. Les mucilages de semences de lin, de semences de coing, de semences de psyllium, sont préparés avec 30 grammes de ces substances végétales, qu'on fait digérer pendant six heures dans 150 grammes d'eau tiède, en agitant de temps en temps ; on passe ensuite avec expression. — *Mucilage de gomme arabique*. On le fait avec 30 grammes de gomme arabique pulvérisée et autant d'eau froide, qu'on divise exactement dans un mortier de marbre. La *gomme adragant* exige neuf fois plus d'eau.

**MUCILAGINEUX, EUSE**. adj. [all. *schleimig*, angl. *mucilaginous*, it. *mucilagginoso*, esp. *mucilaginoso*]. Qui contient ou qui est de la nature du mucilage : *extrait mucilagineux*.

**MUCINALBUMOSE**. s. f. Substance mucoïde possédant les caractères des albumoses ou propeptones.

**MUCINE**. s. f. [*mucus* ; all. *Mucin*, *Schleimstoff*, angl. *mucine*, it. et esp. *mucina*]. Un des principes constituants du *gluten*. ‖ Nom donné, à tort, à la *mucosine*, mais ayant prévalu. V. MUCOSINE.

**MUCIPARE**. adj. [de *mucus*, mucus, et *parere*, produire ; all. *schleimbildend*, *schleimabsondernd*, angl. *muciparous*, it. et esp. *muciparo*]. Qui produit le mucus. — *Glandes mucipares*. Glandes que renferme la trame des *muqueuses* et qui sécrètent le *mucus* proprement dit.

**MUCIQUE**. adj. [angl. *mucic*, it. et esp. *mucico*]. — *Acide mucique* [all. *Schleimsäure*] ($C^{12}H^{10}O^{16}$). On l'obtient en traitant la gomme, la dulcite, la mélitose ou le sucre de lait, par l'acide azotique. Il est solide, blanc, pulvérulent, de saveur peu acide, décomposable par le feu en acides pyro-mucique et carbonique, inaltérable à l'air ; insoluble dans l'alcool et peu soluble dans l'eau. Bouilli avec de l'eau, il se change en acide paramucique.

**MUCOCÈLE**. s. f. [de *mucus*, et κήλη, tumeur]. Tumeur formée par du mucus : *kyste muqueux*.

**MUCODERME**. s. m. V. MUQUEUSE.

**MUCO-GLYCOSE**. s. m. V. MUCO-SUCRE.

**MUCOÏDE**. s. m. Substance retirée par Hammastin du liquide de l'ascite.

**MUCOÏDE**. adj. — *Substances mucoïdes*. Substances voisines de la mucosine ou mucine, et se rencontrant dans certains liquides pathologiques (liquides d'ascite, de pleurésie, des kystes de l'ovaire). Elles diffèrent de la mucine proprement dite par leur composition et par quelques-unes de leurs réactions ; c'est ainsi que la *pseudomucine* ou *métalbumine* ne précipite pas par l'action de l'acide acétique, la *mucinalbumose* présente les caractères des albumoses ou propeptones.

**MUCOLITE**. s. f. Le mucilage (inusité).

**MUCO-PUS**. s. m. Mucus contenant de nombreux leucocytes et se rapprochant ainsi du pus.

**MUCOR**. s. m. et **MUCORINÉES**. s. f. pl. V. MUCÉDINÉES.

**MUCOSINE**. s. f. [*matière* ou *substance muqueuse propre* ; *matière* ou *substance spéciale des mucus* ; *mucus animal*, *oxyde animal*, Pearson]. Substance organique liquide (de Blainville) qui se trouve dans les mucus utérin, nasal, bronchique, dans celui des voies biliaires, etc., et qui leur donne leur viscosité, ainsi qu'à la synovie. On la trouve aussi dans les glandes salivaires et la salive, dans l'urine en petite quantité, dans le tissu conjonctif, surtout à l'état embryonnaire (gélatine de Wharton), enfin dans certaines tumeurs (myxomes) et certains liquides pathologiques. C'est un glycoprotéide, et en se dédoublant, il donne une matière albuminoïde et un hydrate de carbone appelé *gomme animale*. Ce principe donne à l'eau une consistance visqueuse et la faculté de mousser ; l'acide acétique,

à froid, le précipite et un excès de réactif ne redissout pas le précipité; les acides minéraux le précipitent, mais un excès d'acide dissout le précipité; l'alcool le précipite également. La mucosine n'est pas coagulable par la chaleur seule. Il y a plusieurs espèces de mucosines ou mucines; celle que l'on retire de la bile contient du phosphore, est soluble dans un excès d'acide acétique, précipite par le ferrocyanure de potassium et l'acide acétique, et aussi par l'acide azotique en excès; enfin, elle se coagule par la chaleur en présence d'une petite quantité d'acide acétique insuffisante pour la précipiter à froid. Elle ne semble pas appartenir au groupe des glycoprotéides, car elle ne fournit pas d'hydrate de carbone comme terme de dédoublement; elle laisse un résidu floconneux après l'action du suc gastrique; aussi certains auteurs la rattachent aux nucléo-albumines.

**MUCOSITÉ**. s. f. [all. *Schleim*, angl. *mucosity*, it. *mucosità*, esp. *mucositad*]. Nom donné aux mucus. — *Mucosité de la mer*. V. Eau *de mer*.

**MUCOSO-PURULENT**. adj. Se dit du liquide formé à la fois de mucus et de pus, qu'on trouve à la surface d'une membrane muqueuse enflammée qui commence à suppurer.

**MUCO-SUCRE**. s. m. [all. *Schleimzucker*, angl. *muco-sugar*, esp. *muco-azucar*]. Le sucre incristallisable.

**MUCUS**. s. m. [*mucus*, μύξα, all. *Schleim*, angl. *mucus*, it. *muco*]. Nom collectif de toutes les sécrétions qui proviennent de la surface des membranes muqueuses et des glandes ouvertes à cette surface (*glandes mucipares*), tant que le produit de ces dernières n'a pas de caractères spéciaux qui lui méritent un nom particulier. On réunit sous cette dénomination : 1° les débris de la desquamation continuelle de l'épithélium qui revêt les membranes muqueuses; 2° le liquide qui se forme dans les inflammations superficielles des membranes muqueuses, comme l'écoulement qui a lieu dans le coryza, le catarrhe, et certaines diarrhées dites muqueuses; 3° la sécrétion liquide des glandes mucipares, ou le *mucus proprement dit*. Les mucus ont pour caractères communs : 1° d'être visqueux, gluants ou filants, ou demi-solides; 2° d'avoir une teinte grisâtre, transparente ou presque transparente; 3° d'être composés d'un liquide constitué par : *a*, de l'eau tenant en dissolution des sels d'origine minérale en très petite quantité; *b*, des traces de principes cristallisables d'origine organique; *c*, et surtout par une ou plusieurs espèces de *substances organiques* naturellement liquides (V. Mucosine), à laquelle ou auxquelles l'humeur doit ses caractères de viscosité, etc.; 4° de tenir en suspension des cellules d'épithélium, dont la nature pavimenteuse, nucléaire ou prismatique, fait reconnaître de quelle muqueuse vient le mucus étudié; 5° de contenir des leucocytes qui augmentent considérablement dès qu'il y a une cause d'irritation de la muqueuse et qu'on trouve en suspension dans les mucus buccal, nasal et vésical; 6° de tenir souvent en suspension des bactéries qui sont surtout nombreuses lorsque les mucus, n'étant pas activement renouvelés, favorisent le développement de ces êtres; 7° dans le tube digestif, ils renferment souvent des résidus alimentaires. Les *mucus proprement dits* sont produits par une sécrétion propre à l'épithélium de la muqueuse même, et en particulier par les cellules caliciformes. V. Sécrétion. — *Mucus des larmes*. V. Dacryoline. — *Mucus pancréatique*. V. Pancréatine. — *Mucus puriforme* ou *purulent*. V. Muco-pus et Pus. — *Mucus salivaire*. V. Ptyaline.

**MUDAR**. s. m. Nom indien du *Calatropis gigantea*, R. Brown (*Asclepias gigantea*, L.), plante de la famille des asclépiadées. L'écorce de la racine est réputée altérante et sudorifique, et employée dans les Indes contre l'éléphantiasis, les affections vénériennes et cutanées, à la dose de 15 à 60 centigrammes. Le suc laiteux desséché est amer; il contient de la *mudarine*.

**MUDARINE**. s. f. Principe actif du *mudar*. Elle est brune, soluble dans l'eau et l'alcool; très amère.

**MUE**. s. f. [*profluvium*, πτίλωσις, all. *Mause*, *Mauserung*, angl. *moulting*, it. et esp. *muda*]. Opération par laquelle, sans subir aucune altération organique, un animal se dépouille de son épiderme ou des appendices épidermiques de la surface de son corps, qui se reproduisent ensuite. La desquamation continuelle que l'épiderme et l'épithélium éprouvent chez l'homme, etc., est une véritable mue insensible. — *Mue de la voix*. Ensemble des modifications que subit la voix au moment de la puberté, et qui font que la voix, semblable dans les deux sexes jusqu'à cette époque, baisse d'une octave chez les garçons, de deux tons seulement chez les filles, en même temps que son timbre et son intensité sont changés. La mue dépend de ce que les cordes vocales se congestionnent, en prenant leur développement complet : aussi, pendant cette période, la voix est enrouée, sourde, gutturale.

**MUET, ETTE**. adj. et s. [*mutus*, ἄφωνος, κωφὸς, all. *stumm*, angl. *mute*, it. *muto*, esp. *mudo*]. Qui est affecté de mutisme. V. Surdi-mutité.

**MUFLIER**. s. m. [*Antirrhinum majus*, L.]. Plante scrofularinée, dont la corolle personnée a la forme d'un mufle ou d'une gueule d'animal : d'où son nom et ceux de *mufle de veau*, *de bœuf*, de *gueule de loup*, *de lion*, etc. Elle a été employée comme astringente et vulnéraire.

**MUGUET**. s. m. [*millet*, *blanchet*, *stomatite crémeuse*, all. *Mundschwämmchen*, *Soor*, angl. *thrush*, it. *afte*]. Maladie caractérisée par le développement sur certaines muqueuses, et en particulier la muqueuse buccale, d'un parasite de l'ordre des champignons, donnant lieu à la production de plaques blanchâtres ressemblant à des efflorescences végétales. Le champignon du muguet, appelé *oïdium albicans* (Ch. Robin), *Syringospora Robinii* (Quinquaud), ou plus exactement *Saccharomyces albicans*, doit être rangé parmi les mycomycètes (Blanchard). Il se présente sous deux aspects : sous forme de filaments mycéliens, quelquefois très longs, et présentant des étranglements au niveau desquels partent des ramifications, et sous forme de corpuscules arrondis ou ovalaires, qui ne sont pas des spores comme on l'a cru longtemps, mais des levures. Ces deux formes appartiennent au même champignon; on peut les rencontrer associées; plus rarement on trouve des levures seules, exceptionnellement les filaments seuls sans levures. Elles se colorent bien par les différents réactifs, et en particulier le bleu de méthylène, et peuvent être cultivées facilement sur les différerents milieux employés en bactériologie; l'acidité du milieu n'est pas nécessaire pour leur développement comme on l'a cru un moment; une certaine alcalinité est au contraire une condition favorable. Les formes filamenteuses apparaissent quand les conditions de culture sont bonnes, par allongement des levures. Inoculé dans les veines du lapin, ce champignon amène la mort en quelques jours, avec formation dans le poumon, et surtout le rein, de granulations mycotiques (Roger); le sérum des animaux infectés ou immunisés agglutine les cultures en levure. Chez l'homme, le muguet se développe sur les différentes muqueuses; mais il ne franchit pas l'épithélium; on ne le rencontre guère que sur les muqueuses à épithélium pavimenteux stratifié, muqueuses buccale ou pharyngée, rarement l'œsophage; on l'a pourtant signalé quelquefois dans l'estomac et l'intestin, dans la trachée, le poumon, et exceptionnellement dans des abcès de la parotide, du cerveau, mais il est alors associé à des microbes pyogènes. Le plus souvent, le muguet se traduit chez l'homme par une stomatite appelée *stomatite crémeuse*; celle-ci se rencontre surtout chez l'enfant, et en particulier chez les athrepsiques, assez souvent chez le vieillard, spécialement chez les vieux urinaires, rare-

ment chez l'adulte affaibli par une maladie longue et cachectisante. Elle est contagieuse et peut se montrer parfois sous forme d'épidémies, pendant lesquelles les enfants vigoureux sont atteints comme les autres. Mais, le plus souvent, le parasite ne se développe que sur un terrain affaibli, et dans le cas où la sécrétion salivaire est diminuée ou absente (enfants au-dessous de deux mois); l'acidité du milieu buccal n'a pas l'importance que lui attribuait Gubler. Après une période où la muqueuse buccale est rouge sombre, sèche, vernissée (stomatite érythémateuse due au streptocoque ou au staphylocoque), les plaques blanches caractéristiques apparaissent. Ce sont d'abord des grains blanchâtres isolés sous forme d'un semis de points comparables à des grains de semoule, qui peu à peu grossissent et se rejoignent par confluence. On les rencontre sur le dos de la langue, la face interne des joues, la voûte palatine. Cet enduit est un peu adhérent, et, une fois enlevé, se reproduit facilement; la muqueuse sous-jacente est rouge, mais non ulcérée. La succion et la déglutition sont gênées, surtout chez l'enfant. Les symptômes généraux tiennent à l'athrepsie ou à la maladie au cours de laquelle le muguet s'est développé. Le pronostic est grave, non pas tant à cause de l'action du parasite même, mais en raison du profond affaiblissement de l'organisme que révèle son développement. On ne confondra pas le muguet avec des grumeaux de lait, avec des amas épithéliaux, des aphtes, la stomatite diphtérique à bacille de Löffler, ou la stomatite diphtéroïde à staphylocoque. L'examen sur une lame des amas blanchâtres qui sont formés uniquement du parasite, avec quelques cellules épithéliales desquamées, permettra d'affirmer le diagnostic dans les cas douteux. Le traitement consiste en des badigeonnages avec un collutoire boraté et en général un alcalin; il sera surtout prophylactique, et on évitera le muguet en lavant fréquemment la bouche avec de l'eau alcaline chez les débilités et les cachectiques.

**MUGUET.** s. m. [all. *Maiblume*, angl. *may-lily, lily of the valley*, it. *mughetto*, esp. *lilio convalio. Convallaria maialis*, P., *Lilium convallium* des pharmaciens]. Asparaginée dont les fleurs donnent, par distillation, une eau dont on faisait autrefois usage comme calmante et antispasmodique (*eau d'or*). Le muguet ralentit les battements du cœur, augmente la pression sanguine, accroît l'amplitude et diminue la fréquence des mouvements respiratoires, produit la diurèse. Il est utile dans les palpitations nerveuses, l'hypertrophie cardiaque, les lésions mitrales, la dyspnée; il n'y a ni accumulation ni effets d'intolérance à dose thérapeutique. On emploie l'extrait aqueux de feuille ou de toute la plante (1 à 2 gr. par jour), la poudre (2 à 10 gr.), la teinture (5 à 20 gouttes).

**MUIRAPAMA.** s. f. (syn. *moyrapuama*, ou *murapuama*). Plante de la famille des olacacées, ayant des propriétés toniques et aphrodisiaques qu'elle doit à une glycoside particulière. On l'emploie sous forme d'extrait fluide, à la dose de 10 à 20 gouttes avant chaque repas, dans le cas d'asthénie, d'impuissance et dans les maladies du système nerveux (ataxie locomotrice, paralysies, etc.).

**MUIRE.** adj. S'est dit du pouls quand il est faible, saccadé, inégal, irrégulier.

**MULA** (Espagne, Murcie). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, chaudes, 38°,5; altitude 160 mètres. Établissement : 15 avril au 15 juin, et 9 septembre au 15 novembre.

**MULÂTRE.** s. m. **MULÂTRESSE.** s. f. Métis d'homme blanc et de femme noire ou de femme blanche et de nègre.

**MULES** (chirurgien anglais contemporain). — *Opération de Mules.* Opération qui consiste en l'évidement complet de l'œil après ablation de la cornée avec conservation de la sclérotique et de l'appareil musculaire ; on met ensuite un globe de verre ou d'argent dans la sclérotique.

**MULES.** s. f. pl. [*mulæ*]. Nom vulgaire des engelures du talon.

**MULET.** s. m. [*mulus*, ἡμίονος, all. *Maulesel*, angl. *moyle*, it. et esp. *mula*]. Nom générique donné au produit d'accouplement de deux individus d'espèces et de races différentes : synonyme de *métis*. — En particulier, produit mâle de l'accouplement de l'âne et de la jument. ‖ En ichtyologie, *mulet*. Nom vulgaire de poissons acanthoptérygiens alimentaires, longs de 30 à 35 centimètres, du genre *Mugil* : on distingue le *mulet blanc* ou *mulet de mer* (*Mugil saliens*, Risso), et le *mulet brun* (*Mugil viscosus*, Rondelet).

**MULLE.** s. m. [*Mullus*]. Genre de poissons acanthoptérygiens alimentaires, qui comprend le *rouget barbu* (*M. barbatus*, L.) et le *surmulet* (*M. surmuletus*, L.).

**MÜLLER** (Johannes) (physiologiste allemand, 1801-1858). — *Canal* ou *conduit de Müller*. V. Corps *de Wolff*.

**MÜLLER** (Hermann Franz) (histologiste allemand contemporain). — *Liquide de Müller*. Liquide employé en technique microscopique pour la fixation et la conservation des pièces anatomiques. Il est composé de : bichromate de potasse, 2 grammes; sulfonate de soude, 1 gramme; eau, 100 grammes. — *Loi de Müller*. Loi d'après laquelle le tissu d'une tumeur a toujours un analogue dans l'organisme normal, soit pendant la période embryonnaire, soit à l'état de complet développement.

**MÜLLER** (Frédérick) (médecin allemand du xix^e siècle). — *Signe de Frédérick Müller*. Dans l'insuffisance aortique, phénomène qui consiste dans des battements des amygdales et du voile du palais, dus à la transmission des pulsations carotidiennes et aux battements propres des artères de ces organes.

**MULTICELLULAIRE.** adj. Se dit des organes ou des êtres composés de plusieurs cellules, par opposition à *unicellulaire*.

**MULTICÉPHALE.** adj. (mot hybride et mauvais, fait de *multus*, plusieurs, et κεφαλή, tête]. V. Polycéphale.

**MULTICUSPIDÉ, ÉE.** adj. [de *multus*, beaucoup, et *cuspis*, pointe; esp. *multicuspide*]. Qui a plusieurs pointes : *dent multicuspidée*.

**MULTIFIDE.** adj. [*multifidus*, de *multus*, beaucoup, et *findere*, fendre; all. *vielspaltig*, angl. *multifid*, it. et esp. *multifido*]. Se dit d'une partie divisée jusqu'à la moitié, au moins, par plusieurs incisions aiguës, dont le nombre est indéterminé.

**MULTIFORME.** adj. [de *multus*, beaucoup, et *forme*]. Qui présente des formes variées. — *Os multiforme*. Le cunéiforme.

**MULTIMAMME.** adj. et s. [de *multus*, beaucoup, et *mamma*, mamelle; it. *multimamma*, esp. *multimama*]. Se dit d'une femelle qui a plus de deux mamelles.

**MULTINUCLÉÉ, ÉÉE.** adj. [de *multus*, beaucoup, et *nucleus*, noyau]. Se dit d'une cellule qui renferme plusieurs noyaux.

**MULTIPARE.** adj. [de *multus*, beaucoup, et *parere*, enfanter, mettre bas ; all. *vielgebährend*, angl. *multiparous*, it. *multiparo*, esp. *multiparo*]. Se dit d'une femelle qui fait plusieurs petits à la fois. ‖ Se dit aussi d'une femme qui a eu plusieurs enfants.

**MULTIPLICATEUR, TRICE.** adj. et s. m. V. Galvanomètre.

**MULTIPLICATION.** s. f. [*multiplicatio*, all. *Vervielfältigung*, *Vermehrung*, angl. *multiplication*, it. *moltiplicazione*, esp. *multiplicacion*]. En physiologie, *multiplication*, d'une façon générale, résultat de la *reproduction* de nouveaux êtres vivants par d'autres. — *Multiplication endogène* (*formation* ou *génération endogène*, *endogenèse*). Mode de naissance des cellules qui se passe dans l'intérieur de la membrane d'enveloppe d'une pre-

mière cellule dite *cellule mère* (*Mutterzelle*), laquelle, par divisions successives du noyau et du protoplasma, contient plusieurs cellules semblables à elle, mais plus petites, dites *cellules filles, jeunes cellules* (*Tochterzellen*, Schleide et Schwann). Le noyau de la cellule mère commence par s'étrangler circulairement et se diviser en deux parties, à chacune desquelles correspond un étranglement semblable du protoplasma; puis, la scission continuant sur les deux masses ainsi formées, et sur les nouveaux segments qui en résultent, la cellule mère renferme un nombre variable de cellules filles, toujours contenues dans la membrane d'enveloppe : mais celle-ci disparaissant à un moment donné, les cellules jeunes sont mises en liberté et forment des corps cellulaires indépendants. La multiplication endogène est, chez l'homme, un mode de naissance des éléments anatomiques moins habituel que la génération par scission, mais pourtant encore assez répandu : elle ne peut naturellement être observée que sur les cellules pourvues d'une membrane d'enveloppe.

**MULTIPOLAIRE.** adj. Se dit d'une cellule nerveuse qui présente plusieurs prolongements.

**MUMIE.** s. f. [*mumia*]. Terme d'origine arabe ou perse, usité dans l'ancienne médecine pour désigner : 1° le *pissasphalte*; 2° une matière liquide ou demi-solide se trouvant dans les sépulcres ayant contenu des corps embaumés; 3° la chair humaine desséchée ou pourrie au soleil, ou provenant des suppliciés (*mumia patibuli*), à laquelle on supposait des vertus curatives; 4° le liquide provenant de l'haleine d'un homme sain, condensée le matin dans une fiole entourée de corps froids; 5° une substance supposée très ténue, éthérée, se produisant dans le corps lors de la mort ou après elle, et pouvant transmettre, par *transplantation*, des propriétés merveilleuses, utiles ou nuisibles.

**MUNGO.** s. m. — *Racine de mungo.* V. CHYNLEN.

**MUNJEET.** s. m. Nom indien du *Rubia Munjista*, Roxb., arbre de la famille des rubiacées, dont la racine, et surtout la tige, fournissent une matière colorante analogue à la garance.

**MUNSTERSBERG** (Prusse). *Eaux bicarbonatées calciques et ferrugineuses*, froides, contenant 0gr,162 de carbonate de chaux, et 0gr,019 de carbonate de fer.

**MUQUEUSE.** s. f. [all. *Schleimhaut*, angl. *mucous membrane*, it. *membrana mucosa*, esp. *membrana mocosa*; *membrane muqueuse*]. Nom donné aux membranes qui tapissent la face interne de tous les organes creux communiquant avec l'extérieur par les diverses ouvertures du corps : leur surface libre est habituellement humectée par un *mucus*. Comme la peau, toute muqueuse est composée d'un *chorion* ou trame, et d'un revêtement ou *épithélium*. La muqueuse de l'intestin, du pharynx jusqu'à l'anus, et celle de la vésicule biliaire, proviennent du feuillet interne du blastoderme. — Toutes les autres muqueuses sont des provenances du feuillet externe. C'est près de la base du prolongement involutif ou cloacal du feuillet externe que partent ceux qui formeront les uretères et les tubes du rein, puis ceux du corps de Wolf el des conduits de Müller, au niveau de l'origine desquels se voit la dépression du *sinus cloacal*. Les muqueuses buccales, oculo-nasales et auditives, sont représentées originellement par les portions céphaliques du feuillet externe qui circonscrivent les saillies successives des *bourgeons* maxillaires, incisifs et nasaux, et par celles de ces portions qui recouvrent ces saillies. A mesure que se produisent, au-dessous de l'arc maxillaire, les trois autres arcs viscéraux (ou arcs cervicaux), le fond de la cavité buccale, derrière la portion maxillaire de l'arc supérieur, forme le cul-de-sac *pharyngien*, en augmentant de profondeur proportionnellement à l'allongement de la portion cervico-céphalique de l'embryon, allongement qu'amènent la production et la soudure de ces arcs. Au fond du cul-de-sac pharyngien, mais en avant, se produit la dépression glottique, origine de l'involution trachéo-pulmonaire, qui s'accroît pendant que le cul-de-sac précédent, continuant à s'enfoncer dans le tissu du feuillet moyen derrière le cœur, rencontre presque aussitôt le cul-de-sac antérieur de l'intestin. L'accolement des deux culs-de-sac est suivi de la résorption de leurs cellules et de la communication de ce cul-de-sac stomacal du feuillet interne avec le cul-de-sac pharyngo-œsophagien du feuillet externe (Reichert, Coste, Gerbe). La portion œsophagienne, étendue de la dépression glottique à l'orifice du cardia, est encore presque nulle lorsque ce dernier se produit, mais l'allongement de la colonne dorsale, coïncidant avec l'accroissement du cœur et du poumon, entraîne l'allongement simultané de l'œsophage et de la trachée. Toutes les muqueuses de la tête et du thorax, ainsi que les

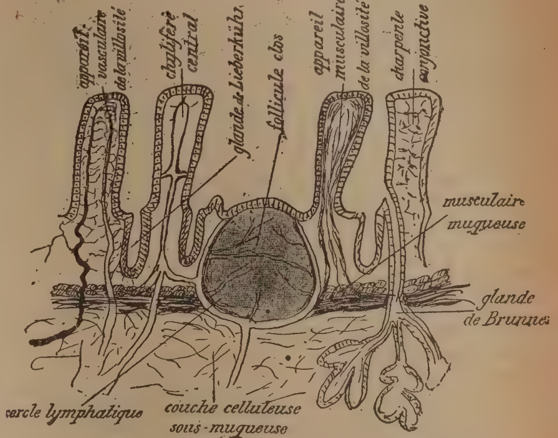



Fig. 459. — Schéma de la *muqueuse* intestinale.

génito-urinaires, se rattachent par la trame élastique de leur derme, par leurs papilles ou par leur épithélium, au *système dermo-papillaire* cutané, qui est aussi tapissé par une dérivation du feuillet blastodermique externe. Si, dans l'état de vacuité, l'épithélium utérin est prismatique, il est remplacé, dès le début de la grossesse, par un épithélium pavimenteux sur la femme et sur les autres mammifères. Le *système muqueux* endodermique, c'est-à-dire à chorion sans trame élastique, seul pourvu de villosités par places, de glandes intra-choriales et toujours à épithélium prismatique, est le seul qui dérive du feuillet blastodermique interne en ce qui touche, du moins, la provenance de son épithélium. Dès l'époque de leur apparition fœtale, les muqueuses offrent l'état mou et glissant qu'on leur retrouve toujours, et présentent constamment à leur surface une couche de mucus, épaisse de quelques centièmes de millimètre. Le chorion des muqueuses dermo-papillaires ne devient distinct des tissus sous-jacents que vers la fin du deuxième mois ou durant le troisième, lors de l'apparition du réseau de fibres élastiques par développement de leurs cellules d'origine, sous forme étoilée avec minces prolongements, anastomosés ou non. Ce n'est que dans les semaines qui suivent que les réseaux sanguins prennent une disposition qui leur est propre; au début leurs mailles sont bien moins serrées qu'après la naissance et surtout que chez l'adulte. Les papilles et leurs vaisseaux ne se développent dans la bouche et sur la langue que vers le quatrième mois, un peu plus tard dans l'œsophage et le vagin. L'urètre n'en présente pas encore à la naissance. Ce n'est

que vers e troisième mois de la vie intra-utérine que dans la muqueuse gastro-intestinale la couche musculaire propre et le chorion qui supporte les glandes deviennent distincts l'un de l'autre; vers le commencement du troisième mois se développent les villosités dans l'intestin grêle et se montre le réseau sous-épithélial de toute cette muqueuse (fig. 459). La division des *muqueuses dermo-papillaires* comprend toutes les muqueuses des cavités céphalique, œsophagienne et laryngo-trachéale, d'une part, puis les muqueuses génito-urinaires de l'autre. La division des *muqueuses endodermiques* comprend celles de l'intestin, du cardia jusqu'à l'anus, et celle de la vésicule biliaire. L'ensemble de ces deux divisions, représentant le *tégument interne*, forme avec la peau ou *tégument externe* le *système tégumentaire*. En exceptant les muqueuses naso-trachéale et utéro-tubaire, dans la première division l'épithélium est pavimenteux comme sur la peau; le chorion offre une riche trame de fibres élastiques, et les glandes annexées siègent au-dessous de celui-ci et non dans son épaisseur. Les muqueuses de la seconde division, au contraire, ont toutes un épithélium prismatique, un chorion facile à déchirer parce qu'il manque entièrement (ou à peu près) de fibres élastiques et offre un réseau capillaire tout à fait sous-épithélial, ce qui n'a pas lieu pour les précédentes : des glandes juxtaposées reposant sur ce chorion (plutôt qu'elles n'y sont incluses) forment la plus grande épaisseur de ces membranes, avec ou sans autres glandes sous-muqueuses. De ces dispositions anatomiques résultent la mollesse *veloutée* et spongieuse de ces membranes et la facilité avec laquelle elles se laissent dissocier par les actions digestives. Par là se trouvent justifiées les dénominations de *fongueuse, pulpeuse, folliculeuse, glanduleuse, spongieuse*, etc., autrefois attribuées à ces muqueuses. Quelles que soient du reste les muqueuses, toutes sont essentiellement composées de deux parties : 1° un *épithélium*; 2° un *chorion*, soit lisse, soit surmonté de papilles pour les unes, de villosités pour les autres. Les muqueuses ne présentent guère d'autres dispositions que celles-là qui soient communes à toutes; car l'épithélium diffère de l'une à l'autre des cavités qu'elles tapissent; quant à la trame du chorion, elle offre de l'une à l'autre des cavités des différences qui exigent un examen particulier pour chacune d'elles (V. ESTOMAC, INTESTIN, etc.). Leur chorion est appelé *chorion muqueux* par Bichat, *mucoderme* ou *tissu mucodermeux* par De Blainville, qui nomme *chorioderme* le derme cutané. Les lymphatiques varient dans leur distribution d'une muqueuse à l'autre. On suit des nerfs jusqu'à leur face profonde, où, avant de se terminer, ils présentent d'assez nombreux ganglions formés d'une à vingt cellules environ.

**MUQUEUX.** s. m. Le mucilage.

**MUQUEUX, EUSE.** adj. [*mucosus*, μυξώδης, all. *schleimig*, angl. *mucous*, it. *mucoso*, esp. *mucoso*]. Qui est de la nature du mucus ou qui produit du mucus. — *Corps muqueux, couche muqueuse, réseau muqueux*. V. ÉPIDERME. — *Dépôt muqueux*. V. SÉDIMENT. — *Plaque muqueuse*. V. SYPHILIDE. — *Glandes muqueuses* [*follicules muqueux*]. Nom donné, d'une façon générale, à toutes les glandules annexées aux muqueuses; ou, en particulier, aux glandes chargées de la sécrétion du mucus (*glandes mucipares*). — *Globule muqueux*. V. LEUCOCYTE. — *Matière, substance muqueuse*. V. MUCOSINE. — *Membrane muqueuse*. V. MUQUEUSE. — *Tissu muqueux*. Nom donné : 1° au tissu des membranes muqueuses; 2° à la variété du tissu conjonctif embryonnaire qu'on rencontre dans le cordon ombilical (*gélatine de Wharton*); ici le tissu est constitué par des cellules fusiformes ou étoilées, anastomosées entre elles, et réunies par une substance gélatineuse dans laquelle le tissu connectif apparaît sous forme de fibrilles onduleuses; chez l'adulte, ce tissu muqueux n'existe, à l'état normal, que dans le corps vitré, où il est représenté par des cellules sphériques, réunies par une substance hyaline; à l'état pathologique, il constitue les *myxomes*. || *Élément, état muqueux*. État morbide, assez analogue à l'état *saburral*, caractérisé par l'accumulation dans l'estomac, et le rejet par vomissement, de mucosités formées en grande abondance à la surface de la muqueuse gastrique. Cet état s'observe parfois seul, parfois dans le cours de maladies de l'estomac ou de maladies générales, de la fièvre typhoïde en particulier. — *Fièvre muqueuse*. Forme légère de la dothiénentérie, caractérisée par la prédominance de l'état muqueux.

**MÛR, E.** adj. — *Age mûr*. V. VIRILITÉ.

**MÛRAL, ALE.** adj. [all. *maulbeerähnlich*, it. *murale*, esp. *mural*]. Se dit des calculs vésicaux dont la surface est hérissée de tubercules qui leur donnent quelque ressemblance avec une mûre. Ils sont le plus souvent formés d'oxalate calcaire; mais il est des calculs qui offrent cette composition et qui ont une surface parfaitement lisse.

**MÛRE.** s. f. [*morum*, μόρον, all. *Maulbeere*, angl. *mulberry*, it. et esp. *mora*]. Fruit du mûrier. On n'emploie que le fruit du mûrier noir, qui a une saveur sucrée et acide, et dont on fait un sirop employé pour édulcorer les collutoires et les gargarismes. V. SIROP *de limon*. — *Mûre des haies, mûre sauvage*. Fruit de la ronce, dont on fait aussi un sirop astringent.

**MURÈNE.** s. f. Poisson chondroptérygien apode, voisin des anguilles, dépourvu de nageoires pectorales, alimentaire, dont l'espèce commune (*Muræna helena*, L.) était très recherchée chez les anciens.

**MUREXIDE.** s. m. [de *murex*, coquillage de la pourpre; all. *Murexid*, *purpursaures Ammoniak*, angl. *murexid*, esp. *murexido; purpurate d'ammonium*] (en atomes, $C^8H^8Az^6O^6$). Substance cristallisable en prismes à quatre pans, verts par réflexion, d'un rouge grenat par réfraction, réductible en poudre brune que le polissoir verdit; peu soluble dans l'eau froide, à laquelle elle communique une belle couleur purpurine, plus facile à dissoudre dans l'eau bouillante; insoluble dans l'éther et l'alcool. On l'obtient par l'action du carbonate d'ammonium sur un mélange d'alloxane et d'alloxantine, ou en faisant agir l'ammoniaque sur le produit obtenu en oxydant l'acide urique par l'acide azotique à chaud.

**MURIATE.** s. m. [*murias*, all. *Muriat*, angl. *muriate*, it. et esp. *muriato*]. Ancien nom des chlorhydrates. — *Muriate ammoniaco-mercuriel*. V. CHLORAMIDE. — *Muriate d'antimoine*. V. CHLORURE *d'antimoine*. — *Muriate suroxygéné*. V. CHLORATE.

**MURIATIQUE.** adj. [angl. *muriatic*, it. et esp. *muriatico*]. — *Acide muriatique* [all. *Muriatsäure*]. V. CHLORHYDRIQUE. — *Acide muriatique oxygéné*. V. CHLORE.

**MURIDE.** s. m. [it. *murido*]. Nom donné primitivement au *brome*.

**MÛRIER.** s. m. [*Morus*, all. *Maulbeerbaum*, angl. *mulberry-tree*, it. *moro*, *gelso*, esp. *moral*]. Genre de plantes de la famille des morées. — *Mûrier blanc* (*Morus alba*, L.). Arbre qu'on cultive surtout pour ses feuilles, dont se nourrissent les vers à soie. Sa racine a été employée comme anthelminthique, en décoction, à la dose de 90 à 120 grammes. — *Mûrier noir* (*Morus nigra*, L.). Arbre dont les fruits sont très employés (V. MURE), et dont l'écorce de la racine est âcre, amère, purgative, vermifuge.

**MÛRIFORME.** adj. [*moriformis*]. Synonyme de *mûral*. — *Amas* ou *corps mûriforme*. L'ensemble des globes vitellins provenant de la segmentation du vitellus et formant un groupe mamelonné à l'un des pôles de l'ovule

tant qu'ils ne sont pas arrivés à l'état de cellules embryonnaires.

**MURIQUÉ, ÉE.** adj. [*muricatus*, de *murex*, chausse-trappe garnie de pointes]. Qui est chargé de pointes robustes.

**MURMURE.** s. m. — *Murmure respiratoire* ou *vésiculaire* [all. *Athmungsgeräusch*, angl. *respiratory murmur*]. Bruit léger, analogue à celui que fait entendre un individu dormant paisiblement, que l'on perçoit quand on ausculte, directement ou avec un stéthoscope, la poitrine d'une personne bien portante, pendant toute la durée de l'inspiration et au début de l'expiration ; le bruit de l'expiration est beaucoup plus faible et moins long que celui de l'inspiration. Doux et moelleux dans la plus grande partie de la poitrine, le murmure respiratoire prend, à l'état normal, une certaine rudesse au niveau des grosses bronches, c'est-à-dire entre les deux épaules, vers la quatrième vertèbre dorsale, et pourrait, en ce point, être confondu avec le souffle bronchique pathologique. On attribue généralement ce murmure à l'arrivée brusque de l'air dans les alvéoles pulmonaires et au déplissement dont ceux-ci sont alors le siège.

**MURPHY** (chirurgien de Chicago contemporain). — *Bouton de Murphy*. Appareil destiné à pratiquer des anastomoses viscérales sans sutures. Il se compose de deux pièces semblables à un champignon, qui offrent un chapeau et une tige percés d'un canal central. La tige de l'une (pièce mâle) pénètre dans la tige de l'autre (pièce femelle), et les deux chapeaux viennent au contact. La pièce femelle présente à l'intérieur de sa tige un pas de vis creux ; la tige de la pièce mâle porte deux crochets montés sur ressort qui rendent la séparation des deux pièces impossible et maintiennent les deux chapeaux au contact. — L'abdomen ouvert, une anse d'intestin amenée dans la plaie, on passe à travers les tuniques de cette anse, sur son bord libre et près du point où portera l'incision, un fil de soie . on incise alors sur une longueur égale aux deux tiers du diamètre de l'intestin. A travers cette incision, on introduit l'une des pièces du bouton de telle sorte que sa tige seule soit à l'extérieur. On tire sur le fil que l'on noue : il embrasse la tige et l'intestin qui se trouve froncé autour de cette tige comme une bourse. On opère de même du côté de l'estomac ou d'une autre portion de l'intestin. Puis la tige mâle est glissée dans la tige femelle. La pression continue des deux chapeaux amène le sphacèle des tuniques viscérales, pendant que des adhérences solides se forment à l'extérieur et garantissent la cavité péritonéale. Le sphacèle étant complet, le bouton devient libre et est rejeté avec les selles, laissant à sa place une ouverture régulière. On pratique ainsi la *gastro-entérostomie*, l'*entéro-entérostomie* terminale (fig. 460) ou latérale, la *cholécystentérostomie*.

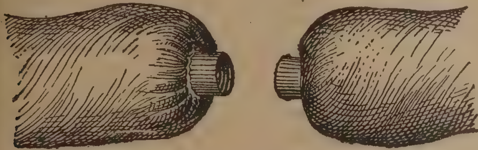


Fig. 460. — Bouton de *Murphy*.

**MURRAYA.** s. m. Genre de plantes de la famille des aurantiacées, dont une espèce, le *M. exotica*, L., originaire des Indes Orientales, fournit la *murrayine* : son écorce, sa racine et ses feuilles passent pour toniques dans son pays d'origine.

**MURRAYINE.** s. f. ($C^{72}H^{44}O^{40}$). Substance extraite du *Murraya exotica*. Poudre cristalline, amère, insoluble dans l'éther, soluble dans l'alcool et l'eau bouillante. C'est une glycoside ; sous l'influence des acides chlorhydrique ou sulfurique, étendus, à chaud, elle se dédouble en glycose et *murrayétine*.

**MURREN** (Suisse, Berne). *Station d'altitude*, 1650 mètres, bien protégée des vents de l'ouest et du nord-ouest, mais ouverte à ceux du nord-est ; air excitant et fortifiant. Anémie, surmenage, neurasthénie.

**MUSA.** s. m. V. Bananier.

**MUSC.** s. m. [*moschus*, μόσχος, all. *Bisam*, *Moscnus*, angl. *musk*, it. *muschio*, *musco*, esp. *almizcle*]. Substance que l'on trouve dans une poche située entre l'ombilic et le fourreau de la verge d'un ruminant sans cornes (*Moschus moschiferus*, L.) du genre des chevrotains, qui habite le plateau central de l'Asie, l'Himalaya et les régions montagneuses voisines. Cette poche (fig. 461, *a*) est elliptique, appliquée par sa face supérieure, aplatie, contre le grand droit de l'abdomen, convexe et couverte de poils inférieurement ; elle peut atteindre 6 centimètres de long sur 4 de large. A sa partie la plus déclive est un canal court, qui aboutit à un orifice (*b*) semi-lunaire situé un peu en avant de l'orifice préputial (*c*) de la verge (*d*), et donnant passage à la substance. Intérieurement, elle présente un grand nombre d'anfractuosités et de replis irréguliers. Située entre la peau et les muscles de l'abdomen, elle est recouverte par une couche musculaire propre, et formée d'une membrane fibreuse externe, d'une membrane moyenne nacrée, plissée, et d'une membrane interne constituée par une couche d'épiderme. Demi-fluide, à l'état frais, le musc desséché prend une consistance solide et grumeleuse ; il est d'un brun foncé, d'une saveur amère, d'une odeur très forte et très expansive, d'une grande volatilité. On le trouve dans le commerce sous deux formes : *en poche* ou *en vessie*, et *hors vessie*. Le premier a deux variétés principales : le *musc de Chine* ou *du Thibet*, *musc Tonquin*, qui vient dans des poches arrondies ou ovalaires dont le poil est blanc grisâtre et très court, le *musc de Russie* ou *de Sibérie*, *musc kabardin*, qui est dans des poches plus longues, plus aplaties, d'un poil blanchâtre et comme argenté ; il est plus sec, d'une odeur moins forte et moins tenace ; aussi est-il moins estimé. Quant au musc hors vessie, il est trop souvent falsifié pour pouvoir être employé en médecine. Le musc est composé, d'après Geiger et Reimann, de graisse (1,1), cholestérine (4) résine amère (5), extrait alcoolique, acide lactique et sels (7,5), sels solubles dans l'eau (36,5), lactate d'ammoniaque et eau (45,5). Il est employé en médecine comme stimulant de la circulation et de l'innervation, dans toutes les affections à caractère asthénique ou adynamique, contre les spasmes et convulsions de nature anémique, contre le délire asthénique de la pneumonie ou de la fièvre typhoïde, comme auxiliaire des stimulants diffusibles (Gubler). On le donne, à la dose de 30 ou 60 centigrammes à 1 gramme, en poudre, en pilules, en suspension

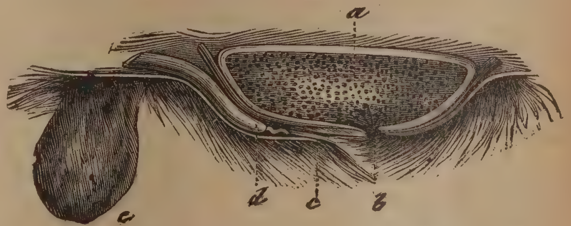



Fig. 461. — Poche à *musc*.

dans une potion ou un lavement; l'eau distillée se donne à la dose de 30 à 60 grammes; les teintures alcoolique et éthérée, à la dose de 10 à 20 gouttes. L'addition d'ammoniaque décuple le pouvoir du musc; les amandes amères annihilent son odeur. — *Musc artificiel.* V. SUCCINEUPIONE. — *Musc végétal.* Essence de la *muscatelline* (*Adoxa moschatellina*, L., araliacées), de la *mauve musquée* (*Malva moschata*, L., malvacées) et du *Mimulus moschatus* (scrofulariées). Employé à la dose de 2 à 4 gouttes en vingt-quatre heures dans une potion ou une tisane contre les affections ataxiques ou adynamiques qui réclament l'emploi du musc. — *Graine de musc.* V. AMBRETTE.

**MUSCADE.** s. f. [*nux moschata*, *noix muscade*, all. *Muskatnuss*, angl. *nutmeg*, it. *noce moscata*, esp. *nuez moscada*]. Semence du fruit du *muscadier*, drupe piriforme, de la grosseur d'une pêche, marquée d'un sillon longitudinal, dont le brou est charnu, d'un blanc rosé, filandreux, mais peu succulent (fig. 462). Sous ce brou se trouve une enveloppe laciniée, épaisse, d'un beau rouge lorsqu'elle est récente, devenant jaune par la dessiccation, qu'on appelle *macis* et qui est un *arillode* développé aux dépens du périsperme; celui-ci forme une troisième enveloppe, ferme, sèche et cassante, qui recouvre immédiatement l'amande. C'est cette amande, dépouillée de ses différentes enveloppes, qu'on appelle *muscade*: elle est grosse comme une petite noix, ovoïde, gris rougeâtre, d'odeur forte, aromatique, de saveur chaude et âcre. On la désigne dans le commerce sous le nom de *muscade femelle* ou *muscade cultivée*, pour la distinguer de la *muscade mâle* ou *muscade sauvage*, qui est plus longue, moins odorante et moins estimée. La muscade et le macis contiennent une essence qu'on peut en extraire par la distillation, et une matière grasse solide qu'on en retire par l'expression à chaud, mais toujours mêlée à l'essence, qui lui communique son odeur et sa couleur : cette huile mixte, souvent désignée sous le nom de *baume* ou *beurre de muscade*, nous vient en briques carrées, solides, d'un jaune rougeâtre marbré, d'une odeur de muscade : elle entre dans le baume nerval, et d'autres préparations analogues, antinévralgiques et antirhumatismales, employées seulement à l'extérieur. L'*essence de muscade*, liquide incolore, très fluide, de saveur âcre, d'odeur de muscade, est composée de deux essences (Schacht), l'une hydrocarburée ($C^{20}H^{16}$), isomère de l'essence de térébenthine, et bouillant à 160°; l'autre oxygénée, appelée *macène*, bouillant à 165°. L'huile fixe est formée d'oléine et de *myristine*. La muscade est tonique et stimulante, et employée comme telle dans les états atoniques, particulièrement des organes digestifs : on donne la poudre (30 ou 60 centigr. à 2 et 4 gr.), l'essence de muscade (2 à 10 gouttes), la teinture alcoolique (8 gr.).



Fig. 462. — Muscade.

**MUSCADIER.** s. m. [*Myristica*, L.]. Genre de plantes de la famille des myristicées, dont la principale espèce, qui donne la muscade officinale, est le *Myristica fragrans*, Hottuyn (*Myristica moschata*, Thunb., *M. aromatica*, Lamk, *M. officinalis*, L. fils). C'est un arbre d'environ 10 mètres de hauteur, très touffu et qu'on a comparé à l'oranger. Les feuilles sont alternes, pédonculées, ovales lancéolées. — Une autre espèce de *Myristica* fournit ce qu'on connaît sous le nom de *muscade longue*, *muscade mâle* ou *muscade sauvage*. C'est le *Myristica tomentosa*, Thunb. (*Myristica fatua*, Swartz, *M. malabarica*, Lamk, *M. dactiloïdes*, Gärtn.). — Le *Myristica spuria*, Blume, est des îles Philippines; le *Myristica madagascariensis*, Lamk, de l'île de Madagascar; le *Myristica officinalis*, Mart. et le *Myristica Bicuiba*, Scholt, croissent au Brésil.

**MUSCARI.** s. m. Genre de plantes monocotylédones de la famille des Liliacées, établi par Tournefort : l'espèce principale, *Muscari comosum*, Nutt. (*Hyacinthus comosus*, L.), a un bulbe volumineux, préconisé autrefois comme vomitif.

**MUSCARINE.** s. f. (en atomes $C^5H^{15}AzO^3$). Alcaloïde très toxique, extrait de la fausse oronge. Cette substance est analogue à la ptomaïne retirée par Brieger de la morue putréfiée. Elle se présente sous forme de cristaux déliquescents; elle est très alcaline, et s'unit aux acides pour former des sels. Dans la putréfaction elle se forme par oxydation de la choline sous l'influence des bactéries; on peut obtenir, *in vitro*, par oxydation de la choline au moyen de l'acide azotique fumant, une substance isomère de la muscarine et très toxique comme elle. L'antidote de la muscarine est l'atropine (V. CHAMPIGNONS).

**MUSCATELLINE.** s. f. V. MUSC *végétal*.

**MUSCLE.** s. m. [*musculus*, μῦς, all. *Muskel*, angl. *muscle*, it. *musculo*, esp. *musculo*]. Organe *contractile* qui sert à l'exécution des mouvements, partiels ou généraux, volontaires ou involontaires. Suivant que leur contractilité est soumise ou non à l'influence de la volonté, les muscles diffèrent dans leur constitution anatomique (V. MUSCULAIRE) et dans leur distribution à la surface ou dans la profondeur du corps : les uns, dits *muscles lisses*, *muscles de la vie végétative*, sont composés de *fibres-cellules* dont la contraction est lente et involontaire, et ne se trouvent que dans les appareils appartenant à la sphère de la vie végétative; les autres, dits *muscles striés*, *muscles de la vie animale*, sont formés de *fibres striées* dont la contraction est ordinairement brusque et volontaire (les fibres musculaires du cœur font seules exception), et se rencontrent principalement dans les appareils actifs de la locomotion, dans les organes des sens, à la surface du squelette. On distingue les muscles de la vie animale en ceux dont les fibres partent d'un point dans un plan limité, et s'étendent en rayonnant vers un autre point de ce plan; ceux dont les fibres se rapprochent de la forme d'un anneau, sans être complètement circulaires, et qui environnent le pourtour d'une ouverture ou les parois d'un canal; ceux enfin dont les fibres sont parallèles et fixées par leurs deux extrémités à des parties qu'elles meuvent l'une sur l'autre. Dans ces derniers muscles, la partie moyenne a reçu le nom de *ventre*. On les dit *simples*, quand ils n'ont qu'un seul corps ou ventre, et que toutes leurs fibres suivent une même direction; *composés*, lorsqu'une de leurs extrémités se divise en plusieurs parties dont les fibres partent d'un centre commun. Ces muscles sont formés chacun d'un centre de *tissu musculaire* avec un *tendon* ou une aponévrose d'insertion à chaque extrémité. Leur nombre n'est pas constamment le même, il varie aussi selon la manière de voir des auteurs; on en compte environ quatre cents. On les dénomme d'après leurs deux insertions principales, ou d'après leur usage, leur position, leur figure, leurs dimensions, leur direction; de là les noms de *sterno-hyoïdien*, d'*extenseurs*, d'*iliaque*, de *dentelé*, de *grand*, *petit*, *moyen fessiers*, etc. Les muscles de la vie animale sont, pour la plupart, *sous-aponévrotiques*, séparés de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané par une aponévrose; quelques-uns, au cou, à la face, à la paume de la main, sont en contact direct avec la peau, sur laquelle ils s'insèrent par une de leurs extrémités, ou même par les deux : ce sont les muscles *peaussiers*. V. COERCITIF, CONTRACTION et CONTRACTILITÉ. — *Atrophie*, *dégénérescence*, *substitution*, *transformation*

*graisseuse des muscles.* V. Atrophie *musculaire,* etc. — *Diastasis des muscles.* V. Myodiastasis. — *Hernie des muscles.* Déplacement des muscles, dans une étendue plus ou moins grande, à travers leur aponévrose d'enveloppe. Celle-ci peut être divisée lentement par un frottement anormal souvent répété, ou brusquement par un instrument tranchant, un projectile, des contractions énergiques du muscle ; dans le premier cas, il y a une gêne progressive des mouvements; dans le second, il se produit d'abord un bruit de craquement, suivi d'une douleur vive et d'impuissance du muscle, puis une tuméfaction molle, sans adhérence à la peau, augmentant ou diminuant de volume suivant que le muscle est contracté ou relâché. Le muscle engagé à travers la boutonnière aponévrotique peut être intact, non rompu, c'est la véritable hernie musculaire; plus souvent il est rompu, c'est la fausse hernie, plus fréquente. Pour obtenir une guérison radicale, il faut faire une incision allant jusqu'à l'aponévrose, réduire le muscle dans sa poche fibreuse, et suturer avec du catgut les deux lèvres de la plaie aponévrotique; cette opération faite aseptiquement ne présente aucun danger; souvent, on se borne à l'application locale et permanente d'un bandage élastique, muni ou non d'une petite pelote. — *Inflammation des muscles.* V. Myitis. — *Lésions traumatiques des muscles.* La *contusion* produit souvent, dans le muscle qu'elle frappe à travers la peau intacte, de la stupeur locale, un engourdissement immédiat, un épanchement sanguin entre les fibres musculaires, une déchirure de ces fibres ; la suppuration peut en être la conséquence, consécutivement on peut voir apparaître de la paralysie ou de l'atrophie musculaire, ou une contracture permanente : le repos, les applications antiphlogistiques et résolutives conviennent au début; plus tard, le massage, la gymnastique locale, la faradisation, sont utiles pour combattre les troubles fonctionnels et de nutrition. Les *plaies* sont ordinairement peu douloureuses et ne donnent lieu qu'à une légère hémorragie; les plaies *longitudinales*, parallèles aux fibres des muscles, occasionnent peu d'écartement, celui-ci peut être considérable dans les plaies *transversales*, perpendiculaires aux fibres; aussi faut-il mettre les parties dans l'attitude la plus favorable au rapprochement des bords de la plaie, et maintenir le membre blessé dans une position appropriée à la fonction du muscle à l'aide d'un bandage extérieur; la suture immédiate aurait l'inconvénient de déterminer des contractions spasmodiques nuisibles à la cicatrisation. — *Parasites des muscles.* V. Cysticerque et Trichine. — *Troubles fonctionnels.* V. Contracture et Paralysie. — *Tuberculose des muscles.* Primitive, elle est rare, et affecte la forme d'abcès froid, de gomme ou de nodules tuberculeux. Beaucoup plus souvent elle est secondaire à une tuberculose voisine osseuse, articulaire ou muqueuse (à la langue, par exemple). Enfin la tuberculose peut frapper le muscle à distance et déterminer des cirrhoses musculaires par action des produits toxiques diffusibles du bacille de Koch (Cadiot, Gilbert et Roger). — *Tumeurs des muscles.* Rares en tant que tumeurs développées dans le tissu musculaire, elles le sont beaucoup moins si l'on tient compte de celles qui, nées dans un tissu, ont envahi secondairement les muscles voisins. Leur nature est variée : angiomes, lipomes, myxomes, fibromes, chondromes, sarcomes, épithéliomes, carcinomes. Le traitement consiste dans l'ablation de la tumeur par une dissection attentive, en sacrifiant une partie du muscle. Quant aux gommes, qui ne sont pas rares dans les muscles à la période tertiaire de la syphilis, le traitement qui leur convient est exclusivement interne, et fourni par l'iodure de potassium. V. Catalepsie, Myodine, Rhumatisme, etc. — *Muscle aponévrotique.* L'extenseur du *fascia lata.* — *Muscle de Guthrie.* Le transverse profond du périnée. — *Muscle de Horner.* Muscle qui se trouve en arrière de chacun des conduits lacrymaux, et qui y adhère ainsi qu'au tendon réfléchi de l'orbiculaire des paupières. Ces muscles, qui sont parallèles aux conduits lacrymaux dans toute leur longueur, rapprochent, en se contractant, les deux extrémités des conduits, diminuent leur calibre, et transportent ainsi les larmes vers le sac lacrymal correspondant (Béraud). — *Muscle de Houston* ou *de Kobelt.* Portion médiane du bulbo-caverneux qui se rend au ligament suspenseur de la verge. Remplacée quelquefois par des fibres de l'ischio-caverneux, elle manque chez d'autres sujets. — *Muscles de Werheyen.* Les sous-costaux. — *Muscle de Wilson.* Muscle du périnée diversement décrit par les auteurs. Les uns nient son existence distincte (Cadiat, Paulet), et le regardent comme formé par une partie des faisceaux qui, insérés sur le pubis, contournent la région membraneuse de l'urètre à laquelle ils constituent une gaine circulaire (*muscle pubio-urétral*). D'autres le considèrent comme faisant partie du releveur de l'anus, ou du transverse profond du périnée ; d'autres encore le regardent comme artificiellement formé par la dissection, et constitué en réalité par les fibres longitudinales de la vessie qui s'insère au pubis (*muscle pubio-vésical*). Cependant il paraît avoir une existence propre chez certains sujets : ses fibres se portent alors de la symphyse du pubis et de l'aponévrose moyenne du périnée à la moitié postérieure de la région membraneuse de l'urètre.

**MUSCULAIRE.** adj. [*muscularis*, all. *muskulär*, angl. *muscular*, it. *muscolare*, esp. *muscular*]. Qui a rapport aux muscles. — *Activité musculaire.* V. Sensation. — *Bruit musculaire* ou *rotatoire.* Bruit qui accompagne la systole des ventricules et qu'on a attribué à la contraction musculaire. V. Bruits *du cœur.* — *Conscience musculaire.* V. Sensation *d'activité musculaire.* — *Contraction musculaire.* V. Contraction. — *Courant musculaire.* V. Électrogénie. — *Fibres musculaires.* Éléments anatomiques dont on distingue deux espèces : 1° les *fibres musculaires lisses* ou *de la vie organique* (V. Fibre-cellule) ; 2° les *fibres musculaires striées* ou *de la vie animale.* On obtient aisément les fibres striées à l'état d'isolement par la dissociation d'un fragment de muscle : ceux du cadavre ont parfaitement conservé leur striation, même après un temps assez long, ce qui montre la résistance assez considérable de l'élément contractile à la putréfaction. La dissociation se fait sur une lame à l'aide d'aiguilles que l'on applique ensemble, au *même point*, pour les écarter l'une de l'autre d'un mouvement régulier. En répétant plusieurs fois cette petite manœuvre, on parvient aisément à décomposer le muscle en faisceaux à peine perceptibles à l'œil nu; souvent même, on voit plusieurs fibres isolées. La préparation se termine par l'addition d'un colorant (le picro-carmin donne de beaux résultats) ; on le remplace, après coloration, par une goutte de glycérine additionnée de 1 p. 100 d'acide formique (qui rend la striation plus nette), déposée sur le bord de la lamelle. Ainsi préparée, la fibre musculaire apparaît large de 15 à 150 μ, son épaisseur varian avec le degré de vigueur du muscle ; elle est en moyenne de 40 à 50 μ. Sa longueur est considérable, et peut être évaluée à 3 centimètres en moyenne. Les muscles à faisceaux parallèles ont des fibres beaucoup plus longues ; c'est ainsi que, dans le couturier de l'homme, elles atteindraient jusqu'à 12 centimètres (Duval). A ses extrémités, la fibre s'effile en un cône terminal assez court; quelquefois, elle se bifurque; ce fait, rare chez l'homme, est plus commun chez la grenouille. Au point de vue de leur constitution, les fibres striées comprennent (fig. 463) : A. *Enveloppe ou sarcolemme.* C'est une membrane, encore désignée sous le

nom de *myolemme*. Elle est très mince, et possède la même réfringence que le tissu musculaire, en sorte qu'on ne peut la voir sur un faisceau intact; il faut, pour déceler sa présence, produire une rupture brusque de la fibre qu'elle contient; le sarcolemme, plus élastique, ne se rompt pas, et se trouve vidé sur une longueur plus ou moins considérable; le sulfate de rosaniline le colore comme toutes les autres membranes d'enveloppe; on avait voulu y voir la substance amorphe du tissu conjonctif, ou encore des fibres élastiques, mais elle ne présente ni la résistance aux agents physico-chimiques des fibres élastiques, ni les réactions caractéristiques de la substance des faisceaux conjonctifs; l'acide acétique est sans action, la coction ne la dissout pas. De plus, elle est continue, entourant la fibre même à ses extrémités ; c'est elle qui assure l'adhérence des fibres entre elles, en se cimentant aux sarcolemmes voisins; au niveau de l'insertion tendineuse, l'adhérence est encore assurée par le sarcolemme qui se colle dans une dépression cupuliforme que présente le tendon pour recevoir le cône terminal des fibres musculaires; l'union est si forte que, si on essaie d'arracher une fibre musculaire de son tendon, la fibre se brise et se laisse extraire, laissant en place la gaine de sarcolemme vide (Ranvier). B. *Noyaux*. Les colorants nucléaires font apparaître, sur les bords de la fibre, une série de noyaux aplatis, mieux visibles sur une gaine vide de sarcolemme; ils adhèrent à sa face profonde et sont entourés d'une mince lame de protoplasma granuleux. Celui-ci envoie dans l'intérieur de la fibre de minces cloisons amorphes (protoplasma hyalin), décomposant la fibre musculaire en

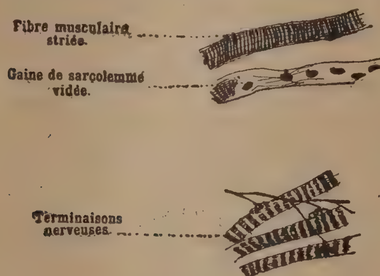



Fig. 463. — Fibres musculaires striées.

colonnettes parallèles (*colonnettes de Leydig*), et contenant ordinairement d'autres noyaux. C. *Substance musculaire*. Elle apparaît avec une double striation, que l'on voit, le plus souvent, également bien, et qui donne au muscle un aspect quadrillé. La *striation longitudinale* répond aux cloisons du protoplasma, décomposant la fibre en colonnes de Leydig; elle ne répond pas, comme on l'avait cru pendant longtemps, aux fibrilles musculaires. Celles-ci sont extrêmement minces (1 μ de diamètre); chaque colonne de Leydig est formée d'un faisceau de fibrilles unies par un ciment. L'eau bouillante, l'alcool au tiers dissolvent le ciment et mettent les fibrilles en liberté. Sur une coupe transversale d'un muscle, on peut très bien se rendre compte de cette disposition ; la fibre y apparaît comme un polygone à 5-6 côtés (elle n'est donc pas cylindrique, mais devient prismatique par pression réciproque); ce polygone est divisé en polygones plus petits, figurant un carrelage, correspondant aux colonnettes de Leydig, et représentant la coupe transversale des cloisons du protoplasma; enfin, chaque colonnette de Leydig contient elle-même un carrelage plus petit, dont les traits répondent au ciment qui unit entre elles les fibrilles. L'aspect que présente une fibre musculaire coupée transversalement est désigné sous le nom de *champs de Cohnheim*. La *striation transversale* apparait très nette par l'action du suc gastrique, de l'acide chlorhydrique à 1 p. 1000, de la congélation, qui décomposent les fibrilles en disques empilés comme les globules du sang; ce sont les *disques de Bowman*. Cet auteur, ayant constaté que l'on peut faire apparaître soit la striation transverse, soit la décomposition en fibrilles, concluait que la fibre est constituée d'éléments cubiques, qu'il appelait *sarcous elements*, et que les réactifs dissocient dans un sens ou dans l'autre, faisant apparaître l'une ou l'autre striation (V. Disque). Diverses théories ont essayé de fixer la part qui revient dans le phénomène de la contraction aux deux sortes de disques. D'après Rouget, la fibre est une spirale qui resserre ses tours en se contractant, comme la verticille de certaines plantes. Brücke, examinant le muscle à la lumière polarisée, le croyait formé de grains qui, pendant le relâchement, se disposeraient en séries suivant leur plus grande longueur, pour se retourner pendant la contraction et se présenter alors en largeur. Krause, ayant remarqué l'adhérence du sarcolemme aux stries d'Amici, croyait que les disques clairs étaient des parties liquides, qui, pendant la contraction, s'accumuleraient sur les côtés du disque sombre, produisant ainsi un raccourcissement et un épaississement. Dans cette théorie, dite de la *case musculaire*, les parties claires sont les seules actives ; en passant sur les côtés, elles rendent la striation longitudinale plus nette. Meckel, tenant compte de la strie de Hensen, subdivise la case de Krause en deux petites cases superposées; pendant la contraction, le disque épais se diffuserait dans toute l'étendue de la case. Cette manière de voir ne dit pas comment se produit le raccourcissement : elle explique seulement pourquoi, à un certain moment de la contraction, toute striation a disparu. Engelmann donne une explication plus satisfaisante; le raccourcissement est dû à la disparition des disques clairs, dont le liquide passerait dans le disque sombre, par imbibition. Enfin, Ranvier a tiré de l'observation des faits les conclusions suivantes : la substance claire est élastique; on le prouve en comparant un muscle *contracté*, mais maintenu en parfaite *tension*, avec un muscle non tendu; dans le premier cas, les disques épais sont devenus sphériques, d'où un raccourcissement; en outre, ils ont diminué de volume, en exprimant la substance liquide dont ils étaient imbibés ; cette substance, ne trouvant d'issue que sur les côtés, s'y accumule, produisant l'épaississement de la fibre, et rendant la striation longitudinale plus nette pendant la contraction, comme l'avait constaté Krause. La strie d'Amici n'est qu'une pièce de charpente. Ainsi, la substance contractile se trouve répartie en petites masses, ce qui assure la rapidité; la substance élastique emmagasine la force, pour la restituer aussitôt, régularisant ainsi la contraction (Duval). — Les éléments musculaires du cœur sont des fibrilles disposées en faisceaux striés : mais les fibrilles présentent ici une disposition spéciale, qui les fait tenir à la fois des éléments contractiles lisses et striés. V. Cœur et Myocarde. — *Fibrine musculaire*. V. Myosine. — *Système musculaire*. Système anatomique représenté par l'ensemble des parties rouges ou contractiles des muscles à faisceaux striés et par l'ensemble des couches formées de fibres-cellules. — *Tissu musculaire à faisceaux striés* dit aussi *rouge* ou *de la vie animale*. Il a pour élément fondamental les faisceaux striés disposés en faisceaux secondaires, visibles à l'œil nu (fibres des auteurs d'anatomie descriptive). Entre ces faisceaux secondaires se trouvent quelques vésicules adipeuses, en séries longitudinales ordinairement, des fibres conjonctives et des vaisseaux artériels et veineux, dont les capillaires extrêmement fins pénètrent entre les faisceaux striés en formant des mailles

régulières allongées. Les nerfs entrent pour une petite portion dans la composition du tissu musculaire ; les tubes nerveux ne sont en contact que sur un point de la longueur de chaque faisceau strié, ce qui suffit pour déterminer la manifestation de la contractilité dont jouissent les fibrilles. Chaque faisceau nerveux qui entre dans un muscle se subdivise bientôt en plusieurs tubes qui se bifurquent une ou plusieurs fois. Quand on a une de ces divisions isolée sur un faisceau musculaire, on est sûr d'y trouver le dernier bout périphérique d'un nerf moteur. L'enveloppe propre du tube nerveux se réunit constamment au sarcolemme. Le double contour du nerf produit par sa substance médullaire cesse. Le cylindre-axe passe au-dessous du sarcolemme et se trouve dès lors en contact avec la substance contractile striée ; il devient alors plus large, et là il est garni de petits noyaux granuleux (bourgeon, cône de Doyère, plaque terminale de Rouget). C'est par ces plaques que le cylindre-axe du nerf moteur se trouve en contact le plus intime avec la substance contractile du muscle à laquelle il adhère plus qu'au myolemme. Dans d'autres cas, chez la grenouille par exemple, les arborisations terminales s'anastomosent un grand nombre de fois, formant le *buisson* de Kühne. Le tissu musculaire forme la partie rouge des muscles, ou *chair* proprement dite (V. Tendon). Cette coloration rouge est due à la présence d'hémoglobine, comme le démontre le spectroscope ; cette hémoglobine sert à fournir au muscle l'oxygène dont il a besoin pour sa contraction ; en effet, les vaisseaux sont oblitérés pendant la contraction, s'il n'y avait pas d'hémoglobine dans le muscle, la contraction serait brusque, instantanée ; c'est ce qui arrive pour certains muscles du lapin, en particulier les jumeaux qui sont dépourvus d'hémoglobine, et dont pour cette raison la contraction n'est qu'une brusque détente (Ranvier). En plus de l'hémoglobine, il y a dans le muscle une fibrine spéciale, la *myosine*, spontanément coagulable et qui est la cause de la rigidité cadavérique. Dans le tissu musculaire, les fibrilles tendineuses adhèrent, par simple contact immédiat ou moléculaire, au sarcolemme des faisceaux striés, à l'extrémité de ceux-ci. On trouve, en outre, beaucoup de faisceaux striés qui adhèrent (par leur extrémité conique un peu déprimée) latéralement à des faisceaux de fibrilles tendineuses sur la longueur et non à l'extrémité desquels ils sont attachés. — *Tissu musculaire gris, viscéral* ou *de la vie végétative*. Il est grisâtre, demi-transparent ou d'un gris rouge (utérus gravide, gésier, etc.), composé de faisceaux primitifs de *fibres-cellules*, juxtaposés parallèlement, sans enveloppe propre, avec interposition de très minces couches de tissu conjonctif et de fines fibres élastiques avec beaucoup de capillaires. Ainsi disposés en un certain nombre, ils forment les faisceaux secondaires, qui par leur réunion composent les couches musculaires de l'intestin, de l'estomac, de la trachée, de la vessie, des uretères ; on en trouve encore autour des culs-de-sac glandulaires des glandes en grappe et des follicules, dans le parenchyme du poumon, au-dessous du derme (dans le dartos surtout), dans les parois des veines, dans celles des artères (surtout de petit volume), dans l'enveloppe et le parenchyme de la rate. On admet que les nerfs se terminent dans ces faisceaux en formant, au contact de chaque fibre-cellule, une arborisation terminale minuscule ou *tache motrice*, renflement qui, comme la plaque terminale que présente l'extrémité des nerfs dans le tissu musculaire strié, paraît avoir surtout pour but d'augmenter le contact du bout nerveux avec la fibre musculaire, contact indispensable à l'exercice de la contractilité, en dehors des excitations directes, mécaniques, physiques ou chimiques (Ranvier). — Bien qu'on appelle *involontaires* les muscles formés de tissu musculaire à fibres-cellules, et *volontaires* ceux qui ont pour élément les fibres striées, ce ne sont pas les muscles eux-mêmes qui sont volontaires ou involontaires, mais l'action nerveuse qui en détermine la contraction. La contractilité des fibres-cellules ne diffère de celle des faisceaux striés que par l'énergie et la rapidité : c'est la motricité, l'incitation motrice, qui est involontaire ou volontaire.

**MUSCULARIS MUCOSÆ.** Mots latins employés pour désigner une assise de fibres musculaires lisses, formant une couche continue dans les parties profondes du derme de la muqueuse du tube digestif ; c'est une annexe de cette couche muqueuse ; elle est donc bien distincte de la tunique musculeuse.

**MUSCULARITÉ.** s. f. État de ce qui est formé de muscles ou qui en est pourvu.

**MUSCULATION.** s. f. [de *musculus*, muscle]. Étude des mouvements volontaires comprenant la locomotion du corps et de ses parties (Gerdy). || Action des muscles en général. V. Contraction. || Pour De Blainville (1831) et A. Comte, *sensation* d'activité musculaire. — *Musculation irrésistible*. État nerveux qui amène un besoin d'exercice musculaire irrésistible.

**MUSCULATURE.** s. f. État dans lequel se trouve le système musculaire : *une bonne musculature*, etc.

**MUSCULEUX, EUSE.** adj. [*musculosus*, all. *muskelig*, angl. *musculous*, it. *muscoloso*, esp. *musculoso*]. Qui est de la nature des muscles ou pourvu de beaucoup de muscles.

**MUSCULEUSE.** s. f. Couche musculaire de l'intestin, de l'utérus, de la vessie, etc., qui est sous-jacente à la membrane muqueuse dans les parois de ces cavités.

**MUSCULINE.** s. f. [de *musculus*, muscle (Ch. Robin et Verdeil, 1852)]. V. Syntonine.

**MUSCULO-CUTANÉ, ÉE.** adj. et s. m. [*musculo-cutaneus*, it. *musculo-cutaneo*]. Qui appartient à des muscles et à la peau. — *Nerf musculo-cutané du bras*. Branche du *plexus brachial*, d'où il naît par un tronc commun avec la racine externe du médian. Dans sa moitié supérieure, profonde ou motrice, il donne des rameaux moteurs aux muscles coraco-brachial (qu'il traverse, d'où son nom de *nerf perforant de Cassérius*), biceps et brachial antérieur, et il reçoit une anastomose du nerf médian vers le milieu du bras. Il traverse l'aponévrose brachiale au niveau de la veine médiane céphalique. Dans sa moitié inférieure, superficielle ou cutanée, ce nerf s'anastomose sur la ligne médiane avec les ramifications du brachial cutané interne ; à la face antérieure de l'avant-bras, il donne des rameaux à la peau de la partie externe et postérieure, s'anastomose à quelques centimètres au-dessus du poignet avec un rameau perforant du nerf radial, et se termine à la peau de l'éminence thénar. — *Nerfs musculo-cutanés de la cuisse*. Branches terminales du plexus lombaire, au nombre de deux. Le nerf *musculo-cutané externe* se divise en branches musculaires, qui se distribuent au muscle couturier, et branches cutanées (dites *perforantes*, parce qu'elles traversent le couturier), au nombre de trois, qui se distribuent à la peau de la partie antérieure et inférieure de la cuisse et à celle du genou : la branche perforante inférieure fournit l'*accessoire du saphène interne*, qui pénètre dans la gaine des vaisseaux fémoraux, devient sous-cutané au niveau de l'anneau du troisième adducteur, et s'anastomose avec le saphène interne. Le nerf *musculo-cutané interne* (*petite branche musculo-cutanée, branche de la gaine des vaisseaux fémoraux*) se partage en rameaux qui perforent la gaine des vaisseaux, puis en sortent pour se rendre aux muscles pectiné et moyen adducteur ou à la peau de la partie supérieure et interne de la cuisse. — *Nerf musculo-cutané de la jambe*. V. Sciatique.

**MUSCULO-MEMBRANEUX, EUSE.** adj. Se dit, en

anatomie, d'une partie dont les éléments dominants sont du tissu musculaire et une membrane, muqueuse ou autre.

**MUSCULO-PHRÉNIQUE.** adj. — *Artère musculo-phrénique*. V. MAMMAIRE *interne*.

**MUSEAU.** s. m. [*rostrum*, ῥύγχος, all. *Maul, Schnauze*, angl. *snout*, it. *muso*, *ceffo*, esp. *hocico*]. Nom donné à la face des mammifères, quand elle avance beaucoup en avant du front, ou seulement à la portion représentée par les lèvres et les narines. ‖ *Museau de tanche* [*os tincæ*, all. *Schleihenmaul*, *Muttermund*, it. *muso di tinca*]. Orifice externe ou vaginal de la matrice. V. UTÉRUS.

**MUSÉNINE.** s. f. Substance amorphe, soluble dans l'eau et l'alcool, non dans l'éther, extraite de l'écorce de musenna ou *moucenna* (Thiel).

**MUSENNA.** V. MOUCENNA.

**MUSEUX** (chirurgien français du XVIII[e] siècle). — *Pince de Museux*. V. PINCE.

**MUSICAL, LE.** adj. — *Bruit musical* (*sifflement*, *piaulement*, *roucoulement*). En auscultation, timbre particulier des bruits de souffle qui deviennent analogues par leur sonorité à ceux que donnent certains instruments de musique. Ils se rencontrent au niveau du cœur dans un grand nombre d'affections de cet organe, rétrécissement des orifices, altérations des valvules; on les entend aussi parfois dans les grosses artères : aux vaisseaux du cou, ils annoncent l'anémie et la chlorose.

**MUSICOMANIE.** s. f. [*musicomania*]. Sorte d'aliénation caractérisée par une passion effrénée pour la musique.

**MUSIQUE.** s. f. Elle a été appliquée avec succès au traitement de l'hypocondrie, de plusieurs formes d'aliénation et de diverses névroses. On a observé que suivant les cas elle agit soit par le rythme, soit par l'ordre des sentiments généraux, plus contemplatifs que portant aux actions musculaires et à la phonation, suscités par les mélodies.

**MUSKAU** (Prusse). *Eaux sulfatées et carbonatées ferrugineuses*, froides, 12°, renfermant 3gr,928 de sels dont 0gr,36 de carbonate ferreux et 3gr,004 de sulfate de chaux. Établissement : buvette, bains.

**MUSSENNA.** V. MOUCENNA.

**MUSSET.** — *Signe de Musset*. Nom proposé par Delpeuch pour désigner un symptôme que l'on constate chez les individus atteints d'insuffisance aortique; il consiste en secousses rythmées de la tête, isochrones aux battements du pouls, sorte de hochement de tête involontaire. Le poète Alfred de Musset aurait le premier noté ce signe sur lui-même. Il n'est pas caractéristique de l'insuffisance aortique ; il peut se rencontrer, en effet, dans l'anévrysme de l'aorte, comme l'ont vu Feletti et Bruschini ; il serait dû, pour Frenkel, à l'hypertension artérielle.

**MUSSITATION.** s. f. [*mussitatio*, de *mussitare*, murmurer entre les dents; all. *Murmeln*, angl. *mussitation*, it. *mussitazione*, esp. *musitacion*]. Mouvement des lèvres qu'un malade exécute, comme s'il parlait à voix basse. C'est un signe fâcheux qu'on observe parfois dans les maladies accompagnées de phénomènes cérébraux.

**MUTABILITÉ.** s. f. [de *mutare*, changer]. V. VARIABILITÉ.

**MUTÉOSE.** s. f. [de *mutus*, muet], L'ensemble des actions muettes, ou les gestes et la physionomie.

**MUTILATION.** s. f. [*mutilatio*, κολόβωσις, τήρωσις, all. *Verstümmelung*, angl. *mutilation*, it. *mutilazione*, esp. *mutilacion*]. En chirurgie, se dit quelquefois pour retranchement d'un membre fait dans un but thérapeutique, etc. ‖ En médecine légale, retranchement criminel d'une partie du corps, particulièrement ablation d'une partie ou de la totalité des organes génitaux externes, exécutée de force, ou amputation d'une ou de plusieurs phalanges, extraction des dents que se font les conscrits pour se créer des motifs d'exemption au service militaire.

**MUTISME.** s. m. [*mutitas*, de *mutus*, muet; all. *Stummheit*, angl. *dumbness*, it. *mutezza*, esp. *mudez*]. Impuissance d'articuler des sons.

**MUTITÉ.** s. f. [*mutitas*, de *mutus*, muet ; ἀφωνία, all. *Stummheit*, angl. *dumbness*, it. *mutezza*, esp. *mudez*]. Privation congénitale ou acquise de la parole. Il n'y a pas de mutité en tant que privation de la *voix*; il y a seulement privation de la *voix articulée* ou *parole*, avec ou sans *surdité*. V. SURDI-MUTITÉ.

**MUZENNA.** V. MOUCENA.

**MUZETTE.** s. f. Nom vulgaire du *charbon*.

**MYALGIE.** s. f. [de μῦς, muscle, et ἄλγος, douleur]. Douleur musculaire. V. MYODYNIE.

**MYASTHÉNIE.** s. f. [de μῦς, muscle, α priv., et σθένος, force]. Asthénie musculaire. — *Myasthénie grave pseudoparalytique* (Jolly), *paralysie bulbaire asthénique*, *asthénie bulbaire*, *maladie* ou *syndrome d'Erb*. Affection caractérisée par un trouble musculaire se traduisant par l'épuisement rapide de la contractilité ; les muscles atteints les premiers sont ceux qui sont dans un état de contraction à peu près constante ; aussi le ptosis, la chute de la tête par paralysie des muscles de la nuque sont des phénomènes précoces ; les muscles masticateurs, les muscles de la langue, du larynx, parfois les muscles des membres sont pris ; et d'une façon générale, la plupart des muscles arrivent, à la suite de quelques contractions ou efforts, à un état d'épuisement fonctionnel qui les rend impuissants et comme paralysés ; de plus, ils présentent la réaction *myasthénique* (V. ce mot). La marche de l'affection est lente; la mort est la terminaison habituelle au milieu de crises de dyspnée, de palpitations, dans une syncope ou par pénétration de corps étrangers dans les voies aériennes. Anatomiquement, aucune lésion ne peut être constatée. A côté des paralysies par lésions des cornes antérieures de la moelle ou des noyaux bulbo-protubérantiels, il faut donc faire une place à un groupe d'affections qui n'en sont en quelque sorte que les modalités fonctionnelles. Aucune médication ne paraît avoir de rôle efficace ; certaines substances comme la strychnine ou certains agents comme la faradisation paraissent même dangereux; il faut se contenter du repos et des toniques généraux.

**MYASTHÉNIQUE.** adj. Qui a rapport à la myasthénie. — *Réaction myasthénique*. Réaction qui consiste dans la diminution de la durée et de la force de la contraction musculaire au fur et à mesure de la répétition des excitations faradiques ; après un certain temps, la contraction finit même par disparaître. L'épuisement est encore plus précoce quand on a fait précéder l'excitation électrique de quelques contractions musculaires.

**MYCE.** s. f. [de μύκης, champignon]. Excroissance fongueuse qui se développe dans les ulcères.

**MYCÉLIAL, ALE.** adj. Qui concerne le mycélium.

**MYCÉLIEN, IENNE.** adj. Synonyme de *mycélial*.

**MYCÉLOÏDE.** adj. [de *mycélium*, et εἶδος, forme]. En forme de mycélium.

**MYCÉLIUM.** s. m. [de μύκης, champignon ; all. *Pilzchwammgewebe*, angl. *mycelium*]. Produit de la végétation des spores des champignons (V. BLANC *de champignon*). Il est composé de filaments d'abord simples, puis ramifiés, formés par une seule cellule allongée, plus rarement par plusieurs cellules placées bout à bout; alors les filaments sont cloisonnés. La longueur des traînées visibles à l'œil nu qu'ils forment peut être de plusieurs mètres. Chaque filament est épais de 0mm,001, quelle que soit la longueur, et ressemble à ceux des leptothrix quand il est réduit en courts fragments. Près du point où s'élèvent les

stipes du champignon, leur largeur devient de quatre à huit fois plus grande. La couleur blanche des traînées ainsi formées est due à l'air que les cellules filamenteuses retiennent entre elles, mais non dans leur cavité. Les champignons unicellulaires manquent de mycélium. Le mycélium présente différents aspects, selon les dispositions prises par les filaments qui le forment. Les champignons qu'on trouve sur les animaux vivants ne présentent que le *mycélium nématoïde* ou *filamenteux*, et le *mycélium hyménoïde membraneux*. Le premier est formé de filaments lâchement entre-croisés : c'est le plus fréquent. Dans le second, les filaments, plus rapprochés et plus confondus, forment une sorte de membrane plus ou moins épaisse. Les filaments qui composent le mycélium d'une même espèce peuvent présenter des aspects divers selon les conditions d'humidité, de sécheresse ou de lumière, dans lesquelles ils se sont développés : en raison de ces variations, et vu la grande ressemblance des mycéliums appartenant à des espèces différentes, on ne peut se fonder sur l'examen seul du mycélium pour établir et distinguer celles-ci : il faut, pour cela, étudier les organes de la reproduction.

**MYCÉTOLOGIE.** s. f. [de μύκης, μύκητος, champignon, et λόγος, traité]. V. MYCOLOGIE.

**MYCÉTOME.** s. m. V. PÉRICAL.

**MYCÉTOZOAIRE.** adj. et s. m. [de μύκης, μύκητος, champignon, et ζῶον, animal. V. MYXOGASTRE.

**MYCODERME.** s. m. [*mycoderma*, de μύκης, champignon, et δέρμα, peau]. Nom donné par Persoon à un genre de cryptogames. L'espèce principale était le *Mycoderma mesentericum*, Persoon, *algue* ou *champignon des fleurs du vin* (*Mycoderma vini*, Duby), qui, suivant quelques-uns, appartient au genre *Hygrocrocis* (*Hygrocrocis doliorum*, Kutzing). Elle se développe sous forme de pellicules rosées ou blanchâtres, formées par accumulation de filaments de mycélium et surtout de spores ovoïdes. Ces pellicules se réunissent en une croûte ou membrane charnue à surfaces plissées (comme celle du mésentère). Elle se forme plus lentement sur les *vins tournés* que sur ceux qui ne le sont pas. || Nom donné par quelques médecins aux champignons parasites qui croissent sur la peau de l'homme et des animaux. || Actuellement on donne souvent le nom de *mycodermes* à un genre de blastomycètes voisin des levures, mais ayant des fonctions tout à fait différentes ; tel est le *Mycoderma vini*, qui consomme l'alcool au lieu de le produire ; l'acide acétique ainsi formé par oxydation peut ensuite être brûlé quand l'alcool vient à manquer. On étend parfois le nom de *mycodermes* à toutes les levures.

**MYCODERMIQUE.** adj. Qui se rapporte aux mycodermes.

**MYCODERMOTHÉRAPIE.** s. f. [de *mycoderme* et θεραπεία, traitement]. Traitement des maladies par l'emploi des levures, et en particulier de la levure de bière.

**MYCOLOGIE** ou **MYCÉTOLOGIE.** s. f. [de μύκης, champignon, et λόγος, traité]. Partie de la botanique qui s'occupe de l'étude des champignons.

**MYCOMYCÈTE.** s. m. Ordre de champignons ayant un mycélium pluricellulaire dès la germination de la spore, et comprenant quatre grands groupes parmi lesquels les ascomycètes renferment les levures pathogènes.

**MYCOMYRINGITE.** s. f. [de μύκης, champignon, et *myringitis*]. Développement d'un champignon parasite (*Aspergillus auricularis*) sur la membrane du tympan, où il détermine une maladie très opiniâtre, qui réclame l'emploi de parasiticides énergiques : hypochlorite de chaux, arsénite de potasse, acide phénique, etc.

**MYCOSE.** s. f. [de μύκης, champignon]. Nom générique des maladies produites par la présence dans l'organisme d'un champignon. Telles sont la *mycose* localisée ou généralisée due à l'*oïdium albicans* (V. MUGUET) ; la *mycose pulmonaire* engendrée par la pénétration d'un *aspergillus* dans le poumon ; la *keratomycose*, due au développement dans la cornée de ce même champignon ; l'*actinomycose*, etc.

**MYCOSIS.** s. m. [de μύκης, champignon]. Excroissance ou tumeur fongueuse de la peau (Alibert). — *Mycosis fongoïde*. Affection rare de la peau, débutant par des lésions diverses, mais banales, suivies au bout d'un temps plus ou moins long d'infiltration lichénoïde et enfin de véritables tumeurs. La première phase, dite période eczématiforme, est caractérisée par des lésions banales (érythèmes, urticaires, taches prurigineuses) ; dans la deuxième période, ou période de mycosis confirmée, les plaques eczématiques deviennent lichénoïdes, irrégulières, mamelonnées ; la troisième période, ou période des tumeurs, succède très rapidement à la précédente, des saillies mamelonnées apparaissent plus ou moins volumineuses, souvent hémisphériques, molles, rouges, se ramollissant et s'ulcérant après un certain temps ; c'est alors la quatrième période, dite d'ulcération. A côté de ce type, il faut ranger les formes à tumeurs d'emblée de Vidal et Brocq, et la *lymphodermia perniciosa* de Kaposi, caractérisée par une infiltration parfois généralisée de la peau, avec tumeurs aplaties et prurit intolérable. La durée de l'affection est longue, la terminaison fatale est la règle. Elle a été considérée (Brocq) soit comme une lymphadénie cutanée, soit comme une sarcomatose cutanée généralisée, soit comme une néoplasie inflammatoire fongoïde, soit comme une entité morbide distincte se rapprochant des sarcomes lymphadéniques myxoïdes (Vidal, Brocq), soit comme un granulome infectieux dont le microbe ne serait pas encore connu avec certitude. Le traitement consistera à soutenir les forces du malade et à panser antiseptiquement les manifestations cutanées.

**MYDALÉINE.** s. f. [de μυδαλέος, putride]. Base très toxique retirée des cadavres en putréfaction (Brieger).

**MYDATOXINE.** s. f. [en atomes $C^6H^{13}AzO^2$] et **MYDINE** s. f. [en atomes $C^8H^{11}AzO$]. Bases peu toxiques retirées des cadavres par Brieger.

**MYDRIASE** s. f. [*mydriasis*, μυδρίασις, all. *Mydriasis*, *Pupillenerweiterung*, angl. *mydriasis*, it. *midriasi*]. Dilatation anormale et permanente de la pupille, avec immobilité persistante de l'iris. La mydriase peut être produite artificiellement par l'instillation dans l'œil d'un collyre au sulfate d'atropine ou à l'extrait de belladone. Spontanée, elle reconnaît deux ordres de causes : tantôt elle est d'origine paralytique, soit qu'elle résulte de la paralysie (par refroidissement, compression, etc.) du nerf moteur oculaire commun, qui anime le sphincter de l'iris, soit qu'elle résulte de ce que la rétine (par suite d'amaurose ou d'amblyopie) n'a plus la perception de la lumière, point de départ du réflexe qui fait contracter le sphincter irien ; tantôt elle est d'origine spasmodique, le grand sympathique, qui anime les fibres longitudinales, dilatatrices, de l'iris, étant irrité et transmettant cette irritation à ces fibres : la mydriase est alors symptomatique d'une névrose, d'une hydrophtalmie, d'une affection vermineuse. Le traitement varie avec la cause.

**MYDRIATIQUE.** adj. et s. Qui concerne la mydriase, qui en est atteint. — S. m. Médicament qui la détermine : belladone, atropine.

**MYÉLASTHÉNIE.** s. f. [de μυελός, moelle, et *asthénie*]. Variété de neurasthénie dans laquelle prédominent les symptômes médullaires (rachialgie, engourdissement des membres inférieurs), faisant croire parfois à une affection de la moelle épinière.

**MYÉLATÉLIE.** s. f. [de μυελός, moelle, et ἀτελής, incomplet]. Développement incomplet de la moelle épinière.

**MYÉLÉMIE.** s. f. V. MYÉLOCYTÉMIE.

**MYÉLENCÉPHALE.** s. m. [de μυελὸς, moelle, et *encéphale*]. Le névraxe, ou l'encéphale et la moelle épinière.

**MYÉLINE.** s. f. [de μυελὸς, moelle]. Nom donné par Virchow à un extrait gras obtenu en traitant par l'alcool le jaune d'œuf frais, la matière cérébrale ou divers autres tissus animaux, chauffant la masse avec précaution et évaporant : cet extrait, au contact de l'eau, prend, sous le microscope, la forme de gouttelettes, de nœuds, d'expansions tubuliformes remarquables par leurs modifications incessantes (*formes myéliniques*). La myéline n'est pas un principe immédiat, mais un mélange de divers principes, surtout graisseux, sans analogie avec la substance médullaire des tubes nerveux. D'après Liebreich, ce serait un mélange de protagon, de névrine, d'acides stéarique et phosphoglycérique ; mais Neubauer a montré que le protagon et la cholestérine n'étaient pas nécessaires à la production des formes myéliniques, lesquelles sont un simple phénomène physique que donnent également les acides oléique, caprique, capyrylique. ‖ Aujourd'hui on réserve le nom de *myéline* à la substance qui dans le tube nerveux (V. Nerveux) entoure le cylindraxe et est elle-même entourée par la gaine de Schwann ; cette substance constitue une masse très réfringente, qui se gonfle dans l'eau, se dissout en grande partie dans l'alcool et dans l'éther ; c'est un mélange de lécithine, de protagon, de cholestérine, de corps gras et de matières albuminoïdes ; l'acide osmique la colore en noir, par suite de sa réduction à l'état d'osmium métallique. La myéline est une substance semi-liquide pendant la vie, mais durcit après la mort.

**MYÉLINIQUE** adj. Qui concerne la myéline.

**MYÉLIQUE.** adj. [de μυελὸς, moelle]. Qui concerne la moelle, ses lésions, ses troubles fonctionnels, etc.

**MYÉLITE.** s. f. [de μυελὸς, moelle ; all. *Rückenmarkentzündung*, angl. *myelitis*, it. *mielite*]. Inflammation aiguë ou chronique de la moelle épinière. Les lésions anatomiques qui caractérisent l'inflammation de la moelle sont remarquables par la tendance qu'elles présentent à *se systématiser* (Vulpian, Charcot), c'est-à-dire à se localiser dans un ou plusieurs cordons de la substance blanche, dans une ou plusieurs colonnes de la substance grise de l'organe. C'est ainsi qu'*à l'état aigu*, l'inflammation se localise dans les cellules des cornes antérieures dont elle détermine l'atrophie (*myélite antérieure aiguë, paralysie de l'enfance*) ; *à l'état subaigu*, elle se limite aux mêmes points que la précédente, dont elle diffère surtout par sa marche (*myélite antérieure subaiguë, paralysie spinale de l'adulte*) ; *à l'état chronique*, elle se localise dans les cordons postérieurs (*ataxie locomotrice progressive*), ou dans les cordons latéraux (*sclérose latérale amyotrophique*), ou dans les cornes antérieures (*atrophie musculaire progressive*), ou dans les noyaux d'origine des nerfs qui naissent du bulbe (*paralysie bulbaire, paralysie labio-glosso-laryngée*) (V. Ataxie *locomotrice progressive*, Atrophie *musculaire progressive*, Paralysie *de l'enfance*, Paralysie *labio-glosso-laryngée*, Paralysie *spinale* et Sclérose *latérale amyotrophique*). Cependant la localisation des lésions inflammatoires n'est pas constante, et il existe des *myélites diffuses*, non systématiques, aiguës ou chroniques : celles-ci sont presque toujours interstitielles, et forment la variété de sclérose de la moelle dite *sclérose en plaques* (V. Sclérose). Reste la *myélite aiguë diffuse*, dans laquelle les lésions sont tantôt généralisées, tantôt localisées soit à la partie blanche, soit à la substance grise de la moelle, soit même à une moitié latérale de cet organe, mais sans affecter le caractère systématique des précédentes, sans atteindre exclusivement, comme celles-ci; tel ou tel des éléments constituants de la moelle. Cette forme de myélite est primitive, consécutive à un traumatisme, à l'impression du froid, à une suite de grandes fatigues ; ou secondaire, développée consécutivement à une méningite spinale, dans le cours de la dothiénentérie, de la variole, d'une maladie de la vessie, etc. Dans tous les cas elle est l'expression de la localisation sur la moelle d'un agent infectieux ou de toxines microbiennes sécrétées à distance ; le froid, la fatigue sont des causes prédisposantes qui facilitent l'infection. Le tissu de la moelle, plus souvent ramolli qu'induré, présente une coloration rouge plus ou moins intense, quelquefois de petits foyers sanguins ; les éléments nerveux, cellules et cylindres d'axe, sont augmentés de volume, tuméfiés, ainsi que la névroglie ; cependant les cellules nerveuses peuvent aussi s'atrophier, devenir granuleuses ou graisseuses. Les symptômes varient suivant que les lésions anatomiques sont généralisées ou localisées. Dans le premier cas, après un début brusque par un mouvement fébrile intense, des douleurs le long de la colonne vertébrale et en ceinture, on voit apparaître un affaiblissement, puis une disparition rapide de la motilité et de la sensibilité dans les quatre membres ; la paralysie est pourtant plus marquée dans les membres inférieurs, et s'accompagne de rétention de l'urine et des matières fécales, à laquelle succède l'incontinence de ces matières, puis d'escarres du sacrum, et d'autres troubles de la nutrition, œdèmes partiels, douleurs dans les muscles et les jointures, etc. ; la mort arrive lorsque, les lésions atteignant les parties supérieures de la moelle, les organes de la circulation centrale et de la respiration sont paralysés à leur tour. La myélite aiguë limitée à la partie inférieure de la moelle a une marche moins rapide que la forme généralisée, un début moins brusque ; elle a plus de tendance à passer à l'état chronique. Celle qui occupe la partie cervico-dorsale de la moelle est caractérisée, en outre des symptômes qui précèdent, par des troubles du côté de la pupille, qui d'abord dilatée se resserre plus tard ; par des crises de gastralgie, comme dans l'ataxie locomotrice ; par une dyspnée continuelle, des alternatives d'élévation et d'abaissement de la température, de ralentissement et d'accélération du pouls. Enfin dans les cas rares où une seule moitié de la moelle est lésée, on observe, de ce côté, de l'hémiplégie, de l'inflammation ou des lésions de dégénérescence des muscles et des jointures ; l'anesthésie siège du côté opposé, ainsi que l'escarre lorsqu'elle survient. Le traitement sera uniquement symptomatique, à moins qu'on ne puisse agir directement sur l'agent microbien ; les révulsifs (ventouses, pointes de feu, sangsues, vésicatoires) pourront être employés ; il faut surtout traiter les accidents qui peuvent survenir, rétention d'urine, escarres, etc.

**MYÉLOCONE.** s. f. [de μυελὸς, moelle, et κόνις, poussière ; all. *Gehirnmarkstaub* (Couerbe). Mélange de matières tirées de la substance du cerveau. V. Cérébrine.

**MYÉLOCYTE.** s. m. [de μυελὸς, moelle, et κύτος, masse, corps ou cellule ; *granule du cerveau, noyau et cellule de la substance grise, noyau et cellule propres des tissus cérébral et rétinien*]. Nom donné par Ch. Robin à des noyaux libres provenant des cellules qui, après avoir formé le névraxe, par involution blastodermique, ont perdu la substance du corps cellulaire. Ces cellules existeraient surtout dans le cervelet, au contact de la substance blanche et près de la surface, ainsi que dans la couche de noyaux de la rétine. Elles participeraient à la constitution de certaines tumeurs du cerveau et de la rétine. L'existence de noyaux libres n'est plus admise aujourd'hui. — Actuellement le nom de *myélocytes* est réservé presque exclusivement aux cellules de la moelle osseuse ; ce sont des leucocytes mononucléaires granuleux. Pour presque tous ces leucocytes, ces granulations sont neutrophiles ; dans quelques-uns seulement, elles sont éosinophiles.

**MYÉLOCYTÉMIE** ou **MYÉLOCYTHÉMIE**. s. f. [de *myélocyte* et αἷμα, sang]. (*Myélémie*). Variété de leucémie caractérisée par l'apparition dans le sang de cellules de la moelle osseuse ou myélocytes et d'hématies nucléées (V. Leucémie).

**MYÉLO-ENCÉPHALOPATHIE**. s. f. Lésion simultanée de l'encéphale et de la moelle épinière, qui existe dans la paralysie générale progressive, la sclérose latérale secondaire de la moelle, la sclérose en plaques.

**MYÉLOGÈNE**. adj. [de μυελὸς, moelle, et γένεσις, production]. Qui produit de la moelle : *pseudo-leucémie myélogène*. On l'emploie surtout aujourd'hui pour désigner ce qui vient de la moelle : *leucémie myélogène* indique une variété de leucémie qui semble être consécutive à une lésion de la moelle ; elle est caractérisée par le passage dans le sang de formes leucocytaires que l'on ne rencontre ordinairement que dans la moelle osseuse et de globules rouges nucléés, autre élément caractéristique de la moelle.

**MYÉLOÏDE**. adj. [de μυελὸς, moelle, et εἶδος, forme]. — *Tumeur myéloïde* (Paget) [all. *myeloide Geschwulst*, angl. *myeloid tumour*, it. *tumore mieloide*]. Tumeur formée par les éléments de la moelle des os. V. Médullocelle et Myéloplaxe.

**MYÉLOÏDINE**. s. f. Nom donné par Köhler à une substance qu'il aurait extraite du cerveau, et dont l'existence n'est généralement pas admise. Il en est de même pour l'*acide myéloïdique*.

**MYÉLOKYSTIQUE**. adj. [de μυελὸς, moelle, et *kyste*]. — *Tumeur myélokystique*. Nom donné à tort par Gray à des tumeurs qui comprennent : 1° certaines de celles que Paget a nommées *myéloïdes*, et Ch. Robin *tumeurs à myéloplaxes* ; 2° celles qui étaient appelées *tumeurs fibreuses*, *fibro-plastiques* (Lebert) et *fibro-kystiques des os*, quand elles sont compliquées de la présence de kystes, ce qui est une complication, et non un caractère constant.

**MYÉLOMALACIE**. s. f. [de μυελὸς, moelle, et μαλακὸς, mou ; all. *Rückenmarkerweichung*, angl. *myelomalacy*, it. *mielomalacia*]. Ramollissement de la moelle.

**MYÉLOMARGARINE**. s. f. Élément constitutif de l'acide cérébrique (Kohler).

**MYÉLOME**. s. m. [de μυελὸς, moelle]. Tumeur de la moelle. — Nom surtout employé autrefois pour désigner les tumeurs formées par la substance du cerveau. || Il sert aussi à désigner certaines variétés de lymphadénome caractérisées par la prédominance des myélocytes.

**MYÉLOMÉNINGITE**. s. f. La méningite spinale.

**MYÉLOMÈRE**. s. m. [de μυελὸς, moelle, et μερὸς, partie]. Territoire cutané en relation avec un segment métamérique de la moelle.

**MYÉLOPATHIE**. s. f. [de μυελὸς, moelle, et πάθος, affection]. Nom commun aux maladies de la moelle épinière, quelles qu'en soient l'origine et la nature : compression, tumeur, inflammation aiguë ou chronique, systématique ou diffuse, etc.

**MYÉLOPLAXE**. s. f. [de μυελὸς, moelle, et πλὰξ, plaque, lamelle] (Ch. Robin). Élément anatomique particulier de la moelle des os normale, disposé en plaques ou lamelles à noyaux multiples, de volume très variable (0mm,020 à 0mm,100), aplati ou polyédrique, à bords irréguliers ou même dentelés, pâles, minces, ou épais et foncés, composé d'une masse finement granuleuse parsemée de noyaux ovoïdes (depuis 2 ou 3 jusqu'à 20 ou 30). Les noyaux ont 0mm,009 à 0mm,011 de long sur 0mm,005 à 0mm,006 de large. A l'état normal, les myéloplaxes sont plus abondantes dans la moelle du diploé et du tissu spongieux que dans celle du canal des os longs. Elles sont proportionnellement abondantes dans la moelle des points osseux nouvellement nés chez le fœtus. On les trouve surtout adhérentes à la substance osseuse même du canal ou des aréoles remplies de moelle, et elles se moulent sur les irrégularités de cette substance. Les myéloplaxes sont, comme les mégacaryocytes, des cellules géantes de la moelle osseuse ; mais, tandis que ces dernières cellules ont un noyau unique, lobé, les myéloplaxes sont des cellules à noyaux multiples isolés. D'après les recherches récentes, elles sont très nombreuses dans la moelle des très jeunes mammifères, et semblent représenter des masses plasmodiales, vasoformatives (Malassez) ; elles sont très rares au contraire chez les animaux adultes.

**MYÉLOPLAXOME**. s. m. Tumeur formée principalement par des myéloplaxes.

**MYÉLOSARCOME**. s. m. [de μυελὸς, moelle, et σάρκωμα, excroissance charnue]. Synonyme d'*ostéosarcome* et de *tumeurs à myéloplaxes*.

**MYÉLOSCLÉROSE**. s. f. [de μυελὸς, moelle, et σκλήρωσις, endurcissement]. Sclérose de la moelle épinière.

**MYGALE**. s. m. [*mygale*]. Genre d'arachnides volumineux, commun dans le midi de l'Europe et en Afrique, vivant sous terre, dont la piqûre ne détermine qu'une enflure douloureuse sans conséquences fâcheuses.

**MYIASE** ou **MYIASIS**. s. f. [de μυῖα, mouche]. Affection due à la présence de larves de mouches dans l'organisme humain. La myiase peut être cutanée, cavicole ou intestinale. La myiase cutanée peut être produite par le développement dans la peau des larves de la *Dermatobia cyaniventris* (Amérique), des différents *Hypoderma* (*H. bovis*, *H. Diana*, Europe) et de l'*Ochromyia antropophaga* (Afrique). La myiase cavicole est due au développement des larves de mouches dans les cavités naturelles et particulièrement dans les fosses nasales. On aura surtout l'occasion de rencontrer celles de la *Compsomyia macellaria*, de la *Calliphora vomitoria*, de la *Sarcophaga caruaria* et de la *S. magnifica*. Enfin dans la myiase intestinale on trouvera surtout dans les matières fécales les larves des *Anthymia*, de la *Teichomyza fusca* et de la *Prophila casei*.

**MYIOCÉPHALE**. s. m. [*myiocephalum*, de μυῖα, mouche, et κεφαλή, tête ; all. *Fliegenkopf*, angl. *myiocephalum*, esp. *miocefalo*]. Staphylome dans lequel l'iris, engagé dans une ouverture accidentelle de la cornée, forme une tumeur très petite, arrondie et noirâtre, comparée à une tête de mouche.

**MYIODOPSIE**. s. f. [de μυιώδης, semblable aux mouches, et ὄψις, vue ; all. *Mückensehen*, angl. *myiodopsy*]. Phénomène caractérisé par la perception d'images subjectives, de taches, de filaments, de points, brillants et colorés ou foncés (*mouches volantes*), qui passent parfois devant les yeux pendant l'examen au microscope, ou quand on regarde par un trou percé dans une carte avec une épingle, après qu'on a regardé un objet vivement éclairé. Anatomiquement, ce phénomène consiste dans la présence de cellules, ou de débris de cellules, ou de fibres, isolés ou agglomérés dans le corps vitré : il indique donc que ce milieu est plus fluide qu'à l'état normal, ce qui dépend ordinairement d'une congestion passagère de la choroïde, dont il faut éloigner ou combattre les causes ; mais il n'est pas, comme on l'a dit, l'indice d'une altération des membranes profondes.

**MYITIS**. s. f. [de μῦς, muscle ; all. *Muskelentzündung*, angl. *myitis*]. Inflammation des muscles. Elle est caractérisée par des douleurs locales vives, qu'exaspèrent les mouvements ; gonflement œdémateux, mal limité, des parties douloureuses ; rougeur peu intense et vague de la peau quand les muscles sont superficiels ; induration peu élastique, pouvant prendre une consistance ligneuse ; mouvements spontanés impossibles, mouvements communiqués difficiles et douloureux. Les malades ont une tendance instinctive à mettre les muscles dans le plus com-

plet repos. Cette inflammation marche lentement; la suppuration, quand elle a lieu, ne commence qué douze ou quinze jours après le début du mal. Elle est tantôt primitive, et reconnaît pour cause les plaies, les ruptures des muscles, les fatigues excessives; tantôt secondaire, et se développe dans le cours de l'érysipèle, de la tuberculose aiguë, de l'ictère grave, de l'infection purulente, de la morve, des fièvres puerpérale, typhoïde, éruptives, ou par propagation d'une inflammation voisine, mal de Pott, phlegmon iliaque. En tous cas, elle est toujours déterminée par l'arrivée d'un microbe au niveau du muscle, que ce microbe se localise d'emblée sur le muscle myitis primitive) ou ait déjà déterminé une inflammation sur un autre point (myitis secondaire). La suppuration, rare dans la forme primitive, est la règle dans la forme secondaire. Cette forme primitive est souvent accompagnée d'un tableau clinique spécial et on la décrit actuellement sous le nom de *polymyosite*. Pendant longtemps les mouvements sont gênés par l'induration du tissu conjonctif qui cause l'atrophie des faisceaux musculaires : ces derniers, dont la nutrition est troublée, deviennent eux-mêmes durs et rigides, par suite des modifications intimes dont leurs fibrilles sont alors le siège. Le traitement varie avec la cause de la maladie et l'état général du malade; localement on recourra à l'incision précoce et aux lavages antiseptiques des abcès; en même temps on soutiendra l'état général au moyen des toniques. — *Myitis syphilitique*. Elle se présente sous deux formes : scléreuse et gommeuse. Dans la première, les muscles perdent de leur extensibilité, c'est une véritable rétraction. La seconde se traduit par tous les signes d'une tumeur intra-musculaire; cette tumeur d'abord dure se ramollit et s'ulcère; mais elle peut aussi persister à l'état de production indurée, scléreuse, devenir alors rebelle au traitement (Fournier). Le traitement mixte mercuriel et ioduré doit être institué dès que le diagnostic est posé.

**MYLABRE.** s. m. Genre d'insectes hétéromères dont toutes les espèces sont vésicantes. V. Cantharide.

**MYLACÉPHALE.** s. m. [de μύλη, môle, masse informe, α privatif, et κεφαλή, tête] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres acéphales dont le corps, non symétrique, est très irrégulier, informe, à régions peu ou point distinctes, et qui ont des membres très imparfaits, rudimentaires, ou même qui en manquent.

**MYLÉEN, ENNE.** adj. [de μύλοι, les dents molaires]. Qui se rapporte aux dents molaires.

**MYLIEN, IENNE.** adj. [de μύλοι, dents molaires]. V. Myloïde.

**MYLO-GLOSSE.** adj. et s. m. [*mylo-glossus*, de μύλοι, les dents molaires, et γλῶσσα, la langue] (Winslow). Partie du constricteur supérieur formée de fibres musculaires qui, de la ligne myloïdienne et des côtés de la langue, se portent au pharynx.

**MYLO-HYOÏDIEN.** adj. et s. [*mylo-hyoideus*, de μύλοι, les dents molaires, et ὑοειδής, l'os hyoïde; it. *miloioideo*], Muscle impair, médian, qui naît de la ligne myloïdienne, au-dessous de la racine des dents molaires, et se rend au bas de la face antérieure du corps de l'os hyoïde. Il forme le plancher de la bouche, et, en se contractant, il comprime la langue contre la voûte palatine, il aide donc à la mastication et à l'insalivation des aliments. — *Nerf mylo-hyoïdien*. Rameau qui fournit le nerf dentaire inférieur, avant son entrée dans le canal de ce nom; il parcourt le sillon mylo-hyoïdien et se ramifie dans le muscle mylo-hyoïdien et dans le ventre antérieur du muscle digastrique (Ludovic Hirschfeld). D'après Sappey, avant de se diviser dans ces muscles, ce nerf donne un filet qui traverse le muscle mylo-hyoïdien et pénètre dans le nerf lingual avec lequel il se ramifie dans le muscle lingual supérieur; influant sur l'érection des papilles de la langue, il agit indirectement sur le sens du goût (nerf *dento-lingual* de Sappey). Ce filet se divise en deux branches dont l'une passe le long de la surface inférieure du nerf lingual jusqu'au bout de la langue, tandis que l'autre se recourbe en bas et pénètre isolément dans le ganglion sous-maxillaire dont elle constitue la racine motrice (Zlobikowski). — *Sillon mylo-hyoïdien*. Sillon qui, à la face interne de la branche montante du maxillaire inférieur, part de l'orifice du canal dentaire inférieur, en suit la direction à la face interne de l'os et loge le nerf mylo-hyoïdien.

**MYLOÏDE** ou **MYLOÏDIEN, IENNE.** adj. [de μύλος, dent molaire]. Qui est voisin des dents molaires, qui s'y rapporte. — *Ligne myloïdienne, oblique* ou *maxillaire interne*. Ligne ou crête osseuse de la face interne du corps du maxillaire inférieur, étendue de l'apophyse géni au niveau de la dernière dent molaire; elle donne insertion à des muscles, tels que le mylo-hyoïdien, etc.

**MYLO-PHARYNGIEN.** adj. et s. Le *mylo-glosse*.

**MYNSICHT.** — *Élixir de Mynsicht*. V. Élixir *vitriolique*.

**MYOBLASTE.** s. m. [de μῦς, muscle, et βλαστός, cellule]. Cellules d'origine mésodermique destinées à devenir des fibres musculaires striées; elles sont situées dans la couche corticale des prévertèbres.

**MYOCARDE.** s. m. [de μῦς, muscle, et καρδία, cœur]. La partie musculaire du cœur (V. Cœur). Au point de vue histologique, le myocarde est formé de fibres intermédiaires, comme structure, aux fibres striées et lisses. Ce sont de véritables cellules musculaires, ayant conservé leur individualité; le *noyau* est resté au centre, entouré d'une masse de protoplasma, qui envoie des cloisons entre les fibrilles striées qui constituent la plus grande partie de la cellule; souvent, il y a deux noyaux. On ne trouve jamais de mem-

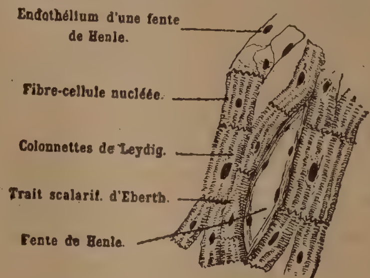



Fig. 464. — Fibres musculaires du cœur.

brane d'enveloppe, mais les fibres sont unies entre elles par un ciment colorable en noir par le nitrate d'argent, et qui figure une ligne dentelée (Eberth), d'où le nom de *traits scalariformes* d'Eberth (fig. 464); cette disposition produit un véritable engrènement des cellules. Enfin, dernière particularité, cette union ne se fait pas en tous les points de la périphérie, comme pour les fibres lisses, mais seulement aux extrémités de la cellule, qui semble, au premier abord, bifurquée, de manière que l'ensemble de plusieurs cellules figure un réseau. Mais cette bifurcation n'est qu'apparente, elle tient à ce que les cellules se branchent en V, ou à ce que, à une cellule volumineuse succède deux petites cellules qui vont en s'écartant (Duval). Chaque faisceau de cellules myocardiques est entouré d'une légère couche de tissu conjonctif tapissée d'un endothélium; ces interstices ou fentes de Henle ont été considérés comme des espaces lymphatiques, à tort d'après M. Duval. Les vaisseaux forment une cage capillaire entourant deux à trois cellules; les lymphatiques sont nombreux et Ranvier a

pu appeler le cœur une éponge lymphatique. Les nerfs se terminent comme ceux des fibres lisses.

**MYOCARDITE.** s. f. [de μῦς, muscle, et καρδία, cœur; all. et angl. *Myocarditis*, it. *miocarditide*]. Inflammation du myocarde. Elle peut être aiguë ou chronique, s'accompagner de suppuration, de dégénérescence de la fibre, ou de sclérose. La myocardite aiguë est le plus souvent consécutive aux maladies infectieuses, elle est due à l'action des toxines microbiennes, et se révèle anatomiquement par une couleur particulière, feuille morte, et une consistance affaiblie, comparée à un linge mouillé, du tissu ; histologiquement, par la dégénérescence de la fibre musculaire. Plus rarement elle apparaît en dehors d'une infection reconnue antérieurement; elle est alors consécutive au surmenage, qui favorise la pénétration dans l'organisme des agents septiques. La myocardite se traduit cliniquement par des phénomènes de collapsus cardiaque, par la tachycardie, le rythme fœtal, la disparition du premier et même parfois du deuxième bruit cardiaque ; elle est la cause de la mort subite dans certains cas de maladies infectieuses. Le traitement consiste dans l'administration des médicaments toniques du cœur. La myocardite chronique, considérée comme très fréquente par certains auteurs, est au contraire regardée comme rare par d'autres ; certains même n'admettent que la sclérose consécutive à des infarctus. En clinique on fait souvent le diagnostic de myocardite interstitielle dans le cas de cœur volumineux avec bruit de galop et poussées d'asystolie survenant par intervalles.

**MYOCÈLE.** s. f. [*myocele*, de μῦς, muscle, et κήλη, tumeur]. Tumeur musculaire. V. Muscle.

**MYOCÉPHALE.** s. m. V. Myiocéphale.

**MYOCHRONOSCOPE.** s. m. [de μῦς, μυὸς, muscle, χρόνος, temps, et σκοπεῖν, examiner]. Appareil destiné à montrer la vitesse de propagation jusqu'aux muscles de l'excitation nerveuse (Czermak).

**MYOCLONIE.** s. f. [de μῦς, muscle, et κλόνος, agitation]. Syndrome caractérisé par des contractions forcées, brusques, incoordonnées, à répétition rapide, rythmiques ou arythmiques, avortées ou suivies d'un déplacement effectif, occupant toujours les mêmes parties, et résultant de l'alternance entre l'action et le relâchement de certains muscles (Vanlair). Les principales formes sont : 1° le *paramyoclonus multiplex de Friedreich*, caractérisé par des contractions musculaires cloniques bilatérales, qui se montrent tout d'abord aux muscles des membres inférieurs, se généralisent ensuite en respectant ordinairement les muscles de la face, et en épargnant presque toujours les muscles de la vie de relation ; 2° la *chorée électrique de Bergeron-Henoch*, névrose convulsive rythmique, différente de la chorée, fréquente surtout chez les enfants, caractérisée par des spasmes musculaires subits et rapides comme une décharge électrique ; tantôt la tête est brusquement projetée en avant, tantôt le spasme consiste en une brusque élévation des épaules ou la projection des bras en avant (V. Bergeron) ; 3° la *chorée fibrillaire de Morvan*, caractérisée par des contractions fibrillaires apparaissant tout d'abord dans les muscles des mollets et de la partie postérieure des cuisses, pouvant ensuite s'étendre aux muscles du tronc et même à l'un des membres supérieurs, mais respectant toujours les muscles du cou et de la face ; 4° la *chorée de Dubini*, affection caractérisée par des crises de secousses rapides, accompagnée d'accélération du pouls, d'élévation de la température et se terminant habituellement par une attaque d'apoplexie. V. Chorée.

**MYOCŒLITE.** s. f. [*myocœlitis*, de μῦς, muscle, et κοιλία, bas-ventre]. Inflammation des muscles du bas-ventre.

**MYOCTONIQUE.** adj. — *Acide myoctonique.* Huile très toxique, extraite du *Palicourea Margrafii.*

**MYODÈME.** Mauvais mot. V. Myoœdème.

**MYODÉMIE.** s. f. [de μῦς, muscle, et δημός, graisse]. Substitution adipeuse dans les muscles. V. Atrophie *musculaire.*

**MYODÉSOPSIE.** s. f. [de μυιώδης, semblable aux mouches, et ὄψις, vue ; it. et esp. *miodesopsia*]. Mot doublement mal formé, et qui doit être *myiodopsie.*

**MYODIASTASIS.** s. m. [de μῦς, muscle, et διάστασις]. Allongement, tiraillement des fibres d'un muscle, sans rupture, qui se produit à la suite d'une contraction rapide, surtout d'un faux mouvement ; on l'observe principalement à la masse sacro-lombaire, puis à la base de la poitrine, au cou, à l'épaule, au mollet. Il détermine dans la région atteinte une douleur brusque, aiguë, se répétant à chaque mouvement, parfois assez vive pour déterminer une syncope ; l'électrisation localisée est le meilleur moyen de faire cesser cette douleur (Gubler).

**MYODYNAMIE.** s. f. [de μῦς, muscle, et ὀδύνη, force]. La force musculaire.

**MYODYNIE.** s. f. [*myodynia*, de μῦς, muscle, et ὀδύνη, douleur ; all. *Muskelschmerz*, angl. *myodyny*, *myodynia*, it. et esp. *miodinia*]. Douleur des muscles ; rhumatisme musculaire. V. Douleurs et Rhumatisme. — *Myodinie des femmes en couches.* Douleurs dans l'épaisseur des muscles de la partie postérieure de la jambe, apparaissant en général pour la première fois au moment où la malade se lève dans les jours qui suivent l'accouchement ; douleurs continues, mais avec exacerbation, siégeant presque toujours dans les deux membres simultanément, s'étendant des attaches musculaires jusqu'à leur tendon commun, s'exaspérant par les mouvements, et rendant l'extension du pied et la marche difficiles.

**MYOGÉNIE.** s. f. [de μῦς, muscle, et γεννᾶν, engendrer]. La génération des muscles.

**MYOGÉNIQUE.** adj. Qui concerne la myogénie.

**MYOGNATHE.** s. m. [de μῦς, muscle, et γνάθος, mâchoire]. Genre de monstres doubles de la famille des *polygnathes*, dans lequel la tête surnuméraire n'adhère à la mâchoire de la tête principale que par des muscles et la peau.

**MYOGRAPHE.** s. m. [de μῦς, muscle, et γραφεῖν, tracer]. Instrument enregistreur qui permet d'étudier la contraction musculaire, de distinguer dans son apparente stabilité une multitude de vibrations infiniment petites et brèves, et de les évaluer en grandeur, en forme et en durée (V. Contraction). Le premier myographe construit est celui d'Helmholtz, modifié et perfectionné depuis par Du Bois-Reymond, Tiegel, Pflüger, Cyon, etc., et surtout par Marey. Le *myographe à transmission de Marey* est à la fois enregistreur et amplificateur, grâce à un levier dont la pointe note sur un cylindre noirci ses moindres excursions (V. Sphygmographe). Dans ce *myographe*, on n'inscrit pas le mouvement dans le voisinage du point même où il se produit, ce qui serait souvent impraticable ; le levier auquel le muscle est relié transmet ce mouvement, sans altérer aucun de ses caractères, à la membrane d'un petit tambour, *tambour explorateur*, qui communique par un tube plein d'air avec un second tambour, *tambour enregistreur* ; le moindre tressaillement de la première membrane se transmet à la seconde avec une fidélité scrupuleuse, par l'intermédiaire de l'air contenu dans le tube. C'est en ce point que le levier écrivant vient recueillir les *tracés* des courbes (Marey). On a pu étudier ainsi les variations de la pression du sang dans les artères, les mouvements du cœur, les mouvements respiratoires, ceux du vol des oiseaux, des insectes, etc.

**MYOGRAPHIE.** s. f. [*myographia*, de μῦς, muscle, et γραφή, description ; all. *Muskelbeschreibung*, angl. *myography*, it. et esp. *miografia*]. Description des muscles.

Étude de la contraction musculaire à l'aide du myographe.

**MYOGRAPHIQUE.** adj. Qui a rapport au myographe : *pince myographique*.

**MYOHÉMATINE.** s. f. Pigment spécial, possédant au spectroscope quatre bandes d'absorption (Mac Munn), et se rencontrant dans les muscles des vertébrés et aussi dans ceux d'un grand nombre d'animaux dont le sang ne contient pas d'hémoglobine.

**MYOÏDE.** adj. [de μῦς, muscle, et εἶδος, forme]. Se dit des tumeurs composées de fibres-cellules, qui se développent par hypergenèse de ces éléments dans les organes qui en renferment naturellement, surtout dans le tube alimentaire, l'utérus et leurs dépendances. — On a confondu à tort, sous ce nom, des tumeurs fibro-plastiques, parce que la variété fusiforme des fibres conjonctives a quelques analogies de forme avec les fibres-cellules.

**MYOKIMIE.** s. f. [de μῦς, muscle, et κῦμα, ondulation]. Syndrome constitué par l'association de contractions musculaires ondulatoires et de troubles de la sensibilité (F. Schultze).

**MYOLEMMATIQUE.** adj. Qui concerne le myolemme.

**MYOLEMME.** s. m. [*myolemma*, de μῦς, muscle, et λέμμα, pelure, enveloppe]. Tube transparent qui contient l'ensemble des fibrilles musculaires de chacun des faisceaux primitifs striés, ceux du cœur exceptés. Sa substance est de nature analogue à celle du tissu élastique. Chaque tube de myolemme est tendu entre les deux tendons d'insertion, d'où la retraction des bouts coupés du muscle jusqu'à un certain degré qu'ils ne dépassent plus, sauf contractions suscitées sur le vivant ; rétraction qui a lieu aussi sur le cadavre, étant due à l'élasticité et non à la contractilité.

**MYOLOGIE.** s. f. [*myologia*, de μῦς, muscle, et λόγος, discours ; all. *Muskellehre*, angl. *myology*, it. et esp. *miologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des muscles.

**MYOLYSE.** s. f. [de μῦς, muscle, et λύσις, de λύειν, dissoudre, délier]. Résolution de la fibre musculaire en ses éléments constitutifs, éléments qui présentent par là un retour vers l'état embryonnaire ; cette lésion marque le début du processus myopathique ; mais les faisceaux de fibrilles peuvent à leur tour subir le même processus, et même disparaître par fonte du myoplasme (V. MYOTEXIE) (Marinesco).

**MYOMALACIE.** s. f. [de μῦς, muscle, et μαλακία, ramollissement ; all. *Muskelerweichung*, angl. *myomalacy*, it. et esp. *miomalacia*]. Ramollissement des muscles (Lobstein).

**MYÔME.** s. m. Tumeur composée, principalement ou exclusivement, de tissu musculaire. Comme ce tissu se présente sous deux aspects, strié ou lisse, les tumeurs qu'il forme contiennent des fibres musculaires de l'une ou l'autre de ces variétés : les myômes formés de fibres striées sont dits *rhabdomyômes* par Zenker, *myômes striocellulaires* par Virchow, *myômes à fibres striées* par Cornil et Ranvier ; ceux qui sont constitués par des fibres lisses sont dits *liomyômes* par Zenker, *myômes à fibres lisses* par Cornil et Ranvier. — Les *myômes à fibres striées*, très rares, souvent congénitaux, ont été observés dans le testicule par Rokitansky, Billroth, Talavera ; certaines tumeurs solides du fœtus contiennent des fibres musculaires striées de nouvelle formation, associées à d'autres tissus qui en font des productions complexes étrangères aux rhabdomyômes proprement dits. — Les *myômes à fibres lisses*, bien plus fréquents, ont pour élément fondamental des faisceaux de fibres-cellules, et pour élément accessoire du tissu conjonctif lâche ou du tissu fibreux (*fibromyômes*), parcouru par des vaisseaux sanguins qui restent extérieurs aux faisceaux musculaires : les fibres-cellules, qui offrent la même structure qu'à l'état normal, sont un produit de formation nouvelle, d'une hypergenèse, et ne résultent pas du développement exagéré, de l'hyperplasie, d'éléments préexistants. Les myômes à fibres lisses se rencontrent parfois dans un point du tube digestif (Rokitansky), dans le scrotum (Virchow), dans la prostate : mais c'est surtout dans l'utérus qu'ils sont fréquents. Les *myômes de l'utérus* (*hystéromyômes*, *corps fibreux de l'utérus*) sont constitués par des fibres-cellules, par des fibres de tissu conjonctif et par une matière amorphe, grisâtre, granuleuse, interposée aux éléments qui précèdent, et dont la proportion relative varie : tantôt le tissu musculaire domine ; tantôt c'est le tissu conjonctif qui est le plus abondant ; dans ce dernier cas, la tumeur a pu être considérée comme un fibrome (d'où le nom de *corps fibreux*), mais les fibres-cellules n'en restent pas moins l'élément caractéristique de la production morbide, qui, dans tous les cas, doit être considérée comme un myôme (Cornil et Ranvier). Les myômes de l'utérus sont tantôt *interstitiels*, situés dans l'épaisseur de la paroi utérine ; tantôt ils sont *sous-muqueux* ou *sous-péritonéaux*, c'est-à-dire qu'après avoir été interstitiels, ils ont refoulé devant eux, suivant leur siége, la muqueuse utérine ou le péritoine, dont ils restent séparés par une couche mince de tissu utérin. Ces tumeurs naissent bien plus souvent dans le corps que dans le col de l'utérus : celles qui proéminent vers l'une des deux membranes se détachent souvent, à leur périphérie, du tissu utérin, en lui restant adhérentes par une large base ou un simple pédicule ; c'est aux tumeurs sous-muqueuses pédiculées qu'on donne le nom de *polypes fibreux*, lesquels peuvent franchir le col, proéminer dans le vagin, atteindre la vulve, et pendre au dehors : la contractilité propre à tous les myômes utérins explique le changement de situation que ces polypes peuvent présenter d'un jour à l'autre. Quelquefois le pédicule se rompt : s'il s'agit d'une tumeur sous-muqueuse, elle peut être expulsée au dehors par le vagin ; si c'est une tumeur sous-péritonéale, elle reste flottante dans l'abdomen. Leur accroissement est lent, mais illimité ; quelquefois ils s'atrophient par suite d'une condensation, et même d'une incrustation calcaire ou d'une pétrification de leurs éléments ; plus souvent ils présentent des altérations qui paraissent être sous la dépendance d'une inflammation véritable, ramollissement, suppuration, gangrène : il en résulte qu'ils compromettent l'existence, non seulement par les atteintes qu'ils portent à l'état général, par les accidents de compression qu'ils amènent du côté de la vessie ou du rectum, et surtout par les pertes de sang auxquelles ils donnent lieu, mais encore par les accidents d'intoxication putride qu'ils engendrent. Combattre la métrorragie par les injections sous-cutanées ou vaginales d'ergotine ; tenter de modérer le développement de la tumeur par l'emploi des altérants, iode, préparations iodées et mercurielles, à l'intérieur et à l'extérieur ; entretenir la santé générale par le régime et les préparations toniques : telles sont les bases du traitement médical ou palliatif. Le traitement chirurgical, curatif, consiste, pour les myômes ou corps fibreux sous-muqueux, dans la torsion et l'arrachement, ou la section par les ciseaux, du pédicule, lorsqu'il existe : dans le cas contraire, l'écrasement linéaire ou la ligature peuvent être appliqués sur la partie adhérente de la tumeur. Quand celle-ci est interstitielle, l'intervention est difficile : il faut procéder à une sorte d'énucléation du corps fibreux avant de l'extraire, ce qui nécessite l'abaissement de la matrice et l'incision du col ou de son orifice. Si le myôme est sous-péritonéal, le traitement médical seul doit être appliqué en général ; cependant si la tumeur ne peut être tolérée, s'il n'y a pas de contradiction à l'opération, on peut faire la laparotomie et l'ablation de l'organe.

**MYÔMECTOMIE.** s. f. [de *myôme*, et ἐκτομή, excision],

Opération qui consiste à enlever un fibromyôme sous-péritonéal pédiculé, sans toucher à l'utérus.

**MYOMÉLANOSE.** s. f. Mélanose développée dans le tissu musculaire.

**MYOMÈRE.** s. f. [de μῦς, muscle, et μέρος, partie]. En embryologie, partie du métamère qui donne naissance aux muscles striés ; ce segment musculaire est situé de chaque côté du tube médullaire.

**MYOMÈTRE.** s. m. [de μῦς, μυὸς, muscle, et μέτρον, mesure ; *ophtalmotrope*]. Instrument imaginé par Ruete pour mesurer le raccourcissement des muscles de l'œil, dans les cas de strabisme.

**MYÔMOTOMIE.** s. f. [de μῦς, muscle, et τομή, section]. Opération qui consiste à enlever un myôme utérin par morcellement, en employant la voie vaginale.

**MYOŒDÈME.** s. m. [de μῦς, muscle, et οἴδημα, gonflement ; *hyperesthésie idio-musculaire*, Lawson Tait]. Gonflement, nodule, qui se forme quand un stimulus local, un choc subit avec l'index, est porté subitement sur un muscle (V. Idio-musculaire). Tait a érigé le myoœdème en signe de la phtisie latente : ce phénomène, coïncidant avec la maigreur, indique, suivant lui, que les malades sont menacés de phthisie, quoiqu'ils n'en présentent encore aucun autre symptôme. Ce phénomène peut se rencontrer dans beaucoup d'autres états morbides, et en général quand la nutrition est profondément troublée ; c'est ainsi qu'on le trouve au cours de la fièvre typhoïde en particulier.

**MYOPATHIE.** s. f. [de μῦς, muscle, et πάθος, maladie]. Affection du système musculaire, et en particulier affection primitive des muscles. Les troubles et les altérations du système musculaire sont divisés en quatre classes : 1° les atrophies musculaires associées aux lésions des cornes antérieures de la moelle (amyotrophies myélopathiques) ; telle est l'atrophie musculaire progressive (type Aran-Duchenne). V. Atrophie ; 2° les atrophies musculaires névritiques (alcoolisme, saturnisme) ; 3° les maladies musculaires *primitives* indépendantes en apparence de lésions des centres nerveux : deux formes cliniques principales : *a*) la paralysie musculaire pseudo-hypertrophique (*type Duchenne*). V. Paralysie ; *b*) la myopathie atrophique progressive (*type Landouzy-Dejerine*) : mais les diverses variétés d'atrophie musculaire d'origine myopathique sont reliées entre elles par des liens tellement étroits qu'il y a lieu de les réunir sous la dénomination proposée par Erb de *dystrophie musculaire progressive*. V. Dystrophie ; 4° les atrophies musculaires dites réflexes, qui succèdent à un traumatisme, à une arthropathie, à une lésion de voisinage (tuberculose).

**MYOPATHIQUE.** adj. Qui se rapporte à la myopathie. — *Facies myopathique*. V. Facies.

**MYOPE.** adj. et s. [*myops*, μύωψ, all. *kurzsichtig*, *Myops*, angl. *purblind*, *near-sighted*, it. et esp. *miope*]. Qui a la vue courte ; qui est atteint de myopie.

**MYOPHONE.** s. m. [de μῦς, muscle, et φωνή, voix] (Boudet). Appareil composé d'un microphone et d'un téléphone, et destiné à l'étude du bruit engendré par un muscle : le bruit, renforcé par le microphone, est transmis à l'oreille de l'observateur par le téléphone, avec une hauteur et une intensité variables avec l'état du tonus musculaire ou la force de la contraction.

**MYOPIE.** s. f. [*myopia*, μυωπία, de μύειν, cligner, et ὤψ, œil ; all. *Myopie*, *Kurzsichtigkeit*, angl. *purblindess*, *nearsightedness*, it. et esp. *miopia*]. État de l'œil dans lequel les rayons lumineux parallèles à l'axe, au lieu d'aller former leur foyer sur la rétine, se réunissent en deçà de cette membrane par suite d'un allongement de l'axe optique (fig. 465). Cliniquement, la myopie est caractérisée par l'impossibilité de voir nettement les objets situés au loin, par la perception nette et distincte des objets rapprochés, et par l'amélioration immédiate que fait subir à la vue l'interposition de verres concaves entre l'œil et les objets vus précédemment d'une façon confuse. L'allongement de l'axe optique qui caractérise la myopie, contrairement à l'*hypermétropie*, est rarement congénital : le plus souvent il résulte de la présence au fond de l'œil d'un staphylome postérieur, visible à l'ophtalmoscope, et dépendant lui-même d'une choroïdite atrophique ou scléro-choroïdite, amenée par un trouble de circulation des membranes profondes, lesquelles sont ramollies, distendues et atrophiées dans une étendue plus ou moins considérable de leur partie postérieure. Les troubles circulatoires qui sont le point de départ du staphylome postérieur et de la myopie apparaissent le plus souvent chez les individus qui travaillent habituellement en regardant de près : les maladies étrangères à l'exercice de la vision, locales ou générales, qui troublent la circulation, peuvent aussi, par le même processus, amener une myopie définitive ou passagère.

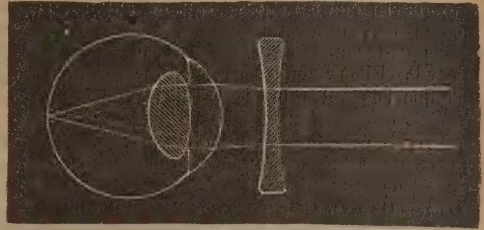


Fig. 465. — *Myopie*.

L'œil myope est ordinairement atteint de strabisme divergent, par insuffisance des muscles droits internes ; la pupille est plus dilatée qu'à l'état normal : quant à la courbure exagérée de la cornée, elle est plus apparente que réelle et ne s'observe que dans les myopies très prononcées. Les verres concaves (V. Lunette) conviennent dans la myopie, surtout dans les cas de moyenne intensité : si la myopie est très prononcée et progressive, il y a avantage à éviter un grand effort d'accommodation ; aussi vaut-il mieux que le malade ne porte des verres que pour la vue des objets éloignés et qu'il approche les autres objets au niveau de son point visuel.

**MYOPIQUE.** adj. Qui concerne la myopie.

**MYOPLASMA.** s. m. Protoplasma musculaire. ‖ Plasma musculaire ; on l'obtient en broyant le muscle au moyen d'une presse après refroidissement à 0°. Abondonné à lui-même, il se coagule et se sépare en deux parties : une solide (myosine) et une liquide (sérum musculaire).

**MYOPLASTIE.** s. f. [de μῦς, muscle, et πλάσσειν, former]. Procédé opératoire dans lequel le chirurgien emprunte un lambeau aux muscles voisins pour fermer l'orifice de l'anneau, dans la cure radicale de la hernie crurale (Schwartz).

**MYOPLASTIQUE.** adj. [de μῦς, muscle, et πλαστική, plastique]. Qui sert à la génération des muscles. — *Corps myoplastiques*. Cellules embryonnaires d'où naissent les faisceaux striés des muscles et le myolemme.

**MYO-PRESBYTE.** s. m. et adj. Qui est affecté de myopie d'un œil et de presbytie de l'autre.

**MYOPSIE.** s. f. S'est dit pour *myiodopsie*.

**MYOSALGIE.** s. f. [de μῦς, muscle, et ἄλγος, douleur]. Douleur musculaire.

**MYOSCLÉROSE.** s. f. [de μύς, muscle, et σκλήρωσις, induration]. Induration musculaire. V. Myitis.

**MYOSCLÉROSIQUE.** adj. Qui concerne la myosclérose.

**MYOSE.** s. f. [*myosis*, de μύειν, cligner l'œil; all. et angl. *Myosis*, it. *miosi*, esp. *miosis*, *phtisie pupillaire*]. Resserrement permanent, avec immobilité plus ou moins prononcée, de la pupille, état opposé à la *mydriase*, qu'on détermine artificiellement à l'aide de la fève de Calabar et de l'ésérine, de la santonine, de la morphine et de l'opium, de l'aconit, de la digitaline, etc., et qui se produit spontanément soit par paralysie des filets du grand sympathique qui animent les fibres longitudinales de l'iris, soit par irritation spasmodique des filets du nerf moteur oculaire commun qui se rendent au sphincter irien. La myose se rencontre dans les inflammations de l'iris. V. IRITIS.

**MYOSINE.** s. f. Matière albuminoïde du tissu musculaire, se trouvant à l'état de solution pendant la vie, et se coagulant plus ou moins rapidement après la mort. On peut retirer la myosine déjà coagulée des muscles, en traitant la viande hachée d'abord par de l'eau pour enlever la musculo-albumine, puis par une solution de chlorure de sodium à 10 p. 100 qui dissout la myosine; en ajoutant de l'eau à cette solution, la myosine se précipite. Elle est insoluble en effet dans l'eau. Elle est coagulable par la chaleur au-dessous de 60° et par un ferment soluble que l'on retire du suc musculaire.

**MYOSIS** s. f. V. MYOSE.

**MYOSITE.** s. f. Mot mal formé. V. MYITIS. — *Myosite ossifiante progressive*. Affection rare des muscles caractérisée par leur ossification.

**MYOSPECTROSCOPE.** s. m. Appareil qui, à l'aide du spectre produit par un muscle, permet de reconnaître les caractères spectroscopiques de l'hémoglobine (Ranvier).

**MYOTEXIE.** s. f. [de μῦς, muscle, et τῆξις, fonte]. Fonte du muscle; disparition des fibres et des fibrilles; c'est le deuxième terme de l'atrophie musculaire, dont le premier est la *myolyse* (V. ce mot) (Marinesco).

**MYOTILITÉ.** s. f. [de μῦς, muscle, sur le modèle de *motilité*; all. *Myotilität*, angl. *myotility*, it. *miotilità*, esp. *miotilidad*]. La contractilité musculaire.

**MYOTIQUE.** s. m. Médicament déterminant la contraction pupillaire ou *myose* : exemple, la morphine, l'ésérine, etc.

**MYOTOME.** s. m. [*myotomus*, de μῦς, muscle, et τέμνειν, couper; all. et angl. *Myotom*, it. et esp. *miotomo*]. Couteau destiné à inciser un muscle sous la peau. V. TÉNOTOME. || V. MYOMÈRE.

**MYOTOMIE.** s. f. [*myotomia*, de μῦς, muscle, et τομή, section; all. *Muskelzerlegung*, angl. *myotomy*, it. et esp. *miotomia*]. Section ou dissection des muscles. V. TÉNOTOMIE.

**MYOTOMIQUE.** adj. [de μῦς, muscle, et τομή, section]. — *Procédés myotomiques*. Ceux qui sont employés dans la section chirurgicale des muscles, particulièrement en ce qui concerne la méthode sous-cutanée.

**MYOTONIE.** s. f. [de μῦς, muscle, et τόνος, tension]. — *Myotonie congénitale*. Maladie de Thomsen.

**MYOTONIQUE.** adj. — *Réaction myotonique* (Erb). Modifications de l'excitabilité électrique des muscles constituant le phénomène caractéristique de la maladie de Thomsen : augmentation de l'excitabilité faradique et persistance de la contraction après que l'excitation a cessé; augmentation de l'excitabilité galvanique, avec inversion de la formule comme dans la réaction de dégénérescence, c'est-à-dire que la secousse du pôle positif, au lieu d'être inférieure à celle du pôle négatif, comme à l'état normal se montre égale et parfois même supérieure à celle-ci; enfin contraction lente à se produire avec des courants faibles, secousse brusque mais décontraction lente et persistance du tonus avec des courants forts.

**MYOTYRBE.** s. f. [de μῦς, muscle, et τύρβη, trouble]. Vice de la coordination des mouvements musculaires volontaires (Lordat).

**MYRE.** s. m. Autre orthographe de MIRE.

**MYRIAPODES.** s. m. pl. Mot mal formé; on devrait dire *Myriopode* [μυριόπους, de μυρίος, innombrable, et πούς, pied]. Classe d'annelés articulés, qui ont un corps allongé, privé d'ailes, formé d'une grande quantité d'anneaux (10 à 150) dont chacun porte une paire (*Chilopodes*) ou deux paires de pattes (*Chilognathes*). Les Chilopodes sont les plus importants au point de vue médical, parce qu'ils renferment la *Scolopendre* dont la morsure est sinon dangereuse, du moins douloureuse (V. SCOLOPENDRE), et les *Géophiles*, qui courent en général sur le sol, mais peuvent pénétrer dans les fosses nasales d'un individu couché à terre ou pénétrer dans le tube digestif à la faveur d'un fruit tombé et mangé gloutonnement. Dans le premier cas ils se réfugient le plus souvent dans les sinus frontal ou maxillaire d'où il est assez difficile de les extirper. Dans le second cas ils pourront vivre un certain temps dans l'estomac ou l'intestin en donnant lieu à des vomissements ou à de violentes coliques. L'espèce rencontrée le plus fréquemment dans ces conditions est le *Geophilus carpophagus*.

**MYRICA.** s. m. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des myricées, et dont plusieurs espèces fournissent de la cire végétale : tels sont surtout le *M. cerifera*, L. et le *M. pensylvanica*, Duh., de l'Amérique du Nord, et le *M. cordifolia*, L., du Cap. Le *M. gale*, L. (*galé odorant*, *piment bâtard*) croît dans le nord de la France et en Hollande; ses feuilles, parsemées de glandes résineuses à odeur forte et aromatique, ont été employées en infusions théiformes; ses fruits sont couverts d'une mince couche de cire. V. CIRE *de Myrica*.

**MYRICINE.** s. f. [*myricine*, de μύρον, parfum; all. *Myricin*, angl. *myricine*, it. et esp. *miricina*; *éther mélissi-palmitique*, *palmitate de myricile*] ($C^{92}H^{92}O^4$). Substance incolore, inodore, fusible à 72°, volatile sans décomposition; peu soluble dans l'alcool, même bouillant; possédant les propriétés des corps gras. C'est un des principes constituants de la cire d'abeilles.

**MYRICIQUE.** adj. — *Alcool myricique* [*hydrate de myricyle*, *mélissine*, *alcool mélissique*] ($C^{30}H^{32}O^2$). Substance cristalline, soyeuse, fusible à 85°, obtenue en chauffant la myricine avec de la potasse fondue. Distillé, il donne le *mélène*; fondu avec la chaux potassée, il se change en acide mélissique qui reste combiné à la potasse.

**MYRINGITE.** s. f. [de *miringa*, nom de la membrane du tympan dans la latinité barbare; *miringa* se disait aussi des membranes du cerveau; *miringa*, est une corruption de μῆνιγξ; all. *Paukenfellentzündung*, angl. *myringitis*, it. *miringitide*]. Inflammation de la membrane du tympan. Très rarement primitive, elle succède ordinairement à l'inflammation du conduit auditif externe ou à celle de la caisse du tympan. Aiguë, elle ne se termine guère par résolution : habituellement de petits abcès se forment dans l'épaisseur de la membrane. Chronique, elle succède à la forme aiguë, ou survient d'emblée chez les jeunes enfants ou chez les sujets scrofuleux : elle s'accompagne toujours d'un écoulement de pus d'odeur repoussante. Même traitement que pour l'otite externe.

**MYRINGODECTOMIE.** s. f. [de *myringode*, dérivé de *miringa*, nom de la membrane du tympan, dans la latinité barbare, et ἐκτομή, excision] (C. Miot). Perforation de la membrane du tympan.

**MYRINGOMYCOSE.** s. f. Affection due au développement sur la membrane du tympan de différents champignons, *mucor corymbifer*, *mucor septatus* et *ram*

**MYRISTICA.** s. m. V. MUSCADIER.

**MYRISTICATION.** s. f. [all. *Muskatnussleber*, angl. *myristication*, it. *miristicazione*, esp. *miristicacion*]. — *Myristication du foie*. Aspect de noix muscade que prend la coupe du foie, quand les conduits hépatiques sont remplis de bile, avec congestion rouge des capillaires.

**MYRISTICINE.** s. f. [*myristicol*] ($C^{20}H^{26}O^2$). Stéaroptène de l'essence de muscade. Liquide bouillant à 215°.

**MYRISTINE.** s. f. ($C^{90}H^{86}O^{12}$). Glycéride restant après le traitement du beurre de muscade par l'alcool. Blanche, brillante, cristalline, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, très soluble dans l'éther, fusible à 81°. C'est un composé de glycérine et d'acide myristique.

**MYRISTIQUE.** adj. — *Acide myristique* ($C^{28}H^{28}O^4$). Acide gras, fusible à 53°, non volatil, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, qui, combiné à la glycérine, forme la *myristine*.

**MYRMÉCIE.** s. f. *myrmecia*, de μύρμηξ, fourmi ; all. *Ameisenwarze*, angl. *myrmecia*, it. et esp. *mirmecia*]. Espèce de verrue qui se développe principalement à la paume des mains et à la plante des pieds, et qui cause une sensation de fourmillement.

**MYROBALAN** et non **MYROBOLAN** s. m. [*myrobalanus*, de μύρον, parfum, et βάλανος, gland : mot à mot, gland à parfum ; all. *Myrobalanil*, angl. *myrobalan*, it. et esp. *mirobàlano*]. Nom sous lequel on connaît, en pharmacie, cinq sortes de fruits drupacés, qui viennent de l'Inde et de l'Amérique. On les a nommés *myrobalans citrins*, *chébules*, *indiens* ou *indiques*, *bellirics* et *emblics*. Ils ressemblent à des prunes desséchées. Les *citrins* sont rapportés au *Terminalia citrina*, Roxb. (*Myrobalanus citrina*, Gærtner), de la famille des combrétacées, croissant dans l'Inde, et les *chébules* au *Terminalia chebula*, Roxb. (*M. chebula*, Gærtner), du même pays que le premier ; les *myrobalans indiens* ou *indiques* sont probablement des chébules cueillis avant maturité, et, par suite, plus petits et plus durs après la dessiccation. Les *bellerics* ou *bellirics* sont les fruits du *Terminalia bellerica*, Roxb. (*M. bellirica*, Gærtner), du même pays que les autres. Les *emblics*, originaires de l'Inde, sont les drupes du *Phyllanthus emblica*, L. (*Emblica officinalis*, Gærtner), de la famille des euphorbiacées. Le *myrobalan d'Amérique* est le fruit du *Chrysobalanus Icaco*, L., de la famille des rosacées. Le *myrobalan mombin* ou *monbin*, d'aspect analogue, est produit par le *Spondias latea*, L., de l'Amérique australe, famille des anacardiées. Enfin les *myrobalans d'Égypte* sont les drupes du *Balanites ægyptiaca*, de la famille des simarubées. Les myrobalans sont astringents et un peu laxatifs, mais actuellement inusités.

**MYROLÉ.** s. m. [esp. *mirolado*]. Médicament qui a une huile volatile pour excipient.

**MYRONIQUE.** adj. — *Acide myronique* [all. *Myronsäure*, angl. *myronic acid*, it. et esp. *mironico*]. Acide qui existe à l'état de *myronate de potasse* dans la graine de moutarde noire : c'est par dédoublement de ce sel, cristallisable, inodore, amer, très soluble dans l'eau, peu dans l'alcool, insoluble dans l'éther, que prend naissance l'*essence de moutarde* dans la poudre de graine de moutarde mise en contact avec l'eau ; dans ces conditions, le myronate de potasse, sous l'influence de la *myrosine* que contient en même temps cette graine, se dédouble en glycose, bisulfate de potasse et sulfocyanate d'allyle (ou essence de moutarde). En traitant le myronate de potasse par l'acide tartrique ou sulfurique, on a l'*acide myronique* libre, sous forme de liquide sirupeux, incristallisable, inodore, amer, à réaction acide.

**MYROSINE.** s. f. [de μύρον, parfum ; all. *Myrosin*, angl. *myrosine*, it. et esp. *mirosina*] (Bussy). Ferment soluble, azoté, que contient la graine de moutarde noire et blanche, et qui produit l'essence de moutarde noire, en réagissant, en présence de l'eau froide ou tiède, sur le myronate de potasse (V. MYRONIQUE), qui contient tous les éléments de l'essence de moutarde. On obtient la myrosine en épuisant la moutarde par l'eau, évaporant à une basse température, et précipitant par l'alcool. V. ALLYLE.

**MYROSPERMINE.** s. f. Synonyme de *cinnaméine*.

**MYROSPERMUM.** s. m. V. BAUME *de Tolu*.

**MYROXOCARPINE.** s. f. ($C^{96}H^{70}O^{12}$). Substance neutre, cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, retirée par Stenhouse, à l'aide de l'alcool chaud, de la variété de baume du Pérou dite de *Sansonate*.

**MYROXYLE.** s. m. V. BAUME *du Pérou*.

**MYROXYLIQUE.** adj. — *Acide myroxylique* ou *carbobenzoïque*. Corps obtenu par action d'une solution de potasse sur la cinnaméine (Plantamour) : c'est de l'acide benzoïque.

**MYROXYLUM.** s. m. V. BAUME *du Pérou*.

**MYRRHE.** s. f. [*myrrha*, μύῤῥα, all. *Myrrhe*, angl. *myrrh*, it. et esp. *mirra*]. Gomme-résine du *Balsamodendron Ehrenbergianum*, Berg., plante térébinthacée, voisine de l'*Amyris kalaf* de Forskal, qui en fournit aussi probablement (Baillon). Elle est apportée de l'Arabie Heureuse et de l'Abyssinie, en larmes pesantes, rouges, irrégulières, efflorescentes, fragiles, brillantes dans leur cassure. Les plus gros morceaux présentent, dans leur intérieur, des stries blanches, qu'on a comparées à des coups d'ongle ; de là leur nom de *myrrhe onguiculée*. La *myrrhe* est composée de : résine, 23 à 27 ; gomme, 46 à 54 ; mucilage végétal, 9 à 12 ; essence, 2 ; et des sels ; etc. La myrrhe a une saveur très âcre et amère, une odeur forte. On l'emploie sous forme d'extrait ou de teinture alcoolique, comme tonique et stimulante.

**MYRRHINE.** s. f. ($C^{48}H^{32}O^{10}$). Substance résineuse de la myrrhe, soluble dans l'éther, peu dans l'alcool, fusible à 90°.

**MYRRHIS.** s. f. Nom, dans Dioscoride, d'une ombellifère qu'on suppose être le *cerfeuil musqué*, *Scandix odorata*, L. Les botanistes modernes ont donné le nom de *Myrrhis* à un genre d'ombellifères, comprenant le *Myrrhis annua* (*Athamanta cretensis*, L.), ombellifère aromatique d'Europe, et le *Myrrhis* ou *Scandix odorata*.

**MYRRHOÏDE.** s. f. (Planchon). Partie gommeuse de la myrrhe.

**MYRRHOL.** ($C^{44}H^{32}O^4$). Essence contenue dans la myrrhe. Liquide oléagineux, miscible à l'alcool et l'éther.

**MYRTE.** s. m. [μύρτος, all. *Myrtle*, angl. *myrthe*, it. *mortella*, *mirto*, esp. *mirto*, *murta*]. Genre de plantes myrtacées, dont l'espèce principale est le *Myrte commun* (*Myrtus communis*, L.), qui a des feuilles et des baies très aromatiques, employées comme stimulantes et astringentes. Les feuilles donnent, par la distillation, une essence très odorante. — *Myrte cannelle*. Le *Dicypellium caryophyllatum*, Nus, de la famille des laurinées, qui fournit la *cannelle-giroflée*.

**MYRTIFORME.** adj. [*myrtiformis*, de *myrtus*, myrte, et *forma*, forme ; all. *myrthenförmig*, angl. *myrtiform*, it. et esp. *mirtiforme*]. Qui a la forme d'une feuille de myrte : *caroncule myrtiforme*. — *Fosse myrtiforme*. Petit enfoncement que l'os maxillaire supérieur présente en dedans de la fosse canine, et qui donne attache au muscle du même nom. — *Muscle myrtiforme* [*maxillo-alvéoli-nasal*]. Petit muscle qui sert à abaisser l'aile du nez, et dont Chaussier faisait une partie de l'orbiculaire des lèvres.

**MYRTILLE.** s. m. V. AIRELLE.

**MYRTOL.** s. m. Huile essentielle retirée de la distillation en présence de l'eau de feuilles du *Myrtus communis* (V. MYRTE) ; elle distille entre 170° et 175°. On l'emploie

en capsules gélatineuses à la dose de 1 gramme, dans les bronchites chroniques, la blennorragie, la vaginite.

**MYSTICISME.** s. m. [all. *Mysticismus*, angl. *mysticism*, it. *mistichismo*]. — *Mysticisme médical*. État cérébral qui est, dans l'ordre des conceptions intellectuelles et sentimentales, ce que sont les *hallucinations* dans l'ordre des notions fournies par les organes des sens. C'est un état subjectif, mais des organes de la pensée au lieu des centres de perception. Dans le mysticisme médical, le point de départ est une conception de l'esprit qui pose *à priori* comme principe l'existence de forces, d'êtres immatériels tout-puissants ou non, etc., d'où l'on déduit des conséquences métaphysiques comme le point de départ, c'est-à-dire dont la réalité ne peut être vérifiée, et relatives, soit à des êtres, soit à des événements (*extases*, *visions*). C'est l'effort d'un esprit qui croit, par sa seule parole ou sa pensée, dompter les réalités extérieures; qui admet que l'idée agit sur la matière du dehors. D'où la croyance à la possibilité de guérir ou de produire des maladies par tel ou tel mode de la pensée. Toute action de penser constituant un état particulier d'activité cérébrale, entraîne une modification de la circulation par l'intermédiaire des nerfs vaso-moteurs et consécutivement de la nutrition, ou de la sensibilité proprement dite; aussi les faits dans lesquels l'attention concentrée sur une partie du corps y aurait déterminé de la douleur (Elliotson) ne sont pas impossibles. C'est ainsi qu'agit aussi l'imagination au point de vue thérapeutique, ou *vice versâ*. La nutrition peut être troublée par l'intermédiaire de modifications circulatoires sous l'influence de préoccupations prolongées; mais il n'est pas avéré que ce trouble puisse aller au point, en fait d'intensité et de localisation, de déterminer l'apparition d'ecchymoses (*sugillations*) et même de plaies ou d'ulcérations (*stigmatisations*). Bien que quelques médecins admettent la réalité de ces dires, l'étude de la physiologie, de la médecine légale et des maladies simulées par des motifs quelconques ou en raison de troubles de l'esprit, ne permet pas d'y croire. Ces faits diffèrent des cas de maladies ou accidents nerveux survenus par imitation. V. HYPNOTISME et MALADIES *religieuses*.

**MYSTIQUE.** adj. et s. [*mysticus*, μυστικὸς, all. *Mystiker*]. — *Maladies des mystiques*. V. MALADIE.

**MYTACISME.** s. m. [μυτακίζειν, all. *Mutacismus*, angl. *mutacism*, it. et esp. *mutacismo*]. Vice de prononciation qui consiste dans la répétition fréquente des lettres *m*, *b* et *p*. qu'on substitue à d'autres.

**MYTILOTOXINE.** s. f. (en atomes; $C^6H^{15}AzO^2$). Substance que l'on rencontre parfois dans les moules et qui cause leur toxicité. V. MOULE.

**MYURE.** adj. [*myurus*, de μῦς, rat, et οὐρὰ, queue; all. *mauseschwanzartig*, angl. *myurus*, it. et esp. *miuro*]. — *Pouls myure*. Se dit du pouls quand les pulsations sont successivement plus faibles jusqu'à ce qu'elles manquent, par comparaison avec la queue d'un rat, qui va toujours en diminuant jusqu'à son extrémité. — *Pouls myure réciproque*. Celui dont les pulsations remontent progressivement comme elles ont descendu.

**MYXAGÈNE.** adj. [de μύξα, mucosité]. Qui engendre des mucosités. — *Laryngite myxagène*. V. HEM.

**MYXOCHONDROME.** s. m. [μύξα, mucus et χόνδρος, cartilage]. Tumeur dans laquelle on rencontre du tissu muqueux et du tissu cartilagineux; elle évolue souvent comme une tumeur maligne.

**MYXODERMIE.** s. f. [de μύξα, mucus, et δέρμα, peau]. Ramollissement de la peau. — *Myxodermie contracturante hémorragique* (de Brun). Maladie infectieuse caractérisée par son début brusque (fièvre, malaise, vomissements céphalalgie); l'apparition rapide de phénomènes typhiques, avec agitation et délire; une courbe thermique à trois périodes : 1° ascension brusque, avec oscillations pendant huit à dix jours de 39° à 40°; 2° descente à la normale ou au-dessous pendant huit jours; 3° ascension aux environs de 39°, une *contracture généralisée* surtout aux muscles masticateurs, faciaux et cervicaux; une *altération spéciale de la peau*, qui devient malléable comme la cire molle; des *hémorragies* sous-cutanées; l'absence de météorisme et de taches rosées. La durée est de trois à quatre semaines; le pronostic est grave.

**MYXŒDÉMATEUX.** adj. Qui est atteint de myxœdème.

**MYXŒDÈME.** s. m. [de μύξα, mucus, et οἴδημα, œdème; *cachexie pachydermique*]. Affection caractérisée par l'infiltration, dans les mailles du tissu conjonctif sous-cutané, d'un liquide ayant l'aspect, la consistance et la composition des mucus; par un état de sécheresse, de dureté, de rugosité de la peau, comparable à celui que présentent les téguments des pachydermes, et siégeant surtout à la face et aux extrémités; par la diminution et même la disparition de la sécrétion de la sueur et de la matière sébacée;



Fig. 466. — *Myxœdème* congénital.

par un affaiblissement marqué des facultés intellectuelles, la lenteur de la pensée et de la mémoire; par la cyanose et l'algidité des extrémités, l'abaissement de la température centrale, la diminution de l'urée, la diminution du nombre des globules rouges et du taux de l'hémoglobine, enfin par la disparition de la glande thyroïde. Le myxœdème est en effet la conséquence de la suppression de la fonction thyroïdienne : c'est l'expression clinique de l'insuffisance thyroïdienne. Il peut présenter diverses variétés : dans le *myxœdème congénital* (fig. 466), le corps est frappé d'arrêt de développement, la puberté n'apparaît pas, l'intelligence reste infantile, parfois même le malade reste gâteux. Le *myxœdème opératoire* de Reverdin, ou *cachexie strumiprive* de Kocher, succède à l'extirpation complète de la glande thyroïde, opération tentée autrefois dans le cas de goitre; il s'accompagne parfois d'accidents aigus, pouvant donner lieu à de la tétanie, et peut être suivi de mort. Le *myxœdème endémique* ou *crétinisme* est une variété de myxœdème

dans laquelle la glande thyroïde est le plus souvent volumineuse; mais le goitre, expression de la rétention colloïde, aboutit aux mêmes effets que la suppression de la sécrétion colloïde; peut-être les quelques différences que l'on observe entre le crétin goitreux et le myxœdémateux véritable sont-elles dues à la persistance de l'épithélium thyroïdien (M. Garnier). Enfin le *myxœdème spontané des adultes* est là variété que nous avons décrite au début; il se rencontre le plus souvent chez la femme, à l'âge de la ménopause; les infections et les intoxications antérieures, en lésant la glande, y prédisposent certainement. A côté de ces variétés de myxœdème, il faut ranger le myxœdème fruste, où tous les symptômes sont atténués, et les myxœdèmes partiels de Brissaud, où les troubles portent uniquement, ou tout au moins d'une façon prédominante, soit sur l'intelligence, soit sur le développement de la taille (pour Hertoghe tous les infantiles sont des myxœdémateux), soit sur les téguments (myxœdème dermo-hypodermique). En tous cas, le traitement du myxœdème consiste dans l'administration de la glande thyroïde : un lobe de glande thyroïde de mouton par jour, avec intervalles de repos tous les quatre ou cinq jours, ou 0gr,20 de poudre sèche, ou enfin l'iodothyrine de Bauman. Dans tous les cas, cette médication doit être surveillée.

**MYXOGASTRES.** s. m. pl. [syn. *myxomycètes*, *mycétozoaires*]. Organismes inférieurs considérés parfois comme des animaux (*mycétozoaires*), mais qui sont en réalité des végétaux appartenant à la classe des champignons (*myxomycètes*). Ils se reproduisent par spores qui se transforment en cellules ciliées; ces cellules, une fois libres, sont douées de mouvements sarcodiques ou amiboïdes (*myxoamibe*).

**MYXOÏDE.** adj. [de μύξα, mucosité, et εἶδος, forme]. Qui a l'aspect du mucus.

**MYXOME.** s. m. [de μύξα, mucosité]. Tumeur formée de tissu muqueux, seul, ou mélangé de cellules adipeuses (*myxome lipomateux*), ou de fibres élastiques, ou de tissu lamineux ou fibreux (*fibro-myxome*), et dont l'aspect gélatiniforme l'avait fait ranger parmi les tumeurs dites *colloïdes*. Ce tissu constitue les polypes des fosses nasales dits polypes muqueux : les tumeurs qu'il forme sont alors pédiculées. Les myxomes se rencontrent assez souvent dans les nerfs, le tissu cellulaire sous-cutané, les muscles, les centres nerveux, la mamelle, les os. Les môles hydatiformes sont généralement considérées comme des tumeurs de la même nature. Les myxomes superficiels peuvent s'enflammer et s'ulcérer : mais, enlevés complètement, ils ne récidivent que très rarement (Cornil et Ranvier). V. Môle.

**MYXOSARCOME.** s. m. [*myxosarcoma*, de μύξα, mucus, et σάρξ, chair] (M.-A. Séverin). Tumeur du scrotum qui paraît être un sarcocèle.

## N

= ν, et quelquefois γ, comme dans *angiologie*.

**N° 1, N° 2,** etc. V. Abréviation.

**NABIAS** (France, Hautes-Pyrénées). *Eaux sulfurées sodiques et bromo-iodurées*, froides, 12°,5, contenant 0gr,5757 de sels, dont 0gr,032 de sulfate de sodium et 0gr,0101 de bromures et iodures alcalins. Eaux d'exportation.

**NABOTH** (anatomiste saxon du commencement du XVIIIe siècle). — *Glande de Naboth*. V. Glande. — *Œuf* ou *vésicule de Naboth*. V. Utérus.

**NACRE.** s. f. Couche interne, irisée, de la coquille des mollusques, formée de prismes plus petits que ceux du test, et très obliques par rapport à celui-ci, sur lequel ils se terminent par une extrémité amincie en forme de cône. De leur imbrication résultent de fines stries qui décomposent la lumière en lui faisant subir le phénomène de l'interférence : de là les teintes irisées de la nacre. La nacre est principalement formée de carbonate de chaux.

**NACRÉ, ÉE.** adj. [all. *perlmutterfarbig*, angl. *nacreous*]. Qui réfléchit la lumière irisée, à la manière de la nacre ou des perles : *ichtyose nacrée*.

**NACRIERS.** s. m. pl. [all. *Perlmutterarbeiter*]. Ouvriers qui scient ou travaillent au tour les coquilles de nacre, et que la poussière ténue et abondante qui s'en échappe expose aux bronchites chroniques, aux hémoptysies, aux ophtalmies et aux gerçures des mains. Cependant les nacriers ne deviennent pas phtisiques en une plus forte proportion que les autres ouvriers.

**NAÉ.** s. m. V. Nahé.

**NÆGELE** (Franz-Carl) (médecin allemand, 1777-1851). — *Bassin de Nægele*. Bassin oblique ovalaire simple. V. Bassin.

**NÆMATACHOGRAPHE.** s. m. et **NÆMATACHOMÈTRE.** s. m. Instruments imaginés par Donders pour mesurer le temps nécessaire à la conception d'une idée simple, ou à une opération psychique plus complexe.

**NÆVUS.** s. m. [*nævus*, σπῖλος, all. *Muttermal*, angl. *a mother's mark*, it. *voglia*, *neo materno*, esp. *nevo*; *envie*, *signe*, *marque*, etc.]. Tache à la peau. ‖ Souvent synonyme de *tumeur érectile*. — *Nævus maternel*. Tache congénitale sur la peau. Elle peut être d'un bleu foncé ou



Fig. 467. — *Nævus* pigmentaire verruqueux.

rouge, superficielle ou en forme de tumeur. Les *nævi* consistent en une altération congénitale de la couleur ou de la texture de la peau, altération permanente et limitée à une partie du corps. Les uns résultent simplement d'un vice congénital de production de la matière pigmentaire, tandis que les autres sont constitués, soit par une augmentation insolite du nombre ou du volume des vaisseaux capillaires, des artérioles ou des veinules du tégument externe, soit par une hypertrophie des tissus cutanés et sous-cutanés (Laboulbène). De là une division des *nævi* en : 1° *nævi sans hypertrophie*; 2° *nævi avec hypertrophie*. Les premiers ne renferment que les *nævi pigmentaires* (fig. 467), les seconds, ou *nævi avec hypertrophie*, se sous-

divisent en : a. *nævi non vasculaires*, et b. *nævi vasculaires*. Mais les *nævi hypertrophiques* sont parfois colorés par du pigment, et, d'autre part, un nævus qui a d'abord été vasculaire peut, plus tard, devenir un simple nævus par hypertrophie des tissus, sans trame vasculaire anormale bien marquée. Enfin, tout en réservant le nom de *nævus* à une altération cutanée congénitale, il faut savoir que parfois de très petites tumeurs vasculaires cutanées apparaissent après la naissance ; que des *taches colorées, vineuses*, peuvent se montrer dans les premiers mois ou les premières années de l'existence d'un enfant ; plus tard, si l'on manque de détails précis sur leur apparition, il sera impossible de les distinguer de tumeurs érectiles ou de taches absolument pareilles et réellement congénitales [V. VASCULAIRES (*Tumeurs*)]. Il est inutile, et parfois dangereux, de chercher à faire disparaître les nævi pigmentaires et les nævi hypertrophiques non vasculaires. Les nævi vasculaires saillants sont justiciables du même traitement que les tumeurs érectiles. Contre les nævi vasculaires qui représentent de simples taches ou marques, on recommande la révulsion par la teinture d'iode, l'huile de croton tiglium, l'azotate de potasse, l'application de vésicatoires dont on entretient la suppuration pendant quelque temps (Laboulbène), la cautérisation par l'azotate d'argent, l'acide azotique, la pâte arsenicale ou au chlorure de zinc, la pâte de Vienne, etc.

**NAFÉ.** s. m. L'ambrette à l'état de pâte dite pectorale.

**NAGE.** s. f. V. NATATION.

**NAÏA** ou **NAJA.** s. m. V. HAJE.

**NAIN, AINE.** adj. et s. [*nanus*, νάνος, all. *Zwerg*, angl. *dwarf*, it. *nano*, esp. *enano*]. Nom donné aux êtres organisés (spécialement aux individus de l'espèce humaine) dont la taille est de beaucoup inférieure à la taille moyenne de leur race. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire le réserve aux cas où l'exiguïté de la taille dépend de la diminution de volume de toutes les parties du corps.

**NAISSANCE.** s. f. [*nativitas*, γενέθλη, all. *Ursprung, Geburt*, angl. *birth*, it. *nascita*, esp. *nacimiento*]. En anatomie, synonyme de *base*, d'extrémité adhérente ou la plus grosse d'un organe. — *Naissance d'une artère*. Le point d'où elle se détache du cœur ou d'une autre artère. ‖ En physiologie, d'une manière générale, apparition d'un corps organisé qui n'existait pas. C'est par métaphore qu'il est employé couramment comme synonyme de *mise au monde du fœtus* ; le fœtus est né depuis longtemps, mais caché. — A proprement parler, production de la matière organisée amorphe ou figurée, et, par suite, des tissus, des organes, etc. La *naissance* est caractérisée par ce fait, que les éléments anatomiques (et par suite tout l'être vivant), quand ils sont placés dans certaines conditions de nutrition et de développement, *reproduisent* directement d'autres éléments semblables à eux. Il faut des *éléments préexistants*, car il n'y a pas d'exemple d'éléments anatomiques qui aient été formés de toutes pièces en dehors, séparément, loin d'éléments déjà préexistants ; *il n'y a pas encore d'exemple de production artificielle* d'un élément anatomique quelconque, soit cellule, soit fibre, soit corpuscule, etc. On doit ajouter : *quand ils sont placés dans certaines conditions de nutrition et de développement* ; car un élément anatomique isolé des autres, quoiqu'il continue à vivre pendant quelque temps, ne donne pas naissance à d'autres éléments, semblables ou non à lui (sauf chez les êtres *unicellulaires*). Il faut que les éléments soient arrivés à un certain degré de développement pour qu'ils puissent déterminer la production d'autres éléments ; ce degré est généralement celui qu'ils conserveront toujours. Enfin il faut qu'ils soient placés dans certaines conditions de nutrition ; car il ne suffit pas que les éléments aient atteint leur développement normal ; il faut que les liquides qui les entourent et qui vont fournir les matériaux des corps qui naissent, soient à un certain état d'abondance, de composition et d'élaboration. — On confond fréquemment le phénomène de *naissance* avec celui de *développement* : le premier terme désigne une propriété de la substance organisée, le deuxième désigne une autre propriété. En outre, le mot *accroissement*, confondu à tort avec *développement*, exprime l'augmentation de masse, qui est un résultat : 1° soit du *développement* seul, comme c'est le cas pour une cellule ou autre élément anatomique qui grossit ; 2° soit de la multiplication des éléments anatomiques par *naissance* d'un certain nombre d'autres à côté de ceux qui existaient, lorsqu'il s'agit d'un tissu ou d'un organe. Du reste, dans ce dernier cas, on observe souvent qu'il y a à la fois développement des éléments qui existaient et naissance de nouveaux éléments. ‖ En *démographie*, la considération du nombre annuel des naissances est un élément important de l'étude d'une collectivité humaine, puisque les naissances sont la source où s'alimente la population décimée par la mort. Le nombre des vivants est donc nécessairement subordonné au rapport des naissances (N) aux décès (D). Le nombre des naissances par 1000 habitants est de :

| | Naissances. | | Naissances. |
|---|---|---|---|
| France...... | 22 | Espagne....... | 38,3 |
| Angleterre.... | 35 | Irlande........ | 29 |
| Bavière....... | 40 | Italie......... | 37 |
| Belgique...... | 31,6 | Prusse........ | 30,5 |
| Écosse....... | 35 | Suède......... | 32 |
| Russie........ | 50,7 | Suisse........ | 30 |

— Les naissances doivent être encore étudiées selon le rapport des sexes. Les naissances masculines ($N'$) l'emportent toujours sur les féminines ($N''$). Le rapport était en France, au commencement du XIXe siècle, 106,75'/100'' (soit encore $N'/N = 0,517$ = coefficient de la sexualité masculine

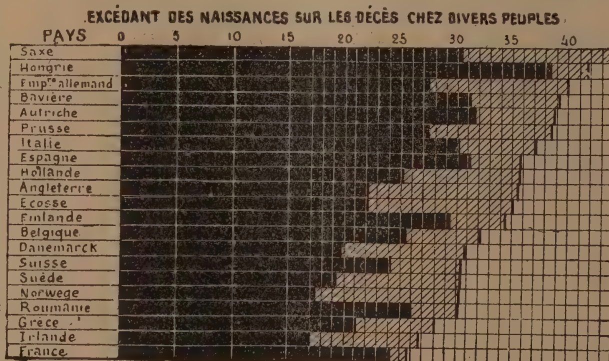



Fig. 468. — Excédent des *naissances* sur les décès.

par rapport aux naissances générales (N). Cependant la prédominance des mâles tend à diminuer : dans la période 1841-50, $N'$ n'est plus que de 105,5' ($N'/N = 0,514$ ; dans la décade suivante, 105,25' ($N'/N = 0,513$) et en 1869 de 105,02 ; en 1870, 104,79 ; en 1871, 104,87 ; en 1875, 105,1. Mais ce mouvement décroissant peut résulter, en totalité ou en partie, de l'inscription à part plus rigoureuse des mort-nés (ND), car le rapport des sexes étant bien plus prononcé pour ceux-ci (148' : 100'', soit $ND'/ND = 0,597$),

on conçoit que, enregistrés et confondus avec les naissances vivantes ($S_0$), ils ont dû grandir le rapport $N' : N''$ et le coefficient $N'/N$. Ce rapport varie encore selon l'état civil : dans la période 1851-60, on trouve pour 100 naissances féminines, 105,4 garçons nés dans le mariage et 103,3 hors mariage. Enfin les localités, les mois de l'année, et surtout l'âge respectif des époux, ont des influences constantes sur le rapport $N' : N''$. Mais les effets de ces influences sont mal déterminés jusqu'ici. Dans la figure 468 (E. Cheysson) les décès sont représentés par les teintes noires et les naissances par les teintes grises. On voit que la France est le pays d'Europe où la proportion des décès est le plus considérable relativement au nombre des naissances. L'Angleterre présente le phénomène inverse. Dans toutes les considérations sur les naissances, il est indispensable de dire si les *mort-nés* sont compris ou mis à part. En général, il est passé en usage de mentionner à part les mort-nés. La grande variabilité (inégalité d'enregistrement) des chiffres des mort-nés rend cet isolement utile, les mouvements de N et de D en seraient troublés inégalement et indûment; car on peut admettre que les mort-nés dérangent peu la fécondité effective des familles, et moins encore la natalité générale d'une nation. Si l'enfant mort-né ne compte ni dans la famille ni dans la nation, et qu'il n'entre dans aucun recensement, il n'y a pas lieu de le faire entrer dans les mouvements de la population (V. POPULATION) (Bertillon). — *Constatation des naissances à domicile.* Service organisé à Lyon en 1846, à Paris en 1869. Les parents qui ont à faire constater à domicile la naissance d'un enfant doivent faire la demande par écrit, dans les vingt-quatre heures de la naissance, à la mairie de leur arrondissement. Le bulletin de constatation, déposé à la mairie par le médecin de l'état civil, tiendra lieu de présentation de l'enfant pour la déclaration de naissance. — *Déclaration de naissance.* « Les déclarations de naissance seront faites, dans les trois jours de l'accouchement, à l'officier de l'état civil du lieu » (Code civil, art. 55). — « La naissance de l'enfant sera déclarée par le père, ou, à défaut du père, par les *docteurs en médecine ou en chirurgie, sages-femmes, officiers de santé*, ou autres personnes qui auront assisté à l'accouchement » (Code civil, art. 56). — « Toute personne qui, ayant assisté à un accouchement, n'aura pas fait la déclaration prescrite par l'article 56 et dans les délais fixés par l'article 55, sera punie d'un emprisonnement de six jours à six mois et d'une amende de 16 à 100 francs » (Code pénal, art. 346). — Un jugement du tribunal de la Seine établit que l'officier de l'état civil est tenu d'inscrire la déclaration d'une naissance qui lui est faite par un médecin sans désignation des noms du père et de la mère. V. SECRET *médical.*

**NAISSANT, ANTE.** adj. [all. *entstehend*, angl. *nascent*, it. *nascente*, esp. *naciente*]. Qui naît, qui apparaît. — En chimie, *état naissant*, était particulier dans lequel se trouve un corps simple au moment où il sort d'une combinaison, état dans lequel il est plus actif et plus apte à se combiner à un autre corps. La substance rendue plus active est dite *hydrogène naissant*, *oxygène naissant*, etc.

**NAJA.** s. f. V. HAJE.

**NANCÉATE.** s. m. [*nanceas*, all. *milchsaures Salz*, angl. *lactate*, it. et esp. *nanceato*]. Nom ancien des lactates (Braconnot).

**NANCÉIQUE.** adj. [all. *milchig*, angl. *lactic*, *nanceic*, it. et esp. *nanceico*]. V. LACTIQUE.

**NANDHIROBE.** s. f. V. AVILA.

**NANISME.** s. m. [de *nanus*, nain; all. *Zwergbildung*, angl. *dwarfishness*]. Genre d'anomalie qui caractérise les *nains*. On peut diviser le nanisme en deux catégories : l'une, le *nanisme essentiel*, caractérisée par une conformation normale avec simple diminution de longueur d'un squelette sain, tels les anciens Pygmées; l'autre, le *nanisme pathologique*, relevant de lésions plus ou moins bien définies du squelette : rachitisme, ostéomalacie, achondroplasie, etc., celles-ci pouvant être primitives ou symptomatiques de lésions glandulaires, telles que certaines affections de la glande thyroïde (Poncet et Leriche). — *Nanisme mitral.* Type clinique caractérisé principalement par la petitesse de la taille et l'existence d'un rétrécissement mitral, ne se traduisant que par ses seuls signes physiques, les symptômes fonctionnels manquant ou étant très atténués (Gilbert et Rathery).

**NANOCÉPHALIE.** s. f. [de νάνος, nain, et κεφαλή, tête]. Petitesse anormale de la tête. V. MICROCÉPHALIE.

**NANOCORMIE.** s. f. [de νάνος, nain, et κορμός, tronc]. Petitesse anormale du tronc.

**NANOMÉLIE.** s. f. [de νάνος, nain, et μέλος, membre]. Petitesse anormale des membres.

**NANOSOMIE.** s. f. [de νάνος, nain, et σῶμα, corps]. V. NANISME.

**NAPACÉ, ÉE** ou **NAPIFORME.** adj. [*napaceus*, *napiformis*, de *napus*, navet; all. *rübenförmig*, angl. *turnipy*, it. *napiforme*, esp. *napaceo*]. En chirurgie, *cancer napacé* ou *napiforme* : nom donné à certaines tumeurs squirreuses qui offrent une analogie grossière avec un navet.

**NAPEL.** s. m. V. ACONIT.

**NAPELLINE.** s. f. Alcaloïde retiré de l'aconit napel et de l'aconit tue-loup; distinct de l'aconitine et bien moins vénéneux. Poudre blanche, amère, soluble dans l'eau et l'alcool, peu dans l'éther. Elle a été employée dans le traitement de la morphinomanie, à la dose de $0^{gr},06$ à $0^{gr},12$ et jusqu'à $0^{gr},3$ par jour (Roder). Mais la napelline contiendrait toujours des quantités variables d'aconitine cristallisée qui rendent son emploi dangereux.

**NAPHA.** Nom pharmaceutique de la fleur d'oranger. — *Aqua naphæ*, eau de fleur d'oranger.

**NAPHTALINE.** s. f. [all. *Naphtalin*, angl. *naphtaline*, it. et esp. *naftalina*] ($C^{20}H^8$; en atomes, $C^{10}H^8$). Matière découverte par Garden en chauffant au rouge du goudron de houille, et étudiée depuis par Kidd, et surtout par Laurent. Elle se produit par l'action de la chaleur rouge sur les matières organiques; on en retire de grandes quantités du goudron obtenu dans la fabrication du gaz d'éclairage par distillation sèche de la houille. Elle est volatile, cristallisée en lames blanches, d'une odeur aromatique de goudron, de saveur âcre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, ainsi que dans les huiles volatiles et grasses. Elle fond à 79°. En médecine on l'a employée à l'intérieur, comme désinfectant dans les maladies intestinales (Rossbach), et comme expectorant (Bouchardat), à la dose de $0^{gr},50$ à 5 grammes; à l'extérieur, en pommade, contre certaines affections cutanées, en particulier le psoriasis.

**NAPHTALOL.** s. m. Salicylate de naphtol β. V. BÉTOL.

**NAPHTOL.** s. m. [*phénol naphtylique*] (en atomes, $C^{10}H^7O^4$). Nom donné à deux corps qui dérivent de l'acide sulfonaphtalique. L'un (naphtol α) est en aiguilles brillantes, fusibles à 92°, très peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther et le chloroforme; l'autre (naphtol β) est en lames brillantes, fusibles à 122°, presque insolubles dans l'eau, même chaude. Le premier, moins toxique et d'une valeur antiseptique plus grande, s'emploie dans certaines dermatoses (prurigo, ichtyose, favus, gale, herpès tonsurant) sous forme de savon à 2 p. 100, ou de pommade à 5 ou 10 p. 100 (dans l'eczéma, les proportions doivent être plus faibles); pour le pansement des plaies et ulcères, et pour injections vaginales, en solution à 0,30 ou 0,40 p. 1000 dans l'eau alcoolisée; dans l'ophtalmie purulente (même solution) et les granulations de la conjonctive (pom-

made de 1 à 3 p. 100). Le second est un bon antiseptique intestinal, son insolubilité lui permettant de traverser tout le tube digestif : on l'emploie dans la fièvre typhoïde, les dyspepsies, la dilatation de l'estomac, la dysenterie, à dose de 2 à 3 grammes par jour, en cachets de 50 centigrammes, seul ou associé au salicylate de bismuth et au charbon (Bouchard); à l'extérieur, on l'utilise en solution dans l'eau à 0,20 p. 1000; ou dans l'alcool, ou en pommade (3 à 4 gr. p. 30 de vaseline). — *Naphtol camphré*. Produit qui résulte de l'addition du camphre au naphtol ; c'est un liquide brun, sirupeux, doué de propriétés antiseptiques; on l'emploie en injections et en attouchements dans les foyers tuberculeux, osseux ou articulaires.

**NAPHTOLATE**. s. m. — *Naphtolate de bismuth* (*orphol*). Combinaison du bismuth et du naphtol, constituant un bon antiseptique intestinal à la dose de 0gr,5 à 3 grammes en cachets; à l'intérieur, on l'emploie en poudre, en pommade au dixième, en solution à 5 p. 1000.

**NAPIFORME.** adj. V. NAPACÉ.

**NAPLES** (Italie). *Eaux sulfureuses ou ferrugineuses*, froides, 13°,9 à 17°. Balnéothérapie. Toute l'année. — *Station d'hiver* : climat chaud, mais variable, beaucoup de soleil, beaucoup de pluie en automne et au printemps, vents, poussière ; indications : névropathie, mélancolie.

**NARCÉ**. s. f. [νάρκη, assoupissement]. L'hébétude.

**NARCÉINE**. s. f. [de νάρκη, assoupissement; all. *Narcein*, angl. *narceine*, it. et esp. *narceina*] ($C^{46}H^{29}AzO^{18}$, ou, en atomes, $C^{23}H^{29}AzO^{9}+2H^{2}O$). Alcaloïde (Pelletier) de l'opium, inodore, amer et styptique, cristallisable en aiguilles blanches prismatiques. Soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'éther; lévogyre ; non volatile ; fusible à 92°. La couleur bleue qu'elle prend en se combinant avec l'acide azotique concentré la caractérise. La narcéine se dissout dans les acides étendus et se combine avec eux. On la retire des eaux mères qui ont servi à la préparation de la morphine. La narcéine est de tous les alcaloïdes de l'opium celui qui possède la propriété dormitive poussée au plus haut point (Cl. Bernard) ; à doses égales, *dans la majorité des cas*, la morphine ne produit pas un sommeil aussi prolongé et aussi complet. Elle n'est ni excitante ni convulsivante. La narcéine en outre possède sur la morphine un avantage, celui de ne provoquer qu'à un très faible degré les phénomènes de pesanteur consécutifs au sommeil, qui accompagnent l'action thérapeutique de la morphine ou des sels de cette base. En outre, la transpiration ne se produit pas avec une abondance semblable à celle que l'on observe à la suite de la médication opiacée. Les vomissements sont fort rares ; les nausées et l'inappétence sont un peu plus fréquents. La narcéine, au lieu de produire une constipation souvent rebelle, donnée à faible dose, procure aux malades des garde-robes faciles; à une dose plus élevée, elle occasionne de la diarrhée. Elle calme aussi les douleurs comme la morphine. L'anurie plus ou moins prononcée est un fait assez fréquent, surtout lorsque les doses employées sont assez élevées. On la donne à des doses doubles de la morphine (2 à 10 centigr.), en pilules, en sirop, et, de préférence, à l'état de *chlorhydrate de narcéine*, plus soluble que l'alcaloïde; pour les injections hypodermiques, on prépare une solution avec eau distillée, 20 grammes, alcool, 2 grammes, chlorhydrate de narcéine, 50 centigrammes.

**NARCÉTINE**. s. f. Alcaloïde amer, très soluble dans l'eau et l'alcool, peu dans l'éther, dissous et coloré en rouge par l'acide sulfurique concentré, en jaune par l'acide azotique, obtenu en faisant bouillir une solution de narcotine dans l'acide sulfurique avec de l'oxyde puce de plomb, et ajoutant goutte à goutte de l'acide sulfurique.

**NARCISSE.** s. m. [*Narcissus*, L., ναρκισσός, all. *Narzisse*, angl. *daffodil*, *narcissus*, it. *narcisso*, esp. *narciso*]. Genre de plantes amaryllidées dont l'espèce principale, *narcisse des prés* (*Narcissus pseudo-narcissus*, L.), a des feuilles longues et étroites, des fleurs jaunes, un bulbe visqueux et légèrement âcre. Les fleurs sont antispasmodiques, sous forme d'infusion (1 à 2 gr. pour 125 gr. d'eau), d'extrait ou de sirop; elles ont aussi été regardées comme antidysentériques et comme fébrifuges. Le bulbe est émétocathartique (1 à 2 gr. de poudre). Il en est de même du bulbe du *narcisse des poètes* (*Narc. poeticus* L.) ou *des jardins*, et du *narcisse odorant* (*Narc. odorus*, L.).

**NARCISSINE.** s. f. ou **NARCITINE**. s. f. Substance blanche, transparente, d'un goût et d'une odeur faibles, soluble dans l'eau, l'alcool et les acides, qu'on retire du *narcisse des prés*, surtout du bulbe, dont elle paraît être le principe actif.

**NARCOLEPSIE**. s. f. [de νάρκη, assoupissement, et λαμβάνειν, saisir]. Sorte de névrose caractérisée par un besoin de dormir subit, irrésistible, de courte durée, qui se reproduit à des intervalles plus ou moins rapprochés et oblige le sujet à s'étendre pour le satisfaire (Gélineau).

**NARCOSE**. s. f. [νάρκωσις, assoupissement]. Production du narcotisme ; assoupissement, hébétude.

**NARCOTICO-ÂCRE**. adj. et s. m. Nom donné aux poisons qui, comme l'aconit, l'ellébore, etc., produisent à la fois le narcotisme et des accidents inflammatoires du tube digestif. V. POISON.

**NARCOTINE**. s. f. [*narcotina*, de νάρκη, assoupissement; all. *Narkotin*, *Opian*, angl. *narcotine*, it. et esp. *narcotina; sel de Derosne*, *sel d'opium*, *principe cristallisable de Derosne*] ($C^{44}H^{22}AzO^{14}$). Alcaloïde de l'opium qu'on obtient en traitant celui-ci par l'éther, ou en faisant bouillir avec de l'acide acétique le marc d'opium qui a servi à la préparation de la morphine. Solide, incolore, inodore, amère, cristallisée en prismes droits à base rhomboïdale. L'eau froide ne la dissout pas; l'alcool bouillant et l'éther la dissolvent. Insoluble dans les alcalis, elle se dissout dans l'acide sulfurique concentré avec une coloration jaune, qui devient rouge de sang si l'acide sulfurique est additionné d'acide azotique. Avec les acides forts, elle forme des sels amers, peu stables. C'est un alcaloïde convulsivant, non somnifère, non toxique, et très peu actif; jusqu'ici la narcotine n'a pas d'applications thérapeutiques.

**NARCOTIQUE.** adj. et s. m. [*narcoticus*, ναρκωτικός, de νάρκη, assoupissement; all. *narkotisch*, *Schlafmittel*, angl. *narcotic*, it. et esp. *narcotico*]. Substance qui a la propriété d'assoupir, comme l'opium, la jusquiame, la belladone, etc., et de produire le *narcotisme*. Les narcotiques exercent particulièrement leur influence sur le cerveau ; ils prennent le nom de *sédatifs* ou de *calmants*, quand ils servent à modérer une excitation pathologique, à ralentir le cours trop rapide de la circulation et les mouvements trop vifs des organes ; celui d'*anodins*, quand ils font cesser la douleur ; celui d'*hypnotiques*, quand ils déterminent le sommeil. V. OPIACÉ et OPIUM. — *Espèces narcotiques*. Feuilles sèches de belladone, ciguë, jusquiame, morelle, pavot, tabac, mêlées à parties égales, et employées, en infusion, pour lotions et fomentations calmantes.

**NARCOTISME**. s. m. (*narcosis*, νάρκωσις, all. *Narkotismus*, angl. *narcotism*, it. et esp. *narcotismo*]. Ensemble des effets produits par les substances narcotiques. Tantôt le *narcotisme* se borne à un assoupissement plus ou moins profond et peut constituer une médication utile ; tantôt c'est un véritable empoisonnement, caractérisé par un engourdissement général, de l'assoupissement, des vertiges, des nausées, un état d'ivresse ou d'apoplexie, un délire sourd et continuel, des mouvements convulsifs, etc. Lorsque, par accident ou par suite de l'idiosyncrasie des

sujets, les narcotiques ont produit cet état, il faut faire vomir promptement, ou provoquer les déjections alvines au moyen de lavements purgatifs, si l'on croit, d'après le temps écoulé depuis leur ingestion, que les narcotiques sont parvenus dans les intestins. On combat ensuite la stupeur à l'aide du café et des boissons excitantes. — *Narcotisme des nègres*. V. SOMMEIL (*Maladie du*).

**NARD.** s. m. [*nardus*, νάρδος, all. *Narde, Nardenöl*, angl. *spikenard*, it. et esp. *nardo*]. Nom donné à deux substances végétales et odorantes provenant de plantes de la famille des valérianées. — *Nard celtique*. Souche du *Valeriana celtica*, L., qui nous est envoyée de la Suisse et du Tyrol en paquets ronds et plats, encore garnie de feuilles et mêlée de terre sablonneuse. Cette racine composée d'un petit tronc allongé, recouvert d'écailles imbriquées, a une saveur amère aromatique et une odeur désagréable de valériane; elle n'entre plus que dans la composition de la thériaque. — *Nard indien* ou *indique* (*spicanard*). Il est fourni par le *Nardostachys Jatamansi*, DC., dont la racine vient des Indes orientales. Il se compose d'un tronçon très court, surmonté d'un paquet de fibres rougeâtres qui sont les vestiges des feuilles qui embrassaient le collet de la racine. Ces restes de feuilles, qui ont une odeur forte et agréable, et une saveur amère et aromatique, forment la partie principale de cette substance qui était très estimée comme aromate dans l'antiquité, et qui est actuellement remplacée dans le commerce par deux autres produits, le *nard radicant* et le *nard foliacé de l'Inde*, rapportés tous deux par Guibourt au *Nardostachys grandiflora*, DC. On substitue aussi au nard indien le *faux nard du Dauphiné*, racine de la *Victoriale longue* (*Allium victorialis* L.). — *Nard sauvage*. V. CABARET.

**NARDOSTACHYS.** s. m. Genre de plantes valérianées. V. NARD.

**NARINE.** s. f. [*naris*, μυκτήρ, all. *Nasenloch*, angl. *nostril*, it. *narice*, esp. *nariz*]. Nom donné à chacune des deux cavités du nez, qui servent de vestibules aux fosses nasales, avec lesquelles elles se continuent supérieurement. Elles sont séparées l'une de l'autre par la partie inférieure du cartilage nasal; leur face externe, concave, est formée par l'aile du nez; intérieurement, elles sont tapissées par un tégument qui sert de transition entre la peau et la membrane pituitaire.

**NARTHÉCINE.** s. f. Substance extraite du *Narthecium ossifragum*, blanche, cristalline, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible à 35°.

**NARTHÉCIQUE.** adj. — *Acide narthécique*. Acide contenu dans le *Narthecium ossifragum*, cristallin, blanc, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

**NARTHÉCIUM.** s. m. Genre de plantes colchicacées, dont une espèce, le *N. ossifragum*, Hudson, renferme la narthécine et l'acide narthécique.

**NASAL, ALE.** adj. [*nasalis*, all. et angl. *nasal*, it. *nasale*, esp. *nasal*]. Qui a rapport au nez. — *Artère nasale*. La plus volumineuse des deux divisions par lesquelles se termine l'ophtalmique. Elle fournit des rameaux à la partie supérieure de la racine du nez et s'anastomose à plein canal avec la terminaison de la faciale. — *Bosse nasale*. Saillie médiane située sur la face antérieure du frontal, entre les arcades sourcilières. — *Canal nasal*. Canal étendu du sac lacrymal au méat inférieur des fosses nasales, et formé par les os maxillaire supérieur, unguis, et cornet inférieur; il est tapissé par une membrane muqueuse à épithélium vibratile supérieurement, pavimenteux inférieurement, dépourvue de glandes, si ce n'est à la partie inférieure, et continue, d'une part, à la membrane pituitaire, d'autre part à la muqueuse du sac lacrymal. Ce canal s'ouvre tantôt à la partie supérieure du méat par un orifice circulaire, tantôt sur sa paroi externe sous forme de fente: en ce point, il présente parfois un repli de la muqueuse: valvule de Cruveilhier; un repli semblable, valvule de Béraud, peut exister à la partie supérieure du canal, au niveau de sa continuité avec le sac lacrymal; enfin une autre valvule, dite de Huschke, peut exister à la partie moyenne. — *Cartilage nasal*. Cartilage unique formé de trois portions qui se réunissent sur le dos du nez, et que l'on distingue en *cartilage de la cloison* et *cartilages latéraux*. Le premier se continue supérieurement avec la portion osseuse de la cloison des fosses nasales, et inférieurement avec les *cartilages latéraux*. Ceux-ci forment la partie souple et mobile des narines. Ils sont au nombre de deux: l'un en devant, l'autre en arrière. L'antérieur, appelé *fibro-cartilage des ouvertures nasales*, environne ces orifices, qu'il maintient ouverts; le postérieur, nommé *fibro-cartilage des ailes*, occupe la partie postérieure des ailes, près de l'endroit où elles se continuent avec les joues. — *Cavités nasales*. V. NASALES (*Fosses*). — *Échancrure nasale*. Échancrure de mi-circulaire située au-dessous de la bosse nasale du frontal, et articulée avec les os du nez et les apophyses montantes des os maxillaires supérieurs, que quelques anatomistes ont appelées *apophyses nasales*. — *Épines nasales*. On appelle *épine nasale supérieure* le prolongement antérieur et médian de l'échancrure nasale; *épine nasale inférieure antérieure*, la saillie formée par la réunion de la portion palatine des deux maxillaires supérieurs au-dessous de l'ouverture antérieure des fosses nasales; *épine nasale inférieure postérieure* (*épine gutturale*, Ch.), la saillie que les deux os palatins forment sur la ligne médiane, à la partie postérieure de la voûte palatine. — *Fosses nasales*. Les deux cavités anfractueuses qui servent à l'olfaction, et qui, en livrant passage à l'air, concourent à l'accomplissement de l'acte respiratoire et à la phonation. Ces cavités, qui n'ont aucune communication entre elles, sont séparées l'une de l'autre par une cloison ou paroi interne, dont le vomer forme la partie osseuse et supérieure, et que complète antérieurement le cartilage nasal; elle est souvent déjetée d'un côté ou de l'autre. La paroi inférieure, ou *plancher* des fosses nasales, est formée par l'apophyse

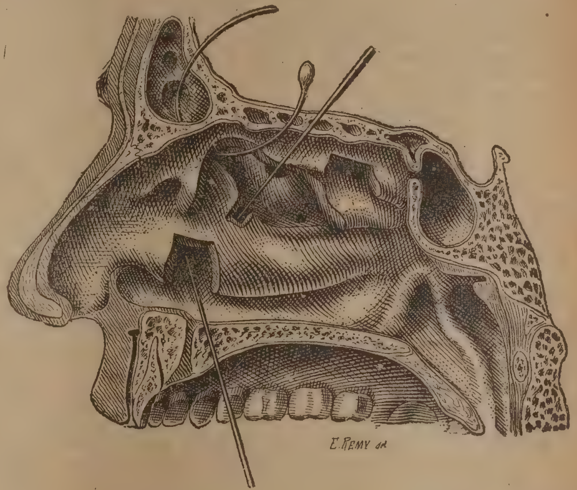


Fig. 469. — Paroi externe de la fosse *nasale* droite.

palatine des os maxillaires supérieurs, et par la lame horizontale du palatin. Leur paroi externe, formée par l'ethmoïde, le maxillaire supérieur, le palatin, le sphénoïde, l'unguis, et le cornet inférieur, présente trois lames saillantes et recourbées qu'on appelle les *cornets* du nez, qui augmentent l'étendue de la surface olfactive, et qui sont séparées par autant de gouttières nommées *méats*. Cette paroi offre, en outre, plusieurs ouvertures, par lesquelles la membrane pituitaire va tapisser les sinus frontaux, maxillaires et sphénoïdaux, et les cellules ethmoïdales antérieures et postérieures. La *voûte* ou paroi supérieure, très étroite, est formée par la face postérieure des os nasaux en avant, la lame criblée de l'ethmoïde au milieu, le sphénoïde en arrière. Les fosses nasales sont tapissées dans toute leur étendue par une membrane muqueuse. V. Pituitaire. — Fig. 469. Paroi externe de la fosse nasale droite montrant l'ostium maxillaire (OM), le canal fronto-nasal (FO), et le canal lacrymo-nasal (LN). — L'inflammation, simple ou ulcéreuse, aiguë ou chronique, des fosses nasales porte le nom de *coryza*. Les tumeurs qu'elles présentent le plus souvent sont des *polypes* (V. ce mot), et des *ostéomes*, tumeurs osseuses siégeant le plus souvent sur la paroi inférieure ou plancher, et se développant par suite d'un trouble de nutrition de nature peu connue : l'arrachement en bloc, et non par fragments, doit en être fait à l'aide d'un davier ou d'un levier. Comme lésions traumatiques (indépendantes des fractures des os nasaux, du maxillaire supérieur, des os de la base du crâne), les fosses nasales présentent des *contusions*, qui produisent tantôt une simple ecchymose de la pituitaire, tantôt une véritable bosse sanguine, saillante, rénitente, qu'il est utile de ponctionner avec la lancette. L'extraction des *corps étrangers* doit être faite le plus rapidement possible, sous peine de voir apparaître de la gêne respiratoire, des épistaxis, des douleurs profondes, la suppuration de la muqueuse. V. Rhinolithe. — *Indice nasal*. En anthropologie, on désigne sous ce nom le rapport qui existe sur le squelette entre la largeur maximum de l'orifice antérieur des fosses nasales, et la hauteur du nez mesurée de l'épine nasale au point nasal. — *Mucus nasal*. Mucosité sécrétée plus ou moins abondamment par la membrane pituitaire. — *Muqueuse nasale*. V. Pituitaire. — *Nerf nasal*. Le rameau inférieur de l'ophtalmique de Willis. Il pénètre dans l'orbite par la partie la plus large de la fente sphénoïdale, se porte en dedans et en avant, passe au-dessus du nerf optique, et se divise au niveau du trou orbitaire interne en *nasal externe*, dont les rameaux se distribuent à la paupière supérieure, au sac et aux conduits lacrymaux, à la caroncule et aux téguments de la racine du nez; et en *nasal interne* ou *rameau ethmoïdal*, qui pénètre dans les fosses nasales et se distribue à la muqueuse de la partie antérieure de la cloison, des cornets et des méats, et donne un rameau, dit *naso-lobaire*, qui se rend aux téguments du lobule du nez. — *Os nasaux, os propres du nez*. Deux petits os quadrilatères qui forment le dos du nez. Ces deux os, articulés entre eux par leur bord antérieur, et avec les apophyses montantes de l'os maxillaire supérieur par leur bord postérieur, sont reçus en haut dans l'échancrure nasale du frontal. Leur bord inférieur se continue avec les fibro-cartilages des ailes du nez. Leur face externe est sous-cutanée; l'interne est tapissée par la pituitaire. La *fracture* de ces os, isolée ou associée à celle de l'apophyse montante du maxillaire supérieur, est assez fréquente à la suite de coups, de chocs, sur la racine du nez. Elle s'accompagne souvent d'emphysème et d'hémorragie : l'air se résorbe spontanément et la fracture elle-même ne commande que des applications froides et résolutives; si les fragments sont enfoncés vers les fosses nasales, leurs rapports seront rétablis au moyen d'une sonde introduite par les narines — *Point nasal*. En anthropologie, point situé à la racine du nez, au milieu de la suture naso-frontale.

**NASILLEMENT.** s. m. Timbre particulier qu'offre la voix lorsqu'elle semble produite dans les fosses nasales, c'est-à-dire lorsque celles-ci sont en partie oblitérées. V. Nasonnement.

**NASITORT.** s. m. [*cresson alénois, Lepidium sativum*, L.]. Plante crucifère, de saveur piquante et chaude, qui peut remplacer le cresson de fontaine.

**NASMYTH** (Alexandre) (anatomiste anglais du xix^e siècle). — *Cuticule de Nasmyth*. V. Dent.

**NASO-LOBAIRE.** adj. [angl. *naso-lobar*, it. *naso-lobare*, esp. *nasolobar*]. V. Nasal (*Nerf*).

**NASONNÉ, ÉE.** adj. [all. *näselnd*, angl. *snuffling*]. Se dit de la voix qui a les caractères du nasonnement.

**NASONNEMENT.** s. m. [de *nare loqui*, all. *Näseln*]. Altération du timbre de la voix, dont on observe plusieurs degrés. La bouche étant ouverte pour servir de tuyau d'écoulement à l'air, si le son va retentir *entièrement* dans les cavités nasales, tandis que leur orifice extérieur est oblitéré, le son prend un *timbre* particulier, dit *nasillard*, qui est un des *degrés du nasonnement*. La bouche étant ouverte, pendant que les orifices des fosses nasales sont libres, le son, dirigé dans les fosses nasales, va retentir dans la partie postérieure de ces cavités seulement et s'écoule à la fois par la bouche et le nez : c'est le *deuxième degré du nasonnement*. Magendie a soutenu que, lorsque le son passe par le nez, il y a nasonnement; cela ne suffit pas : il faut, pour que le son soit nasonné, qu'il s'y arrête et qu'il y retentisse.

**NASO-OCULAIRE.** adj. [*naso-ocularis*, angl. *naso-ocular*, it. *naso-oculare*, esp. *naso-ocular*] (Sœmmering). Le nerf nasal.

**NASO-PALATIN, INE.** adj. [*naso-palatinus*, angl. *naso-palatinous*, it. et esp. *naso-palatino*]. Qui appartient au nez et au voile du palais. — *Ganglion naso-palatin*. Ganglion nerveux décrit par Hipp. Cloquet dans le conduit palatin antérieur, à la réunion des deux branches de ce conduit. Son existence n'est pas admise. — *Nerf naso-palatin*. Nerf assez volumineux qui provient de la partie interne du ganglion sphéno-palatin. Il descend sur la cloison des fosses nasales, entre les deux feuillets de la pituitaire, s'introduit dans le canal palatin antérieur, et se termine dans la muqueuse de la partie antérieure de la voûte palatine.

**NASO-PALPÉBRAL, ALE.** adj. V. Orbiculaire *des paupières*.

**NASO-PHARYNGIEN, ENNE.** adj. Qui appartient au nez et au pharynx : *douche naso-pharyngienne, polype naso-pharyngien*.

**NATALITÉ.** s. f. [all. *Natalität*, angl. *natality*, it. *natalità*]. Propriété de naître; ce qui appartient à la naissance. ‖ En *démographie*, rapport des naissances à la population qui les a fournies dans l'unité de temps (l'unité de temps employée en démographie est l'année *moyenne*). La *natalité* se détermine en divisant le nombre moyen annuel des naissances vivantes ($S_0$) par la population moyenne (P) de la même période, soit $S_0/P$. La natalité est plus faible en France que partout ailleurs; elle est environ de trois par mariage (au xviii^e siècle, il y avait plus de quatre naissances par mariage); cette diminution date du commencement du xix^e siècle. Sur 1 000 femmes de quinze à cinquante ans, on compte (naissances vivantes) :

| | Naissances. | | Naissances. |
|---|---|---|---|
| France | 102 | Espagne | 144 |
| Angleterre | 136 | Pays-Bas | 137 |
| Belgique | 127 | Irlande | 114 |
| Bavière | 156 | Prusse | 150 |

Dans la figure 470 (E. Cheysson) les teintes grises indiquent les naissances légitimes, et les surfaces blanches les naissances naturelles. On voit que pour 100 femmes mariées, la natalité légitime tombe, en France, à 17, tandis qu'elle est de 29 en Prusse. De 1890 à 1897, la mortalité l'emportait sur la natalité; depuis cette époque, il y a une légère amélioration, qui est due plutôt à la diminution de

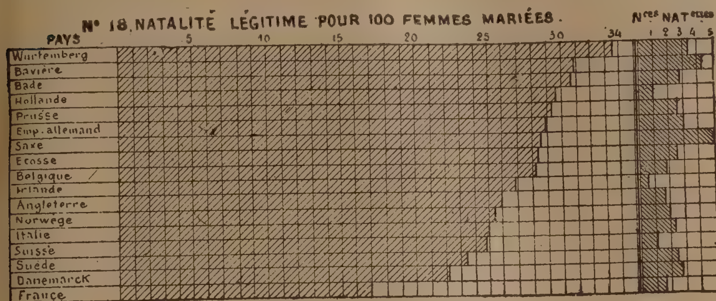



Fig. 470. — *Natalité* légitime pour 100 femmes mariées.

la mortalité qu'à une augmentation de la natalité, qui reste au-dessous de la moyenne des autres nations. L'émigration et la grande mortalité sont des causes de natalité plus forte, car les vides tendent à être comblés, du moment qu'il existe de l'espace, du travail et des aliments disponibles; l'appel par la mortalité est facile à constater à la suite d'épidémies ou de guerres. L'appel par l'émigration est très fort en Angleterre et en Allemagne; il n'existe guère en France où l'on s'expatrie fort peu. Ce sont ces idées qui règlent la natalité dans les diverses nations : « *Dans un pays salubre, pour un même groupe ethnique et pour un même état mental, la population et par suite sa multiplication ou sa natalité tendent à se proportionner à la quantité de travail productif et disponible, pour le type humain étudié, et pour un même degré de culture* » (Bertillon). On a remarqué qu'en France la faible proportion des natalités se rencontre surtout dans les classes aisées, où la limitation volontaire des conceptions est passée dans les habitudes (Layet, Javal, Rochard), par suite de la crainte qu'a celui qui possède de voir sa propriété divisée entre plusieurs héritiers. Dans les divers pays d'Europe, les enfants naturels, sur 1 000 naissances, se rencontrent dans la proportion suivante :

| | |
|---|---|
| France | 78 |
| — population rurale | 45,5 |
| — Seine | 268 |
| Belgique | 75,5 |
| Bavière | 150 à 222 |
| Prusse | 77,5 |
| Saxe | 152 |
| Suède | 92 |

D'autre part, sur 1000 femmes, filles ou veuves, il y a par an, naissances illégitimes :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Irlande | 6 | Hollande | 10 |
| Belgique | 16 | Suisse | 11 |
| France | 17 | Angleterre | 17 |
| Norvège | 19 | Italie | 20 |
| Suède | 22 | Prusse | 23 |
| Danemark | 29 | Bavière | 42 |

C'est dans les villes que l'on compte le plus grand nombre de naissances illégitimes (villes 107, Paris 268, campagne, 44,5) p. 1000; sur ce nombre, 61 p. 100 des enfants ne sont pas reconnus. En France, ce sont les départements du nord et de l'est qui en fournissent le plus grand nombre. Dans tous les pays, le nombre des mort-nés illégitimes est plus considérable que celui des mort-nés légitimes; en France, il est double. De plus, on doit remarquer que le chiffre des enfants naturels augmente; avant 1881, il était de 7,4 p. 100; depuis 1881, il a dépassé 8 p. 100, et actuellement il est entre 8,6 à 9 pour 100 naissances. C'est, comme nous l'avons dit, la crainte du partage de l'héritage qui est la principale cause de la limitation des conceptions, mais le droit d'aînesse, encore appliqué dans certaines contrées de la France (Auvergne), est impossible à rétablir; le seul remède pratique consiste à changer le mode des impôts; en effet, les impôts les plus considérables étant ceux de consommation, ils frappent surtout les nombreuses familles, tandis que les célibataires et les ménages ayant peu d'enfants en sont exempts (Bertillon). De plus, le développement du bien-être et le besoin de confortable sont des causes d'abstention volontaire de paternité; il est difficile de contre-balancer ces tendances d'égoïsme maintenant trop profondément enracinées. S'il est impossible de remédier à la faible natalité, on peut arriver à diminuer dans de grandes proportions la mortalité; on sait qu'il y a des maladies évitables, et l'hygiène a précisément pour but d'en augmenter le nombre.

**NATALOÏNE.** s. f. Substance cristallisable, retirée, à l'aide de l'alcool, de l'aloès du Natal, et différant de l'aloïne en ce qu'elle est plus soluble dans l'eau et dans l'alcool.

**NATATION.** s. f. [*natatio*, νεῦσις, all. *Schwimmen*, angl. *swimming*, *natation*, it. *nuoto*, esp. *natacion*]. Action de se soutenir et de se mouvoir sur l'eau à l'aide des muscles locomoteurs. Cet exercice fortifie la constitution du corps en général, et augmente surtout les forces musculaires, en même temps qu'il agit comme sédatif du système nerveux. La natation consiste en ce que, à l'aide des membres antérieurs tendus en avant, et des postérieurs repliés près du tronc, l'animal prend un point d'appui incessamment variable (d'où la difficulté de cette locomotion) sur l'eau, contre laquelle il presse en ramenant les quatre membres en arrière. L'eau cède à cette pression; mais, par une réaction (proportionnée à sa résistance, bien qu'inégale à l'action) transmise au tronc, celui-ci cède en sens inverse, est porté en avant et entraîne avec lui les organes locomoteurs. Ceci retarde d'autant la progression, surtout dans la pression sur l'eau en direction opposée à la précédente, exécutée par les membres qui se reportent en avant après leur détente en arrière. Ce retard est diminué chez les bons nageurs qui n'exécutent ce mouvement-là qu'alors que le glissement du tronc est achevé. Dans la natation à la *brassée* ou à la *coupe*, l'avantage tient à ce qu'un seul bras est porté en avant à la fois, et est porté au plus haut degré possible d'extension, ce qui augmente d'autant le point d'appui sur l'eau.

**NATES.** [it. *natiche*]. Mot latin qui signifie les *fesses*, et par lequel les anatomistes ont désigné les deux tubercules quadrijumeaux supérieurs.

**NATIFORME.** adj. [de *nates*, fesses, et *forma*, forme]. En forme de fesses. — *Crâne natiforme*. Déformation du crâne, décrite par Parrot, caractérisée par la présence de deux saillies globuleuses situées à la partie supéro-posté

rieure, au niveau de la région occipito-pariétale, et séparées par une rigole plus ou moins profonde dont la suture sagittale occupe le fond. Cette déformation n'a été rencontrée que dans l'hérédo-syphilis, et en constitue un signe presque pathognomonique.

**NATRIUM.** s. m. L'un des noms du sodium.

**NATROïNE.** s. f. Produit obtenu en diminuant dans une eau minérale la quantité de certains sels pour faire prédominer le bicarbonate (*natron*) et le sulfate de soude.

**NATRON.** s. m. [*natrum*, all. *Natron*, angl. *natron*, *anatron*, it. *natro*, esp. *anatron*]. Nom, en Égypte et en Hongrie, du *carbonate de soude* naturel, que l'on extrait par l'évaporation spontanée de certains lacs : ce sel paraît être un sesquicarbonate.

**NATURALISATION.** s. f. [all. *Naturalisation*, angl. *naturalization*, it. *naturalizzazione*, esp. *naturalizacion*]. Terme parfois employé comme synonyme d'*acclimatation*, mais plus souvent usité dans un sens politique.

**NATURALISME.** s. m. V. Naturisme.

**NATURALISTE.** s. m. [*naturæ indagator*, all. *Naturforscher, Naturalist*; angl. *natural philosopher*, it. et esp. *naturalista*]. L'homme qui s'occupe spécialement de l'étude des productions de la nature.

**NATURE.** s. f. [*natura*, φύσις, all. *Natur*, angl. *nature*, it. *natura*, esp. *naturaleza*]. Ce mot a trois acceptions différentes, et exprime une chose, une qualité ou une force Dans le premier sens, c'est l'ensemble des êtres qui composent l'univers; dans le second, l'ensemble des propriétés qu'un être tient de sa naissance, de son organisation, de sa conformation, par opposition à celle qu'il peut devoir à l'art; dans le troisième, le système des lois qui président à l'existence des choses, à la succession des êtres, et alors cette expression devient un synonyme métaphysique du mot *Dieu*. — *Nature d'une maladie*. V. Spécificité.

**NATUREL, ELLE.** adj. [*naturalis*, φυσικὸς, all. *natürlich*, angl. *natural*, it. *naturale*, esp. *natural*]. Qui fait partie de la nature (*corps naturel*); qui est conforme aux lois par lesquelles elle est régie (*événement naturel*); qui a rapport aux attributs qui la caractérisent (*caractère naturel*). — *Classification naturelle*. V. Méthode. — *Enfant naturel*. Celui qui est né hors mariage. — *Parties naturelles*. Organes de la génération dans les deux sexes.

**NATUREL.** s. m. Synonyme d'*indigène* ou d'*autochtone* (les *naturels* d'un pays). || Ensemble moral d'un individu tel que l'a fait la nature : *un bon naturel, un mauvais naturel*.

**NATURISME** ou **NATURALISME.** s. m. [all. *Naturalismus*, angl. *naturalism*, esp. *naturalismo, naturismo*]. Système de ceux qui attribuent tout à la nature médicatrice, comme puissance souverainement sage et prévoyante.

**NATURISTE.** s. m. [all. et angl. *naturist*, it. et esp. *naturista*]. Nom donné au médecin qui observe scrupuleusement la marche naturelle des maladies, et n'emploie que des moyens propres à seconder la tendance réputée salutaire de la nature.

**NAUCLÉE.** s. f. [*nauclea*]. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées, dont l'espèce principale est le *Nauclea Gambir*, Hunt. (*Uncaria Gambir*, Roxb.), qui fournit une variété de *cachou* et le *gambir*. V. Kino.

**NAUCLÉINE.** s. f. V. Catéchine.

**NAUHEIM** (Allemagne, Hesse). *Eaux chlorurées sodiques*, tièdes et chaudes, 21° à 39°, contenant (source Friedrich-Wilhelm) 37gr,1 de sels, dont 29gr,2 de chlorure de sodium, 4gr,9 de chlorures de calcium, potassium et magnésium, 2gr,6 de carbonate de chaux et 578 centimètres cubes d'acide carbonique libre. Altitude : 146 mètres. Établissement : buvette, bains, douches, eaux mères; mai à octobre. Cette eau est purgative à la dose de deux ou trois verrées; les bains ont une action tonique générale, et excitante sur la peau. Indications : scrofule, rhumatisme, affections nerveuses.

**NAUPATHIE.** s. f. [de ναῦς, navire, et πάθος, affection]. Nom donné au mal de mer.

**NAUSÉABOND, ONDE.** adj. [*nauseosus*, de *nausea*, mal de mer, ναυτιώδης, all. *ekelhaft*, angl. *nauseous*, it. *nauseabondo*, esp. *nauseabundo*]. Qui cause des nausées.

**NAUSÉE.** s. f. [*nausea*, ναυσία, ναυτία, envie de vomir, de ναῦς, vaisseau; all. *Uebelkeit*, angl. *nausea, sickness*, it. et esp. *nausea*]. Sensation pénible éprouvée par ceux qui sont tourmentés du mal de mer; dégoût causé par certains aliments; les premières atteintes du besoin de vomir et efforts qui l'accompagnent sans causer encore le vomissement. Les nausées, seules ou suivies de vomissements, se montrent dans un trop grand nombre d'états morbides, locaux ou généraux, pour avoir une grande valeur en sémiologie.

**NAUSÉEUX, EUSE.** adj. [angl. *nauseous*, it. et esp. *nauseoso*]. Se dit de ce qui a rapport aux nausées ou de ce qui les cause : *médicament nauséeux* (V. Vomitif), *odeur nauséeuse*. — *Efforts nauséeux*. Ceux qui accompagnent la sensation de nausée sans amener le vomissement.

**NAUTILE.** s. m. V. Argonaute.

**NAVET.** s. m. [*Brassica napus*, L., all. *Rübe*, angl. *turnip*, it. *navone, radice*, esp. *nabo, rave*]. Plante potagère dont la racine, caulescente et fusiforme, charnue, d'une saveur douce et sucrée, est employée comme aliment, et recommandée comme pectorale et adoucissante, dans les irritations pulmonaires. — *Navet du diable, navet galant*. V. Bryone.

**NAVICULAIRE.** adj. [*navicularis*, de *navicula*, petite barque, nacelle; all. *kahnförmig*, angl. *navicular*, it. *naviculare*, esp. *navicular*]. Qui est creusé en nacelle, c'est-à-dire concave et plus ou moins comprimé latéralement. — *Fosse naviculaire*. Chez l'homme, dilatation que présente le canal de l'urètre immédiatement derrière le méat; chez la femme, espace situé entre la *fourchette* qui est en arrière et l'orifice du vagin qui est en avant. || Enfoncement superficiel qui sépare les deux racines de l'hélix du pavillon de l'oreille. — *Os naviculaire*. L'os *scaphoïde*.

**NAVICULES.** s. f. pl. Cellules, articles ou *frustules* d'algues *diatomées*, devenues libres par destruction de leur gangue gélatineuse. La finesse et la netteté des sillons de la surface de leur paroi siliceuse fait qu'on les utilise comme *test-objet*.

**NAVIFORME.** adj. [de *navis*, navire, et *forme*]. S'est dit du scaphoïde.

**NAVIGATION.** s. f. [*navigatio*, ναυτιλία, all. *Seefahrt*, angl. *navigation*, it. *navigazione*, esp. *navigacion*]. L'air de la mer et les mouvements du vaisseau exercent une influence sur l'exercice des fonctions; et la navigation a été trouvée utile en certaines maladies asthéniques.

**NÉARTHROSE.** s. f. [de νέος, nouveau, et ἄρθρον, articulation; all. *Aftergelenk*, angl. *nearthrosis*, it. *neartrosi*]. Articulation nouvelle qui se forme dans les cas de résections ou de luxations non réduites. Tantôt une masse fibreuse de génération nouvelle remplit l'intervalle qui sépare les os; elle adhère de toutes parts aux parties environnantes, et à son centre existe une petite cavité, comparable à celle d'une capsule articulaire rudimentaire. Tantôt il naît une capsule véritable, qui s'insère, soit sur le pourtour de l'os réséqué, soit sur la surface même de la section de cet os. Dans le premier cas, il se forme une

extrémité articulaire arrondie en rapport avec la figure d'une cavité correspondante produite sur l'os opposé : une couche de vrai cartilage peut tapisser celle-ci. Dans le deuxième cas, mais non constamment, il se produit une rangée unique de cellules épithéliales pavimenteuses, minces et pâles, à la face interne de la capsule ; alors le liquide qu'elle renferme ne diffère de la synovie que par un peu plus de fluidité.

**NÉBOUZAT** (France, Puy-de-Dôme). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides.

**NÉCROBIOSE.** s. f. [de νεκρὸς, mort, et βίωσις, action de vivre]. Mot signifiant aussi bien l'action de vivre par la mort que la mort survenant par le fait même de la vie. On l'emploie le plus souvent pour désigner la mort d'éléments anatomiques ou autres parties dans un organisme vivant par suite de l'état sénile et même morbide. Plus exactement, ce terme s'applique aux transformations que subit un tissu dont la circulation est abolie, mais qui se trouve à l'abri de l'infection ; c'est dans les organes à circulation terminale comme le cerveau, le rein, la rate, que l'on voit pareilles modifications à la suite d'infarctus.

**NÉCROBIOTIQUE.** adj. Se dit de ce qui cause la nécrobiose : *altération nécrobiotique*.

**NÉCROCOME.** s. f. [de νεκρὸς, mort, et κομεῖν, prendre soin]. Salle des morts ; chambre où on expose les cadavres jusqu'à l'apparition des signes certains de la mort. V. Maison *mortuaire*.

**NÉCROGÈNE.** adj. [de νεκρὸς, mort, et γένεσις, naissance]. Se dit des parasites se développant à l'extérieur des végétaux mourants.

**NÉCROMANCIE.** s. f. [de νεκρὸς, mort, et μαντεία, divination]. Partie de l'astrologie par laquelle on croyait arriver à déterminer l'influence supposée des astres sur le moment de la mort. ‖ Divination par l'évocation des morts, ou d'après l'examen d'objets provenant des morts. V. Sciences *occultes*.

**NÉCROPATHIE.** s. f. [de νεκρὸς, mort, et πάθος, affection]. Disposition générale qui entraîne la nécrose successive dans tous les os ou dans un très grand nombre.

**NÉCROPHOBIE.** s. f. [de νεκρὸς, mort, et φόβος, crainte ; mauvais mot, il faudrait dire *thanatophobie ; nécrophobie* signifie crainte des morts ; all. *Furcht vor dem Tode*, angl. *necrophoby*, it. et esp. *necrofobia*]. Crainte exagérée de la mort, symptôme ordinaire de l'hypocondrie.

**NÉCROPHILIE.** s. f. [de νεκρὸς, mort, et φιλεῖν, aimer] (*vampirisme*). Perversion du sens génital, caractérisée par la pratique de l'acte sexuel avec les cadavres.

**NÉCROPSIE.** s. f. [de νεκρὸς, cadavre, et ὄψις, vue], ou mieux **NÉCROSCOPIE.** s. f. [de νεκρὸς, cadavre, et σκοπεῖν, examiner, all. *Leichenschau*, angl. *necropsy*, it. et esp. *necroscopia*]. Examen des cadavres. On a proposé, avec raison, de substituer ces expressions à celle d'*autopsie*.

**NÉCROSCOPIQUE.** adj. Qui se rapporte à la nécroscopie : *examen nécroscopique*.

**NÉCROSE.** s. f. [*necrosis*, νέκρωσις, de νεκρὸς, mort ; all. *Nekrose*, angl. *necrosis*, it. *necrosi*, esp. *necrosis*]. Mortification d'un tissu quelconque. ‖ En particulier, mortification d'un os ou d'une portion d'os. La *nécrose* est aux os ce que la *gangrène* est aux parties molles : la partie d'os privée de vie est un corps étranger analogue à l'escarre gangreneuse, et dont la séparation, devenue nécessaire, est opérée par l'évolution des tissus ambiants ou par l'art. La portion nécrosée, surtout quand elle est isolée de l'os dont elle vient, prend le nom de *séquestre* ; si la nécrose est bornée à quelques lames osseuses superficielles, la séparation de ces lames nécrosées est appelée *exfoliation*. — Fig. 471. Nécrose invaginée de la partie inférieure du fémur. Cet os est ici coupé en trois portions : A, le fragment supérieur ; on voit à sa partie inférieure un grand délabrement fait avec des couronnes de trépan ; B est le fragment inférieur, on constate que le séquestre est invaginé du côté des condyles ; C est une tranche de l'os qui montre la texture aréolaire de l'ossification. — La nécrose naît de causes externes (brûlure profonde, congélation, contusion, compression prolongée, fracture comminutive, amputation, résection, cautérisation), ou internes (ostéite, ostéomyélite, syphilis, tuberculose surtout) : toutes ces causes agissent en produisant l'arrêt de la circulation, par destruction ou oblitération des vaisseaux osseux ou par inflammation ; mais il faut distinguer actuellement la *nécrose aseptique* où l'arrêt circulatoire est seul en cause, et la *nécrose septique* où l'action directe des produits microbiens entre pour une large part. Une dernière cause de nécrose est l'intoxication phosphorée, qui porte particulièrement son action sur les maxillaires (V. Phosphoré). Si la nécrose est aseptique, le séquestre ne réagissant pas sur les parties ambiantes reste parfaitement toléré par les tissus ; dans le cas contraire, la suppuration continue et les fistules ne se ferment pas, tant que le séquestre n'a pas été éliminé ou enlevé chirurgicalement. Un stylet introduit par les ouvertures fistuleuses rend un son clair, et manifeste la présence d'un os dénudé, fixe ou mobile, à l'extrémité du trajet. Parfois le séquestre ne forme pas un véritable bloc distinct, il est constitué par des fragments minéraux, ou même une véritable poussière osseuse : c'est une sorte de *nécrose parcellaire*. Le traitement consiste d'abord à combattre les causes de la nécrose ; puis, pendant la période de formation du séquestre, à favoriser la séparation de la partie osseuse mortifiée et à modérer les symptômes locaux et généraux qui peuvent l'accompagner. Plus tard il faut déterminer l'expulsion de l'os mort et favoriser la consolidation de l'os nouveau : en cas de séquestre non invaginé, l'extraction est facile, au moyen d'une incision qui agrandit les trajets fistuleux ; s'il est invaginé, mais saillant au dehors, il suffit encore d'une incision cutanée pour l'entraîner au dehors ; lorsqu'il comprend toute la diaphyse d'un os, il est indispensable de lui créer une voie artificielle à travers l'os nouveau, à l'aide de la gouge et du maillet : il est des cas où l'étendue de la nécrose, l'affaiblissement du malade par la suppuration, l'impossibilité de l'extraction, nécessitent l'amputation ou au moins la résection. — *Nécrose céréale* [*necrosis cerealis*]. L'*ergotisme* gangreneux. — *Nécrose de coagulation* (*dégénérescence fibrinoïde*) (Weigert). Mortification des cellules avec disparition du noyau et transformation du protoplasme en une masse sèche, homogène, analogue à la fibrine coagulée ; c'est un processus analogue à celui qui préside à la coagulation des substances organiques contenant de la fibrine. La dégénérescence vitreuse des auteurs français paraît lui être identique.

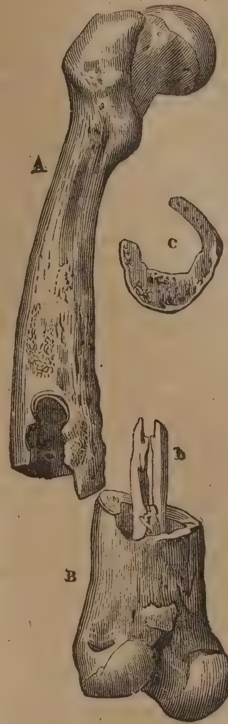


Fig. 471. — *Nécrose* du fémur.

**NÉCROSÉ, ÉE.** adj. Qui est atteint de nécrose.

**NÉCROSÉMIOTIQUE.** adj. et s. f. [de νεκρὸς, mort, et σημεῖον, signe]. Qui concerne les signes de la mort.

**NÉCROSIQUE.** adj. Qui est relatif à la nécrose; qui la détermine.

**NÉCROSTÉOSE.** s. f. [de νεκρὸς, mort, et ὀστέον, os]. Nécrose des os.

**NÉCROTOMIE.** s. f. [de νεκρὸς, mort, et τομή, dissection]. Dissection des morts; nécroscopie.

**NECTAIRE (SAINT-)** (France, Puy-de-Dôme). *Eaux chlorurées, bicarbonatées mixtes*, froides et chaudes, 8° à 43°, contenant 7gr,215 de sels, dont 2gr,06 de chlorure de sodium, 2gr,01 de bicarbonates de soude, de chaux et de magnésie, 1gr,06 de carbonate de potasse, 1gr,015 de carbonate de fer, 0gr,66 de phosphate de chaux, 0gr,25 de phosphate de soude, 0gr,16 de sulfate de soude. Altitude, 784 mètres. Établissement: buvette, douches, bains, cure de petit-lait; 1er juin au 1er octobre. Indications: anémies, cachexies, scrofule, rhumatismes, sciatiques, albuminurie (eau du Parc).

**NEDAD.** s. m. En Abyssinie, dans le dialecte de l'Amhara, la *fièvre des Kollas*.

**NÈFLE.** s. f. V. Néflier.

**NÉFLIER.** s. m. [*Mespilus germanica*, L., all. *Mispelbaum*, angl. *medlar-tree*, it. *nespolo*, esp. *nispero*]. Arbrisseau de la famille des rosacées, dont les fruits, appelés *nèfles*, deviennent sucrés et comestibles par l'effet du blettissement, mais sont d'abord un peu astringents, et dont les feuilles passent pour avoir la même propriété.

**NEFRO.** s. m. Bouillie qu'on fait, en Abyssinie, avec du blé, de l'orge, des fèves et des haricots, du sel et du poivre.

**NÉGATIF, IVE.** adj. [de *negare*, nier; all. *negativ*, angl. *negative*, it. et esp. *negativo*]. — *Fluide négatif*. V. Électricité.

**NÉGATIVITÉ.** s. f. [all. *Negativität*, angl. *negativity*, it. *negativita*, esp. *negatividad*]. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité dite *négative*.

**NÈGRE.** s. m. [all. *Neger*, angl. *negro*, it. et esp. *negro*]. V. Homme. — *Nègre blanc*. V. Albinisme.

**NEISSER** (Albert) (médecin allemand né en 1855). — *Gonocoque de Neisser*. V. Gonocoque.

**NÉLATON** (Auguste) (chirurgien français, 1807-1873). — *Ligne de Nélaton*. Ligne droite qui joint l'épine iliaque antérieure et supérieure à la tubérosité ischiatique, et qui, quand la cuisse est fléchie à angle droit sur le bassin, passe par le sommet du trochanter; quand il y a luxation du fémur, le sommet du trochanter ne correspond plus à cette ligne et se trouve reporté en arrière.

**NELUMBIUM** ou **NÉLUMBO.** s. m. V. Fève d'Égypte.

**NÉMATHELMINTHES.** s. m. pl. [de νῆμα, fil, et ἕλμινς, ver]. Vers ronds, cylindriques, longs et ressemblant à un fil; ils comprennent quatre ordres: 1° Chétognathes; 2° Nématodes (ascarides, strongles, ankylostome); 3° Acanthocéphales; 4° Gordiens.

**NÉMATOBLASTE.** s. f. Cellules de Kolliker; cellules situées dans le testicule et destinées à former des spermatoblastes.

**NÉMATOCYTE.** s. f. V. Méduse.

**NÉMATODES.** s. m. pl. [de νῆμα, fil, all. *Fadenwürmer*]. Classe d'helminthes caractérisés par un corps allongé, souvent filiforme. Les sexes sont séparés, les femelles ordinairement plus grandes que les mâles. Ils sont ovipares ou vivipares. Cette classe est très nombreuse en espèces, généralement parasites. Parmi les genres principaux, nous citerons les suivants: *Ascaris, Oxyurus, Eustrongylus, Strongylus, Nucinaria, Tricocephalus, Trichinella, Filaria, Gnathostomum, Rhabditis, Strongyloïdes*. Il en est qui ne sont parasites que pendant un temps limité, ou qui vivent à l'état de liberté dans divers liquides (anguillules) ou sur terre.

**NENNDORF** (Prusse). *Eaux sulfatées calciques et sulfureuses*, froides, 12°. Établissement.

**NÉNUPHAR.** s. m. [*Nymphæa*, L., all. *Seerose*, angl. *nymphæa, water-lily*, it. *nenufaro*, esp. *nenufar*]. Genre de plantes de la famille des nymphéacées, dont les espèces, *nénuphar blanc, lis d'eau, nymphéa* (*Nymphæa alba*, L.), et *nénuphar jaune* (*Nymphæa lutea*, L., ou *Nuphar lutea*, DC.), portent des fleurs qu'on regarde à tort comme anodines et hypnotiques. La racine, qui passe pour antiaphrodisiaque, et qui contient une fécule nutritive, serait plus apte à exciter qu'à calmer l'appétit vénérien.

**NÉOFIBRINE.** s. f. Fibrine de nouvelle formation.

**NÉOFORMATION.** s. f. Mauvais mot; dites Néoplasie.

**NÉOGALA.** s. m. [*neogala*, de νέος, nouveau, et γάλα, lait: all. *erste Muttermilch*, angl., it. et esp. *neogala*]. Lait sécrété par les mamelles immédiatement après le colostrum.

**NÉOMÉLIE.** s. f. [de νέος, jeune, et μέλειν, avoir soin] (Victor Carus). Ensemble des actes accomplis par les êtres produisant des œufs ou des germes, actes qui ont pour résultat d'amener les jeunes à pouvoir se reproduire eux-mêmes. Tantôt ce sont les parents qui interviennent directement par leurs soins pour empêcher la mort des jeunes, comme chez les vertébrés, divers articulés et mollusques; tantôt l'intervention est indirecte, en quelque sorte, comme lorsque le jeune, sorti de l'œuf, ne produit pas des êtres semblables à ses parents, sexués, mais des êtres de forme différente qui deviennent la souche directe ou indirecte d'individus sexués. Les différents modes d'après lesquels s'opère la *reproduction* d'éléments anatomiques *existants*, sont: 1° la *segmentation* ou *fractionnement*; 2° la *fissiparité*, la *scission* ou *cloisonnement intra-utriculaire*, Mirbel, *génération endogène* (V. Multiplication); 3° la *gemmation* ou *surculation* (*super-utriculaire*, Mirbel); 4° le *bourgeonnement* ou *propagules* (*super-utriculaire*, Mirbel). Ces modes assurent la reproduction définitive par *œuf* ou *ovule*; mais leur constatation ne suffit pas dans la détermination des espèces de champignons, d'algues et d'animaux les plus simples, pour faire croire qu'on a observé l'être adulte et qu'on peut le nommer spécifiquement. Pour être sûr de ce fait, il faut avoir vu l'être dans sa phase de reproduction ovipare. Les faits de reproduction par fissiparité, gemmation et propagules, n'indiquent que des états intermédiaires entre la sortie hors de l'œuf d'un être et la production d'ovules par cet individu lui-même, mais nullement qu'on a affaire à des individus spécifiquement distincts.

**NÉOMEMBRANE.** s. f. [all. *Neomembran*, angl. *neomembrane*, it. et esp. *neomembrana*]. Mot hybride (comme *pseudo-membrane*) et désignant les membranes de nouvelle formation, vasculaires, susceptibles d'organisation, qui se développent principalement sur les membranes séreuses, à la suite d'une inflammation aiguë et chronique, et qui ont pour éléments fondamentaux des fibres semblables à celles des membranes normales de l'économie. On les observe surtout dans la cavité du péritoine, établissant une union ou formant des brides aplaties, filamenteuses, etc., entre les divers viscères que tapisse cette séreuse; elles ont des fibres de tissu cellulaire et élastique pour trame, des vaisseaux sanguins et lymphatiques, qui établissent quelquefois des communications volumineuses entre la veine porte et les chylifères, et les veines ou les lymphatiques des organes génitaux, urinaires, etc. On en voit aussi dans la plèvre, sur l'arachnoïde, dans les grandes articulations. Les néomembranes ont été longtemps

réunies avec les *pseudo-membranes*, plaques ou membranes fibrineuses, non vasculaires, du croup, etc., qui ne s'organisent jamais, sous le nom de *fausses membranes*.

**NÉOMÉNIE.** s. f. [*neomenia*; νεομηνία, de νέος, nouveau, et μὴν, mois, lune; all. *Neumond*, angl. et it. *neomenia*, esp. *novillunio*]. Nouvelle lune. L'influence attribuée aux néoménies sur l'écoulement des menstrues est imaginaire : la menstruation survient indistinctement à toutes les phases de la lune.

**NÉOPLASIE.** s. f. [de νέος, nouveau, et πλάσις, formation]. Formation d'un produit morbide nouveau (Burdach).

**NÉOPLASME.** s. m. [de νέος, nouveau, et πλάσσειν, former; all. *Neoplasma*, angl. *neoplasm*, it. *neoplasma*]. (Burdach). Tissu cellulaire accidentel, masse organique regardée comme constituant le tissu fondamental de toute formation morbide nouvelle. || Plus généralement, cette production morbide elle-même. Aujourd'hui cette désignation s'applique à peu près uniquement aux tumeurs.

**NÉOPLASTIE.** s. f. [de νέος, nouveau, et πλάσσειν, former; all. *Neubildung*, angl. *neoplasty*, it. et esp. *neoplastia*]. Restauration des parties par autoplastie.

**NÉOSSINE.** s. f. [de νεοσσία, nid; all. *Neossin*, angl. *neossine*, it. *neossina*, esp. *neosina*]. Substance organique tirée des nids d'hirondelle de la Chine. V. Cubilose.

**NÉO-VITALISME.** s. m. Le vitalisme fondé sur les entités métaphysiques modernes. V. Vitalisme.

**NÈPE.** s. f. [*nèpe cendrée*, *Nepe cinerea*, L., *araignée d'eau*, *scorpion d'eau*]. Insecte hémiptère hétéroptère, long de 2 centimètres, qui vit dans les marès, et dont la piqûre est douloureuse, mais non dangereuse.

**NÉPENTHÈS.** s. m. [*nepenthes*, νηπενθής, de νη, particule négative, et de πένθος, deuil, affliction]. Remède vanté par les anciens contre la tristesse et la mélancolie. Les uns croient que le *népenthès* des Grecs est le hachisch; les autres pensent que c'est l'opium. || *Nepenthes distillatoria*, L., ou *indica*, Lamark [all. *Kannenstaude*, angl. *nepenthes*, it. *nepente*]. Plante sous-frutescente de la famille des aristoloches, remarquable par ses feuilles lancéolées, terminées par une vrille portant elle-même une *urne* pourvue d'une couche glanduleuse qui sécrète un liquide mucilagineux, par lequel la plante saisit et peut-être digère les insectes, comme le *Drosera*.

**NEPETA.** s. m. V. Cataire et Lierre *terrestre*.

**NÉPHÉLION.** s. m. [*nephelium*, de νεφέλη, nuage, brouillard; all. *Wölkchen*, angl. *nephelium*, it. *nefelio*]. Petite tache qui a son siége dans la couche externe de la cornée, et qui laisse passer les rayons lumineux comme à travers un nuage. Le néphélion consiste le plus souvent en un nuage de fines granulations graisseuses; il est dépourvu d'injection vasculaire et cède à des collyres astringents au sulfate de zinc, à des insufflations de poudre de calomel, de sulfate de soude, de sous-nitrate de bismuth. Quelquefois il a suffi de toucher la cornée avec la pierre infernale, plusieurs fois de suite, à quatre ou cinq jours d'intervalle.

**NÉPHOGÈNE.** s. m. et adj. [de νεφὸς, nuage, et γεννάω, engendrer]. Appareil pulvérisateur. V. Pulvérisation.

**NÉPHRALGIE.** s. f. [*nephralgia*, de νεφρὸς, rein, et ἄλγος, douleur; all. *Nierenschmerz*, angl. *nephralgia*, *nephralgy*, it. et esp. *nefralgia*]. Douleur des reins. || La *colique néphrétique*.

**NÉPHRECTOMIE.** s. f. [de νεφρὸς, rein, et ἐκτομή, ablation]. Ablation d'un rein.

**NÉPHREMPHRAXIS.** s. f. [*nephremphraxis*, de νέφρος, rein, et ἐμφράσσω, j'obstrue; all. *Nierenverstopfung*, angl. *nephremphraxis*, it. *nefrenfrassia*, esp. *nefrenfraxis*]. Obstruction des reins.

**NÉPHRÉSIE.** s. f. Maladie du rein en général.

**NÉPHRÉTIQUE.** adj. [*nephriticus*, νεφριτικὸς; all. *nephritisch*, angl. *nephritic*, it. *nefretico*, esp. *nefretico*]. Se dit de ce qui a rapport aux reins, et des remèdes propres à combattre les maladies de ces organes : *bois néphrétique*, *pierre néphrétique*. V. Jade. — *Colique néphrétique*. Ensemble des symptômes que produit la migration d'un corps étranger, le plus souvent d'un calcul rénal d'un certain volume à travers l'uretère. Le début est brusque ou parfois précédé pendant un temps variable de pesanteur à la région lombaire. Le principal de ces symptômes est une douleur extrêmement vive, siégeant au niveau d'un des deux reins, et s'irradiant vers la vessie, l'urètre, la cuisse correspondante : elle est spontanée, mais augmentée par la pression, la toux, etc., et accompagnée de ténesme vésical, de l'émission d'une urine trouble, sanguinolente, peu abondante, parfois d'anurie complète. Souvent les extrémités sont froides, les traits altérés; parfois il y a des vomissements, des convulsions, des syncopes; le pouls est petit, mais il n'y a pas de fièvre. Ces symptômes cessent après une durée de quelques heures à quelques jours, coupée par plusieurs rémissions et exacerbations, lorsque le calcul est parvenu dans la vessie; mais la colique néphrétique revient ordinairement par attaques multiples pendant un certain nombre d'années. Pendant l'accès on combat la douleur par les antispasmodiques et les calmants, opium, chloral, embrocations huileuses et narcotiques, bains généraux prolongés, inhalations de chloroforme, frictions belladonées, injections sous-cutanées de morphine. Dans l'intervalle des attaques, il faut en prévenir le retour par le traitement usité contre la lithiase urinaire.

**NÉPHRHELMINTHIQUE.** adj. [*nephrhelminthicus*, de νεφρὸς, rein, et ἕλμινς, ver; all. *nephrelminthisch*, angl. *nephrelminthic*, it. et esp. *nefrelmintico*]. Qui tient à la présence de vers dans les reins.

**NÉPHRIDION.** s. m. [νεφρίδιον, de νεφρὸς, rein]. S'est dit de la graisse qui entoure les reins, parce qu'on sous-entend στέαρ, graisse.

**NÉPHRINE.** s. f. V. Cystine.

**NÉPHRITE.** s. f. [*nephritis*, νεφρῖτις, de νεφρὸς, rein, all. *Nierenentzundung*, angl. *nephritis*, it. *nefrite*, esp. *nefritis*]. Inflammation du tissu du rein, qu'il ne faut pas confondre avec la *pyélite* (ou *endonéphrite*), ni avec le *phlegmon périnéphrétique* (ou *périnéphrite*), et qui suit une marche aiguë ou chronique (fig. 472). — *Néphrite aiguë*. Inflammation aiguë et diffuse du rein, atteignant à la fois l'épithélium (*néphrite épithéliale*) des tubes droits, dont les cellules multipliées se desquament (*néphrite catarrhale*), et celui des tubes contournés (*néphrite parenchymateuse*) dont les cellules tuméfiées présentent des vacuoles contenant des granulations protéiques; les glomérules de Malpighi, dans la capsule desquels s'épanche un exsudat albumineux; le tissu conjonctif (*néphrite interstitielle*) où se fait une infiltration de globules blancs et une prolifération cellulaire. Elle est primitive (refroidissement) ou secondaire : propagation d'une cystite; absorption de cantharides; fièvres éruptives et surtout scarlatine, fièvre typhoïde, pneumonie, endocardite, diphtérie; ces néphrites *infectieuses* résultent de l'élimination de bactéries par les reins (Bouchard). Le début est obscur, quelquefois brusque (néphrite scarlatineuse et primitive), avec fièvre, douleurs lombaires, vomissements. Les urines sont rares, foncées, denses, contenant de l'albumine rétractile, déposant des globules blancs, des cellules épithéliales, des cylindres hyalins. Souvent apparaît un œdème rapide et généralisé dans la scarlatine, limité à la face dans la fièvre typhoïde, rare dans la diphtérie, exceptionnel dans la variole. Au cœur on a signalé parfois un bruit de galop.

Quelquefois il y a un véritable état typhoïde avec sécheresse de la langue, épistaxis, peau sèche, vomissements; parfois urémie, surtout dans la scarlatine. La guérison a lieu en douze à quinze jours; plus rarement la mort arrive par urémie, collapsus, hémorragie cérébrale, bronchite, pneumonie, pleurésie, hydropéricarde, œdème de la glotte ou du poumon; parfois l'affection passe à l'état chronique. Le diagnostic est fondé sur l'examen des urines : l'albuminurie peut exister sans néphrite (V. ALBUMINURIE), mais alors l'albumine est généralement non rétractile (Bouchard); dans la congestion rénale, l'urine donne un dépôt brun, contenant beaucoup de globules rouges et un pigment noir (A. Robin); dans la fièvre typhoïde à forme rénale, la température a une marche cyclique, la rate est gonflée, il y a des taches rosées (A. Robin). Le pronostic est sérieux par menace d'urémie et à cause de la fréquence des complications et de la possibilité de la terminaison par néphrite chronique; enfin, en raison des récidives qui se produisent au moment de la plus légère infection, quelquefois d'une amygdalite; c'est à la suite d'une série de poussées semblables que s'installe parfois la néphrite chronique. Traitement : régime lacté, frictions cutanées, ventouses à la région lombaire, saignée générale. — *Néphrite suppurée.* Suppuration du tissu conjonctif intercanaliculaire, diffuse ou collectée en abcès, qui sont volumineux et circonscrits, ou miliaires et disséminés dans la substance corticale (*abcès métastatiques*). Elle est consécutive à une cystite, une prostatite, une urétrite, un cathétérisme de l'urètre (*néphrite ascendante* ou *chirurgicale*), ayant introduit ou développé des microorganismes dans les voies urinaires; à un traumatisme de la région lombaire; à une périnéphrite, une pyélite, un abcès du foie; une infection putride ou purulente; une lésion de la moelle; à une maladie générale, comme la fièvre typhoïde. Elle est alors d'*origine descendante*, sanguine; c'est le cas pour la fièvre typhoïde en particulier. Le plus souvent il s'agit de suppuration très limitée, ou d'abcès miliaires (Tapret et Roger), parfois d'infarctus suppurés, mais dans certains cas il y a un vaste abcès collecté, véritable pyonéphrose; plus fréquente dans les suppurations rénales d'origine ascendante, ou dans les formes consécutives à l'infection purulente, elle peut aussi se rencontrer dans la fièvre typhoïde (M. Garnier et Lardennois). La néphrite suppurée débute par des frissons, suivis d'une fièvre intense, souvent intermittente. La bouche est sèche; il y a des vomissements et de la diarrhée; la peau est sèche et rugueuse; la langue est grillée au centre, rouge sur les bords; le malade souffre d'une douleur lombaire exaspérée par la pression, les mouvements, la toux, irradiée vers les uretères, la vessie, le testicule. Les urines sont rares, très foncées, parfois un peu sanguinolentes et albumineuses, le plus souvent acides, alcalines seulement quand la néphrite succède à une cystite ou une urétrite chroniques. Quelquefois il y a un véritable état typhoïde, avec adynamie, prostration, fuliginosités. Dans certains cas, la résolution et la guérison surviennent en quelques jours; ou bien l'abcès formé se vide dans le bassinet, l'intestin, par la paroi lombaire, et guérit, ou la suppuration se prolonge, la mort arrive par cachexie ou urémie. Quelquefois survient une paraplégie, due à une action réflexe sur les vaso-moteurs de la moelle épinière ou à la myélite qui a provoqué la néphrite. Le pronostic est très grave. Traitement : saignée, ventouses ou sangsues sur la région lombaire, incision de l'abcès. — *Néphrite chronique.* Cette variété affecte deux formes bien distinctes anatomiquement et cliniquement; les discussions qui se sont produites à son propos tiennent surtout aux dénominations défectueuses qu'on leur a données. L'une de ces formes est caractérisée cliniquement par des urines rares ou modérément abondantes, la présence d'albumine en quantité notable, la fréquence des œdèmes qui peuvent être généralisés et donner lieu à l'anasarque, la durée relativement peu prolongée; anatomiquement, le rein est gros, de coloration pâle, c'est le gros rein blanc des auteurs classiques; au microscope, les lésions portent surtout sur les glomérules et les tubes contournés. Cette forme a été appelée *néphrite parenchymateuse*; elle correspond à la néphrite subaiguë de certains auteurs; il serait plus juste de la désigner sous le nom de néphrite *hypertrophique*, désignation qui ne préjuge en rien de sa nature histologique et a l'avantage de l'opposer à la seconde forme. Elle est souvent consécutive à une maladie infectieuse, ou à la grossesse, mais se montre parfois sans cause connue. Elle ne s'accompagne pas d'imperméabilité rénale; parfois même la perméabilité normale est augmentée, et on a pu dire que le filtre est percé (Bard). L'autre forme se montre ordinairement à un âge plus avancé de la vie, souvent chez le vieillard; elle ne donne pas lieu en général aux œdèmes ou ceux-ci sont peu marqués; mais l'urine est toujours très abondante, pâle, de densité diminuée, contenant de l'albumine en très petite quantité, qui peut même disparaître par intervalles, et donnant par l'acide nitrique une coloration rose de Chine, révélant la présence de l'urohématine. Dans cette variété, l'hyperthermie est la règle; le cœur est augmenté de volume et l'auscultation révèle un bruit de galop. Les méthodes d'investigation actuelles montrent que le rein est imperméable. Il y a rétention de différents matériaux dans l'économie, d'où la fréquence des phénomènes toxiques, et de l'urémie lente; celle-ci se caractérise par le myosis, la céphalalgie, la respiration de Cheyne-Stokes, les troubles digestifs et en particulier la diarrhée, des symptômes nerveux, et parfois de l'angine de poitrine (Gilbert et Garnier), enfin le coma. Anatomiquement, le rein est diminué de volume, rouge, granuleux; la capsule est adhérente, la substance corticale est diminuée de hauteur. C'est la néphrite dite interstitielle, ou des artérioscléreux, en raison de sa coïncidence fréquente avec les lésions artérielles; c'est la *néphrite atrophique* lente. Elle survient en général à la fin de l'âge adulte, ou plus tardivement; elle est fréquente dans le saturnisme et chez les goutteux; mais elle se rencontre aussi en dehors de ces influences, chez des



Fig. 472. — *Néphrite* avec anasarque et ascite.

gens qui ont fait abus des boissons alcooliques, de la bonne chère, parfois sans cause bien nettement définie. Elle peut parfois succéder à la forme précédente, et une même maladie comme la scarlatine peut donner lieu à une néphrite aiguë, à une néphrite subaiguë, de la forme dite parenchymateuse ou plus exactement hypertrophique, enfin à une néphrite atrophique ou interstitielle; ainsi ce qui caractérise une néphrite et en général une affection d'organe, ce n'est pas seulement la cause, mais surtout la réaction de l'organe, la résistance du sujet, et consécutivement la durée de l'évolution morbide. Il convient de remarquer en outre que l'organe qui a été lésé une première fois par une cause quelconque, souvent infectieuse, continue à fonctionner malade, qu'il s'use ainsi plus vite, si bien qu'à la cause première vient s'ajouter toute la série des causes résultant du mauvais fonctionnement. Le traitement consiste dans le régime lacté, qui sera remplacé dans les périodes de santé relative par le régime lacto-végétarien auquel on pourra ajouter un peu de viande blanche. Il semble que dans certains cas de néphrite hypertrophique, la privation de chlorure de sodium ait fait diminuer les œdèmes, et même disparaître l'albuminurie.

**NÉPHRITIQUE.** adj. [*nephriticus*, νεφριτικὸς]. S'est dit pour *néphrétique*; c'est même une forme régulière, dont *néphrétique* est une corruption.

**NÉPHROCÈLE.** s f. [de νεφρὸς, rein, et κήλη, tumeur; all. *Nierenbruch*, angl. *nephrocele*]. Hernie du rein.

**NÉPHRO-GASTRIQUE.** adj. [et non **RÉNO-GASTRIQUE**, qui est un mot hybride]. Qui se rapporte au rein et à l'estomac à la fois. — *Fistule néphro-gastrique*. Celle qui établit une communication entre le rein et l'estomac, à la suite d'adhérences entre ces deux organes. Leurs rapports anatomiques expliquent qu'on n'ait observé cette communication qu'entre le rein gauche et le grand cul-de-sac de l'estomac (Marquézy).

**NÉPHROGRAPHIE.** s. f. [*nephrographia*, de νεφρὸς, rein, et γραφή, description; all. *Nephrographia*, *Nierenbeschreibung*, angl. *nephrography*, it. et esp. *nefrografia*]. Description des reins.

**NÉPHROLITHE.** s. m. [de νεφρὸς, rein, et λίθος, pierre]. Calcul rénal.

**NÉPHROLITHIASE.** s. f. [*nephrolithiasis*, de νεφρὸς, rein, et λιθίασις, lithiase; all. *Steinkrankheit*, *Harngries*, angl. *nephrolithiasis*, it. *nefrolitiasi*, esp. *nefrolitiasis*]. Lithiase du rein.

**NÉPHROLITHIQUE.** adj. [*nephrolithicus*, de νεφρὸς, rein, et λίθος, pierre; all. *nephrolithisch*, angl. *nephrolitic*, it. et esp. *nefrolitico*]. Qui dépend de calculs rénaux.

**NÉPHROLITHOTOMIE.** s. f. Opération qui consiste à pratiquer une incision au rein afin d'enlever les calculs qu'il contient.

**NÉPHROLOGIE.** s. f. [*nephrologia*, de νεφρὸς, rein, et λόγος, discours; all. *Nierenlehre*, angl. *nephrology*, it. et esp. *nefrologia*]. Traité des reins.

**NÉPHROLYSE.** s. f. [de νεφρός, rein et λύσις, de λύειν, délier, dissoudre]. Nom donné parfois à la résection de l'atmosphère celluleuse du rein. Ce mot est employé aussi pour désigner la destruction du tissu rénal sous l'influence des néphrolysines.

**NÉPHROLYSINE.** s. f. Substance déterminant la destruction des cellules rénales, et contenue dans le sérum des animaux ayant reçu un certain nombre d'injections de tissu rénal.

**NÉPHRONÉVROSE.** s. f. Ensemble des troubles de la fonction rénale d'origine nerveuse, en dehors de toute altération matérielle du système nerveux; ces troubles (polyurie, anurie, etc.), sont le plus souvent d'origine hystérique).

**NÉPHROPEXIE.** s. f. [de νεφρὸς, rein, et πῆξις, fixation]. V. NÉPHRORRAPHIE.

**NÉPHROPHLEGMASIE.** s. f. [de νεφρὸς, rein, et *phlegmasie*]. La néphrite.

**NÉPHROPHLEGMATIQUE.** adj. [*nephrophlegmaticus*, de νεφρὸς, rein, et φλέγμα, mucus; all. *nephrophlegmatisch*, angl. *nephrophlegmatic*, it. *nefroflemmatico*, esp. *nefroflematico*]. Se dit de l'ischurie produite par des mucosités contenues dans l'urine.

**NÉPHROPLÉGIE.** s. f. L'ischurie considérée comme produite par une prétendue paralysie des reins.

**NÉPHROPLÉGIQUE.** adj [de νεφρὸς, rein, et πλήσσειν, frapper; all. *nephroplegisch*, angl. *nephroplegic*, it. et esp. *nefroplegico*]. Se dit de l'ischurie produite par une prétendue paralysie des reins.

**NÉPHROPLÉTHORIQUE.** adj. [*nephroplethoricus*, de νεφρὸς, rein, et πληθώρα, pléthore; all. *nephroplethorisch*, angl. *nephroplethoric*, it. et esp. *nefropletorico*], Qui tient à la pléthore des reins.

**NÉPHROPTOSE.** s. f. [de νεφρὸς, rein, et πτῶσις, chute]. Déplacement du rein qui sort de sa loge lombaire pour venir occuper une position différente, plus ou moins bas dans l'abdomen. Le premier degré de la néphroptose est le *rein mobile*; c'est le plus fréquemment observé; le rein est alors descendu, mais peut être remis facilement dans sa situation normale. Au second degré, le rein est dit *flottant*: il se trouve alors en un point quelconque de l'abdomen, très loin de sa loge; les bandages ne suffisent pas alors le plus souvent à le maintenir réduit, et il faut recourir à la *néphropexie*.

**NÉPHROPYIQUE.** adj. [*nephropyicus*, de νεφρὸς, rein, et πύον, pus, angl. *nephropyic*, it. et esp. *nefropiico*]. Qui est produit par la suppuration des reins.

**NÉPHROPYOSE.** s. f. [*nephropyosis*, de νεφρὸς, rein, et πύον, pus, ou πύωσις, suppuration; all. *Nierenvereiterung*, angl. *nephropyosis*, it. *nefropiosi*, esp. *nefropiosis*]. Suppuration du rein. V. NÉPHRITE *aiguë suppurée*.

**NÉPHRORRAGIE.** s. f. [*nephrorrhagia*, de νεφρὸς rein, et ῥαγεῖν, sortir avec violence; all. *Nierenblutfluss*, angl. *nephrorrhage*, it. et esp. *nefrorragia*]. Hémorragie rénale.

**NÉPHRORRAPHIE.** s. f. [de νεφρὸς, rein, et ῥαφή, de ῥάπτειν, coudre, fixer]. Syn. *Néphropexie*. Opération imaginée par Hahn qui consiste à fixer un rein mobile à la douzième côte et aux aponévroses profondes.

**NÉPHROSPASTIQUE.** adj. [*nephrospasticus*, de νεφρὸς, rein, et σπάω, je resserre; all. *nephrospastisch*, angl. *nephrospastic*, it. et esp. *nefrospastico*]. Qui dépend du spasme des reins.

**NÉPHROSTOME.** s. m. [de νεφρὸς, rein, et στόμα, bouche]. Nom donné aux petites ouvertures en forme d'entonnoir, par lesquelles les tubes du corps de Wolf communiquent avec la cavité du péritoine chez l'embryon, ouvertures qui ne tardent pas à s'oblitérer.

**NÉPHROTHROMBOÏDE.** s. f. et adj. [de νεφρὸς, rein, et θρόμβος, caillot; it. *nefrotromboide*, esp. *nefrotromboides*]. Qui est causé par du sang caillé dans les reins.

**NÉPHROTOMIE.** s. f. [*nephrotomia*, de νεφρὸς, le rein, et τομή, section; all. *Nierenschnitt*, angl. *nephrotomy*, it. et esp. *nefrotomia*]. Opération qui consiste à pratiquer une incision au rein, pour donner issue à des calculs rénaux ou au pus d'un abcès du rein. Cette opération, qui se trouve dans les livres hippocratiques, a été longtemps négligée. Rayer y a rappelé l'attention, et a montré dans quels cas on pourrait la tenter. C'est sur la paroi abdominale postérieure, sur le bord externe du carré des lombes, que l'incision doit être faite: on aborde ainsi le rein par sa face postérieure extrapéritonéale. Cette

opération faite aseptiquement ne présente pas de grands dangers, d'autant qu'elle ne supprime aucune parcelle de substance rénale, et n'expose pas par suite aux accidents d'insuffisance rénale. Aussi a-t-elle été proposée dans certains cas de néphrite où elle déterminerait une véritable saignée locale. Si dans ce cas ses indications sont plus que douteuses, par contre, elle est d'une nécessité absolue quand il y a une collection rénale à évacuer; elle peut aussi être pratiquée dans le cas de calcul rénal donnant lieu par sa présence à des douleurs vives ou à des hémorragies. ‖ En physiologie expérimentale, *néphrotomie*, ablation du rein. Dans ce cas c'est le terme de *néphrectomie* qu'il faut employer. Aussitôt après la néphrectomie, chez le chien à jeun, l'urée commence à s'accumuler dans le sang; cette accumulation est manifeste trois heures après l'opération. L'accroissement du poids de l'urée dans le sang et dans la lymphe, vingt-quatre heures après la néphrectomie, est égal au poids de cette substance que l'animal sain, à jeun, aurait excrété en vingt-quatre heures.

**NÉPHROZYMASE.** s. f. [de νεφρὸς, rein, et ζυμάω, fermenter]. Nom donné par Béchamp à une substance azotée qu'il a extraite de l'urine normale à l'aide de l'alcool, et qu'il considérait comme un ferment susceptible de transformer l'amidon en sucre.

**NERF.** s. m. [νεῦρον, all. *Nerv*, angl. *nerve*, it. *nervo*, esp. *nervio*]. Dans le très ancien langage anatomique, on confondait sous le nom de νεῦρον, *nerf*, toutes les parties blanches : nerfs, tendons et aponévroses. ‖ Aujourd'hui on nomme *nerfs* des organes ayant la forme de cordons, qui servent de conducteurs au sentiment, au mouvement, aux actions viscérales, circulatoires, etc., et qui sont composés de filaments particuliers, *tubes nerveux*, ou *fibres nerveuses* [V. Nerveux (*Tissu*)], réunis en faisceaux. Les nerfs prennent naissance dans les centres nerveux par des filaments qu'on désigne sous le nom de *racines* : l'*origine apparente* d'un nerf est celle qui se montre à l'œil nu à la surface de l'axe cérébro-rachidien; son *origine réelle* est le point des centres nerveux qui lui donne réellement naissance, et qui est constitué par un amas de *cellules nerveuses* appelé *noyau* de ce nerf. Les racines, en se joignant, forment des troncs qui, vers la périphérie, se divisent en branches, lesquelles deviennent de plus en plus grêles, et se terminent dans la substance des organes, soit par des éminences particulières dites *plaques terminales* [V. Musculaire (*Tissu*)], soit par des corpuscules spéciaux, dits *de Krause, de Meissner, de Pacini* (V. Corpuscule). Chaque nerf est constitué par un certain nombre de *tubes nerveux à myéline* (*tubes à double contour*), ou de *fibres grises* (*fibres de Remak*), séparés les uns des autres par des fibres conjonctives minces et longitudinales; ces tubes ou ces fibres forment, par leur réunion, des *faisceaux primitifs* ou *filets*, épais au plus de 1/2 millimètre, souvent plus minces, dont chacun est entouré d'une gaine propre (*périnèvre* de Ch. Robin, *gaine lamelleuse* de Cornil et Ranvier), et uni aux faisceaux voisins par du tissu conjonctif : ces différents faisceaux, constituant un même nerf, possèdent une gaine commune de tissu conjonctif (*névrilème*, Ch. Robin) qui les maintient unis et se confond extérieurement avec le tissu conjonctif ambiant; enfin les vaisseaux sanguins forment, dans l'intérieur du périnèvre, un réseau à mailles longitudinales. Les branches nerveuses sont de deux sortes : les unes, fermes, d'un blanc brillant, se répandent principalement dans les muscles du tronc et la peau; les autres, molles, d'un gris rougeâtre, plates et unies ensemble par de nombreuses anastomoses, appartiennent surtout aux viscères et accompagnent les vaisseaux sanguins. Les premières portent le nom de *nerfs blancs* ou *cérébro-rachidiens*, ou *de la vie animale* : elles sont surtout formées de tubes nerveux à myéline. Les secondes sont appelées *nerfs gris, mous, sympathiques, végétatifs*, ou *de la vie végétative*, et renferment principalement des fibres grises. Les faisceaux primitifs des nerfs se joignent bien les uns aux autres, d'où résulte que les troncs forment, en beaucoup d'endroits, des anastomoses et des *plexus* (fig. 473), par l'échange mutuel de leurs faisceaux (*a*); mais les tubes

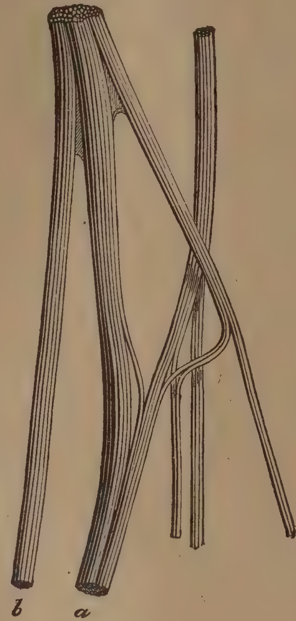


Fig. 473. — *Nerf*.

nerveux n'entrent pour rien dans cette ramescence purement extérieure, c'est-à-dire qu'ils ne font que passer d'un faisceau dans un autre sans subir aucune scission. — *Nerf accélérateur* ou *de Cyon*. V. Pneumogastrique. — *Nerf d'Andersh*. V. Otique. — *Nerf d'arrêt*. V. Pneumogastrique et Vaso-moteur. — *Nerf de Bock*. V. Pharyngien. — *Nerf constricteur*. V. Vaso-moteur. — *Nerfs craniens* (*cérébro-encéphaliques*). Nerfs qui naissent des diverses parties de l'encéphale et qui sortent du crâne par les trous de la base de cette boîte osseuse. On décrit douze *paires* de nerfs craniens, d'après la classification de Sœmmering, qui est fondée sur l'origine de ces nerfs; et neuf paires d'après celle de Willis, fondée sur le nombre des trous de la base du crâne revêtue de la dure-mère. 1° *Nerfs de sensibilité spéciale* : Première paire, olfactif; deuxième paire, optique; huitième paire, auditif; neuvième paire, glosso-pharyngien. 2° *Nerfs de sensibilité générale* : Cinquième paire, trijumeau (*nerf mixte*); dixième paire, pneumogastrique. 3° *Nerfs moteurs* : Troisième paire, moteur oculaire commun; quatrième paire, pathétique; sixième paire, moteur oculaire externe; septième paire, facial· onzième paire, spinal; douzième paire, grand hypoglosse. — *Nerf dépresseur, nerf dilatateur, nerf frénateur, nerf frigorifique*. V. Vaso-moteur. — *Nerf intermédiaire de Wrisberg*. V. Facial. — *Nerf de Lancisi* ou *tractus longitudinaux*. V. Calleux (*Corps*). — *Nerf de Jacobson*. V. Glosso-pharyngien. — *Nerf modérateur*. V. Vaso-moteur. — *Nerfs rachidiens* ou *vertébraux*. Ceux qui naissent de la moelle épinière. Il y en a trente et une paires : on les divise en *cervicaux*, huit

paires; *dorsaux*, douze paires; *lombaires*, cinq paires; *sacrés*, six paires. Ces nerfs prennent naissance par des racines antérieures motrices et des racines postérieures sensitives. Les *racines antérieures* naissent sur les côtés de la face antérieure du cordon antérieur de la moelle. Les *racines postérieures* sortent entre le cordon antéro-latéral et le cordon postérieur, sur une ligne qui constitue le sillon latéral postérieur. Les racines des nerfs rachidiens forment, pour chaque tronc, des faisceaux triangulaires dont le sommet est vers le trou de conjugaison correspondant. Le faisceau des racines postérieures présente, sur son trajet, un *ganglion* (*ganglion intervertébral* ou *rachidien*, V. INTERVERTÉBRAL); ce n'est qu'après avoir traversé ce ganglion que les racines postérieures se confondent avec les racines antérieures. Le *tronc* des nerfs rachidiens résulte de la réunion des racines; il n'a que quelques millimètres de longueur, et cette longueur est celle du trou de conjugaison dans lequel il est situé. Arrivés au dehors du trou de conjugaison, les nerfs rachidiens se divisent en *branches postérieures* et *branches antérieures*. Les *branches postérieures* se détachent des troncs de ces nerfs, au moment où ceux-ci viennent traverser leur trou de conjugaison. Elles se dirigent immédiatement en arrière, et se terminent dans les muscles de la nuque et du dos, à la peau de ces mêmes régions, de l'épaule et de la partie postérieure du cuir chevelu. Comme les nerfs rachidiens d'où elles proviennent, ces branches sont au nombre de trente et une. Les *branches antérieures* se dirigent en avant et en dehors; les unes se portent isolément vers les parties auxquelles elles se distribuent, comme les nerfs dorsaux; les autres se groupent et s'anastomosent pour former des plexus. — *Nerfs de relâchement*, *nerfs thermiques*, *nerfs trophiques*. V. VASO-MOTEUR. — *Usages des nerfs*. V. NERF, NÉVRILITÉ, SENSIBILITÉ et VASO-MOTEUR. || *Dégénération et régénération des nerfs*. Série de phénomènes qui se passent entre les deux bouts d'un nerf réséqués ou sectionnés accidentellement, ou dans un but thérapeutique ou expérimental, depuis le moment de la section jusqu'à celui où les deux extrémités coupées se réunissent : ces phénomènes sont bien distincts de ceux qui déterminent le retour immédiat, ou du moins très rapide, de la sensibilité, dans la sphère d'action du nerf coupé, retour qu'on a attribué à tort à une réunion immédiate de ses extrémités, cette réunion n'ayant jamais lieu, même après l'application d'un point de suture qui les maintient en contact (Ranvier). La dégénération du bout périphérique, observée sur les animaux, commence vingt-quatre heures après la section du nerf, par l'augmentation de volume des noyaux et du protoplasma qui existait dans chaque segment interannulaire (V. NERVEUX), et par l'apparition de noyaux de nouvelle formation : ces éléments, s'étendant jusqu'au centre du tube nerveux, coupent le cylindre-axe et la gaine de myéline, ce qui amène la décomposition de cette substance en fragments, en boules et en granulations : mais cette dégénération est active et non passive, ou du moins résulte d'un travail actif, la multiplication des noyaux interannulaires (Cornil et Ranvier). Après un temps variable, un tissu cicatriciel, grisâtre, mince, s'étend du bout périphérique au bout central, bien avant l'achèvement de la régénération. Celle-ci commence par le bout central, dans lequel, peu de jours après la section, les cylindres-axes subissent un bourgeonnement, une hypertrophie de l'extrémité coupée, et émettent hors de cette extrémité des fibrilles nerveuses, qui s'entourent d'abord de myéline, puis d'une gaine de Schwann complète : ces fibrilles, suivant le chemin tracé par le tissu cicatriciel, atteignent le bout périphérique, et se répandent entre les anciens tubes nerveux de ce bout ou dans leur intérieur ; de sorte que la régénération du bout périphérique paraît se faire dans sa plus grande partie, sinon dans sa totalité, aux dépens du bout central (Cornil et Ranvier). Il faut généralement un mois pour que la régénération des tubes nerveux périphériques commence à se faire : mais il se passe trois à quatre mois avant qu'elle soit complète, et que la sensibilité et le mouvement volontaire aient recouvré leur intégrité. La régénération se fait d'autant mieux que l'animal est plus jeune, que les bouts du nerf sont moins écartés : Schiff, Philippeaux, Vulpian, l'ont vue se produire en moins d'un mois chez de très jeunes animaux. — *Inflammation des nerfs*. V. NÉVRITE. — *Lésions traumatiques des nerfs*. Les unes sont sous-cutanées, ce sont : la *compression*, résultant d'une fausse position prolongée, du déplacement d'un os, de la présence d'un anévrysme, de l'emprisonnement de filets nerveux dans un cal difforme ; la *contusion* et l'*écrasement*, fréquents dans les plaies par armes à feu ; la *distension* et l'*arrachement*, produits par le tiraillement exercé sur les nerfs directement par un os luxé, ou indirectement par la traction exagérée d'un membre, surtout dans les efforts de réduction en cas de luxation. Les autres s'accompagnent de plaie des téguments : *piqûres*, *plaies par instruments tranchants*, *plaies contuses*. Toutes les lésions présentent des symptômes analogues, isolés ou réunis, immédiats ou tardifs : douleur d'intensité variable, peu marquée dans la compression, nulle dans l'écrasement qui s'accompagne de désorganisation complète du tissu nerveux, extrêmement vive dans les autres cas, s'irradiant sur le trajet du nerf, vers ses divisions terminales plus souvent que vers les centres nerveux, pouvant se calmer momentanément pour reparaître plus tard avec une grande intensité, s'accompagnant d'hyperesthésie, de fourmillements, etc. ; diminution dans certains cas, abolition dans d'autres, de la sensibilité et de la motilité des parties que le nerf est chargé d'animer, paralysie de durée et d'intensité variables avec la nature de la lésion, et dont la gravité, au point de vue de la persistance probable, est mesurée par le degré d'affaiblissement de la contractilité des muscles sous l'influence de l'électrisation ; spasmes musculaires, mouvements convulsifs, contractures spasmodiques et douloureuses, tétanos ; enfin, consécutivement, chorée, convulsions épileptiformes, troubles trophiques. Le repos absolu, les antispasmodiques et les narcotiques, à l'intérieur, en fomentations, en injections hypodermiques, etc., les grands bains prolongés, constituent le traitement du début ; plus tard, l'électrisation localisée, par la combinaison des courants intermittents avec les courants continus descendants (Onimus et Legros, Lefort), sont nécessaires pour combattre la paralysie et prévenir l'atrophie musculaire consécutive. Dans le cas où le nerf est complètement coupé par un instrument tranchant, il y a intérêt à rapprocher ses extrémités pour faciliter la régénération et le rétablissement des fonctions ; la crainte du tétanos consécutif faisait souvent repousser toute tentative de suture des bouts nerveux ; mais aujourd'hui cette opération faite aseptiquement ne présente aucun danger; aussi elle a été assez souvent pratiquée avec succès, à l'aide d'un fil de soie ou d'un fil métallique, pour être admise dans la pratique au même titre que la suture des tendons. — *Tumeur des nerfs*. V. NÉVROME.

**NERF-FOULURE**. s. f. Nom vulgaire de la contusion du tendon d'Achille.

**NÉRIS** (Allier). *Eaux indéterminées, thermales simples*, 48° à 52°, contenant 1gr,22 de sels, dont 0gr,57 de bicarbonate alcalin, 0gr,360 de sulfate de soude et 0gr,198 de chlorure de sodium. Altitude : 260 mètres. Indications : maladies du système nerveux central et périphérique, névralgies, névroses, phlegmasies pelviennes chez la femme, rhumatismes. Établissement : buvette, bains, douches saison : 15 mai au 1er octobre.

**NÉRISINE**, s. f. V. Glairine.

**NERIUM**. s. m. Genre de plantes apocynées. — *Nerium antidysentericum*. V. Codagapale. — *Nerium oleander*. V. Laurier *rose*. — *Nerium tinctorium*. V. Indigo.

**NÉROLI**. s. m. En pharmacie, l'essence de fleur d'oranger.

**NÉRONIEN, IENNE**. adj. [*neronianus*, de Néron]. Se disait autrefois de la saignée faite plusieurs fois en un même jour ou *coup sur coup*.

**NERPRUN**. s. m. [*rhamnus*, ῥάμνος, all. *Kreuzdorn*, angl. *buckthorn*, it. *prugnolino*, esp. *espino cerval*]. Genre de plantes de la famille des rhamnées, dont plusieurs espèces intéressent la médecine. — 1° *Nerprun cathartique* (*Rhamnus catharticus*, L.), arbrisseau épineux, dont les baies, de la grosseur du genièvre, vertes d'abord, noires quand elles sont mûres, sont remplies alors d'un suc âcre, nauséeux, rouge, dont on fait un extrait ou *rob* et un sirop purgatifs. Ces baies, au nombre de quinze à vingt-cinq, déterminent la purgation ; mais elles causent souvent de violentes coliques. Le rob se donne à la dose de 4 à 12 grammes, et le sirop à la dose de 30 à 60 grammes dans une infusion aromatique ou laxative. Le *suc de nerprun* est un bon réactif : les acides le rougissent, et il verdit par les alcalis. — 2° *Alaterne* (*Rhamnus alaternus*, L.). Les feuilles sont astringentes, les baies passent pour purgatives. — 3° *Bourdaine* (*bourgène, aune noir, Rhamnus frangula*, L.). L'écorce est vomitive, les baies sont purgatives. V. Franguline. — 4° *Nerprun des teinturiers* (*Rhamnus tinctoria*, L.). Les fruits (*graine d'Avignon*) sont employés en teinture : on en prépare une laque nommée *stil de grain*. — D'autres plantes du même genre, *Rhamnus amygdalinus*, Desf., *Rhamnus saxatilis*, L., fournissent des matières colorantes analogues. V. Rhamnétine, Rhamnine et Verts *végétaux*. — 5° *Jujubier* (*Rhamnus zizyphus*, Lamk). V. Jujubier.

**NERVAL, ALE**. adj. [*nervalis*]. — *Os nervaux*. Les os pariétaux, et, selon d'autres, les os temporaux (*nervalia ossa*). — *Suture nervale*. La suture frontale. ‖ Favorable aux nerfs : *baume nerval*. V. Baume.

**NERVATION**. s. f. [*nervatio*, all. *Blattrippen*, angl. *nervation*, it. *nervazione*, esp. *nervacion*]. En chirurgie. V. Névrotomie.

**NERVEUX, EUSE**. adj. [*nervosus*, νευρώδης, angl. *nervous*, it. *nervoso*, esp. *nervioso*]. Qui appartient au nerf, considéré comme signifiant, dans l'ancienne anatomie, tendon et aponévrose ; usité seulement, dans le langage anatomique actuel, en ces locutions : *tunique nerveuse de l'estomac*, la membrane fibreuse de cet organe, et *centre nerveux du diaphragme*. — Qui appartient aux nerfs (organes du sentiment et du mouvement), qui est rempli de nerfs, qui a rapport aux nerfs. — *Cellule nerveuse*. Elle est caractérisée par l'existence de prolongements ramifiés : l'un de ces prolongements porte le nom de Deiters (1865) et se continue par le cylindre-axe d'une fibre nerveuse ; les autres prolongements sont plus ou moins nombreux suivant les régions ; nous citerons : dans le cerveau, les cellules *pyramidales* et *multipolaires*, qui par chacun de leurs angles donnent naissance à un prolongement (fig. 474) ; dans le cervelet, les *cellules de Purkinje*, bipolaires ; dans les ganglions nerveux, les *cellules bipolaires* (fig. 474), qui présentent un prolongement à chaque bout du corps cellulaire, qui est plus ou moins fusiforme ; dans les cellules des ganglions rachidiens (fig. 474), les *cellules en* T, dont les deux prolongements se soudent l'un à l'autre sur une certaine longueur, et ensuite s'écartent l'un de l'autre ; dans le pneumogastrique, les *cellules unipolaires* (Golgi, Erlich), qui ne possèdent qu'un seul prolongement, le cylindre-axe ; quant aux cellules apolaires, elles doivent être considérées comme des cellules jeunes en voie de développement (M. Duval). La cellule nerveuse se compose d'un noyau de 3 à 15 μ de diamètre, contenant plusieurs nucléoles, et d'un protoplasma granuleux dans la partie qui confine au noyau, présentant plus en dehors une disposition striée de ses grains achromatiques, qui se disposent en cercles concentriques autour de la zone granuleuse ; à la périphérie les grains achromatiques figurent des fibrilles qui s'entre-croisent et se continuent dans un des prolongements. Nissl, en 1895, a découvert dans le protoplasma des éléments spéciaux dits *chromatophiles*, en raison de leur propriété de prendre avidement les couleurs d'aniline ; les éléments très nombreux présenteraient une disposition caractéristique, constante suivant les diverses régions. — *Courant nerveux*, V. Nerveux (*Fluide*). — *Diathèse nerveuse*. V. Névrose. — *Éléments nerveux*. V. Nerveux (*Tissu*). — *État nerveux*. V. Névrose. — *Fièvre nerveuse*. Fièvre liée à un trouble fonctionnel primitif du système nerveux ; c'est ainsi qu'on ne donne pas le nom de fièvre nerveuse à celle qui accompagne le tétanos ou une maladie inflammatoire des centres nerveux ; on le réserve aux cas où la fièvre apparaît après l'action sur le système nerveux d'une cause banale (traumatisme, hémorragie) qui, appliquée en un autre point du corps, dans les mêmes conditions, aurait été incapable de déterminer une élévation de température, et à ceux où la fièvre est sous la dépendance directe d'une névrose (fièvre hystérique). Dans ces cas, le seul symptôme fébrile est l'hyperthermie. On comprend facilement son mécanisme quand on sait que le système nerveux est le régulateur de la température du corps, et que l'excitation directe de certains points des centres nerveux peut donner lieu à une élévation thermique plus ou moins marquée. — *Fluide nerveux*. Prétendu fluide qu'on regardait comme parcourant les tubes nerveux moteurs et sensitifs, et par lequel on expliquait les propriétés de transmissibilité du dedans au dehors ou du dehors au dedans : l'observation montre qu'il n'existe pas, et que les propriétés sont immanentes aux tubes eux-mêmes. — *Ganglion nerveux*. Masse de substance nerveuse grise qu'on rencontre sur le trajet des racines postérieures des nerfs rachidiens, d'une part, sur le trajet du cordon du grand sympathique et des plexus qu'il forme, d'autre part. Chaque ganglion nerveux est formé de matière amorphe granuleuse, de fibres conjonctives, et de vaisseaux qui n'offrent rien de particulier dans leur distribution ; mais son élément fondamental, caractéristique, est représenté par les cellules nerveuses, qui com-

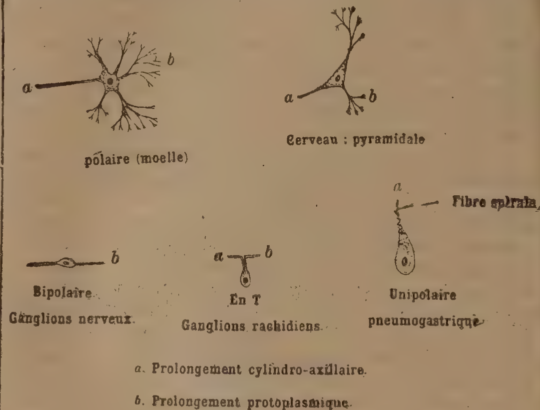



Fig. 474. — Cellule *nerveuse*.

muniquent, par les prolongements dont elles sont munies, entre elles et avec les tubes nerveux. V. INTERVERTÉBRAL, NERVEUX (*Tissu*) et SYMPATHIQUE. — *Membrane nerveuse*. V. ARTÈRE. — *Mobilité nerveuse*. V. NÉVROSE. — *Système nerveux*. Ensemble de tous les nerfs et de tous les centres nerveux avec lesquels ils communiquent. — *Tissu nerveux*. Celui qui forme essentiellement l'encéphale et la moelle épinière, d'une part (*tissu nerveux central*), les nerfs, d'autre part (*tissu nerveux périphérique*). Il est formé par des éléments particuliers (*éléments nerveux*) de deux sortes : les *cellules nerveuses*, et les *tubes nerveux*. — Les *cellules nerveuses* ne se trouvent que dans les centres et dans les ganglions nerveux (V. plus haut *Cellule nerveuse*). — Fig. 475. *Tubes nerveux*. A, fascicule gris, gélatineux, traité par l'acide acétique ; B, tube nerveux à myéline : *a*, cylindre-axe, mis à nu ; *v,v*, points où le cylindre-axe est revêtu de myéline ; *m*, myéline sortant en gouttelettes ; *c*, fibre sans myéline provenant du cerveau. — Fig. 476. *Tubes nerveux* avec leurs étranglements annulaires. A, tube nerveux vu à un faible grossissement : *a*, étranglement annulaire ; *b*, noyau du segment interannulaire ; *c*, cylindre-axe. B, nerf très grossi et traité par l'acide osmique : *a'*, étranglement annulaire ; *b'*, noyau de segment interannulaire ; *c'*, noyau externe de la gaine. — Les *tubes nerveux* se

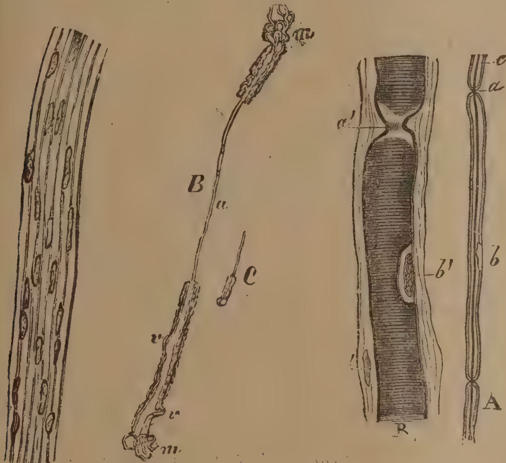



Fig. 475. — Tube *nerveux*. Fig. 476. — Tube *nerveux*.

rencontrent à la fois dans les centres nerveux (avec les cellules dans la substance grise, sans elles dans la substance blanche) et dans les nerfs périphériques : mais ils offrent une conformation et une structure qui varient avec la région qu'ils occupent, et qui en font distinguer deux espèces principales : les *tubes nerveux à myéline*, les *tubes nerveux sans myéline*. Les *tubes nerveux à myéline* (*tubes de la vie animale, tubes blancs, tubes à double contour*) sont, dans les nerfs périphériques, formés de trois éléments : 1° une paroi homogène, mince, transparente, résistante, quelquefois finement plissée ou striée (*membrane de Schwann*) ; 2° un contenu visqueux, oléagineux, liquide, épais de 1 à 3 millièmes de millimètre, blanc, très réfringent (*myéline, substance* ou *contenu médullaire*), sortant des tubes nerveux dès que ceux-ci sont sectionnés, et se pelotonnant alors en forme de boules arrondies (Cornil et Ranvier) ; 3° une partie centrale qui a la forme d'un cordon arrondi, extrêmement fin (*cylindre-axe, cylinder-axis*), et qui représente probablement un faisceau de fibrilles et non un simple filament : c'est ce petit cordon central qui, se continuant avec un prolongement d'une cellule nerveuse, la met en communication avec la périphérie. D'après Ranvier, la membrane de Schwann et la myéline ne sont pas continues dans toute l'étendue d'un tube nerveux : celui-ci présente, de distance en distance, des étranglements (*étranglements annulaires*), et se trouve ainsi formé de *segments interannulaires* égaux, auxquels répondent autant de fractions de myéline et de membrane externe, le cylindre-axe seul se poursuivant sans interruption d'un segment à l'autre ; à chaque segment de la membrane de Schwann correspond un noyau ovale, unique, situé à sa face interne et entouré d'une mince couche de protoplasma ; de plus, chaque segment de myéline est enfermé dans une sorte de sac de protoplasma, dont un feuillet se réfléchit au niveau de chaque étranglement pour s'appliquer sur le cylindre-axe : c'est ce qu'on appelle *gaine de Mauthner*. Toutefois, d'après Rouget, la myéline s'amincirait seulement au niveau des étranglements, sans disparaître complètement ; le cylindre-axe, au contraire, serait discontinu, d'après Engelmann, au niveau des étranglements. La disposition est beaucoup plus simple dans les centres nerveux, où la membrane de Schwann n'existe pas, et où la myéline n'a pas d'autre limite qu'une enveloppe de protoplasma molle et facile à rompre. Les *tubes nerveux sans myéline* (*tubes à simple contour, fibres nerveuses, fibres grises ou gélatiniformes, fibres sympathiques, végétatives, nutritives, fibres de Remak*) se trouvent en très petit nombre dans les nerfs rachidiens, associés aux tubes à myéline ; mais ils dominent dans les racine grises du grand sympathique, les filets gris que celui-ci envoie dans les viscères ; le pneumogastrique en renferme aussi une certaine quantité. Ces éléments sont des fibres cylindriques ou un peu aplaties, pâles, grisâtres, striées en long, anastomosées entre elles de manière à former un réseau dans les faisceaux des nerfs qu'elles contribuent à former : ces anastomoses distinguent les fibres de Remak, dépourvues de myéline dans toute leur étendue, des tubes à myéline qui ont perdu leur gaine de substance médullaire au niveau de leur terminaison, ainsi qu'il arrive souvent.

**NERVI** (Italie, Ligurie). *Station d'hiver*, à 10 kilomètres de Gênes, au bord de la mer, étagée sur des rochers. Climat doux et peu excitant convenant aux phtisiques à forme éréthique. Sanatorium pour tuberculeux.

**NERVICO-TONIQUE.** adj. — *Teinture nervico-tonique*. V. TEINTURE de *Bestucheff*.

**NERVILITÉ.** s. f. Même mot que *névrilité*.

**NERVIMOTEUR, TRICE.** adj. [de *nerf*, et *moteur*] (Dutrochet). Se dit d'un agent susceptible de provoquer le phénomène de la nervimotion.

**NERVIMOTILITÉ.** s. f. [all. *Nervimotilität*] (Dutrochet). Propriété en vertu de laquelle a lieu la nervimotion chez les animaux.

**NERVIMOTION.** s. f. [all. *Nervimotion*] (Dutrochet). Mouvement provoqué dans les centres nerveux par les agents extérieurs, et transmis aux muscles par les nerfs.

**NERVIN, INE.** adj. et s. m. [*nervinus, neuroticus*, all. *nervenstärkend*, angl. *nervine*, it. et esp. *nervino*]. Substance propre à remédier aux maladies des nerfs, particulièrement à fortifier les nerfs, et employée surtout extérieurement. V. BAUME *nerval*.

**NERVOSISME.** s. m. Système de médecine dans lequel tous les phénomènes morbides de l'organisme sont exclusivement attribués à la force nerveuse, considérée comme force indépendante, et à ses aberrations. — *Nervosisme* [*névrose générale, état nerveux, diathèse nerveuse, névropathie protéiforme*]. État morbide caractérisé par des troubles locaux ou généraux, plus ou moins considérables, mal déterminés, du système nerveux, ayant pour

siège la sensibilité, l'intelligence et le mouvement. C'est sur cet état que se greffent parfois des accidents d'hystérie et de neurasthénie.

**NERVO-TABES.** s. m. Syndrome présentant les principaux signes du tabes et en rapport non pas avec une lésion de la moelle, mais avec des névrites périphériques.

**NERVULE.** s. m. [*nervulus*]. Petit nerf. || Filet produit par l'épanouissement des faisceaux vasculaires qui composent le placentaire (Mirbel).

**NEUBAUER** (anatomiste allemand du XVIII[e] siècle). — *Artère de Neubauer*. V. Thyroïdien.

**NEUENAHR** (Prusse, province rhénane). *Eaux bicarbonatées sodiques*, tièdes et chaudes, 24° à 43°, contenant 2gr,31 de sels, dont 1gr,05 de bicarbonate de soude. Altitude : 87 mètres. Établissements : buvette, bains, douches. Indication : diabète. Saison : 15 juin au 30 septembre.

**NEUHAUS-NEUSTADT** (Bavière). *Eaux chlorurées sodiques*, fortes, froides, 8°,5. Altitude : 224 mètres. Établissement.

**NEURAL, ALE.** adj. — *Arc neural* (R. Owen). V. Vertèbre *type*.

**NEURASTHÉNIE.** s. f. [*irritation spinale, faiblesse irritable, maladie de Beard*]. Maladie caractérisée par un mélange de phénomènes de dépression et d'excitation du système nerveux, sans lésion organique appréciable. La cholémie familiale (Gilbert, Lereboullet), l'hérédité y prédisposent ainsi que le surmenage cérébral, les excès alcooliques et génitaux, le traumatisme, la chloro-anémie, les affections utérines, les maladies débilitantes, la convalescence. Ses symptômes principaux (stigmates) sont (Charcot) : une céphalée en forme de casque ou de bandeau qui comprime la tête ; l'insomnie ; une rachialgie exaspérée par la pression des apophyses épineuses ; diverses névralgies et l'hyperexcitabilité sensorielle ; une lassitude douloureuse, existant souvent le matin, au réveil ; des impotences fonctionnelles, des crampes professionnelles, des vertiges ; la diminution de l'activité cérébrale, de la mémoire, de la volonté (aboulie), du jugement, avec excitation du caractère, hypocondrie, agoraphobie ; des troubles dyspeptiques ; l'impuissance génitale et la spermatorrhée ; des palpitations et des modifications du pouls au moindre prétexte. Le début est lent et la marche chronique. L'absence de fatigues, l'isolement, le massage, la suralimentation, les eupeptiques, les bromures, constituent le traitement.

**NEURILITÉ.** s. f. [angl. *neurility*, it. *neurilità*, esp. *neurilitad*]. V. Névrilité.

**NEURINE.** s. f. [en atomes, $C^5H^{13}AzO$]. Produit de transformation de la choline ou névrine (V. ce mot) sous l'influence des bactéries de la putréfaction ; il ne diffère de la choline que par une molécule d'eau en moins. Cette substance apparaît dans les cadavres trois à quatre jours après la mort ; c'est un liquide sirupeux, très alcalin, soluble dans l'eau, très toxique. || Ce mot a été employé parfois comme synonyme de névrine, mais cette acception est rejetée aujourd'hui.

**NEURISME.** s. m. Hypothèse d'après laquelle tous les phénomènes de l'économie, normaux et morbides, seraient dus à l'action d'un fluide nerveux.

**NEURITE.** s. f. V. Cylindraxe.

**NEURO-ARTHRITISME.** s. m. Variété de la diathèse arthritique caractérisée par une prédisposition névropathique prédominante.

**NEUROBLASTE.** s. m. [de νεῦρον, nerf, et βλαστὸς, germe]. Cellule de l'embryon destinée à se transformer en cellule nerveuse ; elle est formée d'un noyau arrondi entouré d'une mince couche de protoplasma à peine visible ; c'est le *myélocyte* de Robin.

**NEURODINE.** s. f. (acétylparaoxyphényluréthane). Corps se présentant sous forme de cristaux incolores, peu solubles dans l'eau froide, et jouissant de propriétés antithermiques, analgésiques et antinévralgiques (Von Mering). On le prescrit à la dose de 1 à 3 grammes par jour en cachets de 0gr,50. Son action doit être surveillée ; car la température s'abaisse rapidement, et il se produit de la cyanose et de la transpiration.

**NEUROFIBROMATOSE.** s. f. Fibromatose du tissu nerveux. C'est un des noms de la maladie de Recklinghausen ou polyfibromatose neuro-cutanée pigmentaire.

**NEUROFIBROSARCOMATOSE.** s. f. Sarcomatose primitive généralisée du système nerveux central et périphérique ; elle ne diffère de la forme centrale de la neurofibromatose que par la nature histologique des lésions, fibreuse dans ce dernier cas, sarcomateuse dans la neurofibrosarcomatose.

**NEUROKÉRATINE.** s. f. Substance qui, d'après Kühne, entrerait dans la composition du tissu nerveux et qui serait analogue à la kératine des productions cutanées.

**NEURO-LÉPRIDE.** s. f. Éruption cutanée d'origine lépreuse, non pas par suite de la localisation du bacille de Hansen dans la peau, mais consécutivement à une névrite due au même bacille ; ce serait donc une variété de trouble trophique, et la névrite seule serait spécifique. Pour certains auteurs (Darier), l'hypothèse des neuro-léprides ne serait pas confirmée et on trouverait toujours, dans les cas ainsi désignés, des bacilles au niveau des lésions cutanées.

**NEUROLOGIE.** s. f. [de νεῦρον, nerf, et λόγος, discours]. Branche de l'anatomie qui étudie les nerfs.

**NEUROLYSIE.** s. f. [de νεῦρον, nerf, et λύσις, relâchement]. Relâchement des nerfs.

**NEUROLYTIQUE.** adj. Qui concerne la neurolysie.

**NEURONE.** s. m. [de νεῦρον, nerf]. Élément formé par la cellule nerveuse et ses prolongements. Chaque neurone, sensitif ou moteur, a deux ordres de prolongements, le ou les prolongements cellulipètes et le prolongement cellulifuge. Les prolongements d'une cellule se mettent en rapport avec les prolongements des cellules voisines ; ces rapports ne se font pas par continuité, comme le voulait Gerlach, d'où le nom de réseau de Gerlach donné au réseau inextricable formé par les prolongements de différentes cellules serrés les uns contre les autres, mais bien par contiguïté (Ramon y Cajal), c'est-à-dire que tous les prolongements se terminent librement, qu'il n'y a pas d'anastomoses, mais simplement contact. D'après Ramon y Cajal, les impressions arrivées par les racines postérieures vont à la cellule ganglionnaire du ganglion rachidien, et de là sont renvoyées par le prolongement protoplasmique à la moelle ; ce prolongement se bifurque dans la moelle, et l'impression peut suivre deux voies différentes : ou bien passer directement aux cellules des cornes postérieures, qui de là les transmettent aux cornes antérieures (cellules motrices) : c'est le trajet le plus court, le chemin de l'acte réflexe ; ou bien elle suit l'autre branche qui remonte dans la moelle par les cordons de Goll ou de Burdach, et par l'intermé-

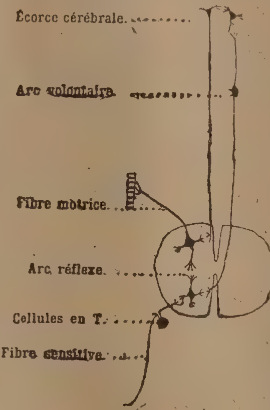


Fig. 477. — Schéma du système cérébro-spinal, d'après la théorie de Ramon y Cajal.

diaire d'un ou de plusieurs neurones entre en contact avec les cellules pyramidales de l'écorce : c'est le chemin de l'acte volontaire (fig. 477). La cellule ganglionnaire, avec son prolongement cylindraxile, cellulipète, venant de la périphérie, et son prolongement protoplasmique se bifurquant dans la moelle, constitue le premier neurone sensitif. — *Neurones rétiniens.* On distingue le neurone sensitif central, le neurone sensitif périphérique, les cellules visuelles ou sensorielles.

**NEURONOPHAGIE.** s. f. [de *neurone*, et φαγεῖν, manger] ou **NEUROPHAGIE.** s. f. Variété de phagocytose observée dans les centres nerveux et consistant dans la destruction des cellules nerveuses altérées par d'autres cellules phagocytaires. La nature de ces cellules est sujette à discussion : tandis que Marinesco, qui a inventé le terme de *neuronophagie*, les considère comme de nature névroglique, la plupart des auteurs ont tendance à les regarder comme des leucocytes, et à faire jouer à la névroglie un rôle secondaire dans ce processus. Sur les coupes, la neuronophagie se révèle par des figures montrant des cellules nerveuses à demi détruites, envahies par les éléments voisins qui ont pénétré plus ou moins loin dans leur intérieur.

**NEURO-PAPILLITE.** s. f. Inflammation localisée à la papille du nerf optique (de Wecker). Elle consiste en gonflement avec œdème de la papille et distension des veines ; elle aboutit le plus souvent à l'atrophie de la papille.

**NEUROTIQUE.** adj. [de νεῦρον, nerf]. Qui a rapport aux nerfs. — *Poison neurotique.* Poison qui agit sur le système nerveux.

**NEUROTOME.** s. m. [de νεῦρον, nerf, et τομή, section]. Segment du système nerveux central de l'embryon, correspondant à un métamère.

**NEU-SCHMECKS** (Hongrie). *Sanatorium* ouvert l'été seulement, à 1004 mètres d'altitude; air pur, riche en ozone; le sanatorium est entouré de forêts et de montagnes élevées, atteignant jusqu'à 3000 mètres, mais n'étant pas recouvertes de glaciers, ce qui met à l'abri de courants subits d'air froid.

**NEUTRALISANT, ANTE.** adj. et s. m. [all. *neutralisirend*, angl. *neutralizing*, it. *neutralizzante*, esp. *neutralizante*]. Agent qui annule ou diminue l'action des acides ingérés. V. ABSORBANT (*Médicament*).

**NEUTRALISATION.** s. f. [all. *Neutralisirung*, angl. *neutralization*, it. *neutralizzazione*, esp. *neutralizacion*]. En chimie, extinction des propriétés particulières aux acides et aux bases, par l'action réciproque de ces corps les uns sur les autres. V. ACIDE, BASE et NEUTRALITÉ.

**NEUTRALITÉ.** s. f. [*neutralitas*, all. *Neutralität*, angl. *neutrality*, it. *neutralità*, esp. *neutralidad*]. En chimie, qualité que possède un corps de n'avoir ni les caractères de l'acidité, ni ceux de l'alcalinité, et qui dépend des forces relatives des acides et des bases. Lorsque, par addition d'un acide à une base, ou *vice versâ*, on a rendu nulles les réactions de l'un sans que celles de l'autre soient plus visibles, on dit qu'il y a eu *neutralisation* de l'acide par la base, ou réciproquement.

**NEUTRE.** adj. [*neuter*, *neutralis*, all. *neutral*, angl. *neutral*, it. *neutrale*, esp. *neutral*]. Se dit, en chimie, d'un corps qui n'a les propriétés ni des bases ni des acides, soit que cette neutralité soit naturelle à ce corps (gommes, sucres, etc.), soit qu'elle résulte de la disparition de ses caractères acides ou basiques par suite de sa combinaison à un corps offrant des caractères inverses.

**NEUTROPHILE.** adj. [mot hybride formé de *neuter*, neutre, et φιλὸς ou φιλεῖν, aimer]. Se dit des granulations gardant la propriété de se colorer par un mélange de couleurs acides et de couleurs basiques ; ce sont les granulations ε d'Ehrlich. Ce sont des grains extrêmement ténus se rencontrant dans le protoplasma de la plupart des leucocytes polynucléaires de l'homme et du singe (V. LEUCOCYTES). Certains auteurs (Dominici, Jolly, Marino) prétendent que ces granulations, dans certaines conditions de fixation, prennent soit les couleurs acides, soit les basiques ; la propriété dite *neutrophilie* ne serait donc pas réelle. Mais ces auteurs emploient comme moyen de fixation non pas le chauffage à 110°, tel qu'il a servi à Ehrlich pour établir le caractère distinctif de ces granulations neutrophiles, mais certains principes chimiques (acide osmique) ou une courte élévation de température ; dans ces conditions, on comprend que les réactions chimiques des granulations soient différentes, et ces critiques ne permettent pas de rejeter la conception d'Ehrlich. Par extension, on donne le nom de *neutrophiles* aux leucocytes chargés de ces granulations.

**NEUVILLE-LÈS-LA-CHARITÉ** (France, Haute-Saône). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 14°,8.

**NEUVILLE-SUR-SAÔNE** (France, Rhône). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 17°. Établissement. Cette eau est exportée.

**NÉVRAGMIE.** s. f. [de νεῦρον, nerf, et ἀγμὸς, fracture; all. *Neuragmie*, angl. *neuragmy*, it. *nevragmia*, esp. *neuragmia*]. Brisure ou section d'un cordon nerveux d'après la méthode *névragmique*.

**NÉVRAGMIQUE.** adj. [de *névragmie*]. — *Méthode névragmique.* Mode d'expérimentation par lequel Walter est arrivé à des conclusions importantes sur les usages des cellules nerveuses des ganglions spinaux ou intervertébraux et sur ceux de la partie grise ou ganglionnaire de la moelle épinière. Waller et Robin ont appelé cette méthode du nom de *névragmique*, parce qu'elle consiste à couper (ou à lier jusqu'à écrasement) un nerf, soit au-dessus, soit au-dessous d'un ganglion ; ou à l'arracher, soit de l'axe nerveux où est son origine, soit du ganglion dont il se détache. Si l'on coupe la racine antérieure ou motrice d'un nerf rachidien avant son union avec la racine postérieure, toute la portion qui reste attenante à la moelle, c'est-à-dire le bout central, demeure saine, tandis que le bout périphérique entre en dégénération. Si l'on coupe la racine postérieure ou sensible d'un nerf rachidien au delà du point où elle traverse le ganglion spinal, la dégénération porte également sur le bout périphérique, le bout central, attenant au ganglion, restant sain ; mais si cette section est faite en deçà du ganglion, entre celui-ci et la moelle épinière, la partie appendue à la moelle dégénère, celle qui tient au ganglion reste saine. Si l'on coupe le tronc formé par l'union des deux racines d'un même nerf rachidien, au delà du ganglion, le bout périphérique seul dégénère [V. NERFS (*Dégénération* et *Régénération des*)]. Ces expériences montrent que les cellules nerveuses des ganglions ou de la substance grise de la moelle épinière jouent le rôle de centres trophiques vis-à-vis des tubes nerveux qui leur font suite, avec cette différence entre les racines motrices et sensitives que les premières sont nourries par les cellules de la moelle, les secondes par les cellules des ganglions.

**NÉVRALGIE.** s. f. [*nevralgia*, νευραλγία, de νεῦρον, nerf, et ἄλγος, douleur ; all. *Neuralgie*, *Nervenschmerz*, angl. *neuralgia*, it. *nevralgia*, esp. *neuralgia*]. Nom générique d'un certain nombre de maladies dont le principal symptôme est une douleur vive, paroxystique, exacerbante, rémittente ou intermittente, qui suit le trajet d'une branche nerveuse et de ses ramifications : actuellement, la lésion du système nerveux qui caractérise anatomiquement ces maladies n'est pas connue, abstraction faite des altérations extérieures à ce système dont la névralgie peut être le symptôme ; mais on s'accorde généralement à reconnaître que cette lésion, tout inconnue qu'elle est dans sa nature, doit avoir une existence propre, et que la

névralgie n'est pas un trouble purement fonctionnel. On distingue plusieurs espèces de névralgies, selon que la douleur affecte le trajet de tel ou tel nerf : tous les organes peuvent, en effet, en être le siège, quand ils reçoivent des nerfs sensitifs ; de là cette multitude d'affections dont la dénomination est formée ordinairement de l'étymologie grecque du nom de l'organe affecté et de la désinence *algie* (ex. : *odontalgie*, *gastralgie*, *céphalalgie*, etc.), la douleur (ἄλγος) étant le symptôme essentiel et caractéristique des névralgies. Cette douleur se montre spontanément et à la suite de pressions plus ou moins fortes sur le trajet du nerf atteint : elle est sourde, contusive, mais présente des élancements, de fréquence et de durée variables ; elle est plus intense au niveau de certains points, *points douloureux*, qui sont généralement ceux où le tronc nerveux devient superficiel et se rapproche de la peau ou s'y distribue (Valleix) : une pression légère suffit à provoquer la douleur dans ces points ; elle doit être plus forte quand ceux-ci sont plus profondément situés. La névralgie peut être symptomatique d'altérations locales, telles que la névrite, la compression exercée par une tumeur développée dans le nerf ou dans son voisinage (névrome, tumeurs fibro-plastiques, dents cariées, engorgements divers, exostoses syphilitiques, etc.) : dans ce cas, on use des antiphlogistiques, ou l'on fait disparaître la tumeur par un traitement approprié. Dans le cas où la névralgie est une manifestation de la chlorose, on la verra disparaître par les ferrugineux et le régime analeptique. S'est-elle produite sous une influence paludéenne, ou présente-t-elle le type intermittent plus ou moins régulier, on en triomphe par le sulfate de quinine, les arsenicaux. Celles qui sont sous la dépendance de la syphilis réclament l'emploi des préparations hydrargyriques ou iodiques ; celles qui sont liées au rhumatisme seront combattues par les préparations de colchique et d'aconit, par les douches et bains sulfureux et aromatiques, par les frictions sèches, la flanelle sur la peau, et l'hydrothérapie. Contre celles qui dépendent d'un état général analogue à celui qui cause certaines névroses, on use des antispasmodiques, du valérianate de zinc, du chloroforme. Contre les névralgies, très fréquentes, qui dépendent de l'action locale du froid, et contre toutes les névralgies en général, on emploie avec succès : les vésicatoires volants multiples, saupoudrés de 0gr,01 à 0gr,02 de chlorhydrate de morphine; la cautérisation transcurrente, qu'on pratique en promenant légèrement un cautère cultellaire, rougi à blanc, sur le trajet du nerf, dans les points les plus douloureux ; l'électrothérapie, les injections hypodermiques. — *Névralgie crurale* [*névralgie fémoro-prétibiale* (Chaussier), *ischias neurosa antica* (Cotugno)]. Douleur qui part de l'aine, se répand sur le devant de la cuisse, s'étend sur le côté interne du genou et de la jambe, à la malléole interne et à la plante du pied, en un mot sur la totalité ou une partie du trajet du nerf crural ou fémoral. Les points douloureux sont dits *inguinal*, *crural moyen*, *condylo-rotulien interne*, *malléolaire interne*, *plantaire interne* (Valleix), dénominations qui indiquent suffisamment leur position. — *Névralgie cubito-digitale* ou *cervico-brachiale* [*ischias neurosa digitalis* (Cotugno)]. Douleur qui part ordinairement de l'aisselle, passe sous l'épitrochlée de l'humérus, et se porte au dos et au bord interne de la main ; d'où trois points douloureux principaux : *axillaire*, *épitrochléen*, *cubito-carpien*. — *Névralgie dentaire*. V. Odontalgie. — *Névralgie épileptiforme* (Trousseau). Tic douloureux de la face revenant périodiquement et parfois à quelques minutes d'intervalle avec ou sans vertige et convulsions des muscles de la face et du cou. Malgré son nom, cette névralgie n'a aucun rapport avec l'épilepsie : c'est une forme grave de névralgie faciale. — *Névralgie faciale* [*névralgie de la face* ou *de la cinquième paire*]. Elle est caractérisée par des douleurs revenant généralement par accès d'une durée de quelques minutes à une heure et plus, suivant le trajet d'une ou de plusieurs des branches de la cinquième paire, le plus souvent d'un seul côté (à gauche de préférence). La cause est ordinairement un courant d'air froid, après la sueur, ou la présence d'une dent cariée ou d'une dent de sagesse dont la sortie se fait mal, dents qui ne sont pas toujours douloureuses par elles-mêmes. Lorsque les filets du grand sympathique sont affectés en même temps, on voit souvent la circulation de la partie souffrante se modifier pendant l'accès ; la peau devient rouge et gonflée, parfois même elle s'œdématie ou devient le siège d'éruptions vésiculeuses ou phlycténoïdes; la conjonctive se congestionne, et les larmes coulent abondamment de ce côté (V. Zona). Elle présente trois variétés : 1° *Névralgie frontale*. Douleur qui part des trous sourciliers, se répand au front, à la paupière supérieure, au sourcil, à la caroncule lacrymale, à l'angle nasal des paupières, et quelquefois à tout le côté de la face (V. Tic *douloureux*). 2° *Névralgie sous-orbitaire*. Douleur qui part du trou sous-orbitaire, se porte à la joue, à la lèvre supérieure, à l'aile du nez, à la paupière inférieure, etc. 3° *Névralgie maxillaire*. Douleur qui part du trou mentonnier, se porte au menton, aux lèvres, à la tempe, aux dents, à la langue. — *Névralgie ilio-scrotale* ou *lombo-abdominale*. Douleur qui siège sur le trajet des branches du plexus lombaire : elle part du côté externe des premières vertèbres lombaires (*point lombaire*), atteint la crête de l'ilium (*point iliaque*), suit le cordon spermatique (*point inguinal*), et se porte au scrotum et au testicule (*point scrotal*), dont elle détermine la rétraction. — *Névralgie intercostale* [*névralgie dorso-intercostale*, *dorso-thoracique*, *névralgie des nerfs thoraciques*, *névralgie thoracique*]. Elle est caractérisée par une douleur plus ou moins violente, ayant son siège sur le trajet des nerfs intercostaux, et disséminée par points circonscrits d'où partent, à des intervalles variables, des élancements ou d'autres douleurs analogues, et dans lesquels la pression, convenablement exercée, est plus ou moins douloureuse. Les points douloureux siègent : un peu en dehors du sternum (*point antérieur*), au milieu de l'espace intercostal (*point moyen*), au niveau de la gouttière vertébrale (*point postérieur*) ou des apophyses épineuses (*point apophysaire*). — *Névralgie plantaire*. Névralgie sciatique bornée à l'espace que parcourent les nerfs plantaires. — *Névralgie réflexe*. V. Sympathie. — *Névralgie sciatique* [*névralgie fémoro-poplitée*, *sciatique*, *ischias neurosa postica* (Cotugno)]. Douleur qui part de l'échancrure ischiatique, se répand au scrotum et à la face postérieure de la cuisse, et se propage sur le bord péronier de la jambe jusqu'à la plante du pied. Cette douleur plus ou moins vive, exacerbante, s'étend le long du trajet du nerf sciatique, et s'exaspère en général par la pression, les mouvements, la marche, la toux. Les points douloureux principaux sont dits, suivant leur situation : *fessier*, *trochantérien*, *fémoraux*, *poplité*, *péronier*, *malléolaire externe*, *plantaires*.

**NÉVRALGIQUE.** adj. Qui a rapport à la névralgie. — *Points névralgiques*. Points où la douleur, spontanée ou provoquée, de la névralgie, se fait sentir d'une façon plus vive; leur situation varie avec le nerf atteint. V. Névralgie.

**NÉVRAXE.** s. m. [de νεῦρον, nerf, et ἄξων, axe]. L'*axe nerveux*, c'est-à-dire l'encéphale et la moelle épinière, ou système cérébro-spinal. — *Névraxe blanc*. La portion blanche de cet axe. — *Névraxe gris*. Son axe gris central. V. Moelle *épinière*.

**NÉVRILÉMATIQUE.** adj. Qui a rapport au névrilème.

**NÉVRILÈME.** s. m. [de νεῦρον, nerf, et εἴλημα, enveloppe; *Nervenscheide*, angl. *neurilema*, esp. *neurilema*]. Tissu conjonctif peu résistant qui forme autour de chaque nerf une enveloppe commune aux faisceaux primitifs de tubes nerveux. A l'extrémité centrale des nerfs, le névrilème se continue avec la pie-mère, membrane avec laquelle il a de l'analogie au point de vue de la texture; à leur extrémité périphérique, il disparaît dans le tissu de la partie où ils se terminent. V. NERF.

**NÉVRILÉMITE.** s. f. Inflammation du névrilème. V. NÉVRITE.

**NÉVRILITE.** s. f. V. NÉVRITE.

**NÉVRILITÉ.** s. f. Mode spécial d'activité inhérente aux éléments anatomiques, et, par suite, aux tissus, du système nerveux central et périphérique; attribut dynamique ou physiologique des éléments nerveux, comme la *contractilité* est celui des éléments musculaires; l'*innervation* en est la manifestation, l'accomplissement, comme la *contraction* est la manifestation de la *contractilité*. Comme la contractilité, la névrilité persiste pendant un temps variable dans les nerfs, dans les ganglions, etc., après la séparation d'un membre, l'ablation du cœur, la décollation. Les excitations par l'électricité, les agents chimiques, thermiques, etc., font se manifester la motricité dans les nerfs des racines antérieures, la sensibilité dans les nerfs sensibles. Portées à l'excès, ces influences peuvent causer l'extinction de ces modes de la névrilité, comme le fait s'observe pour la contractilité dans des conditions analogues. L'arrêt de la circulation suspend les actions nerveuses au bout d'un certain temps, elles réapparaissent si la durée de la suspension n'a pas été trop longue. G.-H. Lewes (1860) donne le nom de *neurilité* (*neurility*), qui est le même terme que *névrilité*, à la propriété des nerfs périphériques d'agir, soit du dedans au dehors, pour susciter les contractions, soit du dehors au dedans pour susciter les sensations dans les centres (*conductibilité*): il réserve au mot *sensibilité* la désignation de la commune propriété d'être excité par la névrilité (d'où un état actif qui est la *sensation*) et de stimuler celle-ci en retour. Sensibilité devient ici synonyme de névrilité centrale, perceptive d'une part, motrice de l'autre.

**NÉVRILOME.** s. m. Tumeur du névrilème. V. NÉVROME.

**NÉVRIMOTILITÉ.** s. f. Motilité placée sous l'influence du système nerveux. V. MOTRICITÉ.

**NÉVRINE.** s. f. [*choline*, *sinkaline*; on a aussi donné *neurine* comme synonyme de névrine, mais ce mot doit être réservé à désigner un autre corps]. [$C^{10}H^{15}AzO^{4}$, actuellement en atomes : $Az(CH^{3})^{3}(C^{2}H^{4},OH)OH$]. Base ammoniée retirée d'abord de la bile de porc et de bœuf par Scherer, puis du cerveau par Liebreich : c'est un produit de décomposition de la *lécithine*, et c'est en décomposant celle-ci par l'eau de baryte, à chaud, qu'on la retire du cerveau. C'est un liquide sirupeux, alcalin, soluble dans l'eau; elle se décompose, par ébullition, de sa solution aqueuse avec les alcalis, en dégageant de la triméthylamine. Wurtz l'a obtenue par synthèse en ajoutant du glycol chlorhydrique à de la triméthylamine.

**NÉVRISTE.** adj. et s. Nom ancien des médecins qui plaçaient dans les nerfs la propriété essentielle de la substance organisée; qui les considéraient comme chargés de distribuer leurs qualités aux autres tissus, ceux-ci restant dépourvus par eux-mêmes de propriétés organiques. La fibre musculaire, par exemple, n'était pas douée de contractilité inhérente à sa substance et indépendante des nerfs intramusculaires; les culs-de-sac mammaires n'eussent pas eu la propriété de former du lait, etc. La force nerveuse devenait contractilité dans les muscles, sécrétion dans les glandes, etc. L'anatomie générale et la physiologie expérimentale ont renversé cette hypothèse.

**NÉVRITE.** s. f. [*neuritis*, de νεῦρον, nerf; all. *Nervenentzündung*, angl. *neuritis*, it. *nevrite*, esp. *neuritis*]. Inflammation des nerfs. Dans un premier degré, elle consiste dans la *congestion* des troncs nerveux, caractérisée par l'hyperémie des vaisseaux sanguins qui se ramifient autour des faisceaux primitifs des tubes nerveux, c'est-à-dire dans le périnèvre ou gaine lamelleuse; l'injection des vaisseaux renfermés à l'intérieur de cette gaine existe également, mais elle est moins visible. Puis vient la *névrite* proprement dite, caractérisée, en outre de la congestion, par une exsudation séreuse dans les fibres lamineuses interposées aux faisceaux primitifs, et par une prolifération des cellules de tissu conjonctif qui amène la compression de ces faisceaux, et, consécutivement, une dégénération semblable à celle qui résulte de la section des nerfs (Cornil et Ranvier). La névrite peut être aiguë ou chronique. Elle résulte le plus souvent de la propagation d'une inflammation voisine; elle porte sur les nerfs situés auprès d'un foyer inflammatoire ou d'une plaie, ou baignant dans un foyer purulent; même dans ce dernier cas, la suppuration atteint très rarement les faisceaux de tubes nerveux. Elle succède à un traumatisme, à une amputation; enfin elle peut se développer sous l'influence d'un froid humide, peut-être aussi d'une brûlure. La congestion des nerfs se traduit par de l'engourdissement, de l'hyperesthésie, des fourmillements, qui disparaissent en général assez vite. La névrite aiguë s'annonce par une douleur très vive, continue, avec exacerbations, qui du point enflammé s'irradie à la périphérie du nerf et s'exalte par la pression et les mouvements; si le nerf est mixte, il y a des spasmes, des contractures ou de la paralysie; si le nerf est superficiel, on peut avoir la sensation d'un cordon dur, surtout marquée dans la névrite chronique, où les douleurs sont sourdes et la motilité assez longtemps persistante, alors que la sensibilité tactile est émoussée et l'hyperesthésie cutanée parfois excessive. La névrite amène ordinairement, à une époque plus ou moins tardive, non seulement des symptômes de parésie ou de paralysie du sentiment et du mouvement, mais aussi des troubles nutritifs, tels que lésions cutanées, altérations des ongles, œdème, induration du tissu cellulaire, etc., troubles qui, n'existant pas dans la névralgie, différencient celle-ci de la névrite. La médication antiphlogistique d'abord, révulsive plus tard, convient contre la névrite au début, sangsues ou ventouses, injections narcotiques, applications émollientes ou froides, ou mieux bains tièdes locaux et généraux; ensuite, repos, injections hypodermiques, purgatifs, vésicatoires sur le trajet du nerf, électrisation.

**NÉVRITIQUE.** adj. Synonyme de *nervin*.

**NÉVRO-CHOROÏDITE.** s. f. Choroïdite compliquée de l'inflammation des nerfs ciliaires.

**NÉVRODERMIE.** s. f. Névrose cutanée caractérisée par un prurit intense sans lésions appréciables de la peau (Brocq). Le type de ce groupe est le prurit sénile.

**NÉVRODERMITE.** s. f. Dermatose dans laquelle le prurit joue un rôle prépondérant, mais entraîne à sa suite la production de différentes lésions cutanées, dont les unes sont spéciales, lichen, urticaire, les autres banales, eczéma, papules de prurigo (Brocq). Le *prurigo de Hébra* est le type de ce groupe de dermatoses. — *Névrodermite chronique circonscrite* (Brocq et Jacquet) ou *lichen simplex chronique* de Vidal ou *lichen circonscrit*. Dermatose caractérisée par des placards d'hyperesthésie cutanée au niveau desquels le prurit fait apparaître une éruption caractérisée par l'hypertrophie des papilles, l'infiltration du derme, l'exagération de plis cutanés, d'où l'aspect en quadrillage, et enfin de la pigmentation. C'est une affection chronique avec tendance aux récidives. Le traitement général sera dirigé contre le nervosisme du sujet; locale-

ment on fera des applications de pommade à l'acide phénique (à 1 p. 40 ou 1 p. 60), au naphtol, ou d'emplâtres à l'oxyde de zinc ou à l'huile de foie de morue.

**NÉVROGLIE.** s. f. [de νεῦρον, nerf, et γλία, glu]. Tissu qui, dans les centres nerveux, encéphale et moelle épinière, forme la substance fondamentale, la charpente de ces organes, et sert de support aux éléments nerveux, cellules et tubes, ainsi que de soutien aux capillaires sanguins. Ce tissu émane de la pie-mère sous forme de prolongements extrêmement fins, qui pénètrent dans l'intérieur des centres, séparent les uns des autres les tractus ou cordons de la substance blanche, et forment dans la substance grise un réseau dont les mailles renferment les cellules et les fibres nerveuses. La névroglie n'est pas une variété de tissu conjonctif, elle vient en effet de l'ectoderme comme les cellules nerveuses elles-mêmes et non pas du mésoderme. Elle est formée de cellules étoilées, décrites par Deiters (cellules de Deiters) ou *cellules en araignée* ou *astrocytes*, munies de longs prolongements qui s'entre-croisent dans toutes les directions sans s'anastomoser, et forment autour des éléments nerveux un réseau délicat; elles sont beaucoup plus résistantes que les éléments nerveux proprement dits. — Fig. 478. Coupe de moelle épinière d'enfant nouveau-né (Méthode de Golgi. Gross. 120). La figure représente la portion comprise entre le canal de l'épendyme et le fond du sillon antérieur. On voit les cellules épendymaires et leurs prolongements ainsi que deux astrocytes. A, astrocytes; *fma*, fond du sillon antérieur; *ep*, épendyme; quelques cellules et leurs prolongements imprégnés (Sobotta).

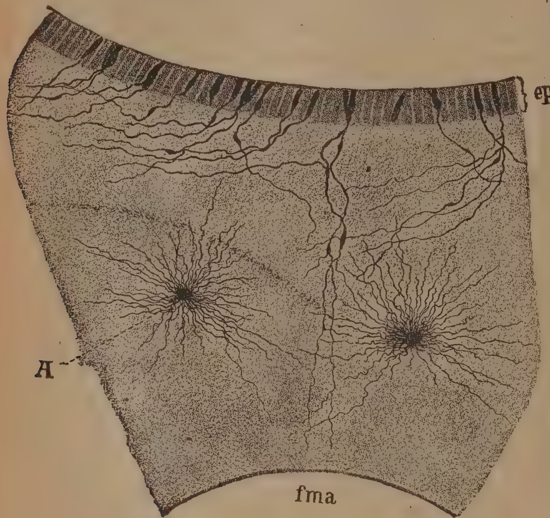



Fig. 478. — *Névroglie.*

**NÉVROGLIQUE.** adj. Qui appartient à la névroglie. — *Sarcome névroglique* (*Gliosarcome*). Terme défectueux servant à désigner soit un gliome à cellules jeunes analogues à celles du sarcome, soit une tumeur dans laquelle il y a à la fois prolifération des éléments du tissu conjonctivo-vasculaire dans le sens du sarcome et de ceux de la névroglie.

**NÉVROGRAPHIE.** s. f. [*neurographia*, de νεῦρον, nerf, et γραφή, description; all. *Neurographie*, angl. *neurography*, it. *nevrografia*, esp. *neurographia*]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des nerfs.

**NÉVRO-HYPNOLOGIE.** s. f. [de νεῦρον, nerf, ὕπνος, sommeil, et λόγος, traité; angl. *neurohypnology*] (Braid). Traité de l'*hypnotisme*.

**NÉVROLOGIE.** s. f. [*neurologia*, de νεῦρον, nerf, et λόγος, discours; all. *Neurologie, Nervenlehre*, angl. *neurology*, it. *nevrologia*, esp. *neurologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des nerfs.

**NÉVROLOGIQUE.** adj. Qui concerne la névrologie.

**NÉVROLOGISTE.** s. m. Celui qui s'occupe surtout de névrologie.

**NÉVROME.** s. m. [*neuroma*, de νεῦρον, nerf; all. *Neurom*, angl. et esp. *neuroma*]. Nom sous lequel la plupart des chirurgiens confondent, à tort, toutes les tumeurs développées sur le trajet d'un nerf. Or, parmi ces tumeurs les unes sont formées par un autre tissu que le tissu nerveux, et ne méritent pas le nom de névromes, le nom des tumeurs dérivant de celui du tissu dont elles sont formées, et non du tissu où elles siègent : ces *pseudo-névromes* sont des myxomes, des sarcomes, des fibromes, des carcinomes ou des épithéliomes. Les *névromes vrais* sont constitués par un tissu de nouvelle formation, dont le type se retrouve dans le tissu nerveux normal (Cornil et Ranvier) : tantôt ils sont formés par le tissu qui entre dans la structure de la substance grise des centres et des ganglions nerveux, c'est-à-dire par des cellules et des tubes (*névromes médullaires* ou *ganglionnaires*), et se rencontrent, bien que rarement, dans ces centres; tantôt ils s'observent exclusivement sur le trajet des nerfs, et sont formés, comme eux, de tubes nerveux pourvus ou non de myéline : aussi ces névromes, dits *fasciculés*, sont-ils distingués par Virchow en *myéliniques* et *amyéliniques*, les tubes à double contour dominant dans les premiers, les fibres de Remak dominant ou existant seules dans les seconds. Sous le nom de *névromes douloureux*, on a décrit de petites tumeurs sous-cutanées et très douloureuses, qui sont des fibromes. Enfin Verneuil a donné le nom de *névromes cylindriques plexiformes* à des névromes fasciculés dans lesquels des fibres nerveuses sans myéline et du tissu fibreux se forment entre les tubes d'un nerf périphérique, en augmentant son volume sans altérer sa forme cylindrique. Toutes ces tumeurs ont pour caractère clinique capital l'apparition d'une douleur vive, accompagnée de symptômes locaux en rapport avec la compression qu'elles exercent sur les parties voisines et variables avec la fonction de celles-ci, et de troubles généraux des grandes fonctions, émaciation, prostration des forces, etc. On a invoqué comme causes des névromes un traumatisme, une inflammation, le rhumatisme, la syphilis, et conseillé, en conséquence, un traitement en rapport avec ces causes; mais en réalité, celles-ci sont inconnues, et le seul traitement rationnel est l'ablation par le bistouri ou les cautères électriques quand la douleur est insupportable et la santé générale trop altérée.

**NÉVROMIMOSIE.** s. f. [de νεῦρον, nerf, et μιμέομαι, j'imite]. Sorte de névrose rare, caractérisée par des accès où le malade joue, comme malgré lui, des scènes variées, et fait assister à un spectacle sérieux ou burlesque.

**NÉVRO-MUSCULAIRE.** adj. — *Cellule névro-musculaire* (Kleinenberg). Élément contractile qui se trouve dans le mésoderme et qui se rattache à l'ectoderme (polypiers, hydres d'eau, etc.).

**NÉVROMYALGIE.** s. f. [de νεῦρον, nerf, μῦς, muscle, et ἄλγος, douleur]. Le rhumatisme articulaire (Dupuy).

**NÉVROPATHIE.** s. f. [de νεῦρον, nerf, et πάθος, affection]. Synonyme de *nervosisme* ou *névrose*. — *Névropathie protéiforme* (Cerise). V. Nervosisme.

**NÉVROPATHIQUE.** adj. Qui concerne la névropathie; qui en est atteint.

**NÉVROPHLOGOSE.** s. f. [de νεῦρον, nerf, et *phlogose*]. La névrite.

**NÉVROPHONIE.** s. f. [de νεῦρον, nerf, et φωνή, voix] (Bertrand). Névrose rare, appelée aussi *délire des aboyeurs* et caractérisée par un cri perçant, convulsif, parfois musical, qui représente tantôt le chant du coq ou le cri du paon, tantôt le bêlement des brebis, tantôt le miaulement du chat, tantôt le jappement du chien. Cette affection a parfois régné d'une manière épidémique, surtout chez les femmes, appelées ordinairement *aboyeuses*, d'après la nature du cri. A l'époque de la sorcellerie, elle a été plus d'une fois attribuée à une possession démoniaque et traitée par les exorcismes. Les recherches modernes ont montré que cette affection est une des formes de la chorée : souvent l'aboiement choréique est une simple complication de la chorée générale; plus rarement il y a chorée des muscles expirateurs et laryngiens seuls, cas qui constitue plus spécialement la forme dite *délire des aboyeurs*.

**NÉVROPLASTIE.** s. f. [de νεῦρον, nerf, et πλάσσειν, former]. Naissance, production, régénération, cicatrisation des nerfs (V. NERF). Ce nom a été donné à la production de névromes sur le trajet des nerfs périphériques, pris à tort pour des ganglions nerveux de formation accidentelle.

**NÉVROSCLÉROSE.** s. f. [de νεῦρον, nerf, et *sclérose*]. Sclérose du tissu nerveux. V. CÉRÉBRO-SCLÉROSE et SCLÉROSE.

**NÉVROSE.** s. f. [*neurosis*, all. *Nervenleiden*, angl. *neurose*, it. *neurosi*, esp. *neurosi*, *neurosis*]. Nom générique des maladies qu'on suppose avoir leur siège dans le système nerveux, et qui consistent en un trouble fonctionnel sans lésion *actuellement appréciable* dans la structure des parties ni agent matériel apte à le produire. Ces maladies ont pour caractères d'être de longue durée, apyrétiques, difficilement curables, d'offrir un appareil de symptômes graves en apparence, et d'être cependant peu dangereuses d'ordinaire. Presque toutes sont intermittentes, c'est-à-dire se présentent par accès, telles que l'hystérie, l'épilepsie, etc. — *Névrose* [*maux de nerfs*, *état nerveux*, *vapeurs* et *névropathie*]. Ensemble d'accidents très divers d'un sujet à l'autre, qui s'observent surtout chez les femmes; plus rarement chez les sujets du sexe masculin. Ces accidents sont aujourd'hui rangés soit dans l'hystérie, soit dans la neurasthénie; mais dans bien des cas on ne retrouve pas nettement les stigmates de l'une ou de l'autre de ces névroses. Les malades éprouvent d'abord un malaise général indéfinissable, qui, peu à peu, se fixe en un point particulier, où il produit une angoisse poignante, augmentant sans cesse, jusqu'à ce qu'éclate une série de phénomènes convulsifs variés, connus sous le nom de *vapeurs*, ou de *convulsions spasmodiques* lorsqu'ils excitent des contractions involontaires et des mouvements désordonnés, partiels ou généraux, dans les muscles habituellement soumis à l'influence régulatrice de la volonté. On avait établi dans cet ensemble trois divisions fondées sur l'intensité et la durée des accidents, mais réunies par ce fait que les troubles portent sur les mêmes appareils, et que souvent, chez la même malade, les attaques passent de l'une de ces formes à l'autre. La *première forme* était connue sous le nom de *mobilité nerveuse* et de *spasmes essentiels* (Trousseau). Les malades ont conscience d'une sorte de malaise qui les rend tristes et moroses; ressentent vers l'épigastre un resserrement qui imprime à leurs pensées et à leur manière d'être un aspect presque semblable à celui des gens dans l'affliction; ne cessent de dire qu'ils sont oppressés, et ne peuvent parvenir à se rendre compte de cette tristesse inexplicable. Souvent tout se borne là, et quelque distraction imprévue suffit pour les tirer de cet état de souffrance. Mais, à la moindre impression pénible, le spasme se produit, et les pleurs coulent en abondance. D'autres fois ce sont des emportements soudains : un mouvement, un bruit, une parole désobligeante, une contrariété, suffisent pour les faire éclater, malgré tous les efforts de la raison, malgré les intentions les mieux arrêtées de se tenir sur ses gardes. La plupart sont tourmentés d'un besoin impérieux d'émotions, quelquefois tel, qu'on a vu des femmes entourées des plus tendres affections s'administrer des médicaments dangereux, s'imposer un régime nuisible, se livrer à des exercices funestes, courir les chances d'une grave maladie, afin d'appeler sur elles une attention plus inquiète. Parfois un organisme musculaire infatigable porte irrésistiblement les femmes à se mouvoir, à marcher, en leur donnant le sentiment d'une force invincible et du besoin pressant de se livrer à des exercices pénibles, exaltation musculaire qui dure peu. La *deuxième forme* était connue sous les noms d'*état vaporeux*, d'*attaque de nerfs*, d'*hystérie décomposée* (Trousseau), de *névropathie protéiforme*. La *troisième forme* est l'attaque d'*hystérie*. — *Grande névrose*. V. HYSTÉRIE.

**NÉVROSPASME.** s. m. ou **NÉVROSPASMIE** s. f. V. NÉVROSE.

**NÉVROSTHÉNIE.** s. f. [*neurosthenia*, de νεῦρον, nerf, et σθένος, force; all. *Neurosthenie*, *Nervenüberreitzung*, angl. *neurosthenia*, it. *nevrostenia*, esp. *neurostenia*]. Excès d'excitation nerveuse; irritation nerveuse.

**NÉVROSTHÉNIQUE.** adj. Se dit des agents propres à exciter le système nerveux, à augmenter sa force : thé, café, alcool, stimulants diffusibles, etc.

**NÉVROTHÈLE.** adj. [de νεῦρον, nerf, et θηλή, papille]. — *Appareil névrothèle*. Nom donné par Breschet à l'ensemble des papilles de la peau.

**NÉVROTIQUE.** adj. et non **NÉVROSIQUE**. Qui concerne les nerfs ou les névroses. V. NERVIN.

**NÉVROTOME.** s. m. [all. et angl. *Neurotomus*, it. *nevrotomo*, esp. *neurotomo*]. Scalpel à deux tranchants, long et étroit, dont on se sert pour disséquer les nerfs.

**NÉVROTOMIE.** s. f. [*neurotomia*, de νεῦρον, nerf, et τέμνειν, disséquer, couper; all. *Neurotomie*, *Nervenschnitt*, angl. *neurotomy*, it. *nevrotomia*, esp. *neurotomia*]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des nerfs.

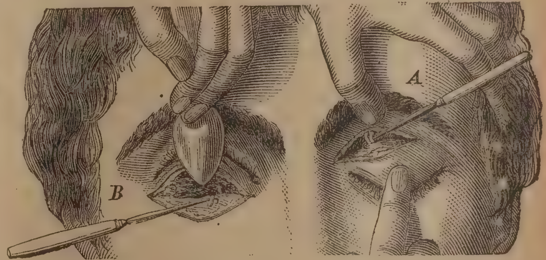



Fig. 479. — *Névrotomie.*

— Section sous-cutanée ou à ciel ouvert d'un cordon nerveux, opération chirurgicale pratiquée comme moyen curatif de certaines névralgies rebelles. La figure 479 représente la section des nerfs sus-orbitaire (en A) et sous-orbitaire (en B), nerfs sur lesquels cette opération se pratique le plus souvent.

**NÉVROTROPHIQUE.** adj. Synonyme de *trophonévrotique*.

**NÉVROVISCÉRITE.** s. f. Mot hybride désignant les inflammations viscérales à formes névralgiques.

**NEW-LONDON-ALUM-SPRING** (États-Unis, Virginie). *Eaux sulfatées mixtes et ferrugineuses*, froides.

**NEYRAC** (Ardèche). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses* faibles, froides et tièdes, 14° à 27°, contenant 2gr,18 de

sels, dont 1gr,35 de bicarbonates alcalins et 0gr,08 de protoxyde de fer. Établissement : buvette, bains.

**NEZ.** s. m. [*nasus*, ῥὶν ou ῥὶς, all. *Nase*, angl. *nose*, it. *naso*, esp. *nariz*]. Partie saillante, pyramidale et triangulaire, située au milieu de la face, qui recouvre et protège l'appareil de l'odorat représenté par la terminaison du nerf olfactif dans les fosses nasales, et dont le sommet, appelé la *racine*, se continue supérieurement avec la partie moyenne et inférieure du front, dont les faces latérales constituent les *ailes*, et dont la base est percée de deux ouvertures appelées *narines*. Le nez contient supérieurement deux os propres [V. Nasal (*Os*)], dans sa partie moyenne un cartilage, et, inférieurement, plusieurs fibrocartilages [V. Nasal (*Cartilage*)]; il est tapissé à sa surface interne par la pituitaire. On y trouve aussi quatre muscles : le pyramidal, le transversal, l'élévateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure, et l'abaisseur de l'aile du nez. — Le nez peut être atteint : 1° de *lésions inflammatoires*, furoncles, abcès, phlegmons, qui doivent être incisés rapidement, à cause de leur tendance à fuser vers les paupières et de la gravité spéciale que leur donne le voisinage de la veine ophtalmique, comme à toutes les lésions semblables de la joue; 2° d'*ulcères* rebelles (V. Lupus); 3° de *lésions traumatiques*; les plaies par instruments piquants ou tranchants n'offrent de gravité que quand elles sont compliquées de lésions des parties profondes, fosses nasales, os de la face ou du crâne, etc.; les contusions de la racine du nez s'accompagnent souvent d'ecchymoses et de bosses sanguines qui peuvent s'étendre aux paupières.

**NIAOULI.** s. m. Huile essentielle du *mélaleuque*.

**NICE** (France, Alpes-Maritimes). *Station d'hiver* : air sec, excitant, agité par les vents; température élevée, ciel pur; insolation forte; les quartiers de Carabacel et de Cimiez, situés à une certaine distance de la mer, sont les véritables stations pour les malades; l'air est moins agité, le climat moins maritime, la poussière moins fréquente et le calme plus grand. Indications : scrofule, lymphatisme, mal de Bright, diabète; phtisie pulmonaire au début à forme torpide, sans tendance aux hémoptysies; goutte; neurasthénie.

**NICKEL.** s. m. [*niccolum*, all. *Nickel*, angl. *nickel*, it. *nicolo*, esp. *niquel*]. Métal d'un blanc qui tient le milieu entre la couleur de l'argent et celle de l'étain; ductile, tenace; attirable à l'aimant; presque aussi dur que le manganèse; qui ne s'oxyde pas à l'air humide, ce qui le fait employer pour recouvrir les objets facilement oxydables, les instruments de chirurgie, etc. On le trouve dans la nature à l'état de sulfo-arséniure (*kupfernickel*). Densité 8,8.

**NICOLAIER** (Arthur), (médecin allemand, né en 1862). — *Bacille de Nicolaier*. Bacille en fins bâtonnets, ayant une extrémité ovalaire et renflée qui leur donne la forme d'épingles ou de baguettes de tambour (V. fig. 55, p. 137), et qui est due à la présence d'une spore. C'est l'agent du tétanos. Il est anaérobie et se cultive seulement dans le vide; dans les produits de culture on trouve diverses toxines (tétanine, tétanotoxine, spasmotoxine), dont l'inoculation aux animaux détermine des accès de tétanos.

**NICOTIANE.** s. f. Le *tabac*, du nom de Nicot, ambassadeur de France en Portugal, qui l'envoya à Catherine de Médicis, en 1560. — *Huile de nicotiane*. V. Huiles *médicinales*.

**NICOTIANINE.** s. f. (*essence de tabac*; all. *Nicotianin*, angl. *nicotianine*, it. et esp. *nicotianina*). Matière cristalline, volatile, infusible, soluble dans l'alcool et l'éther, d'odeur faible de tabac, de saveur amère, qu'on obtient en distillant à plusieurs reprises de l'eau avec du tabac.

**NICOTINE.** s. f. (all. *Nicotin*, angl. *nicotine*, it. et esp. *nicotina*) ($C^{20}H^{14}Az^2$). Liquide oléagineux, très soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et les huiles grasses, volatil, incolore, tendant à brunir et à épaissir par le contact de l'air, dont il absorbe l'oxygène. Son odeur, faible à froid, âcre, asphyxiante à chaud, rappelle celle du tabac; sa saveur est âcre, brûlante; la nicotine brûle avec une flamme blanche et laisse un résidu charbonneux. C'est un alcaloïde puissant, neutralisant tous les acides : elle se combine avec le brome et l'iode. L'acide sulfurique la rougit, l'acide azotique la jaunit; elle précipite en jaune par l'eau iodée, en jaune le chlorure d'or, en blanc le tannin et les sels de plomb et de cuivre. Elle fume à l'air en présence de l'acide chlorhydrique; elle est aussi caustique que l'ammoniaque et forme des escarres de la bouche dans l'empoisonnement. On la prépare en évaporant en consistance d'extrait une infusion de feuilles de tabac, traitant cet extrait par la potasse qui déplace la nicotine, puis par l'éther qui s'en empare. D'après des expériences faites sur les animaux, et d'après les cas d'empoisonnement observés chez l'homme, on sait que la nicotine est un des poisons les plus violents, et que, même à faibles doses, elle tue instantanément; son action sur l'économie animale peut être comparée à celle de l'acide prussique, puisque une goutte de moins de 5 milligrammes suffit pour tuer, en quelques instants, un chien de moyenne taille. Comme le tabac, la nicotine tue en paralysant les nerfs moteurs : on observe d'abord des vertiges, des vomissements, et un tremblement caractéristique, auquel succèdent les convulsions et l'asphyxie par paralysie des muscles de la respiration. Le tannin en solution, les infusions concentrées de thé ou de café, sont les meilleurs contrepoisons de la nicotine. La nicotine n'est pas employée en thérapeutique : on l'a essayée, à la dose de 4 à 13 gouttes par jour, dans le tétanos, mais sans succès. V. Tabac. — Voici la méthode indiquée par Naquet pou reconnaître et distinguer les trois alcaloïdes liquides et volatils, la conicine, l'aniline et la nicotine : une goutte de substance est placée sur un verre de montre et traitée par l'acide azotique; si celui-ci rougit, et qu'une autre goutte de la même substance devienne violet foncé sous l'influence de l'acide chlorhydrique gazeux, on a probablement de la conicine; si l'acide ne rougit pas, qu'une autre goutte de la substance étudiée devienne violette en présence du chlorure de chaux, et que deux autres gouttes deviennent rouges quand on les chauffe l'une avec l'acide arsénique, l'autre avec l'azotate de mercure, on a de l'aniline; si ces réactions manquent, mais que la substance devienne rouge de sang sous l'influence du chlore, violette avec l'acide chlorhydrique et à l'ébullition seulement, on a probablement de la nicotine. Celle-ci est d'ailleurs révélée par son odeur. Proportions de nicotine contenue dans les tabacs :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Lot | 7,96 0/0 | Alsace | 3,21 0/0 |
| Lot-et-Garonne | 7,34 | Virginie | 6,87 |
| Nord | 6,58 | Kentucky | 6,09 |
| Ille-et-Vilaine | 6,29 | Maryland | 2,29 |
| Pas-de-Calais | 4,94 | Havane, moins de | 2 |

D'après Melsens, la fumée de tabac contient une proportion considérable de nicotine.

**NICOTINISME.** s. m. Empoisonnement, et en particulier empoisonnement chronique, par le tabac.

**NICTATION.** s. f. [*nictatio*, de *nictare*, clignoter; σκαρδαμυγμός, all. *Blinzeln*, angl. *twinkling*, it. *nictazione*, esp. *nictacion*]. Synonyme de *clignotement*.

**NICTITATION.** s. f. V. Nictation.

**NID.** s. m. [all. *Nest*, angl. *nest*, it. et esp. *nido*]. Endroit préparé par les oiseaux, où ils pondent leurs œufs. — *Nid d'alcyon, nid d'hirondelle*. V. Alcyon, Cubilose et Hirondelle.

**NIDAMENTUM.** s. m. (Burdach). Toute enveloppe extérieure qui, s'ajoutant à un œuf déjà revêtu d'une membrane propre, a rapport à l'incubation, et est produite par la mère. La *membrane caduque* appartient à cette classe de produits.

**NIDATION.** s. f. — *Nidation utérine.* Le séjour de l'œuf et son développement dans l'utérus.

**NIDIFORME.** adj. [de *nidus*, nid, et *forma*, forme]. — *Masse nidiforme* (Burdach). Substance homogène qui, comme le frai, enveloppe certains œufs.

**NIDOREUX, EUSE.** adj. [*nidorosus*, qui signifie : à odeur de viande rôtie; all. *faulig*, angl. *nidorous*, it. *nitanfato*, esp. *nidoroso*]. Se dit de tout ce qui a l'odeur et la saveur de viande ou d'œufs pourris. ‖ *Rapport nidoreux.* Éructations qui présentent cette odeur, analogue à celle de l'hydrogène sulfuré, et qui sont l'indice d'une digestion difficile.

**NIDULANT, ANTE.** adj. — *Membrane nidulante* (Burdach). Membrane vésiculeuse dans laquelle certains animaux renferment leurs œufs.

**NIEDERBRONN** (Alsace). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 17°,5, contenant 4gr,62075 de sels, dont 3gr,08857 de chlorure de sodium. Altitude : 192 mètres. Établissement : buvette, bains, douches; mai à octobre. Exportation.

**NIEDERNAU** (Wurtemberg). *Eaux bicarbonatées calciques*, froides, 8°. Établissement.

**NIGELLE** s. f. [*Nigella*, all. *Schwarzkümmel*, angl. *fennel flower*, it. *nepitella*, esp. *agenuz*]. Genre de plantes renonculacées, dont les semences, réduites en poudre, sont employées comme condiment et comme stimulantes. Telles sont la *nigelle des champs* (*N. arvensis*, L., *nigelle bleue*, *herbe du capucin*), dont les semences, piquantes, aromatiques, sternutatoires, pouvant remplacer le poivre, sont connues sous le nom vulgaire de *toute-épice* ou de *poivrette*; la *nigelle cultivée* (*N. sativa*), dont on saupoudre les aliments en Égypte; la *Nigelle de Damas* (*N. Damascena*, L.), dont les feuilles très fines lui ont fait donner le nom de *patte d'araignée*, *cheveux de Vénus*, et dont les semences passent pour fortifiantes, carminatives, emménagogues.

**NIGELLINE.** s. f. Matière amère, liquide, jaunâtre, mal déterminée, retirée de la graine des diverses espèces de nigelle (Reinsch).

**NIGRITIE.** s. f. [*nigritia*, de *niger*, noir]. Coloration générale ou partielle noire, plus ou moins foncée, qui se montre quelquefois pendant la grossesse (V. MASQUE). — *Nigritie de la langue.* Teinte noire qu'elle prend dans quelques maladies. La langue noire (V. LANGUE) est due au développement d'un parasite de l'ordre des saccharomyces décrit par MM. Roger et Weil.

**NIHIL ALBUM.** s. m. [*nihilum album*, all. *Zinckblume*, angl. *pompholix*, it. *tuzia*]. Oxyde de zinc obtenu par sublimation. V. OXYDE.

**NIRLE.** s. m. [all. *Masern*, angl. *the nirles*, it. *rosolia*, esp. *sarampion*; *morbus lenticularis* de Bonnet; *rubeola varioloides* de Sauvages; *variola hermaphroditica* de Fehrins]. Variété de la rougeole, vulgairement dite *rougeole boutonneuse*.

**NIRVANINE.** s. f. Corps qui se présente sous forme de prismes blancs, fusibles à 185°, solubles dans l'eau; c'est l'éther méthylique de l'acide diéthylglycocolparaamido-oxybenzoïque, qui est une variété d'orthoforme; sa solution aqueuse se colore en violet par le perchlorure de fer. Ce corps, beaucoup moins toxique que la cocaïne, a été employé en injections sous-cutanées à la dose de 0gr,05 à 0gr,50, pour l'anesthésie locale; l'insensibilité ainsi obtenue se prolongerait plusieurs heures.

**NISUS FORMATIVUS.** Expression signifiant *effort formatif*, qui a été employée comme synonyme, soit de *force vitale*, soit de *plasticité*, ou pour désigner la propriété de naître et de se régénérer que possèdent les éléments anatomiques et les tissus.

**NITRATATION.** s. f. Application du nitrate d'argent pour la coloration en brun des éléments anatomiques, des épithéliums surtout. La coloration étant due au dépôt d'oxyde d'argent, on dit aussi *argentation*.

**NITRATE.** s. m. [all. *salpetersaures Salz*, angl. *nitrate*, it. et esp. *nitrato*]. V. AZOTATE.

**NITRE.** s. m. [*nitrum*, νίτρον, all. *Salpeter*, angl. *nitre*, it. et esp. *nitro*]. Nom vulgaire de l'azotate de potasse, appelé aussi *sel de nitre* ou *nitre prismatique*. — *Nitre ammoniacal* ou *détonant*. L'azotate d'ammoniaque. — *Nitre calcaire*. L'azotate de chaux. — *Nitre cubique*, *rhomboïdal* ou *du Pérou*. L'azotate de soude. — *Nitre fixé*. V. CARBONATE *de potasse*. — *Nitre de houssage*. V. AZOTATE *de potasse*. — *Nitre lunaire*. L'azotate d'argent. — *Nitre magnésien*. L'azotate de magnésie. — *Nitre mercuriel*. L'azotate de mercure.

**NITRÉ, ÉE.** adj. Synonyme de *nitrogéné*. — *Papier nitré*. V. PAPIER.

**NITREUX, EUSE.** adj. [all. *salpetrig*, angl. *nitrous*, it. et esp. *nitroso*]. Qui a le caractère du nitre (*nitrosus*), qui s'y rapporte.

**NITRIFICATION.** s. f. [all. *Nitrification*, *Salpeterbildung*, angl. *nitrification*, it. *nitrificazione*, esp. *nitrificacion*]. Conversion de certaines matières en nitrites et nitrates, qui a lieu en présence de l'air grâce à l'action de deux microbes isolés par Winogradsky. Ces agents brûlent les albuminoïdes et l'ammoniaque et les transforment en acides nitreux et nitrique, ce qui explique la formation de ces nitrates alcalins. L'un d'eux est une bactérie mobile munie d'un grand cil vibratile et ayant une forme rappelant celle des spermatozoïdes. Ce microbe est capable de décomposer l'acide carbonique sans le secours des radiations solaires et sans chlorophylle. Il produit de l'acide nitreux; l'acide nitrique et les nitrates sont produits par un autre microbe découvert aussi par Winogradsky; cette deuxième bactérie a la forme d'un bâtonnet; elle est très avide d'air et pousse en surface. Cette fonction des microbes est très importante; en effet, les matières albuminoïdes provenant des animaux en putréfaction ne peuvent servir de nourriture aux plantes; elles doivent être transformés d'abord en corps simples, eau, acide carbonique, composés nitriques et ammoniacaux, et comme les plantes sont surtout avides d'azote nitrique, les bactéries de la nitrification jouent ainsi un rôle fondamental dans le mécanisme général de la vie. A côté de ces microbes nitrifiants, d'autres espèces sont capables de transformer l'acide nitrique en protoxyde d'azote et en azote : ce sont les microbes dénitrifiants (Gayon et Dupetit).

**NITRILE.** s. m. Nom donné par Dumas (1847) à un groupe de composés chimiques qui représentent les sels ammoniacaux à acides organiques privés de quatre équivalents d'eau, et qui peuvent, en reprenant ces quatre équivalents d'eau, reproduire les sels ammoniacaux dont ils dérivent. Un composé chimique peut posséder plusieurs fonctions, et un nitrile peut être en même temps acide, amine, phénol, etc.; c'est ainsi que sont constitués en général les albuminoïdes de l'économie.

**NITRIQUE.** adj. [all. *salpetrig*, angl. *nitric*, it. et esp. *nitrico*]. — *Acide nitrique* V. AZOTIQUE. ‖ *Onguent*, *pommade nitrique*. V. POMMADE *oxygénée*.

**NITRITE.** s. m. [all. *salpetrigsaures Salz*, angl. *nitrite*, it. et esp. *nitrito*] (*azotite*). — *Nitrite d'amyle*. Nom sous lequel on désigne ordinairement l'*éther amylazoteux* en thérapeutique, où ce corps a été employé en inspirations, à la dose de 5 à 6 gouttes, dans diverses maladies

douloureuses, convulsives ou spasmodiques, telles que l'angine de poitrine, la laryngite striduleuse, la coqueluche, l'asthme cardiaque, l'hystérie, l'éclampsie, le tétanos, la chorée, etc. — *Nitrite de sodium*. Antiasthmatique s'employant à la dose de 0gr,10 à 0gr,30, en potion.

**NITROBACTÉRIE.** s. f. Bactérie déterminant la nitrification (V. ce mot).

**NITROBENZIDE** ou **NITROBENZINE.** s. f. [all. *Nitrobenzol*, angl. *nitro-benzole*, it. *nitrobenzina; benzoène nitré, nitrobenzol, essence de mirbane, essence artificielle d'amandes amères*] ($C^{12}H^5AzO^4$, ou, en atomes, $C^6H^5AzO^2$). Liquide jaunâtre, produit par l'action de l'acide nitrique fumant sur la benzine. Elle a une odeur d'amandes amères qui la fait employer dans l'industrie des savons; on l'emploie surtout pour la préparation de l'aniline; elle se solidifie à 0°, bout à 213°, se dissout dans l'éther et l'alcool, et non dans l'eau. La *binitrobenzine* s'obtient de la même manière en employant un grand excès d'acide; elle est cristallisée, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool [$C^{12}H^4(AzO^4)^2$].

**NITROGÈNE.** s. m. [de *nitre*, et εννᾶν, produire; all. *Nitrogenium, Salpeterstoff*, angl. *nitrogen*, esp. *nitrogeno*]. V. Azote.

**NITROGLYCÉRINE.** s. f. [*glonoïne, trinitrine, trinitroglycérine*] [$C^6H^5O^6(AzO^4)^3$, ou, en atomes, $C^3H^5O^3(AzO^2)^3$]. Liquide huileux, insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool méthylique et dans l'éther, peu dans l'alcool ordinaire, cristallisant en aiguilles à 0°, volatil sans décomposition, plus lourd que l'eau, décomposé par la soude caustique et par les acides sulfurique et azotique (Williamson). Ce corps est détonant par le choc, inflammable directement, mais avec peine; plus explosible et plus instable que le pyroxyle. Sa saveur est piquante, sucrée et aromatique; il est toxique à petite dose (Kopp). On l'obtient, dans les laboratoires, en versant de la glycérine dans un mélange de deux parties d'acide sulfurique à 66° et d'une partie d'acide azotique fumant (Champion). En pharmacologie, on l'emploie sous le nom de *trinitrine*; on se sert d'une solution alcoolique au centième, dont on administre 2 à 3 gouttes par la bouche ou en injection sous-cutanée; elle agit comme vaso-dilatateur et a été préconisée par Huchard dans le traitement de l'angine de poitrine due, d'après cet auteur, à l'ischémie du myocarde. Elle a aussi des propriétés antihystériques, antinévralgiques, antispasmodiques.

**NITROMURIATIQUE.** adj. V. Eau *régale*.

**NITRONAPHTOL.** s. m. [*acide nitronaphtalinique, nitrophtalinique, nitroxynaphtalique*] [$C^{20}H^7(AzO^4)O^2$]. Substance amorphe, jaune, soluble dans l'eau et dans l'alcool, cristallisant en aiguilles jaunâtres dans l'acide acétique, obtenu par action de l'acide azotique sur les naphtols.

**NITROXANTHIQUE.** adj. V. Picrique.

**NIVÉOLE.** s. f. Genre d'amaryllidées, dites parfois *perce-neige*. La *nivéole d'été* (*Leucoium æstivum*, L.) et la *nivéole printanière* (*Leucoium vernum*, L.) sont des plantes indigènes dont les bulbes sont âcres et vomitifs.

**NOBLE.** adj. [*nobilis*]. Se dit vulgairement des parties du corps sans lesquelles l'homme ne saurait vivre (le cœur, le cerveau, les poumons, etc.), et quelquefois des organes génitaux.

**NOCARD** (vétérinaire français, 1850-1903]. — *Bacille de Nocard*. Nom donné parfois au bacille de la psittacose.

**NOCERA-UMBRA** (Italie). *Eaux bicarbonatées calciques*, froides, 10°; altitude : 600 mètres. Établissement. Eaux d'exportation.

**NOCTAMBULE.** adj. et s. V. Somnambule.

**NOCTURNE.** adj. [*nocturnus, noctilux*, angl. *nocturnal*, it. *notturno*, esp. *nocturno*]. Qui a lieu la nuit : *délire nocturne*.

**NOCUITÉ.** s. f. Propriété d'être nuisible.

**NODAL, ALE.** adj. — En optique, *point nodal*, synonyme de *centre optique*.

**NODOSITÉ.** s. f. V. Nodus. — *Nodosités de Bouchard, d'Heberden*. V. Bouchard, Heberden.

**NODULAIRE.** adj. Qui concerne les nodules; qui en est pourvu.

**NODULE.** s. m. [*nodulus*, diminutif de *nodus*, nœud] (Reil). Éminence oblongue, aplatie, de la face externe du cervelet, au-dessus et au-devant de la *luette*. — *Nodule cartilaginiforme*. Nodule que l'on rencontre dans certains tendons, et qui n'est formé que de cellules conjonctives ayant sécrété une substance hyaline, n'ayant aucunement les réactions de la chondrine. — *Nodule de Morgagni*. V. Sigmoïde.

**NODUS.** s. m. [de *nodus*, nœud; *nodosité*; πῶρος, all. *Knoten*, angl. *node*, it. *nodo*, *nodosità*, esp. *nodosidad*]. Nom donné tantôt aux concrétions tophacées qui se forment autour des articulations affectées de goutte, tantôt aux tumeurs que les chirurgiens appellent *ganglions*. Les véritables *nodus* sont de simples renflements d'une petite portion d'un tendon ou d'un faisceau fibreux : il n'y a pas production d'un corps nouveau, mais seulement engorgement d'un tissu normal. Ces nodus tendineux ou aponévrotiques ont le volume et la forme d'un haricot; ils ont un peu plus de densité que le tissu dont ils font partie. Le plus souvent, ils ont une texture fibreuse. Ils sont tout à fait insensibles, si ce n'est quelquefois pendant les temps humides, et ne méritent aucun traitement. On appelle plus spécialement *nodosités* les indurations circonscrites qui succèdent à une inflammation limitée.

**NŒUD.** s. m. [*nodus*, ἅμμα, all. *Knoten*, angl. *knot*, it. *nodo*, esp. *nudo*]. En anatomie, *nœud de l'encéphale*. La protubérance annulaire. || En physiologie, *nœud vital*. V. Respiratoire (*Centre*). || En chirurgie, *nœud du chirurgien* (fig. 480). Nœud fait en passant deux fois le bout du fil ou de la ligature dans la même anse. —

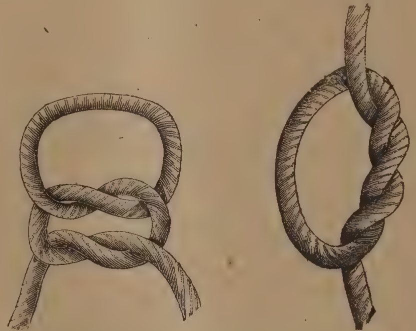


Fig. 480. — *Nœud* du chirurgien.

*Nœud d'emballeur*. Bandage dont on se sert principalement pour comprimer l'artère temporale après l'artériotomie. On le fait avec une bande de 6 mètres, roulée à deux globes, dont un plus gros que l'autre d'à peu près un sixième. On applique le plein de la bande sur une tempe; on porte les deux globes, l'un par devant, l'autre par derrière la tête, jusqu'à la tempe opposée; on les croise et on les ramène par le même trajet au point de départ; on porte un globe en haut, sur le sommet de la tête, et l'autre globe en bas, sous le menton. On ramène les deux globes sur une tempe, on les croise et on les ramène comme la première fois sur l'autre tempe, où on les contourne

encore l'un sur l'autre ; on fait ainsi trois ou quatre nœuds, et on épuise les deux globes en circulaires horizontaux.

**NOINTOT** (France, Seine-Inférieure). — *Eaux crénatées ferrugineuses*, froides, 13°,2.

**NOIR**. s. m. [all. *schwarz*, angl. *black*, it. et esp. *negro*]. La couleur la plus éloignée du blanc. Sa production résulte de causes diverses, selon que les corps sont vus par lumière transmise ou par lumière réfléchie. Dans ce dernier cas, le noir résulte de ce qu'un corps ne réfléchit aucune partie de la lumière qui le frappe (ou *absorbe* toute la lumière) : l'image de ce corps donne à la rétine la sensation d'une absence de matière, par rapport aux parties voisines de la rétine recevant plus ou moins de lumière. Les corps blancs, rouges, bleus, etc., dont la surface réfléchit la lumière de manière que celle de certains points n'arrive pas dans l'axe visuel, paraissent noirs en ces endroits. Dans le cas de l'examen des objets par lumière transmise, le noir résulte de ce qu'un corps non diaphane intercepte la lumière dans toute son étendue, de sorte que son ombre seule arrive sur la rétine; dans ces conditions, un corps diaphane peut intercepter la lumière transmise en réfléchissant celle-ci vers sa source lorsqu'il offre une figure appropriée; c'est ce qui arrive partiellement pour les corps sphériques ou sphéroïdaux placés sous le microscope, aux bulles de gaz en particulier. — *Noir d'aniline*. Matière colorante noire qui dérive de l'aniline par oxydation, à l'aide du chlorate de potasse et du sulfure de cuivre. — *Noir animal*. V. Charbon *animal*. — *Noir de fumée*. Charbon résultant de la combustion de substances très riches en carbone, telles que les résines : il s'échappe avec des essences et huiles dans une chambre pourvue d'une cheminée fermée d'un cône de toile qui reçoit le charbon. On lui enlève l'huile par l'alcool, ou mieux par calcination en vase clos : il sert pour faire l'encre d'imprimerie. Pour le volume, pour la teinte générale (le mode de réfraction de la lumière excepté), et pour l'intensité du mouvement brownien, rien ne ressemble plus au pigment que les granules du noir de fumée isolés; et cela, soit qu'ils proviennent de la suie, de l'encre de Chine, de l'encre d'imprimerie, du noir de bougie ou du noir d'ivoire, du poumon, des ganglions bronchiques. Le noir de fumée est composé de fins granules de 1 à 2 millièmes de millimètre, accompagnés, quand il est grossier, d'un très petit nombre d'autres granules anguleux, mais souvent à angles mousses, larges au plus de 5 à 8 millièmes de millimètre, d'un ton brun jaunâtre foncé sur les bords. V. Anthracosis.

**NOIR**. adj. — *Maladie noire*. V. Melæna.

**NOISETTE**. s. f., et **NOISETIER**. s. m. V. Coudrier. — *Noisette purgative*. V. Médicinier.

**NOIX**. s. f. [*nux*, κάρυον, all. *Nuss*, angl. *nut*, it. *noce*, esp. *nuez*]. En général, fruit médiocrement charnu qui contient un noyau à une seule loge et à une seule graine. — Particulièrement, fruit du *noyer* (*Juglans regia*, L.), dont l'amande fournit par expression une huile alimentaire, rancissant facilement, et dont le sarcocarpe, appelé *brou*, est astringent, passe pour antiscrofuleux et anthelminthique, et sert à faire un ratafia dit *brou de noix*. — *Noix d'Amérique*. V. Juvia. — *Noix de Bancoul*, ou *des Moluques*. Graines du *bancoulier* (*Aleurites moluccana*, Willd., *Croton moluccanum*, L.), euphorbiacée dont l'albumen donne une huile purgative. — *Noix du Congo*. Nom commercial des graines du *Bassia Parkii*, DC., famille des sapotées. Elles sont longues de 4 à 5 centimètres, ovoïdes, aplaties, lisses, sauf au niveau du hile, qui est grisâtre, rugueux. L'enveloppe, dure comme celle des amandes, contient un embryon volumineux, dont les cotylédons sont formés de cellules minces, qui donnent le *beurre de Galam*. — *Noix d'eau*. V. Macre. — *Noix de Gourou*. V. Sterculier. — *Noix de médecine*. V. Pignon *d'Inde*. — *Noix de palmier* ou *de palme*. Nom commercial des graines de l'*Elæis guineensis*, L. (V. Avoira). Le sarcocarpe du fruit donne l'*huile de palme*, et l'amande fournit le *beurre de palme*. Les graines ont le volume d'une noisette ou d'une noix; elles sont ovoïdes, arrondies, aplaties, piriformes, etc.; le testa est dur, brun, strié. Entre le testa et l'amande existe, dans celles qui viennent en Europe, une poussière grisâtre formée de débris de *Gamases*, de leurs larves, œufs et excréments. L'amande, qui reproduit la forme de la graine, est difficile à attaquer avec l'ongle, d'un blanc de lait ou grisâtre, un peu transparente. — *Noix de sassafras*. V. Pichurim. — *Noix de serpent*. V. Avila. — *Noix du Soudan*. V. Sterculier. — *Noix de terre*. Tubercule comestible du *Bunium bulbocastanum*, K. (*Carum bulbocastanum*, Koch), ombellifère. — *Noix vomique* [all. *Brechnuss*, *Krähenauge*, angl. *nux vomica*, *poisonnut*, it. *noce vomica*, esp. *nuez vomica*]. Semence du *Strychnos nux vomica*, L. (V. Vomiquier), contenue dans la pulpe visqueuse du fruit, qui est une baie globuleuse, recouverte d'une écorce lisse, jaune, dure et fragile. Les semences sont rondes, aplaties, grises et veloutées extérieurement, cornées à l'intérieur, et ordinairement blanches et demi-transparentes, quelquefois cependant noires et opaques, inodores, d'une saveur âcre et très amère. C'est un poison très actif, dans lequel on trouve, comme dans la fève de Saint-Ignace, la strychnine, la brucine et l'igasurine. La noix vomique est peu employée aujourd'hui, on administre souvent à sa place la strychnine, dont elle a les propriétés et les usages : cependant, on la donne encore comme amer, tonique, apéritif et stomachique, surtout dans la dyspepsie atonique et la constipation habituelle, rarement en poudre (30 à 60 centigr.), plus fréquemment en extrait alcoolique (5 à 20 centigr.) ou en teinture (5 à 10 gouttes).

**NOLI-ME-TANGERE**. s. m. [mots latins qui signifient *ne me touche pas*; all. *Springkraut*, angl., it. et esp. *noli me tangere*]. Nom donné à quelques plantes, soit à cause des piquants dont elles sont hérissées, soit parce que, comme la balsamine sauvage, elles lancent leurs graines avec force quand on les touche. ‖ En chirurgie, *noli-me-tangere* [all. *Gesichtskrebs*], tumeurs ou ulcères considérés, souvent à tort, comme incurables et ne devant pas être traités.

**NOMA** ou **NOME**. s. m. [νόμη, de νέμειν, ronger, all. *Noma*, *Wasserkrebs*, angl., it. et esp. *noma* ; *stomatite putride* ou *maligne*]. Gangrène de la bouche à forme spéciale, indépendante de toute lésion locale antérieure, distincte de la stomatite ulcéro-membraneuse, beaucoup plus commune chez les jeunes enfants qu'à tout autre âge, et spéciale aux sujets atteints d'états généraux graves, fièvres éruptives (rougeole surtout), mal de Pott, fièvre typhoïde, pneumonie, etc. : elle n'est ni épidémique ni contagieuse; elle est due au développement de microorganismes probablement anaérobies venus du dehors ou contenus dans la salive. Elle débute par une phlyctène de la face interne des joues, qui fait place à une ulcération noirâtre : la mortification gagne la peau de la joue, occupe une étendue variable, produit des désordres locaux considérables, et amène le plus souvent la mort par épuisement. La cautérisation par le fer rouge, l'acide azotique, etc., et les gargarismes désinfectants, peuvent seuls enrayer la marche du sphacèle : un régime général tonique est indispensable. Cette affection est devenue plus rare depuis que l'on alimente les enfants atteints de maladies infectieuses, qu'on leur fait prendre des soins de la bouche fréquents et antiseptiques, enfin que l'on évite l'encombrement et la privation d'air et de lumière, toutes causes prédisposantes.

**NOMBRIL**. s. m. V. Ombilic. — *Nombril de Vénus*. V. Cotylet.

**NOMENCLATURE.** s. f. [*nomenclatura*, de *nomen*, nom, et *calare*, appeler; all. *Nomenclatur*, angl *nomenclature*, it. et esp. *nomenclatura*]. Procédé logique consistant à désigner les objets par les noms qui ont le plus grand rapport possible avec leur nature réelle, simple ou composée, organisée ou inorganique. Toutes les sciences ont besoin d'exprimer avec brièveté et clarté une foule d'idées inusitées dans la langue vulgaire ou dans les autres parties de la science, et inconnues à ceux qui ne s'occupent pas de celle dont il s'agit. De là cette multitude de significations techniques données aux mots connus. L'anatomie a les siens, comme la physiologie et la chimie. L'anatomie générale emploie des termes étrangers aux autres branches de l'anatomie, etc. V. CLASSIFICATION. — *Nomenclature chimique.* C'est dans la chimie que ce procédé a reçu sa pleine application. La nomenclature chimique est fondée sur les principes suivants : 1° donner aux corps simples des noms insignifiants, pourvu qu'ils soient courts et ne soient pas un obstacle à la formation de noms composés; 2° former les noms des corps composés, de sorte qu'ils rappellent à la fois les noms des éléments et les proportions d'après lesquelles ils sont combinés; 3° indiquer, par la terminaison de ces noms, la nature des composés. V. ACIDE, NOTATION et SEL. — *Nomenclature organique.* La chimie étudiant tous les corps simples ou composés dont la composition est fixe, définie, et qui sont cristallisables, tous les principes immédiats qui présentent ces caractères doivent conserver en anatomie le nom qui leur est dévolu par la *nomenclature chimique.* Mais aux corps coagulables, non cristallisables, de composition chimique non définie, ou substances organiques, il est impossible d'appliquer les principes logiques qui servent à dénommer les premiers. Cependant, tant que les principes immédiats végétaux et animaux n'auront pas été étudiés les uns et les autres anatomiquement, il serait prématuré de commencer par eux la *nomenclature organique.* Beaucoup d'éléments ont été dénommés avant qu'on connût exactement leur distribution dans l'économie, leurs caractères chimiques, leurs propriétés; et, par suite, ce *nom* a été emprunté à l'hypothèse qui régnait alors sur leur rôle physiologique. Ces noms ont été conservés, plutôt que d'en créer un ou plusieurs nouveaux destinés à les remplacer; seulement, au lieu de prendre ces termes dans leur *sens étymologique* qui indique un fait inexact, ils sont pris avec leur *signification historique* qui permet de les appliquer à un objet réel. Il faut donc se garder de chercher dans ces noms une signification particulière devant conduire à la connaissance de la chose, en dehors de l'étude de celle-ci. — *Nomenclature pathologique.* La nature de beaucoup d'organes, et, par suite, leurs noms, ne pourront être exactement déterminés qu'autant que les éléments anatomiques qui les composent, avec leur texture et leurs propriétés, l'auront été eux-mêmes. Or, comme les lésions ne sont qu'une atrophie, une hypertrophie, une modification de structure avec ou sans déformation de ces éléments ; comme les maladies ne sont que les troubles des propriétés de ceux-ci, accompagnant leurs lésions, on ne pourra établir une nomenclature pathologique rationnelle tant que ces lésions et ces troubles n'auront pas été déterminés; ce qui devra être fait d'abord dans les parties les plus simples, pour s'élever jusqu'aux organes et aux appareils, en passant par les tissus et les systèmes. Comme, d'autre part, cette gradation dans la complication croissante des parties du corps est à peine reconnue, toutes les nomenclatures existant actuellement et qui n'en tiennent éempte n'ont qu'une valeur transitoire.

**NONA.** s. f. [étymologie discutée : de *nona*, neuvième heure, ou cinquième heure canonique; ou de l'italien *nonna*, grand'mère, et par extension, vieille femme, sorcière, ou encore corruption populaire de *coma*]. Syndrome caractérisé par un état léthargique plus ou moins prononcé, se terminant par la guérison, et se rencontrant le plus souvent à la suite de la grippe. Le malade est pris d'un sommeil irrésistible; il dort ainsi d'une façon continue pendant un temps variable, plusieurs jours et jusqu'à plus de quinze jours, se réveillant seulement pour émettre les urines et rendre des matières, ne répondant pas aux questions qu'on lui pose, et absorbant avec difficulté la nourriture qu'on lui apporte. Dans les cas rares où la mort a été signalée, on n'a trouvé que de la congestion des centres céphaliques sans lésion des méninges. Cet état est donc bien distinct du vertige paralysant ou maladie de Gerlier (V. GERLIER); il se rapproche plutôt de la maladie du sommeil, affection exotique que l'on sait aujourd'hui être due à des trypanosomes. Les observations de nona publiées surtout en Italie et aussi en Autriche et en Allemagne, remontent aux années qui suivirent les grandes épidémies de grippe de 1889-90, époque où les trypanosomes étaient inconnus.

**NONANE.** adj. f. — *Fièvre nonane* [*febris nonana*, de *nonanus*, qui revient tous les neuf jours; ἐννταταῖος]. V. INTERMITTENTE (*Fièvre*).

**NON-VIABILITÉ.** s. f. [all. *Nichtlebensfähigkeit*, angl. *non-viability*, it. *non-viabilità*, esp. *non-viabilidad*]. En médecine légale et en jurisprudence, état de l'enfant né *non-viable.*

**NON-VIABLE.** adj. [de *non*, et *viable*, susceptible de vie; all. *nichtlebensfähig*, angl. *non-viable*]. En médecine légale et en jurisprudence, se dit de l'enfant né dans un état de développement incomplet ou anormal d'un ou de plusieurs appareils qui ne lui permet pas de parcourir les phases de la vie extra-utérine. V. VIABILITÉ.

**NOOK.** s. m. V. NUG.

**NOOLOGIE.** s. f. [de νόος, intelligence, et λόγος, traité]. Science qui a pour but de déterminer la nature des facultés intellectuelles de l'esprit, des propriétés essentielles des corps.

**NOOLOGIQUE.** adj. Qui concerne la noologie.

**NOOSTHÉNIQUE.** adj. et s. m. [de νόος, intelligence, et σθένος, force] (Fonssagrives). Médicament qui stimule les facultés intellectuelles.

**NOPAL.** s. m. V. CACTIER et COCHENILLE.

**NORDRACH** (Allemagne). *Sanatorium* situé dans la Forêt Noire, à 450 mètres d'altitude, dans une vallée ouverte au sud-ouest et entourée de forêts de pins; cure de la tuberculose pulmonaire.

**NO-RESTRAINT.** [angl. *no*, et *restraint*, contrainte] (Conolly). Mot anglais employé par les aliénistes pour désigner la suppression de tous les moyens mécaniques de contention durant le traitement de la folie. Ces moyens sont remplacés par la surveillance et l'active intervention des gens de service pour s'opposer aux actes dangereux des agités.

**NORMAL, ALE.** adj. [*normalis*, de *norma*, règle]. Qui est conforme à la règle, régulier.

**NORMOBLASTE.** s. m. [de *norma*, règle, et βλαστὸς, germe, cellule]. Variété de globule rouge à noyau, ayant un diamètre égal à celui des hématies; ces éléments ne se voient que sur les préparations de sang sec, après coloration. Le noyau unique ou multiple (2 à 4) est ordinairement concentrique, occupe la plus grande partie de la cellule, et se colore bien par les réactifs habituels. Ces éléments se rencontrent dans les anémies graves secondaires, symptomatiques.

**NOSENCÉPHALE.** s. m. [de νόσος, maladie, et ἐγκέφαλος, encéphale; *nosencefalo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres chez lesquels l'encéphale est remplacé par une tumeur vasculaire, le crâne largement ouvert en

dessus, mais seulement dans les régions frontale et pariétale, et le trou occipital distinct.

**NOSOCHTHONOLOGIE.** s. f. [de νόσος, maladie, χθών, terre, et λόγος, doctrine]. Nom donné par Clarus et Radius à la géographie médicale.

**NOSOCOME.** s. m. [νοσοκόμος, de νόσος, maladie, et κομεῖν, soigner]. Celui qui dirige les soins donnés aux malades. ‖ Maison destinée aux malades [*nosocomium*, νοσοκομεῖον] : synonyme d'*hôpital*.

**NOSOCOMIAL, ALE.** adj. [de *nosocomium*, nosocome; angl. *nosocomial*, it. *nosocomiale*, esp. *nosocomiale*]. Qui est relatif aux hôpitaux : *fièvre nosocomiale*, *typhus nosocomial*. V. Typhus.

**NOSOCRATIQUE.** adj. [de νόσος, maladie, et κρατέω, je domine; all. *spezifisch*, angl. *nosocratic*, it. et esp. *nosocraticco*] (Requin). Se dit, en parlant des médicaments, comme synonyme de *spécifique*.

**NOSOCRINE** ou **NOSOCRISIE.** s. f. Synonyme de crise morbide.

**NOSOGÉNIE.** s. f. [de νόσος, maladie, et γεννάω, j'engendre; all. *Nosogenesis*, angl. *nosogeny*, it. *nosogenesi*, esp. *nosogenia*]. Formation des maladies; théorie des causes des maladies et de leur mode de développement.

**NOSOGRAPHIE.** s. f. [*nosographia*, de νόσος, maladie, et γράφειν, décrire; all. *Nosographie*, angl. *nosography*, it. et esp. *nosographia*]. Distribution méthodique des maladies par classes, ordres, genres et espèces.

**NOSOHÉMIE.** s. f. [de νόσος, maladie, et αἷμα, sang]. Maladie du sang.

**NOSOLOGIE.** s. f. (*nosologia*, de νόσος, maladie, et λόγος, discours; all. *Nosologie*, angl. *nosology*, it. et esp. *nosologia*]. Branche de la médecine qui s'occupe d'imposer des noms aux maladies, de les définir, d'en étudier toutes les circonstances sur le vivant, d'en constater les traces sur le cadavre, d'en caractériser et classer les diverses espèces, et d'en rechercher la nature. L'étude de toute maladie comporte un certain nombre de chapitres que l'on range en général dans l'ordre suivant : définition, historique, étiologie, anatomie pathologique, symptomatologie, diagnostic, pronostic et traitement. On y ajoute souvent un chapitre de pathogénie ou de physiologie pathologique, que l'on place, suivant les circonstances, avant ou après l'anatomie pathologique; parfois il est utile d'étudier dans un chapitre spécial, généralement classé à la fin avant le traitement, la nature même de la maladie. En tous cas, le traitement constitue toujours l'aboutissant de la nosologie, montrant ainsi que toute l'étude des maladies serait vaine si elle n'aboutissait à établir une thérapeutique utile.

**NOSOLOGIQUE.** adj. Qui a rapport à la nosologie.

**NOSOLOGISME.** s. m. [all. *Nosologismus*, angl. *nosologism*, it. et esp. *nosologismo*]. V. Essentialisme.

**NOSOLOGUE** ou **NOSOLOGISTE.** s. m. Médecin qui s'occupe de nosologie. — Médecin partisan du *nosologisme*.

**NOSOMANE** ou **NOSOMANIAQUE.** adj. ou s. Qui concerne la nosomanie; qui en est atteint.

**NOSOMANIE.** s. f. [de νόσος, maladie, et μανία, manie; all. *Nosomanie*, angl. *nosomany*, it. et esp. *nosomania*; *monomanie hypocondriaque* ou *hypocondrie délirante*]. Forme de monomanie dans laquelle le malade présente de fausses conceptions et des préoccupations délirantes au sujet de sa santé, allant jusqu'à entraîner l'aliénation dans la manière d'être et les actes, et distincte de l'hypocondrie simple : c'est un trouble de l'instinct de conservation individuelle, qui peut s'accompagner d'hallucinations diverses et conduire à la démence.

**NOSOPHÈNE.** s. m. [en atomes, $C^{20}H^{8}I^{4}O^{4}$] (*tétraiodophénolphtaléine*). Poudre légèrement jaunâtre, inodore, insoluble dans l'eau et les acides, difficilement soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme. Ce corps a été obtenu en faisant réagir l'iode sur les solutions de phénolphtaléine; ses sels alcalins et alcalino-terreux sont stables et solubles. Il renferme 60 p. 100 d'iode combiné. Il n'est pas toxique et est dépourvu de toute action irritante locale. Il jouit de propriétés bactéricides et dessiccantes. On l'a employé en insufflation dans le traitement des rhinites, en applications sur les chancres mous ou dans les cas de balano-posthite.

**NOSOPHOBE.** adj. et s. Qui concerne la nosophobie; qui en est atteint.

**NOSOPHOBIE.** s. f. [de νόσος, maladie, et φόβος, crainte; all. *Nosophobie*, angl. *nosophoby*, it. et esp. *nosofobia*]. Forme de la nosomanie dans laquelle, par la crainte d'une maladie qui n'existe pas, les maniaques se soumettent à un régime, à une hygiène, à des médications, etc., qui ne sont pas indiqués : ainsi certains individus se rendent dyspeptiques, anémiques, etc., en diminuant la quantité de leurs aliments de peur d'attaques d'apoplexie, etc.

**NOSOPHORE.** s. m. [de νόσος, maladie, et φορός, qui porte]. Appareil de fer composé de quatre piliers ou colonnes réunies par des traverses de métal, destiné à servir de lit pour les malades, et auquel on peut adapter tous les appareils de sustentation et de déplacement : hamac de sangles pour bains; hamac de coutil pour canapé; alèzes de sangles servant à soulever le malade. Cet appareil s'adapte autour du lit du malade; par son moyen, on peut mettre les malades dans toutes les positions sans presque les toucher.

**NOSOPHTORIE.** s. f. [de νόσος, maladie, et φθόρα, destruction] (Stamm, 1862). Destruction des maladies, recherche de l'origine, des causes, des voies de propagation des maladies épidémiques, des moyens prophylactiques qui s'y rapportent, et de ceux qui permettent d'en obtenir l'extinction.

**NOSOPOÉTIQUE.** adj. [de νόσος, maladie, et ποιεῖν, faire]. Qui cause les maladies.

**NOSORGANIE.** s. f. Affection organique.

**NOSOTOXICOSE.** s. f. Auto-intoxication.

**NOSTALGIE.** s. f. [*nostalgia*, de νόστος, retour, et ἄλγος, tristesse; all. *Heimweh*, angl. *nostalgy*, it. et esp. *nostalgia*]. Désir violent de revoir sa patrie. C'est, non pas une maladie, mais une cause très puissante de maladie, qui peut même conduire à la mort. On peut admettre trois phases dans la nostalgie. Au premier degré, le malade est triste, inquiet, taciturne et sombre; il éprouve des faiblesses et des lassitudes spontanées, répète à chaque instant le nom de ses proches, regarde la terre natale comme un lieu enchanté, et s'abandonne à des rêveries apathiques. Le mal se borne souvent à cette période, surtout lorsque la cause, l'absence du sol natal, vient à cesser. Au deuxième degré, le malade soupire et pleure involontairement : son teint devient livide; l'appétit se perd, les digestions sont pénibles, la diarrhée survient, avec les autres symptômes de la dyspepsie; les excrétions et les sécrétions se troublent, la transpiration diminue; la céphalalgie apparaît, et avec elle un sommeil tourmenté par des rêves retraçant toujours le charme de la vie sous le toit paternel; la respiration est courte, la peau sèche, le pouls faible et lent. Un mouvement fébrile se montre le soir, les forces physiques disparaissent, l'amaigrissement est très rapide, et les facultés intellectuelles s'éteignent. Enfin, dans le troisième degré, tous les symptômes s'aggravent : insomnie, stupeur, délire, prostration, diarrhée colliquative, fièvre ardente, dépérissement général rapide par suite de manque d'appétit, de troubles digestifs, symptômes qui se terminent par la mort : celle-ci peut être hâtée par une complication, congestion cérébrale, dothiénentérie, phtisie pulmo-

naire. Le meilleur, sinon le seul traitement curatif de la nostalgie, est le retour au pays natal.

**NOSTOC** ou **NOSTOCH**. s. m. Genre d'algues unicellulaires ou filamenteuses, enveloppées d'un mucus en masses globuleuses, ou en expansions plus ou moins divisées, de couleur olivâtre, qu'on trouve sur les terres humides, dans les étangs, les lacs et les bords de la mer. Au sein de la gangue gélatineuse qui les enveloppe, se trouvent des spores disposées en séries ou rangées moniliformes flexueuses.

**NOSTOMANIE**. s. f. Nom donné à la *nostalgie*, par les auteurs qui considèrent celle-ci comme une monomanie.

**NOSTRAS**. adj. [*nostras, nostratis*, de notre pays ; all. *einheimisch, endemisch*, angl. *endemic*, it. et esp. *endemico*]. Se dit des maladies spéciales à nos régions par opposition à celles qui ne sévissent que dans les pays étrangers : *choléra nostras*, par opposition au *choléra indien*. || Se dit aussi des produits fournis par les végétaux de notre pays : *gomme nostras*, par opposition à *gomme arabique, gomme du Sénégal*.

**NOTALGIE**. s. f. [*notalgia*, de νῶτὸς, dos, et ἄλγος, douleur ; all. *Rückenschmerz*, angl. *notalgy*, it. et esp. *notalgia*]. Douleur à la région dorsale, sans phénomènes inflammatoires.

**NOTATION**. s. f. — *Notation chimique*. Langage conventionnel introduit dans la chimie par Berzélius. 1° Un corps simple est représenté par la première lettre majuscule de son nom latin, appelée son *symbole*. Exemple : K, formule du *potassium*. Quand plusieurs noms de métalloïdes ou de métaux commencent par la même lettre, on ajoute à chacune une lettre minuscule, prise dans le mot. Exemple : C, Cl, Ca, Cu, Co, *carbone, chlore, calcium, cuivre, cobalt*. Les éléments d'un corps composé sont représentés par les symboles de chacun d'eux placés à la suite l'un de l'autre. Exemple : KO, formule de la *potasse* ou *oxyde de potassium*. 2° Le symbole de l'élément électro-positif doit toujours précéder celui de l'élément électro-négatif, dans les composés binaires. 3° Les proportions des éléments d'un composé sont indiquées par un chiffre placé en haut et à droite des symboles, en forme d'exposant. Exemple : $SO^3$, $Fe^2O^3$, *acide sulfurique, sesquioxyde de fer*. 4° Les chiffres placés à gauche en forme de coefficient multiplient les lettres et les chiffres qui suivent jusqu'à la rencontre des signes algébriques +, —, =. Exemple : $2SO^3 + KO$, *deux équivalents d'acide sulfurique et un de potasse*. 5° Dans la formule d'un sel, le symbole de l'acide doit précéder celui de la base, et en être séparé par une virgule ou un point. Exemple : $AzO^5,KO$, *nitrate de potasse*. 6° Dans la représentation graphique de la réaction de plusieurs corps, il faut séparer les corps réagissant par le signe +, et faire précéder du signe = le résultat de la réaction. Exemple : $SO^3,NaO + AzO^5,BaO = SO^3,BaO + AzO^5,NaO$, réaction du *sulfate de soude* sur *l'azotate de baryte*. 7° HO, 2HO, 3HO, etc., à la suite du corps de la formule, indiquent le nombre d'équivalents d'eau de combinaison du sel formé. 8° Dans les composés qui renferment de l'oxygène, on rend parfois ces formules plus simples en représentant l'oxygène par des points qui surmontent la lettre initiale de l'autre élément : l'oxyde de carbone est alors représenté par $\dot{C}$, et l'acide carbonique par $\ddot{C}$ ; le sulfate de potasse est indiqué par $\dot{K}\dddot{S}$, le sulfate de potasse et d'alumine cristallisé par $\dot{K}\dddot{S} + 2\dddot{Al}\dddot{S} + 24H$. 9° Les acides végétaux sont représentés par une lettre surmontée d'un trait ou par leurs éléments : ainsi $\overline{A}$, $\overline{T}$, $\overline{C}$, annoncent les *acides acétique, tartrique, citrique*, ou bien on les formule de la manière suivante : le premier, $C^4H^4O^4$ ; le deuxième, $C^8H^6O^{12}$ ; le troisième, $C^{12}H^8O^{14}$. 10° Dans les *séries* de composés chimiques, $C^nH^n$ indique des carbures dans lesquels le nombre des équivalents de carbone et d'hydrogène croît successivement d'une unité d'un composé à l'autre. $C^{2n}H^{2n}$ montre que dans la série, $^n$ croît de 2 dans chaque composé. $C^nH^{n-2}$ indique une série dans laquelle le nombre des équivalents de l'hydrogène est égal *moins* 2 à celui du carbone. $C^nH^nO^4$ exprime la composition d'un acide quelconque de la série des acides à quatre équivalents d'oxygène. $C^nH^{n2}O^2$ représente la composition de la série des alcools dans lesquels le nombre des équivalents d'hydrogène l'emporte de deux sur celui des équivalents de carbone. 11° $O^{II}$, $Az^{III}$, $C^{IV}$, $Ph^{V}$, signifient que l'oxygène est diatomique, l'azote triatomique, etc. (V. ATOMICITÉ). 12° Dans la notation de certaines formules théoriques, A ou *a* désigne l'acide, B la base ; H ou Aq ou AQ l'eau, et le chiffre qui précède ces lettres indique le nombre des équivalents de chacun d'eux. 13° Les composés chimiques qui jouent le rôle de *radicaux* sont désignés par une ou deux des lettres de leur nom ; ainsi Cy (ou $C^2Az$) désigne le cyanogène, G les *glycérides*, S les saccharides, et ainsi des autres. R indique un radical sans désignation de l'espèce. M, $M^{II}$, $M^{III}$, représentent un métal monoatomique, biatomique, triatomique, etc., sans en désigner l'espèce. 14° $(MO)(MO)^2$, etc., devant la formule d'un acide, indique théoriquement une base quelconque remplaçant 1, 2, etc., équivalents d'eau lors de la formation des sels. — *Notation en électrothérapie*. Les secousses obtenues à la fermeture de la cathode et de l'anode s'écrivent KaFeS et AnFeS, et à l'ouverture KaOS et AnOS ; Fe ou F désignant la fermeture, O l'ouverture, S la secousse. En Allemagne les initiales sont différentes et deviennent KaSZ et AnSZ, et pour l'ouverture KaOZ et AnOZ, S désignant la fermeture (*Schliessung*), Z la secousse (*Zuckung*), et O l'ouverture (*Offnung*). Pour éviter les confusions dues à l'emploi de ces initiales, Bergonié a proposé un mode de notation graphique qui n'a pas encore été adopté par les électrothérapeutes.

**NOTENCÉPHALE**. s. m. [*notencephalus*, de νῶτος, dos, et ἐγκέφαλος cerveau ; all. et angl. *Notencefalus*, it. *notencefalo*, esp. *notencefalo*]. Genre de monstres dont le cerveau fait hernie hors du crâne et s'appuie sur les vertèbres dorsales, ouvertes postérieurement.

**NOTIODE**. adj. [νοτιώδης, humide, de νοτὶς, humidité]. Nom ancien d'une fièvre grave avec déjections alvines, sueur, langueur et prostration.

**NOTOCORDE**. s. f. [de νῶτος, dos, et *corde*] (R. Owen, *corde* ou *chorde dorsale* ou *vertébrale* des auteurs). Organe en forme de filament cylindrique, de structure celluleuse, qui représente la première trace du rachis chez l'embryon. Il apparaît dans l'épaisseur de la *tache* ou *aire embryonnaire*, en même temps à peu près que la *ligne* ou *gouttière primitive*, au-dessous de laquelle il est placé et dont il occupe toute la longueur. Sur beaucoup de mammifères, il est légèrement renflé en massue à son extrémité céphalique, qui s'étend jusqu'au niveau des vésicules auditives, à la place qu'occupera le cartilage de l'apophyse basilaire de l'occipital, immédiatement en arrière de celle qui sera occupée par le cartilage du corps du sphénoïde. Un peu aminci à son extrémité postérieure ou caudale, cet organe forme un cordon de 5 centièmes de millimètre environ dans toute sa longueur, quand son extrémité céphalique n'est pas renflée comme sur le mouton. Le corps cartilagineux de l'apophyse basilaire, celui de l'apophyse odontoïde et celui de chaque vertèbre naissent autour de la corde dorsale comme centre, de sorte que, jusqu'à l'époque de l'ossification du corps des vertèbres, tous ces

centres vertébraux sont traversés par ce cordon jusqu'à la dernière vertèbre coccygienne inclusivement, comme un fil traverse les grains d'un chapelet. Les cartilages du corps de chaque vertèbre sont séparés les uns des autres par des espaces réguliers bientôt occupés par le tissu des disques intervertébraux. Lorsque ce tissu se forme, la notocorde se renfle vers le centre de ces disques, sa gaine se dilate sous forme de gonflements ovoïdes ou lenticulaires, réguliers; en sorte que cet organe, qui représente alors l'axe réel de la colonne vertébrale et s'allonge en même temps qu'elle, est, d'une manière régulière, alternativement renflé et cylindrique. — Fig. 481. Les six pre-

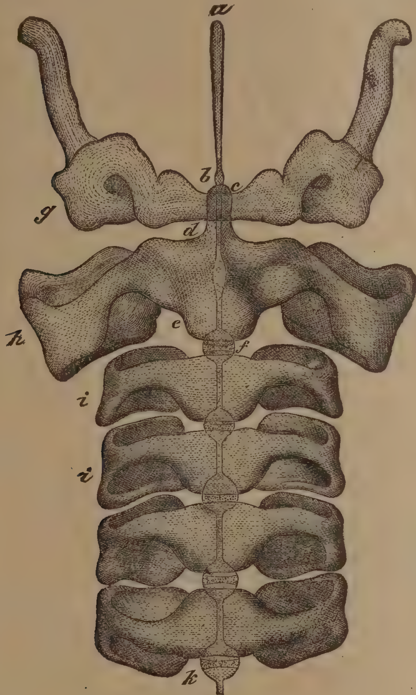



Fig. 481. — *Notocorde.*

mières vertèbres cervicales cartilagineuses d'un embryon de lapin long de 25 centimètres et la partie céphalique renflée en massue de l'extrémité antérieure de la corde dorsale : *ab*, portion céphalique de la notocorde libre par déchirure du cartilage; *b*, portion un peu renflée de la corde dorsale entre l'atlas et l'occipital; *c*, apophyse odontoïde; *d*, base de cette apophyse; *e*, partie inférieure du corps de l'axis; entre ces deux parties, au milieu du corps de cette vertèbre, se voit un léger renflement fusiforme de la corde dorsale au niveau de la jonction de la portion odontoïdienne avec la partie axoïdienne proprement dite; *f*, *f*, renflements de la corde dorsale dans les disques intervertébraux et couche granuleuse grisâtre, en forme de ménisque, formée par les cellules propres de la notocorde disposées en amas dans ces renflements. Ce sont ces derniers qui, continuant à se développer pendant que le reste de la notocorde s'atrophie, forment les cavités à contenu gélatineux des disques; *g*, cartilage des masses latérales de l'atlas; *h*, masses latérales de l'axis; *i*, *i*, apophyses transverses et arcs rudimentaires des vertèbres suivantes, bien plus petites que celles des deux premières. De chaque côté de la notocorde apparaît une petite tache sombre, qui, avec celle de l'autre côté, constitue une *plaque protovertébrale* : les *protovertèbres* se développent d'abord au cou, puis sur toute l'étendue de l'embryon, jusqu'à l'extrémité caudale, de façon à entourer la corde dorsale et à former une colonne vertébrale membraneuse. La notocorde constitue ainsi un filament clair, renflé au niveau des disques intervertébraux, mince dans ses portions qui traversent les cartilages du corps des vertèbres. Bientôt l'ossification du centre des vertèbres interrompt la continuité des portions restées cylindriques de la notocorde et ne laisse plus de cet organe que les cavités intervertébrales dont son tissu forme le contenu gélatiniforme. Ces cavités continuent à s'agrandir pour disparaître ensuite plus ou moins tôt, suivant les espèces de mammifères, au sacrum, au coccyx et même dans tous les espaces intervertébraux chez quelques-uns. Cet organe se compose : 1° de la *notocorde proprement dite*, filament plein, grisâtre, composé de cellules nucléées, polyédriques, finementgranuleuses, très adhérentes les unes aux autres par juxtaposition immédiate, devenant sphériques, volumineuses et hyalines au contact de l'eau; 2° d'une gaine extérieure, mince, transparente, résistante, insoluble dans l'ammoniaque (*gaine* ou *tunique de la notocorde*), séparée du filament celluleux par un petit intervalle plein d'une substance demi-liquide, hyaline, assez tenace, dans laquelle est plongé et flotte en quelque sorte le cordon celluleux.

**NOTOMÈLE.** s. m. [de νῶτος, dos, et μέλος, membre; esp. *notomelo*]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui présentent un ou deux membres accessoires insérés sur le dos.

**NOTOMYÉLITE.** s. f. [de νῶτος, dos, et *myélite*]. Inflammation de la partie dorsale de la moelle épinière. V. MYÉLITE.

**NOTOPHORE.** adj. et s. [de νῶτος, dos, et φορὸς, qui porte]. Monstre muni d'une poche dorsale provenant d'un spina-bifida très prononcé.

**NOUAGE.** s. m. Nom vulgaire du rachitisme.

**NOUÉ, ÉE.** adj. Communément, *noué* [all. *rachitisch*, *zweiwüchsig*, angl. *rikety*, it. *rachitico*, esp. *raquitico*]. Synonyme de *rachitique*, à cause du gonflement, en forme de nœuds, des extrémités articulaires dans le rachitisme.

**NOUET.** s. m. [*nodulus*, all. *Säckchen*, angl. *satchet*, it. *sacchetto*, esp. *cisquero*]. Linge dans lequel, au moyen de quelques tours de fil, on enfonce une substance médicamenteuse qu'on veut faire bouillir ou infuser, sans qu'elle se répande dans le liquide.

**NOUEUX, EUSE.** adj. [*nodosus*, all. *knotig*, angl. *knotty*, it. *nodoso*, esp. *nudoso*]. — *Erythème noueux*. V. ÉRYTHÈME.

**NOUK.** s. m. V. NUG.

**NOURET.** s. m. Pâte épilatoire employée par les Arabes comme le *rusma*.

**NOURRICE.** s. f. [*nutrix*. τιθήνη, all. *Amme*, angl. *nurse*, it. *nutrice*, esp. *nutriz*]. Mère qui allaite son enfant, et plus particulièrement femme qui, au prix d'un certain gage, allaite un enfant étranger. On doit choisir pour nourrice une femme à constitution forte, ayant la poitrine large, bien développée, une respiration facile, un état d'embonpoint modéré, l'embonpoint excessif n'étant pas le témoignage d'une bonne complexion. Les gencives seront fermes et rosées; car, lors même que leur altération serait le résultat d'une affection locale, elle peut déranger la santé de la nourrice et causer une odeur fétide. La nourrice aura de bonnes dents; celle qui mâche bien digère bien, et cette condition influe sur les bonnes qualités du lait. On évitera de choisir celle qui aurait une transpiration fétide, qui aurait moins de vingt ans et plus de trente-cinq ans. On doit s'assurer qu'il n'existe actuellement

aucune affection aiguë ou chronique; il faut s'enquérir avec soin de l'état antérieur de la santé. L'inspection des viscères thoraciques et abdominaux est rigoureusement commandée; quand on n'aura constaté aucune trace de maladie récente ou ancienne, il faudra rejeter celles qui sont issues de parents tuberculeux ou épileptiques. Il faut qu'il n'y ait en elle aucune trace de maladie vénérienne, et en particulier de syphilis; il sera bon dans tous les cas de se faire présenter l'enfant de la nourrice, afin de constater s'il n'y a chez lui aucun signe de syphilis héréditaire. On la choisira avec des mamelles d'une grosseur moyenne, sans s'en laisser imposer par la quantité du tissu graisseux; le volume réel de la glande doit seul préoccuper. En général, les seins de moyenne grosseur, surtout coniques, donnent la richesse de lait la plus grande; viennent ensuite les seins très gros, puis les seins très petits. L'aréole doit être très large, foncée, offrir de petits tubercules, le mamelon facilement érectile. En pressant le pourtour du mamelon, le lait doit sortir par dix à quinze trous; s'il n'y en a que quatre ou cinq, la nourrice est mauvaise. Après avoir constaté la quantité du lait, il est bon de s'assurer de sa qualité par l'examen microscopique, qui fait connaître sa richesse en globules. Trop court, trop gros, ou trop aplati, le mamelon apporte à l'allaitement un obstacle réel; est-il enfoncé, pour ainsi dire, quoi qu'on fasse pour le faire saillir, l'enfant est fatigué par des tentatives infructueuses et repousse le sein. L'opinion que la sécrétion mammaire serait d'autant plus abondante que la femme aurait fait plus d'enfants ne peut être généralisée : cependant on donne la préférence à la femme qui a déjà élevé un ou deux enfants, parce qu'elle a plus d'expérience, qu'il est possible de se renseigner sur la quantité et sur la durée de son lait; qu'elle est moins impressionnée que les primipares par l'éloignement de son enfant. On voit de bonnes nourrices chez lesquelles la sécrétion lactée se tarit deux jours après le départ de leur propre enfant; d'autres, au contraire, refusées parce qu'elles n'auraient présenté à l'examen du médecin qu'une sécrétion insuffisante, offrent un lait abondant dès qu'elles sont familiarisées avec lui; dans le premier cas le chagrin, dans le second la crainte, avaient amené le même résultat. Il est bon d'être prémuni contre ces causes d'erreurs, pouvant conduire à refuser un lait qui possède en réalité toutes les qualités désirées. La grossesse amène la diminution, puis la cessation de la sécrétion. La seule modification sensible que le lait semble éprouver sous l'influence de l'écoulement de règles, survenant pendant la durée de l'allaitement, consiste dans une diminution de la quantité de crème, à laquelle il faut attribuer l'aspect bleuâtre que prend le lait sous la même influence : cette modification ne semble d'ailleurs exercer aucune influence fâcheuse sur la santé des nourrissons. La leucorrhée n'est pas, comme le croit le vulgaire, la sécrétion lactée détournée de ses voies normales; mais elle diminue la sécrétion lactée. — *Bureau de nourrices*. Lieu où l'administration de l'Assistance publique logeait les femmes nourrices pouvant allaiter les enfants nés dans les maternités, les hôpitaux, etc., ainsi que les enfants assistés non sevrés : le public pouvait aussi y trouver des nourrices pour les nourrissons de la ville. Ce bureau a été supprimé en 1875; aujourd'hui il existe à Paris et dans les grandes villes des bureaux de nourrices privés, régis par des règlements préfectoraux. Une femme ne peut se placer comme nourrice si son enfant n'est pas âgé de huit mois révolus, à moins que celui-ci soit nourri au sein (loi Roussel, 23 déc. 1874, art. 8).

**NOURRICIER, IÈRE.** adj. [*nutritius*, de *nutrire*, nourrir; θρεπτικὸς, all. *ernahrend*, angl. *nutritive*, it. *nutritivo*, esp. *nutricio*]. Ce qui nourrit. — *Artères nourricières*. Les artères principales des os longs, qui pénètrent jusque dans la moelle des os. — *Conduits nourriciers des os*. Conduits occupés par les artères nourricières des os longs, et étendus de la surface osseuse où leurs orifices portent le nom de *trous nourriciers*, jusqu'au canal central, médullaire, des os.

**NOURRISSON.** s. m. [all. *Säugling*, angl. *nursling*, it. *allievo*, esp. *hijo de leche*]. Le jeune enfant, tant qu'il est nourri par sa mère ou par une nourrice. Indépendamment de l'illégitimité, qui est une condition des plus fâcheuses pour l'existence des nourrissons, des maladies épidémiques, contagieuses ou sporadiques, qui ont sur eux une influence néfaste, dont la gravité est proportionnée à leur état de débilité, une des causes principales de la mortalité des nourrissons doit être recherchée dans l'ignorance des règles concernant leur alimentation. Celle-ci peut pécher de différentes manières ; par excès ou plus rarement par défaut, par viciation, c'est-à-dire par substitution au lait de quelque autre aliment. Le lait est en effet l'aliment indispensable de l'enfant pendant la première année de son existence; les bouillies ne doivent, en aucun cas, être commencées avant le huitième ou dixième mois ; le tube digestif du nourrisson n'est capable de digérer convenablement que le lait de femme et plus spécialement le lait de la mère. C'est donc l'alimentation maternelle que l'on devra préconiser dans tous les cas ; si elle est impossible, l'alimentation par une nourrice ; enfin, en dernière ligne doit venir l'alimentation par le lait de vache ; celui-ci devra être donné toujours stérilisé, la stérilisation étant faite dans le biberon même qui servira à l'enfant. Ce dernier mode d'alimentation a donc besoin d'être surveillé de très près. C'est parce que les parents ou les éducateurs ne se sont pas conformés à ces règles que tant de nourrissons meurent dans les premiers mois des différentes formes de la diarrhée infantile, que tant d'autres se développent mal, restent chétifs et sont exposés à contracter toutes les maladies contagieuses, qu'un certain nombre enfin deviennent rachitiques.

**NOURRITURE.** s. f. V. Aliment, Ration et Régime.

**NOUURE.** s. f. V. Rachitisme.

**NOUVEAU-NÉ.** adj. et s. m. [*infans*, *recens natus*, παιδίον, all. *neugeboren*, angl. *newborn*, it. *nuovo-nato*, esp. *nuevo nato*]. Qui vient de naître. La première partie de ce mot est prise adverbialement : on dit *un nouveau-né, des nouveau-nés*. Pendant combien de jours un enfant est-il un *nouveau-né*? Des médecins légistes ont voulu soumettre la qualité de nouveau-né à des signes anatomiques : ainsi Ollivier (d'Angers) a pris pour terme de l'état de nouveau-né la chute du cordon, laquelle arrive du quatrième au huitième jour après la naissance, vers la fin de la première semaine; d'un autre côté, des jurisconsultes ont pensé que l'enfant cessait d'être nouveau-né au moment où son existence devient notoire, c'est-à-dire dès qu'il est inscrit à l'état civil : en pratique, la jurisprudence, fixée par plusieurs arrêts, établit le septième ou huitième jour comme terme de la condition de nouveau-né. V. Infanticide. — *Hygiène du nouveau-né*. Ensemble des soins à donner à l'enfant pendant les premiers jours qui suivent sa naissance. Dès que le cordon ombilical est convenablement lié, le nouveau-né doit être placé dans un bain d'eau tiède, et nettoyé de l'enduit qui le couvre avec de l'huile ou un jaune d'œuf, puis avec de l'eau savonneuse et chaude; il est habillé (V. Maillot) après que le cordon a été pansé à la gaze stérilisée, et couché dans une couchette particulière (V. Berceau) et jamais avec la mère. le berceau doit être mis à l'abri des courants d'air et de la lumière trop vive; il est bon que la tête de l'enfant soit tournée du côté opposé au jour, alternativement placée de l'un et de l'autre côté; il est rarement nuisible, mais presque toujours inutile, de le bercer. Le bain tiède doit être répété tous les jours dès le moment de la naissance;

les autres soins de propreté doivent être rigoureusement observés. La chute du cordon se fait du quatrième ou cinquième au huitième jour : jusque-là il faut surveiller la ligature, la resserrer ou en appliquer une seconde au besoin et changer chaque jour la gaze stérilisée qui entoure le cordon. L'enfant ne doit pas être mis au sein avant douze ou vingt-quatre heures ; jusque-là l'eau sucrée tiède, aromatisée ou non avec l'eau de fleur d'oranger, constitue sa nourriture : il est inutile de lui administrer à ce moment du sirop de chicorée sous prétexte de faciliter l'expulsion du méconium, le lait sécrété pendant les premiers jours de la lactation suffisant à cette tâche. L'enfant doit téter toutes les deux heures d'abord, puis toutes les trois heures. En général, malgré l'allaitement, le nouveau-né perd graduellement de son poids jusqu'au quatrième jour, où la perte atteint en moyenne 140gr,62 ; celle-ci reste stationnaire ou se répare peu à peu, et ce n'est qu'au huitième jour que l'enfant a repris le poids initial qu'il avait au moment de l'accouchement (Quetelet) ; ce fait coïncide avec les changements dans la nutrition qu'entraîne la substitution des matériaux venus du dehors, tels que le lait, à ceux qui étaient empruntés par le placenta au sang maternel même ; il coïncide avec la mise en jeu des organes divers de l'appareil digestif, substitués au placenta, substitutions graduelles et non brusques. — *Apoplexie*, *asphyxie des nouveau-nés*. V. Apoplexie et Mort-*apparente*. — Pour les autres affections propres aux nouveau-nés, V. Céphalématome, Érythème, Ictère, Sclérème, Séro-sanguin et Syphilis.

**NOVACULE.** s. f. [*novacula*, rasoir]. Instrument de l'ancienne chirurgie destiné à l'épilation.

**NOVELDA** (Espagne). *Eaux sulfurées calciques*, tièdes, 20°.

**NOYAU.** s. m. [*nucleus*, πυρὴν, all. *Kern*, angl. *stone*, *kernel*, it. *nocciolo*, esp. *nucleo*]. En anatomie animale et végétale, *noyau des cellules* [*nucleus*, all. *Kern*, *Kernbläschen* (Nægeli), esp. *nucleo* ; *vésicule nucléenne*, *cytoblaste*], partie qui entre dans la structure des éléments anatomiques ayant forme de *cellule* ou provenant de la soudure de plusieurs cellules, et qui, chez les végétaux, fait partie de leur utricule azoté, ou y adhère par des filaments d'apparence muqueuse, souvent parsemés de granulations moléculaires ; il est azoté comme l'utricule. Le noyau, déjà entrevu par Fontana en 1691, est un petit corps ordinairement sphérique, ovoïde ou lenticulaire, à bords nets et bien déterminés, toujours complètement entouré par le protoplasma. Dans les vieilles cellules, quand le protoplasma s'est refugié contre la membrane d'enveloppe, laissant au centre de la cellule une vacuole plus ou moins considérable, c'est dans cette mince couche protoplasmique que l'on trouvera le noyau. Le noyau est un corpuscule de dimensions toujours très petites, variant le plus souvent parallèlement à celles du corps cellulaire ; sa forme est arrondie ou ovalaire ; il est, dans les fibres musculaires lisses, allongé en bâtonnet, quatre à cinq fois plus long que large. Son aspect est réfringent, ses limites très nettes, comparativement à celles du protoplasma ; l'acide acétique, qui gonfle ce dernier et le rend transparent, met en évidence le noyau. Un caractère important est son affinité énergique pour les matières colorantes, qu'il ne prend pas également bien dans toutes ses parties : on y distingue en effet un filament qui se colore d'une manière beaucoup plus intense que celui du protoplasma, d'où son nom de *filament chromatique*. Il est d'ailleurs formé, comme le filament achromatique, de grains juxtaposés, les *caryomicrosomes* (corpuscules du noyau, par opposition aux corpuscules du corps cellulaire, les *cytosomes*) ; ces granulations ont un contour beaucoup plus net que celles du protoplasma : elles sont composées d'une substance albuminoïde phosphorée, la *nucléine*, qui prend avidement les colorants basiques comme la safranine, tandis que le carmin est sans action ; enfin, ces grains chromatiques sont unis par une substance incolorable. Comme le filament protoplasmique, celui du noyau forme un réseau, dont les mailles renferment le liquide nucléaire, mais la preuve de sa nature filamenteuse est beaucoup plus facile à faire que celle du filament achromatique ; en effet, il est des cas où on le voit presque déroulé (au début de la caryocinèse) ; enfin, on a pu artificiellement le dérouler. Dans l'épaisseur du noyau, on a, depuis longtemps, remarqué l'existence de particules plus vivement colorées, les *nucléoles*. Il peut y en avoir un ou plusieurs dans le même noyau ; mais leur nature est différente Les uns, en effet, ne sont que de gros caryomicrosomes ; d'autres, au contraire, s'en distinguent par des réactions tout à fait opposées : ils se colorent par le carmin et non par la safranine, contrairement à la nucléine (Duval). Les deux parties de la cellule, noyau et protoplasma, sont solidaires, elles ne peuvent vivre séparément. Jamais on n'a constaté de noyau sans protoplasma ; l'hypothèse contraire, c'est-à-dire l'existence du protoplasma sans noyau, est aujourd'hui résolue par la négative. Si, en effet, on sépare une partie du protoplasma de son noyau, la partie du protoplasma qui est isolée meurt et tombe en deliquium ; celle qui contient le noyau continue à vivre (Balbiani). Par contre, la moindre parcelle de substance nucléaire suffit pour rendre la vie du protoplasma possible ; il est, en effet, un infusoire, le stentor, dont le noyau est représenté seulement par de gros grains de chromatine disséminés dans le protoplasma ; Balbiani est parvenu à diviser son corps cellulaire en trois segments, dont chacun contenait au moins un grain de chromatine ; chacun de ces fragments a régénéré un stentor complet. Si le protoplasma ne peut exister sans noyau (la seule objection possible est l'existence des globules rouges, mais ils n'ont pas la valeur morphologique d'une cellule), il peut, par contre, en posséder plusieurs. Sans parler des myxomycètes, gâteaux protoplasmiques semés de noyaux, on peut citer, chez l'homme, les myéloplaxes, qui offrent la même disposition, et les capillaires jeunes, qui, avant que la fragmentation en cellules soit accomplie, sont formés d'une gaine de protoplasma parsemé de noyaux, entourant la lumière du vaisseau (Ranvier). ‖ En anatomie macroscopique, on donne encore le nom de *noyau* à des amas de substance entourée de toutes parts d'un tissu dont elle se différencie nettement par certains caractères anatomiques ou physiologiques. — *Noyau cendré des corps restiformes*. Amas de petites cellules multipolaires analogues à celui de la substance gélatineuse des cornes postérieures grises de la moelle épinière. — *Noyau rouge de Stilling* V. Olive. — *Noyaux d'origine des nerfs de la moelle épinière et du bulbe*. Amas de substance grise de la moelle épinière et du bulbe rachidien, formés de cellules multipolaires, dont les prolongements servent d'origine réelle aux tubes des nerfs qui émergent de ces organes, et font communiquer ces cellules avec les cellules voisines et avec l'encéphale. V. Ventricule (*Quatrième*). — *Noyau vitellin*. V. Ovule. ‖ En anatomie pathologique, tissu de nouvelle formation enchâssé dans un tissu normal ; exemple : *noyau cancéreux*, *tuberculeux*, etc.

**NOYÉ, ÉE.** adj. et s. m. [all. *ertränkt*, *Ertrunkener*, angl. *drowned*, it. *annegato*, esp. *anegado*]. Personne qui a subi l'*asphyxie* par submersion. Ce n'est pas de l'eau bue, mais de la suppression de la respiration que meurent les noyés. C'est la respiration qu'il faut rétablir. Aussi : 1° On administrera les secours sur place, *au grand air* (excepté lorsque le temps est trop froid), en découvrant la face ainsi que la poitrine du malade. 2° Le noyé sera placé sur le côté, la face tournée du côté de la terre, la

tête appuyée sur un des bras. 3° On fera la respiration artificielle en couchant le noyé sur le dos, la poitrine un peu élevée; une personne fixe le bassin, et une autre, saisissant les épaules et les aisselles, les tire en haut et en arrière, puis les abaisse doucement douze à quinze fois par minute. On fait ainsi entrer à chaque fois un demi-litre d'air au moins. En même temps qu'on pratiquera ces mouvements, on fera des tractions rythmées de la langue suivant la méthode de Laborde; ces tractions continuées pendant longtemps finissent souvent par réveiller le réflexe respiratoire. 4° On cherchera en même temps à rétablir la circulation en pressant chaque membre, le ventre et les flancs, avec les mains, de manière à refouler le sang vers le cœur et en frictionnant les côtés de la poitrine. Cette espèce de massage est la meilleure manière de réchauffer le corps. Toute chaleur d'origine étrangère est plus nuisible qu'utile tant que la respiration n'est pas rétablie. Les pratiques empiriques autres que les précédentes, telles que l'insufflation de fumée de tabac dans le rectum, la suspension par les pieds, etc., sont nuisibles. V. SUBMERSION.

**NOYER.** s. m. [*Juglans regia*, L., all. *Nussbaum*, angl. *walnutt-tree*, it. *noce*, esp. *nogal*]. Arbre de la famille des juglandées dont le fruit est connu sous le nom de *noix*. Toutes ses parties exhalent une forte odeur, sont amères, antiscrofuleuses, riches en tannin et astringentes. Les *feuilles de noyer*, en décoction à la dose de 60 à 200 grammes dans un litre d'eau bouillante, sont administrées en injections vaginales contre la leucorrhée. A l'intérieur, elles sont prises en tisane (10 gr. de feuilles pour 500 gr. d'eau), ou sous forme d'extrait en pilules de 20 centigrammes.

**NUAGE.** s. m. V. ÉNÉORÈME. ‖ En ophtalmologie, le néphélion et les mouches volantes.

**NUBÉCULE.** s. f. V. NÉPHÉLION.

**NUBILE.** adj. *nubilis*, ἡβητικὸς, all. *mannbar*, angl. *nubile*, *marriageable*, it. et esp. *nubile*]. Qui est devenu apte au mariage. V. NUBILITÉ.

**NUBILITÉ.** s. f. [*nubilitas*, de *nubere*, se marier; ἥβη, all. *Mannbarkeit*, angl. *nubility*, it. *età nubile*, esp. *nubilidad*]. Aptitude au mariage, souvent confondue, à tort, avec la *puberté*, du moins en ce qui concerne les filles : ces deux périodes de l'évolution ne sont point identiques. La *puberté* indique seulement un certain degré de développement du testicule ou de l'ovaire, et la *faculté* de reproduction; mais l'accroissement normal des autres organes (utérus, vagin, bassin, mamelles) nécessaires à la *reproduction* d'enfants bien constitués, qui caractérise la nubilité, n'est complet chez l'homme que de vingt-quatre à vingt-six ans dans les contrées septentrionales de la France, d'un à trois ans plus tôt dans le Midi; chez la femme il n'est complet que de dix-huit à vingt-deux ans, ordinairement à vingt ans. V. PUBERTÉ.

**NUCHE.** s. m. V. CUTÉRÈBRE.

**NUCINE.** s. f. Corps cristallisable, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, extrait du brou de noix.

**NUCK** (anatomiste hollandais, 1669-1742). — *Canal de Nuck*. V. CANAL. — *Glande de Nuck*. V. GLANDE.

**NUCLÉAIRE** ou **NUCLÉAL.** adj. [de *nucleus*, noyau]. Qui a rapport au noyau de la cellule animale ou végétale, qui contient des noyaux. — *Substance nucléaire* (Hertwig) [*essence nucléaire*, Van Beneden; *matière nucléaire*, Bütschli]. La substance fondamentale ou masse du noyau. — *Suc nucléaire*. Liquide contenu dans le noyau.

**NUCLÉÉ, ÉE.** adj. [*nucleatus*]. Se dit de tout élément anatomique pourvu de noyau.

**NUCLÉIFORME.** adj. En forme de noyau.

**NUCLÉINATE.** s. m. — *Nucléinate de fer* [$C^{40}H^{32}Az^{14}$, $4(Fe^2O^3)O^4, 2(P^2O^5), 8H^2O$]. Sel formé par la combinaison d'acide nucléinique et du fer; il se trouve normalement dans l'œuf des animaux ovipares, et c'est à ses dépens que se forme l'hémoglobine de l'embryon. Il n'est pas attaqué par le suc gastrique ni par le suc pancréatique et arrive intact dans le jéjunum où il est pris par les leucocytes qui l'absorbent directement; les autres sels de fer, au contraire, sont transformés dans l'estomac en chlorure, puis dans le duodénum en oxyde de fer qui, pris par les leucocytes, est alors combiné avec l'acide nucléinique des globules blancs et arrive seulement alors à l'état de nucléinate de fer. Ce corps a été employé avec succès en thérapeutique à la dose de 0gr,50 par jour.

**NUCLÉINE.** s. f. Substance se rencontrant dans le noyau des cellules animales ou végétales, dans les cellules de levure de bière, dans le lait, le sperme, la substance nerveuse, le jaune d'œuf. Il n'y a pas une seule nucléine, mais différentes sortes d'après la provenance; dans l'organisme, elles se rencontrent surtout à l'état de combinaison avec les matières albuminoïdes sous forme de *nucléo-albumine* (V. ce mot). Les nucléines sont des substances azotées contenant 2 à 9,6 p. 100 de phosphore; celle du jaune d'œuf ou hématogène contient, en outre, du fer. Au point de vue de leur constitution, on doit considérer deux sortes de nucléines : les unes, dites *paranucléines*, doivent être envisagées comme des matières protéiques unies à l'acide phosphorique; telles sont l'hématogène et la nucléine retirée de la caséine. Les autres, ou *nucléines* proprement dites, donnent par l'action prolongée des acides et des alcalis étendus de l'acide phosphorique et une matière albuminoïde comme les précédentes, mais en outre des bases xanthiques ou bases nucléiques (xanthine, hypoxanthine, guanine, adénine). Dans ce groupe rentrent la nucléine de la levure de bière, celle des leucocytes, etc. Les nucléines sont des poudres amorphes insolubles dans l'alcool, l'éther et les acides étendus, légèrement solubles dans l'eau, solubles dans les alcalis étendus et même les carbonates alcalins. Elles ne sont que lentement et incomplètement attaquées par le suc gastrique et le suc pancréatique; on en retrouve de notables quantités dans les fèces.

**NUCLÉIQUE.** adj. — *Acide nucléique*. Nom donné à des corps extraits des nucléines par Altmann, riches en phosphore et dépourvus de soufre, représentant des combinaisons de bases xanthiques avec l'acide phosphorique; ces corps forment avec les alcalis des combinaisons solubles d'où ils sont précipités par l'acide chlorhydrique, mais non par l'acide acétique, d'où leur nom d'acide nucléique. Les nucléines proprement dites paraissent ainsi formées par la combinaison de matières albuminoïdes avec des acides nucléiques.

**NUCLÉO-ALBUMINE.** s. f. Substance se rencontrant dans le protoplasma cellulaire, le lait, le sperme, le mucus, le pus, etc., et présentant autant de variétés qu'elle a d'origines diverses. On peut envisager les nucléo-albumines comme des combinaisons de matières albuminoïdes avec les *nucléines* (V. ce mot); sous l'influence du suc gastrique, elles donnent des peptones, c'est-à-dire des produits de transformation des matières albuminoïdes, et un résidu de nucléine. Ces substances jouent le rôle d'acides faibles; elles sont insolubles dans l'eau, solubles dans les alcalis étendus et les carbonates alcalins, précipitables par les acides. La mieux connue d'entre elles est la caséine, substance albuminoïde principale du lait.

**NUCLÉOHISTON.** s. m. Nom donné par Lilienfeld à une nucléo-albumine se rencontrant dans les leucocytes et appelée autrefois hyaline par Rovida. Ce corps est soluble dans les alcalis étendus; chauffé avec des bases ou des acides étendus, il se dédouble en une nucléine, la *leuconucléine*, et une substance albumosique désignée sous le nom d'*histon*.

**NUCLÉOLE.** s. m. [*nucleolus*, all. *Kernhörperchen*, angl. *nucleolus*, it. et esp. *nucleolo*]. Partie du noyau qui se différencie du reste par une affinité plus grande pour les matières colorantes. Il est unique ou multiple. Les nucléoles sont des corpuscules très petits, mais pourtant plus gros et plus brillants au centre que les granulations moléculaires du noyau. Ils sont de nature azotée et non graisseux (Ch. Robin, 1864). Ils sont sphériques, à bords généralement nets et foncés; leur masse est homogène. Quelquefois ils renferment une granulation moléculaire à leur centre, qui reçoit le nom de *nucléolule*. Souvent il n'y a pas de nucléole dans des noyaux parfaitement constitués d'ailleurs.

**NUCLÉOLÉ, ÉE.** adj. Qui est pourvu de nucléole.

**NUCLÉOSE.** s. f. Albumose mixte tirée des nucléo-albumines végétales et pouvant être utilisée comme aliment dans les maladies consomptives et comme médicament dans les maladies par ralentissement de la nutrition, dans l'urémie, les intoxications lentes, etc., par suite de son action antiseptique et diurétique.

**NUCLÉUS.** s. m. V. Noyau.

**NUG, NOOK** ou **NOUK.** s. m. Plante de la famille des synanthérées, de la tribu des sénécionidées (*Guizotia oleifera*, DC., ou *abyssinica*, Moq., *Polymnia abyssinica*, L.), cultivée en Abyssinie et dans l'Inde pour ses fruits oléifères, regardés comme anthelminthiques par les Éthiopiens.

**NUIT.** s. f. [*nox*, νύξ, all. *Nacht*, angl. *night*, it. *notte*, esp. *noche*]. V. Jour.

**NULLIPARE.** adj. [de *nullus*, nul, et *parere*, enfanter]. En obstétrique, se dit de la femme qui n'a pas eu d'enfant.

**NUMÉRATION.** s. f. — *Numération des globules rouges du sang* ou *hématimétrie*. Mode d'exploration souvent employé en médecine comme moyen de diagnostic et consistant à compter les hématies contenues dans le sang d'un individu. Deux procédés surtout sont employés: 1° *Procédé de Malassez et Potain*. Il consiste à préparer un sérum artificiel avec un volume d'une solution de gomme arabique d'une densité de 1,020 et 3 volumes d'une solution à parties égales de sulfate de soude et de chlorure de sodium, et à faire un mélange de ce sérum avec



Fig. 482. — *Numération*.

le sang qu'on étudie. Pour que ce mélange soit bien homogène, on se sert du *mélangeur Potain*, sorte de pipette à tube capillaire dont l'ampoule renferme une petite boule de verre libre dans cette cavité (fig. 484); au-dessus de l'ampoule, s'adapte à la pipette un tube de caoutchouc; l'autre partie du tube de la pipette est effilée, et graduée de telle sorte que la partie comprise entre les deux degrés extrêmes ait une capacité égale au centième de celle de

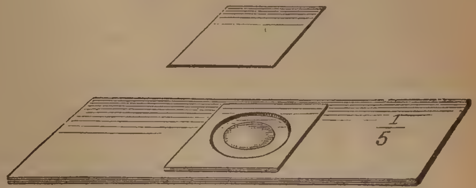



Fig. 483. — Cellule.

l'ampoule. On aspire par le tube de caoutchouc une quantité de sang qui remplisse la partie graduée, puis une quantité de sérum qui remplisse l'ampoule: on a ainsi un mélange de sang au centième, qui est agité et rendu homogène par la boule de verre de l'ampoule. Ce mélange est introduit dans un tube de verre de petit diamètre (*capillaire artificiel*), exactement calibré, et porté par une lame de verre sur laquelle sont marqués des chiffres indiquant sa capacité pour plusieurs longueurs: ce capillaire artificiel étant placé sous le microscope, on compte les globules sur un micromètre quadrillé (fig. 482).

2° *Procédé de Hayem*. Il consiste à aspirer avec la grosse pipette de l'*hématimètre* (V. ce mot) 500 millimètres cubes de sérum artificiel ou liquide de Hayem préparé d'après la formule suivante: eau distillée 200 grammes, chlorure de sodium pur 1 gramme, sulfate de soude pur 5 grammes, bichlorure de mercure 0gr,50, et avec la petite pipette 2 millimètres cubes de sang; on mélange les liquides dans une éprouvette; puis on dépose une goutte du mélange, dont on connaît le titre par la graduation des pipettes, dans une sorte de cellule constituée par une lamelle de verre épaisse de un cinquième de millimètre, perforée, et appliquée sur une lame de verre (fig. 483); on recouvre ensuite cette cellule par une lamelle de verre et on la porte sous un microscope, dont l'oculaire, muni d'un micromètre carré, est enfoncé dans le tube du microscope jusqu'à un trait représentant le point où le micromètre a un cinquième de millimètre de côté avec l'objectif dont on se sert, ce qui représente la hauteur de la cellule: l'observateur a ainsi sous les yeux la projection d'un cube de un cinquième de millimètre de côté. Actuellement le micromètre se trouve inscrit sur une lentille qui fait partie d'un système adapté à une platine que l'on dispose sur la platine même du microscope (V. Hématimètre, fig. 341). En comptant les globules contenus dans le carré du micromètre, on a le nombre de globules contenus dans un cube de cette dimen-

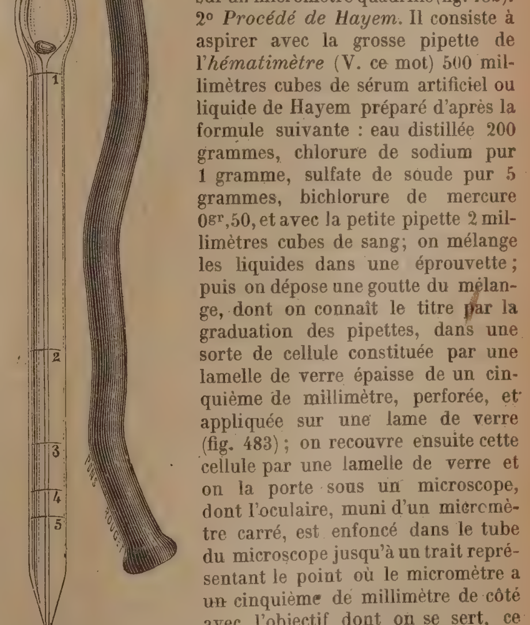



Fig. 484. — Mélangeur Potain.

sion ; ce nombre, multiplié par 125, donne le nombre de globules contenus dans un millimètre cube du mélange, et ce dernier chiffre, multiplié par le titre du mélange, donne le nombre de globules contenus dans un millimètre cube du sang; la dilution est au deux cent quarante-huitième ; en effet, les 500 millimètres cubes de sérum se réduisent à 494 à cause du mouillage; l'addition de 2 millimètres cubes de sang porte le total à 496, ce qui donne un titre d'un deux cent quarante-huitième. Aussi, en pratique, on multiplie le nombre de globules directement par 31 000, soit 248 × 125.

**NUMÉRIQUE.** adj. — *Méthode numérique* [all. *numerische Methode*, angl. *numeric method*, it. et esp. *metodo numerico*]. Due à P.-C. Louis, elle consiste à établir par les nombres les résultats de l'observation médicale. C'est la statistique appliquée à la pathologie et à la thérapeutique. Elle a donné et elle donnera encore des appréciations dignes d'intérêt ; ainsi elle nous a appris que la fièvre typhoïde ou dothiénentérie est limitée à un certain âge, et qu'elle suit une loi de croissance et de décroissance dans les différentes périodes de la vie. La *méthode numérique* ne doit pas chercher à remplacer les autres procédés d'observation en médecine; mais considérée comme un auxiliaire de ces procédés, elle tend à donner de la précision aux observations; car elle constitue l'application méthodique de l'étude des caractères de *nombre*, l'un des caractères d'ordre mathématique. Seulement son application exclusive a souvent fait négliger l'examen des caractères des autres ordres ; elle a trop tendu à faire croire que les connaissances anatomiques et physiologiques, qui permettent seules de peser la valeur des symptômes, pourraient être remplacées par le calcul de la fréquence de ces symptômes sur un *grand nombre* de malades observés en quelque sorte passivement, en dehors de toute préoccupation sur l'état et la manière d'agir des organes. V. OBSERVATION.

**NUMMULAIRE.** adj. [*nummularius*, de *nummulus*, dimin. de *nummus*, pièce de monnaie ; all. *münzähnlich*]. Qui est en forme de pièce de monnaie : *cautère nummulaire*, *crachat nummulaire*. Cette variété de crachat, très fréquente dans la tuberculose pulmonaire, ne peut pourtant pas être considérée comme caractéristique de cette maladie.

**NUMMULAIRE.** s. f. La *lysimaque nummulaire*.

**NUNNARI.** s. m. [*Hemidesmus indicus*, R. Brown]. Plante asclépiadée de l'Inde dont la racine est employée comme succédanée de la salsepareille.

**NUPHAR.** s. m. V. NÉNUPHAR.

**NUQUE.** s. f. [*cervix*, αὐχήν, all. *Nacken*, angl. *the nape of the neck*, it. et esp. *nuca*]. Partie supérieure de la partie postérieure du cou.

**NUTATION.** s. f. [*nutatio*, de *nutare*, pencher; all. *Sonnenwendigkeit*, angl. *nutation*, it. *nutazione*, esp. *nutacion*]. Oscillation habituelle de la tête, vulgairement appelée *branlement de tête*.

**NUTRICIER, ÈRE.** adj. [*nutricius*]. V. NOURRICIER.

**NUTRILITÉ.** s. f. Propriété de se nourrir dont est douée toute substance organisée, placée dans des conditions convenables de milieu. La *nutrition* en est la manifestation, comme l'*évolution* est celle de l'*évolutilité*.

**NUTRIMENT.** s. m. [all. *Nahrungstoff*, angl. *nutriment*, it. et esp. *nutrimento*]. Corps qui, contrairement à l'*aliment*, a la propriété de nourrir sans être digéré par le tube gastro-intestinal. On le reconnaît à ce que, injecté dans les veines, il est retenu, utilisé, sans avoir traversé les organes digestifs, et n'est pas rejeté par les urines. Les principaux nutriments sont les *peptones artificielles*. V. PEPTONE.

**NUTRIMENTAIRE.** adj. S'est dit des substances rendues absorbables et assimilables par les agents digestifs.

**NUTRIMENTIF, IVE.** adj. Qui concerne les nutriments, qui sert à les préparer.

**NUTRISCIBLE.** adj. [de *nutrire*, nourrir]. Qui est susceptible d'être nourri.

**NUTRITIF, IVE.** adj. [*nutritivus*, angl. *nutritive*, it. et esp. *nutritivo*]. Qui a rapport à la nutrition (*atonie nutritive*, *circulation nutritive*) ; qui est propre à entretenir la nutrition (*lavement nutritif*). — *Absorption nutritive*. V. DÉSASSIMILATION.

**NUTRITION.** s. f. [*nutritio*, de *nutrire*, nourrir ; θρέψις, all. *Ernährung*, angl. *nutrition*, it. *nutrizione*, esp. *nutricion*]. Propriété élémentaire des corps organisés, caractérisée par le double mouvement continu de combinaison et de décombinaison que présentent, sans se détruire, les éléments anatomiques de ces corps, végétaux et animaux. C'est la plus générale de leurs propriétés ; car tous les éléments anatomiques en jouissent, et il y a des éléments qui n'ont pas d'autre propriété. Lorsque les éléments cessent de présenter cette propriété, on dit qu'ils sont morts, qu'ils ont cessé de vivre, alors ils ne présentent plus que les propriétés des corps d'origine inorganique; ils se décomposent. Toutes les autres propriétés supposent la *nutrition*, elle est une condition d'existence pour toutes les autres, et caractérise la vie ou vitalité plus que toute autre propriété vitale. Le corps organisé, l'élément anatomique étant donné, elle a pour condition d'existence ses propriétés d'ordre physique et d'ordre chimique ; mais ces propriétés ne se manifestent pas dans l'organisme vivant comme dans un laboratoire (Cl. Bernard), et, si la nutrition dépend de la propriété physique d'endosmose et exosmose, et des propriétés chimiques de se combiner et de se décomposer que possèdent les principes qui constituent la substance organisée des éléments anatomiques, il faut bien admettre qu'il n'y a pas là des phénomènes exclusivement physiques ou chimiques, ou du moins que leur modalité habituelle est modifiée par le milieu vivant et organisé dans lequel ils ont lieu. La *nutrition* est la propriété vitale la plus simple, puisqu'elle consiste uniquement dans le fait de combinaison (*assimilation*) et de décomposition (*désassimilation*) simultanées des principes immédiats constituant la substance organisée. Ainsi les éléments anatomiques ont : 1° la propriété de se combiner incessamment avec les substances qui pénètrent en eux ; 2° celle d'abandonner en même temps, par décombinaison, des principes qui sortent d'eux, sans que pour cela ils cessent d'exister, et de là vient qu'ils n'acquièrent pas une masse indéfinie, ou finissent au contraire par disparaître en se décomposant tout à fait. A ces deux actes de la *nutrition* se rattachent la propriété d'*absorption* et celle de *sécrétion*, qui se rapportent, la première au fait de combinaison, la seconde au fait de décombinaison. C'est pour cela que la *nutrition*, l'*absorption* et la *sécrétion* reçoivent le nom d'*actes de la vie de nutrition* ; mais ce ne sont pas des propriétés de même ordre, puisque les deux dernières sont sous la dépendance de la première. Ce ne sont pas non plus deux propriétés aussi fondamentales que celle de *développement* et celle de *reproduction* ; car il n'y a pas d'élément qui ne se nourrisse, qui ne se développe, et qui ne puisse se reproduire, tandis qu'il y a des éléments qui ne sécrètent pas, qui n'absorbent pas ou presque pas, comme la substance des os, celle des cartilages, celle des ongles; en effet, il ne faut pas confondre l'imbibition ou endosmose, ni l'exhalation ou exosmose, faits physiques purs et simples, avec l'absorption proprement dite et la sécrétion. || *Ralentissement de la nutrition* [*diathèse bradytrophique*]. Trouble de la nutrition qui consiste dans une « lenteur anormale des mutations nutritives, d'où résultent des changements chimiques dans la composition des humeurs, et par suite dans celle des

éléments anatomiques que ces humeurs imprègnent ». C'est le lien commun qui unit les maladies dites *arthritiques*, dyscrasie acide, lithiase biliaire, gravelle, obésité, diabète, goutte (Bouchard).

**NUTRITIVITÉ.** s. f. [all. *Nahrhaftigkeit*, angl. *nutritivness*, it. *nutritività*, esp. *nutritividad*]. Qualité que possède une substance de nourrir, d'être assimilable.

**NUTRITUM.** adj. V. Onguent.

**NUTROSE.** s. f. (*caséinate de soude*). Produit alimentaire obtenu en combinant la caséine sèche avec la soude caustique dont on enlève l'excès par lavage à l'alcool bouillant. C'est une poudre soluble dans l'eau, le bouillon et le lait chaud ; elle renferme 13,8 p. 100 d'azote. On l'administre à la dose de 30 à 60 grammes par jour ; elle paraît mieux supportée que la peptone.

**NYCHTHÉMÈRE.** adj. et s. m. [*nychtemeron*, νυχθήμερον, de νὺξ, nuit, et ἡμέρα, jour ; all. *Nychthemeron*]. Espace de temps comprenant un jour et une nuit, ou un jour entier, c'est-à-dire vingt-quatre heures.

**NYCTAGE.** s. m. — *Nyctage faux jalap*. Le *Mirabilis jalapa*. V. Jalap.

**NYCTALOPIE.** s. f. [*nyctalopia, amblyopia meridiana*, νυκταλωπία, de νὺξ, nuit, et ὤψ, œil] (la lettre *l* est purement euphonique, comme dans *héméralopie*) ; all. *Nyctalopie, Tagblindkeit*, angl. *nyctalopy*, it. *nittalopia*, esp. *nictalopia*]. Maladie caractérisée par la faculté qu'a le malade de distinguer les objets à une faible lumière ou pendant la nuit, tandis qu'il ne peut supporter le grand jour. C'est dans ce sens qu'Hippocrate et Galien ont employé les mots νυκτάλωψ et νυκταλωπία. Cependant quelques médecins, et surtout beaucoup de lexicographes, faisant dériver *nyctalopie* de νὺξ, nuit, ἀλαὸς, aveugle, et ὤψ, œil, ont prétendu que ce mot signifiait l'impossibilité de voir pendant la nuit, la cécité nocturne, ou ce qu'on appelle l'*héméralopie*. Cette interprétation et cette étymologie sont rejetées avec raison. La nyctalopie dépend souvent de l'extrême sensibilité de la rétine ou de l'iris, d'où résulte le resserrement de l'ouverture pupillaire ; elle peut aussi être le résultat d'obstacles physiques à l'arrivée des rayons lumineux au fond de l'œil, comme de l'existence d'une taie sur la cornée, de l'opacité centrale du cristallin ou de sa capsule, ou d'un défaut de pigmentum de la choroïde : de là un diagnostic, un pronostic et un traitement très variés.

**NYCTATION** ou **NYCTITATION.** s. f. Synonyme de clignotement.

**NYCTÉRIN, INE.** adj. [*nycterinus*, νυκτερινὸς]. S'est dit des symptômes morbides qui ne se montrent que la nuit, et des parties foncées des organes.

**NYCTITANT, ANTE.** adj. Synonyme de *clignotant*.

**NYCTOTYPHLOSE.** s. f. [*nyctotyphlosis*, de νὺξ, nuit, et τυφλὸς, aveugle ; *cæcitas nocturna*]. Synonyme d'*héméralopie*.

**NYDELBAD** (Suisse, Zurich). *Eaux sulfurées calciques*, froides. Altitude : 620 mètres. Établissement.

**NYLANDER.** — *Réactif de Nylander*. Réactif employé pour la recherche de la glycose dans l'urine. On le prépare en dissolvant dans 95 parties d'eau distillée, 4 grammes de sel de Seignette, 60 grammes de lessive de soude caustique à 1,35, et 8 grammes de sous-nitrate de bismuth. L'urine bouillie avec ce réactif donne à l'ébullition un précipité noir, s'il y a de la glycose. Mais après l'absorption du séné, de la rhubarbe, de la térébenthine, de l'antipyrine, de la quinine, de la morphine, les urines réduisent aussi ce réactif.

**NYMPHES.** s. f. pl. [all. *Schamlefzen*, angl. *nymphs*, it. *ninfe*, esp. *ninfas*]. Les petites lèvres de la vulve. V. Vulve.

**NYMPHÉA.** s. f. V. Nénuphar.

**NYMPHITE.** s. f. [*nymphitis*, all. *Schamlefzenentzündung*, angl. *nymphitis*, it. *ninfitide*, esp. *ninfitis*]. Inflammation des nymphes ou petites lèvres. V. Vulvite.

**NYMPHOMANIE.** s. f. [*nymphomania*, de νύμφη, nymphe, et μανία, manie ; all. *Manntollheit*, angl. *nymphomania*, *erotomania*, it. et esp. *ninfomania*]. Penchant irrésistible et insatiable à l'acte vénérien, chez les femmes, maladie rangée par Pinel au nombre des névroses génitales de la femme, par d'autres au nombre des folies impulsives. Elle survient quelquefois chez les femmes nerveuses, d'une imagination ardente, exaltée par des lectures ou des conversations érotiques, chez celles qui vivent dans une continence forcée ou qui se livrent à l'onanisme ; elle accompagne parfois certaines maladies de l'utérus ou des ovaires. Outre l'exaltation de l'appétit vénérien, qui constitue le symptôme caractéristique de la maladie, il y a souvent chaleur des lombes, de l'hypogastre et des seins, sécrétion plus ou moins abondante d'urines claires et de mucosités vaginales, état spasmodique général, avec sensation d'étranglement, etc. ; quelquefois des gestes ou des propos licencieux, ou une véritable folie. Le traitement consiste, en général, dans l'emploi de tous les agents hygiéniques ou thérapeutiques propres à diminuer l'éréthisme des ovaires. V. Antiaphrodisiaques.

**NYMPHOTOMIE.** s. f. [*nymphotomia*, de νύμφη, nymphe, et τομὴ, section ; all. *Nymphotomie*, angl. *nymphotomy*, it. et esp. *ninfotomia*]. Excision d'une partie des nymphes, pratiquée lorsqu'elles sont trop longues ou trop volumineuses, et qu'elles gênent la marche ou le coït, ou comme moyen curatif de certaines maladies de ces replis membraneux. — L'amputation du clitoris, que les anciens appelaient *nymphe* (νύμφη). Elle est pratiquée, avec ou sans nymphotomie véritable, comme opération préventive correspondant chez les filles à la circoncision des garçons (et en porte le nom) par les Arabes de l'Égypte, les chrétiens abyssins et diverses peuplades africaines.

**NYSTAGME** ou **NYSTAGMUS.** s. m. [*nystagmus*, νυσταγμὸς, all. *Augenliederkrampf*, *Nystagma*, angl. *nystagmus*, it. *nistagmo*, esp. *nistagma*]. Clignotement spasmodique des paupières qui ressemble à celui d'une personne accablée d'envie de dormir et faisant de vains efforts pour se tenir éveillée. — *Nystagme de l'œil* [νυσταγμὸς, oscillation de la tête pendant le sommeil]. Oscillation du globe de l'œil autour de son axe horizontal ou vertical, qui tantôt est symptomatique d'une lésion de l'encéphale, ou de la partie supérieure de la moelle épinière : on le rencontre alors chez les enfants, avec les tubercules du cerveau ; chez les adultes, avec des traumatismes de l'encéphale, ou avec divers processus, tels que ramollissement, hémorragie, et en particulier la sclérose en plaques et la maladie de Friedreich ; tantôt idiopathique, musculaire, dépendant d'un spasme, ou d'une paralysie, ou d'un défaut de longueur ou d'extensibilité d'un ou de plusieurs muscles de l'œil ; il est souvent accompagné de troubles de la réfraction ou de lésions des membranes internes de l'œil. Les muscles trop courts sont tiraillés par leurs antagonistes, et entrent en convulsion. Le traitement consiste dans la ténotomie des muscles droits ou du muscle petit oblique, dans le traitement des causes du nystagmus, dans un régime tonique lorsqu'il est sous la dépendance de l'anémie (nystagmus des mineurs), enfin dans la gymnastique oculaire, qui consiste à soumettre à l'influence de la volonté, en fixant un objet pendant un certain temps, les mouvements du globe de l'œil, de façon à habituer celui-ci aux spasmes qui le sollicitent et qui vont ainsi en s'éloignant.

# O

o = ο et ω

**O.** V. Élément et Notation.

**OAKUM.** s. m. Mot anglais signifiant *étoupe*; le *Carded-oakum* est l'étoupe cardée, dont on peut se servir en place de charpie. V. Étoupe.

**OARIULE.** s. f. [de ὠάριον, petit œuf, et οὐλή, cicatrice; *corps jaune* (*corpus luteum*)]. Organe transitoire que présentent les ovaires par suite d'une modification naturelle de l'ovisac, après la rupture de la vésicule de De Graaf et la chute de l'ovule. Les phénomènes qui accompagnent la formation de l'oariule ou corps jaune sont les mêmes pendant les trois premières semaines, que l'ovule ait été ou non fécondé ; ils diffèrent à partir de ce moment. Dans les deux cas, la vésicule ovarienne, après sa rupture, présente une cavité qui se remplit immédiatement d'une sérosité épaisse, colorée par du sang, ou, plus souvent, d'un véritable épanchement sanguin, formant un caillot du volume d'une noisette (fig. 485) ; en même temps, la membrane molle, vasculaire, déjà un peu gonflée, de la vésicule, s'hypertrophie, devient épaisse de un à plusieurs millimètres, et se plisse sur elle-même ; le caillot se décolore, se contracte, augmente de résistance, se résorbe peu à peu à mesure du plissement de la membrane. A ce moment, l'oariule forme à la surface de l'ovaire une petite saillie arrondie (fig. 486), dont la couleur jaune est due au dépôt dans les plis de la membrane de granulations graisseuses, qui existent chez quelques mammifères domestiques comme chez la femme, et qui sont incluses dans l'épaisseur de grandes cellules à noyau nucléolé particulières à la membrane interne de la vésicule de De Graaf. A partir de la fin de la troisième semaine, le corps jaune commence à décroître si l'ovule n'a pas été fécondé (*corps jaune cataménial*, *corps jaune de la menstruation*) : la membrane perd son aspect plissé, se confond avec la partie centrale, et forme une masse plus ou moins molle qui prend quelquefois une teinte lie de vin, puis d'un rouge noir, par suite d'un dépôt d'hématoïdine ; trente à quarante jours suffisent pour que le corps jaune soit réduit à l'état de petit tubercule cicatriciel, formé de fibres de tissu lamineux et de matière amorphe, granuleuse. Si, au contraire, l'ovule a été fécondé, le corps jaune continue à s'accroître après la troisième semaine (*corps jaune de la grossesse*) et n'atteint son apogée qu'au quatrième mois ; entre les grands plis de la membrane jaune est interposée une matière amorphe, plastique ; à partir du sixième mois, il s'atrophie, et a perdu les deux tiers de son volume au moment de l'accouchement : il forme alors un tubercule de 7 à 8 millimètres ; au bout d'un à deux mois, ce n'est plus qu'un petit noyau dur, qui persiste plus ou moins longtemps.



Fig. 485. — Vésicule ovarienne rompue.

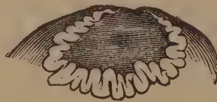


Fig. 486. — *Oariule.*

**OBA.** s. m. Nom indigène d'un arbre commun sur toute la côte d'Afrique, depuis Sierra-Leone jusqu'au Gabon, et appelé *Mangifera gabonensis* par Aubry-Lecomte, qui le rangeait dans la famille des térébinthacées avec le manguier : Hooker fils l'a nommé *Irvingia Barteri* et rapporté aux simaroubées; d'après Baillon, le genre *Irvingia* appartient à la famille des burséracées. La hauteur de cet arbre est de 15 à 20 mètres, son diamètre de $0^m,75$ environ. Le fruit (*iba*) est une drupe jaune, et contient un noyau aplati, tomenteux, renfermant une amande blanche, oléagineuse, agréable au goût, rougeâtre, avec laquelle se prépare le *pain de dika*, qui, associé à d'autres aliments, forme une partie de la nourriture des naturels. Par une ébullition dans l'eau, ou par la chaleur et la pression, on en extrait de 79 à 80 pour 100 de graisse solide (*beurre de dika*), analogue au cacao par l'aspect, le goût et l'odeur, fusible à 30°, et saponifiable. Le pain de dika est formé d'amandes concassées et agglomérées par la chaleur. Il présente la forme d'un cône tronqué, du poids de $3^{kg},500$ environ ; il est d'un gris brun marqué de points blancs, onctueux au toucher, d'odeur intermédiaire entre le cacao torréfié et l'amande grillée ; sa saveur est agréable, légèrement amère et astringente, analogue au cacao.

**OBCOMPRIMÉ, ÉE.** adj. [*obcompressus*, all. *verkehrt zusammengedrückt*, angl. *obcompressed*, it. *obcompresso*, esp. *obcomprimido*]. Se dit d'une partie dont le plus grand diamètre est transversal.

**OBCONIQUE.** adj. [*obconicus*, all. *verkehrt kegelförmig*, angl. *obconic*, it. et esp. *obconico*]. Se dit d'une partie qui a la forme d'un cône renversé, c'est-à-dire qui a son sommet tourné en bas.

**OBCORDÉ, ÉE, ou OBCORDIFORME.** adj. [*obcordatus*, all. *umgekehrt herzförmig*, angl. *obcordate*, it. *obcordato*, esp. *obcordado*]. Se dit d'une partie qui a la forme d'un cœur renversé, c'est-à-dire dont l'échancrure est tournée en bas.

**OBCRÉNELÉ, ÉE.** adj. [*obcrenatus*, all. *umgekehrt gekerbt*, angl. *obembattled*, it. *obmerlato*, esp. *obcrenado*]. Se dit d'une partie dont le bord est découpé en petits angles rentrants, aigus, séparés par des sinus arrondis.

**OBERMEIER** (Otto-Hugo-Franz) (médecin allemand, 1843-1873). — *Spirille* ou *spirochète d'Obermeier*. Long spirochète que l'on rencontre dans le sang de malades atteints de fièvre récurrente au moment des accès, et qui est considéré comme la cause de cette maladie (V. fig. 64, p. 137).

**OBERSALZBRUNN.** V. Salzbrunn.

**OBÉSITÉ.** s. f. [*obesitas*, de *obesus*, gras; all. *Fettsucht*, angl. *obesity*, it. *pinguedine, obesità*, esp. *obesidad*]. Hypertrophie du tissu adipeux, soit sous-cutané seulement, soit de toute l'économie. Elle arrive à l'état de *polysarcie adipeuse* quand toutes les cellules du tissu cellulaire ou à peu près passent à l'état de vésicules graisseuses jusque entre les muscles et autres parties qui normalement ne contiennent pas ou presque pas de graisse : la polysarcie n'est qu'un degré élevé de l'obésité. L'obésité excessive peut amener le pannicule adipeux à avoir une épaisseur de 12 à 15 centimètres à l'abdomen, à la région fessière, etc. Elle cause la diminution de volume des muscles, de l'énergie des contractions, la gêne de la marche et d'autres mouvements, de ceux du cœur, de la respiration, la stérilité chez les femmes, etc. Les causes de l'obésité sont nombreuses : une nourriture abondante avec peu d'exercice, le sommeil prolongé, la vie confinée dans les appartements des villes, l'abus de boissons alcooliques, sont souvent à incriminer. On la rencontre encore chez les tuberculeux guéris. L'obésité est plus fréquente chez la femme que chez l'homme dans la proportion de 2 à 1 (Bouchard), dans les pays du nord que dans ceux du midi. Elle a des rapports certains avec les différentes phases de la vie génitale ; elle survient souvent chez la femme à la ménopause, ou après des

grossesses répétées, et d'autre part il n'est pas rare de voir les règles se supprimer, les désirs vénériens disparaître quand l'obésité commence. Chez l'homme, l'activité génitale très marquée est de même incompatible avec l'obésité. Elle est considérée comme due à un trouble de la désassimilation nutritive, et constituant une véritable dystrophie (Bouchard) fréquente chez les rhumatisants ; une fois acquise, elle serait transmissible par hérédité. La polysarcie adipeuse passant parfois à l'état de véritable monstruosité se montre souvent dès la naissance ou dès la seconde jeunesse. L'obésité considérable s'unit souvent au diabète à dater de cinquante ans ou environ, parfois à l'albuminurie, avec ou sans troubles cardiaques. La cause intime de l'obésité nous échappe donc encore ; il est probable que sa pathogénie n'est pas univoque. Il semble que dans certains cas l'obésité soit en rapport avec un trouble des fonctions thyroïdiennes ; différentes raisons conduisent en effet à admettre des rapports entre l'obésité et l'insuffisance thyroïdienne, ou du moins une forme larvée de cette insuffisance. L'obésité apparaît quand l'activité génitale est épuisée ou diminuée ; à ce moment aussi la fonction thyroïdienne est en décroissance ; d'autre part, quand la thyroïde est très active, dans la maladie de Basedow par exemple, l'amaigrissement est la règle ; enfin, dans certaines formes d'obésité, le traitement thyroïdien amène un amaigrissement rapide. Mais ce mode de traitement a besoin d'être surveillé ; les préparations thyroïdiennes sont très actives et, employées à doses élevées et longtemps continuées, elles peuvent donner lieu à des accidents sérieux. On diminue l'obésité produite et on entrave son développement par les exercices physiques prolongés, en se privant de boire ensuite ; par l'usage de la viande en réduisant le plus possible l'usage des aliments gras, féculents et sucrés ; en buvant peu, et peu d'eau surtout, et prenant plutôt du vin, du thé et du café ; par l'abstinence de l'alcool, dont l'usage, et surtout l'abus, conduisent à l'obésité ; par les cures d'eaux salines laxatives, telles que celles de Brides, de Marienbad. Les préparations iodées et les alcalins n'ont d'effets que combinés au régime précédent. Malgré l'usage vulgaire des mots, *obésité* et *embonpoint* ne sont pas absolument synonymes. V. Embonpoint.

**OBITOIRE.** s. m. [de *obitus*, mort]. Nom donné à deux sortes d'établissements dans lesquels sont déposés temporairement les cadavres : la *maison mortuaire* et la *morgue* (Tourdes). V. Maison et Morgue.

**OBITUAIRE.** adj. [de *obitus*, mort, trépas ; all. *Todtenregister*, angl. *obituary*, it. et esp. *necrologia*]. — *Registre obituaire.* Registre qu'on tient, dans une église, des *obits* ou services des morts. Il ne faut pas confondre cette expression avec celle de *registre mortuaire*, registre de l'état civil sur lequel sont inscrits les noms des personnes décédées. L'expression de *statistique obituaire* est également défectueuse employée à la place de celle de *statistique mortuaire*.

**OBJECTIF, IVE.** adj. [de *objicere*, présenter ; all. *objectiv*, angl. *objective*, it. *obbiettivo*, esp. *objetivo*]. Terme de philosophie opposé à *subjectif*, et signifiant actuellement ce qui a rapport au monde extérieur, aux choses qui, placées en dehors du sujet qui observe, font la matière de ses recherches. Pour Descartes et les auteurs de son temps, *objectif* a une signification très différente, se disant d'une représentation idéale supposée entre l'objet et la pensée.

**OBJECTIF.** s. m. [all. *Objectivglass*]. Verre d'une lunette composée ou lentille du microscope, qui sont tournés vers l'objet qu'on examine. V. Microscope. — *Objectif à immersion.* Objectif dont la lentille frontale plonge dans une goutte de liquide qui l'unit à la préparation ; il utilise des rayons que l'objectif sec laisse échapper, l'angle d'ouverture absolu restant le même ; il permet d'éviter la dispersion des rayons lumineux par réfringence ou par réflexion, et l'aberration produite par la lamelle ; ces phénomènes, insignifiants avec des grossissements faibles, déterminent une diminution de l'éclairage sensible avec les grossissements forts. L'interposition entre la lamelle et l'objectif d'un liquide doué d'un pouvoir réfringent voisin de celui du verre, tel que l'eau ou certaines huiles essentielles, permet de parer à ces inconvénients.

**OBLADEC** (Autriche, Tyrol). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses* ou *sulfurées calciques*, froides. Altitude : 2000 mètres. Établissement : 15 juin au 15 septembre.

**OBLIQUE.** adj. et s. m. [*obliquus*, λοξὸς, all. *schief*, angl. *oblique*, it. *obliquo*, esp. *oblicuo*]. En anatomie, *ligne oblique.* V. Myloïde. ‖ En pathologie, *vue oblique.* V. Strabisme. ‖ Pris substantivement, *oblique* est employé par les anatomistes pour désigner certains muscles dont les fibres ont une direction oblique par rapport au plan supposé qui divise le corps en deux moitiés égales et symétriques. — *Oblique externe* [*grand oblique de l'abdomen, costo-abdominal*, Ch., *obliquus externus abdominis*, Ba.]. Muscle large quadrilatère, placé sur les parties latérales et antérieure du ventre. Il s'attache en haut à la face externe et au bord inférieur des huit dernières côtes, en bas au tiers inférieur de la crête iliaque. Il se termine antérieurement par une large aponévrose qui couvre le muscle grand droit de l'abdomen, se soude au feuillet antérieur de l'aponévrose de l'oblique interne, et s'entrecroise sur la ligne médiane avec celle du côté opposé en formant la ligne blanche ; inférieurement, les fibres aponévrotiques se jettent sur l'arcade crurale et constituent deux faisceaux formant les piliers de l'anneau inguinal externe. — *Oblique interne* [*petit oblique de l'abdomen, ilio-abdominal*, Ch., *obliquus internus abdominis*, Ba.]. Muscle situé sous le précédent, qui s'attache, en haut, au bord inférieur des trois dernières côtes ; en bas, aux trois quarts antérieurs de l'interstice de la crête iliaque, à la partie postérieure de l'arcade crurale et au pubis ; en arrière, aux apophyses épineuses des deux dernières vertèbres lombaires et à celles des deux premières pièces du sacrum ; en avant, à la ligne blanche, par une aponévrose qui concourt à former cette ligne et qui se divise en deux feuillets dont l'antérieur se soude à l'aponévrose de l'oblique externe, le postérieur à celle du transverse de l'abdomen. — *Oblique inférieur de l'œil* [*petit oblique de l'œil, obliquus inferior*, Ba.]. Muscle qui naît de la surface orbitaire de l'os maxillaire supérieur, se porte au côté externe de l'œil, et s'attache à la partie postérieure et externe de la sclérotique, entre l'insertion du droit externe et le nerf optique, à 7 millimètres de celui-ci et à 14 millimètres de la cornée transparente. Innervé par le nerf moteur oculaire commun, ce muscle porte le globe de l'œil en haut et en dehors. — *Oblique inférieur de la tête* [*grand oblique de la tête, axoïdo-mastoïdien*, Ch., *obliquus capitis inferior*, Ba.]. Muscle étendu de l'apophyse épineuse de l'axis au sommet de l'apophyse transverse de l'atlas. — *Oblique supérieur de l'œil* [*grand oblique de l'œil, obliquus superior*, Ba.]. Muscle qui s'étend du corps de l'os sphénoïde et de la gaine du nerf optique à l'angle supérieur interne de l'orbite, où il dégénère en un tendon qui traverse une poulie fibro-cartilagineuse, se courbe ensuite à angle aigu, et va s'attacher vers la face supérieure et postérieure du globe de l'œil, à 14 millimètres de la cornée transparente. Ce muscle est innervé par le nerf pathétique et porte l'œil en haut et en dehors. — *Oblique supérieur de la tête* [*petit oblique de la tête, atloïdo-sous-mastoïdien*, Ch., *obliquus capitis superior*, Ba.]. Muscle qui s'étend du sommet de l'apophyse transverse de l'atlas au-dessous de la ligne courbe inférieure de l'occipital.

**OBLIQUITÉ.** s. f. [*obliquitas*, λοξότης, all. *Schiefheit*, angl. *obliquity*, it. *obliquità*, esp. *obliquidad*]. Inclinaison d'un corps quelconque. — *Obliquité des dents*. V. ORTHODONTOSIE. — *Obliquité de l'utérus*. V. HYSTÉROLOXIE.

**OBLITÉRATION.** s. f. [*oblitteratio*, all. *Verwachsung*, angl. *obliteration*, it. *obliterazione*, esp. *obliteracion*]. État d'une chose effacée ou d'un conduit qui a été rempli par un corps solide ou dont les parois ont contracté adhérence ensemble, de manière que sa cavité a disparu complètement ou en partie. — *Oblitération du col utérin*. Soudure des deux parois du col de la matrice, portant tantôt sur l'orifice externe seul (*oblitération incomplète, agglutination de l'orifice externe*, Nægelé), tantôt sur l'orifice interne, tantôt sur les deux orifices et sur le canal cervical (*oblitération complète*). L'oblitération incomplète, infiniment plus fréquente que les autres variétés, consiste dans la réunion des deux lèvres de l'orifice vaginal par un tissu pseudo-membraneux ou fibreux, formé à la suite de plaies ou de cautérisation de cet orifice : on trouve au fond du vagin une tumeur lisse, arrondie, ne présentant aucune ouverture, aucune dépression. Cette agglutination ne présente ordinairement pas d'obstacle sérieux à l'accouchement : les efforts de la nature ou l'impulsion du doigt de l'accoucheur sont suffisants à triompher du tissu cicatriciel et à rétablir la perméabilité du canal; cependant l'hystérotomie vaginale est nécessaire quand ce tissu offre une résistance exceptionnelle, et surtout lorsque l'oblitération est complète. — *Oblitération des villosités choriales et placentaires*. Modification de ces villosités, qui, d'après Ch. Robin, constitue la cause première et unique des altérations du placenta appelées *placentite, induration, cancer, dégénérescence, transformation fibreuse, fibrineuse, squirreuse, tuberculeuse, graisseuse, calcaire du placenta*. Cette lésion est caractérisée par l'*oblitération fibreuse* de la cavité des villosités placentaires, qui deviennent imperméables au sang fœtal. Cette oblitération n'est que l'apparition, dans le placenta, d'un phénomène qui est normal dans les villosités choriales proprement dites, mais qui est anormal lorsqu'il s'étend à celles qui, en prenant un grand développement, forment les cotylédons, et, par suite, le placenta. Elle peut s'accompagner du *dépôt de granulations graisseuses* dans les parois des villosités, complication très fréquente de l'oblitération, qui n'affecte jamais toutes les ramifications des villosités. C'est ce qu'on a nommé la *dégénérescence graisseuse* du placenta. Cette lésion forme des masses grisâtres, blanchâtres ou jaunâtres, moins humides, plus dures que le tissu placentaire, et ne se laissant pas aussi facilement dilacérer en longs filaments. Les *grains calcaires* isolés ou confluents qui se produisent à la surface et dans les interstices des ramifications des villosités placentaires, dans une partie d'un cotylédon ou même une partie du placenta, plus rarement que les granulations graisseuses, sont aussi précédés de l'oblitération des villosités (*ossification* ou *calcification du placenta*). Ils sont placés non dans l'épaisseur des villosités, mais à leur surface, à laquelle ils adhèrent assez fortement. Enfin l'*oblitération des villosités*, en diminuant le nombre des conduits que peut parcourir le sang fœtal, devient peut-être une des causes de l'*apoplexie placentaire*, qui accompagne quelquefois les altérations précédentes sous forme d'un ou plusieurs caillots, généralement noirâtres et de consistance de gelée de groseille. Il est incontestable qu'il peut aussi bien y avoir apoplexie placentaire sans oblitération des villosités (Laboulbène, Depaul), qu'oblitération sans apoplexie : quant aux cas où les deux lésions se rencontrent, il est difficile actuellement d'affirmer que l'une est la cause de l'autre et de savoir quelle est la lésion initiale.

**OBLITÉRÉ, ÉE.** adj. [*obliteratus*, all. *verwachsen*, angl. *obliterated*, it. *obliterato*, esp. *obliterado*]. Se dit d'un conduit dont les parois ont contracté adhérence ensemble; dont la cavité, remplie par une substance solide, a disparu dans une plus ou moins grande étendue.

**OBLONG, ONGUE.** adj. [*oblongus*, all. *länglichrund*, angl. *oblong*, it. *bislungo*, esp. *oblongo*. Se dit d'une chose plane et étroite, dont les bords s'inclinent un peu l'un vers l'autre, de manière à former une ellipse fort allongée.

**OBNUBILATION.** s. f. [du latin *obnubilatus*, qui signifie : enveloppé comme d'un nuage; all. *Umwölkung*, angl. *obnubilation*, it. *obnubilazione*, esp. *obnubilacion*]. Vertige, éblouissement, perception des objets à travers un nuage, qui précède ou accompagne certains troubles de la circulation de l'encéphale.

**OBOVALE.** adj. [*obovalis*, all. *verkehrt eiförmig*, angl. *obovate*, it. *obovale, obovato*, esp. *oboval, obovado*]. Se dit d'une partie plus longue que large, et dont le contour est arrondi, de manière qu'elle représente le plan d'un œuf dont le petit bout serait placé en bas.

**OBOVÉ, ÉE, OBOVOÏDE.** adj. V. OBOVALE.

**OBSCUR, URE.** adj. — *Aire obscure* (*area obscura*). V. EMBRYON.

**OBSERVATION.** s. f. [*observatio*, τήρησις, all. *Beobachtung*, angl. *observation*, it. *osservanza*, esp. *observancia*]. Abstractivement, procédé logique à l'aide duquel on constate toutes les particularités d'un phénomène en lui-même, sans le troubler par l'*expérimentation*. Le type de l'*observation* est l'astronomie, où l'homme, obligé de contempler des phénomènes qui se passent à de grandes distances, a su tirer parti de ce que son œil lui apprenait. L'*expérimentation* s'ajoute à l'*observation* physique pour nous faire connaître les propriétés générales des corps, observation à laquelle concourent, non plus uniquement l'appareil de la vision, mais encore le toucher et l'ouïe, et, d'une manière rudimentaire, le goût et l'odorat. Il importe de ne pas confondre l'expérimentation et l'observation, qui, à partir de la physique, sont habituellement associées l'une à l'autre, dans la pratique, au point qu'on les désigne souvent sous un nom unique : ainsi on donne comme découvertes par l'observation certaines propriétés de la matière qui échappent au toucher, à la vue, à l'ouïe, comme au goût et à l'odorat, et n'ont été discernées que par des expériences aidées de l'abstraction et de l'induction. Telles sont les propriétés générales de pesanteur absolue (attraction) ou relative (densité), les états électriques, etc. Ces exemples font comprendre le rôle et les limites de l'intervention inévitable de la raison dans toute *observation*; ils montrent à quelles conditions l'observation devient un guide certain, et que, s'il faut toujours la suivre, il n'est pas exact de dire qu'elle n'égare jamais; car, faite hors du contrôle sévère des généralités imposées à la raison par la hiérarchie scientifique, elle perd tout caractère logique et conduit au paradoxe. L'observation biologique ne comporte pas seulement l'emploi des cinq sens; elle met en usage des moyens de perfectionnement importants et nécessaires, presque inutiles au chimiste. Un de ces moyens est le microscope. L'appareil de l'audition lui-même a été perfectionné pour les phénomènes normaux et surtout morbides (V. AUSCULTATION et STÉTHOSCOPE). Il faut signaler, en outre, l'ensemble des procédés chimiques qui doivent être employés en anatomie et en physiologie, surtout en anatomie générale. L'observation n'est pas, comme la *comparaison* et la *systématisation*, un acte dans lequel interviennent des données *subjectives*, fournies par le cerveau; c'est un acte borné à une appréciation des faits venus du dehors par l'intermédiaire des organes des sens, d'où le nom de *contemplation* ou de *conception passive* qui lui est donné quelquefois. Il faut

compléter toute observation par l'examen de la *filiation des faits* correspondants (V. Logique); car des données fournies par l'observation sont tellement contingentes, que chacun est porté à considérer comme nouveaux les faits qu'il voit ou apprend pour la première fois, et se trouve enclin à les communiquer comme tels. D'autre part, cet examen ne suffit pas, et l'observation est indispensable; car nous ne sommes pas moins enclins à regarder comme n'existant pas les faits que nous n'avons jamais observés, et nous éprouvons les plus grandes difficultés, dans le principe, à nous en faire une idée nette, à porter sur eux un jugement en rapport avec la réalité : c'est même là un des plus grands obstacles qui s'opposent aux progrès des masses, à leur émancipation intellectuelle. ‖ En médecine, histoire particulière, exacte et détaillée, d'un fait, d'une maladie : *une observation de fièvre typhoïde*; *des observations de choléra*. L'observation doit comprendre les antécédents héréditaires et personnels du malade, puis l'histoire de la maladie avant le moment où le patient est venu consulter, l'état actuel du malade, dans lequel il faut faire figurer l'examen détaillé de chaque organe, puis les modifications constatées dans l'état du malade, relatées au jour le jour, jusqu'au moment de la guérison ou de la mort, enfin, s'il y a lieu, le résultat de l'autopsie.

**OBSESSION.** s. f. Trouble intellectuel dont le malade a conscience, se montrant sous forme de paroxysmes et caractérisé par une impulsion irrésistible à faire un acte déterminé. La crise d'obsession est souvent précédée par une sorte d'aura, se traduisant par un sentiment vague de lassitude ou de tristesse, une angoisse précordiale, parfois des palpitations, du tremblement, une sensation d'étouffement. L'obsession diffère de l'idée fixe en ce que le malade a conscience qu'il s'agit d'un besoin morbide contre lequel il ne peut réagir; l'obsédé ne tient compte d'aucune circonstance extérieure, tandis que le malade en proie à une idée fixe conserve ses ressources intellectuelles. L'obsession peut se manifester sous forme de doutes, de phobies, de manies ou d'impulsions; elle peut donner lieu à des hallucinations ou à des algies centrales. Elle ne se rencontre que chez les dégénérés, et est liée le plus souvent à des états comme l'hystérie et la neurasthénie, qui sont susceptibles d'être modifiés pour une thérapeutique appropriée.

**OBSOLESCENCE.** s. f. Atrophie avec sclérose des tissus.

**OBSTÉTRICAL, ALE.** adj. [*obstetricius*, all. *geburtshülflich*, angl. *obstetric*, it. *ostetrico*, esp. *obstetrico*]. Qui a rapport aux accouchements.

**OBSTÉTRICIE.** s. f. V. Obstétrique.

**OBSTÉTRIQUE.** s. f. [*ars obstetricia*, all. *Entbindungskunst*, *Obstetrik*, angl. *obstetrics*, *midwifery*, it. *ostetricia*, esp. *obstetricia*]. Art des accouchements.

**OBSTIPITÉ.** s. f. [de *obstipus*, penché, courbé; σκολίωσις]. Mot inusité qui s'est dit en général de toute incurvation, et, en particulier, du torticolis.

**OBSTRUANT, ANTE.** adj. [all. *verstopfend*, angl. *obstruent*, it. *ostruttivo*, *ostruente*, esp. *obstructivo*]. Ce qui cause l'obstruction; qui la concerne. — S'est dit aussi dans le sens d'*obturant*.

**OBSTRUCTION.** s. f. [de *obstruere*, boucher; *obturatio*, *infarctus*, ἔμφραξις, all. *Verstopfung*, angl. *obstruction*, it. *ostruzione*, esp. *obstruccion*]. Dans la pathologie humorale et mécanique, engorgement, embarras qui se forme dans les vaisseaux ou les conduits du corps vivant, soit par suite du rétrécissement de ces vaisseaux, soit à cause de l'afflux de quelque humeur altérée en quantité, en sa qualité ou en son mouvement. On attribuait à l'*obstruction* un grand nombre de maladies, particulièrement celles qui affectent les viscères abdominaux; et le nom d'*obstructions* est encore resté, dans le langage vulgaire, à des affections très différentes, et notamment aux engorgements chroniques du foie ou de la rate, qui se développent quelquefois dans le cours des fièvres intermittentes prolongées. V. Engorgement. — *Obstruction intestinale*. V. Occlusion.

**OBTONDANT, ANTE.** adj. [*obtundens*, de *obtundere*, émousser; all. *säftereinigend*, angl. *obtundent*, it. *ottundente*, esp. *obtundente*]. Se disait autrefois des médicaments auxquels on attribuait la propriété d'émousser l'acrimonie des humeurs.

**OBTURANT, ANTE.** s. m. et adj. Qui affecte l'obturation. S'est dit des topiques qui, recouvrant la peau, empêchent l'excrétion sudorale, etc.

**OBTURATEUR, TRICE.** adj. [*obturator*, *obturatorius*, de *obturare*, boucher; all. *verschliessend*, angl. *obturator*, it. *otturatorio*, esp. *obturador*]. — *Artère obturatrice*. Artère qui naît ordinairement de l'hypogastrique, isolément ou par un tronc commun avec la fessière, quelquefois de l'iliaque externe avec l'épigastrique, ou même de la crurale. Elle gagne la gouttière sous-pubienne de l'os iliaque, arrive entre les deux muscles obturateurs, et se divise en deux branches, l'une qui se distribue à ces muscles, au pectiné et aux adducteurs de la cuisse; l'autre qui s'anastomose avec l'ischiatique. — *Membrane obturatrice*. Membrane mince fixée à toute la circonférence du trou obturateur, excepté en haut, où il reste une échancrure pour le passage du nerf et des vaisseaux du même nom. — *Nerf obturateur*. Formé par le second et le troisième nerf lombaire, il descend dans le bassin, traverse le trou obturateur, et se divise en deux branches derrière les muscles premier adducteur et pectiné. Il se distribue aux muscles obturateur externe, droit interne, et aux trois adducteurs; il donne en outre des rameaux à la peau de la partie interne du genou. — *Trou obturateur*. V. Iliaque (*Os*). ‖ *Hernie obturatrice*. V. Sous-pubien. ‖ S. m. *Obturateur externe* [*sous-pubio-trochantérien externe*, Ch.]. Muscle situé à la partie antérieure et interne de la cuisse, qui naît de la face antérieure de la membrane obturatrice et du pourtour du trou obturateur, et se termine par un tendon fixé à la partie inférieure de la cavité digitale du grand trochanter. — *Obturateur interne* [*sous-pubio-trochantérien*]. Muscle situé presque entièrement dans le bassin, qui naît de la face interne de la membrane obturatrice et de la partie postérieure de la circonférence du trou du même nom, se contourne sur l'ischion, et se fixe par un tendon au bord supérieur du grand trochanter : ce tendon est reçu dans une gouttière formée par les tendons des muscles jumeaux de la cuisse.

**OBTURATEUR.** s. m. Instrument ou appareil destiné à remédier aux pertes de substance qui surviennent quelquefois aux parois d'une cavité ou à une cloison qui sépare deux cavités. C'est particulièrement dans les cas de perforation ou de perte de substance de la voûte du palais que l'on a recours aux *obturateurs*. On les emploie aussi pour combler les pertes de substance du voile du palais, depuis les améliorations apportées par Préterre dans leur construction, dans les cas où l'étendue de la surface occupée par la perte de substance, ou bien son extension à la voûte osseuse, empêchent de pratiquer la staphylorraphie. Celle-ci d'ailleurs, même lorsque son exécution a réussi, ne rend pas toujours leur intégrité à la déglutition et surtout à la phonation. Sédillot établit quatre sortes d'obturateurs : obturateurs à ailes, à verrou, à chapeau, à plaque. Pratiquement, on peut les ranger en deux classes : les uns s'engagent dans l'ouverture anormale de la voûte palatine, et restent en place à l'aide d'un tampon engagé dans les fosses nasales; les autres masquent simplement l'orifice buccal de la perforation en s'appliquant au-dessous de la voûte palatine. Les seconds

ont une supériorité évidente sur les premiers, puisqu'ils ne s'opposent pas à la tendance constante qu'ont les bords de l'ouverture à se rapprocher ; mais la difficulté était de maintenir en place ces appareils, tout en leur laissant la simplicité, la solidité, la légèreté nécessaires : ce résultat a été obtenu par Préterre, à l'aide d'un ressort courbe, en caoutchouc souple, qui, du corps de l'appareil, va au voile du palais. L'appareil lui-même est en or, en argent, ou en platine, c'est-à-dire inoxydable ; ou, mieux encore, en caoutchouc, ou en vulcanite, substances plus souples et plus faciles à manier. Les mêmes principes président à la construction des obturateurs destinés à remédier aux altérations mixtes où les parties molles sont perforées en même temps que la voûte osseuse : une seule pièce ferme la fente palatine et la fissure des parties molles ; la partie qui obture la première est faite de caoutchouc durci au feu, celle qui recouvre les parties molles reste souple et élastique, grâce au soufre combiné en diverses proportions au caoutchouc ; le tout est maintenu par un ressort en spirale. Les appareils construits par Préterre, non seulement ne prennent pas d'appui sur les dents, mais encore supportent au besoin, sur leur partie durcie, des dents artificielles, lorsque la perte de substance des maxillaires supérieurs s'étend jusqu'au rebord alvéolo-dentaire. Enfin la phonation est possible immédiatement après la pose de l'appareil, mieux qu'après la staphylorraphie, sauf dans le cas de perforation congénitale, où une éducation spéciale est indispensable.

**OBTURATION.** s. f. [*obturatio*, στέγνωσις, all. *Verkittung*, *Verstopfen*, angl. *obturation*, it. *obturazione*, esp. *obturacion*]. V. Oblitération, Obstruction et Occlusion. — *Obturation des dents* [*aurification*, *plombage des dents* ; all. *Plombiren*]. Opération qui consiste à remplir exactement la cavité d'une dent cariée avec une substance malléable, susceptible de former par la pression un corps solide, et de résister à l'action des fluides qui humectent la bouche. C'est moins un moyen de guérison de la carie dentaire, que le dernier terme de l'ensemble des moyens thérapeutiques dirigés contre cette altération. La carie étant guérie par les divers moyens subordonnés aux trois périodes qui ont été décrites (V. Carie *dentaire*), il est indispensable de pratiquer l'*obturation*, qui a pour but la restauration de la perte de substance, le rétablissement des usages de l'organe et son *isolement* contre les causes ultérieures d'altération. L'obturation de la carie dentaire présente deux temps : 1° la préparation de la cavité ; 2° l'application de la substance obturatrice. Le premier consiste, au moyen des rugines et de la lime, à enlever de la surface de la carie toutes les couches d'ivoire ramolli, tous les corps étrangers, et à donner à la cavité la forme la plus convenable pour retenir la substance qui sera introduite. La cavité ainsi préparée sera séchée avec soin au moyen de boulettes de coton sec ou imbibé d'éther ou d'alcool, puis on procédera au deuxième temps. Magitot et Préterre proposent *quatre* substances obturatrices, variables suivant les cas. En première ligne se place l'*or* en feuilles, chimiquement pur et battu, adhésif ou non adhésif, particulièrement applicable aux caries à forme régulière, à parois résistantes, et dont l'orifice est manifestement plus étroit que la cavité ; dans ces cas, sa durée peut être illimitée. Après l'or se placent les amalgames métalliques : le plus souple et le plus pratique est formé d'*argent* et d'*étain*, parties égales fondues au creuset et réduites en limaille, qu'on mélange avec quantité suffisante de *mercure* pour faire une pâte molle. Les grandes cavités des molaires conviennent particulièrement à cet emploi. La troisième substance est l'*oxychlorure de zinc* (*os artificiel*, *ciment Sorel*), préparé par le mélange de l'oxyde de zinc calciné avec le chlorure de zinc déliquescent, et appliqué au moyen de spatules et de fouloirs. Ce procédé convient aux caries à parois minces et fragiles et placées sur les régions antérieures et visibles de la bouche, cas dans lesquels ne conviennent ni l'or, dont l'application exige des pressions énergiques, ni les amalgames dont la coloration est grisâtre ; l'oxychlorure de zinc est blanc ou colorable légèrement en gris ou en jaune : sa durée, inférieure à celle de l'or, est de quelques années, et son remplacement facile. La quatrième substance est la *gutta-percha* lavée et décolorée en la malaxant dans un courant d'eau chaude et mélangée au mortier avec quantité égale de pierre ponce, silice ou autres matières inertes. La pâte, dure à la température ordinaire, se ramollit à la chaleur et s'applique très facilement dans les cavités fragiles à parois minces et dont le traitement a rencontré des difficultés plus ou moins grandes, de nature à faire redouter une récidive. Ce mélange pouvant être enlevé aisément en cas de douleur, on peut reprocéder et achever s'il y a lieu le traitement de la carie.

**OBTURBINÉ, ÉE.** adj. [*obturbinatus*, all. *verkehrt kreiselförmig*, angl. *obturbinated*, it. *obturbinato*, esp. *obturbinado*]. Se dit d'une partie qui a la forme d'une toupie renversée ; c'est-à-dire qui est renflée, arrondie à la base, et amincie en cône au sommet.

**OCCASIONNEL, ELLE.** adj. [all. *gelegentlich*, angl. *occasional*, it. *occasional*, esp. *occasional*]. Se dit des causes à l'occasion desquelles une maladie vient à faire invasion dans l'économie. V. Cause *déterminante*.

**OCCIPITAL, ALE.** adj. et s. m. [*occipitalis*, angl. *occipital*, it. *occipitale*, esp. *occipital*]. Qui a rapport à l'occiput. — *Aponévrose occipitale*. V. Coronal. — *Artère occipitale*. Elle naît de la partie postérieure de la carotide externe au même niveau que la faciale ; elle passe derrière l'apophyse mastoïde, puis entre le splénius et les muscles oblique supérieur de la tête et grand complexus, auxquels elle donne des rameaux, puis devient verticale et sous-cutanée et s'épuise dans la peau de la partie postérieure du crâne. — *Muscle occipital*. Partie de l'occipito-frontal qui naît de la partie postérieure de l'aponévrose épicrânienne, revêt l'occiput, et s'attache, en bas, à la ligne courbe supérieure de l'os occipital. — *Nerf occipital*. V. Sous-occipital. — *Os occipital*. Os impair, médian, symétrique, formant la paroi postérieure inférieure du crâne. Sa *face externe*, dite *occipitale*, convexe, présente d'avant en arrière, sur la ligne médiane, la *surface basilaire*, qui forme la voûte du pharynx ; le *grand trou occipital*, que traversent la moelle épinière avec ses membranes, les artères vertébrales et les nerfs spinaux ; la *crête occipitale externe*, étendue entre le *grand trou occipital* et l'*éminence* ou *protubérance occipitale externe*, dont la saillie est très variable. Sur chaque côté de cette face, et aussi d'avant en arrière, on voit d'abord la fosse et le trou condyloïdiens antérieurs, le condyle qui sert à l'articulation de la tête avec l'atlas, la fosse et le trou condyloïdiens postérieurs, des empreintes musculaires, la *ligne courbe occipitale inférieure*, d'autres empreintes, et enfin supérieurement la *ligne courbe occipitale supérieure*, et une surface correspondant au muscle épicrânien. Sa *face interne* ou *cérébrale*, revêtue par la dure-mère, concave, offre sur la ligne médiane, et d'avant en arrière, les orifices internes des trous condyloïdiens antérieurs, la gouttière basilaire, sur laquelle repose la moelle allongée, le *trou occipital*, la *crête occipitale interne* à laquelle se fixe la faux du cervelet, l'*éminence* ou *protubérance occipitale interne*, et la fin de la gouttière sagittale ; de chaque côté, la fin de la gouttière latérale où est l'orifice interne du trou condyloïdien postérieur ; la *fosse occipitale inférieure*, qui loge le cervelet ; le commencement de la gouttière latérale ; enfin la *fosse*

*occipitale supérieure*, que remplissent les lobes postérieurs du cerveau, L'occipital s'articule par toute la circonférence de sa portion supérieure avec les pariétaux ; son angle saillant est reçu dans l'angle rentrant formé par la jonction des os pariétaux. La circonférence de la portion inférieure, articulée avec le temporal, présente de haut en bas l'éminence jugulaire, une échancrure qui complète le trou déchiré postérieur, une surface allongée qui forme les côtés de la surface basilaire ; l'extrémité de cette surface est unie au sphénoïde par un cartilage. L'occipital se développe par quatre points d'ossification : un dans la portion supérieure, au trou occipital, un dans la surface basilaire, et un dans chaque condyle.

**OCCIPITO-ATLOÏDIEN, IENNE.** adj. [*occipito-atloïdeus*, it. et esp. *occipito-atloideo*]. Qui a rapport à l'occipital et à l'atlas. — *Articulation occipito-atloïdienne.* Articulation des condyles de l'occipital avec les cavités articulaires supérieures des masses latérales de l'atlas. Elle est maintenue par deux ligaments, l'un antérieur et l'autre postérieur, *ligaments occipito-atloïdiens*, étendus, l'un de l'arc antérieur, l'autre de l'arc postérieur de l'atlas, à la portion correspondante du trou occipital : l'antérieur est le commencement du ligament vertébral antérieur.

**OCCIPITO-AXOÏDIEN, IENNE.** adj. [*occipito-axoïdeus*, it. *occipito-assoideo*, esp. *occipito-axoideo*]. Qui a rapport à l'occipital et à l'axis. — *Ligaments occipito-axoïdiens.* Ligaments au nombre de trois, un médian vertical, et deux latéraux obliques, qui vont du bord antérieur du trou occipital à la partie postérieure du corps de l'axis, et maintiennent la connexion de l'occipal avec l'axis, quoique ces os ne soient pas réellement *articulés*.

**OCCIPITO-BREGMATIQUE.** adj. Se dit du diamètre de la tête du fœtus mesuré de l'occiput au bregma.

**OCCIPITO-COTYLOÏDIEN, IENNE.** adj. Se dit de la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput du fœtus répond à la cavité cotyloïdienne, gauche ou droite, de la mère.

**OCCIPITO-FRONTAL, ALE.** adj. [*occipito-frontalis*]. Qui appartient à l'occiput et au front. || S. m. Nom sous lequel beaucoup d'anatomistes ont décrit, comme un seul muscle, tout le plan charnu qui, avec l'aponévrose épicrânienne, recouvre la tête depuis l'occiput jusqu'au front. L'*occipito-frontal* comprend, par conséquent, les muscles frontal et occipital des autres anatomistes.

**OCCIPITO-LATÉRAL, ALE.** adj. Se dit de la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput de l'enfant répond au côté, droit ou gauche, du bassin de la mère.

**OCCIPITO-PARIÉTAL, ALE.** adj. [*occipito-parietalis*]. Qui a rapport aux os occipital et pariétal : *suture occipito-pariétale.*

**OCCIPITO-SACRÉ, ÉE.** adj. Se dit de la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput du fœtus répond à l'angle sacro-vertébral de la mère.

**OCCIPITO-SACRO-ILIAQUE.** adj. Se dit de la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput du fœtus répond à la symphyse sacro-iliaque, droite ou gauche, de la mère.

**OCCIPITO-STAPHYLIN.** adj. — *Muscle occipito-staphylin.* Faisceau de la partie supérieure du constricteur supérieur du pharynx qui, de l'apophyse basilaire de l'occipital, s'étend à l'aponévrose du voile du palais en dehors du pharyngo-staphylin (Sappey).

**OCCIPUT.** s. m. [*occiput*, *occipitium*, all. *Hinterkopf*, angl. *occiput*, it. *occipite*, esp. *occipucio*]. Partie postérieure inférieure de la tête, depuis le milieu du vertex jusqu'au grand trou occipital, et formée par l'os occipital.

**OCCLURE.** v. a. [*occludere*, de *ob*, marquant obstacle, et *claudere*, clore]. Ce verbe et ses divers temps ne se trouvent pas dans les dictionnaires français ; il a été introduit par l'usage dans le langage chirurgical pour désigner l'exécution de l'opération qui consiste à pratiquer l'*occlusion des paupières*, bien différente de l'action naturelle de *fermer* ou *clore* les paupières. Il faut dire *occlus* au participe passé. On dit aussi *occlusionner*, *occlusionné*.

**OCCLUSIF, IVE.** adj. et s. Qui concerne l'occlusion, qui l'opère.

**OCCLUSION.** s. f. [*occlusio*, de *occludere*, fermer, ἐγκλεισμὸς, all. *Verschliessung*, angl. *occlusion*, it. *chiusura*, esp. *oclusion*]. Rapprochement artificiel et momentané des bords d'une ouverture naturelle. V. Occlusion *des paupières.* — Synonyme d'*oblitération* : *occlusion de la pupille, du vagin*, etc. || *Occlusion intestinale* [*volvulus*, *étranglement interne*, *iléus*, *passion iliaque*, *colique de miséréré*]. Syndrome caractérisé par l'arrêt des matières stercorales qui ne sont plus évacuées ; par une constipation absolue et opiniâtre ; par une douleur vive, exacerbante, d'abord localisée au niveau de la lésion, puis étendue à tout l'abdomen ; par des vomissements violents, incessants, incoercibles, d'abord alimentaires, ensuite bilieux, et enfin fécaloïdes ; par un ballonnement énorme, généralisé, du ventre, phénomènes se terminant presque toujours par la mort. La circonstance capitale qui domine cet état est l'obstacle au cours des matières fécales : toutes les fois que cet obstacle existe, qu'il est complet, surviennent les symptômes de la hernie étranglée, refroidissement périphérique, petitesse du pouls, faiblesse de la respiration, stupeur, etc. Les causes de l'occlusion intestinale sont multiples : les unes sont indépendantes de l'intestin, et viennent agir du dehors pour comprimer les parois du canal ; les autres se sont développées, soit dans l'intérieur même du tube digestif, soit dans ses parois. Parmi les premières sont les *brides* formées dans la cavité du bassin (*étranglement interne*). D'autres fois, c'est l'*appendice iléo-cæcal* qui s'enroule autour d'une anse intestinale (*volvulus*), l'enveloppe, la serre dans un nœud et l'étrangle. De même agissent certaines *tumeurs* développées en dehors des parois intestinales ; elles arrivent à les comprimer, rétrécissent le calibre du canal, le ferment complètement, et déterminent alors l'occlusion. Les causes d'occlusion se trouvant dans l'intestin lui-même sont les plus communes. En première ligne se placent les *tumeurs* (cancer, polype, tubercules, etc.) développées dans les parois du canal : elles permettent d'abord le libre cours des matières qui le traversent ; puis, rétrécissant graduellement le calibre du tube intestinal, elles gênent le passage de ces matières, enfin l'empêchent absolument. Le rétrécissement spasmodique de l'intestin (*passion iliaque, iléus nerveux*) agit de même. L'*accumulation des matières stercorales, des lombrics*, des *calculs biliaires*, des *entérolithes*, etc., suffit, dans quelques circonstances, pour déterminer les accidents les plus graves de l'occlusion (*obstruction*). Des *substances avalées* peuvent jouer un rôle analogue (noyaux de cerises, etc.). Le *renversement de l'intestin* est la cause la plus fréquente de l'occlusion : c'est sur le gros intestin que porte le plus souvent cette *invagination* ou *intussusception*, dans laquelle le bout supérieur du canal intestinal se renverse dans l'inférieur et pénètre dans celui-ci, sous l'influence de contractions péristaltiques irrégulières, de sorte qu'il existe trois cylindres superposés : extérieurement, la muqueuse du bout inférieur et celle de la partie moyenne ; au centre, la muqueuse du bout supérieur ; au milieu, deux séreuses accolées ; ces parties peuvent s'enflammer, s'ulcérer, se rompre, etc. Le diagnostic de l'occlusion intestinale est souvent difficile ; il faut d'abord éliminer les différentes coliques, hépatique, néphrétique, saturnine, qui ne s'accompagnent pas d'un état

aussi grave que le fait l'occlusion, et qui donnent lieu à des douleurs de siège différent; la hernie étranglée qui se traduit par le syndrome de l'occlusion intestinale, mais dont le traitement diffère; l'examen minutieux des différents orifices herniaires permettra de lever le doute. Le diagnostic de la péritonite aiguë, surtout de la péritonite par perforation, et de l'appendicite est très difficile; le maximum de la douleur au point de Marc Burney, les antécédents qui révèlent parfois des poussées appendiculaires antérieures, l'empâtement de la fosse iliaque droite, et la défense plus grande des muscles à ce niveau feront faire le diagnostic; il convient de remarquer que l'occlusion intestinale paraît beaucoup moins fréquente depuis que l'appendicite est mieux connue, ce qui permet de croire que bien des cas d'appendicite étaient pris autrefois pour des occlusions intestinales. Le diagnostic du siège de l'occlusion sera fait par le ballonnement local ou signe de Laugier, par le siège primitif et maximum de la douleur, la précocité plus ou moins grande des vomissements, indiquant que l'obstacle siège plus ou moins près du pylore, la dilatation du cæcum qui indique que l'obstacle siège plus bas, la palpation abdominale, le toucher rectal dans certains cas, l'injection d'eau dans le gros intestin, etc. Le diagnostic de la cause même de l'occlusion est très difficile, sinon impossible; on se rappellera que l'invagination est la cause la plus fréquente chez l'enfant, qu'elle a une marche graduelle, que les vomissements sont tardifs et les selles souvent sanguinolentes ou même sanglantes dans cette forme. Le traitement médical est ordinairement impuissant; il peut triompher dans certains cas d'invagination (lavements de tabac, belladone); aussi on devra recourir au traitement chirurgical le plus tôt possible, car c'est une des conditions de succès d'opérer de bonne heure, avant que la séreuse péritonéale ne soit enflammée; la laparotomie, en permettant de lever l'obstacle et de supprimer au besoin la partie de l'intestin gangrenée ou malade, est en général la seule chance de salut; faite avec les précautions ordinaires, et chez un malade qui n'est pas profondément infecté, elle donne le plus souvent d'heureux résultats. = *Occlusion des paupières.* Fermeture de l'orifice palpébral employée comme moyen de traitement de diverses affections oculaires, notamment des *kératites*, surtout lorsqu'il y a beaucoup de photophobie. On peut la prolonger plusieurs jours et même plus d'une semaine, en examinant de temps en temps l'état des parties, et rétablissant l'occlusion aussitôt après. On la fait à l'aide de quatre ou cinq bandelettes de taffetas gommé placées verticalement et parallèlement. On établit aussi l'occlusion par suture des bords palpébraux, maintenus pendant des mois pour empêcher leur rétraction cicatricielle durant la guérison de l'ectropion.

**OCCLUSIONNER.** v. a. V. Occlure.

**OCEAN SPRINGS** (États-Unis). *Eaux chlorurées sodiques*, froides.

**OCHRE** ou **OCRE.** s. f. [*ochra*, ὤχρα, de ὠχρὸς, pâle; all. *Oker*, angl. *ochre*, it. *ocra*, esp. *ocre*]. Terre argileuse colorée par du sesquioxyde de fer hydraté (*ocre jaune*); calcinée, elle devient rouge (*ocre rouge*). — *Pigment ocre.* V. Pigment.

**OCHRODERMIE.** s. f. [de ὠχρὸς, pâle, et δέρμα, peau] (M. Labbé). Pâleur de la peau; cet état peut être sous la dépendance de l'anémie, mais reconnaît aussi beaucoup d'autres causes.

**OCHRONOSE.** s. f. Coloration noire presque généralisée des cartilages (Virchow).

**OCHTIASIS** s. f. [de ὄχθος, saillie]. Nom employé par Fuchs pour désigner le *molluscum* et les *verrues*.

**OCULAIRE** adj. [*ocularis*, angl. *ocular*, it. *oculare*, esp. *ocular*]. Qui a rapport à l'œil : *coussinet oculaire*, *douche oculaire*, *globe oculaire*. — *Baignoire* ou *bassin oculaire*. V. Gondole. — *Nerf oculaire*. V. Optique. — *Prothèse oculaire*. V. Œil *artificiel*.

**OCULAIRE.** s. m. Partie du microscope qui se place devant l'œil, d'où son nom; elle est formée d'un tube contenant un système de lentilles qui jouent le rôle d'une loupe vis-à-vis de l'image fournie par l'objectif. Chaque microscope est muni d'un certain nombre d'oculaires; ceux-ci sont en général désignés par des chiffres romains, les chiffres arabes ou les lettres étant réservés aux objectifs. V. Microscope.

**OCULARISTE.** s. m. Celui qui prépare les pièces concernant la prothèse oculaire et la représentation des maladies de l'œil. V. Œil *artificiel*.

**OCULISTE.** s. m. [*ocularius*, all. *Augenartz*, angl. *oculist*, it. et esp. *oculista*]. Celui qui s'occupe spécialement du traitement des maladies des yeux.

**OCULISTIQUE.** s. f. [esp. *oculistica*]. Synonyme d'*ophtalmoiatrie*.

**OCULO-MOTEUR.** adj. et s. m. — *Nerf oculo-moteur commun*, *oculo-moteur externe*. V. Moteur *oculaire commun*, Moteur *oculaire externe*.

**OCULO-MUSCULAIRE.** adj. [*oculo-muscularis*, esp. *oculo-muscular*]. Qui a rapport aux muscles de l'œil. ‖ S. m. Nom donné au nerf pathétique (*oculo-musculaire interne*) et au nerf moteur externe (*oculo-musculaire externe*).

**OCULO-PALPÉBRAL, ALE.** adj. Qui tient à l'œil et aux paupières.

**OCULO-PUPILLAIRE.** adj. Se dit des phénomènes qui se rapportent à l'œil et à la pupille, dans les résultats complexes de la section et de l'excitation du grand sympathique cervical. Ces symptômes *oculo-pupillaires* diffèrent des symptômes vasculaires et calorifiques engendrés par la même influence (V. Vaso-moteur), et paraissent produits par des nerfs distincts. Chez le chien, ce sont les racines antérieures des deux premières paires dorsales qui fournissent ces nerfs, et rarement la troisième. Quand on coupe dans le canal vertébral les deux premières paires rachidiennes dorsales, on obtient non seulement le resserrement de la pupille, mais encore l'ensemble des phénomènes signalés du côté de l'œil à la suite de la section du sympathique dans le cou. Par conséquent, cette région de la moelle ne donne pas naissance seulement aux nerfs ciliaires, et, au lieu de l'appeler région *cilio-spinale*, il serait plus exact de la nommer région *oculo-spinale*. Quand, ensuite, on galvanise le bout périphérique coupé de l'une des deux premières racines dorsales, on obtient, du côté de l'œil, les phénomènes que produit la galvanisation du bout céphalique du sympathique après sa section dans la portion cervicale, à savoir la dilatation de la pupille, l'élargissement de l'ouverture palpébrale et une exophtalmie considérable. Les actions vasculaires et calorifiques réflexes ne s'opèrent pas d'une manière croisée, et ne s'étendent pas au delà d'une certaine circonscription déterminée; contraste frappant avec les actions oculo-pupillaires, qui portent sur les deux yeux à la fois (Cl. Bernard).

**OCULO-SPINAL, ALE.** adj. V. Cilio-spinal et Oculo-pupillaire.

**OCYTOCIQUE** et non **OCYTIQUE.** s. m. et adj. [*ocytocicus*, de ὠκὺς, prompt, et τόκος, accouchement]. Qui favorise l'accouchement. — *Pilules* et *potions ocytociques*. Celles dans lesquelles entre l'ergot de seigle, que l'on pensait autrefois capable de favoriser l'accouchement; on sait aujourd'hui qu'il ne faut donner l'ergot de seigle que quand l'utérus est débarrassé de son contenu, sous peine de voir se produire des accidents graves (mort du fœtus, tétanisation du muscle utérin, etc.) (V. Ergot); ces médicaments ne sont donc pas *ocytociques*.

**ODAXESME** et non **ODAXISME.** s. m. [*odaxesmus*,

ὀδαξησμὸς, de ὀδαξᾶν, être mordicant]. Prurit aux gencives qui précède la sortie des dents.

**ODEUR.** s. f. [*odor*, ὀσμή, all. *Geruch*, angl. *odour*, it. *odore*, esp. *odor*]. Impression particulière que certains corps produisent sur l'organe de l'odorat ; substance qui occasionne cette sensation. Deux hypothèses ont été émises sur la nature des odeurs. D'après la première (*hypothèse dynamique*), les odeurs sont produites par un mouvement vibratoire qui a lieu dans les molécules du corps, et qui se transmet jusqu'à la terminaison des filets du nerf olfactif par l'intermédiaire du milieu ambiant, à la manière de la lumière. Cette hypothèse est généralement abandonnée aujourd'hui : on admet l'*hypothèse matérielle* d'après laquelle les odeurs sont dues à des particules dégagées de la substance même des corps odorants, qui tous alors seraient plus ou moins volatils. Toutefois, cette hypothèse, appuyée sur les expériences de B. Prévost et de Liégeois, ne peut expliquer l'odeur répandue par les corps minéraux, non volatils, sciés, percutés ou frottés. Linné rapporte les odeurs à sept sections principales : 1° les *odeurs aromatiques* (fleurs d'œillet, feuilles de laurier, etc.) ; 2° les *odeurs fragrantes* (lis, safran) ; 3° les *odeurs ambrosiacées* (ambre, musc) ; 4° les *odeurs alliacées* (ail, asa fœtida) ; 5° les *odeurs fétides* (bouc, valériane) ; 6° les *odeurs repoussantes* (œillet d'Inde, solanées) ; 7° les *odeurs nauséeuses* (courge, concombre). V. ODORANT.

**ODOGRAPHE.** s. m. [de ὁδὸς, voie, chemin, et γράφειν, écrire]. Instrument imaginé par Marey pour inscrire les mouvements de la marche de l'homme, d'une voiture, d'un train de chemin de fer, etc., et faire connaître les espaces parcourus, les vitesses absolues et relatives, etc.

**ODONTAGOGUE.** s. m. [ὀδονταγωγὸς, de ὀδοὺς, dent, et ἄγειν, pousser, tirer]. Pince à arracher les dents.

**ODONTAGRE.** s. f. [*odontagra*, de ὀδοὺς, ὀδόντος, dent, et ἄγρα, saisie, capture ; all. *Zahngicht*, it. et esp. *odontagra*]. Douleur des dents, avec ou sans fluxion de la joue.

**ODONTALGIE.** s. f. [*odontalgia*, de ὀδοὺς, gén. ὀδόντος, dent, et ἄλγος, douleur ; all. *Zahnweh*, angl. *odontalgy*, it. et esp. *odontalgia*]. Douleur des dents, mal de dents. Ce n'est pas une maladie, mais un symptôme d'un grand nombre d'affections dentaires, variable avec la cause qui l'occasionne. — 1° *Odontalgie de l'enfance*. Elle résulte des difficultés que rencontre l'éruption des dents. Les caractères de cette odontalgie sont peu connus. Elle semble consister plutôt en une sorte de prurit qu'en une véritable douleur, pouvant néanmoins devenir difficile à supporter en raison de son intensité. — 2° *Odontalgie symptomatique d'une carie dentaire*. Deux circonstances peuvent la provoquer. La *première* est l'inflammation de la pulpe consécutive à l'exposition de cet organe au contact de l'air ou des matières alimentaires qui remplissent la cavité causée par la carie. La douleur est extrêmement vive, lancinante, exaspérée par le contact de liquides froids ou chauds. On lui oppose les moyens que réclame la *carie dentaire* (V. ce mot). La *seconde* consiste dans le choc brusque d'une particule alimentaire ou d'un corps étranger quelconque, de l'eau ou de l'air froids, à la surface de la pulpe mise à découvert au fond d'une carie, mais habituellement insensible. La douleur est, dans ce cas, extrêmement vive, dure peu de temps, mais reparaît facilement sous l'influence des mêmes causes provocatrices. — 3° *Odontalgie causée par la périostite alvéolo-dentaire*. V. OSTÉO-PÉRIOSTITE *alvéolo-dentaire*. — 4° *Odontalgie résultant d'une gingivite aiguë ou chonique*. La douleur occupe un certain nombre de dents, et semble causée par une légère périostite concomitante : elle présente les caractères de la douleur dans cette dernière affection, et cède au traitement de la gingivite. — 5° *Odontalgie nerveuse ou névralgie dentaire*, soit symptomatique d'une carie où d'une périostite, soit indépendante de toute lésion organique. La douleur affecte dans ce cas les caractères des névralgies faciales, et peut se porter sur les dents voisines ou sur les diverses branches de la cinquième paire. Elle consiste dans des élancements revenant quelquefois par accès périodiques. Même traitement que pour la névralgie faciale. — 6° *Odontalgie symptomatique de la présence de tumeurs du périoste alvéolo-dentaire* (E. Magitot). Elle est caractérisée par une douleur tensive, habituellement sourde, et s'exaspérant sous le moindre choc ou la pression pendant les efforts masticatoires ; elle prend aussi un caractère intermittent comparable à celui de l'odontalgie nerveuse, et ne s'accompagne pas nécessairement d'une altération organique de la dent (E. Magitot).

**ODONTALGIQUE.** adj. [*odontalgicus*, de ὀδοὺς, dent, et ἄλγος, douleur ; all. *odontalgisch*, angl. *odontalgic*, it. et esp. *odontalgico*]. Qui a rapport à l'odontalgie. — Terme pris parfois à tort, comme synonyme d'*antiodontalgique*.

**ODONTIASE.** s. f. [*odontiasis*, ὀδοντίασις, de ὀδοὺς, dent ; all. *Zahnen*, angl. *odontiasis*, it. *odontiasi*, esp. *odontiasis*]. Synonyme inusité de *dentition*.

**ODONTINE.** s. f. Mélange de magnésie et de beurre de cacao aromatisé avec quelque essence.

**ODONTITE.** s. f. [*odontitis*, de ὀδοὺς, dent ; all. *Zahnentzündung*, ang. *odontitis*, it. *odontite*, esp. *odontitis*]. Expression vicieuse (la dent proprement dite n'étant pas vasculaire) qu'on a appliquée à la *carie dentaire*.

**ODONTOBLASTE.** s. m. [de ὀδοὺς, dent, et βλαστὸς, germe]. Cellule du bulbe dentaire qui produit l'ivoire.

**ODONTOCIE.** s. f. [de ὀδοὺς, dent, et ὀξὺς, léger (?)]. Diminution de la consistance des dents, accompagnant la diminution de la densité totale du corps dû à la décalcification des os ou *ostéocie* (P. Ferrier).

**ODONTOGÉNIE.** s. f. [de ὀδοὺς, dent, et γένεσις, génération ; all. *Zahnbildung*, angl. *odontogeny*, it. et esp. *odontogenia*]. Génération des dents et de leurs follicules. V. DENTIFICATION.

**ODONTOÏDE.** adj. et s. f. [*odontoides*, ὀδοὺς, dent, et εἶδος, forme ; all. *zahnförmig*, angl. *odontoid*, it. et esp. *odontoide*]. Nom donné à l'apophyse qui surmonte le corps de l'axis, parce qu'on a comparé sa forme à celle d'une dent. Elle est rétrécie au niveau de son union avec l'axis (*col de l'apophyse odontoïde*) ; supérieurement, elle présente en avant une facette convexe qui est articulée avec une facette concave de l'arc antérieur de l'atlas, et en arrière une autre facette convexe qui répond au ligament transverse.

**ODONTOÏDIEN, IENNE.** adj. [*odontoideus*, it. *odontoideo*]. Qui a rapport à l'apophyse odontoïde. — *Ligaments odontoïdiens*. Ils sont au nombre de trois : un médian, qui du sommet de l'apophyse odontoïde va au bord antérieur du trou occipital ; deux latéraux, constitués par deux faisceaux forts et courts qui, des parties latérales supérieures de l'apophyse odontoïde, se rendent à la partie interne de chaque condyle de l'occipital.

**ODONTOLITHE.** s. f. [*odontolithos*, de ὀδοὺς, dent, et λίθος, pierre ; all. *Zahnweinstein*, angl. *odontolithos*, it. *odontolitiasi*, esp. *odontolito*]. Le tartre des dents.

**ODONTOLOGIE.** s. f. [*odontologia*, de ὀδοὺς, gén. ὀδόντος, dent, et λόγος, discours ; all. *Odontologie*, *Zahnkunde*, angl. *odontology*, it. et esp. *odontologia*]. Traité sur les dents.

**ODONTOME.** s. m. [de ὀδοὺς, dent, et de la terminaison *ome*]. Tumeur développée aux dépens d'une ou plusieurs des parties constituantes du follicule ou des tissus dentaires pendant la genèse. Il y en a trois variétés, d'après Magitot : les *odontomes bulbaires*, appelés encore fibromes des

mâchoires, tumeurs fibroplastiques, ou corps fibrocellulaires; les *odontomes odontoplastiques*, et les *odontomes radiculaires*. Ils constituent une *masse dentaire*, irrégulière, rugueuse, à surface parfois fovéolée, ou hérissée de petites saillies en forme de racines dentaires. Les odontomes odontoplastiques sont dus aux altérations de nutrition du follicule après le début de formation des éléments constitutifs de la dent; on les divise en quatre catégories: *cémentaires* (chez les herbivores), *dentinaires* ou *coronaires*, *cémento-dentinaires* et *adamantins*. Les odontomes dentinaires diffus (fig. 487) ont pour point de départ une hypertrophie



Fig. 487. — *Odontome* dentinaire.

avec altération de la substance de la pulpe et irrégularités dans la formation de l'ivoire. Les odontomes dentinaires circonscrits se produisent sur un point isolé de la couronne; ils forment une tumeur dure, composée d'émail et d'ivoire, tantôt globuleuse et lisse, tantôt couverte de végétations (dent verruqueuse de Saltn). Les odontomes adamantins sont dus à une perturbation de nutrition de l'organe de l'émail isolément; ils forment une petite tumeur de la grosseur d'une tête d'épingle à un petit pois. On peut ordinairement les faire facilement disparaître par énucléation; parfois leur adhérence est telle, qu'il faut réséquer une portion de l'os dans toute son épaisseur.

**ODONTOPHYIE.** s. f. [*odontophyia*, de ὀδοντοφυΐα, de ὀδοὺς, gén. ὀδόντος, dent, et φύειν, naître, croître]. Synonyme de *dentition*.

**ODONTORRAGIE.** s. f. [de ὀδοὺς, ὀδόντος, dent, et ῥαγεῖν, faire éruption]. Hémorragie consécutive à l'extraction des dents.

**ODONTOSE.** s. f. [*odontosis*, all. *Zahnbildung*, *Zahnausbruch*, angl. *odontosis*, it. *odontosi*, esp. *odontosis*]. Formation des dents. V. Dentification.

**ODONTOTECHNIE.** s. f. [*odontotechnia*, de ὀδοὺς, gén. ὀδόντος, dent, et τέχνη, art; all. *Odontotecnik*, angl. *odontotechnics*, it. et esp. *odontotecnica*]. L'art du dentiste, consistant dans la thérapeutique des affections dentaires, la pratique des opérations qui leur conviennent et la prothèse dentaire.

**ODONTOTHÈQUE.** s. f. [de ὀδοὺς, dent, et θήκη, loge]. Capsule ou follicule dentaire. V. Dent.

**ODORANT, ANTE.** adj. [*odorus*, ὀσμηρὸς, all. *riechend*, angl. *odorate*, it. *odoroso*, esp. *oloroso*]. Se dit des corps qui répandent de l'odeur, et, en particulier, des principes auxquels les êtres organisés doivent la leur. Les *principes odorants*, chez les végétaux, sont presque tous des *essences*. Chez les animaux, ce sont des sels à acides volatils, surtout à acides gras, tels que le *caprylate de soude ou de potasse*, dont l'acide a l'odeur de la sueur; le *butyrate de soude* ou *de potasse*, dont l'odeur est celle du beurre rance, mais plus faible que celle de l'acide butyrique; l'*hirciate* des mêmes bases, formé par l'acide hircique, qui sent le bouc; le *caproate* ou *capronate*, dont l'odeur se rapproche de celle de la sueur, comme le caprylate, mais tirant un peu sur l'odeur du bouc; le *caprate* ou *caprinate* des mêmes bases, analogue au précédent; le *valérate* ou *phocénate de soude* ou *de potasse*, dont l'odeur se rapproche de celle de l'acide acétique et du beurre fort. La présence de ces sels rend compte des faits suivants (Barruel): Le sang de bœuf, traité par l'acide sulfurique concentré, répand une odeur de bouverie ou de bouse de bœuf; celui de cheval répand une forte odeur de sueur de cheval ou de crottin; celui de brebis, une vive odeur de laine imprégnée de son suint; celui de mouton, une odeur analogue à celle du sang de brebis, mélangée d'une forte odeur de bouc; le sang de chien donne une odeur de la transpiration du chien. Le sang d'homme dégage une forte odeur de sueur d'homme qu'il est impossible de confondre avec toute autre; celui de femme a une odeur analogue, moins forte. Il est donc probable que là aussi se trouve du caproate de potasse ou de soude. La facile putréfaction des substances organiques, la production d'acide butyrique et d'autres acides gras volatils, pendant cette putréfaction, la production de carbonate d'ammoniaque et d'ammoniaques composées, telle est une des causes des odeurs répandues dans un grand nombre de conditions normales ou morbides par les êtres vivants, isolés ou réunis. Il faut y joindre très probablement le transport des particules de substances organiques (V. Haleine) altérées par putréfaction.

**ODORAT.** s. m. [*odoratus*, de *odor*, odeur; ὄσφρησις, all. *Geruchsinn*, angl. *smell*, it. et esp. *odorato*]. L'un des cinq sens, celui par lequel on perçoit l'impression des odeurs. V. Olfaction.

**ODORATION.** s. f. [*olfactio*, all. *Riechen*, angl. *odoration*, it. *odorazione*, esp. *odoracion*]. Synonyme d'*olfaction*.

**ODORIFÉRANT, ANTE.** adj. [*olens*, *suaveolens*, all. *wohlriechend*, angl. *odoriferous*, it. et esp. *odorifero*]. Synonyme d'*odorant*, surtout lorsque l'odeur répandue est agréable. V. Odorant.

**ODORINE.** s. f. [all. *Odorin*, angl. *odorine*, it. *odorino*, esp. *odorina*] (Unverdorben). L'un des produits volatils trouvés dans l'huile animale de Dippel. Cette substance exhale une odeur répugnante particulière.

**ODYNOPOÉTIQUE.** adj. [de ὀδύνη, douleur, et ποιεῖν, faire]. Qui cause de la douleur.

**ŒDALIQUE.** adj. [de οἰδαλέος, gonflé]. Nom donné par Lioult (1828) à des bougies qui, se gonflant dans le canal de l'urètre, en combattent les rétrécissements.

**ŒDÉMATEUX, EUSE.** adj. [*œdematodes*, οἰδηματώδης, all. *ödematös*, angl. *œdematous*, it. et esp. *edematoso*]. Qui est attaqué d'œdème, ou de la nature de l'œdème. — *Angine laryngée œdémateuse*. V. Œdème *de la glotte*.

**ŒDÉMATIE.** s. f. [it. *edemazia*, esp. *edematia*]. Synonyme d'*œdème*.

**ŒDÉMATIÉ, ÉE.** adj. Affecté d'œdème.

**ŒDÉMATINE.** s. f. V. Lanthanine.

**ŒDÈME.** s. m. [*œdema*, οἴδημα, de οἰδεῖν, grossir, se gonfler; all. *Œdem*, *Wassergeschwulst*, angl. *œdema*, it. et esp. *edema*]. Infiltration partielle, circonscrite, du tissu cellulaire par un liquide séro-albumineux transparent, qui contient toujours des leucocytes en petite quantité, et qui, contrairement à la sérosité d'origine inflammatoire, ne se coagule pas au contact de l'air. Les téguments sont soulevés, tendus, ordinairement pâles, d'un blanc mat, froids, indolents; ils donnent à la main la sensation d'une mollesse pâteuse, et cèdent sous la

pression des doigts, dont ils conservent longtemps la trace : toutefois dans l'*œdème inflammatoire* qui accompagne l'érysipèle, le phlegmon, les téguments sont chauds, rosés et douloureux. L'œdème est un symptôme, et non une maladie ; la trace que laisse la pression des doigts, la mollesse particulière qu'il détermine, le distinguent des autres tuméfactions de la peau, et en particulier de l'emphysème sous-cutané. Au niveau de la région œdématiée la température est abaissée de quelques dixièmes de degré ; dans l'*œdème bleu* des hystériques, l'abaissement est beaucoup plus grand et atteint plusieurs degrés ; dans l'œdème inflammatoire, au contraire, il y a élévation. La couleur de la peau est variable, en général jaune pâle ou blanche, parfois rosée chez les cardiaques, ou rouge dans le rhumatisme, ou bleue dans l'hystérie ou la cyanose. Les causes de l'œdème sont multiples ; les principales sont les maladies du cœur arrivées à la période d'asystolie et les maladies du rein, en particulier les néphrites aiguës et subaiguës ; ces deux catégories de causes peuvent entraîner l'œdème généralisé ou *anasarque*. Toutes les causes d'oblitération veineuse ou lymphatique, les affections du foie, en particulier la cirrhose avec ascite ou même parfois avant l'ascite (œdème préascitique de Gilbert et Presles), les affections nerveuses intéressant l'encéphale, la moelle ou les nerfs, certaines intoxications, la cachexie cancéreuse, tuberculeuse ou consécutive à la dégénérescence amyloïde peuvent aussi déterminer des œdèmes. L'*œdème aigu angioneurotique*, ou toxinévropathique, ou urticaire géante, décrit par Quincke, survient à la suite d'un traumatisme, d'une émotion ou du froid, et peut intéresser la peau ou les viscères. L'*œdème chronique névropathique, œdème segmentaire de Debove* ou *trophœdème de Meige*, est caractérisé par sa disposition segmentaire, l'influence de l'hérédité, son siège aux membres inférieurs. L'*œdème rhumatismal* se rencontre au cours du rhumatisme articulaire aigu ; il peut affecter l'aspect du pseudo-phlegmon de Chuffart, ou simuler la phlegmatia, et se relie aux nodosités rhumatismales, aux œdèmes des pseudo-rhumatismes, et à l'érythème noueux. Les travaux récents ont contribué à élucider la pathogénie de l'œdème : la surcharge des espaces interstitiels en chlorure de sodium provoque la formation de l'œdème, et la rétention du chlorure dans l'organisme favorise sa production. Mais la rétention du chlorure doit être considérée uniquement comme le témoin de la formation de l'œdème, l'eau ne pouvant être retenue dans l'organisme qu'à l'état d'eau salée, en raison des lois de l'osmose, et si dans certaines néphrites l'administration de chlorure de sodium a pu déterminer des œdèmes, il n'en est pas toujours ainsi, et le chlorure agit souvent au contraire comme diurétique. Le traitement, variable avec les causes, est celui des hydropisies en général, et, en particulier, de l'anasarque, qui est l'œdème généralisé. V. ANASARQUE et HYDROPISIE. — *Œdème arsenical.* Gonflement des paupières et de la face produit par l'usage prolongé des médicaments arsenicaux ou par l'empoisonnement par l'arsenic. — *Œdème de la conjonctive.* V. CHÉMOSIS. — *Œdème de la glotte* [*laryngite sous-muqueuse*, *angine œdémateuse*]. Infiltration œdémateuse des replis muqueux qui unissent l'épiglotte à la base de la langue et aux cartilages aryténoïdes. On l'observe tantôt en même temps qu'une inflammation aiguë du larynx ou des parties voisines (brûlure du larynx, pustules de variole, phlegmon de la base de la langue, abcès rétro-pharyngien, etc.) ; tantôt dans le cours d'une maladie chronique de l'organe à tendance ulcéreuse (phtisie laryngée, cancer du larynx) ; plus rarement, comme localisation de l'hydropisie liée au mal de Bright ou à la scarlatine. Cette affection débute souvent par un malaise, par une gêne dans le larynx, ou plutôt par une véritable douleur. Bientôt la respiration devient bruyante, et la dyspnée est le principal symptôme de la maladie ; brusquement ou après quelques jours, le malade est pris de suffocations, qui deviennent de plus en plus violentes et répétées ; souvent, mais non toujours, l'inspiration est bruyante et difficile, tandis que l'expiration reste libre. Le malade a la sensation d'un corps étranger qui l'étouffe, et cherche à s'en débarrasser ; les cordes vocales étant intactes, la voix est peu altérée ; mais la déglutition est difficile, la toux est pénible et fréquente. Le doigt, porté derrière la base de la langue, peut reconnaître le gonflement des replis muqueux et le caractère œdémateux de ce gonflement. Cette maladie est presque constamment mortelle. On trouve, après la mort, les replis de l'épiglotte épaissis et comme tremblants ; une matière séro-purulente ou séreuse, qu'il est très difficile d'en exprimer, semble plutôt combinée avec leur tissu cellulaire sous-muqueux que déposée dans ses aréoles. Dans la phtisie laryngée, il s'agit plutôt d'infiltration tuberculeuse que d'œdème véritable. Les moyens thérapeutiques varient suivant les causes ; on emploie parfois les vomitifs, les gargarismes astringents, les saignées locales à la partie antérieure du cou ; souvent il faut en venir à la laryngotomie ou à la trachéotomie. — *Œdème dur traumatique.* Œdème circonscrit survenant parfois à la suite d'un traumatisme, en particulier d'un accident du travail ; c'est une forme de l'œdème hystérique. — *Œdème malin des paupières.* V. PUSTULE *maligne.* — *Œdème du poumon* (Laënnec). Infiltration de sérosité dans le tissu pulmonaire, et se présentant sous deux formes : aiguë et chronique. L'*œdème aigu du poumon*, indiqué par Andral, bien décrit surtout dans ces dernières années, se traduit par une crise de dyspnée brusque allant jusqu'à l'orthopnée, et accompagnée à l'auscultation d'une pluie de râles crépitants fins envahissant toute la poitrine ; en même temps apparaît une expectoration saumonée, d'où les noms d'œdème congestif ou fluxionnaire, d'hémoœdème qu'on lui a donnés. Cette première période, pendant laquelle la tension artérielle reste élevée, est suivie bientôt d'une deuxième caractérisée par l'abaissement de la tension et l'asystolie aiguë. La durée de la crise est de un à quatre jours, mais il y a des cas suraigus où la mort arrive en une demi-heure ou moins ; la présence d'une expectoration spumeuse abondante sur les lèvres fait faire le diagnostic. Les causes de cette affection, remarquable par sa gravité extrême, sont le mal de Bright et les affections aortiques. Certaines intoxications, comme celle due à l'iodure de potassium, la pilocarpine, l'adrénaline, peuvent aussi l'engendrer ; enfin elle peut se montrer à la suite de ponction de pleurésie et même d'ascite. Le traitement consiste en la saignée générale qui doit être faite sans attendre, et qui peut opérer de véritables résurrections. L'œdème chronique accompagne la congestion pulmonaire chronique au cours des affections rénales ou cardiaques ; anatomiquement, l'œdème passe par trois phases et est qualifié de *transsudatif*, *diapédétique*, *hématique*. Il se traduit cliniquement par des râles crépitants et sous-crépitants surtout nombreux aux bases pulmonaires et par une expectoration gommeuse. Le traitement est celui de l'affection causale, cardiaque ou rénale ; on y joindra la révulsion au niveau des poumons sous forme de ventouses sèches ou scarifiées. — *Œdème du scrotum.* V. HYDROCÈLE.

**ŒDÉMOSARCOCÈLE** ou **ŒDÉMOSARCOME** ou **ŒDÉMOSARQUE.** s. m. (M.-H. Severin). L'andrum.

**ŒIL.** s. m. [*oculus*, ὤψ, ὀφθαλμὸς, all. *Auge*, angl. *eye*, it. *occhio*, esp. *ojo*]. Organe de la vue, organe à peu près sphérique, renfermant plusieurs humeurs plus ou moins liquides, et une lentille transparente appelée *cristallin.* Les parois du globe de l'œil sont formées de deux membranes distinctes : l'une, blanche, opaque et fibreuse, appelée *sclérotique* (fig. 488, *d*) ; l'autre transparente, qui

ressemble à une lame de corne (*k*), et que, pour cette raison, on nomme *cornée*. Celle-ci occupe la partie antérieure de l'œil, et se trouve comme enchâssée, par continuité de fibres (*e*), dans une ouverture circulaire de la sclérotique. A peu de distance derrière la cornée est l'*iris* (*h*), cloison membraneuse fixée au niveau de la jonction transversale de la sclérotique avec la cornée. La *pupille* est l'ouverture circulaire percée au milieu de cette espèce de diaphragme; l'espace compris entre la cornée et l'iris constitue la *chambre antérieure* de l'œil (*j*), et l'on appelle *chambre postérieure* l'espace (*i*) situé derrière l'iris, entre cette

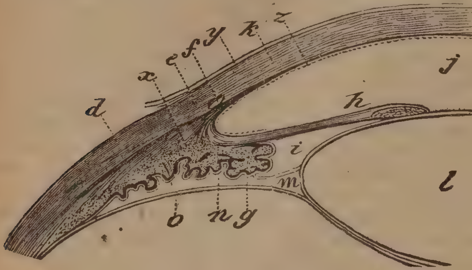


Fig. 488. — Œil.

membrane et la face antérieure du *cristallin*. La chambre antérieure est occupée par l'*humeur aqueuse*, liquide composé d'eau tenant en dissolution un peu d'albumine et une petite quantité de glycose et des sels que l'on rencontre dans toutes les sécrétions de l'économie animale. Au niveau à peu près de la jonction de la cornée avec la sclérotique se trouve le *canal veineux de Schlemm* (*f*), derrière lequel est le ligament, anneau ou *muscle ciliaire* (*x*), avec le tissu duquel la grande circonférence de l'iris présente des connexions anatomiques nerveuses, vasculaires et musculaires. Derrière le cristallin est une masse gélatineuse transparente, *humeur vitrée*, *hyaloïde* ou *corps vitré*. Deux membranes tapissent le fond de l'œil : 1° la *choroïde*; 2° la *rétine*. La choroïde, appliquée dans toute son étendue sur la sclérotique, se termine en arrière de l'iris en formant les *procès ciliaires* (*g*, *n*). La rétine repose sur la choroïde, à laquelle elle est faiblement adhérente : elle est considérée comme l'expansion du nerf optique, qui arrive dans l'œil par l'extrémité postérieure de la voûte orbitaire, et en traversant la sclérotique (V. Ophtalmoscope). Six muscles (quatre droits et deux obliques) fixés à la sclérotique par leur extrémité antérieure, et insérés derrière le globe de l'œil par leur extrémité opposée, font exécuter à cet organe des mouvements en tous sens pour étendre le champ de la vision. — Fig. 489. *k*, cornée; *d*, sclérotique; *s*, choroïde; *r*, rétine; *a*, nerf optique; *hh*, l'iris limitant la pupille et appuyant sur le cristallin; *l*, le cristallin placé derrière la pupille; *m*, capsule du cristallin : *b*, extrémité ou papille du nerf optique; *c*, gaine du nerf optique; *f*, canal de Schlemm; *g*, ligament ciliaire et procès ciliaires; *pb*, corps ou humeur hyaloïde remplissant la cavité de l'œil, derrière le cristallin; *qqo*, membrane de l'humeur vitrée; *p*, zone de Zinn avec son bord postérieur ondulo-denté; *n*, le canal de Petit; *o*, paroi postérieure de ce canal; *j*, chambre antérieure remplie par l'humeur aqueuse; *i*, chambre postérieure; *e*, terminaison de la conjonctive au niveau de la jonction de la cornée et de la sclérotique. — *Annexes de l'œil*. Les nerfs et les vaisseaux qu'il reçoit ses muscles et leurs vaisseaux, les paupières, la conjonctive et les voies lacrymales. || Chaque partie constituante de l'œil peut être atteinte d'affections diverses, inflammatoires, organiques, traumatiques, qui atteignent isolément chacune de ces parties ou qui portent à la fois sur plusieurs d'entre elles (V. Cataracte, Choroïdite, Iritis, Kératite, Rétinite, Staphylome, etc.). De plus, l'œil considéré dans sa totalité peut être atteint de *phlegmon* (V. Ophtalmite), d'*hydropisie* (V. Glaucome et Hydrophtalmie); il peut être le siège de parasites (V. Ophtalmozoaire); enfin les *lésions traumatiques*, commotion, contusion, rupture, blessures par armes à feu et pénétration d'un corps étranger, brûlures, produisent souvent des désordres très graves dans toutes les parties de l'organe de la vue à la fois, et nécessitent avant tout un traitement antiseptique propre à prévenir ou à combattre les complications inflammatoires. || En chirurgie, *œil des aiguilles*. V. Chas. — *Œil artificiel* [*œil de verre*]. Les yeux artificiels sont d'émail, d'une forme et d'une grandeur semblables à celles de l'œil sain; et, quand on a bien imité, par la peinture, la couleur de l'iris, la largeur de la pupille, la saillie de la cornée, la teinte des membranes extérieures et les vaisseaux dont elles sont sillonnées, la difformité est à peine sensible. Lorsqu'il reste un moignon de l'œil, l'émail appliqué exactement à sa surface en reçoit des mouvements tellement en harmonie avec ceux de l'œil sain, que l'illusion est complète. Son contact avec la conjonctive ne cause aucune douleur; il détermine seulement une légère sécrétion muqueuse, surtout dans les temps chauds et par l'exposition à la poussière. Dans ce cas, au lieu de se borner à l'ôter le soir pour le tenir dans un peu d'eau pendant la nuit, il est bon de laver les paupières et l'œil une fois ou deux dans la journée. Le contact des larmes finit à la longue par attaquer l'émail et le rendre rugueux, ce qui augmente la sécrétion muqueuse et rend nécessaire de renouveler la pièce au moins tous les ans. — *Œil-de-lièvre*. V. Lagophtalmie. — *Œil-de-pie* ou *œil-de-perdrix*. Variété de

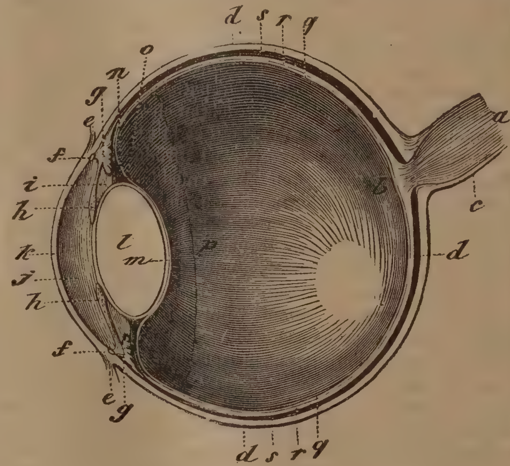


Fig. 489. — Œil.

*durillon* siégeant entre les orteils. — *Œil de chat*. V. Bonduc. — *Œil réduit*. L'œil humain à l'état normal est loin de représenter un système dioptrique centré; cependant on peut approximativement le considérer comme tel, et en comparant un certain nombre d'yeux normaux construire l'*œil idéal* ou *schématique*; dans le système dioptrique de l'œil schématique, le premier milieu (air) et le dernier (corps vitré) ayant un indice de réfraction différent, il en résultera que les points nodaux et les points principaux ne coïncideront pas. Mais les deux points principaux n'étant qu'à une distance de 0mm,3978 l'un de l'autre, peu-

vent être identifiés, et il en est de même des deux points nodaux. On peut alors substituer à l'œil schématique ce que l'on appelle l'*œil réduit*, dans lequel le point principal est à 2 millimètres en arrière de la cornée, et le point nodal à 7 millimètres, et dont les longueurs focales sont l'antérieure de 15 millimètres, et la postérieure de 20 millimètres. On peut appliquer à l'œil réduit les lois qui régissent la réfraction à travers une seule surface réfringente.

**ŒILLÈRE.** s. f. [de *œil*]. V. Dent et Gondole.

**ŒILLET.** s. m. [*dianthus*, all. *Nelke*, angl. *pink*, it. *garofano*. esp. *ojete*]. Genre de plantes de la famille des caryophyllées. On recueille les fleurs de la variété à fleurs rouges (*œillet rouge*, *œillet giroflée*, *Dianthus caryophyllus*, L., *Caryophyllus hortensis* des officines) au moment de leur épanouissement; on en fait sécher les pétales, débarrassés de l'onglet, dans une étuve; ou on les emploie récents pour la confection du *sirop d'œillet*. Ils sont légèrement excitants, mais peu usités.

**ŒILLETTE.** s. f. — *Huile d'œillette*. V. Pavot *noir*.

**ŒNANTHAL** ou **ŒNANTHOL**. s. m. [*aldéhyde œnanthylique*, *hydrure d'œnanthyle* ($C^{14}H^{14}O^2$). Essence oxygénée obtenue en distillant l'huile de ricin. Liquide incolore, très fluide, réfractant fortement la lumière; odeur aromatique forte et pénétrante; densité, 0,827; bout à 155°; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

**ŒNANTHE.** s. f. [*œnanthe*]. Genre de plantes de la famille des ombellifères, dont plusieurs espèces sont vénéneuses: *œnanthe safranée*, *Œnanthe crocata*, L. [angl. *hemlock*, *dopwort*, esp. *enanto*]: le suc jaunâtre est un poison très actif; l'*œnanthe fistuleuse*, *Œnanthe fistulosa*, L. (*persil des marais*) a aussi un suc très vénéneux. Au contraire, l'*œnanthe à feuilte de pimprenelle* (*Œ. pimpinellifolia*, L.) est inoffensive. — *Œnanthe phellandrie*. V. Phellandrie.

**ŒNANTHINE.** s. f. [de οἰνάνθη, fleur de vigne, de οἶνος, vin, vigne, et ἄνθος, fleur; all. *Œnanthin*, angl. *œnanthine*, it. et esp. *enantina*]. Substance visqueuse filante, élastique comme du caoutchouc, d'un blond foncé, isolée des vins de Bordeaux par Fauré, et à laquelle il attribue le velouté et l'onctuosité des vins du haut Médoc. Elle se formerait pendant la fermentation par une modification de la pectine et du mucilage des raisins.

**ŒNANTHIQUE.** adj. [de οἰνάνθη, fleur de vigne]. — *Acide œnanthique* [all. *Œnanthsäure*, angl. *œnanthic acid*, it. et esp. *acido enantico*] ($C^{14}H^{14}O^3$). Corps solide à 13°,2, de consistance butyreuse, fondant à une température supérieure en une huile incolore et bouillant à 260°; rougit le tournesol; soluble dans l'alcool et dans les alcalis. On l'obtient en décomposant l'éther œnanthique par une solution chaude de potasse caustique (Liebig et Pelouze). Il est isomère avec l'acide pélargonique. — *Éther œnanthique* [*huile essentielle de vin*, appelée quelquefois à tort *éther vino-œnanthique* [$C^{14}H^{12}(C^4H^5)^2O^3$]. Liquide incolore, d'odeur de vin très pénétrante, de saveur âcre et désagréable; insoluble dans l'eau; soluble dans l'alcool et dans l'éther; bout à 230°. Il existe dans le vin, et lui donne, en grande partie, son bouquet; on le retire en distillant une grande quantité de vin ou de lie de vin. Il est d'abord mêlé d'*acide œnanthique*, mais on le purifie par le carbonate de soude. Il se produit pendant la fermentation, et continue à se former pendant que le vin vieillit.

**ŒNANTHOL.** s. m. V. Œnanthal.

**ŒNÉLÉON.** s. m. [*œnelæon*, οἰνέλαιον, de οἶνος, vin, et ἔλαιον, huile; all. *Weinöl*, angl. *œnelæum*, it. et esp. *eneleo*]. Mélange de vin et d'huile dont parle Galien, et qui était employé au traitement des plaies de la tête.

**ŒNOCYANINE** ou **ŒNOLINE**. s. f. ($C^{20}H^{10}O^{10}$) (Glénard). Matière colorante du vin rouge, d'un rouge brun, violette quand elle est en poudre, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool.

**ŒNOGALA.** s. m. [*œnogala*, οἰνόγαλα, de οἶνος, vin, et γάλα, lait; all. *Weinmolken*, angl. *enogala*, it. et esp. *enogala*]. Breuvage composé de vin et de lait, dont se servaient les hippocratiques.

**ŒNOLATURE.** s. f. [de οἶνος, vin; all, *Arzneiwein*, angl. *œnolatura*, it. et esp. *enolatura*] (Béral). Médicament liquide qu'on obtient en faisant macérer, dans du vin, des racines, écorces, feuilles, ou autres substances organiques susceptibles de lui céder des parties extractives.

**ŒNOLÉ.** s. m. [all. *Weinverbindung*, angl. *œnoleum*, it. et esp. *enoleo*]. Nom donné par Béral aux médicaments liquides, destinés à l'usage interne, qu'on prépare avec du vin et des principes médicamenteux qui y sont unis en totalité. On les obtient en dissolvant dans du vin quelque substance saline ou l'un des principes immédiats des végétaux. Avant Béral, on attachait au mot *œnolé* un sens plus général, de manière à y comprendre tous les vins médicinaux.

**ŒNOLINE.** s. f. V. Œnocyanine.

**ŒNOLIQUE.** adj. (Béral). Se dit d'un médicament qui a pour excipient un vin quelconque.

**ŒNOLOTIF.** s. m. (Béral). Médicament œnolique destiné à l'usage externe.

**ŒNOMANIE.** s. f. [de οἶνος, vin, et μανία, manie] Rayer). Le *delirium tremens*. V. Alcoolisme.

**ŒNOMEL.** s. m. [de οἶνος, vin, et μέλι, miel]. Sirop dont le vin fait la base, et dans la composition duquel le sucre est remplacé par le miel.

**ŒNOMELLÉ.** s. m. (Bérard). Préparation pharmaceutique formée d'œnomel et de principes médicamenteux extractifs, et préparée par union directe de 3 parties de miel avec 1 d'œnolature.

**ŒNOMÈTRE.** s. m. [de οἶνος, vin, et μέτρον, mesure]. Sorte de densimètre destiné à apprécier la densité des vins, et, par suite, leur richesse en alcool.

**ŒNOTHERA.** s. m. V. Onagre.

**ŒNOTHIONIQUE.** adj. — *Acide œnothionique*. L'acide sulfovinique.

**ŒRTEL** (Max-Joseph) (médecin allemand né en 1835). — *Méthode d'Œrtel*. Mode de traitement des cardiopathies qui fait appel à trois sortes de moyens: 1° à des ascensions graduées sur un terrain en pente; 2° à un régime spécial consistant surtout dans la diminution des boissons; 3° à des bains de vapeur ou d'étuve propres à provoquer la sudation. La partie la plus originale de ce traitement est la cure de terrains; ceux-ci sont répartis en quatre degrés: 1° sans pente; 2° avec montée légère; 3° avec montée accentuée; 4° ascension rapide; le point curatif correspond à 3000 ou 4000 pas deux fois par jour; on y arrive progressivement, le malade devant aller aussi loin que ses forces le lui permettent. Cette méthode s'appuie sur ce principe que le fonctionnement régulier et progressif d'un organe le fortifie à condition de ne pas dépasser les limites de sa résistance. D'après Potain, Huchard, Barié, elle serait applicable seulement aux cas de surcharge graisseuse du cœur.

**ŒSOPHAGE.** s. m. [*œsophagus*, οἰσοφάγος, de οἴσειν, porter, et φαγεῖν, manger; all. *Speiseröhre*, angl. *œsophagus*, it. et esp. *esofago*]. Conduit cylindrique musculo-membraneux, faisant partie du canal alimentaire, long de 24 à 28 centimètres, et s'étendant du pharynx à l'estomac auquel il conduit les aliments (V. Déglutition). Normalement, son calibre est rétréci au niveau de son origine, de la troisième vertèbre dorsale, et du point où il se continue avec le cardia; il s'élargit entre le premier et le second, puis entre le second et le troisième rétrécis-

sement. Situé au cou, au-devant et un peu à gauche du corps des vertèbres cervicales, derrière la partie gauche de la trachée-artère, entre l'artère carotide primitive et la veine jugulaire interne d'un côté et celles du côté opposé; logé ensuite dans le médiastin postérieur; s'inclinant de gauche à droite depuis la quatrième ou cinquième vertèbre du dos jusqu'à la neuvième, pour faire place à l'aorte qui occupe d'abord son côté gauche, puis sa partie postérieure (fig. 490), il se porte enfin de droite à gauche et d'arrière en avant, pour gagner la ligne médiane, qu'il occupe jusqu'à l'ouverture du diaphragme, par lequel il passe dans l'abdomen : le nerf pneumogastrique gauche est en avant de l'œsophage, le droit est en arrière. L'œsophage est formé de deux membranes, l'une musculaire et l'autre muqueuse, unies par du tissu lamineux. La musculaire est composée de deux plans de fibres charnues, les unes extérieures et longitudinales, les autres intérieures et annulaires; les fibres longitudinales naissent en partie de la partie postérieure du cartilage cricoïde et sont renforcées par deux faisceaux musculaires, qui viennent l'un de la bronche gauche (*muscle broncho-œsophagien*), l'autre du médiastin postérieur (*muscle pleuro-œsophagien*) (Gillette); les fibres musculaires sont striées dans les 4 ou 5 premiers centimètres de la portion cervicale, mixtes dans les 5 centimètres suivants, lisses enfin dans tout le reste de l'étendue avec un mélange de quelques fibres striées à la partie inférieure au niveau du diaphragme; ces deux ordres d'éléments lisses et striés ne sont pas continus et n'ont entre eux que des rapports de contiguïté. La muqueuse, qui fait suite à celle du pharynx et se continue avec celle de l'estomac, mais en changeant de structure, est formée d'un chorion de tissu conjonctif et de fibres élastiques, recouvert par un épithélium pavimenteux stratifié; les glandes en grappe sont rares, sauf au niveau du cardia où elles forment, avec les autres éléments, une couronne régulièrement dentelée, qui marque la limite inférieure de l'œsophage. Les cellules prismatiques, les glandes en tube et le tissu cellulaire du chorion de la muqueuse gastrique s'arrêtent brusquement au point où s'arrêtent les éléments de la muqueuse œsophagienne dont les dernières glandes en grappe sont couchées au-dessous des premières glandes en tube de la muqueuse stomacale. Les artères de l'œsophage sont les artères *œsophagiennes*; ses nerfs viennent du laryngé inférieur et du pneumogastrique. ‖ *Corps étrangers de l'œsophage*. V. Corps. — *Dilatation de l'œsophage*. Au point de vue anatomique, on peut distinguer trois sortes de dilatation de l'œsophage, suivant que toutes les tuniques sont dilatées dans toute la circonférence du conduit (*dilatation fusiforme* ou *cylindrique*), ou sur une partie seulement de cette circonférence (*dilatation sacciforme*), ou enfin que la muqueuse fait hernie à travers les fibres de la tunique musculaire écartées (*œsophagocèle*). Ces dilatations sont tantôt congénitales, tantôt acquises : le plus souvent, leur formation résulte d'un rétrécissement placé au-dessous d'elles, et ce rétrécissement lui-même est plus fréquemment pathologique, cicatriciel ou cancéreux, que congénital; aussi est-ce en remédiant à ce rétrécissement, lorsqu'il est curable, qu'on fera cesser la dilatation anormale dont il est l'origine. — *Inflammation de l'œsophage*. V. Œsophagite. — *Plaies de l'œsophage*. Elles s'accompagnent ordinairement de plaies de la trachée, qu'elles compliquent. Rarement elles sont longitudinales et leurs lèvres peuvent alors être suturées. Transversales ou obliques, elles intéressent une portion ou la totalité du cylindre. On devra toujours tenter la suture aseptique de ces plaies, en faisant séparément la réunion des deux lèvres de la muqueuse, puis la suture de la musculeuse, enfin la fermeture de la plaie externe. Pendant les premiers jours, l'usage de la sonde œsophagienne est indispensable pour nourrir le malade et empêcher l'issue par la plaie des liquides ingérés. Lorsque la solution de continuité est complète, il est très difficile de faire pénétrer la sonde dans le bout inférieur de l'œsophage, et, si le malade survit, il reste souvent une fistule persistante. — *Rétrécissements de l'œsophage*. Très rarement congénitaux, ces rétrécissements sont, le plus souvent, d'origine cicatricielle, et consécutifs à l'ingestion de substances caustiques, acides concentrés, potasse, sulfate d'indigo, etc.; ou d'origine inflammatoire, l'œsophagite spontanée ou déterminée par la présence d'un corps étranger déterminant, ainsi que la syphilis, un épaississement de la membrane muqueuse et du tissu sous-muqueux qui diminue le calibre de l'œsophage; ou enfin ils résultent de la présence dans ce conduit de productions morbides, de tumeurs cancéreuses surtout : les rétrécissements spasmodiques portent le nom d'*œsophagisme*. Le meilleur moyen de traitement des rétrécissements de l'œsophage est la dilatation progressive, faite à l'aide de bougies à pointe conique ou olivaire et à corps cylindrique, dont le diamètre varie de 16 à 20 millimètres, et qui sont laissées en place pendant cinq à huit minutes, d'abord chaque jour, puis deux fois par semaine, puis de moins en moins souvent, mais pendant un temps fort long. La dilatation ne guérit pas toujours les rétrécissements de l'œsophage, mais améliore presque toujours l'état du conduit : pourtant il est des cas où le succès n'est que temporaire; quelquefois même la coarctation est telle, que les liquides alimentaires mêmes ne peuvent franchir l'obstacle; c'est alors qu'il est nécessaire de pratiquer l'*œsophagotomie* ou même la *gastrostomie*. — *Spasme de l'œsophage*. V. Œsophagisme.

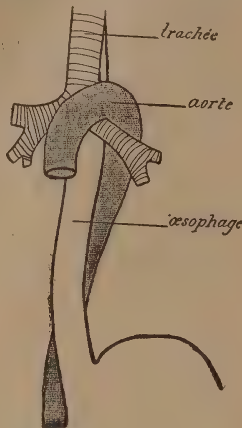


Fig. 490. — Œsophage.

**ŒSOPHAGIEN, IENNE.** adj. [*œsophageus*, angl. *œsophageal*]. Qui appartient à l'œsophage. — *Artères œsophagiennes*. Artères qui se distribuent aux parois de l'œsophage : elles viennent, au cou, de la thyroïdienne inférieure; dans la poitrine, des bronchiques, des intercostales et de l'aorte; dans l'abdomen, des diaphragmatiques inférieures et de la coronaire stomachique. — *Glandes œsophagiennes*. Les glandes sous-muqueuses de l'œsophage. — *Muscle œsophagien*. Nom sous lequel les anciens anatomistes désignaient l'appareil de fibres transversales qui environne l'œsophage immédiatement au-dessous du pharynx. — *Ouverture œsophagienne du diaphragme*. Celle que ce muscle présente pour le passage de l'œsophage. — *Ouverture œsophagienne de l'estomac*. Le *cardia*.

**ŒSOPHAGISME.** s. m. Spasme de l'œsophage, contraction des muscles de l'œsophage qui détermine un rétrécissement spasmodique de ce conduit et rend la déglutition des aliments solides, et même liquides parfois, impossible ou au moins très difficile. Plus fréquent chez la femme que chez l'homme, l'œsophagisme est tantôt essentiel, idiopathique, et résulte d'une irritation locale entretenue par un état nerveux général, tel que l'hystérie et quelques autres névroses; tantôt il est symptomatique, soit d'une affection locale, produisant un spasme et une

diminution brusque de calibre, sans rétrécissement proprement dit, soit d'une lésion plus ou moins éloignée, portant sur la partie supérieure de l'estomac, sur le larynx, etc. La dysphagie est ordinairement brusque, plus souvent incomplète que complète; elle est passagère, cesse après un temps variable, et son retour n'a rien de régulier. De tous les traitements, le meilleur est le cathétérisme de l'œsophage à l'aide des cathéters flexibles, dont on se sert comme lorsqu'on veut dilater les rétrécissements de l'œsophage. On prend rapidement les olives assez volumineuses pour amener une sorte de dilatation forcée et on opère avant l'heure des repas.

**ŒSOPHAGITE.** s. f. [*œsophagitis*, all. *Speiserohrenentzündung*. angl. *œsophagitis*, it. *esofagite*, *esofagitide*, esp. *esofagitis*]. Inflammation de l'œsophage, qui survient tantôt par l'action directe sur l'œsophage de substances âcres et corrosives, telles que le mercure, l'iode, l'émétique; ou d'aliments, solides ou liquides, trop chauds, ou d'un corps étranger arrêté dans l'œsophage; tantôt par extension d'une inflammation voisine, pharyngée ou stomacale, ou sous l'influence d'une maladie générale et infectieuse, typhus, septicémie, syphilis, etc. Le principal symptôme de l'œsophagite est une douleur vive provoquée par la déglutition ou la pression sur le trajet de l'œsophage, et s'irradiant entre les deux épaules ou au niveau de la fourchette sternale, et accompagnée de vomissements muqueux ou muco-purutents : lorsque l'inflammation, au lieu de rester superficielle, catarrhale, se termine par la suppuration du tissu sous-muqueux, ce qui arrive parfois après l'ingestion de substances corrosives, les vomissements sont purulents. On la combat par les moyens antiphlogistiques.

**ŒSOPHAGOCÈLE.** s. f. V. ŒSOPHAGE (*Dilatation de l'*).

**ŒSOPHAGOMALACIE.** s. f. [de οἰσοφάγος, œsophage, et μαλακὸς, mou]. Altération de la paroi œsophagienne produite par le suc gastrique qu'amènent à son contact des vomissements fréquents; elle peut être cause de la rupture de l'œsophage pendant le vomissement.

**ŒSOPHAGORRAGIE.** s. f. [de *œsophage*, et ῥαγὴ, rupture]. Hémorragie se faisant au niveau de la muqueuse œsophagienne.

**ŒSOPHAGOSCOPE.** s. m. (Rosenheim). Instrument composé d'un tube métallique mince et d'un mandrin, et pourvu d'une ampoule en caoutchouc, servant à pratiquer l'œsophagoscopie.

**ŒSOPHAGOSCOPIE.** s. f. [d'*œsophage*, et σκοπεῖν, examiner]. Procédé d'investigation ayant pour but d'explorer la face interne de l'œsophage au moyen d'un miroir et d'une source de lumière électrique promenés dans toute sa hauteur.

**ŒSOPHAGOSTOMIE.** s. f. [de οἰσοφάγος, œsophage, et στόμα, bouche]. Opération qui consiste à pratiquer en un point de l'œsophage, au-dessous d'un rétrécissement, une ouverture permanente par laquelle on introduit les aliments.

**ŒSOPHAGOTOMIE.** s. f. [*œsophagotomia*, de οἰσοφάγος, œsophage, et τομὴ, incision; all. *Œsophagotomie*, *Speiseröhrenschnitt*, angl. *œsophagotomy*, it. et esp. *esofagotomia*]. Division de l'œsophage par l'instrument tranchant, faite dans un but thérapeutique. Elle est *externe* ou *interne*. — *Œsophagotomie externe*. Incision qu'on pratique à l'œsophage *de dehors en dedans* pour en retirer un corps étranger qui y est arrêté, ou pour remédier à un rétrécissement infranchissable de ce conduit. Le malade étant couché sur le dos, le chirurgien pratique, le long du bord antérieur du sterno-mastoïdien, depuis le milieu de la hauteur du larynx jusqu'au niveau du quatrième arceau de la trachée-artère, une incision légèrement oblique de haut en bas, et de dehors en dedans; il fait écarter les bords de la plaie, incline le tranchant du bistouri en dedans, et laisse en dehors l'artère carotide, la veine jugulaire interne, le nerf pneumogastrique, et en dedans les muscles sterno-hyoïdien et sterno-thyroïdien, la trachée-artère, le nerf récurrent. Dans le fond et vers la partie inférieure de l'incision, on trouve l'artère thyroïdienne inférieure, qu'il faut éviter, et, plus superficiellement, le muscle scapulo-hyoïdien, qu'on coupe en travers sans inconvénient. On trouve alors l'œsophage, reconnaissable à la couleur rouge de ses fibres et à leur direction longitudinale; souvent on l'incise sur la saillie formée par le corps étranger: d'autres fois on se sert d'un conducteur. Ce canal étant incisé, s'il s'agit d'un corps étranger, on le retire avec les doigts ou avec des pinces, on suture les bords de la plaie et on ferme avec toutes les précautions aseptiques et antiseptiques d'usage en pareil cas. S'il s'agit d'un rétrécissement, la conduite du chirurgien varie suivant qu'il a pour but de faciliter la manœuvre des instruments dilatateurs, de détruire l'obstacle, ou d'ouvrir une voie artificielle par laquelle les aliments pourront être introduits dans l'estomac. — *Œsophagotomie interne*. Incision faite *de dedans en dehors* aux parois de l'œsophage pour sectionner un rétrécissement que le cathétérisme ne peut dilater. Elle peut guérir radicalement les rétrécissements d'origine cicatricielle et même inflammatoire; elle est palliative dans les rétrécissements produits par les tumeurs malignes, et permet alors de nourrir le malade à l'aide de la sonde œsophagienne.

**ŒSTRE.** s. m. [*œstrum* ou *œstrus*, de οἶστρος, taon; all. *Bremse*, angl. *œstrus*, *gad-fly*, it. et esp. *estro*]. Genre d'insectes diptères qui forment aujourd'hui, sous le nom d'*œstrides*, une famille voisine des *muscides*. Ce sont de grosses mouches très velues, qui déposent leurs œufs dans l'épaisseur de la peau, sur les lèvres, dans le nez des animaux herbivores, ou dans le voisinage d'une de leurs ouvertures naturelles. Les larves qui en naissent vivent sous la peau (*cuticoles*), ou dans les cavités buccale, nasale et auditive (*cavicoles*), ou s'attachent aux parois des intestins (*gastricoles*) jusqu'à leur complet développement puis descendent dans l'intestin avec les matières excrémentitielles, et s'échappent par l'anus lorsqu'elles sont devenues aptes à une nouvelle métamorphose. L'œstre du cheval (*Gastrophilus hæmorrhoidalis*, L., *G. equi*, Lat.) vit dans l'estomac de ce quadrupède; ses larves sont rejetées avec les excréments peu avant le passage à l'état parfait. L'œstre du mouton (*Cephalemyia ovis*, Lat.) place ses œufs sur le bord interne des narines de cet animal, et les larves vivent dans les sinus frontaux jusqu'au moment où elles tombent pour se transformer en nymphes. Les œstres du bœuf (*Hypoderma bovis*, *H. lineata*) et du cerf (H. diana) déposent leurs œufs sous la peau des animaux et de l'homme. Des larves en sortent qui serpentent un certain temps sous la peau et sont expulsées au dehors par une sorte de furoncle.

**ŒSTRIDES.** s. m. pl. Famille de diptères caractérisés par une trompe rudimentaire. Leurs larves sont parasites, surtout des animaux herbivores, rarement de l'homme. V. ŒSTRE.

**ŒSTROMANIE.** s. f. [*œstromania*, de οἶστρος, taon, fureur, et μανία, folie; all. *Œstromanie*, angl. *œstromany*, it. et esp. *estromania*]. C'est le *satyriasis*, chez l'homme, et la *nymphomanie* chez la femme.

**ŒTHOL.** s. m. (*alcool céthylique*). Substance sans odeur ni saveur, fusible à 49°,5; en frictions elle devient onctueuse sans rendre la peau glissante et sans tacher les objets; elle peut remplacer les pommades. Elle forme avec l'acide palmitique le spermaceti.

**ŒUF.** s. m. [*ovum*, ᾠὸν, all. *Ei*, angl. *egg*, it. *uovo*, esp. *huevo*]. Nom donné vulgairement à une masse qui se

forme dans les ovaires et oviductes d'un grand nombre d'animaux, et qui, sous une enveloppe commune, renferme le *germe* d'un animal futur (*ovule*) et des liquides destinés à le nourrir pendant un certain laps de temps, lorsque ont lieu la fécondation et l'incubation. || En physiologie, le mot *œuf* désigne à la fois l'*ovule* ou germe, dont l'existence est générale, et l'*œuf proprement dit* qui résulte de l'addition successive à l'ovule de nouvelles parties durant son trajet dans l'oviducte, depuis l'ovaire jusqu'au dehors, c'est-à-dire jusqu'à la ponte. Si l'on excepte quelques reptiles (ovovivipares), cette addition de parties protectrices et nutritives est le propre des espèces dans lesquelles l'évolution embryonnaire a lieu hors des organes générateurs. L'œuf des oiseaux se

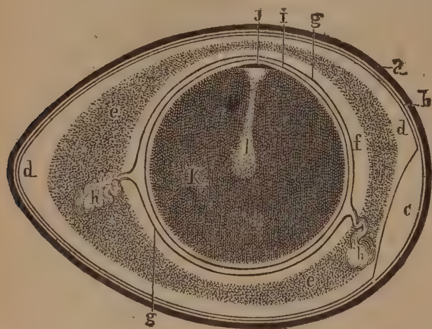


Fig. 491. — *Œuf.*

compose de plusieurs parties distinctes : 1° la *coquille* (fig. 491, *a*), coque ellipsoïde, en grande partie formée de carbonate calcaire et d'une matière animale ; 2° la *membrane de la coque* (*b*), pellicule mince, blanche, formée de deux feuillets, qui revêt la surface interne de la coquille ; 3° les *chalazes* (*h*, *h*), qui tiennent le jaune suspendu dans la membrane de la coque ; 4° le *blanc* ou *albumen*, masse visqueuse, formée d'albumine avec quelques sels de soude, claire et fluide dans sa partie superficielle (*d*), épaisse dans sa partie moyenne (*e*), liquide dans sa couche profonde (*f*), beaucoup plus dense dans sa partie interne (*membrane chalazifère*, *g*) qui se continue avec les chalazes (V. Albumine *d'œuf*) ; 5° le *jaune* (*k*), masse globuleuse, jaune, opaque, molle, formée de vésicules sphériques ou polyédriques que remplit un liquide albumineux et granuleux, enveloppée d'une membrane propre (*membrane vitelline*, *i*) et suspendue au milieu du blanc : il possède une cavité centrale (*latebra*, *l*), pleine d'une matière qui paraît claire parce qu'elle est moins colorée, moins dense, que les vésicules du jaune, pourvue d'un canal, à l'extrémité duquel est une masse de cellules appelée *cumulus proligère* ; mais il paraît que cette prétendue cavité et ce prétendu canal n'existent pas et sont simplement le résultat de la transparence des vésicules et des globules ; 6° la *cicatricule* (*j*), tache blanche, adhérente à la surface du jaune, et qui, pendant l'incubation, devient l'embryon de l'oiseau, par l'effet du développement. Le *blanc* ou *albumen* se sépare (en *d*) de la *membrane testacée* ou de la *coque* pour former la *chambre à air* (*c*), ainsi nommée des gaz qu'elle contient, et qui sont d'autant plus abondants que l'œuf est plus vieux, d'où la plus grande légèreté des œufs qui ne sont pas frais. — Outre son usage dans l'alimentation, l'œuf a plusieurs emplois médicaux ou pharmaceutiques : la coquille, en poudre, a été employée dans les mêmes cas que la carbonate de chaux, dont elle est formée en grande partie ; le blanc d'œuf sert à clarifier les sirops, les vins, etc., et à combattre l'action toxique de certains composés chimiques, tels que le bichlorure de mercure, dans les cas d'empoisonnement ; le jaune fournit l'huile d'œuf. || Chez les mammifères, nom donné, par extension, au produit de la conception parvenu dans la matrice ; jusque-là, il porte celui d'*ovule*. Dans la matrice, l'œuf humain, etc., se compose de plusieurs membranes, la *caduque*, le *chorion* et l'*amnios*, et de deux vésicules, l'*allantoïde* et la *vésicule ombilicale*. — *Œuf de Graaf*. V. Ovaire. — *Œuf de Naboth*. V. Utérus.

**OFEN** (Hongrie). *Eaux bicarbonatées calciques, sulfatées ferrugineuses ou sodiques et magnésiennes*, froides et chaudes, 15° à 61°. Altitude : 155 mètres ; 15 mai au 1er octobre.

**OFFICIER DE SANTÉ**. s. m. Classe de médecins de qui on exigeait une instruction moins étendue que pour les docteurs (V. École). Aux termes de l'article 29 de la loi du 19 ventôse an XI, les officiers de santé ne pouvaient s'établir que dans le département où ils avaient été examinés par le jury institué à cet effet ; ils ne pouvaient pratiquer les grandes opérations chirurgicales que sous la surveillance et l'inspection d'un docteur, dans le cas d'accidents graves arrivés à la suite d'une opération pratiquée hors de cette surveillance, il y avait recours à indemnité contre l'officier de santé coupable. Aujourd'hui les officiers de santé ont disparu (loi du 30 nov. 1892).

**OFFICINAL, ALE**. adj [*officinalis*, de *officina*, boutique, all. *officinell*, angl. *officinal*, it. *officinale*, esp. *officinal*]. Se dit des préparations dont la composition est indiquée par le Codex, et qui doivent se trouver toutes préparées chez les pharmaciens, par opposition aux *préparations magistrales*. || *Espèces officinales*. En botanique, celles qui fournissent des parties utilisées dans les officines.

**OFFICINE**. s. f. [*officine*, ἐργαστήριον). Local où les pharmaciens préparent ou gardent les substances médicamenteuses. On donnait aussi le nom d'*officine* à l'*iatrion*.

**OGNON**. s. m. V. Oignon.

**OGSTON** (Alexandre) (chirurgien anglais, né en 1844). — *Opération d'Ogston*. Opération qui consiste à faire une arthrodèse entre l'astragale et le scaphoïde dans le cas de pied bot valgus ; on ouvre l'articulation astragalo-scaphoïdienne, on enlève un coin à chaque os et on redresse le pied en rapprochant les surfaces avivées.

**OHM**. s m. [du nom de Ohm, physicien anglais]. En électricité, unité pratique de résistance ; l'*ohm* est la résistance d'une colonne de mercure de 1 millimètre carré de section, de 1m,06 de longueur.

**OIDIOMYCOSE**. s. f. [de *oidium* et mycose, de μύκης, champignon]. Maladie produite par le champignon du muguet ou *oïdium albicans* ; ce terme désigne toutes manifestations, pathologiques chez l'homme ou expérimentales chez les animaux, produites par ce champignon.

**OÏDIUM**. s. m. Genre de champignons arthrosporés, dont plusieurs espèces sont parasites de l'homme ou des végétaux. — *Oïdium albicans* (Ch. Robin) ; V. Muguet. — *Oïdium aurantiacum*, Lèv. (*Penicillium sitophyllum*, M.). Champignon qui se développe parfois sur le pain de munition, probablement sous l'influence d'un excès d'eau dans le pain, qui devient acide, indigeste, de saveur désagréable, mais non vénéneux. Les sporules de ce champignon forment à la surface de la mie de pain une poussière rouge, d'odeur repoussante, et résistent à une température de 100 à 120°. — *Oïdium Tuckeri*. Champignon qui, dans la première phase de sa période de reproduction, lorsque les corps reproducteurs sont encore à l'état de conidies, se développe sur la vigne et le raisin, dont il détermine la maladie épiphytique.

**OIE**. s. f. [*anser*, χήν, all. *Gans*, angl. *goose*, it. *oca*,

esp. *ansar*]. Genre d'oiseaux palmipèdes lamellirostres dont toutes les espèces sont alimentaires. Une espèce, l'*Anser cinereus*, Mayer, est la souche des variétés domestiques; le mâle est appelé *jars*. D'autres, telles que l'*oie sauvage* ou *des moissons* (*Anser sylvestris*, Briss.) et l'*oie rieuse* ou *à front blanc* (*Anser albifrons*, Bechstein), s'apprivoisent et reproduisent en domesticité.

**OIGNON** ou **OGNON**. s. m. [*cepa*, κρόυμον, all. *Zwiebel*, angl. *onion*, it. *cipolla*, esp. *cebolla*]. Communément synonyme de *bulbe* : *oignon de jacinthe*, *oignon de tulipe*. ‖ Particulièrement, *Allium cepa*, L., espèce d'ail dont le bulbe est employé comme aliment. Ce bulbe contient une huile volatile sulfurée, âcre, à laquelle il doit une odeur piquante et une action irritante assez énergique pour faire pleurer les yeux, et pour rubéfier la peau sur laquelle on l'applique après l'avoir pilé. La cuisson lui enlève son âcreté; elle en fait un aliment sain et un bon tonique émollient. On l'a employé, à l'intérieur, comme diurétique et vermifuge. ‖ En pathologie, *oignon* [*tubera verrucosa*, all. *Schwiele*, angl. *bunion*, it. *bunione*]. Tumeur dure et douloureuse qui vient au voisinage des articulations du pied, particulièrement de celles du métatarse.

**OIOUN SKOUVA** ou **FRAIS-VALLON** (Algérie). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides, 17°; eaux digestives ou de table.

**OLAMPI**. s. m. Variété de résine animé.

**OLANINE**. s. f. [all. *Olanin*, angl. *olanine*, it. et esp. *olanina*] (Unverdorben). L'un des produits extraits de l'huile animale de Dippel.

**OLDENLANDIA**. s. m. V. CHAYA.

**OLEA**. s. m. V. OLIVIER.

**OLÉAGINEUX, EUSE**. adj. [*oleosus*, ἐλαιώδης, all. *ölig*, angl. *oleaginous*, it. et esp. *oleaginoso*]. Qui ressemble à de l'huile ou qui en contient. — Substantivement, un *oléagineux* : corps qui contient de l'huile.

**OLÉANDRINE**. s. f. [all. *Oleandrin*, angl. *oleandrine*, it. et esp. *oleandrina*]. Principe actif du laurier-rose *Nerium oleander*, L.) presque aussi vénéneux que la strychnine, résineux, jaune, inodore, amer, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

**OLÉATE**. s. m. [*oleas*, all. *ölsaures Salz*, angl. *oleate*, it. et esp. *oleato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide oléique avec les bases. Les oléates alcalins sont seuls solubles dans l'eau. — *Oléate de soude* (*eunatrol*). Sel formé par la combinaison de la soude avec l'acide oléique; c'est une poudre blanche, soluble dans l'eau, d'odeur non désagréable. On l'emploie en thérapeutique comme cholagogue à la dose de 2 à 3 grammes par jour en ingestion, ou à celle de 1 à 2 grammes en injection sous-cutanée. — *Oléate de zinc*. Poudre que l'on emploie comme topique dans les eczémas étendus, la transpiration profuse, l'hyperhidrose et l'osmhidrose; on l'emploie en poudre ou en pommade.

**OLÉCRÂNARTHROCACE**. s. f. [de ὀλέκρανον, olécrâne, ἄρθρον, articulation, et κάκη, vice ou maladie] (Rust). L'inflammation des surfaces articulaires du coude.

**OLÉCRÂNE**. s. m. [*olecranum*, de ὠλένη, coude, et κάρηνον, tête, c'est-à-dire tête du coude; all. *Ellenhocker*, angl. *olecranon*, *elbow*, it. *olecrano*, esp. *olecranon*]. Apophyse de l'extrémité humérale du cubitus. L'olécrâne a une direction verticale, située dans l'axe du cubitus. La face postérieure est convexe, rugueuse, et donne insertion au triceps brachial; l'antérieure fait partie de la cavité sigmoïde et est divisée en deux parties par une crête saillante et médiane qui se continue sur l'apophyse coronoïde; le sommet est saillant, et répond à la cavité olécrânienne de l'humérus; la base présente un rétrécissement ou col, qui diminue la solidité de cette partie. — *Fracture de l'olécrâne*. Elle est tantôt directe, produite par un choc sur la partie postérieure du coude, tantôt indirecte, consécutive à une chute sur la main; souvent elle accompagne une luxation du coude. Outre les signes ordinaires des fractures, elle est caractérisée par une ascension du fragment supérieur, entraîné en haut par le triceps brachial : il en résulte un écartement plus ou moins prononcé, qui entraîne souvent la réunion par du tissu fibreux au lieu du cal osseux. L'immobilisation, dans la demi-flexion surtout, amène cette consolidation vicieuse; aussi Malgaigne recommande-t-il l'extension complète, à l'aide d'une attelle appliquée à la face antérieure du coude.

**OLÉCRÂNIEN, IENNE**. adj. [it. *olecranico*, esp. *olecraniano*]. Qui a rapport à l'olécrâne. — *Apophyse olécrânienne*. L'*olécrâne*. — *Cavité* ou *fosse olécrânienne*. Cavité située à l'extrémité inférieure de la face postérieure de l'humérus où est reçu l'olécrâne, dans le mouvement d'extension du bras.

**OLÉFIANT**, et mieux **OLÉIFIANT, ANTE**. adj. [de *oleum*, huile, et *fieri*, devenir; all. *olbildend*, angl. *olefiant*, it. *olefacciente*]. Qui devient huileux. — *Gaz oléfiant*. V. ÉTHYLÈNE.

**OLÉINE**. s. f. [de *oleum* ou ἔλαιον, huile; all. *Elaïn*, *Oelfett*, angl. *elaïn*, it. et esp. *oleina*]. Substance qui existe naturellement dans les huiles d'olive et de poisson, et dans certaines graisses animales, celle de porc, etc., qui doivent leur fluidité plus ou moins grande à la proportion d'oléine qu'elles contiennent. En faisant agir la glycérine sur l'acide oléique, Berthelot a montré que l'oléine naturelle est un mélange de mono, bi et trioléine. Le principe qui remplace l'oléine dans les huiles siccatives a reçu le nom d'*élaïne*. L'acide azotique transforme l'oléine en *élaïdine*.

**OLÉIQUE**. adj. — *Acide oléique* ou *élaïque* [all. *Oelsäure*, angl. *oleic acid*, it. et esp. *acido oleico*] ($C^{36}H^{33}O^3.HO$). Produit de la saponification des corps gras, ou de la formation du gras des cadavres. Il est liquide à la température ordinaire, solide et cristal isable, insipide et inodore; l'acide azoteux le transforme en acide élaïdique.

**OLÉO-CALCAIRE**. adj. V. LINIMENT.

**OLÉO-CÉROLÉ**. s. m. Syn. de *cérat*.

**OLÉOMARGARINE**. s. f. Principe de l'huile d'olive qui est un mélange d'oléine et de margarine.

**OLÉOMÈTRE**. s. m. V. ÉLÆOMÈTRE.

**OLÉOPHOSPHORIQUE**. adj. — *Acide oléophosphorique*. Corps jaune, de consistance visqueuse, insoluble dans l'eau, se gonflant un peu dans l'eau bouillante, se combinant avec les bases, qu'on retire du cerveau à l'aide de l'éther, et qui paraît se former par décomposition de la lécithine. V. LÉCITHINE.

**OLÉORÉSINE**. s. f. Terme peu usité, qui désigne les térébenthines très fluides, ayant la consistance et l'aspect de l'huile : *oléorésine de copahu*.

**OLÉORICINATE**. s. m. Nom générique des sels formés par l'acide oléoricinique avec les bases.

**OLÉORICINIQUE**. adj. — *Acide oléoricinique* [all. *Oleoricinsäure*, angl. *oleoricinic acid*. it. et esp. *oleoricinico*]. V. RICINOLÉIQUE.

**OLÉOSACCHARAT, OLÉOSACCHAROLÉ, OLÉOSACCHARUM, OLÉOSACCHARURE** et **OLÉOSUCRE**. s. m. [de *oleum*, huile, et *sucre*; all. *Oelzucker*, angl. *oil-sugar*, it. *oliozuccherato*, esp. *oleosacaro*]. Mélange de sucre avec une essence, mélange que l'on fait en frottant un morceau de sucre sur l'écorce fraîche d'un citron ou d'une orange, ou en triturant du sucre pulvérisé avec une huile volatile.

**OLÉRACÉ, ÉE**. adj. [*oleraceus*, all. *gemüseartig*, angl. *oleraceous*, it. et esp. *oleraceo*]. Se dit des plantes herbacées qu'on emploie à titre d'aliment.

**OLETTE** (Pyrénées-Orientales). *Eaux sulfurées sodiques*, chaudes, 27 à 78°, contenant 0gr,45 de sels, dont 0gr,03 de sulfure de sodium, 0gr,038 de carbonate de chaux, 0gr,062 de sulfate de soude, 0gr,16 de silice, et 0gr,032 de chlorure de sodium. Altitude : 700 mètres. Indications : affections des voies respiratoires, rhumatisme atonique, dermatoses, névralgies. Etablissement : boissons, bains, douches, inhalations ; 1er juin au 30 septembre.

**OLÉULE**, s. f. [all. *Aetheröl*, esp. *oleulo*]. Nom proposé pour désigner les *essences*.

**OLÉULE**. s. m. [esp. *oleulado*] (Béral). Médicament produit par la solution de certains corps dans les huiles volatiles, ou par la macération, dans ces menstrues, de substances susceptibles de leur céder divers principes.

**OLÉULIQUE**. adj. [esp. *oleulico*] (Béral). Se dit de tous les médicaments formés d'huiles volatiles et de principes médicamenteux qu'on y fait dissoudre directement ou au moyen de la macération.

**OLFACTIF, IVE**. adj. [*olfactivus*, angl. *olfactory*, it. *olfattivo*, esp. *olfactorio*]. Qui a rapport à l'odorat. — *Antre olfactif*. Les cellules de l'ethmoïde. — *Fossette olfactive*.

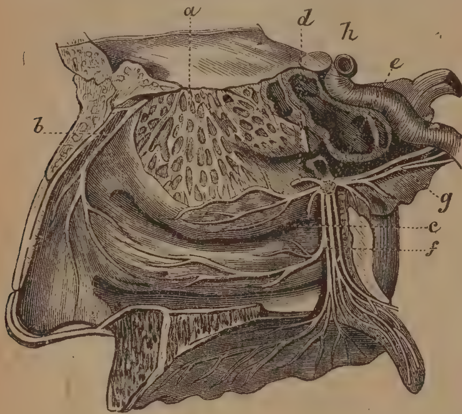



Fig. 492. — Innervation de la muqueuse *olfactive*.

Fossette qui apparaît chez l'embryon, vers la quatrième semaine, au-dessous et en avant des bourgeons maxillaires supérieurs, et qui est le premier rudiment des organes servant à l'olfaction. — *Membrane olfactive*. V. PITUITAIRE. — *Nerf olfactif* [all. *Geruchsnerf*, angl. *olfactory nerve*]. Nerf sensoriel présidant à l'odorat et formant la première paire cranienne. Il sort de la partie postérieure et interne de la face inférieure du lobe frontal du cerveau, par trois racines, l'une grise, médiane, les deux autres blanches, latérales, dont la réunion produit une bandelette grisâtre, le *trigone olfactif*, à l'extrémité duquel le nerf se renfle en un corps oblong (*bulbe* ou *lobe olfactif*), situé sur le côté de l'apophyse crista-galli, sur la face supérieure de la lame criblée de l'ethmoïde. De sa face inférieure partent des filets, variables quant au nombre, au volume et à la direction, qui sortent par les ouvertures de la lame criblée, et vont se distribuer dans la portion de la pituitaire qui revêt la voûte des fosses nasales, au niveau de la lame criblée de l'ethmoïde, de la surface supérieure de la cloison, du cornet supérieur, du cornet moyen et du méat qui est entre eux. Ce sont les seules parties de l'*appareil olfactif* où soient perçues les odeurs. Les tubes nerveux, avant de s'y terminer, se réduisent à leur cylindre-axe. La terminaison de chaque tube a lieu par une extrémité coupée carrément, contiguë bout à bout avec la base d'autant de cellules particulières (*cellules olfactives*), appelées *cônes*, par analogie avec les cônes de la *membrane de Jacob*, de la rétine. V. PITUITAIRE. — Fig. 492. *a*, épanouissement du nerf olfactif dans la pituitaire de la paroi externe d'une des fosses nasales ; *b*, filet ethmoïdal du rameau nasal de la branche ophtalmique de Willis ; *c*, *d*, nerfs sphéno-palatins, externe et interne, tous deux émanant du ganglion sphéno-palatin (*e*) ; *f*, nerf palatin antérieur fournissant à la pituitaire du cornet inférieur ; *g*, nerf vidien (Hirschfeld et Léveillé).

**OLFACTION**. s. f. [*olfactio*, ὄσφρησις, all. *Riechen*, angl. *olfaction*, it. *olfazione*, esp. *olfacion*]. Exercice actif du sens de l'odorat. Dans l'olfaction, le mucus nasal s'imprègne de l'air chargé d'odeur qui traverse les fosses nasales, et cet air est ainsi arrêté sur la portion de membrane pituitaire qui reçoit les filets des nerfs olfactifs. L'inspiration de l'air odorant, son passage à travers les fosses nasales, son ascension vers les parties supérieures, et la sécrétion normale de la pituitaire, sont les conditions fondamentales de toute impression olfactive. Toute influence morbide qui modifie, en plus ou moins, la sécrétion de la muqueuse, réagit d'une manière fâcheuse sur l'olfaction. L'olfaction peut être *volontaire* ou *involontaire*. Le premier mode, qui a reçu le nom de *flairer*, est celui qu'on emploie pour rendre la sensation plus vive. Pour exécuter cette action, on ferme d'abord la bouche, et l'on fait une série d'inspirations brèves et saccadées : c'est alors, d'après Ch. Bell et Diday, que l'orifice antérieur des narines se resserre et se dirige en bas, pour augmenter l'intensité du courant et le porter vers la partie supérieure des fosses nasales. Quand nous avons intérêt à amoindrir nos sensations olfactives, les choses ont lieu autrement, et l'organe devient *passif*. Au moment où une odeur désagréable vient nous impressionner, une forte expiration s'effectue d'abord, à l'effet d'expulser l'air odorant ; puis l'inspiration, au lieu de se faire par les narines, a lieu instinctivement par la bouche ; le *voile du palais* s'élève pour devenir horizontal, tend à fermer en arrière les orifices des narines, empêche la circulation de l'air dans leur intérieur, et, par conséquent, prévient ainsi le retour de nouvelles impressions pénibles sur la membrane olfactive.

**OLFACTOMÈTRE**. s. m. Appareil destiné à mesurer la puissance de l'odorat. L'olfactomètre de Zwaardunaker (fig. 493) se compose en principe de deux tubes glissant l'un dans l'autre à frottement doux. L'un d'eux, le tube externe, est en porcelaine poreuse qu'on imbibe d'une solution odorante ; le tube interne, qui glisse dans celui-ci, est un tube de verre gradué 1, dont une extrémité, recourbée, peut s'introduire dans la partie antérieure de la

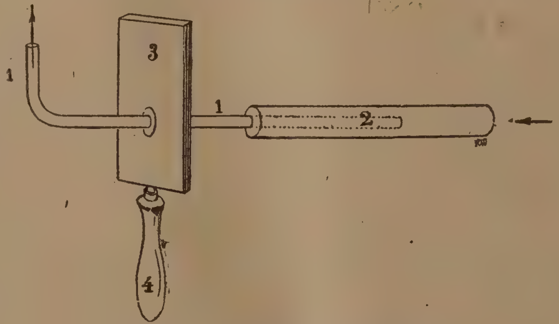



Fig. 493. — *Olfactomètre* de Zwaardunaker

narine à examiner, tout au contact du lobule du nez, son autre extrémité ne dépassant pas celle du tube de porcelaine. Dans ces conditions, il est aisé de comprendre que l'air inspiré ne traverse que le tube de verre et ne peut donner lieu à aucune sensation odorante : l'olfactomètre est au zéro. Au contraire, vient-on à éloigner progressivement, à retirer le tube de porcelaine, l'air inspiré devra en traverser un segment avant de pénétrer dans le tube en verre et donnera lieu à une sensation odorante d'autant plus forte qu'on le retirera davantage, puisque le segment parcouru sera plus long. Pour mesurer l'acuité olfactive d'un individu, on place le tube de verre (1) dans la partie antérieure d'une de ses narines et on lui recommande de flairer. On retire alors le cylindre poreux (2), progressivement, jusqu'à ce qu'il accuse une sensation odorante, il ne reste plus à ce moment qu'à noter sur les divisions du tube de verre la longueur obtenue, qu'on peut comparer à celle obtenue une fois pour toutes chez un individu normal. Rien n'est plus facile, pour les besoins de la clinique, que de renfermer le tube poreux dans un manchon de verre, de façon qu'il soit toujours baigné par le liquide odorant, ce liquide peut varier à l'infini : eau de laurier-cerise, solution d'essence d'amandes amères, etc. Les solutions glycérinées ont l'avantage de ne pas s'évaporer.

**OLFACTOMÉTRIE.** s. f. Mesure de l'odorat; pour ce faire, il faut bien se garder d'employer des substances capables d'exciter le trijumeau, comme l'ammoniaque, l'éther, l'acide acétique ; il faut employer des substances odorantes et non irritantes, comme le musc, la vanille, l'essence de rose.

**OLIBAN.** s. m. [*olibanum*, *thus*, λιβανωτὸς, all. *Weihrauch*, angl. *olibanum*, *frank incense*, *manna thuris*, it. et esp. *olibano*]. V. ENCENS.

**OLIGAIMIE** et **OLIGHÉMIE.** s. f. [de ὀλίγος, peu, et αἷμα, sang]. L'anémie.

**OLIGHYDRAMNIOS.** s. m. [de ὀλίγος, peu, et *hydramnios*]. Insuffisance de liquide amniotique, dont la quantité peut être réduite à une centaine de grammes. Cet état prédispose à certaines déformations du fœtus par attitude vicieuse dans l'utérus, au défaut de développement de l'enfant, et enfin, pendant le travail, à une progression lente et difficile du fœtus (couches sèches).

**OLIGISTE.** adj. — *Fer oligiste* ou *spéculaire*. Le sesquioxyde rouge de fer.

**OLIGOCHYLE.** adj. [*oligochylus*, de ὀλίγὸς, peu, et χυλὸς, suc ; all. *chylusarm*, angl. *oligochylous*, it. *oligochilo*, esp. *oligoquilo*]. Se dit de ce qui est peu nourrissant, qui fournit peu de suc nutritif.

**OLIGOCYTHÉMIE.** s. f. [de ὀλίγος, peu, κύτος, globule, et αἷμα, sang]. Diminution de la quantité des globules du sang.

**OLIGOPOSIE.** s. f. [*oligoposis*, de ὀλίγος, peu, et πόσις, boisson ; angl. *oligoposy*, it. et esp. *oligoposia*]. Diminution dans la quantité des boissons.

**OLIGOPSYCHIE.** s. f. [*oligopsychia*, ὀλιγοψυχία, de ὀλίγος, peu, et ψυχή, âme]. Synonyme d'*imbécillité*.

**OLIGOTRICHIE.** s. f. [de ὀλίγος, peu, et θρίξ, cheveu]. Rareté des cheveux, naturelle, sénile ou pathologique.

**OLIGOTROPHIE.** s. f. [*oligotrophia*, de ὀλίγος, peu, et τροφή, nourriture ; *Nahrungsabnahme*, angl. *oligotrophy*, it. et esp. *oligotrofia*]. Diminution de la nutrition.

**OLIGURIE** [de ὀλίγος, peu, et οὖρον, urine]. Diminution de la quantité des urines.

**OLINE.** s. f. [*olinum*, all. *Olin*, angl. *oline*, it. et esp. *olina*]. Corps analogue à l'oléine, mais propre aux *huiles siccatives* (lin, noix, chènevis, œillette, ricin), où il est accompagné de margarine et de stéarine. Elle ne donne, au contact de l'acide nitrique, aucun produit correspondant à l'élaïdine obtenue avec de l'oléine.

**OLINIQUE.** adj. — *Acide olinique* [all. *Olinsäure*, angl. *olinic acid*, it. et esp. *acido olinico*]. Corps qui représente, dans les huiles siccatives, l'acide oléique des huiles non siccatives, et qu'on obtient en saponifiant à chaud une huile siccative avec de l'oxyde de cuivre. Il est liquide, jaune, limpide, sans odeur. Combiné avec les oxydes, il perd son équivalent d'eau.

**OLIVACÉ, ÉE** ou **OLIVÂTRE.** adj. [*olivaceus*, all. *olivenfarbig*, angl. *olivaceous*, it. et esp. *olivaceo*]. Qui est de couleur vert-olive.

**OLIVAIRE.** adj. [*olivarius*, all. *olivenförmig*, angl. *olivar*, it. *olivare*, esp. *olivar*]. Qui a la forme d'une olive : *cautère olivaire*. — *Corps* ou *éminence olivaire*. V. OLIVE. — *Ganglion olivaire*. V. PNEUMOGASTRIQUE.

**OLIVE.** s. f. [*oliva*, ἐλαία, all. *Olive*, angl. *olive*, it. *oliva*, esp. *aceituna*, *oliva*]. Fruit de l'olivier. Ce fruit, drupacé, ovoïde, s'emploie comme aliment et comme assaisonnement. On en retire, par expression, une huile grasse, connue sous le nom d'*huile d'olive*, dont il existe plusieurs variétés commerciales : l'*huile vierge*, extraite à froid, de couleur verdâtre, d'odeur et de saveur agréables ; l'*huile ordinaire*, extraite à chaud, jaune, moins agréable, rancissant plus vite que la première, l'*huile tournante* ou *fermentée*, extraite des olives fermentées. L'huile d'olive n'est pas siccative, se dissout à peine dans l'alcool, davantage dans l'éther et l'acide sulfurique. En médecine, on emploie l'huile vierge, qui ne rancit qu'au bout d'un temps très long, pour la préparation des huiles médicinales et d'un grand nombre d'onguents et d'emplâtres ; elle est laxative et s'administre souvent en lavement ; on l'emploie aussi en embrocations. ‖ En anatomie, *olive* [*corps* ou *éminence olivaire*]. Nom donné : 1° à un noyau de substance nerveuse situé au centre de la substance blanche du cervelet (V. CERVELET) ; 2° à une éminence de la partie supérieure et latérale du bulbe rachidien. L'*olive du bulbe* est oblongue, à grand axe vertical, blanchâtre, située immédiatement en dehors de chaque pyramide antérieure (V. MOELLE *allongée*) dont elle est séparée par un sillon d'émergence des racines du grand hypoglosse, recouverte inférieurement par des fibres arciformes, séparée supérieurement du bord inférieur de la protubérance annulaire par une dépression dite *fossette sus-olivaire*. Cette éminence est constituée, au centre et à la périphérie, par de la substance blanche ; entre les deux couches blanches se voit une lame jaunâtre, plissée sur elle-même en forme de bourse, ouverte en dedans et en arrière, et formée par des petites cellules multipolaires, chargées de granulations jaunâtres, origines de tubes nerveux, allant les uns à l'olive du côté opposé, d'autres au cerveau, d'autres encore au noyau du grand hypoglosse. — *Olive supérieure* [*noyau rouge de Stilling*]. Amas rougeâtre de cellules multipares qui se voit au-dessus et en dedans de l'olive proprement dite ou du bulbe, dont il paraît être une dépendance.

**OLIVER** (Th.) (médecin anglais contemporain). — *Signe d'Oliver*. Symptôme décrit par Oliver dans les anévrysmes de la crosse de l'aorte, et connu surtout sous le nom de signe de la trachée (V. TRACHÉE). — On a aussi donné le nom de *signe d'Oliver*, dans le saturnisme, à la persistance, après plusieurs coliques de plomb, d'une zone douloureuse limitée à la moitié de l'abdomen qui était primitivement le siège de la douleur (plus souvent à gauche qu'à droite) ; la palpation profonde montre que cette zone est résistante et douloureuse.

**OLIVETTE.** s. f. V. PAVOT.

**OLIVIER.** s. f. [all. *Olivenbaum*, angl. *olive-tree*, it. *ulivo*, esp. *olivo*]. Genre de végétaux de la famille des oléacées, dont le fruit est une drupe à noyau dur, uniloculaire. Une espèce originaire d'Asie, anciennement trans-

portée en Grèce, porte aujourd'hui le nom d'olivier d'Europe (*Olea europæa*, L.) et est cultivée; c'est un véritable arbre à tronc peu régulier, à fruit chargé d'huile (V. OLIVE). Les feuilles et l'écorce d'olivier sont amères, et passent pour toniques et fébrifuges. — *Gomme d'olivier*. V. LECCE (*Gomme de*).

**OLOPHLYCTIDE.** s. f. [de ὀλοφλυκτὶς, vésicule]. L'*herpès* (Alibert).

**OLYMPIEN.** adj. — *Front olympien*. Déformation du front se rencontrant dans la syphilis héréditaire; le front anormalement développé en hauteur et en largeur bombe en avant et proémine en masse.

**OMACÉPHALE.** s. m. [de ὦμος, épaule, et ἀκέφαλος, acéphale; esp. *omacefalo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres qui ont la tête mal conformée, mais encore volumineuse, la face distincte, les organes sensitifs rudimentaires, et point de membres thoraciques : ce sont des acéphales terminés à la région de l'épaule.

**OMAGRE.** s. f. [*omagra*, de ὦμος, épaule, et ἄγρα, proie, capture; all. *Schultergicht*, angl., it. et esp. *omagra*]. Goutte qui attaque l'épaule.

**OMALGIE.** s. f. [de ὦμος, épaule, et ἄλγος, douleur; all. *Schulterschmerz*, angl. *omalgy*, it. et esp. *omalgia*]. Douleur à l'épaule.

**OMARTHROCACE.** s. f. [de ὦμος, épaule, ἄρθρον, articulation, et κάκη, maladie]. Tumeur blanche de l'épaule.

**OMBILIC.** s. m. [*umbilicus*, de *umbo*, bosse; ὀμφαλὸς, all. *Nabel*, angl. *navel*, it. *ombilico*, esp. *ombligo*]. Cicatrice arrondie, déprimée ou saillante selon les espèces, située vers le milieu de la ligne médiane de l'abdomen chez les mammifères adultes, où elle remplace le trou par lequel passaient, chez le fœtus, l'ouraque et le cordon ombilical. Complètement close dans ses trois quarts inférieurs, cette cicatrice présente supérieurement un petit pertuis qui reste perméable. V. OMBILICAL.

**OMBILICAL, ALE.** adj. [*umbilicalis*, angl. *ombilical*, it. *ombilicale*, esp. *umbilical*]. Qui a rapport à l'ombilic. ‖ En anatomie, *anneau ombilical*. Anneau fibreux qui entoure et ferme l'ouverture de l'ombilic, après la séparation du cordon. — *Artères ombilicales*. Artères au nombre de deux qui contiennent les artères iliaques internes et rapportent le sang du fœtus au placenta; elles s'oblitèrent après la naissance, et sont représentées chez l'adulte par deux cordons fibreux, perméables seulement dans une petite partie de leur étendue. — *Canal ombilical*. Canal limité en avant par la gaine postérieure des droits, en arrière pour le fascia ombilical (V. plus bas), et dans lequel s'engagent les hernies ombilicales indirectes, hernies de force (Richet), à 5 ou 6 centimètres au-dessus de la cicatrice ombilicale. Le trajet dans les hernies récentes est long et présente deux anneaux, un à chaque extrémité. Plus tard les deux anneaux se fusionnent, et il devient difficile de reconnaître le canal ombilical. — *Cordon ombilical*. Tige longue, grêle, molle et flexible, qui unit le fœtus au placenta. Son insertion a lieu le plus ordinairement au centre du placenta; mais quelquefois elle se fait près de sa circonférence, et même directement sur les membranes, à une certaine distance. Au moment de la naissance, le cordon a communément 40 à 60 centimètres de longueur. Il se compose de deux artères et de la veine ombilicales, de tissu conjonctif embryonnaire ou muqueux (*gélatine de Wharton*), d'une gaine formée par l'amnios à la surface et par le tissu conjonctif au-dessous, mais non par le *chorion placentaire*. C'est à la quantité plus ou moins grande de matière gélatiniforme dont les vaisseaux sont entourés que le cordon doit son volume plus ou moins grand. On dit qu'il est *gras* ou qu'il est *maigre*, selon que ce volume excède plus ou moins celui du petit doigt. Le cordon est déjà visible vers le vingt-cinquième jour, on y trouve de plus le pédicule de la vésicule ombilicale et l'ouraque. Il offre presque toujours des bosselures et même parfois un nœud. Les cordons non variqueux supportent un poids de 5 à 7 kilogrammes sans se rompre; les cordons variqueux ne supportent que 3 à 4 kilogrammes (V. ENROULEMENT *du cordon*). On ne connaît pas d'exemple de sa duplicité, et la possibilité de son absence, à laquelle ont cru quelques auteurs, ne saurait être admise, mais on l'a vu n'avoir que 2 à 3 centimètres. Parfois la peau de l'ombilic s'avance presque à 2 centimètres sur le cordon, d'autres fois à 1 centimètre. La limite entre la peau du fœtus et l'épiderme du cordon est marquée par un réseau vasculaire, soit très apparent, soit peu prononcé ou incomplet. Quand le cordon est plus long qu'à l'ordinaire, les mouvements du fœtus font que celui-ci, passant dans les anses du premier, lui fait former un, deux ou même trois *nœuds* en général peu serrés. Si le cordon est tendu pendant l'expulsion du fœtus lors de l'accouchement, le serrement des nœuds peut amener la mort du nouveau-né. Le cordon peut se trouver arrondi autour des différentes parties du fœtus, et former ainsi ce que l'on appelle des *circulaires*. Ces circulaires, qui siègent surtout au cou du fœtus, sont en général inoffensifs, ils peuvent pourtant entraîner la *brièveté accidentelle du cordon*, et gêner ainsi l'accouchement. Leur existence coïncide assez souvent avec le *souffle fœtal* ou *funiculaire*. Au moment de la naissance il faut dégager le fœtus de ces circulaires, et au besoin sectionner hâtivement le cordon dans le cas où ils sont trop serrés sans pouvoir être relâchés. — *Ligature et pansement du cordon ombilical*. Après la naissance, le cordon est coupé soit immédiatement, soit tardivement, c'est-à-dire après la cessation des battements des artères (ce dernier procédé a l'avantage de laisser passer dans le corps de l'enfant une certaine quantité de sang accumulé dans le placenta), puis lié avec un fil un peu gros ou un cordonnet, rendu aseptique par l'ébullition ou tout autre procédé. Il faut placer la ligature à trois ou quatre travers de doigt de la surface de l'abdomen, à cause des hernies intestinales possibles à ce niveau. Il est inutile de lier le cordon du côté de la mère, sauf le cas d'accouchement gémellaire. On serre fortement la ligature de manière à bien étreindre les vaisseaux en déprimant la *gélatine de Wharton*, mais sans aller jusqu'à couper le cordon. Celui-ci est alors coupé transversalement à 1 centimètre au delà du lien, avec des ciseaux stérilisés ou tout autre instrument tranchant. On entoure le bout du cordon lié avec un morceau de gaze aseptique en attendant qu'il se détache et tombe. Les animaux coupent le cordon avec leurs dents près de la peau de l'abdomen; et le retrait, en dedans, des parois artérielles mâchées suffit pour empêcher l'hémorragie, qui survient pourtant parfois. Le premier jour après la ligature, le cordon est un peu flétri, la peau commence à se rétracter autour de son attache à l'ombilic. Le deuxième jour, le bourrelet cutané est ordinairement formé, toujours circulaire; son volume dépend de la hauteur à laquelle la peau empiète sur le cordon; le sommet est généralement sec et souvent aplati, même parcheminé; la base, humide et gonflée par les liquides, paraît comme serrée par le bourrelet cutané. Le troisième jour, si la peau ne dépasse que très peu le niveau de l'abdomen, l'ombilic commence à présenter deux lèvres, tandis qu'il reste circulaire dans le cas contraire. Il y a souvent un peu de rougeur et quelquefois un peu de pus. Le cordon est ordinairement brun et sec dans une grande partie de son étendue; il tombe rarement. Le quatrième jour, les phénomènes inflammatoires augmentent, et une petite suppuration apparaît; le cordon est ordinairement noir, ratatiné, sec, sa base seule reste jaune et molle, quelquefois il se détache déjà. Le cin-

quième jour, le cordon se détache assez souvent ; la suppuration, un peu de rougeur de la peau, persistent. C'est ordinairement le sixième ou le septième jour que le cordon mortifié, desséché et dépourvu de vaisseaux, se détache des parties vasculaires de l'ombilic, des artères et de la veine resserrées jusqu'à complète oblitération et qui se rétractent sous le péritoine à commencer du jour ou du lendemain de la chute. Après celle-ci, un pansement aseptique préservera la petite plaie durant sa cicatrisation. — *Fascia ombilical* (*fascia umbilicalis*). Partie supérieure du *fascia transversalis*, limitant en arrière le canal ombilical de Richet (V. plus haut). Ce fascia se

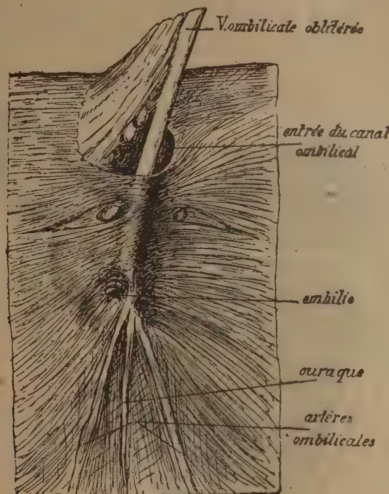



Fig. 494. — *Fascia ombilical.*

termine par un bord libre falciforme, limitant l'orifice dans lequel peut s'engager l'intestin (fig. 494). — *Fissure ombilicale* (*fissura umbilicalis*). Le sillon longitudinal gauche du foie, qui loge la veine ombilicale. — *Hernie ombilicale.* V. Omphalocèle. — *Région ombilicale.* Région de l'abdomen qui répond à l'ombilic. Elle est bordée supérieurement par une ligne horizontale que l'on suppose tirée au niveau de la base de la poitrine; inférieurement, par une semblable ligne tirée au niveau de la base du bassin; de chaque côté, par une ligne verticale qui, de l'épine iliaque antérieure et supérieure, aboutirait au rebord cartilagineux des côtes. De là trois régions distinctes : une moyenne (l'*ombilic*), les deux latérales (les *flancs*). V. Abdomen. — *Rétraction ombilicale.* Phénomène qui se passe, après la chute du cordon, sur les artères et la veine ombilicales, ainsi que sur l'*ouraque*, et qui consiste dans la rétraction des conduits qui aboutissent à l'ombilic après que la portion extra-abdominale, ayant cessé de vivre, s'est détachée de la portion intra-abdominale, au niveau de l'anneau ombilical. Elle s'opère de haut en bas pour les deux artères et le cordon de l'ouraque, de bas en haut pour la veine. Cette rétraction est telle, que le bout des artères, primitivement engagé dans l'ombilic, se voit plus tard sur les côtés de la vessie, plus haut ou plus bas que son sommet, au-dessous, au-dessus ou au niveau de l'arcade pubienne, à une distance de l'ombilic qui varie, suivant les sujets et suivant les âges, de 5 à 14 centimètres. Aux tuniques adventices des artères et de la veine, qui convergeaient vers l'ombilic, succèdent autant de groupes de ligaments filamenteux, qui suivent d'une manière générale la même direction, mais qui sont bien plus riches en fibres élastiques que la tunique externe des artères et que celle des veines surtout. Ordinairement les ligaments faisant suite aux deux artères se réunissent en un tronc commun sur la ligne médiane ou un peu sur son côté, à quelques centimètres au-dessous de l'ombilic; ce tronc commun gagne le bord inférieur de l'anneau ombilical, et s'y insère en s'épanouissant. Souvent une ou plusieurs branches grêles continuent en dehors des ligaments précédents la direction occupée jadis par les artères, et se rendent directement à l'ombilic, sur les côtés duquel elles s'insèrent. Toujours un faisceau plus ou moins volumineux de l'un ou de l'autre de ces ligaments traverse l'anneau ombilical, s'insère à la peau, et la tient rétractée au bout de l'anneau en attirant ainsi dans cet orifice le tissu conjonctif sous-cutané, qui, à ce niveau, est plus dense, plus tenace qu'ailleurs. D'autres filaments plus fins, au-dessous de l'ombilic, établissent des anastomoses entre les précédents. Chez les sujets vigoureux, plusieurs faisceaux s'éparpillent en travers ou de haut en bas; ils s'épanouissent en filaments anastomosés, formant d'élégantes aréoles qui adhèrent et s'intriquent avec les fibres de l'aponévrose postérieure de la gaine des muscles sterno-pubiens (Ch. Robin). — *Veine ombilicale.* Celle qui porte au fœtus le sang destiné à sa nutrition. V. Placenta. — *Vésicule ombilicale.* Organe embryonnaire vésiculiforme, continu avec l'intestin rudimentaire ; il est constitué par le *feuillet interne* et par le contenu de la *vésicule blastodermique*, dont le *feuillet externe*, par son développement plus considérable, s'est séparé du précédent pour former l'*amnios* et le chorion. A mesure que l'embryon se développe, le point par lequel il tient à la vésicule blastodermique interne se rétrécit peu à peu, et un moment arrive où la portion de cette vésicule, placée au-dessous de sa face ventrale, ne communique plus avec l'intestin que par un canal, appelé *conduit omphalo-mésentérique.* C'est alors que toute cette portion de la vésicule blastodermique interne prend le nom de *vésicule ombilicale.* L'endroit où elle se continue avec l'intestin est appelé *ombilic intestinal*, et les parois du corps, en se resserrant autour de l'orifice extérieur du conduit, produisent l'*ombilic cutane* ou *ombilic* proprement dit. Chez la femme, la vésicule ombilicale ne prend qu'un faible développement,

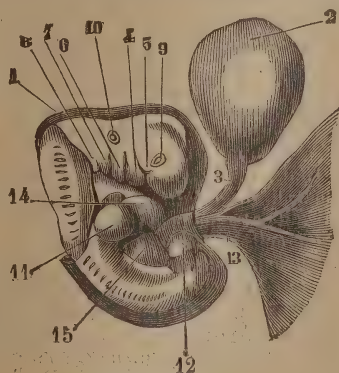



Fig. 495. — Vésicule *ombilicale.*

perd de bonne heure toute importance à l'égard de l'embryon et de l'œuf, et disparaît complètement tôt ou tard. On la trouve souvent ayant le volume d'une lentille ou à peu près, remplie d'un contenu liquide ou demi-liquide, rendu jaunâtre par des granulations graisseuses et par des cellules irrégulières pleines de granulations semblables

détachées de la couche épithéliale interne de la vésicule même. — Fig. 495. Embryon humain de la quatrième semaine (Thompson) : 1, amnios enlevé dans une certaine étendue de la région dorsale ; 2, vésicule ombilicale ; 3, conduit omphalo-mésentérique ; 4, bourgeon maxillaire inférieur du premier arc pharyngien ; 5, bourgeon maxillaire supérieur du même arc ; 6, deuxième arc pharyngien ; 7, troisième ; 8, quatrième arc pharyngien ; 9, œil ; 10, vésicule auditive primitive ; 11, extrémité antérieure ; 12, extrémité postérieure ; 13, cordon ombilical avec une très courte gaine de l'amnios ; 14, cœur ; 15, foie.

**OMBILICATION.** s. f. Production de la dépression ombiliquée des pustules vaccinales et varioliques. V. Variole.

**OMBILIQUÉ, ÉE.** adj. [*umbilicatus*, all. *genabelt*, *naveled*, it. *ombelicato*]. Se dit d'une partie qui présente à son centre une dépression plus ou moins marquée, comparée à la cicatrice de l'ombilic.

**OMBLE.** s. m. — *Omble* ou *ombre chevalier*. Nom vulgaire du *Salmo umbla*, L., poisson alimentaire des lacs de la Suisse, à écailles plus petites et à dents plus fines que celles des truites.

**OMBRAGE.** s. m. Nom vulgaire des *taies*.

**OMBRE.** s. m. et f. [all. *Umberfisch*, angl. *umbra*]. Nom vulgaire de divers poissons. — *Ombre chevalier*. V. Omble. — *Ombre commune* ou *de rivière* (*Coregonus thymallus*, Lacép.). Poisson du genre saumon des affluents du Rhin et du Rhône, atteignant 45 centimètres, alimentaire. — *Ombre de mer*. Le *Sciæna umbra* L., voisin des perches, ne dépassant pas 33 centimètres, alimentaire.

**OME.** Terminaison adoptée pour désigner la tumeur formée par tel ou tel tissu.

**OMENTAL.** adj. [de *omentum*, épiploon]. Qui concerne l'épiploon.

**OMENTITE.** s. f. [*omentitis*, de *omentum*, épiploon]. Inflammation de l'épiploon.

**OMENTOFIXATION.** s. f. (*Opération de Talma*). Opération qui consiste à fixer l'épiploon à la paroi abdominale antérieure, dans le but de rétablir la circulation collatérale dans le cas d'ascite cirrhotique. L'ascite, dans la cirrhose du foie, semble être principalement d'origine mécanique et due à l'obstacle qu'oppose au passage du sang la sclérose hépatique ; elle n'apparait pas tant que les voies d'anastomoses porto-caves suffisent à assurer le retour du sang au cœur ; d'ailleurs certains faits expérimentaux montrent que les chiens auxquels on fait une ligature de la veine porte survivent quand on a auparavant fixé le grand épiploon à la paroi abdominale. Aussi l'opération de Talma est-elle logique ; il est encore difficile de se faire une opinion sur sa valeur curative en clinique.

**OMICHMYLE.** s. m. — *Oxyde d'omichmyle*. V. Oxyde.

**OMNIFORME.** adj. [*omniformis*, de *omnis*, tout, et *forma*, forme ; all. *allgestaltig*, angl. *omniform*, esp. *omniforma*]. Se dit de ce qui peut prendre un grand nombre de formes différentes : *bandage omniforme*.

**OMNIVORE.** adj. [*omnivorus*, de *omnis*, tout, et *vorare*, manger ; all. *allesfressend*, angl. *omnivorous*, it. *omnivoro*, esp. *omnivoro*]. Se dit particulièrement des espèces animales pourvues de trois sortes de dents, et aptes, par conséquent, à se nourrir de substances animales et végétales.

**OMOCACE**, pour **OMOARTHROCACE.** s. f. Tumeur blanche de l'épaule (Lobstein).

**OMO-CLAVICULAIRE.** adj. V. Coraco-claviculaire.

**OMOCOTYLE.** s. f. [de ὦμος, épaule, et κοτύλη, cavité ; all. *Schulterblattgrube*, it. et esp. *omocotila*]. Cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus.

**OMODYME.** adj. et s. [de ὦμος, épaule, et δίδυμος, double]. Synonyme de *xiphodyme*.

**OMO-HYOÏDIEN.** adj. et s. m. [*omo-hyoideus*, esp. *omohioideo* ; *omoplat-hyoïdien*, *scapulo-hyoïdien*]. Muscle mince, long, digastrique, placé obliquement sur les côtés et en avant du cou : il présente deux parties ou ventres, réunis par un tendon intermédiaire : le ventre supérieur s'attache au bord inférieur du corps de l'os hyoïdien, l'inférieur au bord supérieur de l'omoplate. Le muscle entier forme une courbe dont la concavité, tournée en haut et en dehors, est maintenue par une aponévrose.

**OMOPHAGE.** adj. [*omophagus*, ὠμοφάγος, de ὠμὸς, cru, et φαγεῖν, manger]. Qui mange de la chair crue.

**OMOPHAGIE.** s. f. Boulimie pour la viande crue.

**OMOPLATE.** s. f. [*omoplata*, *scapulum*, ὠμοπλάται, de ὦμος, épaule, et πλάτη, surface plate ; all. *Schulterblatt*, angl. *omoplate*, it. *omoplata*, esp. *omoplato*]. Os large,




Fig. 496. — *Omoplate*.

mince et triangulaire, situé à la face postérieure du thorax, et formant la partie postérieure de l'épaule. Sa face dorsale ou postérieure (fig. 496) est partagée transversalement en deux parties inégales, vers son tiers supérieur, par une saillie triangulaire, nommée *épine de l'omoplate*, qui donne attache aux muscles trapèze et deltoïde, et qui se termine en dehors par une éminence appelée *acromion*. Au-dessus de cette épine est une large excavation, nommée *fosse sus-épineuse*, et, au-dessous, une autre excavation, *fosse sous-épineuse*, toutes deux donnant insertion à des muscles de même nom. La face costale ou antérieure, en rapport avec les côtes, forme la *fosse sous-scapulaire*, à laquelle s'attache le muscle sous-scapulaire. Le bord supérieur est surmonté en devant par l'apophyse *coracoïde*, d'où partent les tendons réunis du coraco-brachial et de la courte portion du biceps ; le postérieur ou vertébral est ce qu'on appelle la *base* de l'omoplate. L'externe ou axillaire (*côte* de l'omoplate) forme, par sa réunion avec le vertébral, un *angle* embrassé par les muscles grand rond et grand dorsal, et, par son union avec le supérieur, la *cavité glénoïde*, qui s'articule avec la tête de l'humérus, et qui est supportée par une partie rétrécie appelée *col* de l'omoplate. — Les *fractures de l'omoplate* existent seules ou comme complication d'une luxation ou d'une fracture de l'extrémité supérieure de l'humérus. Elles portent sur l'épine ou sur une des fosses de l'os ; sur le col ou sur le rebord de la

cavité glénoïde ; sur l'acromion ou sur l'apophyse coracoïde : dans tous les cas, il est indiqué de négliger le déplacement, s'il existe, pour s'occuper de l'immobilisation, aucun appareil ne pouvant maintenir efficacement la réduction des fragments.

**OMOPLAT-HYOÏDIEN, ENNE.** adj. V. OMO-HYOÏDIEN.

**OMOTOCIE.** s. f. [de ὠμὸς, cru, non mûr, et τόκος, accouchement]. L'accouchement avant terme, la parturition abortive.

**OMO-TRACHÉLIEN.** adj. et s. m. [*levator claviculæ*, Cuvier]. Muscle de la partie latérale du cou qui existe chez presque tous les mammifères, et qu'on a trouvé plusieurs fois chez l'homme. Il s'étend des apophyses transverses des premières vertèbres cervicales à la partie externe de la clavicule ou à l'acromion.

**OMPHALECTOMIE.** s. f. [de ὀμφαλὸς, ombilic, et ἐκτομή, retranchement]. Résection de l'ombilic dans la cure radicale des hernies ombilicales.

**OMPHALIER.** s. m. [*Omphalea*]. Genre d'euphorbiacées d'Amérique, à fruits huileux, alimentaires.

**OMPHALIQUE.** adj. Qui concerne l'ombilic.

**OMPHALITE.** s. f. Inflammation de l'ombilic pendant ou après la chute du cordon. V. OMBILICAL.

**OMPHALOCÈLE.** s. f. [*omphalocele*, de ὀμφαλὸς, ombilic, et κήλη, hernie ; all. *Nabelbruch*, angl. *omphalocele*, it. *onfalocele*, esp. *onfalocele*, *exomphale*, *hernie ombilicale*]. Tumeur de la région ombilicale, formée par un ou plusieurs viscères sortis de l'abdomen par l'anneau ombilical. On divise généralement les hernies ombilicales en deux grandes classes, les *hernies congénitales* et les *hernies acquises*, les unes se formant avant la naissance, les autres après la naissance. Les *hernies congénitales* (fig. 497), sont généralement le résultat d'un arrêt de développement de la paroi abdominale antérieure : toutefois il est une variété de ces hernies qui résulte de l'issue des viscères abdominaux à travers l'ombilic déjà formé, et qui posssède un véritable sac constitué par le péritoine, passant au-devant des enveloppes du cordon ; elles se rapprochent, par ces deux caractères, des hernies acquises. Les hernies congénitales présentent donc deux variétés : les unes, dites *embryonnaires*, développées avant le troisième mois, ont un mode de formation spécial, et présentent les viscères à nu dans le liquide amniotique ou enveloppés seulement par une membrane transparente et par la gélatine de Wharton ; les autres, dites *fœtales*, développées après le troisième mois, se forment comme les hernies acquises, mais existent, comme les précédentes, au moment de la naissance. Les *hernies acquises*, qui surviennent après ce moment, présentent aussi deux variétés : les unes, *hernies des enfants*, apparaissent dans les premiers jours du mois qui suivent la chute du cordon ombilical, se font toujours par l'anneau ombilical proprement dit, sont la conséquence d'un retard dans la formation de cet anneau, et ont une tendance marquée vers la guérison ; les autres, *hernies des adultes*, apparaissent à une époque quelconque de l'existence, sous l'influence des causes ordinaires des hernies, se font tantôt par l'anneau ombilical, tantôt par une éraillure de la ligne blanche, et ne marchent pas naturellement vers la guérison. Les hernies acquises ont pour enveloppes la peau, le fascia superficialis et le péritoine ; elles renferment de l'épiploon, de l'intestin, plus rarement une portion du foie que les hernies congénitales ; elles sont nommées, d'après la nature de leur contenu, *entéromphale*, *épiplomphale*, *hépatomphale*, etc. ; leurs symptômes, leurs accidents et complications sont les mêmes que pour les autres hernies. La *hernie congénitale* doit être réduite quand le volume de la tumeur le permet : l'intestin ou tout autre viscère hernié étant repoussé dans l'abdomen, le cordon est lié et pansé avec de la gaze aseptique ; un bandage légèrement compressif maintient ensuite la réduction ; lorsque les viscères ne peuvent être réduits, mieux vaut l'expectation que la suture ou la ligature : souvent, à la chute du cordon, le travail de cicatrisation ramène la peau sur la tumeur. La *hernie des enfants* est facilement réduite en repoussant les viscères directement d'avant en arrière, ou de bas en haut et d'avant en arrière ; la contention se fait par quelques compresses

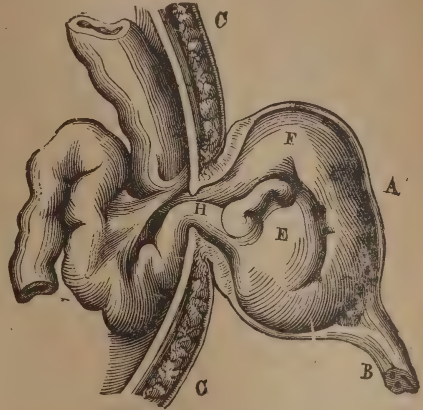



Fig. 497. — *Omphalocèle.*

maintenues à l'aide d'une bande élastique ou, quand l'anneau est très large et la hernie volumineuse, par une petite pelote en caoutchouc creuse et hémisphérique : ces moyens sont souvent insuffisants à produire la cure radicale, mais la guérison arrive naturellement par le retrait physiologique des bords de l'anneau. La *hernie des adultes* est souvent difficile à réduire à cause des adhérences contractées par les organes et de l'étroitesse de l'anneau relativement au volume des viscères. La contention se fait à l'aide d'une pelote convexe, hémisphérique, en caoutchouc, maintenue par un bandage à ressort très doux : si la réduction n'a pu être faite complètement, on applique une pelote concave ayant la forme de la tumeur, et dont on diminue progressivement la profondeur à mesure qu'on parvient à faire rentrer les viscères. V. KÉLOTOMIE. — Fig. 497. Hernie ombilicale, congénitale, pédiculée et irréductible. A, hernie ; B, cordon ; CC, abdomen ; D, gros intestin ; F, côlon ascendant ; H, intestin grêle.

**OMPHALOMANCIE.** s. f. [*omphalomantia*, de ὀμφαλὸς, ombilic, et μαντεία, prophétie, divination ; all. *Nabeldeuterei*, angl. *omphalomancy*, it. *omfalomanzia*, esp. *onfalomancia*]. Divination pratiquée par quelques sages-femmes, qui prédisent le nombre d'enfants qu'une femme doit avoir, d'après le nombre de nœuds du cordon ombilical de l'enfant qui vient de naître.

**OMPHALO-MÉSENTÉRIQUE.** adj. [*omphalo-mesentericus*, de ὀμφαλὸς, ombilic, et μεσεντέριον, mésentère ; all. *omphalo-mesenterisch*, angl. *omphalo-mesenteric*, it. *omfalo-mesenterico*, esp. *onfalo-mesenterico*]. — *Canal* ou *conduit omphalo-mésentérique*. Conduit qui fait communiquer la vésicule ombilicale avec l'intestin. V. OMBILICAL. — *Vaisseaux omphalo-mésentériques*. Nom donn à deux artères et à une veine par le moyen desquelles s'accomplit la circulation de la vésicule ombilicale. Les artères naissent des deux aortes abdominales ; la veine, après avoir reçu la mésentérique, qui n'en est alors qu'une faible branche, gagne le cœur. Cette circulation dure plus ou moins longtemps chez les divers mammifères, suivant

les différences qui existent dans le développement de la vésicule. Le seul changement qui y survienne consiste en ce que la veine se transforme en une branche de la mésentérique, qui devient tronc, et en ce que les artères ne restent plus branches directes des deux aortes abdominales, mais deviennent des branches de la mésentérique supérieure. La circulation persiste ainsi, pendant toute la vie embryonnaire, chez le chien et le lapin; elle disparaît de très bonne heure, quand la vésicule cesse de grandir ou s'atrophie, chez les ruminants, et bien plus tôt encore chez l'homme.

**OMPHALONCIE.** s. f. [de ὀμφαλὸς, nombril, et ὄγκος, tumeur]. Induration de l'ombilic. ‖ Tumeur ombilicale.

**OMPHALOPAGE.** adj. et s. [de ὀμφαλὸς, nombril, et παγεὶς, réuni]. Genre de monstres doubles monomphaliens.

**OMPHALOPHLÉBITE.** s. f. [*omphalophlebitis*]. Inflammation de la veine ombilicale.

**OMPHALOPROPTOSE.** s. f. [de ὀμφαλὸς, nombril, πρὸ, en avant, et πτῶσις, chute]. Hernie ombilicale. ‖ Éventration. ‖ Procidence du cordon ombilical.

**OMPHALORRAGIE.** s. f. [*omphalorrhagia*, de ὀμφαλὸς, ombilic, et ῥήγνυσθαι, faire éruption ; all. *Nabelblutung*, angl. *omphalorrage*, it. *omfalorragia*, esp. *onfalorragia*]. Hémorragie par l'ombilic.

**OMPHALORRHÉE.** s. f. [de ὀμφαλὸς, nombril, et ῥεῖν, couler]. Écoulement de lymphe par l'ombilic ; de sérosité ascitique par perforation ombilicale ; d'urine par l'ouraque resté perméable.

**OMPHALOSITE.** s. m. [de ὀμφαλὸς, ombilic, et σῖτος, nourriture ; esp. *onfalosito*]. (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres dont la vie n'est entretenue que par la communication placentaire avec la mère, et cesse dès que le cordon ombilical est rompu.

**OMPHALOTOME.** s. m. Instrument destiné à l'omphalotomie.

**OMPHALOTOMIE.** s. f. [*omphalotomia*, de ὀμφαλὸς, ombilic, et τομή, section; all. *Nabelschnitt*, angl. *omphalotomy*, it. *omfalotomia*, esp. *onfalotomia*]. Section du cordon ombilical. V. Ombilical.

**OMPHALOTRIBE.** s. m. Pince servant à pratiquer l'écrasement du cordon.

**OMPHALOTRIPSIE.** s. f. [de ὀμφαλὸς, ombilic, et τρίψις, de τρίβειν, broyer]. Écrasement du cordon ombilical à l'aide de l'omphalotribe; ce procédé détermine l'hémostase dans les vaisseaux ombilicaux et peut remplacer la ligature du cordon.

**ONAGE.** s. f. V. Inée.

**ONAGRE.** s. f. [all. *Natchkerze*, angl. *onagra, primros*, it. *onagra*]. Genre d'onagrariées, dont une espèce, l'*onagre bisannuelle* (*Œnothera biennis*, L.) a des racines alimentaires ; elle a été employée comme astringente.

**ONANISME.** s. m. [all. *Onanie*, *Selbstbefleckung*, angl. *onanism*, it. et esp. *onanismo*]. V. Masturbation.

**ONATUPANAS.** s. m. V. Dividivi.

**ONCOBA.** s. m. V. Rimbot.

**ONCOLOGIE.** s. f. Description des tumeurs.

**ONCOME.** s. m. [de ὄγκος, tumeur]. Tumeur, enflure.

**ONCOSE.** s. f. [de ὄγκος, tumeur]. Production des tumeurs, d'un gonflement.

**ONCOTIQUE.** adj. Qui concerne les tumeurs, leur production.

**ONCOTOMIE.** s. f. [*oncotomia*, de ὄγκος, tumeur, et τομή, incision ; all. *Geschwüreröffnung*, angl. *oncotomy*, it. et esp. *oncotomia*]. Ouverture d'une tumeur avec un instrument tranchant.

**ONCTION.** s. f. [*unctio*, *illitio*, ἔγχρισις, all. *Salbung*, *Einschmierung*, angl. *unctio*, it. *unzione*, esp. *uncion*]. Action de frotter une partie avec une substance grasse.

**ONCTUEUX, EUSE.** adj. [*unguinosus*, all. *schmierig*, angl. *unctuous*, it. et esp. *untuoso*]. Se dit d'un corps dont le contact produit sur le doigt une impression analogue à celle que causerait une substance grasse.

**ONCTUOSITÉ.** s. f. [all. *Schmierigkeit*, angl. *unctuosity*, it. *untuosità*, esp. *untuosidad*]. Qualité de ce qui est ou paraît gras au toucher.

**ONDÉ, ÉE.** adj. [*undatus*, all. *wellenförmig*, angl. *grained*, *watered*, it. *ondato*, esp. *ondeato*]. Se dit d'une surface qui présente des lignes colorées régulières ou irrégulières.

**ONDULANT, ANTE.** adj. [all. *wellenförmig*, angl. *undulating*, it. et esp. *ondulante*]. Se dit du pouls dont les mouvements sont continuels et inégaux, se font par une succession d'élévations et de dépressions.

**ONDULATION.** s. f. [all. *Ondulation*, *Schallwellen*, angl. *undulation*, it. *ondulazione*, esp. *ondulacion*]. Série de vibrations concentriques, analogues aux ondes formées sur une eau tranquille par une pierre qu'on y jette, qui se propagent autour du centre de l'ébranlement, et dont la production dans l'air, ou dans un fluide hypothétique, l'éther, donne l'explication des phénomènes du son, de la lumière et de la chaleur.

**ONDULATOIRE.** adj. [all. *wellenförmig*, angl. *undulatory*, it. et esp. *undulatorio*]. Qui se propage en ondulations : *mouvement ondulatoire*.

**ONGLADE.** s. f. V. Ongle *entré dans la chair*.

**ONGLE.** s. m. [*unguis*, ὄνυξ, all. *Nagel*, angl. *nail*, it. *unghia*, esp. *una*]. Lame dure, cornée, demi-transparente, qui revêt l'extrémité dorsale des doigts et des orteils. On distingue dans l'ongle trois parties : son *extrémité* antérieure, qui est libre au bout du doigt ; son *corps* ou portion moyenne, adhérente par sa face interne ; sa *racine* ou extrémité postérieure, terminée par un bord mince et dentelé qui s'enfonce dans un repli de la peau, nommé *matrice unguéale*. Dans sa partie moyenne, l'ongle présente une face supérieure, convexe transversalement, striée longitudinalement, et une face inférieure, concave, en rapport avec le *lit de l'ongle*, c'est-à-dire avec la surface quadrangulaire que forme le derme au-dessous de l'ongle. En arrière et dans la plus grande partie de ses bords, l'ongle est reçu dans un sillon nommé *matrice unguéale*, et formé par la peau, qui, après s'être avancée sur la face convexe de l'ongle dans l'étendue de 5 millimètres environ, se retourne en s'adossant à elle-même : l'épiderme se réfléchit sur le dos de l'ongle et le revêt dans une certaine étendue près du bord adhérent, tandis que le derme passe au-dessous. Du reste, le nom de *matrice unguéale* doit s'étendre au lit de l'ongle lui-même, et ne pas être restreint aux replis latéraux et postérieur du derme. Les ongles sont formés d'un tissu corné de même nature que celui qui constitue les sabots et les cornes de divers animaux (V. Corné, Kératine et Lunule). Les ongles mettent à se renouveler entièrement, sur l'adulte, un temps variable avec l'âge, la constitution, le tempérament, l'état de santé ou de maladie, selon que l'on coupe souvent ou non l'extrémité libre des ongles, etc. ; ce temps est, en moyenne, de trois à quatre mois. A mesure que l'ongle fait des progrès en longueur, cette progression se fait de plus en plus lentement. L'absence congénitale ou acquise des ongles s'appelle *anonychie*. — *Ongle entré*

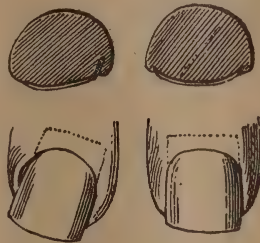


Fig. 498 — *Ongle incarné.*

dans la chair [*onyxis latéral*, *ongle incarné*, all. et angl. *onychis*, it. *onice*] (fig. 498). Lésion fort douloureuse, qui affecte surtout le gros orteil, et qui consiste dans une inflammation chronique de la partie latérale du lit de l'ongle, entretenue par la compression et la déformation que des chaussures trop étroites font subir à cet organe. Elle débute ordinairement d'une manière lente par une tuméfaction livide ; bientôt la partie malade devient rouge, tendue, très douloureuse, et l'inflammation se termine par suppuration : à cette dernière période, le derme s'ulcère et devient fongueux. Il semble que l'ongle s'enfonce dans les parties molles qui se boursouflent autour de son bord. La guérison par les seules ressources de la nature est dès lors à peu près impossible, et il faut, après anesthésie locale, faire avec le bistouri l'ablation partielle de l'ongle et de son derme, suivie d'une compression ouatée : la guérison de la plaie se fait en quelques jours. Beaucoup de procédés ont été préconisés pour la cure de l'ongle incarné; souvent, en effet, il est nécessaire d'enlever les parties fongueuses et suppurantes, et la forme du lambeau varie suivant les auteurs. Lorsque le mal est récent, peu étendu, et existe chez un individu capable de prendre lui-même les soins hygiéniques nécessaires, il peut guérir sans opération par le procédé suivant : on introduit entre le rebord de l'ongle et les chairs exubérantes un morceau de coton hydrophile ou de gaze antiseptique, dont on augmente graduellement la grosseur; lorsque les chairs sont fongueuses, on les cautérise légèrement avec la pierre infernale ; lorsque la guérison est complète, il faut maintenir pendant longtemps de l'ouate sous l'ongle pour éviter le retour des accidents. — *Signe de l'ongle.* Coloration ardoisée des ongles survenant chez les paludéens; elle apparaît avant le début du frisson, s'accentue pendant le stade de frisson pour atteindre son maximum au milieu de la période de chaleur, et décroît ensuite progressivement jusqu'à disparaître vers la fin du stade de sueur. Ce signe permet de faire le diagnostic des formes larvées de l'infection palustre, et aussi de reconnaître la nature malarique de certaines affections fébriles se produisant chez des sujets entachés de paludisme (Boisson). — *Ongle en verre de montre* (P. Marie). Déformation de l'ongle différente de celle qui caractérise le doigt hippocratique; il y a élargissement de l'ongle qui déborde latéralement les parties molles qui devraient normalement l'enserrer ; de plus, cet ongle est notablement aminci et a une consistance molle. Cette déformation est en relation directe avec les suppurations broncho-pulmonaires, et constitue le premier degré du processus qui aboutit à l'ostéo-arthropathie hypertrophiante pneumique.

**ONGLÉE.** s. f. [*in extremis digitis rigor*, all. *Hornigeln*, angl. *agnail*, it. *unghiella*]. Engourdissement douloureux causé par un grand froid au bout des doigts, et accompagné de picotements et de fourmillements. Il faut se garder de plonger dans l'eau chaude ou d'exposer à une température élevée les parties engourdies ; les frictions avec la neige ou l'eau froide, jusqu'à ce qu'il s'opère une réaction, sont le moyen le plus convenable.

**ONGLET.** s. m. (*unguiculus*, all. *Nagel*]. En chirurgie, *onglet*, synonyme de *ptérygion*.

**ONGUÉAL, ALE.** adj. V. UNGUÉAL.

**ONGUENT.** s. m. [*unguentum*, de *ungere*, oindre ; ἔγχρισμα, all. *Salbe*, angl. *unguent*, *oilment*, it. *unguento*, esp. *ungüento*]. Nom générique de médicaments destinés à l'usage externe, d'une consistance analogue à celle de l'axonge, mais contenant généralement des substances résineuses, qui ne s'agglutinent pas, mais se liquéfient à la chaleur de la peau, et qu'on applique simplement sur des ulcères ou qu'on emploie en frictions lorsqu'ils contiennent quelques substances qui doivent être absorbées. — *Onguent de l'abbé Pipon.* V. BASILICON. — *Onguent d'althæa.* Onguent composé : d'huile de fenugrec, 120 grammes ; cire jaune, 30 grammes ; résine et térébenthine du mélèze, āā 15 grammes. — *Onguent anticancéreux* (Landolfi). Il est préparé avec : oléo-résine de térébenthine, huile d'olive, cire jaune, blanc de baleine, bois de santal et camphre ; il sert au pansement des escarres produites par le caustique anticancéreux. — *Onguent d'Arcæus.* V. BAUME d'*Arcæus.* — *Onguent astringent de Fernel.* V. POMMADE *astringente.* — *Onguent basilicum.* V. BASILICON. — *Onguent blanc de Rhazès* (*blanc-rhasis*, *blanc-raisin*). Mélange de 1 partie de carbonate de plomb porphyrisé avec 5 parties d'axonge ramollie à une douce chaleur. Cet onguent, employé comme dessiccatif, ne doit être préparé qu'au moment du besoin, car il rancit très vite. — *Onguent brun.* V. BASILICON. — *Onguent Canet.* V. EMPLATRE *de Canet.* — *Onguent citrin.* V. POMMADE *citrine.* — *Onguent égyptiac.* Il est fait avec : sous-acétate de cuivre, 50 grammes; vinaigre, 70 grammes ; miel blanc, 140 grammes. Escarrotique, employé surtout par les vétérinaires. — *Onguent gris.* Mélange de 1 partie d'onguent napolitain et de 3 d'axonge, qu'on emploie comme parasiticide, résolutif et antisyphilitique. — *Onguent mercuriel.* V. ONGUENT *napolitain.* — *Onguent de la mère.* On le prépare en liquéfiant et chauffant ensemble : huile d'olive, 500 grammes; axonge, beurre frais, suif et cire jaune, āā 250 grammes ; ajoutant par portion, lorsque le mélange fume : litharge porphyrisée, 250 grammes ; faisant cuire jusqu'à ce que la masse soit d'un brun noirâtre, et y mêlant alors : poix purifiée, 50 grammes. Cet onguent est employé comme suppuratif. — *Onguent napolitain.* Pour le préparer, on mêle avec 23 parties d'axonge et 2 de cire blanche 25 parties de mercure, et l'on triture jusqu'à extinction complète du métal. On l'emploie en frictions de 2 à 4 grammes chacune. — *Onguent nitrique.* V. POMMADE *oxygénée.* — *Onguent nutriteux* ou *nutritif* ou *nutritum.* Composé de litharge, de vinaigre blanc et huile rosat. Siccatif pour les plaies. — *Onguent de poix et de cire.* V. BASILICON. — *Onguent de pompholyx.* Emplâtre dessiccatif composé d'huile rosat, de cire jaune, de suc de morelle, d'encens, d'oxyde de zinc (pompholyx), de sulfure et d'oxyde de plomb. — *Onguent soufré.* Il est composé de : fleur de soufre, 1 partie, et axonge, 2 parties ; employé par les vétérinaires. — *Onguent suppuratif.* V. BASILICON.

**ONGUIFORME.** adj. [*unguiformis*, de *unguis*, ongle, et *forma*, forme ; all. *nagelförmig*]. Qui a la forme d'un ongle.

**ONIOMANIE.** s. f. [de ὠνή, achat, et μανία, manie]. Impulsion morbide et irraisonnée à faire des achats ; c'est un stigmate de dégénérescence.

**ONIRIQUE.** adj. [de ὄνειρος, songe]. Se dit de tout ce qui a rapport aux songes.

**ONIROCRITIQUE.** s. f. [ὀνειροκριτικὸς, de ὄνειρος, songe, et κριτικὸς, qui interprète] (Linden). Partie du diagnostic consistant à déterminer, d'après la nature des songes, l'état morbide qui les suscite.

**ONIRODYNIE.** s. f. [*onirodynia*, de ὄνειρος, songe, et ὀδύνη, douleur, c'est-à-dire songe douloureux]. Nom sous lequel Cullen réunit le somnambulisme (*onirodynia activa*) et le cauchemar (*onirodynia gravans*).

**ONIROGME.** s. m. [ὀνειρωγμος, de ὀνειρώσσω, rêver et avoir une pollution en dormant ; *libidinis imaginatio et genituræ per somnium emissio* (Cælius Aurelianus) ; all. *Pollution*, *nächtlicher Samenverlust*, angl. *pollution*, it. *polluzione*, esp. *pollucion* ; *pollution spontanée*]. Pollution nocturne consécutive à un rêve lascif et accompagnée d'une sensation voluptueuse souvent plus vive que celle qu'amène le coït. C'est la variété la plus fréquente et la moins nuisible à la santé. V. SPERMATORRHÉE.

**ONOMATOMANIE.** s. f. [de ὄνομα, nom, et μανία, manie]. Sorte d'obsession qui consiste, soit dans la recherche d'un nom oublié qui s'impose à l'esprit ; soit dans la nécessité de remplacer par d'autres mots ou par une périphrase certains mots dont la prononciation cause au malade une véritable angoisse ; quelquefois enfin dans une impulsion provoquée par un nom (Charcot et Magnan).

**ONONIS.** s. m. V. Arrête-boeuf.

**ONOPORDE.** s. m. [*Onopordon acanthium*, L., *chardon aux ânes*]. Synanthérée flosculeuse autrefois employée contre les scrofules.

**ONTANEDA Y ALCEDO** (Espagne). *Eaux sulfurées sodiques*, tièdes, 25°,7. Établissement : 10 juin au 30 septembre.

**ONTOGÉNIE.** s. f. [de ὤν, ὄντος, l'être, et γεννᾷν, engendrer]. Développement de l'individu ; ce mot s'emploie surtout en opposition avec le mot *phylogénie*, développement de l'espèce.

**ONTOLOGIE.** s. f. [*ontologia*, de τὰ ὄντα, les êtres, et λόγος, discours ; all. *Wesenlehre*, angl. *ontology*, it. et esp. *ontologia*]. En métaphysique, recherche de l'être en soi ; recherche qui, étant inaccessible à l'esprit humain, entraîne en des spéculations stériles. ‖ En médecine, *ontologie* (Broussais), doctrine opposée à la doctrine physiologique, ne rattachant pas les phénomènes pathologiques aux phénomènes réguliers de la vie. L'*ontologie médicale* est une série de conceptions qui, séparant la pathologie de la physiologie, laisse les phénomènes morbides sans fondements solides et les subordonne à des explications illusoires.

**ONYCHATROPHIE.** s. f. [de ὄνυξ, ongle, et ἀτροφία, atrophie]. Atrophie des ongles (Fuchs).

**ONYCHAUXE.** s. f. ou **ONYCHAUXIS.** s. f. [de ὄνυξ, ongle, et αὔξη, accroissement]. Hypertrophie des ongles (Fuchs).

**ONYCHIE.** s. f. [*onychia*, de ὄνυξ, ongle ; all. *Nagelraude*]. Synonyme d'*onyxis*.

**ONYCHOGÈNE.** adj. [de ὄνυξ, ongle, et γεννᾷν, engendrer]. Qui a rapport à la formation de l'ongle ; l'évolution onychogène est celle que suivent les cellules de la couche de Malpighi au niveau de la plaque onguéale et qui aboutit à la formation de l'ongle. Au lieu de subir la transformation cornée, ces cellules s'infiltrent d'une substance spéciale appelée par Ranvier *matière onychogène*.

**ONYCHOGRAPHE.** s. m. Instrument avec lequel on pratique l'onychographie.

**ONYCHOGRAPHIE.** s. f. [de ὄνυξ, ongle, et γραφεῖν, écrire]. Enregistrement de la pression des vaisseaux onguéaux, en particulier du pouls onguéal.

**ONYCHOGRYPOSE.** s. f. [de ὄνυξ, ongle, et γρυπὸς, recourbé]. Difformités de l'ongle hypertrophié (ongle en massue, ongle cannelé, ongle cubique, ongle en griffe). Elles ne s'observent guère qu'aux orteils, chez les vieillards ; elles sont causées par les inflammations, les traumatismes dus à des chaussures mal faites, à des marches exagérées.

**ONYCHOMYCOSE** et **ONYCHOMYCOSIS.** s. f. [de ὄνυξ, ongle, et μύκης, champignon]. Onyxis causé par des parasites végétaux, en particulier par l'*Achorion Schœnleinii* (onychomycose favique), et par une variété de *tricophyton* (onychomycose tricophytique).

**ONYCHOPATHIE.** s. f. [de ὄνυξ, ongle, et πάθος, affection]. Affection des ongles.

**ONYCHOPHAGIE.** s. f. [de ὄνυξ, ongle, et φαγεῖν, manger]. Habitude qu'ont un grand nombre d'individus, en particulier les enfants, de ronger leurs ongles. On a voulu y voir un stigmate de dégénérescence.

**ONYCHOPHYME.** s. m. [de ὄνυξ, ongle, et φῦμα, tumeur ; all. *Nagelgeschwulst*]. Callosité des ongles.

**ONYCHOPTOSE.** s. m. [de ὄνυξ, ongle, et πτῶσις, chute]. Affection caractérisée par la chute des ongles.

**ONYCHORRHEXIS.** s. m. Affection caractérisée par de fines cannelures longitudinales, accompagnées d'amincissement et de fragilité extrême des ongles. C'est un trouble trophique d'origine nerveuse.

**ONYCHOSE.** s. f. [de ὄνυξ, ongle]. Callosité des ongles avec déformation et inflammation de la matrice de l'ongle.

**ONYX.** s. m. Nom donné à l'*encanthis* et au *ptérygion.*

**ONYXIS.** s. m. [esp. *onixis*]. Inflammation du derme unguéal, résultant tantôt d'un traumatisme et portant alors sur le lit de l'ongle (*onyxis sous-unguéal*), tantôt portant sur le repli de la peau qui enchâsse l'ongle en arrière et sur les côtés (*onyxis rétro-unguéal* et *périunguéal*) à la suite d'une excoriation spontanée de l'extrémité du doigt ou de l'orteil. La douleur est vive, lancinante, la peau est rouge, chaude, gonflée ; presque toujours il se forme un ou plusieurs abcès. — *Onyxis latéral.* V. Ongle *entré dans les chairs.*

**OOGÉNIE.** s. f. V. Ovogénie.

**OOÏNE.** s. f. [de ὠὸν, œuf]. L'albumine de l'œuf.

**OOLITHE.** s. m. [ὠὸν, œuf, et λίθος, pierre]. Œuf calcifié. ‖ Concrétion calcaire des œufs. — Calcaire ou minerai de fer en forme de concrétions sphéroïdes.

**OOLOGIE.** s. f. V. Ovologie.

**OONIN.** s. m. [angl. *ooninum*, it. et esp. *oonina* ; *albuminine*] (Couerbe). L'un des produits d'altération de l'albumine du blanc d'œuf.

**OOPHORALGIE.** s. f. [de ὠὸν, œuf, φέρειν, porter, et ἄλγος, douleur]. Névralgie de l'ovaire.

**OOPHORECTOMIE.** s. f. [de ὠὸν, œuf, φερεῖν, porter, et ἐκτομή, ablation]. Opération qui consiste à extirper par la voie abdominale, après laparotomie, un ovaire sain ou malade.

**OOPHORITE.** s. f. [de ὠὸν, œuf, et φέρειν, porter], Inflammation de l'ovaire.

**OOPHORO-SALPINGECTOMIE.** s. f. Opération qui consiste à retrancher à la fois par la voie abdominale



Fig. 499. — *Oophoro-salpingectomie.*

l'ovaire et la trompe de Fallope (fig. 499), quand ces deux organes sont simultanément atteints d'inflammation ancienne, ou quand la trompe est le siège d'un épanchement purulent ou sanguin et adhère à l'ovaire également altéré.

**OPACITÉ.** s. f. [*opacitas*, all. *Undurchsichtigkeit*, *Opacität*, angl. *opacity*, it. *opacità*, esp. *opacidad*]. Pro-

priété qu'ont certains corps d'intercepter la lumière, de n'en laisser passer aucun rayon. Cette propriété dépend de leur épaisseur, ou de la disposition de leurs molécules, qui isolément, seraient transparentes, ou de l'interposition d'une matière étrangère liquide ou solide. || *Opacité de la cornée*. V. Taies. — *Opacité du cristallin*, V. Cataracte.

**OPALESCENT, ENTE**. adj. Qui devient opalin.

**OPALIN, INE**. adj. [*opalinus*, all. *opalartig*, angl. *opaline*, it. *opalizzante*, esp. *opalino*]. Qui a une teinte laiteuse et bleuâtre, avec des reflets irisés.

**OPAQUE**. adj. [*opacus*, all. *undurchsichtig*, angl. *opacous*, it et esp. *opaco*]. Se dit d'un corps doué d'opacité. — *Cornée opaque*. V. Sclérotique.

**OPEN-DOOR**. Mots anglais signifiant « porte ouverte ». Système nouveau de traitement des aliénés qui consiste à remplacer la vieille méthode de l'isolement par la liberté sans restriction aucune. Aux asiles fermés, il substitue l'asile aux portes ouvertes, sans verrous ni intérieurs, ni extérieurs, sans sauts de loup, ni galeries couvertes, l'asile sous forme de village dans lequel circulent en complète liberté 60 à 70 p. 100 des aliénés hospitalisés, tandis que les 30 à 40 p. 100 qui restent, malades agités ou dangereux sont tenus dans de coquettes villas que ferment seulement des serrures ordinaires et une grille élégante. Dans l'asile ouvert, les malades, autant que le permet leur état mental, vivent de leur vie ordinaire, recevant leurs parents et leurs amis, correspondant avec eux en toute liberté. Cette méthode pratiquée en Écosse, en Russie, en Suède, en Norvège, en Hollande et en Amérique, donne des résultats bien supérieurs à la pratique de l'isolement. (Marandon de Montyel).

**OPÉRATEUR**. s. m. et adj. [all. *Operateur*, angl. *operator*, it. *operatore*, esp. *operador*]. Chirurgien qui exécute une manœuvre sur le corps vivant, avec sa main seule ou à l'aide d'instruments. L'opérateur, étant le plus souvent debout, devra dresser à sa taille le lit ou la table sur laquelle on couche le malade; sauf pour l'opération de la cataracte et quelques-unes de celles qui s'exécutent sur les yeux et la face, où il est ordinairement assis. Pour les amputations des membres, il change de position, il est obligé d'abord de mettre le genou presque à terre, se relève, puis se penche en avant. Il doit conserver son sang-froid autant pour les alertes qui peuvent se produire pendant l'anesthésie que relativement aux ordres qu'il donne aux aides. Quant à la résolution qui est nécessaire à l'opérateur, et qu'il est si difficile à quelques hommes de conserver en face des tissus organisés mis à découvert sur le vivant et pendant que le sang coule, on ne peut l'obtenir qu'à l'aide de connaissances anatomiques positives, acquises par la dissection répétée des organes et des régions. L'étude des tissus doit avoir rendu familière la distinction des organes que coupe l'instrument, par la vue de leur texture seule, indépendamment de leur forme et de leurs rapports, toujours plus ou moins changés par la lésion qui nécessite l'intervention chirurgicale. Enfin, dès qu'on sort des opérations consistant en une simple incision, chacune d'elles doit avoir été répétée plusieurs fois sur le cadavre (*médecine opératoire*), avant de pouvoir être pratiquée sur le malade, sans lui faire courir des dangers autres que ceux qui sont inhérents à la plupart des opérations chirurgicales. Une des qualités essentielles que doit avoir un bon opérateur c'est d'être rompu de longue date aux pratiques de l'antisepsie et de l'asepsie; il doit éviter à tout prix que par son fait ou par celui de ses aides une complication infectieuse survienne chez l'opéré.

**OPÉRATION**. s. f. [*operatio*, de *opus*, ouvrage; ἐργασία, all. et angl. *Operation*, it. *operazione*, esp. *operacion*]. Proprement *action*. — *Opération chirurgicale*. Tout ce que fait le chirurgien sur le corps vivant à l'aide de la main seule ou armée d'instruments, soit qu'il divise des parties auparavant continues (*diérèse*), soit qu'il réunisse des parties séparées (*synthèse*), soit qu'il fasse l'extraction d'une partie (*exérèse*), ou qu'il substitue une partie artificielle à une partie naturelle qui manque (*prothèse*). V. Amputation, Indication *opératoire*, Ligature, Résection, etc. Un grand nombre d'opérations sont désignées par le nom de celui qui les a proposées ou exécutées le premier (V. aux noms d'auteur). — *Opération de Battey*. V. Ovariotomie *normale*. — *Opération d'Emmet*. Lors du passage de la tête du fœtus à travers le col, pendant l'accouchement, il se produit souvent des déchirures du col. Tantôt la déchirure est unique et siège ordinairement à gauche, tantôt elle est double et se produit en même temps de chaque côté. On a observé des déchirures multiples, mais rarement. Ces déchirures ont été surtout étudiées en Amérique, sous le nom de *lacération du col*, par Emmet, qui a proposé de les faire disparaître au moyen d'une opération à laquelle on a donné le nom de l'auteur qui le premier l'a pratiquée. L'opération consiste à aviver les lèvres déchirées au moyen du bistouri et à pratiquer ensuite la suture avec des fils d'argent. Pour pratiquer l'opération, Emmet place la malade dans le décubitus latéral gauche, introduit un spéculum de Sims, attire légèrement le col à la vulve à l'aide d'une érigne, et fait l'avivement d'abord sur la lèvre située inférieurement, puis sur la lèvre supérieure. Cela fait, on procède au passage des fils. Le col étant toujours bien fixé au moyen d'un tenaculum, on fait pénétrer une aiguille courbe, montée sur un porte-aiguille, à 5 millimètres environ de la partie avivée et on la fait ressortir sur la lèvre opposée dans un point correspondant. Lorsque tous les fils qui doivent être placés à un demi-centimètre les uns des autres ont été passés, on procède à la torsion de ces fils en commençant par celui qui est le plus élevé. — *Opération chimique* ou *pharmaceutique*. Tout ce que fait le chimiste ou le pharmacien pour analyser un corps, déterminer des combinaisons, ou préparer des médicaments. Ces opérations se font au moyen d'agents mécaniques, à l'aide de l'action du feu et des *réactifs chimiques*; de là les dénominations données à ces opérations, suivant le moyen employé et son mode d'action. — *Opérations obstétricales*. Toutes celles qu'exigent les divers cas de dystocie.

**OPÉRATOIRE**. adj. [all. *operativ*, angl. *operative*, it. et esp. *operativo*]. Qui se rapporte aux opérations: *médecine opératoire*, *méthode opératoire*.

**OPHIASIS**. s. f. [de ὄφις, serpent; all. *Schlangenkopf*, angl. *ophiasis*, it. *ofiasi*, esp. *ofiasis*]. Affection commune à l'homme et à beaucoup d'animaux, dans laquelle, les cheveux et les poils tombant par places, celui qui en est affecté est tacheté comme la peau d'un serpent.

**OPHIOGLOSSE**. s. f. [*ophioglossum*, de ὄφις, serpent, et γλῶσσα, langue; all. *Schlangenzunge*, angl. *ophioglossum*, *adder's-tongue*, it. *erba lucia*, *lingua serpentina*, esp. *ofiogloso*]. Genre de plantes de la famille des fougères, dont une espèce (*langue-de-serpent*, *petite serpentaire*, *Ophioglossum vulgatum*, L.), à sporanges réunis en épi simple ou double, comparé à la langue d'un serpent, articulés, uniloculaires, à déhiscence transversale, est commune dans les lieux humides, et a une souche fibreuse dite vulnéraire.

**OPHIOSTOME**. s. m. [de ὄφις, serpent, et στόμα, bouche; all. *Ophiostom*, *Schlangenmaul*, angl. *ophiostoma*, it. et esp. *ofiostomo*]. Genre d'entozoaires nématoïdes voisins des ankylostomes, qui ont un corps cylindrique, allongé, rétréci en arrière, et une bouche munie de chaque côté d'une dent à trois pointes. On n'en connaît que dans

le genre chat (*Ophiostoma* ou *Dochmius tubæformis*). L'existence de cet entozoaire dans l'homme est incertaine.

**OPHIOXYLON.** s. m. V. Chynlen.

**OPHRYON.** s. m. [de ὀφρὺς, sourcil]. Le point sus-orbitaire indiquant le milieu de la glabelle.

**OPHRYS.** s. m. Genre de plantes de la famille des orchidées, dont plusieurs espèces indigènes fournissent du salep.

**OPHRYTE.** s. f. [de ὀφρὺς, sourcil]. — *Ophryte phlegmoneuse.* Nom qui signifie inflammation de la région sourcilière, et qui a été donné, à tort, à l'inflammation avec suppuration partielle ou totale des paupières.

**OPHTALMALGIE.** s. f. [*ophthalmalgia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et ἄλγος, douleur]. Douleur névralgique des yeux.

**OPHTALMIE.** s. f. [*ophthalmia*, ὀφθαλμία, de ὀφθαλμὸς, œil ; all. *Augenentzündung*, angl. *ophthalmy*, *ophthalmitis*, it. *ottalmia*, *oftalmia*, esp. *oftalmia*]. Toute affection inflammatoire du globe de l'œil, avec rougeur de la conjonctive. Lorsqu'elle se borne à la conjonctive, on l'appelle *conjonctivite*, et on réserve le terme d'*ophtalmie* pour indiquer les inflammations complexes, attaquant à la fois plusieurs des tissus oculaires, mais avec existence constante d'inflammation de la conjonctive. V. Conjonctivite. — *Ophtalmie arthritique.* Le glaucome. — *Ophtalmie blennorragique* [all. *gonorrhœische Augenentzündung*, angl. *gonorrhœal ophthalmia*, it. *oftalmia gonorroica*]. Ophtalmie aiguë produite par le contact direct, avec la conjonctive, du pus de l'écoulement blennorragique. C'est une affection grave, contagieuse d'un œil à l'autre et d'un sujet à un autre, qui s'accompagne d'une violente inflammation de la conjonctive, d'une suppuration abondante, et qui entraîne souvent des altérations de la cornée, son ramollissement et sa perforation, et des lésions des autres membranes de l'œil. Le traitement antiphlogistique doit être énergique (sangsues, purgatifs, glace sur l'œil) ; il faut en même temps employer le nitrate d'argent en applications au pinceau sur les paupières renversées, à la dose de 1 gramme pour 40 grammes d'eau distillée, les irrigations d'eau froide et de liquides antiseptiques sur l'œil ouvert; un abcès de la cornée nécessite quelquefois la paracentèse de la zone qui suppure et de la chambre antérieure. — *Ophtalmie catarrhale épidémique.* L'*ophtalmie d'Égypte.* — *Ophtalmie ciliaire.* V. Blépharite. — *Ophtalmie diphtéritique.* Ophtalmie caractérisée par la présence d'une pseudo-membrane à la surface et dans l'épaisseur de la conjonctive; elle se développe surtout chez les enfants âgés de deux à six ans. La maladie règne parfois épidémiquement, et de préférence au printemps et à l'automne (de Græfe); elle est contagieuse. Elle survient souvent pendant le cours d'une autre maladie : rougeole, scarlatine, coqueluche, croup, etc. Les fausses membranes sont fibrineuses comme dans le croup. Le traitement se compose : de fomentations, de lotions acidulées (citron), d'affusions, d'injections d'eau froide; et surtout de l'emploi de la sérothérapie antidiphtérique, qui est ici formellement indiquée. L'emploi local des caustiques ne peut avoir lieu que s'il y a des phénomènes inflammatoires franchement établis. Le pronostic est plus grave chez les adultes que chez les enfants. — *Ophtalmie d'Égypte* [all. *ægyptische Augenentzündung*, angl. *pustular ophthalmia*, it. et esp. *oftalmia pustulosa*; *ophtalmie épidémique*]. Nom donné aux granulations proprement dites de la conjonctive (*trachome*) parce qu'on a observé d'abord cette affection sur des troupes revenant de l'expédition d'Égypte, d'où elle s'est étendue aux armées belge et allemande, puis aux autres armées d'Europe : actuellement elle est aussi commune dans la population civile que militaire. V. Granulation. — *Ophtalmie glanduleuse.* V. Blépharite *ciliaire.* — *Ophtalmie granuleuse.* V. Granulations *palpébrales.* — *Ophtalmie phlycténulaire.* V. Conjonctivite *phlycténulaire.* — *Ophtalmie purulente.* Nom sous lequel on comprend : l'ophtalmie blennorrhagique, l'ophtalmie des nouveau-nés, et, à tort, l'ophtalmie d'Égypte. — *Ophtalmie purulente des nouveau-nés* [all. *purulente Augenentzündung der Neugeborenen*, angl. *ophthalmia neonatorum*, it. *oftalmia purulenta dei bambini*]. Affection analogue à l'ophtalmie blennorragique. On la rapporte à la blennorragie ou à la leucorrhée. On distingue aujourd'hui deux variétés de cette ophtalmie, l'une blennorragique et due au gonocoque de Neisser, l'autre qui est indépendante de l'action de ce microbe et dont la cause ne paraît pas encore nettement établie. La première de ces formes est la plus grave; c'est elle que vise surtout la description des auteurs. L'ophtalmie purulente des nouveau-nés est contagieuse : il faut donc, dans les soins qu'on donne aux enfants qui en sont atteints, prendre les plus grandes précautions, ne jamais se servir, pour des enfants sains, de linges qui ont été employés pour des malades. Un des premiers symptômes consiste dans le gonflement de la paupière supérieure. Bientôt les larmes sont colorées en jaune ou en jaune verdâtre; en pressant sur la paupière, on fait sortir du pus et un liquide séreux, ressemblant au liquide d'un vésicatoire. La conjonctive offre une rougeur intense, qui peut aller jusqu'à la teinte violacée; elle est le siège d'un épaississement, d'un boursouflement qui forme un bourrelet violacé et produit un ectropion momentané. La conjonctive oculaire, soulevée autour de la cornée, constitue un chémosis séreux. Le muco-pus coule constamment sur les joues; son contact irrite la peau, l'enflamme, et, en se concrétant, il donne à la figure de l'enfant un aspect repoussant. Lorsque la maladie n'entre pas en voie de résolution, l'inflammation se propage aux autres tissus de l'œil et se porte principalement sur la cornée et sur l'iris. L'invasion d'une ophtalmie purulente chez un enfant est toujours un fait grave si l'ophtalmie n'est pas traitée à temps ; souvent la cornée devient opaque, ou même l'œil se vide par ramollissement et rupture de la cornée. Le traitement est le même que pour l'ophtalmie blennorragique. Dans la forme légère, dont le diagnostic n'est assuré que si l'examen bactériologique a permis de conclure à l'absence du gonocoque, on peut se contenter d'essuyer fréquemment les paupières avec un tampon sec ou trempé dans de l'eau bouillie, afin d'éviter la stagnation du pus, ou de faire quelques lavages avec une solution légèrement antiseptique. — *Ophtalmie sèche.* V. Blépharite *ciliaire* et Sclérophtalmie. — *Ophtalmie sympathique.* Celle qui se produit dans un œil sain sous la seule influence d'une lésion de l'œil du côté opposé : celle-ci est presque toujours d'origine traumatique (corps étranger, opérations, etc.). L'œil primitivement sain peut être atteint de congestion, d'irido-choroïdite, amenant le ramollissement de l'organe par lésion de nutrition. Le plus souvent l'énucléation de cet œil peut seule enrayer la marche de l'ophtalmie, dont le globe de l'autre côté est atteint sympathiquement.

**OPHTALMIQUE.** adj. et s. [*ophthalmicus*, all. *ophthalmisch*, angl. *ophthalmic*, it. *oftalmico*, esp. *oftalmico*]. Qui concerne les yeux. — *Artère ophtalmique.* Branche de la carotide interne, d'où elle naît au niveau de la courbe que celle-ci décrit en dedans de l'apophyse clinoïde antérieure. Elle entre dans l'orbite par le trou optique, avec le nerf optique, dont elle occupe d'abord la partie externe et inférieure, et qu'elle croise ensuite pour se placer en haut et en dedans. Elle se divise alors en deux branches : la nasale et la frontale interne. — *Ganglion ophtalmique.* Petit corps rougeâtre, rectangulaire, placé au côté externe du nerf optique près du fond de l'orbite, et formé de cellules et de fibres nerveuses. Par ses deux angles et son côté postérieurs, il reçoit trois

racines afférentes : l'une, sensitive, vient du nerf nasal ; la seconde, motrice, du moteur oculaire commun ; la troisième, sympathique, du plexus caverneux. De ses deux angles antérieurs partent les nerfs ciliaires, répartis en deux faisceaux à leur origine. — *Nerf ophtalmique.* V. TRIJUMEAU. — *Veine ophtalmique.* Elle accompagne l'artère ophtalmique, sort de l'orbite par la partie interne de la fente sphénoïdale, et s'ouvre dans le sinus caverneux. On a quelquefois appelé *ophtalmique faciale* la branche de la veine faciale qui, parvenue sur les côtés de la racine du nez, communique avec l'ophtalmique, et, par suite, la fait communiquer avec la jugulaire interne.

**OPHTALMITE.** s. f. Phlegmon de l'œil, inflammation et suppuration de toutes les parties constituantes de l'œil, particulièrement de la choroïde et de l'iris, d'où le nom d'*irido-choroïdite purulente* qui lui est aussi donné. Elle résulte le plus souvent d'un traumatisme accidentel ou chirurgical ; ou bien elle est consécutive à certaines suppurations de l'œil primitivement localisées ; enfin l'ophtalmite métastatique s'observe dans certaines maladies générales et infectieuses, septicémie, typhus, affections puerpérales, etc. La perte complète de l'œil en est la conséquence ordinaire : une large ouverture de la sclérotique, donnant issue au liquide purulent de l'œil, et quelquefois même le curage de l'œil, sont les seules ressources possibles, les antiphlogistiques ordinaires, locaux et généraux, n'empêchant presque jamais la suppuration.

**OPHTALMOBLENNORRHÉE.** s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, βλέννα, mucus, pus, et ῥεῖν, couler ; all. *Augenschleimfluss, Augentripper*, angl. *ophthalmo-blennorrhæa*, it. et esp. *oftalmo-blenorrea*]. L'ophtalmie purulente.

**OPHTALMOCÈLE.** s. f. [*ophthalmocele*, de ὀφθαλμὸς, œil, et κήλη, hernie]. V. EXOPHTALMIE.

**OPHTALMOCHROÏTE.** s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, et χρόα, couleur]. V. MÉLANINE.

**OPHTALMOCOPIE.** s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, et κόπος, fatigue ; *kopiopie, lassitude oculaire, disposition à la fatigue des yeux et au trouble oculaire, asthénopie, amblyopie presbytique*]. Affaiblissement de la vue qui se remarque à peu près exclusivement chez les presbytes, et, exceptionnellement, chez des myopes qui ont fait abus de lunettes concaves trop fortes.

**OPHTALMODYNIE.** s. f. [*ophthalmodynia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et ὀδύνη, douleur ; all. *rheumatischer Augenschmerz*, angl. *ophthalmodynia*, it. et esp. *oftalmodinia*]. Douleur rhumatismale de l'œil. — Névralgie faciale, dans laquelle la douleur se propage aux divisions palpébrales du nerf ophtalmique.

**OPHTALMOGRAPHIE.** s. f. [*ophthalmographia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et γράφειν, décrire ; all. *Ophthalmographie*, angl. *ophtalmography*, it. *ottalmografia*, esp. *oftalmografia*]. Description de l'œil.

**OPHTALMOIATRIE.** s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, et ἰατρεία, médecine]. Partie de la médecine qui s'occupe surtout des maladies des yeux.

**OPHTALMOLITHE.** s. m. [de ὀφθαλμὸς, œil, et λίθος, pierre]. Concrétion oculaire ou lacrymale.

**OPHTALMOLOGIE.** s. f. [*ophtalmologia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et λόγος, discours ; all. *Ophthalmologie*, angl. *ophthalmology*, it. et esp. *oftalmologia*]. Partie de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie qui traite des yeux et de leurs maladies.

**OPHTALMOMALACIE.** s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, et μαλακὸς, mou] (*phtisie oculaire, hypotonie*). Atrophie de l'œil, caractérisée par le ramollissement avec diminution de volume du globe, consécutive à la paralysie ou l'irritation des nerfs grand sympathique, cervical et trijumeau.

**OPHTALMOMÉLANOSE.** s. f. Coloration noire des yeux. || Tumeur mélanique de l'œil ou de ses annexes.

**OPHTALMOMÈTRE.** s. m. [*ophtalmometrum*, de ὀφθαλμὸς, œil, et μέτρον, mesure ; all. et angl. *Ophtalmometer*, it. et esp. *oftalmometro*]. Instrument inventé par F. Petit pour mesurer la capacité de la chambre postérieure de l'œil. — Instrument de Helmholtz, Javal et d'autres pour l'étude de la réfraction de l'œil.

**OPHTALMOMÉTRIE.** s. f. Mesure des milieux réfringents de l'œil et de leurs indices de réfraction. V. OPHTALMOSCOPE *métrique*.

**OPHTALMO-MICROSCOPE.** s. m. (Coccius). Ophtalmoscope formé d'un microscope à long foyer disposé de manière à permettre d'examiner l'image aérienne et renversée du fond de l'œil par transparence.

**OPHTALMOPLASTIE.** s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, et πλάσσειν, former]. Prothèse oculaire. V. ŒIL *artificiel*.

**OPHTALMOPLÉGIE.** s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, et πληγὴ, coup]. Paralysie des muscles de l'œil. L'ophtalmoplégie est dite *interne* quand elle porte sur la musculature interne de l'œil, sphincter de la pupille et muscle ciliaire, *externe* quand les muscles moteurs du globe oculaire sont intéressés, *double*, enfin, quand ces deux groupes de muscles sont paralysés en même temps ; quand la musculature externe est intéressée, l'ophtalmoplégie se traduit par le facies d'Hutchinson (V. FACIES). — *Ophtalmoplégie nucléaire.* Paralysie des muscles de l'œil due à des lésions des noyaux des muscles moteurs de l'œil. Ces noyaux sont en effet indépendants les uns des autres ; le nerf moteur oculaire commun naît, en effet, d'une colonne de substance grise, qui est formée elle-même d'une série de noyaux contigus les uns aux autres ; les plus antérieurs innervent le muscle ciliaire (accommodation) et le sphincter de la pupille ; viennent ensuite, d'avant en arrière, les noyaux du droit interne, du droit supérieur, du releveur de la paupière, du droit supérieur, de l'oblique inférieur. Cette paralysie peut être *aiguë* (*poli-encéphalite hémorragique de Wernicke*) et donne lieu alors à une paralysie des muscles externes, accompagnée de phénomènes cérébraux graves (céphalalgie, vertiges, vomissements), et conduisant rapidement à la mort. Elle peut être *subaiguë* et se développer à la suite de maladies infectieuses ou d'intoxications ; elle atteint aussi la musculature externe de l'œil et se termine généralement par la guérison. La forme *chronique* peut intéresser soit la musculature externe, soit l'interne, et se compliquer parfois de paralysie labio-glosso-laryngée ; elle se rencontre dans le tabes, plus rarement le goitre exophtalmique, la sclérose en plaques. Enfin il faut distinguer des ophtalmoplégies nucléaires, des ophtalmoplégies *basilaires* dues à des lésions de nerfs de l'œil à la base du crâne, et s'accompagnant souvent de symptômes dus à l'atteinte d'autres nerfs craniens et se rencontrant de préférence dans la syphilis et le diabète.

**OPHTALMOPLÉGIQUE.** adj. Qui s'accompagne d'ophtalmoplégie. — *Migraine ophtalmoplégique.* V. MIGRAINE.

**OPHTALMOPONIE.** s. f. [*ophtalmoponia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et πόνος, douleur]. Douleur dans l'œil.

**OPHTALMOPTOSE.** s. f. [*ophtalmoptosis*, de ὀφθαλμὸς, œil, et πτῶσις, chute]. Synonyme d'*exophtalmie*.

**OPHTALMOPYORRHÉE.** s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, et *pyorrhée*]. L'ophtalmie purulente.

**OPHTALMORRAGIE.** s. f. [*ophtalmorrhagia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et ῥαγεῖν, faire éruption ; all. *Augenblutfluss*, angl. *ophtalmorrhage*, it. et esp. *oftalmorrea*]. Écoulement de sang au dehors par la conjonctive oculaire ou dans l'œil par la choroïde.

**OPHTALMOSCOPE.** s. m. [de ὀφθαλμὸς, œil, et σκοπεῖν, examiner ; all. *Ophthalmoskop, Augenspiegel*, angl. *ophthalmoscope*, it. et esp. *oftalmoscopio*]. Instrument inventé par Helmholtz pour examiner l'intérieur de l'œil.

On a imaginé un très grand nombre d'ophtalmoscopes. Les plus usités sont ceux de Coccius, de Desmarres, de Galezowski, de Panas, de Haab. Ces instruments se composent généralement : 1° d'un miroir plan ou concave (fig. 500) percé de deux trous latéraux ou d'un trou central, et monté

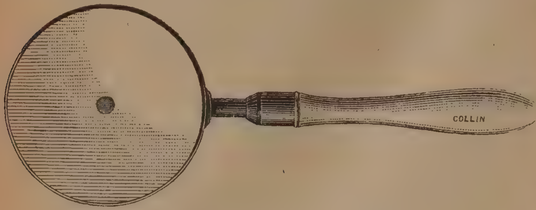



Fig. 500. — *Ophtalmoscope* de Galezowski.

sur un manche ; 2° d'une lentille biconvexe, qui recueille à son foyer l'image du fond de l'œil. La lumière réfléchie par le miroir plan est plus faible que celle qui est donnée par le miroir concave; elle convient mieux pour rechercher les opacités du cristallin et de sa capsule. Pour examiner l'œil, on dilate quelquefois la pupille avec le sulfate d'atropine, ou mieux avec la cocaïne, dont l'action est moins prolongée et moins dangereuse, puis on place le malade dans une chambre obscure, assis en face de soi, de telle sorte que les yeux du patient, du médecin et la flamme de la lampe soient sur le même niveau; on prend alors d'une

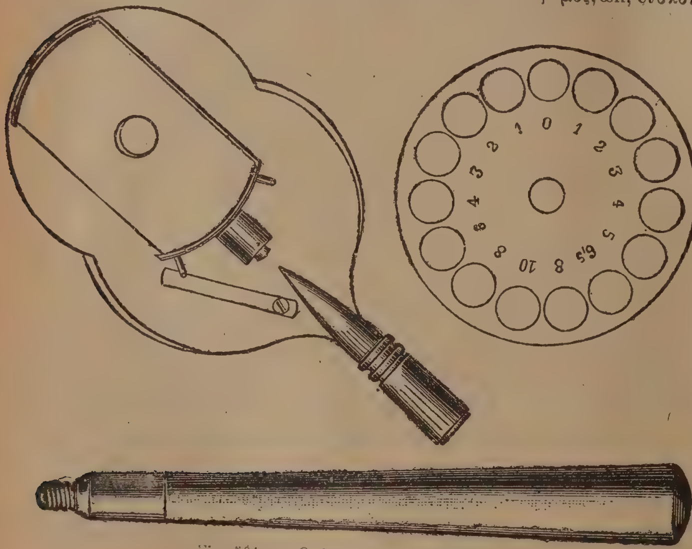


Fig. 501. — *Ophtalmoscope* de Haab.

main le miroir, on tourne vers la lampe la surface réfléchissante, et l'on s'arrange de façon à projeter la lumière sur l'œil du malade. Celui-ci regarde alors du côté des rayons lumineux, un peu à gauche du médecin, lorsque le médecin examine l'œil gauche, et *vice versâ*. Dès que le fond de l'œil est ainsi éclairé, il apparaît avec une coloration rouge, éclatante, due à la choroïde et au pourpre rétinien ; mais, pour en voir les détails, il est nécessaire de placer à 5 ou 6 centimètres au-devant de l'œil observé une forte lentille biconvexe (image renversée). Celle-ci réunit à son foyer les rayons lumineux émergeant de cet œil, et en forme une image réelle que l'observateur aperçoit distinctement. On peut aussi examiner le fond de l'œil à l'image droite, en se rapprochant très près de l'œil observé. Cette image donne un grossissement plus fort que l'image renversée, mais le champ de vision est beaucoup plus étroit et ne donne pas, comme celle-ci, une vue d'ensemble du fond de l'œil. La partie la plus intéressante à voir est la papille, ou extrémité intra-oculaire du nerf optique (fig. 502). On la reconnaît à sa forme circulaire et à sa coloration blanc rosé tranchant vigoureusement sur les parties avoisinantes. C'est de son centre qu'émergent les vaisseaux rétiniens, que l'on voit se répandre sur toute la rétine en arborisations élégantes. — Les ophtalmoscopes à réfraction renferment une série de verres à intervalles de réfraction (*dioptries*) réguliers et métriques et sont destinés à la mesure des divers degrés de réfraction des yeux.



Fig. 502. — Papille optique, vue à l'*ophtalmoscope*.

**OPHTALMOSCOPIE.** s. f. [*ophthalmoscopia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et σκοπεῖν, considérer ; all. *Ophthalmoscopie*, angl. *ophthalmoscopy*, it. et esp. *oftalmoscopia*]. Autrefois, l'art de connaître le tempérament d'une personne par l'examen de ses yeux. ‖ Aujourd'hui, l'emploi de l'ophtalmoscope. — *Ophtalmoscopie binoculaire*. Modification apportée par Giraud-Teulon dans l'ophtalmoscopie, et permettant d'employer les deux yeux à l'examen de l'intérieur de l'œil du sujet observé. Dans l'ophtalmoscope binoculaire, un mécanisme particulier partage les rayons qui forment l'image réelle de l'œil observé entre les deux yeux de l'observateur, comme dans le stéréoscope, par de petits prismes placés en avant de l'instrument. Ces prismes déviant les rayons font fusionner les deux images sur la ligne médiane. En coupant en deux l'un des rhomboèdres, et en rendant sa moitié externe mobile dans une coulisse horizontale, au moyen d'une vis de rappel, Nachet a résolu le problème supplémentaire de l'adaptation d'un même instrument à tous les écartements possibles des yeux. Le concours des deux axes visuels n'a pas pour unique avantage de mettre l'image plus rapidement en la possession de l'observateur; il fixe la position même de cette image dans l'espace et la sépare des plans postérieurs sur lesquels elle est projetée dans l'examen monoculaire. Les objets qui viennent se peindre dans l'image aérienne de l'ophtalmoscope ont trois dimensions; l'image offre aussi ces trois dimensions. Vue monoculairement, l'une de ces dimensions s'évanouit; elle se présente en projection : c'est un dessin et non plus un objet. La vision binoculaire rend au sensorium les effets de ces trois dimensions et la sensation du relief ou la détermination nette des positions antérieures ou postérieures relatives des détails de l'image.

**OPHTALMOSTAT.** s. m. [de ὀφθαλμὸς, œil, et στατὸς,

arrêté; all. *Ophtalmostat*, *Augenhatter*]. Instrument à l'aide duquel on tient les paupières écartées (*blépharostat*) et le globe de l'œil immobile, lorsqu'on a à faire une opération sur cet organe, opération du strabisme, de la cataracte, iridectomie, etc., et parfois pour examiner la conjonctive ou la cornée. Parmi ces instruments, les uns sont pourvus d'un manche que tient un aide, et sont terminés par une lame mousse recourbée; les autres sont pourvus d'un ressort qui fait qu'ils tiennent d'eux-mêmes les paupières écartées. On les appelle aussi *élévateurs des paupières* et *speculum oculi*.

**OPHTALMOTOMIE.** s. f. [*ophtalmotomia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et τομή, incision; all. *Ophtalmotomie*, *Augenausnehmung*, angl. *ophthalmotomy*, it. et esp. *oftalmotomia*]. En anatomie, dissection de l'œil. — En chirurgie : 1° ponction de l'œil; 2° extirpation de l'œil ou énucléation. Voici comment l'opération s'exécute : l'on maintient les paupières écartées. L'opérateur, saisissant la conjonctive avec des pinces, l'incise circulairement tout contre la cornée avec des ciseaux courbes; il attaque ensuite le fascia sous-jacent, ce qui a pour résultat de mettre à nu les tendons des muscles droits. Il remplace alors la pince par un crochet dont il se sert pour soulever successivement chaque tendon, qu'il coupe avec les ciseaux dans l'ordre suivant : droit supérieur, droit externe, droit inférieur, droit interne. L'œil peut alors être attiré en avant et un peu en dedans, et les ciseaux courbes être introduits derrière lui, le long de la paroi externe de l'orbite. On coupe ensuite rapidement, à l'aide de deux ou trois coups de ciseaux, les muscles obliques, le nerf optique, le tissu cellulaire, etc., et le globe oculaire se trouve dès lors séparé de toutes ses attaches. L'œil enlevé, si la plaie saigne abondamment, il faut la comprimer fortement avec un tampon pendant quelques minutes.

**OPHTALMOTONOMÈTRE.** s. m. [de ὀφθαλμὸς, œil, τόνος, tension, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à faire connaître le degré de la tension intraoculaire.

**OPHTALMOTROPE.** s. m. [de ὀφθαλμὸς, œil, et τρέπω, tourner]. V. MYOMÈTRE.

**OPHTALMOXYSE.** s. f. [*ophtalmoxysis*, de ὀφθαλμὸς, œil, et ξύειν, racler; all. *Augenskarification*, angl. *ophtalmoxysis*]. Scarification pratiquée sur la conjonctive en cas de chémosis.

**OPHTALMOXYSTRE.** s. m. [de ὀφθαλμὸς, œil, et ξυστρὸν, racloir; all. et angl. *Ophtalmoxyster*]. Instrument avec lequel Woolhouse scarifiait la conjonctive ou la surface interne des paupières : c'était une petite brosse faite avec des barbes d'épis d'orge ou de seigle.

**OPHTALMOZOAIRE.** adj. et s. [de ὀφθαλμὸς, œil, et ζῶον, animal]. Nom commun aux cysticerques, monostomes, distomes et filaires, développés dans l'œil. Ils siègent tantôt dans le tissu cellulaire sous-conjonctival, tantôt dans l'intérieur de l'œil. Dans le premier cas, on extirpe facilement la tumeur, ou au moins on en excise la plus grande partie. Lorsque le cysticerque occupe la chambre antérieure, le corps vitré ou le tissu cellulaire sous-rétinien, on a tenté l'extraction de la poche à travers une incision faite à la sclérotique (de Græfe); mais l'opération a souvent été suivie de l'atrophie du globe de l'œil. Les vermifuges ont généralement échoué. L'extirpation de l'œil serait indiquée en cas de douleurs vives et d'imminence d'ophtalmie sympathique.

**OPIACÉ, ÉE.** adj. [*opiaceus*, all. *opiumhaltig*, angl. *opiaceous*, it. *opiaceo*, esp. *opiado*]. Qui contient de l'opium : *huile opiacée*.

**OPIACÉS.** s. m. pl. Médicaments qui contiennent de l'opium brut ou une des préparations d'opium, et qui lui doivent leur action thérapeutique.

**OPIAMMONE.** s. m. [all. *Opianammoniak*, angl. *piammone*, it. et esp. *opiamona*] ($C^{40}H^{19}AzO^{16}$). Amide de l'acide opianique, qu'on obtient en chauffant à 100° l'opianate d'ammoniaque. Poudre cristalline, jaune pâle, insoluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'eau bouillante, soluble dans la potasse avec dégagement d'ammoniaque.

**OPIANATE.** s. m. Nom des sels que forme l'acide opianique. — *Opianate d'ammoniaque*. Corps cristallisable qu'on prépare en laissant évaporer un mélange d'alcool et d'acide opianique dissous dans l'ammoniaque.

**OPIANINE.** s. f. [all. *Opianin*, angl. *opianine*, it. et esp. *opianina*] ($C^{132}H^{72}Az^{4}O^{45}$). Alcaloïde cristallin de l'opium, amer, insoluble dans l'eau, un peu soluble dans l'alcool. Son action physiologique est voisine de celle de la morphine.

**OPIANIQUE.** adj. — *Acide opianique* [all. *Opiansäure*, angl. *opianic acid*, it. et esp. *acido opianico* ($C^{20}H^{10}O^{10}$). Produit de l'oxydation de la narcotine par un mélange de peroxyde de manganèse et d'acide sulfurique. Prismes minces, incolores, amers, peu solubles dans l'eau froide, davantage dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther. Chauffé pendant longtemps et refroidi, il reste mou et peut être tiré en fils, puis devient dur et opaque, insoluble dans l'eau et l'alcool : c'est une modification isomérique. Les agents oxydants le transforment en acide hémipinique; la potasse caustique le dédouble, à chaud, en cet acide et en méconine; l'hydrogène naissant le change en méconine. L'acide sulfurique, chauffé avec l'acide opianique à 180°, donne une matière colorante rouge.

**OPIAT.** s. m. [*opiatum*, all. *Opiat*, angl. *opiate*, it. *oppiato*, *opiato*, esp. *opiato*]. Mot autrefois employé pour désigner les électuaires qui contiennent de l'opium. Aujourd'hui on ne fait plus cette distinction, et on donne le nom d'opiat à des mélanges, en consistance de pâte molle, composés de poudres agglomérées à l'aide d'un sirop ou du miel, qui servent à l'usage interne ou comme dentifrices. — *Opiat de copahu composé*. Il est composé de copahu, poudre de cubèbe et poudre de cachou, parties égales, et employé contre la blennorragie, à la dose de 12 à 20 grammes en plusieurs fois (Codex). — *Opiat fébrifuge*. Il est composé de (Codex) : quinquina gris en poudre, 17 parties (en poids); chlorhydrate d'ammoniaque, 1 partie; miel choisi et sirop d'absinthe, āā 15 parties.

**OPIOLOGIE.** s. f. [de *opium*, et λόγος, traité] (Videlius). Traité de l'opium.

**OPISTHION.** s. m. [de ὀπίσθιος, situé par derrière]. Le point médian du pourtour postérieur du trou occipital.

**OPISTHOCRÂNE.** s. m. [de ὄπισθεν, en arrière, et κρανίον, crâne]. L'occiput.

**OPISTHOCYPHOSE.** s. f. [*opisthocyphosis*, de ὄπισθεν, en arrière, et κυφὸς, bossu; esp. *opistocifosis*]. Courbure de l'épine dorsale en arrière; cyphose.

**OPISTHOGASTRIQUE.** adj. et s. f. [*opisthogastricus*, de ὄπισθεν, par derrière, et γαστήρ, estomac; all. *opisthogastrich*, angl. *opisthogastric*, it. et esp. *opistogastrico*]. — *Artère opisthogastrique* (Chaussier). Le tronc cœliaque, qui naît de l'aorte derrière l'estomac.

**OPISTHOGNATHE.** adj. et s. [de ὄπισθεν, en arrière, et γνάθος, mâchoire]. Qui a les dents et les alvéoles maxillaires inclinés en arrière (Topinard).

**OPISTHOGNATHISME.** s. m. État de l'opistognathe : la partie inférieure du profil se dirige en arrière; c'est le contraire du prognathisme.

**OPISTHOMÉLOPHORE.** adj. et s. Syn. de *notomèle*.

**OPISTHOTONOS.** s. m. [*opisthotonus*, ὀπισθότονος, de ὄπισθεν, en arrière, et τόνος, tension; all. et angl. *Opisthotonus*, it. *opistotono*, esp. *opistotonos*]. Tétanos avec renversement du corps en arrière. V. TÉTANOS.

**OPIUM.** s. m. [*opium*, de ὄπιον, *opium*, proprement

petit suc, de ὀπὸς, suc, liqueur; les Grecs le nomment aussi μηκώνιον, de μήκων, pavot; all. *Opium*, *Mohnsaft*, angl. *opium*, it. *oppio*, *opio*, esp. *opio*]. Suc épaissi tiré des capsules du *pavot somnifère* (*Papaver somniferum*, L.), dont la qualité, c'est à-dire la richesse en morphine, varie avec la provenance : l'opium officinal, adopté par le Codex, est l'*opium de Smyrne*, qui contient 10 p. 100 de morphine. Il est en pains arrondis ou aplatis, pesant 100 à 150 grammes, d'un brun noirâtre à l'extérieur, rougeâtres à l'intérieur, d'odeur forte et nauséabonde, de saveur amère. L'*opium de Constantinople* ou *de Turquie* est moins mou que le précédent; il est en larmes foncées, réunies en pains recouverts de feuilles de pavot : il renferme 13 p. 100 de morphine et doit être employé à la préparation de cet alcaloïde. L'*opium d'Alexandrie* ou *d'Égypte* est roux, d'odeur tirant sur le moisi; il se ramollit à l'air et contient 2 p. 100 de morphine. L'*opium de Perse* ou *de l'Inde* renferme seulement 1/2 p. 100 de morphine; il sert à fumer, à chiquer. L'*opium indigène*, cultivé en Europe, est en pains arrondis, lisses, brun rougeâtre, et renferme 10 p. 100 de morphine comme l'opium officinal. Celui-ci, traité par l'eau, donne la moitié environ de son poids en solution : cette portion dissoute contient les alcaloïdes unis à l'acide méconique, et une matière gommeuse, qui, par évaporation, donne l'extrait aqueux ou gommeux d'opium; traité par l'alcool, l'opium donne aussi des méconates d'alcaloïdes, et, en outre, de la résine, mais pas de gomme. L'opium renferme, outre de la résine et de la gomme, une huile grasse, du caoutchouc, de l'albumine, du ligneux, des sels de potasse, de chaux, etc., et de l'acide méconique. Quant aux alcaloïdes, leur nombre, déjà considérable, s'accroît chaque jour; on connaît actuellement les suivants : morphine, codéine, narcotine, narcéine, thébaïne, papavérine, pseudomorphine, méconidine, lanthopine, laudanine, codamine, cryptopine, protopine, laudanosine, hydrocotarnine, méconine. Il y a trois propriétés principales dans les alcaloïdes de l'opium : 1° action soporifique; 2° action convulsivante; 3° action toxique. Cl. Bernard range dans l'ordre suivant, relativement à ces propriétés, les six principes les plus importants : dans l'ordre soporifique, on a au premier rang la narcéine, au second la morphine, et au troisième la codéine. Les trois autres principes sont dépourvus de propriétés soporifiques. Dans l'ordre convulsivant, on trouve : 1° la thébaïne; 2° la papavérine; 3° la narcotine, 4° la codéine; 5° la morphine; 6° la narcéine. Dans l'ordre toxique, on a : 1° la thébaïne; 2° la codéine; 3° la papavérine; 4° la narcéine; 5° la morphine; 6° la narcotine. L'action physiologique de l'opium (et de la morphine, qui a une action analogue, sinon identique) se révèle par des *effets locaux* et *généraux*. — A. *Effets locaux*. L'action locale de l'opium est l'insensibilisation; il produit l'anesthésie et l'analgésie des surfaces avec lesquelles il est en contact, d'où son utilité dans les névralgies et douleurs de toute sorte. Ingéré, il parésie la sensibilité du tube digestif, mais il diminue ou arrête les contractions et sécrétions de la bouche, de l'estomac et de l'intestin : d'où anorexie, soif, dyspepsie, constipation; aussi l'opium ne doit-il être administré par les voies digestives que si on cherche son action locale sur ces voies, en cas de douleurs gastralgiques ou entéralgiques, de gastrorrhée, de diarrhée : dans les autres circonstances, mieux vaut choisir une autre voie et employer le chlorhydrate de morphine. — B. *Effets généraux* ou *diffusés*. 1° *A doses médicales faibles*, l'opium détermine le sommeil par diminution d'activité des cellules cérébrales; émousse la sensibilité générale, mais agit moins bien qu'en applications locales; diminue l'activité motrice, relâche les muscles; paralyse les nerfs vaso-constricteurs et dilate les vaisseaux, d'où diminution de la tension artérielle, accélération du pouls, augmentation de la chaleur, de la rougeur de la peau, de la sueur, resserrement de la pupille (par paralysie des fibres rayonnées de l'iris), diminution des urines (par diminution de la tension artérielle), aphrodisie (par dilatation des vaisseaux des corps caverneux). 2° *A doses médicales fortes*, surviennent les *phénomènes d'intolérance* : nausées, vomissements, resserrement plus marqué de la pupille, tremblement général, céphalalgie frontale, sommeil agité, rêves, insomnie. 3° *A doses toxiques* (*empoisonnement par l'opium ou la morphine*), on voit apparaître, avec les phénomènes qui précèdent, des convulsions, du délire calme avec marmottement, puis un coma complet, de l'insensibilité, de la paralysie du mouvement, le ralentissement de la circulation; enfin la respiration s'arrête, la mort survient par asphyxie. Cl. Bernard a constaté que l'opium en nature amène plus souvent la mort que la morphine. Certaines personnes présentent une grande sensibilité à l'opium : tous les enfants, beaucoup de femmes et de sujets nerveux sont dans ce cas. De l'action physiologique de l'opium résultent ses applications thérapeutiques. On l'emploie : comme soporifique et sédatif du cerveau, contre l'insomnie (sauf celle des enfants et celle qui résulte de la suractivité circulatoire du cerveau, où le chloral et le bromure de potassium sont préférables), et contre le délire de la méningite, du *delirium tremens*, etc.; comme anesthésique et analgésique, contre les névralgies, gastralgies, entéralgies, coliques hépatique et néphrétique, etc.; comme calmant de l'activité musculaire, dans le tétanos, l'éclampsie, l'hystérie, la coqueluche, l'asthme, etc., et surtout contre les vomissements et l'iléus spasmodique; comme modérateur des sécrétions, dans le ptyalisme, la gastrorrhée, les diverses formes de diarrhée, la dysenterie; comme sudorifique, dans l'algidité du choléra et des fièvres intermittentes. — L'*opium brut* s'emploie rarement seul, à la dose de 10 centigrammes en moyenne (1 centigramme de morphine); il fait partie de la *poudre de Dower*. — *Extrait gommeux d'opium* [*extrait aqueux d'opium*, *extrait thébaïque*]. Prenez : opium de Smyrne, 1 000 grammes; eau distillée froide, 12 litres. Divisez l'opium en tranches très minces, et mettez-le en contact avec les deux tiers de l'eau; agitez souvent. Laissez macérer pendant vingt-quatre heures; passez et exprimez. Versez sur le marc le reste de l'eau prescrite, agitez, et après douze heures de macération, passez encore avec expression. Réunissez les liqueurs, filtrez et évaporez-les au bain-marie jusqu'à consistance d'extrait. Reprenez cet extrait par 10 parties d'eau froide; laissez reposer pour séparer les parties insolubles; filtrez et évaporez de nouveau jusqu'à consistance d'extrait ferme (Codex). On le donne en pilules à la dose de 2 à 5 centigrammes, ou en potion, sirop, teinture, pommade, liniment, collyre, injection, etc. Il contient deux fois plus de morphine que l'opium brut. Il fait la base d'un grand nombre de préparations officinales : thériaque, diascordium, pilules de cynoglosse, sirop thébaïque, etc. — *Sirop d'opium* [*sirop thébaïque*]. Sirop composé avec : extrait d'opium, 2 grammes; eau distillée, 8 grammes; sirop de sucre, 990 grammes. Faites dissoudre à froid l'extrait dans l'eau distillée, filtrez et mélangez la dissolution avec le sirop (Codex). 20 grammes de ce sirop contiennent 4 centigrammes d'extrait d'opium, 8 milligrammes de morphine. — *Teinture d'opium* [*teinture thébaïque*]. Elle est préparée avec 1 partie d'extrait d'opium pour 11 d'alcool faible : 20 gouttes de cette teinture pèsent 60 centigrammes et contiennent 5 centigrammes d'extrait d'opium (1 centigr. de morphine). — *Vin d'opium par macération*. V. LAUDANUM *de Sydenham*. — *Vin d'opium par fermentation*. V. LAUDANUM *de Rousseau*. — *Vinaigre d'opium*. On le prépare en divisant 32 grammes d'opium dans 192 grammes de fort vinaigre, ajoutant

Extrait du *Bulletin de l'Académie de Médecine.*
(Séance du 15 Mai 1923.)

# Un nouveau mode de préparation des produits opothérapiques,

par M. le professeur **A. SARTORY** et M. **P. PELLISSIER.**

---

Dans une communication relativement récente faite à l'Académie des Sciences (1) nous décrivions un nouveau procédé de dessication applicable aux substances minérales, végétales et animales.

Nous avons appliqué ce procédé à la préparation des produits opothérapiques, il présente les avantages suivants:

1° Il est rapide (deux à trois heures au maximum, suivant la nature des organes) et évite ainsi l'autolyse des organes;

2° L'oxydation des produits est réduite à son minimum lorsqu'on emploie l'air, du fait que l'opération se poursuit en circuit fermé; l'oxydation est supprimée lorsqu'on utilise un gaz inerte comme l'azote;

3° L'opération se poursuit à une température suffisamment basse pour assurer l'intégrale conservation des substances traitées;

4° Le traumatisme cellulaire est réduit au minimum, car on évite les éclatements cellulaires inséparables du froid sous zéro et du vide profond;

5° L'asepsie du fluide gazeux est pleinement assurée par la très basse température (—20°) à laquelle il est périodiquement amené au cours de l'opération.

En un mot, ce procédé de dessication représente un immense progrès dans la préparation des produits opothérapiques. C'est le seul qui conserve aux produits opothérapiques toutes leurs qualités organoleptiques. Leur odeur et leur couleur rappellent celles

---

(1) A. Sartory, L. Scheffler, P. Pellissier et Ch. Vaucher. *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, 21 mars 1921, t. LXXII, p. 744.

des organes frais, ainsi les organes désignés ci-dessous présentent après dessication les couleurs suivantes (1):

| | |
|---|---|
| Placenta | Brun de Mars. |
| Poumon | Ocre rouge. |
| Rate | Rouge de Mars. |
| Hypophyse | Terre de Cassel. |
| Cœur de bœuf | Momie. |
| Ovaires de brebis | Terre d'ombre naturelle. |
| Ovaires de génisse | Stil de grain. |
| Glandes mammaires | Jaune napolitain. |
| Duodénum | Mimosa. |
| Thymus | Ocre de ru. |
| Surrénales | Brun Van Dyck. |
| Foie de porc | Terre d'ombre brûlée. |
| Prostate | Bitume. |
| Glandes testiculaires | Laque de gaude. |
| Estomac de porc | Blanc gris. |
| Cervelle de bœuf | Pierre de fiel. |
| Moelle osseuse | Brun rouge. |
| Pancréas | Laque de gaude. |
| Thyroïde | Brun de Mars. |

Les poudres d'organes ainsi obtenues *représentent donc les organes frais totaux* simplement privés de leur eau de constitution.

De plus, la conservation de ces produits est pour ainsi dire indéfinie, en effet des poudres d'organes simplement enveloppées de papier et conséquemment soumises à toutes les influences extérieures n'ont présenté aucune altération au bout d'une année.

Enfin, poursuivant les travaux que nous avons publiés précédemment (2), nous avons obtenu avec de la poudre de glandes surrénales ainsi préparée la même diazo-réaction qu'avec l'adrénaline. La diazoréaction obtenue avec la poudre de glande thyroïde est la même que celle produite avec l'iodothyrine de Baumann.

Nous ferons connaître dans une prochaine communication la couleur des azoïques que nous avons mis en évidence avec la plupart des produits opothérapiques qui sont utilisés en thérapeutique et ceux parmi ces organes qui ne présentent pas de coloration.

En résumé, les produits opothérapiques préparés au moyen de cette nouvelle méthode possèdent des propriétés organoleptiques permettant d'affirmer l'origine de l'organe traité, ils représentent d'ailleurs l'organe originel privé simplement de son eau de constitution sans avoir subi aucun traitement chimique avant ou après sa dessication. La glande mammaire elle-même se dessèche admirablement sans qu'il soit nécessaire de la dégraisser au préalable.

(1) Nous nous sommes servis pour la désignation des teintes de la chromotaxie du *Dictionnaire* P. Larousse, Supplément, p. 156.

(2) *Congrès pour l'avancement des Sciences*, 1914. — Pellissier. « Tyrosine et Tyrosamines ». Thèse de Doctorat en pharmacie, Nancy, 1914.

128 grammes d'alcool à 80° centésimaux; laissant macérer pendant huit jours, passant avec expression et filtrant au papier. 4 grammes de cette préparation correspondent à 35 centigrammes d'opium brut.

**OPOBALSAMUM.** s. m. [ὀποβάλσαμον, de ὀπὸς, suc, et βάλσαμον, baume; all. *Mekkabalsam*, angl. *opobalsum*, it. et esp. *opobalsamo*]. Autrefois le *baume de la Mecque*.

**OPOCÉPHALE.** s. m. [de ὤψ, visage, et κεφαλή, tête; esp. *opocefalo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres qui ont les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête, les mâchoires atrophiées, et point de bouche ni de trompe.

**OPODELDOCH** ou **OPODELTOCH.** s. m. [all. *Opodeldok, Seifenspiritus*, angl. *opodeldoc*; it. *opodeldoch, opodelthoc*]. (L'origine de ce mot est obscure; on pense généralement qu'il a été inventé par Paracelse, qui l'aurait forgé du mot grec ὀπὸς, suc.) Baume pharmaceutique préparé en faisant dissoudre au bain-marie 300 grammes de savon animal râpé dans 2 500 grammes d'alcool à 90°; ajoutant camphre 240 grammes; puis huile volatile de romarin, 60 grammes; huile de thym, 20 grammes; ammoniaque, 100 grammes; mélangeant exactement et filtrant le liquide chaud au-dessus de fioles, dans lesquelles il se solidifie, et qu'on bouche promptement avec des bouchons de liège entourés d'une feuille d'étain. Ce baume est à demi solide, d'une transparence opaline, souvent interrompue par des cristallisations de stéarate de soude qui sont une véritable décomposition. Il est employé en frictions dans les entorses et les douleurs rhumatismales.

**OPODÉOCÈLE.** s. f. [mot mal formé : peut-être de ὀπή, trou, et κήλη, tumeur] (Sagar). La hernie sous-pubienne.

**OPODYME.** s. m. [de ὤψ, visage, et δίδυμος, double; esp. *opodimo*]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres doubles qui n'ont qu'un seul corps, mais dont la tête, unique par derrière, se sépare en deux faces distinctes à partir de la région oculaire.

**OPOLÉ** ou **OPOLITE.** s. m. (Chéreau). En pharmacie, synonyme de *suc végétal*.

**OPOPANAX** et non **OPOPONAX.** s. m. [ὀποπάναξ; all. et angl. *Opopanax*, it. et esp. *opopanaco*]. Gomme-résine, fétide, obtenue par des incisions faites au collet de la racine de l'*Opopanax chironium*, Koch (*Pastinaca opopanax*, L., *Laserpitium chironium*, L., *Ferula opopanax*, Spreng), de la famille des ombellifères. Il nous vient de la Syrie en larmes ou en masses, d'un rouge brun, d'une saveur âcre et amère, d'une odeur désagréable. Il se compose de : résine, 1,42 p. 100; gomme, 33; amidon, 4; essence, eau, 5 à 6, etc. Il a été employé comme antispasmodique et expectorant.

**OPOSINE.** s. f. Substance albuminoïde soluble qui existe, avec la syntonine, dans la chair musculaire, surtout dans celle du mouton (Commaille).

**OPOTHÉRAPIE.** s. f. (Landouzy) [de ὀπὸς, suc, et θεραπεία, traitement]. Méthode thérapeutique qui repose sur l'emploi des sucs ou extraits des tissus organiques, et de ces tissus eux-mêmes, à l'état naturel, ou préparés, soit par voie hypodermique (méthode de Brown-Séquard), soit par ingestion stomacale, soit par toute autre voie. On emploie : la *cardine* (extrait cardiaque), comme tonique du cœur; la *cérébrine* (substance grise du cerveau), dans la neurasthénie; l'*extrait pancréatique*, contre le diabète maigre; l'*extrait de foie* dans le cas d'insuffisance hépatique, dans la cirrhose du foie, et surtout dans la variété de diabète liée à l'insuffisance de la fonction hépatique (diabète par anhépatie) (Gilbert et Carnot); la *néphrine* (extrait rénal), dans les néphrites; l'*ovairine* (extrait ovarique), dans l'hystérie et pour les troubles nerveux consécutifs à l'ovariotomie et à l'hystérectomie; la *séquardine* (extrait testiculaire), comme médicament dynamogène; le *suc médullaire* (moelle osseuse) et le *suc splénique*, contre l'anémie pernicieuse, la leucémie et le rachitisme; le *suc pulmonaire*, contre la tuberculose et l'emphysème; le *suc surrénal* dans la maladie d'Addison et le diabète; le *suc thymique*, contre le goitre exophtalmique; le *suc thyroïdien*, contre le myxœdème. Parmi ces différents produits, c'est surtout l'extrait thyroïdien qui a donné les résultats les plus remarquables; il constitue en effet le traitement spécifique du myxœdème et des diverses variétés d'insuffisance thyroïdienne; on comprend facilement son action quand on pense qu'en faisant ingérer la glande thyroïde on donne non seulement l'épithélium glandulaire, mais aussi le produit de sécrétion, la matière colloïde accumulée dans les vésicules thyroïdiennes; c'est donc la substance même dont le manque a occasionné la maladie que l'on donne à l'organisme; on conçoit ainsi que les symptômes morbides disparaissent rapidement, mais que, par contre, ils se montrent de nouveau dès que la médication est interrompue (M. Garnier). A côté des produits thyroïdiens, il faut placer l'extrait hépatique, qui a donné de beaux succès, non plus en apportant une substance qui manquait à l'organisme, mais en stimulant des cellules glandulaires dont la fonction était amoindrie.

**OPPILATION.** s. f. [*oppilatio*, de *ob*, indiquant obstacle, et *pilare*, fouler; ἔμφραξις, all. *Verstopfung*, angl. *oppilation*, it. *oppilazione*, esp. *opilacion*]. Obstruction.

**OPPORTUNITÉ.** s. f. [*opportunitas*, καιρὸς, all. *günstige Gelegenheit*, angl. *opportunity*, it. *opportunità*, esp. *oportunidad*]. En chirurgie, ensemble des conditions de temps, etc., que doit choisir le chirurgien de préférence à d'autres pour faire telle ou telle opération, toutes les circonstances n'étant pas également favorables au succès de l'opération. V. INDICATION.

**OPPOSANT, ANTE.** adj. [*opponens*, all. *Gegensteller*, angl. *opponent, opposing*, it. *opponente*, esp. *oponente*]. Qui met en opposition ou en face. ‖ S. m. *Opposant du petit doigt* (*carpo-métacarpien du petit doigt*, Ch.). Muscle situé dans l'éminence hypothénar, qui s'étend du ligament annulaire antérieur du carpe et de l'apophyse de l'os crochu au bord interne du cinquième os métacarpien, et qui porte celui-ci en avant, en le rapprochant de la ligne médiane. — *Opposant du pouce* (*carpo-métacarpien du pouce*, Ch.). Muscle situé dans l'éminence thénar, qui s'étend du ligament annulaire antérieur du carpe et de l'os trapèze au bord externe du premier os métacarpien : il porte celui-ci dans l'adduction.

**OPPOSITION.** s. f. [*oppositio*, all. et angl. *Opposition*, it. *opposizione*, esp. *oposicion*]. — *Mouvement d'opposition*. Celui qu'exécutent les muscles opposants, et par lequel le pouce se met en face de chacun des autres doigts : ce mouvement n'est qu'à l'état d'ébauche dans le petit doigt.

**OPPOSITO-POLAIRE.** adj. — *Cellules opposito-polaires*. Cellules nerveuses bipolaires, dont les deux prolongements naissent aux deux extrémités du corps cellulaire allongées en fuseau.

**OPPRESSION.** s. f. [*oppressio*, all. *Beklemmung*, angl. *oppression*, it. *oppressione*, esp. *opresion*]. État dans lequel le malade éprouve la sensation d'un poids sur la partie affectée, dont l'action est, par cela même, embarrassée. — Spécialement, l'oppression de la poitrine. V. ASTHME. ‖ *Oppression des forces*. État dans lequel le malade, loin de manquer de forces, est embarrassé de leur excès, et opprimé, pour ainsi dire, sous sa propre puissance.

**OPSIGONE.** adj. [*opsigonus*, ὀψίγονος, de ὀψὲ, tard, et γίγνομαι, je suis engendré; all. *nachgeboren*, *nachkom-*

*mend, Weisheitzahn*, angl. *opsigonous*, it. *ossigono*, esp. *opsigono*]. S'est dit des dents de sagesse, parce qu'elles sortent les dernières.

**OPSIOMÈTRE.** [de ὤψς, vision, et μέτρον, mesure]. Instrument servant à mesurer la distance de la vision distincte.

**OPSIONOSE.** s. f. [de ὄψις, vue, et νόσος, maladie]. Maladie de l'œil, de la vision en général.

**OPSIURIE.** s. f. (Gilbert et Lereboullet) [de ὄψιος, qui arrive ou se fait tard, et οὖρον, urine]. Urine retardée; symptôme consistant en ce fait que les urines émises dans l'heure qui suit les repas sont moins abondantes que celles émises pendant la période de jeûne; les urines sont donc retardées, et il existe une inversion du rythme de l'élimination aqueuse accompagnée d'une inversion parallèle du rythme de l'élimination azoturique. Pour mettre ce symptôme en évidence, il faut fractionner les urines, c'est-à-dire recueillir les urines toutes les quatre heures, le malade faisant seulement deux repas par jour et n'ingérant aucun liquide dans l'intervalle; on reconnaît alors, dans le cas d'opsiurie, que les urines digestives sont les moins abondantes, celles du jeûne et notamment celles du matin au réveil sont au contraire extrêmement abondantes. Ce symptôme s'explique par le retard dans l'absorption aqueuse de la muqueuse intestinale dû à la pléthore portale; il doit donc être ajouté à ceux qui traduisent l'hypertension portale. Mais, ce qui le rend particulièrement intéressant, c'est qu'il se montre avant les autres symptômes du même ordre; il existe dès la phase préascitique des cirrhoses veineuses et apparaît aussi dans les cirrhoses biliaires et certains cas de foie cardiaque (Gilbert et Lereboullet).

**OPSOMANE.** adj. et s. m. [*opsomanes*, ὀψομανὴς, de ὄψον, aliment, et μανία, manie; esp. *opsomano*]. Qui aime avec passion une espèce particulière d'aliments.

**OPTICO-TROCHLÉI-SCLÉROTICIEN.** adj. et s. V. Oblique (*Grand*) *de l'œil*.

**OPTIQUE.** s. f. [*optice*, de ὄπτομαι, je vois; all. *Optik*, angl. *optics*, it. *ottica*, esp. *optica*]. Partie de la physique qui traite des phénomènes de la lumière, spécialement de ceux qui ont rapport à sa propagation en ligne directe, la *dioptrique* et la *catoptrique* traitant des phénomènes, de la lumière *réfractée* ou *réfléchie*. V. Lumière.

**OPTIQUE.** adj. [*opticus*, ὀπτικὸς, all. *optisch*, angl. *optic*, it. *ottico*, esp. *optico*]. Qui a rapport à la vue, à la vision, à l'optique: *angle optique, axe optique, centre optique*. — En anatomie, *couche optique* (*thalamus opticus*). Renflement ovoïde du milieu de la face interne de chaque hémisphère cérébral, dont la grosse extrémité est tournée en arrière et en dehors, et qui est situé en dehors et au devant des tubercules quadrijumeaux, au-dessus et en dedans du pédoncule cérébral, en arrière et en dedans du corps strié. Chaque couche optique présente: 1° une face supérieure, convexe, en rapport avec la voûte à trois piliers et la toile choroïdienne et concourant à former le plancher des ventricules latéraux: cette face présente en avant une saillie mamelonnée (*corpus subrotondum*), auquel aboutit le pilier antérieur de la voûte; au milieu, un tubercule moyen, moins saillant; en arrière, une saillie très prononcée, répondant à l'extrémité postérieure; 2° une face interne formant en avant la paroi latérale correspondante du ventricule moyen, répondant en arrière aux tubercules quadrijumeaux; 3° une extrémité postérieure (*pulvinar thalami optici*) renflée, arrondie et contournée par le pilier postérieur de la voûte; 4° une extrémité antérieure, mince, contournée par le pilier antérieur; 5° une face inférieure, reposant en avant sur le pédoncule cérébral, libre en arrière, où elle présente deux renflements, les *corps genouillés interne* et *externe*, dont le bord antérieur se continue avec la *bandelette d'origine des nerfs optiques*, tandis que leur partie postérieure est reliée au tubercule quadrijumeau postérieur pour le premier, antérieur pour le second; 6° une face externe adossée au corps strié, dont la couche optique se distingue par sa couleur blanche et par sa forme ovoïde [V. Strié (*Corps*)]. Chaque couche optique est formée de substance blanche et de substance grise à cellules multipolaires. C'est à la couche de substance blanche qui la recouvre que la couche optique doit sa couleur différente de celle du corps strié. La substance grise a été décrite comme formant plusieurs amas ou noyaux dans les parties supérieure, interne et postérieure de la couche optique: d'après Meynert, cette apparence est due au mode de distribution des faisceaux de fibres qui entrent et sortent de ce ganglion central, et ne résulte pas d'une structure ou d'une corrélation différente pour chaque noyau. D'après le même auteur, la couche optique entre en connexion avec l'écorce des hémisphères par un ensemble de fibres dites *cortico-optiques*, qui se rendent aux lobes frontal, pariétal, temporal et occipital; de plus, elle est en rapport, par un faisceau dit *racine inférieure*, avec l'écorce de la scissure de Sylvius; un autre faisceau, dit *racine supérieure*, est constitué par le pilier antérieur de la voûte, qui aboutit au tubercule antérieur de la face supérieure de la voûte. Latéralement, la couche optique reçoit des faisceaux qui pénètrent par sa face interne, traversent la substance grise et aboutissent à un noyau central, *centre médian* (Luys). D'après Nothnagel, Meynert et Wundt, la couche optique serait le centre des mouvements inconscients qui se font par action réflexe à la suite d'impressions parties des surfaces sensibles périphériques, avec lesquelles elle est en connexion par l'intermédiaire du pédoncule cérébral, du bulbe et de la moelle épinière: les transmissions motrices qui en partent sont croisées partiellement; la lésion des couches optiques peut produire des mouvements de manège dans lesquels la rotation a lieu du côté sain ou du côté opéré suivant que la lésion porte sur leur partie postérieure ou antérieure. Au contraire, Luys et Ferrier font de la couche optique un centre de réception et même d'élaboration des sensations générales et spéciales, qui de là s'irradieraient vers l'écorce du cerveau. — *Nerf optique* ou *de la seconde paire*. Il naît de la substance cérébrale par trois racines, deux blanches et une grise. La racine blanche externe vient du corps genouillé externe et du tubercule quadrijumeau antérieur; l'interne, du corps genouillé interne et du tubercule quadrijumeau postérieur: ces deux racines se réunissent en une sorte de ruban plat (*bandelette optique*) qui contourne la face inférieure du pédoncule cérébral sans contracter d'adhérence avec lui. Ce ruban s'arrondit peu à peu, et, arrivé au-dessus de la selle turcique, il se réunit à celui du côté opposé, en formant une commissure quadrilatère assez large appelée *chiasma des nerfs optiques*, et à la partie antérieure et inférieure de laquelle aboutit la racine grise de ces nerfs, qui est située sur le prolongement du bec du corps calleux et qui est formée de deux lames, l'une antérieure, fibreuse, qui se continue avec le névrilème du nerf optique, l'autre postérieure, nerveuse: cette racine grise (*pars anterior infundibuli* de Tarin, *lame grise de la jonction des nerfs optiques* de Vicq d'Azyr) présente sur sa ligne médiane un point transparent à travers lequel on aperçoit la cavité du troisième ventricule, dont elle concourt à former la partie antérieure. Émanés de la partie antérieure du chiasma, les deux nerfs s'écartent l'un de l'autre: chacun d'eux pénètre dans l'une des cavités orbitaires par le trait optique correspondant, et, parvenu à la partie postérieure du globe de l'œil, se rétrécit et perce la sclérotique au-dessous et en dedans de l'axe optique, pour aller s'épanouir dans la rétine, vers le milieu de laquelle il

se présente à l'ophtalmoscope sous forme d'un disque rond, blanchâtre, qui est dit *sa papille*. Ce nerf est uniquement apte à faire naître des sensations visuelles; ses lésions n'occasionnent aucune douleur et ne provoquent aucun mouvement, V. Rétine et Vision. — Fig. 503. Origines des fibres optiques et leur entre-croisement dans le chiasma.



Fig. 503. — Fibres *optiques* et chiasma.

*a*, *a*, *c*, fibres externes qui se rendent directement d'un hémisphère à la moitié externe de la rétine de l'œil correspondant; *b*, *b*, fibres nerveuses internes s'entre-croisant dans le chiasma et se rendant à la moitié interne de la rétine de l'œil opposé; *g* et *f*, tubercules quadrijumeaux; *d*, *e*, corps genouillés. 1, noyau du tubercule supérieur, rond, gris-rougeâtre; 2, noyaux du tubercule antérieur; 3, substance blanche qui sépare les deux noyaux; 4, partie grise servant de communication entre le tubercule du côté opposé; *l*, artère optique antérieure provenant de la cérébrale moyenne; *i*, *m*, artères optiques moyennes, ou genouillées, provenant du plexus choroïdien (Galezowski). — *Atrophie du nerf optique*. Disparition ou diminution de volume, partielle ou totale, des éléments nerveux du nerf optique, s'annonçant par certaines lésions visibles à l'ophtalmoscope et par une diminution de l'acuité visuelle. La destruction plus ou moins complète des fibres nerveuses optiques peut être la conséquence d'une des formes de l'inflammation du nerf, ou de rétinites pigmentaires ou spécifiques, ou de lésions de la cinquième paire cranienne ou de la compression du nerf optique; elle accompagne certaines maladies du cerveau et de la moelle épinière, notamment l'ataxie locomotrice; enfin il existe une atrophie simple, essentielle, progressive, sans état morbide antécédent ou concomitant. Souvent l'atrophie amène une cécité complète et irrémédiable, dont le traitement, qui s'adresse aux causes plus qu'à la lésion elle-même, arrête difficilement la marche. — *Inflammation du nerf optique* [*névrite optique*]. Inflammation du tissu propre du nerf optique, dont on distingue deux formes principales : dans l'une (*neuro-rétinite*, *névrite ascendante*), l'inflammation, localisée d'abord à l'extrémité oculaire, périphérique, du nerf, s'étend dans une certaine zone de la rétine autour de la papille, puis remonte sur une étendue variable vers l'origine du nerf : les tumeurs, épanchements, exsudats de la base du crâne, en sont la cause ordinaire; dans l'autre forme (*névrite descendante*), une maladie de l'encéphale et des méninges, ordinairement inflammatoire, est le point de départ de la phlegmasie qui se propage consécutivement le long du nerf optique jusqu'à son extrémité oculaire. Dans les deux cas, le traitement est subordonné à la maladie causale. — *Trou optique*. Ouverture circulaire que présente la base de chacune des petites ailes du sphénoïde, et qui donne passage au nerf optique et à l'artère ophtalmique, située au côté externe du nerf.

**OPTOGRAPHE.** s. m. [de ὤψ, œil, γραφειν, écrire]. Image rétinienne photographique produite par la destruction du pourpre rétinien.

**OPTOMÈTRE.** m. [de ὄπτεσθαι, voir, et μέτρον, mesure; all. *Optometer*, *Schmesser*, angl. *optometer*, it. *ottometro*, *optometro*]. Appareil pour mesurer la portée de la vue.

**OPTOMÉTRIE.** s. f. L'emploi de l'optomètre. ‖ La *dioptrique* considérée dans ses rapports avec l'œil; étude de la réfraction des rayons lumineux par les milieux réfringents du globe oculaire. V. Vision.

**OPTO-STRIÉ, ÉE.** adj. Qui est relatif à la couche optique et aux corps striés. — *Corps opto-strié*. La couche optique et le corps strié considérés ensemble, comme un seul ganglion.

**OPUNTIA.** s. m. V. Cactier et Cochenille.

**OR.** s. m. [*aurum*, χρυσὸς, all. et angl. *Gold*, it. et esp. *oro*] (Au). Métal d'un beau jaune, d'une pesanteur spécifique de 19,257; le plus ductile et le plus tenace des métaux; très réfractaire, fusible vers 1 050°; inaltérable à l'air, sous l'influence duquel il ne s'oxyde qu'à l'aide d'une forte chaleur longtemps continuée; soluble dans le chlore, le brome, le mercure et l'eau régale. Ce corps a été préconisé comme antisyphilitique, en poudre, à la dose de 0gr,01 à 0gr,20, à l'extérieur en pommade. On emploie aussi le *bromure d'or* en granules de 0gr,001 à la dose de 5 à 10 milligrammes, comme succédané du bromure de potassium, le *chlorure d'or*, le *chlorure d'or et d'ammonium*, le *chlorure d'or et de soude* (V. Chlorure), l'*iodure d'or* (V. Iodure), le *peroxyde d'or*, le *cyanure d'or*, le *sulfocyanure d'or*. — *Or de Mannheim*. (V. Laiton.) — *Or musif* ou *mussif*. Le deutosulfure d'étain. — *Or potable*. Liquide huileux qu'on obtient en agitant une dissolution de perchlorure d'or avec de l'éther, et qu'on regardait autrefois comme cordial. — *Or potable d'Helvétius* (*teinture d'or*). On mêle à une dissolution de 2 grammes d'or, dans 32 grammes d'eau régale, 32 grammes d'huile essentielle de romarin, qui prend une belle couleur jaune en s'unissant à l'or et séparant l'acide. On décante l'huile colorée qui surnage, et on la dissout dans l'alcool. Cette liqueur était employée anciennement par gouttes, comme cordiale. Elle ne pouvait agir que par l'huile essentielle et l'alcool.

**ORAGE.** s. m. Vent violent avec forte dépression barométrique, éclairs et foudre, pluie et grêle parfois. Causés par l'état électrique de l'air et des nuages, état qui provient lui-même de l'évaporation des eaux terrestres, les orages ont sur l'organisme une influence surtout manifeste chez les névropathiques, dans les époques d'épidémies, etc. Ils ont d'ailleurs une action certaine sur les microbes, et toutes les fermentations deviennent plus actives et plus rapides par un temps d'orage; peut-être peuvent-ils agir de même sur les microbes pathogènes et les rendre particulièrement nocifs.

**ORAL, ALE.** adj. [de *os*, bouche; angl. et esp. *oral*]. Qui a rapport à la bouche : *cavité orale*, *expression orale*.

**ORANGE.** s. f. [*aurantium*, all. *Pomeranze*, angl. *orange*, it. *arancia*, esp. *naranja*]. Fruit de l'oranger, globuleux, jaune rougeâtre, à écorce mince, lisse ou rugueuse, à chair alimentaire, rafraîchissante, dont le jus ou suc sert à faire l'*orangeade* et à préparer un *sirop*. Le zeste fournit par expression une grande quantité d'huile volatile dite *essence de Portugal*. — *Orange amère*. V. Chinois et Bigaradier.

**ORANGE.** adj. et s. m. [all. *orangenbeld*, angl. *orange*, *tawny*, it. *arancioso*, esp. *naranjado*]. Qui est de la couleur de l'orange.

**ORANGEADE.** s. f. [all. *Pomeranzenwasser*, angl. *sherbet*, it. *aranciata*, esp. *naranjada*]. Boisson qu'on prépare en mêlant le suc d'orange avec de l'eau sucrée. — *Orangeade purgative*. Limonade purgative aromatisée avec teinture de zestes frais d'orange, 2 grammes.

**ORANGER.** s. m. [*Citrus aurantium*, all. *Pomeranzenbaum*, angl. *orange-tree*, it. *melarancio*, esp. *naranjo*]. Arbre de la famille des aurantiacées, originaire de la Chine, dont les feuilles et les fleurs sont employées en infusion comme calmantes et antispasmodiques. Les fleurs (*flores naphæ*) donnent, à la distillation, l'*eau de fleur d'oranger* (*aqua naphæ*); on en retire aussi une essence appelée *néroli* et on en prépare un *sirop*. — *Oranger amer*. V. Bigaradier.

**ORANGETTE.** s. f. Fruit de l'*oranger* ou du *bigaradier* tombé avant la maturité et encore petit, d'où le nom de *petit grain* qu'on lui donne. L'essence, extraite par distillation, est l'*essence de petit grain*; on en retire une teinture amère très stomachique, et l'on en fait les *pois d'oranges à cautères*, ou *pois bruns*.

**ORA SERRATA.** [de *ora*, bord, et *serrata*, à dents de scie]. Ligne circulaire dentelée qui établit la démarcation entre la zone ciliaire et la zone choroïdienne de la choroïde.

**ORB** (Bavière), *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 10°5, contenant 32 grammes de sels, dont 26,3 de chlorure de sodium. Établissement; cure de petit-lait.

**ORBICULAIRE.** adj. [*orbicularis*, de *orbiculus*, diminutif de *orbis*, cercle; all. *kreisförmig*, angl. *orbicular*, it. *orbicolare*, esp. *orbicular*]. Se dit d'une surface plane ou d'un corps aplati dont le contour est sensiblement arrondi et approche de la forme d'un cercle : *compresse orbiculaire*.

**ORBICULAIRE.** s. m. Muscle de forme orbiculaire. — *Orbiculaire des lèvres* (*muscle labial*). Muscle placé autour de l'ouverture de la bouche, dans l'épaisseur des lèvres, et considéré par quelques anatomistes comme formé de deux muscles distincts, l'un supérieur, l'autre inférieur, réunis au niveau des commissures. Les fibres profondes lui appartiennent en propre et forment un cercle complet; les autres se continuent avec les fibres musculaires voisines, du buccinateur, des élévateurs, etc. Il a pour fonction de rétrécir l'ouverture de la bouche, de rapprocher les lèvres l'une de l'autre, de porter leurs bords libres en avant dans la succion, le jeu de certains instruments à vent, etc. — *Orbiculaire des paupières* (*naso-palpébral*, Ch.). Muscle formant une couche plate et assez mince au-dessous de la peau des paupières et au niveau des bords de l'orbite. On lui décrit : une *portion orbitaire* ou *extra-palpébrale*, périphérique, qui s'insère en dehors à l'angle supérieur et externe de l'orbite, et en dedans, d'une part, par l'intermédiaire du ligament palpébral interne, à la crête de l'apophyse montante du maxillaire supérieur (*tendon direct de l'orbiculaire*); d'autre part, au bord interne de l'orbite; une *portion palpébrale*, qui, en dedans, s'attache au tendon direct, et, en dehors, aux deux bords du ligament palpébral externe; une *portion ciliaire*, qui va de la crête lacrymale et du ligament palpébral interne au ligament palpébral externe, et dont une partie se termine à la peau du bord libre de la paupière, tandis qu'une autre partie, dite *muscle de Horner*, s'attache à la partie réfléchie du ligament palpébral interne (*tendon réfléchi de l'orbiculaire*). V. Larme et Paupière.

**ORBITAIRE.** adj. [all. et angl. *orbital*, it. *orbitale*, esp. *orbitario*]. Qui a rapport à l'orbite. — *Arcade orbitaire*. Rebord saillant de la paroi supérieure de l'orbite, qui fait partie de l'os frontal et se termine par deux apophyses appelées *apophyses orbitaires* : l'une, *interne*, articulée avec l'os unguis; l'autre, *externe*, articulée avec le malaire. — *Artère orbitaire*. L'artère *ophtalmique*. — *Cavité orbitaire*. V. Orbite. — *Fentes orbitaires supérieure* et *inférieure*. V. Sphénoïdal et Sphéno-maxillaire. — *Fosse orbitaire*. V. Orbite. — *Nerf orbitaire*. Rameau du nerf maxillaire supérieur, qui pénètre dans l'orbite par la fente sphéno-maxillaire, et se termine à la partie externe de la paupière supérieure. — *Trous orbitaires internes*. Ils sont distingués en *antérieur* et *postérieur*; situés en avant du trou optique, au niveau de l'angle supérieur et interne de l'orbite, ils sont formés par la réunion de deux échancrures du coronal avec deux semblables de l'ethmoïde.

**ORBITE.** s. f. (quelques-uns le font masculin) [de *orbita*, proprement trace de roue; de *orbis*, cercle, *orbis*, *orbiculus*, orbite de l'œil; all. *Augenhöhle*, angl. *soket*, *orbit*, it. et esp. *orbita*, *cavité* ou *fosse orbitaire*]. Cavité destinée à loger l'organe de la vue, située à la partie supérieure de la face, et composée de sept os, savoir : du frontal supérieurement, de l'os palatin et de l'os maxillaire inférieurement, du sphénoïde et de l'os malaire à la partie externe, de l'ethmoïde et de l'os unguis à la partie interne. Les orbites ont la forme d'une pyramide creuse, dont la base serait tournée en avant et en dehors. Elles présentent une *face supérieure* ou *voûte*, formée par le frontal et le sphénoïde, et creusée en dehors par la *fossette lacrymale*; une *face inférieure* ou *plancher*, constituée par les os malaire, maxillaire supérieur et palatin, et traversée par la *gouttière sous-orbitaire*, à laquelle fait suite le canal de même nom; une *paroi interne*, formée par l'apophyse montante du maxillaire supérieur, l'unguis, l'ethmoïde et une petite portion du sphénoïde; une *paroi externe*, épaisse, formée par l'os malaire et l'apophyse orbitaire de la grande aile du sphénoïde; quatre *angles*, dont deux supérieurs, formés en dehors par la suture du frontal avec l'os malaire et le sphénoïde, en dedans par la suture du frontal avec le maxillaire, l'unguis et l'ethmoïde, et deux inférieurs, qui répondent en dedans à l'union du maxillaire avec l'unguis et l'ethmoïde et de celle-ci avec le palatin, en dehors à l'os malaire; une *base* ou *rebord orbitaire*; un *sommet*, occupé par la fente sphénoïdale. Elles sont remplies par le globe de l'œil, ses muscles, ses nerfs, ses vaisseaux, la glande lacrymale, etc. — Fig. 5)4. Région orbitaire (muscles et nerfs). A, coupe de l'orbiculaire; B, coupe de l'os frontal; C, glande lacrymale; D, releveur de la paupière supérieure; E, filet anastomotique entre l'ophtalmique et le sous-orbitaire; F, releveur; G, insertion du grand oblique; H, insertion du petit oblique; I, nerf sus-orbitaire; J, nerf lacrymal; K, nerfs ciliaires; L, branche inférieure du nerf moteur oculaire commun; M, racine sensitive du ganglion ophtalmique; N, ganglion ophtalmique; O, insertion du droit externe; P, orbiculaire; W, filet du nerf vidien qui fait communiquer le ganglion géniculé avec le ganglion de Meckel; Z, nerf buccal anastomosé au facial (B. Anger). — *Inflammation de l'orbite*. Les lésions inflammatoires de l'orbite sont : le *phlegmon* du tissu cellulo-graisseux situé en arrière de l'œil, au fond de la cavité orbitaire; il résulte d'un traumatisme accidentel ou chirurgical, déterminant la pénétration d'un

microbe pyogène, ou accompagne les fièvres graves, le microbe étant amené alors par la voie sanguine; la résolution peut être obtenue par l'emploi des antiphlogistiques ; mais souvent la suppuration survient et nécessite une incision faite sur le point le plus saillant de la tumeur en dirigeant la pointe du bistouri vers la paroi orbitaire pour éviter de blesser le globe de l'œil; — l'*ostéite* et la *périostéite* des parois de l'orbite, qui sont le plus souvent d'origine tuberculeuse ou syphilitique et réclament un traitement antidiathésique; elles résultent parfois d'un traumatisme, et peuvent, comme le phlegmon, être suivies d'abcès. — *Lésions traumatiques de l'orbite*. La *contusion* et les *plaies contuses* s'accompagnent ordinairement d'ecchymoses, quelquefois de fractures, d'épanchements sanguins, de phlegmon, parfois

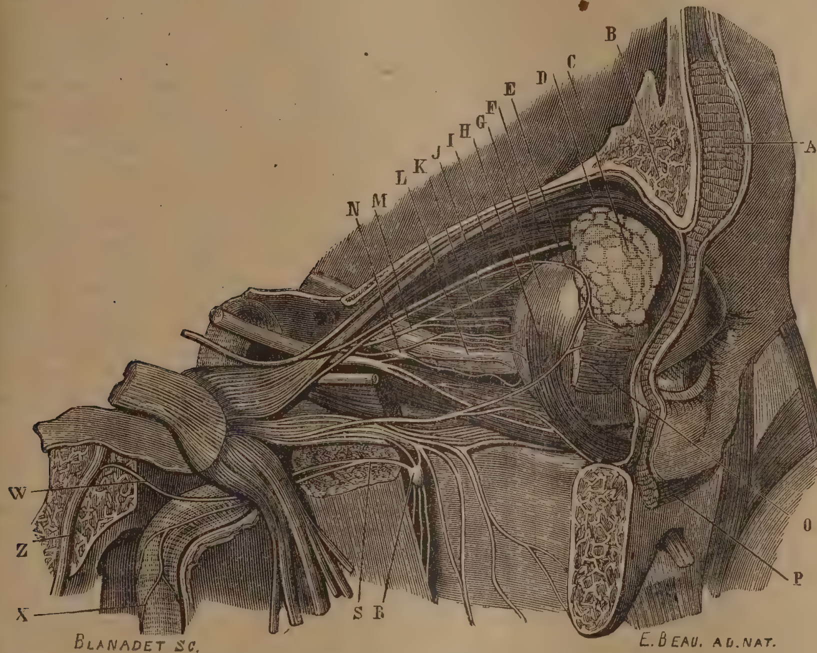



Fig. 504. — *Orbite.*

même d'amaurose immédiate ou consécutive : les antiphlogistiques, les dérivatifs, le repos de l'organe, suffisent quand la lésion est simple; le traitement des complications est subordonné à leur nature. Les *fractures* portent plus souvent sur la base de l'orbite, surtout à sa partie externe, que sur les parois ou le sommet de la cavité : elles peuvent être compliquées de fracture du crâne, de plaies ou contusions de la base de l'encéphale, de lésions du globe oculaire ou des nerfs optique, frontal, sous-orbitaire. Le rebord orbitaire peut être déplacé : la réduction en est ordinairement facile. Si la fracture est comminutive, il faut enlever les esquilles non adhérentes. Les *piqûres* et les *plaies par armes à feu* sont souvent pénétrantes, c'est-à-dire qu'elles atteignent le globe oculaire, ses annexes, ou le cerveau, surtout lorsqu'elles sont compliquées de la présence d'un corps étranger : ce corps doit être enlevé immédiatement; ensuite, le traitement doit être essentiellement antiseptique. — *Tumeurs de l'orbite*. Les unes se développent primitivement dans l'orbite, en prenant naissance dans les parois osseuses ou dans l'un des organes contenus dans la cavité; les autres, nées dans une autre région, pénètrent secondairement dans l'orbite. Elles présentent les mêmes symptômes dans les deux cas : exophtalmie, gêne des mouvements de l'œil, sensation de tiraillement et parfois douleurs vives, troubles variés et plus ou moins graves de la vue, déformation de la face et compression du cerveau à la suite de l'amincissement et de la perforation des parois de l'orbite. Leur nature varie : les lipomes et les fibromes sont rares; les exostoses sont le plus souvent d'origine tuberculeuse ou syphilitique ; les kystes sont congénitaux (dermoïdes) ou accidentels (séreux ou hydatiques); les tumeurs pulsatiles sont symptomatiques de diverses lésions siégeant dans l'orbite ou hors d'elle (anévrysme du tronc de l'ophtalmique, tumeurs érectiles, cirsoïdes, communication de la carotide interne et du sinus caverneux); enfin on a observé des sarcomes et des carcinomes.

**ORBITOCÈLE.** s. f. Tumeur de l'orbite. — L'exophtalmie.

**ORBITO-EXTUS-SCLÉROTICIEN.** adj. et s. m. V. DROIT *externe de l'œil*.

**ORBITO-INTUS-SCLÉROTICIEN.** adj. et s. m. V. DROIT *interne de l'œil*.

**ORBITO-MAXILLI-LABIAL.** adj. et s. m. V. ÉLÉVATEUR *propre de la lèvre supérieure*.

**ORBITO-OCULAIRE.** adj. — *Aponévrose orbito-oculaire*. La capsule de Tenon.

**ORBITO-PALPÉBRAL.** adj. et s. m. V. ÉLÉVATEUR *de la paupière supérieure*.

**ORCANETTE.** s. f. [*Alkanna tinctoria*, Tausch, *Lithospermum tinctorium*, DC., *Anchusa tinctoria*, L., all. *Ochsenzunge*, angl. *orchanet*, it. *ancusa*, esp. *orcaneta*]. Plante borraginée dont la racine contient une matière colorante rouge (*anchusine* ou *orcanettine*) et un peu astringente, dont on se sert pour colorer certains médicaments. Elle a été employée aussi en technique histologique et préconisée par Achard comme colorant de la graisse.

**ORCANETTINE.** s. f. [all. *Orchanettin*, angl. *orchanetine*, it. et esp. *orcanetina*]. L'anchusine.

**ORCÉINE.** s. f. ($C^{14}H^{7}AzO^{6}$). Matière colorante de l'orseille, qui se forme quand on fait agir simultanément l'air, l'eau et l'ammoniaque sur l'orcine. C'est une poudre cristalline rouge, peu soluble dans l'eau et dans l'éther, soluble dans l'alcool et les alcalis.

**ORCHIALGIE.** s. f. [de ὄρχις, testicule, et ἄλγος, douleur]. Douleur testiculaire, névralgie du testicule.

**ORCHIDOPEXIE.** s. f. [de ὄρχις, testicule, et πῆξις, fixation], et **ORCHIDORRAPHIE.** s. f. [de ὄρχις, testicule, et ῥαφή, suture]. Synonyme : *Célorraphie*. Opération qui a pour but de fixer le testicule à sa place normale dans les bourses; on la pratique dans le cas de testicule en ectopie inguinale ou abdominale; on détache le testicule de ses adhérences, on sectionne le crémaster et la tunique

fibreuse commune, et on amène l'organe dans le scrotum, où on le fixe par des points de suture qui traversent l'albuginée. En même temps, on ferme le canal vagino-péritonéal, de façon à empêcher une hernie inguinale de la variété congénitale de se produire.

**ORCHIDOTHÉRAPIE.** s. f. [de ὄρχις, testicule, et θεραπεύειν, traitement]. Emploi thérapeutique d'extrait testiculaire suivant la méthode de Brown-Séquard.

**ORCHI-ÉPIDIDYMITE.** s. f. V. ORCHITE.

**ORCHIOCÈLE** et non **ORCHIDOCÈLE.** s. f. [*orchiocele*, de ὄρχις, testicule, et κήλη, tumeur; esp. *orquiocele*]. Tumeur du testicule; vulgairement *hernie humorale.* — Autrefois, nom générique des maladies du testicule et de ses enveloppes. V. SARCOCÈLE.

**ORCHIOCOQUE.** s. m. Coccus décrit par Hugounenq et Eraud comme cause de l'épididymite blennorragique.

**ORCHIODYNIE.** s. f. [de ὄρχις, testicule, et ὀδύνη, douleur]. V. ORCHIALGIE.

**ORCHIOTOME.** adj. et s. m. Instrument servant à l'orchiotomie.

**ORCHIOTOMIE** ou **ORCHITOMIE** et non **ORCHIDOTOMIE.** s. f. [de ὄρχις, testicule, et τομή, section]. La castration.

**ORCHIS.** s. m. [de ὄρχις, testicule; all. *Knabenkraut*, angl. *orchis*, it. *testicolo di cane*, *orchide*, esp. *orquis*]. Genre de plantes de la famille des orchidées, pourvues de bulbes qui servent à préparer le *salep*. V. ce mot.

**ORCHITE.** s. f. [*orchitis*, de ὄρχις, testicule; all. *Hodenentzündung*, angl. *orchitis*, it. *orchite*, esp. *orquitis*]. Inflammation du testicule, appelée aussi *didymite*. Elle se présente sous la forme *aiguë* ou *chronique*. L'orchite est toujours due à la localisation sur le testicule d'un agent infectieux venu du dehors, ou habitant les cavités naturellement infectées de l'organisme. Le microbe peut pénétrer par l'urètre et arriver au testicule, en remontant les voies spermatiques; dans ce cas, l'épididyme est pris en même temps que le testicule et souvent même exclusivement; c'est le cas pour la blennorragie, et l'orchite qui la complique si fréquemment est plus justement appelée épididymite ou orchi-épididymite blennorragique. Dans d'autres cas, au contraire, l'agent infectieux est apporté au testicule par la voie sanguine; c'est le cas pour les orchites apparaissant au décours de maladies infectieuses graves (orchite variolique, typhique) ou des oreillons, dont l'agent, encore mal connu, semble avoir une prédilection pour le testicule. Dans l'orchite blennorragique, l'épididyme est ordinairement le siège principal, parfois unique, de l'inflammation : cependant le testicule offre habituellement un gonflement notable; de plus, la tunique vaginale est presque toujours le siège d'un épanchement le plus souvent circonscrit, constamment situé en avant et en dehors, et ne formant pas une hydrocèle proprement dite; l'épididyme, surtout au niveau de sa queue, est le siège d'indurations persistantes, qui s'accompagnent parfois d'oblitération, du moins temporaire, des voies spermatiques, d'où résulte l'infécondité quand la lésion est bilatérale. Cette variété d'orchi-épididymite survient, en général, dans la blennorragie aiguë, entre la deuxième et la quatrième semaine, souvent au douzième jour, rarement dans la première semaine; mais elle peut se montrer à toutes les périodes, et même dans le cas de blennorragie chronique, alors que le malade n'attire plus l'attention sur son écoulement urétral devenu très faible, et attribue de bonne foi l'orchite à un traumatisme ou à un effort. Dans les autres formes, c'est sur le testicule que portent principalement les lésions inflammatoires, qui amènent le gonflement de l'organe par hypergenèse et hypertrophie de ses éléments : les lésions de l'épididyme sont accessoires, mais presque toujours la tunique vaginale contient de la sérosité. L'orchite traumatique, due à la pénétration directe de l'agent infectieux dans le testicule, est la forme qui s'accompagne le plus souvent de suppuration, laquelle est suivie de la désorganisation et de la disparition d'une partie plus ou moins étendue des canaux séminifères. A peine le malade éprouve-t-il un peu de pesanteur dans le scrotum que bientôt le gonflement, la chaleur, la rougeur, sont très prononcés, et qu'une douleur extrêmement vive rend tout mouvement insupportable. Souvent il y a une sorte d'étranglement qui détermine des accidents sympathiques, tels que des hoquets, des vomissements, etc. Dans tous les cas, les symptômes inflammatoires, bien que peu intenses, persistent assez longtemps. Quelquefois la maladie se termine par induration. Le phénomène est beaucoup plus sérieux si le testicule est en ectopie; alors les symptômes d'étranglement sont plus marqués, et une véritable péritonite peut se développer par transmission de l'inflammation à la grande séreuse péritonéale. On combat l'orchite par les moyens antiphlogistiques : sangsues sur le trajet du cordon, cataplasmes émollients et narcotiques, grands bains, boissons délayantes, laxatifs doux, surtout repos au lit, onctions belladonées; les bourses doivent être relevées et soutenues au moyen d'une plaque en caoutchouc, en carton, en liège. L'*orchite chronique*, beaucoup plus rare, à l'état simple, essentiel, succède à la forme aiguë ou apparaît d'emblée après les contusions de la glande ou les suppurations chroniques de l'urètre, comme celles consécutives au cathétérisme chez le vieillard. Le plus souvent, elle dépend de la tuberculose ou de la syphilis. V. SARCOCÈLE. — *Orchite syphilitique*. V. SARCOCÈLE *syphilitique*. — *Orchite tuberculeuse*. V. SARCOCÈLE *tuberculeux*. — *Orchite varioleuse*. Nulle infection, les oreillons mis à part, ne frappe aussi souvent le testicule que la variole; l'orchite varioleuse signalée par Velpeau a été surtout étudiée par Béraud (1859), qui distingua deux variétés : l'orchite périphérique et l'orchite parenchymateuse; les auteurs récents, Chiari et surtout Esmonet, ont décrit à nouveau cette manifestation sans retrouver les deux variétés de Béraud. Dans la variole mortelle, on trouve des altérations du testicule 9 fois sur 10; les altérations sont exceptionnelles dans la variole hémorragique primitive (1 fois sur 6) (Esmonet). Cliniquement, l'orchite varioleuse passe le plus souvent inaperçue; les seuls symptômes qui permettent de la reconnaître sont la douleur spontanée, car la douleur provoquée existe toujours du fait des lésions scrotales, et le gonflement du testicule. A l'autopsie, le testicule est augmenté de volume et de consistance; sa coloration est gris rougeâtre, et, dans quelques cas, se détachent sur ce fond des nodules jaunâtres; même quand le testicule paraît sain macroscopiquement, l'examen histologique peut y révéler des lésions; l'épididyme est parfois touché, et c'est seulement dans ces cas qu'on rencontre un épanchement dans la vaginale. La lésion fondamentale du testicule varioleux est l'infiltration diffuse ou nodulaire du tissu conjonctif, à laquelle s'ajoutent les vaso-dilatations, les hémorragies et les lésions des tubes séminifères. Le tissu conjonctif intertubulaire est le siège d'une infiltration fibrino-leucocytaire riche en mononucléaires, en éosinophiles et en *mastzellen*; on y trouve aussi quelques *plasmazellen*, mais les polynucléaires neutrophiles y sont rares ou absents. Cette formule leucocytaire indique bien que l'orchite est due à l'agent même de la variole, et non à un microbe surajouté, streptocoque ou staphylocoque, bien que l'on trouve fréquemment ces bactéries à l'ensemencement du parenchyme. Les lésions du tube séminipare sont variables depuis le catarrhe léger, n'entraînant la desquamation que de spermatozoïdes et de spermatocytes, jusqu'au catarrhe intense, ne laissant que quelques cellules accolées à la paroi d'où part un fin réseau chevelu. L'or-

chite varioleuse ne se termine pas par suppuration : l'atrophie testiculaire peut y succéder (Esmonet).

**ORCHITOMIE.** s. f. V. ORCHIOTOMIE.

**ORCHOTOMIE.** s. f. [*orchotomia*, de ὀρχοτομία, de ὄρχις, testicule, et τομή, section ; ὀρχοτομία, est dans les Hippiatriques, mais les grammairiens pensent que c'est une faute et qu'il faut lire ὀρχιτομία, *orchitomie* ou *orchiotomie;* all. *Hodenschnitt*, angl. *orchotomy*, it. et esp. *orcotomia*]. Castration ; ablation des testicules.

**ORCHOTOMIE.** s. f. Nom employé pour désigner l'ablation du cartilage tarse par Gorræus, dans ses Définitions (ὀρχὸς, cartilage tarse) ; mais les dictionnaires grecs ne connaissent pas ce mot ; ils n'ont que ὄρχος, qui veut dire rang, rangée ; *orchotomie* est à rayer des dictionnaires.

**ORCINE.** s. f. [all. *Orcin*, angl. *orcine*, it. et esp. *orcina*] ($C^4H^8O^4$). Corps qui existe dans certains lichens (*Variolaria dealbata*, L., *Variolaria orcina*, *Roccella montanei*, *Lecanora tartarea*, etc.), où il se trouve parfois tout formé, mais ordinairement comme résultat de la décomposition des acides évernique, lécanorique, roccellique, et de l'érythrine, contenus dans ces plantes. Elle est incolore, cristallisable, soluble dans l'eau, l'éther et l'alcool ; elle a un goût douceâtre. L'ammoniaque la change en *orcéine*.

**ORDINAIRES.** s. m. pl. [all. *monatliche Reinigung*, angl. *months*, it. *mestruo*, *marchesse*, esp. *castumbre*]. Vulgairement, les *menstrues*.

**ORDONNANCE.** s. f. [*præscriptio*, all. *Recept*, *Verordnung*, angl. *prescription*, it. *prescripzione*, esp. *receta*]. En général, tout ce que le médecin prescrit au malade. L'ordonnance comprend deux parties : les prescriptions hygiéniques et les prescriptions thérapeutiques. Le médecin, en effet, doit écrire sur son ordonnance les règles d'hygiène qui conviennent au cas qu'il a à traiter, c'est-à-dire le régime alimentaire, la température de la chambre, le climat ou la cure d'air ; quant aux moyens thérapeutiques, ils sont soit psychiques, soit physiques, soit chimiques ; parmi ces derniers, les préparations magistrales doivent être entièrement formulées. Cette formule comprend trois parties : l'*inscription*, qui comprend la nomenclature des diverses substances composant la préparation ; la *souscription*, dans laquelle le médecin fait entrer les indications particulières qu'il veut donner au pharmacien, indications qu'il peut remplacer par les trois lettres f. s. a., abréviation de *fac secundum artem* : fais selon l'art ; et enfin l'*instruction*, qui s'adresse au malade, et où le médecin indique la façon dont doit être pris le médicament. — Le mot *ordonnance* est souvent synonyme de *formule*.

**ORDRE.** s. m. En biotaxie, groupe de plantes ou d'animaux formé par le rapprochement des familles qui se ressemblent par quelques caractères fondamentaux. Plusieurs ordres réunis par l'analogie des caractères essentiels forment une classe.

**OREILLE.** s. f. [de *auricula*, diminutif de *auris*, oreille ; οὖς, all. *Ohr*, angl. *ear*, it. *orecchio*, esp. *oreja*]. Organe de l'ouïe. Elle est formée de trois cavités inégales, superposées, de dehors en dedans, du pavillon de l'oreille, qui fait saillie sur un côté de la tête, au rocher, qui fait partie de la base du crâne. Elle se divise, au point de vue fonctionnel, en deux parties : l'une extérieure, comprenant les deux cavités externes ou superficielles, constitue l'appareil transmetteur ou conducteur du son ; l'autre profonde, cachée dans l'épaisseur du rocher, est la partie sensible, l'expansion du nerf auditif. L'anatomie décrit à l'oreille trois parties : l'*oreille externe*, qui comprend le pavillon et le conduit auditif externe, dont l'ensemble forme un véritable cornet acoustique ; l'*oreille moyenne*, formée par la caisse du tympan, et comprenant l'appareil transmetteur du son et l'organe de l'accommodation de l'oreille, et de plus des annexes pour son aération ; enfin l'*oreille interne* ou *labyrinthe*, composé de deux parties : l'une, exclusivement sensitive et liée à la fonction de l'audition, a son siège dans le limaçon et le vestibule ; l'autre, constituée par les trois canaux semi-circulaires, fournit les réflexes cérébelleux d'équilibration, qui font de l'oreille un foyer de mouvements et du son un excitant des fonctions motrices. — *Oreille externe*. Le *pavillon de l'oreille* est une lame fibro-cartilagineuse recouverte par une couche cutanée. Tout à fait libre dans la plus grande partie de son étendue, il adhère au pourtour du conduit auriculaire et présente plusieurs saillies et enfoncements : l'*hélix*, la *rainure de l'hélix* et l'*anthélix*, le *tragus* et l'*antitragus* ; la *fosse naviculaire*, la *conque*, le *lobule*. Le *conduit auriculaire* ou *auditif externe* commence au fond de la conque, derrière le tragus, et se termine à la membrane du tympan qui sépare l'oreille externe et l'oreille moyenne. De l'obliquité de cette membrane qui se dirige de haut en bas et de dehors en dedans, résulte une longueur moindre pour la paroi supérieure du conduit que pour l'inférieure. Sa longueur varie de 2 centimètres 1/2 à 3 centimètres. Sa direction générale est oblique d'arrière en avant, de dehors en dedans et de haut en bas. Une saillie que fait la partie supérieure ou postérieure du contour de la conque oblige à porter le tragus en avant pour examiner la cavité du conduit auditif. Il est plus étroit à sa partie moyenne qu'à ses deux extrémités, ce qui explique comment les corps étrangers qui ont franchi ce point ont de la peine à le traverser de nouveau pour sortir. Son diamètre vertical l'emporte sur le diamètre antéro-postérieur. La peau qui tapisse ce conduit se termine en cul-de-sac à son extrémité, en se réfléchissant sur la membrane du tympan : elle est garnie de poils assez longs, surtout en haut et en arrière du conduit, avec des glandes pileuses ou sébacées qui fournissent le *cérumen*. Au-dessous de

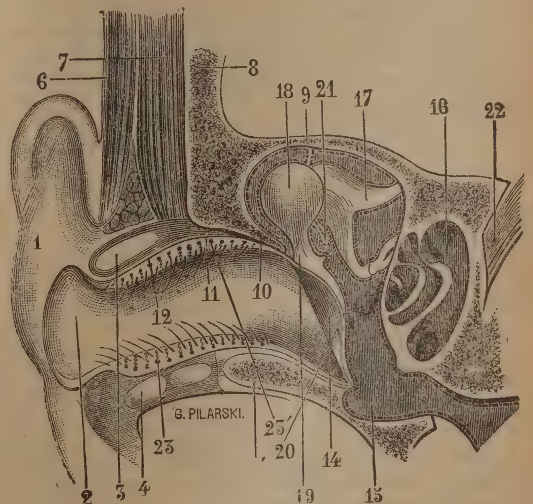



Fig. 505. — *Oreille*.

la peau sont des glandes sudoripares, dites à tort cérumineuses. Le conduit auditif reçoit des filets nerveux venant du nerf auriculo-temporal de la troisième branche de la cinquième paire, et un filet du pneumogastrique. L'impression produite par l'irritation du méat auditif produit une toux convulsive due à un phénomène réflexe ou sympathique. — Fig. 505. Coupe verticale ou transversale de

l'oreille. 1, pavillon de l'oreille ; 2, orifice ou méat auditif; 3, coupe du cartilage qui forme la paroi supérieure du conduit ; 4, coupe de la paroi cartilagineuse du conduit, avec l'incisure antérieure, et les téguments fibreux qui l'unissent à l'os 5; 6, muscle auriculaire antérieur ; 7, muscle temporal; 8, os temporal ; 9, paroi cranienne, répondant à la fosse cérébrale moyenne, voûte de la caisse du tympan ; 10, portion osseuse du conduit auditif, au niveau de la chaîne des osselets de l'ouïe, ou portion tympanique de la paroi supérieure du conduit; 11, ligament fibreux qui unit le cartilage en haut et en arrière à la portion osseuse et répond à la fosse temporale ; 12, tégument qui tapisse le conduit, ses glandes, ses poils ; 14, membrane du tympan ; 15, caisse et origine de la trompe (vue schématique) ; 16, oreille interne, coupe du limaçon et du conduit auditif interne 22, où se trouve le nerf auditif ; 17, enclume, branche horizontale, la longue branche ou verticale s'articule avec l'étrier ; 18, tête du marteau articulée avec celle de l'enclume ; 19, apophyse externe du marteau, saillante vers le conduit auditif ; 20, manche du marteau ; 21, entre le manche du marteau et la branche descendante de l'enclume, le ligament suspenseur de la caisse du tympan, repli fibro-muqueux vertical (Gellé). — *Oreille moyenne.* 1° La *caisse du tympan* est une cavité irrégulière située à la base du crâne, au-dessus de la fosse glénoïde, au-devant de l'apophyse mastoïde, derrière la trompe d'Eustache. Le conduit auriculaire y aboutit, au niveau de la *membrane du tympan*, cloison mince, fibreuse, transparente, tapissée en dehors par un prolongement de la peau, en dedans par la membrane muqueuse tympanique. Cette membrane a une forme circulaire, concave en dehors, convexe en dedans ; elle est enchâssée par sa circonférence dans une rainure que présente l'extrémité du conduit auditif. La membrane du tympan éprouve les vibrations de la colonne d'air incluse dans le conduit et les transmet par la chaîne des osselets à la platine de l'étrier. La caisse communique avec le *vestibule* de l'oreille interne par la *fenêtre ovale*, ouverture que l'on voit sur sa paroi interne, et qui est presque entièrement bouchée par la base d'un petit os appelé l'*étrier*. La *fenêtre ronde*, autre ouverture située au-dessous de la précédente, et fermée par une membrane, répond à la rampe tympanique du limaçon. Sur sa paroi externe ou tympanique, on voit la scissure de Glaser, par laquelle sortent la longue apophyse du marteau, la corde ou le nerf du tympan ; sur l'antérieure, sont deux conduits, dont le supérieur est occupé par le muscle interne du marteau, et l'inférieur forme l'orifice de la trompe d'Eustache, conduit qui vient aboutir au-dessus du voile du palais, à la partie postérieure des fosses nasales, et qui établit ainsi une communication entre la caisse et l'air extérieur ; enfin sur la paroi postérieure est un hiatus qui aboutit aux cellules mastoïdiennes, et une petite ouverture communiquant avec l'aqueduc de Fallope, et donnant passage à la corde du tympan. 2° Les *osselets de l'ouïe*, situés dans la caisse du tympan, sont au nombre de quatre : *marteau, enclume, étrier, os lenticulaire.* — Fig. 506. 1, 2, 3, 4, coupe transversale du conduit auditif externe ; la paroi osseuse antérieure est enlevée pour laisser voir le tympan ; 3, orifice du conduit ; 5, cadre tympanal et tympan ; 6, portion flaccide ou surapophysique ; 7, manche du marteau et apophyse externe ; 8, triangle lumineux ; 9, branche de l'enclume et étrier vu par transparence, dans le segment postéro-supérieur du tympan (10). Le manche du marteau fait corps avec le tympan, et la base de l'étrier est encastrée dans la fenêtre ovale. Quand le muscle interne du marteau se contracte, il tend la cloison, et, par suite du mouvement en dedans que lui transmet l'enclume, l'étrier s'enfonce dans la fenêtre ovale : cette pression labyrinthique s'étend jusqu'à la fenêtre ronde. Le muscle de l'étrier, dont le tendon limite le déplacement en dedans de l'étrier, dégage la base de cet os et en même temps reporte le manche du marteau en dehors avec le tympan ; il est donc antagoniste du tenseur (Sappey). Dans l'audition, les deux muscles de la chaîne des osselets se contractent et mettent l'appareil en tension élastique. — *Oreille interne* ou *labyrinthe*. Le *vestibule*, qui en occupe la partie moyenne, est une cavité irrégulièrement sphéroïde, située en dedans du tympan, et communiquant avec la caisse par la fenêtre ovale. De sa partie supérieure et postérieure s'élèvent les *canaux demi-circulaires osseux*, qui s'ouvrent dans le vestibule par cinq ouvertures, et que l'on distingue en *supérieur, postérieur* et *horizontal*. Les *canaux semi-circulaires* contiennent chacun un tube membraneux (*canaux demi-circulaires membraneux*) dont une extrémité dilatée ou ampoule présente une crête saillante à l'intérieur et couronnée de cellules auditives couvertes de longs cils vibratiles : un sac allongé, elliptique, situé à la partie supérieure du vestibule, et appelé *utricule*, forme le confluent dans lequel s'ouvrent ces canaux. Un nerf ampullaire aboutit à chacune de ces extrémités. Ces nerfs des ampoules ont une autre origine que les fibres qui se distribuent au limaçon et au vestibule ; elles viennent en grande partie du pédoncule cérébelleux moyen. C'est par elles que naissent les réflexes cérébelleux qui causent les accidents d'équilibration qu'on observe dans le vertige auriculaire et dans le vertige de Ménière. Au-dessous de l'utricule est le *saccule*; organe membraneux qui, supérieurement, est soudé à l'utricule, et se prolonge inférieurement en un canal étroit jusqu'à l'origine de la rampe vestibulaire du limaçon. A la partie antérieure du vestibule est le *limaçon*, qui représente un cône creux, enroulé en spirale de manière à décrire deux tours entiers et deux tiers de tour sur une tige également conique (*axe* ou *columelle*). La cavité du cône creux est séparée en deux parties ou *rampes* par une cloison nommée *lame spirale*. Celle-ci s'insère par son bord central sur la tige, et par son bord périphérique sur la paroi correspondante du cône creux ; au sommet du cône, elle est percée d'un trou (*hélicotrème*) qui établit une communication entre les deux rampes. Entre les tours de spire, les parois du cône creux ne se touchent pas, mais sont séparées par une lame dont le bord externe se continue avec la substance compacte du rocher, et dont le bord interne est implanté sur la tige. De là résulte que sur la tige conique s'implantent deux lames en spirale, l'une, la véritable, séparant les deux rampes du limaçon, l'autre placée en dehors de la cavité du cône creux, dont elle sépare les différents tours de spire. La lame spirale qui sépare les deux rampes est osseuse près de son bord interne, membraneuse près de son bord externe, et semi-membraneuse à sa partie moyenne. Des deux rampes, l'une, la tympanique, aboutit à la fenêtre ronde ; l'autre, vestibulaire, communique avec le vestibule par un orifice particulier. Les nerfs du limaçon sont fournis par la branche inférieure de l'acoustique ; ils pénètrent dans la base de l'axe, traversent les petits conduits qu'offre cette tige osseuse, se recourbent successivement à angle droit, traversent la zone osseuse de la lame spirale sous forme de faisceaux qui s'aplatissent dans la zone

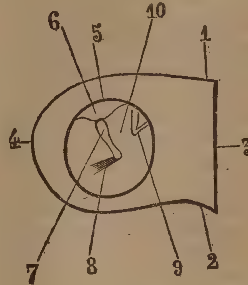



Fig. 506. — *Oreille* moyenne.

médiane, et s'anastomosent en anses entremêlées d'un peu d'otoconie. — Fig. 507. Limaçon gauche ouvert par le sommet du rocher, grossi deux fois : *a*, vestibule ; *b*,*b*, paroi externe du limaçon ; *c*,*c*, portion osseuse de la lame spirale qui sépare la cavité du limaçon en deux rampes ; *d*, orifice du sommet de la columelle ; *e*, aqueduc du limaçon ; *f*, fenêtre ronde ; *g*, aqueduc de Fallope ; *j*, canal demi-circulaire supérieur ; *k*, canal demi-circulaire supérieur. Sur la lame spirale du limaçon il y a un bourrelet (*bourrelet de Huschke*) terminé en dedans par un crochet recourbé un peu en bas. Corti a prouvé l'existence d'une membrane qui prend son origine de cette protubérance,

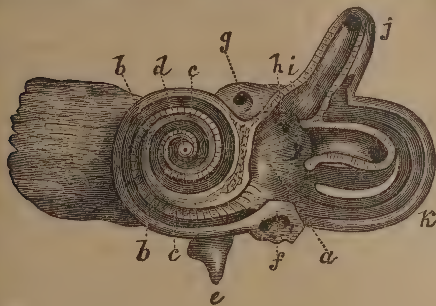



Fig. 507. — Limaçon.

et qui de là s'étend vers l'extérieur, parallèlement à la *membrane basilaire* ou portion externe de la lame spirale membraneuse. Suivant Corti, le bout externe de la membrane qu'il a trouvée (*membrane* ou *organe de Corti*) se perd dans l'épithélium de la lame spirale. Reissner a décrit une autre membrane, située au-dessus de l'organe de Corti ; elle part du *bourrelet de Huschke* et s'attache à la paroi externe de la rampe vestibulaire. Plus on s'écarte de la base du limaçon, plus devient aigu l'angle qu'on obtiendrait en allongeant la membrane de Reissner et la *membrane basilaire* jusqu'à ce qu'elles se touchent. Au contraire, plus on avance dans le même sens, plus l'angle sous lequel se réunissent la *membrane de Reissner* et la paroi externe du limaçon s'élargit. Peu à peu cet angle s'arrondit, si bien que dans les tours supérieurs il forme un arc bien distinct. L'épithélium de la membrane de Reissner est un épithélium polyédrique. Une autre membrane prend son origine vers le milieu de la membrane de Reissner et en dedans s'attache à la paroi interne de la rampe vestibulaire, c'est la membrane de Corti. Elle concourt ainsi à la formation d'un canal dont les autres limites sont formées par une partie de la membrane de Reissner, de la protubérance de Huschke, de la lame spirale et de la paroi interne du tube cochléen. La forme et l'ampleur de ce canal offrent beaucoup de diversité, même en différents endroits du même limaçon. Sur la membrane de Corti, on distingue une couche interne, plus mince, et une autre externe, plus épaisse et couverte de stries. Sur la surface inférieure de la zone interne, on voit de petites facettes qui, en se joignant l'une l'autre, forment des arêtes très vives. De l'ensemble de ces arêtes, il résulte un réseau de mailles. Sur des coupes, les facettes se présentent sous formes d'échancrures, et les arêtes sous forme de pointes très fines. Ce réseau de mailles se termine en dehors au niveau de l'angle qui sépare les deux zones ; en dedans il n'atteint pas l'extrémité interne de la membrane. Ce qui caractérise la membrane de Corti, c'est la présence d'innombrables stries dirigées obliquement. Le degré de cette obliquité varie chez les différents animaux, ainsi que dans les divers degrés de leur développement ; chez l'homme adulte, il est plus prononcé que sur l'embryon. Les stries forment différentes couches les unes au-dessus des autres. Elles sont courbées en arc et se terminent en dehors l'une derrière l'autre ; en dedans, elles deviennent plus droites et forment les stries droites de la zone, qui présente les facettes dont nous avons parlé. Ainsi on distingue trois zones dans la membrane de Corti : la zone interne, dépourvue de stries transversales et du réseau de mailles ; la zone moyenne, présentant ces stries et ce réseau, et la zone externe. La zone interne et la zone moyenne de la membrane de Corti reposent sur la protubérance de Huschke. Cette dernière zone s'y attache intimement, les facettes embrassant autant de petites saillies de la protubérance. Après avoir dépassé le bec qui termine cette partie, la membrane entre en rapport avec le bourrelet épithélial qui touche le côté extérieur de la protubérance. Ce bourrelet, sur des coupes, est en forme de capitule avec une échancrure en haut et en dehors. Cette échancrure est remplie entièrement par l'angle que forment les zones externe et moyenne de la membrane de Corti en se joignant l'une l'autre. On distingue quatre canaux dans le tube cochléen : 1° la rampe tympanique ; 2° un canal borné par la *membrane basilaire*, la surface externe de la protubérance de Huschke, la membrane de Corti et une partie du ligament spiral. Ce canal contient l'organe de Corti, le bourrelet épithélial, etc. ; 3° le canal décrit par Lœwenberg. Ce canal a pour limites les membranes de Corti et de Reissner, et en dehors la bande vasculaire, partie bien caractéristique du ligament spiral et appartenant exclusivement à ce canal ; 4° ce qui reste de la rampe




Fig. 508. — *Oreille* interne.

vestibulaire, canal limité par la membrane de Reissner, une partie de la protubérance de Huschke, la lame spirale osseuse et une partie de la paroi du tube cochléen. — Fig. 508. *a*, limaçon dont la lame osseuse est enlevée pour montrer l'intérieur des rampes ; *b*, nerf auditif à son entrée dans le trou auditif interne ; *c*, *c'*, vaisseaux auditifs internes à leur entrée dans le trou auditif interne ;

*d, d*, vaisseaux se ramifiant avec les filets du nerf auditif, distribués à la manière des cordes d'un clavier; *e*, tronc du nerf facial; *f*, nerf intermédiaire de Wrisberg : on le voit monter par deux filets qui vont se jeter entre ceux du facial, dont l'extrémité est renversée pour montrer ce mode de pénétration et d'accolement sans anastomose; *g*, sommet du limaçon : les filets nerveux, devenus très courts et très grêles, sont encore accompagnés par des capillaires sanguins; *h*, tronc commun des nerfs pétreux émanés du facial. || *Bourdonnement d'oreille*. V. BOURDONNEMENT. — *Catarrhe de l'oreille*. V. OTITE et OTORRHÉE. — *Polype de l'oreille*. V. POLYPE. — *Tintement d'oreilles*. V. BOURDONNEMENT. || En botanique : *Oreille d'homme*. V. CABARET. — *Oreille de houx*. V. GIROFLE. — *Oreille d'olivier*. L'*Agaricus olearius*, DC. — *Oreille d'ours*. La primevère auricule (*Primula auricula*, L.), originaire des Alpes, autrefois recommandée contre la phtisie, surtout cultivée pour ses fleurs.

**OREILLÉ, ÉE.** adj. [all. *geöhrt*, it. *orecchiato*]. Synonyme d'*auriculé*.

**OREILLETTE.** s. f. [diminutif de *oreille*; *auricula*, all. *Herzohr*, *Vorkammer*, *Vorhof*, angl. *auricle*, it. *orecchietta*, esp. *auricula*]. Nom donné à deux cavités situées à la partie supérieure du cœur et distinguées en *droite* et *gauche*. L'oreille droite répond à l'espace compris entre le cartilage de la troisième côte et celui de la sixième; la gauche occupe le troisième espace intercostal gauche et est recouverte en partie par le bord gauche du sternum. La première présente, sur sa face interne, la *fosse ovale*, limitée par l'anneau de Vieussens, et continue inférieurement avec la valvule d'Eustache, qui forme l'orifice de la veine cave inférieure et occupe la partie postéro-inférieure de la cavité, tandis que la veine cave supérieure, dépourvue de valvule, s'ouvre à la partie antérieure et supérieure; en bas, cette oreillette est séparée du ventricule droit par la valvule tricuspide. L'oreillette gauche, d'une capacité moindre que la précédente, communique avec le ventricule correspondant par l'orifice auriculo-ventriculaire gauche, muni de la valvule mitrale; supérieurement, elle présente les quatre orifices des veines pulmonaires, dépourvus de valvules. Chaque oreillette présente supérieurement une *auricule*. Elles sont formées de fibres musculaires beaucoup moins fortes que celles des ventricules. V. CŒUR.

**OREILLONS.** s. m. pl. [*angina maxillaris*, all. *Feifeln*, angl. *parotide mumps*, it. *orecchioni*; *ourles*, *parotidite épidémique*]. Maladie aiguë, générale, contagieuse et épidémique, présentant quelques points de ressemblance avec les fièvres éruptives, et caractérisée surtout par le gonflement inflammatoire de la glande parotide. L'incubation est longue, en moyenne, quinze jours. Les oreillons déterminent le gonflement de la région parotidienne, bilatéral le plus souvent; la douleur est plus ou moins vive, parfois presque nulle, ainsi que la rougeur et la chaleur de la peau; les symptômes généraux manquent ou sont peu marqués : courbature, frissons, fièvre légère, embarras gastrique. Contrairement aux inflammations de la parotide symptomatiques d'états généraux graves, la phlegmasie superficielle qui constitue les oreillons ne se termine que très rarement par la suppuration. C'est une maladie ordinairement bénigne, qui se termine par résolution au bout de sept à huit jours. Souvent, chez l'adulte, au moment où le gonflement parotidien disparaît, la fièvre qui avait baissé remonte de nouveau, atteint un degré plus élevé que la première fois, et, en même temps, le testicule se gonfle, devient douloureux et présente tous les signes d'une inflammation aiguë. Cette nouvelle poussée à localisation testiculaire est en général plus longue et plus sévère que la première; néanmoins la guérison a lieu au bout de quelques jours; mais on a signalé l'atrophie du testicule consécutivement à cette inflammation, et, dans le cas d'orchite double, l'atrophie des deux testicules a pu aboutir à l'impuissance et au féminisme. Chez la femme, l'existence du second cycle fébrile est plus rare; la deuxième poussée a lieu alors sur les seins ou quelquefois sur les ovaires. Dans certaines épidémies, l'orchite a pu apparaître d'emblée, et la localisation parotidienne se montrer ensuite; peut-être l'orchite peut-elle être isolée. Le pronostic est bénin chez les enfants, chez lesquels l'orchite n'est pas à craindre; il est plus grave chez l'adulte en raison de l'atrophie secondaire toujours possible, mais l'atrophie semble constituer une exception. Le traitement sera avant tout prophylactique; on isolera les premiers malades atteints, et on désinfectera soigneusement les locaux contaminés. Le traitement proprement dit sera le même que celui des autres maladies infectieuses : régime lacté, boissons délayantes et traitement des symptômes : douleur, insomnie, s'il y a lieu.

**ORENSE** (Espagne). *Eaux indéterminées*, très chaudes, 66° à 68°. Balnéothérapie.

**OREXINE.** s. f. ($C^{14}H^{12}Az^2$) (dihydrophénylquinazoline). Dérivé de la quinoline, qui s'obtient par la réduction de l'orthonitrobenzilformanilide. On l'emploie en thérapeutique sous trois formes, l'orexine basique, le chlorhydrate et le tannate d'orexine. Cette substance a une action en quelque sorte spécifique sur l'estomac (Penzoldt); elle favorise la sécrétion de l'acide chlorhydrique et excite activement la motilité des parois de l'estomac. Elle est indiquée dans les cas de dyspepsie hypopeptique, d'atonie stomacale, dans l'anorexie des tuberculeux, et de toute autre cause. C'est un produit inodore et à peu près insipide. On le donne au début à la dose de 0gr,10 (d'orexine basique ou de tannate d'orexine), deux heures avant chacun des deux principaux repas; cette dose peut être portée progressivement à 0gr,30 à 0gr,50 deux fois par jour, sauf quand le cœur ou le rein fonctionnent mal; on donne le médicament en cachets, en capsules, en poudre, ou en pastilles chez l'enfant; il est bon de faire avaler en même temps 200 à 250 grammes d'un liquide quelconque, de l'eau notamment, mais rien autre jusqu'au repas. En tout cas, l'action de ce médicament doit être surveillée, certains auteurs (Schmidt) la considérant comme toxique.

**OREZZA** (Corse). *Eaux ferrugineuses*, froides, 11°, contenant 0gr,85 de sels, dont 0gr,128 de bicarbonate de fer, 0gr,67 de bicarbonate de chaux et de magnésie et une grande quantité d'acide carbonique libre; malgré cette abondance de gaz, le sel de fer se précipite facilement en un dépôt qui peut atteindre la moitié de sa quantité primitive. Cette eau est digestive; le fer qu'elle contient est facilement assimilé. Indications : celles de la médication ferrugineuse. Altitude : 600 mètres. Établissement : buvette. Eaux d'exportation.

**ORGANE.** s. m. [*organum*, ὄργανον, all. *Organ*, *Werkzeug*, angl. *organ*, it. et esp. *organo*]. Subdivision complexe d'un appareil qui a sa conformation spéciale et est divisible en parties diverses (*organes premiers* ou *primaires* ou *parties similaires*) dont l'ensemble forme les *systèmes*; ou *vice versâ*, partie du corps formée par la réunion intime des *parties* similaires provenant de systèmes différents et constituant un tout unique de conformation spéciale (Bichat). A la notion anatomique d'organe se rattache, comme attribut physiologique, l'idée d'*usage spécial* ordinairement multiple, c'est-à-dire que chaque organe peut *servir* à l'accomplissement de plusieurs fonctions : tel est le canal de l'urètre, etc. L'ensemble des organes d'espèces diverses qui concourent à une même fonction prend le nom d'*appareil*. — *Organe de l'action* (Broussais). Organe admis par la doctrine phrénologique

dans la région antéro-latérale et inférieure des lobes du cerveau, et présidant aux actes connus sous le nom générique de *caractère*. — *Organe auditif*. V. Oreille. — *Organe de Corti*. V. Oreille. — *Organes génito-urinaires*. V. Rein, Testicule, Utérus, Vagin et Verge. — *Organe de Jacobson*. Tube en partie membraneux et en partie cartilagineux, qui est placé sur le plancher des fosses nasales, entre le vomer et la membrane muqueuse, et qui communique avec le canal palatin antérieur ou conduit de Sténon. Jacobson admet que c'est un appareil servant à l'olfaction, à cause de la similitude de texture entre la membrane qui tapisse le tube et celle qui revêt les fosses nasales, et de l'identité de texture entre les nerfs principaux du tube de Jacobson (qui viennent des nerfs naso-palatin et olfactif) et les véritables nerfs de l'olfaction. En conséquence, Gratiolet pense qu'à l'aide de ce nerf l'animal perçoit des odeurs d'une certaine nature que les autres nerfs de l'olfaction laissent passer inaperçues. Cet organe est surtout développé sur les carnassiers, les pachydermes, etc. — *Organe du langage*. Partie postérieure de la troisième circonvolution frontale gauche, considérée comme organe de la faculté spéciale du langage articulé localisée dans le cerveau (V. Aphasie). Ce siège semble devoir être étendu à une plus grande partie de l'écorce cérébrale, et surtout au *lobule de l'insula* (V. Insula). — *Organes plastiques* (Burdach). Ceux qui servent à la nutrition en préparant les matériaux assimilables; tels sont ceux du tube digestif, et les glandes qui lui sont annexées. — *Organes respiratoires*. V. Respiration. — *Organe de Rosenmüller*. V. Corps *de Wolff*. — *Organes rudimentaires*. Ceux dont le développement est imparfait. La règle du *balancement des organes* (V. Analogue) montre que nul organe normal, comparé d'une espèce à l'autre, ou monstrueux dans une même espèce, n'acquiert un développement considérable sans qu'un autre du même système ou en connexion avec lui ne soit amoindri en une même proportion : de là l'existence forcée, si l'on peut dire, des *organes rudimentaires*. La règle des connexions sert à les déterminer; mais c'est la règle du *balancement* qui enseigne à les prendre en considération, bien que la physiologie les ait fait négliger, vu l'insignifiance de leurs usages, annulés par leur atrophie relative, ou masqués par l'exagération de l'action des organes voisins très développés. — *Organes des sens*. Les cinq appareils des sensations spéciales. — *Organes vibratiles*. V. Cil et Infusoire.

**ORGANICIEN, IENNE.** adj. Qui est relatif à l'organisme. || S. m. Le médecin qui adopte la *doctrine organicienne* ou *organicisme*.

**ORGANICISME.** s. m. [de *organicus*, organique; all. *Organicismus*, angl. *organicism*, it. *organicismo*]. Théorie médicale qui s'efforce de rattacher toute maladie à une lésion matérielle d'un organe. Son impuissance relative tient à ce que, prenant à la lettre sa signification étymologique, elle méconnaît les altérations de quantité ou de nature des principes immédiats et des éléments anatomiques, qui peuvent être lésés sans que les organes dont ils sont parties constituantes le soient d'une manière apparente aux moyens ordinaires d'investigation.

**ORGANICISTE.** s. et adj. S'est dit pour *organicien*.

**ORGANIQUE.** adj. [*organicus*, all. *organisch*, angl. *organic*, it. et esp. *organico*]. Qui a rapport à l'organisation. *Organique* se dit de ce qui provient des corps organisés, de ce qui concourt à l'*organisation*. *Organisé*, de ce qui offre l'état d'organisation. Une *substance organique* est celle qui prend part à la constitution de la *matière organisée*; la *substance organisée* est constituée par des principes immédiats, parmi lesquels se trouvent les substances organiques; elle offre l'état d'*organisation*. Il faut donc se garder de prendre *substance organique* comme synonyme de *substance organisée*. V. Substance. — *Caractères ou propriétés d'ordre organique*. Caractères qui appartiennent exclusivement à la substance *organisée*. Comme les caractères d'ordre mathématique, physique, etc. (V. Anatomie), les caractères d'ordre organique sont multiples, plusieurs n'ont pas reçu de nom propre, mais n'en existent pas moins. C'est ainsi, par exemple : 1° qu'une matière complètement homogène, amorphe, sans structure, pourra être reconnue comme *substance organisée*, si elle est constituée par des *principes immédiats* nombreux, unis molécule à molécule, par combinaison spéciale et dissolution réciproque. C'est le caractère d'ordre organique le plus élémentaire; mais il suffit pour qu'on puisse dire qu'il y a *organisation*, que la substance est *organisée*; et, toute simple qu'est cette organisation, c'est assez pour que la substance puisse vivre; réciproquement, quels que soient les autres caractères de cette matière, si celui-là n'existe pas, il n'y a pas *organisation*, ni *vie*, par conséquent. 2° Mais, en général, chaque élément anatomique a de plus un autre *caractère d'ordre organique*, c'est d'avoir une structure. Prise en elle-même, la matière organisée n'a pas de *structure*; mais les parties qui en sont formées, comme les *éléments anatomiques*, en offrent une qui leur est propre. Avec cette structure apparaissent, dans chaque espèce d'éléments anatomiques, certaines particularités telles que des propriétés de nutrilité, d'évolubilité et de natalité; ou, en plus, une ou deux propriétés d'un autre ordre, la névrilité et la contractilité, appelées *propriétés animales*, parce qu'on ne les trouve que chez les animaux. 3° Les *tissus* ont d'abord les caractères d'ordre organique qui précèdent; en outre, ils ont un caractère propre, c'est une texture spéciale. A ce caractère se rattachent comme attribut physiologique, outre les propriétés vitales élémentaires, plusieurs autres dites *propriétés de tissu* (V. Propriété). 4° Les *systèmes* ont les caractères des tissus, plus une conformation générale propre à chacun d'eux, à laquelle correspond, comme attribut physiologique, outre les propriétés ci-dessus, l'idée d'*usage général* ou d'attribut commun à toutes les parties du système, mais variant suivant chaque système. 5° Les *organes* ont tous ces caractères, et en outre ils ont une constitution spéciale, à laquelle se rapporte l'*usage* propre à chacun d'eux. 6° Les *appareils* ont, en plus, l'arrangement corrélatif avec *continuité médiate* ou *immédiate des organes* qui les constituent : outre les propriétés physiologiques des autres parties du corps, ils ont une *fonction*. 7° Chaque organisme entier, ou corps organisé en général, réunit les caractères précédents et possède une *conformation extérieure* qui lui est propre; il manifeste l'ensemble des actes physiologiques énumérés ci-dessus, et d'autres appelés résultats, ensemble qui reçoit le nom de *vitalité*. — *Lésions organiques*. Celles qui se manifestent par des altérations dans la texture des organes. — *Pouls organique*. Celui qui a rapport à une affection quelconque d'un organe, ou plutôt qui révèle cette affection déjà développée ou seulement imminente. — *Règne organique*. Ensemble de tous les corps vivants, végétaux et animaux.

**ORGANISABLE.** adj. Se dit d'un corps susceptible de prendre l'état d'*organisation*.

**ORGANISATION.** s. f. [all. et angl. *Organisation*, it. *organizzazione*, esp. *organisacion*]. État d'un corps organisé; ensemble des parties qui le constituent (Chaussier, *Tableaux*, an XI). || La *structure* d'une partie d'un corps vivant, comme lorsqu'on dit l'*organisation du cœur*, *du poumon*, *des muscles* (Bordeu), etc. || Ce qu'il y a de plus général dans la constitution des corps qui se nourrissent, se développent et se reproduisent. Pour avoir une idée de ce qu'est l'état d'organisation, il faut se reporter au

delà d'une simple notion d'arrangement réciproque ou d'enchevêtrement de parties douées d'une certaine configuration et pénétrer jusqu'à la notion de composition immédiate et d'arrangement moléculaire des parties associées entre elles, considérées individuellement. L'*organisation* est un état particulier d'association moléculaire de principes immédiats nombreux, qui sont unis chimiquement en un tout. La faible stabilité de cette complexe composition est à la fois la condition d'existence de sa rénovation moléculaire incessante ou nutritive et celle de sa dissociation chimique après une durée restreinte. Ce qui a vécu n'est plus doué d'organisation, n'est plus organisé. Ce qu'il y avait d'essentiel dans l'état d'organisation a disparu, et avec lui l'état d'activité, le mode du mouvement dit vital. L'accessoire seul reste, savoir : le volume, la forme, la consistance, la couleur, la structure des éléments, la texture des tissus, la conformation des organes, leur groupement en systèmes et en organisme. Il y a plusieurs degrés d'organisation. Le premier est celui dans lequel, comme dans le plasma du sang et dans la substance homogène de la capsule du cristallin, etc., les principes immédiats sont simplement associés sans forme ni structure déterminées. Le *deuxième degré* d'organisation est celui dans lequel une substance ainsi constituée moléculairement par plusieurs principes immédiats offre une *structure* avec une forme et un volume déterminés, pour chaque espèce (structure en tant que cellules, fibres, etc.), ou bien une substance homogène creusée de cavités, comme dans les os. Le *troisième degré* s'observe dans les tissus, qui sont composés d'éléments anatomiques divers, dont chacun offre une structure facilement reconnaissable ; de plus, les tissus offrent une *texture*. C'est alors seulement qu'intervient cette notion d'arrangement mécanique, souvent considérée comme le seul caractère essentiel de l'organisation. || *Organisation du caillot*. Phénomène qui se passe au niveau du caillot dans les phlébites et constitue le véritable processus de guérison : le caillot devient adhérent à la paroi de la veine ; il se creuse de lacunes vasculaires en communication avec les vaisseaux de la paroi. Comme l'ont montré Cornil et Ranvier, les cellules de l'endothélium se gonflent, deviennent perpendiculaires à la paroi, plongent dans le caillot et délimitent à plusieurs la cavité des néocapillaires en relation avec les *vasa vasorum*. Cette vascularisation exagérée n'est que transitoire ; bientôt les vaisseaux diminuent de volume, le tissu conjonctif se développe, et bientôt paroi et caillot font place à un véritable bloc fibreux.

**ORGANISÉ, ÉE**. adj. [all. *organisirt*, angl. *organized*, it. *organizzato*, esp. *organisado*]. Qui est composé d'organes ou doué d'organisation. V. CORPS *organisé*. — *Matière* ou *substance organisée*. Toute matière vivante ou ayant vécu, liquide, demi-solide ou solide, qui est formée par union moléculaire ou dissolution réciproque de principes immédiats nombreux, et qui seule possède les caractères ou propriétés d'ordre organique. Il n'y a pas une matière organisée, mais plusieurs espèces de parties simples, dites *éléments anatomiques*, ayant pour caractère commun d'être douées de l'*état d'organisation*. V. ORGANIQUE.

**ORGANISME**. s. m. [de *organum*, organe ; all. *Organismus*, angl. *organism*, it. et esp., *organismo*]. Mot introduit dans la science au XVIII^e siècle par Charles Bonnet, puis par Chaussier, pour désigner l'ensemble des organes ou parties douées d'organisation (*Plan du cours de zoonomie*, 1809). Il a parfois depuis été usité pour désigner l'organisation en action, le côté fonctionnel de l'économie, l'ensemble de ses actes ou des lois qu'ils suivent. — Tout corps organisé doué d'une existence séparée, l'homme, le chêne, le cheval, un œuf, un bulbe, une graine, sont des *organismes simples* ou *composés*, dont l'existence distincte a ses lois ; mais un spermatozoïde, une fibre musculaire, un tube nerveux, une cellule épithéliale, ne sont pas des *organismes*, ce sont des *corps organisés*. Ce dernier terme est donc plus général que celui d'*organisme*. C'est par métaphore et parce qu'ils peuvent exister isolément pendant quelques moments qu'on étend quelquefois l'expression *organisme* à la désignation des cellules d'épithélium, des spermatozoïdes et autres éléments anatomiques qui sont des parties de l'organisme ayant existence distincte, isolée ; mais ces parties ne peuvent vivre longtemps sans lui et ne peuvent ni se développer ni se reproduire hors de lui. Outre les caractères qui font dire d'un organisme qu'il est *corps organisé*, les organismes animaux ou végétaux se distinguent, en général, des *corps bruts* par leur *nombre* et leur *situation* à la surface du globe qu'ils occupent, par des dimensions limitées pour chaque espèce, par des formes variées d'une espèce, d'un âge à l'autre, mais ayant toujours quelque chose de spécial qu'on ne retrouve pas dans les corps bruts. On en peut dire autant de leur consistance, de leur température, de leur conductibilité pour la chaleur, de leur couleur, ainsi que de leur composition immédiate ou élémentaire. Mais ils se distinguent surtout des corps bruts, par cela qu'ils sont composés d'un ou de plusieurs *éléments anatomiques* disposés en tissus, distribués en *systèmes de parties similaires* qui forment les *organes* dont sont constitués les *appareils*.

**ORGANITE**. s. m. Nom donné par Serres (1842) aux parties les plus petites des organes, mais de même nature qu'eux, qui se réunissent pour les former ; les divers points d'ossification sont, par exemple, pour chaque os, autant d'*organites*. || Depuis, mot employé à tort, pour désigner, soit les *éléments anatomiques*, soit les organes premiers.

**ORGANOGÈNE**. adj. Qui concerne l'organogénie.

**ORGANOGÉNIE** ou **ORGANOGÉNÉSIE**. s. f. [de ὄργανον, organe, et γεννᾶν, produire ; all. *Organbildung*, *Organformungslehre*, angl. *organogeny*, it. *organogenia*]. Étude du mode d'apparition et de développement des organes, depuis l'instant où les éléments d'un tissu prennent une conformation spéciale jusqu'à son état de complet développement, ou d'atrophie ou de résorption.

**ORGANOGÉNIQUE**. adj. Qui a rapport à l'organogénie.

**ORGANOGÉNISTE**. s. m. Celui qui s'occupe d'organogénie.

**ORGANOGRAPHIE**. s. f. [*organographia*, de ὄργανον, organe, et γράφειν, décrire ; all. *Organographie*, angl. *organography*, it. et esp. *organografia*]. Description des organes d'un corps vivant.

**ORGANOGRAPHIQUE**. adj. [*organographicus*, all. *organographisch*, angl. *organographic*, *organographical*, it. et esp. *organografico*]. Qui a rapport à l'organographie. — *Termes organographiques*. Ceux dont on se sert dans la description des animaux et des végétaux pour désigner les organes dont leur corps est composé, et toutes les modifications dont ces organes sont susceptibles.

**ORGANOGRAPHISME**. s. m. [de ὄργανον, organe, et γράφειν, décrire ; all. *Organographismus*, angl. *organographism*, it. *organografismo*]. Procédé à l'aide duquel Piorry constatait l'ampliation ou la diminution de volume des organes percutés, et qui consiste à tracer sur la peau des lignes circonscrivant l'étendue de ces organes.

**ORGANOLEPTIQUE**. adj. [*organolepticus*, de ὄργανον, organe, et ληπτὸς, pris, reçu ; esp. *organoleptico*]. — *Propriétés organoleptiques des corps*. Impression qu'ils font sur les sens, et actions qu'ils exercent sur les organes intérieurs d'un corps vivant (Chevreul), lorsqu'elles sont transmises par les nerfs de chaque tissu et perçues.

**ORGANOLOGIE.** s. f. [*organologia*, de ὄργανον, organe, et λόγος, discours ; all. *Organologie*, angl. *organology*, it. et esp. *organologie*]. Traité des organes.

**ORGANOPATHIE.** s. f. [de ὄργανον, organe, et πάθος, maladie]. Maladie des organes en général, maladie organique.

**ORGANOPATHIQUE.** adj. Qui se rapporte à l'organopathie.

**ORGANOPATHISME, ORGANOPATHOLOGISME.** s. m. (*Organopathismus*, angl. *organopathism*, it. et esp. *organopatismo*]. Doctrine pathologique d'après laquelle il n'y aurait pas de maladie en tant qu'ensemble et succession de lésions et d'états dynamiques ou symptomatologiques correspondants, mais seulement des organes malades en plus ou moins grand nombre, de différentes manières, à divers degrés, chez chaque individu malade, de telle sorte que la maladie de chacun ne peut être comparée entièrement à celle d'aucun autre (Piorry).

**ORGANOPLASTIE.** s. f. [de ὄργανον, organe, et πλάσσειν, former]. Génération des organes. — *Organoplastie hygiénique* (Royer-Collard). Art de faire développer certains organes par un exercice approprié, d'amener la prédominance ou la diminution et même la disparition de quelques-uns chez les animaux domestiques par hérédité, en choisissant convenablement les reproducteurs.

**ORGANOPLASTIQUE.** adj. [de *organe*, et πλάσσειν, former]. — *Globules organoplastiques*. Autrefois, les cellules embryonnaires. — *Traitement organoplastique* (Pravaz, 1843). Emploi des moyens propres à activer la rénovation organique pour combattre une altération des humeurs ou aider au développement régulier de l'organisme.

**ORGANOPOÉTIQUE.** adj. [de ὄργανον, organe, et ποιεῖν, faire] et non **ORGANOPOIÉTIQUE.** V. ORGANOPLASTIQUE.

**ORGANOSCOPE.** s. m. V. ENDOSCOPE.

**ORGANOSCOPIE.** s. f. [de ὄργανον, organe, et σκοπεῖν, considérer; all. *Organoskopie*, angl. *organoscopy*, it. et esp. *organoscopia*]. Examen attentif des organes, pour en tirer des inductions relativement aux passions, aux facultés, aux penchants, etc.

**ORGANOTHÉRAPIE.** s. f. (Combe) [de ὄργανον, organe, et θεραπεία, cure]. Synonyme d'*opothérapie*.

**ORGANOZOONOMIE.** s. f. [*organozoonomia*, de ὄργανον, organe, ζῶον, animal, et νόμος, loi]. Traité de l'organisation dans le règne animal (Gruithuisen).

**ORGANULE.** s. m. Synonyme d'*organite*.

**ORGASME.** s. m. [*orgasmus*, ὀργασμὸς, de ὀργᾶν, être excité ; all. *Blutwallung*, *Blutkongestion*, angl. *orgasm*, it. *orgasmo*]. Le plus haut degré d'excitation des sens, de l'instinct sexuel surtout, d'où on l'a parfois appliqué à la désignation de l'état de turgescence ou d'érection des organes génitaux et des sensations correspondantes.

**ORGASTIQUE.** adj. Qui concerne l'orgasme.

**ORGE.** s. f. [*hordeum*, κριθή, all. *Gerste*, angl. *barley*, it. *orzo*, esp. *cebada*; selon l'Académie, le mot *orge* est du féminin, sauf lorsqu'il est joint aux adjectifs *mondé* ou *perlé*; on dit : de l'*orge mondé*, de l'*orge perlé*; de *belle orge*, de l'*orge germée*, etc.]. Genre de plantes de la famille des graminées. Les semences de l'orge ordinaire (*Hordeum vulgare*, L.) contiennent beaucoup de fécule amylacée et une certaine quantité de mucilage : aussi sont-elles tout à la fois nutritives et adoucissantes, lorsqu'on les a dépouillées de leur glumelle, qui donne aux décoctions préparées avec l'orge entière (*hordeum crudum*) leur saveur légèrement âcre et amère. Privée de cette pellicule au moyen d'une meule qui roule le grain, l'orge prend le nom d'*orge mondé* (*hordeum mundatum*) ; celle qui est tout à fait décortiquée, arrondie et polie au moyen de procédés particuliers, est l'*orge perlé* (*hordeum perlatum*), qui ne contient presque pas d'hordéine. L'orge sert à préparer un pain lourd, grossier et fait la base de la bière. La farine d'orge est une des farines résolutives. La décoction d'orge s'emploie en gargarismes et en lotions. V. GRUAU. — *Sucre d'orge*. V. PÉNIDE. — *Tisane d'orge*. On la prépare en faisant bouillir, dans 1kg,250 d'eau, 32 grammes d'orge mondé, lavé à l'eau froide, passant la liqueur, et l'édulcorant avec 32 grammes d'un sirop adoucissant ou avec la racine de réglisse, qu'on met infuser dans le produit de la décoction. ‖ En chirurgie, *grain d'orge*. V. RUGINE. ‖ En anatomie, *grains d'orge des synoviales*. V. BOURSE *muqueuse*.

**ORGEAT.** s. m. [all. *Gerstenwasser*, angl. *orgeat*, it. *orzata*, esp. *horchata*]. Sirop dans lequel entrait autrefois la décoction d'orge, mais que l'on fait aujourd'hui avec une émulsion d'amandes : de là son nom de *sirop d'amandes*. On le prépare en pilant ensemble 50 grammes d'amandes douces, 15 grammes d'amandes amères, et 300 grammes de sucre ; les réduisant en pâte dans un mortier; ajoutant peu à peu 162 grammes d'eau, passant et exprimant la liqueur ; faisant cuire en consistance de sirop, et aromatisant avec 25 grammes d'eau de fleur d'oranger. On passe avec expression à travers un linge serré ; on laisse refroidir le sirop et on l'enferme dans des bouteilles bien sèches et bien bouchées, que l'on conserve à la cave, couchées sur le goulot. Ce sirop a des propriétés analogues à celles des autres émulsions.

**ORGELET** ou **ORGEOLET.** s. m. [*hordeolum*, all. *Gerstenkorn*, angl. *hordeolum*, it. *orzajuolo*, esp. *orzuelo*]. Petite élevure inflammatoire, de la nature du furoncle, qui se développe près du bord libre des paupières, particulièrement vers l'angle interne de l'œil, surtout chez des individus jeunes et par suite d'une certaine prédisposition. Sa forme oblongue et sa grosseur l'ont fait comparer à un grain d'orge. L'orgeolet cause des douleurs plus ou moins vives, suivant que la marche en est plus ou moins aiguë ; les symptômes et la terminaison sont les mêmes que ceux d'un petit furoncle. Le traitement consiste en applications émollientes, des cataplasmes de fécule surtout, et l'on attend l'ouverture spontanée du petit abcès, ou on y fait une petite incision suivie d'une légère cautérisation au nitrate d'argent.

**ORGUEILLEUX, EUSE.** adj. — *Monomanie orgueilleuse*. V. AMBITIEUX.

**ORIENT.** s. m. — *Bouton d'Orient*. V. BOUTON.

**ORIFICE.** s. m. [*orificium*, de *os*, bouche, et *facere*, faire; all. *Mündung*, angl. *orifice*, it. *orifizio*, esp. *orificio*]. Toute ouverture qui sert d'entrée ou d'issue à quelque partie intérieure du corps, ou qui fait communiquer des cavités les unes avec les autres : *orifices auriculoventriculaires*, *orifices de l'estomac*, *orifice de la matrice*, etc. — *Orifice du sac*. V. HERNIE.

**ORIGAN.** s. m. [*Origanum vulgare*, L., all. *Dosten*, angl. *origan*, it. *origano*, esp. *oregano*]. Plante de la famille des labiées, stimulante et aromatique. Elle donne une essence jaune rougeâtre, de saveur âcre, d'odeur forte, aromatique, qui fait explosion avec l'iode (*essence d'origan*).

**ORIGINE.** s. f. [*initium*, ἀρχή, all. *Ursprung*, angl. *origin*, it. *origine*, esp. *origen*]. En anatomie. V. NAISSANCE.

**ORIOL** (Isère). *Eaux bicarbonatées calciques ferrugineuses*, froides, 18°. Eaux digestives ou de table.

**ORME.** s. m. [all. *Ulme*, *Rüster*, angl. *elm*, it. et esp. *olmo*]. Genre d'arbres dont l'espèce indigène est *orme champêtre* (*Ulmus campestris*, L.). L'écorce intérieure des jeunes rameaux, mucilagineuse, amère, astringente, a été employée en décoction, en poudre, en extrait, sous le

nom d'*écorce d'orme pyramidal*, dans le traitement des maladies chroniques de la peau, du scorbut, de la syphilis, des scrofules : elle est à peu près inerte. — L'écorce de l'*orme rouge* ou *fauve d'Amérique* (*Ulmus fulva*, Michx.) est aussi mucilagineuse et astringente; on l'employait autrefois, dans l'Amérique du Nord, au pansement des blessures, et, à l'intérieur, contre la diarrhée et la dysenterie.

**ORNITHOGALE.** s. m. [*Ornithogalum umbellatum*, L., all. *Vogelmilch*, angl. *ornithogalum*, *star of Bethlehem*, it. et esp. *ornitogalo*]. Plante de la famille des liliacées, dont la racine comestible a été regardée comme sialagogue et diurétique.

**OROBE.** s. m. [all. *Walderbse*, angl. *heathpea*, it. *orobo*, *moco*, esp. *orobio*]. Genre de plantes légumineuses dont les principales espèces sont : l'*orobe printanier* (*Orobus vernus*, L.), dont la semence ne donne pas, comme on l'a dit, la farine dite d'*orobe*, qui a été mise au nombre des quatre farines résolutives, et qui est fournie, en réalité, par l'orobe bâtard (*Ervum ervilia*, L.), de la même famille ; l'*orobe tubéreux* (*Orobus tuberosus*, L.), dont les racines, chargées de tubercules amylacés, sont un bon aliment, et dont la tige est recherchée des bestiaux.

**OROGRAPHIE.** s. f. [de ὄρος, montagne, et γράφεῖν, décrire]. Description des montagnes.

**OROLOGIE.** s. f. [de ὀρός, sérosité, et λόγος, discours]. Science des humeurs (Landouzy).

**ORONGE.** s. f. — *Oronge vraie* [*amanite orangée*, *Amanita aurantiaca* (Bulliard); *Amanita cæsarea* (Persoon); *Agaricus cæsareus* (Schœffer); *Agaricus aureus* (Batsch); *aurantiacus* (Bulliard); all. *Kaiserschwamm*, esp. *hongo carmesi*]. Espèce du genre *Amanite*. C'est un champignon comestible caractérisé par un chapeau charnu très convexe, jaune orangé, strié, large de 10 à 13 centimètres; stipe cylindrique, plein, jaune, portant un collier membraneux et rabattu; feuillets inégaux, épais et jaunes. Au moment où l'oronge commence à paraître, elle est enveloppée d'un volva blanc, qui bientôt se sépare, à sa partie supérieure, en plusieurs lobes; le chapeau, ainsi que le pédicule, se développe rapidement. — *Fausse oronge* [*Amanita muscaria* et *formosa*, Persoon, *Agaricus pseudo-aurantiacus*, Bulliard; *imperialis* et *puella*, Batsch, etc.]. Espèce très vénéneuse qu'il importe de ne pas confondre avec l'oronge vraie, à laquelle elle ressemble quant au port et à la couleur. Mais elle n'a qu'un volva incomplet; son chapeau est marqué de taches jaunâtres, irrégulières; son pédicule et ses lames sont blancs, jamais jaunes comme dans l'oronge vraie. V. Amanitine et Champignon.

**ORPHIE.** s. f. V. Poisson *vénéneux*.

**ORPHOL.** s. m. [*naphtolate de bismuth*]. Combinaison de naphtol et d'oxyde de bismuth. Poudre grise, sans saveur ni odeur, qui se décompose dans les voies digestives en naphtol et en bismuth, et s'emploie comme antiseptique intestinal (5 à 10 grammes par jour).

**ORPIMENT.** s. m. [*auripigmentum*, de *aurum*, or, et *pigmentum*, fard; all. *Operment*, angl. *orpiment*, it. *orpimento*, esp. *oropimente*]. Sulfure jaune d'arsenic naturel. C'est un poison corrosif, d'action analogue à celle de l'acide arsénieux, à peu près inusité. Il entre dans le baume vert de Metz et dans plusieurs dépilatoires.

**ORPIN.** s. m. [*Sedum*, all. *Sedum*, angl. *orpine*, it. *favagello*]. Genre de plantes crassulacées. — *Orpin commun* (*Sedum telephium*, L., *reprise*, *joubarbe des vignes*). Les feuilles d'un vert glauque, épaisses et charnues, sont très mucilagineuses. Écrasées, elles forment un tonique émollient, qu'on appliquait sur les hémorroïdes et qu'on regardait comme propre à hâter la cicatrisation des plaies récentes; de là ses noms de *reprise*, d'*herbe à la coupure*, d'*herbe aux charpentiers*. — *Orpin âcre* (*vermiculaire brûlante*, *sédon brûlant*, *Sedum acre*, L.). Plante à fleurs jaunes, contenant un suc très âcre, émétique et purgatif. — Au même genre appartient le *Sedum album*, L. (*petite joubarbe*, *trique-madame*) dont le suc est styptique et rafraîchissant.

**ORROCHÉZIE.** s. f. [de ὀῤῥὸς, sérum, et χέζειν, aller à la selle]. Diarrhée séreuse.

**ORROCYSTE.** s. m. [de ὀῤῥὸς, sérum, et *cyste* ou *kyste*]. Kyste séreux.

**ORSEILLE.** s. f. [all. *Lakmusflechte*, angl. *rocella*, it. *oricello*, esp. *orchilla*]. Pâte d'un rouge violet, solide, d'odeur désagréable, employée en teinture et préparée avec divers lichens (*Roccella tinctoria*, Ach., *Variolaria dealbata*, DC., *Lecanora tartarea*, etc.), qu'on laisse en contact avec la chaux et l'urine : aujourd'hui on opère cette préparation en vases clos et on remplace l'urine par le carbonate d'ammoniaque. La matière colorante ne préexiste pas dans ces lichens : ceux-ci contiennent de l'érythrine, de la lécanorine, de la roccelline, qui se transforment, au contact de l'eau, en *orcine*, laquelle, en présence de l'oxygène de l'air et de l'ammoniaque, se change en *orcéine*, matière colorante de l'orseille.

**ORTEIL.** s. m. [d'*articulus*, articulation, membre, ayant passé du sens général à un sens spécial; all. *Zehe*, angl. *toe*, it. *dito del piede*]. Nom donné à chacun des cinq prolongements que présente l'extrémité antérieure du pied, et qui offrent la plus grande analogie, au point de vue anatomique et pathologique, avec les *doigts* de la main. On désigne les orteils par les noms de premier, second, etc., à compter de la partie interne; le premier est souvent appelé *gros orteil*, le dernier *petit orteil*. — *Orteil en marteau*. Déformation caractérisée par l'hyperextension de la première phalange sur le métatarsien correspondant et la flexion forcée des deux dernières phalanges sur la première, de telle sorte que la tête des deux premières phalanges forme une saillie angulaire à la face dorsale du pied, tandis que la dernière phalange repose sur le sol par sa partie unguéale. — *Phénomène ou signe des orteils*. V. Babinski (*Signe de*).

**ORTHOCÉPHALE.** adj. et s. [de ὀρθὸς, droit, et κεφαλή, tête]. Qui a la tête ou la face droite (Thurnam).

**ORTHODONTOSIE.** s. f. [de ὀρθὸς, droit, et ὀδοὺς, dent]. Partie de l'art du dentiste qui s'occupe des difformités congénitales ou accidentelles des dents (V. Dent et Dentition). Quelque soin qu'on ait pris de surveiller l'arrangement des dents secondaires, il arrive souvent que quelques-unes d'entre elles se développent dans une mauvaise direction, et présentent des irrégularités bizarres. Parmi ces difformités, une des plus fréquentes est la saillie en avant ou en arrière d'une des dents, ce qu'on appelle communément *obliquité antérieure* et *postérieure*. L'art du dentiste offre une multitude de ressources pour obvier à ces divers inconvénients; mais il faut avoir recours à ces moyens le plus promptement possible.

**ORTHOFORME.** s. m. Éther méthylique de l'acide amidoxybenzoïque; c'est une poudre cristalline, incolore, inodore, peu soluble dans l'eau. Ce corps jouit de propriétés antiseptiques; c'est de plus un anesthésique local. Aussi l'emploie-t-on en poudre ou en pommade dans toutes les plaies ou excoriations douloureuses, contre les fissures à l'anus, etc. Mais son emploi doit être surveillé et peut donner lieu à des éruptions plus ou moins étendues. On l'a préconisé aussi à l'intérieur à la dose de 0gr,50 à 1 gramme contre les douleurs du cancer et de l'ulcère de l'estomac.

**ORTHOGNATHE.** adj. [de ὀρθὸς, droit, et γνάθος, mâchoire]. Se dit des races humaines, dont le rebord alvéolaire et les dents de la mâchoire supérieure offrent une obliquité antérieure très peu prononcée, par opposition

aux races *prognathes*. Cet état est relatif et non absolu : le terme *orthognathe*, d'après son étymologie, devrait s'appliquer aux races chez lesquelles une ligne tirée du front au menton serait absolument verticale ; cette disposition n'existant jamais d'une façon rigoureuse, les races orthognathes sont celles dont la conformation s'en rapproche le plus.

**ORTHOMORPHIE** s. f. ou **ORTHOMORPHISME**. s. m. [*orthomorphia*, de ὀρθὸς, droit, et μορφή, forme ; all. *Orthomorphie*, angl. *orthomorphy, orthomorphosis*, it. et esp. *ortomorfia*]. Art de prévenir ou de corriger les difformités du corps (Delpech).

**ORTHOPÉDIE**. s. f. [*orthopædia*, ὀρθὸς, droit, et παῖς, enfant ; all. *Orthopædie*, angl. *orthopædia*, it. et esp. *ortopedia*]. Partie de l'art médical qui a pour but la conservation des forces naturelles dépendant de l'état du squelette et de ses articulations, ou leur rétablissement lorsqu'elles sont altérées. Pour Andry (1741), qui a créé le mot, il signifiait : « l'art de prévenir et de corriger dans les enfants les difformités du corps ». Dans le premier cas, quand il ne s'agit que de prévenir les déviations du squelette, les moyens, purement hygiéniques, reposent sur l'influence des attitudes du corps (V. GYMNASTIQUE). Dans le second cas, où le médecin est plus souvent appelé à remédier à des difformités existantes qu'à prévenir les désordres de ce genre, lors de leur début, certaines stations prolongées, telles que le décubitus sur un plan horizontal ou incliné, la suspension par les parties supérieures du corps, sont propres à soustraire certains organes à leurs causes de déformation et à rétablir leur direction normale. Les appareils ou machines, appropriés à chacun des cas dont il s'agit, fournissent les meilleurs résultats. Leur emploi est nécessaire pour agir sur les résistances qui retiennent les parties dans une position vicieuse, soutenir les articulations dont les ligaments sont lésés et qui se dévient sous la simple influence de la pesanteur, borner les mouvements dans certaines limites ou leur donner telle ou telle direction afin de maintenir une situation constante. Il faut s'aider des diverses variétés du massage, des bains de mer, des diverses formes de l'hydrothérapie.

**ORTHOPÉDIQUE**. adj. Qui a rapport à l'orthopédie : *corset orthopédique, lit orthopédique*. — *Fauteuil orthopédique*. Fauteuil muni de pièces mécaniques destinées à agir sur telle ou telle sorte de difformités pendant la station assise.

**ORTHOPHONIE**. s. f. [*orthophonia*, de ὀρθὸς, droit, et φωνή, voix]. Bonne prononciation. — Méthode destinée à corriger le bégayement et les vices de la parole (Colombat).

**ORTHOPHRÉNIE**. s. f. [de ὀρθὸς, droit, et φρήν, intelligence]. Rectification de l'intelligence, guérison de la folie.

**ORTHOPHRÉNOPÉDIE**. s. f. [de ὀρθὸς, droit, φρήν, intelligence, et παῖς, enfant]. Éducation des jeunes dégénérés.

**ORTHOPNÉE**. s. f. [*orthopnœa*, ὀρθόπνοια, de ὀρθὸς, droit, et πνέω, je respire ; all. *Orthopnœ*, angl. *orthopnœa*, it. et esp. *ortopnea*]. Dyspnée dans laquelle le malade ne peut respirer dans la situation horizontale et est obligé de rester debout ou sur son séant.

**ORTHOSCOPE**. s. m. [de ὀρθὸς, droit, et σκοπεῖν, voir]. Appareil servant à examiner l'œil à travers une couche liquide. Il se compose d'une petite caisse sans fond, dont les bords s'appliquent sur le contour de l'orbite et qu'on remplit d'eau ; il permet de voir exactement l'état de la chambre antérieure et la position de l'iris par rapport à la cornée et au cristallin (Czermak).

**ORTHOSCOPIE**. s. f. [de ὀρθὸς, droit, et σκοπεῖν, examiner]. Examen au microscope qui permet de voir les objets étendus sur un plan droit, nullement courbé.

**ORTHOSCOPIQUE**. adj. Ce qui se rapporte à l'orthoscopie.

**ORTHOSOMATIQUE**. s. f. [de ὀρθὸς, droit, et σῶμα, corps ; all. *Orthopædie*, it. *ortopedia*, esp. *orthosomatica*]. Art de rendre aux diverses parties du corps leur rectitude naturelle.

**ORTHOSTATIQUE**. adj. [de ὀρθὸς, droit, et στατέος, de ἵστημι, se tenir debout]. Qui a rapport à la station debout. — *Albuminurie orthostatique*. V. ALBUMINURIE.

**ORTHOSTATISME**. s. m. Station debout. Comme l'ont montré Linossier et Lemoine, la station debout apporte au fonctionnement du rein une gêne très sensible ; chez les sujets à reins normaux, cette gêne se traduit uniquement par la diminution de la sécrétion de l'eau ; chez les sujets à reins malades, non seulement l'eau est diminuée, mais le sont aussi les matières solides et en particulier l'urée. Cette gêne serait due en partie à la diminution de la pression sanguine générale et en partie au tiraillement du rein sur son pédicule.

**ORTIE**. s. f. [*urtica*, κνίδη, all. *Brennessel*, angl. *nettle*, it. *ortica*, esp. *ortiga*]. Genre de plantes herbacées, textiles, qui a donné son nom à la famille des urticées, et dont les espèces *Urtica dioica*, L. (*grande ortie*), *Urtica urens*, L. (*ortie grièche*), *Urtica pilulifera*, L., sont munies de poils creux (*stimuli*), très fins et piquants, remplis d'une liqueur âcre qui s'introduit sous l'épiderme lorsque l'on touche quelque partie de ces plantes, ce qui détermine un prurit douloureux avec ardeur vive. V. URTICATION. — *Ortie blanche*. V. LAMIER. — *Ortie de mer*. V. MÉDUSE. — *Ortie rouge*. V. ÉPIAIRE.

**ORTIÉ, ÉE**. adj. Qui est produit par l'ortie ; qui en provient ; qui lui ressemble. — *Fièvre ortiée*. V. URTICAIRE.

**ORVALE**. s. f. V. SAUGE.

**ORVET**. s. m. [*Anguis fragilis*, L., *borgne*]. Reptile saurien apode qui passe à tort pour venimeux.

**ORVIÉTAN**. s. m. [*orvietanum*, all. *Theriak*, angl. *orvietan*, it. et esp. *orvietano*]. Électuaire très composé, ainsi appelé parce qu'il a été distribué par un charlatan venu d'Orvieto. Il était composé de thériaque, de vipères sèches, de romarin, de genièvre, de cannelle et d'une foule de substances stimulantes et aromatiques. Ses propriétés tenaient de celles de la thériaque.

**OS**. s. m. [*os*, gén. *ossis*, ὀστέον, all. *Knochen, Bein*, angl. *bone*, it. *osso*, esp. *hueso*]. Chacune des parties solides et dures qui forment la charpente du corps des animaux des classes supérieures, et dont l'assemblage constitue le *squelette* (V. ce mot). Les os se distinguent en : 1° *os longs*, qui font partie des membres et représentent ou des colonnes destinées à soutenir le poids du corps, ou des leviers de différents genres, que les muscles font mouvoir ; ils se composent d'un corps ou *diaphyse*, pourvu d'un canal central ou médullaire que limite du tissu compact, et de deux extrémités ou *épiphyses*, formées de tissu spongieux ; 2° *os plats*, qui forment les parois des cavités splanchniques et sont formés de deux lames de tissu compact réunies par une couche de tissu spongieux ; 3° *os courts*, que l'on rencontre dans les parties du corps dont les fonctions nécessitent la solidité et la mobilité, et qui ont la texture des os longs. Jaunes à l'état frais, d'un blanc mat après macération, les os sont composés chimiquement de matière organique (osséine et graisse) et de substances minérales (sels de chaux et de magnésie). V. OSSEUX (*Tissu*) et OSTÉOGÉNIE. — *Os anonyme*. L'os *iliaque*. — *Os carré* (Hérissant), ou *en massue* (Petit), ou *intermaxillaire* (Schneider), ou *enostéal* (E.-G. Saint-Hilaire). Os généralement de forme carrée, interposé de chaque côté à la base du crâne et à la mâchoire inférieure des oiseaux. Il répond au cadre du tympan des mammifères ou au cotyléal. — *Os du cœur*. Os qui existe

chez beaucoup de ruminants et de pachydermes, dans la cloison des ventricules, près de l'origine de l'aorte. — *Os de graisse.* V. Filandre. — *Os hypsiloïdes, en masse* ou *en V.* Os situés à la face inférieure des vertèbres coccygiennes ou caudales des mammifères qui ont la queue mobile, comme les castors, ou longue comme les cétacés. Ils sont appliqués contre l'union de chaque couple de vertèbres pour donner insertion aux muscles de la région caudale inférieure. Ils sont en forme de V ou d'Y. — *Os des iles.* V. Iliaque. — *Os de l'Inca* (*os Incæ*). Nom donné à l'os *épactal*, qu'on croyait propre aux indigènes du Pérou. — *Os innominé.* L'os *iliaque.* — *Os intermaxillaire.* V. Incisif. — *Os lingual.* V. Hyoïde. — *Grand os.* Os de la rangée métacarpienne du carpe, articulé en haut avec l'os semi-lunaire, en bas avec les deuxième, troisième et quatrième métacarpiens, en dehors avec le scaphoïde et le trapézoïde, en dedans avec l'os crochu.

**OSANORE.** V. Ozanore.

**OSCHÉITE.** s. f. [*oscheitis*, de ὀσχέον, scrotum; all. *Hodenentzündung*, angl. *oscheitis, oschitis*, it. *oscheite*, esp. *osqueitis*]. Inflammation du scrotum.

**OSCHÉOCÈLE.** s. f. [*oscheocele*, de ὀσχέον, scrotum, et κήλη, hernie; all. *Hodensackbruch*, angl. *oscheocele*, it. *oscheocele*, esp. *osqueocele*]. Hernie inguinale dans laquelle les viscères herniés descendent jusque dans le scrotum. — Tumeur formée par l'épanchement d'un liquide dans le scrotum (Sauvages).

**OSCHÉOCHALASIE.** s. f. [de ὀσχέον, scrotum, et χάλασις, relâchement; *oscheochalasis*, all. *Hodensackerweiterung*, angl. *oscheochalasis*, esp. *osqueocalasia*] (Alibert). L'éléphantiasis du scrotum.

**OSCHÉOLITHE.** s. f. [de ὀσχέον, scrotum, et λίθος, pierre]. Concrétion calcaire produite dans le scrotum, dans les glandes annexées à ses poils.

**OSCHÉOME.** s. m. ou **OSCHÉONCIE.** s. f. [de ὀσχέον, scrotum, et ὄγκος, tumeur]. Tumeur du scrotum.

**OSCHÉOPLASTIE.** s. f. [de ὀσχέον, scrotum, et πλάσσειν, former]. Réparation du scrotum à l'aide des procédés autoplastiques.

**OSCITANT, ANTE.** adj. [*oscitans*, de *oscitari*, bâiller; all. *gähnend*, angl. *oscitant*, it. et esp. *oscitante*]. — *Fièvre oscitante.* Fièvre avec bâillements fréquents.

**OSCITATION.** s. f. [*oscitatio*]. Bâillement causé par quelque état accidentel, avec ou sans étirement et inspirations suspirieuses, comme au début ou à la fin de certains accès de fièvre, d'attaques d'hystérie, etc.

**OSE.** Terminaison adoptée en physiologie normale ou pathologique pour indiquer la production d'un tissu ou d'un organe en général.

**OSEILLE.** s. f. [*rumex*, all. *Sauerampfer*, angl. *sorrel*, it. *acetosa*, esp. *acedera*]. Nom donné à deux plantes de la famille des polygonées : l'une est l'*oseille ordinaire* (*Rumex acetosa*, L.); l'autre est l'*oseille à écussons* (*Rumex scutatus*, L.). Les feuilles de ces deux espèces, qui sont alimentaires et qui font partie du *bouillon aux herbes*, doivent leur acidité à l'oxalate acide de potasse qu'elles renferment. — *Sel d'oseille.* V. Oxalate *de potasse.* — *Oseille rouge.* V. Patience.

**OSHAC.** s. m. V. Dorème.

**OSIER.** s. m. [all. *Weide*, angl. *osier*, *willow*, it. *salcio, salice*]. Nom donné à plusieurs espèces du genre *saule* dont l'écorce, amère, employée quelquefois contre les fièvres, doit ses propriétés à la salicine. Ces espèces sont : l'*osier vert* (*Salix viminalis*, L.), l'*osier jaune* (*S. vitellina*, L.), l'*osier blanc* (*S. alba*, L.).

**OSMAZÔME.** s. f. [de ὀσμή, odeur, et ζωμὸς, bouillon; all. *Osmazom, Fleischextract*, angl. *osmazome*, it. *osmazoma*, esp. *osmazomo*, il faudrait dire *osmozôme*, et non *osmazôme* ou *osmazome*, comme on l'a écrit à tort]. Matière extractive qui a été retirée par Thénard de la chair musculaire et du sang, et qui est un mélange complexe de *créatine, créatinine, sarcosine*, non cristallisés, etc.

**OSMHIDROSE** s. f., ou **OSMIDROSE** s. f. [de ὀσμή, odeur, et ἱδρὼς, sueur] (Synonyme : *bromidrose*). Sueur odorante; en même temps que la sueur prend une odeur fétide, elle est sécrétée en quantité plus abondante. L'osmidrose se rencontre surtout au niveau des aisselles chez les femmes rousses et au niveau de la plante des pieds et de la paume des mains chez les sujets des deux sexes. Le traitement est celui de l'hyperidrose; il consiste en lavages avec des solutions astringentes et désinfectantes, en particulier le permanganate de potasse en solution étendue, et on saupoudre avec une poudre minérale (talc, sous-nitrate de bismuth) additionnée de salicylate de soude ou de permanganate de potasse.

**OSMIQUE.** adj. — *Acide osmique* [*peroxyde d'osmium*] ($OsO^8$). Corps qu'on obtient en grillant l'osmium; prismes volatils, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther, d'odeur forte, se ramollissant à la chaleur de la main, fusibles vers 40° en un liquide incolore. On l'emploie en histologie pour fixer les éléments anatomiques; il a la propriété de teindre les graisses en noir par suite de la réduction de l'acide à l'état d'osmium métallique au contact des corps gras; cette réaction est très sensible et permet de reconnaître la présence de fines gouttelettes de graisse dans les cellules.

**OSMIUM.** s. m. [de ὀσμή, odeur; all. et angl. *Osmium*, it. et esp. *osmio*]. Métal découvert en 1803 dans le minerai de platine, où il est combiné à l'iridium (*osmiure d'iridium*). Il est de couleur gris foncé; son oxyde, très volatil, répand une odeur particulière, très désagréable, qui lui a fait donner le nom d'*osmium*. Sa densité est de 22,47 (Debray et Deville).

**OSMOMÈTRE.** s. m. [de ὠσμὸς, action de pousser, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer l'énergie des phénomènes osmotiques. V. Endosmomètre.

**OSMONOCIVITÉ.** s. f. Accidents produits par l'introduction dans le sang d'un liquide n'ayant pas la même tension osmotique. Pour éviter ces accidents, il faut, dans la recherche de la toxicité par voie veineuse, ramener la tension du liquide examiné au taux du sérum sanguin.

**OSMO-RÉGULATEUR.** s. m. Appareil destiné à régler le degré de vide des ampoules employées en radioscopie et radiographie. L'osmo-régulateur de Villard (fig. 509) se compose d'un tube de platine adapté à l'ampoule; ce tube, chauffé au rouge dans une flamme, laisse entrer l'hydrogène de la flamme dans l'ampoule; au contraire, si on le chauffe après l'avoir entouré d'un manchon métallique, il laisse sortir l'hydrogène contenu dans l'ampoule.

**OSMOSE** s. f. [de ὠσμὸς, action de pousser]. Transmission réciproque de deux liquides au travers d'une membrane qui les sépare; en un mot, phénomène double dont les deux actes sont connus, l'un sous le nom d'*endosmose*, l'autre sous celui d'*exosmose*.

**OSMOTIQUE.** adj. [de ὠσμὸς, action de pousser]. — *Force osmotique.* Force qui produit l'endosmose et l'exosmose.

**OSPHRÉSIOLOGIE** s. f. [*osphresiologia*, de ὄσφρησις, odorat, et λόγος, discours; all. *Lehre vom Geruch*, angl. *osphresiologia*, it. et esp. *osfresiologia*]. Traité des odeurs et du sens de l'odorat.

**OSSATURE.** s. f. Synonyme peu usité de *squelette*.

**OSSÉINE.** s. f. (Ch. Robin et Verdeil, 1852) [all. *Ossein, Knochensubstanz*, angl. *osseine*, it. *osseina*; *ostéine, substance organique propre du tissu osseux, substance donnant de la gélatine, matière des os qui se transforme*

*en gélatine*]. Substance qui, avec de la graisse, forme la partie organique du tissu des os, d'où on l'extrait par de l'acide chlorhydrique dilué qui dissout la partie minérale, et laisse une masse molle, élastique, ayant la forme de l'os. L'eau bouillante fait passer l'osséine à l'état de *gélatine*. L'osséine ne renferme que des traces de soufre (Bibra); peut-être sont-elles dues à des impuretés.

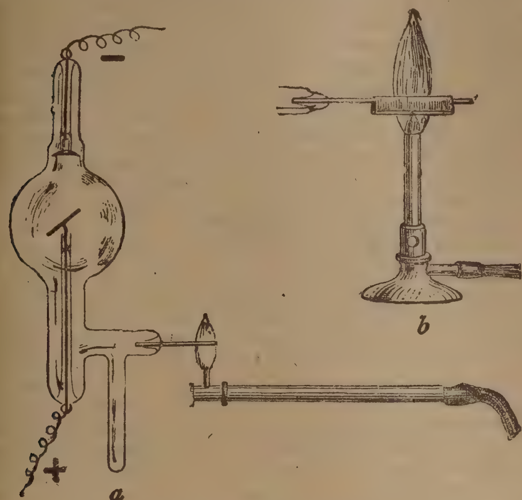



Fig. 509. — *Osmo-régulateur.*

**OSSELET.** s. m. [diminutif d'*os*; *ossiculum*, all. *Knöchlein*, angl. *ossicle*, *ossiculum*, it. *ossicino*, esp. *huesecillo*]. Petit os. — *Osselets de Bertin* (*cornua sphenoidalia*). Les apophyses triangulaires de l'os sphénoïde. — *Osselets de l'ouïe*. V. Oreille. Entre les lamelles osseuses sont des cavités appelées *orthoplastes* (V. ce mot).

**OSSEMENT.** s. m. Nom vulgaire d'un os quelconque ou d'un fragment d'os, en tant que débris d'hommes ou d'animaux enfouis.

**OSSEUX, EUSE.** adj. [*osseus*, ὀστώδης, all. *knöchern*, angl. *osseous*, it. *osseo*, esp. *huesoso*]. Qui est de la nature des os. — *Cellule osseuse*. V. Ostéoblaste. — *Système osseux*. Ensemble des os qui entrent dans la composition du corps (V. Squelette). — *Tissu osseux*. Il se compose chimiquement de sels, soit pour 100 parties : phosphate tribasique de chaux, 87 grammes; phosphate de manganèse 1,87; carbonate de chaux, 8-10; fluorure de calcium, 0,35; chlorure de sodium, 0,25. Ces sels ne forment que 60 p. 100 de la substance osseuse; le reste (40 p. 100) est constitué par une substance molle comme du cartilage, donnant à l'ébullition de la gélatine, comme la substance fondamentale du tissu conjonctif; c'est l'*osséine*. Les deux éléments ne sont pas combinés, mais se trouvent simplement à l'état d'alliage; leur proportion peut se modifier; c'est ainsi que, chez le vieillard, les sels sont un peu plus abondants. Au point de vue histologique, il faut étudier la substance osseuse, en prenant séparément chacun de ses deux éléments : l'os sec montrera la disposition des sels calcaires; l'os décalcifié permet d'étudier l'osséine, et, en même temps, les parties organisées de l'os. 1° *Os sec*. On en fait aisément des préparations en prenant la diaphyse d'un os long, complètement privé de ses matières grasses, et en y débitant à la scie des coupes aussi minces que possible, que l'on use sur une pierre à aiguiser, de manière qu'elles soient transparentes et parfaitement polies. On examine la coupe dans l'air et dans le baume du Canada. Sur une préparation ainsi faite, on voit (fig. 510), à un faible grossissement, des orifices circulaires (si la coupe est perpendiculaire à l'axe de la diaphyse), mesurant de 100 à 200 μ de diamètre (Duval), et qui, examinés sur une coupe longitudinale, apparaissent comme appartenant à des *canaux*, décrits pour la première fois par *Havers*, dont ils portent le nom. Ces canaux s'anastomosent entre eux, de manière à former un réseau à mailles allongées suivant l'axe de l'os, et s'ouvrent à plein canal dans la cavité médullaire et dans le périoste. Si on applique un grossissement de 200 à 300 diamètres à l'étude d'une coupe transversale, on voit chaque canal de Havers entouré d'une série de lamelles osseuses, concentriquement emboîtées les unes dans les autres et épaisses de 5 à 10 μ. Autour de chaque canal, on trouve de 5 à 10 de ces lamelles; l'ensemble forme le *système de Havers*. Les systèmes de Havers sont serrés les uns contre les autres, mais, comme ils sont circulaires, ils laissent entre eux des intervalles triangulaires, comblés par des lamelles osseuses incomplètes, formant les *systèmes intermédiaires*, et appartenant presque également aux trois systèmes de Havers qui délimitent l'espace triangulaire. La périphérie de l'os est revêtue de quelques lamelles, qui forment une couche continue, concentrique à l'axe de l'os; ces *lamelles périphériques* appartiennent aux systèmes de Havers les plus rapprochés du périoste, et dont les lamelles externes se sont soudées avec celles des systèmes voisins. On observe la même disposition autour du canal médullaire, qui est circonscrit par plusieurs lamelles osseuses concentriques à l'axe de l'os; au point de vue morphologique, le canal médullaire n'est autre qu'un canal de Havers très dilaté. Le tissu osseux se présente sous deux aspects différents : l'un, *tissu compact*, formant la surface externe de tous les os et le centre des os longs; l'autre, *tissu spongieux* ou *celluleux*, formant les os courts et les extrémités des os longs. Mais ces différences ne sont qu'extérieures. La description précédente s'applique au tissu compact; dans la substance spongieuse, il n'y a plus de canal médullaire, mais l'os est formé de travées irrégulières entourant des cavités dont le volume varie, depuis

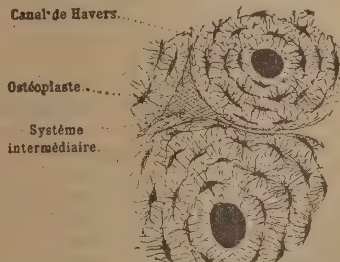



Fig. 510. — Os sec. Coupe transversale d'un os long.

la pointe d'une épingle, jusqu'à celui d'une noisette. Autour de chacune de ces cavités, on voit une série de lamelles osseuses qui l'entourent, en sorte que ces cavités ne sont, comme le canal médullaire, que des canaux de Havers agrandis (Ranvier). Les travées sont elles-mêmes constituées par une série de systèmes de Havers; la substance spongieuse n'est donc que de la substance compacte, dont certains canaux de Havers, très dilatés, lui donnent l'aspect spongieux. 2° *Os décalcifié*. Les sels calcaires sont dissous par des acides très faibles (acide chlorhydrique à 3 p. 100), ce qui permet, si on a eu soin de fixer, au préalable, les éléments de l'os (alcool à 50° pendant quarante-huit heures; liqueur de Muller pendant le même temps), d'observer les rapports de ces éléments avec la substance osseuse. Celle-ci

apparaît, dégagée des sels calcaires, comme une substance homogène, formant le squelette des lamelles osseuses, présentant les mêmes réactions aux réactifs colorants que les fibres conjonctives, c'est-à-dire que le picrocarmin, l'éosine, les teignent d'une manière uniforme. La dissociation ne permet pas de la décomposer en fibres; cependant, à la lumière polarisée, les lamelles osseuses paraissent alternativement obscures et brillantes (Ranvier), ce qui a conduit Ranvier et Von Ebner à penser que la substance osseuse serait composée de fibres étroitement unies entre elles et qui, vues en long, seraient brillantes, tandis qu'en travers elles donneraient à l'os un aspect strié. Les éléments organisés de l'os sont : les *ostéoblastes* (V. ce mot) ou cellules osseuses, les fibres de Sharpey ou fibres perforantes venant du périoste et se terminant à la surface du système de Havers, les vaisseaux sanguins et la moelle des os. Les vaisseaux sanguins sont contenus dans les canaux de Havers, où on trouve de un à trois capillaires; ils sont la continuation, non de l'artère nourricière et des vaisseaux épiphysaires qui vont surtout à la moelle, mais bien des vaisseaux du périoste; les canaux de Havers viennent s'ouvrir librement à la surface de l'os. Quant à la moelle, elle remplit le canal médullaire des os longs et les alvéoles de la substance spongieuse. V. Moelle *osseuse*. || *Tumeur osseuse*. V. Ostéome.

**OSSICULE.** s. m. [*ossiculum*]. Petit noyau des fruits. || Synonyme d'*os sésamoïde*.

**OSSIFÈRE.** adj. [de *os*, os, et *ferre*, porter]. Qui porte des os; qui en renferme. — *Caverne ossifère*. Celle qui contient des os fossiles, humains ou autres.

**OSSIFICATION.** s. f. [de *os*, os, et *facere*, faire; all. *Verknöcherung*, angl. *ossification*, it. *ossificazione*, esp. *ossificacion*]. Le développement normal du système osseux. V. Ostéogénie. — *Ossification accidentelle*. Production d'os entre les fibres ou à leur place, qu'il ne faut pas confondre avec l'*incrustation* ou *calcification*. — *Ossification artérielle*. V. Artère. — *Ossification du fœtus*. V. Squelettiser. — *Ossification du placenta*. V. Oblitération *des villosités choriales*.

**OSSIFIÉ, ÉE.** adj. Se dit d'une partie qui a pris, normalement ou accidentellement, les caractères du tissu osseux.

**OSSIFLUENT, ENTE.** adj. [de *os*, os, et *fluere*, couler]. — *Abcès ossifluent*. Abcès dont le point de départ est une altération des os, abcès par congestion. V. Abcès et Mal *de Pott*.

**OSSIFORME.** adj. Qui a la forme de l'os. — *Tissu ossiforme*. V. Ostéogénie.

**OSSIVORE.** adj. [*ossivorus*, de *os*, os, et *vorare*, manger]. Qui détruit les os : *tumeur ossivore* (Ruysch).

**OSTAGRE.** s. m. [*ostagra*, ὀστάγρα, de ὀστέον, os, et ἄγρα, prise; all. *Knochenzange*, angl. et it. *ostagra*]. Instrument de chirurgie servant à enlever, déprimer ou faire mouvoir les os.

**OSTÉAL, ALE,** ou **OSTÉIQUE.** adj. Qui concerne les os; qui a la nature de l'os.

**OSTÉALGIE.** s. f. [de ὀστέον, os, et ἄλγος, douleur]. V. Ostéodynie.

**OSTÉIDE.** s. m. [de ὀστέον, os, et εἶδος, apparence : all. *Osteïd*, esp. *osteide*]. Production osseuse accidentelle ou, plus souvent, incrustation calcaire des tissus normaux ou de tumeurs fibreuses. — Nom primitivement donné aux dents, lorsqu'on eut reconnu qu'elles ne sont pas des os, mais des produits spéciaux.

**OSTÉINE.** s. f. V. Osséine.

**OSTÉITE.** s. f. [*osteitis*, de ὀστέον, os; all. *Knochenentzündung*, angl. *osteitis*, it. *osteite*, *osteitide*, esp. *osteitis*]. Inflammation du tissu osseux. L'ostéite peut être simple, due à des microbes banaux; elle s'accompagne alors le plus souvent d'inflammation de la moelle osseuse, et mérite le nom d'*ostéomyélite* (V. ce mot); dans d'autres cas, elle est caractérisée par des lésions spécifiques; et l'on décrit à part la tuberculose et la syphilis des os; dans ce cas aussi, la moelle osseuse est le plus souvent intéressée. — *Ostéite condensante*. Variété d'inflammation du tissu osseux dans laquelle le tissu médullaire est étouffé par l'hypergenèse osseuse. — *Ostéite épiphysaire*. V. Périostite *phlegmoneuse diffuse*. — *Ostéite hyperémique*. V. Croissance (*Fièvre de*). — *Ostéite raréfiante*. Variété d'ostéite dans laquelle le tissu compact se creuse de cavités et où l'os perd ainsi peu à peu de sa consistance. — *Ostéite syphilitique*. La syphilis donne, à la période secondaire, des périostites et, à la période tertiaire, des gommes superficielles ou profondes, uniques ou multiples; l'infiltration gommeuse diffuse est une véritable ostéomyélite et s'accompagne d'ostéophytes, de raréfaction du tissu osseux, d'exostoses, parfois de nécrose et de séquestres. — *Ostéite tuberculeuse*. La tuberculose osseuse est caractérisée par la formation dans l'os de tubercules qui subissent leur évolution ordinaire vers la caséification et sont entourés de fongosités par prolifération du tissu médullaire environnant, par l'hypertrophie ou au contraire la raréfaction du tissu osseux (ostéite condensante ou raréfiante), et par la formation de séquestres. Elle peut évoluer sous la forme aiguë, ce qui est rare; les formes chroniques, plus fréquentes, comprennent : le tubercule enkysté, l'infiltration tuberculeuse, la carie (V. ce mot) et la *spina ventosa*.

**OSTÉO-ARTHRITE.** s. f. Inflammation simultanée d'une articulation et des extrémités osseuses qui l'avoisinent.

**OSTÉO-ARTHROPATHIE.** s. f. — *O. hypertrophiante pneumique* (Marie). Déformation hypertrophique des mains et des pieds, consécutive aux suppurations chroniques de l'appareil pleuro-pulmonaire. Elle porte sur l'épaisseur et la largeur des os; elle est plus accentuée aux extrémités : la phalangette atteint des dimensions considérables (doigts en *massue*, en *battant de cloche*); les ongles sont hypertrophiés et déformés (ongles en *verre de montre*). L'examen radiographique et anatomo-pathologique montre des lésions osseuses, et ces lésions ainsi que les douleurs et l'évolution par poussées doivent faire distinguer cette affection de la déformation connue sous le nom de doigt hippocratique; ici il y a seulement soulèvement de l'ongle sans inflammation osseuse ni articulaire.

**OSTÉOATHÉROME.** s. m. Tumeur des os, ou mieux de leur moelle, qui avait l'apparence d'une bouillie.

**OSTÉOBLASTE.** s. m. [de ὀστέον, os, et βλαστὸς, germe]. Nom donné par Gegenbauer aux cellules de la moelle embryonnaire qui président à la formation du tissu osseux. V. Ostéogénie. || Nom réservé aujourd'hui aux cellules des os remplissant la cavité des ostéoplastes. Elles sont composées d'un noyau sphérique ou ovoïde et d'un corps protoplasmique envoyant des prolongements dans les canalicules allant rejoindre ceux venant de cellules voisines; cette disposition décrite par Virchow, qui assimilait les cellules osseuses aux cellules ramifiées du tissu conjonctif, niée par Ranvier, est admise généralement aujourd'hui (M. Duval).

**OSTÉOCAMPSIE.** s. f. [de ὀστέον, os, et κάμπτειν, courber] (Alibert). L'ostéomalacie causant la courbure des os.

**OSTÉOCÈLE.** s. f. [de ὀστέον, os, et κήλη, hernie]. Hernie dont le sac est de consistance cartilagineuse ou osseuse.

**OSTÉOCHONDROPHYTE.** s. f. [de ὀστέον, os, χόνδρος, cartilage, et φυτὸν, production]. Tumeur tenant au squelette, en partie osseuse et en partie cartilagineuse.

**OSTÉOCLASIE.** s. f. [de ὀστέον, os, et κλάειν, briser]. Opération qui consiste à briser un os dans un but thérapeutique, lorsque le col d'une fracture accidentelle est difforme. Les mains suffisent le plus souvent à l'exécuter, surtout chez les enfants. Dans certains cas, il faut avoir recours à des appareils spéciaux, appareil d'Œsterlen, clamp de Butcher, etc.

**OSTÉOCLASTE.** s. m. [de ὀστέον, os, et κλάειν, briser; all. *Osteoclast, Knochenbrecher*, angl. *osteoclast*, it. et esp. *osteoclasto*]. Instrument destiné à pratiquer l'*ostéoclasie*. ‖ En anatomie (syn. *ostéophage*), cellule de la moelle des os, volumineuse, munie de prolongements multiples, qui serait, d'après Kölliker, un agent de l'usure ou érosion morbide des os : ces cellules sont une variété accidentelle et considérablement augmentée de *myéloplaxes*.

**OSTÉOCOLLE.** s. f. [*osteocolla*, de ὀστέον, os, et κόλλα, colle; all. *Beinwell*, angl. *osteocolla*, it. *osteocolla*, esp. *osteocola*]. Carbonate de chaux qui se dépose sur les corps étrangers plongés dans les fontaines dont l'eau est chargée de ce sel. On lui supposait la propriété de favoriser la formation du cal dans les fractures.

**OSTÉOCOPE.** adj. [*osteocopus*, de ὀστέον, os, et κόπτειν, briser; all. *Osteocopus, Knochenschmerz*, angl. *osteocope*, it. et esp. *osteocopo*]. Se dit des douleurs aiguës des os, surtout de celles d'origine syphilitique.

**OSTÉOCYSTOÏDE.** s. m. (de ὀστέον, os, κύστις, kyste, et εἶδος, forme]. Tumeur développée dans les os et formée de kystes membraneux et osseux.

**OSTÉOCIE.** s. f. [de ὀστέον, os, et ὀξύς, léger (?)]. Légèreté remarquable du squelette ; état intermédiaire entre la calcification normale et l'ostéomalacie (P. Ferrier).

**OSTÉODIASTASE.** s. f. [de ὀστέον, os, et *diastase*]. Écartement des os symphysaires.

**OSTÉODYNIE.** s. f. [de ὀστέον, os, et ὀδύνη, douleur]. Douleur ostéocope.

**OSTÉOELCOSE.** s. f. [de ὀστέον, os, et ἕλκωσις, ulcération]. Ulcération des os.

**OSTÉOGÈNE.** adj. [de ὀστέον, os, et γεννᾶν, engendrer]. Qui engendre l'os; qui favorise sa génération. — *Couche ostéogène*. V. OSTÉOGÉNIE.

**OSTÉOGÉNIE.** s. f. [*osteogenia, osteogenesis*, de ὀστέον, os, et γένεσις, génération ; all. *Knochenbildung*, angl. *osteogeny*, it. et esp. *osteogenia*]. Étude du développement : 1º de la substance des os ; 2º de leur tissu, et 3º de leur système. Le développement de l'os se fait soit aux dépens du cartilage, soit aux dépens du périoste. — *Ossification enchondrale*. Le meilleur objet d'étude est le cartilage de conjugaison des os longs, c'est-à-dire la mince lame cartilagineuse interposée à la diaphyse et à l'épiphyse, et dont la fonction est de présider à l'allongement de l'os. Une coupe parallèle à l'axe de l'os, et comprenant la lame de conjugaison avec les parties osseuses voisines, montre tous les stades de la transformation du cartilage en os (fig. 511), c'est-à-dire : 1º au centre, une zone de *cartilage hyalin fœtal*, dont chaque capsule ne contient qu'une cellule ; 2º de chaque côté, du *cartilage sérié*, c'est-à-dire en voie d'accroissement. Chaque cellule se divise, donnant naissance à une famille de cellules filles, qui se disposent bout à bout, en piles de monnaie, dans la capsule mère. Celle-ci s'allonge et prend la forme d'un puits, séparé des puits voisins par des travées de substance hyaline. Mais les cellules filles n'ont pas le temps de se sécréter une capsule, car : 3º plus en dehors, on les voit manger la substance fondamentale, en sorte que les parois de la capsule mère présentent l'aspect d'un boyau allongé avec des renflements irréguliers, qui peuvent arriver à perforer la cloison qui sépare deux capsules voisines. En même temps, les travées de substance fondamentale s'incrustent de sels calcaires ; 4º à un stade plus avancé, les vaisseaux sanguins de l'os envoient vers le cartilage de conjugaison des anses qui font éclater les boyaux cartilagineux et s'y introduisent, amenant avec eux des cellules médullaires (ostéoblastes), qui se mélangent aux éléments cartilagineux, dont aucun réactif ne peut les distinguer. Cependant il est possible de déduire leur sort, par analogie avec ce qu'on observe pour quelques capsules isolées, que ne pénètrent pas les vaisseaux. On voit, dans ce cas, les cellules cartilagineuses s'atrophier et disparaître, en sorte que l'os ne se forme pas par les cellules cartilagineuses, mais bien par les ostéoblastes qu'amènent les vaisseaux sanguins; le cartilage ne fait que servir de modèle et de soutien provisoire, disparaissant quand l'os est constitué. Cette zone n'est pas de l'os, car on ne trouve pas, autour du boyau cartilagineux transformé en canal de Havers par

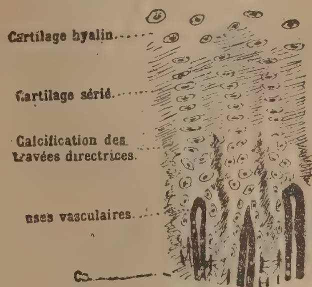



Fig. 511. — *Ostéogénie*.

la pénétration des vaisseaux, des lamelles osseuses disposées en systèmes concentriques, mais seulement du cartilage calcifié ; pour arriver à l'os, il faut passer par une dernière phase; 5º les ostéoblastes qui entourent les vaisseaux sanguins sécrètent une couche de substance osseuse qui les entoure, formant une lamelle ; puis, d'autres ostéoblastes se déposent, formant une nouvelle lamelle, qui repousse la première en dehors : la substance fondamentale du cartilage disparaît graduellement. — *Ossification périostée*. La production de l'os par le périoste a été démontrée par Flourens, qui, entourant d'un anneau métallique les os de jeunes animaux, le retrouvait, au bout de quelques mois, enfoui profondément dans la substance osseuse. Ollier est allé plus loin ; il a montré que l'ossification périostée se fait seulement au niveau de la couche profonde, dénommée, pour ce fait, *couche ostéogène d'Ollier;* en effet, en transportant un fragment de périoste dans le tissu cellulaire sous-cutané, on le voit produire de l'os, seulement par sa face interne. Les cellules de la couche interne du périoste repoussent en anses les fibres conjonctives vers la partie déjà ossifiée ; ces *fibres arciformes* sont englobées dans les progrès de la calcification, et s'incrustent elles-mêmes de sels calcaires, ce sont les *fibres de Sharpey* : ainsi s'explique l'adhérence du périoste à l'os. Mais leur rôle ne se borne pas là ; en se laissant refouler, elles entraînent avec elles les vaisseaux sanguins et les cellules jeunes qui sécrètent de la substance osseuse, et sont ainsi assimilées aux ostéoblastes venus de la moelle; c'est donc avec raison que l'on a parlé de la *moelle sous-périostée*, désignant sous ce nom les amas de cellules jeunes de la couche ostéogène du périoste. Ainsi, dans l'os périostique, les *travées directrices* sont remplacées par les *fibres directrices* de Sharpey ; les deux modes d'ossification sont identiques : production d'anses vasculaires qui s'allongent et émettent autour d'elles les ostéoblastes, cellules sécrétant la substance osseuse par couches concentriques ; l'ossification est guidée, dans un cas, par des vés-

tiges de la substance hyaline, qui disparaissent ensuite, dans l'autre, par des fibres conjonctives qui s'ossifient. Ce fait nous montre en outre pourquoi les fibres de Sharpey ne se trouvent pas dans les systèmes de Havers, produits par refoulement progressif des lamelles osseuses repoussées en dehors par des lamelles plus jeunes, mais seulement entre ces systèmes, dans les systèmes intermédiaires. Les deux modes d'ossification prennent une part fort inégale à la formation des divers os du corps. Dans les os de la voûte du crâne, l'ossification est *uniquement périostée*; l'os apparaît dans le tissu conjonctif sans ébauche cartilagineuse préalable ; il se développe en rayonnant autour d'un point d'ossification primitif. Ailleurs, au maxillaire inférieur, il y a une ébauche cartilagineuse; c'est le *cartilage de Meckel*, mais l'ossification y est encore *uniquement périostée* ; le modèle cartilagineux ne sert qu'à soutenir le périoste; il disparaît peu à peu, à mesure que l'ossification avance, sans que jamais les vaisseaux aient pénétré sa substance. Dans l'immense majorité des cas, l'ossification est *à la fois enchondrale et périostée*. La chose est simple pour les os courts et plats, où, au tissu spongieux formé dans le cartilage, s'ajoutent des couches périphériques dues au périoste. Le processus est, au contraire, plus compliqué pour les os longs. L'os est d'abord représenté en petit par un modèle cartilagineux. Puis la *diaphyse* présente, vers son milieu, un anneau d'ossification périostée, qui gagne rapidement le centre du cartilage, et là se forme un point d'ossification, d'où rayonneront des travées osseuses qui, peu à peu, remplacent le moule cartilagineux. Pendant ce temps, le périoste continue à apposer des couches successives qui débordent en haut et en bas la couche précédente, en sorte que le squelette cartilagineux, enserré à son centre, ne se développe plus qu'à ses extrémités et prend une forme en sablier, tandis que l'anneau périosté est de plus en plus volumineux et d'épaisseur plus considérable aux environs du point primitif d'ossification. Les *épiphyses* se développent, comme la diaphyse, par l'envahissement de l'ossification périostée, qui forme, au centre de l'extrémité osseuse, un point épiphysaire d'ossification. Ainsi l'os s'ossifie tout entier, sauf à l'union de la diaphyse et des épiphyses, où il reste une bande cartilagineuse, épaisse de 1 à 2 millimètres, c'est le *cartilage de conjugaison*, qui s'accroît en épaisseur et s'ossifie à mesure, allongeant d'autant l'os. La soudure des épiphyses à la diaphyse, c'est-à-dire la disparition du cartilage de conjugaison, marque la fin de l'allongement de l'os, elle se termine à vingt-cinq ans par la soudure des deux points osseux de la clavicule. Toute pièce osseuse n'est d'abord constituée que par du tissu spongieux, sans canal médullaire ; elle subit peu à peu de nombreux remaniements. La substance compacte résulte du rétrécissement des aréoles qui contiennent les vaisseaux, par apposition d'ostéoblastes, sécrétant de nouvelles lamelles, qui rétrécissent le calibre de l'aréole et la transforment en canal de Havers. Le canal médullaire résulte du travail destructeur des *ostéoclastes*, qui résorbent peu à peu la portion diaphysaire du modèle cartilagineux primitif. Puis, quand l'os est achevé, le travail destructeur est arrêté : les vaisseaux mis en liberté dans la cavité médullaire ne laissent plus transsuder de nouveaux éléments ; les anciens subissent la transformation graisseuse; tandis que le tissu conjonctif se développe un peu, de manière à former la membrane d'enveloppe qui existe autour de la moelle adulte. Enfin quelques ostéoblastes régularisent les parois du canal, en les tapissant de quelques lamelles osseuses qui forment le *système périmédullaire*. Chez le vieillard, les ostéoblastes, qui ont continué à sécréter de la substance osseuse, se ratatinent de plus en plus, au point de ne plus être représentés, par endroits, que par de simples fentes à peine plus larges qu'un canalicule osseux ; ce sont les *fentes lacunaires* de Ranvier. En cet état, l'os est privé plus ou moins complètement de ses éléments nutritifs, que lui apportent mal ses ostéoblastes dégénérés; il perd sa vitalité et devient cassant, ce qui explique la fréquence et la difficulté de consolidation des fractures à un âge avancé.

**OSTÉOGÉNIQUE**. adj. Qui concerne l'ostéogénie.

**OSTÉOGRAPHIE**. s. f. [*osteographia*, de ὀστέον, os, et γράφειν, décrire; all. *Osteographie*, angl. *osteography*, it. et esp. *osteographia*]. Description des os.

**OSTÉOÏDE**. s. m. et adj. [de ὀστέον, os, et εἶδος, forme ; all. *Osteoid*]. Qui ressemble à l'os. ‖ Production osseuse, saillante, ramifiée ou non, etc., qui se développe autour des articulations des vieillards, des articulations malades, des tumeurs, etc. Synonyme quelquefois d'*ostéide*. — *Zone ostéoïde* (*couche ossiforme*). Dans un os en voie d'ossification enchondrale, zone dans laquelle le cartilage est envahi par des anses vasculaires et des ostéoblastes ; c'est la dernière phase avant d'arriver à l'os complet.

**OSTÉOLOGIE**. s. f. [*osteologia*, de ὀστέον, os, et λόγος, traité, discours ; all. *Osteologie*, *Knochenlehre*, angl. *osteology*; it. et esp. *osteologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des os.

**OSTÉOLYSE**. s. f. [de ὀστέον, os, et λύσις, action de dissoudre ; all. *Knochensubstanzauflösung*, it. *osteolisi*, esp. *osteolisis*] (Lobstein). Altération du tissu osseux d'où résulte la destruction de la substance de ce tissu, comme on le voit dans le cas d'anévrysme de l'aorte usant les vertèbres, etc.

**OSTÉOMALACIE**. s. f. [de ὀστέον, os, et μαλακὸς, all. *Knochenerweichung*, angl. *mollities ossium*, it. *rammollimento delle ossa*, it. et esp. *osteomalacia*]. Ramollissement des os. Dans cette affection, rare en France, les os, et notamment les os longs, sont le siège d'une lésion de nutrition, par suite de laquelle ils sont privés des sels et particulièrement du phosphate calcaire entrant dans leur composition, et ils acquièrent une souplesse qui les rend impropres à remplir leurs fonctions. Mais on sait actuellement que l'os ne revient jamais à l'état de cartilage. Dans l'*ostéomalacie*, si l'os, en tant qu'organe, a perdu sa résistance, c'est que son tissu s'est résorbé de toutes pièces, ses parties spongieuses et sa portion compacte se sont amincies au point de prendre la minceur et le genre de souplesse dite de *parchemin*, que la lame compacte présente quelquefois lorsqu'elle est distendue par quelque tumeur développée au centre de l'os. De là vient que ce tissu est alors mou et facile à déprimer ou à couper, comme le tissu spongieux de l'os normal. Mais chaque lamelle, chaque trabécule est encore formée de substance osseuse et en présente les *ostéoplastes* caractéristiques, ainsi que Ch. Robin l'a constaté sur le squelette de la

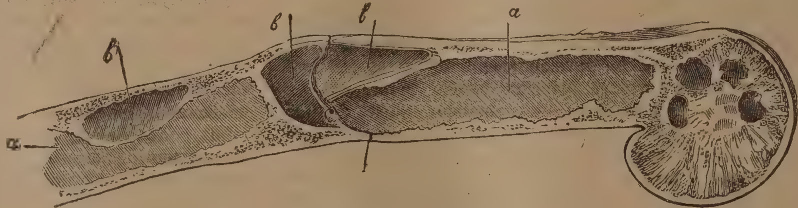


Fig. 512. — *Ostéomalacie*.

femme Supiot, considéré comme le type de ce genre d'altération. — Fig. 512. Coupe de l'humérus gauche malacique: *a*, canal médullaire agrandi; *b*, kystes ou loges du canal médullaire; *c*, trace de fracture partageant un de ces kystes. — Des douleurs souvent très vives se font sentir dans les os; l'urine renferme parfois un excès de carbonate et de phosphate de chaux, ou, quand cet excès de sels ne se rencontre pas, il n'est pas rare d'observer des calculs vésicaux qui en sont formés; les membres se courbent, se déforment, se fracturent même quelquefois spontanément ou par le moindre choc. Les malades sont réduits à la nécessité de rester étendus horizontalement. L'étiologie de cette affection est complètement inconnue; on sait seulement qu'elle s'observe souvent à la suite de grossesses répétées; elle peut se rencontrer néanmoins chez l'homme, bien qu'elle y soit rare, et aussi chez le jeune enfant et chez le vieillard. On ne possède pas de moyens efficaces contre cette maladie : l'huile de foie de morue, le phosphate de chaux, doivent être mis en usage. On a aussi proposé la castration ovarienne (Fehling) ou même utéro-ovarienne, qui, si elle n'a pas une influence certaine sur la marche de la maladie, possède l'avantage d'empêcher de nouvelles grossesses et d'annihiler ainsi une cause d'aggravation.

**OSTÉOME.** s. m. [de ὀστέον, os, et la finale *ome*, qui signifie une tumeur; all. *Knochengeschwulst*, angl., it. et esp. *osteoma*]. Tumeur constituée par du tissu osseux *compact* (*ostéome compact*) ou *spongieux* (*ostéome spongieux*). Virchow en décrit une troisième variété, *ostéome éburné*, constituée par des lamelles concentriques pourvues de cellules osseuses, privées de vaisseaux et développées à la surface interne des os du crâne. Tantôt les ostéomes sont adhérents aux os (*exostose*), et on doit les distinguer des *ostéophytes* ou *hyperostoses*, qui se développent sous l'influence d'un processus inflammatoire; tantôt ils se trouvent hors du lieu où siègent normalement les os : on en a vu dans la peau, les ganglions lymphatiques, la mamelle, etc.; mais, dans bien des cas, il ne s'agit pas d'ossification vraie, c'est-à-dire de production d'un tissu ayant la structure du tissu osseux, mais seulement d'infiltration calcaire d'une néoformation inflammatoire ou d'un néoplasme. — *Ostéomes des sinus.* La plupart des tumeurs osseuses des sinus de la face sont des concrétions compactes émanées de la membrane muqueuse qui tapisse les sinus; elles sont libres dans l'intérieur de ces cavités, ou du moins peu adhérentes, d'où la conséquence, en médecine opératoire, qu'il suffit, pour les enlever, de leur ouvrir une large voie sur la face antérieure; après quoi, ces ostéomes cèdent avec la plus grande facilité aux tractions et tombent d'eux-mêmes (Dolbeau). — *Ostéome des cavaliers* (Favier) (all. *Reiter-Knochen*, Billroth). Ossification des muscles adducteurs se produisant chez les cavaliers; souvent il ne s'agit pas d'ossifications véritables, mais d'hématomes musculaires, suite de ruptures, indurés ou mêmes calcifiés.

**OSTÉOMÉTRIE.** s. f. [de ὀστέον, os, et μέτρον, mesure]. Mesure des os, du squelette.

**OSTÉOMÉTRIQUE.** adj. Qui se rapporte à l'ostéométrie.

**OSTÉOMYÉLITE.** s. f. [de ὀστέον, os, et μυελὸς moelle; *médullite*, all. *Knochenmarkentzündung*, angl. *Osteomyelitis*, it. *osteomielite*, esp. *osteomielitis*]. Inflammation de la moelle des os, et, comme on sait aujourd'hui que la moelle des os ne se borne pas à remplir le canal des os longs, mais pénètre tous les canaux de l'os et vient s'étaler entre l'os et le périoste, le terme *ostéomyélite* désigne actuellement tout ce que l'on distinguait autrefois sous le nom d'ostéite, de médullite et de périostite. — *Ostéomyélite aiguë.* Maladie caractérisée par l'inflammation d'un os survenant pendant le temps de la croissance et accompagnée de phénomènes généraux graves. On l'appelle encore *périostite diffuse* ou *phlegmoneuse diffuse*, *ostéite aiguë*, *ostéopériostite juxta-épiphysaire*, etc. Elle est primitive ou secondaire suivant qu'elle atteint un sujet sain ou déjà atteint d'une maladie infectieuse, et, dans ce cas, elle peut être due au microbe causal de la maladie première (pneumocoque, bacille d'Eberth), ou à une infection surajoutée. L'agent le plus fréquent de l'ostéomyélite est le staphylocoque doré avec lequel on a pu reproduire

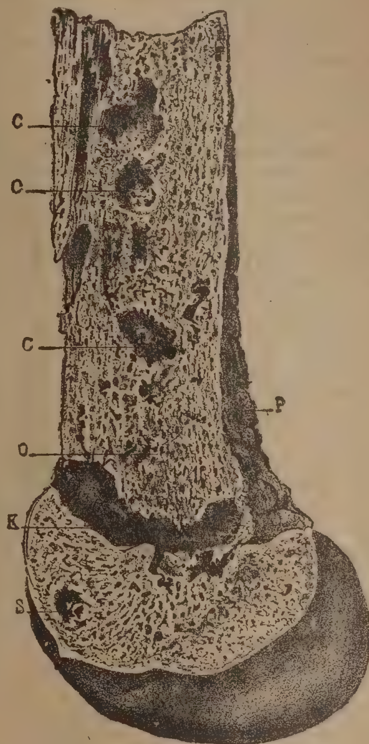



Fig. 513. — *Ostéomyélite.*

expérimentalement des ostéomyélites. Elle débute par des phénomènes généraux graves, une fièvre élevée à 40°, des troubles digestifs et un ensemble rappelant parfois le tableau de la fièvre typhoïde. En même temps apparaît une douleur en un point du squelette, le plus souvent au niveau de l'épiphyse inférieure du fémur ou supérieure du tibia, douleur qui demande parfois à être recherchée, ou est dans d'autres cas très vive, exaspérée par les mouvements et la pression. Localement, outre la douleur, on constate un gonflement léger au début, allant en augmentant les jours suivants. Bientôt la suppuration arrive, et le pus se collecte dans le tissu cellulaire et sous la peau. Mais la suppuration peut ne pas se montrer, et l'affection se termine par résolution; ou bien la suppuration est limitée au périoste, ou elle détermine une destruction partielle ou totale du cartilage de conjugaison, avec décollement aigu de l'épiphyse et souvent arthrite suppurée. Plusieurs foyers peuvent se manifester en même temps. Les phénomènes généraux et les complications infectieuses sur les viscères peuvent prendre le pas sur les phénomènes locaux, et on se rend compte ainsi des variétés de formes que

peut présenter l'ostéomyélite des adolescents. Si la réparation tarde à se faire, l'ostéomyélite est dite *prolongée*, soit par persistance des douleurs (*ostéite névralgique*), soit par formation de nouveaux abcès suivis de fistules et de nécrose des os. Enfin l'ostéomyélite peut être d'emblée *subaiguë* ou même *chronique*, et le diagnostic est souvent très difficile avec la tuberculose osseuse, la syphilis héréditaire tardive, l'ostéosarcome. Le traitement consiste, au début, à soutenir l'état général comme dans toutes les infections graves, puis à donner issue au pus dès que celui-ci est formé, enfin à traiter, s'il y a lieu, par l'incision large et l'évidement les trajets fistuleux de l'ostéomyélite prolongée ou chronique d'emblée. — Fig. 513. Ostéite diffuse du fémur droit datant de quatre mois, garçon de quatorze ans (collection Lannelongue) : P, produits périostiques très prononcés; K, cavité suppurante située à l'union de l'épiphyse avec la diaphyse, et communiquant avec l'extérieur. Q, Os atteint d'ostéite raréfiante et présentant un certain nombre de cavités *ccc*; S, cavité creusée dans l'épiphyse. — Fig. 514. Ostéomyélite chronique d'emblée, d'après Demoulin. L'espace clair central représente la diaphyse ancienne nécrosée comprise entre l'os périostique nouveau et la moelle centrale ossifiée.



Fig. 514. — *Ostéomyélite.*

**OSTÉONAURE.** s. m. et adj. Dentier fait d'or et d'ivoire des dents de l'hippopotame.

**OSTÉONCOSE.** s. f. [de ὀστέον, os, et ὄγκος, tumeur]. Exostose éburnée (Lobstein).

**OSTÉONÉCROSE.** s. f. V. Nécrose.

**OSTEONOSE.** s. f. [de ὀστέον, os, et νόσος, maladie]. Maladie des os en général.

**OSTÉOPATHIE.** s. f. [de ὀστέον, os, et πάθος, affection]. Affection des os en général.

**OSTÉOPÉDION** s. m [de ὀστέον, os, et παιδίον, enfant]. Fœtus enkysté et incrusté de calcaire, dit à tort ossifié.

**OSTÉO-PÉRIOSTÉITE.** s. f. ou **OSTÉO-PÉRIOSTITE.** s. f. Inflammation de l'os et du périoste correspondant : elle est caractérisée par les lésions simultanées et les symptômes de l'ostéite et de la périostite, et est plus fréquente que chacune d'elles. — *Ostéopériostite alvéolo-dentaire* (Magitot) [*suppuration conjointe des gencives et des alvéoles dentaires* (Jourdain)]. Maladie que l'on confond souvent avec les altérations scorbutiques des gencives, et qui consiste dans une altération de forme inflammatoire et à marche chronique du périoste alvéolo-dentaire et du cément. Elle commence par un gonflement des gencives, une déviation ou ébranlement des dents qui deviennent sensibles et se déchaussent; puis, en pressant du doigt la surface des gencives, on fait sortir des alvéoles un liquide épais, blanc, purulent : d'où le nom de *pyorrhée alvéolo-dentaire* donné par Toirac. Il existe une douleur tensive, pulsative, continue, exaspérée par la mastication, par les moindres chocs sur l'organe affecté, par l'impression du chaud, tandis qu'elle est momentanément apaisée par celle du froid : aussi est-elle surtout très vive pendant la nuit. Plus tard, il survient de petits abcès de la gencive. Enfin la paroi alvéolaire se résorbant, les dents tombent, lorsque la douleur n'oblige pas à les extraire. Cette affection, tantôt isolée et localisée à une ou plusieurs dents, tantôt généralisée à toute la bouche, est due à diverses causes : les lésions générales de la nutrition, le diabète et l'albuminurie, l'hérédité, le tempérament sanguin avec congestion céphalique et constipation habituelle, paraissent y prédisposer. La maladie, très rebelle, doit être attaquée énergiquement. E. Magitot a proposé l'emploi, en applications topiques, du perchlorure de fer et de l'acide chromique, introduits avec un pinceau ou un stylet de bois entre les gencives et le collet des dents.

**OSTÉOPHAGE.** s. m. [de ὀστέον, os, et φαγεῖν, manger]. V. Ostéoclaste.

**OSTÉOPHONE.** s. m. [de ὀστέον, os, et φωνή, voix]. Instrument dont le principe et les applications sont les mêmes que ceux du *dentiphone.*

**OSTÉOPHYTE.** s. m. [de ὀστέον, os, et φύειν, croître; esp. *osteofite*] (Lobstein). Prolongement osseux qui se développe quelquefois aux dépens des lames profondes du périoste, dans le voisinage des portions d'os atteints d'inflammation chronique, ou encore par ossification des ecchondroses dans le cas d'arthrite sèche. — *Ostéophyte botrytique.* V. Botrytique.

**OSTÉOPLASTE.** s. m. [de ὀστέον, os, et πλάστης, formateur, ou πλαστὸς, formé; *cellule des os, cellule osseuse, corpuscule des os, corpuscule noir, ramifié, corpuscule* ou *canalicule calcaire*; all. *Knochenzellen*, angl. *osteoplast*, it. *osteoplasto*]. Petites cavités allongées suivant la diaphyse des os et aplaties entre deux lamelles osseuses, larges de 10 μ et longues de 20 μ. Ces cavités ne sont pas absolument indépendantes les unes des autres, mais communiquent par de fins canalicules, qui, partis de tous les points de l'ostéoplaste, vont en s'effilant s'anastomoser par inosculation avec un canalicule appartenant à l'ostéoplaste voisin; les cavités des ostéoplastes sont ainsi unies par des prolongements formant un fin réseau et donnant sur une coupe l'aspect de cellules en araignées. Au voisinage du canal médullaire, les canalicules s'ouvrent librement dans sa cavité. Les ostéoplastes sont exactement remplis à l'état frais par une masse cellulaire appelée *ostéoblaste* (V. ce mot).

**OSTÉOPLASTIE.** s. f. [de ὀστέον, os, et πλάσσειν, former]. Opération par laquelle on remédie à la perte totale ou partielle d'un os. C'est ainsi que Pirogoff a rendu plus longue de 3 à 5 centimètres la jambe devenue trop courte par un accident, en soudant à l'extrémité inférieure du tibia une portion de calcanéum détachée du reste par une section verticale : cette opération constitue l'*ostéoplastie osseuse.* — *Ostéoplastie périostique* (Ollier). Méthode opératoire qui a pour but de produire du tissu osseux au moyen du périoste transplanté. Ce résultat s'obtient avec des lambeaux de peau ou de muqueuse doublés du périoste y attenant qu'on déplace et qu'on fixe là où l'on a besoin d'un support osseux (Jordan). La régénération des os chez l'homme après les opérations est un fait incontestable et se produit aux dépens du tissu osseux lui-même ou du périoste. Dans le premier cas, les capillaires de l'os se congestionnent, et au bout de quelques jours apparaît, autour de ce tissu osseux congestionné, une nouvelle couche de substance entre le périoste et l'os : c'est l'os lui-même qui a fourni de l'os, et cela, soit sur un, soit sur plusieurs points limités en plaques irrégulières ou bien dans la totalité de la surface de la diaphyse. Ce sont les mêmes phénomènes qui se reproduisent après l'*évidement* des os, après l'amincissement de la substance compacte,

après la perforation du canal de la moelle. Dans ces conditions se manifeste une vive congestion suivie de l'apparition d'une couche nouvelle périphérique. Cette couche osseuse n'est pas toujours uniforme, continue avec elle-même; mais de petites plaques irrégulières, éparses, larges de quelques millimètres, suffisent pour que l'os se régénère, en tant que tibia, péroné, etc., après l'ablation de l'os primitif sous-jacent nécrosé. Lorsque, pour opérer une *greffe périostique*, on a enlevé une portion de périoste pour la transplanter autre part, il n'est pas nécessaire qu'on emporte avec elle et adhérente à sa face profonde une couche plus ou moins épaisse de substance osseuse : le périoste seul peut donner naissance à du tissu osseux, comme le montrent, d'une part, le développement normal de ce tissu (V. OSTÉOGÉNIE) et, d'autre part, les bons résultats des résections sous-périostées.

**OSTÉOPLASTIQUE.** adj. [all. *osteoplastich*, angl. *osteoplastic*, it. *osteoplastico*]. Qui a rapport à l'ostéoplastie. — *Méthode ostéoplastique* (Huguier). Opération qui a pour but d'extraire les polypes naso-pharyngiens sans produire de perte de substance des os de la face. Elle consiste à diviser transversalement l'un des côtés de la base du voile du palais, puis la joue et la région naso-faciale, de manière à obtenir un large lambeau triangulaire; à sectionner transversalement le maxillaire supérieur en le laissant adhérer aux parties molles; à luxer cet os en bas et en dedans, à le réduire ensuite et à le maintenir en place après l'ablation du polype.

**OSTÉOPOROSE.** s. f. [de ὀστέον, os, et πόρος, pore]. Augmentation de la porosité des os, raréfaction de leur tissu, augmentation de largeur de leurs conduits vasculaires. — *Ostéoporose adipeuse*. Raréfaction du tissu osseux, caractérisée par la production exagérée de cellules adipeuses dans la moelle contenue dans les aréoles du tissu spongieux. Elle s'observe surtout dans les épiphyses des os longs et dans les os courts, à la suite d'une immobilisation prolongée des jointures, et diminue le nombre et la résistance des lamelles qui limitent les aréoles. — *Ostéoporose sénile*. Forme d'ostéomalacie propre aux vieillards, dans laquelle le défaut de résistance du tissu osseux tient à sa raréfaction progressive, et non à la perte de ses éléments minéraux.

**OSTÉOPSATHYROSIS.** s. f. [de ὀστέον, os, et ψαθυρὸς, friable]. Fragilité des os, sénile ou morbide (Bock). || Pour Lobstein, fragilité constitutionnelle des os; maladie héréditaire et familiale, caractérisée par ce fait que les os se fracturent à tout propos, à l'occasion des moindres mouvements, chez des individus paraissant bien portants; ces fractures en général se consolident très vite.

**OSTÉORRAGIE.** s. f. [de ὀστέον, os, et ῥαγεῖν, couleur]. Écoulement sanguin par un os.

**OSTÉOSAPRIE.** s. f. [de ὀστέον, os, et σαπρὸς, corrompu]. Nom donné par Alibert à la carie.

**OSTÉOSARCOME** s. m., ou **OSTÉOSARCOSE.** s. f. [*osteosarcoma*, *osteosarcosis*, de ὀστέον, os, et σὰρξ, chair; all. *fleischiger Knochenkrebs*, angl. *osteosarcoma*, it. et esp. *osteosarcoma*]. Tumeur sarcomateuse développée dans les os. Ceux-ci peuvent être atteints (Cornil et Ranvier) : 1° de *sarcomes fasciculés*, qui ont une consistance variable, renferment des faisceaux plus ou moins distincts et sont souvent associés aux suivants; 2° de *sarcomes encéphaloïdes*, remarquables par leur étendue, et par la rapidité de leur marche, et renfermant souvent des dilatations vasculaires considérables ou même des foyers sanguins; 3° de *sarcomes myéloïdes*, constitués par des éléments cellulaires semblables à ceux de la moelle osseuse de la variété dite fœtale; 4° de *sarcomes ossifiants*, qui répondent aux tumeurs à myéloplaxes des auteurs.

**OSTÉOSCLÉROSE.** s. f. [de ὀστέον, os, et σκλήρωσις, induration]. Éburnation des os.

**OSTÉOSE.** s. f. L'ostéogénie (Chaussier, 1809).

**OSTÉOSPONGIOSE.** s. f. [de ὀστέον, os, et σπογγιὰ, éponge]. Le *spina-ventosa* (Lobstein).

**OSTÉOSTÉATOME.** s. m. [*osteosteatoma*, de ὀστέον, os, et *stéatome*; all. *speckartiger Knochenkrebs*, it. et esp. *osteosteatoma*]. Tumeur des os ou mieux de leur moelle ayant l'apparence du suif.

**OSTÉOTOME.** s. m. et adj. [de ὀστέον, os, et τέμνειν, couper] (Bernard Heime). La scie à chaîne. — *Ostéotomes* ou *cisailles ostéotomes* (Charrière, Magendie). Ciseaux droits, ou courbés sur le tranchant, à lames lisses ou dentées, assez forts pour servir à couper les os.

**OSTÉOTOMIE.** s. f. [*osteotomia*, de ὀστέον, os, et τομὴ, section; all. *Osteotomie*, angl. *osteotomy*, it. et esp. *osteotomia*]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des os. || En obstétrique, section des os du fœtus à l'aide de l'ostéotomiste. || En chirurgie, opération qui consiste dans la section d'un os, en un point où il est actuellement sain, à l'effet de redresser un membre difforme, ou de lui rendre, en partie du moins, la mobilité que lui avait fait perdre une ankylose complète; l'ostéotomie a été surtout employée dans les cas de rachitisme, de *genu valgum*, de constriction complète des mâchoires. L'ostéotomie se fait tantôt à ciel ouvert, tantôt par la méthode sous-cutanée généralement abandonnée aujourd'hui; tantôt elle consiste dans une simple section de l'os, tantôt dans l'ablation d'une portion d'os, cunéiforme en général : dans ce dernier cas, elle ne diffère de la résection qu'en ce que celle-ci enlève des portions osseuses malades, au lieu d'agir sur des portions saines. L'ostéotomie a donné de beaux succès, soit que la pseudarthrose dont elle est nécessairement suivie persiste, soit qu'il se fasse une soudure consécutive, avec le bénéfice d'une position moins vicieuse. — *Ostéotomie sous-trochantérienne*. Opération pratiquée dans le cas de luxation congénitale de la hanche avec raccourcissement et position vicieuse, et consistant à pratiquer une section très oblique du fémur au-dessous du trochanter, de manière à corriger la position vicieuse et à allonger le membre par le glissement de l'une ou l'autre des deux surfaces osseuses, au moyen de l'extension continue.

**OSTÉOTOMISTE.** s. m. [de ὀστέον, os, et τέμνειν, couper; all. *Osteotomista*, angl. *osteotomist*, it. *osteotomisto*] (David Davis). Forte pince dont l'extrémité présente un anneau tranchant, destiné à couper les os du fœtus dans la matrice. || Celui qui se livre à l'ostéotomie.

**OSTÉOTYLE.** s. m. [de ὀστέον, os, et τύλος, callosité; it. *osteotilo*]. Exostose.

**OSTÉOTYLOSE.** s. f. [de ὀστέον, os, et τύλωσις, dureté]. Formation du cal (Lobstein).

**OSTÉOZOAIRE.** s. m. et adj. [de ὀστέον, os, et ζῶον, animal]. Synonyme d'animal vertébré.

**OSTIAL, ALE.** adj. [de *ostium*, porte]. Se dit des fistules dont le canal est si court qu'elles semblent réduites à leurs orifices ou portes.

**OSTIOLE.** s. f. Pore du péritoine, qui n'est pas seulement une porte de sortie pour l'excrétion d'un liquide normal ou anormal, mais encore une porte d'absorption des liquides infectieux (Andeer).

**OSTIOLIQUE.** adj. — *Appareil ostiolique*. Appareil formé par les ostioles et observé dans le péritoine (Andeer).

**OSTRACION.** s. m. V. POISSON *vénéneux*.

**OTACOUSTIQUE.** adj. [*otacusticus*, de οὖς, gén. ὠτὸς, oreille, et ἀκούειν, entendre; angl. *otacoustic*, it. et esp. *otacustico*]. — *Instrument otacoustique*. Celui qui aide ou perfectionne le sens de l'ouïe.

**OTALGIE.** s. f. [*otalgia*, de οὖς, oreille, et ἄλγος, douleur ; all. *Otagra, Ohrenzwang*, angl. *otalgy*, it. et esp. *otalgia*]. Douleur névralgique de l'oreille, douleur de l'oreille en général, résultant le plus souvent d'une otite externe ou moyenne, quelquefois de la carie d'une dent molaire, ou symptomatique de lésions intracraniennes (exostose, gomme). Le traitement doit s'adresser d'abord à la cause de la douleur; il consiste ensuite dans l'instillation de préparations narcotiques, dans l'injection de liquides chauds et mucilagineux dans le conduit auditif, dans l'application de topiques opiacés au pourtour de l'oreille, etc.

**OTALGIQUE.** adj.[*otalgicus*, all. *otalgisch*, angl. *otalgic*, it. et esp. *otalgico*]. Qui concerne l'otalgie. — Se dit des médicaments qu'on emploie pour calmer les douleurs d'oreille.

**OTENCHYTE.** s. m. [*otenchytes*, ὠτεγχύτης, de οὖς, oreille, ἐν, dans, et χύσις, action de verser ; all. *Ohrspritze*, angl. *otenchytes*, esp. *otenquitis*]. Seringue pour faire des injections dans l'oreille, ou matière avec laquelle on fait ces injections.

**OTHELCOSE.** s. f. Ulcération de l'oreille.

**OTHÉMATOME.** s. m. [de οὖς, ὠτὸς, et *hématome*]. Épanchement sanguin du pavillon de l'oreille, consécutif à une chute, à un coup sur le côté de la tête. Il est particulièrement fréquent dans la paralysie générale et les diverses formes de l'aliénation mentale.

**OTHYPERSARCOME.** s. m. [de οὖς, oreille, ὑπὲρ, indiquant excès, et *sarcome*] (P. d'Ægine). L'hypertrophie du pavillon de l'oreille, son éléphantiasis.

**OTIATRIE.** s. f. [de οὖς, ὠτὸς, oreille, et ἰατρεία, médecine]. Médecine des maladies de l'oreille.

**OTIATRIQUE.** adj. Qui concerne l'otiatrie.

**OTICODINOSE** ou **OTICODINE.** s. f. [de οὖς, ὠτὸς, oreille, et δῖνος ou δίνη, tournoiement, vertige]. V. VERTIGE *auriculaire*.

**OTIQUE.** adj. [*oticus*, de οὖς, oreille; all. *Ohrmittel*, angl. *otic*, it. et esp. *otico*]. Qui concerne l'oreille. — Se dit des médicaments employés contre les maladies de l'oreille. — *Ganglion otique* ou *d'Arnold* (fig. 515, *m*). Petit corps rougeâtre, situé au-dessous du trou ovale du sphénoïde, en dedans du nerf maxillaire inférieur auquel il adhère, et au voisinage de la trompe d'Eustache. Il reçoit trois espèces de racines : 1° les unes *courtes* (ou *motrices*), viennent de (*s*) la portion motrice du nerf maxillaire inférieur (*nerf masticateur*) et du nerf facial par l'intermédiaire du petit pétreux superficiel (*n*); 2° les autres, *longues* et *grêles* (*sensitives*), sont fournies par le nerf petit pétreux profond, qui vient du nerf de Jacobson (8) et fait communiquer le glosso-pharyngien avec la cinquième paire; 3° les dernières (*végétatives*) viennent du plexus du grand sympathique qui enlace l'artère méningée moyenne (*y*). Les branches qui émanent du ganglion ne font que le traverser; elles proviennent de la portion motrice de la cinquième paire, et sont : 1° les filets du mucle péristaphylin interne (1) et du muscle ptérygoïdien interne (*v*); 2° du muscle interne du marteau (*k*); 3° quelquefois il s'anastomose avec la corde du tympan (*t*). — *a* est le *ganglion de Gasser*; *b*, le *ganglion ophtalmique*, avec ses trois racines, l'une longue et grêle (racine sensitive, *c*) venue du nerf nasal de l'ophtalmique de Willis, une autre courte et épaisse (motrice, *b*), fournie par le nerf moteur oculaire commun (*d*), la dernière sympathique, molle ou sensitive, venant du plexus carotidien (*z*) ; des angles antérieurs du ganglion partent les nerfs ciliaires (*f*) qui gagnent le muscle ciliaire, où ils se divisent et se perdent en partie ainsi que dans l'iris et la cornée (*g*). Du ganglion de Gasser se détachent : 1° l'ophtalmique, dont une branche (*w*) va dans la glande lacrymale; 2° le nerf maxillaire supérieur (*h*); 3° le maxillaire inférieur (*s*), dont le rameau lingual (7) reçoit la corde du tympan (*t*) venue du *nerf facial* (*x*), qui porte le *ganglion géniculé* (*q*), dont le sommet donne naissance au grand nerf pétreux superficiel (*j*) : celui-ci reçoit le pétreux profond, branche du *nerf* ou *rameau de Jacobson* (8); celui-ci vient du ganglion d'Andersch et envoie d'autres branches terminales au petit pétreux superficiel (*n*) et au plexus carotidien (*c*), un peu au-dessus de son *ganglion caverneux* (*x*). V. FACIAL et GLOSSO-PHARYNGIEN.

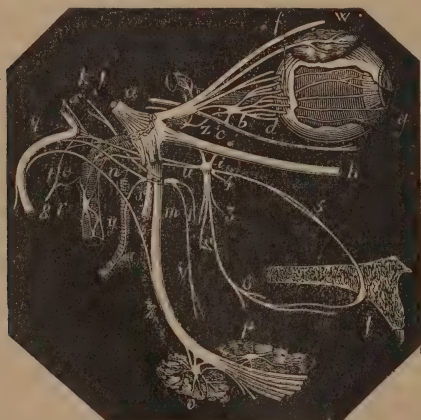


Fig. 515. — Ganglion *otique*.

**OTIRRHÉE.** Mot mal formé. V. OTORRHÉE.

**OTITE.** s. f. [*otitis*, de οὖς, oreille, avec la désinence *ite*, commune à toutes les phlegmasies; all. *Ohrentzündung*, angl. *otitis*, it. *otite*, esp. *otitis*]. Inflammation de l'oreille, qui débute ordinairement par une douleur plus ou moins aiguë, un bourdonnement insupportable ou des élancements violents. L'*otite* est *aiguë* ou *chronique*; celle-ci est souvent désignée sous le nom d'*otorrhée*. On distingue aussi l'*otite externe*, dans laquelle l'inflammation ne pénètre pas au delà de la membrane du tympan; l'*otite moyenne*, qui a son siège dans la caisse et dans la trompe d'Eustache, et l'*otite interne*, ou labyrinthique. — L'*otite externe* ou inflammation du conduit auditif externe peut être circonscrite et limitée aux glandes de la peau du conduit (furoncle de l'oreille externe) ou diffuse; elle succède alors à un traumatisme ou à l'introduction d'un corps étranger dans le conduit, en tous cas à la pénétration d'un microbe pathogène. Une variété dite *otite blennorragique* succède à l'introduction du pus blennorragique. Les symptômes, douleurs, élancements, bourdonnements, cèdent, au bout de quelques heures, ou tout au plus de trois ou quatre jours, au moment où apparaît un suintement séreux ou sanguinolent, puis jaunâtre et puriforme, qui dure pendant une quinzaine de jours. La maladie sera traitée au début par des bains d'oreille avec décoctions de substances émollientes et narcotiques légèrement antiseptiques; mais, dès que le suintement s'établit, on doit chercher à modifier l'état de la peau du conduit par des bains, des lavages antiseptiques, des instillations répétées de solutions astringentes tièdes. — L'*otite moyenne* donne lieu à des symptômes analogues, mais beaucoup plus graves, et à une céphalalgie intense : le plus souvent la phlegmasie se propage par la trompe d'Eustache et naît d'un catarrhe naso-pharyngien. Elle se rencontre fréquemment chez l'enfant et chez l'adulte au cours de la grippe, dans la convalescence de la rougeole, de la scarlatine et en

général au cours des différents états infectieux. L'excrétion purulente est beaucoup plus tardive, le pus ne pouvant s'écouler qu'après la rupture de la membrane du tympan: dans ce cas, l'évacuation a lieu subitement et sans suintement préalable. Quelquefois aussi il s'écoule par la trompe, soit lentement, soit en masse. Il peut arriver encore qu'il se fasse jour au dehors à travers l'apophyse mastoïde, par suite d'une inflammation des cellules mastoïdiennes, au-dedans du crâne, avec propagation aux méninges. Au début, il convient de calmer la douleur parfois intolérable par les médicaments appropriés; puis on pourra tenter de déterminer l'évacuation du pus par la trompe d'Eustache, en dirigeant sur ce conduit des vapeurs émollientes ou en faisant avec précaution des injections nasales de même nature. Mais, le plus souvent, il faut en venir à la perforation de la membrane du tympan, opération que l'on pratique avec un petit bistouri à manche coudé, enfoncé au lieu d'élection. Les injections sont plus nuisibles qu'utiles; aussi faut-il se contenter de faciliter l'écoulement du pus, en empêchant son accumulation dans le conduit auditif externe et en instillant une ou deux fois par jour quelques gouttes de glycérine phéniquée. — *Otite interne*. Inflammation du labyrinthe. Elle se traduit cliniquement par le syndrome de Ménière. — L'*otite chronique* est le plus souvent la conséquence d'une otite moyenne mal soignée, entretenue par un état général défectueux, lié à la syphilis ou à la tuberculose, plus rarement à une lésion tuberculeuse de l'oreille.

**OTOBA.** s. m. Espèce de *muscadier*, et *beurre* qu'on en retire.

**OTOCÉPHALE.** s. m. [de οὖς, oreille, et κεφαλή, tête; esp. *otocefalo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête, les mâchoires et la bouche distinctes, sans trompe nasale.

**OTOCÉPHALIENS.** s. m. pl. (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Famille de monstres caractérisés par le rapprochement ou la réunion médiane des oreilles, l'atrophie plus ou moins marquée de la région inférieure du crâne, le plus souvent l'absence des mâchoires et d'une grande partie de la face, l'existence d'une seule trompe d'Eustache faisant communiquer le pharynx avec l'extérieur.

**OTOCONIE.** s. f. [de οὖς, oreille, et κονία, poussière; all. *Ohrsand*, angl. *otoconite*, esp. *otoconia*]. Nom donné par Breschet à une matière blanche pulvérulente qu'on trouve dans l'oreille interne, et qui est formée de carbonate de chaux de forme rhomboédrique, laissant une légère trame de substance organique après dissolution par l'acide chlorhydrique. Cette matière forme dans le sac vestibulaire et les renflements des canaux demi-circulaires membraneux une couche constituée ordinairement par une seule rangée de cristaux. Elle s'étend assez haut dans ces conduits. Les cristaux ne se touchent pas partout; loin du renflement du canal demi-circulaire membraneux, on voit soit des cristaux isolés, soit des groupes de trois, quatre, cinq, etc., cristaux se touchant, lesquels groupes sont plus ou moins rapprochés les uns des autres.

**OTOCOPOSE.** s. f. Absence auditive graduelle, épuisement temporaire de l'audition (Castex).

**OTODYNIE.** s. f. [de οὖς, ὠτὸς, oreille, et ὀδύνη, douleur]. Douleur de l'oreille. V. OTALGIE.

**OTODYNIQUE.** adj. Qui concerne l'otodynie.

**OTOGRAPHIE.** s. f. [*otographia*, de οὖς, oreille, et γράφή, description; all. *Otographie*, angl. *otography*, it. et esp. *otografia*]. Description de l'oreille.

**OTOLITHE.** s. m. [*otolithos*, de οὖς, oreille, et λίθος, pierre; all. *Ohrstein*, angl. *otolith*, esp. *otolito*]. Concrétion pierreuse qu'on trouve dans l'oreille interne des poissons.

**OTOLOGIE.** s. f. [*otologia*, de οὖς, oreille, et, λόγος, discours; all. *Otologie*, angl. *otology*, it. et esp. *otologia*]. Traité anatomique de l'oreille. || Traité des maladies de l'oreille.

**OTOMYCOSE.** s. f. Maladie de l'oreille due à des champignons, et en particulier otite externe sous la dépendance du développement de l'aspergillus dans le conduit auditif.

**OTOPATHIE.** s. f. [de οὖς, oreille, et πάθος, maladie]. Affection de l'oreille.

**OTOPATHIQUE.** adj. Qui concerne les maladies de l'oreille: *vertige otopathique* ou *auriculaire*.

**OTOPIESIS.** s. f. [de οὖς, oreille, πίεσις, compression]. Affection de l'oreille, résultant de la compression du labyrinthe, par suite de l'obstruction de la trompe d'Eustache; elle entraîne la surdité paradoxale ou paracousie de Willis.

**OTOPLASTIE.** s. f. [*otoplastia*, de οὖς, oreille, et πλάσσειν, former]. Restauration, par autoplastie, de l'oreille externe détruite.

**OTOPYORRHÉE.** s. f. [de οὖς, oreille, πῦον, pus, et ῥεῖν, couler]. Otorrhée purulente.

**OTORRAGIE.** s. f. [de οὖς, ὠτὸς, oreille, et ῥαγεῖν, faire éruption]. Hémorragie par l'oreille.

**OTORRAGIQUE.** adj. Qui concerne l'otorragie.

**OTORRHÉE.** s. f. [*otorrhœa*, de οὖς, oreille, et ῥεῖν, couler; all. *Ohrfluss*, *Ohrlaufen*, angl. *otorrhœa*, it. et esp. *otorrea*]. Écoulement par l'oreille d'un liquide purulent, quelquefois sanguinolent, ordinairement fétide. Les écoulements d'oreille se manifestent: 1° dans les inflammations du conduit auditif externe; 2° comme complication des corps étrangers du conduit, des concrétions cérumineuses, des exostoses, etc.; 3° dans la myringite; 4° dans l'inflammation de l'oreille moyenne, et des cellules mastoïdiennes, accompagnées ou non de nécrose des parties osseuses de l'oreille et du rocher; 5° pendant la durée des exanthèmes fébriles et des fièvres graves (rougeole, scarlatine, variole, fièvre typhoïde, érysipèle de la face, etc.); elle est alors sous la dépendance d'une otite moyenne; 6° durant l'évolution d'un polype, d'un fongus du rocher et de la dure-mère, etc.; 7° à la suite d'un abcès des amygdales et du pharynx se faisant jour par la trompe d'Eustache et s'écoulant par le conduit auditif après avoir déchiré la cloison tympanique. Lorsqu'elle se prolonge, l'otorrhée n'est pas seulement dangereuse pour l'ouïe; elle peut compromettre l'existence par les accidents graves qu'elle détermine, abcès du cerveau (V. MÉNINGO-ENCÉPHALITE), carie du rocher, pyohémie, phlébite des sinus du crâne, etc. Aussi doit-on s'empresser de combattre les lésions, l'otite en particulier, qui lui donnent naissance.

**OTOSCOPE.** s. m. [de οὖς, ὠτὸς, oreille, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument employé pour l'examen du canal auditif.

**OTOTECHNIE.** s. f. [de οὖς, oreille, et τέχνη, art]. L'art de la fabrication des instruments applicables au traitement des otopathies.

**OTOTOMIE.** s. f. [*ototomia*, de οὖς, oreille, et τομή, section; all. *Ototomie*, *Ohrzerlegungskunde*, angl. *ototomy*, it. et esp. *ototomia*]. Dissection de l'oreille.

**OUATE.** s. f. [all. *Watte*, angl. *wadding*, *wad*, it. *bambagia*]. Coton cardé réuni en couches membraneuses. L'ouate a de nombreuses applications en médecine et en chirurgie. Dans le traitement des maladies articulaires, rhumatismales ou autres, la compression que l'on exerce en interposant une couche épaisse de ouate entre les bandes et le membre réduit les muscles sous-jacents à une impuissance complète et fait disparaître les contractions involontaires dont ils sont agités (Burggraeve). Quelque énergique qu'elle soit, cette compression n'est pas douloureuse et n'expose à aucun danger; car la bande ne comprime pas directement, elle borne son rôle à tas-

ser fortement l'ouate. En vertu de son élasticité, celle-ci fait un effort d'expansion d'autant plus grand qu'elle est plus condensée; cet effort, enrayé par l'inextensibilité de la bande amidonnée, reporte son action sur le membre, et partant le comprime. — On a aussi recours à l'ouate pour le pansement des plaies. Dans le *pansement ouaté* de A. Guérin, la plaie était mise en contact avec une première couche d'ouate introduite dans sa profondeur; elle était ensuite recouverte par un grand nombre de feuilles d'ouate maintenues en place par une ou plusieurs bandes. Le moment où le pansement devait être renouvelé était indiqué par la température du malade : tant que celle-ci ne dépassait pas ou ne dépassait que très peu l'état normal, que la douleur était nulle, que le sommeil et l'appétit restaient bons, l'appareil devait rester en place; c'est seulement au bout de quinze jours ou trois semaines en moyenne qu'il était levé pour la première fois après une amputation; en général, on trouvait la plaie vermeille, baignée par un pus crémeux, peu abondant. Ce pansement agissait en tamisant et filtrant l'air qui arrive au contact de la plaie, en le débarrassant de toutes les impuretés, à condition toutefois que l'ouate qu'on appliquait fût elle-même pure de tout germe d'infection. Aujourd'hui on emploie dans le traitement des plaies deux sortes d'ouate : l'ouate dite ordinaire, qui n'a subi aucune préparation spéciale, et l'ouate hydrophile, qui a l'avantage de se mouiller facilement et peut servir d'éponge pour laver une plaie avec un liquide antiseptique et est capable d'absorber le pus dans le cas de plaies infectées. Ces deux sortes d'ouate ne doivent être employées que stérilisées et rigoureusement aseptiques. Pour les conserver, il importe de les laisser dans les boîtes métalliques où elles ont été stérilisées; dans ces boîtes, elles seront disposées en morceaux tout préparés de différentes grandeurs, de façon à pouvoir être sortis sans que la main du chirurgien aille toucher le morceau situé au-dessous, et qui doit être conservé pour un pansement ultérieur. Les rouleaux d'ouate entourés de papier ne peuvent servir qu'une fois; dès qu'ils ont été ouverts, leur asepsie n'existe plus. — *Ouate de tourbe*. Variété d'ouate plus grossière que l'ouate ordinaire, mais d'un prix moins élevé et pouvant remplacer celle-ci dans nombre de cas.

**OUBLIE.** s. f. V. Azyme.

**OUÏE.** s. f. [*auditus*, ἀκοή, all. *Gehör*, angl. *hearing*, it. *udito*, esp. *oido*] Celui des cinq sens par lequel nous percevons les sons et dont l'oreille est l'organe. Toute vibration sonore arrivant à l'organe auditif produit la sensation du *bruit*, et, quand elle se répète périodiquement, d'une manière régulière, celle d'un bruit *déterminable*, appelé *son*, dont l'élévation croît en proportion du nombre des vibrations dans un temps donné, et l'intensité en proportion de leur amplitude. La sensation du son est produite par des secousses dont la propagation s'effectue d'après les lois du mouvement oscillatoire, et qui ne déterminent cette sensation qu'à condition d'avoir une certaine forme et une certaine durée. Ceci posé, l'organe de l'ouïe se compose de deux parties : 1° un nerf *spécifique*, nerf auditif, le seul qui ait la propriété de percevoir le son; 2° un appareil capable de bien conduire les vibrations à ce nerf. Toutefois cet appareil conducteur n'est point indispensable; car tout corps quelconque conduit les ondes sonores, et tous les milieux, sans excepter les entourages immédiats du nerf, les reçoivent et les propagent, sans le moindre trouble et malgré les croisements les plus variés; il résulte de là que, pourvu que ces ondes rencontrent le nerf, elles arrivent infailliblement à la perception. Aussi toutes les pièces qui constituent l'organe auditif chez l'homme, membrane du tympan, caisse, osselets, limaçon, canaux demi-circulaires, vestibule, lymphe du labyrinthe, n'ont qu'un but, celui de faciliter la transmission des sons, de les multiplier par résonance, d'en accroître la netteté et l'intensité. Ordinairement, c'est par la fenêtre ovale et l'étrier, c'est-à-dire par la chaîne des osselets, que les vibrations sonores sont transmises au nerf auditif; mais elles peuvent l'être par les parois osseuses du labyrinthe dans les cas où le corps vibrant (montre, diapason) est tenu entre les dents. Arrivées au nerf auditif, les vibrations sonores déterminent certainement un ébranlement mécanique de ses filets terminaux : mais la nature même de la sensation qui suit cet ébranlement, avant d'être transmise au cerveau et perçue, est encore peu connue. V. Oreille.

**OULITE, OULORRAGIE.** s. f. V. Ulite et Ulorragie.

**OURACAL, ALE.** adj. Qui est relatif à l'ouraque.

**OURANOPLASTIE.** s. f. Mauvais mot. V. Uranisco-plastie.

**OURAQUE.** s. m. [*urachus*, οὐραχὸς, οὐραγὸς, de οὖρον, urine; all. *Harnstrang*, it. *uraco*, esp. *uracho*]. Portion moyenne de l'allantoïde, celle qui traverse l'ombilic et se transforme plus tard en un cordon plein et ligamenteux. L'ouraque demeure parfois ouvert jusqu'à la naissance depuis la vessie jusqu'à l'ombilic; mais, après cette époque, il ne représente plus qu'un cordon étendu du sommet de la vessie au nombril et atrophié tout à fait dans le cordon ombilical. Le ligament fibreux qui remplace l'ouraque se perd quelquefois en s'effilant à la surface postérieure de la ligne blanche, sans avoir de relation avec les filaments qui succèdent aux vaisseaux ombilicaux. D'autres fois, il monte sur la ligne médiane et se joint aux deux ligaments artériels à leur angle de réunion, plus bas que l'ombilic, ou il se jette latéralement sur l'un des deux ligaments artériels avant leur réunion sur la ligne médiane; alors une ou plusieurs de ses branches vont joindre le ligament qui fait suite à la veine ombilicale. Le plus souvent, enfin, il ne fait que communiquer par un ou deux minces filaments avec les ligaments des artères, et se continue avec un ou deux faisceaux du ligament qui succède à la veine ombilicale. Dans tous les cas, il ne s'insère pas directement à l'anneau ombilical, et, lors même que les deux ligaments faisant suite aux moignons artériels vont directement à l'anneau, il s'unit à eux avant de prendre ses insertions (Robin). L'ouraque reste canaliculé dans le cordon ombilical de beaucoup de mammifères, des oiseaux et des reptiles, et établit ainsi une communication entre la cavité de l'*allantoïde* et la vessie des premiers, le cloaque des autres.

**OURARY.** s. m. V. Curare.

**OURÉTIQUE.** adj. — *Acide ourétique*. L'acide phosphorique.

**OURLES.** s. m. pl. V. Oreillons.

**OURLET.** s. m. — *Ourlet du corps calleux*. Le bord du corps calleux, qu'il ne faut pas confondre avec le *bourrelet*.

**OUTARDE.** s. f. [*otis*, *gravipes*, *avis tarda*, ὠτὶς, all. *Trappe*, angl. *bustard*, it. *ottarda*, esp. *avutarda*]. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers. Deux espèces, communes autrefois en Europe, ne s'y trouvent plus qu'exceptionnellement : ce sont la *grande outarde* (*Otis tarda* L.) et la *petite outarde* ou *canepetière* (*Otis tetrao* L.); elles sont alimentaires. Leur fiel a été employé empiriquement contre la maladie des yeux.

**OUTRAGE.** s. m. — *Outrage public à la pudeur*. Acte délictueux consistant dans l'exhibition publique des parties génitales, la masturbation ou la pratique du coït en public, etc. Le médecin peut être appelé à reconnaître si cet acte est le résultat d'une aberration mentale, de la folie. Un cas assez fréquent est celui où un individu af-

fecté de rétrécissement urétral, ou de calcul vésical, est accusé d'outrage public à la pudeur à cause des contorsions auxquelles il se livrait ou de la nécessité où il se trouvait de se passer une sonde urétrale pour uriner, dans un urinoir public : le médecin peut avoir à prononcer sur la validité de ces excuses.

**OUTRANCOURT** (Caldas de) (Espagne). *Eaux indéterminées*, chaudes 42°,5. Établissement : 1er juin au 30 septembre.

**OVAIRE**. s. m. [*ovarium*, de *ovum*, œuf; all. *Eiërstock*, angl. *ovary*, it. *ovario*, *ovaja*, esp. *ovario*]. Organe femelle représentant, chez la femme, un corps ovoïde aplati, long de 3 à 5 centimètres, sur 1 à 2 centimètres de large, qui est situé à l'entrée du bassin (fig. 516), de chaque côté de la matrice, à laquelle il est relié par un ligament long de 3 à 4 centimètres (*ligament de l'ovaire*) [V. Utérus]. L'ovaire des mammifères, des oiseaux et des reptiles n'est pas revêtu du péritoine, mais d'un simple épithélium prismatique, se continuant directement avec celui du pavillon de la trompe par le filament qui unit celui-ci à celui-là. A la base de l'ovaire, on aperçoit distinctement une fine ligne blanche qui limite le péritoine ; les cellules aplaties de l'endothélium séreux finissent là subitement, et les cellules prismatiques de l'ovaire y commencent. L'épithélium des ovisacs dérive de l'épithélium superficiel de l'ovaire sur les embryons. Sur les nouveau-nés, la formation des vésicules

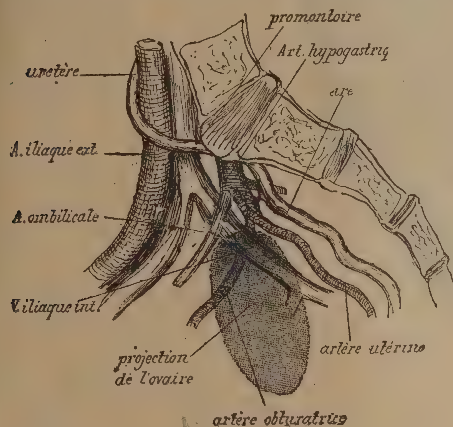



Fig. 516. — Rapports de l'*ovaire*.

de *de Graaf* et des ovules est finie, de sorte qu'après la naissance ni ovisacs ni ovules ne doivent se former. L'ovaire embryonnaire se compose de deux parties : l'épithélium superficiel, et une certaine quantité de tissu connectif vasculaire. Pendant la période de développement des ovaires, les cellules de la surface pénètrent dans l'épaisseur du tissu connectif, de façon à former des prolongements que Pflüger appela *cordons glanduleux*, et que l'on désigne sous le nom de *tubes de Pflüger* ou *de Valentin*, qui les a aussi décrits. Pour Waldeyer, cette disposition tubulaire ne serait pas constante. Quelques-unes des cellules qui constituent ces tubes se développent et donnent naissance aux ovules, tandis que les autres conservent leurs caractères primitifs et constituent la membrane granuleuse qui tapisse la cavité du follicule de de Graaf et entoure l'ovule. A l'état adulte, l'ovaire est formé d'une partie centrale, ou *substance médullaire* ou *bulbe* de l'ovaire, et d'une substance corticale. La substance médullaire a une couleur plus rouge et une consistance moindre que la corticale ; elle est formée d'un stroma conjonctif comprenant des fibres musculaires plus ou moins abondantes venant du hile, et des vaisseaux sanguins ; les artères présentent une disposition hélicine comme dans le corps caverneux. De cette substance partent des cloisons fibreuses qui se dirigent vers la périphérie en formant la charpente de la substance corticale, et se réunissent en formant à la surface

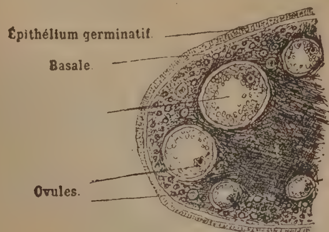



Fig. 517. — Coupe de l'*ovaire*.

de l'organe une capsule comparée parfois à l'albuginée du testicule, mais beaucoup plus mince. La substance corticale est formée de deux parties : l'épithélium ovarien, ou *membrane germinative* de Waldeyer, composé d'une seule couche de cellules cylindriques et remplaçant le péritoine ; et la *membrane ovigène*. Depuis le deuxième mois de la vie intra-utérine jusqu'à la fin de l'âge où la femme est apte à concevoir, on y trouve un grand nombre d'utricules, de volumes divers, qui sont les *vésicules de de Graaf, ovariques* ou *ovisacs*. On les regardait autrefois, mais à tort, comme se composant de deux tuniques superposées, l'une fibreuse (*theca folliculi*, *tunica externa ovisacci*), l'autre molle et mince (*tunica propria folliculi*, et à tort *nucleus*), et d'une couche épithéliale tapissant la face interne de la vésicule, y formant ce qu'on appelle *membrana granulosa*, *membrana cumuli*, *stratum proligerum*. Mais, en réalité, les ovisacs n'offrent qu'une tunique très vasculaire, formée d'une trame lâche de fibres conjonctives, de cellules polyédriques à angles arrondis ou sphéroïdales, dites *cellules de l'oariule*, ou *de l'ovisac*, et de matière amorphe granuleuse. Cette tunique est directement adhérente par sa surface externe avec le tissu propre de l'ovaire, dont on peut la détacher néanmoins assez facilement par des tractions ménagées. Elle est tapissée d'épithélium, ovoïde ou sphérique, ou d'épithélium soit polyédrique, soit prismatique, dont un petit nombre de cellules portent quelques cils vibratiles. Dans les premiers temps de l'apparition des vésicules, elles sont entièrement remplies par l'*ovule* entouré d'une rangée unique de cellules épithéliales. Plus tard, un liquide s'interpose à ces éléments et distend la vésicule, de telle sorte que la couche dite *membrane granuleuse* tapisse l'ovisac ; une autre portion de cet épithélium reste adhérente à la surface de l'ovule (*couche proligère* ou *granuleuse* ou *cumulus*) ; et des traînées ou filaments (*ritinacula*) formés d'épithélium s'étendent parfois au travers du liquide, de l'épithélium péri-ovulaire à celui de la paroi interne de la vésicule ovarique. Mais, pendant cette distension, l'ovule reste toujours appliqué contre un point de la face interne de la vésicule. Ces vésicules ne sont pas plongées dans l'intérieur même de l'ovaire : elles occupent la partie superficielle du tissu de l'organe opposée à celle où lui arrivent ses vaisseaux. En grossissant, elles s'enfoncent au-dessous de ces rangées ; mais en même temps elles viennent produire des élévations arrondies, des bosselures soulevant le péritoine. Le nombre des vésicules visibles à l'œil nu dans l'ovaire d'une femme apte à procréer est de quinze à vingt ; mais le microscope en fait découvrir à sa surface plusieurs

milliers, qui sont encore peu developpées. Pendant longtemps on les a prises pour des œufs. L'ovaire reçoit ses vaisseaux et ses nerfs par son bord inférieur ou adhérent, dit *hile de l'ovaire*. Ses vaisseaux artériels viennent des artères ovarienne et utérine, dont les anastomoses forment au niveau de ce bord un renflement considérable, connu sous le nom de *bulbe de l'ovaire* (fig 517). Ses veines contribuent à former le plexus pampiniforme. Ses visseaux lymphatiques se rendent aux ganglions lombaires. L'ovaire peut manquer; alors, non seulement le bassin est peu développé, les seins peu considérables, les règles ne paraissent pas, mais encore la femme n'éprouve pas de désirs sexuels; le sentiment de la pudeur et de la réserve lui manque complètement. Le médecin, quand il est consulté par une de ces femmes, doit formellement interdire le mariage; s'il est consulté par le futur, il devra encore, sans manquer au secret médical, faire son possible pour empêcher le mariage, qui sera infailliblement stérile dans ces conditions. L'absence de l'ovaire entraîne un état rudimentaire de la trompe et de l'utérus, le conduit de Müller (V. CORPS *de Wolff*) ne se creusant pas; mais il peut y avoir des ovaires avec absence de l'utérus. — *Kystes de l'ovaire* (fig. 518). Tumeurs liquides dont le point de départ est l'ovaire ou l'organe de Rosenmuller, vestige du corps de Wolff. Ces derniers kystes sont plus spécialement désignés sous le nom de *kystes parovariens*. Spencer Wells admet es variétés suivantes : *kystes simples* ou *uniloculaires*, *kystes multiloculaires*, *kystes proliférants*, *kystes dermoïdes*, *cystosarcomes*. Les kystes formés d'une seule poche constituent la variété dite *uniloculaire*; ceux qui comprennent plusieurs poches sont appelés *multiloculaires*. Les kystes *proliférants* sont formés d'une cavité dans l'intérieur de laquelle on aperçoit une multitude de kystes en voie de développement, et présentant un volume variable en rapport avec leur degré d'évolution. Lorsque la paroi du kyste prend un accroissement considérable et que les cavités qui renferment le liquide kystique diminuent, la tumeur prend le nom de *cystosarcome*. Les kystes *dermoïdes* contiennent dans leur cavité des tissus très variables : poils, dents, productions osseuses. Parfois la paroi de ces kystes présente des plaques ayant une structure analogue à celle de la peau. Ces kystes sont congénitaux. Les kystes du parovaire développés dans l'épaisseur du ligament large sont le plus souvent uniloculaires et dépourvus de pédicule. Le pédicule existe dans la plupart des autres kystes : il est formé par le ligament de l'ovaire, par des vaisseaux, des nerfs, et par la trompe de Fallope, qui s'étale à sa partie inférieure. La paroi des kystes est formée de trois cavités, une externe et une interne composées de tissu fibreux, la moyenne formée de tissu conjonctif. Sur la surface interne, on trouve un revêtement épithélial de cellules cylindriques. Le liquide des kystes présente une coloration variable ; tantôt il est séreux et limpide, tantôt clair, albumineux, visqueux ou gélatineux. Dans d'autres cas, le liquide est jaunâtre, purulent; parfois il prend une coloration rouge brun, couleur chocolat quand il renferme une plus ou moins grande quantité de sang. Les kystes de l'ovaire doivent être distingués de l'hydropisie de la trompe. Cette dernière affection présente rarement les dimensions que l'on observe dans les kystes. On devra éviter de confondre un kyste avec la grossesse, la grossesse extra-utérine, la distension de la vessie par l'urine, l'ascite, les tumeurs utérines et les tumeurs solides de l'ovaire. Les symptômes des kystes varient suivant le degré de développement de la maladie. Au début, quand le kyste est encore contenu dans le petit bassin, le diagnostic présente de grandes difficultés. Quand le kyste a acquis un certain volume, la malade accuse de la gêne dans le bassin, des troubles de la défécation et de la miction : ténesme rectal, constipation, dysurie. Plus tard, le ventre prend un développement en rapport avec le volume de la tumeur. La palpation abdominale combinée avec le toucher vaginal permet alors de constater l'existence d'une tumeur arrondie, à convexité supérieure et siégeant dans l'un ou l'autre côté du ventre quand la tumeur n'est pas trop volumineuse. Lorsque la tumeur a acquis un grand développement, tout l'abdomen est rempli par le kyste, et il est alors impossible de reconnaître sur quel ovaire il a pris naissance. La percussion fait constater une matité à concavité inférieure en même temps que l'on



Fig. 518. — Kyste de l'*ovaire*.

perçoit de la fluctuation. A un degré avancé de la maladie, les veines de l'abdomen se dilatent, la respiration est gênée par suite du refoulement du diaphragme, la face s'amaigrit et prend un aspect spécial que l'on a désigné sous le nom de *facies ovarien*. La guérison spontanée des kystes, bien que rare, n'est pas cependant impossible. On l'a vue survenir par rupture de la poche kystique dans la cavité péritonéale, par suite de son ouverture dans un des organes du voisinage : rectum, vagin, vessie. Lorsque la rupture a lieu dans la cavité du péritoine, la mort en est souvent la conséquence. Sur 128 cas de rupture dans le péritoine rapportés par M. Nepveu, on a observé 63 fois la mort, c'est-à-dire dans la moitié des cas environ. Le traitement médical des kystes n'est que palliatif. Quelques kystes uniloculaires, ceux particulièrement qui ont pris naissance dans le parovaire, ont pu être guéris par la ponction simple, ou plus souvent encore par la ponction suivie d'injection iodée. Quant à l'incision, elle est complètement abandonnée de nos jours. Le véritable traitement des kystes, celui qui fournit les meilleurs résultats, consiste à enlever le kyste par une ouverture faite à l'abdomen. V. OVARIOTOMIE.

**OVALAIRE**. adj. [de *ovale*]. Qui représente une forme à peu près ovale. — En anatomie, *trou ovalaire* ou *ovale* [*foramen ovatum*]. Le *trou sous-pubien* de l'os iliaque. ‖ Le trou du sphénoïde par lequel le nerf maxillaire inférieur sort du crâne. ‖ En chirurgie, *luxation ovalaire*, la luxation du fémur dans laquelle la tête de cet os se place contre le trou ovale et presse les muscles, les vaisseaux et les nerfs qui l'oblitèrent. Cette luxation est tantôt traumatique, tantôt consécutive à un état pathologique de l'articulation coxo-fémorale.

**OVALE**. adj. [*ovatus*, de *ovum*, œuf; all. *oval; eirund*, angl. *oval*, it. *ovale*, esp. *oval*]. Se dit d'une partie qui est ronde et oblongue comme un œuf, dont la coupe a la forme d'une ellipse: *centre ovale*, *fenêtre ovale*. — *Fosse ovale du cœur*. Dépression que présente la face interne de l'oreillette droite, et qui est un vestige du trou de Botal ; elle est limitée par un relief circulaire appelé *anneau de Vieussens*. — *Fosse ovale de Scarpa*. Ouverture ovalaire que l'on produit artificiellement à la partie inférieure du canal crural en enlevant le *fascia cribriformis* qui forme la paroi antérieure de ce canal : c'est la lèvre externe de cette ouverture qu'on a appelée *ligament* ou *prolongement falciforme, ligament d'Allen Burns, ligament de Hay*.

**OVARALGIE**. s. f. (Schutzenberger). Mot hybride employé pour désigner la névralgie ovarique.

**OVARIE**. s. f. (Négrier). Maladie de l'ovaire ; sa turgescence.

**OVARIECTOMIE**. s. f. [de *ovarium*, ovaire, et ἐκτομή, excision]. Opération qui consiste dans l'ablation de l'ovaire ; on dit ordinairement dans ce sens *ovariotomie*.

**OVARIEN, ENNE**. adj. [angl. *ovarian*]. Qui appartient à l'ovaire. — *Artère ovarienne* ou *ovarique*. Branche de l'aorte plus connue sous le nom d'*utéro-ovarienne*. — *Facies ovarien*. V. FACIES. — *Parenchyme ovarien*. V. OVAIRE. — *Vésicule ovarienne*. V. OVAIRE.

**OVARINE**. s. f. Poudre provenant de la dessiccation des ovaires de la vache et de la brebis et employée comme médicament opothérapique. Cette préparation a été préconisée dans les troubles consécutifs à la ménopause naturelle ou à l'ovariotomie ; on l'a donné, aussi dans la chlorose, considérée par certains auteurs comme due à une insuffisance ovarienne ; enfin, dans la dysménorrhée et les métrorragies. On l'emploie à la dose de $0^{gr},50$ à 1 gramme par jour, sous forme de tablette ou de cachets, contenant $0^{gr},10$ de poudre ; un ovaire de vache pèse en moyenne 12 grammes, et le rendement en poudre sèche est de $12^{gr},5$ p. 100 ; il faut donc 15 tablettes ou cachets pour représenter un ovaire. L'ovaire de la brebis pèse en moyenne $1^{gr},50$ et fournit $0^{gr},25$ de poudre sèche.

**OVARIOCÈLE**. s. f. [mot hybride, de *ovaire*, et κήλη, hernie]. Hernie de l'ovaire ; tumeur de l'ovaire.

**OVARIOTOMIE**. s. f. [all. *Ovariotomie*, angl. *ovariotomy*, it. et esp. *ovariotomia*]. Mot hybride employé pour désigner une opération qui consiste à enlever les ovaires sains ou malades. Elle paraît avoir été pratiquée en Orient sur des femmes adultes bien portantes. Laumonnier, en 1781, la pratiqua avec succès dans un cas de kyste de l'ovaire. Abandonnée depuis, elle reprit faveur en Amérique (E. Mac Dowell, 1809, Nathan Smith, 1822, Atlee, 1845), en Angleterre (Charles Clay, 1840, Spencer Wells), puis en France (Kœberlé, 1864, Péan). Mais ce n'est qu'après l'avènement de l'ère antiseptique que la pratique de cette opération s'est généralisée. Toutes les multiples précautions que l'on recommandait autrefois se réduisent à empêcher l'arrivée de germes pathogènes au contact de la muqueuse péritonéale. Il faut donc opérer avec une asepsie parfaite. Ces kystes doivent être opérés de bonne heure, et il ne faut pas attendre que le kyste soit devenu par son volume un motif de gêne excessive pour le malade ou une cause imminente de danger pour la vie (Pozzi). L'opération constitue en effet le seul traitement rationnel du kyste de l'ovaire, la ponction étant insuffisante et toujours suivie de récidives ; elle est plus bénigne quand le kyste est petit ; elle évite à la malade les dangers ultérieurs de la rupture et de la torsion du pédicule; elle la débarrasse d'une tumeur qui peut, à un moment donné, prendre une allure nettement maligne. On ne doit y renoncer que dans le cas de lésions cancéreuses ou tuberculeuses des autres organes, quand les malades sont tellement affaiblies qu'elles semblent ne pas pouvoir supporter l'opération, quand il y a une grossesse concomitante. L'âge n'est pas toujours une contre-indication, et on cite des résultats heureux obtenus aux âges extrêmes de la vie, aussi bien chez le jeune enfant que chez des femmes ayant dépassé soixante-quinze et quatre-vingts ans. Aussi l'ovariotomie étant reconnue nécessaire, il ne faut pas la différer, parce qu'il y aura d'autant plus de chances de succès que l'opération sera faite plus près du début de la maladie, alors qu'il n'y a pas d'adhérences, ou qu'elles sont peu solides, et que la santé générale de la malade lui permettra de mieux supporter les effets d'un grand traumatisme. Les adhérences existent à peu près trois fois sur quatre, surtout lorsque la maladie est ancienne et lorsque le kyste a subi des ponctions multiples. Elles sont un obstacle d'autant plus fâcheux pour le succès de l'opération, qu'elles sont plus fortes et plus solides, à cause des hémorragies en nappe dont leur déchirure est accompagnée. Les adhérences solides, vasculaires, étendues, sont donc une contre-indication de l'ovariotomie. L'incision de l'abdomen est pratiquée très exactement sur la ligne médiane, entre l'ombilic et le pubis. Elle doit toujours être assez étendue pour que le chirurgien puisse introduire la main dans le ventre, et reconnaître si le kyste est adhérent ou non, et quels sont les obstacles qui pourraient s'opposer à son extraction. L'incision doit être faite couche par couche jusqu'au péritoine. Le kyste mis à découvert, exempt ou non d'adhérences, devra être ponctionné pour le débarrasser de son contenu, réduire son volume et lui assurer une sortie plus facile. Un aide exercera en ce moment une pression douce et continue sur les parois abdominales, de chaque côté du kyste, pour le faire saillir entre les lèvres de l'incision et empêcher le liquide de s'épancher dans la cavité péritonéale. La ponction sera faite avec un trocart spécial, celui de Thomson, modifié par Nélaton. Si le kyste est multiloculaire, on ponctionne successivement toutes les poches avec les mêmes précautions. La destruction des adhérences du kyste avec les parois abdomi-

nales ou les viscères abdominaux est la partie la plus longue et la plus délicate de l'opération. Le chirurgien y devra procéder avec calme, patience et circonspection. Il ne devra jamais déchirer ou couper les adhérences qu'il n'aura pu décoller; il faut les inciser entre deux pinces à forcipressure ou entre deux ligatures, ou les détruire avec le fer rouge de crainte d'hémorragies en nappe toujours difficiles à arrêter. Tout vaisseau saignant sera lié, tordu ou cautérisé avec soin. Les mêmes précautions seront prises tant contre les hémorragies consécutives que contre les hémorragies primitives. Il est de la dernière importance de ne jamais fermer le ventre que lorsqu'on est bien certain qu'il n'existe pas le moindre suintement de sang, et que la cavité abdominale est complètement épongée et desséchée. Pour fermer l'ouverture abdominale, on fera une double suture : une première profonde, et une seconde superficielle. Les uns, avec Tyler-Smith, veulent qu'on abandonne le pédicule dans la cavité abdominale, après l'avoir lié fortement et avoir coupé les fils au ras du nœud, ou simplement qu'on se contente de lier les vaisseaux du pédicule et de l'abandonner ensuite avec les ligatures coupées ras dans la cavité abdominale (traitement intra-péritonéal du pédicule). Une deuxième méthode consiste à abandonner le pédicule dans l'abdomen, après l'avoir lié, et à ne pas couper les ligatures qu'on fixe dans l'angle inférieur de la plaie. Une troisième, appliquée pour la première fois par Boinet, consiste à se passer de toute espèce de ligature, en comprimant le pédicule avec un clamp dentelé, resserrant, mâchant et écrasant les tissus assez complètement et solidement pour empêcher toute hémorragie. Enfin, dans la méthode extra-péritonéale, le pédicule est attiré à la plaie; de longues et fortes aiguilles traversent en croix ce pédicule, qui est comprimé avec le serre-nœud de Cintrat. La méthode presque exclusivement suivie dans ces dernières années consiste à abandonner le pédicule, fortement serré avec un fil de catgut, dans l'intérieur de la cavité pelvienne; mais la ligature, pour être solide, doit être faite après transfixion du pédicule en son milieu, ou même en chaîne, si ce pédicule est très large. L'ovariotomie est une opération qu'on doit accepter de nos jours sans hésitation à cause des résultats excellents qu'elle a fournis entre les mains des chirurgiens de tous les pays. — *Ovariotomie normale.* Sous ce nom, un chirurgien américain du nom de Battey a décrit, en 1872, une opération qui consiste à enlever les ovaires pour remédier à des états morbides graves supposés engendrés ou entretenus par ces organes, qu'ils soient sains ou altérés. L'opération se pratique par deux voies différentes : par l'ouverture de l'abdomen comme dans l'ovariotomie ordinaire ; par la voie vaginale, en incisant le cul-de-sac postérieur du vagin.

**OVARIO-TUBAIRE.** adj. Qui concerne à la fois l'ovaire et la trompe. — *Grossesse ovario-tubaire.* Grossesse extra-utérine dans laquelle l'ovaire et la trompe prennent part à la formation de la poche contenant le fœtus.

**OVARIQUE.** adj. Synonyme d'*ovarien.* — *Fonction ovarique.* Fonction caractérisée par la production de l'ovule femelle ou ovule proprement dit, dans lequel apparaissent les cellules embryonnaires, d'où dérive l'embryon. Elle a pour condition d'accomplissement la propriété de *naissance*, et satisfait à l'acte organique de *reproduction*, d'où *multiplication.* Elle offre à étudier : 1° la production d'un ovule au centre des *vésicules de de Graaf* et la maturation de cet ovule; 2° l'*ovulation*; 3° la progression de l'ovule dans la trompe jusqu'à l'utérus, où il se détruit et est expulsé en l'absence des spermatozoïdes dans la cavité de cet organe et dans les trompes.

**OVARISME.** s. m. [all. *Ovarismus*, angl. *ovarism*, it. et esp. *ovarismo*]. Hypothèse physiologique dans laquelle on attribue l'origine de tous les animaux, et même de tous les corps organisés, au développement d'un œuf.

**OVARISTE.** s. m. [all. et angl. *Ovarist*, it. et esp. *ovarista*]. Physiologiste partisan des doctrines de l'ovarisme.

**OVARITE.** s. f. [*ovaritis*, de *ovarium*, ovaire; all. *Eierstockentzündung*, angl. *ovaritis*, it. *ovarite*, esp. *ovaritis*]. Inflammation de l'ovaire, consécutive le plus souvent à une endométrite et à une salpingite antérieure. Ainsi l'histoire de l'ovarite est intimement liée à celle de la salpingite; le plus souvent les deux organes sont pris ensemble (*oophorosalpingite*). L'ovaire malade est le plus souvent fixé par des adhérences dans le cul-de-sac de Douglas, ou sur les parois du bassin; l'ovarite suppurée accompagne la salpingite purulente et ne se rencontre qu'exceptionnellement à l'état isolé. Seul l'ovarite scléro-kystique peut exister en dehors des lésions de la trompe. L'ovaire est alors creusé de petites cavités du volume d'un petit pois ou même d'un grain de mil, remplies d'un liquide séreux, clair; ces kystes sont surtout nombreux dans la couche ovigène, mais se rencontrent aussi dans la région bulbaire. Le microscope montre la disparition de l'ovule, la dégénérescence hyaline ou granuleuse de l'épithélium avec sclérose de la paroi du follicule, endartérite et périartérite. Cette lésion peut ne donner lieu à aucun symptôme; mais, chez les femmes nerveuses, elle détermine souvent des douleurs très vives, surtout si l'ovaire est tombé dans le cul-de-sac de Douglas. Par le toucher, on reconnaît souvent la position de l'ovaire aux côtés de l'utérus; on le sent augmenté de volume et douloureux à la pression. Le traitement médical doit être essayé et poursuivi avec persévérance; il faut tâcher d'amender le terrain névropathique, les douleurs étant plus souvent sous la dépendance de l'état général que de la lésion locale; on ne devra recourir à l'ovariotomie et à la résection de l'ovaire que quand on aura épuisé tous les autres moyens, en se rappelant que certaines femmes continuent à souffrir du ventre même une fois les ovaires enlevés. —

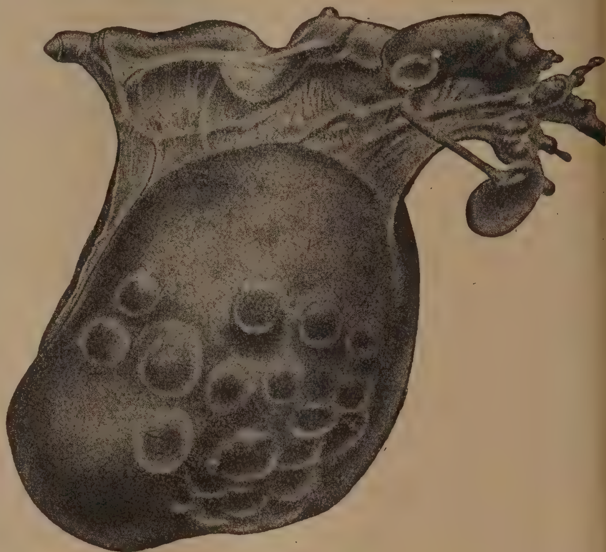


Fig. 519. — *Ovarite.*

*Ovarite varioleuse.* Inflammation de l'ovaire qui répond, chez la femme, à l'orchite varioleuse de l'homme (Béraud).

**OVARIULE.** s. m. V. Oariule.

**OVÉ, ÉE.** adj. [*ovatus*, all. *eiförming*, angl. *ovate*, it. *ovato*]. Qui a la forme d'un œuf.

**OVICAPSULE.** s. f. L'ovisac.

**OVIDUCTE.** s. m. [*oviductus*, de *ovum*, œuf, et *ducere*, conduire; all. *Eiergang*, angl. *oviduct*, it. *ovidutto*, esp. *oviducto*]. Nom donné par quelques auteurs à la trompe de Fallope par analogie avec le conduit qui, chez les oiseaux, s'étend de l'ovaire au cloaque et sert de voie à l'œuf.

**OVIFICATION.** s. f. [de *ovum*, œuf, et *facere*, faire]. Production de l'œuf dans l'ovaire.

**OVIFORME.** adj. Qui est en forme d'œuf. — *Corps oviforme.* Nom donné, à cause de leur forme, aux masses constituées par le tissu hétéradénique.

**OVIGÈNE.** adj. [mot hybride, de *ovum*, œuf, et γεννᾶν, engendrer]. Qui engendre les œufs. — *Couche ovigène.* V. Ovaire.

**OVILLÉ, ÉE.** adj. [de *ovis*, brebis; esp. *ovillado*]. — *Déjections ovillées.* Celles qui ont la forme arrondie et la dureté des excréments des brebis.

**OVIGÈRE.** adj. — *Disque ovigère.* V. Proligère (*disque*).

**OVISAC.** s. m. [de *ovum*, œuf, et *saccus*, sac] (Barry). V. Ovaire.

**OVISME.** s. m. [de *ovum*, œuf; all. *Ovismus*, angl. *ovism*, it. *ovismo*]. Hypothèse d'après laquelle les parties essentielles du nouvel individu préexisteraient à la fécondation chez la femelle, dans l'ovaire; d'après laquelle, en conséquence, la fécondation ne serait que la condition du développement ultérieur de ce nouvel individu. Il n'y a eu de démontré dans cette hypothèse que le fait de la préexistence de l'ovule à la fécondation; mais celui-ci ne renferme aucune des parties du nouvel individu.

**OVISTE.** s. m. Partisan de l'ovisme (Swammerdam, puis Malpighi, Vallisnieri, Haller, Ch. Bonnet).

**OVOCENTRE.** s. m. L'une des deux sphères attractives existant dans l'ovule fécondé au moment où le pronucléus mâle ou tête du spermatozoïde va s'unir au pronucléus femelle ou noyau de l'ovule; pendant que les deux pronucléus se fusionnent, les deux sphères attractives, celle du spermatozoïde (*spermocentre*) et celle de l'ovule (*ovocentre*), se décomposent en deux moitiés formant autour du noyau devenu unique ce qu'on appelle le quadrille des centres de H. Fol. Enfin chacune des deux moitiés de l'ovocentre se fusionne avec une des moitiés du spermocentre donnant lieu à deux sphères attractives résultant par moitié du spermatozoïde et de l'ovule.

**OVOGÉNIE.** s. f. [de *ovum*, œuf, et γένεσις, naissance; mot hybride qu'il serait facile de rendre correct en disant : *Oogénie*, de ὠὸν, œuf]. A proprement parler, histoire de la naissance et du développement des ovules. ‖ Mot employé, à tort, pour désigner les changements qu'éprouve l'œuf pendant l'incubation et pendant son séjour dans l'utérus; c'est-à-dire les modifications survenues dans les enveloppes pendant le développement du fœtus, et ceux qui surviennent dans le vitellus et dans les parties qui lui succèdent.

**OVOLOGIE.** s. f. [de *ovum*, œuf, et λόγος, discours; mot hybride, qu'il serait facile de rendre correct en disant *oologie*, de ὠὸν, œuf]. Histoire des œufs en général, ou des œufs de tel ou tel animal en particulier, par exemple : *ovologie humaine*, etc. Les naturalistes ont fait ce terme synonyme d'*embryogénie* ou à peu près; car, sous ce nom, c'est du développement de l'embryon ou du fœtus qu'ils traitent plutôt que de l'histoire des œufs et des ovules.

**OVONITAIRE.** adj. Qui a rapport aux ovonites (Serres).

**OVONITE.** s. m. Globe vitellin provenant de la segmentation du vitellus (Serres).

**OVOPLASTIE.** s. f. [de *ovum*, œuf, et πλάσσειν, former]. L'union des spermatozoïdes et de l'ovule ou fécondation (Serres).

**OVULAIRE.** adj. Qui a rapport à l'ovule. — *Age ovulaire.* V. Intra-utérin. — *Fonction ovulaire.* V. Ovarique. — *Membrane ovulaire.* La membrane vitelline. V. Ovule.

**OVULATION.** s. f. [de *ovule*], Chute de l'ovule arrivé à maturité hors de l'ovisac par rupture de celui-ci (V. Déhiscence), et phénomènes menstruels qui l'accompagnent (Pouchet). Depuis sa genèse jusqu'à l'époque de maturité ou d'aptitude à la fécondation, l'ovule est en voie incessante de changements, et ceux-ci continuent à suivre leur marche, que la fécondation ait lieu au début de la maturité ou qu'elle ait lieu vers la fin; mais le produit est différent. Au delà d'un certain degré dans ces changements, l'œuf devient inapte à la fécondation, ce qui, chez les vertébrés, n'a lieu qu'après son issue de l'ovisac. Cette maturité et l'approche de la rupture s'accompagnent de modifications de tout l'appareil sexuel, etc., appelés phénomènes du *rut*, qui cessent dès que la fécondation a lieu, même au début. L'écoulement par les voies génitales, dernier terme de ces modifications, est borné à une simple supersécrétion muqueuse chez les femelles des mammifères; chez la femme, en raison de la structure de sa muqueuse utérine, il y a rupture des capillaires de cette muqueuse et une légère hémorragie (V. Menstruation), à la condition toutefois qu'il n'y aura pas eu fécondation dès le début de l'ovulation. L'époque de la maturation des œufs n'est pas immuable; elle dépend de certaines circonstances qui peuvent la hâter ou la retarder. Coste distingue des époques naturelles pour cette maturation et cette chute, et des époques artificielles qui sont provoquées par des circonstances extérieures. Au nombre de celles-ci, on doit citer les conditions d'abri et de température, l'abondance et la qualité des aliments, la cohabitation des mâles et des femelles. Ainsi une lapine entre en rut tous les deux mois quand elle est isolée; au contraire, la met-on avec le mâle peu après la cessation du rut, cet état ne tarde pas à se manifester de nouveau, et elle se laisse couvrir au bout de quelques jours. L'espèce humaine dispose, à son gré, de toutes ces conditions à l'égard d'elle-même, et jouit d'une aptitude permanente au rapprochement des sexes; aussi les phénomènes de la maturation et de la chute de l'œuf, chez la femme, sont souvent hâtés par ces circonstances. D'après Mathias Duval, les phénomènes qui marquent le travail de l'ovulation sont les suivants (fig. 520) : 1° l'ovule grossit et atteint ses dimensions définitives; il s'entoure d'une membrane amorphe, *membrane vitelline*, qui paraît être due au protoplasma de l'ovule; 2° les cellules qui entourent l'ovule se multiplient, formant la couche granuleuse. Puis dans cette couche, maintenant composée de plusieurs assises de cellules, apparaît une fente, qui se remplit d'un liquide non filant, contenant peu d'albuminoïde; ce liquide s'accroît, distendant la vésicule qui mérite alors le nom

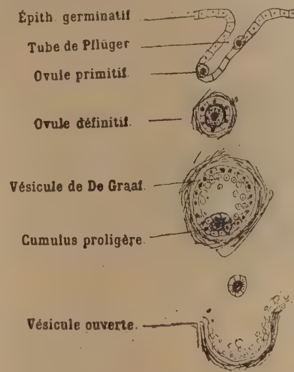


Fig. 520. — *Ovulation.*

d'*ovisac*. En un point, se trouve l'ovule, entouré toujours d'une enveloppe complète de cellules (*membrane proligère*). Vient un moment où l'ovule fait saillie au dehors ; sa paroi cède, se rompt et l'ovule tombe dans la trompe. — *Maturation de l'ovule*. V. MATURATION.

**OVULE**. s. m. [diminutif de *ovum*, œuf ; all. *Eichen*, angl. *ovule*, it. et esp. *ovulo*]. Élément femelle produit par l'*ovaire*, et duquel dérive l'embryon après la fécondation. Il importe de ne pas confondre l'*œuf* avec l'ovule ; tous les animaux qui se reproduisent par génération sexuelle ont des ovules, mais tous n'ont pas des œufs, l'œuf étant un ovule auquel sont surajoutées des parties accessoires servant à son évolution hors des organes générateurs. Les êtres organisés se reproduisent en général par le concours de deux séries d'appareils, l'appareil mâle et l'appareil femelle : malgré l'analogie qu'ont entre eux les éléments fournis par ces appareils, on les décrit séparément en donnant aux éléments mâles le nom de *spermatozoïdes* et en réservant celui d'*ovules* aux éléments femelles. L'ovule a la forme d'une vésicule sphérique, de 1 à 3 dixièmes de millimètre chez tous les mammifères ; les différences qu'il offre à cet égard ne sont pas proportionnées à celles qui existent entre les animaux eu égard à la taille. — Fig. 521. Ovule pris dans la vésicule de De Graaf d'une femme. *a*, la tache germinative, nucléole de la vésicule germinative, *b*, laquelle est le noyau du vitellus, *c*, ou contenu de la membrane vitelline, *d*, paroi de la cellule proprement dite que l'œuf a représentée dans les premières phases de son évolution ; *e*, espace clair laissé entre le vitellus *c* et la membrane vitelline *d* par suite du retrait du vitellus, grossi 400 fois (Ch. Robin). L'ovule est composé : 1° d'une enveloppe (*zone transparente*, *zona pellucida*, *membrane vitelline*), assez épaisse, transparente, hyaline, élastique, homogène, amorphe ; 2° d'un contenu, le *vitellus*, d'abord transparent, parsemé de fines granulations, devenant peu à peu opaque par multiplication considérable et assez rapide de ces granules jaunâtres, dont quelques-uns seulement sont graisseux, et, comme conséquence, augmentant considérablement de masse ; la substance amorphe qui réunit entre elles ces granulations devient de plus en plus tenace et visqueuse ; le vitellus se distingue de plus en plus de la paroi de l'ovule et s'en écarte en laissant entre elle et lui un espace clair, résultant soit d'une distension artificielle de cette dernière, soit de changements évolutifs : 3° d'un noyau transparent, volumineux, d'abord central, puis placé excentriquement, qu'on appelle *vésicule germinative*, *vésicule de Purkinje*, et qui représente le noyau agrandi et devenu vésiculeux de la cellule par laquelle l'œuf commence ; 4° une granulation solide, arrondie, *tache germinative*, qui n'est que le nucléole de ce noyau accru dans les mêmes proportions. En somme, l'ovule n'est pas un organe spécial ; c'est une cellule, avec toutes les parties constituantes d'un corps cellulaire. La *vésicule germinative* ou noyau de la cellule ovulaire disparaît spontanément ainsi que son nucléole ou *tache* par rupture ou liquéfaction lorsque l'ovule est arrivé à maturité ; cette disparition est le signe caractéristique de cette maturité. Quand la fécondation a eu lieu et que se sont formés les *globules polaires*, on voit apparaître au centre du vitellus un noyau rond, clair, isolable, assez consistant, élastique, qui, au bout d'une heure environ, cesse de grandir ; c'est le *noyau vitellin* apparaissant au moins deux jours après la disparition spontanée de la vésicule germinative. Ce n'est que postérieurement à l'apparition de ce noyau que débute la *segmentation*, qui a pour résultat l'*individualisation* du vitellus en cellules juxtaposées. Ce noyau, se divisant en même temps que la substance même du vitellus, forme le noyau des premiers lobes de fractionnement et consécutivement celui des cellules blastodermiques. — *Chute de l'ovule*. V. DÉHISCENCE et OVULATION.

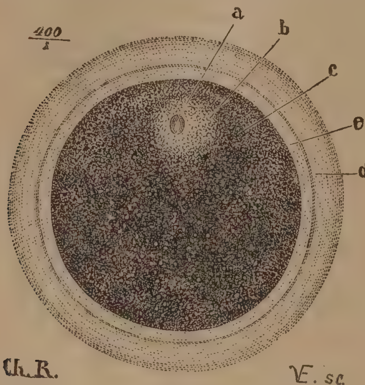



Fig. 521. — *Ovule*.

**OVULIFORME**. adj. En forme d'ovule.

**OVULIGÈNE**. adj. Qui produit des ovules.

**OVULIGÈRE**. adj. [de *ovule*, et *gerere*, porter]. Qui porte des ovules. — Se dit des ovaires de certains animaux à la surface desquels font saillie les ovules. ‖ S'est dit des corps hordéiformes, trouvés dans les kystes de la face palmaire du poignet. V. BOURSE.

**OXACÉTYLURÉE**. s. f. L'acide *hydantoïque*.

**OXALATE**. s. m. [*oxalas*, all. *oxalsäures Salz*, angl. *oxalate*, it. *ossalato*, esp. *oxalato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide oxalique avec les bases. Il y a des oxalates neutres et des oxalates acides ou *bioxalates;* quelques bioxalates, tels que celui de potasse, se combinent à une molécule d'acide oxalique en donnant des *quadroxalates*. Les oxalates neutres, sauf les oxalates alcalins, sont insolubles dans l'eau ; tous sont solubles dans l'alcool. Les oxalates solubles se préparent en saturant par une base une solution d'acide oxalique : les autres par double décomposition, en traitant l'oxalate d'ammoniaque par un sel soluble du métal dont on cherche l'oxalate. — *Oxalates d'ammoniaque*. On prépare l'*oxalate neutre* [$C^4(AzH^4)^2O^8$] en saturant l'acide oxalique par l'ammoniaque. Ce sel est un réactif précieux pour reconnaître la présence de la chaux, dont il indique les plus petites quantités, en formant avec la chaux et avec les sels qui en contiennent un précipité blanc, insoluble, d'oxalate de chaux. L'*oxalate acide* [$C^4(AzH^4)HO^8$] s'obtient quand on emploie un excès d'acide oxalique ; il est moins soluble dans l'eau que le premier. — *Oxalate de cérium*. Sel insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qu'on a employé à la dose de 5 à 10 centigrammes en poudre ou en pilules contre les vomissements dus à des lésions stomacales et contre ceux de la phtisie ou de la grossesse (Mills). — *Oxalate de chaux* [*oxalate calcaire*, *oxalate calcique*, *pierre murale* ($C^4H^2O^8,CaO,3HO$)]. Il se rencontre dans l'économie sous forme d'octaèdres dérivant du type cubique, facilement reconnaissables au microscope, insolubles dans l'eau, l'acide acétique et l'ammoniaque, solubles dans les acides azotique et chlorhydrique ; il ne peut exister en dissolution dans l'urine qu'à la faveur du phosphate acide de sodium (V. *Acide* OXALIQUE). Ce sel forme quelquefois la totalité de certains calculs (*calculs muraux*), ou des couches enveloppant un noyau d'acide urique. C'est, après l'acide urique, le composé qu'on trouve le plus souvent comme noyau des calculs. Il existe normalement dans l'urine de cheval. V. SÉDIMENT. — *Oxalate de*

fer (*Protoxalate de fer*) ($C^4FeO^8$). Sel jaune, peu soluble dans l'eau, obtenu en faisant dissoudre du fer dans une solution d'acide oxalique. On l'emploie à la dose de 10 à 40 centigrammes. — *Oxalate de mercure*. Sel insoluble dans l'eau, employé dans les mêmes cas que le calomel et aux mêmes doses. — *Oxalates de potasse*. L'*oxalate neutre* ($C^4K^2O^8$), obtenu en neutralisant l'oxalate acide par la potasse, n'est d'aucun intérêt. L'*oxalate acide* [*bioxalate de potasse, sel d'oseille*] ($C^4KHO^8$, ou, en atomes, $C^2O^4KH+H^2O$), existe naturellement dans toutes les espèces des genres *Oxalis* et *Rumex*. On le retire spécialement du suc de l'*Oxalis acetosella*, L., au moyen de l'évaporation et de la cristallisation. Il forme des cristaux transparents, d'une saveur très acide, solubles dans 40 parties d'eau froide et 6 d'eau bouillante. Le sel d'oseille est un mélange d'oxalate acide et de *quadroxalate*. Il précipite la chaux de toutes ses combinaisons salines. Ce sel est rafraîchissant; il a été longtemps employé pour faire les limonades sèches et les pastilles contre la soif; on le donne à la dose de 0gr,50 à 1 gramme.

**OXALHYDRIQUE**. V. Saccharique.

**OXALIDE**. s. f. Nom français des plantes du genre *Oxalis*.

**OXALIQUE**. adj. — *Acide oxalique* [all. *oxalsäure*, angl. *oxalic acid*, it. *acido ossalico*, esp. *acido oxalico*] ($C^4H^2O^8$, ou, en atomes, $C^2H^2O^4+2H^2O$). Corps qui existe à l'état d'oxalate acide de potasse (sel d'oseille) dans les espèces des genres *Oxalis* et *Rumex*, d'où on peut le retirer à l'aide du sous-acétate de plomb et de l'acide sulfurique, dans les algues, les lichens, etc.; il se trouve normalement, en très petite quantité (0gr,02 par vingt-quatre heures), dans l'urine de l'homme, à l'état d'oxalate de chaux, et en grande quantité, sous la même forme, dans les calculs des reins et de la vessie (calculs mûraux). On rencontre aussi l'oxalate de chaux, mais plus rarement, dans les concrétions de la vésicule biliaire, les calculs intestinaux, les fèces, enfin dans la muqueuse utérine au cours de la grossesse. L'acide oxalique contenu dans l'organisme vient en grande partie de l'alimentation; la quantité d'oxalate de chaux contenue dans l'urine augmente notablement après l'ingestion d'aliments riches en acide oxalique, comme l'oseille ou la tomate. D'autre part, il peut prendre naissance dans l'organisme par oxydation lente et progressive de l'acide urique; cette formation, sans être démontrée, est au moins extrêmement probable. L'oxalate de calcium augmente dans les urines dans le cas de troubles respiratoires, alors que les oxydations se font mal, à la suite d'ingestion d'acide urique et d'urates alcalins, et aussi de boissons riches en anhydride carbonique et en bicarbonates alcalins. Ce dernier fait semble montrer que l'acide oxalique peut se former dans l'économie par réduction de l'anhydride carbonique. d'autre part, il peut aussi être brûlé dans l'organisme en donnant de l'eau et de l'anhydride carbonique; aussi ne se trouve-t-il pas d'une façon constante dans l'urine, et l'ingestion de petites quantités d'oxalate rend fréquemment les urines alcalines et détermine l'élimination de carbonates. Il cristallise en longs prismes carrés incolores, transparents, solubles dans l'eau, plus à chaud qu'à froid, solubles dans l'alcool, s'effleurissant à l'air, fondant à 98° dans leur eau de cristallisation. Avec les bases, il donne des *oxalates*. Chauffé avec l'acide sulfurique concentré, il perd de l'eau et se dédouble en acide carbonique et oxyde de carbone : c'est le seul des acides végétaux qui brûle sans résidu de charbon. Traité par l'eau de chaux, ou par les sels de chaux, même à acide énergique, il donne un précipité d'oxalate de chaux, blanc, insoluble dans un excès d'acide oxalique. En solution, il porte le nom d'*eau de cuivre*, ainsi nommée parce qu'elle sert à nettoyer les ustensiles de cuivre. Il est très vénéneux. Pris par mégarde pour du sulfate de magnésie, à la dose de 16 à 32 grammes, il a produit la mort en quelques minutes : c'est un poison irritant et corrosif. A petites doses (0gr,10 à 1 gr.), il est rafraîchissant et sert à préparer une limonade et des pastilles : les acides citrique et tartrique, moins dangereux, sont préférables.

**OXALIS**. s. m. Genre de plantes dicotylédones qui a donné son nom à la famille des oxalidées. Presque toutes les espèces ont une saveur acide, qu'elles doivent au bioxalate de potasse qu'elles renferment. — *Oxalis acetosella*, L. Les feuilles sont rafraîchissantes et diurétiques. — *Oxalis crenata*, Jacq. Espèce originaire du Pérou, produisant des tubercules amylacés, alimentaires.

**OXALURIE**. s. f. [de *oxalate*, et οὖρον, urine]. Dépôt d'oxalate de chaux dans l'urine; ensemble des conditions qui le causent. L'oxalurie se montre ordinairement dans la dyspepsie, la spermatorrhée et les affections de la moelle épinière; souvent, dans la phtisie pulmonaire, le rhumatisme chronique et la goutte, avec de l'acide urique. L'oxalate de chaux est fréquemment allié à l'acide urique ou aux urates dans les calculs; cette coïncidence, souvent aussi constatée dans les sédiments urinaires, conduit à penser que l'oxalurie est quelquefois due à une modification des dispositions morbides qui entraînent l'excrétion de l'acide urique et des urates (Gallois). En tout cas, c'est un signe de trouble de la nutrition. Le meilleur moyen de faire cesser l'oxalurie est l'usage des eaux minérales alcalines (Gallois).

**OXALURIQUE**. adj. — *Acide oxalurique* [*acide analénique*, all. *Oxalursäure*] ($C^6H^4Az^2O^8$, ou, en atomes, $C^3H^4Az^2O^4$). Produit de la décomposition de l'acide parabanique par l'ammoniaque, ou de l'action de l'acide azotique sur l'acide urique. C'est une poudre cristalline blanche, très peu soluble dans l'eau, qui se décompose, par une longue ébullition dans l'eau, en urée et acide oxalique libre. Il se trouve en très faible quantité dans l'urine normale de l'homme.

**OXÉLÆON**. s. m. [ὀξέλαιον, de ὄξος, vinaigre, et ἔλαιον, huile]. Médicament fait d'huile et de vinaigre.

**OXÉMIQUE** ou **OXYÉMIQUE**. adj. [de *oxygène*, et αἷμα, sang]. Qui a le sang pourvu d'oxygène, par opposition à *anoxémique*.

**OXÉOLAT** ou **OXÉOLÉ**. s. m. [it. *osseolato*, esp. *oxeolado*]. Synonyme d'*acétolé*.

**OXHYDRYLE**. s. m. Syn. de *Hydroxyle*.

**OXOLE**. s. f. Mélange d'une solution de peroxyde d'hydrogène à 3 p. 100, avec 32 à 38 p. 100 d'alcool mélange dans lequel se trouve dissous soit 1 p. 100 de menthol (*menthoxol*), soit 1 p. 100 de camphre (*camphroxol*), soit 2 p. 100 de naphtol (*naphtoxol*). Les oxoles sont des antiseptiques inoffensifs, doués de propriétés désodorisantes; on les emploie en solution aqueuse à 10 p. 100 pour laver les plaies ou imbiber des compresses de gaze stérilisée.

**OXOLYINE**, et non **OXOLUINE**. s. f. [de ὄξος, vinaigre, et λύω, je dissous] (Leconte et de Goumoëns). Portion des substances organiques azotées (fibrine, albumine, etc.), décomposées par l'acide chlorhydrique ou la potasse, qui est soluble dans l'acide acétique cristallisable. L'*anoxolyine* [α privatif, ὄξος, et λύω] est la portion de ces substances qui reste indissoute.

**OXYACANTHINE**. s. f. [*oxyacanthinum*, all. *Berberinum*]. Corps qui se trouve dans l'écorce du *Berberis vulgaris*, L. (épine-vinette), en même temps que la berbérine. Elle est blanche, très amère, soluble dans l'alcool et l'éther; elle fond et se décompose à une haute température en donnant des produits ammoniacaux.

**OXYAZOTIQUE**. adj. — *Eau oxyazotique*. Eau saturée de protoxyde d'azote par la pression (Schützenberger)

Chaque bouteille renferme environ 2 litres de gaz. Elle a une saveur légèrement sucrée; elle est diurétique et antigoutteuse, vu qu'elle accroît l'excrétion des principes azotés de l'urine (Ritter).

**OXYBASE.** s. f. Oxyde qui joue le rôle de base.

**OX CAMPHRE.** s. m. Substance amorphe, blanche, soluble à 2 p. 100 dans l'eau froide; c'est du camphre ordinaire dans lequel un atome d'hydrogène a été remplacé par un OH. Cette substance diminue l'excitabilité du centre respiratoire; c'est un antidyspnéique dont l'action peut être comparée à celle de la morphine. On l'emploie en cachets de 0gr,50, dont on donne deux le matin et deux le soir.

**OXYCÉPHALIE.** s. f. [de ὀξὺς, pointu, et κεφαλή, tête] (Virchow). V. Acrocéphalie.

**OXYCHLOROCUMINYLE.** s. f. V. Chlorocuminol.

**OXYCHLORURE.** s. m. [all. *Oxychlorid*, angl. *oxychloride*, *oxychloruret*, it. *ossicloruro*, esp. *oxicloruro*]. Combinaison d'un chlorure avec un oxyde. — *Oxychlorure d'antimoine.* V. Algaroth. — *Oxychlorure de mercure.* V. Chloramide.

**OXYCOÏE.** s. f. Mot mal formé pour *oxyécoïe*.

**OXYCRAT.** s. m. [*oxycratum*, ὀξύκρατον, de ὀξὺς, aigre, et κρᾶσις, mélange; all. *Oxykrat*, angl. *oxycrate*, it. *ossicrato*, esp. *oxicrato*]. Mélange d'eau et de vinaigre. Boisson rafraîchissante, antiseptique, un peu astringente.

**OXYCYANURE.** s. m. [it. *ossicianuro*, esp. *oxicianuro*]. Combinaison d'un cyanure avec un oxyde. — *Oxycyanure de mercure.* V. Cyanure *de mercure*.

**OXYDABLE.** adj. [esp. *oxidable*]. Qui est susceptible de se combiner avec l'oxygène.

**OXYDASE.** s. f. Composé organique complexe soluble dans l'eau, renfermant dans sa molécule un métal comme le fer, le manganèse, etc., instable, se détruisant facilement sous l'influence de la chaleur. Ces corps absorbent l'oxygène et le transportent ensuite sur des combinaisons organiques qu'ils oxydent; ce sont des vecteurs d'oxygène. Ils sont très répandus dans la nature; on en trouve dans le règne végétal, en particulier dans le *latex* de l'arbre à laque *Hikorokuro Yoshida*, et dans les fruits, dans le règne animal, dans le poumon (Jacquet), dans le foie (Abelous et Biarnès) et dans tous les tissus; c'est par leur intermédiaire que s'opèrent les phénomènes d'oxydation.

**OXYDATION.** s. f. [all. *Oxydirung*, *Sauerstoffbildung*, angl. *oxydation*, it. *ossidazione*, esp. *oxidacion*]. Action de combiner un corps avec de l'oxygène, lorsqu'il en résulte la production d'un ou de plusieurs oxydes ou acides. L'action contraire, c'est-à-dire la soustraction partielle ou totale de l'oxygène d'une substance, par exemple dans la réduction des oxydes métalliques, est appelée *désoxydation*.

**OXYDE.** s. m. [*oxydum*, all. *Oxyd*, *Sauerstoffbildung*, angl. *oxyd*, it. *ossido*, esp. *oxido*]. Corps neutre ou à réaction alcaline composé d'oxygène et d'un métalloïde ou d'un métal. Le terme *oxyde* est un terme générique qui a un sens absolu, et qui n'est point synonyme de *base* ni d'*alcali* : il y a des oxydes qui ne jouent jamais le rôle de base; tel est le *peroxyde de manganèse*, etc. (V. Base). Un même corps simple forme quelquefois plusieurs composés avec l'oxygène. On donne le nom de *protoxyde* à celui dans lequel l'oxygène est au métal comme 1 : 1, et de *sous-oxyde*, *oxydule*, ou *suboxyde*, à celui dans lequel l'oxygène est au métal comme 1/2 : 1. Le *sesquioxyde* est celui dans lequel la proportion est comme 2/3 : 1. Le *deutoxyde* ou *bioxyde* renferme 2 d'oxygène pour 1 du corps oxydé, et ainsi des autres, pour les *tritoxyde*, *quadroxyde*, etc. L'oxyde le plus oxygéné connu dans la série des oxydes d'un corps simple reçoit le nom de *peroxyde*. Berzelius a établi la distinction entre les différents *oxydes* d'une même substance, au moyen des terminaisons *eux* et *ique*, et en faisant précéder les dénominations par les prépositions *hypo* et *hyper*, de même que pour les oxacides. Ainsi on dit : *oxyde ferreux*, *oxyde ferrique*, *oxyde hypermanganique*, pour désigner les degrés d'oxydation de plus en plus avancés. V. Acide et Nomenclature. — *Oxyde d'aluminium.* V. Alumine. — *Oxyde animal.* V. Mucosine. — *Oxyde d'antimoine sulfuré.* V. Oxysulfure *d'antimoine*. — *Oxydes d'argent.* On connaît le *sous-oxyde* ($Ag^2O$), le *protoxyde* (AgO) et le *bioxyde* ($AgO^2$). Le protoxyde est en poudre brune, absorbe l'oxygène de l'air; la lumière, la chaleur le détruisent. Il a été employé en pilules à la dose de 2 à 10 centigrammes par jour comme antiscrofuleux, dans l'épilepsie et les affections chroniques de l'estomac. — *Oxyde d'arsenic.* V. Arsénieux (*Acide*). — *Oxyde d'azote.* L'azote forme avec l'oxygène cinq combinaisons, dont trois acides, les acides *azoteux*, *hypoazotique* et *azotique*. Les deux autres sont : 1° le *bioxyde* ou *deutoxyde d'azote* ($AzO^2$), gaz incolore, très peu soluble dans l'eau, plus pesant que l'air, sans action sur le tournesol, éteignant les corps en combustion; 2° le *protoxyde d'azote* (AzO), gaz incolore, inodore, soluble dans l'eau et dans l'alcool, liquéfiable à 0° sous une pression de 30 atmosphères, faisant brûler avec éclat une bougie qui ne présente que quelques points en ignition. On l'obtient en décomposant l'azotate d'ammoniaque dans des vaisseaux fermés, à l'aide de la chaleur. Introduit dans les poumons par la respiration, il détermine l'asphyxie, avec un malaise général et des mouvements convulsifs quand il n'est pas très pur. S'il est pur, l'asphyxie est accompagnée d'une sensation agréable et d'une sorte de rire; de là le nom de *gaz hilarant* qu'il a reçu. Il amène aussi une anesthésie passagère qu'on utilise pour des opérations de courte durée, surtout pour l'extraction des dents (Préterre). — *Oxyde de baryum.* V. Baryte. — *Oxyde calculeux.* V. Cystine. — *Oxyde de carbone* (CO). Corps gazeux, incolore, inodore; il brûle à l'air avec une flamme bleuâtre caractéristique et se change en acide carbonique. Sa densité est 0,96; l'eau en dissout peu; il est sans action sur le tournesol, ne se combine ni avec les acides ni avec les bases, mais se dissout dans une solution d'oxyde de cuivre dans l'acide chlorhydrique. Toutes les fois que du charbon brûle dans un fourneau où l'oxygène de l'air arrive en quantité insuffisante, il se forme beaucoup d'oxyde de carbone, au lieu d'acide carbonique, qui se produit alors peu abondamment. Au moment où le mélange gazeux arrive à l'air au-dessus du foyer, si la température est encore assez élevée, l'oxyde de carbone s'enflamme et brûle; sinon, il se répand dans l'air qu'il vicie. C'est à la présence de ce gaz que sont dus le malaise général, les douleurs de tête persistantes que l'on ressent lorsqu'on reste près d'un fourneau contenant du charbon en combustion, et que ressentent les individus qui s'asphyxient par le charbon. L'oxyde de carbone donne au sang veineux une couleur vermeille de vermillon et se combine avec les hématies, qui dès lors deviennent inaccessibles à l'oxygène; l'animal meurt faute d'oxygénation des globules du sang (Cl. Bernard). Lors même qu'il est reporté dans l'air pur, si l'action est trop avancée, la mort survient; dans tous les cas, le rétablissement est long, comme le retour des globules à l'état normal ou leur remplacement par de nouveaux. Après l'intervention de l'air pur, tout le traitement doit consister à ranimer la sensibilité, à activer la respiration par l'eau froide cinglée au visage et à la poitrine, et à soutenir la vie jusqu'à la guérison du sang. — *Oxyde caséique.* V. Leucine. — *Oxydes de cuivre.* On distingue : 1° le *protoxyde* ou *sous-oxyde* ($Cu^2O$), obtenu en décomposant par une dissolution de potasse le chlorure de cuivre hydraté; 2° le *deutoxyde* (CuO), qui se rencontre dans

quelques mines. Il est bleu lorsqu'il est hydraté, et brun ou noir quand il est sec. On l'obtient en calcinant au rouge, dans une capsule de platine, de l'azotate de cuivre pur. Il était employé autrefois, sous le nom d'*æs ustum*, comme antiépileptique et comme émétique et purgatif. Ces deux oxydes sont très vénéneux. — *Oxyde de cuivre ammoniacal*. V. Réactif *de Schweitzer*. — *Oxyde cystique*. V. Cystine. — *Oxyde d'éthyle*. V. Éther *sulfurique*. — *Oxydes de fer*. On distingue : 1° Le *protoxyde* [*oxyde ferreux*] (FeO), qui se produit quand on verse dans un sel ferreux une dissolution de potasse caustique : l'oxyde de fer se précipite à l'état d'hydrate blanc, qui passe promptement à l'état de peroxyde vert par son exposition à l'air. 2° L'*oxyde salin* ou *ferroso-ferrique* [*oxyde magnétique de fer*] ($Fe^3O^4$), qui paraît être une combinaison de protoxyde et de sesquioxyde. Il forme l'aimant naturel et le meilleur minerai de fer. On le trouve en Suède, amorphe ou cristallisé en octaèdres. Il se forme à la surface des barres de fer quand on les porte à la chaleur rouge, dans l'oxygène ou dans un courant de vapeur d'eau (*fer oxydulé, oxyde des battitures*). Quand on le prépare en oxydant de la limaille de fer, le précipité, desséché à l'abri du contact de l'air, est noir : c'est l'*éthiops martial* des anciens chimistes. 3° Le *sesquioxyde de fer* [*peroxyde de fer, oxyde ferrique, acide ferreux*] ($Fe^2O^3$), qui est très répandu dans la nature. A l'état anhydre, cristallisé en rhomboèdres aplatis, il constitue le *fer oligiste*. Dans les fissures des laves volcaniques, il forme le *fer spéculaire* ou *micacé*, en lames hexagones. En masses rouges compactes, il forme l'*hématite rouge* ou *sanguine*. On le prépare en calcinant le sulfate de fer ; il est amorphe, d'un rouge brun, insoluble dans l'eau, soluble dans les acides forts (*colcothar, safran de Mars astringent*). Hydraté, il chasse l'acide carbonique des carbonates alcalins. Il joue le rôle d'acide au contact de la soude, de la potasse, de la magnésie, de l'oxyde de zinc, etc., et forme des sels appelés *ferrites*. 4° Le *peroxyde de fer hydraté, hydrate ferrique :* il s'obtient en desséchant à l'air libre du carbonate de fer, qui, perdant son acide carbonique et absorbant de l'oxygène, se transforme peu à peu en hydrate ferrique : il est gélatineux, brun, insoluble dans l'eau, se combinant facilement aux acides quand il vient d'être préparé, propriété qui le fait employer comme contrepoison de l'acide arsénieux ; s'il n'est pas conservé dans l'eau, il devient lourd et perd cette propriété. En pharmacie, l'hydrate ferrique porte le nom de *safran de Mars apéritif*, et s'emploie en médecine à la dose de 20 centigramme à 1 gramme. — *Oxydes de mercure*. On en connaît deux. Le *protoxyde* ou *sous-oxyde* ($Hg^2O$) fait partie des sels de mercure au minimum, et ne peut être isolé ; lorsqu'on précipite un de ces sels par un alcali, on a une poudre noirâtre composée de deutoxyde de mercure et de mercure métallique. Par l'acide chlorhydrique, cette poudre se transforme en métal et en deutochlorure de mercure. C'est l'*éthiops per se* des anciens chimistes, qui le faisaient en agitant pendant longtemps du mercure dans une bouteille, dont ils renouvelaient l'air par intervalles. Le protoxyde de mercure est employé comme antisyphilitique. On obtient le *deutoxyde* ou *bioxyde* (HgO) en calcinant convenablement dans un matras l'azotate de mercure (*voie sèche*), ou en traitant une solution de bichlorure de mercure par une solution de potasse ou de soude (*voie humide*) : dans le premier cas, l'oxyde est rouge-brique (*précipité rouge*), cristallin, et devient rouge orangé si on le porphyrise, noir si on le chauffe ; dans le second, il est jaune, amorphe. Cet oxyde est cathérétique et fait la base de beaucoup de pommades antiophtalmiques. On emploie presque toujours l'oxyde rouge, quoique l'oxyde jaune soit plus actif et plus constant dans ses effets. — *Oxyde d'omichmyle* [ὄμιχμα, urine]. Nom donné par Scharling à un mélange de principes divers, d'aspect résinoïde, que l'on retire de l'extrait éthéré de l'urine. — *Oxydes de plomb*. Il en existe trois : 1° Le *protoxyde* ou *oxyde de plomb jaune* (PbO) se fait en fondant du plomb à l'air et l'agitant jusqu'à ce qu'il soit converti en pellicules grisâtres, que l'on réduit en poudre, et qu'on lave à grande eau ; on a ainsi une poudre de couleur jaune : c'est le *massicot*, qui sert à la fabrication du minium et de la céruse. Chauffé au rouge, le massicot fond et constitue la *litharge* ou l'*oxyde de plomb demi-vitreux*, qui a une apparence cristalline, une couleur jaune ou rouge suivant la rapidité avec laquelle elle a été refroidie, et qui est employée pour la fabrication des emplâtres. 2° Le *minium* ($PbO^2.2PbO$), poudre rouge, obtenue en mettant le massicot réduit en poudre fine dans un fourneau à réverbère, et le grillant en remuant continuellement. Le minium est un *plombate de plomb*. Le minium du commerce contient quelquefois du deutoxyde de cuivre. Si on le traite par l'acide azotique, une portion seulement s'y dissout, et l'autre se change en *bioxyde de plomb* (*oxyde de plomb puce*). Le minium, comme la litharge, entre dans quelques préparations emplastiques ; il est très employé en peinture. 3° Le *bioxyde de plomb* [*oxyde puce de plomb, acide plombique*] ($PbO^2$) est presque noir, insoluble dans l'eau. C'est un oxydant énergique. Il absorbe rapidement l'acide sulfureux. On le prépare en chauffant du minium avec de l'acide azotique. — *Oxydes de potassium*. Le potassium combiné avec l'oxygène donne lieu à deux oxydes : 1° le *protoxyde* [KO] (V. Potasse) ; 2° le *bioxyde* ou *peroxyde* ($KO^2$), qui, au contact de l'eau, se transforme immédiatement en protoxyde. — *Oxyde urique*. V. Xanthine. — *Oxyde vésical*. V. Cystine. — *Oxyde xanthique*. V. Xanthine. — *Oxyde de zinc* (ZnO). On le prépare en portant au rouge du zinc dans un creuset, et l'agitant dès qu'il est fondu. Le zinc brûle avec une flamme blanche, dont une portion se condense, à la partie supérieure du creuset, en flocons laineux d'une grande légèreté : de là les noms de *pompholyx, lana philosophica, nihil album, fleurs de zinc*, donnés à cet oxyde. Il sert à la peinture (*blanc de zinc*). On l'emploie comme antispasmodique, à la dose de 20 centigrammes à 2 grammes. Il entre dans les pilules de Méglin. A l'extérieur, on l'emploie en pommade (1 p. 10).

**OXYDÉ, ÉE.** adj. [all. *oxydirt*, angl. *oxydized*, it. *ossidato*, esp. *oxydato*]. Se dit d'un corps qui se trouve à l'état de combinaison avec l'oxygène, par opposition à *désoxydé*, qui se dit d'un corps ayant perdu l'oxygène avec lequel il était combiné.

**OXYDO-CHLORURE.** s. m. V. Oxychlorure.

**OXYDULE.** adj. et s. m. [all. *Oxydul*, it. *ossidulo*, esp. *oxydulo*]. V. Oxyde.

**OXYDULÉ, ÉE.** adj. [esp. *oxidulado*]. Qui est passé à l'état d'oxydule. — *Fer oxydulé*. V. Oxyde *de fer*.

**OXYÉCOÏE.** s. f. [*oxyecoia*, ὀξυηκοΐα, de ὀξύς, aigu, et ἀκούειν, entendre]. Acuité excessive du sens de l'ouïe.

**OXYGALA.** s. m. [de ὀξύς, aigre, et γάλα, lait]. Le lait aigri.

**OXYGÉNABLE.** adj. [all. *oxydirbar*, it. *ossigenabile*, esp. *oxigenable*]. Qui est susceptible d'oxygénation.

**OXYGÉNATION.** s. f. [all. *Oxygenation, Oxydation*, angl. *oxygenation*, it. *ossigenazione*, esp. *oxigenacion*]. Mot usité quelquefois dans le sens d'*oxydation*, mais qui a un sens plus général : il signifie toute dissolution ou combinaison de l'oxygène avec un corps, soit qu'il y ait production de composés oxygénés nouveaux, comme dans l'*oxydation*, soit qu'il ne s'en produise aucun, du moins directement, comme dans le cas de certaines huiles siccatives : c'est dans ce dernier sens qu'on dit *oxygénation du sang*, et non *oxydation du sang*. De même, le terme

*désoxygénation*, qui signifie l'action inverse de la précédente, est souvent pris comme synonyme de *désoxydation*.

**OXYGÈNE.** s. m. [*oxygenium*, de ὀξύς, acide, et γεννάω, j'engendre; all. *Sauerstoff*, angl. *oxygen*, it. *ossigeno*, esp. *oxygeno; air du feu*, *air* ou *gaz déphlogistiqué*, Priestley; *air éminemment respirable*, *air vital* et *principe oxygène*, Lavoisier, 1782]. Corps simple, découvert par Priestley (1774), et appelé ainsi parce qu'on crut d'abord qu'il entrait dans la composition de tous les acides qui ne différaient les uns des autres que par la nature des corps combustibles entrant dans leur composition. C'est un gaz incolore, inodore, insipide, liquéfiable (Cailletet, Pictet), qui est très répandu dans la nature (air, tissus animaux et végétaux, etc.), et qu'on prépare ordinairement en décomposant le peroxyde de manganèse ou le chlorate de potasse par le feu. L'oxygène est un peu plus soluble dans l'eau que l'hydrogène; il rallume les corps présentant quelques points incandescents; les métaux, le soufre, le phosphore brûlent dans l'oxygène, les premiers en formant des bases ou des corps neutres, les seconds en donnant des acides; il s'unit à l'hydrogène pour former de l'eau; il est l'agent des combustions en général, des combustions organiques et respiratoires en particulier. La facilité avec laquelle l'oxygène se prépare et se transporte dans des ballons (V. INHALATEUR) a fait introduire son usage dans la pratique médicale. On en fait respirer de 20 à 30 litres par jour aux personnes atteintes de pneumonie ou de broncho-pneumonie, de bronchite chronique, de certaines formes de phtisie aiguë ou chronique, d'anémie, etc. On l'emploie surtout dans l'asphyxie terminale de la période agonique, en particulier dans la phtisie pulmonaire. C'est le meilleur moyen à employer sur les individus asphyxiés par le gaz des fosses d'aisances ou de l'éclairage, par la vapeur de charbon, etc. Quand dans les ascensions la pression barométrique diminue, les accidents et la mort sont dus à l'insuffisance de tension de l'oxygène : ils constituent une véritable asphyxie (V. TENSION). L'excès de tension produit aussi des accidents graves, convulsifs, et la mort par ralentissement des inspirations et des contractions du cœur. L'oxygène en excès tue les végétaux phanérogames et cryptogames comme les animaux, et il gêne ou arrête la germination (Bert). La proportion d'oxygène n'a augmenté que très peu dans le sang, auquel le gaz est combiné chimiquement, au moment où arrivent les accidents; de 20 p. 100 par exemple, elle est montée à 25 ou 28; au delà survient rapidement la mort (V. AIR *comprimé*). Ainsi trop peu d'oxygène laisse mourir par insuffisance des combinaisons intra-organiques : c'est l'asphyxie. D'autre part, trop d'oxygène tue. Bien loin d'activer d'une manière exagérée les combinaisons intra-organiques, l'oxygène en excès les enraye. L'exhalation d'acide carbonique, la production d'urée diminuent; la température s'abaisse de plusieurs degrés.

**OXYGÉNÉ, ÉE.** adj. [all. *oxygenirt*, angl. *oxygenated*, it. *ossigenato*, esp. *oxigenado*]. Qui est combiné ou mélangé avec l'oxygène : *eau oxygénée*, *essence oxygénée*. Ce mot est pris quelquefois comme synonyme d'*oxydé*; mais plus souvent pour dire d'un corps qu'il contient l'oxygène à l'état de dissolution ou de mélange sans être combiné avec lui. Il en est de même pour le terme *désoxygéné*, qui exprime l'état inverse.

**OXYGENÈSES.** s. f. pl. [all. *Oyygenese*, angl. *oxygenesis*, it. *ossigenesi*, esp. *oxygenesis*]. Classe de maladies attribuées à un désordre dans l'oxygénation des organes (Baumes).

**OXYHÉMOGLOBINE.** s. f. V. HÉMOGLOBINE *oxygénée*.

**OXYMEL.** s. m. [*oxymel*, ὀξύμελι, de ὀξὺς, acide, et μέλι, miel; all. *Sauerhoning*, angl. *oxymel*, it. *ossimele*, esp. *oximiel*]. Mélange de miel et de vinaigre. On distingue, en pharmacie, l'*oxymel simple*, que l'on fait en mettant cuire ensemble 4 parties de miel et 1 partie de vinaigre; l'*oxymel colchicique* et l'*oxymel scillitique*, que l'on prépare comme le simple, mais avec du vinaigre scillitique ou colchicique. L'*oxymel simple* est employé comme rafraîchissant, laxatif et expectorant; on le donne en gargarisme dans les angines. L'*oxymel scillitique* excite plus fortement la muqueuse bronchique : il est diurétique aussi. L'*oxymel colchicique* est son succédané; il est peu employé.

**OXYMELLITE.** s. m. Mellite ayant pour véhicule un vinaigre simple ou médicamenteux.

**OXYMURIATE.** s. m. Ancien nom des chlorates.

**OXYMURIATIQUE.** adj. — *Acide oxymuriatique*. Ancien nom de l'acide chlorique. — *Gaz oxymuriatique*. Ancien nom du chlore.

**OXYOPIE.** s. f. [*oxyopia*, de ὀξὺς, aigu, et ὤψ, œil, vue; all. *Oxyopie*, *Scharfsichtigkeit*, angl. *oxyopy*, *oxyopia*, it. *ossiopa*, esp. *oxiopia*]. Vue plus perçante qu'elle ne l'est ordinairement.

**OXYOSMIE.** s. f. [de ὀξύς, aigu, et ὀσμή, odorat spécialement développé, tel qu'on le rencontre dans certaines races, et en particulier chez les nègres; l'oxyosmie est donc un attribut physiologique, bien distincte de l'*hyperosmie*, qui est un trouble pathologique.

**OXYOSPHRÉSIE.** s. f., et non **OXYPHRÉSIE.** [*oxyosphresia*, de ὀξὺς, aigu, et ὄσφρησις, olfaction]. Grand développement, congénital ou acquis, du sens de l'odorat.

**OXYPHLOGOSE.** s. f. [de ὀξὺς, aigu, et φλόγωσις, inflammation]. Inflammation suraiguë (Lobstein).

**OXYPHLEGMASIE.** s. f. [de ὀξὺς, aigu, et φλεγμασία, phlegmasie]. Inflammation violente.

**OXYPHONIE.** s. f. [*oxyphonia*, de ὀξὺς, aigu, perçant, et φωνή, la voix; it. *ossifonia*, esp. *oxifonia*]. Voix aiguë ou perçante.

**OXYPICRIQUE.** adj. V. STYPHINIQUE.

**OXYREGMIE.** s. f. [*oxyregmia*, ὀξυρεγμία, de ὀξὺς, aigre, acide, et ἐρευγμὸς, éructation; it. et esp. *ossiregmia*]. Rapport acide.

**OXYRRHODON.** s. m. [*oxyrrhodum*, de ὀξὺς, aigre, et ῥόδον, rose; all. *Rosenessig*, angl. *oxyrrhodine*, it. *ossirodino*, esp. *oxirodino*]. Le vinaigre rosat.

**OXYSACCHARUM.** s. m. [de ὀξὺς, aigre, acide, et σάκχαρον, sucre; all. *Sauerzucker*, *Essigzucker*, it. *ossisaccharo*, esp. *oxisacaro*]. Mélange de sucre et de vinaigre. Les anciens y faisaient souvent dissoudre du verre d'antimoine ou de la scille, ce qui constituait l'*oxysaccharum vomitivum* ou l'*oxysaccharum scilliticum*.

**OXYSEL.** s. m. [all. *Oxysal*, *Sauersalz*, angl. *oxysal*, it. *ossisale*, esp. *oxisal*]. Nom donné aux sels formés d'un acide et d'une base contenant tous deux de l'oxygène.

**OXYSEPTONIQUE.** adj. — *Acide oxyseptonique*. L'acide azotique.

**OXYSULFURE.** s. m. [angl. *oxysulfuret*, it. *ossisulfuro*, esp. *oxysulfuro*]. Combinaison d'un sulfure avec un oxyde. — *Oxysulfure d'antimoine*. Nom donné à plusieurs composés obtenus en calcinant incomplètement, au contact de l'air, le sulfure d'antimoine : celui-ci s'oxyde en partie, et l'oxyde d'antimoine formé reste mélangé à une certaine quantité de sulfure. Les matières obtenues ont un aspect vitreux, demi-vitreux, etc., qui vient principalement de la silice enlevée aux creusets où a eu lieu la calcination. On leur donne les noms de *chaux grise d'antimoine*, de *foie d'antimoine*, de *verre d'antimoine*, de *safran des métaux* (*crocus metallorum*), suivant leur aspect et leur couleur; ils ne sont plus usités qu'en médecine vétérinaire. V. KERMÈS MINÉRAL.

**OXYTARTRE.** s. m. L'acétate de potasse.

**OXYTOCIQUE.** adj. et s. m. [de ὀξὺς, prompt, et τόκος,

accouchement]. Se dit des moyens qui activent l'accouchement.

**OXYURE.** s. m. [*oxyuris*, de ὀξύς, aigu, et οὐρὰ, queue, all. *Spitzschwanzwurm*, *Fadenwurm*, angl. *thread* ou *maw-worm*, it. *ossiuro*, esp. *oxiuro*]. — *Oxyure vermiculaire* [*Oxyuris vermicularis*, Bremser, *Ascaris vermicularis*, L.]. Helminthe nématoïde à corps rond, blanc, demi-transparent, un peu rigide et élastique, plus gros au milieu qu'aux extrémités; terminé en arrière, chez les femelles, par une queue longue et aiguë. La bouche est orbiculaire, garnie de trois petits nodules, terminale, grande. Le mâle (fig. 522, *a*) est long de 3 à 4 millimètres, linéaire, obtus à son extrémité antérieure, un peu renflé à son extrémité postérieure, qui est contournée en spirale sur elle-même et un peu obtuse. La femelle (*b*) est longue de 8 à 10 millimètres, atténuée en arrière. On le rencontre surtout chez les enfants, quelquefois chez les adultes. Il vit dans l'intestin grêle. L'accouplement terminé, les mâles meurent et sont expulsés avec les matières fécales. Les femelles fécondées gagnent l'anus où elles se fixent pour pondre, et provoquent un violent prurit. On commencera donc par ordonner des purgatifs violents pour expulser les oxyures de l'intestin, après quoi on chassera ceux de l'anus par des lavements salés. — Fig. 522. *a*, mâle; *b*, femelle; *c*, extrémité céphalique, montrant les trois nodules de la bouche; *d*, extrémité caudale du mâle; *e*, extrémité caudale de la femelle; *f*, œuf.



Fig. 522. — *Oxyure*.

**OZANORE**, ou plutôt **OZÆNORE**, et non **OSANORE**. s. m. et adj. [de ὄζαινα, puanteur, et ὠρέω, j'ai soin]. Dentier taillé dans la défense de l'hippopotame. V. PROTHÈSE *dentaire*.

**OZÈNE.** s. m. [*ozæna*, ὄζαινα, de ὄζειν, sentir mauvais; all. *Ozæna*, *stinkendes Nasengeschwür*, angl. *ozæna*, it. et esp. *ozena*]. Odeur infecte exhalée par la membrane pituitaire, et comparée à celle d'une punaise écrasée : de là le nom de *punais* par lequel on désigne les individus affectés d'ozène, et celui de *punaisie* donné à l'affection elle-même. Cette infirmité est ordinairement le résultat d'un coryza chronique, et est liée à une rhinite atrophique. Cette rhinite se montre ordinairement entre dix et quinze ans et est plus fréquente chez les filles que chez les garçons. La scrofule et la syphilis ne sont que des causes prédisposantes; de même les pyrexies comme la rougeole, la variole, la fièvre typhoïde. Quant à la cause même de l'ozène, elle n'est pas encore connue avec certitude; on a décrit différents microbes qui seraient caractéristiques, en particulier un cocco-bacille (Löwenberg), un bacille voisin du bacille diphtérique (Belfanti et Della Vedova). Le symptôme capital de cette affection est l'odeur spéciale, *sui generis*, des sécrétions nasales; cette odeur s'exagère à certains moments, pendant la menstruation et la grossesse; elle n'est pas perçue par le malade et ne l'incommode pas. Les sécrétions nasales sont jaunes, grisâtres, verdâtres, mélangées de petites croûtes brunâtres; elles sont expulsées assez difficilement. Le nez est quelquefois épaté, mais le plus souvent sa forme n'est pas modifiée. L'examen des fosses nasales révèle une largeur anormale permettant de voir la paroi postérieure du pharynx, par suite de l'atrophie ou de la disparition du cornet inférieur; la muqueuse est pâle, lisse, grisâtre, atrophiée, recouverte de croûtes; la sensibilité est diminuée. La durée de l'affection est indéfinie, la curabilité paraît douteuse; il y a des améliorations durables, mais pas de guérison véritable. Le traitement consiste en nettoyage soigneux de la muqueuse, suivi d'irrigations biquotidiennes abondantes avec une solution de bicarbonate de soude puis avec une solution antiseptique (lysol, acide phénique, phénosalyl, etc.) et de pansement avec une pommade antiseptique. Le massage vibratoire, les cautérisations ne donnent pas de résultats constants. Enfin il ne faut pas négliger l'état général : administrer l'huile de foie de morue, les préparations iodées, l'arsenic; prescrire des séjours aux bords de la mer, des saisons aux eaux chlorurées sodiques ou sulfureuses suivant les cas.

**OZÉNEUX, SE.** adj. Qui est atteint d'ozène. ‖ Qui sent mauvais. — *Pleurésie ozéneuse* (Dieulafoy). Nom sous lequel Dieulafoy a réuni toutes les pleurésies dont le liquide exhale une odeur désagréable. Ces pleurésies comprennent diverses variétés : les *pleurésies gangreneuses*, caractérisées par le sphacèle de la paroi pleurale; les *pleurésies putrides*, où il y a dégagement de gaz au-dessus de l'épanchement, d'où la formation d'une variété de pyo-pneumothorax; les *pleurésies fétides*, dans lesquelles l'odeur nauséabonde ne s'accompagne ni de sphacèle ni de dégagement gazeux.

**OZÉNIQUE.** adj. Qui se rapporte à l'ozène.

**OZOCÉRITE.** s. f. [de ὄζη, mauvaise odeur, et κηρὸς, cire]. Sorte de résine ou de cire fossile qui a la plus grande analogie avec la paraffine.

**OZONE.** s. m. [de ὄζειν, avoir de l'odeur; all. *Ozon*]. Oxygène à un état particulier d'allotropie, qui modifie ses propriétés physiques et chimiques : son nom lui vient de l'odeur forte qu'il répand. L'ozone est de l'oxygène condensé dans le rapport de 3 à 2; car en s'ozonisant l'oxygène diminue de volume; au contraire, l'ozone chauffé augmente de volume, en se transformant en oxygène ordinaire; enfin la densité de l'ozone est égale à une fois et demie celle de l'oxygène ordinaire (1,658). Suivant Schœnbein, l'oxygène ordinaire serait un composé neutre, formé par la combinaison d'un oxygène électro-négatif, qui est l'*ozone*, avec un oxygène électro-positif qu'il nomme l'*antozone* : mais tous les chimistes n'admettent pas cette théorie. L'ozone est un gaz d'odeur forte, de couleur bleue lorsqu'on le voit sous une grande épaisseur, liquéfiable, soluble dans l'eau et l'essence de térébenthine; chauffé à 250°, il redevient oxygène ordinaire. Il se combine plus rapidement que l'oxygène ordinaire à tous les corps oxydables; il décompose l'iodure de potassium en donnant de la potasse et mettant l'iode en liberté (V. OZONOMÈTRE). Sa présence dans l'air est certaine; il s'y combine rapidement avec les substances miasmatiques, les oxyde et les fait disparaître; l'ozone disparaît promptement des lieux où abondent les substances organiques en voie d'altération; il est plus abondant dans les campagnes que dans les villes, et disparaît pendant les grandes épidémies; l'apparition de la grippe a été attribuée aux variations de sa quantité; sa présence dans l'atmosphère semble purifier celle-ci. L'ozone a une action irritante locale sur la muqueuse bronchique, analogue à celle du chlore; dans l'air ozonisé, la respiration des animaux s'accélère, des mucosités sont sécrétées abondamment, une bronchite et parfois une pneumonie se développent. L'ozone se fixe aux globules, comme l'oxygène non ozonisé; mais il n'a aucune action spéciale sur le sang, car, par le fait même de sa combinaison à une substance organique ou autre, il perd les qualités qui en faisaient un corps particulier. L'ozone

a été préconisé aussi dans le traitement de la coqueluche. On l'obtient soit au moyen d'une machine statique, mais ce serait là, d'après Bordier, un procédé illusoire, soit au moyen d'un appareil spécial appelé *ozoneur*, soit enfin par les effluves de haute fréquence.

**OZONÉ, ÉE.** adj. V. Ozonisé.

**OZONEUR.** s. m. Appareil servant à la production de l'ozone qui doit être respiré par un malade dans le cas de coqueluche, par exemple; l'ozone est obtenu au moyen d'une bobine de Ruhmkorff en ayant soin de faire circuler entre les deux électrodes non pas de l'air, mais de l'oxygène.

**OZONISATION.** s. f. Action de donner à l'oxygène les qualités de l'ozone, ou de charger un corps d'oxygène ozonisé.

**OZONISÉ, ÉE.** adj. — *Oxygène ozonisé.* Celui auquel on a communiqué les propriétés de l'ozone. — *Essence de térébenthine ozonisée.* Celle qui, ayant été placée dans des vases de verre blanc remplis au quart d'essence et aux trois quarts d'air, et exposée à la lumière solaire, se charge d'ozone, qui y reste en solution. L'essence de térébenthine prend alors une odeur fraîche et piquante, une odeur voisine de celle de l'essence de menthe. Elle tue les animaux plus vite et à plus petite dose que l'essence pure.

**OZONOMÈTRE.** s. m. [all. *Ozonometer*, *Ozonmesser*, angl. *ozonometer*, it. et esp. *ozonometro*]. Instrument destiné à constater la présence et à mesurer la quantité de l'ozone dans l'air. Celui de Schœnbein était composé de papier à filtrer imprégné d'un empois contenant 1 partie d'iodure de potassium, 10 parties d'amidon et 200 parties d'eau, et séché ensuite sur une lame de verre, à l'abri du soleil et de tout courant d'air (*papier ozonométrique* ou *ozonoscopique*). La teinte plus ou moins bleue qu'il prend lorsqu'on en suspend des lanières dans un endroit que frappe le vent est censée indiquer la proportion d'ozone contenue dans l'air : car l'ozone, décomposant l'iodure de potassium, donne lieu à la production de potasse, et l'iode mis en liberté s'unit à l'amidon qu'il colore en bleu; mais l'acide nitrique, au contact des substances organiques, l'acide hypoazotique et le chlore ont la même propriété. Le procédé d'Houzeau est préférable : un papier de tournesol rouge est plongé à moitié dans une solution d'iodure de potassium; la potasse formée bleuit la partie du papier imprégnée d'iodure ; l'autre partie conserve sa couleur.

**OZONOMÉTRIE.** s. f. Mesure de l'ozone; emploi de l'ozonomètre.

**OZONOMÉTRIQUE.** adj. Qui a rapport à l'ozonométrie. — *Papier ozonométrique.* V. Ozonomètre.

**OZONOSCOPIQUE.** adj. Qui sert à constater la présence de l'ozone. — *Papier ozonoscopique.* V. Ozonomètre.

# P

p = π.

**P. Æ.** ou **P. E.** V. Abréviation.

**PABULUM VITÆ** [*aliment de vie*, all. *Nahrungstoff*, *Sauerstoff*, angl. *pabulum*]. Mots latins employés souvent en physiologie pour désigner d'une manière abstraite le principe fondamental de la nutrition, du soutien des corps, de l'accomplissement d'une fonction. — S'est dit de l'oxygène par rapport à la fonction de respiration.

**PACHOMÈTRE.** s. m. [de πάχος, épaisseur, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer l'épaisseur des corps, compas d'épaisseur, pelvimètre, etc.

**PACHYBLÉPHAROSE,** et non **PACHÉABLÉPHAROSE.** s. f. [*pachyblepharosis*, de παχὺς, épais, et βλέφαρον, paupière; *pachyblépharon*, all. *Augenliedschwielc*, angl. *pachyblepharosis*, it. *pachiblefarosi*]. Épaississement du tissu des paupières, par inflammation chronique, ou par développement de tubercules, d'excroissances sur leur bord libre.

**PACHYCÉPHALIE.** s. f. [de παχὺς, épais, et κεφᾰλή, tête]. Épaisseur des os de la tête, du crâne.

**PACHYCHOROÏDITE.** s. f. Épaississement de la choroïde par inflammation.

**PACHYDACTYLIE.** s. f. [de παχὺς, épais, et δάκτυλος, doigt]. Augmentation tératologique ou pathologique du volume des doigts, avec ou sans syndactylie.

**PACHYDERMATOCÈLE.** s. f. [de παχὺς, épais, δέρμα, peau, et κήλη, tumeur]. Hypertrophie du tissu conjonctif de la peau, congénitale le plus souvent, commençant par une tache brunâtre, puis donnant lieu à une tumeur molle disposée sous forme de plis superposés, peu vasculaires. On a vu ces tumeurs récidiver après ablation (Valentin Mott). V. Dermatolysis.

**PACHYDERMIE.** s. f. Éléphantiasis. V. ce mot.

**PACHYDERMIQUE.** adj. — *Cachexie pachydermique.* Nom donné par Charcot à l'affection décrite par Ord sous celui de *myxœdème*. V. Myxœdème.

**PACHYMÉNINGITE.** s. f. [de παχὺς, épais, et *méningite*; all. et angl. *Pachimeningitis*, it. *pachimeningite*; *pachyméningite* (Virchow), *hémorragie méningée*, *hémorragie intra-arachnoïdienne*, *enkystée* ou *organisée*, *arachnoïdite hémorragique*, *kyste arachnoïdien hémorragique*]. Inflammation lente de la dure-mère, qui donne lieu à la formation, sur la face interne de cette méninge, de néomembranes stratifiées, nombreuses, et pourvues de nombreux vaisseaux ; les parois de ceux-ci se rompent facilement et fournissent des hémorragies répétées, dont le sang s'accumule dans des espaces clos, sacciformes, limités par les néomembranes (*hématomes de la dure-mère*). C'est en raison de ces hémorragies que l'on a généralement pris cette inflammation pour une hémorragie primitive et essentielle, avec quelques altérations phlegmasiques consécutives (Virchow). Les néomembranes et les extravasations sanguines de l'arachnoïde peuvent se produire en même temps (*hémorragie intra-arachnoïdienne*). On rencontre le plus souvent en même temps des lésions de même nature sur la pie-mère et la substance corticale du cerveau. Les néomembranes existent quelquefois sans déterminer d'accidents graves, et on a parfois signalé la présence de kystes sanguins volumineux chez des individus qui ne présentaient pendant la vie aucun trouble notable de la sensibilité, du mouvement, ni même de l'intelligence. On peut diagnostiquer la pachyméningite quand, chez un individu aliéné ou adonné à l'usage des boissons alcooliques, une céphalalgie ordinairement de longue durée, accompagnée d'étourdissements ou de vertiges, est suivie d'un état de somnolence et de torpeur profonde, sans fièvre ; l'hémorragie méningée s'annonce, après les douleurs de tête de longue durée, par des attaques apoplectiques, ou convulsives, épileptiformes, suivies d'hémiplégie, de contraction des pupilles sans strabisme, d'incontinence de l'urine et des matières fécales avec vomissements ; fièvre, conservation ou seulement diminution de la sensibilité ; la ponction lombaire détermine alors l'issue d'un liquide sanglant. La mort est la terminaison presque fatale, dans le coma ou les convulsions. Les émissions sanguines, les dérivatifs, les révulsifs, conviennent contre la pachyméningite : le traitement de l'hémorragie méningée est celui de l'hémorragie cérébrale. — *Pachyméningite cervicale hypertrophique.* Affection qui évolue cliniquement en deux phases : une première, dite *période douloureuse*, caractérisée par des crises de douleurs ayant leur siège dans le cou, la nuque, l'occiput, et s'irradiant dans

les membres supérieurs, pouvant durer plusieurs mois, et une deuxième, dite *période paralytique* caractérisée par la paralysie et l'atrophie des muscles des mains, des avant-bras et des bras; les douleurs disparaissent alors, et on observe des troubles de la sensibilité objective, anesthésies, paresthésie. Ces troubles peuvent s'étendre au renflement lombaire de la moelle et aux membres inférieurs. Des arrêts et des améliorations peuvent se produire et la durée est longue; la mort survient ordinairement par une complication. Les lésions portent surtout sur les méninges et accessoirement sur la moelle Charcot et Joffroy). Actuellement on considère le type clinique décrit par Charcot et Joffroy comme symptomatique soit d'une syringomyélie, soit d'une méningo-myélite syphilitique ou tuberculeuse; certains cas pourtant ne rentreraient pas dans ces affections, et il y a des inflammations chroniques étendues à une grande partie des méninges cérébro-spinales dont l'étiologie reste inconnue.

**PACINI** (Filippo) (anatomiste italien, 1812-1883). — *Corpuscules de Pacini*. V. CORPUSCULE.

**PÆDIATRIE**. s. f. [de παῖς, enfant, et ἰατρεία, médecine]. Partie de la médecine qui s'occupe des maladies des enfants.

**PÆDIOMÈTRE**. s. m. [de παιδίον, enfant, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer la taille des enfants.

**PÆDOPHLYSIS**. s. f. [de παῖς, enfant, et φλύσις, ébullition]. Pemphigus des nouveau-nés.

**PAGET** (Sir James) (médecin anglais, 1814-1888). — *Maladie de Paget*. Nom sous lequel on désigne deux maladies bien distinctes : 1° *Maladie de Paget du mamelon* (*Paget's disease of the nipple*). Affection caractérisée au début par des lésions de la peau rappelant celles de l'eczéma, puis plus tard par une infiltration de la glande avec transformation épithéliomateuse. C'est une maladie fort rare; on la rencontre surtout chez les femmes à partir de quarante ans, et au niveau du sein droit. La première période, dite eczématiforme, est caractérisée par des excoriations superficielles, à peine suintantes, finement grenues, qui deviennent bientôt le siège d'hémorragies faciles. Puis les ulcérations deviennent bourgeonnantes, le mamelon se rétracte, la glande s'infiltre, se tuméfie; un véritable cancer du sein s'est développé ; la durée est très variable, en moyenne de deux à six ans avant d'arriver à la phase épithéliomateuse. Cette affection a été attribuée à des psorospermies. Le traitement au début consiste en des applications de pommades parasiticides à l'acide pyrogallique ou à l'iodoforme, ou en des cautérisations au chlorure de zinc ; plus tard, le raclage avec application de chlorate de potasse; enfin l'extirpation chirurgicale du sein dès qu'il y a infiltration de la glande. — *Maladie osseuse de Paget*. Affection caractérisée par des déformations osseuses surtout accusées au niveau du tibia qui augmente considérablement de volume et devient convexe en avant et en dehors, et du front qui devient énorme. Elle se montre chez des individus en plein âge adulte. Les os atteints restent durs; le tissu spongieux condensé prend un aspect semblable à celui du tissu compact; néanmoins l'incurvation souvent très prononcée des membres inférieurs détermine un affaissement de la taille. Enfin Paget a signalé la fréquence du cancer chez ces malades; des accidents cardiaques ou pulmonaires peuvent aussi entraîner la mort. Le traitement est purement palliatif.

**PAGLIARI** (médecin italien contemporain). — *Eau de Pagliari*. V. EAU.

**PAIN**. s. m. [*panis*, ἄρτος, all. *Brod*, angl. *bread*, it. *pane*, esp. *pan*]. Aliment préparé avec la farine et l'eau, auxquelles on fait subir un certain degré de fermentation à l'aide de la levure (V. PANIFICATION). Toutes les substances végétales qui contiennent du gluten, du sucre et de la fécule, sont propres à faire du pain ; la farine de froment est préférable aux autres, parce que c'est elle qui contient le plus de gluten, matière qui donne à la pâte la propriété de lever et de se boursoufler, ce qui la rend plus légère et plus facile à digérer. — *Champignon du pain*. V. OÏDIUM *aurantiacum*. — *Pain de coucou*. V. ALLELUIA. — *Pain de Dika*. V. OBA. — *Pain d'épice* (*panis mellitus*). Pain fait avec la fleur de farine de seigle et le miel jaune, tel qu'il découle des gâteaux de cire : on y fait entrer une certaine quantité de quatre-épices. Il peut servir d'excipient à beaucoup de médicaments : de là les *pains d'épice vermifuges, purgatifs*, etc., que l'on prépare pour les enfants. — *Pains médicamenteux*. Ceux dans la composition desquels on fait entrer des médicaments ferrugineux, mercuriels, etc. V. BISCUIT. — *Pain de pourceau*. V. CYCLAME. — *Pain de singe*. V. BAOBAB.

**PAIRE**. s. f. — *Paire de nerfs*. V. NERFS *craniens*.

**PALAIS**. s. m. [*palatum*, οὐρανὸς, οὐρανίσκος, all. *Gaumen*, angl. *palate*, it. *palato*, esp. *paladar*]. Partie supérieure de la cavité de la bouche, en forme de voûte parabolique, formée par l'apophyse montante des deux os maxillaires supérieurs et par la partie horizontale des deux os palatins, revêtue d'une membrane muqueuse blanche, épaisse et adhérente au périoste, bornée en devant et sur les côtés par l'arcade dentaire supérieure, en arrière par le voile du palais, légèrement déprimée dans le milieu par une ligne blanchâtre ou raphé qui la traverse d'avant en arrière. Une *papille caliciforme* volumineuse s'observe au palais; sur la ligne médiane, en arrière des incisives moyennes et autour de celles-ci, existent




Fig. 523. — Perforation du *palais*.

des tubercules et des replis pourvus de grosses papilles. C'est sur ce point du palais que la pointe de la langue, douée de la sensibilité gustative, vient souvent s'appuyer. V. VOILE. — *Lésions traumatiques du palais*. Les *plaies* et *contusions* de la muqueuse qui revêt le palais offrent peu de gravité et guérissent sans accident. Il n'en est pas de même des *fractures* de la partie osseuse, ordinairement produites par un coup de feu tiré dans la bouche ; outre qu'elles peuvent s'accompagner de lésions complexes de la cavité buccale, de fracture des os du nez et même du crâne, elles déterminent une perte de substance osseuse, qui, si l'on ne parvient pas à rapprocher et à mettre en contact les lambeaux de la muqueuse et du périoste sous-jacent de manière à former un pont mem-

braneux, entraînent les mêmes symptômes et nécessitent le même traitement que les autres *perforations* du palais. — *Ostéo-périostite du palais.* Inflammation des os qui forment le squelette du palais et du périoste qui les double. Elle peut être consécutive à une périostite alvéolo-dentaire, à un traumatisme, accompagner la *palatite*; elle peut alors guérir par les moyens employés contre celle-ci. Celle qui prend naissance sous l'influence de la tuberculose ou de la syphilis a, au contraire, de la tendance à se terminer par carie ou nécrose, et à laisser après elle une ouverture fistuleuse ou une véritable perforation après l'élimination du séquestre : aussi est-il nécessaire d'ouvrir rapidement les collections purulentes, s'il s'en forme, en même temps qu'on fait suivre un traitement général en rapport avec la diathèse. — *Perforation du palais.* Perte de substance plus ou moins considérable des os du palais, faisant communiquer la bouche avec les fosses nasales, accidentelle ou congénitale. Les perforations accidentelles sont le plus souvent d'origine syphilitique (fig. 523), consécutives à une ostéo-périostite terminée par nécrose; elles peuvent aussi succéder à un traumatisme accidentel ou chirurgical. Les perforations congénitales coexistent souvent avec le bec-de-lièvre et peuvent se prolonger sur le voile du palais. Suivant leur étendue, elles apportent une gêne plus ou moins considérable à la succion, la déglutition, la mastication, la phonation, l'olfaction. Le traitement curatif des perforations du palais consiste dans l'*uraniscoplastie*, le palliatif, dans l'application d'*obturateurs*.

**PALAMOUD.** s. m. Analeptique composé de : cacao torréfié, 25; santal rouge, 3; fécule de pomme de terre, 100; farine de riz, 100 parties.

**PALATIN, INE.** adj. [*palatinus*, angl. *palatine*, it. et esp. *palatino*]. Qui a rapport ou appartient au palais. — *Artères palatines.* Elles sont distinguées en *supérieure* ou *descendante* et *inférieure* ou *ascendante*. La première naît de la maxillaire interne au fond de la fosse zygomatique, parcourt le canal palatin postérieur, et se distribue à la voûte du palais; la seconde est fournie par la faciale, et se distribue au voile du palais, à la langue, à l'amygdale. — *Canaux* ou *conduits palatins antérieur* et *postérieur.* L'*antérieur* est situé derrière l'arcade alvéolaire, sur le bord antérieur des deux os sus-maxillaires. Il n'a inférieurement qu'un seul orifice; supérieurement, il est bifurqué et présente deux ouvertures qui s'ouvrent chacune dans une des cavités nasales. Le *postérieur* est situé au point de jonction de l'os palatin avec la surface raboteuse que présente l'os maxillaire supérieur, en arrière du sinus maxillaire. — *Épine palatine.* L'épine nasale postérieure. — *Fosse palatine.* L'excavation dont la voûte palatine forme le fond et que l'arcade dentaire supérieure limite en avant et sur les côtés. — *Nerfs palatins.* On en compte trois : le grand, le moyen et le petit. Tous les trois naissent de la partie inférieure du ganglion sphéno-palatin. Le premier passe par le canal palatin postérieur; à sa sortie de ce canal, il se ramifie dans la muqueuse de la voûte du palais. Le second se distribue à la muqueuse du voile du palais. Le petit se partage en deux filets, l'un pour la luette, l'autre pour l'amygdale et les glandes de la membrane palatine. — *Os palatins.* Deux petits os irréguliers situés à la partie postérieure des fosses nasales, et complétant en arrière la voûte du palais. Une portion de l'os palatin est horizontale et l'autre verticale. La portion horizontale ou inférieure fait partie des fosses nasales par sa face supérieure et de la voûte palatine par l'inférieure, sur laquelle est situé l'orifice du canal palatin postérieur : en arrière, elle donne attache au voile du palais. La portion ascendante fait partie, par sa face interne, de la paroi externe des fosses nasales, et s'articule par sa face externe avec l'os maxillaire supérieur. L'angle que forme le bord postérieur de cette face, en se réunissant avec le même bord de la face horizontale, offre une éminence pyramidale nommée *tubérosité palatine*. Son bord supérieur est surmonté antérieurement d'une *apophyse orbitaire*, qui fait partie du plancher de l'orbite et de la fente ptérygo-maxillaire, et postérieurement d'une *apophyse* dite *sphénoïdale*, qui fait partie des fosses nasales et s'applique sur le corps du sphénoïde en complétant le canal ptérygo-palatin. — *Voûte palatine.* V. PALAIS.

**PALATITE.** s. f. [*palatitis*, de *palatum*, palais; all. *Gaumenentzündung*, *Rachenentzündung*, angl. *palatitis*, it. *palatitide*]. Inflammation de la membrane muqueuse de la voûte et du voile du palais. C'est une stomatite localisée, se développant sous les mêmes influences que la stomatite, et cédant au même traitement.

**PALATO-LABIAL, ALE.** adj. — *Artère palato-labiale.* V. FACIAL.

**PALATO-PHARYNGIEN, IENNE.** adj. et s. m. [*palato-pharyngeus*, it. et esp. *palato-faringeo; pharyngo-staphylin*]. Le *pharyngo-staphylin*.

**PALATOPLASTIE.** s. f. Mauvais mot pour *uranisco-plastie*.

**PALATO-SALPINGIEN, IENNE.** adj. et s. m. [de *palais*, et σάλπιγξ, trompe, trompette; it. *palato-salpingiano*, esp. *palato-salpingeo*]. Nom donné par Valsalva au péri-staphylin externe.

**PALATO-STAPHYLIN.** adj. et s. m. [de *palatum*, palais, et σταφύλη, luette, it. *palato-stafilino*, esp. *palato-estafilino; éleveur de la luette*]. Petit muscle qui s'étend de l'épine nasale postérieure jusqu'au sommet de la luette, dont il occupe l'épaisseur.

**PÂLE.** adj. [*pallidus*, ὠχρὸς, all. *blass*, angl. *pale*, it. *pallido*, esp. *palido*]. — *Pâles couleurs.* V. CHLOROSE.

**PALETTATION.** s. f. Manœuvre de massothérapie consistant à frapper le corps avec une palette.

**PALETTE.** s. f. [altération de *poêlette* ou *poilette*, qui est le diminutif de *poêle* : petit poêle, petit vase; *catillus*, *excipula*, all. *Aderlassbecken*, angl. *pallet*, it. *scodelletta*]. Vase d'étain ayant à peu près la forme d'une grande soucoupe pourvue d'anses, dans lequel est reçu le sang de la saignée. Une palette contient 125 grammes de sang.

**PALETTE.** s. f. [diminution de *pale*, chose plate, du lat. *pala*, pelle]. Petite planche de bois mince, ayant la forme de la main et découpée en autant de languettes qu'il y a de doigts, dont on se sert dans le pansement des plaies de cette partie pour maintenir les doigts écartés, et empêcher les adhérences contre nature, ou pour assurer l'immobilisation des doigts, des os du métacarpe et du carpe, en cas de fracture. On emploie une palette analogue pour le pied.

**PALÉTUVIER.** s. m. V. MANGLIER.

**PÂLEUR.** s. f. [*pallor*, ὦχρος, ὠχρότης, all. *Blässe*, angl. *paleness*, it. *pallore*, esp. *palidez*]. Ton blanchâtre de la peau, se montrant accidentellement, à la face surtout; elle survient lorsque ses capillaires se contractant se vident, ou lorsque les battements de cœur, diminuant d'énergie ou cessant, ne leur envoient plus de sang.

**PALINDROMIE.** s. f. [*palindromia*, παλινδρομία, de παλινδρομεῖν, retourner, de πάλιν, derechef, et δρομεῖν, courir; all. *Rückfall*, angl. *palindromia*, it. et esp. *palindromia*]. Récidive d'une maladie, ou, selon quelques-uns, refoulement des liquides vers les organes intérieurs.

**PALINGÉNÉSIE.** s. f. [*palingenesis*, παλιγγενεσία, de πάλιν, deréchef, et γένεσις, naissance; all. *Palingenesis*, *Wiedergeburt*, angl. *palingenesy*, it. et esp. *palingenesia*]. Synonyme de *régénération*.

**PALLANZA** (Italie). *Station d'hiver*, située sur la rive ouest du lac Majeur, bien protégée par les montagnes;

climat d'une douceur relative, la moyenne descendant à 2°,5 en hiver; humidité modérée, plutôt faible; séjour agréable en automne. Indications : anémie, bronchite et laryngite chroniques, emphysème.

**PALLIATIF, IVE.** adj. [de *palliare*, couvrir; all. *palliirend*, angl. *palliative*, it. *palliativo*, esp. *paliativo*]. Qui produit la *palliation*. — *Traitement palliatif.* Celui qui se propose non de guérir, mais seulement de modérer les symptômes d'une maladie, pour l'empêcher de faire des progrès, prolonger les jours du malade et diminuer ses souffrances.

**PALLIATIFS.** s. m. pl. Moyens thérapeutiques employés pour produire la palliation.

**PALLIATION.** s. f. [de *palliare*, couvrir, masquer, ἴασις ἐπιπόλαιος, all. *Palliativkur*, angl. *palliation*, it. *palliazione*, esp. *paliacion*]. Action de pallier, de ne guérir un mal qu'en apparence.

**PALMA-CHRISTI.** s. m. V. Ricin.

**PALMAIRE.** adj. [*palmaris*, de *palma*, paume de la main; angl. *palmar*, it. *palmare*, esp. *palmar*]. Qui appartient à la paume de la main. — *Aponévrose palmaire* [all. *Handteller*, angl. *palmar fascia*]. Couche aponévrotique triangulaire qui revêt la paume de la main, et est intimement adhérente à la peau. Ses fibres superficielles naissent du tendon du muscle petit palmaire; les autres du ligament antérieur du carpe. En dedans et en dehors, elle recouvre les muscles des éminences hypothénar et thénar; dans sa partie moyenne, elle recouvre les tendons des fléchisseurs, les vaisseaux et les nerfs de la paume de la main. — *Arcades palmaires.* Extrémités recourbées des artères radiale et cubitale : de là une *arcade palmaire radiale* ou *profonde*, sous-jacente aux tendons fléchisseurs, et formée par la terminaison de la radiale anastomosée avec la cubito-palmaire, et une *arcade palmaire cubitale* ou *superficielle*, sous-jacente à l'aponévrose, et constituée par l'anastomose de la terminaison de la cubitale avec la radio-palmaire. — *Ligaments palmaires.* Petits faisceaux ligamenteux très nombreux, destinés à maintenir les os du carpe et du métacarpe. — *Région palmaire.* V. Paume. ‖ S. m. *Palmaire cutané.* Petit muscle aplati, quadrangulaire, situé au-devant de l'éminence hypothénar, étendu du ligament annulaire du carpe et de la partie interne de l'aponévrose palmaire aux téguments du bord cubital de la paume de la main. — *Long* ou *grand palmaire* (*épitrochlo-métacarpien*, Ch.). Muscle qui s'étend de la tubérosité interne de l'humérus à la base du deuxième métacarpien. Il fléchit la main sur l'avant-bras et la porte en dehors. — *Petit palmaire.* Muscle très grêle dont l'existence n'est point constante; il s'attache en haut à l'épitrochlée, en bas à l'aponévrose palmaire.

**PALMATURE.** s. f. État de ce qui est palmé. — *Palmature des doigts.* V. Syndactylie.

**PALME.** s. f. Nom vulgaire de la drupe ou de l'amande des palmiers.

**PALMÉ, ÉE.** adj. [*palmatus*, all. *gefingert*, angl. *palmated*, it. *palmato*, esp. *palmado*]. En zoologie, se dit d'un animal dont les doigts sont réunis jusqu'au bout par une membrane partant de leur base, dite *palmaire*.

**PALMIERS.** s. m. pl. [all. *Palmbaum*, angl. *palmtree*, it. *palmizio*, esp. *palmera*]. Famille de plantes monocotylédones, dont le fruit parfois énorme, ordinairement charnu, contient un noyau très dur, dans lequel se trouve une amande formée en grande partie de fécule amylacée unie à une huile grasse, ce qui la rend propre à faire des émulsions. Tantôt c'est la pulpe charnue enveloppant le noyau qui sert d'aliment (ex. : la datte); tantôt, c'est l'amande renfermée dans le noyau (ex. : le coco); quelquefois ce sont les bourgeons qui terminent la tige, comme le chou palmiste; d'autres fois, enfin, c'est la fécule renfermée dans le tissu cellulaire de la tige, fécule qui constitue le *sagou*.

**PALMIFORME.** adj. [*palmiformis*, all. *palmiförmig*, angl. *palmiformous*, it. et esp. *palmiforme*]. Se dit d'une partie qui a la forme de la paume de la main.

**PALMINE.** s. f. [*ricinélaïdine*; all. *Palmin*, angl. *palmine*, it. et esp. *palmina*] ($C^{78}H^{72}O^{14}$). Matière découverte par Félix Boudet, en traitant l'huile de ricin par l'acide azotique. Par la saponification, elle donne naissance à l'*acide palmique*.

**PALMI-PHALANGIEN.** s. m. Nom donné aux muscles *lombricaux* de la main.

**PALMIQUE.** adj. — *Acide palmique* [*acide ricinélaïdique*] ($C^{36}H^{34}O^{6}$). Corps blanc, cristallisé, fusible à 50°, obtenu en saponifiant la palmine ou l'huile de ricin.

**PALMISTE.** s. m. et adj. V. Arec.

**PALMITINE.** s. f. [all. *Margarin*, angl. *palmitine*, it. *palmitina*]. Principe de l'huile de palme, identique avec la *monopalmitine*.

**PALMITIQUE.** adj. — *Acide palmitique* ou *éthalique* ($C^{38}H^{32}O^{4}$ ou, en atomes, $C^{16}H^{31}O,OH$). Corps solide, incolore, inodore, insipide, plus léger que l'eau, qui ne le dissout pas, soluble dans l'alcool et l'éther bouillants, fusible à 72°, brûlant avec une flamme éclatante et fuligineuse, qui existe dans beaucoup de graisses animales et végétales, particulièrement dans l'huile de palme, d'où on l'obtient par saponification. On le rencontre à l'état de sel de sodium dans le sang, de sel de calcium dans les fèces et le gras de cadavre; il existe à l'état de liberté dans le pus en décomposition, dans les masses tuberculeuses et souvent en assez gros cristaux dans les crachats de la gangrène pulmonaire.

**PALMO-PLANTAIRE.** adj. — *Signe palmo-plantaire* (*Signe de Filipovicz*). Coloration jaunâtre de la paume des mains et de la plante des pieds se montrant au cours d'un certain nombre de maladies aiguës, principalement la fièvre typhoïde, et suivie de desquamation au moment de la convalescence. Ce signe, se rencontrant aussi bien dans la tuberculose que dans la fièvre typhoïde, n'a pas de valeur diagnostique.

**PALMURE.** s. f. V. Palmature.

**PALOMMIER.** s. f. V. Gaulthérie.

**PALPATION.** s. f., et **PALPER.** s. m. [*palpatio*, all. *Betasten*, angl. *palpation*, it. *palpazione*]. Examen des parties normales ou morbides placées sous la peau ou dans les cavités naturelles à paroi souple, comme l'abdomen ou les bourses, par l'application méthodique de la main sur leur surface externe. On use du palper dans l'exploration des tumeurs du foie, de l'estomac, de la rate, de l'ovaire, de l'utérus, des testicules, etc.; on en use aussi pour diagnostiquer la grossesse d'après le degré de développement de l'utérus et les mouvements propres du fœtus (*palper abdominal*). Pendant l'accouchement, lorsque le toucher abdominal et l'auscultation sont incertains, ou que l'utérus a une forme irrégulière, que les parois du ventre sont minces, lorsque surtout les eaux de l'amnios se sont écoulées, il aide à constater le point occupé par la tête de l'enfant. Le palper de la poitrine sert aussi à reconnaître les différences dans le retentissement de la voix ou de la toux, le frémissement vibratoire du cœur, etc.

**PALPÉBRAL, ALE.** adj. [*palpebralis*, de *palpebra*, paupière; angl. *palpebral*, it. *palpebrale*, esp. *palpebral*]. Qui appartient aux paupières. — *Artères palpébrales.* Elles sont distinguées en *supérieure* et *inférieure*, naissent de l'ophtalmique, près de la poulie cartilagineuse du muscle grand oblique, et se distribuent aux paupières. — *Follicules palpébraux.* V. Paupière. — *Muscle palpébral.* V. Orbiculaire *des paupières.* — *Région palpé-*

*brale*. Celles qu'occupent les muscles palpébral, sourcilier et élévateur de la paupière supérieure. — *Veines palpébrales*. Quelques-unes des *externes* s'ouvrent dans la branche antérieure de la temporale ; les *supérieures* et *inférieures et internes* s'ouvrent dans la labiale, ainsi que l'*inférieure externe*.

**PALPÉBRO-FRONTAL, ALE**. adj. V. FRONTAL.

**PALPER**. s. m. V. PALPATION.

**PALPITATION**. s. f. [*palpitatio*, παλμὸς, all. *Herzklopfen*, angl. *palpitation*, it. *palpitazione*, esp. *palpitación*]. — *Palpitations cardiaques*. Battements du cœur plus fréquents ou plus forts et plus étendus qu'à l'état normal, quelquefois irréguliers. Les palpitations continues dépendent souvent d'une lésion physique du cœur ; celles qui sont intermittentes tiennent à l'anémie, à la chlorose, à une affection nerveuse, à une émotion morale vive, à l'abus du thé, café, tabac, etc. Les premières sont toujours beaucoup plus graves que les secondes, quoique celles-ci puissent, en se répétant, conduire à une véritable affection cardiaque. La valériane, le bromure de potassium, et surtout l'éloignement des causes, sont la base du traitement. La digitale ne doit être employée que quand les palpitations sont liées à une lésion organique du cœur arrivée à la phase d'asystolie.

**PALTE** s. f. V. SÉNÉ.

**PALUDÉEN, ENNE**. adj. [de *palus*, marais ; all. *sumpfig*, *morastig*, angl. *paludal*, it. *paludale*, *paludoso*]. — *Fièvres paludéennes, intoxications paludéennes*. Elles comprennent les *fièvres intermittentes* de tous les types, les *fièvres rémittentes* et *pseudo-continues*, les *fièvres pernicieuses* de toutes les formes, et conduisent à la *cachexie paludéenne*, avec les engorgements viscéraux (surtout de la rate et du foie) et les hydropisies qui l'accompagnent. C'est, de toutes les endémies, la plus commune et la mieux connue. La quinine guérit ces accidents, d'où le nom de *fièvres à quinquina*. Liée à l'existence de ses foyers de production, l'*endémie paludéenne* ne s'étend pas au loin. Elle y acquiert parfois un surcroît d'activité, sous l'influence de causes occasionnelles, inondations, débordements des fleuves, pluies abondantes succédant à de longues sécheresses, élévation exceptionnelle de la température, mais on ne la voit jamais s'étendre comme les maladies épidémiques, parce que le principe infectieux qui la fait naître n'est transmissible que dans des conditions spéciales, en particulier par le moyen de certains insectes (anopheles). Toutes ces fièvres sont dues à l'hématozoaire de Laveran. — *Terrains paludéens*. Ceux qui résultent d'un mélange de terre très divisée et d'une forte proportion de tourbe ou de terreau. Lorsque ces terrains ne recouvrent pas un sous-sol imperméable, ils sont généralement très fertiles.

**PALUDÉINE**. s. f. Le mucus des *paludines*, qui sert à faire un sirop adoucissant.

**PALUDIDE**. s. f. Nom donné parfois aux affections cutanées paraissant dériver directement de l'infection malarienne.

**PALUDINE**. s. f. [*Paludina vivipara*, L.]. Mollusque gastéropode d'eau douce.

**PALUDIQUE**. adj. V. PALUDÉEN.

**PALUDISME**. s. m. V. IMPALUDISME.

**PALUSTRE**. adj. V. PALUDÉEN.

**PAMOISON**. s. f. [anc. fr. *pasmoison*, dit pour *spasmoison*, de *spasmus*, dont le sens a été étendu ; λειποθυμία, all. *Ohnmacht*, angl. *swoon*, it. *spasimare*, esp. *pasmo*]. Expression vulgaire, synonyme de *lipothymie*.

**PAMPINIFORME**. adj. [*pampiniformis*, de *pampinus*, pampre, branche de jeune vigne avec ses feuilles, et de *forma*, forme ; all. *weinrankenartig*, angl. *pampiniform*, it. et esp. *pampiniforme*]. Se dit, en anatomie des lacis de vaisseaux qui, par leur entrelacement, imitent les pampres de la jeune vigne : tel est le *plexus* ou *corps pampiniforme*, réseau formé par l'entrelacement des artères et surtout des veines spermatiques au-devant du muscle psoas.

**PAMPLEMOUSSE**. s. f. [*citrus decumanum*]. Variété d'oranger à fruit piriforme, très gros, rempli d'une pulpe verdâtre, peu sapide.

**PANACÉE**. s. f. [*panacea*, πανάκεια, de πᾶν, tout, et ἄκος, remède ; all. *Universalmittel*, angl. *panacea*, it. et esp. *panacea*]. Remède à tous maux. — *Panacée anglaise*. Carbonate de magnésie mêlé de carbonate calcaire. — *Panacée de Glauber*. V. SEL *admirable*. — *Panacée mercurielle*. Protochlorure de mercure sublimé neuf fois. ‖ *Panacée de montagne*. L'*Heracleum panaces*, L. ombellifère aromatique, qui sert, en Sibérie, à préparer une liqueur alcoolique.

**PANAIRE**. adj. Qui concerne le pain. — *Fermentation panaire*. Celle qui a lieu pendant la panification.

**PANAIS**. s. m. [all. *Pastinake*, angl *parsnep*, it. et esp. *pastinaca*]. Genre d'ombellifères, dont une espèce, le *Pastinaca sativa*, L., a une racine napiforme, blanche, sucrée, alimentaire. L'odeur très forte, comme musquée, de cette racine, la fait distinguer de celle de la ciguë vireuse et de la grande ciguë, avec lesquelles on l'a quelquefois confondue, et qui ont une odeur nauséabonde. — *Panais des vaches*. La *berce*.

**PANAMA** (ÉCORCE DE). V. QUILLAIA.

**PANARIS**. s. m. [*panaritium*, *reduvia*, *paronychia*, παρωνυχία, all. *Panaris*, *Nagelgeschwür*, angl. *whitlow*, *panaris*, it. *panereccio*, esp. *panadizo*]. Inflammation phlegmoneuse des doigts ou des orteils. On a distingué trois variétés de *panaris* : 1° celui qui a son siège entre l'épiderme et la peau (*panaris sous-épidermique*, *érythémateux*, *vésiculeux* ou *phlycténoïde*), et qui fait souvent le tour de l'ongle, d'où le nom vulgaire de *tourniole* ; 2° celui qui réside dans le tissu conjonctif sous-cutané (*panaris phlegmoneux*) ; 3° celui qui occupe la gaine des tendons (*panaris tendineux*). La variété dite *anthracoïde* (Ravaton) est intermédiaire entre les deux premières, et résulte de l'inflammation des bulbes pileux de la face dorsale des deux premières phalanges. Toutes ces variétés sont dues à l'introduction dans les tissus du doigt de microbes pyogènes, en général le streptocope et le staphylocoque. Le panaris *sous-épidermique*, causé souvent par une piqûre superficielle ou par l'arrachement d'une de ces pellicules épidermiques nommées vulgairement *envies*, se manifeste par une douleur vive, avec prurit et gonflement rosé et luisant, bientôt suivi du soulèvement de l'épiderme, de la formation d'une vésicule remplie d'une sérosité sanguinolente, occupant tantôt la surface pulpeuse du doigt, tantôt le pourtour de l'ongle. A l'ouverture naturelle ou artificielle de cette vésicule, on trouve le derme couvert d'une exsudation purulente, et souvent ulcéré ou perforé jusqu'au tissu cellulaire sous-jacent. La chute de l'ongle est assez fréquente. Il faut dès le début donner des bains prolongés dans des solutions antiseptiques faibles employées à chaud, et entourer le doigt d'un pansement humide recouvert d'une toile imperméable. Si les symptômes persistent, il faut, aussitôt que l'épiderme se soulève, inciser les vésicules, donner issue à la sérosité, mettre à nu la surface du derme et continuer d'appliquer sur cette surface des solutions antiseptiques. Le *panaris phlegmoneux*, et surtout le *tendineux*, caractérisés par une douleur plus profonde, plus brûlante, par des élancements insupportables, par des symptômes généraux intenses, cèdent très rarement aux applications antiseptiques chaudes, et ne tardent pas, au milieu d'angoisses atroces, à causer des suppurations profondes qui peuvent gagner la paume de la main et l'avant-

bras, des caries ou des nécroses plus ou moins étendues, l'exfoliation, la destruction ou l'adhérence des tendons, si l'on ne se hâte de pratiquer une ou plusieurs incisions pour assurer l'évacuation large et rapide du pus. On tient, après cette incision faite, la main plongée dans un bain local antiseptique (sublimé à 1 p. 4000 par exemple), et l'on panse avec des compresses trempées dans le même liquide. Souvent des rétractions tendineuses et des raideurs articulaires persistent après la disparition de l'inflammation ; il convient alors de faire des massages prolongés pour rendre aux doigts leur souplesse. — *Panaris analgésique* [*maladie de Morvan*]. Variété de la syringomyélie (Charcot) ou forme atténuée de la lèpre (Zambaco, Pitres), caractérisée par des panaris à répétition avec perte de phalange évoluant sans douleur. V. Morvan.

**PANAX.** s. m. V. Ginseng.

**PANBOTANO.** s. m. [*Calliandra*]. Plante légumineuse qui pousse au Mexique, au Sénégal, au Gabon. Amer employé contre les fièvres (fièvres paludéennes, fièvre typhoïde, grippe, tuberculose). Décoction : 70 grammes d'écorce.

**PANCHRESTE.** adj. et s. [πάγχρηστος, de πᾶς, tout, et χρηστὸς, utile ; all. *Panchrestum*, it. et esp. *pancresto*]. Synonyme de *panacée*.

**PANCHYMAGOGUE.** adj. [*panchymagogus*, παγχυμαγωγὸς, de πᾶς, tout, χυμὸς, suc, et ἄγειν, chasser ; all. *Panchymagogum*, angl. *panchymagogue*, it. *panchimagogo*]. S'est dit des purgatifs auxquels on attribuait la propriété d'évacuer toutes les humeurs : *pilules panchymagogues*.

**PANCRÉAS.** s. m. [*pancreas*, πάγκρεας, de πᾶς, tout, et κρέας, chair : qui est tout charnu ; all. *Bauchspeicheldrüse*, *Pankreas*, angl. *pancreas*, it. *pancreas*, esp. *pancreas*]. Glande en grappe située dans l'abdomen, en arrière de l'estomac, en avant des première et deuxième vertèbres lombaires, au milieu des courbures du duodénum, entre celui-ci et la rate, et présentant, à droite, un prolongement appelé *petit pancréas*, distinct du *pancréas d'Aselli*. L'extrémité droite du pancréas est appelée sa *tête*, et son extrémité gauche sa *queue* ; la partie intermédiaire, ou *corps*, présente deux sillons, l'un supérieur, l'autre inférieur, qui logent le premier l'artère, le deuxième la veine splénique. Le pancréas naît de deux diverticules épithéliaux de l'endoderme, l'un petit dont le canal d'abord distinct va bientôt s'unir au cholédoque pour déboucher dans l'intestin au niveau de l'ampoule de Vater, l'autre plus considérable dont le conduit excréteur s'atrophie ou, s'il persiste, forme le canal accessoire de Santorini, tandis que les deux ébauches mêmes se fusionnent l'une avec l'autre dès la fin du deuxième mois. Le pancréas, long de 15 à 16 centimètres, de consistance ferme, a un parenchyme blanc grisâtre et granuleux, d'où naissent, par une infinité de radicules déliées, deux canaux excréteurs. Le plus gros, *canal pancréatique principal* ou *canal de Wirsung*, parcourt le pancréas de *gauche* à *droite*, entouré par le parenchyme, et s'ouvre à la partie interne et postérieure de la seconde portion du duodénum au même niveau que le canal cholédoque, au sommet d'une saillie ou mamelon de la muqueuse, qui est souvent renflé en ampoule (*ampoule de Vater*) à ce niveau. Un repli valvulaire de la muqueuse duodénale se voit au-dessus de ce mamelon ; un autre pli de cette muqueuse se prolonge au-dessous de lui. Le second canal du pancréas (*canal accessoire*, *deuxième* ou *petit canal*, *canal de Santorini*, *canal récurrent* ou *de Bernard*) s'anastomose avec le premier par une grosse branche ou parfois par plusieurs. Chez l'homme, il est ordinairement plus large près de cette anastomose que vers son abouchement dans l'intestin ; il reçoit surtout les branches de la tête du pancréas. Il s'ouvre dans le duodénum, en avant et *au-dessus* de l'orifice commun des conduits cholédoque et de Wirsung, à une distance qui varie de 1 à 4 centimètres. Une disposition analogue du petit conduit s'observe chez le chien, le cheval, etc. ; il arrive par analogie que le conduit supérieur ou accessoire est plus gros que celui qui s'abouche avec le cholédoque. Chez le fœtus, ils sont égaux ou à peu près. Chez le chat, ils sont tantôt égaux, tantôt inégaux ; quel que soit leur volume relatif, c'est *au-dessous* de l'orifice commun des canaux cholédoque et de Wirsung que s'ouvre le conduit récurrent. Le pancréas est une glande en grappe composée ou acineuse, comparable aux glandes salivaires, mais les

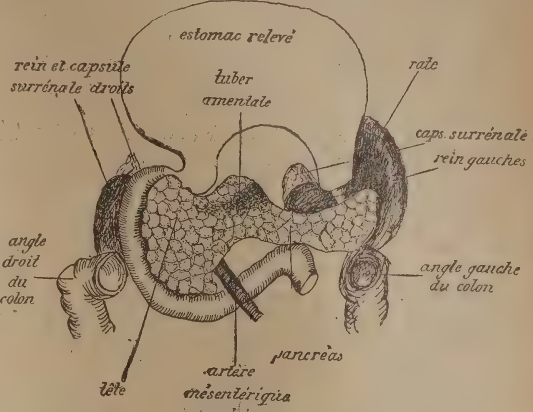



Fig. 524. — *Pancréas.*

cellules sécrétantes diffèrent notablement de celles des glandes salivaires. Ce sont des éléments prismatiques ayant à leur centre un noyau sphérique ; le protoplasma contient dans la partie interne (entre le noyau et la cavité de l'acinus) une série de granulations, découvertes par Heidenhain ; elles se colorent légèrement en brun par l'acide osmique, se dissolvent dans l'eau ; elles constituent la *matière zymogène* du pancréas, qui, par adjonction d'eau, produit le ferment pancréatique. Mouret (1895) a étudié le mode de formation des granulations zymogènes : elles naissent dans la partie externe (profonde) de la cellule où l'on voit des granulations plus petites (*granulations prézymogènes*), qui grossissent et vont prendre la place des *grains zymogènes*, à mesure que ceux-ci disparaissent au cours de la digestion. En outre, quand le pancréas entre en activité, on voit apparaître dans le protoplasma un liquide incolore, qui creuse des vacuoles, et dissout la matière zymogène pour former le ferment, de même que le mucus est formé de mucigène et d'eau. Dans la cavité de l'acinus se trouvent des cellules à corps allongé, fusiformes, dites cellules *centro-acineuses*, découvertes par Langerhans. Ces cellules, d'origine épithéliale, représentent l'extrémité des canaux excréteurs pénétrant dans l'acinus, mais une extrémité mobile, active, pouvant aller recueillir la sécrétion jusqu'à sa source et lui frayer passage (Laguesse). Entre les acini glandulaires se trouvent des amas cellulaires découverts aussi par Langerhans, et dénommés *îlots de Langerhans*. Ces îlots, appelés *points folliculaires* par Renaut, sont formés de cellules d'origine épithéliale et apparaissent chez le fœtus par différenciation de cordons pleins (îlots primaires) ou de cavités sécrétantes (îlots secondaires) (Laguesse) ; ils persistent toute la vie. Leur importance physiologique est considérable ; ils paraissent être le siège de la sécrétion interne du pancréas, d'où le nom d'*îlots endocrines* que leur a donné La-

guesse dès 1893. Le pancréas a en effet un double rôle. Sa sécrétion externe longtemps seule connue, ou suc pancréatique, est déversée dans l'intestin par le canal pancréatique. V. Pancréatique. La sécrétion interne du pancréas est démontrée par la clinique (diabète pancréatique par atrophie de la glande) et par l'expérimentation (extirpation du pancréas suivie de symptômes du diabète à condition que l'extirpation soit totale : la persistance d'un fragment de l'organe, même sans rapport avec l'intestin, empêche l'apparition des accidents). Cette action sur le sucre a été expliquée par Lépine par l'hypothèse du ferment glycolytique sécrété par le pancréas ; l'hyperglycémie consécutive à l'extirpation de la glande résulterait de l'impuissance de l'organisme à consommer le sucre normalement formé. Pour Chauveau et Kaufman, la sécrétion interne du pancréas aurait un rôle inhibiteur sur le foie, et l'hyperglycémie diabétique serait due à une surproduction du sucre par défaut de cette action modératrice. — *Pancréas d'Aselli*. Nom donné à tort à un certain nombre de *glandes lymphatiques*, agglomérées en une masse allongée ou ovoïde, près du pancréas et de la racine du mésentère, dont elles suivent à peu près la direction. Elles reçoivent les chylifères : on les trouve ainsi disposées surtout chez les carnassiers. — *Pancréas succenturié*. V. Glande *de Brunner*.

**PANCRÉATALGIE.** s. f. [de πάγκρεας, pancréas, et ἄλγος, douleur ; all. *Bauchspeicheldrüsenschmerz*, angl. *pancreatalgy*, it. et esp. *pancreatalgia*]. Douleur du pancréas.

**PANCRÉATEMPHRAXIS.** s. f. [de πάγκρεας, pancréas, et ἐμφράσσειν, obstruer ; all. *Bauchspeicheldrüsenverstopfung*, angl. *pancreatemphraxis*, it. *pancreatemfrassi*, esp. *pancreatemfraxis*]. Obstruction du pancréas.

**PANCRÉATICO-DUODÉNAL, ALE.** adj. [it. *pancreatico-duodenale*]. — *Artère pancréatico-duodénale*. Branche de l'artère gastro-épiploïque droite, qui donne des branches à la tête du pancréas et à la deuxième portion du duodénum, et s'anastomose avec un rameau de la mésentérique supérieure.

**PANCRÉATINE.** s. f. [de *pancreas*, all. *Pankreatin*, angl. *pancreatine*, it. et esp. *pancreatina* ; *mucus pancréatique, matière animale du pancréas soluble dans l'alcool* (Leuret et Lassaigne) ; *matière qui se colore en rouge par l'action du chlore, matière analogue à la caséine dans le suc pancréatique, matière ordinaire du suc pancréatique, albumine du suc pancréatique* (Tiedemann et Gmelin) ; *matière pancréatique, matière salivaire du suc pancréatique, matière active du suc pancréatique* (Cl. Bernard)]. Substance organique naturellement liquide, que le chlore rougit, qui est coagulable par la chaleur ou l'alcool, et, dans ce dernier cas, redissoute par l'eau, et qui existe, unie à la soude, dans le suc pancréatique. C'est à cette substance qu'on attribue l'action du suc pancréatique sur les substances albuminoïdes, l'amidon et les graisses. D'après Kühne, c'est un mélange d'albumine, de caséine, et de trois ferments différents, à chacun desquels correspondrait une des actions précédentes : le nom de *pancréatine* serait alors réservé à celui de ces ferments qui agit sur l'albumine. V. Pancréatique.

**PANCRÉATIQUE.** adj. et s. m. [*pancreaticus*, all. *pancreatisch*, angl. *pancreatic*, it. et esp. *pancreatico*]. Qui a rapport au pancréas. — *Artères pancréatiques*. Artères du pancréas, distinguées en *supérieure*, qui vient de la splénique, et en *transversale*, qui naît de la *pancréatico-duodénale*. — *Canal pancréatique*. V. Pancréas. — *Lobe pancréatique du foie*. Le lobe de Spigel, ainsi appelé à cause de ses rapports avec le pancréas. — *Nerfs pancréatiques*. Ils viennent du plexus solaire, et suivent les artères. — *Suc pancréatique*. Liquide sécrété par le pancréas, et qui, à l'état normal, est incolore, limpide, visqueux et gluant, coulant lentement par de grosses gouttes perlées ou sirupeuses, devenant mousseux par l'agitation, sans odeur spéciale, d'un goût un peu salé ; il est constamment alcalin. Il renferme des substances albuminoïdes, des ferments, de la leucine, des traces de savons et de graisses, des sels. Il se coagule en masse par la chaleur (75°) ; coagulé par l'alcool, il se redissout en totalité dans l'eau, à laquelle il communique toutes ses propriétés. Il s'altère facilement, perd sa viscosité, devient trouble et perd de l'odeur. Il *dédouble les graisses neutres* (butyrine, oléine, margarine, stéarine) *en glycérine* et *en acide libre* (butyrique, etc.) ; de plus, il *émulsionne les graisses et les huiles* avec la plus grande facilité : l'émulsion persiste longtemps. Le chyle ne commence à se réunir dans les chylifères qu'à partir de la région du tube intestinal où le suc pancréatique se mêle aux matières alimentaires. Dans les affections du pancréas, les corps gras contenus dans les aliments passent tout entiers dans les déjections. Il est donc incontestable que les corps gras sont émulsionnés par ce suc d'une manière facile et persistante (Cl. Bernard). Le pancréas possède deux autres propriétés : d'une part, il transforme presque instantanément les féculents dans le duodénum en dextrine, puis en glycose soluble ; d'autre part, il liquéfie définitivement les tissus musculaires et autres albuminoïdes gonflés ou dissociés, mais non dissous, par le suc gastrique. Le liquide du pancréas agit surtout sur ces tissus quand le suc gastrique les a modifiés ; mais l'action préalable de la bile et du suc gastrique n'est pas indispensable, et les substances albuminoïdes peuvent être transformées par la seule influence du suc pancréatique. D'après Heidenhain, le ferment du suc pancréatique qui opère cette transformation se forme dans la glande aux dépens d'une substance qu'il appelle zymogène, qui seule préexiste dans les cellules glandulaires. D'après Schiff, la formation de ce ferment est influencée par la rate, fait qui n'est pas démontré. Le suc pancréatique offre une action prédominante dans tel ou tel sens, d'un animal à l'autre, selon que son alimentation est spécialement graisseuse, végétale ou azotée ; et il concourt activement, d'une manière égale, à la *liquéfaction* de toutes ces matières, si l'alimentation est mixte. Des travaux récents ont montré que le suc pancréatique recueilli pur et aseptique n'exerce aucune action digestive sur les substances albuminoïdes ; pour que cette action puisse s'accomplir, il faut que le suc pancréatique soit placé en présence du suc intestinal : celui-ci agit grâce à un ferment soluble, ou *entérokinase* (Pawlow et Chepowalnikoff) ; d'autres ferments, et en particulier la kinase leucocytaire, peuvent exercer la même action (Delezenne) ; la digestion des albuminoïdes nécessite donc la réunion de deux ferments : l'un, l'entérokinase, aurait une action analogue à la sensibilisatrice des sérums hémolytique et bactériolytique et jouerait le rôle de mordant ; l'autre, la trypsine, serait comparable à l'alexine des mêmes sérums. Le suc intestinal renforce aussi, mais d'une manière moins nette, l'action lipolytique et amylolytique du suc pancréatique ; cette action n'est pas due à un ferment soluble, mais paraît être le fait de sels, de matières albuminoïdes et de leurs produits de transformation.

**PANCRÉATITE.** s. f. [*pancreatitis*, all. *Bauchspeicheldrüsenentzündung*, angl. *pancreatitis*, it. *pancreatite*, esp. *pancreatitis*]. Inflammation du pancréas.

**PANCRÉATOGÈNES.** s. m. pl. Substances hypothétiques élaborées par la rate et fournissant au pancréas les matériaux nécessaires à l'élaboration de ses ferments (Schiff).

**PANCRÈNE.** adj. [de πᾶς, tout, et κρήνη, fontaine]. *Pancréas pancrène* est le titre d'un ouvrage sur le pancréas, de Bernard Swalbe ou Swalwe.

**PANDÉMIE.** s. f. [*pandemia*, de πᾶς, tout, et δῆμος, peuple; all. *Pandemie*, angl. *pandemy*, it. et esp. *pandemia*]. Maladie qui attaque à la fois un grand nombre d'individus habitant un même lieu, ou la plupart des peuples du globe : le choléra est une *pandémie*.

**PANDÉMIQUE.** adj. Qui a le caractère d'une pandémie.

**PANDER** (Christ. H.) (anatomiste russe, né à Dorpat en 1798 : a écrit de 1817 à 1838). — *Feuillets de Pander*. Les feuillets du blastoderme, qu'il a découverts (1817).

**PANDICULATION.** s. f. [*pandiculatio*, de *pandiculari*, s'étendre; all. *Dehnen*, *Recken*, angl. *pandiculation*, it. *pandiculazione*, esp. *pandiculacion*]. Mouvement automatique des bras en haut, avec renversement de la tête et du tronc en arrière, et extension des membres abdominaux. Ce mouvement, souvent accompagné de bâillements, indique, dans l'état de santé, le besoin de sommeil. On l'observe dans certaines maladies, particulièrement dans les maladies nerveuses, au début des accès de fièvre intermittente, etc.

**PANÉ, ÉE.** adj. Qui est fait avec du pain : *eau panée*.

**PANGENÈSE.** s. f. [de πᾶς, tout, et *genèse*]. La doctrine inverse de la panspermie.

**PANHYPÉMIE.** s. f. [de πᾶν, tout, ὑπὸ, diminution, et αἷμα, sang). Diminution de la totalité des éléments du sang.

**PANIC.** s. m. [*panicum*, de *panus*, épi à panicules; all. *Hirse*, angl. *panic*, it. *miglio*]. Genre de graminées dont une espèce, appelée *millet* ou *mil* (*Panicum miliaceum*, L.), a des graines disposées en panicule cylindrique, alimentaires en Asie.

**PANICAUT.** s. m. V. CHARDON *Roland*.

**PANIFICATION.** s. f. [*panis fabricatio*, *panificium*, all. *Brodbereitung*, angl. *panification*, it. *panificazione*]. Conversion de la farine en *pain*. — *Panification par le procédé ordinaire ou ancien pratiqué à Paris*. — 1° *Pain bis*. La farine qui donne le pain bis renferme tous les principes immédiats du grain de froment, et se trouve par là disposée à éprouver le plus grand changement de la part des principes immédiats faisant fonction de *ferments*. La *céréaline*, le plus énergique des ferments de la farine du blé, se trouvant dans la farine du pain bis en proportion plus forte que dans la farine blanche de première marque dépourvue de son, son action prédomine sur celle de la *caséine végétale* et du *gluten*, qui font aussi fonction de ferments : aussi la fermentation *lactique* prédomine sur la fermentation successivement dextrinique, glycosique et alcoolique, que la légumine et le gluten produisent, au point que d'abord trop d'acide lactique se forme proportionnellement au gaz acide carbonique, qui cause le *lever* de la pâte ; il se produit ensuite de l'ammoniaque et une matière brune aux dépens du gluten; enfin une portion de gluten passe à l'état de *ferment lactique*, et, pendant la cuisson, de l'amidon se transforme encore en dextrine et en glycose. Cette réaction explique la coloration du pain bis par la matière brune et sa saveur particulière par le développement de l'ammoniaque ; en outre, la diminution du gluten et son altération, la prédominance de matières solubles, dextrine et glycose, expliquent le peu de fermeté de la mie du pain bis, et son inaptitude à servir à la confection de la soupe. — 2° *Pain blanc*. La farine blanche, dite de première marque, c'est-à-dire ne contenant pas de son, avec laquelle on fait le pain de première qualité, ne renferme point ou presque pas de céréaline. Celle-ci ayant été enlevée avec les divers sons, la farine blanche est dans une condition favorable à ce que la *fermentation alcoolique*, indispensable au *lever* de la pâte, prédomine sur la *fermentation lactique* et sur l'*acétique*. Elle se fait aux dépens de la glycose, qui s'est développée dans la farine; elle est déterminée par du *gluten ferment*, lorsqu'on n'a pas ajouté de la levure à la pâte. Pour que la fermentation alcoolique soit convenable, il faut que, dans le temps où la pâte a été divisée en pains, il se produise la quantité de gaz acide carbonique susceptible de faire lever la pâte, c'est-à-dire de la soulever sans en rompre la couche superficielle, qui sera la croûte dans le pain cuit; or, cette condition n'est remplie qu'autant que le gluten conserve toute sa ténacité. L'inconvénient d'un levain trop acide, trop fermenté, en un mot *disposé à produire la fermentation lactique*, est tel, qu'en agissant à l'instar de la céréaline, il donne avec la pâte de farine blanche un pain plus ou moins coloré. — *Panification par le procédé Mège-Mouriès*. Il consiste en trois opérations principales : 1° la *mouture*; 2° la *préparation de la pâte avec la farine blanche et l'eau où les gruaux bis ont fermenté*; et 3° la *cuisson de la pâte levée*; il est plus simple que ne le sont les procédés anciens. — I. *Mouture*. Le blé ne passe qu'une fois sous la meule; un seul blutage suffit pour obtenir : 1° la *farine blanche* composée de la *fleur de farine* et des *gruaux blancs*; 2° les *gruaux bis*; 3° les *sons grossiers et moyens*. II. *Préparation de la pâte*. Il suffit de soumettre à une fermentation alcoolique des gruaux bis délayés dans quatre fois leur poids d'eau, au sein de laquelle ont fermenté de la levure et de la glycose : 1° pour neutraliser l'action de la *céréaline* en tant que ferment lactique, du moins en grande partie; 2° pour séparer le son fin; 3° pour faire qu'en ajoutant à la farine blanche l'eau fermentée des gruaux bis avec son dépôt, on ait une pâte qui représente toute la partie farineuse du grain de froment. La levure et la glycose ajoutées à l'eau des gruaux sont, en donnant de l'acide carbonique, la cause de la neutralisation de la céréaline; car en laissant dans la pâte de trois à cinq parties de son, on a, au lieu de pain bis, un pain dont la mie est blanche. Conséquemment (Mège-Mouriès), la couleur du pain bis n'est pas due à la présence du son dans la farine, mais au procédé de panification, puisqu'on fait, par ce procédé, du pain blanc avec de la farine contenant du son, et que, avec de la farine dépourvue de son, mais trop avancée et panifiée par l'ancien procédé, on peut obtenir du pain bis. III. La cuisson du pain a surtout pour effet de rendre sa fécule hydratable, et, par suite, liquéfiable et digestible; la fécule crue traverse l'intestin sans être digérée; aussi le pain trop peu cuit est-il indigeste. Le pain rassis est celui dont les grains d'amidon ont fixé toute l'eau de la pâte, qui les a rendus plus digestibles. La chaleur rend le gluten plus facilement liquéfiable. Dans celui qui a subi la haute température qui cause la formation de la croûte, le gluten a subi une modification qui le rend directement soluble, et qui est analogue à celle des substances animales qu'on retrouve dans le jus de viande (Barral). La croûte est plus facilement digestive que la mie, et, sous le même volume, elle contient plus de substances nutritives.

**PANLÉCITHE.** adj. [de πᾶς, tout, et λέκιθος, jaune d'œuf]. Qui contient tout le deutoplasma ou lécithe; dans l'ovule panlécithe, le vitellus nutritif est accumulé dans la partie la plus éloignée du noyau; l'œuf est alors à segmentation totale et inégale (batraciens).

**PANMASTITE.** s. f. [de πᾶν, tout, et μαστὸς, mamelle; *mastite totale*]. Inflammation totale de la mamelle ou phlegmon diffus du sein.

**PANNA.** s. m. Fougère employée comme anthelminthique par les indigènes de l'Afrique méridionale. On prend, dans une infusion aqueuse, de 3 à 5 grammes de la poudre du rhizome, en plusieurs fois, et l'on en fait suivre l'administration d'un purgatif. Ce remède provoque le vomissement et produit des congestions cérébrales passagères.

**PANNE.** s. m. [*pannus*, πῆνος]. Tache cutanée épaisse et jaune; espèce des *dermatoses dyschromateuses* d'Alibert. — Synonyme de *pannus*. ‖ Nom vulgaire du pannicule adipeux.

**PANNICULE.** s. m. [*panniculus*, de *pannus*, pièce de drap ou d'étoffe; all. *Fetthaut*, *Fleischhaut*, angl. *panniculus*, *fleshy membrane* it. *pannicolo*, esp. *paniculo*]. — *Pannicule adipeux* ou *graisseux*. La couche sous-cutanée du tissu adipeux. — *Pannicule charnu*. La couche musculeuse formée, chez l'homme, par le muscle peaussier, et s'étendant de la partie inférieure de la face à la partie supérieure et latérale du thorax. ‖ *Pannicule*, réunion de plusieurs ptérygions sur la cornée.

**PANNICULITE.** s. f. Inflammation du pannicule adipeux sous-cutané.

**PANNOSITÉ.** s. f. Vulgairement, mollesse de la peau comparable à celle du pannicule adipeux.

**PANNUS.** s. m. [de *pannus*, pièce d'étoffe; all. *Augenfell*, angl. *pannus*]. Maladie de la cornée caractérisée par un réseau de petits vaisseaux de nouvelle formation, adhérant à cet organe et le recouvrant, en partie ou en totalité, sous forme d'un voile membraneux. Les vaisseaux sont un prolongement de ceux de la conjonctivite et de la sclérotique, qui se terminent à l'état normal sous forme d'anses autour de la cornée, qu'ils ne recouvrent pas. Entre eux existent une certaine quantité de matière amorphe et de leucocytes. Le pannus est une conséquence de l'irritation répétée de la cornée, soit directe, par inflammation de la cornée, soit consécutivement à une conjonctive granuleuse, à un entropion avec trichiasis, etc. On le traite en cherchant d'abord à faire disparaître la maladie qui l'a causé; puis en combattant le bourgeonnement des vaisseaux par la pommade au précipité jaune ou la cautérisation directe avec le perchlorure de fer : récemment on a proposé l'usage du *jéquirity*, qui, dans les cas rebelles, a de grands avantages sur l'irritation du pus blennorragique qu'on a parfois employé.

**PANOPHOBIE.** s. f. [de Πᾶν, le dieu Pan, et φόϐος, crainte; crainte subite, terreur panique; mais πανφοϐία n'est pas grec, et *panophobie*, que l'on trouve dans les lexiques, est un mot à rayer]. V. PANTOPHOBIE.

**PANOPHTALMIE.** s. f. V. OPHTALMITE.

**PANOPTIQUE.** adj. [de πᾶς, tout, et ὄπτομαι, je vois]. — *Lunette panoptique* (Serre d'Alais). Lunette établie sur une monture ordinaire, et dans laquelle, au lieu de verres, il y a deux plaques ou disques de cuivre noirci, portant une fente horizontale recouverte par une plaque mobile. Au centre est un trou de la dimension de l'extrémité d'une épingle, par lequel la lumière arrive à la rétine. La distance qui sépare les deux trous peut varier de 8 à 10 millimètres, afin de pouvoir les mettre en rapport avec l'axe optique des deux yeux, dont la distance moyenne est d'environ 65 millimètres. Pour obtenir cette distance, on rapproche ou l'on éloigne les plaques à l'aide d'un petit bouton, jusqu'à ce que les deux yeux voient simultanément le même objet. Par cette simple lunette, sans verre, les vues normales ne sont plus limitées pour les petites distances; elles peuvent lire, à la distance du nez, les caractères les plus menus, qui apparaissent extrêmement grossis. Les presbytes jouissent du même privilège et distinguent les objets les plus rapprochés et les plus petits. Les myopes ont aussi l'avantage de distinguer nettement à distance, et même de fort loin si le trou est suffisamment réduit.

**PANOSTÉITE.** s. f. [de πᾶν, tout, et *ostéite*]. Ostéomyélite aiguë.

**PANPHLEGMON.** s. m. [de πᾶν, tout, et *phlegmon*]. Septicémie suraiguë.

**PANSEMENT.** s. m. [*cura*, *curatio*, all. *Verbinden*, angl. *dressing*, it. *cura*, *medicamento*]. Application méthodique sur une partie malade d'un topique ou d'un appareil destinés à la maintenir dans une situation déterminée, nécessaire à la guérison, comme dans le cas de fracture, de luxation; ou à mettre la partie affectée à l'abri des germes qui peuvent être apportés par l'air et les objets, ou encore à maintenir sur la plaie des substances antiseptiques dans le cas où l'infection existe déjà. Les gazes antiseptique et aseptique, le coton hydrophile stérilisé, le coton ordinaire, les compresses de tarlatane, les bandes sont les *pièces à pansement* ordinaires. Ces matériaux sont renfermés dans des boîtes [fig. 525 : boîtes à stérilisa-

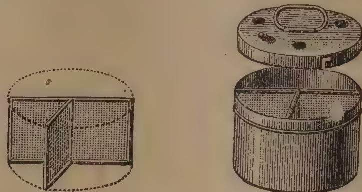


Fig. 525. — Boîte à *pansements*.

tion pour le transport des pansements et fig. 526, bocaux avec couvercle en métal ou avec bouchon à l'émeri (Flicoteaux]. Pour opérer le pansement, on se sert des doigts seuls, ou aidés, soit de *pinces à anneaux* ou *à pansement*, soit de pinces ordinaires pour enlever les

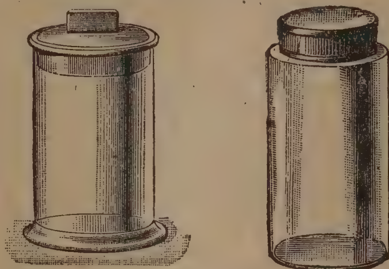


Fig. 526. — Bocaux à *pansements*.

compresses imprégnées de pus ou de sang, de la spatule pour détacher le pus desséché sur les bords de la plaie, etc. L'art de faire le pansement des plaies accidentelles ou chirurgicales a été complètement renouvelé dans ces dernières années, depuis que l'on sait d'une façon précise quelles sont les causes de la suppuration et des diverses complications des plaies. Toute solution de continuité des téguments portant sur des tissus antérieurement sains a tendance à se refermer d'elle-même, et la cicatrisation se fera par les seules forces de la nature, pourvu qu'aucune entrave n'y soit apportée. Or, le plus grand danger auquel est exposée une plaie est l'arrivée de germes infectieux qui, trouvant dans les tissus dénudés un bon terrain de culture, y détermineront soit la suppuration, soit différentes complications (gangrène gazeuse, tétanos, etc.). Ces germes peuvent venir soit de l'objet même qui a causé la plaie, d'où le précepte, dans le cas d'intervention opératoire, de ne se servir que d'instruments rigoureusement aseptiques; soit de la peau, d'où le précepte de la nettoyer complètement avant toute opération chirurgicale; soit des parties qui recouvraient la peau au moment où la plaie a été produite, poils, vêtements; soit enfin de l'air ambiant. Au début de l'ère antiseptique, on cherchait surtout à prémunir contre l'arrivée des germes contenus dans l'air, d'où le spray, c'est-à-dire la pulvéri-

sation d'eau phéniquée dans la chambre d'opération pour antiseptiser l'air, d'où aussi les pansements occlusifs, le pansement ouaté (V. OUATE) de Guérin, imaginé par son auteur dès avant l'établissement des règles antiseptiques, et qui donnait de bons résultats surtout en raison de la rareté des pansements. Aujourd'hui on a reconnu que les plaies étaient surtout infectées par les objets arrivant à leur contact, par les mains du chirurgien ou ses instruments. Souvent aussi les matériaux de pansement, comme les cataplasmes, constituaient d'excellents milieux de culture où se multipliaient les microbes pyogènes. Les règles qui président au pansement des plaies diffèrent donc suivant qu'il s'agit d'une plaie opératoire faite délibérément par le chirurgien ou d'une plaie accidentelle. La plaie opératoire, sauf dans le cas où il s'agit de l'ouverture d'un abcès ou d'une cavité septique, devant être faite toujours dans des conditions d'asepsie absolue, la réunion devra avoir lieu par *première intention*, c'est-à-dire que les deux lèvres de la plaie rapprochées dès la fin de l'opération et reunies au moyen de sutures, sont appelées à se réunir d'emblée, par accolement des deux surfaces séparées. Le pansement dans ce cas doit être uniquement aseptique, c'est-à-dire viser simplement à recouvrir la plaie de pièces de linge dépourvues de germes ; on se sert dans ce cas de gaze aseptique, que l'on recouvre de ouate hydrophile stérilisée, le tout maintenu au moyen d'une bande ou d'un bandage. La partie la plus importante de ce pansement est l'ouate ; celle-ci opère une véritable filtration de l'air et retient dans ses mailles les poussières qui se déposent à sa surface. Dans beaucoup de cas, en particulier quand il s'agit de plaies de petites dimensions et peu profondes, on peut se contenter d'une très mince couche d'ouate que l'on recouvre d'une couche de collodion ou de stérésol ; ce pansement *par occlusion* a l'avantage d'éviter les bandages, qui, en certains points du corps, constituent une gêne véritable pour les malades ; mais il ne peut être appliqué que quand l'asepsie de la plaie est certaine d'une façon absolue, sans quoi il contribue à augmenter l'inflammation ; enfin il empêche toute arrivée d'air au contact de la plaie, ce qui constitue peut-être une mauvaise condition pour la cicatrisation en privant les tissus d'un de leurs aliments naturels. Quand la plaie est la conséquence d'un traumatisme accidentel, elle est le plus souvent infectée, et elle doit toujours être considérée comme l'ayant été. Aussi le premier acte du chirurgien doit être de la désinfecter soigneusement ; pour cela, il convient d'abord de laver soigneusement à l'eau chaude et au savon les bords de la plaie et la peau environnante, de raser les poils dans cette région, de laver ensuite la plaie et les parties voisines avec une solution légèrement antiseptique. Ici, d'ailleurs, les soins à donner diffèrent encore suivant que le chirurgien est appelé à voir le blessé immédiatement après l'accident ou plus ou moins d'heures ou de jours après. Si la plaie est récente, et qu'elle n'a pas été souillée de détritus en trop grande abondance, un lavage soigneux avec de l'eau bouillie légèrement salée peut suffire dans beaucoup de cas ; le lavage agit, en effet, surtout par action mécanique ; d'autre part, les antiseptiques ont souvent une action aussi nuisible sur les cellules des tissus que sur les microbes. Néanmoins il sera bon, après un lavage à l'eau salée, de toucher avec une solution faible de sublimé (à 1 p. 4 000) par exemple. Puis, si la plaie est grande, on la ferme au moyen de points de suture, et on met un pansement faiblement antiseptique ou même simplement aseptique. Si, au contraire, le chirurgien n'est appelé que plusieurs jours après l'accident, au moment où la plaie est déjà infectée, la réunion par première intention ne pourra plus être tentée ; il faudra laver la plaie avec des liquides antiseptiques faibles, et, si l'inflammation est très marquée, appliquer un *pansement humide*. Celui-ci consiste en compresses de tarlatane imbibées de solution antiseptique appliquées directement sur la plaie, et recouvertes d'une étoffe imperméable, comme le taffetas gommé. Au contraire du pansement ordinaire ou pansement sec, le pansement humide doit être fréquemment renouvelé, au moins une fois par jour. Mais sa valeur est diversement appréciée par les auteurs, et on l'a accusé de maintenir au niveau de la plaie une humidité chaude favorable au développement des germes que le liquide antiseptique n'arrive pas toujours à détruire. Le drainage dans ces cas peut constituer un adjuvant utile. Le premier pansement antiseptique fut le *pansement de Lister* ; abandonné aujourd'hui, il constituait, au moment où Lister le préconisait, un progrès immense sur les pansements antérieurs ; aussi mérite-t-il d'être rappelé dans ses grandes lignes. On fait d'abord un lavage de la plaie avec la solution forte d'acide phénique (à 5 p. 100). On place un morceau d'étoffe de soie, dit *protective*, très mince, imperméable, et préalablement trempé dans la solution faible d'acide phénique (2,5 p. 100), en contact direct avec la plaie ; par-dessus, on applique quelques fragments de gaze phéniquée ; enfin on superpose huit feuillets de cette gaze, qui dépassent largement la plaie, après avoir placé entre les deux feuillets superficiels une feuille d'un tissu imperméable ou *mackintosh*.

**PANSPERMIE.** s. f. [de πᾶς, tout, et σπέρμα, graine ; all. *Panspermie*, angl. *panspermy*, it. et esp. *panspermia*]. Système physiologique suivant lequel les germes sont disséminés dans toutes les parties de la terre et de l'espace qui l'environne, et se développent quand ils rencontrent des corps disposés à les retenir et à les faire croître. — *Panspermie atmosphérique*. Dérivé de cette doctrine qui considère beaucoup de maladies et toutes les fermentations comme dues à des *germes* existant dans l'atmosphère ou dans l'eau, et introduits dans les êtres vivants (Pasteur). Elle est confirmée par l'expérience dans la plupart des cas.

**PANSPERMIQUE.** adj. Qui concerne la panspermie.

**PANSPERMISTE.** s. m. Partisan de la panspermie.

**PANTAGOGUE.** adj. et s. m. [*pantagogus*, de πᾶς, tout, et ἄγειν, chasser, évacuer ; angl. *pantagogue*, it. et esp. *pantagogo*]. Synonyme de *panchymagogue*.

**PANTICOSA** (Espagne, Aragon). *Eaux indéterminées azotées*, tièdes, 27 à 29°. Altitude : 830 mètres.

**PANTOGAMIE.** s. f. [de πᾶς, tout, et γάμος, noce ; all. *ungebundene Geschlechtsbefriedigung*, angl. *pantogamy*, it. *pantogamia*, esp. *pantogamia*]. Mode de procréation dans lequel le mâle et la femelle s'accouplent indistinctement avec tous les individus du sexe contraire au leur, tant que le besoin de la production se fait sentir en eux.

**PANTOPHOBIE.** s. f. [παντοφοβία, de πᾶς, παντὸς, tout, et φοβεῖν, craindre ; all. *Furcht*, *Furchtsamkeit*, angl. *pantophoby*, it. et esp. *pantofobia*]. Crainte qui se manifeste au sujet de toute chose ; anxiété non motivée empêchant d'exécuter les actes les plus simples. C'est une forme de monomanie dite *lypémanie anxieuse*, *monomanie du scrupule*, *angoisse* ou *oppression morale*. V. MÉLANCOLIE.

**PANULÉ, ÉE.** adj. Se dit vulgairement des furoncles rendant la peau brune comme de la croûte de pain.

**PAO-PEREIRA.** V. GEISSOSPERMUM.

**PAPAÏNE.** s. f. Substance azotée extraite du papayer, et employée dans les mêmes cas que la pepsine, en vin, sirop, etc.

**PAPAVÉRINE.** s. f. [esp. *papaverina*]. Ancien nom de la *codéine*. — *Papavérine* ($C^{42}H^{21}AzO^{8}$). Alcaloïde de l'opium, insoluble dans l'eau, peu soluble à froid dans

l'alcool et l'éther, très soluble à chaud, cristallisable en prismes très blancs, coloré en bleu foncé par l'acide sulfurique concentré (Anderson), soluble dans cet acide sans coloration quand il est pur (Hesse). V. Opium.

**PAPAVÉRIQUE.** adj. [de *papaver*, pavot]. Qui se rapporte au pavot. — *Acide papavérique*. V. Rhéadique.

**PAPAYER.** s. m. [*carica*, all. *Melonenbaum*, angl. *papaw*, *papaya*, it. et esp. *papajo*]. Genre d'arbres de la famille des papayacées. — *Papayer commun* (*Carica papaya*, L.). Arbre des Moluques, propagé dans les Indes et aux Antilles, dont la tige donne un suc laiteux amer, très riche en substances azotées coagulables : quelques gouttes de ce suc mises dans l'eau attendrissent les viandes dures qu'on y fait séjourner pendant huit à dix heures ; les feuilles dont on les enveloppe produisent le même effet. — Le *Carica digitata*, Pœppig, de l'Amazone, a un suc vénéneux comme celui de l'upas. Le lait fourni par les fruits verts du papayer femelle (cette plante est dioïque) est un vermifuge énergique. Le lait s'administre *cuit* au bain-marie, à la dose d'une ou deux cuillerées à café pour un enfant de dix ans, et mélangé à une quantité égale d'huile de ricin. Si l'on négligeait de faire cuire le *lait de papayer* avant de l'administrer, il en résulterait des accidents mortels, par perforation du tube digestif (Desjardins).

**PAPIER.** s. m. [all. *Papier*, angl. *paper*, it. *carta*, esp. *papel*]. — *Papier antiasthmatique*. On a conseillé contre l'asthme les vapeurs d'un papier imprégné d'une dissolution de nitrate de potasse (*papier nitré*), et auquel on met le feu. On a conseillé encore, contre la même affection, les vapeurs d'un papier composé de pâte de carton gris, 120 grammes; azote de potasse, 75 grammes; poudre de belladone, de stramoine, de digitale, de sauge, āā 5 grammes ; poudre de myrrhe et d'oliban, āā 10 grammes. On incorpore ces poudres dans la pâte de carton, qu'on divise en trois plaques, et chaque plaque en douze carrés. — *Papier arsenical*. Arséniate de soude, 1 partie ; eau distillée, 30 ; imbibez avec cette solution une feuille de papier blanc, divisez en vingt carrés égaux, chacun contient 5 centigrammes d'arséniate (Codex). Ce papier se fume en aspirant la fumée. — *Papier à cautères*. Faites fondre : poix blanche, 450 grammes; cire jaune, 600 grammes; ajoutez térébenthine du mélèze, 100 grammes, et baume du Pérou, 20 grammes. Passez et étendez sur des bandes de papier. Divisez chaque bande en rectangles de $0^m,09$ sur $0^m,065$ (Codex). On l'emploie pour panser les cautères. — *Papier chimique*. Sparadrap fait avec des feuilles de papier enduites d'huile siccative, puis sur une de leurs faces d'emplâtre de minium. — *Papier Joseph*. Papier non collé, résistant, à filaments bien feutrés, servant à faire des filtres et des papiers réactifs. — *Papier médicamenté*. Topique préparé en appliquant sur du papier une substance adhésive, telle que des matières grasses chargées du principe vésicant des cantharides ou du garou, et associées à la cire, des résines, comme la thérébenthine, la résine élémi, le galipot. Ces substances sont étendues en couche mince, d'une manière uniforme, sur des bandes de papier préalablement lissées avec soin. — *Papier nitré*. V. Papier *antiasthmatique*. — *Papier parchemin*. La fulminose préparée avec un papier ordinaire non collé. Ce papier se conserve dans l'air humide, et ne s'altère pas par l'ébullition dans l'eau. Il a une ténacité égale aux trois quarts de celle du parchemin ordinaire et à cinq fois celle du papier ordinaire. Il est imperméable à l'eau, et sert de membrane dans les expériences de dialyse. — *Papier réactif*. Bandelette de papier Joseph teinte avec des solutions de couleurs végétales. Le *papier bleu de tournesol* rougit au contact des acides ; le *papier rouge de tournesol* est ramené au bleu par les alcalis. Le *papier de curcuma* est jaune : les alcalis le brunissent. Le *papier de dahlia*, d'un bleu violacé, est coloré en rouge par les acides et en vert par les alcalis. Le *papier d'acétate de plomb*, imprégné d'une solution concentrée de ce sel, noircit au contact de l'hydrogène sulfuré en formant un sulfure de plomb. — *Papier Rigolot*. V. Sinapisme. — *Papier sensible*. Papier rendu sensible à l'action de divers agents par l'imprégnation préalable d'une solution des sels d'argent, d'or, de platine, de palladium et d'iridium.

**PAPILLAIRE.** adj. [*papillaris*, all. *warzig*, angl. *papillar*, it. *papillare*, esp. *papilar*]. Qui a des papilles, qui a rapport aux papilles. — *Angine papillaire*. V. Angine *glanduleuse*. — *Corps papillaire*. L'ensemble des papilles cutanées et muqueuses. — *Muscles papillaires*, Les colonnes charnues de première espèce des ventricules du cœur. — *Tumeur papillaire*. Tumeur dont la surface présente une série d'élevures séparées par des dépressions, ressemblant plus ou moins à des papilles hypertrophiées. Ces tumeurs sont le plus souvent des sarcomes ou des épithéliomes et n'ont donc rien de commun avec la lésion décrite sous le nom de papillome.

**PAPILLE.** s. f. [*papilla*, θηλή, all. *Warze*, angl. *wart*, it. *papilla*, esp. *papila*] Nom donné à de petites éminences plus ou moins saillantes, coniques, qui s'élèvent de la surface du derme cutané et des membranes muqueuses à épithélium pavimenteux (particulièrement de la langue). Les *papilles* font partie du derme, dont elles occupent la région superficielle. Elles sont formées par le tissu dermique ; leur centre est parcouru, quand elles sont grosses, par des fibres conjonctives éparses et par quelques rares fibres élastiques minces, qui donnent un aspect strié à cette partie centrale ; leur hauteur varie de 30 à 300 μ. Leur intervalle est comblé par les couches épidermiques. Elles se subdivisent en : 1° *papilles simples*, régulièrement coniques ou arrondies, renflées ou non au sommet; 2° *papilles composées*, qui ont une base plus ou moins large portant plusieurs papilles simples. On les rencontre à la paume des mains et à la plante des pieds, où elles sont très développées et disposées en séries parallèles, à la face antérieure des doigts, au mamelon, à la face supérieure de la pointe de la langue, au gland, et sur les autres muqueuses à épithélium pavimenteux. Quant à la structure, elles se divisent en : A. *Papilles nerveuses* ou *à corpuscules du tact* (V. Corpuscule), lesquelles ne se voient qu'à la paume des mains, de la plante du pied, des faces antérieure et latérale (rarement dorsale) des doigts, du poignet, à la partie rose des lèvres, et à la pointe de la langue. Elles sont *simples* ou *composées*. — B. *Papilles vasculaires*. Ce sont les plus nombreuses. A la peau, où elles sont mêlées aux précédentes, elles se rencontrent seules dans les points où les autres n'existent pas ; elles renferment généralement de une à trois anses vasculaires, et davantage dans les grandes papilles de la *matrice* des ongles, des sabots et des cornes des mammifères; elles ne renferment pas de corpuscules du tact. Elles se rencontrent dans la muqueuse de l'urètre, du vagin, des lèvres, du col utérin, de la vulve, du gland, du prépuce, des lèvres, gencives, voûte palatine, œsophage et conjonctive, toutes muqueuses à épithélium pavimenteux où elles existent sans être accompagnées de papilles nerveuses, et sont *simples* ou *composées*. Souvent une papille nerveuse est soudée, dans une partie ou dans la totalité de sa longueur, à une papille vasculaire, ce qui peut faire croire à la vascularité des papilles nerveuses ; mais au-dessous du *corpuscule* du tact il n'y a pas de vaisseaux, ou tout au plus une anse s'avance un peu à la base de la papille. — *Papille optique*. V. Ophtalmoscope, Optique (*Nerf*), Rétine et Vision. — *Atrophie de la papille optique*. V. Optique (*Atrophie du nerf*). — *Papilles du rein*. V. Rein.

**PAPILLEUX, EUSE.** adj. Qui est chargé de papilles.

**PAPILLIFORME.** adj. Qui a l'aspect de papilles.

**PAPILLITE.** s. f. Inflammation de l'extrémité oculaire du nerf optique. V. OPTIQUE (*Nerf*). ‖ On a donné aussi ce nom à l'inflammation des papilles de la langue avec formation de petites ulcérations.

**PAPILLOME.** s. m. Lésion considérée longtemps comme une tumeur, dont elle a gardé la désinence, et constituée simplement par l'hypertrophie des papilles simples ou composées; elle est d'origine inflammatoire, comme le montre l'abondance des éléments embryonnaires au début de sa formation; plus tard le corps de la papille est occupé par du tissu conjonctif adulte qui peut prendre assez d'importance pour que Virchow ait voulu ranger ces productions parmi les fibromes, et par des anses vasculaires de nombre et de calibre variables. Tantôt le papillome est recouvert par un épithélium pavimenteux (*papillome corné*); tantôt par un épithélium de la même nature que celle de la muqueuse sur laquelle il repose (*papillome muqueux*) (Cornil et Ranvier) : à la première variété répondent les *cornes*, *cors* et *verrues*; la seconde peut se rencontrer sur la plupart des muqueuses, dans la bouche, le larynx, l'estomac, l'intestin, la vessie, l'urètre, et a son type dans les excroissances des organes génitaux connues sous le nom de *choux-fleurs* et de *condylomes*. Le papillome simple siège le plus souvent aux mains ou aux avant-bras et se rencontre chez des individus exposés par leur profession à manipuler des substances irritantes. Le début est marqué par l'apparition d'une petite excroissance, suivie d'autres qui forment bientôt une plaque à surface granuleuse, fissurée, recouverte de croûtes. Le diagnostic avec la tuberculose verruqueuse et le tubercule anatomique est toujours difficile. Le traitement consiste dans le raclage ou la cautérisation au thermocautère. Les papillomes vénériens sont plus connus sous le nom de *végétations* (V. ce mot).

**PAPIN** (chimiste et physicien français, 1647-1710). — *Marmite de Papin*. V. DIGESTEUR.

**PAPULATION.** s. f. Production de papules dans le cours de quelques maladies éruptives.

**PAPULE.** s. f. [*papula*, all. *Papel*, angl. *papula*, *pimple*, it. et esp. *papula*]. Lésion élémentaire de la peau caractérisée par une petite élevure solide, c'est-à-dire ne contenant pas de pus comme les pustules, ni de sérosité comme les vésicules, se terminant le plus souvent par desquamation, qui caractérise le lichen, le strophulus, etc. Les papules résultent de l'augmentation de volume circonscrite de la couche papillaire du derme, qui soulève l'épiderme à ce niveau, et de l'hypergenèse des cellules épithéliales de la couche de Malpighi au même niveau.

**PAPULEUX, EUSE.** adj. [all. *papulös*, angl. *papulose*, esp. *papuloso*]. Qui a rapport aux papules.

**PAPYRACÉ, ÉE.** adj. [*papyraceus*, de *papyrus*, papier; all. *papierartig*, angl. *papyraceous*, it. et esp. *papiraceo*]. Qui est mince et sec comme du papier. — *Os papyracé*. L'un des noms de l'ethmoïde, et en particulier de *sa lame externe, plane ou papyracée*.

**PAPYRINE.** s. f. [*papier parchemin*, *parchemin végétal*]. La *fulminose*.

**PARA-APPENDICITE.** s. f. Péritonite circonscrite limitée au voisinage de l'appendice et sans lésion de cet organe.

**PARABANIQUE.** adj. — *Acide parabanique* (*oxalylurée*) [all. *Parabansäure*, angl. *parabanic acid*, it. et esp. *acido parabanico*] ($C^6H^2Az^2O^6$ et en atomes $C^3H^2Az^2O^3$). Produit de décomposition de l'acide urique par l'acide nitrique. Cristallisable en prismes, incolore; saveur très acide; soluble dans l'eau et dans l'alcool; fusible, volatil en partie sans décomposition, une partie se transforme en acide prussique.

**PARABIOSE.** s. f. — *Parabiose des nerfs*. Série de modifications déterminées dans un nerf par les excitants appliqués avec une certaine intensité et une certaine durée avant d'abolir ses fonctions. Ces modifications se manifestent par trois stades successifs : 1° le stade de transformation du rythme des irritations appliquées au nerf; 2° le stade paradoxal où la conductibilité des impressions fortes est suspendue, celle des impressions faibles étant encore possible : 3° le stade inhibitoire, caractérisé par l'action déprimante des ondes d'excitations nées en des points normaux du nerf. Au moment de la restitution des fonctions, les stades se succèdent dans l'ordre inverse (Wedensky).

**PARABLASTE.** adj. [de παρὰ, indiquant changement, et βλαστὸς, germe] (Eisenmann). Se dit de maladies qui s'accompagnent de changements anatomiques dans les tissus, telles que les exanthèmes, etc. ‖ Pris substantivement, ce terme a servi à His pour désigner une ébauche périphérique primitivement située en dehors de l'embryon, et qui pénétrerait au cours du développement dans l'aire embryonnaire entre les tissus archiblastiques; le parablaste donnerait naissance au tissu conjonctif, au sang et aux endothéliums vasculaires. Cette théorie du parablaste de His n'a pas été admise par la plupart des embryologistes et a fait place à la théorie du cœlome d'Hertwig.

**PARABOLAIN.** s. m. [*parabolanus*, all. *Parobolane*, angl. *parabolan*, it. *parabolano*, esp. *parabolano*]. Autrefois celui qui se consacrait au service des malades dans les hôpitaux. Ce nom, dérivé de παράβολος, hardi, avait été donné à cause des dangers de cette profession.

**PARACASÉINE.** s. f. Substance qui prend naissance par dédoublement de la caséine du lait sous l'influence de la présure; elle donne, avec les sels de calcium du lait, un coagulum de paracaséinate basique de calcium qui entraîne les globules graisseux.

**PARACELSISTES.** s. m. pl. Partisans de Paracelse, qui attaqua vivement le galénisme, et donna aux remèdes minéraux une plus grande part qu'on ne faisait avant lui.

**PARACENTÈSE.** s. f. [*paracentesis*, παρακέντησις, de παρὰ, à travers, et κεντεῖν, piquer; all. *Durchstisch*, *Anstechen*, *Abzapfen*, *Punktion*, angl. *paracentesis*, *tapping*, it. *paracentesi*, esp. *paracentesis*]. En général, opération par laquelle on fait une ouverture à une partie quelconque du corps, pour évacuer un liquide épanché. — *Paracentèse abdominale*. Ponction faite à l'abdomen pour évacuer la sérosité accumulée en cas d'ascite. On pratique cette opération avec un trocart de 13 à 16 centimètres de longueur, préalablement stérilisé. Les chirurgiens varient sur le point des parois abdominales où l'on doit plonger l'instrument : on opère ordinairement sur le milieu d'une ligne qui s'étendrait de l'ombilic à l'épine iliaque antérieure supérieure. On prend les téguments soigneusement aseptisés avec le pouce et l'index de la main gauche, et l'on enfonce d'un seul coup le trocart, en le tenant de manière que le manche appuie contre la paume de la main droite, et que la tige soit soutenue par les trois premiers doigts. Lorsque l'instrument a pénétré dans la collection, ce que l'on connaît par le sentiment d'une résistance vaincue, on prend la canule avec le pouce et l'index de la main gauche, et l'on enfonce un peu plus pendant que, de l'autre main, on retire le poinçon. La sérosité s'écoule pendant qu'on exerce une douce pression sur l'abdomen, en même temps que l'on soutient la canule dont on incline successivement l'extrémité en tous les sens. On la retire ensuite doucement avec la main droite, et l'on recouvre la piqûre avec un morceau d'ouate hydrophile recouverte de collodion. On garnit alors le ventre de serviettes soutenues par un bandage de corps suffisamment serré, qu'on resserre encore lorsqu'il se relâche, et dont il est bon de continuer pendant longtemps l'usage. Les accidents possibles sont l'hémorragie dans le cas de blessure d'un gros vaisseau, accident très rare quand on a fait la ponction

au lieu d'élection, et la péritonite qui est sûrement évitée quand on a pris toutes les précautions d'asepsie nécessaires. — *Paracentèse de la cornée.* Ponction qu'on pratique en cas d'abcès de la cornée, d'hydrophtalmie, d'hypopyon, d'empyésis. Elle se fait avec une aiguille à cataracte qu'on fait pénétrer dans la chambre antérieure en attaquant la membrane près de sa circonférence. L'instrument, conduit dans une direction parallèle à celle de l'iris, qu'il ne doit pas intéresser, exécute sur son axe, après 2 millimètres au plus de trajet, un mouvement de rotation qui écarte les lèvres de la plaie, et le contenu de la chambre antérieure s'échappe. A mesure que celle-ci se vide, l'iris tombe en avant et s'applique sur la cornée. Si l'on juge convenable de vider de nouveau la chambre antérieure, on attend une ou deux minutes, et comme, après ce temps, elle est déjà remplie, on introduit un petit stylet d'argent dans la plaie, pour en écarter les lèvres et donner une nouvelle issue au liquide. Dans les ophtalmies intenses, l'œil, entouré d'une membrane fibreuse peu élastique, la sclérotique, résiste à la pression de dedans en dehors, et la cornée est le seul point où en vont aboutir les effets : c'est alors qu'elle s'enflamme, se ramollit, s'ulcère, si l'on ne fait cesser la pression au moyen de la ponction. — *Paracentèse du péricarde.* Proposée par Sénac, pratiquée pour la première fois en 1840 par Schuh, elle est indiquée dans les cas où l'abondance d'un épanchement de sérosité dans le péricarde devient menaçant pour la vie (Trousseau, Aran, Jobert). La ponction doit être pratiquée le long du bord gauche du sternum dans le cinquième espace intercostal; la perforation du sternum est au moins inutile. L'opération peut être faite, soit par ponction directe avec le trocart, soit par incision avec le bistouri, soit par le procédé mixte d'une incision des couches superficielles et d'une ponction des parties sous-jacentes. La canule, introduite dans le péricarde, reste à demeure jusqu'à ce que l'écoulement s'arrête de lui-même; on referme la plaie avec de l'ouate hydrophile recouverte de collodion maintenu par un bandage de corps. Les instruments usités pour la thoracentèse conviennent mieux que tous les autres. — *Pa acentèse de la poitrine.* V. Thoracocentèse.

**PARACENTRAL, ALE.** adj. [de παρὰ, à côté, et *central*]. Qui est à côté du centre. — *Lobe* ou *lobule paracentral du cerveau* (fig. 527 : C, circonvolution du corps calleux; F, lobe frontal ; P, lobe pariétal ; O, lobe occipital; T, lobe temporal). Petit lobe de forme quadrilatère situé à la partie supérieure de la face interne de chaque hémisphère du cerveau, près du centre de cette face, et limité en bas par un sillon (calloso-marginal) qui le sépare de la circonvolution du corps calleux, en arrière par le prolongement postérieur de ce sillon, en avant par un autre sillon peu profond qui marque la partie interne de la circonvolution frontale ascendante. Il représente la partie interne des deux circonvolutions ascendantes (Charcot).

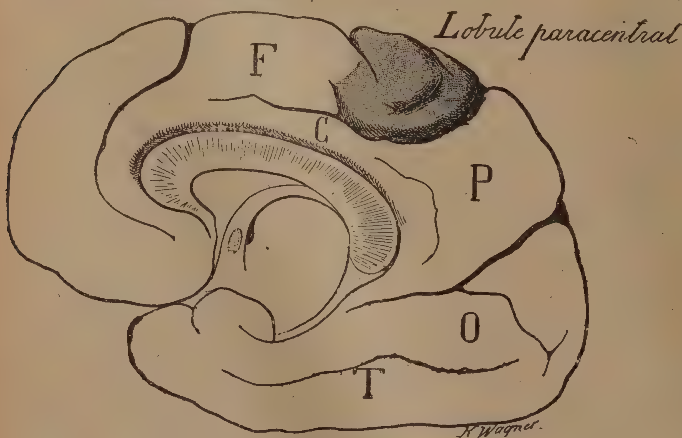


Fig. 527. — Face interne de l'hémisphère cérébral.

**PARACÉPHALE.** s. m. [de παρὰ, préposition qui indique un vice, un défaut, et κεφαλή, tête ; esp. *paracefalo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres qui ont la tête mal conformée, mais volumineuse, une face distincte, avec une bouche et des organes sensoriaux rudimentaires, et des membres thoraciques.

**PARACÉPHALIEN, IENNE.** adj. et s. [esp. *paracefalico*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Famille de monstres dont le corps, dans presque toutes ses régions, s'écarte manifestement de la symétrie normale ; dont les membres sont très imparfaits, soit seulement quant à la forme ou aux proportions, soit quant au nombre des doigts; chez lesquels il y a absence d'une très grande partie des viscères thoraciques et abdominaux, et qui, surtout, ont une tête imparfaite, mais apparente à l'extérieur.

**PARACHOLIE.** s. f. [de παρὰ, préposition qui indique un vice, et χολή, bile]. Trouble de la sécrétion biliaire, aboutissant au passage de la bile dans les espaces lymphatiques (Pick).

**PARACMASTIQUE.** adj. [de παρὰ, indiquant diminution, et *acmastique.* V. Acmastique.

**PARACOLIBACILLE.** s. m. Bacille très voisin du *Bacillus coli communis*, mais s'en éloignant par l'absence de quelques caractères (Gilbert). Les paracolicabilles se rattachent à cinq types principaux : celui du premier type diffère du *Bacterium coli commune* par son immobilité. Il présente d'ailleurs deux variétés : l'une donne sur la gélatine des colonies épaisses, blanc jaunâtre, et sur la pomme de terre de nombreuses bulles de gaz ; cette *variété opaque* n'est autre que le *bacille lactique*, décrit par Pasteur dès 1857, étudié ensuite par Hueppe, puis par Escherich, sous le nom de *Bacillus lactis aerogenes* ; l'autre donne sur la gélatine des colonies minces et bleutées ; à cette *variété transparente* se rattache le *bacille d'endocardite* de Gilbert et Lion. Le *paracolibacille du deuxième type* se distingue du collibacille par son impuissance à engendrer de l'indol (Achard et Renault, Gilbert et Lion); celui du *troisième type*, par son défaut d'action sur la lactose (Gilbert et Lion) ; celui du *quatrième type*, par la privation de deux des qualités du bacille, à savoir par son immobilité et son inaptitude à produire de l'indol (Gilbert et Lion) ; enfin, celui du *cinquième type*, par l'absence de trois des propriétés du colibacille, c'est-à-dire par son immobilité, par son incapacité à faire de l'indol et par son inaction sur la lactose (Gilbert et Lion). Comme le colibacille, les paracolibacilles donnent naissance à des substances toxiques : mais celles qu'engendrent les variétés du premier type ont été seules étudiées par Gilbert et Lion, Wurtz et Leudet, Denis et Brion.

**PARACOUSIE.** s. f. [*paracusis*, de παρακούειν, entendre mal ; all. *Ohrentönen*, *Falschhören*, it. et esp. *paracusis*]. D'une façon générale, audition anormale. || Bourdonnement ou tintement d'oreille, qui précède souvent la surdité. V. Bourdonnement. || Perception inexacte de sons. || *Paracousie double.* Anomalie dans la perception des sons, qui pro-

duisent une impression discordante sur les deux oreilles, anomalie qui est à l'ouïe ce que le strabisme est à la vue. — *Paracousie de Weber.* Trouble de l'audition reconnu au moyen de l'épreuve du diapason V. WEBER. — *Paracousie de Willis.* Trouble de l'audition caractérisé par une diminution dans les conditions ordinaires et son exaltation dans les milieux en trépidation ; c'est ainsi que certains sourds entendent mieux qu'une personne normale dans une voiture roulant sur le pavé.

**PARACUELLOS DE JILOCA** (Espagne). *Eaux chlorurées sodiques,* froides, 16 à 18°. Établissement : 15 juin au 30 septembre.

**PARACYÉSIE.** s. f. [de παρὰ, préposition qui indique un vice, une défectuosité, et κύησις, grossesse ; it. et esp. *paraciesa*]. Grossesse intra-utérine.

**PARACYNANCIE.** s. f. Amygdalite anormale.

**PARAD** (Hongrie). *Eaux ferrugineuses sulfatées et bicarbonatées,* froides, 11° ; très riches en fer.

**PARADIDYME.** s. m. [de παρὰ, à côté, et δίδυμος, testicule] (Waldeyer) [*corps innominé,* Giraldès]. Petit corps long de quelques millimètres, composé de tubes ramifiés, qu'on trouve à la partie interne de la tête de l'épididyme, et qui est un vestige du corps de Wolff. V. CORPS.

**PARADOXAL, E.** adj. Se dit d'un symptôme qui paraît en contradiction avec les autres ou avec une loi physiologique. V. PERCUSSION, POULS.

**PARAÉLECTRONOMIQUE.** adj. — *Couche paraélectronomique.* V. ÉLECTROGENÈSE.

**PARAFFINE.** s. f. [de *parum affinis,* qui a peu d'affinité ; all. *Parafin,* angl. *paraffine,* it. et esp.. *parafina*]. Carbure d'hydrogène, incolore, cristallin, dur, de nature grasse, inodore, insipide, qu'on obtient parmi les produits de la distillation du goudron de bois ou de houille, des schistes bitumineux, de la cire, etc. Suivant son origine, elle est fusible entre 45° et 65° en un liquide blanc qui se volatilise sans résidu. Elle bout à 300°. Elle brûle très bien. Elle est soluble dans l'éther, l'huile de térébenthine, le naphte, moins dans l'alcool, pas dans l'eau. On l'emploie en histologie pour faire des inclusions (V. INCLUSION), et parfois aussi en chirurgie pour confectionner des appareils inamovibles.

**PARAFIBRINE.** s. f. (Polli). Modification hypothétique de la fibrine, formée dans certaines conditions morbides.

**PARAFORME.** s. m. (en atomes, $C^6H^6O^6$) (*trioxyméthylène, triformol, aldéhyde formique polymérisé*). Substance blanche, cristalline, insoluble dans l'eau, obtenue en chauffant la solution aqueuse de formaldéhyde. Elle a été préconisée comme antiseptique intestinal en cachets de 0gr,10 ; à la dose de 3 à 5 grammes elle a une action purgative ; absorbée en moindre quantité, elle provoquerait plutôt la constipation. On l'emploie aussi comme antiseptique pour les pansements, en poudre ou en solution aqueuse au millième. Enfin les vapeurs de paraforme peuvent servir à désinfecter les appartements ; pour cela, on fait une pâte avec du chlorure de calcium et un peu d'eau, et on étend cette pâte sur des bandelettes qu'on suspend dans la pièce à désinfecter.

**PARAGÉNÉSIE.** s. f. [de παρὰ, à côté, et γένεσις, génération]. L'hybridité collatérale (Broca). Les métis sont stériles entre eux, mais sont fertiles si on les accouple avec des individus de l'une ou l'autre race mère.

**PARAGEUSTIE.** s. f. [*parageustia,* de παρὰ, qui indique une défectuosité, et γεῦσις, goût, γευτὸς, goûté ; it. *parageusia,* esp. *parageustia*]. Perversion du sens du goût.

**PARAGLOBULINE.** s. f. Globuline existant dans le sérum sanguin (d'où son nom de sérum-globuline), la lymphe, le chyle, les épanchements péritonéaux, péricardiques, pleuraux, etc. ; c'est la substance fibrinoplastique de Schmidt. On l'obtient en ajoutant à du sérum sanguin la moitié de son volume d'une solution saturée de sulfate d'ammonium, ou en le saturant de chlorure de sodium ; la paraglobuline se précipite et on la purifie en la dissolvant dans une solution étendue de chlorure de sodium et la précipitant ensuite de nouveau par l'addition d'une plus grande quantité de ce sel. La paraglobuline est, en effet, insoluble dans l'eau, et soluble dans les solutions étendues de sel marin (2 à 10 p. 100) ; cette solution est coagulée par la chaleur et précipitée à froid par la dialyse, par saturation de chlorure de sodium ou de sulfate de magnésium. La paraglobuline est soluble aussi dans les alcalis très étendus, dans les sels à réaction alcaline, dans l'eau saturée d'oxygène ou d'anhydride carbonique.

**PARAGLOSSE.** s. f. [*paraglossa,* de παρὰ, qui indique une défectuosité, et γλῶσσα, langue ; all. *Zungenvorfall,* angl. *paraglossa,* it. *paraglossa,* esp. *paraglosa*]. La macroglossie.

**PARAGNATHE.** adj. et s. [de παρὰ, à côté, et γνάθος, mâchoire]. Genre de monstres doubles polygnathiens.

**PARAGOMPHOSE.** s. f. [de παρὰ, entre, et γομφόω, je cloue ; all et angl. *Paragomphosis,* it. *paragomfosi,* esp. *paragomfosis*]. Synonyme d'*enclavement.*

**PARAGRAPHIE.** s. f. [de παρὰ, qui indique une défectuosité, et γράφειν, écrire] (Kussmaul). Variété d'agraphie dans laquelle le malade peut écrire, mais substitue au mot juste un mot sans signification dans la phrase, ou même sans signification aucune. La paragraphie se rencontre, comme la paraphasie et la jargonaphasie, dans l'aphasie sensorielle.

**PARAGUAY-ROUX.** s. m. V. CRESSON *de Para.*

**PARAKAKODYLE.** s. m. — *Oxyde de parakakodyle* ($C^4H^6AsO$). Corps obtenu par oxydation de l'oxyde de kakodyle. Il ressemble à celui-ci, mais ne fume pas à l'air et se transforme difficilement en acide kakodylique.

**PARAKINÉSIE.** s. f. [de παρὰ, indiquant une défectuosité et κίνησις, mouvement]. Absence de coordination dans les mouvements.

**PARALACTIQUE.** adj. V. SARCOLACTIQUE.

**PARALALIE.** s. f. [de παρὰ, qui indique une défectuosité, et λαλεῖν, parler] (Lordat, 1843). Disparition temporaire ou permanente de la faculté d'expression orale, caractérisée par la conservation de l'exercice interne de la pensée, de la formation et de la combinaison des idées, avec impossibilité de trouver les mots destinés à les exprimer, de coordonner ceux qui sont encore articulés et qui le sont en dehors de tout rapport de leur valeur avec les idées du malade et les événements du dehors.

**PARALAMPSIE.** s. f. [*paralampsis,* παράλαμψις, de παράλαμπειν, jeter peu de lumière ; all. *perlmutterartiger Hornhautfleck,* angl. *paralampsis,* it. *paralampsi,* esp. *paralampsia*]. Variété de l'*albugo* dite aussi *perle.*

**PARALBUMINE.** s. f. [all. *Paralbumin,* angl. *paralbumine,* it. et esp. *paralbumine*] (Scherer, 1852). Matière azotée et sulfurée trouvée dans le liquide des kystes de l'ovaire avec l'albumine proprement dite, et incomplètement coagulée par la coction ou l'addition d'acide acétique. Additionnée d'alcool, elle se précipite en flocons granuleux, qui, laissés deux jours en présence de ce liquide, et filtrés, sont complètement dissous par l'eau à 35° au bout de deux heures de contact. Le sulfate de magnésie ne la précipite pas. Elle se distingue de la caséine parce qu'elle n'est pas coagulée par l'acide acétique froid.

**PARALDÉHYDE.** s. f. (en atomes, $C^4H^4O^2$). Synonyme : *elaldéhyde.* Liquide incolore, neutre, à odeur éthérée spéciale, d'une saveur brûlante, solidifiable à + 12°, soluble dans huit fois son poids d'eau froide, et miscible à l'alcool et à l'éther. Il est doué de propriétés hypnotiques. On l'emploie à la dose de 2 à 4 grammes en une fois en élixir, lavement, potion, solution.

**PARALEXIE.** s. f. [de παρὰ, et λέγειν, parler, lire à haute voix]. Trouble de la faculté de lire les mots, dans lequel le malade substitue des mots dépourvus de sens à ceux du texte.

**PARALLAXE.** s. f. [*parallaxis*, παράλλαξις, différence, de παραλλάττειν, changer; esp. *paralaxe*]. En chirurgie, déplacement des deux fragments d'un os rompu, qui chevauchent l'un sur l'autre.

**PARALLÉLOKINESIE.** s. . (Pick). Phénomène observé dans l'hémiplégie hystérique : la malade reproduit avec le membre paralysé les mouvements passifs que l'on fait exécuter au membre sain. Ce phénomène aurait été aussi rencontré par Anton dans des lésions localisées à la zone motrice ; il serait aux paralysies motrices ce que l'aphasie transcorticale est à l'aphasie de Broca.

**PARALYSÉ, ÉE.** adj. et s. Qui est atteint de paralysie. — *Paralysé général.* Expression employée fréquemment pour désigner un sujet atteint de paralysie générale.

**PARALYSEUR.** adj. Qui paralyse. — *Nerf paralyseur.* V. VASO-MOTEUR.

**PARALYSIE.** s. f. [*paralysis*, παράλυσις, de παραλύειν, délier, relâcher; all. *Lahmung*, *Schlag*, angl. *palsy*, it. *paralisia*, esp. *paralisis*]. Diminution considérable ou abolition de la motricité volontaire ou involontaire, se manifestant par la cessation des contractions des muscles de la vie animale ou de la vie végétative. Cette diminution ou cette abolition peut dépendre d'une lésion matérielle du neurone moteur, elle est dite alors organique ; elle peut aussi être liée à des troubles purement dynamiques de ce neurone ; elle est dite alors fonctionnelle, *sine materia*, et est le plus souvent un symptôme de l'hystérie. La lésion peut porter sur un point quelconque du neurone, au niveau du cerveau, de la moelle ou des nerfs périphériques. Les symptômes varient naturellement avec la localisation. La diminution ou l'abolition de la *sensibilité* ou paralysie de la sensibilité, est plus souvent appelée *anesthésie*. — La *paralysie* du mouvement est appelée *hémiplégie*, quand elle occupe tout un côté du corps ; *paraplégie*, quand elle en affecte la moitié inférieure ; *monoplégie*, quand un seul membre est intéressé ; *diplégie* ou *hémiplégie bilatérale* quand les deux moitiés du corps sont prises ; quelquefois elle est bornée aux nerfs de quelques muscles (*paralysie locale*). Le traitement de la paralysie consiste d'abord dans l'éloignement de la cause qui lui a donné naissance ; parfois cette cause, comme la syphilis, par exemple, nécessite un traitement spécifique qui peut à lui seul faire disparaître tous les accidents; dans l'hystérie, il faudra avoir recours au traitement psychique. Localement on emploiera les frictions excitantes, le massage, les douches, les bains de vapeur simples ou aromatiques, et surtout l'électricité localisée. V. HÉMIPLÉGIE et PARAPLÉGIE. — *Paralysie agitante* [*maladie de Parkinson*, angl. *shaking paralysis*, Parkinson, 1817; *synclonus ballismus*, Mason Good ; *paralysis agitans* ; all. *Schüttellähmung*]. Maladie de l'âge adulte, dont le début est ordinairement lent et insidieux : le malade accuse d'abord un léger sentiment de faiblesse générale, en même temps qu'une tendance à trembler avec les mains, les bras, la tête, et plus tard avec les membres inférieurs. Ces symptômes augmentent progressivement d'intensité : au bout d'un temps variable, quelques mois, un an, les parties jusque-là épargnées étant à leur tour envahies, le corps tout entier est agité et continuellement secoué ; les mouvements ont perdu leur précision, au point que les malades peuvent à peine tenir une plume, manger, etc. L'influence de la volonté arrête momentanément les oscillations morbides, mais celles-ci reprennent aussitôt. Leur force est telle, qu'il est souvent difficile de les faire cesser en maintenant avec les mains les membres agités, et quelquefois il semble que le tremblement augmente dans d'autres parties. En même temps il y a de la raideur musculaire (Charcot) qui détermine un facies caractéristique (V. FACIES). La marche devient de plus en plus difficile, et elle s'accompagne de la propulsion involontaire et irrésistible du tronc en avant : le malade se porte sur la partie antérieure du pied et sur les orteils et prend involontairement le pas de course ; parfois la rétropulsion se joint à la propulsion ; la marche devient tout à fait impraticable. Enfin un jour arrive où l'agitation des membres se continue même pendant le sommeil ; et, à la longue, les organes qui président à la mastication et à l'articulation des sons deviennent incapables de remplir leurs fonctions ; les malades peuvent à peine manger, ils bégayent, la salive s'écoule involontairement de la bouche, la déglutition ne s'effectue qu'avec peine, et les matières fécales ne sont rendues qu'avec une extrême difficulté. Puis surviennent un amaigrissement rapide, la perte des forces, la paralysie des organes de la déglutition, les évacuations involontaires, le délire et la mort. Les causes de la paralysie agitante sont le plus souvent des émotions morales vives, parfois l'irritation des nerfs périphériques consécutive à un traumatisme (Charcot), ou le froid humide. Le traitement n'est guère déterminé ; des frictions, des bains chauds sont utiles, ainsi que l'électricité et l'iodure de potassium. — *Paralysie des aliénés.* V. PARALYSIE *générale*. — *Paralysie alterne* ou *dimidiée*. V. HÉMIPLÉGIE. — *Paralysie amyotrophique*. V. ATROPHIE *musculaire progressive*. — *Paralysie ascendante*. Celle qui résulte d'une lésion de la moelle s'étendant de bas en haut, et qui, d'abord limitée aux extrémités inférieures, se propage aux supérieures et au thorax. — *Paralysie ascendante aiguë* [*maladie de Landry*]. Paralysie à marche rapide à laquelle on conserve le nom de l'auteur qui l'a décrite le premier, faute surtout de bien connaître les lésions anatomiques qui lui donnent naissance. Ces lésions portent soit sur la moelle épinière, soit sur les nerfs périphériques. La moelle présente une vascularisation exagérée ; les méninges sont congestionnées ; à l'examen microscopique on trouve une endopérivascularite pouvant aboutir à la thrombose ; enfin la méthode de Nissl révèle des modifications multiples dans les cellules. Mais la moelle n'est pas toujours prise à un degré aussi avancé ; alors on trouve des lésions nerveuses ; aussi doit-on considérer actuellement la maladie de Landry comme une affection du neurone moteur périphérique qui est frappé, suivant les cas, dans la cellule d'origine ou dans le prolongement cylindraxile. Le début de la maladie est variable ; il est ordinairement accompagné de fièvre et de symptômes généraux ; en même temps on note l'apparition presque subite d'un affaiblissement, puis d'une disparition complète de la motricité dans les membres inférieurs, parfois des douleurs vives ; cette paralysie s'étend rapidement aux muscles des membres thoraciques, puis à ceux du thorax, et est promptement suivie de l'abolition de la contractilité électrique de ces muscles ; la sensibilité est ordinairement diminuée ; rarement il y a incontinence de l'urine et des matières fécales, ce qui doit faire penser à une forme poliomyélitique ; enfin la mort survient au bout de six à douze jours, par paralysie du diaphragme et asphyxie, sans que l'intelligence ait été diminuée. Cette affection peut apparaître au cours d'une maladie infectieuse, variole, grippe ; elle peut être aussi primitive ; en tout cas elle est due à des agents microbiens variés et on a rencontré le pneumocoque, le streptocoque, le méningocoque et différents bacilles. — *Paralysie asphyxique.* Suspension des facultés intellectuelles, des mouvements volontaires, de la sensibilité cutanée, des mouvements de la respiration, de ceux de l'iris, enfin de ceux du cœur, que détermine successivement l'asphyxie. Le retour de ces

actes s'opère en sens inverse : les derniers paralysés reparaissent les premiers. Les contractions du cœur ne cessent jamais subitement : elles s'accélèrent d'abord, puis se ralentissent progressivement, deviennent rares et cessent. La paralysie des pupilles se manifeste par une dilatation progressive; la cessation des contractions du cœur n'arrive que quelques instants après leur dilatation complète, souvent précédée de quatre à cinq grands mouvements inspiratoires qui, depuis quelques instants, étaient suspendus, et lorsque depuis assez longtemps il y a résolution complète des muscles des membres. — *Paralysie atrophique*. V. Atrophie *musculaire*. — *Paralysie bulbaire*. V. Paralysie *labio-glosso-laryngée*. — *Paralysie choréique*. V. Chorée. — *Paralysies consécutives aux maladies aiguës*. Paralysies plus ou moins étendues qu'on observe pendant la convalescence de la fièvre typhoïde, de la variole, etc. — *Paralysie diphtéritique* [all. *diphtheritische Lähmung*, angl. *diphtheritic paralysis*, it. *paralysi difteritica*]. Paralysie consécutive à la diphtérie, dont la première mention se trouve dans les œuvres d'Hippocrate (V. Épidémie *de Périnthe*), et qui consiste dans une paralysie des muscles des membres et du tronc, du voile du palais et du pharynx, succédant à une diphtérie cutanée, ou à une affection diphtéritique de la gorge (angine couenneuse ou croup). Elle est due à la toxine diphtérique, et on a pu reproduire avec cette toxine des paralysies chez les animaux. Le malade éprouve de la gêne pour avaler et pour parler; les boissons sortent par le nez ou pénètrent dans le larynx. Le plus souvent la paralysie reste limitée au voile du palais ; mais parfois on voit survenir au bout de quelque temps de l'engourdissement dans les membres inférieurs et supérieurs, avec affaiblissement dans la contractilité musculaire des membres, qui peut atteindre le tronc et même le diaphragme. Cet affaiblissement rend la marche pénible, mais le malade est rarement forcé de s'aliter ; plus souvent c'est la musculature interne de l'œil qui est prise, donnant une paralysie de l'accommodation. La durée est de plusieurs mois. Le traitement consiste dans l'emploi des moyens usités contre la paralysie en général (électricité, strychnine), et, en outre, dans l'administration des analeptiques, des ferrugineux, du quinquina, etc. — *Paralysie de l'enfance* [*paralysie essentielle, infantile, myogénique, spinale, atrophique, myélite antérieure aiguë*]. Maladie dans laquelle on observe, du côté du système nerveux, une lésion primitive de la moelle épinière, siégeant dans les parties de cet organe qui président à la motilité, et consistant dans l'atrophie des cellules nerveuses des cornes antérieures et de ces cornes elles-mêmes, qui résulte de l'inflammation primitive de ces cellules (Charcot, Parrot) ou de la névroglie (Roger, Damaschino) : la sclérose des cordons latéraux peut en être la suite. Du côté des organes de la locomotion (fig. 528), on observe une altération consécutive des muscles paralysés, qui consiste, soit dans une atrophie simple ou granuleuse avec destruction successive des éléments musculaires, soit dans une atrophie avec production de tissu graisseux. La maladie se rencontre surtout chez les enfants de un à deux ans, mais peut être observée plus tard. Elle débute ordinairement avec de la fièvre et des phénomènes généraux rappelant la période d'invasion des maladies infectieuses. Puis apparaît une paralysie plus ou moins complète et généralisée. Dans une troisième période, les phénomènes paralytiques régressent et se localisent sur un certain nombre de muscles : enfin, la dernière période est marquée par l'atrophie des muscles atteints. La paralysie de certains muscles est le fait primordial ; vient ensuite l'atrophie. Il y a prédominance des muscles antagonistes, complètement ou relativement sains ; prédominance d'abord active, physiologique, ensuite passive, par rétraction ou raccourcissement permanent du muscle. Il y a entraînement des parties des membres qui obéissent à l'action non contre-balancée des muscles sains dans des situations vicieuses permanentes, d'où les déformations et difformités consécutives à la paralysie de l'enfance et qu'on retrouve plus ou moins accrues sur les adultes (pieds bots, etc.). Parfois, chez l'enfant, il y a en même temps arrêt de développement des os. Les différents modes de traitement sont : au début, les révulsifs, les antiphlogistiques, les ventouses, etc. ; plus tard, l'électricité, la gymnastique, les appareils mécaniques et la ténotomie. — *Paralysie* ou *hémiplégie faciale* [*paralysie de la septième paire*]. Paralysie qui occupe le plus souvent une seule des moitiés de la face. On observe, *du côté paralysé*, l'abaissement et la projection en avant de la commissure labiale ; la flaccidité de la joue et des lèvres, d'où résultent la difficulté de maintenir dans la bouche le bol alimentaire, un écoulement de la salive, l'impossibilité de siffler, la difficulté de prononcer les consonnes labiales ; l'immobilité de la narine, qui reste largement ouverte ; la non-occlusion des paupières par paralysie de l'orbiculaire et tonicité prédominante du releveur de la paupière supérieure ; l'impossibilité du clignement, et, par ces deux causes, la sécheresse du globe de l'œil, son irritation consécutive à l'action continuelle de la lumière et de l'air ; l'immobilité, l'aspect lisse et tombant de toute la moitié paralysée de la face, qui semble placée sur un plan plus antérieur, ce qui donne un aspect bizarre, comme hébété, à la figure, etc. ; au contraire, *du côté sain*, la rétraction des traits : la différence entre les deux côtés de la face est augmentée par le rire. L'injection de pilocarpine ne détermine, au moins dans les formes graves de la paralysie périphérique, l'apparition de la sueur qu'avec un retard de plusieurs minutes sur le côté sain (Strauss). Dans certaines paralysies faciales, on observe à l'intérieur de la bouche la déviation de la luette vers le côté sain, déjà signalée par Hippocrate (par paralysie du nerf vidien) ; mais, d'après les physiologistes modernes, le facial n'innerve aucun muscle du voile du palais ; les cas dans lesquels il y a à la fois paralysie faciale et paralysie du voile sont rares et demanderaient à être contrôlés par l'examen laryngé (Lermoyez). On note aussi parfois la diminution de la faculté gustative (par défaut d'action de la corde du tympan). Si l'altération de motilité des muscles de la face est le seul phénomène morbide, c'est que le nerf de la septième paire est seul intéressé, et qu'il est lésé après sa sortie du trou stylo-mastoïdien ; si avec l'hémiplégie faciale, coïncident des troubles auditifs, gustatifs et la paralysie du voile, c'est que la lésion porte sur le trajet du nerf dans le rocher. Si une hémiplégie du membre du même côté ou du côté opposé existe en même temps, les centres encéphaliques sont pris. Mais tant que la lésion porte en un point siégeant avant la sortie du noyau bulbaire ou au niveau de ce noyau, la paralysie affecte la même forme dite paralysie périphérique. Quand, au contraire, il

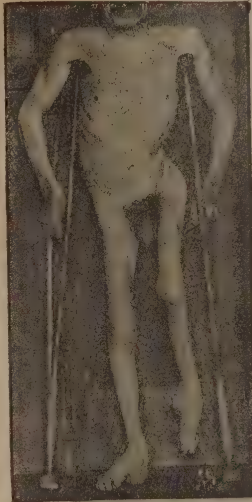


Fig. 528. — *Paralysie* infantile.

s'agit d'une lésion de l'écorce cérébrale ou d'une partie du trajet entre l'écorce et le bulbe, la paralysie a un type particulier. Dans ce cas, en effet, la partie inférieure de la face est seule paralysée ; la moitié supérieure, et en particulier l'orbiculaire des paupières, n'est pas prise. Cette intégrité du facial supérieur dans les paralysies faciales d'origine centrale n'est pourtant pas complète, comme l'ont



Fig. 1529. — *Paralysie* faciale.

montré les recherches précises de ces dernières années. Dans ces paralysies d'origine centrale, il y a de plus absence de modification des réactions électriques, absence de troubles du goût et de l'ouïe, de la réaction sudorale et de l'abolition des réflexes. Parfois la paralysie faciale est double : les deux moitiés de la face présentent une immobilité égale. En dehors des cas où le nerf facial est comprimé ou altéré, la paralysie périphérique est le plus souvent de *cause rhumatismale*, survient pour avoir couché sur la terre ou contre un mur humide, ou à la suite d'un voyage en chemin de fer, les fenêtres ouvertes, ou pour avoir travaillé longtemps dans un courant d'air ; elle est peu grave et guérit en quelques semaines ou quelques mois par les vésicatoires, l'électricité, les douches, etc. Enfin il faut toujours rechercher la syphilis et appliquer le traitement spécifique s'il y a lieu. Fig. 529 : paralysie faciale périphérique du côté droit, pendant l'effort pour tenir la bouche ouverte ; la bouche est oblique ovalaire, le pôle le plus large de l'ovale dirigé du côté sain ; la lèvre inférieure de ce côté, plus abaissée et plus renversée au dehors, découvre en partie les dents de la mâchoire inférieure. — *Paralysie générale progressive* [*paralysie des aliénés, paralysie progressive, folie paralytique, démence paralytique, méningo périencéphalite chronique diffuse, polyparésie*]. Espèce de folie produite par une altération organique spéciale des centres nerveux (inflammation chronique ou sclérose superficielle) à marche progressive, mais inégale et souvent interrompue par des rémissions. Elle est caractérisée : 1° par des lésions multiples et diffuses des organes encéphalo-rachidiens, prédominantes vers la surface des circonvolutions cérébrales ; 2° par un ensemble complexe de symptômes dont les uns, fondamentaux et constants, consistent dans l'affaiblissement progressif de l'intelligence et de la motilité (démence et paralysie), et les autres complémentaires, accessoires, souvent temporaires, consistent dans la perversion des mêmes fonctions (délire ambitieux, hypocondriaque, instinctif ; contractures, spasmes, convulsions). La découverte de la paralysie générale, due aux médecins aliénistes français élèves d'Esquirol, Georget, Delaye, Calmeil, Bayle (1820-1826), « constitue le plus grand progrès que l'on puisse signaler dans l'histoire des maladies mentales » (Baillarger). Cette maladie a été depuis cette époque, dans tous les pays, l'objet d'un grand nombre d'études pratiques et de discussions théoriques. Elle reconnaît pour causes toutes les influences qui déterminent l'usure, l'épuisement anticipé du système nerveux, c'est-à-dire toutes les formes d'excès physiques et intellectuels, sensuels ou moraux ; elle est moins héréditaire que les autres formes de folie ; elle se produit surtout aux âges moyens de la vie ; elle affecte l'homme beaucoup plus souvent que la femme, et dans le sexe féminin, elle s'adresse surtout aux prostituées. Ses rapports avec la syphilis sont aujourd'hui admis par la généralité des médecins ; sans être une manifestation directe de la syphilis, elle apparaît le plus souvent chez d'anciens spécifiques, mais doit être distinguée toutefois de certaines formes de syphilis cérébrale qui s'en rapprochent. Les troubles affectent toujours la motilité et l'intelligence, sans ordre précis dans l'époque de leur apparition. Au début il y a plutôt ataxie des mouvements que paralysie. L'articulation des mots est irrégulière ; on observe des trémulations fibrillaires dans la langue, les lèvres, les joues ; l'altération de la parole est le plus souvent assez caractéristique pour faire reconnaître, à elle seule, la nature de la maladie. Les mouvements délicats des doigts perdent de leur précision ; puis la marche s'altère à son tour. Tous ces symptômes augmentent progressivement depuis le début presque imperceptible jusqu'à un état généralisé de paralysie qui justifie le nom donné à la maladie. A l'affaiblissement musculaire s'ajoutent, le plus ordinairement, des contractions, des spasmes, des convulsions tantôt généralisées (attaques épileptiformes), tantôt localisées (épilepsie spinale, convulsions jacksonniennes). Au point de vue intellectuel, il y a, dans tous les cas de paralysie générale, un élément fondamental et commun, l'affaiblissement intellectuel ou démence. Il s'y ajoute presque sans exception, mais à des époques fort diverses de l'affection, une forme quelconque de délire. Celle que l'on considérait autrefois comme constante et pathognomonique est le délire ambitieux ou folie des grandeurs. On a reconnu depuis que le délire mélancolique est aussi très fréquent, surtout dans sa forme hypocondriaque. Ces deux espèces de délire se produisent souvent chez le même malade ; le plus habituellement elles alternent, parfois elles coexistent. Très fréquemment une période plus ou moins intense de dépression mélancolique précède, ou indique le début de la maladie. D'autres fois le trouble mental se manifeste surtout dans les actes, sous forme de délire instinctif, tendance au vol, aux excès alcooliques, aux actes d'immoralité. La paralysie générale présente en outre, à titre de symptômes accessoires, des troubles oculaires (dilatation ou rétrécissement des pupilles), des troubles de la sensibilité (anesthésie, analgésie, hallucinations, illusions), de la circulation (état congestif), de la nutrition (amaigrissement ou embonpoint, altération des sécrétions). Au point de vue de l'évolution, et surtout de l'aspect de la maladie, au début, on admet diverses variétés : congestive, paralytique, mélancolique, expansive. Elles finissent toutes par aboutir, à la suite d'une évolu-

tion fort variable, à un état à peu près complet de démence et de paralysie. On attribuait, autrefois, à l'affection, une durée à peu près uniforme de trois ans ; aujourd'hui, comme on fait le diagnostic à une époque plus rapprochée du début, la durée paraît plus longue, surtout chez les femmes. La paralysie générale commençante peut être confondue avec la manie simple ou la mélancolie simple et mieux encore avec la folie à double forme. Les altérations anatomiques se rattachent au type des inflammations interstitielles de la substance nerveuse (sclérose) ; la lésion macroscopique la plus remarquable, qui a une valeur presque pathognomonique, consiste dans l'adhérence par

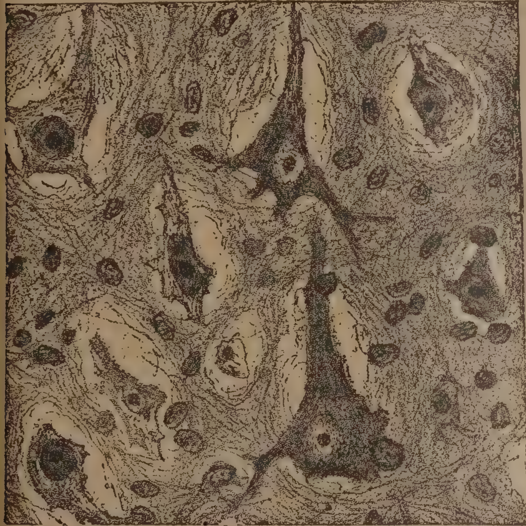


Fig. 530. — *Paralysie* générale (altérations du cerveau).

plaques des méninges à la substance corticale du cerveau ; au point de vue microscopique, le caractère le plus saillant est l'étouffement atrophique des cellules par la prolifération du tissu conjonctif ou névroglie. Les applications de la théorie des localisations cérébrales à l'étude de la paralysie générale tendent à limiter dans la région psychomotrice de l'écorce des hémisphères le point de départ de tous les symptômes caractéristiques de la maladie ; après diverses alternatives on revient aux idées des auteurs qui l'ont décrite les premiers et qui la considéraient comme étant de nature inflammatoire. Le traitement de la paralysie générale doit varier suivant la prédominance de tel ou tel ordre de symptômes (V. Folie) ; à une période rapprochée du début, on devra recourir à un traitement antisyphilitique énergique. Cette maladie est presque toujours mortelle à assez bref délai. Les améliorations très sensibles qu'elle présente souvent ne sont presque jamais que des rémissions qui aboutissent à une rechute plus ou moins rapide. De loin en loin, cependant, on observe quelques cas de rétablissement presque complet et durable, qui doivent faire admettre, à titre de rareté tout à fait exceptionnelle, la possibilité d'une guérison réelle. Fig. 530. Coupe d'un fragment d'écorce à un stade avancé de la paralysie générale. Proliférations névrogliques intenses (réticulum fibrillaire assez dense, noyaux et cellules araignées proliférées en grand nombre, souvent orientés autour d'un vaisseau). Les cellules nerveuses existent encore, quoique diminuées de nombre et malades à divers degrés. Les fibres nerveuses ont disparu. — *Paralysie graisseuse.* Celle qui s'accompagne de production de tissu adipeux. — *Paralysie hémifaciale.* V. Paralysie *faciale.* — *Paralysie infantile.* V. Paralysie *de l'enfance.* — *Paralysie infantile obstétricale.* Celle qui s'observe parfois au moment de la naissance par suite de compression des centres ou des troncs nerveux, due à l'action du forceps, à la constriction exercée par le col de l'utérus, aux rétrécissements du bassin, etc. — *Paralysie labio-glosso-laryngée* (Trousseau) [*paralysie bulbaire*]. Affection qui débute par une difficulté dans l'articulation de certaines lettres ; les malades avalent encore très bien, et déjà l'on perçoit une modification de la voix, qui est devenue nasillarde. Les lettres *r*, *k*, *c*, sont les premières à être mal prononcées. Les malades avalent avec plus de circonspection qu'auparavant. Au bout d'un temps qui n'est pas long, la prononciation et la déglutition se font plus difficilement, et les lettres labiales et dentales finissent par ne plus être prononcées. Puis vient une immobilité notoire dans l'orbiculaire des lèvres, par suite de laquelle les commissures labiales, entraînées en dehors par leurs muscles propres, élargissent la bouche, surtout pendant le rire. La salive s'écoule par le bord des lèvres pendant la nuit d'abord, puis pendant le jour ; la prononciation devient confuse, et bientôt n'est qu'un grognement de moins en moins sonore, qui enfin disparaît complètement. Alors les difficultés de déglutition augmentent ; les aliments reviennent par le nez, entrent dans le larynx. La respiration diminue, et les malades s'éteignent par asphyxie. En même temps les muscles atteints s'atrophient, et le degré de la paralysie est toujours proportionnel à celui de l'atrophie. La maladie dure de six mois à trois ans. A l'autopsie, on constate l'atrophie des cellules nerveuses du bulbe rachidien d'où naissent les nerfs hypoglosse, facial, trijumeau, spinal et pneumogastrique (Duchenne de Boulogne, Charcot). — *Paralysie périodique familiale.* Syndrome caractérisé par des accès de paralysie avec diminution ou perte complète de l'excitabilité électrique et des réflexes, sans le moindre trouble de la sensibilité ni de l'intelligence. Les paroxysmes reviennent à intervalles irréguliers, tantôt quotidiens, tantôt longuement espacés ; parfois la fréquence augmente progressivement. La durée de l'accès est ordinairement de quelques heures, peut-être dans certains cas de quelques jours, voire même d'une semaine. Le repos, l'immobilité semblent favoriser la production des accès qui sont plus fréquents la nuit. Le début se fait par les membres inférieurs, puis la paralysie s'étend au tronc et aux extrémités supérieures, au larynx et au pharynx ; les nerfs craniens restent indemnes. La paralysie est flasque. Cette affection a un caractère familial et héréditaire ; elle n'a aucun rapport avec la malaria, et doit être bien différenciée des paralysies intermittentes d'origine palustre avec lesquelles on l'a souvent confondue. — *Paralysie des porteurs d'eau.* V. Radial. — *Paralysie pseudo-hypertrophique.* Hypertrophie *apparente* des muscles dans laquelle l'hyperplasie et la dégénérescence graisseuse du tissu conjonctif interstitiel masquent l'atrophie des fibres musculaires. Héréditaire, spéciale à l'enfance, elle débute par un affaiblissement des membres inférieurs, d'où marche difficile et attitudes caractéristiques : écartement des jambes, démarche de canard, ensellure lombaire, équin varus bilatéral, impossibilité pour le malade couché de se relever. Les muscles du mollet d'abord, puis de la fesse, de la cuisse, des lombes, du tronc, du deltoïde, des membres supérieurs, parfois de la langue, sont augmentés de volume, ce qui contraste avec l'atrophie réelle de certains muscles, surtout de ceux du bras. Après plusieurs années, la maladie aboutit à l'impuissance musculaire absolue, et à la mort dans le marasme ou par maladie intercurrente (bronchite, pneumonie). C'est une variété de *myopathie* (V. ce mot). — *Paralysie de la sensibilité* ou *du sentiment.* V. Anesthésie. — *Paralysie*

*spinale* Celle qui a pour cause une lésion de la moelle épinière. — *Paralysie tremblante.* V. PARALYSIE AGITANTE.

**PARALYTIQUE.** adj. et s. [*paralyticus*, παραλυτικὸς, all. *paralitisch*, angl. *paralytic*, it. et esp. *paralitico*]. Qui est atteint de paralysie, qui a rapport à la paralysie. — *Altération* ou *démence paralytique.* V. PARALYSIE *générale.* || S. m. *Paralytique général.* V. PARALYSÉ *général.*

**PARAMALIQUE.** adj. — *Acide paramalique.* V. FUMARIQUE.

**PARAMASTITE.** s. f. Inflammation développée autour de la glande mammaire; c'est le phlegmon périmammaire.

**PARAMÉCIE.** s. f. ou **PARAMÉCIENS.** s. m. pl. Genre d'infusoires ciliés.

**PARAMÉTRITE.** s. f. Nom donné parfois au phlegmon péri-utérin. V. PÉRI-UTÉRIN.

**PARAMIMIE.** s. f. [de παρὰ, qui indique une défectuosité, et μιμέομαι, j'imite]. Trouble de la mimique, dans lequel les gestes ne correspondent plus aux idées ou aux sentiments que le malade veut exprimer.

**PARAMNÉSIE.** s. f. [de παρὰ, indiquant défectuosité, et μνῆσις, souvenir] (Lordat, 1843). Trouble de la faculté d'expression, consistant en une perte du souvenir de la signification des mots entendus et de leurs signes visibles, avec suggestion instinctive de sons encore connus, mais mal employés, parfois avec interversion des lettres d'un mot.

**PARAMORPHINE.** s. f. [*paramorphium*, all. *Paramorphin*, *Thebaïn*, angl. *paramorphine*, it. et esp. *paramorfina* (Pelletier). La *thébaïne.*

**PARAMUSIE.** s. f. [de παρὰ, et μοῦσα, musique]. Trouble de la faculté musicale : le malade peut chanter et a gardé le souvenir des images nécessaires pour émettre des sons (différence avec l'*amusie*), mais il se trompe sur les tons et les intervalles. Elle est à l'*amusie*, ce que la paraphasie est à l'aphasie de Broca.

**PARAMYOCLONIE.** s. f. [de παρὰ, employé ici dans le même sens que dans *paraplégie* et *myoclonie*]. Variété de myoclonie limitée aux membres inférieurs.

**PARAMYOCLONUS MULTIPLEX.** Affection décrite par Friedreich en 1881, et consistant en une myoclonie affectant les deux côtés du corps et intéressant un grand nombre de muscles. Les contractions sont brusques, involontaires, sans déplacement sauf pour les fortes secousses; elles surviennent à intervalles rapprochés mais inégaux, occupant non symétriquement les groupes musculaires des membres supérieurs plus encore que des inférieurs, épargnant presque toujours la face. Ces contractions diminuent dans la station debout et sous l'influence de la volonté; elles s'accentuent dans le décubitus et cèdent au sommeil. Il n'y a pas d'autre trouble nerveux, sauf l'exagération du réflexe rotulien. Cette affection se développe ordinairement à la suite de commotion morale chez des sujets névropathiques, elle paraît due à l'hyperexcitabilité du neurone moteur, en rapport le plus souvent avec l'hystérie. La suggestion hypnotique, les injections hypodermiques de petites doses de cocaïne sont indiquées dans ce cas.

**PARANAPHTALINE.** s. f. [all. *Paranaphtalin*, angl. *paranaphtaline*, it. et esp. *paranaftalina*]. V. ANTHRACÈNE.

**PARANGYNE.** s. f. [παρὰ, à côté, et *angine*]. Angine anormale.

**PARANYMPHE.** s. m. [*paranymphus*, de παράνυμφος, garçon de noce, de παρὰ, proche, et νύμφη, nouvelle mariée]. Terme adopté, par métaphore, par les anciennes écoles de médecine pour exprimer le discours solennel que l'on prononçait à la fin de chaque licence, et où l'orateur faisait l'éloge des licenciés.

**PARAOMPHALIQUE.** adj. [de παρὰ, à côté, et ὀμφαλὸς, nombril]. — *Vaisseaux paraomphaliques.* Veinules sous-péritonéales découvertes par Sappey, se jetant dans la veine porte, vers la partie antérieure du sillon antéro-postérieur du foie, et anormalement développées dans la *cirrhose* de cet organe.

**PARAPEPTONE.** s. f. V. PEPTONE.

**PARAPEXIEN, NE.** adj. [de παρὰ, à côté, et *apex*, sommet]. Qui se trouve au voisinage de la pointe du cœur. — *Région parapexienne* (Potain). Région située immédiatement en dehors de la pointe du cœur sur une même ligne horizontale.

**PARAPHIMOSIS.** s. m. [*paraphimosis*, παραφίμωσις, de παρὰ, au delà, et φιμόω, je serre, j'étreins ; all. *Paraphimosis*, *spanischer Kragen*, angl. *paraphimosis*, it. *parafimosi*, esp. *parafimosis*]. Étranglement du gland par l'ouverture du prépuce, qui, retiré fortement derrière la couronne, ne peut plus être ramené sur l'extrémité du pénis. Cette constriction peut déterminer le gonflement, l'inflammation, la gangrène du gland, la phlogose et l'ulcération du prépuce : il est donc important de tenter tout de suite la réduction des parties déplacées. Le malade étant couché sur le dos, le chirurgien, placé à son côté droit, saisit le pénis avec la main gauche, au niveau des replis du prépuce, puis, pressant avec le pouce et les premiers doigts de la main droite enduits d'un corps gras sur le gland et les bourrelets formés derrière lui, il les affaisse et les repousse peu à peu en arrière, tandis qu'il attire en avant le prépuce, et qu'il achève ainsi la réduction. Quelquefois la constriction est telle que cette réduction est impossible, et qu'il faut inciser parallèlement à l'axe de la verge, et sur le dos de celle-ci, les replis du prépuce, en déprimant autant que possible les bourrelets saillants, et divisant successivement avec un bistouri droit la peau et le tissu cellulaire, jusqu'à ce que la bride soit complètement coupée. Après la réduction, les tissus revenant sur eux-mêmes, cette incision n'a plus qu'une très petite étendue, et se cicatrise promptement.

**PARAPHONIE.** s. f. [de παρὰ, qui indique quelque chose de vicieux, et φωνή, voix ; all. *Stimmfehler*, angl. *paraphonia*, it. et esp. *parafonia*]. Vice de la voix consistant dans un timbre désagréable.

**PARAPHRÉNÉSIE.** s. f. [*paraphrenitis*, de παρὰ, proche, et φρένες, diaphragme ; all. et angl. *Paraphrenitis*, it. *parafrenesia*, esp. *parafrenesis*]. Nom donné autrefois à un délire que l'on supposait dépendre de l'inflammation du diaphragme. || La *diaphragmatite.*

**PARAPHRÉNITIS.** s. f. V. PARAPHRÉNÉSIE.

**PARAPHRONIQUE.** adj. — *Etat paraphronique* (Pitres). Délire hystéro-hypnotique à caractère monoïdéique, dans lequel l'esprit, dominé par une sorte de fascination psychique, reste indifférent à tout ce qui ne se rapporte pas à l'objet de son délire, est rebelle à toutes les suggestions étrangères à son rêve, et perd ensuite le souvenir des actes accomplis pendant la période délirante.

**PARAPHROSYNE.** s. f. [παραφροσύνη, de παρὰ, qui indique un vice quelconque, et φρήν, esprit ; all. et angl. *Paraphronesis*, it. *parafronesi*]. Délire fébrile. — *Paraphrosine calenture.* Nom donné par Sauvage à une sorte de délire furieux observé par les navigateurs dans la zone torride, les portant à se jeter dans la mer, etc., et considéré comme une maladie à part, d'après le mot *calentura* employé par les navigateurs espagnols, qui les premiers en observèrent les phénomènes. Le Roy de Méricourt a démontré que les documents qui ont servi à la description de cette maladie se rapportaient au délire des congestions cérébrales produites par l'insolation, par le séjour dans un endroit chaud et peu aéré, par la fatigue excessive, à celui des méningites et des fièvres pernicieuses, et non à une

maladie distincte. Il en résulte que les premiers qui ont employé le mot *calentura* (en français *fièvre*) avaient simplement voulu dire qu'il y a *fièvre* avec délire, et que le mot *calentura* doit être rayé du langage scientifique, puisque ceux qui s'en sont servis ne l'ont fait que faute de connaître la signification espagnole de ce terme.

**PARAPHYSE.** s. f. Nom donné : 1° aux filaments cloisonnés qui portent les sporanges de certaines algues ; 2° à des cellules entremêlées avec les thèques des lichens sur l'hypothécium.

**PARAPLÉGIE.** s. f. [*paraplegia*, *paraplexia*, de παρὰ, qui marque quelque chose de nuisible ou d'incomplet, et πλήσσειν, frapper ; all. *Paraplegia*, *Querlähmung*, angl. *paraplegy*, it. et esp. *paraplegia*]. Paralysie de la partie inférieure du corps (membres abdominaux, rectum, vessie). Le *mouvement* peut être aboli à différents degrés ; cette abolition peut s'accompagner de contractures, de spasmes. La *sensibilité* cutanée peut être remplacée par de l'analgésie, ou de l'anesthésie, ou de l'hyperesthésie ; la sensibilité musculaire, augmentée ou diminuée. La *nutrition* peut être atteinte ; alors les membres inférieurs maigrissent, les articulations se déforment. La paraplégie peut se présenter sous divers types : paraplégie spasmodique et paraplégie flaccide. La *paraplégie spasmodique* est surtout caractérisée par l'exagération des réflexes tendineux, et souvent par le clonus du pied ; de plus les muscles de la cuisse et du mollet sont plus ou moins raides, déterminant l'attitude du membre qui est en adduction et en rotation en dedans. Cette variété peut être d'origine traumatique et succéder à une fracture du rachis, à une plaie par instrument tranchant ; quand elle s'est développée spontanément, elle peut s'accompagner de douleurs plus ou moins vives : c'est cette forme que l'on observe dans le mal de Pott, dans le cancer vertébral (*paraplégie douloureuse des cancéreux* de Charcot) et en général dans tous les cas de compression lente de la moelle (tumeurs des méninges, syphilis osseuse ou méningée, etc.). La paraplégie spasmodique peut ne pas s'accompagner de douleurs, comme cela se rencontre au cours de la sclérose en plaques, du tabes dorsal spasmodique, de la maladie de Little, de la sclérose latérale amyotrophique, de la myélite transverse, de la syringomyélie, dans certaines intoxications comme le lathyrisme ou la pellagre, et enfin dans la syphilis médullaire (paralysie spinale syphilitique d'Erb). La *paraplégie flasque* détermine une impotence fonctionnelle ordinairement beaucoup plus intense que la variété précédente ; la marche, quand elle est possible, se fait en steppant, mais souvent tout mouvement est aboli. Les réflexes tendineux sont supprimés ; l'atrophie musculaire, les paralysies de la vessie et du rectum, les troubles de la sensibilité sont fréquents. Cette variété est parfois accompagnée de fièvre : paralysie infantile, paralysie spinale antérieure de l'adulte, myélites infectieuses aiguës, névrites infectieuses, paraplégie des fièvres graves (variole, fièvre typhoïde, impaludisme). Quand la fièvre n'existe pas, la cause de la paraplégie peut être l'hématorachis, caractérisé par son début brusque ; l'hystérie, où les troubles de la sensibilité sont très marqués ; un réflexe parti des voies urinaires ou de l'utérus, une intoxication chronique par l'alcool, le plomb, l'oxyde de carbone, une auto-intoxication comme le diabète, enfin la syphilis. Mais avant de porter le diagnostic de la cause de la paraplégie, il faut avoir séparé le syndrome des autres affections qui peuvent la simuler, comme les lésions des os ou des articulations, la sciatique, l'ataxie qui était confondue avec elle avant Duchenne (de Boulogne), l'astasie-abasie. Le traitement variera suivant la cause, psychique dans l'hystérie, mercuriel et ioduré dans la syphilis ; l'électrisation, le massage, les bains sulfureux ou alcalins sont indiqués dans beaucoup de cas. — *Paraplégie cervicale.* Nom donné parfois à la paralysie des deux membres supérieurs. — *Paraplégie spasmodique familiale.* Affection familiale caractérisée par la paralysie avec contracture des membres inférieurs (impotence, attitudes vicieuses). Elle diffère de la maladie de Little par son début à un âge plus avancé, et par son évolution progressive. Elle reconnaîtrait soit une origine cérébrale, soit une origine spinale. Il est probable qu'elle ne constitue pas une entité morbide, mais un syndrome commun à des affections familiales de nature et de siège différents.

**PARAPLEURÉSIE.** s. f. [*parapleuritis*, de παρὰ indiquant fausseté, et *pleurésie* ; all. et angl. *Parapleuritis*, it. *parapleurisia*, esp. *parapleuresia*]. Fausse pleurésie. Nom donné par les auteurs soit à la pleurodynie, soit à la pleuro-pneumonie.

**PARAPLEXIE.** s. f. [*paraplexia*, παραπληξία]. Mot employé par plusieurs auteurs comme synonyme de *paralysie* ou *paraplégie*. || Pour Gendrin, forme d'apoplexie dans laquelle la paralysie prédomine.

**PARAPOPLEXIE.** s. f. [de παρὰ, indiquant fausseté, et *apoplexie* ; it. *parapoplessia*]. État soporeux qui simule l'apoplexie.

**PARARTHRÈME.** s. m. [παράρθρημα, de παρὰ, indiquant dérangement, et ἄρθρον, articulation ; it. *parartrema*]. Luxation incomplète.

**PARASITAIRE.** adj. [esp. *parasitario*]. Qui concerne les parasites ; qui est causé par eux. — *Crase parasitaire* (Bazin). V. PARASITOGÉNIE. — *Maladie parasitaire.* Maladie causée par la présence de parasites. V. MALADIE. — *Monstre parasitaire* (Isidore Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double, caractérisé par l'association de deux individus, l'un vivant par lui-même, l'autre implanté sur son frère et vivant à ses dépens.

**PARASITE.** adj. [*parasitus*, παράσιτος, de παρὰ, auprès, et σῖτος, nourriture ; all. *Parasit*, *Schmarotzer*, angl. *parasitic*, *parasitical*, it. *parassito*, *parassitico*, esp. *parasito*]. — *Monstre parasite.* V. MONSTRUOSITÉ. — *Plante parasite.* Celle qui naît et croît sur d'autres corps organisés, vivants ou morts. Les unes, *vraies parasites*, vivent aux dépens des sucs élaborés par d'autres végétaux, à l'extérieur ou dans l'intérieur desquels elles se développent ; les autres, *fausses parasites*, ne tirent rien des plantes dans ou sur lesquelles elles croissent. V. ÉPIPHYTIQUE.

**PARASITE.** s. m. En zoologie, animal qui vit aux dépens de la substance des autres. On les divise en *ectoparasites* (poux, puces, punaises, acariens) et *entoparasites*. — De plus certains animaux sont parasites des plantes, soit *ectoparasites*, soit *entoparasites*. Les *animaux phytophages*, qui tranchent et ingèrent de toutes pièces les tissus, tels que les sauterelles, nombre de chenilles, etc., ne sont pas des *parasites*. Sont dits parasites des plantes les articulés, vers, etc., qui passent tout ou partie de leur existence sur un végétal en ingérant ses sucs cellulaires, qu'ils font couler par piqûre des organes mous, ou dont par leur contact ils amènent le suintement ou la sécrétion ; ou encore en déterminant l'hypertrophie des tissus sous forme de *galles*, dont ils se nourrissent ensuite. Le parasitisme des animaux agissant ainsi, de force en quelque sorte, pour emprunter leurs aliments, soit à des plantes, soit à d'autres animaux, est bien distinct du parasitisme des cryptogames et de quelques parasites animaux dont les germes ne vivent, se développent et se reproduisent que sur des êtres se trouvant dans des conditions générales de nutrition mauvaises ou déjà morbides.

**PARASITICIDE.** adj. [de *parasitus*, parasite, et *cædere*, tuer]. Se dit des préparations qui tuent les parasites, surtout en parlant de celles que l'on emploie pour détruire les

champignons de la teigne, de la mentagre, etc. : *lotion parasiticide, pommade parasiticide.*

**PARASITICIDE.** s. m. Agent propre à tuer les parasites, animaux ou végétaux. L'épilation, employée seule ou pour faciliter l'action de substances spéciales, est un parasiticide. Les parasiticides les plus employés sont le soufre, l'acétate de cuivre, le sublimé, le turbith minéral, l'onguent mercuriel, l'huile de cade, les alcalins.

**PARASITIFÈRE** ou **PARASITOPHORE.** adj. [de *parasitus*, parasite, et *ferre*, porter, ou παράσιτος, parasite, et φορὸς, qui porte]. S'est dit des êtres qui nourrissent des parasites.

**PARASITIQUE.** adj. Qui est de nature parasitaire : *tumeur parasitique.*

**PARASITISME.** s. m. [all. *Schmarotzerleben, Parasitismus*, angl. *parasitism*, it. et esp. *parasitismo*). Mot qui a deux sens, selon qu'on envisage les *parasites* ou les êtres *parasitifères*. Dans le premier, il désigne l'état ou la condition d'un être organisé qui vit sur un autre être organisé à l'aide ou aux dépens de la substance. Dans le second, il désigne le milieu auquel certains êtres empruntent leurs principes nutritifs, et qui est représenté par d'autres êtres vivants sains ou malades; il désigne alors un ordre spécial des conditions d'existence de certains êtres, se rapportant : 1° soit à leur nutrition; 2° soit à certaines périodes de leur développement; 3° soit à leur reproduction; 4° et, pour quelques-uns, à toute la durée de leur existence.

**PARASITOGÉNIE.** s. f. [de παράσιτος, parasite, et γεννᾶν, engendrer; *crase parasitaire*, Bazin] (Bourguignon et Delafond). Ensemble de phénomènes par lequel les sujets cachectiques et débiles deviennent aptes au développement et à la reproduction des parasites animaux ou végétaux.

**PARASITOLOGIE.** s. f. [de *parasite* et λόγος, traité]. Étude des parasites et en particulier de ceux qui vivent sur l'homme.

**PARASITOPHOBIE.** s. f. [de *parasite*, et φόβος, crainte]. Crainte morbide de contracter les maladies parasitaires.

**PARASTATE.** s. f. [*parastata*, de παρὰ, auprès, et στάναι, être placé; it. *parastate*, esp. *parastata*]. Autrefois, nom donné à l'épididyme et à la prostate.

**PARASYPHILITIQUE.** adj. [de παρὰ, à côté, et *syphilis*]. Se dit de certaines manifestations morbides qui apparaissent exclusivement ou d'une façon prédominante chez des syphilitiques, tout en n'étant pas de nature syphilitique. Ces accidents sont en général rebelles au traitement antisyphilitique.

**PARATARTRIQUE.** adj. V. TARTRIQUE.

**PARATHÉNAR.** s. m. [de παρὰ, auprès, et θέναρ, paume de la main, all. et angl. *Parathenar*, it. *paratenare*, esp. *paratenar*]. Winslow appelait *grand parathénar* une portion du muscle abducteur du petit orteil, et *petit parathénar* le court fléchisseur de cet orteil.

**PARATHYROÏDE.** s. f. [*Glandes* ou *glandules parathyroïdiennes, glandules thyroïdiennes, corpuscules épithéliaux*]. Petits organes glandulaires situés dans le voisinage de la glande thyroïde, découverts par Sandström en 1880 et ayant une structure et des fonctions bien distinctes de celles de la thyroïde proprement dite. Ces glandes forment deux groupes : l'un externe ou inférieur, composé de deux ou trois glandules disséminées le long de l'artère thyroïdienne inférieure au moment où celle-ci plonge dans la thyroïde; l'autre interne ou supérieur, représenté le plus souvent par une seule glandule visible au point de pénétration de l'artère thyroïdienne supérieure; chez l'homme, cette glandule supérieure est ordinairement accolée au lobe thyroïdien correspondant et comprise dans un dédoublement de sa capsule. Microscopiquement (fig. 531), cette glande est formée d'un stroma conjonctif et d'un épithélium; de la face profonde de la capsule partent des prolongements qui segmentent le parenchyme; ces travées très minces ont un trajet irrégulier, de sorte que les départements ainsi délimités sont de forme très variable. L'épithélium remplit plus ou moins exactement les loges conjonctives; il apparaît sous forme de boyaux pleins irrégulièrement contournés, présentant des renflements en certains points de leur trajet; ces boyaux sont anastomosés les uns avec les autres et forment un réseau continu qui occupe toute la glandule. Chacun d'eux est composé de cellules tassées les unes contre les autres et disposées généralement sur deux rangées. Au niveau des renflements, le nombre des cellules augmente; elles se disposent alors souvent circulairement; mais l'espace ainsi délimité ne contient jamais de matière colloïde ni de formation analogue; il n'y a donc pas de vésicules ni d'alvéoles comparables aux vésicules thyroïdiennes. — Fig. 531. Coupe d'une parathyroïde d'un enfant de huit ans mort d'une endocardite ulcéreuse consécutive à la scarlatine, d'après une préparation de M. Garnier. — Embryologiquement, les parathyroïdes ont une origine différente de celle de la thyroïde; elles proviennent de corpuscules pairs qui prennent naissance au niveau des deuxième et surtout des troisième et quatrième arcs branchiaux. Le rôle des parathyroïdes est aussi bien distinct de celui de la thyroïde : l'ablation des parathyroïdes seules détermine des accidents aigus caractérisés par des convulsions et des contractures et la mort en quelques jours, si toutes les glandules ont été enlevées. Aussi doit-on attribuer les phénomènes aigus, et en particulier la tétanie, observés parfois chez l'homme après la thyroïdectomie, à la suppression des parathyroïdes; si ces accidents aigus sont inconstants, c'est que l'ablation de la thyroïde n'entraîne pas fatalement celle des parathyroïdes.



Fig. 531. — *Parathyroïde.*

**PARATHYROÏDIEN, NE.** adj. Qui appartient aux parathyroïdes. — *Insuffisance parathyroïdienne.* Défaut de la sécrétion parathyroïdienne; elle se traduit cliniquement par de la tétanie, et d'après certains auteurs, l'existence de ce symptôme impliquerait toujours l'idée de l'insuffisance des parathyroïdes.

**PARATOPIE.** s. f. [de παρὰ, indiquant déplacement, et τόπος, lieu]. Déplacement, tel que luxation, hernie, etc.

**PARATRIMME.** s. m. [*paratrimma*, παράτριμμα, de παρὰ, qui indique quelque défectuosité, et τρίβειν, frotter; all. *Wundsein, sogenannter Wolf*, angl. et it. *paratrimma*, esp. *paratrimmo*]. Sorte d'érythème qui survient par suite d'une pression forte et constante sur une partie de la surface cutanée, aux fesses après l'équitation, à la plante des pieds après de longues marches, à la région du coccyx chez les malades qui restent constamment couchés sur le dos. V. INTERTRIGO.

**PARATUDO.** s. m. [*propre à tout*]. Nom brésilien de diverses écorces du genre *Gomphrena*, famille des amarantacées, employées dans la médecine populaire comme une panacée.

**PARATYPHIQUE.** adj. — *Bacilles paratyphiques*. Microbes très voisins du bacille d'Eberth, mais en différant par certains caractères.

**PARATYPHOÏDE.** adj. — *Infection* ou *fièvre paratyphoïde*. V. PARATYPHUS.

**PARATYPHUS.** s. m. (*fièvre paratyphoïde*). Terme générique englobant des infections diverses ayant l'allure clinique de la fièvre typhoïde, mais dans lesquelles l'examen bactériologique fait reconnaître l'existence de microbes paratyphiques distincts du bacille d'Eberth. Cliniquement, le diagnostic de fièvre typhoïde est le seul qui puisse être porté, et les signes différentiels qu'on a indiqués (brièveté du stade prodromique, allure bénigne, absence de prostration) sont insuffisants pour permettre de distinguer ces faits de la dothiénentérie véritable. Anatomiquement, dans les cas où la mort est survenue, on n'a pas trouvé d'ulcérations des plaques de Peyer, mais une entérite généralisée. La recherche du sérodiagnostic avec le bacille d'Eberth est ordinairement négative. Enfin les ensemencements fournissent des cultures de microbes différents du bacille d'Eberth et désignés par Schottmuller sous le nom de *bacilles paratyphiques* du type A et du type B; ces microbes sont agglutinés par le sérum des malades.

**PARCHEMIN.** s. m. [*membrana pergamena*, περγαμηνή, all. *Pergament*, angl. *parchment*, it. *pergamena*, esp. *pergamino*]. Peau de chèvre, de mouton ou de divers autres animaux mort-nés, tannée, polie à la pierre ponce, et rendue imperméable à l'encre par de la sandaraque ou autres matières résineuses. — *Parchemin végétal*. V. PAPIER *parchemin*. — *Bruit de parchemin*. Bruit qui ressemble au frottement de deux morceaux de parchemin l'un contre l'autre, qu'on entend dans la péricardite sèche.

**PARCHEMINÉ, ÉE.** adj. Se dit de la peau dans certaines maladies, des cicatrices et de certaines formes d'induration du chancre, par analogie avec le parchemin au point de vue de la sensation au toucher et de la résistance au plissement.

**PARÉGORIQUE.** adj. [*paregoricus*, παρηγορικὸς, de παρηγορέω, je calme, j'adoucis; all. *beruhigend*, angl. *paregoric*, it. et esp. *paregorico*]. Synonyme d'*anodin*. V. ÉLIXIR *parégorique*.

**PAREIRA BRAVA.** Racine ligneuse, grosse, fibreuse, tortueuse, brune extérieurement, gris jaunâtre à l'intérieur, inodore et amère, dont la coupe transversale présente de nombreux cercles concentriques traversés par des lignes radiées, et qui a été employée comme diurétique. On l'attribue généralement au *Cissampelos pareira*, L., de la famille des ménispermées : actuellement elle est fournie par plusieurs espèces des genres *Cissampelos* et *Cocculus*. Elle renferme de la *cissampéline* ou *pélosine*.

**PARELLE.** s. f. V. PATIENCE.

**PARELLIQUE.** adj. — *Acide parellique* [$C^{18}H^{6}O^{8}$]. Corps cristallisable, très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, qu'on retire, avec la lécanorine ou acide lécanorique, de certains lichens (Schunck).

**PAREMPTOSE.** s. f. [*paremptosis*, παρέμπτωσις, de παρεμπίπτειν, tomber entre; all. et angl. *Paremptosis*, it. *paremptosi*, esp. *paremptosis*]. Expression ancienne qui paraît synonyme d'*accident*. On la trouve employée aussi comme synonyme d'*erreur de lieu* (*error loci*), d'*hétérotopie*, et pour désigner la production ou l'arrivée d'humeurs, de tissus, etc., dans des régions qui ne sont pas celles où on les trouve normalement.

**PARENCÉPHALE.** s. m. [*parencephalum*, παρεγκεφαλὶς, de παρὰ, auprès; et ἐγκέφαλος, cerveau, all. *das kleine Gehirn*, angl. *parencephalum*, it. et esp. *parencefalo*]. Le cervelet.

**PARENCÉPHALITE.** s. f. La cérébellite.

**PARENCÉPHALOCÈLE.** s. f. [*parencephalocele*, de παρεγκεφαλὶς, cervelet, et κήλη, tumeur; all. *Parencephal. bruch*, angl. *parencephalocele*, it. et esp. *parencefalocele*]. Tumeur molle, indolente, non réductible, saillante à travers une ouverture de l'os occipital, et constituée par une hernie du cervelet. Cette hernie est le plus ordinairement congénitale, et tient à un retard dans l'ossification du crâne.

**PARENCHYMATEUX, EUSE.** adj. [all. *parenchimatös*, angl. *parenchymatous*, it. *parenchimatoso*, esp. *parenquimatoso*]. Qui est formé d'un parenchyme : *organe parenchymateux*, etc. — *Parenchymateux* est souvent dit pour *tissulaire* par ceux qui confondent la valeur des mots *tissu* ou *parenchyme*. || En anatomie pathologique, le mot *parenchymateux*, placé après le nom d'une inflammation d'organe, indique que cette inflammation attaque principalement l'élément noble de l'organe et s'oppose ainsi au mot *interstitiel* qui désigne la localisation du processus sur le tissu conjonctif; c'est dans ce sens qu'il est employé dans l'expression de néphrite *parenchymateuse* opposée à celle de néphrite *interstitielle*.

**PARENCHYME.** s. m. [*parenchyma*, παρέγχυμα, de παρὰ, auprès, et ἔγχυμα, effusion, ἐν, en, et χύειν, répandre; all. *Parenchym*, angl. *parenchyma*, it. *parenchima*, esp. *parenquima*]. Tissu propre aux organes glanduleux, composé de grains agglomérés unis par du tissu conjonctif et se déchirant avec plus ou moins de facilité : le mot *parenchyme* n'est pas synonyme, soit de l'expression *tissu*, soit de substance propre de chaque élément anatomique, il désigne un groupe de tissus contenant plusieurs espèces, mais non tous les tissus. Les *parenchymes* sont des *tissus constituants*, par conséquent vasculaires, généralement composés de tubes, ou de vésicules closes, tapissés d'épithélium; souvent formés d'un plus grand nombre d'espèces d'éléments anatomiques que les tissus proprement dits, sans que jamais l'une d'elles prédomine sur les autres, soit élément anatomique et caractéristique fondamental par sa masse et son mode de texture, comme les fibres musculaires, les tubes nerveux, etc., le sont pour les tissus correspondants. Seulement, en chaque espèce de parenchyme, on observe quelque chose de spécial dans la forme ou la structure de l'épithélium. Les parenchymes ont des caractères extérieurs, une consistance, etc., qui les distinguent des autres tissus. Ils ne se régénèrent qu'imparfaitement après ablation d'une portion de leur masse et non tous. Ils ont pour attribut physiologique : *a*. de produire des liquides caractérisés par la présence de quelque principe spécial, souvent cristallisable, fabriqué dans l'organe (glande), et pouvant, du lieu où il est formé, rentrer dans le sang veineux (glandes sans conduits excréteurs ou vasculaires sanguines), ou être expulsé pour être quelquefois résorbé (fluides excrémentitiels des glandes à conduits excréteurs, foie, pancréas, glandes salivaires, de Brunner, mammaires, etc.); *b*, de rejeter au dehors, ou d'échanger des principes préexistants dans le sang (rein, poumon, placenta), ou d'être le siège de la pro-

duction d'éléments anatomiques spéciaux (ovaire, testicule). Robin divisait les parenchymes en A. *parenchymes glandulaires* ou *glandes*; B. *parenchymes non glandulaires*: ces derniers se distinguent anatomiquement par une disposition spéciale de leurs capillaires (rein, poumon, placenta) qui ne se retrouve pas dans les glandes, ou par quelque autre particularité propre de structure (ovaire, testicule); physiologiquement, ils ne font que prendre des principes tout formés dans le sang (poumon, placenta, rein) sans rien fabriquer de toutes pièces, ou bien ils sont le siège de la production d'éléments anatomiques particuliers (spermatozoïdes, ovules), fait bien différent des sécrétions proprement dites. Embryogéniquement, l'ovaire et le testicule diffèrent encore davantage des glandes en ce qu'ils sont une dérivation directe de l'ectoderme et se produisent pendant la durée de la période blastodermique de la vie intra-utérine; tandis que les glandes ne sont que des involutions secondaires de ces feuillets, soit de la période embryonnaire, comme pour le foie, le pancréas et la rate, soit seulement de la période fœtale, comme pour les autres. Cependant l'usage a prévalu de ranger parmi les glandes l'ovaire et le testicule, le rein et le poumon, malgré les différences anatomiques, physiologiques et embryogéniques qui précédent. V. GLANDE.

**PARÉPIDIDYME.** s. m. [de παρὰ, près, επι, sur, et διδυμος, testicule]. Nom donné par Henle au *corps innominé* de Giraldès, lequel correspond au *parovarium* de His.

**PARÉSIE.** s. f. [*paresis*, πάρεσις, it. *paresia*]. Paralysie légère, avec trouble ou privation du mouvement, mais non du sentiment, pour quelques-uns. — Paralysie du mouvement et du toucher dans divers auteurs anciens. — Synonyme de *paralysie* pour plusieurs. — Le moindre degré de la paralysie, la paralysie sans lésion apparente des centres nerveux, pour d'autres.

**PARESTHÉSIE.** s. f. [de παρὰ, indiquant fausseté, et αἴσθησις, sens]. Hallucination de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du goût, etc., quelle qu'en soit la cause, et aussi trouble de la sensibilité consistant en sensations anormales ou perceptions fausses.

**PARESTHÉSIQUE.** adj. Qui s'accompagne de paresthésie. — *Méralgie paresthésique.* V. MÉRALGIE.

**PARÉTIQUE.** adj. Qui a rapport à la parésie.

**PARHÉPATIE.** s. f. [de παρὰ, indiquant la défectuosité, et ἧπαρ, foie]. Fonctionnement anormal de la cellule hépatique.

**PARICINE.** s. f. Substance retirée de l'écorce d'un *quina de Para*. Amorphe, jaune pâle, légère, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les acides, avec lesquels elle ne donne pas de sels (Winckler).

**PARIDINE.** s. f. ($C^{64}H^{56}O^{28}$). Substance cristallisable, brillante, soluble dans 75 parties d'eau, dans 50 parties d'alcool, extraite des feuilles du *Paris quadrifolia*. C'est une glycoside: l'acide chlorhydrique, à chaud, la dédouble en glycose et *paridol*.

**PARIDOL.** s. m. ($C^{52}H^{47}O^{18}$). Matière résineuse formée par dédoublement de la paridine.

**PARIÉTAIRE.** s. f. [*Parietaria officinalis*, L.; all. *Glaskraut*, angl. *pellitory*, it. et esp. *parietaria*]. Plante de la famille des urticées, qui croît sur les vieux murs (*paries*), et qui est diurétique à raison de l'azotate de potasse qu'elle contient. On l'emploie en décoction (une poignée de l'herbe fraîche dans 1 kilogramme d'eau), ou on donne le suc exprimé à la dose de 30 ou 60 grammes. On se sert aussi de son eau distillée.

**PARIÉTAL, ALE.** adj. et s. m. [*parietalis*, de *paries*, muraille; angl. *parietal*, it. *parietale*, esp. *parietal*. — *Bosse pariétale.* Éminence que présente le milieu de la face externe de chaque os pariétal. — *Fosse pariétale.* L'enfoncement qui répond à la bosse pariétale, sur la face interne de l'os. — *Os pariétal.* Os pair, quadrilatère, situé à la partie latérale et supérieure du crâne, qui s'articule avec son congénère supérieurement, avec l'occipital en arrière, le frontal en devant, le temporal et le sphénoïde en bas. Sa face externe est convexe; l'interne, concave, est creusée de sillons logeant des branches artérielles, et présente supérieurement une demi-gouttière qui s'unit à celle du côté opposé pour former une gouttière complète dans laquelle est reçu le sinus longitudinal. — *Suture pariétale.* Celle qui unit ensemble les deux os pariétaux. — *Trou pariétal.* Petit trou pour le passage d'une artère ou d'une veine, qu'on voit près de l'angle postérieur supérieur de l'os pariétal.

**PARIÉTINE.** s. f. V. USNIQUE.

**PARIÉTIQUE.** adj. — *Acide pariétique.* L'acide *chrysophanique*.

**PARIGLINE.** s. m. V. SMILACINE.

**PARINE.** s. f. La *paridine*.

**PARIS.** s. m., ou **PARISETTE.** s. f. [*Paris quadrifolia*, L.]. Asparaginée indigène, herbacée, dont les racines sont émétiques, les feuilles purgatives, et les fruits vénéneux.

**PARITÉ.** s. f. Synonyme de *similitude*. — *Lois de parité.* Lois de grande analogie entre certains groupes d'êtres, entre les êtres normaux et les monstres au point de vue du mode d'apparition des organes. V. ANALOGIE.

**PARKINSON** (James) (médecin anglais mort en 1835). — *Maladie de Parkinson.* V. PARALYSIE *agitante*.

**PARMÉLIE.** s. f. Genre de lichens dont une espèce, le *Parmelia parietina*, Ach., amère à cause de l'acide chrysophanique qu'elle renferme, fournit une couleur tinctoriale jaune. D'autres espèces servent à la préparation du *tournesol*.

**PARMENTIÈRE.** s. f. [du nom de *Parmentier*, qui a rendu agricole sa culture en France vers 1760]. L'un des noms de la *pomme de terre*, ou seulement de sa variété allongée à yeux écartés.

**PARNASSIE.** s. f. [*Parnassia palustris*, L.]. Plante de la famille des saxifragées, assez âcre, autrefois employée contre les maladies du foie.

**PARODONTIS.** s. f. [de παρὰ, auprès, et ὀδοὺς, dent; all. *Zahnfleischgeschwür*, angl. *parodontis*, *parulis*]. Inflammation douloureuse siégeant aux gencives.

**PAROI.** s. f. [*paries*, all. *Wand*, angl. *wall*, it. *parete*, esp. *pared*]. Toute partie qui forme la clôture ou la limite d'une cavité: les *parois de l'estomac, de la vessie, de la matrice*, etc.

**PAROLE.** s. f. [*loquela*, λαλιὰ, all. *Wort*, angl. *word*, it. *parola*, esp. *palabra*]. Voix articulée. La parole, abstraction faite des conditions cérébrales et sociales qui tendent à l'instituer, résulte du concours de la voix produite par le larynx, et des modifications que lui font subir les différentes parties du tuyau additionnel, constitué par le pharynx, la bouche et les fosses nasales. Tantôt le son émis par le larynx résulte uniquement du frottement de l'air sur les parois de la glotte interaryténoïdienne, et constitue le *chuchotement* ou *parole à voix basse*; tantôt ce sont les cordes vocales elles-mêmes qui engendrent ce son (V. PHONATION et VOIX), lequel peut alors produire la *parole à voix haute* ou *articulée*, si le tube vocal surajouté entre en action. Ce tube, comprenant des parties fixes (fosses nasales), et des parties mobiles (isthme du gosier, langue, lèvres), il est évident que ce sont ces dernières qui subissent les changements de forme nécessaires à l'articulation des sons (d'où le nom de *régions d'articulations* qui leur a été donné), tandis que les premières servent surtout à la résonance ou au renforcement de ces sons. Les sons, suivant le point où ils se forment, sont rangés en

deux grandes catégories : les *voyelles* sont formées dans le larynx et renforcées par le tuyau additionnel ; les *consonnes* sont formées dans ce tuyau et renforcées par le son laryngien (Helmholtz). Ainsi tous les sons produits par le larynx, et modifiés par leur résonance dans la cavité buccale, sont des voyelles : c'est la forme de cette cavité, correspondant à chaque voyelle, qui donne à celle-ci son timbre spécial, et le plus souvent, pendant cette articulation, le voile du palais relevé ferme hermétiquement les fosses nasales, qui n'interviennent que dans l'émission d'un très petit nombre de voyelles, dites *nasales*. C'est en passant très rapidement de la forme nécessaire à l'articulation d'une voyelle à celle qui est propre à une autre voyelle, que la cavité buccale produit les sons appelés *diphtongues*. Inversement, tous les sons qui s'accompagnent d'un rétrécissement très notable ou même d'une occlusion complète d'une des parties mobiles du tuyau additionnel, et s'ajoutent au son laryngé qui les renforce, sont des consonnes, lesquelles, suivant leur *lieu* de production, sont dites *gutturales* (isthme du gosier), *linguales* (voûte palatine et langue), *labiales* (lèvres). Suivant leur *mode* de production, les *consonnes* sont dites : *soutenues*, lorsque la région du tuyau vocal qui les articule est simplement rétréci, et que l'émission du son dure aussi longtemps que l'expiration de l'air (J, V, F, S); *explosives*, lorsque cette région est complètement fermée au moment de l'émission du son, lequel a une durée très courte, correspondant à l'occlusion ou à la fermeture (G, K, D, T, B, P); *vibrantes*, lorsque cette région, vibrant sous l'action du courant d'air expiré, produit une sorte de roulement (R, L); *nasales*, lorsque l'air passe à la fois par les fosses nasales et par la bouche (N, M). D'après ces modes de génération des phénomènes de la parole, on peut se rendre compte de la formation de toutes les lettres. Il ne reste qu'à déterminer, pour les voyelles, la forme du tuyau vocal ; pour les consonnes, le point du rétrécissement ou de l'occlusion, et les organes qui opèrent l'occlusion. La bouche étant largement ouverte, ainsi que l'isthme du gosier, le son produit par le larynx peut s'exprimer par *â*. Si, pendant la tenue du son, on projette insensiblement les lèvres en avant de manière à rétrécir la portion buccale du tuyau, en même temps qu'on l'allonge, le son sera successivement exprimé par *a, à, â, o, eu, u, ou*. Si, à partir de l'*â*, au lieu de rétrécir le tuyau buccal avec les joues, les lèvres et les arcades dentaires, on porte les bords de la langue vers la voûte palatine, de manière que le contact s'opère de la partie postérieure des bords vers la pointe de la langue, le son sera représenté par *a, é, è, é, i, z*. Entre l'*é* et l'*i*, on fait entendre des *é* de plus en plus fermés ; entre l'*i* et le *z*, on fait entendre plusieurs variétés d'*i*. En plaçant le *z* à la suite de l'*i*, j'ai indiqué la transition réelle des voyelles aux consonnes soutenues. On pourrait de la même manière placer le *v* à la suite de l'*u*. Ces dispositions sont les plus naturelles ; mais, *artificiellement*, on peut, la bouche largement ouverte, prononcer la voyelle *o*, par exemple, en rétrécissant suffisamment l'isthme du gosier. On pourrait en dire autant de quelques autres voyelles. Une voyelle étant produite, si l'on interrompt son passage à travers la bouche par une contraction du voile du palais, de manière à engager le son dans les fosses nasales, on a un son composé nasal exprimé par *an, in, on, un*. Le rétrécissement qui produit les consonnes soutenues peut s'opérer sur divers points : au niveau du milieu de la langue, il en résulte *ch, j;* vers la pointe, *s, z,* entre la pointe de la langue et le bord des incisives supérieures, *th*, θ ; entre la lèvre inférieure et le bord des incisives supérieures, *f, v*. Si la voix ne se fait entendre qu'au moment où cesse l'occlusion, on produit, au moyen du courant d'air, les fortes *ch, s, th* dur, *f*. Si, au lieu du courant d'air, c'est la voix même qui s'engage à travers le rétrécissement, on a les douces *j, z, th* doux, *v*. Si le rétrécissement s'opère entre la base de la langue et le voile du palais, pendant qu'au passage du son la luette est animée d'un léger frôlement, on produit le *j* des Espagnols. Pour les consonnes, elles varient aussi suivant le point où se fait l'articulation. L'occlusion s'opérant entre le milieu de la langue et la voûte palatine, on forme *q, g, gn;* entre la pointe de la langue et la voûte palatine, *c, g,* des Italiens ; entre la pointe de la langue et la partie postérieure des incisives, *t, d, n;* entre les deux lèvres, *p, b, n*. Pour une même articulation, on a l'explosion *g, c,* des Italiens ; *t, p,* si la voix, comme emprisonnée derrière l'obstacle, se fait entendre au moment où les parties se séparent. Si la séparation des parties est précédée d'un murmure vocal, s'opérant derrière les parties qui font obstacle, au moment de l'explosion, on forme les douces, *g, g* des Italiens, *d, b*. Enfin, si ce murmure préalable à l'explosion va spécialement retentir dans les fosses nasales, on a *gn, n, m*. Une disposition spéciale se rapporte à *l* et *ll :* pour *l*, la pointe de la langue s'applique au palais pendant que la voix passe de chaque côté entre les bords de la langue et les bords alvéolaires ; pour *ll*, ce n'est plus la pointe seulement, mais la moitié antérieure de la langue qui est fixée au palais (Segond).

**PAROMPHALOCÈLE.** s. f. [de παρὰ, à côté, ὀμφαλὸς, nombril, et κήλη, hernie ; it. et esp. *paronfalocele*]. Hernie à travers une éventration voisine de l'ombilic.

**PARONYCHIE.** s. f. [de παρωνυχία, de παρὰ, auprès, et ὄνυξ, ongle]. V. PANARIS.

**PAROOPHORON.** s. m. Nom donné par Waldeyer à l'organe tubulé, placé en dedans du corps de Rosenmüller, et analogue, dans le sexe féminin, au *paradidyme* de l'homme. V. CORPS *de Wolff*.

**PAROPHTALMIE.** s. f. [de παρὰ, à côté, et *ophtalmie*]. Ophtalmie péri-oculaire ou palpébrale.

**PAROPIE.** s. f. [*paropia*, παρωπία, angle de l'œil, de παρὰ, auprès, et ὤψ, œil]. Angle externe des paupières.

**PAROPSIE.** s. f. [de παρὰ, indiquant dérangement, et ὄψις, vue]. Nom général des troubles de la vision, tels que la myopie, l'héméralopie, etc.

**PARORCHIDE.** s. m. Celui qui est affecté de parorchidie.

**PARORCHIDIE.** s. f. [de παρὰ, qui signifie quelque chose de vicieux, et ὄρχις, testicule ; it. *parorchide*, esp. *parorquide*]. Toute position d'un ou des deux testicules différente de celle qu'ils occupent normalement dans le scrotum. V. CRYPTORCHIDIE et MONORCHIDIE.

**PARORCHIDO-ENTÉROCÈLE.** s. f. [esp. *hernia parorquido-enterica*]. Hernie intestinale compliquée de déplacement du testicule ou de sa rétraction dans l'abdomen.

**PARORGANIQUE.** adj. [de παρὰ, à côté, et *organe*]. Ce qui, dans l'organisme, est accidentel.

**PAROSMIE.** s. f. [de παρὰ, indiquant quelque chose de vicieux, et ὀσμή, odorat]. Trouble de l'odorat consistant en sensations fausses ou en hallucinations.

**PAROSTAL.** adj. — *Tissu parostal*. Tissu conjonctif qui entoure le périoste.

**PAROSTÉAL.** adj. — *Ostéo-sarcome parostéal*. Variété d'ostéo-sarcome qui prend son origine à la face externe du périoste.

**PAROSTITE.** s. f. Inflammation du tissu parostal.

**PAROTIDE.** s. f. [*parotis*, παρωτὶς, de παρὰ, proche, et οὖς, gén. ὠτὸς, oreille ; all. *Ohrspeicheldrüse*, angl. *parotid gland*, it. *parotide*, esp. *parotida*]. En anatomie, la plus considérable des glandes salivaires, ainsi appelée parce qu'elle est située au-dessous de l'oreille, dans une

excavation profonde (*excavation parotidienne*), limitée en avant par le bord postérieur de l'os maxillaire inférieur (*bord parotidien*), en arrière par le conduit auditif externe et l'apophyse mastoïde du temporal, en haut par l'arcade zygomatique, en bas par l'angle de la mâchoire. Le tronc du nerf facial traverse cette glande, ainsi que le rameau temporal superficiel du nerf maxillaire inférieur. L'artère carotide externe passe dans une gouttière ou un canal complet que présente son tissu à peu de distance de son extrémité interne : les branches de cette artère et leurs veines satellites sont logées dans une partie de leur trajet au milieu de la parotide. Son tissu est résistant, d'un blanc grisâtre, enveloppé par une membrane fibreuse (*aponévrose parotidienne*), et composé de granulations réunies en lobules et en lobes irréguliers, séparés les uns des autres par des cloisons émanées de l'aponévrose, et donnant naissance à des ramuscules excréteurs qui se réunissent pour former un canal unique connu sous le nom de *conduit parotidien* ou *canal de Sténon*. Ce conduit, après s'être avancé horizontalement dans l'épaisseur de la joue jusqu'au bord antérieur du masséter, traverse une ouverture du buccinateur qui lui est destinée, et vient s'ouvrir dans la bouche au niveau de la troisième dent molaire supérieure ; il est formé d'une membrane fibreuse, d'une couche de fibres élastiques, et d'un épithélium cylindrique. Il reçoit souvent, au milieu de sa longueur, le conduit excréteur de lobules glandulaires isolés, qui constituent la *parotide accessoire*. V. SALIVAIRES (*Glandes*) et SALIVE. ‖ *Fistules de la parotide et du canal parotidien*. V. SALIVAIRE (*Fistule*). — *Inflammation de la parotide*. V. PAROTIDITE. — *Plaies de la parotide*. Les plaies par instruments tranchants, les plaies contuses, et surtout les plaies avec perte de substance, ont des conséquences graves, qu'elles atteignent la glande elle-même ou son canal excréteur : hémorragie, paralysie faciale, écoulement continu de la salive, établissement d'une fistule salivaire, persistance de cicatrices difformes, formation d'une tumeur salivaire. Aussi est-il important de réunir exactement les bords de la solution de continuité et de les maintenir en contact au moyen de points de suture. — *Tumeurs de la parotide*. Les *calculs* de la glande manifestent leur présence, après un temps variable, par l'inflammation des tissus dans lesquels ils sont logés : il est utile de les extraire sans attendre leur élimination spontanée, consécutive à la suppuration qui peut être l'origine de fistules salivaires. Les *lymphadénomes*, les *lymphosarcomes*, les *fibromes*, les *enchondromes*, le *cancer* (qui revêt habituellement la forme de l'épithélioma), ne sont justiciables d'aucun traitement interne, médical : l'intervention chirurgicale consiste dans l'extirpation de la tumeur, qui, lorsqu'on s'y décide à cause de la tendance à l'envahissement des parties voisines, exige les plus grands ménagements, à cause des vaisseaux et nerfs de la région. Enfin le canal de Sténon peut être le siège de tumeurs, qui sont presque toujours produites par la salive accumulée. V. SALIVAIRE (*Tumeur*).

**PAROTIDIEN, IENNE.** adj. [*parotidæus*, it. et esp. *parotideo*]. Qui a rapport à la parotide : *aponévrose parotidienne, bord parotidien, conduit parotidien, excavation parotidienne*. V. PAROTIDE.

**PAROTIDITE** ou **PAROTITE.** s. f. [*parotiditis*, all. *Parotitis, Ohrspeicheldrüsenentzündung*, angl. *parotitis*, it. *parotide*, esp. *parotiditis*]. Inflammation du tissu propre de la parotide ou du tissu conjonctif et des ganglions lymphatiques qui avoisinent cette glande. C'est le plus souvent une espèce de phlegmon œdémateux, bien distinct des *oreillons*. Il survient ordinairement dans le cours ou au déclin de certaines fièvres graves, typhoïde, puerpérale, etc., et est dû à l'ascension des germes de la bouche par le canal de Sténon jusqu'au niveau des culs-de-sac glandulaires. Outre le gonflement et l'œdème de la région, se propageant à une distance plus ou moins étendue de la glande elle-même, la parotidite détermine des douleurs vives, locales et irradiées, de la dysphagie, de la difficulté dans la mastication, des phénomènes généraux graves. Puis surviennent des collections purulentes plus ou moins profondes, dont le liquide peut fuser vers le cou, vers le pharynx ou vers l'oreille, en décollant les vaisseaux et les nerfs qu'il rencontre. Une incision rapide est nécessaire dès que la fluctuation est manifeste, aussi bien dans les abcès profonds que superficiels, afin d'éviter les accidents qui précèdent, ainsi que la destruction et la gangrène qui peuvent apparaître : elle a aussi l'avantage de faire disparaître les douleurs considérables que déterminent les abcès sous-jacents à l'aponévrose par suite de l'inextensibilité de cette membrane, et qui sont parfois le point de départ de symptômes cérébraux, convulsifs ou autres, rapidement mortels.

**PAROTIQUE.** adj. Qui concerne la parotide ou ses maladies.

**PAROTONCIE.** s. f. [de παρωτὶς, parotide, et ὄγκος, tumeur ; all. *Halsmandeln*, it. et esp. *parotoncia*]. Mot proposé par Alibert comme synomyme d'*oreillon*.

**PAROVAIRE.** s. m. [de παρὰ, à côté, et *ovaire*]. Le *paroophoron*.

**PAROVARIQUE.** adj. Situé près de l'ovaire. — *Kyste parovarique*. Celui qui dérive du parovaire.

**PAROXYNTIQUE.** adj. [παροξυντικὸς]. — *Jours paroxyntiques*. Ceux où les paroxysmes ont lieu.

**PAROXYSME.** s. m. [*paroxysmus*, παροξυσμὸς, de παρὰ, indiquant augmentation, et ὀξύνειν, aiguiser ; all. *Paroxysmus*, angl. *paroxysm*, it. *parossismo*, esp. *paroxismo*]. L'arrivée au plus haut degré des symptômes ordinaires d'un accès de fièvre, d'une attaque d'épilepsie, etc. ; le moment le plus véhément d'une maladie. L'*exacerbation* est l'accroissement momentané, anormal, imprévu, des symptômes ; le *redoublement* est leur réapparition succédant à une diminution ou à une disparition momentanée. Cependant beaucoup d'auteurs se servent de ces divers termes comme synonymes.

**PAROXYSTIQUE.** adj. Mot mal fait ; il faut dire paroxyntique.

**PARROT** (Jules-Marie) (médecin français, 1829-1883). — *Maladie de Parrot*. Pseudo-paralysie syphilitique des nouveau-nés, décrite par Parrot en 1869. Cette apparence de paralysie est causée par le décollement des épiphyses dû à une ostéite juxta-épiphysaire. ‖ On a donné aussi parfois le nom de *maladie de Parrot* à un état morbide décrit par cet auteur chez les nourrissons sous le nom d'*athrepsie* (V. ce mot). — *Loi de Parrot* ou *loi des adénopathies similaires*. Toutes les fois qu'un ganglion bronchique est le siège d'une lésion tuberculeuse, il y a une lésion analogue dans le poumon ; la lésion pulmonaire est parfois très petite et difficile à trouver, mais on la rencontre toujours quand on poursuit cette recherche avec patience. Cette loi a été énoncée et vérifiée chez les enfants. Admise sans restrictions par Hutinel et les élèves de Parrot, elle comporterait des exceptions pour d'autres auteurs. — *Signe de Parrot*. Murmure vibratoire qui remplace les bruits du cœur dans l'asystolie.

**PART.** s. m. [*partus*, τόκος, all. *Geburt*, angl. *delivery*, it. et esp. *parto*]. Mot synonyme tantôt d'*accouchement*, tantôt de *fœtus* ou d'*enfant nouveau-né*. C'est dans ce dernier sens que l'on dit *exposition de part, suppression de part*. — *Exposition de part* (art. 349 et suiv. du Code pénal). Action de *déposer* et de *délaisser un enfant*. L'*exposition* ne constitue pas par elle-même le crime ; il faut qu'il y ait eu *délaissement*, c'est-à-dire que l'enfant ait

été abandonné en vue de cacher sa naissance ou d'éviter les frais de la surveillance qui lui est due. Ainsi il n'y a pas *exposition* s'il est prouvé que la personne qui a déposé l'enfant n'a pas cessé de veiller sur lui jusqu'à ce qu'elle ait eu la certitude qu'il avait été recueilli par des mains charitables. La loi distingue le délaissement en un lieu *solitaire* et le délaissement en un lieu *non solitaire*, et inflige, dans le premier cas, des peines plus graves, attendu qu'il y a danger plus grand pour l'enfant. Le délit d'exposition n'existe que si l'enfant a moins de sept ans accomplis. — *Substitution de part.* Action de remplacer un enfant mort-né, ou un enfant dont le sexe ne répond point aux vues que l'on peut avoir, par un enfant vivant ou un enfant d'un sexe différent. Elle est souvent commise dans la même vue que la *supposition*. Quelquefois il y a, de la part de collatéraux, *substitution* d'un enfant mort-né, ou d'un enfant d'un autre sexe à celui dont une femme vient d'accoucher. — *Supposition de part.* Action de présenter un enfant comme né de telle femme qui ne lui a pas donné naissance ; fraude quelquefois commise par la femme elle-même, pour priver des collatéraux d'un titre ou d'une succession, en introduisant dans la famille un héritier direct, dont l'état civil est faux. — *Suppression de part.* Action de cacher un enfant immédiatement après sa naissance, pour le priver, non pas de la vie, mais de son état civil.

**PARTHÉNOGENÈSE.** s. f. [de παρθένος, vierge, et *genèse*]. Phase de l'évolution des êtres organisés qui se reproduisent par métagenèse, phase pendant laquelle une naissance d'êtres intermédiaires a lieu sans intervention des sexes. V. MÉTAGENÈSE.

**PARTICULE.** s. f. [*particula*, μορίον, all. *Theilchen*, angl. *particle*, it. *particola*, esp. *particula*]. Partie la plus petite détachée d'un corps, visible à l'œil nu ou sous le microscope. ‖ Nom donné aux atomes intégrants des corps simples ou composés, qui sont toujours de même nature que les corps dont ils font partie.

**PARTIE.** s. f. En anatomie, synonyme d'organe, d'appareil, de région, et en général de tout ce qui est séparé de l'organisme : *parties génitales*, *honteuses*, *nobles* ; *parties similaires*, *parties solides*. ‖ On a défini l'anatomie générale, l'étude des *parties semblables* (M. Duval), en comprenant sous ce nom les éléments anatomiques, les principes immédiats constituant l'organisme, les tissus, les systèmes, les organes et les appareils.

**PARTOLOGIE.** s. f. Mot hybride; dites *tokologie*.

**PARTURITION.** s. f. [*parturitio*, all. *Gebären*, angl. *parturition*. it. *partorizione*, esp. *parturicion*]. Accouchement naturel ; action par laquelle le fœtus, parvenu au terme de son accroissement, est expulsé de la matrice à travers les parties génitales. V. ACCOUCHEMENT.

**PARULIE.** s. f. [*parulis*, παρουλὶς, de παρὰ, auprès, et οὖλον, gencive ; all. *Zahnfleischgeschwür*, angl. *parulis*, it. *parulide*, esp. *parulis*]. Abcès qui se forme dans le tissu fibro-muqueux des gencives. C'est une complication de la périodontite ; l'inflammation de la membrane alvéolo-dentaire peut se transmettre directement à la gencive par continuité de tissu : l'abcès est alors *sus-périostique* ; ou bien le pus formé autour de la racine de la dent a perforé la membrane alvéolo-dentaire, passé à travers le maxillaire, et arrive à constituer un abcès *sous-périostique*. Dans le second cas, il ne s'agit plus à proprement parler de parulie, c'est une suppuration osseuse. Ces abcès doivent être incisés, mais la guérison définitive n'a lieu que quand la périodontite cause des accidents est elle-même traitée et guérie.

**PAS.** s. m. [*passus*, all. *Schritt*, angl. *pace*, it. *passo*, esp. *paso*]. Résultat de l'écartement des deux membres inférieurs pendant la marche, auquel on ajoute la longueur du pied : aussi plus le pied et le membre inférieur sont longs, plus le pas est large. La longueur ordinaire du pas, chez une personne de taille moyenne, est de 0m,8656. La durée d'un pas est de 0s,33 dans la marche la plus rapide. Cette durée dans la marche habituelle peut varier, suivant les personnes, entre 0s,33 et 0s,48. Les frères Weber ont montré que la durée du pas dans la marche la plus rapide est un peu moindre, quand nous appuyons, non le talon, mais le bout du pied. V. MARCHE. ‖ *Pas-d'âne*. Nom vulgaire du *tussilage*.

**PASSE.** s. f. V. MASSAGE.

**PASSE-FIL.** s. m. V. SUTUREUR.

**PASSE-PIERRE.** s. f. V. BACILE.

**PASSERAGE.** s. f. [*Lepidium*, all. *Kresse*, it. *lepidio*]. Genre de plantes crucifères, auquel appartiennent le *nasitort* ou *cresson alénois* (*Lepidium sativum*, L.) ; le *thlaspi officinal* (*L. campestre*, L.) ; la *petite passerage* (*L. Iberis*, L.), qui a passé pour lithontriptique ; et la *passerage* (*L. latifolium*, L.), dont les feuilles et les racines sont rubéfiantes et antiscorbutiques. V. NASITORT et THLASPI.

**PASSE-ROSE.** s. f. V. ALCÉE.

**PASSE-VELOURS.** s. m. V. CÉLOSIE.

**PASSIF, IVE.** adj. [*passivus*, all. *passiv*, angl. *passive*, it. *passivo*, esp. *pasivo*]. Se dit d'une affection qui dépend d'une faiblesse ou d'un relâchement des organes (*hémorragie passive*), par opposition à celles qui se rattachent à une augmentation d'action, et qu'on appelle *actives*.

**PASSIFLORE.** s. f. Genre de plantes de la famille des passiflorées, de l'Amérique tropicale, dont les unes ont des fruits alimentaires (*Passiflora coccinea*, Aubl., *maliformis*, L., *ligularis*, Juss., *edulis*, Simson) ; d'autres possèdent, dans leurs racines, feuilles et tiges, des principes émétiques, purgatifs ou narcotiques (*P. quadrangularis*, L.).

**PASSION.** s. f. [*passio*, πάθος, all. *Leidenschaft*, angl. *passion*, it. *passione*, esp. *pasion*]. Affection permanente, tendance soutenue, désir violent et fixe, volonté immuable, ou penchant irrésistible pour un objet ou une action quelconque. V. INSTINCT. — *Passion cardiaque*, *passion du cœur*. V. CARDIALGIE. — *Passion colique*, *passion iliaque*. V. OCCLUSION *intestinale*. — *Passion hystérique*. V. HYSTÉRIE.

**PASSUGG** (Suisse, Grisons). *Eaux bicarbonatées sodiques*, et *eaux ferrugineuses*, froides, 6°,2 et 8°,2 ; les sources bicarbonatées contiennent 5gr,60 de bicarbonate de soude sur une minéralisation totale de 8gr,4 (*Ulricus*), et 4gr,7 sur 6gr,7 (*Fortunatus*) ; la source ferrugineuse contient 30 milligrammes de bicarbonate de fer, 2 grammes de bicarbonate de chaux et 1041 centimètres cubes d'acide carbonique libre. Altitude : 829 mètres. Établissement de bains, boisson. Les eaux sont transportées.

**PASSULAR.** s. m. [de *passula*, raisin séché, de *uva passa*, raisins secs]. Pâte médicamenteuse ou alimentaire aux raisins secs.

**PASSY-PARIS** (Seine). *Eaux sulfatées ferrugineuses*, froides, 8° à 9°, contenant 2gr,5 de sels, dont 1gr,5 de sulfate de chaux, 0gr,48 de sulfate de magnésie et de soude, 0gr,26 de chlorure de sodium, et 0gr,045 de sulfate de fer. Boisson et bains.

**PASTEL.** s. m. [*guède* ou *vouède*]. Nom de l'*Isatis tinctoria*, L., plante crucifère indigène, qui donne de l'*indigo*.

**PASTÈQUE.** s. f. [all. *Wassermelone*, angl. *watermelon*, it. *cocomero*, esp. *sandia*]. Nom du *Citrullus vulgaris*, Schrad. (*Cucumis citrullus*, L., *cucurbita anguria*, Duchesne). Plante cucurbitacée qu'on cultive dans le midi de l'Europe, et dont le fruit mûr, appelé *melon d'eau* ou *pastèque*, a les mêmes qualités que le melon

ordinaire, mais est sans cavité au centre, de saveur fraîche, aqueuse et agréable.

**PASTEUR** (Louis) (chimiste français, 1822-1895). — *Vibrion de Pasteur.* Vibrion septique. V. VIBRION.

**PASTEURELLA.** s. f. (Lignières). Nom générique donné à un groupe de bactéries comprenant les microbes du choléra des poules, de la pneumo-entérite des porcs, du hog-choléra, de la diarrhée des jeunes veaux et de beaucoup d'autres septicémies animales. Ces microbes ont pour caractère commun d'avoir une forme coccobacillaire, d'être immobiles, de ne pas se colorer par la méthode de Gram, de ne pas liquéfier la gélatine ni coaguler le lait, de ne pas donner de culture visible sur pomme de terre naturelle acide, ni d'indol dans le bouillon pancréatique, de ne pas rougir la gélose de Wurtz, d'être aérobies mais aussi anaérobies, de développer dans leurs cultures une odeur *sui generis*; enfin ils n'ont pas de spores ni de cils, et sont doués d'une virulence variable, parfois considérable.

**PASTEURELLOSE.** s. f. (Lignières). Maladie causée par une pasteurella; les pasteurelloses sont des septicémies, affectant le plus souvent, mais non toujours, le caractère des septicémies hémorragiques.

**PASTEURISATION.** s. f. Procédé de stérilisation des milieux organiques, consistant à chauffer ces milieux au bain-marie à une température de 65-70° pendant au moins une demi-heure, puis à les refroidir brusquement. Ce procédé détruit un grand nombre de germes, en particulier le bacille de Koch, et celui de la fièvre typhoïde, mais les spores des autres microbes ne sont pas tuées, et le milieu peut s'altérer quand ces éléments se sont développés. La pasteurisation suffit pour conserver certains produits pendant quelques jours à l'abri de la fermentation. Le lait pasteurisé est privé des germes les plus redoutables; il a l'avantage d'avoir subi une modification chimique moins profonde qu'après le chauffage à 100°, ou la stérilisation à 120°.

**PASTILLE.** s. f. [*pastillus*, τροχίσκος, all. *Täfelchen*, *Rotul*, angl. *pastil*, *troche*, it. *pastiglia*, esp. *pastilla*]. Médicament solide, de forme hémisphérique, qu'on obtient en coulant goutte à goutte, sur un corps froid, du sucre aromatisé ou uni à une substance active, et préalablement réduit en pâte avec de l'eau et liquéfié par la chaleur (V. TABLETTE) : *pastilles de cachou, d'ipécacuanha, de kermès, de menthe.* — *Pastille minérale.* Celle dans laquelle entre un sel obtenu par évaporation d'une eau minérale. — *Pastille contre la soif.* V. TABLETTE *oxalique.* — *Pastille du sérail.* Pastille rendue antispasmodique et stimulante par addition de musc, ambre gris, maïs, safran, vanille, girofle, etc., etc. — *Pastille de Vichy.* V. TABLETTE *alcaline.*

**PATATE** ou **BATATE.** s. f. Tubercule ovoïde, blanc ou jaune, amylacé, sucré, alimentaire, fourni par le *Convolvulus batatas*, L., *Batatas edulis*, Choisy, tahitien *oumara*, plante de l'Inde, famille des convolvulacées, cultivée dans divers pays.

**PATCHOULY.** s. m. [en malabar, corruption de *patchey elley*, feuille de patchey ; en telegan, de *ouli*, feuille, et *patchei*, verte]. Nom du *Pogostemon patchouly*, Pelletier, plante labiée dont les tiges et les feuilles grossièrement hachées, d'une très forte odeur de *coumarine*, sont employées comme parfum ou contre les vers qui attaquent les fourrures.

**PÂTE.** s. f. [*pasta*, πάστα, all. *Teig*, angl. *paste*, it. et esp. *pasta*]. Préparation pharmaceutique formée de sucre et de gomme dissous dans l'eau pure ou chargée de principes médicamenteux, qu'on rapproche peu à peu par l'évaporation jusqu'à ce qu'on ait obtenu une masse assez consistante pour pouvoir conserver la forme qu'on lui donne, sans cependant être cassante. — Par extension, *pâte*, composé qui ne contient ni sucre ni gomme, et qui n'a de commun avec les vraies pâtes que sa consistance. — *Pâte amygdaline* ou *pâte à looch.* Préparée avec : sucre blanc, 30 parties; pilé avec amandes douces, 27 parties, et amandes amères, 3 parties, et additionnée d'eau de fleur d'oranger, 10 parties; cette pâte peut être conservée plusieurs mois, au frais; on en prend 50 gram. pour préparer un looch. — *Pâte arsenicale.* On la prépare avec la *poudre arsenicale de Rousselot* ou *du frère Côme* (V. POUDRE), qu'on délaye dans l'eau au moment de l'application. La surface de la partie étant débarrassée des croûtes et végétations qui pourraient s'y trouver, on étend la pâte uniformément avec une spatule, de manière à en former une couche de 1 millimètre à 3 millimètres au plus, qui empiète légèrement sur les bords sains, et qu'on recouvre avec une toile d'araignée ou de papier Joseph pour empêcher le caustique de se répandre sur les parties voisines. La mortification des tissus s'opère : l'escarre se détache au bout d'un temps variable. La pâte arsenicale peut convenir pour arrêter certains ulcères phagédéniques et certains lupus; mais, dans tous les cas, il faut que la maladie ne dépasse pas en profondeur l'épaisseur de la peau, et que la surface à cautériser ait moins de 27 millimètres de diamètre. — *Pâte de Canquoin.* Chlorure de zinc, 1 partie; farine de froment, 2; eau simple, quantité suffisante. Délayez et faites une pâte très ferme. — *Pâte cathérétique.* Mélange en proportions variables, suivant l'effet cherché, de sulfate de zinc en poudre et de glycérine, de façon à faire une pâte épaisse qu'on emploie en applications externes. — *Pâte caustique.* Mélange, à parties égales, de chaux vive et de savon blanc, employé pour cautériser les tumeurs superficielles, telles que les *nævi materni.* — *Pâte de guimauve.* On fait dissoudre au bain-marie 83 grammes de gomme arabique dans autant d'eau : on passe au tamis; on ajoute 83 grammes de sucre blanc, et l'on fait évaporer, toujours au bain-marie et en remuant continuellement, jusqu'à consistance de miel épais. D'autre part, on bat en neige un blanc d'œuf avec 8 grammes d'eau de fleur d'oranger; on l'ajoute à la pâte de gomme, que l'on tient sur le feu et qu'on agite vivement; quand la pâte est arrivée à une consistance suffisante, on la coule sur une table ou dans des boîtes couvertes d'amidon. — *Pâte de jujube.* On fait bouillir pendant une demi-heure 500 grammes de jujubes dans 3 kilogrammes et demi d'eau ; on passe, on laisse déposer et l'on décante. On fait dissoudre dans cette décoction 3 kilogrammes de gomme arabique ; on passe sans exprimer, on ajoute 2 kilogrammes de sucre blanc (le tout clarifié avec 3 ou 4 blancs d'œufs); on chauffe, en ayant soin de remuer continuellement avec une spatule de bois. Souvent on vend comme pâte de jujube une pâte semblable aromatisée avec l'eau de fleur d'oranger, dans laquelle manque la décoction de jujube. — *Pâte de lichen.* On met sur le feu, dans une bassine, 500 grammes de lichen avec suffisante quantité d'eau. Quand le liquide bout, on le décante et on le rejette; on le remplace par une nouvelle quantité d'eau, qu'on laisse bouillir sur le lichen pendant une heure; on passe avec expression. On ajoute à la liqueur 2$^{kg}$,500 de gomme arabique et 2 kilogrammes de sucre; on fait dissoudre et on évapore sur un feu doux en consistance de pâte très ferme, que l'on coule sur un marbre légèrement huilé. Quand cette pâte est refroidie, on l'essuie avec soin pour enlever le peu d'huile qui y adhère, et on l'enferme dans des boîtes. — *Pâte de lichen opiacée.* Faite en ajoutant aux quantités ci-dessus 4 grammes d'extrait d'opium, elle contient, par 32 grammes, 25 milligrammes d'extrait d'opium. — *Pâte pectorale.* On fait infuser 50 grammes d'espèces pectorales dans 1500 grammes d'eau; on fait fondre dans l'in-

fusé, à chaud, 1500 grammes de gomme arabique ; on ajoute 1000 grammes de sucre, puis 1 gramme d'extrait d'opium dissous dans 50 grammes d'eau de laurier-cerise (Codex). — *Pâte de reglisse brune* On fait dissoudre 32 grammes. de suc de réglisse dans 780 grammes d'eau ; on passe la liqueur au blanchet. On ajoute 500 grammes de gomme arabique, 300 grammes de sucre et 0gr,15 d'extrait d'opium, et l'on évapore sur un feu doux en consistance de pâte ferme, que l'on coule sur un marbre légèrement huilé ; quand elle est refroidie, on l'essuie avec soin et on l'enferme dans une boîte. — *Pâte de réglisse noire.* Elle contient beaucoup plus de réglisse : on dissout 30 grammes de suc dans 120 grammes d'eau froide ; on passe au blanchet. On ajoute 60 grammes de gomme arabique et 30 grammes de sucre, et, quand ces substances sont dissoutes, on passe de nouveau, on évapore et l'on coule sur le marbre comme il vient d'être dit ; puis on étend la pâte en plaques minces, qu'on divise ensuite en tablettes, et que l'on fait sécher à l'étuve. On peut aromatiser cette pâte en l'agitant dans un flacon avec quelques gouttes d'huile essentielle d'anis, ou en y incorporant quelques grains d'iris de Florence. — *Pâte de Socin.* Pâte proposée pour remplacer les sulfures ; elle se prépare au moment de l'emploi avec parties égales d'oxyde de zinc et d'une solution de chlorure de zinc à 10 p. 100. Employée sur les pansements ou à l'air, à la place de l'iodoforme.

**PATELLAIRE.** adj. [de *patella*, rotule]. Qui concerne la rotule. — *Réflexe patellaire* (*réflexe rotulien*). C'est le réflexe tendineux le plus connu et le plus souvent recherché. Pour l'explorer, il faut mettre le malade assis sur le bord d'un lit ou d'une table, les jambes pendantes ; on percute alors le tendon rotulien avec le bord cubital de la main ou avec le marteau à réflexe ; la jambe fait un mouvement d'extension sur la cuisse par suite de la contraction du triceps crural. Une condition nécessaire pour obtenir ce réflexe est le relâchement complet de tous les muscles de la cuisse ; pour y arriver, il est souvent utile de recourir à la manœuvre de Jendrassik (V. Jendrassik). Ce réflexe est aboli dans nombre de cas, en particulier dans le tabes (*signe de Westphal*) ; il est au contraire exagéré dans d'autres. D'après Sherrington, le réflexe patellaire serait un pseudo-réflexe tendineux ; le temps de latence de réaction serait trop court pour que l'on puisse admettre l'intermédiaire du système nerveux dans la production du phénomène ; mais comme les pseudo-réflexes tendineux ne peuvent exister que grâce au tonus spinal des muscles, leur exploration renseigne sur l'état de la moelle.

**PATELLARIQUE.** adj. — *Acide patellarique* ($C^{34}H^{20}O^{20}$). Corps acide, cristallisable, amer, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme, surtout à chaud, extrait d'un lichen, le *Patellaria scruposa* (Knop).

**PATENTE.** s. f. La patente des médecins ne comporte pas de droit fixe, mais seulement un droit proportionnel qui est égal au quinzième de la valeur du loyer, et au douzième si le loyer des locaux imposables dépasse 4000 francs à Paris, et 2000 francs dans les villes de plus de 100000 habitants ; il y a en plus les centimes additionnels. ‖ Déclaration officielle de l'état sanitaire d'un bâtiment : *patente nette*, état sanitaire parfait ; *patente brute*, une maladie contagieuse régnait dans le port d'embarquement.

**PÂTEUX, EUSE.** adj. [all. *teigig*, angl. *clammy*, *mealy*, it. et esp. *pastoso*]. — *Bouche pâteuse.* Se dit quand la langue est recouverte d'un enduit muqueux qui en émousse la sensibilité.

**PATHÉTIQUE.** adj. et s. m. [*patheticus*, παθητικὸς, de παθεῖν, éprouver une passion ; it. et esp. *patetico*]. Qui émeut ou qui peint les passions. — *Muscle pathétique.* V. Oblique (*Grand*) *de l'œil.* — *Nerf pathétique* [*nerf de la quatrième paire*]. Il naît du sommet de la valvule de Vieussens, en arrière des tubercules quadrijumeaux ; son noyau d'origine, placé sur le côté de l'aqueduc de Sylvius, avec celui de l'oculo-moteur commun, donne des fibres qui s'entre-croisent dans la valvule de Vieussens avec celles du côté opposé. Il passe dans le sinus caverneux, dont il occupe la région externe, pénètre dans l'orbite par la partie interne de la fente sphénoïdale, et se termine dans le muscle grand oblique, auquel il est destiné et dont il règle l'action sur l'œil.

**PATHIE.** s. f. [de πάθος, maladie]. Mot employé parfois dans le sens d'affection d'organe ; il est plus souvent ajouté comme suffixe au nom de l'organe atteint, comme dans les mots *cardiopathie*, *pneumopathie*, *néphropathie*, etc., désignant une affection du cœur, du poumon, du rein, etc.

**PATHOGÈNE.** adj. Se dit des influences qui provoquent le développement des maladies. Les causes pathogènes sont nombreuses ; elles peuvent être mécaniques, physiques, chimiques, ou animées ; les agents animés sont les plus fréquents, en particulier les bactéries. — *Bactéries pathogènes.* V. Bactéries.

**PATHOGÉNÉSIE** ou **PATHOGÉNIE.** s. f. [*pathogenia*, de πάθος, maladie, et γένεσις, génération ; all. *Pathogenie*, angl. *pathogeny*, it. et esp. *pathogenia*]. Partie de la pathologie qui traite de la manière dont les maladies se développent. L'étude de la pathogénie n'a fait de réels progrès que dans ces dernières années. On a reconnu que les maladies survenaient toujours par suite de l'intervention d'un agent extérieur à l'organisme. La cause de la maladie n'est pas en nous, mais en dehors de nous. Cela est devenu évident pour les maladies infectieuses depuis la découverte des microbes ; on doit l'admettre aussi pour les maladies non transmissibles, pour toutes celles réunies par Bouchard sous le nom de maladies par ralentissement de la nutrition ; ce sont alors les aliments mal choisis ou ingérés en trop grande quantité, l'air vicié des villes, les chocs moraux répétés, parfois des intoxications véritables comme l'alcoolisme ou le saturnisme, qui sont à l'origine de ces maladies ; la qualité particulière du terrain prédisposé par l'hérédité a permis à ces causes d'agir dans un sens déterminé. La pathogénie étudie la manière dont la cause agit sur l'organisme ; elle diffère donc de l'étiologie : ainsi l'étiologie montre un microbe à l'origine de chaque maladie infectieuse, et la pathogénie nous apprend que ce microbe n'agit que par l'intermédiaire des produits solubles qu'il sécrète. Elle diffère d'autre part de la physiologie pathologique, qui étudie la manière dont fonctionne l'organisme pendant la maladie, et par suite la production des symptômes.

**PATHOGÉNÉTIQUE.** adj. — *Éruption pathogénétique.* Éruption artificielle de cause interne, dite provoquée indirecte ou pathogénétique par Bazin. Ces éruptions sont dues à l'introduction dans l'économie par le tube digestif, le poumon ou la peau, d'une substance nuisible quelconque, alimentaire ou médicamenteuse. Dans la pathogénie de ces éruptions, il faut faire une grande part aux susceptibilités individuelles qui gouvernent l'apparition de l'éruption et la forme morbide que revêtent les manifestations cutanées (Brocq).

**PATHOGÉNIQUE.** adj. Qui a rapport à la pathogénie.

**PATHOGNOMONIE.** s. f. [de πάθος, affection, et γνώμων, signe indicateur]. Ensemble des signes caractéristiques d'une maladie.

**PATHOGNOMONIQUE** ou **PATHOGNOSTIQUE.** adj. [*pathognomonicus*, παθογνωμονικὸς, de πάθος, maladie, et γνώμων, indicateur ; all. *pathognomonisch*, angl. *pathognomonic*, it. et esp. *pathognomonico*]. Se dit des signes caractéristiques d'une maladie.

**PATHOLOGIE.** s. f. [*pathologia*, παθολογία, de πάθος, maladie, et λόγος, discours, all. *Pathologie, Krankheitslehre*, angl. *pathology*, it. et esp. *patologia*]. Science concrète ou d'application qui traite de tous les désordres survenus, soit dans la disposition matérielle des parties constituantes de l'organisme, soit dans les actes qu'elles sont appelées à remplir. V. Médecine. — *Pathologie cellulaire* (Virchow). Partie de la pathologie générale qui étudie les altérations des éléments anatomiques en prenant pour point de départ la *théorie cellulaire*, d'après laquelle tous les éléments anatomiques seraient des cellules ou dériveraient d'une cellule. V. Cellulaire. — *Pathologie chirurgicale* ou *externe*. Celle qui s'occupe des maladies, lésions ou difformités, qui siègent à l'extérieur du corps, ou dont le principal moyen curatif consiste dans la pratique de certaines opérations exécutées avec la main seule ou armée de divers instruments. — *Pathologie comparée*. Celle dont l'objet est l'étude comparative des phénomènes pathologiques qui se manifestent chez les différentes espèces d'animaux et même de végétaux. Plus les espèces sont voisines de l'homme, plus cette comparaison offre d'intérêt et d'étendue. De même que la pathologie doit être étudiée dans l'espace, c'est-à-dire dans les modifications que lui impriment les climats, et dans le temps, c'est-à-dire dans les modifications que lui impriment les variations de l'état social, de même elle doit l'être dans la série animale tout entière. C'est un complément indispensable de la pathologie humaine. De plus, il y a des échanges de maladies entre l'homme et les animaux, et si la vaccine est un exemple du bienfait qu'on en peut tirer, la rage et la morve sont des exemples des funestes effets de ces transmissions. C'est sur les documents que lui fournissent l'anatomie générale et la pathologie comparée que la pathologie générale appuie ses données les plus précieuses. — *Pathologie expérimentale*. V. Médecine *expérimentale*. — *Pathologie générale*. Celle qui réunit les considérations communes, sinon à toutes les maladies, du moins au plus grand nombre d'entre elles, expose les faits les plus généraux de la science médicale, et fonde un langage technique indispensable à l'exposition claire et méthodique des faits, généraux ou particuliers. Étudiant les lésions communes aux éléments anatomiques, puis aux tissus semblablement composés, et les troubles correspondants de leurs propriétés, elle conduit à déterminer l'origine et la nature de ces lésions et de ces troubles, ainsi que le traitement général à suivre dans les affections de même provenance et de même nature, quel que soit l'organe dans lequel elles siègent. — *Pathologie interne* ou *médicale*. Celle qui s'occupe particulièrement des maladies siégeant à l'intérieur du corps, ou curables par les moyens tirés de la matière médicale et de l'hygiène. — *Pathologie spéciale*. Celle qui étudie une à une les diverses espèces de maladies auxquelles l'homme est exposé. Elle diffère beaucoup du *spécialisme*, car le *spécialiste* se consacre à l'étude d'une seule affection, tandis que la *pathologie spéciale* embrasse le champ de la pathologie entière, divisé en autant de chapitres qu'il y a de maladies.

**PATHOLOGIQUE.** adj. [*pathologicus*, all. *pathologisch*, angl. *pathological*, it. et esp. *patologico*]. Qui a rapport à la pathologie : *anatomie pathologique, nomenclature pathologique*.

**PATHOLOGISTE.** s. m. [all. *Pathologiker*, angl. *pathologist*, it. *patologo*, esp. *patologista*]. Celui qui s'occupe de la pathologie.

**PATHOPHOBIE.** s. f. [de πάθος, maladie, et φόδος, crainte]; (*nosophobie*). Peur angoissante des maladies.

**PATHOPOÈSE.** s. f. [de πάθος, maladie, et ποιεῖν, faire]. Production des maladies.

**PATHOPOÉTIQUE.** adj. Qui a rapport à la pathopoèse.

**PATIENCE.** s. f. [*Rumex*, L., all. *Geduldampfer*, angl. *patience*, it. *romice*, *lapazio*, esp. *romazo*]. Genre de plantes de la famille des polygonées, dont plusieurs espèces intéressent la médecine. — *Patience officinale* (*Rumex patientia*, L.). Elle croît dans les lieux humides et a le port de la grande oseille ; sa racine est fusiforme, brune à l'extérieur, jaune à l'intérieur ; elle a une odeur particulière, une saveur amère et austère. On l'emploie en décoction (15 à 20 grammes par litre d'eau), récente ou sèche, comme dépurative et antiscorbutique. On en fait aussi un extrait. — On lui substitue souvent les racines d'espèces du même genre ayant les mêmes propriétés : *R. crispus*, L., *R. acutus*, L., *R. obtusifolius*, L. (*patience sauvage*), *R. alpinus*, L. (*rhubarbe des moines, rhapontic de montagne*). — *Patience sang-dragon* ou *oseille rouge* (*Rumex sanguineus*, L.). Les feuilles ont les nervures d'un beau rouge et donnent un suc laxatif, la racine est un peu astringente. — *Patience aquatique* ou *parelle* (*Rumex aquaticus*, L.). Employée comme tonique, astringente et antiscorbutique en Angleterre et en Suède, inusitée en France. V. Oseille.

**PATRAQUE.** s. f. V. Pomme *de terre*.

**PATTE.** s. f. [*pes*, all. *Pfote*, angl. *paw*, it. *zampa*, esp. *pata*]. En général, membre ou organe de locomotion des animaux ; cependant les membres antérieurs sont appelés *mains*, et les postérieurs *pieds*, chez l'homme, tandis que, chez les singes, les uns et les autres prennent très souvent le nom de *mains*. ‖ *Patte d'oie*. Région occupée, en haut de la crête du tibia, par les insertions du couturier, du demi-tendineux et du droit interne.

**PAU** (Basses-Pyrénées). *Station d'hiver*, à 205 mètres d'altitude, sur les bords du gave de Pau, à 100 kilomètres de la mer ; l'air est calme, le vent rare ; la température est élevée, mais les oscillations sont sensibles, s'élevant en moyenne à 6°,3 et pouvant atteindre 11 à 12° par jour. L'humidité relative est élevée, la pluie fréquente surtout en octobre et novembre ; la neige tombe sept à huit fois par an, mais ne reste pas sur le sol ; le brouillard est rare, mais le sol est poreux et absorbe rapidement l'humidité. Le climat a une action calmante, sédative, se faisant sentir sur les divers systèmes, digestif, respiratoire, nerveux, circulatoire, mais est plutôt débilitant que fortifiant. Il convient aux malades excitables, éréthiques ; il est indiqué dans la phtisie commune à type floride, dans les formes fébriles de la tuberculose, dans les états d'excitation nerveuse. Il est contre-indiqué au contraire dans les formes torpides et chez les déprimés.

**PAULLINIA.** s. f. Genre de plantes sapindacées, dont plusieurs espèces sont employées dans leur pays d'origine : le *P. africana*, R. Br., comme hémostatique ; le *P. asiatica*, L., comme amer et fébrifuge ; le *P. mexicana*, L., comme dépuratif. Les semences des *P. pinnata*, *triternata*, *cururu*, sont vénéneuses, et employées par les Indiens de la Guyane pour enivrer le poisson et empoisonner les flèches. Le *P. sorbilis*, Mart., ou *Guarana uva* sert à préparer une pâte dite de *Guarana* (V. ce mot) : de plus la poudre des semences de cette espèce est vendue en France sous le nom de *Paullinia*, et employée contre la migraine à la dose de 0gr,50 à 1 gramme ; on l'administre aussi sous forme d'extrait, de sirop, de teinture.

**PAUME.** s. f. [*vola*, θέναρ, all. *Handteller*, angl. *palm*, it. et esp. *palma*]. Le creux ou le dedans de la main, ou mieux la face antérieure de la main, car la paume n'est creuse que dans la partie moyenne (*région palmaire moyenne*), tandis que les régions *externe* et *interne* sont constituées par deux saillies musculaires, dites éminences *thénar* et *hypothénar*. C'est dans la région moyenne que

sont situés les organes les plus importants à connaître au point de vue des incisions et des ligatures : car son squelette, constitué par le métacarpe, supporte les tendons fléchisseurs, les arcades palmaires superficielle et profonde, et un grand nombre de filets nerveux qui se rendent à l'extrémité des doigts. V. MAIN.

**PAUPIÈRE.** s. f. [*palpebra*, βλέφαρον, all. *Augenlied*, angl. *eye-lid*, it. *palpebra*, esp. *parpado*]. Nom donné à deux voiles mobiles qui, en se rapprochant l'un de l'autre, couvrent entièrement les yeux, qu'ils mettent à l'abri d'une clarté très vive ou de l'action des corps extérieurs. Les paupières sont distinguées en *supérieure* et *inférieure*; la première est bornée par le sourcil, la seconde par un sillon qui la sépare de la joue. En se réunissant à leurs extrémités, elles forment, en dedans, l'*angle interne* ou *grand angle de l'œil*, qui présente le *lac lacrymal* et la *caroncule lacrymale*; en dehors, l'*angle externe* ou *petit angle*. Chacune présente une face antérieure, libre; une face postérieure, tapissée par la conjonctive; un bord libre, taillé en biseau, qui offre les *cils* et les orifices des *glandes de Meibomius*. — Fig. 532, 1, iris; 2, pupille qui se montre à travers la cornée transparente; 3, partie antérieure de la membrane sclérotique, que l'on voit entre les paupières, et que l'on appelle, à cause de sa couleur blanche, le *blanc* de l'œil; 4, paupière supérieure; 5, paupière inférieure. Les paupières sont formées d'une peau mince, présentant des poils fins, des glandes sébacées et sudoripares, et doublée d'un tissu conjonctif

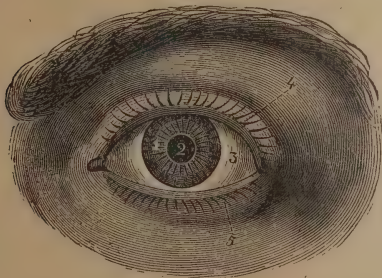



Fig. 532. — *Paupière*

lâche; d'une couche musculeuse appartenant à l'*orbiculaire*; d'un organe *fibreux*, résistant, appelé *fibro-cartilage tarse*, qui s'étend d'une commissure à l'autre dans l'épaisseur de chacune d'elles : le supérieur est deux fois plus haut (9 millimètres) que l'inférieur; chacun présente une face postérieure soudée à la conjonctive; une antérieure qui répond à l'orbiculaire; un bord adhérent rattaché au rebord orbitaire par une lame fibreuse (*ligament palpébral*); un bord libre, adhérent à celui de la paupière. Dans l'épaisseur des organes tarses se trouvent les *glandes de Meibomius* (*follicules palpébraux*), plus rapprochées de la face postérieure ou oculaire de ces cartilages que de leur face antérieure ou cutanée; il y en a 25 à 30 dans la paupière supérieure, 20 à 25 dans l'inférieure. Ce sont des glandes en grappe composée, et non des follicules; elles sont formées d'un long canal excréteur, chargé de 20 à 40 acini échelonnés. Chaque acinus renferme 3 ou 4 culs-de-sac au moins, et souvent un grand nombre, et alors il peut être bilobé et comme double. L'épithélium des culs-de-sac est pavimenteux, finement granuleux, grisâtre, parsemé de granulations graisseuses comme celui des glandes sébacées. Elles sécrètent une matière sébacée, qui empêche l'écoulement extérieur des larmes, et qui, desséchée avec celles des glandes pileuses ciliaires, porte le nom de *chassie*. Les artères des paupières sont les *palpébrales*; leurs nerfs viennent de l'ophtalmique, du sous-orbitaire, du facial et de l'oculo-moteur commun. || *Inflammation des paupières*. Outre la *blépharite* et l'*orgeolet* (V. ces mots), les paupières peuvent être atteintes d'*érysipèle phlegmoneux*, qui, abandonné à lui-même, amène une inflammation et une suppuration diffuses, lesquelles donnent parfois lieu à la production d'escarres, ou déterminent, par propagation, des lésions graves, telles que phlegmon de l'orbite, phlébite, méningite, etc. : aussi, que le phlegmon des paupières soit circonscrit ou diffus, le foyer purulent doit être ouvert rapidement. — *Lésions traumatiques des paupières*. Les *contusions* s'accompagnent d'ecchymoses souvent très étendues, qui disparaissent par l'application de réfrigérants et de résolutifs. Les *plaies* doivent toujours être réunies, même lorsqu'elles sont irrégulières, les solutions de continuité des paupières guérissant vite et bien par l'affrontement de leurs lèvres; ces voiles membraneux se coupant facilement, les fils de la suture doivent être enlevés au bout de peu de temps. Les *plaies contuses* donnent souvent naissance à une inflammation suppurative et gangreneuse, d'où peut résulter un ectropion. La section de la glande lacrymale et de ses conduits excréteurs peut aussi être la conséquence d'une plaie de la paupière; les plaies contuses, comme les plaies par instruments tranchants, nécessitent une réunion exacte de leurs bords. — *Tumeurs des paupières*. Les *kystes* développés aux dépens des glandes palpébrales doivent être extirpés, ou simplement incisés et cautérisés sur leur surface interne, lorsqu'ils ont acquis un volume gênant. L'*épithéliome* doit toujours être enlevé avec soin. Les *verrues* peuvent disparaître par une simple cautérisation.

**PAUSE.** s. f. [de παῦσις, cessation; *pausis*, all. *Pause*, *Aufhören*, angl. *pause*, *suspension*, it. et esp. *pausa*]. — *Pause du cœur*. Troisième temps de la révolution du cœur, temps de repos, coexistant avec la diastole générale. V. CŒUR.

**PAVIÉTINE.** s. f. La fraxétine.

**PAVIINE.** s. f. La fraxine.

**PAVILLON.** s. m. [angl. *pavilion*, it. *paviglione*, esp. *pavellon*]. Extrémité évasée d'une sonde. || En anatomie, extrémité libre évasée et froncée de la trompe de Fallope.

**PAVIMENTEUX, EUSE.** adj. [de *pavimentum*, pavé]. Qui a l'aspect d'un pavage : *épithélium pavimenteux*, épithélium formé de cellules aplaties disposées les unes à côté des autres comme des dalles, soit sur une seule couche (*épithélium pavimenteux simple*), soit sur plusieurs (*épithélium pavimenteux stratifié*). — *Épithélioma pavimenteux*. V. ÉPITHÉLIOMA.

**PAVOT.** s. m. [*Papaver*, L., μήκων, all. *Mohn*, angl. *poppy*, it. *papavero*, esp. *adormidera*]. Genre de plantes papavéracées, dont on cultive deux espèces. — *Pavot blanc* (*Papaver album*, Lobel, *Papaver somniferum*, var. α L.). Ses pétales sont blancs; la capsule (fig. 533) est ovoïde, complètement indéhiscente; les graines sont très nombreuses, réniformes, d'un blanc jaunâtre, translucides; le disque stigmatique est sessile. Les graines sont alimentaires en Italie, en Grèce et en Perse; elles sont huileuses, mais inusitées pour l'extraction des corps gras.



Fig. 533. — *Pavot.*

C'est avec le suc de ce pavot qu'est préparé l'*opium*. Les *têtes* ou *capsules de pavot* des pharmaciens sont de grosses capsules papyracées, qu'on emploie surtout en décoction pour tisanes ou pour lavements sédatifs. C'est lorsqu'elles sont encore vertes ou ne font que commencer à jaunir

qu'il faut les récolter. L'extrait hydro-alcoolique préparé avec ces capsules formait la base du sirop diacode (sirop de pavot blanc) de l'ancien Codex : il y est actuellement remplacé par l'extrait d'opium. — *Pavot noir* ou *pourpre* (*Papaver nigrum*, Lobel, *Papaver somniferum*, var. β L.), ou *œillette*. Ses pétales sont d'un rouge violacé pâle, avec une tache noirâtre à sa base. Les capsules sont arrondies, plus petites, plus nombreuses que celles du pavot blanc. On le cultive dans le Nord pour retirer de sa graine, par expression, une huile douce bonne à manger, connue sous le nom d'*huile d'olivette*, d'*œillette* (de l'italien *oglietto*, petite huile), ou *huile blanche*. Elle sert souvent à falsifier l'huile d'olive. Elle est siccative, nullement narcotique, solidifiable à 18°. — *Pavot cornu*. V. GLAUCIER. — *Pavot épineux du Mexique*. V. ARGÉMONE.

**PAVY** (Fr.-William) (médecin anglais contemporain). — *Maladie de Pavy*. Albuminurie intermittente cyclique.

**PAWLICK** (C.-J.) (chirurgien autrichien contemporain). — *Triangle de Pawlick*. Région de la paroi antérieure du vagin correspondant dans la vessie au triangle de Lieutaud : l'angle antérieur répond à l'orifice de l'urètre, et les deux angles postérieurs aux embouchures des uretères.

**PAYS.** s. m. — *Pays chauds*. V. CLIMAT.

**PAYTINE.** s. f. ($C^{42}H^{24}Az^2O^4$). Alcaloïde trouvé dans un quinquina blanc de Payta. Cristallisable, fusible à 156°, soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, l'ammoniaque.

**PAZEN.** s. m. V. ÆGAGRE.

**PÉAN** (Jules) (chirurgien français, 1830-1898). — *Opération de Péan*. Ablation des fibro-myomes de l'utérus par la voie vaginale au moyen du morcellement.

**PEARSON** (médecin anglais de la fin du XVIII^e siècle). — *Liqueur de Pearson*. V. ARSÉNIATE *de soude*.

**PEAU.** s. f. [*pellis, cutis*, δέρμα, all. *Haut*, angl. *skin*, it. *pelle*, esp. *cuero, piel*]. Organe membraneux, dense, épais, résistant et flexible, qui couvre le corps de la plupart des mammifères, des oiseaux, reptiles et poissons, et d'un assez grand nombre d'animaux sans vertèbres, et se continue en certains points avec le revêtement interne constitué par les muqueuses. Envisagée ainsi dans l'ensemble du règne animal, la peau n'a d'autre caractère général que celui d'être molle et étendue à la surface du corps. — Chez les vertébrés, la peau se compose de deux couches : 1° l'*épiderme* (V. ce mot) ; 2° le *derme* (V. plus bas). — Dans les parties du corps où la peau est colorée, et sur les espèces où la peau l'est partout, la rangée de cellules polyédriques qui, dans l'épiderme, est contiguë aux papilles, est remplie par des granulations pigmentaires, plus ou moins abondantes selon l'intensité de la coloration (V. PIGMENT). Le reste de la couche de Malpighi est encore fortement coloré ; mais la teinte va en diminuant d'intensité à mesure qu'on approche de la couche cornée, parce que la mélanine n'est plus à l'état de granulations pigmentaires, mais à l'état d'imbibition dans les cellules qu'elle colore, ainsi que leurs fines granulations propres, comme par un phénomène de teinture. Pourtant on trouve encore quelques cellules de la couche de Malpighi renfermant un petit nombre de granulations pigmentaires isolées ou en amas, formant comme des ponctuations plus foncées que le reste de la couche, surtout dans les portions qui remplacent les intervalles des papilles ou sont au voisinage de leur sommet. Cette coloration, en brun rougeâtre, est bornée à la couche de Malpighi (mais l'occupe tout entière) dans les régions moyennement colorées ; chez les nègres, elle s'étend à la couche cornée. Dans les taches de rousseur et les muqueuses colorées des nègres, il n'y a que la couche de cellules profondes du réseau de Malpighi qui renferme des granulations colorées. V. ÉPIDERME. — Le *derme* se compose : *a*, des *papilles* ou *couche papillaire* (V. PAPILLE) ; *b*, du *derme proprement dit*, composé de faisceaux volumineux et serrés de fibres du tissu conjonctif, accompagnés de capillaires, et traversé par les nerfs allant aux papilles nerveuses. Il est composé pour près de moitié de nombreuses fibres élastiques minces et larges, ramifiées et anastomosées un grand nombre de fois : c'est à ces fibres que la peau doit son élasticité. Le derme est plus épais que partout ailleurs à la plante des pieds et à la paume des mains, très fin aux paupières, et généralement plus fort au dos qu'au côté antérieur du corps ; son épaisseur, plus considérable chez l'homme que chez la femme, varie entre un demi-millimètre et 2 millimètres et demi. On trouve en outre, à la face profonde du derme, des faisceaux de *fibres-cellules*, auxquelles il doit sa contractilité. Elles constituent une sorte de réseau à mailles lâches, dû aux subdivisions et anastomoses de leurs faisceaux. Ces faisceaux représentent sur l'homme le *peaussier*, qui, chez les mammifères, est un muscle à faisceaux striés (V. PANNICULE *charnu*). A certaines places déterminées où se forment les plis principaux, le derme envoie des prolongements fibreux sur les aponévroses ou sur les os ; ils rendent ces plis permanents. — A la peau sont annexés d'autres *organes*, qui concourent, avec les *ongles* et les *cornes*, à en faire l'*appareil du tact* ou *du toucher*, organes sous-cutanés qui n'appartiennent pas plus à la peau que la glande mammaire. Ce sont : 1° les *follicules pileux*, dont la partie essentielle, le bulbe, et souvent les glandes pileuses, sont dans le tissu adipeux sous-cutané sauf pour les plus petits poils du duvet ; 2° les *glandes sébacées*, telles que celles de l'aréole du mamelon, ou *tubercules de Montgomery*, qui sont dans le même tissu ; 3° les *glandes* ou *follicules glomérulés, sudoripares*, de la peau en général ou de l'aisselle. — Fig. 534. *a*, épiderme ; *b*, couche papillaire du derme ; *c*, couche réticulée ; *d*, follicule sudoripare avec son canal excréteur. V. FOLLICULE. — En dehors de ses usages comme organe du *toucher* et de *protection*, la peau ou mieux ses follicules sudoripares servent surtout à l'*excrétion sudorale* (V. SUEUR). L'*absorption* par la peau et le passage dans l'économie des médicaments dissous dans l'eau est très limitée chez l'homme ; l'enduit sébacé ne permet d'autre pénétration que celle qui se produit par l'intermédiaire d'un véhicule gras, ou de tout autre agent capable de mouiller réellement l'épiderme : mais la peau se laisse traverser par les gaz, toxiques ou non, aussi bien de dehors en dedans que de dedans en dehors. Chez les batraciens et divers poissons dont l'épiderme est réduit à un petit nombre de rangées de cellules épithéliales, l'*absorption cutanée* des gaz et des liquides a lieu promptement. Ce phénomène est nul chez les squales, les ophidiens et les sauriens. Le contact direct avec la peau d'une matière saline solide très divisée est suivi d'absorption par l'effet de la présence de l'enduit sébacé, qui dissout sur place cette poudre elle-même, laquelle est absorbée plutôt en pénétrant dans les glandes sébacées qu'en traversant l'épiderme, qui ne se prête pas à l'absorption. Il faut donc rejeter l'emploi des solutions aqueuses, lorsqu'on veut, pour un but thérapeutique, faire pénétrer par la peau une substance médicamenteuse. La méthode *iatraliptique* conduit à l'absorption médicamenteuse par l'intermédiaire des follicules pileux et sudoripares, dont l'épithélium est mince, et dans lesquels les

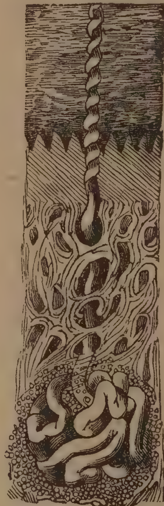


Fig. 534. — *Peau*.

frictions font pénétrer d'abord un peu du médicament absorbé ensuite dans ces glandes. — *Peau divine*. V. BAUDRUCHE. — *Peaux rouges*. V. HOMME.

**PEAUSSIER**, du moins c'est ainsi qu'écrit l'Académie, et non **PEAUCIER**. adj. et s. m. [*cuticularis*]. Qui a rapport à la peau. — Se dit surtout des muscles qui, comme les zygomatiques et les releveurs de l'aile du nez et de la lèvre supérieure à la face, le palmaire cutané à la main, prennent une au moins de leurs insertions sur la peau. — *Muscle peaussier du cou* [all. *Hautmuskel; thoraco-facial*, Ch.; *platysma*, Ba.]. Muscle large et mince, situé chez l'homme immédiatement sous la peau des parties antérieure et latérale du cou ; il s'insère en bas, vers le milieu de la poitrine, à l'aponévrose des muscles grand pectoral et deltoïde, trapèze et sterno-mastoïdien, et s'étend jusqu'à la symphyse du menton et à la ligne oblique externe de l'os maxillaire; il se prolonge contre la peau de la face, en se continuant avec les muscles carrés du menton et triangulaire de la lèvre inférieure, et envoyant à la commissure des lèvres un faisceau distinct du risorius de Santorini. Innervé par le facial et par quelques branches du plexus cervical superficiel, il sert surtout à tendre la peau de la région sus-claviculaire et à empêcher l'affaissement des veines jugulaire externe et antérieure pendant l'inspiration. — *Signe du peaussier* (Babinski). Signe permettant de différencier l'hémiplégie organique de l'hémiplégie hystérique. Il consiste à rechercher l'état du muscle peaussier dans les différents mouvements qui nécessitent sa contraction : flexion de la tête sur le cou pendant qu'on cherche à s'opposer à ce mouvement en ramenant la tête dans l'extension, ouverture très grande de la bouche, action de siffler, de souffler, mouvement de déglutition ; dans tous ces mouvements le peaussier, dans le cas d'hémiplégie organique, se contracte d'une façon plus énergique du côté sain que du côté paralysé.

**PÉBRINE**. s. f. [du mot languedocien *pébré*, poivre] (*gattine, maladie des corpuscules*). Maladie parasitaire des vers à soie, caractérisée par la présence de *corpuscules*, dits *vibrants* ou *de Cornalia*, qui ne sont pas des éléments anatomiques provenant de l'altération des parties fluides ou solides de leur économie, mais bien des *psorospermies*. La maladie, peu accusée dans l'œuf, est très développée au moment de l'éclosion; il en résulte que les corpuscules, dont le nombre s'est accru dans la même proportion, peuvent être alors facilement constatés. Les uns sont libres dans les interstices des tissus ; les autres, renfermés dans des kystes. Les corpuscules libres sont de forme ovoïde, d'une longueur de 4 à 7 millièmes de millimètre, d'une largeur de 2 à 3 millièmes, et renferment chacun vers la grosse extrémité une vacuole claire et transparente. Leur présence distingue la pébrine de la *muscardine* et de la *flacherie*. Comme l'a montré Pasteur, la pébrine est héréditaire : le germe peut passer, en effet, du corps de la mère dans les œufs et dans les petits ; le mâle ne leur communique pas la maladie, mais donne une progéniture faible et débile. La flacherie au contraire n'est pas directement transmissible de la mère au fœtus ; mais les petits nés de parents infectés sont faibles et prédisposés à contracter la maladie.

**PECCANT, ANTE**. adj. [*peccans*, all. *verdorben*, angl. *peccant*, it. *peccante*, esp. *pecante*]. — *Humeur* ou *matière peccante*. Pour les humoristes, humeur qui pêche surtout par rapport à la qualité.

**PÊCHE**. s. f. Fruit du *pêcher*, drupe charnue, savoureuse, à noyau profondément sillonné, dont l'amande renferme de l'acide prussique.

**PECHEGUERA**. s. m. Affection pulmonaire observée sur les enfants de trois à quatre mois dans l'Amérique du Sud, et qui est promptement fatale.

**PÊCHER**. s. m. [*Persica vulgaris*, DC., *Amygdalus persica*. L., all. *Pfirsischbaum*, angl. *peach-tree*, it. *pesco*, esp. *alberchigo*]. Arbre de la famille des rosacées, originaire de la Perse, dont les feuilles et les fleurs sont légèrement purgatives et anthelminthiques. Le *sirop de fleur de pêcher*, préparé en pilant 4 kilogrammes de fleurs, les exprimant, et faisant fondre dans le suc, au bain-marie, 3 kilogrammes de sucre blanc, sert surtout à purger les enfants (15 à 60 grammes).

**PECHURIM**. s. m. V. PICHURIM.

**PÉCHYAGRE**. s. f. [*pechyagra*, de πῆχυς, coude, et ἄγρα, proie ; all. *Ellenbogengicht*, angl. *pechyagra*, it. *pechiugra*, esp. *pequiagra*]. Goutte fixée au coude.

**PECQUET** (anatomiste et chirurgien français, 1610-1674). — *Citerne* ou *réservoir de Pecquet*. V. THORACIQUE.

**PECTASE**. s. f. [all. *Pectase*, angl. *pectasinum*, it. *pectasia*] (Fremy). Ferment capable de transformer la pectine en acide pectique et pectasique, insolubles et gélatineux, et qui, par suite, fait prendre en gelée une solution aqueuse de pectine. Elle existe à l'état soluble dans les carottes et les betteraves, et à l'état insoluble dans les fruits acides.

**PECTATE**. s. m. [*pectas*, all. *gellertsaures Salz*]. Nom générique de sels formés par la combinaison de l'acide pectique avec les bases. Les pectates alcalins sont précipités en gelée par les acides, propriété qui peut être utilisée pour la préparation des gelées végétales.

**PECTEUX, EUSE**. adj. Qui se rapproche de la pectine par sa consistance de gelée, son gonflement dans l'eau, etc. — *État pecteux*. Passage d'un corps sirupeux à l'état de gelée consistante.

**PECTINE**. s. f. [de πηγνύω, je coagule ; all. *Pectin*, angl. *pectine*, esp. *pectina*; *pectine* (Braconnot), *grossuline* (Guibourt)]. Corps neutre qui se forme aux dépens de la *pectose* dans le suc de carotte, de navet, de pomme, de poire, etc., traité par un acide faible. Il est soluble dans l'eau, qu'il rend visqueuse, insoluble dans l'alcool, qui le précipite sous forme gélatineuse. Il est blanc, incristallisable; sa saveur est nulle, ainsi que son odeur; une très petite quantité d'alcali ou d'une base alcalino-terreuse le transforme en pectate.

**PECTINÉ**. s. m. [*pectineus*, de *pecten*, pubis; all. *Kammuskel*, angl. *pectineus*, it. *pettineo*, esp. *pectineo*]. Muscle (*sus-pubio-fémoral*, Ch.) de la partie interne de la cuisse situé en dedans du psoas, fixé supérieurement à la crête et à la surface pectinéales, et se terminant inférieurement à la bifurcation interne de la ligne âpre du fémur. Il est fléchisseur, adducteur et rotateur en dehors de la cuisse.

**PECTINÉAL, ALE**. adj. Qui a rapport au muscle pectiné. — *Crête pectinéale*. Crête saillante située à la partie interne de la surface pectinéale. — *Surface pectinéale*. Surface triangulaire qui occupe le bord antérieur de l'os iliaque, et qui s'étend de l'éminence ilio-pectinée à l'épine du pubis. Elle donne attache au muscle pectiné ainsi que la crête pectinéale.

**PECTIQUE**. adj. [de πηκτικὸς, coagulant, de πηγνύω, je coagule ; all. *pectinige Säure*, angl. *pectinic acid*]. — *Acide pectique* [*gelée végétale*] ($C^{64}H^{48}O^{64}$). Acide qu'on retire de la pulpe de carotte à l'aide des carbonates alcalins. Il est insoluble dans l'eau.

**PECTORAL, ALE**. adj. et s. m. [*pectoralis*, de *pectus*, poitrine ; angl. *pectoral*, it. *pettorale*, esp. *pectoral*]. Qui appartient, qui a rapport à la poitrine ou à ses maladies. ‖ En anatomie, *cavité pectorale*. V. POITRINE. — *Muscle grand pectoral* (*sterno-huméral*, Ch.). Muscle qui, des deux tiers internes du bord antérieur de la clavicule, de la face antérieure du sternum et des cartilages

des six premières côtes, va se fixer au bord antérieur de la gouttière bicipitale de l'humérus : les fibres supérieures sont obliques en bas et en dehors, les inférieures en haut et en dehors, de façon à se croiser au niveau de l'aisselle, dont le muscle forme le bord antérieur. Le faisceau supérieur, agissant seul, soulève l'épaule; l'inférieur l'abaisse; la totalité des muscles porte le bras en avant et en dedans et lui imprime un mouvement de rotation en dedans; si le bras est fixé, il élève le tronc (action de grimper). — *Muscle pectoral interne.* V. TRIANGULAIRE *du sternum.* — *Muscle petit pectoral* (*costo-coracoïdien*, Ch.). Muscle situé sous le grand pectoral, qui s'étend obliquement de l'apophyse coracoïde à la face externe des troisième, quatrième et cinquième côtes. Il abaisse le moignon de l'épaule, et peut devenir inspirateur en élevant les côtes. ‖ En pharmacie, *espèces* ou *fleurs pectorales.* Les fleurs de mauve, de guimauve, de violette, de bouillon blanc, de pied-de-chat, de tussilage et de coquelicot. — *Fruits pectoraux.* Dattes, jujubes, figues et raisins. On fait avec ces fruits, comme avec les fleurs, des décoctions adoucissantes.

**PECTORAUX.** s. m. pl. Médicaments qu'on regarde comme propres à combattre les affections du poumon.

**PECTORILOQUE.** s. m. [esp. *pectoriloquio*] (Laënnec). Tout individu qui présente le phénomène de la pectoriloquie; c'est improprement qu'on a appelé *pectoriloque* le cylindre employé pour explorer la poitrine, et auquel Laënnec a donné le nom de *stéthoscope.*

**PECTORILOQUIE.** s. f. [*pectoriloquia*, de *pectus*, poitrine, et *loqui*, parler; *voix caverneuse*; all. *Pectoriloquie, Brustsimme*, angl. *pectoriloquia, pectoriloquy*, esp. *pectoriloquia*]. Parole ou voix venant de la poitrine. Laënnec a désigné sous ce nom la résonance que présentent, lorsque la poitrine est explorée à l'aide du *stéthoscope*, la voix et la toux semblant sortir à travers les parois du thorax, phénomène qui indique l'existence de cavités anfractueuses produites dans le poumon par le ramollissement des tubercules ou la gangrène pulmonaire, ou la présence d'une dilatation bronchique. — *Pectoriloquie aphone.* Phénomène indiqué par Gueneau de Mussy comme caractéristique d'un épanchement pleurétique séreux et abondant : il consiste en ce que le médecin, auscultant la poitrine, entend distinctement le chuchotement du malade parlant à voix basse. — *Pectoriloquie chevrotante.* V. ÉGOPHONIE.

**PECTOSE.** s. f. Principe tiré des fruits verts, des carottes, des navets où il est mêlé à la cellulose; il est insoluble dans l'eau.

**PÉDARTHROCACE.** s. f. [*pædarthrocace*, de παῖς, enfant, ἄρθρον, articulation, et κάκη, mal; all. *Winddorn*, it. et esp. *pedartrocace*] (M. A. Severin). Le *spina ventosa.*

**PÉDATROPHIE.** s. f. [de παῖς, enfant, et *atrophie*]. Le carreau.

**PÉDÉRASTIE.** s. f. Inversion de l'instinct sexuel et satisfaction de l'appétit vénérien avec un individu de même sexe (*tribadisme* chez la femme), qui rentre dans la catégorie des attentats aux mœurs. Pratiquée clandestinement, la pédérastie ne donne aucune prise à l'action de la justice; exercée publiquement, ou accompagnée de violences, elle donne lieu à l'intervention du médecin légiste, qui doit pouvoir dire s'il y a pédérastie. Les allures extérieures (A. Tardieu) ne sont que des signes de présomption; les signes locaux, qui, seuls, donnent une certitude, varient suivant que le rôle du pédéraste est passif ou actif. Dans le premier cas, si la pédérastie est récente et passagère, il y a contusion, excoriations, déchirure de l'anus, inflammation de la muqueuse; si la pédérastie est habituelle, l'anus prend la forme d'un entonnoir (*infundibulum anal*), les fesses sont déprimées, l'orifice est dilaté, le sphincter externe relâché, la muqueuse lisse par effacement de ses plis. Dans le second cas, la verge est tordue, le méat urinaire oblique, le gland déformé, aplati (*pénis en massue*), ou effilé en pointe (*pénis de chien*). Toutefois (Brouardel), on n'observe souvent qu'une gracilité de la verge, plutôt imputable à l'état efféminé des pédérastes qu'à leurs pratiques; d'un autre côté, l'infundibulum pourrait apparaître à la suite d'un acte unique et ne serait pas l'indice d'une habitude invétérée.

**PÉDICULAIRE.** s. f. Genre de plantes scrofulariées dont deux espèces, le *Pedicularis palustris*, L. (*herbe aux poux*) et le *Ped. sylvatica*, L., ont été employées comme vulnéraires et astringentes. La première doit son nom à ce que les animaux qui s'en nourrissent sont en peu de temps couverts de poux.

**PÉDICULAIRE.** adj. [de *pediculus*, petit pied et poux; it. *pediculare*, esp. *pedicular*]. En zoologie, qui concerne les poux. — *Maladie pédiculaire.* V. PHTIRIASE.

**PÉDICULE.** s. m. [*pediculus*, de *pes*, pied; all. *Stiel*, angl. *pedicle*, it. *pediccello*, *pediculo*, esp. *pediculo*]. En pathologie, partie rétrécie qui supporte certaines tumeurs.

**PÉDICULÉ, ÉE.** adj. [*pediculatus*, all. *gestielt*, angl. *pediculated*, it. *pediculato*]. Qui est porté par un pédicule.

**PÉDICULISÉ, ÉE.** adj. Qui est devenu pediculé après avoir existé sans pédicule : *tumeur pédiculisée.*

**PÉDICULOSE.** s. f. V. PHTIRIASE.

**PÉDICURE.** s. m. [all. *Fussarzt*, it. *pediatro*]. Nom vulgaire des individus qui se livrent spécialement à l'extirpation des cors.

**PÉDIEUX, EUSE.** adj. [*pediosus*, de *pes*, pied; esp. *pedioso*]. Qui appartient au pied. — *Artère pédieuse.* Elle fait suite à la tibiale antérieure. Elle s'étend du milieu de l'espace intermalléolaire à la partie postérieure du premier espace intermétatarsien, où elle plonge de haut en bas pour s'anastomoser avec la terminaison de la plantaire externe. Placée sous le bord interne du muscle pédieux, l'artère est en dehors de la gaine du tendon de l'extenseur propre du gros orteil; elle répond en bas au squelette du pied, sur lequel elle est fixée par une aponévrose venue du bord interne du muscle pédieux. Elle fournit les artères dorsales du tarse et du métatarse, et la collatérale dorsale du premier espace interosseux. Elle a deux veines satellites qui sont, l'une en dedans, l'autre en dehors. — *Muscle pédieux* (*calcanéo-sus-phalangettien commun*, Ch.). Situé à la face dorsale du pied, il s'attache en arrière à la partie externe de la face antérieure du calcanéum. En avant chacune de ses quatre divisions se termine par un tendon grêle qui s'attache au bord externe du tendon correspondant de l'extenseur commun des orteils. — *Signe de la pédieuse* (J. Teissier). Augmentation de la pression dans l'artère pédieuse dans le cas d'aortite abdominale; la pression qui normalement est inférieure dans la pédieuse de 20 millimètres en moyenne à la pression radiale, lui devient supérieure de 2 à 4 centimètres de mercure. Ce signe permet de distinguer l'aortite véritable des accidents d'aortisme d'ordre réflexe ou névropathique qui ne déterminent pas l'hypertension relative de la pédieuse.

**PÉDILANTHE.** s. m. [*pedilanthus*, de πέδιλον, chaussure, et ἄνθος, fleur]. Genre de plantes euphorbiacées dont une espèce (*P. tithymaloides*, Necker) des Antilles, est appelée *ipécacuanha bâtard*, en raison des propriétés vomitives et drastiques de sa racine, dues à un suc d'une âcreté brûlante et déterminant des pustules sur la peau. Ses feuilles sont employées contre la syphilis.

**PÉDILUVE.** s. m. [*lavipedium*, *pediluvium*, de *pes*, *pedis*, pied, et *luere*, laver; all. *Fussbad*, angl. *foot*

*bath*, it. et esp. *pediluvio*]. Bain de pieds. Les effets des pédiluves varient suivant la température de l'eau employée. Les *pédiluves tièdes* déterminent la dilatation des vaisseaux et l'afflux du sang dans leur intérieur : aussi en fait-on usage immédiatement avant la saignée du pied, et y replonge-t-on ensuite le membre pour entretenir l'écoulement du sang. — Les *pédiluves froids*, ou même avec l'eau glacée, conviennent pour entraver le développement d'une inflammation, particulièrement à la suite d'une entorse, d'une brûlure, etc., ou au début d'un panaris : il faut que les parties restent plongées dans l'eau pendant plusieurs heures, et que le liquide soit renouvelé assez souvent pour que sa température n'ait pas le temps de s'élever. Les menstrues, une transpiration abondante, une phlegmasie cutanée, contre-indiqueraient l'emploi des pédiluves froids. — Les *pédiluves chauds* sont employés comme révulsifs, dans les cas de céphalalgie, d'éblouissements, de tintements d'oreilles, d'ophtalmie, d'angine, etc., toutes les fois qu'on veut opérer une prompte dérivation. Il faut que l'eau soit aussi chaude qu'on puisse l'endurer, et l'immersion ne doit pas durer au delà de huit à dix minutes. Le plus souvent on ajoute à ce pédiluve quelques grammes de sel commun ou de la farine de moutarde.

**PÉDIONALGIE**. s. f. [de πέδιον, métatarse, et ἄλγος, douleur]. Affection qui régna en 1762 à Savigliano (Piémont), et, en 1806, parmi les militaires dans le Padouan ; elle consistait dans une douleur extrêmement aiguë sous la plante des pieds, accompagnée d'une chaleur locale, sans rougeur ni enflure. Les frictions faites avec une solution de 5 centigrammes d'opium et 5 ou 10 de sublimé dans 62 grammes d'alcool, répétées tous les matins, procuraient une sueur aux jambes et de la diurèse, suivie de la disparition des douleurs et d'un parfait rétablissement du troisième au sixième jour.

**PÉDONCULAIRE**. adj. [*peduncularis*, all. *stielstandig*, angl. *peduncular*, it. *peduncolare*, esp. *peduncular*]. Qui tient ou appartient au pédoncule.

**PÉDONCULE**. s. m. [*pedunculus*, de *pes*, pied ; all. *Stiel*, angl. *peduncle*, it. *peduncolo*, esp. *pedunculo*]. En anatomie, nom donné à divers appendices de l'encéphale. — *Pédoncules du cerveau* ou *cuisses du cerveau*. Nom donné à deux cordons blancs, arrondis, situés au-devant de la protubérance annulaire et qui prolongent la moelle allongée dans l'épaisseur des hémisphères cérébraux : l'espace qu'ils interceptent en s'écartant l'un de l'autre à partir du pont de Varole est l'*espace perforé interpédonculaire*. Chacun d'eux présente ; une face interne, qui limite cet espace, et qui présente l'origine apparente du nerf oculo-moteur commun et le *locus niger* de Sœmmering; une face externe qui répond à la partie latérale de la grande fente de Bichat ; une face supérieure, sur laquelle se voient les tubercules quadrijumeaux ; une face inférieure, libre, croisée en avant par la bandelette optique, en arrière par l'artère cérébrale postérieure. Ils représentent les fibres nerveuses qui, de la moelle, se rendent au cerveau, et, de plus, quelques fibres émanées du bulbe rachidien, de la protubérance annulaire et des tubercules quadrijumeaux. Sur une coupe, chaque pédoncule présente : 1° un *plan* ou *étage inférieur* (*pied du pédoncule*), renfermant le faisceau pyramidal, le faisceau géniculé et le faisceau de Türck ; 2° un *plan* ou *étage supérieur* (*tegmen*, *calotte*), comprenant le noyau rouge de Stilling, le ruban de Reil, la formation réticulaire, et des voies motrices accessoires que l'on peut appeler parapyramidales; les fibres radiculaires issues des noyaux du moteur oculaire commun traversent la région de la calotte pour venir émerger dans la région interpédonculaire ; 3° une masse grise, intermédiaire aux deux masses blanches précédentes, *locus niger de Sœmmering*, qui donne naissance à des fibres nombreuses renforçant celles du pédoncule cérébral. — Les lésions des pédoncules cérébraux donnent lieu à des symptômes différents suivant qu'elles atteignent le pied ou la calotte des pédoncules : celles du pied déterminent l'hémiplégie alterne supérieure ou syndrome de Weber (V. WEBER) ; la paralysie du moteur oculaire commun, qui existe dans ce cas associée à l'hémiplégie du côté opposé, peut être partielle ou totale ; elle est plus accusée que dans le cas de lésions de la calotte. Dans celles-ci, la paralysie du moteur oculaire commun est souvent partielle, et atteint avec prédilection le droit interne et le droit supérieur ; elle est souvent associée à des troubles de la sensibilité, rarement hémianesthésie, plus souvent hypoesthésie ; à des troubles auditifs, mais ceux-ci n'apparaissent que si les lésions s'étendent aux tubercules quadrijumeaux postérieurs et aux corps genouillés internes; enfin à des mouvements choréiformes et au syndrome de Benedikt (hémiparésie avec paralysie croisée du moteur oculaire commun et tremblement des parties paralysées). — *Pédoncules du cervelet*. Nom donné à trois paires de prolongements ou cordons médullaires, qui, du cervelet, se portent : les *inférieurs*, au bulbe rachidien, en se continuant avec les *corps restiformes*, les *moyens* (*processus cerebelli ad cerebellum*), à la protubérance annulaire, dont ils constituent surtout la couche superficielle ; les *supérieurs* (*processus cerebelli ad testes*), aux couches optiques en passant au-dessous des tubercules quadrijumeaux, formant la paroi supérieure du quatrième ventricule, et donnant, par leur bord interne, insertion à la valvule de Vieussens. Les pédoncules cérébelleux établissent donc la communication du cervelet avec le bulbe rachidien, avec la protubérance, et avec les couches optiques. — *Pédoncules du corps calleux*. V. CALLEUX. — *Pédoncules de la glande pinéale*. V. PINÉAL.

**PÉDOTRIBE**. s. m. [παιδοτρίβης, de παῖς, enfant, et τρίβειν, rompre]. Dans les gymnases de l'antiquité, celui qui connaissait les manœuvres propres à chaque exercice, et enseignait comment il faut l'exécuter. V. GYMNASTE.

**PÉDOTROPHIE**. s. f. [*pædotrophia*, de παῖς, gén. παιδός, enfant, et τροφή, nourriture ; all. *Pedotrophie*, angl. *pedotrophy*, it. et esp. *pedotrofia*]. Partie de l'hygiène qui a pour objet le régime alimentaire des enfants.

**PEDRAS SALGADAS** (Portugal). *Eaux bicarbonatées sodiques*, froides. Établissement.

**PEGLI** (Italie, province de Gênes). *Station d'hiver* située au bord de la mer au pied des montagnes, à 10 kilomètres à l'ouest de Gênes, moins bien protégée contre le vent du nord que la région comprise entre Cannes et San Remo. Indications : catarrhe chronique du larynx, emphysème, convalescence, surmenage.

**PEGMATIQUE**. adj. Qui se rapporte à la coagulation. Coagulant.

**PEGMINE**. s. f. [de πηγνύω, je coagule] (Thomson). La couenne inflammatoire sur le caillot de la saignée.

**PEIGNE**. s. m. [all. *Kamm*]. Petit instrument à dents qui sert à nettoyer et à arranger les cheveux. Les peignes de plomb ont causé des accidents saturnins.

**PELADE**. s. f. [it. *pelatina*, esp. *peladera*]. Terme qui désigne dans les anciens auteurs (Astruc) l'alopécie syphilitique généralisée. Depuis Bazin, il sert à désigner une maladie à symptômes bien tranchés, l'alopécie en aires. Les plaques de pelade plus ou moins nombreuses, en général arrondies, sont lisses, blanches, absolument glabres ; la peau au centre paraît souvent comme déprimée et atrophiée ; les poils qui bordent la plaque s'arrachent facilement. Le cheveu peladique est atrophié, avec une racine courbée en crosse, sèche, poudreuse. L'évolution de la pelade est plus ou moins rapide ; parfois elle est véritablement galopante, et les plaques se multiplient avec une

rapidité effrayante, envahissant toutes les régions velues du corps ; c'est la *pelade décalvante* de Bazin. La maladie se termine par la guérison au bout d'un temps variable qu peut être parfois de plusieurs années ; alors apparaissent des poils follets incolores, qui sont ensuite remplacés par des poils colorés et solides. Dans une variété dite *pelade à cheveux fragiles* (Besnier), *fausse pelade* (Bazin), ou *pelade pseudo-tondante* (Lailler), la plaque, au lieu d'être glabre, est parsemée de cheveux noirs cassés à ras ou à une petite distance de la peau ; c'est dans cette variété que Nimier, puis Vaillard et Vincent ont décrit un microbe particulier. L'étiologie de la pelade est encore discutée : pour les uns il s'agit d'une affection contagieuse, parasitaire ; pour d'autres, d'un trouble tropho-névrotique. La contagiosité paraît certaine dans beaucoup de cas, et l'on a décrit des épidémies de pelade dans les écoles et les casernes (Besnier). Mais à côté de ces faits, il semble qu'il y ait d'autres pelades apparaissant à la suite d'une commotion morale, ou de lésions de certains nerfs cervicaux, ou même, d'après Jacquet, comme aboutissant d'un réflexe dont le point de départ serait le plus souvent une lésion dentaire. Le traitement de la pelade comprend des applications de topiques irritants au niveau des plaques et des lotions de tout le cuir chevelu qui doit être considéré comme en imminence morbide : comme topique irritant, on emploiera les préparations à l'hydrate de chloral seul ou associé à la teinture d'iode et à l'acide phénique, l'acide acétique pur ou associé à un excipient, le vésicatoire liquide de Bidet ; mais il faut avoir soin de graduer l'irritation de façon à ne pas dépasser le but et à éviter les folliculites pustuleuses et les alopécies irrémédiables. Comme lotion générale du cuir chevelu, on utilisera des solutions alcooliques de sublimé ou d'acide salicylique, le baume de Fioravanti, etc.

**PÉLARGONIQUE.** adj. — *Acide pélargonique* [all. *Pelargonsäure*, angl. *pelargonic acid*, it. *acido pelargonico*] ($C^{18}H^{18}O^{4}$). Acide gras du *Pelargonium roseum* ; huile incolore, d'odeur d'acide butyrique, solidifiable au-dessous de 10°, soluble dans l'alcool (Redtenbacher).

**PELARGONIUM.** s. m. Genre de plantes géraniacées, dont plusieurs espèces [*P. roseum*, Willd., *capitatum*, Ait., *odoratissimum*, Willd.) donnent par distillation une essence qui sert souvent à falsifier celle de rose, et d'où on tire l'acide pélargonique.

**PELIAS.** s. m. V. VIPÈRE.

**PÉLICAN.** s. m. [*pelecanus*, πελεκὰν, all. *Pelikan*, angl. *pelican*, it. *pellicano*]. Instrument dont on se servait autrefois pour l'extraction des dents molaires, et qui ressemblait à la clef de Garengeot. Il est aujourd'hui remplacé par le davier.

**PÉLIOME.** s. m. [*pelioma*, de πελίωμα, de πέλιος, livide]. Tache cuivrée, verte ou jaune, de la peau.

**PÉLIOSE.** s. f. [*livor*, πελίωσις, de πέλιος, livide ; all. *Blutfleckenkrankeit*, angl. *peliosis*, it. *peliosi*]. — *Péliose rhumatismale.* Nom donné : 1° à l'*érythème noueux* ; 2° au *purpura rhumatismal.* V. ÉRYTHÈME et PURPURA.

**PELLAGRE.** s. f. [*pellagra*, all. *Pellagra*, *mailändische Rose*, angl. *pellagra*, it. *pellagra*, esp. *pelagra*]. Maladie générale, se manifestant d'abord par des symptômes du côté de la peau, suivis d'altérations graves de la muqueuse digestive et de ses fonctions, puis de troubles du système nerveux central. Elle est particulière à certaines contrées de l'Italie, surtout au Milanais et au Piémont, au département des Landes, à quelques cantons des Pyrénées en France, et à quelques parties de l'Espagne. La pellagre est commune chez les individus dont la constitution a été détériorée par la misère ou les maladies. Vers mars ou avril, une tache rouge et brillante apparaît sur le dos de la main ou sur quelque autre partie du corps ; elle ressemble à l'érysipèle, mais sans beaucoup de démangeaison ou de douleurs (*érythème pellagreux*, *mal de la rosa* des Espagnols, *pella rosa* des Italiens). Elle donne un peu de relief à la peau, produisant des tubercules de différentes couleurs. La peau devient sèche et se fend : il s'en détache de longues écailles furfuracées. Mais, par-dessous, la rougeur brillante persiste ; la santé est bonne. Le printemps suivant, l'affection cutanée augmente ; il y a de la céphalalgie et du découragement. Dans l'hiver, le mieux reparaît ; mais, au troisième printemps ou plus tard, les symptômes cérébraux deviennent manifestes. Alors l'abattement des forces est remplacé par une débilité des membres inférieurs, et arrive à l'état nommé *paralysie pellagreuse* ; les vertiges s'accompagnent assez souvent de chutes, qui offrent, dans certains cas, des apparences épileptiformes ; à des troubles sensoriaux, mêlés de stupeur et de tristesse, succèdent de véritables désordres cérébraux ; la *folie pellagreuse* paraît, ou les malades sont en proie à un affaiblissement mental progressif qui aboutit à la démence ou à l'imbécillité ou qui mène au suicide et particulièrement au suicide par submersion (*hydromanie* de Strumbio). La langue, les lèvres, la cavité buccale, présentent les altérations décrites sous le nom de *stomatite pellagreuse*. Des lésions se révèlent dans les voies digestives par des diarrhées opiniâtres. Au troisième degré la plupart des fonctions sont troublées : la peau est sèche, terreuse, et présente des altérations épidermiques générales ; le corps est amaigri et offre une profonde empreinte de cachexie ; on voit survenir des œdèmes et des hydropisies qui terminent assez souvent la vie des malades, lorsqu'ils ne sont pas enlevés par des diarrhées incoercibles. Les facultés intellectuelles sont abolies : à la débilité des membres inférieurs s'ajoutent des tremblements, des convulsions et autres accidents, résultats complexes des intoxications et de l'ensemble des conditions débilitantes dans lesquelles la maladie s'est développée (Th. Roussel). Avant que ces derniers symptômes surviennent, il peut se passer dix ans. A l'autopsie on trouve diverses lésions de la muqueuse digestive et des enveloppes cérébro-rachidiennes, avec ramollissement de la substance blanche de la moelle (Brierre de Boismont, 1834), en particulier des cordons postérieurs (Bouchard, 1864). La pellagre paraît avoir des analogies avec le *mal de rose* ou *des Asturies*. Balardini, Costallat et autres considèrent la pellagre comme due à une intoxication résultant de l'usage du maïs envahi par le *verdet*, mais nullement causée par le maïs mûr ou préservé de toute altération cryptogamique à l'aide du passage au four. Costallat a aussi distingué de la pellagre le *flema salada* des Espagnols, qui est dû à la carie des céréales, et qu'il assimile à l'acrodynie de Paris en 1828 et 1829. Amb. Tardieu pense que le verdet est la cause unique de la pellagre, mais il admet, avec Bouchardat, que diverses céréales peuvent, comme le maïs, être envahies par le verdet. Gintrac admet que, si le maïs altéré n'est pas la cause unique, spécifique, de la pellagre, du moins il contribue à en préparer l'éclosion comme l'alimentation par d'autres céréales altérées ou non, mais insuffisamment réparatrices, pour des sujets placés d'ailleurs dans les plus déplorables conditions hygiéniques. — Les cas de pellagre sporadique signalés par quelques auteurs ne sont plus aussi généralement acceptés depuis que H. Gintrac s'est attaché à établir les différences qui existent entre les *pseudo-pellagres* et la pellagre, c'est-à-dire entre l'érythème solaire (coup de soleil) et l'érythème pellagreux, entre l'érythème et l'érysipèle, entre l'érythème pellagreux et l'érythème chronique, entre l'acrodynie et la pellagre. Il considère que la diarrhée ne peut suffire à faire diagnostiquer la maladie si elle n'est pas accompagnée de l'érythème des mains, et qu'il en est de même des accidents cérébraux. Ce sont les altérations de l'enveloppe cutanée qui ont d'abord attiré l'attention et

qui ont valu à la maladie le nom qu'elle porte aujourd'hui (*pella agria*); il ne faudrait pourtant pas faire de la pellagre une simple maladie de la peau.

**PELLAGREUX, EUSE**, adj. et s. m. et f. Qui se rapporte à la pellagre. — *Folie pellagreuse*. Accidents cérébro-spinaux chroniques qui surviennent chez les pellagreux au bout de quelques années et qui sont comparables aux accidents des dernières périodes de la *paralysie générale*. — *Un pellagreux, une pellagreuse*, celui ou celle qui sont atteints de pellagre.

**PELLE DE LIXA** (*peau de poisson*). s. f. Espèce de variole confluente qui règne au Brésil, principalement sur les nègres et les Indiens. L'éruption commence au visage, et c'est seulement là que les pustules se développent : au tronc et aux membres, on ne voit d'ordinaire qu'un petit nombre de points noirs ou cendrés, qui paraissent indiquer la place de pustules. En d'autres endroits où il n'y a pas de boutons, la peau, rude et ridée, ressemble à une peau de poisson. L'épiderme se soulève en différentes parties du corps, et forme des ampoules plus ou moins larges, mais peu élevées, qui se rompent, laissent échapper un liquide ténu et corrosif, et causent des excoriations plus profondes. Çà et là les phlyctènes deviennent confluentes et forment de très grosses bulles qui, crevant, enlèvent de grands lambeaux d'épiderme et laissent à nu des surfaces considérables. Cette maladie a un cours rapide; elle ne dépasse guère sept jours. Beaucoup de malades demeurent, pendant toute la durée, dans une stupeur plus ou moins profonde ; d'autres conservent l'usage de leurs facultés intellectuelles; d'autres ont du délire avec mussitation.

**PELLETIÉRINE**. s. f. ($C^{16}H^{15}AzO^2$). Alcaloïde extrait de l'écorce de racine de grenadier, dont il est le principe actif (Tanret). Liquide, incolore, mais brunissant à l'air; soluble dans l'eau, donnant des sels avec les acides. C'est un tænifuge : on emploie généralement le sulfate de pelletiérine, à la dose de 0,35 à 0,40, associés à 1$^{gr}$,50 de tannin dans quantité suffisante de sirop simple ; il est imprudent de le donner aux enfants.

**PELLICULE**. s. f. [*pellicula*, diminutif de *pellis*, peau ; all. *Häutchen*, angl. *pellicle*, it. *pellicóla*, esp. *pelicula*]. Membrane très mince, de nature quelconque.

**PELLUCIDE**. adj. [*pellucidus*, de *per*, et *lucidus*, clair]. Qui est transparent : *conicité pellucide*. — *Zone pellucide*. V. Ovule.

**PÉLOSINE**. s. f. V. Cissampéline.

**PELOTE**. s. f. Partie des *brayers* et des *compresseurs* qui appuie sur la peau et qui est faite de tissus élastiques. — Bourdonnet dur de charpie pour opérer le tamponnement hémostatique des plaies.

**PELOTON**. s. m. — *Peloton chromatique*. On donne ce nom, au début de la caryocinèse, au filament chromatique ramassé sur lui-même comme une pelote de ficelle ; c'est le stade du *spirème* ou du peloton chromatique. V. Caryocinèse.

**PELVIEN, IENNE**. adj. [*pelvinus*, de *pelvis*, bassin; angl. *pelvic*, it. *pelvino*, esp. *pelviano*]. Qui appartient au bassin. — *Aponévrose pelvienne*. L'aponévrose périnéale supérieure. — *Cavité pelvienne*. Celle du bassin. — *Membres pelviens*. Les membres inférieurs ou abdominaux.

**PELVIGRAPHIE**. s. f. Synonyme de *pelvimétrie*.

**PELVIMÈTRE**. s. m. [de *pelvis*, bassin, et μέτρον, mesure ; all. *Beckenmesser*, angl. *pelvimeter*, it et esp. *pelvimetro*]. Instrument dont on se sert dans la pratique des accouchements, pour mesurer les diamètres du bassin, et surtout le diamètre antéro-postérieur du détroit abdominal. — *Pelvimètre de Baudelocque*. Compas d'épaisseur composé de deux branches d'acier terminées par un bouton lenticulaire et muni d'une petite règle graduée indiquant le degré d'écartement des branches. On applique un des boutons sur la symphyse pubienne, l'autre sur la saillie du sacrum ; on note le degré d'écartement et l'on en déduit trois pouces tant pour l'épaisseur de la base du sacrum que pour celle du pénil et du pubis. Cette mesure prise extérieurement est loin d'être exacte ; aussi a-t-on inventé d'autres instruments destinés à être introduits dans le vagin (*intropelvimètres*); tel est le *grand pelvimètre de Stein*, espèce de pince longue à anneaux et à branches inégales qu'on peut écarter dans l'intérieur du bassin ; tel est aussi le *petit pelvimètre* du même auteur, espèce de tige droite graduée, destinée à mesurer seulement la profondeur de la cavité pelvienne. Le *pelvimètre de Coutouly*, semblable au compas dont les cordonniers se servent pour mesurer la longueur du pied, est formé de deux tiges d'acier glissant l'une sur l'autre et présentant chacune à leur extrémité libre une petite portion recourbée à angle droit. On introduit dans le vagin ces deux branches rapprochées, puis on les écarte, et l'on mesure ainsi le degré d'écartement qu'il est possible de leur donner. Le *pelvimètre* ou *pelvicéphalomètre* de Budin est un pelvimètre externe, qui peut servir en même temps à mesurer la tête du fœtus.

**PELVIMÉTRIE**. s. f. [esp. *pelvimetria*]. Art ou action de mesurer les diamètres du bassin. Le moyen pelvimétrique le plus simple est l'introduction du doigt indicateur, dont on porte l'extrémité dans le vagin jusque sur le milieu de la saillie sacro-vertébrale ; on ramène le bord radial de ce doigt sous le bord inférieur de la symphyse des pubis, et on marque sur ce doigt le point sur lequel tombe la symphyse ; après avoir retiré l'index, on mesure la distance qui existe entre ce point et l'extrémité du doigt. On obtient ainsi la longueur d'une ligne oblique étendue du sommet de l'angle sacro-vertébral à la partie inférieure de la symphyse pubienne, longueur qui excède ordinairement de 14 millimètres celle du diamètre antéro postérieur.

**PELVIMÉTRIQUE**. adj. Qui concerne la pelvimétrie.

**PELVI-PÉRITONITE**. s. f. Inflammation du péritoine du petit bassin. V. Péritonite.

**PELVI-RECTAL, ALE**. adj. — *Espace pelvi-rectal*. Partie du bassin située entre le rectum et les parois du bassin. Bichat distingue l'*espace pelvi-rectal inférieur* (*fosse ischio-rectale*, Velpeau), espace plein de tissu adipeux, étendu de la partie externe du rectum et du releveur de l'anus à chacun des ischions ; et l'*espace pelvi-rectal supérieur*, compris entre l'aponévrose supérieure du releveur, le péritoine, le rectum et les parois du bassin.

**PELVIS**. s. m. [all. *Becken*, angl. *pelvis*, *basin*, it. *pelvi*]. Mot latin employé souvent en français comme synonyme de *bassin*. — *Pelvis oblecta*. Bassin couvert ; bassin dont le détroit supérieur est recouvert par la colonne vertébrale par suite de spondylizème ou de spondylolisthésis.

**PELVI-SUPPORT**. s. m. Appareil destiné à supporter le bassin d'un malade de façon que ses épaules seules touchent le plan du lit ; le tronc est ainsi soulevé et le chirurgien peut faire facilement les pansements qui, comme le spica de l'aine, exigent l'enroulement d'une bande autour de l'abdomen et des lombes.

**PELVITOMIE**. s. f. [de *pelvis*, bassin, et τομή, section]. Section du pubis pratiquée à droite et à gauche de la symphyse, en sciant la branche horizontale du pubis et ascendante de l'ischion, pour remplacer la symphyséotomie. On lui donne de préférence aujourd'hui le nom d'*ischio-pubiotomie*.

**PELVI-TROCHANTÉRIEN, IENNE**. adj. [*pelvi-trochanterianus*, esp. *pelvitrocanteriano*]. Qui appartient

au bassin et au trochanter. — *Région pelvi-trochantérienne.* Celle qu'occupent le pyramidal, les deux obturateurs, les jumeaux et le carré crural, qui s'étendent du bassin à la cavité du grand trochanter : ces muscles sont dits *pelvi-trochantériens.*

**PÉLYCOTOMIE.** s. f. [de πέλυξ, bassin, et τομή, section]. La pelvitomie.

**PÉLYKOGÈNE.** adj. [de πέλυξ, bassin, et γεννάω, engendrer]. — *Cyphose pélykogène* (Freund). Cyphose intrapelvienne avec soudure de la cinquième vertèbre lombaire au sacrum, déterminant une élévation du promontoire et étant une cause de dystocie. — *Scoliose pélykogène.* Scoliose lombo-sacrée ou sacrée, devenant une cause de dystocie par suite de la déformation du bassin qu'elle entraîne.

**PEMPHIGODE.** adj. [*pemphigodes*, πεμφιγώδης, de πέμφιξ, pustule, et εἶδος, apparence ; all. *pemphigusartig*, it. *penfigoide*, esp. *penfigode*]. — *Fièvre pemphigode* [*fièvre bulleuse* ou *vésiculeuse*]. Nom que les anciens donnaient à la fièvre qui accompagne le pemphigus : c'est le *pemphigus* lui-même.

**PEMPHIGOÏDE.** adj. Qui ressemble au pemphigus.

**PEMPHIGUS.** s. m. [de πέμφιξ, bulle, all. *Pemphigus*, *Blasenausschlag*, angl. *pemphigus*]. Affection de la peau, principalement caractérisée par un soulèvement épidermique ou bulle, de volume variable. Dans la forme *aiguë*, la moins grave, qui est caractérisée par une dissémination irrégulière des éléments éruptifs, on distingue deux variétés : *P. des adultes*, s'accompagnant d'un état fébrile et de troubles généraux passagers ; *P. des nouveau-nés*, maladie épidémique et contagieuse, manifestation de l'infection du nouveau-né que l'on ne doit pas confondre avec le pemphigus syphilitique, qui est congénital, siège aux mains et aux pieds et coïncide avec d'autres lésions de syphilis héréditaire. Quant au *P. chronique* qui peut succéder au *P. aigu* mais qui peut se montrer d'emblée, il faut différencier trois variétés : *P. bulleux continu*, *successif*, *P. foliacé* caractérisé par la formation de squames foliacées au niveau des bulles desséchées, *P. prurigineux.* Ces formes sont presque toujours mortelles, et accompagnées de symptômes graves de dénutrition. Il ne faut pas confondre ces affections avec les *éruptions pemphigoïdes*, que l'on peut exceptionnellement rencontrer dans l'impétigo herpétiforme, l'herpès hydroa, la gale, la syphilide bulleuse, dans les brûlures ; avec les bulles artificiellement produites (dans un but de simulation) avec la poudre de cantharide (Laillier) ou par des applications limitées d'acide nitrique.

**PEMPHIX.** s. m. Le *pemphigus.*

**PENCHANT.** s. m. Nom donné, ainsi que celui d'*inclination*, au sentiment, dès l'instant où celui-ci se manifeste par les fonctions d'expression ou de locomotion. Tous les actes cérébraux instinctifs déterminent en nous un état particulier qui est plus vif que tout autre acte cérébral, et qui nous conduit immédiatement à agir, ainsi que l'exprime le mot *penchant.* Ce dernier à son tour reçoit le nom d'*impulsion* lorsqu'il va jusqu'à déterminer des actions ; d'où le nom d'*actes effectifs* comme synonyme d'actes instinctifs, tant en ce qui concerne les actes intellectuels que les mouvements eux-mêmes. L'impulsion ou le penchant sont des causes de *mouvements*, tantôt directs et dits alors *spontanés* ou *instinctifs*, tantôt consécutifs à une série d'actes intellectuels, à un certain degré de raisonnement, et dits alors *réfléchis.*

**PENDAISON.** s. f. [*suspensio per laqueum collo injectum, suspendium*, all. *Erhängen*, angl. *hanging*, it. *impiccatura*, esp. *ahorcadura*]. En médecine légale, genre de violence dans lequel le corps, retenu par un lien noué autour du cou et abandonné à son propre poids, exerce sur le lien suspenseur une traction assez forte pour interrompre l'entrée de l'air et le cours du sang, d'où mort par asphyxie ou par congestion cérébrale. On croit généralement que, dans la mort par *pendaison*, le corps doit nécessairement être suspendu, dans une position verticale, à une certaine hauteur au-dessus du sol, loin de tout appui pour les pieds, et l'on incline à mettre sur le compte de manœuvres criminelles les cas de mort avec suspension incomplète. Mais la mort par pendaison volontaire survient, soit debout contre un mur et les pieds reposant sur le sol, à genoux, soit ployé en deux, assis ou accroupi ou presque couché : il n'existe pas *une seule position du corps dans laquelle la mort volontaire par pendaison ne soit possible.* Tous les pendus n'ont pas la face bouffie et livide, les yeux saillants et hors des orbites, la langue noirâtre, tuméfiée et sortie de la bouche, les traits contractés, les doigts crispés, etc. : ce tableau rappelle l'aspect des criminels livrés au supplice de la corde ou celui des individus qui ont lutté contre les étreintes homicides ; mais celui qui s'est donné la mort a peu à peu perdu connaissance, et sa figure n'est le plus souvent ni bouleversée ni horrible. Il est très difficile d'étrangler un homme avec un lien et à peu près impossible de le pendre, sauf les enfants, les imbéciles et les gens paralysés. La pendaison homicide exige le concours de plusieurs malfaiteurs : on doit rechercher les traces de la résistance opposée par la victime, égratignures, blessures, luxations, fractures de doigts, ecchymoses, cheveux dans les mains, etc. Dans les cas de pendaison-suicide, ce n'est souvent que le lendemain de la mort que la face devient bouffie et violette, les empreintes cervicales apparentes, et que se montrent les taches ecchymotiques. V. STRANGULATION.

**PENDULAIRE.** adj. — *Rythme pendulaire* (Pawinsky). Type de rythme fœtal sans tachycardie (*embryocardie dissociée* de Grasset). Les bruits du cœur ne sont ni précipités ni affaiblis ; au lieu de rappeler le tic tac d'une montre comme dans l'embryocardie véritable, ils ressemblent à ceux du balancier d'une pendule. Ce rythme serait dû au retard du deuxième bruit par suite de la diminution de l'élasticité artérielle. Il serait fréquent, d'après Barth et Roger, dans l'âge avancé, quand le cœur est gros et flasque, et que l'aorte a perdu la souplesse et la contractilité de ses parois.

**PÉNÉTRANT, ANTE.** adj. [all. *penetrirend*, angl. *penetrating*, it. et esp. *penetrante*]. Se dit d'une odeur à la fois vive et agréable. ‖ Se dit d'une plaie qui s'étend jusque dans l'intérieur d'une cavité splanchnique. V. PLAIE.

**PÉNÉTRATION.** s. f. [de *penetrare*, pénétrer ; all. *Eindringen*, *Durchdringen*, angl. *penetration*, it. *penetrazione*]. — *Pénétration de corps solides dans les tissus vivants.* Phénomène qui se produit toutes les fois qu'un corps solide, plus dur que la substance organisée, placé à la surface d'une muqueuse ou sous l'épiderme cutané, traverse cette substance par son propre poids, ou à l'aide d'une pression produite par le jeu d'un organe. La matière vivante disparaît, molécule à molécule, devant le corps solide du côté où est la plus forte pression, pendant qu'en sens opposé il se reforme, molécule à molécule, de la matière organisée, laquelle prend successivement la place auparavant occupée par le corps étranger. C'est là le mécanisme de la pénétration des poussières de charbon et de métal, des spores de divers végétaux cryptogames dans la cavité de certains organes ou à la surface des tissus. C'est aussi celui de la pénétration et du transport des œufs d'helminthes qui, pour la plupart, ont une enveloppe dure et coriace ; de la perforation des parois intestinales par les ascarides et autres vers. Ainsi, dans la *pénétration*, c'est le corps traversé qui disparaît, molécule

à molécule, devant celui qui pénètre, tandis que celui-ci ne change que de *place* et non d'*état*. Dans l'*absorption*, au contraire, la matière organisée ne change pas ou presque pas. La *pénétration* et l'*absorption* sont donc deux phénomènes très différents. — *Pénétration du chyle*. Passage des gouttelettes graisseuses du chyle à travers les villosités jusqu'au vaisseau central de celles-ci, semblant s'opérer d'après le mécanisme de celui des fines poussières au travers de la substance organisée. Le premier élément anatomique que la graisse traverse est l'épithélium. Pendant la digestion chaque cellule renferme souvent une gouttelette plus ou moins grosse, ou un amas de gouttelettes brillantes, cachant le noyau. Les cellules sont alors gonflées par les gouttelettes qui les pénètrent et les traversent. Au delà des cellules épithéliales jusqu'aux vaisseaux lymphatiques, *les gouttelettes graisseuses traversent librement le tissu propre des villosités* ; dans ce tissu des villosités, il n'existe pas d'autres voies préformées, destinées au chyle, que le vaisseau central lymphatique ou vaisseau d'origine des chylifères, voie toujours existante et ouverte pour recevoir et faire circuler les gouttelettes graisseuses arrivant du côté de la périphérie des villosités. La graisse pénètre aussi, mais peu, dans la cavité des capillaires sanguins, bien que les cellules épithéliales ne soient séparées que par une épaisseur de substance insignifiante de la paroi de ceux qui forment le réseau superficiel de la villosité. — *Pénétration de l'air dans les veines*. V. Aérhémoctonie.

**PÉNICILLAIRE.** s. f. [*Penicillaria*]. V. Dekkelé.

**PÉNICILLÉ, ÉE.** adj. [*penicillatus*, de *penicillium*, pinceau ; all. *pinselförmig*, angl. *penicillate*, it. *penicillato*, esp. *penicilado*]. Se dit d'un corps qui offre un assemblage de poils disposés en pinceau à son extrémité, comme les capillaires dans certains organes.

**PÉNICILLIUM.** s. m. Genre de champignons hyphomycètes mucédinés, dont une espèce (*P. glaucum*, Link) forme une moisissure commune sur les corps organiques en voie d'altération.

**PÉNIDE.** s. m. [all. *Gerstenzucker*, angl. *barley-sugar*, it. *penedio*, *sucre tors*]. Sucre dépuré, cuit avec une décoction d'orge, coulé à chaud sur un marbre huilé, malaxé ensuite entre les mains enduites d'huile d'amande douce, enfin allongé et tortillé comme une corde. Le *sucre d'orge* n'en diffère qu'en ce qu'il est coloré par quelques gouttes de teinture de safran et qu'on le laisse refroidir sans le remuer, pour qu'il conserve sa transparence. Tous deux ont les mêmes propriétés que les pastilles et les pâtes.

**PÉNIEN, IENNE.** adj. Qui se rapporte au pénis. — *Artères péniennes*. Les artères *caverneuse* et *dorsale de la verge*. — *Nerf pénien*. Le nerf *dorsal de la verge*. V. Honteux.

**PÉNIL.** s. m. [*Schamhügel*]. V. Mont *de Vénus*.

**PÉNIS.** s. m. [*penis*, καυλὸς, it. et esp. *pene*]. V. Verge.

**PÉNITENTIAIRE.** adj. [de *pœnitentia*, pénitence]. — *Système pénitentiaire*. V. Emprisonnement *cellulaire*.

**PÉNITIS.** s. m. [de *pénis*, verge]. Inflammation totale de la verge envahissant le fourreau et les tissus érectiles.

**PENNIFORME.** adj. [*penniformis*, all. *federformig*, angl. *penniform*, it. et esp. *penniforme*]. Qui a la forme d'une plume. Se dit d'un muscle dont les fibres charnues s'insèrent de l'un et de l'autre côté d'un tendon moyen.

**PENSÉE.** s. f. Nom vulgaire du *Viola tricolor*, L. V. Violette.

**PENSÉE.** s. f. [*cogitatio*, νόησις, all. *Gedanke*, angl. *thought*, it. *pensiere*, esp. *pensamiento*]. Mot qui a deux sens, l'un actif, l'autre passif. Dans le premier cas, il désigne l'acte par lequel l'individu pensant concentre l'ensemble ou une partie de l'entendement sur un objet. Dans le second, il exprime le résultat de cette opération. L'encéphale est l'organe de la pensée. C'est abstractivement que l'on parle de la pensée comme d'une chose pouvant être séparée du cerveau ; il n'existe en fait que des êtres pensants et non une seule sorte de pensée. En rapportant la faculté de penser à certains tissus, tels que ceux du cerveau, plutôt qu'à d'autres, on veut dire que le cerveau reçoit du sang, le travaille à sa manière et en fait sortir les désirs, l'intelligence et le caractère, sans assimiler ces actes à la nutrition ou à ses modifications. Le sang dans le cerveau ne fait pas plus de la pensée que dans les muscles il ne fait de la contractilité ; il sert à engendrer des éléments nerveux et à renouveler la substance de ceux qui existent, comme dans les muscles il le fait pour les fibres musculaires ; il nourrit les uns et les autres, leur fournit et leur enlève des matériaux pour les maintenir dans un état convenable à leur *action spéciale*. Celle-ci a lieu alors plus ou moins bien, selon l'état de leurs éléments : contractilité ici, sensibilité là, pensée ailleurs, motricité dans quelque autre région. Mais ces actes ne sont pas comparables à une sécrétion ; c'est une manière d'agir propre à ces tissus, qui a pour condition d'accomplissement l'existence des éléments anatomiques dans tel ou tel état que maintient la nutrition, et qui suppose la nutrition, mais en est distincte. Cabanis a dit : *le cerveau est l'organe de la pensée comme le foie est l'organe de la sécrétion* de la bile, *organe sans lequel on ne voit pas de sécrétion biliaire*, mais nulle part il n'a comparé l'action de penser aux actes sécrétoires. La pensée est indépendante du langage. On ne pense dans aucune langue ; penser n'est pas parler ; seulement, suivant l'habitude plus ou moins grande que l'on a d'exprimer ce que l'on pense dans une langue plutôt que dans une autre, on passe plus ou moins vite et facilement de la pensée à l'expression parlée, écrite ou mimée. Le travail de la pensée et celui de l'expression sont deux opérations distinctes, dont l'une peut s'accomplir sans l'autre ; bien que la seconde succède généralement à la première d'une manière presque immédiate, elles ne se confondent pas. Presque toujours le travail de l'expression modifie la pensée, et très souvent la pensée reste longtemps fort nette avant d'être exprimée convenablement, oralement ou par écrit. Il faut un assez long exercice aussi avant de parvenir à exprimer par la parole sa pensée telle qu'on l'a conçue ; souvent le travail de l'expression reste difficile, même après que celui de la pensée faisait croire le contraire.

**PENTASTOME.** s. m. [de πεντε, cinq, et στόμα, bouche]. V. Linguatule.

**PENTASULFURE.** s. m. Sulfure contenant cinq équivalents de soufre pour un de métal. V. Sulfure.

**PENTATEUQUE CHIRURGICAL** [*pantateuchus*, de πεντάτευχος, qui signifie les cinq livres de Moïse ; all. et angl. *Pentateuch*, it. *pentateuco*, esp. *pentateuco quirurjical*]. Par analogie, division des maladies externes en cinq classes : *plaies*, *ulcères*, *tumeurs*, *luxations* et *fractures*.

**PENTICOSA** (Espagne, Haut-Aragon). *Eaux oligométalliques*, chaudes, 25° à 29° ; leur minéralisation, variant de 13 à 15 centigrammes, est formée de sulfate de soude 0gr,03, et de sulfure de sodium 0gr,002 ; une source renferme de l'hydrogène sulfuré libre ; d'autres sont fortement azotées. Altitude : 1 636 mètres. Ces eaux ont une action sédative en bains, boisson, inhalations (d'azote). On les emploie dans le catarrhe chronique des voies respiratoires, la tuberculose pulmonaire, les dyspepsies, les dermatoses. Saison, 15 juin au 15 septembre.

**PENTOSE.** s. f. [*pentaglycose*] (en atomes, $C^5H^{10}O^5$). Glycose à cinq atomes de carbone. La pentose qui existe parfois dans l'urine de l'homme est la *r.* arabinose.

**PENTOSURIE.** s. f. Présence de la pentose dans l'urine. Les urines renfermant de la pentose réduisent la liqueur de Fehling, mais la réduction se fait d'un seul coup et après l'ébullition; elles présentent aussi la réaction de la phénylhydrazine. La pentosurie se rapproche donc par certains caractères de la glycosurie, et en fait certains cas ont été confondus avec un diabète léger. Mais les urines pentosuriques ne dévient pas le plan de polarisation, et ne fermentent pas sous l'influence de la levure, ce qui les distingue des urines glycosuriques; enfin elles présentent la réaction du chlorhydrate d'orcine : si à 4 ou 5 centimètres cubes d'urine on ajoute parties égales d'acide chlorhydrique et quelques grains d'orcine, l'urine prend par le chauffage une coloration verte très foncée; en agitant alors avec de l'alcool amylique, celui-ci s'empare de la coloration verte qui surnage, et au spectroscope on voit une bande dans la partie rouge du spectre près du jaune. La pentosurie a été attribuée à une origine alimentaire; en effet, on trouve dans la bière et un certain nombre de fruits (cerises, pruneaux, etc.) des substances qui lui donnent naissance dans l'économie; mais si l'on supprime de l'alimentation les matières amylacées et les hydrates de carbone, la quantité de pentose ne varie pas dans l'urine; elle n'augmente pas non plus avec une alimentation riche en ces substances. Aussi admet-on que la pentose rencontrée dans l'urine provient d'une anomalie de la nutrition, et a son origine dans certains corps particuliers venant des organes; d'ailleurs Hammarsten a retiré une pentose du pancréas et Blumenthal des acides nucléiniques. En tout cas, la pentosurie ne s'accompagne d'aucuns symptômes généraux, et en particulier d'aucun signe de diabète; on a signalé parfois des troubles gastro-intestinaux. La pentosurie a une grosse importance dans le cas d'assurances sur la vie; elle peut être confondue avec le diabète; on l'a vue coexister avec le diabète ou alterner avec la glycosurie.

**PÉPASME.** s. m. [*pepasmus*, πεπασμὸς, de πέσσειν, cuire; all. *Pepasmus*, angl. *pepasm*, it. et esp. *vepasmo*]. V. COCTION.

**PÉPASTIQUE.** adj. et s. m. [*pepasticus*, *pepticus*, de πέσσειν, cuire; all. *peptisch*, angl. *peptic*, it. et esp. *pepastico*]. Synonyme de *maturatif*. Nom que les humoristes donnaient aux médicaments qu'ils croyaient propres à favoriser la coction des humeurs.

**PÉPORÉSINE.** s. f. V. COURGE.

**PEPSIE.** s. f. Terme suivant lequel Hayem et Lion désignent l'ensemble des caractères de la digestion tirés de l'examen physico-chimique du suc stomacal; elle peut être troublée en plus, *hyperpepsie*, qui est elle-même générale quand il y a augmentation à la fois du chlore combiné aux matières organiques et de l'acide chlorhydrique libre, ou partielle quand l'augmentation porte seulement sur le chlore organique ou sur l'acide chlorhydrique; elle peut l'être en moins, *hypopepsie*, quand il y a affaiblissement du processus stomacal pouvant aller juqu'à l'annihilation, avec diminution de la chlorhydrie; le degré extrême de l'hypopepsie est l'*apepsie*.

**PEPSINE.** s. f. [*pepsinum*, de πέψις, coction; all. et angl. *Pepsin*, esp. *pepsina*; *chymosine*, Deschamps; *gastérase*, Payen]. Ferment soluble contenu dans le suc gastrique (3 p. 1000 environ) dont le nom a été créé par Th. Schwann, qui, le premier, a extrait cette matière. Elle se rapproche par sa composition des matières albuminoïdes, mais elle ne donne pas la réaction xanthoprotéique. Elle se coagule vers 100°; desséchée, elle reste active jusqu'à 100°; mais en solution dans l'eau ou la glycérine, elle se transforme à 40° en une substance moins active, l'*isopepsine*, et perd complètement son activité à 60°; elle devient presque instantanément inactive dans une solution à 5 p. 1000 de soude; l'alcool faible la dissout; l'alcool anhydre la précipite en flocons blancs; elle est aussi précipitée par les acétates, chlorures et sulfates métalliques. La pepsine se forme dans les glandes dites à suc gastrique de l'estomac, soit dans les cellules de revêtement, soit dans les cellules principales (Heidenhain) de ces glandes (V. GLANDE *de l'estomac*); quoi qu'il en soit, ce serait, d'après Schiff, aux dépens d'une substance qu'il appelle *propepsine*, et que contiendraient ces cellules, que la pepsine prendrait naissance, et non immédiatement; d'après le même auteur, la formation de la pepsine serait subordonnée à la présence des matières *peptogènes*. La pepsine est associée, dans le suc gastrique, mais non combinée, à un acide (V. GASTRIQUE) : en effet, elle doit être acidifiée pour remplir son rôle dans la digestion; elle doit, de plus, être étendue d'une certaine quantité d'eau. Elle agit sur les substances albuminoïdes pour les transformer en *peptones* : cette action paraît être celle d'un ferment, puisqu'une même quantité de pepsine semble pouvoir digérer des quantités presque illimitées de substances albuminoïdes. — *Pepsine médicinale*. On la prépare, dans les abattoirs de Paris, de la façon suivante. Aussitôt que la caillette est retirée du mouton qui vient d'être tué, on ouvre cet organe, on le vide des aliments qui s'y trouvent, on le lave et l'on en frotte rudement la muqueuse avec une brosse de chiendent. Il en résulte une pulpe qu'on fait macérer dans l'eau, en agitant souvent, pendant deux heures. On jette le tout sur une toile; au liquide on ajoute une solution d'acétate neutre de plomb. Le précipité qui se forme est très abondant. On y fait passer un courant de gaz sulfhydrique jusqu'à ce qu'il y en ait un excès manifeste. On filtre, puis on évapore jusqu'à ce que le produit soit sec : celui-ci doit digérer, en douze heures, à 36°, 50 fois son poids de fibrine humide; telle est la *pepsine extractive* du Codex. La pepsine étant variable suivant les saisons et l'état des animaux, on fixe préalablement sa force digestive, et l'on ajoute une quantité telle d'amidon que 1 gramme du mélange possède uniformément la faculté de dissoudre et de transformer 20 grammes de fibrine humide; telle est la pepsine médicinale du Codex, qui est un mélange de pepsine extractive et d'amidon. A cette pepsine *amylacée neutre*, on ajoute une petite quantité d'acide citrique, lactique, ou tartrique, qui en fait la *pepsine amylacée* (Boudault), et qui augmente son pouvoir digestif. La pepsine amylacée, neutre ou acide, s'emploie pour faciliter la digestion des substances azotées, en cas de dyspepsie par insuffisance d'action du suc gastrique (L. Corvisart); on la donne en poudre (0gr,50 à 1 gramme), dans du pain azyme ou des cachets médicamenteux; ou en vin, en sirop, en élixir.

**PEPSIS.** s. f. V. COCTION.

**PEPTIQUE.** adj. et non **PEPSIQUE.** [πεπτικὸς, de πέσσειν, cuire, digérer]. Qui concerne la digestion : *glande peptique*, pour *glande à pepsine*. — Synonyme de *pépastique*. — *Sens peptique* (Récamier). La sensibilité digestive.

**PEPTOGÈNE.** adj. et s. m. [de πεπτὸς, digéré, et γεννᾶν, produire]. Se dit des substances qui, ingérées dans l'estomac, ont la propriété de déterminer la production de la pepsine dans le suc gastrique sécrété : tels sont le pain, la dextrine, le bouillon de viande, les peptones (Schiff). En l'absence de ces substances dans le sang, le suc gastrique sécrété par l'estomac est acide, ne renferme pas de pepsine, et ne peut digérer les aliments azotés; injecte-t-on une solution de dextrine dans le sang ou dans le rectum, la pepsine apparaît dans le suc gastrique. C'est dans l'estomac et dans le gros intestin, dans le cæcum principalement, que se ferait l'absorption des substances peptogènes : elle ne pourrait avoir lieu dans le duodénum,

parce que ces substances seraient alors arrêtées par les ganglions mésentériques (Schiff, Vulpian).

**PEPTONATE.** s. m. — *Peptonate de mercure* ou *peptone mercurique*. V. PEPTONE *hydrargyrique*.

**PEPTONE.** s. f. [de πέσσειν, digérer; all. *Pepton*, *Verdauungsprodukt*, angl. *pepton*, it. *peptona*; *caséine de l'intestin grêle*, Tiedmann et Gmelin; *matière gélatiniforme de l'intestin grêle*, Prévost et Morin; *albuminose*, Mialhe]. Nom donné par Lehmann au produit liquide et absorbable de l'action du *suc gastrique* sur les substances azotées; mais à côté de ces peptones gastriques, il y a des peptones pancréatiques par action du suc pancréatique sur les substances albuminoïdes. Ce produit diffère des matières albuminoïdes dont il dérive, en ce qu'il est soluble dans l'eau et très diffusible; qu'il ne précipite ni par l'ébullition, ni par les acides nitrique et acétique, ni par les sels neutres; que, dissous dans l'acide acétique en excès et additionné d'acide sulfurique concentré, il prend une coloration bleu violet avec une faible fluorescence verte. Il résulte du dédoublement des substances albuminoïdes par voie d'hydratation; la fibrine, par exemple, fixe près de 4 p. 100 d'eau pour se transformer en fibrine-peptone (Schutzenberger); les déshydratants transforment à nouveau les peptones en une substance voisine des matières albuminoïdes naturelles. A l'exemple de Meissner, un grand nombre de physiologistes considèrent chaque espèce de principe immédiat azoté comme pouvant donner un produit liquide, ou *peptone*, différent des produits fournis par les autres principes de même nature. De plus, des peptones obtenues aux dépens d'une même matière albuminoïde sous l'influence de la digestion gastrique et de la digestion pancréatique ne sont pas identiques. Une même matière albuminoïde peut donner deux sortes de peptone (Kühne): l'*hémipeptone* qui, sous l'influence d'une digestion pancréatique suffisamment prolongée, se dédouble à son tour en leucine et tyrosine, l'*antipeptone* ou peptone vraie, qui résiste à toute action ultérieure des sucs digestifs. Les peptones sont absorbées par la muqueuse intestinale, mais leur présence dans le sang de la veine porte pendant la digestion n'est pas constante, et leur quantité en tous cas est des plus minimes; aussi doit-on admettre la transformation des peptones en matière albuminoïde, non pas celle qui leur a donné naissance, mais celle du sang, essentiellement assimilable. Cette transformation, démontrée directement par Hofmeister, est due à l'activité même des cellules épithéliales. Elle est nécessaire, car les peptones injectées expérimentalement dans le sang, même dans le sang porte, ne sont pas assimilées et sont en grande partie éliminées par l'urine. A l'état sec, les peptones sont amorphes, transparentes, hygroscopiques, d'un blanc jaunâtre; à l'état humide, elles sont blanches et analogues à la caséine coagulée. — *Peptone artificielle.* Produit jaunâtre, ayant la saveur du bouillon concentré, qu'on prépare en faisant macérer pendant douze heures, à 45°, de la viande de bœuf hachée, débarrassée de sa graisse et des tendons, dans de l'eau acidulée par de l'acide chlorhydrique et contenant de la pepsine : après filtration on sature par le carbonate de soude et on évapore. Le produit, qui représente trois fois son poids de viande, est administré en lavements, à la dose de 45 grammes, dans l'eau ou la glycérine, toutes les trois heures, quand l'alimentation par l'estomac est impossible. — *Peptone hydrargyrique ammonique* (Delpech). Mélange de peptone sèche en poudre et chlorure d'ammonium, āā 15 grammes, sublimé corrosif, 10 grammes, dissous dans un mélange d'eau et de glycérine : cette solution, employée en injections hypodermiques dans la syphilis, doit être dosée de telle sorte que 1 gramme de liquide renferme 5 milligrammes de sublimé.

**PEPTONIODE.** s. f. Combinaison définie de peptone et d'iode (Gilbert et Galbrun); ce corps se présente sous forme de paillettes jaunes solubles dans l'eau, la glycérine et l'alcool faible; il renferme 16,5 p. 100 d'iode. La peptoniode n'est pas décomposée par le suc gastrique et n'irrite pas la muqueuse stomacale; elle est mieux tolérée que les autres préparations iodées, tout en jouissant des mêmes propriétés. On l'emploie en solution dont chaque centimètre cube représente 0gr,05 d'iode; dose : 2 à 5 centimètres cubes par jour.

**PEPTONURIE.** s. f. Passage dans l'urine des peptones. Pour reconnaître leur présence dans l'urine, on la neutralise et on la sature de sulfate d'ammonium qui précipite les albumines et les propeptones; on filtre. Puis on étend de son volume d'eau et on traite par quelques gouttes d'une solution de tannin; l'absence de précipité indique l'absence de peptones. S'il y a un précipité, il faut filtrer de nouveau, étendre du volume d'eau et traiter par le tannin. C'est ce nouveau précipité qu'on sèche et qu'on chauffe avec un peu d'eau de baryte; on enlève le tannin en ajoutant au liquide un peu d'acétate neutre de plomb, on filtre et on a un liquide incolore sur lequel on fait la réaction du biuret. La peptonurie est relativement rare, et bien des cas considérés comme des exemples de peptonurie sont en réalité des exemples de propeptonurie ou albumosurie. On a signalé la peptonurie dans l'ulcère de l'estomac, le cancer de l'estomac et de l'intestin, l'atrophie jaune aiguë du foie, l'empoisonnement par le phosphore, la leucémie, le rhumatisme articulaire aigu, la pleurésie purulente, la pneumonie, les suppurations d'origine tuberculeuse, etc.

**PÉRACÉPHALE.** adj. et s. Genre de monstres acéphaliens dont le corps asymétrique est dépourvu de membres thoraciques.

**PERBROMURE.** s. m. V. BROMURE *de fer*.

**PERCE-CRÂNE.** s. m. [all. *Schädelbohrer*]. Instrument avec lequel on divise le crâne du fœtus, dans l'opération appelée *céphalotomie*. — *Perce-crâne de Blot.* Il se compose de deux lames se recouvrant l'une l'autre, de sorte que, l'instrument étant fermé, le dos mousse de la lame de droite dépasse le tranchant de la lame de gauche et réciproquement. Chaque face de la lame supporte à son sommet une arête qui, lorsque l'instrument est fermé, forme avec le sommet de la lame une pointe quadrangulaire. Lorsqu'on presse sur une bascule qui occupe le côté du manche de l'instrument, celui-ci s'ouvre par écartement de ses branches, et ses bords tranchants sont dégagés. Il est inoffensif pour la mère, puisqu'on peut l'introduire et le retirer fermé, en cessant d'appuyer sur la bascule : aussi est-il préférable aux instruments de Mauriceau, Levret, Smellie, etc.

**PERCE-FEUILLE.** s. m. V. BUPLÈVRE.

**PERCE-LANGUE.** s. m. V. GLOSSANTHRAX.

**PERCE-MEMBRANE.** s. m. Instrument obstétrical destiné à la pratique de la perforation ou rupture artificielle des membranes du fœtus pendant l'accouchement.

**PERCE-MURAILLE.** s. m. La *pariétaire* officinale.

**PERCE-NEIGE.** s. m. V. GALANTHINE.

**PERCE-PIERRE.** s. m. V. BACILE.

**PERCEPTA.** s. m. pl. [*percepta*, choses perçues, *percipere*, percevoir]. Mot latin employé en hygiène pour désigner la classe des agents renfermant ce qui a rapport aux sensations.

**PERCEPTIBILITÉ.** s. f. Qualité qui rend les corps ou les impressions perceptibles.

**PERCEPTIBLE.** adj. Se dit, en physiologie, de ce qui peut être perçu.

**PERCEPTIF, IVE.** adj. Qui concerne la perception, qui l'accomplit. — *Centre* ou *foyer perceptif*. V. SENSORIUM.

**PERCEPTION.** s. f. [*perceptio*, de *percipere*, percevoir; all. *Perception*, *Wahrnehmung*, angl. *perception*,

it. *percezione*, esp. *perception*]. Toute modification ressentie par les centres nerveux, et qui produit l'image de la sensation éprouvée. Il peut y avoir des perceptions réelles sans que l'organe externe soit affecté, et qui naissent, soit dans le trajet du nerf à cet organe, soit dans la masse centrale elle-même. Toute sensation se compose de trois actes différents : 1° l'*impression*; 2° la *transmission*; 3° la *perception*. La *perception* est un phénomène cérébral qui se passe à l'extrémité encéphalique des éléments nerveux. Elle peut varier suivant les conditions accidentelles ou pathologiques dans lesquelles se trouve l'encéphale. Elle précède la pensée et les déterminations auxquelles celle-ci conduit, lesquelles varient selon la nature des impressions, et selon l'intensité de la perception, qui diffère selon l'organisation individuelle pour une même intensité de l'impression. — *Centre de perception*. V. Sensorium.

**PERCEPTIVITÉ.** s. f. Propriété spéciale aux éléments nerveux qui accomplissent la perception, qui en sont le siège, qui transforment l'impression transmise en sensation. Les éléments doués de cette propriété ne sont pas sensibles par eux-mêmes, c'est-à-dire que, stimulés directement, ils ne causent pas de douleur.

**PERCHE.** s. f. [*Perca fluviatilis*, L., πέρκη, περκὶς, all. *Barsch*, angl. *perch*, *barse*, it. *pesce*, *persico*]. Poisson acanthoptérygien d'eau douce, alimentaire. — *Perche vénéneuse*. V. Poisson *vénéneux*.

**PERCHLORATE.** s. m. Nom générique des sels formés par l'acide perchlorique. — *Perchlorate de potasse*. On l'obtient en versant de l'acide sulfurique sur du chlorate de potasse : il reste, après dégagement d'acide hypochloreux, un mélange de perchlorate et de bisulfate de potasse, d'où le perchlorate, peu soluble dans l'eau, s'extrait facilement. Il se rapproche de la quinine par son action antifébrile, du nitre par ses effets diurétiques (Rabuteau).

**PERCHLORIQUE.** adj. [all. *perchlorisch*, angl. *perchloric*, it. et esp. *perclorico*]. — *Acide perchlorique* [*acide chlorique oxygéné*, *heptachlorique*, *hyperchlorique* et *oxychlorique*] ($ClO^7$). Corps inconnu à l'état anhydre. On l'obtient monohydraté ($ClO^7.HO$) en distillant le perchlorate de potasse avec de l'acide sulfurique concentré, ou en faisant bouillir du chlorate de potasse avec de l'acide hydrofluosilicique : il est liquide, incolore, volatil ; ses vapeurs répandent des fumées blanches à l'air ; il se colore, même à l'abri de la lumière, et se décompose spontanément avec explosion. Il est très avide d'eau.

**PERCHLOROSALICINE.** s. f. V. Chlorosalicine.

**PERCHLORURE.** s. m. Nom générique des chlorures qui, pour chaque métal, offrent le nombre le plus élevé d'équivalents de chlore par rapport à un équivalent du corps simple. — *Perchlorure de fer* [*chloride de fer*, *chlorure ferrique*, *hydrochlorate de peroxyde de fer*, *sesquichlorure de fer*, *tritochlorure de fer* ($Fe^2Cl^2$, en atomes, $Fe^2Cl^6$)]. Sel qu'on obtient en faisant passer un courant de chlore sur du fer chauffé au rouge, sous forme de paillettes brillantes, rouges, volatiles, déliquescentes, très solubles dans l'eau, dans l'éther et dans l'alcool. Dissous, il est d'un brun foncé, vu à la lumière réfléchie ; d'un jaune doré verdâtre, vu par transparence. Pour l'usage médical et chirurgical, on prépare une *solution officinale* de *perchlorure de fer* (*perchlorure de fer liquide*) de la façon suivante : dissoudre du fer dans de l'acide chlorhydrique étendu ; filtrer le liquide, verser dans une capsule de porcelaine ; faire passer un courant de chlore dans cette solution de protochlorure de fer, jusqu'à ce qu'elle ne précipite plus en bleu par le ferricyanure de potassium, ce qui indique que le protochlorure est transformé totalement en perchlorure ; évaporer le liquide à 50° jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de dégagement de chlore ; étendre la liqueur avec de l'eau distillée, de manière qu'on ait une solution marquant 30° de l'aréomètre de Baumé (Codex) ; conserver le sel en dissolution, car, à l'état sec, il s'altère facilement. Cette solution de perchlorure de fer coagule l'albumine ; le coagulum est soluble dans un excès de solution. C'est un hémostatique puissant, et un coagulant du sang, qu'on emploie en injections, en badigeonnages, comme topique, dans certains anévrysmes, les varices, les tumeurs érectiles, les *nævi materni*, les hémorroïdes, les tumeurs ulcérées et saignantes de l'utérus et d'autres parties, le pannus, et sur les plaies dont on veut arrêter l'écoulement sanguin. Il a l'inconvénient de déterminer une escarre, qui dans les cavités normalement ou anormalement infectées peut être le point de départ de suppurations ou de gangrène. C'est un agent efficace du traitement interne du *purpura hæmorrhagica*. Il peut être employé à l'intérieur avec avantage, dans les mêmes cas que les autres ferrugineux, à la dose de 10 à 30 gouttes de la solution à 30° prise en trois fois dans la journée. Employé à l'extérieur, à des degrés divers de concentration, il peut rendre de grands services comme modificateur des plaies, des ulcérations atoniques, et de diverses formes chroniques, sécrétantes, des maladies de la peau. — *Teinture éthérée de perchlorure de fer*. V. Teinture *de Bestuchef*.

**PERCLUS, USE.** adj. [*membris captus*]. Qui ne peut exécuter aucun mouvement.

**PERCUSSION.** s. f. [*percussio*, du verbe *percutere*, frapper ; πλῆξις, all. *Perkussion*, *Perkutiren*, angl. *percussion*, it. *percussione*, esp. *percusion*]. Méthode d'exploration à l'aide de laquelle, en frappant sur les parois d'une cavité du corps, on peut reconnaître, par les qualités de son produit (*mat*, *tympanique*, etc.), les lésions des parties contenues dans cette cavité. Découverte par Auenbrugger, elle se fait le plus souvent en frappant avec un ou plusieurs doigts de la main droite sur les quatre doigts de l'autre main appliqués sur la cavité, et réunis sur une seule ligne : le pouce, placé dans l'état d'opposition, à la réunion des seconde et troisième phalanges de l'index, ne doit servir qu'à maintenir les doigts serrés les uns contre les autres. Il faut frapper avec le bout des doigts, perpendiculairement et non obliquement, légèrement et en relevant la main aussitôt qu'elle a porté. Si l'on percutait avec les doigts réunis en faisceau ou sous un angle oblique, de manière que leur *ventre* portât seul, et non leur extrémité, ou si on laissait les doigts sur la poitrine du malade, on aurait un son moins distinct. Si l'on percute comparativement les deux côtés de la poitrine, il faut choisir les deux points semblables, les frapper avec une égale force et sous le même angle ; il ne faudrait pas percuter parallèlement aux côtes d'un côté, et de l'autre transversalement. Enfin, pour tirer parti de la percussion, il ne faut pas perdre de vue que chaque région de la poitrine donne naturellement un son particulier. Piorry a préconisé la *percussion médiate* faite en interposant un corps solide et conducteur du son entre la main et la partie explorée. V. Plessimètre. — *Percussion du cœur* (Potain). On détermine la pointe, le bord supérieur du

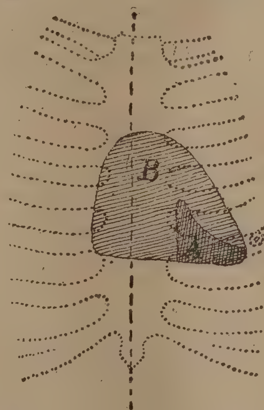


Fig. 535. — *Percussion* du cœur.

foie, puis on recherche le bord droit et le bord supérieur du cœur par la percussion pratiquée sur des lignes qui convergent vers le centre de matité. Enfin on détermine la zone de matité vraie par la percussion légère sur des lignes divergentes; on obtient ainsi un triangle de matité (fig. 535) qui représente la zone de contact entre le cœur et la paroi et qu'on peut comparer à la zone de submatité correspondant à l'interposition des languettes pulmonaires. — *Percussion paradoxale* (Hertz). Percussion révélant de la sonorité là où l'auscultation, en indiquant la présence d'un grand nombre de râles fins, devait faire prévoir de la matité. Ce phénomène se rencontre dans l'œdème aigu du poumon : à l'auscultation on trouve une pluie de râles crépitants à bulles très fines, très serrées, et à la percussion, la sonorité est plutôt exagérée; ce fait est attribué par Huchard à un emphysème aigu concomitant.

**PERCUTEUR.** s. m. Instrument lithotriteur courbe, inventé par Heurteloup vers 1832 : il est aujourd'hui inusité, mais a été le point de départ des instruments employés actuellement. V. LITHOTRITIE. || Marteau employé dans la percussion par le plessimètre.

**PERDRIX.** s. f. [*Perdrix*, πέρδιξ, all. *Rebhuhn*, angl. *partridge*, it. *pernico*, esp. *perdiz*]. Oiseau gallinacé, à queue courte, à pourtour de l'œil sans plumes, et dont le mâle a un ergot plus ou moins marqué. Toutes les espèces sont alimentaires. Les principales espèces sont la *perdrix grise* (*Perdix cinerea*, Brisson), et la *perdrix rouge* (*Perdix rubra*, Brisson).

**PÉREIRINE.** s. f. Substance amère basique, tirée de l'écorce de *Pao pereira*.

**PÉRENNITÉ.** s. f. [*perennitas*, de *per*, à travers, et *annus*, année]. En physiologie, fait de la persistance d'un acte, comparativement à quelque autre qui cesse dans des conditions analogues.

**PERFORANT, ANTE.** adj. [*perforans*, all. *durchbohrend*, angl. *perforating*, it. et esp. *perforante*]. Qui perce. — *Artères perforantes.* Ce sont, à la cuisse, trois branches de la fémorale qui traversent le grand adducteur; à la main, des rameaux qui traversent les muscles interosseux, et sont fournis par l'arcade palmaire profonde ; au pied, les rameaux supérieurs et antérieurs de l'arcade plantaire. — *Muscle perforant.* Le *fléchisseur profond des doigts.* — *Nerf perforant de Cassérius.* Le nerf *musculo-cutané* du bras.

**PERFORATEUR, TRICE.** adj. Qui perfore, qui est destiné à la perforation.

**PERFORATEUR.** s. m. Nom donné à divers instruments de chirurgie. — *Perforateur du crâne.* Instrument destiné à pratiquer la *céphalotomie.* On distingue les *perforateurs-couteaux* (de Paré, Mauriceau, etc.); les *perforateurs-ciseaux* (de Smelli, Nægelé, etc.) ; les *perforateurs-forets* (de Dugès, Ferguson, etc.); les *perforateurs-trépans* (de Leissnig, Braün, etc.). V. CÉPHALOTOME, PERCE-CRANE et TRÉPAN. — *Perforateur de l'unguis.* Instrument imaginé par Georges Camuset pour ouvrir aux larmes un nouveau passage par le méat moyen des fosses nasales, dans certains cas d'obstruction des voies lacrymales. Cet instrument se compose d'une canule qui sert à conduire jusqu'à l'unguis, par le point lacrymal inférieur, un trocart de 2 millimètres de diamètre. En donnant à la pointe du trocart un mouvement de rotation alternative régularisée par un pas de vis, on pratique dans la paroi de l'os une ouverture ronde que l'on empêche de se refermer en y passant pendant quelques jours une sonde fine en gomme.

**PERFORATIF.** adj. Qui perfore : *trépan perforatif.*

**PERFORATION.** s. f. [*perforatio*, de *perforare*, percer ; τρῆσις, all. *Durchbohrung*, angl. *perforation*, it. *perforamento*], Ouverture accidentelle dans la continuité des organes, produite par une lésion externe, ou résultant d'une affection interne. Ces dernières perforations, dites *spontanées*, s'observent surtout à l'estomac, à l'intestin, au poumon, à la suite de diverses affections. — *Perforation anomale.* V. DISJONCTION. || En chirurgie, *perforation des cellules mastoïdiennes.* La peau qui recouvre l'apophyse mastoïde ayant été incisée crucialement ou en T, on applique une couronne de trépan sur la base de cette apophyse, à 1 centimètre et demi ou 2 centimètres de son sommet, en dirigeant la perforation en avant et en haut. S'il s'agit d'ouvrir une issue à du pus accumulé dans l'oreille moyenne, un trépan perforatif suffit pour traverser les cellules mastoïdiennes, qui souvent sont elles-mêmes remplies de pus. Quand une partie de l'os est nécrosée, il faut souvent avoir recours à la gouge et au maillet pour circonscrire la nécrose.

**PERFORÉ, ÉE.** adj. et s. m. [*perforatus*, τρητὸς, all. *durchbohrt*, angl. *perforated*, it. *perforato*, esp. *perforado*]. Qui est percé de trous : *bande perforée.* — *Espace perforé.* Nom donné, en anatomie : 1° à une surface située à la face inférieure du cerveau, de chaque côté, entre le pédoncule du corps calleux et la bandelette optique en arrière, la racine blanche externe du nerf olfactif en avant, et recouverte par une lame de substance grise perforée dans sa partie interne par un grand nombre de trous donnant passage à des vaisseaux (*espace perforé antérieur* ou *latéral*); 2° à une surface également grise et perforée, située dans l'écartement des pédoncules cérébraux, en arrière des tubercules mamillaires, en avant de la protubérance annulaire (*espace perforé postérieur*). — *Muscle perforé.* Le *fléchisseur superficiel* des doigts. — *Perforé de Casserius.* V. CORACO-BRACHIAL.

**PÉRIADÉNITE.** s. f. [de περὶ, autour, et ἀδὴν, glande]. Inflammation du tissu cellulaire qui entoure un ganglion; elle est consécutive à l'adénite elle-même et détermine ces empâtements parfois considérables que l'on rencontre dans certaines variétés d'adénites consécutives en particulier à la diphtérie (cou proconsulaire).

**PÉRIANAL, ALE.** adj. [mot hybride, de περὶ, autour, et *anus*]. V. PÉRIPROCTIQUE.

**PÉRIANGIOCHOLITE.** s. f. [de περὶ, autour, et *angiocholite*]. Inflammation du tissu hépatique situé autour des vaisseaux biliaires ; c'est une complication de l'angiocholite, déterminant la formation d'abcès miliaires ou d'abcès aréolaires.

**PÉRIAPPENDICITE.** s. f. [de περὶ, autour, et *appendicite*]. Inflammation du péritoine qui entoure l'appendice; c'est une péritonite localisée à cette région.

**PÉRIARTÉRITE.** s. f. [de περὶ, autour, et *artère*]. V. ARTÉRITE.

**PÉRIARTHRITE.** s. f. [de περὶ, autour, et *arthrite*]. Inflammation des bourses séreuses qui entourent une articulation. C'est ainsi que la *périarthrite scapulo-humérale* consiste dans l'inflammation de la bourse séreuse située à la face profonde du deltoïde, entre ce muscle et l'articulation de l'épaule. De même les périarthrites du genou sont des inflammations de la bourse séreuse sous-jacente aux tendons rotuliens ou de celle de la patte d'oie. Ces périarthrites peuvent simuler plus ou moins complètement l'inflammation de l'articulation sous-jacente. Le diagnostic se fait par la localisation exacte des points douloureux et l'étude attentive des différents mouvements.

**PÉRIBLASTE.** s. m. [de περὶ, autour, et βλαστὸς, germe]. Nom donné par certains auteurs à la matière amorphe, granuleuse, qui entoure et réunit les noyaux d'épithélium des culs-de-sac glandulaires ou *endoblastes.*

**PÉRIBLEPSIE.** s. f. [*periblepsis*, περίβλεψις, de περὶ, autour, et βλέψις, regard ; all. *das scheue Umherschielen*, angl. *periblepsy*, it. *periblessia*, esp. *periblepsia*]. Regard effaré et inquiet qui accompagne le délire.

**PÉRIBOLE.** s. f. [*péribole*, περιβολή, de περιβάλλειν, jeter autour; it. *peribole*]. Transport d'une manière morbifique vers les parties extérieures.

**PÉRICAL.** s. m. [mot signifiant *gros pied* dans la langue des indigènes de Pondichéry; *mycétôme*, *pied fébricitant de Cochin*, *goutlou mahdi* (pied à œufs des indigènes de Bellary, *pied de Madura* ou *du Maduré* des habitants de ce pays, *ulcus grave*, *pied tuberculeux* de Godefrey et autres chirurgiens anglais, *dégénérescence endémique des os du pied* de Collas]. Affection locale, différente de l'éléphantiasis des Arabes (appelé *ânaycal*, c'est-à-dire *pied d'éléphant* dans le langage des habitants de Pondichéry) et de la *jambe des Barbades* ou de *Cochin*. Elle est caractérisée par une augmentation de volume indolente et graduelle du pied, qui se recouvre de tubérosités dont la base s'étend dans les parties molles sous-cutanées. Au bout de quelques années, ces tubercules se ramollissent, s'ulcèrent, présentent à leur sommet des ouvertures fongueuses souvent taillées à pic, dont sort un pus fétide, épais ou séreux, contenant parfois des granules à surface rugueuse, grisâtre ou noirâtre; ces ouvertures conduisent le stylet sur les os ramollis et friables. Après quelques années encore le malade meurt épuisé par la suppuration, ou par la gangrène du pied, si l'on ne pratique l'amputation. A l'autopsie, on trouve les os du pied très friables, raréfiés, parfois réduits à des aiguilles ou lamelles osseuses; les tendons et les tissus mous sont devenus gélatiniformes comme autour des tumeurs blanches ulcérées. La lésion essentielle consiste en nombreuses cavités à face interne lisse, à paroi fibreuse, molle, remplies par une substance blanchâtre, grisâtre ou brune, pâteuse, à surface grenue, comme framboisée. Ces grains mamelonnés ont un volume qui varie de celui d'une tête d'épingle à celui d'une noisette. Ils sont formés de cellules d'épithélium prismatique assez régulièrement juxtaposées en couches concentriques, accompagnées de matière amorphe finement grenue et de gouttes ou granules graisseuses. Cette maladie est due à un microbe particulier appartenant au groupe des streptothricées; c'est un champignon ramifié rappelant celui de l'actinomycose, mais donnant sur pomme de terre des colonies d'une couleur foncée, presque noire.

**PÉRICARDE.** s. m. [*pericardium*, περικάρδιον, de περί, autour, et καρδία, cœur; all. *Hertzbeutel*, angl. *pericardium*, it. et esp. *pericardio*]. Sac membraneux qui enveloppe le cœur. Il est composé de deux membranes, dont l'extérieure est fibreuse et l'intérieure séreuse. La *portion fibreuse du péricarde* a la forme d'un cône dont la base repose sur le centre phrénique, et dont le sommet se continue avec la tunique externe des gros vaisseaux qui partent de la base du cœur. La *base*, chez le fœtus, peut être séparée du centre phrénique; chez l'adulte, cette séparation est impossible. La *face externe*, en avant, est en contact avec le sternum, les quatrième, cinquième, sixième et septième cartilages costaux du côté gauche, le muscle triangulaire du sternum, les vaisseaux mammaires internes et les muscles intercostaux internes. De plus, chez le fœtus, elle est en rapport avec le thymus. En arrière, elle est en contact avec l'œsophage et les deux nerfs pneumogastriques, la grande veine azygos, le canal thoracique, de nombreux ganglions lymphatiques et l'aorte descendante. Sur les côtés, la face externe du sac fibreux du péricarde adhère à la plèvre médiastine; le nerf phrénique et les vaisseaux diaphragmatiques supérieurs qui accompagnent ce nerf passent entre ces deux membranes. — *Portion séreuse*. Elle est formée d'une couche endothéliale supportée par des fibres élastiques et conjonctives, et tapisse la face interne du sac fibreux par son feuillet pariétal. Le feuillet viscéral recouvre le cœur; il tapisse les ventricules, passe sur les sillons auriculo-ventriculaires, laissant au-dessous de lui les vaisseaux, les nerfs et le tissu cellulaire qui y sont contenus. Il franchit de même le sillon interventriculaire et les organes qu'il contient. Il entoure aussi les deux auricules et les oreillettes. Pour se porter sur le sac fibreux, cette membrane quitte l'artère pulmonaire et l'aorte à 2 ou 3 centimètres environ au-dessus de leur origine. Au niveau de la paroi de la veine cave inférieure, de la veine cave supérieure et des quatre veines pulmonaires, elle se porte sur le sac fibreux après avoir formé une demi-gaine séreuse à la face antérieure de ces vaisseaux. Le myolemme manquant autour des faisceaux musculaires du cœur, l'élasticité de ses parois est due à la couche de fibres élastiques minces, entre-croisées, souvent ramifiées et anastomosées, qui existent à la face adhérente du péricarde, ainsi qu'à celle qui existe dans l'endocarde, à la face interne des parois musculaires des quatre cavités cardiaques. Tous les vertébrés, les crustacés et les mollusques possèdent un péricarde, séparant le cœur des autres viscères. V. Hydropéricarde, Hydropneumopéricarde, Paracentèse, Péricardite et Symphyse *cardiaque*.

**PÉRICARDIQUE.** adj. Qui appartient au péricarde, qui en dépend ou qui a rapport à lui. — *Adhérences péricardiques*. V. Symphyse *cardiaque*.

**PÉRICARDITE.** s. f. [*pericarditis*, de *pericardium*, péricarde, avec la désinence *itis*, commune à toutes les phlegmasies; all. *Herzbeutelentzündung*, angl. *pericarditis*, it. *pericardite*, esp. *pericarditis*]. Inflammation du péricarde, qui est *aiguë* ou *chronique*. Tantôt elle est *primitive*, déterminée par la pénétration directe d'un agent infectieux à travers une plaie de la paroi, ou la localisation en ce point d'un microbe amené par la circulation par suite d'une prédisposition particulière; tantôt elle est *secondaire*, consécutive à l'inflammation d'un organe voisin (plèvre, poumon, endocarde, myocarde), ou à une maladie générale (rhumatisme, fièvres éruptives ou typhoïde, mal de Bright, état puerpéral, septicémie); la chorée peut aussi lui donner naissance (G. Sée, Roger). Au début, les lésions anatomiques de la péricardite sont l'injection de la membrane, et la formation d'un exsudat fibrineux, gélatineux, transparent, que les mouvements incessants du cœur empêchent de s'étaler uniformément à la face interne du péricarde: d'où résulte l'aspect mamelonné, villeux, comparé à celui du dos de la langue d'un chat, que prend cette surface. Si les lésions s'arrêtent à cette période, la péricardite est dite *sèche*; le plus souvent, il se fait un *épanchement*, d'abondance variable, constitué le plus souvent par un liquide séro-fibrineux pur, quelquefois mélangé avec du pus (*péricardite purulente*) ou avec du sang (*péricardite hémorragique*). Plus tard enfin, l'exsudat se résorbe, du moins dans ses portions liquides: mais les parties solides restent sous forme de fausses membranes qui établissent des adhérences entre les deux feuillets du péricarde et peuvent produire la *symphyse cardiaque*, ou séjournent sur des points circonscrits du péricarde sous forme de taches blanches, opaques, dites *plaques laiteuses*. Les signes locaux de la péricardite sont une douleur plus ou moins vive au-dessous du mamelon ou vers l'extrémité inférieure du sternum, augmentant par la percussion, la toux et les mouvements respiratoires; les battements du cœur plus forts, plus fréquents, souvent tumultueux; en cas d'épanchement, une augmentation de la matité (fig. 536) et une voussure de la région précordiale. La région précordiale laisse entendre divers bruits que l'on a comparés à ceux du cuir neuf, d'un soufflet, d'une râpe ou d'une scie, et qui paraissent dus au frottement réciproque des deux feuillets opposés du péricarde revêtus de fausses membranes; ces bruits sont localisés, et s'entendent surtout à la base. Les bruits normaux

du cœur sont faibles ou remplacés par des bruits de souffle. Il y a souvent de la gêne respiratoire, un sentiment d'angoisse qu'augmentent les mouvements, et ordinairement

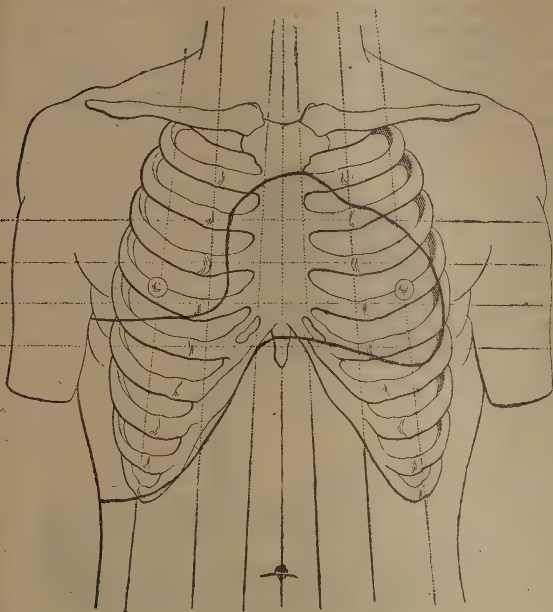


Fig. 536. — Matité précordiale dans la *péricardite* avec grand épanchement.

une fièvre plus ou moins vive. La mort, quand elle survient, est le résultat de l'asystolie ou de l'asphyxie. Le traitement consiste, en général, dans les émissions sanguines, les ventouses sèches et scarifiées, l'usage de la digitale et des toniques, et parfois la paracentèse.

**PÉRICARDO-PÉRIHÉPATIQUE.** adj. Qui concerne à la fois le péricarde et le péritoine périhépatique. — *Symphyse péricardo-périhépatique* (Gilbert et Garnier). Affection caractérisée par la coexistence d'une symphyse cardiaque et d'une périhépatite sèche chronique avec adhérences au péritoine pariétal. Cette affection, toujours difficile à diagnostiquer en clinique, évolue le plus souvent sous les aspects d'une cardiopathie : essoufflements, palpitations; parfois le début est subaigu et on croit à une péritonite. L'examen physique révèle les signes de la symphyse cardiaque; dans un cas observé par Gilbert et Garnier, il y avait un rythme spécial du cœur auquel ces auteurs ont donné le nom de *bruit de rappel paradoxal*. L'ascite est un phénomène constant, elle est souvent abondante et récidivante ; le foie est gros, son bord inférieur est mousse et dur ; la rate est hypertrophiée. La marche est lentement progressive; l'asystolie apparaît, d'abord passagère puis permanente, et la maladie se termine dans la cachexie après une durée de plusieurs années. A l'autopsie, le foie paraît enveloppé d'une capsule épaisse, dure, opaque qui envoie parfois des prolongements dans la profondeur, d'où une cirrhose à point de départ capsulaire, ou plus exactement *périhépatogène*. Le cœur présente les lésions ordinaires de la symphyse cardiaque. Les rapports du péritoine périhépatique avec le péricarde expliquent la possibilité de cette double localisation : quant à la cause de ce syndrome, elle n'est probablement pas unique. Ce qui le spécifie nettement, c'est une notion anatomo-pathologique et non point une donnée étiologique. Le traitement est uniquement symptomatique : révulsion au niveau du foie et du cœur ; traitement de l'asystolie quand celle-ci apparaît.

**PÉRICHONDRE.** s. m. [*perichondrium*, de περὶ, autour, et χόνδρος, cartilage ; all. *Knorpelhaut*, angl. *perichondrium*, it. *pericondrio*, esp. *perichondro*]. Membrane fibreuse vasculaire, analogue au périoste, qui revêt les cartilages non articulaires.

**PÉRICHONDRITE.** s. f. [de *périchondre*, all. *Knorpelhautentzündung*, angl. *perichondritis*, it. *pericondrite*]. Inflammation du périchondre ; elle s'observe en particulier au niveau des cartilages du larynx. — *Périchondrite tarsienne*. L'un des noms du *chalazion*, pour ceux qui admettaient à tort que l'organe appelé *cartilage tarse des paupières* était pourvu de périchondre.

**PÉRICHONDROME.** s. m. Tumeur cartilagineuse sans coque osseuse, ou tumeur du périchondre.

**PÉRICLASE.** s. f. Ancien nom des fractures comminutives.

**PÉRICOLPITE.** s. f. [de περὶ, autour, et κόλπος, vagin]. Inflammation du tissu qui entoure le vagin.

**PÉRICORNÉAL, ALE.** adj. Qui est autour de la cornée : *cercle péricornéal*.

**PÉRICOWPÉRITE.** s. f. Inflammation du tissu cellulaire qui entoure les glandes de Cowper ou glandes bulbo-urétrales; elle complique souvent l'inflammation de ces glandes.

**PÉRICRÂNE.** s. m. [*pericranium*, περικράνιον, de περὶ, autour, et κρανίον, crâne; all. *Schädelhaut*, angl. *pericranium*, it. *pericranio*, esp. *pericraneo*]. Périoste qui revêt toute la surface externe du crâne.

**PÉRICYSTITE.** s. f. [de περὶ, autour, et κύστις, vessie]. Inflammation du tissu qui entoure la vessie.

**PÉRIDESMIQUE.** adj. [de περὶ, autour, et δεσμός, lien; esp. *peridesmico*]. Qui est occasionné par une ligature serrée autour d'une partie quelconque.

**PÉRIDIDYME.** s. f. [de περὶ, autour, et δίδυμος, testicule]. Tunique albuginée des testicules.

**PÉRIDIDYMITE.** s. f. [*perididymitis*, de περὶ, autour, et δίδυμος, testicule]. Inflammation de la tunique albuginée des testicules.

**PÉRIENCÉPHALITE.** s. f. [de περὶ, autour, et *encéphale*]. Inflammation de la substance grise du cerveau coexistant ordinairement avec la méningite et entraînant les symptômes cérébraux observés dans celle-ci. A l'état chronique, elle cause la *paralysie générale* (Calmeil).

**PÉRIÉRÈSE.** s. f. [*periæresis*, περιαίρεσις, de περὶ, autour, et αἱρεῖν, enlever; it. *perieresi*, esp. *perieresis*]. Incision circulaire au moyen de laquelle les anciens circonscrivaient la base des grands abcès.

**PÉRIFOLLICULITE.** s. f. Inflammation du tissu qui entoure soit les follicules pileux (*périfolliculite pilaire* ou *pilo-sébacée*), soit les foramina de l'urètre (*périfolliculite urétrale*).

**PÉRIGLOTTE.** s. f. [de περὶ, autour, et γλῶττα, langue]. Nom ancien de l'épiderme lingual.

**PÉRIHÉPATITE.** s. f. Inflammation du péritoine qui entoure le foie. Elle peut être sèche, hémorragique ou purulente. La périhépatite sèche est le plus souvent secondaire; on la rencontre dans la plupart des maladies du foie, en particulier dans la cirrhose cardiaque, dans les cirrhoses alcooliques, la cirrhose hypertrophique biliaire, et les différents processus infectieux intéressant le foie et les voies biliaires. Plus rarement elle est primitive; elle peut alors accompagner une péritonite sèche généralisée dont elle n'est qu'une localisation, ou être isolée ; elle s'associe alors le plus souvent à une symphyse cardiaque, formant ainsi une affection particulière : la symphyse *péricardo-périhépa-*

*tique* (V. ce mot). La périhépatite hémorragique est exceptionnelle et n'est pas diagnostiquée. La *périhépatite purulente* est plus importante. Elle forme deux variétés : la *pyopérihépatite* est consécutive à une inflammation du foie, abcès, angiocholécystite, etc., à une ulcération stomacale ou intestinale, à une appendicite, plus rarement à une suppuration de la cavité thoracique, ou même à une inflammation d'un organe éloigné. Les microbes arrivent soit par la voie veineuse, soit plus souvent par la voie lymphatique. La collection purulente siège soit à la face convexe du foie (*abcès sous-phrénique*), soit à la face inférieure. Elle se révèle par une douleur vive au niveau de l'hypocondre droit, de la dyspnée, des vomissements, quelquefois de l'ictère; l'examen montre l'élargissement de la base du thorax et le refoulement des côtes, l'abaissement du foie si l'abcès est sus-hépatique, l'augmentation de la matité hépatique, parfois de la fluctuation, et surtout des frottements péritonéaux si l'abcès est sous-hépatique. La fièvre est vive; les frissons sont fréquents, surtout au début. L'abcès cherche à se faire jour dans le tube digestif, ou dans la plèvre, le péricarde ou les bronches, d'où il est évacué par une vomique, plus rarement à l'extérieur au niveau de l'ombilic. La durée est toujours assez longue; la terminaison habituelle, en dehors de l'intervention chirurgicale ou de l'ouverture spontanée à la peau, est fatale. Le diagnostic, toujours difficile, doit être fait avec une suppuration intrathoracique, sus-diaphragmatique; le signe de Pfuhl (V. PFUHL) sera ici d'un grand secours; si l'abcès est sous-hépatique, il faut faire le diagnostic avec une cholécystite suppurée et avec toutes les tumeurs et les abcès intra-abdominaux. La deuxième variété, ou *pyopneumopérihépatite*, diffère de la première par la présence de gaz dans l'abcès. Elle peut succéder à une pyopérihépatite simple par ouverture de la poche dans l'intestin, ou par formation de gaz par les germes du pus. Elle peut apparaître d'emblée, et est alors consécutive à l'ouverture de l'estomac ou de l'intestin. Les gaz viennent de la cavité intestinale; ils peuvent provenir aussi de microbes anaérobies contenus dans le pus. Le début de la maladie est en général brusque; c'est celui de la perforation intestinale. La douleur est vive, les vomissements abondants. Le ventre est ballonné, quelquefois bilobé; la percussion fait reconnaître l'existence d'une zone tympanique à la base du thorax; l'auscultation peut faire entendre un souffle amphorique et tous les signes d'un pneumothorax véritable. Dans d'autres cas, l'abcès a une évolution abdominale. Les symptômes généraux sont graves; la fièvre, élevée au début, diminue les jours suivants. Le pus cherche parfois à se faire jour au dehors, le plus souvent par vomique. La mort arrive à peu près fatalement si on n'intervient pas. Le traitement de cette forme, comme de la précédente, est en effet avant tout chirurgical, et comporte l'incision large et le drainage de la cavité, avec fermeture de la perforation s'il y a lieu.

**PÉRIHÉPATOGÈNE.** adj. Qui a pour origine le péritoine périhépatique. — *Cirrhose périhépatogène*. V. CIRRHOSE.

**PÉRIKÉRATIQUE.** adj. [de περὶ, autour, et κέρας, corne, cornée]. V. PÉRICORNÉAL.

**PÉRILYMPHE.** s. f. [*humeur de Cotugno*, angl. *perilymph*, esp. *perilinfe*]. Liquide albumineux, fluide, qui remplit toutes les cavités osseuses de l'oreille interne, et baigne les parties membraneuses contenues dans ces cavités.

**PÉRIMÉNINGITE.** s. f. Inflammation du tissu cellulaire qui entoure la dure-mère, en particulier au niveau de la moelle épinière. La *périméningite aiguë spinale*, décrite par Albers en 1833, ou *péripachyméningite spinale* de Leyden, est une affection très rare, due à la localisation d'un agent microbien dans l'espace périméningé; elle se traduit par la paraplégie et l'anesthésie s'installant rapidement; la paralysie est flasque; il y a rétention d'urine et des matières fécales; la fièvre est élevée le soir; des escarres ne tardent pas à se montrer, et la mort arrive en général au bout de quelques jours.

**PÉRIMÈTRE.** s. m. [de περὶ, autour, et μέτρον, mesure] (Badal). Instrument destiné à la mesure du champ visuel aussi loin qu'il peut s'étendre. Il se compose (fig. 537) d'un huitième de sphère pivotant autour du point E, et auquel on peut donner les positions 2, 3, 4.

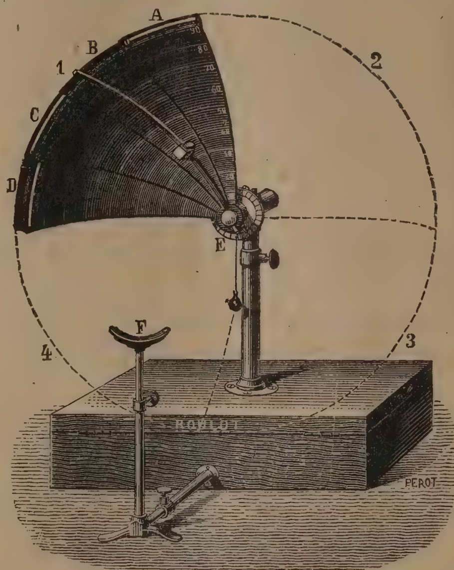



Fig. 537. — *Périmètre.*

La portion de sphère est divisée en quatre parties A, B, C, D, qui peuvent rentrer sur elles-mêmes. Une tige portant un cavalier avec papiers de couleurs reste libre, et peut occuper tous les axes qui sont indiqués par une aiguille sur un cadran divisé.

**PÉRIMÉTRITE.** s. f. [de περὶ, autour, et *métrite*]. Inflammation du tissu conjonctif qui entoure immédiatement l'utérus. V. PÉRI-UTÉRIN (*Phlegmon*).

**PÉRIMÉTRO-SALPINGITE.** s. f. Inflammation de différents tissus qui entourent la trompe et l'utérus, péritoine au niveau du cul-de-sac de Douglas, tissu cellulaire du ligament large; cette inflammation est le plus souvent la conséquence d'une oophoro-salpingite.

**PÉRIMYSIUM.** s. m. [de περὶ, autour, et μῦς, muscle] (Clarus, 1810). Tissu conjonctif qui entoure les faisceaux secondaires que forme la réunion de plusieurs *faisceaux* primitifs des muscles.

**PÉRINÉAL, ALE.** adj. [*perinealis*, angl. *perineal*, it. *perineale*, esp. *perineal*]. Qui appartient au périnée. — *Aponévrose périnéale*. V. PÉRINÉE. — *Artère périnéale superficielle*. Branche de la honteuse interne qui fournit aux muscles transverses du périnée, bulbo-caverneux et ischio-caverneux, et se termine dans la peau des bourses. — *Nerf périnéal*. Branche du honteux interne qui a la même distribution que l'artère périnéale. || *Hernie périnéale*. V. PÉRINÉOCÈLE.

**PÉRINÉAUXÉSIS.** s. m. [de *périnée*, et αὔξησις, accroissement]. Variété de colpopérinéorraphie imaginée par A. Martin, et consistant dans la formation d'un lambeau à concavité supérieure, se prolongeant dans le vagin sous

forme d'une languette de chaque côté de la colonne postérieure du vagin qui est respectée.

**PÉRINÉE**. s. m. [*perinæum*, *interfemineum*, περίνεος, all. *Damm*. *Mittelfleisch*, angl. *perineum*, it. et esp. *perineo*]. Espace compris entre l'anus et les parties géni-

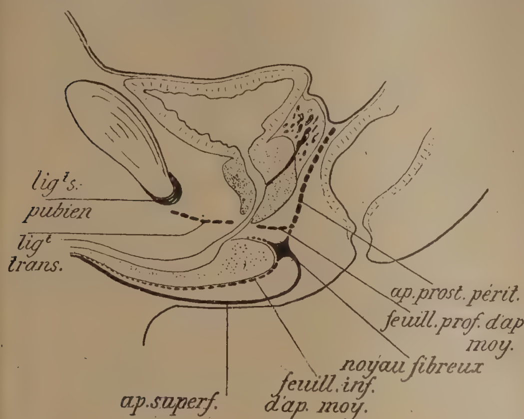



Fig. 538. — Aponévroses du *périnée* (homme).

tales. Le périnée, limité latéralement par les branches ascendante de l'ischion et descendante du pubis des deux côtés, et en arrière par une ligne transversale fictive qui réunirait les deux tubérosités de l'ischion, a la forme d'un triangle dont le sommet correspond à la symphyse du pubis, et est divisé d'avant en arrière en deux parties

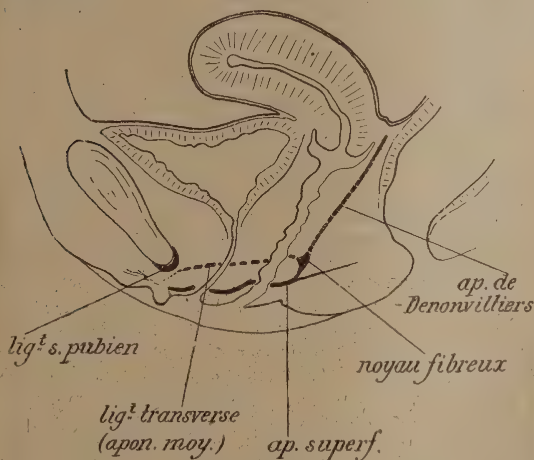



Fig. 539. — Aponévroses du *périnée* (femme).

égales par une ligne médiane, dite le raphé de la peau. Cet espace, qui renferme du tissu cellulaire, des muscles, des vaisseaux, des nerfs, et les portions prostatique et membraneuse du canal de l'urètre, est divisé en deux étages par trois feuillets aponévrotiques, dits *aponévroses périnéales* : 1° l'*aponévrose périnéale superficielle* ou *inférieure*, située immédiatement au-dessus du fascia superficialis qui la sépare de la peau, est formée par l'ensemble des gaines fibreuses dans lesquelles sont contenus les muscles superficiels du périnée, le *transverse superficiel* en arrière, l'*ischio-caverneux* latéralement, le *bulbo-caverneux* au milieu : cette aponévrose triangulaire se continue en avant, par son sommet, avec la gaine fibreuse du corps spongieux de l'urètre, latéralement avec l'aponévrose moyenne du périnée, en arrière, par sa base, avec l'aponévrose du releveur de l'anus; 2° l'*aponévrose moyenne du périnée* (*ligament de Carcassonne*) est formée de deux lamelles secondaires : l'une, inférieure, dite *ligament triangulaire de l'urètre*, traversée par la partie membraneuse de l'urètre, par les vaisseaux et nerfs dorsaux de la verge, s'insère en avant à la symphyse pubienne, latéralement à l'arcade du pubis au-dessus des racines des corps caverneux; l'autre, supérieure, tapisse la face inférieure du releveur de l'anus, se soude à la lamelle précédente au niveau du bord postérieur du transverse superficiel, l'abandonne au niveau du transverse profond, et reste sur la face inférieure du releveur jusqu'aux insertions de ce muscle sur le pubis; latéralement, elle se porte en haut sur les côtés de la prostate, et forme l'*aponévrose latérale de la prostate*, qui sépare cet organe du rectum, sur les parties latérales duquel elle se perd; une lame fibreuse, riche en fibres lisses, dite *aponévrose postérieure de la prostate* ou *prostato-péritonéale*, placée sur la paroi postérieure de la prostate, se réunit en bas à l'aponévrose latérale, et se continue en haut avec le tissu cellulaire sous-péritonéal du cul-de-sac recto-vésical : entre les deux lamelles de l'aponévrose moyenne, est un espace subdivisé en trois loges, l'une médiane, comprenant en arrière la *prostate*, en avant la *partie membraneuse de l'urètre*, le *muscle de Wilson* et le *plexus pubio-prostatique*; les deux autres, latérales, contenant les muscles *transverses profonds*, les *glandes de Cowper*, l'*artère honteuse interne*; 3° l'*aponévrose profonde* ou *supérieure du périnée*, ou *aponévrose pelvienne*, dense, résistante, tapisse les muscles *ischio-coccygien*, *releveur de l'anus*, et *obturateur interne*, s'attache en arrière au sacrum, constitue en avant, de chaque côté de la prostate et de la vessie, deux replis, *ligaments pubio-prostatiques* ou *pubio-vésicaux latéraux*, et se perd en dedans sur les côtés du rectum et de la vessie. Toutes ces parties, particulièrement celles qui sont comprises entre l'aponévrose moyenne et l'aponévrose supérieure, ou plutôt dans l'épaisseur même de la première, prostate, portion membraneuse de l'urètre, glandes de Cowper, vaisseaux, sont importantes à connaître, puisque c'est dans l'espace qu'elles remplissent qu'on opère dans la taille périnéale. Chez la femme, les aponévroses du périnée ont la même disposition que chez l'homme; les muscles ischio-caverneux et bulbo-caverneux sont remplacés par les ischio-clitorien et constricteur du vagin; mais, la prostate faisant défaut, l'aponévrose pelvienne est en contact avec l'aponévrose moyenne, de sorte que la loge supérieure manque. V. DÉCHIRURE *du périnée*.

**PÉRINÉOCÈLE**. s. f. [de *périnée*, et κήλη, hernie]. Hernie périnéale. Dans cette variété, très rare, de hernie, l'intestin sort en avant du rectum, par la partie inférieure de l'abdomen, pour faire saillie au périnée, entre la vessie et le rectum chez l'homme, entre le rectum et le vagin chez la femme. La réduction se fait facilement, le malade étant couché horizontalement, le bassin un peu élevé. En cas d'étranglement, la kélotomie se fait par une incision oblique en arrière et en dehors et par un débridement multiple.

**PÉRINÉO-CLITORIDIEN**. adj. [it. et esp. *perineo-clitoriano*]. Le *constricteur du vagin*.

**PÉRINÉOPLASTIE**. s. f. [de *périnée*, et πλάσσειν, former, restaurer]. Autoplastie de la région périnéale.

**PÉRINÉORRAPHIE**. s. f. [de περίνεος, périnée, et ῥαφή, suture]. Opération qui consiste, en cas de déchirure du périnée, à suturer les lèvres de la solution de conti-

nuité. Les déchirures incomplètes peuvent guérir par les soins de propreté, le rapprochement des jambes de la malade, etc. (V. Déchirure) ; mais, en cas de déchirure complète, c'est à la *périnéorraphie* qu'il faut avoir recours. Celle-ci peut être pratiquée tout de suite après l'accouchement: la plaie est encore vive, et se réunit par première

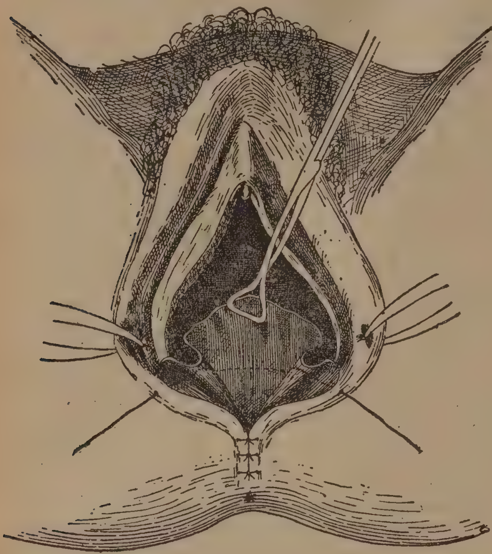


Fig. 540. — *Périnéorraphie.*

intention si on a opéré avec asepsie. Si la déchirure est ancienne, il faut alors aviver les deux lèvres de la plaie, parfois réséquer des morceaux de muqueuse avant de pouvoir appliquer les sutures. — Fig. 540. Procédé à valve semi-lunaire de Tait (modifié, suture terminale en bourse : S. Bonnet et Paul Petit).

**PÉRINÉOSTOMIE.** s. f. [de *périnée*, et στόμα, bouche]. Opération qui consiste à pratiquer, au niveau du périnée, un orifice communiquant avec l'urètre (*urétrostomie périnéale*), par où s'écoule l'urine dans le cas de rétrécissement incurable.

**PÉRINÉOTOMIE.** s. f. [de *périnée*, et τομή, section]. Incision du périnée.

**PÉRINÉPHRÉTIQUE.** adj. V. Périnéphritique.

**PÉRINÉPHRIQUE.** adj. Mauvais mot pour *périnéphritique*.

**PÉRINÉPHRITE.** s. f. [de περί, autour, et νεφρῖτις, néphrite]. Inflammation du tissu cellulaire qui enveloppe le rein, par opposition à la *néphrite* et à l'*endonéphrite*. Elle peut être aiguë ou subaiguë et aboutit alors à la formation du pus (V. Périnéphritique, *phlegmon* ou *abcès*) ; elle peut aussi être chronique et donner lieu à la sclérose (*périnéphrite scléreuse*), ou à la formation de graisse (*périnéphrite fibro-lipomateuse*).

**PÉRINÉPHRITIQUE.** adj. [de περί, autour, et νεφρὸς, rein]. Qui siège autour du rein. — *Abcès* ou *phlegmons périnéphritiques* [*périnéphrite*]. Inflammation du tissu cellulaire qui entoure le rein, laquelle est tantôt *primitive*, produite par une lésion traumatique, un effort musculaire, une fatigue, l'impression du froid humide, les secousses répétées du rein, toute circonstance favorisant l'arrivée et la fixation d'un microbe pathogène en ce point; tantôt *secondaire*, symptomatique de l'inflammation du rein, surtout de la pyélonéphrite calculeuse, consécutive à un phlegmon iliaque, à une typhlite, concomitante à une fièvre typhoïde, une affection purulente ou puerpérale, etc. Les signes *locaux* sont : la *douleur* de la région lombaire, d'un seul côté le plus souvent, douleur sourde et continue, ou vive, aiguë, exacerbante, s'irradiant vers l'abdomen et le membre inférieur, toujours exaspérée par le mouvement et la pression : et une *tuméfaction* de la même région, sensible à la vue et au toucher, d'abord diffuse, œdémateuse, puis mieux limitée, circonscrite, plus saillante en un point, lorsque le pus est réuni en foyer et tend à se faire jour au dehors ; au même moment la fluctuation devient superficielle et peut être perçue plus ou moins facilement. Les symptômes *généraux* sont la fièvre, les nausées, les vomissements, la prostration des forces, communs à un grand nombre d'autres états morbides : aussi le diagnostic peut-il présenter quelques difficultés au début. Le traitement consiste d'abord dans l'emploi des antiphlogistiques locaux et généraux : sangsues, ventouses scarifiées, vésicatoires volants, onctions belladonées et opiacées, purgatifs salins, etc. Mais dès que les signes de la suppuration se manifestent, il faut ouvrir le foyer, le pus pouvant fuser en bas vers la fosse iliaque et le petit bassin, donner lieu au psoïtis, pénétrer dans la vessie, dans l'intestin, ou en haut en déterminant une pleurésie ou une pneumonie. L'ouverture, faite par le bistouri ou le thermo-cautère, doit être assez large pour que le pus s'écoule facilement au dehors. Le drainage donne de bons résultats quand l'abcès n'est pas trop profond ; des lavages avec des solutions antiseptiques sont souvent indiqués.

**PÉRINERF.** s. f. [de περί, autour, et *nerf*]. Ancien nom du névrilème.

**PÉRINÈVRE.** s. m. [de περί, autour, et νεῦρον, nerf] (Ch. Robin). Gaine en forme de tube qui entoure les *faisceaux primitifs* des tubes nerveux dans les *nerfs de la vie animale* et dans les *filets blancs* du grand sympathique, comme le *myolemme* entoure les faisceaux striés des muscles volontaires : avec les tubes nerveux se trouvent dans sa cavité quelques fibres conjonctives, et quelques capillaires dans les plus gros faisceaux. On rencontre cet élément dès la sortie des faisceaux de tubes hors des centres nerveux, dès l'*origine apparente* des nerfs. Il s'interrompt au-dessus des ganglions pour recommencer au-dessous. Il s'étend jusqu'à la terminaison des tubes nerveux isolés. C'est lui qui se ramifie et s'anastomose, et non les filets nerveux qu'il enveloppe et qui ne font que se séparer les uns des autres. L'épaisseur de la paroi du périnèvre est de 2 à 3 millièmes de millimètre. Les acides acétique et sulfurique le gonflent un peu, le rendent un peu plus transparent et finement grenu. L'acide azotique étendu en rend la substance plus ferme, plus raide, les plis plus nets, et les multiplie en la resserrant; s'il est concentré, les plis se montrent plus épais, plus nombreux, la substance se resserre fortement, réfracte la lumière avec une teinte jaunâtre. Tous ces caractères le distinguent nettement du *névrilème*; de plus, il n'a pas de vaisseaux propres. Le périnèvre se compose d'une série de lamelles conjonctives très minces, recouvertes d'un endothélium ; avec les petits nerfs, on ne trouve qu'une seule lamelle; sur les gros troncs, il y en a jusqu'à dix ou quinze superposées, elles sont alors anastomosées. Vers la terminaison des tubes sensitifs, le périnèvre est en continuité de substance avec les couches des *corpuscules de Pacini*, et avec les *corpuscules du tact*. Il cesse en s'amincissant avant la terminaison des tubes nerveux moteurs. Des capillaires en petit nombre pénètrent dans l'épaisseur des faisceaux primitifs nerveux qui sont gros, en traversant le *périnèvre* après avoir rampé à sa surface, dans l'épaisseur du névrilème. Pathologiquement ou chez les vieillards, il s'altère par dépôt de fines granulations graisseuses dans l'épaisseur de sa substance avec atrophie des noyaux.

**PÉRINÉVRITE.** s. f. Ancien nom de la névrite.

**PÉRINYCTIDES.** s. f. pl. [*perinyctides*, de περὶ, pendant, et νύξ, nuit; it. *perinittide*, esp. *perinitides*]. Exanthèmes qui ne se montrent que la nuit.

**PÉRIODE.** s. f. [*periodus*, περίοδος, de περὶ, pendant, et ὁδὸς, chemin, circuit; all. *Periode*, angl. *period*, it. et esp. *periodo*]. Nom donné aux différentes phases ou révolutions d'une maladie, aux différentes époques que l'on peut distinguer dans son cours. On admet communément trois périodes : la première est l'*augment* ou l'*accroissement*, le *progrès* (*incrementum*) ; la deuxième est l'*état* (*status*), le plus haut degré d'intensité; la troisième est le *déclin* (*decrementum*). Quelques auteurs comptent deux périodes de plus : l'*invasion* et la *terminaison*. — *Période*. Dans les fièvres intermittentes, l'espace de temps qui comprend un accès et une intermission, qui s'écoule, par conséquent, de l'invasion d'un accès à l'invasion de l'accès suivant. — Quand le mot *période* signifie le plus haut degré auquel une chose puisse parvenir, il est masculin. On dit : *cette maladie est à son plus haut période*.

**PÉRIODEUTE.** s. m. [*circulator*, περιοδευτής, it. et esp. *periodeudo*]. Nom que l'on donnait dans l'ancienne Grèce aux médecins qui allaient de ville en ville pour traiter les malades.

**PÉRIODICITÉ.** s. f. [*reversio*, *certus circulus*, all. *Periodicität*, *Wiederkehr*, angl. *periodicity*, it. *periodicità*, esp. *periodicidad*]. Aptitude qu'ont certains phénomènes physiologiques ou pathologiques à se reproduire à des époques déterminées, après des intervalles plus ou moins longs, mais égaux entre eux, pendant lesquels ils cessent complètement. La périodicité est un mode d'*intermittence* dans les affections des tissus doués de propriétés de la vie animale, du système nerveux en particulier. Les altérations des nerfs ont de la tendance à offrir une périodicité plus ou moins tranchée dans leurs manifestations symptomatiques locales (douleur) ou générales (accès fébriles par actions réflexes sur les centres nerveux), etc.

**PÉRIODIQUE.** adj. — *Folie périodique*. Variété de vésanie caractérisée par une évolution particulière, le malade ayant des accès de manie ou de mélancolie isolés ou conjugués, séparés par des intervalles plus ou moins longs. Dans la folie périodique proprement dite, appelée aussi *folie intermittente*, les accès de manie ou de mélancolie se reproduisent à intervalles variables ; mais on réunit aussi sous le nom de *folie périodique* les cas de folie alterne, folie à double forme, folie circulaire, dans lesquels il y a des accès maniaques et des accès mélancoliques alternant entre eux. — *Maladies périodiques*. Celles qui ont un caractère de *périodicité* : telles sont les fièvres intermittentes, certaines maladies nerveuses, certaines hémorragies, etc. Toutes les maladies périodiques sont combattues avec succès par le quinquina.

**PÉRIODONTITE.** s. f. [de περὶ, autour, et ὀδοὺς, dent]. Inflammation du périoste alvéolo-dentaire ou membrane qui entoure la dent. V. Ostéo-périostite *alvéolo-dentaire*.

**PÉRIODYNIE.** s. f. [περιωδυνία]. Douleur intense.

**PÉRIŒSOPHAGITE.** s. f. Inflammation du tissu conjonctif qui entoure l'œsophage.

**PÉRIONE.** s. m. [de περὶ, autour, et ᾠὸν, œuf; all. *Eihülle*, esp. *periona*]. Nom donné à la caduque par Breschet. Il est inexact en ce que la caduque se produit dans l'utérus, alors même que l'ovule reste dans l'ovaire ou la trompe, ou tombe dans l'abdomen.

**PÉRIOPHTALMITE.** s. f. Inflammation de la capsule de Tenon (V. Capsulite).

**PÉRIORBITE.** s. m. [de περὶ, autour, et *orbite*; it. et esp. *periorbita*]. Périoste qui revêt la fosse orbitaire.

**PÉRIORCHITE.** s. f. [de περὶ, autour, et ὄρχις, testicule]. Inflammation de la portion superficielle, sous-albuginée, du parenchyme testiculaire.

**PÉRIOSTAL.** adj. V. Périostéique.

**PÉRIOSTE.** s. m. [*periosteum*, περιοστέος, de περὶ, autour, et ὀστέον, os; all. *Beinhaut*, *Knochenhaut*), angl. *periosteum*, it. et esp. *periostio*]. Membrane fibreuse et vasculaire, blanche, résistante, chez les jeunes sujets, jaunâtre, réduite à une mince couche de tissu conjonctif, chez l'adulte et le vieillard, qui enveloppe les os et les revêt de toutes parts, excepté dans les endroits où ils sont encroûtés de cartilages et où s'attachent les tendons et les ligaments. Il est uni à l'os par le prolongement dans les canalicules osseux des vaisseaux qui le parcourent, et par des fibres de tissu connectif, *fibres de Sharpey*, qui pénètrent dans le tissu osseux, entre les lamelles de ce tissu. Son adhérence avec les parties molles qui le recouvrent varie avec les régions observées ; elle est très intime en certains points, comme la voûte palatine, où il se soude au tissu connectif de la muqueuse pour former une fibro-muqueuse. Il se compose d'une couche externe, connective, dans laquelle se ramifient des vaisseaux très nombreux ; et d'une couche interne, formée de fibres élastiques fines. Son rôle est relatif, d'une part, à la distribution des vaisseaux dans le tissu osseux ; d'autre part, à l'accroissement de l'os en épaisseur. V. Ostéogénie.

**PÉRIOSTÉ, ÉE.** adj. Synonyme de *périostéal*.

**PÉRIOSTÉAL, ALE.** adj. Qui se rapporte au périoste ; *douleur périostéale, tissu périostéal*.

**PÉRIOSTÉIQUE.** adj. Qui se rapporte au périoste : *tumeur périostéique, vaisseau périostéique*, etc.

**PÉRIOSTEITE.** s. f. (*périostite*) [all. *Knochenhautentzündung*, angl. *periostitis*, it. *periostite*, *periostitide*, esp. *periostitis*]. Inflammation du périoste ; mais le périoste étant uni intimement aux autres parties de l'os, son inflammation est rarement isolée ; aussi certaines affections, décrites autrefois sous le nom de *périostite*, sont-elles maintenant désignées par celui d'*ostéomyélite*. — *Périostite alvéolo-dentaire*. V. Ostéopériostite *alvéolo-dentaire*. — *Périostéite circonscrite*. La forme *aiguë* reconnaît pour causes locales les violences extérieures, les contusions surtout, le froid humide, la propagation d'une nflammation voisine (ulcère de la jambe par exemple) ; pour causes générales, efficientes ou prédisposantes, la faiblesse de constitution, le rhumatisme et surtout la syphilis. On la rencontre principalement sur les os longs, particulièrement au tibia, puis au fémur, où elle se manifeste par une douleur souvent très vive, spontanée et augmentée par la pression, parfois intermittente ; par un empâtement profond, mal limité, avec rougeur et chaleur des parties molles : la peau, dans la région malade, présente des marbrures rougeâtres, des taches irrégulières rosées ou brunâtres, différentes de la rougeur propre à l'érysipèle, et des traînées ou cordons rouges ou bleuâtres propres à la lymphangite et à la phlébite. Quand un os volumineux est atteint, il peut y avoir quelques phénomènes généraux, fébriles, qui deviennent graves surtout en cas de suppuration. Celle-ci est une terminaison fréquente de l'inflammation du périoste, au-dessous duquel se forment des abcès (*abcès sous-périostiques*), parfois suivis de nécrose du tissu osseux. Les terminaisons autres que la suppuration sont la résolution et le passage à l'état chronique. Rarement la périostite aiguë phlegmoneuse se termine par résolution. Le *débridement* par de larges incisions faites jusqu'à l'os, *avant que la fluctuation soit évidente*, et dès que la périostite est reconnue, est établi en précepte. A l'autopsie, on trouve le périoste décollé et notablement épaissi, infiltré, ainsi que le tissu sous-cutané. Là où le pus s'est formé, la face interne du périoste est d'un blanc sale,

offrant des taches ecchymotiques ; ailleurs ce dernier offre une teinte marbrée ou rouge foncé, à surface tomenteuse, avec ou sans épanchement de sang entre elle et l'os, qui n'est pas toujours enflammé à ce niveau. — La forme *chronique* de la périostite circonscrite peut succéder à la forme aiguë, ou apparaître d'emblée à la suite d'une violence extérieure, d'une inflammation de voisinage, etc. : le plus souvent, elle est d'origine syphilitique et succède à des accidents tertiaires du tissu osseux. Une tuméfaction circonscrite, un peu douloureuse à la pression et dans les mouvements, marque le début de la maladie : si celle-ci est abandonnée à elle-même, les téguments rougissent et se ramollissent au bout d'un certain temps, la suppuration apparaît et exige le même traitement que dans la forme aiguë. Dans le cas de syphilis, le traitement mixte mercuriel et ioduré amènera la résolution des accidents. — *Périostéite diffuse* (*périostéite phlegmoneuse diffuse, ostéo-myélite aiguë, ostéite épiphysaire, décollement des épiphyses, typhus des membres*, etc.). V. Ostéomyélite aiguë.

**PÉRIOSTÉOGENÈSE.** s. f. Ostéogenèse par le périoste V. Ostéogenèse.

**PÉRIOSTÉO-MÉDULLITE.** s. f. (Gerdy). Inflammation simultanée de la moelle des os et du périoste.

**PÉRIOSTÉOPHYTE.** s. m. [de περιοστέος, périoste, et φυτὸν, production]. Production osseuse partant du périoste (Albers).

**PÉRIOSTÉOPLASTIE.** s. f. Ostéoplastie périostique.

**PÉRIOSTÉOTOMIE.** s. f. [*periosteotomia*, de περιοστέος, périoste, et τομὴ, section]. Opération qui consiste à couper une partie du périoste d'un os, en faisant pénétrer dans les tissus un instrument tranchant et à pointe mousse, avec lequel on opère la séparation du périoste et de la tumeur osseuse qu'il recouvre et dont on veut obtenir la nécrose. Le plus souvent cette opération manque le but, le volume de la tumeur ne diminuant pas.

**PÉRIOSTIQUE.** adj. V. Périostéique.

**PÉRIOSTITE.** s. f. V. Périostéite.

**PÉRIOSTOSE.** s. f. [*periostosis*, de περιοστεος, périoste ; all. *Beinhautwucherung*, *Periostosis*, angl. *periostosis*, it. *periostosi*, esp. *periostosis*]. Tuméfaction du périoste accompagnée souvent de nécrose des lames superficielles de l'os. Cette tuméfaction est le plus souvent le résultat d'une inflammation chronique du périoste, syphilitique, tuberculeuse, etc., par suite de laquelle du tissu conjonctif mou, grisâtre ou blanchâtre, quelquefois friable, se produit à la face interne de cette membrane. Elle a ordinairement son siège sur les os larges. Tantôt elle s'ossifie à la longue et se convertit en exostose ; tantôt elle se ramollit et devient pâteuse, sans cependant conserver l'impression du doigt. Souvent la périostose reste stationnaire ; quelquefois elle diminue et disparaît ; quelquefois aussi elle s'enflamme, la suppuration s'y établit, la tumeur s'ouvre, il s'écoule une petite quantité de pus, et une masse grisâtre, gélatiniforme, ou semblable au bourbillon d'un furoncle, se présente à l'ouverture. La sortie de cette masse homogène laisse voir le fond d'un ulcère blafard, ou une portion osseuse dénudée : dans le premier cas, la cicatrisation est lente, mais régulière ; dans le second, il faut attendre l'expulsion des lames osseuses mortifiées, et la cicatrice est difforme et adhérente à l'os sous-jacent.

**PÉRIOSTOSTÉITE.** s. f. (Gerdy). L'inflammation simultanée du périoste et du tissu osseux.

**PÉRIOVULAIRE.** adj. Qui entoure l'ovule.

**PÉRIPACHYMÉNINGITE.** s. f. Nom donné par Leyden à la *périméningite aiguë* (V. ce mot), pour montrer qu'il ne s'agit pas d'une inflammation de la dure-mère elle-même, mais du tissu qui l'entoure.

**PÉRIPÉNIEN, ENNE.** adj. Qui entoure le pénis. — *Muscle péripénien.* Nom donné par quelques auteurs aux rares fibres musculaires de la vie végétative qu'on trouve autour de la verge, à la face profonde de son enveloppe cutanée.

**PÉRIPHACITE.** s. f. [de περὶ, autour, et φακὸς, lentille]. V. Phacohyménitis.

**PÉRIPHÉRIE.** s. f. [*peripheria*, περιφέρεια, de περὶ, autour, et φέρειν, porter ; all. *Umkreis*, angl. *periphery*, it. et esp. *periferia*]. Circonférence, surface extérieure d'un corps.

**PÉRIPHÉRIQUE.** adj. Qui appartient à la périphérie du corps, d'un appareil.

**PÉRIPHLÉBITE.** s. f. [de περὶ, autour, et *phlébite*]. Inflammation du tissu conjonctif qui entoure une veine.

**PÉRIPLEURITE.** s. f. [de περὶ, autour, et *pleurite*]. Inflammation du tissu conjonctif sous-pleural.

**PÉRIPNEUMONIE.** s. f. [*peripneumonia*, περιπνευμονία, de περὶ, autour, et πνεύμων, poumon ; all. *Lungenentzündung*, angl. *peripneumony*, it. et esp. *peripneumonia*]. Synonyme de *pneumonie*. Cependant le terme de *péripneumonie* désigne plutôt l'inflammation de l'enveloppe du poumon, de la plèvre, que celle du parenchyme pulmonaire. Ce mot est surtout employé en art vétérinaire pour désigner une maladie de l'espèce bovine.

**PÉRIPNEUMONIQUE.** adj. et s. Qui se rapporte à la péripneumonie ; qui en est atteint.

**PÉRIPROCTIQUE.** adj. [de περὶ, autour, et πρωκτὸς, anus]. Se dit des organes ou des lésions placés aux environs de l'anus. Meilleur que *périanal*, qui est hybride.

**PÉRIPROCTITE.** s. f. [de περὶ, autour, et πρωκτὸς, anus]. Inflammation du tissu qui entoure le rectum.

**PÉRIPROSTATIQUE.** adj. Qui est autour de la prostate : *abcès, inflammation, tissu périprostatiques*, etc.

**PÉRIPROSTATITE.** s. f. [de περὶ, autour, et *prostatite*). Inflammation du tissu conjonctif qui entoure la prostate.

**PÉRIPTOSE.** s. f. [περίπτωσις, de περὶ, indiquant augmentation, et πτῶσις, chute]. Chute subite d'un organe ou d'un phénomène.

**PÉRIPYÈME.** s. m. [de περὶ, autour, et πῦον, pus]. Suppuration autour d'un organe, ou à sa surface.

**PÉRISALPINGITE.** s. f. [de περὶ, autour, et *salpingite*). Inflammation du péritoine qui entoure la trompe ; c'est une variété de pelvipéritonite secondaire à l'inflammation de l'ovaire et de la trompe. Elle peut parfois rester séreuse, et des poussées de *périsalpingite séreuse* peuvent apparaître au cours des annexites et doubler le volume des annexes malades.

**PÉRISCLÉRITE.** s. f. V. Épisclérítis.

**PÉRISCOPIQUE.** adj. [de περὶ, autour, et σκοπεῖν, voir]. — *Verre périscopique.* Verre en forme de ménisque, convexe-concave pour les presbytes (avec prédominance de la convexité), concave-convexe pour les myopes (avec prédominance de la concavité). On emploie ces verres pour remédier à l'inégalité et à la confusion de la vision que produisent les verres à foyer ovalaire et trop petits ; confusion encore plus marquée quand les verres sont biconcaves ou biconvexes, car alors leur courbure moindre à la circonférence fait qu'on ne voit nettement qu'en regardant par le centre.

**PÉRISIGMOÏDITE.** s. f. [de περὶ, autour, et *sygmoïdite*). Inflammation du péritoine qui entoure l'anse sigmoïde du côlon.

**PÉRISPLÉNITE.** s. f. [de περὶ, autour, et σπλὴν, rate]. Inflammation du péritoine qui entoure la rate.

**PÉRISTALTIQUE.** adj. [*peristalticus*, περιστάλτικὸς, de περὶ, autour, et στέλλειν, resserrer ; all. *peristaltisch*, *wurmförmig*, angl. *peristaltic*, it. et esp. *peristaltico*]. Se dit, par opposition à *antipéristaltique*, du mouvement

par lequel le tube intestinal se contracte du haut vers le bas pour favoriser le travail de la digestion. Dans ce mouvement, les fibres circulaires de la membrane musculeuse intestinale se contractent successivement de haut en bas, à mesure que le chyme avance dans le canal alimentaire, de manière que cette matière, comprimée supérieurement, se trouve poussée dans la portion suivante de l'intestin, dont les fibres sont encore dans le relâchement. Normalement il l'emporte toujours en force et en étendue sur le *mouvement antipéristaltique*. La contraction péristaltique des faisceaux circulaires, associée à celle des faisceaux longitudinaux, cause la progression des matières relativement au lieu qu'elles occupent. A la contraction des faisceaux qui viennent de se resserrer succède, soit celle de ceux qui sont au-dessous (*contraction péristaltique*), soit celle de ceux qui sont au-dessus (*contraction antipéristaltique*), sous l'influence des nerfs pneumogastriques. Dans la vessie, la contraction se propage d'une manière analogue, d'où l'évacuation de son contenu, mais simultanément dans les trois couches à faisceaux dirigés en sens contraire. L'uretère, les voies biliaires, et d'autres canaux ou réservoirs creux, présentent un mouvement péristaltique analogue à celui de l'intestin.

**PÉRISTALTISME.** s. m. Action par laquelle un canal, comme celui de l'intestin, accomplit le mouvement péristaltique.

**PÉRISTAPHYLIN.** adj. et s. m. [*peristaphylinus*, de περὶ, autour, et σταφυλή, luette; all. *Zapfenmuskel*, it. et esp. *peristafilino*]. Qui entoure la luette. — *Muscle péristaphylin externe* ou *inférieur* (*ptérygo-staphylin*, Ch., *tensor veli palatini*, Ba.). Muscle qui s'attache en haut à la base de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde, à la partie voisine de la grande aile du sphénoïde et au tiers externe de la paroi membraneuse de la trompe d'Eustache, se réfléchit en bas sur le crochet de cette aile interne, et se perd dans l'épaisseur du voile du palais, dont il est tenseur, en même temps que dilatateur de la trompe d'Eustache. — *Péristaphylin interne* ou *supérieur* (*pétro-salpingo-staphylin*, Ch., *levator veli palatini*, Ba.). Muscle attaché supérieurement à la face inférieure du rocher et au bord inférieur de la partie externe du cartilage de la trompe d'Eustache, et se terminant dans l'épaisseur du voile du palais, qu'il élève.

**PÉRISTAPHYLO-PHARYNGIEN.** adj. et s. m. [it. *peristafilo-faringeo*]. V. PHARYNGO-STAPHYLIN.

**PÉRISTOLE.** s. f. [*peristole*, περιστολή, angl. *peristole*, it. et esp. *peristole*]. Action péristaltique du canal intestinal. — La systole cardiaque.

**PÉRISTOME.** s. m. [*peristoma*, de περὶ, autour, et στόμα, bouche; all. *Peristomium*, angl. *peristome*, it. *peristomio*, esp. *peristoma*]. En anatomie, le pourtour de la bouche ou de l'abouchement d'un conduit dans un autre.

**PÉRISTOMIQUE.** adj. Qui concerne le péristome.

**PÉRISTROMA.** s. m. [de περὶ, autour, et στρῶμα, couche]. Couche, enveloppe tapissant la cavité ou l'extérieur d'un organe.

**PÉRISYNOVITE.** s. f. [de περὶ, autour, et *synovite*]. Inflammation du tissu conjonctif qui entoure une synoviale.

**PÉRISYSTOLE.** s. f. [*perisystole*, de περὶ, autour, et συστολή, contraction; all. et angl. *Perisystole*, it. et esp. *perisistole*]. Temps qui s'écoule entre la systole et la diastole du cœur ou des artères. ‖ Intervalle entre le premier et le deuxième bruit (Gendrin).

**PÉRISYSTOLIQUE.** adj. Qui concerne la périsystole.

**PÉRITESTE.** s. m. [de περὶ, autour, et *testis*, testicule]. Mot hybride et mauvais : dites *péridídyme*.

**PÉRITHÉLIUM.** s. m. [de περὶ, autour, et θηλή, mamelon]. L'épithélium et l'endothélium, d'après Auerbach. ‖ Eberth a proposé ce nom pour désigner la tunique adventice des capillaires.

**PÉRITHORACIQUE.** adj. [de περὶ, autour, et θώραξ, poitrine]. Qui est placé autour du thorax. — *Muscles périthoraciques*. Les pectoraux, le grand dentelé, les surcostaux, les sous-costaux, etc.

**PÉRITOINE.** s. m. [*peritonæum*, περιτόναιον, de περὶ, autour, et τείνειν, étendre : étendu autour; all. *Bauchfell*, angl. *peritoneum*, it. et esp. *peritoneo*]. Membrane séreuse qui tapisse la face interne des parois de la cavité abdominale (*feuillet pariétal*), enveloppe en totalité ou en partie la plupart des organes contenus dans cette cavité (*feuillet viscéral*), et maintient leurs rapports respectifs au moyen de nombreux prolongements et de replis dit *ligamenteux* (V. EPIPLN, MÉSENTÈRE, MÉSOCÔLON, etc.). — Fig. 541. Coupe antéro-postérieure et médiane de la cavité abdominale : 1, foie; 2, estomac; 3, côlon transverse; 4, intestin grêle; 5, duodénum; 6, pancréas; 7, rectum; 8, vessie; 9, utérus; 10, aorte; 11, veine cave supérieure; 12, épiploon gastro-hépatique; 13, mésocôlon transverse; 14, mésentère; 15, lame postérieure du grand épiploon; 16, la lame antérieure; 17, arrière-cavité des épiploons; 18, cul-de-sac recto-vaginal; 19, cul-de-sac vésicoutérin; 20, diaphragme. — Le péritoine est une sorte de sac sans ouverture, qui recouvre tous les organes abdominaux sans les contenir dans son intérieur, et dont la surface interne, lisse et humectée de sérosité, est partout en contact avec elle-même, sauf dans les cas où la quantité de sérosité augmente d'une façon anormale (V. ASCITE). Chez le fœtus mâle, il fournit un prolongement qui accompagne le testicule lors de sa descente; dans le fœtus femelle, un petit prolongement dans le canal inguinal, appelé *canal de Nuck* : chez la femme, vers le milieu du pavillon de la trompe, sa cavité communique avec ce canal par un petit orifice. Le *feuillet pariétal* peut être détaché avec assez de facilité du diaphragme, plus aisément encore de la paroi abdominale antérieure et latérale, et plus encore des fosses iliaques et des parois du petit bassin, où il est doublé par du tissu cellulaire. Au niveau de l'ombilic, le péritoine est adhérent, le tissu conjonctif sous-péritonéal disparaît. Sur tout le reste de la paroi abdominale antérieure, ainsi qu'au niveau du rein, ce tissu lâche est assez abondant et constitue le *fascia propria*. Le *feuillet viscéral*, plus mince que l'autre, transparent, permet d'apercevoir la couleur des viscères qui en sont recouverts. Sur certains organes, il est tellement mince qu'il est réduit à sa couche épithéliale (foie, rate, ovaire). Sur d'autres organes, quoique assez ténu, il peut être séparé sous forme de membrane (estomac, intestins, pancréas). En passant de la paroi abdominale sur la vessie, le péritoine s'applique à la symphyse pubienne pour gagner ensuite le sommet de

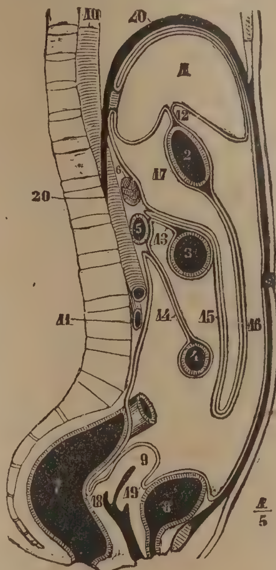


Fig. 541. — *Péritoine*.

la vessie, et se continuer sur ses faces latérales et sur sa face postérieure. De là il se réfléchit sur les parois latérales du petit bassin, après avoir recouvert le releveur de l'anus, dont il est séparé par l'aponévrose périnéale supérieure. De la face postérieure de la vessie, chez l'homme, il se porte sur la face antérieure et sur les faces latérales du rectum, en formant le cul-de-sac recto-vésical; puis il s'adosse à lui-même et constitue le méso-rectum. Le péritoine forme autour de la vessie un cul-de-sac péri-vésical dont les culs-de-sac vésico-utérin chez la femme et recto-vésical chez l'homme sont la partie postérieure. Chez la femme, le péritoine se réfléchit de la face postérieure de la vessie sur la face antérieure de l'utérus, et forme ainsi le cul-de-sac vésico-utérin. Il se porte ensuite sur le fond de cet organe, puis sur la face postérieure, qu'il recouvre dans toute son étendue; il continue son trajet descendant sur la paroi postérieure du vagin, dans une étendue de 2 à 3 centimètres, pour se réfléchir, comme chez l'homme, sur le rectum. En se réfléchissant sur cet organe, il donne naissance au cul-de-sac recto-vaginal. Sous le péritoine le tissu conjonctif passe souvent à l'état adipeux (mésentère, épiploons et appendices épiploïques du gros intestin). Des fibres-cellules existent aussi à la face profonde du mésentère et surtout à celle du péritoine qui tapisse les parois et les organes de l'excavation pelvienne (Rouget).

**PÉRITOMIE.** s. f. La circoncision.

**PÉRITOMISTE.** s. m. [de περιτομή, circoncision, de περί, autour, et τομή, section]. Celui qui pratique la circoncision chez les juifs (Ricord, Trousseau, Rollet).

**PÉRITONÉAL, ALE.** adj. [*peritonæus*, all. et angl. *peritoneal*, it. *peritoneale*, esp. *peritoneal*]. Qui appartient au péritoine : *replis péritonéaux*, *tunique péritonéale*. — *Arrière-cavité péritonéale* [*cavité épiploïque* ou *arrière-cavité des épiploons*]. V. ARRIÈRE-CAVITÉ et HIATUS *de Winslow*. — *Sac péritonéal*. V. HERNIE.

**PÉRITONÉALGIE.** s. f. Douleur péritonéale.

**PÉRITONÉORRAGIE.** s. f. Hémorragie dans le péritoine.

**PÉRITONISME.** s. m. Syndrome comprenant les principaux symptômes de la péritonite, et pouvant en imposer pour celle-ci, mais ne s'accompagnant pas d'inflammation de cette séreuse. C'est pour marquer l'indépendance entre les symptômes péritonéaux et la lésion de la péritonite que Gubler a inventé le mot de *péritonisme*. Celui-ci se rencontre le plus souvent dans l'hystérie, où il est parfois provoqué par des lésions minimes de l'appendice et de l'ovaire, qui chez d'autres sujets seraient passées inaperçues; parfois il apparaît sans cause localisatrice appréciable. Le traitement sera avant tout celui de l'hystérie; la suggestion sera souvent efficace; enfin il ne faudra pas oublier le traitement de la lésion locale, cause occasionnelle de l'éveil du syndrome.

**PÉRITONITE.** s. f. [*peritonitis*, de περιτόναιον, péritoine, avec la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie; all. *Bauchfellentzündung*, angl. *peritonitis*, it. *peritonite*, esp. *peritonitis*]. Inflammation du péritoine, qui, suivant sa marche, est dite *aiguë* ou *chronique*; suivant son étendue, *générale* ou *partielle*. — *Péritonite aiguë générale*. Rarement consécutive à un traumatisme ou à l'impression du froid (*péritonite primitive*), elle est ordinairement consécutive (*péritonite secondaire*), soit à la propagation de l'inflammation d'un organe voisin (hépatite, néphrite, métrite, etc.), soit à la perforation de la membrane séreuse et à l'irruption dans sa cavité de matières fécales, de pus, de sang, d'urine, de bile, etc., à la suite d'un ulcère de l'estomac ou de l'intestin, de l'ouverture d'un abcès du foie, de la vésicule biliaire, etc., soit enfin à une affection générale, fièvres éruptives ou typhoïde, rhumatisme, etc. Les signes caractéristiques de cette phlegmasie sont des douleurs abdominales aiguës, lancinantes, augmentant par la moindre pression, par la toux, par les fortes inspirations et par les mouvements du corps, avec tension de l'abdomen, météorisme, hoquets, vomissements bilieux ou verdâtres, porracés, constipation, fièvre, petitesse et concentration du pouls, dyspnée, affaissement et pâleur de la face; les traits sont comme tirés en haut, grippés; la peau est sèche ou couverte d'une sueur froide, etc. La durée de la maladie ne dépasse pas un ou deux septénaires; quelquefois même elle est très aiguë, et vingt-quatre ou quarante-huit heures suffisent à son cours entier. Le diagnostic est souvent difficile, d'autant plus qu'il y a des formes insidieuses et latentes où la douleur est peu marquée, le météorisme absent, la constipation remplacée par la diarrhée; il faut alors interroger soigneusement chacun des symptômes, tenir compte de l'état du pouls, du facies, de la température; le diagnostic n'est alors possible que quand on connaît les troubles qui ont précédé et qui permettaient de craindre l'inflammation du péritoine. Quand l'inflammation a envahi tout le péritoine, il est rare que l'issue ne soit pas funeste; et, après la mort du malade, on trouve la membrane séreuse rouge, injectée, ou couverte d'une exsudation concrète, ou bien un épanchement lactescent dans lequel flottent les circonvolutions intestinales et des flocons albumineux, ou un épanchement sanguin (*péritonite hémorragique*). Le traitement consiste dans l'emploi des moyens antiphlogistiques les plus actifs, saignées locales, bains prolongés, fomentations adoucissantes, glace intus et extra, opium, onctions mercurielles; dans certains cas l'intervention chirurgicale constitue la seule chance de guérison. Quant à la péritonite développée à la suite de l'accouchement, elle présente des particularités étiologiques et symptomatiques qui méritent une description spéciale. V. PUERPÉRAL. — *Péritonite aiguë circonscrite* ou *partielle*. Suivant la localisation de l'inflammation, on distingue : 1° la *péritonite périhépatique* ou *périhépatite*, phlegmasie du péritoine qui enveloppe le foie, ordinairement consécutive à une maladie de cette glande (V. PÉRIHÉPATITE); — 2° la *péritonite périsplénique* ou *périsplénite*, qui est aussi exsudative ou purulente, consécutive au traumatisme, à l'impaludisme, à la pyohémie, à la fièvre typhoïde, et dont les symptômes sont très obscurs; — 3° la *péritonite pelvienne* ou *pelvipéritonite*, qui a son siège dans le péritoine du petit bassin, chez la femme. V. PÉRI-UTÉRIN (*Phlegmon*). — *Péritonite chronique*. Inflammation chronique du péritoine, rarement simple, le plus souvent d'origine *tuberculeuse* ou *cancéreuse* : la péritonite tuberculeuse est de beaucoup la plus fréquente. Elle se rencontre surtout chez les enfants et les adolescents, et constitue la première et la principale manifestation de la tuberculose. Les signes sont, au début : coliques sourdes, alternatives de diarrhée et de constipation, amaigrissement, anorexie, soif, tuméfaction du ventre, matité dans les parties déclives de l'abdomen avec sonorité tympanique dans les autres points, empâtement, défaut de souplesse des parois abdominales, douleurs peu marquées à la pression; plus tard, troubles digestifs plus prononcés, fièvre hectique, émaciation, face terreuse, œdème des extrémités inférieures, toux, signes de tuberculisation pulmonaire : la mort est la terminaison fréquente, après une durée variable de quelques mois à deux ans. A l'autopsie, on trouve dans l'abdomen des fausses membranes, nombreuses, résistantes, épaisses, qui unissent la paroi abdominale aux viscères sous-jacents et englobent complètement ceux-ci; elles forment des loges dans lesquelles est un liquide purulent ou puriforme, peu abondant; ces membranes, le péritoine et l'épiploon sont infiltrés de tubercules, à l'état de granulations grises ou jaunes, ou de masses ramollies; la muqueuse intestinale

présente aussi des tubercules, des ulcérations et des perforations multiples. A côté de cette forme banale, ulcéreuse, il y en a d'autres, en particulier la forme fibreuse et la forme ascitique. Dans la forme fibreuse, l'évolution est plus favorable, mais la formation de brides fibreuses dans l'abdomen peut aboutir à des coudures de l'intestin et à des phénomènes d'obstruction intestinale. La forme ascitique est celle dont le pronostic est le moins grave; certaines variétés d'ascite dite essentielle, comme l'ascite des jeunes filles de Cruveilhier, sont des formes de péritonite tuberculeuse, qui ont une tendance spontanée à la guérison. Dans la *péritonite cancéreuse*, les symptômes sont analogues aux précédents, mais la palpation de l'abdomen fait reconnaître la présence de tumeurs solides; les douleurs sont violentes, la marche est plus rapide; la face est jaune pâle et non terreuse.

**PÉRITYPHLITE.** s. f. [de περὶ, autour, et τυφλὸς, aveugle; angl. *perityphlitis*]. Inflammation du tissu cellulaire qui entoure le cæcum. Comme le plus souvent, le cæcum est entouré de toutes parts par le péritoine, la pérityphlite est une péritonite localisée et se confond avec la péri-appendicite. Ce n'est que dans le cas exceptionnel où le cæcum est appliqué contre la paroi abdominale, et entouré de tissu cellulaire en rapport avec celui de la fosse iliaque, que la pérityphlite telle qu'on la décrivait autrefois a une existence véritable.

**PÉRI-URÉTÉRITE.** s. f. [de περὶ, autour, et *uretère*]. Inflammation du tissu conjonctif qui entoure l'uretère.

**PÉRI-UTÉRIN, INE.** adj. [mot hybride, de περὶ, autour, et *utérus*]. Qui siège autour de l'utérus. — *Phlegmon et abcès péri-utérins* [*engorgement utérin*, Lisfranc, *périmétrite, pelvi-péritonite,* Bernutz, *phlegmon des ligaments larges, phlegmon péri-utérin,* Nonat, *cellulite pelvienne*]. Inflammation du tissu cellulaire situé entre les replis du péritoine qui forment les ligaments larges. Lorsque l'inflammation siège en avant ou en arrière de l'utérus, au-dessus du point où le vagin s'insère sur le col, la maladie est désignée encore sous le nom de *phlegmons antéutérin* et *rétro-utérin.* La possibilité de l'inflammation en ces points a été niée par certains auteurs, mais elle a été démontrée par Gallard. La phlegmasie péri-utérine se développe à la suite de l'accouchement (V. PUERPÉRAL), des métrites, en particulier la métrite blennorragique, des opérations pratiquées sur l'utérus sans asepsie. Lorsque la phlegmasie se termine par suppuration, on dit qu'il y a *abcès péri-utérin.* La maladie s'annonce par de la fièvre, des frissons, des douleurs dans les aines, la région sacrée, l'hypogastre et jusque dans les cuisses. Souvent il existe des troubles du côté de la miction et de la défécation, dysurie, ténesme. Parfois il se produit de la métrorragie. Le toucher vaginal, combiné avec la palpation abdominale, permet de reconnaître une tumeur placée au pourtour de l'utérus, soit à gauche, soit à droite, quand l'inflammation siège dans l'épaisseur des ligaments larges. Quelquefois, mais plus rarement, dans les variétés *anté-utérine* et *rétro-utérine*, la tumeur est perçue dans le cul-de-sac antérieur ou postérieur. Si la phlegmasie est plus étendue et occupe tout le tissu cellulaire avoisinant l'utérus, on trouve cet organe englobé dans une masse qui l'entoure de tous côtés et le tient immobile. Souvent le doigt perçoit des battements au niveau des points tuméfiés. La pression du doigt détermine une vive douleur. Si la masse inflammatoire est volumineuse, la main placée sur l'abdomen permet d'en saisir l'étendue. La phlegmasie se termine le plus souvent par résolution, mais, dans un assez grand nombre de cas, il survient un abcès qui s'ouvre dans l'un des organes voisins : vagin, rectum, vessie. On a vu encore ces abcès s'ouvrir dans le péritoine, au niveau de l'ombilic et de l'arcade crurale. La maladie peut encore se terminer par le passage à l'état chronique. Pendant la période aiguë de l'inflammation on aura recours au repos, aux lavements laudanisés, aux injections antiseptiques chaudes; on se trouvera bien aussi d'émissions sanguines pratiquées au moyen de sangsues ou de ventouses sur la région hypogastrique. Lorsqu'il s'est formé un abcès, il faut ouvrir la collection purulente, avant que l'ouverture spontanée se fasse dans l'un des organes creux du voisinage. Lorsque la maladie s'est terminée par l'induration du tissu cellulaire, la résolution peut être obtenue par l'usage de l'hydrothérapie et de certaines eaux minérales. — *Hématocèle péri-utérine.* Cette maladie, désignée aussi sous le nom d'*hématocèle rétro-utérine*, résulte d'un épanchement de sang dans la cavité pelvienne, et qui forme tumeur en s'enkystant. L'épanchement de sang au-dessous du péritoine, entre les feuillets du ligament large, que l'on a désigné sous le nom d'*hématocèle extrapéritonéale*, ne doit pas être confondu avec l'hématocèle péri-utérine. C'est d'ailleurs une affection très rare, qu'il est plus juste de dénommer *hématome extrapéritonéal*, ou *pseudo-hématocèle.* Le toucher, combiné avec la palpation abdominale, permet de constater une tumeur fluctuante remontant à une hauteur variable suivant la quantité de sang épanché. Après quelques jours, la fluctuation est moins facile à percevoir, la tumeur prend alors une consistance pâteuse. La miction est troublée, ainsi que la défécation, par suite de la compression que subissent la vessie et le rectum. Le plus souvent, le sang épanché se résorbe, mais dans quelques cas la tumeur sanguine, après avoir pris une certaine consistance, se ramollit et s'ouvre dans le rectum, le vagin ou la vessie. Disons toutefois que l'ouverture dans ces deux dernières cavités est rare. L'ouverture peut encore avoir lieu du côté de la cavité abdominale. La mort est presque toujours alors la conséquence de cet accident. On a assigné, comme causes de l'hématocèle, la rupture d'un des viscères du bassin, ou de l'un des vaisseaux qui siègent dans la cavité pelvienne, le reflux du sang menstruel à travers les trompes de Fallope, une hémorragie provenant de la rupture de la vésicule de de Graaf, lorsque la trompe s'applique mal sur la surface de l'ovaire. Pour Gallard, l'hématocèle paraît due le plus souvent à une ponte extra-utérine, que l'œuf soit fécondé ou non. Besnier attribue la production de l'épanchement sanguin à la rupture des vaisseaux contenus dans les néo-membranes qui se forment lorsque existe une inflammation du péritoine pelvien. La maladie débute brusquement par une douleur intense dans le petit bassin, s'accompagnant de lipothymie et quelquefois de syncope. La face est décolorée, ainsi que les muqueuses. Le traitement consiste à mettre les malades dans le repos le plus absolu. On fera des applications de glace sur l'abdomen, et l'on évitera les mouvements de l'intestin en administrant des opiacés. On devra éviter d'ouvrir la collection sanguine tant qu'il n'y a pas d'indices d'infection.

**PÉRIVAGINITE.** s. f. [de περί, autour, et *vagin*]. Inflammation du tissu conjonctif qui entoure le vagin.

**PÉRIVASCULAIRE.** adj. — *Gaine périvasculaire.* Vaisseaux lymphatiques qui entourent de petits vaisseaux sanguins dans la substance nerveuse (His).

**PÉRIVISCÉRITE.** s. f. [de περί, autour, et *viscère*]. Terme par lequel on a désigné des inflammations multiples atteignant le péritoine qui entoure différents viscères : plèvre, péricarde, péritoine périhépatique, péritoine périsplénique, etc.

**PERKINISME.** s. m. [all. *Perkinismus*, angl. *perkinism*, it. et esp. *perkinismo*]. Moyen thérapeutique employé par Perkins, médecin à Plainfeld (Amérique), et qui consistait dans l'emploi de deux *tracteurs* ou fuseaux faits de métaux différents, que l'on promenait à chaque distance de

la peau, et dont on a assimilé les effets au galvanisme. V. MÉTALLOTHÉRAPIE.

**PERLE.** s. f. [*margarita*, μαργαρίτης, all. *Perle*, angl. *pearl*, it. et esp. *perla*]. Concrétion de carbonate calcaire, combiné avec une substance azotée, produite par plusieurs mollusques. Les perles sont de même nature que la *nacre*, formées par hypersécrétion de celle-ci dans les points où un grain de sable ou une lésion de la coquille irrite le manteau. Ce sont des couches concentriques ou globuleuses de nacre. On croyait autrefois les perles astringentes. Les grosses étaient dites *perles* du Levant; les plus petites étaient appelées *semence de perles*; elles sont maintenant inusitées. || *Perle*. L'*albugo*. || En pharmacie, *perle* ou *globule*, capsule arrondie de gélatine, enveloppant de l'éther, du laudanum ou autres médicaments liquides, volatils ou désagréables au goût.

**PERLÉ, ÉE.** adj. [all. *perlartig*, *perlförmig*, angl. *pearled*, it. *perlato*, esp. *perlado*]. Qui a l'éclat et la forme d'une perle. — *Crachats perlés*. Crachats qui caractérisent la fin de l'accès d'asthme : ils contiennent de petits bouchons opalescents, facilement visibles à la loupe. — *Grains perlés*. Nom donné par Cruveilhier à de petits grains d'un *blanc de perle*, qu'on trouve souvent à la surface des sarcocèles kystiques et dans certaines tumeurs de la peau, des muqueuses, de la verge, des séreuses. Leur volume varie depuis celui d'une petite tête d'épingle jusqu'à celui d'un pois et plus. Ils sont durs quand ils sont petits, friables lorsqu'ils sont gros. Ils sont formés de cellules épithéliales minces, aplaties ou comme arrondies, transparentes, non granuleuses, juxtaposées et imbriquées. Très souvent elles sont disposées en forme de *globes épidermiques* dont ces grains sont une variété. La plupart des cellules qui les forment sont dépourvues de ces noyaux, sauf celles de la surface. Il est de ces masses épithéliales qui atteignent un volume considérable, celui d'une noisette par exemple; elles sont alors enkystées, et leur contenu, plus grisâtre qu'à l'ordinaire, est friable, mélangé de cristaux de cholestérine.

**PERLÈCHE ou POURLÈCHE.** s. f. Affection contagieuse, fréquente chez les enfants, caractérisée par une altération épidermique et une lésion fissuraire occupant la commissure des lèvres; elle occasionne une sensation de cuisson, qui oblige les enfants à se lécher les lèvres, d'où son nom; on l'appelle encore *poissonade*, *niarde*, *bridou*, en patois limousin, parce qu'elle bride les deux commissures labiales et gêne pour ouvrir la bouche.

**PERMANENT, ENTE.** adj. [*permanens*, διαμένων, all. *permanent*, *bleibenb*, angl. *permanent*, it. et esp. *permanente*]. Se dit d'un gaz qui conserve l'état aériforme à toutes les températures et sous toutes les pressions.

**PERMANGANATE.** s. m. Nom générique des sels formés par l'acide permanganique. — *Permanganate de chaux* (*monol*, *acerdol*). Substance employée en médecine en raison de ses propriétés antiseptiques, en solution d'un titre variant de 0gr,40 à 5 grammes p. 1 000. Elle n'attaque pas les instruments, à condition de ne les laisser à son contact que pendant le temps nécessaire à l'opération et de bien les essuyer ensuite. On s'en sert aussi dans la blennorragie en injections vaginales ou en lavages urétraux, et dans la bromidrose des pieds, en bains peu prolongés avec des solutions à 0gr,35 p. 1 000. — *Permanganate de potasse* ($Mn^2O^7.KO$, ou en atomes $MnO^4K^2$). Sel obtenu en traitant le manganate de potasse par un acide, même très faible. Sa solution est un des meilleurs désinfectants connus. Elle n'a aucune odeur, sa couleur est violet foncé; elle s'altère rapidement au contact des tissus et des matières organiques. Le permanganate de potasse est en paillettes cristallines d'une couleur rouge intense, avec un reflet métallique; leur poudre est d'un rouge purpurin foncé. Exposées à l'air, elles deviennent ordinairement d'un bleu d'acier foncé, sans éprouver d'autres altérations; très peu de sel suffit pour donner une forte teinte rouge à une grande quantité d'eau. Traité par la potasse, il passe au vert. Le permanganate de potasse s'emploie parfois à l'intérieur, contre les septicémies, à la dose de 10 à 20 centigrammes pour 1 litre d'eau; pour l'extérieur, on en fait des solutions contenant 1 à 2 grammes pour 1 000 grammes d'eau. Quelques injections ou lavages faits avec ces liquides suffisent pour enlever l'odeur des cancers cutanés, des cancers utérins, des abcès profonds, des plaies superficielles ou profondes, de l'ozène à l'aide d'injections, pour enlever aux mains l'odeur qu'apportent les examens nécroscopiques, etc., ainsi que l'odeur de la transpiration des pieds. Il agit comme oxydant et détruit ainsi les principes odorants, infectieux, miasmatiques et contagieux. Le permanganate de potasse a l'inconvénient de teindre les tissus en rouge brunâtre. Pour enlever cette coloration il faut laver avec une solution de bisulfite de soude. Dans la blennorragie, on emploie le permanganate de potasse en lavages urétraux et vésicaux; on se sert alors de solutions très étendues, en commençant par des dilutions au dix millième, pour arriver ensuite au titre de 1 p. 4 000 ou même 1 p. 2 000.

**PERMÉABILITÉ.** s. f. [*permeabilitas*, all. *Durchdringlichkeit*, angl. *permeability*, it. *permeabilità*, esp. *permeabilidad*]. Propriété qu'ont certains corps d'en laisser passer d'autres à travers leurs pores. — *Perméabilité rénale*. Propriété qu'a le rein de se laisser traverser par certaines substances étrangères à l'organisme, et qui doivent être éliminées. C'est ainsi que beaucoup de substances toxiques et même de microbes contenus dans le sang passent dans les urines en traversant le rein. Cette propriété peut être altérée dans certaines néphrites et en particulier dans la néphrite chronique atrophique, dite aussi néphrite interstitielle.

**PERMÉABLE.** adj. [*permeabilis*, de *per*, à travers, et *meare*, passer; all. *durchdringlich*, *durchdringbar*, angl. *permeable*, it. *permeabile*, esp. *permeable*]. Qui jouit de la perméabilité.

**PERNICIEUX, EUSE.** adj. [all. *höchstgefährlich*, angl. *pernicious*, it. et esp. *pernicioso*]. — *Anémie pernicieuse progressive*. Anémie qu'on décrit depuis 1871 en Allemagne. A cette époque, Gusserow publia cinq cas d'anémies extrêmes chez des femmes enceintes, observées à Zurich dans un intervalle de deux années. Quelques mois plus tard, Biermer décrivit cette forme d'anémie sous sa dénomination actuelle. Depuis lors un grand nombre d'observations furent publiées (Immermann, Gfrörer, Ponfick); l'affection fut constatée chez les hommes aussi. Les caractères essentiels sont : 1° absence totale de données étiologiques; 2° pauvreté excessive du sang accompagnée de modifications considérables de l'appareil circulatoire; débilité rapidement croissante; 3° mouvements fébriles inexplicables par l'état anatomique des organes; 4° caractère progressif de cette anémie, et marche essentiellement pernicieuse, car jusqu'à ce jour tous les moyens thérapeutiques n'ont pu réussir à l'enrayer; 5° absence d'atrophie des organes; conservation intacte du pannicule adipeux; absence de leucémie et d'accroissement de la rate ou des ganglions lymphatiques. V. ANÉMIE. — *Fièvre pernicieuse*. Fièvre paludéenne dont les symptômes sont si graves et la marche si rapide qu'elle se termine quelquefois par la mort dès les premiers accès. On l'observe en Europe, surtout chez les sujets qui ont eu depuis longtemps la fièvre intermittente simple. Au Sénégal, sur les côtes d'Afrique et différents points de l'Asie, des îles Bourbon et Madagascar, elle se présente fréquemment d'*emblée* sur les Européens non acclimatés; ou bien l'accès *pernicieux*

survient douze ou vingt-quatre heures après un accès insignifiant, n'ayant offert qu'un frisson léger et peu de sueur. Ce deuxième accès tue fréquemment en quatre, six, huit ou dix heures, si le sulfate de quinine n'est pas administré à haute dose immédiatement. L'accès pernicieux est caractérisé, en Europe, par une prostration profonde avec fièvre intense et congestion considérable du poumon et quelquefois du foie, de celui-ci toujours et souvent aussi du premier dans les climats chauds (*forme typhoïde*); d'autres fois, c'est vers le cerveau, seul ou simultanément avec les autres organes, que se montre la congestion. Les fièvres pernicieuses ont reçu différents noms suivant la nature des organes affectés et les symptômes correspondants. Dans la forme *comateuse*, la perversion des facultés intellectuelles, les vertiges, le délire, les convulsions, les soubresauts des tendons, une immobilité absolue, sont autant de symptômes qui compromettent au plus haut point la vie du malade. Dans les formes *algide*, *cholérique*, *dysentérique*, *pneumonique* et *cardiaque*, les sueurs froides, visqueuses, fétides, les syncopes, la dyspnée, sont d'un fâcheux augure; les déjections involontaires, sanguinolentes, sont encore des complications qu'on doit redouter, en tant qu'elles diminuent les forces du malade et empêchent l'action des spécifiques. — *Fièvre pernicieuse ictérique de Madagascar* [*fièvre hémorragique, fièvre pernicieuse bilieuse, fievre pernicieuse ictéro-hémorragique, fièvre bilieuse mélanurique* (Bérenger-Féraud) et improprement *fièvre jaune*]. Fièvre bilieuse qui existe à Madagascar, qui est très commune à Mayotte et à Nossi-Bé, et qui revêt les trois formes de la fièvre paludéenne; on l'observe plus souvent intermittente que rémittente, plus rarement sous la forme continue, Sous chacune de ces trois formes, elle présente divers degrés de gravité. Elle ne frappe jamais d'emblée l'Européen arrivant de France ou de la Réunion. Il faut, pour la contracter, avoir passé les accidents primitifs de l'infection miasmatique. L'ictère apparaît tout d'abord avec le premier accès, ne manque jamais, est très prononcé. La céphalalgie est totale, va croissant jusqu'à la fin de l'accès, manque quelquefois. Il y a dans les hypocondres des douleurs se prolongeant en arrière, faisant ceinture et peu intenses; des vomissements bilieux constants, pendant presque toute la durée de chaque accès; une diarrhée bilieuse ordinairement. La langue est humide, avec enduit blanchâtre, n'est rouge ni à sa pointe ni sur ses bords. Urines rouges, brunes, couleur malaga, caractéristiques, très abondantes. Pouls petit et fréquent pendant le premier stade, plein pendant le stade de chaleur. L'accès dure au plus dix-huit heures. Après l'apyrexie, réapparition de symptômes semblables aux premiers. Elle est curable par les préparations de quinquina; jamais d'antiphlogistiques ni au début ni dans le cours. L'acclimatement en est la cause prédisposante la plus patente. Elle offre des rechutes très communes, d'autant plus imminentes que la maladie s'est montrée plus souvent (Daullé). Elle diffère de la fièvre jaune (Bérenger-Féraud) et n'est pas importable comme celle-ci. — *Ictère pernicieux*. V. ICTÈRE *grave*.

**PERNICIOSITÉ.** s. f. État de ce qui est pernicieux : *perniciosité d'une fièvre*, etc.

**PERNION.** adj. et s. [*pernio*, χίμετλον]. Chez les anciens, noms des engelures, de l'érythème des mains et des pieds, parfois appelé de nos jours *érythème pernion*.

**PÉROCÉPHALE.** s. m. Genre de monstres acéphaliens (Gurlt) comprenant les pseudocéphales, les agnathes, etc.

**PÉROMOPLASTIE.** s. f. [de πήρωμα, mutilation, et πλάσσειν, former]. L'autoplastie du moignon après les amputations, dans les cas de saillie de l'os. Ce procédé consiste à détacher les chairs au ras de l'os saillant, et à les faire glisser jusqu'à ce qu'elles recouvrent l'os (Philippe).

**PÉRONÉ.** s. m. [*fibula*, *suræ radius*, *sura*, περόνη, qui signifie proprement agrafe; all. *Wadenbein*, angl. *perone*, it. *peroneo*, esp. *perone*]. Os long et grêle, placé à la partie externe de la jambe, et qui a emprunté son nom de sa ressemblance avec une espèce d'agrafe dont se servaient les anciens. Le péroné, placé parallèlement au tibia, dont il est séparé dans toute sa partie moyenne par un espace interosseux, s'articule avec cet os par son extrémité supérieure, qui porte le nom de *tête du péroné* et qui se prolonge supérieurement en une pointe, *apophyse styloïde du péroné* (fig. 542), à laquelle s'attache le ligament latéral externe du genou; son extrémité inférieure ou tarsienne, plus volumineuse, forme la *malléole externe*. Son *corps*, prismatique et triangulaire, est tordu sur son axe de telle sorte que sa face interne devient antérieure en bas, sa face postérieure interne, sa face externe postérieure; les bords, antérieur, externe et interne présentent la même déviation, qui répond à la façon dont s'enroulent les muscles, lesquels, d'externes, deviennent postérieurs à l'os. — *Fracture du péroné*. Ordinairement produite par une cause indirecte, telle que faux pas, exagération d'un mouvement normal du pied ou production d'un mouvement anormal, cette fracture siège sur un point de l'os variable avec son mécanisme. Or elle peut se produire dans trois circonstances (Maisonneuve) : 1° *par arrachement*, lorsque le pied est porté dans une abduction forcée (elle siège alors à 3 centimètres au-dessus de la malléole externe); 2° *par divulsion*, après une rotation en dehors exagérée (4 à 6 centimètres au-dessus du sommet de la malléole); 3° *par diastase*, lorsque la rotation en dehors a produit, avant la fracture, l'écartement du tibia et du péroné et la rupture des ligaments qui unissent ces deux os l'un à l'autre (tiers supérieur du péroné). Le siège de l'ecchymose et de la douleur varie avec celui de la fracture. Quant au déplacement, il manque souvent : lorsqu'il existe, ce qui a lieu surtout dans la fracture par divulsion, il consiste dans un angle formé par la malléole externe qui se porte en dehors, d'où résultent la déviation de la pointe du pied dans le même sens, et une dépression dite *coup de hache* (Dupuytren) au niveau de la base de cette malléole. La fracture du péroné peut se compliquer de fracture de la malléole interne (*fracture bimalléolaire*) ou de l'extrémité inférieure du tibia, de luxation du pied, de déchirure de la peau ou des ligaments latéraux de l'articulation tibio-tarsienne. Le traitement consiste à immobiliser le pied et la jambe par un appareil plâtré ou silicaté, en laissant le pied dans sa direc-

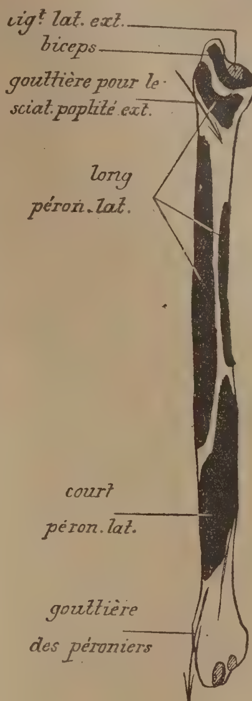


Fig. 542. — Péroné.

tion normale, ou en le plaçant dans l'adduction pour éviter tout déplacement en dehors.

**PÉRONÉO-DACTYLIEN.** adj. et s. m. Long fléchisseur des orteils.

**PÉRONÉO-MALLÉOLAIRE.** adj. [it. *peroneo malleolare*]. Nom donné à la veine saphène externe.

**PÉRONÉO-SOUS-PHALANGETTIEN.** adj. — *Péronéo-sous-phalangettien du premier orteil.* V. FLÉCHISSEUR (*Long*) *du gros orteil.*

**PÉRONÉO-SOUS-TARSIEN.** V. PÉRONIER (*Long*) *latéral.*

**PÉRONÉO-SUS-MÉTATARSIEN.** V. PÉRONIER (*Court*) *latéral* et PÉRONIER *antérieur.*

**PÉRONÉO-SUS-PHALANGETTIEN.** adj. — *Péronéo-sus-phalangettien commun.* V. EXTENSEUR *long des orteils.* — *Péronéo-sus-phalangettien du pouce.* V. EXTENSEUR *propre du gros orteil.*

**PÉRONÉO-TIBIAL, ALE.** adj. [*peroneo-tibialis*]. Se dit des articulations par lesquelles le péroné et le tibia se joignent l'un et l'autre en haut et en bas.

**PÉRONIER, IÈRE.** adj. [*peroneus*, angl. *peroneal*, it. et esp. *peroneo*]. Qui appartient au péroné. — *Artère péronière.* Branche de bifurcation du tronc tibio-péronier, située à la partie postérieure et profonde de la jambe, le long du bord et de la face interne du péroné. Près de la malléole externe, elle se divise en *péronière postérieure*, qui se distribue à la partie externe et postérieure du pied, et *péronière antérieure*, qui traverse le ligament interosseux à sa partie inférieure et descend sur le dos du pied. — *Muscle péronier antérieur* [*Petit péronéo-sus-métatarsien*, Ch.]. Faisceau de l'extenseur commun des orteils qui s'étend du tiers inférieur de la face interne du péroné à l'extrémité postérieure du cinquième os du métatarse. — *Péronier* (*Court*) *latéral* (*grand péronéo-sus-métatarsien*, Ch.). Muscle qui s'étend des deux tiers inférieurs de la face externe du péroné à l'apophyse du cinquième os du métatarse. — *Péronier* (*Long*) *latéral* (*péronéo-sous-tarsien*, Ch.). Muscle qui s'étend de la partie supérieure et externe du péroné et de la tubérosité externe du tibia jusqu'au-dessous du tarse, où il se porte dans la gouttière creusée sur la face inférieure du cuboïde et s'attache à la partie externe de la base du premier métatarsien.

**PÉRONINE.** s. f. (*chlorhydrate de benzoylmorphine*). Poudre blanche soluble dans l'eau et l'alcool faible. C'est un hypnotique qui procure un sommeil plus profond et plus calme que ne le fait la morphine ; elle ne détermine pas d'excitation. On l'emploie pour calmer la toux opiniâtre des bronchitiques et des tuberculeux ; on peut aussi l'administrer contre les accès asthmatiques et comme calmant dans le cas de douleurs rhumatismales ou névralgiques. On la donne à la dose de 0gr,02 à 0gr,04, en ne dépassant pas 0gr,20 par vingt-quatre heures. On peut la prescrire chez les enfants contre la coqueluche, en formulant : potion gommeuse, 50 grammes ; péronine, autant de centigrammes que l'enfant a d'années d'âge ; trois cuillerées à café par jour.

**PEROXYDE.** s. m. [*peroxydum*, all. *Hyperoxyd*, angl. *peroxyd*, it. *perossido*, esp. *peroxydo*]. V. OXYDE. — *Peroxyde de magnésium* (en atomes $MgO^2$). Médicament que l'on donne à la dose de 0gr,25 à 0gr,50 en cachets ou en comprimés, une heure avant chacun des deux principaux repas, dans les cas de fermentations gastriques anormales ; c'est à l'oxygène mis en liberté dans l'estomac et étant ainsi à l'état naissant que paraissent dus les divers effets de cette substance (Gilbert et Jomier). — *Peroxyde de zinc* (en atomes $ZnO^2$). Poudre blanche presque insoluble dans l'eau, que l'on emploie dans le pansement des plaies ; au contact des cellules de l'organisme, elle se décompose et dégage de l'oxygène à l'état naissant, doué d'un grand pouvoir antiseptique.

**PERPÉTUATION.** s. f. [de *perpetuare*, rendre perpétuel]. La conservation des espèces par la reproduction des individus. — *Produit de perpétuation.* V. HUMEUR.

**PERRYGINE.** s. f. Sorte de dermatose teigneuse marquée de rugosités, d'après Alibert.

**PER SE.** — *Précipité per se.* V. OXYDE *de mercure.*

**PERSÉCUTEUR, TRICE.** adj. et s. Qui concerne les aliénés atteints du délire des persécutions.

**PERSÉCUTION.** s. f. — *Délire, idées* ou *manie de persécution.* V. DÉLIRE.

**PERSEL.** s. m. V. SEL.

**PERSICAIRE.** s. f. La *renouée.*

**PERSIL.** s. m. [*Apium petroselinum*, L., *Petroselinum sativum*, Hoffm. ; all. *Petersilie*, angl. *parsley*, it. *petrosello*, esp. *peregil*]. Plante de la famille des ombellifères, dont la racine, simple, grosse comme le doigt, blanche, aromatique, est une des cinq racines apéritives. Les feuilles sont employées à l'extérieur comme résolutives. La semence, qui est très aromatique, et qui contient une huile essentielle, est une des quatre semences chaudes mineures. Il importe de bien distinguer du persil, dans les jardins, quelques plantes vireuses, et particulièrement l'*Æthuse.* Le suc concentré de graines de persil a été appelé *apiol* : c'est un liquide jaune, huileux, non volatil, plus dense que l'eau, dans laquelle il ne se dissout pas, soluble dans l'alcool et l'éther ; il a été recommandé contre les fièvres intermittentes, à la dose de 1 à 2 grammes, en capsules gélatineuses. Il produit des phénomènes d'*ivresse apiolique* analogues à ceux de l'*ivresse quinique.* — *Persil des marais.* V. ACHE. — *Persil de montagne.* V. PEUCÉDAN.

**PERSODINE.** s. f. Solution aqueuse à 1 p. 100 de persulfates alcalins.

**PERSPIRATION.** s. f. [*perspirare*, de *per*, à travers, et *spirare*, souffler ; διαπνοή, all. *Ausdünstung*, angl. *perspiration*, it. *perspirazione*, esp. *perpiracion*]. Exhalation insensible de vapeur d'eau et de gaz qui a lieu à la surface de la peau des batraciens, mais non à celle de la peau de l'homme et autres mammifères, ou du moins qui est insensible chez eux. V. RESPIRATION et SUEUR.

**PERSPIRATOIRE.** adj. [de *perspirare* ; all. *perspirirend*, esp. *perspiratorio*]. Qui est le produit de la perspiration.

**PERSTRICTION.** s. f. [*perstrictio*, de *perstringere*, serrer ; it. *perstrizione*, esp. *perstriccion*]. Nom donné par les anciens à l'application de ligatures très serrées sur le trajet des gros vaisseaux, au creux des aisselles, aux poignets, aux aines, aux jarrets et aux malléoles, pour empêcher le retour des maladies d'accès. De nos jours, on a essayé d'arrêter ainsi la marche des accès de fièvres intermittentes.

**PERSULFATE.** s. m. Sel obtenu par l'électrolyse des sulfates additionnés d'acide sulfurique. Le *persulfate de soude* est un sel blanc entièrement altérable à l'état sec par l'air et la lumière ; on ne peut le conserver qu'en solution dans des flacons colorés. La toxicité est relativement faible : (0gr,75 à 2 gr. par kilogr. chez le chien par voie intraveineuse). Ce sel est doué de propriétés antiseptiques qui l'ont fait employer dans le pansement des plaies et en gargarisme contre les angines. Il est surtout utilisé à l'intérieur comme apéritif, à la dose de 0gr,20, soit une cuillerée à soupe de la solution au centième, prise une heure avant le principal repas ; on donne une seule dose par jour. L'appétit se trouve considérablement augmenté à partir du deuxième et du troisième jour, et la digestion est facilitée. Parfois, dans les premières quarante-huit heures, une diarrhée légère apparaît, qui cède d'elle-même rapidement. Au bout de trois à quatre semaines, il faut interrompre pour éviter l'accoutumance. Ce médicament a donné de bons résultats chez les tuberculeux au début, et en général chez

tous les malades dont l'appétit et les forces ont besoin d'être relevés.

**PERTE.** s. f. [all. *Verlust*, angl. *loss*, esp. *perdida*]. Expression par laquelle le vulgaire désigne communément la *ménorragie* et la *métrorragie*. — *Perte blanche*. La *leucorrhée*. — *Pertes séminales*. V. SPERMATORRHÉE. — *Perte de substance*. Tout enlèvement ou destruction d'une portion des tissus d'un organe. V. PLAIE.

**PERTÉRÉBRANT, ANTE.** adj. [*perterebrans*, de *per*, à travers, et *terebrare*, percer avec une vrille; all. *bohrend*, esp. *perterebrante*]. Se dit d'une douleur vive, comparable à celle que déterminerait un instrument perçant et creusant une partie : telle est la douleur causée par le panaris.

**PERTURBATEUR, TRICE.** adj. [*perturbator*, all. *störend*, angl. *perturbator*, it. *perturbatore*, esp. *perturbador*]. — *Méthode* ou *médecine perturbatrice*. Méthode de traitement consistant dans l'emploi de moyens actifs qui tendent à troubler et à abréger la marche des maladies.

**PERTURBATION.** s. f. [*perturbatio*, de *perturbare*, troubler; ταραχὴ, all. *Störung*, angl. *perturbation*, it. *perturbazione*, esp. *perturbacion*]. Entraves mises par les agents thérapeutiques à la marche d'une maladie.

**PERVENCHE.** s. f. [*Vinca*, L., all. *Sinngrün*, angl. *periwinkle*, it. *pervinca*, esp. *vincapervinca*]. Genre de plantes de la famille des apocynées. — *Petite pervenche* [*Vinca minor*, L.]. Les feuilles ont une saveur amère et styptique. A petites doses, elles agissent comme toniques et astringentes. A dose plus élevée, elles sont légèrement purgatives et diaphorétiques : une décoction faite avec 32 grammes de canne de Provence et 8 grammes de petite pervenche est vulgairement employée par les femmes qui veulent *faire passer leur lait*, c'est-à-dire établir une dérivation du sang qui afflue vers les mamelles pour la sécrétion du lait. — *Grande pervenche* [*Vinca major*, L.]. Elle jouit des mêmes propriétés.

**PERVERSION.** s. f. [*perversio*, de *pervertere*, altérer; all. *Verberbniss*, *Ausartung*, angl. *perversion*, it. *perversione*, esp. *perversion*]. Changement du bien en mal ; il y a, par exemple, *perversion de l'appétit* dans le pica, de la vue dans la diplopie, etc. — *Perversion morale des instincts*. V. FOLIE *héréditaire*.

**PESANT, ANTE.** adj. [*gravis*, βαρὺς, all. *schwer*, angl. *heavy*, it. *grave*, esp. *pesante*]. Se dit de tout corps qui, abandonné à lui-même, tombe sur la surface du globe, et qui, lorsqu'il est retenu par quelque obstacle, exprime sa tendance à tomber par la pression qu'il exerce contre cet obstacle, c'est-à-dire par son poids.

**PESANTEUR.** s. f. [*gravitas*, βαρύτης, all. *Schwere*, angl. *heaviness*, it. *gravità*, esp. *pesadez*]. Force considérée, par abstraction, comme distincte de la matière; il n'y a en fait que des corps pesants et non une pesanteur. ‖ *Pesanteur spécifique* [it. *pezo specifico*, esp. *pesadez especifica*]. Synonyme de *densité*. — *Pesanteur spécifique du corps*. Un homme de constitution ordinaire, haut de $1^m,72$ et pesant $64^{kg},250$ déplace $63^{lit},500$ d'eau. Ces nombres donnent pour densité du corps $\frac{64\ 250}{63\ 500} = 1,011$. Un homme haut de $1^m,75$, plutôt obèse que robuste, et pesant 78 kilogrammes, déplace $75^{lit},20$, ce qui donne pour la densité moyenne $\frac{78\ 000}{75\ 200} = 1,010$. Une femme haute de $1^m,58$, pesant $46^{kg},450$, déplace 46 litres d'eau, ce qui donne pour la densité du corps $\frac{46\ 550}{46\ 000} = 1,009$ (Ch. Robin). D'après Valentin, cette pesanteur spécifique est de 1,066, mais sur le cadavre probablement, après retrait du poumon. On peut, d'après cela, juger approximativement que la masse du corps de l'homme adulte varie à peu près entre 62 000 et 69 000 centimètres cubes, c'est-à-dire que le corps d'un adulte occupe le même espace que 62 à 69 litres d'eau ou 64 à 65 en moyenne, ou, si l'on veut, qu'il entrerait dans un vase cubique, dont la cavité aurait 40 à 42 centimètres d'arête ou de côté. Les courbes de la surface du corps font qu'on ne peut calculer d'après ces chiffres quelle est réellement cette surface en centimètres carrés ; mais la mensuration directe montre qu'elle varie de 10 600 à 15 000 centimètres carrés (L. Vacher). ‖ *Pesanteur dans les maladies*. V. POSITION.

**PÈSE-ACIDE, PÈSE-LAIT, PÈSE-LIQUEUR, PÈSE-SEL.** s. m. V. ARÉOMÈTRE, DENSIMÈTRE, GALACTOMÈTRE et LACTOSCOPE.

**PÈSE-BÉBÉ.** s. m. Instrument destiné à peser les nouveau-nés, à des intervalles de temps déterminés, pour juger de l'état de leur nutrition d'après l'augmentation de leur poids. — *Pèse-bébé de Bouchut*. Dynamomètre, dont la partie inférieure porte un crochet auquel l'enfant est suspendu par une brassière : le poids est connu par la division du cadran à laquelle s'arrête l'aiguille.

**PESÉE.** s. f. Pression exercée sur un membre dans le cas de luxation, sur une hernie à réduire, etc., en faisant intervenir le poids du corps pour la rendre plus forte.

**PESETTE.** s. f. La *vesce* commune.

**PESSAIRE.** s. m. [*pessus*, *pessarium*, πεσσὸς, all. *Mutterzäpfchen*, *Mutterkranz*, angl. *pessary*, it. *pessario*, *pesso*, esp. *pesario*]. Instrument que l'on introduit et que l'on place à demeure dans le vagin, pour maintenir ou remettre la matrice en sa situation naturelle, dans le cas de chute ou de relâchement de cet organe, ou pour maintenir la réduction en cas de hernie vaginale. On a fait des pessaires de buis, d'ivoire, de plomb, d'argent, etc. ; mais on ne se sert plus guère que des pessaires d'étain, d'aluminium, et surtout de caoutchouc durci, qui sont plus légers, plus souples, plus élastiques. On en compose aussi d'un tissu de soie rempli d'une laine choisie et enduits extérieurement de plusieurs couches de gomme élastique. On leur donne des dimensions et des formes très variées; l'état des organes ou la nature du déplacement auquel il s'agit de remédier guident dans le choix des uns ou des autres. Il y en a de sphériques, d'ovoïdes, d'aplatis sur deux sens opposés, d'ovales; il en est d'allongés avec un rétrécissement dans leur milieu (*pessaires en huit de chiffre*); il y en à *en cuvette*, *en bondon*, *en gimblette circulaire* ou *allongée*, ou munis d'une tige de forme variable. Les pessaires dits *à tige*, *à pivot*, ou *à bilboquet*, sont composés ordinairement d'une partie supérieure évasée, et ayant la forme d'un anneau d'où partent trois branches qui convergent et se réunissent en une tige plus ou moins allongée. Les *pessaires de Sims* et *de Dumontpallier* ont une forme presque sphérique (fig. 543) ; celui *de Gariel* se compose de deux poires en caoutchouc, dont une, facilement introduite dans le vagin lorsqu'elle est vide, est ensuite distendue par insufflation de l'air qu'y fait pénétrer l'autre poire restée à l'extérieur. Quelle que soit leur forme, les pessaires sont ordinairement un peu déprimés et creusés en cuvette sur la face qui doit être en contact avec le col de l'utérus, et présentent un trou central destiné à l'écoulement du sang menstruel. Ceux qui n'ont point de tige doivent être munis d'un fil pour être retirés du vagin. Avant de placer un pessaire, on fait évacuer le rectum et la vessie; la femme est couchée le bassin élevé, les jambes fléchies et les cuisses écartées : le pessaire, graissé avec de la vaseline boriquée ou simplement stérilisée, est introduit dans le vagin par une de ses extrémités (s'il est ovale ou ovoïde) ; ensuite on le tourne en travers, de manière que ses deux extrémités appuient en dedans des ischions et que sa face concave regarde en haut. S'il s'agit d'un pessaire à pivot, on le fixe à l'aide de cordons passés d'une part dans une ouverture pratiquée à l'extrémité de la tige de l'instrument, de l'autre à

une ceinture. Les pessaires causent toujours, dans les premiers temps, de la gêne et un écoulement muqueux. Ceux qui sont sphériques exercent, en général, sur la vessie et le rectum, une pression insupportable, et l'on préfère ceux qui sont ovales, ovoïdes ou en huit de chiffre, parce qu'étant plus étroits d'arrière en avant, ils appuient moins sur ces organes ; mais aussi se déplacent-ils plus facilement. Les femmes qui portent un pessaire doivent avoir le soin de le retirer tous les huit à dix jours pour le laver et le replacer aussitôt. Il suffit ordinairement, pour l'extraire du vagin, de tirer peu à peu, et alternativement en deux sens opposés, sur le fil qui y est attaché ou sur la tige. S'il résiste, on glisse le doigt indicateur de la main droite

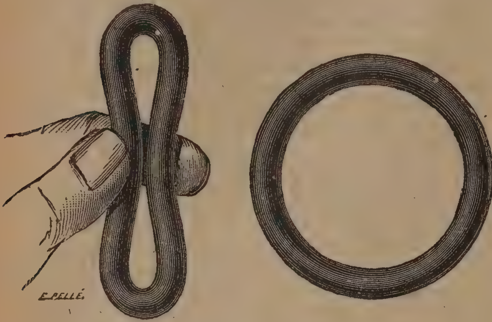


Fig. 543. — *Pessaire.*

entre l'instrument et la surface du vagin ; on repousse doucement le col de l'utérus, et, avec ce doigt ainsi placé dans la cuvette du pessaire, on renverse l'instrument, et l'on dirige son grand diamètre de haut en bas. Si le col de l'utérus, engagé dans le trou du pessaire, fait saillie au-dessous de ce trou, il faudrait avant tout en opérer la réduction avec le bout de l'indicateur, ou par une sorte de taxis fait doucement avec les doigts enduits d'un corps gras. — Les pessaires anciens étaient non des instruments destinés à soutenir la matrice, mais des médicaments dont on imbibait d'ordinaire de la laine roulée sur une plume, et qu'on introduisait ainsi. Ces médicaments étaient émollients, excitants et même caustiques, suivant les indications à remplir. — *Anneau-pessaire* (Dumont-Rollin). Pessaire annulaire formé d'un ressort de montre enroulé plusieurs fois sur lui-même ou mieux par des anneaux en baleine recouverts de caoutchouc (Gairal).

**PESSE.** s. f. V. ÉPICÉA.

**PESTE.** s. f. [*pestis*, λοιμός, all. *Pest*, angl. *plague*, it. et esp. *peste*]. Nom sous lequel on a décrit plusieurs maladies épidémiques, mais qu'il faut réserver à la *peste d'Orient* ou *peste à bubons*, dite aussi *typhus d'Orient*. La peste bubonique est une maladie aiguë, infectieuse, épidémique et contagieuse, due à un bacille spécial découvert par Yersin (fig. 544), et caractérisée par des bubons et des anthrax. Après une période d'incubation de deux à sept jours, la maladie éclate brusquement par un frisson violent, de la céphalalgie, de la rachialgie, des vomissements; puis la fièvre reste élevée à 40°, et du deuxième au quatrième jour apparaissent les bubons à la partie inférieure et interne de la cuisse, au pli de l'aine, au cou, à l'angle de la câxhoire, aux aisselles. Les ganglions profonds abdominaum et thoraciques peuvent aussi être pris. Après les bubons apparaissent les charbons, véritables tumeurs gangréneuses, siégeant en un point quelconque des téguments, au nombre de un à quinze ou trente ; leur existence n'est pas constante. Dans les cas graves, la mort arrive du troisième au cinquième jour, parfois même en quelques heures (forme foudroyante) ; quand le malade survit, les bubons peuvent se résorber ou au contraire suppurer, et la guérison se trouve ainsi retardée. Parfois les symptômes sont très atténués, il y a seulement quelques bubons sans phénomènes généraux (*forme ambulatoire*). Dans d'autres cas les symptômes gastro-intestinaux ou respiratoires prédominent. Cette dernière forme (*pneumonie pesteuse*), parfois difficile à reconnaître en dehors de la notion d'épidémicité, a été fréquemment observée dans les épidémies récentes. Le pronostic est très grave, la mortalité atteignant en moyenne 50 à 60 p. 100. Le traitement, purement symptomatique jusqu'à ces dernières années, consiste actuellement dans l'emploi du sérum antipesteux. Ce sérum, préparé par Yersin, a déjà donné de bons résultats. — *Peste anthracique* (Pinel). V. SANG *de rate*. — *Peste antonine* [*pestis antonina*]. Maladie fébrile qui sévit dans l'empire romain, particulièrement à Rome, sous l'empire d'Antonin ; ses ravages furent affreux. Galien en a laissé quelques traits épars dans ses ouvrages. Elle commença en Asie et s'étendit jusque dans l'Occident. Elle offrait un exanthème qui laissait après lui des ulcérations à la peau, une toux violente, de la raucité, une rougeur de la bouche entière, une diarrhée funeste. Hecker la rapproche de la *peste d'Athènes*. — *Peste d'Athènes*. Maladie fébrile qui sévit à Athènes d'une manière effroyable pendant la guerre du Péloponèse, dans le v^e siècle avant l'ère chrétienne. Nous en avons une description due à Thucydide; les médecins hippocratiques n'en font aucune mention. Ce qui est dit des services rendus par Hippocrate dans cette épidémie, des honneurs qui lui furent accordés, du refus qu'il fit d'aller soigner Artaxerce, est une pure fable, appuyée sur des pièces apocryphes. La maladie était caractérisée par une éruption à la peau qui donnait lieu à de petites ulcérations, par des vomissements, par l'affection des organes respiratoires et la diarrhée. Elle venait du haut Orient, et, avant d'atteindre Athènes, elle avait ravagé l'Égypte et la plus grande partie de l'empire des Perses. Quoiqu'on soit porté à voir dans cette affection le typhus proprement dit, il faut exclure le typhus quand on fait réflexion que



Fig. 544. — Bacille de la *peste*. Frottis de ganglion (d'après Yersin).

la *peste d'Athènes* ne fut pas bornée à cette ville, mais qu'elle venait de l'Orient et qu'elle sévit sur de vastes contrées. De la *peste d'Athènes*, de la *peste antonine*, on a fait une seule affection qui visita à diverses reprises les peuples de l'antiquité, et à laquelle ne ressemble plus aujourd'hui aucune maladie observée. — *Peste bovine* ou *peste cholérique des bœufs*. Maladie infectieuse spéciale aux bovidés. — *Peste noire* [*pestis nigra*, all. *der Schwarze Tod*, it. *la mortolega grande*]. La plus formi-

dable épidémie dont l'histoire ait conservé le souvenir, et qui régna dans le milieu du XIVe siècle. Elle vint d'Asie et ravagea l'Europe et l'Afrique. C'était la vraie peste à bubons et à charbons, avec un épiphénomène particulier : les organes respiratoires étaient pris d'une inflammation putride; une violente douleur se faisait sentir à la poitrine ; il survenait des hémoptysies, et l'haleine répandait une odeur très fétide. La mortalité fut excessive; et, la morale et la raison perdant leurs droits, d'une part les hommes se livrèrent à toutes sortes d'excès; d'autre part, des bandes de fanatiques, voulant apaiser la colère du ciel, parcoururent les villes et les campagnes en se flagellant. — *Peste péripneumonique.* V. Péripneumonie.

**PESTIFÈRE.** adj. Qui transmet la peste.

**PESTIFÉRÉ, ÉE.** adj. et s. Qui est atteint de la peste.

**PESTILENCE.** s. f. État de ce qui est pestilentiel.

**PESTILENTIEL, ELLE.** adj. [*pestilentialis*, de *pestis*, peste; all. *pestartig*, angl. *pestilential*, it. *pestilenziale*, esp. *pestilencial*]. Qui dépend de la peste, qui en a quelques caractères. — *Bubon pestilentiel.* V. Peste. — *Fièvre pestilentielle.* Toute fièvre dans laquelle il survient des bubons, des anthrax charbonneux, comme la *fièvre jaune*, la *peste*. V. Typhus. — *Maladie pestilentielle*, Nom donné à la peste, et, par extension, aux maladies contagieuses de mauvais caractère.

**PÉTARKURA.** s. m. V. Chaulmoogra.

**PÉTASITE.** s. m. V. Tussilage.

**PÉTÉCHIAL, ALE.** adj. [bas lat. *petechialis*, all. et angl. *petechial*, it. *petecchiale*, esp. *petequial*]. Qui ressemble à des pétéchies, ou qui est accompagné de pétéchies. — *Fièvre pétéchiale.* Le *typhus exanthématique.*

**PÉTÉCHIANOSE.** s. f. V. Purpura *hémorragique.*

**PÉTÉCHIE.** s. f. [bas lat. *petechia*, *peticula*, all. *Petechin*, angl. *petechia*, it. *petecchia*, esp. *petequia*]. Tache rouge ou pourprée, semblable à une morsure de puce qui apparaît souvent sur la peau durant le cours de certaines maladies. Elle est due à un petit épanchement sanguin par rupture spontanée, non traumatique, des capillaires. V. Purpura.

**PETERSTHAL** (Allemagne, Bade). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 8 à 10°. Établissement. Eaux d'exportation.

**PETIT, ITE.** adj. — *Petite centaurée.* V. Gentiane. — *Petite chélidoine.* V. Renoncule. — *Petit-chêne.* V. Germandrée. — *Petit grain.* V. Orangette. — *Petit houx.* V. Fragon. — *Petit-lait* [*serum lactis*, ὀῤῥὸς, all. *Molken*, angl. *whey*, it. *siero di latte*, esp. *suero*]. Partie séreuse du lait, qu'on obtient en faisant cailler du lait de vache au moyen de la présure (environ 2gr,50 pour 2 kilogr. de lait) ou d'un peu de vinaigre, chauffant doucement, augmentant graduellement la chaleur dès que le lait commence à se cailler, de manière cependant que la liqueur ne bouille pas, et transvasant le sérum. A cet état, le petit-lait est trouble et blanchâtre : pour le clarifier, on bat des blancs d'œufs (3 pour 2 kilogr. de petit-lait); on y verse le petit-lait et on le chauffe. Quand l'ébullition commence, on jette dans la liqueur un peu de tartrate acidulé de potasse (1gr,20 sur 2 kilogr. de petit-lait); dès qu'elle devient claire, on la passe à travers un linge, ensuite à travers le papier joseph. Le petit-lait bien préparé est limpide, jaune verdâtre, d'une saveur douceâtre légèrement sucrée; il est composé de beaucoup d'eau, de traces de matière caséeuse et de beurre, de sucre de lait, d'acides acétique et lactique, de quelques lactates, de phosphates de chaux et de potasse et de chlorure de potassium. Le petit-lait passe facilement à la fermentation acide. A l'état frais, on l'administre comme adoucissant et laxatif. V. Cure. — *Petit-lait artificiel.* Liquide composé de : *poudre pour petit-lait*, 10 grammes, dissous dans 1 litre d'eau, avec addition de vinaigre et sirop de nerprun, āā 1 gramme. Cette *poudre pour petit-lait* se compose de sel marin, 50 grammes ; sucre de lait, 100 grammes; nitre et alun, āā 5 grammes (Bouchardat). — *Petit-lait d'Hoffmann.* Liquide qu'on obtient en traitant par l'eau bouillante le lait évaporé jusqu'à consistance presque solide. On conservait autrefois cet extrait du lait, dans les pharmacies, pour faire extemporanément le *petit-lait d'Hoffmann*, médicament qui n'a jamais les mêmes qualités que le petit-lait ordinaire. — *Petit-lait de Weiss.* On le prépare en faisant infuser dans le petit-lait bouillant 500 grammes : caille-lait jaune, fleurs de sureau, d'hypericum et de tilleul, āā 1gr,20; séné mondé et sulfate de soude, āā 4 grammes. On l'emploie pour diminuer ou supprimer la sécrétion du lait chez les femmes qui cessent d'allaiter; d'où son nom de *remède antilaiteux*. Il agit comme purgatif. — *Petit mal.* V. Épilepsie. — *Petite vérole.* V. Variole.

**PETIT** (A.) (chirurgien français, 1718-1794). — *Canal de Petit.* V. Godronné.

**PETIT** (J.-L.) (chirurgien français, 1674-1750). — *Écharpe de Petit.* V. Écharpe. — *Hernie de J.-L. Petit.* Hernie lombaire. — *Triangle de J.-L. Petit.* Triangle situé à la partie inférieure et latérale du tronc; son bord postérieur est formé par le grand dorsal, son bord antérieur par le grand oblique, sa base par la crête iliaque ; son sommet est situé ordinairement à égale distance de la crête iliaque et de la dernière côte. Ce triangle constitue un des points faibles de la paroi abdominale qui n'est formée à son niveau que par les muscles petit oblique et transverse, doublés du péritoine. C'est par ce triangle que s'échappent les hernies lombaires.

**PÉTIVÉRIE.** s. f. (*Petiveria*). Genre de plantes phytolaccées, dont une espèce à odeur d'ail (*Petiveria alliacea*, L.), dite *herbe aux poules de Guinée*, haute de 1 mètre, est recherchée des bestiaux, mais donne à leur lait une légère odeur d'ail. Ses racines sont employées au Brésil, sous le nom de *Pipi*, comme sudorifiques et antiparalytiques.

**PÉTRÉ, ÉE.** adj. V. Pétreux.

**PÉTRÉAL.** s. m. Le *rocher.*

**PÉTREUX, EUSE.** adj. [*petrosus*, all. *steinicht*, angl. *petrous*, it. et esp. *petroso*]. Qui tient de la pierre. — *Ganglion pétreux.* Le *ganglion d'Andersh.* V. Glosso-pharyngien. — *Nerfs pétreux.* Nom donné à quatre nerfs, deux *superficiels* et deux *profonds*, et dont les premiers émanent du ganglion géniculé du facial, les seconds du rameau de Jacobson du ganglion d'Andersh : le grand pétreux superficiel se rend au ganglion sphéno-palatin et s'anastomose avec le grand pétreux profond; le petit pétreux superficiel va au ganglion otique et s'anastomose avec le petit pétreux profond. V. Facial, Glosso-pharyngien et Otique. — *Os pétreux.* V. Rocher.

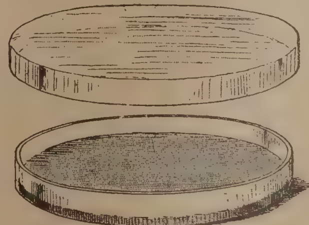


Fig. 545. — Boîte de *Petri.*

**PETRI** (bactériologiste allemand contemporain). — *Boîte de Petri.* Boîte formée de deux plaques de verre circulaires à bords relevés et disposées de telle sorte que l'une de ces plaques peut recouvrir et emboîter exactement l'autre. Ces boîtes, enveloppées de papier à filtrer, sont stérilisées à l'autoclave ou au four Pas-

teur; on les enlève du papier au moment de s'en servir (fig. 545). Elles sont surtout employées pour faire la séparation des microbes; on y coule de la gélose dans laquelle on a ensemencé le mélange microbien; chaque colonie pousse séparément à la surface de cette couche nutritive très mince; on peut alors les examiner à la loupe, au microscope, et en prélever une pour la porter sur un autre milieu de culture.

**PÉTRIFICATION.** s. — *Pétrification du fœtus* V. SQUELETTSER.

**PÉTRISSAGE.** s. m. V. MASSAGE.

**PÉTROLAN.** s. m. Produit obtenu par la saponification d'huiles minérales, employé contre les eczémas chroniques, le prurigo, dans le pansement des brûlures. On l'applique en couche épaisse de 1 millimètre environ sur des bandes de toile dont on recouvre la partie malade.

**PÉTROLE.** s. m. [*petroleum*, de *petra*, pierre, et *oleum*, huile; *huile de pierre*, *huile minérale*; πετρέλαιον, all. *Steinöl*, angl. *petroleum*, it. *petrolio*, esp. *petroleo*]. Bitume liquide dont on trouve des sources dans diverses parties de l'Amérique du Nord, de la Californie et du Canada, en Perse, en Médie, en Italie, en Sicile et en France, à Gabian, près Béziers : de là le nom d'*huile de Gabian* qui lui a été donné. Le *pétrole brut* est un liquide *huileux*, presque opaque, d'un brun noirâtre ou rougeâtre, verdâtre quand on le voit à la lumière réfléchie, d'une odeur bitumeuse forte et très tenace, plus léger que l'eau. Sa densité est de 0gr,780 à 0gr,920. Ce liquide est distillé dans des appareils appropriés : le premier produit qui passe à la distillation, entre 45° et 70°, est dangereux, étant susceptible de faire explosion par son mélange avec l'air (*éther du pétrole*, *huile légère*), et a une densité égale à 0,65; le second produit, obtenu entre 75° et 120°, est le *naphte*, ou *essence de pétrole*, *essence minérale*, qui est inflammable à la température ordinaire, et qui a pour densité 0,702 à 0,740; entre 150° et 280°, on obtient l'*huile d'éclairage* ou *kérosène*, dont la densité varie de 0,780 à 0,810, et dont l'*épuration* ou *raffinage* se fait par redistillation et traitement par l'acide sulfurique et la soude caustique; enfin, en chauffant jusqu'à 400° progressivement, on obtient les *huiles lourdes*, dont la densité est de 0,830 à 0,900, et la *paraffine*. La proportion des produits obtenus varie avec l'origine du pétrole; 100 parties fournissent, en moyenne : 15 d'éther ou essence légère (*light-ends*); 12 de naphte; 10 d'huile légère d'éclairage (*light illuminating oil*); 25 d'huile moyenne d'éclairage (*medium illuminating oil*), 20 d'huile pesante d'éclairage (*hevier illuminating oil*); 12 d'huile lourde, contenant 1,3 p. 100 de paraffine; 6 de charbon combustible (Mowbray). Le pétrole contient plusieurs hydrocarbures, dont la composition, analogue à celle du gaz des marais, répond à la formule $C^nH^{2n+2}$. On a employé l'*éther de pétrole* comme anesthésique; sa vapeur mêlée à l'air constitue le gaz Mille, employé pour l'éclairage. L'*essence de pétrole* ou *essence minérale* est aussi employée pour l'éclairage; c'est un bon dissolvant pour les corps gras et les résines. C'est l'*huile d'éclairage* épurée qu'on utilise surtout pour l'éclairage; elle est alors fluide, incolore; elle ne doit pas émettre de vapeurs à 35°; si le pétrole s'enflamme au-dessous de cette température, c'est qu'il est falsifié par le mélange d'essence de pétrole; il est alors dangereux. En médecine, le pétrole a été employé comme vermifuge et antispasmodique; à l'intérieur, on le donne à la dose de V à XXV gouttes et plus en capsules et perles. La gale est promptement guérie *au début* par des onctions de pétrole. Des frictions d'eau chargée de pétrole débarrassent les animaux domestiques des insectes parasites qui les incommodent; on doit savonner l'animal quelques instants après la friction.

**PÉTROLÉINE.** s. f. V. VASELINE.

**PÉTRO-MASTOÏDIEN, ENNE.** adj. Qui se rapporte au rocher et à l'apophyse mastoïdienne.

**PÉTRO-OCCIPITAL, ALE.** adj. [it. *petro-occipitale*, esp. *petro-occipital*]. Qui appartient au rocher et à l'occipital. — *Suture pétro-occipitale*. Suture formée sur le bord postérieur du rocher avec le bord antérieur de l'occipital.

**PÉTROSAL.** s. m. La partie du rocher qui contient le labyrinthe.

**PÉTRO-SALPINGO-STAPHYLIN.** adj. V. PÉRISTAPHYLIN *interne*.

**PÉTRO-SPHÉNOÏDAL, ALE.** adj. [*petro-sphenoidalis*, esp. *petrosfenoidal*]. Qui appartient au rocher et au sphénoïde. — *Suture pétro-sphénoïdale*. Petite suture formée par les bords antérieur du rocher et postérieur du sphénoïde.

**PÉTROSULFOL.** s. m. Produit tiré des schistes sulfureux; il est plus consistant et plus coloré que l'ichtyol, son odeur est moins pénétrante. Il est facilement soluble dans l'eau, à laquelle il communique une fluorescence verdâtre, en partie soluble dans l'alcool à 90°, soluble dans la glycérine; il peut être incorporé à la vaseline, l'axonge, la lanoline. Il s'emploie dans les mêmes cas que l'ichtyol, en pommade à 10 p. 100.

**PETTENKÖFER** (Max-Joseph von) (médecin allemand 1818-1901). — *Réactif de Pettenköfer*. V. RÉACTIF. — *Théorie de Pettenköfer*. Théorie d'après laquelle les épidémies de fièvre typhoïde seraient dues aux variations de la nappe d'eau souterraine; trop de sécheresse du sol et trop d'humidité nuiraient à l'éclosion de la maladie.

**PEUCÉDAN.** s. m. [*Peucedanum*, all. *Haarstrang*, angl. *hog's fennel*, it. et esp. *peucedano*]. Genre de plantes ombellifères dont les espèces utilisées en médecine sont : 1° le *Peucedanum Ostruthium*, L. (V. IMPÉRATOIRE); 2° le *peucédan officinal* (*P. officinal*, L., *fenouil de porc*), dont la racine contient un suc gommo-résineux, d'odeur vireuse, employé autrefois comme antispasmodique; 3° le *persil de montagne* (*P. Athamantha*, L., *P. oreoselinum*, Mœnch.), dont la racine passe pour excitante et antihystérique.

**PEUCÉDANIN**, s. m. **PEUCÉDANINE** ou **PEUCÉDANITE**. s. f. [all. *Peucedanin*, angl. *peucedanin*, it. et esp. *peucedanino*] ($C^{32}H^{16}O^8$). Substance cristallisable en prismes incolores, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud, de saveur amère, fusible à 75°, soluble dans les alcalis, d'où les acides la précipitent; extraite de la racine du peucédan officinal et de l'impératoire (Schlatter) au moyen de l'alcool bouillant.

**PEUPLIER.** s. m. [*Populus*, αἴγειρος, all. *Pappel*, angl. *poplar*, it. *pioppo*, esp. *pobo*]. Genre d'arbres de la famille des salicinées, comprenant plusieurs espèces. La plus répandue est le *peuplier noir* (*Populus nigra*, L.), dont l'écorce, jaune grisâtre, fendillée, renferme de la populine et de la salicine, et dont les bourgeons, qui sont oblongs, pointus, d'un vert jaunâtre, enduits d'une matière résineuse très odorante, font la base de l'onguent populéum, et ont été recommandés à l'intérieur comme expectorants, à la dose de 8 à 16 grammes en infusion dans 500 grammes d'eau ou de vin.

**PEYER** (anatomiste suisse, 1653-1712). — *Glandes et plaques de Peyer*. V. INTESTIN.

**PEYRILHE** (médecin français, 1735-1804). — *Élixir de Peyrilhe*. V. ÉLIXIR *antiscrofuleux*.

**PÉZIZE.** s. m. [*peziza*]. Genre de champignons thécasporés, charnus, en forme de cupule, ordinairement sessiles, dont le diamètre varie de 1 millimètre à 5 ou 6 centimètres.

**PFEFFERS** (Suisse, Saint-Gall). *Eaux indéterminées*

*thermales simples*, à 4 kilomètres au sud de Ragatz. Altitude : 683 mètres. Les eaux sont amenées à Ragatz par une conduite en bois. V. Ragatz.

**PFEIFFER** (Richard-Fréd.-Joan.) (bactériologiste allemand, né en 1858). — *Bacille de Pfeiffer*. Bactérie découverte par Pfeiffer en 1892 et considérée comme l'agent spécifique de la grippe; c'est un bacille très fin que l'on rencontre en abondance dans les crachats des malades; il ne peut être cultivé que sur la gélose sur laquelle on a laissé couler quelques gouttes de sang, en particulier du sang de pigeon (fig. 546). Ce bacille se colore assez difficilement par les couleurs basiques et ne prend pas le Gram; on le colore




Fig. 546. — Bacilles de *Pfeiffer*

par la solution de Ziehl diluée. — *Phénomène de Pfeiffer*. Transformation de certains microbes (vibrion cholérique, bacille typhique) en boules quand on les injecte dans la cavité péritonéale d'un cobaye immunisé contre ce microbe, ou quand on les injecte avec une dose suffisante de sérum immunisant dans la cavité péritonéale d'un cobaye neuf. Cette transformation en boules précède la disparition des microbes et a lieu en dehors des leucocytes. Metchnikoff a montré que dans cette expérience l'injection de la culture déterminait la dissolution ou phagolyse des leucocytes contenus dans le sérum, et c'est le contenu leucocytaire ainsi mis en liberté qui communique au liquide le pouvoir de détruire les microbes; la dissolution des leucocytes et par suite la formation extracellulaire des boules est atténuée ou supprimée quand on prépare les animaux par l'injection préalable de bouillon frais ou d'eau physiologique (M. Garnier).

**PFLÜGER** (Ed.-Fr.-W.) (physiologiste allemand, né en 1829). — *Cordons ou tubes de Pflüger*. Cordons cellulaires qui partent de l'épithélium germinatif de Waldeyer et s'enfoncent dans le tissu mésodermique; ces cordons décrits par Pflüger vont former la couche corticale de l'ovaire; ils renferment deux sortes d'éléments : les cellules folliculaires et les ovules primordiaux. Des cordons épithéliaux semblables existent de même quand l'être doit évoluer vers le type mâle, et sont l'origine des éléments des testicules (V. Ovaire et Testicule).

**PFUHL** (médecin allemand contemporain). — *Signe de Pfuhl*. Si on fait la ponction d'une collection purulente voisine du diaphragme avec un appareil muni d'un manomètre, on reconnaît que la pression monte pendant l'inspiration et baisse pendant l'expiration, si la collection est située au-dessous du diaphragme (abcès abdominal, sous-phrénique) et baisse pendant l'inspiration pour monter pendant l'expiration quand la collection est située dans le thorax (pleurésie purulente). Ce signe est le seul qui permette de localiser avec certitude ces abcès; sa recherche a été simplifiée par Jaffé, qui, sans recourir au manomètre, se contente de noter le moment où l'écoulement est le plus rapide.

**PHACITIS**. s. f. [de φακὸς, lentille]. Inflammation supposée du cristallin, qui n'existe pas.

**PHACOHYDROPISIE**. s. f. [de φακὸς, lentille, et *hydropisie*]. Hydropisie supposée du cristallin.

**PHACOHYMÉNITIS**. s. f. [de φακὸς, lentille, et ὑμὴν, membrane]. Inflammation de la capsule du cristallin.

**PHACOÏDE**. adj. [*phacoides*, de φακὸς, lentille, et εἶδος, ressemblance; all *linsenartig*, it. *facoide*]. — *Corps phacoïde*. Nom donné quelquefois au cristallin à cause de sa forme lenticulaire.

**PHACOMALACIE**. s. f. [de φακὸς, lentille, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement du cristallin.

**PHACOMÈTRE**. s. m. [de φακὸς, lentille, et μέτρον, mesure]. Instrument permettant de connaître par une simple lecture le pouvoir dioptrique des lentilles qui forment les verres des lunettes ordinaires (phacomètres de Badal et de Snellen).

**PHACONINE**. s. f. Nom donné par Fremy à la substance albuminoïde qui prédomine dans les fibres dentelées du cristallin.

**PHACOPYOSIS**. s. f. [de φακὸς, lentille, et πῦον, pus]. Suppuration supposée du cristallin : c'est la *cataracte* molle qu'on a prise pour telle.

**PHACOSCLÉROSE**. s. f. [de φακὸς, lentille, et σκληρὸς, dur]. Endurcissement du cristallin.

**PHAGÉDÉNIQUE**. adj. [*phagedœnicus*, de φαγέδαινα faim dévorante; all. *fressend*, angl. *phagedenic*, it. *fagedenico*, esp. *fajedenico*]. Se dit des substances qu'on emploie pour consumer les chairs fongueuses : *eau phagédénique*. ‖ Se dit des ulcères scrofuleux, cancéreux, morveux, etc., qui rongent les parties voisines, et en particulier de ceux qui ont pour point de départ un chancre (*chancre phagédénique*) ou un bubon ouvert naturellement ou artificiellement, qui s'étendent surtout en largeur et quelquefois en profondeur, et résistent souvent pendant plusieurs mois et même plusieurs années à la cicatrisation. V. Chancre *phagédénique* et Phagédénisme.

**PHAGÉDÉNISME**. s. m. Qualité ou état de ce qui est *phagédénique*. Le phagédénisme consiste dans l'extension indéfinie d'un ulcère, surtout d'un chancre, à la surface du corps, soit dans tous les sens, soit le plus souvent dans un seul, alors qu'il se cicatrice dans le sens opposé. Le phagédénisme ne se produit guère que chez les individus dont la constitution est affaiblie par la chloro-anémie, l'alcoolisme, les diathèses cancéreuse, tuberculeuse, scrofuleuse, etc. Aussi est-ce surtout en modifiant la constitution par un traitement général qu'on met un terme au phagédénisme; localement, les cautérisations de la surface ulcérée par le nitrate d'argent, la teinture d'iode ou le fer rouge, et les pansements à l'iodoforme, ou avec une solution de tartrate ferrico-potassique, sont les meilleurs moyens à employer. Le phagédénisme n'est qu'un accident, une complication du chancre, et peut sévir sur l'une ou l'autre espèce d'ulcère (Ricord), mais il affecte le plus souvent le chancre mou; dans la forme indurée, c'est une véritable exception.

**PHAGOCYTAIRE**. adj. Qui se rapporte aux phagocytes et à la phagocytose.

**PHAGOCYTE**. s. m. [de φαγεῖν, manger, et κύτος, cellule]. Nom donné à certaines cellules de l'organisme qui ont la propriété d'englober les éléments solides introduits dans l'économie, en particulier les microbes, et de les détruire. Cette propriété existe dans le protoplasma des protozoaires, et certaines cellules de l'économie l'ont conservée par hérédité. Les phagocytes sont doués de mouvements amiloïdes et possèdent une sensibilité particulière, variable suivant les cas, aux sécrétions microbiennes,

La propriété phagocytaire s'exerce sur les microbes vivants (Metchnikoff) et aussi sur certaines cellules de l'organisme affaiblies ou malades. Les phagocytes sont de deux ordres, les *microphages* et les *macrophages* (V. ces mots).

**PHAGOCYTOSE.** s. f. Phénomène qui consiste dans l'englobement des particules solides animées ou non par certaines cellules dites phagocytes (fig. 547). Cet englobement s'exerçant à l'égard de microbes vivants, et étant suivi de la disparition des microbes, a été regardé par Metchnikoff comme la condition nécessaire et la manifestation en quelque

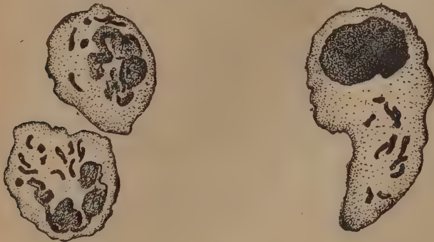


Fig. 547. — *Phagocytose.*

sorte de l'immunité. Les microbes n'agissant pas par eux-mêmes, mais grâce aux produits solubles qu'ils sécrètent, les phagocytes produisent aussi de leur côté des ferments capables de digérer les microbes et de neutraliser les toxines; ils secréteraient, d'après Metchnikoff, les antitoxines. La théorie de la phagocytose a permis de comprendre le rôle considérable joué par les leucocytes dans les maladies infectieuses, la formation et la signification du pus, les leucocytoses infectieuses locales et générales. Elle a donné l'explication des différents phénomènes de l'inflammation (V. ce mot).

**PHAGOLYSE.** s. f. [de φαγεῖν, manger, et λύειν, dissoudre]. Phénomène qui consiste dans la dissolution des phagocytes dans le liquide qui les contient (Metchnikoff). Cette dissolution met en liberté leur contenu et les ferments qu'ils renferment; elle a été invoquée pour expliquer le phénomène de Pfeiffer (V. Pfeiffer).

**PHAGOTHÉRAPIE.** s. f. [de φαγεῖν, manger, et θεραπεία, traitement]. Méthode de traitement qui consiste à faire absorber au malade des aliments en quantité exagérée (suralimentation).

**PHAÏORÉTINE.** s. f. V. Phéorétine.

**PHAÏOSINE.** s. f. V. Phéosine.

**PHALACROSE.** s. f. [*phalacrosis*, φαλάκρωσις, de φαλακρός, chauve; all. *Kahlheit*, angl. *baldness*, it. *falacrosi*, esp. *falacrosis*]. Chute des cheveux, calvitie.

**PHALANGE.** s. f. [*phalanx*, all. *Fingerknochen, Zehenknochen*, angl. *phalanx, bone-joint*, it. et esp. *falange*]. Chacun des petits os longs qui concourent à former les doigts et les orteils. On en compte quatorze à chaque main et autant à chaque pied, en tout cinquante-six. Chaque doigt en a trois, sauf le pouce et le gros orteil, qui n'en possèdent que deux chacun. Placées verticalement à chaque doigt, au-dessus les unes des autres, elles sont distinguées en *premières* (*phalanges* proprement dites, *phalanges métacarpiennes* ou *métatarsiennes*), *secondes* (*phalangines*) et *troisièmes* (*phalanges unguéales, phalangettes*). Chaque *phalange* proprement dite a une partie moyenne, ou corps, convexe du côté dorsal, concave sur sa face palmaire; et deux extrémités, l'une supérieure, creusée d'une petite cavité glénoïde qui s'articule avec la tête du métacarpien ou du métatarsien, l'autre inférieure, en forme de poulie, unie à la *phalangette*. Celle-ci présente supérieurement deux facettes concaves, séparées par une crête mousse et articulées avec la phalange, inférieurement une petite poulie qui s'articule avec l'extrémité supérieure de la *phalangette*. Celle-ci est semblable supérieurement à la partie supérieure de la phalangette; inférieurement, elle est aplatie en forme de fer à cheval.

**PHALANGETTE.** s. f. [it. *falangetta*, esp. *falangita*]. V. Phalange.

**PHALANGIEN, IENNE.** adj. Qui concerne les phalanges. — *Articulations phalangiennes*. Celles qui sont constituées, dans un même doigt ou orteil, par l'union d'une phalange inférieure avec la supérieure. Ce sont des articulations trochléennes, maintenues par un ligament glénoïdien et des ligaments latéraux serrés, sans autre mouvement que ceux de flexion et d'extension.

**PHALANGINE.** s. f. [it. et esp. *falangina*]. V. Phalange.

**PHALANGOSE.** s. f. [*phalangosis*, φαλάγγωσις, de φάλαγξ, phalange; all. et angl. *Phalangosis*, it. *falangosi*, esp. *falangosis*]. Maladie des paupières, différant du trichiasis, selon Paul d'Égine, en ce que, dans celui-ci, il y a des cils accidentels et surnuméraires, au lieu que, dans la phalangose, il y a simplement déviation des cils naturels. ‖ Relâchement de la paupière supérieure, par suite de la paralysie du muscle élévateur de cette partie.

**PHALLITE.** s. f. [de φαλλός, pénis; it. *fallitide*, esp. *falitis*]. Inflammation du pénis.

**PHALLODYNIE.** s. f. [de φαλλός, pénis, et ὀδύνη, douleur; esp. *falodinia*]. Douleur au pénis.

**PHALLORRAGIE.** s. f. [*phallorrhagia*, de φαλλός, pénis, et ῥήγνυμι, je sors avec force; all. *Phallorrhagia*, angl. *phallorrhage*, it. et esp. *fallorrhagia*]. Synonyme inusité de *blennorragie*. — Hémorragie ayant lieu par le pénis.

**PHALLORRHÉE.** s. f. La blennorrhée urétrale.

**PHANÈRE.** s. m. [de φανερός, apparent; it. *fanero*]. Production apparente et persistante à la surface de la peau, comme les poils, les crins, les cornes, les dents, etc. Par opposition à *crypte* (de Blainville).

**PHANÉRIFÈRE** ou **PHANÉRIPARE** (Laurent). Mots mal faits. V. Phanérophore.

**PHANÉROBIOTIQUE.** adj. [de φανερὸς, manifeste, et βίος, vie]. Qui concerne les phénomènes évidents de la vie.

**PHANÉRONEURE.** adj. [*phaneroneurus*, de φανερὸς, apparent, et νεῦρον, nerf; esp. *faneroneura*]. Se dit d'un animal qui a des nerfs bien distincts.

**PHANÉROPHORE.** adj. [de φανερὸς, apparent, et φορὸς, qui porte]. Se dit d'une partie qui porte des phanères, comme les bulbes pileux et dentaires. — *Tissu phanérophore*. Tissu composé d'une substance amorphe finement granuleuse, parsemée d'un très grand nombre de petites cellules ovoïdes régulièrement espacées, qui forme la partie fondamentale des bulbes pileux et dentaires. Les vaisseaux et les nerfs ne s'y développent que lorsqu'ils acquièrent un assez grand volume. Dans celui des dents, il se produit des concrétions calcaires, mamelonnées. Ce tissu devient le point de départ de tumeurs, observées surtout à la mâchoire inférieure, et dont on distingue deux variétés, selon qu'elles ne renferment pas ou presque pas de concrétions, ou qu'elles en contiennent assez pour prendre une teinte jaunâtre opaque. Elles distendent et amincissent les maxillaires avant de faire saillie hors des loges alvéolaires. C'est surtout chez les jeunes sujets qu'on les observe.

**PHANTASME.** s. m. [*phantasma*, de φάντασμα, fantôme, ou fausse apparence; all. *Trugbild*, angl. *phantasm*, it. et esp. *fantasma*]. Nom donné à des croyances imaginaires et sans fondement (bien distinctes des hallucinations) qui poursuivent les malades atteints de névroses et les hypocondriaques (*phantasmes chroniques*), ou qui

se montrent momentanément chez quelques individus au moment des règles, pendant des troubles passagers de la digestion ou des fonctions des voies génito-urinaires, etc. (*phantasmes aigus*).

**PHARBITINE.** s. f. Résine analogue à la *jalapine*, qui constitue le principe actif du *pharbitis Nil* (V. KALADANA).

**PHARMACEUTIQUE.** adj. [*pharmaceuticus*, φαρμακευτικὸς; all. *pharmaceutisch*, angl. *pharmaceutic*, it. et esp. *farmaceutico*]. Qui a rapport à la pharmacie : *moyen pharmaceutique, opération pharmaceutique, préparation pharmaceutique*.

**PHARMACIE.** s. f. [*ars pharmaceutica*, φαρμακευτική, de φάρμακον, médicament ; all. *Pharmacie*, angl. *pharmacy*, it. et esp. *farmacia*]. Art de reconnaître, de recueillir, de conserver les drogues simples, et de préparer les médicaments composés. La pharmacie comprend, outre la connaissance de l'histoire naturelle, la *collection* des substances médicamenteuses, la *préparation* des médicaments, et leur *conservation* ou *réposition*. On distinguait autrefois la *pharmacie galénique* et la *pharmacie chimique*. La première, suivie par Galien, avait pour objet les préparations faites avec les médicaments sans les analyser. La *pharmacie chimique* s'occupait de la préparation des médicaments fondée sur l'action chimique de leurs principes. Cette distinction est inadmissible : la pharmacie est inséparable de la chimie. — *Pharmacie*. L'officine ou lieu où les médicaments sont préparés ou débités. || La profession même du pharmacien ; c'est dans ce sens que l'on dit l'*exercice de la pharmacie*, la *police de la pharmacie*. V. EXERCICE *de la pharmacie*. — *Docteur en pharmacie*. Le décret du 21 juillet 1897 et le règlement du 28 mars 1898 ont institué un diplôme de *doctorat en pharmacie* de l'Université de Paris. Ce titre ne confère aucun droit ni privilège attaché aux grades de l'État par les lois ou règlements ; il ne peut en aucun cas être déclaré équivalent à ces mêmes grades, notamment en vue de l'exercice professionnel en France.

**PHARMACIEN.** s. m. [*pharmacopæus*, all. *Apotheker*, angl. *apothecary*, it. *speziale*, *farmacista*]. Celui qui exerce la pharmacie.

**PHARMACOCHIMIE.** s. f. [it. *farmacochimia*, esp. *farmacoquimia*]. Synonyme de *pharmacie chimique*.

**PHARMACODYNAMIQUE.** s. f. [de φάρμακον, médicament, et δύναμις, force ; angl. *pharmacodynamics*]. Branche de la matière médicale qui traite des effets ou du pouvoir des médicaments sur l'économie animale.

**PHARMACOLOGIE.** s. f. [*pharmacologia*, de φάρμακον, médicament, et λόγος, discours ; all. *Pharmakologie*, angl. *pharmacology*, it. et esp. *farmacologia*]. Partie de la matière médicale qui a pour objet l'étude des médicaments en tout ce qui peut éclairer sur l'emploi thérapeutique.

**PHARMACOPÉE.** s. f. [*pharmacopæa*, de φάρμακον, médicament, et ποιεῖν, faire ; all. *Pharmacopœ*, angl. *pharmacopœia*, *dispensatory*, it. et esp. *farmarcopea*]. L'art de préparer les médicaments. || La connaissance des formules et des procédés relatifs à cette préparation. || Synonyme de *Codex pharmaceutique*. V. CODEX.

**PHARMACOPOÈSE.** s. f. [de φάρμακον, médicament, et ποιεῖν, faire]. Préparation des médicaments.

**PHARMACOPOLE.** s. m. [*pharmacopola*, φαρμακοπώλης, de φάρμακον, médicament, et πωλεῖν, vendre ; all. *Arzneilhändler*, angl. *pharmacopolist*, *druggist*, it. et esp. *farmacopola*]. Vendeur de drogues, charlatan.

**PHARMACOPOSIE.** s. f. [*pharmacoposia*, φαρμακοποσία, de φάρμακον, médicament, et πόσις, boisson ; esp. *farmacoposia*]. Action de boire un médicament liquide, particulièrement un médicament purgatif.

**PHARYNGÉ, ÉE.** adj. Qui appartient au pharynx, *angine pharyngée*.

**PHARYNGECTOMIE.** s. f. [de φάρυγξ, pharynx, et ἐκτομή, excision]. Extirpation totale ou partielle du pharynx.

**PHARYNGIEN, IENNE.** adj. [*pharyngeus*, angl. *pharyngeal*, it. *faringiano*, esp. *faringeo*]. Qui a rapport au pharynx. — *Aponévrose pharyngienne*. V. PHARYNX. — *Artères pharyngiennes*. Elles sont au nombre de deux. L'une, *supérieure* (*ptérygo-palatine*), naît de la maxillaire interne au sommet de la fosse zygomatique, s'engage dans le canal ptérygo-palatin et se ramifie dans le pharynx ; l'autre, *inférieure*, naît de la partie interne de la carotide externe et monte jusqu'à la base de l'apophyse basilaire, où elle donne une branche qui se distribue au pharynx, et une autre branche, *branche méningienne*, qui se distribue à la dure-mère cranienne par deux rameaux, dont l'un pénètre dans le crâne par le trou déchiré postérieur, l'autre par le trou déchiré antérieur. — *Nerfs pharyngiens*. Nerfs qui se portent en grand nombre sur les faces latérales du pharynx, où ils forment le *plexus pharyngien*. Ce sont des rameaux venus du ganglion cervical supérieur du grand sympathique, du glosso-pharyngien, du pneumogastrique, et, par l'intermédiaire du plexus gangliforme de celui-ci, de la branche interne du spinal. Ce plexus est pair et situé de chaque côté du pharynx. Le glosso-pharyngien et le pneumogastrique président à la sensibilité de la muqueuse pharyngienne, le spinal préside aux mouvements, le grand sympathique à la sécrétion des glandes du pharynx et à la circulation des parties constituantes de ce conduit. La muqueuse du pharynx reçoit de plus un filet nerveux spécial, *nerf pharyngien de Bock*, qui émane du ganglion sphéno-palatin, et qui se rend à la muqueuse pharyngienne et à celle de la trompe d'Eustache et de la partie supérieure de l'ouverture postérieure des fosses nasales. — *Catarrhe pharyngien*. L'*angine glanduleuse*. — *Diphtérite pharyngienne*. L'*angine couenneuse*.

**PHARYNGISME.** s. m. Contraction spasmodique des muscles du pharynx, avec mouvements de déglutition, causée par la présence d'un corps étranger, d'une tumeur ou autre lésion du pharynx.

**PHARYNGITE.** s. f. [*pharyngitis*, all. *Schlundkopfentzündung*, angl. *pharyngitis*, it. *faringite*, esp. *faringitis*]. Inflammation du pharynx. V. ANGINE *aiguë*. — *Pharyngite apostématique* (*pharyngitis apostematica*). L'*angine phlegmoneuse*. — *Pharyngite chronique* ou *granuleuse*. V. ANGINE *glanduleuse*.

**PHARYNGOCÈLE.** s. f. [*pharyngocele*, de φάρυγξ, pharynx, et κήλη, tumeur, hernie ; all. *Schlundkopfbruch*, angl. *pharyngocele*, it. et esp. *faringocele*]. Tumeur résultant d'une dilatation anormale du pharynx.

**PHARYNGO-GLOSSE** ou **PHARYNGO-GLOSSIEN.** adj. V. GLOSSO-PHARYNGIEN (*Muscle*).

**PHARYNGOGRAPHIE.** s. f. [*pharyngographia*, de φάρυγξ, pharynx, et γράφειν, décrire ; all. *Pharyngographie*, angl. *pharyngography*, it. et esp. *faringologia*]. Description anatomique du pharynx.

**PHARYNGOLOGIE.** s. f. [*pharyngologia*, de φάρυγξ, pharynx, et λόγος, discours ; all. *Pharyngologie*, angl. *pharyngology*, it. et esp. *faringologia*]. Partie de l'anatomie qui traite du pharynx.

**PHARYNGOSCOPE.** s. m. [de *pharynx*, et σκοπειν, examiner ; all. *Schlundkopfspiegel*, angl. *pharyngoscope*, it. *faringoscopio*]. Modification du laryngoscope qui permet l'éclairage du fond de la bouche. En concentrant la lumière sur le pharynx, les amygdales, le voile du palais, etc., il permet au médecin et au malade lui-même de voir dans quel état se trouvent ces organes et de leur appliquer directement un traitement. D'un autre côté, le pharyngo-

scope éclaire le miroir laryngien placé au-devant du voile du palais, et l'image du laryngoscope est aperçue directement par le médecin sur le malade et par celui-ci dans le laryngoscope (Mourra-Bourouillou).

**PHARYNGO-STAPHYLIN**. adj. et s. m. [*pharyngo-staphylinus*, esp. *faringoestafilino*; *pharyngo-palatinus*, Ba.]. Muscle large et membraneux, situé verticalement dans la paroi latérale du pharynx et dans le pilier postérieur du voile du palais. Sa partie supérieure (*péristaphylo-pharyngien*, Winslow) s'attache aux bords de la luette, à l'aponévrose du voile du palais, au tendon du péristaphylin externe et au cartilage de la trompe d'Eustache; sa partie moyenne (*pharyngo-staphylin* propre-dit, Winslow) occupe la ligne médiane du pharynx et le pilier palatin postérieur; la partie inférieure (*thyréo-staphylin*, Winslow) se fixe au bord postérieur et à la grande corne du cartilage thyroïde. Il sert à la déglutition en élevant le pharynx, abaissant le voile du palais et rapprochant l'un de l'autre les piliers postérieurs du voile du palais.

**PHARYNGOTOME**. s. m. [*pharyngotomus*, de φάρυγξ, pharynx, et τομή, section; all. *Pharyngotome*, *Schlundkopflancette*, angl. *pharyngotome*, it. et esp. *faringotomo*]. Instrument inventé par J.-L. Petit, et consistant en une lame étroite, cachée dans une longue gaine d'argent légèrement courbée, d'où on la fait sortir au moyen d'un ressort. On s'en sert pour ouvrir les abcès situés dans le fond de la gorge et pour scarifier les amygdales.

**PHARYNGOTOMIE**. s. f. [*pharyngotomia*, même étymologie que le précédent; all. *Schlundkopfschnitt*, angl. *pharyngotomy*, it. et esp. *faringotomia*]. Section du pharynx. || Incision qu'on fait au pharynx pour en extraire un corps étranger, ou pour ouvrir les abcès qui s'y sont formés. Elle doit être pratiquée avec les mêmes précautions que l'*œsophagotomie*.

**PHARYNX**. s. m. [*pharynx*, *fauces*, φάρυγξ, arrière-bouche, gosier, all. *Pharynx*, *Schlundkopf*, angl. *pharynx*, it. et esp. *faringe*]. Canal musculo-membraneux, irrégulièrement infundibuliforme, plus large en haut qu'en bas, de longueur très variable (13 centimètres en moyenne), situé au-devant de la colonne vertébrale, depuis l'apophyse basilaire de l'occipital jusqu'à la cinquième vertèbre cervicale, séparé de la bouche par le voile du palais, et se continuant inférieurement avec l'œsophage. Ce conduit présente extérieurement une face postérieure, séparée de la colonne vertébrale par un tissu cellulaire lâche, et deux faces latérales, séparées du muscle ptérygoïdien interne par un espace triangulaire qui contient les carotides interne et externe, la jugulaire interne, les nerfs glosso-pharyngien, pneumogastrique, spinal, grand hypoglosse et grand sympathique; intérieurement, il offre une voûte ou paroi supérieure, mamelonnée, formée par la base du crâne, une paroi postérieure plane et deux parois latérales sur lesquelles se voient, supérieurement, l'orifice de la trompe d'Eustache, et, plus bas, l'amygdale et le pilier postérieur du voile du palais. En avant, le pharynx présente, de haut en bas, les ouvertures postérieures des fosses nasales, la face postérieure du voile du palais, l'isthme du gosier, la base de la langue, l'épiglotte, l'entrée du larynx et la face postérieure de cet organe, sur les côtés duquel sont deux gouttières triangulaires qui représentent seules la paroi antérieure du pharynx. Celui-ci donne passage à l'air pendant la respiration, et aux aliments pendant la déglutition; ces fonctions, ainsi que les rapports du canal et les différences de mobilité que présentent ses diverses parties, permettent de considérer le pharynx comme formé de trois parties: l'une, supérieure, *nasale*, répondant aux fosses nasales, dont elle forme l'arrière-cavité, sert au passage de l'air et ne varie presque pas; la seconde, *gutturale* ou *buccale*, communiquant avec la précédente en haut, avec la bouche en avant, avec le larynx en bas, représente une sorte de carrefour commun aux voies digestives et alimentaires, et peut varier par rapport à sa forme, à ses dimensions, à sa situation, dans une grande étendue; la troisième, *œsophagienne*, exclusivement réservée à la transmission des aliments, peut varier un peu de calibre et s'élever ou s'abaisser en totalité avec le larynx. Les parois du pharynx sont essentiellement constituées par une muqueuse et par une couche musculaire. Celle-ci se compose de

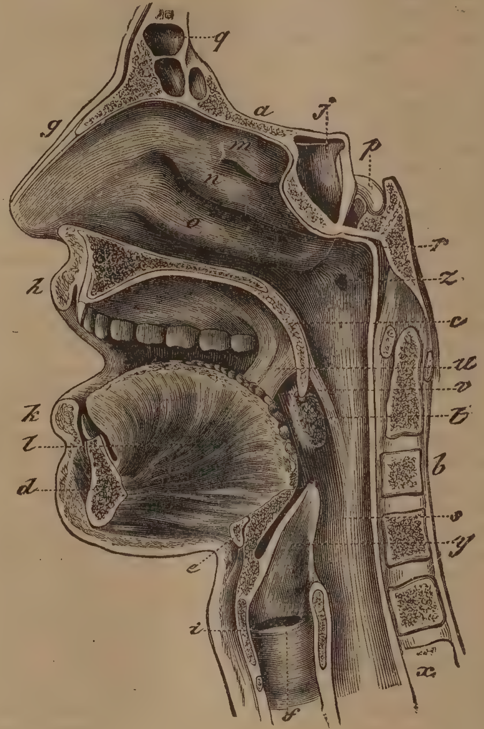



Fig. 548. — Coupe du *pharynx*.

deux sortes de muscles: les uns resserrent les parois du pharynx, diminuent son calibre (V. CONSTRICTEUR); les autres élèvent le conduit (V. PHARYNGO-STAPHYLIN et STYLO-PHARYNGIEN). Ces muscles sont recouverts extérieurement par une lame conjonctive mince, qui se continue avec l'aponévrose buccinato-pharyngienne; profondément par une aponévrose, *aponévrose pharyngienne*, fixée supérieurement à l'apophyse basilaire (*aponévrose céphalo-pharyngienne*), en dehors à la suture pétro-sphénoïdale (*aponévrose pétro-pharyngienne*). La muqueuse du pharynx se continue avec celles des fosses nasales, de la bouche, du larynx et de l'œsophage, mais avec des modifications. Rouge, mamelonnée, anfractueuse, comme boursouflée, au niveau de la voûte, elle est sur les autres points rouge et à peu près lisse. Elle est molle, facile à déchirer, épaisse de 1 à 2 millimètres, pourvue de follicules clos, blanchâtres, isolés ou agminés, qui lui donnent l'aspect adénoïde ou lymphoïde, dépourvue de papilles et tapissée par un épithélium vibratile, dans la portion nasale; dans les deux autres parties, elle prend les caractères de la muqueuse buccale quant aux papilles et à l'épithé-

lium pavimenteux. Elle possède des glandes en grappe, très nombreuses supérieurement, plus rares dans les autres points. En général, cette muqueuse est facile à détacher des parties sous-jacentes ; mais en haut elle adhère intimement au périoste de la base du crâne, et là les glandes sous-muqueuses font défaut. Le pharynx reçoit ses artères des pharyngiennes, des thyroïdiennes et des palatines ; ses veines se rendent à la jugulaire interne ; ses nerfs viennent du plexus pharyngien. — Fig. 548. *a*, voûte des fosses nasales formée par la lame criblée de l'ethmoïde : *b*, place occupée par le canal rachidien derrière le corps des vertèbres ; *c*, le voile du palais ; il sépare la cavité buccale de la partie nasale du pharynx ; *d*, section de la mâchoire inférieure sur la ligne médiane ; *e*, section de l'os hyoïde ; *f*, coupe du larynx ; *g*, le nez ; *h*, lèvre supérieure ; *i*, coupe du cartilage thyroïde sur la ligne médiane ; *j*, sinus sphénoïdal ; *k*, lèvre inférieure ; *l*, muscle génio-glosse ; *m*, *n*, *o*, cornets supérieur, moyen, et inférieur de la fosse nasale droite ; *p*, artère vertébrale ; *q*, sinus frontal droit ; *r*, muqueuse de la voûte du pharynx ; *s*, portion moyenne de la cavité du pharynx ou *arrière-bouche* ; *t*, amygdale droite dans son excavation entre les piliers antérieurs (*u*) et postérieur (*v*) ; ceux-ci limitent avec les organes correspondants du côté opposé l'*isthme du gosier*, que la luette divise en deux moitiés et qui fait communiquer la cavité de la bouche avec la portion du pharynx dite arrière-bouche ; *x*, série des corps des vertèbres cervicales et de leurs disques correspondant au pharynx ; *y*, l'épiglotte ; *z*, orifice du pavillon de la trompe d'Eustache. ¶ Les *corps étrangers* et les *lésions traumatiques* du pharynx présentent les mêmes particularités que les accidents semblables de l'œsophage. — Pour l'*érysipèle*, l'*inflammation* et les *abcès* du pharynx, V. ANGINE.

**PHASE.** s. f. [φάσις]. V. PÉRIODE.

**PHASÉOMANNITE.** s. f. L'*inosite*.

**PHELLANDRE** ou **PHELLANDRIE.** s. f. [*ciguë aquatique, fenouil d'eau, Phellandrium aquaticum*, L., *Œnanthe phellandrium*, Lamk]. Ombellifère aquatique, dont les fruits brunâtres, luisants, ont été préconisés comme apéritifs, diurétiques, expectorants, en poudre (30 centigr. à 40 gr.), vin, sirop, teinture ; ils produisent parfois des vertiges dus à la *phellandrine*.

**PHELLANDRINE.** s. f. Alcaloïde des semences de phellandrie. C'est un liquide huileux, d'odeur nauséabonde, miscible à l'alcool et à l'éther, peu à l'eau, qui, injecté dans les veines d'un chien à la dose de 50 centigrammes, détermine de la gêne respiratoire, de l'anxiété, des tremblements.

**PHELPS** (A.-M.) (chirurgien américain contemporain). — *Opération de Phelps* (1884). Opération pratiquée dans le but de redresser le pied bot varus équin ; elle consiste à pratiquer sur le bord interne du pied la section de toutes les parties molles qui par leur rétraction s'opposent au redressement (tendons des muscles jambiers antérieur et postérieur, ligaments de l'articulation médio-tarsienne), et à immobiliser ensuite le membre en bonne position.

**PHÉNACÉTINE.** s. f. (en atomes $C^{10}H^{13}AzO^2$). Poudre blanche, inodore, insipide, très peu soluble dans l'eau, un peu plus dans la glycérine, facilement dans l'alcool chaud ; c'est un dérivé acétique de la phénétidine (éther éthylique du para-amidophénol) ; on se sert ordinairement de l'orthophénacétine. On l'emploie comme antithermique et analgésique, dans les mêmes cas que l'antipyrine, à la dose de 50 centigrammes à 2 grammes par jour, par cachets de 25 à 50 centigrammes.

**PHÉNAKISTICOPE.** s. m. [de φεναχίστης, trompeur, et σκόπειν, regarder]. Appareil inventé par Plateau et basé sur la persistance des impressions rétiniennes. C'est un jouet donnant certaines illusions d'optique par suite de cette persistance.

**PHÉNATE.** s. m. Sel formé par la combinaison de l'acide phénique avec les bases. — *Phénate de cocaïne.* Sel employé dans le même cas que la cocaïne (avulsions dentaires, gastralgie) ; il peut être utilisé en injections sous-cutanées ; pour l'emploi par la voie gastrique, il faut avoir soin de l'envelopper dans des capsules gélatineuses pour éviter son contact immédiat avec la muqueuse buccale. — *Phénate de soude* (*phénol sodé*). Désinfectant antiparasitaire, antihémorragique. On l'emploie à l'extérieur en pommade au dixième dans la vaseline, ou en solution au dixième également.

**PHÈNE.** s. m. La *benzine*. — *Oxyde de phène* (Laurent). L'acide *phénique*.

**PHÉNÉDINE.** s. f. Synonyme de *Phénacétine*.

**PHÉNÉGOL.** s. m. Poudre rouge soluble dans l'eau froide en toutes proportions, sans saveur ni odeur, ni caustique, ni irritante ; c'est un corps à formule complexe contenant du mercure dans sa molécule. Il ne coagule pas les albumines, n'est pas décomposé par les matières organiques et précipite les toxines. Sa toxicité est très faible, et son élimination rapide. Il est doué de propriétés bactéricides très marquées, et la solution à 4 p. 1 000 stérilise les cultures.

**PHÉNÉTHOL.** s. m. [*salithol, phénate d'éthyle*] ($C^{16}H^{10}O^2$). Liquide incolore, odeur aromatique, bouillant à 173°, obtenu en traitant le phénate de potasse par l'iodure d'éthyle.

**PHÉNICINE.** s. f. L'*acide sulfopurpurique*.

**PHÉNIGME.** s. m. [*phœnigmus*, φοινιγμός, action de teindre en rouge]. Rubéfaction à l'aide des sinapismes, des orties, etc.

**PHÉNIQUE.** adj. Qui concerne le phénol. — *Acide phénique* [*phénol* ou *spirol normal, ordinaire* ou *benzénique, acide phénylique, carbolique, alcool phénique, hydrate de phényle*] ($C^{12}H^6O^2$, ou, en atomes, $C^6H^6O$). Produit de distillation du goudron de houille, qui se forme aussi dans la distillation de l'urine de bœuf, de l'homme et d'autres animaux, et dans celle de beaucoup de substances organiques, animales ou végétales. Industriellement, on le prépare en recueillant les produits de la distillation du goudron qui passent entre 160° et 200°, traitant ces produits par la potasse et l'acide chlorhydrique, et les purifiant par de nouvelles distillations : l'acide phénique cristallise quand on refroidit la liqueur à — 10°. C'est un corps solide, blanc, cristallisant en prismes incolores, d'odeur de créosote, de saveur caustique ; il cautérise la peau et les muqueuses ; il coagule l'albumine avec une extrême rapidité. Plus dense que l'eau, il brûle avec une flamme rougeâtre et bout à 187 et 188° ; il ne rougit pas le papier de tournesol, il tache le papier comme les corps gras. Il fond à 35° ; il se dissout dans l'eau, l'alcool, l'éther, la glycérine, les huiles grasses et volatiles, etc. L'acide phénique se combine facilement avec la potasse et la soude et donne des combinaisons cristallisées, peu stables et solubles dans l'eau. L'acide azotique le transforme en acide picrique. Le perchlorure de fer colore en bleu les solutions d'acide phénique ; l'acide chlorhydrique, en bleu foncé ; l'eau de brome fournit un précipité blanc laiteux. A 15°, l'eau peut dissoudre 5 parties pour 100 d'acide phénique, et cette solubilité peut être augmentée en ajoutant à l'eau 5 ou 10 p. 100 d'alcool. Cette solution est l'*eau phéniquée saturée* (Lemaire), qui est utilisée comme désinfectant et pour conserver soit les pièces anatomiques, soit les objets d'histoire naturelle. C'est un violent poison pour les végétaux et les animaux inférieurs. Elle arrête et prévient les fermentations et, par suite, la putréfaction. Quant aux mammifères, son action est variable sui-

vant que l'acide phénique leur est administré en solution ou en nature. En solution, il semble les foudroyer, mais ce n'est qu'une espèce d'anesthésie qu'il détermine; bientôt les phénomènes cessent, et les animaux reprennent leurs habitudes. Si on l'injecte dans le péritoine, il détermine rapidement la mort après une crise convulsive généralisée, accompagnée d'hypotonie musculaire et d'hypothermie, à la dose de 0gr,30 par kilogramme d'animal chez le cobaye ; à dose moindre, la mort arrive encore par suite de la péritonite secondaire déterminée par l'action caustique du liquide (Chassevant et Garnier). On connaît des cas d'empoisonnement chez l'homme, soit à la suite d'injections, soit plus souvent à la suite de lavements dans lesquels l'eau phéniquée a été employée par erreur. On s'en est servi beaucoup comme désinfectant au début de l'ère antiseptique ; il formait la base du pansement de Lister. Actuellement il est beaucoup moins utilisé; son action caustique sur les mains de l'opérateur le rend désagréable à manier. De plus, son pouvoir bactéricide est moindre que celui du sublimé. Il semble qu'il ait dû une grande partie de sa vogue à son odeur spéciale et à ses propriétés volatiles, à une époque où on n'était pas encore complètement dégagé de la croyance aux miasmes, et où l'on considérait la transmission des germes par l'air comme fréquente. Quoi qu'il en soit, cet agent rend encore des services dans nombre de cas. A l'intérieur, on l'a employé pour diverses maladies miasmatiques sans aucun inconvénient, à la dose de 5 à 20 centigrammes; il ferait disparaître ainsi l'odeur nauséabonde que répandent les malades atteints de variole grave, etc. On l'a proposé aussi dans le traitement du catarrhe bronchique, sous forme de sirop, et en pilules pour calmer les démangeaisons. La supériorité de cet acide comme réactif sur l'acide nitrique, pour déceler l'albumine dans l'urine, paraît réelle : le mélange à parties égales de ces deux acides avec le double d'alcool a été proposé par Méhu. Meynott-Tidy mélange l'éther acétique à l'acide phénique jusqu'à ce qu'une goutte de ce mélange, tombée dans l'eau, n'y produise ni nuage ni précipité. Ainsi préparé, ce réactif décèle la présence de l'albumine dans quinze mille fois son volume d'eau, tandis que l'acide nitrique l'effectue à peine dans huit mille. — *Acide phénique trinitré.* V. PICRIQUE.

**PHÉNIQUÉ, ÉE.** adj. Qui contient de l'acide phénique. — *Alcool phéniqué.* Alcool dans lequel on dissout de 2 à 20 parties p. 100 d'acide phénique et employé comme désinfectant conservateur ou pour le pansement des plaies. — *Eau phéniquée.* V. PHÉNIQUE. — *Huile phéniquée.* Huile dans laquelle on dissout de 2 à 20 p. 100 d'acide phénique et qu'on emploie dans le pansement des plaies.

**PHÉNOCOLLE.** s. f. Poudre blanche, cristalline, soluble dans l'eau. Le chlorhydrate de phénocolle est doué de propriétés antithermiques et analgésiques et ne serait pas toxique. Il communique à l'urine une teinte rouge brun qui fonce par addition de perchlorure de fer. On le donne en cachets à la dose de 0gr,50 à 1 gramme contre la fièvre des phtisiques et dans les névralgies.

**PHÉNOL.** s. m. En médecine, ce mot est employé pour désigner le phénol ordinaire ou acide phénique (V. ce mot). En chimie, il s'applique à toute la série des produits de substitution hydroxylée des carbures aromatiques.

**PHÉNOLAMINE.** s. f. V. ANILINE.

**PHÉNOMÈNE.** s. m. [*phænomenum*, de φαίνομαι, je parais; all. *Phänomen*, angl. *phenomenon*, it. et esp. *fenomeno*]. Tout ce qui tombe sous les sens, tout ce qui peut affecter notre sensibilité au physique ou au moral. ‖ En physiologie, tout changement, appréciable par nos sens, qui survient dans un organe ou une fonction : on dit les *phénomènes de la circulation*, les *phénomènes de la respiration*. Le *phénomène* est à la physiologie ce que le *caractère* est à l'anatomie. ‖ En pathologie, synonyme de *symptôme*. — *Phénomène de contact*. V. CATALYTIQUE. — *Phénomène de la main, du pied*. V. CLONUS.

**PHÉNOMÉNISATION.** s. f. — *Phénoménisation pathologique*. Manifestation sous des formes morbides d'un phénomène normal.

**PHÉNO-SALYL.** s. m. Mélange antiseptique, proposé par J. de Christmas. En voici la formule : acide phénique, 9 grammes; acide salicylique, 1 gramme ; acide lactique, 2 grammes; menthol, 0gr,10; essence d'eucalyptus, 0gr,50. On prépare en chauffant les trois acides jusqu'à liquéfaction. Ce corps est très soluble dans la glycérine et dans l'eau (jusqu'à 4 p. 100). Il est doué d'un pouvoir antiseptique plus grand que celui de l'acide phénique. On l'emploie en solution à 1 p. 100 pour injections vaginales, pour le pansement des plaies, la stérilisation des instruments.

**PHÉNOZYGE.** s. f. Angle pariétal. V. ANGLE.

**PHÉNYLACRYLIQUE.** adj. — *Acide phénylacrylique*. L'acide cinnamique.

**PHÉNYLURÉE.** s. f. [*phénylcarbamide, carbanilamide*] [$(C^2Az^2H^3(C^{12}H^5)O^2]$. Urée dans laquelle 1 atome d'hydrogène est remplacé par le groupe $C^{12}H^5$ (*phényle*). Cristallisable, très soluble dans l'alcool et l'éther. — On connaît une *diphénylurée* $(C^2Az^2H^2(C^{12}H^5)^2O^2]$, dans laquelle deux groupes $C^2H^5$ remplacent 2 atomes d'hydrogène.

**PHÉORÉTINE.** s. f. $(C^{32}H^{16}O^{14})$. Poudre résineuse extraite de la rhubarbe, peu soluble dans l'eau et l'éther, facilement dans l'alcool, dans l'acide acétique, et, en rouge brun, dans les alcalis, d'où les sels minéraux la précipitent en jaune.

**PHÉOSINE.** s. f. Matière brune, résinoïde, retirée des graines de laurier à l'aide du carbonate de soude (Grosourdy).

**PHILADELPHUS.** s. m. V. SERINGAT.

**PHILIATRE.** s. m. [*philiater*, de φίλος, ami, et ἰατρική, médecine; esp. *filiatre*]. Qui se livre à l'étude de la médecine, qui cultive la médecine.

**PHILOBIOSIE.** s. f. [de φίλος, ami, et βίος, vie ; esp. *filobiosia*]. Amour de la vie.

**PHILOCOME.** s. m. et adj. [de φίλος, ami, et κόμη, chevelure]. Pommade contenant environ 4 p. 100 d'extrait de quinquina, prônée contre la calvitie, mais inerte.

**PHILOCYTASE.** s. f. (Metchnikoff). L'un des noms proposés pour désigner la sensibilisatrice, rappelant son affinité pour l'alexine, cette dernière substance étant appelée cytase dans la terminologie de Metchnikoff.

**PHILOGÉNITURE.** s. f. V. CRANIOLOGIE.

**PHILONIUM.** s. m. [φιλώνειον, ainsi appelé du médecin Philon; esp. *filonio*]. Électuaire opiacé, anodin, dont les anciens faisaient fréquemment usage.

**PHILOPATRIDALGIE.** s. f. [de φίλος, ami, πατρὶς, patrie, et ἄλγος, douleur; esp. *filopatridalgia*]. Le *mal du pays*. V. NOSTALGIE.

**PHILOSOPHE.** s. m. — Les *philosophes*. Les alchimistes. V. ALCHIMIE.

**PHILOSOPHIE.** s. f. [*philosophia*, φιλοσοφία, de φίλος, ami, et σοφία, sagesse ; all. *Philosophie*, *Weltweisheit*, angl. *philosophy*, it. et esp. *filosophia*]. Système de notions générales ou abstraites (ces deux termes sont ici synonymes) sur l'ensemble des choses. Elle présente trois phases qui correspondent à trois phases dans la civilisation : elle est successivement *théologique*, *métaphysique* et *positive*. Dans la première phase, l'explication des choses est rattachée à des personnalités qui sont la cause des existences, des phénomènes et des événements. Pour la seconde, quand la critique a commencé à ébranler les notions théologiques, une classe d'entités intervient dans le système, et élimine çà et là, et de plus en plus, les êtres

divins dont l'agence était admise en tout phénomène Dans la troisième, on renonce à la recherche de l'absolu, c'est-à-dire des causes premières et des causes finales, recherche désormais reconnue inaccessible et bonne seulement pour occuper l'enfance de l'esprit humain, et l'on s'applique uniquement à l'investigation des lois et des conditions [V. POSITIVE (*Philosophie*)]. C'est ainsi que la philosophie satisfait au besoin de la raison, qui est d'avoir une source de règles générales supérieures et régissant l'intelligence et la conduite, et elle remplit son office justement parce qu'elle est relative, s'adaptant, par le mode même de sa formation, à tous les degrés du développement humain. — *Philosophie hermétique*. V. ALCHIMIE. — *Philosophie médicale*. Rameau détaché de la philosophie générale. La philosophie d'une science particulière est le système des idées générales qui appartiennent à cette science; et, comme la médecine n'est qu'un appendice de la biologie, c'est par l'intermédiaire de celle-ci qu'il faut arriver à celle-là. Le terme culminant de la *philosophie médicale* est que la *pathologie* est seulement une altération des propriétés normales des parties vivantes. Là est le pivot de la médecine et le dernier système auquel elle puisse arriver; si bien que, depuis qu'elle a atteint cette idée suprême, tous les systèmes qui l'ont si longtemps occupée, soutenue, agitée, sont tombés en désuétude. Ce point de vue acquis, elle a à décrire les maladies et à les classer. Son domaine se divise en deux grandes parties, suivant qu'elle s'occupe d'entretenir la santé (*hygiène*), ou de guérir les maladies (*médecine* proprement dite). C'est dans ce domaine qu'intervient l'étude du rapport entre l'être vivant et le milieu; car toute l'efficacité de la médecine comme art dépend du judicieux emploi des moyens capables de modifier l'être vivant. V. DOCTRINE.

**PHILOSOPHIQUE.** adj. [*philosophicus*, all. *philosophisch*, angl. *philosophical*, it. et esp. *filosofico*]. Quelquefois, dans les sciences médicales, ce mot est synonyme de *méthodique* : *nosographie philosophique*, etc.

**PHILTRE.** s. m. [*philtrum*, φίλτρον, de φιλέω, j'aime; all. *Liebestrank*, angl. *philter*, it. et esp. *filtro*]. Breuvage qu'on supposait propre à inspirer de l'amour. ‖ Dans le vulgaire, enfoncement de la lèvre supérieure situé immédiatement sous la cloison du nez.

**PHILYRINE.** s. f. ($C^{54}H^{34}O^{22}$). Substance cristallisable, peu soluble dans l'eau, surtout à froid, insoluble dans l'éther, extraite de feuilles et de l'écorce des *Philyrea latifolia* et *media*. C'est une glycoside : bouillie avec l'acide chlorhydrique, elle se dédouble en glycose et philygénine.

**PHIMOSIS.** s. m. [*capistratio*, φίμωσις, de φιμὸς, ficelle, cordon; all. *Phimosis*, *spanischer Mantel*, angl. *phimosis*, it. *fimosi*, esp. *fimosis*]. Étroitesse naturelle ou resserrement accidentel de l'ouverture du prépuce au-devant de l'extrémité de la verge, d'où résulte l'impossibilité de découvrir le gland. Le phimosis *congénital* est dit incomplet lorsqu'on peut apercevoir une partie du gland à travers l'orifice du prépuce; il est dit complet dans le cas contraire. Il est long lorsque le prépuce dépasse l'extrémité du gland de plusieurs centimètres, court quand le gland le remplit complètement et le distend. Il peut gêner la miction et déterminer la stagnation de l'urine qui s'écoule goutte à goutte; il gêne le coït et peut être cause de stérilité; il facilite les inoculations vénériennes, la balano-posthite, et prédispose à l'onanisme. Le phimosis congénital est fréquent dans la première enfance, mais il guérit souvent spontanément; aussi ne doit-on opérer qu'en cas d'accident, soit dans le jeune âge s'il y a obstacle à la miction, soit plus tard si des troubles portant sur les fonctions génitales se développent à la puberté. Il prédispose au paraphimosis. Le phimosis *accidentel* ou *acquis* est dit *vrai* quand il est provoqué par une altération du prépuce rétréci, et *faux* quand c'est l'augmentation de volume du gland qui s'oppose au retrait du prépuce. Il succède souvent à la blennorragie, mais est dû aussi à un chancre induré, à des plaques muqueuses, ou plus fréquemment au chancre mou qui peut devenir phagédénique. Enfin il vient parfois à la suite d'affections légères, l'herpès, l'eczéma, en particulier chez les diabétiques. Le phimosis accidentel peut se terminer par résolution ou par induration et cicatrice. Le traitement du phimosis congénital consiste dans la dilatation ou plutôt la circon-

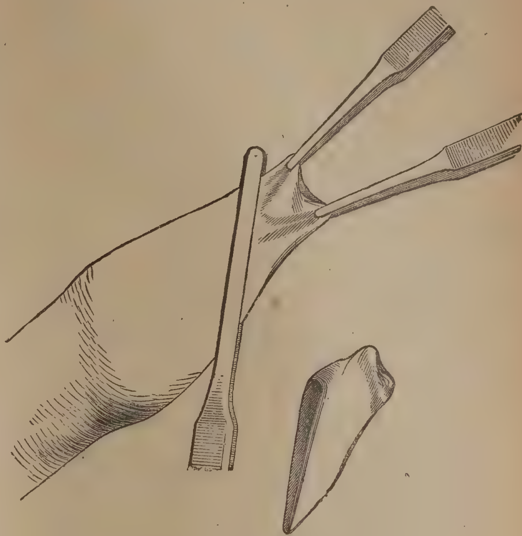


Fig. 549. — Opération du *phimosis*.

cision; dans le phimosis acquis on peut se contenter de soins antiseptiques; l'incision sera nécessaire si l'on redoute des accidents graves. — *Phimosis labial*. Atrésie buccale.

**PHLÉBARTÉRIE.** s. f. [de φλὲψ, veine, et *artère*]. Maladie de l'artère pulmonaire (Piorry). — Variété d'anévrysme artérioso-veineux (Broca). V. ARTÉRIOSO-VEINEUX.

**PHLÉBECTASIE.** s. f. [*phlebectasis*, de φλὲψ, veine, et ἔκτασις, dilatation; all. *Krampfader*, angl. *phlebectasy*, it. *flebettasia*, esp. *flebectasia*] (Alibert). La dilatation d'une veine ou d'une portion de veine.

**PHLÉBENTÉRISME.** s. m. [de φλὲψ, veine, et ἔντερον, intestin]. Hypothèse d'après laquelle de Quatrefages, supposant que, lorsqu'un appareil disparaît dans l'économie, la fonction qu'il accomplit ne disparaît pas, avait admis la disparition de l'appareil circulatoire dans certains êtres et son remplacement par le tube digestif qui s'y serait substitué pour accomplir la *circulation*, non plus du sang, mais des substances alimentaires chymifiées. Les organes pris pour des expansions digestives étaient de larges conduits biliaires dans certains mollusques, des cæcums intestinaux simples ou ramifiés dans divers annelés. De ces observations inexactes, il avait inféré que : *la forme du corps et l'organisation intérieure sont indépendantes l'une de l'autre*, idée en désaccord avec l'observation.

**PHLÉBÉVRYSME.** s. m. [*phlebeurysma*, de φλὲψ, veine, et εὔρυσμα, dilatation]. Dilatation des veines. Ce mot est synonyme de *varices*.

**PHLÉBITE.** s. f. [*phlebitis*, de φλὲψ, φλεβὸς, veine, avec la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie; all.

*Venenentzündung*, angl. *phlebitis*, it. *flebite*, esp. *flebitis* (Breschet)]. Inflammation des veines; elle peut être aiguë ou chronique, infectieuse ou toxique. Les phlébites aiguës et subaiguës sont de causes le plus souvent infectieuses. Le microbe peut être apporté directement au contact de la veine au cours d'un traumatisme; le phlébite était assez fréquemment autrefois un accident de la saignée faite sans asepsie. Elle peut aussi être la conséquence de la propagation d'un processus infectieux de voisinage, comme dans le cas de phlébite des sinus de la dure-mère consécutive aux suppurations des cavités de la face. Elle survient surtout à la suite de maladies infectieuses, fièvre typhoïde, pneumonie, etc.; alors le microbe est apporté à la veine par le sang circulant. Elle est souvent une manifestation de l'infection puerpérale atténuée; l'infection se propage alors de l'utérus jusqu'aux veines du membre inférieur. Elle est fréquente dans les états cachectiques, surtout quand une porte est ouverte à l'infection, comme dans le cancer de l'estomac ulcéré. Elle se rencontre aussi dans la chlorose. Mais elle peut apparaître parfois comme la première manifestation d'une infection qui ne s'est pas localisée antérieurement dans un autre point de l'organisme; c'est ainsi qu'on la voit se développer chez des individus surmenés, affaiblis, parfois même sans cause connue. Elle est alors plus fréquente chez les sujets porteurs de varices. Enfin, comme phlébite toxique, il faut citer la phlébite goutteuse. Cliniquement, la phlébite aiguë ou subaiguë se présente sous deux formes : l'une, *phlébite oblitérante*, est plus connue sous le nom de *phlegmatia alba dolens* (V. PHLEGMATIA ALBA DOLENS); l'autre, plus rare, est la phlébite *suppurée*. Celle-ci se rencontre surtout à la suite des plaies septiques des veines, plus rarement chez les cachectiques, les cancéreux et les tuberculeux. Elle frappe indistinctement les veines du membre supérieur et celles du membre inférieur; les phlébites sont multiples, et de plus ambulantes, l'inflammation pouvant passer d'une veine à l'autre. Les parois veineuses sont épaissies, infiltrées de pus, quelquefois ulcérées; dans la lumière du vaisseau il n'y a pas de caillot fibrineux, mais un détritus puriforme, quelquefois véritablement du pus. La défense de l'organisme ne s'est pas faite au moyen de la fibrine, comme dans le cas de phlegmatia, mais par l'arrivée de nombreux leucocytes qui ont formé le pus. Le plus souvent, l'infiltration purulente apparaît sous forme d'abcès échelonnés sur le trajet de la veine. Le tissu voisin est aussi envahi et on y trouve des abcès qui ne communiquent pas avec la cavité vasculaire. En d'autres points on peut trouver au contraire le processus de la phlébite oblitérante. Les lésions histologiques consistent dans une congestion intense des vasa vasorum, avec diapédèse des globules blancs; on y voit des streptocoques et des staphylocoques suivant le cas. Les lymphatiques voisins sont enflammés, les ganglions engorgés; enfin, des embolies septiques peuvent être transportées en différents points de l'organisme. Le tableau clinique de la phlébite suppurée est celui de l'infection purulente; il s'accompagne de symptômes locaux, douleur au niveau des veines malades, œdème toujours limité, plutôt rosé que blanc. Au palper, on peut reconnaître parfois la veine malade qui est dure, empâtée, douloureuse, ou bien on sent des abcès ramollis dans lesquels on trouve de la suppuration. La marche et le pronostic sont variables suivant qu'il s'agit de formes généralisées où la mort est presque fatale, ou de formes localisées, où la fièvre est moins vive, et où la guérison se produit souvent. La phlébite goutteuse peut affecter le tableau de la phlébite non oblitérante; elle est souvent multiple, ambulante et alors symétrique; mais elle n'a pas tendance à la suppuration. Elle peut affecter la forme de phlegmatia alba dolens et déterminer une embolie. Elle récidive avec la plus grande facilité. La phlébite chronique est la conséquence non pas d'une phlébite aiguë terminée le plus souvent par oblitération, mais d'une inflammation lente, consécutive à des infections ou surtout des intoxications répétées. Elle s'observe souvent à la suite du paludisme. Les lésions portent surtout sur les veines du membre inférieur; elles consistent en sclérose de la paroi et parfois incrustation calcaire, mais sans bouillie athéromateuse; les fibres musculaires disparaissent.

**PHLÉBOGÈNE**, adj. — *Angiome phlébogène*. Angiome caverneux développé aux dépens des vasa vasorum des veines (Virchow).

**PHLÉBOGRAPHIE**. s. f. [*phlebographia*, de φλέψ, gén. φλεβὸς, veine, et γραφὴ, description; it. et esp. *flebografia*]. Description des veines.

**PHLÉBOLITHE**. s. m. [*phlebolithus*, de φλέψ., veine, et λίθος, pierre; all. *Venenstein*, angl. *phlebolith*, it. *flebolite*]. Concrétion calcaire qu'on rencontre parfois dans l'intérieur des veines variqueuses des jambes, du rectum, etc. Ce sont d'anciens caillots de fibrine coagulée, denses, incrustés de sels calcaires.

**PHLÉBOLOGIE**. s. f. [*phlebologia*, de φλέψ, gén. φλεβὸς, veine, et λόγος, discours; all. *Phlebologie*, angl. *phlebology*, it. et esp. *phlebologia*]. Traité des veines.

**PHLÉBOMALACIE**. s. f. [de φλὲψ, veine, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement des veines (Lobstein).

**PHLÉBOPALIE**. s. f. [*phlebopalia*, φλεβοπαλία, de φλὲψ, veine, et πάλλειν, battre]. Pouls veineux, battement des veines.

**PHLÉBORRAGIE**. s. f. [*phleborrhagia*, de φλὲψ, veine, et ῥήγνυμι, je romps; it. et esp. *fleborragia*]. Rupture d'une veine. ‖ Hémorragie veineuse.

**PHLÉBOSCLÉROSE**. s. f. Sclérose des veines; c'est la lésion de la phlébite chronique; elle est comparable à l'artériosclérose.

**PHLÉBOTOME**. s. m. [*phlebotomus*, φλεβοτόμος, de φλὲψ, veine, et τομὴ, section, incision; all. *Adertasschnäpper*, angl. *phlebotome*, it. et esp. *flebotomo*]. V. FLAMMETTE.

**PHLÉBOTOMIE**. s. f. [*phlebotomia*, φλεβοτομία, all. *Aderlass*,, angl. *phlebotomy*, *bleeding*, it. et esp. *flebotomia*]. La *saignée*. ‖ Dissection des veines.

**PHLÉBOTOMISTE**. s. m. [all. *Phlebotomist*, *Bader*, angl. *phlebotomist*, it. et esp. *flebotomista*]. Chirurgien qui pratique la phlébotomie ou saignée.

**PHLEGMA SALSUM**. [expression latine signifiant, mot à mot, *pituite salée*; on la fait précéder en français de l'article masculin]. Nom, dans le moyen âge, d'une maladie dyscrasique de la peau, voisine de la lèpre, mal déterminée.

**PHLEGMAGOGUE**. adj. et s. m. [*phlegmagogus*, φλεγμαγωγὸς, de φλέγμα, phlegme, pituite, et ἄγειν, chasser; all. *schleimausleerend*, angl. *phlegmagogue*, it. *flemmagogo*, esp. *flegmagogo*]. Nom que les médecins humoristes donnaient aux médicaments qui évacuent la pituite.

**PHLEGMASIE**. s. f. [*phlegmasia*, φλεγμασία, de φλέγω, je brûle; all. *Entzündung*, it. *flemmasia*, esp. *flegmasia*]. Mot qui, selon Galien, signifie toute inflammation avec fièvre. Il désigne particulièrement, aujourd'hui, l'inflammation des organes intérieurs.

**PHLEGMASIQUE**. adj. [*inflammatorius*, all. *entzündlich*, angl. *phlegmasic*, it. *flemmasico*, esp. *flegmasico*]. Qui tient à la phlegmasie, à l'inflammation.

**PHLEGMATIA ALBA DOLENS**. [expression latine qui signifie *œdème blanc douloureux*; on la fait précéder en français de l'article féminin; all. et angl. *Phlegmasia dolens*, it. *flemmasia dolente*]. Gonflement aigu et douloureux d'un membre, en particulier d'un des membres abdominaux, rarement des deux, dû à l'oblitération de la veine principale du membre; c'est une forme de la phlébite oblitérante. Elle apparaît dans les mêmes conditions

que la phlébite, en particulier chez les femmes en couches ou dans la convalescence des fièvres graves. Le début se fait par l'apparition de la douleur, bientôt suivie de gonflement; souvent il n'y a pas d'élévation de température à ce moment, mais alors il y a eu quelques jours auparavant, c'est-à-dire, dans le cas de femmes en couches, dans les premiers jours qui suivirent l'accouchement, un léger état fébrile que l'on retrouve toujours si la température est prise régulièrement. La douleur siège au pli de l'aine, à la cuisse, au creux poplité; elle est plus ou moins accentuée suivant les cas et s'affaiblit par la suite. L'œdème débute à la racine du membre et s'étend bientôt à tout le membre ; il commence au contraire au niveau des malléoles chez les cachectiques. La pression du doigt ne détermine pas de godet. La peau est lisse, blanche, quelquefois bleuâtre, surtout si les veines superficielles sont atteintes (*phlegmatia cœrulea dolens*). En même temps on constate de l'hydarthrose du genou correspondant, de l'élévation de la température du membre, des troubles de la sensibilité cutanée ; quant à l'examen de la veine par le palper, on doit s'en abstenir dans la crainte de déterminer une embolie. La durée varie de trois à six semaines ou même davantage ; puis l'œdème se résorbe peu à peu, mais le membre ne reprend son fonctionnement que très lentement. La complication la plus fréquente et la plus grave est l'embolie pulmonaire, qui peut se montrer même avant le début des accidents locaux (phlébite latente à début embolique), mais survient plus souvent dans le cours de l'évolution de la maladie. L'embolie peut déterminer la mort subite, ou être suivie d'un infarctus plus ou moins volumineux qui se révèle par une hémoptysie et les signes stéthoscopiques. Comme accident local, il faut citer le pied bot phlébitique de Verneuil, qui peut apparaître d'une façon précoce, trois semaines après le début, et est dû à un trouble trophique. L'œdème persistant, des ulcérations chroniques peuvent encore s'observer à la suite de la phlegmatia. D'abord attribuée par Cruveilhier à la phlébite, la coagulation sanguine qui détermine la phlegmatia a été considérée comme primitive par Bouchut, et surtout par Virchow, et due à des troubles mécaniques de la circulation veineuse (thrombose marastique). Mais les travaux des anatomo-pathologistes ont montré que la phlébite était bien le premier phénomène, et l'examen de la paroi au niveau du point où le caillot s'est formé, y décèle la présence de microorganismes, en particulier du streptocoque. Le traitement de la phlegmatia consiste dans le repos absolu au lit; l'immobilité du membre doit être complète pendant les premières semaines ; aussi, pendant ce temps, le membre sera mis dans une gouttière. Les mouvements ne devront être permis que vers le quarantième jour, ou même plus tardivement si le malade a eu des accès fébriles. A ce moment, un massage léger sous forme d'effleurage hâte la résorption de l'œdème et le retour des mouvements. Enfin, on fera porter au malade pendant longtemps un bas à varices ou une bande de crêpe Velpeau.

**PHLEGMATIE.** s. f. [*phlegmatia*, de φλέγμα, phlegme]. Synonyme d'*anasarque* ou *œdème*.

**PHLEGMATIQUE.** adj. et s. [*phlegmaticus*, de φλέγμα, phlegme ; all. *phlegmatisch*, angl. *phlegmatic*, it. *flemmatico*, esp. *flegmatico*]. Qui abonde en *phlegme*. — Synonyme de *lymphatique*.

**PHLEGMATORRAGIE.** s. f. [*phlegmatorrhagia*, de φλέγμα, phlegme ou pituite, et ῥήγνυμι, je coule avec force; all. *Scheimfluss*, angl. *phlegmatorrhage*, it. *flemmatorragia*, esp. *flemmatorragia*]. Excrétion abondante, par les narines, d'une mucosité limpide, sans inflammation. ‖ Synonyme de *catarrhe*, de *bronchorrhée*, etc.

**PHLEGME.** s. m. [*phlegma*, *pituita*, φλέγμα, all. *Phlegma*, *Schleim*, angl. *phlegm*, it. *flemma*, esp. *flema*]. L'une des quatre humeurs des anciens. Elle est, suivant eux, froide et humide, et prédomine surtout en hiver. ‖ Nom donné par les anciens chimistes aux produits aqueux, insipides et inodores, obtenus par l'action de la chaleur sur les matières végétales humides.

**PHLEGMON.** s. m. [*phlegmone*, de φλεγμονή, dérivé de φλέγω, je brûle ; all. *Entzündungsgeschwulst*, angl. *phlegmon*, it. *flemmone*, esp. *flemon*]. Inflammation du tissu conjonctif situé dans l'intervalle des organes. Le phlegmon peut se développer dans toutes les parties qui contiennent une certaine quantité de ce tissu, même dans les organes que renferment les cavités splanchniques. Mais on réserve ordinairement le nom de phlegmon à l'inflammation du tissu conjonctif sous-cutané (*phlegmon superficiel*) ou sous-aponévrotique (*phlegmon sous-aponévrotique*) : tous deux peuvent être *circonscrits* ou *diffus*. — *Phlegmon circonscrit* ou *simple*. Il est caractérisé par la circonscription exacte et le caractère ordinairement bénin de l'inflammation. Quelquefois produit par une cause interne inconnue, il résulte le plus souvent de coups, contusions, chutes, plaies, piqûres, de la présence d'un corps étranger, de l'inoculation d'une matière septique, en tout cas par l'introduction dans l'organisme d'un agent pathogène microbien, le plus souvent le streptocoque ou le staphylocoque. Le phlegmon superficiel s'annonce par une douleur plus ou moins vive qui augmente par la pression ; bientôt apparaît une tuméfaction arrondie, circonscrite, dure, rénitente, avec chaleur de la peau et rougeur plus ou moins intense, toujours plus vive au centre, ne disparaissant pas par la pression du doigt. La douleur, d'abord pulsative, devient ensuite gravative, la suppuration se forme, la tumeur s'amollit et présente de la fluctuation ; la peau, plus pâle, surtout au centre, finit par présenter un point blanchâtre, qui, abandonné à lui-même, s'ouvre et donne issue à une quantité plus ou moins considérable de pus. Dans le phlegmon profond, sous-aponévrotique, la tuméfaction est moins bien limitée, la peau n'est pas rouge, mais il existe de l'empâtement et de l'œdème ; la douleur existe, mais elle est profonde et sourde. Dans les deux cas, il existe des phénomènes généraux franchement fébriles et inflammatoires. La suppuration, la formation d'un abcès, est la terminaison ordinaire du phlegmon circonscrit ; la terminaison par induration ou par gangrène est beaucoup plus rare ; parfois on parvient à prévenir la suppuration, à obtenir la résolution. Le traitement varie selon la cause, le siège, l'intensité ; en général il consiste dans l'emploi des bains chauds, faiblement antiseptiques, des applications de pansements humides antiseptiques avec repos absolu de la partie malade, et position telle que l'extrémité du membre soit plus élevée que sa racine, de façon à faciliter la circulation veineuse ; quand la suppuration est formée, il est nécessaire d'ouvrir l'abcès et de favoriser le dégorgement du foyer purulent. V. Abcès. — *Phlegmon diffus* [all. *diffuse Zellengewebentzündung*, angl. *diffuse inflammation*, it. *flemmone diffuso*, *érysipèle phlegmoneux diffus*]. Inflammation aiguë du tissu conjonctif, avec tendance à envahir rapidement les couches voisines et à en produire la mortification : l'extension presque indéfinie et la nature gangreneuse de l'inflammation distinguent le phlegmon diffus du circonscrit. Chassaignac admettait quatre variétés de phlegmon diffus : 1° le *phlegmon diffus panniculaire*, dans lequel le pus réside exclusivement dans les mailles du tissu cellulo-adipeux qui double la peau ; 2° le *phlegmon diffus par nappe purulente*, dans lequel une formation de pus concret occupe la couche du tissu conjonctif extérieur aux aponévroses ; 3° le *phlegmon diffus sous-aponévrotique*, dans lequel le pus est exclusivement renfermé dans des gaines musculaires ; 4° le *phlegmon diffus total*, qui consiste dans une infiltration purulente simultanée de toutes les couches du membre. Le phlegmon diffus

a des *causes générales* ou *prédisposantes*, faiblesse de la constitution, alcoolisme, diabète ; et des *causes locales* ou *efficientes*, efforts musculaires violents, piqûres, plaies contuses, brûlures, application de substances irritantes sur les ulcères ou les plaies, infiltration d'urine, bile, quand ces liquides sont chargés de microbes, écrasement de doigts ou d'orteils, contusions des bourses sous-cutanées, piqûres anatomiques, marches forcées, etc. ; quelquefois les causes générales, le diabète surtout, paraissent exister seules, sans cause efficiente proprement dite ; mais bien souvent dans ces cas la porte d'entrée a été très petite et a échappé à l'observation. Les *signes locaux* du phlegmon diffus varient suivant la période à laquelle on l'observe ; au début, ce sont ceux d'une *inflammation* très intense : douleur extrêmement vive ; gonflement énorme ; peau rouge vif ou violette, par traînées ou par plaques, ce qui peut faire confondre la maladie avec l'érysipèle ordinaire ; chaleur brûlante ; au toucher, sensation d'une consistance spéciale, qui n'est ni molle, ni dure, ni élastique. Du quatrième au sixième jour, commence la période de *mortification*, qui s'annonce par un amendement des symptômes inflammatoires et douloureux ; enfin dans une troisième période, dite d'*élimination*, la peau se perfore en plusieurs points et par les ouvertures sortent d'abord du pus, puis des lambeaux de tissu conjonctif, d'aponévrose, etc., de tous les tissus mortifiés ; à cette époque peut survenir une hémorragie mortelle par ulcération d'un gros vaisseau. La mort peut encore survenir par pyohémie, ou, plus tard, par épuisement. Les *symptômes généraux* sont, au début, frissons, céphalalgie ; malaise général, vomissements, etc. ; plus tard, fièvre très vive, dépression considérable des forces, anxiété et agitation, ou symptômes typhoïdes, stupeur, adynamie. Le *traitement* général consiste à soutenir les forces du malade à l'aide d'un régime tonique et reconstituant. Localement les incisions sont la partie essentielle du traitement du phlegmon diffus. Il faut les répartir sur toute l'étendue des couches envahies, et, si le phlegmon est sous-aponévrotique, assurer le libre écoulement du pus et des lambeaux de tissu mortifié en pratiquant des débridements latéraux sur les deux lèvres de l'incision faite à l'aponévrose. Les incisions doivent être éloignées l'une de l'autre d'environ 4 centimètres, pour éviter la gangrène dont pourraient être frappées les parties comprises entre deux incisions. Consécutivement, il faut surveiller attentivement la propagation du pus, et s'y opposer par le drainage, les injections antiseptiques dans le foyer, les grands bains locaux, les contre-ouvertures. Dans le cas où le phlegmon diffus, ayant envahi tout un membre, menace d'atteindre des portions du tronc, l'amputation faite à propos peut seule sauver la vie du malade. V. ILIAQUE, PÉRINÉPHRITIQUE et PÉRI-UTÉRIN.

**PHLEGMONEUX, EUSE.** adj. [φλεγμονώδης, de φλεγμονή, phlegmon ; all. *phlegmonös*, angl. *phlegmonus*, it. *flemmonoso*, esp. *flemonoso*]. Qui est de la nature du phlegmon : *érysipèle phlegmoneux*, *pus phlegmoneux*.

**PHLEGMORRAGIE.** s. f. [*phlegmorrhagia*, de φλέγμα, phlegme, pituite, et ῥήγνυμι, je coule avec force ; esp. *flemorragia*]. V. PHLEGMATORRAGIE.

**PHLEGMORRAGIQUE.** adj. — *Période phlegmorragique du choléra*. Deuxième période de l'évolution du choléra asiatique succédant à la période de diarrhée prémonitoire et précédant la phase d'algidité. Elle est caractérisée par l'apparition des selles caractéristiques à grains riziformes, les vomissements, les crampes ; bientôt survient l'algidité qui caractérise la période suivante. Elle peut être très courte et ne durer qu'une heure, ou se prolonger pendant un jour ou deux.

**PHLOBAPHÈNE** ou mieux **PHLOOBAPHÈNE.** s. f. [de φλόος, écorce, et βαφή, couleur] ($C^{20}H^8O^8$). Substance brune, soluble dans les alcalis d'où les acides la précipitent, que renferment les écorces de quinquina, de ratanhia, de pin, de bouleau, de platane, etc.

**PHLOGISTIQUE.** s. m. [*phlogiston*, de φλέγω, je brûle ; all. *Brennstoff*, angl. *phlogiston*, it. *flogistico*, *flogisto*, esp. *flogisto*]. Principe imaginaire au moyen duquel Stahl expliquait la *combustion*, phénomène qu'il attribuait au dégagement du phlogistique des corps avec lesquels il le supposait combiné.

**PHLOGISTIQUÉ, ÉE.** adj. [all. *phlogistisirt*, angl. *phlogisticated*, it. *flogisticato*, esp. *flogisticado*]. Se disait, d'après Stahl, de tout corps combiné avec du phlogistique, et, par conséquent, combustible. — Actuellement, synonyme de *désoxydé*, ou de *non oxydé*. — *Air phlogistiqué*, *gaz phlogistiqué*. V. AZOTE.

**PHLOGOGÈNE.** s. m. [de φλὸξ, φλογὸς, flamme, et γεννᾶν, engendrer]. L'*hydrogène*.

**PHLOGOGÈNE.** adj. [de *phlogose*, et γεννᾶν, engendrer]. Se dit de ce qui engendre la *phlogose*.

**PHLOGOGÉNÉTIQUE.** adj. et s. m. Synonyme de *phlogogène*, employé surtout en parlant des agents destinés à produire la *phlogose* dans un but thérapeutique.

**PHLOGOPYRE.** s. f. [*phlogopyra*, de φλέγω, j'enflamme, et πῦρ, feu ; all. *Entzündungsfieber*, it. et esp. *flogopira*]. La fièvre inflammatoire.

**PHLOGOSE.** s. f. [*phlogosis*, φλόγωσις, de φλέγω, je brûle ; all. *Entzündung*, angl. *phlogosis*, it. *flogosi*, esp. *flogosis*]. Synonyme d'*inflammation* ou de *phlegmasie*. ‖ Spécialement, inflammation légère, superficielle. ‖ Quelquefois, nom donné à la rougeur et à la chaleur qui caractérisent l'inflammation.

**PHLOGOSÉ, ÉE.** adj. [it. *flogosato*, esp. *flogoseado*]. Qui est affecté de phlogose.

**PHLOOBAPHÈNE.** s. f. V. PHLOBAPHÈNE.

**PHLORIZINE.** s. f. [de φλόος, écorce, et ῥίζα, racine] ($C^{24}H^{24}O^{10}$, en atomes $C^{21}H^{24}O^{10}$). Glycoside cristallisable, blanc nacré, amère, soluble dans l'alcool, peu dans l'éther ; soluble à chaud dans l'eau. Les acides étendus la dissolvent. L'acide azotique la transforme en acide oxalique. Bouillie avec de l'acide sulfurique étendu, elle se dédouble en glycose et *phlorétine*. La phlorizine existe dans l'écorce des racines de pommier, de prunier, du cerisier, etc. Elle a été administrée comme succédanée de la quinine à la dose de $0^{gr},50$ à 1 gramme. Elle a été surtout utilisée dans ces dernières années par les physiologistes en raison de sa propriété découverte par von Mering de déterminer de la glycosurie. Cette propriété a été utilisée chez l'homme pour explorer cliniquement les fonctions rénales ; l'*épreuve de la phlorizine* (Achard et Delamare) montre que chez les malades porteurs d'une lésion du rein, ou seulement atteints d'un trouble fonctionnel de cet organe, la glycosurie est modifiée dans son moment d'apparition, dans sa durée, et dans le chiffre de sucre éliminé. Le plus souvent dans ce cas on observe un retard dans l'apparition du sucre et la diminution de la période d'élimination. La phlorizine ne porte pas seulement son action sur le rein ; elle détermine aussi l'augmentation du sucre dans le lait sous forme de lactose, et dans la sueur.

**PHLOROL.** s. m. ($C^{16}H^{10}O^2$). Liquide oléagineux, incolore, bouillant à 220°, qu'on extrait, avec le créosol, de la créosote du goudron de hêtre (Marasse).

**PHLYCTÈNE.** s. f. [*phlyctæna*, φλύκταινα, de φλύζειν, bouillir ; *Wasserbläschen*, angl. *phlyctæna*, it. *flittena*, esp. *flictena*]. Petite ampoule vésiculeuse, transparente, formée par l'épiderme que soulève un amas de sérosité. Tantôt le mot *phlyctène* s'emploie comme synonyme de *bulle* ou de *vésicule* ; tantôt on donne aux phlyctènes volumineuses le nom de *bulles* et celui de *vésicules* aux petites phlyctènes.

**PHLYCTÉNOGÈNE.** adj. et s.m. [de φλύκταινα, phlyctène, et γεννᾶν, engendrer] (Fonssagrives). Se dit d'un agent qu'on emploie topiquement pour produire un effet vésicant dans un but thérapeutique : telles sont l'ammoniaque, les cantharides, l'eau bouillante, etc.

**PHLYCTÉNOÏDE.** adj. [*phlyctenoides*, all. *bl enartig*, angl. *phlyctenoid*, it. *flittenoide*, esp. *flictenoiaes*; syn. *herpes*]. Qui ressemble à une phlyctène, ou qui est caractérisé par des phlyctènes, *dartre phlycténoïde.*

**PHLYCTÉNULAIRE.** adj. Qui concerne les phlycténules, *kératite phlycténulaire.*

**PHLYCTÉNULE.** s. f. Petite phlyctène de la cornée dans certaines kératites.

**PHLYSE.** s. f. Dites *phlyzacie.*

**PHLYZACIE.** s. f., et **PHLYZACIUM.** s. m. (au pl. **PHLYZACIA**) [de φλύζειν, bouillonner; all. *Phlyzacium, Breitblatter*, angl. *phlyzacium*, it. *flizacia*]. (Willan et Bateman). L'*ecthyma.*

**PHLYZACIÉ, ÉE.** adj. Qui est pustuleux : *syphilis phlyzaciée.*

**PHOBIE.** s. f. [de φόϐος, crainte]. Obsession impulsive caractérisée par une crainte irrésistible, anxieuse ; crainte d'objets, de lieux, d'éléments, d'êtres vivants, de maladies, etc.

**PHOCÉNINE.** s. f. [de *phocæna*, marsouin; all. *Phocenin*, angl. *phocenine*, it. et esp. *focenina*]. La *valérine.*

**PHOCOMÈLE.** s. m. [de φώκη, phoque, et μέλος, membre; all. et angl. *Phocomelus*, esp. *focomelo*] (Isidore Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres chez lesquels des pieds ou des mains paraissent seuls constituer les membres et s'insérer immédiatement sur le tronc, comme chez les phoques.

**PHOCOMÉLIE.** s. f. État du monstre phocomèle.

**PHŒNICINE.** s. f. [de φοῖνιξ, pourpre; all. *Phœnicin*, angl. *phœnicine*]. V. Phénicine.

**PHŒNIGME.** s. f. V. Phénigme.

**PHŒNODINE.** s. f. L'*hématine.*

**PHONASCIE.** s. f. [φωνασκία, de φωνή, voix, et ἀσκεῖν, xercer; all. *Phonatio, Stimmbildung*, angl. *phonascy.* esp. *fonascia*]. Art d'exercer la voix; déclamation. On lit dans les auteurs grecs : « La déclamation est un exercice de la poitrine et des organes de la voix. Nous l'employons tantôt pour guérir une maladie, soit dans le cas où la voix est fatiguée, soit dans celui où c'est tout le corps; tantôt pour améliorer la voix, qu'elle soit affectée accidentellement ou congénitalement. La déclamation convient dans les cas de vomissements tenant à une affection de l'orifice de l'estomac, aux gens qui ont des renvois acides ou qui sont sujets aux mauvaises digestions ; elle est également utile à ceux qui abondent en pituite et aux femmes qui ont des appétits contre nature ; mais elle ne convient pas aux affections de la tête, parce qu'elle a, jusqu'à un certain point, la propriété de causer de la plénitude dans cette partie et dans les organes des sens qui y sont logés. Elle est encore utile à ceux qui n'ont point d'appétit ou qui profitent mal de la nourriture, et bien plus encore aux paralytiques, aux hydropiques et aux asthmatiques ; elle est aussi très avantageuse dans la convalescence des maladies. »

**PHONATEUR.** adj. m. Qui se rapporte à la production de la voix ; qui sert à la phonation : *le courant d'air phonateur.* V. Phonation. — *Nerf phonateur.* V. Spinal.

**PHONATION.** s. f. [de φωνή, voix ; all. *Stimmbildung*, esp *fonacion*]. Ensemble des phénomènes qui concourent chez l'homme et les animaux à la production de la voix, articulée ou non (Chaussier). La *phonation* est une fonction de la vie de relation, qui, bornée chez les animaux à la production de la voix brute ou du son vocal avec des intonations diverses, est plus compliquée chez l'homme, qui a pour attribut la *parole* ou *voix articulée.* Les conditions essentielles de la phonation sont : la tension des cordes vocales, le rétrécissement ou l'occlusion de la glotte, et l'existence du courant d'air phonateur, c'est-à-dire d'un courant d'air capable de faire vibrer les cordes vocales ; phénomènes essentiels et corrélatifs à ce point que, l'un d'eux venant à faire défaut, la phonation est impossible. Ainsi le courant d'air doit avoir une certaine pression pour écarter ces ligaments tendus, pression qui ne peut exister que pendant l'expiration : aussi la phonation est-elle impossible pendant l'inspiration, et disparaît-elle dès qu'une ouverture de la trachée abaisse la pression de l'air expiré. Les cordes vocales sont tendues en longueur, en largeur et en épaisseur. La tension en longueur et la tension en largeur ont toujours lieu ; la tension en épaisseur peut disparaître et disparaît en effet dans le registre du fausset. La tension totale ou partielle met les ligaments en état de vibrer. Comme elle peut être augmentée ou diminuée par gradations insensibles, elle permet aux ligaments d'engendrer tous les sons de la voix humaine, du grave à l'aigu, et réciproquement. Elle peut, en augmentant et en diminuant, compenser en partie les effets de l'intensité ou de la faiblesse du courant d'air, mais non son absence, et permettre l'accroissement ou la diminution de la force du son sur chaque degré de l'échelle vocale. La glotte peut se rétrécir simplement, ou se fermer soit dans toute son étendue, soit seulement dans sa portion intercartilagineuse. Cette occlusion peut augmenter ou diminuer graduellement. Elle augmente ou diminue en arrière l'étendue de la surface vibrante, et concourt ainsi à la production des sons graves ou aigus. Dans le registre de poitrine, ou registre inférieur, la glotte intercartilagineuse est ouverte, la glotte interligamenteuse représente une fente étroite ; le contraire a lieu dans le registre du fausset, voix de tête ou registre supérieur. Le passage d'un courant d'air, ayant une énergie voulue, à travers les ligaments vocaux affrontés et tendus, les fait entrer en vibration : l'accroissement d'intensité du courant concourt à l'élévation et à l'intensité du son en augmentant la tension des ligaments. V. Parole et Voix. — *Appareil de la phonation.* L'ensemble des parties de l'appareil respirateur, laryngien, nasal et buccal, qui concourent à la phonation.

**PHONAUTOGRAPHE.** s. m. [de φωνή, voix, αὐτός, soi-même et γράφειν, écrire]. Instrument inventé par Scott pour enregistrer les sons articulés. Il se compose d'une sorte de cornet agissant à la façon d'un cornet acoustique et renvoyant les sons sur une membrane de caoutchouc mince, qui porte un stylet inscripteur en contact avec un cylindre tournant.

**PHONENDOSCOPE.** s. m. [de φωνή, voix, ἔνδον, en dedans, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument imaginé par Bianchi, composé d'une tige creuse qui aboutit à une caisse de résonance et d'où partent deux tuyaux de caoutchouc munis d'embouts que l'on introduit dans chaque oreille. L'appareil peut servir simplement de stéthoscope ; mais on l'emploie plus souvent pour délimiter les différents organes grâce à une manœuvre spéciale (fig. 550). La tige étant posée sur la peau qui recouvre un organe, le foie par exemple, on pratique avec une main de légers ébranlements de la peau en s'écartant de plus en plus du point où repose la tige. Tant que le doigt qui frictionne la peau se trouve dans une région qui correspond à l'organe, les ébranlements se propagent au viscère sous-jacent qui entre en vibrations, et ces vibrations recueillies et amplifiées par l'appareil sont perçues par l'observateur. Quand le doigt a dépassé la limite de l'organe examiné, les vibrations ne sont plus transmises ; il est facile ainsi de marquer sur la peau la délimitation précise de l'organe.

**PHONENDOSCOPIE.** s. f. Délimitation des organes, au moyen d'un phonendoscope.

**PHONOMÈTRE.** s. m. [de φωνὴ, voix, et μέτρον, mesure]. Instrument imaginé par Lucæ, pour mesurer la pression du courant d'air expiré pendant la phonation.

**PHONOPHOBIE.** s. f. [de φωνὴ, voix, et *phobie*]. Crainte morbide de parler à haute voix ; chez certains

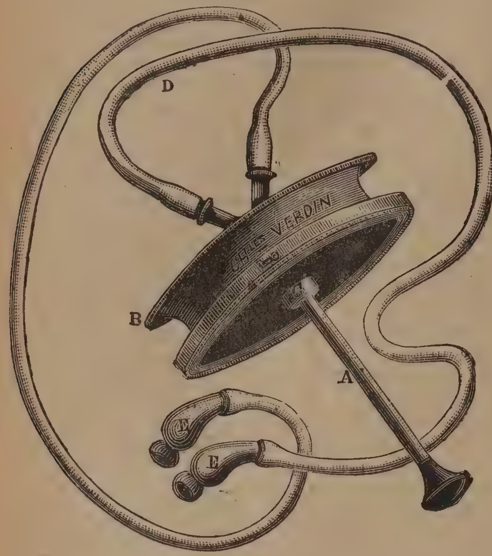



Fig. 550. — *Phonendoscope.*

tuberculeux atteints de laryngite, la dysphonie est due beaucoup plus à la crainte de parler qu'à l'intensité des lésions : le malade évite de parler à voix haute pour laisser reposer son organe, mais il peut avec effort redonner à sa voix quelque sonorité.

**PHONOSPASMIE.** s. f. [de φωνὴ, voix, et σπασμὸς, spasme ; all. *Stimmkrampf*]. Spasme ou convulsion au moment de l'émission de la voix. B. Semmola (*Dissertatio de singulari neurosi*, Neap., 1833 ; *Revue médicale*, 1833, juillet, p. 82) cite le cas d'un jeune homme robuste qui était attaqué de violentes convulsions générales quand il essayait de parler.

**PHOQUE.** s. m. Genre de mammifères ichtyophages aquatiques, à membres courts, onguiculés, à cerveau pourvu de lobes olfactifs. Le *phoque commun* (*Phoca vitulina*, L.) de l'Océan reçoit vulgairement les noms de *chien* ou *veau marin*. On retire de l'huile du tissu adipeux des phoques.

**PHOSACTÉON.** s. m. (L. Bonnafont). L'*otoscope*.

**PHOSPHATE.** s. m. [*phosphas*, all. *phosphorsaures Salz*, angl. *phosphate*, it. et esp. *fosfato*]. Nom générique des sels formés par l'union de l'acide phosphorique avec les bases. Il y a des phosphates neutres, basiques et acides : les phosphates neutres et basiques sont insolubles dans l'eau, sauf ceux qui sont alcalins : les acides sont tous solubles. Les phosphates solubles précipitent en blanc par l'eau de chaux ou de baryte, en jaune par l'azotate d'argent, et les dépôts sont solubles dans l'acide azotique. Les phosphates insolubles, chauffés avec le potassium, donnent à l'air humide une odeur très reconnaissable d'hydrogène phosphoré. — *Phosphate acide éthylique*. V. Phosphovinique. — *Phosphate ammoniaco-magnésien* [*phosphate double d'ammoniaque et de magnésie, phosphate d'ammoniaque et de magnésie, triple phosphate* de quelques auteurs ($AzH^3.HO.2MgO.PhO^5 + 12HO$, ou, en atomes, $PhO^4MgAzH^4.6H^2O$). Principe absent des liquides animaux à l'état normal, mais qui se forme dans l'urine du cheval et de l'homme lorsqu'elle est neutre ou alcaline. Les excréments rendus dans diverses maladies, principalement dans la dysenterie et la dothiénentérie, en renferment. Dans les affections graves de la vessie et à la suite des maladies de la moelle épinière, on observe des sédiments presque entièrement composés de cristaux de ce sel, sédiments incolores ou d'un blanc sale. Le phosphate ammoniaco-magnésien se trouve dans les calculs vésicaux, plus souvent encore dans les calculs rénaux de l'homme et des autres mammifères. On le trouve aussi dans les graviers ; souvent il est pur et même à l'état cristallin, formant à lui seul des calculs ou des couches de calculs. Il concourt fréquemment, surtout avec le phosphate de chaux, à former le sable vésical. Ses cristaux dérivent du prisme droit à base rectangulaire ; mais ils sont habituellement modifiés d'un très grand nombre de manières par des décroissements sur les arêtes et sur les faces ; ils sont insolubles dans l'eau, solubles dans les acides. V. Sédiment. — *Phosphate ammoniaco-sodique* [*sel fusible de l'urine, sel microcosmique de l'urine, phosphate double d'ammoniaque et de soude, triple phosphate ammoniaco-sodique*]. On n'a jamais rencontré ce sel dans l'économie, si ce n'est dans le cas où l'urine entre en putréfaction ; on en trouve aussi dans l'urine qui se décompose par évaporation à feu nu. — *Phosphate acide d'ammoniaque* [*biphosphate ammonique*] ($AzH^3,2HO.PhO^5$). Il n'a été rencontré que dans des cas d'altération des humeurs, de l'urine surtout. Cl. Bernard et Barreswill pensent qu'on le trouve en assez grande quantité dans les liquides intestinaux des chiens auxquels on a enlevé les reins. Soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool ; employé comme antigoutteux, à la dose de 15 à 20 grammes. — *Phosphate de bismuth* (*bismuthol*). Corps renfermant 20 p. 100 d'oxyde de bismuth, complètement soluble dans l'eau ; mais les solutions concentrées se troublent déjà après peu de temps, tandis que la solution au vingtième se conserve plus de vingt-quatre heures, et les solutions plus faibles se maintiennent plusieurs jours. Ce corps a été employé comme antiseptique intestinal à la dose de 0gr,20 à 0gr,50 trois fois par jour ; il donnerait de bons résultats dans la gastro-entérite aiguë des enfants. — *Phosphates de chaux* [all. *phosphorsaure Kalke*, angl. *phosphates of lime*, it. *phosphati di calce*]. 1° *Phosphate de chaux des os* ou *tribasique* [$PhO^5.3CaO$, ou, en atomes, $(PhO^4)^2Ca^3$]. Il se trouve à l'état solide dans les os, les dents, les ongles, les poils. Quoique insoluble dans l'eau, il existe dans le sang et les autres liquides du corps des animaux, à l'état liquide, par dissolution à l'aide de l'acide carbonique libre dans le sang. Dans l'urine, ce principe est tenu en dissolution par le phosphate acide de soude, par celui de chaux et par les autres sels de soude ou de potasse dans lesquels il est un peu soluble. L'acide carbonique de l'urine concourt à le tenir en dissolution. Pour l'usage pharmaceutique, on prépare le phosphate de chaux basique avec les os des animaux, qu'on calcine jusqu'au blanc, c'est-à-dire jusqu'à destruction de toute matière organique ; on les pulvérise, on les traite par l'acide chlorhydrique étendu ; on délaye dans l'eau, on filtre, et on verse de l'ammoniaque dans le liquide ; on décante, on lave le dépôt à l'eau chaude et on le fait sécher (Codex). Ce sel forme souvent la base des calculs urinaires, qui en sont quelquefois exclusivement composés. Le minéral appelé *apatite* est du phosphate de chaux tribasique cristallisé naturel. A la base du terrain crétacé, dans les étages désignés sous le nom de *grès vert* ou de *gault*, le phosphate de chaux forme une couche assez mince, mais à peu près continue. Le phosphate basique, ou mieux tricalcique, est blanc, amorphe, insoluble

dans l'eau, soluble dans les acides, même les plus faibles, qui le transforment en phosphate acide ou monocalcique : aussi se dissout-il dans l'estomac, à l'aide de l'acide du suc gastrique, et est-il absorbé, ce qui le fait employer, à la dose de 1 à 5 grammes, comme reconstituant, surtout du tissu osseux, dans le rachitisme, l'ostéomalacie, la phtisie pulmonaire, etc. Toutefois, à l'état sec, pulvérulent, il n'a pas son maximum de solubilité et d'action, ce qui a fait proposer un phosphate *hydraté*, préparé en précipitant par le carbonate de soude la solution acide des os calcinés (Collas); le phosphate *gélatineux*, qui résulte de la précipitation du chlorure de calcium, additionné d'ammoniaque, par le phosphate de soude, est encore plus soluble et plus actif. A la dose de 1 à 10 grammes, le phosphate tribasique agit comme absorbant : c'est à ce titre qu'il fait partie de la décoction blanche de Sydenham. — 2° On obtient, par double décomposition du chlorure de calcium et du phosphate de soude, un *phosphate bibasique* ou *neutre* [$PhO^5.HO.2CaO + 4HO$, ou, en atomes, $(PhO^4)^2H^2Ca^2$] blanc, cristallin, insoluble dans l'eau, plus soluble que le précédent, mais moins absorbant et moins employé. — 3° On obtient, par dissolution d'un des deux phosphates précédents dans l'acide phosphorique, un *phosphate de chaux monobasique* ou *acide* [$PhO^5.CaO.2HO$, ou, en atomes, $(PhO^4)^2H^4Ca$] qui cristallise en paillettes nacrées, déliquescentes, et qui, peu employé en nature, est souvent prescrit sous forme de *lacto-phosphate* de chaux. On a rencontré ce principe dans l'urine de l'homme et dans celle du chien ; il existe à l'état de dissolution dans l'organisme; il se trouve dans le suc gastrique dissous par l'acide de ce liquide. V. SÉDIMENT. — *Phosphate de créosote*. Huile dense, d'odeur presque imperceptible rappelant celle de la créosote, de saveur astringente et amère peu prononcée ; ce produit est insoluble dans l'eau, la glycérine, les solutions alcalines et les huiles, soluble dans l'alcool et l'éther; il contient environ 75 p. 100 de créosote et 25 p. 100 d'acide phosphorique. On emploie le produit qui distille entre 190° et 203°. Il n'est ni caustique, ni irritant, ni vénéneux ; on le donne à la dose de 0gr,50 à 1 gramme par jour en capsules, en pilules, dans la tuberculose pulmonaire et laryngée, et dans la bronchite chronique. — *Phosphate de cuivre*. Médicament préconisé contre la tuberculose (Luton). On l'obtient par double décomposition dans des préparations où l'on fait entrer à la fois du phosphate de soude et une petite quantité d'acétate de cuivre, comme dans la formule suivante : acétate de cuivre, 5 centigrammes ; phosphate de soude, 50 centigrammes ; potion gommeuse, 125 centimètres cubes, à prendre par cuillerées. — *Phosphate de fer* [*phosphate ferroso-ferrique*]. Sel dans lequel le fer se trouve à l'état d'oxyde ferroso-ferrique. On l'obtient en traitant le sulfate de fer par le phosphate de soude, en solution aqueuse, et faisant sécher à l'air le précipité. Poudre amorphe, d'un bleu ardoisé, insoluble dans l'eau, soluble dans les acides. On l'emploie en poudre ou en pilules, à la dose de 25 à 50 centigrammes. — *Phosphate de gaïacol*. Corps cristallin, incolore, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, la glycérine et les huiles, soluble dans l'alcool fort, fusible à 97°. Il contient 89,4 p. 100 de gaïacol (Béhal et Choay). Il traverse l'estomac sans subir de modifications et se dédouble dans l'intestin ; il est alors absorbé puis éliminé par les urines (72 p. 100) ; sa toxicité (2,60 par kilo d'animal) est inférieure à celle du gaïacol (1,50) (Gilbert). On le donne à la dose de 0gr,40 à 0gr,60 par jour en cachets; ses indications thérapeutiques sont les mêmes que celles du gaïacol ; il a l'avantage de présenter une toxicité moindre, et d'être dépourvu de saveur et d'odeur ; enfin, il introduit du phosphore dans l'économie. — *Phosphate de magnésie* [*magnésie phosphatée*, $PhO^5.3MgO.7HO$]. Il se rencontre dans tous les tissus et humeurs du corps des mammifères, en petite quantité. Il est plus abondant que le phosphate de chaux dans la chair musculaire (Liebig). Il manque complètement ou à peu près dans l'urine des herbivores, mais abonde dans leurs fèces. Il se rencontre quelquefois sous forme cristalline dans l'économie. Parfois c'est à lui qu'est dû l'aspect trouble, jaunâtre, que présente l'urine des lapins domestiques ; d'autres fois c'est au carbonate de chaux. — *Phosphate de manganèse*. Sel d'un blanc légèrement rosé et à peu près insoluble dans l'eau ; employé avec succès (Barrachon et Calvo) comme succédané du sous-nitrate de bismuth dans ses applications à l'hygiène et à la thérapeutique. Il ne noircit pas sous l'action des vapeurs sulfhydriques ; associé au phosphate de fer, il acquiert des propriétés fortifiantes. — *Phosphate de potasse*. Sel neutre qui existe dans le sang et probablement aussi dans les muscles, ainsi que dans les aliments végétaux. — *Phosphate de quinine*. Sel peu soluble à froid dans l'eau ; blanc, soyeux, amer. On l'obtient directement par combinaison de l'acide phosphorique avec la quinine, ou par double décomposition avec le sulfate de quinine et le phosphate de soude. Il a été employé comme le *sulfate quinique*, à la dose de 5 à 20 centigrammes. — *Phosphates de soude*. 1° *Phosphate neutre de soude* ou *bisodique* ($2NaO.HO.PhO^5 + 24HO$, ou, en atomes, $PhO^4HNa^2$) [*sel de l'urine, sel essentiel* ou *natif de l'urine, sel fusible de l'urine, sel admirable de l'urine, sel perlé de l'urine, sel phosphorique, sel microcosmique, sel fusible à base de natrum*]. Sel que l'on trouve dans l'urine ; il cristallise en rhomboïdes blancs efflorescents, oblongs, d'une saveur un peu salée, solubles dans 4 parties d'eau à 16° C. et dans 2 d'eau bouillante. Pour l'usage pharmaceutique, on le prépare en versant une dissolution de carbonate de soude dans du phosphate acide de chaux ; filtrant la liqueur, lavant le dépôt avec de l'eau, évaporant à 25° de l'aréomètre, laissant cristalliser par le refroidissement, dissolvant de nouveau les cristaux et les purifiant par une nouvelle cristallisation. Ce sel est employé comme purgatif à la dose de 20 à 50 grammes. Ce principe se rencontre dans tous les solides et tous les liquides de l'économie; c'est à sa présence que le sang doit en partie son alcalinité. Dans l'urine, le phosphate de soude, en présence de l'acide urique ou hippurique, perd une certaine quantité de son alcali, prend une réaction acide. — 2° *Phosphate acide de soude* ou *monosodique* ($NaO.2HO.PhO^5$) [*phosphate acidule de soude*]. On trouve ce principe immédiat dans l'urine, où il joue un rôle important. — 3° *Phosphate de soude basique* ou *trisodique* ($3NaO.PhO^5$). Il peut céder 1 atome de son oxyde à l'acide carbonique. Il se forme alors du phosphate de soude neutre et du carbonate de soude. Le phosphate neutre de soude peut céder aux acides les plus faibles, par exemple à l'acide urique, un atome de soude. Ces transformations peuvent toutes avoir lieu dans le corps des animaux; de la sorte, suivant les circonstances, il se trouvera un phosphate neutre ou basique. On voit de quelle importance doit être le rôle des phosphates, et comment l'étude anatomique de ces sels rend compte des phénomènes physiologiques si variables de l'urine, sa neutralité et son acidité, par exemple. — *Phosphates terreux*. Ceux de chaux et de magnésie. — *Phosphate triple*. V. PHOSPHATE *ammoniaco-magnésien*.

**PHOSPHATÉ, ÉE.** adj. Qui contient des phosphates, qui en est formé. — *Chaux phosphatée*. Le phosphate de chaux.

**PHOSPHATIQUE.** adj. Qui est formé de phosphate. — *Acide phosphatique*. Mélange d'acides phosphoreux et phosphorique.

**PHOSPHATURIE.** s. f. Vice de nutrition qui accompagne souvent l'*oxalurie*, et qui consiste en ce que, l'acide urique étant surabondant dans l'économie sous l'influence

d'un vice général de la nutrition ou d'une affection des voies urinaires, les phosphates de chaux que celui-ci contient normalement sont décomposés en urates et en acide phosphorique, qui apparaît en quantité exagérée dans l'urine, mêlé à la chaux.

**PHOSPHÈNE.** s. m. [de φῶς, lumière, et φαίνειν, faire briller; all. *Phosphena*, *Phosphaina*]. Nom donné par Savigny (1838) aux images lumineuses qui se produisent quand on comprime méthodiquement le globe de l'œil avec le doigt, et, par suite, la rétine. Suivant Serre (d'Uzès), la pâleur de ces anneaux lumineux, leur apparition par segments, leur absence sur un ou plusieurs points et dans un certain ordre, permettent de constater un affaiblissement imminent ou actuel, ou la perte de la sensibilité de la rétine. Le malade étant placé dans un demi-jour, ou dans l'obscurité, le chirurgien presse l'œil, tenu fermé comme pendant le sommeil, en poussant l'index entre le globe et l'orbite. Pour que l'anneau lumineux soit plus net, plus apparent, il est nécessaire qu'une petite secousse soit donnée à l'œil, et qu'en même temps on exerce une pression assez marquée. Serre admet quatre phosphènes principaux qu'il désigne dans l'ordre suivant, établi d'après le point (en bas, en haut, en dehors, en dedans) où a lieu la pression, et selon leur importance croissante : *jugal*, *frontal*, *temporal*, *nasal*. Au premier degré d'anesthésie, dit l'auteur, c'est le *jugal* qui disparaît; au deuxième, le *frontal*; au troisième, le *temporal*; au quatrième, le *nasal*. Celui-ci absent, les autres ne se montrent pas; ainsi de suite jusqu'au *frontal*. Dans la disposition inverse, le *jugal* manquant, tous les autres lui survivent. Quand, sous l'influence d'un traitement, plusieurs phosphènes déjà disparus viennent à se montrer, la réapparition a lieu dans l'ordre de la survivance; de sorte que le *nasal*, éteint le dernier, est le premier à se manifester, puis viennent successivement le *temporal*, le *frontal*, le *jugal*. L'absence du *jugal* indique que la zone terminale de la rétine est seule frappée d'anesthésie; celle du *frontal* signale les progrès de l'insensibilité sur une zone plus reculée; enfin celle du *temporal* et du *nasal*, sur d'autres zones plus reculées encore. Ce moyen permet au chirurgien, sans inspection directe, d'après les seules appréciations du malade, de s'éclairer (lorsque la pupille est fermée par de fausses membranes ou obstruée par une cataracte) sur les chances probables d'une opération de pupille artificielle ou de cataracte.

**PHOSPHITE.** s. m. [*phosphis*, all. *phosphorischtsaures Salz*, angl. *phosphite*, it. et esp. *fosfito*]. Nom générique des combinaisons de l'acide phosphoreux avec les bases salifiables. Les phosphites, chauffés fortement, dégagent de l'hydrogène phosphoré, spontanément inflammable.

**PHOSPHOGÉNIE.** s. f. Production de la *phosphorescence*.

**PHOSPHOGÉNIQUE.** adj. V. PHOSPHOROGÉNIQUE.

**PHOSPHOGLYCÉRATE.** s. m. Nom générique des sels que forme l'acide phosphoglycérique.

**PHOSPHOGLYCÉRIQUE.** adj. — *Acide phosphoglycérique* ($C^6H^9PhO^{12}$). Acide qui se forme lorsqu'on chauffe la glycérine avec l'acide phosphorique anhydre ou hydraté liquide; il donne avec les bases des phosphoglycérates bien définis, solubles dans l'eau. V. LÉCITHINE.

**PHOSPHOLÉINE.** s. f. Poudre d'os et de moelle de bœuf alcoolisée et sucrée, proposée comme analeptique.

**PHOSPHOLUTÉINE.** s. f. V. LÉCITHINE.

**PHOSPHORE.** s. m. [*phosphorus*, φωσφόρος, de φῶς, lumière, et de φορὸς, qui porte, c'est-à-dire porte-lumière; all. *Phosphor*, angl. *phosphorus*, *phosphur*, it. et esp. *fosforo*]. Corps simple, découvert en 1669 par Brandt, qui avait soumis de l'urine humaine à une forte calcination; extrait des os par Gahn en 1769. Aujourd'hui on le retire du phosphate de chaux des os, traité par l'acide sulfurique. Cet acide en sépare l'acide phosphorique, qu'on décompose ensuite par le charbon dans une cornue. Le phosphore, obtenu par une opération longue et compliquée, se volatilise, est condensé dans les récipients remplis d'eau, et purifié au moyen de la distillation. C'est en l'aspirant dans les tubes de verre, lorsqu'il est en fusion, qu'on lui donne la forme de cylindres ou de bâtons sous laquelle on le conserve dans les officines. Le phosphore *ordinaire* est solide, blanc jaunâtre, à demi transparent, d'une odeur alliacée; il est flexible et se laisse couper facilement. Il fond à 44° et bout à 290°; il absorbe l'oxygène de l'air et répand des fumées blanches, qui, dans l'obscurité, sont lumineuses, et ont une couleur d'un blanc bleuâtre; de cette combustion lente résulte de l'acide phosphorique. Il est donc nécessaire de le conserver sous l'eau. Le phosphore est insoluble dans l'eau, dont il décompose une petite partie cette eau contient alors un peu d'hydrogène phosphoré, qui lui donne la propriété de luire dans l'obscurité et de répandre une odeur alliacée. Il se combine avec le soufre, le chlore, l'iode, le brome. Il est sensiblement soluble dans l'alcool, l'éther, les essences et les huiles : le sulfure de carbone est son meilleur dissolvant. On l'emploie rarement en médecine, à la dose de 1 à 2 milligrammes, sous forme de capsules gélatineuses contenant le phosphore dissous dans l'huile d'olive. Il a été préconisé dans les maladies du système nerveux à forme dépressive, et surtout dans les affections osseuses, comme le rachitisme et l'ostéomalacie. C'est un poison violent. On lui préfère pour l'usage interne le phosphure de zinc. V. PHOSPHORÉ. — *Phosphore rouge* ou *amorphe* (Schrotter). Modification allotropique du phosphore, qui s'obtient en soumettant pendant plusieurs jours le phosphore ordinaire à une température élevée, voisine de son point d'ébullition. Il devient rouge, opaque, insoluble dans le sulfure de carbone, dur, fusible à 180° seulement. Il ne s'enflamme plus qu'à 260°, ne produit plus de fumées à l'air, et devient absolument inodore. En un mot, la chaleur a donné au phosphore des propriétés toutes nouvelles, et qui le rendent éminemment propre à être substitué au phosphore ordinaire dans la fabrication des allumettes chimiques. En effet, ne donnant lieu à des émanations d'aucune nature, il n'engendre plus la carie des os maxillaires chez les ouvriers qui le manient; insoluble dans les sucs de l'estomac, il ne détermine plus d'empoisonnement. De fortes proportions de cette variété de phosphore n'empoisonnent pas les animaux, tandis que de minimes quantités de phosphore blanc ordinaire déterminent promptement leur mort.

**PHOSPHORÉ, ÉE.** adj. [all. *phosphorhaltig*, esp. *fosforado*]. Qui contient du phosphore : *gaz hydrogène phosphoré*. — *Pâte phosphorée*. Elle est employée pour la destruction des animaux nuisibles. Voici quelques-unes des formules que l'on suit : *Pâte usitée en Prusse*. Phosphore divisé, 8 grammes; eau tiède, farine de seigle, beurre fondu, āā 180 grammes; sucre, 125 grammes. — *Pâte de Roth*. Colle de pâte, 17gr,8; phosphore divisé, 2 grammes. — *Pâte de Duboys*. Phosphore, 20 grammes; eau bouillante, farine, āā 400 grammes; huile de noix, 200 grammes; sucre en poudre, 250 grammes. Les animaux domestiques qui mangent de ces pâtes quand on n'a pas soin de les tenir hors de leur portée succombent, et leurs chairs, même cuites, deviennent vénéneuses. On cite quelques exemples d'empoisonnements de ce genre. Au reste, ces viandes cuites, le bouillon préparé avec ces viandes, offrent une phosphorescence qui a quelquefois empêché d'en faire usage et prévenu ainsi des accidents. ‖ *Intoxication phosphorée aiguë*. Ensemble des accidents causés par l'ingestion du phosphore. Dix à quinze centigrammes de phosphore suffisent pour donner la mort, qu'il ait été pris pur ou mêlé

aux matières qui l'accompagnent dans les allumettes. Une soif vive se déclare; des vapeurs alliacées répandant des lueurs à l'obscurité s'échappent de la bouche et des narines. Des nausées et des vomissements de matières muqueuses, bilieuses, alimentaires, quelquefois teintes de sang, lumineuses dans l'obscurité, se manifestent, laissant à leur suite une sécheresse de la bouche et de la gorge. Puis surviennent des douleurs abdominales plus ou moins vives, augmentant par la pression, suivies ou non de selles liquides, quelquefois très fétides, du ténesme rectal avec une sensation de brûlure à l'anus; du ténesme vésical, de la douleur en urinant, et parfois la suppression des urines; un sentiment de faiblesse générale, des fourmillements, des crampes dans les muscles des membres et du tronc, un peu de céphalalgie, des étourdissements. L'intelligence reste le plus souvent intacte; un peu de lenteur dans les réponses est le seul phénomène que l'on remarque. Le visage est pâle, les traits plus ou moins altérés; on n'observe rien de notable du côté de la circulation. Puis vient une rémission des principaux symptômes d'une durée variable; très courte, et à peine appréciable chez les uns, on l'a vue chez d'autres se prolonger jusqu'à deux ou trois jours. La région hépatique devient douloureuse; le foie augmente de volume; de l'ictère se manifeste; des douleurs se déclarent dans les muscles des membres et du tronc, douleurs contusives avec courbature générale, continues ou s'exaspérant par moments, accompagnées de crampes ou de contractures, quelquefois de la perte de la sensibilité de la peau. Puis viennent des hémorragies dans les divers organes. Les vomissements reparaissent, et avec eux le rejet de matières noirâtres formées par du sang altéré, des selles sanguinolentes; quelquefois même de l'hématurie; des hémoptysies, des épistaxis, et enfin des ecchymoses sous-cutanées, du purpura, des pétéchies, etc. Bientôt apparaissent l'agitation, le délire, une anxiété très grande, des convulsions générales ou partielles, une respiration embarrassée, le coma et la mort. A l'autopsie, on trouve : 1° les signes d'une phlegmasie déterminée par l'action irritante, locale, du phosphore sur le tube digestif; 2° des lésions consécutives à l'absorption du phosphore : ce sont des hémorragies à la surface des muqueuses, dans le cœur et le poumon principalement, et dans le tissu conjonctif sous-cutané et intermusculaire, avec un état de dégénérescence graisseuse très marqué des fibres musculaires et de l'épithélium du foie, des reins, etc. Le traitement consiste au début en vomitif (ipéca, apomorphine) pour faire évacuer ce qui n'a pas été absorbé. Puis on administre l'essence de térébenthine à la dose de 2 grammes toutes les demi-heures, et on donne une purgation avec 25 grammes de sulfate de magnésie. — *Intoxication chronique phosphorée, phosphoreuse* ou *par le phosphore* (Magnus Huss). Ensemble des accidents produits à la longue par la respiration de vapeurs phosphorées abondantes, et caractérisés par une sensation de faiblesse de la colonne vertébrale, de la débilité dans la marche et dans les efforts, tremblements des jambes, des bras et des mains, diminution graduelle des forces génitales, un peu de bégayement, et se terminant parfois par la mort, après quelques années de progression graduelle de la paralysie. Chez les ouvriers qui travaillent à la fabrication des allumettes phosphorées, on voit généralement au bout d'un espace de quatre à neuf ans, rarement moins, après des accidents du côté de l'intestin ou des voies respiratoires, assez légers pour que les malades ne s'en préoccupent pas, survenir des douleurs de dents, soit sur une, soit sur plusieurs, mais s'étendant ensuite à toutes les autres de l'une ou des deux mâchoires. Que les malades fassent ou non extraire les dents, la douleur s'étend à toute la mâchoire, qui se gonfle, devient sensible, et en même temps il se produit une salivation abondante. Les joues, les gencives, le cou et la face même participent à ce gonflement, selon que la mâchoire supérieure ou l'inférieure est seule affectée ou qu'elles le sont toutes deux. — *Médication phosphorée.* Pendant longtemps la médication phosphorée a consisté dans l'emploi du phosphore métalloïdique (Trousseau) et des phosphates de chaux, mais le phosphore étant dangereux à manier et les phosphates calciques s'éliminant pour la plus grande part par les fèces et par l'urine, cette médication ne pouvait donner que des résultats médiocres. Depuis ces dernières années, on a eu recours à de nouveaux composés phosphorés qui sont ou les formes physiologiques mêmes sous lesquelles le phosphore évolue chez les êtres vivants, ou les matériaux de construction de ces formes ou leurs produits de dégradation : glycérophosphates, lécithine, nucléine, acide nucléique, acide anhydroxyméthylène-diphosphorique (Gilbert et Posternak). — *Nécrose phosphorée des maxillaires.* Altération fréquente des os maxillaires, consistant en leur mortification et leur élimination, partielle ou complète. La nécrose des maxillaires porte plus fréquemment sur l'inférieur que sur le supérieur, et sur ces deux os que sur tous les autres. L'altération est due à une action locale du phosphore, se propageant à l'os par les dents atteintes de carie pénétrante avec ostéo-périostite alvéolo-dentaire (Magitot). La maladie marche ainsi : vacillation et chute des dents; tuméfaction des gencives, qui deviennent saignantes; gonflement et induration de toute la région occupée par l'os; formation d'abcès et de trajets fistuleux permettant de sentir l'os à nu à l'aide d'un stylet; suppuration intarissable et affaiblissement du sujet tant que la portion d'os ou l'os nécrosé n'a pas été extrait, soit en agrandissant la plaie et réséquant l'os s'il n'est pas mobile, soit en le détachant des tissus mous qui lui adhèrent encore. Une fois le séquestre éliminé, la guérison est généralement rapide, et l'on a même vu un os dépourvu de dents, mais ayant la forme de la mâchoire inférieure, remplacer celle-ci entièrement détachée. Cette nécrose frappe exclusivement les ouvriers en allumettes; elle atteint surtout les individus qui ont une carie dentaire.

**PHOSPHORÉNÈSE.** s. f. [it. *fosforenesi*, esp. *fosforenesis*] (Baumès). Groupe de maladies regardées comme dues à l'excès, au défaut ou à la décomposition du phosphore calcaire, telles que le rachitisme, la goutte, etc.

**PHOSPHORESCENCE.** s. f. [all. *Phosphorescenz*, angl. *phosphorescence*, it. *fosforèscenza*, esp. *fosforescencia*]. Propriété qu'ont certains corps de briller un certain temps dans l'obscurité, *sans répandre de chaleur sensible*, d'un éclat plus ou moins vif, par l'effet du frottement (certaines variétés de sulfure de zinc), de la percussion (sucre), de la compression (eau, air), de l'exposition à la chaleur (fluorure de calcium), ou seulement à la lumière solaire; quelquefois par suite d'une action chimique, comme dans la combinaison de la chaux vive avec de l'eau, et dans la décomposition de la plupart des substances organiques; d'autres fois enfin par une propriété inhérente à certains animaux. V. FLUORESCENCE et PHOSPHORESCENT.

**PHOSPHORESCENT, ENTE.** adj. [all. *phosphorescirend*, angl. *phosphorescent*, esp. *fosforescente*]. Se dit d'un corps qui a la propriété de luire dans l'obscurité. — *Animaux phosphorescents.* La phosphorescence des eaux de la mer est due à la lumière que dégagent des myriades de *Noctiluca miliaris*, Suriray (classe des acalèphes), à chaque contraction volontaire ou déterminée par une irritation. D'autres animaux sont phosphorescents dans des conditions analogues ou pendant la putréfaction de leurs cadavres, de leurs mucosités, etc. — Certains insectes ont des organes phosphorescents; certaines plantes, comme les

*Agaricus olearius*, *Rhizomorpha subterranea*, possèdent aussi la propriété de luire dans l'obscurité.

**PHOSPHOREUX, EUSE.** adj. [all. *phosphorous*, it. *fosforoso*]. — *Acide phosphoreux* [all. *phosphorige Säure*, angl. *phosphorous acid*, it. *acido fosforoso*] ($PhO^3.3HO$). Corps cristallisé, déliquescent, très avide d'oxygène, formant avec les bases des phosphates neutres et acides.

**PHOSPHORIQUE.** adj. Qui se rapporte au phosphore, qui en renferme, etc. — *Acides phosphoriques*. On en connaît quatre : l'acide phosphorique anhydre ($PhO^5$) ; l'acide phosphorique monohydraté, glacial, vitreux, ou métaphosphorique ($PhO^5.HO$) ; l'acide phosphorique bihydraté ou pyrophosphorique ($PhO^5.2HO$) ; l'acide phosphorique trihydraté ou phosphorique ordinaire ($PhO^5.3HO$). L'acide phosphorique officinal (en atomes, $PhO^4H^3$ + eau) a été conseillé contre l'impuissance, la gravelle phosphatique, le typhus, la scarlatine, la variole, le rachitisme, l'hémoptysie, et enfin dans ces dernières années pour relever le taux de l'acidité urinaire quand celle-ci est diminuée. On le donne à l'intérieur à la dose de 0gr,20 à 3 grammes ; on emploie souvent la limonade phosphorique à 2 grammes d'acide par litre. — *Sel phosphorique*. V. Phosphate *de soude*.

**PHOSPHORISME.** s. m. L'intoxication *phosphorée*.

**PHOSPHOROGÉNIQUE.** adj. Qui détermine la phosphorescence.

**PHOSPHURE.** s. m. [*phosphuretum*, angl. *phosphuret*, it. et esp. *fosfuro*]. Combinaison, en proportions définies, du phosphore avec un autre corps simple. — *Phosphure d'hydrogène*. Il existe trois corps de ce nom : l'un, *gazeux*, $PhH^3$, incolore, d'odeur alliacée, qui forme les *feux follets*, et qu'on obtient en chauffant l'acide phosphorique ; un second, *liquide*, $PhH^2$, qui est décomposé par la lumière et spontanément inflammable ; un troisième, *solide*, jaune, $Ph^2H$. — *Phosphure de zinc* (en atomes, $Ph^2Zn^3$). Sel gris, très actif, parfois employé en médecine à la place du phosphore ; comme ce corps il est excitant, aphrodisiaque ; on le donne dans les paralysies, l'ataxie locomotrice, et aussi contre l'anorexie. On l'emploie en pilules de 1 milligramme ; 8 milligrammes de phosphure de zinc représentant 1 milligramme de phosphore actif : la dose peut donc être portée à 8 ou 10 milligrammes par jour.

**PHOTISME.** s. m. Sensation visuelle liée à des phénomènes auditifs, dans l'audition colorée.

**PHOTO-CHIMIQUE.** adj. [de φῶς, lumière, et *chimique*]. Qui concerne les actions chimiques dues à l'influence de la lumière. V. Spectre.

**PHOTOCYANINE.** s. f. Cyanine décolorée par l'ozone.

**PHOTOÉRYTHRINE.** s. f. Photocyanine transformée par l'action prolongée de la lumière en une matière rouge-cerise.

**PHOTOGÈNE et PHOTOGÉNIQUE.** adj. [de φῶς, lumière, et γεννᾶν, engendrer]. Qui engendre la lumière (Hermstaedt).

**PHOTOGÉNIE.** s. f. Production de la lumière.

**PHOTOGRAPHIE.** s. f. [de φῶς, lumière, et γραφή, dessin ; all. *Photographie*, angl. *photography*, esp. *fotografia*]. — *Photographie anatomique*. On a essayé de reproduire par la photographie les pièces anatomiques. Ces procédés ne réussissent que pour les os sains ou altérés, les carapaces de crustacés, les fossiles, etc. Voyez à l'article Squelette un dessin photographié sur bois. Quant aux pièces sèches, la déformation que fait subir la dessiccation aux parties molles, et dont la photographie reproduit tous les accidents, rend ces reproductions moins claires et même moins exactes que les lithographies et les gravures faites d'après des pièces fraîches : pour ces dernières, les reflets, la couleur et la demi-transparence des tissus étant reproduits, masquent les détails essentiels ou en empêchent la reproduction. La photographie peut être utilisée pour la représentation des tumeurs et autres lésions avant l'opération et des cicatrices consécutives (*photographie pathologique*). — *Photographie microscopique*. Représentation des objets microscopiques à l'aide d'une petite chambre noire ajoutée au microscope du côté de l'oculaire. La reproduction des préparations microscopiques fraîches et sèches a été faite pour la première fois en 1842 et en 1843, sur plaques daguerriennes, par Donné et Foucault, qui, en 1845, publièrent un atlas gravé d'après un choix de ces photographies. Plus tard, Salmon et Garnier firent des daguerréotypes sur plaques de laiton ioduré, qui, par simple immersion dans l'acide nitrique, donnaient en quelques minutes une vraie gravure à l'eau-forte. Depuis, beaucoup d'observateurs français et étrangers ont photographié sur verre des préparations pouvant être tirées comme des portraits. Actuellement la photographie est employée assez souvent pour la reproduction de préparations microscopiques ; elle n'a pas toutefois remplacé le dessin qui donne des images plus nettes. Comme le microscope projette sur un seul et même plan mathématique l'ombre des objets observés par lumière transmise, mais placés au-dessus et au-dessous d'un plan horizontal qui passe par le foyer de l'objectif ou par le point de la vision distincte, la photographie reproduit à la fois sur ce même plan les objets à contours diffus qui ne sont pas au point de la vision nette et ceux qui s'y trouvent. Ces derniers sont ainsi masqués par les autres et rendus indistincts, si ce n'est pour les préparations des objets d'une minceur extrême.

**PHOTOMAGNÉTIQUE.** adj. [de φῶς, lumière, et *magnétique* ; all. *photomagnetisch*, angl. *photomagnetic*, *photomagnetical*, it. et esp. *fotomagnetico*]. Se dit de phénomènes tenant à la propriété qu'ont quelques-uns des rayons du spectre solaire (le vert, le bleu et le violet) de communiquer la vertu magnétique à des aiguilles d'acier.

**PHOTOMÈTRE.** s. m. [de φῶς, lumière, et μέτρον, mesure ; all. *Lichtemesser*, angl. *photometer*, it. et esp. *fotometro*]. Instrument propre à évaluer la vivacité de la lumière que projette un foyer, ou à mesurer comparativement l'intensité de celles qui émanent de deux foyers différents. Les photomètres de Rumford et de Bunsen sont des plus usités.

**PHOTOMÉTRIE.** s. f. [all. *Lichtmessung*, angl. *photometry*, it. et esp. *fotometria*]. Mesure de l'intensité ou vivacité de la lumière. Cette intensité est en raison inverse du carré des distances, pour deux sources de lumière donnée.

**PHOTOMÉTRIQUE.** adj. [all. *photometrisch*, angl. *photometric*, *photometrical*, it. et esp. *fotometrico*]. Qui a rapport à la photométrie.

**PHOTOPHOBIE.** s. f. [*photophobia*, de φῶς, lumière, et φόβος, crainte ; all. *Lichtschen*, angl. *photophoby*, it. *fotofobia*]. Aversion de la lumière, sensibilité extrême de l'œil à l'egard de cet agent, symptôme propre à diverses inflammations oculaires, plus ou moins intenses, et se rencontrant aussi au cours d'affections encéphaliques, en particulier dans les méningites.

**PHOTOPSIE.** s. f. [*photopsia*, de φῶς, lumière, et ὄψις, vue ; all. *Funkensehen*, angl. *photopsy*, it. et esp. *fotopsia*]. Trouble de la vue dans lequel on croit voir des traînées lumineuses ; c'est un symptôme commun à plusieurs affections du globe de l'œil.

**PHOTOTACTISME.** s. m. Propriété générale du protoplasma de réagir aux rayons lumineux ; le phototactisme est dit *positif* quand le protoplasma est attiré, *négatif* quand il est repoussé par la lumière.

**PHOTOTAXIE.** s. f. V. Phototactisme.

**PHOTOTHÉRAPIE.** s. f. [de φῶς, lumière, et θεραπεία, traitement]. Méthode thérapeutique qui utilise les rayons lumineux dans le traitement des maladies. Cette méthode imaginée par Finsen peut être appliqué de deux façons différentes. Dans certains cas, on place le malade dans une chambre dont toutes les ouvertures sont garnies de rideaux de couleur, rouge par exemple, de manière que les seuls rayons rouges arrivent au patient; ce traitement a été préconisé dans la variole, où il donnerait de bons résultats. Mais la photothérapie est surtout employée dans le traitement du lupus : alors les rayons lumineux d'un arc voltaïque sont concentrés dans une lentille et projetés directement sur la surface malade au moyen d'un appareil spécial

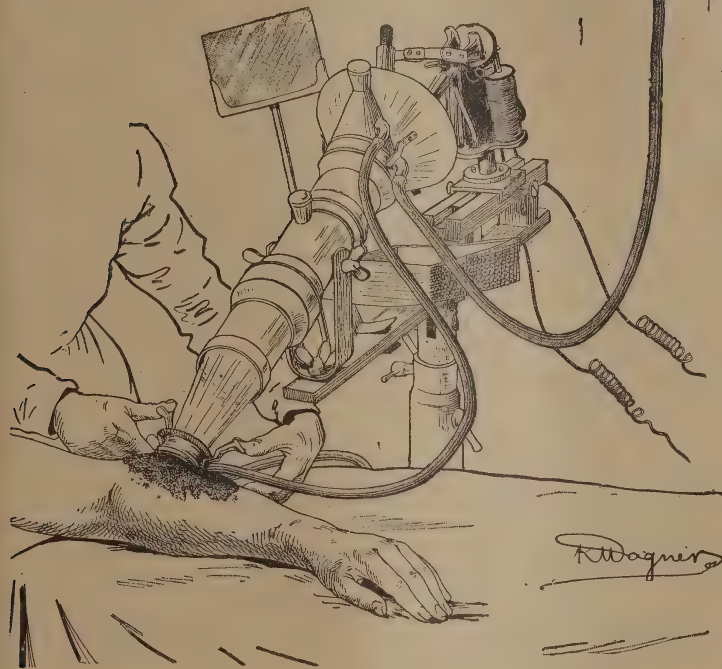



Fig. 551. — Appareil de Finsen.

dit appareil de Finsen (fig. 551). On obtient ainsi la guérison du lupus avec des cicatrices meilleures que celles données par les autres méthodes. Ce procédé est basé sur les propriétés bactéricides des rayons chimiques compris dans la partie violette et ultra-violette du spectre.

**PHRAGMOPLASTE.** s. m. On donne ce nom à la cloison qui apparaît entre les deux corps cellulaires nouveaux quand la caryocinèse vient de finir.

**PHRÉNÉSIE.** s. f. [*phrenitis, phrenitiasis, phrenesis*, φρενῖτις, de φρὴν, esprit; all. *Phrenitis, Tobucht*, angl. *phrenesis, phrensy*, it. *frenesia*, esp. *frenesi*]. L'inflammation du cerveau et des méninges, et plus souvent le délire symptomatique qui a lieu dans ces affections.

**PHRÉNÉTIQUE.** adj. et s. [*phreniticus*, φρενιτικὸς, all. *phrenetisch*, angl. *phrenetic*, it. et esp. *frenetico*]. Qui a rapport à la phrénésie, ou qui en est atteint.

**PHRÉNIQUE.** adj. [*phreniticus*, de φρένης, diaphragme; angl. *phrenic*, it. et esp. *frenico*]. Qui a rapport au diaphragme. — *Artères phréniques*. Les artères diaphragmatiques inférieures. — *Centre phrénique*. V. Diaphragme. — *Nerf phrénique*. V. Diaphragmatique.

**PHRÉNISME.** s. m. [de φρὴν, esprit, it. et esp. *frenismo*]. Synonyme de *phrénésie*.

**PHRÉNITE.** s. f. [*phrenitis*, de φρένης, diaphragme; all. *Zwerchfellentzündung*, it. *frenite*, esp. *frenitis*]. Inflammation du diaphragme. V. Diaphragmatite.

**PHRÉNITIS.** s. f. [φρενῖτις, angl. *phrenitis*] : Pour les médecins grecs et latins, *délire aigu avec fièvre intense, carphologie, pouls petit et serré*. Ce n'est pas pour eux une inflammation de la tête; c'est une fièvre qu'ils rangent à côté du *causus* et du *lethargus*, et que l'on doit assimiler à une des formes de la fièvre rémittente ou pseudo-continue, commune dans les pays chauds et dans les contrées marécageuses.

**PHRÉNO-GASTRIQUE.** adj. [de φρένης, diaphragme, et *gastrique*]. Qui appartient à l'estomac et au diaphragme. — *Ligament phréno-gastrique* [all. *Zwerchfellmagenband*]. Repli du péritoine allant de l'estomac au diaphragme.

**PHRÉNO-GLOTTISME.** s. m. [de φρένης, diaphragme, et *glotte*]. Spasme de la glotte et du diaphragme. V. Spasme.

**PHRÉNOGRAPHIE.** s. m. [de φέρνης, diaphragme, et γράφειν, écrire]. Instrument inventé par Rosenthal pour enregistrer les mouvements du diaphragme dans les expériences sur les animaux. C'est un levier dont la partie interne, introduite par une ouverture de la paroi abdominale et appliquée sur la face inférieure du muscle, transmet les mouvements de celui-ci à la partie extérieure, qui l'inscrit sur un cylindre tournant.

**PHRÉNOLOGIE.** s. f. [*phrenologia*, de φρὴν, esprit, et λόγος, discours; all. *Phrenologie*, angl. *phrenology*, it. et esp. *frenologia*]. Hypothèse de Gall qui considère le cerveau comme constitué par des organes servant chacun à une affection, à un instinct, à une faculté, et qui admet que le développement de chacune de ces qualités est en rapport avec la grosseur relative de l'organe. Elle n'a pas été vérifiée par l'expérience. V. Craniologie.

**PHRÉNOPATHIE.** s. f. [*phrenopathia*, de φρὴν, intelligence, et πάθος, affection]. Lésion des facultés intellectuelles, maladie mentale, aliénation.

**PHRÉNO-SPLÉNIQUE.** adj. [de φρένης, diaphragme, et *splénique*]. Qui appartient au diaphragme et à la rate. — *Ligament phréno-splénique* [all. *Zwerchfellmilzband*]. Repli péritonéal étendu de la rate au diaphragme.

**PHRICODE.** adj. [*phricodes*, φρικώδης, de φρὶξ, froid ou frisson fébrile, et εἶδος, ressemblance; it. *fricode*, esp. *fricodes*]. — *Fièvre phricode* [all. *Frostfieber*, angl. *phricodes*]. Anciennement, une fièvre intermittente ou rémittente dans laquelle le malade éprouve un froid considérable.

**PHTALATE.** s. m. Noms des sels que forme l'acide phtalique.

**PHTALÉINE.** s. f. Groupe de substances organiques colorantes, formées par union de l'acide phtalique avec un phénol. Telle est la *phtaléine du phénol* ordinaire ou

acide phénique ($C^{40}H^{14}O^{8}$), dont les solutions alcalines ont une couleur rouge de fuchsine.

**PHTALIDE**. s. f. V. PHTALIQUE.

**PHTALINE**. s. f. Nom donné à plusieurs substances incolores, qui se forment par action des agents réducteurs sur les phtaléines, et qui, par oxydation, reproduisent celles-ci. Telle est la *phtaline du phénol* ($C^{40}H^{16}O^{8}$) qui dérive de la phtaléine correspondante.

**PHTALIQUE**. adj. — *Acide phtalique*. On l'obtient anhydre [*phtalide*, *acide pyroalizarique*] [$C^{16}H^{4}O^{6}$ ou en atomes $C^{6}H^{4}$ (CO OH)$^{2}$] en distillant son hydrate. Il est cristallisable en aiguilles, soluble dans l'eau chaude, davantage dans l'eau bouillante, et cristallise par refroidissement à l'état d'hydrate, en petits groupes cristallins, jaunâtres. Sa toxicité en injection intrapéritonéale chez le cobaye est comprise entre 1 gr. 30 par kilog. (acide métaphtalique) et 1 gr. 76 (acide orthophtalique); sa toxicité moléculaire, au moins en ce qui concerne l'acide orthophtalique et le paraphtalique, est inférieure à celle du benzène (Chassevant et Garnier).

**PHTARTIQUE**. adj. [*phtharticus*, φθαρτικὸς, de φθείρειν, détruire]. Délétère.

**PHTHIRIASE**. s. f. [*phthiriasis*, φθειρίασις, de φθεὶρ, pou; all. *Läusesucht*, angl. *phthiriasis*, *pediculation*, it. *ftiriasi*, esp. *tiriasis*]. Maladie caractérisée par le développement d'une grande quantité de poux sur une région ou sur toute la surface du corps. C'est particulièrement au développement d'un grand nombre de *pediculi corporis* (V. Pou) qu'on donne le nom de *phthiriase*, de *maladie pédiculaire*. On trouve des insectes à la surface de la peau, sur les membres, sur le tronc et en particulier sur la poitrine et aux aisselles; ils déposent leurs œufs ou *lentes* sur les poils. La peau n'est altérée que par suite des démangeaisons insupportables qui poussent le malade à se gratter sans cesse, ce qui détermine une irritation superficielle, et l'apparition de croûtes ou de petites élevures papuleuses, coniques, rougeâtres. Dans les cas invétérés, appelés aussi *maladie des vagabonds*, la peau prend aux endroits où le grattage a été le plus intense (pourtour du cou, et partie supérieure de la poitrine) une teinte noirâtre plus ou moins marquée, souvent accentuée par le manque de soin de ces malades; le trouble de la pigmentation peut se généraliser aux muqueuses, et on voit apparaître dans la bouche des taches pigmentées, semblables à celles de la maladie d'Addison (Besnier). La phthiriase est toujours le résultat des pontes successives et multipliées d'un ou de plusieurs de ces insectes venus accidentellement. On a attribué à la phthiriase la mort d'Hérode, de Sylla, et de Philippe II, roi d'Espagne. Les bains, les fumigations sulfureuses et les frictions sulfuro-alcalines suffisent ordinairement pour détruire complètement ces insectes. La *phthiriase de la tête* est surtout fréquente chez les enfants mal tenus; elle donne lieu à des démangeaisons; elle occasionne le développement d'*impétigo* et d'abcès du cuir chevelu accompagnés d'engorgement ganglionnaire. La *phthiriase du pubis*, due au *phthirius pubis* (V. Pou), occupe la région génitale, mais peut se généraliser à toutes les régions pileuses du corps, aisselle, poitrine, barbe, sourcils, sans jamais toutefois envahir les cheveux. Elle détermine des démangeaisons et surtout l'apparition de taches bleues au niveau de l'abdomen et de la région interne des cuisses, dues à l'inoculation sous l'épiderme d'une substance spéciale sécrétée par un appareil glandulaire du pou. Elle est guérie par des lotions avec une solution de sublimé ou l'application d'une pommade mercurielle.

**PHTISIE**. s. f. [*phtisis*, φθίσις, φθόη, de φθίνομαι, je me consume; all. *Schwindsucht*, *Lungenschwindsucht*, angl. *phtisis*, it. *tisichezza*, *ftisi*, *ftisia*, esp. *tisica*, *tisis*]. Proprement *consomption*, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause. On a admis des *phtisies pulmonaire*, *hépatique*, *mésentérique*, etc., selon l'organe dans lequel la lésion à laquelle le dépérissement était dû avait son siège. — Plus tard Bayle désigna sous le nom de *phtisie* toute lésion du *poumon* qui tend à produire une désorganisation progressive de ce viscère à la suite de laquelle survient son ulcération. Il en admettait six espèces : la *tuberculeuse*, la *granuleuse*, la *phtisie avec mélanose*, l'*ulcéreuse*, la *calculeuse* et la *cancéreuse*. Morton décrivit quarante espèces de phtisie pulmonaire, Portal en distinguait quatorze. Laënnec, au contraire, rapportant toutes les variétés cliniques de phtisie du poumon à l'apparition et à l'évolution des granulations tuberculeuses (V. TUBERCULE), créa la doctrine de l'*unicité des phtisies* (*doctrine française* ou *de Laënnec*), à laquelle Virchow opposa celle de la *dualité des phtisies* (*doctrine allemande*), qui admet que la phtisie pulmonaire est tantôt *tuberculeuse*, due à la présence de granulations tuberculeuses ramollies; tantôt *caséeuse*, due à des produits inflammatoires, pneumoniques, qui ont évolué à la façon des tubercules. Actuellement, grâce aux recherches anatomo-pathologiques qui ont montré, contrairement à l'opinion de Virchow, que le tubercule pouvait prendre naissance dans l'épithélium des alvéoles pulmonaires aussi bien que dans le tissu conjonctif (Grancher, Thaon), et aux expériences d'inoculation qui ont prouvé que la matière caséeuse de certaines pneumonies chroniques déterminait l'apparition de la phtisie pulmonaire comme l'inoculation de la matière tuberculeuse elle-même (Villemin), la doctrine de Laënnec l'a définitivement emporté sur celle de Virchow, et les cliniciens et les anatomo-pathologistes admettent l'unicité des phtisies, quelle que soit d'ailleurs la forme clinique qu'elles revêtent dans le poumon. Enfin la découverte du bacille de Koch est venu apporter un supplément de preuve. — *Phtisie aiguë granulique* [*phtisie granuleuse*, *phtisie générale*, *granulie*, *phtisie à granulations grises*, *à infiltration grise*, *à tubercules miliaires gris*, *tuberculose miliaire aiguë*, etc.]. Maladie dans laquelle on rencontre des tubercules à l'état de *granulations miliaires grises*, non seulement dans le poumon, mais dans un grand nombre d'organes (V. TUBERCULE); Empis l'a décrite sous le nom de *granulie*. Elle est tantôt *primitive*, et se rencontre alors chez les individus surmenés, ou habituellement privés d'air et d'exercice; tantôt *secondaire*, et apparaît dans le cours d'une phtisie tuberculeuse chronique. Elle se présente tantôt sous la forme d'une maladie générale, simulant la fièvre typhoïde, ou simplement la grippe ou l'embarras gastrique; tantôt sous celle d'une affection thoracique. Mais dans tous les cas le début est précédé d'une période prodromique se caractérisant par un malaise général avec accès fébriles légers et irréguliers, des troubles dyspeptiques plus ou moins marqués, de l'inaptitude au travail, et surtout par un amaigrissement rapide. Cet état peut durer deux ou trois semaines avec des rémissions plus ou moins longues. 1° *Forme typhoïde*. Tous les symptômes de la fièvre typhoïde peuvent se rencontrer dans ce cas. Pourtant l'adynamie et la stupeur sont moindres, le délire est plus rare, les taches rosées manquent le plus souvent et apparaissent à des époques variables, la courbe thermique ne présente pas la régularité de celle de la dothiénentérie, la photophobie est fréquente, la surdité et les bourdonnements d'oreille manquent souvent; la diarrhée est inconstante, la langue reste humide, l'appétit est conservé; les symptômes thoraciques manquent complètement ou sont peu marqués; seule la dyspnée peut parfois exister, sans rapport avec les signes stéthoscopiques; signalons enfin l'hyperesthésie cutanée, qui indiquerait l'envahissement des méninges (Empis). L'un des caractères les plus importants

pour fixer le diagnostic avec la fièvre typhoïde est la précocité de l'amaigrissement ; celui-ci n'apparaît en effet, dans la fièvre typhoïde, qu'à la fin de la période fébrile, et la courbe quotidienne du poids montre que celui-ci ne commence à baisser que quand la température redescend et que la crise urinaire se produit (Garnier et Sabaréanu) ; au contraire, dans la phtisie aiguë, l'amaigrissement est précoce, les malades l'ont remarqué dès le début et souvent avant même le début de la période fébrile. La marche est le plus souvent irrégulière, des rémissions peuvent se produire ; la terminaison se fait le plus souvent par la mort, qui arrive par asphyxie, par les progrès de l'adynamie, par une complication due à une nouvelle localisation bacillaire (méningite). La maladie peut prendre une marche subaiguë ou même passer à l'état chronique. La guérison enfin, quoique rare, a été observée. 2° *Forme de pyrexie atténuée.* Dans ce cas, les symptômes restent frustes jusqu'au moment où apparaissent les phénomènes terminaux. Après une période prodromique plus ou moins prolongée, apparaît une fièvre modérée et irrégulière ; on porte le diagnostic d'embarras gastrique ou de grippe. Ces accidents peuvent guérir, mais peu à peu se développent les signes de la phtisie chronique ; ou bien, tout d'un coup apparaissent des accidents manifestement tuberculeux qui emportent rapidement le malade, des signes de méningite tuberculeuse, ou des accidents pulmonaires à forme asphyxique ou à forme de broncho-pneumonie tuberculeuse. 3° *Forme suffocante* (*asphyxie tuberculeuse aiguë* de Graves). Cette forme, fréquente chez les enfants de deux à cinq ans et les adultes de vingt à trente ans, est caractérisée par une dyspnée excessive avec accès d'orthopnée ; la toux est nulle ou légère, l'expectoration est gommeuse ou spumeuse ; à l'auscultation le murmure vésiculaire est diminué ou aboli, les râles sont peu nombreux ou manquent ; la fièvre est irrégulière, souvent peu élevée. La durée de cette forme est de vingt à trente jours ; elle peut être réduite à trois jours dans les cas foudroyants. La mort arrive par les progrès de l'asphyxie. 4° *Forme catarrhale.* Dans ce cas aussi, les phénomènes respiratoires sont prédominants ; mais à la dyspnée s'ajoutent des signes stéthoscopiques qui trahissent les lésions associées à la granulie ; il y a en effet de la bronchite (forme bronchitique, forme de bronchite capillaire) ou même de la broncho-pneumonie (forme broncho-pneumonique fréquente chez les enfants). La mort arrive par asphyxie au bout de cinq à six semaines ; plus rarement, la maladie passe à l'état chronique. — *Phtisie aiguë pneumonique* (*pneumonie caséeuse*). Cette forme, séparée de la tuberculose par Reinhardt, Virchow, Niemeyer, Jaccoud, y fut définitivement réintégrée par Villemin, Grancher et Thaon, qui démontrèrent le bien fondé de la conception de Laënnec ; la découverte du bacille de Koch donna une preuve nouvelle et indiscutable de l'unicité de la tuberculose. Elle affecte l'allure générale de la pneumonie, mais s'en distingue par un certain nombre de signes importants : le début n'a pas toujours la brusquerie de celui de la pneumonie, le frisson initial manque souvent ; l'expectoration est sanguinolente ou muco-purulente, et n'a pas les caractères de celle de la pneumonie ; le souffle tubaire manque ou apparaît tardivement ; la fièvre a une marche irrégulière ; l'amaigrissement est précoce. L'évolution peut être rapide, et la mort arrive vers la troisième ou la quatrième semaine au milieu de phénomènes adynamiques ou par asphyxie consécutive à une éruption granuleuse secondaire. Dans d'autres cas, la marche est traînante ; le foyer s'ulcère et se vide ; des signes cavitaires apparaissent, et la mort arrive entre la quatrième et la huitième semaine par consomption. — *Phtisie des aiguiseurs* [all. *Asthma der Schleifer*, angl. *millstonemakers' phtisis*, it. *tisi degli scalpellini; pneumonokoniose siliceuse*, Zenker]. Forme de pneumonie chronique interstitielle dont sont atteints les tailleurs de pierre, les aiguiseurs, les tailleurs de grès et autres ouvriers qui vivent dans une atmosphère chargée de poussière minérale. Le poumon renferme quelquefois des myriades de granulations dont le volume ne dépasse pas celui d'un plomb de chasse ; elles sont blanches et formées seulement de silice, ou brunes, noirâtres, et contenant du fer, du phosphate de chaux et du charbon. Ces granulations déterminent des lésions pulmonaires et des symptômes, immédiats et consécutifs, semblables à ceux qu'engendrent les particules de charbon dans l'anthracosis, c'est-à-dire que le dernier terme est l'ulcération du poumon, comme dans la phtisie tuberculeuse. On admet aujourd'hui que pour qu'il y ait ulcération du poumon, il faut qu'aux particules solides apportées dans le parenchyme se joigne le bacille de Koch, et la phtisie des aiguiseurs, comme la phtisie anthracosique, est due à l'association de la tuberculose à la pneumoconiose. — *Phtisie anthracosique.* V. *Anthracosis.* — *Phtisie calcaire* ou *calculeuse.* Accidents rares, causés par les *broncholithes*, calcaires ou autres. — *Phtisie cancéreuse.* Nom sous lequel Bayle décrivait le *cancer du poumon.* — *Phtisie caséeuse.* V. PNEUMONIE *chronique.* — *Phtisie dorsale* [*tabes dorsalis, Rückendarre*]. Le *mal vertébral de Pott.* Le dépérissement qui suit les pertes séminales. V. SPERMATORRHÉE. — *Phtisie galopante* [*phtisie subaiguë*] (Hérard et Cornil). Forme de phtisie tuberculeuse caractérisée par sa marche rapide. Les altérations anatomiques sont les mêmes que dans la forme commune ; mais, en raison de la faiblesse de l'organisme qui en est le siège, elles évoluent en un temps très court, soit qu'elles apparaissent dès le principe avec cette tendance à la terminaison prompte, soit qu'elles se montrent dans le cours d'une phtisie ordinaire, à marche chronique, dont elles abrègent considérablement la durée. Dans le premier cas, le début est brusque, la fièvre intense, l'amaigrissement rapide ; dans le second, les symptômes déjà existants, dyspnee, toux, consomption, prennent un surcroît d'intensité. Localement, on constate d'abord des râles de bronchite dans toute l'étendue des deux poumons ; bientôt, en raison de la production des cavernes, ils se limitent aux sommets et deviennent caverneux. La durée totale de la maladie peut ne pas dépasser deux ou trois mois. — *Phtisie granuleuse.* V. *Phtisie aiguë granulique.* — *Phtisie hépatique.* L'atrophie du foie. — *Phtisie laryngée* [all. *Kehlkopfschwindsucht, laryngite tuberculeuse, laryngite ulcéreuse*]. Affection du larynx caractérisée anatomiquement par la présence dans cet organe de granulations tuberculeuses et d'ulcérations de deux sortes : les unes, produites par l'évolution habituelle, régressive, des tubercules ; les autres, siégeant au niveau des glandules du larynx, et résultant de la destruction de ces glandes, consécutive à leur suppuration (Cornil et Ranvier). Dans la première période, dite d'*infiltration*, les symptômes cliniques, altérations de la voix, toux, etc., sont les mêmes que dans toute autre forme de laryngite chronique. Dans la seconde période, d'*ulcération*, la voix devient stridente et rauque, la toux est éructante (Trousseau) ; les crachats, puriformes ou sanguinolents, contiennent des débris de cartilages ou de ligaments ; la dyspnée apparaît et va en augmentant, avec inspiration sifflante ; la dysphagie est très marquée, quoique la pression extérieure du larynx ne soit pas douloureuse ; l'examen laryngoscopique montre la présence d'ulcérations plus ou moins profondes sur les cordes vocales ; enfin le poumon devient le siège de lésions tuberculeuses (celles-ci, dans la phtisie laryngée secondaire, sont la première manifestation de la tuberculose), et la mort survient par le fait de la phtisie pulmonaire ou d'un

œdème de la glotte. — *Phtisie avec mélanose*, *phtisie des mineurs*. L'*anthracosis*. — *Phtisie mésentérique*. V. Carreau. — *Phtisie péripneumonique*. V. Péripneumonie. — *Phtisie pulmonaire chez l'homme*. V. Phtisie *galopante*, Phtisie *granuleuse* et Phtisie *tuberculeuse*. — *Phtisie pupillaire*. V. Myose. — *Phtisie trachéale*. Maladie qui présente la plupart des symptômes de la phtisie tuberculeuse du poumon, et qui est produite par une inflammation chronique de la trachée, avec ulcération et désorganisation de la membrane muqueuse de ce conduit. On en cite des cas causés par la présence d'un corps étranger (noyau de fruit, etc.), dont l'existence était méconnue ; ils ont guéri lors de l'expulsion de ce corps. — *Phtisie tuberculeuse* [*phtisie pulmonaire chronique*, *phtisie commune*]. Elle est due à la pénétration du bacille de Koch dans l'organisme et à son développement au niveau du poumon. Cette cause efficiente unique est favorisée par un grand nombre de causes prédisposantes : toutes les raisons de débilitation de l'organisme, le surmenage, les fatigues excessives, les excès de toutes sortes, les infections et les intoxications chroniques, surtout l'alcoolisme, la mauvaise nourriture habituelle permettent le développement du bacille tuberculeux. La contagion est facilitée par l'encombrement des logements surpeuplés, des hôpitaux, des casernes, et ces causes expliquent la fréquence de la phtisie pulmonaire dans les villes, surtout dans les quartiers pauvres. Elle se fait surtout d'homme à homme par contact direct ou transport indirect ; les crachats constituent l'agent le plus redoutable de la contagion. Plus rarement la contagion vient des animaux, lait, viande tuberculeux ; mais ce mode de contagion paraît moins fréquent et aussi moins redoutable que celui qui a lieu par les crachats des malades. L'hérédité de la tuberculose est une hérédité de terrain, le germe ne passant pas de la mère au fœtus ; mais certains individus sont plus facilement tuberculisables que d'autres. Malgré la multiplicité des causes de contagion auxquelles tout individu est exposé, si la plupart ne deviennent pas tuberculeux, c'est parce que l'homme résiste en général assez bien au bacille de Koch ; la preuve en est dans la fréquence de tubercules guéris que l'on rencontre à l'autopsie d'individus morts de toute autre cause. Cela démontre que tout tuberculeux ne devient pas fatalement un phtisique ; le développement du bacille de Koch dans le poumon peut être limité par la réaction défensive de l'organisme ; la phtisie n'apparaît que quand le poumon se laisse envahir par le bacille qui détruit peu à peu le tissu pulmonaire et le creuse de cavernes. Le début de la maladie est variable. Elle commence (*premier degré*) par une petite toux sèche, qui persiste quelquefois longtemps avant qu'il s'y joigne aucun symptôme, et si, pendant ce temps, la mort survient par une maladie étrangère aux poumons, on trouve dans ces organes une multitude de tubercules très petits. Assez souvent une hémoptysie est le premier signe qui éveille l'attention ; peu à peu s'établissent une expectoration muqueuse et une fièvre continue qui présente ordinairement deux redoublements : l'un vers midi, et l'autre au commencement ou vers le milieu de la nuit. Il y a des sueurs abondantes le matin ; la respiration est quelquefois à peine plus courte que dans l'état naturel ; les fonctions digestives sont souvent dans un état d'intégrité parfaite ; les forces musculaires même se conservent longtemps. Les douleurs locales sont souvent nulles et toujours très variables. L'inspection et l'analyse des crachats n'en apprennent guère davantage au début ; leurs caractères sont, en général, les mêmes que dans les catarrhes chroniques. C'est donc à l'aide de l'auscultation et de la percussion du thorax que l'on peut reconnaître la phtisie. Les tubercules s'accumulant d'abord au sommet des poumons, les premiers signes se manifestent ordinairement au-dessous des clavicules, et surtout de la droite ; dans ce cas, la résonance est moindre et inégale à la partie antérieure supérieure de la poitrine jusqu'au niveau de la quatrième côte ; l'inspiration est exagérée, bruyante au-dessous de la clavicule, dans la fosse sus-épineuse et sous l'aisselle, l'expiration est prolongée ; parfois le murmure respiration est remplacé par un véritable souffle, indiquant une condensation du parenchyme pulmonaire. Lorsque les tubercules commencent à se ramollir (*deuxième degré*), les mêmes signes persistent ; de plus, apparaissent des râles sous-crépitants, d'abord secs et appelés souvent *craquements*, puis humides ; ces râles sont plus nombreux au moment de la toux, qui ramène des crachats épais dans lesquels on trouve le bacille de Koch en abondance. Bientôt les râles deviennent plus liquides et plus semblables aux râles muqueux, et la toux, devenue caverneuse, fait sentir qu'une excavation se forme dans le tissu pulmonaire (*troisième degré*). A mesure que l'excavation se vide, la respiration prend ce caractère caverneux ; la bronchophonie diffuse fait place à une pectoriloquie, d'abord imparfaite, fréquemment interrompue, mais qui devient de plus en plus évidente. Quelquefois la résonance du thorax, qui jusque-là était obscure, devient plus claire, et l'on pourrait croire à une amélioration de l'état du malade. Lorsqu'une excavation tuberculeuse est tout à fait vide, la toux et la respiration caverneuse l'indiquent évidemment, et la pectoriloquie est parfaite. Quelquefois cependant aux sueurs colliquatives se joint une diarrhée débilitante, soit que des tubercules se soient également développés dans le canal intestinal, soit sans ulcération ni inflammation des intestins. Dès que la fièvre hectique est établie, l'amaigrissement fait des progrès plus ou moins rapides, selon l'abondance des évacuations. Suivant le tableau tracé par Arétée : « Le nez est effilé ; les pommettes sont saillantes, et leur coloration tranche sur la pâleur du reste de la face ; les conjonctives sont luisantes et d'un léger bleu de perle, les joues caves, les lèvres rétractées ; le cou paraît oblique et gêné dans ses mouvements ; les omoplates sont ailées ; les côtes deviennent saillantes, tandis que les espaces intercostaux s'enfoncent ; quelquefois la poitrine semble rétrécie, quelquefois même elle l'est réellement. Lorsque la marche de la maladie est lente, le ventre est aplati et rétracté, les articulations semblent plus grosses, les ongles se recourbent. » Parfois au moment où les signes stéthoscopiques annoncent qu'une excavation tuberculeuse se vide, il y a une amélioration notable, qui peut conduire à une guérison complète, par cicatrisation de la caverne ; mais, ordinairement, cette amélioration ne dure que quelques jours ou quelques semaines, selon que les tubercules produits par des éruptions secondaires sont plus ou moins avancés. » « La guérison de la phtisie, dit Laënnec, n'est pas au-dessus des forces de la nature ; mais l'art ne possède encore aucun moyen certain d'arriver à ce but. » Cette doctrine a régné longtemps parmi les médecins, qu'elle conduisait à une expectation peu ou pas déguisée en face de la phtisie tuberculeuse : elle n'est plus admissible aujourd'hui ; on a vu en effet des malades les uns guéris, les autres améliorés au point que le sujet atteint peut vivre de l'existence commune, en s'astreignant seulement à certaines précautions hygiéniques. Il est évident, d'ailleurs, que tous les organismes, que toutes les périodes de phtisie, ne sont pas également aptes à recueillir les bons effets du traitement. L'hygiène, les moyens diététiques tiennent la première place dans le traitement : l'alimentation surtout doit être surveillée. Les viandes saignantes et surtout la viande crue, les aliments azotés, les vins généreux en petite quantité, sont recommandés aux phtisiques dont les fonctions digestives sont intactes ; aux autres les poudres de viande, les peptones artificielles, l'alimentation intensive par le *vagage*

(Debove), c'est-à-dire par l'introduction de substances très nutritives, en abondance, dans l'estomac, à l'aide de la sonde œsophagienne, conviennent. Puis vient la question du climat : au début, l'habitation des plateaux élevés de la Suisse, en été, et même en hiver après acclimatement, est bonne, en ce qu'elle fournit un air pur, reconstituant ; à une période plus avancée de la maladie, ce sont les climats chauds ou tempérés, Pau, Madère, Amélie-les-Bains, etc., qu'il faut choisir : en tout cas, le voisinage de la mer est funeste aux phtisiques qui sont fébricitants ou chez lesquels l'éréthisme nerveux est très prononcé. De toutes façons, le traitement consistera à combiner à la suralimentation la cure de repos dans un air pur ; c'est ce qu'on s'efforce de faire dans les *sanatoriums* qui ont l'avantage de soumettre le malade à une direction médicale constante. L'hydrothérapie est bonne, à condition d'être surveillée dans son mode d'emploi. Le traitement pharmaceutique occupe une place secondaire ; il comprend un grand nombre de méthodes ou de moyens, dont les principaux sont les suivants. A l'extérieur, les badigeonnages avec la teinture d'iode, les pointes de feu très souvent renouvelées, suffisent, au début, comme révulsifs ; en cas de congestion, le vésicatoire volant est indiqué ; s'il y a des cavernes, si la maladie a une forme lente, torpide, l'application d'un cautère est parfois nécessaire. A l'intérieur, on emploie les opiacés, l'eau de laurier-cerise, contre la toux quinteuse ; les balsamiques, le goudron et ses dérivés, la créosote et le gaïacol, contre la toux catarrhale ; les expectorants contre la toux sèche ; les amers, les boissons effervescentes, contre l'anorexie et les vomissements ; les astringents, le bismuth, le laudanum, le nitrate d'argent contre la diarrhée ; le sulfate d'atropine contre les sueurs profuses ; le sulfate de quinine, la digitale, contre la fièvre. A côté de cette médication symptomatique et au-dessus d'elle, si l'on peut dire, se place une médication générale, qui a pour but d'entretenir ou de relever les forces de l'économie et de la mettre en état de lutter contre la maladie. Ce sont : à l'extérieur, les frictions alcooliques ou térébenthinées ; à l'intérieur, les hypophosphites de soude et de chaux, et mieux, le phosphate de potasse dissous dans le vin de quinquina (15 gr. pour un demi-litre de vin), et l'huile de foie de morue additionnée de créosote à la dose de 50 gr. pour 1 litre d'huile (Bouchard) ; l'huile peut être remplacée par la glycérine si elle n'est pas supportée par les malades. Enfin les eaux sulfureuses (Eaux-Bonnes, Cauterets, Amélie-les-Bains, etc.) conviennent dans les formes torpides ; les eaux arséniées (Mont-Dore, Royat, la Bourboule) dans les autres formes. — *Phtisie ulcéreuse*. Celle qui s'accompagne d'ulcérations dans les voies respiratoires.

**PHTISIOLOGIE**. s. f. [*phtisiologia*, de φθίσις, phtisie, et λόγος, traité ; angl. *phthisiology*, it. *ftisiologia*, esp. *tisiologia*]. Traité sur la phtisie.

**PHTISIOPHOBIE**. s. f. État des individus qui se croient atteints de phtisie pulmonaire.

**PHTISIOTHÉRAPIE**. s. f. [φθίσις, phtisie, et θεραπεία, thérapeutique]. Traitement de la tuberculose pulmonaire.

**PHTISIQUE**. adj. et s. [*phtisicus*, φθισικὸς, all. *schwindsüchtig*, angl. *phthisical*, it. *tisico*, *ftisico*, esp. *tisico*]. Qui est atteint de phtisie.

**PHTISURIE**. s. f. [*phhisuria*, de φθίσις, phtisie, et οὖρον, urine ; it. *ftisuria*, esp. *tisuria*]. Dépérissement causé par une sécrétion excessive d'urine. V. Polyurie. — *Phtisurie sucrée*. V. Diabète.

**PHTORE**. s. m. [de φθορὰ, destruction ; it. *ftoro*] (Ampère). Le *fluor*, parce qu'il détruit tous les vases dans lesquels on l'enferme.

**PHTORIQUE**. adj. V. Fluorique.

**PHYCÉES**. s. f. pl. La classe des algues.

**PHYCINE** et **PHYCITE**. s. f. L'*érythrite*.

**PHYGETHLON**. s. m. [φύγεθλον, angl. *phygethlon*, it. *figetlone*, esp. *figetlon*]. Inflammation non suppurative des ganglions lymphatiques sous-cutanés.

**PHYLACTÈRE**. s. m. [*phylacterium*, φυλακτήριον, de φυλάσσειν, protéger, conserver ; all. *Amulet*, *Schutzgehänge*, angl. *phylactery*, it. *filattero*, esp. *filaterio*]. Nom donné par les anciens aux amulettes qu'ils portaient sur eux pour se préserver de quelque mal.

**PHYLLANTHUS**. s. m. Genre de plantes euphorbiacées, auquel appartient l'arbre qui fournissait les *myrobalans emblics*. — *Phyllanthus niruri* ou *yerba de quinino*, ou *quinine créole*. Plante de la famille des euphorbiacées, qui croît aux Antilles, à Porto-Rico, à la Réunion, en Cochinchine ; les feuilles sont douées de propriétés toniques et diurétiques. On emploie l'infusion de feuille à 10 p. 1000, la poudre à la dose de 4 grammes, la teinture au cinquième à la dose de 8 grammes. Cette plante a été préconisée, dans les cas de fièvres intermittentes, et aussi dans la blennorragie et l'hydropisie ; à doses répétées, elle a une action purgative.

**PHYLLIRINE**. s. f. V. Philyrine.

**PHYLLOBOTHRYDÉ, ÉE**. adj. et s. m. [de φύλλον, feuille, et βόθρος, enfoncement]. V. Cestoïde.

**PHYLOGÉNIE**. s. f. [de φυλή, espèce, et γεννᾶν, engendrer]. Développement de l'espèce.

**PHYMATINE**. s. f. [de φῦμα, tumeur, tubercule (Guterbock). Substance organique qui serait propre aux tubercules. C'est un corps soluble dans l'eau et dans l'alcool, dont l'acétate de plomb le précipite, et qui n'est coagulé ni par le sulfate de cuivre ni par l'extrait de noix de galle.

**PHYMATOÏDE**. adj. [de φῦμα, tubercule, et εἶδος, apparence] (Lebert). Se dit d'un état des tissus morbides dans lequel ils prennent une couleur jaune terne, analogue à celle du *tubercule*. Il est dû à des granulations graisseuses jaunâtres, remplissant non seulement les cellules, mais les noyaux libres ou inclus. Elles en font disparaître souvent le nucléole, les rendent plus opaques, quelquefois polyédriques et irréguliers. Il y a en même temps beaucoup de cette graisse (dite *xanthose* par Lebert) dans la matière amorphe du tissu de ces tumeurs. Partout où elle s'est déposée, le tissu a cessé d'être vasculaire ; les capillaires sont atrophiés, surtout au centre plus ou moins ramolli des masses phymatoïdes, tandis qu'à la périphérie on trouve des capillaires d'un rouge foncé par suite de la coagulation du sang dans leur cavité.

**PHYMATEUX**. adj. Tuberculeux.

**PHYMATOSE**. s. f. [*phymatosis*, de φῦμα, excroissance, tubercule ; all. et angl. *Phymatosis*, it. *fimatosi*, esp. *fimatosis*]. La tuberculose.

**PHYME**. s. m. ou **PHYMIE**. s. f. [*phyma*, de φῦμα, tumeur (dérivé de φύομαι, je nais, je crois) ; all. *Phyma*, *Geschwulst*, angl. *phyma*, it. et esp. *fima*). Mot auquel il est difficile d'assigner un sens déterminé. On l'emploie généralement comme synonyme de *phtisie tuberculeuse*.

**PHYSACIUM**. s. m. Pustule de la grosseur d'un pois et à base circulaire, remplie de pus sanguinolent.

**PHYSALINE**. s. f. ($C^{28}H^{16}O^{10}$). Poudre blanche, faiblement amère, extraite du *Physalis alkekengi*, L. (Dessaignes et Chautard).

**PHYSALIS**. s. m. V. Alkékenge.

**PHYSCONIE**. s. f. [*physconia*, de φύσκων, ventru ; all. *Bauchauftreibung*, angl. *physcony*, it. et esp. *fisconia*]. L'*hypocarpe*. — *Physconie mésentérique*. V. Carreau.

**PHYSICISME**. s. m. Emploi ou abus des explications empruntées à la physique pour se rendre compte des phénomènes d'ordre organique.

**PHYSICO-CHIMIQUE.** adj. Se dit de ce qui tient de la physique et de la chimie, qui comprend la physique et la chimie; des caractères tant physiques que chimiques d'un corps (par opposition à *organique*); des phénomènes moléculaires qui tiennent autant de l'activité physique que des activités chimiques de la matière.

**PHYSICOTHÉRAPIE.** s. f. Thérapeutique par les agents physiques; le mot *physiothérapie* est préférable.

**PHYSIOGÉNIE.** s. f. [Mauvais mot qui, signifiant *développement de la nature*, n'a pas le sens qu'on lui attribue]. Naissance et développement naturels de l'organisme et de ses parties.

**PHYSIOGÉNIQUE.** adj. Qui concerne la physiogénie.

**PHYSIOGNOMONIE.** s. f. V. Physionomie.

**PHYSIOGNOSIE.** s. f. [de φύσις, nature, et γνῶσις, connaissance; esp. *fisiognosia*]. Science de la nature.

**PHYSIOGRAPHIE.** s. f. [*physiographia*, de φύσις, nature, et γράφειν, décrire; all. *Naturbeschreibung*, angl. *physiography*, it. et esp. *fisiographia*]. Description des objets dont l'ensemble constitue la nature.

**PHYSIOLOGIE.** s. f. [*physiologia*, de φύσις, nature, et λόγος, discours, traité; all. *Physiologie*, angl. *physiology*, it. et esp. *fisiologia*]. Partie de la biologie qui a pour objet l'étude des corps organisés à l'état *dynamique*, et pour but la connaissance des actes qu'ils manifestent, ainsi que le rapport existant entre ces actes et les parties de l'organisme qui les accomplissent. L'organisme est constitué de parties très diverses, de complication différente, dont chacune, outre les actes de même ordre que ceux qui sont présentés par les corps bruts, offre une activité spéciale, a sa vitalité ou vie qui lui est propre; à toute disposition statique ou anatomique correspond une notion dynamique ou physiologique. Chacun de ces modes d'activité est lié à la vie commune ou nutrition, mais en diffère par moins de généralité, d'indépendance, et plus de complication. Dans l'organisme tout est lié et solidaire; mais, pour mieux étudier, on le divise en appareils, organes, systèmes, tissus et humeurs, éléments anatomiques et principes immédiats, qui doivent être étudiés *successivement*, si l'on veut connaître le tout. Dans l'organisme aussi tout se passe et agit *simultanément;* mais, pour mieux étudier, on examine *successivement* les actes accomplis par les appareils, ceux des organes, des systèmes, des tissus, et puis des éléments anatomiques et principes immédiats. De là résulte la subdivision de la physiologie en plusieurs *sections* qui étudient successivement : 1° la *vitalité* et les actes généraux appelés *résultats*; 2° les *fonctions*; 3° les *usages* des organes; 4° les *usages généraux* ou *attributs* des systèmes; 5° les *propriétés* des tissus; 6° les *propriétés des éléments anatomiques, propriétés vitales* ou *élémentaires*. Quant aux principes immédiats, ils ne jouissent que de propriétés physico-chimiques tant qu'ils sont isolés, et ce n'est que réunis en *substance organisée* qu'ils acquièrent des propriétés d'ordre organique. Aussi l'étude de la physiologie suppose faite celle de la chimie. Les *substances* organiques seules offrent des propriétés d'ordre chimique très différentes de celles des composés définis, et se rattachent réellement à l'étude de la physiologie en ce que l'interprétation n'en peut être donnée sans que l'on connaisse déjà les actes d'assimilation et de désassimilation. — La *physiologie* est *normale* ou *pathologique* (Chaussier, *Plan du cours de zoonomie*, Paris, 1809), selon qu'elle étudie les actes des parties du corps saines, ou ceux des parties altérées ou lésées. La *physiologie pathologique* est, à proprement parler, l'étude du fonctionnement de l'organisme pendant la maladie; elle est donc différente de la symptomatologie, qui n'étudie que les manifestations extérieures révélant la maladie, et de l'anatomie pathologique, qui recherche l'état anatomique des organes malades. Quoique encore peu étudiée, elle constitue un des chapitres les plus importants de la nosologie; elle permet d'apprécier les troubles apportés par la maladie au fonctionnement normal des organes, et de reconnaître les réactions opposées par l'organisme; elle montre ce qu'il y a d'actif et de passif dans les phénomènes morbides, et par suite elle apprend les symptômes qu'il faut savoir respecter et ceux au contraire que le traitement doit combattre. Elle constitue, avec la pathogénie, une des bases les plus solides de la thérapeutique. — *Physiologie cellulaire.* Partie de la physiologie générale qui traite des propriétés des éléments anatomiques, chez les écrivains qui font le mot *cellule* synonyme d'*élément anatomique*. V. Cellulaire (*Théorie*). — *Physiologie comparative, comparée.* V. Comparatif. — *Physiologie expérimentale.* Celle qui fait appel à l'*expérimentation* pour se rendre compte des actes accomplis par les diverses parties de l'organisme. V. Vivisection. — *Physiologie générale.* Celle qui, sans faire d'application à aucune espèce vivante déterminée, traite d'une manière philosophique ou abstraite des phénomènes de la vie. — *Physiologie médicale.* Application des données de la physiologie à l'interprétation des phénomènes morbides. — *Physiologie psychique* ou *psycho-physiologie* (Littré). Partie de la physiologie du cerveau s'occupant des conditions et des lois qui président à l'ensemble des besoins, des passions, des sentiments, des pensées et de la volonté, par opposition à *psychologie*, qui est consacré à l'étude métaphysique du même objet, et à *physiologie cérébrale*, qui embrasse un domaine plus considérable. V. Encéphale. — *Physiologie spéciale.* Celle qui, prenant pour sujet d'étude une espèce vivante distincte, décrit le mécanisme de la vie dans cette espèce seule ou dans quelqu'un de ses organes. Il y a autant de *physiologies spéciales* qu'il y a d'espèces vivantes : de là, les expressions de *physiologie de l'homme*, *physiologie végétale*, etc.

**PHYSIOLOGIQUE.** adj. [*physiologicus*, all. *physiologisch*, angl. *physiologic*, it. et esp. *fisiologico*]. Se dit de ce qui a rapport à la physiologie (*doctrine physiologique*) ou à l'action des parties des corps vivants (*phénomène physiologique*). — Le terme *physiologique* est encore employé à tort comme synonyme de *normal*, et opposé au mot *pathologique*, par ceux qui croient à une différence radicale entre les actes normaux et les actes pathologiques : de là résultent de fréquents non-sens, tels que les termes *anatomie physiologique*, *actes* ou *actions physiologiques*, etc. Tout phénomène physiologique est déterminé par une disposition anatomique correspondante; et, *vice versâ*, toute disposition anatomique entraîne une particularité correspondante dans les actes. Aussi faut-il se garder de croire que des actes différents, des sécrétions diverses par exemple, sont opérés par des glandes de structure identique, erreur qui dépend de ce que, dans l'étude de l'anatomie, on omet de pousser l'analyse jusqu'à l'examen de la structure et de la composition immédiate; ou de ce qu'en examinant les éléments anatomiques qui entrent dans la structure d'un tissu, on se borne à constater leur forme ou leur volume, sans examiner leur structure, leur composition immédiate, leurs réactions chimiques, etc.

**PHYSIOLOGISME.** s. m. En médecine, *systèmes du physiologisme* ou *de l'accidentalisme*, ceux dans lesquels la maladie est considérée comme une modification éventuelle de la santé, sans racine en nous, qu'on peut prévenir et détruire en en prévenant et détruisant les causes extérieures et leurs occasions.

**PHYSIOLOGISTE.** s. m. [all. *Physiolog*, angl. *physiologist*, it. *anatomista*, esp. *anatomista, fisiologista*]. Celui qui s'occupe spécialement de physiologie.

**PHYSIONOMIE** (pour **PHYSIOGNOMONIE**). s. f. [*physiognomonia*, φυσιογνωμονία, de φύσις, nature, et

γνώμων, qui connaît; all. *Physiognomie*, angl. *physiognomy*, it. et esp. *fisionomia*]. Aspect particulier qui, pour chaque être vivant, résulte de l'ensemble de ses parties tant intérieures qu'extérieures, et, pour l'homme en particulier, de l'ensemble des traits de la face.

**PHYSIONOTYPE.** s. m. [*physiono*, contraction de *physionomie*, et *type*]. Instrument destiné à transporter sur le papier les traits de la face (E. Huschke).

**PHYSIOTHÉRAPIE.** s. f. [φύσις, nature, et θεραπεία, traitement]. Ensemble des méthodes de traitement qui mettent en œuvre les agents physiques : température, lumière, électricité, mouvement, air, eau, climat, altitude, etc.

**PHYSIQUE.** s. f. [*physice*, de φυσικὸς, physique, qui appartient à la nature; all. *Physik*, *Naturlehre*, angl. *physics*, it. et esp. *fisica*]. Science qui traite des propriétés immanentes à la matière, indépendamment de toute considération de forme, d'actions moléculaires et d'organisation. Elle est distincte de la mathématique, qui considère les qualités numériques, géométriques et mécaniques des corps; de la chimie, qui traite de leur constitution et de leurs propriétés moléculaires; de la biologie, qui a pour sujet l'état d'organisation et les propriétés coexistantes. Elle a pour sujet l'étude de la gravité ou pesanteur, de la consistance (d'où divisibilité), de l'élasticité (d'où compressibilité et vibrations), des propriétés thermiques, optiques, électromagnétiques, olfactives et sapides des corps. — *Physique médicale*. Application des données de la physique à l'observation et à l'interprétation des phénomènes morbides. — *Physique sociale* (A. Comte). La *sociologie*. — *Physique terrestre*. V. Géologie et Météorologie.

**PHYSIQUE.** s. m. Nom donné tantôt à l'ensemble de l'apparence extérieure du corps, tantôt à l'ensemble des dispositions anatomiques intérieures, par opposition au *moral*. Ces deux conditions sont en rapport l'une avec l'autre, comme la forme de l'animal est en rapport avec celle de son système nerveux; et, à leur tour, les qualités spéciales de l'innervation marquent leur empreinte sur la nature des actes et gestes par lesquels elle se produit au dehors et sur l'*habitude* extérieure. V. Instinct.

**PHYSIQUE.** adj. [*physicus*, φυσικὸς, all. *physisch*, angl. *physic*, it. et esp. *fisico*]. Synonyme de *naturel*. — *Caractères d'ordre physique*. V. Anatomie. — *Loi physique d'un phénomène*. La détermination des conditions de son accomplissement, ce qui permet d'en prédire les détails pour un cas quelconque et d'en développer toutes les analogies. — *Sciences physiques*. Celles qui étudient la nature et les propriétés des corps.

**PHYSOCÈLE**, s. f. [*physocele*, φυσοκήλη, de φῦσα, vent, air, et κήλη, hernie, tumeur; all. *Windbruch*, angl. *physocele*, it. et esp. *fisocele*; *pneumatocèle*]. Tumeur gazeuse du scrotum, hernie intestinale descendue jusque dans le scrotum et distendue par les gaz.

**PHYSOCÉPHALE.** s. m. [*physocephalus*, de φῦσα, vent, air, et κεφαλή, tête; all. *Kopfwindgeschwulst*, angl. *physocephalus*, it. *fisocephalo*]. Gonflement emphysémateux de la tête.

**PHYSŒLIDE.** s. m. Nom donné par Virchow à de petits corps pédiculés, piriformes, pleins de liquide, qui existent dans les proliférations épithéliales des villosités du chorion en cas d'oblitération de ces villosités.

**PHYSOMÈTRE** ou **PHYSOMÉTRIE.** s. f. [*physometra*, de φῦσα, vent, air, et μήτρα, matrice; all. *Mutterwindsucht*, angl. *physometra*, it. et esp. *fisometra*]. Distension de l'utérus par des gaz. Ces gaz accumulés dans l'utérus sont presque toujours le produit de la décomposition putride des débris de fœtus, ou de placenta (si la femme est récemment accouchée), ou de la décomposition de quelques caillots menstruels. Des erreurs de diagnostic l'ont fait dire idiopathique Elle réclame le nettoyage complet de la cavité utérine, suivi d'irrigations avec une solution antiseptique faible.

**PHYSOSTIGMINE.** s. f. L'*ésérine*.

**PHYSOTHORAX.** s. m. [de φῦσα, vent, et *thorax*]. Accumulation de gaz dans la cavité pleurale.

**PHYTOALOPÉCIE.** s. f. [de φυτὸν, végétal, et *alopécie*]. V. Trichophyton.

**PHYTOLACCIN.** s. m. Principe actif du *Phytolacca decandra* L. Résine amère, purgative et cholagogue; dose de 0gr,05 à 0gr,10.

**PHYTOLACCIQUE.** adj. — *Acide phytolaccique*. L'acide oxalique.

**PHYTOLAQUE.** s. f. [*Phytolacca*, all. *Kermesbeere*, angl. *phytolacca*, it. *fitolacca*, esp. *fitolaca*]. Genre de plantes dont l'espèce principale est le *Phytolacca decandra*, L.; son suc sert à colorer le vin dans certains pays; on mange les jeunes pousses en guise d'asperges, ou les jeunes feuilles au lieu d'épinards; la racine est purgative, à la dose de 0gr,50 à 1gr,50 en poudre. — Une autre espèce, *P. drastica*, L., est également purgative.

**PHYTOLÉINE.** s. f. Oléo-résine regardée comme le principe âcre de la racine de phytolaque (Boudart).

**PHYTOMÉLINE.** s. f. La *rutine*.

**PHYTOPATHOLOGIE.** s. f. [de φυτὸν, plante, et *pathologie*]. Étude des maladies des plantes.

**PHYTOSTÉRINE.** s. f. Corps voisin de la cholestérine, qui existe dans la fève de Calabar (Hess).

**PHYTOZOAIRES.** s. m. pl. [*phytozoum*, de φυτὸν, plante, et ζῶον, animal] (Bory Saint-Vincent). Êtres supposés intermédiaires entre les végétaux et les animaux : ce sont des animaux et des végétaux d'organisation très simple. Il n'existe pas d'êtres qui soient, comme on l'a supposé, intermédiaires entre les deux règnes végétal et animal. ‖ Les zoanthaires (Brandt). ‖ Les *spermatozoïdes* des hépatiques (Gottsche).

**PIA.** s. m. V. Tacca.

**PIAN.** s. m. [*frambœsia*, all. *Pian*, *Erdbeerpocken*, angl. *pian*, esp. *pian*, *epian*]. Nom donné, dans les colonies françaises de l'Amérique, à une maladie chronique, caractérisée par une éruption cutanée de tubercules fongueux à surface granuleuse, comparés à des framboises. Sauf quelques différences peu importantes, le *pian* d'Amérique est la même affection que l'*yaws* endémique chez les nègres de la Guinée. Cette maladie est contagieuse, et propagée sans doute par les piqûres des moustiques; elle s'observe surtout chez les indigènes, en raison de la promiscuité dans laquelle ils vivent, qui favorise la contagion; mais les Européens n'ont pas d'indemnité de race. D'après les médecins français qui l'ont observé à Saint-Domingue, à la Guadeloupe, à Cayenne, le *pian* s'annonce par de petits boutons rouges, avec fièvre et douleurs dans les membres. La peau devient écailleuse, et bientôt se développent les pians ou tubercules qui présentent trois aspects différents : les gros pians blancs; les petits pians; les pians rouges, qui sont les plus graves. Ordinairement, il en est un plus gros que les autres, qui prend la forme d'un ulcère profond, sans fongosités, d'où découle une matière sanieuse. Cet ulcère est appelé *mère pian*, ou *maman pian*. Quelquefois cette affection est suivie du *mal aux os*, caractérisé par des douleurs ostéocopes, des exostoses, la tuméfection des extrémités articulaires, etc. Les mauvais effets des mercuriaux empêchent de considérer le pian comme de nature syphilitique. Le traitement est local et hygiénique. V. Yaws. — *Pian hémorragique*. V. Verruga. — *Pian de Nérac*. Accidents tertiaires de la syphilis infantile observés à Nérac par J. Raulin en 1752.

**PIANIFORME.** adj. S'est dit de productions morbides cutanées ayant la forme de celle du pian.

**PIARRHÉMIE.** s. f. [*piarrhœmia*, de πῖαρ, graisse, et αἷμα, sang]. État du sang où de la graisse en émulsion dans le sérum lui donne une teinte opaline, lactescente ou *chyleuse*. C'est un état normal temporaire du sang, qui se reproduit chaque jour, et dure tant que l'animal est en digestion, pour disparaître ensuite peu à peu. Mais, de temporaire, cet état peut devenir exagéré, permanent, et, par suite, pathologique, dans certaines affections primitives ou secondaires du foie : c'est alors qu'on voit quelquefois se manifester la *chylurie*, symptôme extérieur de la piarrhémie permanente et morbide. Cl. Bernard a montré que la piarrhémie est due à ce que le sucre introduit comme aliment, et le produit de la digestion des fécules, des gommes, etc., se changent dans le foie en un mélange de substances partie graisseuses, partie azotées, coagulables, qui, dans les veines sus-hépatiques, puis dans les veines générales, se montrent à l'état de granulations fines, excessivement nombreuses, qui donnent au sérum l'aspect chyleux. Cet état ne se manifeste qu'autant que l'alimentation se compose, en grande partie, de fécules, de gommes, de sucre, etc. Lorsque le chyle est très chargé de fines gouttes graisseuses, c'est une condition de plus pour donner au sérum l'aspect laiteux. — De la graisse a été trouvée dans le sang chez des personnes affectées de choléra asiatique, de pneumonie et d'hépatite. En ce cas le sérum est *laiteux*, et des globules de graisse s'aperçoivent aisément au microscope. Cette question de la piarrhémie est liée à celle des sérums opalescents ; or, l'opinion actuelle est que les granulations auxquelles est due l'opalescence sont de nature albuminoïde et non graisseuse; d'ailleurs, ces corpuscules ne se colorent pas par l'acide osmique et ne sont pas dissous par l'éther.

**PIAULEMENT.** s. m. V. MUSICAL.

**PICA** et **PICACISME.** s. m. [κίσσα, qui, en grec, signifie une *pie* et le *pica*, par une assimilation entre les goûts de cet oiseau et la dépravation de goût dont il s'agit ; le latin *pica*, qui signifie aussi *pie*, est une traduction faite du grec par les médecins modernes ; all. *krankhafte Esslust*, angl. it. et esp. *pica*]. Perversion du goût caractérisée par l'éloignement pour les aliments ordinaires, et par le désir de manger diverses substances non nutritives, qui répugnent dans l'état de santé, charbon, etc. Le *pica* ne diffère pas du *malacia* : cependant on appelle spécialement *malacia*, ou *malacie*, l'anomalie du goût qui nous fait appéter exclusivement telle ou telle substance alimentaire ; *pica*, l'aberration qui fait désirer une substance non alimentaire.

**PICHURIM.** s. m. [*pechurim*, *pichomin*, *pichora*, *pichola*, *noix de sassafras*, *fève* ou *semence de pichurim*]. Graine brunâtre, rugueuse au dehors, de couleur de chair et marbrée au dedans, de saveur et odeur tenant de celles du sassafras et de la muscade, contenant de l'acide benzoïque, et employée au Brésil comme tonique et excitante. La fève de Pichurium *vraie* (Guibourt) provient du *Nectandra puchury major*, Nees. Une autre espèce moins aromatique, plus courte, plus arrondie, vient du *Nectandra puchury minor*, Nees, de la famille des laurinées.

**PICOTE.** s. f. Nom populaire de la *variole* dans quelques provinces. — *Picote des bêtes à laine*. V. CLAVELÉE.

**PICOTEMENT.** s. m. [*punctio*, νύγμα, νύξις, all. *Prickeln*, angl. *prickling*, it. *pizzicore*, esp. *picazon*]. Impression incommode et un peu douloureuse sur la peau, comme si l'on y faisait des piqûres légères.

**PICRAMINE.** s. f. (Berzelius). L'*amarine*.

**PICRAMYLE.** s. m. V. STILBÈNE.

**PICRATE.** s. m. Nom générique des sels que l'acide picrique forme avec les bases. Ils sont cristallisables, amers, généralement colorés en jaune, et fusent lorsqu'on les chauffe. Quelques-uns détonent par un choc violent ou par l'action de la chaleur. Mêlés avec un corps oxydant, comme le chlorate de potasse, ils produisent une détonation violente par le choc ou à une température peu élevée.

**PICRINE.** s. f. [de πικρὸς, amer; all. et angl. *Picrin*]. Substance amère obtenue de la digitale pourprée par Radig : son existence est douteuse.

**PICRIQUE.** adj. [de πικρὸς, amer]. — *Acide picrique* [all. *Picrinsäure*, angl. *picrin acid*, it. *acido picrinico* ; *acide amer*, *acide carbazotique*, *nitroxanthique*, *nitropicrique*, *trinitrophénique*, *chrysolépique*, *azocarbonique* (Liebig), *jaune amer*, *phénol trinitrique*, *amer d'indigo* ou *de Welter*] $[C^{12}H^2(AzO^4)^3O.HO]$ ou, en atomes, $[C^6H^2(AzO^2)^3OH]$. Acide obtenu par action de l'acide nitrique sur l'indigo, l'aloès, la salicine, la coumarine, l'acide phénique, etc. : c'est de l'acide phénique trinitré, c'est-à-dire dans lequel 3 équivalents d'hydrogène sont remplacés par 3 groupes $AzO^4$. Cristallisable en prismes dérivant de l'octaèdre rhomboïdal. Soluble dans 86 parties d'eau à 15°, et dans 26 parties à 77° ; facilement soluble dans l'alcool et dans l'éther. Chauffé peu à peu à 122°, il fond, prend l'aspect d'une huile jaune et se sublime sans altération. Chauffé brusquement, il détone violemment, dégage de l'acide carbonique, de l'azote, du bioxyde d'azote, de l'acide cyanhydrique, et laisse un résidu de charbon. Il brûle au contact de l'air et à une température élevée. Guinon l'a employé (1849) pour la teinture de la soie et de la laine ; il ne donne au coton aucune coloration. Mêlé au carmin d'indigo, il donne de magnifiques verts, employés pour teindre la soie, la laine et les fleurs artificielles. Il colore en jaune-soufre les tissus animaux frais et les durcit. Il enlève à la longue le phosphate de chaux des os et les ramollit. Il est employé dans les études d'histologie pour durcir et fixer les éléments anatomiques. Curie en 1876 a reconnu que les compresses ou l'ouate imbibées de sa solution diminuent ou suppriment la suppuration des plaies. Depuis, il a été employé avec succès en badigeonnage contre l'érysipèle, l'eczéma et surtout les brûlures ; il agit à la fois comme analgésique, antiseptique et kératoplastique ; il est surtout efficace dans les cas de brûlure du premier et du second degré, et même du troisième degré pourvu qu'il reste des traces d'épiderme. On l'emploie en solution à 12 p. 1 000, dont on imbibe des compresses ou du coton hydrophile. Ce médicament n'est pas complètement inoffensif et provoque chez certains sujets l'apparition d'un exanthème scarlatiniforme généralisé.

**PICRO-CARMIN.** s. m. V. PICRO-CARMINATE.

**PICRO-CARMINATE.** s. m. Composé d'acides picrique et carminique unis à une base. On emploie en histologie le *picro-carminate d'ammoniaque* ou *picro-carmin* comme matière colorante rouge. Le picro-carmin de Ranvier se prépare de la façon suivante : on fait fondre un peu de carmin n° 40 dans quantité suffisante d'ammoniaque ; on prépare une solution saturée d'acide picrique, puis on verse dans cette solution le carmin dissous dans l'ammoniaque. On laisse ensuite reposer dans un bocal sur lequel on ne met pas de couvercle. Une partie du liquide s'évapore, des moisissures se développent à la surface, et au bout de plusieurs mois on a un colorant doué d'un pouvoir électif très net. Le picro-carmin colore les noyaux en rouge foncé, les fibres conjonctives en rouge clair, le protoplasme cellulaire en jaune foncé, les globules rouges du sang en jaune clair. Il donne de bons résultats pour la coloration du système nerveux et de différents parenchymes, en particulier pour le foie dans le cas de cirrhose.

**PICROGLYCION.** s. m. Substance cristallisable, amère, contenue avec la solanine dans la douce-amère.

**PICROMEL.** s. m. [all. *Gallenzucker*, *Gallensüss*, angl. *picromel*, it. *picromele*, esp. *picromiel*]. — Mélange de taurocholate et de glycocholate conservant la saveur amère, puis sucrée, de ces sels (Thénard) : c'est l'acide *choléique* de Demarçay.

**PICRONITRIQUE.** adj. — *Acide picronitrique*. Corps se présentant sous forme de lamelles cristallines jaunes ; il est soluble dans l'alcool et dans 100 parties d'eau froide. Il a les mêmes propriétés analgésique, antiseptique et kératoplastique que l'acide picrique ; on l'emploie en solution hydro-alcoolique dans les cas de brûlures, d'eczéma, d'érysipèle, et aussi de zona.

**PICROTOXINE.** s. f. [de πικρὸς, amer, et τοξικὸν, poison ; all. *Pikrotoxin*, *Kokkelskornbitter*, angl. *picrotoxine*, it. *picrotossina*, esp. *picrotoxina*]. Principe toxique extrait (Boullay) de la coque du Levant. Elle cristallise en prismes quadrangulaires, blancs, brillants, transparents, inodores, excessivement amers, solubles dans 3 parties d'alcool, dans 25 d'eau bouillante, et dans 150 d'eau froide. La picrotoxine a été considérée à tort comme une base végétale ; c'est un principe neutre qui se dissout dans les acides sans former de sels ; elle est lévogyre. Avec les bases alcalino-terreuses, elle forme des combinaisons amorphes ; les alcalis l'altèrent. Oppermann lui donne pour formule $C^{10}H^{6}O^{4}$. D'après Barth, la picrotoxine a pour formule $C^{24}H^{14}C^{10}$, et se transforme, en présence des alcalis ou des acides, en une substance amorphe, gommeuse, ayant pour formule $C^{24}H^{16}O^{12}$, c'est-à-dire qu'elle renferme, en plus, deux molécules d'eau. La picrotoxine est un poison très actif : elle agit sur le bulbe rachidien, détermine des vertiges, des convulsions, et peut amener la mort. On l'a employée, à la dose de 1/2 à 3 milligrammes, contre les spasmes et contractures, l'épilepsie, l'hystérie, la chorée.

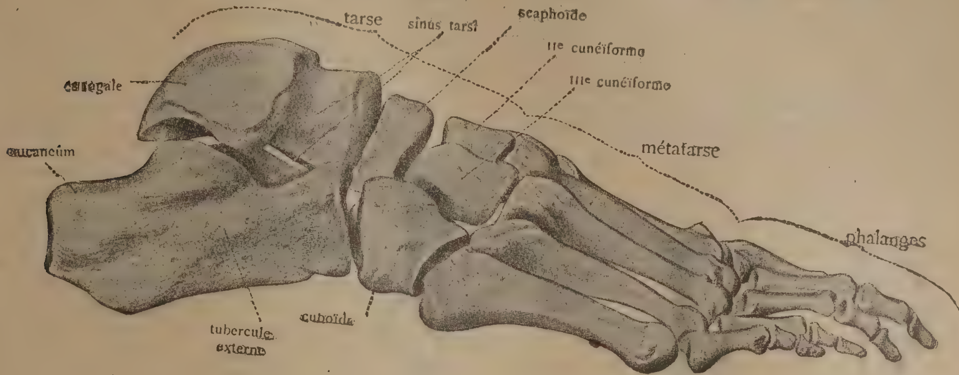


Fig. 552. — *Pied*, côté externe.

**PIED.** s. m. [*pes*, ποῦς, all. *Fuss*, angl. *foot*, it. *piede*, esp. *pié*]. Partie inférieure du membre pelvien de l'homme, qui pose sur le sol et supporte le corps : elle est comprise entre le *talon* et l'extrémité des orteils. Le pied comprend le *tarse*, le *métatarse* et les *orteils*. Vingt-six os (calcanéum, astragale, scaphoïde, cunéiforme, cuboïde, métatarsiens, phalanges), assujettis les uns aux autres par un grand nombre de ligaments, concourent à sa formation (fig. 552) ; ils sont recouverts par vingt muscles (pédieux, court fléchisseur des orteils, accessoire du long fléchisseur, lombricaux, interosseux, courts abducteurs du gros et du petit orteil, courts fléchisseurs du gros et du petit orteil, court abducteur du gros orteil), et donnent, en outre, insertion aux tendons des muscles de la jambe. La *face inférieure* du pied, appelée *plante*, est concave, et représente une voûte élastique qui transmet au sol le poids du corps ; sa *face supérieure*, ou *dos du pied*, qui commence en arrière au *cou-de-pied*, est convexe, et formée par la peau, une aponévrose mince, le muscle pédieux, l'artère pédieuse, les veinules d'origine de la saphène interne, les rameaux des nerfs saphènes interne et externe, musculo-cutané de la jambe et tibial antérieur. Le pied, articulé au niveau de l'astragale avec les os de la jambe (*articulation tibio-tarsienne*), présente des mouvements de flexion et d'extension qui se passent dans cette jointure ; quant à ses mouvements d'adduction et d'abduction, c'est dans l'articulation sous-astragalienne qu'ils ont lieu. — Indépendamment des *lésions inflammatoires* (abcès, phlegmon, arthrite, synovite, etc.), du *mal perforant*, de l'*ongle incarné*, de la *tarsalgie*, dont le pied peut être le siège, on observe sur ce segment du membre inférieur des fractures et des luxations. Les *fractures* des os du pied s'accompagnent souvent d'écrasement, de contusion violente, de délabrement des parties molles avec issue des fragments, etc. ; elles portent surtout sur l'astragale, qui présente ordinairement une fracture complète, dans le sens transversal ou antéropostérieur, avec déplacement du fragment détaché ; et sur le calcanéum, qui est fracturé par arrachement ou par écrasement, et dont les fragments s'écartent plus ou moins : toutes ces fractures sont graves, en raison de la possibilité d'arthrites consécutives, et nécessitent, outre la réduction et l'immobilisation, un traitement antiphlogistique et résolutif énergique. Les *luxations* consistent tantôt dans un déplacement de la totalité du pied par rapport aux os de la jambe (*luxation tibiotarsienne*), tantôt dans le déplacement d'un seul des os qui le constituent. Ainsi l'astragale peut se déplacer par rapport au calcanéum et au scaphoïde, sans perdre toute connexion avec les os, ou bien il perd tout rapport avec eux et avec l'extrémité inférieure des os de la jambe : on a alors affaire à l'*énucléation* de l'astragale, dans laquelle cet os se déplace en avant, en arrière, en dedans ou en dehors, par rotation ou par renversement ; si la luxation est simple, on doit tenter la réduction, et n'extraire l'astragale que si l'articulation est ouverte consécutivement par la mortification des parties molles ; s'il existe une plaie primitive, il est encore indiqué de tenter la réduction ; si celle-ci est impossible, on aura recours à l'extraction immédiate ou consécutive. On a observé aussi quelques cas de luxations isolées du calcanéum, du scaphoïde, des cunéiformes ; ces luxations, rares, peuvent être réduites par les méthodes de douceur ordinaires, mais s'accompagnent souvent de solutions de continuité

des parties molles. — *Pied d'hippocampe*. V. Corne d'Ammon. ‖ En pathologie, *pied bot* [*bot*, dans l'ancien français, signifie *mousse*, *tronqué*; *scaurus*, all. *Klumpfuss*, angl. *clubfoot*, it. *piede torto*, esp. *pié truncado*]. Difformité consistant en une déviation permanente du pied. On distingue quatre espèces principales de pied bot : tantôt le pied est dévié en dedans et repose sur son bord externe (*varus*); tantôt il est dévié en dehors et repose sur son bord interne (*valgus*); ou bien il est dans une extension forcée et ne pose sur le sol que par l'extrémité des orteils (*pied équin*); ou bien, au contraire, il est dans une flexion exagérée et ne touche le sol que par le talon (*pied talus*). — Le *varus* (fig. 554) résulte de la rétraction, d'abord des jambiers antérieur et postérieur, puis des jumeaux et des fléchisseurs des orteils; les muscles péroniers sont, au contraire, relâchés et affaiblis. C'est l'opposé dans le *valgus* (fig. 553), où les péroniers sont rétractés. Dans le

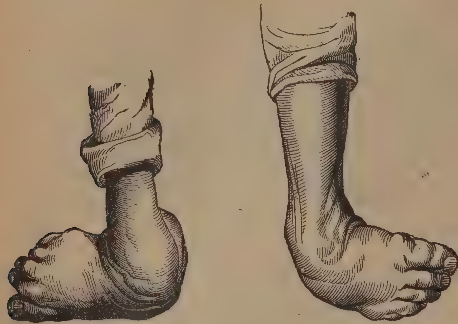


Fig. 553. *Pied* valgus.



Fig. 554. *Pied* varus.



Fig. 555. *Pied* équin.

*pied équin* (fig. 555), il y a défaut de longueur du tendon d'Achille, et par conséquent, des muscles jumeaux et soléaire. Dans le *pied talus*, qui est l'espèce la plus rare, il y a raccourcissement des extenseurs des orteils, du jambier antérieur et des péroniers. Souvent ces quatre espèces de pied bot se combinent deux à deux : par exemple, le *pied équin* est en même temps *varus* ou *valgus*; de là les dénominations de *pied équin varus* ou de *pied varus équin*, et de *pied équin valgus* ou de *pied valgus équin*, suivant que c'est l'une ou l'autre de ces déviations qui prédomine. Le pied bot est parfois *accidentel*, déterminé par une affection du système musculaire (rétraction ou paralysie), ou consécutif à la paralysie infantile, ou résultant de brides cicatricielles qui entraînent le pied dans le sens de la rétraction. Mais le plus souvent, il est *congénital* : l'hérédité a une influence incontestable sur son développement; celui-ci résulte, d'autre part, de diverses affections du fœtus, rétraction musculaire survenant par suite de convulsions, affaiblissement ou paralysie des muscles, maladies du squelette, fracture congénitale, absence d'un des os de la jambe ou du tarse, malformations congénitales des surfaces articulaires. Après la naissance, le poids du corps, dans la station et la progression, contribue puissamment à augmenter la déviation. Dans la torsion des pieds en dedans ou en dehors, le calcanéum, le cuboïde, le scaphoïde, les os cunéiformes, éprouvent un mouvement de rotation anormale sur l'axe antéropostérieur du pied. Dans la torsion en dehors (*valgus*), la plus fréquente, le calcanéum se porte en dedans, et son extrémité postérieure remonte; le cuboïde présente en bas son bord externe, et souvent une partie de sa face postérieure; la tubérosité interne du scaphoïde vient se placer sous la malléole tibiale. Les os cunéiformes et ceux du métatarse éprouvent une rotation analogue dans la torsion du pied en dedans (*varus*) : sa face plantaire est très concave et présente de profonds sillons; sa face dorsale est très convexe; son bord interne paraît raccourci et offre une concavité considérable; son bord externe est allongé et convexe; le gros orteil est saillant et entraîné en haut et en dehors; les orteils suivants se renversent souvent du côté opposé. Lorsque la torsion est très ancienne, les os perdent leur forme naturelle et peuvent s'ankyloser. Les moyens *orthopédiques* que réclament ces difformités consistent en manipulations méthodiques, répétées journellement, et en machines qui agissent comme des leviers, et quelquefois en même temps comme des ressorts : ces moyens agissent d'autant mieux, que le sujet est plus jeune, la déviation moins prononcée. Mais la *ténotomie* abrège et simplifie singulièrement ce traitement, et les machines orthopédiques ne sont plus guère que des moyens contentifs employés consécutivement à l'opération. — *Pied bot hystérique*. Variété de pied bot varus équin dû à la contraction de certains muscles. — *Pied bot tabétique* (Joffroy). Déformation consistant en une position permanente du pied en extension exagérée, la pointe du pied inclinée en dedans, d'où la production d'un pied bot varus équin. Cette déformation est due au défaut de tonicité des muscles, si fréquent dans le tabes, elle n'apparaît que chez les tabétiques confinés au lit, et est déterminée par le poids des couvertures. — *Pied chinois*. Celui qui, chez l'homme, a été déformé par les procédés employés par les Chinois, de manière à en diminuer le volume sans en arrêter le développement. On admet deux degrés de déformation dus à deux degrés de manœuvres. Dans le premier degré, flexion des quatre orteils sous la plante du pied, tassement d'avant en arrière, obtenus par les bandages. Dans le second degré (supposant le succès du premier), bascule du calcanéum, diminution de la longueur du membre, exagération de la voûte plantaire obtenue par le bandage, aidé d'un demi-cylindre de métal, par le massage et par les efforts exercés aux deux extrémités du pied, le point d'appui étant placé sous la face plantaire (Morache). — *Pied d'éléphant*. L'*éléphantiasis* des Arabes. — *Pied fébricitant, pied du Maduré* ou *de Madura*. V. Périçal. — *Pied forcé*. Gonflement dur et douloureux de la partie moyenne du pied se manifestant surtout chez les jeunes soldats, à la suite de marches forcées, efforts, faux pas. La limitation de la douleur à un point des métatarsiens fait considérer cet accident comme dû à une fracture d'un de ces os (Thiele). — *Pied plat* [all. *Plattfuss*, angl. *platfoot*] Difformité du pied consistant dans l'aplatissement général de la surface plantaire : les malléoles et surtout l'interne se rapprochent du sol, le bord interne du pied appuie plus fortement que l'externe; de là l'impossibilité de faire une longue marche. Aussi le *pied plat* est-il une cause d'exemption du service militaire. On y remédie, autant que possible, au moyen d'un bas de peau lacé, qui comprime uniformément le pied et le bas de la jambe, et de souliers dont la semelle, garnie d'une lame de tôle, est convexe d'avant en arrière, jusqu'au niveau de l'extrémité antérieure des os du métatarse. V. Tarsalgie. — *Pied tabétique*. Localisation sur le pied de l'arthropathie tabétique : il est caractérisé par la tuméfaction du pied, surtout au niveau de l'articulation tarso-métatarsienne, l'affaissement de la voûte plantaire, la déviation du métatarse en dehors, le raccourcissement du pied qui prend un aspect cubique; tous les os du tarse et du métatarse sont atteints, et deviennent spongieux et friables. — *Pied tuber-*

*culeux*. V. PériCal. — *Phénomène ou Clonus du pied.* V. Clonus. ‖ En botanique, *Pied-d'alouette*. V. Consoude. — *Pied-de-chat* [*Gnaphalium dioicum*, L.]. Plante synanthérée dont les fleurs entrent dans les espèces dites *pectorales*. — *Pied-de-lion*. V. Alchimille. — *Pied-de-loup*. V. Lycopode. — *Pied-de-pigeon*. Nom vulgaire de quelques géraniums. — *Pied-de-poule*. V. Chiendent. — *Pied-de-veau*. V. Arum.

**PIEDRA.** s. f. Maladie parasitaire, exotique, des poils et des cheveux, caractérisée par la présence de nouures échelonnées sur les poils, d'où le nom de *trichomycose noueuse* qu'on lui a donné aussi (Juhel-Rénoy). Ces nouures sont formées par l'accumulation de spores agglutinées entre elles. Le parasite est un champignon qui se cultive facilement ; il ne pénètre pas dans l'intérieur du poil et n'attaque pas le bulbe. Cette affection est surtout fréquente chez les femmes. Le traitement consiste dans des lavages répétés à l'eau chaude, additionnée d'un millième de sublimé ; en coupant la chevelure au ras de la peau, elle repousse intacte.

**PIEDRA BEZAL.** s. m. Sorte de bézoard.

**PIE-MÈRE.** s. f. [*pia mater*, all. et angl. *Pia mater*, it. et esp. *pia madre*]. La plus intérieure des *méninges*. C'est une membrane fine, mince et demi-transparente, qui enveloppe immédiatement tout l'appareil cérébro-spinal, et qui est formée de tissu conjonctif très vasculaire, d'une étendue superficielle beaucoup plus considérable que celle du feuillet viscéral de l'arachnoïde qui lui est supérieur. En supposant effacées les circonvolutions du cerveau et du cervelet, la vaste surface que présenterait alors l'axe cérébro-spinal n'excéderait pas celle de la pie-mère, qui continuerait à la recouvrir sur tous les points. La différence entre les dimensions de l'arachnoïde et de la pie-mère dépend de ce que la première passe comme un pont au-dessus de tous les sillons qu'elle rencontre, tandis que la seconde se déprime au niveau de chacun d'eux, se moule sur toutes les saillies, et reste constamment en contact avec la substance nerveuse, quelles que soient les saillies ou les anfractuosités qu'elle rencontre. Par sa *surface externe*, la pie-mère est unie au feuillet viscéral de l'*arachnoïde*. Au niveau de l'origine des nerfs, son tissu se continue avec le névrilème des troncs nerveux, mais la vascularité de celui-ci est moindre. Par sa *surface interne*, la pie-mère répond à l'axe cérébro-spinal auquel elle est unie par les vaisseaux qui plongent dans l'épaisseur du centre nerveux, après s'être subdivisés jusqu'à se réduire à un diamètre de $0^{mm},1$ et au-dessous. La portion *encéphalique* de la pie-mère, mince, très délicate, couvre toutes les circonvolutions, pénètre dans les anfractuosités ; elle est formée par une petite quantité de tissu lamelleux et par de nombreuses veines cérébrales et cérébelleuses accompagnant les artères de ce nom et allant se jeter dans les sinus de la dure-mère. La *portion rachidienne*, bien moins vasculaire, plus forte et plus dense, forme un pli longitudinal sur la ligne médiane antérieure et dans une grande étendue de la ligne médiane postérieure de la moelle épinière. De chaque côté, elle produit aussi un pli longitudinal peu saillant, qui est en connexion avec le *ligament dentelé* (V. Moelle *épinière*). Au-dessous de la pointe par laquelle se termine la moelle épinière inférieurement, un filament ou cordon grêle, impair (*filum terminale medullæ spinalis*, *fil* ou *filet terminal*, *nerf impair*, *ligament caudal* ou *coccygien*), la pie-mère continue et va s'unir à la dure-mère sur la base du coccyx, parfois même vers son articulation avec la partie inférieure du sacrum. Ce cordon est la terminaison de la pie-mère ; il est résistant, de structure fibreuse, d'un aspect gris blanchâtre, nacré à sa surface, demi-transparent sous certaines incidences. Sa partie supérieure est ordinairement creuse, tapissée d'une couche épithéliale, remplie d'une matière amorphe, molle, grisâtre, parsemée de noyaux, indépendante de la substance nerveuse de la moelle. Parfois quelques tubes nerveux s'étendent dans cette substance. Une veine ou deux, et une artériole, à peine visibles à l'œil nu, l'accompagnent.

**PIERRE.** s. f. [*lapis*, λίθος, all. *Stein*, angl. *stone*, it. *pietra*, esp. *piedra*]. Nom vulgaire des *calculs* de la vessie et autres organes. — *Pierre d'aigle*. V. Aétite. — *Pierres à aiguiser*. Celles des rémouleurs sont des grès à grains plus ou moins fins, venant surtout de la Haute-Marne. Les *pierres à rasoir*, *à faux*, etc., sont des schistes argilo-siliceux ou alumineux plus ou moins durs, de la Belgique et d'Amérique. Celles dites à *huile* ou du *Levant* sont des calcaires très compacts. — *Pierre d'aimant*. V. Aimant. — *Pierre de Bologne*. V. Sulfate *de baryte*. — *Pierre calcaire* ou *à chaux*. V. Carbonate *de chaux*. — *Pierre à cautère*. Composé préparé avec 2 parties de carbonate de potasse, 1 de chaux vive et 25 d'eau. On délaye la chaux dans cinq fois son poids d'eau. On dissout le carbonate de potasse, on porte la liqueur à l'ébullition dans une chaudière de fer ; on y ajoute le lait de chaux par portions, sans interrompre l'ébullition, et en agitant avec une spatule de fer ; on maintient la liqueur bouillante pendant une demi-heure, en remplaçant par de nouvelle eau celle qui s'évapore. On filtre sur des toiles, on lave avec soin le résidu ; on réunit les liqueurs claires, on les évapore rapidement à siccité dans une bassine d'argent, et l'on coule le produit sur un marbre légèrement huilé, en pastilles, en cylindres ou en plaques. — *Pierre divine*. Composé de sulfate de cuivre, d'azotate de potasse et de sulfate d'alumine, āā 20 parties, qu'on fait fondre dans un creuset, en ajoutant 1 partie de camphre à la masse fondue. Cette préparation, dissoute dans l'eau, est employée comme collyre sous le nom de *collyre d'Helvétius*, ou elle sert à toucher directement les granulations de la conjonctive. On la remplace souvent par un simple fragment de sulfate de cuivre, ce qui fait que ce sel reçoit aussi le nom de *pierre divine*. — *Pierre d'écrevisse*. V. Yeux *d'écrevisse*. — *Pierres à filtres*. Ce sont des grès poreux à grain plus ou moins fin. — *Pierres gemmes* ou *précieuses*. Le grenat, l'hyacinthe, la topaze, l'émeraude et le saphir, employés autrefois en médecine sous le nom de *cinq fragments précieux*. — *Pierre de Goa*, *pierre de Malacca*, *pierre de porc* ou *de porc-épic*. V. Bézoard *factice*. — *Pierre infernale*. V. Azotate *d'argent*. — *Pierres intestinales*, *pierres stercorales*. Les *entérolithes*. — *Pierre murale*. V. Oxalate *de chaux*. — *Pierre néphrétique*. V. Jade. — *Pierre ophtalmique*. Le sulfate de cuivre. — *Pierre à plâtre*. V. Sulfate *de chaux*.

**PIERREFONDS** (Oise). *Eaux hydrosulfurées calciques*, froides, température 12°,4, contenant 0,015 de sulfure de calcium, 0,26 de sulfate de chaux, autant de bicarbonate de chaux et de magnésie, et $1^{cc},4$ d'hydrogène sulfuré libre ; une autre source est ferrugineuse et renferme 0,13 de bicarbonate et de crénate de fer. Indications : affections chroniques des voies respiratoires, rhumatisme, lymphatisme, dermatoses. Altitude : 84 mètres. Établissement : buvette, bains ; saison du 1er juin au 30 septembre. Cette eau est transportée.

**PIERREUX, EUSE.** adj. [esp. *pietroso*]. V. Pétreux. — *Apophyse pierreuse*. Le *rocher* (V. Temporal). — *Concrétion pierreuse*. V. Crétacé.

**PIERRURE.** s. f. V. Corne *de cerf*.

**PIETRA-POLA** (Corse). *Eaux sulfurées sodiques*, très chaudes, 43 à 57°. Établissement : 1er mai au 30 juin et 1er septembre au 1er novembre.

**PIGAMON.** s. m. Genre de renonculacées dont une espèce (*Thalictrum flavum*, L.) appelée *rue des prés*, *fausse*

*rhubarbe* ou *des pauvres*, est dite purgative, à dose trois fois plus élevée que la rhubarbe.

**PIGMENT** ou **PIGMENTUM**. s. m. [*pigmentum*, all. *Farbstoff*, *Pigment*, angl. *pigment*, it. et esp. *pigmento*] Couleur. — En anatomie, toute matière à l'état de gouttelettes liquides et demi-liquides ou de granulations solides, douées d'une coloration propre, jaune, verte, rouge, etc., existant normalement ou pathologiquement dans les éléments anatomiques, dans leurs interstices ou dans les liquides de l'économie. — *Pigment cutané*, *noir* ou *oculaire*. Matière de teinte noire, brune ou roussâtre, qui donne des nuances diverses à la peau des espèces animales, en passant du jaunâtre au jaune-cuivre et au brun foncé. Dans l'homme blanc, le pigment ne s'étale généralement en couches que sur la face interne de la choroïde, la face postérieure de l'iris et les procès ciliaires. Cependant certains points de la peau doivent souvent une teinte temporaire ou permanente à du pigment dont la couleur perce à travers l'épiderme : tels sont le pourtour du mamelon pendant la grossesse et la lactation, la peau de la verge et du scrotum, celle des grandes lèvres et de l'anus. Le pigment se montre souvent pendant l'été ou d'une manière permanente dans certaines taches de la face, qu'on désigne sous le nom de *taches de rousseur*, et qui sont communes chez les personnes blondes. C'est aussi à son accumulation locale que sont dues les taches mélaniques appelées *envies* (V. Nævus). A l'état pathologique, il se développe en masses compactes dans le parenchyme des organes, constituant les tumeurs connues sous le nom de *mélanoses*. Le *pigment* est composé de *mélanine*, laquelle forme presque à elle seule une substance colorée qui se présente à l'état de *granulations pigmentaires*. Elles sont insolubles dans l'acide acétique et dans l'acide sulfurique froid, contrairement à l'hématosine. Dans la peau, ces granulations (fig. 556, Ch. Robin) sont déposées dans les cellules épithéliales de la rangée profonde (*c*) de la couche de Malpighi (V. Épiderme) par places (taches de rousseur, *nævi*) ou dans des parties déterminées (auréole du mamelon, scrotum, grandes lèvres, portions colorées de la peau de diverses espèces animales sauvages, de diverses races domestiques, etc.) ; ou bien on en trouve dans toute l'étendue de la peau (nègres, peaux-rouges, etc., et quelques espèces animales). Sur les blancs il y en a dans toute l'étendue de la peau, mais quelques granulations seulement dans chaque cellule de la couche profonde de l'épiderme ; elles peuvent disparaître par régions, ou de tout le corps, dans quelques conditions morbides (albinisme accidentel). Chez les nègres et dans les parties très noires de la peau des autres espèces, les granulations pigmentaires sont éparses dans chaque cellule de la couche de Malpighi (*c*, *n*). Quelques-unes en offrent des amas qui apparaissent sous forme de points très foncés sur une portion de la couche de Malpighi. Au-dessus de cette couche est la portion d'épiderme formée de cellules sans noyaux (*o*) ou à noyaux sans granulations (*n*). Dans ces cellules, il n'y a plus de granulations pigmentaires, ni chez le blanc, ni dans la plus grande partie de la surface du corps des nègres, etc. Mais à l'auréole de leur mamelon, sur le scrotum et autres parties très foncées, les cellules sans noyau sont teintées uniformément de brun, surtout celles qui sont vues de côté (*o*) ou superposées les unes aux autres ; pourtant leurs granulations propres sont grisâtres et non pigmentaires. Le pigment cutané semble être d'origine autochtone et produit par la cellule pigmentaire elle-même (P. Carnot). — Dans la choroïde, dans l'iris (face postérieure et procès ciliaires), les granulations sont déposées dans les cellules épithéliales de cette membrane, dites *cellules pigmentaires* ou *cellules épithéliales pigmentées* (*b*) ; elles sont pressées les unes contre les autres en général, polyédriques, à angles nets, ou irrégulières et à angles mousses (*d*). Elles ont un noyau sphérique, incolore, clair (*e*), sans granulations, ordinairement sans nucléole, et autour de lui sont déposées les granulations pigmentaires. Si ces dernières sont nombreuses et remplissent complètement la cellule, le noyau peut être masqué (*e*) ; si elles sont plus rares, éparses ou par petits amas, le noyau est visible. Cellules larges de 12 ou 20 millièmes de millimètre, noyau large de 8 millièmes. Chez les albinos, ces *cellules* existent avec leur forme polyédrique régulière (*q*) ou irrégulière, mais elles sont incolores, à noyau granuleux, et elles-mêmes uniformément parsemées de fines granulations grisâtres (V. Tapis). Dans leur épaisseur, entre leur périphérie et le noyau, se voient de une à quatre gouttes d'huile, jaunâtres, à centre brillant et contour foncé. — Les granules pigmentaires se déposent encore dans les cellules pigmentaires de la *lamina fusca*, cellules étoilées recouvrant les lamelles conjonctives dans les procès ciliaires et en moindre quantité dans l'iris. Dans l'iris il y a en outre des granules libres, soit isolés, soit réunis en petits groupes (*d*). — Chez les reptiles, les poissons, les crustacés, etc., on trouve les granulations pigmentaires dans le névrilème, les muscles, à la surface de la peau ou sous le péritoine, etc. ; elles existent dans les cellules dites *chromatophores* ou *chromoblastes* (G. Pouchet) ; ces cellules commencent par être incolores, et ce n'est que peu à peu, sur l'embryon, que se produisent des granulations mélaniques ou une matière jaune soluble dans l'acide acétique ; il y en a qui restent toujours incolores. Il y a ainsi trois sortes de cellules dans lesquelles se dépose du pigment : les cellules épithéliales, les cellules conjonctives et les chromoblastes. V. Chromatophore. — A l'état morbide le pigment noir ou *mélanémique* ne diffère pas du pigment cutané normal ; il peut s'accumuler sous forme d'amas (*mélanose* simple) ou infiltrer des tumeurs (*mélano-sarcomes*, *mélano-épithéliomes*) ; on le rencontre aussi dans le paludisme, où il infiltre le foie à côté du pigment ocre. — *Pigment ocre*. Pigment ne se rencontrant qu'à l'état pathologique, et caractérisé par la présence du fer. Il doit son nom à sa teinte particulière (Kelsch et Kiener) ; Auscher et Lapicque l'ont appelé *rubigine*. Il a pour caractère de résister à l'action des alcalis étendus et des acides organiques, de se dissoudre lentement dans les acides minéraux étendus, de se colorer en noir par le sulfhydrate d'ammoniaque, en bleu par le ferrocyanure de potassium en présence de l'acide chlorhydrique ; c'est un hydrate ferrique. Il dérive de l'hémoglobine. Il apparaît dans des conditions pathologiques fort différentes. On le rencontre au niveau du foie dans certaines formes d'anémie grave et en particulier dans l'anémie pernicieuse progressive, dans le rein au cours de l'accès d'hémoglobinurie paroxystique, dans le foie et le rein dans la fièvre bilieuse hémoglobinurique, dans l'empoisonnement par l'acide pyrogallique, la toluylènediamine, le sulfure de carbone, enfin expérimentalement à la suite d'injections intrapéritonéales de sang. Dans le foie on le voit apparaître dans certains cas de cirrhose alcoolique (Letulle, Gilbert et Grenet) et tuberculeuse (Pilliet, Brault) ; il est surtout abondant dans l'impaludisme, et il donne au diabète bronzé de Hanot et Chauffard sa caractéristique anatomique et clinique. La présence de ce pigment dans le foie n'entrave pas son fonctionnement et coïncide souvent au contraire avec un excès d'activité de l'organe (Gilbert et Castaigne) ; pourtant le pigment se trouve dans le protoplasma même de la cellule dont le noyau est conservé : ce serait là l'infiltration pigmentaire. Le terme de dégénérescence pigmentaire ne devrait être employé que quand le pigment s'est substitué au protoplasma. Les rapports des deux pigments, mélanine et pigment ocre, ne sont pas complètement connus ; P. Carnot a montré qu'on peut suivre dans le tube digestif de la sangsue la

transformation des globules sanguins en granulations pigmentaires contenant du fer, puis en pigment mélanique ferrugineux; ce qui montre que l'absence des réactions fer-




Fig. 556. — *Pigment.*

riques n'est pas suffisante pour nier l'origine hématique de certains pigments.

**PIGMENTAIRE.** adj. [*pigmentarius*, esp. *pigmentario*]. Qui a rapport au pigment : *granulation pigmentaire.* — *Couche pigmentaire.* V. ÉPIDERME. — *Cachexie* ou *dégénérescence pigmentaire.* Quand l'infiltration de pigment, en particulier de pigment ocre, atteint un grand nombre de parenchymes, l'état général devient mauvais; mais il est difficile d'affirmer si cette cachexie doit être attribuée à la présence du pigment dans la cellule, ou si elle est la conséquence de l'affection qui est à l'origine de l'infiltration pigmentaire. Autrement dit, le rôle que joue le pigment dans l'organisme malade n'est pas connu. Quel est le lieu exact de sa formation? Est-ce dans le sang circulant ou dans les parenchymes glandulaires? Quel est le rôle du foie dans l'élaboration du pigment ocre? Une fois formé et répandu dans les organes, va-t-il jouer un rôle actif? Faut-il attribuer la glycosurie du diabète bronzé à l'accumulation du pigment dans le pancréas? Toutes ces questions ne sont pas encore résolues. — *Cellule pigmentaire* (fig. 557). Cellule normale, pathologique, infiltrée de pigments. — *Tissu pigmentaire.* V. PIGMENT. — *Tumeur pigmentaire.* V. MÉLANOSE.

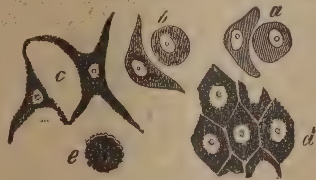



Fig. 557. — Cellules dans les différentes phases de la pigmentation.
*a, b, c, e*, cellules d'un cancer pigmentaire; *d*, épithélium pigmenté de la rétine; grossissement 300.

**PIGMENTATION.** s. f. [all. *Pigmentbildung*, angl. *pigmentation*, it. *pigmentazione*]. Production d'une matière colorante quelconque dans l'économie, normalement ou accidentellement. La production normale de la couche de cellules épithéliales pigmentées de la choroïde a lieu chez l'embryon par la genèse entre la sclérotique et l'iris d'une couche de noyaux entre lesquels existe une petite quantité de matière amorphe qui se remplit de granules pigmentaires de plus en plus nombreux. A cette époque, en dissociant cette couche, chaque noyau entraîne un peu de cette matière amorphe avec ses grains de pigment. Vers le troisième mois de la vie intra-utérine, cette matière amorphe se segmente entre chaque noyau dont chacun devient le centre des cellules individualisées de la sorte; cellules qui se trouvent alors chargées du pigment dont était parsemée la matière internucléaire qui se segmente. — *Pigmentation rétinienne.* Hypergenèse par places de la couche pigmentaire superficielle de la choroïde, qui empiète sur la rétine, l'amincit et finit par la perforer quelquefois. Ces petits amas irréguliers ou étoilés donnent un aspect tigré à la rétine vue à l'ophtalmoscope, d'où les noms inexacts de *rétinite tigrée* ou *pigmentaire.* Il en résulte parfois des troubles de la vision.

**PIGMENTÉ, ÉE.** adj. Qui est pourvu de pigment.

**PIGMENTEUX, EUSE.** adj. V. PIGMENTAIRE.

**PIGNE.** s. f. Le pignon doux.

**PIGNON.** s. m. [all. *Pinie, Pignole, Zirbelnus*, angl. *barbadoes-nut, pineus nucleus*, it. *pinocchio*, esp. *piñon*]. Nom commun à plusieurs semences provenant de plantes diverses. — *Pignon de Barbarie.* Semence du ricin. — *Gros Pignon d'Inde* ou *Pignon des Barbades.* Semence du *médicinier.* — *Petit pignon d'Inde.* Synonyme de *graine de Tilly.* — *Pignon doux.* Semence du *Pinus picea.* V. PIN.

**PIITE** ou **PIITIS.** s. f. V. MÉNINGITE.

**PILAIRE.** adj. [*pilaris*, de *pilus*, poil; it. *pilare*, esp. *pilar*]. Qui a rapport aux poils. — *Système pilaire.* V. PILEUX.

**PILE.** s. f. [all. *Saüle*, angl. *pile*, it. et esp. *pila*]. Appareil dégageant de l'électricité galvanique et dans lequel l'énergie électrique est produite par la transformation de l'énergie chimique. La première est due à Volta; elle se compose de deux métaux, zinc et cuivre, et d'un corps bon conducteur exerçant une action chimique sur ces deux métaux, La *pile à colonne* se compose avec des disques de cuivre et de zinc superposés ou soudés. Chaque couple est séparé par une rondelle de drap imbibée d'une dissolution saline ou acidulée qui fait l'office de conducteur. On a soin de terminer la pile par un disque de cuivre si on l'a commencée par un disque de zinc, et, en faisant communiquer ces deux disques extrêmes par un fil de cuivre ou de platine, on obtient les deux pôles de la pile: le pôle positif au zinc, le pôle négatif au cuivre. Cette pile et toutes celles qui en dérivent offrent l'inconvénient d'un affaiblissement considérable de leur courant initial, à cause de la prompte oxydation des métaux. Les *piles à courant constant* de Daniell, de Grovers et de Bunsen, se composent d'un bocal de verre contenant de l'acide sulfurique étendu; dans ce bocal plonge un cylindre de zinc; dans l'intérieur de celui-ci est un autre cylindre de terre poreuse fermé en bas et nommé *diaphragme.* Ce cylindre contient de l'acide nitrique, et un cylindre plein de charbon forme du mélange de 1 partie de houille grasse et de 2 de coke (*pile à charbon*). Le pôle positif est au charbon, le pôle négatif au zinc. Pour les applications médicales de l'électricité, il convient de faire usage d'une pile ayant la résistance intérieure le plus faible possible, et possédant une force électro-motrice moyenne (1 volt 5) de façon à éviter un trop grand nombre d'éléments; ces avantages se trouvent réunis dans la pile médicale de Bergonié (fig. 558). Chaque élément de cette pile se compose d'un vase en verre (V) de deux litres de capacité dont les bords ont été enduits de paraffine, d'un vase poreux en charbon (C) dont la partie

supérieure est paraffinée, et qui contient du bioxyde de manganèse comme dépolarisant, d'une lame de zinc amalgamé et paraffinée en haut et portant une queue de cuivre, d'une augette de verre (D) destinée à recevoir la partie inférieure de la barre de zinc et à l'empêcher de toucher le charbon, enfin d'un couvercle en ébonite (B). Le liquide est une solution de chlorure d'ammonium pur dans de l'eau distillée, au titre de 130 grammes de sel pour un litre d'eau; on peut, en se servant de solutions moins concentrées, donner à la résistance intérieure une valeur plus considérable. — *Pile sèche*. Celle dans laquelle on obtient les courants par le seul contact des sels solides hétérogènes, sans intervention d'un liquide.

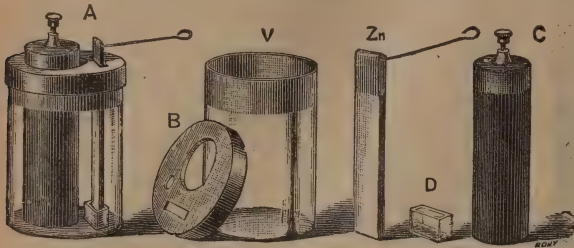


Fig. 558. — *Pile* médicale de Bergonié.

**PILEUX, EUSE.** adj. [*pilosus*, de *pilus*, poil; angl. *pileous*, *pilous*, it. et esp. *piloso*]. Qui a rapport aux poils, ou qui en contient : *kyste pileux*. — *Bulbe*, *follicule*, *glande*, *substance*, *système* et *tissu pileux*. V. POIL.

**PILIER.** s. m. [all. *Säule*, angl. *pillar*, it. *colonna*]. V. DIAPHRAGME, VOUTE et VOILE *du palais*.

**PILIFÈRE.** adj. [*piliferus*, de *pilus*, poil, et *ferre*, porter; all. *haartragend*, angl. *pilous*, esp. *pilifero*]. Qui porte des poils.

**PILIFORME.** adj. [*piliformis*, de *pilus*, poil, et *forma*, forme; all. *haarförmig*, esp. *piliforme*]. Qui a la forme d'un poil.

**PILIMICTION.** s. f. [*pilimictio*, de *pilus*, poil, et *mictio*, action d'uriner; all. *Pilimiction*, *Haarharnen*, angl. *pilimiction*, it. *pilimictione*, esp. *pilimiction*]. Excrétion d'urine mêlée de filaments piliformes, qui sont du mucus vésical, et parfois de vrais poils habituellement chargés d'acide urique cristallisé. Rayer distingue l'expulsion de *faux poils* ou *trichiasis*, de l'expulsion de *vrais poils* ou *pilimiction*, caractérisée par l'émission d'urines contenant des poils provenant de *kystes fœtaux* mis en communication avec la vessie, poils souvent mêlés avec d'autres débris de fœtus, dents, os, etc. Les poils, dans le premier cas, ne proviennent pas d'un fœtus ou kyste, mais de portions de peau, hétérotopiquement produites à la place de la muqueuse vésicale ou de l'uretère et donnant des poils, de duvet ou autres. Rayer recommande de ne pas confondre ces faits avec ceux où des poils ont été rendus par les urines ou trouvés dans la vessie avec des caractères tels sous le microscope, qu'il était évident que ces poils avaient dû être introduits dans l'urètre par suite d'une étrange aberration mentale, et entraînés de là dans la vessie.

**PILOCARPINE.** s. f. ($C^{46}H^{34}Az^4O^8.2HO$ ; actuellement en atomes $C^{11}H^{16}Az^2O^2$). Alcaloïde retiré des feuilles du *Pilocarpus pennatifolius* (V. JABORANDI). Masse visqueuse, incolore, un peu amère, peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme, donnant un nitrate et un chlorhydrate cristallisables (le premier est dextrogyre). Ses effets, comme ceux du jaborandi, sont la sécrétion abondante de la sueur et de la salive; de plus, elle fait contracter la pupille : c'est donc un antagoniste de l'atropine. Pour l'usage thérapeutique, on emploie le nitrate ou le chlorhydrate dissous dans l'eau, en injection hypodermique à la dose d'un demi à 1 ou 2 centigrammes.

**PILON.** s. m. [*pistillum*, ὕπερον, all. *Stössel*, angl. *pestle*, it. *pesiello*, esp. *majadero*]. Instrument dont on se sert pour piler une substance dans un mortier, et qui peut être de bois, de fer, de marbre, de verre, d'agate.

**PILOSELLE.** s. f. [*Hieracium pilosella*, L., all. *Habichtskraut*, ang. *pilosella*, *creeping mouse-ear*, it. *pilosella*, esp. *vellosilla*, *pilosela*]. Plante synanthérée qu'on regardait jadis comme vulnéraire.

**PILULAIRE.** adj. [*pilularis*, all. *pillenartig*, angl. *pilular*, it. *pillolare*, esp. *pilular*]. Qui a rapport aux pilules. — *Masse pilulaire*. V. PILULE.

**PILULAIRE.** s. m. Instrument à l'aide duquel on administre aux grands animaux des médicaments sous forme de bol ou de pilule.

**PILULE.** s. f. [*pilula*, diminutif de *pila*, boule; καταπότιον, all. *Pille*, angl. *pill*, it. *pillola*, esp. *pildora*]. Médicament de forme sphérique, du poids de quelques centigrammes, de consistance demi-dure. La *pilule* ne diffère du *bol* que par son volume; les pilules sont du poids de 0gr,05 à 0gr,25, les bols peuvent peser jusqu'à 60 gr. et plus. Une pilule se compose : 1° d'une substance active poudre, sel, extrait, huile, essence, etc., qui doit, autant que possible, être insoluble, non déliquescente; 2° d'un excipient destiné à donner à la masse la consistance voulue, et qui est tantôt solide (poudres inertes de guimauve, de réglisse ou d'amidon, gomme, sucre, mie de pain, ou douées de propriétés médicinales) quand il s'agit de durcir la substance active, tantôt liquide ou demi-liquide (sirop, miel, glycérine, huile, alcool, essence) quand la substance active est pulvérulente. On ne conserve pas de pilules dans les pharmacies, mais seulement des *masses pilulaires*, que l'on convertit en pilules au moment du besoin. La masse pilulaire se prépare en triturant la substance active dans un mortier de fer, de marbre, ou de porcelaine, et ajoutant peu à peu l'excipient jusqu'à ce que la pâte ait une consistance suffisante et n'adhère ni aux doigts ni au mortier; puis on divise cette masse en pilules au moyen du *pilulier*, et on les place dans une boîte contenant une poudre, amidon, réglisse, lycopode, capable de préserver leur surface de l'humidité de l'air. Les pilules sont destinées à être prises intérieurement; leur forme sphérique et leur peu de volume permettent de les avaler avec facilité, ce qui épargne à l'organe du goût l'impression désagréable de drogues souvent rebutantes par leur saveur. Pour mieux assurer ce dernier avantage, et les préserver plus efficacement des influences extérieures, on peut dorer ou argenter les pilules : à cet effet on les met avec quelques feuilles métalliques dans une sphère creuse de bois, formée de deux demi-sphères qui se joignent, et l'on agite circulairement la boîte jusqu'à ce que la surface des pilules soit parfaitement enveloppée d'une feuille métallique. On ne peut argenter celles qui contiennent du mercure, du sublimé ou des préparations sulfureuses, à cause de l'action de ces substances sur l'argent. On obtient, du reste, un résultat préférable à celui de la dorure et de l'argenture en versant sur les pilules une solution éthérée de baume de Tolu ou de mastic, répartie uniformément par l'agitation. — *Pilules d'aloès*. Aloès du Cap pulvérisé, 30 gr.; conserve de rose, 15 gr. On fait une masse, et on la divise en pilules de 0gr,15 qu'on argente (Codex). — *Pilules d'aloès et de savon*. Aloès du Cap pulvérisé, savon médicinal, āā 10 gr., mêlez: faites des pilules de 0gr,20, contenant chacune 0gr,10 d'aloès (Codex).

— *Pilules alunées d'Helvétius.* Alun en poudre, 0gr,10 ; sang-dragon en poudre, miel rosat, āā 0gr,05 ; mêlez pour une pilule que vous roulerez dans de la poudre de sang-dragon (Codex). — *Pilules d'Anderson* [*pilules écossaises*]. Elles contiennent : gomme-gutte et aloès, āā 20 gr. ; essence d'anis, 1 gr., et miel blanc, 10 gr. On fait des pilules de 0gr,20 dont chacune contient 0gr,04 d'aloès et autant de gomme-gutte. — *Pilules angéliques* [*pilules de Francfort, grains de santé du Dr Frank*]. Aloès socotrin, jalap en poudre, āā 0gr,04, poudre de rhubarbe, 0gr,01, sirop d'absinthe, q. s. pour une pilule ; 2 à 10 pilules par jour. La composition des pilules angéliques a varié ; mais la base en a toujours été l'aloès. — *Pilules ante cibum* [*pilules gourmandes, grain de vie de Mésué*]. Aloès du Cap pulvérisé, 10 gr. ; extrait de quinquina huanuco, 5 gr. ; cannelle pulvérisée, 2 gr. ; sirop d'absinthe, 3 gr. Faites une masse que vous diviserez en 100 pilules de 0gr,20. Chaque pilule contient 0gr,10 d'aloès et 0gr,05 d'extrait de quinquina (Codex). On les prend avant le repas pour exciter l'appétit et faciliter la digestion. — *Pilules antichlorotiques.* Limaille de fer porphyrisée, 0gr,10 ; poudre de scille, poudre de digitale, āā 0gr,05 : pour une pilule (Chomel). — *Pilules asiatiques.* Acide arsénieux pulvérisé, 0gr,50 ; poivre noir pulvérisé, 5 gr. ; gomme arabique, 1 gr. ; eau, q. s. pour 100 pilules ; chacune contient 5 milligr. d'acide arsénieux (Codex). 1 à 5 pilules par jour contre le lichen, l'eczéma, et autres affections cutanées rebelles. — *Pilules astringentes de Capuron.* Elles contiennent : poudre de cachou, 12 parties ; alun, 6 parties ; opium, 2 parties ; sirop de roses rouges, q. s. — *Pilules d'azotate d'argent.* Azotate d'argent cristallisé, 0gr,02 ; gomme arabique et eau distillée, q. s. pour une pilule. 1 à 3 pilules par jour contre les diarrhées rebelles. — *Pilules de Bacher.* Pilules du poids de 0gr,05 faites avec extrait d'ellébore noir et extrait de myrrhe, āā 4 gr. ; et feuilles de chardon bénit pulvérisées, 2 gr. On les a préconisées contre l'hydropisie. On prépare l'extrait d'ellébore en faisant digérer 40 gr. d'ellébore et 10 gr. de carbonate de potasse dans 150 gr. d'alcool à 60°, et versant sur le marc 160 gr. de vin blanc. — *Pilules balsamiques de Morton.* Elles sont faites avec : poudre de cloporte, 72 gr. ; gomme ammoniaque, 36 gr. ; acide benzoïque sublimé et baume de soufre anisé, āā 24 gr. ; poudre de safran et baume de Tolu, āā 4 gr. On fait des pilules de 0gr,20 chacune, 2 à 6 par jour pour stimuler la membrane muqueuse des bronches, dans les catarrhes chroniques. — *Pilules de Barton.* Pilules composées d'acide arsénieux, 0gr,10 ; opium pulvérisé, 0gr,40 ; savon médicinal, 1gr,10. Pour 36 pilules, qui contiennent chacune 3 milligr. d'arsenic. 2 à 5 dans les fièvres intermittentes rebelles. — *Pilules de Belloste* [*pilules mercurielles purgatives*]. Mercure pur, miel blanc, poudre d'aloès du Cap, āā 60 gr. ; poudre de poivre noir, 10 gr. ; poudre de rhubarbe, 30 gr. ; poudre de scammonée d'Alep, 20 gr. Faites des pilules de 0gr,20. Chaque pilule contient 0gr,05 de mercure, autant d'aloès et 17 milligr. de scammonée (Codex). 1 à 2 par jour comme purgatif anthelminthique et antisyphilitique. — *Pilules bénites de Fuller.* Pilules emménagogues, purgatives et antispasmodiques, composées de : aloès, 30 gr. ; séné, 15 gr. ; myrrhe, asa fœtida et galbanum, āā, 7gr,50 ; safran et macis, āā 4 gr. ; sulfate de fer, 45 gr. On mêle ces substances, on ajoute : huile de succin, 4 gr. ; sirop d'armoise, 60 gr. On fait des pilules de 0gr,20. Chacune contient 0gr,05 de sulfate de fer, 34 milligr. d'aloès, 0gr,05 de séné, 0gr,05 de gomme-résine. — *Pilules de Blancard.* Iode, 4 gr. ; limaille de fer, 2 gr. ; eau distillée, 5 gr. ; miel blanc, 5 gr. ; poudre de réglisse et de guimauve, q. s. pour 100 pilules (Codex). Chacune représente 0gr,04 de protoiodure de fer et 0gr,01 de limaille de fer. 2 à 20 pilules. — *Pilules de Blaud.* Elles sont faites avec : protosulfate de fer et carbonate de potasse, āā 30 gr. ; gomme arabique, 5 gr. ; eau, 20 gr. ; sirop simple, 15 gr. (Codex). On fait une masse que l'on divise en 120 pilules, dont chacune pèse 0gr,40 et représente environ 0gr,20 de carbonate de fer. Préparation ferrugineuse plus altérable que les pilules de Vallet. — *Pilules bleues.* V. Pilules *mercurielles simples.* — *Pilules de Bontius.* Aloès Barbade pulvérisé, gomme-gutte, gomme ammoniaque, āā 10 gr. ; vinaigre blanc, 60 gr. Faites dissoudre dans le vinaigre à l'aide de la chaleur les trois premières substances grossièrement pulvérisées ; passez avec expression, évaporez le mélange au bain-marie en consistance pilulaire. Faites des pilules de 0gr,20 (Codex). A la dose de 3 à 6 pilules. — *Pilules chalybées.* Celles qui contiennent du fer. — *Pilules de Chrestien.* Chlorure d'or et de sodium, 0gr,05 ; fécule de pomme de terre, 2 gr. ; gomme arabique, 0gr,40 ; eau, q. s. pour 12 pilules. Antisyphilitique. — *Pilules cochées.* Pilules employées autrefois comme drastiques. Les *pilules cochées mineures* contenaient : aloès, scammonée, coloquinte, parties égales de chaque, dans suffisante quantité de sirop. Les *pilules cochées majeures* contenaient en outre de la poudre d'hiera picra, de racine de turbith et de fleurs de stœchas, avec du sirop de nerprun. — *Pilules de coloquinte composées.* Aloès Barbade pulvérisé, coloquinte pulvérisée, scammonée pulvérisée, āā 10 gr. ; miel liquide, 30 gr. ; essence de girofle, 0gr,05. Divisez en 200 pilules, argentez (Codex). Chacune contient 0gr,05 de chaque substance purgative. — *Pilules de copahu magnésiées.* On forme avec 10 gr. de copahu et quantité suffisante de magnésie carbonatée une masse homogène qu'on divise en 40 pilules, recouvertes de gélatine ou de sucre (Codex). — *Pilules de cynoglosse.* Extrait d'opium, poudre d'écorce de racine de cynoglosse, et poudre de semences de jusquiame, āā 10 gr. ; poudre de myrrhe, 15 gr. ; d'oliban, 12 gr. ; de castoréum et de safran, āā 4 gr. ; sirop de miel, 35 gr. (Codex). On fait, au moment du besoin, des pilules de 0gr,20 qui contiennent chacune 0gr,02 d'extrait d'opium et autant de poudre de jusquiame. Elles sont calmantes et réussissent souvent mieux que l'opium seul. — *Pilules dépuratives de Plummer.* Elles contiennent chacune parties égales (0gr,03) de soufre doré, d'antimoine, de protochlorure de mercure et d'extrait de réglisse. 1 à 5 par jour, dans les maladies dartreuses ou syphilitiques rebelles. — *Pilules de Dupuytren.* Chacune contient 0gr,01 de deutochlorure de mercure, 0gr,02 d'extrait d'opium, 0gr,04 d'extrait de gaïac, 1 à 2 par jour. Antisyphilitique, antiherpétique. — *Pilules écossaises.* V. Pilules *d'Anderson.* — *Pilules ferrugineuses.* V. Pilules *de Blaud,* Pilules *de Blancard,* Pilules *de Vallet.* — *Pilules gourmandes.* V. Pilules *ante cibum.* — *Pilules d'Helvétius.* V. Pilules *alunées.* — *Pilules de Lartigue.* Pilules dont la formule est secrète. Elles sont à base de coloquinte et de colchique, et employées contre la goutte. — *Pilules de Méglin.* Pilules préparées avec extrait alcoolique de jusquiame, extrait de valériane et oxyde de zinc obtenu par sublimation, āā 10 gr. pour 200 pilules : chacune contient 0gr,05 de chaque médicament (Codex). Elles agissent comme calmantes, spécialement contre les névralgies. On commence par une le matin et une le soir, et l'on augmente peu à peu la dose jusqu'à 9 ou 10 par jour. — *Pilules mercurielles purgatives.* V. Pilules *de Belloste.* — *Pilules mercurielles savonneuses* [*pilules de Sédillot*]. Pommade mercurielle récemment préparée, 30 gr. ; savon médicinal, 20 gr. ; poudre de réglisse, 10 gr. Faites une masse homogène que vous diviserez en pilules de 0gr,20 qui contiennent chacune 0gr,05 de mercure (Codex). 1 à 3 pilules par our. Antisyphilitique. — *Pilules mercu-*

*rielles simples* [*pilules bleues*]. Mercure pur, 20 gr.; conserve de roses, 30 gr.; poudre de réglisse, 10 gr. Divisez en 400 pilules, dont chacune contient 0gr,05 de mercure (Codex). 1 à 4 pilules. Antisyphilitique. — *Pilules de Morison*. Pilules nº 1, aloès, 70 gr.; crème de tartre, séné, ãã 35 gr.; on fait avec de l'eau une masse qu'on divise en pilules de 0gr,15. — Pilules nº 2 : aloès, 40 gr.; coloquinte, gomme-gutte, ãã 30 gr.; jalap, crème de tartre, ãã 20 gr. Divisez en pilules de 0gr,15, 1 à 5 pilules par jour. Purgatif. — *Pilules de Morton*. V. PILULES *balsamiques*. — *Pilules de nitre camphré*. Azotate de potasse, 10 gr.; camphre pulvérisé, conserve de roses, ãã 5 gr. Mêlez et faites des pilules de 0gr,20, qui contiennent chacune 0gr,10 de sel de nitre et 0gr,05 de camphre (Codex). On les emploie contre la blennorragie. 2 à 10 par jour. — *Pilules d'onguent mercuriel* (L. V. Lagneau). Onguent mercuriel, 16 gr., et poudre de guimauve, 12 gr.; mêlez et divisez en 144 pilules contenant chacune 0gr,05 de mercure. — *Pilules perpétuelles*. V. ANTIMOINE. — *Pilules de Plummer*. V. PILULES *dépuratives*. — *Pilules de Rufus*. Pilules stomachiques composées d'aloès socotrin, 60 gr., de myrrhe, 30 gr., et de stigmates de safran, 15 gr., incorporés au moyen du sirop d'absinthe, et divisés en pilules de 0gr,20. — *Pilules de savon*. Savon médicinal, 20 gr., divisé en 100 pilules, 2 à 20 pilules. Purgatif. — *Pilules de savon nitrées*. Savon médicinal, 20 gr.; poudre de guimauve, 3 gr.; azotate de potasse, 2 gr. Divisez en 100 pilules (Codex). 2 à 20 pilules. Purgatif, diurétique. — *Pilules scillitiques*. Poudre de scille, 12 gr.; gomme ammoniaque, 4 gr.; oxymel scillitique, 4 gr. Divisez en pilules de 0gr,20, contenant 0gr,05 de scille et 0gr,015 de gomme ammoniaque, 4 à 20 pilules. Expectorant. — *Pilules de Sédillot*. V. PILULES *mercurielles savonneuses*. — *Pilules de térébenthine*. Térébenthine de sapin, 40 gr.; hydro-carbonate de magnésie, 30 gr. Mêlez exactement et divisez en 200 pilules. Chaque pilule contient 0gr,20 de térébenthine (Codex). — *Pilules de térébenthine cuite*. On ramollit la térébenthine dans l'eau chaude et on la divise en pilules de 0gr,30 (Codex). On les emploie dans la blennorragie. — *Pilules de Vallet*. Sulfate de protoxyde de fer, 1000 gr.; carbonate de soude, 1 200 gr.; miel blanc, sucre de lait, ãã 300 gr.: sucre blanc, q. s. On ajoute à 3 parties de ce composé 1 partie, à poids égaux, de poudre de réglisse et de poudre de guimauve, et on fait des pilules de 0gr,25 chacune, qui doivent être argentées et conservées dans des flacons bien bouchés (Codex). Chaque pilule représente environ 0gr,05 de protoxyde de fer. 1 à 10 par jour.

**PILULIER.** s. m. [it. *pillolajo*]. Instrument employé,

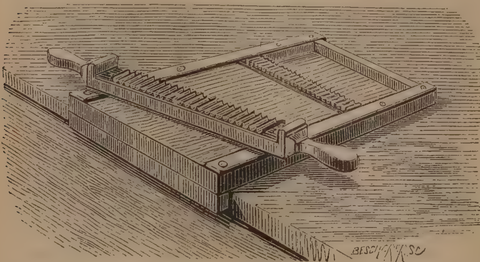


Fig. 559. — *Pilulier*.

en pharmacie, pour diviser la masse pilulaire et rouler plusieurs pilules à la fois. Il se compose (fig. 559) de deux pièces de bois, revêtues chacune d'une plaque de métal, creusée de cannelures égales et parallèles; la masse pilulaire, appliquée sur la plus grande de ces pièces, est roulée en cylindre avec la main, puis coupée en parties semblables par la pression qu'on lui fait subir à l'aide de l'autre pièce cannelée.

**PIMÉLITE.** s. f. [de πιμελή, graisse]. Inflammation du tissu adipeux.

**PIMÉLORRHÉE.** s. f. [de πιμελή, graisse, et ῥεῖν, couler]. Déjections chargées de graisse non absorbée, dans certaines maladies du pancréas. — Écoulement de graisse par les voies urinaires ou digestives. V. CHYLURIE.

**PIMÉLOSE.** s. f. [de πιμελή, graisse]. L'obésité. — *Pimélose du foie* se dit pour *foie gras*.

**PIMÉLOTIQUE.** adj. [de πιμελή, graisse]. Qui concerne l'obésité.

**PIMÉLURIE.** s. f. [de πιμελή, graisse, et οὐρεῖν, uriner]. V. CHYLURIE.

**PIMENT.** s. m. [*Capsicum*, L., all. *Beissebeere*, angl. *piment*, it. *pimento*, esp. *pimienta*]. Genre de plantes solanées dont l'espèce principale est le *piment des jardins* [*C. annuum*, L., *C. indicum*, Lobel, *corail des jardins*, *poivre de Guinée*, *poivre d'Inde*]; son fruit, âcre et irritant, sert d'assaisonnement, surtout dans les pays chauds, et pourrait être employé comme rubéfiant; c'est une baie longue, verte, devenant rouge en mûrissant, unie, renfermant des semences plates. Son extrait aqueux, dit *capsicum*, à la dose de 0gr,30 à 0gr,60, ou la poudre des semences à la dose de 0gr,50 à 2 gr. en pilules, ont été employés contre la congestion des hémorroïdes. On donne aussi la teinture alcoolique, à la dose de X à XXX gouttes. — Le *piment de Cayenne* [*piment enragé*, *C. frutescens*, L.] a des baies plus longues et plus grosses, d'une âcreté insupportable. — *Piment aquatique*, *bâtard* ou *royal*. Fruit du *Myrica gale*. L. V. MYRICA. — *Piment* ou *poivre de la Jamaïque*. Nom donné aux fruits du *Myrtus pimenta*, L. (*Eugenia pimenta*, DC., *Pimenta officinalis*, O. Berg], de la famille des myrtacées. Ce sont des baies sèches, de la grosseur d'un pois, presque rondes, rugueuses, d'un gris rougeâtre, qui renferment deux graines noires et hémisphériques. Leur odeur et leur saveur, très fortes, se rapprochent de celles de la girofle et de la cannelle. — *Piment de Thévet* ou *piment couronné*. Fruit aromatique, stimulant, du *Pimenta acris*, H. Bn. [*Myrtus pimentoides*, Nees, *Amamis acris*, Berg].

**PIMENTA.** s. m. Genre de plantes myrtacées qui comprend le *Pimenta officinalis*, et le *P. acris*. V. PIMENT.

**PIMENTIQUE.** adj. — *Acide pimentique*. L'*acide eugénique*.

**PIMPRENELLE.** s. f. [all. *Pimpinelle*, angl. *pimpernel*, *pimpinel*, it. *pimpinella*]. Nom vulgaire de plusieurs plantes rosacées; 1º la *petite pimprenelle* (*Poterium sanguisorba*, L.); 2º la *grande pimprenelle*, *commune* ou *des montagnes* (*Sanguisorba officinalis*, L.), qu'on regarde comme galactophores, vulnéraires, diurétiques et astringentes.

**PIN.** s. m. [*pinus*, πίτυς, all. *Fichte*, angl. *pine*, it. et esp. *pino*]. Genre de plantes de la famille des conifères, dont la plupart des espèces sont des arbres qui contiennent beaucoup de résine. Ils ont des feuilles persistantes, subulées; les fleurs mâles forment des chatons réunis en grappes et munis d'écailles qui constituent des étamines élargies; les femelles sont disposées en cônes, à écailles imbriquées, ligneuses, ombiliquées au sommet. Les espèces principales sont : le *pin sauvage* ou *pinasse* (*Pinus sylvestris*, L.), dont les bourgeons, aromatiques, d'odeur et de saveur résineuses, sont employés en infusion, sous le nom de *bourgeons de sapin*, comme balsamiques et diurétiques, et qui servent à préparer une bière antiscorbutique, dite *sapinette*; avec ses feuilles on prépare en Allemagne une décoction dite *baume* ou *essence de pin*, *eau résineuse balsamique*, employée contre la goutte et les rhumatismes; —

le *pin pignon* (*Pinus pinea*, L.), dont les graines ou *pignons doux* renferment une amande blanche, huileuse, bonne à manger ; — le *pin de Bordeaux* ou *maritime* (*Pinus maritima*, L.), d'où on retire la térébenthine commune, dite de Bordeaux, la poix noire, le galipot, etc., et dont la sève, lactescente, d'odeur et de saveur résineuse, est apéritive, stomachique, et préconisée contre la toux et l'expectoration de la phtisie au début ; — le *pin des marais* (*Pinus palustris*, Mill.), qui fournit la térébenthine de Boston ; — le *pin d'encens* (*Pinus Tæda*, Lamb.), qui fournit la térébenthine de la Caroline ; — le *pin Alviez* (*Pinus Cembra*, L.), qui fournit le baume de Riga ou des Carpathes ; — le *pin Mugho* (*Pinus Mugho*, Mill.), qui fournit le baume de Hongrie, et une essence, d'odeur agréable, dite huile du Templin ; — le *pin Weymouth* (*Pinus strobus*, L.), qui fournit la térébenthine d'Amérique, etc.

**PINAU.** s. m. et adj. Nom vulgaire donné a divers palmiers à la Guyane, et aux divers bolets vénéneux en France.

**PINCE.** s. f. [*volsella*, λαβὶς, all. *Zange*, *Pincette*, it. *pinzette*, esp. *pinzas*]. En anatomie, *pince du corps calleux*. V. Calleux. || En chirurgie, *pince*, instrument dont on se sert dans diverses opérations pour saisir, attirer ou fixer certaines parties. Il se compose de deux branches

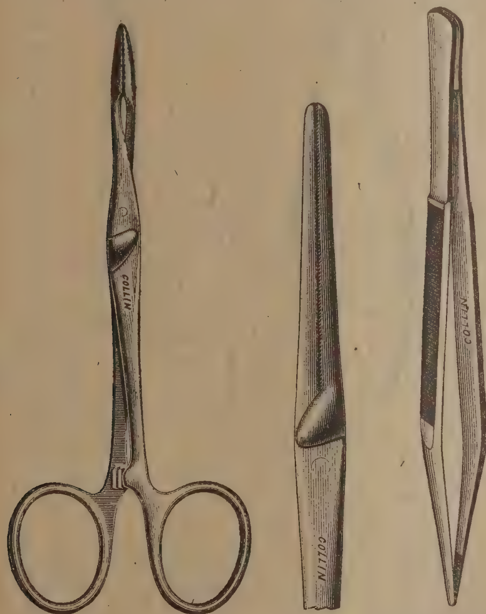


Fig. 560. — *Pince* à forcipressure.

Fig. 561. *Pince* clamp.

Fig. 562. — *Pince* à dissection.

au moins, réunies d'une manière variable, et susceptibles d'être écartées ou rapprochées. Les unes ont deux branches soudées ensemble à l'une de leurs extrémités, libres dans le reste de leur étendue, naturellement écartées l'une de l'autre par leur élasticité, et susceptibles d'être rapprochées par la pression qu'on exerce sur elles avec les doigts. Les autres sont formées de deux branches réunies à leur partie moyenne par une charnière. Enfin il y en a qui sont composées de deux ou de trois branches qui s'écartent par le fait de leur élasticité, et qu'on rapproche en faisant glisser sur elles un anneau ou une canule dans laquelle elles ont été introduites. — *Pince à baguette* ou *à refoulement*. Pince employée, avec la pince à torsion, pour la torsion des artères. Elle n'a ni mors ni verrou ; elle est formée de deux trous cylindriques, qui servent à serrer fortement les tuniques interne et moyenne de l'artère et à les refouler dans le cylindre de la tunique externe, qui seule est tordue par la pince à torsion. — *Pince à cataracte*. Pince à dissection de dimensions très petites ; ses extrémités, très ténues, ont les mors arrondis et se correspondent avec la plus grande précision. — *Pince de Desmarres*. Employée pour l'extraction des kystes et autres tumeurs des paupières, elle évite l'écoulement de sang par la compression qu'elle exerce, rend immobile la tumeur malgré les mouvements du malade, et permet d'opérer sans perforer la paupière. L'une des branches porte une plaque pleine qu'on engage sous la paupière ; l'autre porte un anneau qui embrasse la tumeur et en comprime le pourtour lorsqu'on serre la vis de rappel placée au milieu des deux branches. — *Pince à dissection*. Elle se compose de deux lames d'acier ou d'argent, réunies par leur extrémité postérieure, s'écartant l'une de l'autre par leur propre ressort et se joignant lorsqu'on les serre entre les doigts. Elles vont en diminuant de largeur et en augmentant d'épaisseur vers leur extrémité libre, qui est mousse, et garnie à sa face interne de petites dents transversales qui s'engrènent les unes dans les autres lorsqu'on comprime les branches, pour serrer plus exactement les corps ou les tissus qu'on veut saisir (fig. 562). Cette pince sert également en chirurgie, dans la plupart des opérations, telles que ligature d'artères, etc. — *Pince-écraseur* (Richet). Pince courbe sur le côté ou sur le plat, armée de dents qui s'engrènent les unes dans les autres, et destinée à la section du pédicule des polypes de l'utérus. — *Pince élytro-caustique*. V. Pincement *du vagin*. — *Pince à faux germe* (Levret). Elle diffère peu de la *pince à polypes*. — *Pince à forcipressure* (fig. 560). Pince munie d'anneaux, à mors dentelés, dont les branches, croisées comme celles des ciseaux, sont maintenues fermées à l'aide d'un petit crochet que porte l'une d'elles et qui pénètre dans un trou de l'autre branche. — *Pince clamp*. Variété de pince longue, dont les mors s'appliquent l'un contre l'autre depuis l'articulation (fig. 561). — *Pince à gaine*. Pince à deux, trois ou quatre branches, susceptibles d'être serrées par une gaine mobile. — *Pince à griffes*. Pince dont les branches sont terminées par deux ou plusieurs crochets pointus, destinés à saisir solidement une partie. — *Pince de Hales*, improprement dite *de Hunter*. Pince employée pour l'extraction des calculs engagés dans l'urètre. Elle se compose d'une tige d'acier longue de 24 centimètres, large de 27 millimètres, divisée en deux branches qui s'écartent par l'effet de leur propre ressort, et qui sont terminées par deux petites cuillers dentelées ; et d'une sonde droite, d'argent, longue de 54 millimètres, large de 17 centimètres 1/2, munie de deux anneaux. Cette sonde est destinée à recevoir la tige d'acier, dont les branches s'ouvrent plus ou moins selon qu'on lui fait dépasser plus ou moins l'extrémité de la sonde. — *Pince hémostatique*. V. Pince *à forcipressure*. — *Pince incisive*. Sorte d'ostéotome formé par de solides pinces dont les branches et les tranchants sont diversement disposés selon les os à réséquer. — *Pince de Kocher*. Variété de pince assez semblable aux pinces à forcipressure ordinaires, mais dont l'un des mors se termine par une dent pointue qui pénètre dans l'intervalle de deux dents que porte l'autre mors (fig. 563). — *Pince à langue*. Variété de pince dont une des branches porte deux griffes destinées à être enfoncées dans la langue, tandis que l'autre est aplatie et est percée de deux trous pour recevoir les griffes (fig. 565). Elle sert à attirer la langue en dehors pendant le cours de la chloroformisation, et à empêcher la base de cet organe, en tombant en arrière, d'aller obstruer l'orifice du larynx. — *Pince à ligature*. Celle dont on se sert pour lier une artère

C'est tantôt une pince à dissection ordinaire, tantôt une pince à verrou. — *Pince* ou *cisaille de Liston* (fig. 566). Ostéotome droit ou courbe dont une lame est dentée et empêche le glissement de l'os, tandis que l'autre est lisse et tranchante. On en construit de différents modèles droits et courbes. — *Pince longuette.* Variété de pince dont les branches sont beaucoup plus longues que dans les pinces à forcipressure ordinaires. — *Pince de Museux.* Pince qui porte deux anneaux destinés à la maintenir et dont les branches sont terminées par quatre crochets qui se regardent et se croisent à leur extrémité, de manière à faire l'office d'érigne (fig. 567). — *Pince ostéotome.* V. Ostéotome et Sécateur. — *Pince à pansement* ou *à anneaux.* Pince composée de deux branches arrondies, munies d'anneaux à une extrémité, et semblables à celles des ciseaux, si ce n'est qu'au lieu de se croiser et d'être tranchantes, elles sont directement opposées l'une à l'autre et aplaties, et munies de quelques dentelures superficielles. Cet instrument sert à enlever les parties d'un pansement souillées de pus, et permet au chirurgien de ne pas se souiller les mains en soignant une plaie infectée. — *Pince à polypes.* Elle est formée de deux branches disposées comme celles de la pince à pansement, et garnies de même d'anneaux ; mais elle est, en général, plus forte, et chaque branche a son extrémité libre large, mousse, arrondie, creusée en dedans en forme de cuiller et percée de deux petites ouvertures de 9 millimètres de hauteur sur 6 de diamètre. Les bords






Fig. 564. — *Pince* en T.










Fig. 563. *Pince* de Kocher.

Fig. 565. *Pince* à langue.

Fig. 566. *Pince* de Liston.

Fig. 567. *Pince* de Museux.

de cette cuiller fenêtrée sont garnis de dentelures qui s'entre-croisent avec celles de la branche opposée. Les pinces à polypes sont droites ou courbes sur leur plat ou sur leur côté. — *Pinces à pression continue.* Pince disposée de manière que les branches se croisent et exercent sur la partie saisie une pression proportionnée à la force de ces branches. Pour pincer l'objet, on exerce avec le pouce et l'index une pression sur les branches, ce qui fait écarter les mors de la pince. Il suffit alors de cesser la pression avec les doigts pour que l'objet soit saisi. C'est sur leur principe qu'ont été faites les serres-fines. Elles sont remplacées généralement par les pinces à forcipressure, et ne sont guère utilisées que dans les laboratoires pour comprimer temporairement une artère chez un animal au cours d'une opération. — *Pince en T.* Variété de pince dont les mors figurent un T (fig. 564). — *Pince à torsion.* La pince à verrou. — *Pince à trois branches.* V. Litholabe. — *Pince à verrou.* Pince allongée qui porte un petit verrou destiné à la tenir fermée. On l'employait surtout autrefois pour la torsion ou la ligature des artères. Un de ses mors porte ordinairement une petite rainure destinée à recevoir une épingle ; aussi cette pince était-elle utilisée pour faire les sutures, avant l'adoption des aiguilles à suture actuelles.

**PINCEAU.** s. m. — *Pinceau électrique.* Faisceau de fils de laiton déliés et rigides, sortant d'un cylindre de même métal, dans lequel on peut le refouler, et susceptible d'être vissé sur un des manches terminant les électrodes ; c'est le pinceau ou la brosse de Duchenne (de Boulogne). Il est destiné à l'électrisation de la peau, et appliqué : 1° en frappant la peau de coups légers et rapides ; 2° en promenant ses pointes contre la surface cutanée ; 3° en laissant pendant quelque temps les extrémités des fils en contact avec un point de la peau.

**PINCÉE.** s. f. [*pugillus*, δραχίον; all. *Prise*, angl. *pinch*, it. *pizzico*, esp. *pizca*]. Quantité d'une substance médicamenteuse que l'on peut saisir avec l'extrémité de deux ou trois doigts. Cette manière de prescrire les drogues étant trop vague, le Codex a indiqué les poids équivalents aux pincées de certaines substances :

| | | Grammes. |
|---|---|---|
| Une pincée de fleurs de camomille pèse | ...... | 2 |
| — — de guimauve | ...... | 2 |
| — — de mauve | ...... | 1 |
| — — d'arnica | ...... | 1 |
| — — de tussilage | ...... | 2 |
| — — de tilleul mondées | ...... | 2 |
| — de fruits de fenouil | ...... | 2 |
| — d'anis | ...... | 2 |

**PINCEMENT.** s. m. Action de pincer. ‖ *Pincement du vagin.* Opération (Desgranges) destinée à remédier à la chute de l'utérus. Elle consiste soit à placer dans le vagin des pinces qui produisent la mortification de la partie pincée, et, à la suite, une cicatrice qui soutient l'utérus et l'empêche de redescendre; soit à combiner la constriction mécanique avec la cautérisation, à l'aide d'une *pince* dite *élytro-caustique* qui porte une cuvette chargée de chlorure de zinc.

**PINCHBECK.** s. m. V. Laiton.

**PINÇON.** s. m. V. Ampoule.

**PINÉAL, ALE.** adj. [*pinealis*, de *pinea*, pignon, à cause de la forme; all. *zirbelnussformig*, angl. *pineal*, it. *pineale*, esp. *pineal*]. Qui a la forme d'une pomme de pin. — *Glande pinéale* [*conarium, corps conoïde, épiphyse*, all. *Zirbeldrüse*]. Petit organe gris situé dans l'épaisseur de la toile choroïdienne, au-dessus des tubercules quadrijumeaux antérieurs, au-dessous du bourrelet du corps calleux, au-devant du cervelet, en arrière du troisième ventricule. Son volume égale celui d'un pois; sa forme rappelle celle d'un cône. Sa couleur est d'un gris cendré. De sa partie antérieure partent trois prolongements, appelés ses *pédoncules* : le *pédoncule supérieur* ou *antérieur* (*rênes de la glande pinéale, habenæ*) se porte en dehors vers la partie interne et supérieure de la couche optique, puis en avant, et arrive en s'effilant au niveau du trou de Monro, où il se continue avec le pilier antérieur de la voûte à trois piliers; le *pédoncule inférieur* descend en bas et en dehors, et se perd dans la couche optique, en avant de la commissure blanche antérieure; le *pédoncule moyen* ou *transversal*, situé au-dessus de cette commissure, se rend horizontalement à la couche optique. Cet organe est formé d'une enveloppe conjonctive et vasculaire dépendant de la pie-mère; de cette enveloppe partent des prolongements qui divisent la glande en un grand nombre de petites loges renfermant des cellules considérées comme de nature névroglique et des concrétions calcaires appelées *acervules* (V. ce mot). Ces concrétions se rencontrent non seulement chez les vieillards, mais aussi chez les adultes et même les enfants. Cet organe, appelé improprement glande, est le représentant, chez l'homme et les vertébrés supérieurs, de l'œil pinéal des lacertiens.

**PINGHWAR HARJAMBI.** s. m. Rhizome d'une plante originaire probablement de l'Abyssinie, et appartenant à la famille des filicinées. Gaupp (de Schorndorf) l'a employé avec succès contre les hémorragies internes et traumatiques. Pour l'usage externe, on fait avec le chevelu du pinghwar un tampon que l'on introduit dans la plaie ou dans la cavité qui fournit le sang. Pour l'usage interne, on l'emploie en décoction (30 grammes de pinghwar pour 180 grammes d'eau).

**PINGUICULA.** s. m. V. Grassette.

**PINGUICULA,** et non **PINGUECULA.** s. f. [de *pinguiculus*, grassouillet, diminutif de *pinguis*, gras; all., angl. et it. *pinguecula*]. Petite tumeur de la conjonctive, ainsi dite parce qu'on la croyait formée de graisse. Elle siège ordinairement vers le grand angle de l'œil; elle ne dépasse guère le volume d'un grain de chènevis. Elle est assez dure, arrondie et brillante à la surface, de couleur jaunâtre, ce qui a fait croire à sa nature graisseuse; elle est peu vasculaire. Elle fait corps avec la conjonctive sans produire l'adhérence de cette membrane avec la sclérotique Elle vient sans cause connue, et ne donne lieu à aucune sensation douloureuse ou autre. Nul traitement ne la fait disparaître; l'extirpation n'est nécessaire que si elle s'hypertrophie. Desmarres et Robin ont montré qu'elle se compose exclusivement d'épithélium pavimenteux conjonctival hypertrophié.

**PINITANNIQUE.** adj. V. Tannin.

**PINITE.** s. f. ($C^{12}H^{12}O^{10}$). Principe (Berthelot) d'une matière sucrée alimentaire qui exsude, en Californie, au pied du *Pinus Lambertiana*, Douglas, quand on creuse la terre; elle est fournie par le bois. La pinite est cristallisable, à cristaux durs, très solubles dans l'eau, peu dans l'alcool; elle est neutre, dextrogyre; elle est isomère avec la quercéite, la mannitane et la dulcitane; elle ne fermente pas, ne réduit pas le tartrate cupro-potassique.

**PINNAL.** adj. et s. m. [de *pinna*, plume]. Qui a la forme d'une plume. — *Pinnal radié* (Cruveilhier). Le muscle myrtiforme. m *Pinnal transverse* ou *supérieur*. Le triangulaire du nez.

**PINNOTHÈRE.** s. m. V. Crabe.

**PINS** (médecin autrichien contemporain). — *Signe de Pins.* Dans le cas d'épanchement abondant dans le péricarde, surtout chez les enfants, on perçoit en arrière du thorax des signes simulant une pneumonie ou une pleurésie par suite de la compression du poumon. D'après Pins, ces signes disparaissent si on fait pencher le malade en avant, ou si on le met dans la position génu-pectorale. Mais, pour Weill, ce résultat ne serait pas constant.

**PINTA.** s. f. — *Pinta du Mexique* [*mal de los pintos, Quiricua, Tinna*]. Maladie de la peau particulière au Mexique. On l'observe principalement à la côte ouest, et jusqu'à l'État de Tabasco. Elle est caractérisée par des taches qui se montrent autour des yeux, sur la poitrine et les extrémités, d'abord d'un blond jaunâtre clair, puis tournant au bleu, et finissant en s'étendant par devenir noires, ce qui donne au malade l'aspect d'un nègre. La peau qui les supporte devient raboteuse, écailleuse et irritable, s'excorie au plus léger contact, et se couvre d'ulcères sordides d'odeur repoussante.

**PIORA** (Suisse, Tessin). *Station d'altitude*, 1859 mètres, avec une température douce et un air calme, bien protégée des vents du nord.

**PIOULE** (Var). *Eaux froides bicarbonatées calciques.*

**PIPE.** s. f. — *Pipe camboge.* V. Gomme-*gutte.*

**PIPER.** s. m. V. Poivre.

**PIPÉRAZINE.** s. f. (en atomes $C^4H^2Az^{10}$). Syn. : diéthylénimine. Poudre cristalline blanche, de réaction très alcaline, soluble dans l'eau. Elle est obtenue par synthèse ainsi que son chlorhydrate. Elle forme avec l'acide urique un urate très soluble dans l'eau (47 fois son poids d'eau). Aussi l'emploie-t-on pour faciliter l'élimination de ce corps dans la goutte et la gravelle urique. On l'emploie en injections hypodermiques à la dose de 0gr,05 à 0gr,10 par jour en solution au dixième, le chlorhydrate à celle de 0gr,10 à 0gr,40. On peut aussi la donner par la voie digestive, sous forme de cachets à la dose de 0gr,50 à 1 gramme par jour.

**PIPÉRIDINE.** s. f. ($C^{10}H^{11}Az$). Corps basique qui se forme par action de la potasse sur le pipérin. Liquide incolore, d'odeur poivrée et ammoniacale, de saveur caustique; soluble dans l'eau, bouillant à 106°, fortement alcalin, donnant des sels avec les acides.

**PIPÉRIN.** s. m. ou **PIPÉRINE.** s. f. [all. *Piperin*, angl. *piperine*, it. *piperino*] ($C^{34}H^{19}AzO^6$). Base organique faible découverte (Œrsted) dans le poivre noir, dans le poivre long et autres espèces voisines. Elle est en cristaux

incolores, prismatiques, à peine solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther, plus à chaud qu'à froid. Le pipérin paraît jouir d'une propriété fébrifuge assez prononcée, à la dose de 5 à 10 centigrammes.

**PIPÉRIQUE**. adj. Qui se rapporte au poivre. — *Acide pipérique* ($C^{24}H^{10}O^{8}$). Composé obtenu en faisant bouillir le pipérin avec la potasse. Aiguilles jaunâtres, fusibles à 150°, très peu solubles dans l'eau et l'éther, solubles dans l'alcool bouillant.

**PIPÉROÏDE**. adj. Qui ressemble au poivre.

**PIPÉRONAL**. s. m. [*aldéhyde pipéronylique*] ($C^{16}H^{6}O^{6}$). Obtenu par oxydation de l'acide pipérique. Prismes incolores, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther, fusibles à 37°.

**PIPETTE**. s. f. [diminutif de *pipe*, au sens de tuyau]. Tube de verre renflé au milieu que l'on plonge dans un liquide en tenant un doigt sur son orifice extérieur, de manière à faire monter dans la partie renflée la portion du fluide que touche l'orifice profond, quand on soulève le doigt qui bouche l'autre extrémité. On transporte ainsi une petite quantité de liquide, qui reste dans la pipette tant qu'un doigt obture l'orifice supérieur, et qui tombe quand on retire ce doigt. — *Pipette Chamberland* ou *ballon-pipette*. Ballon portant à sa partie supérieure un renflement qui se termine par un tube incliné à 45°, tube que l'on obture avec un morceau d'ouate; sur la partie sphérique du ballon, est fixé un tube plus fin, deux fois recourbé et se terminant par une pointe effilée, fermée à la lampe. Ce ballon, stérilisé au four à flamber, sert à emmagasiner des liquides nutritifs, que l'on peut ensuite répartir aseptiquement dans les vases de culture. — *Pipette Pasteur*. Tube de verre dont une extrémité effilée est fermée à la lampe, tandis que l'autre est obturée avec de l'ouate; on les stérilise au four à flamber; elles servent à conserver à l'abri de l'air une petite provision de matières virulentes.

**PIPI**. s. m. V. Pétivérie.

**PIPITZAHOAC**. s. m. Racine du *Perezia adnata*, récoltée au Mexique; cette racine a des propriétés purgatives qu'elle doit à l'acide pipitzahoïque, corps cristallisé, jaune, sans odeur, de saveur âcre. On l'emploie en poudre à la dose de 3 à 5 grammes en capsules gélatineuses ou en décoction. L'acide pipitzahoïque est prescrit en pilules de 0gr,10 à la dose de deux à trois.

**PIQUETÉ, ÉE**. adj. Se dit de l'aspect offert par la substance cérébrale et autres tissus lorsque les vaisseaux distendus par du sang montrent leurs orifices béants, sous forme de petites taches rouges analogues à celles que forment les gouttelettes de sang qui sortent d'une piqûre. On dit aussi substantivement le *piqueté*, pour l'état piqueté.

**PIQÛRE**. s. f. [*punctura*, νύγμα, all. *Stichwunde*, angl. *pricking*, it. *punctura*, esp. *picadura*]. Plaie étroite et profonde faite par un instrument aigu. Ces plaies saignent peu, et guérissent rapidement, en général, par première intention, sous un pansement aseptique. Elles peuvent toutefois être le point de départ d'accidents dans le cas où l'instrument piquant a introduit dans l'organisme un germe septique; aussi est-il toujours bon de faire saigner la plaie et de la laver avec une solution légèrement antiseptique. Il peut arriver qu'une piqûre, faite par un instrument mousse (clou, dent de fourche), déchire et contonde fortement les parties; on se trouve alors dans les conditions ordinaires des plaies contuses. — *Piqûre anatomique* [angl. *dissection wound*]. Piqûre faite pendant une autopsie ou une dissection ou même au cours de certains pansements, et entraînant à sa suite des accidents locaux et généraux plus ou moins graves; elle a été attribuée autrefois à l'introduction dans l'organisme d'un poison venant du cadavre; on sait aujourd'hui qu'elle est due à la pénétratian sous la peau de germes septiques plus ou moins virulents. Dans les cas les plus fréquents, des traînées rouges de lymphangite se développent dans les heures qui suivent la piqûre, autour du point vulnéré, et gagnent rapidement la région avoisinante et la racine du membre; en même temps apparaît un frisson violent, suivi d'une élévation de la température à 39° ou 40°. Les ganglions axillaires s'engorgent; l'état général est sérieux. Les phénomènes se succèdent plus ou moins rapidement. Dans les cas très graves, les phénomènes généraux prennent le pas sur les symptômes locaux, qui peuvent même manquer complètement dans certains faits exceptionnels; il y a des nausées, des vomissements, de la diarrhée, de l'oppression et de l'anxiété précordiale, et le malade est emporté en quelques jours. Dans certains cas, le mal prend les allures de l'infection purulente ordinaire, et l'on voit se développer des abcès dans les viscères, les articulations, les séreuses. Mais le plus souvent, les phénomènes locaux s'accentuent; un érysipèle phlegmoneux se développe, une suppuration diffuse envahit le membre atteint, et si le malade a résisté aux phénomènes infectieux graves du début, il guérira avec les cicatrices diffuses, les rétractions qu'entraînent toujours les suppurations profondes. La piqûre anatomique peut évoluer aussi sous une forme plus favorable; elle peut être le point de départ d'un panaris superficiel ou profond; elle peut ne déterminer qu'une pustule avec une lymphangite légère vite dissipée. Enfin, parfois les accidents évoluent d'une façon chronique, et on voit se développer, au niveau du point piqué, un *tubercule anatomique* (V. Tubercule). Le traitement de ces accidents variera suivant la forme qu'ils auront revêtue; le plus souvent il faudra avoir recours aux bains locaux prolongés, suivis d'un pansement humide avec des liquides faiblement antiseptiques; dans bien des cas il faudra pratiquer de larges incisions au thermocautère, qui parviendront à limiter la suppuration et à arrêter la marche envahissante du phlegmon. Il faut surtout éviter avec grand soin ces piqûres dont le pronostic reste toujours grave malgré les ressources de la chirurgie moderne. Les dissections faites sur des cadavres injectés avec des liquides antiseptiques pour maintenir leur conservation, sont en général peu dangereuses; beaucoup plus graves sont les piqûres faites dans les autopsies ou pendant un pansement, et la gravité dépend elle-même de la virulence de l'agent causal. Avant de pratiquer une autopsie, on devra obturer toutes les écorchures des mains; dès qu'une piqûre est faite, il faut faire couler le sang en abondance, de manière à faire un véritable lavage du trajet; parfois il sera bon d'élargir la piqûre avec un bistouri; la cautérisation avec le thermocautère donne une sécurité plus grande en détruisant complètement les germes. Un lavage soigné de la région avec une solution antiseptique préviendra les infections secondaires. — *Piqûres d'insectes*. V. Abeille, Cousin et Processionnaire. — *Piqûre de vipère*. V. Vipère.

**PIRIFORME**. adj. V. Pyriforme.

**PIROGOFF** (Nicolas) (chirurgien russe, 1810-1881). — *Opération de Pirogoff*. Procédé d'amputation du pied; c'est une variante de la désarticulation du pied par le procédé de Syms, dans lequel on enlève d'un trait de scie la surface articulaire de la jambe, et on conserve dans le lambeau inférieur la partie postérieure du calcanéum, qui pourra ainsi se souder aux os de la jambe. De cette façon, le malade marche sur le point d'appui naturel du talon, et de plus les os de la jambe sont allongés de toute l'épaisseur de l'os conservé (allongement ostéoplastique).

**PIROPLASMA**. s. m. Parasite ayant un aspect piriforme. Le *Piroplasma bigeminum*, parasite du bœuf, cause une maladie appelée, suivant les régions, fièvre du Texas, hémoglobinurie du bœuf, tristeza, maladie bovine;

il est formé de deux corps piriformes unis par leur extrémite effilée ; il est contenu dans les globules rouges. Le *Piroplasma Donovani* (fig. 568) est un parasite de

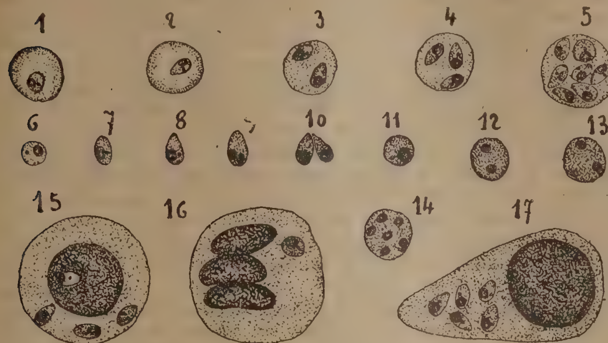



Fig. 568. — *Piroplasma Donovani*, d'après Laveran et Mesnil. 1, 2, hématies d'aspect normal contenant chacune un petit *Piroplasma ;* 3, 4 et 5, hématies altérées contenant 2 à 8 parasites ; 6, 7, 8, parasites libres sphériques ovalaires ou piriformes ; 9, parasite piriforme en voie de division ; 10, 2 parasites piriformes accolés, provenant probablement d'une division par bipartition ; 11, élément parasitaire sphérique grand ; 12, 13, 14, formes de multiplication par division répétée du noyau ; 15 et 17, grands leucocytes mononucléaires, avec parasites inclus dans le protoplasme et même dans le noyau (15) ; 16, polynucléaire avec un parasite inclus dans le protoplasme (grossissement 1000 fois environ).

l'homme chez qui il détermine la maladie appelée *Kala-azar* ; il est formé de petits éléments piriformes, ovalaires ou sphériques, présentant une grosse masse nucléaire et une autre plus petite située ordinairement au point diamétralement opposé ; ces éléments sont libres ou endoglobulaires et se rencontrent dans le sang de la rate, dans le sang périphérique où ils sont plus petits que dans la rate, dans la moelle des os, et les ganglions mésentériques. Ils ont été décrits pour la première fois par Leishman en 1903, puis par Donovan ; Ross n'admet pas que ce soit un piroplasma et en fait une espèce spéciale, *Leishmania.*

**PIROPLASMOSE.** s. f. Maladie causée par les piroplasmes. On connaît plusieurs piroplasmoses humaines, toutes d'origine exotique. Ce sont le *Kala-azar* ou *fièvre noire* de l'Inde, dû au *Piroplasma Donovani* ; la *fièvre à tique* du Montana (États-Unis), dite aussi fièvre pétéchiale (*spoltted fever*), due au *Piroplasma hominis* qui est inoculé par une morsure de tique. Cette maladie débute brusquement par des frissons violents et une élévation rapide de la température ; puis du deuxième au cinquième jour, apparaît une abondante éruption de pétéchies ; la mort survient ordinairement du sixième au onzième jour.

**PISCIDIA ERYTHRINA.** Synonyme : Jamaïca Dogwood. Arbuste de la famille des légumineuses papilionacées, qui croît aux Indes et aux Antilles, qui doit son nom à l'action stupéfiante qu'il exerce sur les poissons, et à la couleur rouge de sa fleur. On emploie l'écorce de la racine qui contient la piscidine (en atomes $C^{20}H^{24}O^{8}$), comme sédatif dans les cas de névralgie, d'insomnie et dans la phtisie. On administre la poudre à la dose de 4 grammes, l'extrait fluide représentant son poids de plante à la dose de 3 à 6 grammes, la teinture alcoolique au cinquième à la dose de 1 à 5 grammes.

**PISCINE.** s. f. Vaste réservoir d'eau courante ou dormante, chaude ou froide selon les indications à remplir, dans lequel on fait prendre des bains ou faire de simples immersions aux malades, durant un traitement hydrothérapique ou thermal. Les immersions dans la piscine d'eau froide sont utiles aux personnes débilitées, atteintes d'anémie, de chlorose, de paralysie, d'affections nerveuses, d'hystérie, de spermatorrhée, etc. : le séjour sera court si l'on veut obtenir un effet excitant avec réaction à la peau ; plus ou moins long, selon l'état et l'impressionnabilité du malade, lorsqu'on veut obtenir un effet sédatif.

**PISIFORME.** adj. [*pisiformis*, de *pisum*, pois, et *forma*, forme ; all. *erbsenförmig*, it. et esp. *pisiforme*]. Qui a la forme d'un pois. — *Éminence* ou *tubercule pisiforme.* V. Mamillaire. — *Os pisiforme.* Le quatrième os de la première rangée du carpe, qui s'articule en arrière avec l'os pyramidal, et donne attache au tendon du cubital antérieur et au ligament transverse antérieur du carpe.

**PISIMÉTACARPIEN.** adj. — *Ligament pisimétacarpien.* Celui qui va du pisiforme au cinquième métacarpien.

**PISIUNCIFORMIEN.** adj. — *Ligament pisiunciformien.* Celui qui va du pisiforme au crochet de l'os crochu.

**PISSASPHALTE.** s. m. [*pissasphaltum*, πισσάσφαλτος, all. *Pissasphalt*, angl. *pissasphaltum*, it. *pissasfalto*, esp. *pisasfalto ; poix minérale*]. Bitume mou, noir, glutineux, presque solide par les temps froids. Employé autrefois comme vulnéraire.

**PISSÉLÆON.** s. m. [de πίσσα, poix, et ἔλαιον, huile ; *huile de poix*]. Matière liquide, huileuse, qui se sépare de la poix noire dans l'eau où tombent les produits résineux pendant la préparation de la poix. Le pissélæon des anciens [πισσέλαιον] était un médicament composé d'un mélange d'huile et de poix.

**PISSEMENT.** s. m. V. Miction. — *Pissement de pus* [all. *Eiterharnen*]. V. Pyurie. — *Pissement de sang* [all. *Blutharnen*]. V. Hématurie.

**PISSENLIT.** s. m. [*Leontodon taraxacum*, L., *Taraxacum dens leonis*, Desf. ; all. *Löwenzahn*, angl. *dandelion*, *piss-a-bed*, it. *macerone*, esp. *diente de leon*]. Plante de la famille des synanthérées, regardée comme diurétique, tonique et laxative. On l'emploie dans l'ictère, les obstructions abdominales, etc. (le suc des feuilles, à la dose de 60 à 120 grammes ; en décoction, 30 grammes de feuilles fraîches par litre d'eau ; l'extrait, 2 à 4 grammes). On mange en salade sa racine et ses jeunes feuilles ; celles-ci sont employées dans la préparation des *sucs d'herbes* et du sirop de chicorée.

**PISTACHE.** s. f. [*pistacia*, all. *Pistazie*, *Pimpernuss*, angl. *pistachio-nut*, it. *pistacchio*, esp. *pistacho*]. Graine du *pistachier*. Les *pistaches* sont contenues dans des fruits drupacés, gros comme des olives, composés d'un brou tendre, rougeâtre, d'une coque ligneuse, blanche, qui s'ouvre facilement en deux valves, et d'une amande anguleuse, recouverte d'une pellicule rougeâtre, d'un vert pâle, à l'intérieur et d'une saveur douce et agréable. Elles viennent particulièrement de la Sicile, ont un goût agréable qui les fait employer comme condiment, et servent, en pharmacie, à faire le *looch vert*. — *Pistache de terre*. V. Arachide.

**PISTATION.** s. f. V. Épistation.

**PISTOIA** (ville d'Italie). — *Remède de Pistoia.* Remède secret préparé dans un couvent des environs de cette ville et dont les principaux éléments paraissent être le genêt à balais et la gentiane. Il rend souvent de grands services dans la goutte chronique ; mais il ne doit être employé que chez les malades dont les reins fonctionnent bien, et l'urine doit être fréquemment analysée au cours de son emploi, de peur des phénomènes toxiques pouvant résulter de l'accumulation de la spartéine.

**PITHIATIQUE.** adj. Qui peut être guéri par la persuasion.

**PITHIATISME.** s. m. (de πειθώ, persuasion, et ἰατός, guérissable). Nom proposé par Babinski pour désigner un état psychique se manifestant par des troubles guérissables par la persuasion, et devant remplacer celui d'*hystérie*.

**PITRES** (Jean-Albert) (médecin français, né en 1848). — *Signe du cordeau de Pitres.* V. Cordeau (*Signe du*). — *Signe de Pitres.* Haphalgésie. V. ce mot. — *Signe du sou de Pitres.* V. Sou (*Signe du*).

**PITUITAIRE.** adj. et s. [*pituitarius*, de *pituita*, pituite ou mucosité ; angl. *pituitary*, it. et esp. *pituitario*]. — *Fosse pituitaire* [*selle turcique*, *éphippion*, à cause de sa forme ; *fosse pituitaire*, parce qu'elle loge la glande pituitaire]. Enfoncement quadrilatère et profond que l'on observe sur la ligne médiane de la face cérébrale du sphénoïde, et qui loge la glande pituitaire. — *Glande* ou *corps pituitaire* [all. *Gehirnschleimdrüse*, *Schleimkörper*, *Gehirnanhang ; hypophyse* (Sœmmerring), *appendice sus-sphénoïdal du cerveau* (Chaussier), *glans pituitam excipiens* (Vésale)]. Petit organe situé derrière le chiasma des nerfs optiques, en avant des tubercules mamillaires, appendu à la tige pituitaire, et logé dans la fosse pituitaire ou selle turcique, sur laquelle il est fixé par un repli de la dure-mère (*repli pituitaire*) qui lui forme une loge presque complète. Le sinus circulaire en avant et en arrière, les sinus caverneux en dehors, et la lame quadrilatère du sphénoïde en arrière, forment ses rapports les plus immédiats. La forme du corps pituitaire est ovoïde, sa couleur grisâtre, son poids de 0gr,40, son diamètre transversal de 12 millimètres, et l'antéro-postérieur de 6 à 8 millimètres. Il est formé de deux lobes, l'un postérieur, petit et grisâtre, contenant des éléments nerveux ; l'autre antérieur, jaune, présentant une structure épithéliale. Il est formé d'amas de cellules séparées par de minces cloisons conjonctives, parmi ces cellules certaines se teintent fortement par les matières colorantes (cellules chromophiles), en particulier par l'éosine, tandis que les autres restent claires. On rencontre parfois entre ces cellules de petits amas de matière colloïde. Ce lobe antérieur (1, fig. 569) reçoit l'insertion de l'*infundibulum* ou *tige pituitaire* (3) [all. *Schleimdrüsenstiel*, *Infundibulum* (Galien et Vésale), *tige sus-phénoïdale* (Chaussier)], qui unit le *tuber cinereum*, dont elle constitue un prolongement, au corps pituitaire. La longueur de la tige varie de 4 à 6 millimètres. Sa direction est oblique de haut en bas et d'arrière en avant; sa couleur, d'un gris rougeâtre; sa forme, celle d'un cône dont la base, tournée en haut et en arrière, répond au *tuber cinereum*. Elle est composée de deux couches : 1° une couche externe fibreuse, dépendance de la pie-mère ; 2° une couche interne formée par une lame mince de substance grise, formant un canal infundibuliforme qui se prolonge dans la tige pituitaire, et communique avec le troisième ventricule. Le *tuber cinereum* ou *corps cendré*, conoïde, formé de substance nerveuse grise, occupe la moitié antérieure du losange limité en avant par le chiasma, en arrière par les tubercules mamillaires, latéralement par les bandelettes optiques. Il présente à sa partie centrale inférieure la tige pituitaire. La glande pituitaire est appendue à cette tige. — *Membrane pituitaire de Schneider*, ou simplement *pituitaire* [all. *Schneider'sche Haut*]. Membrane muqueuse qui tapisse les cavités nasales dans toute leur étendue, depuis les ouvertures des narines jusqu'au pharynx, où elle se continue avec elle de l'arrière-bouche et du voile du palais. Elle couvre toutes les éminences et pénètre dans toutes les anfractuosités des cavités nasales et des sinus maxillaires et frontaux. Le périoste des os sous-jacents lui est intimement uni. Siège immédiat de l'olfaction, elle reçoit, outre le nerf olfactif, un grand nombre de filets nerveux de la cinquième paire. Des vaisseaux, également nombreux, rampent à sa surface. Dans la région des fosses nasales dite *respiratoire*, où ne se distribue pas le nerf olfactif, cette membrane est très épaisse, tapissée par un épithélium vibratile (sauf sur la partie inférieure du cornet et du méat inférieurs, où il est pavimenteux stratifié) et pourvue de glandes en grappe très nombreuses et d'un réseau veineux très développé ; dans les sinus, elle est moins épaisse, les glandes sont plus rares. Dans la région où se distribue le nerf olfactif, *région olfactive*, la muqueuse est molle, jaune brunâtre, pourvue, chez les animaux, de glandes en tube spéciales (*glandes de Bowmann*), à canal excréteur très étroit, et, chez l'homme, de glandes de forme intermédiaire entre les glandes de Bowmann et les glandes en grappe : son épithélium, épais, se compose d'une couche superficielle de cellules cylindriques, très allongées, contenant un noyau et des granulations pigmentaires, présentant quelques cils vibratils chez l'homme ; au-dessous de cette couche, sont des cellules particulières, dites *cellules olfactives* ou *cellules de Schultze*, ovoïdes, bipolaires, de nature nerveuse, et pourvues de deux prolongements : l'un, inférieur, très fin, s'enfonce profondément et se continue probablement avec une fibrille terminale d'un filet du nerf olfactif ; l'autre, plus large, se termine sur la surface libre, et porte chez certains animaux un pinceau de cils, mobiles ou non, qui manquent chez l'homme ; c'est l'élément sensoriel de la pituitaire. — *Repli pituitaire*, *tige pituitaire*. V. Pituitaire (*Glande*).

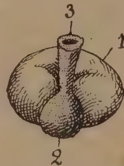


Fig. 569. — Glande pituitaire.

**PITUITE.** s. f. [*pituita*, βλέννα, φλέγμα, all. *Schleim*, angl. *phlegm*, it. et esp. *pituita*]. Liquide aqueux et filant qui est rejeté en plus ou moins grande quantité, soit par l'expectoration, soit par une sorte de régurgitation, ou par le vomissement, ainsi qu'on l'observe dans certains catarrhes chroniques, dans quelques maladies de l'estomac et dans certaines bronchorrhées. — *Pituite hémorragique* (Mathieu et Milian). V. Hémosialémèse.

**PITUITEUX, EUSE.** adj, Causé par la pituite. — *Fièvre pituiteuse*. V. Fièvre *adéno-méningée*.

**PITURI.** s. m. (*Duboisia Hopwoodii*). Plante de la famille des solanacées, dont on emploie les feuilles qui contiennent un principe actif peu connu, la *piturine*. Celui-ci agit sur le système nerveux comme la duboisine, mais a une action inverse sur les sécrétions et excite la sudation et la salivation comme la pilocarpine.

**PITYRIASIS.** s. m. [*pityriasis*, πιτυρίασις, de πίτυρον, son, partie la plus grossière du blé moulu ; all. *Kleiengrind*, *Hautkleie*, angl. *pityriasis*, it. *pitiriasi*, esp. *pitiriasis ; dartre furfuracée volante*]. Symptôme commun à diverses dermatoses et consistant en une fine desquamation. — *Pityriasis alba parasitaire*. Nom donné parfois à la teigne tondante ou tricophytie du cuir chevelu. — *Pityriasis circiné et marginé* (Vidal). Affection voisine de l'eczéma séborrhéique et du pityriasis rosé de Gibert, caractérisée par de petites taches rosées, sèches, qui sont le signe d'une fine desquamation. Ces taches guérissent en leur centre et s'accroissent par leur périphérie ; elles siègent sur le tronc, les bras, les cuisses. C'est une affection chronique qui guérit facilement par les bains sulfureux et les lotions au savon de goudron. Elle serait due, pour Vidal, au *Microsporon anomœon* ou *dispar*. — *Pityriasis rosé de Gibert*. Affection cutanée à évolution cyclique, débutant par une plaque unique, primitive (Brocq), à bords rosés et un peu surélevés, recouverte de squames fines, à centre décoloré et comme affaissé. L'éruption secondaire est cons-

tituée par des taches rosées, squameuses, siégeant sur le cou, le haut de la poitrine, les parties latérales du thorax, les bras, les cuisses; chacun de ces éléments s'accroît par les bords en se décolorant au centre et arrive ainsi à ressembler à la plaque primitive. Cette affection guérit spontanément en six ou huit semaines; mais elle peut persister davantage. Le traitement consistera en bains sulfureux ou d'amidon. — *Pityriasis rubra* (Hébra). Dermatose caractérisée par une rougeur intense et généralisée du derme avec desquamation abondante de l'épiderme. Elle correspond aux érythrodermies exfoliantes de Besnier. Elle peut être secondaire à une autre affection cutanée, eczéma, lichen, psoriasis; elle répond alors aux *herpétides malignes exfoliatrices* de Bazin. Elle peut être primitive, et revêtir différents types. Le début se fait par l'apparition de plaques rouges qui peu à peu se réunissent, si bien que tout le tégument est rouge et devient le siège d'une desquamation intense. L'évolution peut être aiguë et s'accompagner d'une fièvre élevée; on l'appelle alors souvent *érythème scarlatiniforme*; dans d'autres cas, la fièvre est moins élevée, la marche subaiguë; les poils tombent, les ongles sont altérés; la terminaison est la guérison, mais la mort peut survenir par le fait de complications pulmonaires. Enfin, dans une forme chronique, l'affection dure des mois et des années; la desquamation se fait sous forme d'écailles fines; la mort arrive ordinairement dans la cachexie. Le traitement consiste dans l'emploi de bains prolongés, l'application du liniment oléo-calcaire, de glycérolé d'amidon, de pommade antiprurigineuse à l'acide phénique et à l'acide salicylique; il faudra aussi relever les forces du malade au moyen de toniques, quinquina, fer, huile de foie de morue. — *Pityriasis rubra pilaire* (Devergie, Richaud, Besnier). Affection bien distincte du pityriasis rubra véritable, et voisin du psoriasis et du lichen ruber. Elle est caractérisée par des aspérités folliculaires en forme de petits cônes à sommet squameux, une desquamation pityriasique, une rougeur d'abord circumpilaire, puis sous forme de larges surfaces, accompagnée plus tard d'infiltration, d'exagération des plis cutanés. La marche est chronique et l'affection présente des rémissions; l'état général reste bon. Le traitement consiste dans les frictions à l'huile de cade, l'emploi de pommade à l'acide pyrogallique ou au naphtol. — *Pityriasis versicolor.* Affection cutanée causée par le *Microsporon furfur*, et caractérisée par des taches café au lait ou jaune grisâtre, disséminées sur les téguments, en particulier sur le tronc (*crasse parasitaire*). Le grattage permet d'enlever des squames fines, grisâtres. Le traitement consiste en bains sulfureux, frictions au savon noir et applications de pommade au goudron, au naphtol, à l'acide salicylique, au calomel. Le malade doit faire désinfecter ses vêtements pour éviter les récidives.

**PIVOINE.** s. f. [*Pæonia officinalis*, L., all. *Gichtrose*, angl. *peony*, it. et esp. *peonia*]. Plante de la famille des renonculacées, dont la racine a été vantée comme antispasmodique : on en prépare encore une poudre, une conserve, un sirop, une alcoolature, que l'on emploie quelquefois contre l'épilepsie; elle entre dans le sirop d'armoise composé et dans la poudre de Guttète. Les semences varient suivant qu'elles appartiennent à la variété précédente, dite *pivoine femelle*, ou à la *pivoine mâle* (*P. corallina*, Retz): celles-ci, d'abord rouges, puis bleues, enfin noires, grosses comme de petits pois, passent pour éméto-cathartiques.

**PIVOTANT, ANTE.** adj. [esp. *pivotante*]. — *Articulation pivotante.* V. Trochoïde.

**PLACENTA.** s. m. [all. *Mutterkuchen*, angl. *placenta*, *after-birth*, it. et esp. *placenta*]. Mot latin qui signifie *gâteau*. — En anatomie, *placenta*, nom donné, à cause de sa forme, à un corps mollasse et spongieux, aplati, circulaire, ovalaire ou réniforme, intermédiaire, pendant la gestation, entre la mère et le fœtus, adhérant par une de ses faces à la paroi interne de l'utérus, et recevant, par l'autre, les vaisseaux ombilicaux. Sa largeur ordinaire est de 16 à 21 centimètres, mais elle est sujette à varier, ainsi que son épaisseur toujours très inégale. Sa face *fœtale* ou *interne* est tapissée par le chorion, qui le supporte, et par l'amnios, qui peut toujours en être enlevé à l'aide de légères tractions. Une mince couche de tissu conjonctif, reste de l'allantoïde, existe entre le chorion et l'amnios. Les ramifications des vaisseaux du cordon y forment un réseau divergent. Sa circonférence est entourée complètement ou incomplètement par un *sinus* ou une *veine circulaire*, qui communique avec les veines de la muqueuse utérine ou caduque. Sa *face externe* ou *utérine* (fig. 570) est rouge, saignante, spongieuse, régulière, et divisée par des sillons en lobes ou cotylédons. Elle est recouverte par une couche de matière glutineuse, plus grisâtre, qui passe sur les cotylédons et pénètre dans les sillons intercotylédonaires : c'est la partie de la caduque interutéro-placentaire qui a été entraînée par le placenta au moment de sa chute. Sa *circonférence* se continue avec le chorion et la caduque, au point où se trouve le sinus ou veine circulaire. Sa situation dans la matrice correspond généralement à l'intervalle de l'insertion des deux trompes. On le trouve souvent fixé en arrière, et, plus souvent encore, en avant, tantôt un peu plus à droite, tantôt un peu plus à gauche. Quelquefois son attache se rapproche davantage de la cavité du col (*insertion près du col*), ou à l'orifice du col, ce qui est souvent la source d'hémorragies graves avant ou pendant le travail de l'accouchement. — *Développement et structure du placenta.* La substance du chorion et celle de ses villosités sont identiques; ces dernières sont de même nature anatomique que le premier. Le placenta est redevable de sa première formation à ce que le tissu allantoïdien ou interannexiel (Dastre), avec ses vaisseaux qui sortent de l'embryon, s'insinue dans les villosités du chorion. Lorsque les villosités se développent sur le chorion, elles sont pourvues d'un canal central simple, tant que l'allantoïde ne l'a pas rempli. Les villosités continuent à croître, et poussent sans cesse de nouvelles branches, dans chacune desquelles s'insinuent aussi des vaisseaux et le tissu allantoïdiens. L'allantoïde est composée de fibres conjonctives déliées, réunies en faisceaux entre-croisés, recouvertes sur leur face libre d'un véritable endothélium, et de tissu muqueux, continuation du tissu muqueux du cordon ombilical : tissu muqueux qui, à mesure qu'il se rapproche de l'amnios et du chorion, devient trabéculaire, réticulé, et enfin affecte la forme d'une lame textile dans la couche la plus profonde, qui sert de support à l'endothélium allantoïdien (*tissu muqueux interannexiel de Dastre*). Les capillaires y forment des mailles dont la disposition se retrouve dans toutes les villosités choriales où elle s'enfonce. Il arrive une époque de l'évolution embryonnaire où une partie des villosités cessent de grandir plutôt qu'elles ne s'atrophient. Elles restent sans vaisseaux ou, si elles en avaient, ceux-ci disparaissent; quant aux autres, elles continuent à augmenter de volume, à se ramifier de plus en plus, restent seules vasculaires, et constituent le placenta. Ce dernier organe est d'abord *placenta frondosa*, c'est-à-dire formé de villosités dont toutes les subdivisions, encore peu enchevêtrées, sont faciles à isoler, et flottent sous forme arborescente très délicate et élégante lorsqu'on plonge le tout dans l'eau. Bientôt les ramifications, s'allongeant et se multipliant, s'enchevêtrent, et constituent le tissu placentaire plus serré, à déchirure filamenteuse, etc. Chaque villosité est devenue un cotylédon à circulation indépendante de celle des autres cotylédons; car ces ramifications ne s'anastomosent pas. Il est à tous les âges un certain

nombre de ramifications des villosités choriales et placentaires qui ne sont pas creuses et restent sans capillaires. Le placenta peut être divisé en deux parties : *une partie fœtale* et *une partie maternelle*. L'*élément essentiel de*

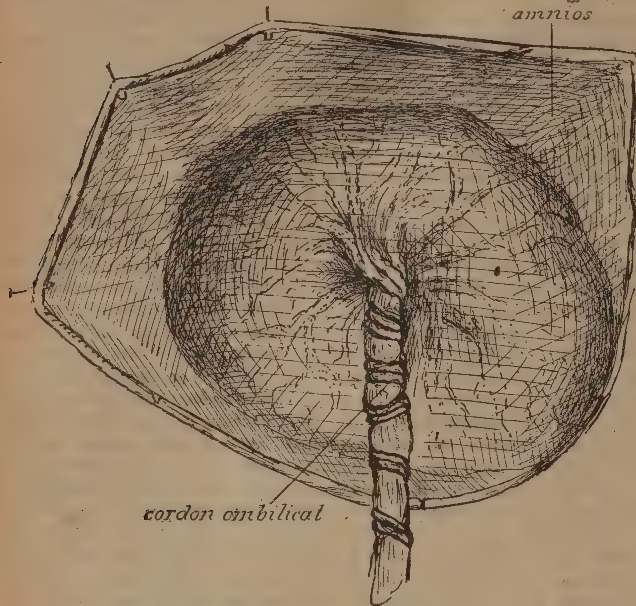



Fig. 570. — *Placenta* vu par sa face utérine.

*la partie fœtale* est la *villosité*. Celle-ci se termine de deux façons suivant qu'elle se soude ou non au placenta maternel. Les prolongements libres, de longueur et de forme très variables, sont très nombreux et serrés les uns contre les autres ; ils constituent à eux seuls presque toute la masse du placenta ; ils plongent dans les lacunes sanguines que forme le placenta maternel. Les prolongements qui se soudent au placenta maternel sont appelés *crampons*; ils s'attachent soit à la membrane basale, soit aux cloisons qui partent de cette membrane (V. plus bas) (Langhans). Les villosités sont constituées par un axe conjonctif contenant une artériole et une veinule anastomosées en boule à leur extrémité. Tout le long de son trajet, l'artère émet de petites branches qui vont se ramifier en un réseau capillaire au-dessus de l'épithélium de revêtement. Celui-ci, qui coiffe la villosité, est formé par la membrane séreuse et est de nature ectodermique. Le *placenta maternel* est constitué par la partie de la muqueuse interutéro-placentaire dans laquelle viennent s'implanter les villosités choriales. Winkler le considère comme composé de trois parties : une partie para-utérine, membrane basale (*basal-platte*), une partie sous-choriale, lame obturante (*schluss-platte*) et une partie intermédiaire (*pars cavernosa*). La lame basale est formée de la couche de tissu de la sérotine qui se détache de l'utérus et forme la voûte du placenta lors de la délivrance. Cette lame donne naissance à une série de cloisons verticales qui descendent entre les villosités choriales et leur forment des loges distinctes. La lame obturante est une couche qui part des bords du placenta et s'avance vers le centre sans l'atteindre; elle forme ainsi une sorte de diaphragme ouvert à son centre ; elle est traversée par les villosités choriales dont elle enserre la base et donne insertion aux cloisons intercotylédonaires parties de la membrane basale; si bien que ces villosités sont contenues dans des loges dont toutes les parois appartiennent au placenta maternel, membrane basale, cloison, lame obturante. Au centre du placenta, là où la membrane obturante n'existe pas, les loges sont ouvertes du côté du placenta fœtal. Ces différentes parties ont la même structure que la caduque vraie, c'est-à-dire qu'elles sont formées d'une couche cellulaire, formée de cellules déciduales et d'une couche profonde ou couche spongieuse, renfermant les culs-de-sac de glandes utérines très développées. Dès le cinquième mois de la grossesse, apparaissent dans le placenta maternel des cellules à noyaux multiples, *cellules géantes*, que l'on rencontre en quantité innombrable dans le placenta à terme, où elles forment une véritable couche. Le placenta maternel se composerait donc en réalité de deux couches : une profonde en rapport avec le tissu musculaire et composée de culs-de-sac glandulaires tapissés d'épithéliums, et réunis par du tissu conjonctif; une plus superficielle, composée de cellules volumineuses, rondes dans la portion superficielle de la caduque (cellules géantes), et terminées en aiguilles dans la portion qui avoisine la couche glandulaire. Au moment de la délivrance, la partie superficielle de la couche des cellules en aiguilles et toute la couche des cellules rondes tomberaient seules en restant adhérentes au placenta, l'utérus restant tapissé dans toute son étendue par les cellules à aiguilles les plus profondes, et surtout par la couche formée par les espaces glandulaires (Friedlander). Ce serait cette couche glandulaire qui régénérerait la nouvelle muqueuse qui ne se formerait ainsi qu'après l'accouchement. — Les artères *utéro-placentaires* sont celles de la caduque *interutéro-placentaire* ou *sérotine*, dont les veines correspondantes aboutissent aux *sinus* ou *lacs maternels* ; mais ni les unes ni les autres ne concourent à former le placenta ou à nourrir le fœtus autrement qu'en se distribuant à la surface et entre les cotylédons. Ce sont les

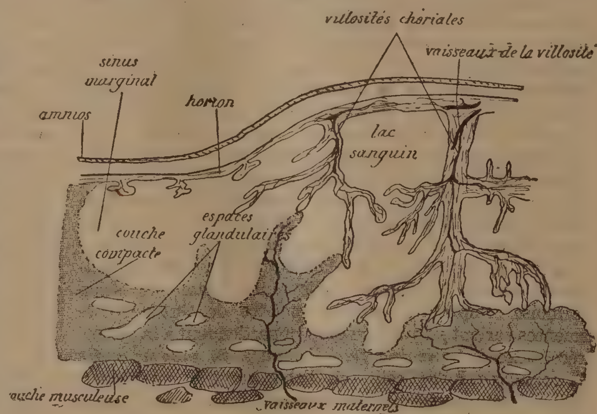



Fig. 571. — *Placenta* au cinquième mois (schéma).

vaisseaux de la muqueuse utérine, flexueux, parallèles ou non aux glandes, etc., qui, en se dilatant au niveau du placenta, finissent par former les sinus à parois minces et molles de la sérotine, qui s'enfoncent un peu entre les

cotylédons avec les *artères utéro-placentaires*. Les réseaux superficiels jouent un grand rôle non seulement dans l'acte de la menstruation, mais encore dans l'évolution de l'œuf. Lorsque, large de 2 à 3 millimètres, ce dernier commence à se couvrir de très petites villosités, ces capillaires en se dilatant suffisent à combler les intervalles, et, en contact immédiat avec elles, fournissent à la nutrition de l'embryon. A mesure que ces villosités grandissent et se subdivisent de plus en plus, ces capillaires, superficiels, s'élargissant considérablement, forment des flexuosités saillantes sous forme de plis vasculaires délicats, interposés aux villosités encore courtes et engainant en réalité celles-ci jusqu'à la base de leur pédicule au contact du chorion ; c'est ce que font les plis analogues pendant toute la durée de la gestation chez les rongeurs et quelques autres mammifères ; ils vont en réalité au-devant des villosités qui s'accroissent, et cela surtout à la place, encore fort étroite, où l'œuf touche la paroi utérine et où existera bientôt la muqueuse utéro-placentaire. Les villosités multipliant là leurs subdivisions de plus en plus, les capillaires superficiels qui leur sont interposés se dilatant davantage encore, les minces parois de ceux-ci finissent par s'atrophier, de telle sorte que leurs cavités se réunissent peu à peu les unes aux autres, entre les villosités, en un véritable *lac sanguin* où arrivent les fines subdivisions des *artères utéro-placentaires* dont les continuations formaient auparavant ce réseau. Ce lac sanguin est représenté par les conduits qui se trouvent compris entre le chorion, à la base des villosités, d'une part, et le tissu propre de la muqueuse utéro-placentaire, vers la superficie des cotylédons, d'autre part. Chacun des cotylédons dont l'ensemble forme le placenta a ainsi un pédicule en continuité de substance avec le chorion, duquel se détachent les subdivisions qui, enchevêtrées, constituent son tissu filamenteux, comme spongieux ou fongueux, facile à déchirer. Chacun a sa face utérine saillante à la surface de l'organe avec des sillons intermédiaires plus ou moins profonds ; mais une couche grisâtre, demi-transparente, assez élastique, un peu gluante et visqueuse, tapisse sans discontinuité toute cette face du placenta en passant d'un cotylédon à l'autre. Cette couche est formée par la partie superficielle de la muqueuse interutéro-placentaire, qui s'est détachée au niveau de la couche des cellules à aiguilles et des culs-de-sac glandulaires au moment de l'accouchement. Les particularités que présente la structure du chorion et de ses villosités sont importantes à prendre en considération dans les questions médico-légales, lorsqu'il s'agit de savoir si quelque caillot ancien ou récent renferme les débris des enveloppes d'un fœtus : car, le chorion et l'amnios résistant à un grand nombre de causes physiques de destruction des tissus, leur structure peut être reconnue longtemps encore après leur expulsion (fig. 570 et 571). — *Usages du placenta*. Comme l'*allantoïde* dont il est une modification, le placenta emprunte au sang maternel les principes nutritifs liquides, solides et gazeux en dissolution, qui servent à la nutrition et à l'accroissement du fœtus. Il remplit à cet égard à la fois le rôle que remplissent séparément les villosités intestinales et le poumon. De plus il rejette dans le sang maternel les principes de désassimilation liquides, solides ou gazeux en dissolution, comme le font les reins d'une part et les poumons de l'autre, principes fort peu abondants du reste, alors que l'assimilation l'emporte sur la désassimilation. Ce qui dans ces phénomènes concerne les gaz porte le nom de *respiration fœtale* ou *placentaire*. Le rein du reste intervient de bonne heure dans les actes d'excrétion désassimilatrice qui amènent la réplétion de la vessie fœtale et de la cavité allantoïdienne des animaux sur lesquels elle persiste. Ce fait se rattache à cet autre, consistant en ce que la portion vasculaire de l'allantoïde va prendre part à la formation du placenta, en lui donnant sa vascularité. Les substances solubles peuvent passer à travers le placenta ; ainsi en est-il de beaucoup de médicaments comme l'iodure de potassium, l'acide salicylique, le chloroforme ; les corps solides et en particulier les microbes peuvent aussi le traverser ; il en est ainsi de l'organisme qui cause la pébrine des vers à soie, comme l'a montré Pasteur, de l'agent de la variole, de celui de la syphilis, de la bactéridie charbonneuse, du pneumocoque, du bacille d'Eberth ; pour la bactéridie charbonneuse, que l'on a surtout étudiée, le passage est inconstant, et l'on admet qu'il ne peut avoir lieu que quand le placenta est altéré. Enfin, outre son rôle de filtre, le placenta a aussi une fonction glandulaire ; il est doué, en effet, d'un pouvoir glycogénique comme le foie de l'adulte. — *Placenta prævia* [de *prævius*, qui va devant]. Celui qui, en général inséré sur les parois du col ou sur le segment inférieur de l'utérus (*insertion vicieuse du placenta*), se présente lors des couches vraies ou fausses avant le fœtus. Le placenta prævia est dit *central*, quand le centre du placenta correspond exactement à l'orifice interne de l'utérus, c'est la variété la plus rare ; il est *partiel* quand il obture l'orifice interne de l'utérus par une partie de sa surface plus ou moins éloignée du centre ; il est *marginal*, quand un de ses bords affleure l'orifice interne, et *latéral*, quand il reste à une distance de cet orifice qui ne dépasse pas 8 centimètres. Cette anomalie donne lieu pendant la grossesse à des hémorragies dues au décollement du placenta, en particulier au cours des trois derniers mois. Elle expose de plus à la rupture prématurée des membranes, aux présentations vicieuses, à l'accouchement prématuré. Aussi le pronostic est grave pour la mère en raison des hémorragies et surtout pour l'enfant dont beaucoup succombent. Le traitement varie suivant la nature des accidents ; le plus souvent on aura recours, contre l'hémorragie de la grossesse, au tamponnement vaginal fait aseptiquement. — *Maladies du placenta*. V. Chatonnement, Décollement, Môle, Oblitération, Placentite et Rétention.

**PLACENTAIRE.** adj. Qui a rapport au placenta : *gâteau placentaire, souffle placentaire, villosité placentaire*. — *Apoplexie placentaire*. V. Oblitération. — *Bruit placentaire*. V. Souffle. — *Parenchyme placentaire*. V. Placenta. — *Vaisseaux placentaires* ou *allantoïdiens*. Les artères et la veine qui sont dans le cordon ombilical. V. Ombilical et Placenta.

**PLACENTIFORME.** adj. [*placentiformis*]. En forme de placenta, de gâteau.

**PLACENTITE.** s. f. Inflammation du placenta. Il est nécessaire de se rappeler, pour comprendre les divergences d'opinion des auteurs au sujet de la réalité de cette inflammation, que le placenta présente deux parties distinctes, l'une *fœtale*, l'autre *maternelle* (V. Placenta). L'existence de l'inflammation de la partie fœtale n'est pas démontrée, elle reste douteuse, malgré les observations de Brachet, Dance, Simpson, Cruveilhier, etc. L'inflammation de la partie maternelle du placenta, la placentite interutéro-placentaire, a été admise par beaucoup d'auteurs : elle consisterait dans une augmentation de volume des cellules qui forment le tissu interstitiel de cette partie, et puis dans leur dégénérescence et leur atrophie, et dans l'oblitération des vaisseaux utéro-placentaires, amenant des thromboses et des embolies plus ou moins étendues.

**PLACENTOME.** s. m. Déciduome développé aux dépens du placenta.

**PLACORGANOMÈTRE.** s. m. [de πλάξ, plaque, *organe*, et μέτρον, mesure]. Plessimètre (Souligoux), dans lequel la plaque de percussion a la forme d'un plan incliné, présentant au niveau du bord rectiligne l'épaisseur du plessimètre ordinaire, et au niveau du bord circulaire une

épaisseur de 5 millimètres en plus. Après avoir obtenu les sensations d'ensemble, on arrive à la délimitation en faisant exécuter à l'instrument un mouvement de quart de cercle, de telle sorte que, le bord rectiligne restant appliqué, le bord circulaire se redresse et vient servir de surface de percussion; on fait avancer l'instrument dans cette position, jusqu'à ce que le changement de son se produise.

**PLADAROSE.** s. f. [*pladarosis*, de πλαδαρὸς, flasque; it. *pladarosi*]. Anciennement petite loupe molle (kyste sébacé, verrue), sans rougeur ni douleur, qui se développe aux paupières.

**PLAGIOCÉPHALE.** adj. et s. [de πλάγιος, oblique, et κεφαλή, tête]. Qui a le crâne large à front aplati (Linné).

**PLAGIOCÉPHALIE.** s. f. Déformation du crâne plagiocéphale. Parrot a donné le nom de *plagiocéphalie athrepsique* à un aplatissement latéral du crâne observé chez les athrepsiques; cette déformation serait due à la raréfaction du liquide céphalo-rachidien, et au chevauchement des os du crâne consécutif au décubitus latéral.

**PLAGIOSTOMES.** s. m. pl. [de πλάγιος, oblique, et στόμα, bouche; all. *Quermäuler*, it. *plagiostomi*]. Ordre de poissons chondroptérygiens caractérisés par l'obliquité plus ou moins prononcée de leur bouche, et par les plaques qui garnissent leur peau (d'où le nom de *placoïdes* qui leur est aussi donné). Cet ordre, qui répond aux *sélaciens* de Cuvier, comprend les *raies*, les *requins*, les *torpilles*.

**PLAGUE (COLD).** Dénomination anglaise signifiant proprement *froide peste*, et appliquée dans le sud des États-Unis à une fièvre congestive dans laquelle il y a peu ou point de réaction.

**PLAIE.** s. f. [*vulnus*, *plaga*, τραῦμα, ἕλκος, all. *Wunde*, angl. *wound*, it. *piaga*, esp. *llaga*]. Solution de continuité faite aux parties molles par une cause qui agit mécaniquement (V. BLESSURE). On divise les plaies, par rapport aux causes qui les produisent, en plaies faites par des instruments piquants (*piqûres*), plaies faites par des instruments tranchants (*coupures*, *incisions*), et plaies faites par des corps contondants (*plaies contuses*) : à cette dernière division appartiennent les *plaies par armes à feu* (autrefois *plaies d'arquebusade*), les *plaies par arrachement* et les *plaies par écrasement*. Toute plaie est l'origine de *phénomènes locaux*, dont les uns sont primitifs, les autres consécutifs. Parmi les premiers, se trouvent la douleur, qui existe toujours, mais avec de grandes différences d'intensité; l'écartement des bords de la plaie, l'écoulement de sang, qui, presque constants dans les plaies par instruments tranchants, sont peu marqués ou nuls dans les autres espèces de plaies. Les phénomènes consécutifs sont les modifications par lesquelles passe une plaie avant d'arriver au terme de la cicatrisation : ils varient suivant que celle-ci se fait par *première intention*, par *réunion immédiate*, ou par *réunion médiate*, par *deuxième intention* avec suppuration (V. CICATRISATION et RÉUNION). Celle-ci n'existe que consécutivement à l'intervention des agents microbiens; elle peut être évitée dans tous les cas au moyen de l'asepsie et de l'antisepsie. L'ancienne fièvre traumatique n'est que l'expression de l'infection de la plaie; parfois pourtant, à la suite de traumatismes étendus, une élévation de température ordinairement peu marquée et passagère apparaît; elle est due alors à la résorption des exsudats et des produits solubles formés au niveau des tissus contus. La plaie est dite *simple* quand la réunion se fait directement, par première intention; elle est dite *compliquée* lorsque son évolution naturelle est entravée par l'apparition d'un accident, local ou général, primitif ou consécutif. Ces *accidents des plaies* sont : les *hémorragies traumatiques*, la *douleur* et l'*inflammation*, qui existent dans toute plaie, mais qui deviennent des complications lorsque leur intensité est exagérée par suite de la présence d'un corps étranger, de la rétention de liquides ou de caillots dans la plaie, de l'étranglement des parties, etc.; le *délire nerveux traumatique*, qui est dû à l'intoxication alcoolique; le *tétanos traumatique*; l'*érysipèle*; la *pourriture d'hôpital*; l'*emphysème traumatique*; la *pyohémie*, l'*infection putride* et la *septicémie*, toutes complications qui sont dues à des microbes, bacille de Nicolaïer, streptocoque, vibrion septique, etc.; la présence de *corps étrangers*, qui agissent par les microbes qu'ils entraînent avec eux. — *Plaie par armes à feu*. Plaie appartenant au type des plaies contuses, mais caractérisée par une stupeur, générale et locale, plus ou moins considérable, par l'élimination lente des parties mortifiées, par une réaction vive, toutes causes de complications parfois terribles, surtout d'inflammation, de gangrène, d'hémorragie. Une des indications les plus importantes du traitement est l'extraction immédiate des corps étrangers, esquilles, parties de vêtement, et le lavage antiseptique de la plaie; quant à la balle elle-même, elle peut être laissée sans inconvénient dans la plaie, et il est inutile de se livrer à de grands délabrements pour aller la chercher. La réunion immédiate doit toujours être tentée en appliquant un pansement aseptique et en surveillant attentivement l'état local et général. — *Plaie par arrachement*. Celle dans laquelle un membre ou un segment plus ou moins étendu d'un membre est brusquement détaché par une traction violente. Ces plaies sont remarquables par l'irrégularité de leur surface, l'état frangé de leurs bords, l'absence d'hémorragie, le peu d'intensité de la douleur comparée à l'étendue des désordres. Il est parfois nécessaire de régulariser les surfaces, d'égaliser les bords de la plaie, de réséquer les os dénudés, avant de pratiquer un pansement aseptique. — *Plaie articulaire*. Celle qui ouvre une articulation et permet l'écoulement de la synovie. Ces plaies sont souvent suivies, au quatrième ou cinquième jour, d'arthrite aiguë avec fièvre, douleurs violentes, suppuration, parfois septicémie, gangrène et mort : en cas de guérison, l'ankylose consécutive est fréquente. La séreuse articulaire est, en effet, comme toutes les séreuses, très sensible à l'action des microbes, qui s'y développent rapidement. Aussi faut-il le plus tôt possible immobiliser l'articulation, fermer la plaie avec un pansement aseptique, extraire les corps étrangers, s'il en est resté dans la plaie. En cas de suppuration, il faut pratiquer l'arthrotomie suivie de drainage de l'articulation et de lavage avec une solution antiseptique. — *Plaie par écrasement*. Plaie contuse dans laquelle les tissus ont subi une attrition telle que le sphacèle est presque inévitable. — *Plaie empoisonnée*. Celle qui se complique de l'introduction dans les tissus d'un principe septique ou toxique : tantôt c'est un poison végétal ou minéral (*plaie empoisonnée proprement dite*), tantôt un venin laissé par la piqûre d'un animal venimeux (*plaie envenimée*); on y rattachait autrefois la piqûre anatomique dont on attribuait les accidents à une matière toxique venant du cadavre et introduite par l'instrument piquant, mais on sait aujourd'hui que la gravité de la piqûre anatomique est due aux microbes inoculés. — *Plaie pénétrante*. Celle qui traverse de part en part les parois d'une cavité normale du corps, crâne, thorax, abdomen, avec ou sans lésion des organes qu'elle renferme. — *Plaie de tête*. Celle qui intéresse le crâne et l'encéphale. — *Plaie de l'Yémen*. En Arabie, variété d'ulcère calleux, que l'on guérit en pansant avec de la poudre de quinquina et un astringent spécial, nommé *tarratico*, fort analogue au cachou.

**PLAN, ANE.** adj. [*planus*, all. *eben*, angl. *even*, it. *piano*, esp. *plano*]. Se dit de toute surface qui n'offre ni plis, ni courbures, ni rides, ni ondulations.

**PLAN.** s. m. [*plana superficies*, all. *Ebene*, *Fläche*, angl. *plane*, it. *piano*, esp. *plano*]. Surface plane. || En physique, *plan de polarisation*. V. Polarimètre. || En anatomie, surface qu'on suppose traverser le corps dans tel ou tel sens déterminé, et à laquelle on rapporte différentes directions, telles que l'abduction, l'adduction, etc.

**PLANCHER.** s. m. [all. *Boden*, angl. *ground*, it. *fondo*]. Surface inférieure d'une cavité : *plancher des fosses nasales*, *plancher de l'orbite*, *plancher du troisième ventricule*.

**PLAN-DE-PHAZY** (Hautes-Alpes). *Eaux chlorurées sodiques* tièdes, 28° à 30°.

**PLANTAIN.** s. m. [*Plantago*, L., all. *Wegerich*, angl. *plantain*, it. *piantagine*, esp. *planten*]. Genre de plantes plantaginées, dont les espèces *Plantago major* ou *grand plantain*, *Plantago media* et *Plantago lanceolata* ou *petit plantain* (*herbe à cinq côtes*), sont un peu astringentes et réputées fébrifuges. L'eau distillée de plantain, que l'on prépare avec la première de ces espèces, est employée dans les collyres résolutifs. Les espèces *Plantago psyllium*, L. (*herbe aux puces*), et *Plantago cynops*, L. (*grande herbe aux puces*), ont des semences très mucilagineuses qu'on emploie comme émollientes.

**PLANTAIRE.** adj. et s. [*plantaris*, de *planta*, plante du pied; angl. *plantar*, it. *plantare*, *piantare*, esp. *plantar*]. Qui appartient à la plante du pied : *coussinet plantaire*, *névralgie plantaire*. — *Aponévrose plantaire*. Couche fibreuse de la plante du pied, épaisse, dense, triangulaire, intimement adhérente à la peau, et fournissant des insertions à plusieurs muscles de cette région. Elle s'attache en arrière aux éminences postérieures et inférieures du calcanéum, et se confond en avant avec les ligaments des articulations métatarso-phalangiennes des orteils. De ses parties latérales partent deux prolongements, l'un interne, l'autre externe, qui établissent la démarcation entre les régions plantaires. — *Arcade plantaire*. Courbe à concavité postérieure que l'artère plantaire externe décrit à la plante du pied, à partir de son anastomose avec l'artère du pied, au niveau de l'extrémité postérieure du premier métatarsien. De cette arcade partent, en arrière, des branches grêles qui vont aux articulations tarso-métatarsiennes; en haut, des branches dites *perforantes postérieures*, qui traversent l'espace intermétatarsien pour communiquer avec les interosseuses dorsales, venues de la dorsale du métatarse; en avant, les *interosseuses plantaires*, qui fournissent les collatérales des orteils et des branches, dites *perforantes antérieures*, qui communiquent avec les interosseuses dorsales à la partie antérieure de l'espace interosseux. — *Artères plantaires*. Ce sont les deux branches de terminaison de la tibiale postérieure; elles commencent sous la voûte du calcanéum et sont distinguées en *interne* et en *externe*. La première, plus petite, se dirige d'arrière en avant, et s'épuise dans les muscles du gros orteil, dont elle forme parfois la collatérale interne; la seconde se dirige d'abord en avant et en dehors, puis directement en avant, et au niveau de l'extrémité postérieure du cinquième métatarsien, elle s'infléchit en dedans et en avant pour gagner le premier espace intermétatarsien, où elle s'anastomose avec la pédieuse. — *Ligaments plantaires*. Petits faisceaux ligamenteux très multipliés, destinés à maintenir les rapports de la surface inférieure des os du tarse et du métatarse. — *Muscle plantaire grêle* (*petit fémoro-calcanéen*, Ch.) (*plantaris*, Ba.). Petit muscle qui naît du fémur en dedans du jumeau externe, et quelquefois de la capsule de l'articulation du genou, et dont le tendon, long et grêle, descend le long du côté interne du tendon d'Achille, pour s'insérer au côté interne de ce tendon ou au calcanéum. — *Nerf plantaire*. V. Sciatique (*Nerf*). — *Régions plantaires*. On distingue à la plante du pied trois régions, dites *plantaire externe*, *plantaire interne*, *plantaire moyenne*, d'après leur position relative à la ligne médiane du pied. La *région plantaire externe* répond à l'abducteur et au court fléchisseur du petit orteil; l'*interne*, aux muscles court adducteur, court fléchisseur, adducteur oblique et adducteur transverse du gros orteil; la *moyenne*, au court fléchisseur commun des orteils, à l'accessoire du long fléchisseur et aux lombricaux. C'est dans la région plantaire moyenne que la peau est le plus épaisse, surtout au niveau du talon, et que l'aponévrose est la plus résistante.

**PLANTATIONS.** s. f. pl. [φυτεία, all. *Anpflanzungen*, angl. *plantations*, it. *piantagioni*]. Arbres plus ou moins gros qui couvrent un terrain. Chevreul considère comme propres à prévenir l'infection du sol des villes, et à assainir un terrain infecté par l'infiltration des matières organiques, les plantations d'arbres faites avec intelligence quant à leur nombre, à leur distribution, au choix des espèces et aux dispositions à prendre pour que les racines puissent, en s'étendant dans la terre, y puiser la nourriture nécessaire, sans être exposées à trouver des principes délétères ou des couches privées d'oxygène.

**PLANTE.** s. f. [*planta*, φυτὸν, all. *Pflanze*, angl. *plant*, it. *pianta*, esp. *planta*]. En botanique, synonyme de *végétal*. —*Plante du pied* [*planta pedis*, πεδίον, all. *Fussohle*, angl. *sole*, it. *pianta*, esp. *planta*]. Partie inférieure du pied de l'homme, depuis le talon jusqu'à la base des orteils. V. Pied et Plantaire.

**PLANTI-SOUS-PHALANGIENS.** s. m. pl. Les *lombricaux* du pied.

**PLANUM** (Os) [esp. *hueso planum*]. s. m. Lame osseuse, carrée, lisse et polie, qu'on observe sur chaque face latérale de l'*ethmoïde*, et qui fait partie de la paroi interne de l'orbite correspondant.

**PLAQUE.** s. f. En anatomie, *plaque à noyaux multiples*. V. Myéloplaxe. — *Plaque de Peyer*. V. Intestin. — *Plaque protovertébrale*. Le cartilage du corps des vertèbres dans l'embryon. — *Plaque terminale des nerfs musculaires*. V. Muscle. || En histologie, *plaque équatoriale*. V. Caryocinèse. || En chirurgie, *plaque de feu*. V. Cautère. — *Plaque de Lotteri*. Petite machine inventée par Lotteri, pour la compression de l'artère intercostale, dans les cas de blessure de ce vaisseau. || En anatomie pathologique, *plaque dure*, *plaque gaufrée*. V. Typhique (*Matière*). — *Plaques laiteuses*. Taches blanches, opaques, de formes et de dimensions diverses, qu'on trouve parfois à la face interne du péricarde, et qui sont constituées par des modifications organiques des concrétions fibrineuses à surface inégale, plus ou moins régulièrement réticulées, feuilletées ou villeuses, qui se produisent pendant la péricardite, ou par des granulations graisseuses abondantes, fines, produites entre les fibres du péricarde affecté, et réfléchissant la lumière en blanc, comme tous les granules de cet ordre. — *Plaque muqueuse*. V. Syphilide. — *Plaques ptérygoïdiennes* de Parrot. V. Ptérygoïdiennes (*Plaques*).

**PLAQUEMINIER.** s. m. [*diospyros*, de Διὸς, Jupiter, et πυρὸς, grain; angl. *guyacana*]. Genre de plantes de la famille des ébénacées, dont une espèce, le *plaqueminier de Virginie* (*Diospyros virginiana*, L.), a un fruit alimentaire, recherché dans les États-Unis, et une écorce astringente, antidiarrhéique, hémostatique et fébrifuge. Le *plaqueminier ébénier* (*D. ebenum*, L.), de Ceylan et des Moluques, fournit le *bois d'ébène*, que donnent aussi les *D. reticulata*, Willd., de l'île Maurice, *D. meladina* et *leucomelas*, Poiret, de Maurice et Madagascar : le duramen, noir et pesant, est susceptible d'un beau poli.

**PLAQUETTE.** s. f. — *Plaquette sanguine* (Bizzozero). Hématoblaste. V. ce mot.

**PLASMA.** s. m. [πλάσμα, de πλάσσειν, donner une forme; *liquor sanguinis*, all., angl. et esp. *Plasma*]. Partie liquide du sang et de la lymphe, celle dans laquelle nagent les éléments anatomiques. Après la coagulation de la fibrine qui en fait partie et entraîne les globules sanguins, il ne reste plus qu'un liquide chargé d'albumine, de principes d'origine organique cristallisables et de sels; ce liquide est le *sérum*.

**PLASMARRHEXIS.** s. f. Nom servant à désigner en histologie le terme ultime de la dégénérescence cellulaire, caractérisé par la disparition de la membrane d'enveloppe et la mise en liberté des granulations protoplasmiques.

**PLASMASE.** s. f. Ferment soluble doué de la propriété de faire coaguler tous les liquides qui contiennent de la fibrine (plasma sanguin, sérosités); il est contenu dans l'intérieur des leucocytes et n'est mis en liberté que par la mort de ces éléments ou tout au moins par des modifications de leur tension superficielle. D'après Pekelharing, la substance formée dans le leucocyte ne serait qu'une matière zymogène qui se transformerait en plasmase par sa combinaison avec les sels de chaux.

**PLASMATIQUE.** adj. [de *plasma;* all. *plasmatisch*, angl. *plasmatic*, it. *plasmatico*]. Qui est relatif au plasma. — *Cellules plasmatiques*. Nom donné par Virchow, Kölliker, et d'autres histologistes allemands, aux cellules du tissu conjonctif, appelées par Robin noyaux embryoplastiques et cellules fibro-plastiques fusiformes et étoilées, considérées comme des formes non développées de ce tissu qui serviraient à charrier des sucs et à favoriser la nutrition; on nomme alors *tubes plasmatiques* les prolongements qui les rendent fusiformes. Mais ces prolongements sont pleins; de plus, l'observation embryogénique ne permet d'accepter ni le mot, ni l'hypothèse, hypothèse que renverse ce fait, que nombre de tissus dépourvus de semblables cellules se nourrissent et charrient des sucs aussi bien que ceux qui renferment ces corps comme éléments accessoires. — *Poison plasmatique*. Celui qui agit sur le plasma du sang. — *Transformation plasmatique* (Burdach). Cas dans lequel une production morbide dont les matériaux proviennent du plasma devient semblable à une partie normale qui procède aussi du sang. || En pathologie, *anémie plasmatique*. Variété mal connue d'anémie dans laquelle l'appauvrissement du sang porte sur le plasma (sérum et fibrine). — *Coagulation plasmatique*. Mode particulier de coagulation du sang observé dans l'hémophilie et le purpura : les hématies tombent au fond de l'éprouvette dans laquelle le sang est recueilli et au-dessus le plasma se coagule tardivement (Gilbert et Weil).

**PLASMAZELLE.** s. f. (mot allemand formé de πλάσμα, et de l'allemand *Zelle*, cellule) (au pluriel *plasmazellen*). Cellule se rencontrant à l'état pathologique dans le tissu conjonctif et plus rarement dans le sang. Elle est formée d'un protoplasma qui avec le bleu de méthylène et le bleu de Unna paraît souvent plus coloré que le noyau; celui-ci est arrondi, possède cinq ou six grains de chromatine très colorables, et occupe parfois une situation excentrique. Dans le sang, elle représente un mononucléaire petit ou moyen à protoplasma fortement basophile. Dans les tissus, elle a un aspect plus caractéristique, grâce à la position du noyau, et se rencontre dans le lupus, le rhinosclérome, le mycosis fongoïde, et dans les différentes lésions de la syphilis (fig. 572). La plasmazelle de Unna que nous venons de décrire ne doit pas être confondue avec l'élément de même nom décrit antérieurement par Waldeyer et qui paraît tout à fait différent.



Fig. 572. — *Plasmazelle*.

**PLASMINE.** s. f. [all. *Plasmin*, angl. *plasmine*, it. *plasmina*, *séro-fibrine* (Denis, 1842), *fibrinogène* (Denis, 1859)]. Substance organique du plasma sanguin, qui, lors de la coagulation naturelle du sang, se dédoublerait, d'après Denis, en *fibrine concrète* ou ordinaire qui se coagule spontanément, et en *fibrine* dite *pure* qui reste dans le sérum avec la *sérine*.

**PLASMIQUE.** adj. Mot mal fait; il faut dire *plasmatique*.

**PLASMODE.** s. m. [*plasmodium*]. Fusion des corps reproducteurs amibiformes des éponges, des monères, des myxomycètes, etc., suivie chez ces derniers d'enkystement de la masse qui se segmente pour former des corps reproducteurs (spores) d'un ordre plus élevé.

**PLASMODIAL, ALE.** adj. Qui a rapport aux plasmodies : *masse plasmodiale*.

**PLASMODIE.** s. f. Formation de plasmodes.

**PLASMODIOME.** s. m. Néoplasme développé aux dépens de l'ectoderme ovulaire; ce tissu englobe à la fois le *voile hydatiforme* et le *deciduum malaire* (Brindeau et Nattan).

**PLASMOLYSE.** s. f. [de πλάσμα, et λυεῖν, dissoudre]. Dissolution du protoplasma par pénétration dans l'intérieur de la cellule d'une solution non isotonique.

**PLASMOME.** s. m. [de *plasma* et de la finale *ome* adoptée comme terminaison générique des tumeurs]. Nom donné autrefois aux tumeurs fibro-plastiques ou embryoplastiques, par suite d'une vicieuse confusion entre les plasmas et les éléments anatomiques. Aujourd'hui on donne parfois ce nom à des nodules formés en majeure partie de plasmazellen et rencontrés dans le lupus, le rhinosclérome, le mycosis fongoïde, les syphilides.

**PLASSON.** s. m. [de τὸ πλάσσον, ce qui forme] (E. Van Beneden). Ce qui, dans la substance organisée, est considéré abstractivement comme substance formatrice d'une particule qui d'abord n'existait pas, noyau, nucléole, etc. || Nom donné par Hæckel à la substance fondamentale des *cytodes*, celle des cellules pourvues de noyau portant seule alors le nom de *protoplasma*.

**PLASTICITÉ.** s. f. [de *plastique*; all. *Bildungsvermögen*, angl. *plasticity*, it. *plasticità*, esp. *plasticitad*]. Propriété des éléments anatomiques de se nourrir, de se développer et surtout de se reproduire plus ou moins énergiquement, selon leur nature et selon les conditions dans lesquelles ils se trouvent. Ce terme est alors synonyme de *propriétés végétatives*. — Dans un autre sens, aptitude plus ou moins grande que possède un principe immédiat, un aliment ou une humeur, à rendre actifs et énergiques la nutrition, le développement et la reproduction des éléments anatomiques, et, par suite, des tissus. La *plasticité du sang* est plus ou moins prononcée suivant les espèces animales, les individus, les âges, l'alimentation, etc. Quelques auteurs la déterminent d'après le degré de coagulabilité de la fibrine du sang ou d'après sa quantité, et désignent cette coagulabilité par l'expression de *plasticité du sang*.

**PLASTIDE.** s. f. [de πλασμα, forme]. Cellule formée par une petite masse de protoplasma sans enveloppe (Huxley).

**PLASTIDULAIRE.** adj. Qui a rapport aux plastidules. — *Théorie plastidulaire*. Celle qui admet l'existence de plastidules dans le protoplasma.

**PLASTIDULE.** s. m. Nom donné par Hæckel aux granulations qui constituent les éléments primaires du protoplasma, lequel n'a pas l'homogénéité qu'on lui a attribuée pendant longtemps.

**PLASTIQUE.** adj. [*plasticus*, πλαστικὸς, δύναμις πλαστική, de πλάσσειν, former; all. *bildend, formend, plastisch*, angl. *plastic*, it. et esp. *plastico*]. Qui forme, qui

sert à former : *aliment plastique, chirurgie plastique.* — *Activité plastique.* Nom sous lequel les auteurs désignent tantôt la nutrition, tantôt la manifestation, dans un tissu, des facultés de se développer et de se reproduire. — *Force plastique* [*nisus formativus*, δύναμις πλαστική]. La puissance génératrice dans les corps organisés, la force qui est supposée présider aux phénomènes de nutrition et de reproduction ou de réparation des tissus dans ces corps. ‖ Nom donné par Lobstein (1829) à la force qui transforme en tissu la matière organisable; c'est la propriété des éléments anatomiques de déterminer autour d'eux la naissance d'autres éléments. — *Liquide plastique.* Synonyme de *blastème.* — *Lymphe plastique* [*médium unissant* (Hunter); *lymphe coagulable* ou *coagulante extravasée*]. Nom donné au liquide exsudé à la surface des plaies, et dans lequel prendraient naissance les éléments anatomiques des bourgeons charnus, des cicatrices, etc. — *Matière plastique.* Synonyme de *blastème.* — *Tissu plastique* (de Blainville, 1833). Le tissu conjonctif embryonnaire. — *Tumeurs plastiques.* Les tumeurs fibroplastiques. — *Vie plastique.* La nutrition et les fonctions qui concourent à son accomplissement dans tous les tissus : *digestion, urination, respiration et circulation.*

**PLASTODYNAMIE.** s. f. [de πλάσσειν, former, et δύναμις, force]. Manifestation de l'activité nutritive en général, et de celle du sang en particulier (Lobstein).

**PLAT, PLATE.** adj. et s. — *Cellule plate.* V. Lamineux. ‖ *Pied plat.* V. Pied.

**PLATANE.** s. m. Genre de plantes saxifragées, dont la principale espèce, le *platane* d'Orient (*Platanus orientalis*, L.), a une écorce amère et astringente. — *Érable platane, faux platane.* V. Érable.

**PLATANINE.** s. f. Substance verdâtre cristallisée en cubes, retirée de l'écorce de platane (Belhomme).

**PLATEAU.** s. m. [*discus* et *lecus*, de λεκὸς, plateau; all. *Zwiebelscheibe*]. En physique, *plateau électrique.* V. Électrique (*Machine*).

**PLATHELMINTHES.** s. m. pl. Vers caractérisés par leur corps plat, long, rubané, souvent composé de métamères, produits par bourgeonnement, qui possèdent une certaine autonomie et sont spécialement affectés à la reproduction (cestoïdes) : le système nerveux est nul ou rudimentaire; le système digestif manque entièrement (cestoïdes) ou consiste en une cavité munie d'un seul orifice (trématodes); à l'exception de quelques Turbellariés, tous sont hermaphrodites. — Les plathelminthes se divisent en trois ordres : 1° *Turbellariés;* 2° *Trématodes* (Distomiens); 3° *Cestoïdes* (Tæniadés, Bothriocéphalidés).

**PLATINE.** s. m. [de l'espagnol primitif, *platina*, petit argent; *platinum*, all. *Platin, Weissgold*, angl. *platinum*, it. *platino, oro bianco*, esp. *platino*]. Métal découvert en 1741 par Wood. Il existe dans la nature mélangé à l'osmium, l'iridium, le palladium. Il est d'un blanc gris, très ductile, très malléable, très tenace, sans saveur ni odeur. Densité, 21,15. C'est le moins combustible et le moins fusible de tous les métaux connus. On le fond cependant à la flamme du chalumeau oxhydrique. On en fait des creusets, des capsules et autres vases de chimie pour la fusion et l'évaporation des substances qui exigent un degré de chaleur considérable, ou qui attaqueraient les vaisseaux de toute autre matière. Toutefois les alcalis l'attaquent à chaud; le phosphore, l'arsenic, la silice, mélangés au charbon, le perforent. Les acides ne l'attaquent pas. — *Éponge* ou *mousse de platine.* Platine métallique à l'état de masse spongieuse, grisâtre, qui absorbe les gaz et les condense avec élévation de température, au point que quelques-uns s'enflamment. On prépare l'éponge de platine en décomposant par calcination le chlorure double de platine et d'ammoniaque. — *Noir de platine.* Platine métallique en parcelles pulvérulentes noires très fines, obtenu sous forme de précipité par décomposition du chlorure de platine qu'on fait bouillir avec de la potasse dissoute dans l'alcool. Il condense les gaz plus énergiquement que tous les corps poreux, et même que l'*éponge de platine.* Il produit par sa seule présence, et sans s'altérer, diverses réactions du genre de celles qu'on appelle phénomènes *catalytiques.*

**PLATINE.** s. f. Partie supérieure du pied du *microscope.*

**PLATINIQUE.** adj. Qui concerne le platine. — *Éponge platinique.* V. Platine (*Éponge de*).

**PLÂTRAGE.** s. m. [all. *Gypsen*, angl. *plastering*]. Action de répandre sur la terre ou d'enfouir du plâtre pour amender le sol et le féconder. La dose, variable selon la composition du terroir, est généralement comprise entre 300 et 600 kilogrammes par hectare. — *Plâtrage des vins.* Mode de collage qui a pour effet de débarrasser le moût de certaines matières qui, se retrouvant dans le vin fait, nuiraient à ses qualités extérieures et à sa conservation, telles que substances organiques coagulables et divers sels. Les vignerons du Midi plâtrent leurs vins pour leur donner une *couleur riche*, une *robe éclatante et plus pure.* On pratique le plâtrage en ajoutant 2 kilogrammes de plâtre pour 100 kilogrammes de raisin, avant de fouler. Les vins plâtrés ne contiennent plus de plâtre, parce que celui-ci est décomposé par la crème de tartre que les vins contiennent naturellement et qui, dans les *vins plâtrés*, diminue considérablement ou disparaît. Elle est remplacée par une quantité de sulfate de potasse qui peut atteindre 1 à 3 grammes par litre, et dont la saveur amère se produit aux dépens de la crème de tartre. Or 100 grammes de crème de tartre *équivalent* à 46 grammes de sulfate de potasse; si donc dans un vin il existe 4 grammes de crème de tartre, il ne se produira que 2 grammes de sulfate de potasse. Au point de vue de l'hygiène, les vins plâtrés peuvent être considérés comme sans danger pour la santé; cependant ils sont laxatifs, et l'on a signalé des cas de véritables purgations causées par leur usage. D'après Lancereaux, le plâtrage serait un des facteurs principaux de la cirrhose alcoolique, et cet auteur a pu rendre des animaux cirrhotiques en leur faisant ingérer pendant cinq à six mois du bisulfate de potasse. Par divers jugements, les tribunaux ont considéré le fait de plâtrage comme une sophistication.

**PLÂTRE.** s. m. [*gypsum*, γύψος, all. *Gyps*, angl. *plaster*, it. *gesso*, esp. *yeso*]. Sulfate de chaux calciné.

**PLÂTRÉ, ÉE.** adj. — *Bandage plâtré* [all. *Gypsverband*, angl. *plastered bandage*]. V. Bandage *inamovible.*

**PLATYBASIQUE.** adj. et s. [de πλατὺς, large, et *base*] Se dit d'un crâne à base plate et élargie (Broca).

**PLATYCÉPHALIE.** s. f. [de πλατὺς, large, et κεφαλή, tête]. État élargi surbaissé de la voûte du crâne.

**PLATYCNÉMIE.** s. f. [de πλατὺς, large, et κνήμη, jambe]. État aplati de la jambe, du tibia (Broca).

**PLATYPODIE.** s. f. [de πλατὺς, large, et ποῦς, pied]. Le *pied plat.*

**PLATYRRHINIE.** s. f. [de πλατὺς, large, et ῥίν, nez]. L'élargissement du nez.

**PLECTOGNATHES.** s. m. pl. Poissons téléostéens tous marins, dont la chair est réputée vénéneuse.

**PLÉIADE.** s. f. — *Pléiade ganglionnaire.* Assemblage en une région de plusieurs ganglions lymphatiques sains ou lésés.

**PLEIN.** s. m. La partie moyenne d'une bande.

**PLEIN, EINE.** adj. [*plenus*, πλέος, all. *voll*, angl. *full*, it. *pieno*, esp. *lleno*]. — *Pouls plein.* Se dit du pouls quand l'artère, quel qu'en soit le diamètre, paraît bien remplie.

**PLÉIOCHROMIE.** s. f. Présence dans la bile de pigments en excès. V. Pléiochromique (*Ictère*).

**PLÉIOCHROMIQUE.** adj. [de πλείων, plus nombreux.

et χρῶμα, couleur]. — *Ictère pléiochromique.* Nom donné par Stadelmann à une variété d'ictère dû à la présence dans la bile d'une quantité exagérée de pigments. La bile, rendue plus épaisse, s'écoule difficilement par les canaux biliaires, stagne dans le foie, cherche d'autres voies d'issue et passe dans les vaisseaux. C'est par le mécanisme de la pléiochromie, que l'hydrogène arsénié, la toluylènediamine, le phosphore produisent l'ictère; c'est aussi de cette façon qu'agissent les injections de sang défibriné, les injections sous-cutanées ou intraveineuses de solutions d'hémoglobine, les hémoglobinhémies expérimentales par injection intraveineuse d'eau.

**PLÉIOMAZIE.** s. f. [de πλείων, plus nombreux, et μαζὸς, mamelle]. Synonyme de *pléomazie.*

**PLÉNITUDE** s. f. [*plenitudo*, πληθώρα, all. *Vollheit*, *Füll*, angl. *plenitude, fulness*, it. *ripienezza*, esp. *plenitud*]. Sentiment de pesanteur qu'on éprouve à l'épigastre quand l'estomac est trop rempli. ‖ Synonyme de *pléthore.* ‖ *Plénitude de l'utérus.* Synonyme de *grossesse.*

**PLÉOCHROÏSME.** s. m. [de πλέος, plein, et χροιὰ, couleur]. État de coloration complète ou exagérée d'une partie d'un végétal ou d'un animal.

**PLÉOMAZIE.** s. f. [de πλέων, nombreux, et μαζὸς, mamelle]. Multiplicité des mamelles ou des mamelons.

**PLÉOMORPHISME.** s. m. [de πλέων, nombreux, et μορφή, forme]. Modifications morphologiques passagères que subissent certaines bactéries mises dans des conditions déterminées. Ainsi la bactérie des légumineuses de Hellrig et Wilfarth présente à la fois des formes en coccus, en bacille endosporé, en streptothrix ramifié (Macé). Le bacille tuberculeux revêt parfois des formes ramifiées qui le rapprochent des streptothrix (fig. 573) : dans le cerveau, il prendrait, d'après Babès et Levaditi, des formes actinomycosiques. De même, beaucoup d'autres microbes, le bacille diphtérique, le vibrion cholérique, le bacille pyocyanique présentent des aspects plus ou moins éloignés de leur forme typique dans les vieilles cultures ou sous l'influence de certaines conditions défavorables, par exemple l'addition de substances antiseptiques; ces formes, que l'on appelle formes d'involution, révèlent un véritable pléomorphisme du microbe. Il est en général facile, en cultivant le microbe sur des milieux favorables, de lui rendre sa forme typique.

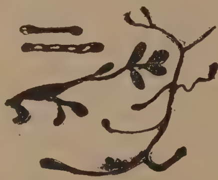


Fig. 573. — Polymorphisme du bacille tuberculeux ; formes bacillaire, vacuolaire, ramifiée et filamenteuse.

**PLÉROSE.** s. f. [πλήρωσις, all. *Körperfülle*, angl. *plerosis*, it. *plerosi*, esp. *plerosis*]. Réplétion ou rétablissement de l'embonpoint du corps, après une maladie.

**PLÉROTIQUE.** adj. [*pleroticus*, πληρωτικὸς, all. *anfüllend*, angl. *plerotic*, it. et esp. *plerotico*]. Synonyme d'*incarnatif.*

**PLESSIGRAPHE.** s. m. [de πλήσσειν, frapper, et γράφειν, décrire]. Instrument destiné à pratiquer la percussion et composé d'une tige cylindrique terminée, à l'extrémité en rapport avec les organes, par une petite calotte sphérique, légèrement aplanie à son sommet. L'autre extrémité, plus large et plane, est celle sur laquelle on percute, ou plutôt qu'on ne fait que toucher. Il suffit d'un très léger attouchement pour obtenir un son assez intense. La tige est creuse et munie intérieurement d'un crayon mobile. Dès que l'opérateur est arrivé à un point où le son change, il fait sortir le crayon, qui marque un point noir; une série de points donne la configuration des organes. Le plessigraphe se termine par une surface aussi peu étendue que possible, de sorte que la percussion ne met en vibration que le point même avec lequel elle est en contact. Pour renforcer le son obtenu par une surface de percussion aussi peu étendue, Peter a remplacé la plaque par une tige vibrante, dont les vibrations s'ajoutent à celles de la surface immédiatement en contact avec le point percuté.

**PLESSIMÈTRE.** s. m. [de πλήσσειν, frapper, et μέτρον, mesure; all. et angl. *Plessimeter*, it. *plessimetro*, esp. *plessimetro*]. Instrument employé par Piorry pour pratiquer la percussion médiate. Il consiste en une plaque d'ivoire circulaire, de 2 millimètres d'épaisseur, que l'on tient appliquée à plat successivement sur les divers points du thorax que l'on veut explorer, et sur laquelle on percute avec l'extrémité des doigts, avec une large pièce de monnaie, ou avec un petit marteau dit *percuteur.* Au moyen d'un rebord circulaire et saillant, le plessimètre s'adapte à l'extrémité du stéthoscope de Laënnec, d'où on le sépare lorsqu'on veut s'en servir. Les plessimètres qui ne sont pas destinés à être adaptés au stéthoscope n'ont point de rebord circulaire, mais seulement, aux deux extrémités d'un de leurs diamètres, deux onglets ou lamelles perpendiculaires à l'une des faces de l'instrument et servant à le tenir.

**PLESSIMÉTRIE.** s. f. Emploi du plessimètre; indications qu'il fournit. On dit aussi *plessimétrisme.*

**PLESSIMÉTRIQUE.** adj. Qui a rapport au plessimètre : *examen plessimétrique.*

**PLESSIMÉTRISME.** s. m. V. PLESSIMÉTRIE.

**PLÉTHORE.** s. f. [*plethora*, πληθώρα, de πλήθειν, être plein : all. *Vollblütigkeit*, angl. *plethora*, it. et esp. *pletora*]. Surabondance de sang dans le système sanguin ou dans une partie de ce système : de là la division de la pléthore en *générale* et *locale.* La pléthore est un syndrome dont l'étude, généralement négligée aujourd'hui, mérite pourtant d'être reprise. En effet, s'il est impossible de démontrer directement l'augmentation de la masse sanguine, le type clinique, désigné sous le nom de pléthore, n'en a pas moins une existence certaine; et la fréquence de ce syndrome chez les gros mangeurs, en particulier chez ceux qui usent d'aliments très nourrissants (viande), est une raison de croire à cette surabondance de sang. La *pléthore générale* est caractérisée par la rougeur de la peau du visage, le gonflement des vaisseaux sanguins superficiels, la dureté du pouls, une augmentation de la chaleur animale, la tendance aux hémorragies, des douleurs vagues, la somnolence, les vertiges, la rougeur des yeux et de la face, la pulsation des artères carotides, le gonflement des veines du cou, qui font craindre une congestion cérébrale. Quelques-uns de ces symptômes font partie du syndrome de l'hypertension artérielle, et il semble bien que la pléthore s'accompagne d'hypertension; mais l'hypertension peut exister sans pléthore, chez des brightiques anémiques par exemple. L'idée de la *pléthore locale* est plus difficilement admissible; il semble bien, en effet, qu'elle doive se confondre avec les congestions actives ou passives des organes; c'est en ce sens que l'on parle de pléthore pulmonaire, dans le cas de gêne dans la petite circulation. Les anciens distinguaient une *pléthore vraie* [*pléthore des vaisseaux, plethora ad molem, plethora ad vasa*], dans laquelle les vaisseaux sont réellement distendus par une surabondance de sang; une *pléthore fausse* [*plethora spuria, pléthore des forces* (*plethora ad vires*)] dans laquelle la quantité de sang, sans être assez abondante pour distendre les vaisseaux, est trop considérable proportionnellement aux forces du sujet, et détermine les symptômes de la vraie pléthore; une *pléthore relative au volume* [*plethora ad volumen*], due à la raréfaction du sang par la chaleur; une *pléthore relative à l'espace* [*plethora ad spatium*], déterminée par une

diminution de l'étendue du système circulatoire : par exemple, à la suite d'une amputation. Une distinction plus légitime est celle qui sépare la pléthore produite par la surabondance de la partie liquide du sang, dite *pléthore aqueuse*, de celle qui résulte de l'augmentation de nombre de ses globules, qui seule produit les symptômes de la pléthore générale. — *Pléthore abdominale.* Surabondance du sang dans le système de la veine porte par gêne de la circulation hépatique.

**PLÉTHORIQUE.** adj. [*plethoricus*, πληθωρικὸς, all. *vollsaftig*, angl. *plethoric*, it. et esp. *pletorico*]. Replet, qui est affecté de pléthore, ou qui a rapport à la pléthore.

**PLÉTHYSMOGRAPHE.** s. m. Appareil destiné à mesurer les variations de volume d'un membre sous l'influence de l'afflux sanguin (Mosso). Il est dit à air ou à eau suivant que le membre est plongé dans l'air ou dans l'eau.

**PLEURAL, ALE.** adj. [esp. *pleural*]. Qui a rapport à la plèvre.

**PLEURÉSIE.** s. f. [*pleuritis*, πλευρῖτις, de πλευρὰ, plèvre : all. *Pleuritis*, *Rippenfellentzündung*, *Seitenstechen*, angl. *pleurisy*, it. *pleuritide*, *pleurisia*, esp. *pleuresia*]. Inflammation de la plèvre. Elle peut être aiguë ou chronique, sèche ou avec épanchement séreux, purulent ou hémorragique, tuberculeuse ou due à des agents microbiens divers. — *Pleurésie aiguë.* Elle est tantôt *primitive*, et attribuée à des coups ou des chutes sur le thorax, à l'exposition au froid pendant ou après la transpiration, etc. ; on sait aujourd'hui que la cause en est alors presque toujours le bacille de Koch ; tantôt *secondaire*, consécutive à l'inflammation d'un organe voisin, pneumonie (*pleuropneumonie*), péricardite, abcès du poumon ou du foie, etc., ou développée dans le cours d'une maladie générale, telle que rhumatisme, fièvres éruptives, typhoïde ou puerpérale, blennorragie, syphilis, etc. Un ensemble de preuves cliniques et anatomo-pathologiques a permis d'établir qu'en dehors de ces cas où la cause de la pleurésie ressort facilement de l'examen du malade, l'inflammation aiguë de la plèvre est toujours due au bacille de Koch (Landouzy), si bien que l'ancienne pleurésie *a frigore*, la fièvre pleurétique de certains auteurs, doit être regardée comme une des multiples manifestations de la tuberculose. Cette idée a été admise sans conteste du jour où on a montré que le bacille de Koch ne déterminait pas seulement dans l'organisme la formation de tubercules, mais était aussi capable de susciter des réactions inflammatoires non spécifiques. Les lésions de la pleurésie sont, au début, l'injection de la plèvre, son épaississement, le gonflement de ses cellules endothéliales, l'état villeux, inégal, dépoli de sa surface, enfin la formation de néomembranes qui unissent l'un à l'autre les deux feuillets, et, ordinairement, un exsudat fibrineux, épais, sous forme de pseudo-membranes. Au microscope, le feuillet viscéral de la séreuse montre de dehors en dedans : la *pseudo-membrane*, constituée par des lames fibrineuses parallèles séparées par des leucocytes d'autant plus nombreux qu'on se rapproche davantage de la couche suivante, la *néo-membrane* formée d'un tissu conjonctivo-vasculaire au milieu duquel sont semées des cellules géantes et quelques îlots caséeux, le tissu fondamental de la séreuse formé de faisceaux conjonctifs et élastiques serrés, séparés par des cellules plates, la couche superficielle du poumon présentant tantôt seulement des alvéoles affaissés, tantôt des granulations tuberculeuses situées dans le réseau lymphatique sous-pleural ; les bacilles tuberculeux se rencontrent surtout dans les amas leucocytiques de la pseudo-membrane, et aussi dans la néo-membrane. Rarement la pleurésie reste à cet état, dans lequel elle est dite *sèche* ; ordinairement la plèvre devient le siège d'un *épanchement*, dont le liquide, d'abondance variable (8 à 1200 gr. en moyenne), est séro-fibrineux, clair, de coloration ambrée, dans la pleurésie aiguë dite *franche*. Ce liquide agit sur le poumon en le comprimant, l'affaissant, l'accolant à la colonne vertébrale ; sur le cœur, en le déviant et en le refoulant dans un sens déterminé par la situation de l'épanchement ; sur les parois thoraciques, en augmentant le volume de la cavité qu'elles limitent. La pleurésie aiguë débute ordinairement par des frissons répétés et irréguliers, auxquels succède une fièvre continue, rémittente, avec exacerbation vespérale ; le pouls est accéléré, dur et développé, ou petit et concentré ; la température, qui varie entre 38° et 39°, est un peu plus élevée du côté malade (Peter). Constamment, il existe une douleur pongitive dans un des côtés de la poitrine, augmentant durant l'inspiration, par les efforts de la toux et par la pression ; la respiration est difficile ; l'inspiration est courte, arrêtée par la douleur ou *point de côté pleurétique*, et fréquente ; la toux est sèche ou avec peu d'expectoration, le décubitus impossible sur le côté douloureux ; souvent on observe l'inverse, et cela quand la douleur du début est un peu calmée, et que l'abondance de l'épanchement entrave le jeu du poumon : le malade, couché sur le côté atteint, se maintient dans l'immobilité et respire plus largement avec le côté sain, sur lequel il n'appuie pas. A ces signes fonctionnels se joignent les signes physiques que fournissent l'*auscultation*, la *percussion* et la *palpation*. Au début, quand le liquide est peu abondant, la percussion donne un son clair, parfois tympanique ; mais bientôt on observe une diminution très marquée dans le son de la percussion, d'abord de la submatité, puis une matité complète, au niveau des points occupés par l'épanchement ; et cette diminution de sonorité indique avec exactitude les limites de l'épanchement lorsqu'il s'est produit. Toutefois, si l'épanchement n'est pas considérable, la percussion donne dans la fosse sous-claviculaire un son tympanique produit par l'ébranlement brusque de l'air contenu dans les grosses bronches et la trachée (*son trachéal* de Williams). Ce tympanisme s'accompagne de l'augmentation des vibrations vocales avec élévation du murmure respiratoire (intégrité du poumon), ou avec diminution de la respiration (menace de tuberculose), ou de diminution des vibrations et de la respiration (compression et œdème du poumon) (schémas de Grancher). A l'auscultation, on entend d'abord un bruit de frottement dû à l'état inégal des feuillets de la plèvre glissant l'un sur l'autre, frottement qui peut reparaître à la fin de la maladie, quand l'épanchement a disparu ; puis, avant même la formation de l'épanchement, on trouve ordinairement le bruit respiratoire plus faible du côté affecté que du côté sain, où il n'a pas non plus la même force qu'à l'état normal, phénomène dû à la nécessité où est le malade de respirer le moins possible, par suite de l'augmentation de la douleur que causent les grandes inspirations. Le premier résultat de l'épanchement commençant est la diminution du murmure respiratoire, laquelle, d'abord légère et bornée à la partie inférieure de la poitrine, devient plus prononcée à mesure que la quantité de liquide augmente ; et le murmure vésiculaire finit par disparaître complètement, si ce n'est à la partie supérieure et postérieure de la poitrine. Dans la plupart des cas, à mesure que le bruit normal de la respiration disparaît, on perçoit un souffle tubaire qui s'entend aux deux temps, surtout en arrière, entre l'omoplate et le rachis ; ce souffle a un timbre particulier, d'où le nom de souffle tubaire pleurétique ou souffle en E qu'on lui donne ; simultanément on distingue une *bronchophonie* ou une *égophonie* très marquée. La bronchophonie coïncide ordinairement avec un épanchement abondant ; l'égophonie, avec un épanchement médiocre : ce qui fait comprendre comment l'un de ces deux signes peut disparaître pour faire place à l'autre. Les points où l'égophonie se fait surtout entendre

sont en général situés entre le rachis et l'omoplate, ou entre l'omoplate et la mamelle. De plus, en faisant parler le malade à voix basse, on peut percevoir le phénomène dit de la *pectoriloquie aphone*. En même temps, en cas d'épanchement, l'inspection fait constater la voussure du côté de la poitrine où siège le liquide ; la palpation, l'absence ou au moins la diminution considérable des vibrations thoraciques. La pleurésie aiguë franche, séro-fibrineuse, se termine ordinairement au bout de quinze à vingt jours par la guérison, complète ou avec persistance de la diminution de sonorité à la percussion ; la mort peut survenir par asphyxie, compression du cœur, complication de péricardite : cette terminaison fâcheuse s'observe surtout dans la pleurésie double. La pleurésie se distingue de la pneumonie par plusieurs caractères. Dans la pneumonie, le frisson est unique et intense, la douleur est profonde et obtuse, et n'augmente pas dans l'inspiration ; le sentiment d'oppression et d'étouffement est prononcé ; dans la pleurésie, les frissons sont multiples, la douleur est superficielle, très vive, lancinante, augmente dans l'inspiration et change quelquefois de siège. Dans la pneumonie, l'expectoration est teintée, fibrineuse, caractéristique ; dans la pleurésie, la toux est sèche, ou n'est suivie que d'une expectoration peu abondante, toujours muqueuse. La pneumonie a des râles crépitants, qui manquent dans la pleurésie. Le traitement de la pleurésie consiste dans l'application locale des ventouses scarifiées, des vésicatoires volants, de la teinture d'iode, dans l'administration des purgatifs et des diurétiques à l'intérieur ; et dans la pratique de la thoracocentèse, quand la suffocation est imminente par suite de l'abondance de l'épanchement, ou quand celui-ci persiste sans présenter de tendance naturelle à la résorption. — *Pleurésie chronique*. Elle peut être chronique d'emblée, surtout chez les individus débilités ou atteints d'une affection générale ou locale, chez les alcooliques, les phtisiques, etc., ou bien succéder à la pleurésie aiguë. Dans le premier cas : douleurs vagues dans la poitrine, petite toux sèche, oppression par intervalles, frissons, mouvements fébriles irréguliers, avec dureté du pouls. C'est le plus souvent une pleurésie tuberculeuse qui s'installe sans éveiller de réactions bruyantes. On connaît que la pleurésie aiguë devient chronique, lorsque, les symptômes inflammatoires étant diminués, la douleur persiste ainsi que la gêne de la respiration ; qu'il y a de la fièvre avec redoublement le soir ; que le son du côté affecté est mat, et que le malade se couche de préférence sur ce côté. Les signes physiques sont ceux de la pleurésie aiguë, sèche ou avec épanchement. Si la mort arrive, on trouve la plèvre épaissie, rouge, enflammée, couverte d'exsudations membraneuses de fibrine. Paris a montré que, dans la pleurésie costale, il y a toujours hyperémie du périoste costal et même de l'os, puis production d'une mince couche cartilagineuse, aussitôt envahie par l'ossification, d'où un épaississement des côtes à ce niveau qui peut aller au double de l'état normal et donne à leur coupe une forme triangulaire. La cavité de la plèvre renferme souvent des épanchements séreux ou séro-purulents de diverse nature : mais il est certain qu'ils ne sont pas toujours purulents et qu'il existe une pleurésie chronique non purulente. — *Pleurésie biliaire*. Pleurésie survenant au cours d'une infection biliaire (Gilbert et Lereboullet). — *Pleurésie bilieuse*. Celle qui existe simultanément avec des symptômes gastriques, complication qui n'est pas rare. — *Pleurésie catarrhale*. Celle qui survient comme complication des affections catarrhales des bronches. — *Pleurésie diaphragmatique*. Celle qui est limitée à la partie de la plèvre qui tapisse la face supérieure du diaphragme. La fièvre est intense, la dyspnée considérable et va jusqu'à l'orthopnée, le point de côté très douloureux : de plus, on observe du hoquet, des vomissements, parfois de l'ictère, presque constamment une douleur qui siège sur le trajet du nerf diaphragmatique, au niveau du cou, et qui s'irradie vers l'épaule, dans les rameaux du plexus cervical supérieur, en même temps qu'elle présente un point fixe sur le bord externe du sternum, au niveau de la dixième côte. Elle amène souvent une mort rapide par asphyxie. — *Fausse pleurésie*. V. Pleurodynie. — *Pleurésie fétide*. Pleurésie dont le liquide, ordinairement purulent, dégage une odeur infecte sans qu'il y ait dégagement de gaz dans la plèvre (distinction avec les pleurésies putrides). La fétidité est presque la règle dans les épanchements enkystés, interlobaires et médiastinaux. Elle n'implique pas un caractère de gravité, et est due au développement de certains microbes comme le bacterium coli et différents anaérobies. — *Pleurésie gangreneuse*. Inflammation de la plèvre avec mortification de cette membrane, qui s'observe à la suite d'un traumatisme, parfois sans cause connue, mais surtout simultanément avec la gangrène du poumon, dans le cours du diabète. Elle est toujours consécutive à la pénétration et au développement de germes anaérobies dans le tissu pleural. Le début est ordinairement brusque : point de côté très douloureux, dyspnée, toux, fièvre intense ; la fétidité caractéristique de l'haleine et des crachats n'apparaît que quand la communication du foyer gangreneux avec les bronches s'est établie, ou est sur le point de s'établir. Le pronostic est toujours très grave : l'empyème peut seul sauver la vie du malade. — *Pleurésie hémorragique*. Celle dans laquelle l'épanchement est composé d'un liquide sanguinolent, par abondance des globules rouges dans la sérosité exsudée, ou de sang pur par rupture des vaisseaux de la plèvre ou des néo-membranes qu'y a produites l'inflammation. Le cancer, la tuberculose pulmonaire, en sont les causes ordinaires ; les symptômes sont ceux de la pleurésie aiguë ordinaire. Le pronostic est subordonné à l'origine de la maladie. — *Pleurésie interlobaire*. Inflammation limitée aux parties de la plèvre qui séparent deux lobes du poumon. Elle peut passer inaperçue ; le plus souvent elle est purulente, et donne lieu à la formation d'une sorte de kyste, dont le contenu, par irruption dans les bronches, est éliminé à la suite d'une *vomique*. Le diagnostic avant la vomique ne peut être posé d'une façon ferme ; en effet, les signes généraux indiquent la formation du pus, les signes locaux se bornent à des symptômes fonctionnels, toux, dyspnée, et parfois hémoptysie, ce dernier précédant la vomique de près ; les signes physiques sont nuls ou peu nets ; dans quelques cas on trouve la *matité suspendue*, c'est-à-dire une zone de matité située à la partie moyenne de la poitrine et entourée en haut et en bas d'une zone de sonorité. — *Pleurésie latente*. Celle qui fait sourdement des progrès sans présenter des signes propres à la faire connaître. — *Pleurésie médiastine*. Pleurésie dans laquelle l'inflammation est limitée à la partie de la plèvre qui limite le médiastin. Elle peut être postérieure, c'est le cas le plus fréquent, et donne lieu alors au syndrome médiastinal de Dieulafoy par compression des organes du médiastin ; le meilleur signe physique est fourni par la radioscopie ; l'épanchement est le plus souvent purulent, et la terminaison se fait par vomique. Parfois l'épanchement peut être séreux et donner lieu à une matité postérieure en bande verticale le long de la colonne vertébrale, ou en équerre ; il n'y a alors ni signes de compression, ni vomique, l'épanchement n'étant pas enkysté (Chauffard). La pleurésie médiastine peut être antérieure (Grancher), et être prise pour une péricardite, ou pour la prolongation d'un épanchement pleural très abondant ; le liquide est séreux. — *Pleurésie ozéneuse*. Nom sous lequel Dieulafoy propose de réunir toutes les pleurésies qui sentent mauvais, soit qu'elles soient simplement fétides, soit qu'elles s'accompagnent de formation de gaz (pleurésies putrides), ou de

sphacèle de la plèvre (pleurésie gangreneuse). — *Pleurésie purulente*. Variété de pleurésie dans laquelle l'épanchement est constitué par du pus. Elle peut être chronique; c'est alors une forme de tuberculose de la plèvre, c'est l'abcès froid pleural. Quand elle est aiguë, elle est rarement primitive, et alors l'affection qui lui a donné naissance a été latente; le plus souvent elle est secondaire à une affection du poumon (pneumonie, bronchopneumonie, etc.), du médiastin, des parois thoraciques, de la cavité abdominale, ou enfin à une maladie générale, érysipèle, scarlatine, etc. Les signes sont ceux de la pleurésie avec épanchement; on trouve parfois de l'œdème de la paroi; on note aussi l'absence de pectoriloquie aphone ou signe de Baccelli, mais ce sont surtout les symptômes généraux qui permettent le diagnostic; en effet, la fièvre est élevée, et présente souvent de grandes oscillations; l'état général est mauvais, le malade abattu, l'appétit disparu. Néanmoins le diagnostic reste parfois hésitant jusqu'à la ponction exploratrice, ou à la vomique. Celle-ci est une terminaison fréquente de la pleurésie purulente, surtout quand la cause en est le pneumocoque. Le diagnostic de la variété microbienne est basé sur la marche de la fièvre, à grandes oscillations dans le cas du streptocoque, continue dans le cas du pneumocoque, sur l'étiologie, sur l'aspect du pus crémeux, verdâtre dans le cas du pneumocoque, sur la quantité plus abondante aussi dans ce cas, enfin et surtout sur l'examen bactérioscopique, la culture et l'inoculation; d'autres microbes, comme le staphylocoque, le tétragène, peuvent être aussi la cause de ces épanchements. Le traitement consiste dans la ponction simple, souvent suffisante dans la pleurésie à pneumocoque, dans la ponction suivie de lavage antiseptique, ou enfin dans la thoracotomie. Cette dernière opération est la seule qu'on puisse opposer efficacement aux pleurésies purulentes tuberculeuses.

**PLEURÉTIQUE**. adj. et s. [*pleuriticus*, πλευριτικὸς, all. *pleuretisch*, angl. *pleuretic*, it. et esp. *pleuritico*]. Qui est affecté de pleurésie, ou qui est causé par la pleurésie. — *Point pleurétique*. V. PLEURÉSIE.

**PLEURITE**. s. f. [*pleuritis*, it. *pleurite*, esp. *pleuritis*] (Alibert). Pleurésie.

**PLEUROCÈLE**. s. f. [*pleurocele*, de πλευρὰ, côté, et κήλη, hernie; all. *Brustfellbruch*, angl. *pleurocele*, it. et esp. *pleurocele*] (Sagar). Hernie qui se fait par le côté. ‖ Hernie du poumon.

**PLEUROCŒNADELPHE**. adj. et s. m. [de πλευρὰ, côté, κοινὸς, commun, et ἀδελφὸς, frère; esp. *pleurocœnadelfo*]. Nom donné par Gurlt aux monstres cœnadelphes dont les deux corps sont unis par une des parties latérales du tronc.

**PLEURODYNIE**. s. f. [*pleurodynia*, de πλευρὰ, côté, et ὀδύνη, douleur; all. *Seitenschmerz*, angl. *pleurodynia*, it. *pleurodine, pleurodinia ; point de côté, fausse pleurésie*]. Douleur rhumatismale qui a son siège dans les muscles intercostaux, sur une surface plus ou moins étendue; elle change souvent de place, augmente par la pression, la respiration, la toux, le mouvement du corps; elle est plus extérieure que dans la pleurésie et la pneumonie, apparaît ordinairement sans fièvre, et, ce qui est pathognomonique, l'auscultation et la percussion donnent les signes de l'état sain: le murmure respiratoire est seulement un peu affaibli, lorsque le malade retient sa respiration pour éviter la douleur que causent les inspirations profondes. Elle cède promptement aux topiques chauds, émollients, narcotiques, et aux sinapismes. Elle disparaît par le massage. — *Pleurodynie venteuse* (Pingle). Douleur dans les hypocondres due à la présence de gaz dans les intestins.

**PLEURODYNIQUE**. adj. [*pleurodynicus*, all. *pleurodynisch*, angl. *pleurodynic*, it. et esp. *pleurodinico*]. Qui tient à la pleurodynie.

**PLEUROMÈLE**. s. m. [de πλευρὰ, côté, et μέλος, membre]. Genre de monstres polyméliens (Pictet) caractérisés par deux membres antérieurs accessoires, soudés ensemble par leur base, placés sur les côtés et en arrière d'un membre normal, et liés avec l'omoplate de ce membre par les parties molles qui recouvrent l'os, de manière que leur double omoplate soit en contact avec le bord de l'omoplate du membre normal.

**PLEUROPATHIE**. s. f. [de πλευρὰ, côté, et πάθος, affection]. Nom générique des affections pleurales.

**PLEUROPÉRICARDITE**. s. f. [*pleuro-pericarditis*]. Inflammation simultanée de la plèvre et du péricarde.

**PLEUROPÉRIPNEUMONIE**. s. f. ou **PLEUROPNEUMONIE**. s. f. [de πλευρὰ, plèvre, et περιπνευμονία, péripneumonie; all. *Lungen und Brustfellentzündung*, angl. *pleuro-pneumony*, it. *pleuro-pneumonia*, esp. *pleuroneumonia*]. Pneumonie accompagnée de pleurésie. Dans la pneumonie, il y a toujours pleurésie du moment que l'inflammation pulmonaire atteint les lobules sous-jacents à la séreuse; dans certains cas, cette inflammation devient assez importante pour modifier les symptômes pneumoniques; c'est à ces cas qu'on doit réserver le nom de *pleuropneumonie*.

**PLEUROPÉRITONÉAL, ALE**. adj. — *Cavité pleuropéritonéale* ou *cœlome*. Celle qui, chez l'embryon, résulte de la communication de la cavité pleurale avec la cavité péritonéale. Elle cesse d'exister vers la dixième semaine, où la plèvre devient distincte comme membrane, et où chaque poumon est entouré d'un sac séreux spécial.

**PLEUROPYOSE**. s. f. [de πλευρὰ, côté, et πῦον, pus]. Production du pus dans la plèvre. V. PLEURÉSIE PURULENTE.

**PLEURORRAGIE**. s. f. [de πλευρὰ, plèvre, et ῥαγη, éruption]. Hémorragie de la plèvre.

**PLEURORRHÉE**. s. f. [de πλευρὰ, côté, et ῥεῖν, fluer]. Amas de liquide dans la plèvre. V. HYDROTHORAX.

**PLEURORTHOPNÉE**. s. f. [de πλευρὰ, côté, ὀρθὸς, droit, et πνειν, respirer; it. *pleurortopnea*]. Douleur de côté qui ne permet au malade de respirer que lorsqu'il est dans une position verticale.

**PLEUROSOME**. s. m. [de πλευρὰ, côté, et σῶμα, corps; esp. *pleurosoma*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres qui présentent une éventration latérale occupant principalement la portion supérieure de l'abdomen et s'étendant au-devant de la poitrine, avec atrophie ou développement très imparfait du membre thoracique du côté occupé par l'éventration.

**PLEUROSTOSE**. s. f. [de πλευρὰ, plèvre, et ὀστέον, os]. Ossification de la plèvre.

**PLEUROTHOTONOS**. s. m. [*pleurothotonus*, de πλευρόθεν, latéralement, et τόνος, tension; all. *Seitenstarrkrampf*, angl. *pleurothotonus*, it. *pleurototono*, esp. *pleurototonos*]. Tétanos latéral, c'est-à-dire dans lequel le corps est courbé latéralement par la contracture des muscles d'un côté. V. TÉTANOS.

**PLEUROTOMIE**. s. f. [de πλευρὰ, côté, et τομή, section] (Peyrot). L'opération de l'empyème.

**PLEURO-TYPHOÏDE**. adj. — *Fièvre pleuro-typhoïde*. Forme rare de fièvre typhoïde où le début se fait par une pleurésie.

**PLÈVRE**. s. f. [*pleura*, πλευρὰ; all. *Brustfell*, angl., it. et esp. *pleura*]. Nom donné à deux membranes séreuses qui tapissent chacune un des côtés de la poitrine et se réfléchissent ensuite sur le poumon. Comme toutes les membranes séreuses, chaque plèvre est un sac sans ouverture, diaphane, présentant une face interne, lisse, tournée vers la cavité du sac, et une face externe, rugueuse, dont une portion, qui revêt la face interne des côtes, est désignée sous le nom de *plèvre pariétale*, et l'autre portion, en contact avec le poumon, sous celui de *plèvre pulmo-*

*naire* ou *viscérale*. A partir de la racine du poumon, la plèvre se développe autour de cet organe, pour revenir en avant où elle se réfléchit sur le péricarde, à la partie antérieure duquel elle revient sur elle-même en tapissant les côtes (*plèvre costale*) et le diaphragme (*plèvre diaphragmatique*) jusqu'à son point de départ. Par une partie de son feuillet pariétal (*plèvre médiastine*), la plèvre d'un côté limite, avec celle du côté opposé, les médiastins : dans le médiastin antérieur se trouve le cœur ; dans le médiastin postérieur, la partie inférieure de la trachée, etc. (V. Médiastin). Au niveau du hile, la plèvre pariétale passe comme un pont au-dessus des organes qui le constituent ; au-dessous, au contraire, elle s'adosse à elle-même et constitue ainsi le ligament du poumon ou ligament triangulaire (fig. 574). En passant du diaphragme à la paroi costale, et de la paroi costale au médiastin, la plèvre forme des replis en *culs-de-sac* dont le trajet a été précisé avec soin : le cul-de-sac antérieur à droite, d'abord éloigné de la ligne médiane par la veine cave supérieure, s'en rapproche derrière le cartilage de la deuxième côte, déborde le bord gauche du sternum dans le deuxième espace intercostal, descend ensuite obliquement de manière à rejoindre l'insertion costale de la sixième côte droite ; à gauche, le cul-de-sac antérieur est d'abord à 2 centimètres en dedans du bord gauche du

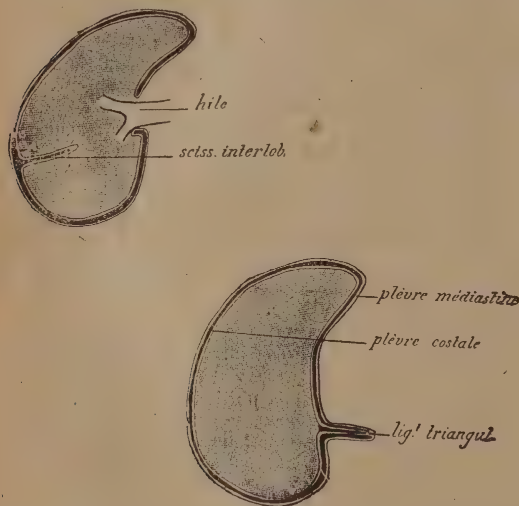



Fig. 574. — Trajet des feuillets de la plèvre au niveau et au-dessous du hile, coupe horizontale.

sternum, puis se dirige vers l'insertion sternale du troisième cartilage costal, s'écarte ensuite du sternum dans le troisième et surtout dans le quatrième espace intercostal et revient vers le bord sternal dans le cinquième espace (fig. 575). Le cul-de-sac inférieur ou costo-diaphragmatique commence en avant au niveau de la septième côte, descend obliquement jusqu'à l'extrémité antérieure de la partie osseuse de la huitième côte, puis devient à peu près horizontal, présente son point le plus déclive en arrière à 10 ou 11 centimètres de la ligne médiane, et déborde la douzième côte de 1 centimètre et demi à 2 centimètres. Le cul-de-sac postérieur formé par l'union de la plèvre costale et de la plèvre médiastine, suit à gauche la rainure costo-vertébrale ; à droite, il s'insinue entre la colonne vertébrale et l'œsophage (cul-de-sac rétro-œsophagien), s'avance jusqu'à l'aorte, puis diminue de profondeur en se rapprochant de la bifurcation de la trachée, et est arrêté par la crosse de l'azygos.

La plèvre est constituée par une charpente de tissu conjonctif, dans laquelle se ramifient et s'anastomosent des fibres élastiques fines et très nombreuses, à mailles étroites, anguleuses, étendues jusque dans le tissu conjonctif sous-jacent (tissu sous-pleural), qui les sépare des fibres plus grosses, moins régulières, de la trame élastique du poumon ; ce tissu provenant de la séreuse très mince au




Fig. 575. — Rapports des poumons et de la plèvre avec la paroi thoracique. Vue latérale gauche.

niveau du poumon, est plus épais sur la paroi costale ; cette charpente est tapissée par une couche simple d'endothélium pavimenteux. La cavité contient normalement une petite quantité de sérosité, qui rend ses deux faces glissantes l'une sur l'autre et favorise le mouvement alternatif d'abaissement et d'élévation du poumon, indispensable à la respiration ; mais à l'état normal, elle ne contient aucun fluide aériforme, et c'est en raison de ce vide que le poumon est attiré contre la cage thoracique et en suit les mouvements, au lieu de se porter vers le rachis comme il arrive quand l'air est introduit accidentellement entre les deux feuillets de la plèvre. — Pour les maladies de la plèvre, V. Empyème, Hydrothorax, Kyste *hydatique*, Pleurésie, Pneumothorax, et Thoracocentèse.

**PLEXIFORME.** adj. [de *plexus* et *forme*]. En forme de plexus. — *Ganglion* ou *plexus plexiforme* (Lecat). V. Pneumogastrique.

**PLEXUS.** s. m. [*plexus*, de *plectere*, entrelacer ; πλέγμα, all. *Geflecht*, angl. *plexus*, it. *plesso*, esp. *plexo*]. Entrelacement réciproque de plusieurs branches nerveuses, ou de vaisseaux d'un même ordre anastomosés. V. Brachial, Bronchique, Caverneux, Cardiaque, Cervical, etc. — *Plexus rétiforme* ou *réticulaire* (R. de Graaf). Le bulbe du vestibule. — *Plexus veineux de Santorini*. V. Pubio-prostatique.

**PLI.** s. m. [*plica*, all. *Falte*, angl. *fold*, it. *piega*]. — *Pli du bras*. V. Coude. — *Plis cérébraux*. Les circonvolutions cérébrales. — *Pli de Douglas*. Pli du péritoine résultant du soulèvement de cette membrane séreuse par le ligament utéro-sacré. — *Pli semi-lunaire de Douglas*. Repli plus ou moins large, formé, en arrière du quart inférieur du grand droit de l'abdomen, par l'aponévrose du muscle transverse de l'abdomen, qui, à ce niveau, reste en arrière du grand droit : la base de ce repli se continue avec cette aponévrose, son sommet se fixe à la symphyse du pubis, son bord interne répond à la ligne blanche ; sous ce pli passent les vaisseaux épigastriques qui vont au muscle droit. — *Pli longitudinal* ou *vertical de Vater* (*plicatura longitudinalis*, s. *diverticulum Vateri*). V. Pan-

CRÉAS. — *Plis de passage*. Circonvolutions reliant au travers de la scissure perpendiculirae le lobe occipital du cerveau au lobe pariétal et temporo-sphénoïdal (Gratiolet). || Plus généralement, circonvolutions de dispositions et de rapports variables qui établissent une anastomose entre deux circonvolutions voisines dont la situation est fixé et constante.

**PLICA GUBERNATRIX** (Arnold). Le mésorchion.

**PLIE.** s. f. Genre de poissons malacoptérygiens subbrachiens pleuronectes, alimentaire, dont les principales espèces sont le *carrelet* ou *plie franche* (*Pleuronectes platessa*, L.) et la *limande* (*Pl. limanda*, L.).

**PLIQUE.** s. f. [*trichoma*, bas lat. *plica*, all. *Weichselzopf*. angl. *plica polonica*, it. et esp. *plica*; *plique polonaise*]. Maladie que l'on observe particulièrement en Pologne et en Russie, et qui est caractérisée par l'agglomération des cheveux, et quelquefois de tout le système pileux. Le cuir chevelu est douloureux au toucher ou devient le siège d'une vive démangeaison ; une sueur de mauvaise odeur, qui semble sortir de toute la surface de la tête, se coagule et se dessèche en forme de croûtes ; quelquefois, cependant, cette matière manque (*plique sèche*). Cette affection est due uniquement à la misère et au manque de soins ; les cheveux enchevêtrés par les poussières, la graisse, servent d'habitat à de nombreux parasites, qui irritent le cuir chevelu, provoquent le grattage et déterminent des inoculations microbiennes et parfois consécutivement de la suppuration du derme. Le traitement consiste à couper les cheveux, et à faire des applications locales alcalines ou antiseptiques.

**PLOMB.** s. m. [*plumbum*, *Saturne* des alchimistes, μόλυβδος, all. *Blei*, angl. *lead*, it. *piombo*, esp. *plomo*]. Métal dont le minerai est la *galène*. Il est solide, d'un gris bleuâtre, mou, malléable et ductile, peu tenace ; fusible à 335°. Sa pesanteur spécifique est de 11,3 à 11,4. Il a une odeur et une saveur désagréables, surtout quand on l'a frotté. Il est oxydable dans l'air ; facilement attaquable par l'acide azotique ; les acides sulfurique et chlorhydrique ne l'attaquent que s'ils sont concentrés et à chaud ; il est très employé pour les besoins économiques, surtout pour fabriquer les tuyaux de conduite d'eau et de gaz : il rend toxique l'eau distillée, parce qu'il se forme du carbonate de plomb qui s'y dissout ; mais l'eau commune échappe à cet inconvénient, parce qu'elle contient des sels calcaires, sulfate et carbonate, qui empêchent cette dissolution : toutefois les eaux qui ont été en contact avec des matières azotées deviennent toxiques au contact du plomb. Ce métal doit être proscrit de la fabrication des vases dans lesquels sont reçues des substances contenant des acides organiques, ces derniers attaquant le plomb en présence de l'air. Ses oxydes et plusieurs de ses sels sont employés en médecine. Les sels de plomb sont précipités en noir par l'hydrogène sulfuré ou les sulfures alcalins. Ses émanations et ses dissolutions, introduites dans nos organes, soit par l'absorption cutanée ou pulmonaire, soit par les voies de la digestion, peuvent produire la paralysie, le tremblement, la colique métallique, etc. V. SATURNIN. Le *plomb laminé* en lames très minces a été employé autrefois pour le pansement des ulcères de la jambe, les plaies végétantes, et a fourni de bons résultats. Les feuilles de plomb s'appliquent comme le taffetas d'Angleterre, et sont maintenues par des bandelettes agglutinatives. — *Mine de plomb*. V. GRAPHITE. || Vulgairement, *plomb*, gaz qui s'exhale des fosses d'aisances pendant la vidange, et qui produit l'asphyxie. Ce gaz est ordinairement formé d'air atmosphérique et d'une certaine quantité de sulfhydrate d'ammoniaque ; dans quelques cas, il est composé d'environ 94 parties d'azote, 2 d'oxygène et 4 d'acide carbonique ou de carbonate d'ammoniaque. Les symptômes ordinaires de son absorption sont une douleur à l'estomac et aux articulations, un resserrement au gosier, de la céphalalgie, des nausées, des défaillances, des cris involontaires, du délire, le rire sardonique, des convulsions générales suivies de l'asphyxie. Quelquefois aussi l'asphyxie et la mort surviennent subitement et sans aucun symptôme précurseur. Lorsque le méphitisme est produit par le gaz azote, c'est le défaut d'air respirable qui cause l'asphyxie ; il y a un affaiblissement progressif de la respiration sans aucune lésion des fonctions nerveuses. Les secours consistent à transporter le malade dans un air pur, à faire sur le visage et sur tout le corps des aspersions avec de l'eau froide et du vinaigre, et des frictions avec un corps rude. Quand le malade revient à lui, on excite le vomissement, soit (comme les ouvriers vidangeurs ont coutume de faire) par quelques cuillerées d'huile d'olive, et en donnant ensuite un verre d'eau-de-vie ; soit par l'émétique, en même temps que l'on donne des eaux spiritueuses de mélisse, de Cologne, etc. On administre ensuite des lavements ou quelque purgatif, et l'on prescrit l'usage de la limonade sulfurique.

**PLOMBAGE.** s. m. [angl. *plumbage*]. — *Plombage des dents*. V. OBTURATION.

**PLOMBAGIN.** s. m. [all. et angl. *Plumbagin*, it. *piombaggine*]. Principe âcre (Dulong d'Astaffort) de la racine de la *dentelaire* (*Plumbago europæa*, L.).

**PLOMBAGINE.** s. f. La mine de plomb. V. GRAPHITE.

**PLOMBATE.** s. m. Nom générique des sels que l'acide plombique forme avec les bases.

**PLOMBÉ, ÉE.** adj. [*plumbeus*, μαλιβδώδης, all. *bleifarbig*, angl. *livid*, it. *livido*, *squallido*]. Se dit des parties qui ont la couleur et la teinte du plomb : *teint plombé*, couleur particulière que prend la peau du visage dans certaines infections graves (diphtérie, etc.).

**PLOMBEUX, EUSE.** adj. Qui concerne le plomb ou ses composés. — *Acide plombeux*. Le protoxyde de plomb.

**PLOMBIÈRES** (Vosges). *Eaux indéterminées*, *thermales simples*, température variant de 25° à 70° ; minéralisation totale 0gr,37, dont 0gr,13 de sulfate de soude, 0gr,12 de silicate de soude, 0gr,02 de bicarbonate de soude et quelques dixièmes de milligramme d'arséniate de soude ; les sources dites *savonneuses* ont une onctuosité spéciale due à la présence de silicate d'alumine ; une source, la Bourdeille, contient 16 milligrammes de fer. Ces eaux sont employées surtout en bains, douches, lavages intestinaux, et aussi en boissons. Elles sont sédatives, et conviennent dans les affections intestinales, en particulier l'entérite muco-membraneuse, dans la dyspepsie avec hyperchlorhydrie, dans le rhumatisme, les névralgies, les inflammations chroniques du petit bassin chez la femme. Saison : 1er juin au 1er octobre. Altitude : 450 mètres.

**PLOMBIÉRINE.** s. f. V. GLAIRINE.

**PLOMBIQUE.** adj. Qui concerne le plomb et ses composés. — *Acide plombique*. L'oxyde puce de plomb.

**PLOMBITE.** s. m. Nom générique des combinaisons du protoxyde de plomb avec les bases.

**PLUIE.** s. f. [*pluvia*, ὑετός, all. *Regen*, angl. *rain*, it. *piova*, esp. *lluvia*]. — *Bain de pluie*. V. HYDROTHÉRAPIE.

**PLUMASSEAU.** s. m. [de *pluma*, plume ; *pulvillus*, all. *Plumasseau*, angl. *pledget*, it. *piumacciuolo*]. Gâteau de charpie qu'on prépare en étendant parallèlement les uns à côté des autres des filaments de charpie, les disposant par couches, et les aplatissant entre la paume des mains. On donne aux plumasseaux des dimensions et des formes appropriées à celles des plaies sur lesquelles ils doivent être appliqués. On les employait pour recouvrir une solution de continuité d'une substance médicamenteuse molle, ou pour panser les plaies qui ne fournissaient qu'une suppuration peu abondante. On les a remplacés par l'ouate hydrophile.

**PLUMIERIA ALBA.** Plante de la famille des apocynacées qui croît aux Antilles et à la Réunion. On l'emploie comme dépuratif et purgatif sous forme de décoction prise aux repas à la dose d'un demi-litre par jour.

**PLURIFÉTATION.** s. f. [de *plures*, plusieurs, et *fœtus*, embryon]. Conception de deux ou plusieurs fœtus (Percy). V. Superfétation.

**PLURIMAMME.** adj. [de *plures*, plusieurs, et *mamma*, mamelle]. Qui a plusieurs mamelles (Percy).

**PLURIPARTITE.** adj. [*pluripartitus*]. Partagé en plusieurs parties.

**PNÉOBIOMANTIE.** s. f. [de πνεῖν, respirer, βίος, vie, et μαντεία, divination]. Docimasie pulmonaire.

**PNÉODYNAMIQUE.** s. f. [de πνεῖν, respirer, et δύναμις, force]. Partie mécanique de la respiration.

**PNÉOGRAPHE.** s. m. [de πνεῖν, respirer, et γράφειν, écrire]. V. Pnéoscope.

**PNÉOMÈTRE.** s. m. [de πνεῖν, respirer, et μέτρον, mesure; all. *Pneometer*, *Athemmesser*, angl. *pneometer*, it. *pneometro*; *pulmomètre* (Kentisch, 1814), *spiromètre* (Hutchinson, 1840)]. Appareil destiné à mesurer la capacité vitale du poumon, c'est-à-dire la quantité d'air inspirée et expirée, et construit sur le modèle des *gazomètres*. V. Spiromètre.

**PNÉOMÉTRIE.** s. f. [de *pnéomètre*, all. *Pneometrie*, *Athemmessung*, angl. *pneometry*, it. *pneometria*]. V. Spirométrie.

**PNÉOMÉTRIQUE.** adj. Qui a rapport à la pnéométrie.

**PNÉOSCOPE.** s. m. [de πνεῖν, respirer, et σκοπεῖν, examiner] (Rodet). Instrument se composant d'une ceinture que l'on applique à la base de la poitrine, et qui, étant élastique dans une partie de son étendue, peut suivre les mouvements d'amplitude et de retrait du thorax; mouvements qui se communiquent, soit à une poulie munie d'un levier sur un point de sa circonférence (*pnéoscope*), soit à un crayon qui les enregistre sur une bande de papier déroulée au-devant de lui par un appareil d'horlogerie (*pnéographe*).

**PNEUMA.** s. m. [πνεῦμα, souffle]. Principe à l'aide duquel les pneumatistes expliquaient les phénomènes organiques.

**PNEUMARTHROSE.** s. f. [*pneumarthrosis*, de πνεῦμα, air, et ἄρθρον, articulation]. Sécrétion de gaz dans une cavité articulaire.

**PNEUMATE.** s. m. — *Pneumate de soude*. Sel qui se trouve dans le poumon des mammifères et dans le sang des vaisseaux du poumon. Il existe aussi dans le sang pris en masse; mais il disparaît rapidement, car on ne le retrouve plus dans l'urine ou dans d'autres produits sécrétés. Il se forme dans le poumon par décomposition du carbonate de soude par l'acide pneumique, d'où production d'acide carbonique qui est exhalé.

**PNEUMATICITÉ.** s. f. État ou degré de ce qui contient des gaz.

**PNEUMATIQUE.** adj. [*pneumaticus*, de πνεῦμα, air; all. *pneumatisch*, angl. *pneumatic*, it. et esp. *pneumatico*]. Qui concerne les gaz, l'état gazeux, qui contient le gaz. — *Aspirateur pneumatique*. V. Pyulque. — *Cure pneumatique*. V. Air comprimé. — *Théorie pneumatique*. Théorie chimique qui renversa la doctrine de Stahl, ainsi dite parce que ce fut surtout l'étude de plusieurs gaz nouveaux qui la fonda.

**PNEUMATISME.** s. m. La doctrine des pneumatistes.

**PNEUMATISTES.** s. m. pl. [de πνεῦμα, air; all. et angl. *pneumatist*, it. et esp. *pneumatisto*]. Secte médicale dont Athénée d'Attalie, en Cilicie, fut le fondateur dans le Ier siècle de l'ère chrétienne. Elle attribuait la cause de la vie et des maladies à l'action du *pneuma* ou esprit aérien, qui modifiait les solides et les liquides. Elle se rattachait aux *dogmatistes*, qui avaient la prétention de pénétrer dans la nature des phénomènes vitaux, et était opposée aux *empiriques*, qui excluaient toute spéculation de ce genre.

**PNEUMATOCÈLE.** s. f. [*pneumatocele*, de πνεῦμα, air, vent, et κήλη, tumeur; all. *Windbruch*, angl., it. et esp. *pneumatocele*]. Tumeur gazeuse, *emphysème*. — *Pneumatocèle du crâne*. Emphysème attribué à la perforation, par atrophie, de la lame externe des cellules mastoïdiennes ou des sinus frontaux, et siégeant entre le péricrâne et le crâne. L'origine de la tumeur peut être une chute, dont l'effet est la fracture de l'apophyse pétrée. — *Pneumatocèle vaginale*. Distension de la tunique vaginale par des gaz, qui forme une tumeur arrondie, circonscrite, non fluctuante, et rend un son clair lorsqu'on la percute.

**PNEUMATODE.** adj. [*pneumatodes*, πνευματώδης, de πνεῦμα, air, vent; all. *aufgebläht*, it. *pneumatode*, esp. *pneumatodes*]. Qui est distendu par des gaz ou causé par des gaz.

**PNEUMATOGÉNIE.** s. f. [all. *Pneumatogenie*, angl. *pneumatogeny*, it. et esp. *pneumatogenia*] (Dumont). Procédé de respiration artificielle. Le sujet est étendu horizontalement, la bouche ouverte. L'opérateur se place au bout du lit ou de la table, et, glissant une main sous chaque aisselle d'arrière en avant, il saisit fortement le bras à sa partie supérieure; alors, par un mouvement lent, mais énergique, il porte le moignon de l'épaule en arrière et en haut, puis, laissant l'épaule reprendre sa position normale, il exerce une pression en sens inverse. Ces mouvements sont répétés d'après le rythme qu'affecte la respiration normale. Ils introduisent deux tiers de litre d'air à chaque fois.

**PNEUMATOLOGIE.** s. f. [de πνεῦμα, air, vent, et λόγος, discours, traité; all. *Pneumatologie*, angl. *pneumatology*, it. et esp. *pneumatologia*] (Combalusier). Traité des maladies venteuses.

**PNEUMATOMÈTRE.** s. m. [de πνεῦμα, air, et μέτρον, mesure; all. *Athemmesser*, angl. *pneumatometer*, it. et esp. *pneumatometro*]. Gazomètre gradué, par lequel on peut mesurer la quantité d'air inspiré ou expiré (Bonnet).

**PNEUMATOMPHALE.** s. m. [*pneumatomphalus*, de πνεῦμα, air, et ὀμφαλὸς, nombril: all. *Nabelwindbrüch*, angl. *pneumatomphalocele*, it. et esp. *pneumatonfalo*]. Tumeur ombilicale formée par une hernie que des gaz distendent.

**PNEUMATORRACHIS.** s. m. [*pneumatorrhachis*, de πνεῦμα, air, vent, et ῥάχις, rachis; all. et angl. *Pneumatorrachis*, it. *pneumatorachide*, esp. *pneumatorraquis*]. Accumulation de gaz dans le canal vertébral.

**PNEUMATOSE.** s. f. [*pneumatosis*, πνευμάτωσις, de πνεῦμα, vent; all. *Windsucht*, angl. *pneumatosis*, *windy swelling*, it. *pneumatosi*, esp. *pneumatosis*]. Maladie causée par un développement et une accumulation de gaz dans les tissus. — *Pneumatose gastrique* ou *intestinale* [*vents*, *flatuosités*, *coliques venteuses*]. Accumulation de gaz dans l'estomac ou l'intestin, et, plus souvent, dans les deux cavités à la fois. Quelques personnes rendent naturellement beaucoup de vents, cela tient aux fermentations abondantes qui se passent dans leur tube intestinal, et dépend à la fois de la nature de l'alimentation, de la forme du processus chimique de la digestion, et de la flore intestinale individuelle. Les gaz qui se forment pendant la digestion, en quantité plus ou moins grande, selon la nature des aliments, se composent d'oxygène, d'azote, d'hydrogène, pur, ou carboné, ou sulfuré, et d'acide carbonique, mélangés en proportions variables. La quantité proportionnelle d'oxygène est plus considérable dans l'estomac, et va en diminuant dans les autres parties du canal alimentaire; le gaz acide carbonique suit la progression con-

traire; l'azote et l'hydrogène occupent particulièrement les gros intestins. Les gaz qui sont le produit d'une mauvaise digestion ou résultent d'un état inflammatoire de la muqueuse sont composés aussi des éléments que nous venons d'indiquer; mais ceux qui se rencontrent en abondance chez les hypocondriaques, les neurasthéniques, les hystériques sont inodores, et sont souvent formés uniquement d'air dégluti. On emploie avec succès, contre les pneumatoses gastro-intestinales, les infusions chaudes de tilleul, de camomille, de fleurs d'oranger, d'anis, de menthe, d'angélique, etc.; mais si la maladie tient à une névrose, il faut employer de préférence les opiacés faibles et les antispasmodiques. En général, les personnes tourmentées par des flatuosités doivent s'abstenir des aliments où dominent les fécules, et se nourrir de viandes et de mets légèrement excitants. V. OCCLUSION et TYMPANITE. — *Pneumatose du péricarde*. Le *pneumopéricarde*. — *Pneumatose péritonéale*. Production de gaz dans la cavité du péritoine, par altération des liquides qu'elle renferme pathologiquement, ou par suite de perforations intestinales. — *Pneumatose de la plèvre*. Le *pneumothorax*. — *Pneumatose du scrotum* ou *de la tunique vaginale*. La *pneumatocèle vaginale*. — *Pneumatose du tissu cellulaire*. L'*emphysème*. — *Pneumatose utérine*. La *physométrie*.

**PNEUMECTOMIE.** s. f. [de πνεύμων, poumon, et ἐκτομή, retranchement]. Résection d'une partie ou de la totalité du poumon. Cette opération a été pratiquée dans des cas de cancer ou de tuberculose localisée.

**PNEUMIQUE.** adj. [de πνεύμων, poumon]. — *Acide pneumique*. Principe cristallisable qui se formerait normalement dans le poumon par décomposition désassimilatrice des principes faisant partie de ses éléments anatomiques. C'est à lui que le parenchyme pulmonaire devrait la propriété de rougir le tournesol. C'est un *acide conjugué*, résultant de la combinaison d'acide lactique et de taurine (Verdeil).

**PNEUMOCÈLE.** s. f. [*pneumocele*, de πνεύμων, poumon, et κήλη, tumeur, hernie; all. *Lungenbruch*, angl. it. et esp. *pneumocele*]. Hernie d'une portion du poumon à travers un des espaces intercostaux, de manière à former, sous les téguments, une petite tumeur arrondie, molle, circonscrite, indolente, qui augmente de volume dans l'inspiration, et diminue dans l'expiration; elle doit être réduite et maintenue par un bandage compressif.

**PNEUMOCOCCÉMIE.** s. f. [de *pneumocoque*, et αἷμα, sang]. Passage du pneumocoque dans le sang; ce passage s'effectue souvent au cours de la pneumonie; il explique les localisations du microbe sur le péricarde, les méninges, les articulations; quand quelques rares éléments microbiens passent dans le sang, le pronostic de la maladie n'est pas changé; mais si beaucoup de pneumocoques émigrent dans les vaisseaux, la pneumonie devient infectante et par là même d'une gravité plus considérable; d'ailleurs la pneumonie peut tuer sans qu'il y ait pneumococcémie, la mort étant le fait de l'intoxication par les toxines pneumococciques diffusibles ou par des troubles cardiaques secondaires. La pneumococcémie peut se rencontrer dans toutes les pneumococcies autres que la pneumonie.

**PNEUMOCOCCIE.** s. f. (Landouzy). Maladie infectieuse générale, causée par le pneumocoque. Ensemble des troubles organiques ou fonctionnels, localisés ou diffus, développés dans l'économie humaine par la pullulation du pneumocoque agissant, tant *in situ* qu'à distance, du fait de ses toxines plus ou moins diffusibles. La pneumonie est le mode symptomatique le plus commun de l'infection pneumococcique localisée. Ses autres modes d'expression sont les pleurésies, arthrites, otites, endocardites, péricardites, lymphangites, angines, méningites à pneumocoques, qui surviennent pendant la durée de la pneumonie, ou secondairement après la défervescence, ou même en dehors de toute pneumonie.

**PNEUMOCOQUE.** s. m. [de πνεύμων, poumon, et κόκκος, graine; [*microcoque de Talamon-Frænkel*]. Microcoque en forme de grains d'orge ou de lancettes, groupés par paires (diplocoques) ou en courtes chaînettes de 3 à 6 éléments, immobiles, longs de 0,5 à 1 μ, un peu moins larges, entourés d'une capsule gélatineuse, commune à chaque chaînette (fig. 576). Ce microbe, vu par Pasteur, Roux et Chamberland dans la salive d'un enfant mort de la rage (1881), fut appelé par eux *bactérie auréolée*; puis Sternberg lui donna le nom de *Micrococcus Pasteuri*; en 1883, Talamon le découvrit dans les crachats et dans les exsudats des pneumoniques, le cultiva, et reproduisit la pneumonie chez le lapin en inoculant ses cultures; en 1884, Frænkel l'étudiait à nouveau et l'identifiait avec le microbe de la septicémie salivaire. Gamaleïa l'a appelé *streptococcus lanceolatus Pasteuri*. Le pneumocoque donne des cultures en général peu abondantes et meurt en quelques jours; dans le bouillon, il produit un trouble léger; sur la gélose, il donne des colonies fines en gouttes de rosée; il ne pousse pas sur gélatine, car il ne se développe pas à la température ordinaire. Il se développe plus abondamment sur sérum de lapin jeune (Mosny, Bezançon et Griffon), sur sang défibriné (Gilbert et Fournier), et sur ces milieux il donne des cultures qui restent vivantes pendant très longtemps. La souris est sensible à de très petites doses de culture et constitue l'animal de choix pour la recherche de ce microbe par l'inoculation. Le lapin est aussi assez sensible; le cobaye l'est beaucoup moins. Le pneumocoque agit par des toxines que les recherches de Carnot et Fournier ont permis d'isoler en se servant des cultures en milieux dialysables. Il détermine chez l'homme la pneumonie, et des inflammations de différents organes (V. PNEUMOCOCCIE).

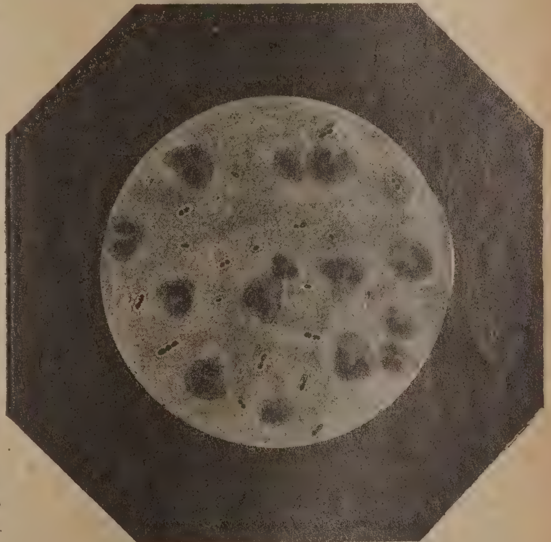


Fig. 576. — *Pneumocoque* dans le pus d'une péritonite suppurée 1000/1.

**PNEUMOGASTRIQUE.** adj. et s. m. [*pneumogastricus*, de πνεύμων, poumon, et γαστήρ, ventre; all. *pneumogastrisch*, angl. *pneumogastric*, it. et esp. *pneumogastrico*;

*nerf vague* (*vagus*)]. Nom donné au nerf de la dixième paire, à cause de sa distribution au poumon et à l'estomac. Son origine réelle a lieu par deux noyaux, situés comme ceux du glosso-pharyngien, l'un sur la partie latérale du bulbe, l'autre sur le plancher du quatrième ventricule. Son origine apparente est dans le sillon latéral du bulbe, entre le glosso-pharyngien au-dessus et le spinal au-dessous, et se fait par une série de racines dont l'ensemble forme un faisceau triangulaire, à base interne. Le tronc nerveux qui résulte de leur réunion se porte en haut et en dehors, et sort du crâne à travers le trou déchiré postérieur, par un canal qui lui est commun avec le *spinal*, et distinct du conduit ostéo-fibreux propre au glosso-pharyngien. A ce niveau, il présente le *ganglion jugulaire* ou d'*Ehrenritter*, duquel partent les filets ana-

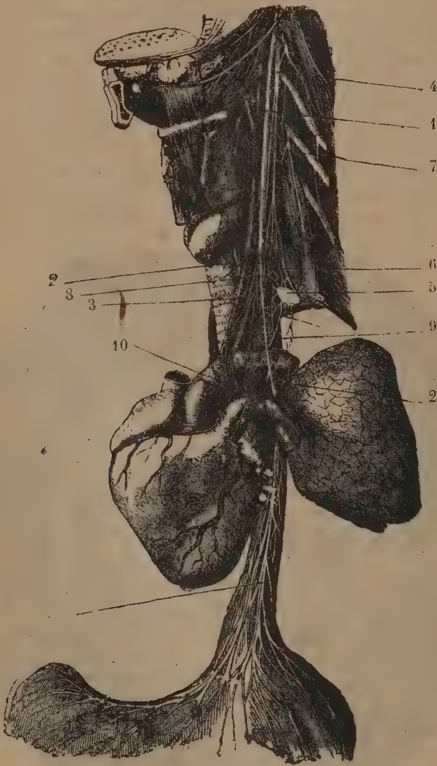



Fig. 577. — *Pneumogastrique.*

stomotiques avec : 1° le *ganglion d'Andersch* ; 2° le spinal ; et 3° le nerf facial. Sorti du trou déchiré postérieur, il offre un deuxième ganglion (*ganglion olivaire, plexus gangliforme* ou *ganglion plexiforme*), qui reçoit : 1° le *rameau interne du spinal* ; 2° une *anastomose de l'hypoglosse*, 3° une autre du *ganglion cervical supérieur du grand sympathique*. Ensuite il descend le long du cou, profondément situé en dehors de l'artère carotide primitive, en dedans du grand sympathique, en arrière de la veine jugulaire interne. Il entre dans la poitrine en se glissant derrière la veine sous-clavière, et en passant à droite au-devant de l'artère sous-clavière, à gauche au-devant de la crosse de l'aorte. — Fig. 577. Pneumogastrique du côté gauche, grand sympathique au cou, plexus cardiaque et ganglion de Wrisberg. 1, 1, nerf pneumogastrique gauche ; 2, 2, nerf récurrent gauche embrassant la crosse de l'aorte et remontant entre la trachée et l'œsophage ; 3, rameau cardiaque venu du pneumogastrique ; 4, ganglion cervical supérieur du sympathique ; 5, ganglion cervical inférieur ; 6, arcade du sympathique entourant l'artère sous-clavière ; 7, rameau cardiaque sympathique supérieur ; 8, rameau cardiaque sympathique moyen ; 9, rameau cardiaque sympathique inférieur ; 10, ganglion de Wrisberg et plexus cardiaque. — Celui du côté droit descend dans le sillon intermédiaire à l'œsophage et à la trachée, puis sur le côté droit et enfin en arrière de l'œsophage, avec lequel il pénètre dans l'abdomen ; celui du côté gauche passe derrière la bronche gauche, et s'applique ensuite au-devant de l'œsophage. Dans l'abdomen, le gauche se distribue aux deux extrémités et à la face antérieure de l'estomac et se termine dans le foie ; le droit se distribue à la face postérieure de l'estomac et se termine dans le ganglion semi-lunaire droit. Au cou, le pneumogastrique fournit des nerfs pharyngiens, laryngés et cardiaques ; dans la partie thoracique, il donne des nerfs cardiaques, pulmonaires et œsophagiens. — Le nerf pneumogastrique a une action mixte, sensitive et motrice, sur les organes auxquels il se distribue : mais tandis que, d'après Longet, ses filets moteurs lui sont fournis par les anastomoses du spinal, Chauveau et Cl. Bernard, se basant sur les contractions des muscles du pharynx et de l'œsophage, déterminées par l'excitation mécanique des racines mêmes du nerf, regardent celui-ci comme mixte dès son origine. Quoi qu'il en soit, il donne la *sensibilité* à toute la muqueuse des voies aériennes, au cœur, à la base de la langue, au voile du palais, à la muqueuse du pharynx, de l'œsophage, de l'estomac, des voies biliaires, et peut-être du duodénum et de l'intestin grêle ; la *motricité* aux muscles péristaphylin interne et pharyngo-staphylin, aux constricteurs du pharynx, aux muscles de l'œsophage et de l'estomac, à ceux du larynx, aux muscles lisses des bronches. On admet généralement qu'après la section des nerfs pneumogastriques dans la région moyenne du cou, les aliments arrivent dans l'estomac (en cheminant dans l'œsophage paralysé) par leur propre poids et par les contractions du pharynx. Cela est vrai trente-six ou quarante-huit heures après la section ; mais, immédiatement après l'opération, l'arrivée dans l'estomac est rendue impossible par une contraction spasmodique de la partie inférieure de l'œsophage, contraction qui persiste quelquefois pendant plusieurs jours. Depuis longtemps on savait que la section des nerfs pneumogastriques arrêtait plus ou moins complètement les phénomènes digestifs. Cl. Bernard a constaté, au moment même de la section des nerfs, que la membrane muqueuse de l'estomac, qui était turgide et vermeille, se décolore, s'affaisse et devient insensible. Au même instant, la sécrétion acide du suc gastrique s'arrête et est remplacée par la formation d'un liquide muqueux, filant, à réaction neutre ou légèrement alcaline. Dès lors la digestion est complètement suspendue. De plus, les aliments introduits dans l'estomac après la section des nerfs vagues pouvant, sous l'influence de la chaleur et de l'humidité, donner lieu à des phénomènes de décomposition spontanée, le sucre, le pain ou d'autres matières amylacées entrent bientôt en fermentation lactique. Les recherches récentes ont montré que la section bilatérale du pneumogastrique supprime le suc d'appétit, c'est-à-dire le suc qui est sécrété dans l'estomac, comme l'a montré Pawlow, au moment où on présente des aliments à l'animal et où on les lui fait flairer. Ce sont aussi les pneumogastriques qui innervent les muscles de l'estomac et leur section entraîne la dilatation par atonie de l'organe (Hallion et Carrion). L'action du pneumogastrique sur la respiration est controversée : d'après beaucoup de physiologistes, ce nerf contient deux sortes de fibres centripètes qui agissent par voie réflexe sur la respiration : les unes, pulmonaires, venues du poumon, exciteraient le centre de l'inspiration

et paralyseraient celui de l'expiration; les autres, contenues dans le laryngé supérieur, filets laryngés, auraient une action inverse. D'après Bert, l'excitation partie du poumon ou du larynx aurait le même effet : accélération des mouvements respiratoires, si elle est faible; arrêt de ces mouvements, si elle est forte. D'après Beaunis, l'excitation du laryngé supérieur produirait une expiration ample et prolongée; celle du pneumogastrique au-dessous du laryngé déterminerait, non un arrêt en inspiration, mais une série de respirations très courtes correspondant à l'inspiration. Pour ce qui est du larynx, le pneumogastrique préside aux mouvements de la glotte dans la respiration normale, en particulier aux mouvements de dilatation. L'excitation du pneumogastrique agit sur le cœur en produisant la diminution du nombre de ses battements si elle est faible, l'arrêt des battements si elle est forte; sa section détermine une accélération du pouls (E. Weber) : cette action spéciale du pneumogastrique est expliquée par Schiff par la *théorie de l'épuisement*, d'après laquelle une excitation un peu forte amènerait immédiatement la paralysie du nerf, qui aurait une excitabilité plus fugace que tout autre nerf moteur; la *théorie des nerfs d'arrêt* (Weber), généralement adoptée, regarde cette action comme s'exerçant sur les nerfs ou ganglions cardiaques, dont l'influence sur le tissu musculaire est empêchée ou retardée. A côté de cette action spéciale du pneumogastrique se place celle du *nerf dépresseur de Cyon*, nerf que Cyon découvrit chez le lapin, où il naît, par deux racines, du tronc du pneumogastrique et du laryngé supérieur, et se rend au ganglion cervical inférieur : l'excitation du bout central de ce nerf produit une diminution de pression dans le système artériel et une diminution de fréquence du pouls; ce nerf paraît agir sur les centres vaso-moteurs, et non par l'intermédiaire du cœur; de plus, d'après Stilling, il agit seulement sur les vaso-moteurs du cœur et des extrémités inférieures, de façon à établir un balancement entre les circulations centrale et périphérique : lorsque l'excitation des centres vaso-moteurs a augmenté la pression sanguine, celle-ci, transmise au cœur, excite le nerf dépresseur, d'où dilatation des artères périphériques et diminution de la pression cardiaque. Enfin le nerf pneumogastrique agit par action réflexe sur la sécrétion du suc gastrique, du suc pancréatique, de l'urine, sur la formation de la matière glycogène, etc.

**PNEUMOGRAPHE.** s. m. [de πνεύμων, poumon, et γράφειν, décrire] (Marey). Pnéographe (V. Pnéoscope) muni de deux ampoules, l'une appliquée sur la paroi thoracique, l'autre en rapport avec le cylindre enregistreur, ampoules communiquant entre elles par un tube de caoutchouc, à travers lequel l'air mis en vibration passe de la première dans la seconde et transmet à celle-ci les différences de l'amplitude du thorax (Voy. Stéthographe).

**PNEUMOGRAPHIE.** s. f. [*pneumographia*, de πνεύμων, le poumon, et γραφή, description; all. *Pneumographie*, angl. *pneumography*, it. et esp. *pneumographia*]. Description du poumon. ‖ Emploi du pneumographe (Voy. Stéthographie).

**PNEUMOHÉMIE.** s. f. [de πνεῦμα, vent, et αἷμα, sang]. On donne quelquefois à certaines formes de septicémie suraiguë le nom de *pneumohémie putride*, pour rappeler la formation de gaz qui se produit dans ces cas.

**PNEUMO-HÉMORRAGIE.** s. f. [all. *Lungenblutung*, angl. *pneumo-hemorrhage*, it. *pneumo-emorragia*]. Hémorragie pulmonaire. V. Apoplexie *pulmonaire* et Hémoptysie.

**PNEUMOKONIOSE.** s. f. Nom donné par Zenker aux pneumonies chroniques, interstitielles, déterminées par l'introduction dans les voies aériennes de particules de charbon (*pneumokonioses anthracosiques*), ou de silice et d'acier (*pneumokonioses siliceuses*, dites aussi *chalicoses* (de *kalix*, silex). V. Anthracosis, Chalicosis, Phtisie des *aiguiseurs*, Sidérosis. Dans tous ces cas, il semble que les particules solides introduites ainsi dans le poumon n'agissent qu'en favorisant la pénétration et le développement du bacille de Koch. On ne comprend pas en effet comment des corps insolubles seraient capables de causer autre chose qu'un traumatisme direct et pourraient être à eux seuls le point de départ du développement d'une maladie.

**PNEUMOLITHE.** s. f. [de πνεύμων, poumon, et λίθος, pierre]. V. Broncholithe.

**PNEUMOLITHIASE.** s. f. [*pneumolithiasis*, de πνεύμων, poumon, et de λιθίασις, lithiase; all. *Lungenstein*, angl. *pneumolithiasis*, it. *pneumolitiasi*, esp. *pneumolitiasis*]. Le développement de calculs dans les poumons.

**PNEUMOLOGIE.** s. f. [*pneumologia*, de πνεύμων, poumon, et de λόγος, discours; all. *Lehre von den Lungen*, angl. *pneumology*, it. et esp. *pneumologia*]. Traité sur l'organe pulmonaire.

**PNEUMOMÈTRE.** s. m. Appareil servant à mesurer la capacité respiratoire et à enregistrer les mouvements de la cage thoracique.

**PNEUMONALGIE.** s. f. [*pneumonalgia*, de πνεύμων, poumon, et ἄλγος, douleur; all. *Lungenschmerz*, angl. *pneumonalgy*, it. et esp. *pneumonalgia*]. Nom donné par Alibert à l'angine de poitrine.

**PNEUMONIE.** s. f. [*pneumonia*, περιπνευμονία, all. *Lungenentzündung*, angl. *peripneumony*, it. et esp. *peripneumonia*, *pneumonia*; *fluxion de poitrine*]. Inflammation du parenchyme pulmonaire. — *Pneumonie aiguë* [*péripneumonie*, *pulmonite*, *pneumonie franche*, *lobaire*, *fibrineuse*]. Maladie infectieuse, aiguë, suscitée dans le poumon par le pneumocoque de Talamon. Elle est particulièrement fréquente au printemps, notamment au mois d'avril. Elle frappe surtout les adultes. Tantôt et fréquemment elle atteint des individus vigoureux, tantôt…

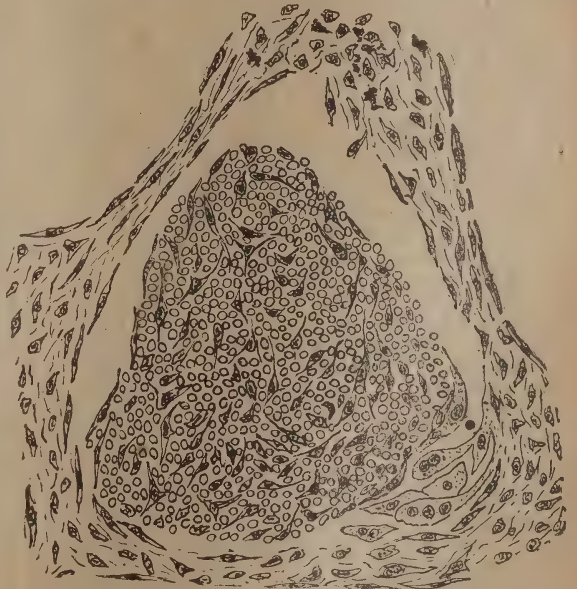


Fig. 578. — *Pneumonie*. Exsudat fibrineux et hématique recouvert par des cellules endothéliales. Parois alvéolaires épaissies et recouvertes par des cellules endothéliales gonflées et en voie de prolifération.

plus fréquemment encore, des individus débilités par l'alcool, le diabète, l'albuminurie, etc. Elle complique volontiers la grippe. Le refroidissement crée une circonstance propice à son développement. A l'attaque du pneumocoque, l'organisme riposte par une décharge de fibrine dans les alvéoles du poumon, puis par un envoi de leucocytes. Au préalable et en vue de ces actes locaux défensifs, le sang s'est chargé de fibrine (hyperinose) et de globules blancs (leucocytose). La décharge fibrineuse a pour but et pour résultat de capter l'assaillant dans un filet rétractile, dont la substance est impropre à sa culture (Gilbert et Fournier). Lorsque les leucocytes interviennent, ils trouvent ainsi un agent pathogène affaibli dans sa résistance. L'ectasie vasculaire qui se produit au début de la maladie facilite l'issue de la fibrine et l'exode leucocytaire. Ces considérations permettent de comprendre la signification des trois phases que depuis Laënnec on reconnaît aux lésions : 1° l'*engouement*, caractérisé par la coloration rouge, l'augmentation de volume, de poids, de friabilité du poumon, qui surnage incomplètement dans l'eau et crépite encore sous le doigt; à l'examen histologique, les parois alvéolaires se montrent sillonnées de vaisseaux capillaires tortueux, dilatés, les cavités alvéolaires remplies d'un liquide fibrineux renfermant des hématies et des cellules endothéliales desquamées (fig. 578); 2° l'*hépatisation rouge*, dans laquelle le poumon, de couleur et de consistance analogues à celles du foie, solide, compact, non crépitant sous le doigt, tombe au fond de l'eau, et présente, à la coupe, des granulations, qu'on enlève en raclant la surface coupée, et qui sont constituées par le passage de la fibrine à l'état de moules solides, grisâtres par eux-mêmes, mais rendus rouges par les globules du sang qu'ils ont emprisonnés, moules fibrineux qu'on trouve non seulement dans les alvéoles, mais aussi dans les petites bronches et parfois jusque dans les bronches de gros calibre qui sont oblitérées (*pneumonie massive*, Grancher); l'examen microscopique montre dans le réticulum fibrineux de très nombreux pneumocoques, des leucocytes abondants et des cellules endothéliales desquamées; 3° l'*hépatisation jaune*, dans laquelle la fibrine entre en régression, se fragmente en petites granulations très fines, en même temps qu'apparaissent des leucocytes dont les uns se chargent de granulations graisseuses, d'autres de grains de fibrine et de cadavres de pneumocoques; des cellules du revêtement alvéolaire tuméfiées se joignent aux leucocytes qui encombrent la lumière de l'alvéole. Tous ces produits ne tardent pas à être éliminés par les crachats ou résorbés par les lymphatiques; l'endothélium alvéolaire se régénère, et bientôt la réparation est parfaite. Dans d'autres cas le processus suit une marche différente; la résolution ne se fait pas, et le bloc hépatisé arrive au stade d'*hépatisation grise* ou d'infiltration purulente; la consistance du tissu est diminuée; l'affluence des leucocytes devient considérable, formant des amas dont le centre est souvent en désintégration; pendant ce temps les capillaires de l'alvéole diminuent de volume, et les globules rouges deviennent moins abondants. Cette infiltration purulente est sous la dépendance du pneumocoque, seul, sans intervention de microbes d'infection secondaire; elle constitue une terminaison anormale de la pneumonie, due au défaut de résistance du sujet. Ce n'est que dans des cas exceptionnels que le pus se collecte et qu'il se forme en véritables abcès pneumoniques. D'autres formes anatomiques méritent d'être signalées : la forme *hémorragique* de Schutzenberger, caractérisée par la prédominance des globules rouges dans l'exsudat; la forme *plane* ou *séreuse* observée chez le vieillard, dans laquelle l'exsudat est pauvre en fibrine; enfin la forme *purulente* d'emblée (Ranvier), dans laquelle on trouve des globules de pus prédominants dès le début de la maladie. Suivant que les lésions occupent la surface du poumon ou le centre d'un de ses lobes, ou qu'elles sont limitées au sommet de l'organe, la pneumonie est dite *corticale*, *centrale*, ou *du sommet*. Enfin on a donné, à tort, le nom de *pneumonie hypostatique* à la congestion passive du poumon (V. CONGESTION *pulmonaire*). Rarement la pneumonie occupe les deux poumons; le droit est plus souvent pris que le gauche. Le plus souvent la plèvre est enflammée au niveau du lobe pulmonaire atteint; parfois elle est le siège d'un véritable épanchement (*pleuro-pneumonie*). Le début de la pneumonie est brusque et solennel; il est marqué par un frisson violent, prolongé et unique, suivi de chaleur et de fièvre, un sentiment d'ardeur dans la poitrine, des vomissements, une douleur profonde, pongitive, augmentant par une forte inspiration, la toux, les mouvements (point de côté). La difficulté de respirer augmente, la toux devient quinteuse, pénible, et ramène une expectoration caractéristique. Celle-ci, qui n'apparaît souvent qu'à une époque tardive de la maladie, est formée de crachats peu abondants, visqueux, adhérents au vase, transparents, colorés en jaune tirant plus ou moins sur le rouge, d'où le nom de crachats rouillés qu'on leur a donné. La pommette du côté du poumon affecté est injectée et rouge; le décubitus est pénible sur les deux côtés, et surtout sur le côté sain. La palpation fait constater l'augmentation des vibrations thoraciques. La percussion donne un son d'abord moins clair, puis mat, dans l'endroit affecté; l'auscultation fait entendre d'abord un râle crépitant fin, caractéristique, cessant quand l'inflammation passe au 2e degré et remplacé alors par du souffle tubaire à timbre spécial, souffle tubaire pneumonique ou souffle en O, avec bronchophonie, reparaissant enfin à la troisième période (*râle crépitant de retour*) quand le poumon redevient perméable à l'air, en même temps que le souffle et la matité diminuent, puis disparaissent. La guérison s'annonce par une défervescence brusque, la chute subite de la fièvre et l'amendement de tous les symptômes généraux; en même temps, le taux des urines augmente, et les chlorures qui avaient été fortement abaissés pendant la durée de la maladie remontent rapidement au chiffre habituel ou même supérieur au chiffre normal. Quand la résolution ne se fait pas et que le bloc pneumonique passe au stade d'hépatisation grise, les crachats prennent une coloration jus de pruneaux, de gros râles humides encombrent la poitrine et la mort arrive le plus souvent dans l'adynamie. La pneumonie aiguë se termine ou par résolution, ou par gangrène, ce qui est très rare, ou enfin par passage à l'état chronique, ce qui n'est pas plus fréquent : la guérison complète et la mort restent donc les deux terminaisons ordinaires. La marche de la pneumonie est ordinairement continue, quoiqu'on dise avoir observé le type intermittent. Sa durée est de sept, neuf, quatorze ou vingt et un jours. Son pronostic, toujours grave, l'est moins pendant la seconde enfance et la jeunesse qu'à tout autre âge; il peut être assombri par une complication, état de grossesse, pleurésie, péricardite, méningite, etc. La mort peut être le fait d'une complication, du passage à l'hépatisation grise; elle survient le plus souvent par asthénie cardiaque, celle-ci pouvant se montrer dès la période d'état. Dans certains cas, la pneumonie est *abortive* (Charcot, Woillez), cesse avant d'avoir parcouru ses périodes habituelles, en un temps très court; dans d'autres, elle est *foudroyante*, tue très rapidement (surtout chez les diabétiques); sa marche est, au contraire, ralentie dans les pneumonies doubles, dites *migratrices*; elle peut être *intermittente* ou *rémittente*, quand la pneumonie existe comme manifestation pernicieuse de la fièvre palustre, tous les signes physiques disparaissent alors dans l'intervalle des accès. D'après les symptômes prédominants, la pneumonie est dite *bilieuse*, quand il y a des signes

d'embarras gastrique très marqués, nausées, diarrhée, langue saburrale et teinte ictérique plus ou moins prononcée; *adynamique*, quand il y a stupeur, prostration des forces, fuliginosités de la langue et des lèvres; *ataxique*, quand il y a délire bruyant, carphologie, etc. Quand elle est *centrale*, les signes d'auscultation manquent, mais les caractères des crachats, les phénomènes généraux permettent de faire le diagnostic. La pneumonie du *sommet* est fréquente chez les alcooliques, les enfants, les vieillards; les signes généraux sont toujours sérieux, les signes physiques apparaissent tardivement et sont souvent difficiles à percevoir. Quand la pneumonie est *massive*, les bronches sont obturées par la fibrine, les signes d'auscultation font défaut et les crachats manquent; aussi le diagnostic est-il toujours très difficile; il peut être fait par la radioscopie qui révèle l'existence d'une ombre dans le champ pulmonaire clair. La pneumonie des *buveurs* est toujours grave et s'accompagne d'un délire violent; celle des *cachectiques* est latente, mais se termine ordinairement par la mort; celle qui vient compliquer la *grippe* a un début moins franc, et une allure toujours sérieuse. Le traitement de la pneumonie aiguë est purement symptomatique : contre la douleur du début on appliquera des ventouses scarifiées, et contre la dyspnée, des ventouses sèches que l'on répétera pendant le cours de la maladie; on luttera contre la fièvre par les enveloppements avec le drap mouillé ou les bains froids; on soutiendra les forces du malade au moyen de boissons abondantes qui faciliteront la diurèse; on donnera du lait, de la limonade vineuse; l'alcool n'est nécessaire que chez les alcooliques; chez les autres malades son emploi ne doit pas être systématique ni prolongé, mais réservé pour les cas de menace d'adynamie. Mais surtout il convient de soutenir le cœur, et chez les malades ayant dépassé la quarantaine on se trouvera bien de donner dès le début de la digitale à petites doses, de manière à prévenir les défaillances possibles du myocarde; dans certains cas, une saignée générale faite à la veine du bras soulagera le cœur en désencombrant la circulation pulmonaire. — *Pneumonie caséeuse*. V. PHTISIE *aiguë pneumonique*. — *Pneumonie chronique*. Nom sous lequel on désigne l'inflammation chronique du tissu pulmonaire; cette expression n'est plus guère employée aujourd'hui, que dans les cas rares où la pneumonie chronique succède à la pneumonie lobaire aiguë; autrement on emploie plus volontiers l'expression de *sclérose pulmonaire*. La *pneumonie lobaire chronique* (Andral, Chomel, Grisolle), *induration pulmonaire* (Heschl), *sclérose lobaire*, peut succéder à la pneumonie aiguë, soit que celle-ci se prolonge, la résolution ne se faisant pas, soit qu'elle récidive plusieurs fois au même point. Charcot a étudié les différentes phases du processus: l'*induration rouge* (Charcot) ou *hépatisation indurée* (Lebert) survient un mois à six semaines après la phase aiguë; le tissu pulmonaire est rouge, sec, granuleux; le microscope montre les parois alvéolaires épaissies, infiltrées de cellules embryonnaires, parfois déjà envahies par la sclérose; les alvéoles sont rétrécis, l'endothélium est parfois transformé en épithélium cubique; la cavité alvéolaire est remplie de cellules épithéliales englobées dans une masse granulo-graisseuse. Dans certains cas, la couleur du tissu est jaune au lieu de rouge, c'est l'*induration jaune* d'Hope, *induration albumineuse* d'Addison, *hépatisation jaune* de Lebert; les lésions histologiques sont semblables, et la différence de couleur est due à une régression plus avancée des exsudats. La dernière phase est constituée par l'*induration grise* ou *ardoisée* (Andral, Grisolle, Chomel) [*grey, grey-iron induration*, Addison, Hope; *Lungeninduration* (auteurs allemands)], *induration plane* (Barthez); elle survient deux à trois mois après le début; le tissu a une consistance ferme avec une friabilité qui permet de l'écraser entre les doigts; il est dense, imperméable, non crépitant, tombant au fond de l'eau; les travées interlobaires augmentées par la sclérose se dessinent plus nettement; la vascularité est moins grande. La troisième phase est caractérisée par la *transformation fibreuse complète*, et ne s'observe guère que six mois à un an après le début; le bloc atteint est rétracté, ratatiné, entouré d'un corps pleural très épaissi; il est dur et ferme; la surface de section est lisse, non granuleuse, parcourue de travées fibreuses, plus ou moins infiltrées d'anthracose qui détermine l'aspect grisâtre, ardoisé. Le microscope montre les cloisons interalvéolaires épaissies, transformées en travées fibreuses; le tissu fibreux pénètre même dans les alvéoles sous forme de végétations polypiformes qui remplissent les cavités; celles qui restent sont réduites à l'état de fentes tapissées par un épithélium polygonal et renferment des détritus granulo-graisseux avec des cristaux aciculés d'acides gras. Ce tissu scléreux peut se nécroser, ce qui détermine la formation de cavités, *ulcères du poumon* de Charcot; dans un cas de Debove, l'absence du bacille de Koch fut constatée à l'examen microscopique. Cette description repose sur des faits déjà anciens, et remontant à une époque où l'action sclérosante du bacille tuberculeux n'était pas bien connue. On sait aujourd'hui que beaucoup de scléroses pulmonaires sont d'origine tuberculeuse, et que d'autre part la phtisie fibreuse a une marche clinique particulière; aussi à l'heure actuelle les cas de pneumonie chronique véritable sont-ils devenus exceptionnels. Pour expliquer le passage à l'état chronique de la pneumonie, on invoque toutes les causes d'affaiblissement de l'organisme, l'âge, l'albuminurie, le paludisme, l'alcoolisme. Ces causes peuvent expliquer la résolution lente de l'exsudat; il est difficile d'admettre que la persistance de l'exsudat suffit pour provoquer la formation du tissu scléreux; même dans le cas où la pneumonie devient chronique, les leucocytes accourent pour prendre la fibrine désagrégée et nettoyer le champ pulmonaire; on ne voit pas comment les causes de débilitation de l'organisme empêcheraient ces leucocytes de retourner aux ganglions et comment ceux-ci en restant sur place formeraient du tissu fibreux. On pense généralement aujourd'hui que les scléroses sont d'origine toxique, que le poison soit fourni par un agent microbien ou produit dans l'organisme; mais dans tous les cas, ce poison doit agir d'une façon lente et continue; or le bacille de Koch est le type de ces agents sclérosants, par suite de sa longue survie dans les tissus, et de la persistance de son action toxique locale même après sa mort. Peut-on admettre qu'un agent beaucoup plus délicat comme le pneumocoque peut persister longtemps dans le poumon, et produire de la sclérose en sécrétant des poisons locaux? C'est ce qu'il faudrait démontrer par de nouvelles observations. Quoi qu'il en soit, les symptômes de la sclérose lobaire ne présentent rien de particulier. Après une ou plusieurs pneumonies, la guérison complète ne s'établit pas; la fièvre reparaît, rémittente, s'accompagnant de sueurs nocturnes, d'amaigrissement, de troubles digestifs; il y a de la toux, une expectoration muco-purulente, de la dyspnée, des douleurs thoraciques. A l'examen, on trouve au niveau du lobe atteint, de l'exagération des vibrations thoraciques, de la matité, du souffle tubaire, de la bronchophonie, des râles sous-crépitants; à une période avancée il peut y avoir de la rétraction de la poitrine. La guérison, bien que rare, peut s'observer cependant; le plus souvent, la mort arrive dans la consomption, à moins qu'une complication (gangrène pulmonaire) ne vienne emporter le malade. Le diagnostic avec la tuberculose est toujours difficile à faire; l'étiologie, la localisation des symptômes en un point autre que le sommet éloignent ce diagnostic; l'absence de bacilles dans les crachats constatée à diverses reprises aura

plus de valeur ; la preuve complète n'en sera fournie que par l'inoculation à un cobaye des crachats pendant la vie ou d'un fragment de tissu pulmonaire prélevé à l'autopsie. — La *pneumonie chronique interstitielle primitive* (Laënnec, Andral) débuterait comme une pneumonie franche, mais au bout de deux ou trois jours, les symptômes feraient penser à la phtisie et le malade meurt en quelques semaines ; l'absence du bacille de la tuberculose aurait été constatée dans certains cas. D'autres formes de pneumonies interstitielles sont plus fréquentes : telle est la sclérose broncho-pulmonaire avec dilatation des bronches, *cirrhose du poumon* de Corrigan ; elle n'existe pas sans dilatation des bronches concomitante (V. DILATATION). Elle succède à des bronchopneumonies aiguës ou subaiguës, principalement à celles de la rougeole, de la coqueluche, de la grippe, de la fièvre typhoïde. Toutes les causes qui débilitent l'organisme favorisent le passage de la bronchopneumonie à l'état chronique. Dans une première phase intermédiaire entre la bronchopneumonie aiguë et la sclérose, les parties atteintes du poumon deviennent violacées et prennent la consistance de la chair musculaire, d'où le nom de *carnisation* donné par Legendre et Bailly ; la surface de section est lisse, sans granulations, et offre un aspect homogène ; les bronches sont déjà dilatées, remplies de pus. Au microscope, la paroi bronchique et le tissu voisin sont infiltrés de cellules rondes, le tissu péribronchique est épaissi et fibreux, les cloisons interlobulaires épaissies et infiltrées, les alvéoles remplis de cellules épithéliales gonflées, dégénérées et tapissés par un épithélium cubique. La carnisation conduit bientôt à l'induration atrophique, par suite de la transformation fibreuse des parties infiltrées ; alors le poumon est réduit de volume, le tissu dur crie sous le scalpel, les bronches sont dilatées, les lésions sont définitives. Les symptômes sont ceux de la dilatation bronchique ; le diagnostic avec la tuberculose en est souvent difficile ; on le fera par la localisation exacte des lésions, la recherche du bacille de Koch dans les crachats, les antécédents du malade, l'étiologie. — La *pneumonie chronique pleurogène* ou sclérose pulmonaire d'origine pleurale a été surtout étudiée par Brouardel en 1872. Elle succède à certaines pleurésies purulentes, en particulier à celles d'origine puerpérale. L'inflammation pleurale se propage au poumon par l'intermédiaire des lymphatiques ; il y a pneumonie interstitielle aiguë, pouvant parfois prendre l'allure d'une véritable pneumonie *disséquante* ; si le processus aigu s'amende, les lésions passent à l'état chronique, et la sclérose s'organise. Le poumon est atrophié, réduit à l'état d'un moignon informe, entouré d'un corps fibreux épaissi, adhérent à la paroi par suite de la soudure des deux feuillets pleuraux ; à la coupe on voit le tissu pulmonaire pâle, parcouru par des cloisons fibreuses épaisses, suivant les espaces périlobulaires. Le microscope montre que les bronches sont indemnes, que les alvéoles pulmonaires sont affaissés, mais ne paraissent pas malades par eux-mêmes. Cette lésion peut être soupçonnée pendant la vie, à la suite de pleurésies purulentes, quand on voit un côté de la poitrine affaissé, les côtes rapprochées, ne participant plus à l'expansion respiratoire. La percussion dénote de la matité ; l'auscultation révèle parfois un silence respiratoire absolu ou permet d'entendre une respiration rude, ou parfois même un véritable souffle produit par le passage de l'air dans une grosse bronche. Les symptômes cardiaques ne tardent pas à prendre le dessus et le malade meurt d'asystolie. — La *pneumonie interstitielle des phtisiques* n'est autre chose que la sclérose tuberculeuse du poumon ; elle constitue l'induration ardoisée avec emphysème décrite par Cruveilhier chez les vieux phtisiques autour des cavernes ; elle se rencontre aussi par îlots, autour des tubercules miliaires indurés ou caséeux ; elle caractérise une forme particulière de phtisie à évolution lente, la phtisie fibreuse. La syphilis pulmonaire détermine aussi une sclérose du tissu, sous forme de bandes plus ou moins épaisses. Enfin, au dernier terme des lésions déterminées dans le poumon par l'insuffisance cardiaque, on voit aussi apparaître la sclérose. On considère aujourd'hui que la stase seule est incapable de produire des lésions de sclérose ; il faut qu'un agent toxique ou infectieux vienne se surajouter pour que celle-ci apparaisse ; le poumon et surtout les bases pulmonaires deviennent indurées et rougeâtres, d'où les noms de *sclérose pigmentaire*, d'*induration brune*, de *carnification* (Isambert et Robin) ; la paroi alvéolaire s'épaissit, la cavité alvéolaire est réduite à l'état de fente, à la fois par la turgescence des capillaires et la prolifération conjonctive ; elle contient encore de grandes cellules chargées de débris pigmentaires ; l'espace péribronchique est épaissi et fibreux. Boy-Tessier décrit en outre une sclérose disséminée d'origine artérielle. Ces dernières formes de pneumonie chronique n'ont pas d'autres symptômes que ceux de la congestion chronique du poumon arrivée à ses dernières périodes. — *Pneumonie lobulaire* [*bronchopneumonie*, *fausse pneumonie*, *catarrhe suffocant*, *pneumonie partielle mamelonnée*, *généralisée*, *pseudo-lobaire*, *catarrhale*, *secondaire*]. Inflammation qui envahit successivement, et sans ordre régulier, un plus ou moins grand nombre de lobules du parenchyme pulmonaire. Le poumon présente un aspect bigarré ; on y note à la fois des lésions inflammatoires, de l'atélectasie et de l'emphysème. Les lésions inflammatoires sont constituées par de l'hépatisation ou de la splénisation occupant une petite partie ou la totalité d'un lobe, et par les *grains jaunes*, constitués par de petits foyers de suppuration ; enfin, en pressant sur une surface de section on fait sourdre du pus des bronches. L'*atélectasie*, ou état fœtal, est due à l'affaissement des lobules pulmonaires revenus sur eux-mêmes et dans lesquels l'air ne pénètre pas ; les parties atélectasiées ont une consistance élastique, ne crépitent pas, et ne tombent pas au fond de l'eau ; la surface de coupe est sèche et unie, bleuâtre. La plèvre est épaissie, les ganglions du hile sont engorgés. La lésion fondamentale est constituée par l'inflammation des bronches qui a envahi peu à peu l'alvéole ; l'emphysème et l'atélectasie sont des lésions accessoires, conséquence mécanique de l'inflammation des bronchioles et des alvéoles. La bronchopneumonie peut se présenter sous forme de foyers disséminés (*bronchopneumonie mamelonnée*), surtout fréquente chez l'enfant. Dans la forme pseudo-lobaire, les lésions sont confluentes et forment des foyers plus ou moins étendus. Enfin certaines formes de bronchite capillaire s'accompagnent d'alvéolite légère se rapprochant de la bronchopneumonie ; mais ici l'évolution est rapide et les lésions de l'alvéole n'ont pas le temps de se constituer. Les grains jaunes de Fauvel ou vacuoles de Barrier sont dus à la suppuration de nodules péribronchiques. Si la lésion pulmonaire n'a pas tendance à la guérison, on observe le passage à la carnisation de Legendre et Bailly et ultérieurement à la sclérose (V. PNEUMONIE *chronique*). La bronchopneumonie est surtout fréquente chez les enfants de deux à quatre ans ; son début est presque toujours insidieux et progressif ; il est caractérisé par l'élévation de la température, la toux et la dyspnée, symptômes se montrant soit d'emblée, soit dans le cours d'une bronchite légère, soit pendant une rougeole, une coqueluche, une fièvre typhoïde. Puis les phénomènes augmentent, la dyspnée devient très vive, le rythme respiratoire est changé, c'est la *respiration expiratrice* de Bouchut ; il y a du tirage à l'inspiration ; à l'examen du thorax on entend des signes diffus, des râles de bronchite plus ou moins nombreux, et pouvant masquer les phénomènes sous-jacents, des râles sous-crépitants fins, du souffle tubaire, in-

diquant une condensation pulmonaire déjà assez étendue; la percussion dénote parfois un peu de matité. Ce sont ces signes qui, joints à l'importance de la dyspnée et à la gravité des symptômes généraux, permettront de faire le diagnostic. La marche est plus ou moins rapide, parfois elle se prolonge pendant des semaines. La mort peut arriver par les progrès de l'infection, par l'asphyxie dont la cause est à la fois mécanique et toxique, ou par une complication. Néanmoins la guérison est fréquente; le passage à l'état chronique suivi de dilatation des bronches est beaucoup plus rare. En dehors de l'enfance, la bronchopneumonie peut aussi s'observer, mais beaucoup plus rarement, chez l'adulte et chez le vieillard. Elle est due à des microbes variés dont le streptocoque est le plus fréquemment observé chez l'enfant; on rencontre aussi le pneumocoque, surtout chez l'adulte, le pneumobacille de Friedlander, le staphylocoque blanc ou doré, le bacterium coli, le *Proteus vulgaris*, le tétragène, le bacille de Pfeiffer. A côté de ces bronchopneumonies non spécifiques, il faut faire une place aux bronchopneumonies spécifiques; la bronchopneumonie tuberculeuse est due au bacille de Koch qui peut déterminer des lésions inflammatoires banales sans granulations. La bactéridie charbonneuse peut déterminer, en pénétrant dans les voies aériennes, une bronchopneumonie spéciale, désignée sous le nom de maladie des trieurs de laine (V. CHARBON *pulmonaire*) : dans ce cas il y a de l'œdème des bronches et du médiastin, des hémorragies dans la muqueuse bronchique, des épanchements séreux dans la plèvre et le péricarde; les ganglions du hile sont fortement engorgés. La peste peut aussi se traduire d'emblée par une bronchopneumonie due au bacille d'Yersin; il s'agit alors de foyers disséminés. Le bacille de Löffler serait aussi capable à lui seul de produire l'inflammation du parenchyme pulmonaire, et certaines bronchopneumonies de la diphtérie seraient occasionnées par lui. Le bacille de Hansen enfin peut donner une bronchopneumonie lépreuse qui évolue vers la sclérose et serait toujours mortelle. La diversité de ces formes impose la diversité des traitements. Dans la forme habituelle chez l'enfant, on recourra aux bains chauds sinapisés, répétés plusieurs fois par jour, à l'enveloppement humide du thorax, aux ventouses sèches; on donnera des stimulants sous forme d'acétate d'ammoniaque, de balsamiques comme le tolu et l'eucalyptus; si les symptômes s'aggravent, on fera des injections sous-cutanées de sérum artificiel, d'huile camphrée, de caféine.

**PNEUMONIQUE.** adj. et s. [*pneumonicus*, all. *pneumonisch*, angl. *pneumonic*, it. *pneumonico*, esp. *neumonico*]. Se dit des remèdes propres aux maladies du poumon, ou des individus affectés d'une de ces maladies et en particulier de pneumonie aiguë.

**PNEUMONITE.** s. f. [*pneumonitis*, it. *pneumonite*, esp. *neumonitis*]. Synonyme de *pneumonie*.

**PNEUMONOLITHE.** s. m. Concrétion ou calcul pulmonaire. V. BRONCHOLITHE.

**PNEUMONOMÈTRE.** s. m. [de πνεύμων, poumon, et μέτρον, mesure] (Kentisch). Sorte de *spiromètre*.

**PNEUMONOMYCOSIS.** s. f. [de πνεύμων, poumon, et μύκης, champignon] (Lebert). Production de champignons dans les cavernes pulmonaires des phtisiques. Ce sont ordinairement des *Aspergillus*.

**PNEUMONOPATHIE.** s. f. [de πνεύμων, poumon, et πάθος, affection] Nom générique des maladies du poumon.

**PNEUMONOSCOPE.** s. m. [de πνεύμων, poumon, et σκοπεῖν, examiner; all. *Pneumoscop*, angl. *pneumoscope*, it. *pneumoscopio*]. Appareil qui se compose d'un buste de carton-pierre sur la surface duquel on a ménagé à la partie postérieure dix ouvertures et deux à la partie antérieure, portant chacune l'inscription d'un bruit pulmonaire particulier. A la base du buste sont les extrémités de tubes de caoutchouc, par lesquelles on introduit un soufflet à main. En augmentant et diminuant alternativement la pression, on produit, selon le tube et l'ouverture à laquelle on écoute, soit la respiration normale, forte, faible, saccadée, l'expiration prolongée, soit le souffle rude, ou tubaire, ou caverneux, ou amphorique, soit le tintement métallique. Pour produire les râles, on ajoute au soufflet des embouchures préparées, qui, étant humectées d'eau albumineuse, produisent le râle crépitant, le sous-crépitant, le caverneux, le sibilant et le ronflant (Collongues).

**PNEUMOPALUDISME.** s. m. (de Brun, 1894). Accident pulmonaire du paludisme simulant la phtisie au début, d'autant plus que les lésions sont localisées au sommet du poumon. Mais il n'y a pas de râles, et la guérison survient rapidement sous l'influence des sels de quinine.

**PNEUMOPÉRICARDE.** s. m. [*pneumopericardium*, de πνευμᾶ, air, et περικάρδιον, péricarde; all. *Luftherzbeutel*, angl. *pneumopericardium*, it. *pneumopericardio*, esp. *neumopericardio*] (Laënnec). Épanchement de gaz dans la cavité du péricarde. Le pneumopéricarde simple, sans épanchement de sérosité, paraît très rare; il est le plus souvent compliqué d'épanchement séreux (V. HYDROPNEUMOPÉRICARDE), purulent (V. PYOPNEUMOPÉRICARDE) ou hémorragique (*hémopneumopéricarde*). Quant au pneumopéricarde proprement dit, il résulte de l'entrée subite de l'air dans la séreuse du cœur à la suite d'une plaie pénétrante de la région précordiale ou d'une contusion du thorax avec fracture des côtes et pénétration d'un fragment dans le poumon et dans le péricarde. Mais dans ce cas le pneumopéricarde ne reste pas simple et se complique le plus souvent d'épanchement sanguin ou hémorragique, qui ne tarde pas à devenir purulent si des germes septiques ont pénétré en même temps que l'air. Quand c'est l'ouverture d'une caverne pulmonaire, d'un pyopneumothorax, de l'œsophage et de l'estomac qui a déterminé le pneumopéricarde, l'inflammation de la séreuse est fatale. La pénétration de gaz dans la cavité péricardique est annoncée par des douleurs violentes, une dyspnée vive, de l'angoisse, parfois du collapsus, un état syncopal; le choc de la pointe disparaît, la voussure précordiale augmente et la percussion révèle un son tympanique, et l'auscultation le bruit de moulin de Bricheteau, quand du liquide est mélangé au gaz. En présence de tels accidents, il faudra recourir aux narcotiques pour calmer la douleur et assurer l'immobilité du malade, aux injections de caféine et d'éther s'il y a tendance au collapsus.

**PNEUMOPHLÉBITE.** s. f. [de πνεύμων, poumon, et *phlébite*]. Inflammation des veines pulmonaires.

**PNEUMOPLEURÉSIE.** s. f. [*pneumopleuritis*, de πνεύμων, poumon, et πλευρὰ, plèvre; all. *Pneumopleuresie*, angl., it. et esp. *pneumopleuresia*]. Synonyme de *pleuropneumonie*.

**PNEUMOPYOTHORAX.** s. m. [de πνεύμων, poumon, πῦον, pus, et *thorax*]. Épanchement de pus et d'air dans le thorax. V. PNEUMOTHORAX.

**PNEUMORRAGIE.** s. f. [*pneumorrhagia*, de πνεύμων, poumon, et ῥήγνυσθαι, faire éruption; all. *Blutspucken*, angl. *pneumorrhage*, it. et esp. *pneumorragia*]. Synonyme d'*hémoptysie*.

**PNEUMORRHÉE.** s. f. [de πνεύμων, poumon, et ῥεῖν, fluer]. V. BRONCHORRHÉE.

**PNEUMOSE.** s. f. [*pneumosis*, de πνεύμων, poumon all. *Lungenübel*, *Lungenleiden*, angl. *pneumosis*, it. *pneumosi*, esp. *pneumosis*]. Les affections du poumon (Alibert).

**PNEUMOTHÉRAPIE.** s. f. [de πνεῦμα, air, et θεραπεία, traitement]. Traitement par l'air, en particulier par

l'air comprimé ou raréfié ; cette méthode thérapeutique a été employée dans l'emphysème : on fait inspirer le malade dans l'air comprimé et expirer dans l'air raréfié.

**PNEUMOTHORAX.** s. m. [*pneumothorax*, de πνεύμων, poumon, et θώραξ, poitrine; all. *Luftbrust*, angl. *pneumothorax*, it. *pneumothorace*, esp. *pneumothorax*]. Épanchement de gaz dans les plèvres. Il est le plus souvent consécutif à la pénétration d'air dans la cavité pleurale. Exceptionnellement l'air vient du dehors et pénètre à la suite d'une plaie thoracique; presque toujours il vient du poumon. La cause la plus fréquente du pneumothorax est la rupture d'un tubercule sous-pleural jeune (Laënnec) ; l'ouverture d'une caverne de gangrène pulmonaire, d'une vacuole de bronchopneumonie, d'un abcès du poumon, sont des causes très rares. Plus fréquente est la rupture d'une vésicule emphysémateuse sous l'influence d'un effort (pneumothorax des conscrits de Gaillard) ou de la coqueluche, ou l'ouverture dans les bronches d'une collection purulente pleurale, quand la plèvre épaissie et adhérente ne peut venir s'accoler au poumon. Les plaies pénétrantes de poitrine, les fractures de côtes avec blessure du poumon sont des causes assez souvent notées. Le gaz épanché peut être autre que l'air dans les cas de rupture de l'œsophage, de l'estomac ou de l'intestin, ou quand le pneumothorax est dû à la formation de gaz dans une pleurésie putride, sous l'influence de microbes anaérobies. Dans ce dernier cas, comme dans celui d'empyème, l'épanchement de gaz s'accompagne de celui d'une certaine quantité de liquide purulent (*pyopneumothorax* ou *pneumopyothorax*) ; parfois il s'accompagne de la formation de sérosité (*hydropneumothorax*). Quelquefois le début est lent, ne se manifeste que par une augmentation de la dyspnée ou une vomique, suivie de l'apparition des signes physiques; le plus souvent, il est brusque, et se traduit, d'une part, par une douleur soudaine, très vive, d'autre part, par une dyspnée très intense. Les symptômes physiques, caractéristiques, du pneumothorax et de l'hydropneumothorax ou du pyopneumothorax, sont le souffle amphorique, le tintement métallique, le caractère amphorique de la voix et de la toux, la succussion hippocratique, enfin un bruit métallique aigu, vibrant (*bruit d'airain*, Trousseau) que l'on entend en appliquant l'oreille sur la paroi postérieure de la poitrine du malade, pendant qu'on fait percuter la paroi antérieure, soit à l'aide du plessimètre et du marteau, soit à l'aide de deux pièces de monnaie servant de plessimètre et de marteau, ou encore avec une pièce de monnaie et le doigt. La percussion révèle un son tympanique dans toute la hauteur du poumon, sauf dans la partie inférieure quand de la sérosité ou du pus étant épanché en cet endroit détermine la matité ; les organes voisins sont déplacés. La palpation fait constater l'abolition des vibrations thoraciques. La distinction du pneumothorax ouvert, fermé, ou à soupape ne doit pas être acceptée, d'après Bard ; la pression des gaz serait toujours positive aux deux temps de la respiration : cette pression positive est due aux actions musculaires de la paroi et à l'élasticité pulmonaire; elle est une conséquence de la compressibilité des gaz. La pression ne devient négative que quand la fistule est oblitérée. La mort survient tantôt très rapidement, par asphyxie aiguë, tantôt après quelques semaines ou même plusieurs mois. C'est la terminaison ordinaire de la maladie; pourtant celle-ci a paru, dans quelques cas de tuberculose, amender la marche de la maladie (Hérard, Potain). Le traitement, purement palliatif, consiste à combattre la douleur, la dyspnée, au moyen de piqûres de morphine, de ventouses sèches sur la poitrine; quant à la thoracentèse conseillée par beaucoup d'auteurs, elle serait inutile sinon nuisible, d'après Bard. Quand l'air s'épanche dans une plèvre déjà cloisonnée par des adhérences, la pneumothorax est partiel; les symptômes sont alors beaucoup moins marqués; le diagnostic ne se fait que par la constatation des signes physiques. C'est alors une complication de la tuberculose pulmonaire avancée, ne comportant pas d'indications thérapeutiques spéciales.

**PNEUMOTOMIE.** s. f. [*pneumotomia*, de πνεύμων, poumon, et τέμνειν, couper, disséquer; all. *Lungenzerlegung*, angl. *pneumotomy*, it. et esp. *pneumotomia*). Opération qui consiste, en cas d'abcès pulmonaire, à inciser la peau et les muscles de la poitrine, puis à ponctionner le poumon, à ouvrir la cavité avec la sonde cannelée ou le thermo-cautère, et à la laver avec une solution antiseptique. Elle a aussi été conseillée dans la tuberculose localisée, la bronchite putride, la gangrène en foyer.

**PNEUMOTYPHUS.** s. m. Fièvre typhoïde débutant par une pneumonie. La maladie commence comme une pneumonie, mais au moment où la défervescence devrait apparaître, on voit se dérouler les symptômes ordinaires de la fièvre typhoïde, dont le début avait été masqué par les symptômes plus bruyants de la pneumonie. On a discuté beaucoup pour savoir à quel microbe était due cette pneumonie; on sait aujourd'hui qu'elle est due au pneumocoque ; le bacille d'Eberth, que l'on trouve parfois associé au pneumocoque, n'intervient que secondairement; il est incapable de déterminer la pneumonie fibrineuse ordinaire et ne fait que de la congestion ou de la splénisation

**PNEUSIMÈTRE.** s. m. Appareil destiné, comme le spiromètre, à mesurer la capacité vitale du poumon, et construit sur le modèle des anémomètres (Guillet).

**PNIGALION.** s. m. [πνιγαλίων, de πνίγειν, étouffer]. Nom grec du *cauchemar*.

**POA.** s. m. V. TEFF.

**POAYA.** s. m. V. BORRÉRIE.

**POCA D'ESTORIL** (Portugal). *Eaux chlorurées sodiques*, 27° à 28°.

**POCHE.** s. f. — *Poche des eaux* [all. *Wasserblase*]. En obstétrique, saillie que les membranes de l'œuf, distendues par le liquide amniotique, dont chaque contraction de l'utérus augmente la quantité, font à travers le col utérin

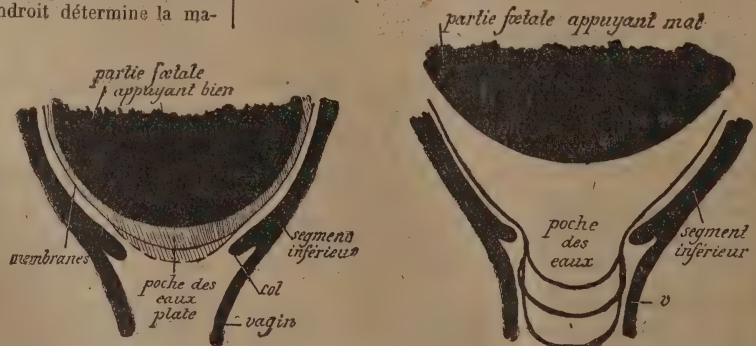



Fig. 579. — Formation de la *poche des eaux*.

Fig. 580. — Variétés de forme de la *poche des eaux* (pyriforme, cylindrique).

dilaté. Les eaux sont dites *hémisphériques*, quand la poche (ce qui est le plus ordinaire) forme une saillie qui

est un segment de sphère ; *en boudin* ou *en boyau*, quand la poche est allongée et étroite; *plates*, quand elle fait peu de saillie (fig. 579) : *ovalaires*, quand elle décrit une courbe ovalaire, soit transversalement, soit d'avant en arrière (fig. 580). Une poche des eaux volumineuse annonce une présentation défectueuse ; il faut alors chercher à en retarder la rupture, la présence du liquide amniotique étant favorable à l'exécution de la version. En d'autres cas, il faut hâter cette rupture pour accélérer la marche du travail.

**POCULIFORME.** adj. [*poculiformis*, de *poculum*, coupe, et *forma*]. En forme de coupe.

**PODACACE.** s. f., pour **PODARTHROCACE** (Lobstein).

**PODAGRAIRE.** s. f. L'*Ægopodium podagraria*, L., de la famille des ombellifères, plante supposée anti-goutteuse.

**PODAGRE.** s. f. [*podagra*, ποδάγρα, de πούς, pied, et ἄγρα, proie ; all. *Fussgicht*, angl., it. et esp. *podagra*]. La *goutte*, lorsqu'elle occupe les articulations des pieds.

**PODAGRISME.** s. m. L'état goutteux.

**PODALIQUE.** adj. Synonyme de *pelvien*. V. Version.

**PODARTHROCACE.** s. f. [*podarthrocace*, de πούς, pied, ἄρθρον, articulation, et κάκη, maladie ; all. *chronisches Fussgelenkleiden*, angl. *podarthrocace*, it. *podartrocace*]. Inflammation des articulations du pied.

**PODENCÉPHALE.** s. m. [de πούς, pied, et ἐγκέφαλος, encéphale; all. *Stielhirn*, angl. *podencephalus*, it. et esp. *podencefalo*] (Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre dont le cerveau, situé hors du crâne, est porté sur une sorte de pédoncule.

**PODEX.** s. m. Mot latin employé en français pour désigner l'anus.

**PODOLOGIE.** s. f. [*podologia*, de πούς, pied, et λόγος, discours; all. *Fussbeschreibung*, angl. *podology*, it. et esp. *podologia*]. Description du pied ; traité sur le pied.

**PODOPHYLLE.** s. m. [*Podophyllum peltatum*, L., angl. *mandrake*, *may-apple*]. Plante de la famille des berbéridées, très commune aux États-Unis d'Amérique, où elle croît dans les lieux humides. La partie usitée est le rhizome, purgatif très actif, sans danger, d'une action régulière. On donne, soit la poudre de racine, à la dose de 25 à 60 centigrammes, soit la résine (*podophyllin*).

**PODOPHYLLIN.** s. m. ou **PODOPHYLLINE.** s. f. Principe actif résineux du *Podophyllum peltatum*, L. ; il est surtout abondant dans le rhizome, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau. On emploie la podophylline à la dose de 1 à 3 centigrammes comme purgatif. Elle a causé une inflammation pustuleuse du nez et des paupières chez des personnes qui travaillaient à sa préparation.

**PODOTHERME.** s. m. (Petit). Thermomètre destiné à la mesure de la température des pédiluves.

**POÊLE.** s. m. [all. *Ofen*, angl. *stove*, it. *stufa*, esp. *estufa*]. On a signalé des cas d'asphyxie consécutifs au séjour dans des appartements où étaient des poêles de fonte chauffés au rouge. La fonte neuve contenant généralement 5 p. 100 de carbone, il arrive que, lorsqu'on chauffe au rouge un de ces poêles, le carbone se combine avec l'oxygène de l'atmosphère, et brûle très lentement, vu la densité de la fonte ; il se forme de l'oxyde de carbone, d'où mal de tête, assoupissement, anesthésie, et, par suite, asphyxie, lorsque l'action est prolongée. Cette dernière période arrive surtout quand la pièce dans laquelle on se trouve ne reçoit pas de courant d'air. On doit donc éviter de faire rougir ces sortes de poêles, surtout quand ils sont neufs et quand la pièce chauffée est étroite et peu ventilée, et de les noircir avec de la mine de plomb ; celle-ci contient du carbone, qui, en brûlant, dégage aussi de l'oxyde de carbone et tend à rendre l'atmosphère délétère.

**POÊLETTE.** s. f. V. Palette.

**POGOSTEMON.** s. m. V. Patchouly.

**POIDS.** s. m. [*pondus*, σταθμός, all. *Gewicht*, angl. *weight*, it. et esp. *peso*]. Résultante des actions que la pesanteur exerce sur tous les points d'un corps. Cette résultante se mesure, à l'aide de la *balance*, en comparant ces actions à celles qu'exerce la pesanteur sur un corps déterminé, pris pour unité : le *gramme* est l'unité adoptée en France. Ce qu'on appelle vulgairement le poids d'un corps est donc son *poids relatif*. Son *poids spécifique* est le poids de l'unité de volume de ce corps, ou mieux le rapport de son poids relatif à celui d'un égal volume d'eau. V. Densité. — Il est parfois utile de comparer le poids du corps humain d'une période à l'autre de son évolution naturelle ou de ses maladies. En moyenne, à leur naissance, les enfants pèsent 3 000 à 3 250 gr. ; les garçons pèsent un peu plus que les filles ; à un an le poids est de 9 000 gr. Pendant les douze premières années, le poids des deux sexes est presque égal ; après cet âge, l'homme acquiert une prépondérance décidée. Ainsi les jeunes gens d'une vingtaine d'années pèsent en moyenne 64kg,622, tandis que les jeunes femmes du même âge ne pèsent que 54kg,480. Les hommes atteignent leur plus grand poids vers 35 ans ; les femmes augmentent en poids jusqu'à 50 ans. Le poids des hommes varie de 49kg,032 à 103kg,966, et celui des femmes de 34kg,952 à 93kg,978. A 40 ans, il est de 67 kil. chez l'homme, de 55kg,23 chez la femme. A 50 ans, il est de 63 kil. chez l'homme, de 58 kil. chez la femme. A 60 ans, il descend chez le premier à 61kg,94 ; à 70 ans, les moyennes sont de 59kg,52 et 51kg,51 ; à 80 ans, elles sont de 57kg,83 et 49kg,37 ; à 90 ans, de 57kg,83 et 49kg,34. Si les variations de poids sont utiles à noter à l'état de santé au point de vue de l'hygiène, elles sont indispensables à connaître pendant la maladie. Dans les maladies chroniques, comme la tuberculose, dans les affections d'organes qui entravent plus ou moins la nutrition, l'amaigrissement est la règle ; on sait à quel degré de maigreur atteignent les cancéreux et en particulier les malades atteints de cancer gastrique. Dans les affections qui s'accompagnent d'anasarque, comme les néphropathies ou les cardiopathies au stade d'asystolie, on peut voir le poids augmenter en même temps que les phénomènes morbides s'aggravent ; l'augmentation de poids est due à l'accumulation de l'eau dans les tissus et la chute du poids indique souvent une amélioration. Dans les maladies infectieuses aiguës, comme la fièvre typhoïde, la variole, la scarlatine, la chute de poids ne se produit pas d'emblée, surtout si l'on a soin de donner au malade des boissons abondantes ; des recherches récentes ont montré que durant la période fébrile de la variole et de la scarlatine, et la période d'état de la fièvre typhoïde, le poids se maintenait au chiffre initial, il y a même parfois une augmentation notable. Ces faits s'expliquent, comme l'ont montré Garnier et Sabaréanu, par la rétention de l'eau qui se fait dans l'intimité des tissus, rétention qui est un phénomène favorable en rapport avec les nécessités de la lutte que l'organisme soutient contre les agents microbiens. Cette rétention cesse au moment de la chute de la température, quand se produit la polyurie critique ; elle cesse aussi dans les heures qui précèdent la mort, et une chute brusque de poids au cours d'une pyrexie infectieuse, quand elle ne s'accompagne pas d'un amendement des signes généraux, doit être considérée comme d'un fâcheux pronostic.

**POIGNÉE.** s. f. [all. *Handvoll*, angl. *handfull*, it. *pugnetto*, esp. *puñado*]. V. Manipule.

**POIGNET.** s. m. [*carpus*, καρπός, all. *Handwurzel*, angl. *wrist*, it. *giuntura*, esp. *muneca*, *puño*]. Nom vulgaire de la région du *carpe*.

**POIKILOCYTOSE.** s. f. [de ποικίλος, varié, et κύτος,

cellule] (Quincke). État des globules rouges déformés que l'on rencontre dans les anémies graves. Les globules rouges, surtout les petits, prennent des formes variées, allongées, semi-lunaires, en serpette, en poire, en crochet. Cet état se rencontre dans l'anémie cancéreuse, la chlorose grave, l'anémie pernicieuse progressive, et dans les intoxications qui entraînent la destruction des globules rouges. Pour Ehrlich, ces déformations seraient dues à la fragmentation des globules rouges qui se multiplient afin d'augmenter la surface respiratoire du sang. Mais on peut se demander si ces déformations existent dans le sang circulant, si elles ne se produisent pas pendant la dessiccation et si elles ne sont pas dues uniquement à la diminution de résistance des globules que l'on observe dans l'anémie (Bezançon et Labbé).

**POIL.** s. m. [*pilus*, θρὶξ, all. *Haar*, angl. *hair*, it. et esp. *pelo*]. Nom donné aux filaments qui sortent de la peau et recouvrent quelques parties du corps qu'ils semblent destinés à protéger. Suivant les parties qu'ils couvrent, on les nomme *cheveux*, *sourcils*, *cils* ou *barbe*. On observe, en outre, des poils, qui n'ont pas reçu de nom spécial, au pubis, au pourtour de l'anus, dans le creux de l'aisselle, à l'entrée des narines et du conduit auditif externe ; partout ailleurs ils sont clairsemés, courts et fins, et désignés sous le nom de *poils du duvet* ou *poils follets*; ce dernier nom désigne particulièrement ceux qui sont plus ou moins tôt remplacés par d'autres, sur tout le corps chez le nouveau-né, à la face, au pubis et aux aisselles des impubères. — Les poils sont en général cylindriques, parfois plus ou moins plats ; droits ou frisés, et diversement colorés, depuis le blanc jusqu'au noir, en passant par le jaune ou le rouge et le brun. On distingue dans chacun trois parties, continues l'une à l'autre : 1° la *racine*, ou extrémité adhérente, appelée autrefois le *bulbe*, parce qu'elle est renflée ; mais le nom de *bulbe* est réservé actuellement à la partie du follicule à laquelle adhère la racine; 2° la *pointe* ou extrémité terminale, conique, plus ou moins amincie ; 3° la partie moyenne, ou le *corps*, quelquefois plus épaisse dans son milieu que dans la partie intracutanée qui avoisine le bulbe. Au point de vue de la structure, le poil se compose de trois parties : 1° la *substance propre* ; 2° la *moelle*, qui est au centre ; 3° une *couche épithéliale* qui en tapisse la surface. La *substance propre*, *fondamentale* ou *corticale* (*substance pileuse*) est une matière homogène, dure, incolore, striée longitudinalement et se déchirant en ce sens plus facilement que dans tout autre. Elle est formée de cellules épithéliales pâles, très minces, sans noyaux, cornées, aplaties en lamelles très cohérentes, se soudant même à l'état normal, mais se séparant sous l'influence des réactifs dans certaines anomalies du développement et à l'état fœtal. Elle est colorée du blond pâle au noir foncé, ce qui est dû à la présence de *mélanine* que l'on trouve dans ces cellules comme dans celles de la moelle. L'absence de production de cette substance donne lieu à l'*albinisme* des cheveux ; sa disparition, à la *canitie*. Le cheveu est creusé d'un canal qui commence vers le niveau du derme, se termine plus ou moins près de la pointe, et est souvent interrompu d'espace en espace; il est fréquemment variqueux. — La *moelle* est formée de cellules polyédriques, à angles arrondis, fortement pressées les unes contre les autres, ou régulièrement superposées. Elles sont pourvues d'un noyau central et sont remplies de granulations à centre brillant, à contour foncé, graisseuses, accompagnées quelquefois de granules mélaniques. Ceux-ci existent également épars çà et là dans la substance de la racine qui est encore assez molle, striée longitudinalement, ou même d'aspect fibrillaire et donnant un aspect hérissé à la surface convexe ou concave de la racine. La *couche épithéliale* ou *épidermicule* est formée d'une couche unique de cellules pavimenteuses minces, pâles, sans noyaux, imbriquées et fortement adhérentes, mais se détachant quelquefois dans une étendue variable par l'action du peigne, etc. Ce sont leurs bords qui avaient été pris pour des cônes emboîtés dont on supposait les cheveux formés. Sur les poils arrachés de leur follicule, les cellules qui forment la gaine épithéliale adhérente à la partie intrafolliculaire se plissent ou se relèvent,




Fig. 581. — Follicule pileux. — 1, Couche dermique externe du follicule; 2, couche dermique moyenne; 3, liséré amorphe du follicule; 4, couche épidermique externe; 5, couche épidermique interne; 6, bulbe pileux; 7, papille vasculaire; 8, cellules de la substance médullaire (d'après Morel et Villemin, *Histologie*, pl. XIII).

dans tout ou partie de la périphérie, et se recroquevillent en un cylindre creux microscopique, mais en restant adhérentes par le milieu. Le réseau à mailles polygonales, à lignes minces, pâles, délicates (représentées par de légers sillons de contact du bord des cellules pavimenteuses), qu'on voit sur les cheveux enlevés avec le follicule et non arrachés, se trouve alors remplacé par ces bords roulés en cylindre ; ils sont larges de 1 à 3 millièmes de millimètre, à bords foncés, à centre brillant, représentant des lignes ramifiées interrompues ou continues, et alors paraissent anastomosés ; ces lignes simulent les fils foncés d'un grillage, dont l'espace clair intermédiaire est formé par le milieu de la cellule pavimenteuse pâle, sans noyaux, dont les bords sont plissés et courbés. Il n'est pas rare de trouver, dans le voisinage du bulbe ou dans celui de la peau, des cellules à bords plissés ou courbés, qui sont presque entièrement détachées. Par le contact de l'eau prolongé une demi-heure environ, les bords des cellules s'étalent de nouveau ; l'aspect flexueux des cylindres ramifiés disparaît presque entièrement, remplacé par des lignes claires, indiquant le bord des cellules pavimenteuses imbriquées, mais moins étroites que dans le poil frais enlevé avec son follicule, sans arrachement. C'est cette disposition accidentelle

du bord des cellules qui est décrite comme naturelle sous les noms de *stries transversales* ou *réseau propre de la racine du cheveu* [all. *eigene Netzbildung der Haarwurzel*]. Les poils ont leur extrémité inférieure embrassée dans l'étendue de 1 à 5 millimètres (selon leur volume) par un petit appareil dit *appareil pileux* qui les produit. Celui-ci se compose : 1° du *follicule*, pourvu à son fond d'un renflement ou *bulbe* formé de la même substance; 2° de *l'épiderme* qui les tapisse du côté du poil ; et 3° des *glandes pileuses* annexées au follicule et sous-cutanées comme lui. Le *follicule* (fig. 581) a une paroi propre en cul-de-sac ouvert à la surface de la peau et s'enfonçant de 1 à 5 millimètres au-dessous d'elle dans le tissu adipeux. Cette paroi est formée de *substance phanérophore*, élément anatomique différent du derme. Des vaisseaux très fins rampent à sa surface sans pénétrer dans son épaisseur. Elle est entourée de tissu conjonctif contenant des faisceaux de fibres-cellules dont beaucoup sont circulaires. Un faisceau à peu près parallèle au poil est un véritable muscle pileux (muscle *arrecteur*) qui s'étend du fond du follicule à la face profonde du derme et soulève l'appareil dans le phénomène de la *chair de poule*. Chez les grands mammifères, il est remplacé, pour les moustaches du moins, par un petit muscle à faisceaux striés. Chez eux, autour de ces poils, existe une couche de tissu érectile principalement veineux, à larges et nombreuses aréoles (Kollmann). Le *bulbe* est un renflement saillant du poil dans la cavité du follicule s'implantant sur la *papille* ; celle-ci est une dépendance de la tunique externe du follicule, et est formée de tissu conjonctif ; les vaisseaux pénètrent profondément dans son épaisseur en formant des anses nombreuses, surtout dans celle des grands poils de la barbe et des cheveux. Le *follicule* est formé de trois tuniques concentriques : une externe fibreuse, une moyenne hyaline, et une interne épithéliale. Celle-ci est formée de nombreuses assises cellulaires superposées et divisées en deux parties ; la *gaine épithéliale externe* ou *gaine radiculaire externe* n'est autre que l'épiderme qui descend contre la paroi du follicule ; elle est dépourvue de *stratum granulosum* et la kératinisation ne s'y produit pas. Entre elle et le poil il y a une couche assez épaisse translucide qui réfracte la lumière, et va du bulbe jusqu'à l'abouchement des glandes pileuses (*gaine épithéliale interne* ou *radiculaire interne*). Elle présente, en allant de dehors en dedans, trois couches : la *couche de Henle* formée d'une rangée unique de cellules polyédriques ; la *couche de Huxley* formée aussi de cellules polyédriques, mais plus allongées, et séparées de loin en loin par des fentes dans lesquelles passent des prolongements protoplasmiques de la couche de Henle; la *cuticule de la gaine*, formée de cellules lamelliformes. Toutes ces cellules sont kératinisées et proviennent de la papille pileuse. Entre la substance de la racine du poil et celle du bulbe, est une rangée de cellules prismatiques, régulières, pâles. Chaque follicule porte en général deux *glandes pileuses* ou *sébacées*, quelquefois une ou trois, ou davantage, lorsque plusieurs poils émergent de leurs follicules par un orifice commun, ou lorsqu'un poil unique, à sa sortie de la peau, a deux racines distinctes avec chacune son follicule muni de ses glandes. Elles sont énormes et à culs-de-sac nombreux dans les poils du duvet des joues et du nez, où l'on voit quelquefois le follicule pileux plus petit que les culs-de-sac glandulaires, et souvent alors il n'y a qu'un seul orifice commun pour la glande ou les glandes pileuses et le follicule, qui semble en ce cas un appendice de la glande. Le follicule pileux apparaît à la face profonde du derme fœtal, vers la fin du deuxième mois de la vie intra-utérine. Il est longtemps sans communication avec l'extérieur; un mois ou deux plus tard, l'épithélium propre de la cavité gagne dans l'épaisseur du derme et joint l'épiderme cutané. Le poil se développe en même temps, mais ne traverse l'épiderme que plus tard. Le développement des poils sur certaines parties du corps coïncide avec le développement des parties sexuelles. Leur couleur est en rapport avec celle du pigment dans d'autres parties colorées, l'œil par exemple. — *Poil accidentel*. V. HÉTÉROTOPIE. ‖ Vulgairement, *poil*, engorgement de la mamelle, d'après l'opinion du vulgaire rapportée par Aristote, que, si une femme avale un poil en buvant, il passe dans la mamelle dont il engorge les canaux. V. MASTITE.

**POILETTE.** s. f. V. PALETTE.

**POILU, UE.** adj. Se dit d'une partie couverte de poils.

**POINCIANE** ou **POINCILLADE.** s. f. Genre de plantes légumineuses d'Asie et d'Amérique, dont l'espèce la plus répandue (*Poinciana pulcherrima*, Lam.) a des feuilles usitées aux Antilles comme purgatives, sous le nom de *séré*, et aussi comme emménagogues et fébrifuges.

**POINT.** s. m. [*punctum*, στιγμή, all. *Punkt*, angl. *point*, it. et esp. *punto*]. En anatomie, *point*, nom donné à la disposition de divers tissus ou organes qui se présentent avec la forme et le volume d'un petit corps à peine visible à l'œil nu : *point lacrymal*. — *Point d'ossification* [*punctum ossificationis*]. Nom donné à la première portion de substance osseuse, visible à l'œil nu, sous forme de point ou de tache blanchâtre, qui se montre au sein du cartilage précédant un os, ou sans cartilage préexistant. V. OSTÉOGÉNIE. ‖ En pathologie, *point de côté* (all. *Seitenstich*, it. *puntura*]. Douleur pongitive dans un lieu fixe et circonscrit des parois thoraciques ou des flancs, qu'on observe surtout dans la pleurésie, la pleurodynie et la pneumonie. — *Point de Mac Burney*. V. APPENDICITE. — *Point névralgique*. V. NÉVRALGIE. — *Point pleurétique*. V. PLEURÉSIE. ‖ En médecine opératoire, *point de repère* ou *de ralliement*. Partie saillante de la région où l'on opère, sur laquelle on se guide pour découvrir l'artère qu'on veut lier. Les points de repère sont tantôt des muscles, tantôt des saillies osseuses.

**POINTE.** s. f. [all. *Spitze*, angl. *point*, *tack*, it. et esp. *punta*]. En histologie, *pointe d'accroissement*, mode de développement des capillaires sanguins par bourgeonnement des cellules centrales qui se transforment en hématies nucléées. — *Appareil à pointe métallique, pour les fractures obliques du tibia* (Malgaigne). Il se compose d'un double plan incliné, de coussins, d'attelles, de courroies à boucles, et d'un arc métallique muni d'une pointe. Le double plan incliné est formé par deux planchettes larges de 22 centimètres, réunies sous un angle de 155°, et dont l'une, jambière, est longue de 58 centimètres ; l'autre, fémorale, de 26. A l'extrémité antérieure de la planchette jambière est fixée une semelle haute de 28 centimètres, percée de mortaises qui donnent passage aux lacs extenseurs. On emploie ordinairement trois courroies : d'eux d'entre elles, placées aux extrémités de l'appareil, en soutiennent les pièces accessoires; la troisième, médiane, fixe l'arc métallique. Cet arc consiste en une lame d'acier large de 5 centimètres, courbée en demi-cercle et portant une vis pointue, mobile sur cette lame ; aux deux bouts sont deux mortaises horizontales, laissant passer la courroie armée de sa boucle. Pour appliquer la pointe, l'extrémité libre de la courroie est passée sous le plan incliné, au niveau du point où l'on veut exercer la pression, et ramenée à travers la mortaise ; l'autre extrémité est appliquée par-dessus l'arc métallique, et présente près de sa boucle une fente par laquelle on fait passer la tête de la vis. On dispose l'arc par-dessus la jambe, les deux extrémités pressant sur les deux attelles latérales, et l'on passe le ruban dans la boucle. Le chirurgien, abaissant alors le fragment saillant, ajuste l'arc et la vis de manière que celle-ci tombe sur le fragment dans le sens le plus favorable, et il soutient en même temps la

pointe, pour éviter qu'elle n'éraille inutilement la peau; il serre la boucle le plus possible, et, tournant rapidement la vis, il en fait pénétrer la pointe à travers la peau, sur la face interne de l'os, jusqu'au degré convenable. L'implantation de l'instrument doit avoir lieu à 5 ou 6 centimètres au moins du siège de la fracture. — *Pointe de feu.* V. CAUTÈRE et CAUTÉRISATION *en pointe.* — *Pointe de hernie.* V. HERNIE.

**POINTILLAGE.** s. m. V. MASSAGE.

**POINTILLÉ, ÉE.** adj. [*puncticulatus*, all. *punctirt*, angl. *pricked*, it. *puntiggiato*]. En anatomie pathologique, se dit de la rougeur produite par une accumulation de petits points rouges, qui marquent les orifices des vaisseaux distendus par le sang en cas d'inflammation ou de congestion.

**POIRE.** s. f. [*pyrum*, all. *Birne*, angl. *pear*, it. et esp. *pera*]. Fruit du poirier, ombiliqué au sommet, à chair douce, sucrée, d'une digestion stomacale plus facile que les pommes, en général. Les cellules du parenchyme renferment du sucre, de la pectine, etc., dans les grains de fécule que montrent les poires. Plusieurs variétés renferment des grains durs, dits à tort *pierreux*, qui sont formés par des groupes de cellules allongées, à parois très épaisses, marquées de canalicules rayonnants à partir de la cavité centrale très étroite. — *Essence de poire.* V. ESSENCE *de cognac.* — *Poire d'avocat.* V. AVOCATIER. — *Poire sèche* ou *tapée.* Poire desséchée au soleil et au four, recommandée en compotes dans quelques affections intestinales. || En petite chirurgie, instrument de caoutchouc en forme de poire servant à insuffler de l'air ou des liquides (lavements chez les enfants). — *Poire de Politzer.* V. POLITZER.

**POIRÉ.** s. m. [all. *Birnmost*, angl. *perry*, it. *sidro de pere*]. Liqueur spiritueuse obtenue par écrasement, pression et fermentation de poires âpres, impropres à l'alimentation (*cidre de poires*). Son goût est plus agréable que celui du cidre de pommes, mais il est un peu plus alcoolique, et ne se conserve pas aussi longtemps. Il est limpide, peu coloré, et passe facilement à l'état de vinaigre s'il est abandonné à l'air.

**POIREAU.** s. m. [ακροχόρδων, all. *Warze*, angl. *wart*, it. *porro*, esp. *puerro*]. Excroissance verruqueuse qui se développe spécialement aux mains, par hypertrophie de l'épiderme, et dont la surface est tantôt lisse, tantôt inégale et raboteuse. C'est une variété du *papillome*, qui paraît due à un microbe spécial, le *Bacterium porri* de Cornil et Babès. On la fait disparaître en l'excisant avec un instrument tranchant ou la cautérisant avec la pierre à cautère, l'acide azotique, etc., ou encore à l'aide d'une ligature élastique. Il semble que le sang qui s'écoule des poireaux, lorsqu'on les coupe, a la propriété de faire naître de semblables excroissances sur des parties où il n'en existait pas encore. || *Poireau* ou *porreau* [*Allium porrum*, L., all. *Lauch*, angl. *leek*, it. *porro*, esp. *puerro*]. Espèce d'ail usité comme assaisonnement, et dont la décoction, en lavement, passe pour excitante.

**POIRÉE.** s. f. [all. *Mangold*, angl. *white beet*, it. *bieta*, esp. *acelga*]. V. BETTE.

**POIS.** s. m. [*Pisum sativum*, L., πίσος, all. *Erbse*, angl. *pea*, it. *pisello*, esp. *guisante*]. Plante légumineuse dont les graines sont farineuses et servent d'aliment. Jeunes et frais, les pois contiennent un principe sucré qui en rend la digestion facile. — *Pois chiche* ou *ciche* [*cicérole*, *Cicer arietinum*, L.]. Plante légumineuse dont les semences torréfiées ont été employées comme succédanées du café (*café de pois chiche*), et dont les feuilles renferment de l'acide oxalique. || *Pois à cautère* (all. *Fontanellkügelchen*, *Erbse*]. Petite boule faite avec une substance stimulante, telle que la racine d'iris de Florence, que l'on met dans l'exutoire connu sous le nom de *cautère* pour en entretenir la suppuration et en empêcher la cicatrisation. On fait aussi des pois à cautère, avec les *orangettes*. Ceux d'iris excitent davantage la suppuration, se gonflent quelquefois outre mesure, et prennent une forme irrégulière, inconvénient que n'ont pas les orangettes. On se sert encore de petites boules de cire; mais celles-ci n'ont pas l'avantage de se gonfler et de dilater les lèvres de la plaie. On a remarqué que, à cet égard, les pois alimentaires, fruits du *Pisum sativum*, sont peut-être préférables à tous les autres. On a préparé des *pois suppuratifs* avec des pois d'orange enduits d'une *solution alcoolique d'extrait d'écorce de garou*, et séchés à l'air; ces pois conviennent pour provoquer une suppuration abondante sans irritation.

**POISON.** s. m. [*toxicum*, *venenum*, τοξικὸν, φάρμακον, all. *Gift*, angl. *poison*, it. *veleno*, esp. *veneno*]. Nom générique de toutes les substances qui, introduites dans l'économie animale, ou formées dans l'organisme, peuvent, en se fixant aux parties constitutives des humeurs ou des tissus, troubler d'une manière temporaire ou permanente les fonctions de l'économie ou causer la mort. Ils agissent en s'unissant, molécule à molécule, aux principes immédiats des tissus vivants, dont ils modifient la constitution ou qu'ils décomposent; ils agissent plus particulièrement sur tel ou tel tissu, selon la nature des principes immédiats qui constituent le tissu et selon leur nature propre, c'est-à dire leur affinité pour ces principes. De là la nécessité et la possibilité de classer les poisons d'après la façon dont ils manifestent leur action nocive. La première classification vraiment scientifique, d'après le mode d'action des poisons, est celle de Vicat et Orfila, qui admettaient : 1° des *poisons irritants* ou *corrosifs*, tuant par inflammation et désorganisation du tube digestif : les uns sont *organiques* (cantharides, drastiques, etc.); les autres sont des *acides* concentrés, des *alcalis* caustiques, des *métalloïdes* (iode, brome, chlore), des *sels* métalliques (de cuivre, de mercure, etc.); 2° des *poisons narcotiques*, qui déterminent le sommeil et tuent sans lésions du tube digestif (opium et ses alcaloïdes, etc.); 3° des *poisons narcotico-âcres*, irritants comme les premiers, perturbateurs du système nerveux comme les seconds (solanées, ciguë, digitale, strychnées); 4° des *poisons septiques* ou *putréfiants* (plomb des égouts, etc.). Tardieu a supprimé la classe des poisons septiques, mais subdivise celle des poisons irritants en *poisons corrosifs* (acides, alcalis, drastiques, sels) et poisons *hyposthénisants* (arsenic, phosphore, etc.); et celle des narcotico-âcres en *narcotiques* (opiacés) et *stupéfiants* (solanées, ciguë, aconit, etc.); il ajoute une cinquième classe, celle des *convulsivants* (strychnées). Martin-Damourette et Rabuteau ont proposé chacun une classification des poisons également basée sur leur mode d'action. On a tendance aujourd'hui à séparer des poisons ou toxiques, les caustiques; ainsi, pour Roger, les toxiques sont des substances capables de troubler ou d'abolir la vie des éléments anatomiques en modifiant directement ou indirectement le milieu liquide qui les contient; les toxiques n'agissent donc que quand ils ont pénétré dans le sang et les plasmas interstitiels et ont modifié la constitution chimique de ces milieux. La classification actuelle des poisons est basée sur leur origine; à ce titre on distingue les poisons *exogènes*, c'est-à-dire venus du dehors, et *endogènes* ou formés dans l'organisme. Les poisons exogènes sont d'origine alimentaire (alcool, sels de plomb, certains champignons, etc.), professionnelle (plomb, mercure, phosphore, etc.), médicamenteuse (chloroforme, mercure, etc.), criminelle ou accidentelle (oxyde de carbone, venins, etc.). Les poisons endogènes peuvent eux-mêmes être divisés en hétérogènes et autogènes : les poisons hétérogènes sont fournis par les parasites et les agents infectieux, qui vivent

habituellement dans le tube digestif ou se développent accidentellement dans l'économie en déterminant les réactions morbides qui constituent la maladie. Les poisons autogènes sont ceux qui résultent de la vie cellulaire ; transformés et éliminés à l'état normal, ils peuvent devenir l'origine de maladies si ces phénomènes n'ont pas lieu. V. AUTO-INTOXICATION.

**POISSON.** s. m. [*piscis*, ἰχθύς, all. *Fisch*, angl. *fish*, it. *pesce*, esp. *pescado*]. Classe de vertébrés ovipares ou vivipares. — *Colle de poisson.* V. ICHTYOCOLLE. — *Poisson rouge de la Chine.* V. DORADE. — *Poissons vénéneux.* Les poissons à rejeter parce qu'ils sont vénéneux d'une manière constante sont : la *melette vénéneuse* (*Meleta venenosa*, Dussumier); le *tétrodon scélérat* (*Tetrodon sceleratus*, Coak, Forster, Gmelin), et le *Tetrodon ocellatus*, L. Ce dernier vit dans le Nil, les deux autres dans les mers tropicales. Les poissons à rejeter parce qu'ils sont vénéneux à certaines époques sont : le *grondin gris*, la *dorade*, le *pagre orphie*, le *pagre vénéneux*, les *chétodons* et les *pomacentres*, l'*Esoxe belone*, L. ou *orphie commune*, la *sphyrène yello*, la *sphyrène bécune* (Dutertre et Rochefort), le *Clupea thrissa*, L. ou *cailleutassart*, les *Murœnophis*, la *perche* ou *denté-vénéneux* des mers américaines (*Dentex* ou *Sparus venenosus*, Lacép.), les *tétrodons*, *diodons*, *balistes* et *ostracions*. Les symptômes produits par l'ingestion de poissons vénéneux se partagent en deux groupes : 1° accidents d'ingestion gastro-entéritiques ; 2° accidents d'algidité, de dépression et d'ataxie nerveuse. Chaque sujet peut présenter, dans une proportion variable, le mélange de ces deux ordres de phénomènes. Le traitement est celui de tous les empoisonnements. — La piqûre des rayons de la première nageoire dorsale de plusieurs acanthoptérygiens, tels que les *vives* (*Trachinus*, L.), cause aussi des accidents graves chez les uns, semblables à ceux de toute autre piqûre chez les autres. Il en est de même de la piqûre des aiguillons du préopercule, chez les *chabots* (*Cottus*, L.), les *scorpènes* (*Scorpæna*, L.), du sous-orbitaire chez les *Apistes*, Cuv. La piqûre du *Trachinus aranea*, Risso, cause les accidents suivants : douleur, gonflement rapide du membre, engourdissement, oppression, convulsions et fièvre. Des boissons chaudes avec de l'acétate d'ammoniaque à la dose de 2 grammes, ou une potion ammoniacale, puis du thé alcoolisé, les combattent facilement, en déterminant une diaphorèse abondante.

**POITRINAIRE.** adj. et s. [all. *schwindsüchtig*]. Vulgairement synonyme de *phtisique*.

**POITRINE.** s. f. [*pectus*, θώραξ, all. *Brust*, angl. *breast*, it. *petto*, esp. *pecho*]. Partie du tronc qui loge les poumons avec les principaux organes de la circulation et qui est séparée du ventre par le diaphragme (V. THORAX). Les mammifères et les oiseaux sont les seuls animaux qui aient une poitrine proprement dite, puisque seuls ils ont un diaphragme. — *Fluxion de poitrine.* V. PNEUMONIE. — *Hydropisie de poitrine.* V. HYDROTHORAX. — *Mensurateur de la poitrine.* V. CYRTOMÈTRE. — *Paracentèse de la poitrine.* V. THORACOCENTÈSE.

**POIVRE.** s. m. [*piper*, πέπερι, all. *Pfeffer*, angl. *pepper*, it. *pepe*, esp. *pimienta*]. Fruit de diverses plantes de la famille des pipéracées, dont toutes les espèces croissent dans les pays chauds, t surtout dans les Indes orientales. Le *poivre noir* et le *poivre blanc* (*piper nigrum* et *album*) proviennent l'un et l'autre du *Piper nigrum*, L. (*Piper aromaticum*, Poir.), plante sarmenteuse de Java et de Sumatra. Le premier est généralement ridé à sa surface qui est d'un vert noirâtre ; il doit cet aspect à ce que les fruits sont recueillis avant leur parfaite maturité, afin qu'ils ne se détachent pas d'eux-mêmes de la plante qui les porte, et qu'ils ne se perdent pas. Il a une saveur âcre, brûlante, spéciale, une odeur piquante et aromatique. Intérieurement, ce poivre est d'une teinte jaune pâle. Le *poivre blanc* est le même qu'on a jeté dans l'eau bouillante pour en détacher la partie extérieure et charnue et le réduire à la graine : il a généralement une saveur moins âcre et moins aromatique. Le poivre doit sa saveur à une essence concrète, peu volatile ; on y trouve aussi le *pipérin*. Le poivre noir est très employé comme condiment, mais peu usité en médecine ; on lui reconnaît pourtant des propriétés aphrodisiaques ; il a été employé comme stimulant et essayé comme fébrifuge : on le donne à la dose de $0^{gr},05$ à 2 grammes ; à l'extérieur, il a été utilisé en pommade contre la teigne. Il est souvent falsifié. V. FALSIFICATION. — *Poivre cubèbe.* Fruit desséché du *Piper cubeba*, L. fils (*Cubeba officinalis*, Miquel). Il est plus gros que le poivre noir ; il est muni de son pédicelle qui lui est adhérent par de fortes nervures. Il contient une huile volatile presque concrète, de la gomme, quelques sels, une matière extractive, une résine analogue à celle du copahu, et de la *cubébine*. Il est employé comme anti-blennorragique, à la dose de 4 à 20 grammes par jour, en poudre, pilules, opiat, lavement, ou en capsules contenant de l'extrait alcoolico-éthéré de cubèbe. — *Poivre d'eau.* V. RENOUÉE. — *Poivre d'Éthiopie.* Fruit d'un arbre de la famille des anonacées (*Unona Æthiopica*, Dan., *Habzelia pica*, DC.), qui a 4 à 10 graines lisses, vrillées, de saveur âcre et chaude, et de propriétés semblables à celle du gingembre. — *Poivre de Guinée* [*poivre d'Inde*, et à tort *poivre long*]. V. GRAINE *du paradis.* — *Poivre de la Jamaïque.* V. PIMENT. — *Poivre long.* Fruit du *Piper longum* L. (*Chavica officinarum*, Miquel), cueilli avant sa maturité et desséché. Ce fruit, semblable au chaton du bouleau, sec, dur, pesant, tuberculeux, d'un gris obscur, est composé d'un grand nombre d'ovaires soudés ensemble. Chaque tubercule renferme une semence rouge ou noirâtre, plus âcre que celle du poivre noir. On l'emploie dans les mêmes cas.

**POIVRETTE.** s. f. Condiment extrait des graines de nigelle.

**POIVRIER.** s. m. [*Piper*]. Genre de plante tropicale, famille des Pipéracées ; les principales espèces sont le *cubèbe*, le *bétel*, le *matico*, le *poivre commun*. ‖ *Poivrier d'Amérique* ou *arbre au poivre*. Arbre, famille des Térébinthacées ; les feuilles servent à préparer le *baume des missions*.

**POIX.** s. f. [*pix*, πίσσα, all. *Pech*, angl. *pitch*, it. *pece*, esp. *pez*]. — *Poix commune*, ou *poix noire* (*pix nigra*). Matière résineuse qu'on prépare en brûlant dans un fourneau, sans courant d'air, les filtres de paille qui ont servi à la préparation de la térébenthine, ainsi que les éclats provenant des entailles faites aux pins ou sapins. Le produit de la combustion est conduit dans une cuvette à demi remplie d'eau, où il se partage en deux parties : l'une plus fluide, qui surnage, et qu'on nomme *huile de poix*, l'autre à demi solide, qui se précipite au fond, et qui est la *poix noire*. C'est une substance molle, odorante, d'une saveur chaude et piquante, fusible, inflammable, se concrétant par son exposition continuée à la chaleur, et perdant alors son odeur et saveur ; donnant à l'analyse une essence et une résine ; partiellement soluble dans l'alcool faible, qui ne dissout que l'essence sans attaquer la résine. La *poix* doit son action stimulante surtout à l'essence de térébenthine ; son emploi est borné aux applications extérieures, sous forme d'emplâtre. — *Poix blanche* [*poix jaune*, *poix de Bourgogne*]. La poix fondue au feu et passée à travers un lit de paille. Elle sert à préparer l'*emplâtre de poix de Bourgogne*, mélange de 1 partie de cire jaune et 3 de poix blanche, liquéfiées et passées à travers un linge, qu'on emploie comme stimulant dans la bronchite chronique. — *Poix minérale.* V. PISSASPHALTE. — *Poix na-*

vale, poix bâtarde. Mélange de brai sec, de poix noire et de goudron. — *Poix résine*. V. Térébenthine *commune*.

**POLAIRE.** adj. — *Globules polaires* [*globules muqueux, huileux* ou *transparents, corpuscules hyalins*]. Globules translucides qui commencent à paraître sur les côtés de l'embryon douze à vingt-quatre heures après la disparition de la vésicule germinative, en un point de la surface du vitellus qui va se déprimer, puis se creuser d'un sillon de division équatorial : d'où le nom de *globules polaires*. En réalité ils sont dus à deux caryocinèses successives sans phase de repos du noyau ou vésicule germinative, qui n'a pas disparu comme on le croyait autrefois, mais s'est transformé. Ces deux caryocinèses déterminent la formation de deux parties résiduales, qui sont les globules polaires. Une fois produits, les globules polaires restent, sous la membrane vitelline, étrangers aux phénomènes qui se passent près d'eux, et ils sont abandonnés avec l'enveloppe lors de l'éclosion. Les deux caryocinèses s'étant succédé sans phase de repos, le noyau a perdu la moitié, puis le quart de sa chromatine ; la formation des globules polaires a donc pour but de diminuer la quantité de chromatine du noyau ; un phénomène semblable s'est passé quand le spermatoblaste s'est transformé en spermatozoïde; les deux noyaux mâle et femelle sont donc équivalents.

**POLARIMÈTRE.** s. m. [all. et angl. *Polarimeter*, it. *polarimetro*]. Appareil destiné à mesurer le sens et l'étendue du pouvoir rotatoire d'un corps sur la lumière polarisée. Il se compose essentiellement d'un miroir polarisant la *lumière par réflexion* sous un angle de 35° 25′, d'un prisme biréfringent ou *analyseur*, et d'un tube de 10 à 40 centimètres, interposé au miroir et au prisme, et terminé à ses deux extrémités par deux glaces à faces parallèles. On emplit ce tube de la substance à examiner, et on le fait traverser par la lumière polarisée, de manière qu'elle frappe perpendiculairement sur les glaces qui en bouchent les extrémités, et sur la face du prisme sur laquelle elle arrive. Le saccharimètre est un polarimètre fréquemment employé en médecine pour la recherche et le dosage du sucre dans l'urine ou dans tout autre liquide normal ou pathologique. — Fig. 582. Coupe du saccharimètre de Soleil avec toutes les pièces qui le composent : L, lame de quartz ; P, polarisateur ; T, tube d'essai ; CC′, compensateur ; A, analyseur; G, oculaire. Le prisme, enchâssé à la base d'une alidade dont l'axe longitudinal coïncide avec la section principale du prisme, peut tourner à droite et à gauche avec l'alidade, autour de l'axe du faisceau réfléchi, auquel il demeure toujours perpendiculaire. L'extrémité libre ou index de l'alidade court sur un cercle gradué ; l'extrémité fixe portant le prisme est placée au centre du cercle. Le plan du cercle est perpendiculaire au plan que suit le rayon polarisé, ou *plan de polarisation*. Le plan de réflexion ou *plan primitif de polarisation* est vertical, et le zéro des divisions tracées sur le cercle est placé à son sommet supérieur. De là résulte qu'en plaçant l'index de l'alidade sur le zéro, la section principale du prisme coïncide avec le plan de réflexion. Alors, quand l'appareil est vide ou que le tube creux contient une substance *moléculairement inactive*, c'est-à-dire sans *pouvoir rotatoire*, l'image extraordinaire disparaît et l'on ne voit que l'image ordinaire. En inclinant l'alidade à droite ou à gauche, comme elle entraîne le prisme avec elle, la coïncidence n'a plus lieu, l'image extraordinaire reparaît ; en arrivant au 90e, 180e ou au 270e degré, elle persiste, et c'est l'autre qui disparaît. La succession des images ordinaire et extraordinaire que ce mouvement développe dans les différentes directions où l'on mène l'alidade fait connaître l'état de polarisation du faisceau réfléchi. Au contraire, si le tube renferme une substance polarisant la lumière qu'elle réfracte (*polarisation par réfraction*), et dite douée du *pouvoir rotatoire* ou *moléculairement active*, lorsque l'alidade est sur le zéro du cercle, on aperçoit deux images, et il faut la faire tourner (et avec elle le prisme) à droite ou à gauche, pour faire disparaître l'image extraordinaire et voir l'image ordinaire seule, comme on la voyait primitivement avant l'interposition des substances essayées. Si l'on dépasse ce point, l'image extraordinaire reparaît. Il y a des substances qui dévient le plan de polarisation à gauche, d'autres le dévient à droite; de là les expressions de *substances qui polarisent à gauche* ou *à droite*. L'arc parcouru par l'alidade depuis le 0° du cercle jusqu'à ce qu'on ne voie plus qu'une image, comme primitivement, mesure l'*angle de déviation* que le plan de polarisation a subi à droite ou à gauche, angle qui varie avec chaque espèce de substance chimiquement différente. Il varie même dans certaines substances isomères, ce qui indique une différence dans l'arrangement des *molécules intégrantes* ; différence que l'analyse chimique pondérale ne peut indiquer, mais que l'analyse optique vient dévoiler. Beaucoup de principes immédiats dévient le plan de polarisation de la lumière, jouissent du pouvoir rotatoire. D'autres sont inactifs : l'eau, l'alcool, tous les acides (moins l'acide tartrique et ses dérivés), restent sans action sur la lumière polarisée; ces liquides servent comme dissolvants des substances moléculairement actives. L'eau tenant des acides et des sels inorganiques en dissolution peut également servir de dissolvant, puisque, à part le quartz, nulle substance d'origine inorganique ne jouit du pouvoir rotatoire. L'activité sur la lumière polarisée est donc un caractère des substances organiques. — Pour voir sous le microscope quels sont les corps qui polarisent la lumière, on additionne l'oculaire d'un prisme de Nicol, et on ne laisse passer que la lumière polarisée: c'est le *microscope polarisant*.

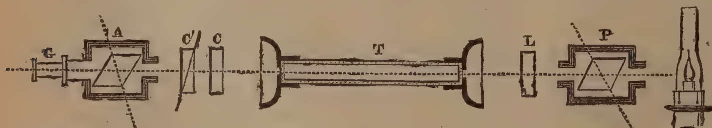


Fig. 582. — Coupe du saccharimètre de Soleil avec toutes les pièces qui le composent.

**POLARISATEUR, TRICE.** adj. Qui polarise. — *Appareil polarisateur*. V. Polarimètre. ‖ Employé substantivement, ce terme désigne le prisme de Nicol.

**POLARISATION.** s. f. [all. *Polarisirung*, angl. *polarisation*, it. *polarisazione*, esp. *polarizacion*]. Propriété secondaire de la lumière, caractérisée par diverses modifications que subit un rayon lumineux dédoublé au sein d'un cristal biréfringent, modifications dans la direction, dans l'intensité, etc., qui lui sont imprimées par la réfraction simple ou double, par la réflexion, et par d'autres phénomènes encore. Il y a deux sortes principales de polarisation : une *par réflexion* et l'autre *par réfraction*, de même qu'il y a une réflexion et une réfraction de la lumière. Les cristaux ainsi que des corps non cristallisés peuvent décomposer la lumière blanche polarisée sous le microscope et donner des images colorées de ces solides (*polarisation chromatique*). Les couleurs que développe la lumière blanche polarisée, en traversant les lames minces des corps qui ont une action sur elle, ne sont que des franges très larges produites par interférence. Aussi existe-t-il un mode de polarisation indépendante de celle qui est due à la composition moléculaire des corps et de leur type cristallin, qui est dite *polarisation moléculaire*. L'autre mode résulte d'une action spéciale exercée sur la

lumière par des lames superposées de substances, soit uniréfringentes, soit biréfringentes. Cette action, distincte de la *double réfraction moléculaire*, peut lui être ou non associée : c'est la *polarisation lamellaire* de Biot (1841). Certains corpuscules, organisés ou non, visibles à l'aide du microscope, que leur constitution moléculaire ou chimique rend sans action sur la lumière polarisée, agissent pourtant sur celle-ci en raison de leur structure lamelleuse, fibrillaire ou striée, comme font les corps doués de la *polarisation moléculaire*. Ces substances agissent sur la lumière blanche polarisée, non moléculairement, mais par *polarisation lamellaire*, c'est-à-dire comme agrégation de couches distribuées en systèmes distincts avec un ordre régulier d'opposition dans la masse qu'elles forment. La polarisation de la lumière est dite *rectiligne* quand chaque molécule éthérée du rayon lumineux polarisé suit un chemin rectiligne ; *circulaire*, quand les molécules sont disposées suivant une hélice, parce que les vibrations varient entre elles de façon à former une circonférence par leur résultante ; *rotatoire*, lorsque le faisceau polarisé est dans un autre plan que le faisceau incident, de sorte que le plan de polarisation paraît avoir tourné.

**POLARISCOPE.** adj. et s. m. Nom de divers instruments employés dans le même but que le polarimètre.

**POLARISEUR.** s. m. Appareil destiné à polariser la lumière.

**POLARISTROBOMÈTRE.** s. m. Appareil qui sert à mesurer le pouvoir optique rotatoire d'une solution sucrée (Wild).

**POLARITÉ.** s. f. [all. *Polarität*, angl. *polarity*, it. *polarità*, esp. *polaritad*]. État d'un corps ou d'un appareil dans lequel se sont manifestés deux pôles opposés.

**POLDER.** s. m. Nom donné en Flandre et en Hollande à des terrains soumis à la culture après avoir été préservés par des digues contre l'envahissement de la mer qui les a déposés. Leur voisinage est souvent l'origine de fièvres paludéennes dites *fièvres des polders*.

**PÔLE.** s. m. [*polus*, πόλος, all. *Pol*, angl. *pole*, it. et esp. *polo*]. Chacune des deux extrémités de l'axe rationnel autour duquel la terre exécute sa rotation sur elle-même. — *Pôles de l'aimant*. Les deux parties d'un aimant qui sont les plus éloignées de sa ligne médiane et sur lesquelles l'attraction a le plus de force. V. Aimant. — *Pôles d'une pile*. Les deux points opposés de cette pile, qui manifestent des actions contraires. V. Pile.

**POLICE.** s. f. — *Police médicale* ou *sanitaire* [all. *Medicinalpolizei*, angl. *medical police*]. Ensemble des mesures et règlements qui se rapportent à la conservation de la santé dans les villes et durant les épidémies. Les questions de quarantaine, les cordons sanitaires, l'enregistrement des naissances et des morts, l'examen des établissements ou industries nuisibles à la santé publique sont du ressort de la police médicale. V. Hygiène *publique*.

**POLICLINIQUE.** s. f. [de πόλις, ville, et *clinique*]. Clinique qui se fait auprès des malades de la ville non hospitalisés. Par extension, on donne ce nom à des établissements où l'on soigne les malades qui se présentent à la consultation sans les hospitaliser. V. Traitement *à domicile*.

**POLIOENCÉPHALITE.** s. f. ou **POLIENCÉPHALITE.** s. f. [de πολιὸς, gris]. Inflammation aiguë ou chronique des noyaux gris du bulbe, de la protubérance ou des pédoncules ; elle correspond à la *poliomyélite* ou inflammation des cornes antérieures de la moelle (Wernicke). Elle est dite *supérieure*, lorsqu'elle frappe les noyaux qui occupent la protubérance et le pédoncule, et se traduit alors par des troubles oculaires (ophtalmoplégie nucléaire) ; *inférieure*, lorsqu'elle atteint les noyaux bulbaires (paralysie labio-glosso-laryngée). — *Polioencéphalite supérieure hémorragique*. Inflammation de la substance grise de la protubérance s'accompagnant d'hémorragies parenchymateuses intra-ventriculaires. Cette affection a un début brusque et une évolution aiguë ; elle se traduit, outre les troubles oculaires, par des symptômes généraux : fièvre, vomissements, céphalalgie. Souvent elle se complique de paralysie flasque des nerfs craniens ou des membres. Les lésions ne sont pas toujours limitées à la protubérance, mais atteignent souvent tout le mésocéphale et même l'encéphale et la moelle en gardant leurs caractères inflammatoires et hémorragiques. — *Polioencéphalite supérieure chronique*. Affection se traduisant par des troubles de la musculature oculaire, d'où le nom d'*ophtalmoplégie nucléaire progressive* qu'on lui donne souvent ; elle se complique parfois de polioencéphalite inférieure donnant lieu au syndrome labio-glosso-laryngé ou même d'atrophie musculaire des membres rappelant le type Aran-Duchenne. Quand l'ophtalmoplégie est complète, la physionomie du malade prend un aspect spécial dit *facies d'Hutchinson* (V. Hutchinson). La marche est lente, et la gravité tient à l'envahissement possible du bulbe ; mais certaines ophtalmoplégies sont stationnaires, en particulier celles qui se développent chez les nouveau-nés et dans les premières années de la vie.

**POLIOENCÉPHALOMYÉLITE.** s. f. Inflammation simultanée des noyaux gris de la moelle épinière, du bulbe, de la protubérance et des pédoncules.

**POLIOMYÉLITE.** s. f. [de πολιὸς, gris, et *myélite*]. Inflammation de la substance grise de la moelle épinière. — *Poliomyélite antérieure aiguë*. Inflammation aiguë des cornes antérieures de la substance grise ; cette lésion constitue le substratum anatomique de la paralysie infantile, affection à laquelle on donne parfois le nom de *poliomyélite antérieure aiguë de l'enfance* ; elle peut se développer chez l'adulte où on la désigne en clinique sous le nom de *paralysie spinale aiguë de l'adulte*. La poliomyélite antérieure peut être aussi *subaiguë*, elle est alors difficile à distinguer de la polynévrite. Elle peut enfin être *chronique*, et donne lieu alors à l'atrophie musculaire progressive de Duchenne et d'Aran. Ce qui caractérise la poliomyélite antérieure, c'est anatomiquement l'atteinte puis la disparition des cellules de la corne antérieure de la moelle, et cliniquement l'atrophie musculaire qui dans tous les cas finit toujours par prendre le pas sur la paralysie. — *Poliomyélite postérieure*. Inflammation des cornes postérieures de l'axe gris de la moelle ; elle est peu connue. Head et Campbell considèrent le zona comme une *poliomyélite postérieure aiguë*, et lui donnent ce nom bien que la lésion du zona ne siège pas dans les cornes postérieures, mais dans les ganglions rachidiens ; ces ganglions sont anatomiquement et physiologiquement équivalents aux cornes antérieures, puisqu'ils renferment les cellules des protoneurones sensitifs, de même que les cornes antérieures renferment celles des protoneurones moteurs. Il y a entre le zona et la paralysie infantile une analogie qui justifie la similitude des dénominations.

**POLIOSE.** s. f. Décoloration des poils (Besnier).

**POLITZER** (Adam) (médecin autrichien né en 1835). — *Douche* ou *procédé de Politzer* (fig. 583). Procédé employé pour insuffler de l'air dans l'oreille moyenne par la trompe d'Eustache : on insuffle l'air dans un tube introduit dans les narines au moment précis où le malade exécute un mouvement de déglutition ; la cavité naso-pharyngienne se trouve hermétiquement fermée en arrière par le voile du palais élevé par l'acte de la déglutition, en avant par l'occlusion des narines que l'on maintient appliquées contre le tube ; l'air insufflé tend donc à pénétrer dans les trompes d'Eustache dont les orifices sont d'ailleurs dilatés par le mouvement de déglutition. — *Poire de Politzer*. Instrument composé d'une poire en caoutchouc présentant une

petite ouverture latérale, et d'un petit tube de caoutchouc long de 3 centimètres, muni d'une olive en verre stérilisable. Cet instrument sert à insuffler l'oreille moyenne.

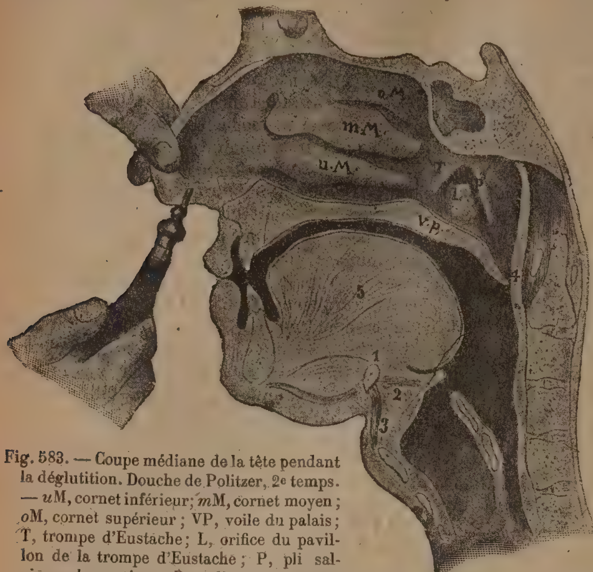



Fig. 583. — Coupe médiane de la tête pendant la déglutition. Douche de Politzer, 2e temps. — *u*M, cornet inférieur; *m*M, cornet moyen; *o*M, cornet supérieur; VP, voile du palais; T, trompe d'Eustache; L, orifice du pavillon de la trompe d'Eustache; P, pli salpingo-pharyngien; R; pli muqueux du releveur (saillant); 1, os hyoïde; 2, ligament hyo-épiglottique; 3, ligament thyro-hyoïdien; 4, bourrelet de Passavant; 5, langue.

**POLLAKIURIE.** s. f. [de πολλακίς, souvent, et ουρεῖν, pisser]. Phénomène qu'on observe dans le mal de Bright, et qui consiste en ce que le malade, tout en ne rendant dans les vingt-quatre heures qu'une quantité normale d'urine, est contraint de se lever souvent la nuit pour satisfaire à un besoin impérieux de miction (Dieulafoy).

**POLLEN.** s. m. [*pollen*, farine fine; all. *Blüthenstaub*, angl. *pollen*, it. *polline*, esp. *polen*]. Matière ordinairement pulvérulente, formée de corpuscules ou *grains de pollen* qui sont les éléments anatomiques fécondateurs des plantes. Ce sont les analogues des spermatozoïdes. Chaque grain de pollen se compose : 1° d'une *membrane interne*, l'*endhyménine*; 2° d'une *enveloppe extérieure*, l'*exhyménine*; 3° d'un contenu, la *favilla*. Le diamètre des grains de pollen est de 3 centièmes de millimètre à 1 dixième de millimètre. Leur forme est sphérique, ovoïde, en navette, trigone, polyédrique, etc.

**POLLÉNINE.** s. f. [all. et angl. *Pollenin*, it. *pollenina*, esp. *polenina*]. Nom donné à tort à la matière azotée qui forme le résidu de la poudre de lycopode épuisée par l'eau, l'alcool et la potasse, qu'on a regardée comme un principe immédiat; mais la poudre de lycopode n'est pas du pollen, elle est formée de spores.

**POLLINIDE.** s. f. [dérivé de *pollen*]. Synonyme de spermatie.

**POLLUTION.** s. f. [*pollutio*, de *polluere*, polluer; ἐξονείρωσις. all. et angl. *Pollution*, it. *polluzione*, esp. *polucion*]. Excrétion du sperme hors du temps du coït, déterminée pendant la veille par un acte volontaire (la *masturbation*), ou provoquée pendant le sommeil par des rêves lascifs (*pollution nocturne*). V. Spermatorrhée.

**POLYADÉNIE.** s. f. Hypertrophie plus ou moins considérable des ganglions lymphatiques; les ganglions restant en général de petit volume, on emploie plus souvent le terme de *micropolyadénie* ou *micropolyadénopathie* (V. ce mot).

**POLYADÉNOME.** s. m. [de πολὺς, nombreux, et *adénome*]. Hypertrophie simultanée d'un grand nombre de glandes de même nature (Broca) (adénome multiglandulaire). — *Polyadénomes de l'estomac*. Ils peuvent être de trois sortes : 1° *Polyadénomes polypeux*, appelés aussi *polypes muqueux*, *polypes glandulaires*. Petites tumeurs du volume d'un pois à une noisette au plus, sessiles ou pédiculées, formées de glandes gastriques hypertrophiées, l'hypertrophie portant soit sur la portion excrétoire des glandes, soit sur les culs-de-sac. 2° *Polyadénome en nappe* (Ménétrier). Variété très rare en forme de plaque molle, mobile, plus ou moins étendue, formée par l'hypertrophie de l'appareil sécréteur des glandes. 3° *Polyadénome à type brunnérien* (Hayem). Variété très rare dans laquelle l'adénome est formé par l'hypertrophie des glandes en grappes répondant au type des glandes de Brunner. — *Polyadénome sébacé* (Broca). Tumeur formée par l'hypertrophie adénomateuse des glandes sébacées.

**POLYARTHRITE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et *arthrite*]. Arthrite qui porte sur plusieurs articulations. — *Polyarthrite aiguë fébrile*. Nom donné parfois au rhumatisme articulaire aigu. — *Polyarthrite déformante*. Rhumatisme déformant. — *Polyarthrite vertébrale*. L'arthrite vertébrale, quand elle atteint les articulations de plusieurs vertèbres. V. Mal *de Pott*.

**POLYBLENNIE.** s. f. [de πολὺς, abondant, et βλέννα, mucosité; all. *Verschleimung*, angl. *polyblennia*, it. *poliblennia*]. Écoulement morbide surabondant de mucosités à la surface d'une muqueuse.

**POLYCANALICULITE.** s. f. Inflammation simultanée de nombreux conduits glandulaires; ces conduits débouchent au niveau des surfaces infectées, normalement (peau, intestin), mais ne se laissent pas envahir par les germes, grâce à la résistance particulière qu'oppose leur épithélium et à l'écoulement du liquide sécrété. Dans certains cas, en particulier chez les cachectiques, ces conditions n'existent plus et l'infection se produit (furoncles, parotidites, etc.). Il existe de plus chez certains individus une prédisposition héréditairement transmissible à l'infection des muqueuses et des conduits glandulaires, prédisposition qui constitue le fondement de la *diathèse d'auto-infection* (Gilbert et Lereboullet).

**POLYCÉPHALE.** s. m. [de πολὺς, beaucoup, et κεφαλή, tête] (Zederer). Nom donné aux *échinocoques* et aux *cœnures*, à l'époque où on considérait chaque individu comme représentant seulement la tête, et la vésicule commune comme l'animal même.

**POLYCÉPHALOCYSTE.** s. m. Synonyme de *polycéphale*.

**POLYCHOLIE.** s. f. [*polycholia*, de πολὺς, beaucoup, et χολή, bile; all. *Gallsucht*, angl. *polycholia*, it. et esp. *policolia*]. Surabondance de bile.

**POLYCHOLIQUE.** adj. — *Ictère polycholique*. Ictère dû à une formation trop considérable de bile; il semble que ce soit surtout la sécrétion exagérée du pigment qui soit capable de produire l'ictère; aussi les ictères polycholiques doivent-ils rentrer le plus souvent dans le groupe des ictères *pléiochromiques* (V. ce mot).

**POLYCHRESTE.** adj. [*polychrestus*, πολύχρηστος, de πολὺς, beaucoup, et χρηστὸς, bon, utile; all. *wirksam*, *wirkend*, angl. *polychrest*, it. et esp. *policresto*]. S'est dit de certains médicaments auxquels on attribuait une grande importance.

**POLYCHROÏTE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et χροΐζειν, colorer; all. *Polychroït*, angl. *polychroitum*, esp. *policroïta*] (Bouillon-Lagrange et Vogel). V. Safranine.

**POLYCHROMATOPHILIE.** s. f. Altération des globules rouges qui deviennent aptes à fixer les colorants basiques aussi bien que les colorants acides ; les hématies deviennent violacées au lieu de roses dans les colorations par l'hématéine et l'éosine, blancs au lieu de verts avec la thionine. Cette réaction s'observe surtout dans les hématies nucléées et aussi dans les hématies altérées ou *poïkilocytes*. Certains auteurs, en particulier Gabritchewsky, considèrent les globules polychromatophiles comme des éléments jeunes passant dans le sang avant d'être complètement achevés; d'autres, comme Ehrlich, les regardent comme des éléments dégénérés en voie de dissolution. Cette lésion se rencontre dans les anémies graves, l'anémie pernicieuse progressive, les cancers, les fièvres éruptives, la fièvre typhoïde, la malaria, le purpura et certaines intoxications comme celles par le chlorate de potasse, le plomb, les champignons, etc. La réaction de Bremer (V. BREMER) est un cas particulier de polychromatophilie.

**POLYCHROME.** s. m. [de πολὺς, beaucoup, et χρῶμα, couleur]. L'*æsculine*.

**POLYCHROMIQUE.** adj. V. CHRYSAMMIQUE.

**POLYCLINIQUE.** s. f. [de πολὺς, plusieurs, et *clinique*]. Clinique dans laquelle on s'occupe de maladies d'ordres divers et non d'une maladie spécialement.

**POLYCORIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et κόρη, pupille]. Présence de plusieurs orifices pupillaires par anomalie ou lésion de l'iris.

**POLYCOTYLAIRE.** adj. Se dit des animaux qui sont pourvus de plusieurs ventouses. V. TRÉMATODE.

**POLYCROTE.** adj. [de πολὺς, beaucoup, et κρότος, battement]. Se dit du pouls dont la ligne de descente présente plusieurs soulèvements, tandis que le pouls dicrote n'en présente que deux.

**POLYCROTISME.** s. m. État du pouls polycrote.

**POLYCYTHÉMIE.** s. f. Augmentation du nombre de globules rouges contenus dans le sang. V. HYPERGLOBULIE.

**POLYDACTYLE.** adj. et s. [de πολὺς, beaucoup, et δάκτυλος, doigt; all. *vielfingerig*, angl. *polydactilous*, it. *polidattilo*, esp. *polidactilo*]. Se dit d'un individu qui a des doigts surnuméraires.

**POLYDACTYLIE.** s. f. Existence d'un ou de plusieurs doigts surnuméraires. C'est une anomalie généralement héréditaire. Il est bon d'extirper les doigts surnuméraires chez les nouveau-nés, leur présence étant ordinairement une gêne, surtout ceux des bords de la main. Lorsqu'ils tiennent seulement par les parties molles au reste de la main, ou qu'ils renferment un os non articulé, l'ablation se fait facilement par une incision circulaire à la base du doigt, précédée d'une ligature à ce niveau pour éviter l'hémorragie. Lorsque l'os du doigt surnuméraire est articulé avec la tête du métacarpien ou la première phalange du doigt normal, il vaut mieux opérer dans la continuité que dans la contiguïté de l'os normal, sans ouvrir son articulation.

**POLYDIPSIE.** s. f. [*polydipsia*, de πολὺς, beaucoup, et δίψα, soif; all. *Polydipsie*, angl. *polidipsia*, it. et esp. *polidipsia*]. Soif excessive. V. DIABÈTE.

**POLYÉMIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et αἷμα, sang; all. *Vollblütigkeit*, angl. *polyaemia*, it. *poliemia*]. La pléthore.

**POLYESTHÉSIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et αἴσθησις, sensibilité]. Trouble de la sensibilité dans lequel une excitation unique produit des sensations multiples : ainsi, le contact de la pointe d'une aiguille produit la sensation de deux ou plusieurs piqûres simultanées.

**POLYFIBROMATOSE.** s. f. Tendance à la formation de fibromes en différents points du corps. — *Polyfibromatose neuro-cutanée pigmentaire* [*maladie de Recklinghausen*]. Affection caractérisée cliniquement par la présence de tumeurs cutanées, de tumeurs nerveuses et d'une pigmentation anormale de la peau, et par des symptômes fonctionnels et généraux, crampes douloureuses, troubles de la sensibilité, déchéance progressive des forces. Les tumeurs, cutanées et nerveuses, sont des fibromes. Les tumeurs nerveuses siègent sur les branches superficielles des nerfs ; elles sont pédiculées et font corps avec le nerf dont elles constituent un renflement. La pigmentation est formée par des taches de dimensions variables ou plus souvent punctiformes, de couleur café au lait plus ou moins foncée. C'est une affection souvent congénitale, et les fibromes, rares dans l'enfance, se généralisent chez l'adulte ; parfois elle semble héréditaire et familiale. Le traitement est purement symptomatique.

**POLYGALA.** s. m. [*polygala*, all. *Kreuzblume*, angl. *milk wort*, it. et esp. *poligala*]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des polygalées, et dont deux espèces sont employées en thérapeutique : 1° *Polygala de Virginie* (*Polygala senega*, L.). La racine est contournée, calleuse, terminée supérieurement par une tubérosité difforme et marquée d'une côte saillante ; son écorce est grise, comme résineuse ; sa saveur, d'abord mucilagineuse, devient ensuite âcre et piquante. Son écorce est plus énergique que le centre. On l'emploie en poudre (30 centigr. à 1 gr.), ou en infusion (10 gr. pour 1 litre d'eau), comme stimulant sudorifique et diurétique; 2° *Polygala vulgaire* (*Polygala vulgaris*, L.). Plante indigène dont la tige est menue, cylindrique, verte; la racine, longue de 27 millimètres, a environ 2 à 3 millimètres de diamètre ; elle est moins contournée, d'une couleur plus foncée que celle du polygala de Virginie, et n'a pas de côte saillante. Sa saveur est faiblement aromatique, puis un peu âcre, sans amertume sensible ; son odeur est faible. Elle est un peu tonique et substituée à celle de *polygala amer* (*Polygala amara*, L.), qui est bien plus amère et plus tonique.

**POLYGALACTIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et γάλα, lait]. Surabondance de lait (Lobstein).

**POLYGALINE.** s. f. [angl. *polygaline*]. La *sénégine*.

**POLYGALIQUE.** adj. — *Acide polygalique*. V. SÉNÉGINE.

**POLYGANGLIONNAIRE**, pour **MULTIGANGLIONNAIRE.** adj. — *Engorgement polyganglionnaire*. V. SYPHILIS.

**POLYGÉNIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et γένος, genre, espèce]. La multiplicité des espèces humaines.

**POLYGÉNISME.** s. m. Doctrine qui admet la pluralité des couples originels pour expliquer les variétés du genre humain.

**POLYGÉNISTE.** s. m. Celui qui admet qu'à l'origine il y a eu plusieurs couples pour chaque espèce, que toutes les espèces dérivent, non d'un seul type originel, mais de plusieurs (V. TRANSFORMISTE) : par opposition à *monogéniste*.

**POLYGLOBULIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et *globule*]. Augmentation du nombre des globules rouges dans le sang; on emploie souvent dans ce sens le terme *hyperglobulie* (V. ce mot) ; mais Vaquez fait remarquer qu'il est préférable de réserver le mot *hyperglobulie* pour désigner l'augmentation de diamètre des hématies, et d'utiliser celui de *polyglobulie* pour indiquer l'augmentation de leur nombre.

**POLYGLYCOSIDE.** s. m. ou f. V. SUBSTANCE *organique*.

**POLYGNATHE** ou **POLYGNATHIEN, IENNE.** adj. [de πολὺς, beaucoup, et γνάθος, mâchoire ; all. *vielkieferig*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Se dit d'un monstre qui, à l'une de ses mâchoires, porte suspendues des mâchoires difformes, parfois même une masse irrégulière d'os

et de cartilages amorphes, dans laquelle il est difficile de reconnaître l'ebauche d'une tête.

**POLYGNATHIE.** s. f. Monstruosité des polygnathes. La polygnathie résulte de la division de l'un des deux bourgeons maxillaires, bourgeonnement qui se produit à une époque nécessairement antérieure à celle de la soudure des arcs maxillaires, c'est-à-dire, d'après Coste, un peu avant le vingtième jour qui suit la conception. Les cas dans lesquels on a trouvé, à côté d'une mâchoire, des fragments évidents du crâne ou de la face, rentrent dans les monstruosités bicéphales, c'est-à-dire résultant d'une bifurcation de l'extrémité céphalique embryonnaire avec atrophie ou altération de la tête secondaire. Dans le cas où l'on trouverait d'autres organes embryonnaires, comme des membres ou des fragments intestinaux, c'est qu'il s'agit de deux embryons, c'est-à-dire d'une déviation primitive plus profonde de l'arc embryonnaire. La polygnathie s'accompagne ordinairement de la production de kystes qui se développent aux dépens des follicules dentaires contenus dans le maxillaire surnuméraire, et dont le nombre peut devenir indéfini. Elle peut aussi se compliquer d'autres anomalies organiques, comme celle des arcs branchiaux, du sternum, etc. Cela résulte de l'action de la même influence tératogénique portant simultanément sur plusieurs organes embryonnaires. La polygnathie peut être, dans certains cas, curable chirurgicalement (Magitot).

**POLYGONUM.** s. m. V. BISTORTE et RENOUÉE.

**POLYGRAPHE.** s. m. et adj. [de πολὺς, beaucoup, et γράφειν, tracer]. Instrument analogue au *sphygmographe*, et destiné à enregistrer les battements du cœur et les pulsations des artères.

**POLYHYDRAMNIOS.** s. m. Abondance anormale du liquide amniotique; c'est l'hydropisie de l'amnios; on la désigne souvent aussi sous le nom d'*hydramnios*.

**POLYLYMPHIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et *lympha*, lymphe; all. *Polylymphie*, angl. *polylymphia*, it. et esp. *polilinfia*]. L'anasarque. — Le lymphatisme.

**POLYMASTIE.** s. f. [de πολὺς, nombreux, et μαστός, mamelle], Multiplicité anormale des mamelles. On dit aussi *pléiomastie*.

**POLYMÉLIEN, IENNE.** adj. [de πολὺς, beaucoup, et μέλος, membre ; esp. *polimeliano*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Se dit d'un monstre caractérisé par l'insertion, sur un sujet bien conformé, d'un ou de plusieurs membres accessoires, accompagnés quelquefois des rudiments de quelques autres parties, ou existant avec un second anus.

**POLYMÉRIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et μέλος, partie]. V. ISOMÉRIE.

**POLYMÉRISME.** s. m. [de πολὺς, plusieurs, et μέρος, partie ; all. *Vielgliederigkeit*, angl. *polymerism*, it. et esp. *polimerismo*]. Monstruosité qui consiste dans l'existence d'organes surnuméraires, comme quand il y a plus de cinq doigts aux mains, etc. V. POLYDACTYLIE.

**POLYMORPHE.** adj. Se dit d'un corps qui présente des formes cristallines multiples.

**POLYMORPHIE.** s. f., ou **POLYMORPHISME.** s. m. (quelques auteurs disent **POLYMORPHOSE.** s. f.) [de πολὺς, beaucoup, et μορφή, forme; all. *Polymorphismus*, *Vielgestaltigkeit*, angl. *polymorphism*, it. et esp. *polymorfismo*]. En chimie, propriété qu'ont certains corps d'affecter des formes cristallines différentes entre elles. ‖ En anatomie pathologique, *polymorphisme d'une cellule*, variété de formes que présente une même cellule, par exemple une cellule cancéreuse dans une tumeur. ‖ En bactériologie. V. PLÉOMORPHISME.

**POLYMYOSITE.** s. f. [de πολὺς, nombreux, et *myosite*]. Affection caractérisée par l'inflammation simultanée d'un plus ou moins grand nombre de muscles sans tendance à la suppuration. Elle est le plus souvent primitive, à l'inverse des myosites suppurées qui sont ordinairement secondaires à une autre infection. Elle s'accompagne parfois de lésions de la peau (œdème, érythème) et prend alors le nom de *dermatomyosite* (Unverricht), ou d'inflammation des nerfs (paralysies, paresthésies) et est alors désignée sous le terme de *neuromyosite* (Senator). Mais il y a des cas de polymyosite pure (Vincent, Méry, Terrien et Génévrier) ; la maladie se caractérise alors par de la fièvre, de la courbature, l'apparition de tuméfactions musculaires circonscrites, d'une dureté ligneuse, l'évolution aiguë, et la terminaison par la guérison. La *polymyosite hémorragique* (Prinzing) se caractérise par les mêmes symptômes auxquels s'ajoutent des hémorragies cutanées, des troubles cardio-vasculaires, et la mort dans la majorité des cas ; à l'autopsie on constate des hémorragies intra-musculaires. Quand le malade guérit, les muscles atteints restent atrophiés. L'étiologie des polymyosites est encore entourée d'obscurité. Le traitement est purement symptomatique.

**POLYNÉVRITE.** s. f. Névrite atteignant un plus ou moins grand nombre de nerfs. C'est une affection particulière dont la cause infectieuse ou toxique est apportée aux nerfs par le système circulatoire; les névrites sont donc, dans ce cas, secondaires ; les nerfs sont atteints indirectement. Elle peut être liée parfois à des affections du système nerveux central (tabes), mais en général elle est indépendante de toute altération des centres ; quoique ce fait soit contesté, force est bien de reconnaître que les altérations des cellules, si elles existent, échappent à nos moyens d'investigation et que les lésions sont localisées aux nerfs. Ces lésions consistent en la *névrite segmentaire périaxile* de Gombault, bientôt suivie de la disparition du cylindre-axe; parfois le tissu interstitiel est plus profondément touché que l'élément noble, notamment dans la névrite lépreuse. Le début se fait par des fourmillements dans les extrémités, suivis de douleurs, d'élancements dans les membres atteints ; en même temps la paralysie apparaît et a pour caractère principal de prédominer aux extenseurs; elle est suivie d'atrophie; les réflexes tendineux sont dans la règle abolis ; la contractilité électrique est troublée et la réaction de dégénérescence apparaît. La sensibilité objective est modifiée; il y a des plaques d'anesthésie. Parfois se montrent des troubles psychiques, qu'on réunit sous le nom de *psychose polynévritique* (Korsakoff). La durée est toujours assez longue et atteint quelques semaines et même quelques mois; la guérison est la règle. Le diagnostic doit être fait surtout avec les différentes myélites ; on ne confondra pas le *steppage*, dû à la paralysie des extenseurs du pied, avec l'ataxie; on se rappellera que les sphincters, très souvent pris quand la moelle est atteinte, sont ordinairement intacts dans la polynévrite. D'ailleurs, le tableau de la polynévrite diffère suivant la cause; elle est surtout motrice dans le saturnisme, mixte et à prédominance sensitive dans l'alcoolisme. Les causes sont nombreuses ; il faut citer parmi les poisons : le plomb, l'alcool, l'arsenic, l'oxyde de carbone ; parmi les infections, la grippe, la variole, la fièvre typhoïde, l'impaludisme, la syphilis, la pneumonie, etc. ; il faut surtout mettre à part, à raison de la fréquence avec laquelle elles donnent lieu à cette complication, la diphtérie, qui agit au moyen de la toxine sécrétée à distance par le bacille de Löffler, et la lèpre, dans laquelle le bacille de Hansen se localise directement dans les nerfs. Les poisons formés dans l'organisme au cours du diabète, de la goutte, ou par le fait d'un cancer, peuvent encore déterminer la polynévrite. Le traitement peut être rarement causal ; dans le cas de diphtérie, le sérum antidiphtérique n'a pas d'effet sur les manifestations éloignées de la maladie ; il sera surtout symptomatique, et consistera en l'électrisation des muscles et des nerfs atteints, en massage, pour lutter contre

la paralysie, et en l'administration des médicaments antinévralgiques contre les phénomènes douloureux.

**POLYNUCLÉAIRE.** adj. Qui a ou qui paraît avoir plusieurs noyaux. — *Leucocyte polynucléaire* ou par abréviation *polynucléaire*, s. m. V. LEUCOCYTE.

**POLYNUCLÉOSE.** s. f. Augmentation du nombre des polynucléaires et en particulier des polynucléaires neutrophiles dans le sang; elle s'accompagne ordinairement de leucocytose, c'est-à-dire d'élévation du nombre total des leucocytes; mais elle peut exister parfois sans leucocytose, elle n'est alors que relative. Elle constitue la réaction habituelle du sang contre les infections aiguës, et la leucocytose est alors constituée uniquement par la polynucléose : le nombre des polynucléaires dépasse alors 70 p. 100 et atteint 80 à 90, et même 95 p. 100. Elle a une plus grande valeur diagnostique dans le cas de suppuration latente.

**POLYONYCHIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et ὄνυξ, ongle]. Anomalie caractérisée par l'exagération du nombre des ongles.

**POLYOPIE** ou **POLYOPSIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et ὄψις, vue; all. *Poliopsis*, angl. *polyopsia*, it. et esp. *poliopsia*]. Vice de la vision qui fait voir chaque objet comme s'il était multiplié. La polyopsie est dite *monoculaire* ou *binoculaire*, suivant qu'elle affecte un seul œil ou les deux yeux. V. DIPLOPIE.

**POLYORCHIDIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et ὄρχις, testicule]. Existence chez l'homme de plus de deux testicules.

**POLYOREXIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et ὄρεξις, appétit; all. *Wolfshunger*, *Vielfresserei*, angl. *polyorexia*, it. *polioressia*]. Faim excessive. V. BOULIMIE.

**POLYPAGE.** s. m. [de πολὺς, nombreux, et παγεὶς, soudé] (Pictet). Genre de monstres de la famille des monomphaliens, à axes du corps parallèles, les deux colonnes vertébrales étant complètes et indépendantes, avec une mâchoire inférieure double, dont les deux branches sont dirigées en avant. La tête, le cou et la poitrine paraissent simples, mais participent à la duplicité : la tête a deux trous occipitaux, deux mâchoires; la face a deux langues. Les deux poitrines forment une cavité unique.

**POLYPARÉSIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et πάρεσις, faiblesse, relâchement]. La *paralysie générale*.

**POLYPARÉTIQUE.** adj. et s. Qui concerne la polyparésie; qui en est atteint.

**POLYPATHIE.** s. f. [πολυπάθεια, de πολὺς, beaucoup, et πάθος, affection]. Maladie se montrant sur un grand nombre de parties à la fois, ou sur le même sujet un grand nombre de fois, ou sur beaucoup d'individus simultanément.

**POLYPE.** s. m. Nom donné communément, en chirurgie, par analogie grossière de forme avec les animaux invertébrés appelés *polypes*, à des tumeurs développées sur une membrane muqueuse, aux dépens de ses papilles, de ses glandes ou de son chorion. Leur consistance, leur aspect extérieur, leur marche varient suivant que la composition de leur tissu les rapproche des myxomes ou des fibromes : les premiers, dits *polypes muqueux*, sont rouges, fongueux, mous, et ont une marche continue, un développement rapide; les seconds, *polypes fibreux*, sont fermes, grisâtres et marchent lentement. Les polypes déterminent des symptômes variables avec la nature et les fonctions des organes sur lesquels ils sont développés. Leur guérison ne peut s'obtenir que par l'arrachement, l'excision, la ligature ou la cautérisation. — *Polypes des fosses nasales.* Les fosses nasales peuvent être le siège de polypes muqueux et de polypes fibreux. Les *polypes muqueux* ou *myxomes* sont des tumeurs molles, ordinairement pédiculées et disséminées en grand nombre sur la muqueuse, particulièrement sur la partie supérieure de la paroi externe; leurs causes sont encore inconnues; leur marche est continuellement progressive et l'étendue de leur développement subordonnée à l'espace qu'ils trouvent libre devant eux. L'arrachement avec une pince, l'excision à l'aide d'un polypotome, sont les meilleures méthodes à employer pour détruire ces tumeurs; l'emploi du spéculum nasi, aidé d'un éclairage convenable, est indispensable dans les deux cas pour saisir le polype, éviter les déchirures de la muqueuse, ruginer et cautériser cette membrane, à la fin de l'opération, pour éviter les récidives. Les *polypes fibreux*, *fibromes* ou *polypes naso-pharyngiens*, presque toujours sessiles et solitaires, à l'inverse des premiers, siègent rarement dans les fosses nasales seules : leur point d'implantation habituel est au voisinage immédiat de l'orifice pharyngien de la trompe d'Eustache, sur une surface plus ou moins étendue, d'où ils envoient des prolongements constants par l'orifice postérieur des fosses nasales et dans le pharynx, et d'autres, accidentels, par la fente ptérygo-maxillaire, et dans les fosses zygomatique, temporale et orbitaire. Leur marche continue, généralement lente, aboutit habituellement à la mort par asphyxie, par dysphagie ou par hémorragies répétées. La destruction de ces tumeurs peut se faire : 1° par les méthodes dites simples, dans lesquelles on attaque le polype sans atteindre les parties molles ni le squelette (cautérisation par la pâte de Canquoin ou l'acide chromique, excision, arrachement, ligature); 2° par les méthodes composées, qui ont pour but de mettre la tumeur à nu par une opération préalable avant de l'attaquer, et qui sont dites palatine, nasale ou faciale, suivant que le chirurgien se crée une voie artificielle en perforant la voûte du palais, en incisant le nez sur la ligne médiane, ou enfin en pratiquant l'ablation totale ou partielle du maxillaire supérieur, ou mieux en détachant seulement cet os et le remplaçant après l'arrachement du polype. — *Polypes de l'oreille.* Ils se développent le plus souvent après une suppuration de l'oreille externe ou moyenne ayant duré un certain temps; ils déterminent un écoulement de pus fétide, souvent mêlé de sang; ils siègent primitivement soit dans le conduit auditif externe, soit dans la caisse du tympan, leur développement est ordinairement lent, ce n'est qu'après plusieurs mois qu'ils envahissent toute l'étendue du conduit. Lorsque le polype est arrivé à cette période, les styptiques, les astringents, sont devenus inutiles : la meilleure méthode pour enlever la tumeur consiste dans la ligature à l'aide du polypotome, suivie de la cautérisation directe du pédicule pour prévenir les récidives. — *Polypes de l'utérus.* V. MYOME.

**POLYPÉDIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et παῖς, enfant; esp. *polipedia*]. Présence de plusieurs fœtus dans une même gestation.

**POLYPEUX, EUSE.** adj. Qui a la forme d'un polype. — *Angine polypeuse.* L'angine glanduleuse.

**POLYPHAGE.** s. m. [*polyphagus*, πολυφάγος, de πολὺς nombreux, et φαγεῖν, manger; all. *Vielesser*, angl. *polyphagus*, it. et esp. *polifago*]. Individu qui mange beaucoup sans que sa santé en éprouve aucun dérangement. Pris adjectivement, ce mot a été employé comme synonyme d'*omnivore*.

**POLYPHAGIE.** s. f. [*polyphagia*, πολυφαγία, all. *Polyphagie*, *Vielfresserei*, angl. *polyphagia*, it. et esp. *polifagia*]. Faim insatiable qui porte à prendre beaucoup d'aliments sans que la santé en soit altérée.

**POLYPHARMACIE.** s. f. [*polypharmacia*, de πολὺς, beaucoup, et φάρμακον, médicament; all. *Polypharmacie*, angl. *polypharmacy*, it. et esp. *polifarmacia*]. Proprement *multiplicité des médicaments*, et, par extension, *prescription d'un grand nombre de médicaments*.

**POLYPHARMAQUE.** adj. et s. m. [all. et angl. *Polypharmacus*, it. et esp. *polifarmaco*]. Se dit d'un médecin

qui prescrit à la fois un grand nombre de médicaments, ou dont les formules sont surchargées de substances médicamenteuses.

**POLYPHYSIE.** s. f. [*polyphysia*, de πολὺς, beaucoup, φῦσα, vent; esp. *polifisia*]. Abondance de flatuosités.

**POLYPIFORME.** adj. Qui a la forme ou l'apparence d'un polype. — *Concrétion polypiforme.* V. FIBRINEUX. — *État polypiforme.* V. PROGLOTTIS.

**POLYPIOSE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et πίων, gras all. *Fettsucht*, angl. *polypiosis*, *polypionia*]. Synonyme d'*obésité*.

**POLYPNÉE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et πνεῖν, respirer]. Variété de dyspnée caractérisée par la multiplicité des mouvements respiratoires, dont le nombre passe de 16 à 18 à l'état normal, à 30, 40 ou même 60 à la minute. C'est la forme la plus fréquente de la dyspnée; aussi emploie-t-on souvent ce dernier mot dans le sens de polypnée.

**POLYPODE.** s. m. [*Polypodium*, all. *Tüpfelfarn*, angl. *polypody*, it. et esp. *polypodio*]. Genre de fougères polypodiées, dont les principales espèces sont : 1° le *Polypodium calaguala* (V. CALAGUALA); 2° le *Polypode commun* ou *Polypode de chêne* (*Pol. vulgare*, L.), dont le rhizome est couvert d'écailles jaunâtres, qui subsistent en partie après la dessiccation. Sec, ce rhizome est de la grosseur d'un tuyau de plume, cassant, aplati; il présente une surface tuberculeuse qui donne naissance aux feuilles, et une surface garnie d'épines provenant des radicules. Il est brun jaunâtre extérieurement, vert à l'intérieur, d'une odeur désagréable, d'une saveur douceâtre et sucrée, puis nauséabonde. Il passe pour laxatif et apéritif.

**POLYPODESME.** s. m. [de *polype*, et δεσμὸς, lien]. Instrument pour la ligature des polypes des fosses nasales, qui consiste en trois tiges d'acier, courbées à leur terminaison, qu'une canule, dans laquelle elles glissent, peut rapprocher ou éloigner. Elles sont percées, près de leur extrémité, d'un trou qui se continue avec une fente dont les deux parties, en s'écartant, permettent de retirer un fil engagé dans le trou (Rigaud).

**POLYPODIE.** s. f. [*polypodia*, de πολὺς, beaucoup, et ποῦς, pied]. Genre de monstruosité qui consiste dans la présence de pieds surnuméraires.

**POLYPODIUM.** s. m. V. FOUGÈRE et POLYPODE.

**POLYPORE.** s. m. [*Polyporus*, de πολὺς, beaucoup, et πόρος, pore). Genre de champignons caractérisés par un hyménium tubuleux s'ouvrant en dehors par des pores. Trois polypores sont employés en médecine : 1° *Polypore du mélèze* [*agaric blanc*, *bolet du mélèze*, *Polyporus officinalis* (Fries), *Agaricus laricis* (Lamk), *Boletus laricis* (Jacquin), *Boletus officinalis* (Batsch), *Boletus purgans* (Gmelin, Persoon)]. Il croît sur le tronc du mélèze, est arrondi, blanc intérieurement, recouvert d'une pellicule lisse, colorée alternativement en blanc, jaune et brun. Pour les usages de la pharmacie, on le sépare de sa croûte, on le blanchit au soleil, on le bat avec des marteaux de bois. Il est incolore, d'une saveur d'abord douceâtre, puis amère et nauséabonde : il est réputé drastique (dose : 25 à 75 centigrammes), il est employé contre les sueurs nocturnes des phtisiques. — 2° *Polypore du chêne* [*agaric du chêne*, *bolet amadouvier*, *Polyporus igniarius* (Fries), *Agaricus igniarius* (Lamk), *Boletus igniarius* (Linné), *Boletus fomentarius*, *pomaceus*, et *obtusus* (Persoon), etc.]. Il est sessile, orbiculaire, aplati, mou intérieurement, recouvert d'une couche corticale noirâtre et coriace, blanc sur sa face inférieure et sur ses bords, d'une odeur de moisi et d'une saveur amère lorsqu'il est récent. On le récolte en août et septembre; on le dépouille de sa couche corticale, on le fait dessécher, et on le coupe par tranches, que l'on bat avec un maillet de bois pour se rendre douces et souples. Ainsi préparé, c'est l'*agaric des chirurgiens*, que l'on emploie comme hémostatique; il s'adapte exactement à l'orifice des vaisseaux, absorbe la partie la plus fluide du sang, et favorise la formation du caillot. — 3° *Polypore ongulé* [*Polyporus fomentarius* Fries et Persoon]. Plus ligneux que le précédent; il a les mêmes usages.

**POLYPOSE.** s. f. Maladie caractérisée par la production de polypes. — *Polypose intestinale.* Formation de polypes multiples dans l'intestin.

**POLYPOSIE.** s. f. [*polyposia*, πολυποσία, de πολὺς, beaucoup, et πόσις, boisson; all. *Trunksucht*, angl. *polyposia*, it. et esp *poliposia*]. Synonyme de *polydipsie*.

**POLYPOTOME.** s. m. [de *polype*, et τομή, section]. Instrument destiné à la section du pédicule des polypes.

**POLYSARCIE.** s. f. (de πολὺς, beaucoup, et σάρξ, chair; all. *Fettleibigkeit*, angl. *polysarcia*, it. et esp. *polisarcia*]. L'augmentation anormale soit des muscles, soit du tissu adipeux (*polysarcie adipeuse*), soit plus rarement des deux en même temps. On emploie ordinairement ce terme aujourd'hui dans le sens d'*obésité* (V. ce mot).

**POLYSARQUE.** adj. s. m. Qui est atteint de polysarcie.

**POLYSCÉLIE.** s. f. [de πολύς, beaucoup, et σκέλος jambe]. Genre de monstruosité caractérisé par la présence de jambes surnuméraires.

**POLYSCOPE.** s. m. [de πολὺς, beaucoup, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument (Wintrich) destiné à isoler les sons musculaire et valvulaire dans le premier bruit du cœur (V. BRUIT). C'est un cône tronqué en zinc, au-devant duquel est une membrane de caoutchouc : suivant que celle-ci est plus ou moins tendue, c'est le bruit musculaire ou valvulaire qui résonne dans le cône métallique et qui est perçu par l'oreille.

**POLYSIALIE.** s. f. [de πολύς, beaucoup, et σίαλον, salive, all. *Speichelfluss*, angl. *polysialy*, it. *polisialia*]. Flux abondant de salive.

**POLYSOMIE.** s. f. [de πολύς, beaucoup, et σῶμα, corps; all. *Polysomie*, angl. *polysomy*, it. *polisomia*, esp. *polisomia*]. Monstruosité caractérisée par l'existence de plusieurs corps.

**POLYSPERMIE.** s. f [de πολύς, beaucoup, et σπέρμα, semence]. Présence dans l'œuf fécondé de plusieurs pronucléus mâles, par suite de la pénétration de plusieurs spermatozoïdes. Cette anomalie est l'origine des monstres doubles.

**POLYSTICHUM.** s. m. V. FOUGÈRE.

**POLYSULFURE.** s. m. V. SULFURE.

**POLYTHALAME.** adj. et s. m. V. RHIZOPODE.

**POLYTHÉLIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et θηλή, mamelon]. Présence de plusieurs mamelons sur une seule mamelle.

**POLYTRIC.** s. m. [*Asplenium trichomanes*, L., de πολὺς, beaucoup, et θρίξ, cheveu; all. *Mädchenhaar*, angl. *the golden maidenhair*, it. *politrico*]. Fougère parfois employée comme succédanée des capillaires, dont elle se distingue par la petitesse de ses folioles, rangées le long du pétiole, presque rondes, légèrement creusées, et chargées, sur l'une de leurs faces, d'écailles fauves qui recouvrent les organes de la fructification.

**POLYTRICHIE.** s. f. ou **POLYTRICHOSE.** s. f. [de πολὺς, nombreux, et θρίξ, cheveu]. Surabondance de cheveux.

**POLYTROPHIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et τροφή, nourriture; all. *Polytrophie*, angl. *polytrophia*, it. et esp. *politrofia*]. Abondance ou excès de nourriture; activité très grande de nutrition.

**POLYTRITOME.** s. m. Instrument destiné à trépaner les os.

**POLYURIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et οὖρον, urine; all. *Vielharnen*, angl. *polyuria*, it. et esp. *poliuria*]. Sé-

crétion très abondante d'urine. Elle est un des symptômes du diabète; elle constitue aussi l'affection appelée autrefois *diabète non sucré* ou *insipide*, qui, avec des urines claires et abondantes, quelquefois albumineuses, mais sans sucre, avec ou sans excès d'urée, présente les symptômes généraux d'épuisement du diabète vrai ou sucré. Dans certaines conditions expérimentales (piqûre du plancher du quatrième ventricule), on peut faire apparaître le sucre dans l'urine sans augmentation de la sécrétion urinaire, tandis que, dans d'autres cas, on détermine une augmentation très grande dans l'émission de l'urine sans que le sucre apparaisse. On peut aussi produire les deux effets réunis, et c'est le cas le plus habituel, c'est-à-dire que l'apparition du sucre dans l'urine coïncide avec une évacuation d'urine plus abondante. La polyurie est un symptôme qui se rencontre souvent en clinique. Passagère, elle est observée dans les maladies infectieuses aigües, au moment de la crise, chez les cardiaques asystoliques quand le cœur reprend son action normale et que le malade vide ses œdèmes; enfin à la suite d'émotions ou de chocs nerveux (polyurie nerveuse). Permanente, en dehors des cas de diabète sucré et insipide, elle se rencontre dans certaines affections comme la néphrite interstitielle, mais alors son taux est peu élevé.

**POLYURIQUE.** adj. et s. Qui a rapport à la polyurie; qui en est affecté.

**POMMADE.** s. f. [*pomatum*, de *pomum*, fruit, pris ici dans le sens de *pomme*, parce que la pommade est primitivement un cosmétique où entrent de la graisse et des pommes; all. *Pomade*, *Salbe*, angl. *pomatum*, *pommade*, it. *pomata*, esp. *pomada*]. Préparation pharmaceutique de consistance molle, obtenue par la mixtion d'une graisse animale (ordinairement l'axonge) ou minérale (vaseline) avec une ou plusieurs substances médicinales. On n'emploie les pommades qu'à l'extérieur; elles ne diffèrent des onguents que par une consistance moindre et l'absence de résine. — *Pommade alcaline.* Carbonate de potasse, 1 partie, axonge, 4 parties (Biett). Eczéma chronique, lichen. — *Pommade alcaline contre la teigne* [*pommade des frères Mahon*]. Axonge, 16; carbonate de soude, 3; chaux éteinte, 2. Epilatoire. — *Pommade d'Alyon.* V. Pommade *oxygénée*. — *Pommade ammoniacale.* V. Pommade *de Gondret*. — *Pommade astringente* [*onguent astringent de Fernel*, *pommade virginale*]. Poudre de noix de galle, de cyprès, d'écorce de grenade, de feuille de sumac, et mastic, āā 1 partie, pour 20 parties d'onguent rosat. Acmé, hémorroïdes. — *Pommade d'Autenrieth.* V. Stibié. — *Pommade camphrée.* On la prépare en faisant fondre 9 parties d'axonge avec 1 partie de cire blanche, et ajoutant 3 parties de camphre pulvérisé; remuer pendant le refroidissement (Codex). — *Pommade de Cirillo.* Préparée avec 1 partie de bichlorure de mercure et 8 d'axonge. Employée en frictions comme antisyphilitique. — *Pommade citrine* [*onguent citrin*]. Préparée en dissolvant, à froid, 40 gr. de mercure dans 80 gr. d'acide azotique; liquéfiant 400 gr. d'axonge dans 400 gr. d'huile d'olive, à une douce chaleur; mêlant les corps gras à la solution mercurielle, agitant, et coulant dans des moules de papier (Codex). — *Pommade de concombre.* On liquéfie et l'on passe : axonge, 1 kilogr., et graisse de veau purifiée, 600 gr. On ajoute : suc de concombres, 1kg,500, baume de Tolu, 2 gr., eau distillée de rose, 10 gr., on malaxe avec la main; on abandonne le mélange pendant vingt-quatre heures. On décante le suc, et on le remplace par de nouveau suc, en opérant de même dix fois. Quand la graisse a acquis une odeur prononcée de concombre, on la fait fondre au bain-marie. — *Pommade de Desault.* Mélange de 32 grammes de pommade rosat, de 4 grammes de précipité rouge, d'autant d'acétate de plomb, d'oxyde de zinc, d'alun calciné, et de 60 centigrammes de sublimé. — *Pommade de la veuve Farnier.* Pommade dite anti-ophtalmique composée de 1 partie de minium, 3 d'acétate de plomb cristallisé pour 60 d'excipient (beurre frais). — *Pommade de Gondret* ou *ammoniacale.* Pour la préparer, on fait liquéfier dans un flacon à large ouverture 32 grammes de suif et autant d'axonge; on ajoute 64 gr. d'ammoniaque liquide à 25°. On bouche le flacon, on agite vivement, et on le tient plongé dans l'eau froide, en ayant soin de l'agiter de temps en temps jusqu'à refroidissement complet (Codex). — *Pommade d'Helmerich* [*pommade antipsorique*]. Soufre sublimé, 32 gr., carbonate de potasse, eau, huile d'amandes, āā 16 gr.; axonge 16 gr. (Codex). — *Pommades iodurées.* Pommades composées d'axonge et d'iodure de potassium, seul ou associé à l'iode. Lugol en a donné plusieurs recettes, à des degrés différents, qu'on distingue par les nos 1, 2 et 3. Le no 1 renferme : graisse, 64 gr.; iodure de potassium, 5gr,20, et iode, 60 centigr. — Le no 2 contient : graisse, 61 gr.; iodure de potassium, 8 gr.; et iode, 90 centigr. — Et le no 3: graisse, 64 gr.: iodure, 64 gr., et iode, 1gr,05. On les emploie dans le traitement des maladies scrofuleuses, soit en frictions sur les tumeurs, soit pour panser les ulcères. — *Pommade pour les lèvres.* V. Cérat. — *Pommade de Lyon.* On mêle et l'on broie sur le porphyre : oxyde rouge de mercure porphyrisé, 2 gr., et pommade rosat, 30 gr. — *Pommade mercurielle.* V. Onguent *napolitain*. — *Pommade nitrique* ou *oxygénée.* On la prépare avec 500 grammes d'axonge, que l'on fait fondre, et à laquelle on ajoute 60 grammes d'acide azotique à 35° en remuant sans cesse la masse jusqu'à ce qu'elle entre en ébullition (Codex). Elle a été employée contre les maladies de la peau. Elle est jaune, mais elle blanchit et se durcit promptement, aussi convient-il de ne l'employer que tout à fait récente; plus tard, on n'a plus qu'une graisse rance, presque privée d'acide azotique. — *Pommade parasiticide.* Axonge, 30 gr.; turbith minéral. 50 centigr. — *Pommade au phosphore.* Pommade composée de 1 partie de phosphore incorporée dans 50 d'axonge. — *Pommade du Régent.* Beurre très frais, 18 gr., camphre divisé, 10 centigr.; acétate de plomb cristallisé et oxyde rouge de mercure porphyrisé, āā 1 gr.; porphyrisez avec beaucoup de soin le sel de plomb avec l'oxyde de mercure, ajoutez le camphre, puis le beurre, en broyant très exactement sur le porphyre pour obtenir une pommade homogène (Codex). — *Pommade de Rochard.* Préparée avec bichloro-iodure de mercure, 1 partie, axonge, 88 parties. Acme rosacea. — *Pommade à la rose* [*pommade rosat*]. On la fait avec 1000 gr. d'axonge récente, dans laquelle on fait digérer 30 gr. de racine d'orcanette pendant 1 heure au bain-marie; on ajoute cire blanche, 8 gr., on liquéfie, et on mêle essence de rose, 2 gr. (Codex). — *Pommade de Saint-Yves.* Pommade antiophtalmique à base de précipité rouge. — *Pommade soufrée.* Elle est faite avec : soufre sublimé et lavé, 15 gr., huile d'amandes douces, 10 gr., et axonge benzoïnée, 30 gr (Codex). — *Pommade virginale.* V. Pommade *astringente*.

**POMME.** s. m. [*malum*, μῆλον, all. *Apfel*, angl. *apple*, it. *mela*, *pomo*, esp. *munzana*, *pomo*]. Fruit du *pommier*, dont les nombreuses variétés sont alimentaires ou servent à la préparation du *cidre*. Les cellules de leur parenchyme renferment quelques grains de fécule isolés ou groupés. — *Acide des pommes.* V. Malique. — *Essence de pommes.* V. Essence *de cognac*. — *Pomme d'amour.* V. Tomate. — *Pomme épineuse* [all. *Stechapfel*]. V. Stramonium. — *Pomme de Perse* ou de *Médie*. V. Cédrat. — *Pomme de terre* [all. *Kartoffel*, angl. *potato*, it. *pomo di terra*, esp. *patata*]. Racine tuberculeuse du *Solanum tuberosum* (solanées), originaire d'Amérique, apportée en Europe au xve siècle. C'est une des substances qui contiennent le plus de fécule, et qui conviennent le mieux comme ali-

ment. Il suffit, pour l'obtenir, de râper des pommes de terre crues au-dessus d'un vase plein d'eau; la fécule se dépose au fond du vase; on la fait ensuite sécher, et on la réduit en poudre. On retire de la pomme de terre fermentée une eau-de-vie très forte, et l'on convertit sa fécule en un sucre particulier. On connaît comme variétés de la pomme de terre : la *parmentière*, la *vitelotte* à yeux rapprochés, et les *patraques* ou *globuleuses*. — La pomme de terre a été attaquée par deux maladies. La *première*, dite *gangrène sèche*, a sévi en 1830 dans une grande partie de l'Allemagne. Elle consistait dans une transformation du tubercule en une masse dure tachée de brun. Elle a été attribuée par Martius à un champignon (*Perisporium solani*). La *seconde maladie*, déclarée, en 1845, dans la Hollande et la Belgique, d'où elle s'est propagée en Angleterre, en France et en Allemagne, est caractérisée par la présence de taches brunes sur les fanes, et par la production, dans les tubercules, d'une matière jaune brun, occupant d'abord la circonférence, causées par l'envahissement du *Peronospora infestans* avec altération spéciale des substances organiques azotées du tubercule. La récolte doit être faite aussitôt que possible, et les tubercules placés dans des endroits aérés, en tas peu considérables, à travers lesquels on établit des courants d'air. Changer les variétés, les renouveler par des semis, tels sont les moyens proposés pour empêcher le retour de la maladie. — Les pommes de terre sont actuellement attaquées par le *Doryphora decemlineata*, coléoptère voisin des chrysomèles et appelé aussi *colorado*. C'est vers le milieu de mai que le *doryphore* sort de terre où il a séjourné tout l'hiver. Dans l'espace de douze à quatorze jours, la femelle s'accouple, incube et dépose des œufs, au nombre de dix à douze, sur la partie inférieure des fanes. Quant aux larves, dès qu'elles sont écloses, ce qui a lieu dix-huit ou vingt jours après la ponte, elles quittent la feuille sur laquelle elles ont été déposées, rentrent sous terre et y opèrent leur seconde métamorphose. L'insecte sort de terre après dix ou douze jours et procède à la multiplication. Vers la fin de septembre, le doryphora rentre dans le sol pour hiverner. Dans le courant de l'été, chaque couple produit, par année, environ 14000 insectes. C'est en 1824 qu'il a été aperçu dans les Montagnes Rocheuses. Il a commencé à faire de grands ravages en 1859. Il a été importé en Allemagne en 1874. On ne connaît encore aucun moyen de le détruire. — *Huile de pomme de terre*. V. AMYLIQUE, || En anatomie, *pomme d'Adam* [all. *Adamsapfel*, angl. *Adam's apple*, it. *pimo di Adamo*, esp. *nuez de la garganta*]. V. LARYNX.

**POMMELIÈRE** s. f. [de *pommelle*, diminutif de *pomme* : petite masse tuberculeuse en forme de pomme]. Tuberculose des bovidés.

**POMMETTE.** s. f. [de *pomme ;* petite pomme, en raison de la forme; all. *Oberbacken*, angl. *cheekbone*, it. *pomello*]. Partie proéminente que présente la face au-dessous de l'angle externe de chaque œil. Elle est formée par l'*os de la pommette* ou *os malaire*.

**POMMIQUE.** adj. — *Acide pommique*. V. MALIQUE.

**POMPE.** s. f. En médecine, appareil adapté aux canules ou aux trocarts et servant à aspirer les liquides morbides ou les gaz dans des cavités naturelles ou accidentelles, à obtenir un vide relatif dans les ventouses, etc. — *Pompe stomacale* [all. *Magenpumpe*, angl. *stomach-pump*]. Instrument employé pour débarrasser l'estomac des liquides délétères et y injecter de l'eau ou des liquides nutritifs. C'est une pompe aspirante et foulante garnie d'un long tube œsophagien (fig. 584). Pour injecter des liquides, l'extrémité aspirante est placée dans le fluide, et l'extrémité foulante, munie du tube, est introduite dans l'estomac Quand il s'agit de retirer des liquides hors de l'estomac




Fig. 584. — *Pompe* stomacale.

le tube est attaché à l'extrémité aspirante. V. SERINGUE et SIPHON.

**POMPHOLYX.** s. m. [*pompholyx*, de πομφόλυξ, vésicule; all. *Pemphygus*, *Blasenausschlag*, angl. *pompholyx*, esp. *pompholix*] (Willan). Le *pemphigus*. || En chimie, *pompholyx* [all. *weisses Nichts*]. V. OXYDE *de zinc*.

**POMPHOS** ou **POMPHUS.** s. m. [πομφὸς, vésicule]. Élevure cutanée, rouge ou noire, formée par l'épiderme que soulève et distend de la sérosité.

**POMPOLÉON.** s. m. Variété de bigaradier.

**PONCE.** s. f. Silico-aluminate de potasse ou de soude et de chaux, d'origine volcanique, léger, spongieux, qui sert à polir les métaux, amincir les tissus durs, etc.

**PONCET** (Antonin) (chirurgien français né en 1849). — *Opération de Poncet*. Cystostomie sus-pubienne.

**PONCIRE.** s. m. Variété du *cédrat*.

**PONCTION.** s. f. [*punctio*, de *pungere*, piquer : κέντησις, all. *Stich*, angl. *tapping*, it. *paracentesi*, *puntura*, esp. *puntura*]. Opération consistant à plonger un trocart ou la lame d'un bistouri au travers des parois d'une cavité naturelle ou accidentelle, pour évacuer un liquide ou un gaz, ou pour s'assurer de la nature du contenu d'une tumeur (*ponction exploratrice*). Elle doit toujours être faite avec une asepsie parfaite, après stérilisation de l'instrument, nettoyage du point où sera faite la ponction, des mains de l'opérateur, etc. V. PARACENTÈSE. — *Ponction de la cornée*, V. PARACENTÈSE. — *Ponction de l'œil*. V. PARACENTÈSE. — *Ponction du péricarde*. V. PARACENTÈSE. — *Ponction lombaire* ou *Ponction rachidienne* (Quincke). Ponction du canal rachidien ayant pour but de laisser écouler une certaine quantité de liquide céphalo-rachidien. On peut la pratiquer le malade étant couché latéralement; on préfère en général faire asseoir le malade au bord du lit et lui incliner la tête en avant, de manière à faire saillir la colonne lombaire : le malade fait le gros dos. Comme point de repère, on prend la ligne qui joint la partie culminante des deux crêtes iliaques; cette ligne passe au niveau de l'apophyse épineuse de la quatrième vertèbre lombaire; c'est au-dessous de cette apophyse, dans le quatrième espace intervertébral, que l'on fait la ponction. On enfonce l'aiguille à un centimètre environ de la ligne médiane, transversalement et avec une légère obliquité en dedans. On traverse la couche musculaire, le ligament jaune qui donne une sensation caractéristique, puis la dure-mère; on est alors dans le canal rachidien, à 8 ou 10 millimètres du ligament jaune, et le liquide rachidien s'écoule par l'aiguille. On se sert pour cette opération d'une aiguille longue de 8 à 10 centimètres, en acier ou en platine iridié, avec un biseau court, ou d'un trocart capillaire. L'instrument

doit être stérilisé, et la région soigneusement aseptisés ainsi que les mains de l'opérateur. Quand l'aiguille a pénétré dans le canal, le liquide apparaît à son extrémité sous forme d'une goutte, parfois d'un jet, suivant la tension qu'il possède. Parfois la ponction est blanche, soit parce que la direction donnée était mauvaise, soit que l'aiguille ait été obstruée en chemin par un petit morceau de muscle; dans d'autres cas il est nécessaire d'aspirer avec la seringue pour faire sortir le liquide; quelquefois enfin, la piqûre d'une veine amène l'issue de sang. Cette opération n'est pas toujours sans danger, et l'on peut voir survenir des vertiges, des syncopes, parfois même un ictus apoplectique; la mort subite n'a été observée que quand la quantité de liquide retiré était très considérable. Les accidents consécutifs sont la céphalée qui apparaît en général le lendemain, les vomissements, les vertiges, les syncopes. Pour les éviter, on devra ne retirer jamais qu'une très petite quantité de liquide, 10 centimètres cubes au maximum chez l'adulte, 5 chez l'enfant, et laisser le malade étendu pendant les heures qui suivent la ponction. La ponction lombaire permet de se rendre compte des caractères physiques (tension), chimiques (albumine, chlorure de sodium), microscopiques (leucocytes, microbes) du liquide céphalo-rachidien, et est utile dans le diagnostic de la plupart des troubles encéphaliques et médullaires; la présence du sang devra faire penser à une hémorragie méningée (liquide sanglant homogène dans les trois tubes, ne se coagulant pas ultérieurement), à une fracture du crâne (liquide couleur chair), à une méningite hémorragique. Dans tous les cas, le liquide surnageant au-dessus du culot hématique a une teinte jaunâtre, par suite de la présence de l'hémoglobine en solution; dans l'ictère chronique, cette même teinte existe par suite de la présence d'un pigment diffusible dérivé des pigments biliaires. La ponction lombaire est un procédé thérapeutique; elle est utile dans les méningites suppurées cérébro-spinales, elle diminue les symptômes et peut hâter la guérison; elle soulage la céphalée des syphilitiques et des brightiques. Enfin elle permet d'injecter certaines substances médicamenteuses dans le canal rachidien (cocaïne, sérum antitétanique, bromure de potassium), mais cette voie ne paraît pas avoir donné les résultats qu'on pouvait en attendre. — *Ponction lombo-sacrée.* Ponction du canal rachidien faite entre la cinquième lombaire et la base du sacrum; elle exposerait moins que la ponction lombaire à la blessure des nerfs de la queue de cheval, qui sont plus éparpillés à ce niveau. Le point de repère est fourni par une ligne fictive réunissant les deux épines iliaques postérieures et inférieures. — *Ponction de la sclérotique.* On la pratique pour diminuer la tension intra-oculaire, ou en cas d'épanchements sous-rétiniens. Avec une aiguille-trocart, on pique la sclérotique au-dessus de l'épanchement, puis, traversant le corps vitré, on perce la rétine au niveau du décollement en laissant sortir une partie du liquide sous-rétinien; un léger mouvement de bascule communiqué à la canule du trocart ouvre à l'épanchement une issue dans le corps vitré. Comme presque toujours la lésion siège à la partie inférieure du globe de l'œil, on pénètre dans l'interstice des muscles droits supérieur et externe à 8 ou 10 millimètres de la circonférence de la cornée. — *Ponction sous-cutanée.* Ponction des tumeurs liquides, des abcès par congestion en particulier, faite en piquant simplement la peau, sans l'inciser. Un aide faisant à la peau voisine de l'abcès un pli dont il saisit l'une des extrémités, tandis que l'autre est fixée par le chirurgien, celui-ci, armé d'un trocart, limite avec son doigt indicateur la partie de la canule qui doit pénétrer dans la tumeur; puis, glissant la pointe de l'instrument dans la base du pli, il l'introduit obliquement dans la cavité de l'abcès. Retirant le trocart de sa gaine, il en tourne le robinet transversalement pour empêcher l'air de communiquer avec le foyer; puis, adaptant la virole à l'extrémité d'une seringue, il tourne le premier robinet dans l'axe de la seringue, et le robinet de la seringue perpendiculairement. Alors, attirant à lui le piston de l'instrument, il aspire le pus, et, tournant les deux robinets, celui du trocart perpendiculairement à la direction de cet instrument, celui de la seringue dans une direction opposée, il expulse le liquide aspiré, qui ne trouve plus d'issue que par le tube latéral. — *Ponction de la vessie.* Opération qui a pour but de vider la vessie du liquide qu'elle contient, en cas de rétention d'urine. Le plus souvent on enfonce le trocart dans la vessie par l'hypogastre (*ponction hypogastrique* ou *sus-pubienne*), parfois l'instrument traverse le rectum avant de pénétrer dans le réservoir urinaire (*ponction rectale*); mais cette dernière opération est mauvaise, car le trocart, avant de pénétrer dans la vessie, doit traverser un milieu septique, le rectum,

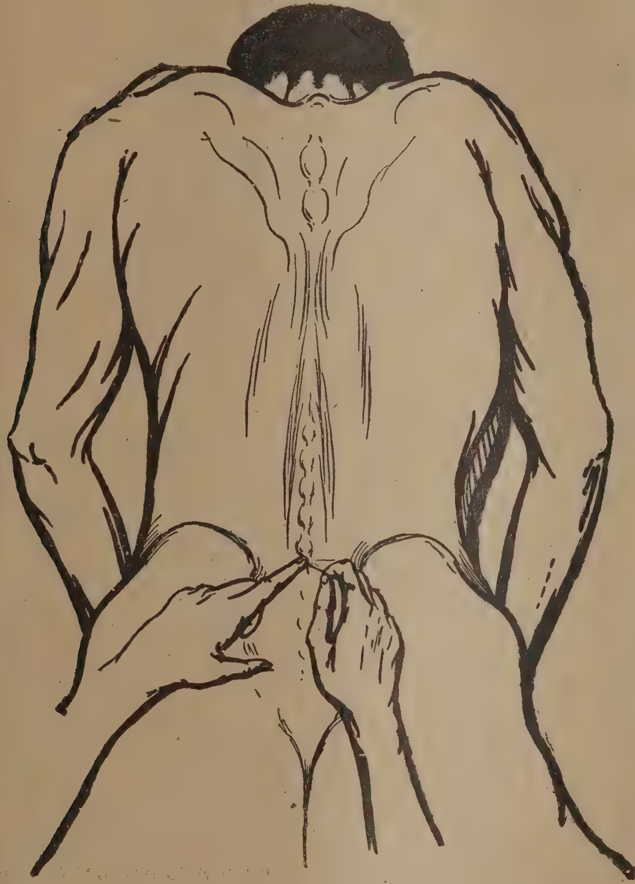


Fig. 585. — *Ponction* lombaire.

dont il transportera les germes dans la vessie. On aura donc toujours recours à la ponction par la voie cutanée, en ayant soin d'opérer aseptiquement, la vessie, surtout chez les prostatiques, étant très sensible à la présence des germes.

**PONCTIONNEUR.** s. m. Instrument en fer de lance qui sert à faire l'ouverture étroite de la peau par laquelle on introduit le ténotome dans les sections sous-cutanées.

**PONÈRE.** s. m. V. FOURMI.

**PONGITIF, IVE.** adj. [*pungens*, all. *stechend*, angl. *pungent*, it. *pungitivo*]. Se dit de la douleur, quand la partie où elle se fait sentir semble percée par une pointe, comme dans la pleurésie.

**PONOSE.** s. f. (Revilliod). Syndrome caractérisé par de la dyspnée, de la fièvre, du délire, et dû au surmenage physique; il serait sous la dépendance d'une auto-intoxication causée par la fatigue. On le désigne aussi sous le nom de *kinésisme*.

**PONT.** s. m. — *Pont de Varole* [all. *Gehirnbrücke*, angl. *Varolius' bridge*, it. *ponte di Varolio*, esp. *puente de Varolio*]. V. PROTUBÉRANCE *annulaire*.

**PONTGIBAUD** (Puy-de-Dôme). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides, 10° à 13°.

**PONTRESINA** (Suisse, Grisons). *Station d'altitude*, 1803 mètres, abritée des vents froids du nord et du nord-est; température moyenne 10°,9; en juillet, maximum 20°,7; pression barométrique 610 millimètres. Air sec, insolation forte. Indications : anémie, prédisposition à la tuberculose.

**POPLITÉ, ÉE.** adj. [*poplitæus*, de *poples*, jarret; angl. *popliteal*, it. et esp. *popliteo*]. Qui a rapport au jarret. — *Creux poplité* ou *du jarret*. Espace losangique limité su-

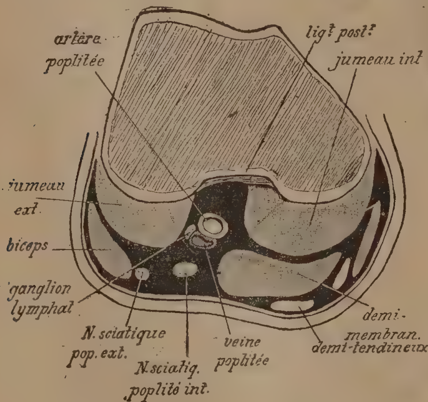



Fig. 586. — Coupe schématique du creux *poplité*.

périeurement par les muscles demi-tendineux et demi-membraneux en dedans, le biceps en dehors, et inférieurement par les deux jumeaux de la jambe, et situé à la partie postérieure du genou. Cet espace renferme du tissu cellulo-adipeux abondant et des ganglions lymphatiques (fig. 586). Les organes principaux qui le traversent sont l'*artère*, la *veine*, et les *nerfs poplités*. L'*artère poplitée* (fig. 587) s'étend depuis l anneau du troisième adducteur jusqu'au bord supérieur du muscle soléaire. Sa direction est celle d'une ligne qui réunirait l'angle supérieur à l'angle inférieur du losange formé par les muscles qui bornent le creux poplité. C'est la continuation de la crurale. *En haut*, elle est en rapport, en avant, avec la face postérieure du fémur où l'on peut la comprimer; en arrière, elle est recouverte par l'aponévrose dont elle est séparée par des ganglions lymphatiques et par une grande quantité de graisse; en dehors, elle répond au biceps; en dedans, au muscle demi-membraneux. *En bas*, elle repose sur le muscle poplité; en dehors, elle est en rapport avec le jumeau externe; en dedans, avec l'interne. Au quart supérieur de la jambe, elle

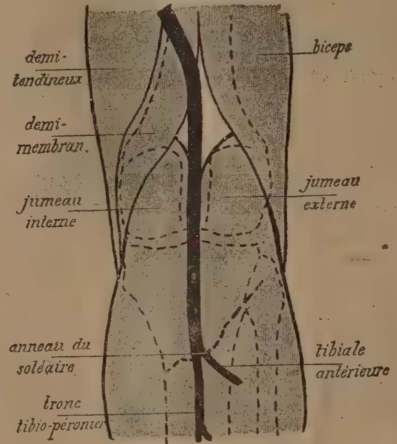



Fig. 587. — Schéma de l'artère *poplitée*.

se divise en péronière et tibiale postérieure. Les rapports de l'artère poplitée avec le nerf sciatique poplité interne et la veine sont très importants. Ces trois parties sont situées de manière à représenter un plan incliné d'arrière en avant et de dehors en dedans, le nerf étant le plus superficiel et le plus externe, l'artère la plus interne et la plus profonde, et la veine étant entre le nerf et l'artère et sur un plan intermédiaire. Elle couvre l'artère si elle est pleine de sang. — *Muscle poplité* (*fémoro-poplitibial*, Ch.). Muscle qui s'étend du condyle externe du fémur au bord interne et à la ligne oblique du tibia. — *Nerf poplité*. V. SCIATIQUE (*Nerf*). || *Anévrysme poplité*. Anévrysme artériel ou artérioso-veineux développé sur le trajet de l'artère poplitée. Les *anévrysmes artériels* de l'artère poplitée sont très fréquents, et paraissent résulter de la combinaison d'une altération des tuniques avec un mouvement forcé de l'articulation (extension plus souvent que flexion). Le début se manifeste par divers accidents de compression : gêne douloureuse et raideur dans le genou, œdème du pied, fourmillements dans la jambe; plus tard, outre les signes ordinaires des anévrysmes, on peut observer des complications articulaires (hydarthrose, arthrite), ou ganglionnaires (adénites inguinales, poplitées, etc.). La gangrène survient ici plus souvent que dans tout autre anévrysme, par oblitération de la veine correspondante. La guérison spontanée est rare; la terminaison se fait ordinairement par rupture du sac sous la peau, sous l'aponévrose, ou dans l'articulation, et est presque toujours mortelle. L'anévrysme poplité circonscrit se prête très bien à la compression indirecte, digitale ou mécanique, et à la compression directe, par flexion forcée : si les deux méthodes de compression ont échoué, il est nécessaire de recourir à la ligature de l'artère fémorale, au milieu de la cuisse ou au-dessus de l'anneau du troisième adducteur. La transformation de l'anévrysme circonscrit en anévrysme diffus est une indication d'amputation immédiate toutes les fois qu'il y a menace de gangrène : les suppurations articulaires, les altérations osseuses graves, nécessitent aussi l'amputation. Contre l'*anévrysme artérioso-veineux*, il faut mieux se borner à faire porter un bas élastique que

de tenter la compression : si la tumeur faisait des progrès inquiétants, il faudrait lier l'artère au-dessus et au-dessous du sac sans toucher à celui-ci.

**POPULAGE.** s. m. [*souci d'eau, bassinet des marais*]. Nom vulgaire de *Caltha palustris*, dont les boutons à fleurs sont un condiment, comme les câpres.

**POPULAIRE.** adj. — *Maladies populaires.* Celles qui sont endémiques et épidémiques. — *Remèdes populaires.* V. ERREUR, MÉDECINE, PRÉJUGÉ et REMÈDE.

**POPULATION.** s. f. [*populus*, all. *Bevölkerung*, angl. *population*, it. *popolazione*, esp. *poblacion*]. Nom collectif qui désigne l'ensemble des individus qui *peuplent* un territoire. La population est l'élément dont la *démographie* entreprend d'étudier : 1° l'état ; 2° les mouvements. L'état d'une population comprend le nombre, la densité, les rapports des âges, des professions, des sexes, l'état civil, enfin la force, en nombre et en grandeur, de tous les attributs physiques, moraux et intellectuels. Les mouvements de population comprennent l'étude de tous les phénomènes périodiques : *natalité*, *mortalité*, *mariages*, *migrations*, etc., qui peuvent changer les rapports constitutifs de son état. La connaissance du nombre des vivants, leur distribution à chaque âge par sexes et par professions, mais surtout par âges, est la base de toute connaissance démographique. Les perturbations éprouvées par les générations dans le cours de leur durée sont trop multiples, trop irrégulières, ont trop échappé aux registres et aux enquêtes, pour que la distribution par âges puisse être trouvée par théorie ou même par tâtonnement. Pour comprendre cette indétermination, il faut considérer que la population de chaque âge a pour origine un chiffre de naissances qui date, d'hier pour les plus jeunes, d'un siècle pour les centenaires, d'un demi-siècle pour ceux de cinquante ans, etc. ; — que les proportions de ces naissances sont souvent très différentes, et en outre, — que chacune de ces descendances a été décimée par des causes complexes, diverses, et nullement comparables, que, par conséquent, les vivants qui surnagent maintenant à chaque âge $P_1,\ldots, P_{10},\ldots, P_{20},\ldots, P_{21},\ldots, P_{30},\ldots, P_{50},\ldots, P_{51},\ldots, P_{52},\ldots, P_{70},\ldots$, ne constituent pas une succession dont chaque terme trouve sa raison dans ses antécédents, mais est un résultat complexe des causes variables qui viennent d'être indiquées. La mortalité, qui, par exemple, a décimé le premier âge de ceux qui ont aujourd'hui soixante et soixante-dix ans, peut être fort différente de celle qui agit sur les premières années des enfants d'aujourd'hui. Ainsi les groupes de population à chaque âge *pn*, dont la somme constitue la population générale P, sont presque comme des étrangers que les hasards des temps ont rapprochés, mais dont les grandeurs démographiques résultent des aventures différentes supportées par chacun. Cependant il n'en est pas de même de la population actuelle aux premiers âges $p_{0-1}$, $p_{1-2},\ldots$, $p_{5-6}$. Ces groupes résultent du nombre $S_0$ des naissances vivantes, diminué des nombres de décès à chaque âge, $d_{0-1}$, $d_{1-2}\ldots$, $d_{5-6}$, qui nous sont connus, et sont sensiblement constants ; les migrations sont peu sensibles, s'il s'agit d'un grand territoire (on peut d'ailleurs tenir compte de la progression de $S_0$ si elle est notable) ; dès lors les documents de l'état civil permettent de calculer la population des premiers âges. Ainsi, connaissant $S_0$ et $d_{0-1}$, $d_{1-2},\ldots$, $d_{5-6}$ de la même période, on a $S_0 - d_{0-1} = S_1$ ; de même $S_1 - d_{1-2} = S_2$, ainsi de suite, les termes $S_0$, $S_1$, $S_2$, $S_3,\ldots$ (qu'il ne faut pas confondre avec la population à chaque âge $p_{0-1}$, $p_{1-2},\ldots$) étant les nombres de ceux auxquels il est donné : de naître vivants ; de toucher *à la fin* de leur première, de leur seconde, de leur troisième année ; on les appelle encore les survivants à l'accouchement, — à un an, — à deux ans, etc. Cependant ces survivants, qui ont précisément 1, 2, etc., ans révolus, ne sont pas la population ; $p_{0-1}$, $p_{1-2},\ldots$ sont les nombres de ceux dont, en un jour quelconque de l'année, l'âge est compris entre 0 et 1 an, entre 1 et 2 ans, etc., entre 5 et 6 ans. Mais ce nombre $p_{5-6}$, par exemple, est nécessairement compris entre $S_5$ et $S_6$, et l'on a $P_{5-6} = (S_5 + S_6) \times 0,5$. Si la mortalité de la première année était également répartie entre chaque mois d'âge, on aurait de même $P_{0-1} = (S_0 + S_1) \times 0,5$. Mais cette uniformité n'existe pas : le premier mois, la première semaine sont le plus chargés de décès ; plus des 0,7 des décès de la première année ont lieu avant le sixième mois. On se rapproche de la vérité en posant $P_{0-1} = (S_0 + S_1) \times 0,478$ et $p_{1-2} = (S_1 + S_2) \times 0,498$, le reste comme la formule $p_{5-6}$. D'ailleurs les irrégularités, les inconnues, les mouvements des naissances, de la mortalité, etc., permettent rarement de continuer ainsi au delà de cinq à six ans. On peut et l'on doit avec ces formules contrôler les recensements des premiers âges. C'est par elles que nous nous sommes assuré que le recensement français de 1851, qui ne paraît pas plus mauvais qu'un autre, avais omis environ 350 000 enfants dans la première année de la vie et 300 000 de 0 à 7 ans (sans préjudice des erreurs aux autres âges) ; que le recensement de la même année en Angleterre avait omis 35 000 enfants de 0 à 1 an ; que celui de la Suède n'en avait point omis, etc. Cette distribution de la population suivant les âges est une considération aussi importante pour l'économiste que pour le physiologiste. Le premier appréciera la vigueur réelle d'un pays, sa force pour la défense et pour le travail, non par le nombre absolu des vivants, mais par le nombre de ceux arrivés aux âges de travail et de production, et par le rapport de ces producteurs avec les impubères, qui ne sont que consommateurs. Le second, en comparant ces vivants à chaque âge avec les décès aux mêmes âges, reconnaîtra le coefficient de mortalité propre à chaque groupe d'âge. Il ne s'en laissera pas imposer par une mortalité générale un peu lourde qui pourrait être due seulement à un grand nombre de jeunes enfants, ou inversement (à défaut de distribution par âges, la considération de la natalité, comparée à la mortalité, pourrait encore l'avertir) (V. NATALITÉ, MORTALITÉ, et TABLES). Au point de vue économique, sur 1 000 vivants, la France en compte 531 de 20 à 60 ans, et l'Angleterre 476. L'*âge moyen de la population*, surtout au point de vue économique et politique, est une bonne mesure qui résume en un seul terme la force d'une population ; cet âge moyen est actuellement (1861) en France environ de 31 ans,15 (V. VIE). Tout ce qui concerne l'état de la population : nombre absolu, rapport des âges, etc., n'a pu être déterminé que par les recensements. La statistique humaine n'offrira aux économistes, aux physiologistes, aux hygiénistes, à l'administration elle-même, une base solide et féconde, que par un fonctionnement permanent, régulier, des registres de population, où chaque citoyen soit immatriculé avec son âge, sa profession, ses principaux attributs. Ces registres de population, depuis longtemps tenus en Suède, aujourd'hui en Belgique, compléteraient notre état civil, et permettraient de résoudre en très peu de temps un grand nombre de problèmes sociaux. Avec l'incertitude du nombre des vivants dans chaque groupe, toute solution démographique devient incertaine au même degré. La tenue des registres de population qui donneraient les professions avec les détails d'âge, de sexe, de cause de mort, etc., serait de la plus haute importance pour l'hygiène publique, et pour les sciences qui ont l'homme pour objet. Ces documents font défaut, et les dénombrements n'y suppléent qu'imparfaitement. En France, à la date de 1856, sur 1000 vivants de tout âge et de tout sexe, 530 subsistaient par l'agriculture, 292 par

l'industrie, 46 par le commerce, 15 par les professions libérales, 12 par les armes ; 11 étaient attachés à l'administration, 4 à l'autel ; enfin 90, rentiers, sans profession et vagabonds. La *densité* de la population (nombre des vivants dans l'unité de surface) est encore un élément très important d'étude. Cette densité est variable : en France on compte 68 habitants par kilomètre carré ; en Belgique, 151 ; en Angleterre, 129 ; en Écosse, 36 ; en Suède, 8, etc. L'*accroissement* de la population résulte de la balance des naissances avec les decès, et de celle des immigrations avec les émigrations. Mais les enquêtes statistiques n'enregistrent encore que le premier élément, ce qui empêche de pouvoir contrôler les dénombrements périodiques par la confrontation des accroissements qu'ils annoncent avec ceux qui résultent de cette balance. Quand un excès des naissances sur les décès se prononce davantage dans une population, ce mouvement peut résulter d'une plus grande natalité ou d'une plus faible mortalité. C'est donc surtout en comparant ces deux coefficients (V. MORTALITÉ et NATALITÉ) que l'on peut apprécier la manière dont s'accroît une population. La cause intime de cet accroissement ne résulte pas en effet de la fécondité ou aptitude virtuelle à la reproduction : cette aptitude est toujours tenue en bride par les conditions de l'existence qui sont les subsistances procurées par le travail. Lorsqu'une nouvelle source de travail est ouverte ou que les sources connues s'élargissent, la natalité se développe en conséquence. Mais certaines races ont un autre génie : leurs populations, plus avides de bien-être, de confort, emploient ce supplément de ressources à augmenter leur aisance, leur vitalité, leur instruction, et très peu à accroître le nombre de leurs enfants ; ils préfèrent la qualité au nombre. Nos départements normands *non manufacturiers* offrent un exemple de cet emploi de l'accroissement de la richesse ; c'est que ce résultat est surtout obtenu quand la richesse ne peut être que lentement acquise, et par l'industrie, la spontanéité de chacun. Alors c'est moins la population générale qui augmente que le nombre des adultes. Ainsi la population anglaise, déjà si dense, s'accroît toujours, sollicitée par les travaux croissants de sa grande industrie mais sur 1000 vivants, elle en a 548 au-dessus de vingt ans. Depuis près d'un demi-siècle, l'accroissement du Calvados est très lent, semble s'arrêter ; mais sur 1000 vivants, il en a 681 au-dessus de vingt ans, et la France en moyenne 638. C'est entre ces deux modes d'accroissement (exclusivement par la vitalité, exclusivement par la natalité) que se tiennent la plupart des nations de l'Europe, chacune suivant son génie, ses mœurs et ses conditions antérieures d'existence, inclinant plus, les unes vers l'accroissement lent par augmentation de la vitalité et par suite des adultes, les autres vers un accroissement rapide par la natalité. Quelques rares contrées doivent à leur faible densité, et sans doute à de bonnes conditions intrinsèques, de pouvoir se développer avec succès par la natalité et la vitalité, telle est la Suède. L'accroissement annuel des populations varie depuis 0 jusqu'à 3 et 4 p. 100 (États-Unis, Canada). En France, pour la dernière période décennale (1891-1900), il ne dépassait pas 0,06 p. 100. Postérieurement elle s'est élevée à 0,19 p. 100. Quelques populations même sont saisies d'un mouvement de décroissance, par suite de mauvaises conditions météorologiques (Islande, Martinique), ou économiques (îles Ioniennes, Irlande), qui amènent d'énervantes émigrations, ou une profonde altération des deux sources qui président à l'accroissement de la population, la natalité et plus souvent la vitalité. Il résulte de ces considérations que les calculs des époques de doublement de la population d'après leur coefficient d'accroissement annuel sont dépourvus de toute valeur effective ; car ces coefficients que l'on suppose constants varient sans cesse, et diminuent à mesure que la densité de la population augmente ; et l'on ne peut pas plus supposer l'extension indéfinie et toujours égale des subsistances, que la fin de toute aspiration progressive vers une aisance croissante. V. MARIAGE, MORTALITÉ, NATALITÉ, TABLES et VIE (Bertillon).

**POPULÉUM.** s. m. [de *populus*, peuplier ; *Pappelsalbe*, angl. *poplarsalve*, it. *populeone*, esp. *populeon*]. Onguent composé de : bourgeons de peuplier, 800 gr. ; axonge, 4000 gr. ; feuilles récentes de pavot noir, de belladone, de jusquiame et de morelle noire, āā 500 gr. Il est employé comme calmant ; on l'applique sur les tumeurs hémorroïdales, sur les gerçures du sein, etc.

**POPULINE.** s. f. [all. *Populin*, *Benzosalicin*, angl. *popline*, it. et esp. *populina*] ($C^{40}H^{22}O^{16}$). Matière cristallisable (Braconnot) des feuilles et de l'écorce du peuplier, et accompagnant la salicine. Blanche, de saveur sucrée douceâtre ; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. Elle brûle au feu avec flamme, donne par l'acide nitrique de l'acide oxalique. C'est une glycoside : les acides la transforment en acide benzoïque, salirétine et glycose.

**PORE.** s. m. [*porus*, du grec πόρος, trajet, passage ; all. et angl. *Pore*, it. et esp. *poro*]. Nom de petits espaces ou interstices, qu'on suppose séparer les molécules intégrantes des corps, et qui rendraient ces corps perméables. — Nom donné à des orifices existant sur toutes les parties du corps vivant, auxquels on attribuait la fonction d'absorber ou d'exhaler, mais qui ne sont que les ouvertures des glandes sudoripares. Dans l'épaisseur des tissus, les éléments sont immédiatement contigus, intriqués ou imbriqués ; ils ne laissent pas entre eux de *pores*, *lacunes* ou *canalicules*, et ce n'est point entre eux que passent les fluides qui y portent la nourriture et y entretiennent la vie ; ces fluides les pénètrent et les traversent par endosmose. — *Pore du goût*. V. BOURGEON *du goût*.

**PORENCÉPHALIE.** s. f. (Heschl) [de πόρος, cavité, et ἐγκέφαλος, cerveau]. Encéphalopathie infantile, caractérisée par la formation d'excavations s'ouvrant comme des cratères à la surface des hémisphères cérébraux. La *porencéphalie* est dite *vraie* quand l'excavation ou *porus* communique avec la cavité du ventricule latéral. Cette variété est toujours congénitale ; elle est due à un arrêt de développement du cortex, le plus souvent dans le territoire de l'artère sylvienne, d'où l'hypothèse de l'origine vasculaire. La pie-mère passe comme un pont au-dessus de la cavité. Les circonvolutions voisines se dirigent en rayonnant vers les bords de l'excavation. La cavité elle-même a la forme d'un entonnoir, dont l'orifice inférieur ou *porus* proprement dit est régulièrement arrondi. Cette lésion est accompagnée d'autres anomalies autour de l'excavation dues au même arrêt de développement. La fausse porencéphalie ou *pseudo-porencéphalie*, est caractérisée par une dépression siégeant aussi sur le cortex, mais ne communiquant pas avec le ventricule latéral ; il n'y a pas de modifications de la morphologie des circonvolutions voisines. C'est une formation kystique à une ou plusieurs loges contenue dans la pie-mère. Cette lésion peut être congénitale, mais souvent elle est acquise ; elle entraîne à sa suite des dégénérations secondaires variables suivant son siège. Elle est consécutive à des lésions en foyers, hémorragies, ramollissement ; mais comme on considère aujourd'hui que ces lésions en foyers sont rares chez l'enfant, l'origine en reste souvent inconnue.

**POREUX, EUSE.** adj. [*pumicosus*, *fistulosus*, all. *porös*, angl. *porous*, it. et esp. *poroso*]. Se dit d'un corps dont la surface est percée de trous, comme ceux des vaisseaux des plantes sur une coupe de bois, ou dont les parties laissent entre elles de notables distances. — *Canaux poreux*. Nom impropre donné aux canalicules vasculaires

des os (canaux de Havers) et des cartilages d'ossification.

**PORLA** (Suède). *Eaux crénatées ferrugineuses*, froides. 9°.

**PORNOGRAPHIE**. s. f. [*pornographia*, de πόρνη, prostituée, et γράφειν, décrire]. Description des prostituées par rapport à l'hygiène publique. V. PROSTITUTION.

**POROCÈLE**. s. f. [*porocele*, de πῶρος, callosité, et κήλη, hernie; all. *Steinbruch*, *Steingewächsbruch*, angl. *porocele*, it. et esp. *porocele*]. Hernie scrotale dont les enveloppes sont épaissies et comme calleuses.

**POROKÉRATOSE**. s f. [de πῶρος, callosité, et *kératose*]. Affection cutanée caractérisée par des taches circulaires de dimensions variables, au niveau desquelles la couche cornée est épaissie et squameuse; chaque tache a un centre déprimé, et un bourrelet périphérique acuminé (Mibelli).

**POROMA**. s. m. [πώρωμα, de πῶρος, callosité, et la terminaison *ôme*]. Excroissance produite par la callosité de l'épiderme.

**POROMPHALE**. s. f. [*poromphalus*, de πῶρος, callosité, et ὀμφαλὸς, ombilic; all. *Nabelsteinbruch*, angl. *poromphalus*, it. et esp. *poronfalo*]. Hernie ombilicale compliquée de callosités.

**POROSE**. s. f. [de πόρος, cavité]. Altération qui consiste dans l'existence de cavités arrondies plus ou moins nombreuses siégeant à même la substance cérébrale, d'où les noms de *dégénérescence kystique* ou *état de fromage de gruyère*, qu'on lui a donnés. Ces cavités ont un volume variant de celui d'un grain de chènevis à celui d'un haricot ou d'une petite noisette; elles sont comme taillées à l'emporte-pièce, et sont vides ou remplies d'une sorte de gelée; examinée au microscope, la paroi ne présente aucune modification histologique appréciable (Arnold Pick). Elles siègent de préférence dans la substance blanche des hémisphères, mais se rencontrent aussi dans les ganglions centraux, les pédoncules, le cervelet. Ces cavités sont considérées par beaucoup d'auteurs (A. Pick) comme une dilatation des espaces lymphatiques; elles représentent purement et simplement pour P. Marie une altération cadavérique; en effet, elles se rencontrent uniquement dans les autopsies faites en été, elles ne donnaient lieu à aucun symptôme pendant la vie, même quand on les trouve dans le pédoncule. Elles sont dues probablement au développement de microbes anaérobies, et ce sont les gaz produits par ces microbes qui refoulent la substance cérébrale et déterminent la formation de la cavité.

**POROSITÉ**. s. f. [*raritas*, all. *Porosität*, angl. *porosity*, it. *porosità*, esp. *porosidad*]. Qualité des corps poreux. V. PORE.

**POROTIQUE**. adj. et s. m. [de πῶρος, cal, durillon; angl. *porotic*, it. et esp. *porotico*]. Se disait autrefois des substances qu'on croyait propres à favoriser la formation du cal.

**PORPHYRE**. s. m. [*porphyrites*, de πορφύρα, pourpre, parce que le plus beau porphyre est rouge (l'autre espèce est noire); all. *Porphyr*, angl. *porphyry*, it. et esp. *porfido*]. Roche à pâte d'*eurite* ferrifère (silicate de chaux et de fer) ou d'*albite* (silico-aluminate de soude et de potasse), renfermant des cristaux de *feldspath* (silico-aluminate de potasse), très dure, susceptible du plus beau poli. — *Porphyre*. Petite table de cette pierre sur laquelle les pharmaciens pulvérisent très finement les substances à l'aide d'une petite masse de même matière et de forme conique, nommée *molette*, qu'on fait mouvoir circulairement. ‖ Par extension, on a conservé le nom de *porphyres* à ces instruments, lors même qu'ils sont de granit, de verre ou de marbre.

**PORPHYRINE**. s. f. Alcaloïde extrait par Hesse, avec la *chlorogénine*, d'une écorce d'Australie. Substance amorphe; cristallisable dans l'alcool en prismes blancs, fusibles à 87°; amère, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

**PORPHYRISATION**. s. f. [*lævigatio*, all. *Zerreiben*, angl. *porphyrisation*, it. *porfirizzazione*, esp. *porfirizacion*]. Action de broyer une substance pour la réduire en poudre très fine.

**PORPHYRISÉ, ÉE**. adj. Se dit d'une substance réduite en poudre très fine.

**PORPHYROXINE**. s. f. [angl. *porphyroxin*, *opine*]. Alcaloïde qui existerait dans l'opium de Smyrne, d'après Marck. Son existence est douteuse. Hesse la regarde comme un mélange de laudanine, méconidine, etc.

**PORRACÉ, ÉE**. adj. [*porraceus*, de *porrum*, poireau; πρασοειδής, all. *lauchgrün*, angl. *porraceous*, it. *porraceo*]. Se dit de la bile, des crachats, des vomissements, qui ont une couleur verte semblable à celle du poireau.

**PORREAU**. s. m. V. POIREAU.

**PORRETTA**. (Italie, Bologne). *Eaux chlorurées sodiques, sulfureuses*, chaudes, 33 à 35°, contenant pour une minéralisation totale de 9 gr., 8gr,2 de chlorure de sodium, 0,56 de bicarbonate de chaux, soude et magnésie, 0,10 de bromure de sodium et 0,08 d'iodure de sodium, 1 centimètre cube à 13 centimètres cubes, suivant la source, d'hydrogène sulfuré libre, et du carbure d'hydrogène inflammable. Altitude: 370 mètres. Cette eau, prise en boisson, est purgative et diurétique. On l'emploie dans la lithiase biliaire, la congestion du foie, les hémorroïdes; on l'utilise en bains dans l'eczéma et le rhumatisme. Établissement: 30 juin au 30 septembre.

**PORRIGINEUX, EUSE**. adj. [de *porrigo*, crasse ou teigne; all. *hautkleienartig*, it. et esp. *porriginoso*]. S'est dit d'une espèce de teigne.

**PORRIGO**. s. m. [*porrigo*, de *porrigere*, étendre; all. *Hautkleie*, angl. *porrigo*, *ringworm of the scalp*, *scald head*, it. *porrigine*, esp. *porrigo*]. Mot employé par certains auteurs comme synonyme de *pityriasis*. ‖ D'après Willan, *porrigo*, affection contagieuse, caractérisée par une éruption de pustules qui se couvrent de croûtes jaunâtres, ayant de la tendance à s'étendre, sans fièvre. On a décrit: 1° le *porrigo contagiosa* ou *larvalis*, forme d'*impétigo*; — 2° le *porrigo furfurans* ou *amiantacé*, qui semble correspondre à la teigne tondante; — 3° le *porrigo granulata*, qui n'est qu'une dermite impétigineuse causée par la phtiriase du cuir chevelu; — 4° le *porrigo lupinosa*, *favosa*, *scutulata*, *squarrosa* (V. FAVEUX); — 5° le *porrigo decalvans* (Willan et Bateman) qui correspond à la pelade. C'est par suite d'une confusion que certains auteurs, entre autres Gruby, ont pris le terme de *porrigo decalvans* comme désignant la teigne tondante et non la pelade; aussi, décrivant le parasite du *porrigo decalvans*, Gruby ne parlait pas du parasite cause de la pelade, comme on l'a cru pendant cinquante ans, mais bien de celui de la teigne tondante.

**PORRIGOPHYTE**. adj. et s. [de *porrigo*, et φυτὸν, végétal]. Le *Trichophyton*.

**PORRO** (chirurgien de Pavie). — *Opération de Porro*. Opération césarienne, suivie de l'amputation utéro-ovarique.

**PORTE**. adj. et s. f. [*porta*, πύλη, all. *Pforte*, angl. *port*, it. *porta*, esp. *puerta*]. — *Appareil porte* ou *vaisseaux portes*. Nom donné aux parties de l'appareil circulatoire qui sont intermédiaires entre deux réseaux de capillaires. Cette disposition se rencontre en deux points de l'économie chez l'homme, qui possède: 1° un *appareil porte rénal*, dans lequel le vaisseau efférent du glomérule de Malpighi joue le rôle de *vaisseau porte*, puisqu'il fait suite aux capillaires du glomérule et donne, à son tour, naissance aux capillaires qui se continuent avec les veines rénales (V. REIN); 2° un *appareil porte intestinal* ou *hépatique*, encore appelé: *système de la veine porte*, ou *système veineux abdominal*. C'est un appareil de veines à sang noir placées

dans l'abdomen et interposées à deux ordres de capillaires que réunit un tronc commun (fig. 588 1, 2). De ces deux ordres de capillaires, l'un a son origine dans tous les organes renfermés dans la cavité abdominale (excepté les reins, la vessie et l'utérus), et ramène au foie le sang de la rate



Fig. 588. — Veine *porte.*

(fig. 588) (*i*), du pancréas, de l'estomac (*a*) et de l'intestin (3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16); (*b* est le duodénum ; *c*, l'intestin grêle ; *d*, le cæcum ; *ef*, le côlon ; *g*, le rectum ; *h*, une portion du grand épiploon ; *j*, le mésentère). Ces ramifications se réunissent en deux branches principales, les veines splénique (13) et mésentérique supérieure (17) dont l'union forme le tronc de la veine porte (1, 2). Ce tronc se dirige obliquement de bas en haut, de gauche à droite, et un peu d'avant en arrière, vers le foie : il est placé d'abord en avant de l'hiatus de Winslow, derrière l'extrémité droite du pancréas et la seconde portion du duodénum ; il s'engage ensuite dans l'épiploon gastro-hépatique qu'il parcourt jusqu'au hile du foie ; dans cet épiploon il se trouve situé en arrière de l'artère hépatique qui est à gauche, et du canal cholédoque, qui est à droite ; il reçoit dans ce trajet la veine coronaire stomachique, la veine pylorique et la veine cystique. Parvenu dans le sillon transverse du foie, il se partage en deux branches (en C, fig. 588) qui se séparent à angle droit, de manière à former un canal unique horizontal que l'on appelle *sinus de la veine porte*. La branche droite de cette bifurcation, plus courte et plus volumineuse que la gauche, pénètre dans le lobe droit du foie et s'y ramifie. La branche gauche se porte horizontalement à gauche jusqu'au sillon de la veine ombilicale dont elle n'est que la continuation chez le fœtus (comme on le voit dans la figure 589, où BD représente le *canal veineux* continuant la veine ombilicale A directement jusqu'à la veine cave E, canal qui s'oblitère et devient fibreux après la naissance) ; elle s'enfonce ensuite dans le lobe gauche du foie, où elle se divise à l'infini (V. FOIE). La *veine porte* représente donc un arbre vasculaire dont les radicules sont dans les intestins, la rate et le pancréas, dont les ramuscules terminaux sont dans le foie, et dont le tronc, intermédiaire aux uns et aux autres, n'a guère que 11 à 14 centimètres de longueur. Le nom de *veine porte abdominale* est donné à la portion intestinale de ce système (fig. 588), et celui de *veine porte hépatique* (fig. 589, BF) à la portion qui commence au sinus et qui distribue dans le foie le sang qui lui transmet la portion



Fig. 589. — Veine *porte.*

abdominale (C). Lorsqu'on suit, dans le foie, la veine porte, on voit qu'elle se divise, comme une artère, en rameaux de plus en plus petits, qui se continuent par l'intermédiaire des capillaires avec les veines *sus-hépatiques* (G, H) qui vont dans la veine cave inférieure (E). Chez certains animaux, elle communique encore avec la veine cave par de très petites branches s'abouchant directement dans le tronc de cette veine (Cl. Bernard). Cette disposition se voit très bien à l'œil nu sur le cheval et le mouton ; ici, un certain nombre de rameaux de la veine porte s'épuisent dans la substance hépatique, tandis que d'autres passent directement sur la face extérieure de la veine cave inférieure, dans la cavité de laquelle ils s'enfoncent brusquement ; le système de la veine porte et celui de la veine cave communiquent donc directement, de sorte qu'une partie du sang de la veine porte peut passer dans le système veineux général sans traverser le tissu capillaire du foie. Chez l'homme, ces anastomoses directes entre la veine porte et la veine cave n'ont pas été retrouvées ; par contre, Sappey a décrit un certain nombre de *veines portes accessoires*, qui ont été classées par cet auteur en cinq groupes : le groupe gastro-hépatique est formé de veinules venant de la petite courbure de l'estomac et suivant l'épiploon gastro-hépatique; le groupe cystique comprend dix à douze veinules venant du fond de la vésicule biliaire ; le groupe des veinules nourricières émane des parois de la veine porte, de l'artère hépatique et des conduits biliaires ; le groupe du ligament suspenseur du foie est formé de veinules venant de la partie médiane du diaphragme et communiquant avec les veines diaphragmatiques ; enfin le groupe para-ombilical comprend les veines venant de la partie sus-ombilicale de la paroi antérieure de l'abdomen et communiquant à leur origine avec les veines épigastriques, mammaires internes et tégumentaires abdominales. Ces veines portes accessoires se réunissent, comme la veine porte, en petits troncs qui se ramifient dans le foie et aboutissent aux veines sus-hépatiques ; elles constituent donc des anas-

tomoses entre le système de la veine porte et le système veineux général, peuvent servir au rétablissement de la circulation dans le premier de ces systèmes, et prennent un développement anormal quand cette circulation est embarrassée, comme dans le cas de cirrhose du foie. Ces anastomoses existent encore au niveau du cardia, où les radicules d'origine de la coronaire stomachique s'abouchent avec les veines œsophagiennes, branches des intercostales, et avec les veines diaphragmatiques supérieure et inférieure, branche de la veine cave supérieure et de la veine cave inférieure, au niveau du rectum, par l'intermédiaire de l'hémorroïdale supérieure, branche d'origine de la mésentérique supérieure, qui s'anastomose avec les hémorroïdales moyenne et inférieure, branches de l'hypogastrique; elles se font aussi par le système de Retzius formé de veinules qui, parties des parois de l'intestin, vont à la veine cave, et par le système porto-rénal de Lejars, qui consiste en anastomoses entre la veine rénale gauche et la mésentérique inférieure, et en branches des veines coliques allant à la capsule adipeuse du rein. Les fonctions de la veine porte sont évidemment corrélatives à celles du foie, c'est-à-dire à la sécrétion de la bile ou de la substance glycogène; cette veine constitue le vaisseau fonctionnel du foie, c'est-à-dire que le sang qu'elle apporte à cet organe est destiné à subir des modifications nécessaires pour la vie de l'organisme, tandis que l'artère hépatique est le vaisseau nourricier. Elle est chargée d'amener au foie le sang qui vient de recevoir les éléments apportés par le tube digestif, et absorbés au niveau de l'intestin, et à le modifier avant qu'il n'aille rejoindre la circulation générale et qu'il se mette en contact avec l'intimité des tissus. V. Bile, Foie et Glycogénie. — Chez les oiseaux, il y a une anastomose volumineuse entre la portion mésentérique de la veine porte et la veine cave, ce qui fait que, dans certaines conditions, une partie du sang de la veine porte intestinale peut arriver au cœur sans traverser le foie. De plus, chez ces animaux, Cl. Bernard a montré l'existence d'un véritable *appareil porte rénal* (*système veineux de Jacobson*) qu'il a étudié sur le coq et qui est analogue à l'appareil porte intestinal: il est représenté, à son origine, par les veines dites caudales, dont la réunion forme deux troncs qui pénètrent dans les reins, où elles se distribuent à la manière des branches de la veine porte hépatique dans le foie, tandis que d'autres branches leur faisant suite par les capillaires ramènent le sang dans la veine cave à la manière des veines sus-hépatiques dans le foie. — *Éminences portes antérieure* et *postérieure*. Le *lobe carré* et le *lobe de Spigel* du foie. — *Sillon de la veine porte*. Le *hile* ou *sillon transversal* du foie.

**PORTE-AIGUILLE.** s. m. [all. *Nadelhalter*, it. *porta-ago*, esp. *porta-ajugas*]. Instrument dont on se sert pour tenir les aiguilles lorsqu'elles sont si fines qu'on ne saurait les saisir avec les doigts, ou lorsqu'il s'agit de pratiquer des sutures dans les parties où les doigts du chirurgien ne sauraient pénétrer ou manœuvrer avec facilité. C'est une tige de métal, longue de 5 à 6 centimètres, fendue dans presque toute sa longueur en deux branches, pour former une espèce de pince qui se ferme par le moyen d'un anneau coulant. Chaque branche est creusée longitudinalement pour loger la tête de l'aiguille: elles se tiennent écartées par leur propre ressort; elles se rapprochent et serrent l'aiguille quand on glisse l'anneau en avant. Le manche de la tige est creux, et garni, dans sa cavité, de trous par lesquels on pousse l'aiguille en cas de besoin. La pince à verrou peut remplacer cet instrument.

**PORTE-BOUGIE.** s. m. [all. *Bougieleiter*, angl. *bougie-pipe*, esp. *porta-candellilas*]. Canule d'argent semblable à celle du trocart, mais plus longue. Cet instrument sert à conduire les bougies dans l'urètre pour le dilater.

**PORTE-CAUSTIQUE.** s. m. [esp. *portacaustico*]. Instrument dont on se sert pour porter un caustique dans une cavité, spécialement pour cautériser une région limitée, sans toucher aucun autre point.

**PORTE-CAUTÈRE.** s. m. Instrument servant à isoler les rhéophores du cautère galvanique et à tenir les anses rougies par l'électricité.

**PORTE-CORDON.** s. m. V. Porte-Lacs.

**PORTE-CRAYON.** s. m. V. Porte-Pierre.

**PORTE-ÉPONGE.** s. m. V. Porte-Pierre.

**PORTE-FIL** et **PORTE-LIGATURE.** s. m. V. Porte-Nœud et Sutureur.

**PORTE-LACS.** s. m. [esp. *porta-lazos*]. Instrument employé en obstétrique pour porter des lacs sur les membres du fœtus jusque dans l'intérieur de l'utérus.

**PORTE-LOUPE.** s. m. Support articulé en métal destiné à soutenir les loupes pendant l'examen des objets ou leur dissection.

**PORTE-MAIN.** s. m. Appareil soutenant la main, recommandé contre le tremblement V. Supporteur.

**PORTE-MÈCHE.** s. m. [all. *Mecheträger*, esp. *portalechino*]. Tige d'acier ou d'argent, longue de 15 à 16 centimètres, munie d'un bouton à une extrémité et légèrement bifurquée à l'autre, avec laquelle les chirurgiens portaient des mèches de charpie au fond des plaies. On engage dans sa bifurcation la partie moyenne d'une mèche qu'on rabat de chaque côté de la tige, de manière à l'envelopper. Après avoir enduit cette charpie d'un corps gras, on place le bouton du porte-mèche dans la paume de la main, où il est tenu par l'annulaire et le petit doigt; le pouce et le doigt du milieu saisissent et tendent la mèche, et l'indicateur, allongé sur la tige, en dirige l'introduction. L'instrument est ensuite retiré, et la mèche laissée en place. Il n'est plus jamais employé aujourd'hui; on se sert comme mèche de gaze aseptique ou antiseptique que l'on introduit au moyen du stylet.

**PORTE-MOXA.** s. m. [all. *Moxaring*, esp. *porta-moxas*]. Instrument destiné à tenir le moxa appliqué sur la partie qu'on veut cautériser. Le *porte-moxa de Larrey* est un anneau métallique isolé de la peau par trois petits supports de bois d'ébène, et auquel est adapté un long manche. La plupart des chirurgiens se servent simplement d'une pièce à anneau.

**PORTE-NŒUD.** s. m. [esp. *porta-nodos*]. Instrumen destiné à porter une ligature autour du pédicule d'un polype. — Le *porte-nœud de Desault*, modifié par Bichat et par Dubois, consiste en deux canules d'argent, droites, recevant chacune une tige d'acier de 33 centimètres de long sur 5 millimètres de diamètre, fendue à une extrémité, de manière à former deux branches terminées par deux demi-anneaux; l'extrémité opposée porte un cliquet qui s'abaisse par l'effet d'un ressort, et qui s'oppose à ce que l'élasticité des branches fasse redescendre la canule. Lorsqu'on pousse la canule de bas en haut sur les branches de la tige, celles-ci se rapprochent; on passe, dans l'anneau qu'elles forment, un des chefs d'une ligature, qu'on fixe à la partie échancrée de la tige, on engage le second chef de la ligature dans la canule, et on l'arrête à l'un des anneaux de son extrémité inférieure, après avoir rapproché les deux instruments l'un contre l'autre. Ceux-ci ainsi disposés, on fait parcourir à la canule la circonférence du polype, et l'on embrasse son pédicule dans la ligature. V. Serre-Nœud.

**PORTE-OBJET.** s. m. [all. *Objectträger*]. Lame de verre sur laquelle on place les objets à étudier par *transparence* ou *lumière transmise* avec le microscope. — Lame de verre, coloré ou non, de cire, de bois, de liège, etc., qui sert à porter les objets qu'on examine au microscope à l'aide de la *lumière réfléchie*. — *Porte-objet du mi-*

roscope. La *platine* de cet instrument, sur laquelle on place le porte-objet proprement dit.

**PORTE-PIERRE.** s. m. [all. *Höllensteinhalter*, angl. *porte-pierre*, it. *porta-pietra*, esp. *porta-piedra*]. Instrument destiné à tenir le crayon d'azotate d'argent ou pierre infernale. Il est formé d'un manche plus ou moins long, et de deux branches métalliques, entre lesquelles se place la pierre, qui est serrée par un anneau coulant.

**PORTER.** s. m. V. Bière.

**PORTE-SONDE.** s. m. [all. *Sondenleiter*, it. *porta-lenta*, esp. *porta-sonda*]. Instrument dont on se sert dans l'opération de la fistule lacrymale selon le procédé de Laforest, pour porter la sonde dans le canal nasal.

**PORTEURS D'EAU** (Paralysie des). V. Radial.

**PORTE-VOIX.** s. m. [all. *Sprachrohr*, angl. *speaking-trumpet*, it. *tromba parlante*, esp. *bocina, cerbatana*]. Instrument destiné à porter la voix à de grandes distances. C'est un tube métallique légèrement conique, d'un petit diamètre au niveau de l'*embouchure*, évasé en forme de *pavillon* à l'extrémité opposée. Un porte-voix de $1^m,30$ porte la voix à 414 mètres; un porte-voix de $7^m,80$ porte la voix à 2080 mètres. Dans un porte-voix dont la section moyenne est de 10 centimètres, le son est rendu environ 1600 fois plus fort.

**POSITIF, IVE.** adj. [*positivus*, all. *positiv*, angl. *positive*, it. et esp. *positivo*]. En électricité, *élément positif*, chaque disque de zinc de la pile galvanique ou de Volta; *état positif*, nom donné, dans l'hypothèse de Franklin, qui regardait le fluide électrique comme un être simple, à l'*état* auquel passe un corps quand il reçoit du dehors une certaine quantité de fluide, qui s'ajoute à celle qu'il possédait déjà, comme il arrive au verre par l'effet du frottement; *fluide positif* (V. Électricité); *pôle positif*, extrémité de la pile galvanique. || *Philosophie positive*. Troisième phase de la philosophie, qui, contrairement aux philosophies théologique et métaphysique, et en raison de l'impuissance où celles-ci ont été de donner la démonstration de leurs principes, renonce à toute recherche de l'absolu, quelque forme qu'il prenne, soit par rapport à l'origine des choses, soit par rapport à leur fin ou but : la philosophie positive est donc toujours relative (V. Philosophie). Distinguant les connaissances abstraites des connaissances concrètes (les premières sont seules du domaine de la philosophie), elle range tout le savoir humain sous six chefs ou sciences qui se suivent et s'enchaînent (V. Science et Série) : 1° la *mathématique*, la plus ancienne de toutes et la plus simple; 2° l'*astronomie*; 3° la *physique*; 4° la *chimie*; 5° la *biologie*; 6° la *sociologie*. Tel est le vaste ensemble trouvé par Auguste Comte, ensemble qui, par soi seul, est pour l'esprit l'enseignement le plus fécond et la méthode la plus sûre. La *sociologie* lui doit aussi ses premiers fondements; ce n'est qu'après l'avoir créée que, ayant pu construire le cycle entier de la science, il a pu aussi construire celui des idées générales ou philosophie.

**POSITION.** s. f. [*positio*, θέσις, all. *Stellung*, *Lage*, angl. *position*, it. *posizione*, esp. *posicion*]. — *Position dans les maladies*. Étude de l'influence de la pesanteur sur les liquides et les organes mobiles de l'économie, et de la manière dont ceux-ci se comportent selon la position des parties du corps où ils se trouvent. La *position* agit, soit en favorisant ou en neutralisant l'action de la pesanteur sur les liquides; soit en favorisant ou en neutralisant la résistance de certains organes mobiles. Suivant que le corps sera placé dans telle position, la pesanteur agira sur le sang dans telle direction; tantôt elle augmentera l'impulsion du cœur, tantôt elle lui fera obstacle. Dans la pneumonie hypostatique des vieillards ou des sujets débilités condamnés longtemps au *décubitus dorsal*, dans une foule d'affections de nature inflammatoire, érysipèle, phlébite, angioleucite, orchite, adénite, métrite, arthrite, etc., la *position* exerce une action bienfaisante manifeste, encore plus prononcée dans les phlegmons des membres, le panaris, etc., par suite de l'influence de la pesanteur sur le cours du sang : l'*élévation* de l'extrémité du membre est alors la position préférable. Dans l'arthrite, la position donnée à l'articulation affectée a pour résultat tantôt de calmer les douleurs, tantôt d'établir, entre deux surfaces articulaires menacées d'ankylose, des rapports en harmonie avec la fonction du membre, de façon que cette fonction ne soit pas absolument perdue en cas de soudure anormale.



Fig. 590. — Présentation du sommet. *Position* iliaque droite, variété postérieure, occipito-iliaque droite postérieure, O. I, D. P.

Dans la période aiguë de toute maladie articulaire, la position doit avoir pour but principal de relâcher le plus possible les ligaments, ce qui s'obtient par une légère flexion : lorsqu'une articulation devient le siège d'un épanchement, elle se fléchit même contre les lois de la pesanteur. La



Fig. 591. — *Position* O. I. G. T.

position que prend le patient dans certaines maladies acquiert la valeur d'un symptôme. Dans les crises d'asthme, le malade est assis sur une chaise, le buste penché en avant, les mains appuyées sur ses genoux, afin de favoriser l'action des muscles inspirateurs accessoires. Dans la pleurésie, les malades se couchent au début sur le côté sain, afin d'éviter la douleur que cause la pression; plus tard, le décubitus a lieu sur le côté malade, afin de laisser au côté sain toute l'amplitude de ses mouvements et de parer à la

diminution du champ de l'hématose. Toutefois ces règles n'ont rien de fixe. || En chirurgie, *positions du bistouri* Les différentes manières de tenir cet instrument. *Première position*, le bistouri est tenu comme un couteau de table, le tranchant en bas; *deuxième position*, la même, le tranchan en haut; *troisième position*, le bistouri tenu comme une plume, la pointe en avant, le tranchant en haut; *quatrième position*, la même, le tranchant en bas; *cinquième position* la même, la pointe en arrière, le tranchant en haut; *sixième position*, le bistouri tenu comme un archet. || En obstétrique, *position*, rapport de la présentation fœtale avec certains points du bassin pris comme points de repère (fig. 590 et 591). Le bassin étant divisé en moitié droite et moitié gauche, on prend comme points de repère les extrémités des diamètres obliques de ce bassin. Sur le fœtus, les points de repère changent suivant les présentations, l'occiput pour le sommet, le menton pour la face, le sacrum pour l'extrémité pelvienne. Pour l'épaule on se guide sur le côté où siège la tête et l'épaule qui se présente. Ces différentes parties du fœtus pouvant se trouver en rapport avec la région antérieure, transversale ou postérieure de la moitié gauche ou droite du bassin (os iliaque), on a ainsi :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Prés. du sommet..... | Position OIG. | antérieure... | Se reconnaissent à la situation de la fontanelle postérieure ou occipitale. |
| | | transversale. | |
| | | postérieure.. | |
| — | OID. | antérieure... | |
| | | transversale. | |
| | | postérieure.. | |
| Prés. de la face....... | Position MIG. | antérieure... | Se reconnaissent à la situation du menton et à la direction des narines. |
| | | transversale. | |
| | | postérieure.. | |
| — | MID. | antérieure... | |
| | | transversale. | |
| | | postérieure.. | |
| Prés. de l'extrémité pelvienne.. | SIG. | antérieure... | Se reconnaissent à la situation du sacrum et à la direction du coccyx. |
| | | transversale. | |
| | | postérieure.. | |
| — | SID. | antérieure... | |
| | | transversale. | |
| | | postérieure.. | |
| Prés. de l'épaule.... | Céphalo-iliaque. | gauche...... | de l'épaule gauche ou droite. |
| | | droite...... | |

**POSITIVISME.** s. m. La philosophie positive.

**POSITIVISTE.** adj. et s. Se dit des doctrines de la philosophie positive. — Celui qui professe cette philosophie.

**POSITIVITÉ.** s. f. [all. *Positivität*, angl. *positivity*, it. *positivita*, esp. *positividad*]. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité positive. || Caractère d'une notion, d'une conception, conforme aux lois de la philosophie positive.

**POSOLOGIE.** s. f. [*posologia*, de ποσὸν, quantité, et λόγος, discours: all. *Dosenlehre*, angl. *posology*, it. et esp. *posologia*]. Indication des doses auxquelles les divers médicaments doivent être administrés, eu égard à l'âge, au sexe, à la constitution, etc. V. FORMULE.

**POSSÉDÉ, ÉE.** adj. et s. [*dæmoniacus*, δαιμονιακὸς, all. *besessen*, *Besessener*. angl. *possessed*, it. *indemoniato*, esp. *poseido*]. Nom donné à des individus qui étaient en proie à des accidents nerveux variés, toujours bizarres, et que, dans l'ignorance où l'on était de la nature de ces affections, on supposait possédés par un démon. Maintes fois les exorcismes, les cérémonies religieuses, les attouchements ou la parole d'un personnage renommé pour sa piété ou pour une puissance surnaturelle qu'on lui attribuait, ont guéri de telles maladies. La *possession* rentre dans la catégorie des *maladies religieuses*.

**POSSESSION.** s. f. Maladie religieuse; état d'un individu *possédé*.

**POSSET.** s. m. V. ZYTHOGALE.

**POSTENY** (Autriche). *Eaux sulfurées calciques*, très chaudes, 60°; altitude : 140 mètres. Établissement : 1er mai au 30 septembre.

**POSTFORMATION.** s. f. [de *post*, après, et *formation*]. — *Postformation des germes*. Nom donné à ce fait que le germe de tout individu nouveau apparaît de toutes pièces chez les parents déjà existants, et ne s'est pas formé en même temps qu'eux. C'est un cas particulier de l'*épigenèse*, appliquée au germe ou ovule.

**POSTHITE.** s. f. [de πόσθη, prépuce; all. *Vorhaut-entzündung*, it. *postite*, esp. *postitis*]. Inflammation du prépuce. V. BALANITE.

**POSTPECTORAL, ALE.** adj. Qui est en arrière de la poitrine.

**POSTPOSITION.** s. f. État d'une fièvre intermittente dont l'accès retarde.

**POT** s. m. — *Bruit de pot fêlé*. V. BRUIT.

**POTABLE.** adj. [*potabilis*, πότιμος, all. *trinkbar*]. Se dit d'un liquide qu'on peut boire (*eau potable*), ou d'un corps habituellement solide, mais rendu liquide pour être bu (*or potable*).

**POTAMOPHOBIE.** s. f. [de ποταμὸς, fleuve, et φόβος, crainte]. Peur morbide de l'eau et des cours d'eau.

**POTASSE.** s. f. [*alcali fixe végétal, kali, hydrate de potassium* ou *protoxyde de potassium hydraté; potassa*, all. *Pottasche*, angl. *potash*, *vegetable alkali*, it. *potassa*, esp. *potasa*] (KO.HO ou, en atomes, KOH). Alcali qu'on obtient en faisant bouillir dans beaucoup d'eau le carbonate de potasse avec de la chaux, filtrant à travers une toile, faisant évaporer à siccité, puis fondant le résidu, qui est de la *potasse à la chaux*, ou *pierre à cautère*. On la débarrasse des carbonates, sulfates, silicates et chlorures alcalins que contient le carbonate de potasse du commerce, en versant sur cette pierre de l'alcool à 90°, qui ne dissout que la potasse pure, et évaporant la dissolution alcoolique dans des vaisseaux clos : le produit est la *potasse à l'alcool*. La potasse pure est blanche, inodore, solide, onctueuse au toucher, d'une saveur âcre et caustique; elle absorbe avec avidité l'humidité de l'air et son acide carbonique; elle verdit le sirop de violettes et rétablit la couleur bleue du papier de tournesol rougi par un acide; elle fond au rouge sombre et se volatilise au rouge blanc; sa densité est 2,1; elle se dissout dans l'eau, les huiles, les graisses et l'alcool, et détruit avec rapidité la plupart des tissus animaux. C'est en vertu de cette dernière propriété qu'elle est employée comme caustique, à l'état de *pierre à cautère* : elle produit une escarre qui s'étend facilement aux tissus voisins, défaut qu'on corrige en la divisant avec de la chaux vive, ce qui forme la poudre de Vienne ou le caustique Filhos. L'ingestion accidentelle ou volontaire de potasse détermine de graves accidents; on les combattra par l'administration de boissons acides, eau vinaigrée, etc. — *Potasse du commerce*. On l'obtient en incinérant une grande masse de végétaux sur un endroit du sol abrité des vents, lessivant la cendre, faisant évaporer les liquides à siccité, et calcinant le résidu dans un fourneau à réverbère; ce n'est point de la potasse pure ni du carbonate de potasse, mais un composé de carbonate et de sulfate de potasse, de sulfure et de chlorure de potassium, de silice, d'alumine, d'oxyde de fer et de manganèse. — Les sels de potasse injectés dans le sang sont éminemment toxiques, et des doses très faibles suffisent pour amener la mort après de violentes convulsions. La mort dans ce cas a lieu par arrêt du cœur. Feltz et Ritter ont attribué les accidents de l'urémie à la rétention des sels de potasse dans le sang. Mais si ces sels ont une certaine part dans la production de l'urémie, d'autres substances de nature organique douées d'une action toxique et même convulsivante paraissent jouer le rôle principal. — *Potasse d'Amérique, potasse perlasse*. V. CARBONATE *de potasse*. — *Prussiate de potasse*. V. CYANURE. — *Prussiate ferrugineux de potasse*. V. FERROCYANURE.

**POTASSÉ, ÉE.** adj. Qui est additionné de potasse.

**POTASSISME.** s. m. Nom donné aux accidents toxiques produits par la potasse ; on dit aussi *kalisme*.

**POTASSIQUE.** adj. Qui concerne la potasse et ses composés.

**POTASSIUM.** s. m. [*potassium*, all. *Potassium*, *Kalimetall*, *Kalium*, angl. *potassium*, it. *potassio*, esp. *potasio*]. Métal très répandu dans la nature, découvert en 1807 par Davy. Il est solide, très ductile, brillant, plus mou que la cire et plus léger que l'eau (0,86), qu'il décompose avec chaleur en se changeant en potasse et en enflammant l'hydrogène ; projeté sur un bain de mercure, à l'air, il s'y amalgame en tournoyant, sans produire de lumière ni d'explosion ; c'est le seul métal qui s'oxyde à froid dans l'air sec. On l'a obtenu d'abord par la pile (Davy) ; puis en décomposant la potasse par le fer chauffé très fortement. Actuellement on le prépare en chauffant au rouge sombre un mélange de carbonate de potasse et de charbon. On le conserve à l'abri de l'air et de l'humidité dans de l'huile de naphte ou de l'essence de copahu.

**POTENCE.** s. f. Appareil qui sert à mesurer la taille des hommes et des animaux. C'est une large règle qui porte des divisions numériques et sur laquelle glisse à frottement une pièce de bois.

**POTENTIEL, ELLE.** adj. [*potentialis*, du mot latin *potentia*, puissance ; all. *potentiell*, angl. *potential*, it. *potenziale*, esp. *potencial*]. Se dit d'une substance qui, quoique très énergique, n'agit que quelque temps après son application, comme les alcalis caustiques, qu'on nomme *cautères potentiels*, par opposition au *cautère actuel*.

**POTENTILLE** s. f. [*Potentilla*, L., all. *Fingerkraut*, angl. *silver-weed*, *wild tansy*, *cinquefoil*, ou *five-leaved grass*, it. *potentilla*, esp. *potentila*]. Genre de plantes de la famille des rosacées, dont deux espèces sont légèrement astringentes : 1° l'*argentine*, 2° la *quintefeuille*.

**POT FÊLÉ.** — *Bruit de pot fêlé*. V. Bruit.

**POTION.** s. f. [*potio*, πόσις, all. *Trank*, angl. *potion*, *draught*, it. *pozione*, esp. *pocion*]. Médicament liquide, magistral, destiné à l'usage interne, qu'on administre par cuillerées. Les substances qui entrent dans la composition d'une potion peuvent être rangées sous cinq chefs : la *substance active* ou *base*, très variable, pouvant être suivant le cas unique ou multiple ; l'*adjuvant*, substance destinée à renforcer l'action de la base, par exemple l'eau de laurier-cerise ; l'*excipient* ou *véhicule*, destiné à dissoudre ou à maintenir en suspension la base et l'adjuvant, eau distillée, infusion, hydrolat, etc. ; l'*intermède*, corps devant servir d'intermédiaire entre la base et l'adjuvant d'une part et l'excipient de l'autre, par exemple, la gomme, les mucilages, les jaunes d'œufs ; ce corps devient inutile quand la base et l'adjuvant sont tous deux solubles dans l'eau ; enfin le *correctif*, qui a pour but de masquer le goût ou l'odeur désagréables de certaines substances employées comme base ou comme adjuvant ; on emploie dans ce but des sirops, sirop d'écorces d'oranges amères, sirop de fleurs d'oranger, ou des essences. Le poids moyen de la potion est de 120 à 150 grammes ; en effet, pour l'ordinaire, la potion doit être prise dans les vingt-quatre heures ; de plus, à moins de contenir certains produits antiseptiques, elle forme par son mélange d'eau et de sucre un milieu éminemment fermentescible et s'altère facilement. Si l'on prescrit d'y ajouter de l'éther, il faut ne le mettre qu'au moment de boucher la bouteille ; et, si la potion contient un infusé végétal, il faut attendre que ce dernier soit complètement refroidi pour éviter la volatilisation de l'éther. S'il doit entrer des extraits ou des électuaires dans la potion, il faut les mélanger avec soin dans un mortier de marbre ou de porcelaine. Les teintures alcooliques résineuses doivent être mélangées d'abord avec les sirops ; on y ajoute ensuite peu à peu les eaux distillées, les décoctés ou les infusés, etc., afin que la résine soit divisée le plus possible. Le camphre, l'ammoniaque, doivent être d'abord dissous avec un peu de jaune d'œuf ; mais le camphre peut aussi se pulvériser à l'aide de quelques gouttes d'alcool, et se diviser ensuite dans la potion au moyen de quelques grains de gomme adragant. — *Potion antivomitive de Rivière* [*potion gazeuse*]. N° 1. *Potion alcaline :* bicarbonate de potasse, 2 gr. ; eau commune, 50 gr. ; sirop de sucre, 15 gr. Faites dissoudre le sel dans l'eau et ajoutez le sirop. — N° 2. *Potion acide :* acide citrique, 2 gr. ; eau commune, 50 gr. ; sirop d'acide citrique aromatisé au citron, 15 gr. Faites dissoudre l'acide citrique dans l'eau et ajoutez le sirop d'acide citrique (Codex). On la fait avaler par moitié, en donnant aussitôt après, chaque fois, une cuillerée à café (8 gr.) de suc de citron : de cette manière l'effervescence a lieu dans l'estomac même. — *Potion aromatique* [*potion cordiale*]. Elle est composée de : vin de banyuls, 110 gr. ; sirop d'écorce d'oranges amères, 40 gr. ; teinture de cannelle, 10 gr. ; elle se prépare par simple mélange (Codex). — *Potion calmante*. V. Julep. — *Potion de Chopart* [*potion balsamique*]. Elle est faite avec : copahu, alcool à 80°, sirop de Tolu, āā 50 gr. ; eau de menthe poivrée, 100 gr. ; alcool nitrique, 5 gr. — *Potion gazeuse*. V. Potion *antivomitive*. — *Potion gommeuse*. V. Julep *gommeux*. — *Potion incisive*. Infusion de feuilles d'hysope, 4 gr., dans eau bouillante, 125 gr., à laquelle on ajoute gomme ammoniaque, 60 centigr., et oxymel scillitique, 30 gr. — *Potion d'ipécacuanha*. V. Coqueluche. — *Potion à la magnésie* [*médecine blanche*]. Magnésie blanche, 8 gr. ; sucre blanc, 50 gr. ; eau, 40 gr. ; eau de fleur d'oranger, 20 gr. (Codex). — *Potion pectorale*. Infusé de fleurs pectorales, 120 gr. ; sirop de gomme, 30 gr. — *Potion de Pradel*. V. Tanin. *Potion purgative* [vulgairement *médecine noire*]. Feuilles de séné mondées, 10 gr. ; sulfate de soude, 15 gr. ; rhubarbe choisie, 5 gr. ; manne en sortes, 60 gr. ; eau bouillante, 120 gr. Versez l'eau bouillante sur le séné et la rhubarbe ; après une demi-heure d'infusion, passez avec expression. Ajoutez le sulfate de soude et la manne ; faites dissoudre sur un feu doux ; passez, laissez déposer et décantez (Codex). — *Potion purgative à la résine de jalap* [*looch purgatif*]. On triture dans un mortier : résine de jalap, 60 centigr., et huile d'amandes douces, 120 centigr. ; on ajoute : gomme adragant, 30 centigr. (ou bien le tiers d'un jaune d'œuf), et lait d'amandes, 96 gr., qu'on ne verse que peu à peu, en mêlant exactement à mesure. On prépare de même des potions purgatives avec la résine de scammonée. — *Potion purgative au jalap*. On triture 60 à 80 centigr. de poudre de jalap avec : sirop de fleur de pêcher, 32 gr., et l'on ajoute : eau pure, 32 gr ; eau de fleur d'oranger, de menthe ou de citron, 4 gr. Il faut agiter la bouteille en prenant la potion. — *Potion purgative à l'huile de ricin*. On mêle : huile de ricin, 48 gr. ; sirop de limon, 32 gr. ; eau de menthe poivrée, 16 gr. Il faut agiter la bouteille. Ou bien on mêle, dans un mortier de marbre, un jaune d'œuf avec : sirop de fleur de pêcher, 32 gr. ; on ajoute peu à peu huile de ricin, 16 gr., et, quand on a mêlé parfaitement, on délaye peu à peu avec eau commune, 32 gr. — *Potion simple*. Sirop simple, 30 gr. ; eau de fleur d'oranger, 20 gr. ; eau distillée, 100 gr. (Codex). — *Potion de Todd*. Eau-de-vie vieille, 40 gr. ; sirop de sucre, 30 gr. ; eau distillée, 75 gr. ; teinture de cannelle, 5 gr. (Codex).

**POTIRON.** s. m. [*Cucurbita pepo*, L. ; all. *Pfebenkürbis*, angl. *pumpion*, it. *popone*, esp. *calabaza grande*]. Espèce de courge qui a quelquefois un volume énorme et dont la chair est un aliment adoucissant. Ses semences sont au nombre des quatre semences froides majeures. V. Tænifuge.

**POTT** (Percival) (chirurgien anglais, 1713-1788). — *Bandage de Pott.* V. BANDAGE. — *Maladie de Pott.* V. MAL *vertébral.*

**POU.** s. m. [*pediculus*, φθεὶρ, all. *Laus*, angl. *louse*, it. *pidocchio*, esp. *piojo*]. Nom donné par les anciens naturalistes aux insectes parasites aptères, qui n'ont que trois paires de pattes. ‖ Actuellement, genre d'insectes aptères parasites, dont trois espèces se rencontrent chez l'homme : le *pou de tête*, le *pou de corps* (fig. 592), et le *pou du pubis*. — *Pou de tête* (*Pediculus capitis*, L.) : cendré, avec lobes ou découpures de l'abdomen arrondies. — *Pou de corps* (*Pediculus vestimenti* seu *corporis*, L.) : d'un blanc sans taches, avec les découpures de l'abdomen moins saillantes que celles du pou de tête ; il est plus gros que celui-ci. C'est celui qui se multiplie le plus rapidement au point de couvrir littéralement le corps en un jour, mais seulement sur les individus cachectiques et qui ne peuvent prendre des soins de propreté, comme on le voit parfois dans les asiles de vieillards et d'aliénés. V. PHTHIRIASE. — *Pou du pubis* (*Pediculus pubis*, vulgairement *morpion*) : corps arrondi et large, corselet très court se confondant avec l'abdomen, quatre pieds postérieurs très forts.

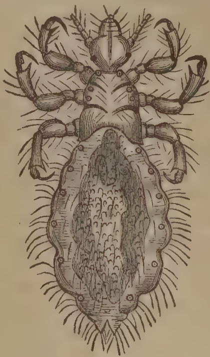


Fig. 592. — *Pou.*

Le volume des poux du pubis peut varier depuis celui d'un point imperceptible jusqu'à 1 millimètre de diamètre et plus. Ils peuvent repulluler après le traitement, soit parce qu'il en est resté de cachés dans les plis de l'anus, soit parce qu'il en est demeuré dans les vêtements. — Les *poux* ont la bouche tubulaire, située à l'extrémité antérieure de la tête et disposée en suçoir. Leurs œufs (*lentes*) éclosent au bout de cinq ou six jours et les petits arrivent en huit ou dix jours à l'âge adulte ; ils se multiplient avec une telle rapidité, que deux individus suffisent pour en produire 18 000, en moins de deux mois. Les soins de propreté suffisent ordinairement pour détruire les poux de la tête. Il est un moyen fort simple, qui consiste à huiler largement les cheveux ; le corps gras tue les poux en bouchant leurs trachées et les asphyxiant. Les frictions avec l'essence de térébenthine tuent assez rapidement toutes les espèces de poux. On peut aussi faire quelques lotions avec une solution alcaline dans laquelle on fait infuser une petite quantité de semence de staphisaigre, ou des frictions avec l'onguent mercuriel. Pour se débarrasser des poux du corps, il suffit de quelques bains sulfureux ou de fumigations sulfureuses. On détruit les poux du pubis par des frictions mercurielles sur les parties où ils se sont développés, ou par des lotions avec l'essence de térébenthine, l'alcool camphré, la benzine, ou une décoction de tabac dans la proportion de 60 grammes pour un litre d'eau ; lotions qui ont l'avantage de ne pas excorier la peau. Les bains sulfureux répétés les détruisent également, mais moins vite. — *Pou des oiseaux*. V. DERMANYSSE et LIOTHÉ.

**POUCE.** s. m. [*pollex*, de *pollere*, avoir beaucoup de force ; ἀντίχειρ, all. *Daumen*, angl. *thumb*, it. *pollice*, esp. *pulgar*]. Le plus gros et le plus fort des doigts de la main et du pied.

**POUDRE.** s. f. [*pulvis*, κόνις, all. *Pulver*, angl. *powder*, it. *polvere*, esp. *polvo*]. Substance réduite en particules aussi petites que possible par les moyens mécaniques (*contusion*, *trituration*, *porphyrisation*, *mouture*). On appelle *poudres simples*, celles qui proviennent d'une seule substance ; *poudres composées*, celles qui résultent du mélange de plusieurs poudres simples. V. PULVÉRISATION. — *Poudre absorbante* ou *antiacide*. Parties égales de magnésie calcinée et de sucre blanc. On l'emploie contre les aigreurs de l'estomac (60 à 70 centigr.). — *Poudre alimentaire*. Substance alimentaire desséchée et réduite en poudre qu'on emploie pour la pratique du gavage. Elle doit représenter quatre fois son poids de viande fraîche et se délayer facilement dans l'eau, le lait, le bouillon ; c'est dans ces liquides qu'on la délaye pour l'avaler ou la porter directement dans l'estomac à l'aide du tube Faucher ; on la prend aussi dans un potage clair, des grogs, du chocolat ; on commence par 25 à 30 grammes par jour, et on arrive progressivement à 300 grammes en plusieurs doses. — *Poudre anodine d'Hoffmann*. Myrthe, 6 parties ; cascarille et cannelle giroflée, āā 4 parties ; corail rouge 2 parties ; bol d'Arménie et opium, āā 1 partie. Elle est calmante, astringente, stomachique à la dose de 45 à 120 centigrammes. Elle n'est plus employée aujourd'hui. — *Poudre anthelminthique*. Mousse de Corse, semen-contra, āā 20 gr. ; calomel à la vapeur, 1 gr. ; (Bouchardat) ; 50 centigr. à 2 gr. — *Poudre antiacide*. V. POUDRE *absorbante*. — *Poudre antiseptique de Lucas-Championnière*. V. POUDRE *iodoformée*. — *Poudre anticachectique d'Hartmann*. Safran de Mars apéritif, 32 gr ; cannelle fine, 64 gr. ; sucre en poudre, 160 gr. Dose, 2 à 8 gr. — *Poudre arsenicale du frère Cosme*, *poudre arsenicale de Ant. Dubois*. V. POUDRE *escarrotique*. — *Poudre arsenicale de Rousselot*. Contre les cancers. Cinabre porphyrisé, et sang dragon, āā 32 gr. ; acide arsénieux, 4 gr. — *Poudre astringente simple*. Racines de bistorte et de tormentille, āā 16 gr. ; fleurs de grenadier, semences de berbéris, cachou, mastic en larmes, sang-dragon, āā 8 gr. ; succin, bol d'Arménie et terre sigillée préparée āā 6 gr. ; avec extrait d'opium, 3 centigr. Dose, 60 centigr. à 4 gr. Elle contient par gramme 4 milligr. d'opium. Elle n'est plus employée aujourd'hui. — *Poudre de blanchiment* [*poudre de Tennant et de Knox*]. Anciens noms du chlorure de chaux. — *Poudre capitale de Saint-Ange*. Elle est composée, selon Baumé, de poudre grossière de feuilles d'asarum, 31gr,20, et poudre de racine d'ellébore blanc, 1gr,30. Mais la véritable formule de cette poudre est : poudre de feuilles d'asaret, 250 gr. ; de bétoine, 12 gr. ; de verveine et de crapaud, āā 4 gr. — *Poudre du capucin*. Nom donné autrefois à la poudre de cévadille, employée pour tuer les poux. — *Poudre de Carignan*. V. POUDRE *de Guttète*. — *Poudre carminative*. Fruits d'anis, de coriandre, de fenouil, āā 48 gr. ; cannelle, écorce de citron et d'orange amère, āā 12 gr. ; girofle et rhubarbe, āā 48 gr. On pulvérise ensemble toutes ces substances et l'on ajoute : sucre blanc, 256 gr. — *Poudre cathartique*. Poudre de jalap, scammonée d'Alep, āā 1 partie : tartrate acide de potasse, 2 parties. — *Poudre cathartique de Swédiaur*. Quinquina en poudre, 16 gr., et bitartrate de potasse, 8 gr. Dose, 1gr,50 à 2 gr. contre les constipations opiniâtres. — *Poudre caustique*. V. POUDRE *escarrotique*. — *Poudre chalybée* ou *poudre martiale*. Limaille de fer porphyrisée, 64 gr. ; cannelle fine, 24 gr. ; myrrhe, sommités de thym, de rue, de matricaire, de calament, d'armoise, de cataire, de sabine, āā 16 gr. ; racines d'aristoloche ronde, de garance, de boucage saxifrage, et semences d'ache et de séséli, āā 8 gr. Dose, 90 centigr. à 4 gr., contre les cachexies, la chlorose et l'aménorrhée. Elle n'est plus employée aujourd'hui. — *Poudre charbonneuse*. Poudre désinfectante obtenue d'un mélange de terre et de débris végétaux calcinés ensemble. — *Poudre des Chartreux*. V. KERMÈS *minéral*. — *Poudre de colophane composée*. V. POUDRE *hémostatique*. — *Poudre du comte de Palme* [*poudre de Sentinelli*]. Le sous-carbonate de ma-

gnésie. — *Poudre du comte de Warwick*. V. POUDRE *cornachine*. — *Poudre cornachine* [*poudre du comte de Warwick, poudre de tribus*]. Parties égales de bitartrate de potasse et d'antimoine diaphorétique lavé. Elle est purgative à la dose de 60 centigr. à 4 gr. — *Poudre-coton*. V. PYROXYLE. — *Poudre à cuire de Horsford*. Elle se compose d'une poudre acide et d'une poudre alcaline ; la première est du phosphate acide de chaux et de magnésie, et la seconde du bicarbonate de soude. Ces deux poudres sont enveloppées séparément; on se sert d'une petite mesure de fer-blanc ayant la forme de deux cônes tronqués, réunis par leur base et de grandeur différente. Lors de la préparation du pain, on remplit, pour une quantité donnée de farine, le petit cône avec le bicarbonate et le grand avec le phosphate acide; on mêle soigneusement les deux poudres avec la farine, on ajoute la quantité d'eau nécessaire, on fait la pâte, et on met au four. Il se forme pendant le pétrissage une double décomposition : l'acide phosphorique s'unit avec la soude, et l'acide carbonique mis en liberté fait lever la pâte et rend le pain poreux. Avec la suppression de la fermentation, disparaît le principal inconvénient qui s'opposait à l'exploitation industrielle de la boulangerie, et grâce à cette méthode, le pain pourra être fabriqué à la machine. — *Poudre de Digby*. V. SULFATE *de fer*. — *Poudre de Dover*. Poudre de nitrate de potasse, 40 gr.; de sulfate de potasse, 40 gr.; d'ipéca, 10 gr.; poudre d'opium, 10 gr. Chacune des poudres doit être desséchée avant la pesée, et le mélange doit être fait avec grand soin (Codex). Cette poudre sudorifique est administrée à la dose de 2 centigrammes à 1 gramme contre la goutte et le rhumatisme, chaque matin, dans une cuillerée d'un véhicule aqueux; 1 gramme de cette poudre contient 10 centigrammes de poudre d'opium, ou 5 centigrammes d'extrait. — *Poudre du Duc*. Cannelle, 1 partie, et sucre, 16 parties. On la prend immédiatement après le repas (4 à 12 gr.). — *Poudre de Dupuytren*. Protochlorure de mercure et acide arsénieux dans la proportion de 1 ou 2 centièmes d'arsenic. C'est un caustique très doux. — *Poudre escarrotique arsenicale faible* [*poudre arsenicale de Ant. Dubois*]. Acide arsénieux pulvérisé, 1 gr.; sulfure rouge de mercure pulvérisé, 16 gr.; sang-dragon pulvérisé, 8 gr. Mêlez exactement (Codex). On l'emploie comme escarrotique, sous forme de pâte, que l'on prépare au moment de s'en servir en mouillant la poudre avec un peu d'eau. — *Poudre escarrotique arsenicale forte* [*poudre arsenicale du frère Cosme*]. Acide arsénieux pulvérisé, 1 gr.; sulfure rouge de mercure pulvérisé, 5 gr.; éponge torréfiée pulvérisée, 2 gr. Mêlez exactement (Codex). — *Poudre de Fontaneilles*. Arsenic blanc, 10 centigr.; mercure doux, 80 centigr.; opium brut, 10 centigr.; gomme arabique et sucre, 4 gr. Contre les fièvres intermittentes. — *Poudre galactopoétique de Rosenstein*. Semences de fenouil et d'écorce d'orange, ãã 4 gr.; magnésie blanche, 32 gr.; sucre blanc, 8 gr. Henry et Guibourt n'y font entrer que 16 grammes de magnésie, et ajoutent 16 grammes de sucre. Ainsi réformée, elle se prend à la dose de 120 centigrammes à 4 grammes, trois fois par jour. — *Poudres gazogènes* (destinées à produire extemporanément des eaux gazeuses artificielles). Mélanges d'un acide sec avec un carbonate alcalin : comme ces corps retiennent toujours une certaine quantité d'eau hygrométrique, qui dégagerait l'acide carbonique, on les tient séparés, et l'on n'opère le mélange qu'au moment de les administrer. — *Poudre gazogène simple* [*soda powder* des Anglais]. Mélange de 16 gr. d'acide tartrique réduit en poudre, et de 24 gr. de bicarbonate de soude pulvérisé. On conserve séparément dans une boîte, d'un côté, l'acide tartrique partagé en douze petits paquets enveloppés de papier blanc, et de l'autre le sel de soude, divisé aussi en douze paquets, dans du papier bleu. Au moment d'en faire usage, on fait dissoudre le contenu d'un des paquets blancs dans un grand verre, rempli d'eau au tiers; on y jette ensuite la poudre d'un des paquets bleus, et l'on boit aussitôt. Cette eau a beaucoup d'analogie avec les eaux minérales alcalines gazeuses. — *Poudre gazifère laxative* [*poudre de Sedlitz*]. Mélange de 24 gr. d'acide tartrique, de 24 gr. de bicarbonate de soude, et de 72 gr. de tartrate de potasse et de soude. On conserve d'une part l'acide et de l'autre les sels, et l'on opère le mélange dans un vase à moitié rempli d'eau. — *Poudre de Goa* ou *chrysarobine*. Anthelminthique de l'Inde composé de 80 p. 100 d'acide chrysophanique et de poudre végétale inerte. — *Poudre de Godernaux*. Mélange de calomel avec 1/60e de protoxyde de mercure. Elle était employée autrefois comme antisyphilitique. — *Poudre de guerre*. Elle est composée d'un mélange, rendu intime et réduit en grains, par divers procédés, de 78 parties de salpêtre, 12 charbon et 10 de soufre. — *Poudre de Guttète*. Gui de chêne, racine de dictame blanc et de pivoine, corne de cerf calcinée, 4 parties ; semences d'arroche et corail rouge préparé, 2 parties. C'est cette poudre antispasmodique qu'on employait sous le nom de *poudre de la princesse de Carignan* contre les convulsions des enfants, 5 à 20 centigr. par jour. — *Poudre de Haly* [*poudre contre la phtisie*]. Amandes douces mondées à sec, 8 gr.; semences de coing et de pavot blanc, gommes arabique et adragante, et amidon, ãã 4 gr.; résine, 2 gr.; sucre blanc, 25 gr. Elle est très adoucissante, à la dose de 2 gr. plusieurs fois par jour, dans de l'eau. Elle forme un véritable looch extemporané, qu'on a toujours tout prêt. — *Poudre d'Helvétius*. V. POUDRE *vomitive*. — *Poudre hémostatique* [*poudre de colophane composée*]. Colophane en poudre, 4 parties; gomme arabique, 1 partie, et charbon de bois, 2 parties. — *Poudre impériale de Lémery*. Cannelle, 40 gr.; gingembre, 32 gr.; girofle, 26 gr.; petit malaga, macis, muscade, ãã 8 gr.; musc, 70 centigr. Elle est digestive et excitante (60 à 80 centigr.). — *Poudre incisive*. Poudre antiasthmatique composée de sucre blanc, 3 parties, soufre sublimé et lavé, 2 parties ; poudre de scille, 1 partie. — *Poudre iodoformée de Lucas-Championnière*. Iodoforme, poudre de quinquina, benjoin, carbonate de magnésie, essence d'eucalyptus P. E. — *Poudre de jalap orangée composée*. Poudre de jalap, 64 gr.; bitartrate de potasse, 32 gr., et sucre 390 gr.; aromatisée avec l'huile volatile d'orange, 2 gr.; 4 à 8 gr. dans un peu d'eau ou de bouillon. Employée pour purger les enfants. — *Poudre de James*. Sulfure d'antimoine et râpure de corne de cerf, parties égales, qu'on projette dans un bassin de fer chauffé au rouge, et qu'on calcine ensuite très fortement. Elle est réputée diaphorétique. — *Poudre laxative* (Dujardin-Beaumetz). Follicules de sené lavés à l'alcool, 6 gr.; soufre sublimé, 6 gr.; anis étoilé pulvérisé, 3 gr.; fenouil pulvérisé, 3 gr.; crème de tartre, 2 gr.; sucre, 4 gr.; réglisse pulvérisée, 8 gr. Une cuillerée à dessert dans un demi-verre d'eau, le soir. — *Poudre de légumes, de lentilles*. Elle s'emploie de la même façon que la poudre alimentaire, seule ou associée à celle de viande. V. POUDRE *alimentaire*. — *Poudre de Lucas-Championnière*. V. POUDRE IODOFORMÉE. — *Poudre du marquis* [*pulvis marchionis*]. Poudre prétendue antiépileptique dans laquelle entraient la racine de pivoine, la poudre d'andouiller, de feuilles d'or, de perles, de dent de licorne marine, etc. — *Poudre martiale*. V. POUDRE *chalybée*. — *Poudre mercurielle purgative*. Poudre cornachine à laquelle on ajoute partie égale de sulfure de mercure noir préparé par la trituration. La dose est de 60 centigr. ou plus. — *Poudre pour petit-lait*, V. PETIT-LAIT. — *Poudre contre la phtisie*. V. POUDRE *de Haly*. — *Poudre de projection*. Poudre que les alchimistes supposaient propre à changer en or les métaux sur lesquels on la projetait. — *Poudre*

*purgative.* V. POUDRE *anthelminthique, mercurielle.* — *Poudre de Rousselot.* V. POUDRE *arsenicale.* — *Poudre sédative de Wetzler.* Mélange de 1gr,20 de poudre de racine de belladone et de 4gr,80 de sucre qu'on divise en 96 prises. On l'emploie contre la coqueluche, 2 à 6 prises, selon l'âge. — *Poudre de Sentinelli.* V. POUDRE *du comte de Palme.* — *Poudre sternutatoire.* V. SAPONINE. — *Poudre sympathique de Digby.* V. SULFATE *de fer.* — *Poudre tempérante de Stahl.* Mélange porphyrisé de 9 parties de sulfate et de nitrate de potasse, et de 2 parties de sulfate de mercure rouge préparé; calmante et rafraîchissante. — *Poudre de Tennant et de Knox.* V. POUDRE *de blanchiment.* — *Poudre de Tonquin.* 3 parties de valériane; 2 parties de musc et une partie de camphre. On l'emploie à la dose de 15 à 60 centigr. — *Poudre de tribus.* V. POUDRE *cornachine.* — *Poudre de Valentini.* Le carbonate de magnésie. — *Poudre vermifuge.* V. VERMIFUGE. — *Poudre à vers.* V. SEMEN-CONTRA. — *Poudre de vie.* V. POUDRE *d'Algaroth.* — *Poudre de Vienne.* Excellent escarrotique composé de 5 parties de potasse caustique à la chaux et 6 parties de chaux vive. On réduit en poudre les deux substances dans un mortier chauffé. On les mélange exactement et rapidement, et l'on renferme le mélange dans un bocal à large ouverture bouché à l'émeri. Pour en faire usage, on le délaye avec un peu d'alcool, de manière à le réduire en une pâte molle. — *Poudre vomitive d'Helvétius.* 2 parties d'émétique, 1 partie d'ipécacuanha, et 16 parties de crème de tartre.

**POUDRETTE.** s. f. [all. *Staubmist,* angl. *powdered human dung*]. Excréments de l'homme desséchés et préparés pour la fumure des terres, qu'on emploie dans la proportion moyenne de 1500 kilogrammes par hectare. Elle contient des sels ammoniacaux et des matières organiques azotées qui lui donnent ses qualités fertilisantes.

**POUDROIEMENT.** s. m. Action de réduire en poudre. —*Poudroiement de l'eau, des calculs.* V. PULVÉRISATION.

**POUGUES** (Nièvre). *Eaux bicarbonatées calciques,* froides, 12°, contenant 4gr,53 de sels, dont 2 gr. de bicarbonate de chaux, et des quantités assez notables de bicarbonate de magnésie, de fer, de soude et aussi de lithine, un peu de sulfate de soude et de chlorure de sodium, et 1 100 centimètres cubes d'acide carbonique libre (source Saint-Léger); une autre source non gazeuse (source Saint-Marcel) sert aux bains. Cette eau stimule les fonctions digestives, augmente la diurèse, facilite l'élimination des sables urinaires, accélère les fonctions du cœur, détermine souvent de la constipation. Elle est indiquée dans les dyspepsies nervo-motrices, l'atonie gastrique, l'entérite chronique simple, la lithiase biliaire chez les sujets affaiblis, les lithiases urique, oxalurique, phosphaturique, le diabète arthritique chez les sujets débiles, le catarrhe chronique de la vessie, la convalescence. Altitude: 200 mètres. Etablissement: boissons, bains, douches; cure de terrain, dont les pentes aboutissent à la terrasse de Pougues-Bellevue, à 300 mètres d'altitude. Saison: 25 mai au 15 octobre.

**POULAIN.** s. m. [all. *Leistenbeule,* angl. *bubo,* it. *tincone*]. Dans le langage vulgaire, le *bubon inguinal,* parce que ceux qui en sont atteints marchent les jambes écartées comme les jeunes chevaux.

**POULET** (Alfred) (médecin français, 1848-1888). — *Maladie de Poulet.* Ostéopériostite rhumatismale.

**POULIE.** s. f. Synonyme de *trochlée.*

**POULIOT.** s. m. [all. *Polei, Flohkraut,* angl. *pudding-grass, puliol,* it. *puleggio,* esp. *poleo*]. La *Mentha pulegium,* L., plante labiée, à saveur âcre et amère, à odeur pénétrante, excitante comme les autres menthes. — *Pouliot de montagne.* Nom donné à plusieurs plantes du genre *Teucrium* (V. GERMANDRÉE).

**POULPE.** s. m. [*Octopus,* angl, *pulp,* it. *polpa,* esp. *pulpa*]. Genre de mollusques céphalopodes octopodes dont une espèce (*Octopus vulgaris,* Lam,) est alimentaire, mais de peu de saveur.

**POULS.** s. m. [*pulsus,* σφυγμὸς, all. *Puls,* angl. *pulse,* it. *polso,* esp. *pulso*]. Sensation de soulèvement brusque que le doigt éprouve lorsqu'il palpe une artère reposant sur un plan osseux résistant qui permet au doigt de la déprimer. La pression du doigt se substitue alors à la force élastique de la paroi artérielle; en déprimant, elle fait perdre au vaisseau sa forme cylindrique, en vertu de laquelle tous les points de sa paroi offraient une égale résistance à la pression intérieure exercée par le sang. Cette sensation n'est pas perçue si l'artère est au milieu des parties molles. Les alternatives de soulèvement et d'affaissement de la paroi artérielle sous le doigt qui la presse sont directement liées aux changements de la *tension* de ce vaisseau, qui se manifestent par la *diastole artérielle* synchronique de chaque systole cardiaque, et par la *systole* ou resserrement consécutif. La *fréquence du pouls* indique le nombre des contractions du cœur, qui varient avec l'âge, le sexe et les maladies; elle est de 65 à 75 pulsations par minute, en moyenne, chez l'adulte; elle est un peu plus grande chez la femme que chez l'homme, et dans les deux sexes, d'autant plus grande que l'individu est plus jeune. Les pulsations sont d'autant plus fréquentes que le cœur éprouve moins de peine à se vider, que la tension artérielle est moindre; c'est ce qu'on observe après la saignée. Dans la fièvre, dans un endroit chaud, après un exercice violent, pendant la digestion, la fréquence du pouls est augmentée parce que la circulation des capillaires est devenue relativement plus facile dans le plus grand nombre des organes. La sensation de nausée, celle qui précède la syncope, déterminent une contraction des vaisseaux qui retient le sang dans les artères, y relève la pression, rend le pouls filiforme, et, par suite, diminue la fréquence des contractions du cœur. La

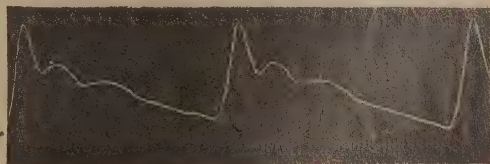


Fig. 593. — *Pouls* normal.

*force du pouls* est l'intensité de la sensation tactile que fait éprouver une artère; elle est d'autant plus grande que le vaisseau est plus dilaté; elle n'est pas en rapport avec l'énergie de la systole ventriculaire, mais avec la *tension artérielle,* surtout réglée par la circulation capillaire et bien appréciée seulement à l'aide du sphymomanomètre. Certains caractères du pouls qui échappent au doigt peuvent être révélés par le *sphygmographe.* Cet instrument enregistre le pouls sous forme d'ondulations plus ou moins régulières. La figure 593 représente le type nor-

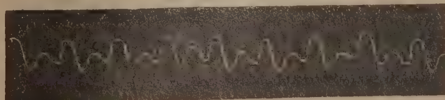


Fig. 594. — *Pouls* dicrote (fièvre typhoïde).

mal. Ce tracé dessine plusieurs *pulsations,* dont le nombre est proportionnel à la fréquence du pouls qu'il exprime. Chaque pulsation présente une période ascen-

dante qui correspond à l'arrivée du sang dans les artères, et une période descendante correspondant à leur repos. Dans la période descendante il existe un léger rebondissement, même à l'état normal (fig. 593) ; il correspond au *dicrotisme* de la pulsation, qui existe à un léger degré même dans le pouls normal, et qui se prononce davantage dans certaines maladies. Le pouls peut présenter dans sa forme graphique les variations les plus grandes, selon les conditions physiologiques ou pathologiques, ce qui fournit

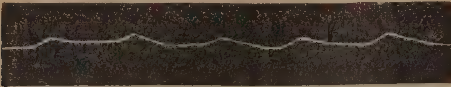


Fig. 595. — *Pouls* recueilli au-dessous d'un anévrysme.

un moyen important de diagnostic dans certaines maladies. Voici quelques types de pouls pathologiques : fig. 594, pouls de la fièvre typhoïde, dicrotisme exagéré ; fig. 595, pouls recueilli au-dessous d'un anévrysme. — La fréquence, la force, la régularité, le dicrotisme, l'état filiforme, inégal, irrégulier du pouls, etc., sont utilisés pour porter un diagnostic. On peut explorer le pouls sur différentes artères, temporale, carotide, crurale, brachiale ; on choisit ordi-




Fig. 596. — Exploration du *pouls*.

nairement la radiale (fig. 596). Le médecin place sur le trajet de cette artère, à trois centimètres environ au-dessus du poignet, l'indicateur et les deux doigts suivants, qu'il tient rapprochés sans effort les uns contre les autres, de manière que leur pulpe se trouve exactement sur la même ligne et puisse presser également l'artère. Il place en même temps son pouce à la partie postérieure du bras du malade, afin d'avoir un point d'appui qui lui permette d'exercer une pression plus ou moins forte, et de pouvoir juger ainsi de la force impulsive du cœur. — *Pouls abdominal.* V. PULSATION. — *Pouls alternant.* Variété de pouls bigéminé caractérisé par la succession régulière de pulsations fortes et faibles, chaque pulsation forte étant suivie d'une pause plus considérable que celle qui suit la pulsation faible (Traube). — *Pouls anacrote.* V. ANACROTE. — *Pouls bigéminé.* V. BIGÉMINÉ. — *Pouls bulbaire de Bamberger.* V. BAMBERGER (*Signe de*). — *Pouls capillaire.* Pulsations que l'on observe au niveau des capillaires dans l'insuffisance aortique et qui se traduisent par des alternatives de rougeur et de pâleur de la région examinée, en particulier derme sous-unguéal, front, rétine. — *Pouls de Corrigan.* V. CORRIGAN. — *Pouls dicrote.* V. DICROTE. — *Pouls fébrile.* Le pouls tel qu'il est au point de vue de la fréquence, de la dureté, etc., durant la fièvre. — *Pouls hépatique.* Pulsations du foie dans l'insuffisance tricuspidienne, dues au reflux du sang dans les veines sus-hépatiques à chaque contraction ventriculaire ; ces pulsations succèdent immédiatement au choc du cœur. — *Pouls instable.* Modification du pouls radial, qui s'accélère d'une façon notable quand le malade passe de la position couchée à la station debout. — *Pouls lent permanent.* Syndrome caractérisé par un ralentissement permanent et extrême des battements cardiaques, et par des crises syncopales, apoplectiformes ou épileptiformes ; on lui donne souvent le nom de *maladie de Stokes-Adams.* Le nombre des pulsations oscille entre 30 et 40 par minute ; il peut descendre à 20 et même 15 ; c'est dans ces périodes de grand ralentissement que se montrent les accidents nerveux ; mais si on ausculte le cœur à ce moment, on reconnaît que le nombre des pulsations cardiaques est plus grand que celui des pulsations radiales ; il y a des contractions faibles qui ne donnent pas lieu à un soulèvement artériel ; ainsi le terme de *bradycardie* n'est pas exactement synonyme de pouls lent. Au moment des crises il y a diminution des urines avec albuminurie. La durée peut être longue ; des rémissions sont possibles. La mort peut arriver subitement ; elle peut être le résultat de lésions surajoutées, ces malades étant des artérioscléreux exposés à la néphrite, à la myocardite, etc. Ce syndrome paraît être sous la dépendance d'une modification bulbaire organique ou fonctionnelle ; on peut l'observer à la suite de traumatismes de la nuque déterminant une compression du bulbe ; mais il est surtout fréquent chez les athéromateux. Le ralentissement du pouls parfois extrême que l'on observe à la suite de certaines maladies infectieuses, en particulier de la diphtérie, s'accompagne de vomissements, de crises syncopales, et conduit en général rapidement à la mort. Le traitement est avant tout celui de l'artériosclérose, régime lacto-végétarien, iodure de sodium à petites doses. — *Pouls des membres.* Mouvement d'expansion de la totalité de chaque membre, qu'on observe aussi sur certaines tumeurs très vasculaires, et qui est produit par la diastole artérielle à chaque systole cardiaque ; il peut être perçu, comme le pouls, à l'aide d'appareils circonscrivant une portion ou la totalité de l'organe observé (Piégu). — *Pouls myure.* V. MYURE. — *Pouls paradoxal.* Petitesse ou suppression du pouls radial pendant l'inspiration sans aucune interruption des battements du cœur (*pulsus inspiratione intermittens*) (Kussmaul) ; c'est le phénomène inverse de celui observé à l'état normal, c'est-à-dire que le pouls normalement s'accélère et s'amplifie pendant l'inspiration ; d'où le nom de paradoxal. Cette modification du pouls n'est pas caractéristique de la médiastino-péricardite calleuse ; elle se rencontre dans cette affection, mais encore dans la symphyse cardiaque, dans les épanchements péricardiques ; on l'observe encore chaque fois qu'un obstacle empêche l'air de rentrer dans la poitrine (sténose du larynx, croup, etc.) (Fr. Franck). — *Pouls précordial.* Soulèvement de la paroi thoracique parfois saisissable à la vue, et sensation de soulèvement que perçoit la main appliquée au niveau de l'intervalle des cinquième et sixième côtes gauches. Il est ainsi appelé par comparaison avec le *pouls artériel*, qui a lieu en même temps que lui : ce dernier est dû à la dilatation artérielle causée par un afflux de liquide, tandis que le soulèvement précordial coexiste avec la systole ventriculaire. V. CHOC *du cœur.* — *Pouls veineux.* Pulsations observées au niveau de la jugulaire ; on distingue un *pouls veineux normal* ou *physiologique*, se produisant au moment de la sys-

tole des oreillettes et dû à la stase du sang dans le système veineux à ce moment; un *pouls veineux vrai*, produit par le reflux du sang veineux dans la veine cave supérieure à travers l'orifice tricuspide et l'oreillette droite dilatés; il est synchrone à la systole ventriculaire; c'est un symptôme d'insuffisance tricuspidienne; un *faux pouls veineux*, qui peut être *présystolique* et dû alors au reflux du sang veineux au moment de la systole auriculaire, c'est l'exagération du pouls veineux normal, ou *systolique* et dû à la transmission à la jugulaire des battements carotidiens. Enfin Quincke a décrit sous le nom de *pouls veineux progressif*, des pulsations observées au niveau des veines dorsales du pied et de la main, dues à la propagation de la pulsation artérielle, et en retard sur elle. Ce phénomène s'observe dans l'insuffisance aortique, où il se produit en même temps que le pouls capillaire; on le rencontre aussi dans les phlegmasies, l'anémie, etc.

**POUMON.** s. m. [*pulmo*, πνεύμων, de πνεῖν, respirer; all. *Lunge*, angl. *lung*, it. *polmone*, esp. *pulmon*]. Organe de la respiration, d'une structure spongieuse, mou, flexible, compressible et dilatable, remplissant exactement chacune des parties latérales de la cavité thoracique; les deux poumons sont séparés l'un de l'autre par le médiastin et le cœur. Ils ont la forme d'un cône irrégulier, dont le sommet, étroit et obtus, est logé dans le cul-de-sac supérieur des plèvres, au niveau de la première côte, et dont la base repose sur le diaphragme. Le droit, plus volumineux que le gauche, est divisé par deux scissures obliques en trois lobes inégaux; le gauche n'a que deux lobes, et qu'une scissure (*scissure interlobaire*). La face interne de ces organes, légèrement concave, présente vers le milieu de sa hauteur un pédicule formé par les bronches et les vaisseaux et nerfs pulmonaires, et désigné sous le nom de *hile* ou *racine des poumons*. V. Pulmonaire (*artère, plexus et veine*). — Fig. 597. Disposition respective des poumons et du cœur dans la cavité thoracique (Les poumons sont un peu écartés pour découvrir le cœur et l'origine des gros

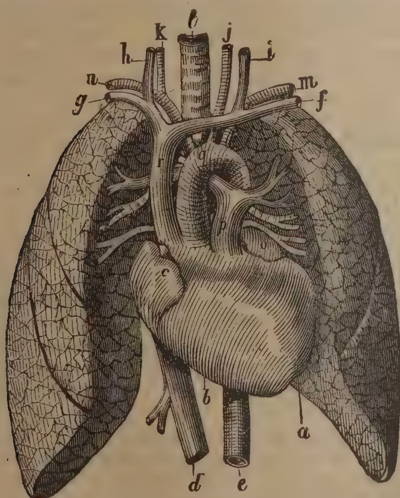



Fig. 597. — *Poumons.*

vaisseaux). *pd*, le poumon droit trilobé; *pg*, le poumon gauche bilobé; *t*, la trachée-artère avant sa division en deux bronches; *c*, l'oreillette droite du cœur; *b*, son ventricule droit; *a*, son ventricule gauche surmonté de son oreillette *o*; *f*, *g*, veines sous-clavières, et *h*, *i*, jugulaires, qui viennent s'ouvrir dans la veine cave supérieure *r*, laquelle se rend, avec la veine cave inférieure *d*, à la partie postérieure de l'oreillette droite *c*; *k*, *j*, artères carotides,

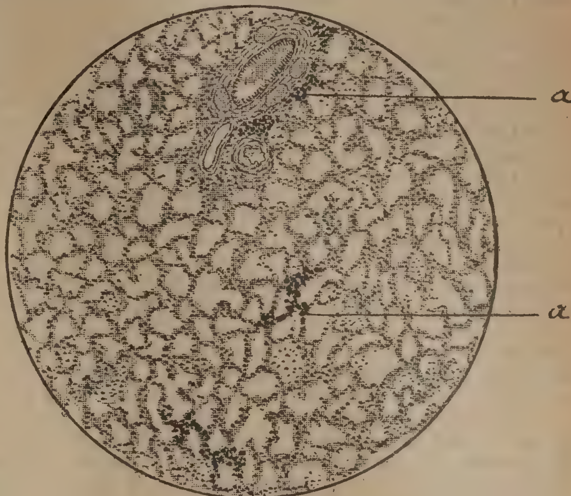



Fig. 598. — Coupe du *poumon*.

et *m*, *n*, artères sous-clavières, qui naissent de la crosse de l'aorte *q*; *e*, aorte descendante. Au-dessous de la crosse de l'aorte *q*, on voit l'artère pulmonaire *p*, qui se divise près de la crosse, pour aller se distribuer à chaque poumon. Au-dessus et plus en arrière, les veines pulmonaires viennent s'ouvrir dans l'oreillette gauche *o*. Chaque poumon est tapissé par la plèvre correspondante, sauf au niveau du *hile*. Fréquemment il s'établit des adhérences entre la plèvre pulmonaire et la plèvre costale (V. Pleurésie). Au-dessous de la plèvre, se voit le *parenchyme pulmonaire*, rose gris, crépitant, spongieux, mou et élastique chez l'animal qui a respiré; rose rouge, charnu, non crépitant ni spongieux, de consistance glandulaire, et assez facile à déchirer avant la naissance. Ce parenchyme est divisé en *lobules* (*lobules pulmonaires*), polyédriques. à angles nets, épais de 1 centimètre ou environ, séparés les uns des autres par des cloisons de tissu conjonctif dites *interlobulaires*; dans chacun de ces lobules vient se jeter un *ramuscule bronchique*, qui devient la *bronche lobulaire* ou *intralobulaire;* ce ramuscule, réduit à un diamètre de 1 millimètre au plus, se ramifie dans l'intérieur du lobule soit en donnant des divisions qui se séparent à angle droit sur tout son parcours, soit dichotomiquement (V. Lobule *pulmonaire*). Ces ramifications ou *bronches acineuses* (fig. 598) : coupe du *poumon*; en haut de la figure on voit un espace conjonctif contenant une bronche, une veine ou une artériole en *a* — *a*; anthracose), ont un diamètre de $0^{mm},33$; elles se terminent par un rétrécissement auquel fait suite une dilatation ampullaire, le *vestibule;* de chaque vestibule partent quatre ou cinq conduits alvéolaires qui vont en divergeant et se terminent en culs-de-sac renflés ou *infundibula;* la réunion de quatre à cinq infundibula forme l'*acinus*; les parois du conduit alvéolaire et de l'infundibulum sont couvertes de dépressions hémisphériques en cul-de-sac (*alvéoles, cellules, utricules* ou *vésicules pulmonaires*). La bronche intralobulaire est formée d'une mince tunique externe fibreuse, d'une tunique moyenne constituée par des fibres musculaires qui décrivent un anneau complet, et d'une

muqueuse qui garde son épithélium à cils vibratiles. La bronche acineuse a une tunique moyenne réduite à quelques fibre musculaires disséminées, et une muqueuse dont l'épithélium, dépourvu de cils vibratiles, devient cubique et presque pavimenteux au voisinage des conduits alvéolaires. L'alvéole est tapissé d'une rangée unique de cellules épithéliales pavimenteuses minces appliquée contre une *paroi propre* hyaline, épaisse de 0mm,001, et contre a face adhérente de celle-ci s'étale le réseau des capillaires pulmonaires dans lesquels ont lieu les échanges respiratoires. Les mailles du réseau sanguin sont polygonales à angles arrondis, d'égal diamètre en tout sens pour la plupart, larges de une à deux fois le diamètre des capillaires qui les limitent quand le poumon est distendu par insufflation, mais bien plus étroites dans le cas contraire. Les plus petits capillaires de ces mailles ont un calibre intérieur de 1 centième de millimètre; tandis que dans divers tissus leur diamètre total descend à 7 millièmes. Dans l'emphysème, ce calibre ne change pas, mais la largeur des mailles ou espace circonscrit par les capillaires augmente notablement. Dans les mailles des capillaires se trouvent les parties renflée et granuleuse des cellules, tandis que la partie transparente s'étale sous forme d'une lame très mince sur les vaisseaux. Immédiatement au-dessous de ce réseau de capillaires (formé par les *vaisseaux pulmonaires*, tandis que les *vaiseaux bronchiques* se distribuent sur les *bronches* à épithélium prismatique et dans les cloisons interlobulaires), on trouve les faisceaux de fibres élastiques disposés circulairement, anastomosés avec ceux des vésicules qui sont au-dessus et au-dessous. Grancher distingue trois variétés de fibres élastiques: les *fibres d'orifice* qui circonscrivent l'ouverture de l'alvéole; les *fibres communes* qui se dirigent dans toutes les directions et entourent plusieurs orifices d'alvéoles, et les *fibres du sac* qui embrassent en sautoir l'ampoule alvéolaire. La charpente élastique a donc la forme d'un panier à salade. C'est à cette trame de fibres élastiques que le poumon doit son élasticité, qui le fait revenir sur lui-même dès que cesse la contraction des muscles inspirateurs. Lorsque les culs-de-sac terminaux se distendent chez l'adulte, ou plus souvent dans les états sénile et pathologique, leur ensemble forme une vésicule pouvant atteindre le volume d'une tête d'épingle et au delà, plus ou moins irrégulière; on a alors sous les yeux une ampoule ou chambre mamelonnée au dehors, éperonnée au dedans par les cloisons de séparation des culs-de-sac. Chaque cul-de-sac terminal plein d'air est large de 9 à 10 centièmes de millimètre, chez les jeunes sujets, sur une longueur égale ou double, ou même plus considérable. Sans que la longueur augmente notablement, la largeur s'élève à 0mm,2 sur l'adulte. et à 0mm,3 dans la vieillesse. Le fond en est arrondi, souvent un peu plus large que le cul-de-sac, plus rarement ovoïde. Les poumons sont ordinairement d'une couleur fauve, pâle, grisâtre, quelquefois violacée et comme marbrée; mais l'âge et un grand nombre de causes accidentelles modifient cette coloration. Le long des cloisons interlobulaires sont déposées, en plus ou moins grande abondance, surtout chez les vieillards. des particules charbonneuses. V. ANTHRACOSIS. — Le poumon est l'organe de l'hématose; le sang arrive par l'artère pulmonaire, se répand dans les capillaires de l'alvéole, où il ne se trouve séparé de l'air que par l'épaisseur de la lame protoplasmique des cellules de l'épithélium alvéolaire; à ce niveau s'opère l'absorption de l'oxygène, et l'exhalaison de l'acide carbonique, accompagné de vapeur d'eau et de certains produits toxiques; le sang arrive noir dans ces capillaires et ressort à l'état de sang rouge pour gagner par les veines pulmonaires le cœur gauche. Une certaine quantité d'air, dit résiduel, reste toujours en permanence dans les alvéoles; la disparition de cet air résiduel provoque l'accolement des parois alvéolaires et l'*atélectasie*. Le jeu respiratoire fait pénétrer à chaque mouvement inspiratoire une nouvelle quantité d'air dans les alvéoles grâce à l'élasticité des parois; cet air se trouve chassé au moment de l'expiration quand les alvéoles reviennent sur eux-mêmes. Ces phénomènes sont régis par le pneumogastrique. — Pour les maladies du poumon, V. CONGESTION *pulmonaire*, EMPHYSÈME *pulmonaire*, GANGRÈNE *du poumon*, ŒDÈME *du poumon*, PHTISIE, PNEUMOCÈLE, PNEUMONIE et TUBERCULE.

**POUPART** (chirurgien français, mort en 1708). — *Ligament de Poupart*. V. FÉMORAL.

**POURLÈCHE.** s. f. V. PERLÈCHE.

**POURPIER.** s. m. [*Portulaca*, all. *Portulak*, angl. *purslain*, it. *portulaca*, esp. *verdolaga*]. Genre de plantes portulacées, dont plusieurs espèces sont mucilagineuses et dont quelques-unes sont alimentaires. Tel est le *Port. oleracea*, L., employé comme aliment, et auquel on a attribué une propriété vermifuge qu'il ne paraît pas avoir. Ses feuilles sont légèrement rafraîchissantes; sa décoction passe pour diurétique.

**POURPRE.** s. f. [*purpura*, all. *Purpur*, angl. *purple*, it. *porpora*, esp. *purpura*]. Matière colorante rouge foncé fournie par un mollusque gastéropode, le *Murex brandaris*, L., et remplacée aujourd'hui par la cochenille, etc.

**POURPRE.** s. m. [all. *Blutflecken*, angl. *purples*, it. *petecchie*, esp. *purpura*]. Vulgairement le *purpura*. — *Pourpre blanc*. V. MILIAIRE. — *Pourpre de Werlhoff*. V. PURPURA. || En chimie, *pourpre de Cassius* [all. *Cassiuspurpur*, angl. *Cassius purple*]. Composé obtenu en précipitant le chlorure d'or par un mélange de protochlorure et de deutochlorure d'étain, et considéré comme de l'oxyde d'étain mélangé d'or très divisé. Le *pourpre de Cassius*, ainsi nommé de sa belle couleur pourpre, qui le fait employer pour colorer le verre, a été essayé dans le traitement de la syphilis. || En anatomie, *pourpre rétinien*, ou rhodopsine, pigment rouge dont la rétine se charge dans l'obscurité, et qui se décolore à la lumière du jour; on peut en faire l'étude à l'aide de la lumière jaune du sodium, à laquelle il est beaucoup moins sensible. Il se trouve dans le segment interne des bâtonnets. On peut l'extraire en se mettant à l'abri de la lumière à l'aide d'une solution de sels d'acides biliaires. Il ne présente pas de bande d'absorption; il est détruit par les alcalis, les acides, l'alcool et l'éther; traité par l'alun, il devient presque insensible à l'action de la lumière. Son rôle est inconnu; son existence n'est pas constante dans toutes les espèces animales.

**POURPRÉ, ÉE.** adj. [*purpuratus*, all. *purpurfarben*, angl. *purple*. it. *porporino*, esp. *purpureo*]. Qui a rapport au *pourpre*. — *Fièvre pourprée*. V. MILIAIRE.

**POURRI, IE.** adj. *Foie pourri*. V. POURRITURE.

**POURRITURE.** s. f. [*putredo*, σῆψις, all. *Fäule*, angl. *putridity*]. En botanique, *pourriture des fruits*, altération de leur parenchyme due au développement du mycélium des *Aspergillus* ou des *Penicillium*, développement qui n'a pas lieu dans le *blettissement*. || *Pourriture d'hôpital* [*gangrène d'hôpital*, *gangræna nosocomiorum*, angl. *hospital gangrene*, all. *Spitalbrand*, *Spitalfäulniss*]. Complication des plaies ou ulcères, survenant dans les hôpitaux, les camps, les ambulances, dont l'air est vicié par l'encombrement des malades, où les conditions hygiéniques sont mauvaises, où les pansements sont rares et insuffisants, etc. Ce mal est contagieux et épidémique. Dans une forme de *pourriture d'hôpital* dite *ulcéreuse*, le malade commence par ressentir une douleur sourde, qui devient rapidement assez intense; au niveau du point douloureux, on aperçoit une *vésico-pustule*, qui, en s'ouvrant, laisse à nu une excavation à peu près circulaire, plus ou moins profonde, dont les bords, taillés à pic, ont une teinte vineuse plus foncée que celle du reste de la surface

suppurante. Le fond de cette petite excavation est rempli par un ichor brunâtre et tenace. La seconde forme, *forme pulpeuse* ou *couenneuse*, peut, comme la précédente, affecter d'emblée toute la plaie, ou se limiter à quelques points ; dans ce dernier cas, elle envahit secondairement, et avec plus ou moins de rapidité, tout le reste de la surface suppurante. Peu à peu les bourgeons charnus se recouvrent d'une pellicule demi-transparente blanchâtre, qui ne se laisse pas enlever par le frottement. Cette couche s'épaissit de plus en plus, recouvre entièrement les granulations vasculaires, qui peuvent être le siège d'un suintement sanguin abondant (*forme hémorragique*). Vers le dixième ou le douzième jour, quelquefois plus tard, la plaie devient plus douloureuse, ses bords sont bruns et légèrement pâteux ; la couche mortifiée, en s'épaississant, ne permet plus de distinguer les bourgeons charnus ; la surface blanchâtre du point affecté devient opaque, grise et pulpeuse, et passe bientôt à l'état de putrilage. La pourriture d'hôpital est une affection très grave, elle peut donner lieu à des désordres incurables et même mortels ; elle a toujours au moins pour effet d'arrêter en partie le travail de la cicatrisation, et d'accroître l'étendue des solutions de continuité. Le derme peut être détruit dans une très grande étendue et le tissu cellulaire l'avoir été dans l'intervalle des muscles, au point de les isoler ; les organes eux-mêmes peuvent avoir disparu en tout ou en partie. La mortification des tendons est fréquente ; les vaisseaux et les nerfs principaux ne sont pas épargnés ; les articulations sont souvent ouvertes. Le traitement est surtout prophylactique ; depuis que l'antisepsie est pratiquée rigoureusement, cette affection a complètement disparu des hôpitaux. En temps de guerre, avec des hôpitaux encombrés, il serait nécessaire d'augmenter encore les précautions antiseptiques. Si malgré tout un cas de pourriture d'hôpital apparaissait, il devrait être immédiatement isolé des autres malades pour éviter la contagion ; on désinfecterait la plaie aussi bien que possible par des lavages répétés suivis d'applications de liquide antiseptique, solution de permanganate de potasse, eau oxygénée, solution de sublimé. Grâce aux bains antiseptiques, aux pulvérisations, aux pansements humides, on arrivera à limiter et à détruire le mal avant qu'il ait causé des dégâts considérables.

**POUSSÉE.** s. f. Éruption cutanée plus ou moins aiguë, plus ou moins douloureuse, qui se manifeste dans le cours ou à la suite de l'emploi de certaines eaux minérales (Loèche, Bade, Schinznach, etc.), de certains médicaments, comme l'iodochlorure mercureux, etc. Elle consiste en une production de taches rouges, puis de plaques, et enfin de pustules plus ou moins grosses, avec un état fébrile proportionné à leur quantité. Les pustules suppurent, puis sèchent, et laissent après elles la peau nette, même dans les cas où elle était couperosée.

**POUSSIÈRE.** s. f. [*pulvis*, χόνις, all. *Staub*, angl. *dust*, it. *polvere*, esp. *polvo*]. Nom donné à l'ensemble des corpuscules solides qui sont contenus dans l'air en quantité plus ou moins grande, et dont le diamètre varie depuis $0^{mm},001$ et moins, jusqu'à $0^{mm},010$ environ. Leur densité, plus grande que celle de l'air, est diminuée par la couche gazeuse adhérente par capillarité à leur surface, faisant corps avec eux et les suivant dans leurs mouvements ; de là résulte que l'impulsion de l'air en mouvement les entraîne et les soulève facilement, jusqu'à ce qu'ils se déposent dans les lieux où l'air est calme. La poussière se compose : 1° de granules de matières minérales diverses, surtout calcaires et siliceuses, généralement polyédriques, à angles arrondis ; parmi elles se trouvent de rares particules de fer attirables à l'aimant ; 2° de fragments d'éléments anatomiques ou de tissus végétaux, de fibres ligneuses, de cellules d'espèces diverses ou même de cellules entières ; de cellules du liber provenant des étoffes ; de poils de plantes, de cellules filamenteuses des aigrettes des fruits, etc., de grains de pollen, de fécule ; de spores et filaments de cryptogames, appartenant à diverses espèces, etc. ; 3° d'éléments anatomiques entiers ou brisés, ou de fragments de tissus animaux, tels que : écailles d'insectes ; cellules épithéliales desséchées ; poils ou fragments de poils des insectes et des vertébrés ; barbes et barbules des plumes ; fragments d'animaux articulés de très petit volume, tels que les acarus ; squelettes d'infusoires, surtout dans les temps de grands vents ; corpuscules indéterminés de nature azotée, parmi lesquels il y a parfois des infusoires entiers desséchés. Les poussières aériennes sont composées d'un tiers de matières organiques combustibles et des deux tiers de matières minérales, dont près de la moitié est constituée de particules siliceuses. L'étude de leur composition a pris une grande importance depuis qu'on sait, par les travaux de Pasteur et de ses élèves, qu'elles peuvent servir de véhicule à des germes variés, dont un certain nombre sont pathogènes. — Dans beaucoup d'industries, il s'élève des poussières qui, entraînées par l'air jusque dans les bronches, sont plus ou moins nuisibles, surtout lorsqu'elles pénètrent dans les tissus. V. ANTHRACOSIS, NACRIERS, PÉNÉTRATION, PHTISIE *des aiguiseurs*, etc. ‖ *Poussière fécondante*. V. POLLEN.

**POUSSOIR.** s. m. [all. *Stosseisen*, angl. *driver*, esp. *gatillo*]. Fer à trois pointes qui sert aux dentistes à pousser la dent qu'on a déchaussée. — Dans la chirurgie humaine, *poussoir* (angl. *probang*), instrument dont on se sert pour chasser les corps étrangers arrêtés dans l'œsophage. C'est une tige de baleine, présentant à l'une de ses extrémités une olive d'ivoire ou un morceau d'éponge.

**POUVOIR.** s. m. — *Pouvoir absorbant pour la chaleur* (*capacité pour le calorique*). Faculté qu'ont les corps d'absorber une quantité plus ou moins considérable de rayons caloriques, qui en élèvent la température ou en changent l'état physique. Un corps placé près d'un autre dont la température est élevée ne s'échauffe pas, ou ne le fait que lentement, si sa surface est blanche et polie : le calorique est réfléchi en grande partie par cette surface. Si la surface du premier corps est noire et dépolie, il s'échauffe beaucoup, et il ne réfléchit pas ou presque pas la chaleur. On dit alors que le calorique est absorbé ; cette *absorption* varie suivant la nature physique et chimique du corps et suivant la nature du rayon calorique : le *pouvoir absorbant* d'un corps est égal au rapport entre la quantité de calorique absorbé et la quantité de calorique incident. — *Pouvoir absorbant pour la lumière*. V. COULEUR et DICHROÏSME. — *Pouvoir des objectifs*. Un objectif possède : 1° le *pouvoir définissant*, lorsqu'il donne l'image très nette et très noire des détails, reliefs et contours d'un objet ; 2° le *pouvoir pénétrant*, lorsqu'il permet de distinguer du même coup d'œil plusieurs plans très rapprochés dans l'épaisseur des objets ; 3° le *pouvoir résolvant* ou *séparateur*, lorsqu'il montre nettement des parties très serrées existant sur une surface, telles que les points sur les stries des diatomées (Goring, 1835 ; Carpenter). V. GROSSISSEMENT.

**PRAGMATIQUE.** adj. [*pragmaticus*, πραγματικὸς, de πρᾶγμα, affaire ; all. *pragmatisch*, angl. *pragmatic*, esp. *pragmatico*]. Se dit de ce qui est conforme à la réalité. — Épithète donnée par Sprenzel à son *Histoire de la médecine*.

**PRATELLE.** s. f. Vulgairement l'*agaric* comestible.

**PRATICIEN.** s. m. [*medicinæ artis peritus*, all. *Praktiker*, angl. *practitioner*, it. *medico pratico*, esp. *practico*]. Médecin qui se livre à la pratique de l'art médical, par opposition à *théoricien*. Ce mot se trouve dans les anciens, qui disent que nul n'est bon praticien s'il ne pos-

sède les connaissances qui font le théoricien. Les qualités qui font le bon praticien sont les mêmes que celles dont l'exercice élève l'homme au rang de savant; seulement, dans ce dernier cas, il en use pour étudier les rapports que présentent les faits entre eux, les lois qui les relient les uns aux autres, et expliquent leur solidarité; dans le premier cas, sans se préoccuper de ces notions générales, il applique ses facultés à l'examen de chaque phénomène en particulier, à l'effet de le modifier. L'étude des sciences est nécessaire au praticien, non seulement comme source de moyens d'application et d'agents qu'elles lui enseignent à connaître, mais encore comme base de discipline et d'éducation intellectuelle au point de vue de la méthode à suivre, pour aller rapidement et avec sûreté des effets aux causes et des causes aux effets dans chaque cas particulier qui se présente à lui, ce qu'on nomme souvent sagacité et pénétration du praticien. Savoir pour diagnostiquer et pronostiquer, prévoir pour agir, doivent être sa règle constante, sans jamais oublier que le sentiment de l'opportunité dans l'action curative est le signe essentiel de toute connaissance, de même que les effets de la prévoyance sont le critérium de la vérité. C'est par la culture de ces sciences qu'il acquiert un jugement droit, l'habitude de concentrer son attention sur tous les faits relatifs à ce sujet; celle de la continuité des efforts dans une direction déterminée; celle de saisir les analogies et les différences entre plusieurs faits compliqués ayant quelques rapports entre eux. L'ensemble de ces qualités, développées et perfectionnées par l'exercice de l'art dans une direction spéciale, constitue ce qu'on a appelé le *tact*, le *coup d'œil médical*, le *sens pratique*. Les procédés d'analyse et d'expérimentation nécessaires à l'étude des sciences conduisent insensiblement le praticien à acquérir cette adresse plus délicate encore qu'exigent les observations et les opérations à faire sur les êtres vivants.

**PRATIQUE.** s. f. [*pratica*, *praxis*, πρακτική, all. *Praxis*, angl. *practice*, it. *pratica*, esp. *practica*]. Exercice de l'art médical, ou description de la manière et des moyens de faire la médecine, à l'effet tant de conserver que de rétablir la santé. Contrairement à ce qu'on entend souvent répéter, il n'y a pas d'opposition entre la *pratique* et la *théorie*. Tout ce qui est vrai devient utile dans la pratique, et cela seul est utile qui est vrai, seulement cette utilité est plus ou moins directe et immédiate, selon le degré d'avancement de chaque science; pour conduire à des résultats réels, autres que ceux que peut amener le hasard, la pratique exige donc l'étude de la théorie.

**PRATIQUE.** adj. [*practicus*, πρακτικός, all. *praktisch*, angl. *practical*, it. *pratico*, esp. *practico*]. Se dit de ce qui se réduit en acte dans un art, de ce qui constitue l'application des règles et des principes empruntés aux sciences ou connaissances spéculatives et raisonnées.

**PRÉACTION.** s. f. Terme employé par les hydrothérapeutes et servant à désigner l'échauffement préalable du corps par un exercice approprié, avant une pratique hydrothérapique froide, la douche par exemple; elle a pour but de favoriser la réaction consécutive; elle exerce aussi une influence sur l'intensité de l'action thermogène et sur le degré d'hypothermie provoquée par l'application froide, c'est-à-dire sur l'action frigorigène. Une promenade à pied, une séance de massage sont des préactions utiles.

**PRÉCHACQ-LES-BAINS** (Landes). *Eaux sulfatées calciques*, très chaudes, 60°, dégageant de l'azote, de l'acide carbonique et de l'oxygène. Ces eaux stimulent l'appétit, et sont légèrement laxatives et diurétiques. Des boues végéto-minérales, formées par les alluvions de l'Adour, sont employées en bains et en applications locales dans le rhumatisme chronique et les névralgies. Une source sulfureuse froide est utilisée en boisson, bains, pulvérisations, humage. Établissement : saison du 1er mai au 1er novembre.

**PRÉCIPITANT.** adj. et s. m. Anciennement, corps qui, ajouté à un autre, y détermine un précipité. L'acide sulfurique était un précipitant pour la baryte, le sel d'oseille pour la chaux, etc.

**PRÉCIPITATION.** s. f. [*præcipitatio*, all. *Niederschlagung*, angl. *precipitation*, it. *precipitazione*, esp. *precipitacion*]. Phénomène qui a lieu quand un corps se sépare du liquide où il était dissous, et se dépose sous la forme solide de poudre, de flocons ou de très petits polyèdres. La précipitation s'opère lorsqu'un corps dissous dans un liquide y devient insoluble par l'effet de l'addition ou de la soustraction d'un autre corps. — *Précipitation de l'utérus*. V. Prolapsus.

**PRÉCIPITÉ.** s. m. [*præcipitatum*, all. *Niederschlag*, *Præcipitat*, angl. *precipitate*, it. *precipitato*, esp. *precipitado*]. Dépôt qu'on obtient lorsque, par l'action d'un corps sur une dissolution, il se sépare une matière solide qui occupe le fond du vase. — *Précipité blanc de Charas*, *de Zwelfer*. Protochlorure de mercure ou calomel obtenu par précipitation. — *Précipité blanc de Lémery*. V. Chloramide. — *Précipité per se*, *précipité rouge*. V. Oxyde *de mercure*.

**PRÉCIPITINE.** s. f. Substance contenue dans certains sérums et capable de précipiter de sa solution une matière albuminoïde; cette substance apparaît dans le sérum d'un animal à la suite d'injection dans le péritoine de cet animal du sérum d'un animal d'une autre espèce; ainsi, en injectant à des lapins du sérum humain, le sérum du lapin devient capable de précipiter l'albumine humaine.

**PRÉCIRRHOSE.** s. f. Période qui dans la cirrhose du foie, en particulier dans la cirrhose alcoolique, précède l'apparition de l'ascite et les signes de la cirrhose confirmée (Hanot). Cette période est caractérisée par l'existence de troubles dyspeptiques variés, de petits signes d'insuffisance hépatique, hypoazoturie, urobilinurie, glycosurie alimentaire. Elle peut durer plusieurs mois. Le diagnostic est toujours très difficile à cette période; on le basera principalement sur la recherche des signes d'insuffisance hépatique que nous venons de signaler. Un traitement bien conduit, mis en œuvre à ce moment, peut retarder, sinon éloigner à jamais l'échéance de l'ascite et de la cirrhose confirmée; le régime lacté, l'iodure de potassium à petites doses forment les bases de ce traitement.

**PRÉCORDIAL, ALE.** adj. [*præcordialis*, de *præcordia*, diaphragme, de *præ*, en avant, et *cor*, *cordis*, cœur; all. *præcordial*, angl. *precordial*, it. *precordiale*, esp. *precordial*]. Se dit de ce qui existe ou de ce qui se passe au-devant du cœur : *pouls précordial*, *soulèvement précordial*, *voussure précordiale*.

**PRÉCORDIALGIE.** s. f. Douleur siégeant au niveau de la région précordiale. Ce terme engloberait toutes les variétés d'angine de poitrine, aussi bien celle qu'on a qualifiée de vraie que celle que l'on a regardée comme fausse (Huchard).

**PRÉCURSEUR.** adj. et s. m. [*præcursor*, de *præ*, avant, et *currere*, courir; all. *Vorbote*, angl. *precursory*, it. *precursore*, esp. *precursor*]. — *Signe précurseur*. Celui qui annonce une maladie prochaine.

**PRÉDIASTOLIQUE.** adj. [de *præ*, auparavant, et *diastole*]. Qui précède la diastole du cœur.

**PRÉDICATEUR.** s. m. — *Main de prédicateur*. V. Main.

**PRÉDIGESTION.** s. f. [de *præ*, auparavant, et *digestion*]. Ensemble des opérations préliminaires à la digestion : mastication, insalivation, etc.

**PRÉDISPOSANT, ANTE.** adj. [all. *worbereitend*, *prædisponirend*, angl. *predisposing*, it. et esp. *predispo-*

*nente*]. Se dit de ce qui prépare l'économie à l'invasion d'une maladie : *cause prédisposante*.

**PRÉDISPOSITION**. s. f. [de *præ*, d'avance, et *disponere*, disposer ; all. *Prædisposition*, angl. *predisposition*, it. *predisposizione*, esp. *predisposicion*]. Effet patent ou occulte qui prépare l'économie, en un temps plus ou moins long, et à des degrés divers d'intensité, selon les individus, à l'invasion d'une maladie.

**PRÉDORSAL, ALE**. adj. [*prædorsalis*, de *præ*, devant, et *dorsum*, dos ; all. *prædorsal*, angl. *predorsal*, it. *predorsale*, esp. *predorsal*]. Qui est situé au-devant du dos.

**PRÉDORSO-ATLOÏDIEN**. adj. et s. m. [it. *predorso-atloideo*]. V. Long *du cou*.

**PRÉEXISTENCE**. s. f. [de *præ*, auparavant, et *existence*, all. *Vorherdasein*, angl. *preexistence*, it. *preesistenza*, esp. *preexistencia*]. État de ce qui préexiste. — *Préexistence des germes*. Hypothèse d'après laquelle la procréation des êtres serait apparente, les êtres que nous voyons se produire ayant existé déjà en germe dans toutes leurs parties, que l'acte procréateur n'aurait fait que développer. Selon les uns, les êtres organisés seraient contenus en germe dans l'ovaire de la femelle (V. Ovisme) ; selon les autres, ils seraient dans le sperme du mâle (V. Spermatisme) ; dans l'un et l'autre cas, les êtres organisés auraient existé en matière et en forme de tout temps, auraient été préformés par rapport à nous, et la procréation n'aurait fait que les déterminer à se développer : c'est ce qu'on appelait la théorie de la *préformation* ; ou bien ces êtres auraient existé en matière seulement, et la procréation aurait eu pour résultat de leur faire acquérir une forme : c'est ce qu'on appelait la *théorie de la métamorphose* ; enfin la préexistence, selon quelques auteurs, aurait compris dès l'origine les germes, nés en même temps, de tous les êtres à venir : c'est la *théorie de la syngenèse*. Aucune de ces hypothèses n'a été vérifiée par l'observation. V. Épigenèse.

**PRÉFORMATION**. s. f. [de *præ*, avant, et *formation* ; all. *Vorherbildung*, angl. *preformation*, it. *preformazione*, esp. *preformacion*]. Système physiologique, dit aussi de l'*évolution*. V. Préexistence.

**PRÉHENSEUR**. adj. Se dit d'un organe servant à la préhension.

**PRÉHENSEUR - LEVIER - MENSURATEUR**. s. m. (Farabeuf). Instrument destiné à aider la tête du fœtus, dans les rétrécissements du bassin, à passer du ventre dans l'excavation par le détroit supérieur suivant le mécanisme naturel. Il permet de saisir solidement la tête et d'agir sur elle pour la diriger, et de mesurer en même temps la valeur de ses diamètres.

**PRÉHENSION**. s. f. [*prehensio*, de *prehendere*, saisir, λῆψις, all. *Aufnehmen*, angl. *prehension*, esp. *prehencion*]. Action de prendre, de saisir un objet quelconque avec la main ou la bouche.

**PRÉIRIDIEN, IENNE**. adj. m. Qui est en avant de l'iris : *l'anneau sclérotical préiridien*.

**PRÉJUGÉ**. s. m. [all. *Vorurtheil*, angl. *prejudice*, it. *pregiudizio*]. — *Préjugés en médecine*. Opinions préconçues touchant des notions que l'observation et l'expérience peuvent seules donner : telles sont celles du vulgaire et de quelques médecins sur des dispositions anatomiques des nerfs, des tendons, des articulations, et autres qu'ils n'ont pas observées ; sur la constitution du sang et des autres humeurs ; sur les divers actes de l'économie, à l'état sain ou à l'état morbide ; sur la possibilité de les connaître sans les observer, de découvrir leurs dérangements sans avoir étudié leurs conditions normales ; sur l'existence d'une divination individuelle innée ou acquise à cet égard en dehors de l'expérience. Telle est, d'autre part, la croyance à l'existence de substances douées de qualités préservatives ou curatives, merveilleuses ou susceptibles d'acquérir ces qualités par des mélanges, des actions physiques ou certaines interventions mentales, substances agissant ou pouvant agir sur l'économie en dehors de toute relation moléculaire et de quantité proportionnelle avec les liquides et les solides de l'organisme. Ces préjugés et autres analogues, très répandus, reconnaissent pour cause une aberration de l'instinct de conservation individuelle troublant l'entendement, par suite du manque de rectifications à ces impulsions que devraient apporter le savoir et la raison ; rectifications dont le défaut est dû à l'absence d'une éducation biologique en rapport avec les nécessités de la vie individuelle et sociale. Ces préjugés sont journellement la cause d'accidents et de maladies que les médecins sont appelés à traiter ; ils faussent, non seulement les appréciations du public, mais encore ses observations, en lui faisant voir dans les choses, non ce qui s'y trouve effectivement, mais ce qu'il désire y voir. V. Erreur.

**PRÊLE**. s. f. [*equisetum*]. Genre de plantes qui forme seul la famille des *équisétacées*. — *Prêle commune* [*Equisetum arvense*, L., *cauda equina* des pharmaciens ; all. *Schachtelhalm*, angl. *shavegrass*, it. *equiseto*, *setolone*, esp. *cola de caballo*]. Plante dont la tige est diurétique.

**PRELO** (Espagne). *Eaux sulfurées sodiques*, froides, 17°,5. Établissement : 15 juin au 15 septembre.

**PRÉLOMBAIRE**. adj. [de *præ*, devant, et *lumbi*, les lombes ; all. *prælumbar*, angl. *prelumbar*, it. *prelombare*, esp. *prelumbar*]. Qui est situé au-devant des lombes.

**PRÉLOMBO-SUS-PUBIEN**. adj. et s. m. V. Psoas (*Petit*).

**PRÉLOMBO-THORACIQUE**. adj. Nom donné à la veine azygos.

**PRÉLOMBO-TROCHANTINIEN**. adj. et s. V. Psoas (*Grand*).

**PRÉLUDES**. s. m. pl. V. Prodrome.

**PRÉMATURÉ, ÉE**. adj. Qui vient avant terme : *accouchement prématuré*. On emploie aussi ce mot pris substantivement pour désigner un enfant né avant terme, mais viable, c'est-à-dire à partir du sixième mois de la grossesse.

**PRÉMOLAIRE**. adj. et s. [de *præ*, avant, et *molaire*]. Nom donné aux première et deuxième petites molaires ou antérieures.

**PRÉMONITOIRE**. adj. [de *præ*, avant, et *monere*, avertir ; all. *ankündigend*, *vorhersagend*, angl. *premonitory*, it. *premonitorio*]. — *Diarrhée prémonitoire*. V. Choléra.

**PRÉŒDÈME**. s. m. Etat des tissus précédant immédiatement le stade d'œdème confirmé. La quantité d'eau et de chlorure est augmentée, et la méthode des pesées montre cette hydratation de l'organisme ; pourtant, les liquides ne sont pas encore assez abondants pour infiltrer les tissus et donner lieu au phénomène bien connu de l'œdème.

**PRÉPARANT, ANTE**. adj. Se dit, en obstétrique, des douleurs du deuxième temps de l'accouchement, qui, dilatant le col de l'utérus, le préparent au passage du fœtus.

**PRÉPARATE**. adj. et s. f. [*præparata*, all. *Stirnblutader*, it. *preparata*, esp. *preparada*]. La veine *frontale*. V. Faciale (*Veine*).

**PRÉPARATEUR**. s. m. Celui qui, dans les officines, les laboratoires et les cours, est chargé spécialement des préparations.

**PRÉPARATION**. s. f. [*præparatio*, all. *Præpariren*, angl. *preparation*, it. *preparazione*, esp. *preparacion*]. Opération de chimie pharmaceutique qui consiste à disposer toutes les substances qui doivent être employées ; tels sont : le lavage, la dessiccation, la pulvérisation, etc. — *Prépa-*

*ration.* Produit de diverses opérations pharmaceutiques : *préparations magistrales* et *officinales.* ‖ *Préparation.* Partie fraîche ou sèche que l'anatomiste a disséquée pour l'étude.

**PRÉPUBIEN, IENNE.** adj. Se dit des organes et des tissus qui sont placés au-devant du pubis.

**PRÉPUCE.** s. m. [*præputium*, πόσθη, all. *Vorhaut*, angl. *prepuce*, it. *prepuzio*, esp. *prepucio*]. Prolongement des téguments de la verge, qui couvre le gland. Le prépuce est composé de deux couches membraneuses, l'une externe ou cutanée, l'autre interne ou muqueuse, séparées par du tissu cellulaire très lâche. Lorsqu'on exerce une traction sur la peau de la verge, et qu'on la porte en arrière, le prépuce disparaît en se dédoublant aux dépens du tissu cellulaire. La membrane muqueuse tapisse la surface interne de la couche cutanée jusqu'au delà du gland ; puis elle se réfléchit sur celui-ci, en formant derrière la couronne un petit cul-de-sac appliqué sur le corps caverneux, interrompu par un repli triangulaire de la membrane muqueuse, connu sous le nom de *frein* ou de *filet.* Elle n'a pas de glandes, mais est pourvue de papilles vasculaires et tapissée par un épithélium pavimenteux. L'extrémité antérieure du prépuce est percée d'un orifice qui, normalement, permet la sortie du gland pendant l'érection ; il n'en est pas de même dans le *phimosis.* Les artères du prépuce sont fournies par la dorsale de la verge; ses nerfs viennent du honteux interne.

**PRÉPUTIAL, ALE.** adj. [*præputialis*, de *præputium*]. Qui concerne le prépuce, qui en provient, qui s'y rend : *artères préputiales, nerfs préputiaux, herpès préputial.*

**PRÉRECTAL, ALE.** adj. Qui est au-devant du rectum. — *Taille prérectale.* V. CYSTOTOMIE.

**PRÉROTULIEN, IENNE.** adj. Qui est situé au-devant de la rotule. — *Bourse prérotulienne.* Bourse séreuse accidentelle qui se développe au-devant de la rotule, sous la peau, chez ceux que leur profession oblige à une station fréquente sur les genoux. V. HYGROMA.

**PRÉ SAINT-DIDIER** (Italie). *Eaux bicarbonatées calciques*, chaudes, 35°,6 ; altitude : 1 200 mètres. Etablissement : 15 juin au 1er septembre.

**PRESBYACOUSIE.** s. f. [de πρεσβὺς, vieillard, et ακούειν, entendre]. Trouble de l'ouïe observé chez le vieillard, et rapproché de la presbytie : le malade qui en est atteint entend mieux de loin que de près, et perçoit la voix chuchotée mieux que la parole à haute voix. Cet état est attribué à un affaiblissement des muscles de l'oreille moyenne, qui ne peuvent plus accommoder le tympan à la perception des différents sons.

**PRESBYOPIE.** s. f. [*presbyopia*, esp. *presbiopia*]. Synonyme de *presbytie.*

**PRESBYTE.** s. m. [all. *Presbyt*, *Fernsichtiger*, angl. *presbyopical*, it. *presbite*, esp. *presbito*]. Qui est affecté de presbytie.

**PRESBYTIE.** s. f. [*presbytia*, de πρεσβὺς, vieillard, parce que les vieillards y sont surtout sujets ; all. *Presbyopie, Fernsichtigkeit*, angl. *longsightedness*, it. *presbiopia, presbizia*, esp. *presbicia*]. Etat de ceux qui ont la vue confuse quand ils regardent de près, et nette quand ils regardent des objets plus ou moins éloignés. Cet état résulte de l'affaiblissement sénile du muscle ciliaire, qui produit la perte progressive de la faculté d'accommodation et détermine pour l'œil l'impossibilité de prendre spontanément les changements de courbure nécessaires à la vision des objets rapprochés. La presbytie a donc le même effet que l'hypermétropie, bien que les causes soient différentes : dans les deux cas, tous les rayons lumineux partis du même point d'un objet ne convergent plus sur la rétine, mais en arrière de cette membrane. Pour obtenir la convergence, il faut *éloigner* l'objet ; mais alors l'image qu'il forme sur la rétine, quoique nette, est plus petite, et *la netteté de la sensation est diminuée*, puisqu'un nombre moins considérable d'éléments anatomiques de la rétine est impressionné. Si, laissant l'objet à la distance ordinaire, on prescrit l'usage de lunettes à verres convexes d'un numéro approprié à l'intensité du trouble visuel, la vision devient nette, sans que l'image perde de sa grandeur. V. HYPERMÉTROPIE.

**PRESBYTIQUE.** adj. Qui appartient à la presbytie.

**PRESCIENCE.** s. f. Faculté de deviner les événements futurs.

**PRESCRIPTION.** s. f. V. ORDONNANCE. ‖ *Prescription légale.* V. HONORAIRES.

**PRESE (LE)** (Suisse, Grisons). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 8°. Altitude : 960 mètres. Établissement : cure de petit-lait ; 15 juin au 30 septembre.

**PRÉSENTATION.** s. f. [angl. *presentation*, esp. *presentacion*, all. *Stellung*]. En obstétrique, on dit qu'il y a



Fig. 599. — *Présentation* du sommet.

présentation du fœtus toutes les fois qu'arrive au niveau du détroit supérieur une région du fœtus suffisamment grande pour remplir ce détroit. Le fœtus à ce point de vue est divisé en trois régions : l'extrémité céphalique



Fig. 600. — *Présentation* de la face.

avec ses divers diamètres, l'extrémité pelvienne, le tronc. L'extrémité céphalique peut se présenter *fléchie* présentation du sommet), ou *défléchie* (présentation de la face). L'extrémité pelvienne comporte plusieurs variétés. Ainsi elle est *complète* quand les pieds et les fesses se présentent simultanément, *décomplétée*, quand les membres inférieurs ne restent pas accolés aux fesses, et alors, s'ils sont relevés sur le tronc, on a la présentation du siège ou des fesses ; s'ils sont étendus plus ou moins, on a la présentation des genoux ou des pieds. Le tronc peut se présenter par son plan latéral droit ou gauche (épaule droite ou épaule gauche). Ces différentes régions du fœtus peuvent affecter des rapports variés avec les points du



Fig. 601. — *Présentation* du siège.

bassin ; c'est ce qui constitue les *positions*. Pour désigner les présentations et les positions, on emploie couramment un certain nombre d'abréviations : on désigne la présentation du sommet (fig. 599) par la lettre O (occiput), et pour indiquer la position on fait suivre cette lettre de l'ini-



Fig. 602. — *Présentation* de l'épaule.

tiale du nom de la région du squelette du bassin avec laquelle la partie fœtale est en rapport ; ainsi OIGA se dit occipito-iliaque gauche antérieure, et signifie que l'occiput de l'enfant est en rapport avec l'épine iliaque antérieure gauche de la mère ; OIDP, occipito-iliaque droite postérieure, etc. Pour la présentation de la face (fig. 600), on désigne la partie fœtale par la lettre M (menton), et l'on dit de même MIGA, MIGP ; pour celle du siège (fig. 601) on se sert de la lettre S (sacrum) ; pour celle de l'épaule (fig. 602) de la lettre A (acromion) (V. POSITION).

La présentation du sommet est la plus favorable de toutes ; l'accouchement peut se terminer spontanément dans la présentation de la face et de l'extrémité pelvienne. Seule, la présentation du tronc réclame *absolument* l'intervention de l'accoucheur. Si elle est reconnue avant le travail, il faut la transformer en une présentation du sommet par la version par manœuvres externes. Si elle n'est reconnue que pendant le travail, il faut la transformer en présentation de l'extrémité pelvienne par la version podalique par manœuvres internes. Celle-ci est généralement suivie de l'extraction immédiate du fœtus.

**PRÉSERVATIF, IVE.** adj. et s. m. [all. *præservatif*, angl. *preservative*, it. et esp. *preservativo*]. Se dit des remèdes propres à prévenir le développement d'une maladie, et dont l'ensemble constitue le *traitement préservatif*. Ainsi le sous-nitrate de bismuth et l'opium à faible dose ont été recommandés comme préservatifs du choléra en temps d'épidémie.

**PRÉSERVATION.** s. f. [de *præ*, avant, et *servare*, sauver]. Synonyme de *prophylaxie*.

**PRÉSERVE.** s. f. Terme proposé pour désigner en hygiène alimentaire les substances qui ont été mises à l'abri de la décomposition par un procédé quelconque : chauffage, fumage, dessiccation, congélation, salaison. On l'opposerait ainsi au mot *conserve*, qui désignerait uniquement les aliments stérilisés par la chaleur, et enfermés dans des récipients clos à l'abri de l'air.

**PRÉSPINAL, ALE.** adj. [de *præ*, devant, et de *spina*. épine : all. *præspinal*, angl. *prespinal*, it. *prespinale*, esp. *prespinal*]. Qui est situé devant la colonne vertébrale.

**PRESSE-ARTÈRE.** s. m. (Deschamps). Instrument servent à la compression immédiate des artères. Il est composé d'une plaque longue de 14 à 16 millimètres, et large de 7, et d'une tige de 54 de long, rivée perpendiculairement au-dessus de la plaque. A chaque extrémité de celle-ci est un trou dans lequel on passe l'un des bouts du cordonnet engagé sous l'artère ; chacun de ces bouts est ensuite passé dans une ouverture pratiquée au tiers supérieur de la tige ; en les tirant tous deux en sens contraire sur le bord poli de l'extrémité de cette tige, comme sur une poulie, on serre l'artère, et l'on empêche le lien de se relâcher, en remplissant l'ouverture avec un fausset. Le presse-artère, entouré de charpie, reste dans la plaie jusqu'à ce que l'on n'ait plus à craindre l'hémorragie ; on coupe alors le lien, qu'on retire ensuite avec l'instrument. Ce procédé prévient la section trop prompte du vaisseau, et met en contact les parois artérielles en les aplatissant, dans des cas où leur rigidité s'opposerait à leur froncement circulaire.

**PRESSE-URÈTRE.** s. m. Sorte de pince de fer élastique dont les branches, recouvertes d'une peau de buffle, peuvent être rapprochées ou éloignées au moyen d'une vis. On introduit la verge entre les branches, de manière que l'urètre soit appliqué sur l'une d'elles, et on les rapproche au moyen de la vis, afin d'exercer une pression suffisante pour mettre en contact les parois de ce canal. On se sert du presse-urètre dans les incontinences d'urine, pour empêcher momentanément l'écoulement de ce liquide.

**PRESSION.** s. f. En physique et en physiologie, synonyme de *tension* : *pression* ou *tension atmosphérique*, *pression* ou *tension sanguine*. V. TENSION. — *Pression à tergo*. V. VIS *à tergo*.

**PRESSOIR.** s. m. — *Pressoir d'Hérophile* [*torcula Herophili*, all. *Hirnkelter*]. Cavité veineuse irrégulière, située au niveau de la protubérance occipitale interne, limitée par la faux du cerveau, la faux et la tente du cer-

velet, et représentant le confluent du sinus longitudinal supérieur, du sinus droit et des sinus latéraux.

**PRESTE (LA)** (Pyrénées-Orientales). *Eaux sulfurées sodiques*, chaudes, 31 à 44°, ayant des propriétés diurétiques et une action sédative, au contraire des autres eaux sulfurées sodiques des Pyrénées qui sont excitantes. On les emploie surtout dans les catarrhes de la vessie, les affections de l'utérus, et aussi dans les affections des voies respiratoires, le rhumatisme, les dermatoses. Altitude : 1118 mètres. Etablissement : buvette, bains, douches, inhalations ; saison du 1er mai au 1er octobre.

**PRÉSURE.** s. f. [*coagulum*, πυτία, all. *Lab*, angl. *rennet*, it. *présame*, *gaglio*, esp. *cuajo*]. Matière qu'on extrait du quatrième estomac ou caillette du veau et des jeunes animaux ruminants, à l'âge où ils sont encore nourris de lait, en raclant la caillette ou la faisant macérer dans l'eau à 30°. La présure récente est en grumeaux blanchâtres, qui deviennent ensuite d'un gris plus ou moins foncé. Lavée, salée et séchée à l'air, elle prend une consistance et un aspect onguentacés. C'est un ferment qui a la propriété de faire coaguler presque instantanément la caséine. On s'en sert pour faire cailler le lait, à la dose de 1 gramme par litre.

**PRÉSYSTOLE.** s. f. [de *præ*, auparavant, et *systole*]. Fin de la grande pause du cœur; moment qui précède immédiatement la systole (Fauvel, Gendrin), et auquel correspondent le resserrement des oreillettes et la dilatation des ventricules (*dilatation présystolique*).

**PRÉSYSTOLIQUE.** adj. [de *præ*, avant, et *systole*]. Qui précède la systole du cœur : *bruit de frottement présystolique*, *retrait présystolique*.

**PRÉTAXOÏDE.** adj. [de *præ*, auparavant, et *taxis*] (Jordan, 1864). Se dit d'un procédé de kélotomie dans lequel celle-ci est suivie du taxis. On fait près du collet de la tumeur, à travers la peau et les couches superficielles, une incision assez grande pour y admettre le bout du doigt. Après quelques minutes de taxis, on laisse reposer le malade, et l'on calme l'intestin enflammé par des opiacés et en s'abstenant de tout purgatif irritant. Ce procédé n'est plus de mise depuis que, grâce à l'antisepsie, on ne craint pas d'ouvrir le sac, pour rentrer la hernie étranglée et faire la cure radicale.

**PRÉTESTICULAIRE.** adj. Qui est placé au-devant du testicule.

**PRÉTHYROÏDIEN, ENNE.** adj. Se dit des parties situées au-devant du corps ou du cartilage thyroïde. — *Bourse préthyroïdienne.* Sorte de bourse séreuse en laquelle se transforme parfois le tissu cellulaire lâche qui sépare le derme du cartilage thyroïde, et dont la formation résulte du glissement de la peau au-devant du larynx. Cette bourse peut être le siège d'hygroma.

**PRÉTIBIAL, ALE.** adj. [de *præ*, devant, et *tibia*, le tibia; all. *prætibial*, it. *pretibiale*, esp. *pretibial*]. Qui est situé à la face antérieure du tibia.

**PRÉTIBIO-DIGITAL.** adj. et s. [*prætibio-digitalis*, it. *pretibio-digitale*]. Le nerf musculo-cutané de la jambe.

**PRÉTIBIO-SUS-PHALANGÉTAIRE.** adj. [*prætibio-supra-phalangeteris*]. Le nerf tibial antérieur.

**PRÉVENTIF, IVE.** adj. [de *prævenire*, prévenir; all. *vorbegend*, angl. *préventive*, it. et esp. *preventivo*]. Qui est destiné à prévenir. — En chirurgie, *moyen préventif*, celui qui est employé pour prévenir un accident pendant la durée d'une opération, d'une cicatrisation, pour éviter le dérangement d'un appareil à pansement, etc. — En médecine, *traitement préventif*, celui qu'on fait suivre à un malade guéri d'une maladie pour prévenir l'apparition d'une autre qu'elle entraîne habituellement. Après la guérison des accidents primitifs de la syphilis, beaucoup de médecins prescrivent un traitement préventif des accidents secondaires; d'autres, pensant que ce traitement ne fait que retarder l'apparition des accidents, attendent leur début pour les traiter.

**PRÉVERTÉBRAL, ALE.** adj. [de *præ*, en avant, et *vertebra*, vertèbre]. Qui est en avant des vertèbres. — *Muscles prévertébraux.* Les muscles grand et petit droits antérieurs de la tête, droit latéral et long du cou. — *Région prévertébrale.* Celle qui est en rapport avec la partie antérieure des corps vertébraux.

**PRÉVERTÈBRE.** s. f. Synonyme de *protovertèbre*. V. VERTÈBRE *type*.

**PRÉVOST** (Jean-Louis) (médecin suisse, né à Genève en 1838). — *Phénomène de Prévost.* Déviation conjuguée de la tête et des yeux, symptôme se rencontrant dans l'apoplexie. V. DÉVIATION.

**PRÉVOYANCE.** s. f. Synonyme de *circonspection* dans le système de Gall.

**PRIAPISME.** s. m. [*priapismus*, *tentigo*, πριαπισμὸς, de Πρίαπος, Priape, membre viril, all. *Priapismus*, *Ruthenkrampf*, angl. *priapism*, it. et esp. *priapismo*]. Tension forte et douloureuse du pénis, avec sentiment d'ardeur brûlante, mais sans désir de l'acte vénérien, contrairement à ce qui se passe dans le *satyriasis*. Il peut être un des symptômes de l'empoisonnement par les cantharides, ou simplement de la cystite cantharidienne, quoique le plus souvent ce soit du satyriasis que causent les cantharides. Cet état est souvent symptomatique d'une blennorragie, d'une cystite, ou de la présence d'un calcul vésical. Le traitement est le même que pour le satyriasis.

**PRIMAIRE.** adj. [*primarius*, all. *primär*, angl. *primary*, it. *primario*]. En anatomie, *organe primaire*, *partie primaire*. V. SIMILAIRE. — Selon quelques auteurs, *os primaire*, l'os qui remplace le cartilage primitivement existant; *os secondaire*, celui qui naît ensuite, d'où l'accroissement des os en volume. Mais on ne peut pas différencier celui qui est né le premier de celui qui est apparu ensuite; tout ce qu'on peut dire, c'est que certaines portions se substituent à un cartilage préexistant, et que les autres naissent sans que du cartilage ait précédé l'os. V. OSTÉOGÉNIE. — *Tissu primaire.* Le *blastoderme*. || En médecine, se dit des phénomènes, maladies, symptômes, causes, etc., auxquels appartient la priorité dans l'apparition, par opposition à *secondaire* et *tertiaire*. Ainsi, dans la syphilis, il y a : des *symptômes primaires* (le chancre et l'adénopathie qui l'accompagne), des *symptômes secondaires*, qui apparaissent quelques semaines après le chancre (roséole, plaques muqueuses, éruptions diverses); et des *symptômes tertiaires*, ceux qui viennent à un intervalle plus ou moins long après la disparition des accidents secondaires (gommes, scléroses d'organes, etc.). Chacun de ces groupes de symptômes a des caractères particuliers qui permettent de le reconnaître, quand on n'a pas assisté au début de la maladie.

**PRIMATES.** s. m. pl. [*primates*, L.; du lat. *primates*, les premiers citoyens]. Ordre de la classe des mammifères comprenant ceux qui ont quatre incisives en haut et en bas de chaque côté, cinq ou six molaires en haut et en bas de chaque côté, deux mamelles pectorales ; des doigts libres, les ongles ovalaires, aplatis, ou en griffes ; des bras claviculés; ils sont omnivores ou frugivores. Cet ordre comprenait, d'après Linné, les genres *Homme*, *Singe*, *Lemur* et *Chauve-souris*. D'autres zoologistes, faisant de l'homme le type d'un ordre spécial, celui des *bimanes*, ont rangé dans l'ordre des *quadrumanes* les autres primates. Cependant l'ordre des primates est généralement admis, et considéré comme comprenant, avec l'homme, deux groupes de mammifères, les singes et les lémuriens ; les chauves-souris font partie de l'ordre des chiroptères.

**PRIMEVÈRE.** s. f. [*Primula veris*, L., all. *Schlüsselsblume*, *Primel*, angl. *primrose*, it. *primavera*, esp. *bellorita*]. Plante de la famille des primulacées, dont les fleurs ont été regardées comme cordiales et anodynes, et la racine comme antirhumatismale. — *Primevère auricule*. V. OREILLE *d'ours*.

**PRIMIPARE.** adj. et s. f. [*primipara*, de *primus*, premier, et de *parere*, enfanter; πρωτοτόκος, all. *erstgebärend*, *Ertsgebärende*, angl., it. et esp. *primipara*]. Femme qui accouche pour la première fois.

**PRIMITIF, IVE.** adj. [*primitivus*, all. *ursprünglisch*, angl. *primitive*, it. et esp. *primitivo*]. Qui apparaît en premier lieu, qui précède. — Se dit d'un corps dont les autres dérivent. ‖ En anatomie, *cellule primitive*, celle qui contribue à former le blastoderme. V. BLASTODERME, EMBRYON et EMBRYONNAL. — *Fibre primitive*, nom donné par divers anatomistes aux fibres conjonctives considérées comme celles dont dérivent toutes les autres espèces de fibres. — *Ligne primitive*. V. EMBRYON. ‖ En pathologie, *maladie primitive*. V. ESSENTIEL.

**PRIMORDIAL, ALE.** adj. [*primogenius*, πρωτογένης]. — *Éléments primordiaux*. Ceux qui sont les premiers dans l'ordre de l'apparition des différentes espèces : telles sont les cellules blastodermiques. — *Tissu primordial*. Celui du blastoderme.

**PRIMULINE.** s. f. [all. *Primulin*, angl. *primuline*, it. et esp. *primulina*]. Principe retiré (Hünefeldt) des racines de la *primevère*; il cristallise en aiguilles ; il est sans goût, ni odeur, ni couleur; soluble dans l'eau et l'alcool étendu; neutre ; il fond et se décompose à une température élevée.

**PRINCIPE.** s. m. [*principium*, ἀρχή, all. *Prinzip*, angl. *principle*, it. et esp. *principio*]. En chimie, synonyme d'*élément*. — *Principe amer de la bile*. Le taurocholate et le glycocholate de soude. — *Principe amer du houblon*. V. LUPULIN et LUPULINE. — *Principe astringent des végétaux*. Le *tannin*. ‖ En médecine et en physiologie, *principes immatériels*, entités qu'on a regardées comme causes des actes normaux ou morbides de l'organisme en général, puis seulement de ceux des centres nerveux. Ces principes immatériels, échappant à toutes les constatations, ne sont, au point de vue théorique, qu'une hypothèse employée pour se rendre compte des phénomènes ; si, par cette hypothèse, on essaye de rendre raison des faits, on trouve qu'elle rencontre des difficultés insolubles, ou qu'elle tourne à un vain symbolisme. Il faut donc l'écarter, et reconnaître, dans la substance organisée, des propriétés immanentes, formant le terme, provisoire ou non, de nos connaissances, lequel, s'il doit être dépassé, le sera par les recherches expérimentales et non par des conceptions à priori qui troublent l'ordre régulier de la science. ‖ En anatomie générale, *principes immédiats*, ou *matériaux immédiats*, des végétaux et des animaux. Les derniers corps solides, liquides ou gazeux, auxquels on puisse, par l'analyse anatomique, c'est-à-dire sans décomposition chimique, par coagulations et cristallisations successives, ramener la substance organisée ; ou *vice versâ*, corps définis ou non, généralement très complexes, gazeux, liquides ou solides, constituant, par dissolution réciproque ou union moléculaire spéciale, la substance organisée, savoir, les tumeurs et les éléments anatomiques. Les principes immédiats étaient divisés en trois classes dont chacune comprenait de nombreuses tribus. — *Principes médiats*. Nom donné aux acides, aux bases et autres composés qu'on obtient par double décomposition ou par dédoublement des sels et autres principes immédiats qui constituent la substance organisée. Ce nom a quelquefois été étendu aux corps simples dont sont formés ces principes immédiats, mais on les nomme plus exactement *éléments généraux*, *communs* ou *chimiques*.

**PRINOS.** s. m. Ancien nom du chêne vert et du houx vomitif.

**PRINTEMPS.** s. m. [*ver*, ἔαρ, all. *Frühling*, angl. *spring*, it. et esp. *primavera*]. L'une des quatre saisons de l'année, celle qui dure depuis le moment où le soleil semble traverser la ligne de l'équateur pour passer dans l'hémisphère boréal, jusqu'à son arrivée au tropique boréal. La tendance aux symptômes congestifs, hémorragiques et inflammatoires, aux maladies aiguës, caractérise cette période.

**PRIONODERME.** s. m. [*prionoderma*, de πρίων, scie, et δέρμα, derme]. Synonyme de *linguatule*.

**PRISMATIQUE.** adj. Qui a la forme d'un prisme : *compresse prismatique*, *épithélium prismatique*.

**PRISME.** s. m. [*prisma*, πρίσμα, de πρίειν, scier; all. *Prisma*, angl. *prism*, it. et esp. *prisma*]. En optique milieu transparent, généralement plus réfringent que l'air, et limité par deux surfaces planes, qui, en s'inclinant l'une vers l'autre, forment un angle dièdre qui est l'*angle réfringent* du prisme : la partie opposée à cet angle est la base du prisme. Si le prisme est triangulaire comme ceux qu'on emploie ordinairement, chacun de ses angles dièdres latéraux joue le rôle d'angle réfringent. Le prisme a pour effets : 1° de dévier vers sa base le rayon lumineux qui tombe sur une de ses faces ; 2° de décomposer ce rayon qui prend les couleurs de l'arc-en-ciel. V. LUMIÈRE et SPECTRE. — *Prisme de Nicol* [du nom de Richard Nicol, d'Édimbourg], et substantivement *un nicol*. Il est formé d'un rhomboïde de spath d'Islande, d'environ 25 millimètres de longueur sur 9 millimètres de largeur et d'épaisseur. On coupe le prisme en deux parties par un plan conduit suivant les diagonales parallèles de deux des longues faces, et l'on réunit les deux parties par du baume du Canada dans la position qu'elles avaient d'abord. Comme l'indice de réfraction de ce baume est plus petit que l'indice ordinaire du rhomboïde et plus grand que l'indice extraordinaire, le rayon ordinaire se réfléchit totalement sur la couche interposée entre les deux prismes, et par suite le rayon extraordinaire est le seul qui émerge comme lumière blanche polarisée. V. RÉFRACTION.

**PRISON.** s. f. [all. *Gefängniss*, angl. *prison*, *gaol*, *jail*, it. *prigione*, esp. *prision*, *carcel*]. D'après le système français, les prisons doivent satisfaire aux conditions suivantes : travail, lecture, promenade, visites. Or la lecture n'est une ressource que pour un petit nombre de prisonniers. La promenade de trois quarts d'heure, qui ne peut être augmentée par la disposition matérielle des lieux, est insuffisante au point de vue hygiénique. Le travail n'est une ressource que pour 300 détenus sur 1000; les autres se trouvent, pendant les longues heures de la captivité, constamment en face d'eux-mêmes, et ils n'ont pas toujours la force de réagir contre l'ébranlement intellectuel qui en est la suite. Les visites ont une efficacité minime ; leur effet moralisateur se traduit, dans les meilleures conditions, par la possibilité, pour les directeurs, aumôniers et médecins, de converser quarante-sept minutes par mois avec chaque détenu. Le système d'aération, si simple en théorie, laisse beaucoup à désirer dans l'application ; on ne l'a pas encore rendu indépendant des vicissitudes atmosphériques. V. EMPRISONNEMENT. — *Fièvre des prisons*. V. TYPHUS.

**PRIVILÈGE.** s. m. — *Privilège des médecins*. V. HONORAIRES.

**PROCATARCTIQUE.** adj. [*procatarcticus*, de πρὸ, devant, κατὰ, au-dessus, et ἄρχομαι, je commence; all. *disponirend*, angl. *procatarctic*, it. et esp. *procatartico*]. Synonyme de *prédisposant*. Se disait surtout des causes externes et éloignées de la santé et de la maladie.

**PROCÉDÉ.** s. m. [de *procedere*, marcher en avant; *ratio*, all. *Prozess*, *Experiment*, angl. *proceeding*, *process*, esp. *proceder*]. Manière de faire une opération chi-

mique, pharmaceutique, chirurgicale, etc. V. Méthode.

**PROCÈS.** s. m. [*processus*, de *procedere*, s'avancer; all. *Fortsatz*, angl. *process*, it. *processo*, esp. *proceso*]. En anatomie, prolongement qui se rattache à une partie principale : *procès ciliaires*.

**PROCESSIONNAIRE.** adj. et s. — *Chenille processionnaire*. La chenille du *Bombyx processionea*, Réaumur. Elle est grise, couverte de poils, vit sur les chênes en sociétés nombreuses, et sort en longues files en suivant toutes la même route, et toujours rangées régulièrement en bandes de plus en plus larges à partir de celle qui marche la première. La piqûre de leurs poils, longs, très fragiles, cause une urtication pénible et d'assez longue durée que l'on calme avec les lotions alcooliques ou avec l'extrait de Saturne.

**PROCESSUS.** s. m. [*processus*, action de s'avancer, de *procedere*, s'avancer]. Nom latin employé dans le langage scientifique comme synonyme de *procès*. — *Processus cérébelleux* (*processus cerebelli*). V. Pédoncule. || *Processus inflammatoires*. Ensemble de vaisseaux gorgés de sang sur le cadavre, se présentant sous forme de traînées, etc. || *Processus* [all. *Prozess*]. Terme employé, dans divers écrits du commencement du XIXe siècle, pour désigner l'ensemble ou l'enchaînement des phénomènes chimiques, vitaux, etc.; et, depuis, dans le sens de marche, progrès des lésions et des symptômes; de succession ou évolution des phases normales ou morbides des phénomènes. Jusque là l'emploi est bon; mais il ne l'est plus dans le sens de *procédé*, *mode*, *aspect d'un phénomène*, *d'un état normal* ou *pathologique*, etc.

**PROCHAIN, AINE.** adj. [*proximus*, all. *nahe*, angl. *proximate*, it. *prossimo*, esp. *proximo*]. Qui est rapproché : *cause prochaine*.

**PROCIDENCE.** s. f. [*procidentia*, de *procidere*, tomber; πρόπτωσις, all. *Procidenz*, *Vorfall*, it. *procidenza*, esp. *procidencia*]. Chute d'une partie, comme de la paupière supérieure (V. Blépharoptose), du rectum (V. Exanie), de l'utérus (V. Prolapsus), etc. || En obstétrique, *procidence du cordon*, engagement d'une partie du cordon en avant ou sur les côtés de la partie du fœtus qui se présente. Cet accident se produit tantôt quand les membranes sont intactes (*procubitus* ou *présentation du cordon*), tantôt quand elles sont rompues (*prolapsus* ou *procidence*). Les causes de la procidence du cordon sont variables; elles agissent en augmentant la mobilité du cordon ou du fœtus (abondance du liquide amniotique, petitesse du fœtus, procidence d'un membre); ou en produisant un espace libre dans lequel le cordon s'engage (absence de contractions de la portion inférieure de l'utérus, positions irrégulières du fœtus, déformations du bassin); ou en rapprochant le cordon de l'orifice utérin (positions ou présentations anormales, insertion vicieuse du placenta); ou en augmentant le poids du cordon (longueur excessive du cordon, rupture prématurée des membranes); enfin, les manœuvres obstétricales peuvent causer la procidence du cordon. Celle-ci, peu dangereuse pour la mère, peut amener la mort de l'enfant par compression des vaisseaux, laquelle, suivant qu'elle est brusque et complète, ou lente et incomplète, détermine un des deux états de la mort apparente des nouveau-nés. Si les membranes sont intactes, il faut empêcher leur rupture. Si elles sont rompues, il faut terminer l'accouchement le plus vite possible par le forceps ou la version quand le col est suffisamment dilaté; dans le cas contraire, il faut réduire le cordon, c'est-à-dire le repousser avec la main ou avec des instruments spéciaux. — *Procidence des membres*. Présence au niveau ou au-dessous du détroit inférieur d'une partie du fœtus qui n'appartient pas à celle qui se présente. Les causes sont les mêmes que pour la procidence du cordon. Le membre supérieur est plus souvent que l'inférieur en état de procidence. Il faut refouler la partie prolapsée et la maintenir réduite jusqu'à la descente de la tête, ou extraire le fœtus par le forceps.

**PROCOLIS.** s. m. Torticolis dans lequel la tête est projetée en avant.

**PROCONDYLE.** s. m. [de πρὸ, en avant, et κόνδυλος, condyle]. V. Métacondyle.

**PROCONSULAIRE.** adj. — *Cou proconsulaire*. Tuméfaction énorme du cou se rencontrant dans certaines formes d'angine diphtérique maligne et donnant au malade une apparence spéciale, plus ou moins analogue à celle qu'offre le buste du proconsul romain Vitellius : d'où la dénomination que lui a donnée de Saint-Germain. Cette tuméfaction est due à l'engorgement de tous les ganglions de la région accompagné d'infiltration du tissu périganglionnaire.

**PROCRÉATION.** s. f. [*procreatio*, γένεσις, all. *Erzeugung*, angl. *procreation*, it. *procreazione*, *generazione*, esp. *procroacion*]. Action d'engendrer. — *Théories de la procréation*. Celles qui, avant que l'on connût exactement les lois d'après lesquelles apparaît la substance organisée, et par suite comment naissent les êtres vivants, admettaient tantôt que dans la mère ils *préexistent* à leur développement, tantôt que leur apparition est le résultat d'une création consécutive à l'acte dit procréateur.

**PROCTALGIE.** s. f. [*proctalgia*, de πρωκτὸς, anus, et ἄλγος, douleur; all. *Afterschmerz*, angl. *proctalgy*, it. *prottalgia*, esp. *proctalgia*]. Douleur à l'anus sans phénomènes inflammatoires.

**PROCTECTOMIE.** s. f. [de πρωκτὸς, anus, et ἐκτομή, excision]. Résection d'un lambeau de la paroi de l'ampoule rectale, en particulier de la paroi postérieure (proctectomie postérieure).

**PROCTITE.** s. f. [*proctitis*, de πρωκτὸς, anus; all. *Afterentzündung*, angl. *proctitis*, it. *prottite*, esp. *proctitis*]. Inflammation de l'anus.

**PROCTOCÈLE.** s. f. [*proctocele*, de πρωκτὸς, anus, et κήλη, hernie; all. *Afterbruch*, angl. *proctocele*, it. *prottocele*, esp. *proctocele*]. Chute du rectum. V. Exanie.

**PROCTOPEXIE.** s. f. [de πρωκτὸς, anus, et πῆξις, fixation]. Fixation au sacrum de la dernière portion du rectum, dans le but de remédier à un prolapsus rectal.

**PROCTOPTOSE.** s. f. [*proctoptosis*, de πρωκτὸς, anus, et πτῶσις, chute; all. *Aftervorfall*, it. *prottotosi*, esp. *proctoptosis*]. Synonyme de *proctocèle*.

**PROCTORRAGIE.** s. f. [*proctorrhagia*, de πρωκτὸς, anus, et ῥήγνυμι, je romps, je déchire; all. *Afterblutfluss*, angl. *proctorrhage*, it. *prottorragia*, esp. *proctorragia*] Hémorragie anale.

**PROCTORRHÉE.** s. f. [de πρωκτὸς, anus, et ῥεῖν, couler]. Écoulement muqueux par l'anus.

**PROCTOSCOPIE.** s. f. [de πρωκτὸς, anus, et σκοπεῖν, examiner]. Examen de l'anus et du rectum.

**PROCTOTOME.** s. m. [de πρωκτὸς, anus, et τέμνειν, couper]. Instrument destiné à l'incision des rétrécissements de l'anus, du rectum, et construit sur le modèle des urétrotomes.

**PROCTOTOMIE.** s. f. [de πρωκτὸς, anus, et τομή, section]. La dissection, l'incision du rectum, de l'anus, incision faite en vue de combattre les rétrécissements de cette partie de l'intestin : c'est cette opération qu'on désigne, à tort, sous le nom de *rectotomie*. — Emploi du proctotome.

**PROCUBITUS.** s. m. V. Procidence.

**PRODIAGNOSE.** s. f. [*prodiagnosis*, all. *Prodiagnose*, angl. *prodiagnosis*, it. *prodiagnosi*, esp. *prodiagnosis*]. Découverte des signes à l'aide desquels on peut reconnaître d'avance la prédispostion à telle ou telle maladie. C'est une sorte de diagnostic anticipé.

**PRODIGIOSUS.** Mot latin employé en français pour désigner un microbe particulier, le *Bacillus prodigiosus.* Ce bacille se développe bien sur les milieux de culture usités en bactériologie; ses colonies, quand on les a laissées pousser à l'air et à la température ambiante, prennent une couleur d'un rouge éclatant; c'est à cette propriété qu'il doit son nom, parce qu'en se développant sur le pain azyme il donne lieu au phénomène des hosties sanglantes. Il n'est doué d'aucun pouvoir pathogène ; mais, associé à un autre microbe, vibrion septique, bacille du charbon symptomatique, streptocoque, il renforce la virulence de ces microbes, leur rend l'action pathogène qu'ils avaient perdue, ou les rend nocifs pour des animaux qui leur étaient naturellement réfractaires. Ce microbe a un polymorphisme remarquable ; il se présente en général sous l'aspect d'éléments très courts, à peine plus longs que larges, si bien que certains auteurs l'ont décrit sous le nom de microcoque ; souvent il s'allonge en bâtonnet véritable ; parfois il apparaît sous forme de filaments, il peut présenter aussi des aspects en massue, en fuseau, etc.

**PRODROME.** s. m. [*prodromus*, πρόδρομος, de πρὸ, devant, et δρόμος, course; all. *Vorläufer*, angl. *prodromus*, it. et esp. *prodromo*]. État d'indisposition, de malaise, qui est l'avant-coureur d'une maladie; phénomène propre à la phase intermédiaire à la santé et à la maladie, qui a lieu depuis l'instant où certains changements se manifestent dans la santé habituelle de l'individu, jusqu'à celui où l'état de maladie devient incontestable.

**PRODROMIQUE.** adj. [all. *vorhergehend*, *vorherlaufend*, angl. *prodromic*, it. et esp. *prodromico*]. Qui a rapport aux prodromes d'une maladie. — *Maladie prodromique.* Maladie dont la manifestation actuelle ou passée se lie à la manifestation future d'une autre maladie, et surtout d'une maladie plus importante (Requin), qu'il s'agit de qualifier avant l'événement et dans une vue de pronostic.

**PRODUCTION.** s. f. [*productio*, de *producere*, allonger; all. *Verlängerung*, angl. *production*, it. *produzione*, esp. *produccion*]. En anatomie, prolongement. Le mésentère est une *production* du péritoine, le médiastin une *production* de la plèvre. ‖ En physiologie, *production* [de *producere*, produire]. Synonyme de *naissance*, particulièrement lorsqu'il s'agit de l'apparition d'un produit morbide ou de l'incrustation d'un tissu normal. — *Production accidentelle* [all. *Afterbildungen*]. Tissu accidentellement développé dans une partie aux dépens de quelque tissu naturel du corps, ce qui distingue ce tissu morbide des *corps étrangers*. — *Production cornée*. V. Verrue. — *Production plastique*. Production accidentelle dont l'inflammation de certains tissus amène l'apparition : telles sont les néomembranes des séreuses, etc.

**PRODUCTIVITÉ.** s. f. [all. *Zeugungsvermögen*, angl. *productivity*, it. *productività*, esp. *productivitad*]. Faculté de produire.

**PRODUIT.** s. m. [all. *Produkt*, *Erzeugnis*, angl. *product*, it. *prodotto*, esp. *producto*]. Nom donné, par opposition à *constituant*, aux parties de l'organisme qui sont accessoires par rapport aux autres quant à la masse et quant à la passivité des actes qu'elles accomplissent, lesquels ne font que favoriser et perfectionner les actes des *constituants*. Les *produits* ne sont jamais que déposés, pour un temps plus ou moins limité, sur les surfaces internes ou externes avec lesquelles ils sont contigus et adhérents, mais non continus; ou bien, ils sont liquides, semi-liquides, etc., et sont contenus dans des réservoirs communiquant à l'extérieur et annexés aux organes qui sécrètent. Parmi les produits, les uns sont, comme la sueur, l'urine, les fèces, etc., destinés à être plus ou moins immédiatement expulsés; sans aucun usage dans l'économie, dès qu'ils sont formés ils peuvent être considérés comme des corps étrangers dont le séjour ne peut être trop prolongé. D'autres, salive, sucs gastrique, biliaire, pancréatique, sperme, ovule, épithéliums, cristallin, humeur aqueuse, dents, poils, ongles, etc., sont des produits de perfectionnement. Parmi ces produits, les uns servent, soit à la conservation et propagation de l'espèce, comme le spermatozoïde et l'ovule, soit à la conservation de l'individu, comme la salive, les sucs gastrique, pancréatique, etc.; étant récrémentitiels, ils prennent part à la série d'actes désignés sous le nom de *digestion*; ils exercent, en vertu de leur composition chimique, une action indispensable pour préparer l'assimilation des matériaux organiques. Les autres sont des produits solides étroitement unis à de vrais tissus dans la structure de certains appareils. Tous les *produits* sont des dérivés des feuillets blastodermiques externe et interne, tant normalement que pathologiquement ; feuillets formés tous deux de cellules disposées, soit en couches dites épidermiques et épithéliales, soit en organes diversement configurés, comme les ongles, les poils, les plumes, le cristallin (au moins au début de sa production), etc. Outre ces produits solides que l'on peut dire primitifs, il en est d'autres, solides aussi, qui en dérivent en quelque sorte, comme les humeurs sécrétées dérivent des épithéliums glandulaires. Ces *produits dérivés* sont l'ivoire et l'émail, les écailles des poissons, les enveloppes minces ou chitineuses des articulés et des vers, les coquilles des mollusques; tous se forment, molécule à molécule, par l'intermédiaire d'une couche épithéliale qui les sépare du chorion dermique ou muqueux, sans dériver directement de ces cellules s'associant de toutes pièces les unes aux autres, comme on le voit pour les ongles, les cornes, les poils, etc. ‖ *Produit chimique*. Résultat d'une opération chimique faite artificiellement et industriellement. Dans les fabriques de produits chimiques, c'est à la dispersion des vapeurs toxiques irritantes ou simplement fétides qu'il importe de s'opposer, par l'emploi des vases clos et la fermeture hermétique des appareils, l'élévation des cheminées de dégagement, la combustion des vapeurs et des gaz nuisibles que l'on ramène dans les générateurs, l'écoulement des eaux ou leur absorption dans les puisards souterrains, enfin l'enlèvement rapide des résidus susceptibles de décomposition. Ces fabriques sont placées dans la première classe des établissements insalubres.

**PROÉGUMÈNE.** adj. [*proegumenus*, de προηγοῦμαι, je devance; all. *voraufgehend*, *vorbereitend*, angl. *proegumenal*, it. et esp. *proegumeno*]. Synonyme de *prédisposant*.

**PROÉMINENT, ENTE.** adj. [*prominens*, all. *hervorragend*, angl. *prominent*]. Qui fait saillie. — *Vertèbre proéminente*. La septième vertèbre cervicale, dont l'apophyse épineuse dépasse celle des vertèbres voisines.

**PROENCÉPHALE.** s. m. [de πρὸ, devant, et ἐγκέφαλος, encéphale] (Is. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre dont l'encéphale est situé en très grande partie hors de la boîte cérébrale, et en avant du crâne, qui est ouvert dans la région frontale.

**PROFESSION.** s. f. V. Hygiène *professionnelle*. — *Profession insalubre*. V. Établissement.

**PROFETA** (Joseph) (médecin italien contemporain). — *Loi de Profeta*. Loi d'après laquelle un enfant né d'une mère syphilitique et saine en apparence peut être allaité sans inconvénient par sa mère ; celle-ci ne pourrait plus lui transmettre la syphilis. Cette loi n'est pas admise par tous les auteurs.

**PROFOND, ONDE.** adj. [*altus*, *profundus*, βαθὺς, all. *tiefliegend*, angl. *deep-seated*, it. *profondo*, esp. *profundo*]. En anatomie, *muscle profond*, muscle plus profondément situé que ses congénères : tel est, à la main, le *fléchisseur profond* des doigts. Ce mot est opposé à

*superficiel*, et quelquefois à *sublime*. — On dit, dans le même sens, l'*artère profonde*, ou simplement la *profonde de la cuisse*, en parlant de la branche principale de la fémorale. || *Pouls profond*. Pouls dont les battements se font sentir comme si l'artère était très enfoncée sous la peau.

**PROFUS, USE.** adj. [*profusus*]. Se dit des sécrétions produites abondamment : *sueur profuse*, etc.

**PROGÉNITURE.** s. f. — *Amour* ou *instinct de la progéniture*. V. INSTINCT.

**PROGLOSSIS.** s. f. [προγλωσσὶς, all. *Zungenspitze*, angl. *proglossis*, it. *punta della lingua*]. La partie antérieure, libre et pointue, de la langue.

**PROGLOTTIS.** s. m. [pour *proglossis*, de προγλωσσὶς, bout de la langue, de πρὸ, en avant, et γλῶσσα, ou γλῶττα, langue]. Nom donné par Dujardin à un genre de vers reconnus depuis pour des *cucurbitains*. || Par analogie, mot conservé par Van Beneden pour désigner, chez les distomiens, les cestoïdes, les polypes, etc., la dernière phase d'évolution, celle qui représente l'animal portant des organes sexuels, et dans laquelle il se reproduit, non plus par génération directe et agame, mais par des œufs. Chez les *distomiens*, le proglottis naît directement dans le corps de chaque scolex ; il y prend d'abord la figure de *cercaire*, pour atteindre bientôt celle de *distome* à deux ventouses, avec des organes génitaux et digestifs. Chez les *cestoïdes*, lorsque le scolex est arrivé à s'introduire dans l'estomac de l'animal dans lequel il va trouver les conditions d'un développement plus avancé, on voit en quelques heures la tête, engainée jusqu'alors dans le proscolex, s'épanouir ainsi que les bothridies. Dans l'intestin, la tête se fixe à la muqueuse ; et de la partie postérieure du scolex se développe rapidement, en quelques heures ou quelques jours, un prolongement qui est une simple extension du scolex, et qui s'allonge et devient opaque par suite de la présence des granulations à l'intérieur ; des sillons transverses foncés le séparent en segments ou articles, comme dans les cas de segmentation transversale de certains ovules végétaux, etc. Les articles postérieurs ou segments se séparent de mieux en mieux, pendant que de nouveaux articles naissent de la même manière près de la tête, par allongement et segmentation, simultanés en ce point. Peu à peu des organes générateurs se montrent dans chaque article, en commençant par les articles postérieurs. Chacun de ces articles ou segments est un *proglottis* de cestoïde, comparable au distomien complet ou sexué ; si ce n'est que chaque distomien proglottis a un tube digestif et un système nerveux à lui propre ; tandis que dans les cestoïdes il n'y a de système nerveux spécial que pour la tête et non pour chacun des nombreux proglottis qui en dérivent par segmentation. Lorsque chaque article renferme les organes sexuels, dans beaucoup d'espèces, chacun se sépare et vit librement : c'est dans ce cas que l'on a les *cucurbitins* proprement dits (ou *cucurbitains*). Il est des espèces où, les articles ne se détachant pas, on leur a toutefois, par analogie, appliqué le mot de *proglottis*. Ceux qui se séparent et vivent isolés peuvent grandir, changer de forme, passer d'un animal chez un autre. C'est dans chacun de ces séjours que se fait la principale évolution de l'œuf, et sa couleur change avec ces phases. Pour beaucoup d'auteurs, les proglottis ne sont pas des individus distincts, mais des organes sexuels disposés par paire dans les anneaux multiples d'un même animal, qui, une fois l'évolution de l'œuf commencée, se détachent, simplement protégés et mis en mouvement par une gaine contractile musculaire. Pour Van Beneden, les cestoïdes, bien que n'ayant qu'une tête avec ventouses, crochets, etc. ; pour toute la chaîne des articles, seraient des êtres *polyzoïques*, c'est-à-dire dans lesquels chaque segment (*proglottis* ou *cucurbitin*), pourvu d'organes sexuels, présente un individu à part comparable à chaque individu des distomiens par exemple.

**PROGNATHE.** adj. Se dit de la forme du crâne qui caractérise le prognathisme.

**PROGNATHISME.** s. m. [*prognathus*, de πρὸ, en avant, et γνάθος, mâchoire ; esp. *prognato*]. Nom (Prichard) sous lequel on désigne la forme du crâne des races humaines, chez lesquelles l'os maxillaire supérieur et les dents correspondantes se portent obliquement en avant, tandis que la base du maxillaire inférieur, très haute, oblique en avant et en haut, porte les incisives inférieures dans la même direction : d'où la forme de museau que prend la face. V. BRACHYCÉPHALE.

**PROGNOSE.** s. f. [*prognosis*, πρόγνωσις, all. *Prognose*, *Vorhersagung*, angl. *prognosis*, it. *prognosi*, esp. *prognosis*]. Doctrine hippocratique qui a trait aux maladies fébriles aiguës en tant qu'il s'agit de leur marche et des signes qui indiquent les accidents, les crises et les solutions. Il est dit dans le *Pronostic* (tome II, p. 489, édit. Littré) : « Celui « qui veut apprendre à présager convenablement quels ma- « lades guériront et quels succomberont, chez quels la ma- « ladie durera plus de jours et chez quels elle en durera « moins, doit juger toute chose par l'étude des signes et « par la comparaison de leur valeur réciproque... Il ne faut « demander le nom d'aucune maladie qui ne soit pas ins- « crit dans ce traité, car toutes celles qui se jugent dans les « intervalles de temps indiqués se connaissent par les « mêmes signes. » Cette dernière pensée est explicite : Hippocrate a cru pouvoir ranger toutes les maladies aiguës fébriles sous un chef commun et en donner la doctrine générale au point de vue de la prognose. La prognose est un essai de physiologie pathologique, et, à ce titre, l'essai est remarquable ; il l'est encore en ceci que le choix a été heureux : la maladie fébrile aiguë est une perturbation qu'on peut, indépendamment des formes qu'elle revêt, des causes qui la produisent, des foyers dont elle part, considérer comme essentiellement identique ; et dès lors il s'est présenté à l'esprit de tracer le tableau, non plus d'une fièvre ou d'une pleurésie, mais de toute une classe d'affections dont il s'est agi de déterminer les lois.

**PROGNOSTIC.** s. m. V. PRONOSTIC.

**PROGRÈS.** s. m. V. PÉRIODE et PROCESSUS.

**PROGRESSIF, IVE.** adj. En médecine, *atrophie musculaire progressive*. V. ATROPHIE. — *Paralysie progressive*. V. PARALYSIE *générale*.

**PROGRESSION.** s. f. [*progressio*, προχώρησις, all. *Fortschreten*, angl. *progression*, it. *progressione*, esp. *progresion*]. Action de marcher ; faculté que la plupart des animaux possèdent de se déplacer et de se transporter d'un lieu dans un autre, à l'aide d'organes particuliers. V. LOCOMOTION et MARCHE.

**PROJECTILE.** s. m. [de *pro*, en avant, et *jacere*, jeter ; all. *Geschoss*, angl. *projectile*, it. *projetto*, esp. *projectil*]. Tout corps solide et pesant susceptible d'être lancé par une force quelconque, et de continuer sa course seul et abandonné à lui-même : tel est un boulet de canon. Si l'on arrête subitement une balle de plomb animée d'une vitesse de 400 mètres par seconde, la température du projectile s'élève à 582°. Une vitesse de 270 mètres par seconde détermine la fusion de la balle. Chaque fois qu'une balle de plomb pénètre en pleine course dans le corps et y est subitement arrêtée, elle subit la fusion ou le ramollissement par lequel débute celle-ci. De là les changements de forme que présente la balle dans les plaies osseuses. Le plomb conduit parfaitement la chaleur et la communique aux tissus environnants ; il en résulte que toute plaie osseuse se complique de brûlure des parties molles. Les balles et les boulets frappant des corps durs dans des conditions

convenables peuvent enflammer la poudre (qui prend feu à 300°), le charbon de bois (qui brûle entre 340° et 400°), le bois (qui donne des gaz inflammables à 250°). Lorsqu'un boulet pénètre à travers les plaques métalliques d'un navire blindé, le boulet et les plaques qu'il traverse sont en effet portés à la température rouge. V. COMMOTION, PLAIE *par armes à feu*, TRAUMATIQUE (*Choc*) et VENT *du boulet*.

**PROLABÉ** et **PROLAPSÉ, ÉE.** adj. S'est dit de l'utérus, du cordon ombilical, etc., déplacés de haut en bas. *Prolabé* ne vaut rien, *prolapsé* peut se dire.

**PROLAPSUS.** s. m. [de *pro*, en avant, et *labi*, tomber; all. *Vorfall*, angl. *prolapse*, it. *procidenza*, esp. *prolapso*]. Relâchement, chute, d'une partie quelconque, luette, vagin, utérus, etc. — *Prolapsus de l'anus, du rectum*. V. EXANIE. — *Prolapsus du cordon*. V. PROCIDENCE. — *Prolapsus de l'utérus*. On distingue dans le

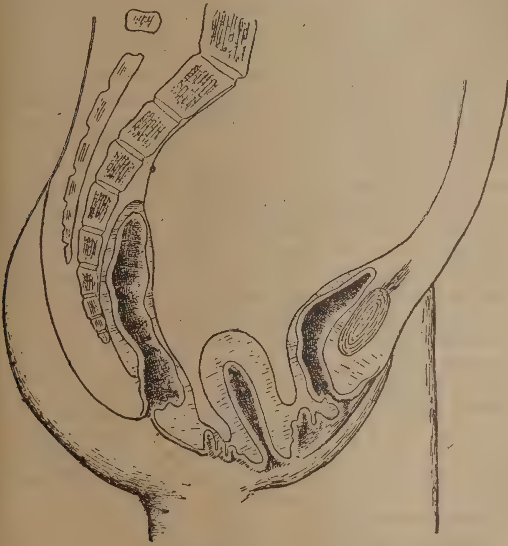


Fig. 603. — *Prolapsus* de l'utérus.

*prolapsus utérin* trois degrés principaux : 1° le prolapsus commençant ou *abaissement*; 2° le semi-prolapsus, *chute* ou *descente*; 3° le prolapsus complet ou *précipitation* (fig. 603). Il y a des degrés intermédiaires de l'un à l'autre. Le plus souvent, c'est le relâchement des ligaments de l'utérus qui favorise son déplacement. Lorsque ces parties, fatiguées par un exercice prématuré après l'accouchement, restent molles et allongées, la matrice descend plus ou moins bas, précédée d'un bourrelet formé par un repli du vagin (*prolapsus vaginal*). L'*abaissement* s'observe normalement par suite de l'âge : il amène de la gêne, de la pesanteur au périnée, des troubles fonctionnels du côté de la vessie et du rectum, et se complique parfois de proctocèle ou de cystocèle; il survient lentement, ou plus rarement d'une façon brusque, produit alors par une cause traumatique. Lorsqu'il y a *chute complète* de l'utérus (*précipitation utérine*), cet organe est en totalité hors de la vulve et entraîne avec lui toute la muqueuse vaginale : l'exploration fait reconnaître l'orifice béant que forme à son extrémité le museau de tanche, d'où suintent habituellement des mucosités et du sang à l'époque des règles ; souvent la muqueuse vaginale s'enflamme ou s'ulcère par le contact de l'air ou des vêtements, ou bien elle se dessèche et prend l'aspect de la peau. On traite le simple abaissement de l'utérus par l'emploi de ceintures abdominales munies d'une pelote périnéale ou par l'usage de pessaires. On peut encore y remédier au moyen des différents procédés d'hystéropexie abdominale ou vaginale. Mais quand la chute de l'organe est complète, il est le plus souvent impossible de le maintenir dans le ventre ; il faut alors l'enlever, et restaurer secondairement le périnée de manière à empêcher la chute consécutive et souvent concomitante du rectum et de la vessie.

**PROLEPTIQUE.** adj. [*prolepticus*, προληπτικός, προλαμβάνειν, prévenir, prendre d'avance; all. *anticipirend*, angl. *proleptic*, it. *prolettico*, esp. *proleptico*]. Se dit des fièvres dont chaque accès anticipe sur le précédent.

**PROLIFÉRATION.** s. f. [all. *Sprossung*. *Sprossenbildung*, angl. *proliferation*, it. *proliferazione*, esp. *proliferacion*]. Production naturelle ou accidentelle, par un organe, d'un autre organe semblable ou différent. || Division d'un élément anatomique en un ou plusieurs autres. V. FRACTIONNEMENT et GEMMATION.

**PROLIFÈRE.** adj. [*proliferus*, de *proles*, rejeton, et *ferre*, porter; all. *sprossend*, angl. *proliferous*, it. et esp. *prolifero*]. En tératologie animale, *dent prolifère*, celle dont la couronne est hérissée de saillies anormales simulant d'autres dents. || En pathologie, *kyste prolifère*. V. PROLIGÈRE.

**PROLIFÉRÉ, ÉE.** adj. Qui est produit par prolifération.

**PROLIFIQUE.** adj. [*prolificus*, de *proles*, rejeton, et *facere*, faire; all. *befruchtend*, angl. *prolific*, it. et esp. *prolifico*]. Qui a la faculté d'engendrer. — *Humeur prolifique*. Le sperme.

**PROLIGÉRATION.** s. f. La prolifération.

**PROLIGÈRE.** adj. [de *proles*, rejeton, et *gerere*, porter; all. *sprossentragend*, angl. *proligerous*]. Qui porte des germes. — En embryologie, *disque proligère*, chez les *batraciens* et les *poissons*, l'amas discoïde des petites cellules embryonnaires résultant de la *segmentation* du vitellus, accumulées à l'un des pôles de l'œuf, amas qui, lors de son apparition, porte le nom de *cumulus prolifère* ou de *saillie germinative*. A la surface du *cumulus*, se distingue bientôt une rangée de cellules qui dépasse peu à peu le pourtour du *cumulus*, forme une membrane distincte qui entoure plus tard le *jaune*, sous les noms de *membrane prolifère* ou *enveloppante*, puis finit par former autour de lui une vésicule complète (*vésicule blastodermique*). Les cellules du *disque* restent accumulées en plus grande épaisseur là où elles sont apparues sous forme de *cumulus*, et forment les premiers vestiges de l'embryon. — Chez les *oiseaux* et les *reptiles écailleux*, on a donné, à tort, les noms précédents aux parties suivantes de l'*œuf non fécondé* : au centre du *vitellus*, s'accumule la substance du *jaune*, lequel manque chez les mammifères. Il reste entouré d'une mince *couche de vitellus* (dite à tort *couche* ou *membrane celluleuse* ou *granuleuse*) ; mais la plus grande portion du *vitellus*, retenant la *vésicule germinative*, reste sous forme d'un amas discoïde, appelé *cicatricule*, *disque proligère*, *couche* ou *membrane proligère* (*stratum proligerum*) ; d'autres ont appelé *disque* la circonférence de cette couche ou portion principale du *vitellus*, et *noyau*, *cumulus* ou *amas proligère*, sa partie centrale, plus renflée. Ces parties n'ont pas d'analogie avec celles de même nom des batraciens, puisque, chez ceux-ci, leur production est la conséquence de la *segmentation* du *vitellus*, tandis que, chez les oiseaux, ce sont elles qui représentent le *vitellus* et deviennent le siège du fractionnement après la fécondation. — D'après de fausses analogies, le nom de *disque proligère* et de *cumulus granuleux* a été donné, chez les mammifères, à l'amas de cellules épithéliales qui entoure l'ovule dans l'*ovisac*, et appartient à la couche épithéliale (*membrane granuleuse*,

*membrana cumuli*), dont la face interne de celui-ci est tapissée. Dans l'ovule fécondé, le nom de *cumulus proligère* a été donné à l'*aire germinative* du blastoderme. ‖ En pathologie, *kyste proligère* ou *prolifère*. Variété la plus fréquente des kystes de l'ovaire, arrivant en général à un développement considérable ; ce sont des cysto-épithéliomes. Waldeyer en a distingué deux variétés : dans le *kyste prolifère glandulaire*, il y a formation de tubes glandulaires nombreux ; dans le *kyste prolifère papillaire*, la prolifération se fait en surface et se limite à la formation de végétations papillaires avec prolifération conjonctive prédominante.

**PROLONGEMENT.** s. m. — *Prolongement falciforme.* V. Ovale (*Fosse*). — *Prolongement rachidien* (Chaussier) [it. *prolungamento rachitico*]. La moelle épinière.

**PROMONTOGNO** (Suisse, Grisons). *Station de printemps et d'automne*, altitude : 850 mètres ; climat doux et sec.

**PROMONTOIRE.** s. m. [*promontorium*, all. *Vorgebirg*, angl. *promontory*, it. et esp. *promontorio*]. Saillie de la paroi interne du tympan, qui correspond à la rampe externe du limaçon et au côté externe du vestibule, et qui forme inférieurement la fenêtre ovale. — Saillie de l'articulation sacro-vertébrale du côté de la cavité du bassin.

**PROMORPHISME.** s. m. [de πρὸ, en avant, et μορφὴ, forme]. L'état auquel conduit la promorphose.

**PROMORPHOSE.** s. f. [de πρὸ, en avant, et μορφὴ, forme]. Le passage à une forme plus élevée que celle qui est habituelle, qui la dépasse.

**PRONATEUR.** adj. et s. m. [*pronator*, all. *Neigemuskel*, *Vorbeuger*, angl. *pronator*, it. *pronatore*, esp. *pronador*]. Qui fait exécuter le mouvement de pronation. — *Petit pronateur* ou *carré pronateur* (*cubito-radial*, Ch.). Muscle placé à la partie inférieure, antérieure et profonde de l'avant-bras, et qui se fixe au quart inférieur de la face antérieure du cubitus et du radius. — *Grand pronateur* ou *rond pronateur* (*épitrochléo-radial*, Ch., *pronator teres*, Ba.). Muscle situé à la partie supérieure antérieure de l'avant-bras, qui s'étend de la tubérosité humérale interne et de l'apophyse coronoïde du cubitus à la partie moyenne de la face externe du radius.

**PRONATION.** s. f. [*pronatio*, de *pronus*, penché en devant ; all. *Neigung*, *Vorwartsbeugung*, angl. *pronation*, it. *pronazione*, esp. *pronacion*]. Mouvement par lequel l'extrémité inférieure du radius se porte au-devant du cubitus, et la main exécute une sorte de rotation de dehors en dedans. V. Décubitus et Supination.

**PRONONCIATION.** s. f. [*pronunciatio*, διάλεξις, all. *Aussprache*, angl. *pronunciation*, it. *pronunciazione*, esp. *pronunciacion*]. Manière de prononcer, d'articuler et de faire entendre les mots. Les vices de prononciation sont nombreux : *balbutiement*, *bégayement*, *blésité*, *bredouillement*, *grasseyement*, *iotacisme*, *lallation*, *mogilalisme*, *mytacisme*, *nasillement*.

**PRONOSTIC.** s. m. [*prognosis*, πρόγνωσις, de πρὸ, d'avance, et γνώσκειν, connaître ; all. *Prognose*, angl. *prognostic*, it. *prognosi*, esp. *prognostico*]. Jugement que portent les médecins sur les changements qui doivent survenir pendant le cours d'une maladie, sur sa durée et sa terminaison. V. Maladie et Prognose.

**PRONOSTIQUE.** adj. [*prognosticus*, προγνωστικὸς, all. *prognostisch*, angl. *prognostic*, it. *pronostico*]. Qui a rapport au pronostic. — *Signes pronostiques*. Ceux qui font prévoir ce qui arrive de bon ou de mauvais dans une maladie.

**PRONUCLÉUS.** s. m. [pour *protonucléus*, le premier nucléus]. Le noyau vitellin (Ch. Robin) ou premier noyau embryonnaire (E. Van Beneden). Aujourd'hui on désigne sous le nom de *pronucléus mâle*, la tête du spermatozoïde ayant pénétré dans l'ovule au moment de la fécondation ovulaire, et de *pronucléus femelle* le noyau de l'ovule quand il a rejeté ses globules polaires. C'est la fusion des deux pronucléus qui donne lieu au noyau du nouvel être, et constitue le phénomène essentiel de la fécondation.

**PROPAGATION.** s. f. *propagatio*, διαδοχὴ, all. *Fortpflanzung*, angl. *propagation*, it. *propagazione*, esp. *propagacion*]. Conservation des espèces et des races dans le temps, et extension dans l'espace, par la naissance de nouveaux individus. La propagation repose sur la propriété de naissance dont sont doués les éléments anatomiques, et que manifeste la fonction de reproduction. — *Lois de propagation*. On les trouvera exposées, en ce qui concerne l'espèce humaine, aux articles *Mortalité*, *Mort-né*, *Natalité*, *Population* et *Sexe*. Il convient d'ajouter que des événements fort lointains peuvent arrêter momentanément la propagation de l'espèce humaine. C'est ainsi qu'en Suède les guerres de 1790-1808 ont : 1° diminué le nombre des naissances survenues pendant cette période ; 2° diminué le nombre des adultes vivants en 1825-1840 (issus des naissances de 1790-1808) ; 3° diminué par suite le nombre des naissances survenues pendant cette même période (les parents en âge d'engendrer étant rares, les naissances étaient rares aussi) ; 4° diminué enfin le nombre des adultes vivants en 1860-1870 (issus des naissances de 1825-1840) (Jacques Bertillon). ‖ *Propagation*. Extension d'une lésion aux parties voisines de celle qui en est le point de départ. C'est dans ce sens qu'on dit *propagation de l'inflammation* quand, par exemple, un phlegmon des parois thoraciques, une ostéite des côtes, etc., déterminent l'apparition d'une pleurésie.

**PROPATHIE.** s. f. [de πρὸ, auparavant, et πάθος, affection ; esp. *propatia*]. Affection antérieure par rapport à l'état morbide considéré.

**PROPÉDEUTIQUE.** s. f. [de πρὸ, auparavant, et παιδεύω, enseigner]. Enseignement des éléments d'une science et en particulier de la médecine. Il a pour but de préparer l'étudiant à recevoir un enseignement plus complet.

**PROPEPSINE.** s. f. V. Pepsine.

**PROPEPTONE.** s. f. V. Albumose.

**PROPEPTONURIE.** s. f. Présence de propeptone ou albumose dans l'urine. V. Albumosurie.

**PROPHYLACTIQUE.** adj. [*prophylacticus*, προφυλακτικὸς, de προφυλάσσειν, garantir ; all. *prophylaktisch*, angl. *prophylactic*, esp. *profilactico*]. Synonyme de *préservatif*. — Ce mot se prend substantivement pour désigner la partie de l'hygiène qui a pour objet les précautions propres à prévenir la maladie : *la prophylactique*.

**PROPHYLAXIE.** s. f. [*prophylaxis*, προφύλαξις, all. *Prophylaxie*, esp. *profilaxis*]. Précaution contre le développement d'une maladie pouvant survenir : *prophylaxie du choléra*, *de la peste*, *de la variole*, etc.

**PROPIAC** (Vaucluse). *Eaux bicarbonatées sulfatées* (source Daniel), *sulfatées chlorurées* (source Française), froides 16°. Établissement : 10 juin au 20 septembre.

**PROPIONIQUE.** adj. — *Acide propionique* [all. *Propionsäure*, angl. *propionic acid*, it. *acido propionico* ; *acide acéto-butyrique*, *métacétonique*, *butyro-acétique*, *pseudo-acétique*? *métacétique*] ($C^6H^5O^3.HO$ ou, en atomes, $C^3H^5O.OH$). Liquide huileux, incolore, qui se prend en masse cristalline à une basse température, bout à 140°, et donne une odeur d'acides acétique et butyrique. Il se dissout complètement dans l'eau. Il se forme pendant la décomposition d'un grand nombre de matières végétales, par l'action de la potasse hydratée sur le cyanure d'éthyle, pendant la fermentatien des corps azotés en présence de l'acétate de chaux ; dans le *vin tourné*, il dérive, par fer-

mentation, du tartre des tonneaux, qui disparaît alors de leurs parois, pendant que le vin se charge ainsi de la potasse du tartre, passant à l'état de *propionates* acides, etc., solubles (Nicklès). Quelques auteurs prétendent l'avoir trouvé dans la sueur, le suc gastrique, la bile.

**PROPOLIS.** s. f. [de πρὸ, devant, et πόλις, ville; all. *Vorwachs*, angl. *propolis*. it. *propoli*, esp. *propolis*]. Matière résineuse, rougeâtre et odorante, dont les abeilles se servent pour clore leurs ruches.

**PROPORTION.** s. f. [*proportio*, all. *Verhältniss, Ebenmass*, angl. *proportion*, it. *proporzione*, esp. *proporcion*]. Rapport des parties du corps entre elles. C'est la tête qui, dans l'homme et le cheval, sert d'unité. Les peintres et les statuaires comptent de sept têtes à sept têtes et demie pour la hauteur de l'homme. — *Proportions chimiques* [all. *Verhältniss*, angl. *proportion*, it. *proporzione*, esp. *proporcion*]. Quantités d'après lesquelles telles ou telles combinaisons s'effectuent. V. COMBINAISON.

**PROPRIÉTÉ.** s. f. [*proprietas* δύναμις, all. *Eigenschaft*, angl. *property*. it. *proprietà*, esp. *propriedad*]. Mode d'activité qui appartient en propre à chaque corps, qui lui est inhérent, qui lui permet d'agir d'une manière déterminée sur les autres corps. Les corps se présentent à nous toujours doués de propriétés, et nulle propriété ne se montre sans le corps simple ou composé auquel elle est immanente. Toute propriété d'un corps envisagée dans ses relations avec celles de quelque autre corps prend le nom de *force*. Ces propriétés peuvent sinon se transformer l'une dans l'autre, au moins se substituer l'une à l'autre. Ainsi, il y a des substitutions de l'effet thermique au travail mécanique et du travail mécanique à l'effet thermique qui s'opèrent suivant une *loi constante*, et cette loi est la *même* pour les deux ordres de substitution. Elle est formulée dans les trois principes suivants : 1° Quand une force motrice, suffisante pour effectuer un travail de 425 kilogrammètres, est consommée sans produire ni travail mécanique, ni force vive appréciables, il y a nécessairement production d'*une unité* de chaleur (V. CALORIE). 2° Réciproquement, quand *une unité* de chaleur est consommée sans déterminer un effet thermique appréciable, il y a nécessairement production d'une force motrice suffisante pour effectuer un travail mécanique de 425 kilogrammètres. 3° Les quantités de force motrice et de chaleur qui peuvent se substituer l'une à l'autre sont donc dans le *rapport constant* de 425 à 1. Ce nombre 425 prend la dénommination d'*équivalent mécanique* de la chaleur. Ce fait, que les propriétés de la matière brute ou organisée suivent, dans leurs manifestations, des lois qui peuvent être représentées par les mêmes formules mathématiques, nous rend compte de la *solidarité* ou *corrélation* qui existe entre ces propriétés. Cette solidarité est telle, que, toutes les fois qu'un de ces états d'activité de la matière se transmet à un autre corps, il détermine dans celui-ci le même ou un des autres modes d'activité ; que, toutes les fois que l'un d'eux cesse de se manifester en un corps, il ne le fait qu'en déterminant, dans un ou plusieurs autres corps, une somme équivalente d'activité mécanique, physique ou moléculaire, égale à la sienne. Un corps en mouvement ne s'arrête qu'en déterminant du mouvement, de la chaleur ou de l'électricité, et même tous les trois. La température d'un corps ne s'élève ou ne s'abaisse qu'en produisant de l'électricité. La quantité d'électricité que dégagent les combinaisons chimiques est proportionnelle à la quantité d'équivalents des corps qui se combinent ou se décomposent, et *vice versa*. Ainsi de même qu'en poids rien ne se perd, rien ne se crée dans l'ensemble de la matière, rien ne se perd et ne se crée également dans les propriétés qui l'escortent; toute manifestation de celles-ci qui s'éteint suscite une manifestation équivalente d'une autre propriété. Dans la manifestation des propriétés d'ordre organique il n'y a jamais calorification en l'absence d'actions chimiques. L'homme qui produit du travail musculaire ou intellectuel consomme ou des aliments ou la substance propre de ses tissus. S'il n'ingère pas une quantité suffisante d'aliments, il perd de son poids, en raison composée de l'insuffisance de son alimentation et de la quantité de travail qu'il produit. Lorsqu'un *stimulant* du système nerveux aide l'organisme à produire du travail, ce travail résulte de changements chimiques, soit du stimulant lui-même, jouant le rôle d'*aliment*, soit des aliments ordinaires, soit des tissus eux-mêmes. L'analyse chimique trouve les composés alors formés et désassimilés dans les gaz expirés ou dans les urines, et ainsi des autres pour les muscles, comme pour toute espèce d'éléments anatomiques.

**PROPTOME.** s. m., ou **PROPTOSE.** s. f. [*proptoma*, de προπίπτειν, tomber, all. *Vorfall*, angl *proptosis*, it. *proptoma, proptosi*, esp. *proptomo*]. Prolongement morbide d'une partie quelconque, de la luette, du clitoris, etc.

**PROPTYSIE.** s. f. [de πρὸ, en avant, et πτύσις, action de cracher]. Synonyme d'expectoration.

**PROPULSIF.** adj. — *Force propulsive*. Celle qu'exerce la contraction du cœur sur le sang, etc.

**PROPULSION.** s. f. [*propulsio*, all. *Forttreiben*, angl. *propulsion*, it. *propulsione*]. Action de pousser en avant : telle est celle du cœur sur le sang. — En pathologie, on donne ce nom à un trouble de la marche observé dans la maladie de Parkinson : le malade, quand il veut avancer, fait malgré lui des pas de plus en plus précipités, comme s'il était entraîné en avant ; il est obligé bientôt de s'arrêter en s'accrochant à un obstacle afin d'éviter d'être projeté en avant.

**PROPYLAMINE** ou **PROPYLIAQUE.** s. f. [*metacétamine*; all. *Propylaminum, Propylamin*, angl. *propylamine*, it. *propylamina*] ($C^6H^9Az$). Ammoniaque composée, obtenue par Vertheim en distillant la narcotine avec la potasse. Elle se rencontre dans les fleurs d'aubépine, dans les fruits de sorbier, dans l'épinard. La saumure de hareng la renferme en quantité notable, à l'état de combinaison avec un acide, duquel on la sépare par distillation avec la potasse. Le propylamine est un liquide incolore, transparent, doué d'une odeur forte qui rappelle celle de l'ammoniaque. Elle se dissout dans l'eau, et présente même à l'état de dissolution étendue une forte réaction alcaline. Elle sature bien les acides et forme des sels cristallisables. Comme l'ammoniaque, elle produit des fumées blanches à l'approche d'un tube imprégné d'acide chlorhydrique. On l'a employée dans le rhumatisme articulaire à la dose de X à XXX gouttes ou à l'état de chlorhydrate (50 centigr. à 1 gram.) en potion.

**PROPYLIAQUE.** adj. V. PROPYLAMINE.

**PROPYLIQUE.** adj. — *Alcool propylique* [*alcool propionique, tritylique*] ($C^6H^8O^2$ ou, en atomes, $C^3H^8O$). Alcool monoatomique, obtenu en traitant l'acide propionique par l'amalgame de sodium. Il existe dans les matières volatiles qui forment le résidu d'un grand nombre de fermentations alcooliques. C'est un liquide limpide, plus léger que l'eau, d'une enivrante odeur de fruits. Il bout à 96°, se dissout dans l'eau en toute proportion. Il forme avec les acides des combinaisons analogues à celles que l'alcool ordinaire donne dans les mêmes conditions.

**PRORRHAPHIE.** s. f. V. STRABOTOMIE.

**PRORRHÉTIQUE.** s. m. [προῤῥητικὸς, de πρόῤῥησις, prédilection]. Titre de deux ouvrages de la Collection hippocratique.

**PRORUPTION.** s. f. Synonyme d'*éruption*.

**PROSAPOTHLIPSE.** s. f. [de πρὸς, contre, auprès, et ἀπόθλιψις, pression]. Sorte de suture du crâne.

**PROSCARABÉE.** s. m. V CANTHARIDE.

**PROSCOLEX.** s. m. [pour *proto-scolex* ou *scolex* de première génération]. L'embryon des *trématodes distomiens* et des *cestoïdes*, au moment où il sort de l'œuf ; il est pourvu de cils vibratiles chez les premiers et de six crochets chez les seconds (*embryon hexacanthe*). Il est analogue à un infusoire cilié chez les distomiens ; ceux-là seuls qui peuvent gagner l'intestin d'un mollusque, d'un insecte aquatique, etc., fournissent au développement de la phase du *scolex* qui leur succède. Chez les cestoïdes, le *proscolex* est très petit ; c'est aussi sous cette forme que ces vers pénètrent dans les tissus à l'aide des six crochets dont ils se servent pour traverser l'épithélium, les parois vasculaires, etc. Lorsqu'il arrive dans un tissu convenable à son évolution, le proscolex devient vésiculeux, et la tête à quatre ventouses ou *scolex* se développe. La vésicule des cysticerques, des cœnures, la *membrane* ou *vésicule fertile* des échinocoques, sont le corps des *proscolex* correspondants, et sur ses parois on retrouve parfois les six crochets primitifs. La période de *proscolex* manque chez certains polypes et quelques autres animaux, dont l'embryon, en sortant de l'œuf (pris pour un genre à part sous le nom de *scyphistome* chez les méduses), est directement scolex proprement dit, et donne naissance par segmentation à des individus sexués.

**PROSECTEUR.** s. m. [*prosector*, de *pro*, pour, et *secare*, couper ; all. et angl. *Prosector*, it. *prosettore*, esp. *prosector*]. Celui qui est chargé de préparer les pièces d'anatomie nécessaires pour les leçons d'un professeur. Dans l'enseignement de l'anatomie tel qu'il est organisé à la Faculté de médecine de Paris, le prosecteur dirige, sous l'autorité du chef des travaux anatomiques, un pavillon de dissection. Il est assisté dans sa tâche par un certain nombre d'aides d'anatomie. Il apprend aux étudiants la dissection ; plus tard il leur fait pratiquer la médecine opératoire sur les cadavres. Les prosecteurs sont nommés à la suite d'un concours.

**PROSENCÉPHALE.** s. m. Vésicule antérieure du cerveau de l'embryon, qui forme les couches optiques et le ventricule moyen du cerveau.

**PROSOPALGIE.** s. f. [*prosopalgia*, de πρόσωπον, visage, et ἄλγος, douleur ; all. *Gesichtsschmerz*, angl. *prosopalgy*, it. et esp. *prosopalgia*]. Névralgie faciale.

**PROSOPALGIQUE.** adj. Qui tient de la prosopalgie, qui la concerne.

**PROSPHYSE.** s. f. [*prosphysis*, de πρόσφυσις, adhérence ; all. *Verwachsung*, angl. *prosphysis*, it. *prosfisi*, esp. *prosfisis*]. Adhérence anormale de parties qui devraient être séparées.

**PROSPHYSECTOMIE.** s. f. [de πρόσφυσις, appendice (?), et ἐκτομή, excision]. Ablation opératoire de l'appendice iléo-cæcal. On dit aussi dans ce sens *appendicectomie*.

**PROSTATE.** s. f. [*prostata*, πρόστаται, all. *Vorsteherdrüse*, angl. *prostate*, it. et esp. *prostata*]. Glande propre au sexe masculin, impaire et symétrique (fig. 604), située sur la ligne médiane, à la partie inférieure du col de la vessie qu'elle embrasse ainsi que la portion de l'urètre dite *prostatique*, qui lui fait suite ; en avant du rectum, au-dessus du plancher périnéal ; en arrière et au-dessous des pubis, dont elle est éloignée au moins de 10 millimètres. Sa longueur est de 30 millimètres ; son épaisseur de 14 millimètres ; sa largeur à la base, 32 millimètres ; sa largeur à la pointe, 18 millimètres. Sa forme est celle d'un prisme losangique offrant six faces, car les bords latéraux des auteurs sont plutôt des faces que des bords. Son poids est de 20 à 25 grammes, sa densité de 1,045. Elle est contenue dans une loge aponévrotique fermée en arrière par l'aponévrose prostato-péritonéale de Denonvilliers qui la sépare du rectum, latéralement par deux lames à moitié fibreuses et à moitié musculaires dites aponévroses latérales de la prostate ou aponévroses pubo-rectales, qui la séparent du releveur de l'anus, en bas par l'aponévrose moyenne du périnée, en avant par le pubis ; elle est largement ouverte en haut. — A. *Région supérieure*. 1° *Face supérieure* ou *vésicale*. Elle embrasse entièrement le col vésical, et se prolonge un peu en arrière, vers le bas-fond de la vessie. Le canal de l'urètre s'engage dans la glande, vers la partie antérieure de cette face, dont il se rapproche au point que la glande est représentée à ce niveau par une très petite épaisseur de substance, ou même forme avec la partie supérieure de l'urètre une simple gouttière dont les bords sont en contact. 2° *Face antérieure* ou *pubienne*. Elle regarde

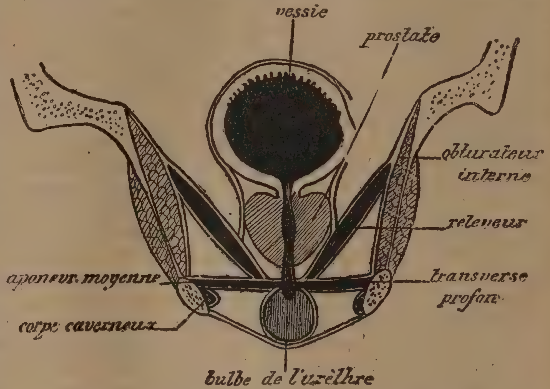



Fig. 604. — Coupe transversale de la loge prostatique.

en haut, mais surtout en avant ; elle est libre, recouverte seulement par les plexus de Santorini, qui la séparent de la symphyse pubienne (fig. 605). — B. *Région inférieure*. 1° *Face postérieure* ou *rectale*. Cette face, en rapport avec le rectum, représente assez bien un cœur de carte à jouer. A l'union de la face postérieure et de la face supérieure, dans l'interstice du cœur de carte à jouer, est une dépression dans laquelle s'enfoncent les vésicules séminales et les canaux déférents. Elle est séparée de la supérieure par un bord très tranchant, tandis qu'elle semble se confondre avec l'inférieure par un bord mousse et peu apparent. 2° *Face inférieure* ou *périnéale*. Cette face appuie sur le plancher périnéal, et présente l'orifice par lequel le canal de l'urètre se dégage de la glande, pour traverser les différentes couches qui forment le périnée. — C. *Faces latérales droite et gauche* (*bords latéraux* des auteurs). Elles sont mousses et arrondies, et présentent une certaine étendue, qui dépasse toujours 2 centimètres à la partie moyenne, mais s'amoindrit en avant et en arrière. — La prostate a une couleur fauve, roussâtre. Cet organe est pourvu d'une enveloppe propre, épaisse d'un demi-millimètre, extrêmement adhérente au tissu glandulaire, formée principalement de fibres-cellules analogues à celles qui composent la vessie. Il est formé de deux lobes latéraux séparés par un sillon médian postérieur, et d'un lobe médian, formé par la partie de la glande comprise entre l'urètre et les deux canaux éjaculateurs. Il est en effet parcouru par ces trois canaux, et creusé de plus par l'utricule prostatique. Le tissu de la prostate se compose d'une trame et de la partie sécrétante proprement dite. La trame se compose : 1° de fibres conjonctives peu abondantes, disposées en faisceaux mal limités, dirigés en tous sens, le plus souvent parallèlement à la direction des tubes sécréteurs et des conduits excréteurs ; 2° d'une grande quantité de fibres musculaires lisses qui forment à elles seules la moitié de la masse de l'organe, et dont un grand nombre

se continuent à la surface de la glande avec celles de l'enveloppe propre de la prostate ; 3° d'un assez grand nombre de filets nerveux ; 4° de nombreux canaux veineux. La partie glandulaire est formée par trente ou quarante glandes en grappe disposées en rayons tout autour du canal de l'urètre. Ces glandes, très inégales de volume, sont munies de canaux excréteurs qui vont s'ouvrir à la surface de la muqueuse urétrale chacun par un orifice particulier. Les culs-de-sac sécréteurs de la prostate ont une longueur de 150 à 250 μ, et une largeur de 100 à 120 μ ; les uns sont

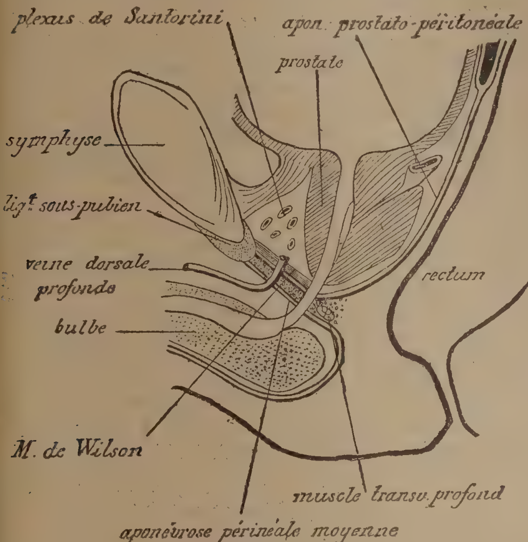



Fig. 605. — Rapports de la *prostate* sur une coupe antéro-postérieure.

cylindriques, d'autres un peu aplatis. Ils présentent, sur leur trajet et surtout vers leur extrémité terminale, des bosselures latérales plus ou moins prononcées. La paroi propre de ces culs-de-sac est épaisse de 2 à 3 millièmes de millimètre, très adhérente à la trame ; elle se déchire facilement, aussi éprouve-t-on les plus grandes difficultés à isoler les éléments glandulaires. Les culs-de-sac sécréteurs sont tapissés par des cellules polyédriques formant une seule rangée d'après Kolliker, deux assises superposées pour Langerhans. Le noyau, sphérique ou ovoïde, offre un contour un peu irrégulier, de teinte assez foncée. On trouve presque constamment, sinon toujours, les culs-de-sac sécréteurs remplis d'une matière jaunâtre, demi-solide, granuleuse ; cette matière est composée principalement de granulations graisseuses d'un jaune brunâtre, solides, irrégulières, extrêmement abondantes, et dont le volume varie de 1 à 2 millièmes de millimètre. On y trouve, en outre, des cellules épithéliales libres, devenues irrégulièrement sphériques, et des noyaux semblables à ceux que contiennent les cellules. A partir de vingt à vingt-cinq ans, de petites concrétions arrondies se déposent dans les culs-de-sac ; ces concrétions formées de couches concentriques possèdent une certaine analogie avec les grains d'amidon ; elles sont formées de matière azotée ; elles s'accroissent peu à peu, dilatent l'acinus et constituent ainsi une des causes qui déterminent l'augmentation de volume de l'organe par les progrès de l'âge. Les culs-de-sac, en se réunissant les uns aux autres, finissent par constituer un conduit de 2 à 5 dixièmes de millimètres ; l'épithélium de la face interne prend peu à peu la forme cylindrique, ou mieux prismatique, puis, dans les tubes un peu plus larges, ces cellules ont leur extrémité libre chargée de cils vibratiles. Dans l'épaisseur des cellules autour de leur noyau, il y a des granulations graisseuses d'un jaune foncé, volumineuses, ressemblant à celles qui, flottant dans le liquide prostatique, lui donnent sa couleur blanche. La paroi propre de ces conduits excréteurs, que tapisse l'épithélium, est composée de fibres conjonctives sans fibres élastiques. Ils renferment aussi une quantité au moins égale de fibres musculaires lisses. La prostate sécrète un liquide particulier, visqueux, filant, dit *liquide prostatique*, qui ne s'échappe qu'au moment de l'éjaculation et se mêle immédiatement au sperme. V. SPERME. — *Abcès de la prostate.* V. PROSTATITE. — *Calculs de la prostate.* Ils sont formés par les concrétions que l'on rencontre à l'état physiologique, mais devenues plus considérables ; cette première variété de calculs prostatiques, dite à tort *gravelle prostatique*, est très fréquente au delà de cinquante ans ; une autre variété, beaucoup plus rare, est constituée par de véritables concrétions calcaires de composition chimique et de friabilité variables. Ces calculs, qui peuvent atteindre les dimensions d'une fève, d'une noix ou d'un œuf de poule, se rencontrent à tous les âges, tandis que la variété précédente était le propre des glandes séniles. La lithiase prostatique ne se traduit ordinairement par aucun symptôme. Un calcul considérable faisant saillie vers l'urètre ou vers le rectum peut pourtant donner lieu à des troubles variés. — *Cancer de la prostate.* Le sarcome et le carcinome peuvent se développer

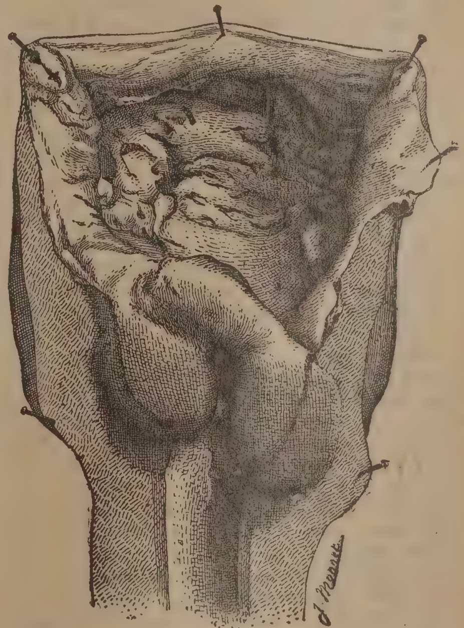


Fig. 606. — Hypertrophie totale de la *prostate* ; les glandes sous-cervicales forment par leur développement une barre glandulaire.

au niveau de la prostate. Les signes fonctionnels sont souvent peu marqués ; mais il y a des symptômes généraux graves, de l'amaigrissement, du dégoût pour la viande, et le toucher rectal montre le changement de volume et de consistance de la glande. La prostatectomie pratiquée de bonne heure est le seul traitement rationnel et efficace. — *Hypertrophie de la prostate* (fig. 606). Accroissement

exagéré d'une ou de toutes les parties de la prostate sans altération de texture, affection propre à la vieillesse. C'est une sclérose hypertrophique de la glande. Dans l'hypertrophie générale, qui se voit rarement, la glande acquiert parfois des dimensions telles, qu'elle fait une saillie très prononcée dans la vessie : cependant son accroissement n'est pas uniforme ; il porte de préférence sur la partie moyenne, et notamment sur celle qui correspond au trigone vésical. L'hypertrophie partielle porte sur le corps ou sur les lobes latéraux. Dans le premier cas, il y a tantôt une légère élévation plus marquée au centre, et diminuant graduellement à la périphérie, tantôt une saillie en forme de barre transversale, ou un soulèvement longitudinal ; la tumeur est tantôt pédiculée, c'est-à-dire plus grosse à l'extrémité saillante dans la vessie qu'au point par lequel elle tient à la glande, tantôt à base large et à sommet arrondi. Dans le second cas, les lobes latéraux s'allongent tantôt d'avant en arrière, tantôt sur le côté. Quelquefois le corps et les lobes latéraux sont tuméfiés ensemble. L'engorgement des deux lobes latéraux, quand il n'est pas accompagné de celui du corps, altère peu la direction de l'urètre, en aplatit seulement la partie profonde, et le réduit à une espèce de fente. Lorsqu'un seul lobe latéral est tuméfié, l'aplatissement de l'urètre est moins prononcé, mais il y a déviation en sens inverse, c'est-à-dire du côté opposé à la tuméfaction. La tuméfaction de la prostate ne se borne pas à dévier l'urètre, elle refoule aussi le col vésical en arrière, et pousse en avant la partie membraneuse de l'urètre. Elle produit à la fois de l'incontinence d'urine par les modifications qu'elle apporte à la disposition du col, et de la rétention par les déviations qu'elle imprime au canal de l'urètre, et par les lésions dont elle est l'origine pour la vessie elle-même : la rétention peut apparaître brusquement sous une influence congestive résultant des variations de température ou des excès. Le traitement sera d'abord et avant tout hygiénique ; c'est le traitement de l'artériosclérose qui existe ordinairement chez ces malades et est regardée comme une des causes de l'affection. De plus on recommandera au malade d'éviter la constipation, de ne pas rester trop sédentaire. Enfin on donnera l'iodure de sodium à petite dose, et on pourra avoir recours à l'opothérapie prostatique. Dans le cas de rétention, on devra pratiquer le cathétérisme avec une asepsie parfaite. Quand la rétention est installée à l'état chronique, le cathétérisme devient indispensable, et certains malades arrivent à ne plus pisser que par la sonde. — *Inflammation de la prostate*. V. PROSTATITE. — *Tuberculose de la prostate*. Elle existe rarement à l'état isolé dans la glande prostatique; le plus souvent, des manifestations semblables existent du côté des vésicules séminales, et surtout du testicule, sans qu'il soit possible de décider lequel de ces organes a été atteint en premier. La tuberculose revêt ici ses différentes formes depuis la granulation grise jusqu'au tubercule crétacé et à la caverne. En clinique, elle s'associe à d'autres manifestations de même nature du côté des organes génito-urinaires. On la reconnaîtra au moyen du toucher rectal, qui montrera l'augmentation de volume de la glande, la présence de nodosités parfois ramollies ou de granulations fines et dures. — La *prostate* du taureau a été utilisée en thérapeutique contre l'hypertrophie prostatique (Reinert). On la donne à l'état frais à la dose d'un quart puis d'un demi-organe, deux à trois fois par semaine. On la donne aussi à l'état de poudre sèche, en tablettes ou en capsules contenant $0^{gr},10$ de poudre, 3 à 6 par jour.

**PROSTATECTOMIE.** s. f. [de προστάται, prostate, et ἐκτομή, retranchement]. Ablation chirurgicale de la prostate ; on la pratique soit par le périnée, soit par la voie sus-pubienne.

**PROSTATIQUE.** adj. [*prostaticus*, angl. *prostatic*, it. et esp. *prostatico*]. Qui a rapport à la prostate : *utricule prostatique, valvule prostatique*. — *Concrétion prostatique*. Calcul de la prostate, composé surtout (Wollaston) de phosphate de chaux et de substances azotées. — *Humeur prostatique*. Celle que sécrète la prostate. V. SPERME. — *Portion prostatique de l'urètre*. V. URÈTRE.

**PROSTATITE.** s. f. [*prostatitis*, all. *Vorsteherdrüsenentzündung*, angl. *prostatitis*, it. *prostatite*, esp. *prostatitis*]. Inflammation de la prostate, qui se présente à l'état aigu ou chronique. La *prostatite aiguë* apparaît le plus souvent dans l'âge adulte, dans le cours d'une blennorragie, ou à la suite d'une violence extérieure agissant sur le périnée, d'une manœuvre de cathétérisme ou de lithotritie, d'une irritation répétée produite par la présence d'un calcul. Souvent ces causes agissent en réveillant une ancienne inflammation urétrale latente. Les envies fréquentes d'uriner, le ténesme vésical, la douleur au niveau du périnée, spontanée et exaspérée par le contact de la sonde, la sensation d'une tumeur dure et plus ou moins saillante perçue par le toucher rectal : tels sont les signes les plus apparents de la prostatite aiguë, dont le diagnostic est souvent difficile, et dont la terminaison a lieu soit par résolution, soit par la formation d'un abcès qu'on reconnaît à la consistance molle et élastique que prend la tumeur. Au début, on cherchera à calmer l'inflammation au moyen de bains tièdes, de boissons abondantes, de lavements chauds ; on calmera la douleur avec une pommade cocaïnée ou belladonée. Si la suppuration se produit, il faut donner issue au pus par une incision suffisamment large ; celle-ci devra être faite au niveau du périnée ; il faut inciser couche par couche, méthodiquement, refouler le rectum en arrière et le bulbe en avant, et inciser largement la paroi de l'abcès, que l'on bourre ensuite de gaze stérilisée ou iodoformée. L'incision par le rectum ne sera pratiquée que dans les cas où l'abcès pointe directement sous la muqueuse ; il faut éviter dans ce cas d'ouvrir les artères rectales, qui donnent une hémorragie grave, difficile à arrêter. — La *prostatite chronique* peut se montrer d'emblée à la suite d'une blennorragie ; plus souvent elle succède à une prostatite aiguë dont le traitement a été négligé ou qui s'est réveillée sous l'influence d'un excès de table ou de coït. Le traitement sera celui de l'urétrite chronique postérieure qui accompagne toujours la prostatite ; on aura recours aux lavements chauds, parfois au massage de la prostate qui permet souvent de vider la glande du pus qui y est accumulé, et favorise la guérison.

**PROSTATOCÈLE.** s. f. [de *prostate*, et κήλη, tumeur]. Tumeur de la prostate.

**PROSTATOLITHE.** s. m. [de *prostate*, et λίθος, pierre]. Calcul de la prostate.

**PROSTATO-PÉRITONÉAL, ALE.** adj. — *Aponévrose prostato-péritonéale*. V. PÉRINÉE.

**PROSTATOPEXIE.** s. f. [de *prostate*, et πῆξις, fixation]. Fixation chirurgicale de la prostate hors de sa loge aponévrotique, de façon à en déterminer l'atrophie (Delagenière).

**PROSTATORRHÉE.** s. f. [de *prostate*, et ῥεῖν, couler ; *prostatite chronique, écoulement urétro-prostatique*]. Nom donné à un prétendu écoulement morbide de liquide prostatique par l'urètre, qui accompagnerait les maladies de la prostate. Jamais on n'a constaté les caractères propres à ce liquide dans un écoulement morbide de l'urètre. Toutes les humeurs qui en sortent ont, ou bien les caractères du pus ou ceux du liquide des glandes de Méry, purulent ou non. Aucun fait ne prouve cette supersécrétion prostatique, ni cette émission continue d'une humeur qui, normalement, n'est excrétée que par une contraction de la trame musculaire de l'organe au moment de l'éjaculation seulement.

**PROSTATOTOMIE.** s. f. [de *prostate*, et τομή, incision]. Opération qui consiste à ouvrir la portion membraneuse de l'urètre par le périnée sur un conducteur, puis à introduire le doigt dans l'urètre prostatique : la portion obstruante est ensuite incisée sur la ligne médiane; le doigt introduit de nouveau fait alors une sorte de divulsion et pénètre dans la vessie.

**PROSTITUTION.** s. f. [*prostitutio*, de *pro*, en avant, et *statuere*, poser ; πορνεία, all. *Hurerei*, angl. *prostitution*, it. *prostituzione*, esp. *prostitucion*]. Au point de vue de la police médicale et de l'hygiène publique, les hygiénistes réclament : 1° l'inscription, dans toutes les localités de France, des filles se livrant à la prostitution de notoriété publique; 2° leur visite faite, tous les quatre jours, par des médecins et l'emploi du spéculum pour les visiter; 3° la visite hebdomadaire, dans toutes les villes de garnison, faite par les soins de leurs chirurgiens respectifs, des hommes appartenant aux troupes de terre et de mer, et l'envoi des hommes malades à l'hôpital; 4° l'admission des vénériens dans les hôpitaux généraux, sans pour cela supprimer les services spéciaux ; 5° l'amélioration du régime de certains hôpitaux spéciaux ; 6° la multiplication des consultations publiques, avec distribution gratuite de médicaments ; 7° l'interdiction absolue de toute provocation sur la voie publique.

**PROSTRATION.** s. f. [*prostratio virium*, de *prosternere*, renverser ; all. *Entkräftung*, angl. *prostration*, it. *prostrazione*, esp. *prostracion*]. Anéantissement des forces musculaires qui accompagne certaines maladies aiguës, particulièrement à forme typhoïde. Elle est caractérisée par la lenteur et la difficulté des mouvements, l'abattement des traits, l'attitude et le décubitus qu'affectent les malades.

**PROTAGON.** s. m. Corps cristallisé extrait de la substance cérébrale après traitement par l'alcool à la température de 45° et refroidissement à 0°. Il se présente sous la forme d'une poudre blanche légèrement soluble dans l'éther. Il se décompose facilement en lécithine et en cérébrine.

**PROTARGOL.** s. m. Substance résultant de la combinaison de l'argent à des matières protéiques ; elle contient 8 p. 100 d'argent. Elle se présente sous la forme d'une poudre jaunâtre soluble dans l'eau ; sa solution est claire et ne se coagule pas par la chaleur ; elle ne précipite ni par les chlorures, ni par l'albumine, ni par les acides, ni les alcalis étendus. Elle est facilement absorbée par les tissus, et n'a pas d'effet irritant. Elle a été préconisée comme antiseptique et employée avec succès contre la blennorragie, en injections au titre de 0,5 à 2 p. 100. On l'a utilisée contre la conjonctivite en solution, et contre la blépharite en pommade.

**PROTECTIVE.** s. f. — *Protective-plaster* (Lister). Taffetas de soie huilée, recouvert de vernis copal et enduit de dextrine, employé pour les pansements.

**PROTÉIFORME.** adj. [de *Protée*, dieu marin, qui, saisi, changeait ses formes pour s'échapper, et *forme*]. Se dit pour désigner ce qui est de forme très variable : *névropathie protéiforme*.

**PROTÉINE.** s. f. [de πρῶτος, premier; all. *Protein*, angl. *proteine*, it. et esp. *proteina*]. Nom donné par Muller à un corps qu'on obtient en faisant bouillir de l'albumine, de la fibrine ou de la caséine, dans une lessive de potasse moyennement concentrée, et ajoutant un léger excès d'acide acétique à la dissolution alcaline ; il se précipite une matière gélatineuse qu'on lave aussi longtemps que l'eau qui passe contient des traces d'acétate de potasse, et qui est la *protéine*. Elle est insoluble dans les liquides neutres, soluble dans les alcalis et les acides faibles. En soumettant la fibrine, l'albumine, etc., à l'analyse, Muller trouva que ces substances contenaient certaines proportions de soufre, et étaient formées du radical la *protéine* plus du soufre dans des proportions déterminées. Mais Liebig a montré que le corps appelé *protéine* contenait toujours une certaine quantité de soufre, et que, n'étant pas identique à lui-même, il ne pouvait constituer un radical commun à plusieurs substances. La protéine se confond avec les corps qu'on nomme actuellement *syntonines*, ou en dérive.

**PROTÉINÉ, ÉE.** adj. Qui contient de la protéine.

**PROTÉIQUE.** adj. Qui est formé de protéine. — *Substances protéiques.* Nom donné par Muller aux substances albuminoïdes, d'après l'hypothèse qu'elles contiendraient toutes de la protéine comme radical commun. — S'est dit pour protéiforme.

**PROTÉOLYSE.** s. f. [de *protéique*, et λύειν, dissoudre]. Dissolution des substances protéiques ou albuminoïdes.

**PROTÉOLYTIQUE.** adj. Qui a la propriété de dissoudre les matières albuminoïdes.

**PROTÉOSE.** s. f. Nom donné parfois aux albumoses ou propeptones.

**PROTHÈSE.** s. f. [*prothesis*, de πρὸ, au lieu de, et τίθημι, je pose, je place; all. et angl. *Prothesis*, it. *protesi*, esp. *protesis*]. Partie de la thérapeutique chirurgicale qui a pour objet de remplacer par une préparation artificielle un organe qui a été enlevé en totalité ou en partie, ou de cacher une difformité. V. Bras, Jambe et Obturateur. — *Prothèse dentaire.* Partie de l'art dentaire qui a pour but de substituer une ou plusieurs dents à celles dont on est obligé de faire l'extraction ou qui sont tombées à la suite d'une lésion quelconque. On donne le nom de *dents artificielles* à celles qu'on substitue isolément aux dents naturelles; et celui de *dentier* ou *râtelier* à une série de dents artificielles montées soit sur une même pièce, représentant exactement une des arcades dentaires (*dentier simple*), soit sur deux pièces représentant les deux arcades (*dentier double*) : dans ce dernier cas, les arcades artificielles, supérieure et inférieure, sont unies ensemble à leurs deux extrémités au moyen de ressorts dits à *boudin*. Les dents humaines seraient préférables à toute autre substance comme dents artificielles, si elles ne s'altéraient pas au bout de quelques années; l'altération est plus rapide encore pour les pièces dites *ozanores* ou *ostéaunores*, qui sont taillées dans la défense de l'hippopotame, et qui jaunissent au bout de trois à douze mois, se détruisent rapidement et communiquent à l'haleine une mauvaise odeur; aussi emploie-t-on presque exclusivement les dents minérales, faites en pâte à porcelaine ou kaolin, qui sont inaltérables et peuvent être teintées à volonté. Quant à la cuvette ou base des dentiers, destinée à supporter les dents artificielles, il est nécessaire qu'elle soit faite d'une matière inaltérable par les liquides de la bouche, tels que l'or, l'argent, le platine, la gutta-percha : la vulcanite est préférable à ces substances, en ce qu'elle est aussi inaltérable, et que, de plus, elle est souple, élastique, et susceptible d'être polie et colorée au point de simuler l'apparence des parties qu'elle remplace. Les moyens de fixation des dents artificielles et des dentiers n'ont pas moins varié que leur composition : on s'est d'abord servi de fils ou de crochets qui fixaient les dents artificielles aux dents naturelles restées en place, mais l'ébranlement qui résultait pour celles-ci de l'emploi de ce moyen en a fait abandonner l'usage; les ressorts ne valent pas beaucoup mieux comme moyen d'attache : leur mécanisme est facile à déranger; la pression qu'ils exercent détermine la chute des dents et la déformation de la mâchoire. Le meilleur moyen d'attache, surtout pour les dentiers, est celui qui met à contribution la pression atmo-

sphérique à l'aide d'une sorte de chambre à air que porte la cuvette : ces appareils, dits *à succion*, d'origine américaine, ont été importés en France et perfectionnés par Préterre, qui remplace la chambre à air centrale par un filet périphérique, lequel, formant ventouse, transforme tout le dentier en chambre à air, ce qui évite l'irritation des gencives parfois produite par la chambre centrale. L'empreinte exacte des gencives et du palais étant prise, on en exécute le moule à l'aide du plâtre mêlé de sel marin ou de la cire molle, et sur ce moule on construit la cuvette de vulcanite, qu'on colore pour lui donner l'aspect des gencives et à laquelle on adapte le nombre voulu de dents minérales, en ayant soin de ménager la ventouse marginale nécessaire à l'adhérence. Quand on n'a à remplacer qu'une dent ou un petit nombre de dents, on peut employer les *dents à pivot*, dents artificielles munies d'un pivot cylindrique d'or ou de platine qu'on fait entrer dans la racine préalablement taraudée de la dent à remplacer ; mais il est indispensable que cette racine soit complètement saine et non douloureuse. Les dentiers bien construits permettent de mâcher avec facilité les aliments les plus durs ; aussi leur usage prévient-il ou fait-il disparaître un grand nombre de dyspepsies et de gastralgies, causées par l'insuffisance des actes qui précèdent la digestion, c'est-à-dire de la mastication et de l'insalivation. Les dentiers doivent être enlevés au moins une fois par jour, brossés et nettoyés avec un dentifrice. Il est préférable de ne pas les garder dans la bouche pendant la nuit, afin de laisser reposer les gencives ; on cite, d'ailleurs, quelques cas de pièces dentaires artificielles avalées durant le sommeil et ayant déterminé des accidents d'asphyxie. — *Prothèse oculaire*. V. Œil *artificiel*.

**PROTHÉTIQUE.** adj. Qui a rapport à la prothèse. — *Appareil* ou *moyens prothétiques*. Ceux qu'on emploie pour remplacer les parties du corps qui manquent : tels sont les jambes, pieds, bras et mâchoires artificiels.

**PROTISTE.** adj. et s. m. Nom donné par Hæckel aux organismes les plus simples, formés simplement d'une masse de protoplasma, souvent sans nucléus, qui, n'ayant aucun des caractères distinctifs du règne animal ou végétal, formerait, d'après lui, un règne à part, souche commune et primitive des autres organismes. Les *monères* sont les représentants de cet embranchement, inférieur aux infusoires et autres protozoaires.

**PROTO.** [de πρῶτος, premier]. Préfixe employé en chimie, ainsi que les mots *sesqui*, *deuto* ou *bi*, *trito* ou *tri*, joints à un autre mot, pour indiquer les diverses proportions dans lesquelles une substance est combinée avec une autre substance. Ainsi le *protoxyde de fer* est la combinaison du fer avec l'oxygène dans laquelle ce dernier principe se trouve en moindre proportion que dans toutes les autres combinaisons de même nature ; le *bi* ou *deutoxyde de fer* est celle dans laquelle l'oxygène est en proportion deux fois plus grande que dans le protoxyde ; dans le *sesquioxyde*, il y a une fois et demie autant d'oxygène que dans le protoxyde ; il y en a trois fois autant dans le *tritoxyde*.

**PROTOALBUMOSE.** s. f. Albumose primaire soluble dans l'eau, dérivant directement des matières albuminoïdes, et donnant naissance aux albumoses secondaires ou deutéroalbumoses. V. Albumose.

**PROTOBLASTE.** s. m. [de πρῶτος, premier, et βλαστὸς, germe]. Cellule animale ou végétale, dont la paroi n'est pas distincte de la cavité ; ou ensemble du contenu cellulaire, y compris le noyau, abstraction faite de la paroi de cellule, qui, lorsqu'elle se produit, est considérée comme un produit de sécrétion ou excrétion de ce protoblaste, fait douteux.

**PROTOCATÉCHIQUE.** adj. — *Acide protocatéchique* ($C^{14}H^6O^8$). Corps obtenu par l'action de la potasse sur la catéchine. Cristallisable, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther, peu dans l'eau froide, fusible à 198°.

**PROTOCOCCUS.** s. m. Genre d'algues unicellulaires.

**PROTOGALA.** s. m. [*protogala*, πρωτόγαλα, de πρῶτος, premier, et γάλα, lait]. Synonyme de *colostrum*.

**PROTOLÉCITHE.** s. m. [de πρῶτος, premier, et λεκίθος, jaune d'œuf]. Ensemble des éléments cellulaires du jaune d'œuf.

**PROTONEURONE.** s. m. Premier neurone placé sur le trajet de l'arc réflexe. — *Protoneurone sensitif*. Premier neurone sensitif ; c'est celui dont le corps cellulaire est contenu dans les ganglions rachidiens et dont les prolongements s'en vont d'une part dans les nerfs périphériques (prolongement cellulipète) et d'autre part dans la moelle, où ils se mettent en rapport avec les prolongements des neurones moteurs et des autres neurones sensitifs (prolongement cellulifuge).

**PROTO-ORGANISME.** s. m. Nom donné aux organismes les plus simples, représentés en quelque sorte par un seul élément, qui vit et se reproduit isolément.

**PROTOPATHIE.** s. f. [*protopathia*, πρωτοπάθεια, de πρῶτος, premier, et πάθος, maladie ; all *Urleiden*, angl. *protopathy*, it. et esp. *protopatia*]. Maladie primitive, essentielle.

**PROTOPATHIQUE.** adj. Qui a rapport à une maladie première. — *Symptôme protopathique*. Symptôme primaire.

**PROTOPINE.** s. f. Alcaloïde de l'opium (Hess).

**PROTOPLASIE.** s. f. [*formatio primaria*], La *genèse*.

**PROTOPLASMA.** s. m. [de πρῶτος, premier, et *plasma*]. Primitivement, le liquide contenu dans la cavité des cellules végétales ou dans les cellules embryonnaires animales (H. Mohl., 1847 ; Reichert, 1841). ‖ Actuellement, la substance organisée, libre ou contenue dans l'intérieur d'une membrane d'enveloppe, commune à tous les êtres organisés, animaux et végétaux, qui représente la *base physique de la vie* (Huxley), et qui, quels que soient ses caractères morphologiques et sa composition chimique, est le point de départ de toute évolution cellulaire. C'est une matière demi-liquide, composée d'une substance fondamentale, homogène, azotée, et de granulations graisseuses, amylacées, etc., de grosseur variable ; elle est parfois creusée de vacuoles, petites cavités remplies d'eau qui disparaissent au bout d'un certain temps. La plupart des histologistes la considèrent actuellement comme formée d'un réticulum de filaments contractiles (protoplasma proprement dit ou *cytoplasma*) contenant dans ses mailles un liquide (suc intracellulaire, *enchyléma* ou *hyaloplasma*). Le protoplasma est doué de mouvements amœboïdes et de contractions amibiformes, dont la production ne s'accomplit que dans certaines conditions de chaleur (10° à 30°), d'humidité, d'oxygénation ; les agents chimiques, mécaniques, électriques, ont aussi une influence marquée sur les mouvements du protoplasma, dont la cause intime est encore obscure, mais qui montrent que cette substance est douée de l'irritabilité commune à tous les éléments vivants. Les myxomycètes, les amibes, sont constitués par des masses de protoplasma libres, sans paroi cellulaire. Lorsque celle-ci existe autour de la masse de substance protoplasmatique, c'est encore le protoplasma qui en constitue la partie essentielle, fondamentale, c'est à lui que la cellule doit ses propriétés vitales, que cette cellule soit animale ou végétale (dans ce dernier cas, le protoplasma est ce qu'on nomme l'*utricule azotée*) : la paroi, au contraire, ainsi que les noyaux et nucléoles qui peuvent se développer dans la cellule, ne sont que des parties accessoires. V. Cellulaire et Cellule. — *Protoplasma supérieur*. Nom donné à la partie du protoplasma qui travaille soit pour

fournir une sécrétion (on l'appelle alors *ergastoplasma*, V. ce mot), soit pour concourir à la division de la cellule par caryocinèse.

**PROTOPLASMATIQUE.** adj. Qui concerne le protoplasma.

**PROTOPLASMIQUE.** adj. Mauvais mot. V. PROTOPLASMATIQUE.

**PROTOPLASTE.** s. m. Monère pourvu d'un noyau central.

**PROTOSCLÉREUX.** adj. V. SCLÉREUX.

**PROTOSCOLEX.** s. m. V. PROSCOLEX.

**PROTOSEL.** s. m. [angl. *protosalt*]. Sel d'un protoxyde. Pour chacune des espèces de *protosels*, V. les noms génériques de ces composés, CARBONATE, etc.

**PROTOVERTÉBRAL, ALE.** adj. [de πρῶτος, primitif, et *vertébral*]. V. PLAQUE.

**PROTOVERTÈBRE.** s. f. V. VERTÈBRE *type*.

**PROTOXYDE.** s. m. [*protoxydum*, all. *Oxydul*, esp. *protoxydo*]. V. OXYDE et PROTO.

**PROTOZOAIRES.** s. m. pl. [*protozoum*, de πρῶτος, premier, et ζῶον, animal]. Classe des zoophytes, comprenant les spongiaires, les rhizopodes et les infusoires.

**PROTOZOÏDE.** s. m. [de πρῶτος, primitif, et ζῶον, animal]. Nom donné autrefois aux *spermatozoïdes* par ceux qui les considéraient comme des animaux.

**PROTRUS, USE.** adj. [*protrusus*, poussé en avant; all. *hervorspringend, herausgetrieben*, angl. *protruded*]. Se dit d'un organe placé en avant d'un autre, comme s'il avait été poussé devant lui. || En anatomie, se dit des petites lèvres qui dépassent les grandes lèvres.

**PROTRUSION.** s. f. [*protrusio*, de *protrudere*, pousser devant soi; all. *Hervortreibung*, angl. *protrusion*, it. *protrusione*]. État d'un organe qui, par le fait de son accroissement, est placé au-devant de certains autres, qu'il ne dépasse pas habituellement.

**PROTUBÉRANCE.** s. f. [*protuberantia*, de *pro*, devant, en avant, et *tuber*, bosse; all. *Vorsprung*, angl. *protuberance*, it. *protuberanza*, esp. *protuberancia*]. Éminence ou saillie. || En anatomie, *protubérances*, les saillies qu'on observe à la surface des os du crâne : telles sont les *protubérances occipitales interne* et *externe*, la *protubérance pariétale*. — *Protubérance annulaire* ou *cérébrale*

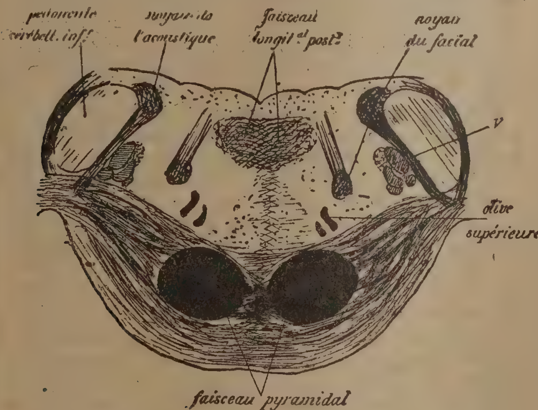



Fig. 607. — Coupe passant par la partie inférieure de la *protubérance*.

[all. *Gehirnvorsprung*, *pont de Varole*, *mésocéphale*]. Grosse éminence quadrilatère, blanche, saillante à la face inférieure de l'encéphale, derrière les pédoncules cérébraux, en avant de la moelle allongée (fig. 607). La face antérieure, convexe, repose sur la gouttière basilaire, et offre, en son milieu, un sillon longitudinal dans lequel passe l'artère basilaire; en dehors de ce sillon, plus près du bord antérieur que du postérieur, se voit, de chaque côté, le point d'émergence du trijumeau. La face postérieure contribue à former le plancher du quatrième ventricule. La protubérance annulaire est constituée par plusieurs plans de fibres nerveuses, alternativement transversales et longitudinales, entre lesquelles se trouvent des cellules nerveuses qui se continuent avec quelques-uns des noyaux d'origine des nerfs crâniens dans le bulbe rachidien : les fibres transversales sont formées en partie par les pédoncules cérébelleux moyens, en partie par des fibres propres qui unissent les cellules d'un côté à celles du côté opposé. La protubérance annulaire transmet à la fois la sensibilité et le mouvement; toutefois ses lésions morbides ou expérimentales sont plus souvent suivies de paralysie motrice que d'anesthésie; la paralysie se manifeste du côté opposé à la lésion pour ce qui concerne le tronc et les membres, du même côté pour la face, le nerf facial s'entre-croisant avec son congénère de l'autre côté dans la protubérance elle-même. Celle-ci est, en outre, un centre pour l'expression mimique de la face, la mastication, les mouvements des yeux (Laborde), la locomotion (Vulpian), la sensibilité gustative, la sensibilité générale (Longet). || En pathologie, les lésions de la *protubérance* se traduisent soit par des paralysies alternes (syndrome de Millard-Gubler), soit par des paralysies croisées ou homolatérales. — *Protubérances cylindroïdes* (Chaussier). Les cornes d'Ammon. — *Protubérance de Huschke*. V. OREILLE *interne*.

**PROVINS** (Seine-et-Marne). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 7° à 8°; altitude : 88 mètres. Établissement.

**PROVOQUÉ, ÉE.** adj. — *Avortement provoqué*. V. AVORTEMENT.

**PRUINE.** s. f. [*pruina*, πάχνη, all. *Reif*]. Poussière glauque, cireuse, qui recouvre les prunes, etc., ainsi que le chapeau et les lames de certains agarics (en ce dernier cas la pruine est composée de spores). || Le sable le plus fin des urines.

**PRUNE.** s. f. [all. *Pflaume*, angl. *plum*, it. *prugna*, esp. *ciruela*]. Fruit du prunier, comestible. — *Prune icaque* ou *d'Amérique*. V. ICAQUIER.

**PRUNEAU.** s. m. [all. *Zwetschgetrocknete Pflaume*, angl. *prune*, it. *prugna*, esp. *ciruela pasa*]. Prune séchée au four ou au soleil, et comestible.

**PRUNELLE.** s. f. [angl. *Schlehe*, angl. *sloe*, it. *prugnola*, esp. *endrina*]. Fruit du prunellier. || Nom donné vulgairement à la *pupille*. || *Sel de prunelle* [*nitrum tabulatum*, all. *Prünellsalz*]. Le salpêtre tabulaire.

**PRUNELLIER.** s. m. [*Prunus spinosa*, L., *épine noire*, all. *Schlehendorn*, angl. *sloe-tree*, it. *prugnolo*, esp. *endrino*]. Arbrisseau indigène de la famille des rosacées dont l'écorce est astringente, et dont les fruits non mûrs servent à préparer un extrait (*suc d'acacia nostras*) souvent substitué au vrai suc d'acacia.

**PRUNIER.** s. m. [*Prunus domestica*, L., all. *Pflaumenbaum*, angl. *plum-tree*, it. *prugno*, esp. *ciruelo*]. Arbre de la famille des rosacées dont les nombreuses variétés fournissent des fruits alimentaires, tant à l'état frais qu'après leur dessiccation.

**PRUNINE.** s. f. V. BASSORINE.

**PRURIGINEUX, EUSE.** adj. [*pruriginosus*, de *prurigo*, démangeaison; κνησμώδης, all. *pruriginös, juckend*, angl. *pruriginous*, it. *prurigginoso*, esp. *pruriginoso*]. Qui cause de la démangeaison : *douleur prurigineuse*.

**PRURIGO.** s. m. [κνησμός, all. *Hautjucken*, angl. *prurigo*, it. *pruriggine*, esp. *prurigo*]. Mot latin souvent employé en français comme synonyme de *démangeaison*.

— . *rurigo* (Willan). Éruption cutanée caractérisée par des *papules* peu saillantes, disséminées, rouges, et le plus souvent excoriées à leur sommet qui est recouvert d'une croûtelle noirâtre; elles sont le siége d'une démangeaison très vive et quelquefois intolérable. Le *prurigo* est local ou général. On distingue le *prurigo mitis*, dans lequel les symptômes sont légers; et le *prurigo formicans*, dans lequel les papules sont larges, la démangeaison est presque continuelle, cause une agitation, un tourment difficiles à décrire, et porte les malades à chercher le contact des corps froids ou à se déchirer avec les ongles ou avec une brosse. Le prurigo peut être *parasitaire*, et dû à la phtiriase, la gale, aux puces, etc., ou *symptomatique d'une maladie interne*, comme le prurigo ictérique, celui des brightiques, des diabétiques, etc. — *Prurigo diathésique* (Besnier). Variété de prurigo dans lequel les lésions sont polymorphes, papules de lichen, éléments urticairiens ou eczématiformes, etc., débutant insidieusement dans la jeunesse, à une époque plus tardive que le prurigo de Hebra, chez des sujets névropathes. L'évolution se fait par poussées, et on voit parfois les phénomènes cutanés s'amender alors que se développe une complication viscérale, l'asthme par exemple. Le traitement consistera en l'application de pommade à l'oxyde de zinc, de glycérolé d'amidon à l'acide phénique, d'emplâtres; à l'intérieur, on prescrira un régime sévère, d'où seront écartés tous les excitants; on donnera du bromure, de la valériane, du bicarbonate de soude et de la lithine chez les arthritiques, de l'huile de foie de morue chez les lymphatiques. — *Prurigo de Hebra*. V. HEBRA.

**PRURIT.** s. m. [*pruritus, prurigo*, κνησμος, all. *Jucken*, angl. *pruritus*, it. et esp. *prurito*]. Sensation plus ou moins analogue à celle du *chatouillement* qui se manifeste spontanément à la surface de la peau et des muqueuses buccale, nasale et génitale, dans divers états morbides, soit généraux, soit locaux. Le prurit peut se rencontrer en effet dans la plupart des dermatoses; mais il apparaît souvent en dehors de toute modification appréciable des téguments, constituant alors une véritable *névrose* de la peau (Brocq). Le malade éprouve des sensations de brûlure, de cuisson, de picotements, survenant par crises, sous l'influence d'un excès, d'une émotion, de la chaleur du lit, déterminant un besoin impérieux de se gratter, et causant une surexcitation nerveuse, poussant dans des cas exceptionnels jusqu'à une exaltation voisine de la folie. Le prurit peut être *généralisé*: tels sont le *prurit sénile*, qui paraît lié à la néphrite interstitielle; le *prurit hivernal* de Duhring, qui se montre au moment des premiers froids; le *prurit général*, qui survient chez les rhumatisants et les goutteux; il faut rapprocher de cette dernière forme le prurit des ictériques, des brightiques, des diabétiques, des dyspeptiques, celui qui apparaît dans le cas de cancer de l'estomac ou chez les femmes atteintes de troubles sexuels. Parmi les prurits *localisés*, nous citerons le prurit du méat urinaire ou du prépuce et celui du nez, qui sont causés par action réflexe, lors de la présence de calculs dans la vessie et d'helminthes dans les voies digestives. Le *prurit de dentition* porte les enfants à se frotter les mâchoires avec les doigts; ce prurit, par sa persistance et son intensité, agace et irrite le système nerveux, trouble le sommeil et les fonctions digestives, et peut compromettre la santé. Le *prurit vulvaire* siège ordinairement aux petites lèvres, à la face interne des grandes, ou au clitoris, et quelquefois s'étend à la fourchette, au périnée et à l'anus; il est plus fréquent pendant la grossesse. La muqueuse ou la peau est un peu plus rugueuse qu'à l'ordinaire, parfois d'une teinte un peu foncée; il revient par accès pendant ou après la marche, pendant le sommeil. Le *prurit anal* est fréquent chez les arthritiques et les nerveux; il s'observe dans beaucoup d'affections du tube digestif et de ses annexes. Le *prurit scrotal* survient par crises extrêmement pénibles les sensations ayant leur maximum d'intensité au niveau du raphé médian. Les bains de son, généraux ou locaux, les lotions au sublimé et à l'extrait de Saturne, avec l'alcool pur ou étendu d'eau, le maintien de compresses imbibées de ces liquides, sont les meilleurs moyens à employer. Les lotions, même à l'eau pure et surtout alcoolisée, doivent être faites dès le début plutôt que de céder au besoin de se gratter. Enfin on prescrira à l'intérieur le traitement approprié à la cause du prurit.

**PRUSSIATE.** s. m. [angl. *prussiate*, it. *prussiato*, esp. *prusiato*]. V. CYANURE. — *Prussiate de fer*. V. FERROCYANURE.

**PRUSSINE.** s. f. [angl. *prussine*]. Le *cyanogène*.

**PRUSSIQUE.** adj. [angl. *prussic*, it. *prussico*, esp. *prusico*]. V. CYANHYDRIQUE.

**PSALLOÏDE,** adj., et **PSALTERIUM.** s. m. [angl. *psalloides*]. V. LYRE.

**PSAMMOME.** s. f. [de ψάμμος, sable]. Dénomination sous laquelle Virchow a rapproché des tumeurs les plus diverses anatomiquement et symptomatologiquement, d'après le seul fait de la présence de concrétions calcaires granuleuses produites dans leur épaisseur, et en modifiant ou non l'aspect extérieur sans en changer la nature.

**PSAMMOPHIS.** s. m. [de ψαμμος, sable, et ὄφις, serpent]. V. COULEUVRE.

**PSELLISME.** s. m. [*psellismus*, ψελλισμὸς all. *Psellismus*, *Stammeln*, angl. *psellism*, it. *psellismo*]. Bégayement. — *Psellisme métallique*. Bégayement qui accompagne quelquefois l'érythème mercuriel.

**PSEUDANGUSTURE.** s. f. La fausse angusture. V. VOMIQUIER.

**PSEUDANGUSTURINE.** s. f. V. VOMICINE.

**PSEUDARTHROSE.** s. f. [de ψευδής, faux, et ἄρθρον, articulation; all. *falsches Gelenke*, angl. *pseudarthrosis*, it. *pseudartrosi*, esp. *seudartrosis*]. Articulation accidentelle produite entre les deux bouts non consolidés d'une fracture; la mobilité et la déformation persistent, avec abolition de la fonction du membre, sans crépitation. Gerdy distinguait plusieurs variétés de pseudarthrose. Tantôt les fragments sont incrustés d'un cartilage accidentel qui prévient leur usure, ou leurs extrémités sont recouvertes d'une lame osseuse éburnée; une capsule fibreuse entoure les fragments, qui sont lubrifiés par une espèce de synovie; les bouts des fragments sont amoindris ou augmentés de volume par des végétations osseuses (*pseudarthrose indurée* et *pseudarthrose synovio-cartilagineuse*). Tantôt les fragments sont réunis par un tissu fibreux plus ou moins résistant, tenant les fragments très rapprochés ou leur permettant des mouvements assez étendus (*pseudarthrose fibreuse*). Tantôt les deux fragments sont indépendants l'un de l'autre, se terminent par un bout arrondi, et sont séparés par des chairs (*pseudarthrose lâche*). La plus commune de ces variétés est celle dont les fragments sont réunis par un tissu fibreux. La non-consolidation des fractures reconnaît des causes générales (âge avancé, alimentation insuffisante, grossesse, allaitement, alcoolisme, goutte, cancer, syphilis), et des causes locales (obliquité de la fracture et écartement des fragments, inflammation ou anémie locales). Le traitement consiste dans l'immobilisation prolongée et un traitement général reconstituant; mais le plus souvent, il faut recourir à une opération, enlever les cartilages et les tissus fibreux, mettre à nu les surfaces osseuses et les suturer. Cette opération faite aseptiquement donne de bons résultats, si l'on a soin en même temps d'améliorer l'état général et de lutter contre la cause qui a amené la formation de la pseudarthrose.

**PSEUDENCÉPHALE.** s. m. [de ψευδής, faux, et ἐγκέ-

φαλος, encéphale; esp. *seudencefalo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a l'encéphale remplacé par une tumeur vasculaire, le crâne et le canal vertébral largement ouverts, et point de moelle épinière.

**PSEUDENCÉPHALIENS.** s. m. pl. [esp. *seudencefalino*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Famille de monstres qui n'ont plus, à proprement parler, d'encéphale, la matière nerveuse ayant plus ou moins disparu pour faire place à une tumeur composée d'un lacis de vaisseaux.

**PSEUDESTHÉSIE.** s. f. [*pseudæsthesia*, de ψευδής, faux, et αἰσθάνεσθαι, sentir]. Sensations fausses par *impression* ou *transmission* anormales (V. Illusion), la *perception* restant saine, ou par *perception* anormale, sans objet qui impressionne (V. Hallucination).

**PSEUDHYMÈNE.** s. m. [de ψευδής, faux, et ὑμήν, membrane]. Fausse membrane (Laboulbène).

**PSEUDOBLEPSIE.** s. f. [*pseudoblepsia*, de ψευδής, faux, et βλέψις, vue; all. *Sehfehler*, angl. *pseudoblepsy*, it. *pseudoblessia*, esp. *seudoblepsia*] (Collen). Perversion du sens de la vue.

**PSEUDO-BULBAIRE.** adj. — *Paralysie pseudo-bulbaire.* Syndrome caractérisé par des troubles de l'articulation, de la déglutition et de la phonation simulant la paralysie labio-glosso-laryngée ou paralysie bulbaire, et indépendant de toute lésion du bulbe. La paralysie s'installe insidieusement ou à la suite d'un ou deux ictus apoplectiques; l'hémiplégie qui suit l'ictus s'amende et les troubles de la parole et de la déglutition, atténués après le premier ictus, s'installent définitivement après le second. Souvent persiste un trouble de la démarche, la marche « à petits pas ». La face



Fig. 608. — Facies dans la paralysie *pseudo-bulbaire.*

paralysée est inexpressive, la salive s'écoule le long des commissures; le visage exprime l'hébétude ou la tristesse (*facies pleurard*); l'intelligence est diminuée; souvent on observe le rire et le pleurer spasmodiques survenant sans cause appréciable (fig. 608). La mastication est difficile, sinon impossible; la déglutition est gênée. Le diagnostic avec la paralysie bulbaire vraie est facile : dans ce cas, en effet, le début est insidieux, la marche progressive, la paralysie est la conséquence de l'atrophie qui domine la scène. Chez le pseudo-bulbaire, au contraire, il n'y a pas d'atrophie, l'évolution est variable, les attaques apoplectiformes sont fréquentes. Cette affection est due à une lésion corticale double siégeant au niveau de l'opercule rolandique; plus souvent la lésion est centrale et occupe les corps opto-striés, empiétant toujours sur la capsule interne, d'après Dejerine et Comte. Enfin, dans certains cas, la paralysie pseudo-bulbaire est due à une lésion unilatérale siégeant dans la région capsulaire; la pathogénie de cette forme est encore mal élucidée.

**PSEUDOCÉPHALE.** s. m. Genre de monstres qui, bien que semblant acéphales, ont pourtant une boîte crânienne cachée dans la partie charnue qui forme la région supérieure du corps et réunit sous une seule masse céphalo-thoracique tous les organes placés au-dessus de l'ombilic (Désormeaux et Gervais).

**PSEUDOCHROMESTHÉSIE.** s. f. [de ψευδής, faux, χρῶμα, couleur, et αἴσθησις, sensation] (Chabalier). Anomalie de la perception des impressions visuelles dans laquelle les voyelles paraissent colorées chacune d'une teinte différente; leur réunion donne aux mots une coloration particulière d'après les assemblages de voyelles qui les composent. Parfois elles sont perçues avec leur couleur noire, mais aussitôt cette perception suscite l'idée d'une couleur, rouge pour l'*a* par exemple, rose pour l'*e*, blanche pour l'*i*, etc. Le souvenir ou l'audition des voyelles ou des mots suscite chez certains l'idée de cette couleur, indépendamment de toute sensation visuelle causée par leur représentation objective.

**PSEUDOCHROMIE.** s. f. [de ψευδής, faux, et χρῶμα, couleur]. V. Dyschromatopsie.

**PSEUDOCHROMINE.** s. f. V. Strychnochromine.

**PSEUDO-CONTINU, UE.** adj. V. Rémittent.

**PSEUDO-CONTRACTURE.** s. f. Nom donné parfois à la rétraction musculaire, qui peut en effet simuler la contracture; mais la rétraction est localisée à un petit nombre de muscles, elle donne lieu à une résistance fibreuse; elle ne s'accompagne pas d'exagération des réflexes, et ne disparaît pas sous l'influence du chloroforme.

**PSEUDO-CROUP.** s. m. V. Laryngite *striduleuse.*

**PSEUDO-CURARINE.** s. f. Substance azotée, basique, non vénéneuse, extraite du laurier-rose avec l'oléandrine.

**PSEUDO-DIASCOPE.** s. m. (Ward). Instrument construit de telle sorte qu'on reçoit sur l'un des yeux le rayon lumineux transmis par une petite ouverture, tandis que l'autre œil regarde un objet opaque : la sensation est alors transposée, on place involontairement le point lumineux sur l'axe de l'œil qui regarde le corps opaque, et pour lequel il semble que ce corps est percé d'un trou au travers duquel il voit la lumière.

**PSEUDO-ÉNARTHROSE.** s. f. Variété de pseudarthrose reproduisant le type de l'énarthrose.

**PSEUDO-FIBRINE.** s. f. La *bradyfibrine.*

**PSEUDO-FILAIRE.** adj. et s. (E. Van Beneden). Grégarine arrivée à la période de son évolution qui fait suite à la phase monérienne et précède l'état de plein développement.

**PSEUDO-HERMAPHRODISME.** s. m. Hermaphrodisme apparent dû à une malformation des organes génitaux externes, sans qu'il y ait coexistence des deux glandes sexuelles mâle et femelle. V. Hermaphrodisme.

**PSEUDO-HYPERTROPHIQUE.** adj. Qui simule l'hypertrophie. — *Paralysie pseudo-hypertrophique.* V. Paralysie.

**PSEUDO-LEUCÉMIQUE.** adj. — *Anémie infantile pseudo-leucémique.* V. Lymphadénie.

**PSEUDO-LIPOME.** s. m. Nom donné, par analogie d'aspect et de consistance, à une infiltration œdémateuse du tissu cellulo-graisseux, qu'on observe parfois chez les rhumatisants, surtout au-dessus de la clavicule et au voisinage du genou (Potain).

**PSEUDO-LOBAIRE.** adj. — *Broncho-pneumonie pseudo-lobaire.* V. Pneumonie *lobulaire.*

**PSEUDO-MÉLANOSE.** s. f. — *Pseudo-mélanose pulmonaire.* V. Anthracosis.

**PSEUDO-MEMBRANE.** s. f. [*pseudo-membrana*, de ψευδής, faux, et *membrana*, membrane ; *fausse membrane*, all. *Aftermembran, Afterhaut*, angl. *pseudo-membrane, false membrane*, it. *pseudo-membrana*, esp. *seudo-membrana*]. Mot hybride qui servait autrefois à désigner toutes les membranes de nouvelle formation. Actuellement on réserve le nom de *pseudo-membranes* ou *fausses membranes* aux productions morbides qui ne sont ni ne deviennent organisées ni vasculaires, qui ne participent pas aux phénomènes vitaux des parties qu'elles couvrent, et qui n'ont des membranes proprement dites que l'apparence, la disposition en couches plus ou moins épaisses ; elles sont ainsi bien distinctes des *néomembranes*. Elles sont formées de fibrine coagulée, soit pure, soit englobant des cellules épithéliales ou des globules de pus. Telles sont les pseudo-membranes de l'angine couenneuse, du croup, etc. V. Néomembrane.

**PSEUDO-MEMBRANEUX, EUSE.** adj. Qui a rapport aux fausses membranes : *angine pseudo-membraneuse, bronchite pseudo-membraneuse, entérite pseudo-membraneuse.* — *Laryngite pseudo-membraneuse.* V. Croup.

**PSEUDO-MÉNINGITE.** s. f. V. Méningisme.

**PSEUDOMNÉSIE.** s. f. [de ψευδής, faux, et μνῆσις, mémoire]. Trouble de la mémoire qu'on observe dans certains états psychologiques spontanés ou provoqués, et qui consiste en ce que le sujet croit se souvenir de faits qui n'ont jamais existé.

**PSEUDO-MORPHINE.** s. f. [all. *Pseudomorphin*, angl. *pseudomorphine, pseudomorphia*, it. *pseudomorfina*, esp. *seudomorfina*] ($C^{34}H^{19}AzO^{8}$). Alcaloïde de l'opium du Levant (Pelletier). Elle est blanche, micacée, non vénéneuse, insoluble dans l'eau, l'éther et l'alcool absolu ; soluble dans les solutions aqueuses de soude et de potasse, d'où elle est précipitée par les acides étendus. Elle se dissout dans l'acide sulfurique concentré avec une coloration vert-olive, dans l'acide azotique avec une coloration jaune ; le perchlorure de fer la colore en bleu.

**PSEUDOMORPHOSE.** s. f. [de ψευδής, faux, et μορφή, forme ; all. *Pseudomorphose*, angl. *pseudomorphosis*, it. *pseudomorfosi*, esp. *seudomorfosis*] (Burdach). Augmentation anormale des parties normales, occasionnée par de simples circonstances locales, rarement par une diathèse. Ces productions se distinguent en : 1° *celluleuses*, qui sont *a.* les *néoplasmes* ; *b.* les *vaisseaux accidentels*, *c.* les *kystes* ; 2° *stratifiées*, qui sont les dents et les poils ; 3° *membraniformes*, ou bourses séreuses accidentelles ; 4° *scléreuses*, ou cartilages et os accidentels.

**PSEUDO-NAVICELLE.** s. f. V. Psorospermie.

**PSEUDO-NÉVRALGIE.** s. f. Douleur due à la compression des racines rachidiennes, localisée le long des troncs nerveux, mais se distinguant des névralgies par l'absence des points douloureux caractéristiques. Ces douleurs apparaissent par crises et sont souvent intolérables. Elles indiquent une compression lente de la moelle épinière, dans le cas de mal de Pott, de cancer vertébral, etc., et apparaissent en général avant les autres signes.

**PSEUDO-PARASITE.** s. m. V. Larve.

**PSEUDO-PELADE.** s. f. Variété de folliculite décalvante du cuir chevelu ; autour de chaque poil se fait un processus inflammatoire lent, caractérisé par une tache rouge aboutissant à l'atrophie complète du poil, et laissant une cicatrice blanche, déprimée. Ce processus semble devoir être rapproché de la kératose pilaire (Brocq).

**PSEUDO-PELLAGRE.** s. f. V. Pellagre.

**PSEUDO-PÉRITONITE.** s. f. V. Péritonisme.

**PSEUDO-PHLEGMON.** s. m. Œdème rouge et induré donnant un aspect semblable à celui du phlegmon ; c'est un trouble trophique que l'on rencontre dans les névrites.

**PSEUDOPLASME.** s. m. [de ψευδής, faux, et πλάσμα, formation ; *pseudoplasma*, all. *Aftergebilde*, angl. *pseudoplasm*, it. *pseudoplasma*, esp. *seudoplasma*] (Burdach). Synonyme de tissu ou produit *hétéromorphe*, par opposition à *néoplasme* employé comme synonyme de tissu homœomorphe.

**PSEUDO-PLEURÉSIE.** s. f. [*pseudo-pleuritis*, all. *falsche Pleuresie*, angl. *pseudopleuritis*, it. *pseudopleurisia*, esp. *seudopleurisia*]. La *pleurodynie.*

**PSEUDOPODE.** s. m. [de ψευδής, faux, et πούς, pied]. Faux pied : nom donné à des prolongements locomoteurs, etc., de certains organismes inférieurs (amibes) et aussi d'éléments migrateurs comme les leucocytes.

**PSEUDO-PORENCÉPHALIE.** s. f. V. Porencéphalie.

**PSEUDO-PSORE.** s. f. V. Psydracium.

**PSEUDO-PUS.** s. m. Nom donné aux liquides qui ont la couleur du pus, sans en avoir la composition. Le pus doit sa couleur aux éléments anatomiques qu'il tient en suspension, et qui réfléchissent la lumière en jaune grisâtre. Beaucoup d'humeurs peuvent tenir en suspension des éléments anatomiques réfléchissant ainsi la lumière, tout en offrant des caractères de forme, de volume et de structure qui en font des espèces différentes des *globules de pus.* L'urine des bassinets, le liquide des vésicules du thymus, tenant des cellules épithéliales en suspension, en sont des exemples. Les globules blancs du sang, accompagnés de fibrine à l'état de fines granulations moléculaires flottant dans un sérum, en sont d'autres exemples dans les caillots polypiformes du cœur, des gros vaisseaux, etc.

**PSEUDO-QUININE.** s. f. Alcaloïde retiré d'un extrait de quinquina d'origine incertaine. Blanc, cristallin, insipide.

**PSEUDO-QUINIQUE.** adj. — *Acide pseudo-quinique.* Corps retiré de l'écorce de *Strychnos pseudo-kina*, par Vauquelin.

**PSEUDORCINE.** s. f. V. Érythrite.

**PSEUDOREXIE.** s. f. [*pseudorexia*, de ψευδής, faux, et ὄρεξις, faim, appétit ; it. *pseudoressia*, esp. *seudorexia*]. Faux appétit.

**PSEUDO-RHUMATISME.** s. m. Affection simulant le rhumatisme articulaire aigu, mais n'ayant ni la même évolution, ni la même nature. Elle est ordinairement de cause infectieuse (*pseudo-rhumatisme infectieux*), plus rarement toxique, et apparaît dans le décours d'une maladie infectieuse aiguë, en particulier de la blennorragie, de l'érysipèle, de l'infection puerpérale, de la pyohémie, de la pneumonie, de la scarlatine, de la fièvre typhoïde, de la diphtérie, de la variole, de la dysenterie, de la syphilis, de la morve, etc. Parfois la porte d'entrée de l'infection est une angine, ou une plaie assez légère pour être passée inaperçue. Dans tous ces cas, les arthropathies sont moins nombreuses que dans le rhumatisme articulaire aigu vrai ; les lésions sont plus tenaces, plus profondes ; les formes plastiques et ankylosantes, les formes purulentes ne sont pas rares. Suivant la maladie causale, certaines articulations sont prises de préférence : la scarlatine frappe surtout les articulations du poignet et des doigts ; la blennorragie, le genou, l'articulation sterno-claviculaire, etc. L'arthrite est due soit au microbe causal de la maladie primitive (gonocoque dans la blennorragie), soit à un organisme d'infection secondaire (streptocoque en particulier). Le rhumatisme tuberculeux de Poncet doit rentrer dans les pseudo-rhumatismes. Le salicylate de soude ne donne pas ici les résultats merveilleux qu'il fournit dans le rhumatisme aigu vrai ; il pourra être employé néanmoins pour calmer les douleurs ; il faudra traiter la maladie causale, guérir la blennorragie par

exemple; le traitement local comportera l'immobilisation pendant la période aiguë, puis les mouvements méthodiques, le massage quand la phase inflammatoire est passée, de manière à prévenir l'ankylose. Quand il y a formation de pus, l'ouverture chirurgicale de l'articulation doit être pratiquée.

**PSEUDO-SARCOCÈLE.** s. m. L'andrum.

**PSEUDO-SCLÉROSE EN PLAQUES.** Névrose décrite par Westphal simulant la sclérose en plaques, à tel point que le diagnostic n'est fait le plus souvent que sur la table d'autopsie. C'est une forme de l'hystérie.

**PSEUDO-SÉREUSE.** s. f. Membrane ayant la surface lisse, l'état humide et les autres aspects des séreuses, sans en avoir la structure; telle est la membrane interne des vaisseaux sanguins et lymphatiques.

**PSEUDOSMIE.** s. f. [de ψευδής, faux, et ὀσμή, odorat]. Hallucination de l'odorat.

**PSEUDOSTOSE.** s. f., ou **PSEUDOSTOME.** s. m. Production qui simule l'os sans être osseuse.

**PSEUDO-SYPHILIS.** s. f. V. Syphiloïde.

**PSEUDO-TABES.** s. m. Syndrome comprenant la plupart des signes principaux du tabes (ataxie, douleurs fulgurantes, abolition du réflexe rotulien, signe de Romberg), mais n'ayant ni la même étiologie, ni la même évolution, et ne s'accompagnant pas des mêmes lésions anatomiques. Parmi les pseudo-tabes, les uns sont dus à des lésions des nerfs périphériques (*nervo-tabes* de Dejerine), les autres à des lésions médullaires. Les pseudo-tabes par névrite reconnaissent pour causes l'alcool, plus rarement l'arsenic, le sulfure de carbone, parfois la diphtérie; il faut distinguer de ces cas les névrites toxiques à forme motrice qui peuvent être dues aux mêmes causes, mais dans lesquelles il n'y a pas ataxie, mais paralysie des muscles extenseurs, d'où la démarche en steppant, différente de la démarche de l'ataxique. Le pseudo-tabes par lésions médullaires est beaucoup plus rare; on le rencontre dans l'ergotisme, l'anémie pernicieuse. Quant au pseudo-tabes diabétique, c'est un nervo-tabes; pourtant, dans quelques cas, on a trouvé des lésions médullaires.

**PSEUDOTOXINE.** s. f. [all. *Pseudotoxin*, angl. *pseudotoxine*, it. *pseudotossina*, esp. *seudotoxina*]. Extrait jaunâtre retiré (Brandes) des feuilles de belladone; c'est un mélange d'atropine et d'autres substances.

**PSEUDO-TUBERCULEUX.** adj. — *Bacilles pseudo-tuberculeux*. Bacilles se rapprochant du bacille de la tuberculose par certains caractères, en particulier par leur propriété de résister à la décoloration par les acides, mais n'ayant pas les propriétés pathogènes du bacille de Koch. On les désigne le plus souvent aujourd'hui sous le nom de *bacilles acido-résistants*.

**PSEUDO-TUBERCULOSE.** s. f. Maladie caractérisée anatomiquement par la formation de tubercules dans les organes en dehors de l'action du bacille de Koch. Un grand nombre de substances peuvent amener la formation de tubercules; on distingue une *pseudo-tuberculose* par *substances inanimées*, qui n'a guère d'existence qu'en pathologie expérimentale et apparaît à la suite d'injection de poudre de cantharides, de lycopode, de poivre de Cayenne; pourtant, Cornil et Toupet ont décrit chez l'homme un tubercule cutané développé autour d'un fragment d'écaille d'huître. Les pseudo-tuberculoses par *parasites animaux* ne se rencontrent que chez les animaux (chats, chiens, moutons, veaux); les œufs de distomes pourraient produire des tubercules chez l'homme dans l'épiploon (Miura). Les pseudo-tuberculoses *mycosiques* sont plus importantes; l'actinomycose et l'aspergillose (V. ces mots) rentrent dans ce groupe; d'autres champignons (*Oospora asteroïdes*, *Oïdium albicans*) ont été rencontrés dans certains cas. Les pseudo-tuberculoses *microbiennes* sont de plusieurs sortes: la pseudo-tuberculose zoogléique de Malassez et Vignal est due à un parasite mal connu qui n'est peut-être qu'une forme du bacille de Koch; la pseudo-tuberculose bacillaire de Charrin et Roger est due à un petit bacille très court et a été observée chez le cobaye; la pseudo-tuberculose strepto-bacillaire de Dor a été rencontrée chez le lapin; celle de Guinard a été vue chez le mouton, celle de J. Courmont chez le bœuf. Enfin, dans quelques cas, on a trouvé chez l'homme des pseudo-tuberculoses bacillaires (Du Cazal et Vaillard, Hayem et Lesage, J. et P. Courmont).

**PSEUDO-URIQUE.** adj. — *Acide pseudo-urique* ($C^{10}H^4Az^6O^8$). Corps cristallin, inodore, insipide, peu soluble dans l'eau, soluble dans les solutions alcalines concentrées, obtenu en traitant l'uramile par le cyanate de potasse et le produit de la réaction (pseudo-urate de potasse) par l'acide chlorhydrique. Il diffère de l'acide urique en ce qu'il renferme une molécule d'eau en plus, et qu'il est monobasique.

**PSEUDOXANTHINE.** s. f. ($C^{10}H^4Az^4O^4$). Corps très voisin de la xanthine, solide, jaune, peu soluble dans l'eau, soluble dans les alcalis, obtenu en traitant l'acide urique par l'acide sulfurique.

**PSILOTHRE.** s. m. [*psilothrum*, ψίλωθρον, it. *psilotro*]. Synonyme de *dépilatoire*.

**PSITTACOSE.** s. f. [de ψιττακος, perroquet]. Maladie infectieuse, transmise à l'homme par des perruches ou des perroquets atteints de la même affection. Elle est due à un bacille particulier appelé *bacille de Nocard* et appartenant au groupe des paracolibacilles (Gilbert et Fournier). Elle se caractérise cliniquement par une fièvre élevée, un état typhoïde, des signes de bronchite ou de broncho-pneumonie et des troubles intestinaux. Le traitement sera surtout prophylactique; il convient de surveiller l'importation des perruches, de sacrifier les animaux malades; une fois la maladie déclarée, le traitement sera seulement symptomatique.

**PSOAS.** s. m. [*psoas*, de ψόαι, les lombes; all. *Lendenmuskel*, angl. *psoas*, it. *psoas*, esp. *soas*]. Nom donné à deux muscles appliqués sur la partie antérieure des vertèbres lombaires. — *Grand psoas* (*prélombo-trochantérien*, Ch.). Muscle qui s'attache, en haut, aux apophyses transverses des quatre dernières vertèbres lombaires, à leur corps, à celui de la première dorsale et aux ligaments intervertébraux; en bas, au sommet du petit trochanter, avec le muscle iliaque. — *Petit psoas* (*prélombo-sus-pubien*, Ch.). Muscle qui s'étend du corps de la dernière vertèbre dorsale à l'éminence ilio-pectinée et à la partie externe du bord postérieur du corps du pubis.

**PSODYME.** s. m. [de ψόαι, les lombes, et δίδυμος, double] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre ayant, à partir de la région lombaire, deux thorax complets et séparés, deux membres pelviens et quelquefois les rudiments d'un troisième.

**PSOÏTE.** s. f. [*psoitis*, all. *Lendenmuskelentzündung*, angl. *psoitis*, esp. *soitis*]. Inflammation du muscle psoas, caractérisée par une fièvre intense, des douleurs vives dans la région lombaire, un engourdissement qui s'étend de l'aine à la cuisse du même côté, et qui empêche de fléchir ce membre et de lui faire exécuter le moindre mouvement. Les causes ordinaires sont des exercices forcés, des efforts violents pour soulever des fardeaux, des coups ou des chutes sur la région lombaire. Toutes ces causes agissent en localisant sur le muscle psoas une infection dont le microbe existait dans l'organisme. C'est une affection grave qui se termine rarement par résolution; le pus qui se forme habituellement peut se faire jour dans l'intestin, ou fuser dans la région inguinale, former une collection au niveau du petit trochanter, ou pénétrer dans l'articulation de la hanche. Il faut, au début, immobiliser le malade, soutenir ses forces, et, si l'on n'a pu arrêter la marche de la maladie, donner issue au pus dès que l'em-

pâtement, l'œdème des téguments, etc., indiquent qu'une collection purulente est formée.

**PSORALÉINE.** s. f. Substance cristalline azotée, amère, soluble dans l'éther (Lenoble), retirée des feuilles du *maté*, légèrement grillées.

**PSORALIER.** s. m. [*psoralea*, de ψώρα, gale, à cause de la surface tuberculeuse du calice]. Genre de plantes légumineuses papilionacées, nombreuses en espèces frutescentes ou herbacées, glanduleuses, intertropicales ou américaines. Le *psoralier comestible* (*Psoralea esculenta*, Pursh), de l'Amérique septentrionale, a une racine très féculente, gommeuse et sucrée, nourrissante. Le *Ps. glandulosa*, L. (*coulen*), du Chili, est vermifuge et émétocathartique. Le *Psoralea pentaphylla*, qui croît au Mexique, donne des graines stomachiques, toniques et émétiques à haute dose; la racine est fébrifuge; on emploie la poudre de racine à la dose de 10 grammes en deux paquets, ou en décoction dans l'eau (30 gr. par litre), l'extrait fluide à la dose de 3 à 10 grammes, la *psoraline*, alcaloïde trouvé dans la racine, à la dose de $0^{gr},10$.

**PSORE.** s. f. [*psora*, all. *Krätze*, *Räude*, angl. *psora*, it. *rogna*, *scabbia*, esp. *sarna*]. Nom générique des maladies vésiculeuses ou pustuleuses de la peau. ‖ Synonyme de *gale* chez quelques auteurs.

**PSORÉLYTRIE.** s. f. [de ψώρα, psore, et ἔλυτρον, vagin]. L'état granulé de la muqueuse du vagin dans la blennorragie (Ricord).

**PSORENTÉRIE.** s. f. [de ψώρα, psore, et ἔντερον, intestin]. Lésion de la muqueuse intestinale caractérisée par la présence de nombreuses élevures acuminées, correspondant aux follicules clos saillants; on l'a décrite dans le choléra; mais elle n'est pas particulière à cette maladie et se rencontre aussi dans d'autres états morbides de l'intestin, en particulier dans la fièvre typhoïde.

**PSORIASIS.** s. m. (ψωρίασις, de ψώρα, gale]. Affection chronique de la peau, caractérisée par des amas de squames sèches, blanchâtres, nacrées, argentées, analogues à des taches de bougie, recouvrant une base rouge, parfois très tuméfiée, rendue facilement saignante par le grattage, à cause de l'hyperémie papillaire concomitante. Ces plaques sont de formes et dimensions très variables (*psoriasis guttata, circiné, gyrata, diffusa*). Elles ont une prédilection particulière pour les genoux et les coudes, mais peuvent siéger ailleurs; d'où les dénominations suivantes : *P. capitis*, de la *face*, des *paupières*, des *ongles*, des *parties génitales*, et même *généralisé*. Le *psoriasis palmaire* et *plantaire* se rencontrerait, suivant Bazin, chez les arthritiques. Quant au *P. lingual*, qui donne à la muqueuse linguale un aspect porcelainé, on le désigne actuellement sous le nom de *leucoplasie* (V. ce mot). Dans le *psoriasis invétéré*, avec l'épaississement de la peau, les gercures, les fentes, on peut rencontrer de la cuisson et des démangeaisons. Cette affection est sujette à des poussées, à des rechutes de plus en plus graves, soit par l'étendue, soit par l'abondance des squames, et ces poussées succèdent, surtout sous l'influence d'écarts de régime, à des périodes d'améliorations partielles ou totales. Elles n'est pas contagieuse, mais paraît héréditaire. On la rencontre surtout vers l'âge adulte. Au cours de la syphilis secondaire et tertiaire, on peut voir survenir des éruptions psoriasiformes; le diagnostic avec le psoriasis vrai se fera par la notion de la syphilis antérieure, la coïncidence d'autres éruptions syphilitiques, l'absence des localisations caractéristiques, l'adhérence plus grande des squames, la couleur des éléments, l'existence d'une collerette épidermique périphérique (collerette de Biett); les syphilides palmaires et plantaires de la période tertiaire sont souvent unilatérales. Le traitement antisyphilitique dans les cas douteux permettra de faire le diagnostic. Outre le traitement classique à base d'*arsenic*, on a préconisé à l'intérieur l'usage de l'acide phénique, du goudron, du copahu. Comme traitement externe local : l'*enveloppement* avec la toile de caoutchouc pour amollir et décaper les plaques; les bains alcalins associés aux frictions de savon noir, précéderont les onctions avec l'huile de cade, ou mieux avec la pommade à la chrysarobine de Balsamo-Squire. Cette dernière substance donne de bons résultats, mais son administration a besoin d'être très surveillée, et l'on devra au début n'employer qu'une pommade très faible à 5 ou 10 p. 100. Le pyrogallol, moins coûteux, est moins dangereux à manier que la chrysarobine; il produit également une amélioration rapide de la peau. L'influence du régime est capitale. Les eaux minérales sulfureuses, comme celles de Loèche, de Bade, de Barèges, Bagnères-de-Luchon, Aix-en-Savoie et Schinznach, ou bien les eaux alcalines, enfin les eaux de Schlangenbad, sont d'utiles adjuvants du traitement.

**PSORIQUE.** adj. et s. m. [*psoricus*, ψωρικὸς, de ψώρα, gale; all. *krätzig*, *räudig*, angl. *psoric*, it. *psorico*, esp. *sorico*]. Qui est de la nature de la gale.

**PSOROPHTALMIE.** s. f. [*psorophthalmia*, de ψώρα, gale, et ὀφθαλμὸς, œil; all. *Augenlidkrätze*, angl. *psorophtalmy*, it. *psorottalmia*. esp. *soroftalmia*]. Nom donné à diverses variétés de la blépharite.

**PSOROPTE.** s. m. [*psoropte* (Gervais, 1841), appelé depuis, mais à tort, *dermatodecte* (Gerlach, Bourguignon et Delafond)]. Genre de *sarcoptides* d'un gris roussâtre dont la longueur atteint ou dépasse un peu 1/2 millimètre; à tégument résistant, marqué de fins sillons régulièrement sinueux. Ces arachnides sont des parasites cutanés du cheval, du bœuf et du mouton, sur qui ils causent deux variétés de gale. Les espèces sont : le *Psoroptes equi*, Hering, qui vit sur le cheval, le bœuf et le mouton, et le *Symbiotes equi* (Gerlach), vivant sur le cheval et le bœuf. Ils ont été considérés à tort par Gerlach comme constituant autant d'espèces qu'ils ont d'habitats.

**PSOROSPERMIE.** s. f. Nom donné à des corpuscules microscopiques qu'on rencontre dans presque tous les organes d'un grand nombre de poissons, et dont la forme et le volume varient presque autant que les espèces de poissons. Leur forme est tantôt globuleuse, tantôt aplatie, ovoïde ou lenticulaire; d'autres fois, allongée, cylindrique ou fusiforme. Leur volume est de $0^{mm},010$ à $0^{mm},025$. Ces corpuscules se composent d'une enveloppe résistante et d'une cavité renfermant différents organes dans son intérieur. L'enveloppe est formée de deux valves qui s'appliquent l'une contre l'autre et peuvent s'écarter pour laisser sortir deux filaments ou flagellums. Les psorospermies sont rangées parmi les algues parasites près des *Diatomées* et des *Mélosirées*, d'où le nom de *pseudo-navicelles* qui leur a été parfois donné. — *Psorospermie oviforme*. V. Coccidie.

**PSOROSPERMOSE.** s. f. Maladie causée par les psorospermies chez le lapin et la plupart des autres animaux domestiques. Ces microorganismes se développent dans le foie, les muscles; on donne à cette maladie le nom de *coccidiose* plutôt que celui de psorospermose. Chez l'homme l'action pathogène des psorospermies, admise à un moment donné dans certaines affections (maladie de Paget, certains épithéliomes superficiels, etc.), semble battue en brèche actuellement. — *Psorospermose folliculaire végétante* (Darier) (*acné cornée végétante*). Dermatose caractérisée par la formation de papules surmontées d'une croûtelle noirâtre, agglomérées en placards au niveau des plis articulaires, des flancs, de la région présternale, de la face, du cuir chevelu; ces éléments se développent, deviennent végétants; la croûtelle tombe, laissant à sa place une dépression en entonnoir; les placards forment alors de véritables tumeurs. Au microscope, on trouverait des psorospermies dans les

croûtes. Le traitement consiste en lotions de sublimé, applications de pommade d'Helmerich, de poudre de magnésie, etc.

**PSYCHAGOGIQUE.** adj. [*phsychagogicus*, ψυχαγωγικὸς, de ψυχὴ, âme, et ἄγειν, conduire, diriger; all. *psychagogisch, belebend*, angl. *psychagogue*, it. *psicagogo*, esp. *sicagogo*]. Se dit d'un médicament qui ranime l'action vitale, dans la syncope, l'apoplexie, etc.

**PSYCHASTHÉNIE.** s. f. [de ψυχὴ, âme, et *asthénie*]. Indécision de l'esprit avec tendance au doute que l'on rencontre chez les dégénérés; c'est l'état mental particulier sur lequel viennent se greffer les diverses phobies, la folie du doute, etc.

**PSYCHIATRIE.** s. f. [de ψυχὴ, âme, et ἰατρὸς. médecin; all. *Seelenheilkunde*, angl. *psychiatry*, it. *psiciatria*, esp. *siciatria*]. Doctrine des maladies mentales et de leur traitement. On a dit aussi *médecine psychique*.

**PSYCHODIAIRE.** adj. et s. m. — *Règne psychodiaire* (Bory de Saint-Vincent). Celui qui comprenait les *phytozoaires*.

**PSYCHOLOGIE.** s. f. [*psychologia*, de ψυχὴ, âme, et λόγος, discours; all. *Psychologie, Seelenlehre*, angl. *psychology*, it. *psicologia*, esp. *sicologia*]. Science qui traite de l'âme ou des facultés intellectuelles et affectives. L'usage restreint le sens de ce mot à l'étude du moral et de l'intelligence, abstraction faite des parties qui en sont les organes, d'où résulte une incertitude dans la détermination des fonctions psychiques et dans la conception de la doctrine mentale, si bien que la psychologie, entendue en ce sens, a cessé de fournir des applications pour la philosophie générale et la sociologie.

**PSYCHOMÉTRIE.** s. f. [de ψυχὴ, âme, et μέτρον, mesure]. Mesure de l'activité intellectuelle.

**PSYCHO-MOTEUR, TRICE.** adj. [de ψυχὴ, âme, et *moteur*]. Se dit des portions du cerveau qui président à la volonté dans ses rapports avec les mouvements des muscles : *centre psycho-moteur*. V. LOCALISATION *cérébrale*.

**PSYCHOPATHIE.** s. f. [de ψυχὴ, âme, et πάθος, affection]. Nom générique des diverses maladies mentales.

**PSYCHOPATHIQUE.** adj. Qui concerne les psychopathies.

**PSYCHO-PHYSIOLOGIE.** s. f. (E. Littré). V. PHYSIOLOGIE *psychique*.

**PSYCHO-PHYSIOLOGIQUE.** adj. Qui a rapport à la psycho-physiologie.

**PSYCHOSE.** s. f. [de ψυχὴ, âme]. Synonyme de *maladie mentale*. — *Psychose systématique progressive*. Nom donné parfois au délire de persécution (Garnier).

**PSYCHOTHÉRAPIE.** s. f. ou **PSYCHOTHÉRAPEUTIQUE.** s. f. [de ψυχὴ, âme, et θεραπεία, traitement]. Méthode de traitement basée uniquement sur l'emploi des procédés psychiques (suggestion à l'état de veille ou de sommeil, gymnastique mentale, etc.). Cette méthode est utile dans toutes les maladies, et il est de notion courante que la confiance que le médecin inspire au malade est une des raisons du succès de la thérapeutique. Mais dans beaucoup d'états morbides, en particulier chez les neurasthéniques déprimés, abouliques, qui se plaignent de douleurs que n'explique pas l'état de leurs organes, le rôle de la psychothérapie devient prédominant : par ses conseils et par ses suggestions, le médecin peut arriver à amender ces troubles et améliorer l'état mental.

**PSYCHOTIQUE.** adj. Qui concerne la psychose.

**PSYCHROLOGUE.** s. m. [de ψυχρὸς, froid, et λόγος, doctrine]. Se dit des médecins s'occupant spécialement de l'emploi des bains froids.

**PSYCHROMÈTRE.** s. m. [*psychrometrum*, de ψυχρὸς, froid, et μέτρον, mesure; all. *Feuchtigkeitsmesser*, angl. *psychrometer*, it. *psicrometro*]. Instrument qui sert à déterminer la quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère.

**PSYCHROTHÉRAPIE.** s. f. [de ψυχρὸς, froid, et θερυπεία, thérapie] (Noel Guenau de Mussy). Mode de traitement des maladies par l'usage du froid : bains froids, applications locales d'eau froide, emploi de la glace intus et extra, etc.

**PSYCTIQUE.** adj. et s. m. [*psycticus*, ψυκτικὸς, de ψύχειν, rafraîchir; all. *erfrischend*, angl. *refrigerant*, it. *psittico*]. Synonyme de *rafraîchissant*.

**PSYDRACIÉ, ÉE.** adj. Qui rappelle le psydracium, comme certaines pustules petites, ne s'accompagnant pas d'aréoles inflammatoires (pustules psydraciées).

**PSYDRACIUM.** s. m. [de ψυδράκια, pustules; it. *psidracia*]. Nom que les anciens ont donné tantôt à des pustules cutanées, tantôt à des phlyctènes. Willan et Bateman l'ont adopté pour désigner l'*impetigo*.

**PSYLLE.** s. m. [de *Psylli*, les Psylles, peuple de Lybie qui avait des préservatifs contre la morsure des serpents]. Nom de jongleurs qui, chez les Romains, se prétendaient doués de l'art de neutraliser le venin des serpents et de guérir leurs morsures par la succion de la plaie. La succion par un psylle, faute de ventouse, était recommandée par Celse contre la morsure des serpents. Les régiments ont été pourvus de psylles ou suceurs de plaies jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle (Percy). ‖ *Psylle* (*Psyllus*). Espèce de pucerons, ayant les membres disposés pour le saut.

**PSYLLION.** s. m. [all. *Flohsamen*]. V. PLANTAIN.

**PTARMIQUE.** s. f. [de πταρμὸς, éternuement; *Achillæa ptarmica*, L.; *Ptarmica vulgaris*, DC.]. Plante synanthérée dont les feuilles et les fleurs ont été employées comme sternutatoires.

**PTÈNE.** s. m. [de πτηνὸς, volatil, it. *ptene*]. Nom primitif de l'*osmium*.

**PTÉRÉAL.** s. m. [de πτερὸν, aile] (E. Geoffroy Saint-Hilaire). La grande aile du sphénoïde formant un os distinct sur divers poissons et batraciens.

**PTÉRÉON.** s. m. Le point où se rencontrent le frontal, le temporal, le pariétal et le sphénoïde.

**PTÉRITANNIQUE.** adj. — *Acide ptéritannique*. Un des deux tannins de la racine de fougère mâle (Luck). L'autre est l'acide *tannaspidique*.

**PTERNALGIE.** s. f. [de πτέρνα, talon]. Hygroma chronique, douloureux, qui résulte de la compression ou du froissement de la bourse calcanéenne et que l'on rencontre surtout chez les individus à station debout prolongée (Duplay).

**PTÉROCARPE.** s. m. [*Pterocarpus*, L., all. et angl. *Pterocarp*, it. *pterocarpo*, esp. *terocarpo*]. Genre de plantes de la famille des légumineuses, dont l'espèce *Pterocarpus draco*, L., arbre des deux Indes, fournit la résine sang-dragon, et l'espèce *P. santalinus*, L. donne le santal rouge.

**PTÉROCARPINE.** s. f. Corps neutre, cristallisable, très soluble dans le sulfure de carbone et le chloroforme, retiré du bois de santal (Cazeneuve).

**PTÉRYGION.** s. m. [de πτερύγιον, petite aile, drapeau; all. *Pterygium, Flügelfell*, angl. *pterygium*, it. *pterigio*]. Épaississement ou hypertrophie partielle du tissu sous-conjonctival de la conjonctive oculaire. Il se présente sous la forme d'un triangle, dont le sommet est dirigé vers la cornée, sur laquelle il finit par empiéter, ce qui en fait le danger; sa base est tournée vers la caroncule. Il offre plusieurs variétés (*ténu* ou *membraneux*, *charnu* ou *graisseux*). Il se manifeste surtout chez les sujets lymphatiques, à la suite de conjonctivites répétées. Il marche lentement et par poussées, et peut à la longue empêcher totalement la vision. Si on n'a pu le faire disparaître en

employant les collyres astringents, ou la poudre d'alun, le sulfate de cuivre, le nitrate d'argent, en injectant dans son épaisseur, au moyen de la seringue de Pravaz, une goutte de solution de perchlorure de fer, en le disséquant et en l'enlevant tout entier d'un coup de ciseau, il faut, après avoir disséqué le ptérygion, inciser la conjonctive et fixer la petite tumeur entre les lèvres de l'incision par un point de suture : ce procédé, dit de *dérivation*, amène l'atrophie de la tumeur.

**PTÉRYGOÏDE.** adj. [*pterygoïdes*, de πτέρυξ, aile, et εἶδος, ressemblance ; all. *flügelförmig*, angl. *pterygoid*, it. *pterigoide*, esp. *terigoide*]. Nom donné à deux apophyses de l'os sphénoïde, une de chaque côté de la ligne médiane. Elles se dirigent perpendiculairement en bas, et sont composées chacune de deux lames appelées *ailes*, interne et externe, soudées en haut, séparées en bas, entre lesquelles se trouve une excavation, *fosse ptérygoïdienne*, qui présente supérieurement une petite fossette, *fossette scaphoïde*, où s'insère le péristaphylin externe, dont le tendon glisse sur un petit crochet de la partie inférieure de l'aile interne. Chaque apophyse est percée, à sa base, par le trou grand rond, le canal vidien et le canal ptérygo-palatin. Sa face interne répond à la paroi externe des fosses nasales ; l'externe à la fosse zygomatique. ‖ En pathologie, *ptérygoïde de la conjonctive*, affection présentant une certaine ressemblance avec le ptérygion, et caractérisée par des plis de la conjonctive se greffant sur la cornée à la suite d'un traumatisme.

**PTÉRYGOÏDIEN, IENNE.** adj. [*pterygoideus*, all. *Flügelmuskel*, angl. *pterigoidous*, it. *pterygoideo*, esp. *terigoideo*]. Qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde. — *Artère ptérygoïdienne* ou *vidienne*. Elle naît de la maxillaire interne, au sommet de la fosse zygomatique, et s'engage dans le conduit ptérygoïdien pour aller se distribuer à la trompe d'Eustache et à la voûte du pharynx. On nomme encore *ptérygoïdiennes* les petites artères que la maxillaire interne fournit, près du col du condyle de la mâchoire, aux muscles ptérygoïdiens. — *Canal* ou *conduit ptérygoïdien* ou *vidien*. Petit canal qui traverse la base de l'apophyse ptérygoïde. — *Fosse ptérygoïdienne*. V. Ptérygoïde. — *Muscle ptérygoïdien grand* ou *interne* (*grand ptérygo-maxillaire*, Ch.). Muscle qui s'étend de la fosse ptérygoïde à la face interne de l'angle du maxillaire inférieur. Il élève la mâchoire inférieure. — *Muscle ptérygoïdien petit* ou *externe* (*petit ptérygo-maxillaire*, Ch.). Muscle qui s'étend de l'apophyse ptérygoïde au col du condyle de la mâchoire inférieure. Il porte ce condyle en avant, et imprime à la mâchoire des mouvements de latéralité. — *Nerfs ptérygoïdiens*. Nom donné à deux nerfs, dont l'un provient du maxillaire inférieur et se distribue aux muscles ptérygoïdiens. L'autre, nommé aussi *nerf vidien*, naît de la partie postérieure du ganglion sphéno-palatin, et s'engage dans le canal vidien ; il résulte de la réunion du petit nerf pétreux superficiel et des filets carotidiens du ganglion cervical supérieur qui se rendent à ce ganglion. — *Os ptérygoïdiens* [*adgustal* de G. Saint-Hilaire, *os transverse ou ptérygoïdien externe* de Cuvier]. Les apophyses ptérygoïdes, formant des os distincts chez les oiseaux et les sauriens. ‖ En pathologie, *plaques ptérygoïdiennes*, nom donné par Parrot à des ulcérations symétriques, situées sur les parties latérales de la voûte palatine, au niveau de la saillie des apophyses ptérygoïdes ; elles se rencontrent chez les nourrissons athrepsiques. D'abord saillantes, elles s'affaissent par la suite, leur fond devient grisâtre, leurs bords rouges. Elles paraissent dues au frottement de la langue pendant la succion sur les saillies formés par les apophyses ptérygoïdes. Elles guérissent sans laisser de cicatrice, quand l'état général s'améliore.

**PTÉRYGO-MAXILLAIRE.** adj. V. Ptérygoïdien (*Muscle*). — *Aponévrose ptérygo-maxillaire*. V. Buccinato-pharyngien.

**PTÉRYGOME.** s. m. [*pterygoma*, angl. et it. *pterygoma*, esp. *terigoma*]. Engorgement chronique des petites lèvres ou ailes de la vulve, qui empêche le coït (M.-A. Severin).

**PTÉRYGO-PALATIN, INE.** adj. [*pterygo-palatinus*]. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et au palais. — *Conduit ptérygo-palatin*. Petit canal formé, sur les côtés de la face gutturale du sphénoïde, par une gouttière longitudinale que recouvre une apophyse de l'os du palais. Il donne passage à l'*artère ptérygo-palatine* ou *pharyngienne supérieure* que fournit la maxillaire interne au sommet de la fosse zygomatique, et au *nerf ptérygo-palatin* ou nerf pharyngien de Bock. V. Pharyngien.

**PTÉRYGO-PHARYNGIEN, IENNE.** adj. et s. m. [*pterygo-pharyngeus*]. Qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde et au pharynx. — *Muscles ptérygo-pharyngiens*. Nom donné à divers faisceaux musculaires qui font partie du constricteur supérieur.

**PTÉRYGO-STAPHYLIN.** adj. V. Péristaphylin *externe*.

**PTÉRYGO-SYNDESMO-STAPHYLI-PHARYNGIEN.** adj. et s. V. Constricteur *supérieur du pharynx*.

**PTILOSE.** s. f. [*ptilosis*, πτίλωσις, all. et angl. *Ptilosis*, it. *ptilosi*]. Chute des cils.

**PTISANE.** s. f. [*ptisana*, πτισσάνη, de πτίσσειν, concasser ; all. et angl. *Tisane*, it. et esp. *tisana*]. Décoction d'orge pilée, qu'on donnait au malade, soit non passée, c'était alors une bouillie d'orge (ῥόφημα), soit passée, c'était alors une simple décoction d'orge (χυλός). La ptisane, dans la médecine hippocratique, était la préparation dont on se servait pour les maladies aiguës. Le livre d'Hippocrate, intitulé : *Du régime dans les maladies aiguës*, porte aussi le titre de *Livre sur la ptisane*.

**PTOMAÏNE.** s. f. (de πτῶμα, cadavre). Nom donné par Selmi aux alcaloïdes toxiques qui se développent dans les matières animales en putréfaction, par décomposition des substances albuminoïdes. Étudiées par Gautier, Brieger, etc., elles se rapprochent des alcaloïdes végétaux par leurs réactions chimiques et leurs effets physiologiques ; beaucoup d'entre elles ont une action toxique sur l'organisme, qu'elles soient introduites par ingestion ou par injection intraveineuse ou sous-cutanée. C'est à leur présence dans les viandes conservées, la charcuterie, les fromages, qu'on attribue certains accidents d'empoisonnement causés par les matières alimentaires. Elles ont une grande importance en médecine légale, parce qu'elles peuvent être confondues avec des alcaloïdes végétaux ; Selmi les isola pour la première fois du cadavre d'un homme que l'on pensait avoir été empoisonné et dans lequel d'autres experts avaient cru trouver un alcaloïde végétal, la delphinine. Au point de vue chimique, les ptomaïnes sont divisées en plusieurs groupes : ptomaïnes à chaîne ouverte non oxygénées (amines) ; ptomaïnes à chaîne ouverte oxygénées, telles que la choline, la neurine, la muscarine, la mytilotoxine ; ptomaïnes à chaîne fermée, qui sont des dérivés de la pyridine ; ptomaïnes de constitution inconnue, telles que la typhotoxine de Brieger, la pyocyanine, etc.

**PTOMAPHAGIE.** s. f. [πτῶμα, cadavre, et φαγεῖν, manger]. Variété de vésanie dans laquelle le malade se plaît à manger des cadavres.

**PTOSE.** s. f. V. Ptosis. Ce mot s'emploie souvent pour désigner le déplacement d'un organe par suite du relâchement de ses moyens de fixité ; on l'adjoint alors comme suffixe au nom de l'organe atteint, d'où les mots d'*entéroptose*, *néphroptose*, etc.

**PTOSIS.** s. f. [πτῶσις, chute]. Chute de la paupière. Synonyme de *blépharoptose*.

**PTYALAGOGUE.** adj. et s. m. [*ptyalagogus*, πτυαλαγωγὸς, de πτύαλον, crachat, et ἄγειν, pousser ; all. *speicheltreibend*, angl. *ptyalagogue*, it. *ptialagogo*, esp. *tialagogo*]. Synonyme de *sialagogue*.

**PTYALINE.** s. f. [de πτύαλον, crachat, all. *Ptyalin*, *Speichelstoff*, ang. *ptyaline*, it. *ptialina*, esp. *tialina* ; *matière* ou *mucus propre salivaire* (beaucoup d'auteurs) ; *ptyaline* (Hünefeld) ; *caséine de la salive* (Simon) ; *albumine salivaire* (Chaptal) ; *diastase salivaire* ; *amylase salivaire*]. Substance organique azotée, qui est le ferment propre à la salive, où elle a été découverte par Leuchs en 1831. Elle est peu visqueuse, coagulable par l'alcool, ne s'y dissolvant pas quand elle a été desséchée, soluble dans l'eau. Elle transforme l'amidon en dextrine et en glycose : les acides concentrés empêchent cette action. Cette saccharification de l'amidon se fait en deux temps ; dans un premier temps l'amidon est liquéfié par un premier ferment appelé *amylo-pectinase salivaire* (Roger); dans un deuxième temps, sous l'influence de la ptyaline ou amylase, l'amidon est saccharifié. ‖ *Ptyaline* (Tiedemann et Gmelin) [*matière salivaire*]. Extrait ou mélange analogue à l'osmazôme.

**PTYALISME.** s. m. [*ptyalismus*, πτυαλισμὸς, de πτύαλον, salive ; all. *Speichelfluss*, angl. *ptyalism*, it. *ptialismo*, esp. *tialismo*]. Synonyme de *salivation*.

**PTYSMAGOGUE.** adj. et s. m. [*ptysmagogus*, de πτύσμα, crachat, et ἄγειν, chasser ; all. *auswerfend*, *speicheltreibend*, angl. *ptysmagogue*, it. *ptismagogo*, esp. *tismagogo*]. Synonyme inusité d'*expectorant*.

**PUBÈRE.** adj. [all. *reif*, it. et esp. *pubere*]. Qui a l'âge de puberté.

**PUBERTÉ.** s. f. [*pubertas*, ἥβη, all. *Pubertät*, *Geschlechtsreife*, angl. *puberty*, it. *puberta*, esp. *pubertad*]. Vulgairement l'état des garçons ou filles qui ont passé l'âge de l'enfance et qui sont nubiles, définition qui confond, à tort, la puberté avec la *nubilité*. ‖ L'apparition de la faculté procréatrice, ou, mieux, la série des phénomènes d'accroissement qui accompagnent la première ovulation chez les filles, la première production des spermatozoïdes chez les garçons. Le droit français a fixé l'âge de la puberté à quatorze ans pour les garçons et douze ans pour les filles ; mais, dans les climats plus au nord que le centre de la France, la puberté est fréquemment plus tardive de deux ou trois ans. A partir de cet âge, la faculté procréatrice se développe rapidement, sans arriver tout de suite à parfaite maturité. Les organes génitaux deviennent plus volumineux et plus excitables. Chez la femme, les plis du vagin se multiplient ; le mont de Vénus se dessine ; il y croît des poils qui, de courts d'abord et rares, s'allongent et se frisent. Les grandes lèvres deviennent plus rouges et plus pleines ; les hanches s'arrondissent ; la mamelle grossit, l'aréole prend une teinte rouge brun, et le mamelon devient un peu saillant. Alors survient la première menstruation avec les symptômes et les changements dans la direction des idées qui l'accompagnent. Chez les garçons, les testicules deviennent plus pesants, plus fermes, et sécrètent ; le scrotum brunit et acquiert plus de contractilité ; les corps caverneux deviennent plus gros, le gland plus sensible, plus long, plus épais, le prépuce plus ample ; alors peut survenir la première éjaculation du sperme. Le larynx prend plus de volume, ainsi que la thyroïde. Le cou devient plus gros, le cartilage thyroïde plus saillant, la glotte plus étendue. La voix, rauque et enrouée par moments, devient plus grave et plus uniforme.

**PUBESCENCE.** s. f. [*pubescentia*, de *pubescere*, commencer à avoir du poil ; all. *Haarbekleidung*, angl. *pubescence*, it. *pubescenza*, esp. *pubescencia*]. Présence de poils sur une partie d'un corps organisé.

**PUBIEN, IENNE.** adj. [*pubianus*, angl. *pubic*, it. et esp. *pubico*]. Qui a rapport au pubis. — *Arcade pubienne.* Échancrure que présente la portion antérieure de la circonférence inférieure du bassin, et qui a pour limite, de chaque côté, la branche ascendante de l'ischion et descendante du pubis. — *Articulation* ou *symphyse pubienne.* Articulation des deux os pubis entre eux. Elle est formée par l'union des deux surfaces ovalaires que présentent en avant les os iliaques, maintenue par des fibres interarticulaires transversales, denses et serrées, qui forment des lames concentriques entre-croisées. Le ligament sous-pubien et le ligament pubien antérieur, qui se portent de l'une à l'autre des branches du pubis, concourent à maintenir le rapport de ces surfaces articulaires. — *Ligaments pubiens.* Deux faisceaux ligamenteux placés au-devant et au-dessous de la symphyse pubienne, qu'ils affermissent : l'un est appelé *ligament pubien antérieur* ; l'autre, *ligament sous-pubien*. — *Os pubien.* L'os du pubis. — *Région pubienne.* Partie moyenne de la région hypogastrique et sous-ombilicale.

**PUBIO-CAVERNEUX, EUSE.** adj. Qui se rapporte au pubis et aux corps caverneux.

**PUBIO-COCCYGIEN ANNULAIRE.** adj. et s. m. [it. *pubio-coccigeo annulare*, esp. *pubio-coccigeo annular*]. Nom donné par Dumas aux muscles releveur de l'anus et ischio-coccygien, qu'il regardait comme ne formant qu'un seul muscle.

**PUBIO-FÉMORAL.** adj. V. Adducteur *de la cuisse*.

**PUBIO-OMBILICAL.** adj. V. Pyramidal *du bas-ventre*.

**PUBIO-PROSTATIQUE.** adj. — *Plexus pubio-prostatique*, *pubio-vésical*, ou *de Santorini*. Plexus veineux situé sur les côtés de la prostate, entre le pubis et le col vésical, recevant les veines de cette région, et dont les branches se jettent dans celles de la veine honteuse interne.

**PUBIO-STERNAL.** adj. V. Droit *abdominal*.

**PUBIOTOMIE.** s. f. [de *pubis*, et τομή, section]. Opération consistant à diviser un des os pubiens près de la symphyse, au moyen de la scie à chaîne introduite par la méthode sous-cutanée à l'aide d'une boutonnière pratiquée à la peau du pénil, ou mieux après incision des téguments faite aseptiquement. Elle a été proposée par Stolz pour remplacer la symphyséotomie, à la suite de laquelle la symphyse du pubis ne se consolide pas toujours.

**PUBIO-URÉTRAL, ALE.** adj. V. Muscle *de Wilson*.

**PUBIO-VÉSICAL, ALE.** adj. V. Pubio-prostatique.

**PUBIS.** s. m. [de *pubere*, commencer à se couvrir de poils ; ἥβη, all. *Schamhügel*, angl. et it. *pube*, esp. *pubis*]. Mot latin conservé en français pour désigner la partie médiane inférieure de la région hypogastrique, parce qu'elle se couvre de poils à l'époque de la puberté. ‖ On donne aussi le nom de *pubis* à la portion antérieure de l'os iliaque. V. Bassin, Iliaque (*Os*) et Pubien.

**PUCCINIE.** s. f. Genre de champignons de la classe des clinosporées, de la tribu des *Phragmidiés* (Leveillé). Presque toutes les espèces sont parasites des plantes phanérogames, telles que les légumineuses, les convolvulacées. Une d'elles vit en parasite sur les *favi* de la teigne. Elle est d'un brun rouge. La forme est allongée ; l'une des extrémités est plus ou moins arrondie, et quelquefois, mais rarement, un peu angulaire ; l'autre extrémité se rétrécit en une tige plus ou moins grande. Il y a ainsi dans certains cas de teigne : 1° le champignon caractéristique (*Achorion Schœnleinii*, Remak), dont l'accumulation forme les favi de la teigne ; 2° la *Puccinia favi*, Ardsten, autre champignon différent du premier, et qui peut se développer sur les favi, ainsi que dans les squames qui entourent ou recouvrent ces favi.

**PUCE.** s. f. [*Pulex*, L., ψύλλα, all. *Floh*, angl. *flea*, it. *pulce*, esp. *pulga*]. Genre d'insectes de l'ordre des apha-

niptères. Les puces des animaux domestiques paraissent différer de celles de l'homme, et chaque espèce semble avoir la sienne propre. Les soins hygiéniques sont le meilleur remède. On emploie avec avantage pour le chien les bains de sulfure de potasse. — *Puce proprement dite* ou *ordinaire* (*Pulex irritans*, L.). Tête petite, comprimée, ciliée en avant; œil arrondi, derrière lequel est une petite fossette où l'on découvre un petit corps garni d'épines. Bouche en forme de bec avec un suçoir de trois soies entre deux lames articulées, dont la base est recouverte par deux écailles mobiles. Pattes postérieures fortes et longues. Leur piqûre ne cause aucun accident. — *Puce pénétrante*. V. Chique. = *Puce de Bourgogne* ou *puce maligne* [esp. *pulga maligna o de Borgogna*]. La *pustule maligne*.

**PUCERON.** s. m. [*aphis;* all. *Blattlaus*, it. *piattola*, esp. *pulgon*]. Genre d'insectes hémiptères homoptères, voisins des cochenilles. Ils vivent sur les parties jeunes des végétaux et déterminent la production de galles, dont une, produite par l'*Apis pistaciæ*, sur le pistachier, est employée en médecine sous le nom de *caroub de Judée*. V. Caroub.

**PUDENDAGRE.** s. f. [*pudendagra*, de *pudendum*, parties génitales externes, et ἄγρα, capture; angl., it. et esp. *pudendagra*]. Douleur des parties génitales. — Parfois synonyme de *syphilis*.

**PUDENDAL HERNIA.** Hernie vagino-labiale ou postérieure de la grande lèvre.

**PUDENDUM.** s. m. [*pudendum*, all. *Schamtheile*, it. *pudende*, esp. *pudendum*]. Les parties génitales externes des deux sexes, mais particulièrement de la femme.

**PUENTE VIESGO** (Espagne). *Eaux chlorurées sodiques*, chaudes 35°. Établissement : 1er juin au 15 octobre.

**PUÉRICULTURE** s. f. [de *puer*, enfant, et *culture;* all. *Kinderpflege*]. Art d'élever les enfants (Caron). Il embrasse l'étude de toutes les questions de physique, de chimie, de physiologie et de météorologie, qui peuvent, par leur application méthodique et raisonnée, contribuer au développement régulier de l'organisme; il consiste à apprécier physiologiquement et philosophiquement les circonstances du mariage, le choix des époux; à analyser toutes les questions d'hygiène relatives à la jeune mère avant et pendant la gestation, et à approfondir les considérations physiologiques qui peuvent concourir à la mise en activité des fonctions digestives, respiratoires et circulatoires chez le nouveau-né et dans les années suivantes.

**PUÉRIL, ILE.** adj. [*puerilis*, de *puer*, enfant]. Qui a rapport à l'enfance, qui tient à l'enfance. — *Respiration puérile* [all. *rauschend*, angl. *puerile*, esp. *pueril*]. Respiration plus bruyante qu'à l'ordinaire, surtout au moment de l'expiration, avec augmentation de la durée absolue des deux temps, leur durée relative restant la même, et le murmure vésiculaire conservant d'ailleurs son caractère doux et moelleux. C'est l'annonce d'une maladie quelconque du poumon, sans qu'on en puisse rien déduire par rapport au siège ni à la nature de l'affection.

**PUÉRILISME.** s. m. Terme proposé par Dupré pour désigner une modalité particulière d'altération par réversion de la personnalité, dans laquelle toute une série concordante et systématique des manifestations psychiques et expressives traduit un retour à l'état d'âme de l'enfance, avec ses tendances, ses sentiments, ses goûts, son expression mimique et son langage. C'est un syndrome psychologique d'étiologie variable, assez souvent de nature hystérique.

**PUERPÉRAL, ALE.** adj. [*puerperalis*, de *puerpera*, femme en couches; all. et angl. *puerperal*, it. *puerperale*]. — *État puerpéral*. Ensemble des conditions dans lesquelles se trouve la femme depuis le début de la conception jusqu'au retour de couches. — *Exanthème puerpéral*. V. Scarlatinoïde. — *Fièvre puerpérale* [all. *Puerperalfieber*, *Kindbettfieber*, angl. *puerperal fever*, it. *febbre puerperale*]. Considérée autrefois comme une entité morbide spéciale, la fièvre puerpérale est regardée aujourd'hui comme une véritable septicémie (*septicémie puerpérale*), qui peut se manifester sous des formes diverses, mais qui est toujours due à la pénétration dans l'organisme au niveau de la plaie utérine des germes septiques (bactéries de diverses sortes). Il y a toujours *infection de la malade*. Contagieuse au premier chef, la septicémie puerpérale se présente rarement sous forme endémique; bien plus souvent elle est épidémique, surtout dans les Maternités. Attribuée successivement à la rétention des lochies et des produits placentaires, à des métastases laiteuses, à l'inflammation, considérée comme un érysipèle, la fièvre puerpérale a été regardée par les *localisateurs*, sous l'influence de Trousseau, comme ayant pour point de départ des lésions primitives génitales, compliquées par la suite de lésions secondaires générales du fait de l'infection purulente; par les *essentialistes* représentés par P. Dubois et Depaul, comme due à une *influence extérieure* primitive agissant d'abord sur le sang, et frappant ensuite l'organisme aux points prédisposés, tels que l'appareil génital, le péritoine, mais amenant surtout une intoxication générale par typhisation du milieu sanguin et réaction morbide des organes (Dubois). Semmelweiss (1847-1861) admettait que la fièvre puerpérale résulte de l'absorption d'une matière organique animale en décomposition, absorption qui peut se faire par *auto-infection* (produit de décomposition provenant de l'individu lui-même) ou par *hétéro-infection* (produit de décomposition provenant du dehors). Tarnier, dès 1857, soutenait l'idée de la contagiosité. Aujourd'hui, depuis les travaux de Mayrhofer, Recklinghausen, Waldeyer, Despine, Quinquaud, Orth, Hugh Miller, et surtout Pasteur et Doléris, il est incontestable que l'on trouve toujours dans les lochies des femmes atteintes de septicémie puerpérale un microorganisme spécial, qui, cultivé et donné à des femelles en état de puerpéralité, reproduit des accidents identiques à la septicémie puerpérale. Ce microorganisme est le plus souvent le streptocoque; mais d'autres bactéries, et notamment des anaérobies, peuvent aussi causer cette affection. La septicémie puerpérale est donc due à une infection venant du dehors; celle-ci est apportée par le doigt de l'accoucheur ou de la sage-femme, par l'instrument dans le cas d'intervention, par la canule à injection, etc. Aussi est-il de toute nécessité de n'introduire dans le vagin d'une femme en couches ou sur le point d'accoucher que des objets aseptiques; et, comme l'asepsie des mains ne peut jamais être réalisée d'une façon absolue, le médecin doit se borner à suivre les divers temps de l'accouchement par le palper abdominal, et ne pratiquer le toucher qu'en cas de nécessité absolue et après une désinfection rigoureuse des mains; enfin le vagin lui-même est lieu d'habitat de nombreux microbes, si bien qu'un objet introduit stérile peut se charger de microbes en traversant le vagin. L'infection puerpérale est facilitée par la rétention dans l'utérus de débris de membranes ou de cotylédons placentaires. Elle est fréquente à la suite de l'avortement, en particulier de l'avortement provoqué criminel. — *Formes de la maladie*. Elles peuvent être rapportées à deux grands types, auxquels on peut en ajouter deux ou trois secondaires. — A. Dans une première forme, les accidents ont de la tendance à se localiser dans l'utérus ou ses annexes : c'est de la *métrite*, de la *para* et *péri-métrite*, des *phlegmons* du *ligament large*, de la *pelvi-péritonite* en un mot. Ils restent locaux et n'entraînent de danger que par le fait de leur existence et de leur intensité. De nature franchement inflammatoire, ils évoluent en général rapidement, l'état suraigu ne durant que quelques jours et se terminant,

comme dans les inflammations, par suppuration, ou, ce qui est la règle, par résolution, la convalescence pouvant au contraire durer un temps notable. Dans certains cas, ils prennent un caractère de gravité exceptionnelle (*forme gangreneuse*, *diphtérique*, *croupale* des Allemands); la mort, qui est alors la règle, survient rapidement, la malade présentant un état adynamique, typhique, qui correspond à ce que Peter a appelé l'*auto-typhisation*, le *typhus des femmes en couches*. L'expression la plus grave de ces accidents, c'est la *péritonite*, la *métro-péritonite puerpérale*, qui, tantôt primitive, tantôt secondaire, c'est-à-dire survenant comme complication de la métrite, marche avec une rapidité quelquefois foudroyante, s'accompagne d'épanchements séreux, séro-purulents, souvent extrêmement abondants, et se termine ordinairement par la mort. — B. La deuxième forme est l'*infection putride*. Due le plus ordinairement à la décomposition de produits placentaires, de lambeaux de membranes, de caillots retenus dans l'utérus, d'escarres gangreneuses provenant du vagin ou de la matrice, elle se manifeste surtout à la suite de l'avortement, dans les cas où la délivrance a été incomplète, lorsqu'un fœtus mort s'est, sous l'influence de la pénétration de l'air dans les voies génitales, altéré et putréfié; dans les cas de métrite gangreneuse, de traumatismes violents et prolongés, en un mot lorsqu'un corps en décomposition se trouve retenu dans les voies génitales. — C. La troisième forme est l'*infection purulente*, identique à l'infection purulente des grands blessés, des amputés, débutant en général plus tardivement que les deux précédentes, se traduisant par les mêmes phénomènes locaux et généraux que l'infection purulente chirurgicale, s'accompagnant comme elle de manifestations éloignées, abcès métastatiques, viscéraux ou extérieurs, arthrites suppurées, embolies, infarctus, éruptions cutanées, etc. — D. Enfin dans une quatrième forme qui constitue la véritable *septicémie puerpérale*, il n'y a point de localisation. Tous les organes, tous les systèmes de l'économie peuvent être pris, simultanément ou successivement, et les malades présentent tour à tour des phénomènes morbides du côté du ventre, de la plèvre, du cœur, du cerveau, des poumons, des articulations, de la peau, etc., sans que l'on puisse dire quelle est la cause de la mort. C'est dans ces cas surtout que l'on trouve ces altérations spéciales du sang, sur lesquelles Depaul et Hervieux avaient basé la théorie de l'essentialité. — A côté de ces quatre variétés d'accidents qui dominent la pathologie des suites de couches, il faut en placer deux autres qui se rattachent à la puerpéralité, quoiqu'elles diffèrent notablement des accidents précédents. L'une est la *folie puerpérale*, l'autre la *phlegmatia alba dolens*. Enfin signalons encore la *mort subite des femmes en couches*. — Que le poison, le germe, le microbe infectieux pénètre dans l'économie par les veines ou les lymphatiques, ses effets se traduisent au lit des malades par des accidents que l'on peut toujours faire rentrer dans l'une des grandes divisions qui précèdent; qu'il y ait *phlébite* ou *lymphangite*, peu importe: si ces distinctions peuvent avoir de l'importance au point de vue théorique, il n'en est plus de même au point de vue clinique, le diagnostic entre la phlébite et la lymphangite n'offrant qu'un intérêt purement scientifique. Trois conditions doivent être prises en considération: l'agent infectieux avec son degré de virulence; l'individualité, le terrain avec sa dose de résistance; enfin l'intervention thérapeutique. Lorsque la fièvre puerpérale doit revêtir la forme épidémique : 1° on voit les accidents se reproduire à peu près identiques chez toutes les malades ; on trouve à l'autopsie la même lésion; 2° les épidémies sont toujours précédées dans les Maternités par des maladies des enfants, entérites, ophtalmies, etc.; 3° enfin les salles de clinique, au moment des épidémies de fièvre puerpérale, sont elles-mêmes le siège d'érysipèles, d'infection purulente, de pourriture d'hôpital, etc. — Les *caractères distinctifs* des différentes formes de septicémie puerpérale sont : 1° *Accidents localisés à la matrice, à ses annexes et aux organes circonvoisins*. Début en général du deuxième au cinquième jour, brusque ou progressif (précédé de tranchées persistantes chez les multipares); *douleur* localisée à la matrice et à ses annexes; *frisson, fièvre* caractérisée par l'élévation de la température (38,5 à 39,5, 40 au maximum), pouls de 100 à 120 ; *pas* ou *peu de ballonnement du ventre*. Suppression ou diminution des lochies, arrêt de la régression utérine, vomissements rares. Le début est celui de la métrite, qui devient de la périmétrite, de la paramétrite, et se termine par la formation, dans un des côtés du petit bassin, d'une masse phlegmoneuse qui peut disparaître par résolution, ou arrive à suppuration et s'ouvre alors soit à la peau, soit dans le vagin, vessie, rectum, etc.; la guérison est la règle, mais elle se fait très lentement. Lorsque la métrite est gangreneuse, on constate la *fétidité des lochies*, et l'état général est toujours très sérieux; la mort est la règle. — *Péritonite, métro-péritonite*. Mêmes phénomènes du début, *frissons, fièvre, douleur*; température très élevée, 40-41°; pouls de 120 à 130; trois signes caractéristiques : la *douleur est généralisée* à tout l'abdomen; il y a du *ballonnement* du ventre, et ce ballonnement est souvent énorme; enfin les *vomissements* sont fréquents, quelquefois irritants, composés de matières bilieuses, porracés; aspect grippé de la face, dyspnée, conservation de l'intelligence, pouls petit, serré; le délire ne survient qu'à la fin et indique la mort imminente; quelquefois rémissions trompeuses; la malade accuse un bien-être qui contraste avec le ballonnement du ventre et l'état général (le ventre est devenu insensible); la mort est la règle. Comme dans le cas précédent, le début a lieu du deuxième au cinquième jour, exceptionnellement plus tard. — 2° L'*infection putride* se présente dans des conditions spéciales, et ce qui domine, c'est l'état général. Il ne s'agit plus d'un état phlegmasique local, mais d'un véritable *empoisonnement par résorption de matières putrides*. Cet empoisonnement semble tantôt se faire lentement, progressivement, à petites doses pour ainsi dire, tantôt au contraire rapidement et à doses massives; tantôt on a la certitude de la présence d'un corps infectant retenu dans les voies génitales; tantôt ce corps fait défaut, et les malades présentent néanmoins les caractères de l'infection putride, sans que l'on puisse découvrir la cause de l'empoisonnement. Ce qui caractérise cette forme de la maladie, c'est la *fétidité des lochies*, des *frissons* répétés, tantôt violents, tantôt à peine marqués; un *état fébrile* souvent modéré, une température qui dépasse rarement 39°,5; l'examen local n'apprend rien, mais les malades vont s'affaiblissant lentement jusqu'à la terminaison fatale, ou, au contraire, se remettent assez promptement une fois le corps infectant disparu. Le premier phénomène favorable est la disparition de la fétidité des lochies. — 3° L'*infection purulente puerpérale* est identique à l'infection purulente chirurgicale; même apparition relativement tardive, mêmes *grands frissons* suivis d'une élévation énorme de la température, 40, 41, 42 degrés, à laquelle succède en vingt-quatre ou trente-six heures un abaissement de la température jusqu'au-dessous de la normale, 36, 35,5, 35; pouls de 120 à 130; procède par accès et se termine par des *manifestations* dites *métastatiques*, *abcès du foie*, *du poumon*, *arthrites suppurées*, *abcès sous-cutanés*, *éruptions cutanées purulentes*, etc. La mort est la règle presque absolue. — 4° Enfin la *septicé-*

*mie puerpérale vraie*, qui n'a rien de précis, est caractérisée par la mobilité des lésions, la variété des manifestations locales et leur multiplicité. Tantôt c'est le ventre qui semble être la partie la plus touchée, tantôt le poumon, tantôt le cœur, tantôt le cerveau; tantôt il n'y aura pas de manifestation locale bien déterminée, et l'on verra successivement les différents organes être pris et les symptômes morbides s'accuser plus nettement dans l'un ou l'autre d'entre eux; puis brusquement la maladie semblera se déplacer, pour se porter sur un autre organe resté indemne jusqu'alors, et le quitter avec une rapidité identique à celle avec laquelle il l'aura atteint. Ce qui domine, c'est l'état fébrile et l'élévation de la température; ici l'infection est à son summum. Les altérations du sang sont le phénomène capital, et les diverses manifestations locales ne sont que l'expression de ce véritable empoisonnement puerpéral. La mort est la règle absolue. V. Folie *puerpérale*, Mort *subite* et Phlegmatia alba dolens. — Le *pronostic* de la fièvre puerpérale est toujours extrêmement grave, et *toutes les fois qu'une femme récemment accouchée sera prise d'un frisson*, si l'on ne trouve pas du côté des seins (crevasses, engorgement, lymphangite mammaire) l'explication de l'accès fébrile, on devra redouter l'invasion de ces accidents puerpéraux. La forme seule de ces accidents pourra varier. — *Traitement.* Puisque la fièvre puerpérale est le résultat d'une infection et qu'elle est éminemment contagieuse, la première indication à remplir est, à l'aide d'une prophylaxie sévère, de combattre et de supprimer les causes d'infection. Le traitement prophylactique se résume en quelques mots: *employer tous les moyens antiseptiques avant, pendant et après l'accouchement.* Éviter l'encombrement, isoler les femmes, les laver avec des solutions antiseptiques, eau phéniquée à 1 p. 100, liqueur de Van Swieten, solutions de sulfate de cuivre à 1 p. 100; veiller à ce que la propreté la plus absolue soit observée par l'accoucheur, les gardes, les élèves (l'accoucheur ne doit être qu'accoucheur, c'est-à-dire ne voir et soigner ni malade de médecine, ni malade de chirurgie), éviter les examens répétés, les traumatismes, faire minutieusement la toilette des accouchées avec des solutions antiseptiques. Le traitement curatif est à peu près le même pour tous les cas et ne diffère que par quelques nuances, suivant les formes. Il faudra d'abord s'assurer de la vacuité de l'utérus et pratiquer un curettage qui enlèvera les débris placentaires, s'il y a lieu. Les grands lavages intra-utérins avec une solution antiseptique pourront être employés seuls ou après curettage; des injections vaginales seront faites dans tous les cas. Si les phénomènes de métrite et de péritonite prédominent, il faudra appliquer de la glace sur le ventre pour modérer l'inflammation locale. Dans aucun cas, on ne négligera l'état général; on donnera la quinine à l'intérieur, une potion à l'acétate d'ammoniaque et à l'éther; on pratiquera des injections sous-cutanées de sérum artificiel, d'huile camphrée, de caféine, suivant les indications; le traitement ne différera pas de celui de toute infection aiguë.

**PUERPÉRALITÉ.** s. f. L'*état puerpéral.*

**PUERPÉRISME.** s. m. L'état puerpéral.

**PUG.** V. Abréviation.

**PUISSANCE.** s. f. [*potentia*, de *posse*, pouvoir; δύναμις, all. *Fähigkeit*, angl. *power*, it. *potenza*, esp. *potencia*]. Faculté de faire une chose quelconque. ‖ En physiologie, la possibilité d'entrer en érection et de pratiquer le coït, par opposition à *impuissance.*

**PUISSANT.** adj. m. En physiologie, qui peut entrer en érection et accomplir le coït, fécondant ou non.

**PUITS.** s. m. — *Puits* ou *stomates lymphatiques.* Orifices qui font communiquer la cavité de la séreuse péritonéale avec les lymphatiques sous-jacents.

**PULASSARI.** s. m. V. Alyxie.

**PULEX.** s. m. V. Puce.

**PULICAIRE.** adj. [*pulicaris*, de *pulex*, puce; it. *pulicare*, esp. *pulicar*]. Se dit des éruptions cutanées semblables à des morsures de puces, et aux maladies dans lesquelles on observe ces éruptions.

**PULICAIRE.** s. f. Nom donné: 1° au *Plantago psyllium* (V. Plantain); 2° au *Pulicaria dysenterica*, Gærtn., ou *Inula antidysenterica* (V. Aunée).

**PULLNA** (Bohême). *Eaux sulfatées sodiques et magnésiennes*, froides 7°,5, contenant 32 grammes de sels dont 15 grammes de sulfate de soude, 12 grammes de sulfate de magnésie et 2 grammes de chlorure de sodium. Cette eau est transportée.

**PULLULATION.** s. f. [*pullulatio*] (Burdach). Production morbide dans laquelle un tissu dépasse les limites normales de son développement, et qui se manifeste sous des formes diverses. Elle diffère des hypertrophies en ce qu'il n'y a pas un simple accroissement de masse, mais production nouvelle (condylomes, exostoses, etc.).

**PULMO-AORTIQUE.** adj. [it. et esp. *pulmo-aortico*]. Qui appartient au poumon et à l'aorte. — *Canal pulmo-aortique.* Le canal artériel.

**PULMOMÈTRE.** s. m. V. Spiromètre.

**PULMONAIRE.** s. f. Nom donné à deux végétaux différents: 1° *Pulmonaire de chêne* ou *lichen pulmonaire* [*Pulmonaria arborea*, *Lichen pulmonarius*, L., *Sticta* ou *Parmeria pulmonaria* ou *pulmonacea*, Acharius; *fucus pulmonarius* des pharmacopées; all. *Lungenkraut*, angl. *pulmonary*, *lung-wort*, it. *polmonaria*, esp. *pulmonaria*]. Lichen d'un vert jaunâtre, remarquable par les lacunes en réseau qu'offre sa surface, et qu'on a comparées aux cavernes pulmonaires, d'où son nom et son emploi contre les maladies du poumon. Il renferme de l'acide *stictique*. Ses propriétés sont les mêmes que celles du lichen d'Islande. On le donne en décoction ou en poudre (4 gram.). — *Pulmonaire officinale* [*Pulmonaria officinalis*, L., *sauge de Jérusalem*, *herbe du cœur*]. Plante de la famille des borraginées, mucilagineuse et adoucissante, qu'on a employée comme un spécifique contre les maladies du poumon, parce qu'on a trouvé de l'analogie entre ses feuilles tachées de blanc et un poumon atteint de tubercules. Elle est peu usitée.

**PULMONAIRE.** adj. [*pulmonaris*, angl. *pulmonary*, it. *pulmonare*, *polmonario*, esp. *pulmonar*]. Se dit de ce qui appartient au poumon, de ce qui a rapport à cet organe, de ce qui convient dans ses maladies. — *Absorption pulmonaire.* V. Respiration. — *Artère pulmonaire* (*veine artérieuse*). Artère qui naît de l'infundibulum du ventricule droit du cœur, se porte en haut et à gauche, puis s'infléchit en arrière et se divise en deux troncs, au niveau de la seconde vertèbre dorsale, un pour chaque poumon. Le tronc droit, un peu plus long et plus gros que le gauche, est situé en arrière de la partie ascendante de l'aorte et de la veine cave supérieure, puis au-dessous et en avant de la bronche droite; le gauche affecte les mêmes rapports avec la bronche gauche; en avant de chaque tronc se trouvent les veines pulmonaires droites et gauches. Cette artère porte du cœur au poumon le sang qui doit être soumis à l'acte respiratoire, et qui, régénéré dans le réseau capillaire de cet organe, est ensuite rapporté au cœur par les *veines pulmonaires.* — *Contractilité pulmonaire.* Non donné communément à la contraction des fibres-cellules circulaires des bronches, qui est sous la dépendance des branches du pneumogastrique contenues dans le plexus pulmonaire, et qui, expérimentalement produite sur tout le poumon, amène une légère diminution de son volume avec expulsion d'air. Quant au parenchyme pulmonaire lui-même, il n'est pas contractile,

il n'est qu'élastique. — *Lymphatiques pulmonaires.* Ils naissent des lobules pulmonaires et de la muqueuse bronchique. Ceux de la muqueuse bronchique traversent les parois des bronches, dont ils suivent ensuite la direction jusqu'au hile du poumon. Ceux des lobules forment le *réseau sus-lobulaire* et le *réseau circum-lobulaire*, le premier prend naissance à la surface des lobules, et le second à la base du lobule par de larges polygones qui circonscrivent cette base. De ces divers points les vaisseaux lymphatiques se portent aux ganglions situés vers le hile du poumon et autour de la trachée. Les uns suivent le trajet des bronches comme les vaisseaux pulmonaires et bronchiques (*lymphatiques profonds*); les autres rampent au-dessous de la plèvre et se portent au hile en suivant des directions variées (*lymphatiques superficiels*). Les ganglions lymphatiques du poumon pénètrent dans le tissu pulmonaire jusqu'à une profondeur de 2 à 4 centimètres. Ils sont nombreux. — *Parenchyme pulmonaire.* V. POUMON. — *Plexus pulmonaire.* Entrelacement nerveux considérable situé en partie en avant des bronches (*plexus pulmonaire antérieur*), en partie derrière les bronches (*plexus pulmonaire postérieur*), et formé par de nombreuses ramifications du pneumogastrique et par des filets des quatre premiers ganglions dorsaux du grand sympathique. De ce plexus partent quelques filets nerveux destinés à la partie inférieure de la trachée, à l'œsophage et au péricarde, et des filets bronchiques, beaucoup plus nombreux, qui suivent les bronches dans l'intérieur du poumon jusqu'à leur terminaison. — *Veines pulmonaires.* Celles qui naissent du réseau capillaire que forment dans le poumon les dernières ramifications de l'artère pulmonaire. Ces veines, sorties des lobules, suivent les ramifications des bronches. Elles se réunissent entre elles à mesure qu'elles se rapprochent du hile du poumon. Arrivées là, réduites à deux pour chaque poumon, elles passent devant la bronche correspondante pour se jeter dans l'oreillette gauche, ramenant ainsi au cœur le sang qui s'est oxygéné dans le poumon. Elles sont dépourvues de valvules. Il naît aussi des rameaux d'origine des veines pulmonaires dans la muqueuse des bronches, au delà de leurs subdivisions de troisième ordre (*veines broncho-pulmonaires*, Lefort), et sur ces bronches elles s'anastomosent avec les veines bronchiques; mais les artères bronchiques ne s'anastomosent pas avec l'artère pulmonaire. || *Catarrhe pulmonaire.* V. BRONCHITE et BRONCHORRHÉE. — *Charbon pulmonaire.* V. ANTHRACOSIS. — *Fistule pulmonaire.* Communication du parenchyme pulmonaire avec les bronches, la plèvre ou l'extérieur, consécutive à l'ouverture en ces points d'une caverne d'origine tuberculeuse, d'un abcès du poumon, d'un foyer gangreneux. Lorsque l'épanchement se fait dans la plèvre, il se produit un hydrothorax, un hydro-pneumothorax, un pyothorax; quand le trajet fistuleux aboutit au tissu cellulaire sous-cutané ou au dehors, la matière purulente s'accumule sous la peau ou s'écoule à l'extérieur.

**PULMONAL, ALE.** adj. [*pulmonalis*, de *pulmo*, poumon]. Qui concerne le poumon. — *Son pulmonal.* Son que donne la percussion du poumon, ou son analogue.

**PULMONIE.** s. f. [de *pulmo*, poumon; all. *Lungenkrankheit*, angl. *consumption*, it. *polmonia*, esp. *pulmonia*]. Synonyme de *pneumonie* ou de *phtisie pulmonaire*.

**PULMONIQUE.** adj. et s. [*pulmonicus*, *pulmonarius*, all. *lungensüchtig*, angl. *polmonic*, it. *polmonico*, *tisico*, esp. *pulmonico*]. Qui est atteint de pulmonie. || Vulgairement, un *pulmonique*.

**PULMONITE.** s. f. Vulgairement, la *pneumonie*.

**PULPAIRE.** adj. Qui concerne la pulpe.

**PULPATION.** s. f. [*pulpatio*, all. *Zermüsung*, angl. *pulpation*, it. *pulpazione*, esp. *pulpacion*]. Opération pharmaceutique qui a pour objet de réduire en pulpe certaines substances végétales.

**PULPE.** s. f. [*pulpa*, *pulpamen*, all. *Brei*, angl. *pulp*, it. *polpa*, esp. *pulpa*]. En pharmacie, la partie molle et charnue des végétaux, qu'on a réduite en une espèce de pâte, de la consistance d'une bouillie, en la séparant des parties ligneuses. Il est presque toujours nécessaire de faire subir une opération préliminaire aux substances qu'on veut réduire en pulpe. On râpe les tubercules, les fruits et les racines (pulpes de carotte, de pomme de terre, d'oignon, etc.); on pile les feuilles et fleurs fraîches (pulpe de rose rouge, de cochléaria, de cresson, etc.); on fait bouillir dans un peu d'eau le tamarin, la casse; on expose à la vapeur de l'eau les dattes, les pruneaux, les racines de guimauve, d'aunée, les bulbes de lis, de scille, etc.; on fait fermenter dans du vin blanc les cynorrhodons. On place sur un tamis de crin la substance ainsi réduite à l'état de masse molle, et l'on force les parties les plus divisées à passer à travers le tissu, en les pressant avec une sorte de spatule appelée *pulpoire*. Ordinairement on repasse ensuite la pulpe à travers un tamis plus serré, afin de l'avoir plus homogène; souvent aussi on la fait épaissir dans une capsule, au bain-marie, lorsqu'elle n'a pas assez de consistance. La *pulpe de casse*, celle de *cynorrhodon*, et celle de *tamarin*, sont les seules qui soient officinales. || En anatomie, *pulpe cérébrale*, et *pulpe splénique*, nom donné quelquefois à la substance blanche du cerveau et à la substance de la rate, parce qu'elles se réduisent aisément en bouillie. — *Pulpe des doigts* et *des orteils*. Leur extrémité palmaire ou plantaire, qui est charnue, renflée et arrondie par suite de la présence de lobules de tissu adipeux entre l'os et la peau.

**PULPEUX, EUSE.** adj. [*pulposus*, all. *breiig*, angl. *pulpy*, it. *pulposo*]. Plein de pulpe ou qui en a l'aspect.

**PULPITE.** s. f. Inflammation de la pulpe dentaire.

**PULPOIRE.** s. f. V. PULPE.

**PULQUE.** s. f. V. AGAVE.

**PULSATIF, IVE.** adj. [*pulsativus*, *pulsatorius*, de *pulsare*, frapper; σφυγματώδης, all. *klopfend*, angl. *pulsative*, it. et esp. *pulsativo*]. — *Douleur pulsative.* Battement douloureux qu'on éprouve dans les parties enflammées, et qui répond aux pulsations artérielles.

**PULSATILE.** adj. [de *pulsare*, battre; all. *pulsirend*, angl. *pulsatory*]. Qui présente des pulsations. — *Empyème pulsatile.* V. EMPYÈME. — *Râle pulsatile.* Variété de râle se produisant dans la lame pulmonaire qui passe devant le cœur, et ayant pour caractère d'être entendu au moment de chaque systole cardiaque; il s'agit d'un râle muqueux ou d'un râle sous-crépitant, déterminé par la pression du cœur ou diastole sur le poumon; on peut rencontrer aussi parfois des râles caverneux pulsatiles, c'est-à-dire coïncidant avec les mouvements cardiaques et se produisant dans une caverne de la partie antérieure et inférieure du poumon gauche, maintenue au-devant du cœur par des adhérences. — *Tumeur érectile pulsatile.* V. ANÉVRYSME CIRSOÏDE. — *Tumeurs pulsatiles des os.* Nom donné à toutes les tumeurs des os présentant des battements isochrones au pouls, qui cessent quand on comprime l'artère principale du membre. Ces tumeurs, réductibles par une pression continue, ont un début ordinairement brusque, du moins en apparence, et une marche assez lente; elles sont d'espèces diverses (tumeurs fibreuses, fibro-plastiques, à médullocelles, et dans les neuf dixièmes des cas, tumeurs à myéloplaxes); pour Poncet, elles sont toujours à myéloplaxes, l'élément cellulaire pouvant avoir parfois complètement disparu. La condition anatomique des battements est le grand développement des vaisseaux de ces tumeurs, développement habituel dans les tumeurs à myéloplaxes; les pulsations sont constantes et faciles à constater en raison de la résistance du tissu osseux sur lequel repose la tumeur, ce qui fait que toute l'expan-

sion de celle-ci, à chaque battement artériel, est répercutée vers l'extérieur, où elle se manifeste. La compression, surtout digitale, de l'artère principale du membre, et, en cas d'échec, la ligature de ce vaisseau, ont donné de meilleurs résultats que la résection de l'os (Richet); quand la tumeur est de petit volume, la résection de l'os pourra être pratiquée avec succès.

**PULSATILLE.** s. f. V. Anémone.

**PULSATION.** s. f. [*pulsatio, pulsus*, de *pulsare*, battre; σφυγμὸς, all. *Pulsiren, Pulsschlag*, angl. *pulsation*, it. *pulsazione*, esp. *pulsacion*]. Battement des artères qui constitue le pouls. — *Pulsations abdominales idiopathiques*. Battements plus ou moins forts qui se font sentir à la région abdominale, surtout chez les femmes, par suite de l'impulsion de l'aorte abdominale. Les pulsations sont assez souvent accompagnées de troubles variés des fonctions digestives, tiraillement d'estomac, vomissements spasmodiques, etc., elles s'étendent ordinairement depuis l'appendice xiphoïde jusqu'à l'ombilic, et parfois même jusqu'à la bifurcation de l'aorte. Il ne s'agit pas là d'une affection à part; ces pulsations ne sont que l'exagération d'un phénomène normal, dû à l'éréthisme cardiaque propre à certains névropathes. Les opiacés les antispasmodiques et les antihystériques apporteront quelque soulagement. — *Pulsation cardiaque*. Chez quelques auteurs, synonyme de *systole ventriculaire* ou de *pouls cardiaque*. — *Pulsation* ou *pouls du foie* ou *hépatique*. Soulèvement de la région du foie dû au reflux du sang dans les veines cave inférieure et sus-hépatiques, perceptible au toucher dans le cas d'insuffisance tricuspidienne.

**PULSILOGE.** s. m. [de *pulsus*, pouls, et λέγειν, indiquer; all. *Pulsmesser*, it. *pulsilogio*, esp. *pusilogo*]. Mauvais mot : dites *sphygmologe*.

**PULSIMANTIE.** s. f. [de *pulsus*, pouls, et μαντεία, divination; all. *Pulsimantie*, angl. *pulsimanty*, it. *pulsimanzia*, esp. *pulsimancia*]. Charlatanisme consistant à tirer des indications du pouls un diagnostic ou un pronostic sur l'état physiologique ou pathologique d'un individu. Il faudrait dire *sphygmomantie*, si la chose en valait la peine.

**PULSIMÈTRE.** s. m. [*pulsimetrum*, de *pulsus*, pouls, et μέτρον, mesure; all. *Pulsmesser*, angl. *pulsimeter*, it. et esp. *pulsimetro*]. Mauvais mot : dites *sphygmomètre*.

**PULSION.** s. f. Action de pousser : *ventilation par pulsion*.

**PULSOGRAPHE.** s. m. (Ozanam). Mauvais mot : dites *sphygmographe*.

**PULTACÉ, ÉE.** adj. [de *puls, pultis*, bouillie; all. *breiicht*, angl. *pultaceous*, it. et esp. *pultaceo*]. Qui a la consistance d'une bouillie : *angine pultacée*. — *Stomatite pultacée*. V. Muguet.

**PULTATION.** s. f. [de *puls, pultis*, bouillie]. Réduction en bouillie, en pulpe.

**PULV.** V. Abréviation.

**PULVÉRIFÈRE.** adj. et s. Instrument destiné à porter des poudres médicamenteuses dans les cavités naturelles.

**PULVÉRISABLE.** adj. Se dit d'un corps qui peut être réduit en poudre.

**PULVÉRISATEUR.** adj. et s. m. Instrument servant à réduire en poudre les substances médicamenteuses. — Instrument destiné à produire l'anesthésie locale à l'aide de l'éther, dirigé sous forme de vapeur sur la partie à anesthésier. Cet instrument, dit *appareil de Richardson* (fig. 609), se compose d'un flacon de verre contenant le liquide, et communiquant par un tube en caoutchouc avec deux boules de même substance, à l'aide desquelles on fait arriver dans le flacon de l'air qui chasse l'éther à l'état de



Fig. 609. — *Pulvérisateur* Richardson.

vapeur. — Instrument à l'aide duquel on force un jet très fin d'eau minérale, fortement chassé par compression, à se briser sur une lentille métallique, où il se réduit en poussière très fine, propre à être inhalée. Toutes les fois qu'on introduit dans l'appareil pulvérisateur de l'eau à une température plus élevée que celle de l'air ambiant, elle se refroidit en sortant de l'appareil. Si, au contraire, l'eau est plus froide, elle se réchauffe par la pulvérisation. Il faut donc, pour éviter le refroidissement dans les salles d'inhalation, que l'air soit saturé de vapeur d'eau, et que sa température soit un peu plus élevée que celle de l'eau qu'on veut pulvériser. Les liquides pulvérisés pénètrent dans le pharynx et dans le larynx, jusqu'à la partie supérieure de celui-ci. Ordinairement, dans le pulvérisateur, une pompe à compression communique, à l'aide d'un tube, avec une boule de verre qui porte elle-même un tube à robinet dont l'extrémité, criblée de trous, simule une petite pomme d'arrosoir, ou porte simplement une seule ouverture très étroite. C'est dans la boule que se trouve l'eau qui sera pulvérisée; on comprime l'air, on ouvre le robinet, et l'eau sort pulvérisée. On ajoute une lampe à cet appareil pour chauffer l'extrémité du tube pulvérisateur et amener l'eau à une certaine température. En même temps que l'eau est pulvérisée, l'air est projeté à l'extérieur avec plus ou moins de force. Par la pulvérisation, toutes les eaux qui contiennent de l'acide sulfhydrique perdent en moyenne 60 pour 100 de ce principe sulfureux. Les eaux qui renferment du sulfure de sodium, comme celles des Pyrénées, ne sont point altérées, ou n'éprouvent qu'une altération insignifiante par la pulvérisation. Les inhalations d'eaux minérales pulvérisées, convenablement pratiquées, sont d'une grande ressource dans le traitement des maladies de l'appareil respiratoire. L'eau pulvérisée est employée très utilement contre les angines et les laryngites chroniques, les inflammations chroniques du poumon en dehors de la tuberculose, etc. — *Pulvérisateur à vapeur*. Instrument dans lequel le liquide est pulvérisé à l'aide d'un jet de vapeur s'échappant d'une chaudière (fig. 610). Quand l'eau bout dans la chaudière, on abaisse le robinet B en A; la vapeur s'échappant alors aspire le liquide contenu dans le récipient et le pulvérise. Cet

appareil, construit pour pulvériser l'eau phéniquée dans la salle d'opération, de manière à réaliser le spray de Lister (Lucas-Championnière), sert surtout aujourd'hui à pulvériser des liquides antiseptiques sur des plaies infectées, des phlegmons, etc,

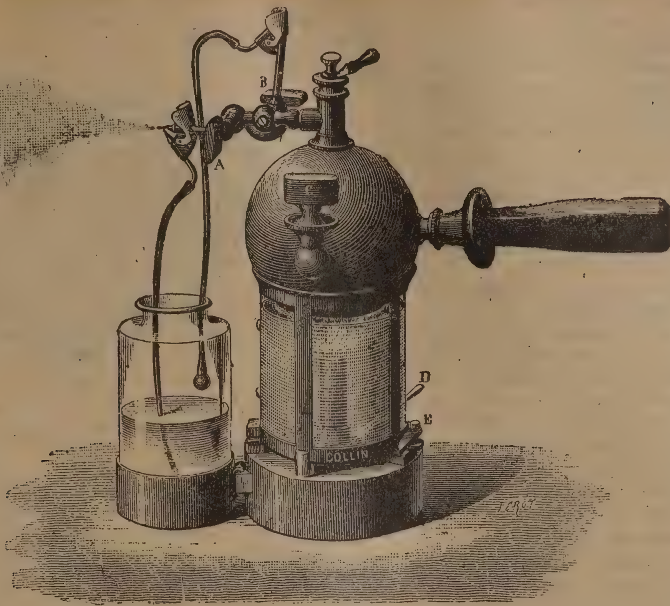



Fig. 610. — *Pulvérisateur* à vapeur.

**PULVÉRISATION.** s. f. [*pulverisatio*, de *pulvis*, poussière ; κονιόρτωσις, all. *Pulverisirung*, angl. *pulverisation*, it. *pulverisazione*, esp. *pulverisacion*]. Opération pharmaceutique qui consiste à réduire les substances médicamenteuses en poudres plus ou moins ténues, suivant l'usage auquel on les destine. Toutes les matières solides peuvent être pulvérisées, mais toutes ne peuvent l'être par le même procédé. On pulvérise par *contusion* les substances d'une texture dense, dont les molécules ne peuvent être ramollies par la chaleur que développe le choc. On pulvérise par *trituration* celles qui sont naturellement friables, ou qui deviennent molles par une faible élévation de température. On pulvérise par *mouture* les semences, principalement celles qui contiennent de l'huile. Toutes les matières, après avoir été divisées par contusion, trituration, etc., doivent être passées au tamis. Lorsqu'il s'agit de préparer une poudre bien fine, le mortier doit être recouvert d'une peau pendant qu'on pile, le tamis doit être fermé pendant le tamisage : ces précautions sont indispensables quand on opère sur des matières âcres et vénéneuses. Certaines parties des substances qu'on pulvérise sont plus friables que les autres : si les parties qui se pulvérisent les premières sont les moins actives, on améliore le médicament en rejetant cette première poudre ; si elles sont les plus actives, on n'emploie que les premiers produits de la pulvérisation. Outre ces modes généraux de pulvérisation, il en est d'autres qui s'appliquent plus particulièrement à quelques substances. On pulvérise par *frottement* à la surface d'un tamis les corps composés de molécules fines, faciles à désagréger (la céruse, la magnésie) ; on pulvérise par *porphyrisation* les substances minérales qu'on a besoin d'avoir en poudre très fine. Parfois on pulvérise *par intermède*, c'est-à-dire qu'on interpose aux molécules du corps à diviser celles d'un autre corps, qui peut être solide, gazeux ou liquide : le sucre est un intermédiaire olide, qu'on emploie pour pulvériser l'or, l'argent, l'étain, laminés ; en traitant le mélange par l'eau bouillante, on dissout le sucre, et on recueille la poudre ; si les métaux sont facilement fusibles, on les fond, et, en état, on les agite vivement pour empêcher que leurs particules ne se prennent en une masse compacte ; l'air est un intermédiaire gazeux dont on se sert pour pulvériser le soufre et le calomel, les vapeurs de ces corps se condensant et se déposant en poudre au contact de l'air froid ; pour pulvériser le camphre, on emploie un intermédiaire liquide, alcool, etc. || En chirurgie, *pulvérisation des calculs*, procédé par lequel on les réduit en poudre, par perforation, évidement, grugement et éclatement. V. LITHOTRITIE. || *Pulvérisation de l'eau*. V. PULVÉRISATEUR.

**PULVÉROLÉ.** s. m. V. POUDRE.

**PULVÉRULENCE.** s. f. [de *pulverulentus*, pulvérulent]. État de ce qui est pulvérulent. — *Pulvérulence des narines*. Accumulation des poussières entraînées par la respiration sur les poils des narines, qui se remarque dans la fièvre typhoïde et autres affections graves ; elle indique que les malades n'ont plus la force de se débarrasser de ces poussières, et fait constater le degré d'affaiblissement (Beau).

**PULVÉRULENT, ENTE.** adj. [*pulverulentus*, de *pulvis*, poussière ; all. *staubicht*, angl. *pulverulent*, esp. *pulverulento*]. Qui est couvert de poussière, ou qui est réduit en poudre. — Se dit des yeux, quand ils paraissent semés de poussière, à cause de granulations ou de stries grisâtres qui résultent de l'épaississement du liquide muqueux conjonctival.

**PULVINAR.** s. m. L'extrémité postérieure de la couche optique.

**PULVINÉ, ÉE.** adj. [*pulvinatus*, de *pulvinus*, coussin : all. *polsterförmig*, angl. *pulvinated*]. Se dit d'une surface parcourue par de larges sillons longitudinaux.

**PUMACUCHU.** s. m. V. RATANHIA.

**PUMITE.** s. f. La ponce.

**PUNA,** dit aussi **VETA**, s. m. Sensation de mal de cœur et d'abattement éprouvée dans les endroits élevés des Andes.

**PUNAIS, AISE.** adj. et s. m. [all. *Stinknase*, angl. *stinking nose*, it. *puzzolente*]. V. OZÈNE.

**PUNAISE.** s. f. [de *punais*, fétide ; *cimex*, *acanthia*, all. *Wanze*, angl. *punice*, *bug*, it. *cimice*, esp. *chinche*]. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, à corps ovalaire, aplati, à tête sans rétrécissement postérieur, antennes à premier article court, deuxième et troisième assez longs et grêles. La principale espèce est la *punaise des lits* (*Cimex lectularius*, L., *Acanthia lectularia*, Fabr.), qui se trouve surtout dans l'Europe tempérée, a des habitudes nocturnes,

et dont tout le corps répand une odeur fétide. Sa bouche est pourvue d'une trompe raide et aiguë qui cause une piqûre entourée bientôt d'une aréole rouge et quelquefois d'une phlyctène due à l'action irritante de la salive de l'insecte. Il suffit de lotions avec l'eau fraîche pour la faire disparaître en peu de temps. Quant aux punaises elles-mêmes, on les détruit par l'essence de térébenthine, la poudre de pyrèthre, etc. — *Punaise mouche*. V. Réduve.

**PUNAISIE.** s. f. L'ozène.

**PUNCTICULAIRE.** adj. [de *punctum*, point; *puncticularis*]. — *Fièvre puncticulaire*. Fièvre maligne avec taches lenticulaires, telle que la dothiénentérie, le typhus.

**PUNCTIFORME.** adj. [*punctiformis*, de *punctum*, point, et *forma*, forme]. En forme de points.

**PUNCTUM.** s. m. — *Punctum cæcum*. Lacune dans le champ visuel, qui a été découverte par Mariotte, et qui correspond à la papille même du nerf optique. Elle est très petite, comme cette papille, et échappe si l'on se met en dehors des conditions particulières de l'expérience de Mariotte : celles-ci consistent à prendre un papier noirci, et à tracer à l'extrémité gauche une petite croix blanche, à l'extrémité droite un cercle blanc ; si, en fermant l'œil gauche, et fixant attentivement avec l'œil droit la croix blanche, on approche ou on éloigne le papier de l'œil, le cercle blanc cesse d'être vu à une distance de 30 centimètres environ, et, si on place sur ce cercle un objet coloré ou non, celui-ci n'est pas vu davantage. Cette lacune du champ visuel est comblée ordinairement, dans la vision binoculaire, par les perceptions de l'autre œil, dans la vision monoculaire par les déplacements du regard, et, avant tout, par l'habitude qui fait que nous rectifions par le jugement les erreurs de perception qui résulteraient de cette lacune. — *Punctum proximum* et *punctum remotum* (ou *remotissimum*). Termes employés pour désigner, le dernier, le point le plus éloigné de la vision distincte (65 mètres environ) sans que l'accommodation intervienne ; le premier, le plus rapproché de cette vision (15 centimètres). V. Accommodation. — *Punctum saliens* [all. *Hüpfpunkt*]. Expression latine qui signifie proprement le *point bondissant*, conservée en français pour désigner les premiers rudiments du cœur se contractant chez l'embryon.

**PUNICINE.** s. f. Matière âcre, non cristallisable, blanc jaunâtre, retirée de l'écorce de grenadier (Righini).

**PUPILLAIRE.** adj. [*pupillaris*, de *pupilla*, pupille; all. *pupillär*, angl. *pupillary*, it. *pupillare*, esp. *pupillar*]. Qui a rapport à la pupille. — *Membrane pupillaire*. Fine membrane très vasculaire (fig. 611, *c*, *d*, *e*, *i*, Ch. Robin) qui clôt la pupille pendant une grande partie de la vie intra-utérine, et disparaît vers le septième mois de la grossesse, par atrophie et résorption du centre (*h*) à la circonférence. Elle est formée d'une substance amorphe ou à peine striée, transparente, ferme, parcourue d'un réseau serré de capillaires (*h*, *i*), tous à une seule tunique et à noyaux longitudinaux. Sa circonférence adhère intimement à la petite circonférence de l'iris (*e*, *e*). Ses vaisseaux principaux se continuent avec ceux de la petite circonférence de l'iris (*d*, *e*). Comme dans les premiers temps le cristallin est très rapproché de la cornée et que l'iris n'est représenté que par le bord antérieur de la choroïde, la cristalloïde antérieure soulève la membrane pupillaire qu'on peut faire glisser sur elle. L'artère hyaloïde ou capsulaire (*a*, *b*) envoie en avant des rameaux qui atteignent et dépassent un peu la circonférence de la cristalloïde postérieure, de manière à empiéter légèrement sur l'antérieure ; là ces branches artérielles, devenues capillaires, quittent la capsule pour se continuer, après un trajet extrêmement court, dans le réseau de la membrane pupillaire (*c*, *d*), établissant ainsi des adhérences mécaniques et organiques entre cette membrane et la capsule du cristallin. C'est à cette jonction des terminaisons de l'artère capsulaire avec le réseau de la membrane pupillaire qu'on a donné le nom de *vaisseaux*

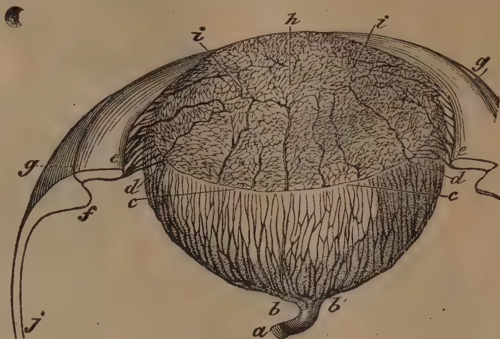



Fig. 611. — Membrane *pupillaire*.

*capsulo-pupillaires*. On se rend compte par ce qui précède de l'absence de veines satellites de l'artère hyaloïde ou capsulaire ; les capillaires qui la terminent se jetant dans le réseau pupillaire (*dih*) qui se rend dans les *veines iriennes* (en *e*), ce sont celles-ci qui emmènent le sang apporté par l'*artère capsulaire*. Peu à peu l'iris croît, le cristallin se retire d'avant en arrière : la partie de la membrane pupillaire qui alors s'étend de *d* en *e*, du point de connexion avec elle des rameaux de l'artère capsulaire jusqu'à la circonférence de la pupille, représente ce qu'on a nommé *membrane capsulo-pupillaire*. Ce n'est pas une membrane spéciale, c'est une *portion de la membrane pupillaire*, ou mieux ce ne sont que des capillaires allongés sans être unis ensemble. Tant que cette membrane reste appliquée contre la face antérieure de la capsule du cristallin, elle concourt, avec les rameaux de l'artère hyaloïde, à entourer la capsule du cristallin d'un petit appareil de vaisseaux (*b*, *d*, *i*), qu'on a nommé *sac capsulo-pupillaire*, parce qu'on croyait que les artères de la moitié postérieure de la capsule étaient contenues dans une membrane spéciale, ce qui n est pas ; ce sac n'existe donc pas non plus comme organe distinct. — Il peut arriver que la membrane pupillaire persiste jusqu'à la naissance et que l'enfant naisse avec une occlusion complète de la pupille, qui constitue ce qu'on appelle une *cataracte pupillaire* ou une *synizésis congénitale*, et nécessite l'établissement d'une pupille artificielle. ‖ *Phtisie pupillaire*. V. Myose.

**PUPILLE.** s. f. [*pupilla*, κόρη, all. *Pupille*, angl. *pupil*, it. *pupilla*, esp. *pupila*]. Ouverture que l'*iris* présente, non pas dans son milieu, mais un peu plus près de l'angle interne de l'œil, et par laquelle passent les rayons lumineux pour arriver au cristallin. Elle est ronde chez l'homme ; elle est elliptique dans le même sens que la cornée chez la plupart des animaux. Dans le bœuf et les autres ruminants, elle est transversalement oblongue, et, dans son plus grand resserrement, elle devient une ligne transversale. Dans le cheval, elle a une forme semblable, mais son bord postérieur présente cinq festons plus épais que le reste du contour. Dans le chat, animal nyctalope, elle se rapproche d'une ligne verticale, en passant par différents losanges toujours plus étroits, selon l'intensité de la lumière. V. Ciliaire, Cilio-spinal et Iris. — *Pupille artificielle* [all. *künstliche Pupille*, angl. *artificial pupil*, esp. *pupila artificial*]. Ouverture de l'iris que l'on pratique pour suppléer à la pupille naturelle, lorsque celle-ci manque ou

qu'elle a été effacée ou oblitérée. On opère d'après plusieurs méthodes auxquelles on a donné les noms de : *coréparelcyse, iridectomédialyse, iridectomie, iridodialyse, iridotomédialyse, iridotomie*,.

**PUPILLOMÈTRE.** s. m. Instrument permettant d'évaluer les dimensions de l'orifice pupillaire.

**PUPILLOMÉTRIE.** s. f. Mensuration de la pupille avec un appareil spécial dit *pupillomètre.*

**PUPILLOSCOPIE.** s. f. Détermination de la réfraction statique de l'œil par le jeu des ombres qu'on observe quand on éclaire le fond de l'œil avec le miroir ophtalmoscopique. On désigne encore cette méthode sous le nom de *kératoscopie, rétinoscopie, skiascopie.*

**PURGATIFS.** s. m. pl. [*purgans, purgativus,* du verbe *purgare,* purger ; καθαρτικὸς, all. *abführend, Abführungsmittel, Purgimittel,* angl. *purgative,* it. *purgativo, purga, purgante*]. Médicaments qui déterminent des évacuations alvines. On divise les purgatifs suivant l'intensité de leurs effets, en *laxatifs, cathartiques* et *drastiques.* Trois théories ont été émises pour expliquer l'action des purgatifs : celle de Poiseulle, acceptée par Rabuteau, invoque l'exosmose produite par l'introduction dans le tube digestif d'une substance qui y attire les liquides de l'économie. Ainsi le sulfate de soude, qui est purgatif quand on l'a fait ingérer par l'estomac, est dépourvu de toute action quand on l'introduit par voie veineuse. Cette théorie a été combattue par Cl. Bernard qui a montré que le sucre, bien que doué d'un pouvoir exosmotique considérable, n'est pas purgatif, et qui a vu le sulfate de soude introduit dans les veines manifester encore son action purgative. La seconde théorie, défendue par Vulpian, explique l'action purgative par l'irritation ; il y a à la fois vaso-dilatation et excitation des glandes intestinales expliquant l'afflux des liquides. Enfin, dans la troisième théorie, la substance purgative agirait sur le muscle intestinal, augmenterait le péristaltisme, déterminant ainsi une évacuation plus rapide de l'intestin (Radziejewski). Ces deux dernières théories sont seules admises aujourd'hui.

**PURGATIF, IVE.** adj. Se dit d'une préparation qui a pour effet de produire la purgation : *dragée purgative, lavement purgatif, limonade purgative, potion purgative.*

**PURGATION.** s. f. [*purgatio,* κάθαρσις, all. *Purganz, Abführung,* angl. *purge, purgation,* it. *purgazione,* esp. *purgacion*]. Irritation plus ou moins vive et passagère des voies digestives, avec exhalation plus abondante des mucosités intestinales, et activité plus grande des sécrétions biliaire et pancréatique, suivie d'évacuation du produit commun de toutes ces sécrétions mêlé avec les matières qui existaient dans les intestins avant l'administration du médicament. On détermine la purgation pour agir localement, dans les embarras intestinaux, les constipations opiniâtres, certaines affections du foie ; ou pour préparer à certaines opérations chirurgicales, pour faciliter l'accouchement, etc., ou encore pour provoquer un effet général et une dérivation dans certaines hydropisies, dans l'apoplexie, dans les affections mentales, etc.

**PURIFORME.** adj. [*puriformis,* de *pus,* pus, et *forma,* forme ; all. *eiterartig,* angl. *puriform,* it. et esp. *puriforme*]. Qui ressemble à du pus. — *Crachat puriforme.* Crachat opaque que l'on rend dans la seconde période de la bronchite, des catarrhes pulmonaires, et qui est le produit de la sécrétion muqueuse des bronches augmentée et modifiée par le mélange des leucocytes. — *Mucus puriforme.* V. Muco-pus et Pus.

**PURKINJE** (Johannes) (physiologiste allemand, 1797-1869). — *Arbre vasculaire* ou *figures de Purkinje.* Perception dans le champ visuel de l'ombre que les vaisseaux rétiniens projettent sur la couche postérieure de la rétine. Il faut que la lumière pénètre dans l'œil très obliquement. On y arrive en regardant un fond obscur, en donnant à une bougie un mouvement de va-et-vient au-dessous de l'œil. — *Cellules de Purkinje.* Grosses cellules nerveuses de la substance grise corticale du cervelet. V. Cervelet. — *Fibres de Purkinje.* Fibres existant dans l'endocarde chez quelques animaux, formant un réseau anastomosé distinct du myocarde, mais se continuant avec lui. — *Images de Purkinje-Samson.* Images données par les surfaces des milieux oculaires fonctionnant comme miroirs. V. Exploration de l'œil. — *Vésicule de Purkinje.* V. Ovule.

**PURPURA.** s. m. [all. *Blutfleckenkrankheit,* angl. *purpura,* it. *porpora*]. Lésion de la peau, constituée par une tache rouge, plus ou moins étendue, ne s'effaçant pas par la pression du doigt ; elle est due à l'issue des globules rouges hors des vaisseaux ; c'est une *hémorragie* cutanée. Suivant la forme et les dimensions des taches, on distingue les *pétéchies* qui sont des hémorragies punctiformes ou très peu étendues, les *vibices* qui ont la forme de sillons ou de stries, et les *ecchymoses,* sorte de placards parfois très considérables. Le purpura est un symptôme qui peut se rencontrer dans beaucoup d'affections différentes. Il peut compliquer diverses dermatoses, et en particulier les eczémas anciens ; il peut être consécutif à des piqûres de puce (*P. pulicosa*). Il apparaît parfois au niveau d'un membre atteint de phlébite ou de névrite. Mais souvent il se montre à la suite d'une modification importante de l'état général ; c'est ainsi qu'on le rencontre chez les tuberculeux, les cancéreux, les cachectiques. Il s'observe dans les maladies infectieuses à forme grave, dans la variole, la rougeole, la scarlatine, la fièvre typhoïde ; il n'est qu'un symptôme de la forme hémorragique que prennent parfois ces affections ; dans la variole hémorragique primitive, le rash purpurique constitue parfois le seul exanthème, la mort arrive avant que l'éruption papuleuse ait eu le temps de s'effectuer. Dans le scorbut, il constitue un symptôme important, et apparaît sous forme de piqueté et d'ecchymoses. Certaines substances toxiques, comme l'iodure de potassium, l'arsenic, le chloral, le sulfate de quinine, l'alcool, le déterminent parfois. Enfin, il peut être le symptôme prédominant, et différents syndromes cliniques portent le nom de *purpura* ; tel est le *purpura rhumatoïde, rhumatismal* ou *exanthématique,* que l'on appelle encore *péliose rhumatismale* (Schönlein) ou *purpura myélopathique* (Faisans), qui se manifeste par des arthralgies surtout marquées aux membres inférieurs, des phénomènes gastro-intestinaux et une éruption en général symétrique de taches purpuriques, accompagnées parfois de nodosités semblables à celles de l'érythème noueux ; tels sont aussi les *purpuras infectieux primitifs,* dont le type est le *typhus angio-hématique* de Landouzy et Gomot, dans lequel il y a une fièvre élevée, tous les signes d'une infection grave, des ecchymoses d'étendue variable, et une terminaison souvent fatale. Le groupe des purpuras infectieux comprend aussi le *purpura fulminans* de Henoch qui survient chez les enfants, entraîne la mort très rapidement, et n'est peut-être qu'une variole ou une scarlatine hémorragique d'emblée, et le *purpura hémorragique primitif* de Martin de Gimard, dans lequel le pronostic est en général favorable. Très souvent le purpura s'accompagne d'hémorragies se faisant par les muqueuses, et beaucoup de ces variétés méritent le nom de *purpura hémorragique.* C'est ce nom aussi qui convient à un dernier type de purpura, appelé souvent *maladie de Werlhof,* dans lequel les hémorragies et le purpura surviennent brusquement, ne s'accompagnent pas de fièvre ni de symptômes infectieux, et qui se termine par la guérison.

**PURULENCE.** s. f. [*purulentia,* all. *Purulenz,* angl.

*purulency*, it. *purulenza*, esp. *purulencia*]. Qualité de ce qui est purulent.

**PURULENT, ENTE.** adj. [*purulentus*, all. *eiternd*, angl. *purulent*, it. et esp. *purulento*]. Qui est de la nature du pus, ou bien qui a l'aspect du pus : *boue purulente, collection purulente, foyer purulent, infection purulente.* — *Crachat purulent.* Crachat semblable à du pus, qu'on observe dans la phtisie pulmonaire avec ulcération du poumon. — *Dépôt purulent.* V. Sédiment. — *Fièvre purulente.* Celle qui annonce ou accompagne la suppuration. — *Infection purulente.* Maladie caractérisée par l'apparition de foyers purulents dans divers organes, articulations, cavités séreuses, parenchymes; elle se rencontrait autrefois comme complication des plaies; elle est devenue très rare aujourd'hui. V. Pyohémie. — *Mucus purulent.* V. Pus. — *Tumeur purulente.* V. Abcès.

**PUS.** s. m. [*pus*, πῦον, all. *Eiter*, angl. *pus, matter*, it. *marcia, pus*, esp. *materia, pus*]. Liquide blanc jaunâtre, crémeux, d'odeur fade, que l'on trouve dans les abcès; sa densité varie ordinairement de 1,030 à 1,040; sa réaction est alcaline. Il se compose de deux parties : une liquide ou sérum et une solide formée de leucocytes plus ou moins dégénérés, appelés *globules du pus*, de particules de graisse, parfois de cristaux d'acides gras, et enfin de microorganismes. Le pus est dit *séreux*, quand il est demi-transparent

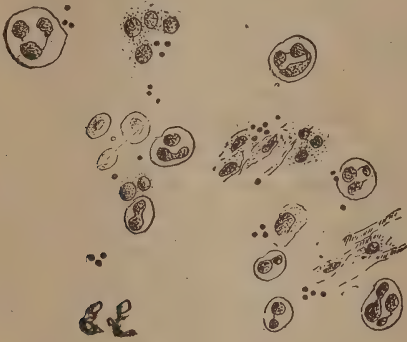


Fig. 612. — *Pus* de panaris.

et très fluide, par suite de la prédominance du sérum sur les éléments en suspension; *louable* ou *phlegmoneux*, quand il est épais, crémeux, par suite de la grande quantité de fibrine qu'il contient. S'il s'est développé à la surface d'une membrane muqueuse, il est filant en raison de son mélange avec le mucus; on le désigne sous le nom de *muco-pus*, quand le mucus est très abondant. Parfois il est *mal lié*, la sérosité étant en partie séparée des particules solides qui forment des grumeaux ; il renferme souvent dans ce cas des amas de carbonate et de phosphate de chaux, et des cristaux de cholestérine. Enfin, parfois il a perdu complètement la consistance liquide et apparaît sous forme de pâte, plus ou moins semblable à du fromage mou ; il est dit alors caséeux ; c'est cet aspect qu'il offre constamment chez le lapin et le cobaye. Au point de vue chimique, le sérum du pus présente une composition analogue à celle du sérum sanguin, mais contient des quantités notables de leucine et de tyrosine et une assez forte proportion de lécithine; il ne renferme pas de fibrinogène, ce qui le différencie des transsudats; celui-ci a probablement été détruit par les microbes ; aussi le pus n'est pas coagulable, bien qu'il renferme du fibrin-ferment. Les globules de pus ont une composition analogue à celle des globules blancs; ils renferment plus de graisse, de lécithine et de cholestérine, et contiennent des albumoses et des peptones. Au point de vue histologique (fig 612), les globules du pus ou *pyocytes* sont formés par des leucocytes plus ou moins dégénérés; ce sont pour la plupart des polynucléaires neutrophiles, éosinophiles, rarement basophiles, auxquels se joignent un certain nombre de mononucléaires et de lymphocytes ; à côté de ces cellules, on rencontre des amas de détritus cellulaires agglomérés, ayant subi la dégénérescence graisseuse, et désignés sous le nom de *corpuscules de Glüge*, et des éléments volumineux en dégénérescence mucoïde provenant des cellules fixes du tissu conjonctif et des cellules endothéliales ou adipeuses. Parfois il renferme des parties de tissu sphacélées; il prend alors une couleur brun-chocolat, et dégage une odeur fétide. La fétidité peut exister en dehors de tout processus gangreneux; elle est due au développement de microbes anaérobies, soit que ceux-ci soient la cause même de la suppuration, soit qu'ils aient pénétré secondairement dans un foyer purulent déjà formé; la plupart des collections développées au voisinage du tube digestif sont fétides. La coloration du pus est variable ; elle est généralement jaunâtre, ou verdâtre ; elle devient rouge quand il contient du sang ou des débris de tissus, ou plus rarement par suite du développement secondaire d'une bactérie chromogène sécrétant un pigment rouge. Quant au *pus bleu*, il est dû au développement d'un microbe spécial, le bacille pyocyanique ; en réalité, le pus bleu ne se forme pas dans l'organisme; ce que l'on désigne ainsi, c'est une coloration bleue que prennent parfois les pièces de pansement d'une plaie ; c'est dans le pansement que se développe le bacille pyocyanique, qui ne sécrète son pigment qu'au contact de l'air; grâce à l'antisepsie, les épidémies de pus bleu ont disparu des hôpitaux. Les différentes qualités du pus varient suivant l'organe où il s'est développé et suivant l'agent qui lui a donné naissance : le pus est épais, vert, à demi concret dans le cerveau et au niveau des méninges; il est rouge, chocolat ou lie-de-vin dans le foie, rougeâtre dans le poumon ; il contient un morceau de tissu sphacélé appelé *bourbillon*, quand il provient d'un furoncle, des fragments osseux quand il s'est formé dans un os, de la bile, de l'urine, du lait, des matières fécales quand le foyer où il se développe communique avec les conduits où passent ces produits. Quand il est dû au pneumocoque, il est bien lié, verdâtre et filant ; quand il est produit par le bacille de Koch, il est mal lié, granuleux; il renferme des grains jaunes dans l'actinomycose. V. Suppuration.

**PUSTULATION.** s. f. Passage à l'état de pustule des élevures ou papules de la peau, dans la vaccine, la variole, etc.

**PUSTULE.** s. f. [*pustula*, all. *Pustel, Eiterbeule*, angl. *pustule*, it. *pustula, pustola*]. D'une façon générale, très petite tumeur cutanée qui suppure au sommet ; ce qui la distingue du *bouton*, qui ne suppure pas, et de la *phlyctène*, qui contient un liquide séreux et non du pus. — *Pustules de Colles.* Syn. *maladie de Colles.* Maladie générale à détermination cutanée se faisant sous forme de pustules, et se terminant par la guérison; c'est une pyémie atténuée. Le début se fait par des frissons, de la fièvre, quelquefois de la rachialgie ; puis apparaissent des pustules, si bien que le diagnostic de variole est souvent porté; mais ces pustules sont plus superficielles que celles de la variole, elles se remplissent d'emblée de pus, elles ne s'ombiliquent pas; enfin l'examen du sang montre de la polynucléose au lieu de la mononucléose de la variole. — *Pustule humide.* V. Syphilis. — *Pustule maligne* [all. *Milzbrand, Karbunkelkrankheit*, angl. *malignant pustule*, it. *pustola maligna*]. Variété la plus fréquente de l'infection charbonneuse chez l'homme ; elle est due à l'inoculation directe et au développement de la bactéridie

dans la peau. (V. CHARBON). Elle atteint non seulement les individus qui soignent les animaux affectés du charbon, mais encore ceux qui, même à une époque éloignée, manient la peau, la laine ou quelque autre partie des dépouilles de ces animaux. Les expériences anciennes de Leuret ont constaté la virulence du sang des animaux charbonneux. Ce fait explique la production de la pustule maligne par la piqûre de mouches qui venaient de sucer le sang d'un de ces animaux. L'évolution de la pustule maligne se fait en trois périodes. Dans la première (*période d'inoculation*), qui débute deux jours environ après l'inoculation et dure de quelques heures à trois jours, il n'y a que de la démangeaison et de la chaleur localisées à un point de la peau, qui prend l'aspect d'une morsure de puce. La deuxième période (*période d'éruption*) est caractérisée d'abord par l'apparition d'une papule, qui se transforme en phlyctène, reposant sur un noyau induré, tandis que tout autour se développe de l'œdème, qui s'étend progressivement plus ou moins loin; la douleur et la cuisson augmentent; la vésicule centrale se rompt, et laisse à nu une tache brunâtre, livide, quelquefois très superficielle, qui est manifestement une escarre. Tout autour de la cavité noire centrale, sur le bourrelet rougeâtre qui l'entoure se développe une couronne de petites vésicules, appelée *aréole vésiculaire de Chaussier*. Après cette période pendant laquelle le mal était localisé, et qui dure de quatre à six jours, vient la *période d'intoxication* et de *généralisation*, caractérisée par l'extension de la gangrène au tissu cellulaire, aux muscles, aux parties profondes, et par des phénomènes généraux ataxiques et adynamiques qui amènent la mort en quelques jours. Mais celle-ci n'est pas fatale; la guérison peut survenir en dehors de toute intervention; on voit alors l'escarre se limiter et se soulever à la périphérie, en même temps apparaît un peu de suppuration; puis l'escarre tombe et la cicatrisation s'opère. Le traitement de la pustule maligne employé par les médecins de la Beauce consistait à inciser crucialement la pustule, à exciter les lambeaux, et à déposer sur la plaie 1 à 2 grammes de sublimé corrosif; en même temps, on administrait à l'intérieur les toniques, les excitants et les diaphorétiques. Le sublimé corrosif a, sur les autres caustiques (potasse, pâte de Vienne, chlorure d'antimoine, etc.), l'avantage de ne pas fuser, de donner des escarres sèches et dures, d'amener une réaction favorable à la guérison. Mais il détermine souvent des douleurs vives, des cicatrices vicieuses, et parfois des empoisonnements. Aujourd'hui on a recours aux injections sous-cutanées faites tout autour de la pustule d'acide phénique en solution à 1,5 p. 100, de teinture d'iode diluée ou même pure, ou mélangée à de l'eau iodurée à parties égales. Roger injecte matin et soir XV à XX gouttes de ce dernier mélange en dehors de la zone vésiculaire, et autour des ganglions engorgés; les injections ne doivent être interrompues que quand l'ardeur aura diminué et que la peau sera devenue souple; on pourra administrer en même temps la teinture d'iode à l'intérieur à la dose de V à XV gouttes; enfin on maintiendra les forces du malade en l'alimentant, et en lui faisant prendre des toniques. — *Pustule merisée*. V. SYPHILIS. — *Pustule muqueuse* ou *plate*. V. SYPHILIS.

**PUSTULEUX, EUSE.** adj. [*pustulosus*, all. *pustulös*, *eiterbeulig*, angl. *pustulous*, it. et esp. *pustuloso*]. Qui a la forme d'une pustule : *conjonctivite pustuleuse, dartre pustuleuse*.

**PUTAMEN.** s. m. V. STRIÉ (*Corps*).

**PUTRÉFACTION.** s. f. [*putrefactio*, σῆψις, all. *Fäulniss*, angl. *putrefaction*, it. *putrefazione*, esp. *putrefaccion*]. Décomposition que subissent, sous l'influence de certaines bactéries, les corps organisés, végétaux ou animaux, que la vie a abandonnés; cette décomposition est accompagnée de production de substances nouvelles, et particulièrement de gaz fétides. La putréfaction n'est donc pas le premier degré de l'état cadavérique; elle est un phénomène distinct de la mort, et est due à l'action des bactéries; elle manque par conséquent quand celles-ci sont absentes : c'est ainsi que le fœtus mort dans le sein de la mère ne subit pas la putréfaction tant que l'œuf n'est pas rompu. La putréfaction est en somme une fermentation spéciale, se produisant aux dépens de la matière organique morte; les microbes qui la déterminent sont nombreux, et pour la plupart anaérobies, ce qui explique la production abondante de gaz. On a fait jouer à la putréfaction un rôle important en médecine; aussi a-t-on étudié avec soin les produits formés pendant la putréfaction, et recherché leur mode d'action. Ces produits sont fort variables suivant les circonstances dans lesquelles s'est faite la putréfaction, suivant qu'elle a eu lieu à l'air ou en vase clos, suivant le temps qu'elle a duré, etc. Parmi les gaz, il faut citer l'hydrogène sulfuré, phosphoré et protocarburé, l'ammoniaque et le sulfhydrate d'ammoniaque, l'acide carbonique, etc.; à côté des gaz il faut placer les acides gras volatils, en particulier l'acide butyrique, les acides de la série oléique, les substances aromatiques (indol, phénol, scatol, etc.), des substances albuminoïdes, des corps amidés (leucine, tyrosine, xanthine), des bases organiques (méthylamine, éthylendiamine, etc.). Mais en plus de ces produits ou parmi eux, se trouve une substance toxique découverte dès le XVIIIe siècle par Seybert, étudiée au XIXe siècle par Gaspard qui l'appela *poison putride*, puis par Magendie, Virchow, Stich, et surtout par Panum. Les travaux modernes ont permis d'isoler un certain nombre de ces substances; les unes sont de nature basique et font partie du groupe des ptomaïnes de Selmi, telles sont la névrine, la méthylguanidine, la mydaléine, etc.; les autres, moins connues, rentrent dans le groupe encore mal défini des toxalbumines ou toxopeptones. Ces substances varient suivant le moment de la putréfaction : dans les cadavres humains, c'est vers le septième jour que se montrent les corps particulièrement actifs; elles varient aussi suivant la matière mise à putréfier (viande, poisson, lait, végétaux, etc.), et probablement suivant la nature des microbes qui entrent en jeu. Dans le lait et les fromages putréfiés, Vaughan a mis en évidence une base très active qu'il a appelée *tyrotoxikon* ou tyrotoxine, et une toxalbumine toxique pour le chat et le rat. D'une façon générale, la toxicité des produits de putréfaction est en raison directe de la complexité chimique des matières mises à pourrir; la viande donne plus de poisons que le bouillon, et le bouillon que les solutions salines; les substances toxiques sont surtout abondantes du cinquième au trentième jour; enfin, les matières insolubles dans l'alcool sont plus toxiques que celles solubles dans ce liquide. Au bout d'un mois, la putréfaction est presque entièrement terminée; parmi les produits formés, un certain nombre, comme le phénol, sont antiseptiques et arrêtent le développement des germes. — *Putréfactions gastro-intestinales*. Toutes les conditions nécessaires à la production de la putréfaction se trouvent réunies dans le tube digestif : il y a des matières organiques mortes, ingérées sous forme d'aliments, des microbes en grande quantité, et une température de 37° favorable à leur développement. Aussi dans le contenu intestinal se passent des phénomènes de putréfaction, outre les transformations produites par les sucs digestifs et nécessaires pour permettre aux aliments d'être absorbés; on retrouve dans l'intestin un certain nombre des corps que nous venons d'énumérer, tels que les substances aromatiques et les gaz; ils n'existent pas chez le fœtus *in utero*, dont l'intestin ne contient pas de microbes et chez qui par suite il n'y a pas de putréfaction. Aussi, le contenu du tube digestif est-il toxique : tandis que le contenu de l'estomac du

chien et du lapin n'est pas ou n'est que peu toxique, celui de l'intestin grêle l'est fortement ; le contenu du gros intestin l'est moins que celui de l'intestin grêle, ce qui prouve que la putréfaction n'est pas la seule source de production de la substance toxique, que plusieurs poisons peuvent se former dans l'intestin et que le plus actif est dû à l'action des sucs digestifs sur les aliments (Roger et Garnier). Quant aux matières fécales, leur toxicité, démontrée par Stich, plus récemment par Bouchard, est assez marquée, sans être considérable. A l'état pathologique, les matières diarrhéiques des gastro-entérites ont une toxicité plus élevée que les matières fécales normales. Les substances toxiques formées dans l'intestin peuvent être absorbées ; elles déterminent alors des symptômes généraux : telles sont les crampes, l'hypothermie, les éruptions, observées dans les gastro-entérites. Aussi chaque fois qu'il y a lieu de croire que les putréfactions intestinales sont intenses, il convient de faciliter les évacuations alvines, et de supprimer momentanément toute alimentation ; dans la gastro-entérite aiguë à aspect parfois cholériforme, la diète hydrique amène souvent une amélioration très rapide, tandis que le régime lacté aurait fourni aux microbes un nouveau terrain de culture et aurait permis la formation de nouveaux poisons.

**PUTRESCENCE.** s. f. [de *putrescere,* se corrompre]. État dans lequel est un corps en voie de putréfaction.

**PUTRESCIBLE.** adj. Qui est susceptible d'éprouver la putréfaction.

**PUTRESCINE.** s. f. (*tétraméthylènediamine*) [en atomes, $C^4H^{12}Az^2$]. Ptomaïne retirée par Brieger de la viande putréfiée; c'est un liquide incolore, épais, d'odeur spermatique, soluble dans l'eau. Roos l'a rencontrée avec la cadavérine dans les excréments des malades atteints de diarrhée des pays chauds.

**PUTRIDE.** adj. [*putridus,* σαπρὸς, all. *faulig,* angl. *putrid,* it. et esp. *putrido*]. Qui concerne la putridité : *infection putride.* — *Décomposition putride.* La *putréfaction.* — *Émanations putrides.* Les émanations qui sortent de fosses mortuaires, de cimetières, d'amphithéâtres d'anatomie, et qui résultent de la décomposition des substances en état de *putréfaction.* Elles peuvent ne pas altérer la santé des gens qui vivent par métier au milieu d'émanations putrides, par exemple ceux qui travaillent dans les clos d'équarrissage, les ateliers de poissonneries, volailles, gibier, beurrerie des halles, en raison de l'accoutumance qu'ils acquièrent ; mais, en d'autres circonstances, elles ont donné lieu aux accidents les plus graves, soit pour les individus, soit pour des populations entières. Il semble que ces émanations agissent alors en favorisant le développement de microbes existant dans l'organisme et rendus virulents par suite de la moindre résistance du terrain ; ainsi s'expliquent les épidémies d'ictère infectieux survenues chez des individus employés à curer des égouts. Pour empêcher ces émanations de se produire, ou pour combattre leur action quand elles sont produites, il faudra avoir recours à l'un des procédés suivants : 1° l'*enfouissement sous terre* des matières putrescibles ; 2° la *coction dans l'eau bouillante,* avec perte du bouillon dans les eaux courantes, et *dessiccation* rapide des résidus solides, procédé applicable seulement aux débris des animaux ; 3° le *mélange avec les antiseptiques* ; 4° la *désinfection* ; 5° la *combustion vive,* qui empêche complètement la putréfaction, et qui était appliquée, dans l'antiquité, aux corps humains et l'est parfois aujourd'hui (V. Crémation) ; 6° la *distillation sèche,* avec condensation des matières volatilisables et combustion des gaz. Dans ce procédé, proposé pour tous les débris et produits animaux, on supprime complètement aussi la putréfaction, le résidu est du noir animal ; les produits condensés sont utilisés pour les industries chimiques ; les gaz sont utilisés pour l'éclairage ; 7° la *décomposition par la chaux vive,* qui n'est employée qu'accidentellement. — *Fermentation putride.* V. Putréfaction. — *Fièvre putride.* Nom que les humoristes donnaient à un ordre de fièvres qu'ils attribuaient à la corruption des humeurs, parce que l'haleine et les excrétions du malade exhalaient une odeur fétide. V. Typhoïde et Typhus. — *Matières putrides.* Celles qui sont en voie de putréfaction. V. Putridité et Septique. — *Pleurésie putride.* Variété de pleurésie dans laquelle l'épanchement purulent s'accompagne de formation de gaz. V. Pleurésie. — *Poison putride.* Poison qui se forme pendant la putréfaction (Gaspard) ; cette expression n'est plus employée ; on admet aujourd'hui que la toxicité des matières en putréfaction est due à différentes substances. — *Résorption putride.* V. Infection.

**PUTRIDITÉ.** s. f. [*putriditas,* σηπεδὼν, all. *Putridität, Fäule,* angl. *putridity,* it. *putridità,* esp. *putridez*]. L'état des matières en voie de putréfaction. — Autrefois, état dans lequel les parties d'un corps vivant affecté de maladies appelées *fièvres adynamiques,* de typhus, etc., offrent des altérations comparables, jusqu'à un certain point, à celles qui ont lieu dans les corps organisés privés de la vie.

**PUTRILAGE.** s. m. [*putrilago,* all. *Jauche, Moder,* angl. *putrilage,* it. *putrilaggine,* esp. *putrilago*]. La matière pultacée qui se forme dans certaines affections gangreneuses par putréfaction et ramollissement des tissus.

**PUTRILAGINEUX, EUSE.** adj. Qui est réduit à l'état de putrilage, c'est-à-dire de ramollissement avec décomposition putride ou mécanique par écrasement.

**PYARTHROSE.** s. f. [de πῦον, pus, et ἄρθρον, articulation]. V. Arthropyose.

**PYATE.** s. m. V. Pyique.

**PYCNOMÈTRE.** s. m. [de πυκνὸς, épais, dense, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à faire connaître, d'une façon plus sensible que les aréomètres, la densité d'un liquide, vin, bière, lait, etc.

**PYCNOSE.** s. f. [πύκνωσις, de πυκνὸς, épais]. Terme employé en histologie pathologique pour désigner une altération particulière du noyau des cellules. Celui-ci devient homogène, se colore uniformément par les matières tinctoriales ; le réseau chromatinien n'est plus distinct. Cet état paraît dû à la mort du noyau.

**PYCNOTIQUE.** adj. et s. m. [*pycnoticus,* πυκνωτικὸς, de πυκνὸς, épais]. Mot employé par les humoristes comme synonyme d'*incrassant.*

**PYÉLITE.** s. f. [*pyelitis,* de πύελος, bassin ; all. *Nierenbeckenentzündung,* angl. *pyelitis,* it. *pyelitide,* esp. *pielitis*]. Inflammation aiguë ou chronique de la membrane muqueuse qui tapisse les bassinets et les calices des reins (Rayer). Elle est le plus souvent compliquée d'inflammation du rein (*pyélo-néphrite*). La cause est infectieuse ou toxique ; l'agent peut être amené au bassinet par la voie sanguine (origine descendante) ou par la voie urétérale (origine ascendante). Dans le premier cas, la pyélo-néphrite apparaît au décours des maladies générales infectieuses, érysipèle, lymphangite, infection purulente, fièvre puerpérale, particulièrement l'ostéomyélite, ou à la suite de l'administration à doses trop élevées de balsamiques, de cantharides ; parfois l'action du froid est seule invoquée, et il semble alors que le microbe causal est venu de l'intestin. Plus souvent la pyélo-néphrite est d'origine ascendante : toute infection des voies urinaires inférieures, cystite blennorragique ou autre, peut à un moment donné envahir l'uretère et le rein ; un cathétérisme septique sera souvent le point de départ de l'infection qui gagnera d'emblée le rein. La rétention d'urine complète ou incomplète, par suite des altérations qu'elle entraîne dans le rein, favorise l'ascension des germes. La lithiase rénale est aussi une

cause prédisposante. La pyélo-néphrite est rarement *catarrhale*, elle succède alors à l'action des balsamiques et se traduit uniquement par la douleur rénale, les envies fréquentes d'uriner, l'émission d'une urine rare, foncée, contenant du mucus et des cellules épithéliales du bassinet ; elle peut s'observer au décours des infections aiguës, par suite d'élimination massive de toxines et de produits de désassimilation (*pyélite des convalescents* de A. Robin). Elle est parfois *fibrineuse*, en particulier dans le cas d'empoisonnement par les cantharides ; les phénomènes sont alors plus marqués, la dysurie est extrême, les urines renferment du mucus et de la fibrine qui forme une gelée rosée dans le bocal. Le plus souvent elle est *suppurée* ; aux symptômes précédemment énumérés, s'ajoutent de la fièvre et l'élimination de pus par les urines ; si celle-ci s'arrête, le rein se distend, et à la pyélo-néphrite sans distension succède la pyélo-néphrite avec distension ou *pyonéphrose* ; alors le pus n'apparaît dans les urines que par intermittences, et l'exploration fait constater une augmentation de volume plus ou moins considérable des reins. Enfin la pyélite tuberculeuse n'est qu'une localisation de la tuberculose rénale. Le traitement consiste dans l'emploi des balsamiques, des alcalins, du régime lacté ; dans la pyélo-néphrite suppurée, il faudra le plus souvent avoir recours à l'opération : la néphrotomie permettra l'évacuation plus complète du pus à l'extérieur ; la néphrectomie ne sera pratiquée que quand on aura pu s'assurer avec certitude de l'intégrité de l'autre rein.

**PYÉLO-NÉPHRITE.** s. f. V. Pyélite.

**PYÉLOSTOMIE.** s. f. [de πύελος, bassin, et στόμα, bouche]. Opération qui consiste à pratiquer une ouverture sur le bassinet, de manière à permettre l'écoulement au dehors du pus qui s'y accumule dans le cas de néphrite.

**PYÉLOTOMIE.** s. f. [de πύελος, bassin, et τομή, section]. Ouverture chirurgicale et temporaire du bassinet, destinée à permettre l'ablation d'un calcul ou l'évacuation d'une collection liquide ; tandis que dans la pyélostomie, l'ouverture est laissée permanente après l'opération, dans la pyélotomie elle est immédiatement refermée.

**PYÉLO-VÉSICAL.** adj. — *Réflexe pyélo-vésical*. Douleur que provoque, chez le malade atteint de pyélo-néphrite, la pression de l'abdomen au niveau de la vessie ; elle s'accompagne d'envie d'uriner.

**PYÉMIE.** s. f. V. Pyohémie.

**PYGODIDYME.** adj. et s. m. Synonyme de *pygopage*.

**PYGOMÈLE.** s. m. [de πυγή, fesse, et μέλος, membre] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a un ou deux membres accessoires dans la région hypogastrique, derrière ou entre les membres pelviens normaux.

**PYGOPAGE.** s. m. [de πυγή, fesse, et παγεὶς, uni] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre composé de deux individus à ombilics distincts, qui sont réunis ensemble par la région fessière.

**PYGOPAGIE.** s. f. Monstruosité du pygopage.

**PYINE.** s. f. [de πῦον, pus ; *pyinum*, all. *Pyin, Eiterstoff*, angl. *pyine*, it. *pyina*]. Nom donné par Gütterbock à une substance trouvée dans le pus et qui est un mélange de plusieurs substances albuminoïdes. Sa solution dans l'eau forme par la chaleur ou l'acide acétique un coagulum insoluble dans un excès d'acide ; l'alcool faible ne la coagule pas.

**PYIQUE.** adj. Qui se rapporte au pus. — *Acide pyique* (Delore, 1854) [all. *Pyinsäure*, angl. *pyinic acid*, it. *acido pyinico*]. Acide retiré du pus par Delore, et décrit depuis par Bædeker sous le nom d'*acide chlorrhodique*. Il est quelquefois à l'état libre et rend le pus acide. Le plus souvent il est à l'état de sels (*pyates*).

**PYKNOMORPHE.** adj. [de πυκνὸς, épais, et μορφή, forme]. — *État pyknomorphe*. État du noyau de la cellule qui est condensé et prend fortement les matières colorantes.

**PYLÉPHLÉBITE.** s. f. [de πύλη, porte, et *phlébite*]. Inflammation de la veine porte, qui peut être adhésive ou suppurative (Frerichs). Dans le premier cas, elle résulte d'une compression de la veine porte par une périhépatite ou des ganglions hypertrophiés ; parfois elle se montre au cours de la cachexie tuberculeuse ou cancéreuse ; la cause la plus fréquente est la cirrhose du foie, puis le cancer de cet organe, les calculs biliaires, la compression de la veine porte au-dessous du foie. Ses signes n'ont rien de caractéristique : le principal est l'ascite, avec développement du réseau veineux sous-cutané de l'abdomen, ascite qui se reproduit très rapidement après la ponction ; les autres se rapportent aux maladies qui ont donné naissance à l'inflammation. Dans le second cas, la pyléphlébite est consécutive à une inflammation simple, ulcéreuse ou tuberculeuse, de la muqueuse de l'intestin ou de l'estomac, à une suppuration des ganglions mésentériques ou du foie : outre les symptômes de ces affections, on observe des frissons suivis de chaleur et de sueurs, irréguliers ou intermittents, l'hypertrophie du foie et de la rate, l'ictère, l'ascite, des symptômes de péritonite, la fièvre hectique ; la mort survient dans le marasme et le coma.

**PYLORE.** s. m. [*pylorus*, de πυλωρὸς, portier, composé de πύλη, porte, et οὖρος, gardien ; all. *Magenpförtner*, angl. *pylorus*, it. et esp. *piloro*]. Orifice droit et inférieur de l'estomac, situé dans l'épigastre, à la hauteur de la première vertèbre lombaire, au-dessous du foie, au-devant et au-dessus du pancréas, près du col de la vésicule biliaire (fig. 613). Il est ainsi appelé parce qu'il ferme l'entrée du canal

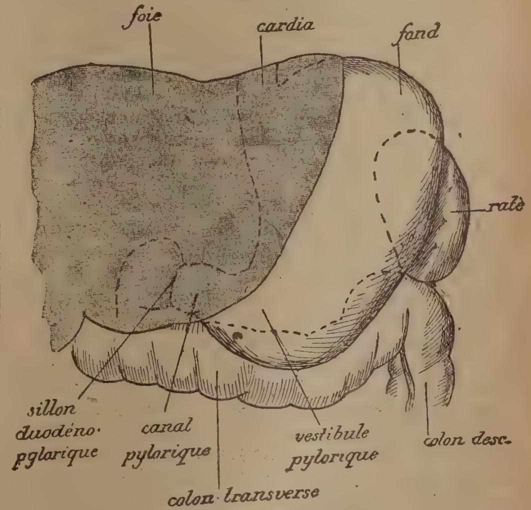



Fig. 613. — *Pylore*.

intestinal, et qu'il est formé d'un bourrelet circulaire (*valvule pylorique*), aplati, perpendiculaire aux parois de l'orifice, qui circonscrit une ouverture étroite par laquelle les aliments passent dans le duodénum. C'est un repli des membranes musculeuse et muqueuse de l'estomac, qui répond par une de ses faces à la cavité de cet organe, et par l'autre à celle du duodénum. Sa grande circonférence est formée par un anneau fibreux, solide, blanc, placé entre les deux membranes (*muscle pylorique* de quelques auteurs). — *Sténose du pylore*. Ensemble des accidents qui succèdent au rétrécissement de l'orifice pylorique ; la principale consé-

quence de la sténose est la dilatation de l'estomac, dont la tunique musculaire s'hypertrophie d'abord pour lutter contre l'obstacle, mais est vaincue dans cette lutte, ce qui engendre l'atonie de l'organe. La stase des matières alimentaires se produit dès que le muscle stomacal n'arrive plus à vider complètement la cavité, d'où irritation de la muqueuse, et sécrétion continue de suc gastrique. Le traitement varie suivant la cause.

**PYLORECTOMIE.** s. f. [de *pylore*, et ἐκτομή, excision]. Opération qui consiste à réséquer le pylore atteint de cancer ou de rétrécissement, après avoir incisé la paroi de l'abdomen sur la ligne blanche et attiré l'estomac dans la plaie : on suture ensuite les bords de la perte de substance pour rétablir le cours des matières.

**PYLORIQUE.** adj. [*pyloricus*, angl. *pyloric*, it. et esp. *pilorico*]. Qui appartient au pylore. — *Artère pylorique* (*petite gastrique droite*). Branche de l'artère hépatique, qui descend sur le côté droit du pylore, et s'applique sur la petite courbure de l'estomac, à la partie droite de laquelle elle se distribue en s'anastomosant avec la coronaire stomachique. — *Muscle pylorique, valvule pylorique.* V. PYLORE.

**PYLORISME.** s. m. Rétrécissement spasmodique du pylore.

**PYLOROPLASTIE.** s. f. [*Opération d'Heinecke-Mikulicz*]. Section longitudinale d'un rétrécissement pylorique, suivie de la suture transversale. On transforme ainsi la portion rétrécie en une portion dilatée.

**PYLOROSPASME.** s. m. V. PYLORISME.

**PYOCOLPOS.** s. m. [de πῦον, pus, et κόλπος, vagin]. Transformation purulente du sang retenu dans le vagin.

**PYOCTANINE.** s. f. [de πῦον, pus, et κτείνειν, tuer]. Syn. *Apyonine*. Nom sous lequel on désigne différentes couleurs d'aniline, bleue (*violet de méthyle*), jaune (*auramine*), antiseptiques, non toxiques, employées en chirurgie et en oculistique pour le traitement des plaies et des ulcérations. On emploie surtout la pyoctanine bleue, la jaune est presque exclusivement réservée à la chirurgie oculaire. On les utilise sous forme de poudre mélangée à des poudres inertes dans la proportion de 1 à 2 p. 100, de solution au taux de 1 p. 10 à 1 p. 3000, de pommade (1 à 10 p. 100). On les a employées dans le cas de tumeurs malignes ; elles réussissent partout où il y a production de pus. Les taches qu'elles déterminent peuvent être enlevées par une lotion à l'eau de Javel ou à l'hypochlorite de chaux liquide.

**PYOCYANINE.** s. f. [de πῦον, pus, et κυανός, bleu]. Principe cristallisable, amer, soluble dans l'eau, extrait des cultures du *Bacillus pyocyaneus* (V. PYOCYANIQUE).

**PYOCYANIQUE.** adj. — *Bacille pyocyanique* [*Bacillus pyocyaneus*]. Bactérie en forme de bâtonnets minces, courts, un peu courbés, immobiles, décrite par Gessard. Elle colore en bleu le pus et les linges qui en sont imprégnés (V. Pus *bleu*). Ses cultures prennent une odeur fécaloïde ; injectées au cobaye ou au lapin, elles provoquent des phénomènes d'hyperthermie, d'affaiblissement, de paralysie, dont l'ensemble constitue la *maladie pyocyanique*, presque toujours suivie de mort, et engendrée par la pyocyanine sécrétée par le bacille (Charrin).

**PYOCYTE.** s. m. [de πῦον, pus, et κύτος, cellule]. Leucocyte du pus. V. LEUCOCYTE et PUS.

**PYODE.** adj. [*pyodes*, πυώδης]. S'est dit pour *purulent*, et pour *pyoïde*.

**PYODERMIE.** s. f. ou **PYODERMITE.** s. f. [de πῦον, pus, et δέρμα, peau]. Affection caractérisée par l'apparition de lésions suppuratives multiples de la peau (furoncles, abcès, folliculites) ; elle se développe chez les jeunes enfants à la faveur de troubles digestifs.

**PYOGÈNE.** adj. Se dit des bactéries à la présence desquelles est due la production du pus. Dans l'immense majorité des cas, la suppuration (V. ce mot) résulte du développement dans l'organisme de diverses bactéries. Presque toutes les bactéries sont capables, dans certaines conditions, de provoquer la formation de pus ; Roger range les bactéries pyogènes en trois groupes : le premier comprend les agents habituels de la suppuration ou *pyogènes* proprement dits, ce sont les staphylocoques, les streptocoques, le colibacille, le *Proteus vulgaris* et certains anaérobies stricts comme le *Staphylococcus parvulus*, le *Bacillus ramosus*, le *Bacillus fusiformis*, etc. Le second comprend les bactéries pyogènes *spécifiques*, c'est-à-dire suscitant toujours des lésions suppuratives, tels sont le diplocoque de la méningite cérébro-spinale, le gonocoque, les bacilles du chancre mou, de la morve, de la peste. Enfin, dans le troisième, il range certains microbes qui habituellement produisent des maladies bien définies, mais qui accidentellement peuvent devenir pyogènes, tels sont les bacilles de l'influenza, de la fièvre typhoïde, du charbon, de la tuberculose, etc. A côté des bactéries, il y a d'autres parasites d'un ordre plus élevé qui peuvent devenir pyogènes, tels sont parmi les végétaux l'*Actinomyces*, l'*Aspergillus*, l'*Oïdium albicans*, etc., et parmi les animaux, l'*Amœba coli*.

**PYOGÉNIE.** s. f. [*pyogenia*, de πῦον, pus, et γένεσις, génération ; all. *Eiterbildung*, angl. *pyogenesis*, it. *piogenia*]. Production du pus. V. PUS.

**PYOGÉNIQUE.** adj. — *Fièvre pyogénique*. V. INFECTION *purulente* et PYOHÉMIE. — *Membrane pyogénique*. Nom donné à tort à une membrane de nouvelle formation qui sécréterait le pus. La couche dite *pyogénique*, quand elle existe, est consécutive à l'accumulation du pus. V. ABCÈS.

**PYOHÉMIE.** s. f. [de πῦον, pus, et αἷμα, sang ; *pyæmia*, all. *Pyæmie*, it. *piemia, piemassia*]. Syn. *Pyémie, infection purulente*. Affection caractérisée par la formation d'abcès multiples en différents points de l'organisme (séreuses articulaires ou viscérales, parenchymes, etc.). Elle est consécutive à une plaie infectée, celle-ci pouvant siéger au niveau du tégument externe ou sur une muqueuse en contact avec un milieu septique. Très fréquente autrefois où elle survenait presque fatalement à la suite des plaies un peu étendues et très souvent à la suite des interventions chirurgicales, elle a à peu près entièrement disparu aujourd'hui, grâce aux progrès de l'antisepsie et de l'asepsie. Elle est due à des microbes variés, qui, introduits au niveau de la plaie, passent dans la circulation et vont former des abcès au loin. Des frissons, des accès fébriles irréguliers, une teinte subictérique de la peau, des douleurs articulaires, en survenant chez un blessé, dans le cours d'une lésion suppurante, doivent faire craindre l'invasion de la pyohémie. Puis apparaissent les symptômes indiquant la localisation de la suppuration. Le traitement est avant tout prophylactique ; si un cas se montrait malgré les précautions prises, il faudrait l'isoler des autres malades, de manière à éviter la propagation épidémique de l'affection, ouvrir les collections purulentes et remonter l'état général du malade par l'alimentation et les toniques.

**PYOHÉMIQUE.** adj. Qui se rapporte à la *pyohémie*.

**PYOÏDE.** adj. [de πῦον, pus, et εἶδος, forme]. Qui ressemble au pus.

**PYOMÈTRE** et **PYOMÉTRIE.** s. f. [*pyometra*, de πῦον, pus, et μήτρα, matrice ; it. *piometra*]. Transformation purulente du sang retenu dans l'utérus (*hématométrie*).

**PYONÉPHROSE.** s. f. [de πῦον, pus, et νεφρός, rein]. Lésion rénale caractérisée par la dilatation du bassinet et du rein lui-même, par une collection purulente plus ou moins volumineuse. C'est là une conséquence de la pyélonéphrite (V. ce mot) suppurée ; le rein se distend quand l'uretère est oblitéré et que le pus ne peut plus s'écouler librement dans la vessie. On reconnaît en clinique l'existence

d'une pyonéphrose par l'exploration du rein qui montre l'augmentation de volume de l'organe, en même temps qu'existent les signes de la pyélonéphrite.

**PYOPÉRIHÉPATITE.** s. f. Inflammation purulente du péritoine périhépatique. C'est une péritonite purulente, localisée et enkystée; elle peut être sous-hépatique et occuper le voisinage de la vésicule biliaire, ou sus-hépatique, située entre le foie et le diaphragme: on lui donne alors parfois les noms de *pyothorax sous-phrénique, abcès sous-phrénique, empyème hypophrénique*. Elle est consécutive le plus souvent à une inflammation du foie ou des voies biliaires, angiocholécystite consécutive à la lithiase, abcès du foie, kyste hydatique suppuré, plus rarement à une inflammation venant de l'intestin et propagée à distance par les lymphatiques (appendicite, entérite infectieuse, etc.). Cliniquement, la pyopérihépatite donne lieu à de la douleur dans l'hypocondre droit et à l'épigastre avec irradiation à l'épaule, à de la dyspnée souvent vive si l'abcès siège sous le diaphragme, à des vomissements, parfois à l'ictère; on constate, à l'examen, l'abaissement du foie, quand l'abcès siège au-dessus, sous les fausses côtes, l'augmentation de la matité hépatique; enfin la fièvre est constante et oscille entre 38 et 39°. L'abcès peut chercher à s'ouvrir soit dans le péritoine, soit dans le tube digestif, soit dans la plèvre ou les bronches. Le traitement consiste dans l'ouverture et le drainage de la poche.

**PYOPHTALMIE.** s. f. [de πῦον, pus, et ὀφθαλμος, œil]. V. Hypopyon.

**PYOPNEUMOHYDATIDE.** s. f. [de πῦον, pus; πνεῦμα, air, et *hydatide*]. Kyste hydatique suppuré dans lequel la formation du pus s'est accompagnée de dégagement de gaz.

**PYOPNEUMOPÉRICARDE.** s. m. [de πῦον, pus; πνεῦμα, air, et *péricarde*]. Épanchement de pus et de gaz dans le péricarde.

**PYOPNEUMOPÉRIHÉPATITE.** s. f. [de πῦον, pus; πνεῦμα, air, et *périhépatite*]. Variété de pyopérihépatite dans laquelle il y a formation de gaz dans la poche de même qu'épanchement de pus. Elle peut être consécutive à l'ouverture, dans l'intestin, d'une pyopérihépatite; elle peut apparaître à la suite de la perforation du tube digestif déterminant une péritonite localisée avec formation de pus et de gaz; on sait aujourd'hui que la perforation intestinale n'est pas nécessaire pour qu'il y ait des gaz dans une poche purulente; les microbes anaérobies, si nombreux dans l'intestin, peuvent, en passant dans le péritoine, déterminer une inflammation s'accompagnant d'emblée de gaz. Quand le siège est sus-hépatique, ce qui est le cas le plus fréquent, cette affection correspond au *pyopneumothorax sous-phrénique* (Leyden) ou *abcès gazeux sous-diaphragmatique* de Debove et Rémond. Les signes sont ceux de la pyopérihépatite, auxquels s'ajoutent ceux que donne la présence de gaz: tympanisme avec parfois disparition de la matité hépatique. Le début est souvent brusque, et correspond à la perforation intestinale. Le pronostic est très grave en dehors de l'intervention chirurgicale, qui doit être pratiquée dès que le diagnostic est posé.

**PYOPNEUMOTHORAX.** s. m. Épanchement simultané de pus et d'air dans la plèvre. V. Pneumothorax.

**PYOPOÉTIQUE.** adj. [de πῦον, pus, et ποιεῖν, faire]. Synonyme de *suppuratif*.

**PYORRAGIE** ou **PYORRHÉE.** s. f. [*pyorrhagia*, de πῦόν, pus, et ῥεῖν, couler; all. *Eiterfluss*, angl. *pyorrhage*, it. *piorragia*]. Écoulement du pus. — *Pyorrhée alvéolo-dentaire*. V. Ostéo-périostite.

**PYOSALPINX.** s. m. Collection purulente enkystée de la trompe de Fallope, qui est le plus souvent d'origine puerpérale, blennorragique ou tuberculeuse. En plus des signes de ces états morbides, et des signes habituels à la salpingite, le pyosalpinx se reconnaît aux symptômes locaux et généraux propres aux inflammations suppuratives: douleur vive, fièvre continue à exacerbations vespérales, dépérissement, etc. Le kyste purulent peut se rompre dans le péritoine et donner lieu à une pelvi-péritonite ou à une péritonite généralisée, suivant qu'il est ou non entouré d'adhérences.

**PYOTHORAX.** s. m. [de πῦον, pus, et θώραξ, poitrine; *empyème, pleurésie purulente*]. Épanchement de pus dans la plèvre. V. Pleurésie *purulente*. — *Pyothorax sous-phrénique*. V. Pyopérihépatite.

**PYOXANTHOSE.** s. f. [de πῦον, pus, et ξανθὸς, jaune]. Matière jaune qui accompagne la pyocyanine dans les suppurations bleues. Les acides la rougissent, les alcalis la colorent en violet.

**PYOZOAIRE.** s. m. [de πῦον, pus, et ζῶον, animal] (Bergeret). Nom donné aux granulations moléculaires douées de mouvement brownien qu'on trouve dans les leucocytes gonflés par l'eau, et qui ont été prises par erreur pour des animaux.

**PYRAMIDAL, ALE.** adj. et s. m. [*pyramidalis*, de *pyramis*, pyramide; all. *pyramidenförmig*, angl. *pyramidal*, it. *piramidale*, esp. *piramidal*]. Qui a la forme d'une pyramide. — *Cellule pyramidale*. Cellule nerveuse ainsi nommée en raison de la forme qu'elle affecte, et se rencontrant au niveau de l'écorce grise; il y en a deux variétés, les petites et les grandes cellules pyramidales. — *Corps pyramidaux* ou *éminences pyramidales*. Les pyramides du bulbe rachidien. V. Moelle *allongée*. — *Faisceau pyramidal* (fig. 614). Faisceau de fibres nerveuses qui relie l'écorce grise des circonvolutions cérébrales au niveau de la zone psychomotrice aux différents étages de l'axe gris de la moelle; son nom lui vient de ce qu'il forme au niveau du bulbe une éminence allongée appelée *pyramide*. C'est seulement à ce niveau qu'il forme un tout, et qu'il est accessible aux moyens d'étude ordinaires de l'anatomie descriptive; pour l'étudier au-dessus et au-dessous, il faut avoir recours à l'anatomie pathologique ou expérimentale qui permet de le suivre dans les dégénérations secondaires (application de la méthode de Waller), ou à l'anatomie de développement, les différents systèmes de fibres se recouvrant de myéline à différentes époques (méthode de Flechsig). En passant du bulbe à la moelle, une partie du faisceau pyramidal s'entrecroise avec une partie de celui du côté opposé, si bien qu'il y a dans chaque moitié de la moelle deux faisceaux pyramidaux, le faisceau pyramidal *direct*, et le faisceau pyramidal *croisé*; le faisceau direct s'entrecroise aussi sur toute la hauteur de la moelle au niveau de la commissure antérieure. Les fibres se terminent en se mettant en connexion avec les cellules des cornes antérieures de la moelle. En allant vers le cerveau, le faisceau pyramidal remonte à travers la protubérance, le pédoncule, la capsule interne et le centre ovale, et ses fibres vont prendre leur origine dans les cellules de l'écorce grise. — *Os pyramidal* (*os cubital*). Troisième os de la première rangée du carpe, dont la forme est celle d'un coin qui aurait sa base en haut et en dehors. Il s'articule en bas avec l'os crochu, en dehors avec le semi-lunaire, en avant avec le pisiforme, en haut avec le cubitus par l'intermédiaire du ligament triangulaire. — *Pyramidal*

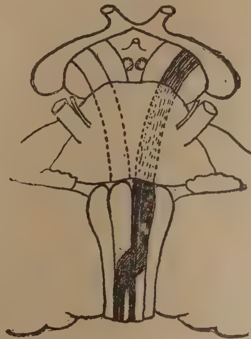


Fig. 614.
Faisceau *pyramidal*.

*de l'abdomen* (*sous-pubio-ombilical*, Ch.). Muscle triangulaire, annexé au grand droit de l'abdomen, qui s'étend de la symphyse pubienne à la partie sous-ombilicale de la ligne blanche, dont il est tenseur. — *Pyramidal de la cuisse* (*sacro-trochantérien*, Ch.). Muscle qui se porte de la face antérieure du sacrum et du grand ligament sacro-sciatique au bord supérieur du grand trochanter. — *Pyramidal du nez* (*fronto-nasal*, Ch.). Muscle continu supérieurement avec l'occipito-frontal, et qui s'épanouit inférieurement dans la peau de la racine du nez.

**PYRAMIDE.** s. f. [*pyramis*, πυραμὶς, all. *Pyramide*, angl. *pyramid*, it. et esp. *piramide*]. Petite éminence osseuse qu'on observe dans la caisse du tympan. — *Pyramide du bulbe*. V. Moelle *allongée*. — *Pyramide de Ferrein*. V. Rein. — *Pyramide de Lalouette*. Prolongement pyramidal du bord supérieur de la glande thyroïde. — *Pyramide lamineuse de Malacarne*. V. Cervelet.

**PYRAMIDON.** s. m. [*diméthylamidoantipyrine*]. Poudre d'un blanc jaunâtre, presque insipide, soluble dans 10 parties d'eau. Ce corps est doué de propriétés antithermiques et analgésiques analogues à celles de l'antipyrine, mais il agit à doses moindres : on l'emploie à la dose de 0gr,25 à 3 grammes en vingt-quatre heures. Cette dernière dose ne doit pas être dépassée, et doit être administrée en plusieurs fois par paquets de 0gr,75. On le donne en cachets ou en solution.

**PYRANTINE.** s. f. [*éthoxyphénylsuccimide*]. Corps se présentant sous la forme d'aiguilles prismatiques incolores, très peu solubles dans l'eau froide. On emploie sous le nom de *pyrantine soluble* le sel sodique facilement soluble dans l'eau. Il est doué de propriétés analgésiques et antipyrétiques ; c'est un succédané de l'antipyrine. On l'administre à la dose de 1 à 3 grammes par jour en cachets de 0gr,25 à 0gr,50.

**PYRÉLAÏNE.** s. f. [de πῦρ, feu, et ἔλαιον, huile ; all. *Pyrelaïn*]. Nom générique des huiles empyreumatiques.

**PYRÉNÉINE.** s. f. V. Glairine.

**PYRÉNOÏDE.** adj. [*pyrenoides*, de πυρὴν, noyau, et εἶδος, forme ; all. *kernförmig*, angl. *kernel-shaped*, it. *pirenoide*]. Se dit quelquefois de l'apophyse odontoïde de l'axis, parce qu'on l'a comparée à un noyau.

**PYRÈTHRE.** s. m. [*Pyrethrum*, Gærtner]. Genre de plantes synanthérées sénécionidées, caractérisé par des akènes tous de même forme, subtétragones ou subcylindriques, jamais munis d'ailes latérales, surmontés ou non d'un rebord ou d'une couronne membraneuse. Presque toutes les espèces sont aromatiques, stimulantes, vermifuges, ou irritantes. — *Pyrèthre du Caucase*. Nom d'une poudre insecticide fournie par les capitules des *Pyrethrum roseum*, et *Pyr. carneum*, employée pour détruire les punaises. — *Pyrèthre matricaire*. V. Matricaire. — *Pyrèthre officinal* ou *proprement dit*. V. Camomille *pyrèthre*.

**PYRÉTHRINE.** s. f. [angl. *pyrethrin*]. Résine molle, extraite de la racine de pyrèthre, et qui paraît être formée par le mélange d'une résine insoluble dans la potasse avec deux huiles, l'une brune, l'autre jaune, toutes deux solubles dans la potasse.

**PYRÉTIQUE.** adj. [*pyrecticus*, πυρεκτικὸς, de πυρετὸς, fièvre ; all. *fieberhaft*, angl. *pyretic*, it. et esp. *piretico*]. Synonyme de *fébrile*.

**PYRÉTOGÈNE.** adj. Qui engendre la fièvre.

**PYRÉTOGÉNÉTIQUE.** adj. [de πυρετὸς, fièvre, et γένεσις, génération]. Se dit d'un stimulant qui détermine dans l'organisme une excitation générale, pouvant faire naître la fièvre.

**PYRÉTOLOGIE.** s. f. [*pyretologia*, de πυρετὸς, fièvre, et λογὸς, discours ; all. *Fieberlehre*, angl. *pyretology*, it. et esp. *piretologia*]. Traité des fièvres.

**PYRÉTOLOGIQUE.** adj. [*pyretologicus*, all. *pyretologisch*]. Qui a rapport à la pyrétologie.

**PYRÉTOLOGISTE.** s. m. [all. et angl. *Pyretologist*, it. *piretologista*]. Celui qui s'occupe de l'étude des fièvres.

**PYREXIE.** s. f. [*pirexia*, πυρεξία, de πῦρ, chaleur et fièvre, et ἔχειν, avoir ; all. *Fieberzustand*, angl. *pirexia*, it. *piressia*]. État fébrile. ‖ Synonyme de *fièvre*.

**PYREXIQUE.** adj. Qui concerne la pyrexie.

**PYRGOCÉPHALIE.** s. f. [de πύργος, tour, et κεφαλὴ, tête]. V. Acrocéphalie.

**PYRIDINE.** s. f. [all. *Pyridin*] ($C^{10}H^5Az$). Produit de la distillation sèche des os, du goudron de houille ; c'est un liquide incolore, miscible à l'eau, alcalin, volatil, d'odeur pénétrante ; il bout vers 116° (Anderson). On l'emploie dans l'asthme, l'emphysème, pour calmer l'oppression, en inhalations : on en verse sur un mouchoir ou sur une assiette 15 à 25 gouttes, que le malade inhale pendant quelques minutes ; l'inhalation est répétée trois ou quatre fois par jour. C'est un agent palliatif, et non curatif (G. Sée).

**PYRIFORME.** adj. [*pyriformis*, de *pyrum*, poire, et *forma*, forme ; all. *birnförmig*, angl. *pyriform*, it. et esp. *piriforme*]. Qui a la forme d'une poire.

**PYRMONT** (Allemagne). *Eaux ferrugineuses et chlorurées sodiques*, froides, 10 à 15° ; les sources ferrugineuses contiennent 2gr,7 de sels dont 1gr,1 de bicarbonate de chaux et de magnésie, 0gr,77 de bicarbonate de fer, 0gr,006 de bicarbonate de manganèse, 1gr,2 de sulfate de chaux et de magnésie, 0gr,15 de chlorure de sodium, et 1270 centimètres cubes d'acide carbonique libre ; les sources chlorurées contiennent de 6 à 300 grammes de chlorure de sodium et 300 à 760 centimètres cubes d'acide carbonique. Altitude : 130 mètres. Établissement : boissons, bains, douches, 15 mai au 15 octobre. L'eau ferrugineuse est transportée.

**PYRO-ACÉTIQUE.** adj. — *Acide pyro-acétique*. Nom impropre donné à *l'acide pyroligneux*. — *Esprit* ou *éther pyro-acétique*. V. Acétone.

**PYRO-ACONITIQUE.** adj. — *Acide pyro-aconitique*. V. Citricique.

**PYROCATÉCHINE.** s. f. [*acide pyrocatéchique* ou *oxyphénique*, *oxyphénol*] [$C^{12}H^6O^4$ ou, en atomes, $C^6H^4(OH)^2$]. Corps cristallisable obtenu par la distillation sèche du cachou, de l'acide morintannique et autres substances contenant du tannin ; il a saveur douceâtre ; il est fusible à 110°, volatil, très soluble dans l'eau et l'alcool. Sa toxicité chez le cobaye en injection intrapéritonéale est de 0gr,15 par kilogramme (Chassevant et Garnier).

**PYROCATÉCHIQUE.** adj. V. Pyrocatéchine.

**PYROGALLATE.** s. m. V. Pyrogallique.

**PYROGALLIQUE.** adj. — *Acide pyrogallique* [*pyrogallol*, all. *Brenzgallsäure*, angl. *pyrogallic acid*, it. et esp. *acido pirogallico*] [$C^{12}H^6O^6$ et, en atomes, $C^6H^3(OH)^3$]. Corps cristallisable, amer, fusible à 115°, obtenu par distillation de l'acide gallique. Il est très soluble dans l'eau, moins dans l'alcool et l'éther. Sa solution, qui noircit à l'air, est neutre ; il se combine aux alcalis, et donne des sels (*pyrogallates*), solubles dans l'eau, s'oxydant et se colorant au contact de l'air. Il bleuit les sels de protoxyde de fer, et colore en rouge ceux de peroxyde. Il absorbe rapidement l'oxygène quand il est dans un liquide alcalin. Il est toxique pour le cobaye en injection intra-péritonéale à la dose de 0gr,80 par kilogramme d'animal (Chassevant et Garnier). Il est employé avec succès contre certaines affections cutanées, en particulier contre le psoriasis, sous forme de pommade (5 à 10 p. 100), mais son emploi doit être surveillé.

**PYROGALLOL.** s. m. V. Pyrogallique. — *Disalicylate de pyrogallol* ou *saligallol*. Substance résineuse que l'on emploie en solution dans l'acétone associée ou non avec la suivante. — *Monoacétate de pyrogallol* ou *engallol*. Substance de consistance sirupeuse, irritante, que l'on

emploie en solution dans l'acétone quand on veut produire une action énergique sur un point limité de la peau (psoriasis). — *Triacétate de pyrogallol* ou *lénigallol*. Poudre blanche insoluble dans l'eau employée dans le traitement de l'eczéma et du psoriasis, associée à l'oxyde de zinc sous forme de pommade.

**PYROGÈNE.** adj. [de πῦρ, fièvre, et γεννᾶν, produire]. Qui cause la fièvre : *élément pyrogène*.

**PYROGÉNÉ, ÉE.** adj. [de πῦρ, feu, et γένεσις, génération]. Se dit d'un grand nombre de principes produits par l'action du feu, tels que des acides, des huiles fixes et volatiles, des goudrons et des substances cristallisables, comme la naphtaline, l'eupione, la paraffine. Parmi les *acides pyrogénés*, il s'en trouve qui résultent de modifications apportées par la chaleur à des acides déjà formés : tels sont les *acides pyrocitrique, pyrogallique, pyromalique, pyromucique, pyrotartrique*, etc. — *Théorie des corps pyrogénés*. Ensemble des règles à suivre pour produire les réactions qui se passent pendant la formation des corps pyrogénés. Quand on chauffe un corps d'origine organique, il se forme d'abord de l'eau, de l'acide carbonique, de l'oxyde de carbone, de l'ammoniaque, du formène, c'est-à-dire des composés volatils ; mais plus tard le corps, ne pouvant plus résister à l'action décomposante de la chaleur, se résoud en ses éléments. Dès lors, les composants qui ont le moins d'affinité pour les autres, et le plus entre eux, se combinent pour former un ou plusieurs composés nouveaux. Le reste des éléments constitue un composé plus stable.

**PYROGENÈSE.** s. f. [de πῦρ, feu, et γένεσις, production]. Production de chaleur.

**PYROGÉNÉSIQUE.** adj. [de *pyrogenèse*]. S'est dit du prétendu fluide vital, supposé susceptible de produire la chaleur qui résulte des actes moléculaires nutritifs.

**PYROGÉNÉTIQUE.** adj. Qui a rapport à la production de chaleur.

**PYROÏDE** et non **PYRIFORME**, adj. [de πῦρ, feu, et εἶδος, ressemblance, qui ressemble au feu]. En physiologie, se dit des organes phosphorescents.

**PYROLE.** s. f. [*Pyrola*, angl. *pyrola*, it. et esp. *pirola*]. Genre de plantes de la famille des pyrolacées, dont deux espèces sont médicinales. — *Pyrole à feuilles rondes* (*Pyrola rotundifolia*, L.). Ses feuilles, d'une saveur âpre assez marquée, étaient très employées autrefois comme astringentes, toniques et vulnéraires, en application sur les contusions et les blessures. — *Pyrole ombellée* (*P. umbellata*, L., *Chimaphila umbellata*, Nutt, ou *corymbosa*, Pursh). Plante connue sous le nom de *Wintergreen* dans l'Amérique du Nord ; ses feuilles sont astringentes et très diurétiques, et employées en décocté et en extrait (5 centigrammes à 2 grammes).

**PYROLÉIQUE**, adj. V. Sébacique.

**PYROLIGNEUX, EUSE.** adj. [all. *holzsauer*, it. *pirolegnoso*. — *Acide pyroligneux*. Acide acétique impur obtenu par distillation sèche du bois. — *Esprit* ou *éther pyroligneux*. V. Méthylique.

**PYROLITHIQUE.** adj. — *Acide pyrolithique*. L'acide cyanurique.

**PYROLOGIE.** s. f. [*pyrologia*, de πῦρ, feu, et λόγος, discours ; all. *Feuerlehre*, angl. *pyrology*, it. et esp. *pirologia*]. Traité du feu.

**PYROMANCIE.** s. f. [de πῦρ, feu, et μαντεία, divination]. Partie de l'astrologie qui croyait deviner l'avenir d'après l'examen des météores ignés, ou d'après la manière dont brûlaient tels ou tels corps jetés au feu.

**PYROMANIE.** s. f. [*pyromania*, de πῦρ, feu, et μανία, manie] (Marc). La monomanie incendiaire.

**PYROMÉCONIQUE.** adj. — *Acide pyroméconique* [all. *Brenzmekonsäure*, angl. *pyromeconic acid*, it. et esp. *acido piromeconico*] ($C^{10}H^4O^6$). On l'obtient en chauffant à 200° ou 230° l'acide méconique. Cristallisable, amer, fond à 125° et se volatilise sans décomposition ; soluble dans l'eau et l'alcool, rougit à peine le tournesol.

**PYROMÈTRE.** s. m. [*pyrometrum*, de πῦρ, feu, et μέτρον, mesure ; all. et angl. *Pyrometer*, it. et esp. *pirometro*]. Instrument qui sert à mesurer des températures beaucoup plus élevées que celles que pourrait indiquer le thermomètre à réservoir de verre. Le *pyromètre de Wedgwood* est composé de deux règles de cuivre légèrement convergentes, soudées sur une plaque de même métal, à laquelle on donne le nom de *jauge*. Ces règles forment un canal dont le diamètre diminue d'une extrémité à l'autre. L'une d'elles est divisée en 240 degrés égaux, dont le zéro, situé à l'extrémité la plus large, correspond environ à 580 degrés centigrades. De petits cylindres d'argile, de même forme, de même diamètre, après avoir été placés dans des fours, sont introduits entre les règles ; ils y glissent d'autant plus qu'ils ont pris plus de *retrait* (c'est-à-dire qu'ils ont diminué davantage de volume par l'action du feu), et s'avancent d'autant plus vers l'extrémité étroite que la température du four d'où ils sortent est plus élevée : on a ainsi, approximativement, la température des fours à porcelaine. Aujourd'hui on emploie des *pyromètres métalliques* qui sont moins défectueux.

**PYRONOMIE.** s. f. [de πῦρ, feu, et νόμος, règle ; all. *Pyronomie*, angl. *pyronomia*, it. *pironomia*]. L'art de régler le feu dans les opérations chimiques.

**PYROPHLYCTIDE.** s. f. [de πῦρ, feu, et φλυκτὶς, vésicule]. La pustule maligne (Alibert).

**PYROPHOBIE.** s. f. [de πῦρ, feu, et φόβος, crainte]. Crainte morbide du feu.

**PYROPHORIQUE.** adj. — *Fer pyrophorique*. Fer réduit par l'hydrogène au-dessous du rouge, très divisé, et s'oxydant à l'air au point d'être porté au rouge.

**PYROPHOSPHATE.** s. m. [de πῦρ, feu, et *phosphate* ; all. *Pyrophosphat*, it. et esp. *pirofosfato*]. Nom générique des sels formés par l'acide pyrophosphorique. V. Phosphorique. — *Pyrophosphate de fer et de soude*. Sel de saveur à peine sensible, dont l'astringence est nulle, qui n'exerce aucune action sur l'estomac et ne provoque pas de constipation. De là son emploi en médecine comme ferrugineux, en solution ou en sirop, au centième (chaque cuillerée de 20 grammes contient 20 centigrammes de sel, correspondant à 4 centigrammes de fer métallique ; la dose, pour les adultes, est de une à trois cuillerées à bouche par jour) ; ou en dragées, contenant chacune 10 centigrammes de fer ; dose, pour les adultes, de deux à six dragées par jour.

**PYROPHOSPHORIQUE.** adj. V. Phosphorique.

**PYROPUNCTURE.** s. f. [de πῦρ, feu, et *puncture*] (Dubreuil). Emploi des aiguilles rougies au feu, qui produisent des traînées de cautérisation partielles dans la tumeur au sein de laquelle elles sont enfoncées (Macilwain, 1829-1833 ; — Lallemand, 1835).

**PYROSCOPE.** s. m. [*pyroscopium*, de πῦρ, feu, et σκοπεῖν, examiner ; all. *Pyroscop*, angl. *pyroscope*, it. et esp. *piroscopio*]. Instrument au moyen duquel on peut connaître l'intensité du feu allumé dans un appartement. C'est un thermomètre différentiel, dans lequel on a recouvert complètement d'une épaisse feuille d'or ou d'argent la boule qui sert de réservoir au liquide coloré. Les rayons de chaleur qui partent du foyer pour se répandre dans l'appartement sont en grande partie réfléchis par la surface brillante du métal qui recouvre cette boule, tandis que l'autre boule, découverte, reçoit toute l'impression de la chaleur ; on voit alors le liquide s'abaisser d'une quantité proportionnelle dans le tube. L'action de la chaleur diminue

comme le carré de la distance, à mesure qu'on s'éloigne du foyer ; et cependant la sensibilité de l'instrument est telle, qu'il est visiblement affecté, même lorsqu'il est fort éloigné du feu.

**PYROSIQUE.** adj. — *Dyspepsie pyrosique.* Variété de dyspepsie qui s'accompagne de pyrosis.

**PYROSIS.** s. m. [*pyrosis*, πύρωσις, de πυρόω, brûler ; all. *Sodbrennen*, angl. *pyrosis*, *water-brash*, *black-water*, it. *pirosi*, esp. *pirosis* ; vulgairement : *fer chaud*, *ardeur d'estomac*, *crémason*, *soda*]. Sensation brûlante qui, de l'estomac, se propage dans toute la longueur de l'œsophage et se porte jusqu'à la gorge, où le malade croit sentir l'impression d'un corps irritant, d'un fer chaud. Comme cette sensation accompagne ordinairement une forme de dyspepsie, il y a en même temps d'autres symptômes gastriques. Le pyrosis affecte surtout les personnes qui se nourrissent d'aliments gras, de fritures, de salaisons, de fromages avancés ou de toute autre substance irritante. Le traitement consiste principalement dans la suppression de ces aliments, qu'on remplace par la diète lactée et végétale, les boissons alcalines, etc. Le pyrosis est accompagné généralement de sécrétion gastrique d'un fluide aqueux acide (Goodsir) contenant les acides lactique et acétique, parfois des cellules de levure, des *sarcines*, etc.

**PYROTECHNIE.** s. f. [*pyrotechnia*, de πῦρ, gén. πυρὸς, feu, et τέχνη, art ; all. *Feuerungskunt*, angl. *pyrotechny*, it. et esp. *pirotecnia*]. La science du feu ou l'art de s'en servir. — *Pyrotechnie chirurgicale.* L'art d'employer le feu ou le cautère actuel en chirurgie (Percy).

**PYROTHONIDE.** s. m. [de πῦρ, feu, ὀθόνιον, linge, chiffon ; *huile de papier*, all. *Pyrothonid*, angl. *pyrothonide*, it. et esp. *pirotonido*]. Huile pyrogénée produite par la combustion des tissus de chanvre, de lin ou de coton, dans des vases de cuivre. Cette matière brune, acide, a été préconisée par Ranque pour l'usage médical externe comme succédané du goudron. Une goutte sur la langue abolit le goût pour quelques heures (Johnson).

**PYROTIQUE.** adj. et s. m. [*pyroticus*, πυρωτικὸς, de πυρόω, je brûle, dérivé de πῦρ, feu ; it. *pirotico*]. Brûlant, caustique.

**PYRO-URIQUE.** adj. — *Acide pyro-urique.* L'acide cyanurique.

**PYROXAM.** s. m. [*amidon azotique*]. V. Xyloïdine.

**PYROXYLE** s. m., ou **PYROXYLINE.** s. f. [de πῦρ, feu, et ξύλον, bois, all. *Pyroxylin*, *Schiessbaumwolle*, angl. *pyroxyline* ; *coton azotique*, *coton-poudre*, *fulmi-coton*, *poudre-coton*]. Produit explosif provenant de l'action de l'acide azotique fumant, mélangé de 3 parties d'acide sulfurique, sur le coton. Il a les caractères extérieurs du cordon cardé ; mais, au contact de l'iode et de l'acide sulfurique, il jaunit et ne bleuit pas. Frotté dans un endroit sec, il est phosphorescent. Il est mauvais conducteur de l'électricité. Il prend feu de 75° à 180°. Le pyroxyle, chauffé à l'air, détone avec violence au-dessous de 100°. C'est de la *cellulose pentanitrique* (Béchamp) ou *décanitrique* (Berthelot) [$C^{48}H^{20}O^{20}(AzH^{6}O)^{10}$]. Il est insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, l'acide acétique, etc. La *cellulose octonitrique* ($C^{48}H^{24}O^{24}(AzHO^{6})^{8}$], également explosive, mais soluble dans l'éther ou le mélange d'éther et d'alcool, donne le *collodion*.

**PYROXYLIQUE.** adj. — *Esprit pyroxylique.* V. Méthylique.

**PYRRHÉE.** s. m. [*jaune indien*]. Matière colorante, formée d'acide pyrrhéique (ou euxanthique) combiné à la magnésie, et regardée par les uns comme une concrétion intestinale de la vache ou du chameau, considérée par les autres comme d'origine végétale.

**PYRRHOMÉE.** s. m. [*Koheuïl au noir de fumée*]. Sorte de cosmétique formé d'une matière pulvérulente, d'un noir brun très foncé, qui prend une teinte brune ardoisée lorsqu'elle est étendue en couche mince ou suspendue en petite quantité dans un liquide. Elle se compose de granules de noir de fumée, mêlés de fragments lamelleux de poussière de talc.

**PYRRHOPINE.** s. f. Alcaloïde identique à la *sanguinarine*, retiré de la racine de la grande chélidoine.

**PYULQUE.** s. m. [*pyulcum*, πυουλκὸν, de πῦον, pus, et ἕλκειν, tirer, extraire ; all. *Pyulcus*, *Eiterzieher*, it. *piulco*]. Instrument de chirurgie dont on se sert pour extraire le pus contenu dans une cavité du corps. Les anciens employaient diverses espèces de *pyulques* (Galien, Anel, Scultet), qui agissaient comme des pompes aspirantes, et avaient la forme de la seringue ordinaire. Ils ont été remplacés par une sonde de gomme élastique adaptée au canon d'une seringue qui sert à pratiquer la thoracocentèse par succion, en passant la sonde dans la canule qui a pénétré dans la plèvre. Le pyulque de J. Guérin est une seringue dont la canule est aplatie, terminée en pointe, avec des orifices latéraux, ce qui permet de s'en servir comme trocart, puis de retirer le liquide par aspiration sans laisser arriver l'air dans la cavité ponctionnée. Les pyulques de Laugier (1837) et de Dieulafoy (aspirateurs pneumatiques, seringues aspiratrices) sont des seringues pourvues d'un robinet latéral outre celui qui les termine. La canule est un trocart très fin auquel, une fois faite la ponction, on adapte la seringue dans laquelle le vide a été fait par élévation du piston, les robinets fermés. Ouvrant alors le robinet du côté du trocart, le liquide remplit la cavité vide ; on expulse celui-ci en ouvrant le robinet latéral et abaissant le piston. On recommence cette opération s'il le faut, comme dans les cas de thoracentèse. Ce terme n'est plus usité aujourd'hui. V. Aspirateur, Seringue et Siphon.

**PYURIE.** s. f. [*pyuria*, de πῦον, pus, et οὐρεῖν, uriner ; all. *Eiterharnen*, angl. *pyury*, it. et esp. *piuria*]. Émission d'urine purulente.

**PYURIQUE.** adj. Qui concerne la pyurie.

## Q

q = le q latin.

**Q. P.** V. Abréviation.

**Q. S.** V. Abréviation.

**QHITEGN.** s. m. Chez les Abyssins, dans l'Amhara, maladie vénérienne sans plaies.

**Q'SSELA QHITEGN.** s. m. Chez les Abyssins, maladie vénérienne accompagnée de plaies.

**QUADRI.** Préfixe venant du latin, dont on fait précéder certaines dénominations pour indiquer la proportion quadruple d'un des éléments de leurs composants : *quadroxyde*, *quadrisulfure*, etc.

**QUADRIGA.** s. m. Mot latin conservé en français pour désigner un bandage autrefois employé dans les fractures des côtes, de la clavicule et du sternum, et composé de jets entre-croisés devant et derrière la poitrine, sous les aisselles et sur le moignon de l'épaule, de manière à former une sorte de cuirasse.

**QUADRIGÉMINÉ.** adj. [de *quatuor*, quatre, et *geminus*, gémeau]. — *Pouls quadrigéminé.* Anomalie dans le rythme du pouls : quatre pulsations sont associées et séparées par un intervalle d'un autre groupe semblable de quatre pulsations.

**QUADRIJUMEAU.** adj. [*quadrigeminus*, all. *Vierhügel*, it. *quadrigemini*, *quadrigemelli*]. — *Tubercules quadrijumeaux.* Nom donné à quatre éminences de la partie

supérieure de la moelle allongée, arrondies, symétriquement séparées par deux sillons en croix, et situées au-dessus des pédoncules cérébraux, au-dessous de la glande pinéale, en avant de la valvule de Vieussens, en arrière du troisième ventricule. Il y a deux tubercules quadrijumeaux antérieurs (*nates*), et deux postérieurs (*testes*), ceux-ci plus volumineux que les premiers. Sous les tubercules quadrijumeaux passent les pédoncules cérébelleux supérieurs, à la partie externe desquels se voit le ruban de Reil. Ces tubercules sont formés extérieurement de fibres blanches. De leur partie externe partent des prolongements (*bras des tubercules quadrijumeaux*) qui paraissent se rendre au corps genouillé externe pour les antérieurs, au corps genouillé interne pour les postérieurs, mais qui, en réalité, passent sous la couche optique, et se rendent à la couronne rayonnante, établissant ainsi une communication entre les tubercules quadrijumeaux et l'écorce du cerveau (Huguenin).

**QUADRILATÈRE.** adj. Se dit d'une partie qui a quatre côtés. — *Lame quadrilatère.* V. SPHÉNOÏDE. — *Lobule quadrilatère.* V. AVANT-COIN.

**QUADRILLE.** s. m. — *Quadrille des centres.* Expression employée par H. Fol pour désigner une des phases de la fécondation. V. OVOCENTRE.

**QUADRIPLÉGIE.** s. f. [de *quatuor*, quatre, et πλήσσειν, frapper]. Paralysie frappant à la fois les quatre membres. C'est un mot mal formé ; on lui préférera celui de *tétraplégie.*

**QUADRUMANE.** adj. [*quadrimani* ou *quadrumani*, de *quatuor*, quatre, et *manus*, main ; all. *Quadrumanen, Vierhänder*, angl. *quadrumans*, it. *quadrumani*, esp. *cuadrumanes*] (Tyson). Qui a quatre mains.

**QUADRUMANES.** s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères contenant ceux qui, comme les singes, ont le pouce séparé aux pieds de derrière ainsi qu'à ceux de devant. Cet ordre est admis, par opposition aux *bimanes*, par les zoologistes qui font de l'homme le type d'un ordre spécial. D'autres font des bimanes et des quadrumanes un ordre unique de mammifères, sous le nom de *primates.*

**QUAL.** s. m. V. ASTÉRIE.

**QUALITATIF, IVE.** adj. En chimie, qui a trait à la *nature* des composants d'un corps, par opposition à *quantitatif : analyse qualitative.*

**QUALITÉ.** s. f. [*qualitas*, ποιότης, all. *Beschaffenheit*, angl. *quality*, it. *qualita*, esp. *calidad*]. Manière d'être des corps en vertu de laquelle ils font sur les sens une impression particulière qui donne des idées de figure, de couleur, de grandeur, etc. || En physiologie, *qualité des actes*, la nature de ces actes, qui est liée à des états moléculaires de la substance organisée, indépendants de sa masse, mais susceptibles d'être déterminés. — *Qualités occultes.* Qualités non saisissables aux sens et au raisonnement que l'on admettait dans les corps pour expliquer les effets dont on ne pouvait se rendre compte par les qualités réelles, alors mal connues. Les qualités occultes ont joué un grand rôle dans la physique, la chimie, la physiologie et la pathologie des anciens. On croyait se rendre compte des faits en attribuant des effets physiques et organiques à des causes morales calquées sur les affections humaines d'antipathie et de sympathie, d'irritabilité, d'excitation et d'asthénie. C'est ainsi qu'avant de connaître la pesanteur de l'air qui fait monter l'eau dans les pompes, on attribuait cette ascension à l'horreur de l'eau pour le vide ; qu'en physiologie, on admettait des âmes concupiscibles, irascibles, rationnelles, etc., pour se rendre compte des phénomènes encéphaliques, des facultés ou forces digestives, plastiques ou formatrices, végétatives, de résistance vitale, etc. ; pour expliquer les actes de liquéfaction digestive, de nutrition, de génération des tissus, etc. Peu à peu l'esprit humain a fondé les nouvelles explications sur la connaissance des choses accessibles à l'observation et à l'expérience aidées de la raison. — *Qualité occulte d'une maladie.* V. SPÉCIFICITÉ.

**QUANTITATIF, IVE.** adj. En chimie, qui a trait au poids ou au volume des composants d'un corps : *analyse quantitative.*

**QUARANTAINE.** s. f. [all. *Quarantäne*, angl. *quarantine*, it. *quarantena*, esp. *cuarantena*]. Séjour que les voyageurs qui arrivent d'un pays où règne une maladie contagieuse sont obligés de faire dans un lazaret ou à bord des vaisseaux, avant de communiquer avec les habitants du pays ou du port où ils veulent entrer. On donne à ce temps le nom de *quarantaine*, quoique souvent la durée ne soit pas de quarante jours.

**QUARANTENAIRE** adj. Qui a rapport aux quarantaines : *mesure quarantenaire*, etc.

**QUARTE.** adj. [*quartanus*, τεταρταῖος, all. *viertägiges Fieber, Quartanfieber*, angl. *quartan*, it. *febbre quartana*, esp. *cuartana*]. — *Fièvre quarte.* V. INTERMITTENT.

**QUARTÉNYLIQUE.** adj. — *Acide quarténylique* (Geuther). L'acide crotonique.

**QUARTERON, ONNE.** s. m. et f. V. CARTERON.

**QUARTZ.** s. m. [*cristal de roche*]. Silice pure, très répandue dans la nature, dont une variété (*quartz hyalin*) est cristallisée en prismes hexagonaux, limpides, transparents, incolores ou colorés. D'autres variétés sont translucides, mais non cristallisées (*agate*) ; d'autres sont opaques (*silex*).

**QUASSATION.** s. f. [*concassation*, all. *Zerquetschung*, it. *quassazione*, esp. *cuasacion*]. En pharmacie, action de réduire en morceaux les racines et écorces tenaces pour faciliter l'extraction de leurs principes actifs.

**QUASSIA.** s. m. [*Quassia amara*, L., *bois de Surinam* ; all. *Quassie, Bitterholz*, angl. *quassia*, it. *quassia quassio*, esp. *cuasia*]. Arbre de la famille des simaroubées, dont la racine nous est apportée de la Guyane revêtue de son écorce, qui est unie, mince, grise, tachetée, peu adhérente au bois ; celui-ci est blanc, très léger, inodore, d'une amertume franche et très prononcée, moindre cependant que celle de l'écorce. Cette racine est un des amers les plus énergiques, se rapprochant de la gentiane par l'absence de toute astringence. On l'emploie dans la dyspepsie atonique, la chlorose, les vomissements nerveux. La macération dans l'eau froide (8 à 12 grammes par litre), ou dans l'eau tiède, pure ou mêlée au vin, est préférable à la décoction. On emploie aussi la macération dans le vin (8 grammes pour 500 grammes de vin), la teinture (30 à 60 gouttes dans un véhicule), ou l'extrait. — *Quassia de la Jamaïque* [*Quassia excelsa*, Swartz, *Pierchera excelsa*, Lindl.]. Arbre de la même famille, dont le bois, plus jaune et plus grossier que celui du *Q. amara*, est aussi très amer, et a les mêmes propriétés médicinales. — *Quassia du Para.* V. TACHI.

**QUASSIINE.** s. f. ou **QUASSINE.** s. f. [all. *Quassin*, angl. *quassine*, it. *quassina*, esp. *cuassina*]. Principe actif du *Quassia amara.* La quassine cristallisée a pour formule $C^{32}H^{44}O^{10}$ ; elle se présente sous forme de lamelles rectangulaires solubles dans 400 parties d'eau, 30 d'alcool et 2 de chloroforme. Ce produit active la sécrétion de la salive, de la bile et de l'urine ; il réveille l'action des fibres musculaires du tube digestif. La quassine amorphe est employée à la dose de 0gr,025 à 0gr,20 ; la quassine cristallisée à celle de 0gr,002 à 0gr,02, en pilules ou en cachets

**QUASSITE.** s. f. (Wiggers). Nom donné parfois à la *quassine.*

**QUATERNAIRE.** adj. [all. *geviert*, angl. *quaternary*, it. *quaternario*, esp. *cuaternario*]. En chimie, se dit d'un composé formé par combinaison de quatre corps simples ; tels sont presque tous les principes azotés.

**QUATRE-ÉPICES.** s. f. pl. Poudre du fruit du *Myrtus pimenta*. V. PIMENT *de la Jamaïque*.

**QUATRE-FLEURS.** s. f. pl. Fleurs de mauve, de guimauve, de violette et de coquelicot. On en fait, à parties égales, une tisane pectorale.

**QUATRE-FRUITS.** s. m. pl. Les dates privées de noyau, les jujubes, les figues, et les raisins ou les pruneaux secs. Se donnent comme les quatre-fleurs.

**QUÉBRACHINE.** s. f. ($C^{44}H^{26}Az^2O^6$). Alcaloïde extrait du *Quebracho*. Il cristallise en aiguilles incolores, solubles dans l'alcool bouillant, peu solubles dans l'éther, encore moins dans l'eau ; il est dextrogyre. Il ralentit la circulation et surtout la respiration, d'où son application au traitement de l'asthme et de la dyspnée : 0gr,25 à 1 gramme par jour, en granules de 5 à 10 centigr. (Maragliano).

**QUEBRACHO.** s. m. (*Aspidosperma Quebracho* Sell.). Arbre de la famille des Apocynées poussant dans la République Argentine ; l'écorce, d'un rouge brun, amère, analogue à l'écorce du quinquina, renferme l'*aspidospermine* et la *québrachine* ; elle est fébrifuge et surtout antidyspnéique ; on l'emploie contre l'asthme, la dyspnée des cardiaques, etc., sous forme de teinture alcoolique.

**QUERCINE.** s. f. V. QUERCITE.

**QUERCITANNIQUE.** adj. — *Acide quercitannique*. Acide tannique de l'écorce de chêne et du blé noir, différant de celui de la noix de galle en ce qu'il ne donne pas d'acide gallique par le contact de l'air, ni d'acide pyrogallique par la distillation. Il précipite les sels de fer en noir bleuâtre.

**QUERCITE.** s. f. [*quercine, sucre de gland* ; all. *Quercit, Eichelzucker*, angl. *quercite*, it. *quercita*, esp. *cuercita*] ($C^{12}H^{12}O^{10}$). Matière sucrée retirée du gland de chêne par Braconnot et Dessaigne ; cristallise en prismes solubles dans l'eau et l'alcool chaud ; donne de l'acide oxalique par l'acide nitrique ; non fermentescible ; ne réduit pas les sels cuivriques.

**QUEUE.** s. f. [*cauda*, οὐρά, all. *Schwanz, Schweif*, angl. *tail*, it. *coda*, esp. *cola, rabo*]. En anatomie, *queue de cheval*. V. MOELLE *épinière*.

**QUIESCENT, ENTE.** adj. [*quiescens*, de *quies*, repos ; all. *ruhend*]. S'est dit, pour expliquer la décomposition réciproque de deux sels et la formation d'un autre sel insoluble, des bases respectives de ces sels, pour lesquelles on supposait que la somme des affinités des deux acides l'emportait sur les affinités de chacun de ces acides pour la base de l'autre, qu'on nommait *divellente*. — En histologie, se dit du noyau de la cellule quand il est à l'état de repos, c'est-à-dire ne subit pas les différentes transformations qui caractérisent le caryocinèse.

**QUILLAIA.** s. f. [*Quillaia Molinæ*, DC., *Q. smegmadermos*, R. et Pav., *Q. saponaria*, Mol.]. Arbre du Chili, famille des rosacées spiréacées, dont l'écorce grisâtre, très riche en saponine, appelée *écorce de Panama*, est employée en infusion plus ou moins concentrée pour laver et dégraisser les étoffes, pour nettoyer le cuir chevelu encombré des croûtes de séborrhée, etc. Elle est diurétique. Elle peut donner lieu à des empoisonnements dus aux effets émétocathartiques de la saponine, avec anxiété, syncopes, tremblements, nausées et besoins fréquents d'uriner. L'action émétique de la substance fait qu'elle est rejetée avant que les accidents soient graves ; le repos et les boissons calmantes suffisent.

**QUINA.** s. m. Se dit pour *quinquina*.

**QUINA-NOVA.** s. m. [*quinova, kinova, kina* ou *chinanova, quinquina-nova*]. Écorce du *Ladenbergia oblongiflora*, Klotzsch, rubiacée qui est un faux quinquina, sans quinine ni cinchonine.

**QUINAMICINE** ou **QUINAMIDINE.** s. f. Modifications isomériques de la quinamine.

**QUINAMINE.** s. f. Alcaloïde extrait du *Cinchona succirubra* (Hess).

**QUINANILINE.** s. f. Dérivé phénylé de l'amide quinique.

**QUINATE.** s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison des bases avec l'acide quinique. La plupart des quinates sont cristallisables, solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool ; par l'action de la chaleur ou des oxydants, ils donnent de la quinone. Les quinates de chaux, de quinine, de cinchonine, existent dans les diverses écorces de quinquina, et leur donnent leurs propriétés fébrifuges.

**QUINCÉ** (Maine-et-Loire). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides.

**QUINCKE** (Heinrich-Irenæus) (médecin allemand, né en 1842). — *Maladie de Quincke*. Syn. *œdème circonscrit de la peau*. Affection décrite par Quincke en 1882, caractérisée par des poussées d'œdème circonscrit apparaissant au niveau de la peau ou des muqueuses ; chaque tuméfaction dure seulement quelques heures ; des poussées nouvelles se font pendant plusieurs jours et plusieurs semaines sans cause appréciable et sans modification de l'état général. De semblables attaques peuvent se montrer chez le même individu pendant toute la durée de son existence. C'est une maladie héréditaire et familiale. On a étendu le nom de *maladie de Quincke* à tous les œdèmes aigus circonscrits de la peau. Apert a fait remarquer qu'il est préférable de laisser à la maladie de Quincke son sens primitif, et d'en séparer les cas d'œdème aigu apparaissant accidentellement chez un individu sans antécédents œdémateux, cas dans lesquels les tuméfactions sont plus fixes, sont parfois précédées de courbature et de douleurs rhumatoïdes, et guérissent définitivement. — *Ponction lombaire de Quincke*. V. PONCTION *lombaire*. — *Pouls de Quincke*. V. POULS *veineux progressif*.

**QUINÉTINE.** s f. [all. *Quinetin*, angl. *quinetine*, it. et esp. *quinetina*]. Matière rouge tirée du sulfate de quinine par oxydation, peu soluble dans l'eau (Marchand).

**QUINICINE.** s. f. ($C^{40}H^{24}Az^2O^4$). Corps isomère de la quinine, obtenu en chauffant du sulfate de quinine avec un peu d'eau et d'acide sulfurique ; insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, dextrogyre, amer et presque inactif (Pasteur).

**QUINIDE.** s. f. ($C^{14}H^{10}O^{10}$). Corps cristallisable, qui dérive de l'acide quinique chauffé entre 200° et 250°, et perdant une molécule d'eau.

**QUINIDINE.** s. f. [*cinchotine*] ($C^{40}H^{24}Az^2 + 2HO$). Alcaloïde isomère de la quinine, mais hydraté, efflorescent, et plus dextrogyre. La quinidine existe dans le quinquina avec la quinine, et fait partie du mélange complexe appelé *quinoïdine*, d'où on l'extrait. Elle est cristallisable, très peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool froid et en toute proportion dans l'alcool bouillant, peu soluble dans l'éther. Ses solutions aqueuses sont fluorescentes. Elle verdit par le chlore et l'ammoniaque. Elle est moins fébrifuge que la quinine (Pasteur).

**QUINIMÉTRIE.** s. f. Dosage des quantités de quinine contenues dans les diverses variétés d'écorces de quinquina. De nombreux procédés ont été proposés : celui de Berthelot consiste à épuiser 10 grammes de poudre de l'écorce à essayer par 150 grammes environ d'alcool à 90° étendu de 1/10 d'eau ; la solution, décolorée par la chaux, filtrée, et neutralisée par l'acide sulfurique, est concentrée au bain-marie, puis évaporée ; le produit de l'évaporisation, filtré, est traité par l'éther, qui dissout la quinine et

l'abandonne par évaporation : on la pèse directement, ou bien on la dissout de nouveau dans l'éther, et on la transforme en sulfate, qu'on fait cristalliser.

**QUININE.** s. f. [*chinium*, all. *Chinin*, *Quinin*, angl. *quina*, *quinine*, *quinia*, it. *chinina*, *chinino*, esp. *quinina*] ($C^{40}H^{24}Az^{3}O^{4}$ ou, en atomes, $C^{20}H^{24}Az^{2}O^{2} + 3H^{2}O$). Alcaloïde découvert par Pelletier et Caventou dans l'écorce du quinquina jaune, et trouvé depuis dans beaucoup d'autres variétés ou espèces de quinquina, mais en des proportions différentes, et associé à plus ou moins de cinchonine. Cette substance est lévogyre, blanche, poreuse, très amère, amorphe, mais cristallisable en prismes quand on la met en contact avec l'eau et surtout avec l'ammoniaque : c'est alors un hydrate de quinine ($C^{40}H^{24}Az^{2}O^{4} + 3HO$), fusible à 57°, soluble dans 167 parties d'eau à 15°, très soluble dans l'éther ; anhydre, elle fond à 176°, est presque insoluble dans l'eau froide, très peu soluble dans l'alcool, l'éther, soluble dans les huiles. Traitée par le chlore, puis par l'ammoniaque, elle donne une liqueur d'un vert-émeraude, qui devient bleu céleste, puis violette, et enfin rouge feu, quand on ajoute de l'acide chlorhydrique jusqu'à saturation exacte. On l'obtient en faisant bouillir l'écorce de quinquina jaune réduite en poudre grossière dans de l'eau chargée d'acide chlorhydrique, passant, et décomposant la liqueur par de la chaux éteinte. Le dépôt formé, recueilli et lavé, est traité à chaud par l'alcool à 85°. On distille, et le résidu est évaporé à siccité : on a ainsi la quinine brute, colorée par la matière colorante du quinquina. En la dissolvant par l'acide sulfurique étendu, à chaud, et décomposant la liqueur chaude par l'ammoniaque, on a la quinine pure. La quinine forme avec les acides deux sortes de sels, les uns neutres, les autres acides : ces sels sont d'autant plus actifs qu'ils sont plus solubles ; aussi emploie-t-on de préférence, en médecine, le bromhydrate, le chlorhydrate, et surtout le sulfate acide ou bisulfate ; l'acétate, le sulfate neutre, le valérianate, sont moins solubles ; les autres sont insolubles. La quinine ralentit le pouls, diminue la température et les combustions organiques : c'est un puissant fébrifuge, qui agit probablement par excitation directe du grand sympathique, déterminant la contraction des petits vaisseaux ; Gubler la regarde aussi comme dynamophore. On ne l'emploie en médecine qu'à l'état de combinaison avec les acides, avec l'acide sulfurique principalement. V. SULFATE *de quinine*.

**QUINIQUE.** adj. Qui a rapport au quinquina : *médication quinique*. — *Acide quinique* ($C^{14}H^{12}O^{12}$ ou, en atomes, $C^{7}H^{12}O^{6}$). Corps découvert par Hoffmann (1790). On le prépare en précipitant par la chaux une décoction de quinquina, et décomposant par l'acide oxalique le quinate de chaux obtenu. Prismes incolores, très acides, solubles dans l'eau, peu dans l'alcool et l'éther, lévogyres, fusibles à 161°. Chauffé, il donne de la *quinide ;* distillé avec l'acide sulfurique et le peroxyde de manganèse, il donne de la *chinone*. Il existe à l'état de sels (*quinates*) dans l'écorce des quinquinas ; dans l'économie il se transforme en acide benzoïque et est éliminé à l'état d'acide hippurique. Il aurait la propriété de diminuer la formation d'acide urique et a été préconisé récemment comme agent curatif de la goutte et de la diathèse urique. ‖ *Fièvre quinique*. État fébrile, constitué par la succession des stades de frisson, de chaleur et de sueur, qui, signalé par Bretonneau et Trousseau, nié par Andral, mis en doute par Grisolle, apparaîtrait quand la quinine ou ses sels sont administrés à dose massive. Quant à l'exanthème cutané, décrit sous le même nom et sous celui de *fièvre de quinquina* (Zimmer) et auquel seraient exposés les ouvriers qui travaillent à la fabrication du sulfate de quinine ou à la pulvérisation du quinquina, il paraît dû, ainsi que l'accélération de la circulation, à l'action des substances irritantes, acides ou alcalines, avec lesquelles ces ouvriers sont en contact, plutôt qu'à l'action de la quinine elle-même. — *Ivresse quinique*. Ensemble des symptômes cérébraux, céphalalgie, troubles de l'ouïe, bourdonnements d'oreille, surdité, dilatation de la pupille, vertiges, marche chancelante, résolution musculaire, etc., que déterminent les sels de quinine, lorsque la dose atteint et surtout dépasse un gramme. Ces symptômes sont dus à l'anémie cérébrale que détermine le sulfate de quinine à cette dose (Martin Damourette).

**QUINISME.** s. m. Ensemble des effets généraux que produisent la quinine et ses sels sur l'organisme. On distingue le *quinisme médical*, thérapeutique, déterminé par des doses modérées (V. SULFATE *de quinine*) ; et le *quinisme toxique*, produit par les doses élevées [V. QUINIQUE (*Ivresse*)].

**QUINITE.** s. f. Mélange de cyanoferrure de sodium et de salicine, proposé comme succédané de la quinine.

**QUINIUM.** s. m. Extrait alcoolique de quinquina, obtenu en réunissant plusieurs espèces de quinquina de telle sorte que le mélange renferme deux fois plus de quinine que de cinchonine, ajoutant à la poudre la moitié de son poids de chaux éteinte, épuisant par l'alcool à 90° bouillant, distillant, et évaporant à siccité. On le donne comme tonique et fébrifuge, en *pilules* (15 centigrammes de quinium en une pilule représentent 5 centigrammes de quinine) ou en *vin* (50 à 100 grammes comme tonique ; 100 à 200 grammes comme fébrifuge).

**QUINOA.** s. m. Le *Chenopodium quinoa*, L., chénopodée du Pérou dont les graines sont alimentaires.

**QUINOCHLORAL.** s. m. (*chironal*). Substance huileuse de saveur amère, résultant de la combinaison du chloral avec un sel de quinine ; elle est facilement soluble dans l'eau et l'alcool. Elle est douée de propriétés antiseptiques ; elle a de plus des effets hypnotiques et serait dépourvue de toute action sur le cœur. On la prescrit à la dose de 0gr,05 à 1 gramme par jour.

**QUINOGÈNE.** s. m. [angl. *quinogen*]. Radical hypothétique des alcaloïdes des quinquinas.

**QUINOÏDE.** adj. Qui ressemble au quina.

**QUINOÏDE.** s. m. Mélange de berbérine et d'oxyacanthine proposé comme succédané du quinquina, mais qui n'en a que l'amertume sans les propriétés fébrifuges.

**QUINOÏDINE.** s. f. [it. *chinoidina*]. Matière résinoïde, brune, inodore, très amère, découverte dans les eaux mères de la fabrication du sulfate de quinine par Sertuerner. Elle est formée pendant la dessiccation des écorces de quinquina au soleil et pendant la fabrication du sulfate de quinine, et résulte de l'altération des alcaloïdes du quinquina (Pasteur).

**QUINOLÉINE.** s. f. [*chinoléine*, *quinoline*, *chinoline*] ($C^{18}H^{7}Az$). Liquide incolore, d'odeur d'amandes amères, de saveur âcre et amère, bouillant vers 240°, plus lourd que l'eau dans laquelle il est peu soluble, très stable, basique, donnant des sels cristallisables avec les acides. La quinoléine s'obtient en distillant la cinchonine avec la potasse. C'est un mélange de plusieurs bases homologues (Laurent), isomérique avec le leucol.

**QUINOLIQUE.** adj. — *Acide quinolique*. Corps formé par l'ébullition de la cinchonine avec l'acide nitrique.

**QUINOLOGIE.** s. f. [*kinologia*, formé de *kina*, et de λόγος, discours ; esp. *quinologia*]. Description des diverses espèces de quinquinas.

**QUINON.** s. m. ou **QUINONE.** s. f. V. CHINONE.

**QUINONAMIDE.** s. f. V. CHINONAMIDE.

**QUINOTANNIQUE.** adj. — *Acide quinotannique* [*tannin du quinquina*] ($C^{56}H^{22}O^{28}$). Corps qui existe combiné avec la quinine et la cinchonine, dans les quinquinas. Pulvérulent, jaune, astringent, soluble dans l'eau, les acides, l'alcool et l'éther. Ses solutions passent au rouge à l'air

et donnent un dépôt de *rouge cinchonique*. Il colore en vert les sels de fer, précipite l'émétique, la gélatine et l'amidon.

**QUINOTINE.** s. f. La quinidine.

**QUINOVA.** V. QUINA-NOVA.

**QUINOVATANNIQUE.** adj. — *Acide quinovatannique.* Tannin du quinova, faux quinquina.

**QUINOVATE.** s. m. V. QUINOVIQUE.

**QUINOVATIQUE.** adj. — *Acide quinovatique* [*quinovine*] ($C^{60}H^{48}O^{16}$). Acide trouvé par Pelletier et Caventou dans le *quina-nova* ; jaune, gommeux, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool. D'après Hlasiwetz, l'acide quinovatique est une glycoside, qu'il nomme *quinovine*, et qui, sous l'influence des acides, se dédouble en un sucre analogue à la mannitane, et en acide quinovique.

**QUINOVINE.** s. f. V. QUINOVATIQUE.

**QUINOVIQUE.** adj. — *Acide quinovique* ($C^{48}H^{38}O^{3}$). Produit de dédoublement de la quinovine ou acide quinovatique. Poudre cristalline, blanche, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool bouillant, l'ammoniaque et les alcalis ; la solution est amère. Il forme des sels (*quinovates*) avec les acides.

**QUINOYLE.** s. m. V. CHINONE.

**QUINQUAUD** (Eugène) (médecin français, 1843-1893). — *Signe de Quinquaud.* Crépitation fine perçue au niveau des articulations phalangiennes dans le cas d'alcoolisme : pour reconnaître l'existence de ce signe, il faut que les doigts du malade, en extension, soient appliqués par leurs extrémités perpendiculairement contre la main de l'observateur.

**QUINQUINA.** s. m. [*Cinchona, peruvianus cortex*; all. *China, Chinarinde*, angl. *bark, peruvian bark*, it. *china-china*, esp. *quina cascarilla*]. Nom donné par La Condamine (du mot des Indiens du Pérou, *quinaquina*, écorce par excellence, manteau), au genre *Chinchona* de Linné (du nom du comte de Chinchon, vice-roi du Pérou, qui en favorisa l'emploi), ou *kinakina* de Joseph de Jussieu, qui fournit les écorces dites *cascarilla* par les Espagnols ; de là est venu qu'on appelle *écorces de quinquina*, ou *quinquina* tout court, un grand nombre de variétés d'écorces fournies par les espèces du genre *Cinchona* (*quinquinas vrais*), et même d'autres genres voisins (*faux quinquinas*). Les *vrais quinquinas* sont les écorces de plusieurs plantes de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, toujours vertes, croissant en Amérique dans les vallées des Andes, entre le dixième degré de latitude septentrionale et le dix-neuvième degré de latitude australe, entre 1200 et 3000 mètres au-dessus de l'Océan. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux, à feuilles entières, stipulées, à fleurs d'odeur suave, dont le calice est turbiné, soudé avec l'ovaire, à limbe supère quinquéfide, persistant. La corolle est supère, à tube cylindrique, à limbe velu, étalé, rosacé, à cinq lobes valvaires obtus ; cinq étamines insérées dans le tube de la corolle, à anthères oblongues linéaires. L'ovaire est infère, biloculaire, à ovules nombreux, anatropes, insérés sur deux placentas linéaires de chaque côté de la cloison et imbriqués. Le style est simple, le stigmate bifide. Le fruit est une capsule oblongue, à deux loges, couronnée par le limbe du calice, se séparant de *bas en haut* en deux valves, lors de la maturité. Les graines sont petites, nombreuses, imbriquées sur les placentas devenus libres, comprimées, entourées d'une aile marginale membraneuse. L'écorce contient de la quinine et de la cinchonine à l'état de quinate acide, ou au moins de cette dernière, tandis que, dans le genre *Cascarilla*, Weddell, souvent confondu avec les *Cinchona*, mais distinct par la déhiscence de *haut en bas* du fruit, il n'y a aucun de ces alcaloïdes. Il s'y trouve en outre de la *quinidine* et de la *cinchonidine*, de la *quinicine* et de la *cinchonicine*; du quinate de chaux; de l'*acide quinotannique*, et du *rouge cinchonique*, qui en dérive. On y trouve aussi une *matière colorante jaune;* une *matière grasse*, verte ou non, selon qu'elle retient ou non de la chlorophylle, de la gomme, de l'amidon et des débris de cellules végétales ou ligneux. Le Codex admet seulement trois sortes de quinquinas officinaux : — I. QUINQUINAS GRIS. Caractérisés par des écorces minces, roulées, médiocrement fibreuses, grises et fendillées extérieurement, jaunâtres intérieurement, plus astringentes qu'amères, donnant une poudre d'un fauve grisâtre plus ou moins pâle, contenant surtout de la cinchonine et peu ou pas de quinine. On les divise en : A. *Quinquinas de Loxa* [all. *Loxa-China, Kronchina*, angl. *crow-bark*], qui sont : 1° le *gris compact* (*Cinchona Condaminea*, Humb. et Bonpl., fig. 615) ; 2° le *brun compact* [all. *dunkele China*], ou *Jaën*, province du Pérou,



Fig. 615. — *Quinquina* gris compact.

(*china pseudo-Loxa* de Bergen) ; 3° le *rouge marron*, fourni par le *C. scrobiculata*, Humb. et Bonpl., comme le précédent ; 4° le *rouge fibreux du roi d'Espagne* (*quina estoposa* de Pavon), d'origine encore indéterminée ; 5° le *gris jaune fibreux* (*C. macrocarpa*, Pavon). B. *Quinquina gris de Lima* ou *de Huanaco* [all. *graue China, China Huanaco*, angl. *silver bark, grey bark*], qui comprend les espèces suivantes : 6° *gris brun* (*Cascarilla peruviana*) ; 7° *gris ordinaire*, tous deux fournis par le *C. micrantha*, Ruiz et Pavon (fig. 616) ; 8° *Lima gris blanc* (probablement du *C. purpurea*, R. et Pav.) ; 9° *Lima*, très rugueux, imitant le calisaya, très actif (*cascarilla negrilla* des Péruviens), fourni par le *C. glandulifera*, R. et Pav. ; 10° *quinquina Lima gris rouge*, venant de Jaën ou de Loxa ; on ne sait encore quelle est l'espèce dont il est retiré. — II. QUINQUINAS ROUGES [all. *rothe China*, angl. *red bark*]. Ils tiennent le milieu, pour la texture, entre les gris et les jaunes ; ils sont en même temps très amers et très astringents; leur poudre est rouge, de teinte plus ou moins vive. Ils contiennent à la fois de la quinine et de la cinchonine (quinquinas mixtes). Les espèces sont : 1° le *rouge*, blanchissant à l'air ; on ne sait quel *Cinchona* le fournit; 2° *rouge de Lima*, très actif en médecine ; 3° *rouge vrai non verruqueux* (*cascarilla roja verdadera*, très actif; 4° *rouge officinal; 5° rouge vrai verruqueux*, très actif aussi. Ces quatre derniers sont fournis par le *C. succirubra*, R. et Pav. On ne sait quelle espèce fournit les quatre suivants : 6° *rouge orangé verruqueux* ; 7° *rouge pâle à surface blanche* ; 8° *rouge brun de Carthagène* ; 9° *rouge de Carthagène*. — III. QUINQUINAS JAUNES. Ils peuvent offrir un volume plus considérable,

sont d'une texture très fibreuse, d'une amertume plus forte et plus dégagée d'astringence. L'écorce, jaune orangé, épaisse de 3 à 4 millimètres, plane ou en gouttière, donne une poudre jaune fauve ou orangée, contenant



Fig. 616. — *Quinquina* gris ordinaire.

surtout de la quinine et très peu de cinchonine. Ce sont les plus employés. 1° *Jaune du roi d'Espagne* (*cascarilla amarilla del Rey*, Laubert); 2° *calisaya* ou *jaune royal* [*china regia* de Bergen, all. *Kœnigs-China*, angl. *yellow bark*] : tous deux sont fournis par le *C. calisaya*, Weddell (fig. 617), très actif en thérapeutique; 3° *jaune orangé, quinquina cannelle* ou *calisaya léger* (*cascarilla claro-amarilla* de Laubert), venant du *C. micrantha*, R. et Pav., très actif; 4° *quinquina pitaya* ou *de la Colombie* ou *d'Antiochia* (*cascarilla parecida à la calisaya*, Laubert), très actif aussi; 5° *quinquina de la Colombie igneux* [angl. *woody Carthagena bark*]; ces deux derniers sont fournis par le *C. Condaminea*, Humb. et Bonpl. 6° *orangé* de Mutis, ou *Carthagène spongieux* (*new spurious yellow bark* de Pereira), venant du *C. lancifolia*, Mutis. — D'après Weddell, c'est le liber des écorces de quinquina qui presque exclusivement contient la quinine, tandis que la cinchonine existe surtout dans la couche cellulaire extérieure : ainsi Weddell a reconnu que beaucoup de *quinquinas gris* ne sont autre chose que les écorces des jeunes branches de plusieurs espèces différentes de *Cinchona*, plus tard rouges ou jaunes. Or, dans ces jeunes écorces, le liber n'a pris encore que peu de développement, tandis que la couche cellulaire extérieure à lui, non encore convertie en périderme caduc, y conserve une épaisseur notable et la liqueur grise propre aux jeunes branches. Weddell a démontré aussi que ce n'est ni dans les fibres à cavité presque nulle du liber, ni dans le suc gommo-résineux des laticifères qui lui sont extérieurs, que se trouve la quinine. Ce sont les couches cellulaires du liber qui la renferment, et elle y abonde d'autant plus que ces couches sont plus minces; tandis que, lorsqu'elles sont très épaisses entre les fibres, elles sont plutôt riches en cinchonine. La cassure de l'écorce indique assez bien la distribution des fibres dans l'écorce. Leur présence dans toute l'épaisseur indique la richesse en quinine, elle se caractérise par une *cassure fibreuse* ou à surface hérissée partout de petites pointes. Si ces pointes se prolongent en filaments plus longs, inégaux, on a la *cassure filandreuse*, indiquant moins de richesse que la première. Enfin l'absence des fibres vers le contour extérieur donne en ce point la *cassure subéreuse*, plus nette que les autres, avec des fibres à la partie interne seulement; elle indique la pauvreté en quinine avec prédominance de la cinchonine. La *quinimétrie* est un moyen plus sûr de doser la quinine contenue dans les quinquinas. — Fig. 618. Écorce de quinquina gris Huanaco : *s*, suber; *cc*, couche herbacée; *cl*, liber; A, fibre très grossie; B, portion de couche herbacée très grossie. — Fig. 619. Écorce de quinquina calisaya jaune royal : *s*, suber; *l*, liber;

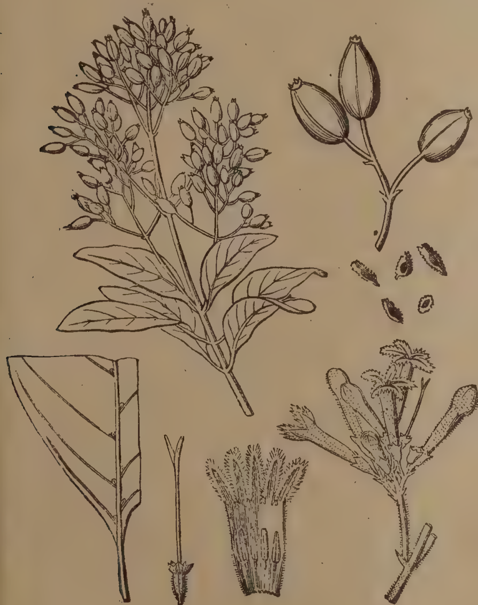


Fig. 617. — *Quinquina* calisaya.




Fig. 618. — *Quinquina* Huanaco (écorce).




Fig. 619. — *Quinquina* calisaya (écorce).

*rl*, rayons médullaires; *ff*, fibres. — Outre ces divers quinquinas, on trouve dans le commerce quelques autres écorces qui appartiennent à d'autres genres *Cinchona*, qui ne renferment ni quinine ni cinchonine, dont les propriétés fébrifuges sont à peu près nulles, et qu'on réunit sous le nom de *faux quinquinas*. A l'état sec, ils se distinguent des vrais quinquinas par la dureté et la persistance de la partie cellulaire extérieure de leurs écorces et par la nature très ligneuse de leur liber. Le tissu cellulaire interposé aux fibres de celui-ci est moins abondant que dans les vrais quinquinas. D'un autre côté, la partie cellulaire de leur écorce est généralement imprégnée d'une matière gommo-résineuse plus abondante et plus tenace que dans la couche analogue des *Cinchona*, d'où une dureté qui à elle seule fait souvent reconnaître un vrai quinquina. Tels sont : 1° Le *quinquina nova* (V. QUINA-NOVA). — 2° Le *quinquina caraïbe* ou *de la Jamaïque*, écorce de l'*Exostemma caribæum*, Willd. — 3° Le *quinquina piton* (*quinquina de la Martinique, de Sainte-Lucie* ou *de Saint-Domingue*), qu'on attribue à l'*Exostemma floribundum*, Willd et qui passe pour vomitif, cathartique et même vénéneux. — 4° Les *quinquinas blancs du Pérou* et *de la Nouvelle-Grenade*, fournis par les *Landerbergia macrocarpa* et *prismatostylis*, Klotzsch. — Le *quinquina gris Huanaco* contient de 12 à 36 grammes de cinchonine par kilogramme (en moyenne 27 grammes). Le *quinquina calisaya* (*quinquina jaune royal*), choisi, donne sur 1000 parties 30 à 40 parties de sulfate de quinine. Le *quinquina rouge, verruqueux* ou *non verruqueux*, outre son principe astringent, contient une certaine quantité de cinchonine (0,010 à 0,020), et fournit, pour 1000 grammes, de 25 à 10 grammes de sulfate de quinine (en quantités inverses de la cinchonine). Le quinquina est un des agents les plus importants de la thérapeutique. Employé de temps immémorial par les Péruviens contre les fièvres intermittentes, il fut introduit en Europe par la femme d'un vice-roi du Pérou (d'où son nom d'*herbe à la comtesse*); il fut envoyé au général de l'ordre des Jésuites, à Rome, où Torti l'expérimenta pour la première fois par la méthode des Jésuites de Lima, à doses concentrées (*poudre des Jésuites*); plus tard, Sydenham l'employa à doses fractionnées; enfin, il fut importé en France par Talbot (1679), qui guérit Louis XIV d'une fièvre intermittente (*remède de Talbot*). Aujourd'hui, on ne l'emploie guère comme fébrifuge, la quinine et ses sels étant préférables à ce point de vue, mais on l'utilise largement comme astringent, antiseptique, tonique, stomachique et général. Le quinquina gris est tonique et astringent plutôt que fébrifuge; le quinquina rouge est le plus fébrifuge; le quinquina jaune, intermédiaire aux deux autres, peut remplacer le quinquina gris pour l'usage externe, à cause de son astringence. A l'intérieur, on donne le quinquina en poudre (4 grammes de quinquina gris comme tonique, 12 grammes de quinquina rouge comme fébrifuge) ou sous forme de préparations officinales. — *Décoction de quinquina.* Elle est préparée en faisant bouillir pendant quelques minutes : quinquina gris ou jaune concassé, 32 grammes, et eau commune, 1 kilogramme. — *Décoction de quinquina composée et laxative.* Elle est faite comme la précédente, mais on y fait infuser follicules de séné et sulfate de soude, āā 8 grammes. — *Extrait alcoolique de quinquina.* Quinquina gris Huanaco, ou quinquina calisaya, ou quinquina rouge, 1000 grammes; alcool à 60°, 6000 grammes. Pulvérisez et introduisez la poudre dans un appareil à déplacement; versez sur cette poudre modérément tassée la quantité d'alcool nécessaire pour qu'elle en soit pénétrée dans toutes ses parties; fermez alors l'appareil, et laissez les deux substances en contact pendant douze heures. Au bout de ce temps, rendez l'écoulement libre, et faites passer successivement sur le quinquina la totalité de l'alcool prescrit. Distillez la liqueur alcoolique pour en retirer toute la partie spiritueuse et concentrez au bain-marie jusqu'à consistance d'extrait mou (Codex). — *Extrait mou de quinquina.* On fait infuser 1000 grammes de quinquina gris dans 8000 grammes d'eau pendant vingt-quatre heures; on passe, on laisse déposer, et on verse sur le marc 4000 grammes d'eau bouillante; on concentre la première infusion, on ajoute la seconde réduite à l'état sirupeux, et on évapore à consistance d'extrait mou (Codex). — *Extrait sec de quinquina.* On délaye dans l'eau distillée l'extrait de quinquina Huanaco, en le réduisant en consistance sirupeuse, et l'on chauffe à l'étuve; quand l'extrait est sec, on le détache et on l'enferme promptement dans des flacons qu'on bouche avec soin (Codex). — *Macération de quinquina* [*eau de quinquina, tisane de quinquina*]. On fait macérer 20 grammes de quinquina gris dans un litre d'eau pendant dix heures; on filtre. Cette préparation se donne par tasses, pure ou mêlée au vin ordinaire, quand le vin de quinquina n'est pas toléré par l'estomac. — *Sirop de quinquina.* On le prépare en faisant bouillir pendant une demi-heure, dans un vase couvert : écorce de quinquina gris, 96 grammes, avec eau, 1 kilogramme; passant avec expression, rapprochant à moitié de son volume le liquide trouble, et y faisant fondre sucre blanc, 500 grammes, puis opérant la cuisson convenable, et passant froid. On prépare aussi un *sirop de quinquina avec le vin* : en pilant, quinquina concassé, 64 grammes; ajoutant peu à peu : alcool à 56° centésimaux (22° B.), 32 grammes; vin blanc, 500 grammes; laissant macérer pendant quatre jours; passant alors, et dissolvant dans la colature : extrait de quinquina, 24 grammes et ensuite sucre, 250 grammes. — *Tablettes de quinquina.* On les prépare avec : poudre de quinquina gris, 64 grammes; poudre de cannelle, 8 grammes; sucre en poudre, 448 gr. et mucilage de gomme adragant, q. s. pour faire des tablettes de 80 centigrammes. — *Teinture de quinquina.* On la prépare en faisant macérer pendant huit jours 1 partie de quinquina gris, jaune ou rouge (suivant la prescription) en poudre, sur 4 d'alcool à 56° centésimaux, passant avec expression et filtrant la liqueur. La teinture ordinaire est faite avec le quinquina gris. — *Vin de quinquina.* Quinquina calisaya, 30 grammes; alcool à 60°, 60 grammes; vin rouge, 1000 grammes. Concassez le quinquina, versez l'alcool dessus; laissez en contact dans un vase fermé pendant vingt-quatre heures. Ajoutez le vin; faites macérer pendant dix jours en agitant de temps en temps. Passez avec expression et filtrez (Codex). Ce vin se donne à la dose de 30 ou 60 grammes une ou deux fois par jour, avant le repas. — *Vin de quinquina composé.* Il est préparé comme le vin simple, si ce n'est qu'on met macérer, en même temps que le quinquina, 16 grammes de baies de quassia et autant d'écorce de Winter et d'écorce d'orange amère sèche. — *Quinquina aromatique*, V. CASCARILLE. — *Quinquina d'Europe.* V. FRÊNE ET GENTIANE. — *Quinquina français.* Quinquina factice que Lémery composait avec le tan, les trochisques d'alhandal et diverses substances insignifiantes. — *Quinquina de la Guyane* ou *d'angusture* (*quinquina de Virginie*). L'*angusture vraie*. — *Quinquina de la Guyane française* ou *écorce fébrifuge de Cayenne.* Selon quelques auteurs, le *quinquina de la Nouvelle-Carthagène* ou *faux calisaya*, qu'ils attribuent au *Portlandia hexandra*, Jacquin. — *Quinquina nova.* V. QUINA-NOVA. — *Quinquina des pauvres.* V. ARNICA.

**QUINTANE.** adj. [*quintanus, quintus*, de cinquième; πεμπταῖος, all. *Quintanfieber*, angl. *quintan*, it. et esp. *quintana*]. — *Fièvre quintane.* V. INTERMITTENT.

**QUINTE.** s. f. Synonyme d'*accès*, en parlant de la toux : une *quinte de toux*.

**QUINTEFEUILLE.** s. f. [*Potentille, Potentilla reptans*, L., all. *Fünffingerpraut*, angl. *cinque-foil*, it. *cinquefoglio*, esp. *quinquefolio*]. Plante de la famille des rosacées, qui ressemble au fraisier, mais dont les feuilles sont petites et divisées. Sa racine, cylindrique, pivotante, d'un rouge brun au dehors, blanche au dedans, est légèrement astringente.

**QUINTESSENCE.** s. f. [*quintus*, cinquième, et *essentia*, essence; all. *Quintessenz*, angl. *quintessence*, it. *quintessenza*, esp. *quintaesencia*]. Autrefois, l'alcool, chargé de principes médicamenteux. ‖ Principe volatil d'un corps.

**QUINTO** (Espagne). *Eaux sulfatées calciques*, froides, 17 à 20°. Établissement : 10 juin au 15 septembre.

**QUOTIDIEN, ENNE.** adj. [*quotidianus*, de *quotus*, chaque, et *dies*, jour; καθημερινός, all. *täglich*, angl. *quotidian*, it. *quotidiano*, esp. *cuotidiano*]. Qui a lieu tous les jours. — *Fièvre quotidienne.* V. Intermittent.

# R

r = ρ, rh = ῥ.

**R.** V. Abréviation.

**RABBI** (Autriche). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 9°. Établissement : 1er juin au 30 septembre.

**RABDOÏDE.** Mauvaise orthographe. V. Rhabdoïde.

**RABEL** (pharmacien français du commencement du XVIIe siècle). — *Eau de Rabel.* V. Eau.

**RABIÉIQUE.** adj. [de *rabies*, rage; it. *rabbico*, esp. *rabifico*]. Qui a rapport à la rage.

**RABIEN, ENNE.** adj. Synonyme de *rabiéique*.

**RABIFIQUE.** adj. Qui produit la rage.

**RABIOULE.** s. f. V. Rage.

**RABIQUE.** adj. Synonyme de *rabiéique*.

**RACAHOUT.** s. m. — *Racahout des Arabes.* Analeptique composé de salep, 15 ; cacao, 60 ; glands doux, 60 ; fécule de pommes de terre, 45 ; farine de riz, 60 ; sucre blanc, 250 ; sucre vanillé, 5 (Dorvault).

**RACE.** s. f. [*genus*, γένος, all. *Race, Stamm, Geschlecht*, angl. *race, breed*, it. *razza*, esp. *raza*]. Collection d'individus de même espèce, présentant un ensemble de différences de même ordre que dans la variété, qui, une fois produites, se reproduisent par génération dans un certain nombre de circonstances qui ne sont pas complètement identiques. — *Pure race.* Un sujet de *pure race* est celui qui descend directement, sans croisement, de la souche de la race elle-même. — *Races humaines.* V. Homme.

**RACÉMEUX, EUSE.** adj. En forme de grappe.

**RACÉMIFORME.** adj. [*racemiformis*, de *racemus*, grappe, et *forma*, forme]. En forme de grappe.

**RACÉMIQUE.** adj. — *Acide racémique* [*paratartrique* ou *uvique*]. S'extrait des eaux mères dont on a retiré l'acide tartrique. Il est isomère avec ce dernier, mais contient 1 équivalent d'eau de plus. Il est dépourvu de pouvoir rotatoire ; Pasteur a montré qu'il pouvait être dédoublé en deux autres acides, dont l'un est dextrogyre comme l'acide tartrique et l'autre lévogyre. En mélangeant des dissolutions d'acide tartrique droit et d'acide tartrique gauche, ces deux corps se combinent en dégageant de la chaleur, et donnent lieu à la formation d'acide racémique.

**RACHE.** s. f. Nom sous lequel on désignait autrefois diverses maladies de la tête, la teigne particulièrement. V. Rash.

**RACHIALGIE** ou mieux **RHACHIALGIE.** s. f. [*rachialgia*], de ῥάχις, épine du dos, et ἄλγος, douleur ; all. *Rückgratschmerz*, angl. *rhachialgia*, it. *rachialgia*, esp. *raquialgia*]. Douleur qui occupe un point quelconque de la colonne vertébrale ; c'est un symptôme de maladies essentiellement différentes les unes des autres : variole, myélites, etc. — *Rachialgie mésentérique.* V. Carreau.

**RACHIANESTHÉSIE.** s. f. [de *rachis*, et *anesthésie*]. Méthode d'anesthésie qui consiste à injecter par la voie rachidienne l'agent médicamenteux qui doit produire l'insensibilité. L'anesthésique employé est le chlorhydrate de cocaïne ou plus rarement un de ses dérivés, eucaïne, tropacocaïne, ou un corps à action similaire comme la stovaïne. L'insensibilité occupe les deux membres inférieurs, le périnée, l'abdomen et remonte parfois sur une partie du thorax. Elle est absolue, et permet de faire des opérations comme des amputations de jambe, des cures radicales de hernie, des ablations d'appendice, sans donner du chloroforme ; le malade assiste à son opération sans éprouver aucune douleur. Cette méthode, préconisée d'abord en Allemagne par Bier [V. Bier (*Méthode de*)], puis en France par Tuffier, expose à des inconvénients immédiats et tardifs (douleurs) qui l'ont fait abandonner par beaucoup de chirurgiens.

**RACHICENTÈSE.** s. f. [de ῥάχις, rachis, et κεντεῖν, piquer]. Nom proposé par Marfan pour remplacer l'expression de ponction lombaire. V. Ponction.

**RACHICOCAÏNISATION.** s. f. Rachianesthésie par la cocaïne.

**RACHIDIEN, IENNE,** ou mieux **RHACHIDIEN.** adj. [angl. *rachidian*, it. *rachideo*, esp. *raquidiano*]. Qui appartient au rachis. — *Artères et veines rachidiennes.* V. Vertébral. — *Bulbe rachidien.* V. Moelle *allongée*. — *Canal rachidien.* V. Vertébral. — *Prolongement rachidien de l'encéphale.* Nom donné quelquefois à la moelle épinière. — *Trous rachidiens.* Trous de conjugaison de la colonne vertébrale. — *Sinus rachidien.* V. Intravertébral. — *Voie rachidienne.* Voie d'introduction des médicaments dans l'économie qui utilise le canal rachidien, dans lequel on pénètre par la ponction lombaire. On a ainsi introduit la cocaïne dans l'espoir de déterminer l'anesthésie de la partie inférieure du corps (V. Rachianesthésie), le bromure de potassium, le sérum antitétanique, etc.

**RACHIS** ou mieux **RHACHIS.** s. m. [*spina dorsi*, ῥάχις, all. *Rückgrat*, angl. *rhachis*, it. *rachide*, esp. *raquis*]. La *colonne vertébrale*.

**RACHISAGRE** ou mieux **RHACHISAGRE.** s. f. [*rhachisagra*, de ῥάχις, épine du dos, et ἄγρα, proie; all. *Rückgratsgicht*, angl. *rhachisagra*, it. *rachisagra*, esp. *raquisagra*]. Goutte, rhumatisme goutteux de l'épine dorsale.

**RACHISTOVAÏNISATION.** s. f. Rachianesthésie par la stovaïne.

**RACHITIQUE** ou mieux **RHACHITIQUE.** adj. et s. [*rachitide detentus*, all. *rhachitisch*, angl. *rickety*, it. *rachitico*, esp. *raquitico*, *riquet*, *noué*, *bancal*]. Qui est attaqué du rachitisme, ou qui tient du rachitisme.

**RACHITIS.** s. m. Synonyme de *rachitisme*.

**RACHITISME** ou mieux **RHACHITISME.** s. m. [*rachitis*, de ῥάχις, épine du dos; νόσος ῥαχῖτις, *rachitis*, *morbus anglicus*, *articuli duplicati*, all. *Rhachitis*, *englische Kränkheit*, *Doppelglieder*, angl. *rickets*, *rhachitis*, it. *rachitismo*, *rachitide*, esp. *raquitis*, *raquitismo*]. Maladie propre à l'enfance, caractérisée par une perturbation de la nutrition et du développement des tissus qui concourent à la formation des os : ceux-ci subissent à leurs extrémités épiphysaires un gonflement anormal, et dans leurs diaphyses des incurvations ou des fractures qui portent sur le rachis et sur le reste du système osseux, et qui résultent de l'impossibilité où ils sont de remplir leurs usages généraux de sustentation. Le rachitisme se développe surtout à l'âge de la première dentition, de six à huit mois, ou de un à trois ans, sous l'influence d'une mauvaise

hygiène, d'une alimentation défectueuse, d'un sevrage prématuré, de l'humidité, du froid. Il est toujours lié à des troubles digestifs et à la gastro-entérite, si fréquente chez les enfants élevés au biberon ou soumis de bonne heure à une alimentation autre que le lait ; expérimentalement, en soumettant de jeunes animaux à une alimentation qui ne leur est pas appropriée, on détermine des arrêts de croissance; mais il ne semble pas que les altérations du squelette ainsi




Fig. 620. — Humérus *rachitique*.

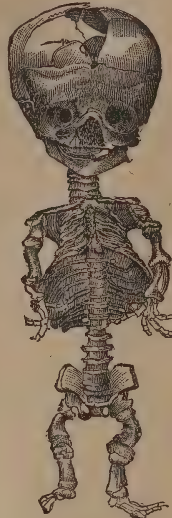


Fig. 621. — Squelette d'un *rachitique*.

déterminées soient semblables aux lésions des os rachitiques (Tripier). Aussi a-t-on soutenu l'origine infectieuse du rachitisme (Mircoli). Il est possible en effet qu'un microorganisme spécifique soit le chaînon intermédiaire indispensable entre la gastro-entérite, affection banale, et le rachitisme, trouble spécialisé ; mais le vice de l'alimentation reste toujours la cause primordiale. Aux points de vue anatomique et clinique, on décrit au rachitisme trois périodes. — Anatomie : *Première période*. Les os en général, mais surtout les os longs, sont infiltrés d'une grande quantité de sang noir qui ruisselle quand on les coupe. Ce sang est épanché dans le canal médullaire, dans le tissu spongieux des épiphyses, sous le périoste ou même entre les lamelles du tissu compact, écartées les unes des autres. — Fig. 620. Coupe longitudinale d'un humérus rachitique, faite à la partie supérieure et vue à un faible grossissement. *a*, cartilage hyalin épiphysaire ; *b*, couche de multiplication des cellules cartilagineuses avec espaces médullaires ; *c*, masse de cartilage plus avancé et en voie d'ossification ; *d*, limite du tissu osseux ; *e*, grande cavité médiane de la moelle ; *f*, substance compacte de la diaphyse ; *g*, couche de multiplication du périoste (E. Rindfleisch). D'abord de consistance aqueuse, et disparaissant très facilement sous un filet d'eau, ce sang perd plus tard sa couleur noire, prend une consistance gélatineuse, devient demi-transparent et adhère aux surfaces avec lesquelles il est en contact, et le lavage ne peut plus l'enlever. Si l'on fait la section d'un os long, dans le sens de la diaphyse, on voit que cet os n'a qu'une augmentation apparente, due au périoste qui s'est considérablement épaissi, et à une couche sous-jacente de nature cartilagineuse, ce qui explique pourquoi un grand nombre de fractures passent inaperçues chez les enfants rachitiques. Les os ont considérablement diminué de densité ; ils sont raréfiés, boursouflés. — *Deuxième période*. Cette période est surtout caractérisée par le gonflement des épiphyses et la déformation des os. Ces phénomènes sont dus à l'augmentation de volume de la *couche chondroïde* (Broca), et surtout à la production d'un tissu rougeâtre, élastique, réticulaire, que J. Guérin a désigné sous le nom de *tissu spongoïde* (V. Chondroïde et Spongoïde). Le ramollissement noté dans la première période augmente et atteint son maximum. — Fig. 621. Squelette d'un enfant rachitique mort quelques heures après la naissance. — *Troisième période*. Il peut arriver deux cas : ou bien la maladie guérit, la nutrition reprend son cours normal, alors les os se consolident ; ou bien le trouble nutritif continue, alors une désorganisation complète s'empare du tissu osseux. Dans le premier cas, le tissu spongoïde se résorbe, ou prend de la densité : l'os recouvre sa solidité primitive, et acquiert même une fermeté et une dureté plus grandes que celles de l'état normal (*éburnation*). Dans l'os ainsi éburné, le tissu compact de nouvelle formation est intimement uni à l'os primitif ; la ligne de démarcation n'est sensible que par une couleur plus blanche dans l'os récent. C'est surtout au niveau des courbures et du côté concave que se produit l'éburnation, là où elle est plus nécessaire pour la force de l'os. A ce même niveau, le canal médullaire se rétrécit parfois d'une manière considérable, au point de disparaître tout à fait. Lorsque cette éburnation n'a pas lieu, le tissu spongoïde détruit les lamelles osseuses en les isolant et en empêchant leurs communications vasculaires ; dès lors la consolidation de l'os ne peut se faire. Dans cet état, décrit par Jules Guérin sous le nom de *consomption rachitique*, les épiphyses des os longs, leurs diaphyses, et les os plats sont réduits à une coque très mince de tissu osseux, qui se fracture avec la plus grande facilité. Du tissu spongieux remplit quelquefois le canal médullaire des os longs. Leur trame, formée de larges cellules, est remplie d'une moelle graisseuse de couleur jaunâtre, mêlée parfois de détritus de lamelles. — Symptomatologie : *Première période*. Dans cette période, les petits malades deviennent moroses, inquiets. Le moindre mouvement les fatigue, ils ne se trouvent bien que couchés. En même temps, ils maigrissent, pâlissent ; cependant leur appétit persiste le plus souvent, parfois même il s'exagère, avec ou sans diarrhée. Il n'est pas rare de voir les urines très abondantes et très chargées de phosphates calcaires. Ensuite vient une fièvre continue ; le corps est couvert d'une sueur abondante et presque incessante. La tête offre une disproportion marquée entre le crâne et la face, et, de plus, les fontanelles et les sutures persistent quelquefois au point que tout le crâne offre un certain degré de mollesse. Le thorax n'est presque pas développé, la respiration est fréquente. Le ventre, au contraire, présente un volume considérable, et le foie fait saillie dans l'hypocondre droit. Outre le gonflement des extrémités (*nouures*), qui commence dans cette période, il faut noter que les membres sont plus courts qu'à l'état normal, surtout les inférieurs. Enfin l'accroissement du squelette se ralentit ou cesse ; la dentition s'arrête, ou, si elle continue, c'est toujours irrégulièrement. Cette période peut durer de deux à dix mois ; quelquefois même davantage. — *Deuxième période*. Si une prompte médication n'a pas enrayé la maladie, les douleurs, qui, dans la première période, n'étaient presque jamais spontanées, le deviennent et arrachent des cris aux petits malades. Presque toujours survient une diarrhée opiniâtre. Cette cause d'épuisement, la fièvre hectique, l'insomnie, les sueurs, font que les malades dépérissent à vue d'œil. C'est alors qu'on voit

apparaître les déformations osseuses. Les jambes, le bassin, la colonne vertébrale, se déforment successivement, sous l'influence, tant de la simple contraction musculaire que d'une action mécanique, comme le poids du corps ou toute autre pression extérieure. Les jambes sont fortement arquées en avant, tordues sur elles-mêmes, déjetées du même côté ou en sens contraire, tandis que les genoux se heurtent et que les pieds se touchent. Les fémurs se déforment presque toujours dans le même sens ; la courbure présente, en général, sa convexité en avant et en dehors. Les déformations des bras et des avant-bras sont toujours moins prononcées. Les clavicules s'infléchissent, s'arquent en avant. La déformation de la cage thoracique (*thorax en carène*) fait que les enfants respirent le plus qu'ils peuvent par le ventre, instinctivement. Pour respirer de la sorte, l'enfant abaisse son diaphragme et ouvre sa glotte : de cette manière, il fait le vide dans la poitrine ; les côtes sternales cèdent avec facilité aux organes qui les repoussent en dehors, tandis que les côtes supérieures se recourbent en dedans. Quant aux déformations du bassin, une des plus communes est celle qui résulte du tassement des dernières vertèbres lombaires et des deux premières sacrées. D'autres fois le bassin s'aplatit d'avant en arrière ; quelquefois, enfin, on trouve une dépression latérale produite par la tête des fémurs. — *Troisième période*. La mort peut survenir par le fait de la cachexie ou d'une complication thoracique. Quand la nutrition troublée reprend son cours, et que l'enfant guérit, les déformations osseuses, si elles n'étaient pas trop prononcées, s'effacent insensiblement. Mais il peut arriver que la lésion soit assez prononcée pour empêcher cet heureux résultat, et alors l'enfant est condamné pour toute sa vie à être difforme. — Le traitement est presque entièrement hygiénique. Un air pur, une habitation saine et exposée aux rayons solaires, au bord de la mer si c'est possible, un régime salubre et fortifiant, des frictions avec un liquide alcoolique, des bains aromatiques, des exercices modérés, sont particulièrement indiqués. On peut y ajouter l'eau ferrée mêlée au vin, lors des repas, les sirops de gentiane ou de quinquina, l'huile de foie de morue surtout. Localement, on tente le redressement des os avec les mains et les appareils orthopédiques, quand l'incurvation des os est trop prononcée. — *Rachitisme congénital* ou *intra-utérin*. Variété de rachitisme se développant pendant la vie intra-utérine et dont les lésions sont guéries quand l'enfant naît ; beaucoup d'auteurs admettent qu'il ne s'agit pas dans ce cas de rachitisme véritable. — *Rachitisme tardif* ou *des adolescents*. Déformations du squelette (déviations de la colonne vertébrale, genu valgum, etc.) apparaissant à la puberté ; il n'est pas démontré que ces lésions soient de même nature que le rachitisme véritable. — *Rachitisme hémorragique*. Affection complètement distincte du rachitisme et décrite ordinairement sous le nom de *scorbut infantile*, ou de *maladie de Barlow* (V. Barlow).

**RACHITOME** ou mieux **RHACHITOME**. s. m. [de ῥάχις, rachis, et τέμνειν, couper]. Instrument d'anatomie à l'aide duquel on ouvre le canal rachidien sans léser la moelle.

**RACHITOMIE**. s. f. Variété d'embryotomie dans laquelle on pratique la section de la colonne vertébrale ; cette opération est nécessaire dans certains cas de présentation de l'abdomen avec fœtus mort, dans lesquels la rigidité de la colonne rachidienne s'oppose à l'évolution du fœtus.

**RACINE**. s. f. [*radix*, ῥίζα, all. *Wurzel*, angl. *root*, it. *radice*, esp. *raiz*]. Partie inférieure d'un végétal plongée dans la terre, qui croît toujours en sens contraire de la tige, ne se colore jamais en vert par l'action de la lumière, et sert tant à fixer la plante au sol qu'à pomper sa nourriture. Suivant sa forme et sa constitution, la racine est dite *pivotante*, *fasciculée*, *tuberculeuse*, *napiforme*, etc. — *Racine blanche*. Le panais cultivé. — *Racine du Brésil*. V. Ipécacuanha. — *Racine des dents*. Le pyrèthre. V. Camomille. — *Racine de Florence*. L'iris de Florence. — *Racine jaune*. Nom vulgaire de la *carotte* ou du *chynlen*. — *Racine de Jean Lopez*. Racine d'un arbre des Indes orientales, le *Toddalia aculeata*, Pers., de la famille des zanthoxylées. Elle a un bois blanc, léger, poreux, amer, inodore ; une écorce brune, compacte, amère, recouverte d'un épiderme jaune, spongieux, comme velouté. Cette racine est, selon quelques auteurs, le plus puissant des antidiarrhéiques. — *Racine de Mangouste*, *de Mungo* ou *d'or*. V. Chynlen. — *Racine salivaire*. V. Camomille. ‖ En anatomie, *racine des dents*, la partie d'une dent qui s'enfonce dans l'alvéole. — *Racine des membres*. La partie épaisse par laquelle ils se continuent avec les côtés du tronc. — *Racines des nerfs*. Points par lesquels les nerfs se détachent des centres nerveux. — *Racine rachidienne*. Partie des nerfs rachidiens comprise entre le point d'émergence du filet nerveux hors de la moelle, et la partie externe du trou de conjugaison ; chaque nerf rachidien naît par deux ordres de racines ; la racine antérieure ou motrice qui vient de la partie antérieure de la moelle, et la racine postérieure ou sensitive qui vient du sillon collatéral postérieur et présente sur son trajet le ganglion rachidien. C'est la réunion de ces deux racines dans le trou de conjugaison qui constitue le nerf rachidien. — *Racine d'une tumeur*. Prolongement qu'une tumeur envoie dans les parties voisines.

**RACK**. s. m. Eau-de-vie tirée du riz. V. Arack.

**RACLAGE**. s. m. Mode de traitement des dermatoses épithéliales, des lupus, etc. V. Lupus.

**RACLEMENT**. s. m. Action de racler la surface des os dans certaines opérations, la peau dans certains pansements, etc.

**RACLURE**. s. f. — *Raclure de boyaux*. V. Abrasion.

**RACORNISSEMENT**. s. m. État d'un corps organisé devenu dur, coriace comme de la corne : c'est le résultat physico-chimique de l'expulsion d'un ou de plusieurs de ses principes constituants.

**RADESYGE**. s. f. [du danois *rada*, mauvais, et *syge*, maladie]. En Norvège, maladie qui a quelque analogie avec le pian, ou avec certaines variétés de la lèpre.

**RADIAIRE**. adj. V. Radial et Tangentiel.

**RADIAL, ALE**. adj. et s. [*radiæus*, all. et angl. *radial*, it. *radiale*, esp. *radial*]. Qui a rapport au radius, aux rayons. — *Artère radiale*. L'une des branches de bifurcation de l'humérale (fig. 622). En haut, elle est située au niveau de l'interstice qui existe entre le long supinateur et le rond pronateur. La branche antérieure du nerf radial est placée à son côté externe dans une gaine distincte ; deux veines lui sont accolées, l'une en dedans, l'autre en dehors. Au-dessus de la couche graisseuse sous-cutanée, l'aponévrose d'enveloppe de l'avant-bras fait une sorte de pont entre les bords des muscles rond pronateur et long supinateur en avant de l'artère radiale, qui est de plus recouverte par un feuillet de l'aponévrose profonde. En bas, l'artère radiale est située entre le tendon du grand palmaire et celui du long supinateur. En arrière, elle repose sur le fléchisseur superficiel des doigts et sur le fléchisseur propre du pouce dans le tiers moyen de l'avant-bras ; un peu plus bas, elle est en rapport avec le carré pronateur qui la sépare de la face antérieure du radius. Ici l'artère radiale est à plus d'un demi-centimètre de son nerf satellite, qui longe son côté externe et qui lui est accolé au milieu de l'avant-bras. L'artère radiale fournit : la *récurrente radiale antérieure* ; la *transverse antérieure du carpe* ; la *radio-palmaire* ; la *dorsale du pouce* ; la *dorsale du carpe* ; la *dorsale du métacarpe* ; l'*interosseuse du premier espace intermétacarpien* ; la *collatérale externe du pouce* ; un grand

nombre de rameaux destinés aux muscles de la région antérieure de l'avant-bras. A la paume de la main, elle forme l'*arcade palmaire profonde*. — *Nerf radial*. Il naît de la partie interne et postérieure du plexus brachial, par un tronc commun avec le nerf axillaire, et provient principalement des cinquième, sixième et septième nerfs cervicaux et du premier dorsal. Situé d'abord derrière les autres nerfs du plexus et l'artère axillaire, il s'engage ensuite entre les trois portions du muscle triceps brachial, passe derrière l'humérus, puis descend entre le long supinateur et le brachial antérieur, jusqu'au niveau de l'extrémité supérieure

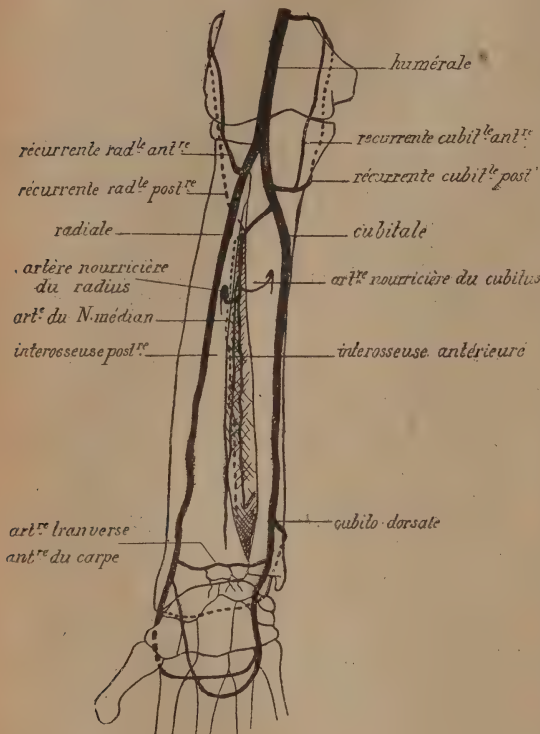



Fig. 620. — Artères de l'avant-bras.

du radius, où il se divise en deux branches, l'une antérieure, l'autre postérieure. *Au bras*, il fournit les rameaux moteurs du triceps, du long supinateur et du premier radial externe, et deux rameaux cutanés, l'un interne, l'autre externe, destinés à la peau des parties postérieure et externe du bras. *A l'avant-bras*, il anime les quatre muscles de la région externe et les huit muscles de la région postérieure, et donne une anastomose au musculo-cutané. *A la main*, il fournit les collatéraux dorsaux du pouce, de l'index, et l'externe du médius. — *Paralysie du nerf radial* [dite aussi *paralysie des porteurs d'eau de Rennes*, parce qu'elle a été souvent observée chez eux]. Les individus atteints de paralysie du nerf radial présentent une attitude qui est toujours la même. La main est inclinée presque à angle droit sur l'avant-bras, les doigts sont à demi fléchis dans la paume de la main; le pouce est également fléchi sur les autres doigts. Le malade ne peut, par la volonté, redresser la main, ni la mouvoir latéralement dans aucun sens ; les mouvements d'extension et d'abduction du pouce sont impossibles. Tous ces mouvements peuvent s'obtenir artificiellement, lorsque la maladie n'est pas trop ancienne et que les fléchisseurs ne sont pas atrophiés. Si le malade veut serrer un objet dans la main, il peut à peine le maintenir, ce qui pourrait faire croire à une paralysie des fléchisseurs; mais il n'en est rien, et il suffit de fixer la main dans l'extension pour que les doigts puissent se fléchir avec énergie. Cette paralysie est produite tantôt par l'impression du froid, tantôt par la compression. Ainsi on l'a vue survenir à la suite d'un sommeil prolongé, la tête reposant sur le bras, lequel était appuyé sur le sommet d'une chaise. L'électrisation localisée est le meilleur moyen de traitement. — *Radial antérieur* (*épitrochlo-métacarpien*, Ch.). Muscle qui s'étend du bord du condyle interne de l'humérus à la base du second os du métacarpe. — *Radial court* ou *deuxième externe* (*épicondylo-sus-métacarpien*, Ch.). Muscle qui s'étend du ligament annulaire du radius et de l'épicondyle à la base du troisième os du métacarpe. Il est extenseur de la main. — *Radial long* ou *premier externe* (*huméro-sus-métacarpien*, Ch.). Muscle qui s'étend de la partie inférieure du bord externe de l'humérus à la base du second os du métacarpe. Il étend la main et l'incline en dehors. — *Veines radiales*. Les unes sont profondes et accompagnent l'artère radiale; les autres, superficielles, continuent la céphalique du pouce, longent, au nombre de deux ou trois, le bord interne de l'avant-bras, et se réunissent en un tronc unique qui forme, avec la médiane céphalique, la veine céphalique du bras.

**RADIANT, ANTE.** adj. — En physique, *état radiant de la matière* (Faraday, 1819); *matière radiante* (Crookes, 1879), état dans lequel se trouve la matière extrêmement raréfiée, et qui est aussi éloigné de l'état gazeux que celui-ci l'est de l'état liquide. Ces phénomènes apparaissent dans les tubes où, le vide atteignant un millionième d'atmosphère, les molécules matérielles sont excessivement rares. La matière radiante se meut en ligne droite; le choc de ses molécules a une énergie suffisante pour engendrer des actions mécaniques et produit des phénomènes de phosphorescence; un dégagement de chaleur se manifeste en même temps que la phosphorescence; dans un tube où la matière est à l'état radiant, une bande lumineuse se courbe vers un électro-aimant approché de la paroi du tube; le courant de la matière radiante n'est pas assimilable à un courant électrique (Crookes).

**RADIATION.** s. f. [*radiatio*, de *radius*, rayon; all. *Strahlenwerfen*, angl. *radiation*, *irradiation*, it. *radiazione*, esp. *irradiacion*]. Nom donné à l'action de la lumière et de la chaleur en raison de leur propagation rectiligne. La *radiation solaire* produit quatre séries d'effets : 1º la sensation de lumière (*radiation lumineuse*); 2º la sensation de chaleur (*radiation calorifique*); 3º des changements dans l'état physique de quelques corps qui acquièrent la propriété de devenir eux-mêmes lumineux sous l'influence des rayons solaires (*radiation phosphorogénique*) : tels sont les sulfures de calcium et de baryum, placés dans la lumière bleue du spectre, tandis que, placés dans la lumière rouge, ils perdent cette propriété; 4º des modifications profondes dans la constitution de beaucoup de corps bruts et dans les actions moléculaires des êtres organisés (*radiation chimique*). La *radiation calorifique* est distincte de la *radiation lumineuse* : la température, plus élevée dans la bande rouge du spectre que dans la couleur violette, l'est de plusieurs degrés au delà du rouge, là où il n'y a plus de lumière. Les rayons calorifiques peuvent être polarisés dans des conditions analogues à celles de la polarisation de la lumière. Les radiations calorifiques obscures sont décuples des lumineuses dans les sources de lumière artificielle. Elles sont complètement absorbées par les milieux de l'œil. La cornée en absorbe les deux tiers; l'humeur aqueuse absorbe les deux tiers du reste, le cristal-

lin et l'humeur vitrée, le dernier neuvième, et ne laissent parvenir à la rétine que les rayons lumineux. Les milieux de l'œil partagent avec l'eau cette propriété et la doivent à leur eau de constitution (Janssen). La *radiation chimique* est distincte aussi des deux autres radiations : c'est dans le violet qu'elle a son maximum, et même au delà du violet, là où il n'y a plus de lumière, elle noircit les sels d'argent, etc., aussi vite que dans le violet. Les rayons chimiques peuvent être concentrés par une lentille, polarisés comme la lumière après deux réflexions successives sous une incidence de 35°. La *radiation de la lumière solaire* a sur les corps vivants une influence très marquée. On sait que : 1° les *radiations lumineuse* et *chimique* interviennent plus efficacement que la *radiation calorifique* dans la respiration des plantes ; 2° que toutes les espèces de radiations solaires participent à l'influence qu'a la lumière sur l'absorption, les sécrétions et la direction de la tige des plantes ; 3° que la *radiation lumineuse* agit seule sur les mouvements des feuilles, sauf les cas de températures extrêmes ; 4° que les *radiations lumineuse* et *chimique* exercent une action évidente sur les phénomènes d'assimilation et de désassimilation des parties du corps des animaux qu'elles atteignent ; de là leur influence sur l'accroissement et sur la respiration ; toutes conditions égales d'ailleurs, des grenouilles aveugles rejettent moins d'acide carbonique hors de l'action de la lumière qu'à la lumière, et, dans les mêmes circonstances, les grenouilles dont les yeux n'ont pas été clos rejettent plus d'acide carbonique que les premières (Moleschott) ; car les impressions du dehors, lumineuses, sonores, etc., influant sur la circulation par l'intermédiaire de l'encéphale, influent indirectement sur la nutrition ; 5° que les *radiations calorifiques* influent sur tous les actes moléculaires de la nutrition, et par suite sur l'existence des êtres vivants. L'influence la plus grande provient de la chaleur solaire et non de la température moyenne du lieu. On sait que le déboisement, tout en laissant à chaque lieu terrestre sa moyenne annuelle sur une série de cinq à dix ans, a diminué l'élévation de température de l'été et l'abaissement de celle de l'hiver. Or le nombre de jours qui sépare le *commencement de la végétation* du moment de la *maturité* est d'autant plus grand que la température sous l'influence de laquelle la plante croît s'élève moins haut, car le grain reçoit pour mûrir toujours la même quantité d'unités de chaleur, quel que soit le climat sous lequel la plante végète. Si donc la température s'élève peu, le végétal, en restant plus longtemps en terre pour mûrir, est exposé à un bien plus grand nombre de causes de destruction, de maladies, etc. ; de là cette influence si marquée, sur les récoltes, de l'abaissement de la température moyenne des saisons pendant lesquelles a lieu la végétation, comparativement à l'élévation correspondante de la moyenne de l'hiver. Pouillet a montré que la quantité de chaleur envoyée *annuellement* à la terre par le soleil est suffisante pour fondre une couche de glace de 31 mètres d'épaisseur qui recouvrirait complètement la surface de la planète ; les *six dixièmes* de cette chaleur parviennent jusqu'au sol ; les *quatre dixièmes* restants sont absorbés par l'atmosphère. Ces résultats lui ont permis de calculer que la quantité totale de chaleur émise par le soleil et rayonnée dans l'espace, *dans le cours d'une année*, est suffisante pour fondre une couche de glace de 1552 lieues d'épaisseur appliquée sur la surface de l'astre.

**RADICAL, ALE.** adj. [*radicalis*, angl. *radical*, it. *radicale*, esp. *radical*]. Qui appartient à la racine.

**RADICAL.** s. m. [all. *Grundstoff*]. En chimie, corps simple qui, dans les acides ou les bases, est combiné avec un autre corps qu'on regarde comme principe acidifiant ou basifiant. — *Radical composé*. Corps composé de deux ou un plus grand nombre de corps simples, qui se combine avec des corps simples ou composés à la manière d'un élément, et qui se sépare en entier des composés dont il fait partie, comme font les corps simples. Un radical composé peut, selon l'espèce qu'il représente, se combiner avec un ou plusieurs atomes d'hydrogène, ou avec l'équivalent d'un ou plusieurs atomes d'hydrogène, tel qu'un ou plusieurs atomes de chlore, de brome, d'iode, etc., ou tel que quelque autre radical, comme le cyanogène, le propyle, etc. De même qu'il y a des corps simples monoatomiques (c'est-à-dire saturés par leur union à un atome d'un autre corps simple), diatomiques, triatomiques, tétratomiques, etc., de même aussi il y a des radicaux composés monoatomiques, diatomiques, etc.

**RADICULAIRE.** adj. Qui concerne les radicules. — *Faisceau radiculaire*. V. SYMPATHIQUE. — *Paralysie radiculaire*. Paralysie portant sur les racines d'un plexus et non sur les troncs nerveux qui en partent. On décrit surtout la *paralysie radiculaire du plexus brachial* ; elle est consécutive à un traumatisme, compression ou extension forcée, à une inflammation des méninges ou des vertèbres, enfin aux manœuvres obstétricales chez le nouveau-né. Elle peut être totale, c'est-à-dire atteindre toutes les racines du plexus, ou partielle et affecter alors le type supérieur ou le type inférieur. Dans la forme totale, tous les muscles du membre supérieur sont paralysés ; les réflexes tendineux sont diminués ou abolis ; l'anesthésie est complète au niveau de la main et de l'avant-bras ; elle remonte plus ou moins haut sur le bras, laissant toujours intact un territoire de la face interne innervé par des anastomoses venant du 2ᵉ et du 3ᵉ nerf intercostal ; il y a en même temps des troubles oculo-pupillaires (myosis, rétrécissement de la fente palpébrale, rétraction du globe oculaire) dus à l'atteinte de rameaux communicants sympathiques de la 8ᵉ paire cervicale et de la 1ʳᵉ dorsale ; enfin, il peut y avoir des troubles trophiques et vaso-moteurs. Dans les paralysies radiculaires supérieures type Duchenne-Erb, les muscles deltoïde, biceps, brachial antérieur, long supinateur sont pris ; les troubles sensitifs manquent le plus souvent ; les troubles oculo-pupillaires manquent toujours. Ils caractérisent au contraire la variété inférieure que l'on désigne aussi sous le nom de type Klumpke (V. KLUMPKE). — *Topographie radiculaire*. Un trouble nerveux est dit à topographie radiculaire quand les territoires atteints correspondent non pas à la distribution des nerfs, mais à celle des racines nerveuses ; celles-ci donnant des filets à des nerfs différents, ces deux territoires ne se superposent pas.

**RADICULALGIE.** s. f. [de *radicula*, et ἄλγος, douleur]. Terme proposé par Chipault pour désigner la douleur de topographie nettement radiculaire due à la compression des racines rachidiennes.

**RADICULE.** s. f. [*radicula*, all. *Würzelchen*, angl. *radicle*, it. *radicella*, esp. *radicula*]. D'une façon générale, petite racine, ensemble des fibrilles qui terminent une grande racine.

**RADICULITE.** s. f. Inflammation de racines rachidiennes ; elle est consécutive le plus souvent à une inflammation des méninges.

**RADIÉ, ÉE.** adj. [*radiatus*, all. *gestrahlt*, angl. *radiated*, it. *raggiato*, *radiato*, esp. *radiado*]. Qui est disposé en rayons partant d'un centre commun.

**RADIEUTOMÈTRE.** s. m. Appareil servant à déterminer au moyen de deux radiographies la position d'un corps étranger dans l'organisme.

**RADIO-ACTIF, IVE.** adj. Qui est doué de radio-activité. Les principaux corps radio-actifs sont le radium et le polonium, découverts par M. et Mᵐᵉ Curie, l'actinium, trouvé par Debierne, et l'uranium, avec lequel Becquerel démontra le premier, en 1896, la propriété radio-active de la matière.

**RADIO-ACTIVITÉ.** s. f. Propriété que possèdent certains corps d'émettre, sans intervention d'une énergie extérieure, des radiations inaccessibles à nos sens, et qu'on ne peut mettre en évidence que par des moyens détournés (impression de la plaque photographique par exemple) (Becquerel). — *Radio-activité indirecte.* Propriété qu'acquièrent certains corps d'émettre des radiations et de devenir eux-mêmes radio-actifs, quand on les a exposés pendant un temps suffisant à l'action des rayons d'une substance radio-active.

**RADIO-CARPIEN, IENNE.** adj. [*radio-carpianus*]. Qui a rapport au radius et au carpe. — *Articulation radio-carpienne.* Articulation de l'extrémité inférieure du radius avec la surface convexe formée par le scaphoïde, le semi-lunaire et le pyramidal. C'est une articulation condylienne, maintenue par plusieurs ligaments et pourvue d'une synoviale.

**RADIOCHROMOMÈTRE.** s. m. Instrument imaginé

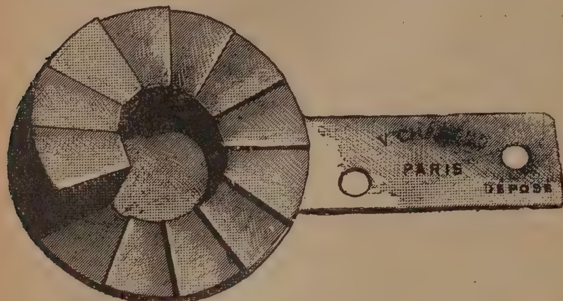



Fig. 623. — *Radiochromomètre* de Benoist.

par Benoist pour mesurer les qualités des rayons de Röntgen émis par l'ampoule de Crookes. Il se compose d'un disque d'argent très mince encadré par douze lames d'aluminium d'épaisseur croissant de 1 à 12 millimètres (fig. 623). Si on place ce disque sur un écran fluorescent exposé aux rayons de Röntgen, on aura sur l'écran la teinte fournie par le disque central correspondant à la lame d'argent, et tout autour les douze teintes dues aux douze plaques d'aluminium. Il suffit de chercher celle des teintes périphériques qui ressemble le plus à la teinte centrale; plus les rayons sont pénétrants, plus l'épaissur de la lame d'aluminium correspondante sera élevée.

**RADIO-CUBITAL, ALE.** adj. [*radio-cubitalis*]. Qui a rapport au radius et au cubitus. — *Articulation radio-cubitale* (ou *cubito-radiale*). Celle des os radius et cubitus entre eux. Il y a une articulation *radio-cubitale supérieure* (*radio-ulnaris proximalis*, Ba.) formée par la tête du radius et la petite cavité sigmoïde du cubitus, et maintenue par le ligament annulaire; et une articulation *radio-cubitale inférieure* (*radio-ulnaris distalis*, Ba.) dans laquelle la tête de la partie inférieure du cubitus est reçue dans la cavité sigmoïde du radius.

**RADIODERMITE.** s. f. [de *radius*, rayon, et *dermite*]. Inflammation de la peau consécutive à l'exposition trop prolongée d'une région cutanée à l'action des rayons de Röntgen.

**RADIO-DIAGNOSTIC.** s. m. Diagnostic basé sur l'emploi des rayons de Röntgen. Le radio-diagnostic est applicable à l'examen des traumatismes des membres, pour déterminer s'il y a ou non une fracture, à la recherche des corps étrangers introduits sous les téguments, à l'examen du thorax (poumons, plèvre, médiastin), à celui de l'abdomen, en particulier à la recherche de calculs urinaires, etc.

**RADIODOSIMÉTRIE.** s. f. Dosage des rayons de Röntgen.

**RADIODOSIMÉTRIQUE.** adj. Qui a rapport au dosage des rayons de Röntgen. — *Feuille radiodosimétrique* (Béclère). Feuille employée en radiothérapie, pour indiquer la quantité de rayons de Röntgen absorbés par le malade pendant un temps donné; les lignes verticales représentent les divisions du temps; les lignes horizontales indiquent la quantité de rayons successivement absorbés par les tissus, et correspondent chacune à une unité H, c'est-à-dire à l'unité adoptée pour la mesure des quantités de rayons X, au moyen du chromoradiomètre de Holzknecht.

**RADIOGÈNE.** adj. Qui fournit des rayons X. — *Appareil radiogène.* V. RADIOSCOPIE.

**RADIOGRAPHIE.** s. f. [de *radius*, rayon, et γραφεῖν, inscrire]. Photographie obtenue en interposant entre une plaque sensible et une source de rayons X l'objet, en particulier une région du corps humain, que l'on veut étudier. Elle fixe les images fournies par la radioscopie.

**RADIO-HUMÉRAL, ALE.** adj. Se dit de la portion du coude formée par le radius et l'humérus. V. COUDE.

**RADIOLOGIE.** s. f. Étude des rayons, en particulier des rayons de Röntgen; ce mot est pris souvent dans le sens d'étude faite au moyen des rayons de Röntgen.

**RADIOMÈTRE.** s. m. [de *radius*, rayon, et μέτρον, mesure] (Crookes). Moulinet à quatre rayons métalliques ayant une face brillante et une face noircie, qui chauffées inégalement par les rayons solaires dans un globe où l'on a fait le vide, produisent un mouvement rotatoire rapide dû au départ des gaz qui, fixés par la surface des palettes, résistaient à l'action du vide. La radiation de la lumière n'est pour rien dans le mouvement (Bertin et Garbe).

**RADIO-PALMAIRE.** adj. [*radio-palmaris*]. — *Artère radio-palmaire* (*ramus volaris superficialis*, Ba.).

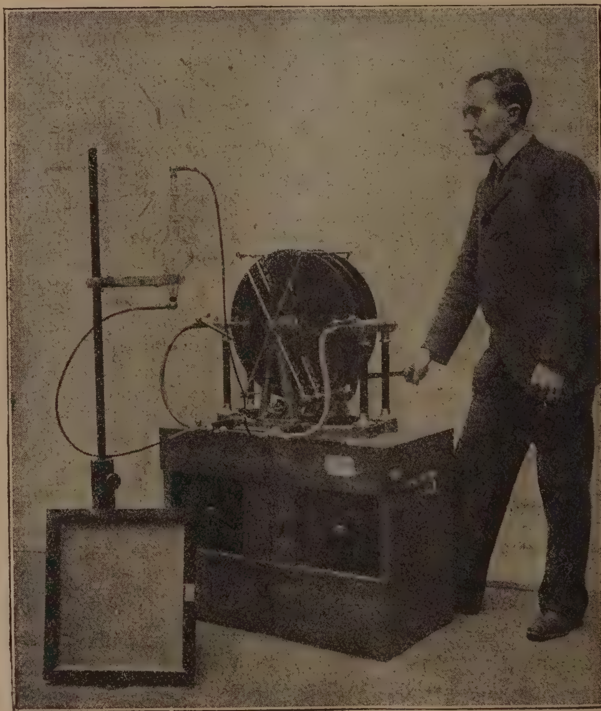


Fig. 624. — Appareil *radiogène* du médecin de campagne.

Branche de la radiale qui fournit des rameaux aux muscle

de l'éminence thénar, et concourt à former l'arcade palmaire superficielle.

**RADIOPELVIGRAPHIE.** s. f. Application de la radiographie à l'examen du bassin obstétrical.

**RADIO-PHALANGETTIEN DU POUCE.** adj. et s. m. V. FLÉCHISSEUR *long du pouce*.

**RADIOSCOPIE.** s. f. [de *radius*, rayon, et σκοπεῖν, examiner]. Examen d'un objet, en particulier d'une région du corps humain, à l'aide des rayons X, que l'on reçoit directement, à leur sortie du corps, sur un écran fluorescent. Pour pratiquer la radioscopie, il suffit d'un appareil assez simple et peu encombrant, une machine statique transportable de Drault, avec une ampoule et un support; c'est là véritablement l'appareil *radiogène* du médecin de campagne (fig. 624). Les divers organes, se laissant inégalement pénétrer par les rayons, donnent sur l'écran des ombres de valeur différente. On peut reconnaître ainsi leurs contours et leurs mouvements, ceux du cœur et du diaphragme en particulier. Par la facilité avec laquelle on peut faire varier la direction générale des rayons, et explorer une même région de divers côtés, la radioscopie rend, en clinique, beaucoup plus de services que la radiographie. Elle a, de plus, l'avantage d'être plus rapide, et de renseigner immédiatement le médecin. Elle doit donc toujours précéder la radiographie et rendra souvent inutile l'épreuve radiographique. Celle-ci a pour avantage de laisser un document permanent; elle permet parfois de voir des différences de teinte que la radioscopie laisserait inaperçues; elle est utile, en particulier, dans la recherche des calculs urinaires qui ne donnent pas une ombre beaucoup plus opaque que celle des tissus avoisinants.

**RADIOTHÉRAPIE.** s. f. [de *radius*, rayon, et θεραπεία, traitement]. Traitement à l'aide des rayons de Röntgen; dès que l'on eut observé les accidents cutanés déterminés quelquefois par l'exposition d'une partie du corps aux rayons émis par l'ampoule de Crookes, on eut l'idée d'employer les rayons de Röntgen comme moyen thérapeutique (1896). C'est surtout dans les lésions de la peau, en particulier dans le cancer et dans le lupus, qu'on en a obtenu de bons effets; pour beaucoup d'auteurs la radiothérapie constitue la méthode de choix dans le traitement des cancroïdes de la peau, et dans celui des noyaux secondaires consécutifs à l'ablation du cancer du sein. On l'a appliquée aussi à la cure des lésions sous-cutanées, ganglions cancéreux ou tuberculeux, avec des résultats déjà moins satisfaisants. Dans la leucémie, pourtant, l'application des rayons X sur la rate a donné des améliorations curieuses; Heineke a reconnu que les rayons de Röntgen déterminaient chez la souris, le cobaye, le chien, une destruction des follicules lymphatiques et une atrophie marquée de la rate. Dans la leucémie, on voit de même la rate diminuer rapidement de volume, le nombre des globules blancs s'abaisser progressivement et revenir au chiffre normal, pendant que celui des globules rouges augmente et que l'équilibre leucocytaire se rétablit; mais l'amélioration ne semble pas être définitive dans la plupart des cas, et un retour offensif des accidents peut amener la mort. La radiothérapie a été appliquée avec succès par Sabouraud au traitement de la teigne tondante grâce aux propriétés dépilantes des rayons X; elle a permis de réduire à quelques mois le traitement de cette affection qui autrefois demandait des années. Enfin elle semble avoir donné quelques résultats dans le traitement des névralgies. Mais pour pouvoir être appliqué régulièrement, le nouvel agent devrait être dosé, comme l'a fait remarquer Béclère; or les rayons de Röntgen sont de qualités différentes, ils deviennent de plus en plus pénétrants, à mesure qu'on raréfie davantage l'air de l'ampoule radiogène. Cette qualité des rayons est mesurée au moyen du *radiochromomètre* de Benoist. Pour apprécier la quantité de rayons absorbés, facteur encore plus important que ne l'est la qualité, et d'où dépendent les réactions thérapeutiques, on emploie le *chromoradiomètre* d'Holzknecht, formé d'une échelle graduée et d'une série de réactisf consistant en sels colorables par les rayons de Röntgen.

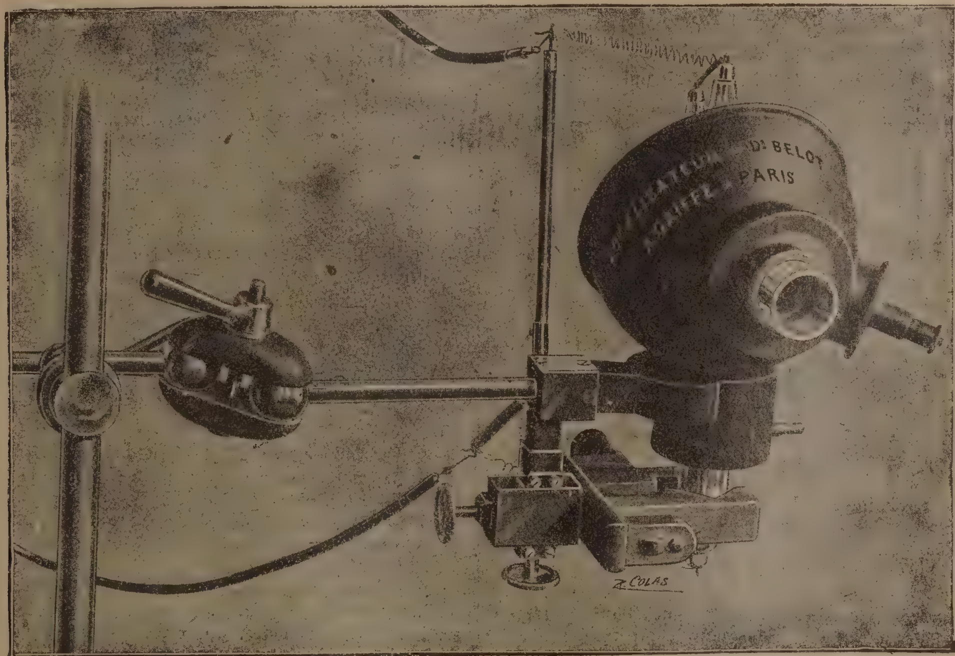



Fig. 625. — Localisateur pour *radiothérapie*.

*L'interrupteur* autonome (fig. 626) à vitesse et puissance variables doit être également utilisé. Grâce à ces méthodes de dosage, la radiothérapie a pu entrer dans la pratique. Enfin, pour protéger l'opérateur et l'opéré contre l'action

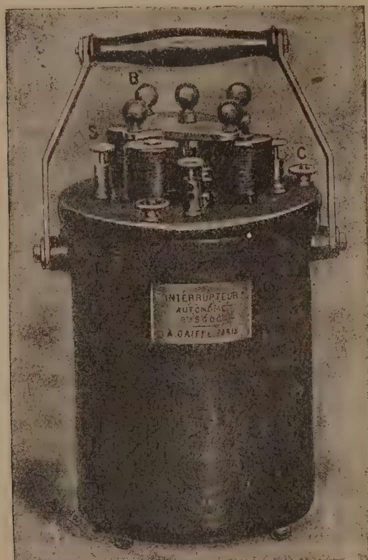



Fig. 626. — Interrupteur autonome.

nuisible des radiations inutiles, on emploie un appareil appelé *localisateur* (fig. 625).

**RADIS.** s. m. [all. *Rettig*, angl. *radish*, it. *ravanello*, esp. *reponche*]. Racine d'une variété du *Raphanus sativus*, L., de la famille des crucifères; elle est arrondie ou napiforme, blanche, rose ou rouge extérieurement, légèrement excitante, diurétique et antiscorbutique. V. Raifort et Rave.

**RADIUM.** s. m. Métal découvert par M. et Mme Curie, et appartenant au groupe du calcium, du baryum, du strontium et de l'uranium. On le retire de la *pechblende*, minerai contenant de l'oxyde d'urane. On l'obtient à l'état de bromure ou de chlorure de radium. Ce corps est doué d'une radio-activité beaucoup plus considérable que celle d'aucun des autres corps connus; son pouvoir radio-actif est deux millions de fois plus grand que celui de l'uranium. Les sels de radium desséchés sont spontanément lumineux. Ils rendent bons conducteurs de l'électricité tous les corps considérés comme isolants. Ils dégagent de l'électricité, de la chaleur, et enfin des radiations ressemblant plus ou moins à celles émises par l'ampoule de Crookes et répondant au moins à trois variétés. Ces rayons traversent tous les métaux, même le plomb; ils colorent le verre, rendent lumineux le diamant, et déterminent la phosphorescence du sulfure de zinc et du platino-cyanure de baryum. Le radium émet en outre des émanations qui communiquent une radio-activité d'emprunt à tous les corps contenus dans la même enveloppe; ces émanations sont de nature gazeuse et bien différentes, par conséquent, du rayonnement. Bien que dégageant constamment de la chaleur, de la lumière, de l'électricité, des émanations radio-actives et des rayons multiples, ce corps ne perd pas de son poids. Les rayons dégagés par les sels de radium déterminent sur la peau un érythème qui, si l'action se prolonge, se transforme en une ulcération qui ne guérit ensuite que lentement. Ils exercent une influence profonde sur le système nerveux et déterminent la mort des animaux qui ont été placés un certain temps dans leur voisinage. Ils ont été utilisés dans le traitement du lupus, des cancers de la peau notamment. On emploie aussi l'eau radio-active, que l'on obtient en laissant séjourner pendant quarante-huit heures, dans une solution de sel de cuisine, un tube renfermant une parcelle de radium; cette eau a été utilisée en gargarismes et en inhalations dans les angines, les laryngites et les bronchites, et à l'intérieur en potion dans la fièvre typhoïde, la malaria, la tuberculose.

**RADIUMTHÉRAPIE.** s. f. [de *radium*, et θεραπεία, traitement]. Méthode de traitement par les sels de radium. On utilise en thérapeutique le chlorure et le bromure de radium que l'on a rarement purs, le plus souvent mélangés à une quantité plus ou moins grande des sels correspondants de baryum. On a surtout étudié les effets du rayonnement du radium; quant aux émanations, on sait seulement que, mélangées en petites quantités à l'air inspiré par les petits mammifères, elles les font périr rapidement. Les rayons émis par le radium sont de trois sortes : les rayons $\alpha$ analogues aux rayons-canaux des ampoules de Crookes, qui sont complètement arrêtés par la plus mince paroi, et par conséquent n'ont aucune action biologique, les rayons $\beta$ ou rayons cathodiques, et les rayons $\gamma$, ou rayons de Röntgen. Ce sont ces deux sortes de rayons qui sont utilisées; les effets du radium ne peuvent donc être complètement assimilables à ceux des rayons émis par l'ampoule de Crookes. L'activité du radium, c'est-à-dire l'intensité du rayonnement, est mesurée au moyen de la méthode électrique; elle est calculée en prenant comme unité celle de l'uranium métallique; elle est d'autant plus grande que la quantité de sel de baryum associée est plus petite; on a ainsi des intensités variant de 10 000 à 500 000; le radium pur a une activité de deux millions. Il faut tenir compte aussi de la quantité de sel employé, de l'épaisseur de la paroi du récipient qui le renferme, de sa répartition dans ce récipient; pour obtenir des résultats comparables, Béclère a fait construire un petit appareil composé d'une boîte métallique représentant un carré de 11 millimètres de côté, formé de deux lames parallèles entre lesquelles le sel peut être étalé sur une faible épaisseur, et fermé du côté qui sert au contact de la région traitée par une lame d'aluminium d'un dixième de millimètre d'épaisseur. L'application du radium produit souvent, dans la journée même, une rougeur passagère, accompagnée de cuisson et de démangeaison; c'est la préréaction, la réaction proprement dite n'apparaissant que plusieurs semaines après. On a appliqué ce mode de traitement aux troubles douloureux, les rayons du radium semblant avoir une action analgésiante comme ceux de Röntgen; aux arthrites de diverses natures sur lesquelles Soupault aurait observé des effets favorables, enfin aux lésions cutanées et muqueuses comme le lupus et l'épithélioma, les nævi vasculaires. C'est dans ces derniers cas qu'ils paraissent être le plus utiles; ils agissent ici de la même manière que les rayons de Röntgen, mais ils sont plus maniables que ceux fournis par l'ampoule de Crookes.

**RADIUS.** s. m. [*radius*, κερκίς, all. *Speichenknochen*, angl., *radius*, it. *raggio*, *radio*, esp. *radio*]. Os long, prismatique et triangulaire, qui occupe le côté externe de l'avant-bras. Son extrémité supérieure, la moins volumineuse, porte une éminence arrondie, appelée *tête*, et soutenue par un rétrécissement qu'on nomme le *col*. A l'endroit où le col se confond avec le *corps* ou partie moyenne de l'os, se voit l'*éminence* ou *tubérosité bicipitale*, ainsi appelée parce qu'elle donne attache au tendon du biceps. Articulé par son extrémité supérieure d'une part avec la petite tête de l'humérus par une excavation appelée *cupule*,

d'autre part avec la petite cavité sigmoïde du cubitus par le pourtour convexe de sa tête, le radius s'unit par son extrémité inférieure, volumineuse et quadrilatère, avec les deux premiers os du carpe, par une surface aplatie qui présente : à son côté externe, l'apophyse styloïde ou *épine du radius;* à son côté interne, une excavation articulée avec la tête du cubitus; en arrière, des coulisses pour le glissement des tendons. Le radius se développe par trois points d'ossification : un pour le corps, et un pour chacune de ses extrémités. — *Fractures du radius.* Le radius peut être brisé dans un point de son *corps,* et les fragments présentent alors une tendance à se porter vers l'espace interosseux, qui entraîne la diminution ou l'effacement de cet espace, la perte des mouvements de pronation et de supination ou au moins une grande gêne de ces mouvements; aussi, après la réduction, faut-il lutter contre cette tendance à l'aide de compresses graduées appliquées sur les faces antérieure et postérieure de l'avant-bras et recouvertes par des attelles de bois. Plus souvent, le radius est brisé au niveau de son *extrémité inférieure,* à la suite d'une chute sur la paume de la main, plus rarement sur sa face dorsale; la fracture se fait par pénétration plus fréquemment que par divulsion ou par arrachement. Le déplacement, presque constant, se manifeste par une déformation spéciale, dite en dos de fourchette, du poignet : le radius est raccourci, déplacé selon l'épaisseur; il y a diastasis de l'articulation radio-cubitale inférieure, la main est dans l'abduction; il n'y a pas de déplacement vers l'espace interosseux, celui-ci n'existant plus au point blessé. La réduction se fait soit par la flexion forcée du poignet, l'avant-bras étant dans la pronation, soit en faisant l'extension sur la main, la contre-extension sur le coude, et la coaptation avec les pouces appliqués en arrière du fragment inférieur qu'ils repoussent en avant. La contention se fait soit par des coussins d'ouate qui exercent une compression douce sur les deux faces de l'avant-bras où ils sont fixés par une bande silicatée, soit à l'aide de compresses graduées appliquées en avant et en arrière de l'avant-bras, de deux attelles, et de trois bandelettes de diachylon qui maintiennent le tout.

**RAFFINAGE.** s. m. [*purificatio,* all. *Raffinirung. Läuterung,* angl. *refinement,* it. *raffinamento,* esp. *rafinadura*]. Opération de chimie qui consiste à séparer d'une substance les matières étrangères qui en altèrent la pureté. — Purification du sucre brut. V. SUCRE.

**RAFFLESIA.** s. m. Genre de plantes rafflésiacées dont une espèce, le *Rafflesia patma,* a des bourgeons astringents, employés à Java contre les métrorragies.

**RAFRAÎCHISSANTE, ANTE.** adj. et s. m. [*refrigerans,* ψυκτικὸς, all. *kühlend,* angl. *cooling,* it. *refrigerativo,* esp. *rinfrescante*]. Substance qui est apte à calmer la soif et à diminuer la température du corps.

**RAGATZ** (Suisse, Saint-Gall). *Eaux indéterminées, thermales simples,* 33° à 37° ; minéralisation totale, 0,30, dont 0,18 de carbonate de chaux et de magnésie. Altitude : 521 mètres. On emploie cette eau en bains qui ont une action sédative dans les cas de névralgies, de rhumatisme chronique, de névrose cardiaque ou utérine. Prise en boisson, cette eau est diurétique, et stimule la sécrétion biliaire. Établissement : 1er juin au 1er octobre.

**RAGE.** s. f. [*rabies,* λύσσα, all. *Wuth,* angl. *madness,* it. *rabbia,* esp. *rabia*]. Maladie virulente propre aux genres chien et chat, et que la morsure communique à l'homme et à d'autres animaux. La maladie consiste dans un trouble profond de l'innervation qui atteint à la fois la sensibilité et le mouvement, en traversant successivement trois périodes (Van Swieten) qui en réalité se mêlent souvent l'une à l'autre : une période d'excitation, une période de perversion et une période d'affaissement. Tout impressionne violemment les sens du malheureux qui est en proie aux effets du virus rabique : un reflet brillant, celui de l'eau, celui d'une glace ou d'une vitre, la flamme d'une bougie, offensent sa rétine, que les mouvements irréguliers de l'iris garantissent incomplètement; le plus léger bruit éveille son attention, le trouble et le fait sursauter; pour lui, tous les corps deviennent odorants, les substances les plus insipides prennent un goût prononcé; le plus petit mouvement de l'air, le contact de l'eau, la moindre pression de la peau, lui causent une sensation douloureuse ; tous les sens sont dans un état d'hyperesthésie, ce qui explique l'agitation incessante qui constitue l'un des caractères les mieux accusés de la rage au début. Le sens génésique lui-même est excité d'une façon anormale : c'est ainsi qu'un malade a pu se livrer trente fois à l'acte du coït dans les vingt-quatre heures (Haller). Youatt a également signalé chez le chien une agitation inquiète et un changement continuel de position (*perpetual motion*) parmi les premiers symptômes de la maladie. Pendant plusieurs heures, le chien malade se retire dans son panier ou dans sa niche; il ne montre aucune disposition à mordre, et il obéit encore, quoique avec lenteur, à la voix qui l'appelle. Bientôt il devient inquiet, cherche une nouvelle place pour se reposer, la quitte pour en chercher une autre ; il s'agite perpétuellement, ne pouvant trouver une position qui lui convienne; il jette autour de lui un regard dont l'expression est étrange ; son attitude est sombre. L'animal, comme crispé sur lui-même, cache sa tête entre ses pattes de devant; le chien hargneux et méchant seul a déjà l'aspect terrifiant et des yeux féroces. Chose digne de remarque, il continue à *boire* et à manger, et souvent cherche à prendre des substances dont les chiens ne se nourrissent pas ; en dernier lieu, une bave filante s'écoule de sa bouche. Un signe caractéristique, ce sont des hurlements d'une nature spéciale ayant quelques rapports avec le cri du coq, aboiement qui s'opère par le rapprochement subit des mâchoires, et qui, provenant du fond de la gorge, se convertit en une sorte de hurlement saccadé en trois notes plus aiguës que l'aboiement ordinaire. Chez l'homme survient ensuite le crachotement qui est lié intimement à un symptôme constant dans la rage, la dysphagie et les convulsions spasmodiques du pharynx; crachotement qui disparaît dans la dernière période. Parfois, non toujours, la sécrétion salivaire est augmentée. Chez l'homme, elle peut manquer, et chez le chien l'écoulement salivaire n'égale pas celui qui se manifeste dans l'épilepsie ou dans les nausées. L'*écume mousseuse* qui salit les coins de la gueule dans la rage est un symptôme de courte durée, qui rarement persiste au delà de douze heures. Les histoires de chiens enragés couverts d'écume sont fabuleuses ; on confond souvent l'épilepsie avec la rage : de là l'erreur. Après avoir augmenté, la quantité de salive diminue ; elle devient plus épaisse, visqueuse et adhérente, elle s'attache aux commissures des lèvres et au fond de la gorge. Il semble que dans le principe les mouvements convulsifs ne se produisent que lorsque le malade cherche à avaler, qu'ils sont d'autant plus violents que les efforts de déglutition sont plus énergiques, et que l'horreur qu'éprouvent les enragés pour toute sorte de boisson ou d'aliment tient surtout, sinon exclusivement, à la crainte de réveiller les convulsions par les mouvements de déglutition. A l'hyperesthésie succèdent les hallucinations, et à l'excitation intellectuelle le délire, chez le chien comme chez l'homme. Le délire atteint dans quelques cas les proportions d'un accès de fureur maniaque ; c'est alors qu'on a vu l'enragé se jeter sur ceux qui l'entouraient et les frapper. Quant à la croyance que tous les enragés cherchent à mordre, elle est erronée ; les cas où la fureur rabique aboutit à des tentatives de morsure sont exceptionnels. Sans connaître la nature du mal dont ils

sont atteints, les enragés semblent parfois pénétrés de la pensée qu'ils peuvent devenir dangereux pour ceux qui les approchent, soit par la violence de leur délire, soit même par leurs embrassements. Cependant les spasmes deviennent plus fréquents, les moments de calme et de lucidité plus rares et plus courts; et, lorsque, par instants, les malades reprennent possession de leur intelligence, ce n'est que pour s'occuper d'idées funèbres; ils annoncent leur mort, et semblent se préparer à cette fin prochaine. A partir de ce moment tout signe d'intelligence disparaît, les sensations deviennent obtuses, les convulsions se généralisent, il est vrai, mais en même temps elles perdent de leur énergie, et bientôt le malade, épuisé par la douleur, par la violence et la continuité des accidents convulsifs, par la privation absolue d'aliments, tombe dans un état d'affaissement dont pourront bien le faire sortir encore, par intervalles, quelques hallucinations ou quelques spasmes thoraciques, mais que l'asphyxie ne tarde pas à rendre plus profond et à transformer en un état de résolution complète; alors toute agitation cesse pour faire place au coma, et le malade succombe après avoir rejeté à plusieurs reprises, par des efforts de vomissements, de l'écume bilieuse. On observe chez le chien quelques phénomènes convulsifs analogues à ceux qui ont été signalés chez l'homme : par exemple, une sorte de tremblement général, ou parfois des contractions rapides et violentes des muscles thoraciques, lorsque l'animal fait des efforts pour avaler quelques gorgées de liquide; mais, tandis que, chez l'homme, le frisson et le spasme se montrent dans la première période, chez le chien, au contraire, ils ne surviennent que tardivement. Tandis que chez l'homme la dysphagie et l'horreur des boissons ne font jamais défaut, et suivent de près les prodromes, chez le chien l'hydrophobie proprement dite n'existe pas, ou du moins ne s'observe qu'exceptionnellement, et la dysphagie ne se montre qu'à la dernière période; de sorte qu'on peut dire que des deux symptômes pathognomoniques de la rage humaine, l'un n'a presque jamais été observé dans la rage canine, et l'autre ne s'y manifeste qu'à une époque où d'autres signes ont déjà fait reconnaître la maladie. Après un laps de temps qui varie avec le degré d'intensité des troubles de l'innervation, le chien tombe épuisé, la période d'affaissement commence; mais un attouchement, un simple appel, suffisent quelquefois pour réveiller la fureur et le besoin de mordre, qui sont les caractères dominants des dernières phases de la période d'excitation. Bientôt l'affaissement devient complet, l'animal est comme assoupi; enfin apparaissent des symptômes de paralysie, et surtout de paraplégie. Tantôt, c'est le cas le plus rare, les muscles de la langue et des mâchoires perdent seuls leur contractilité; tantôt tout l'ensemble du système musculaire semble frappé. L'autopsie permet de constater les lésions suivantes : turgescence des veines périphériques du cerveau, coloration rosée de la substance corticale, ramollissement de la substance blanche cérébro-médullaire de certaines paires craniennes (Meynert), tuméfaction des papilles caliciformes de la langue, injection de la région pharyngienne, engouement pulmonaire avec noyaux apoplectiques et suffusions sanguines au bord postérieur, albumine dans les urines; mais ces lésions anatomiques sont, pour la plupart, consécutives aux symptômes, plutôt qu'elles n'en sont la cause déterminante. La rage est susceptible de se développer spontanément chez le chien, le loup, le chat et le renard, qui peuvent la transmettre aux autres quadrupèdes ou à l'homme. Ni la colère, ni l'influence des climats et des saisons, ni les variations de température, ni la faim, ni la soif, ne peuvent produire la rage, pas plus que ne la produisent la malpropreté et l'usage d'aliments malsains et d'eaux corrompues. Magendie et Breschet ont montré que la salive des animaux enragés possède des propriétés virulentes; la maladie peut être aussi inoculée par l'insertion des centres nerveux, en particulier du bulbe, mais l'inoculation du sang est d'une innocuité parfaite. Le musellement général et permanent des chiens est une mesure efficace pour empêcher la propagation de cette maladie; jamais la contrainte résultant de l'application de la muselière ne peut être cause du développement de la rage. La durée de l'incubation est de vingt à trente jours chez les enfants de deux à douze ans, mais elle peut s'étendre à cinq mois et plus; plus tard elle est habituellement de quarante à soixante jours, mais peut durer plusieurs mois aussi. Toute cautérisation autre que celle au fer rouge est insuffisante pour prévenir l'inoculation du virus rabique; encore faut-il qu'elle soit faite dans les vingt-quatre heures qui suivent la morsure. Pendant la période d'incubation, il est nécessaire de rassurer l'individu qui a été mordu, d'éviter toute allusion à l'accident. Quand il est avéré que l'animal mordeur est enragé, il faut soumettre le mordu à la vaccination antirabique, d'après la méthode de Pasteur; celle-ci est fondée sur ce principe que la moelle épinière d'un lapin enragé perd sa virulence quand on la soumet à la dessiccation et devient apte à immuniser l'animal auquel elle est injectée; suspendue dans un flacon fermé à l'ouate et contenant des fragments de potasse, la moelle n'est plus virulente à partir du quatorzième jour. Pour pratiquer la vaccination, on inocule au sujet des moelles de plus en plus virulentes; on commence par celle du quatorzième jour, et on va jusqu'à celle du troisième jour; on inocule chaque fois un fragment de moelle de 3 millimètres environ broyé dans un centimètre cube de bouillon. Dans les cas graves on emploie la méthode intensive : on fait quatre injections par jour, deux le matin avec la moelle du quatorzième et du treizième jour, et deux le soir avec celles du douzième et du onzième jour; le troisième jour du traitement on injecte la moelle du sixième jour; on ne fait plus alors qu'une injection par jour; puis arrivé à la moelle du troisième jour, on recommence une nouvelle série en partant de celle du cinquième jour, puis une troisième et parfois une quatrième. Grâce à ce traitement, la mortalité des personnes mordues est devenue inférieure à 1 p. 100. La rage une fois déclarée, la mort est inévitable; il n'existe pas un seul cas bien avéré de guérison chez l'homme. Les moyens qui ont été mis en usage sont les injections hypodermiques de chlorhydrate de morphine, l'hydrate de chloral en lavement, les inhalations de chloroforme, le hachisch, l'emploi des courants continus. Klebs a cru trouver un microbe particulier à la rage; mais Pasteur a montré que le microbe trouvé dans la salive des personnes atteintes de rage, et retrouvé dans celle d'enfants morts de diverses maladies et même de personnes bien portantes, n'a rien de commun avec le virus rabique, lequel n'est pas encore caractérisé par un microbe cultivable. — *Rage mue, rage muette* ou *paralytique* [angl. *dumb madness*]. Variété de rage du chien caractérisée essentiellement par la paralysie d'un membre du train postérieur ou des masséters. Elle succède à la forme furieuse ou apparaît d'emblée. Le chien est en proie à une grande anxiété, sans accès de fureur. Il est le plus souvent dans l'impossibilité de crier (d'où le nom de la maladie) et de mordre (car il ne peut rapprocher les mâchoires). — *Rage de tête*. Maladie qui a régné en France en 1481. « En cette année, dit un chroniqueur, au mois d'avril, on commença fort à mourir à Metz et en plusieurs autres contrées, tant en France comme autre part. Cela venait d'une chaude maladie de fièvre et de *rage de tête*; les malades devenaient égarés et à demi hors de leur entendement, et au bout de quatre ou cinq jours quelques-uns étaient guéris, mais les autres et la plupart succombaient. » Il est possible que cette *rage de tête* soit à ranger auprès de la méningite épidémique.

**RAGLE.** s. m. Hallucination particulière à laquelle sont sujets les voyageurs qui parcourent le désert.

**RAIE.** s. f. [*Raja*, all. *Roche*, angl. *ray*, *thornback*, it. *razza*, esp. *raya*]. Genre de poissons chondroptérygiens plagiostomes, caractérisé par le grand développement des nageoires pectorales sous forme d'*ailes* ; queue longue et relativement volumineuse, pourvue d'un appareil électrique sous-musculaire et sous-cutané (Ch. Robin). Presque toutes les espèces sont alimentaires. Les principales sont la raie bouclée (*R. clavata*, L.), la raie blanche (*R. batis*, L.), et la raie ronce (*R. rubus*, L.). L'*huile de foie de raie* est moins riche en iode et en soufre, et un peu plus riche en phosphore, que celle de foie de morue. V. Huile *de foie*.

**RAIE.** s. f. — *Raie méningitique*. Raie rouge qui se produit sur la peau du tronc, et persiste assez longtemps, quand on y trace un trait avec l'ongle, en appuyant plus ou moins fortement, pendant la méningite tuberculeuse (Trousseau). C'est une conséquence des troubles vasomoteurs cutanés. Elle s'observe aussi durant certaines phases de la fièvre typhoïde, des altérations encéphaliques débilitantes, etc., et n'a rien de pathognomonique. ‖ *Raie de Frauenhofer*. V. Spectre.

**RAIFORT.** s. m. [all. *Rettig*, *Meerrettig*, angl. *radish*, *horse-radish*, it. *radice*, *rafano*, esp. *rabano*]. Nom donné à deux plantes crucifères qui appartiennent à des genres différents. — *Raifort sauvage* [*cochléaria de Bretagne*, *cranson*]. Le *Cochlearia armoracia*, L., dont la racine, blanche, charnue, de saveur âcre et piquante, d'odeur très pénétrante, contient une huile sulfurée volatile; appliquée sur la peau, cette racine agit comme rubéfiant ; excitante et antiscorbutique, elle entre dans le sirop et le vin antiscorbutiques, et dans l'alcoolat de cochléaria composé. V. Cochléaria. — *Raifort cultivé*. Le *Raphanus niger*, L., variété du *Raphanus sativus*, dont la racine, connue sous le nom de *radis noir*, est très piquante.

**RAILWAY-BRAIN, RAILWAY-SPINE** [mots anglais : *railway*, chemin de fer ; *brain*, cerveau, ou *spine*, moelle épinière]. Troubles nerveux consécutifs à un accident de chemin de fer, et rattachés à l'hystéro-traumatisme. Ils consistent en paralysies, contractures, anesthésies, paraissant relever, suivant les cas, d'une commotion médullaire ou cérébrale. Le mode d'apparition des accidents, leur évolution, les symptômes concomitants d'hystérie permettent d'écarter le diagnostic de lésion organique, et de considérer ces troubles comme d'ordre purement dynamique.

**RAINURE.** s. f. [*incisura*]. — *Rainure mastoïdienne*. V. Digastrique. — *Rainure de l'hélix*. V. Oreille.

**RAIPONCE.** s. f. [*Campanula rapunculus*, L., all. *Rapunzel*, angl. *rampion*, it. *raperonzo*, esp. *reponche*]. Plante campanulacée, dont la racine, fusiforme et blanche, et les feuilles lancéolées et sessiles, passent pour apéritives et rafraîchissantes. On mange les feuilles en salade.

**RAISIN.** s. m. [*uva*, σταφυλή, all. *Weintraube*, angl. *grape*, it. et esp. *uva*]. Fruit des diverses variétés de la vigne (*Vitis vinifera*, L.), de la famille des ampélidées. On emploie en médecine, comme pectoraux, trois sortes de raisins secs : 1° les *raisins de caisse*, qui viennent du midi de la France. Ce sont des raisins trempés avec leurs rafles dans une lessive de soude et séchés au soleil. Ils sont jaunes, et ont un principe sucré qui s'effleurit en partie à leur surface ; 2° les *raisins de Corinthe*, qui venaient autrefois de cette ville, sont très petits, presque noirs, en grains détachés, et sont envoyés de Céphalonie et des diverses îles Ioniennes ; 3° les *raisins de Damas* ou *de Smyrne*, qui viennent de Syrie, sont très gros, aplatis, rougeâtres, demi-transparents ; ils ont une saveur de muscat. V. Cure *de raisin*. — *Raisin d'Amérique*. V. Phytolaque. — *Raisin d'ours*. V. Arbousier. — *Sucre de raisin*. V. Glycose.

**RAISINIÈRE.** s. f. V. Staphylome *de l'iris*.

**RAISON.** s. f. [*ratio*, *intellectus*, λόγος, all. *Vernunft*, angl. *reason*, it. *ragione*, esp. *razon*]. Physiologiquement, l'ensemble des facultés par lesquelles l'homme perçoit, reconnaît, démontre *le vrai*, et qui ont pour organe les parties antérieures et supérieures du cerveau. La raison n'est pas l'apanage exclusif de l'homme, car on observe chez beaucoup d'animaux une appréciation judicieuse des circonstances qui ne peut être que le fait d'une raison réelle. Mais ce qui distingue la raison humaine de la raison animale, ce qui lui donne sa supériorité, c'est le pouvoir d'abstraire et de généraliser; et ce qui montre le passage entre les deux raisons, c'est que l'homme sauvage ne possède qu'à un degré infiniment petit ce pouvoir. Il faut beaucoup de temps pour que l'abstraction et la généralisation se développent. On a la trace de ce développement graduel dans les langues, qui d'abord n'ont que des termes concrets, et qui peu à peu gagnent des termes abstraits, lesquels montrent par leur étymologie et leur origine qu'ils ne sont nés qu'après une élaboration qui a permis de leur donner un sens figuré.

**RAISONNANT, ANTE.** adj. et s. — *Manie raisonnante* (Pinel). V. Folie *héréditaire*. — Celui ou celle qui sont atteints de folie raisonnante.

**RAIZ.** s. m. [Mot portugais voulant dire *racine*]. — *Raiz de Mungo*. V. Chynlen.

**RAK.** s. m. V. Arak.

**RAKI.** s. m. Boisson qui se prépare par la distillation du marc fermenté de raisin. La vapeur alcoolique, dirigée sur des espèces aromatiques, telles que les semences d'anis, se charge de leurs principes volatiles. La liqueur obtenue a un goût agréable ; elle devient, comme l'absinthe, d'un blanc laiteux quand on y verse de l'eau, et exerce la même action sur le système nerveux.

**RAKOCZY** (Hongrie). *Eau sulfurée magnésienne*, contenant 56gr,4 de sels, dont 25 grammes de sulfate de magnésie, 20 grammes de sulfate de soude, 6 grammes de sulfate de chaux, 2gr,3 de chlorure de sodium, et 0gr,7 de carbonate de chaux. Cette eau a une action purgative, elle est transportée.

**RÂLE.** s. m. [*rhonchus*, ῥόγχος, all. *Röcheln*, angl. *ronchus*, *rattle*, it. *rantolo*]. Vulgairement, le bruit qui, chez les moribonds, est produit par le passage de l'air à travers les mucosités accumulées dans le larynx, la trachée-artère ou les grosses divisions des bronches. ‖ Nom donné par Laennec à tous les bruits anormaux que le passage de l'air, pendant l'acte respiratoire, peut produire, soit en traversant des liquides qui se trouvent dans les bronches, soit en résonnant d'une façon particulière dans ces conduits enflammés ou rétrécis, bruits anormaux qui, se mêlant au murmure respiratoire, l'obscurcissent ou le remplacent. Il faut examiner dans les râles : 1° le volume des bulles (qui permet de juger approximativement le calibre des tuyaux où ils se produisent) ; 2° leur nombre ; 3° la clarté, le ton, la force des râles; la distance à laquelle ils se produisent, la rapidité avec laquelle se forment et crèvent les bulles (ce qui permet de juger la consistance du liquide) ; 4° s'ils coïncident avec l'inspiration, avec les deux temps, si la toux les modifie, les fait disparaître. On les dit *secs*, quand ils consistent en des résonances variables; *humides* ou *bullaires*, quand ils sont constitués par des bulles. Le *râle sec* peut être *aigu* ou *grave* ; on le dit *sibilant* dans le premier cas, et *ronflant* dans le second. Parmi les *râles bullaires* on distingue : 1° Le *râle crépitant* [angl. *crepitory rattle*, it. *rantolo crepitante*], ainsi dit parce qu'il ressemble à la décrépitation du sel sur le feu. Il est formé de bulles petites, nombreuses et égales. Il

est caractéristique du premier degré de la pneumonie ; on l'observe aussi parfois dans l'œdème pulmonaire. On ne l'entend que dans l'inspiration. — 2° Le *râle muqueux* ou *sous-crépitant* [angl. *mucous rattle*, it. *rantolo mucoso*], produit par le passage de l'air à travers un liquide d'une certaine ténacité, formant des bulles qui varient de grosseur et de nombre, et s'entendant aux deux temps de la respiration. On l'observe quand les bronches sont obstruées par du mucus, du sang, du pus. On le rencontre dans la bronchite, dans l'hémoptysie, et dans la phtisie tuberculeuse quand les tubercules se ramollissent. — 3° Le *râle caverneux* [angl. *cavernous rattle*] ou *de gargouillement*, râle sous-crépitant qui a lieu dans une excavation des poumons, ce qui lui donne un timbre particulier. — 4° Le *râle de craquement* [angl. *crackling rattle*], son analogue à celui que produit l'insufflation d'une vessie sèche. On l'entend seulement durant l'inspiration ; il provient de la pénétration de l'air dans des cellules sèches et inégalement dilatées. On le rencontre dans l'emphysème pulmonaire. Il peut être *sec* ou *humide*. Dans le premier cas, il peut s'entendre comme un *bruit de soupape* qui retombe. — *Râle de retour*. Râle crépitant à grosses bulles, qui se fait entendre dans la troisième période de la pneumonie, quand le souffle bronchique diminue et que la résolution commence. — *Râles gutturaux*. Bruits qui se produisent dans le larynx et la trachée pleins de mucosités. Quand ils sont très intenses, les râles gutturaux sont entendus à distance, et aussi à l'auscultation du thorax ; les grandes dimensions de leurs bulles, leur caractère lointain, permettent de les distinguer des râles produits dans les bronches ou dans les excavations accidentelles creusées dans le poumon.

**RALLIEMENT**. s. m. V. Point *de ralliement*.

**RAMAÏ** ou **RAMIÉ**. s. m. [*Urtica tenacissima*]. Urticée originaire de Java, cultivée au Texas, à la Louisiane, en Chine et dans l'Indoustan. C'est une variété de *China grass* (*Urtica nivea*, *Bœhmeria nivea*, Hooker et Arnolt) ; mais elle produit des tiges plus abondantes, et rend une filasse plus soyeuse, à reflets nacrés. Le ramié pourrait s'acclimater dans le nord de la France. En Algérie et dans les plaines de la Crau (Bouches-du-Rhône), il donne des rendements importants.

**RAMASSÉ, ÉE**. adj. Se dit des organes de même espèce, serrés en nombre les uns contre les autres.

**RAMEAU**. s. m. [*ramus*, all. *Zweig*, angl. *branch*, it. *ramicello*, esp. *ramo*]. Division d'une branche d'arbre, d'un vaisseau, d'un nerf.

**RAMESCENCE**. s. f. [de *ramus*, branche]. État de ce qui se ramifie : *ramescence des nerfs*, *des vaisseaux*.

**RAMESCENT, ENTE**. adj. Se dit d'un organe ou d'un produit morbide qui, ordinairement simple, offre accidentellement des divisions en forme de rameaux.

**RAMEUX, EUSE**. adj. [*ramosus*, de *ramus*, branche ; all. *ästig*, angl. *ramose*, it. et esp. *ramoso*]. Qui se partage en branches secondaires.

**RAMIER**. s. m. V. Pigeon.

**RAMIFICATION**. s. f. [de *ramus*, rameau, et *facere*, faire; all. *Verästelüng*, angl. *ramification*, it. *ramificazione*, esp. *ramificacion*]. Division d'une tige, d'un vaisseau, d'un nerf, en plusieurs rameaux.

**RAMIFIÉ, ÉE**. adj. Qui est subdivisé en rameaux.

**RAMOLLI, IE**. adj. Se dit des *tubercules* en état de ramollissement.

**RAMOLLISSEMENT**. s. m. [μάλαξις, all. *Erweichung*, angl. *ramollissement*, esp. *reblandecimiento*]. Diminution de la cohésion des éléments d'un tissu, conséquence de certains troubles de la nutrition. — *Ramollissement cérébral* (Rochoux, Rostan). Lésion cérébrale caractérisée par la diminution de consistance de l'organe et se traduisant cliniquement par différents troubles : hémiplégie plus ou moins complète et plus ou moins durable, diminution de l'intelligence, parfois gâtisme. Cette lésion, attribuée à l'inflammation sous l'influence de Broussais, fut ensuite rattachée à des coagulations intra-artérielles quand Virchow eut établi le mécanisme de la thrombose et de l'embolie. Ce n'est que dans ces dernières années que P. Marie (1900) a montré que le plus grand nombre des hémiplégies des vieillards, répondant cliniquement au type du ramollissement cérébral, étaient caractérisées anatomiquement par des *foyers lacunaires de désintégration cérébrale* sans oblitération artérielle ; Grasset, en 1904, a désigné cette lésion sous le nom de *cérébrosclérose lacunaire progressive d'origine artérielle* pour montrer que cette lésion est sous la dépendance de l'artériosclérose cérébrale. Il n'est pas démontré que les lésions des parois artérielles sans oblitération de la lumière des vaisseaux soient capables de déterminer des transformations des éléments anatomiques avoisinants ; et de même qu'on sépare actuellement les scléroses d'organes des lésions artérielles parfois concomitantes, de même on doit envisager séparément l'artériosclérose cérébrale et les lacunes, aucun lien pathogénique évident ne permettant de les réunir. Il semble plus logique d'admettre que ces lacunes, dont l'apparition a lieu ordinairement à un âge déjà avancé, sont dues à l'action lente et continue de substances toxiques circulant dans le sang, et provenant soit d'une alimentation défectueuse, soit d'un vice de fonctionnement des diverses glandes de l'économie. Il y a des cas néanmoins où le ramollissement, comme l'a montré Virchow, est consécutif à une oblitération vasculaire, qui détermine l'ischémie et la nécrose des éléments nerveux du cerveau dans une étendue plus ou moins grande ; celle-ci résulte tantôt d'une thrombose consécutive à l'endartérite et à l'athérome artériel, principalement chez les vieillards, tantôt d'une embolie formée par des végétations propres à l'endocardite, particulièrement chez les anciens rhumatisants. Le ramollissement cérébral se présente sous deux formes principales : l'une, *aiguë*, *apoplectiforme* ; l'autre, *chronique*, *progressive*. Dans la première forme, l'invasion peut être absolument identique à celle de l'hémorragie cérébrale ; le malade est frappé tout à coup de paralysie, d'hémiplégie surtout, avec ou sans perte de connaissance. Le diagnostic différentiel repose surtout sur l'absence, dans le ramollissement, de l'abaissement de température, presque constant au début de l'hémorragie cérébrale ; sur la présence de l'aphasie, beaucoup plus fréquente dans le ramollissement ; sur le caractère mobile de la paralysie, qui peut diminuer d'un jour à l'autre, dans un membre, ou abandonner un membre pour en atteindre un autre. La mort peut survenir sans que le malade soit sorti du coma initial ; dans le cas contraire, il reprend connaissance au bout d'un temps variable, mais les facultés intellectuelles restent affaiblies à un degré plus prononcé qu'à la suite d'une hémorragie cérébrale ; de plus, la paralysie, au lieu de tendre à diminuer, augmente par saccades, et suit une marche croissante. Les prodromes, si rares dans l'hémorragie cérébrale, sont souvent manifestes dans le ramollissement, surtout dans le ramollissement chronique progressif. Ces prodromes sont (Rostan) : une douleur de tête ordinairement fixe; de l'engourdissement, des fourmillements, un sentiment de gêne et de pesanteur, quelquefois de la contracture et des crampes, voire même des convulsions dans les membres du côté opposé à la céphalalgie : tous prodromes complètement étrangers à la paralysie dépendant d'une hémorragie cérébrale. La paralysie a une marche aussi variable que dans la forme aiguë. Parfois tous les symptômes se bornent à un affaiblissement général de l'organisme avec troubles de la marche (*marche à petits pas*) et émotivité excessive ;

le syndrome de la paralysie pseudo-bulbaire (V. PSEUDO-BULBAIRE) peut se constituer peu à peu. La mort peut être hâtée par une attaque apoplectiforme, ou par le fait d'une complication, pneumonie, etc. ; dans d'autres cas, elle survient lentement, dans le marasme et dans un état voisin du gâtisme. A l'autopsie, on trouve soit des lacunes cérébrales [V. LACUNAIRES (*Foyers*)], soit les lésions consécutives à l'oblitération d'une artère ; dans ce cas on reconnaît d'abord le siège de l'oblitération vasculaire ; puis, au niveau de l'ischémie, on trouve la substance cérébrale très molle, d'une consistance diffluente, facile à entraîner par l'eau, et d'une couleur jaune-serin pâle (*ramollissement blanc*), ou rouge (*ramollissement rouge*). Cette masse ramollie est composée de fragments de tubes nerveux altérés, de granulations graisseuses, de leucocytes granuleux, de gouttes de myéline visqueuse, demi-liquide. Lorsque la mort a tardé plusieurs mois, les foyers de ramollissement sont remplacés par des plaques jaunes, indurées, de coloration ocreuse, au niveau desquelles les éléments nerveux ont disparu et sont remplacés par du tissu conjonctif de nouvelle formation et des granulations graisseuses (Durand-Fardel). — *Ramollissement de la membrane muqueuse de l'estomac*. V. GASTROMALACIE. — *Ramollissement des os*. V. OSTÉOMALACIE.

**RAMPE.** s. f. [*scala*]. — *Rampe du limaçon de l'oreille*. V. OREILLE.

**RAMUSCULE.** s. m. [all. *Aestchen*]. Subdivision d'une branche, soit en botanique, soit en anatomie.

**RANA.** s. f. V. GRENOUILLE.

**RANCE.** adj. [*rancidus*, ἔωλος, all. *ranzig*, angl. *rancid*, it. *rancido*, esp. *rancio*]. Se dit d'un corps gras qui, en absorbant l'oxygène de l'air, a pris une odeur forte et une saveur désagréable, dues à la mise en liberté d'acides gras.

**RANCIDITÉ.** s. f. [*rancor*, ἐωλτης, all. *Ranzigkeit*, angl. *rancidity*, it. *rancidume*, *rancidezza*, esp. *ranciadura*]. État d'un corps gras devenu rance.

**RANCIMENT.** s. m. V. SAPONIFICATION.

**RANCISSEMENT.** s. m. Production de la rancidité.

**RANDA** (Suisse, Valais). *Station d'altitude* à 1444 mètres, située dans la vallée de Zermatt.

**RANGÉE.** s. f. — *Rangée des os du carpe, du tarse*. V. CARPE et TARSE.

**RANGOON** ou **RANGOUN.** s. m. (ville de Birmanie). — *Huile de Rangoon*. Liquide retiré d'un pétrole de la Birmanie. L'huile de Rangoon est d'un jaune se rapprochant beaucoup de celui de l'huile d'olive, lorsqu'on la regarde par transmission directe du rayon lumineux ; mais, en la regardant par réflexion, on s'aperçoit qu'elle a une deuxième couleur vert bleuâtre, qui devient très apparente pour une position convenable du flacon par rapport à l'œil. Odeur et saveur désagréables, faibles à la température ordinaire. Le poids spécifique varie de 0,961 à 0,968. Elle est dextrogyre. L'alcool en dissout 95 p. 100. Neutre ou à peine acide. Elle sert au graissage des machines et donne fort peu d'un cambouis résineux.

**RANINE.** adj. et s. f. [de *rana*, grenouille, all. *Froschpulsader*, *Froschader*, angl. *ranine*, it. et esp. *ranina*]. — *Artère ranine*. Terminaison de l'artère *linguale*. — *Veine ranine*. Elle accompagne l'artère, et s'ouvre dans la jugulaire interne ou dans la thyroïdienne supérieure.

**RANQUE.** — *Eau de Ranque*. V. EAU *antipsorique*.

**RANULE.** s. f. La grenouillette. — *Ranule concrète*. Lésion du plancher de la bouche qui n'est autre que la formation de calculs salivaires dans le canal de Wharton : cette dénomination erronée se retrouve encore dans les écrits des chirurgiens de la première moitié du XIXe siècle.

**RAOULT** (physicien français contemporain). — *Lois de Raoult*. Lois qui régissent l'abaissement du point de congélation des dissolutions ; elles sont au nombre de quatre : 1° Toute substance solide, liquide ou gazeuse, en se dissolvant dans un corps défini liquide, capable de se solidifier, en abaisse le point de solidification, et cela d'autant plus que la solution est plus concentrée. 2° Si le corps dissous existe dans la solution non combiné à l'eau, s'il n'est en aucune façon altéré par l'eau, l'abaissement du point de congélation $\Delta$ est proportionnel au poids de substance dissoute P, contenu dans 100 grammes d'eau (loi de Blagden). 3° Lorsqu'on dissout une molécule (ou une quantité proportionnelle au poids moléculaire) d'une substance quelconque dans une quantité constante d'eau, on abaisse toujours le point de congélation du dissolvant de la même quantité, quelle que soit la nature de la substance dissoute. 4° Lorsque plusieurs substances différentes sont contenues à la fois dans la même solution, l'abaissement du point de congélation de la solution commune égale la somme des abaissements des points de congélation qu'aurait amenés chaque substance dissoute seule.

**RAPACÉ, ÉE.** adj. [*rapaceus*, all. *rübenartig*, angl. *rapaceous*, it. *rapaceo*]. Qui a des racines semblables à des raves.

**RAPALLO** (Italie, Ligurie). *Station d'hiver*, située au bord de la mer ; climat doux, à l'abri des vents.

**RÂPE.** s. f. — *Bruit de râpe, bruit de lime, bruit de scie* [all. *Rapelgeräusch*, angl. *rasp sound*, it. *raspa*]. En auscultation, bruit pathologique du cœur ou des artères imitant le frottement que produisent ces instruments sur le bois ; c'est le bruit de souffle porté à un haut degré. Il indique une affection organique du cœur, particulièrement le rétrécissement d'un orifice, ou un anévrysme.

**RÂPEUX, EUSE.** adj. Se dit des bruits caverneux qui ressemblent à ceux d'une râpe. Le frottement pleural peut devenir tellement intense, qu'il prend le *caractère râpeux*. V. FROTTEMENT et RAPE.

**RAPHANÉDON.** s. m. [ῥαφανηδὸν, de ῥάφανος, navet : en manière de navet]. Synonyme de *caulédon*.

**RAPHANIE.** s. f. [*convulsio cerealis*, *rhaphania*, all. *Kriebelkrankheit*, angl. *raphania*, it. et esp. *rafania*] (Linné). Maladie convulsive assez fréquente en Allemagne et en Suède, et qu'on attribuait au *Raphanus raphanistrum*, L., plante crucifère dont les semences sont quelquefois mêlées avec le blé. C'est l'ergotisme chronique.

**RAPHANUS.** s. m. V. RADIS, RAIFORT, RAVE et RAPHANIE.

**RAPHÉ.** s. m. [ῥαφή, de ῥάπτειν, coudre ; all. *Nath*, angl. *raphe*, it. et esp. *rafe*]. En anatomie, nom donné à certaines lignes saillantes qui ressemblent à une couture : tel est le *raphé*, qui divise le scrotum et le périnée en deux parties latérales, et qui s'étend depuis l'anus jusqu'à l'origine de la verge. — *Raphé de Stilling* (*septum médian*). La commissure blanche antérieure de la moelle épinière, devenue épaisse dans le bulbe au niveau du quatrième ventricule.

**RAPIFORME.** adj. [*rapiformis*, de *rapa*, rave, et *forma*, forme]. En forme de rave.

**RAPONTIC.** s. m. ou **RAPONTIQUE.** s. f. V. RAIPONCE.

**RAPONTIN.** s. m. La racine de patience.

**RAPPEL.** s. m. — *Bruit de rappel*. Rythme cardiaque à trois temps, dans lequel le bruit surajouté se trouve au voisinage du deuxième bruit normal, et en présente les caractères ; il est dû le plus souvent au dédoublement du second bruit, les claquements des valvules aortiques et pulmonaires se faisant successivement au lieu d'être synchrones. Il a été comparé, par Bouillaud, « au rythme si connu du battement de tambour désigné sous le nom de rappel », et « au bruit du marteau qui, après avoir frappé le fer, tombe sur l'enclume, rebondit et retombe, immobile » (bruit d'enclume) ; on l'a rapproché aussi du chant de la caille (bruit de caille). Il peut être représenté par une

longue suivi de deux brèves; c'est le bruit du dactyle (Peter). On le rencontre dans le rétrécissement mitral, et aussi dans la symphyse cardiaque. — *Bruit de rappel paradoxal* (Gilbert et Garnier). Bruit de rappel constitué par l'existence d'un bruit présystolique surajouté à l'allongement du petit silence; le rythme du cœur est interverti; entre le bruit systolique et le bruit diastolique s'écoule un laps de temps plus long qu'entre le bruit diastolique et le bruit présystolique; ainsi dans les conditions où devrait naître un bruit de galop, un bruit de rappel se trouve réalisé. Ce bruit a été observé dans la symphyse cardiaque.

**RAPPORT**. s. m. [all. *Verhältniss*, angl. *proportion*, *analogy*, it. *proporzione*, *analogia*]. Mot employé souvent comme synonyme d'*analogie*. ‖ En anatomie, *rapport anatomique*. Situation d'un organe, relativement à un ou plusieurs autres organes, comme celle d'un nerf par rapport aux artères, veines, muscles, etc. *Rapport* et *connexion* ne sont point synonymes; car les *rapports*, tels qu'on les entend couramment, ne sont qu'un cas particulier des connexions. ‖ En pathologie [ἔρευξις, all. *Magenblähung*, it. *rutto*], synonyme d'*éructation* : *rapport aigre, acide*. ‖ En médecine légale, acte authentique (*relatio*) fait par un ou plusieurs médecins ou chirurgiens requis par la justice, et après prestation de serment, pour constater l'état d'une personne, la nature d'une maladie, une grossesse, la cause d'une mort spontanée ou violente, etc. Il se compose de trois parties essentielles : le *protocole* ou *préambule*, contenant l'indication des nom, prénoms, titres et qualités de l'expert, l'indication de l'autorité réquérante, l'objet de la réquisition, les lieu, jour et heure de l'expertise, l'indication du serment prêté; l'*exposition* des constatations (examen extérieur, autopsie); les *conclusions*. L'exposition des constatations doit être précédée assez souvent des *renseignements* qui ont été fournis par le malade ou le blessé, par les personnes de l'entourage de la victime, par le médecin traitant, tant sur les symptômes observés que sur les circonstances dans lesquelles la blessure est survenue. Ces renseignements sont placés entre guillemets; l'expert n'en prend jamais la responsabilité et il indique de qui il les tient, de façon à les séparer nettement des constatations auxquelles il a procédé lui-même. Enfin, avant les conclusions, il y a place en général pour une *discussion* qui les justifie. On distinguait autrefois les *rapports dénonciatifs*, faits à la réquisition des blessés ou de ceux qui s'intéressent à eux, et destinés à faire connaître les détails du crime ou délit; les *rapports provisoires*, qui avaient pour but d'obtenir pour les blessés des *provisions*, tant pour leurs aliments ou médicaments que pour leurs frais de poursuite (remplacés actuellement en justice de paix par les certificats médico-légaux dans les accidents du travail); et des *rapports mixtes*, à la fois dénonciatifs et provisoires. On divise aujourd'hui les rapports en *judiciaires*, qui servent à éclairer les juges dans les causes civiles et criminelles; et *administratifs*, qui fournissent des renseignements sur les objets relatifs à quelques branches de l'administration publique, comme sur les dangers et les inconvénients de certains établissements, sur le caractère d'une maladie qu'on soupçonne être épidémique, etc. Enfin il y a des *rapports d'estimation*, qui sont le jugement par écrit, donné par un ou plusieurs médecins, sur l'examen d'un mémoire de visites, opérations, pansements, médicaments, etc., dont le payement est contesté.

**RAPTUS**. s. m. [de *rapere*, enlever]. Transport soudain des humeurs dans une partie. — *Raptus hémorragique*. Afflux de sang et hémorragie.

**RAQUETTE**. s. f. V. Cactier.

**RARE**. adj. [*rarus*, ἀραιὸς, all. *langsam*, angl. *rare*, it. et esp. *raro*]. Se dit du pouls et de la respiration, dont les mouvements sont moins nombreux dans un temps donné qu'ils ne doivent l'être naturellement.

**RARÉFACTION**. s. f. [*rarefactio*, de *rarefacere*, raréfier; ἀραίωσις, all. *Verdünnung*, angl. *rarefaction*, it. *rarefazione*, esp. *rarefaccion*]. Diminution de poids d'un gaz sans diminution de l'espace qu'il occupe, par diminution de la pression à laquelle il était soumis.

**RARÉFIABLE**. adj. [all. *verdünnbar*, angl. *rarefiable*, it. *rarefabile*]. Qui est susceptible de raréfaction. ‖ Synonyme peu usité de *dilatable*.

**RARÉFIANT, ANTE**. adj. et s. m. [*rarefaciens*, ἀραιωτικὸς, all. *verdünnend*, angl. *rarefactive*, it. et esp. *rarefaciente*]. Mouvement auquel on attribuait la propriété de donner plus de volume ou d'expansion au sang et aux autres humeurs circulatoires.

**RARESCIBILITÉ**. s. f. [all. *Verdünnbarkeit*, angl. *rarescibility*, it. *rarescibilità*, esp. *rarescibilidad*]. Propriété par laquelle les corps sont susceptibles d'occuper un plus grand espace. V. Gaz, Tension et Vapeur.

**RASE**. s. f. Nom vulgaire de l'essence qui surnage quand on extrait l'essence de térébenthine par distillation des résines de pin.

**RASH**. s. m. [du mot anglais *rash*, *éruption*, et qui est sans doute le même que le français *rache*; angl. *variolous rash*]. Nom sous lequel Th. Dimsdale (1792) a décrit les éruptions analogues à celles de la scarlatine ou de la rougeole (dites *scarlatiniformes* ou *morbilliformes*) qui, sans être dues à ces fièvres éruptives, se montrent dans un certain nombre de maladies fébriles générales, telles que la fièvre puerpérale, la diphtérie, le rhumatisme, la fièvre typhoïde, etc. On applique surtout ce nom aux éruptions qui apparaissent au début de la variole, avant l'éruption caractéristique de cette maladie.

**RASION**. s. f. [de *radere*, ratisser, racler]. Opération par laquelle on pulvérise un corps avec une lime ou une râpe.

**RASMUSSEN** (Fritz-Waldemar) (médecin danois, 1834-1877). — *Anévrysme de Rasmussen*. Petits anévrysmes situés sur les rameaux de l'artère pulmonaire qui cheminent dans la paroi des cavernes. De dimensions minimes, d'une lentille, d'un pois, ils sont formés d'une membrane hyaline qui, en se déchirant, donne issue au sang; l'hémoptysie ainsi déterminée peut entraîner une mort immédiate. Ils sont dus à l'artérite tuberculeuse développée par propagation; aussi peuvent-ils se rencontrer parfois sur une artériole bronchique.

**RASORISME**. s. m. [all. *Rasorismus*, angl. *rasorism*, esp. *rasorismo*]. V. Contre-stimulisme.

**RASOT**. s. m. Extrait impur des *Berberis* vendu comme fébrifuge dans l'Inde.

**RASPATOIRE**. s. f. [all. *Beinfeile*, angl. *raspatory*, it. *rastiatojo*]. Synonyme inusité de *rugine*.

**RAT**. s. m. Genre de rongeurs omnivores de petit volume. — *Rat d'eau*. Le *Mus* ou *Lemmus amphibius*, rongeur amphibie, surtout radicivore.

**RATAFIA**. s. m. [all. et angl. *Ratafia*, it. *amarasco*, *ratafia*, esp. *ratafia*]. Nom d'un grand nombre de liqueurs alcoolisées, sucrées et chargées des principes odorants ou sapides de plusieurs végétaux. On les prépare, ou par le mélange de sucs avec l'alcool, ou par l'infusion ou la macération des substances dont on veut extraire les principes solubles.

**RATANHIA**. s. f. et m. [all. *Ratanhia*, angl. *ratany*, *ratanhy*, it. et esp. *ratania*. *Ratanhia* est, d'après Ruiz et Pavon, le nom que donnent à cette racine les indigènes de la province péruvienne de *Huanuco*; il signifie plante traçante; ceux de la province de *Tarina* l'appellent *Pumacuchu*, c'est-à-dire coiffe de lion. Voy. Ruiz et Pavon,

*Dissertacion sobre la ratanhia especifico singular contra los fluxos de sangre.* Madrid, 1799]. Racine du *Krameria triandra,* R. et Pav. (*ratanhia officinal* ou du *Pérou*) et du *Krameria ixina,* L., de la famille des polygalées, racine qui est ligneuse, longue, fibreuse, rouge à l'extérieur, jaune rougeâtre en dedans. Sa partie externe a une saveur très astringente, sans amertume; sa partie centrale est plus dure et d'une saveur plus faible. C'est de la première dont on fait usage. Le ratanhia est un des plus forts astringents; on l'emploie surtout contre les diarrhées chroniques et les hémorragies dites *passives.* On le prescrit en poudre (1 à 10 gr.), en décoction (4 à 30 gr. par litre d'eau), en extrait aqueux (2 à 4 gr.), en infusion (20 gr. par litre d'eau), en teinture (5 à 20 gr.); l'extrait aqueux contient beaucoup plus de tannin que l'extrait alcoolique. On l'emploie en lavements, suppositoires, en pommade, contre les hémorroïdes et la fissure à l'anus. Le tannin est le principe actif de cette plante; elle renferme aussi de l'acide kramérique et de la ratanhine. Les *Kr. ixina* (avec ses variétés *tomentosa* et *grandiflora*), et *Kr. secundiflora* ou *Ratanhia* du Texas, sont moins estimés que le *Kr. triandra.*

**RATANHINE.** s. f. ($C^{20}H^{13}AzO^{6}$). Principe cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool faible, retiré de la ratanhia.

**RATE.** s. f. [*lien,* σπλὴν, all. *Milz,* angl. *milt, spleen,* it. *milza,* esp. *bazo*]. Glande vasculaire sanguine, de consistance molle, d'un rouge violet plus ou moins foncé, située profondément dans l'hypocondre gauche, au-dessous du diaphragme, au-dessus du côlon descendant, entre la grosse tubérosité de l'estomac et les cartilages des fausses côtes, au-dessus et au-devant du rein gauche (fig. 627). Sa longueur, très variable suivant la quantité de sang qu'elle renferme, est de 13 à 16 centimètres; elle mesure 8 à 11 centimètres du bord antérieur au bord postérieur; et de 33 à 46 millimètres de sa face interne à sa face externe; son poids est d'environ 200 grammes. Elle est revêtue d'une membrane séreuse que lui fournit le péritoine, et d'une tunique propre, de nature fibreuse, qui lui est intimement adhérente; celle-ci envoie dans son intérieur des prolongements fins ou *trabécules,* solides, très élastiques et contractiles, propriété due à des fibres-cellules petites, mais nombreuses. Lisse sur tout le reste de sa surface, la rate présente sur son bord interne une fissure (*hile*) par laquelle les vaisseaux et les nerfs pénètrent dans son tissu. La rate est remarquable par le nombre et le volume de ses rameaux veineux, qui servent de diverticulum au sang de la veine porte en certaines circonstances physiologiques et pathologiques. Elle est parsemée d'un grand nombre de *granules* ou *grains,* dits *corpuscules* ou *corps glanduleux de Malpighi* ou *acini,* souvent visibles à l'œil nu sous la forme de petites granulations grisâtres, molles et demi-transparentes, arrondies, larges de 1 à 2 dixièmes de millimètre, appendues aux artérioles. Chaque grain se compose d'une paroi propre finement granuleuse, que des capillaires entourent et qu'ils pénètrent pour se ramifier et s'anastomoser dans la cavité du grain. Celle-ci a la structure d'un follicule clos (V. Follicule). Le parenchyme de la rate est parcouru par une quantité considérable de veines très volumineuses, souvent anastomosées; à leur origine, surtout autour des acini, les veinules ont des parois minces, sont dilatées à la manière des aréoles du tissu érectile et se rompent très aisément. Leur paroi, bien que très mince, renferme des fibres-cellules très nombreuses, qui existent également dans la tunique propre et dans les filaments grisâtres résistants qui en partent. Aussi ces veines, et, par suite, tout l'organe, sont susceptibles de dilatation et de contraction considérables, selon certaines conditions normales ou pathologiques, ou sous l'influence de certains médicaments, par l'action directe de l'électricité, etc. Les minces filaments ou cloisons qui partent des veines et de la face interne de la tunique fibreuse de la rate limitent des alvéoles polyédriques que remplit la substance demi-solide dite *boue splénique.* Celle-ci est constituée par un réticulum analogue à celui de la substance médullaire des ganglions lymphatiques. Dans les mailles ou canaux ainsi formés s'ouvrent les artères et les veines; le sang parcourt ainsi les canaux de la rate qui seraient tapissés, d'après certains auteurs, d'un endothélium en continuité avec celui des vaisseaux. Les vaisseaux de la rate sont appelés *spléniques.* Ses nerfs viennent du plexus cœliaque. Outre son rôle de diverticulum, par rapport à la circulation abdominale, la rate est, comme les autres glandes vasculaires, un lieu de formation des globules blancs; de plus, elle paraît être le siège de formation d'une partie des globules rouges (V. Hémopoèse); elle semble aussi être un lieu de destruction des globules rouges. Ses alvéoles renferment non seulement des globules blancs, mais aussi des éléments intermédiaires entre ceux-ci et les hématies. — *Rate cireuse.* Mode d'hypertrophie de la rate dans lequel cet organe renferme une quantité considérable de petits grains pouvant atteindre le volume d'une lentille, grisâtres ou rosés, demi-transparents, faciles à isoler les uns des autres et souvent appendus aux filaments élastiques du parenchyme par un mince pédicule vasculaire. Cette altération est due à la production, dans chaque vésicule close, de petits corpuscules polyédriques à angles arrondis, à facettes nombreuses, ou *sympexions.* Ces corpuscules sont formés d'une matière amorphe, demi-transparente, réfractant assez fortement la lumière, et d'une consistance cireuse. Les cellules des corpuscules existent en quantité d'autant moindre que le mal est plus avancé. L'organe est lourd et peut atteindre jusqu'à trois ou quatre fois son volume normal. La surface est d'un bleu pâle et couverte de granulations aplaties; la capsule est fortement tendue, la déchirure du parenchyme est grenue. La coupe, d'un rouge brun, est luisante, tantôt unie, tantôt granulée; elle est anémique : exposée à l'air, elle devient d'un rouge pâle et ne s'affaisse pas. Les corpuscules de Malpighi sont très développés; on en trouve qui ont le volume d'un petit pois; on parvient facilement à les isoler. Leur coupe est unie, bleuâtre et translucide.

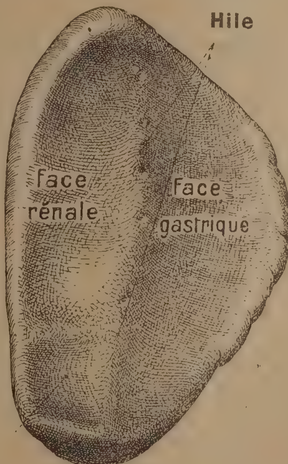


Fig. 627. — *Rate.*

**RATELAIRE.** s. f. L'aristoloche clématite.

**RATELEUX, EUSE.** adj. et s. [*lienosus,* σπληνικὸς, all. *milzsüchtig,* angl. *splenetic, spleenful,* it, *splenetico*]. Qui a une rate volumineuse, qui est sujet aux maladies de la rate.

**RÂTELIER.** s. m. V. Prothèse *dentaire.*

**RATION.** s. f. [*diarium,* all. et angl. *Ration,* it. *razione,* esp. *racion*]. Quantité de nourriture consommée chaque jour par un militaire ou un marin. — L'âge, le sexe, le tempérament, les habitudes nouvelles, les conditions si variables de climat, de travail, sont des circonstances qui doivent influer puissamment sur la composition, la quantité, la variété de l'alimentation. La ration du travail doit atteindre

de 1600 à 1 750 grammes (de Gasparin), et même 1 830 gr. (Ch. Richet) d'aliments divers en vingt-quatre heures et de 2 litres environ de liquides. La ration d'un adulte, entre vingt et vingt-cinq ans, *sans travail*, devra être, *au minimum*, de 18 à 20 gr. d'azote et de 310 gr. de carbone; 100 gr. de pain contiennent 30 gr. de carbone et 7,02 de substances azotées, 1 035 gr. de pain fourniront les 310 gr. de carbone exigés. Pour fournir 20 gr. d'azote, il faut (Payen) 1 852 gr. de pain, tandis que cette quantité est fournie par 659 gr. de viande. Aujourd'hui on admet que la ration du citadin doit comprendre 80 à 120 gr. de matières albuminoïdes, 50 à 70 gr. de graisse, et 350 à 500 gr. d'hydrates de carbone; ces doses sont nécessaires pour fournir les 2 700 calories qu'il faut à un homme au repos, et les 600 calories de plus que consomme le travail. — *Ration du soldat français en temps de paix :* 1° Partie allouée par l'État : pain de munition, 750 gr.; viande fraîche (non désossée), 320 gr.; légumes secs, 60 gr.; sucre, 21 gr.; café torréfié, 16 gr. 2° Partie fournie par les ordinaires : pain de soupe, 250 gr.; légumes frais, 100 gr.; graisse de saindoux, 30 gr.; sel, 16 gr. — *En campagne :* Deux espèces de rations : 1° *Ration normale :* pain de munition, 750 gr. ou 700 gr. de pain biscuité, ou 600 gr. de biscuit; pain de soupe, 250 gr.; viande fraîche, 400 gr. ou 248 gr. de lard salé ou 200 gr. de conserves de viande; légumes secs, 60 gr.; saindoux, 30 gr.; sel, 20 gr.; sucre, 21 gr.; café torréfié, 16 gr. 2° *Ration forte* (période active des opérations) : pain de munition, 750 gr.; pain de soupe (comme on pourra rarement s'en procurer, on a augmenté la quantité des autres vivres); viande fraîche, 500 gr. ou lard salé, 300 gr. ou viande de conserve, 250 gr.; légumes secs, 100 gr.; saindoux, 30 gr. ou graisse de bœuf, 40 gr.; sel, 20 gr.; sucre, 31 gr.; café torréfié, 24 gr. Au bivouac, ration de liquide : vin, 25 centilitres, ou bière, 50 centilitres, ou eau-de-vie, $0^{lit},0625$. Des substitutions sont prévues par le règlement. Des allocations supplémentaires peuvent être exceptionnellement accordées par les commandants d'armée (1/3 ration pain, ou 1/5 ration viande, ou 1/2, 1/3, 1/4 de la ration forte ou normale). Théoriquement et pratiquement, ces rations sont suffisantes comme quantité et comme qualité, depuis qu'on y a introduit le saindoux et qu'on a adopté l'alimentation variée, dans les corps de troupe (1885, expériences de Schindler). Elles correspondent à 3 426 calories pour la ration de paix et à 4 005 pour la ration forte de campagne. Leur valeur est, pour le moins, égale, sinon supérieure, à celle de la plupart des armées étrangères. La proportion des divers éléments qui entrent dans leur composition est la suivante : ration de paix : albumine, $125^{gr},06$, graisse, $60^{gr},46$; hydrates de carbone, $573^{gr},52$. Ration forte de campagne : albumine, $143^{gr},2$; graisse, $72^{gr},30$; hydrates de carbone, $517^{gr},95$. Il serait à désirer qu'on diminuât la quantité des matières hydrocarbonées, pour augmenter celle de la graisse qui est plus avantageuse, puisqu'elle est utilisée rapidement par l'organisme sans exiger de transformation préalable.

**RATIONALISME.** s. m. [de *ratio*, raison; all. *Rationalismus*, angl. *rationalism*, it. et esp. *rationalismo*]. Doctrine où l'on suit les principes de la raison, et qu'il faut distinguer du positivisme. Le rationalisme est, suivant la définition de Descartes : ne comprendre en ses jugements que ce qui se présenterait si clairement et si distinctement à l'esprit, qu'on n'ait aucune occasion de le mettre en doute. Cette définition, quelles qu'aient été les réserves de Descartes, est opposée aux mystères théologiques; et c'est en ce sens qu'est pris aujourd'hui le mot de rationalisme; mais elle est le fondement de la méthode de Descartes, qui est essentiellement métaphysique. En effet, du moment qu'on fait appel à la raison seule, et non pas simultanément au monde extérieur et à la raison, ou, en termes de l'école, à l'objet et au sujet, on tombe inévitablement dans la métaphysique. Le rationalisme ne deviendra positif que quand, expliquant le mot de *raison*, il dira, avec la philosophie positive, qu'elle est l'ensemble des vérités objectives et subjectives, ou notions de l'objet et du sujet systématisés par l'entendement.

**RATIONNEL, ELLE.** adj. — *Médecine rationnelle.* Celle qui s'appuie sur le rationalisme. — *Traitement rationnel* [all. *rationnelle Behandlung*, angl. *rational treatment*, it. *cura razionale*, esp. *cura racional*]. Système de traitement qui est fondé sur des indications suggérées par la physiologie et par l'anatomie, etc., sur des données *rationnelles*, et qui n'est pas le simple résultat de l'*empirisme*.

**RAU** et non **RAW** (anatomiste badois, 1658-1719). — *Apophyse de Rau.* V. Apophyse et Oreille.

**RAUCITÉ.** s. f. *raucitas*, *raucedo*, βράγχος, all. *Rauhheit*, *Heiserkeit*, angl. *hoarseness*, it. *raucedine*, esp. *ronquez*]. Son particulier de la voix, devenue plus grave et comme voilée dans certaines affections du larynx.

**RAUQUE.** adj. [*raucus*, all. *rauh*, *heiser*, angl. *hoarse*, it. *rauco*, esp. *ronco*]. V. Raucité.

**RAVE.** s. f. [*rapa*, all. *Rübe*, angl. *rape*, it. *rapa*, esp. *naba*]. — *Petite rave.* Racine violette et allongée provenant d'une variété du *Raphanus sativus*, L., de la famille des crucifères, racine légèrement excitante, diurétique et antiscorbutique. — *Grosse rave* [all. *turnip; grosse rave*, *rabioule*]. Racine du *Brassica rapa*, L., autre plante de la même famille. Elle a beaucoup de ressemblance avec le navet, mais sa saveur est plus piquante; elle est cultivée dans quelques provinces comme alimentaire. — *Rave*, nom donné dans beaucoup de contrées de la France au navet.

**RAVENSARA.** s. m. [*Agathophyllum aromaticum*, Willd., *A. ravensara*, Mirbel, *Evodia ravensara*, Gærtn.]. Arbre de Madagascar, de la famille des laurinées, dont le fruit (*noix de girofle*), presque sphérique, d'un brun noirâtre, se compose d'une drupe sèche et un peu épaisse, d'un noyau ligneux, et d'une amande huileuse divisée en six lobes. Toutes les parties de ce végétal sont aromatiques et ont une forte odeur de giroflée.

**RAVIVEMENT.** s. m. En chirurgie, synonyme d'*avivement.* || Action de répéter cette opération restée insuffisante une première fois.

**RAVIVER.** v. a. Se dit, en chirurgie, au lieu d'*aviver*, ou de l'action de répéter l'opération de l'*avivement.*

**RAW.** V. Rau.

**RAYGRASS.** s. m. Nom anglais de deux graminées fourragères : l'*ivraie vivace*, et le *raygrass français* ou *fromental.*

**RAYNAUD** (Maurice) (médecin français, 1834-1881). — *Maladie de Raynaud.* L'asphyxie locale des extrémités. V. Asphyxie.

**RAYON.** s. m. [*radius*, ἀκτὶν, all. *Strahl*, angl. *ray*, it. *raggio*, esp. *rayo*]. En physique, *rayons lumineux*, *rayons calorifiques*, lignes droites suivant lesquelles se propagent les vibrations qui ont pour résultat la production de la lumière et de la chaleur. V. Radiation. — *Rayons de Blondlot ou rayons N.* Les rayons N sont des radiations lumineuses découvertes en 1903 par Blondlot, professeur à Nancy, et venant se ranger au delà de l'ultra-violet du spectre. Ces radiations sont émises par des sources lumineuses (tube de Crookes, bec Auer, lampe Nernst, lame métallique au rouge, lumière solaire) et des sources non lumineuses (corps à l'état contraint comme l'acier trempé, corps sonore, champ magnétique, oscillations hertziennes, gaz liquéfiés, substances odorantes, ferments solubles, tissus végétaux, corps humain). Les radiations N émises par le corps humain (radiations physiologiques) ont été découvertes par A. Charpentier et proviennent des muscles et du tissu

nerveux. Elles peuvent être mises en évidence au moyen du sulfure de calcium phosphorescent et enregistrées par la photographie (fig. 628). Blondlot a donné le nom de rayons $N_1$ à des radiations qui ont sur le sulfure de calcium un effet

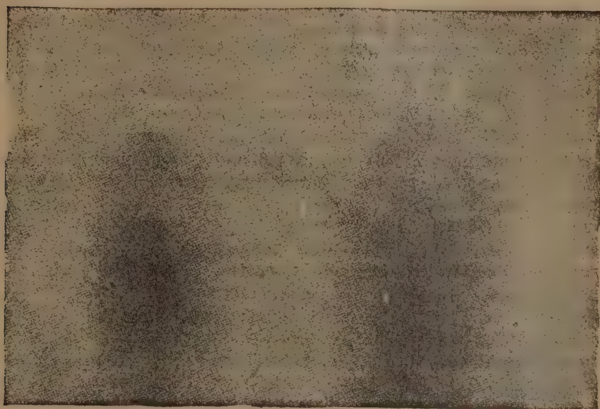


Fig. 628. — *Rayons* N.

contraire à ceux des rayons N et diminuent son éclat. — *Rayons convergents.* Ceux qui vont en se rapprochant les uns des autres au point de se rencontrer. — *Rayons divergents.* Ceux qui vont en s'écartant les uns des autres. — *Rayon extraordinaire, ordinaire,* V. RÉFRACTION. — *Rayons Rœntgen* [*Rayons* X, *rayons cathodiques*]. Rayons qui se dégagent d'un tube de Crookes, où l'on a réalisé le vide presque parfait et où l'on produit avec une forte bobine de Ruhmkorff des décharges électriques : ces rayons sont à peine visibles, mais rendent certains corps fluorescents et ont la propriété d'impressionner les plaques photographiques au même titre que les rayons lumineux. De plus, ils ont la propriété curieuse de traverser sans déviation certains corps solides et d'être arrêtés par d'autres. Une main étant interposée entre le tube de Crookes et la plaque photographique, les rayons de Rœntgen traversent les parties molles et les dessinent sous forme d'une tache grise, tandis que les os, arrêtant ces mêmes rayons, projettent leur silhouette sur la plaque sous forme d'une surface noire : de là ce singulier aspect des clichés, ensuite de l'épreuve positive où l'on peut voir le squelette de la main entouré de ses parties molles. Le diagnostic des fractures, des luxations, des corps étrangers, des tumeurs trouve là un élément de grande valeur. V. RADIOSCOPIE, RADIO-DIAGNOSTIC, RADIOGRAPHIE. ‖ En anatomie, *os du rayon.* Le radius.

**RAYONNANT, ANTE.** adj. [all. *strahlend*, angl. *radiant*, it. *radiante*, esp. *radioso*]. Qui rayonne. — *Calorique rayonnant*, celui qui se transmet par rayonnement et non par conductibilité. — *Pouvoir rayonnant*, la faculté qu'ont les corps d'émettre de la chaleur dans tous les sens, et qui varie avec ces corps.

**RAYONNÉ, ÉE.** adj. [*radiatus*, all. *gestrahlt*, angl. *radiated*]. Qui est disposé en manière de rayons, comme les ligaments destinés à affermir les articulations des côtes avec le sternum.

**RAYONNEMENT.** s. m. [*radiatio*, all. *Strahlen*, angl. *radiation*, it. *brillamento*, esp. *brillo*, *centelleo*]. Mode de propagation du son, de la lumière, de la chaleur, se faisant par des rayons susceptibles d'être réfléchis et réfractés, avec cette différence que le rayonnement de la chaleur et de la lumière se fait dans le vide comme dans l'air, tandis que celui du son ne peut avoir lieu dans le vide.

**RÉACTEUR.** adj. Se dit du corps employé pour mettre en évidence la présence d'un autre corps ; ou d'un réactif considéré dans sa période d'action.

**RÉACTIF.** s. m. [all. *Reagens*, angl. *reagent*, it. *reattivo*, esp. *reactivo*]. En chimie, tout corps servant à faire ressortir les propriétés caractéristiques d'autres corps avec lesquels on le mêle. Les réactifs les plus employés sont : les teintures et papier de tournesol et de curcuma, le sirop de violettes, qui indiquent l'acidité ou l'alcalinité d'un corps ; l'acide sulfurique, qui décèle dans une liqueur la présence de la baryte, du plomb, etc. ; l'acide chlorhydrique, qui précipite l'argent de ses dissolutions ; le chlore, qui indique la présence de l'ammoniaque libre, etc. ; l'acide tartrique et l'acide oxalique, qui précipitent, l'un la potasse, l'autre la chaux ; la teinture de noix de galle et l'acide gallique, qui précipitent les sels de fer en noir ; l'ammoniaque, qui précipite l'alumine, et la magnésie en partie ; l'eau chargée d'hydrogène sulfuré, qui décompose la plupart des dissolutions métalliques ; l'oxalate d'ammoniaque, qui agit comme l'acide oxalique ; les ferrocyanures alcalins, qui forment un précipité bleuâtre avec les dissolutions de fer ; les carbonates alcalins, qui précipitent toutes les terres ; l'azotate de baryte et le chlorure de baryum, qui précipitent les sulfates ; l'azotate d'argent qui précipite les chlorures. — *Réactif de Bareswill, réactif cupro-potassique, réactif de Fehling.* V. SUCRE *du foie.* — *Réactif cupro-ammoniacal.* V. RÉACTIF *de Schweitzer.* — *Réactif d'Esbach.* On le prépare en dissolvant à chaud dans de l'eau 10 grammes d'acide picrique et 20 grammes d'acide citrique ; après refroidissement, on complète le litre avec de l'eau froide ; si on mélange 1 centimètre cube de ce réactif et 2 centimètres cubes d'urine filtrée, il se forme un précipité dans le cas où l'urine contient de l'albumine. Pour doser l'albumine avec ce réactif, on se sert du tube ou *albuminimètre d'Esbach.* V. ALBUMINIMÈTRE. — *Réactif de Millon* [*réactif* ou *liqueur azoto-mercurique*]. On l'obtient en dissolvant du mercure dans un poids égal d'*acide azotique à 4 équivalents d'eau* ; on étend ensuite la liqueur de son double volume d'eau, ou de deux fois son poids d'acide azotique. Cette liqueur rougit à froid les substances albumineuses à l'exclusion des autres principes ; la coloration est plus prompte quand on chauffe à 100°. C'est le caractère le plus sensible pour distinguer les substances organiques azotées des corps non azotés. L'air, la chaleur, ni le temps, ne détruisent ensuite cette coloration. — *Réactif de Nylander.* Il sert à déceler la présence de glycose dans l'urine. On le prépare en dissolvant dans 95 parties d'eau distillée, 4 grammes de sel de Seignette, 60 grammes de lessive de soude caustique à 1,35 et 8 grammes de sous-nitrate de bismuth ; quelques centimètres cubes d'urine bouillis avec ce réactif donnent à l'ébullition un précipité noir s'il y a de la glycose. Après l'absorption du séné, de la rhubarbe, de la térébenthine, de l'antipyrine, de la quinine, de la morphine, les urines réduisent le réactif de Nylander. — *Réactif de Pettenkofer.* Il sert à déceler la présence des acides biliaires et à déterminer si un élément est de nature azotée ou non. Aux éléments anatomiques, aux fragments de tissus placés sous le microscope dans une goutte de dissolution de sucre moyennement concentrée, on ajoute une ou deux gouttes d'acide sulfurique concentré. Il se produit, quand le corps est azoté, une belle couleur rouge qui passe peu à peu au violet, et disparaît quand l'acide a attiré l'humidité. L'ostéine, la gélatine, la cartilagéine, ne se

colorent qu'en jaune. Il en est de même des éléments anatomiques qui d'abord ont été trempés dans l'eau avant addition de sucre et d'acide sulfurique. — *Réactif de Schweitzer* [*réactif* ou *liquide cupro-ammoniacal, ammonio-cuprique, ammoniaco-cuivrique* ou *oxyde de cuivre ammoniacal*]. Solution ammoniacale de sulfate de cuivre, dissolvant la cellulose, le coton, la soie. Les acides, l'alcool, les solutions concentrées de sels alcalins, le miel, la gomme, la dextrine, les précipitent de la solution (Schlossberger). La fibrine, l'albumine, les poils, la corne, la gélatine, sont dissous en totalité ou en partie par cette solution. On la remplace aujourd'hui, surtout pour dissoudre la cellulose, par la solution ammoniacale de l'hydrate bleu de cuivre, cristallin, très divisé, obtenu en précipitant par l'eau l'azotite de cuivre et d'ammoniaque (Peligot). On se sert aussi de la solution obtenue en versant de l'ammoniaque seule ou additionnée de sel ammoniac sur la tournure de cuivre ou sur l'oxyde de cuivre (Fremy). — *Réactif de Trommer.* V. Sucre *du foie*.

**RÉACTIF, IVE.** adj. — *Papier réactif.* V. Papier.

**RÉACTION.** s. f. [all. et angl. *Reaction*, it. *reazione*, esp. *reaccion*]. Action opposée à une autre ; résistance active à un effort quelconque. ‖ En chimie, manifestation des caractères distinctifs d'un corps provoquée par l'action d'un autre corps. — *Réaction de substitution.* Celle dans laquelle un corps s'élimine d'un composé, et y est remplacé par un autre. ‖ En physiologie et en pathologie, action organique qui tend à balancer l'influence de l'agent par lequel elle a été occasionnée. — *Réaction de dégénérescence.* Ensemble de phénomènes fournis par l'électrisation des muscles et des nerfs et indiquant la dégénérescence des filets nerveux. Elle comprend trois groupes de faits : 1° perte de l'excitabilité faradique des nerfs et des muscles ; 2° perte de l'excitabilité galvanique des muscles et *inversion de la formule* des réactions musculaires, c'est-à-dire que le courant de fermeture obtenu avec le pôle négatif, au lieu d'être comme à l'état normal plus fort que celui obtenu avec le pôle positif, est égal ou plus faible ; il y a de plus effacement des points moteurs, c'est-à-dire des points excitables que l'on trouve à l'état normal, et enfin réaction à distance (dite *réaction longitudinale de Doumer-Ghilarducci*), c'est-à-dire que le muscle qui ne réagit plus quand l'électrode active est appliquée sur ses points moteurs ou sur son corps charnu, réagit vivement quand elle est portée vers l'extrémité de ses tendons ; 3° lenteur des secousses musculaires et fusion rapide des secousses ou tétanos. — *Réactions morbides.* Beaucoup de phénomènes morbides doivent être considérés comme des réactions de l'organisme luttant contre la cause morbifique ; telle est la fièvre dans les maladies infectieuses ; les toxines microbiennes ont pour effet d'abaisser la température, et l'expérimentateur constate cet abaissement quand il les injecte en quantité suffisante ; mais dans les conditions ordinaires, elles arrivent en petite quantité, et l'organisme réagissant contre cette cause d'hypothermie, produit plus de chaleur qu'il n'est nécessaire, d'où l'élévation thermique. C'est en effet une loi générale que les réactions morbides sont exagérées et toujours plus intenses qu'il ne faudrait, si bien que la réaction, phénomène utile en lui-même, peut devenir nuisible par son excès ; aussi faut-il s'efforcer de diminuer l'hyperthermie quand celle-ci devient excessive et l'économie le fait d'elle-même par la sudation qui suit la fièvre. La notion des réactions morbides a permis de distinguer parmi les symptômes des maladies ceux que le médecin doit respecter comme étant des phénomènes utiles, et ceux qu'il doit combattre d'emblée. Ces derniers sont ceux qui résultent directement de l'application de l'agent morbigène ; telles sont les hémorragies de la fièvre typhoïde par ulcération des plaques de Peyer ; ici l'organisme est passif ; le rôle du thérapeute est de s'opposer a la production du symptôme. Les phénomènes réactionnels au contraire ne doivent être combattus que quand ils dépassent la mesure ; ainsi l'épanchement pleural ne sera ponctionné que quand son abondance apportera une gêne notable au fonctionnement du poumon.

**RÉACTIONNEL, ELLE.** adj. Qui se rapporte à la réaction. — *Phénomène réactionnel.* En pathologie, V. Réactions *morbides*.

**RÉALGAR.** s. m. [all. *Schwefelarsenick, Rubinschwefel*, angl. *realgar*, it. *realgar, risigallo*, esp. *rejalgar*] ($AsS^2$). Le sulfure rouge d'arsenic. Il cristallise en octaèdres transparents, d'un beau rouge orangé ; il fond et se sublime sans altération. Soluble dans les alcalis. Employé en peinture.

**REBONDISSANT, ANTE.** adj. V. Dicrote.

**REBOUTEUR.** s. m. V. Renoueur.

**RÉCAMIER** (médecin français, 1774-1852). — *Opération de Récamier.* V. Curettage.

**RÉCEPTIVITÉ.** s. f. [de *recipere*, recevoir ; all. *Empfänglichkeit*, angl. *receptivity*, it. *suscettibilità*, esp. *susceptibilidad*]. Aptitude des organes à recevoir l'impression des agents externes ou internes, dans l'ordre physiologique comme dans l'ordre pathologique. ‖ Aptitude d'un organisme à contracter une maladie.

**RECETTE.** s. f. [all. *Recept*, angl. *recipe*, it. *ricetta*, esp. *receta*]. Synonyme de *formule*, souvent pris en mauvaise part.

**RECHUTE.** s. f. [*morbi reversio*, ὑποστροφή, all. *Rückfall*, angl. *relapse*, it. *recidiva*, esp. *recaida*]. Réapparition d'une maladie, en particulier d'une maladie infectieuse, pendant la convalescence, sans qu'il y ait eu nouvelle infection. La rechute diffère donc de la récidive, dans laquelle la réapparition de la maladie est plus tardive et est due à une nouvelle infection. Les chances de rechute sont d'autant plus fortes que la convalescence est moins avancée ; mais on ne peut qualifier de *rechute* le développement d'une maladie autre que celle-là même dont le convalescent relève. — *Fièvre à rechute, fièvre récurrente, typhus récurrent* [angl. *relapsing fever*] (Jenner et Austin Flint, 1850 et 1853). Maladie infectieuse, contagieuse et épidémique, caractérisée par une fièvre continue durant cinq à sept jours, suivie d'une période à peu près égale d'apyrexie, puis d'une nouvelle évolution fébrile semblable à la première. Elle a été observée en Irlande, en Angleterre, en Amérique (État de New-York), en Russie, en Pologne. L'invasion est plus brusque que dans la fièvre typhoïde ; les douleurs musculaires et articulaires sont violentes. Les symptômes cérébraux manquent ou sont moins forts que dans les autres fièvres continues. Certains symptômes généralement très prononcés dans la fièvre typhoïde tels que : diarrhée, sensibilité des régions iliaques, météorisme, font défaut. Il y a, au contraire, des nausées, des vomissements souvent prédominants, joints à la sensibilité de la région épigastrique. Les matières rejetées, vertes, quelquefois noires, ressemblent à celles de la fièvre jaune. L'éruption caractéristique du typhus et de la fièvre typhoïde manque. La toux et les râles bronchiques ont été moins souvent observés que dans la fièvre typhoïde. L'épistaxis se manifeste dans certains cas. Le pouls ne descend pas au-dessous de 100 pulsations dans plus de la moitié des cas, il peut aller jusqu'à 120 et plus haut. Une sueur abondante précède l'apparente convalescence, et survient aussi vers la fin de la rechute. Une teinte jaune de la peau se montre fréquemment, le quatrième ou le cinquième jour. Dans les cas graves, la jaunisse est souvent prédominante comme symptôme. Les rechutes sont le trait distinctif. Le premier accès fébrile dure rarement moins de quatre jours et plus de dix, puis il cesse, et le malade paraît être en convales-

cence. Après cinq à huit jours, un autre accès se manifeste, généralement brusque et souvent précédé d'un frisson : il est aussi intense que le premier, quelquefois plus. Il continue pendant quatre à cinq jours et se termine ordinairement après une sueur. Généralement après une rechute, le malade entre dans une période de convalescence permanente; mais une seconde, une troisième, parfois même un plus grand nombre de rechutes ont été observées. La maladie est rarement mortelle. Les lésions intestinales qui caractérisent la fièvre typhoïde n'existent pas, en général, dans celle-ci; la rate est ordinairement augmentée de volume et ramollie. Cette fièvre peut se communiquer par la contagion. Elle n'exempte, dans l'avenir, des atteintes ni des autres sortes de fièvres, ni de celles de la même espèce. Pendant le cours des accès fébriles, on trouve dans le sang des malades des spirilles ou spirochètes découverts par Obermeier en 1873 (V. OBERMEÏER); l'inoculation à l'homme ou au singe du sang contenant ces spirilles détermine l'apparition de la maladie.

**RÉCIDIVE.** s. f. [de *recidivus*, qui recommence; *morbi reversio*, ὑποστροφή, all. *Rückfall*, angl. *relapse*, it. *recidiva*, esp. *reincidencia*]. Réapparition d'une maladie après le rétablissement complet de la santé, au bout d'un laps de temps indéfini, qui souvent se compte par années; dans ce cas, il y a eu nouvelle infection. Les mots *récidive* et *rechute* n'ont donc pas le même sens. — *Récidive des tumeurs*. Réapparition d'une tumeur, après son ablation, au lieu même où elle existait avant l'opération. Elle est donc distincte de la *généralisation*, qui implique l'idée d'apparition de nouvelles tumeurs, semblables comme structure à la première, mais à distance de celle-ci. Elle est d'autant moins fréquente et d'autant moins rapide que l'ablation a été faite plus largement. En clinique, il est utile de prendre en considération la tendance à la récidive que présentent ou non les tumeurs, et qui les fait dire *malignes* ou *bénignes*.

**RÉCIDIVITÉ.** s. f. Le fait de la récidive des tumeurs.

**RECIPE.** [it. et esp. *recipe*]. Mot latin qui signifie *prenez*, et par lequel le médecin commence une formule. Ce mot s'écrit ordinairement en abrégé : R/; on le remplace aussi souvent par le signe ℞.

**RÉCIPIENT.** s. m. [*excipulum*, *vas exceptorium*, all. *Recipient*, angl. *receiver*, it. et esp. *recipiente*]. Vase en forme de cloche, de ballon, etc., et presque toujours de verre, à une ou deux tubulures, destiné à recevoir le produit d'une distillation ou d'une autre opération chimique. — *Récipient florentin*. Récipient qu'on emploie pour la distillation des essences plus légères que l'eau. C'est une carafe de verre, ayant un fond large, et s'amincissant vers le haut en un goulot à bord renversé. Vers le bas de cette carafe est soudé une sorte de siphon dont l'extrémité la plus courte est en dehors et se rend dans un autre vase. On remplit d'eau le récipient à une hauteur déterminée. Pendant l'opération, le liquide distillé arrive par le goulot et tombe sur l'eau; cette eau s'élève dans le col du récipient et dans le siphon. Mais, dès que le niveau s'est élevé, le liquide du récipient prend son écoulement par le siphon; et, comme cet écoulement a lieu par la partie inférieure du récipient, et que l'essence, plus légère, est à la surface, l'eau seule s'écoule dans le second vase et l'essence s'accumule dans le col du récipient. Lorsque l'opération est terminée, et qu'on a laissé reposer l'appareil, pour que la séparation de l'huile et de l'eau soit exacte, on enlève la première avec une pipette, pour la déposer dans les flacons où l'on doit la conserver.

**RECKLINGHAUSEN** (Friedrich-Daniel) (médecin allemand, né en 1833). — *Maladie de Recklinghausen*. V. POLYFIBROMATOSE *neuro-cutanée pigmentaire*.

**RÉCLINAISON.** s. f. En botanique, abaissement graduel d'un rameau, d'une étamine, etc., dressé dans le principe || *Réclinaison de la cataracte*. V. KÉRATONYXIS. — *Réclinaison des paupières*. L'ectropion. — *Réclinaison de l'utérus*. Le prolapsus.

**RECLUS** (Paul) (chirurgien français, né en 1847). — *Maladie de Reclus*. Maladie kystique de la mamelle.

**RECOARO** (Italie). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 11°; altitude : 463 mètres. Établissement : 1er mai au 15 octobre.

**RÉCOLTE.** s. f. — *Récolte des médicaments*. Action de recueillir les substances médicamenteuses, végétales surtout, dans les conditions propres à donner une conservation certaine et un maximum d'effet utile. Ces conditions varient suivant la partie de la plante usitée : les feuilles seront récoltées au moment où la floraison commence; les écorces, quand l'ascension de la sève est terminée; les racines, à l'automne; les fleurs, à l'époque de leur épanouissement, et après l'évaporation de la rosée; les fruits et les graines, à leur parfaite maturité. — *Récolte du sérum*. Action de recueillir le sérum d'un animal, cheval, bœuf, etc., destiné à servir de milieu de culture ou à être employé dans un but thérapeutique. Elle se fait par le procédé de Nocard et Roux, en plongeant directement dans la veine de l'animal un trocart stérile muni d'un tube de caoutchouc également stérile et recueillant le sang dans des ballons stériles; ou d'après la méthode de Koch, dans laquelle le sang jaillissant de la veine est recueilli dans de grands cristallisoirs stérilisés, puis le sérum une fois mis en tube est stérilisé par tyndallisation; aussi ce dernier procédé ne peut servir pour la récolte des sérums thérapeutiques. — *Récolte des produits pathologiques*. Elle peut être faite sur le vivant ou sur le cadavre : on devra éviter une contamination du produit par les microbes de l'air, de la paroi; une asepsie rigoureuse des instruments et des régions à traverser est donc nécessaire.

**RECONSTITUANTS.** s. m. pl. Médicaments qui peuvent, selon la dose à laquelle on les emploie, remplir le rôle de *métasyncritiques* en favorisant l'assimilation, ou celui d'*altérants* en activant la désassimilation : tels sont l'iodure de potassium, l'acide arsénieux, quelques eaux sulfureuses; ou qui ne remplissent que le premier rôle, tels que les amers, les préparations de quinquina, etc.

**RÉCORPORATIF, IVE.** adj. [*recorporativus*, de *re*, indiquant réduplication, et *corpus*, corps; all. *wiederherstellend*, angl. *recorporative*, it. et esp. *recorporativo*]. Synonyme de *métasyncritique*.

**RECOUPE** ou **RECOUPETTE.** s. f., ou **RECOUPON.** s. m. [all. *Afterkleie*, angl. *grit*, *gurgion*, *pollard*, it. *cruschello*, *tritella*, esp. *moyello*]. Deuxième et troisième farines obtenues du son séparé du gruau. Le son du froment renfermant beaucoup plus de matières fixes que la farine, une farine dont on a enlevé la fine fleur par un premier blutage, et qui a passé une seconde fois au moulin, contient une forte proportion de matières fixes, laquelle peut s'élever à 2, 3 ou à 6 pour 100 du poids total de la farine séchée à 100°. Ces farines ne contiennent que des traces de gluten. Malaxées sous un filet d'eau, il ne reste rien dans les mains, et, quand on veut les bluter, le son, étant finement moulu, passe entièrement avec la farine ou presque entièrement. La cendre de ces recoupes ou remoulages, comme celle du froment bluté, est sèche et frittée.

**RÉCRÉMENT.** s. m. [*recrementum*, περίττωμα, all. *ausgeschiedene Säfte*, it. et esp. *recremento*]. Humeur qui, après avoir été séparée du sang par un organe sécréteur, y est reportée par voie de l'absorption. V. HUMEUR.

**RÉCRÉMENTITIEL, ELLE.** adj. [*recrementitius*, all. *unrein*, angl. *recrementitial*, it. *recrementoso*, esp. *recrementicio*]. — *Absorption récrémentitielle*. V. DIGESTION.

**RÉCRÉMENTO-EXCRÉMENTITIEL, ELLE.** adj. Se dit d'une humeur sécrétée (salive, bile, etc.) qui est en partie reportée dans le sang par voie d'absorption, et en partie excrétée.

**RECRUDESCENCE.** s. f. [*recrudescere*, de *re*, itératif, et de *crudescere*, s'irriter; παλιγκότησις, all. *Recrudescenz*, *Wiederverschlimmerung*, angl. *recrudescence*, it. *recrudescenza*, esp. *recrudescencia*]. Retour des symptômes d'une maladie, avec une nouvelle intensité, après une rémission momentanée, mais sans qu'il y ait eu convalescence. La recrudescence diffère donc de la rechute, dans laquelle la réapparition des symptômes est séparée de la première maladie par une période de convalescence.

**RECRUTEMENT.** s. m. V. Réforme et Révision.

**RECTAL, ALE.** adj. Qui concerne le rectum, *toucher rectal*.

**RECTEUR, TRICE.** adj. — *Esprit recteur*. Autrefois, corps que l'on considérait comme la source de l'odeur dans les substances odorantes. V. Arome.

**RECTIFICATION.** s. f. [*rectificatio*, all. *Rectificirung*, *Reinigung*, angl. *rectification* it. *rettificazione*, esp. *rectificacion*]. Distillation réitérée par laquelle on sépare un liquide de quelques substances étrangères. Lorsque celles-ci sont plus volatiles que le liquide qu'on veut rectifier, elles passent dans le récipient, et le liquide reste dans l'appareil distillatoire : c'est ce qui a lieu dans la concentration de certains composés. Si les matières étrangères sont moins volatiles, elles restent dans la cornue, et le liquide passe dans le récipient, comme dans la rectification de l'alcool.

**RECTITE.** s. f. [all. *rothe Ruhr*, angl. *rectitis*, it. *rectitide*, esp. *rectitis*]. Inflammation du rectum.

**RECTIUSCULE.** adj. [de *rectus*, droit]. Qui est à peu près droit, sans l'être tout à fait.

**RECTOCÈLE.** s. f. Mot mal fait. V. Proctocèle.

**RECTOCOCCYPEXIE.** s. f. Fixation à la face antérieure du coccyx de la paroi postérieure du rectum plissée transversalement de façon à en diminuer l'étendue.

**RECTOPÉRINÉORRAPHIE.** s. f. Opération qui a pour but de remédier au prolapsus du rectum par le rétrécissement de l'anus.

**RECTOPEXIE.** s. f. de *rectum*, et πῆξις, fixation). Fixation artificielle du rectum prolabé par suite de l'insuffisance du méso-rectum.

**RECTOSCOPIE.** s. f. (de *rectum*, et σκοπεῖν, examiner). Examen direct du rectum, au moyen d'une lampe à incandescence introduite dans sa cavité à travers l'anus, maintenu béant au moyen de valves.

**RECTOTOME.** s. m. Mot mal fait. V. Proctotome.

**RECTOTOMIE.** s. f. Mot mal fait. V. Proctotomie.

**RECTO-URÉTRAL, ALE.** adj. — *Triangle recto-urétral*. Espace triangulaire compris entre le rectum et l'urètre, et dans lequel on manœuvre chez l'homme pendant l'opération de la taille bilatérale et prérectale pour arriver sur la portion membraneuse de l'urètre; cet espace est long de 1 à 2 millimètres, et son sommet aboutit au point de contact de la vessie et du rectum.

**RECTO-UTÉRIN, INE.** adj. Se dit de la partie du péritoine qui, chez la femme, remonte de la face postérieure de l'utérus sur la face antérieure du rectum.

**RECTO-VAGINAL, ALE.** adj. [angl. *recto-vaginal*, it. *retto-vàginale*, esp. *recto-vaginal*]. Qui a rapport au rectum et au vagin. — *Cloison recto-vaginale*. Celle qui, formée par l'adossement des parois rectale et vaginale, sépare la cavité du rectum de celle du vagin. V. Rectum. ‖ *Fistule recto-vaginale*. Continuation anormale du rectum avec le vagin, qui est tantôt congénitale, tantôt accidentelle, produite par l'ulcération que détermine un corps étranger de l'une des cavités, par un abcès de la cloison qui les sépare. Le traitement présente les mêmes indications que pour la fistule vésico-vaginale.

**RECTO-VÉSICAL, ALE.** adj. [angl. *recto-vesical*, it. *retto-vescicale*, esp. *recto-vesical*]. Qui a rapport au rectum et à la vessie. — *Cloison recto-vésicale*. Elle résulte du rapprochement et de l'adhérence des parois correspondantes de la vessie et du rectum. — *Fistule recto-vésicale*. V. Urinaire (*Fistule*). — *Taille recto-vésicale*. V. Cystotomie.

**RECTUM.** s. m. [*rectum*, ἀρχός, all. *Mastdarm*, angl. *rectum*, it, *retto*, esp. *recto*]. Dernière portion du gros intestin, ainsi appelée à raison de sa direction presque droite. Le rectum (fig. 629) fait suite à l'S du côlon, sans aucune limite bien précise. Il occupe la partie postérieure

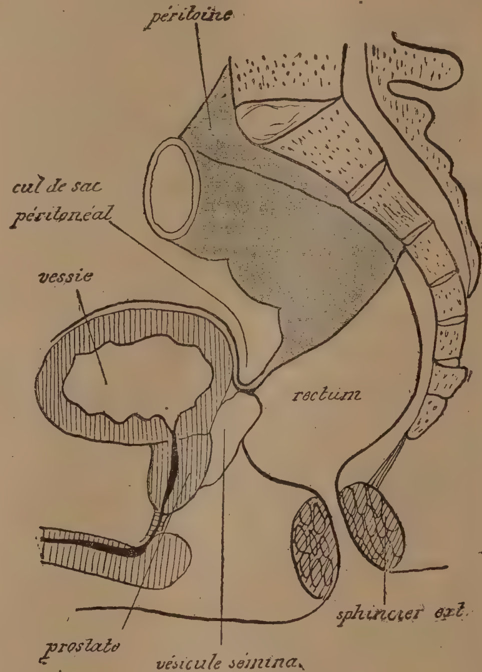



Fig. 629. — Rapports du *rectum*.

du bassin, et s'étend depuis le côté gauche de l'articulation sacro-vertébrale jusqu'au coccyx, au-devant duquel il s'ouvre au dehors par un orifice appelé *anus*, 3 centimètres environ au-devant de ce dernier os. Le rectum est généralement cylindrique; mais à sa partie inférieure, il présente une ampoule ou dilatation dont le développement est en raison de l'accumulation plus ou moins fréquente et plus ou moins abondante des matières fécales en ce point. La partie postérieure du rectum est dépourvue de péritoine au-dessous de la deuxième vertèbre sacrée : au-dessus de ce point il est entouré par le *mésorectum*. Cette partie étant flottante, se continue sans ligne de démarcation avec l'S iliaque ou anse sigmoïde; aussi beaucoup d'auteurs modernes réservent le nom de *rectum* à la portion fixe dépourvue de méso. Sa face antérieure est recouverte par le péritoine dans ses deux tiers supérieurs. Inférieurement, il est complètement libre. Le tiers inférieur correspond, *chez l'homme*, au bas-fond de la vessie, aux vésicules séminales, à la prostate, au-devant de laquelle l'urètre et le rectum s'éloignent de plus en plus l'un de l'autre en formant le triangle *recto-urétral*; *chez la*

*femme*, au vagin, dont il n'est séparé que par une cloison mince, appelée *cloison recto-vaginale*. Le cul-de-sac du péritoine est à 8 centimètres et demi au-dessus de l'anus chez l'homme, à 4 chez la femme. Au niveau de la jonction de la muqueuse rectale et de la peau correspond une zone circulaire de 5 à 8 millimètres de hauteur, limitée en haut et en bas par une ligne sinueuse, et correspondant au cloaque de quelques animaux. C'est sur cette zone qu'on rencontre de petits plis muqueux verticaux connus sous le nom de *colonnes du rectum* ou *de Morgagni*, et séparés les uns des autres par des dépressions de 2 à 3 millimètres de large, *godets intercolonnaires* ou *sinus de Morgagni*. Les fissures à l'anus siègent sur cette zone. Les fistules de l'anus y ont souvent leur origine. Les glandes en tube de la muqueuse du gros intestin, le chorion formé de tissu cellulaire embryonnaire, la couche musculaire propre de la muqueuse, tous ces éléments s'arrêtent sur la ligne sinueuse supérieure. La zone proprement dite, comprise entre la muqueuse et la peau, offre des sortes de saillies du chorion un peu différentes des papilles de la peau. Une couche d'épithélium pavimenteux stratifié recouvre cette zone. On n'y trouve pas trace de glandes. Le chorion, formé de fibres de tissu cellulaire et de fibres élastiques, offre la structure du chorion des muqueuses à épithélium pavimenteux. Au-dessous de la ligne sinueuse inférieure, du côté de la peau, on trouve les *plis rayonnés de l'anus* qui convergent vers l'ouverture. La peau qui forme ces plis dans une étendue de 15 à 18 millimètres tout autour de l'anus ne renferme ni follicules pileux, ni glandes sébacées, ni glandes sudoripares (V. Sphincter). Quant à la muqueuae du rectum lui-même, elle est couverte d'un épithélium cylindrique, comme le reste du gros intestin. Les artères du rectum sont les *hémorroïdales* (V. ce mot). Les veines, très nombreuses, forment entre la membrane muqueuse et le sphincter interne un plexus qu'on nomme *plexus hémorroïdal* : elles aboutissent aux rameaux veineux qui accompagnent les artères hémorroïdales. Les nerfs proviennent du grand sympathique et des nerfs sacrés. — *Chute du rectum*. V. Exanie.

**RECUL.** s. m. Mode de locomotion de divers animaux. || *Recul du cœur* [all. *Rückstoss*]. V. Choc *du cœur*.

**RÉCURRENCE.** s. f. [all. *Wiederkehr*, angl. *recurrence, recurrency*, it. *ricorrenza*, esp. *recurrencia*]. Action de revenir sur ses pas. La récurrence des nerfs laryngés inférieurs se rattache au développement du cou et de la poitrine. Chez le fœtus, ces nerfs naissent du pneumogastrique un peu au-dessous des gros vaisseaux qui partent du cœur et se rendent directement à angle droit au larynx, placé alors au sommet du thorax. Lorsque le cou grandit, le larynx s'élève par rapport au cœur, et détermine ainsi l'allongement de ces nerfs de haut en bas à partir des gros vaisseaux situés à peu près au niveau de leur origine.

**RÉCURRENT, ENTE,** adj. et s. [*recurrens*, de *recurrere*, retourner, revenir sur ses pas ; all. *zurücklaufend, wiederkerend*, angl. *recurrent*, it. *riconente*, esp. *ricurrente*]. — *Artères récurrentes*. On distingue : 1° les *artères récurrentes cubitales*, antérieure et postérieure, qui naissent de la cubitale, ordinairement par un tronc commun, au-dessous de l'apophyse coronoïde du cubitus ; la première s'anastomose avec la branche antérieure de la collatérale interne de l'humérale, la seconde avec la branche postérieure de cette collatérale ; de plus, les deux récurrentes s'anastomosent entre elles ; 2° les *artères récurrentes radiales*, dont l'antérieure, née de la radiale, donne des branches aux muscles long supinateur, brachial antérieur et radiaux externes, et s'anastomose avec la collatérale externe de l'humérale et avec la récurrente radiale postérieure ; celle-ci naît de l'artère interosseuse postérieure, branche de la cubitale, et s'anastomose avec la collatérale externe et les récurrentes cubitales ; 3° l'*artère récurrente tibiale antérieure*, branche de la tibiale antérieure qui se porte en haut sur la tubérosité externe du tibia, et s'anastomose avec les articulaires supérieures et inférieures. — *Nerf récurrent*. V. Laryngé *inférieur* et Récurrence. || En physiologie, *sensibilité récurrente*, sensibilité des racines antérieures de la moelle, démontrée par Magendie en 1839 ; les racines antérieures ne recevant de la moelle que des filets moteurs, cette sensibilité est due à des filets nerveux venant du ganglion de la racine postérieure et remontant le long de la racine antérieure en se dirigeant vers la moelle. Cette sensibilité récurrente existe aussi au niveau des nerfs périphériques, grâce à des filets sensitifs qui unissent les nerfs moteurs et sensitifs, et aussi les nerfs sensitifs entre eux (Arloing et Tripier). || *Bandage récurrent*. V. Capeline. || *Fièvre récurrente*. La fièvre à rechutes. V. Rechute.

**REDDITION.** s. f. Mot employé dans quelques ouvrages de médecine au lieu d'*expulsion* : *reddition d'un lombric, d'un calcul*, etc.

**RÉDINTÉGRATION.** s. f. [*redintegratio*, de la particule *red*, par euphonie, pour *re*, indiquant retour, et *integer*, intact]. Réparation de forces ou d'une partie du corps.

**REDONDANCE.** s. f. [*redundantia*, all. *Ueberfülle*, angl. *redundance, redundancy*, it. *ridodanza*, esp. *redundancia*]. Synonyme de *plénitude*, de *pléthore*.

**REDOUBLEMENT.** s. m. [it. *raddoppiamento, risalimento*]. Réveil des symptômes qui commençaient à s'assoupir, réveil produit par une cause qui n'est pas étrangère à la maladie elle-même, ce qui distingue le *redoublement* de l'*exacerbation*. Le redoublement n'est pas forcément accompagné d'un accroissement dans l'intensité des phénomènes morbides, contrairement au *paroxysme*. — *Redoublement des bruits du cœur*. V. Réduplication.

**REDOUL** ou **REDOU.** s. m. [*corroyère, Coriaria myrtifolia*, L., all. *myrtenblättriger Gerberstrauch*, angl. *rhus myrtifolia, myrtle-leaved sumach*, it. et esp. *coriaria*]. Plante de la famille des coriariées, du midi de l'Europe. Les feuilles, vénéneuses, très souvent mêlées au séné, particulièrement au séné de rebut, dit *grabeaux*, en diffèrent en ce qu'elles présentent trois nervures, une médiane et deux latérales, saillantes en dessus, creuses en dessous, tandis que celles du séné ont plusieurs nervures parallèles, saillantes en dessus et en dessous. Les fleurs, en grappes simples pourvues de bractées, sont de deux sortes : les unes ont les étamines longues et fertiles, au nombre de dix, elles sont hermaphrodites ; les autres ont dix étamines courtes et les anthères stériles. Le fruit, formé de cinq coques soudées, indéhiscentes, monospermes, est vénéneux. Toutes les parties de la plante sont riches en tannin et servent au tannage des peaux. Elle doit (Riban) ses propriétés vénéneuses à une glycoside, la *coriamyrtine*. Quant à la *coriarine*, qu'elle renferme aussi, c'est un mélange inerte de substances diverses.

**REDRESSEMENT.** s. m. Action de redresser un organe dévié. V. Ankylose. — *Redressement du cœur*. V. Torsion *du cœur*. — *Redressement des dents*. V. Orthodontosie.

**REDRESSEUR.** s. m. — *Redresseur utérin* (Huguier, Simpson). Instrument qui sert à redresser l'utérus abaissé ou dévié. Il consiste en une tige destinée à être introduite dans l'utérus, et qui est en métal ou en ivoire, longue de 5 centimètres environ, et fixée au milieu d'un disque ovale, à bords arrondis, sur lequel doit reposer le col. Ce disque a 4 centimètres et demi dans son plus grand dia-

mètre. De sa partie antérieure part une tige creuse qui sort du vagin quand l'instrument est en place, et dans laquelle on introduit à frottement une tige pleine, qui porte un plastron ou écusson de laiton, fortement recourbé à sa partie supérieure, pour venir s'agrafer, pour ainsi dire, sur la partie supérieure du pubis.

**RÉDUCTEUR.** adj. et s. m. V. Réduction.

**RÉDUCTIBLE.** adj. [all. *reducirbar*, angl. *reducible*, it. *riducibile*, esp. *reductible*, *reducible*]. Se dit, en chimie, d'un composé, en chirurgie, d'une fracture, d'une luxation, d'une hernie, qui est susceptible de réduction.

**RÉDUCTION.** s. f. [*reductio*, de *reducere*, ramener; *repositio*, *restitutio*, ἐμβολή, all. *Einrichtung*, *Einrenkung*, angl. *reduction*, it. *riduzione*, esp. *reduccion*]. Opération chirurgicale qui a pour but de remettre à leur place les os luxés ou fracturés, ou les parties molles herniées. La réduction des *fractures* et des *luxations* comprend trois temps : l'*extension*, la *contre-extension* et la *coaptation*. — Celle des *hernies* se fait au moyen du *taxis*. ‖ En chimie, *réduction* [all. *Herstellung*]. Opération qui a pour but de ramener à l'état métallique un composé où le métal est combiné avec l'oxygène, avec le soufre, etc. Elle s'opère quelquefois par l'action seule de la chaleur; le plus souvent il faut mêler le composé avec un corps avide d'oxygène, qu'on appelle *réducteur*, et qui est presque toujours le charbon. Lorsque le métal à réduire est réfractaire, on y ajoute, en outre, un corps qui, par sa facile fusion, détermine celle des autres : ce corps *fondant* ou *flux* est ordinairement, dans les laboratoires, le borax, ou un azotate, ou un carbonate alcalin.

**RÉDUISANT, ANTE.** adj. Se dit, en chimie, de ce qui sert à ramener les composés, métalliques surtout, à leurs éléments, en dissociant ceux-ci. La portion centrale de la flamme est *réduisante*, tandis que la partie périphérique et la pointe sont oxydantes.

**RÉDUIT, ITE.** adj. Se dit, en chimie, d'un composé métallique artificiellement débarrassé de l'oxygène, du soufre, etc., qu'il contenait, et ramené à l'état de métal pur. — *Fer réduit par l'électricité*. Fer préparé pour l'usage thérapeutique en soumettant le protochlorure de fer en solution à l'action d'un courant électrique (Collas); peu employé à cause de son altérabilité. — *Fer réduit par l'hydrogène*. On le prépare en faisant passer un courant d'hydrogène sur du peroxyde de fer dans un tube de porcelaine chauffé au rouge sombre. Il doit être léger, gris foncé. Dose : 10 à 20 centigrammes.

**RÉDUPLICATION.** s. f. [*reduplicatio*, ἀναδίπλωσις]. Répétition des bruits du cœur, qui tantôt n'affecte qu'un des bruits du cœur en produisant trois bruits par battement, tantôt double chacun des deux bruits, produisant alors quatre bruits de battement. Au lieu du *tic tac* normal, les trois bruits peuvent se représenter de la manière suivante : réduplication de la systole, *tic tac, tac*, réduplication de la diastole, *tic*, *tac tac*. En employant les mêmes signes quand les deux bruits sont répétés, la représentation en est : *tic tic*, *tac tac*. (Bouillaud, A. Flint). Le plus souvent, c'est le bruit correspondant à la diastole du cœur, le bruit diastolique, qui est seul doublé; ce phénomène, qui dépend de ce que les valvules sigmoïdes des artères pulmonaires et aorte ne claquent pas d'une façon exactement synchronique, existe *à l'état normal* chez un sixième des sujets examinés, se perçoit à la fin de l'inspiration et au début de l'expiration, et ne s'accompagne d'aucun trouble fonctionnel; à l'état morbide, la duplication du deuxième bruit cardiaque est ordinairement le signe d'un *rétrécissement de l'orifice auriculo-ventriculaire gauche*, dépend de la chute trop rapide des valvules sigmoïdes de l'aorte, et s'accompagne des troubles fonctionnels et des signes physiques propres au rétrécissement mitral; enfin la réduplication peut se produire par augmentation de pression dans l'artère pulmonaire, dépendant d'une affection chronique des voies respiratoires, et précédant une dilatation du ventricule droit avec *insuffisance de l'orifice auriculo-ventriculaire droit* (Potain).

**RÉDUVE.** s. m. [*Reduvius personatus*, Fab., *punaise-mouche*]. Insecte hémiptère brun noir, velu, se trouvant dans les habitations, poursuivant les autres insectes, surtout les punaises, qu'il tue. La piqûre de sa trompe est douloureuse, mais sans danger, bien qu'elle puisse s'accompagner d'enflure. Il en est de même pour le *bichuque*, autre espèce de l'Amérique centrale.

**RÉÉDUCATION.** s. f. Méthode de traitement qui consiste à apprendre à un malade des mouvements qu'il ne sait plus faire, ou plus généralement un mode d'activité des centres nerveux que la maladie avait fait disparaître. La rééducation des mouvements peut être tentée toutes les fois que la force musculaire est conservée; tel est le cas de l'ataxie; on fait exécuter au patient des mouvements simples d'abord, puis de plus en plus compliqués, dont il doit surveiller l'exécution au moyen de la vue (Frenkel). Mais la rééducation s'applique à d'autres troubles que l'ataxie; c'est ainsi que la gymnastique respiratoire est une véritable rééducation, utile chez les sujets qui ont désappris les mouvements normaux de la respiration par suite, par exemple, d'une obstruction de plus ou moins longue durée des fosses nasales (adénoïdiens). Enfin elle constitue une méthode importante de psychothérapie : le médecin apprend au malade à savoir réagir par lui-même, et à substituer des pensées, des sensations, des volitions saines à des pensées, des sensations, des volitions morbides (P.-E. Lévy).

**RÉEL, ELLE.** adj. Se dit, en optique, de l'*image* qui a une existence effective, par opposition à *virtuel*.

**RÉFECTION.** s. f. [*refectio*, de *reficere*, refaire; ἀνάληψις]. Synonyme de *rédintégration*.

**RÉFLÉCHI, IE.** adj. [de *re*, en arrière, et *flectere*, fléchir; all. *niedergebogen*, angl. *reflected*, it. *riflesso*, esp. *reflejo*, *reflejado*]. En physique, se dit d'un rayon calorifique ou lumineux, ou d'une onde sonore, qui change de direction par suite de la présence d'un obstacle sur son trajet.

**RÉFLECTIF, IVE.** adj. V. Réflexe.

**RÉFLECTIVITÉ.** s. f. Propriété réflexe; caractère des actions réflexes.

**REFLET.** s. m. [all. *Schein*, *Widerschein*, angl. *reflection*, it. *riflesso*, esp. *reflejo*, *reverberacion*]. Teinte que prend la couleur propre d'un corps frappé par les rayons colorés que réfléchit sur lui un corps coloré voisin; ou le rayon coloré lui-même ainsi réfléchi et reçu par l'œil de l'observateur. Ces reflets variés doivent être pris en considération dans l'étude des tissus, qui, presque tous demi-transparents, réfléchissent la lumière non seulement par leur surface, mais aussi par les parties sous-jacentes, et graduellement de moins en moins à mesure qu'on pénètre plus avant dans la profondeur de l'organe. La couleur de ces corps demi-transparents reçoit de ce fait un caractère différent de celui que présente la teinte des corps opaques qui ne réfléchissent la lumière que par leur superficie à l'exclusion des plans sous-jacents. De là une plus grande difficulté de reproduire la teinte de ces tissus que celle des corps bruts.

**RÉFLEXE.** adj. [all. et angl. *reflex*]. — *Actes réflexes*. Actes nerveux moteurs, sécréteurs, etc., qui succèdent à des *phénomènes de sensibilité sans conscience*, c'est-à-dire dans lesquels, l'*impression* et la *transmission* ayant lieu comme dans toute autre circonstance, l'acte correspondant à la *perception* manque; tout reste borné, de la

part des cellules ganglionnaires (*centres réflexes ou de réflexité*) dans lesquelles s'opère la *transformation de l'impression en action* (Rouget), à un acte automatique, qui est transmis par les nerfs moteurs ou autres à la partie dont les nerfs de sensibilité ont été impressionnés. Les *mouvements réflexes*, qui ont été les premiers connus et sont les plus simples des actes réflexes, supposent trois périodes successives : l'*excitation* des nerfs de sensibilité spéciale, générale ou végétative, excitation portant soit sur l'extrémité des nerfs, soit sur un point de leur trajet, et suivie, dans le second cas, de mouvements qui présentent un caractère de coordination qui manque dans le premier cas ; l'*excitation* des centres réflexes, lesquels ne se trouvent pas seulement dans la substance grise de la moelle épinière, mais aussi dans celle de la moelle allongée et du cerveau, excitation centrale dont l'intensité est augmentée quand les centres réflexes ont perdu toute communication avec les centres psycho-moteurs, par l'action de certaines substances, telles que la strychnine, ou diminuée par l'influence d'autres corps, tels que l'atropine, le bromure de potassium ; le *mouvement réflexe* lui-même, mouvement involontaire qui se passe tantôt dans un seul muscle ou groupe de muscles (*mouvement réflexe simple*), tantôt dans plusieurs muscles ou groupes de muscles (*mouvement réflexe composé*) : lorsque les mouvements composés concourent à un acte déterminé, ils sont dits *coordonnés*. L'ensemble d'un acte réflexe peut donc être représenté par une sorte d'arc (*arc diastaltique*, Marshall-Hall), dont le sommet est occupé par le centre réflexe, qui, d'une part, reçoit l'impression des nerfs centripètes, incidents ou *isodiques*, et, d'autre part, transmet son action psopre ou réaction par les nerfs centrifuges ou *exodiques* (fig. 630). Pflüger a établi une série de lois auxquelles sont soumis les mouvements réflexes, et qui portent le nom de *lois des réflexes* ou *de Pflüger :* une excitation modérée, transmise à un centre réflexe, se réfléchit dans les muscles du côté correspondant (*loi de l'unilatéralité*) ; plus forte, elle arrive jusqu'à un centre du côté opposé, symétrique du premier, et détermine des contractions dans le côté d'où elle est partie et dans l'autre côté (*loi de la symétrie*) ; plus forte encore, elle atteint les deux centres situés au-dessus des premiers et symétriquement placés (*loi de l'irradiation*) ; enfin elle peut gagner le bulbe rachidien, centre des réflexes de la plus grande partie du corps et, au lieu de contractions musculaires partielles, elle produit des convulsions (*loi de la généralisation des réflexes*). La motricité n'est pas seule à fournir des exemples d'actes réflexes : les sécrétions sont presque toutes de même nature, et dépendent également d'une impression périphérique, d'une excitation nerveuse, qui, partie de l'extrémité ou d'un point du parcours d'un nerf sensitif, se transforme dans un centre réflexe de manière à donner lieu aux actes organiques de la sécrétion. Ainsi, non seulement les tissus doués des propriétés de la vie animale sont liés entre eux par l'arc nerveux réflexe ou diastaltique ; mais encore les organes de la vie végétative sont liés entre eux et avec les tissus précédents, surtout par l'intermédiaire de la moelle épinière et des ganglions nerveux comme centre, puis des filets du grand sympathique comme branches de l'arc diastaltique. — En clinique, l'importance des réflexes est considérable et bien des phénomènes s'expliquent par leur intervention. C'est surtout dans les affections du système nerveux que l'étude des réflexes est importante. On se contente en général de rechercher l'état des réflexes tendineux et des réflexes cutanés. Les *réflexes tendineux* sont formés par une contraction musculaire involontaire survenant après percussion du tendon correspondant ; tels sont le réflexe patellaire (V. PATELLAIRE), le plus souvent recherché en clinique ; le réflexe achilléen obtenu par la percussion du tendon d'Achille ; au membre supérieur le réflexe des radiaux ; à la face celui des masticateurs. Les *réflexes cutanés* comprennent les contractions musculaires provoquées par l'excitation des nerfs cutanés ; les plus connus sont le phénomène des orteils ou signe de Babinski (V. BABINSKI), le réflexe abdominal ou signe de Rosenbach (contraction des muscles grand droit et transverse de l'abdomen à la suite du pincement de la paroi), le réflexe crémastérien (élévation brusque du testicule à la suite de l'excitation de la face interne de la cuisse), etc.

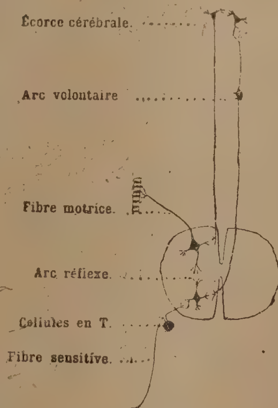



Fig. 630. — *Réflexe.*

**RÉFLEXIBILITÉ.** s. f. [de *re*, en arrière, et *flectere*, plier ; all. *Reflectirbarkeit*, angl. *réflexibility*, it. *riflessibilità*, esp. *reflexibilidad*]. Faculté qu'a un corps de subir la réflexion.

**RÉFLEXIBLE.** adj. [all. *reflectirbar*, *zurückwerfbar*, angl. *reflexible*, it. *riflessibile*, esp. *reflexible*]. Qui est susceptible d'être réfléchi.

**RÉFLEXION.** s. f. [*consideratio*, all. *Ueberlegung*, angl. *reflexion*, *reflection*, it. *riflessione*, esp. *reflexion*]. Suite de pensées et de jugements qui découlent les uns des autres. ‖ En physiologie, *réflexion* [*volition réfléchie*], mode de l'association des idées dans lequel, sous l'influence de la volonté, nous déterminons par l'action d'une partie du cerveau l'activité d'autres parties, ou faisons succéder tel mode d'activité à tel autre d'une manière réglée, pour obtenir telle ou telle idée nouvelle ou déjà connue. L'habitude, la répétition a une grande influence sur la réflexion, comme la volonté. Réfléchir, c'est diriger l'association des idées en ce qui concerne leur enchaînement, c'est-à-dire l'activité de telle partie de la substance cérébrale après telle autre ou en même temps ; ce qui conduit à la comparaison, soit des objets perçus, soit de notions déjà acquises, présentement remémorées : l'exercice répété est nécessaire pour conduire au perfectionnement ; car, sans cela, nous voyons naturellement et involontairement s'opérer un enchaînement rapide d'idées, une association d'un ordre d'actions cérébrales à un autre qui nous éloigne du point de départ, et nous conduit à des idées ou résultats très différents de ceux dont nous étions partis ou auxquels nous voulions arriver. Réfléchir, c'est, au point de vue de la durée, maintenir longtemps en action un même organe ou un même groupe d'organes, sans que cette activité entraîne celle des parties cérébrales voisines. *Réflexion* arrive ici à signifier l'inverse d'*action réflexe*, celle-ci étant la suite immédiate et automatique d'une impression ; le mécanisme reste au fond le même, seulement l'acte moteur qui l'exprime, immédiat dans un cas, est au contraire précédé d'une succession d'actes consécutifs dans l'autre. ‖ En physique, *réflexion* [*reflexio*, ἀνάκαμψις, all. *Reflexion*, angl. *reflection*, it. *riflessione*, esp. *reflexion*]. Phénomène qui a lieu lorsqu'un corps en mouvement (rayon lumineux, rayon calorifique, onde sonore) en rencontre un autre qui lui fait obstacle, et le force de suivre une autre direction.

**RÉFLEXITÉ.** s. f. Action réflexe (Carpenter). La volition, tant inductive que déductive, est un acte moléculaire des cellules nerveuses centrales, de *même ordre*

(bien que non identique) que celui dont les cellules ganglionnaires sont le siège dans les actes réflexes. Ce sont les *actions réflexes cérébrales* de Laycock (1840). De même, en effet, que chaque sensation peut entraîner un acte de motricité réflexe correspondant, toute pensée, toute réflexion relative à la prévoyance de quelque fait, suscite un acte correspondant, automatique, d'impression inconsciente, dans les cellules qui dans le cerveau correspondent aux cellules motrices des cornes antérieures de la moelle. De là aux actes de cérébration voulus pour les mouvements, soit de translation, soit d'expression, il y a continuité facile à saisir. La répétition de ces volitions caractérisant le souvenir ou mémoire suscite la notion de ce qui est normal ; d'où le remords par comparaison lors de la remémoration des actes ou des pensées anormales dans tel ou tel milieu social : comparaison qui physiologiquement constitue ce qu'on nomme la conscience.

**REFLUX.** s. m. — *Reflux hépato-jugulaire.* Phénomène signalé par Rondot dans l'asystolie et la dilatation du cœur ; il consiste dans la distension de la veine jugulaire déterminée par la compression du foie.

**RÉFORME.** s. f. [all. *Reform*, angl. *invaliding*, it. *licenziamento*, esp. *reforma*]. Éloignement, de l'armée, d'un militaire reconnu impropre au service. Pour l'officier, la réforme peut être prononcée pour cause de discipline ou pour infirmités n'ouvrant point droit à la *retraite*. La réforme des sous-officiers, caporaux et soldats, a toujours pour cause des infirmités entraînant l'incapacité de servir. La *réforme* diffère de l'*exemption* en ce que cette dernière s'applique à des individus non encore admis au service. Elle peut être définitive ou temporaire. — La *réforme définitive* ou l'*exemption* peuvent être motivées pour les maladies ou infirmités suivantes : — *Tête*. La teigne, la calvitie presque totale, les tumeurs volumineuses, l'ossification imparfaite des os du crâne, les cicatrices étendues, chéloïdiennes. — *Audition*. La perte du pavillon de l'oreille, l'atrésie du conduit auditif, ses végétations, les affections chroniques et rebelles de l'oreille externe, de l'oreille moyenne, la perforation du tympan, la suppuration chronique des cellules mastoïdiennes, la surdité, les affections chroniques de l'oreille interne déterminant une surdité prononcée. — *Vision*. La myopie, l'hypermétropie, non corrigibles par les verres, l'astigmatisme, déterminant tous une acuité visuelle inférieure à 1/2 pour un œil et 1/20 pour l'autre. Les affections chroniques des paupières, des voies lacrymales entraînant des déformations, les affections rebelles et ulcéreuses de la cornée, du cristallin, de l'iris, de la choroïde, de la rétine, les ophtalmoplégies. — *Olfaction*. La difformité prononcée du nez, les néoplasmes, l'ozène. — *Bouche, lèvres, voile du palais*. La perte, la carie de la plupart ou d'un grand nombre des dents, les ulcérations chroniques de la muqueuse buccale, le bec-de-lièvre, le bégaiement très prononcé, la paralysie du voile du palais. — *Cou*. Les tumeurs, le torticolis, le goitre, la laryngite chronique, le goitre exophtalmique, le rétrécissement, les déformations du larynx, l'aphonie. — *Thorax*. Le mal de Pott, les déviations prononcées de la colonne vertébrale, les affections organiques du cœur, la tuberculose pulmonaire, la pleurésie tuberculeuse, l'emphysème pulmonaire très prononcé, l'asthme. — *Abdomen*. La hernie n'exempte pas, sauf quand elle est irréductible et très volumineuse. Les affections chroniques du foie, de la rate, quand elles sont anciennes et prononcées. — *Bassin et organes génito-urinaires*. Les affections malignes du rectum, son rétrécissement, son prolapsus Les lésions rénales chroniques. Les cystites rebelles, l'exstrophie vésicale, l'incontinence d'urine. Le rétrécissement de l'urètre, les affections chroniques de la prostate, les calculs vésicaux, l'hématurie, le varicocèle (s'il est trop volumineux et douloureux), l'ectopie testiculaire (si le testicule est à l'anneau), l'hydrocèle (symptomatique d'une lésion grave du testicule), la perte et l'atrophie des testicules L'hypospadias, l'épispadias ne motivent pas la réforme. — *Système nerveux*. L'idiotie, le crétinisme, l'aliénation mentale, le myxœdème, la paralysie générale, l'épilepsie, la chorée, la tétanie, le somnambulisme, les diverses formes de myélite (tabes, sclérose en plaques, etc.). — *Membres*. Les déviations, les atrophies des membres, les varices provoquant des phénomènes douloureux prononcés, les déformations des doigts (flexion et extension permanentes), les doigts surnuméraires (s'ils gênent les fonctions de la main), le pied bot, l'orteil en marteau (après l'échec d'un traitement approprié), le mal perforant plantaire ; les mutilations des doigts de la main (perte du pouce, perte de l'index si le fonctionnement des autres doigts est troublé, perte simultanée de trois phalanges intéressant l'index et le médius de la même main, etc.). L'ongle incarné ne motive plus la réforme ni l'exemption. — La *réforme temporaire* peut être prononcée pour les affections qui contribuent à éloigner momentanément le soldat de l'armée, mais qui, pouvant guérir, ne l'empêchent pas de rentrer ultérieurement au service.

**RÉFRACTAIRE.** adj. [*refractarius*, all. *feuerbeständig*, angl. *refractory*, it. *rifrattario, ritroso*, esp. *refractario*]. Se dit d'une substance qu'il est difficile ou impossible de fondre.

**RÉFRACTÉ, ÉE.** adj. — *Dose réfractée*. Mode d'administration des médicaments qui consiste à en faire prendre une quantité déterminée par petites portions, à des intervalles plus ou moins rapprochés, selon la nature du médicament et le but qu'on veut atteindre. On obtient ainsi, avec une même substance, des effets différents de ceux que donne l'administration des doses élevées, et même parfois complètement opposés. V. FORMULE.

**RÉFRACTIF, IVE.** adj. [*refractivus*, all. *strahlenbrechend*, angl. *refractive*, it. *rifrattivo*, esp. *refractivo*]. — *Puissance réfractive*. L'action que les corps diaphanes exercent sur les rayons lumineux pour leur faire subir la *réfraction*.

**RÉFRACTION.** s. f. [*refractio*, de *refringere*, briser; all. *Refraktion*, *Strahlenbrechung*, angl. *refraction*, it. *rifrazione*, esp. *refraccion*]. Phénomène qui consiste en ce que, en traversant certains corps diaphanes, les rayons lumineux obliques par rapport à ces corps éprouvent de leur part une action particulière, en vertu de laquelle ils subissent un changement de direction et se trouvent brisés à l'endroit où ils pénètrent. Ainsi, quand un rayon lumineux tombe perpendiculairement sur la surface d'un milieu transparent, il le traverse sans changer de direction, en ligne droite ; mais, s'il arrive obliquement sur cette surface, il se dévie de sa direction primitive, il se *réfracte*, il semble s'être brisé au point d'incidence. Si le milieu dans lequel il entre est plus dense que celui d'où il sort, il se rapproche de la perpendiculaire menée au plan du premier milieu ; il s'éloigne, au contraire, de cette perpendiculaire, si le second milieu est moins dense que le premier. Son écartement ou son rapprochement de la perpendiculaire est proportionnel à la densité relative de ces milieux ; il varie aussi en raison de leur nature chimique. La forme convexe ou concave des surfaces transparentes influe aussi sur la marche de la lumière qui les traverse. Les rayons lumineux se rapprochent de la perpendiculaire, toutes les fois qu'ils passent obliquement d'un milieu moins dense dans un plus dense (par exemple lorsqu'ils passent de l'air dans la cornée transparente, ou lorsque, après avoir traversé l'humeur aqueuse, ils passent à travers le cristallin) ; les rayons perpendiculaires n'éprouvent pas de dévia-

tion ; les rayons convergents deviennent plus convergents encore, si la surface est convexe ; les rayons divergents divergent moins. ou cessent de diverger, et il peut arriver même qu'ils se réunissent tous. L'inverse a lieu si la surface est concave ; et la déviation que les rayons éprouvent en traversant ainsi des surfaces convexes ou concaves est d'autant plus forte que la courbure de la surface est plus grande.

**RÉFRACTOMÈTRE.** s. m. Instrument qui fait connaître l'indice de réfraction des corps. — *Réfractomètre d'Abbe.* Il permet de lire rapidement l'indice cherché sur un cadran annexé à l'instrument, et d'opérer avec des quantités très petites de la substance considérée.

**RÉFRANGIBILITÉ.** s. f. [all. *Refrangibilitat, Brechbarkeit,* angl. *refrangibility,* it. *rifrangibilità,* esp. *refrangibilidad*]. Propriété dont jouissent les rayons lumineux de s'éloigner ou de se rapprocher de la perpendiculaire au point d'incidence, quand ils tombent obliquement d'un milieu diaphane dans un autre de densité différente. V. Aberration *de réfrangibilité.*

**RÉFRANGIBLE.** adj. [all. *refrangibel, brechbar,* angl. *refrangible,* it. *refrangibile,* esp. *refrangible*]. Se dit d'un rayon lumineux susceptible de subir la réfraction. Dans le spectre solaire, le rayon violet est le plus réfrangible, le rouge est celui qui l'est le moins.

**RÉFRIGÉRANT, ANTE.** adj. [*refrigeratorius,* rafraîchissant, de la particule *re,* et *frigus,* froid ; ψυκτικὸς. all. *kaltend,* angl. *refrigerant,* it. *refrigerante,* esp. *refrescante*]. Se dit d'une substance qui a la propriété de déterminer le refroidissement. — *Mélange réfrigérant.* Mélange d'un liquide avec un solide dans lequel la dissolution de celui-ci amène un abaissement de température des parties voisines, ou de deux solides dont le contact détermine la liquéfaction et produit le même effet de réfrigération. Dans le premier cas sont le mélange, à parties égales, d'eau et d'ammoniaque, qui fait baisser la température de 25° ; le mélange de trois parties de sulfate de soude cristallisé et de deux parties d'acide chlorhydrique, qui amène un refroidissement de 30°. Parmi les mélanges de la seconde catégorie, se trouve celui de deux parties de glace pilée ou de neige avec une partie de sel marin, qui, pris à 0°, abaisse la température à — 20°.— *Méthode réfrigérante.* Méthode de traitement de l'hyperthermie par l'eau froide, bains froids, lotions froides, enveloppements froids.

**RÉFRIGÉRANT.** s. m. [all. *Kühlfass,* angl. *refrigeratory,* it. *refrigerante vaso,* esp. *refrigeratorio*]. Vaisseau qui entoure le chapeau d'un alambic, et qu'on emplit d'eau froide pour favoriser la condensation des vapeurs qui s'élèvent des matières soumises à l'action du feu ; ou vase placé au-dessus du récipient et disposé de manière que le liquide tombe sur la surface de ce dernier.

**RÉFRIGÉRATIF, IVE.** adj. [all. *kühlend, erfrischend,* angl. *refrigerative, cooling,* it. et esp. *refrigerativo*]. Synonyme de *rafraîchissant.*

**RÉFRIGÉRATION.** s. f. [*refrigeratio,* περίψυξις, all. *Abkühlung,* angl. *refrigeration, cooling,* it. *refrigerazione,* esp. *refrigeracion, enfriamiento*]. Opération qui consiste à abaisser la température d'une enceinte close à l'effet de soustraire l'homme à l'influence d'une chaleur excessive. De même que le *chauffage* est destiné à abriter l'homme contre le froid, de même les procédés de *réfrigération* ont pour objet de le garantir contre les inconvénients d'une chaleur exagérée. V. Ventilation. — *Anesthésie par réfrigération.* Anesthésie locale produite par un mélange réfrigérant. — *Réfrigération thérapeutique.* V. Bain et Hydrothérapie.

**RÉFRINGENCE.** s. f. Qualité de ce qui est réfringent ; propriété de déterminer une réfraction de la lumière. On étudie une préparation, un tissu, *par réfringence,* lorsqu'on l'examine par transparence, par lumière transmise, à l'aide de la lumière qui l'a traversé. La réfringence des éléments anatomiques paraît plus ou moins grande, selon le liquide dans lequel ils sont plongés.

**RÉFRINGENT, ENTE.** adj. [*refringens,* all. *refringirend,* angl. *refracting,* it. *rifrangente,* esp. *refringente*]. Qui cause une réfraction.

**REFROIDISSEMENT.** s. m. [*refrigeratio,* ψύξις, all. *Erkalten,* angl. *cooling, coldness,* it. *raffreddamento, rinfrescamento,* esp. *enfriamiento, resfriamiento*]. Abaissement de la température d'un corps, par l'abandon qu'il fait de son calorique aux corps moins échauffés qui l'entourent. — *Refroidissement du sol.* Quand le terrain est gazonné ou recouvert de 7 à 8 centimètres de neige, le refroidissement ne se communique pas à la terre, et le sol, à quelques centimètres de profondeur, est au-dessus de zéro. Dans le cas contraire, le thermomètre descend au-dessous de zéro au delà de 20 centimètres. Ainsi les insectes doivent périr en hiver sous un terrain dénudé quand ils ne sont pas trop enfoncés sous terre, mais ils doivent échapper à la mort sous un terrain gazonné ; mêmes conclusions pour les graines ensemencées et les racines de certains végétaux.

**RÉGALE.** adj. f. [all. *Königswasser,* angl. *aqua regalis, aqua regia,* it. *acqua regale,* esp. *agua regia*]. V. Eau *régale.*

**RÉGALIN.** adj. — *Acide régalin.* L'eau régale.

**RÉGÉNÉRATION.** s. f. [*regeneratio,* de la particule *re,* indiquant retour, et *generare,* engendrer ; παλιγγενεσία, all. *Wiedererzeugung, Wiederherstellung,* angl. *regeneration,* it. *rigenerazione,* esp. *regeneracion*]. Reproduction d'une partie détruite par une néoformation morphologiquement et fonctionnellement semblable. La régénération est un processus très général qui s'observe à l'état physiologique aussi bien qu'à l'état pathologique. Comme exemple de régénération physiologique, on peut citer le remplacement des plumes ou des poils à chaque mue, le remplacement de la muqueuse utérine à chaque ovulation, etc. La rénovation continue des différents tissus est d'ailleurs un phénomène de régénération physiologique. La régénération pathologique peut s'observer après destruction de diverses parties, par un traumatisme, par autotomie, par opération chirurgicale, etc. ; c'est ainsi que les pattes des écrevisses, les bras des astéries repoussent après section ; la régénération périostique des os (Ollier), la régénération cylindraxile des nerfs (Ranvier) sont parmi les processus de cet ordre les mieux analysés. La régénération des différents organes s'observe, d'autre part, après leur altération pathologique par diverses causes mécaniques, toxiques ou infectieuses ; par exemple, l'hyperplasie du foie consécutive au développement des kystes hydatiques ou de certaines cirrhoses, l'hyperplasie du rein consécutive à certaines hydronéphroses ou certaines néphrites, peuvent être considérées comme des exemples de régénération, sinon toujours morphologique, du moins fonctionnelle de ces organes. La régénération, liée à la reproduction plus ou moins active des éléments cellulaires, varie avec la fragilité et la complexité de ces éléments. Dans la série animale, c'est généralement chez les animaux inférieurs que l'on observe les régénérations les plus complètes : par exemple, l'hydre d'eau douce, hachée en morceaux, régénère chaque fragment (Tremblay) ; le lombric coupé en deux complète chaque segment ; à un degré plus élevé, on observe encore la régénération de membres entiers chez l'écrevisse, chez le triton, tandis que chez les animaux supérieurs les processus régénératifs sont beaucoup plus bornés et se limitent à la cicatrisation des plaies et à la rénovation physiologique

des divers éléments cellulaires. De même, dans la hiérarchie des tissus, la régénération est d'autant moins aisée qu'il s'agit de tissus plus différenciés, plus fragiles, exigeant, pour proliférer, des conditions plus électives : par exemple, le tissu conjonctif se répare très facilement, même dans de mauvaises conditions; cette réparation est la seule qui puisse s'effectuer dans certains milieux infectieux et toxiques, et donne lieu à la sclérose des différents organes. Les épithéliums de revêtement des muqueuses (vessie, voies biliaires, tube digestif), déjà beaucoup plus différenciés, sont néanmoins encore résistants et aussi se réparent activement (Cornil et Carnot). Par contre, les épithéliums glandulaires, notamment ceux du foie, des reins, se régénèrent avec une beaucoup plus grande difficulté ; enfin, les neurones, très hautement différenciés, semblent incapables de régénérer autre chose que leurs filaments cylindraxiles. Les conditions nécessaires à la régénération sont donc d'autant plus difficiles à réaliser qu'il s'agit d'organes plus différenciés et plus fragiles ; et cependant ce sont ces organes hautement différenciés dont la régénération a fonctionnellement le plus d'importance. Leur régénération est en effet le seul mode définitif de guérison, qui puisse mettre fin à une insuffisance fonctionnelle des parenchymes nobles : lorsque, à la suite d'un processus morbide, un organe a subi une dégénérescence, et par là même une insuffisance fonctionnelle, le retour intégral à l'état antérieur ne peut se produire que par la régénération, au moins fonctionnelle, des parties détruites. La guérison définitive des diverses maladies d'organes est donc liée en dernière analyse à la régénération de ces organes (P. Carnot). Il y a donc un intérêt thérapeutique de premier ordre, à connaître les processus de la régénération et les différents facteurs qui agissent sur eux, puisque la seule thérapeutique rationnelle à diriger contre les insuffisances organiques, consiste à favoriser leur régénération.

**RÉGÉNÉRESCENCE.** s. f. [de *re*, indiquant réduplication, et *générescence*]. Synonyme de *régénération*.

**RÉGIME.** s. m. [*regimen*, de *regere*, gouverner; δίαιτα, all. *Diät*, *Lebensweise*. angl. *regimen*, it. *reggime*, *dieta*, esp. *regimen*]. Usage raisonné et méthodique des aliments et de toutes les choses essentielles à la vie, tant dans l'état de santé que dans celui de maladie. — *Régime alimentaire*. Pour que la santé se maintienne dans les meilleures conditions possibles, il faut que l'alimentation réponde aux desiderata suivants : 1° association, dans des proportions déterminées, des deux sortes d'aliments : *a*. albuminoïdes, quaternaires ou azotés : *b*. ternaires féculents ou cellulosiques et graisseux; 2° il est nécessaire que la quantité minimum d'azote et de carbone soit plus élevée pour un sujet soumis à un travail pénible que pour un homme ne se livrant à aucun travail (V. Ration); 3° il faut que les aliments soient facilement digestibles ; 4° il faut qu'ils ne soient pas en trop grande quantité, d'où la nécessité de les associer de telle sorte qu'ils puissent contenir, sous un petit volume, tous les éléments indispensables; 5° il faut que l'alimentation soit variée pour ne pas fatiguer l'estomac et éviter la satiété ; 6° il faut modifier à la fois le régime, les matières alimentaires, les heures, les conditions des repas, selon l'état de travail ou de repos, suivant les climats, les saisons, etc., surtout en campagne, en marche, chaque fois que l'on sera appelé à se livrer à des efforts violents. En hiver, l'alimentation doit être augmentée; plus l'homme a à lutter contre les causes de refroidissement, plus il lui faut fournir de matériaux combustibles, capables d'élever sa température. Lorsque, la nourriture n'augmentant pas, ou ne se modifiant pas, on fait, en hiver, travailler un homme outre mesure, c'est-à-dire lorsqu'on oblige son organisme à dépenser plus qu'il ne répare, il devient plus apte à contracter des maladies. — *Régime de Bouchard*. Préconisé dans le traitement de la dilatation de l'estomac; il comprend les viandes rôties ou braisées, les poissons bouillis, les pâtes alimentaires, les crèmes, les purées de légumes, les œufs à la coque, les compotes de fruits ; les repas doivent être espacés. — *Régime de Cantani*. Régime proposé dans le traitement du diabète, et comprenant uniquement la viande et les graisses. Ce régime est abandonné aujourd'hui et reconnu dangereux. — *Régime de Combe*. Régime propre au traitement des entérites; il est essentiellement lacto-farineux et comprend des potages épais à l'eau et au lait, des pâtes alimentaires, de la purée de pommes de terre, du pain grillé, des biscottes ; on y ajoute peu à peu des jaunes d'œuf, du beurre frais, du jambon, des viandes grillées ou rôties. — *Régime de Dœpp*. V. Viande *crue*. — *Régime gras*. Celui dans lequel sont recommandées les viandes et les graisses. — *Régime lacté*. V. Diète *lactée*. — *Régime maigre*. Celui dans lequel sont recommandés les légumes, les fruits, les œufs, le beurre, avec ou sans poissons. || En hygiène, *régime des eaux*. Distribution méthodique des eaux en certaine quantité, dans les diverses parties d'une ville, d'un établissement public ou hospitalier, d'une maison, d'un établissement thermal, etc. V. Eau *potable*. — *Régime* ou *système sanitaire*. Ensemble des mesures et règlements qui ont pour objet de prévenir le développement et d'empêcher la propagation des maladies réputées pestilentielles, notamment de la peste d'Orient, de la fièvre jaune, du choléra-morbus et de la variole.

**RÉGION.** s. f. [*regio*, τόπος, all. *Gegend*, angl. *region*, it. *regione*, esp. *region*]. En anatomie, espace déterminé du corps dont on étudie la constitution de la surface vers la profondeur, par couches ou plans successifs (*anatomie des plans*) pour déterminer les rapports de contiguïté des organes qui s'y rencontrent (V. Anatomie *topographique*). Les *régions naturelles* sont celles dans lesquelles les limites sont tracées par la disposition même des organes : telles sont les régions orbitaires, nasale, poplitées, axillaires, sus- et sous-hyoïdienne, etc. Les *régions artificielles* sont celles dont les limites sont tracées par l'anatomiste à l'aide de lignes plus ou moins fictives se rattachant ou non à tel ou tel point de repère : telles sont celles de l'épigastre, de l'hypogastre, les hypocondres, les régions inguinale et crurale, etc.

**RÉGIONAL, ALE.** adj. [*regionalis*, ἐνδήμιος]. Qui appartient à une région. — *Maladie régionale*. V. Endémie.

**REGISTRE.** s. m. — *Registre de poitrine et de fausset*. V. Phonation. || *Registre mortuaire*. V. Obituaire.

**RÈGLE.** s. f. — *Règle cyclique*. V. Cycle.

**RÈGLES.** s. f. pl. [all. *monatliche Regeln*, angl. *courses*, *menses*, it. *mestrui*, *mesi*, esp. *regla*]. Synonyme de *menstrues*. — *Règles supplémentaires* [*déviation des règles*, *hémorragie menstruelle supplémentaire*]. Écoulement de sang qui se fait à des époques périodiques, par des parties autres que les voies génitales, chez la femme. Ces hémorragies ont des sièges de prédilection parmi lesquels il faut signaler l'estomac, les mamelles, les poumons, la muqueuse nasale ; elles ont souvent, comme antécédents, soit des phénomènes hystériques, soit une excitabilité nerveuse exagérée. Les règles proprement dites font le plus souvent défaut; mais, au moment de l'hémorragie supplémentaire, il y a ordinairement un léger suintement de sang par l'utérus. Les organes génitaux sont le plus souvent sains, quelquefois altérés (atrésie congénitale ou accidentelle). Hors ces derniers cas, l'absence des règles n'implique pas la stérilité : à moins de désordres graves dans l'économie, l'ovulation continue à s'effectuer, et la rupture de la vésicule de Graaf coïncide avec l'époque de la déviation hémorragique. La grossesse est possible ; elle suspend la déviation, sauf à la voir

reparaître, soit après les couches, soit après la cessation de l'allaitement. Quoique compatible avec la santé et pouvant durer de la puberté jusqu'à l'âge critique, la déviation est un acte pathologique.

**RÉGLISSE.** s. f. [*Glycyrrhiza glabra*, L., all. *Süssholz*, angl. *licorice*, it. *regolizia*, esp. *regaliz*]. Plante de la famille des légumineuses, dont la racine est longue de plusieurs pieds, traçante, cylindrique, lisse, de la grosseur du doigt, brune au dehors, jaune à l'intérieur. Cette racine contient de l'*asparagine* et de la *glycyrrhizine*. Elle sert à édulcorer les tisanes; sa poudre est employée souvent pour la confection des pilules. — *Suc* ou *extrait de réglisse*. On le prépare en Espagne, en Italie et en Calabre, en faisant bouillir plusieurs fois la racine de réglisse, l'exprimant fortement et faisant évaporer la liqueur. Il doit être sec, cassant, noir, lisse, brillant dans sa cassure, sucré, légèrement âcre, mais sans aucun goût de brûlé.

**RÈGNE.** s. m. [all. *Reich*, angl. *kingdom*, it. *regno*, esp. *reino*]. Nom donné à chacune des grandes divisions qui comprennent tous les corps de la nature : ainsi on dit le *règne minéral*, le *règne végétal*, le *règne animal*; ou bien le *règne inorganique* (minéraux) et le *règne organique* (animaux et végétaux).

**REGORGEMENT.** s. m. Mode d'écoulement de l'urine au dehors, quand ce liquide, distendant la vessie, qui ne se contracte plus, coule au dehors par trop-plein, sans que celle-là se vide entièrement.

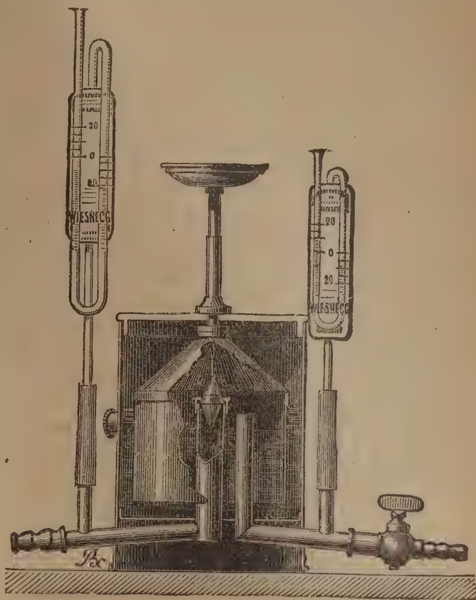
**RÉGRESSIF, IVE.** adj. [de la particule *re*, en arrière, et *gressus*, marche]. Se dit d'un élément anatomique qui, après s'être développé, s'atrophie et se résorbe.

**RÉGRESSION.** s. f. [de *regressio*, retour]. — *Régression des éléments anatomiques et des tissus* normaux ou accidentels. Nom donné, par Wetter et Burdach, à certains états des tissus, qu'on a supposés être un retour de ces parties vers l'une des phases de leur évolution première. Les altérations désignées sous le nom de *tissus en voie de régression* sont : 1° tantôt des produits morbides à un degré de développement moins avancé que ne le sont ordinairement les productions de même espèce; 2° tantôt un tissu dans lequel les éléments sont en voie d'atrophie; 3° le plus souvent des produits pathologiques qui sont le siège de dépôts de granules graisseux, calcaires, etc., dans l'épaisseur et dans les interstices des éléments. C'est là une modification dans la structure, la texture, la couleur et la consistance qui, loin d'indiquer un retour vers une phase antérieure, est un caractère d'évolution progressive, accidentelle ou aberrante, de plus en plus prononcée, qui conduit l'élément ou le tissu à tel ou tel mode de mortification ou de destruction, mais n'est point un retour en arrière. V. RÉVERSION.



Fig. 631. — *Régulateur* à mercure.

**RÉGULATEUR.** s. m. [de *regula*, règle; all. *Regler*, *Leiter*, angl. *regulator*, it. *regolatore*, esp. *regulador*]. Appareil qui modère ou conduit. Les étuves à température constante sont toutes munies d'un régulateur qui laisse passer seulement la quantité de gaz nécessaire pour entretenir la température de l'étuve au degré voulu; plusieurs modèles de régulateurs sont employés; l'un des plus répandus est le *régulateur de Roux* (V. ÉTUVE); pour les étuves à paraffine, on se sert souvent du *régulateur Chancel* ou régulateur à mercure (fig. 631); ce dernier se compose d'un tube de verre B contenant du mercure; l'arrivée du gaz a lieu par un autre tube de verre A plongeant dans le premier et terminé par une extrémité coupée en biseau; une vis latérale permet d'élever le mercure plus ou moins haut dans le tube de manière à diminuer ou augmenter la quantité de


Fig. 632. — *Régulateur* de pression de Moitessier.

gaz qui passera du régulateur dans le bec situé sous l'étuve les variations de température, en dilatant ou resserrant le mercure, agissent de la même façon. — *Régulateur de pression* ou *Régulateur de Moitessier* (fig. 632). Appareil que l'on interpose entre le robinet d'arrivée du gaz et le régulateur de l'étuve; il a pour but d'amortir les variations de pression parfois considérables qui surviennent dans les conduites de gaz et qui pourraient déranger le régulateur de l'étuve. Il est muni de deux manomètres dont l'un indique les oscillations de la pression de la conduite et l'autre permet de vérifier la pression du gaz à sa sortie.

**RÉGULIER, IÈRE.** adj. [*regularis*, de *regula*, règle; νόμιμος, all. *regelmässig*, angl. *regular*, it. *regolare*, esp. *regular*]. Se dit du pouls, lorsqu'il présente, entre ses pulsations, des intervalles bien égaux.

**RÉGULIN, INE.** adj. [all. *regulinisch*, angl. *reguline*, it. *regolino*]. Se dit de l'état de pureté parfaite d'un métal.

**RÉGURGITATION.** s. f. [*regurgitatio*, de *regurgitare*, regorger; ἀναγωγή, all. *Aufstossen*, angl. *regurgitation*, it. *regurgitazione*, esp. *regurgitacion*]. Action par laquelle un conduit ou un réservoir se débarrasse sans effort des matières qui y sont accumulées outre mesure, et qui refluent par son ouverture. || Particulièrement, espèce de vomiturition, nullement pénible, par laquelle l'enfant rejette par gorgées les aliments qui surchargent son estomac. V. VOMISSEMENT.

**REHBURG** (Hanovre). *Eaux bicarbonatées calciques*, froides, 13°. Bains.

**REIBOLDSGRÜN** (Saxe). *Sanatorium* situé à 692 mètres d'altitude, sur les pentes de l'Erzgebirge, abrité au nord, à l'est et à l'ouest par des montagnes et des forêts de sapins. Climat de moyenne altitude; air vif;

humidité assez élevée. Traitement de la tuberculose par la cure d'air.

**REICHMANN** (médecin allemand contemporain). — *Maladie* ou mieux *Syndrome de Reichmann.* L'hypersécrétion chlorhydrique. V. GASTRO-SUCCORRHÉE.

**REICHENHALL** (Bavière). *Eaux chlorurées sodiques,* contenant 240 grammes de chlorure de sodium par litre; latitude: 440 mètres. Établissement: 15 mai au 30 septembre.

**REID** (médecin anglais contemporain). *Méthode de Reid.* Méthode de traitement des anévrysmes artériels circonscrits, consistant dans l'emploi de la compression élastique générale.

**REIL** (anatomiste allemand, 1759-1813). — *Couronne rayonnante de Reil.* V. COURONNE. — *Insula de Reil.* V. INSULA. — *Ruban de Reil.* V. RUBAN.

**RÉIMPLANTATION** s. f. — *Réimplantation des dents.* Opération qui consiste en l'arrachement d'une dent, résection de la portion de la racine qui est altérée et réimplantation dans l'alvéole suivie de fixation à l'aide de fils aux dents voisines avec repos pendant dix à vingt jours. On a obtenu plusieurs succès (Alquié, 1860; Magitot, etc.).

**REIN.** s. m. [*ren, renis,* νεφρὸς, all. *Niere*, angl. *kidney*, it. *rene*, esp. *rinon*]. Nom donné aux organes sécréteurs de l'urine. Ils sont au nombre de deux, situés profondément, l'un à droite et l'autre à gauche, dans les hypocondres, derrière le péritoine, au milieu d'un tissu cellulo-graisseux très abondant. Le rein est d'un rouge brun, d'une forme ovoïde comprimée sur deux faces; il présente sur son bord interne une *scissure* (*hile*) plus ou moins profonde par laquelle les vaisseaux et les nerfs pénètrent dans l'organe, et par où sort l'uretère: on a assez exactement comparé sa forme à celle d'un haricot. Son poids est de 170 grammes en moyenne; sa longueur est de 11 centimètres, sa largeur de 5 centimètres, son épaisseur

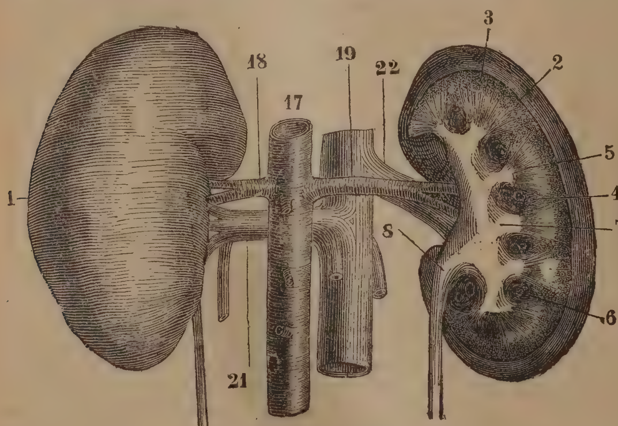


Fig. 633. — *Reins.*

de 4 centimètres et demi. Il répond à toute la hauteur de la douzième vertèbre dorsale, de la première et de la deuxième vertèbre lombaire; son extrémité supérieure, surmontée de la capsule surrénale, est plus rapprochée de la colonne vertébrale que l'inférieure. Sa face postérieure répond au diaphragme, à la dernière côte, au carré des lombes et aux trois feuillets de l'aponévrose du transverse; l'antérieure, au foie du côté droit, à la rate, au pancréas, et à la grosse tubérosité de l'estomac du côté gauche. — Fig. 633. Coupe et vue postérieure des reins. 1, rein gauche; 2, coupe du rein droit; 3, substance corticale; 4, colonnes de Bertin; 5, pyramide de Malpighi; 6, vaisseaux; 7, calices traversés par l'urine; 8, bassinet;

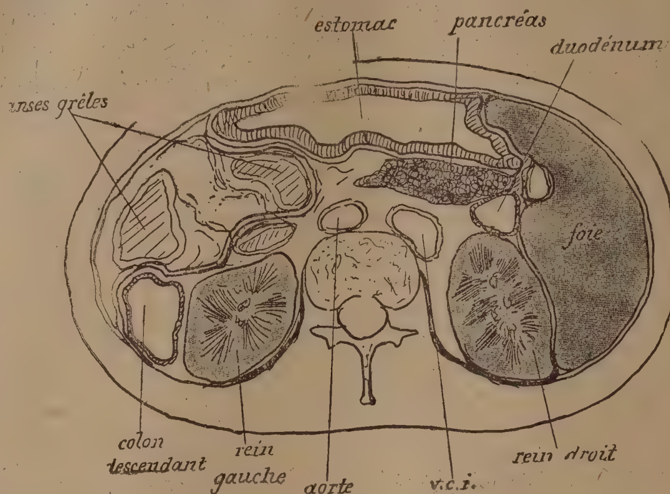


Fig. 634. — Rapports des reins.

17, aorte; 18, artère rénale gauche; 19, veine cave inférieure; 21, veine rénale gauche; 22, veine rénale droite (Beaunis et Bouchard). — Fig. 634. Coupe passant au niveau de la deuxième lombaire. — Le parenchyme du rein est composé d'une substance extérieure ou *corticale*, et d'une substance intérieure *tubuleuse* ou *médullaire*: on donne le nom de *substance limitante* à la partie qui répond à l'union des deux substances. La première, d'aspect grenu, d'une couleur fauve, brunâtre ou rougeâtre, forme autour de la seconde une couche de 2 à 5 millimètres d'épaisseur, qui envoie des prolongements (*colonnes de Bertin*) entre les faisceaux de la substance tubuleuse. Celle-ci, d'un rouge pâle, dense et résistante, représente des faisceaux coniques (*pyramides de Malpighi*), au nombre de huit à quinze, enveloppés par la substance corticale, excepté à leur sommet: elle envoie des prolongements (*pyramides de Ferrein*) entre les tubes de la substance médullaire. La base de ces cônes est arrondie et tournée vers la périphérie; leur sommet (*papille rénale*) a la forme d'un mamelon (de là le nom de *substance mamelonnée* donné à l'ensemble de ces sommets des cônes rénaux), et fait saillie dans de petits conduits membraneux appelés *calices* (*infundibula*), lesquels embrassent d'un côté la circonférence des mamelons, et se réunissent de l'autre pour former un petit réservoir membraneux appelé *bassinet*, placé à la partie postérieure de la scissure du rein, derrière l'artère et la veine rénales, et se continuant inférieurement avec l'uretère. Le rein est revêtu d'une enveloppe fibreuse mince qui lui est propre. L'urine formée dans sa substance corticale traverse les tubes de la substance tubuleuse, et coule lentement par les mamelons dans les calices et dans le bassinet, qui la transmet à l'uretère. Le parenchyme du rein se

compose : 1° De *tubes propres* (*canalicules urinifères* ou *de Bellini*) formés d'une membrane hyaline et d'un épithélium qui varie avec le point de leur trajet considéré. 2° De faisceaux de fibres conjonctives composant, avec quelques fibres-cellules, une trame dont les mailles circulaires, lorsqu'elles sont vues sur une coupe mince, entourent les faisceaux de tubes propres. 3° De vaisseaux sur les plus gros desquels sont des filets nerveux sympathiques, et dont les capillaires forment les *glomérules de Malpighi*. Ces éléments sont disposés ainsi qu'il suit dans chaque *lobule rénal*, correspondant à une pyramide de Malpighi enveloppée par une coque de substance corticale : dans celle-ci sont les *corpuscules de Malpighi*, qui lui donnent son aspect grenu, et qui sont formés par une ampoule tapissée à sa face interne d'épithélium pavimenteux; de chaque corpuscule part un *tube propre* ou *de Bellini*, qui est d'abord *contourné* et tapissé par un épithélium trouble,

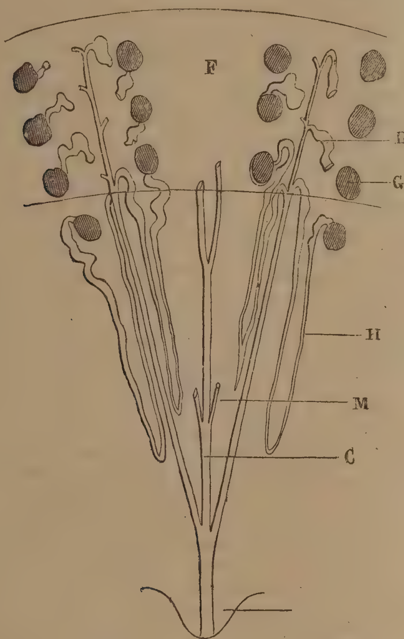



Fig. 635. — Tubes du *rein*.

granuleux; les cellules de cet épithélium qui forme la partie essentielle de la glande rénale sont remplies de grains disposés dans la partie périphérique de la cellule en bâtonnets perpendiculaires à la surface libre; vers la lumière du tube, le protoplasme devient clair. Puis le tube descend, en diminuant de volume et en devenant *rectiligne*, de la substance corticale vers la substance médullaire; mais, arrivé à la substance limitante, il s'élargit subitement et remonte vers la première substance, en formant une anse (*anse de Henle*), dont la partie descendante a un épithélium clair, et la partie ascendante un épithélium semblable à celui de la partie contournée; revenu dans la substance corticale, il reprend un épithélium clair, se contourne un peu, et s'unit à un ou plusieurs autres pour former un *canalicule droit*, lequel descend d'une façon rectiligne dans la substance médullaire pour s'unir à des canalicules semblables et contribuer enfin à former les canaux excréteurs communs *(tubes collecteurs)* qui aboutissent aux papilles : ce canalicule droit, qui, dans la substance corticale, fait partie des pyramides de Ferrein, a un épithélium clair, d'abord pavimenteux, puis cylindrique dans la dernière partie de son trajet. — Fig. 635. Schéma des canalicules urinifères. F, couche corticale; B, tube contourné; M, tube collecteur de moyen calibre; P, papille; G, glomérule; H, anse de Henle; C, tube collecteur (Laveran et Teissier). — Chaque *corpuscule de Malpighi* renferme un *glomérule vasculaire*, formé de capillaires provenant d'une subdivision de l'artère rénale (*vaisseau afférent du glomérule*) qui pénètre par le pôle du corpuscule opposé à celui d'où part le tube urinifère; ces capillaires se réunissent en un seul tronc (*vaisseau efférent*), qui part du glomérule au point où aboutit le vaisseau afférent, et qui se jette dans le réseau capillaire de la substance corticale : il y a donc là un véritable système porte rénal. L'artère rénale, outre les rameaux des glomérules, envoie dans la substance corticale quelques rameaux qui aboutissent à son réseau capillaire sans passer par les glomérules; à la substance médullaire elle fournit des branches, dites *artérioles droites* à cause de leur direction rectiligne. Les réseaux capillaires des deux substances communiquent entre eux et donnent naissance à des veines formant des arcades sur leur limite; des veines droites correspondent aux artérioles droites; à la périphérie de la substance corticale, les veines s'unissent par cinq ou six, de façon à former une sorte d'étoile (*étoile de Verheyen*), d'où part un tronc veineux unique pour chaque groupe. Les nerfs viennent du plexus rénal. Le rein a pour fonction de sécréter l'*urine*; mais, à côté de ce rôle principal, le rein agit encore accessoirement en tant que glande à sécrétion interne, comme le démontre l'aspect clinique différent de l'urémie par anurie simple, et de l'urémie des néphrites; de même expérimentalement les animaux chez lesquels on a déterminé l'anurie vivent plus longtemps que ceux auxquels on a fait une néphrectomie double (Brown-Séquard); enfin on retarde la mort des animaux néphrectomisés en leur injectant du suc rénal. Ce rôle consisterait dans la sécrétion d'une antitoxine chargée de neutraliser à leur passage dans le rein certains principes toxiques du sang résultant de l'activité de l'organisme (Raphaël Dubois). C'est sur ce rôle de sécrétion interne qu'est basée l'opothérapie rénale qui a donné à J. Renaut (de Lyon) des résultats remarquables dans le traitement des néphrites. Pour les maladies des reins, V. NÉPHRITE, PÉRINÉPHRITIQUE, PYÉLITE, etc. — *Rein mobile, rein flottant*. Déplacement du rein résultant du relâchement de ses moyens de fixité; le rein est dit *mobile* quand le déplacement est peu marqué, *flottant* quand l'organe peut être porté à une grande distance de sa place habituelle. Le rein mobile se rencontre le plus souvent chez la femme, et siège presque toujours à droite. Il donne lieu à des douleurs plus ou moins marquées, parfois continues, plus souvent survenant par crises, accompagnées de vomissement et de diminution de la quantité des urines. Le diagnostic se fait par la palpation qui permet de reconnaître facilement le rein flottant dans l'abdomen, qui demande à être faite avec soin pour trouver les déplacements peu accentués, en se servant de la palpation bimanuelle pour la recherche du ballottement rénal de Guyon, combinée ou non à la palpation néphroleptique de Glénard, qui cherche à saisir le rein au moment de l'inspiration. Le traitement consiste dans le port d'une ceinture appropriée, parfois dans le massage de la région; enfin dans certains cas on pourra avoir recours à l'intervention chirurgicale et pratiquer la néphropexie. — *Reins chirurgicaux*. Nom donné par les Anglais aux cas que Rayer a décrits sous le nom de pyélo-néphrite. — *Reins provisoires*. V. CORPS *de Wolff*. — *Reins succenturiés* ou *succenturiaux*. Nom donné par Casserius aux *capsules surrénales*.

**REINE.** s. f. — *Reine des bois.* V. MUGUET. — *Reine des prés* [*ulmaire, spiræa ulmaria*, L., all. *Wiesenkonigin*, angl. *ulmaria, meadow-sweet*, it. et esp. *ulmaria*]. Plante rosacée spiréacée dont les fleurs sont diaphorétiques et diurétiques. On la prescrit en tisane (la plante entière et sèche) contre les affections des voies urinaires. La racine passe pour tonique et antihémorragique. — *Essence de reine des prés.* V. SALICYLEUX (*Acide*).

**REINERZ** (Prusse). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, froides, 9° à 17° ; altitude : 570 mètres. Établissement : 1er mai au 1er octobre ; cures de petit-lait.

**RÉINFECTION.** s. f. — *Réinfection syphilitique.* Apparition d'une deuxième syphilis constitutionnelle chez ceux qui l'ont eue déjà une fois. Ce fait, s'il existe, est fort rare.

**RÉINOCULABILITÉ.** s. f. Qualité que présente un chancre d'être réinoculé.

**RÉINOCULABLE.** adj. Se dit du liquide d'un chancre qui, inoculé à un individu, lui donne un chancre susceptible d'être réinoculé lui-même.

**REINS.** s. m. pl. [*lumbi*, ἰξὺς, all. *Lenden*, angl. *loins*, it. *lombi*, esp. *lomos*]. Dans le langage vulgaire, la partie inférieure du dos. — *Mal aux reins.* Le *lumbago.*

**REISSNER** (physiologiste allemand, 1824-1878). — *Membrane de Reissner.* V. OREILLE *interne.*

**RELÂCHANT, ANTE.** adj. et s. m. [*laxans*, χαλαστικὸς, all. *abspannend*, angl. *relaxing*, it. *rilassante*, esp. *relajante*]. Se dit d'un médicament propre à déterminer le relâchement des organes qui sont dans un état de tension ou d'éréthisme : tels sont les mucilagineux, les corps gras, etc. || Synonyme de *laxatif.*

**RELACHEMENT.** s. m. [*prolapsus, procidentia*, χάλασις, all. *Nachlassen, Schlaffwerden*, angl. *relaxation*, it. *rilassazione*, esp. *relajamiento*]. État d'abaissement, de laxité excessive de certaines parties : *relâchement de la luette, relâchement de l'utérus.* || *Relâchement*, l'état des muscles opposé à celui de contraction.

**RELAPSING FEVER.** V. RECHUTE.

**RELATION.** s. f. [*relatio*, all. *Beziehung*, angl. *relation*, it. *relazione*, esp. *relacion*]. En anatomie descriptive, synonyme de *rapport*, employé pour désigner la *situation d'un organe par rapport à un autre.* C'est dans ce sens qu'on dit d'une artère qu'elle *conserve ses relations habituelles* avec un nerf ou une veine, pour indiquer que leur situation relative n'a pas changé. || En physiologie, *vie de relation.* V. FONCTION, MOTRICITÉ et VIE *animale.*

**RELAXATION.** s. f. [*relaxatio*]. Le relâchement.

**RELEVEUR.** adj. et s. m. [*elevator*, all. *Aufhebemuskel*, angl. *raiser, erector*, it. *rilevatore*, esp. *erector*]. Se dit de certains muscles dont l'action est de relever momentanément les parties auxquelles ils sont attachés, lorsque celles-ci sont habituellement abaissées, ou de ramener dans leur position naturelle les parties abaissées momentanément. — *Releveur de l'aile du nez.* Quelques anatomistes ont réuni sous ce nom collectif les muscles pyramidal et transverse du nez. — *Releveur de l'aile du nez et de la lèvre supérieure* (*grand sus-maxillo-labial*, Ch., *caput angulare quadrati labii superioris*, Ba.). Muscle qui s'insère supérieurement à la face externe de l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur, au bord antérieur de la gouttière lacrymale et à la partie inférieure de la base de l'orbite ; en bas, il se perd dans l'aile du nez et la lèvre supérieure. — *Releveur de l'angle des lèvres.* V. CANIN, — *Releveur de l'anus* (*sous-pubio-coccygien*, Ch., *levator ani*, Ba.). Muscle qui part de la paroi latérale du petit bassin, et se dirige en bas et en dedans vers le détroit inférieur, où ses fibres touchent celles du muscle opposé, s'entrecroisent même avec elles, et se confondent avec celles du transverse du périnée et avec la couche profonde du sphincter. — *Releveur du coccyx.* V. ISCHIO-COCCYGIEN. — *Releveur des côtes.* Les surcostaux. — *Releveur de la lèvre inférieure.* V. HOUPPE *du menton.* — *Releveur de la luette.* V. PALATO-STAPHYLIN. — *Releveur de l'omoplate.* V. ANGULAIRE *de l'omoplate.* — *Releveur de la paupière supérieure* (*orbito-palpébral*, Ch.). Muscle inséré en haut à la partie supérieure de la gaine du nerf optique, inférieurement au bord supérieur du cartilage tarse de la paupière supérieure. — *Releveur de la prostate.* Fibres antérieures du releveur de l'anus, qui entourent la prostate (Santorini). — *Releveur de l'urètre.* Portion du transverse du périnée (Santorini).

**RELIGIEUSES** (MALADIES). V. MALADIE et MONOMANIE.

**RÉMAK** (Robert) (médecin allemand, 1815-1865). — *Fibre de Remak.* V. NERVEUX et SYMPATHIQUE. — *Ganglion de Remak.* V. CARDIAQUE (*Ganglion*). — *Signe de Remak.* Trouble de la sensibilité rencontré chez les tabétiques, consistant en ce qu'une seule excitation donne naissance à plusieurs sensations successives. — *Type antibrachial de Remak.* Forme habituelle de la paralysie saturnine déterminant la paralysie des extenseurs de la main et des doigts.

**REMÈDE.** s. m. [*remedium*, βοήθημα, φάρμακον, all. *Heilmittel*, angl. *remedy*, it. et esp. *remedio*]. Tout ce qui peut déterminer un changement salutaire dans l'économie en général, ou dans un organe en particulier. — *Grand remède.* Nom vulgaire du mercure qu'on administre pour la guérison de la syphilis. || *Remède.* Nom donné vulgairement aux lavements. || *Remèdes.* Nom conservé à certains médicaments dont les auteurs avaient d'abord gardé le secret. — *Remède de Basville.* V. CENTAURÉE. — *Remède du capucin.* V. AZOTATE *de mercure.* — *Remède des Caraïbes* (contre la goutte). Composé de résine gaïac, 64 gram. que l'on met en contact avec alcool de sucre ou tafia, 1kg,500, jusqu'à ce qu'elle soit bien dissoute ; on filtre ; on en prend, le matin, deux cuillerées suivies d'une tasse de thé ou d'un verre d'eau froide. — *Remède de la Charité.* V. TRAITEMENT *de la Charité.* — *Remède chimique.* V. GALÉNIQUE. — *Remède de Dibon.* Le précipité blanc. — *Remède du duc d'Antin.* V. AZOTATE *de mercure.* — *Remède de Durande* ou *de Whytt.* V. TÉRÉBENTHINE. — *Remède de Kœmpfer* ou *remède de magnanimité.* Médicament aphrodisiaque composé d'opium ou de substances aromatiques. — *Remède Leroy.* Purgatif drastique consistant en un extrait alcoolique de scammonée, de turbith et de jalap. — *Remède Milté.* Extrait tonique de feuilles de noyer, d'ache et de trèfle d'eau. — *Remède de Mme Noufer.* V. TÆNIFUGE. — *Remèdes populaires.* Ceux auxquels le vulgaire attache une grande valeur curative, importance toujours exagérée qui les fait employer inutilement ou mal à propos et non sans danger. — *Remède de Pradier* (contre la goutte). Teinture préparée avec une solution de baume de la Mecque, 24 gram., dans alcool, 500 gram., que l'on mêle avec le produit de la macération de quinquina rouge, sauge et salsepareille, āā 32 gr., et de safran 16 gram., dans alcool, 1 kilogramme. On fait avec une partie de cette teinture, et deux ou trois d'eau de chaux, un mélange qui contient un précipité jaunâtre, et dont on arrose la surface des cataplasmes destinés à envelopper les jambes depuis le bout du pied jusqu'au-dessous des genoux (64 grammes de la liqueur pour chaque cataplasme d'un litre et demi de farine de graine de lin). — *Remède de Renaud.* Vermifuge composé de graines de pourpier. — *Remède secret.* Préparation pharmaceutique qui n'est ni conforme au *Codex*, ni achetée et rendue publique par le gouvernement, ni composée pour un cas spécial sur la prescription d'un médecin. Une drogue simple peut être considérée comme remède secret si on la débite sous un

nom qui la déguise; il en est de même d'un médicament composé de deux ou d'un plus grand nombre de substances simples ou réputées telles si, lorsqu'on l'annonce, on omet d'indiquer dans quelles proportions ces substances figurent dans le remède. Les remèdes reconnus comme nouveaux et utiles par l'Académie de médecine, déléguée à cet effet par le gouvernement, sont insérés dans le *Codex*. Un décret de 1850 permet la vente de ces remèdes par les pharmaciens, dès que leur formule, approuvée par le ministre, conformément à l'Académie de médecine, a été publiée dans le bulletin de cette compagnie. — *Remède de Mlle Stephens*. Prétendu lithontriptique composé surtout de carbonate de chaux extrait des coquilles d'œufs. — *Remède spagirique*. V. GALÉNIQUE. — *Remède* ou *élixir de Villette* (contre la goutte). On le prépare en faisant digérer pendant quinze jours : quinquina gris concassé, 128 gram. ; coquelicot, 64 gram.; sassafras râpé, 32 gram. dans rhum, 2kg,500 ; passant; faisant digérer pendant quinze jours dans l'alcoolat, résine de gaïac pulvérisée, 64 gram. On ajoute alors un sirop de salsepareille fait avec : salsepareille, 128 gram., et sucre, 1kg,500 ; on mêle, puis on filtre. On le donne à la dose d'une ou deux cuillerées à bouche, une, deux ou trois fois par jour.

**RÉMISSION**. s. f. [*remissio*, de *remittere*, relâcher; ἄνεσις παρακμή, all. *Nachlassen*, angl. *remission*, it. *remissione*, esp. *remission*]. Cessation des symptômes fébriles, entre les accès d'une fièvre rémittente. ‖ Diminution temporaire des symptômes d'une maladie, soit aiguë, soit chronique.

**RÉMITTENCE**. s. f. [all. *Remittenz*]. Caractère des affections qui sont rémittentes.

**RÉMITTENT, ENTE**. adj. [*remittens*, de *remittere*, relâcher; all. *remittirend*, angl. *remittent*, it. *remittente*, esp. *remitente*]. Se dit de toutes les maladies qui présentent des rémissions. — Se dit, en particulier, des fièvres d'origine palustre dans lesquelles l'intervalle qui sépare les accès pyrétiques est très court comparativement à la durée des accès eux-mêmes. — Les fièvres continues présentent toujours quelques rémissions dans leur cours, le matin du moins ; tel est le cas de la dothiénentérie.

**REMOLLON** (Hautes-Alpes). *Eaux bicarbonatées calciques*, froides, 13°,8.

**REMOULAGE**. s. m. V. MOUTURE.

**REMPART**. s. m. V. AVANT-MUR.

**REMPLISSAGE**. s. m. V. COUSSINET.

**RENAISON** (Loire). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides, 11°, contenant 1gr,500 de sels, dont 0gr,66 de bicarbonate de chaux, 0gr,54 de bicarbonate de soude, de potasse et de magnésie, 0gr,20 de silicates alcalins, 0gr,10 de chlorures de sodium et de potassium et 500 centimètres cubes d'acide carbonique libre. Cette eau est exportée comme eau de table.

**RÉNAL, ALE**. adj. [*renalis*, de *ren*, rein, νεφριτικὸς, angl. *renal*, it. *renale*, esp. *renal*]. Qui concerne le rein. — *Artères rénales* ou *émulgentes*. Au nombre de deux, une pour chaque rein, elles sont les plus volumineuses et les plus courtes des artères fournies par l'aorte abdominale. Elles naissent au niveau de la deuxième vertèbre lombaire, et se rendent transversalement au rein; elles sont situées en avant des piliers du diaphragme, en arrière des veines rénales. Elles fournissent les artères *capsulaires inférieures*. Avant d'entrer dans le rein, elles se divisent, dans la scissure de cet organe, en trois ou quatre branches considérables. V. REIN. — *Parenchyme rénal*. V. REIN. — *Plexus rénal*. Lacis nerveux, double comme l'organe auquel il appartient, et provenant des plexus solaire et cœliaque, de la partie externe des ganglions semi-lunaires, et des petits nerfs splanchniques. Il pénètre dans la substance propre du rein, en suivant les rameaux de l'artère rénale, et donne auparavant des filets aux capsules surrénales et aux artères capsulaires. — *Veines rénales*. Elles sont volumineuses, suivent les artères rénales et s'ouvrent dans la veine cave abdominale.

**RENDEMENT**. s. m. — *Rendement des sources*. Se dit de la quantité d'eau versée chaque jour par les sources d'eaux minérales.

**RÊNE**. s. f. — *Rênes du conarium* ou *de la glande pinéale*. V. PINÉAL.

**RENFLEMENT**. s. m. — *Renflement cervical, lombaire*. V. MOELLE *épinière*.

**RÉNIFORME**. adj. [*reniformis*, de *ren*, rein, et *forma*, forme; all. *nierenförmig*, angl. *reniform*, it. *reniformo*, esp. *reniforme*]. Qui a la forme d'un rein.

**RÉNIQUE**. adj. V. RÉNAL.

**RÉNITENCE**. s. f. [all. *Prallheit*, angl. *renitency*]. Caractère de ce qui est rénitent.

**RÉNITENT, ENTE**. adj. [*renitens*, de *reniti*, faire résistance; ἀντίτυπος, all. *prall*, angl. *renitent*, it. et esp. *renitente*]. Qui résiste tout en cédant, sans fluctuation. — *Tumeur rénitente*. Tumeur dure au toucher, et sur laquelle la peau est tendue et luisante.

**RÉNIXIGRADE**. adj. [de *renixus*, résistance, et *gradus*, degré ; esp. *renixigrado*]. V. BANDAGE.

**RENLAIGUE** (Puy-de-Dôme). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 10°, contenant 1gr,4 de sels dont 0gr,86 de bicarbonates de soude, de chaux et de magnésie, 0gr,08 de bicarbonate de fer et 0gr,43 de chlorures de sodium et de potassium, et 1 695 centimètres cubes d'acide carbonique libre. Eau d'exportation.

**RENNES-LES-BAINS** (Aude). *Eaux chlorurées sodiques et ferrugineuses* chaudes, 51°, et froides, 12° ; minéralisation totale: 1 gramme, dont 0gr,32 de carbonates de chaux et de magnésie, 0gr,032 de carbonate de fer, 0gr,35 de chlorure de sodium et 0gr,16 de sulfate de chaux et 162 centimètres cubes d'acide carbonique libre; altitude : 319 m. Établissement : boissons, bains; 1er mai au 15 octobre.

**RÉNO-GASTRIQUE**. adj. V. NÉPHRO-GASTRIQUE.

**RENONCULE**. s. f. [*Ranunculus*, L., all. *Ranunkel Hahnenfüss*, angl. *ranunculus*, *crow-foot*, it. *ranuncolo*, esp. *ranunculo*]. Genre de plantes renonculacées, dont la plupart des espèces contiennent un principe âcre qui les rend rubéfiantes, très irritantes et dangereuses : telles sont la *renoncule âcre*, ou *bouton d'or* (*Ranunculus acris* L.), la *renoncule flamme* ou *petite douve* (*R. flammula* L.), la *renoncule scélérate* (*R. sceleratus*, L.). Ce principe disparaît par la dessiccation, l'ébullition et l'action des acides. — *Renoncule petite éclaire* [*petite chélidoine* ou *ficaire*, *Ranunculus ficaria*, L., communément *herbe aux hémorroïdes*]. Elle a été préconisée autrefois comme antihémorroïdale.

**RÉNO-RÉNAL**. adj. — *Réflexe réno-rénal*. Réflexe ayant pour point de départ un rein et pour aboutissant le rein du côté opposé. C'est par ce réflexe qu'on explique certains cas d'anurie observés à la suite de l'obstruction d'un seul uretère par un calcul.

**RENOUÉE**. s. f. [*Polygonum*, L., all. *Vogelknœterich*, angl. *centinodia*, *knotgrass*, it. et esp. *sanguinaria*]. Genre de plantes polygonées, auquel appartient la *bistorte*. — *Renouée des oiseaux* [*renouée centinode*, ou *traînasse* ; *Polygonum aviculare*, L.]. Ses semences sont dites émétiques. — *Renouée âcre* [*poivre d'eau*, *Polygonum hydropiper*, L.]. Les feuilles sont excitantes et détersives. — La semence du *Polygonum fagopyrum*, L., connue sous le nom de *sarrasin* ou de *blé noir*, donne une farine nutritive, ainsi que le *P. tartaricum*, L. ; on préfère la variété dite *sarrasin-seigle* à tige presque simple, précoce, à grain plus lourd, plus long, moins anguleux.

**RENOUEUR, REBOUTEUR**, ou **RHABILLEUR**. s. m. [all. *Einrenker*, angl. *bone-setter*, esp. *algebrista*]. Vul-

gairement, celui qui fait métier de réduire les luxations et les fractures des membres.

**RÉNOVATION.** s. f. [*renovatio*, de *renovare*, renouveler; ἀνακαίνωσις, all. *Wiederherstellung*, angl. *renovation*, it. *rinovazione*, esp. *renovacion*]. Opération par laquelle les chimistes faisaient passer un corps d'un état imparfait à l'état parfait. — *Rénovation matérielle*, *moléculaire* ou *organique*. V. NUTRITION et VÉGÉTALITÉ.

**RENTLINGEN** (Wurtemberg). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides, 12 à 13°. Établissement.

**RENVERSÉ, ÉE.** adj. V. BANDAGE.

**RENVERSEMENT.** s. m. [all. *Umkehrung*, angl. *overthrow*, it. *rovesciamento*, esp. *renversamiento*]. Dérangement dans la situation ou dans la conformation naturelle d'un organe, par suite duquel la partie supérieure devient inférieure, la partie postérieure devient antérieure, ou l'interne devient externe. — *Renversement de l'intestin*. V. OCCLUSION. — *Renversement de l'utérus*. V. HYSTÉROLOXIE et PROLAPSUS.

**RENVOI.** s. m. [all. *Aufstossen*, angl. *belching*, it. *eruttazione*, esp. *eructacion*]. Synonyme de *rapport*, d'*éructation*.

**RÉOMÈTRE.** s. m. V. RHÉOMÈTRE.

**RÉOPHORE.** s. m. V. RHÉOPHORE.

**RÉORGANISATION.** s. f. V. RÉGÉNÉRATION.

**RÉPARATEUR, TRICE.** adj. — *Aliment réparateur*. Synonyme d'*aliment plastique*.

**REPAS.** s. m. — *Repas d'épreuve*. Repas ayant une composition déterminée, que l'on fait prendre à un malade dans le but d'explorer les fonctions digestives. Pour l'examen du chimisme gastrique, le repas d'épreuve le plus employé est celui d'Ewald : il se compose de 250 grammes d'infusion de thé noir léger sans lait, et de 60 grammes de pain blanc rassis. — *Repas fictif*. Repas que fait un chien porteur d'une fistule de l'œsophage; tous les aliments ingérés sont immédiatement rendus au dehors sans aller dans l'estomac. Mais si on a eu soin de pratiquer sur l'animal une fistule gastrique, on pourra suivre la sécrétion du suc gastrique pendant le repas, et recueillir celui-ci à l'état de pureté (Pawlow).

**RÉPERCUSSIF, IVE.** adj. et s. m. [*repercutiens*, *repellens*, ἀποκρουστικὸς, all. *zurücktreibend*, angl. *repercussive*, *repellent*, it. *repercussivo*, esp. *repercusivo*]. Topique qui, appliqué sur une partie malade, fait refluer à l'intérieur les liquides qui tendent à l'engorger, ou arrête le développement d'un exanthème ou de toute autre altération morbide. La glace, l'eau froide, l'air froid, etc., sont des *répercussifs*.

**RÉPERCUSSION.** s. f. [*repercussio*, ἀπόκρουσις, all. *Zurücktreibung*, angl. *repercussion*, it. *repercussione*, esp. *repercussion*]. Action des répercussifs; disparition brusque d'une tumeur ou d'un exanthème ou de toute autre affection qui est susceptible de répercussion. Cette disparition est suivie de la réapparition de la même maladie ou d'une autre sur quelque organe différent ou éloigné du premier, réapparition qui caractérise essentiellement la répercussion.

**RÉPERCUTÉ, ÉE.** adj. Se dit d'une affection qui s'est développée par répercussion, consécutivement à la disparition d'une affection, semblable ou non à la seconde, du point qu'elle occupait.

**REPERCUTIF, IVE.** adj. V. RÉPERCUSSIF.

**REPÈRE.** s. m. V. POINT *de repère*.

**RÉPÉTITION.** s. f. — *Maladies à répétition*. Maladies qui se reproduisent fréquemment sous l'influence de causes variables.

**RÉPLÉTION.** s. f. [*repletio*, πλησμονή, all. *Anfüllung*, *Vollheit*, angl. *repletion*, it. *replezione*, esp. *replecion*]. Pléthore, plénitude.

**REPLI.** s. m. En anatomie, V. PLI. — *Repli semi-lunaire*. V. CARONCULE.

**REPOS.** s. m. [*quies*, ἡσυχία, all. *Ruhe*, angl. *rest*, it. *riposo*, esp. *reposo*]. Persistance de toutes les parties qui composent un corps dans les mêmes rapports de situation relativement à certains objets qu'on regarde comme fixes, soit que ce corps n'éprouve l'influence d'aucun agent capable de le mettre en mouvement, soit qu'il éprouve une action dont l'effet est détruit par des obstacles invincibles ou par des actions opposées. V. LOI *d'intermittence*.

**RÉPOSITION.** s. f. La *conservation* des médicaments.

**REPOUSSOIR.** s. m. [*repulsorium*, all. *Treibeisen*, angl. *driver*, *driving-bolt*, it. *depressore*, esp. *sacapuntas*]. Tige d'acier longue de 5 centimètres et demi, solidement fixée dans un manche d'ébène, et terminée par deux petits crochets, dont on se sert pour extraire les chicots de dents. — *Repoussoir d'arêtes* [all. *Treibeisen*]. Espèce de canule garnie d'une éponge à l'une de ses extrémités, inventée par J.-L. Petit, pour repousser dans l'estomac les corps arrêtés dans l'œsophage.

**REPRISE.** s. f. Nom vulgaire de l'*orpin*.

**REPRODUCTEUR, TRICE.** adj. Qui reproduit, qui sert à la reproduction. — *Appareil reproducteur*. V. GÉNÉRATION.

**REPRODUCTILE.** adj. Qui est susceptible de se reproduire.

**REPRODUCTILITÉ.** s. f. Propriété de se reproduire dont la manifestation a pour effet la *reproduction*.

**REPRODUCTION.** s. f. [*regeneratio*, all. *Fortpflanzung*, angl. *reproduction*, it. *riproduzione*, esp. *reproduccion*]. Action par laquelle les corps organisés produisent des êtres semblables à eux, de quelque manière que cette action s'exerce. La reproduction a lieu de trois manières : 1° par *sillonnement*, *segmentation*, *fractionnement*, *fissiparité*, *scission* ou *cloisonnement*; 2° par *propagules* ou *bourgeonnement*; 3° par *gemmation* ou *surculation*.

**REPRODUCTIVITÉ.** s. f. Possibilité de reproduire.

**REPTATION.** s. f. [*reptatio*, all. *Kriechen*, angl. *reptation*, it. *rettazione*, esp. *reptacion*]. Action propre aux serpents et à quelques animaux sans vertèbres, qui consiste à rapprocher successivement les parties du corps en remplacement de la précédente, qui s'est portée en avant.

**REPTATOIRE.** adj. [all. *kriechend*, esp. *reptatorio*]. Se dit d'un mouvement qui a le caractère de la reptation.

**RÉPULLULATION.** s. f. V. RÉCIDIVE.

**RÉPULSIF, IVE.** adj. [ἀποκρουστικὸς, all. *zurückstossend*, angl. *repulsive*, it. *repulsivo*, esp. *repulsivo*]. Qui exerce la répulsion : *force répulsive*.

**RÉPULSION.** s. f. [*repulsio*, ἀπόκρουσις, all. *Zurückstossen*, *Rückstoss*, angl. *repulsion*, it. *ripulsione*, esp. *repulsion*]. Effet qui résulte de la mise en activité de la *force répulsive*.

**REQUIN.** s. m. Genre de poissons plagiostomes, dont plusieurs espèces fournissent une huile analogue à celle de foie de morue. V. HUILE *de foie de poissons*.

**RÉQUISITION.** s. f. — *Réquisition des médecins*. Un témoin ne peut pas refuser son concours, mais un expert peut décliner l'honneur de remplir un mandat judiciaire. Le refus du médecin ne saurait, dans ce cas, tomber sous le coup de l'art. 475 du Code pénal, lequel est ainsi conçu : « Ceux qui, le pouvant, auront refusé ou négligé de faire les travaux, le service, ou de prêter le secours dont ils auront été requis, dans les circonstances d'accidents, tumultes, naufrage, inondation, incendie ou autres calamités, ainsi que dans les cas de brigandage, pillage, flagrant délit, clameur publique ou d'exécution judiciaire, seront punis d'amende depuis 6 francs jusqu'à 10 francs inclusivement. » Le législateur a eu en vue la punition du

refus d'un *concours matériel* de tous les citoyens en général ; mais lorsqu'il n'y a pas danger imminent, lorsqu'il ne s'agit plus de prêter un concours dans l'un des cas prévus par l'article précédent, lorsque la réquisition ne porte que sur un examen scientifique ou sur des contestations qui désignent spécialement la personne requise en vertu de sa position légale, lorsqu'un avocat, un médecin, un expert, est requis de procéder à une vérification, à une opération chirurgicale, à une expertise, leur refus ne motiverait nullement l'application de cet article : car il serait absurde et ridicule de contraindre par une pénalité un jurisconsulte à examiner un point de droit, un médecin à faire une autopsie, un maître d'écriture à vérifier une pièce fausse ! Quelle confiance pourraient inspirer des experts contraints par la force à expertiser ? Quel bénéfice la justice retirerait-elle d'un pareil concours ? La Cour de cassation semble avoir sanctionné cette opinion de Chauveau et Faustin Hélie par un arrêt en date du 4 juin 1830, dans lequel il est dit qu'il n'existe dans notre législation aucune peine qui puisse être appliquée à un tel refus. Toutefois, en face d'un *flagrant délit*, et sur la réquisition d'un officier de police judiciaire, tout médecin ne devra jamais refuser son concours.

**RÉSALDOL.** s. m. Poudre amorphe, jaune, insoluble dans l'eau et les dissolvants ordinaires, produit de condensation du sanoforme avec la résorcine. On la prescrit contre la diarrhée, en raison de son action antiseptique, à la dose de 3 à 5 grammes par jour.

**RESCISION.** s. f. [*rescisio*, de *rescindere*, retrancher]. Ablation, retranchement. — Se dit surtout en parlant de l'ablation des amygdales. V. TONSILLITOME.

**RÉSEAU.** s. m. [*reticulum*, diminutif de *rete*, rets, filet, δίκτυον, all. *Geflecht*, *Netz*, angl. *rete*, it. *reticcolato*, esp. *enrejado*]. Entrelacement de vaisseaux sanguins, de fibres ou de nerfs, qui forment comme une espèce de filet ou de rets. — *Réseau admirable* [*rete mirabile*]. Nom donné à des réseaux formés : 1° par des artères et des veines des membres de la queue chez les tardigrades ; 2° par les artères intercostales et les veines iliaques chez les cétacés ; 3° par l'artère ophtalmique avant de se distribuer au globe oculaire, chez les chats, les ruminants, les oiseaux ; 4° par diverses artères de la base du cerveau, chez les pachydermes et les ruminants ; chez le porc, par l'artère méningée et l'ophtalmique ; chez le mouton, par la sphéno-épineuse et par des branches de l'artère carotide interne (appelées *génératrices des rameaux admirables*), lesquelles se subdivisent en branches très petites s'anastomosant de manière à former une masse de mailles très étroites, et se reconstituant sous forme d'un tronc artériel commun aux artères de l'encéphale. Chez le bœuf, l'artère ophtalmique et les génératrices du réseau admirable naissent d'un tronc commun que l'artère sphéno-épineuse concourt à former ainsi que des branches de l'artère occipitale et du réseau artériel des rameaux spinaux intravertébraux. Le réseau entoure la selle turcique, et se reconstitue en un tronc commun pour les artères encéphaliques représentant l'artère carotide interne qui manque réellement. || En anatomie, *réseau de Haller* [*rete vasculorum testis*]. V. TESTICULE. — *Réseau de Malpighi*. V. ÉPIDERME. — *Réseau de Gerlach*. V. GERLACH.

**RÉSÉCABLE.** adj. Qui est susceptible de résection.

**RÉSECTION.** s. f. [*resectio*, de *resecare*, retrancher ; ἀνατομή, all. *Resection*, *Abschneiden*, angl. *resection*, it. *resezione*, esp. *reseccion*]. Action de couper, de retrancher. — *Résection nerveuse*. Opération qui consiste à mettre à nu un cordon nerveux, dans un point déterminé de son parcours, et à en enlever une partie plus ou moins considérable. Pour éviter la régénération du nerf et le rétablissement du courant nerveux, la portion réséquée doit être longue de 2 centimètres au moins. C'est dans les névralgies périphériques rebelles, portant sur des cordons nerveux exclusivement *sensitifs*, que cette opération trouve une indication précise. — *Résection osseuse*. Opération qui consiste à enlever une partie ou la totalité d'un ou de plusieurs os vivants en conservant les parties molles qui l'entourent. Les résections se divisent en *traumatiques* et *pathologiques* suivant la nature de la lésion ; elles se pratiquent soit dans la continuité du cylindre osseux, soit sur les extrémités articulaires. Si un os est complètement enlevé, il y a *extirpation*. Il y a *évidement* quand on enlève les parties altérées de l'os sans détruire ses couches extérieures, sans interrompre sa continuité. La valeur des résections n'est pas complètement déterminée ; mais il est démontré que la conservation du périoste (*R. sous-périostée*) et des liens articulaires (*R. sous-capsulo-périostée*) rend l'opération moins dangereuse et favorise le rétablissement des fonctions. Hors les cas d'affection maligne (carcinome, sarcome, etc.), la méthode sous-périostée doit toujours être préférée. Solidité pour le membre inférieur, mobilité pour le membre supérieur, tel doit être le résultat recherché. D'une façon générale, les résections peuvent être pratiquées par une incision unique, droite, coudée, mais cette règle doit être transgressée si les conditions anatomiques l'exigent. L'important est de ménager toutes les parties molles : muscles, tendons, nerfs, vaisseaux ; et pour arriver à ce but, le chirurgien doit prendre la voie la plus avantageuse. Dans les résections *articulaires*, il faut toujours ouvrir l'articulation largement et examiner avec soin les extrémités osseuses avant d'en pratiquer l'ablation. Il n'est plus possible de mettre en doute la régénération osseuse par le périoste, pas plus que la reconstitution des articulations suivant le type normal.

**RÉSÉDA.** s. m. [all., angl. et esp. *Reseda*, de *resedare*, calmer]. Genre de plantes de la famille des résédacées, dont quelques-unes étaient autrefois considérées, à tort, comme calmantes. Les principales espèces sont le *Reseda odorata*, L., cultivé pour l'odeur de ses fleurs, et le *R. luteola* (V. GAUDE).

**RÉSERVOIR.** s. m. [*cisterna*, δεξαμενή, all. *Behälter*, angl. *receptaculum*, it. *serbatojo*, esp. *reservorio*]. Cavité où s'amasse un fluide. — *Réservoir de la bile*. La vésicule biliaire. — *Réservoir du chyle* (*chyli receptaculum*) ou *réservoir de Pecquet*. V. CHYLIFÈRE. — *Réservoir des larmes*. Le sac lacrymal. — *Réservoirs de la semence*. Les vésicules séminales. — *Réservoir de l'urine*. La vessie.

**RÉSIDU.** s. m. [*residuum*, *reliquium*, all. *Rückstand*, angl. *residue*, it. et esp. *residuo*]. Matière qui reste après une opération chimique, et qui souvent est encore utilisable : ainsi on utilise pour la nourriture du bétail les résidus des fabriques d'amidon, de sucre, de betterave, de bière, d'eau-de-vie de grain ou de pomme de terre.

**RÉSIDUAL.** adj. — *Air résidual*. Celui qui reste dans le poumon et dans les voies aériennes après l'expiration la plus énergique.

**RÉSINATE.** s. m. V. RÉSINE.

**RÉSINE.** s. f. [*resina*, ῥητίνη, all. *Harz*, angl. *resin*, it. et esp. *resina*]. Nom donné à des composés tertiaires, riches en carbone et en hydrogène, pauvres en oxygène, qui découlent naturellement, ou par suite d'incisions, de l'écorce ou des fruits de beaucoup de végétaux. Les résines renferment, en général : 1° une ou plusieurs essences, principes volatils sans décomposition ; 2° un mélange solide (appelé autrefois *sous-résine*), de principes cristallisables, ordinairement acides, et se combinant avec les bases pour former des corps appelés jadis *résinates*, aujourd'hui nommés, improprement, *savons de résine*, lesquels moussent dans l'eau comme ceux des corps gras, mais ne sont pas précipités de leurs dissolutions par le chlorure de sodium.

Les *résines* se distinguent en : *a. résines liquides* ou *térébenthines*, dans lesquelles abonde l'essence, telles que la *térébenthine* (ou *baume*) *de copahu*, les *térébenthines de Venise, du Canada*, etc. ; *b. résines solides*, *résines* proprement dites, qui renferment trop peu d'essence pour rester fluides, et qui sont solides, cassantes, inodores, insipides ou âcres, un peu plus pesantes que l'eau, jaunâtres et plus ou moins transparentes. Toutes s'électrisent d'une manière négative par le frottement ; aucune n'est conductrice du fluide électrique. Les résines ne tachent pas le papier, fondent au-dessus de 100°, distillent en se décomposant, se saponifient difficilement ou pas du tout, et brûlent au contact d'un corps en ignition, avec une flamme fuligineuse. Elles sont insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool (à l'exception du copal), solubles dans l'éther (sauf la résine de jalap), solubles dans les huiles fixes et essentielles, solubles dans l'acide sulfurique avec une coloration rouge le plus souvent, oxydées par l'acide azotique. La plupart des résines sont stimulantes, irritantes et purgatives. V. Gomme-résine. — La substance employée communément sous le nom de *résine* est un mélange de 1 partie de galipot et 3 parties de brai sec, que l'on fait fondre, que l'on passe à travers un filtre de paille, et sur lequel on jette de l'eau froide, d'où résultent des vapeurs abondantes et un changement de couleur de la matière, qui devient d'un jaune d'or. — *Résine de Kaori*. Résine provenant d'un conifère, la *Dammara australis*, originaire de la Nouvelle-Zélande et de la Nouvelle-Calédonie. Elle contient une essence, le *dammarol* ou *dammarylène*, une résine acide, l'*acide dammarique*, et une résine neutre, le *dammaryle*. Elle a été préconisée dans le traitement des affections cutanées, où elle remplace le collodion et la traumaticine. A l'intérieur, elle aurait une action favorable contre le catarrhe vésical. La solution de cette résine dans une essence peut être employée dans les préparations histologiques comme le baume du Canada.

**RÉSINEUX, EUSE.** adj. [all. *harzig*. angl. *resinous*]. Qui a la nature des résines, qui en contient, qui s'y rapporte : *électricité résineuse, emplâtre résineux, extrait résineux, suc résineux*.

**RÉSINIGOMME.** s. f. La *sabadilline*.

**RÉSINO-GAÏACIQUE.** adj. — *Acide résino-gaïacique*. L'acide gaïarétique.

**RÉSINOÏDE.** adj. [de *résine*, et εἶδος, forme]. Qui ressemble à une résine.

**RÉSOLUTIF, IVE.** adj. [*resolvens*, all. *auflösend*, angl. *resolvent*, it. *risolutivo*, *risolvente*, esp. *resolutivo*]. Se dit d'un agent propre à amener la *résolution* : *emplâtre résolutif, farines résolutives*.

**RÉSOLUTIFS.** s. m. pl. Médicaments qui déterminent la *résolution* des engorgements. Les *résolutifs* sont pris tantôt dans la classe des émollients, tantôt dans celle des excitants et des toniques, selon que la tumeur est de nature inflammatoire ou atonique. Les alcalins, les carbonates de soude et de potasse, l'iodure de potassium, le chlorure ammonique, l'extrait de ciguë, etc., font résoudre les engorgements lymphatiques.

**RÉSOLUTION.** s. f. [*resolutio*, de *resolvere*, résoudre ; λύσις, all. *Auflösung*, angl. *resolution*, it. *risoluzione*, esp. *resolucion*]. Mode de terminaison des phlegmasies, consistant dans le retour de la partie affectée à son état naturel, se faisant insensiblement et sans suppuration. ‖ Résorption du liquide qui, épanché entre les éléments anatomiques d'un tissu, en déterminait l'engorgement. ‖ *Résolution des forces*. Abattement prononcé de l'incitation motrice, ou affaiblissement accidentel de l'usage des facultés intellectuelles. — *Résolution des membres, des muscles*, etc. Dans l'anesthésie, l'asphyxie, les paralysies partielles, les maladies graves, affaiblissement ou cessation, permanente ou momentanée, des contractions musculaires, qui n'opposent plus d'obstacles à l'action de la pesanteur sur les parties du corps, ni de résistance aux efforts d'une personne étrangère.

**RÉSONANCE.** s. f. [*resonantia*, all. *Resonanz*, angl. *sounding*, *resounding*, it. *risonanza*, esp. *resonancia*]. Bruit confus qui résulte du prolongement ou de la réflexion du son, soit par les parois d'un corps sonore, soit par les vibrations continues des cordes ou des parois d'un instrument. ‖ Propriété de résonner que possèdent certains instruments et certains locaux. — *Résonance de la voix* [angl. *resonance of the voice*]. Bruit que l'on distingue en auscultant le thorax d'un individu qui parle : c'est le retentissement des sons produits dans les voies aériennes, par transmission des vibrations sonores. Il prend dans quelques affections, certaines qualités caractéristiques. V. Bronchophonie, Pectoriloquie et Voix.

**RÉSORCINE.** s. f. (en atomes $C^{12}H^6O^4$) (*dioxybenzine*, *métadioxybenzol*). On l'obtient en fondant le galbanum, l'asa fœtida, le sagapénum, ou la gomme ammoniaque, avec la potasse. C'est une poudre cristalline, devenant rosée à l'air, de saveur douceâtre et amère, soluble dans son poids d'eau, l'alcool et l'éther. Elle a des propriétés antipyrétiques à la dose de 2 à 3 grammes ; mais l'abaissement de la température est fugace, s'accompagne de sueurs profuses et parfois de troubles cérébraux, avec frissons au moment de la réascension : aussi son emploi comme antithermique ne s'est pas généralisé. Comme antiseptique, on l'emploie dans les catarrhes vésicaux et la blennorragie, en injections d'une solution de 1 à 5 p. 100 ; dans la diphtérie, en badigeonnages sur les membranes avec une solution glycérinée à 5 ou 10 p. 100 ; dans l'acné, l'eczéma séborrhéique, en pommade au dixième ou au vingtième.

**RÉSORPTION.** s. f. [*resorptio*, ἀνάποσις, all. *Aufsaugung*, angl. *resorption*, it. *riassorbimento*]. Mode d'*absorption* qui ne s'observe guère que dans des conditions accidentelles, et dans lequel la substance absorbée est une humeur produite par l'animal même chez lequel se passe le phénomène dans une cavité close, soit naturelle, comme une séreuse, les cavités de l'œil, etc., soit accidentelle, comme un kyste, soit produite par un liquide épanché (sang, lymphe) ou sécrété (sérosité de l'œdème) dans l'épaisseur d'un tissu. Les cas d'atrophie dans lesquels des éléments anatomiques ou des organes disparaissent en entier, par suite de troubles de nutrition, dans lesquels la *désassimilation* l'emporte sur l'*assimilation*, sont souvent confondus, sous le nom de *résorption* des solides, avec les phénomènes précédents, d'après cette supposition que les éléments ou l'organe passent d'abord par un état de liquéfaction graduelle ; quoiqu'il y ait là confusion de choses très différentes, l'usage entraîne souvent à se servir du mot *résorption* pour dire qu'un élément anatomique ou un organe se sont atrophiés jusqu'à disparition complète, comme s'il s'agissait du liquide d'un kyste ou de la plèvre résorbé après sécrétion. — *Résorption putride* ou *purulente*. V. Infection.

**RESPIRABILITÉ.** s. f. [all. *Einatembarkeit*, angl. *respirability*, it. *respirabilità*, esp. *respirabilidad*]. Qualité d'un gaz respirable.

**RESPIRABLE.** adj. [all. *einathembar*, angl. *respirable*, it. *respirabile*, esp. *respirable*]. Se dit d'un gaz qui peut servir à la respiration.

**RESPIRATEUR.** s. m. [all. et angl. *Respirator*, it. et esp. *respiratore*]. Petit appareil composé de différentes couches de fils d'argent, qu'on ajuste devant la bouche, pour échauffer l'air, chez les personnes sujettes à la bronchite chronique et aux affections pulmonaires. On en fait qui, munis de soupapes comme celles des appareils à éthérisation, contiennent, entre les lames de fils d'argent ou

de fer, soit une couche d'ouate seule, soit de plus une couche de charbon porphyrisé, qui, arrêtant les poussières et les vapeurs nuisibles, sont utiles dans différentes industries et pour séjourner dans les endroits incendiés ou infects. On en fait avec une couche de chaux en poudre pour pénétrer dans les atmosphères chargées d'acide carbonique (Garrick, Stenhouse, Tyndall).

**RESPIRATEUR, TRICE.** adj. Se dit des organes qui servent à la respiration : *nerfs, muscles respirateurs*, etc.

**RESPIRATION.** s. f. [*respiratio*, ἀναπνοή, all. *Athmen*, angl. *respiration, breathing*, it. *respirazione*, esp. *respiracion*]. Fonction caractérisée par l'absorption des gaz venus du dehors et l'expulsion des gaz produits dans l'organisme, absorption d'oxygène, élimination d'acide carbonique, se faisant simultanément et ayant pour résultat la transformation du sang veineux en sang artériel ou *hématose*; elle a pour condition d'existence la propriété physique d'endosmose et d'exosmose des tissus à l'égard des *fluides gazeux*, et satisfait simultanément, *en ce qui concerne ces fluides*, aux deux actes chimiques de composition assimilatrice et de décomposition désassimilatrice dont se compose la nutrition. Tandis que le travail d'introduction et d'expulsion des solides et des liquides est le résultat de plusieurs fonctions, l'appareil respiratoire suffit, lui seul, pour les gaz, au même travail. L'appareil qui accomplit cette fonction est, chez les mammifères, oiseaux et reptiles, constitué par le poumon et l'ensemble des voies aériennes, formant l'*appareil respiratoire*; c'est l'appareil branchial chez les poissons, beaucoup de mollusques, les crustacés et divers annelés; ce sont des poumons chez quelques mollusques et arachnides; des trachées chez les insectes, les myriapodes et divers arachnides. Enfin chez les larves et divers invertébrés, chez beaucoup de radiaires et d'infusoires, l'appareil respiratoire manquant ou étant réduit à l'état rudimentaire, les actes qui se passent dans la respiration ont lieu sur toute la surface du corps ou sur une grande partie, sans les actes d'impulsion et d'expulsion des gaz ou de l'eau qui, chez les autres êtres, font partie de la fonction et la compliquent. C'est ce qui s'opère aussi accessoirement à la surface de la peau de divers animaux pulmonés : tels sont surtout les batraciens; c'est ce qui s'opère exclusivement chez les plantes cellulaires. — Chez l'homme, la respiration se compose de phénomènes physico-chimiques, qui se passent exclusivement au niveau du poumon et qui consistent dans l'échange gazeux d'où résulte l'hématose; et d'actes mécaniques, auxquels prennent part le thorax et les voies aériennes, et qui consistent dans des mouvements respiratoires ramenant l'air au contact du sang dans le poumon (V. RESPIRATOIRE). Chaque mouvement respiratoire est composé de deux temps : celui par lequel l'air est introduit dans les poumons (*inspiration*), et celui par lequel ce fluide est rejeté au dehors (*expiration*) (fig. 636). Le besoin de l'inspiration et de l'expiration est une sensation interne, qui est à la respiration ce que la faim est à la digestion, et qui met en jeu l'ensemble des organes qui concourent à la respiration. Ce besoin, transmis par le pneumogastrique au centre respiratoire, se fait sentir dès que cessent les relations du sang fœtal avec le sang maternel. Néanmoins la cause directe de la première inspiration est difficile à préciser; l'enfant fait des mouvements respiratoires avant la ligature du cordon, et quand les vaisseaux funiculaires battent encore; quelquefois il pousse des vagissements dans l'utérus au cours de la version, mais on admet aujourd'hui que la première inspiration est due à l'excitation de la peau, et si l'enfant naît en état d'asphyxie c'est à cette excitation que l'on a recours. L'inspiration et l'expiration commencent avec la vie extra-utérine et se succèdent alternativement pendant toute la durée de notre existence. Tandis que l'inspiration est active, résulte de la dilatation thoracique produite par la contraction des *muscles inspirateurs*, l'expiration, dans les conditions ordinaires, est purement passive, non musculaire, produite par le retrait du poumon résultant de l'élasticité de son parenchyme : dans l'expiration forcée seule, celle qui accompagne la parole, le cri, etc., les *muscles expirateurs* interviennent. Dans l'état naturel, la respiration est facile, douce, égale, et détermine un murmure léger (*murmure vésiculaire*). On compte, chez l'homme, environ trente-cinq respirations par minute pendant la première année de la vie, vingt-cinq la seconde année, vingt à la puberté, et dix-huit dans l'âge adulte. Mais le nombre des mouvements respiratoires et leurs autres caractères varient beaucoup dans les maladies. La respiration enlève à l'air de 1gr,183 à 1gr,016 d'oxygène par heure pour chaque kilogramme du poids du corps chez les carnassiers, et 0gr,918 en moyenne chez les herbivores. Elle rejette un *volume* d'acide carbonique égal à celui de l'oxygène, à 1, 2 et 3 dixièmes près en moins; si les aliments sont de nature végétale, le volume de l'acide peut atteindre ou dépasser celui de l'oxygène absorbé. A chaque inspiration, il entre dans le poumon, en moyenne, un demi-litre (500 centimètres cubes) d'air; il absorbe de 4 à 6 (5,5 en moyenne) pour 100 d'oxygène, et ne rend à la place que de 3 à 5 (4,3) pour 100 d'acide carbonique; aussi les gaz expirés offrent un volume un peu moindre que l'air inspiré. La quantité d'acide carbonique rejeté est indépendante de la quantité d'oxygène absorbé. Il y a, selon les espèces de vertébrés, de 4 à 7 parties d'azote exhalé pour 1000 d'oxygène consommé, des traces d'hydrogène, des sels ammoniacaux et 500 grammes de vapeur d'eau environ par vingt-quatre heures. La quantité d'acide carbonique éliminé est directement proportionnelle à l'élévation de la température, inversement proportionnelle à la pression barométrique; elle est d'autant moins forte que la température est plus basse, d'autant plus forte que la pression est plus faible. L'influence de la température et celle de la pression agissant en sens inverse se compensent. Une température élevée et une basse pression équivalent à une température basse et une pression élevée, pourvu que les facteurs varient dans les mêmes limites. L'élévation de la température et l'abaissement de la pression additionnent leurs effets et portent l'élimination de l'acide carbonique par les poumons à son maximum d'intensité. La température de l'air atmosphérique a aussi de l'influence sur l'absorption de l'oxygène : la quantité d'oxygène inspiré est d'autant plus faible que l'air extérieur est plus dilaté par la chaleur (V. AIR). L'air inspiré est chargé des bactéries contenues dans l'air atmosphérique, mais il s'en débarrasse dans les voies respiratoires supé-

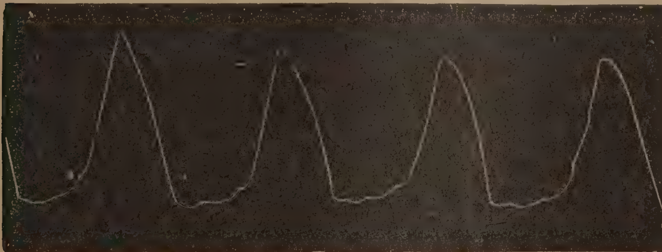


Fig. 636. — Graphique de la *respiration* (homme), obtenu par le pneumographe.

rieures (fosses nasales, larynx, trachée, grosses bronches), et l'air qui arrive dans les alvéoles est stérile (Straus et Dubreuilh); l'air expiré ne contient pas de microbes. Par contre, il contient des substances toxiques qui entrent pour une large part dans les dangers de l'air confiné, et parmi lesquelles il faut ranger la substance thermogène mise en évidence par Cadiot et Roger; enfin il renferme une assez grande proportion de vapeur d'eau (V. Haleine). Cette fonction éliminatrice du poumon est mise à profit au cours des infections et des intoxications; les substances volatiles introduites dans l'économie ou formées par le jeu des organes sont éliminées par l'air expiré. Le poumon ne se vide jamais complètement de l'air qu'il renferme: après l'expiration la plus forte, il renferme une quantité d'air évaluée à 1200 centimètres cubes, et appelé *air résidual, résidu respiratoire*; après une expiration ordinaire (qui expulse environ 500 centimètres cubes), il reste dans le poumon, en plus du résidu respiratoire, une quantité d'air, dite *réserve respiratoire*, qui est environ de 1600 centimètres cubes. Inversement, dans les inspirations très profondes, le poumon prend une quantité d'air (en plus de la quantité normale qui est de 500 centimètres cubes, comme celle de l'air normalement expulsé) qu'on appelle *air complémentaire*, et qui est de 1670 centimètres cubes environ. Or la somme de cette quantité complémentaire, de la quantité normale et de la réserve respiratoire est ce qu'on appelle la *capacité vitale* du poumon (Hutchinson), qu'il ne faut pas confondre avec la *capacité pulmonaire* (Gréhan), représentée par la somme du résidu et de la réserve respiratoires: la première est égale, en moyenne, à 3770 centimètres cubes, la seconde, à 2800 centimètres cubes; mais la capacité vitale varie souvent suivant le sexe, la taille, etc., ainsi que le montre l'emploi du *spiromètre*. La respiration est régie par l'action du système nerveux: la section du pneumogastrique ralentit la respiration, l'excitation du bout central du nerf coupé amène l'expiration; le centre respiratoire se trouve dans le bulbe, sous le plancher du quatrième ventricule, au niveau du nœud vital de Flourens. On considère souvent la respiration comme une *combustion* s'opérant dans les capillaires, d'où il suivrait que la respiration se passerait non dans les poumons, mais dans toute l'économie : c'est attribuer à la *respiration* ce qui appartient à la *nutrition*. Or il importe de distinguer la *fonction de respiration* (ou d'échange entre les produits gazeux de l'air ou de l'eau et ceux qui sont dissous dans le sang, d'où *purification* de celui-ci) de la *propriété de nutrition* dont jouissent tous les tissus; propriété dont l'accomplissement a pour résultat la formation de l'acide carbonique et autres principes immédiats que l'on attribue à la *combustion respiratoire*, tandis que la fonction dont il s'agit ne fait que les rejeter en prenant de l'oxygène (V. Combustion). La respiration ne fait que prendre les gaz nécessaires aux actes nutritifs et rejeter ceux qui, ayant été produits par la désassimilation, sont devenus nuisibles, d'où *hématose*, ou modification des caractères physiques du sang (couleur, etc.), et bien-être général survenant aussitôt. L'oxygène concourt, dans nos tissus, à l'*assimilation* de nombre des principes liquides ou solides dissous, introduits par la digestion, et qui, sans les gaz de l'atmosphère, resteraient inutiles, sinon nuisibles, ou seraient excrétés sans avoir été utilisés. La nécessité des aliments gazeux venant s'associer aux aliments liquides et solides pour qu'il y ait formation de substance organisée se fait sentir dans diverses conditions pathologiques du poumon où, faute de ceux-là, des digestions régulières ne préviennent pas l'amaigrissement. Elle se fait sentir davantage encore dans les villes, les prisons ou autres accumulations d'êtres vivants, où une atmosphère viciée fait que, malgré une alimentation plus substantielle et plus abondante que celle des hommes qui vivent dans les campagnes, celle-ci devient peu utile; ne réparant pas par assimilation la substance organisée, elle ne *répare pas* les forces et *n'entretient pas* la santé. — La membrane qui, dans l'acte de la respiration, est interposée entre l'air et le sang, n'exerce elle-même aucune action sur les gaz qui la traversent. Cl. Bernard a montré que : 1° Le sang de toutes les parties du corps n'absorbe pas également l'oxygène. Le sang de la veine porte ventrale est celui qui en absorbe la plus grande quantité; vient ensuite le sang du cœur droit, puis celui des veines périphériques; enfin le sang du cœur gauche ou le sang artériel, qui en absorbe le moins de tous. 2° Le sang des animaux à jeun a constamment une faculté absorbante plus grande pour l'oxygène que celui des animaux en digestion. 3° L'explication de cette diminution d'absorption d'oxygène pendant la digestion, malgré l'augmentation de la masse du sang, lui a paru se lier à la présence, dans le sang, d'une plus grande quantité de sucre qui y est versé par le foie. En effet, le sucre ajouté au sang diminue sa faculté absorbante pour l'oxygène, tandis que d'autres substances, telles que le chlorure de sodium, l'augmentent d'une manière très notable. Dans l'absorption d'oxygène par le sang, il n'y a pas un simple phénomène de solubilité, mais une sorte d'affinité spéciale des globules du sang pour ce gaz, affinité des globules variant elle-même avec la nature du plasma dans lequel ils sont plongés, et qui est telle qu'il se fait une véritable combinaison de l'oxygène avec l'hémoglobine (*oxyhémoglobine*); de plus, la pression joue un rôle essentiel dans l'absorption de l'oxygène, cette pression étant beaucoup plus élevée pour l'air contenu dans les vésicules du poumon que dans les capillaires sanguins. Inversement la tension de l'acide carbonique dans les capillaires, étant beaucoup plus forte que dans l'air intravésiculaire, détermine la diffusion et l'élimination de ce gaz. — *Respiration artificielle*. Employée chez les nouveau-nés en état de mort apparente et chez les personnes asphyxiées, elle consiste en insufflation d'air dans le larynx, en mouvements communiqués à la poitrine, en tractions rythmées de la langue, etc. V. Insufflation, Noyé et Pneumatogénie. — *Respiration cutanée*. Chez les animaux à température fixe, chez l'homme entre autres, l'échange de gaz entre la peau et l'atmosphère est insignifiant (Regnault et Reiset) en raison de l'imperméabilité de leur épiderme. Il est très considérable chez les batraciens; peu abondant chez les reptiles, davantage chez les poissons. Il consiste dans l'absorption d'oxygène, et l'élimination d'acide carbonique et de vapeur d'eau, peut-être aussi l'exhalation d'azote. — *Respiration fœtale*. V. Placenta. ‖ En sémiologie, l'étude des modifications de la respiration offre une grande importance. A l'état normal, le murmure vésiculaire a un timbre et un moelleux spécial; les deux temps qui le composent, inspiration et expiration, ont entre eux un rapport constant, l'inspiration étant plus longue, l'expiration plus courte et silencieuse. L'auscultation peut révéler des modifications de la respiration; celle-ci peut être altérée dans son intensité, dans son rythme, dans son timbre. Son intensité peut en effet être augmentée, la respiration est dite alors forte, exagérée, supplémentaire ou puérile en raison de sa ressemblance avec le murmure vésiculaire chez l'enfant, elle peut être diminuée, et la respiration est dite faible, atténuée, lointaine. Quand le rythme est modifié, la respiration peut être rapide (polypnée), ou lente, ou irrégulière, parfois avec des alternances revenant à intervalles fixes, comme dans la *respiration de Cheyne-Stokes* (V. Cheyne), ou la *respiration de Kussmaul* (V. Kussmaul). Le bruit vésiculaire, au lieu d'être continu, peut être entrecoupé, tel est le cas de la *respiration saccadée*: les saccades se produisent le plus souvent au moment de l'inspiration: elles sont parfois dues aux battements du cœur et sont alors limitées à la région sous-claviculaire gauche, ou à des efforts convulsifs

que fait le malade pour respirer; mais elle est souvent l'indice d'une tuberculose commençante, et s'entend alors uniquement au sommet du poumon. L'expiration peut encore être prolongée, souvent plus longue que l'inspiration, comme cela se rencontre dans l'asthme, l'emphysème pulmonaire, et la tuberculose au début. Les altérations de timbre sont caractérisées par la rudesse de l'inspiration qui peut devenir râpeuse. Enfin, dans certains cas, l'oreille appliquée contre la poitrine n'entend plus le murmure respiratoire; elle perçoit un bruit de souffle dû à la transmission à l'oreille du bruit bronchique à travers le tissu pulmonaire condensé, ou un épanchement pleural gazeux ou liquide; parfois le souffle est dû au passage de l'air à travers une cavité. On a employé, pour désigner ces faits, les termes de *respiration bronchique*, *tubaire*, *caverneuse*, *amphorique*; il est préférable de se servir du mot *souffle* pour bien montrer que le bruit perçu n'est pas dû à la pénétration de l'air dans les alvéoles, mais qu'il a une autre origine.

**RESPIRATOIRE.** adj. [angl. *respiratory*]. Qui a rapport à la respiration : *aliment respiratoire*, *bruit respiratoire*. — *Appareil respiratoire*. V. RESPIRATION. — *Bandelette respiratoire* [angl. *respiratory tract*] (Ch. Bell). Le *centre respiratoire*. — *Capacité respiratoire*. V. RESPIRATION. — *Centre respiratoire*. Amas de cellules nerveuses situé dans le bulbe rachidien vers la pointe du V du quatrième ventricule, au niveau des origines du nerf pneumogastrique, et dans lequel on distingue deux parties : un *centre inspirateur*, qui est mis en activité par l'accumulation d'acide carbonique ou la diminution d'oxygène dans le sang, ainsi que par l'irritation des nerfs sensitifs ; un *centre expirateur*, qui est excité spécialement par l'irritation des fibres du nerf laryngé supérieur, mais dont l'activité ne se manifeste que si l'expiration est profonde et difficile, ce second mouvement de la respiration étant passif à l'état normal. V. PNEUMOGASTRIQUE et RESPIRATION. — *Mouvements respiratoires*. Ceux qui servent à la respiration, c'est-à-dire qui produisent l'inspiration et l'expiration ; ils ne se passent pas de la même manière chez tous les individus, ni chez tous les animaux. Beau et Maissiat les ont classés et décrits sous les noms de *modes* ou *types abdominal*, *costo-inférieur* et *costo-supérieur*, — Fig. 637. Diagramme des divers modes de respiration (Hutchinson). Cette figure montre l'étendue des mouvements antéro-postérieurs dans la respiration ordinaire et dans la respiration forcée, chez l'homme et chez la femme. Le trait noir indique par ses deux bords les limites de l'inspiration et de l'expiration ordinaire. La ligne pointillée répond à l'inspiration forcée, le contour de la silhouette à l'expiration forcée. *Type abdominal :* Chez certains individus ou espèces animales, la respiration calme ne se révèle que par le mouvement du ventre, qui devient saillant dans l'inspiration et se retire dans l'expiration. Ces mouvements du ventre trahissent les contractions et les relâchements alternatifs du *diaphragme*, qui, dans ce cas, borne son action à déprimer les viscères abdominaux. Les côtes semblent immobiles; les inférieures seules sont entraînées en dehors et en bas, en suivant, au moment de l'inspiration, les mouvements des viscères abdominaux, qui dilatent les flancs en même temps qu'ils distendent la paroi antérieure du ventre. Ce type s'observe constamment dans le premier âge, quel que soit le sexe; mais, au bout d'un nombre variable d'années, on voit s'établir des différences entre les garçons et les filles, ces dernières perdant cette forme qui persiste chez un grand nombre d'hommes. Le chat, le lapin, le cheval, respirent d'après le type abdominal. — *Type costo-inférieur :* Dans ce mode, les mouvements respiratoires sont très apparents au niveau des sept dernières côtes; ils diminuent à mesure qu'on remonte vers le sommet de la poitrine, qui semble immobile. Le sternum est un peu porté en avant dans sa partie inférieure. La paroi abdominale est immobile; parfois même elle s'applatit pendant l'inspiration pour reprendre un état normal de gonflement à l'expiration. Ce mode



Fig. 637. — Différents types *respiratoires*.

respiratoire s'observe rarement chez la femme; chez l'homme, il est à peu près aussi fréquent que le type abdominal. La respiration du chien appartient à ce type. — *Type costo-supérieur :* Dans cette forme, la plus grande étendue des mouvements a lieu sur les côtes supérieures qui sont portées en haut et en avant. La clavicule, le sternum et la première côte se soulèvent et cette action se propage, mais en s'affaiblissant, de la partie supérieure à la partie inférieure de la poitrine. Il y a de plus un mouvement de rotation très marqué dans les côtes qui suivent la première. Ce mode de respiration est propre aux femmes et s'exagère par l'usage du corset. Il l'est aussi chez les femelles des autres mammifères, mais surtout pendant la grossesse un peu avancée. — *Réserve respiratoire*, *résidu respiratoire*. V. RESPIRATION.

**RESPONSABILITÉ.** s. f. [all. *Verantwortlichkeit*, angl. *responsability*, it *responsabilità*, esp. *responsabilidad*]. — *Responsabilité des aliénés*. Code pénal. art. 64 : « Il y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au moment de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister. » Il est impossible à un médecin d'analyser sainement un acte psychique s'il ne part de cette notion qu'il est un phénomène organique et « si dans l'appréciation d'un crime on n'abandonne pas de vaines théories psychologiques » (Frese, de Kasan). L'acte de l'aliéné ne se distingue de l'acte correspondant de l'homme sain que par l'état organique morbide dont l'influence est inévitable dès que l'encéphale agit, et qui fait que, les impressions normalement accomplies étant anormalement perçues, les conceptions cor-

respondantes sont insensées. Pour que la réflexion conduisant à l'exécution d'un acte parlé ou locomoteur soit naturelle, il faut que le cours des conceptions ne soit ni trop lent, ni trop précipité, ni trop intense, en supposant même que le point de départ relatif aux impressions, perceptions et conceptions, ait été normal. Sinon, l'impulsion représentée par une conception anormale conduit dans l'*accomplissement de l'acte* à des mouvements désordonnés ou dépassant le but. Dans le premier cas, le crime est commis sans avoir été réellement voulu, c'est-à-dire réfléchi; dans le second, l'individu fait bien plus qu'il n'aurait voulu. L'analyse de l'influence de ces divers facteurs nerveux intervenant dans nos actions indique quelle est la marche à suivre lorrqu'il s'agit d'apprécier le *degré de responsabilité* d'un individu dans chaque cas donné. — *Responsabilité médicale.* Degré de responsabilité que peuvent encourir les gens de l'art envers les particuliers ou le public, à l'occasion de l'exercice de leur profession. Le médecin rentre, à cet égard, dans le droit commun. — *Code civil*, art. 1383 : « Chacun est responsable du dommage qu'il a causé, non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence. » — *Code pénal*, art. 319 : « Quiconque par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements, aura commis involontairement un homicide, ou en aura involontairement été la cause, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de cinquante francs à six cents francs. » — Art. 320 : « S'il n'est résulté du défaut d'adresse ou de précaution que des blessures ou coups, l'emprisonnement sera de six jours à deux mois, et l'amende ne sera que de seize francs à cent francs. » La responsabilité médicale ne peut pas être spécifiée par la loi : aussi, en matière civile comme en matière criminelle, les magistrats ne se prononcent jamais sur des faits médicaux sans expertise préalable. En effet, d'une part, les diplômes que la loi confère empêchent d'admettre, en principe, le manque de savoir, le meurtre ou les blessures par ignorance. D'autre part, les anomalies artérielles, les différences individuelles de susceptibilité envers le chloroforme ou l'éther, la marche différente des suites d'une opération selon les âges, les sexes et les individus, etc., empêchent de pouvoir formuler, en droit, aucun article invariable sur ce que le praticien doit ou ne doit pas faire. La responsabilité médicale n'en est pas moins réelle moralement et en droit, ainsi que le montrent les articles précédents; mais elle ne peut être appréciée que par des experts choisis parmi des hommes capables d'éclairer les juges sur la nature du cas, sur la question de savoir si le praticien en agissant l'a fait avec une suffisante connaissance des choses (l'instruction pouvant se perdre), et sur le degré de *négligence*, d'*imprudence*, de *maladresse*, ou d'*inobservation des règlements* qu'il a montré dans chaque circonstance, les circonstances ne se produisant jamais exactement les mêmes.

**RESSERRANT, ANTE.** adj. et s. Vulgairement, qui cause la constipation.

**RESSERRÉ, ÉE.** adj. [all. *verstopft*, angl. *obstructed*, it. *ristretto*, esp. *obstruido*]. Se dit du ventre dans l'état de constipation : *alvus dura, alvus astricta*.

**RESSERREMENT.** s. m. Vulgairement, *resserrement du ventre*, la constipation.

**RESSUSCITANT, ANTE.** adj. — *Animaux ressuscitants.* V. Réviviscent.

**RESTIFORME.** adj. [*restiformis*, de *restis*, corde, et *forma*, forme ; all. *strangformig*, angl. *restiform*, esp. *restiforme*]. En anatomie, *corps restiformes* ou *processus restiformes* : nom donné à deux cordons blancs situés sur la face postérieure du bulbe rachidien, entre le sillon latéral du bulbe en avant, et la pyramide postérieure en arrière (V. Moelle *allongée*) : ces cordons forment le plancher du quatrième ventricule, dont le cervelet constitue la voûte, et sont, en apparence, situés sur le prolongement des cordons postérieurs de la moelle épinière, qui s'écarteraient au niveau du bec du *calamus scriptorius*; mais en réalité, d'après Sappey et Duval, les corps restiformes, au lieu de se rendre du bulbe au cervelet, descendent du cervelet et forment les pédoncules cérébelleux inférieurs.

**RESTREINT.** s. m. Isolement absolu ou relatif des aliénés dangereux. Il consiste à maintenir le patient sur une chaise, un canapé, un fauteuil à liens destinés à empêcher les mouvements violents, ou un lit avec une camisole, une ceinture, laissant les mouvements libres dans les limites voulues pour éviter tout accident. Des poignets. des manchons matelassés peuvent parfois suffire, quand on peut sans inconvénient laisser au malade la liberté de marcher.

**RÉSULTAT.** s. m. En physiologie, phénomène ou acte qui, se manifestant chez les êtres organisés, n'est accompli ni par des espèces d'éléments anatomiques, ni par des tissus ou des appareils en particulier, mais qui est l'attribut physiologique de l'organisme considéré comme un tout. Les résultats ne sont pas inhérents à telle ou telle partie du corps, comme la contractilité aux fibres musculaires, la reproduction à l'appareil générateur; ils sont l'effet de l'activité dont jouissent les éléments, tissus, organes, etc. Ils sont dits *généraux* lorsqu'ils dépendent de tous les actes de l'économie : telles sont la *vitalité*, qui diffère dans chaque individu, pour l'un au moins de ses trois modes principaux, *végétalité*, *animalité*, *sociabilité*, et tient à l'état de l'ensemble des fonctions; puis la *mortalité*. A chacun des trois modes de vitalité se rattachent des résultats moins généraux, dits *résultats spéciaux*, qui peuvent être rattachés à telle ou telle propriété vitale, à l'accomplissement de telle ou telle fonction plutôt qu'à l'accomplissement de toutes les autres; telles sont : la *production de chaleur*, en rapport avec les fonctions de nutrition; l'*hérédité*, qui se rattache aux fonctions de reproduction ; la *production de l'électricité*, en rapport surtout avec la contractilité.

**RETE MIRABILE.** V. Réseau *admirable*.

**RÉTENTION.** s. f. [*retentio*, de *retinere*, retenir; ἐπίσχεσις, all. *Verhaltung*, angl. *retention*, it. *ritenzione*, esp. *retencion*]. Accumulation d'une substance solide ou liquide dans les conduits destinés à son excrétion, ou dans le réservoir qui est naturellement destiné à la contenir, mais où elle ne devrait séjourner que momentanément. — *Rétention des membranes.* Rétention dans l'utérus de la totalité ou d'une partie des membranes après expulsion du placenta. Elle peut être une cause d'hémorragie pendant les suites de couches; elle favorise surtout l'infection de la cavité utérine et la septicémie puerpérale. Aussi doit-on toujours examiner le délivre afin de s'assurer que toutes les membranes sont sorties, et, dans le cas où une partie serait restée dans l'utérus, aller l'y chercher en faisant une délivrance artificielle. — *Rétention du placenta.* La rétention, dans l'utérus, du placenta détaché en totalité ou en partie, est une cause fréquente d'hémorragie. Le délivre peut être complètement détaché, sans cependant pouvoir être attiré au dehors; une contraction spasmodique de l'orifice interne du col de l'utérus, ou une contraction irrégulière du corps de ce viscère, peuvent en être la cause. D'autres fois le placenta reste adhérent dans une partie variable de son étendue, et les contractions de l'utérus sont alors insuffisantes pour opérer la délivrance. Une adhérence anormale du délivre se reconnaîtra lorsqu'il s'est écoulé un certain laps de temps après l'accouchement, sans que l'arrière-faix

ait été expulsé, et que cependant la forme globuleuse de l'utérus, sa dureté, ses contractions manifestes, montrent que cet organe travaille à détacher et à expulser ce corps. Il faut alors, en procédant avec une asepsie parfaite, introduire la main dans l'utérus comme pour faire la version, et saisir le placenta au point d'insertion du cordon, qui guide dans cette manœuvre; on le détache par un mouvement de torsion exécuté lentement, en ayant soin de ne laisser aucun cotylédon adhérent à la paroi intérieure (décollement artificiel du placenta). V. Délivrance. — *Rétention d'urine* [all. *Harnverhaltung*]. Accumulation de l'urine dans la vessie. La rétention d'urine est *complète* ou *incomplète*. Complète, elle détermine toujours la distension de la vessie; celle-ci forme une tumeur plus ou moins considérable, pouvant s'élever jusqu'à l'ombilic, et même refouler le diaphragme. Le malade ressent des besoins impérieux d'uriner, sauf dans le cas où il est plongé dans un état grave, du fait de la maladie causale. Si l'on n'intervient pas, l'évacuation spontanée peut se produire : le malade urine alors par regorgement, et la rétention devient incomplète et chronique; si cette éventualité ne se produit pas, les accidents s'aggravent : la douleur devient angoissante, le délire apparaît, et le malade peut mourir au milieu de ces phénomènes, sans qu'il y ait eu de fièvre, ni de symptômes d'infection; ce n'est qu'exceptionnellement que l'on observe la rupture de la vessie; et comme dans ce cas il y a ordinairement cystite chronique, cette rupture entraîne des phénomènes de péritonite suraiguë si elle a lieu dans le péritoine, ou d'infiltration si elle est extra-péritonéale. Quand la rétention est incomplète, le malade peut uriner, mais est dans l'impossibilité de vider complètement sa vessie. L'urine peut seulement stagner dans le bas-fond de la vessie ou au contraire distendre le réservoir comme dans le cas de rétention complète. Il y a toujours de la polyurie, et comme la vessie est infectée le plus souvent, il y a des symptômes généraux graves, de la fièvre, des troubles digestifs surtout. Les causes de la rétention d'urine sont nombreuses. Les unes dépendent de lésions de l'appareil urinaire: le rétrécissement de l'urètre et l'hypertrophie de la prostate doivent être mis au premier rang; il faut songer aussi au spasme de l'urètre dans le cas de blennorragie, de cystite et de calcul vésical, aux contusions ou aux ruptures de l'urètre, aux compressions de ce canal par un néoplasme voisin, un déplacement osseux, etc. Parmi les causes indépendantes de l'appareil urinaire, il faut surtout citer les lésions du système nerveux, le tabes dorsalis, les compressions de la moelle (mal de Pott, fracture du rachis, etc.), la sclérose en plaques, la paralysie générale, l'hémorragie cérébrale; les maladies mentales, l'hystérie, la neurasthénie peuvent aussi entraîner la rétention d'urine; les traumatismes graves et en particulier les contusions de la moelle, les opérations sur l'anus et les organes génitaux, enfin les maladies générales comme la fièvre typhoïde peuvent agir de même. Le traitement variera suivant la cause; le cathétérisme évacuateur fait aseptiquement sera toujours tenté: dans le cas de rétrécissement serré, il suffira souvent d'introduire dans la vessie une bougie filiforme, le long de laquelle le malade pourra uriner. La ponction de la vessie ne sera faite que dans des cas exceptionnels. V. Ponction de la *vessie*.

**RETENTISSEMENT**. s. m. — *Retentissement de la voix*. V. Résonance.

**RÉTENTIVITÉ**. s. f. Propriété qu'ont les cellules nerveuses, préposées à l'accomplissement des actes psychiques, de conserver pendant un certain temps la modification intime que leur ont imprimée les excitations qui mettent en jeu leur activité.

**RETE TESTIS**. Réseau des canaux séminifères dans le corps d'Highmore.

**RÉTICULATION**. s. f. La disposition réticulée du tissu.

**RÉTICULE**. s. m. Ensemble de deux fils très fins disposés en croix, l'un vertical, l'autre horizontal, dans une lunette, au point où se forme l'image réelle donnée par l'objectif : par leur point d'entre-croisement passe l'axe optique de la lunette.

**RÉTICULÉ, ÉE**. adj. [*reticulatus*, all. *netzicht*, angl. *reticulated*, it. *reticolato*, esp. *reticulado*]. Se dit d'une partie qui présente des lignes entre-croisées en manière de réseau. — *Glande réticulée*. Nom donné par certains auteurs à quelques parenchymes, tels que le foie, le rein, le testicule, à cause de la disposition de leurs éléments constituants. — *Tissu réticulé*. Nom donné parfois au tissu qui forme la trame des follicules clos et des ganglions lymphatiques. V. Lymphatique.

**RETICULUM**. s. m. indécl. Mot latin qui veut dire *réseau*, employé en anatomie pour désigner l'état d'un tissu dont les fibres, faisceaux de fibres, ou vaisseaux, limitent, en se subdivisant et s'anastomosant, des mailles remplies par d'autres éléments anatomiques. V. Lymphatique et Muqueuse.

**RÉTIFORME**. adj. [de *rete*, rets, et *forma*, forme]. Qui est en forme de réseau.

**RÉTINACLE**. s. m. [*retinaculum*, de *retinere*, retirer]. V. Ovaire.

**RÉTINAPHTE**. s. m. V. Rhétinaphte.

**RÉTINE**. s. f. [de *rete*, rets; all. *Netzhaut*, angl. *retina*, it. et esp. *retina*]. La plus intérieure des tuniques de l'œil, membrane grisâtre, demi-transparente, très mince, qui embrasse le corps vitré et se trouve placée entre lui et la choroïde, sans adhérer à l'un ou à l'autre de ces organes. Sur l'embryon, la formation de l'œil débute par la production de la *vésicule oculaire*, dont l'hémisphère antérieur, repoussé d'avant en arrière dans la concavité de l'hémisphère postérieur, jusqu'à contact, par le cristallin, devient la rétine en s'épaississant graduellement, tandis que le feuillet de l'hémisphère postérieur cesse de grandir. L'épaisseur de la rétine est de $0^{mm},18$ à $0^{mm},24$. La rétine a son origine (*limite postérieure*) au point de pénétration du nerf optique dans la *sclérotique*, un peu au-dessous et en dedans de l'axe visuel. Là, le nerf est comme étranglé, et forme, à la face interne de la rétine, une très légère cupule circulaire (*papille du nerf optique*). La terminaison de la rétine (*limite antérieure*) a lieu à la circonférence externe ou postérieure de la *zone ciliaire*; détachée, cette limite antérieure est sinueuse (*ora serrata retinæ*). En dedans de la papille se voit la *tache jaune* (*macula flava*, ou *lutea centralis*) occupant le centre optique de l'œil, de forme ovalaire, transversale, ayant au plus 3 millimètres de long. Son centre est déprimé; cette dépression (*foramen cæcum*; *fovea centralis*, *fosse centrale*) a été, à tort, considérée comme un trou véritable (*foramen centrale Sœmmeringii*). La rétine se compose d'éléments cellulaires : 1° de nature nerveuse, 2° de nature névroglique, intimement unis les uns aux autres. Pour la facilité de la description, on divise la rétine en dix couches, dont la première répond au feuillet externe de la vésicule oculaire secondaire et les neuf autres au feuillet interne de cette même vésicule. On décrit ces couches en allant de la choroïde vers le corps vitré. — 1° *Couche pigmentaire*. Rangée unique de cellules hexagonales, séparées les unes des autres par une sorte de ciment. Dans toute sa partie moyenne, la cellule contient un pigment très abondant, en forme de petites aiguilles et de points arrondis. L'extrémité antérieure des cellules présente des prolongements qui peuvent pénétrer plus ou moins profondément, sous l'action de la lumière, dans la couche suivante. — 2° *Couche des cônes et des bâtonnets* : *a*) Bâtonnets [all. *Stabchen*]. Ce sont des éléments de forme cylindrique, composés de deux articles ou segments,

l'un externe, l'autre interne. Le segment externe est formé de petits disques disposés en piles, et unis par du ciment. Il contient le pourpre rétinien (rouge visuel, érythropsine), qui se détruit très vite sous l'action de la lumière. Le segment interne, beaucoup plus court, séparé du précédent par le corps intercalaire filamenteux, est formé d'une substance transparente. *b*) Cônes [*coni*, all. *Zapfen*]. Ils ont la même disposition générale que les bâtonnets; leur segment interne est renflé; ils ne contiennent pas de rouge visuel. — 3° *Limitante externe.* Membrane fine et régulière, résultant de l'union des extrémités supérieures des fibres de Müller. Elle se prolonge en dehors par des filaments qui enveloppent les cônes. — 4° *Couche des cellules visuelles externes* (*C. granuleuse externe, C. des grains externes*). Elle est constituée par le noyau et le corps des cellules à cônes et à bâtonnets. On y trouve également des prolongements lamelleux des fibres de Müller et quelques cellules bipolaires. — 5° *Couche plexiforme externe* (*C. intergranuleuse*). Elle comprend les articulations des cellules à cônes et à bâtonnets avec les prolongements des cellules de la couche suivante. — 6° *Couche des cellules visuelles internes* (*C. granuleuse interne*), formée par les noyaux des cellules bipolaires et unipolaires, et des fibres de Müller. Les cellules bipolaires et unipolaires sont en rapport avec les cellules à cônes et à bâtonnets. — 7° *Couche plexiforme interne.* Plexus résultant des connexions des cellules bipolaires, unipolaires et multipolaires ou ganglionnaires. Celles-ci forment la

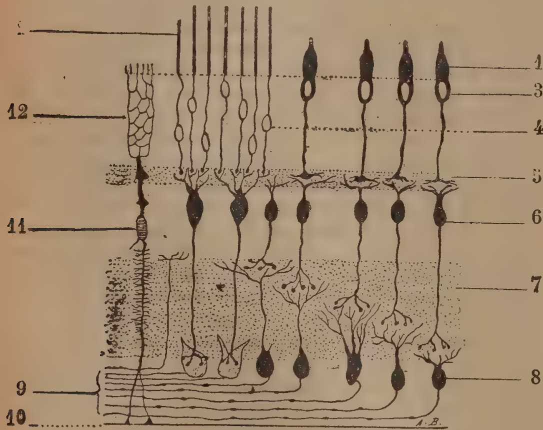



Fig. 638. — *Rétine* traitée par la méthode de Golgi.

couche suivante. — 8° *Couche des cellules ganglionnaires.* Disposées sur une seule couche, sauf au niveau de la macula, où elles forment deux à trois rangées. Le prolongement cylindraxile des cellules ganglionnaires est le cylindraxe des fibres nerveuses du nerf optique. — 9° *Couche des fibres nerveuses.* Ensemble des cylindraxes des cellules de la couche précédente. On y trouve également les pieds des fibres de Müller et les cellules en araignée. Les fibres nerveuses, dépourvues de myéline, convergent vers la papille. Au niveau de la *fovea*, d'où il en part un grand nombre, les fibres font des courbes au-dessus et au-dessous de cette région spécialisée, pour ne pas la recouvrir. La *fovea* ne contient que des cônes. — 10° *Couche limitante interne* formée par l'union des pieds des fibres de Müller, dont l'autre extrémité forme la limitante externe. Les fibres ou cellules de Müller, sont des éléments névrogliques, appelés encore fibres radiées de soutènement. Les vaisseaux de la rétine, branches de l'artère centrale et de la veine centrale, sont situés dans l'épaisseur de la couche des fibres optiques. Les rameaux capillaires qui dépendent de ce système se disposent en deux réseaux : l'un interne dans la couche des fibres optiques et des cellules multipolaires, l'autre externe dans la couche des cellules unipolaires et bipolaires. Les cellules à cônes et à bâtonnets sont dépourvues de vaisseaux. La limitante interne répond en dedans à la membrane hyaloïde, qui sépare la rétine du corps vitré. — Fig. 638, 1, cône; 2, bâtonnet; 3, cellule visuelle de cône, et de bâtonnet (4); 5, plexus basal; 6, cellules bipolaires; 7, plexus cérébral; 8, cellule multipolaire; 9, fibre du nerf optique; 10, limitante interne; 11, noyau d'une fibre de Müller; 12, tête de la fibre de Müller (d'après Cajal).

**RÉTINIEN, IENNE.** adj. Qui concerne la rétine : *décollement rétinien, pigmentation rétinienne.*

**RÉTINITE.** s. f. [*retinitis*, all. *Netzhautentzündung*, angl. et esp. *retinitis*]. Inflammation de la rétine. Maladie qu'il est difficile de distinguer de quelques autres affections oculaires, puisque les symptômes qu'on lui assigne (la photophobie, les bluettes lumineuses, la sensation d'une tension plus ou moins pénible dans le globe de l'œil, avec rétrécissement de la pupille, etc.) existent également dans plusieurs autres genres d'ophtalmies, surtout dans l'iritis. On la traite comme la choroïdite. — *Rétinite albuminurique.* Hypérémie péripapillaire avec œdème auquel se joint parfois une véritable neuro-rétinite; elle se rencontre principalement dans les néphrites subaiguës. — *Rétinite congestive.* Congestion des vaisseaux rétiniens observable à l'ophtalmoscope, s'accompagnant de photophobie et d'amblyopie. — *Rétinite exsudative.* Altération de la rétine caractérisée par la présence dans cette membrane de plaques formées par des leucocytes distendus par des granules graisseux et augmentés de volume. — *Rétinite pigmentaire* ou *tigrée.* V. PIGMENTATION.

**RÉTINOÏDE.** adj., **RÉTINOLÉ.** s. m. V. RHÉTINOÏDE, RHÉTINOLÉ.

**RÉTINOL.** s. m. [*rosinol, huile de résine*]. Produit de la distillation de la colophane, employé comme antiseptique et balsamique.

**RÉTINOSCOPE.** s. m. [de *rétine*, et σκοπεῖν, examiner]. V. OPHTALMOSCOPE.

**RÉTINOSCOPIE.** s. f. V. OPHTALMOSCOPIE.

**RETOMBEL.** s. m. V. TARTONRAIRE.

**RETORTE.** s. f. [all. *Retorte*]. Synonyme de *cornue.*

**RETOUR.** s. m. [*reditus*]. — *Age de retour.* Période de la vie humaine où la vigueur commence à décroître et la vieillesse à approcher. Chez la femme, époque de la cessation des règles. V. MÉNOPAUSE. — *Hérédité en retour.* V. HÉRÉDITÉ et RÉVERSION.

**RÉTRACTÉ, ÉE.** adj. Qui est dans l'état de rétraction.

**RÉTRACTEUR.** adj. et s. m. Qui a pour usage d'amener la rétraction. V. TRACTEUR.

**RÉTRACTILE.** adj. [de *retrahere*, retirer; all. *retracti*, *zurückziehbar*, angl. *retractile*, *retractable*, it. *ritrattile*]. Qui est capable de rétraction.

**RÉTRACTILITÉ.** s. f. [all. *Zurückziehbarkeit*, *Retractilität*, angl. *retractility*, it. *ritrattilità*]. Qualité d'une partie ou d'une substance qui est capable de rétraction.

**RÉTRACTION.** s. f. [*retractio*, ἀντίσπασις, all. *Retraction*, *Verkürzung*, angl. *retraction*, it. *ritrazione*, *contrazione*, esp. *retraccion*]. État d'une partie qui est revenue sur elle-même, et qui a perdu par là une partie de ses dimensions normales. — *Rétraction du caillot.* Phénomène qui consiste en ce que la fibrine, après sa solidification, revient sur elle-même; c'est à ce moment que le sérum se sépare du caillot. A l'état normal, la rétraction du caillot commence quelques minutes après la coagulation : elle est complète après un temps qui varie de six à dix-huit heures. Mais dans beaucoup d'états pathologiques, le caillot

se rétracte mal ou même devient complètement irrétractile; il en est ainsi dans certaines infections profondes comme la variole hémorragique primitive, la fièvre typhoïde, la pneumonie, les intoxications expérimentales par les toxines diphtérique ou tétanique, dans l'urémie pernicieuse, les purpuras hémorragiques graves, la maladie de Werlhof à forme chronique (Lenoble). Cette absence de rétraction du caillot serait due, d'après Hayem, à une lésion des hématoblastes. — *Rétraction des muscles*. Celle qui, due à l'élasticité du myolemme des muscles, se manifeste dans les cas de fracture des os, de rupture des tendons, toutes les fois, en un mot, que l'état de tension habituelle des muscles entre leurs points d'insertion vient à cesser. Elle met deux à trois jours à s'accomplir totalement; après quoi elle ne croît plus, et, lors même qu'une contraction survient dans le muscle rétracté, on constate après cette contraction qu'elle ne le raccourcit pas davantage. — *Rétraction des doigts*. Difformité de la main qui consiste dans la flexion permanente et anormale des doigts; la camptodactylie (V. ce mot) en est une variété; l'extension permanente est beaucoup plus rare. Rarement congénitale, la rétraction avec flexion est ordinairement produite par des cicatrices vicieuses, un panaris tendineux, une paralysie des muscles extenseurs des doigts, la rétraction des fléchisseurs ou de l'aponévrose palmaire. Le traitement varie avec la cause : section des cicatrices vicieuses, électrisation localisée des extenseurs, ténotomie des fléchisseurs. — *Rétraction des extrémités*. V. Contracture. — *Rétraction de l'aponévrose palmaire*. V. Dupuytren (*Maladie de*). Gerdy avait donné le nom de *rétraction des tissus albuginés*, au raccourcissement, avec induration, de ces tissus, qui prennent la disposition de cordes tendues et raides, adhérentes ou non aux parties voisines, ou de masses arrondies, ovoïdes, etc. Mais en dehors de la rétraction de l'aponévrose palmaire, qui paraît constituer une espèce morbide distincte, les autres rétractions qu'il décrivait au niveau de l'avant-bras à la suite de plaie, dans les ligaments articulaires, les aponévroses et le tissu cellulaire à la suite d'arthrites, d'ulcères anciens des parties voisines, de phlegmon diffus, dans les poumons, la rate, ou à la surface des intestins, autour des points qui ont été enflammés ou ulcérés, dans le tissu cellulaire sous-muqueux de l'œsophage, de la bouche, dans celui de la peau ou sous-cutané des paupières, des lèvres, des narines, du conduit auditif externe, à la suite d'inflammation de la muqueuse ou du tégument externe de ces régions, semblent devoir être considérées comme des épaississements du tissu conjonctif consécutifs à des inflammations chroniques; ce sont des scléroses post-infectieuses. — *Rétraction de l'ombilic*. V. Ombilical. — — *Rétraction de l'utérus*. Nom donné par les accoucheurs à la diminution du volume de l'utérus pendant l'accouchement : elle est due à la contraction des fibres musculaires de cet organe et se manifeste chaque fois qu'il se vide d'une partie ou de la totalité de son contenu. C'est ainsi qu'après l'écoulement des eaux de l'amnios, la capacité utérine diminue parce que l'utérus se rétracte sur le produit; dans l'accouchement normal, le travail n'est nullement entravé par cette rétraction qui passe inaperçue; les contractions augmentent d'énergie après la rupture des membranes, et après un temps plus ou moins long le fœtus est expulsé. Lorsqu'un obstacle mécanique, tel qu'une présentation de l'épaule, un rétrécissement du bassin, etc., paralyse les efforts de la matrice; lorsque les eaux se sont écoulées depuis un certain temps et à peu près complètement; lorsque les contractions utérines sont affaiblies ou épuisées; alors la rétraction s'exerce avec une intensité croissante, et, à un moment donné, elle opposera une résistance parfois invincible aux manœuvres de l'accoucheur. Après l'accouchement, la rétraction ou *retrait de l'utérus* est due aux contractions de l'utérus, à l'évacuation de ses vaisseaux et à la diminution de volume de ses éléments constitutifs.

**RETRAIT**. s. m. Rapprochement des molécules d'un corps, et, conséquemment, diminution de son volume, par l'abaissement de sa température. || En médecine, retour d'un organe amplifié à ses dimensions normales. — *Retrait des artères*. V. Systole. — *Retrait présystolique* (Spring). Dépression extérieure des parois thoraciques au niveau de la pointe du cœur, qui se voit chez quelques sujets au début de la systole. Il est dû à la pression atmosphérique, en raison de la tendance instantanée au vide qui se manifeste, et il est aussitôt suivi du soulèvement de ce même point. — *Retrait systolique de la pointe du cœur*. Phénomène que l'on rencontre dans les cas de symphyse cardiaque, et appelé aussi *signe de Heim et Kreysig*. Il consiste dans une dépression de la paroi thoracique au niveau de la pointe du cœur, intéressant un ou plusieurs espaces intercostaux, et se produisant au moment de la systole. Il est dû au vide intrathoracique qui se produit au moment de la contraction du ventricule; à l'état normal, ce vide est comblé par la lame pulmonaire de Luschka. La dépression se produit quand la languette est immobilisée par des adhérences pleurales, ou quand le péricarde est soudé à la paroi thoracique. Elle n'est donc pas pathognomonique de la symphyse cardiaque, et dans le cas de symphyse elle traduit surtout la péricardite externe, ou médiastinite, qui accompagne si fréquemment l'adhérence des deux feuillets de la séreuse. Enfin, elle ne peut se produire que quand le cœur se contracte énergiquement, et la disparition de ce signe au cours d'une symphyse cardiaque indique l'asthénie du myocarde et fait présager l'asystolie. — *Retrait de l'utérus*. V. Rétraction.

**RETRAITE**. s. f. V. Réforme.

**RÉTRÉCISSEMENT**. s. m. [*coarctatio*, στένωσις, all. *Verengerung*. angl. *stricture*, it. *stringimento*, esp. *acortamiento*]. Resserrement, diminution d'une cavité ou d'un canal. — *Rétrécissement du bassin*. V. Déformation. — *Rétrécissement des orifices du cœur*. Lésion des orifices qui font communiquer les cavités du cœur entre elles ou avec les artères qui en partent, lésion consistant dans la diminution de calibre de ces orifices par suite de l'adhérance des valvules qui leur sont annexées ou de la production de tissus d'origine inflammatoire à leur niveau. On distingue : 1° le *rétrécissement de l'orifice aortique*, consécutif à l'inflammation de l'endocarde ou de la crosse de l'aorte, et qui peut porter sur les valvules sigmoïdes ou sur le canal qui précède l'embouchure de l'artère : il y a souvent une insuffisance concomitante. Les signes principaux sont l'hypertrophie du cœur, surtout du ventricule gauche; un souffle systolique, ayant son maximum à la base et se prolongeant sur le trajet de l'aorte; la petitesse et la régularité du pouls; la tendance au vertige, à la syncope, aux symptômes de l'anémie cérébrale; — 2° le *rétrécissement de l'orifice mitral*, qui est souvent accompagné d'insuffisance mitrale : l'ensemble des deux lésions porte le nom de *maladie mitrale*. Seul, le rétrécissement mitral est caractérisé par un frémissement cataire correspondant à la diastole du cœur; le dédoublement du deuxième temps à la base; un roulement diastolique à la pointe se terminant par un souffle présystolique; la petitesse du pouls. Tandis que le rétrécissement mitral accompagné d'insuffisance est le plus souvent la conséquence d'une attaque de rhumatisme articulaire aigu, le rétrécissement mitral *pur* apparaît sans rhumatisme antécédent. C'est une affection du sexe féminin; elle se manifeste au moment de l'adolescence et se traduit parfois par des symptômes qui font penser à la tuberculose (type pseudo-tuberculeux). Elle est mieux supportée que le rétrécissement mitral d'origine rhumatis-

male et est compatible avec une survie beaucoup plus longue; il semble que l'organisme se soit adapté peu à peu à la lésion cardiaque (V. Nanisme mitral); — 3° le *rétrécissement de l'artère pulmonaire*, tantôt congénital, tantôt acquis après la naissance. Il est, en général, le résultat d'une endocardite. Il peut se faire au niveau de l'infundibulum et former un rétrécissement préartériel; ou siéger sur une des branches de bifurcation de l'artère, ou même sur les deux. Il siège sur le tronc de l'artère quand il se produit dans les premiers mois de la vie intra-utérine. Au delà du rétrécissement, l'artère est, en général, dilatée. Il y a une hypertrophie consécutive du ventricule droit. Le rétrécissement peut s'accompagner d'insuffisance des valvules. Le symptôme propre au rétrécissement de l'artère pulmonaire est un bruit de souffle systolique, plus ou moins râpeux, ayant son maximum au niveau du troisième espace intercostal, près du bord gauche du sternum, et un prolongement caractéristique le long de ce vaisseau, dans la direction de la clavicule gauche; — 4° le *rétrécissement de l'orifice tricuspide* est le plus souvent d'origine congénitale et dû à une endocardite fœtale; il accompagne alors d'autres malformations cardiaques comme l'inocclusion du trou de Botal, ou la communication des deux ventricules; il est plus rarement acquis pendant la vie extra-utérine et se trouve alors ordinairement associé à une lésion d'un des orifices du côté gauche. Ses signes sont difficiles à reconnaître au milieu de ceux des lésions concomitantes; ils consistent en un frémissement cataire présystolique et en un souffle présystolique au niveau de la région xiphoïdienne, et en stase du sang dans la jugulaire avec pouls veineux présystolique. — *Rétrécissement de l'urètre.* V. Urétrosténie.

**RÉTROACTION.** s. f. En physiologie, action qui a lieu après une autre. V. Vis a tergo.

**RÉTROCEPS.** s. m. Instrument inventé par Hamon pour remplacer le forceps; il est inusité.

**RÉTROCESSION.** s. f. [*retrocessio*, de *retro*, en arrière, et *cedere*, aller; ἐπανάκλησις, all. *zurücktreten*, angl. *retrocession*, esp. *retroceso*]. Action de rétrograder. — *Rétrocession du travail de l'accouchement* [*fausses eaux, faux travail*]. Phénomène consistant en ce que le travail, commencé pendant le cours de la grossesse, s'est tout à coup suspendu pour ne reprendre et ne se terminer qu'au terme normal de l'accouchement. On a pu parfois suivre, du septième au huitième mois de la grossesse, toutes les phases initiales du travail de la parturition jusqu'à une dilatation assez considérable, puis la rétrocession du travail jusqu'à la fermeture nouvelle du col, et, comme résultat final, la continuation de la grossesse jusqu'au terme. Chaque fois qu'une femme aura perdu des glaires ou des liquides en plus ou moins grande quantité avant d'être à terme, le médecin devra toujours agir comme si le travail pouvait être enrayé et suspendu, malgré l'effacement du col et la dilatation commencée, malgré les contractions utérines, et il pourra obtenir le plus souvent cet enrayement. || Ce mot était employé aussi autrefois comme synonyme de *métastase*, lorsque le transport de la maladie se fait sur un organe intérieur.

**RÉTROCOLIS.** s. m. [de *retro*, en arrière, et *collum*, cou]. Torticolis postérieur; variété de torticolis dans laquelle la tête est inclinée en arrière par suite de la lésion des muscles de la nuque.

**RÉTRODÉVIATION.** s. f. — *Rétrodéviation de l'utérus.* Déplacement en arrière de l'utérus par flexion du corps sur le col (*rétroflexion*), ou par bascule de l'organe en totalité (*rétroversion*).

**RÉTROFLEXION.** s. f. [de *retro*, en arrière, et *flectere*, fléchir]. — *Rétroflexion de l'utérus.* V. Flexion.

**RÉTROGRADATION.** s. f. V. Consanguinité.

**RÉTROÏTION.** s. f. [de *retro*, en arrière, et *ire*, aller]. Déviation d'une ou plusieurs dents, qui, repoussées par d'autres de la place qu'elles devraient occuper, se renversent en arrière, de manière à laisser la couronne des dents voisines empiéter au-devant d'elles. || Synonyme de *régression* et de *réversion*.

**RÉTRO-PÉRITONÉAL, ALE.** adj. Qui est situé derrière le péritoine.

**RÉTROPÉRITONITE.** s. f. Péritonite localisée à l'arrière-cavité des épiploons. On ne décrit que la *rétropéritonite calleuse*, complication de la linite plastique, caractérisée par l'épaississement scléreux du péritoine de cette région.

**RÉTROPOSITION.** s. f. — *Rétroposition de l'utérus.* Déplacement en arrière de l'utérus en totalité.

**RÉTROPULSION.** s. f. L'action de repousser en haut et en arrière la tête du fœtus mal engagée dans les détroits du bassin pendant l'accouchement. || Trouble de la marche qui consiste en ce que le malade se trouve entraîné de plus en plus rapidement en arrière, quand il a commencé à faire un pas dans ce sens; il s'observe dans la maladie de Parkinson, et accompagne la *propulsion*.

**RÉTRO-SÉREUX, EUSE.** adj. Qui est situé derrière les membranes séreuses.

**RÉTROSTATION.** s. f. [de *retro*, en arrière, et *stare*, se tenir]. Accroissement des dents en dedans.

**RÉTRO-STERNAL, ALE.** adj. Qui est derrière le sternum. — *Douleur rétro-sternale.* Douleur siégeant derrière le sternum, dans l'*angine de poitrine*.

**RÉTRO-UTÉRIN, INE.** adj. Se dit des tumeurs siégeant en arrière de l'utérus, et particulièrement des *abcès* et des *hématocèles*. V. Péri-utérin.

**RÉTROVACCINATION.** s. f. Inoculation à la génisse de vaccin humain; elle a pour but de régénérer le vaccin et de le rendre plus actif.

**RÉTROVERSION.** s. f. [*retroversio*, de *retro*, en arrière, et *vertere*, tourner, all. *Zurückwendung*, angl. *retroversion*, it. *retroversione*, esp. *retroversion*]. Renversement en arrière — *Rétroversion de l'utérus.* V. Déviation *utérine*.

**RÉUNION.** s. f. [all. *Vereinigung, Wiedervereinigung*, angl. *reunion*, it. *riunione*, esp. *union*, *reunion*]. Action par laquelle on tient en contact et rapprochées les parties qui ont éprouvé une solution de continuité. La réunion est *immédiate* ou *par première intention*, quand les bords de la plaie sont mis en contact de manière que la cicatrisation se fasse par accolement direct des parties divisées; *médiate* ou *par seconde intention*, quand un tissu nouveau s'est interposé entre les deux lèvres de la plaie; c'est suivant ce dernier mode que se fait la réunion quand la suppuration n'a pu être évitée. — *Réunion immédiate* ou *par première intention* (Alanson, 1779). Elle doit être tentée dans tous les cas, pour ainsi dire; il est nécessaire, pour qu'elle réussisse, que la plaie soit récente, nette, à bords non contus ou du moins peu contusionnés, sans perte de substance ni caillots sanguins; il faut que la circulation et l'influx nerveux conservent leur action sur les lèvres de la plaie; il faut surtout débarrasser la plaie des corps étrangers qui l'encombrent, la nettoyer avec des substances aseptiques ou même légèrement antiseptiques, de manière à enlever mécaniquement les germes qui y ont été déposés et à les tuer si possible, enfin veiller à n'en pas apporter de nouveaux avec les instruments nécessaires pour pratiquer la réunion. On l'obtient en rapprochant l'un de l'autre les bords de la solution de continuité et les mettant en contact à l'aide de points de suture ou de serres-fines: le repos de la partie lésée, et la position appropriée (flexion ou extension, et, en tout cas relâchement des parties) sont des adjuvants nécessaires. —

*Réunion par seconde intention.* Elle a lieu quand la plaie abandonnée à elle-même n'a pas été soustraite à l'action des germes pathogènes, ou encore quand une faute d'antisepsie a empêché la réunion par première intention. Il y a alors suppuration, et la réunion se fait quand l'organisme a triomphé des germes. — Les recherches expérimentales ont montré comment se faisait la réparation des tissus dans les cas de réunion immédiate ou par première intention : quand la plaie est peu étendue, la perte de substance est obturée par un caillot fibrineux, lequel s'organise rapidement par ascension de cellules plasmatiques allongées et anastomosées et par formation de nouveaux vaisseaux ; peu à peu les leucocytes disparaissent, la fibrine se résorbe, et le tissu conjonctif s'organise définitivement. En même temps d'autres phénomènes se passent du côté de l'épithélium : si la perte de substance est minime, les cellules épithéliales s'isolent les unes des autres, glissent sur le tissu de soutien ; puis elles prolifèrent, se serrent, et glissent de nouveau. Ce processus a été mis en évidence par Ranvier pour les plaies cutanées, par Cornil et Carnot pour celles des muqueuses. Au niveau des muqueuses existe un autre processus, la greffe spontanée (Cornil et Carnot), par lequel les cellules de la muqueuse se détachent, flottent dans le liquide interposé, et vont adhérer à la nouvelle paroi. De toutes façons, la réunion est toujours extrêmement rapide : les plaies des canaux, uretère, trompes, sont obturées presque immédiatement par un caillot fibrineux ; pour les organes abdominaux, le grand épiploon vient se placer spontanément aux endroits où il y a perte de substance et adhérer aux bords de la plaie. Quand il y a suppuration, la réunion se trouve plus ou moins retardée ; le développement des germes détermine en effet un afflux leucocytaire et l'issue de sérosité, et les phénomènes de réparation sont complètement entravés ; ils ne reprennent que quand la suppuration est tarie. — Quant à ce qu'on a appelé *réunion secondaire par première intention* ou *réunion immédiate secondaire*, c'est une forme de réunion avec production de tissu cicatriciel, c'est-à-dire de réunion médiate, dans laquelle les deux bords d'une plaie, déjà bourgeonnants et commençant à se couvrir de tissu cicatriciel, peuvent, s'ils sont mis en contact, se réunir immédiatement l'un à l'autre.

**REVACCINATION.** s. f. Inoculation de la vaccine pratiquée chez un individu déjà vacciné. Dans les premiers temps qui ont suivi la découverte de la vaccine, on a cru que c'était un préservatif définitif de la variole. Mais depuis on a reconnu que ce n'était qu'un préservatif temporaire, et que bon nombre de vaccinés étaient susceptibles de contracter une seconde vaccine, ce qui, selon toute apparence, les exposait à de nouvelles atteintes, plus ou moins graves, de la maladie. Dès lors on a conçu l'idée de pratiquer la revaccination. Celle-ci est aujourd'hui reconnue nécessaire. Il faut se faire revacciner tous les huit à dix ans, surtout en temps d'épidémie et lorsqu'on est appelé à entrer en rapport avec des varioleux. Il est nécessaire de se faire revacciner deux à trois fois de suite, si la première revaccination échoue : 1° la revaccination réussit d'autant mieux qu'elle est pratiquée à une époque plus éloignée de la première vaccination ou d'une atteinte de la variole; 2° à partir de quinze à vingt ans et jusqu'à trente ans, elle produit des résultats utiles sur un certain nombre d'individus; 3° à partir de trente ans, elle devient véritablement nécessaire; 4° en supposant qu'elle n'ait pas réussi une première fois à vingt ou vingt-cinq ans, par exemple, il convient d'y revenir à trente ou trente-cinq ans, et plus tard même, rien n'indiquant que, dans l'espace de temps compris entre une première et une seconde insertion, la réceptivité ne soit pas établie (Vleminckx). D'après la nouvelle loi sur la vaccination obligatoire (loi du 15 février 1902), tout Français doit être vacciné au cours de la première année de la vie, et revacciné au cours de la onzième et de la vingt et unième année.

**REVALESCIÈRE.** s. f. Farine à potages composée de : farine de lentille, 3 ; farine de maïs, 1 ; farine de pois, 1 ; farine d'orge, 1 ; sel marin, 1 p. 100.

**REVARD (LE MONT-)** (Savoie). — *Station d'altitude*, 1 545 mètres, au-dessus d'Aix-les-Bains.

**RÊVASSERIE.** s. f. [*subdelirium*, all. *Fiebertraum*]. Rêves sans suite qui ont lieu pendant un sommeil agité.

**RÊVE.** s. m. [*somnium*, ὄναρ, all. *Traum*, angl. *dream*, it. *sogno*, esp. *sueno*]. Combinaison involontaire d'images ou d'idées, souvent confuses, parfois très nettes et très suivies, qui se présentent à l'esprit pendant le sommeil. Les rêves sont le signe d'un sommeil partiel, de l'activité ou veille d'un seul ou d'un petit nombre des organes de la pensée ; le concours simultané de la totalité de ces organes n'ayant pas lieu, les résultats de leur activité sont incomplets, avec ou sans ordre. Les rêves peuvent être en rapport avec l'état des viscères internes, état dont l'impression transmise au cerveau suscite l'activité de la partie qui correspond à ces viscères; ils peuvent alors fournir au médecin quelques indications. A l'état normal, on rêve rarement pendant les premières heures du sommeil. Mais plus tard, à mesure que les organes encéphaliques se délassent, ils rentrent successivement à l'état de veille ; c'est pourquoi on rêve davantage lorsque l'heure du lever approche. Le rêve peut embrasser les événements d'une très longue durée, pendant un sommeil de quelques minutes. Les rêves, longtemps considérés comme des actes surnaturels, des avertissements célestes, des annonces de l'avenir, sont le produit d'un travail cérébral non réglé par l'examen de la réalité à l'aide des organes des sens et des idées qu'ils suscitent; ils sont souvent bizarres, parce que, le sommeil ayant fait cesser toute spontanéité, les idées formées sont associées au hasard et avec d'étranges incohérences. Le plus souvent le cerveau est seul mis en jeu dans une ou plusieurs de ses parties; mais il peut arriver que les rêves s'accompagnent de tous les phénomènes expressifs : on se meut, on parle, on gémit, on se plaint, on chante, etc. Quelquefois pendant le sommeil se produisent de véritables travaux intellectuels et que la volonté semble diriger : on résout alors avec promptitude des difficultés de mémoire, de jugement, d'imagination, qu'on n'avait pu vaincre pendant la veille; c'est que le sommeil n'a pas gagné les organes de la conception et de la méditation. Le plus souvent, contrairement aux parties percevantes en rapport avec les organes des sens, celles qui correspondent aux viscères sont relativement les moins endormies pendant le sommeil. N'étant plus distraites par les impressions qui viennent des sens, les sensations internes sont alors plus vives (Cabanis). Or, les parties cérébrales qui perçoivent ces sensations sont en rapport immédiat avec les organes encéphaliques qui président aux idées instinctives. La sensation provient-elle d'un état particulier des organes génitaux, elle est perçue par l'organe de l'instinct sexuel, au point que la réaction sur les organes contractifs correspondants survient bientôt, et amène l'érection et l'éjaculation, Les viscères digestifs, urinaires, respiratoires et circulatoires étant en rapport avec l'instinct nutritif ou de conservation personnelle, les impressions venues de ces viscères donnent lieu à des idées variées, presque toujours très vives et très pénibles, rarement agréables : la réplétion de l'intestin, sa vacuité, son état maladif, etc., donnent lieu à des idées de soif ou de faim, de mort, de blessure, etc. ; une gêne de la circulation ou de la respiration, par compression du cou ou du côté gauche du thorax, est perçue comme douleur violente, donnant des idées de mort ou de blessure, provoquant des cris ou des mouve-

ments des membres et des mouvements respiratoires en rapport avec ces idées. C'est cette variété de rêve qui porte le nom de *cauchemar*.

**RÉVEIL.** s. m. [*evigilatio*, ἔγερσις, all. *Erwachen*, angl. *awaking*, it. *risvegliamento*, esp. *despertamiento*]. Passage de l'état de sommeil à l'état de veille. La cause du *réveil* est le retour des éléments anatomiques à leur état de nutrition parfaite. Aussi, lorsqu'on est arraché violemment au sommeil, on se sent moins dispos intellectuellement et physiquement; la production de chaleur qui dépend de la rénovation organique est moindre, et l'on éprouve des frissons qui ne disparaissent que par un exercice forcé ou par l'usage des boissons spiritueuses qui ont une influence marquée sur la circulation et sur la rénovation matérielle. L'habitude intervient également, et souvent en se couchant plus tôt ou plus tard qu'à l'ordinaire, on ne s'éveille pas moins à la même heure. Le réveil résulte aussi de l'accumulation des matières excrémentitielles, impressions auditives ou olfactives, lorsque la cause s'en présente, etc.

**RÉVERBÈRE.** s. m. En physique, miroir destiné à réfléchir dans une direction déterminée la lumière ou la chaleur. ‖ En chimie. V. Fourneau *à réverbère*.

**REVERDIN** (Jacques-Louis) (chirurgien suisse, né en 1842). — *Aiguille de Reverdin*. V. Aiguille.

**RÉVERSIF, IVE.** adj. Qui concerne la réversion.

**RÉVERSION.** s. f. Retour d'un être ou d'une partie vers un état par lequel il a déjà passé. V. Hérédité *en retour* et Régression.

**REVISION.** s. f. Examen par le médecin des cas d'exemption, lors du recrutement de l'armée (V. Réforme). On donne le nom de *conseil de revision* à une juridiction à la fois civile et militaire, chargée de constater l'aptitude au service. Elle siège chaque année vers le milieu d'avril, et examine tous les jeunes gens portés sur la liste d'appel. Le conseil de revision se compose ainsi : le préfet, président ou, à son défaut, le secrétaire général ou exceptionnellement le vice-président du conseil de préfecture; un conseiller de préfecture désigné par le préfet; un conseiller général; un conseiller d'arrondissement; un général de brigade ou colonel ou officier supérieur; un sous-intendant militaire; un commandant de recrutement; un médecin militaire ou, à défaut, un médecin civil désigné par l'autorité militaire. Le sous-préfet de l'arrondissement et les maires des communes auxquelles appartiennent les jeunes gens appelés devant le conseil de revision assistent aux séances et ont le droit de présenter des observations. Les attributions du conseil sont de deux sortes : les unes délibératives (membres civils du conseil, général ou colonel), les autres consultatives (sous-intendant militaire, commandant de recrutement, médecins). Le conseil classe les jeunes gens en quatre catégories : 1° bons pour le service armé; 2° bons pour le service auxiliaire; 3° ajournés; 4° exemptés. On classe dans les services auxiliaires les jeunes gens qui, sans être incapables de tout service, ne peuvent faire un service actif. On ajourne à un nouvel examen du conseil de revision les jeunes gens trop faibles. Enfin on exempte ceux qui ont des infirmités les rendant tout à fait impropres à tout service actif ou auxiliaire; il leur est délivré, pour justifier de leur situation, un certificat constatant leur inaptitude physique au service militaire. L'exemption n'est prononcée que pour cause d'incapacité physique (loi du 21 mars 1905).

**RÉVIVIFICATION.** s. f. [*revivificatio*, all. et angl. *Revivification*, it. *ravvivamente*, *revivificazione*, esp. *revivificacion*]. Synonyme, en chimie, de *réduction*, et en biologie, de *réviviscence*.

**RÉVIVISCENCE.** s. f. [de *reviviscere*, revivre; all. *Reviviscenz*] (Marshall-Hall, Humboldt). Faculté qu'ont les plantes et certains animaux de recommencer à se nourrir, etc., après la dessiccation. V. Réviviscent.

**RÉVIVISCENT, ENTE.** adj. [*reviviscens*]. Qui est doué de la réviviscence. — *Animaux réviviscents*. Ceux qui peuvent être ranimés par l'humectation après avoir perdu par dessiccation toutes les manifestations de la vie. Dans un milieu humide, ils vivent comme les animaux ordinaires ; ils ne s'en distinguent par aucun caractère anatomique ou physiologique, et ne peuvent alors supporter, sans périr définitivement, une température supérieure à 50°. Lorsqu'ils ont été privés de toutes les apparences de la vie par une dessiccation naturelle à l'air libre, ils peuvent supporter des températures beaucoup plus élevées, sans perdre leur propriété de réviviscence : ils franchissent alors brusquement un intervalle de près de 100° (de — 17°,6 à + 78°) sans perdre leur propriété de réviviscence (Pouchet). La dessiccation artificielle à froid ne suffit pas toujours pour enlever à ces animaux leur propriété de réviviscence. Leur résistance aux températures élevées paraît s'accroître d'autant plus, qu'ils ont été plus complètement desséchés d'avance. Toutes les espèces réviviscentes ne résistent pas également à la dessiccation artificielle et aux températures élevées. Cette résistance varie aussi pour des animaux de la même espèce, suivant le milieu où ils ont vécu ; ceux qui ont vécu dans un milieu habituellement humide résistent moins que ceux qui ont vécu dans un milieu habituellement sec. Les anguillules des tuiles perdent leur propriété de réviviscence plus aisément que les tardigrades et les rotifères; ceux-ci paraissent doués d'une résistance supérieure à celle des tardigrades. Les tardigrades émydiums, et surtout les tardigrades macrobiotes, ont pu se ranimer après avoir subi pendant cinq minutes une température de 98°. La température de l'ébullition de l'eau est aisément supportée pendant cinq minutes par les rotifères et les tardigrades, *préalablement desséchés* à froid; cette même température, prolongée pendant trente minutes, a anéanti chez les tardigrades et chez la plupart des rotifères la propriété de réviviscence. Les rotifères peuvent se ranimer après avoir séjourné quatre-vingt-deux jours dans le vide sec et subi immédiatement après une température de 100° pendant trente minutes. Par conséquent, des animaux desséchés successivement à froid dans le vide sec, puis à 100° sous la pression atmosphérique, c'est-à-dire amenés au degré de dessiccation le plus complet, peuvent conserver encore la propriété de se ranimer au contact de l'eau.

**RÉVOLUTION.** s. f. — *Révolution cardiaque*. V. Cœur et Rythme.

**RÉVULSEUR.** s. m. Instrument muni de fines aiguilles, produisant à la peau de petites piqûres qu'on enduit d'une huile irritante sinapisée, de façon à déterminer *une éruption vésiculeuse presque instantanée*, utilisée dans certains cas de douleurs rhumatismales (Baunscheidt).

**RÉVULSIF, IVE.** adj. [*revellens*, de *revellere*, ôter avec effort; ἀντισπαστικός, all. *revulsiv*, angl. *revulsive*, *revellent*, it. *rivulsivo*, esp. *revulsivo*]. Se dit d'un agent ou d'un moyen que l'on emploie pour détourner le principe d'une maladie vers une partie plus ou moins éloignée.

**RÉVULSIFS.** s. m. pl. Substances ou procédés auxquels on attribue la propriété de produire la *révulsion*. Les rubéfiants et les vésicatoires agissent souvent comme *révulsifs* ; la saignée du pied, les pédiluves sinapisés, sont *révulsifs* à l'égard de la tête; la saignée du bras paraît *révulsive* à l'égard de la poitrine.

**RÉVULSION.** s. f. [*revulsio*, ἀντίσπασις, all. *Revulsion*, *Antispase*, angl. *revulsion*, it. *rivulsione*, esp. *revulsion*]. Dans l'ancienne médecine, action d'éloigner une humeur de l'organe où l'on supposait qu'elle se portait, pour la diriger ensuite vers une autre partie; ici la *dérivation* s'associait à la *révulsion*. On admettait quatre variétés de révulsion : du haut vers le bas, de droite à

gauche, d'avant en arrière et du dedans au dehors. Aujourd'hui on donne le nom de *révulsion* à une méthode thérapeutique qui consiste à provoquer un afflux sanguin, un appel leucocytaire ou l'issue d'une plus ou moins grande quantité de sérosité dans un tissu plus ou moins éloigné de l'organe malade ou même au dehors du corps, dans le but d'améliorer l'état de cet organe. La révulsion se fait au niveau de la peau au moyen d'applications de teinture d'iode, de sinapismes, de thapsia, de ventouses, de vésicatoires, de cautères, au niveau du tube digestif par les purgatifs. La saignée générale à la veine du pli du coude est considérée aussi comme un moyen de révulsion ; elle soustrait une certaine quantité de sang à l'organisme, favorise ainsi l'action du cœur, et évacue au dehors une partie des principes toxiques que le sang charriait. Les ventouses sèches ou scarifiées dérivent dans le réseau capillaire cutané ou attirent au dehors une quantité plus ou moins grande de sang. Il est plus difficile de se rendre compte de la manière dont agissent les pointes de feu, les vésicatoires, les cautères. Dans ces deux derniers cas, on peut supposer qu'il y a des modifications de l'équilibre leucocytaire ; le cautère en particulier, par la suppuration permanente qu'il entretient, détermine des modifications dans les organes hématopoiétiques, et les bons effets qu'en ont obtenus récemment certains médecins (Brocq) sont peut-être explicables par la leucocytose qu'on est en droit de lui attribuer comme à tout agent suppuratif. Quant aux pointes de feu, tout en ayant aussi sans doute une certaine action sur le sang par les plaies qu'elles déterminent, elles agissent peut-être surtout par l'irritation des filets nerveux cutanés et les modifications réflexes qui en résultent.

**REYBARD** (chirurgien français, 1790-1863). — *Canule de Reybard.* V. Canule.

**RHABARBARIN.** s. m. ou **RHABARBARINE.** s. f. [angl. *rhabarbarin*]. La *rhéine*.

**RHABDITIS.** s. m. [de ῥάϐδος, verge]. Nom générique de plusieurs *anguillules*. Le *Rhabditis stercoralis*, Bavay et Normand, long d'un millimètre à l'état adulte, vit dans l'intestin des hommes atteints de diarrhée en Cochinchine. Cinq jours après l'éclosion, le développement est complet. Il vit aussi dans les voies pancréatiques et biliaires sans causer d'accidents spéciaux. Il est très voisin du *Rhabditis terricola*, Duj., ou anguillule de la terre et de la vase. V. Anguillule.

**RHABDOCÈLES.** s. m. pl. Vers plathelminthes.

**RHABDOÏDE.** adj. [*rhabdoïdes*, de ῥάϐδος, verge, et εἶδος, forme, ressemblance ; all. *stabähnlich*, it. *rabdoide*, esp. *rabdoides*]. — *Suture rhabdoïde.* Ancien nom de la suture sagittale.

**RHABDOMYOME.** s. m. [de ῥάϐδος, strie, et *myome*]. Variété de myome à fibres striées.

**RHABILLEUR.** s. m. V. Renoueur.

**RHACHIS.** s. m. V. Rachis et ses composés. Il vaudrait mieux écrire Rhachis dans le simple et dans les composés ; les mots commençant par un ῥ en grec prennent *rh* en français.

**RHACOSE.** s. f. [*rhacosis*, ῥάκωσις, de ῥάκος, guenille]. Relâchement du scrotum.

**RHAGADE.** s. f. [de ῥαγὰς, rupture ; *fissura*, all. *Rhagade, Schrunde*, angl. *rhagade*, it. *ragada*]. Anciennement, toute fissure, crevasse ou gerçure des parties molles, des mains, des lèvres, de l'anus, de la vulve, du prépuce, du gland et des bourses. || Pour quelques syphilographes, fissure ou autre ulcération étroite et allongée des organes génito-urinaires et de l'anus, quelle qu'en soit la nature. Ce mot n'a pas de signification précise et n'est plus guère employé. Il n'est pas synonyme de *condylome* ou de *végétation*.

**RHAGIOCRINE.** adj. [ῥάγιον, grain, et κρίνειν, séparer]. — *Cellule rhagiocrine* (Renaut). Cellules sécrétant des substances sous forme de grains à l'intérieur de vacuoles. Elles sont particulièrement abondantes dans le tissu conjonctif jeune, en voie de croissance, et dans les plaques laiteuses de l'épiploon des jeunes lapins.

**RHAGOÏDE.** adj. [*rhagoïdes*, de ῥὰξ, grain de raisin, et εἶδος, forme; it. *ragoïde*]. Épithète donnée à l'*uvée*.

**RHAMNÉGINE.** s. f. (Lefort) [*xanthorhamnine*, Gellaty]. L'un des principes colorants du nerprun. On en retire 6 p. 100 du poids de la graine employée. Pure, elle est cristallisable, d'un jaune-citron clair, sans odeur ni saveur, et neutre aux réactifs. Elle est très soluble dans l'eau et dans l'alcool, peu soluble dans l'éther. C'est une glycoside : elle se dédouble, sous l'influence de l'acide sulfurique étendu, à chaud, en glycose et rhamnétine.

**RHAMNÉTINE.** s. f. Produit de dédoublement de la rhamnégine ; insoluble dans l'alcool et l'éther.

**RHAMNINE.** s. f. [*chrysorhamnine*]. Principe cristallin retiré du nerprun. Jaune d'or, facile à dissoudre dans l'alcool et l'eau chaude. Soluble dans l'ammoniaque avec une couleur d'un jaune-safran (Fleury, Lefort).

**RHAMNOCATHARTINE.** s. f. Principe amer des baies de nerprun, amorphe, jaune, neutre, soluble dans l'eau et l'alcool.

**RHAMNOXANTHINE.** s. f. V. Franguline.

**RHAMNUS.** s. m. V. Nerprun.

**RHAPHANÉDON.** s. m. V. Caulédon.

**RHAPHANIE.** s. f. V. Raphanie.

**RHAPHÉ.** s. m. V. Raphé.

**RHAPONTIC.** s. m. [de ῥᾶ, nom d'une plante à racine médicinale, chez les anciens, et ποντικὸς, qui vient du Pont-Euxin : ainsi nommée pour être distinguée d'une racine apportée postérieurement par les barbares des contrées sauvages de l'Asie, qui fut nommée *Rha barbarum*, puis *rhubarbe* ; all. *pontischer Rhabarber*, angl. *pontic rhubarb*, it. et esp. *rapontico*]. Nom ancien de la *rhubarbe de France*, originaire des bords du Pont-Euxin et du nord de la mer Caspienne. — *Rhapontic de montagne.* V. Patience. — *Rhapontic nostras.* La *grande centaurée*.

**RHAPONTICINE.** s. f. [all. et angl. *Rhaponticin*]. V. Chrysophanique.

**RHAZÈS** (médecin arabe, 850-923). — *Onguent blanc de Rhazès.* V. Onguent.

**RHÉADIQUE** ou **RHÉADINIQUE.** adj. V. Réadique.

**RHEGMATE.** s. m. [de ῥῆγμα, rupture ; all. *Springfrucht*]. Fruit diérésilien correspondant à l'élatérie.

**RHÉINE.** s. f. V. Chrysophanique.

**RHEINFELDEN** (Suisse, Argovie). *Eaux chlorurées sodiques* contenant 311 grammes de chlorure de sodium, 1 gramme de chlorure de magnésium et d'aluminium et 5 grammes de sulfate de chaux. Indications : scrofule, rachitisme, rhumatisme chronique. Établissements de bains d'eau douce additionnée d'eau salée ou d'eau mère aux titres les plus divers.

**RHÉIQUE.** s. f. V. Chrysophanique.

**RHÉOCORDE.** s. m. [de ῥεῖν, couler, et χορδή]. Appareil destiné à diminuer l'intensité des courants électriques d'une quantité déterminée.

**RHÉOMÈTRE.** s. m. [de ῥεῖν, couler, et μέτρον, mesure, mesure de courant]. V. Galvanomètre.

**RHÉOPHORE.** s. m. [de ῥεῖν, couler, et φέρειν, porter ; porte-courant]. Synonyme d'*électrode*. || Nom donné aux instruments variés qui servent à l'application de l'électricité aux organes malades et peuvent être ajustés aux extrémités des électrodes.

**RHÉOSCOPIQUE.** adj. [de ῥεῖν, couler, courant, et σκοπεῖν, examiner]. Qui sert à constater l'existence des courants électriques (Pouillet). V. Galvanoscopique.

**RHÉOSTAT.** s. m. [de ῥεῖν, couler, courant, et στάτης, qui arrête]. Appareil qui, augmentant ou diminuant la longueur du circuit que parcourt un courant électrique, en augmente ou diminue l'intensité, celle-ci étant en raison inverse de la longueur du circuit (Wollaston). V. Électro-magnétique.

**RHÉOTROPE.** s. m. [de ῥεῖν, couler, courant, et τρέπειν, tourner; *commutateur, disjoncteur, tachytrope* et *gyrotrope*]. Instrument qui sert, dans les appareils d'induction, à rendre un courant électrique discontinu sans en changer le sens ou en lui donnant alternativement des sens contraires.

**RHÉTINAPHTE.** s. m. Benzoène.

**RHÉTINOÏDE.** s. m. [esp. *retinoides*] (Béral). Excipient pharmaceutique composé, qui résulte de l'union des résines entre elles ou avec la cire.

**RHÉTINOLÉ,** s. m. [esp. *retinolado*]. Médicament qui résulte de l'union d'une résine avec d'autres substances médicamenteuses : il ne contient qu'une seule résine, tandis qu'il y en a plusieurs dans les rhétinoïdes.

**RHEUMINE.** s. f. V. Chrysophanique.

**RHEUMIQUE.** adj. — *Acide rheumique* [angl. *rheumic acid*]. Ancien nom de l'acide oxalique.

**RHIGOSOLÈNE.** s. f. [de ῥῖγος, frisson). Hydrocarbure retiré du pétrole. Il bout à 38°. C'est le plus volatil des produits hydrocarbonés. C'est aussi le plus léger des liquides connus. Sa densité n'est que de 0,625. Son extrême volatilité donne lieu à un refroidissement subit et des plus intenses capable de congeler la peau en cinq à dix secondes. L'usage en est supérieur à celui de l'éther comme réfrigérant (Bigelow), par sa plus grande rapidité d'action et son défaut d'odeur. Mais l'extrême inflammabilité de ce liquide sera toujours un obstacle à son emploi, à sa vulgarisation.

**RHINALGIE.** s. f. [*rhinalgia*, de ῥὶν, nez, et ἄλγος, douleur ; esp. *rinalgia*]. Douleur qui a son siège au nez.

**RHINANTHACÉES.** s. f. pl. Section de la famille des scrofulariées comprenant le genre *Rhinanthus* ou *Alectorolophus*, dont une espèce (*Rh.* ou *Al. cristagalli* L.; *cocrète, cocriste, crête-de-coq*) a été employée comme les scrofulaires.

**RHINANTHINE.** s. f. ($C^{116}H^{52}O^{80}$). Glycoside retirée des graines de la *crête-de-coq* (V. Rhinanthacées), cristallisable, amère, soluble dans l'eau et l'alcool ; les acides étendus la dédoublent en glycose et *rhinanthogine.*

**RHINANTHOGINE.** s. f. Substance amorphe, brune, insolûble, qui prend naissance par dédoublement de la *rhinanthine.*

**RHINELCOSE.** s. f. [de ῥίν, nez, et ἕλκος, ulcère]. Ulcération d'une narine.

**RHINENCÉPHALE.** adj. et s. m. [*rhinencephalus*, de ῥιν, nez, et ἐγκέφαλος, encéphale ; all. *Rüssellkopf*, it. et esp. *rinencefalo*] (Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a le nez prolongé en forme de trompe.

**RHINENCÉPHALIE.** s. f. L'état du rhinencéphale.

**RHINENCHYTE.** s. m. [*rhinenchytes*, de ῥὶν, nez, et ἔγχυτον, injection ; all. *Nasenspritze*, angl. *rhinenchyta*, it. *rinenchite*, esp. *rinenquites*]. Instrument destiné à faire des injections dans le nez.

**RHINIQUE.** adj. Qui se rapporte au nez, à la rhinite.

**RHINITE.** s. f. [de ῥὶν, nez ; all. *Schnupfen*, angl. *rhinitis*, it. *rinite*, esp. *rinitis*]. Inflammation de la muqueuse des fosses nasales — *Rhinite atrophique.* Variété de rhinite caractérisée par l'atrophie de la muqueuse, de la sous-muqueuse et des cornets, s'accompagnant le plus souvent de sécrétion d'odeur repoussante (*rhinite atrophique fétide* ou *ozène*). — *Rhinite hypertrophique.* Variété de rhinite catarrhale chronique, caractérisée par l'hypertrophie localisée ou diffuse de la muqueuse nasale.

**RHINOBRONCHITE.** s. f. Inflammation des muqueuses nasale et bronchique.

**RHINOBYON.** s. m. [de ῥὶν, nez, et βύειν, boucher]. Sonde qu'on passe par le nez et qui renferme un petit sac de baudruche avec un ajutage extérieur pourvu d'un robinet. Une fois le bout de la sonde à l'arrière des fosses nasales, on souffle de l'air ou l'on injecte de l'eau dans le sac par l'ajutage, dont on ferme le robinet quand il est distendu. Ce sac se moule sur les anfractuosités de l'organe.

**RHINOCÉPHALE.** adj. et s. m. V. Rhinencéphale.

**RHINOCÉPHALIE.** s. f. V. Rhinencéphalie.

**RHINOLALIE.** s. f. [de ῥὶν, nez, λαλία, parole]. Voix nasonnée. Elle est dite *ouverte*, quand elle est due à une exagération de la perméabilité nasale, comme cela arrive dans les cas de paralysie du voile ou de perforation de la voûte. Quand au contraire la perméabilité nasale est supprimée, la rhinolalie est dite *fermée* ; si l'obstacle siège en arrière, les fosses nasales ne forment plus une caisse de résonance, le malade parle de la bouche ; si l'obstacle siège en avant, vers les narines, l'air peut encore résonner dans les fosses nasales. Certains auteurs réservent le nom de *nasillement* à ce dernier cas ; le terme de *nasonnement* s'appliquerait au contraire à l'altération de la voix, due à une perméabilité exagérée.

**RHINO-LARYNGITE.** s. f. [esp. *rino-laryngitis*]. Inflammation simultanée des membranes muqueuses nasale et laryngée.

**RHINOLITHE.** s. f. (de ῥὶν, nez, et λίθος, pierre]. Calcul ou concrétion des fosses nasales.

**RHINOLOGIE.** s. f. [de ῥὶν, nez, et λόγος, discours]. Étude des affections des fosses nasales.

**RHINOMÉTRIE.** s. f. Mesure du degré de perméabilité des fosses nasales par l'air.

**RHINONÉCROSIE.** s. f. [de ῥὶν, nez, et νέκρωσις, nécrose]. Nécrose de la cloison des fosses nasales, observée chez les ouvriers qui travaillent à la fabrication des chromates.

**RHINOPHONIE.** s. f. [de ῥὶν, nez, et φωνή, voix]. V. Rhinolalie.

**RHINOPHYMA.** s. m. [de ῥὶν, nez, et φῦμα, tumeur]. Développement considérable du nez par suite de l'épaississement de la peau et de l'hypertrophie des glandes sébacées. Le nez peut devenir énorme et descendre sur la lèvre supérieure, jusqu'à la bouche ; en même temps la cavité des narines est rétrécie, et parfois même obstruée. La peau est ordinairement rouge et sillonnée de télangiectasies. C'est une variété d'acmé hypertrophique ou éléphantiasique. Le traitement est celui ordinaire de l'acmé, auquel il faut joindre souvent les scarifications linéaires quadrillées.

**RHINOPLASTIE.** s. f. [*rhinoplastia*, de ῥὶν, nez, et πλάσσειν, former ; all. *Rhinoplastie, Nasenbildung*, angl. *rhinoplasty*, it. *rinoplastica*. esp. *rinoplastica*]. Opération ayant pour but de refaire un nez, lorsque cette partie du visage a été retranchée, ou détruite, en partie ou en totalité, par un lupus, un cancer, une affection scrofuleuse ou syphilitique, une lésion traumatique. La *rhinoplastie* a été pratiquée d'abord dans l'Inde, où l'amputation du nez est une peine fréquemment infligée. La méthode la plus ancienne (*méthode de Celse*) consistait à appliquer, sur la plaie encore saignante, un lambeau, de la grandeur et de la forme de la portion du nez amputée, pris dans les téguments des parties voisines et ramené par glissement au niveau de l'organe perdu, et maintenu en position par des bandelettes agglutinatives jusqu'à ce qu'il eût contracté adhérence avec les lèvres de la plaie. Suivant une autre méthode (*méthode indienne*), on taille sur le front un lambeau suffisant, en ayant soin de ne point détacher entièrement le morceau ainsi taillé, et de conserver intact une sorte de pédicule pour la nutrition du lambeau. On rabat

celui-ci en le retournant de haut en bas, au moyen d'une torsion faite à la languette adhérente ; et, après avoir avivé la plaie du nez, on y applique ce lambeau, en ayant soin de bien affronter les bords, et en le maintenant avec des bandelettes agglutinatives et un bandage approprié. Une troisième méthode (*méthode italienne*) consiste à tailler sur le bras le lambeau de peau nécessaire ; et ce lambeau converti en nez est nourri par les vaisseaux du bras, jusqu'à ce qu'il soit greffé sur le visage : à cet effet, le bras est tenu élevé et attaché près de la tête pendant plusieurs jours. Ces différentes méthodes peuvent avoir leurs indications ; l'opération sera faite avec une asepsie absolue ; les points de suture remplaceront les bandelettes agglutinatives des anciens.

**RHINOPLASTIQUE.** adj. Qui concerne la rhinoplastie.

**RHINOPTIE.** s. f. [de ῥὶν, nez, et ὄπτομαι, je vois ; it. *rinopzia*, esp. *rinoptia*]. Strabisme dans lequel les yeux sont dirigés vers le nez.

**RHINORRAGIE.** s. f. [*rhinorrhagia*, de ῥὶν, nez, et ῥήγνυμι, je romps ; all. *Nasenbluten*, angl. *rhinorrhage*. it. et esp. *rinorragia*]. Hémorragie nasale.

**RHINORRAPHIE.** s. f. [*rinorrhaphia*, de ῥὶν, nez, et ῥαφή, couture ; all. *Rhinorrhaphie*, angl. *rhinorrhaphy*, it. et esp. *rinorrafia*]. Réunion, par suture, des bords d'une plaie du nez.

**RHINORRHÉE.** s. f. [*rhinorrhœa*, de ῥὶν, nez, et ῥεῖν, couler ; all. *Nasenfluss*, angl. *rhinorrhœa*, it. et esp. *rinorrea*]. Écoulement de mucosités limpides par le nez, sans aucun symptôme inflammatoire.

**RHINO-SALPINGITE.** s. f. Inflammation de la muqueuse de la trompe d'Eustache.

**RHINOSCLÉROME.** s. m. [de ῥὶν, nez, et σκληρὸς, dur].

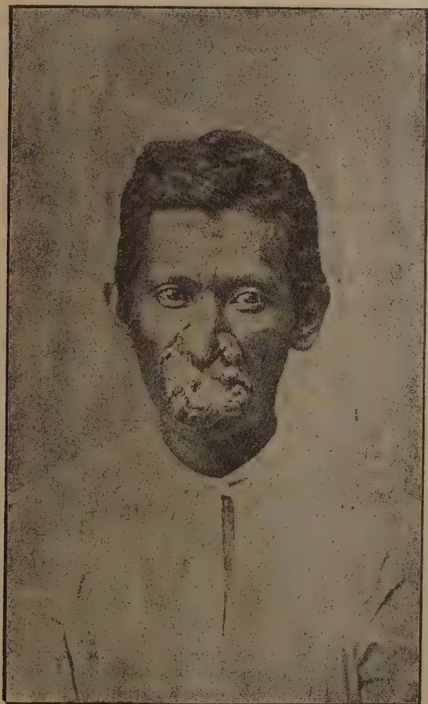


Fig. 639. — *Rhinosclérome.*

Épaississement d'une des ailes du nez ou de la muqueuse de la cloison, étendu aux fosses nasales, à la lèvre supérieure, quelquefois au pharynx et au larynx, et caractérisé par des nodosités dures (fig. 639), isolées et confluentes. Cette affection a une marche très lente, mais a une tendance constante à s'étendre ; elle récidive toujours après extirpation. Histologiquement, la structure de la tumeur rappelle celle du sarcome. On y trouve de plus un bacille encapsulé décrit par Frisch en 1882, voisin par ses caractères du bacille de Friedländer.

**RHINOSCOPE.** s. m. Petit spéculum destiné à examiner l'intérieur des fosses nasales (*speculum nasi*). On donne aussi ce nom au miroir servant à la rhinoscopie postérieure.

**RHINOSCOPIE.** s. f. [de ῥὶν, nez, et σκοπεῖν, examiner]. Examen des fosses nasales, fait à l'aide du rhinoscope. — *Rhinoscopie antérieure.* Examen de l'intérieur des fosses nasales par les orifices antérieurs ou narines ; on le fait au moyen du *speculum nasi* (fig. 640). — *Rhinoscopie postérieure.* Examen des fosses nasales par les orifices postérieurs ou choanes ; on le pratique au moyen d'un petit miroir ovalaire incliné à 140° sur sa tige et que l'on place obliquement sous le voile du palais en évitant de toucher la luette. Un abaisse-langue est nécessaire pour l'introduction du miroir ; un releveur du voile est souvent utile. L'image rhinoscopique postérieure montre (fig. 641) le bord postérieur de la cloison plus clair que le reste de l'image et qu'on ne confondra pas avec la luette, les trois cornets superposés dont le moyen, plus rouge, se reconnaît facilement, la voûte surchargée de végétations adénoïdes chez l'enfant et montrant chez l'adulte des inégalités traces de l'amygdale pharyngienne atrophiée, enfin l'orifice de la trompe d'Eustache, et, plus en avant, la fossette de Rosenmüller.

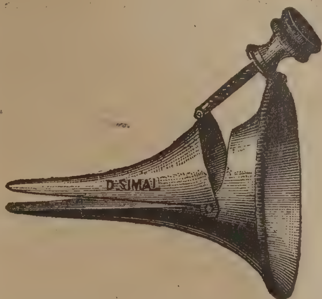



Fig. 640. — *Speculum nasi.*

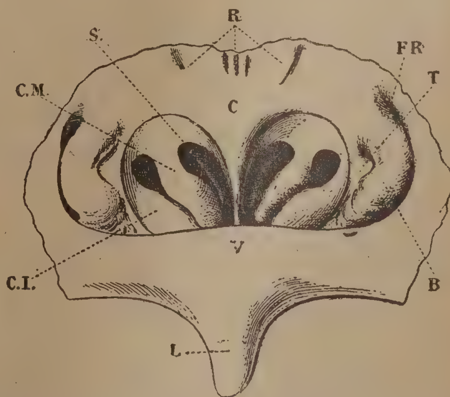



Fig. 641. — Orifices postérieurs des fosses nasales. — L, Luette ; V, voile du palais ; C, bord postérieur de la cloison ; CI, cornet inférieur ; CM, cornet moyen ; CS, cornet supérieur ; R, recessus de l'amygdale pharyngée ; T, pavillon tubaire ; B, bourrelet tubaire, FR, fossette de Rosenmüller (d'après Schmidt).

**RHINOTOMIE.** s. f. [de ῥίν, nez, et τομή, section]. Ouverture chirurgicale des fosses nasales.

**RHINOTRICHIE.** s. f. Le pilosisme du nez.

**RHIZAGRE.** s. m. [de ῥίζα, racine, et ἄγρα, prise, capture; all. *Wurzelzange*, angl. *rhizagra*, it. *rizagro*, esp. *rizagre*]. Instrument propre à extraire les racines des dents. V. Repoussoir.

**RHIZOBOLÉES.** s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, contenant de grands arbres de la Guyane et du Brésil, à feuilles opposées, dont le fruit a une pulpe butyreuse alimentaire, ainsi que l'amande, qui est huileuse.

**RHIZOCTONE.** s. m. [de ῥίζα, racine, et κτείνειν, tuer]. Champignon parasite (*Rhizoctonia violacea*, Tresl.), voisin des truffes, formant sur les racines de safran et de luzerne un feutre violacé rougeâtre, avec prolongements et renflements charnus, bruns. Il fait flétrir en été les plantes attaquées.

**RHIZOME.** s. m. [de ῥίζα, racine; all. *Wurzerlstock*, angl. *rhizome*, it. *risomo*]. V. Souche.

**RHIZOMÈRE.** s. m. [de ῥίζα, racine, et μέρος, partie]. Territoire cutané dont les nerfs sont en relation avec un ganglion rachidien et les racines qui en émanent.

**RHIZOPODES.** s. m. pl. [de ῥίζα, racine, et ποῦς, pied, *polythalames*, *foraminifères*]. Protozoaires que Cuvier, de Blainville, etc., rangeaient parmi les céphalopodes, Dujardin reconnut qu'ils devaient se placer très près des éponges. Les rhizopodes sont de petits animaux, souvent microscopiques, d'une organisation simple, et dont le corps est nu (amibes, actinophys) ou protégé par une enveloppe testacée; ils ont une existence individuelle, ce qui les distingue des éponges. Ils sont formés d'une masse de sarcode, gélatineuse, tantôt entière, tantôt divisée en segments. L'enveloppe est cloisonnée, pourvue d'ouvertures ou de pores qui donnent passage à des filaments contractiles (*pseudopodes*). Les rhizopodes trouvent leur nourriture dans les substances animales qui flottent dans les eaux. Au moyen des filaments qui font saillie par les ouvertures de leur coquille, ils agglutinent des infusoires et les attirent dans l'intérieur.

**RHIZOPODIENS.** s. m. pl. V. Rhizopodes.

**RHIZOPOGON.** s. m. Genre de champignons tubéracés, souterrains, blancs, voisins des truffes. On les trouve dans le nord de l'Europe.

**RHIZOSARQUE**, et non **RADICOSARQUE.** s. m. [de ῥίζα, racine, et σάρξ, σαρκός, chair]. V Tubérosité.

**RHIZOSTOME.** s. m V. Méduse.

**RHODALLINE.** s. f. L'huile de moutarde ammoniacale.

**RHODANOGÈNE.** s. m. Le sulfocyanogène.

**RHODÉORÉTINE.** s. f. V. Convolvuline.

**RHODÉORÉTINOL.** s. m. V. Convolvulinol.

**RHODÉORÉTIQUE.** adj. — *Acide rhodéorétique.* V. Convolvulique.

**RHODIQUE.** adj. — *Acide rhodique.* Synonyme de *Trioxyde de rhodium.*

**RHODIUM.** s. m. [de ῥόδον, rose; all. et angl. *Rhodium*, it. et esp. *rodio*]. Métal que Wollaston a trouvé en 1803 dans la mine de platine. Blanc comme le platine, infusible, cassant; il pèse environ 11, donne des solutions salines d'un beau rose, d'où son nom, et un oxyde vert ($RhO^2$).

**RHODODENDRON.** s. m. [*rhododendrum*]. Genre d'éricacées dont plusieurs espèces, *Rh. crysanthum*, *Rh. ferrugineum*, *Rh. ponticum*, etc., sont douées de propriétés âcres et narcotiques.

**RHODOMÈLE.** s. m. [*rhodomelon*, ῥοδόμηλον]. Se dit pour *miel rosat* [*mel rosaceum*, ῥοδόμελι], et pour désigner une préparation de rose et de pulpe de coing.

**RHODOTANNIQUE.** adj. — *Acide rhodotannique.* Tannin des feuilles du *Rhododendron ferrugineum.* Il fournit une substance rouge, la *rhodoxanthine.*

**RHŒADINE.** s. f. $C^{42}H^{21}AzO^{12}$). Alcaloïde, non vénéneux, extrait du coquelicot; cristallisable, presque insoluble dans l'eau, l'alcool, les solutions alcalines. Les acides le colorent en rouge et le convertissent en *rhœagénine.*

**RHŒAGÉNINE.** s. f. Base isomérique avec la *rhœadine.*

**RHOMBOÏDE** ou **RHOMBOÏDAL, ALE.** adj. [*rhomboides*, de ῥόμϐος, rhombe, et εἶδος, forme; all. *rautenformig*, angl. *rhomboid*, it. *romboide*, esp. *romboidal*]. Qui a la forme d'un rhombe, qui a quatre côtés, dont les opposés sont égaux et parallèles, et quatre angles, dont deux aigus et deux obtus. — *Corps rhomboïdal.* V. Cervelet.

**RHOMBOÏDE.** s. m. [esp. *romboideo*; *dorso-scapulaire*, Ch.] Muscle du dos couvert par le trapèze, et qui, des apophyses épineuses des vertèbres dorsales, s'étend au bord interne de l'omoplate.

**RHONCHUS.** s. m. [*rhonchus*, *stertor*, ῥόγχος, de ῥέγχω, *sterto*, je ronfle; all. *Rasselgeräusch*, angl. *rhonchus*]. Mot latin employé en français pour désigner l'espèce de ronflement plus ou moins dur et bruyant que font entendre les apoplectiques, lorsque la paralysie a gagné le voile du palais, ou les agonisants. On l'a aussi appliqué à la désignation de certains râles pulmonaires bruyants. Ces rhonchus sonores ressemblent au bruit d'une corde de basse, au roucoulement de la tourterelle, etc.; ils prédominent généralement dans l'expiration; ils peuvent se modifier, se déplacer, disparaître par la toux; ils produisent sur les parois pectorales un frémissement appréciable à la main. Les rhonchus bronchiques secs ou humides s'observent particulièrement dans la bronchite aiguë et chronique, surtout à la racine des bronches. Les rhonchus humides des grosses bronches s'observent encore quand un liquide, sang, pus, séjourne dans les grosses bronches. V. Rale.

**RHOTACISME.** s. m. [ῥωτακισμός, de ῥῶ, nom de la lettre ρ en grec]. Prononciation vicieuse de la lettre *r.* V. Grasseyement.

**RHUBARBARIN.** s. m., ou **RHUBARBARINE.** s. f. V. Chrysophanique.

**RHUBARBARIQUE.** adj. V. Chrysophanique.

**RHUBARBE.** s. f. [all. *Rhabarber*, angl. *rhubarb*, it. *rabarbaro*, esp. *ruibarbo*]. Nom collectif de plusieurs racines employées en médecine, qui toutes appartiennent au genre *Rheum*, de la famille des polygonées. — *Rhubarbe de Chine, de Perse* ou *des Indes* (*Rheum palmatum*, L.). Elle est en morceaux compacts, arrondis, d'un jaune sale extérieurement; leur cassure présente une marbrure formée de lignes serrées. Elle a une saveur amère, teint la salive en jaune-orange, et croque fortement sous la dent. — *Rhubarbe de Moscovie*, *rhubarbe officinale*, *vraie rhubarbe* (*Rheum palmatum*, L.). Elle est d'un jaune plus pur, d'une cassure moins compacte, marbrée de veines rouges et blanches irrégulières. C'est la plus estimée. Cette rhubarbe contient de l'acide chrysophanique, qui est probablement son principe actif. La poudre, à faible dose (20 à 40 centigrammes), agit comme tonique; à dose plus forte (2 à 4 grammes), elle devient purgative. On l'administre aussi en infusion (4 à 8 grammes dans 150 grammes d'eau), en sirop (4 à 8 grammes), en extrait (1gr,30), en tablettes, en teinture (30 à 60 gouttes). — *Rhubarbe de France* (*Rheum compactum*, L., *undulatum*, L., et *rhaponticum*, L., *racine de rhapontic*). Elle se trouve dans le commerce sous deux formes différentes. Tantôt elle est très grosse, d'une apparence ligneuse, gris rougeâtre à l'extérieur; sa cassure transversale est marbrée de stries rayon-

nantes rouges et blanches ; sa saveur est très astringente et mucilagineuse ; elle ne croque pas sous la dent ; elle colore la salive en jaune ; son odeur, plus désagréable que celle de la rhubarbe de Moscovie, peut être facilement distinguée ; sa poudre a une teinte rougeâtre. Tantôt elle est en morceaux de 8 à 10 centimètres, moins ligneux, plus pâles que ceux de l'espèce précédente, et ressemblant à la vraie rhubarbe, dont ils diffèrent par leur cassure rayonnante et leur saveur astringente. Elle contient beaucoup plus de matière colorante que la vraie rhubarbe, mais ce principe est rougeâtre au lieu d'être jaune. — *Rhubarbe des Alpes*. V. PATIENCE. — *Rubarbe blanche*. V. MÉCHOACAN. — *Rhubarbe des moines*. V. PATIENCE.

**RHUM.** s. m. [all. et angl. *rhum*, it. *rhum*, esp. *rom*]. Alcool retiré de la mélasse du sucre de canne.

**RHUMAPYRE.** s. f. [mot hybride fait de *rhume*, et πῦρ, feu] (Swediaur). La fièvre rhumatismale.

**RHUMARTHRITE.** s. f. [mot hybride fait de *rhume*, et *arthrite*]. Arthrite rhumatismale.

**RHUMATALGIE.** s. f. [mot hybride fait de *rhumatisme*, et ἄλγος, douleur ; all. *rheumatisches Leiden*, angl. *rheumatalgia*, esp. *reumatalgie*]. Douleur rhumatismale.

**RHUMATIQUE.** adj. V. RHUMATISMAL.

**RHUMATISANT, ANTE.** adj. et s. [all. *rheumatisch*, it. *reumatizzante*]. Qui est affecté de rhumatisme.

**RHUMATISMAL, ALE.** adj. [all. *rheumatisch*, angl. *rheumatic*, it. et esp. *reumatico*]. Qui appartient au rhumatisme : *douleurs rhumatismales*, *méningite rhumatismale*, *péliose rhumatismale*, *vertige rhumatismal*. — *Fièvre rhumatismale*. Fièvre plus ou moins vive qui accompagne le rhumatisme articulaire aigu ; cette expression est aussi employée parfois pour désigner le *rhumatisme articulaire aigu*. ‖ S'est dit, à tort, de toutes les maladies qui peuvent survenir sous l'influence d'un refroidissement.

**RHUMATISME.** s. m. [*rheumatismus*, ῥευματισμὸς, de ῥεῦμα, fluxion ; all. *Rheumatismus*, angl. *rhumatism*, it. et esp. *reumatismo*]. Ce mot employé seul n'a pas de sens précis en médecine : parfois il désigne une diathèse qui se confond plus ou moins complètement avec l'*arthritisme* ; le plus souvent il éveille l'idée de manifestations douloureuses, mobiles et passagères, localisées de préférence au niveau des articulations, mais pouvant se montrer ailleurs, et dépendant d'une modification héréditaire ou acquise de l'état général ; dans certains cas il est pris dans le sens de rhumatisme articulaire. — *Rhumatisme articulaire* [*arthrite rhumatismale*, all. *Gelenkrheumatismus*, angl. *acute rheumatism*, it. *reumapira*, *febbre reumatica*]. Maladie caractérisée par l'inflammation aiguë ou chronique du système fibro-séreux des articulations intéressant toujours plusieurs articles à la fois ou successivement et s'accompagnant de modifications plus ou moins profondes de l'état général. — Le *rhumatisme articulaire aigu* (*fièvre rhumatismale*, *polyarthrite aiguë fébrile*) est considéré aujourd'hui comme une maladie infectieuse dont le microbe n'est pas connu, mais dont la cause bactérienne semble résider dans le tube digestif et envahit les articulations à la faveur de cette modification spéciale de l'état général appelée *diathèse d'auto-infection* (Gilbert et Lereboullet). Le début se fait souvent par une angine accompagnée de malaise et de fièvre ou par de la fatigue musculaire, des douleurs vagues localisées aux lombes, aux côtes, ou parfois d'emblée aux articulations. Généralement au bout de vingt-quatre à quarante-huit heures, une ou plusieurs articulations deviennent douloureuses et se tuméfient ; il s'y développe de la chaleur et parfois une teinte rosée ; la synoviale est distendue par du liquide qui à l'examen cytologique se montre riche en leucocytes polynucléaires. La douleur constitue toujours le symptôme capital prédominant ; elle détermine l'attitude du malade qui met ses muscles dans le relâchement, et commande l'immobilité. Les grandes articulations sont plus souvent prises que les petites ; chaque arthrite passe par une période aiguë qui dure de quatre à huit jours. Plusieurs articulations sont prises, et on observe souvent qu'une articulation jusque-là indemne se prend quand une autre primitivement atteinte guérit. Cette mobilité des arthrites est un des caractères de l'affection. La fièvre est en rapport avec l'intensité et le nombre des fluxions articulaires ; elle est irrégulière, rémittente. Elle s'accompagne de modifications des urines qui sont rares, colorées et contiennent de l'albumine. Enfin l'état général du rhumatisant se caractérise par une anémie intense et rapide, déterminant la pâleur de la peau ; le sang présente une diminution considérable des globules rouges, une leucocytose marquée et enfin une augmentation de la fibrine. La durée de cette affection varie depuis quelques jours jusqu'à deux ou trois mois. Le rhumatisme articulaire aigu peut, en dehors de ses localisations articulaires, déterminer des inflammations des séreuses viscérales, et en particulier du péricarde et de l'endocarde. Bouillaud a montré la fréquence et la loi de ces complications cardiaques [V. BOUILLAUD (*Lois de*)]. La plèvre est prise plus rarement. L'œdème pulmonaire aigu se rencontre parfois. Enfin les manifestations cérébrales qui existent dans quelques cas sont décrites sous le nom de *rhumatisme cérébral* (V. plus bas). Le diagnostic est en général facile ; la goutte a un début plus brusque, une localisation spéciale au gros orteil qui se fait d'emblée, des phénomènes généraux moins accusés ; le diagnostic avec les pseudo-rhumatismes infectieux est parfois plus délicat (V. PSEUDO-RHUMATISME). Le pronostic est toujours réservé en raison de la gravité des complications cardiaques toujours possibles, de la tendance aux récidives que présente cette affection ; la première attaque a lieu, généralement, dans l'enfance ou au début de l'âge adulte ; mais il est rare qu'elle soit unique. Le traitement consiste dans l'administration du salicylate de soude qui peut être considéré comme le spécifique de cette maladie ; il sera administré à dose suffisante, 5 à 6 grammes d'emblée, dose que l'on sera parfois obligé de porter à 8 et 10 grammes ; on peut y joindre les enveloppements des articulations avec un liniment calmant, ou l'application *loco dolenti* de 10 à 20 gouttes de salicylate de méthyle ; on donnera du lait, des boissons abondantes ; on traitera les complications par les moyens appropriés. — Le *rhumatisme articulaire chronique* comprend, d'après les auteurs récents (Teissier et Roque), trois formes : 1° le *rhumatisme déformant* ou *rhumatisme noueux* ; 2° le *rhumatisme articulaire chronique simple*, succédant au rhumatisme articulaire aigu ou à un pseudo-rhumatisme ; 3° le *rhumatisme chronique dyscrasique*, appelé encore *rhumatisme goutteux*. Le *rhumatisme noueux* (rhumatisme chronique déformant, nodosités des jointures de Haygarth, goutte asthénique primitive de Landré-Beauvais) se rencontre surtout chez les femmes entre quarante et soixante ans, et spécialement dans la classe pauvre ; il est attribué généralement à l'action du froid humide, au séjour dans des maisons humides à parois salpêtrées et recouvertes de moisissures. Dans sa forme ordinaire, il affecte principalement les petites articulations des mains et des pieds, mais envahit secondairement les grands articles ; il procède d'une façon symétrique. L'envahissement des jointures n'est pas accompagné de réaction locale vive ; les douleurs sont en général peu marquées, apparaissant sous forme de crampes. Peu à peu les mains et les pieds se déforment : le premier type, dit *de flexion*, est caractérisé par la flexion du poignet sur l'avant-bras, des phalanges sur les métacarpiens et de la

phalangette sur la phalangine, les phalangines étant en extension sur la phalange ; le deuxième type, ou *d'extension*, est caractérisé par l'extension des phalanges sur les métacarpiens et de la phalangette sur la phalangine ; la phalangine est en flexion sur la phalange, et le poignet sur l'avant-bras ; dans les deux cas il y a déviation en masse des phalanges vers le bord cubital de la main. Enfin, dans un troisième type dit *rectiligne*, décrit par Widal, les trois phalanges sont sur le même axe et déviées vers le bord cubital, avec une légère flexion sur les métacarpiens. Souvent ces différents types sont groupés à la même main, à des doigts différents [fig. 642 : les différents types de déformation sont réunis chez le même malade : type de flexion (quatre derniers doigts de la main gauche) ; type d'extension (pouce de la main gauche) ; type rectiligne (indicateur de la main droite)]. Puis les masses musculaires s'atrophient ; la peau devient lisse et froide. Aux membres inférieurs les déformations sont différentes, les orteils sont attirés en dehors ; au lieu de l'atrophie, on constate un œdème dur et indolent du pied et de la jambe La durée est toujours très longue et se chiffre par années ; à la fin, l'albuminurie apparaît, et la mort arrive par les progrès d'une urémie à marche lente, ou à la suite d'une tuberculose secondaire qui évolue chroniquement. Dans une autre forme, une seule articulation est prise, et de préférence alors la hanche (*morbus coxæ senilis*) : le mal évolue sous forme d'arthrite sèche ; parfois le début est subaigu et s'accompagne d'œdème périarticulaire et d'hydarthrose (forme hypertrophique d'Adams) ; plus souvent il y a atrophie des muscles voisins. Enfin il semble que ce soit à cette forme que l'on doive attribuer la *spondylose rhizomélique* de Marie (V. SPONDYLOSE). Le traitement du rhumatisme noueux est purement symptomatique ; on calmera les douleurs quand elles seront trop vives par des liniments opiacés ou des applications locales de salicylate de méthyle ; à l'intérieur, l'usage de l'iodure de potassium peut donner de bons résultats. — Le *rhumatisme articulaire chronique simple* peut succéder au rhumatisme articulaire aigu ; il est consécutif alors à des poussées aiguës successives ; à la dernière, la résolution ne se fait pas, les petites jointures se prennent. Cette forme se rencontre chez les jeunes sujets comme le rhumatisme articulaire aigu, et s'accompagne fréquemment de lésions cardiaques. On en rapproche le rhumatisme chronique succédant à certains pseudo-rhumatismes infectieux : tel est le rhumatisme chronique blennorragique qui peut affecter soit le type de rhumatisme ankylosant oligo-articulaire, soit le type de polyarthrite déformante localisée aux mains et aux pieds et rappelant le rhumatisme noueux, soit le type de spondylose rhizomélique. — Le *rhumatisme chronique dyscrasique*, appelé parfois *rhumatisme goutteux*, survient chez des malades présentant tous les signes de l'arthritisme ; anatomiquement il est caractérisé par la conservation du cartilage articulaire, comme le montre la radiographie, et la présence d'ostéophytes de constitution uratique. Il donne lieu à des arthrites sèches, parfois à des douleurs ostéalgiques violentes (rhumatisme chronique ostéalgique), douleurs indépendantes des mouvements des articulations. Il s'accompagne parfois de nodosités situées au niveau de l'articulation de la phalangette avec la phalangine dites nodosités d'Heberden (V. HEBERDEN). — Récemment Poncet a fait connaître le *rhumatisme tuberculeux* : nombreux seraient les cas de rhumatisme, notamment de rhumatisme déformant ou ankylosant, qui relèveraient de la tuberculose. Les jointures d'ailleurs ne seraient pas le siège de lésions spécifiques. Le diagnostic en serait facilité par la coexistence de lésions tuberculeuses pulmonaires ou autres, par la recherche du séro-diagnostic et par l'inoculation au cobaye du liquide articulaire, amenant le développement de tubercules. — Récemment aussi a été décrit le *rhumatisme biliaire*. Complication possible des cirrhoses biliaires (Gilbert et Fournier), ainsi que des diverses modalités de l'angiocholécystite microbienne capables d'évoluer sur le terrain de la cholémie familiale (Gilbert et Lereboullet), tantôt aigu, tantôt chronique, le rhumatisme biliaire peut amener des déformations articulaires associées dans certains cas à l'hippocratisme des doigts. Ce n'est point un rhumatisme toxique dû à l'action de la bile, mais un rhumatisme toxi-infectieux dû à l'action des germes qui occupent les canaux de la bile. — Le traitement de ces diverses formes de rhumatisme chronique est toujours difficile et donne peu de résultats ; le salicylate de soude est le plus souvent sans effet ; on pourra l'essayer sous forme d'injections au voisinage de l'articulation malade, ou encore en frictions ; on traitera surtout la cause, si celle-ci peut être mise en évidence. Dans la forme dyscrasique se rapprochant de la goutte, le colchique pourra trouver ses indications. — *Rhumatisme cérébral* [*encéphalopathie rhumatismale*]. Ensemble des accidents qui se développent du côté de l'encéphale pendant le cours d'un rhumatisme articulaire. Ce sont : 1° Délire simple, rappelant le délire sympathique ou nerveux observé dans un grand nombre de maladies aiguës fébriles, de cause interne ou traumatique : *rhumatisme compliqué de délire* ou *rhumatisme cérébral*. 2° Réunion de la plupart des symptômes et probablement des lésions propres à la méningite : *méningite rhumatismale*. C'est sans doute à des lésions de cet ordre, mais passées à l'état chronique ou étendues à la substance de l'encéphale, que sont dus les accidents d'aliénation consécutifs à certains rhumatismes, et qui ont reçu le nom de *folie rhumatismale*. 3° État ataxique brusque, imprévu, bientôt remplacé par un collapsus ou coma mortel : *apoplexie rhumatismale de Stoll* et *rhumatisme ataxique*. 4° Délire, puis coma, accompagnant une élévation anormale de la température : *rhumatisme hyperthermique*. C'est surtout dans ce dernier cas qu'on emploie avec avantage les bains frais. Ainsi les accidents cérébraux du rhumatisme sont



Fig. 642. — *Rhumatisme noueux.*

tantôt sympathiques; tantôt ils dépendent d'une inflammation des méninges, tantôt enfin d'un excès de calorification.

**RHUMATOÏDE.** adj. [mot hybride fait de *rhumatisme*, avec εἶδος, forme]. Se dit des douleurs analogues à celles du rhumatisme, et en particulier de celles qui se manifestent au voisinage des articulations des membres, aux régions cervicale, lombaire et sternale, quelques semaines après le début du chancre induré, vers l'époque où les ganglions cervicaux s'engorgent. Elles sont, avec la chloro-anémie, parmi les symptômes qui servent de prodromes aux accidents secondaires. — *Arthrite rhumatoïde*. V. Rhumatisme *goutteux*.

**RHUME.** s. m. [*rheuma*, de ῥεῦμα, écoulement, dérivé de ῥέω, je coule; all. *Catarrh*, *Schnupfen*, angl. *rheum*, it. et esp. *reuma*]. Vulgairement, toute affection des voies respiratoires supérieures qui s'accompagne d'un écoulement plus ou moins abondant. Tels sont le coryza aigu ou chronique, appelé *rhume de cerveau* (V. Coryza), la rhino-pharyngite aiguë, la laryngo-trachéite, et certaines formes de trachéite avec inflammation des premières ramifications bronchiques (*rhume de poitrine*). Il s'agit dans tous ces cas d'une inflammation de la muqueuse de ces conduits sous l'influence des microbes vulgaires qui habitent leurs orifices. Le *rhume négligé*, accusé parfois d'être le commencement de la phtisie, n'est pas une affection de même nature que le rhume ordinaire, mais constitue l'expression symptomatique première d'une tuberculose pulmonaire au début; aussi les phénomènes de catarrhe naso-pharyngé sont absents, il y a seulement de la toux sèche ou accompagnée d'une expectoration minime. Parfois pourtant des phénomènes d'inflammation banale peuvent se surajouter à des lésions tuberculeuses antécédentes et augmenter la virulence des bacilles de Koch, si bien que la tuberculose, silencieuse jusque-là, commencera à donner lieu à ses symptômes ordinaires quand le rhume proprement dit sera calmé et ainsi paraîtra lui succéder.

**RHUMICINE.** s. f. V. Chrysophanique.

**RHUS.** s. m. V. Sumac.

**RHYAS.** s. m. [ῥυάς, de λέω, je coule; all. *Thränenfluss*, *Augentriefen*, *Rhyas*, angl. *rhyas*, it. et esp. *rias*]. Écoulement continuel des larmes, causé par l'atrophie ou l'absence complète de la caroncule lacrymale.

**RHYPIA.** s. m. V. Rupia.

**RHYPTIQUE.** adj. et s. m. [*rhypticus*, de ῥύπτειν, nettoyer, all. *reinigend*, angl. *rhyptic*, *rhyptical*, it. *rittico*, esp. *riptico*]. Nom que quelques humoristes donnaient autrefois à des médicaments qu'ils regardaient comme propres à entraîner les humeurs corrompues.

**RHYTIDOSIS.** s. f. [de ῥυτίδωσις, froncement]. Atrophie de la cornée (Bock).

**RIBEAUVILLÉ** (Haute-Alsace). *Eaux bicarbonatées calciques, magnésiennes*, température, 18°. Établissement. Eaux transportées.

**RIBES.** s. m. V. Groseillier.

**RICCIE.** s. f. Genre d'hépatiques, dont une espèce, la *Riccie flottante* (*Riccia fluitans*, L.), croît dans les eaux douces et a des feuilles effilées.

**RICHARDSONIE.** s. f. Genre de plantes rubiacées, dont une espèce, la *Richardsonie à feuilles rondes* (*Richardsonia scabra*), a une racine ondulée, connue sous le nom d'*ipécacuanha ondulé*. V. Ipécacuanha.

**RICHE.** adj. — *Sang riche*. Celui dont la couleur est vermeille, et qui se coagule facilement.

**RICHTER** (Aug. Gott.) (chirurgien allemand, 1742-1812). — *Hernie de Richter*. Entérocèle pariétale.

**RICIN.** s. m. [*Ricinus*, κρότων, all. *Wunderbaum*, *Ricinusol*, angl. *ricinus*, *castor-oil plant*, it. *ricino*, *palma Christi*, esp. *ricino*]. Genre de plantes euphorbiacées dont la principale espèce est le *ricin commun* (*Ricinus communis*, L.), plante originaire d'Afrique, annuelle dans nos climats, vivace dans le Midi, portant ordinairement les fleurs mâles et femelles sur un même épi : les mâles, à étamines jaunes polyadelphes, sont au bas; les femelles, à trois stigmates plumeux, bifides, rouges, sont en haut. Le fruit est formé de trois coques épineuses se séparant à maturité. Les graines sont oblongues ovales, un peu aplaties, luisantes, grises et tachetées de noir (fig. 643); elles contiennent une amande blanche très huileuse, et donnent, par expression, une huile très épaisse, transparente, rougeâtre, verdâtre, jaunâtre ou incolore suivant le mode de préparation. De toutes les huiles végétales, c'est la seule qui soit soluble en toutes proportions dans l'alcool absolu. Elle est siccative, et devient âcre au contact de l'air. Le meilleur mode de préparation est l'expression à froid : on prend des graines de ricin de France récentes, on les fait passer entre deux cylindres pour briser l'enveloppe, on vanne, on sépare à la main les débris d'enveloppe, on exprime fortement dans des sacs de coutil, on filtre au papier (Codex). L'huile ainsi obtenue est incolore, d'odeur et de saveur peu prononcées : c'est un purgatif doux, dont le principe actif n'est pas exactement connu; il est probable qu'il existe dans toutes les parties de la graine, et que l'huile en prend une faible partie pendant l'expression; le résidu de l'expression est beaucoup plus actif que l'huile; les graines elles-mêmes sont âcres, émétiques et purgatives. La *ricinélaïdine* ou *palmine*, la *ricinine*, les *acides ricinique* et *ricinoléique*, ont été retirés de l'huile de ricin. Celle-ci se donne à la dose de 30 à 60 grammes, selon l'âge et la constitution des sujets, soit simplement étendue dans du bouillon gras ou aux herbes, soit sous forme d'émulsion. On fait l'émulsion, d'après le Codex, avec : huile de ricin, 30 grammes; gomme arabique, 8 grammes; eau de menthe poivrée, 15 grammes; eau commune, 60 grammes, et sirop simple, 30 grammes. On fait un muilage avec la gomme et un peu d'eau dans un mortier de marbre; on ajoute par portions l'huile de ricin, en triturant, et l'on délaye ensuite peu à peu, avec le reste de l'eau et le sirop. On l'administre aussi en lavement (60 gr.), en capsules, en potion (V. Potion *purgative*). Outre son effet purgatif, elle est anthelminthique, et paraît exercer sur les vers intestinaux une action vénéneuse. || En zoologie [*ricinus*, all. *Holzmilbe*, *Waldzecke*], nom vulgaire des *ixodes*, d'après une certaine analogie de forme et de couleur de leur femelle gonflée d'œufs et de sang avec la graine de ricin. || Par confusion, nom donné aux *liothés*.

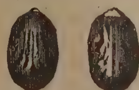


Fig. 643. — Graines de *ricin*.

**RICINE.** s. f. Substance extraite par Stillmarck des grains de ricin : elle n'est soluble ni dans l'alcool ni dans l'éther ni dans l'eau distillée, mais se dissout facilement dans les solutions salines et présente les réactions des matières albuminoïdes; elle rentrerait dans la classe des albumoses de Kuehne. Elle est remarquable surtout par son pouvoir toxique très élevé; elle est un exemple d'un poison végétal qui n'est pas de nature alcaloïdique. Elle peut donc être rapprochée complètement des toxines bactériennes; c'est une toxi-albumine végétale; d'ailleurs Ehrlich a pu immuniser des animaux contre son action, comme on le fait contre les poisons sécrétés par les microbes.

**RICINÉLAÏDINE.** s. f. La *palmine*.

**RICINÉLAÏDIQUE.** adj. — *Acide ricinélaïdique*. L'acide *palmique*.

**RICININE.** s. f. Corps retiré de la graine de ricin (Tu-

son). La ricinine cristallise en prismes rectangulaires ou ou tables; elle est amère; fusible par la chaleur en un liquide incolore, qui se concrète en une masse cristalline, peu soluble dans l'éther et la benzine. L'acide sulfurique la dissout sans la noircir. L'acide azotique concentré la dissout sans dégagement de gaz. Elle forme avec le chlorure de platine de beaux octaèdres d'un jaune orangé; avec le bichlorure de mercure, de petits faisceaux cristallins brillants. Elle n'est point purgative.

**RICINIQUE.** adj. — *Acide ricinique* [all. *Ricinussäure*, angl. *ricinic acid*]. On l'obtient en distillant l'huile de ricin. Il se solidifie à + 10°; il est blanc, brillant, d'un goût âcre; fond à 22°; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther; rougit le tournesol; volatil sans décomposition.

**RICINOLAMIDE.** s. f. ($C^{36}H^{35}AzO^4$). Substance cristallisable, blanche, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible à 66°, obtenue en faisant passer un courant de gaz ammoniac dans une solution alcoolique d'huile de ricin (Bouis).

**RICINOLÉIQUE** ou **RICINOLIQUE.** adj. — *Acide ricinoléique* [*acide élæodique*; all. *Ricinolinsaure*, angl. *ricinolinic acid*, it. *acido ricinolinico*] ($C^{38}H^{36}O^6$). Il distille en même temps que l'acide ricinique, mais ne se solidifie qu'à quelques degrés au-dessous de zéro; odeur faible, goût acide très fort; miscible à l'alcool.

**RICINOSTÉARIQUE.** adj. — *Acide ricinostéarique* [all. *Ricinostearinsäure*, angl. *stearoricinic acid*. it. *acido ricinostearico*]. Produit de la saponification de l'huile de ricin, sans goût ni odeur; insoluble dans l'eau, soluble dans son poids d'alcool chaud; rougit le tournesol, cristallise en lames nacrées; fond à 130°, et donne des sels analogues aux stéarates.

**RICORD** (Philippe) (syphiligraphe français, 1800-1889). — *Pilules de Ricord.* Protoiodure de mercure, thridace, poudre de feuilles de belladone, āā 5 grammes, extrait thébaïque, 1 gramme; mêlez et divisez en 100 pilules, contenant chacune 5 centigrammes de protoiodure: 1 à 2 pilules par jour contre la syphilis.

**RICTUS.** s. m. [*rictus*, ouverture de la bouche]. Ouverture de la bouche, large comme dans un rire forcé, qui s'observe pendant la durée de quelques accidents nerveux.

**RIDE.** s. f. [*ruga*, ῥυτὶς, de ῥύειν, tirer; all. *Runzel*, angl. *wrinkle*, it. *ruga*, esp. *arruga*]. Sillon ou pli de la peau, ou d'une membrane quelconque.

**RIEUR.** adj. et s. — *Muscle rieur.* Nom donné: 1° à la portion du muscle peaussier qui s'étend sur la partie inférieure de la face; 2° à un faisceau musculaire indépendant du premier, situé près de sa terminaison entre sa portion faciale et la peau; 3° au *risorius*.

**RIGA** (médecin italien contemporain). — *Maladie de Riga.* Affection de l'enfance, caractérisée par une ulcération du frein de la langue, se recouvrant parfois de débris pseudo-membraneux, d'où le nom de *subglossite diphtéroïde*, qu'on lui a aussi donné. Elle apparaît chez les enfants pourvus de dents, et c'est au frottement de la langue sur les dents au moment de la toux qu'on attribue la formation de l'ulcération; mais elle peut aussi se montrer chez les nourrissons avant la première dentition. Riga la considérait comme due à une influence générale. La plupart des auteurs actuels en font un accident local et purement traumatique apparaissant au cours de la coqueluche ou en dehors de cette maladie, sous l'influence d'un rhume banal ou même simplement chez les enfants qui ont l'habitude de frotter leur langue contre les incisives.

**RIGI-KALTBAD** (Suisse, Lucerne). *Station d'altitude*, 1 444 mètres; établissement d'hydrothérapie.

**RIGI-SCHEIDECK** (Suisse, Schwyz). *Station d'altitude*, 1 648 mètres; vents violents; air agité.

**RIGIDITÉ.** s. f. [*strictura*, all. *Starrheitt*, *Steifheit*, angl. *rigidity*, it. *rigidità*, esp. *rigidez*]. Défaut de souplesse, raideur. — *Rigidité cadavérique.* Phénomène caractérisé par le durcissement des muscles, la perte de leur extensibilité, et un léger raccourcissement de chacun d'eux, d'où résultent le rapprochement des mâchoires, la flexion des doigts, l'impossibilité de faire mouvoir les articulations les unes sur les autres: il se manifeste, selon les circonstances, d'un quart d'heure à sept heures après la mort. La rigidité dure plusieurs heures, d'autant plus longtemps qu'elle commence plus tard, qu'il fait moins chaud, que la putréfaction survient plus lentement: elle n'existe pas dans les contrées tropicales humides, où la putréfaction des cadavres commence de deux à huit heures après la mort. Dans les cas de mort violente, sans affaiblissement des forces, elle se montre tard et dure longtemps. Dans les maladies aiguës ou chroniques qui épuisent les forces, elle se montre de bonne heure et dure moins; Brown-Séquard a constaté le fait sur les muscles et le cœur fatigués par des contractions que causaient des courants électriques: les animaux tués après avoir été longtemps chassés ou surmenés sont pris, presque aussitôt après la mort, de rigidité cadavérique, qui alors dure peu. Elle se montre sur les muscles paralysés comme sur les autres, pourvu que le tissu n'ait pas présenté d'atrophie avec substitution graisseuse ou d'œdème elle peut commencer avant le refroidissement complet; elle est plus intense dans l'eau que dans l'air. L'influence du cerveau et de la moelle sur ce phénomène est nulle. L'ordre dans lequel il se produit est le même, que la mort soit lente ou rapide, naturelle ou accidentelle. Les muscles qui meuvent la mâchoire inférieure se raidissent les premiers; presque en même temps se raidissent ceux des membres abdominaux, puis du cou (moteurs de la tête sur le tronc); enfin, et plus ou moins tard, les muscles thoraciques. Les muscles qui se sont raidis les premiers demeurent les derniers dans cette situation (Larcher). Vaincue par la force, la rigidité ne reparaît plus, sauf le cas où elle n'était pas encore complète, et alors elle ne reprend pas l'intensité qu'elle offre dans les autres membres. Dans un membre fléchi avant l'apparition de la rigidité, les muscles relâchés se durcissent comme les muscles antagonistes étirés. Les muscles de la vie végétative sont, comme les muscles striés, le siège de la rigidité cadavérique. Sur les hommes tués subitement, l'état de chair de poule de la peau se produit par rigidité des fibres musculaires se rendant aux follicules pileux de trois à sept heures après la mort. Les tissus non contractiles, capsules articulaires et ligaments, tissu conjonctif, peau, muqueuses, sont le siège d'une rigidité bien moins prononcée que celle des muscles. La petite quantité de fibrine dans le sang et dans la lymphe, la rigidité des animaux morts par hémorragie, le mode de distribution des capillaires dans les muscles, montrent que ce n'est pas à la coagulation du sang dans les vaisseaux qu'est due la raideur cadavérique. Un muscle dont on a coupé une insertion tendineuse, et qu'on fait contracter autant que possible, reste mou, et, dans le muscle intact, la dureté pendant la contraction est due uniquement à la tension, qui est d'autant plus grande, que l'obstacle à vaincre est plus considérable. Or, comme les muscles d'un cadavre raide ont leur tissu plus consistant que pendant la vie, et qu'ils restent durs lors même qu'on les a coupés en deux, il est certain que la rigidité cadavérique n'est pas un phénomène de contractilité musculaire. Dire que, de même que la coagulation de la fibrine est la mort du sang, de même la rigidité est celle des muscles (Sommer), ce n'est pas rendre compte du phénomène. Les muscles ne renfermant pas d'autre fibrine que celle qui est dans le sang de leurs capillaires, on ne saurait admettre, avec Bruecke,

que la raideur est due à la coagulation de la fibrine qui arrive à la substance musculaire pour la nourrir. Mais la connaissance des substances organiques et de leurs propriétés peut rendre compte de la rigidité des muscles, et de celle, moins forte, des tissus conjonctifs, ligamenteux, etc. La musculine, la géline et autres substances organiques demi-solides ont, en effet, la propriété de se coaguler spontanément, et même celle de se rétracter, comme la fibrine, mais à un degré moindre; cette coagulation de la musculine, etc., avec un certain degré de retrait, se manifeste par le durcissement des fibres, dont elles composent en grande partie la substance, et peut expliquer la rigidité cadavérique. De même que certaines affections morbides, le *surmenage*, certaines influences physiques et conditions de putréfaction, etc., modifient la rapidité de la coagulation de la fibrine, ou de sa rétraction, ou même l'empêchent, de même on voit des conditions analogues modifier aussi la production de la rigidité. — *Rigidité cataleptique.* Nom donné par Du Bois-Reymond à une forme de rigidité qui apparaît à la suite de blessures amenant la mort subitement, en particulier sur les champs de bataille, et dans laquelle le cadavre conserve l'attitude qu'il avait au moment où la blessure a été reçue. — *Rigidité du col utérin.* État de contraction spasmodique des fibres musculaires du col, ou manque de dilatabilité de cette couche musculaire (*rigidité mécanique*), arrêtant le travail d'expulsion du fœtus, bien que les contractions du corps utérin continuent et que toute autre cause de dystocie soit absente. On traite la première forme par l'application d'extrait de belladone sur le col même ou par le chloral et le chloroforme à dose obstétricale, et la seconde par la dilatation du col à l'aide d'un instrument métallique ou même par des incisions multiples de 4 à 6 millimètres de profondeur pratiquées dans l'intervalle de deux douleurs; mais ce dernier moyen est dangereux et expose aux ruptures utérines.

**RIGOR.** s. m. [angl. *rigor*, it. *rigore*]. Mot latin employé quelquefois comme synonyme de *frisson*.

**RIMA.** s. m. V. Arbre *à pain*.

**RIMBOT.** s. m. Nom vulgaire de l'*Oncoba spinosa*, Fors., grand arbre de la famille des tiliacées, à fruit alimentaire, de l'Égypte et du Sénégal.

**RINNE** (Friedrich-Heinrich) (otologiste allemand contemporain). — *Epreuve de Rinne.* A l'état normal, les vibrations du diapason sont perçues plus fortement quand on présente l'appareil devant le méat auditif, que quand on applique son pied sur l'apophyse mastoïde : c'est ce qu'on traduit en disant que le *Rinne* est normal ou *positif*. Dans les maladies de la caisse, c'est l'inverse qui se produit; le son envoyé par la voie osseuse rencontre moins d'obstacles et est mieux perçu que quand il suit la voie ordinaire; le *Rinne* est dit alors négatif.

**RIOLAN** (anatomiste français, 1577-1657). — *Bouquet anatomique de Riolan.* V. Bouquet.

**RIOLIZINIQUE.** adj. — *Acide riolizinique* [*acide pipitzahuique*] ($C^{30}H^{20}O^{6}$). Matière tinctoriale fort belle, en paillettes jaune d'or, très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible vers 100° en un liquide rouge; les alcalis et carbonates alcalins colorent la solution en rouge. D'après Ramon de la Sagra, la plante dont on l'extrait serait le *Dumerilia Humboldtii*, Lesson, synanthérée du Mexique.

**RIPPOLSDAU** (Allemagne, Bade). *Eaux bicarbonatées sulfatées, ferrugineuses*, froides, 10°; altitude : 470 m.

**RIQUET** s. m. V. Rachitique.

**RIRE** ou **RIS.** s. m. [*risus*, γέλως, all. *Lachen*, angl. *laughter*, it. *riso*, esp. *risa*]. Série de petites expirations saccadées, plus ou moins bruyantes, dépendant de contractions du diaphragme, et accompagnées de contractions également involontaires des muscles faciaux. C'est ordinairement l'expression de la joie. — *Rire sardonique* [*risus sardonius*, esp. *sardonia*]. V. Canin.

**RIS.** s. m. — *Ris de veau.* V. Riz *de veau*.

**RISORIUS.** adj. et s. m. — *Muscle risorius de Santorini.* Faisceau musculaire venant de l'aponévrose parotidienne pour se perdre dans la commissure des lèvres. Son existence n'est pas constante. V. Rieur.

**RIVA** (Autriche, Tyrol). *Station d'automne et d'hiver*, altitude 69 mètres, sur le lac de Garde, mal abritée contre les vents du nord.

**RIVA-LOS-BANOS** (Espagne). *Eaux bicarbonatées calciques*, froides, 22° à 24°. Établissement : 20 juin au 20 septembre.

**RIVIÈRE** (médecin français, 1589-1655). — *Potion de Rivière.* V. Potion *antiémétique*.

**RIVINUS** (médecin saxon, 1676-1723). — *Canal de Rivinus.* V. Canal.

**RIZ.** s. m. [*oryza*, ὀρύζα, all. *Reiss*, angl. *rice*, it. *rizo*, esp. *arroz*]. Genre de plantes de la famille des graminées, dont on ne connaît qu'une espèce, le *riz cultivé* (*Oryza sativa*, L.). C'est aux semences de cette plante, cultivée dans les quatre parties du monde, qu'on donne communément le nom de *riz*. On en connaît dans le commerce deux sortes : celui de la Caroline et celui du Piémont. Le premier est plus estimé, tout à fait blanc, transparent, anguleux, allongé, inodore. Le second est un peu jaunâtre, moins allongé, arrondi, opaque. Tous deux sont alimentaires et très nutritifs, et en même temps émollients, adoucissants, et légèrement astringents : on prescrit souvent, dans les irritations intestinales peu intenses ou accompagnées de diarrhée, *l'eau* ou la *tisane de riz*, préparée en faisant bouillir 20 grammes de riz dans un litre d'eau, jusqu'à ce qu'il soit bien crevé; on l'édulcore en y faisant infuser 12 grammes de racine de réglisse, ou en ajoutant 60 grammes de sirop de coing. Réduit en farine, le riz peut être employé pour faire des cataplasmes émollients. La poudre sert à saupoudrer les parties irritées. ‖ *Riz de veau.* Nom vulgaire du thymus des jeunes ruminants, en raison de l'aspect des grains glanduleux de l'organe.

**RIZIÈRE.** s. f. [all. *Reisfeld*, angl. *field of rice*, it. *risiera*, *risaja*, esp. *arrozal*]. Terrain où l'on cultive le riz. La culture du riz nécessite l'inondation du terrain où croît cette substance; elle condamne les paysans à travailler pendant une partie de l'année les jambes dans l'eau dormante. Aussi, sur les rizières du Piémont, du Milanais et de la Caroline, la population est étiolée, et décimée par la mort avant quarante ans. Les hygiénistes demandent que les rizières ne puissent être autorisées qu'à 2 kilomètres au moins de tout centre de population, qu'elles ne puissent être établies que dans des terrains analogues à ceux de nos landes et qu'avec des eaux courantes; que les conditions hygiéniques relatives aux ouvriers soient obligatoires pour celui qui les emploie, que l'administration soit invitée à réglementer les travaux relatifs à la culture du riz. On assure que, dans l'Inde, cette culture ne donne pas lieu aux maladies observées ailleurs, grâce au système d'irrigation : dans ce pays on déverse l'eau des rizières dès que la fleur de la plante est passée et que sa panicule commence à jaunir; chaque jour, depuis cette époque, on diminue l'eau progressivement, et on la renouvelle aussitôt que le grain est formé, de sorte que les eaux stagnantes s'écoulent avant que la plante soit entièrement desséchée; on empêche ainsi le chaume de se corrompre, et de rendre malsaine l'eau des rizières.

**RIZIFORME.** adj. Qui ressemble à un grain de riz. — *Grain riziforme.* V. Bourse *muqueuse* : la synovite à grains riziformes n'est qu'une forme de la tuberculose des

synoviales. — *Selles riziformes*. Selles caractéristiques du choléra : elles sont formées d'un liquide opalin renfermant des flocons blanchâtres comparables à des grains de riz.

**ROB.** s. m. [de l'arabe *robbe*, qui vient du persan *robb*, moût de vin purifié au feu; all. *Muss*, *Obstsaft*, angl. *rob*, it. *rob*, *robbo*, esp. *rob*]. Suc de fruit épaissi en consistance de miel par l'évaporation, avant qu'il ait fermenté. Le Codex n'a conservé que les robs de nerprun et de sureau. Le *diacaryon* est une sorte de rob. — *Rob Boyveau-Laffecteur*. Rob exploité par les empiriques contre les affections syphilitiques, et qui n'est autre que le *sirop de Cuisinier* à peine modifié. — *Rob de genièvre*. V. Genévrier.

**ROBERT** (Heinrich-Ludwig-Ferdinand) (médecin allemand du xix$^{e}$ siècle). — *Bassin de Robert*. Bassin oblique ovalaire double. V. Bassin.

**ROBERTSON** (John-Argyll). V. Argyll-Robertson.

**ROBINIER.** s. m. [*Robinia*]. Genre de plantes de la famille des légumineuses auquel appartient le *Robinia pseudo-acacia*, L. V. Acacia.

**ROBININE.** s. f. ($C^{50}H^{30}O^{32}$). Glycoside, jaune, cristallisable, neutre, presque sans saveur, insoluble dans l'éther, peu soluble dans l'eau et l'alcool froids, davantage à chaud, retirée des fleurs du *Robinia pseudo acacia*, L. Chauffée avec l'acide sulfurique ou chlorhydrique étendu, elle se dédouble en glycose et en quercétine.

**ROBINIQUE.** adj. — *Acide robinique*. Cristallin, déliquescent, précipite l'acétate de plomb. Se retire de la racine du *Robinia pseudo-acacia*, L.

**ROBORANT, ANTE, ROBORATIF, IVE.** adj. [*roborans*, ῥωστικός, angl. *roborant*, it. et esp. *roborante*]. V. Fortifiant.

**ROCAMBOLE.** s. f. [angl. *rocambole*]. V. Ail.

**ROCCELLE.** s. f. V. Orseille.

**ROCHAGE.** s. m. Phénomène que présentent quelques métaux, qui, lorsqu'ils se solidifient après avoir été fondus, se boursouflent et se couvrent de rugosités analogues à des végétations, en même temps qu'une petite portion du corps est projetée au loin sous forme de particules métalliques : on dit que le métal a *roché*. Ce phénomène tient à ce que l'oxygène emprisonné dans la masse fondue s'échappe par les ouvertures ou fissures qu'elle présente en se solidifiant, et repousse inégalement la masse sous forme de végétations. L'argent surtout présente le rochage; il a été observé aussi sur l'or, le platine, le palladium, etc.

**ROCHER.** s. m. [all. *Felsenbein*, angl. *petrous bone*, it. *osso petroso*, *rocca*; *apophyse pierreuse* ou *pétrée*]. En anatomie, une des trois portions de l'os temporal.

**ROCHES-SANTEUIL** (Seine-et-Oise). *Eaux magnésiennes, ferrugineuses, lithinées*, froides, 10° à 11°. Eau d'exportation.

**ROCOU.** s. m. [all. *Ruku*, *Orleans*, angl. *roucou*, *annotto*, *orlean*, it. *oriana*, esp. *achiote*]. Pâte homogène, rouge, qui cède un principe jaune, l'*orelline*, préparée par fermentation des semences du *Bixa orellana*, en Amérique : la *bixine* est sa principale matière colorante. Le rocou est employé pour teindre en jaune ou en jaune orangé la soie et quelques produits.

**ROCPOLANO** (Italie). *Eaux sulfureuses*, chaudes, 39° ; altitude : 400 mètres. Établissement : 15 avril au 15 octobre.

**RODNO** (Autriche). *Eaux ferrugineuses, bicarbonatées*, froides, 13°, contenant 7$^{gr}$,6 de sels, dont 3 grammes de carbonate de soude et 0$^{gr}$,12 de carbonate de fer. Établissement.

**ROGER** (Henri) (médecin français, 1811-1892). — *Maladie de Roger*. Malformation congénitale du cœur consistant dans la communication de deux ventricules, par inocclusion de la cloison. — *Souffle de Roger*. Souffle qui révèle la communication interventriculaire : il est systolique, râpeux, a son maximum dans le troisième espace intercostal gauche et se propage transversalement.

**ROGNON.** s. m. [all. *Nierenstück*, *Geilen*, angl. *kidney*, it. *ornione*]. — *Rognon* ou *rognon de graisse*. En vétérinaire, chez les animaux de boucherie, le rein avec la graisse qui l'entoure.

**ROHITSH** (Autriche). *Eaux sulfatées sodiques*, froides, 12°, contenant 6$^{gr}$,39 de sels, dont 2$^{gr}$,237 de sulfate de soude. Établissement.

**ROI.** s. m. — *Mal du Roi*. Nom donné autrefois aux adénopathies cervicales ou écrouelles, parce que le roi avait le don de les guérir par le simple toucher.

**ROIDEUR**, ou mieux **RAIDEUR.** s. f. [all. *Steifheit*, angl. *stiffness*, *toughness*, it. *rigidezza*, esp. *tesura*, *rigidez*]. Propriété par laquelle les corps résistent aux puissances qui tendent à détruire la cohésion de leurs parties, en en changeant la direction par la flexion. — *Roideur cadavérique*. V. Rigidité.

**ROLANDIQUE.** adj. — *Zone rolandique*. Région de la face externe du cerveau comprenant les deux circonvolutions frontale et pariétale ascendante qui bordent la scissure de Rolando; elle a une grande importance en physiologie et en pathologie. C'est à ce niveau que sont groupés les centres psycho-moteurs des différents muscles du corps (fig. 644). V. Circonvolution.

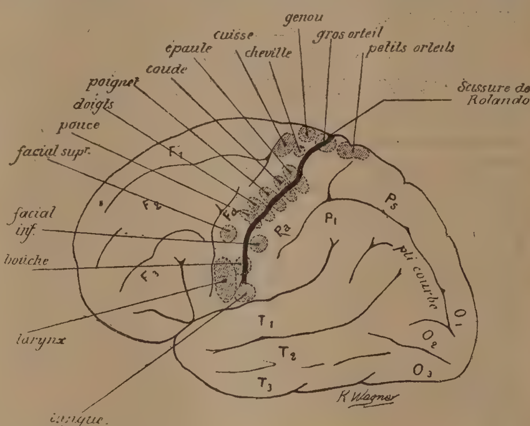



Fig. 644. — Zone *rolandique*.

**ROLANDO** (Louis) (anotomiste piémontais, 1775-1831). — *Sillon de Rolando*. V. Scissure.

**RÔLE.** s. m. [all. *Rolle*, angl. *roll*, it. *rotolo*, *ruotolo*]. Corde faite avec des feuilles de tabac mouillées et débarrassées de leurs nervures ; c'est le tabac favori des *chiqueurs*. Ce tabac produit dans la bouche un sentiment d'âcreté et d'amertume, augmente la sécrétion de la salive et l'expuition, et donne à l'haleine une odeur désagréable. Les soldats, et surtout les marins, affectionnent ce moyen de faire usage du tabac, qui leur permet de vaquer à toutes les occupations, sans interrompre l'acte sensuel, et qui n'expose pas aux incendies comme la pipe. L'action de mâcher le tabac cause la destruction des dents, les ulcérations de la bouche, et l'empoisonnement si l'on avale des fragments trop volumineux.

**ROMAINE.** s. f. [it. *lattuga romana*]. V. Laitue.

**ROMARIN.** s. m. [*Rosmarinus*, L., all. *Rosmarin*, angl. *rosemary*, it. *rosmarino*, esp. *romero*]. Genre de plantes labiées, dont une espèce (*Rosmarinus officinalis*, L.) a des fleurs connues sous le nom d'*anthos* dans les officines, et qui sont stomachiques, stimulantes et carminatives : on les emploie rarement, à l'intérieur, en infusion. — *Alcoo-*

*lat* ou *esprit de romarin.* Il est composé avec : 1 kilogr. de sommités fleuries et fraîches de romarin, 3 kilogr. d'alcool à 80° et 1 kilogr. d'eau distillée de romarin. On fait macérer pendant quatre jours, et l'on distille au bain-marie jusqu'à ce que l'on ait 2kg,500 de produit. Cet alcoolat constitue l'*eau de la reine de Hongrie*, qui a été préconisée contre la goutte. — *Essence de romarin, huile volatile de romarin.* Elle est fluide, incolore ou jaunâtre, neutre, d'odeur forte, lévogyre. — *Miel de romarin* [*mel anthosatum*]. On le faisait avec les sommités fleuries du romarin, et on l'employait en lavements contre l'hystérie et les coliques venteuses.

**ROMBERG** (Moritz-H.) (médecin allemand, 1795-1873). — *Maladie de Romberg.* Trophonévrose faciale caractérisée par l'atrophie des parties molles et osseuses d'une moitié de la face. — *Signe de Romberg.* Difficulté qu'éprouvent certains malades (tabétiques) de conserver la station debout, les talons joints ; dans les cas habituels, cette difficulté n'apparaît que quand on fait fermer les yeux au malade ; parfois elle ne se montre que quand le malade repose sur un seul pied.

**ROME** (Italie). *Station d'hiver ;* le climat, très doux, calme et égal, permet de considérer la ville de Rome comme un séjour favorable pour les individus nerveux, déprimés, surmenés.

**RONABÉE.** s. f. — *Ronabée vomitive.* Le *Ronabea* ou *Psychotria emetica*, qui fournit l'ipécacuanha strié.

**RONCE.** s. f. (*Rubus fruticosus.* L., all. *Brombeere. Multbeere*, angl. *bramble*, it. *rogo, rovo*, esp. *zarza*). Arbuste sarmenteux très commun, de la famille des rosacées. La décoction des feuilles est légèrement astringente : on en fait des gargarismes détersifs, employés dans les inflammations légères de la gorge ; les fruits servent à préparer un sirop astringent.

**RONCEGNO** (Autriche, Tyrol). *Eaux ferrugineuses, sulfatées, arsenicales*, contenant 7gr,8 de sels, dont 2gr,4 de sulfates de chaux, magnésie, soude et potasse, 1gr,3 de sulfate d'alumine, 3gr,1 de sulfate de fer, 0gr,10 d'arséniate de soude, et 0gr,11 d'acide arsénieux ; cette eau est employée à l'intérieur à la dose de 1 à 5 cuillerées dans de l'eau pure, extérieurement en bains dilués avec de l'eau douce. Indications : anémie, paludisme, dermatoses, affections nerveuses. Altitude : 535 mètres. Établissement : 1er mai au 30 septembre. Cette eau est exportée.

**ROND, ONDE.** adj. et s. m. [*teres*, περιφερής, all. *rund*, angl. *round*, it. *rotondo*, esp. *redondo*]. — *Ligament rond.* V. Coxo-fémoral. — *Ligament rond du coude.* V. Ligament *de Weitbrecht.* — *Ligament rond de la matrice.* V. Utérus. — *Muscle grand rond* (*scapulo-huméral*, Ch.). Muscle étendu de la partie inférieure et du bord axillaire de l'omoplate à la lèvre postérieure de la coulisse bicipitale de l'humérus. — *Muscle petit rond* (*petit sous-scapulo trochitérien*, Ch.). Muscle étendu du bord axillaire de l'omoplate à la facette inférieure de la grosse tubérosité de l'humérus. — *Muscle rond pronateur.* V. Pronateur.

**RONDOTTE.** s. f. V. Barbarée.

**RONFLANT, ANTE.** adj. [all. *schnarrend*, angl. *snorting*, it. *russante*, esp. *roncante*]. Se dit du râle bronchique caractérisé par un bruit musical grave, ressemblant au ronflement d'un homme endormi, ou au son que rend une corde de basse sous le doigt qui la touche : il est caractéristique de la bronchite aiguë à la première période.

**RONFLEMENT.** s. m. [all. *Schnarchen*, angl. *snorting*, it. *russo*, esp. *ronquido*]. Bruit que produit quelquefois, pendant le sommeil, la vibration du voile du palais, lorsque l'air traverse l'arrière-bouche, particulièrement pendant l'inspiration : il se passe tout entier dans l'arrière-bouche et les fosses nasales, contrairement au râle ronflant qui a son siège dans les bronches. — *Ronflement guttural.* Râle guttural faible, qu'on entend au niveau du thorax, avec un caractère lointain.

**RONGEANT, ANTE.** adj. V. Phagédénique et Ulcère.

**ROQUETTE.** s. f. [all. *Rauke, Senfkohl*, angl. *rocket*, it. *ruchetta*, esp. *ruqueta*]. — *Roquette cultivée.* L'*Eruca sativa*, L., plante crucifère annuelle qui a une odeur forte et désagréable et une saveur âcre et piquante. C'est un stimulant assez énergique et un antiscorbutique.

**RORIFÈRE.** adj. [*rorifer*, de *ros*, rosée, et *ferre* porter ; angl. *roriferous*, it. et esp. *rorifero*]. S'est dit de vaisseaux auxquels on donnait pour fonction de verser à la surface des organes les produits des exhalaisons.

**ROSACÉ, ÉE.** adj. De couleur rose. — *Acide rosacé, matière rosacée.* V. Urochrome. — *Acné rosacée.* V. Couperose.

**ROSACÉES.** s. f. pl. [*rosaceæ*, all. *Rosaceen*, esp. *rosaceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, à feuilles alternes, simples ou composées, accompagnées, à leur base, de deux stipules persistantes. C'est de végétaux de la famille des rosacées que proviennent la plupart de nos fruits comestibles : pomme, poire, pêche, abricot, prune, cerise, fraise, amande, etc. Beaucoup donnent des gommes ; beaucoup renferment un principe astringent utilisé par la thérapeutique (l'aigremoine, la rose rouge, la benoîte, la tormentille, etc.).

**ROSACIQUE.** adj. V. Rosacé et Urochrome.

**ROSANILINE.** s. f. [*azaléine*] ($C^{40}H^{19}Az^3HO$). Nom donné par Hoffman à une base dont les matières colorantes dites rouges d'aniline sont les sels : la fuchsine est un chlorhydrate de rosaniline. Pure, la *rosaniline* est à l'état de cristaux incolores, solubles en rouge dans l'alcool, très peu solubles dans l'eau, insolubles dans l'éther. La rosaniline colore en rose les fibres élastiques, ce que ne fait pas le carmin (Legros). En faisant agir sur cette substance des agents réducteurs, tels que l'hydrogène naissant ou l'hydrogène sulfuré, on a une nouvelle base, la *leucaniline* ($C^{40}H^{21}Az^3$), sous forme de poudre très blanche, fondant et se colorant en rouge quand on la chauffe à 100 degrés, et régénérant la rosaniline par oxydation. — *Arséniate de rosaniline.* La fuchsine retenant de l'arsenic.

**ROSAT.** adj. [de *rosa*, rose]. Nom de quelques compositions pharmaceutiques où il entre des roses rouges (roses de Provins) : *huile rosat, miel rosat, vinaigre rosat.* — *Onguent rosat* [all. *Rosenpommade*, angl. *roseate oil*, it. *rosato*, esp. *rosado*]. V. Pommade *rosat.*

**ROSE.** s. f. [*rosa*, ῥόδον, all. *Rose*, angl. *rose*, it. et esp. *rosa*]. Nom donné aux fleurs de diverses espèces de *rosiers*, qui forment un genre de la famille des rosacées. On emploie en médecine : 1° la *rose rouge* ou *rose de Provins* (*Rosa gallica*, L.) ; 2° la *rose pâle* ou *rose à cent feuilles* (*R. centifolia*, L.) ; 3° la *rose de tous les mois* ou *des quatre saisons* [*rose de Puteaux*, ainsi appelée à Paris parce qu'on la cultive en grand près de ce village, *rose de Damas*, *R. damascena*, *R. prænestrina*]. Quelquefois on emploie aussi comme *rose pâle* la fleur du *R. canina*, L. (*rosier sauvage, églantier*), ainsi nommé parce que sa racine a été préconisée contre la rage. On conserve les pétales de roses, pour l'usage pharmaceutique, par la dessiccation à l'ombre, après en avoir séparé les onglets. — *Rose des Canaries.* V. Bois *de Rhodes.* — *Conserve de roses.* Préparation astringente, qu'on prépare en faisant macérer partie de poudre de roses rouges dans 1 partie d'eau distillée de rose, et ajoutant 2 parties de sucre. — *Eau distillée de rose.* Elle est employée pour composer les collyres résolutifs, pour aromatiser le cérat de Galien, etc. Cette eau, naturellement incolore, doit sa couleur rose à la cochenille qu'on y ajoute. — *Huile*

*volatile* dite *essence de roses*. V. ESSENCE. — *Sirop de roses pâles* (Codex). Suc de roses pâles, 1 000 grammes; sucre blanc, 1 900 grammes. Faites un sirop par solution au bain-marie couvert; passez au travers d'une étamine. Légèrement laxatif à la dose de 30 grammes. En ajoutant du séné, de l'agaric blanc, de l'anis, du gingembre et du suc de citron, on aurait le *sirop de roses pâles composé*, employé anciennement. — *Rose trémière*. V. ALCÉE.

**ROSEAU.** s. m. [*arundo*, all. *Rohr*, angl. *reed*, it. *canna*, esp. *cana*]. Genre de plantes de la famille des graminées. — *Roseau aromatique*. V. CANNE. — *Roseau* ou *jonc à balais* (*Arundo phragmites*, L.). Il a passé pour antisyphilitique et antiherpétique. — *Roseau à quenouilles*. V. CANNE *de Provence*.

**ROSÉE.** s. f. [*rose*, δρόσος, all. *Thau*, angl. *dew*, it. *rugiada*, esp. *rocio*]. Eau qui se dépose pendant la nuit sur les plantes et que l'action des vents et de la chaleur solaire dissipe le matin; c'est le résultat de la condensation d'une partie de la vapeur aqueuse de l'air sur les corps refroidis. Elle se dépose lorsque le ciel est clair, l'air calme, la température du jour élevée, la nuit froide, l'atmosphère humide, etc. La rosée est utile aux plantes, restituant à la terre une partie de l'humidité volatilisée pendant le jour par l'action des rayons solaires.

**ROSÉINE.** s. f. V. VIOLINE.

**ROSENBACH** (O.) (médecin allemand, né en 1851). — *Signe de Rosenbach*. Persistance du réflexe abdominal dans l'hémiplégie hystérique; il est au contraire aboli dans l'hémiplégie organique. — *Syndrome de Rosenbach*. Association de troubles cardiaques, respiratoires et gastriques, caractérisant certaines formes de tachycardie paroxystique.

**ROSEN de ROSENSTEIN** (médecin suédois, 1706-1773). — *Poudre de Rosenstein*. V. POUDRE *galactopoétique*.

**ROSENMÜLLER** (anatomiste saxon, 1771-1820). — *Corps* ou *organe de Rosenmüller*. V. CORPS *de Wolff*.

**ROSÉOLE.** s. f. [*roseola*, all. *Roseola*, *Feuermasern*, angl. *roseola*, it. *rosalia*]. Éruption cutanée formée de taches rosées non saillantes, apparaissant comme simple épiphénomème au cours de maladies diverses et disparaissant en quelques jours. C'est ainsi qu'on le rencontre au cours de la fièvre typhoïde (taches rosées lenticulaires), de la syphilis à la deuxième période, ou d'autres maladies infectieuses comme la méningite cérébro-spinale, le typhus, etc. Elle est parfois consécutive à des intoxications par le copahu, l'iodure de potassium. Enfin elle peut se montrer comme l'expression d'un trouble vaso-moteur passager dû à l'émotion (*roséole pudique*).

**ROSHEIM** (Alsace). *Eaux bicarbonatées calciques et lithinées*, froides, 13°. Établissement : 15 mai au 15 septembre.

**ROSIER.** s. m. V. ROSE. — *Rosier sauvage*. V. CYNORRHODON.

**ROSSBACH** (Michel-Joseph) (médecin allemand, né en 1842). — *Maladie de Rossbach*. V. GASTROXYNSIS.

**ROSSIGNOL.** s. m. — *Rossignol des tanneurs*. Ulcérations arrondies très douloureuses se développant aux mains chez les ouvriers mégissiers : elles sont consécutives à la manipulation de substances caustiques. Elles guérissent par la suppression de la cause et des applications de compresses émollientes imbibées de solutions stérilisées. On donne aussi à cette affection le nom de *pigeonneau* ou de *tourtereau*.

**ROSSOLIS.** s. f. [*Ros solis*, all. *Sonnenthau*, *Bauernloffel*, angl. *round leaved sundew*, it. *rugiada del sole*, esp. *roviada*]. Le *Drosera rotundifolia*, L., de la famille des droséracées, recommandé autrefois contre les fièvres, l'hydropisie et les maladies de poitrine, et à l'extérieur comme épispastique. V. DROSERA.

**ROSTOCK** (Suède). *Eaux bicarbonatées mixtes*. Établissement.

**ROSTRE.** s. m. [*rostrum*, all. *Schnabel*, *Rüssel*, angl. *rostrum*]. Synonyme de *bec* dans beaucoup de descriptions zoologiques. — Ensemble des organes buccaux rapprochés en forme de bec chez les arachnides, etc. Chez les acariens, le *rostre*, à tort appelé *tête*, se compose : 1° de deux *mâchoires* ou *maxilles*, placées en arrière, presque toujours transversales, soudées ensemble sur la ligne médiane; 2° de deux *palpes maxillaires*, organes parfois les plus volumineux de tous ceux du rostre dont ils forment les côtés, et qui s'étendent de la base à son sommet; 3° d'une *lèvre inférieure* membraneuse, plus courte que les palpes, dont la base est adhérente aux mâchoires et au bord interne des palpes; elle porte en arrière le *menton*, et au milieu de sa face supérieure une *languette* ou *ligule*; 4° de deux *mandibules*, volumineuses, conoïdes, dont l'extrémité dépasse le bord antérieur de la lèvre et dont la base adhère au fond du *camérostome*; elles reposent sur la face supérieure de la lèvre et constituent la partie dorsale la plus épaisse du rostre. L'organe qui borde les palpes en dehors, dans le genre Sarcopte, sous forme de joue, et appelé *palpe secondaire*, *faux palpe*, est un prolongement de l'épistome; il n'a aucun rapport avec les palpes et les mâchoires, et il n'est pas articulé.

**ROSTRÉ, ÉE**, adj. [*rostratus*, de *rostrum*, bec; all. *schnabeförmig*, angl. *rostrate*]. Allongé en forme de bec.

**ROSTRIFORME.** adj. [de *rostrum*, bec, et *forma*, forme]. Synonyme de *coracoïde*.

**ROT.** s. m. [*ructus*, ἔρευξις, all. *Rülpsen*, angl. *belch*, it. *rutto*. esp. *regüeldo*]. Gaz qui s'échappe de l'estomac par la bouche avec bruit. V. ÉRUCTATION. — *Rot vaginal*. Dégagement par le vagin, avec bruit, de gaz contenus dans ce canal et dans l'utérus.

**ROTACÉ, ÉE.** adj. [de *rota*, roue; all. *radformig*, angl. *rotaceous*, it. *rotaceo*]. En forme de roue.

**ROTANG.** s. m. [*Calamus*]. Genre de palmiers à tiges minces et flexibles, dont une espèce fournit le *sang-dragon*.

**ROTATEUR.** adj. [*rotator*, de *rota*, roue; all. *Rollmuskel*, angl. *rotator*, it. *rotatore*, esp. *rotador*]. Se dit de certains muscles qui font tourner sur leur axe les parties auxquelles ils sont attachés : tels sont les grands et petits obliques de l'œil.

**ROTATION.** s. f. [*rotatio*, de *rota*, roue; all. *Rollen*, *Umdrehung*, angl. *rotation*, it. *rotazione*, esp. *rotacion*]. Mouvement dans lequel un corps tourne autour d'un axe fixe, ou transporté lui-même d'un point à un autre, comme celui de la terre. || En physiologie, mouvement par lequel certaines parties tournent sur leur axe. Tel est le mouvement que l'œil exécute dans l'orbite par l'action de ses muscles obliques; celui que le muscle long du cou fait exécuter à la tête. Au bras, le sous-scapulaire est l'agent de la rotation de dehors en dedans. A la cuisse, le pyramidal, les deux obturateurs, les jumeaux et le carré crural sont rotateurs de dedans en dehors; le demi-tendineux et le demi-membraneux sont rotateurs de dehors en dedans.

**ROTATOIRE.** adj. — *Bruit rotatoire*. V. MUSCULAIRE (*Bruit*). — *Chorée rotatoire*. V. CHORÉE *rythmée*. — *Pouvoir rotatoire* d'un solide, d'un liquide ou d'un gaz. Propriété dont est doué ce corps de modifier le plan primitif de polarisation de la lumière polarisée qui le traverse. V. POLARIMÈTRE et POLARISATION.

**ROTH** (Bernard) (médecin anglais contemporain). — *Maladie de Roth*. Méralgie paresthésique. V. MÉRALGIE.

**ROTHENFELDE** (Prusse). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 19°, contenant 60 grammes de sels dont 51gr,7 de chlorure de sodium. Établissements, bains.

**ROTHENFELS** (Allemagne, Bade). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 20°, contenant 5gr,72 de sels, dont 4gr,25 de chlorure de sodium. Établissement : 1er mai au 30 septembre.

**ROTTLÉRINE**. s. f. Substance cristalline extraite du *kamala* par Anderson.

**ROTULE**. s. f. [*patella, mola*, ἐμιγουνὶς, all. *Kniescheibe*, angl. *knee-pan, patella*, it. *rotella, padella, rotula*, esp. *rotula*]. Petit os plat, court, épais, triangulaire, à angles arrondis, situé à la partie antérieure du genou : c'est un os sésamoïde développé dans le tendon des extenseurs. Sa face antérieure est rugueuse et convexe ; la postérieure présente supérieurement une surface ovalaire articulée avec le fémur et divisée par une crête verticale en deux facettes excavées. — Fig. 645. B, rotule ; C, tibia ; 1, 2, condyles du fémur ; 3, 4, tubérosités de l'extrémité supérieure du tibia ; 5, péroné. — *Fracture de la rotule*. Elle est produite par des causes directes ou par l'action musculaire. Les causes directes sont une chute sur le genou, ou une violence exercée sur l'os sans chute préalable : si l'action musculaire n'agit pas secondairement, le déplacement est nul ou très léger ; l'action musculaire intervient-elle, il y a déplacement des fragments. L'action musculaire seule agit sur la rotule dans une flexion légère, dans une flexion prononcée, ou dans une extension légère. Dans le premier cas, elle rompt la rotule par flexion ; dans les deux derniers, par traction suivant l'axe longitudinal de l'os. La résistance que possède une rotule saine, porte à accorder une grande influence aux lésions de cet os comme cause prédisposante dans les ruptures par action musculaire, une faible contraction des muscles ayant parfois ce fâcheux résultat. En cas de déplacement, le fragment supérieur est attiré en haut par le triceps ; souvent alors la réparation se fait par une partie fibreuse, ce qui, joint à l'arthrite consécutive habituelle, entrave la locomotion. Le traitement consiste dans l'immobilisation par une simple gouttière, ou par l'*appareil à griffes* de Malgaigne, qui se compose de deux plaques d'acier de 3 centimètres de long sur 2 de large, pouvant glisser l'une sur l'autre et se rapprocher à l'aide d'une vis passant dans un piton vertical percé d'un écrou que porte chacune d'elles. La vis est serrée à l'aide d'une clef. Ces plaques, bifurquées à l'une de leurs extrémités, se recourbent en ce point en deux crochets fort aigus. Les crochets de la plaque inférieure ne sont écartés que de 1 centimètre ; ils doivent contenir dans leur intervalle le sommet de la rotule ; ceux de la plaque supérieure, destinés à s'implanter sur la base de l'os, sont écartés du double ; en outre, le crochet interne doit être plus long de 5 à 6 millimètres que l'externe, à cause de l'obliquité, en bas et en dedans, de la base de la rotule. Il est bon que les crochets soient dorés, pour empêcher leur oxydation. On peut avoir aussi recours à la suture osseuse qui accole les deux fragments plus exactement que l'appareil à griffes. — *Phénomène de la rotule*. Phénomène analogue au clonus du pied et se rencontrant dans les mêmes cas ; on le provoque en imprimant à la rotule un mouvement brusque de haut en bas ; l'os exécute alors une série d'oscillations de haut en bas et de bas en haut.



Fig. 645. — *Rotule*.

**ROTULIEN, IENNE**. adj. [it. et esp. *rotuliano*]. Qui a rapport à la rotule. — *Ligament rotulien*. La portion du tendon du droit antérieur de la cuisse qui se porte de l'extrémité inférieure de la rotule à la tubérosité antérieure du tibia.

**ROUCAS-BLANC** (Bouches-du-Rhône). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 20°,5, contenant 24 grammes de sels, dont 10 grammes de chlorure de sodium, 2 grammes de chlorure de magnésium, 1gr,6 de sulfate de soude et 1 gramme de sulfates et de bicarbonates de chaux et de magnésie. Situation : près de Marseille, au bord de la mer. Établissements : bains, boisson.

**ROUCOULEMENT**. s. m. V. Musical (*Bruit*).

**ROUET**. s. m. — *Bruit de rouet*. V. Diable (*Bruit de*).

**ROUGE**. adj. [*ruber*, ἐρυθρὸς, all. *roth*, angl. *red*, it. *rosso*, esp. *rojo*]. Se dit de certains corps qui possèdent la couleur de ce nom. — *Fièvre rouge*. V. Scarlatine. — *Fruits rouges*. Les cerises, fraises, framboises et groseilles. — *Précipité rouge*. V. Oxyde *de mercure*. — *Sang rouge*. V. Artériel.

**ROUGE**. s. m. Une des sept couleurs primitives. — *Rouge d'Angleterre*. Le *colcothar*. V. Oxyde *de fer*. ‖ *Rouge de sang*. V. Hématine. ‖ *Rouges colorants*. Sans parler des rouges minéraux, vermillon et autres, les principales couleurs rouges organiques qui peuvent être fixées sur les fibres textiles sont : 1° la garance ; 2° la cochenille ; 3° la murexide ; 4° la carthaméine ; 5° la fuchsine ; 6° la coralline ou péonine. Les trois premières ne peuvent se fixer sur les étoffes qu'au moyen de mordants. Ainsi, le rouge garance est à base d'alumine et d'étain ; le rouge cochenille à base d'étain, le rouge de murexide à base d'oxyde de mercure ou de plomb, souvent dangereux pour les ouvriers qui le manient (Thibaut). Les trois dernières matières colorantes rouges se fixent sur les tissus sans aucun mordant. — *Rouge d'aniline*. V. Fuchsine. — *Rouge de carmin*. Matière colorante produite par dédoublement de l'acide carminique sous l'influence des acides étendus et bouillants. — *Rouge de carthame*. V. Carthamine. — *Rouge cinchonique insoluble* [all. *Chinaroth*]. Substance rouge brun qui se forme quand la solution aqueuse d'acide quinotannique, abandonnée à l'air, absorbe de l'oxygène. — *Rouge cinchonique soluble*. Indiqué dans les écorces de quinquina en même temps que le rouge insoluble ; c'est un mélange ou une combinaison de *rouge insoluble* et d'*acide quinotannique*. — *Rouge de cochenille*. Plongé dans une liqueur ammoniacale, il vire au violet et communique au liquide une teinte violette très vive. V. Carmine. — *Rouge à la coralline*. Il ne se dissout pas dans l'eau froide Il cède un peu de sa couleur dans l'eau bouillante, mais se décolore beaucoup plus rapidement et plus promptement dans l'alcool bouillant. Les liquides alcalins ne font pas virer la couleur ; les acides précipitent la matière colorante en flocons jaunâtres. — *Rouge de garance*. Il ne se laisse pas altérer par des solutions contenant 3 ou 4 p. 100 d'acide chlorhydrique ou d'ammoniaque ; c'est le plus résistant des rouges organiques. — *Rouge à la murexide*. Il blanchit rapidement au contact d'une solution d'acide citrique. V. Murexide. — *Rouge végétal* [*rouge de toilette*]. V. Fard, Carthamine et Orcanette.

**ROUGEOLE**. s. f. [*morbilli*, all. *Masern*, angl. *measles*, it. *rosolia*, esp. *sarampion*]. Maladie infectieuse, épidémique et contagieuse, caractérisée par une éruption cutanée, précédée et accompagnée de coryza, d'angine, de larmoiement et de toux. La période d'incubation est de huit à dix jours. Les caractères de l'éruption sont : de petites taches rouges, un peu proéminentes, semblables à des morsures de puces, séparées les unes des autres par des intervalles anguleux où la peau conserve sa teinte naturelle ; ces taches paraissent du troisième au cinquième jour de l'invasion de la fièvre, se montrent d'abord à la face, puis au

cou, au thorax, aux membres, et se transforment parfois en papules saillantes (*rougeole boutonneuse*). Cette maladie n'attaque d'ordinaire qu'une seule fois, et dure de sept à huit jours. Les taches disparaissent dans l'ordre de leur éruption, et sont suivies de la desquamation furfuracée de l'épiderme. La rougeole, peu grave par elle-même, est accompagnée d'une inflammation catarrhale de la muqueuse bronchique, qui n'est pas sans danger, surtout pour les adultes (ces derniers sont plus rarement atteints que les enfants), et, à tout âge, quand elle atteint les petites bronches (bronchite capillaire); mais ce qui fait surtout la gravité de la rougeole, c'est la bronchopneumonie, qui est fréquente dans les milieux hospitaliers ou dans les habitations surpeuplées; aussi, quand un cas de bronchopneumonie apparaît dans une salle de rougeoleux, il faut l'isoler des autres malades, sous peine d'en voir un grand nombre contracter la même complication. Les autres complications, comme la gangrène de la bouche ou de la vulve, sont plus rares; la diphtérie, quand elle se surajoute, est très grave et attaque de préférence le larynx. Le traitement est avant tout prophylactique, mais la prophylaxie de l'affection est difficile à réaliser, car la contagion se fait surtout au début pendant la période de catarrhe, à un moment où le diagnostic est le plus souvent impossible; on avait pensé pouvoir faire ce diagnostic précoce grâce au signe de Koplik (V. Koplik), mais ce signe manque souvent ou apparaît quand l'éruption commence déjà à se montrer. Par contre, une fois l'éruption sortie et la catarrhe guéri, il semble que la contagion ne se fasse plus; aussi la durée de l'isolement pourra être raccourcie. Le traitement consistera à placer le malade dans une chambre vaste, bien aérée, à lui faire prendre des boissons abondantes, avec quelques préparations calmantes si la toux est fréquente. Si la bronchopneumonie apparaît, il faudra mettre en œuvre le traitement de cette maladie.

**ROUGET.** s. m. Nom de divers poissons acanthoptérygiens alimentaires. V. Mulle. — Nom vulgaire de la larve hexapode du *Trombidion soyeux* (*Tr. Holosericum*, L.), acarien phytophage (Mégnin). A l'état de *rouget* ou de *Lepte* (*Leptus autumnalis*, Latr., *Leptus irritans*) c'est-à-dire de nymphe octopode, il est rouge, à corps mou, et vit en parasite sur les petits mammifères, et même sur l'homme. Ses piqûres causent de vives démangeaisons avec fièvre (vulgairement *fièvre de grain*), et une éruption érythémateuse plus ou moins prononcée en plaques rouges. Il a encore été appelé *Trombidium autumnale*, *aoutat*, *aoûti* et *vendangeur*. Le *Trombidium fuliginosum*, Hermann, espèce voisine de la précédente, a été appelé, à ses diverses phases de développement, *Acarus phalangii*, *culicis*, *cicadarum*, *coccineus*, et *Pediculus opilionis*, *acaroïdes*, etc. Il vit surtout sur divers insectes. Le meilleur traitement consiste en bains sulfureux; on a aussi conseillé l'emploi de la benzine (Mégnin). — Nom donné, à tort, aux *ixodes*.

**ROUGEUR.** s. f. [*rubor*, ἐρύθημα, all. *Rothe*, angl. *redness*, it. *rossore*, esp. *rubor*]. Coloration qui est un des phénomènes constants de l'inflammation. Elle est due à l'afflux du sang dans les vaisseaux capillaires.

**ROUGNON** (de Magny) (Nicolas) (médecin français, 1727-1799). — *Maladie de Rougnon-Heberden*. L'angine de poitrine.

**ROUILLE.** s. f. [*rubigo*, ἰὸς, all. *Rost*, angl. *rust*, it. *ruggine*, esp. *orin*]. Mélange d'oxyde de fer hydraté et de carbonate de fer qui se forme par l'action de l'humidité atmosphérique à la surface du fer.

**ROUILLÉ, ÉE.** adj. [*rubiginosus*, ἰώδης, all. *rostfarbig*, angl. *rusted*, it. *arrugginito*]. Qui est couvert de rouille, qui en a l'aspect : *crachat rouillé*, dans la pneumonie.

**ROUISSAGE.** s. m. Opération industrielle qui a pour but de séparer le liber de la partie ligneuse du chanvre et du lin, en faisant macérer les tiges dans les mares, étangs et fosses creusées sur le bord des rivières et alimentées par une rigole. Le rouissage corrompt l'eau, rend son emploi dangereux pour l'homme et les animaux, tue les poissons et répand dans l'air, à d'assez grandes distances des étangs ou cours d'eau, des miasmes délétères très dangereux. Les procédés de rouissage dans les fosses à l'eau courante ou à l'eau dormante, et même ceux du rouissage sur les prés, sont condamnables à tous les points de vue : le rouissage à la vapeur doit leur être substitué.

**ROULÉ, ÉE.** adj. V. Bandage.

**ROULEMENT.** s. m. — *Roulement diastolique* (Duroziez). Bruit à timbre ronflant que l'on entend pendant le grand silence et qui se termine par un renforcement aigu (souffle présystolique), dans le cas de rétrécissement mitral.

**ROULIS.** s. m. — *Mouvement de roulis* (Jaccoud). Mouvement de la région précordiale que l'on observe quelquefois dans la symphyse cardiaque : pendant la systole, la partie supérieure de cette région est projetée en avant tandis que l'inférieure se trouve en retrait; le mouvement inverse se produit pendant la diastole.

**ROUSSELOT** (médecin français du XVIIIe siècle). — *Poudre de Rousselot*. V. Poudre *arsenicale*.

**ROUSSEUR.** s. f. — *Tache de rousseur*. V. Éphélide.

**ROUZAT** (Puy-de-Dôme). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides et chaudes. Établissement ; piscine; 15 mai au 30 septembre.

**ROYAT** (Puy-de-Dôme). *Eaux bicarbonatées chlorurées sodiques*, froides et chaudes, 20° à 35°, contenant 1gr,349 de bicarbonate de soude, 0gr,435 de bicarbonate de potasse, 1gr,728 de chlorure de sodium, des traces d'arsenic et de fer, et 645 centimètres cubes d'acide carbonique libre (source Eugénie). D'autres sources contiennent de l'arséniate de soude en plus grande quantité : 0gr,0045 (Saint-Victor), 0gr,0017 (Saint-Mart); Saint-Victor, qui est la source la plus ferrugineuse, contient 0gr,056 de fer; quant au chlorure de lithium, il varie suivant la source de 0gr,035 (Eugénie) à 0gr,009. Indications : arthritisme, anémie, nervosisme, lithiase biliaire et rénale, diabète, albuminurie, dyspepsie, dermatoses. Altitude : 450 mètres. Établissement : boisson, bains d'eau courante, bains hydro-électriques, inhalations; saison du 25 mai au 1er octobre. L'eau des sources Saint-Mart, Saint-Victor et César est transportée.

**ROYOC.** s. m. Arbrisseau de la famille des rubiacées de la Chine et de l'Amérique tropicale, dont une espèce (*Morinda Royoc*, L.) est employée comme vermifuge.

**RUBAN.** s. f. [all. *Band*, angl. *ribbon*, it. *fettuccia*, *nastro*, esp. *cinta*, *liston*]. Bandelette étroite. ‖ En anatomie, *rubans de la glotte* ou *rubans vocaux* : les cordes vocales. V. Glotte. — *Ruban de Reil*. Faisceau de tubes nerveux blancs qui, du sillon latéral de la protubérance annulaire, contourne le pédoncule cérébelleux supérieur pour se porter au-dessus de lui dans la valvule de Vieussens, sous les tubercules quadrijumeaux et dans le cerveau.

**RUBANÉ, ÉE.** adj. [*fasciatus*, all. *gebändert*]. Qui ressemble à un ruban.

**RUBÉFACTION.** s. f. [*rubefactio*, φοινιγμὸς, all. *Röthen*, angl. *rubefaction*, it. *rubefazione*, esp. *rubefaccion*]. Congestion passagère déterminée par les rubéfiants appliqués sur la peau, qui devient plus rouge qu'elle n'est naturellement.

**RUBÉFIANT, ANTE.** adj. [*rubefaciens*, φοινίσσων, all. *röthend*, angl. *rubefacient*, it. et esp. *rubefaciente*]. Qui produit la rougeur de la peau. — *Cataplasme rubéfiant*. Il est composé d'orge torréfiée légèrement et pilée,

128 grammes; vinaigre, 32 grammes; œufs, nº 3; que l'on convertit en pâte au moyen d'eau chaude. Ainsi préparé, on le saupoudre avec poivre noir et fenouil, ãã 16 grammes.

**RUBÉFIANTS.** s. m. pl. Moyens à l'aide desquels on détermine la rubéfaction de la peau. La *rubéfaction* et la *vésication* n'étant que des degrés différents d'une même action, le même moyen peut être, selon les circonstances, *rubéfiant* ou *vésicant*. Les emplâtres de poix de Bourgogne et les sinapismes sont *rubéfiants*.

**RUBÉOLE.** s. f. [*rubbiolæ*, all. *rötheln*, angl. *rubeola, german measles*]. Maladie infectieuse, contagieuse et épidémique, distincte de la rougeole, caractérisée par un exanthème polymorphe, la tuméfaction des ganglions et une évolution ordinairement bénigne. Elle frappe de préférence les enfants; la période d'incubation est de quatorze à vingt et un jours. Le début est caractérisé par du malaise, de l'inappétence, bientôt suivis de l'apparition de l'éruption à la face et au tronc; l'exanthème est formé de petites taches rouges, réunies souvent sur les membres sous l'aspect de placards scarlatiniformes; il donne lieu souvent à des démangeaisons, et dure de quatre à cinq jours; il est accompagné d'un énanthème au niveau de la gorge, des amygdales, des muqueuses nasale, conjonctivale et laryngée. Les symptômes généraux sont peu marqués ou nuls; la fièvre, quand elle existe, est légère. Les ganglions de la nuque et sous-maxillaires sont engorgés, quelquefois aussi ceux des aines. L'éruption se termine par une desquamation furfuracée; elle peut reparaître dans la convalescence. Plusieurs auteurs anglais et américains ont signalé une forme grave qui paraît très rare. Le traitement consiste dans le maintien à la chambre du petit malade pendant quelques jours.

**RUBÉOLEUX, EUSE** ou **RUBÉOLIQUE.** adj. Qui a rapport à la rougeole. Synonyme de *morbilleux*.

**RUBÉRYTHRIQUE.** adj. — *Acide rubérythrique*. Corps isolé par Rochleder de la racine de garance. Cristaux jaunes, solubles dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther. C'est une glycoside, qui peut être dédoublée en glycose et alizarine.

**RUBIA.** s. m. V. GARANCE.

**RUBIACÉES.** s. f. pl. [*rubiaceæ*, all. *Krapparten*, esp. *rubiaceas*]. Famille de plantes dicotylédones, monopétales rigynes, qui renferme des plantes herbacées, des arbustes et de grands arbres. V. CAFÉ, GARANCE, QUINQUINA.

**RUBIAN.** s. m. [*rubianum*, all. *Rubian*]. Nom donné par Schunck à une glycoside, probablement impure, qu'il a isolée de la racine de garance, et qui, par fermentation ou par l'action des acides, donne de la glycose et divers principes colorants. C'est une masse amorphe, dure, jaune foncé, amère, soluble dans l'eau et l'alcool.

**RUBICHLORIQUE.** adj. — *Acide rubichlorique*. Corps identique à la chlorogénine, découvert dans la racine de garance.

**RUBIDINE.** s. f. ($C^{22}H^{17}Az$). Liquide incolore, huileux, bouillant à 230°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, s'épaississant à 17° sans se solidifier, qui se forme dans la distillation sèche d'un grand nombre de matières organiques, et qui existe dans la fumée de tabac.

**RUBIDIUM.** s. m. [de *rubidus*, rougeâtre]. Métal alcalin voisin du potassium, découvert par Bunsen à l'aide de l'analyse spectrale dans les minerais dont on a extrait la lithine. Il colore en beau rouge les raies du spectre. Il décompose l'eau aussi énergiquement que le potassium. On connaît son oxyde et ses sels. Densité, 1516; fond à 38°,5; équivalent 85 (Bunsen); symbole, Rb. Contrairement à ce qu'auraient pu faire prévoir les analogies si complètes du potassium et du rubidium, ce dernier métal est tout à fait dépourvu de propriétés toxiques, et ses sels peuvent être impunément introduits dans le torrent circulatoire, sans amener aucun des accidents produits par l'injection des sels de potassium (Grandeau).

**RUBIGINE.** s. f. Nom donné par Auscher et Lapicque au pigment ocre. V. PIGMENT.

**RUBINAT** (Espagne). *Eaux sulfatées sodiques*, froides, 13°,1, contenant 104 grammes de sels, dont 96 grammes de sulfate de soude, 3,2 de sulfate de magnésie, 2,1 de sulfates de potasse et de chaux et 2 grammes de chlorure de sodium. Cette eau purge à la dose d'un verre à bordeaux. Eau d'exportation.

**RUBINE.** s. f. Ancien nom des sulfures de couleur rouge. — *Rubine d'antimoine*. Sulfure d'antimoine fondu avec du protoxyde d'antimoine. — *Rubine d'arsenic*. Le réalgar. — *Rubine de soufre*. Soufre dissous dans l'huile.

**RUBINIQUE.** adj. — *Acide rubinique* [*acide rufocatéchique*]. Corps qui se forme quand on expose à l'air une solution de catéchine dans le carbonate de potasse. On ne connaît guère que son sel de potasse qui précipite en rouge les sels métalliques.

**RUBITANNIQUE.** adj. — *Acide rubitannique*. Le tannin des feuilles du *Rubia tinctorum*.

**RUDE.** adj. Se dit d'un corps qui est désagréable au toucher par suite des inégalités de surface qu'il présente.

**RUDIMENTAIRE.** adj. [esp. *rudimentario*]. Se dit de toute partie qui n'existe qu'avec un développement plus ou moins imparfait: *organe rudimentaire*.

**RUE.** s. f. [*ruta*, ῥυτή, πήγανον, all. *Raute*, angl. *rue*, it. *ruta*, esp. *ruda*]. Genre de rutacées dont l'espèce officinale, *Ruta graveolens*, L., est emménagogue, et peut causer l'avortement. On emploie ses sommités fleuries en poudre (120 centigr. à 4 gram.) dans un liquide ou dans du miel; ou bien en infusion théiforme (5 grammes p. 1000). Son eau distillée entre dans quelques potions excitantes, antispasmodiques ou emménagogues, à la dose de 30 à 60 grammes. L'essence qui donne à la rue son odeur forte, désagréable, est formée par un composé défini oxygéné ($C^{22}H^{22}O^{2}$), âcre, jaune verdâtre, bouillant à 230°; on l'emploie parfois (2 à 6 gouttes) sur du sucre ou dans une potion. — *Rue des murailles*, V. ASPLÉNIUM. — *Rue sauvage*. V. HARMEL.

**RUFINE.** s. f. [*Rufinum*, all. *Rufin*, angl. *rufine*, it. *rufina*] ($C^{42}H^{20}O^{16}$). Produit de l'action de la chaleur sur la phlorizine. Masse résineuse rouge, soluble dans l'alcool, presque pas dans l'éther. Elle se dissout avec une belle couleur rouge dans l'ammoniaque et la potasse caustique.

**RUFINOSULFURIQUE.** adj. — *Acide rufinosulfurique*. Acide sulfoconjugué qui se forme par l'action de l'acide sulfurique sur la rufine.

**RUFOCATÉCHIQUE.** adj. V. RUBINIQUE.

**RUFUS** (médecin grec du Ier siècle de notre ere). — *Pilules de Rufus*. V. PILULE.

**RUGINATION.** s. f. Action de racler un os, ou l'intérieur de l'utérus chargé de granulations.

**RUGINE.** s. f. [*radula*, *scalprum*, ξύστρα, all. *Knochenfeile*, angl. *rugine*, it. *rastiatojo*, esp. *raspadera*]. Instrument dont on se sert, dans les opérations chirurgicales, pour racler ou ratisser les os (fig. 646). C'est une plaque d'acier trempé, de forme variée, suivant l'usage auquel on la destine, dont les bords sont en biseaux tranchants, et à laquelle un manche est adapté sur une de ses faces. Les rugines employées dans l'opération du trépan pour détacher le péricrâne de la surface des os se composent d'une plaque épaisse d'acier, dont la circonférence, quadrilatère ou polygone, est taillée en biseaux abattus de court pour donner plus de force à leurs tranchants. Cette plaque est fixée à l'extrémité d'un manche de métal. — Instrument dont les dentistes se servent pour détacher le

tartre des dents, ou pour nettoyer la carie, et qui consiste en une tige d'acier arrondie, de 3 millimètres de diamètre sur 5 centimètres et demi de longueur, montée sur un manche taillé à pans ; tantôt la rugine à son extrémité est en langue de carpe tranchante des deux côtés ; tantôt elle se termine par une lame droite semblable à celle d'un canif mais plus forte (*déchaussoir*) ; tantôt elle est coudée carrément et coupe sur trois bords, ou bien elle se termine en pointe et coupe des deux côtés (*grain d'orge*) ; ou bien elle est en cuillère recourbée, etc.

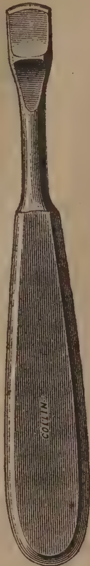


Fig. 646. — Rugine.

**RUGOSITÉ**. s. f. [de *ruga*, ride : all. *Runzeligkeit*, angl. *rugosity*, it. *rugosità*, esp. *rugosidad*]. Ride d'une surface dure, raboteuse.

**RULAND** (médecin bavarois, 1532-1602). — *Eau de Ruland*. V. Eau bénite.

**RUMEN**. s. m. [*rumen*, all. *Pansen*, angl. *rumen*, *paunch*, it. *rumine*, esp. *panza* ; vulgairement *panse* ou *herbier*]. Premier estomac des ruminants occupant à lui seul la plus grande partie de la cavité abdominale.

**RUMEX**. s. m. Synonyme de *Patience*.

**RUMICINE**. s. f. La caphopicrite de la *patience*.

**RUMINATION**. s. f. [*ruminatio*, μήρυκισμὸς, all. *Wiederkauen*, angl. *rumination*, it. *ruminazione*, esp. *rumia*]. Fonction particulière aux animaux ruminants, par laquelle ils mâchent une seconde fois les aliments qu'ils ont déjà avalés. V. Mérycisme.

**RUMMO** (Gaetano) (médecin italien contemporain). — *Maladie de Rummo* [*gérodermie génito-dystrophique*]. Affection caractérisée par des modifications de la peau, qui prend l'aspect qu'elle a chez le vieillard, et une dystrophie génitale : diminution de la puissance sexuelle ou impuissance absolue. La peau est rugueuse, flasque, ridée, l'abdomen est tombant, les testicules et la verge sont de dimensions réduites. Cette affection a été surtout observée chez l'homme. D'après Rummo, la cause première serait la dystrophie génitale.

**RUPÉAL**. s. m. Le rocher, formant un os distinct sur divers poissons et batraciens (E. Geoffroy Saint-Hilaire).

**RUPESTRE**. adj. [*rupestris*, de *rupes*, roche ; it. *rupestrale*]. Se dit des plantes croissant sur les rochers.

**RUPIA**. s. m. [de ῥύπος, ordure ; all. *Rupia*, *Rhypia*, angl., it. et esp. *rupia*]. Lésion de la peau, caractérisée par la formation de croûtes concentriques stratifiées, donnant l'aspect d'une écaille d'huître ; à la périphérie est une aréole d'un rouge vif, qui indique la zone d'extension du processus ; la partie enflammée d'abord rouge est ensuite soulevée par un liquide brunâtre, lequel en séchant donne lieu à la formation des croûtes. Cet aspect n'est pas caractéristique d'une dermatose déterminée ; toute lésion pustuleuse de la peau à marche extensive peut lui donner naissance ; telles sont les syphilides ulcéreuses (*rupia syphilitique*), et plus rarement l'ecthyma. C'est surtout chez les sujets cachectiques qu'apparaît cette lésion, en raison du peu de résistance qu'ils opposent et de la marche extensive que prennent chez eux les infections.

**RUPOPHOBIE**. s. f. [de ῥύπος, ordure, et φόβος, crainte]. Crainte de la saleté ou de la souillure.

**RUPPERTSHAIN** (Allemagne, Taunus). *Sanatorium* pour phtisiques indigents, construit en 1894 par Dettweiler ; galeries de cure.

**RUPTEUR** et **RUPTOIRE**. adj. s. m. Instrument servant à causer une rupture en médecine opératoire.

**RUPTURE**. s. f. [*ruptura*, ῥῆγμα, all. *Zerreissung*, *Riss*, angl. *rupture*, it. *rottura*, esp. *rotura*]. Solution de continuité survenant par suite de contractions musculaires, ou de distension exagérée d'un organe creux : *rupture des muscles, des tendons*. — Ce mot est quelquefois employé comme synonyme de *hernie*. — *Rupture du cœur*. V. Cardiarrhexie. — *Rupture musculaire*. Elle peut être traumatique, mais on étudie surtout sous ce nom la solution de continuité des muscles survenant sous l'influence de leur contraction. La rupture peut être préparée par une altération pathologique des fibres, comme cela s'observe au cours des maladies infectieuses, fièvre typhoïde, variole, etc. Elle se produit le plus souvent chez un individu bien musclé à l'occasion d'une contraction excessive et brusque. Elle se traduit par une douleur subite comparée parfois à un coup de fouet, suivie de l'arrêt du mouvement commencé. A l'examen, on trouve souvent une ecchymose sous-cutanée ; la palpation fait reconnaître une dépression ou encoche entre les deux parties du muscle rompu, tandis que les deux moignons apparaissent sous forme de masses dures et volumineuses. Quand la rupture est partielle, cette déformation n'existe plus. Le traitement consiste dans le repos, le malade étant mis dans une position que facilite le rapprochement des deux parties du muscle. — *Rupture du périnée*. V. Déchirure. — *Rupture de l'utérus*. Elle a lieu rarement pendant la grossesse, et survient soit spontanément, sous l'influence de lésions qui ont aminci les parois de l'utérus, soit plus souvent à la suite de violences extérieures, coups, chutes, sur l'abdomen : la mort est la terminaison la plus fréquente, mais non constante. Le plus souvent, la rupture, complète ou incomplète, se produit pendant le travail, spontanément, par suite de rétrécissements du bassin, d'amincissement des parois utérines par une grossesse gémellaire ou l'hydramnios, du volume exagéré du fœtus, etc., ou d'une façon traumatique, par suite de manœuvres obstétricales, telles que la version. La rupture utérine se traduit par une douleur abdominale vive suivie bientôt d'une hémorragie qui peut se faire dans le péritoine, et donne lieu alors aux signes d'une hémorragie interne, ou à l'extérieur. Le pronostic est extrêmement grave pour la mère et pour l'enfant, surtout quand celui-ci passe dans l'abdomen ; quand il est resté dans l'utérus, il faut l'extraire par les voies naturelles ; dans le cas contraire, la laparotomie est la seule ressource. Si l'hémorragie devient inquiétante par son abondance, il faudra pratiquer l'hystérectomie vaginale.

**RURAL, ALE**. adj. [*ruralis*, de *rus*, campagne ; all. *Feldgewächse*, angl. *rural*, it. *rurale*, esp. *rural*]. Se dit des plantes qui croissent dans les champs.

**RUSMA**. s. m. [angl., it. et esp. *rusma*], Nom que les Orientaux donnent à un dépilatoire composé de réalgar (1 partie) et de chaux vive (5 à 8).

**RUSSULE**. s. f. Champignon vénéneux de la famille des agarics.

**RUT**. s. m. [all. *Brunst*, angl. *rut*, it. *frega*, esp. *brama ; chaleur*]. Ensemble des phénomènes que présentent les femelles et les mâles chez les animaux, pour le besoin de la reproduction. Chez les femelles, lorsque les vésicules de de Graaff se développent, les oviductes, la matrice et les organes copulateurs se tuméfient, s'injectent, sécrètent certains liquides et subissent, dans leur structure, des changements qui les approprient au rôle qu'ils devront bientôt remplir. L'instinct de la reproduction s'éveille et devient si impérieux, que les femelles, qui jusqu'alors évitaient les mâles, en recherchent, au contraire, les approches et cèdent avec empressement à leurs poursuites. Cet état ne persiste pas longtemps, surtout si

l'accouplement vient en limiter la durée, car il cède presque toujours au coït. Lorsqu'il n'existe plus, la femelle perd son ardeur, fuit le mâle, ou lui résiste, jusqu'à ce que, après un temps plus ou moins long, les mêmes symptômes se manifestent de nouveau, pour revenir désormais après des intervalles de temps égaux dans chaque espèce et à des époques dont la périodicité régulière coïncide avec les saisons. Les *signes* du rut varient suivant les espèces. Chez les poules, la crête se colore plus vivement en rouge; chez les lapines, la vulve se gonfle et s'injecte fortement; chez la chienne, cette tuméfaction est accompagnée d'un écoulement muqueux odorant qui attire les mâles, et quelquefois d'un véritable écoulement sanguin; chez les singes, elle coïncide avec un écoulement sanguinolent et même sanguin assez abondant, surtout si l'on observe ces animaux à l'état sauvage. La *périodicité* du rut est hors de doute pour plusieurs animaux, surtout pour nos espèces domestiques, chez lesquelles le retour de cet état physiologique est beaucoup plus fréquent que chez les espèces sauvages. Les brebis non fécondées deviennent en chaleur tous les quinze jours; les truies, tous les quinze à dix-huit jours. Ce phénomène se reproduit toutes les trois ou quatre semaines chez les vaches, tous les mois chez les juments, et après le même laps de temps chez les buffles, les zèbres et les singes.

**RUTHÉNIQUE.** adj. Qui a rapport au ruthénium. — *Acide ruthénique* ou *perruthénique* ($RnO^4$). Corps jaune, cristallisé et d'une instabilité telle qu'il a été impossible d'en déterminer la forme. Il fond vers 40° et émet des vapeurs à la température ordinaire.

**RUTHÉNIUM.** s. m. Métal existant principalement dans les minerais de platine avec l'iridium. Solide, gris comme l'iridium, cassant, fusible, inattaquable par l'eau régale. Densité, 11.

**RUTILANCE.** s. f. État de ce qui est rutilant. La rutilance du sang artériel est due à l'oxygène fixé à ses globules; elle existe dans le sang veineux lorsque, par cessation de l'action du grand sympathique coupé ou lésé, les capillaires se dilatent et laissent passer le sang trop vite pour qu'il ait perdu son oxygène dans les tissus; elle se retrouve aussi lorsque normalement cet oxygène n'a pas disparu, comme on le voit dans les glandes et le rein pendant la durée de leur activité sécrétante (Cl. Bernard). Le sang qui revient d'un organe enflammé contient plus d'acide carbonique que celui de son congénère resté sain; mais il contient le double d'oxygène de plus que le sang veineux de l'organe sain; là est la cause de la rutilance et de celle des parties enflammées, ou mieux congestionnées, encore parcourues par le sang qui entoure celles où l'inflammation est confirmée avec arrêt des globules dans le sang veineux (Estor et Saint-Pierre).

**RUTILANT, ANTE.** adj. [*rutilans*]. Qui est d'un roux ardent. ‖ En physiologie, se dit du sang artériel qui est d'un rouge vif.

**RUTILE.** s. m. V. Titanique.

**RUTILINE.** s. f. [de *rutilus*, rouge vif : all. *Rutilin*]. Nom donné par Braconnot à une matière résineuse qui se produit par l'action de l'acide sulfurique sur la salicine. Mulder l'avait nommée *olivine*.

**RUTINE.** s. f. [all. *Rutin, Rutinum*, angl. *rutine*, it. *rutina*; *acide rutinique*, *phytoménine*, *ménine*]. Principe retiré de la rue (*Ruta graveolens*, L.). Cristallisable, jaune clair, sans saveur; peu soluble dans l'eau froide, davantage dans l'eau bouillante, soluble dans l'alcool bouillant, insoluble dans l'éther; elle réagit acide.

**RUTINIQUE.** adj. V. Rutine.

**RUTIQUE.** adj. Synonyme de *caprique*.

**RUYSCH** (anatomiste hollandais, 1638-1731). — *Membrane de Ruysch*. V. Choroïde. — *Muscle de Ruysch*. V. Utérin (*Muscle*).

**RUYSCHIENNE.** adj. et s. f. [it. *ruischiana*, esp. *ruisquiana*]. La membrane de Ruysch. V. Choroïde.

**RYTHME.** s. m. [*rhythmus*, de ῥυθμὸς, cadence, proportion; all. *Rhythmus, Ebenmass*, angl. *rhythm*, it. et esp. *ritmo*]. Proportion qui règne entre les parties d'un tout. — En médecine, proportion qui existe dans les battements du pouls entre une pulsation et les suivantes. — *Rythme des battements du cœur.* Ordre de succession d'après lequel se produisent la systole, la diastole et la pause dans chaque révolution du cœur, et le retour de chaque révolution. Au point de vue de la fréquence et de la durée de chaque phénomène, le rythme varie d'un animal à l'autre, et, chez chaque animal même, selon l'âge et mille circonstances diverses, morbides ou normales, telles que des sensations, des pensées, etc., parce que le rythme est sous la dépendance du système nerveux, et se rattache à l'influence de l'encéphale sur le cœur. Mais, au point de vue de l'ordre dans lequel se succèdent la systole et la diastole, le rythme reste partout le même, et subordonné au cours du sang dans chaque cavité. Une révolution du cœur se divise, par rapport aux mouvements essentiels qui la constituent, en trois périodes : la première caractérisée surtout par la systole des oreillettes, la seconde par la systole des ventricules, la troisième par un repos commun aux deux systèmes des cavités du cœur, c'est-à-dire qu'une révolution commence avec la période de systole auriculaire et se termine avec la période de diastole générale. Ordinairement la durée des deux systoles est égale à la moitié de la durée totale de chaque révolution. Mais la contraction auriculaire n'occupe point tout le premier temps de chaque mesure; elle cesse avant le commencement du deuxième temps; et les ventricules, de leur côté, n'attendent même pas la fin de la systole des oreillettes pour commencer leur contraction. Les troubles du rythme cardiaque sont fréquents en clinique; le rythme peut être plus rapide (*tachycardie*) ou plus lent (*bradycardie*); il peut être irrégulier (*arythmie*); que l'irrégularité soit périodique (*allorythmie*) ou non; il peut présenter d'autres modifications désignées sous les noms d'*embryocardie* ou rythme fœtal, *rythme pendulaire*, *rythme de déclenchement*, *rythme couplé*, dissociation du rythme auriculaire et ventriculaire. — *Rythme couplé.* Groupement de deux pulsations cardiaques qui sont très rapprochées l'une de l'autre, tandis qu'elles sont séparées des pulsations suivantes par un intervalle plus considérable; le deuxième battement est généralement plus faible que le premier; quelquefois il y en a un troisième et le rythme est tricouplé. Si les deux pulsations associées sont suffisamment fortes, le pouls est bigéminé; si la seconde pulsation du couple est faible, un seul soulèvement artériel correspond à chaque couple, et le pouls paraît ralenti (*pouls disystolique*). — *Rythme de déclenchement* (Perret). Modification du rythme du cœur, caractérisée par le raccourcissement du petit silence. — *Rythme fœtal.* V. Embryocardie. — *Rythme pendulaire.* V. Pendulaire.

**RYTHMICITÉ.** s. f. Caractère que présentent les contractions du cœur d'être rythmiques.

**RYTHMIQUE.** adj. [all. *rhythmisch*, angl. *rhythmical*, *rhythmic*, it. et esp. *ritmico*]. Se dit des mouvements qui offrent un ordre déterminé dans la manière dont ils se succèdent, qui se font avec rythme.

**RYTIDOME.** s. m. [de ῥυτὶς, ride, et δῶμα, couvertures, *faux liège*]. Nom donné à l'écorce de certains arbres à cause de son aspect crevassé, rugueux, résultant de ce qu'elle est divisée par des prolongements du périderme en feuillets qui rendent sa surface inégale.

## S

ς = le Σ grec.

**S. A.** V. Abréviation.

**S DU CÔLON.** V. Côlon.

**SAAS-FÉE** et **SAAS-GRUND** (Suisse, Valais). *Stations d'altitude*, 1 778 mètres et 1 562 mètres.

**SABADILLINE.** s. f. [all. *Sabadillin*, angl. *sabadilline*, it. et esp. *sabadillina* ($C^{42}H^{56}Az^{2}O^{26}$). Alcaloïde tiré de la cévadille, où elle accompagne la vératrine (Couerbe). Elle est cristallisable en prismes assez gros, insolubles dans l'eau et l'alcool, peu solubles dans l'éther; elle verdit le sirop de violette, fond en résine à une chaleur de 200°. La sabadilline ne provoque ni éternuements ni vomissements; elle accélère les battements du cœur.

**SABADILLIQUE.** adj. V. Cévadique.

**SABATRINE.** s. f. ($C^{102}H^{86}Az^{2}O^{34}$). Alcaloïde qui accompagne la sabadilline, dont elle a les propriétés; elle est plus soluble dans l'éther.

**SABINE.** s. f. [*Juniperus sabina*, L., all. *Sabina*, *Sevenbaum*, angl. *savin*, it. et esp. *sabina*]. Arbrisseau conifère dont on distingue deux variétés: la *petite sabine* ou *sabine femelle* dont les feuilles ressemblent à celles du tamarin, et la *grande sabine* ou *sabine mâle*, qui a ses feuilles comme celles du cyprès. Toutes deux sont toujours vertes, résineuses, d'une odeur très forte et désagréable. Elles sont très irritantes et stimulent puissamment les vaisseaux utérins; aussi doit-on, quand on les emploie (comme emménagogues ou comme vermifuges), ne les administrer qu'avec la plus grande circonspection (10 à 30 centigr. de la poudre des feuilles et des jeunes pousses). A plus fortes doses, c'est un violent poison, qui détermine l'inflammation de l'estomac et des intestins et celle de l'utérus. La sabine fournit une essence âcre; la poudre s'emploie aussi à l'extérieur comme escarrotique.

**SABLE.** s. m. V. Gravelle. — *Bain de sable*. En chimie, sable chauffé sur lequel on pose les cornues, les capsules ou les ballons, pour évaporer doucement leur contenu; en médecine, sable chauffé par le soleil au bord de la mer ou artificiellement dont on recouvre les rhumatisants pour obtenir la sudation, etc. V. Arénation.

**SABURRAL, ALE.** adj. [*saburralis*, all. *saburral*, it. *saburrale*, esp. *saburral*]. Qui tient aux saburres gastriques. — *État saburral* (*colluvies gastrica*). Accumulation de saburres dans l'estomac, causant un grand nombre de maladies, selon les médecins humoristes. Aujourd'hui on entend sous ce nom un état caractérisé par le manque d'appétit, une sensation de sécheresse de la bouche qui est comme pâteuse, l'aspect de la langue qui est recouverte d'un enduit blanchâtre, et un malaise général. Cet état est déterminé par la diminution de la sécrétion salivaire et de la sécrétion gastrique, et probablement aussi par celle de la bile et du suc pancréatique. Sous l'influence de cette stagnation des liquides le long du tube digestif, les microbes, hôtes normaux de cette cavité, prolifèrent, et peuvent devenir offensifs; d'où les bons effets, dans ces cas, du purgatif qui active les sécrétions digestives et chassent au dehors les détritus accumulés et les microbes. L'état saburral est dû soit à une maladie générale infectieuse, soit à une intoxication, soit à l'ingestion d'aliments de mauvaise qualité, indigestes ou trop abondants, ayant déterminé un surmenage de l'appareil de la digestion. — *Langue saburrale*. État de la langue quand elle est recouverte d'un enduit blanchâtre plus ou moins épais, formé de cellules desquamées, de débris alimentaires et de microbes; il est dû à la diminution de la sécrétion salivaire et à l'absence de mastication.

**SABURRE.** s. f. [*saburra*, gravier; all. *gastrische Unreinigkeiten*, angl. *saburra*, it. et esp. *saburra*]. — *Saburres gastriques*. Matières muqueuses que l'on supposait amassées dans l'estomac à la suite des mauvaises digestions, et que l'on considérait tantôt comme un produit altéré de l'excrétion muqueuse de cet organe ou de la sécrétion biliaire, tantôt comme un résidu de substances alimentaires mal digérées.

**SAC.** s. m. [*saccus*, all. et angl. *Sack*, it. *sacco*, esp. *saco*]. — *Sac d'ambulance*. V. Sacoche. ‖ En anatomie, *sac capsulo-pupillaire*. V. Pupillaire. — *Sac pulmonaire*. Dans les écrits des anatomistes du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qu'on nomme aujourd'hui *oreillette gauche*; *oreillette* désignait alors ce que nous appelons *auricule de l'oreillette gauche* ou *pulmonaire*. — *Sac veineux*. Chez les anatomistes du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qu'on appelle aujourd'hui *oreillette droite*, y compris son auricule. ‖ En chirurgie, *sac herniaire*. V. Hernie.

**SACCADÉ, ÉE.** adj. [all. *stossend*]. V. Respiration.

**SACCHARATE.** s. m. [esp. *sacarato*]. Nom générique des sels résultant de la combinaison des bases avec l'acide saccharique. — *Saccharate d'éthyle*. V. Saccharique (*Éther*).

**SACCHARATÉ, ÉE.** adj. Qui est à l'état de saccharate; qui est sucré. — *Mercure saccharaté*. V. Mercure.

**SACCHARHYDROLÉ.** s. m. Association d'un hydrolé à un saccharolé.

**SACCHARIDE.** s. m. (Berthelot). Groupe de composés chimiques qui résultent de l'action des acides organiques sur les sucres.

**SACCHARIFICATION.** s. f. [de *saccharum*, sucre, et *facere*, faire; all. *Zuckerbildung*, angl. *saccharification*, it. *saccharificazione*, esp. *sacarification*]. Conversion d'une substance en sucre par l'hydratation des matières amylacées.

**SACCHARIGÈNE.** adj. et s. Nom donné aux corps, tels que la cellulose, la fécule, les gommes, qui donnent des sucres.

**SACCHARIMÉTRIE.** s. f. [de σάκχαρον, sucre, et μέτρον, mesure]. Dosage de la quantité de sucre contenu dans une liqueur. — *Saccharimétrie chimique*. V. Sucre *du foie*. — *Saccharimètre physique*. V. Polarimétrie.

**SACCHARIMÉTRIQUE.** adj. — *Liqueurs ou réactifs saccharimétriques*. V. Sucre *du foie*.

**SACCHARIN, INE.** adj. [*saccharinus*, all. *zuckerhaltig*, angl. *saccharine*, it. *saccarino*, esp. *sacarino*]. Qui est de la nature du sucre, qui en contient. — *Acide saccharin*. V. Oxalique.

**SACCHARINE.** s. f. [*acide anhydro-sulfamido-benzoïque*]. Substance obtenue en transformant successivement le toluène en acide sulfoconjugué, sulfotoluate de soude, sulfochlorure de toluène, sulfamide de toluol; traitant celui-ci par l'action combinée d'un permanganate alcalin et du peroxyde de plomb, et précipitant la saccharine à l'aide de l'acide chlorhydrique. Cristallisable, peu soluble dans l'eau, douée d'un goût sucré très prononcé, elle a une réaction acide, n'agit pas sur la lumière polarisée, ne produit pas d'alcool par la fermentation; elle diffère donc du sucre par ses propriétés chimiques, ce qui la fait employer pour sucrer les mets et les boissons des diabétiques, sous forme de tablettes de 5 centigrammes: une tablette suffit pour une tasse de liquide. Mais elle ne convient qu'aux malades dont l'estomac est intact et le rein perméable.

**SACCHARINITE.** s. m. [all. *Pflanzenzucker*, it. *saccarinite*]. Le groupe des substances sucrées susceptibles de fermenter: sucre, glycose, etc. (Desvaux).

**SACCHARIQUE.** adj. Qui concerne le sucre et ses composés. — *Acide saccharique* [*acide malique du sucre* ou

*artificiel*, Scheele; *acide métatartrique*, Erdmann; *acide oxalhydrique*] ($C^{12}H^{10}O^{16}$ ou, en atomes, $C^6H^{10}O^8$). Corps isomérique avec l'acide mucique, qui résulte de l'action de l'acide azotique sur le sucre de canne, la glycose, la lactose, la mannite. Amorphe, incolore, déliquescent, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther. — *Éther saccharique* [*saccharate d'éthyle*] [$C^{13}H^8O^{16}(C^4H^5)^2$]. Substance cristallisable, déliquescente, obtenue par action de l'acide chlorhydrique sur le saccharate de chaux dissous dans l'alcool.

**SACCHAROÏDE.** adj. Qui a l'aspect du sucre.

**SACCHAROÏTE.** s. m. Nom collectif de tous les principes sucrés non fermentescibles, tels que la glycérine, la glycyrrhizine, la mannite, etc.

**SACCHAROKALI.** s. m. Poudre digestive alcaline, composée de sucre, 1000, bicarbonate de soude, 20, et laque carminée pour colorer.

**SACCHAROLÉ.** s. m. Médicament pulvérulent qui résulte du mélange du sucre en poudre avec d'autres substances également pulvérisées.

**SACCHAROLIE.** s. f. Nom commun des saccharolés et des mellites.

**SACCHAROLIQUE.** adj. Se dit (Béral) des médicaments dont la base est du sucre uni à d'autres corps.

**SACCHAROMYCES.** s. m. [de σάκχαρον, sucre, et μύκης, champignon]. Nom générique des levures; le type en est la levure de bière ou *Saccharomyces cerevisiæ* (V. Levure); mais d'autres végétaux appartiennent à ce groupe, tels sont le *Saccharomyces albicans* ou champignon du muguet (V. Muguet), et d'autres formes plus rares rencontrées dans des cas d'angine (Troisier et Achalme), d'otite moyenne (Maggiora et Gradenigo). Ces végétaux se présentent ordinairement sous forme d'éléments arrondis unicellulaires; mais ils sont capables, dans certaines conditions, de donner un véritable mycélium, et doivent par conséquent être rangés parmi les mycomycètes.

**SACCHAROMYCOSE.** s. f. Maladie produite par un saccharomyces.

**SACCHAROSE.** s. f. Corps provenant de la condensation de plusieurs molécules de glycose avec élimination d'eau; sous l'influence des acides étendus et de certains ferments, les saccharoses se dédoublent en deux molécules de glycose. Le groupe des saccharoses comprend : la saccharose ordinaire ou sucre de canne (V. Sucre *de canne*), la lactose qui se dédouble en glycose et galactose, la maltose qui donne seulement de la glycose par hydratation.

**SACCHAROSIDE.** s. f. (Berthelot). Le groupe de corps formés par l'union de la saccharose avec les bases.

**SACCHARURE.** s. m. (Béral). Médicament qu'on obtient en versant une teinture alcoolique ou éthérée sur du sucre et séchant à l'étuve; on le réduit au bout de vingt-quatre heures en poudre grossière.

**SACCIFORME.** adj. [de *saccus*, sac, et *forma*, forme]. Qui est en forme de sac. Se dit de certains anévrysmes, etc.

**SACCOGUMMITE.** s. f. [*glycyrrhizine*]. Glycoside renfermée dans la racine de réglisse. S'emploie en tisane.

**SACCOLACTIQUE.** adj. — *Acide saccolactique.* Synonyme d'*acide mucique*.

**SACCULAIRE.** adj. Qui a rapport au saccule. — *Nerf sacculaire.* Filet du nerf auditif allant au saccule.

**SACCULE.** s. m. [diminutif de sac]. V. Oreille *interne*.

**SACEDON** (Espagne). *Eaux sulfatées calciques*, tièdes, 28°; altitude : 634 mètres. Établissement : 15 juin au 15 septembre.

**SACHET.** s. m. [*sacculus*, μαρσίππιον, all. *Kräutersäckchen* angl. *satchel*, *nodule*, it. *sacchetto d'odori*, esp. *saquillo*]. Petit sac de toile ou de taffetas, rempli d'espèces aromatiques pulvérisées ou de poudres interposées entre des cardes de coton, qu'on met en contact avec diverses parties du corps. — *Sachet de Morand.* V. Collier.

**SACOCHE.** s. f. — *Sacoche* ou *sac d'ambulance.* Petit sac porté par un infirmier militaire accompagnant le chirurgien du régiment sur le lieu du combat. Il contient des médicaments : éther, perchlorure de fer, laudanum, quinine; des objets de pansement : bandes, linge à pansement, gaze antiseptique; des appareils : attelles pour fractures, une boîte de chirurgie, des instruments pour les opérations d'urgence.

**SACRÉ, ÉE.** adj. [*sacer*, ἱερὸς, angl. *sacral*, it. et esp. *sacro*]. Qui appartient au sacrum. — *Artère sacrée antérieure* ou *moyenne*. Elle naît de la partie postérieure de l'aorte, au niveau de la quatrième vertèbre lombaire, descend verticalement sur l'articulation sacro-vertébrale, fournit la dernière artère lombaire et des *artères sacrées* qui s'anastomosent avec les branches des sacrées latérales, et se divise, au-devant du coccyx, en deux branches qui donnent des rameaux au coccyx, aux muscles et ligaments qui s'y attachent. — *Artère sacrée latérale.* Elle naît tantôt de la fessière, tantôt de l'hypogastrique; quelquefois il n'y en a qu'une seule de chaque côté de la ligne médiane; d'autres fois il y en deux ou même trois. Elles descendent au-devant des trous sacrés antérieurs, et s'anastomosent par arcade avec la sacrée moyenne. — *Nerfs sacrés.* Ordinairement au nombre de six, souvent de cinq seulement, ils sont fournis par la terminaison de la moelle vertébrale. C'est des quatre premiers de ces nerfs et du cordon lombo-sacré que résulte le plexus sacré. — *Plexus sacré.* V. Sciatique. — *Région sacrée.* La partie postérieure et inférieure médiane du dos, qui correspond au sacrum. — *Trous sacrés.* Nom donné à seize trous, dont huit *antérieurs*, situés sur la face antérieure du sacrum, quatre de chaque côté de la ligne médiane, les uns au-dessus des autres, et huit *postérieurs*, placés à la face postérieure du même os, et présentant la même disposition que les antérieurs, avec lesquels ils correspondent. Ces trous communiquent avec le *canal sacré*, qui fait suite au canal vertébral; ils sont traversés par une branche des nerfs sacrés. — *Veines sacrées.* Satellites des artères sacrées; elles forment un plexus au-devant du sacrum. || *Mal sacré* ou *maladie sacrée*. V. Épilepsie.

**SACRO-COCCYGIEN, IENNE.** adj. [*sacro-coccygeus*, it. et esp. *sacro-coccygeo*]. Qui a rapport au coccyx. — *Articulation sacro-coccygienne.* Celle de l'extrémité inférieure du sacrum avec la facette supérieure du coccyx; elle est affermie par deux ligaments appelés *sacro-coccygiens antérieur* et *postérieur*.

**SACRO-COXALGIE.** s. f. [de *sacrum*, l'os sacrum, *coxa*, l'os coxal, et ἄλγος, douleur]. Tumeur blanche de la symphyse sacro-iliaque. La marche et le traitement sont analogues à ceux de la coxalgie.

**SACRO-ÉPINEUX, EUSE.** adj. [*sacro-spinosus*]. — *Ligaments sacro-épineux*, l'un *supérieur* et l'autre *inférieur*. Ils s'étendent des épines postérieures, supérieure et inférieure, de l'os iliaque, aux parties latérales et postérieure du sacrum.

**SACRO-FÉMORAL, ALE.** adj. et s. m. V. Fessier (*Grand*).

**SACRO-ILIAQUE.** adj. [*sacro-iliacus*]. Qui a rapport au sacrum et à l'os des iles. — *Articulation* ou *symphyse sacro-iliaque*. Celle de chaque face latérale du sacrum avec l'os iliaque correspondant. Les liens qui l'affermissent sont les ligaments *sacro-iliaque antérieur*, *supérieur* et *inférieur*, et le *ligament sacro-iliaque interosseux*. Ce dernier occupe l'espace que laissent entre eux le sacrum et l'os iliaque, derrière leurs surfaces articulaires.

**SACRO-ILI-TROCHANTÉRIEN.** adj. et s. m. V. PYRAMIDAL *de la cuisse*.

**SACRO-LOMBAIRE.** adj. et s. m. [*sacro-lumbus, sacro-lumbalis, lombo-sacro-trachélien*; it. *sacro-lombare*, esp. *sacro-lumbar*]. Muscle pair et allongé, étendu de la face postérieure du sacrum, de la partie correspondante de la crête iliaque et du sommet des apophyses épineuses des vertèbres lombaires et des dernières vertèbres dorsales, à l'angle des douze côtes et aux tubercules postérieurs des apophyses transverses des cinq dernières vertèbres cervicales.

**SACRO-SCIATIQUE.** adj. [*sacro-ischiaticus*, it. *sacro-ischiatico*, esp. *sacro-sciatico*]. — *Ligaments sacro-sciatiques*. Nom donné à deux ligaments membraniformes qui concourent à affermir l'articulation sacro-iliaque. Le *grand ligament sacro-sciatique*, ou *sacro-sciatique postérieur*, s'étend de la partie postérieure de la crête iliaque et des côtés du sacrum et du coccyx à la lèvre interne de la tubérosité de l'ischion ; le *petit ligament sacro-sciatique*, ou *sacro-sciatique antérieur*, naît de la face antérieure du précédent et se termine à l'épine sciatique. Par son bord externe, le grand ligament sacro-sciatique convertit la grande échancrure sciatique en une vaste ouverture, que le petit ligament sacro-sciatique divise en deux ouvertures secondaires.

**SACRO-SPINAL.** adj. et s. m. [*sacro-spinalis*, esp. *sacro-espinal*]. — *Muscle sacro-spinal*. Nom sous lequel Chaussier avait réuni les muscles sacro-lombaire, long dorsal, transversaire épineux, intertransversaire. Il distinguait à ce muscle : une portion dorso-trachélienne, qui est le sacro-lombaire; une portion costo-trachélienne, qui répond à l'intertransversaire et au long dorsal ; une portion lombo-cervicale, qui est le transversaire épineux.

**SACRO-TROCHANTÉRIEN.** adj. et s. m. V. PYRAMIDAL *de la cuisse*.

**SACRO-VERTÉBRAL, ALE.** adj. [*sacro-vertebralis*]. Qui appartient au sacrum et aux vertèbres. — *Articulation sacro-vertébrale*. Celle du sacrum avec la face inférieure de la dernière vertèbre lombaire. L'angle que forment ces deux os à leur partie antérieure a été appelé *angle sacro-vertébral* ou *promontoire*. — *Ligament sacro-vertébral*. Faisceau ligamenteux qui, de chaque côté de la colonne vertébrale, se rend de la partie antérieure inférieure de l'apophyse transverse de la dernière vertèbre lombaire à la partie supérieure du sacrum.

**SACRUM.** s. m. [de *sacer*, sacré ; τὸ ἱερὸν ὀστέον, all. *Heiligenbein, Kreuzbein*, angl. *sacrum*, it. et esp. *sacro*]. Os impair, symétrique et triangulaire, placé à la partie postérieure du bassin, entre les deux os iliaques, et faisant suite à la colonne vertébrale. Sa *face spinale* ou *postérieure*, recouverte par les muscles sacro-lombaires, présente sur la ligne médiane quatre ou cinq éminences qui font suite aux apophyses épineuses des vertèbres, et qui forment une crête (*crête sacrée*) au-dessous de laquelle est une ouverture triangulaire qui termine le *canal sacré*. Sur les côtés de cette face existent deux gouttières, continuation de celle de la colonne vertébrale, et dans lesquelles s'ouvrent les *trous sacrés postérieurs*. La *face antérieure* ou *pelvienne*, légèrement concave, présente l'orifice des *trous sacrés antérieurs*. La *base* du sacrum s'articule avec la dernière vertèbre lombaire, son *sommet* avec le coccyx, chacun de ses *bords latéraux* avec l'os coxal correspondant. Il se développe par cinq points d'ossification ; des rainures transversales sont les indices de la réunion de ces cinq pièces primitives, qui ressemblent chacune à une petite vertèbre. V. SACRÉ. — Fig. 647. 1, ouverture supérieure du canal sacré ; 2, apophyses articulaires supérieures ; 3, trous sacrés postérieurs ; 4, tubercules internes ; 5, tubercules externes des trous sacrés ; 6, crête sacrée ; 7, cornes du sacrum ; 8, facette auriculaire ; 9, rugosités pour des insertions ligamenteuses ; 10, cornes du coccyx.

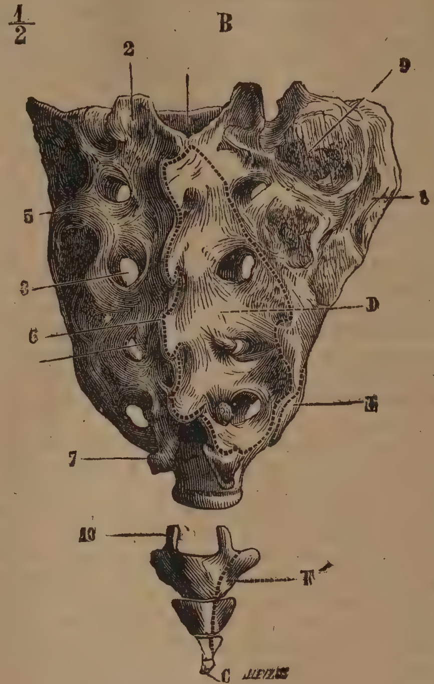



Fig. 647. — *Sacrum.*

**SADISME.** s. m. Variété de perversion du sens génital dans laquelle l'appétit sexuel est excité par la vue de la souffrance d'autrui et en particulier des femmes.

**SÆMISCH** (Théodore) (ophtalmologiste autrichien, né en 1833). — *Ulcère de Sæmisch*. Ulcération serpigineuse de la cornée.

**SAFRAN.** s. m. [*crocus*, κρόκος, all. *Saffran*, angl. *saffron*, it. *zafferano*, esp. *azafran*). Nom donné aux stigmates desséchés de la fleur du *Crocus sativus*, L., de la famille des iridées. Le safran venait autrefois d'Asie, sous le nom de *safran oriental* ; il est aujourd'hui cultivé en Espagne et en France, et celui du Gâtinais est le plus estimé. Dès que la corolle est épanouie, on cueille la fleur et l'on enlève les *stigmates*, que l'on fait sécher sur des tamis de crin chauffés par de la braise, opération qui leur fait perdre les quatre cinquièmes de leur poids. Le safran doit être en filaments longs, souples, d'un rouge-orange foncé, sans mélange d'étamines ; il doit fortement colorer la salive en jaune doré, avoir une odeur forte, vive, pénétrante, produire une poudre rutilante. Il donne, à l'analyse, une matière colorante (*safranine*), une huile volatile, de la cire, de la gomme, de l'albumine et quelques sels. Il est souvent sophistiqué avec la fleur du *carthame* ou *safran bâtard* ; mais cette fleur se reconnaît à son tube rouge, quinquéfide, renfermant le pistil et les étamines : elle n'a d'ailleurs ni la souplesse ni l'odeur du safran. Ce dernier est employé comme emménagogue, sous forme de poudre (30 à 120 centigram.), d'infusion (une pincée pour 500 grammes de liquide), de sirop ou de teinture (12 à 36 gouttes). Il entre dans la préparation de la thériaque, du laudanum de Sydenham, du caustique carbo-safrané. — *Sirop de safran*. On le prépare en faisant macérer pendant deux jours, 32 grammes de safran dans 500 gram-

mes de vin de Malaga, passant la liqueur, la faisant déposer, la décantant, ajoutant 768 grammes de sucre blanc et faisant un sirop. — *Teinture* ou *alcoolé de safran.* On l'obtient en faisant digérer pendant quinze jours 1 partie de safran dans 4 parties d'alcool à 80°, passant avec expression et filtrant. — *Safran des Indes.* V. CURCUMA. — *Safran des prés.* V. COLCHIQUE. ‖ En chimie, *safran*, nom donné à plusieurs corps dont la couleur a été comparée à celle de la plante de ce nom. — *Safran de Mars apéritif, safran de Mars astringent.* V. OXYDE *de fer.* — *Safran de Mars de Zwelfer.* Tritoxyde de fer d'un beau rouge brillant, obtenu en traitant la limaille de fer par l'azotate de potasse, et lavant le produit avec soin, afin d'enlever tout l'alcali. — *Safran des métaux.* V. OXYSULFURE *d'antimoine.*

**SAFRANINE.** s. f. [*polychroïte, jaune de safran*] ($C^{96}H^{60}O^{36}$). Matière colorante du safran. Masse rouge, inodore, peu soluble dans l'eau et l'alcool étendu. D'après Weiss, c'est une glycoside qui, chauffée avec de l'acide sulfurique étendu, se dédouble en sucre et en une substance qu'il nomme *crocine* ($C^{32}H^{18}O^{22}$), et qui est distincte de la substance du même nom extraite du *Gardenia grandiflora.* La safranine est un colorant nucléaire employé fréquemment en histologie ; on utilise la solution aqueuse ou mieux la solution dans l'eau anilinée ; il est préférable de laisser la coloration se faire lentement, en vingt-quatre heures ; on décolore ensuite avec l'alcool absolu contenant une faible quantité (0,2 à 0,5 p. 100) d'acide chlorhydrique. Cette coloration réussit sur les pièces fixées au Flemming ou avec tout autre mélange osmiqué.

**SAGACITÉ.** s. f. — *Sagacité comparative.* V. COMPARAISON.

**SAGAPÉNUM.** s. m. [*sagapenum*, σαγάπηνον, *gomme séraphique*, all. *Sagapengummi, Serapingummi*, angl. *sagapen*, it. et esp. *sagapeno*]. Gomme-résine provenant probablement du *Ferula persica*, Willdenow (ombellifères). Elle est apportée de la Perse, ordinairement en masses molles, demi-transparentes, mêlées d'impuretés et de semences de plantes ombellifères. Le sagapénum ressemble au galbanum ; mais il a la saveur et l'odeur de l'asa fœtida; il ne se colore pas en rouge par le contact de la lumière et de l'air, comme fait cette dernière substance. Le sagapénum fournit : résine, 50,29 ; gomme, 32,72, essence (jaune, fluide, d'odeur alliacée), 3,73 ; mucilage, 3,48; sels, eau, etc. Brandes). On ne l'emploie pas seul, mais il entre dans plusieurs préparations pharmaceutiques, notamment dans le diachylon gommé et la thériaque.

**SAGE-FEMME.** s. f. [*obstetrix*, μαῖα, all. *Hebamme*, angl. *midwife*, it. *levatrice*, esp. *comadre*]. Femme qui exerce l'art des accouchements. D'après la loi du 30 novembre 1892, les sages-femmes ne peuvent pratiquer l'art des accouchements que si elles sont munies d'un diplôme de 1re ou de 2e classe délivré par le gouvernement français, à la suite d'examens subis devant une faculté de médecine, une école de plein exercice ou une école préparatoire de médecine et de pharmacie de l'État. Le décret du 25 juillet 1893 a fixé la durée de l'enseignement à deux années, pendant lesquelles les élèves sont astreintes à suivre deux cours complets et à faire un stage dans un service d'accouchement. Comme sanction de leurs études, elles ont à subir deux examens : le premier à la fin de la première année porte sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie élémentaires; le deuxième à la fin de la seconde année porte sur la théorie et la pratique des accouchements. La Maternité de Paris est un centre d'enseignement à part où ne sont admises que des élèves internes; la durée des études y était déjà de deux ans avant même l'organisation actuelle de l'enseignement des sages-femmes. Le diplôme qui leur est délivré doit être enregistré au tribunal de première instance et à la sous-préfecture de l'arrondissement où elles s'établissent. Celles qui ne seraient pas pourvues de diplôme seraient poursuivies et condamnées, en faveur des hospices, à une amende de 100 francs, et, en cas de récidive, à une amende double et à un emprisonnement qui pourrait durer jusqu'à six mois. — Les sages-femmes ne peuvent employer les instruments, dans les accouchements laborieux, sans appeler un docteur en médecine (loi du 19 ventôse an XI). Elles ne peuvent prescrire de médicaments, sauf le seigle ergoté (décret du 23 juin 1873) et le sublimé pour l'usage externe. Elles sont autorisées à pratiquer les vaccinations et revaccinations antivarioliques.

**SAGESSE.** s. f. — *Sagesse des chirurgiens.* V. SISYMBRE.

**SAGITTAIRE.** s. f. [*fléchière, flèche d'eau, Sagittaria sagittæfolia*, L.]. Plante alismacée à fleurs monoïques, qui croît dans les lieux marécageux; la poudre de ses racines et de ses feuilles a été recommandée par des empiriques contre la phtisie.

**SAGITTAL, ALE.** adj. [*sagittalis*, de *sagitta*, flèche ; angl. *sagittal*, it. *sagittale*, esp. *sagital*]. — *Gouttière saggitale.* Sillon profond creusé par la suture sagittale, à la partie interne de la voûte du crâne, depuis la crête coronale jusqu'à la protubérance occipitale interne, et dans lequel est logé le sinus longitudinal supérieur. — *Suture sagittale* [all. *Pfeilnaht*]. Celle qui unit les deux os pariétaux et qui s'étend d'avant en arrière sur la ligne médiane, ainsi nommée parce qu'elle rencontre à angle droit le milieu de l'arc que décrit la suture fronto-pariétale, comme une flèche placée sur l'arc qui doit la décocher.

**SAGITTULE.** s. f. Prétendu helminthe qui n'était qu'une trachée d'oiseau.

**SAGOU.** s. m. [all. *Sago, Sagobaum*, angl. *sago*, it. *sago*, *sagu*, esp. *sagu*]. Substance amylacée alimentaire qu'on retire de la moelle de plusieurs espèces de palmiers (particulièrement du *Sagus vinifera*, Pers., et du *Sagus Rumphii*, Willd), qui croissent aux Moluques, aux Philippines et dans les autres îles des Indes orientales. On la sépare de la partie fibreuse à l'aide de l'eau froide et de l'agitation, on met le tout sur un tamis : l'eau qui passe entraîne avec elle le *sagou*, qui s'y dépose sous forme de poudre très fine et très blanche. Après l'avoir fait à moitié dessécher, on le réduit en petits grains en le passant à travers un crible, et l'on achève ensuite sa dessiccation en l'agitant continuellement dans des bassines chauffées. C'est à cette légère torréfaction que le sagou doit sa couleur rougeâtre. Planche compte plusieurs espèces de sagous : celui des îles Maldives, en grains ovoïdes arrondis, très durs, d'une couleur briquetée non uniforme; celui de Sumatra, en grains arrondis blancs ou jaunâtres; celui de la Nouvelle-Guinée, semblable à celui des Maldives, mais plus briqueté ; celui des îles Moluques, tantôt gris, tantôt rosé; le sagou *blanc*, arrivant aussi des îles Moluques, en grains blancs, qui deviennent translucides après avoir absorbé l'eau. Ces sagous, souvent falsifiés avec la fécule de pomme de terre, contiennent du muriate de soude. On a indiqué un sagou de Madagascar ; mais il ne contient pas d'amidon, et ne peut être considéré comme un véritable sagou.

**SAHLI** (Hermann) (né en 1856, professeur de clinique médicale à Berne). — *Epreuve de Sahli.* Méthode qui se propose d'explorer l'état de la fonction pancréatique en faisant ingérer au malade une pilule d'iodoforme enrobé dans du gluten. Celui-ci résiste à l'action du suc gastrique, mais est attaqué rapidement par le suc pancréatique. L'iode mis en liberté apparaît dans l'urine quelques heures après l'ingestion. Quand le suc pancréatique ne se déverse pas dans le duodénum par suite d'une oblitération de son canal d'excrétion, le gluten n'est pas attaqué, et l'urine ne contient pas d'iode. On a proposé, dans le même but, l'em-

ploi du salol qui est décomposé sous l'influence du suc pancréatique ; l'acide salicylique mis en liberté passe dans l'urine où il est facile de le mettre en évidence au moyen du perchlorure de fer (*épreuve du salol*). La valeur de ces procédés est contestée.

**SAIDSCHUTZ** (Bohême). *Eaux sulfatées magnésiennes*, froides, 15°,5, contenant 10 grammes de sulfate de magnésie. Eau d'exportation.

**SAIGNÉE**. s. f. [*sanguinis missio, venæ sectio*, φλεβοτομία, all. *Aderlass*, angl. *blood-letting*, it. *salasso*, esp. *sangria*]. Évacuation artificielle d'une certaine quantité de sang. On distingue la *saignée artérielle*, la *saignée veineuse* et la *saignée capillaire*. — La *saignée artérielle* (*artériotomie*) et la *saignée veineuse* (*phlébotomie*) se font avec une lancette ou un phlébotome. L'*artériotomie* ne peut guère être pratiquée que sur de petites branches qui présentent un point d'appui solide ; elle est complètement

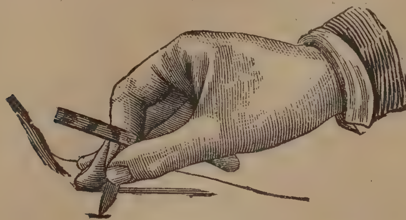


Fig. 648. — *Saignée*.

abandonnée aujourd'hui. — C'est le plus ordinairement au pli du bras ou au pied qu'on pratique la *phlébotomie*. 1° Au bras, on peut tirer le sang de la céphalique, de la basilique, des médianes céphalique ou basilique, ou de la cubitale antérieure ; 2° au pied, on ouvre la saphène interne ou externe. On a aussi ouvert, au cou, la veine jugulaire externe ; à la main, la céphalique ou la salvatelle ; au front, la veine frontale ; dans la bouche, les veines ranines ; mais ces variétés rares de saignées ne sont plus usités maintenant. — Pour pratiquer une *saignée du bras*, on commence par comprimer le membre circulairement au-dessus de la veine que l'on veut ouvrir, afin que le sang la rende plus apparente en s'y accumulant. La peau est soigneusement aseptisée, ainsi que la main de l'opérateur et l'instrument. Le chirurgien, se plaçant alors au côté droit du malade, s'il doit ouvrir une veine du bras droit, fixe dans son aisselle gauche la main droite du malade, en même temps qu'il saisit de la main gauche le coude de ce bras. Il explore la position de la veine qu'il veut ouvrir, prend par le talon, entre le pouce et l'index (fig. 648) de sa main droite, sa lancette ouverte ; fléchit ses deux doigts, pose les autres sur l'avant-bras pour donner de la fixité à sa main, et, tendant la peau régulièrement, il enfonce dans le vaisseau la pointe de la lancette, puis, par un léger mouvement de bascule, il relève le tranchant de l'instrument, de manière à agrandir l'ouverture en le retirant. Le chirurgien se place à gauche du malade et tient sa lancette de la main gauche, s'il pratique la saignée sur le bras gauche. Pendant que le sang coule, il faut avoir soin de maintenir le parallélisme des ouvertures de la veine et de la peau, et recevoir ce liquide dans des vases (V. Palette) d'une capacité déterminée, afin de juger de la quantité évacuée. On accélère l'écoulement en déterminant des contractions musculaires de l'avant-bras, par exemple en recommandant au malade de faire rouler entre ses doigts un corps quelconque. Lorsqu'on juge la saignée suffisante, on détache la ligature, on rapproche les lèvres de la plaie, on lave, et l'on applique une compresse stérilisée que l'on maintient en place à l'aide d'une bande. Lorsqu'un malade a été déjà plusieurs fois saigné, on incise au-dessous des cicatrices. C'est ordinairement sur la médiane céphalique qu'on pratique la saignée du bras, parce qu'il est facile, en n'enfonçant pas la lancette trop profondément, d'éviter de blesser le nerf musculo-cutané, seule partie dont on ait à craindre en cet endroit la lésion. Si l'on est obligé de la pratiquer sur la médiane basilique, il faut reconnaître exactement ses rapports avec l'artère brachiale, et ouvrir la veine au-dessus ou au-dessous, de façon à éviter la formation d'un anévrysme artérioso-veineux ; si l'on n'a pas l'habitude de saigner, il vaut mieux ouvrir la veine du dos de la main ou de l'avant-bras qui présenterait le plus de volume, en ayant soin de plonger auparavant le membre dans un bain chaud. Pour la *saignée du pied*, on ouvre le plus sonvent la saphène interne, au-devant de la malléole. Après avoir fait gonfler les vaisseaux au moyen d'un bain de pieds chaud, le chirurgien met une ligature à la jambe sur laquelle il veut opérer, fait replonger le pied dans le bain, puis le place sur son genou, et ouvre la veine comme il a été dit pour la saignée du bras. On replace ensuite le pied dans l'eau pour activer l'écoulement du sang. La saignée faite, on essuie le membre, et l'on applique le bandage dit *étrier*. — La *saignée capillaire* se fait au moyen des sangsues ou des scarifications ; on l'appelle aussi *saignée locale*, parce qu'elle dégorge spécialement la partie du système capillaire où on la pratique ; de même qu'on donne le nom de *saignée générale* à la phlébotomie, qui dégorge tout le système sanguin. — La *saignée* est dite *déplétive*, lorsqu'elle a pour but, chez les pléthoriques, chez les malades ayant de l'hypertension artérielle, ou chez ceux dont le myocarde faiblit, de diminuer la quantité de sang qui surabonde dans le système circulatoire. La *saignée* était dite *révulsive*, lorsqu'on la pratiquait loin de la partie où le sang se portait en trop grande abondance, à l'effet de détourner ce fluide, d'en changer le cours : le sang et la lymphe étant les seules humeurs qui circulent, l'action révulsive attribuée aux saignées générales est nulle, parce qu'en tirant le sang d'une veine, on ne tire pas seulement celui de l'organe avec lequel la veine est immédiatement en communication, mais que, de proche en proche, tout le système se désemplit, attendu que le courant n'est jamais discontinu. Il n'y a qu'une *déplétion* générale à laquelle la partie malade participe pour sa petite part, s'il n'y a pas encore stase dans les capillaires ; elle en tire profit de plus, en ce qu'il lui arrive un peu moins de sang. — Dire que toute *saignée* est *dérivative*, en ce que la ligature fait accumuler le sang au-dessous d'elle, et *révulsive*, en ce que la piqûre de la peau et de la veine détermine une congestion dans son voisinage, est puéril en raison du peu de durée du premier phénomène et du peu d'intensité du second. V. Dérivation et Révulsion. — On a donné à la *saignée* le nom de *spoliative*, lorsqu'on l'employait pour diminuer la partie solide du sang. On a attribué cet effet aux fréquentes saignées, le sérum du sang se réparant, disait-on, plus promptement que la partie solide. En réalité, toute saignée est spoliative et permet de soustraire à l'organisme une certaine quantité de principes toxiques circulant dans les vaisseaux ; tel est, semble-t-il, le mécanisme suivant lequel agit la saignée dans l'urémie. — Quelques auteurs, admettant une sympathie, mais qui n'est pas réelle, entre tous les organes situés d'un même côté de la ligne médiane, ont recommandé de pratiquer la saignée du côté correspondant au siège du mal : *saignée latérale*. — *Saignée blanche*. Faire une *saignée blanche*, manquer la veine, ne point l'ouvrir. ‖ Vulgairement la *saignée*, la région où se pratique la saignée du bras. V. Coude.

**SAIGNEMENT**. s. m. [*sanguinis fluxus*, all. *Nasenbluten*, angl. *bleeding*, esp *desangramiento*]. Écoulement de sang. Ce terme ne s'emploie guère que pour le *saignement du nez* ou *épistaxis*.

**SAIL-LES-BAINS** (Loire). *Eaux faiblement minéralisées, thermales*, température 26 à 34°, contenant 0gr,45 de sels, dont 0,11 de bicarbonates de chaux et de magnésie, 0,1 de silicates de soude et de potasse, 0,09 de chlorure de sodium. Altitude : 250 mètres. Établissement : 15 mai au 30 septembre; boisson, bains, douches, pulvérisations. L'eau est transportée.

**SAIL-SOUS-COUZAN** (Loire). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides, 12 à 13°, contenant 3gr,2 de sels, dont 1 gramme de bicarbonates de potasse, magnésie et chaux, 1,05 de bicarbonate de soude, et 0,017 de bicarbonate de fer, et renfermant de plus 225 centimètres cubes d'acide carbonique libre par litre. Altitude : 400 mètres. Établissement : boisson, bains, douches; saison, 1er juin au 15 septembre. Cette eau est transportée.

**SAIN, AINE.** adj. Qui est en état de santé, par opposition à *malade*.

**SAINBOIS.** s. m. V. GAROU.

**SAINDOUX.** s. m. V. AXONGE.

**SAINT-ALBAN** (Loire). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides, 17°,5, contenant 2gr,44 de sels, dont 0,93 de bicarbonate de chaux, 0,85 de bicarbonate de soude, 0,45 de bicarbonate de magnésie; 0,023 de bicarbonate de fer, et renfermant de plus un litre d'acide carbonique libre. Cette eau est diurétique, digestive et excitante. Établissement : boisson, bains, inhalations, douches; saison, 1er juin au 30 septembre. Altitude : 400 mètres. Cette eau est transportée.

**SAINT-AMAND** (Nord). *Eaux sulfatées calciques*, froides, 19°,5, contenant 1gr,4 de sels, dont 0,84 de sulfate de chaux, 0,29 de sulfates de magnésie et de soude, et des traces d'hydrogène sulfuré. Bains de boues sulfureuses. Indications : rhumutismes, névralgies, paralysies. Altitude : 37 mètres. Établissement : 1er juin au 30 septembre.

**SAINT-BEATENBERG** (Suisse, Berne). *Station d'altitude* : 1 148 mètres. Climat doux, et tonique, humidité assez élevée.

**SAINT-BERNARDIN** (Suisse, Grisons). *Station d'altitude* : 1 626 mètres, et *eau minérale ferrugineuse*, carbogazeuse.

**SAINT-BLASIEN** (Allemagne, Bade). *Sanatorium*, situé dans la Forêt-Noire, à 772 mètres d'altitude, pour le traitement des tuberculeux au début.

**SAINT-BONNET** (Hautes-Alpes). *Eaux sulfurées calciques*, chaudes, 33°.

**SAINT-CERGUES** (Suisse, Vaud). *Station d'altitude*, 1 046 mètres, convenant aux convalescents et aux déprimés.

**SAINT-CHRISTAU** (Basses-Pyrénées). *Eaux oligo-métalliques*, froides, 13 à 15°, contenant 0gr,29 de sels, dont 0,20 de bicarbonates de chaux et de magnésie, 0,0042 de sulfate de fer, et des traces d'arséniate de chaux; la source du *Pêcheur* contient 0,01 de sulfure de calcium. A l'intérieur, cette eau est diurétique; extérieurement, elle est employée en lotions et en bains dans les dermatoses. Altitude : 300 mètres. Établissement : saison, 15 mai au 1er octobre. L'eau des *Arceaux* est transportée.

**SAINT-CHRISTOPHE** (Saône-et-Loire). *Eaux ferrugineuses, bicarbonatées*, froides.

**SAINTE-MARIE** (Cantal). *Eaux ferrugineuses, bicarbonatées*, froides, 10°.

**SAINTE-MARIE** (Hautes-Pyrénées). *Eaux sulfatées calciques*, froides, 17°. Établissement.

**SAINT-FÉLIX-DE-PAILLIÈRES** (Gard). *Eaux faiblement minéralisées*, froides, 13°,5, contenant 0gr,405 de sels, dont 0,046 de bicarbonate de fer.

**SAINT-FLORET** (Puy-de-Dôme). *Eaux bicarbonatées sodiques et ferrugineuses*, froides, 15°,5.

**SAINT-GALMIER** (Loire). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides, 8°, contenant 2gr,88 de sels dont 1,02 de bicarbonate de chaux. Eaux transportées.

**SAINT-GERVAIS** (Haute-Savoie). *Eaux hydrosulfurées, chlorurées*, chaudes, 39 à 42°, contenant 5 grammes de sels, dont 1,7 de chlorure de sodium, 1,6 de sulfate de soude, 1,1 de sulfate de chaux et 3 centimètres cubes d'hydrogène sulfuré libre; une source est ferrugineuse et contient 0,006 d'oxyde de fer. Altitude : 630 mètres. Indications : dermatoses, hémorroïdes, constipation, rhumatismes. Établissement : bains, douches, inhalations, pulvérisations, boisson; saison, 1er juin au 1er octobre.

**SAINT-HONORÉ** (Nièvre). V. HONORÉ (*Saint-*).

**SAINT-LOUBOUER** (Landes). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 16 à 19°.

**SAINT-LUC** (Suisse, Valais). *Station d'altitude* : 1675 mètres, au voisinage de forêts.

**SAINT-MARTIN-LANTOSQUE** (France, Var). *Station d'été*, à 950 mètres d'altitude au-dessus de Nice, au milieu de montagnes atteignant 3 000 mètres.

**SAINT-MAURICE ou VIC-LE-COMTE** (Puy-de-Dôme). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides et chaudes, 16 à 34°. Établissement : piscine.

**SAINT-MORITZ** (Suisse, Grisons). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 5°,5 et 6°,62. Altitude : 1 769 mètres. Climat de haute montagne dont l'action se joint à celle des eaux. Établissement : boisson, bains carbogazeux; saison, 15 juin au 15 septembre. L'eau est transportée.

**SAINT-MYON** (Puy-de-Dôme). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 14°.

**SAINT-NECTAIRE.** V. NECTAIRE (*Saint*).

**SAINT-PARDOUX** (Allier). *Eaux ferrugineuses, bicarbonatées*, faiblement minéralisées et fortement gazeuses, froides, 8°, utilisées à Bourbon-l'Archambault, qui en est peu éloigné.

**SAINT-RAPHAEL** (France, Var). *Station d'hiver*, au bord de la mer; climat excitant et tonique.

**SAINT-SALVERINE.** s. f. V. GLAIRINE.

**SAINT-SAUVEUR** (Hautes-Pyrénées). *Eaux sulfurées sodiques*, chaudes, 22 à 34°, contenant 0gr,265 de sels dont 0,04 de sulfure de sodium. Altitude : 770 mètres. Cette eau a une action sédative, contrairement aux autres eaux sulfurées des Pyrénées; elle est indiquée dans les affections de l'utérus et des annexes, les cystites, les névralgies, les rhumatismes, les affections des voies respiratoires. Établissement : bains, douches, gargarismes, boisson; saison, 1er juin au 30 septembre. L'eau est transportée.

**SAINT-THOMAS** (Pyrénées-Orientales). *Eaux sulfurées sodiques*, très chaudes, 48 à 59°. Etablissement.

**SAISON.** s. f. [*tempestas*, ὥρα, all. *Jahreszeit*, angl. *season*, it. *stagione*, esp. *sazon*, *estacion*]. Chacune des périodes de l'année, qui, dans la zone tempérée, correspondent à une différence dans le temps pendant lequel le soleil reste sur l'horizon, temps qui détermine la température de chaque lieu, et par suite exerce une influence puissante sur la vie végétale et animale. Les saisons physiques ne se prêtant point à une détermination générale, puisqu'elles varient pour chaque pays, on y a substitué les saisons astronomiques, réglées d'après la plus grande, la moyenne et la plus petite distance du zénith à laquelle le soleil se trouve quand il atteint le méridien, c'est-à-dire d'après le passage apparent de cet astre par les points équinoxiaux et solsticiaux, ce qui produit quatre saisons : le *printemps*, l'*été*, l'*automne* et l'*hiver*. La division admise dans les zones tempérées n'est pas applicable à la zone torride, et ne convient pas non plus aux zones glaciales.

**SAL.** s. m. Nom donné à la bronchite en Abyssinie, dans l'idiome de l'amhara.

**SALAAM** (de l'arabe *salâm*, qui indique l'idée de saluer). — *Tic de salaam* (*spasmus nutans* ou *salutans*). Syndrome observé dans la première enfance et caractérisé par des accès de salutations convulsives; pendant l'accès, la tête est portée en bas et en avant, et le corps s'incline en même temps en avant, puis la tête et le corps sont reportés dans la position normale; le mouvement se répète à intervalles plus ou moins rapprochés; parfois il s'accompagne de haussement d'épaules, de nystagmus, de rotation de la tête, etc. Ce syndrome n'est le plus souvent qu'une manifestation épileptique ; il peut se rencontrer aussi au cours d'autres affections (rachitisme, intoxication gastro-intestinale, etc.).

**SALACÉTOL.** s. m. (*salicylacétol*). Corps qui résulte de l'action de la monochloracétone sur le salicylate de soude ; il se présente sous forme d'aiguilles cristallines, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool surtout à chaud. C'est un antiseptique intestinal que l'on donne à la dose de 2 à 3 grammes dissous dans l'huile de ricin. On l'emploie aussi en pommade à 20 p. 100 ou en badigeonnage en solution dans la glycérine.

**SALACITÉ.** s. f. [*salacitas*, ἀφροδισιασμὸς, ἀσέλγεια, all. *Geilheit*, angl. *salacity*, it. *lussuria*, *lascivia*, esp. *lascivia*]. Propension des animaux, domestiques surtout, aux rapprochements sexuels.

**SALAISON.** s. f. [*salsamentum*, τάριχος, all. *das Gesalzene*, angl. *salted provisions*, it. *salsume*, esp. *cecina*]. Opération qui consiste à saler la viande, c'est-à-dire à l'imprégner et la saupoudrer de sel de cuisine; aux points de contact de la viande et du sel il se forme une *saumure* qui comprend environ le tiers et même la moitié du liquide contenu dans la viande fraîche : on altère ainsi la composition de la viande beaucoup plus que ne le fait la coction dans l'eau (Liebig), et l'on diminue proportionnellement son pouvoir nutritif. L'action conservatrice du sel marin, et surtout du salpêtre qu'on ajoute souvent, résulte de ce qu'il empêche le développement des microbes de la putréfaction. L'emploi trop prolongé ou exclusif des salaisons produit cet affaiblissement graduel, ces diarrhées et ces affections scorbutiques qu'on observe chez les marins et les soldats, et que la consommation des aliments frais fait rapidement disparaître quand ces affections n'ont pas trop profondément altéré les organes : les aliments frais agissent en fournissant des substances organiques non altérées, et non parce qu'ils contiennent de l'iode ou tout autre corps métallique ; leur mode d'action n'est pas d'ailleurs complètement élucidé.

**SALAMANDRE.** s. f. [*salamandra*, σαλάμανδρα, all. *Salamander*, *Molch*, angl. *salamander*, it. et esp. *salamandra*]. Genre de batraciens urodèles nombreux en espèces, que le vulgaire redoute parce qu'il en croit la morsure venimeuse. Ces animaux ont des dents trop petites pour entamer la peau, et n'ont pas de glandes salivaires à venin. Leur peau et leurs *glandes temporales* sous-cutanées seules sécrètent un liquide blanchâtre, visqueux, irritant pour les yeux si on les touche avec les doigts après avoir manié ces animaux. Cette humeur inoculée aux petits vertébrés (oiseaux, cochons d'Inde) les tue rapidement. Ce venin des salamandres empoisonne aussi, mais plus lentement, les autres batraciens. L'espèce la plus commune est la *salamandre terrestre* ou *tachetée* (*Salamandra maculata*, Laur.).

**SALAMANDRINE.** s. f. ($C^{68}H^{60}Az^{2}O^{10}$ ou, en atomes, $C^{34}H^{60}Az^{2}O^{5}$). Alcaloïde trouvé dans le liquide visqueux de la salamandre terrestre. C'est une base fixe, altérable en présence de l'eau et donnant des sels cristallisés. Elle détermine les mêmes accidents que le venin lui-même.

**SALANGANE.** s. f. V. ALCYON.

**SALANT, ANTE.** adj. [all. *salzhaltig*]. Qui a la propriété de saler, de contenir, de fournir du sel, du sel marin en particulier. — *Marais salant* [*salin*, *saline*; angl. *salt*, it. *stagno*, esp. *saladar*]. Vaste surface destinée à l'évaporation spontanée de l'eau de mer. D'après Mélier, l'industrie des marais salants n'a rien d'insalubre, et un salin bien établi, bien exploité, bien entretenu, peut même être considéré souvent comme un moyen d'assainissement : dans les conditions inverses, c'est une cause d'insalubrité analogue à celle des marais ordinaires, et qui doit être combattue de la même façon.

**SALAS** (Pyrénées-Orientales). — *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 18 à 20°.

**SALÉ, ÉE.** adj. [*salsus*, ἁλμυρός, all. *gesalzen*, angl. *salted*, it. *salato*, esp. *salado*]. Imprégné de sel : *bain salé*. — *Pré salé*. Herbage situé au bord de la mer, et ayant une saveur salée qui excite l'appétit des animaux. Par cette alimentation, la chair, le lait, le beurre, prennent un goût particulier qui les fait rechercher. — *Viande salée*. V. SALAISON.

**SALEP.** s. m. [all. et angl. *Salep*, it. *saleppa*, esp. *salep*]. Substance analeptique qui vient de l'Asie Mineure en petits tubercules ovoïdes, enfilés sous forme de chapelets, d'un gris jaunâtre, demi-transparents, d'une cassure cornée, d'une odeur faible, analogue à celle du mélilot, d'une saveur mucilagineuse un peu salée. Ces tubercules sont ceux de diverses espèces d'*Orchis*, *Orchis mascula*, *Or. fusca*, *Or. latifolia*, *Or. maculata*, etc. L. Geoffroy a reconnu que les bulbes de nos orchis indigènes, recueillis après la marcescence des tiges, nettoyés, enfilés, et séchés au soleil, fournissent un salep semblable à celui d'Orient, et constituent un très bon analeptique.

**SALERNITAIN, AINE.** adj. et s. Se dit des médecins qui ont appartenu à l'école de Salerne; cette école se montre dès l'origine du moyen âge et en occupe toute la durée; elle a surtout donné des principes d'hygiène et de diététique.

**SALICAIRE.** s. f. [*Lythrum*, L., de λύτρον, sang, parce qu'on lui attribuait des vertus anti-hémorragiques; all. *Blutkraut*, *Ackerweiderich*, angl. *salicaria*, *spiked willowherb*, it. *lisimachia*, *salicaria*]. Genre de plantes lythrariées dont l'espèce à épis (*Lythrum salicaria*, L.) est astringente. Employée contre la leucorrhée, la diarrhée, la dysenterie.

**SALICINE.** s. f. [de *salix*, saule; all. *Salicin*, angl. *salicine*, it. et esp. *salicina*] ($C^{26}H^{18}O^{14}$, ou en atomes $C^{13}H^{18}O^{7}$). Principe cristallisable de l'écorce du *Salix alba*, L. (V. SAULE) (Fontana et Leroux, 1825), et de l'écorce de plusieurs trembles et peupliers (Braconnot). Il y en a aussi dans le castoréum. Elle a été proposée comme succédanée de la quinine; ses effets sont moins certains, mais elle possède une action fébrifuge évidente (1 à 3 grammes). En Angleterre on l'emploie dans le rhumatisme comme l'acide salicylique. Elle se présente en aiguilles prismatiques, solubles dans l'alcool et dans l'eau, mais non dans l'éther; sa saveur est très amère; elle est fusible à 120° en une résine; les acides la dissolvent sans être saturés par elle. Les acides sulfurique et chlorhydrique étendus la dédoublent en glycose et en *salirétine* à la température de l'ébullition; à une température moins élevée, elle se dédouble en glycose et *saligénine*. Elle est lévogyre.

**SALICOR.** s. m. La salicorne. — Le carbonate de soude autrefois obtenu par combustion de la *salicorne*.

**SALICORNE.** s. f. — *Salicorne herbacée* (*Salicornia herbacea*, L.). Plante chénopodée se développant en abondance dans les terrains d'alluvion aux affluents d'eau douce, dans les baies maritimes. Cultivée autrefois dans le midi de la France pour la fabrication de la soude ; elle est comestible.

**SALICYLACÉTOL.** s. m. V. SALACÉTOL.

**SALICYLATE.** s. m. Nom des sels formés par l'acide salicylique. — *Salicylate d'amyle* (*éther amylsalicylique*). Liquide incolore peu toxique, d'odeur moins pénétrante que le salicylate de méthyle; on l'emploie en badigeonnages sur la région douloureuse à la dose de 2 à 3 grammes; on recouvre ensuite la région avec de l'ouate et de la gutta-percha. L'acide salicylique passe dans l'urine. Il ne détermine pas d'irritation cutanée. — *Salicylate d'atropine*. Sel préférable au sulfate d'atropine, en ce que sa solution dans l'eau est inaltérable, et qu'instillée dans l'œil elle détermine la mydriase sans irriter cet organe. — *Salicylate de bismuth*. Sel blanc, insoluble dans l'eau, qu'on emploie comme antiacide, absorbant et surtout antiseptique gastro-intestinal, dans la dyspepsie putride, la dilatation et le catarrhe de l'estomac, la fièvre typhoïde, le choléra. Dose, de 1 à 5 ou 10 grammes par jour, en cachets ou suspendu dans une potion, seul ou associé au naphtol, au charbon végétal, à la magnésie, au bicarbonate et au benzoate de soude. — *Salicylate d'éthyle*. V. SALICYLIQUE (*Éther*). — *Salicylate de lithine*. On l'emploie aux mêmes doses et dans les mêmes cas que les autres sels de lithine, benzoate et carbonate, contre la lithiase urinaire et la diathèse goutteuse. — *Salicylate de méthyle*. Liquide d'odeur pénétrante formant le principe actif de l'essence de Wintergreen; on l'emploie en applications locales à la dose de 50 à 100 gouttes au niveau des régions douloureuses; on recouvre ensuite avec de l'ouate et un morceau de tissu imperméable; on peut aussi l'incorporer à des pommades. — *Salicylate de β-naphtyle*. V. BÉTOL. — *Salicylate de phényle*. V. SALOL. — *Salicylate de quinine*. Sel qui peut remplacer le sulfate de quinine, à la dose de 0gr,40 à 1 gramme, en pilules, cachets, potion, lavement, etc. — *Salicylate de soude* (en atomes, $C^7H^5O^3Na$). On l'obtient en saturant une solution d'acide salicylique par le carbonate de soude. Sel cristallisé en aiguilles, très soluble dans l'eau, préférable, pour l'usage interne, à l'acide salicylique, dont il a les propriétés (1 à 6 grammes par jour, en potion). — *Salicylate de zinc*. Sel blanc, cristallisé, sucré et amer, plus soluble dans l'alcool que dans l'eau, employé en injections.

**SALICYLE.** s. m. ($C^{14}H^5O^4$). Radical hypothétique de l'*acide salicyleux*, considéré comme de l'hydrure de salicyle.

**SALICYLEUX.** adj. — *Acide salicyleux* [*acide spiroyleux, essence de reine-des-prés, acide spiroyligique, spiriligique, hydrospiroyle, hydrosalicyle, salicylol, hydrure de salicyle*] ($C^{14}H^6O^4$). Corps retiré des fleurs de reine-des-prés par distillation avec l'eau. Il n'y existe pas tout formé, mais se produit pendant la distillation par un phénomène de dédoublement analogue à celui qui produit l'essence d'amandes amères (V. ÉMULSINE). On obtient en même temps un hydrocarbure isomère à l'essence de térébenthine et un corps analogue au camphre, volatil et cristallisable. L'acide salicyleux se forme aussi par oxydation de la salicine, de la saligénine, de la populine. C'est un liquide huileux, incolore, rougissant au contact de l'air, d'une odeur analogue à celle d'essence d'amandes amères, de saveur âcre et brûlante, formant sur la peau des taches jaunes qui disparaissent facilement. Bout à 196°; assez soluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool. Chauffé avec un excès de potasse, ou traité par le bichromate de potasse et l'acide sulfurique, il se transforme en acide salicylique. Il forme des sels (*salicylures*) avec les oxydes métalliques. Il fournit des produits de substitution avec le brome, le chlore, l'iode, le cyanogène, l'acide azotique, etc.

**SALICYLIQUE.** adj. — *Acide salicylique* [*acide oxybenzoïque*, all. *Salicylsäure, Spirolsäure*, angl. *salicylic acid*, it. *acido salicilico*] ($C^{14}H^6O^6$ ou, en atomes, $C^7H^6O^3$). Corps obtenu en chauffant l'acide salicyleux, la salicine ou l'essence de Wintergreen, avec la potasse. Cristallisable, volatil, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther, fusible à 158 degrés. Il ne dévie pas la lumière polarisée. Il forme des produits de substitution avec le brome et le chlore. L'acide salicylique forme une poudre d'un blanc jaunâtre, d'une saveur styptique, ténue, qui s'attache aux muqueuses, fait éternuer et produit peu à peu une sensation persistante de cuisson désagréable. Soluble dans la glycérine et l'essence de térébenthine à chaud. Dissous dans l'alcool, dans la proportion d'une partie sur quatre d'alcool, il est caustique comme l'acide phénique, et sert aux mêmes usages. Il n'a pas d'odeur et produit une sensation de brûlure moins vive, mais un peu plus durable. Il tue les organismes inférieurs et a des propriétés antiseptiques au moins aussi prononcées. Sa saveur est aigre-douce. Le perchlorure de fer colore la solution aqueuse de cet acide en violet, ce qui permet de reconnaître son passage dans l'urine et dans la salive, peu après son ingestion : dans l'économie, il se transforme en acide salicylurique. L'acide salicylique et le salicylate de soude, outre leurs usages antiseptiques, sont employés dans les affections fébriles; ils diminuent le nombre des pulsations et abaissent la température d'une manière très favorable, sans changer pourtant la marche générale de la maladie. Ils ont une action quasi spécifique dans le rhumatisme articulaire aigu; le salicylate de soude administré à la dose de 4 à 6 et même 8 grammes par jour, diminue rapidement les douleurs, fait céder les fluxions articulaires et permet d'enrayer la marche de la maladie, et par suite d'éviter les complications cardiaques. L'acide se donne aux doses de 2 à 3 grammes par vingt-quatre heures dans du pain azyme, à doses fractionnées; son emploi n'est pas exempt de danger; aussi doit-on surveiller ses effets quand on l'administre à l'intérieur, et son affectation à la conservation des substances alimentaires ne doit-elle pas être approuvée sans réserve. — *Éther salicylique* [*salicylate d'éthyle*] ($C^{18}H^{10}O^6$). Liquide incolore, plus lourd que l'eau, bouillant vers 230°, obtenu en distillant un mélange d'alcool absolu, d'acide salicylique et d'acide sulfurique. — *Série salicylique*. Série de composés provenant de la salicine et de ses combinaisons.

**SALICYLITE.** s. m. Sel formé par la combinaison de l'acide salicylique avec les bases.

**SALICYLOL.** s. m. V. SALICYLEUX.

**SALICYLURE.** s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide salicyleux avec les bases. Ils s'altèrent à l'air en se colorant en brun. Traités par un acide, ils dégagent l'odeur d'acide salicyleux.

**SALICYLURIQUE.** adj. — *Acide salicylurique* ($C^{18}H^9AzO^8$). Très soluble dans l'eau bouillante, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible à 160°, non volatil, cristallisable, amer. Se retire de l'urine où il arrive après s'être produit dans l'économie par transformation de l'acide salicylique ingéré.

**SALIES-DE-BÉARN** (Basses-Pyrénées). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 14°, contenant 255 grammes de sels, dont 245 de chlorure de sodium, 2,3 de chlorure de potassium, 0,017 de chlorure de lithium, 0,16 de bromure de sodium et 6,8 de sulfates de chaux, de magnésie et de soude. L'eau mère, produit de concentration privé d'une partie du chlorure de sodium, contient 487 gr. de sels dont 223 gr. de chlorure de sodium, 155 gr. de chlorure de magnésium, 55 de chlorure de potassium, 1,5 de chlorure de lithium, 11,2 de sulfate de magnésie, 10 grammes de bromure de magnésium, 0,9 d'iodure de magnésium et 15 de matières organiques. On emploie l'eau en bains plus ou moins mitigés par l'eau douce, en douches locales et générales; on combine son action avec celle de l'eau mère. Cette eau est indiquée dans les cas de tuberculose osseuse ou articu-

laire, de lymphatisme, de scrofule, de rhumatisme chronique, dans les affections de l'utérus ou des annexes (fibromes, métrites, paramétrites), etc. Altitude : 60 mètres. Climat doux, assez chaud en été. Établissement ouvert toute l'année; saison, 1er mars au 30 novembre. L'eau mère et les sels extraits de celle-ci sont transportés.

**SALIFÈRE.** adj. [de *sal*, sel, et *ferre*, porter; all. *salzhaltig*, angl. *saliferous*, esp. *salifero*]. Qui contient du sel, du chlorure de sodium.

**SALIFIABLE.** adj. [de *sal*, sel, et *fieri*, devenir; all. *salzbildend*, angl. *salifiable*, it. *salificabile*, esp. *salificable*]. Se dit d'une substance susceptible de former des sels en se combinant avec un autre corps, comme les oxydes métalliques avec les acides, le chlore avec le sodium, etc.

**SALIFICATION.** s. f. [*salificatio*]. Anciennement, opération chimique dans laquelle se produisait un sel ou un corps cristallisé.

**SALIFORMINE.** s. f. (*salicylate d'hexaméthylène-tétramide*). Poudre cristalline blanche, soluble dans l'eau et dans l'alcool, d'une saveur agréable, légèrement acide. Ce corps est employé comme antiseptique et comme dissolvant de l'acide urique, en particulier dans les infections urinaires avec urines ammoniacales; on l'administre à la dose de 1 à 2 grammes par jour.

**SALIGÉNINE.** s. f. [*saligeninum*, all. *Saligenin*, angl. *saligenine*, it. *saligenina*, *oxyde de saligényle*] ($C^{14}H^8O^4$ ou, en atomes, $C^7H^8O^2$). Produit du dédoublement de la salicine en saligénine et en sucre sous l'influence de la synaptase. Cristallisable, soluble dans l'eau surtout à chaud, dans l'alcool et l'éther. Chauffée à 150°, bouillie avec la potasse, ou traitée par les acides étendus, elle se transforme en *salirétine*; les corps oxydants la changent en acide salicyleux; ingérée, elle passe à l'état d'acide salicylurique.

**SALIGOT.** s. m. V. Macre.

**SALIN, INE.** adj. [*salinus*, ἁλμυρὸς, all. *salzig*, angl. *saline*, *salinous*, it. et esp. *salino*]. Qui contient un sel, qui est de la nature des sels, qui a la saveur du sel marin. — *Eau saline*. V. Eau *minérale*.

**SALINAPHTOL.** s. m. V. Bétol.

**SALINE.** s. f. V. Salant.

**SALINS** (Jura). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 12 à 15°, contenant 26 grammes de sels, dont 22,7 de chlorure de sodium, 2 grammes de sulfates de chaux et de potasse, 0,03 de bromure de potassium. L'eau mère, résidu de la fabrication industrielle du sel, contient 350 gr. de sels, dont 168 gr. de chlorure de sodium, 60 gr. de chlorure de magnésium, 87 gr. de sulfate de potasse et de soude, et 2,8 de bromure de potassium. L'eau est employée seulement à l'extérieur en bains et douches générales ou locales. Altitude : 354 mètres. Cette eau est indiquée dans le cas de lymphatisme, de rachitisme, de chlorose, de tuberculose osseuse, articulaire ou ganglionnaire, dans les affections de l'utérus et des annexes. Établissement : saison, 1er juin au 1er octobre.

**SALINS-MOUTIERS** (Savoie). *Eaux chlorurées sodiques*, chaudes, 35°, contenant 16 grammes de sels, dont 10,6 de chlorure de sodium, 0,3 de chlorure de magnésium, 4 grammes de sulfates de chaux, de soude et de magnésie, 0,76 de carbonate de chaux, 0,013 de carbonate de fer, et de plus 398 centimètres cubes d'acide carbonique libre. Cette eau est employée en boisson et en bains, dans les cas de scrofule, d'affections de l'utérus et des annexes, de paralysies, de névroses. Altitude : 492 mètres. Établissement : 1er juin au 1er octobre.

**SALIPYRINE.** s. f. [*salicylate d'antipyrine*] (en atomes, $C^{11}H^{12}Az^2O$, $C^7H^6O^3$). Poudre cristalline soluble dans 200 parties d'eau froide, plus soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme. Ce corps est doué de propriétés antithermiques et analgésiques. On l'emploie dans le rhumatisme chronique et les névralgies à la dose de 2 à 6 grammes par jour en cachets de 1 gramme.

**SALIRÉTINE.** s. f. Produit de l'action des acides étendus sur la saligénine à chaud. Matière résinoïde, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique et les alcalis.

**SALITANNOL.** s. m. Poudre blanche, amorphe, insoluble dans l'eau, la benzine, l'éther et le chloroforme, presque insoluble dans l'alcool, formée par un mélange d'acide salicylique et d'acide gallique. On l'emploie comme antiseptique dans le pansement des plaies.

**SALITRE.** s. m. L'azotate de soude naturel des plaines du Pérou et de la Bolivie. — Le sulfate de magnésie naturel.

**SALIVAIRE.** adj. [*salivaris*, σιαλώδης, angl. *salivary*, it. *salivare*, esp. *salival*]. Qui a rapport à la salive. — *Albumine salivaire*. V. Ptyaline. — *Calculs salivaires* [all. *Speichelsteine*, it. *calcoli salivali*, angl. *salivary calculus*]. Concrétions qu'on trouve quelquefois dans les glandes salivaires ou dans leurs conduits, et qui sont presque toujours formées de carbonate calcaire uni à du carbonate de magnésie et à un peu de phosphate de chaux, liés ensemble par une substance analogue au mucus. Les calculs de la parotide ne produisent pas d'accidents au début, il est impossible de les reconnaître; au bout d'un certain temps, ils manifestent leur présence par l'inflammation des tissus au sein desquels ils sont logés en raison de l'ascension des germes de la bouche le long des parois du canal excréteur; il est alors utile de les extraire, sans attendre qu'ils soient éliminés par la suppuration, afin de prévenir la formation de fistules salivaires ou de cicatrices difformes, consécutives à l'élimination spontanée. La formation de calculs dans le conduit de Wharton est suivie d'inflammation et de dilatation de ce conduit, et parfois de l'apparition d'une variété de grenouillette dite grenouillette salivaire. — *Fistules salivaires* [all. *Speichel-fisteln*, angl. *salivary fistula*, it. *fistole salivali*]. Ouvertures fistuleuses résultant d'une lésion d'une glande salivaire, de son canal excréteur principal ou des radicules excréteurs qui concourent à le former. On les reconnaît à leur situation et surtout à la nature du liquide transparent et visqueux qu'elles versent au dehors, et qui s'écoule surtout pendant la mastication. Les fistules du parenchyme de la parotide s'ouvrent vers l'oreille, dans l'angle parotidien : elles résultent souvent d'une plaie de la glande, surtout lorsqu'il y a perte de substance, ou bien elles sont consécutives à l'ouverture d'un abcès, à l'ablation d'une tumeur, à l'élimination d'un calcul. La cautérisation avec le nitrate d'argent ou le fer rouge, et une compression exacte et prolongée exercée aussitôt après la cautérisation, ont souvent suffi pour amener la guérison. Le même traitement convient aux fistules de la glande sous-maxillaire, qui sont situées sous la branche et près de l'angle de la mâchoire inférieure. Les fistules du canal de Sténon, qui s'ouvrent sur la joue, sont plus fréquentes, et causées ordinairement par une blessure de la partie latérale et inférieure du visage; elles guérissent plus difficilement. On réussit quelquefois, mais rarement, par la cautérisation et la compression pratiquée entre la glande et l'orifice de la fistule. L'établissement d'une fistule interne, que l'art substitue à la fistule extérieure, est la méthode curative employée ordinairement. Avec un petit trocart, on perce la joue au niveau de la fistule, de dehors en dedans, et on glisse dans la plaie un fil de plomb; le trocart, retiré et armé de nouveau, est replongé au fond de la fistule, et perfore la joue de dedans en dehors; on introduit par la canule un fil de soie auquel on attache le bout du fil de plomb resté en dehors; la soie, tirée par la

bouche, y introduit le plomb, et la joue se trouve traversée par une anse métallique dont le milieu correspond au fond de la fistule, et dont les extrémités sont dans la bouche. Celles-ci, coupées assez court pour ne pas gêner les mouvements de la mâchoire et de la langue, sont tordues ; la plaie extérieure est réunie avec soin, et le malade est nourri d'aliments liquides. L'anse du fil de plomb divise graduellement les parties molles qu'elle étreint ; la cicatrice se forme à mesure sur la joue, et au bout de quelques jours l'anse métallique tombe dans la bouche, laissant sur la membrane muqueuse une large ouverture pour l'écoulement normal de la salive. — *Glandes salivaires.* Organes sécréteurs de la salive. Ils sont au nombre de six, trois de chaque côté : les deux *parotides*, les deux *sous-maxillaires* et les deux *sublinguales*. Il y a en outre un grand nombre de petites glandes analogues sous la mu-

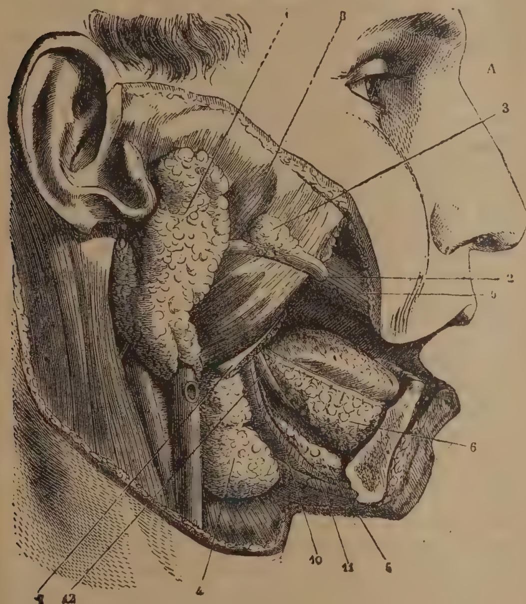



Fig. 649. — Glandes *salivaires*.

queuse des lèvres (*glandes labiales*), des joues, surtout près des dents molaires (*glandes molaires* ou *génales*), sous la muqueuse du palais, du voile du palais et même du pharynx. Les glandes salivaires sont des glandes en grappe composée. Chaque cul-de-sac ou *acinus* offre 5 ou 6 centièmes de millimètre de large ; il a une paroi homogène, transparente, assez résistante, formée d'une membrane basale au-dessus de laquelle se trouve une couche de cellules aplaties dites cellules en *panier* (Boll) ; ces éléments, que l'on tend à regarder comme de nature musculaire, séparent l'épithélium du tissu conjonctif et des vaisseaux. Des vésicules adipeuses sont interposées aux acini. La texture de ces glandes est plus ou moins serrée, le parenchyme plus ou moins ferme, selon qu'il s'agit de la glande parotide ou de son accessoire, des glandes sous-maxillaires ou sublinguales. D'après les recherches d'Heidenhain, confirmées par celles de Ranvier, de Renault, de Gianuzzi, les cellules contenues dans les acini des glandes salivaires sont de deux sortes et diffèrent d'aspect suivant que l'organe est à l'état de repos ou d'activité. La glande sous-maxillaire, qui a fait l'objet principal de ces recherches, renferme : 1° des *cellules muqueuses*, volumineuses, à contenu clair, réfringent, à noyau périphérique, remplies de mucine, et ne se colorant pas par le carmin ; 2° des *cellules* à protoplasma *granuleux*, petites, dépourvues de mucine et se colorant par le carmin. Lorsque la glande est au repos, les cellules muqueuses remplissent presque totalement la cavité de l'acinus, les cellules granuleuses étant refoulées à la périphérie de cette cavité sous forme de *croissant* ou *demi-lune* (Gianuzzi) ; quand la glande est en activité, les premières disparaissent, tandis que les dernières remplissent le cul-de-sac glandulaire : le rôle des premières paraît être de fournir de la mucine ; celui des dernières, de donner la ptyaline (V. SALIVE). Dans les acini de la glande sublinguale, on trouve également les deux sortes de cellules. Dans ceux de la glande parotide, on ne rencontre que les cellules granuleuses, ce qui expliquerait la richesse de la salive sécrétée par cette glande en ptyaline. V. PAROTIDE, SOUS-MAXILLAIRE et SUBLINGUAL. — Fig. 649. Glandes salivaires. 1, parotide ; 2, canal de Sténon ; 3, parotide accessoire ; 4, glande sous-maxillaire ; 5, son prolongement antérieur ; 6, glandes sublinguales ; 7, maxillaire inférieur coupé en avant du masséter ; 8, masséter ; 9, buccinateur enlevé en partie ; 10, mylo-hyoïdien ; 11, digastrique ; 12, nerf lingual. — *Tumeur salivaire.* Poche contenant de la salive, et formée par l'accumulation de ce liquide, soit en arrière d'un obstacle à son écoulement naturel, dû à la présence d'un calcul salivaire ou d'un corps étranger dans le canal de Sténon, soit au niveau d'une plaie de la joue ayant intéressé ce canal : cette poche se plisse pendant la mastication par augmentation de la quantité de la salive sécrétée ; sa présence peut donner lieu à l'apparition d'un engorgement œdémateux de la joue ou d'une fistule salivaire par ulcération des téguments. L'extraction du calcul ou du corps étranger, l'oblitération de la fistule, font disparaître la tumeur salivaire. V. GRENOUILLETTE. || *Racine salivaire.* Le pyrèthre.

**SALIVANT, ANTE.** adj. et s. Qui fait saliver.

**SALIVATION.** s. f. [*salivatio*, σιαλισμὸς, all. *Speichelfluss*, angl. *salivation*, it. *salivazione*, esp. *salivacion*]. Sécrétion surabondante de la salive, déterminée soit par l'usage des masticatoires irritants, soit par une influence nerveuse (grossesse, névralgie de la cinquième paire, paralysie labio-glosso-laryngée, paralysie agitante, etc.) ; soit enfin, ce qui est le plus fréquent, comme symptôme d'une stomatite, notamment celle qui est produite par les préparations mercurielles (V. STOMATITE) ; elle peut être provoquée artificiellement, dans un but thérapeutique, par l'usage du jaborandi. L'extrait de belladone, ou mieux le sulfate d'atropine, le chlorate de potasse en cas d'inflammation de la bouche, font cesser la salivation.

**SALIVE.** s. f. [*saliva*, σίαλον, πτύαλον, all. *Speichel*, angl. *spittle*, it. et esp. *saliva*]. Liquide sécrété par les glandes salivaires, et versé par les conduits de Sténon, de Wharton et de Rivinus, dans la bouche, où il se mêle au produit de sécrétion des glandes contenues dans les parois de cette cavité, de façon à constituer la *salive mixte*. Celle-ci est inodore, insipide, transparente, un peu visqueuse, un peu plus lourde que l'eau (1,004 à 1,009). Sa réaction, ordinairement alcaline, peut devenir acide à certains moments par décomposition des parcelles alimentaires restées entre les dents. La quantité, diminuée dans l'intervalle des repas (surtout par diminution de la sécrétion de la parotide), augmente par l'action des sensations gustatives, des mouvements de mastication, de l'arrivée des aliments dans l'estomac (même par une fistule gastrique). Elle se trouble par la chaleur, précipite par l'alcool, le tannin, l'acétate de plomb, l'azotate de mercure. Elle renferme des traces d'albumine, de la mucine, de la ptyaline, des carbonates et phosphates alcalins et terreux, des traces de chlorures, du sulfocyanure de potassium ou de sodium :

la présence de ce dernier sel, qui peut manquer, est décelée par la coloration rouge de sang que le perchlorure de fer donne à la salive qui en renferme. — La *salive parotidienne*, limpide, incolore, très fluide, neutre ou alcaline quand l'estomac ne renferme pas d'aliments, acide dans le cas contraire, renferme de l'albumine, de la ptyaline, des sels alcalins, du sulfocyanure de potassium, mais pas de mucine. — La *salive sous-maxillaire*, filante, visqueuse, surtout à l'air, alcaline, contient de la mucine, de la ptyaline, et du sulfocyanure de potassium en quantité moindre que la précédente. — La *salive sublinguale* est transparente, très visqueuse, très alcaline. — Le mécanisme de la sécrétion de la salive a été étudié par Cl. Bernard, Heidenhain, Pflüger, surtout en ce qui concerne la glande sous-maxillaire. Cl. Bernard a montré que le sang veineux qui sort de cet organe est rouge vif quand la sécrétion est active ; la rapidité de la circulation et la pression du sang sont donc momentanément et localement augmentées. Les centres nerveux agissent sur ces modifications circulatoires : l'excitation de la corde du tympan dilate les vaisseaux de la glande, augmente l'écoulement et la rougeur du sang veineux ; celle des filets du grand sympathique qui se rendent à la glande rétrécit ses vaisseaux et rend le sang noir; la section produit l'effet inverse. Ces centres agissent aussi directement, sans l'intermédiaire de la circulation sanguine, sur l'activité sécrétoire des cellules contenues dans les glandes, au moyen de filets nerveux qui se termineraient dans ces cellules (Pflüger), et qui seraient de deux ordres, les uns se rendant aux cellules granuleuses, les autres aux cellules muqueuses (Heidenhain) [V. SALIVAIRE (*Glande*)]. Les glandes parotide et sublinguale paraissent être soumises aux mêmes influences que la sous-maxillaire, et contenir aussi des filets nerveux vasculaires et glandulaires : de sorte qu'en résumé la sécrétion de la salive serait partout, en partie du moins, indépendante de la circulation du sang, qui ne ferait qu'apporter aux glandes les matériaux nécessaires à cette sécrétion, laquelle résulterait de l'activité spéciale des cellules glandulaires, influencée par les nerfs sécréteurs. — La salive transforme en sucre l'amidon, que celui-ci soit cuit ou cru ; dans ce dernier cas, elle agit plus lentement. D'après Claude Bernard, la salive mixte aurait seule le pouvoir de faire cette transformation; on sait aujourd'hui que les salives partielles sont toutes capables de cette action; la salive parotidienne est plus active que la salive sous-maxillaire et que la salive mixte. Cette transformation se fait en deux temps ; un premier ferment liquéfie l'amidon, un deuxième le transforme en sucre; le premier seul peut agir encore à 72°, ce qui permet de les différencier (Roger). La salive parotidienne, aqueuse et non gluante, a surtout une action chimique et dissout l'amidon ; la salive fournie par la glande sublinguale et les glandules buccales, visqueuse et gluante, est propre à envelopper le bol alimentaire, qu'elle rend plus cohérent et dont elle facilite le glissement. La salive sous-maxillaire, à cause de ses caractères mixtes, peut à la fois dissoudre, étendre ou affaiblir les substances sapides, en même temps qu'elle peut lubrifier les surfaces et diminuer l'énergie du contact. L'analyse physiologique expérimentale, en signalant la diversité des produits sécrétés, et surtout en faisant remonter aux influences nerveuses qui régissent ces sécrétions, apprend que chaque glande accomplit un acte spécial, et que son action s'exerce sous des influences séparées ou indépendantes. Malgré le déversement et le mélange des différentes salives dans la bouche, leurs usages restent distincts : le rôle caractéristique de la parotide est de sécréter pour la mastication; aussi elle est très grosse chez les animaux qui mâchent des aliments secs; celui de la sous-maxillaire, de sécréter pour la gustation ; et celui de la glande sublinguale et des glandules buccales, de sécréter pour la déglutition.

**SALKOWSKI** (Ernst-Léopold, médecin allemand né en 1844). — *Procédé de Salkowski.* Procédé employé pour la recherche des pigments biliaires dans l'urine. On alcalinise l'urine avec quelques gouttes d'une solution saturée de carbonate de soude. Les pigments biliaires sont dissous à l'état de bilirubinates ou de biliverdinates alcalins s'ils ne l'étaient déjà; surtout à l'état de biliverdinates, car le contact de l'air suffit à changer les bilirubinates alcalins en biliverdinates. On ajoute goutte à goutte une solution de chlorure de calcium au dixième jusqu'à ce que la liqueur qui surnage n'offre plus de coloration autre que celle de l'urine normale. Le chlorure de calcium a précipité les biliverdinates alcalins solubles à l'état de sels de chaux insolubles. On filtre ; on lave sur le filtre le précipité formé des sels calciques des pigments biliaires. On le jette dans un verre à réaction et on le délaye dans de l'alcool où il est d'ailleurs insoluble. On ajoute alors de l'acide chlorhydrique et on agite, le dépôt se dissout. Le biliverdinate a été décomposé par l'acide chlorhydrique : il s'est formé du chlorure de calcium et la biliverdine mise en liberté s'est dissoute dans l'alcool où elle est très soluble. La solution incolore à froid présente, si on la chauffe, une couleur variant du vert au bleu : s'il n'y a pas de pigments biliaires, elle reste incolore. On laisse refroidir et on traite cette liqueur par l'acide azotique nitreux. On observe la succession des couleurs : bleue, violette, rouge, dans le cas où l'urine renferme des pigments biliaires.

**SALLE.** s. f. — *Salle d'autopsie.* V. HÔPITAL. — *Salle de dissection.* V. AMPHITHÉATRE. — *Salle d'opérations.* Une salle d'opérations, dans un hôpital moderne, doit avoir des parois lisses, sans angles et sans recoins où se nichent les poussières, susceptibles d'être lavées à grande eau, et d'une couleur pâle qui décèle la moindre tache ou le plus léger dépôt. Son toit de verre donne un éclairage intense nécessaire pour les interventions délicates, et n'expose pas le chirurgien à ces variations d'ombre et de lumière, qui rendent si gênant l'éclairage latéral. Quand la lumière vient d'en haut, elle est toujours plus pure et n'est pas arrêtée par les mains de l'opérateur et de ses aides. Des robinets fournissent à volonté l'eau chaude et l'eau froide stérilisées; des plateaux de verre ou de métal d'un nettoyage facile supportent les divers récipients. Le parquet, bitumé, est pourvu de rigoles assez inclinées pour entraîner les liquides vers une ouverture d'évacuation centrale. Un récipient à clôture hermétique pour le linge sale, une étuve à stérilisation, un appareil de chauffage, complètent le mobilier de la pièce. La propreté la plus scrupuleuse y est observée, et elle donne au chirurgien une sécurité telle qu'il peut négliger toute précaution germicide spéciale destinée à l'antisepsie de la salle.

**SALOCOLLE.** s. f. (*salicylate de phénocolle*). Corps d'une saveur sucrée, peu soluble dans l'eau, doué de propriétés antipyrétiques et antinévralgiques. On l'administre en poudre à la dose de 1 à 2 grammes.

**SALOL.** s. m. [*salicylate de phénol*] [en atomes, $C^{12}H^4(C^{14}H^6O^6)$]. Corps neutre, cristallisé, incolore, presque insipide, d'odeur aromatique, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, obtenu en chauffant un mélange de salicylate de soude et de phénate de soude. C'est un antiseptique et un antithermique. A l'intérieur, on l'emploie dans le rhumatisme articulaire aigu et les infections intestinales (4 grammes par jour en 4 cachets) : dans l'organisme il se dédouble en acide salicylique et phénol, sous l'influence du suc pancréatique et de certains microbes. Ces deux corps s'éliminant par l'urine, on a préconisé le salol dans les infections des voies urinaires. A l'extérieur, il s'emploie en poudre pour le pansement des plaies de toute nature,

on prépare aussi de la gaze salolée, de l'éther salolé, du collodion salolé.

**SALOPHÈNE.** s. m. Corps solide, blanc, inodore, insipide, soluble dans l'alcool et l'éther, très peu dans l'eau, contenant 50 p. 100 d'acide salicylique; c'est l'éther salicylique de l'acétylparamidophénol. Il a été préconisé dans le rhumatisme articulaire aigu, à la dose de 4 à 6 grammes par jour.

**SALPÊTRE.** s. m. [all. *Salpeter*, angl. *saltpeter*, it. *salpetro*, esp. *salitre*]. L'*azotate de potasse*. — *Eau mère du salpêtre*. V. Azotate *de chaux*.

**SALPÊTRÉ, ÉE.** adj. Qui contient du salpêtre, qui est formé de salpêtre. — *Magnésie salpêtrée*. V. Azotate *de chaux*.

**SALPINGITE.** s. f. [de σάλπιγξ, trompe]. Inflammation de la trompe d'Eustache, aiguë ou chronique, rarement isolée, accompagnant souvent l'inflammation de la caisse du tympan. V. Otite. — Inflammation de la trompe de Fallope; elle est le plus souvent consécutive à une



Fig. 650. — *Salpingite*.

métrite, d'origine puerpérale ou blennorragique. L'inflammation est aiguë ou chronique; le plus souvent elle suit une marche chronique avec des poussées aiguës. La salpingite est au début catarrhale, la muqueuse étant seule atteinte; elle ne tarde pas à devenir interstitielle et parenchymateuse, l'inflammation se propageant à la paroi; souvent elle s'accompagne d'épanchement dans la cavité de la trompe dont les orifices s'oblitèrent (fig. 650); cet épanchement peut être d'aspect séreux (*hydrosalpinx*), purulent (*pyosalpinx*), ou hématique (*hématosalpinx*). Le péritoine à ce niveau est fréquemment enflammé et recouvert de fausses membranes (*périsalpingite*). L'ovaire est le plus souvent atteint en même temps que la trompe, et l'affection mérite le nom de *salpingo-ovarite* ou *oophoro-salpingite*; il peut être congestionné, suppuré ou sclérosé. Le principal symptôme consiste en une douleur dans une des fosses iliaques, disparaissant pendant le repos, accrue par les mouvements, les secousses, les fatigues, les règles, les rapports sexuels; quelquefois irradiée aux lombes, aux cuisses, au sacrum, à l'épigastre. Les troubles digestifs sont habituels, ainsi que les troubles menstruels : ménorragie, métrorragie, quelquefois dysménorrhée ou aménorrhée. Dans la forme suppurée il y a une légère élévation de la température qui atteint le soir 38° à 38°,5; alors l'état général s'altère, le teint devient gris, la malade maigrit. A la palpation abdominale, on sent dans les cas aigus ou au moment des poussées aiguës, au-dessus de l'arcade de Fallope une plaque dure (*plastron abdominal*), ruaormée pjaelfs sess membranes qui entourent l'ovaire, et la trompe. Le toucher vaginal fait reconnaître un défaut de mobilité et une déviation latérale de l'utérus, et une masse bosselée, douloureuse, dans un cul-de-sac ou dans les deux, suivant que la salpingite est uni ou bilatérale; cette masse est surtout considérable dans le cas où un épanchement liquide s'est développé. La salpingite est une affection grave, en raison de la stérilité presque constante et de la fréquence des complications (péri-ovarite, périmétrite, etc.) qu'elle entraîne. Le traitement consiste dans le repos, les injections chaudes, l'ouverture du cul-de-sac et de la poche quand il y a suppuration, enfin l'ablation de la trompe dans les cas rebelles.

**SALPINGECTOMIE.** s. f. [de σάλπιγξ, trompe, et ἐκτομή, ablation]. Ablation de la trompe de Fallope.

**SALPINGO-MALLÉEN.** adj. et s. m. [*salpingo-malleus*, de σάλπιγξ, σάλπιγγος, trompe, et *malleus*, marteau; all. *Röhrenhammermuskel*, angl. *salpingo-malleous*, it. *salpingo-martelliano*, esp. *salpingo-maleo*]. Le muscle interne du marteau.

**SALPINGO-OVARIOPEXIE.** s. f. [de σάλπιγξ, trompe, *ovarium*, ovaire, et πῆξις, fixation]. Fixation de l'ovaire à la trompe.

**SALPINGO-OVARIOSYNDÈSE.** s. f. [de σάλπιγξ, trompe, *ovarium*, ovaire, et σύνδεσις, action de lier]. Suture de l'ovaire à la trompe.

**SALPINGO-OVARIOTRIPSIE.** s. f. [de σάλπιγξ, trompe, *ovarium*, ovaire, et τρίψις, broiement]. Opération qui consiste dans le broiement et le morcellement des annexes par la voie vaginale; elle est indiquée quand celles-ci sont trop adhérentes pour être pédiculisées et enlevées en totalité.

**SALPINGO-OVARITE.** s. f. [de σάλπιγξ, trompe, et *ovarium*, ovaire]. Syn. *tubo-ovarite*, *oophoro-salpingite*, *annexite*. Inflammation simultanée de la trompe et de l'ovaire.

**SALPINGO-PHARYNGIEN.** adj. [*salpingo-pharyngeus*, all. *Röhrenschlundmuskel*, angl. *salpingo-pharyngeal*, it. et esp. *salpingo-faringeo*]. Qui a rapport à la trompe d'Eustache et au pharynx. — *Muscle salpingo-pharyngien* (Albinus). Faisceau du constricteur supérieur du pharynx.

**SALPINGORRAPHIE.** s. f. [de σάλπιγξ, trompe, et ῥαφή, suture]. Suture de la trompe.

**SALPINGOSCOPIE.** s. f. [de σάλπιγξ, trompe, et σκοπεῖν, examiner]. Examen de la trompe d'Eustache et en particulier de son orifice interne.

**SALPINGOSTOMIE.** s. f. [de σάλπιγξ, trompe, et στόμα, bouche]. Ouverture de la trompe sur laquelle on pratique un orifice qui restera permanent; cette opération se fait quand, les orifices naturels étant oblitérés, un liquide aseptique s'est accumulé dans la cavité tubaire.

**SALPINGO-STAPHYLIN.** adj. et s. m. V. Péristaphylin *interne*.

**SALPINGOTOMIE.** s. f. [de σάλπιγξ, trompe, et τομή, section]. Ouverture de la trompe dilatée par du pus, du sang ou de la sérosité.

**SALSEDINE.** s. f. Variété de la pellagre.

**SALSEPAREILLE.** s. f. [*smilax*, all. *Salseparill*, *Sarsaparill*, angl. *salsaparill*, *sarsaparill*, it. *sarsapariglia*, esp. *sarzaparrilla*]. Genre de plantes asparaginées, originaires des pays chauds, et dont les racines sont sudorifiques. Parmi les espèces de salsepareilles, on distingue : 1° la *salsepareille du Mexique* ou de *la Vera Cruz*, rapportée au *Smilax medica*, Schlecht : racines repliées sur elles-mêmes, noires ou gris jaunâtre, sillonnées, dures, sèches; 2° la *salsepareille de Honduras*, qui est rapportée au *Smilax salsaparilla*, L., et qui vient des ports de la baie de Honduras, pourvue ou non de souches ; racines gris brunâtre ou brun rougeâtre, épaisses ou maigres; 3° la

*salsepareille de la Nouvelle-Grenade*, qui provient du *Smilax officinalis*, H. et Bl. ; 4° la *salsepareille caraque*, attribuée au *Smilax syphilitica*, H. B. et K., etc. — Pereira divise les salsepareilles en deux groupes, les unes contenant de l'amidon, les autres en étant dépourvues : parmi ces dernières se trouvent les deux premières sortes, qui sont plus riches en principes actifs, ceux-ci étant probablement diminués dans les autres par l'abondance de la substance amylacée. Celle de Honduras est la plus estimée. La poudre de racine de salsepareille est grise, d'odeur peu prononcée, de saveur faiblement âcre et amère. Elle renferme une huile volatile, une matière grasse, une résine âcre, etc., et une substance, appelée *salseparine*, *smilacine* ou *parigline*, qui paraît être son principe actif. La salsepareille est nauséeuse et diaphorétique : c'est à ce titre qu'elle est usitée comme antiarthritique, antidartreuse, antisyphilitique. On la donne communément en décoction, soit seule, soit associée à d'autres sudorifiques. On fait cette décoction avec 60 à 90 grammes de salsepareille coupée menu et 1 litre et demi d'eau, que l'on réduit au tiers. On prépare aussi un *sirop de salsepareille* qu'on donne à la dose de 60 à 100 grammes : et un *extrait alcoolique de salsepareille* (1 à 5 grammes). — La salsepareille fait la base de la *tisane de Feltz* et du *sirop de Cuisinier*. — *Décoction de salsepareille composée*. Salsepareille, 70 gr. ; sassafras, gayac râpé, réglisse, ãã 7 gr. ; écorce de mézéréum, 4 gr. ; eau distillée, 850 gr. On fait bouillir jusqu'à réduction à 575 gr. : deux à quatre verres par jour contre les affections syphilitiques et herpétiques rebelles. — *Salsepareille d'Allemagne*. V. CAREX.

**SALSEPARINE.** s. f. [all. *Salsaparin*]. V. SMILACINE.

**SALSIFIS.** s. m. [*Tragopogon porrifolium*, L., all. *Bocksbart*, *Haferwurzel*, angl. *salsify*, *goat's beard*, it. *sassefrica*, esp. *barba cabruna*, *cercifis*]. Plante synanthérée dont la racine est alimentaire et a été regardée autrefois comme apéritive et dépurative.

**SALSOLA.** s. m. Genre de plantes chénopodées, dont les diverses espèces, qui croissent sur les bords de la mer, renferment une grande quantité de soude. Seul, le *Salsola tragus*, L. renferme de la potasse et de la chaux, au lieu de soude.

**SALSOMAGGIORE** (Italie). *Eaux chlorurées sodiques* contenant 154 grammes de sels dont 131gr,15 de chlorure de sodium et 0gr,16 de chlorure de lithium ; on se sert aussi d'eau mère dans laquelle les proportions de lithium, de strontium, de brome et d'iode est beaucoup plus élevée que dans l'eau naturelle. Établissement.

**SALTATOIRE.** adj. [de *saltare*, sauter]. — *Chorée saltatoire*. Variété de chorée hystérique. V. CHORÉE.

**SALTZBRUNN** (Prusse). *Eaux bicarbonatées sodiques*, contenant 5gr,15 de sels dont 2gr,32 de bicarbonate de soude. Altitude : 382 mètres. Établissement : 15 mai au 30 septembre.

**SALUBRE.** adj. [*saluber*, ὑγιεινὸς, all. *heilsam*, *gesund*, angl. *salubrious*, *healthy*, it. *salubre*, esp. *saludable*]. Sain, qui contribue à la santé.

**SALUBRITÉ.** s. f. [*salubritas*, all. *Salubrität*, angl. *salubrity*, it. *salubrità*, esp. *salubridad*]. Qualité de ce qui est salubre. — *Salubrité publique*. Partie de l'hygiène publique qui embrasse ce qui concerne les soins de propreté des villes, l'éclairage, la surveillance des halles et marchés, la vente des comestibles, les falsifications et sophistications des aliments et des boissons ; les inhumations, constructions des rues, habitations, égouts, canaux, institutions et établissements publics divers, les prisons, hôpitaux, hospices, salles d'asile ; la prostitution ; les mesures concernant les épidémies, les vaccinations, etc.

**SALURE.** s. f. Quantité de sel, de chlorure de sodium surtout, contenue par l'eau. V. EAU *de mer*.

**SALVAN** (Suisse, Valais). *Station de montagne*, à 925 mètres d'altitude, température égale ; saison : mai à septembre.

**SALVATELLE.** s. f. [*salvatella*, all. *Vena salvatella*, angl. *salvatella*, esp. *salvatela*]. Veine qui commence sur la surface dorsale des doigts et de la main par un grand nombre de radicules qui se réunissent près du bord interne : elle se continue avec la *veine cubitale antérieure*. Les anciens recommandaient d'ouvrir cette veine dans certaines maladies (dans la mélancolie, etc.), et attribuaient à cette saignée la guérison des malades ; de là le nom de *salvatelle*, formé de *salvare*, sauver.

**SALVATOR** (Hongrie). *Eau bicarbonatée calcique*, *lithinée*, *iodurée*, contenant 2gr,5 de sels dont 1gr,5 de carbonates de chaux et de magnésie et 0gr, 12 de carbonate de lithium. Cette eau est transportée seulement.

**SALZUNGEN** (Saxe-Meiningen). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 12°,5, contenant 265 grammes de sels, dont 256 grammes de chlorure de sodium. Altitude 250 mètres. Établissement : 1er mai au 30 septembre.

**SAMADEN** (Suisse, Grisons). *Station d'altitude*, 1,728 mètres ; saison : juin à septembre.

**SAMBUCINE.** s. f. La cellulose de la moelle du sureau. — On donne aussi ce nom à l'extrait sirupeux de sureau (*Sambucus nigra*). Cet extrait est diurétique à la dose de 10 à 15 grammes par jour ; le médicament est titré de telle sorte que 10 grammes de sirop sont l'équivalent de 10 grammes d'écorce.

**SAMOLE.** s. f. Genre de primulacées dont une espèce aquatique (*Samolus valerandi*, L., ou *mouron d'eau*) est dite vulnéraire.

**SAN-ADRIAN** (Espagne). *Eaux bicarbonatés mixtes*, chaudes, 35°. Établissement : 20 juin au 30 septembre.

**SANATOGÈNE.** s. m. Produit résultant de l'union de la caséine avec le glycérophosphate de soude. On l'administre à la dose de 10 à 30 grammes par jour dans les cas de névrose avec phosphaturie et chez les aliénés déprimés et mélancoliques ; on le donne aussi à dose moindre chez les rachitiques.

**SANATORIUM.** s. m. (au pluriel, *sanatoria*). Établissement destiné à la cure de certaines maladies chroniques par des moyens hygiéniques. Un sanatorium doit être situé dans des conditions climatériques déterminées, variables avec la maladie que l'on doit y soigner. Il est placé sous la direction d'un médecin qui règle à la fois l'hygiène et le traitement des malades. — *Sanatorium pour phtisiques*. Les principaux sanatoria sont destinés à la cure de la tuberculose pulmonaire. Il n'y a pas à proprement parler de climat spécifique ; le meilleur emplacement est celui où le malade peut séjourner le plus longtemps à l'air libre ; aussi a-t-on construit des sanatoria dans des régions très diverses, et à des altitudes variant de 150 à 2000 mètres. Une altitude de 300 à 700 mètres semble être la meilleure ; le climat doit être tempéré, le froid ne sera pas excessif en hiver, ni la chaleur en été ; d'après certains médecins, le climat le meilleur pour la cure de la tuberculose serait celui sous lequel le malade est né ou a demeuré de longues années. L'air doit être pur ; le voisinage des villes, des usines, sera soigneusement évité. Le sanatorium doit être abrité des vents trop forts ou trop froids par des montagnes, qui seront néanmoins assez éloignées pour ne pas diminuer le temps de l'insolation. Il sera entouré d'un parc. Les pavillons ne doivent contenir qu'un nombre de lits restreint, l'agglomération d'un grand nombre de personnes dans un même point étant à éviter ; mais il est inutile de recourir au système de chalets isolés contenant seulement de cinq à huit personnes, en honneur aux États-Unis ; la surveillance du médecin est alors moins efficace. Chaque pavillon doit être muni d'une *galerie de cure*, sorte de grande véranda exposée

au midi ; on y dispose des lits ou des chaises longues sur lesquels les malades passent une plus ou moins grande partie de la journée. L'aménagement des chambres doit être fait de telle sorte que tout ce qui s'y trouve soit facilement stérilisable; la ventilation sera assurée par des fenêtres à vasistas et par un appel d'air au plafond. Le chauffage sera fait au moyen de la vapeur sous pression moyenne ; la température doit atteindre + 18°. L'éclairage sera fait à l'électricité. En un mot, le sanatorium pour phtisiques doit répondre à deux objets : 1° être construit de telle sorte que le traitement par l'air y soit facilement applicable, et que 2° la désinfection y soit facile et complète pour éviter les réinfections continuelles. Le sanatorium n'est pas une cause de contagion pour les villages environnants : à Gœbersdorf, où l'on trouve trois grands sanatoria ayant hébergé plus de 25 000 tuberculeux en quarante ans, la mortalité des habitants du village n'a jamais dépassé la moyenne ordinaire; elle aurait plutôt diminué, grâce peut-être à l'exemple donné par les trois sanatoria (Knopf); à Falkenstein, la mortalité par tuberculose est tombée de 18,9 p. 100 avant l'établissement du sanatorium, à 11,9 p. 100 depuis (Nahm). Enfin, grâce aux mesures prophylactiques, les employés du sanatorium ne sont pas contaminés : ainsi, à Falkenstein, 225 personnes pendant une période de dix ans ont séjourné au sanatorium pour tenir compagnie aux malades, beaucoup pendant six mois et plus : dans aucun cas on n'a observé d'infection tuberculeuse ; à l'Adirondack cottage sanatorium, aucun employé n'est devenu phtisique en dix ans (Trudeau). Le traitement au sanatorium consiste principalement dans la cure d'air ; le malade ne séjournera jamais dans l'air confiné ; l'air pur arrive toujours largement au malade, même la nuit, les fenêtres devant rester ouvertes. Mais une partie importante du traitement consiste dans le séjour à l'air libre ; ce séjour se fait dans la véranda exposée au midi ou au sud-ouest ; le malade est couché sur une chaise longue ou sur un lit ; quand il fait froid, il est protégé par des couvertures en nombre nécessaire, mais non exagéré pour éviter la sudation, avec une boule aux pieds ; il est garanti des rayons du soleil, quand il fait chaud. La cure est faite tous les jours et par tous les temps ; il n'y a d'exception que pour les vents trop forts ou trop froids ; tous les malades y sont exposés ; ceux qui sont trop faibles sont laissés dans leur lit, et le lit tiré sur le balcon ; les autres descendent sur les chaises longues de la véranda. Le temps pendant lequel le malade fait sa cure à l'air libre est réglé par le médecin ; c'est ce qu'on appelle la « journée médicale » ; elle est de cinq à onze heures suivant le temps et les malades ; d'après Dettweiler, « malgré la pluie, les brouillards, les vents et la neige, malgré un froid dépassant parfois — 12°, très souvent sans soleil, les malades ont des « jours médicaux » de sept à dix heures, quelques-uns même de onze heures. » Andvord (de Tonsaasen, Norvège) a pu prolonger le jour médical jusqu'à cinq, sept et même neuf heures par une température de 25° au-dessous de zéro. Les malades sont laissés dans la position demi-assise, le dossier de la chaise longue ayant une inclinaison de 45° ; d'après Knopf, il serait préférable d'interrompre la cure de repos toutes les deux heures par une courte promenade, ou par des exercices respiratoires, ou par des changements de position, afin d'éviter l'hypostase et le contact prolongé du dos avec le dossier rembourré, ce qui produit une température locale plus élevée et détermine une tendance à s'enrhumer plus facilement. A la cure d'air on joint des exercices respiratoires (V. EXERCICES), des promenades graduées, diverses pratiques d'hydrothérapie (drap mouillé, affusions froides, douches), une alimentation intensive, etc. Pour apprécier les résultats de ce traitement de la phtisie, il faut distinguer avec Dettweiler la guérison absolue, c'est-à-dire le rétablissement des fonctions normales de tous les organes, la disparition absolue des bacilles ; la guérison relative, c'est-à-dire le retour au bien-être, tous les organes fonctionnant bien malgré quelques accès de toux et quelques expectorations matutinales. D'après Knopf, le total minimum des guérisons absolues, des guérisons relatives et des améliorations dues au traitement hygiéno-diététique de la tuberculose dans les établissements fermés est de 70 p. 100, se répartissant ainsi : guérison absolue, 14 p. 100 ; guérison relative, 14 p. 100 ; amélioration, 42 p. 100. Les guérisons absolues ont pu être suivies dans quelques cas pendant l'espace de neuf à dix ans sans rechute.

**SANCHEZ** (médecin portugais, 1699-1783). — *Baume de Sanchez*. V. BAUME.

**SANDAL.** s. m. V. SANTAL.

**SANDARAQUE.** s. f. [*sandaracha*, σανδαράχη, all. *Sandarack*, *Wacholderharz*, angl. *sandarach*, it. et esp. *sandaraca*]. Résine qui découle du *Thuya articulata*, Desf., arbre de la famille des conifères qui croît en Algérie. Cette substance, qui est en larmes, d'un jaune clair, à cassure vitreuse, friable, efflorescente, insipide, d'odeur de térébenthine, est stimulante.

**SANDERS** (James) (médecin anglais, 1777-1843). — *Signe de Heim et Sanders*. V. HEIM.

**SANG.** s. m. [*sanguis*, αἷμα, all. *Blut*, angl. *blood*, it. *sangue*, esp. *sangre*]. Liquide assez épais, d'une couleur rouge, tantôt claire et merveille, tantôt foncée et comme noire, qui, chez les animaux supérieurs, circule dans le système vasculaire sanguin. Le sang a une pesanteur spécifique de 1,052 à 1,057, une saveur salée, un peu nauséeuse, une odeur particulière, qui rappelle celle de la

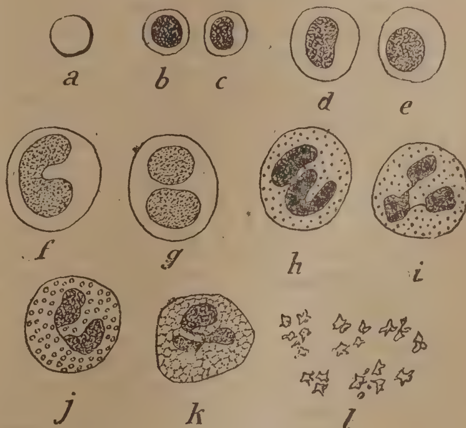



Fig. 651. — Éléments cellulaires du *sang*.

sueur de l'animal, et une réaction alcaline. Dans les vaisseaux, le sang se compose : A. D'*éléments anatomiques en suspension*, en moyenne 141 p. 1000 à l'état sec chez l'homme, et chez la femme 127 p. 1000. A l'état frais il y en a de 300 à 400 pour 700 à 600 parties de plasma ; cette proportion est presque inverse sur le fœtus. Ce sont : 1° des *hématies*, 2° des *leucocytes*.—Fig. 651 : *a*, globules rouges ; *b*, *c*, lymphocytes ; *d*, *e*, petits leucocytes mononucléaires ; *f*, *g*, gros leucocytes mononucléaires ; *h*, *i*, leucocytes polynucléaires à granulations neutrophiles ; *j*, leucocytes polynucléaires à granulations éosinophiles ; *k*, mastzelle ; *l*, plaquettes sanguines. — B. D'un *plasma*, liquide incolore, d'une densité de 1,027, distinct du sérum en ce que la fibrine à l'état liquide en fait partie. Il renferme : PRIN-

CIPES DE LA 1re CLASSE : 1° Oxygène rendu à l'état gazeux, 21 centimètres cubes p. 100 dans le sang artériel; 12 centimètres cubes dans le sang veineux ; 2° hydrogène, quelquefois des traces ; 3° azote, 2 centimètres cubes p. 100 dans le sang artériel, et la même quantité dans le sang veineux; 4° ammoniaque, des traces; 5° eau, 779 en poids p. 1000 chez l'homme, 791 chez la femme, 6° chlorure de sodium, 3 à 4 ; 7° chlorure de potassium; 8° chlorhydrate d'ammoniaque ; 9° sulfate de potasse; 10° sulfate de soude; 11° carbonate de soude; 12° de potasse; 13° de chaux; 14° de magnésie; 15° phosphate de soude; 16° phosphate de potasse, 17° phosphate de magnésie; 18° phosphate de chaux des os, 0,33 p. 1000; 19° silice probablement, 20° phosphate de fer, probablement des traces; 21° cuivre, plomb et manganèse, des traces à un état de combinaison qui n'est pas connu. — PRINCIPES DE LA 2e CLASSE. *Première tribu* : 1° acide carbonique, 38 centimètres cubes p. 100 dans le sang artériel, et 46 centimètres cubes p. 100 dans le sang veineux; lactate de soude et lactate de chaux probablement, 2° hippurate de soude, 3° pneumate de soude; 4° urate de soude; 5° urate de potasse probablement, 6° urate de chaux ou d'ammoniaque probablement; 7° acétate de soude probablement. *Deuxième tribu* : 8° urée, 9° créatinine, 10° créatine, etc. *Troisième tribu* : 11° oléate de soude, 12° margarate de soude; 13° stéarate de soude, 14° valérate de soude; 15° butyrate de soude : tous ces sels ou acides gras dans la proportion de 1 p. 1000; 16° oléine, 17° margarine, 18° stéarine dans la proportion de 1,60 p. 1000, soit unis aux savons, soit en suspension à l'état de gouttelettes blanchissant le sérum; 19° matière grasse phosphorée, 0,48 p. 1000, 20° séroline, 0,02 p. 1000; 21° cholestérine, 0,08 p. 1000 et traces des principes colorants de la bile. *Quatrième tribu* : 22° glycose et inosite. — PRINCIPES DE LA 3e CLASSE : 1° fibrine, 2,50 p. 1000, 2° métalbumine et sérine, 69 p. 1000 chez l'homme, 70 chez la femme, 3° peptone. L'acide carbonique n'est pas exclusivement dissous dans le plasma, et l'oxygène par les hématies seulement. Celles-ci dissolvent aussi l'acide carbonique; elles le prennent aux éléments anatomiques des tissus en leur cédant l'oxygène, et *vice versa* dans les poumons. Néanmoins, pour 100 parties d'acide carbonique contenues dans le sang, il y en a environ 60 en dissolution dans le plasma et 40 dans les globules, c'est-à-dire un peu plus dans le plasma que dans ceux-ci. — Le sang veineux, outre les différences dans les proportions des gaz, contient relativement plus d'eau que l'artériel, et sa fibrine, qui y est en proportion légèrement moindre, contient moins d'eau que celle du sang artériel. Le sang veineux diffère dans chaque veine prise en particulier, surtout dans chacune de celles qui reviennent de l'intestin, du foie, de la rate, du rein, etc. Le sang de la veine rénale, le sang veineux des glandes en général, est alternativement rouge et noir, suivant les différents états d'activité ou de repos du rein et de la sécrétion des glandes, et *vice versâ* pour les muscles : donc, si la dénomination de *sang rouge* doit être conservée pour désigner le *sang artériel*, il n'en est pas de même de celle de *sang noir*, qui n'est pas exactement synonyme de *sang veineux*. Outre les variétés de la coloration, le sang veineux, suivant certaines conditions particulières, subit des modifications plus profondes; il change dans sa composition chimique : ainsi le sang veineux rouge forme un caillot plus mou, plus diffluent que le sang veineux noir, dont la cohésion et la consistance sont plus grandes. Donc, le sang veineux, non seulement ne doit pas être considéré comme identique avec lui-même dans l'organisme en général, mais encore diffère dans chaque organe, suivant que celui-ci est dans l'état de repos ou d'activité (Cl. Bernard). — Retiré des vaisseaux, et quelquefois dans les vaisseaux pendant la vie, le sang se prend en une masse cohérente qui se resserre peu à peu sur elle-même, en exprimant un liquide clair et jaunâtre; il se sépare en deux parties distinguées par les noms de *caillot* et de *sérum*. A. *Caillot*. La coagulation de la fibrine, qui détermine cette séparation, entraîne tous les éléments anatomiques en suspension, ou globules du sang. Le caillot se compose : 1° de la *fibrine* du sang; 2° de ses globules, dont l'espèce rouge, la plus abondante, donne à la masse la couleur qu'elle offre. Comme ceux-ci sont plus denses que le sang, si la stagnation de ce liquide a duré quelque temps avant la solidification de la fibrine, les globules tombent vers la partie déclive; alors une portion de la fibrine, n'en rencontrant pas, se coagule en conservant sa coloration propre, et le caillot se compose de deux parties : l'une, *superficielle*, *grisâtre*, *demi-transparente* ou *blanche*, appelée *couenne*, formée de fibrine pure ou accompagnée de leucocytes; l'autre, colorée (appelée souvent *cruor*), composée de *fibrine* et d'*hématies*. B. *Sérum*. Le sérum est le *plasma* privé de la fibrine, qui, en se coagulant, a entraîné les globules ; il est vert jaunâtre, transparent ; sa densité est de 1,026 à 1,028. Dans les animaux vertébrés, les globules rouges sont la partie colorante du sang, le plasma est incolore. Chez les animaux sans vertèbres, le sang contient aussi des globules, mais ce sont des leucocytes incolores; dans quelques annélides et mollusques, le plasma est coloré en rouge, en jaunâtre, en verdâtre, en bleuâtre. V. CIRCULATION et HÉMATIE. — Parmi les principes immédiats : 1° les uns, ceux de la 1re classe, pénètrent dans l'économie, et en ressortent à peu près en totalité, du moins quand l'accroissement est achevé; ils sont tous d'origine minérale, ou au moins d'origine extérieure à l'organisme dont ils vont faire partie momentanément. 2° Les autres, ceux de la 2e classe, sortent de l'organisme (quelques-uns s'y décomposent préalablement en acide carbonique ou autres principes; quelques autres peuvent y être introduits tout formés chez les animaux supérieurs : sucres, graisses) ; ils sont d'origine organique, c'est-à-dire se forment dans l'économie, et certains d'entre eux peuvent être faits de toutes pièces par les procédés chimiques (urée, hippurates, etc.). 3° Les derniers n'entrent ni ne sortent; ils se font et se défont dans l'organisme (en tant que telle ou telle espèce propre aux muscles, aux nerfs, etc.); ils constituent essentiellement la masse de l'organisme, quand on tient compte de l'eau facile à chasser, qui en est partie constituante : ce sont les *substances organiques*, coagulables, et ne cristallisant pas comme les principes des deux autres classes. On ne conçoit pas d'être vivant sans substance coagulable, non cristallisable. En résumé, les uns entrent, les autres sortent, les derniers restent. Tous les principes constitutifs du sang venant du dehors des parois qui le contiennent, des cavités naturelles ou de l'intimité des tissus, ou y retournant, ou se formant dans le plasma même, et non dans cette paroi même avec la composition immédiate de laquelle celle du plasma n'offre pas d'analogie, il n'est pas exact de dire que le sang est une *sécrétion interne*. Il constitue un véritable *milieu intérieur* ou *interne* (Ch. Robin et Verdeil, 1852) pour tous les éléments anatomiques qui lui empruntent ce dont ils ont besoin, et dans lequel ils rejettent les principes devenus inutiles. — Les altérations du sang sont nombreuses ; elles consistent en diminution ou au contraire augmentation de l'un ou de plusieurs de ses éléments normaux (V. ANÉMIE, LEUCÉMIE, LEUCOCYTOSE, PLÉTHORE), ou présence d'éléments anormaux, dont les plus importants sont les agents figurés : protozoaires (V. PALUDISME), bactéries (V. SEPTICÉMIE). Le sang peut contenir aussi des substances toxiques, que celles-ci aient été formées

dans l'organisme (*auto-intoxication*), ou y aient pénétré venant de l'extérieur (*hétéro-intoxication*). Il faut remarquer toutefois que ces éléments anormaux, agents figurés ou poisons, ne font en général que passer dans le sang avant d'aller se fixer dans un point quelconque de l'économie, d'où la difficulté que l'on a dans bien des cas à saisir ce passage; ainsi dans beaucoup d'infections aiguës les microbes ne peuvent être décelés dans le sang, ou ne se rencontrent qu'à l'état d'unités isolées; et dans les intoxications, les variations de la toxicité du sérum n'ont pas donné les résultats qu'on était en droit d'en attendre. Enfin certaines altérations du sang qui déterminent les diathèses échappent encore complètement à l'analyse. — Le sang de veau et de bœuf a été préconisé en thérapeutique à la dose d'un verre chaque jour, à sa sortie des vaisseaux, avant la coagulation, dans les cas de chlorose, de dyspepsie et d'anémie, comme succédané de la viande crue ou comme venant en aide à son influence. V. TRANSFUSION. — *Flux de sang*. La dysenterie. — *Sang de bœuf*. V. CLARIFICATION. — *Sang chaud* et *Sang froid*. V. TEMPÉRATURE. — *Sang chyleux*. V. PIARRHÉMIE. — *Sang cristallisé*. V. HÉMOGLOBINE. — *Sang laiteux*. V. CHYLURIE || *Sang de rate* [*maladie de sang, mourroy rouge, pisse-sang, coup de sang, apoplexie splénique, splénorragie, apoplexie charbonneuse de la rate, peste anthracique* (Pinel)]. Maladie propre aux bêtes à laine et aux bêtes à cornes et due au développement dans leur organisme de la *bactéridie charbonneuse*. V. CHARBON.

**SANG-DRAGON**. s. m. [all. *Drachenblut*, angl. *dragon's blood*, it. *sangue di dragone*, esp. *sangre de drago*]. Résine sèche, friable, inodore ou d'une odeur balsamique faible, insipide; d'un rouge foncé et presque brun quand elle est en masse, d'un rouge de sang lorsqu'elle est en poudre. Elle provient d'un palmier, le *Calamus draco*, Willenow. C'est un astringent employé en poudre comme hémostatique. On obtient une résine analogue du *Pterocarpus draco*, L., de la famille des légumineuses, et du *Dragonnier*.

**SAN GIULIANO** (Italie, Toscane). *Eaux sulfatées calciques*, chaudes, 24 à 39°, contenant 3gr,364 de sels, dont 1,401 de sulfate de chaux. Altitude : 40 mètres. Établissement : buvette, bains, douches; 15 mai au 15 septembre.

**SANGLANT, ANTE**. adj. V. CRACHAT.

**SANGLOT**. s. m. [*singultus*, λύγξ, all. *Schluchzen*, angl. *sobbing*, it. *singhiozzo*, esp. *sollozo*]. Contraction spasmodique, brusque et instantanée du diaphragme, qui est aussitôt suivie d'un mouvement de relâchement par lequel le peu d'air que la contraction avait fait entrer dans la poitrine est chassé avec bruit.

**SANGSUE**. s. f. [*hirudo, sanguisuga*, βδέλλα, all. *Blutegel*, angl. *leech*, it. *mignatta, sanguisuga*, esp. *sanguijuela*]. Genre d'annélides hirudinés (*Hirudo*, Rai et Linné, *Sanguisuga*, Savigny, *latrobdella*, Blainville), à corps allongé, rétréci, déprimé en avant, renflé au milieu, obtus en arrière, formé de 95 anneaux égaux, lisses ou granuleux. Tête continue avec le corps; bouche antérieure, bilabiée, taillée en bec de-flûte; lèvre supérieure prolongée (fig. 652) formant ventouse avec l'inférieure; trois mâchoires demi-circulaires, pourvues de deux séries marginales de dentelures fines et aiguës (fig. 653) au nombre de 60 à 70 dans chaque série; 10 yeux. Ventouse postérieure, circulaire; anus un peu dorsal. Animaux androgynes, pénis sortant entre le 27e et le 28e anneau; vulve entre le 30e et le 33e. Ovipares; œufs au nombre de 6 à 24, contenus dans une masse gélatineuse que renferme un cocon corné, mince, couverts de petits prolongements entre-croisés, d'apparence spongieuse. Ce cocon est sécrété (Ebrard) par deux petites glandes ouvertes sur le dos, un peu en arrière de l'orifice de la matrice. Toutes les sangsues habitent les eaux douces. Les espèces employées en médecine sont : 1° l'*Hirudo medicinalis*, Rai et Linné (fig. 654, A, B), *sangsue grise*, à corps gris olivâtre, marqué en dessus de six bandes plus ou moins distinctes, à bords olivâtres, et marqué en dessous de lignes marginales; longueur de 8 à 20 centimètres environ, largeur de 11 à 14 millimètres : elle offre un très grand nombre de variétés; 2° l'*Hirudo* ou *Sanguisuga officinalis*, Savigny, ou *sangsue verte*, à corps verdâtre, abdomen olivâtre; 3° l'*Hirudo* ou *Sanguisuga obscura*, Moquin-Tandon, ou *sangsue noire*, à dos brun, ventre cendré, tacheté de noir. Quelques auteurs considèrent ces deux dernières comme de simples variétés de l'autre, à tort probablement. La sangsue verte est plus commune dans l'Europe méridionale, et les deux autres dans l'Europe du Nord. En Suède, on emploie aussi l'*Hirudo albo punctata*, Diesing (*Sanguisuga albo punctata*, Wahlberg), à corps brun noir, avec six bandes longitudinales très noires; anneaux verruqueux, tachés de blanc. En Algérie, on emploie également l'*Hirudo troctina*, Johnston (fig. 655), à corps verdâtre en dessus,



Fig. 652. — Tête de *sangsue*.

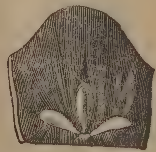


Fig. 653. — Les trois mâchoires de la *sangsue*.

avec sept taches sur chaque ligne transversale, bord orangé, bande marginale en zigzag en dessous. Dans l'Inde, on emploie l'*Hirudo granulosa*. Blainville, à corps brun vert, anneaux granuleux. Au Sénégal, c'est l'*Hirudo mysomelas*, Henri Sérullas et Virey. En Chine et au Japon, on emploie les *Hirudo sinica*, Blainville, et *japonica*, Blainville. Il n'y a pas de sangsue venimeuse; c'est à tort que les anciens et le vulgaire en ont admis l'existence. On doit attribuer à des infections secondaires les accidents, tels que de petits abcès ou des points gangreneux, que déterminent quelquefois les piqûres de sangsues; la sangsue de Ceylan (*Hirudo ceylanica*, Blainville), noire, filiforme, vivant dans les herbes humides, et se fixant aux jambes des voyageurs, cause souvent de tels accidents probablement en inoculant des microbes pathogènes. Les sangsues pondent en juillet et août, et chaque fois elles donnent 4 ou 5 cocons (V. HIRUDINICULTURE). Les vases dans lesquels on conserve les sangsues doivent être à large ouverture, et contenir, aux deux tiers de leur hauteur, de l'eau de pluie, de rivière ou d'étang, qu'on doit renouveler tous les deux jours en hiver, tous les cinq jours en été, et dès qu'un de ces animaux vient à mourir. Un moyen meilleur encore consiste à les tenir dans un grand vase plein aux deux tiers de terre argilo-siliceuse dépourvue de débris organiques; la terre doit être en fragments, ne formant pas un tout lié, et l'on recouvre le tout de mousse mouillée, qu'on humecte toutes les fois qu'elle se dessèche. On tient le vase fermé par un couvercle de terre ou de bois. Le vase doit avoir une capacité de 3 litres par 30 sangsues ou au-dessous. Les sangsues malades viennent mourir à la surface de la terre au-dessous de la mousse. On doit renouveler ou laver la terre deux ou trois fois par an, surtout en été. On doit les tenir dans un lieu éclairé, ou moyennement clair, mais frais sans descendre au-dessous de 0° en hiver, et de température peu variable. —

La piqûre des sangsues qui ont servi n'est pas dangereuse. On peut faire resservir les sangsues au bout de quelques jours et même de quelques heures, lorsqu'on a eu le soin de leur faire subir l'opération du dégorgement. La meilleure méthode (Ebrard) consiste à mettre chaque sangsue gorgée dans un mélange de parties égales d'eau et de vin jusqu'à ce qu'elle laisse échapper une goutte de sang. Alors, tenant l'extrémité postérieure de la sangsue avec le pouce et l'indicateur de la main gauche, on presse la sangsue d'arrière en avant avec le pouce et l'index de l'autre main, de manière à diriger le sang vers l'orifice buccal en exécutant une série de petits mouvements de pression, sans appuyer trop sur les organes génitaux. On lave ensuite les sangsues, et on les place dans un vase rempli d'eau. Le mélange d'eau et de vin détermine rapidement le relâchement des sphincters de l'œsophage, et permet l'expression facile du liquide sanguin sans que l'animal en souffre. Les lotions avec l'eau tiède de la partie où l'on veut appliquer les sangsues sont préférables à toute autre ; si la peau est dure, on doit y appliquer pendant quelque temps des compresses mouillées tièdes ou un cataplasme de son. Le meilleur moyen d'appliquer les sangsues consiste à couvrir l'orifice d'un verre avec un morceau de toile. On enfonce le milieu, on y place les sangsues, et l'on applique le tout sur la partie destinée à être mordue. Cela fait, le vase étant maintenu en place, on tire successivement les quatre coins du linge, de sorte que les sangsues sont ramenées sur la peau. Elles mordent très vite si le verre contient un peu d'eau froide, ou si les parois ont été préalablement humectées d'un peu de vin, ou si l'on a tenu les sangsues quelque temps (mais moins d'une heure) dans un vase sans eau. Une sangue vigoureuse tire environ, terme moyen, 16 grammes de sang lorsqu'elle se remplit bien ; en sorte qu'il en faut huit ou neuf pour équivaloir à une palette. — S'il arrivait qu'une sangsue s'introduisît dans la bouche et pénétrât dans le pharynx, il faudrait faire boire abondamment de l'eau salée, ou mieux des liqueurs alcooliques, du vin ou de l'eau vinaigrée. Si elle avait pénétré dans l'estomac, il faudrait administrer en outre un vomitif. Si les sangsues venaient à s'engager dans le rectum ou le vagin, il faudrait employer l'eau salée en lavements ou en injections. — L'extrait de tête de sangsue jouit de la propriété de rendre le sang incoagulable ; cet extrait, obtenu en faisant macérer dans l'eau pendant quelque temps des têtes de sangsues coupées en morceaux, est souvent employé en médecine expérimentale pour empêcher des coagulations intravasculaires de se produire. — *Sangsue de cheval.* V. HÆMOPIS. || *Procédé de la sangsue.* Procédé imaginé par Lesieur pour la recherche des microbes contenus dans le sang ; le sang retiré par la sangsue, étant incoagulable, peut être soumis à la centrifugation ; on pratique la recherche des microbes dans le culot ainsi obtenu.

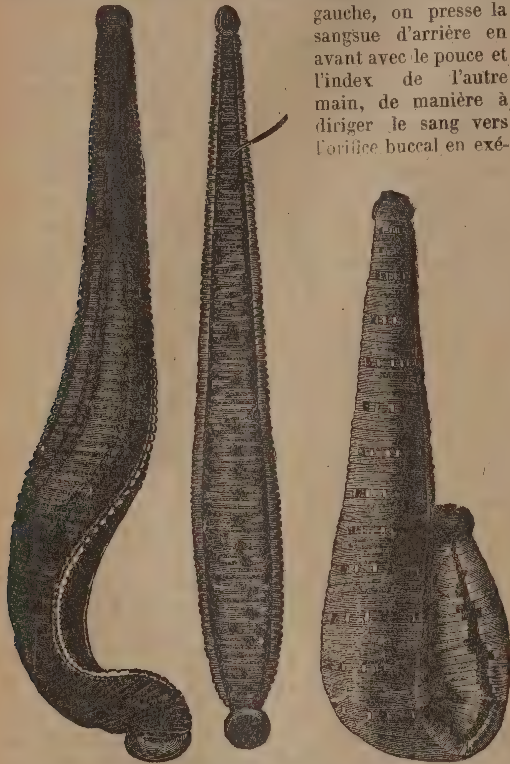


Fig. 654. — *Sangsues grises.* Fig. 655. — *Sangsue d'Algérie.*

**SANGUIFICATION.** s. f. [*sanguificatio*, de *sanguis*, sang, et *facere*, faire ; αἱμάτωσις, all. *Bluterzeugung*, angl. *sanguification*, it. *sanguificazione*, esp. *sanguificacion*]. Formation du sang ; elle se fait à l'aide des principes qui arrivent à l'organisme par l'intestin, le poumon, etc.

**SANGUIN, INE.** adj. [*sanguineus*, αἱματηρὸς, angl. *sanguineous*, it. *sanguigno*, esp. *sanguineo*]. Qui appartient au sang, qui en a la couleur, qui en contient beaucoup : *apoplexie sanguine, foyer sanguin, kyste sanguin.* — *Collection sanguine.* V. HÉMATOME. — *Concrétion sanguine.* V. FIBRINEUX. — *Maladie sanguine.* Celle qui dépend de la pléthore. — *Système sanguin.* L'ensemble des vaisseaux artériels et veineux qui contiennent le sang. V. VASCULAIRE. — *Vaisseaux sanguins.* Ceux qui servent à la circulation du sang.

**SANGUINAIRE.** s. f. [*Sanguinaria canadensis*, L., all. *canadisches Blutkraut*, angl. *blood-wort*]. Papavéracée originaire du nord de l'Amérique, dont la racine est émétique, narcotique, et qui diminue le nombre des battements du cœur comme la digitale : le suc est rouge de sang, âcre et brûlant.

**SANGUINARINE.** s. f. ($C^{34}H^{15}AzO^{8}$) (Dana). Substance basique, pulvérulente, jaunâtre, soluble dans l'alcool, extraite de la racine de la sanguinaire ; elle forme avec les acides des sels rouges, amers, solubles dans l'eau.

**SANGUINOLENT, ENTE.** adj. [*sanguinolentus*, all. *blutig*, angl. *bloody*, it. et esp. *sanguinolento*]. Teint de sang : *pus sanguinolent, crachat sanguinolent.*

**SANGUISORBE.** s. f. [all. *Blutwurzel, Wiesenknopf*, angl. *greatburnet*, it. et esp. *pimpinella*]. V. PIMPRENELLE.

**SANICLE.** s. f. [*Sanicula europæa*, L., all. *Sanikel*, angl. *sanicle*, it. *sanicola*, esp. *sanicula*]. Plante ombellifère, considérée autrefois comme vulnéraire.

**SANIE.** s. f. [*sanies, ichor*, ἰχὼρ, all. *Jauche*, angl. *sanies*, it. *sanie*, esp. *virus, pus*]. Matière purulente, séreuse, sanguinolente et d'une odeur fétide, produite par les ulcères et les plaies d'un aspect grisâtre.

**SANIEUX, EUSE.** adj. [*saniosus, ichorosus*, ἰχωρώδης, all. *jauchig*, angl. *sanious*, it. *sanioso*, esp. *virulento, purulento*]. Qui tient à la nature de la sanie.

**SANITAIRE.** adj. [de *sanitas*, santé ; angl. *sanitary*, it. et esp. *sanitario*]. Qui a rapport à la santé. V. CORDON, POLICE et RÉGIME.

**SAN JUAN DE AZCOITIA** (Espagne). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 16°,5. Établissement : 15 juin au 30 septembre.

**SAN JUAN DE CAMPOS** (Majorque). *Eaux sulfureuses*, chaudes. Établissement.

**SANOFORME.** s. m. (*éther méthylique diiodosa-*

*licylé*). Poudre blanche cristalline, sans odeur ni saveur, soluble dans l'alcool, l'éther, la vaseline. On l'obtient en faisant agir l'iode sur l'essence de Wintergreen ; elle renferme 63 p. 100 d'iode. C'est un succédané de l'iodoforme.

**SANONE.** s. m. Produit diététique contenant 80 p. 100 de caséine et 20 p. 100 d'albumose. C'est une poudre blanche inodore et insipide, donnant une émulsion avec l'eau et avec le lait.

**SAN PEDRO DO SUL** (Portugal). *Eaux sulfurées sodiques*, très chaudes, 70°. Établissement : 15 mai au 30 octobre.

**SAN PHILIPPO** (Italie). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées* et *sulfurées calciques*, froides et chaudes, 19° à 50°.

**SAN REMO** (Italie). *Station d'hiver*, au bord de la mer, bien protégée des vents du sud et du nord-est, ouverte à ceux de l'ouest et de l'est. Saison : 15 octobre au mois de mai.

**SANTA ANNA** (Espagne). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 20°. Établissement : 15 avril au 30 juin et 1er septembre au 30 octobre.

**SANTAL.** s. m. [*santalum*, all. *Sandel*, *Sandelholz*, angl. *sanders*, it. et esp. *sandalo*]. Nom donné, en pharmacie, à trois substances ligneuses que l'on distingue par les noms de *santal blanc*, *santal citrin* et *santal rouge*. Le *santal blanc* appartient au *Santalum album*, L., famille des santalacées. Le *santal jaune* ou *citrin* (angl. *yellow sandal wood*) agit sur les muqueuses pulmonaire, vésicale et urétrale enflammées, à la manière des térébenthines (Henderson) ; on emploie l'essence de santal dans la blennorragie, sous forme de capsules renfermant chacune 20 centigrammes d'essence. Il est probable que les santals blanc et citrin sont produits par la même plante, dont le premier est l'aubier, et le second le cœur du bois. On retire des deux santals une essence qui leur donne leurs propriétés. Ils sont l'un et l'autre odorants. Le *santal rouge* est le bois du *Pterocarpus santalinus*, L. (légumineuses papilionacées). Les trois santals sont placés parmi les sudorifiques.

**SANTALÈNE.** s. m. Principe trouvé dans l'essence de santal, et appartenant au groupe des terpènes ; il y a des santalènes $\alpha$ et $\beta$ différant par leur point d'ébullition et leur pouvoir rotatoire.

**SANTENAY** (Côte-d'Or). *Eaux chlorurées sodiques lithinées*, contenant 9gr,2 de sels, dont 5gr,2 de chlorure de sodium, 0gr,092 de chlorure de lithium et 3gr,2 de sulfates de chaux, de magnésie et de soude. Altitude : 240 mètres. Établissement : 1er mai au 1er octobre. Cette eau est transportée.

**SANTÈNE.** s. m. (en atomes, $C^9H^{14}$). Carbure d'hydrogène retiré de l'essence de santal.

**SANTÉ.** s. f. [*sanitas*, ὑγίεια, all. *Gesundheit*, angl. *health*, it. *sanità*, esp. *salud*]. Exercice libre et facile des fonctions. — *Maison de santé*. V. Maison. — *Santé (la)*. Établissement institué dans les ports de mer pour empêcher l'introduction des maladies contagieuses. V. Quarantaine. — *Loi sur la protection de la santé publique* (15 février 1902). Cette loi établit les mesures sanitaires générales, l'assainissement communal, la salubrité des immeubles, la prophylaxie des maladies transmissibles, l'administration sanitaire.

**SANTOLINE.** s. f. V. Aurone *femelle*.

**SANTONINE.** s. f. [*acide santonique*, all. *Santonin*, *Santonsaüre*, angl. *santonine*, it. et esp. *santonina*] ($C^{30}H^{18}O^6$, ou, en atomes, $C^{15}H^{18}O^3$). Corps cristallisable, incolore, fusible à 136°, volatil, amer et âcre, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool chaud et dans l'éther, retiré du *semen-contra*. D'après Kossmann, c'est une glycoside qui, sous l'influence des acides étendus, se [illegible]ouble en glycose et *santonirétine*. D'après Hesse, c'est l'anhydride d'un acide, *acide santoninique* ($C^{30}H^{20}O^8$) : la santonine, corps neutre, se transformerait donc, par fixation de l'eau, en un corps acide, qui pourrait se combiner avec les bases pour former des santoninates. Les malades faisant usage de la santonine voient les objets colorés en vert, phénomène qui peut-être s'explique par la coloration en jaune du sérum du sang ; et l'on suppose cette coloration du sérum parce que la santonine, prise à l'intérieur, donne à l'urine une coloration citron ou orange, sans aucune participation de la bile. Quelques auteurs attribuent cette dyschromatopsie artificielle à une insensibilité des fibres impressionnées par le rouge et le violet que causerait la santonine. La santonine s'emploie comme vermifuge contre les lombrics, en poudre, à la dose de 0gr,02 à 0gr,10 chez l'enfant et 0gr,05 à 0gr,25 chez l'adulte. On l'a préconisée récemment contre les douleurs fulgurantes des tabétiques. — *Dragées vermifuges de santonine* (à 25 milligrammes). Santonine pure, 50 grammes ; sucre, 950 grammes. Dose : pour les enfants de six mois à un an, deux soir et matin ; d'un an à deux ans, trois soir et matin ; de deux ans à trois ans, quatre soir et matin.

**SANTONINIQUE.** adj. V. Santonine.

**SANTONIQUE.** adj. V. Santonine.

**SANTONIRÉTINE.** s. f. V. Santonine.

**SANTORIN** [anatomiste italien (Venise), 1681-1737]. — *Canal de Santorin*. V. Pancréas. — *Plexus de Santorin*. V. Pubio-prostatique. — *Tubercules de Santorin* [*Santorini tubercula*]. Petites cornes cartilagineuses placées au sommet des cartilages aryténoïdes.

**SAORIA.** V. Soaria.

**SAPA.** s. m. [*sapa*, σίραιον, ἕψημα, it. *sapa*]. Suc de raisin cuit en consistance de rob.

**SAPE.** s. f. Destruction d'une partie dure à l'aide d'instruments piquants et perforants. — *Sape sphénoïdienne* (Guéniot). Procédé de céphalotripsie qui consiste à broyer le crâne du fœtus en faisant éclater d'abord l'os sphénoïde, à l'aide soit d'un térébellum ou perce-crâne perforateur spécial (*transforation*, Hubert de Louvain) ; soit de deux tréphines et d'un tire-fond (*céphalotripsie intracranienne*, *trépanation du sphénoïde*, F. Guyon).

**SAPHÈNE.** s. f. [*saphena*, de σαφής, manifeste, évident ; all. et angl. *saphena*, it. et esp. *safena*]. Nom donné à deux veines sous-cutanées du membre inférieur, manifestes à la vue et au toucher. — *Saphène interne* ou *grande saphène*. Elle naît à la partie interne de la face dorsale des orteils, passe devant la malléole interne, monte le long de la partie antérieure et interne de la jambe, contourne la tubérosité interne du tibia et le condyle interne du fémur, soit le côté interne de la cuisse, et, après avoir reçu de nombreux vaisseaux veineux de la jambe, toutes les veines sous-cutanées de la cuisse, les veines honteuses internes, s'ouvre dans la veine crurale près de l'arcade inguinale. — *Saphène externe* ou *petite saphène*. Elle naît sur les orteils de la partie externe, passe derrière la malléole externe, monte sur la face postérieure de la jambe, et va s'ouvrir au jarret dans la veine poplitée. C'est sur l'une ou l'autre des veines saphènes que se pratique la saignée du pied. Toutes deux présentent souvent des dilatations variqueuses. V. Varice.

**SAPHÈNE.** adj. — *Nerf saphène externe*. V. Sciatique (*Nerf*). — *Nerf saphène interne*. V. Crural (*Nerf*).

**SAPHISME.** s. m. V. Tribadisme.

**SAPIDE.** adj. [*sapidus*, de *sapor*, goût ; all. *schmackhaft*, angl. *sapid*, it. et esp. *sapido*]. Se dit d'une substance douée de sapidité.

**SAPIDITÉ.** s. f. [all. *Schmackhaftigkeit*, angl. *sapidity*, it. *sapidezza*, esp. *sapidez*]. Propriété qu'ont certaines

substances de faire impression sur l'organe du goût. V. SENSATION.

**SAPIN.** s. m. [*Abies*, Tourn.; all. *Tanne, Fichte, Kiefer*, angl. *firtree*, it. *abete*, esp. *abeto*]. Genre de plantes conifères, dont toutes les espèces sont des arbres et fournissent, comme les *pins*, des térébenthines. — *Sapin baumier, sapin* ou *baumier du Canada* [*Abies balsamea*, Miller, *sapinette, sapinette de Québec*]. Arbre du Canada et de la Sibérie qui fournit le baume ou térébenthine du Canada. — *Sapin commun* ou *avet, sapin argenté commun* ou *vrai sapin* [*Abies pectinata*, D. C.]. Arbre des Vosges et du Jura, dont on retire la térébenthine commune, dite *de Strasbourg*. V. ÉPICEA et TÉRÉBENTHINE. — *Bourgeons de sapin*. V. PIN.

**SAPINETTE.** s. f. [all. *Tannensprossenbier*. V. BIÈRE *antiscorbutique* et SAPIN.

**SAPODERMINE.** s. f. Savon à base de caséinate de mercure; il est d'une couleur vert grisâtre, d'odeur fade; sa solubilité est parfaite, la mousse est extrêmement adhérente à la peau, et ne provoque aucune irritation. On l'a employé dans le traitement des syphilides cutanées, de certains eczémas, de l'acmé, de la furonculose, etc.

**SAPOGÉNINE.** s. f. [*acide saponique* ou *esculique*, Fremy, *saporétine*, Overbeck] ($C^{28}H^{22}O^{4}$). Substance produite par dédoublement de la saponine. Cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther (Rochleder).

**SAPOLANE.** s. f. Pommade composée de deux parties et demie de naphte brut soumis à une distillation fractionnée, d'une partie et demie de lanoline et 3 à 4 p. 100 de savon anhydre. Elle a une couleur brun noirâtre, une odeur rappelant celle de l'ichtyol; elle est assez soluble dans l'eau. On l'emploie dans le traitement de certains eczémas, du prurigo, de l'impétigo, de l'ecthyma, etc.

**SAPONACÉ, ÉE.** adj. [*saponaceus*, all. *seifenartig*, angl. *saponaceous*, it. *saponaceo*]. Qui a les caractères du savon, ou qui peut être employé aux mêmes usages.

**SAPONAIRE.** s. f. [*Saponaria officinalis*, L., στρούθιον, all. *Seifenkraut*, angl. *soap-wort*, it. et esp. *saponaria*]. Plante caryophyllée dont la racine, longue, noueuse, ridée, de saveur âcre, est employée comme tonique, dépurative, antiscrofuleuse et antisyphilitique. Les racines, les feuilles, les sommités fleuries et les tiges de cette plante forment avec l'eau un liquide savonneux et mousseux, ce qui l'a fait proposer pour dégraisser les étoffes. On emploie la décoction des feuilles comme légèrement sudorifique. On en donne aussi l'extrait, 1 à 2 grammes. Son principe actif paraît être la *saponine*. — *Saponaire d'Orient* (*Gypsophylla struthium*, L.). Plante analogue à la précédente, et dont la racine a les mêmes propriétés.

**SAPONAL.** s. m. Produit résultant de la combinaison de lanoline, de savon et d'un dérivé du naphte; il est employé dans le traitement de certains eczémas et de quelques dermatoses parasitaires comme le favus, l'herpès tonsurant, etc.

**SAPONÉ.** s. m. [all. *Arzneiseife*, esp. *saponado*] (Béral). Médicament qui résulte de l'union du savon avec des substances médicinales, qu'on ajoute ordinairement au savon lors de sa fabrication même.

**SAPONIFIABLE.** adj. Se dit d'un corps gras qui est susceptible d'être dédoublé, par la saponification, en glycérine et en acides gras.

**SAPONIFICATION.** s. f. [de *sapo*, savon, et *facere*, faire; all. *Seifenbereitung, Verseifung*, angl. *saponification*, it. *saponificazione*, esp. *saponificacion*]. Opération qui a pour objet la fabrication du savon. Les alcalis et beaucoup d'autres oxydes, ainsi que les carbonates alcalins, en présence de l'eau, dédoublent les corps gras neutres, qui sont des éthers salins, d'une part en acides gras, qui se combinent avec la base pour former un sel nommé *savon*, et d'autre part en l'alcool (glycérine ou autre) de ces éthers. C'est une décomposition semblable à celle qui aurait lieu en agissant sur un sel. L'acide gras qui se sépare de la combinaison neutre qu'il formait (corps gras neutre) se combine avec une portion de la base du carbonate neutre, dont l'autre portion devient du bicarbonate, ou avec l'oxyde employé. C'est cette action chimique qui caractérise l'opération technique connue sous le nom de *saponification*. — Le *rancissement* est aussi une décomposition lente des corps gras neutres avec mise en liberté de l'acide et de la glycérine, qui eux-mêmes s'oxydent parfois au contact des ferments et de l'air humide. Le suc pancréatique agit de même en quelques heures. — Par extension, nom donné au dédoublement des principes gras neutres, sous l'influence de l'acide sulfurique, en acides gras d'une part, et en glycérine de l'autre. Ici il ne se produit pas de savon; il se forme de l'acide sulfoglycérique.

**SAPONINE** ou **STRUTHINE.** s. f. [στρούθιον, saponaire; all. *Saponin*, angl. *saponine*, it. et esp. *saponina*] ($C^{64}H^{54}O^{36}$). Substance extraite d'abord de la racine de saponaire officinale et de la saponaire d'Orient (Bussy). Corps blanc, non cristallisable, inodore, de saveur d'abord douceâtre, puis styptique et âcre, soluble en toutes proportions dans l'eau qu'il rend mousseuse comme le savon. En solution alcoolique, elle émulsionne les graisses et les résines : d'où son emploi en médecine pour préparer certaines émulsions (Lebœuf) (V. COALTAR). Sa poudre est fortement sternutatoire. C'est une glycoside qui, bouillie longtemps avec l'acide chlorhydrique, se dédouble en glycose et en *sapogénine*. On la trouve aussi dans l'écorce de *quillaya*, dans les marrons d'Inde (Fremy), dans la nielle des blés (*githagine*).

**SAPONIQUE.** adj. — *Acide saponique*. V. SAPOGÉNINE.

**SAPONULE.** s. m. [all. *Weingeistseife*, it. et esp. *saponulo*]. Masse presque transparente qu'on obtient en laissant refroidir une dissolution de 1 partie de savon de soude à la graisse de veau dans 8 parties d'alcool rectifié, et qui sert d'excipient pour la préparation des saponulés.

**SAPONULÉ.** s. m. [esp. *saponulado*] (Béral). Médicament qui résulte de l'union du saponule avec une ou plusieurs huiles volatiles; c'est l'*opodeldoch*.

**SAPONURE.** s. m. (H. Béral). Médicament formé de savon en poudre et de parties extractives ou résineuses, quelquefois remplacées par une essence.

**SAPORÉTINE.** s. f. V. SAPOGÉNINE.

**SAPORIFIQUE.** adj. [*saporificus*, de *sapor*, saveur; all. *schmackhaftmachend*, angl. *saporific*, it. et esp. *saporifico*]. Qui produit la saveur.

**SAPOTILLIER.** s. m. [*Achras sapota*, L., all. *Breiapfelbaum*, angl. *sapota*, it. *sapotiglia*, esp. *zapote*]. Arbre de l'Amérique méridionale, de la famille des sapotées, dont l'écorce a été recommandée comme fébrifuge, et les semences, qui sont émulsives, comme propres à calmer les coliques néphrétiques.

**SAPPEY** (Marie-Philibert-Constant) (anatomiste français, 1810-1896)]. — *Nerf de Sappey*, V. MYLO-HYOÏDIEN.

**SAPRÉMIE.** s. f. Accidents de l'intoxication putride.

**SAPROGÈNE.** adj. [de σαπρὸς, putride, et γεννᾶν, produire]. Qui engendre la putréfaction, *bactérie saprogène*.

**SAPROPHYTE.** s. m. [de σαπρὸς, putride, et φυτὸν, plante]. Bactérie qui se développe aux dépens des matières mortes; elle n'attaque pas l'organisme vivant auquel elle ne peut nuire que par les produits solubles qu'elle sécrète. Les microbes qui habitent normalement les voies digestives et les différents canaux en communication avec l'extérieur vivent en *saprophytes* : ils se développent en effet aux dépens des sécrétions qu'ils y rencontrent ou des parti-

cules organiques qui s'y trouvent sans attaquer l'organisme qui les porte. Sous certaines influences, ils peuvent acquérir l'aptitude de se développer aux dépens de la matière vivante et déterminer des maladies par leur pullulement.

**SAPROPYRE.** s. f. [*sapropyra*, de σαπρὸς, putride, et πῦρ, fièvre; all. *Faulfieber*, angl. *sapropyra*, *putrid fever*, esp. *sapropira*]. Nom donné à la fièvre putride.

**SARATOGASPRINGS** (États-Unis, New-York). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 9° à 12°. Établissement.

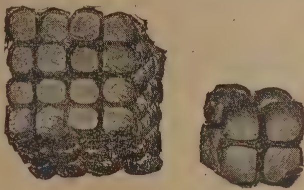
**SARCÉPIPLOCÈLE.** s. f. [de σὰρξ, chair, et *épiplocèle*]. Épiplocèle de consistance charnue.

**SARCÉPIPLOMPHALE.** s. m. Hernie ombilicale épiploïque de consistance charnue.

**SARCEUX, EUSE.** adj. [de σὰρξ, chair; mauvais mot hybride fait du grec avec le suffixe latin *osus*]. Qui tient de la chair, du muscle. — *Élément sarceux*. V. MUSCULAIRE (*Fibre*). — *Tissu sarceux* (Laurent, 1837). Le tissu musculaire.

**SARCIDIE.** s. f. [dimin. de σὰρξ, chair, caroncule]. Verrue, caroncule morbide.

**SARCINE.** s. f. [*Sarcina ventriculi*, Goodsir, *Merismopædia ventriculi*, Ch. R., all. *Sarcinalge*, angl. *sarcine*, it. *sarcina*]. Bactérie disposée en masses cubiques ou prismatiques, allongées ou irrégulières, composées de huit, seize ou soixante-quatre éléments (*gonidia*) cubiques, dont chaque face est partagée en quatre saillies (*frustules* de J. Goodsir) par deux légers sillons qui se coupent en croix à angle droit. Plaques ayant de 0mm,030 à 0mm,050 de longueur sur 0mm,016 à 0mm,020 de largeur, de couleur brune très claire; éléments contigus ou à peine écartés (fig. 656). On trouv ce végétal quelquefois en quantité considérable dans les vomissements de malades atteints d'affections chroniques de l'estomac, etc., dans les matières de l'estomac du lapin (*sarcina ventriculi*), dans des dépôts urinaires, le pus d'abcès gangreneux. Ch. Robin et Sichel en ont trouvé dans un noyau cristallinien tombé dans la chambre antérieure et entouré de sa capsule opaque, opérée par extraction. Les sarcines adhéraient à la face externe de la capsule. ‖ *Sarcine* [*hypoxanthine*] ($C^{10}H^4Az^4O^2$, ou, en atomes, $C^5H^4Az^4O$). Substance extraite d'abord de la rate par Scherer, puis des muscles par Strecker, et retrouvée dans le thymus, le foie, les capsules surrénales ; elle existe aussi dans le sang et dans l'urine des leucémiques. C'est une poudre blanche, peu soluble dans l'eau froide, un peu plus dans l'eau bouillante, très peu soluble dans l'alcool. La chaleur la décompose, avec dégagement d'acide cyanhydrique.


Fig. 656. — *Sarcine.*

**SARCITE.** s. f. [de σὰρξ, chair]. Inflammation des muscles.

**SARCOCÈLE.** s. m. [*sarcocele*, de σὰρξ, chair, et κήλη, tumeur; all. *Fleischbruch*, *Hodenkrebs*, angl. *sarcocele*, it. et esp. *sarcocele*]. Tumeur du testicule. — *Sarcocèle cystique* (Curling) (*maladie kystique du testicule*, A. Cooper). Variété de cancer du testicule, caractérisée par l'existence dans l'intérieur de la tunique albuginée de kystes de nombre et de volume variables. Tantôt ils sont assez petits et assez rapprochés pour que, la coupe n'en vidant qu'un certain nombre, ceux qui restent à la surface de ceux-ci donnent au tissu l'aspect *colloïde*; d'autres fois ils sont plus écartés les uns des autres, et un tissu grisâtre, souvent un peu transparent, leur est interposé. L'ablation du testicule est le seul traitement rationnel. — *Sarcocèle égyptien*. V. ÉLÉPHANTIASIS. — *Sarcocèle encéphaloïde*. Variété la plus fréquente de cancer du testicule. Il n'attire d'abord l'attention des malades que par son volume et son poids incommode ; il est ordinairement indolent au début. La forme de l'organe n'est pas notablement altérée ; seulement il s'arrondit un peu ; sa surface est lisse, unie, sa consistance assez ferme. Les téguments sont encore parfaitement sains et mobiles ; mais bientôt la masse morbide se ramollit ; à sa surface apparaissent des bosselures larges, dépressibles, fluctuantes. Des douleurs se manifestent, vives, lancinantes, comparées par les malades à des coups d'aiguille, réveillées et exaspérées par la pression. La peau s'altère au niveau des bosselures, devient adhérente, et de grosses veines s'y dessinent. Le volume de la tumeur s'accroît rapidement ; il peut devenir énorme, on l'a vu égaler celui d'une tête de fœtus à terme ; son tissu est souvent mou, phymatoïde. Le sarcocèle envahit quelquefois le cordon, puis les ganglions lombaires. Souvent il débute par l'épididyme ; les tumeurs *encéphaloïdes* et *cystiques* qui siègent dans l'épididyme respectent anatomiquement les tubes du testicule même ; les éléments qui les constituent offrent une disposition en forme de tubes analogues à ceux de l'épididyme, tant dans la tumeur primitive que dans celles qui apparaissent consécutivement dans les ganglions lymphatiques, etc. ; le testicule se retrouve sur un des côtés de la tumeur, sa forme est changée, mais non sa structure. Il est toujours plus ou moins aplati, étalé à la surface de la tumeur, mais séparé d'elle par la portion de l'*albuginée* correspondant à l'épididyme. Dans tous les cas, on voit apparaître l'amaigrissement, la teinte jaune-paille, l'ensemble cachectique, propres à la diathèse cancéreuse ; la mort est la conséquence ordinaire du sarcocèle cancéreux. Le seul traitement rationnel consiste dans la castration, quoique celle-ci puisse être suivie de récidives souvent très rapides ; elle n'est plus applicable quand le cordon testiculaire et les ganglions lombaires sont envahis. — *Sarcocèle syphilitique* ou *fibreux* [*testicule syphilitique*, *testicule vénérien*, *engorgement syphilitique du testicule*, *orchite syphilitique*, Maisonneuve et Montanier ; *albuginite*, Ricord]. Rarement on observe le sarcocèle syphilitique à son début ; quelquefois c'est le hasard qui fait découvrir aux malades l'affection qu'ils portent depuis longtemps ; leur attention est attirée par des tiraillements, par de légères douleurs, par la pesanteur ou le gonflement du testicule, et le médecin, consulté alors, peut constater l'augmentation de volume des bourses, qui résulte de deux causes : 1° du gonflement du testicule, qui n'atteint jamais les dimensions du sarcocèle encéphaloïde ; 2° d'un épanchement de liquide dans la tunique vaginale, tenant en suspension des cristaux de cholestérine ; il est en général peu abondant. La lésion est tantôt diffuse, tantôt circonscrite. Elle consiste surtout en une sclérose de l'organe accompagnée du développement de *gommes* de volume variable, l'une ou l'autre de ces altérations prédominant suivant les cas. Les tubes testiculaires et leur épithélium sont plus ou moins atrophiés, selon l'ancienneté du mal et son volume. La sensibilité est émoussée. Les désirs vénériens sont moins prononcés, les érections moins fréquentes, et les rapports sexuels, de moins en moins recherchés, deviennent impossibles dans les cas fréquents où se prennent les deux testicules. Le traitement est celui des accidents tertiaires de la syphilis : l'iodure de potassium en forme la base. Ce médicament se donne en solution, à la dose de 3 ou 4 grammes par jour. Il faut diminuer les doses, et même suspendre momentanément l'administration du médicament s'il survient quelque symptôme d'iodisme. On donne concurremment, chaque jour, une pilule de 2 centigrammes de pro-

ioduré de mercure. — *Sarcocèle tuberculeux* (fig. 657). L'altération débute ordinairement par l'épididyme; elle n'envahit que secondairement le corps du testicule (cette règle toutefois n'est pas sans exception). Elle se traduit par des bosselures plus régulièrement arrondies, plus saillantes, plus nettement détachées de la surface de l'organe, moins résistantes, que les points indurés du sarcocèle syphilitique. Ces bosselures deviennent douloureuses, se ramollissent,

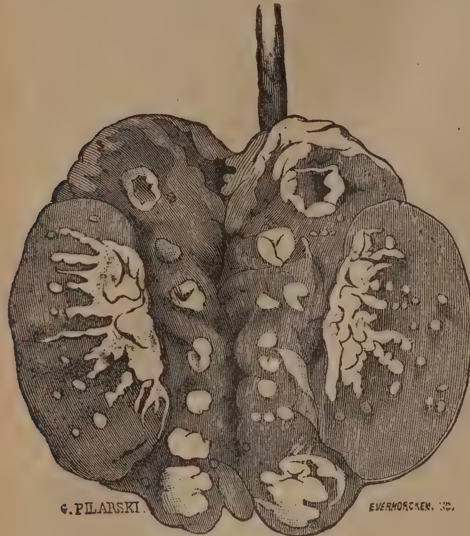



Fig. 657. — *Sarcocèle* tuberculeux.

contractent des adhérences avec les téguments, qui s'enflamment, s'ulcèrent, et donnent issue à un pus grumeleux; il peut se produire un fongus malin. Dans le sarcocèle tuberculeux, l'hydrocèle est exceptionnelle; c'est la règle pour le sarcocèle syphilitique. La tuberculisation ne reste pas bornée au testicule et à l'épididyme, elle envahit le plus souvent le canal déférent, la prostate, les vésicules séminales. Dans le sarcocèle syphilitique, le mal ne s'étend jamais au delà de l'épididyme. La marche de la maladie est le plus souvent lente, chronique; cependant les accidents peuvent avoir une évolution rapide, aiguë (*orchite tuberculeuse aiguë*, Reclus). Sous le nom d'*état caséeux* du testicule, on a décrit des lésions de cet organe qui ne sont autre chose que des granulations grises, miliaires (Hayem), et qui, en conséquence, doivent être traitées comme le sarcocèle tuberculeux. Le traitement général doit être tonique et reconstituant, comme dans toutes les formes de tuberculose; le séjour à la campagne ou au bord de la mer sera souvent conseillé. Le traitement local consiste dans l'ablation totale de l'organe, qui ne devra être pratiquée que quand les lésions sont limitées au testicule; mais le plus souvent la prostate et les vésicules séminales sont prises; aussi devra-t-on alors s'abstenir d'une intervention qui ne peut être radicale. On se contentera d'évacuer les abcès, de les badigeonner avec de l'éther iodoformé ou du naphtol camphré afin d'éviter la production de fistules.

**SARCOCOLLE.** s. f. [*sarcocolla*, σαρκοκόλλα, de σὰρξ, chair, et κόλλα, colle; all. *Sarkocoll*, angl. *sarcocolla*, it. *sarcocolla*, esp. *sarcocola*]. Substance gommeuse qui se présente sous la forme de grains agglomérés, friables, opaques ou demi-transparents, jaunes, rosés ou grisâtres, inodores et amers. La *sarcocolle*, ainsi appelée parce qu'on l'a crue propre à consolider les chairs, exsude spontanément du *sarcocollier*.

**SARCOCOLLIER.** s. m. [*Penæa sarcocolla*, L.]. Arbuste d'Ethiopie, de la famille des pénéacées, qui fournit la sarcocolle.

**SARCOCOLLINE.** s. f. [all. *sarkocollin*. angl. *sarcocolline*, it. *sarcocollina*, esp. *sarcocolina*] ($C^{40}H^{50}O^{16}$). Principe extrait de la sarcocolle. La sarcocolline est incristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool; l'acide azotique la transforme en acide oxalique. Sa saveur est sucrée et amère.

**SARCODE.** s. m. [de σαρκώδης, charnu]. Nom donné par Dujardin à la substance amorphe, visqueuse et contractile, dont sont formés certains animaux à organisation très simple, *Infusoires*, *Rhizopodes*, *Spongiaires*, réunis parfois pour cette raison sous la désignation de *sarcodaires*, et qui sort par exsudation, sous forme de *globules* ou disques diaphanes plus ou moins saillants, autour du corps de ces animaux encore vivants placés sous le microscope entre deux lames de verre. Cette substance émet des prolongements (*pseudopodes*, *expansions sarcodiques*) de forme variable, et se déplace soit à l'aide de ces expansions, soit à l'aide de cils vibratiles qui émanent de cette substance. Elle représente le protoplasma de la cellule qui constitue ces êtres; aussi ce mot est-il employé parfois comme synonyme de protoplasma.

**SARCODIQUE.** adj. Qui se rapporte au sarcode.

**SARCO-ÉPIPLOCÈLE.** s. f. [*sarco-epiplocele*, de σὰρξ, chair, ἐπίπλοον, épiploon, et κήλη, tumeur; all. *Netzfleischbruch*, angl., it. et esp. *sarco-epiplocele*]. Hernie épiploïque compliquée d'un sarcocèle.

**SARCO-ÉPIPLOMPHALE.** s. f. [*sarco-epiplomphalus*, de σὰρξ, chair, ἐπίπλοον, épiploon, et ὀμφαλὸς, nombril; all. *Fleischnetznabelbruch*, angl. *sarco-epiplomphalum*, esp. *sarco-epiplonfalo*]. Hernie ombilicale formée par l'épiploon devenu dur et charnu.

**SARCO-HYDROCÈLE.** s. f. [*sarco-hydrocela*, de σὰρξ, chair, ὕδωρ, eau, et κήλη, tumeur; all. *Fleischwasserbruch*, angl. *sarco-hydrocele*, it. *sarco-idrocele*, esp. *sarco-hidrocele*, *hydrosarcocèle*]. Sarcocèle accompagné d'une hydrocèle.

**SARCOÏDE.** adj. et s. m. [de σὰρξ, chair, et εἶδος, forme] (Heusinger). Qui ressemble à la chair. — Le tissu des polypes, des condylomes. || *Sarcoïde cutané*. Dermatose décrite par Bœck en 1899, et caractérisée par le développement de petits nodules multiples au niveau du dos et de la face d'extension des membres. Les nodules, rouges au début, deviennent jaunes ou bruns plus tard: ils laissent après eux une cicatrice déprimée. C'est une affection indolore, de nature bénigne, et aboutissant à la guérison en plusieurs mois ou quelques années; sa nature est inconnue. Le traitement le plus efficace paraît être la médication arsenicale.

**SARCOLACTIQUE.** adj. — *Acide sarcolactique*. Corps que l'on retire des muscles de l'homme et des animaux après la mort, et qui n'est pas un composé simple, mais le mélange de deux acides isomères (Wislicenus): l'*acide lactique ordinaire* ou de fermentation, et l'*acide paralactique*; celui-ci ne diffère de celui-là que parce qu'il est dextrogyre, tandis que le premier est lévogyre, et parce qu'il forme avec le zinc et la chaux des sels (*paralactates*) insolubles dans l'alcool, tandis que les lactates correspondants se dissolvent dans ce liquide. Aujourd'hui on prend parfois le mot *sarcolactique* comme synonyme de *paralactique*.

**SARCOLEMME.** s. m. [*sarcolemma*, de σὰρξ, chair, et λέμμα, pelure]. V. MYOLEMME.

**SARCOLOGIE.** s. f. [*sarcologia*, de σὰρξ, chair, et λόγος, discours; all. *Sarkologie*, angl. *sarcology*, it. et esp. *sarcologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des parties molles (myologie, angiologie, névrologie, æsthésiologie, adénologie, dermologie, splanchnologie).

**SARCOMATEUX, EUSE.** adj. [all. *sarkomatös*, angl. *sarcomatous*, it. et esp. *sarcomatoso*]. Qui tient du sarcome : *tumeur sarcomateuse*.

**SARCOMATOSE.** s. f. Développement des sarcomes; maladie caractérisée par la production de ces tumeurs.

**SARCOME.** s. m. [σάρκωμα, de σὰρξ, chair; all. *Sarkom*, *Fleischgewächs*, angl., it. et esp. *sarcoma*]. Nom donné par les anciens à toute excroissance qui a la consistance de la chair et n'est pas pédiculée comme les *polypes*. ‖ Actuellement, nom donné à des tumeurs formées de tissu embryonnaire, ayant une marche rapidement progressive et un caractère malin. Histologiquement on distingue deux formes : 1° Le *sarcome globocellulaire* (fig. 658), qui est formé de cellules arrondies ou munies de courts prolongements, à protoplasma peu abondant, à noyau volumineux ; leur grosseur est variable suivant chaque tumeur, mais elle est identique pour toutes les cellules dans une tumeur donnée. Ces cellules sont réunies les unes aux autres par une substance amorphe ou plus souvent fibrillaire, ce qui explique que la pièce fraîche ne donne pas de suc au raclage ou à la pression et que le tissu se dissocie difficilement. 2° Le *sarcome fusocellulaire* (fig. 659), constitué par des cellules fusiformes, allongées, dont la partie moyenne, renflée, est occupée par un noyau ovalaire et dont les extrémités s'effilent et parfois se divisent. Ces cellules sont uniformément ou petites, ou moyennes, ou grosses; elles sont unies par une substance plus ou moins fibrillaire. Elles sont groupées en faisceaux plus ou moins épais, dans lesquels elles sont toutes orientées dans le même sens, d'où le nom de sarcome *fasciculé* qu'on donne aussi à cette variété. Ces faisceaux s'entre-croisent sous des angles variés, si bien que sur les coupes histologiques, les cellules peuvent apparaître dans certains îlots avec des formes arrondies. Dans l'une et l'autre de ces formes, les vaisseaux ne sont pas limités par une paroi distincte, mais sont creusés dans l'épaisseur même du néoplasme ; cette absence de paroi vasculaire propre explique la fréquence des épanchements ou kystes sanguins dans ces tumeurs (Cornil et Ranvier). A côté des deux variétés principales de sarcome, il faut placer un certain nombre de formes plus rares : le *sarcome à myéloplaxes* est caractérisé par la présence d'un nombre plus ou moins considérable de ces éléments ; les myéloplaxes (V. ce mot) se rencontrent dans toutes les variétés de sarcome, mais elles y sont en général assez rares ; dans certaines tumeurs au contraire, elles deviennent prédominantes, surtout dans les sarcomes des os et du maxillaire en particulier ; à côté d'elles, on trouve toujours des cellules rondes ou fusiformes ou parfois ces deux sortes d'éléments. Le *sarcome alvéolaire* est constitué par des travées formées de cellules fusiformes, circonscrivant des cavités remplies de cellules rondes volumineuses ; c'est une association des formes fusocellulaire et globocellulaire. Le *sarcome mélanique* est un sarcome à la fois fuso et globocellulaire, dans lequel les cellules renferment des granulations de mélanine; la tumeur a une coloration noire qui peut être généralisée et uniforme, ou au contraire irrégulièrement répartie, donnant un aspect truffé ; son point de départ est toujours soit dans le globe oculaire, soit dans la peau; il a une tendance très marquée à la généralisation, et offre un caractère particulièrement malin. Le *sarcome angiolithique* (*psammome* de Virchow) est caractérisé par la présence dans les parois vasculaires de grains calcaires analogues aux acervules des plexus choroïdes. Le *sarcome ossifiant* est une tumeur développée aux dépens des os ou dans leur voisinage (épulis) et se caractérise par une tendance à l'ossification; il est distinct du *sarcome ostéoïde*, dans lequel il n'y a pas d'os véritable, mais des trabécules infiltrés de granulations calcaires. On décrit encore des formes *télangiectasique*, dans laquelle les vaisseaux sont très développés, *lipomateuse*, dans laquelle les cellules ont subi la dégénérescence graisseuse. Quant au *sarcome encéphaloïde*, il est identique au sarcome globocellulaire ou tumeur à tissu embryoplastique de Ch. Robin. Le sarcome a tendance à gagner successivement de proche en proche; il est aussi susceptible de généralisation; mais celle-ci, au lieu de se faire principalement par les lymphatiques comme dans l'épithéliome, suit la voie veineuse ; aussi les ganglions restent-ils indemnes le plus souvent, et les noyaux secondaires se trouvent ordinairement au niveau du poumon. En raison de leur tendance à envahir les tissus voisins, à se généraliser, c'est-à-dire à apparaître avec les mêmes caractères que la tumeur primitive en des points plus ou moins éloignés de celle-ci, et à récidiver, c'est-à-dire à reparaître à la même place que la tumeur enlevée, les sarcomes sont rangés parmi les tumeurs dites *malignes*. Cette malignité n'est du reste pas aussi prononcée dans toutes les espèces : c'est ainsi que les sarcomes fasciculés, ossifiants, sont, en général, moins extensifs, moins envahissants que les sarcomes encéphaloïdes ou mélaniques. Les symptômes des sarcomes varient nécessairement avec la nature du tissu atteint, avec les usages des parties où s'est développée la production morbide, avec l'espèce d'organes que la tumeur avoisine et sur lesquels elle détermine une compression plus ou moins marquée : en tout cas, les symptômes de la cachexie dite *cancéreuse* apparaissent à un moment donné de l'évolution des sarcomes. Le traitement est avant tout chirurgical ; l'extirpation doit être tentée le plus tôt possible, dès que le diagnostic est fait; elle devra être faite largement ; quand ces conditions sont réalisées, on peut espérer la guérison définitive. Dans beaucoup de cas la ré-

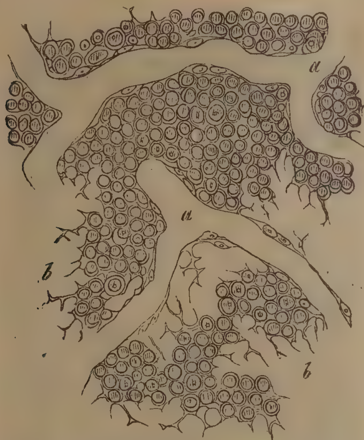


Fig. 658. — *Sarcome* globocellulaire : *a*, vaisseaux ; *b*, parenchyme.


Fig. 659. — *Sarcome* fusocellulaire ou fasciculé, vaisseaux béants.

cidive a lieu; elle se montre alors de bonne heure, dès la première année qui suit l'opération. Un traitement spécifique du sarcome est encore à trouver.

**SARCOMPHALE.** s. f. [*sarcomphalus*, de σὰρξ, chair, et ὀμφαλὸς nombril; all. *Nabelfleischgewächs*, angl. *sarcomphalum*, it. et esp. *sarconfalo*]. Tumeur dure développée au nombril.

**SARCOPHAGE.** adj. et s. m. [*sarcophagus*, σαρκοφάγος, de σὰρξ, chair, et φαγεῖν, manger; all. *fleischfressend*, *fleischvevzehrend*, angl. *sarcophagous*, *flesh-eating*, it. et esp. *sarcofago*]. Synonyme de *cathérétique*.

**SARCOPHAGE.** s. f. [*Sarcophaga carnaria*, Meig., *mouche carnassière*]. Mouche qui dépose ses larves sur les cadavres et souvent sur les plaies de l'homme ou des animaux.

**SARCOPHAGIE.** s. f. [de σὰρξ, chair, et φαγεῖν, manger; all. *Fleischessen*, angl. *sarcophagy*]. Régime exclusivement animal, par opposition à régime végétal.

**SARCOPLASMA.** s. m. Protoplasma des cellules musculaires.

**SARCOPLASTE.** s. m. et adj. [de σὰρξ, chair, et πλάσσειν, former]. Se dit des cellules dont les muscles dérivent.

**SARCOPLASTIQUE.** adj. Synonyme de *myoplastique*.

**SARCOPTE.** s. m. [*Sarcoptes*, Latr.; par abréviation pour *sarcocopte*, de σὰρξ, chair, et κόπτειν, couper; all. *Krätzmitbe*, angl. *sarcoptes*, it. *sarcopto*, esp. *sarcopta*]. Genre d'acarien de la famille des sarcoptides, caractérisé par un corps large, ovalaire, obtus aux deux bouts, convexe en dessus, plat en dessous, à tégument marqué de sillons fins, sinueux, symétriques; dépassé en avant par un rostre mobile, incliné, aplati, unguiforme, en partie caché sous l'épistome, et pourvu de palpes élargis, à trois articles, bordés par deux joues membraneuses, transparentes, formées par un prolongement des côtés du camérostome. Mandibules épaisses, courtes, en pinces didactyles, dentelées; pattes épaisses, courtes, coniques, les antérieures




Fig. 660. — *Sarcopte*, femelle vue de face.

un peu rétractiles à la base; tarses pourvus de deux mamelons coniques et d'une ventouse articulée sur un pédicule d'une seule pièce. Vulve transversale sur le troisième anneau céphalothoracique, organe mâle entre les dernières pattes; anus rétrodorsal. — *Sarcopte de la gale* (*Sarcoptes scabiei*, Latr.; *Acarus scabiei*, L.). Petit acarien dont la femelle est longue de 350 à 450 μ, large de 250 à 350 μ (fig. 660 et 661); le mâle n'a guère que 200 à 250 μ de longueur, sur 150 à 200 μ de largeur. Le corps, symétrique, convexe en dessus, plat en dessous, déprimé, environ moitié moins épais que large, peut être comparé à celui d'une tortue. Il est mou, un peu luisant, légèrement transparent, grisâtre ou rosé, roussâtre chez le mâle. Rostre continu avec le thorax, dont un léger pli l'embrasse (camérostome); aplati, ovalaire, à extrémité obtuse, long



Fig. 661. — *Sarcopte*, femelle vue de dos.

de $0^{mm},075$, large de $0^{mm},066$. En arrière, se trouve l'anus, fente longitudinale médiane, longue de 40 μ environ, placé sur la *face dorsale*. La peau, mince, résistante, est marquée de lignes, parallèles quand l'animal n'est pas contracté, généralement transversales, mais déviant en courbes régulières, symétriques, au niveau des plis des segments du corps, en arrière de la vulve, entre les pattes et autour de l'anus. Un aiguillon impair, courbé, plein, siège sur le dos immédiatement au niveau de l'anus. Sur la face dorsale, on voit environ cent cinquante petits tubercules coniques, symétriquement distribués en séries concentriques qui s'étendent jusqu'aux côtés du ventre, en formant deux lignes courbes dirigées vers l'anus, qu'elles n'atteignent pas. Le sarcopte n'a ni trachées ni stigmates. Il présente quatre paires de pattes, disposées en deux groupes. Les deux premières paires sont terminées par un *ambulacre* long de 52 μ environ, délié, courbé, raide, presque cylindrique, tubuleux, et offrant, tout à fait à son extrémité, une ventouse (*pelote vésiculeuse*, Latreille) en forme d'*assiette creuse*. Elle est articulée par le fond, sur la tige filiforme de l'ambulacre, qui, près du rétrécissement de l'article, porte une petite pointe aiguë. Cette tige s'articule entre les deux courtes pointes du tarse qui porte encore deux poils flexibles, effilés. Les deux paires de pattes postérieures de la femelle sont terminées par une longue soie, creuse, traînante, arquée et pointue, qui sort entre les deux courtes pointes coniques du tarse, sans s'articuler avec celui-ci. Chez le mâle, seule la troisième paire de pattes porte des soies, la quatrième porte des ventouses. L'orifice mâle se trouve entre les pattes de la dernière paire. Cette ouverture est elliptique et transversale; de chaque côté part un corps grêle dirigé en avant, arqué de dedans en dehors, brunâtre; entre ces corps est placé un organe presque transparent et cylindrique, un peu dilaté à une

extrémité, comme tronqué à l'autre, qui est le pénis enfermé dans son fourreau (Lanquetin). Les mâles, à cause de leur petite taille, pénètrent facilement dans le sillon tracé par la femelle; on les y rencontre quelquefois au moment de l'accouplement. Peu de temps après l'éclosion, les larves quittent le sillon maternel et vont loger sous une pellicule épidermique, dans le voisinage des sillons. L'absence de la dernière paire de pattes les fait reconnaître (larves hexapodes). On trouve encore dans le sillon : des œufs, des fragments d'enveloppe, provenant de la métamorphose, des matières d'un brun rougeâtre, analogues à celles qui sont dans l'intestin du parasite, et quelquefois des sarcoptes morts. La femelle fait plusieurs pontes successives. Elle peut pondre une vingtaine d'œufs dans un mois, après une seule fécondation. Ces œufs, ovoïdes, blanchâtres, comme nacrés, présentent en moyenne une longueur de 150 μ sur une largeur de 100 μ. Pour trouver le sarcopte on recherchera un sillon bien net. Ouvert à une extrémité, celui-ci se termine à l'autre par l'*éminence acarienne* où se trouve le parasite qui apparaît comme un point blanc brillant. Avec la pointe d'une aiguille tenue presque horizontalement, on déchire ce sillon et lorsqu'on arrive au niveau de l'éminence acarienne, on enfonce directement l'aiguille jusqu'à ce que la pointe vienne au contact du sarcopte qui s'y colle par ses ventouses. On le porte alors sous le microscope. Il vit sur l'homme, le singe, le chien, le renard, le loup, l'hyène, le chat, le lion, l'ours, le cobaye, la gazelle, la chèvre, le mouton, le lama, les caméliens, la girafe, le bœuf, le cheval, le lapin, le porc et y cause des variétés de gale. V. GALE.

**SARCOPYODE.** adj. [de σὰρξ, chair, et πῦον, pus]. Se disait autrefois des crachats purulents très tenaces.

**SARCOSE.** s. f. [*sarcosis*, σάρκωσις, all. *Sarkose*, *Fleischbildung*, angl. *sarcosis*, esp. *sarcosis*]. Expression qui désignait, chez les anciens, la *génération de la chair*. || Synonyme de *sarcome*.

**SARCOSINE.** s. f. [*méthylglycocolle*; all. *Sarkosin*, angl. *sarcosine*, it. et esp. *sarcosina*] [$C^6H^7AzO^4$, ou, en atomes, $CH^2,AzH(CH^3)CO.OH$]. Composé résultant du dédoublement de la créatine sous l'influence de l'eau de baryte; l'autre produit est l'urée. Substance cristallisable, neutre aux réactifs, de goût légèrement sucré, très soluble dans l'eau, peu dans l'alcool et l'éther, se combinant avec les acides pour former des sels.

**SARCOSTOSE.** s. f. [*sarcostosis*, de σὰρξ, chair, et ὀστέον, os; all. *Sarkostose*, *Muskelverknöcherung*, angl. *sarcostosis*, esp. *sarcostosis*] (Macbride). L'ostéosarcome.

**SARCOTIQUE.** adj. et s. m. [*sarcoticus*, σαρκωτικὸς, de σὰρξ, chair; all. *fleischbildend*, angl. *sarcotic*, it. et esp. *sarcotico*]. Synonyme d'*incarnatif*.

**SARCOTRIPSIE.** s. f. [de σὰρξ, chair, et τρίψις, broiement]. Synonyme d'*écrasement linéaire*.

**SARCOTRIPTEUR.** s. m. [de σὰρξ, chair, et τρίπτης, broyeur]. Synonyme d'*écraseur linéaire*.

**SARCOUS ELEMENT.** V. MUSCULAIRES (*Fibres*).

**SARDINE.** s. f. [*Clupea sardina*, C., all. *Sardelle*, angl. *pilchard*, it. et esp. *sardina*]. Poisson malacoptérygien abdominal voisin des harengs, alimentaire.

**SARDONIE.** s. f. [*sardos*, *sardonia*, *sardoum* et *sardoa herba*; *scelerata* d'Apulée, *Ranunculus sceleratus*, L.]. Nom donné par les anciens à la renoncule scélérate, plante très commune en Sardaigne, vénéneuse et causant des convulsions accompagnées de rires convulsifs dits *sardoniques* et des accidents du côté de l'intestin quelquefois suivis de mort.

**SARDONIQUE.** adj. [all. *sardonisches Lachen*, angl. *sardonic laugh*, it. *riso sardonico*, esp. *risa sardonica*]. V. RIRE.

**SARRACÉNIE.** s. f. [*Sarracenia*, L.]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des sarracéniées. — *Sarracénie pourprée* (*Sarr. purpurea*, L.). Elle se présente sous la forme de radicelles de 15 à 50 centimètres de longueur, de la grosseur d'une plume d'oie, bosselées à intervalles inégaux, à cassure nette, à structure fibreuse. Des racines épaisses et charnues sortent de longues expansions qui, à leur sommet, deviennent tubuleuses, ventrues et portent des appendices en forme d'ailes longitudinales (*phyllodes*). Les expansions sont remplies d'une eau limpide inodore, sécrétion particulière au végétal. Les racines sont employées comme remède préventif et curatif de la variole par les Indiens. — Les racines du *Sarr. flava*, amères et astringentes, sont employées dans l'Amérique du Nord contre la dyspepsie atonique, la gastralgie, la migraine, etc.

**SARRACÉNINE.** s. f. Alcaloïde extrait de la racine de la *Sarracénie pourpre* (Stan. Martin); blanc, amer, soluble dans l'alcool et l'éther. Avec les acides il forme des sels. — *Sulfate de sarracénine*. Il cristallise en belles aiguilles prismatiques; il est très soluble dans l'eau et sa saveur est amère.

**SARRASIN.** s. m. [all. *Heidekorn*, angl. *buck-wheat*, it. *grano saraceno*, esp. *alforfon*]. V. RENOUÉE.

**SARRÈCE** ou **SARRÈTE.** s. f. Nom vulgaire du trismus des nouveau-nés.

**SARRIETTE.** s. f. [*Satureia hortensis*, L., all. *Gartenquendel*, *Pfefferkraut*, angl. *savory*, it. *timbra*, *satureia*, esp. *ajedrea*]. Plante labiée, aromatique, qui est stimulante, mais qu'on n'emploie que comme assaisonnement.

**SARSAPARILLINE.** s. f. La *parigline*.

**SARTORIUS.** s. m. [de *sartor*, tailleur]. Le muscle *couturier*.

**SASSA.** s. m. — *Gomme de Sassa* [*fausse adragante*]. Gomme provenant d'une espèce de *Mimosa* d'Afrique, de moins bonne qualité que la gomme adragant et se dissolvant moins bien dans l'eau.

**SASSAFRAS.** s. m. [*Laurus sassafras*, L., *Sassafras officinale*, Nees, all. *Sassafras*, *Fenchelholz*, angl. *sassafras*, it. *sassafrasso*, esp. *salsafras*, *saxafras*]. Arbre de l'Amérique septentrionale, famille des laurinées, dont la racine fournit un des quatre bois sudorifiques. On associe le sassafras aux autres bois sudorifiques, à la dose de 8 à 12 grammes pour 1 kilogramme à 1 kilogramme et demi d'eau; ou on le donne seul à la dose de 16 à 32 grammes, dans eau bouillante, 100 à 500 grammes. L'*écorce de sassafras* provient du tronc et des branches; elle est tantôt recouverte d'un épiderme mince et grisâtre, tantôt raclée et de couleur de rouille; spongieuse, d'une saveur forte, amère et aromatique. Sa surface intérieure, rouge, est parsemée de cristaux blancs, brillants et transparents. Cette écorce est plus aromatique que celle de la racine, quoique le bois de la racine le soit plus que celui de la tige. La racine est envoyée en souches ou en gros morceaux qui ont une écorce brune et ferrugineuse et un bois jaunâtre, poreux, d'une odeur forte particulière.

**SASSAFRIDE.** s. f. (Reinsen). Matière cristallisable, insipide, retirée de l'écorce de la racine de sassafras.

**SATELLITE.** s. pris adj. [*satelles*, all. *nebenherlaufend*, angl. *satellite*, esp. *satelite*]. Qui garde, qui est placé auprès. — En anatomie, *muscles*, *nerfs* et *veines satellites*, ceux qui avoisinent les artères.

**SATELLITISME.** s. m. — *Satellitisme cultural*. Expression par laquelle H. Meunier désigne l'influence favorable qu'exercent certaines bactéries sur le développement d'autres bactéries semées sur le même milieu; ainsi le développement du bacille de Pfeiffer est favorisé par la culture de staphylocoques sur le même tube de gélose.

**SATIÉTÉ.** s. f. [*satietas*, ἐμφόρησις, all. *Sattheit*, angl.

*satiety*, it. *sazietà*, esp. *saciedad*]. Dégoût pour une chose dont on a beaucoup usé. — Réplétion résultant de l'ingestion des aliments.

**SATURATION.** s. f. [*saturatio*, de *saturare*, rassasier, remplir; all. *Sättigung*, angl. *saturation*. it. *saturazione*, esp. *saturacion*]. État caractérisé par ce fait que les affinités réciproques des deux éléments d'un corps binaire, ou d'un acide et d'une base (V. NEUTRALISATION), étant satisfaites, aucun des deux principes n'est plus susceptible de s'unir avec une nouvelle quantité de l'autre. V. CAPACITÉ et SURSATURATION. — *Saturation d'un liquide*. Opération qui consiste à y faire dissoudre la plus grande quantité possible d'un corps. — *Saturation du sol des cimetières*. Condition qui provient de ce que, des cadavres nouveaux étant incessamment inhumés dans un cimetière avant que les cadavres plus anciens aient eu le temps de se consommer, le sol devient impropre à opérer les changements qui constituent la putréfaction ; il se sature. Des sols ainsi saturés sont toujours malsains, surtout si on les remue. Il faut donc diriger les inhumations de manière que la putréfaction puisse toujours faire son office.

**SATURÉ, ÉE.** adj. [*saturatus*, all. *gesättigt*, angl. *saturated*, it. *saturato*, esp. *saturado*]. Se dit d'un corps qui ne peut plus fixer ou dissoudre davantage d'un autre corps avec lequel on l'a combiné; d'une *solution* dont le liquide ne peut pas dissoudre davantage d'un solide; des *acides* et des *bases* dont la neutralisation est achevée.

**SATURNE.** s. m. Nom donné au plomb par les alchimistes. — *Extrait* ou *sel de Saturne*. V. ACÉTATE de *plomb*.

**SATURNIN, INE.** adj. [*saturninus*, de *Saturnus*, nom du plomb]. Qui a rapport au plomb ou à ses composés. — *Albuminurie saturnine*, *cachexie* et *colique saturnines*, *encéphalopathie saturnine*, *intoxication saturnine*. V. SATURNISME.

**SATURNISME.** s. m. Ensemble des effets toxiques que produit sur l'économie l'action du plomb, de ses oxydes ou de ses sels, absorbés par les muqueuses des voies digestives ou respiratoires, ou même par la peau. On l'observe surtout chez les ouvriers qui fabriquent ou manient la céruse, le minium, la litharge, les minerais ou les oxydes de plomb, chez les fondeurs en caractères, les potiers de terre, les ouvriers en papiers peints, les électriciens, etc. L'usage de l'eau qui a séjourné dans des conduites de plomb, des cosmétiques à base de céruse, peut produire les mêmes accidents. Ceux-ci consistent dans des symptômes d'intoxication, qui peuvent suivre une marche aiguë ou chronique : d'où une *intoxication saturnine aiguë* et une *intoxication saturnine chronique*. — Le premier et le principal effet de l'*intoxication saturnine aiguë* est la *colique de plomb*, dite aussi *colique métallique*, *colique saturnine*, *colique des peintres*, qui apparaît brusquement en cas d'intoxication accidentelle, plus lentement et après quelques troubles des fonctions digestives chez les ouvriers qui manient le plomb ou ses composés : elle consiste en douleurs extrêmement vives, occupant la partie médiane de l'abdomen, ayant une durée continue, avec paroxysmes intolérables, exagérées par une pression superficielle, diminuées par une pression large et profonde. En même temps on observe une constipation complète et opiniâtre, une dureté et un affaissement du ventre remarquables, un liséré bleuâtre sur le rebord des gencives et des taches de même couleur sur la muqueuse des joues, souvent un ictère peu prononcé, parfois des vomissements. Le pouls est lent, mais dur, tendu, dicrote et quelquefois polycrote. Les globules rouges du sang présentent souvent des réactions particulières (granulations basophiles) ; leur nombre est diminué, et cette anémie peut expliquer le souffle systolique qu'on entend à la base du cœur. Pour les uns, la colique de plomb est une affection névralgique de l'intestin, c'est une entéralgie ; pour d'autres, c'est un spasme des fibres lisses de sa tunique musculaire. — L'*intoxication saturnine chronique* peut produire successivement ou simultanément un grand nombre d'accidents, dont les principaux et les plus fréquents sont des troubles fonctionnels des systèmes nerveux et musculaire. Ainsi on peut voir survenir, brusquement ou après quelques jours de malaise, du côté du système nerveux central, quelques-uns des phénomènes qu'on décrit sous le nom d'*encéphalopathie saturnine* (Grisolle, Tanquerel-Desplanches), et qui, suivant la nature des accidents dominants, sont distingués en *forme délirante*, *forme convulsive*, *forme comateuse*. Avec ou sans cette encéphalopathie, qui, pour n'être pas toujours mortelle, n'en est pas moins d'un pronostic constamment grave, apparaissent des troubles de la sensibilité périphérique, consistant tantôt dans la perte ou la diminution d'acuité d'un ou de plusieurs sens ou de la sensibilité générale, tantôt dans l'exagération de cette sensibilité, une véritable hyperesthésie, avec névralgies, arthralgies, etc. Certains de ces troubles doivent être mis sur le compte de l'*hystérie saturnine* : tels sont en particulier la plupart des troubles sensoriels, l'hémianesthésie, l'hyperesthésie, certains cas d'apoplexie. Les *paralysies saturnines* du mouvement sont très fréquentes : ordinairement partielles, elles frappent presque exclusivement les muscles extenseurs de la main et les doigts, débutent par ceux du médius et de l'annulaire, s'étendent aux extenseurs de l'index et du petit doigt, et gagnent enfin les deux radiaux ; dans la forme ordinaire ou type antibrachial, elle offre donc le tableau de la paralysie radiale, mais avec cette particularité curieuse que les supinateurs ne sont pas pris ; elle peut atteindre les autres muscles du bras, et parfois ceux du membre inférieur : dans les muscles, la contractilité électrique diminue avant la contractilité volontaire, et ce n'est que plus tard que survient l'atrophie musculaire. On devra distinguer de ces paralysies organiques d'autres paralysies purement fonctionnelles, accompagnées de troubles de la sensibilité, qui relèvent de l'hystérie. On observe aussi dans les membres un tremblement (*tremblement saturnin*), dont le degré varie depuis de simples trémulations musculaires jusqu'au tremblement aussi prononcé que dans l'intoxication mercurielle. Souvent, dans l'intoxication saturnine chronique, les artères deviennent athéromateuses, le cœur s'hypertrophie, se dilate ou est atteint de dégénérescence ; souvent aussi l'albuminurie s'installe (*albuminurie saturnine*), révélant le développement d'une néphrite interstitielle. Une amaurose par paralysie des muscles de l'accommodation, ou par altération organique de la rétine, apparaît souvent. Enfin il existe une *goutte saturnine*, aiguë ou chronique, qui se distingue de la goutte ordinaire par la tendance à la généralisation, la marche rapide, les déformations précoces des jointures. L'intoxication saturnine amène, au bout d'un certain temps, la stéatose de tous ou presque tous les tissus de l'économie, et conduit à un état cachectique (*cachexie saturnine*), caractérisé par une anémie profonde qui peut amener la mort. — Le traitement du saturnisme aigu, de la colique de plomb, consiste à calmer les douleurs par les opiacés, la belladone, les injections hypodermiques de morphine ou d'atropine ; à combattre la constipation par les purgatifs énergiques ; à favoriser l'élimination du plomb par les bains sulfureux, par l'usage interne de l'iodure de potassium. Ces derniers moyens conviennent aussi dans le saturnisme chronique, ainsi que l'électrisation localisée contre les paralysies, les boissons acidules, etc. V. TRAITEMENT *de la Charité*.

**SATYRIASIS.** s. m. [*satyriasis*, σατυρίασις, de σάτυροι, les satyres, qui, selon la Fable, étaient fort lubriques ; all.

et angl. *Satyriasis*, it. *satiriasi*, esp. *satyriasis*]. État d'exaltation morbide des fonctions génitales propre au sexe masculin, et caractérisé par un penchant irrésistible à répéter l'acte vénérien, avec la faculté de l'exercer sans s'épuiser, affection ordinairement accompagnée d'une odeur forte de la peau, d'une tendance à la démence ou à la manie, si le penchant pour le coït est contrarié; de pollutions nocturnes, de convulsions, etc. Le satyriasis, ordinairement spontané, peut succéder à l'usage des aphrodisiaques (cantharides), à l'abus de la masturbation, etc. Les lotions froides, les bains généraux, les antispasmodiques (camphre), la diète, les saignées, sont les principaux moyens à lui opposer.

**SAUCISSON.** s. m. V. Charcuterie et Trichinose.

**SAUGE.** s. f. [*Salvia*, L., ἐλελίσφακος, all. *Salbei*, angl. *sage*, it. et esp. *salvia*]. Genre de plantes labiées, dont plusieurs espèces sont toniques et stimulantes. — *Sauge officinale* (*Salvia officinalis*, L.). On emploie particulièrement les sommités; on connaît trois variétés. 1° La *grande sauge*, à tiges rameuses, ligneuses, velues, garnies de feuilles oblongues, larges, obtuses, épaisses, ridées, blanchâtres et cotonneuses, d'une odeur forte et agréable, d'une saveur aromatique et amère, un peu âcre. — 2° La *petite sauge*, ou *sauge de Provence*, à feuilles moins larges, plus petites, plus blanches, d'une odeur plus prononcée : c'est la plus estimée. — 3° La *sauge* dite *de Catalogne*, plus petite encore. — La sauge officinale est employée surtout en infusion (4 à 8 grammes par 500 grammes d'eau). Elle fait partie des espèces vulnéraires, du thé suisse, etc. Elle fournit à la distillation une eau très aromatique et une essence fluide, verdâtre, neutre, lévogyre, bouillant entre 130° et 150°. — La *sauge sclarée* (*S. sclarea*, L., *orvale*, *toute bonne*) et la *sauge des prés* (*S. pratensis*, L.) ont des propriétés analogues. — *Sauge des bois*. V. Germandrée. — *Sauge de Jérusalem*. V. Pulmonaire.

**SAULE.** s. m. [*Salix*, L., ἰτέα, all. *Weide*, angl. *willow*, it. *salice*, esp. *salce*]. Genre d'arbres de la famille des salicinées, dont la principale espèce est le *saule blanc* (*Salix alba*, L.) : l'écorce des jeunes branches a été proposée comme succédanée du quinquina, en poudre (32 grammes), ou en décoction (32 à 48 grammes dans 1 kilogramme d'eau, qu'on réduit d'un tiers). Elle renferme de la *salicine*.

**SAULRIZE** (France, Landes). *Eaux chlorurées sodiques*, chaudes, 33°.

**SAUMON.** s. m. [*salmo*, all. *Salm*, angl. *salmo*, it. *sermone*, esp. *salmon*]. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux dont toutes les espèces sont alimentaires. Les principales espèces sont le *saumon* proprement dit (*Salmo salar*, L.); le *saumon huch* ou *du Danube* (*Salmo hucho*, Bloch). V. Omble.

**SAUMURE.** s. f. [all. *Lake*, *Beitze*, *Salzwasser*, angl. *brine*, *pickle*, it. *salamoja*]. Liquide rosé, trouble, qui reste dans les vases où l'on a préparé les salaisons. Elle résulte de la dissolution du sel marin par les liquides qui se sont écoulés des matières salées, et tient en suspension des débris de ces matières. Elle a la saveur propre au chlorure de sodium, avec un arrière-goût acide comme celui du bouillon légèrement aigri. Froide, elle n'a pas d'odeur; chauffée, elle répand celle de la viande grillée de l'animal dont elle provient. Elle marque en général, au pèse-sels, de 24 à 25°; elle tient en dissolution 23 à 25 p. 100 de chlorure de sodium. Sa réaction acide est due à une petite quantité de lactate d'ammoniaque. Des empoisonnements ont été causés par son emploi culinaire en trop grande quantité.

**SAURIASIS.** s. m. [de σαύρα, lézard]. Synonyme d'*icthyose*. V. ce mot.

**SAURIENS.** s. m. pl. [*saurii*, all. *Saurier*, esp. *saurios*]. Ordre de la classe des reptiles comprenant tous ceux qui se rappprochent du lézard (σαῦρος) pour la conformation. Quelques-uns ont été regardés comme antisyphilitiques et aphrodisiaques (V. Scinque); d'autres sont alimentaires.

**SAUT.** s. m. [*saltus*, ἄλσις, all. *Sprung*, angl. *jump*, it. et esp. *salto*]. Mouvement brusque par lequel un corps vivant se détache du sol, au moyen de l'extension brusque d'une ou de plusieurs parties de son corps préalablement fléchies. V. Marche.

**SAUTERELLES.** s. f. pl. [*locusta*, ἀκρίς, all. *Heuschrecke*, angl. *locust*, *grasshopper*, it. *civalletta*, esp. *langosta*]. Famille d'insectes orthoptères herbivores, à petites pattes postérieures longues et robustes, servant au saut, appelés aussi *acridiens*. En frottant leurs pattes postérieures rugueuses contre leurs élytres striés, ils produisent, comme les grillons, un son solidien, dont les vibrations harmoniques supérieures ont pour résultat le bruit entendu le soir dans les campagnes, en été, par les temps secs. Les grandes espèces, très voraces, pondent leurs œufs dans le sable, et lors de l'éclosion se répandent en bandes dévastatrices. Ce sont : en Afrique, *Acridium peregrinum*; en Italie, en France et en Espagne, *Calliptamus italicus* et *Locusta viridissima*; en Suisse, *Pachytylus migratorius*; en Allemagne, *Pachytylus cinerascens*. Les habitants des parties chaudes de l'Afrique et de l'Asie les mangent cuites ou séchées, réduites en poudre.

**SAUVE.** s. f. V. Moutarde *sauvage*.

**SAUVE-VIE.** s. f. La *rue des murailles*. V. Asplenium.

**SAVEUR.** s. f. [*sapor*, all. *Geschmack*, angl. *savour*, it. *sapore*, esp. *sabor*]. Impression qu'un corps produit sur l'organe du goût. V. Sensation.

**SAVINIER.** s. m. L'un des noms de la sabine.

**SAVON.** s. m. [*sapo*, σάπων, all. *Seife*, angl. *soap*, it. *sapone*, esp. *jabon*]. Composé résultant de l'action des oxydes métalliques sur les corps gras (V. Saponification). Pendant longtemps on a cru les savons formés par la combinaison directe du corps gras et de l'oxyde; Chevreul a montré que, dans l'acte de la *saponification*, le corps gras se décompose en un acide qui se combine avec l'oxyde, et en glycérine : les savons sont donc des sels à acides gras. On prépare pour la médecine, les arts et l'usage domestique, plusieurs espèces de savons. — *Savon ammoniacal*. V. Liniment *ammoniacal*. — *Savon amygdalin* [*savon médicinal*]. Il est fait avec 10 parties de *lessive caustique des savonniers* et 21 d'huile d'amandes douces. On met l'huile dans un vase de faïence ou de terre; on y ajoute la soude par portions, et l'on mêle exactement. On place ce mélange pendant quelques jours à une température de 18° à 20°, et l'on continue de l'agiter de temps en temps avec une spatule de verre ou d'argent, jusqu'à ce qu'il ait la consistance d'une pâte molle; on le divise alors dans les moules de faïence où on le laisse se solidifier. Ce savon ne doit être employé pour l'usage médical que lorsqu'il a perdu, par un ou deux mois d'exposition à l'air, l'excès d'alcali qu'il retient (Codex). Il est demi-dur, blanc jaunâtre, de saveur douce, soluble dans l'eau et l'alcool. C'est un oléo-margarate de soude. On l'emploie comme résolutif et comme purgatif. On le donne à l'intérieur sous forme de pilules, à la dose de 20 à 30 centigr. par jour, que l'on augmente progressivement jusqu'à 2 ou 3 grammes. Les *pilules de savon* sont faites avec : *savon amygdalin*, 20 grammes, divisé en 100 pilules. Les *pilules de savon nitré* sont faites avec : savon amygdalin, 20 grammes; poudre de racine de guimauve, 3 grammes, et nitrate de potasse, 2 grammes; on forme une masse homogène qu'on divise en 100 pilules; chacune contient 20 centigrammes de savon, et 2 centigrammes de nitre (Codex). Le savon amygdalin sert aussi à faire des suppositoires et à lier les masses pilulaires. — *Savon*

*animal* ou de *moelle de bœuf*. On chauffe avec 100 parties d'eau, dans une capsule de porcelaine ou dans un vase d'argent, 50 parties de moelle de bœuf purifiée; et lorsqu'elle est fondue, on ajoute par portions, et en agitant continuellement, 25 parties de lessive des savonniers ; on entretient la chaleur et l'agitation jusqu'à ce que la saponification soit complète, et l'on ajoute alors 10 parties de sel marin. Puis on enlève le savon qui se rassemble à la surface, on le fait égoutter, on le fond à une douce chaleur et on le coule dans des moules où il se solidifie de nouveau par le refroidissement. Il est plus blanc, plus dur que le savon amygdalin ; c'est un mélange de margarate et de stéarate de soude. — *Savon blanc* et *savon marbré de Marseille*. Ils sont faits avec l'huile d'olive mélangée d'un cinquième d'huile de pavot et la soude. Le *blanc* est solide, opaque, formé d'oléate et de margarate de soude. Il se décompose dans les eaux chargées de sels calcaires et magnésiens, et c'est pour cette raison que les eaux de puits de Paris sont impropres au savonnage ; il se forme alors un sel soluble à base de soude, et un savon de chaux et de magnésie qui se précipite. Il sert à préparer l'*emplâtre de savon*. Le *savon marbré* doit sa couleur à un composé de matière grasse, d'alumine et de sulfhydrate de fer, qui se trouve inégalement réparti dans sa masse, et qui est formé par l'alumine et le fer contenus dans la soude. Il renferme moins d'eau que le savon blanc. — *Savon calcaire*. V. Liniment *calcaire*. — *Savon camphré*. Savon additionné de camphre, considéré comme calmant et recommandé aux personnes nerveuses et aux enfants dont la santé laisse à désirer par suite de mauvaises habitudes. — *Savons ferrugineux*. Savons toniques contenant 4 p. 100 de citrate et de tartrate de fer (E. Lanquetin). — *Savons iodurés*. Savons employés en bains ou en frictions dans le traitement de certaines affections de la peau, et surtout après l'emploi des mercuriaux. Ils contiennent 4 p. 100 d'iodure de potassium. — *Savon marbré*. V. Savon *blanc*. — *Savon médicinal*. V. Savon *amygdalin*. — *Savon de moelle de bœuf*. V. Savon *animal*. — *Savon noir* ou *vert*. On l'obtient en saponifiant un mélange d'huile de chènevis et de suif par la potasse caustique ; il est mou, de consistance onguentacée, d'une odeur désagréable ; très alcalin. — *Savon ponce*. Savon mélangé de pierre ponce en poudre plus ou moins fine. — *Savons sulfureux*. Savons dont les uns sont solides et les autres de consistance molle ; ceux-ci portent le nom de *crèmes de Barèges*, leur composition est à peu près la même. Savon à base d'huile d'olive, 100 gr. ; sulfure de potassium et sulfure de sodium, āā 15 gr. ; soufre précipité, 5 gr. Le savon sulfureux solide est employé en bains. On introduit un demi-pain, coupé en petits morceaux, dans une mitaine de flanelle ou de bouracan, avec laquelle on se frictionne dans l'eau du bain ; une fois la friction faite, on a un bain sulfureux d'une odeur agréable et qui a l'avantage de *ne pas nécessiter l'emploi d'une baignoire spéciale*. — *Savon végétal*. Poudre composée de 8 parties de gomme arabique et d'une de bicarbonate de potasse. On l'emploie comme fondant à la dose de 2 à 4 gr. — *Savon des verriers*. Le peroxyde de manganèse, qui blanchit le verre en lui communiquant une teinte violette complémentaire de la teinte jaune que lui donne le sesquioxyde de fer. — *Savon vert*. V. Savon *noir*.

**SAVONNEUX, EUSE.** adj. V. Extrait, Liniment et Pilule.

**SAVONNIER.** s. m. [*Sapindus*, all. *Seifenbaum*, angl. *soapberrytree*]. Genre de sapindacées des régions tropicales. Le *savonnier des Antilles* (*Sapindus saponaria*, L.) a un bois, une racine et des fruits riches en saponine.

**SAVONULE.** s. m. [*saponulus*]. Combinaison que l'on croyait à tort analogue aux *savons*, et que forment quelques essences au contact des alcalis.

**SAVOUREUX, EUSE.** adj. [all. *schmackhaft*, angl. *savoury*, it. *saporoso*, esp. *sabroso*]. Qui a une saveur agréable.

**SAXIFRAGE.** adj. [*saxifragus*, de *saxum*, rocher, et *frangere*, briser ; all. *steinbrechend*, angl. *saxifragous*, it. *sassifrago*, esp. *sagifrago*]. Synonyme de *lithontriptique*.

**SAXIFRAGE.** s. f. [*Saxifraga granulata*, L., all. *Steinbrech*, angl. *saxifrage*, it. *sassifraga*, esp. *saxifraga*]. Plante de la famille des saxifragées : au collet de la racine se trouvent un grand nombre de petits tubercules rougeâtres, charnus et pyriformes, qu'on employait autrefois en décoction (16 gr. dans 500 gr. d'eau), comme diurétiques et lithontriptiques. — *Grande saxifrage*. Le *boucage* majeur. — *Saxifrage noire*. Variété à racines noires du boucage majeur. — *Petite saxifrage*. Le *boucage* mineur.

**SAXON** (Suisse, Valais). *Eaux bicarbonatées calciques*, tièdes, 24°, contenant 0gr,95 de sels dont 0,32 de bicarbonate de chaux, 0,38 de sulfates de magnésie et de soude, 0,041 de bromures de calcium et de magnésium, et 0,11 d'iodures de calcium et de magnésium. Indications : scrofule, rhumatisme, syphilis, goitre. Altitude : 476 mètres. Établissement : boissons, bains ; du 15 mai au 15 septembre. Cette eau est transportée.

**SAYRE** (Lewis-Albert) (chirurgien américain né en 1820). — *Corset de Sayre*. Corset plâtré destiné à soutenir la taille et a empêcher l'affaissement de la colonne vertébrale dans le cas de mal de Pott. Pour l'appliquer, on se sert d'un appareil (fig. 662) qui étend au maximum le rachis, en soutenant le malade par la nuque, le menton et les aisselles ; c'est pendant l'extension ainsi obtenue qu'on applique le corset plâtré.

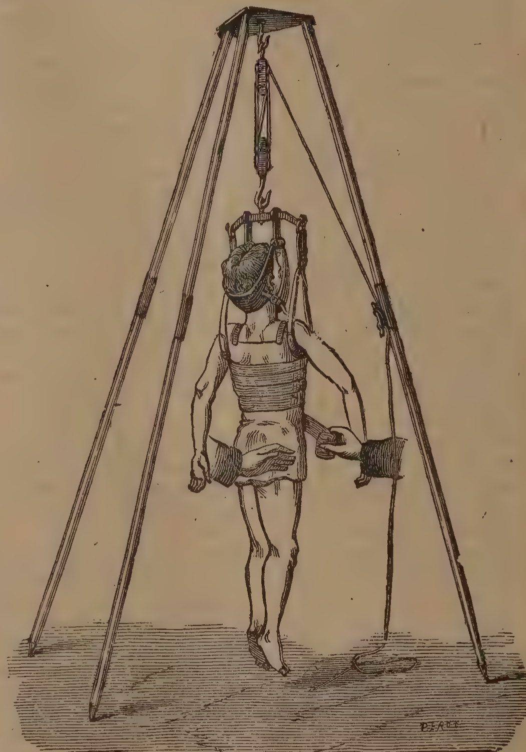


Fig. 662. — Application du corset de *Sayre*.

**SCABIÉIQUE.** adj. V. Scabieux.

**SCABIEUSE.** s. f. [*Scabiosa*, all. *Skabiose, Grindkraut*, angl. *scabious*, it. *scabbiosa*, esp. *escabiosa*]. Genre de plantes dipsacées, dont plusieurs espèces, légèrement astringentes et amères, ont été employées comme dépuratives contre les maladies de la peau et surtout contre la gale (d'où leur nom, de *scabies*, gale). L'espèce officinale est la *Scabiosa succisa*, L. (*succise, mors-du-diable*). On fait aussi usage de la *scabieuse des bois* (*Sc. sylvatica*, L.), et de la *scabieuse des champs* (*Sc. arvensis*, L.).

**SCABIEUX, EUSE.** adj. [*scabiosus*, de *scabies*, la gale; all. *krätzicht*, angl. *scabby*, it. *scabbioso*, esp. *escabioso*]. Qui ressemble à la gale, qui a rapport à la gale.

**SCABRITIE.** s. f. [*scabrities*, de *scaber*, rude; τραχύτης]. La conjonctive granuleuse.

**SCALARIFORME.** adj. [*scalariformis*, de *scalare*, échelon, degré, et *forma*, forme; all. *treppenförmig*, angl. *scalariform*, it. *scalariforma*]. En forme d'échelle. — *Traits scalariformes d'Eberth*. V. Myocarde.

**SCALÈNE.** adj. et s. m. [de σκαληνὸς, boiteux; all. *ungleichdreiseitig*, angl. *scalenous*, it. *scaleno*, esp. *escaleno*]. Se dit, en géométrie, d'un triangle dont les trois côtés sont inégaux. — *Scalène antérieur* [all. *Rippenhalter*, angl. *scalene*]. Muscle qui s'étend des tubercules antérieurs des apophyses transverses des troisième, quatrième, cinquième et sixième vertèbres cervicales, au bord supérieur et à la face interne de la première côte, qu'il élève et qu'il fixe de façon à permettre le mouvement d'ascension des autres côtes pendant l'inspiration. — *Scalène moyen*. Muscle qui s'étend des tubercules postérieurs des apophyses transverses des vertèbres cervicales à la face externe et au bord supérieur de la première côte. — *Scalène postérieur*. Muscle qui s'étend des tubercules postérieurs des apophyses transverses des vertèbres cervicales au bord supérieur de la seconde côte. Le plus souvent on réunit sous le nom de *scalène postérieur* les scalènes moyen et postérieur, dont l'insertion inférieure seule diffère. Même action que le scalène antérieur; en plus, élévation de la seconde côte.

**SCALPATION.** s. f. Action de scalper, d'exciser une portion du cuir chevelu sur le haut de la tête.

**SCALPEL.** s. m. [*scalpellum*, de *scalpere*, inciser; μαχαίριδν, all. *Skalpell, Bistouri*, angl. *scalpel*, it. *scalpello*, esp. *escapelo*]. Instrument à lame fixe, pointue, à un ou deux tranchants, dont on se sert pour les dissections anatomiques (fig. 663). V. Incision.



Fig. 663. — *Scalpel.*

**SCAMMONÉE.** s. f. [*scammonium*, σκαμμώνια, σκαμμώνιον, all. *Scammonium, purgirender Windensaft*, angl. *scammony*, it. *scamonea*, esp. *escamonea*]. Gomme-résine qui vient de Syrie (*scammonée d'Alep*) et de l'Anatolie (*scammonée de Smyrne*). La première, extraite de la racine du *Convolvulus scammonia*, L., et du *Conv. hirsutus*, Stev., famille des convolvulacées, est la plus estimée; on en connaît deux variétés. L'une paraît provenir uniquement d'incisions faites au collet de la racine. Le suc laiteux, blanc et visqueux, qui s'écoule, est reçu dans des coquilles, où il s'évapore naturellement et se concrète: *scammonée en coquilles* ou *de première goutte*. L'autre variété est le suc que l'on exprime des racines, en les broyant, et qui est ensuite évaporé au soleil ou par le feu: *scammonée de deuxième goutte*. La *scammonée de Smyrne* provient de plusieurs plantes différentes, et entre autres, d'après Dorvault, d'une asclépiadée (*Periploca scammone*, L.). La *scammonée d'Alep* est en masses irrégulières, peu considérables, couvertes d'une poussière blanchâtre, d'une cassure brillante et noire. Elle a une odeur faible de beurre cuit et une saveur forte de même espèce. Elle est souvent poreuse dans son intérieur, et légère. La scammonée de Smyrne est d'un brun terne, très pesante, dure, non friable, non poreuse, à cassure terne; son odeur est plus faible que celle de la précédente. Ses caractères sont très variables, parce qu'elle est souvent altérée. La scammonée d'Alep de bonne qualité renferme: 75 à 80 p. 100 d'une matière résineuse, la *scammonine*; de la cire; de la gomme; de l'amidon; des matières extractives. — La scammonée, désignée autrefois sous le nom de *diagrède* lorsqu'on avait affaibli par diverses manipulations son action réputée trop énergique, est un purgatif drastique qui entre dans beaucoup de potions purgatives, dans la poudre de *tribus*, dans les pilules de Bontius et de Rudius, dans l'électuaire diaphœnix, l'eau-de-vie allemande, etc. La *poudre* se donne à la dose de 50 centigrammes à 1 gramme, suivant l'âge et la force des sujets, mélangée avec du sucre ou dans du pain azyme. La *résine* se prépare en traitant la scammonée par l'alcool à 90°, distillant la teinture alcoolique aux trois quarts, et faisant sécher sur des assiettes la résine obtenue (Codex). Cette résine est en écailles transparentes jaunâtres, d'une saveur assez douce et peu nauséeuse; elle se dissout dans l'alcool et l'éther: on la donne à la dose de 40 à 60 centigrammes. — *Émulsion purgative avec la scammonée*. Scammonée d'Alep, 1 gr.; lait de vache, 120 gr.; sucre, 15 gr.; eau de laurier-cerise, 5 gr. Triturez dans un mortier de marbre la scammonée avec le sucre, et, quand elle sera bien divisée, ajoutez peu à peu le lait et l'eau de laurier-cerise. On prépare de la même façon l'émulsion avec la résine de scammonée (Codex). — *Teinture de scammonée*. Elle est préparée par la digestion de 1 partie de résine dans 5 d'alcool à 80°; dose, 2 à 8 grammes. — *Scammonée d'Allemagne*. Le *liseron des haies*. — *Scammonée d'Amérique*. Le *méchoacan*. — *Scammonée jaune*. V. Gomme-gutte. — *Scammonée de Montpellier, scammonée en galettes* ou *fausse scammonée*. On la fabrique en Allemagne probablement avec le suc exprimé d'une asclépiadée (*cynanche, Cynanchum monspeliacum*, L.), dans lequel on incorpore des substances résineuses et purgatives. Elle est noire, dure et compacte, et forme, lorsqu'on la mouille, un liquide d'un gris foncé, gras, onctueux et tenace.

**SCAMMONÉOL.** s. m. V. Scammonine.

**SCAMMONINE.** s. f. Principe actif de la scammonée qui est isomérique, et, d'après Wurtz, identique à la *jalapine*, et que les acides dédoublent en glycose et *scammonéol*, identique au *jalapol*, et les bases en glycose et *acide scammonique*, identique à l'*acide jalapique*.

**SCAMMONIQUE.** adj. — *Acide scammonique*. V. Scammonine.

**SCAMMONITE.** s. f. Œnolé de scammonée.

**SCAMMONOLIQUE.** adj. — *Acide scammonolique*. Corps identique à l'*acide jalapinolique*.

**SCANSION.** s. f. — *Scansion de la parole*. Trouble de la parole consistant en ce fait que le malade décompose les mots en leurs syllabes dont chacune est prononcée séparément. Ce trouble se rencontre en particulier dans la sclérose en plaques.

**SCAPHOCÉPHALIE.** s. f. [de σκάφη, nacelle, et κεφαλή, tête]. Déformation du crâne, qui prend la figure d'un bateau.

**SCAPHOÏDE.** adj. et s. m. [*scaphoides*, de σκάφη, nacelle, et εἶδος, forme, ressemblance; all. *kahnformig*, angl. *scaphoid*, it. *scafoide*, esp. *escafoides*]. — *Fosse scaphoïde*. V. Ptérygoïde. — *Os scaphoïde du carpe* [*os*

*naviculare manus*, Ba., all. *Kahnbein*]. Le plus externe et le plus gros des os de la première rangée carpienne ; il présente en dehors une partie saillante, *apophyse du scaphoïde*, et s'unit supérieurement au radius, inférieurement au trapèze et au trapézoïde, en dedans à l'os semi-lunaire et au grand os; en avant, en arrière et en dehors, il donne attache à des ligaments. — *Os scaphoïde du tarse* [*os naviculare pedis*, Ba., all. *Kahnbein*]. Il en occupe la partie interne : il s'articule en arrière avec l'astragale, en avant avec les trois cunéiformes; par sa circonférence, il donne attache à des ligaments; quelquefois, en dehors, il s'articule avec le cuboïde. En dedans, il présente une tubérosité saillante, *apophyse du scaphoïde*.

**SCAPHOÏDO-ASTRAGALIEN, IENNE.** adj. [*scaphoido-astragalianus*, it. *scafoido-astragalico*, esp. *escafoideo-astragaliano*]. Qui appartient au scaphoïde et à l'astragale. — *Articulation scaphoïdo-astragalienne.* Articulation formée par la face postérieure et concave de l'os scaphoïde avec la partie antérieure et convexe de la tête de l'astragale : le *ligament scaphoïdo-astragalien* affermit cette articulation, et va du col de l'astragale à la face dorsale du scaphoïde.

**SCAPHOÏDO-CUBOÏDIEN, IENNE.** adj. [*scaphoido-cuboideus*, it. *scafoido-cuboideo*, esp. *escafoideo-cuboideo*]. Qui appartient au scaphoïde et au cuboïde. — *Articulation scaphoïdo-cuboïdienne.* Articulation de l'os scaphoïde avec l'os cuboïde, affermie par deux ligaments, l'un dorsal, l'autre plantaire.

**SCAPHOÏDO-CUNÉEN, ENNE.** adj. — *Articulation scaphoïdo-cunéenne* (*cuneo-navicularis*, Ba.). V. CUNÉO-SCAPHOIDIEN.

**SCAPULÆ ALATÆ.** Mots latins servant à désigner l'aspect particulier que prennent les omoplates quand les muscles qui les entourent sont atrophiés; elles semblent alors séparées de la cage thoracique et ressemblent à des ailes. C'est ce qu'on observe dans le cas d'amaigrissement prononcé, comme cela a lieu dans la tuberculose pulmonaire chronique.

**SCAPULAIRE.** s. m. [*scapulare*, de *scapulæ*, épaules; all. *Schultertragbinde*, angl. *scapulary*, it. *scapolare*, esp. *escapulario*]. Large bande de toile divisée en deux chefs dans les trois quarts de sa longueur, dont on fixe l'extrémité non divisée à la partie postérieure et moyenne du bandage de corps, et dont les chefs, ramenés en devant, en passant chacun par-dessus l'une des épaules, sont attachés à la partie antérieure du bandage, pour l'empêcher de descendre.

**SCAPULAIRE.** adj. [*scapularis*, de *scapulæ*, épaules; all. et angl. *scapular*, it. *scapolare*, esp. *escapular*]. Qui appartient à l'épaule. — *Artère scapulaire.* Nom donné: 1° à l'artère *cervicale transverse* (*scapulaire postérieure*, *transversa colli*, Ba.); 2° à l'artère *sous-scapulaire* (*scapulaire inférieure*, *subscapularis*, Ba.).

**SCAPULALGIE.** s. f. [de *scapulæ*, épaules, et ἄλγος, douleur]. Mot hybride et mauvais. Douleur de l'articulation scapulo-humérale. On désigne parfois sous ce nom l'arthrite tuberculeuse de cette articulation, par analogie avec le mot *coxalgie* qui est presque constamment pris dans le sens de *coxo-tuberculose*.

**SCAPULARTHROCACE.** s. f. [de *scapulæ*, épaules, ἄρθρον, articulation, et κακὸς, mauvais; esp. *escapuloartrocace*]. Mot hybride et mauvais. Tumeur blanche de l'articulation scapulo-humérale.

**SCAPULECTOMIE.** s. f. [de *scapulæ*, épaules, et ἐκτομή, ablation]. Opération qui consiste dans l'ablation de l'omoplate, le membre supérieur étant conservé.

**SCAPULO-CLAVICULAIRE.** adj. — *Articulations* et *ligaments scapulo-claviculaires.* Les articulations et ligaments acromio-claviculaires et coraco-claviculaires qui unissent la clavicule à l'omoplate.

**SCAPULODYNIE.** s. f. [de *scapulæ*, épaules, et ὀδύνη, douleur]. Mot hybride et mauvais. Rhumatisme de l'épaule. V. OMAGRE.

**SCAPULO-HUMÉRAL, ALE.** adj. [*scapulo-humeralis*, angl. *scapulo-humeral*, it. *scapolo-omerale*, esp. *escapulo-humeral*]. Qui appartient à l'omoplate et à l'humérus. — *Artères scapulo-humérales.* V. CIRCONFLEXE. — *Articulation scapulo-humérale* [*articulatio humeri*, Ba.; all. *Schultergelenk*, angl. *schoulder-joint*]. Celle qui a lieu entre la tête de l'humérus et la cavité glénoïde de l'omoplate. C'est une *énarthrose*, dans laquelle la tête de l'humérus, convexe, revêtue d'un cartilage plus épais au centre qu'à la circonférence, est reçue dans la cavité glénoïde, légèrement concave, revêtue d'un cartilage plus épais sur ses bords qu'à sa partie centrale, et prolongée par le *bourrelet glénoïdien* : la cavité de réception est complétée et protégée en haut et en arrière par le *ligament acromio-coracoïdien.* Les surfaces articulaires sont maintenues en rapport par une capsule ou manchon fibreux, renforcé en haut par le *ligament coraco-huméral*, et doublé à sa face interne par une synoviale qui présente deux prolongements, l'un situé entre la concavité de l'apophyse coracoïde et le tendon du muscle sous-scapulaire, l'autre qui enveloppe le tendon de la longue portion du biceps, et tapisse la gouttière bicipitale. Grâce à la laxité de la capsule fibreuse, les mouvements sont faciles et multiples : mouvements d'adduction et d'abduction, mouvements en avant et en arrière. — L'articulation scapulo-humérale ou de l'épaule peut être atteinte d'arthrite, de rhumatisme, de tumeur blanche, lésions qui ne présentent ici rien de particulier : ses luxations, consistant dans le déplacement de l'humérus par rapport à la cavité glénoïde de l'omoplate, sont dites luxations de l'humérus. V. HUMÉRUS. — *Muscle scapulo-huméral.* V. ROND (*Grand*). — *Nerf scapulo-huméral.* V. AXILLAIRE (*Nerf*).

**SCAPULO-HUMÉRO-OLÉCRÂNIEN.** adj. V. TRICEPS *brachial.*

**SCAPULO-HYOÏDIEN.** adj. V. OMO-HYOÏDIEN.

**SCAPULO-RADIAL.** adj. V. BICEPS *brachial.*

**SCAPULO-TROCHITÉRIEN.** adj. V. SOUS-ÉPINEUX.

**SCAPULUM.** s. m. V. OMOPLATE.

**SCARBOROUGH** (Angleterre). *Eaux sulfatées calciques et magnésiennes*, froides.

**SCARIFICATEUR.** s. m. [de *scarificare*, en grec σκαριφεύειν, inciser ; all. *Schröpfschnäpper*, angl. *scarificator*, it. *scarificatore*, esp. *escarificador*]. Petite boîte de cuivre ou d'argent, dont une des faces est percée de fentes longitudinales (12, 16 ou 20), par lesquelles sortent toutes à la fois (fig. 664, D), au moyen d'un ressort

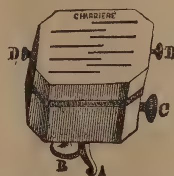



Fig. 664. — *Scarificateur.*

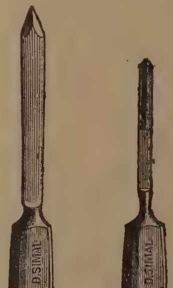


Fig. 665 et 666. — *Scarificateurs* de Vidal et de Brocq.

que l'on presse (B), autant de pointes de lancettes, qui sont disposées dans l'intérieur sur un pivot commun, et qui font autant de scarifications. On commence ordinairement par appeler le sang dans le système capillaire cutané, en appliquant une ventouse sèche; puis on tend le ressort de

l'instrument, on applique, sur la partie à scarifier, la face sur laquelle sont les fentes, on presse le ressort, et au même instant l'opération est terminée. Cet instrument produit peu de douleur, tant son action est instantanée. La saignée locale qu'il détermine est plus prompte que celle provoquée par les sangsues. || Instrument employé en dermatologie pour traiter le lupus par la méthode des scarifications linéaires quadrillées. Le scarificateur de Vidal (fig. 665) se compose d'une petite lame d'acier aplatie, longue de 25 millimètres et large de 2 millimètres, dont les bords deviennent tranchants à 1 centimètre de la pointe (fig. 666, modèle du Dr Brocq); celle-ci a une forme triangulaire. Cette lame est montée sur un manche carré. Le scarificateur à seize lames de Balmanno-Squire, construit dans le même but, n'est plus employé.

**SCARIFICATION.** s. f. [*scarificatio*, ἐγχάραξις, all. *Schröpfen*, angl. *scarification*, it. *scarificazione*, esp. *escarificacion*]. Petite incision superficielle faite avec un scarificateur, ou avec une lancette ou un bistouri, pour opérer un dégagement local dans une partie enflammée, ou l'écoulement d'une humeur épanchée ou infiltrée. Les scarifications prennent le nom de *mouchetures* quand elles ne dépassent pas le tissu de la peau. — *Scarifications linéaires quadrillées*. Méthode de traitement du lupus et de quelques autres dermatoses par des scarifications faites parallèlement les unes aux autres dans un sens puis, au même point, dans une direction perpendiculaire à la première, de manière que les incisions dessinent une sorte de treillage. Ces incisions, très rapprochées les unes des autres, dissocient complètement le tissu morbide, ouvrent les capillaires, et déterminent une hémorragie assez considérable. Ces scarifications doivent être faites avec asepsie; l'hémostase sera en général facilement obtenue en tamponnant la région scarifiée avec de l'ouate hydrophile imbibée d'eau stérilisée fraîche. On panse ensuite avec des compresses trempées dans une solution antiseptique faible, puis quand l'irritation est calmée, avec l'emplâtre de Vigo ou l'emplâtre rouge de Vidal. Les scarifications constituent la méthode de choix pour le traitement du lupus des orifices, en particulier du pourtour des narines; en effet, elles ne donnent pas lieu à des cicatrices rétractiles et permettent aux parties de conserver leur forme naturelle. On les emploie aussi parfois dans le traitement de la couperose et des télangiectasies de la face. — *Scarification sous-cutanée*. V. LACÉRATION.

**SCARIFIÉ, ÉE.** adj. V. VENTOUSE.

**SCARLATINE.** s. f. [all. *Scharlachfieber*, angl. *scarlet fever*, it. *scarlatina*, esp. *escarlatina*]. Maladie générale, infectieuse, contagieuse et épidémique, caractérisée par un exanthème particulier, écarlate, et par un énanthème buccal et pharyngé de même nature. Elle débute par une fièvre intense, avec frisson violent, fréquence du pouls, soif vive, constipation, sans vomissements ni douleur lombaire en général. A la fin du deuxième jour, ou au commencement du troisième, paraît l'éruption; elle débute par de petits points rouges, que remplacent ensuite des plaques larges, irrégulières, d'un rouge écarlate, non proéminentes, disparaissant momentanément sous la pression du doigt, se montrant d'abord au cou, à la poitrine, au ventre et aux membres, et ne commençant pas par le visage comme la variole ou la rougeole. Ces plaques s'agrandissent et se réunissent dans l'ordre de leur apparition, et la rougeur devient uniforme. L'éruption est accompagnée d'ardeur, de prurit, et quelquefois d'élevures papuleuses au visage et aux extrémités. Au bout de deux ou trois jours, les symptômes diminuent, l'exanthème pâlit, et vers le neuvième jour de la maladie commence une desquamation sous forme de larges plaques d'épiderme. Le mal de gorge est très intense dès le premier jour : le voile du palais et les amygdales sont rouges, gonflés, couverts de produits pultacés; la déglutition est douloureuse; il existe une véritable angine scarlatineuse, qui s'accompagne parfois de production de fausses membranes dont la nature, diphtérique dans certains cas, ne peut être reconnue que par l'examen bactérioscopique. L'énanthème buccal se termine, comme l'exanthème, par desquamation; celle-ci est surtout bien visible au niveau de la langue qui, dépouillée de son épithélium, prend, dès les premiers jours de la maladie et quand l'éruption cutanée est encore en pleine efflorescence, un aspect rouge framboisé, caractéristique, qui constitue un bon signe diagnostique. La scarlatine attaque surtout les enfants; elle se rencontre assez souvent chez l'adolescent, elle est plus rare chez l'adulte. Elle se transmet aisément aux individus qui ne l'ont pas eue, surtout vers la fin de la période d'éruption et pendant la desquamation. Elle ne récidive pas. La durée de la période aiguë est de sept à neuf jours, mais la desquamation se prolonge pendant quinze jours et quelquefois beaucoup plus. La terminaison est le plus souvent heureuse. Les complications les plus fréquentes sont la néphrite, qui se localise surtout aux glomérules de Malpighi (*glomérulo-néphrite*, Klebs), et qui s'accompagne d'albuminurie, d'anasarque, et parfois d'urémie; la pleurésie, la péricardite, la méningite, l'arthrite, inflammations des membranes séreuses dans lesquelles l'épanchement devient souvent et rapidement purulent. Ces complications sont souvent mortelles. La scarlatine peut prendre un aspect anormal : ainsi on décrit une *forme nerveuse*, caractérisée soit par des vomissements bilieux incoercibles, soit par de l'agitation, du délire, des convulsions (Graves); une *forme hémorragique*, dans laquelle des hémorragies se font sous la peau (pétéchies) ou par les reins (hématurie). Enfin il existe une *forme fruste* (Trousseau) dans laquelle un ou plusieurs des principaux symptômes manquent : tantôt l'angine existe seule, et sa forme pultacée, la coexistence d'une fièvre intense et d'une épidémie régnante, font seules découvrir la nature de la maladie, tantôt la maladie a passé inaperçue, et se révèle seulement par les conséquences de la néphrite : anasarque, urémie. Comme traitement prophylactique, il faut isoler rigoureusement les individus atteints et désinfecter les objets qu'ils ont touchés et les lieux qu'ils ont habités. Le plus souvent, le traitement hygiénique et expectant, comme dans la rougeole, est seul indiqué. Dans les formes nerveuses, quand la température est très élevée, les affusions froides, les bains tempérés, sont employés avec avantage. Dans tous les cas il faut redouter les complications rénales; elles seront évitées en instituant d'emblée le régime lacté exclusif qui sera prolongé pendant quinze jours au moins après le début de la maladie, ou plus exactement huit jours après la cessation de la fièvre; puis on donnera le régime lacté partiel, les urines étant surveillées tous les jours, et les malades remis au lait en cas de constatation d'albuminurie; enfin le malade sera maintenu à la chambre pendant trois semaines au moins. L'isolement sera continué jusqu'à la fin de la desquamation; celle-ci dure plus ou moins longtemps suivant les cas, on prend en général, comme moyenne une période de quarante jours. — *Scarlatine puerpérale*. V. SCARLATINOÏDE.

**SCARLATINIFORME.** adj. Qui ressemble à la scarlatine. — *Érythème scarlatiniforme*. Érythème rappelant l'aspect de l'éruption cutanée de la scarlatine, mais différant de cette affection par l'évolution beaucoup plus longue, l'absence ou la courte durée de la période fébrile, l'apparition de la desquamation pendant la période même d'éruption; il diffère aussi de l'érythème scarlatinoïde qui est plus voisin de la scarlatine. L'érythème scarlatiniforme est dit le plus souvent *desquamatif* en raison de la précocité et de l'importance de la desquamation; il se confond à peu près complètement avec le *pityriasis rubra* et la *dermatite*

*exfoliative* (V. ces mots). Ce terme doit pourtant être conservé pour désigner les formes bénignes de ces affections, alors qu'il n'y a pas inflammation profonde de la peau.

**SCARLATINOÏDE.** adj. et s. f. [all. *scharlachfieberartig*, angl. *scarlatinoid*]. Qui ressemble à la scarlatine. — *Exanthème scarlatinoïde* [*exanthème puerpéral. scarlatine puerpérale* (Helm, 1840), *erythema diffusum* (Braun), *porphyra* (Retzius)]. Éruption cutanée, analogue à celle de la scarlatine, qui apparaît quelquefois chez les nouvelles accouchées. La nature de cet exanthème a donné lieu à de nombreuses controverses. Il est possible que dans certains cas il s'agisse de scarlatine véritable, une épidémie pouvant sévir dans une salle d'accouchées. Depuis l'application des méthodes antiseptiques dans les maternités, on n'observe plus qu'exceptionnellement de scarlatine puerpérale; aussi il semble que la plupart de ces cas étaient des érythèmes infectieux consécutifs à la fièvre puerpérale. — Aujourd'hui on décrit sous le nom d'*érythèmes scarlatinoïdes* des érythèmes rappelant la scarlatine, non pas seulement par l'aspect de l'éruption, mais aussi par la fièvre, les accidents généraux, la rapidité de l'invasion et l'évolution, et se distinguant ainsi des érythèmes scarlatiniformes (Besnier). Ces scarlatinoïdes sont le plus souvent secondaires et apparaissent au cours de septicémies et d'infections diverses; parfois elles sont consécutives à l'ingestion de certains médicaments. — *Scarlatinoïde métadiphtérique*. Expression proposée par Marfan pour désigner un érythème rappelant celui de la scarlatine, accompagné de fièvre et apparaissant à la suite de la diphtérie. L'évolution rappelle celle de la scarlatine vraie, mais la desquamation est toujours peu marquée ou même absente à la peau comme à la langue. Cet accident, attribué parfois au sérum, ne lui est pas imputable et ne s'observe jamais chez les sujets sains auxquels on a injecté du sérum. Il doit être considéré soit comme dû à une infection secondaire, soit comme une scarlatine véritable.

**SCAROLE.** s. f. V. CHICORÉE.

**SCARPA** (anatomiste et chirurgien italien, 1747-1832). V. AIGUILLE et TRIANGLE.

**SCATOL.** s. m. (en atomes, $C^9H^9Az$). Substance azotée trouvée dans les excréments; elle se forme pendant la putréfaction des substances albuminoïdes, et dans leur décomposition par les alcalis. Elle est éliminée par l'urine l'état de scatoxylsulfate de potassium; mais à l'état normal l'urine n'en renferme que de très faibles quantités.

**SCATOPHAGE.** adj. et s. [σκατοφάγος, de σκῶς, σκατὸς, matière fécale, et φαγεῖν, manger]. Synonyme de *coprophage*.

**SCATOPHAGIE.** s. f. [de σκατοφάγος, scatophage]. Synonyme de *coprophagie*.

**SCEAU-DE-NOTRE-DAME.** s. m. V. TAMIER.

**SCEAU-DE-SALOMON.** s. m. [*Polygonatum vulgare*, Desf.]. Plante de la famille des asparaginées, dont le rhizome, astringent et émétique, a été employé comme vulnéraire et antigoutteux.

**SCÉLODIDYME.** adj. et s. [de σκέλος, membre inférieur, et δίδυμος, double]. Synonyme d'*ischiopage*.

**SCÉLOTYRBE.** s. f. [*scelotyrbe*, de σκέλος, jambe, et τύρβη, trouble, désordre; all. *Wanken der Schenkel*, angl. *scelotyrbe*, it. *scelotirbe*, esp. *escelotirbe*]. Vacillation des membres inférieurs, due à la faiblesse. ‖ La *chorée*. ‖ Dans les auteurs anciens, affection qui attaqua les armées romaines, et qui a plusieurs traits de ressemblance avec le scorbut. Il en est question dans Strabon (XVI, p. 1127), qui la joint à la stomacace, et dans Pline (XXV, 6), qui parle de la chute des dents. Suivant Galien, c'est une espèce de paralysie dans laquelle le malade est obligé, en marchant, de tourner le corps de gauche à droite, ou de droite à gauche; souvent même il traîne le pied comme on fait quand on a à monter une pente raide. Ce symptôme a été constaté par Le Bret chez nombre de scorbutiques venus de Crimée. C'est un mode de tremblement des membres inférieurs dans leur totalité, entraînant une sorte de titubation dans la marche, contrariant les efforts musculaires en dépit de la volonté et bien différent de la progression des paralytiques.

**SCHAUDINN** (médecin allemand contemporain). — *Microbe de Schaudinn*. Microbe décrit en 1905 par Schaudinn et Hoffmann dans les lésions syphilitiques et considéré par beaucoup d'auteurs comme l'agent pathogène de la syphilis. V. TRÉPONÈME.

**SCHEDE** (Max-Édouard-Herman-Wilhelm) (chirurgien allemand, né en 1844). — *Opération de Schede*. Résection d'une partie de la cage thoracique dans les cas de pleurésie purulente chronique.

**SCHEELE** (chimiste suédois, 1742-1786). — *Vert de Scheele*. V. VERT.

**SCHÉERÉRITE.** s. f. [*köntéinite*]. Carbure d'hydrogène retiré des couches de bois fossile d'Uznach (Suisse), principalement dans les gros troncs, en partie à la surface, en partie dans les fentes. Cristallisable, fond à 114°; sans goût ni odeur; facilement soluble dans l'éther et difficilement dans l'alcool.

**SCHÉMA** ou **SCHÈME.** s. m. [*schema*, de σχῆμα, forme, plan]. En anatomie et en physiologie, figure qui, à l'effet de démontrer la disposition générale d'un appareil, ou la succession des états d'un être ou d'un organe, est exécutée en faisant abstraction de certaines particularités de forme, de volume, de direction ou de rapports des parties, qui empêcheraient de saisir d'un seul coup d'œil l'ensemble des notions qu'il s'agit de faire connaître.

**SCHÉMATIQUE.** adj. Qui a rapport au schéma: *dessin schématique*.

**SCHÉMOGRAPHE.** s. m. [*schéma*, et γράφειν, tracer]. Instrument permettant de tracer le schéma du champ visuel mesuré à l'aide du *périmètre*.

**SCHERLIEVO.** s. m. [all. *Scherliewoseuche*]. V. FALCALDINE.

**SCHERTI.** s. m. Nom donné en Abyssinie, dans le Tigray, au *Pirennia abyssinica*, Moq., de la famille des phytolaccées, nommé *andoz* en amharina, qui croît aussi au cap de Bonne-Espérance, à Madagascar et aux îles Sandwich. En Abyssinie, la racine de cette plante se prend fraîche comme purgative et émétique; ses fruits sont employés comme tænifuges.

**SCHINDYLÈSE.** s. f. [*schindylesis*, de σχινδυλεῖν, diviser; it. *schindilezi*]. Mode d'articulation qui consiste en ce qu'une lame osseuse est reçue dans une gouttière d'un autre os: telle est celle du vomer avec les os maxillaires supérieurs et palatins.

**SCHINUS MOLLE.** Plante de la famille des térébinthacées anacardées, qui croît au Pérou, au Chili et en Algérie. La résine, qu'on appelle *mastic américain*, jouit de propriétés purgatives; le fruit séché a le même usage que le cubèbe.

**SCHINZNACH** (Suisse, Argovie). *Eaux hydrosulfurées calciques*, chaudes, 36°, contenant 2gr,6 de sels, dont 1 gramme de sulfate de chaux, 0,37 de carbonate de chaux et de magnésie, 0,6 de chlorure de sodium, et de plus 37cc,8 d'hydrogène sulfuré libre. Altitude: 351 mètres. Indications: dermatoses, scrofule, rhumatisme, bronchites chroniques, saturnisme. Établissement: boissons, bains, douches, pulvérisations, inhalations; saison: 1er mai au 1er octobre.

**SCHISTE.** s. m. Nom général des roches dont la texture est feuilletée, comme celle de l'ardoise. Les schistes bitumineux, tels que le *boghead* d'Écosse, donnent par la distillation des produits liquides (*huiles de schiste*), dont les

uns (*huiles légères*) sont incolores ou à peu près, tandis que les autres (*huiles lourdes*) sont colorés en noir par du goudron, plus denses, moins mobiles que les précédentes.

**SCHISTOSOME.** s. m. [de σχιστὸς, fendu, ouvert, et σῶμα, corps] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui présente une éventration latérale ou médiane sur toute la longueur de l'abdomen, et qui n'a pas de membres pelviens, ou n'en a que de très imparfaits. — On a dit aussi *schistosome* pour *schizothorax*.

**SCHIZOCÉPHALE.** adj. et s. m. [de σχίζειν, séparer, et κεφαλή, tête; *fissiceps*]. Monstre dont la tête est divisée longitudinalement.

**SCHIZOMYCÈTES.** s. m. pl. [de σχίζειν, séparer, et μύκης, champignon]. Nom donné par Nægeli aux bactéries pour rappeler leur propriété de se multiplier par scission et pour les rattacher aux champignons, dont les rapproche leur manque de chlorophylle.

**SCHIZOPHYTES.** s. m. pl. [de σχίζειν, séparer, et φυτὸν, plante]. Nom donné par Cohne aux bactéries qui sont en effet des végétaux se reproduisant par scission.

**SCHIZOPROSOPIE.** s. f. [de σχίζειν, séparer, et πρόσωπον, visage]. Difformité congénitale caractérisée par la division du visage par une fente représentant le prolongement de la fissure du bec-de-lièvre.

**SCHIZOTHORAX.** adj. et s. m. [de σχίζειν, séparer, et θώραξ, poitrine]. Monstruosité caractérisée par la division du sternum ou de toute la paroi thoracique.

**SCHIZOTRICHIE.** s. f. [de σχίζειν, séparer, et θρὶξ, τριχὸς, cheveu]. Division des cheveux à leur extrémité.

**SCHLANGENBAD** (Allemagne, Nassau). *Eaux indéterminées*, thermales simples, 30°. Altitude : 350 mètres. Indications : nervosisme chez les femmes. Établissement : 15 mai au 30 septembre.

**SCHLEMM** (anatomiste allemand, 1795-1858). — *Canal de Schlemm*. V. CILIAIRE (*Canal*).

**SCHNEIDER** (anatomiste saxon, 1610-1680). — *Membrane de Schneider* [*membrana Schneideriana*, angl. *Schneider's membrane*]. V. PITUITAIRE (*Muqueuse*).

**SCHŒNANTHE.** s. m. [*schœnanthe officinal, jonc odorant, aromatique* ou *esquine, Andropogon Schœnanthus*, L.]. Plante graminée des Indes et de Bourbon, dont les feuilles radicales, d'une odeur forte, analogue à celle du vétiver, entraient dans la thériaque.

**SCHŒNBERG** (Wurtemberg, Forêt-Noire). *Sanatorium*, à 650 mètres d'altitude, au voisinage de grandes forêts de pins; installation pour la cure de la tuberculose pulmonaire.

**SCHŒNBRUNN** (Suisse, Zug). *Établissement hydrothérapique* utilisant une eau froide, 7°, et pure ($0^{gr},20$ de sels par litre), en bains, douches, etc.

**SCHŒNFELS** (Suisse, Zug). *Station de montagne*, à 937 mètres d'altitude ; climat de montagne, mais sédatif. Saison : 15 mai au $1^{er}$ octobre.

**SCHŒNLEIN** (Johann-Lucas) (médecin allemand, 1793-1864). — *Maladie de Schœnlein*. Péliose rhumatismale. V. PURPURA. — *Achorion Schœleinii*. V. ACHORION.

**SCHRŒDER** (chirurgien allemand contemporain). — *Opération de Schrœder* [*amputation anaplastique sous-vaginale du col utérin*]. Opération qui consiste à sectionner d'un coup de ciseaux chacune des commissures du col, de façon à diviser celui-ci en deux moitiés, puis à enlever sur chaque moitié, à l'aide du bistouri, un segment en forme de coin, à base supérieure, comprenant la muqueuse cervicale et les deux tiers de la lèvre ; enfin à retourner de dehors en dedans chacun des lambeaux minces, flottants, ainsi obtenus, et à suturer son extrémité dans le canal cervical. Cette opération est indiquée dans la métrite cervicale chronique avec dégénérescence scléro-kystique, avec ou sans déchirure du col et ectropion de sa muqueuse ; dans le cas de métrite chronique du corps avec hypertrophie de l'utérus, et de métrite hémorragique invétérée, qui ont résisté aux autres moyens thérapeutiques. On la fait précéder ordinairement d'un curettage de l'utérus. Elle ne laisse pas de rétrécissement du canal ni des orifices du col, et n'entrave ni la conception ni l'accouchement : toutefois la cicatrisation doit être surveillée pour prévenir ce rétrécissement.

**SCHWALBACH** (Nassau). *Eaux ferrugineuses*, froides, 8 à 12°, contenant $0^{gr},58$ de sels, dont $0^{gr},41$ de bicarbonate de chaux et de magnésie, et $0^{gr},08$ de bicarbonate de fer, et de plus 1675 centimètres cubes d'acide carbonique libre. Altitude : 318 mètres. Établissement : $1^{er}$ mai au $1^{er}$ octobre.

**SCHWALHEIM** (Hesse-Électorale, près de Nauheim). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 10°, contenant $2^{gr},32$ de sels, dont $1^{gr},49$ de chlorure de sodium; eau gazeuse. Cette eau est exportée comme eau de table.

**SCHWANN** (anatomiste belge, 1810-1882). — *Substance blanche de Schwann*. La *myéline*. V. NERVEUX.

**SCHWEIZER** (chimiste suisse, 1818-1860). — *Réactif de Schweizer*. V. RÉACTIF.

**SCIATIQUE.** adj. [*ischiaticus*, de ἰσχίον, hanche ; angl. *sciatic*, it. *sciatio*, esp. *ciatico*, *sciatico*]. Qui a rapport à la hanche, au haut de la cuisse. — *Artère sciatique*. V. ISCHIATIQUE. — *Échancrure sciatique* [*grand trou sciatique*]. Échancrure située sur le bord postérieur de chaque os iliaque, au-dessous de l'épine iliaque postérieure et inférieure ; elle est convertie en trou par le sacrum et les ligaments sacro-sciatiques, et subdivisée par l'épine sciatique en deux ouvertures secondaires : l'une supérieure, *grande échancrure sciatique*, qui donne passage au muscle pyramidal, au grand nerf sciatique, aux vaisseaux et nerfs fessiers, ischiatiques et honteux internes; l'autre inférieure, étroite, *petite échancrure sciatique*, qui donne passage au muscle obturateur interne, et par laquelle l'artère honteuse interne rentre dans le bassin. — *Épine sciatique*. Éminence courte, pyramidale, aplatie, qui divise l'échancrure sciatique en deux échancrures secondaires, et donne attache au petit ligament sacro-sciatique, aux muscles jumeau supérieur et ischio-coccygien. — *Grand nerf sciatique*. Branche terminale du plexus sacré, qui, aplati à son origine, puis de plus en plus arrondi, s'étend de ce plexus, dont toutes les branches concourent à le former, jusqu'au creux poplité, où il se termine en se bifurquant. Il sort du bassin par la partie inférieure de la grande échancrure sciatique, au-dessous du pyramidal, en dehors des vaisseaux ischiatiques et honteux internes, descend verticalement entre la tubérosité de l'ischion et le grand trochanter, puis sur la face postérieure de la cuisse, recouvert en haut par le grand fessierr, plus bas paj a longue portion du biceps, inférieurement par l'a-poné vrose crurale, le tissu sous-cutané et la peau. A la cuisse, il donne des rameaux aux trois muscles de la région pos térieure et au grand adducteur ; au jarret, il se divise en deux branches. 1° La branche de bifurcation interne, ou *nerf sciatique poplité interne*, plus volumineuse que l'externe, descend verticalement dans le creux poplité, en arrière de la veine poplitée, qui elle-même est située en arrière et en dehors de l'artère du même nom, fournit des rameaux musculaires destinés aux jumeaux, au plantaire grêle et au poplité, un rameau articulaire destiné au genou, et un rameau cutané, le *saphène externe* ou *saphène tibial*, qui fournit des filets aux téguments du côté externe du talon, contourne la malléole externe, et donne les nerfs collatéraux dorsaux interne et externe du petit orteil et externe du quatrième. Arrivé à l'anneau du soléaire, le sciatique poplité interne prend le nom de *tibial posté-*

*rieur*, accompagne l'artère tibiale postérieure et fournit aux muscles profonds de la région postérieure de la jambe. Arrivé à la face interne du calcanéum, il se bifurque. La branche interne, ou *plantaire interne*, se distribue aux muscles de la région interne de la plante du pied, aux deux premiers lombricaux, et donne les collatéraux plantaires de trois orteils et demi à la partie interne. La branche externe, ou *plantaire externe*, se distribue à tous les autres muscles et fournit les collatéraux plantaires d'un orteil et demi à la partie externe. 2° La branche de bifurcation externe, ou *nerf sciatique poplité externe*, contourne la face postérieure du condyle externe du fémur, puis la tête et le col du péroné, et se bifurque dans l'épaisseur du long péronier en tibial antérieur et musculo-cutané. Avant sa division, il fournit deux rameaux à la partie supérieure du muscle jambier antérieur : un rameau cutané, dit *saphène péronier* ou *branche accessoire du saphène externe*, qui devient sous-cutané vers le milieu de la jambe, et s'unit au saphène externe au-dessus de la malléole externe, ou envoie seulement un filet anastomotique à ce nerf et se distribue à la peau du tiers inférieur de la jambe et du talon; et une branche *cutanée péronière*, dont les filets se rendent à la peau de la face externe de la jambe. La branche interne de bifurcation du sciatique poplité externe, ou *nerf tibial antérieur*, se distribue à tous les muscles antérieurs de la jambe, au muscle pédieux, et donne les collatéraux dorsaux profonds de l'espace qui sépare le premier du deuxième orteil. La branche externe, ou *nerf musculo-cutané*, se distribue aux deux muscles péroniers latéraux, traverse l'aponévrose jambière, envoie une branche anastomotique au saphène externe et se termine en formant les collatéraux dorsaux de trois orteils et demi à la partie interne. Le nerf sciatique poplité externe est un des nerfs qui sont le plus souvent atteints de névrite au cours des intoxications et des infections (alcoolisme, fièvre typhoïde, etc.); il est souvent pris seul dans le cas où le tronc du nerf sciatique a été irrité ou comprimé dans son trajet intra-pelvien (paralysies obstétricales). — *Petit nerf sciatique*. V. FESSIER. — *Tubérosité sciatique*. Éminence épaisse, rugueuse et arrondie, formée par la réunion des bords postérieur et inférieur de l'os iliaque, et donnant attache aux muscles carré et grand abducteur de la cuisse, jumeau inférieur, biceps fémoral, demi-tendineux et demi-membraneux. || *Névralgie sciatique*, ou simplement *sciatique*. V. NÉVRALGIE. Dans certains cas, la douleur du sciatique est l'indice d'une névrite (Landouzy); celle-ci détermine alors, outre les symptômes névralgiques, des troubles plus profonds, tels que l'atrophie musculaire. Brissaud a donné le nom de *sciatique spasmodique* à une variété de névralgie sciatique, s'accompagnant d'exagération des réflexes tendineux, de trépidation épileptoïde, et de contracture des muscles de la hanche et sacro-lombaires, cette dernière déterminant une scoliose homologue.

**SCIE.** s. f. [*serra*, πρίων, all. *Säge*, angl. *saw*, it. *sega*, esp. *sierra*]. En chirurgie, instrument dont on se sert pour la section des os, et qui consiste en une lame de bon acier trempé et recuit, présentant, sur un de ses bords, des dentelures plus ou moins fines, selon le volume de la partie osseuse qu'il s'agit de diviser. **Tantôt** une sorte de châssis sert à maintenir la lame de la scie, et à la tendre au degré convenable (fig. 669); tantôt on fait usage de la *scie droite*, espèce de large couteau dont le tranchant est remplacé par des dentelures, et dont le dos est surmonté dans toute sa longueur par une tige de fer qui maintient la lame et lui donne la pesanteur convenable (fig. 670). La scie ordinaire, bonne pour les amputations, ne peut servir pour séparer une portion d'os malade au milieu des tissus qu'il importerait de ménager ; pour les résections, on se sert alors de la *scie à chaîne* ou *à chaînette* (fig. 668), qui consiste en une petite chaîne semblable à une chaîne de montre, dont les paillons (petites lames allant d'un chaînon à l'autre) sont armés de dents sur un de leurs bords, de manière à former une série de petites scies articulées les unes à la suite des autres. L'extrême flexibilité de cette chaînette permet de l'engager avec une aiguille dans les espaces les plus étroits et les plus sinueux; une fois en place, on la manœuvre à l'aide de deux branches transversales qu'on adapte facilement. La *scie circulaire à molette* de Charrière (fig. 667) consiste en un disque dentelé qui reçoit son impulsion de la circonférence au moyen de diverses roues à engrenages, et agit ainsi avec une force beaucoup plus grande. La scie à molette a une action prompte, bornée au point attaqué : elle peut agir dans tous les sens et à toute profondeur sur les os larges, sur les courts, et sur toutes les saillies osseuses qu'il s'agit d'abattre. — *Bruit de scie*. V. RAPE.

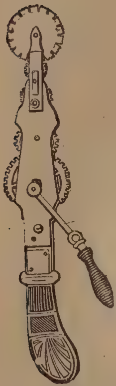


Fig. 667. — *Scie* circulaire.




Fig. 668. — *Scie* à chaîne.

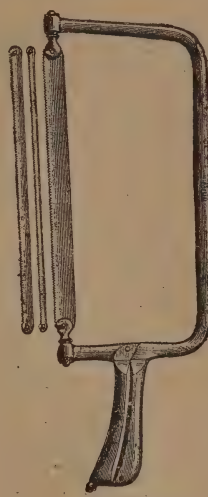


Fig. 669. — *Scie* de Farabeuf.



Fig. 670. — *Scie* à dos mobile

**SCIENCE.** s. f. [*scientia*, ἐπιστήμη, all. *Wissenschaft*, angl. *science*, it. *scienza*, esp. *ciencia*]. Ensemble de connaissances relatives à une matière déterminée. Une science est dite *abstraite*, quand elle s'occupe des théories générales ; *concrète*, quand elle s'occupe d'un objet particulier. Ainsi sont *sciences abstraites* : la mathématique, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie et la sociologie ; la géologie, par exemple, est une science *concrète*. Cette distinction permet d'établir entre les sciences une hiérarchie (*série des sciences*), dont le principe est la généralité décroissante et la complexité croissante ; la première science est la plus générale et la moins complexe ; la dernière est la plus complexe et la moins générale. Subsidiairement, ce principe se fortifie d'un second qui en découle : une science conséquente a toujours besoin, pour se développer, de la science antécédente ; la première science étant la seule qui n'ait pas besoin d'un pareil appui en vertu de son extrême simplicité. Cette première science, dans l'ordre hiérarchique, est la *mathématique*, s'occupant de ce qu'il y a de plus général, les nombres, les formes et les mouvements. Vient ensuite la *physique*, qui se divise en deux, l'*astronomie* et la *physique proprement dite* ; ni l'une ni l'autre ne peuvent se développer sans la mathématique. La quatrième est la *chimie*, qui suppose la physique. La cinquième est la *biologie*, qui suppose la chimie. La sixième et dernière est la *sociologie*, qui suppose la biologie. Ainsi rangées, ces six sciences constituent tout le savoir humain abstrait, hiérarchie qui est, par elle seule, une immense lumière, due à Auguste Comte, et menant directement à la philosophie positive. V. Positive (*Philosophie*). — *Science hermétique*. V. Alchimie. — *Sciences médicales*. V. Médecine. — *Sciences occultes*. Nom sous lequel on comprend d'ordinaire toutes les sciences où entre un certain merveilleux, un certain concours d'influences *occultes* de la nature, une certaine contradiction avec la science fondée sur l'expérience. Il faut établir une distinction entre les sciences constituées par un pouvoir exercé sur les puissances surnaturelles, et les sciences fondées sur la connaissance de puissances naturelles, mais secrètes. Au premier groupe appartient proprement le nom de *sciences occultes*, ainsi dites parce que ceux qui les exerçaient se cachaient ordinairement. C'est la *magie* sous toutes ses formes : *nécromancie*, *art cabalistique*, *sortilège*, etc. Le magicien avait la prétention d'être en communication avec les dieux dans le polythéisme, ou les génies dans le gnosticisme et les croyances orientales, avec le diable dans le christianisme, et d'en obtenir des effets qui dépassaient tout pouvoir humain. Évoquer les morts était un des attributs du magicien ; et le *spiritisme* de nos jours n'est qu'un renouvellement, avec d'autres pratiques, de l'ancienne nécromancie. Les dieux du paganisme ont depuis longtemps péri avec les conceptions qui les avaient fait naître ; les génies de la gnose et de l'Orient ont eu semblable sort ; le diable n'est plus qu'une idée subjective des penchants mauvais qui sont en nous. La magie n'a donc aucun fondement ; ou, si l'on veut, pour nous tenir dans la méthode expérimentale qui gouverne toute la science, la magie est expérimentalement condamnée, car elle n'a jamais pu produire un fait qui lui fût propre et qui dérivât des puissances surnaturelles. Au second groupe appartient le nom de *sciences fausses*, sciences parce qu'elles procèdent naturellement, fausses parce que leur point de départ est faux. On y rangera, pour ce qui concerne l'antiquité, l'*interprétation des songes*, les *augures* et l'*astrologie* ; il se pouvait que les songes, les augures, les aspects des astres eussent quelque relation avec les faits à venir ; l'expérience a montré qu'il n'en est rien. Il n'est pas sûr que l'*alchimie* doive être mise dans cette catégorie son principe de la transmutation des métaux n'est pas démontré vrai, mais n'est pas démontré faux ; et, si nous savons que nos éléments sont indécomposés, nous ne savons pas s'ils sont indécomposables. On peut définir une fausse science, une science fondée sur une conception subjective, tandis que la science positive part toujours de quelque fait observé. On a encore donné le nom de *sciences occultes* aux notions scientifiques que l'on supposait possédées par les prêtres du polythéisme et dont l'exercice, se déployant dans les temples, frappait la foule d'étonnement. Ce qu'il a pu y avoir de jongleries dans les lieux fermés, obscurs, et où l'on disposait tout à son gré, nous ne le savons ; mais, si l'on suppose que les anciens prêtres ont eu, en physique et en chimie, des connaissances qui leur permissent d'exécuter comme miracles ce que nous exécutons aujourd'hui comme effets naturels, on se trompe ; rien n'est rapporté qui nous oblige à admettre une telle hypothèse en contradiction avec le développement des sciences qui ne permet ni une chimie sans une physique, ni une physique sans une mathématique. V. Erreur et Préjugé. ‖ En botanique. V. Sisymbre.

**SCILLAÏNE.** s. f. Substance extraite d'une plante exotique, l'*Urginia scillæ*, et dont l'action paraît analogue à celle de la digitale blanche. Basique, amère, inodore, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'éther.

**SCILLE.** s. f. [*Scilla maritima*, L., σκίλλα, all. *Meerzwiebel*, angl. *squill*, it. *scilla*, esp. *escila*]. Plante vivace de la famille des liliacées. Son bulbe arrondi, gros comme les deux poings, composé de tuniques nombreuses et serrées, est rouge ou blanc, selon la variété ; le rouge est seu employé en médecine. On jette les premières tuniques ; celles du centre, blanches et mucilagineuses, sont peu estimées, et l'on ne fait ordinairement usage que des tuniques intermédiaires, qui sont épaisses, recouvertes d'un épiderme blanc rosé, pleines d'un suc visqueux et inodore, mais amer, âcre et corrosif. Pour les faire sécher, on les coupe en lanières, on les enfile en chapelets, et on les met à l'étuve. C'est en cet état que les écailles ou *squames* de scille viennent d'Espagne ou d'Italie. Bien que ces bulbes perdent une partie de leur âcreté par la dessiccation, c'est encore un médicament énergique. Il contient un principe particulier (*scillitine*), cristallisable (Bley et Danderer), amorphe quand il a été chauffé, d'une amertume excessive, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, et déliquescent, auquel la scille doit une grande partie de ses propriétés. D'après Mandet, la scillitine serait inactive, et le principe actif de la scille serait la *sculéine*, substance vénéneuse, distincte de la précédente. — La scille est un puissant diurétique : on l'emploie aussi comme stimulante de la membrane muqueuse bronchique. A dose élevée, elle détermine tous les effets des poisons narcotico-âcres. On l'administre, soit en *poudre* (10 à 30 centigrammes), soit en *potion*, soit sous forme de *pilules*, de *teinture*, de *vin*, de *vinaigre*, d'*oxymel*. — *Teinture alcoolique de scille*. On la prépare en faisant macérer pendant quinze jours : 128 grammes de bulbe de scille dans 500 grammes d'alcool, passant avec expression et filtrant ; elle sert surtout en frictions.

**SCILLITINE.** s. f. [all. *Scillitin*, *Meerzwiebelbitter* angl. *scillitine*, it. *scillitina*, esp. *escilitina*]. V. Scille.

**SCILLITIQUE.** adj. [*scilliticus*, all. *scillitisch*, *meerzwiebelhaltig*, angl. *scillitic*, it. *scillitico*, esp. *escillitico*]. Qui contient de la scille. V. Oxymel, Pilule, Vin et Vinaigre.

**SCINQUE.** s. m. [*Scincus officinalis*, L. ; all. *Stinz*, angl. *scincus*, *scink*, it. *coccordillo terrestre*, esp. *estinco*]. Reptile saurien que les anciens regardaient comme alexipharmaque et aphrodisiaque, et qui entrait dans l'électuaire mithridate.

**SCIOMACHIE.** s. f. [σκιομαχία, ou σκιαμαχία, de σκιὰ, ombre, et μάχη, combat]. Dans la gymnastique ancienne, sorte d'exercice dans lequel on imitait, à vide, les mouvements des pugilistes.

**SCIROCCO.** s. m. V. Simoun.

**SCIRRHOCÈLE.** s. f. [de σκίῤῥος, squirre, et κήλη, hernie, tumeur: all. *Hodenspeckgeschwulst*, angl. *scirrhocele*, it. *scirrocele*, esp. *escirrocele*]. Squirre des testicules. V. Sarcocèle.

**SCIRRHOPHTALMIE.** s. f. [de σκίῤῥος, dureté, et *ophtalmie*, all. *Augenkrebs*, angl. *scirrhophthalmy*, it. *scirroftalmia*, esp. *escirroftalmia*]. Synonyme de *xérophtalmie.*

**SCIRRHOSE.** s. f. [*scirrhosis*, de σκίῤῥος, dur; all. *Scirrhusbildung*, angl. *scirrhosis*, it. *scirrosi*, esp. *escirrosis*]. Dégénérescence squirreuse.

**SCISSION** et **SCISSIPARITÉ.** s. f. [*scissio*, de *scindere*, fendre]. V. Fissiparité. — *Scission anomale.* V. Disjonction.

**SCISSIPARE.** adj. [de *scissus*, fendre, et *parere*, enfanter]. V. Fissipare. — *Reproduction scissipare.* V. Gemmation.

**SCISSURE.** s. f. [*scissura*, fente, crevasse; all. *Spalte*, angl. *scissure*, *breach*, it. *scissura*, esp. *grieta*]. Fente que présentent certains os pour le passage de petits rameaux vasculaires ou nerveux. — *Scissure glénoïdale* ou *de Glaser.* V. Fissure. || Sillon dont est creusée la surface de certains organes parenchymateux, et qui porte alors le nom de *hile.* V. Poumon, Rate, Rein. — *Grande scissure hépatique.* Le sillon horizontal du foie. || Sillon de la surface du cerveau. — *Scissure calcarine* [*fissura calcarina*, Huxley, *fissura horizontalis*, *sillon de l'hippocampe*]. Scissure profonde située à la face interne des hémisphères cérébraux, au-dessous et en arrière du coin, qu'elle sépare du lobe occipital. — *Scissure calloso-marginale.* Scissure de la face interne des hémisphères, qui limite en arrière le lobule paracentral, et le sépare en bas de la circonvolution du corps calleux. — *Grande scissure du cerveau* [*scissure médiane*, *interhémisphérique interlobaire*]. Elle est antéro-postérieure et verticale comme la faux du cerveau qu'elle reçoit. Complète en avant et en arrière, où les deux hémisphères sont indépendants, elle répond par sa partie moyenne et inférieure au corps calleux. — *Scissure* ou *sillon perpendiculaire* (Gratiolet) [*scissure pariéto-occipitale*]. Sillon qui part de la grande scissure du cerveau, se dirige transversalement en dehors, et sépare les lobes occipitaux du reste des hémisphères. — *Scissure* ou *sillon de Rolando.* Grand sillon placé obliquement vers le milieu de la longueur de la surface pariétale des hémisphères cérébraux, séparant les circonvolutions antérieures des postérieures, à partir de la grande scissure médiane. V. Circonvolution et Localisation. — *Scissure de Sylvius.* Enfoncement que présente la base du cerveau et qui sépare les lobes antérieur et moyen; située à l'union du tiers antérieur avec les deux tiers postérieurs de la base des hémisphères, elle se dirige transversalement de dedans en dehors en décrivant une courbe à concavité postérieure, et se bifurque en deux branches ascendantes, entre lesquelles est l'insula de Reil. V. Fente *de Bichat.*

**SCLARÉE.** s. f. V. Sauge.

**SCLÉRANTHUS.** s. m. Genre de plantes paronychiées, dont une espèce (*Scleranthus perennis*, L.) porte la cochenille de Pologne.

**SCLÉRECTASIE.** s. f. [de *sclérotique* et ἔκτασις, distension]. Distension de la sclérotique.

**SCLÉRECTOMIE.** s. f. [*sclerectomia*, de σκληρὸς, dur, et ἐκτομή, excision; esp. *esclerectomia*]. Section de la sclérotique. V. Pupille *artificielle.*

**SCLÉRÈME.** s. m. [*sclerema*, de σκληρὸς, dur; all. *Scleroma*, *Xeroderma*, angl. *scleroderma*, *xeroderma*, it. *sclerasi*, *xeroderma*, esp. *esclerema*] (Chaussier). Affection caractérisée par un endurcissement particulier des téguments, apparaissant chez les nouveau-nés, au cours de la première semaine de la vie. On l'observe surtout chez les enfants d'une faible constitution, nés avant terme, débiles; sa cause première est inconnue. Quelquefois l'endurcissement est borné aux mains et aux pieds, qui sont gonflés, froids et violacés; d'autres fois il se propage à tout le corps : la peau paraît coller sur les plans sous-jacents; les muscles ne peuvent plus se mouvoir; à la face les mouvements de succion deviennent impossibles. En même temps la température s'abaisse au-dessous de la normale, le pouls se ralentit, la respiration devient rare, et le petit malade prend l'aspect d'un cadavre. Parfois surviennent des convulsions; souvent il y a des troubles digestifs, du muguet, et la mort arrive du quatrième au septième jour. Cette affection est extrêmement grave; elle est liée à la débilité congénitale, contre laquelle il est bien difficile de lutter. Le petit malade sera placé dans une chambre chaude ou mieux dans une couveuse à température constante; des bains chauds à 35° ou 36° ou même à une température plus élevée seront donnés une ou deux fois par jour; on s'efforcera de nourrir l'enfant artificiellement s'il ne peut prendre le sein, on lui donnera alors du lait de vache ou mieux du lait d'ânesse; enfin on aura recours aux inhalations d'oxygène, aux frictions excitantes sur la peau. On fera le traitement mercuriel chez les hérédo-syphilitiques.

**SCLÉRÉMIE.** s. f. V. Sclérodermie; Besnier et Doyon réservent le nom de *sclérémie* à la *sclérodermie œdémateuse* de Hardy, dont ils font une maladie à part.

**SCLÉRÉRYTHRINE.** s. f. Poudre rouge, extraite de l'ergot de seigle, analogue à la purpurine.

**SCLÉREUX, EUSE.** adj. [de σκληρὸς, dur]. — *Tissu scléreux* (Laurent). Celui qui, provenant du tissu cellulaire primordial, formé par ses modifications évolutives les tissus *hyposcléreux* (tissu fibreux), *protoscléreux* (cartilages) et *deutoscléreux* (os). Aujourd'hui on donne ce nom au tissu fibreux qui se développe pathologiquement dans certains organes où il détermine l'altération désignée sous le nom de *sclérose.*

**SCLÉRIASE.** s. f. [*scleriasis*, de σκληρὸς, dur; all. et angl. *Scleriasis*, it. *scleriasi*, esp. *escleriasis*]. La sclérose.

**SCLÉRINE** ou **SCLÉRITINE.** s. f. [*bois durci*]. Mélange de sciure de bois (généralement de palissandre) et de sang de bœuf, qu'on introduit dans des moules d'acier, de bronze ou de fonte malléable, et qu'on comprime fortement dans ces moules en même temps qu'on chauffe à une température suffisante pour que la masse acquière un état presque pâteux, prenne toute les finesses du moule, et produise, après le refroidissement, des pièces semblables au modèle.

**SCLÉRITE.** s. f. Nom des pierres calcaires microscopiques squelettiques diversement configurées des polypes alcyonnaires et corollaires. || La sclérotite.

**SCLÉRO-CHOROÏDITE.** s. f. [de *sclérotique*, et *choroïdite*]. Inflammation simultanée de la sclérotique et de la choroïde, dans laquelle ces membranes s'amincissent et adhèrent l'une à l'autre sans produit morbide interposé. La *scléro-choroïdite antérieure* est rare : elle cause des douleurs vives dans l'orbite, une dureté particulière du globe de l'œil, et des troubles de la vision caractérisés par de la photophobie et de la myopie; elle accompagne souvent l'iritis à rechute, et peut aboutir à la formation d'un staphylome antérieur. Dans la *scléro-choroïdite postérieure*, le staphylome postérieur est constant. Dans les

deux cas, la lésion est de nature atrophique : aussi est-elle nommée *choroïdite atrophique*. V. STAPHYLOME.

**SCLÉRO-CONJONCTIVITE.** s. f. [de *sclérotique*, et *conjonctivite;* esp. *esclero-conjunctivitis*]. Inflammation simultanée de la sclérotique et de la conjonctive.

**SCLÉRO-CRISTALLINE.** s. f. Principe extrait de l'ergot de seigle.

**SCLÉRO-DACTYLIE.** s. f. [de σκληρὸς, dur, et δάκτυλος, doigt]. Sclérodermie limitée aux doigts.

**SCLÉRODERMASIE.** s. f. V. SCLÉRODERMIE.

**SCLÉRODERMIE.** s. f. Affection caractérisée par l'induration des téguments aboutissant à une atrophie plus ou moins complète de la peau. Elle correspond à la *chorionitis* ou *sclérosténose cutanée.* Elle peut être secondaire à des inflammations répétées ou à des œdèmes chroniques. Dans d'autres cas elle est primitive et est alors diffuse ou limitée. La sclérodermie diffuse des adultes débute par une tuméfaction de la peau ressemblant à une sorte d'œdème dur; puis le tégument se rétracte et s'atrophie; la peau devient lisse, immobile, collée aux parties sous-jacentes. En même temps le malade se plaint d'engourdissement, de fourmillements, phénomènes qui peuvent précéder l'apparition de la lésion caractéristique, et s'accompagner parfois à ce stade de début d'une éruption de vésicules ou de bulles. Le début a lieu en général aux membres supérieurs ou au tronc ; peu à peu la généralisation se fait, mais toujours très lentement, et l'affection dure des mois ou des années. Quand la face est atteinte, elle prend un aspect caractéristique : le nez est effilé, les narines rétrécies, les lèvres amincies, les joues tendues sur l'arcade dentaire, les oreilles collées au crâne. Cette rigidité des téguments apporte une gêne considérable aux mouvements des muscles, entrave la mastication ; elle peut déterminer des ulcérations qui sont le point de départ de gangrènes. L'affection peut quelquefois rétrocéder ; le plus souvent, sa marche est progressive, et la mort arrive lentement, du fait d'une maladie intercurrente ou par suite de lésions rénales ou cardiaques. Le *sclérème* des nouveau-nés n'est qu'une forme de sclérodermie; la *sclérodactylie* est une sclérodermie symétrique limitée aux doigts. Les formes de sclérodermie localisée sont la sclérodermie en plaques ou *morphée* (V. ce mot), et la sclérodermie en bandes ; dans ce dernier cas existent de véritables bandes suivant la longueur des membres ou entourant le tronc. La cause de cette affection n'est pas connue. Le traitement est purement symptomatique ; on aura recours aux liniments huileux, au massage, aux mouvements méthodiques, à l'électricité sous forme de courants continus ou de bains électriques ; on conseillera des cures aux eaux sulfureuses. Dans la morphée, l'électrolyse pourra donner des améliorations. Enfin, on ne négligera pas l'état général, et on donnera suivant les cas des toniques, arsenic, fer, huile de foie de morue, ou des nervins, bromures, valériane, etc.

**SCLÉRODERMITE.** s. f. Synonyme de sclérite.

**SCLÉROGÈNE.** adj. [de σκληρὸς, dur, et γεννᾶν, engendrer]. — *Méthode sclérogène* (Lannelongue). Méthode de traitement des arthrites tuberculeuses qui consiste à créer, par des injections de chlorure de zinc autour de l'articulation malade, une zone scléreuse qui l'enserre et empêche l'extension des lésions. Pour faire ces injections, on se sert de la seringue de Pravaz munie de son aiguille ordinaire ou d'une aiguille plus longue, si l'on a affaire à une articulation profonde, comme la hanche, ou à un sujet très gras, et d'une solution de chlorure de zinc à 10 p. 100. La peau qui recouvre l'articulation malade étant soigneusement désinfectée, ainsi que les mains de l'opérateur et la seringue dont on va faire usage, on pratique les piqûres tout autour de l'articulation, à 2 ou 3 centimètres les unes des autres, et en injectant à chaque piqûre quatre ou cinq gouttes de liquide. L'aiguille doit pénétrer jusqu'à l'os. Elle doit être enfoncée perpendiculairement, sauf lorsqu'on arrive en des régions où les parties molles sont moins épaisses, comme sur les côtés de la rotule, par exemple. Dans ces points, au lieu de piquer l'aiguille perpendiculairement, ce qui déterminerait une escarre de la peau, il faut pénétrer très obliquement. On fait tout le tour de l'articulation et l'on injecte ainsi environ 60 gouttes dans le cas où l'on a affaire à un adulte, de 30 à 40 seulement, pour un enfant de dix à douze ans. En ne dépassant pas ces doses, la réaction n'est jamais très violente. Il faut éviter de piquer les vaisseaux ou les nerfs, et immobiliser l'articulation jusqu'à la cessation complète des phénomènes douloureux. Lannelongue a appliqué la méthode sclérogène à la cure radicale de la hernie inguinale. Pour cela, les injections sont faites à la *périphérie* du sac herniaire, en prenant comme point de repère le squelette ostéo-fibreux de la région. Pour éviter de faire pénétrer le liquide dans la cavité abdominale, on réduit la hernie et on fait fermer, par deux doigts de la main d'un aide, l'orifice supérieur péritonéal du canal inguinal. On pratique deux séries d'injections : trois en dedans du cordon, trois en dehors. La première doit être faite dans l'anneau inguinal interne; le liquide doit être déposé sur le bord du pubis entre la symphyse et l'épine pubienne, tandis que l'index de la main gauche protège le cordon. L'aiguille doit piquer les téguments sur la ligne médiane et même plus en dehors, sur le côté sain, pour se diriger obliquement vers le pubis. Pour cela, la seringue est inclinée de manière à former avec la peau, du côté où on opère, un angle de 100 à 120°, elle est à peu près dans l'axe du pli de l'aine. Elle pénètre dans les tissus, un peu au-dessus de la symphyse, et la pointe de l'aiguille, après avoir traversé les parties molles, atteint le bord supérieur du pubis, au-devant de l'ongle du doigt de la main gauche. Il faut que la pointe soit arrêtée par l'os. La seconde piqûre est faite de la même manière, à un demi-centimètre ou à un centimètre au-dessous de la précédente. Enfin, pour la troisième piqûre, il convient d'incliner la seringue un peu de bas en haut. Chez les très jeunes sujets, on peut ne faire que deux piqûres en dedans du cordon. La seconde série de trois injections est faite en dehors du cordon. La première est pratiquée sur le bord supérieur du pubis, à peu près au niveau de l'épine pubienne, en tenant la seringue obliquement à 100 ou 120° et dans l'axe du pli de l'aine. La pointe de l'aiguille doit buter sur l'os immédiatement en avant de l'index gauche. Pour la seconde et la troisième piqûre, on suivra les indications des injections internes. Le liquide employé est une solution de chlorure de zinc titrée au dixième et on injecte 10 gouttes par piqûre, quel que soit l'âge du sujet. L'opération terminée, sans cesser la compression, on substitue aux doigts de l'aide un tampon maintenu par un bandage compressif pendant trois ou quatre jours.

**SCLÉROGÉNIE.** s. f. [de σκληρὸς, dur, et γεννᾶν, engendrer]. Développement du tissu scléreux (Laurent).

**SCLÉRO-IODURE.** s. f. Matière colorante retirée de l'ergot de seigle.

**SCLÉRO-KÉRATITE.** s. f. [de *sclérotique*, et *kératite*] (Desmarres). Production d'une ou de plusieurs petites tumeurs blanchâtres, de nature inflammatoire, de la grosseur d'un grain de millet, sous la conjonctive, à 3 ou 5 millimètres de la cornée. Rougeur peu étendue autour de la cornée, avec faisceaux vasculaires qui en partent pour aller au grand angle de l'œil. En même temps, il y a production d'autant de taches semi-lunaires intracornéales, d'un blanc bleuâtre, qu'il y a de petites tumeurs. Elles laissent souvent une tache opaline de la cornée après guérison.

**SCLÉROME.** s. m. [*scleroma*, σκλήρωμα, all. *Verhärtung*, angl. *scleroma*, esp. *escleroma*]. La *sclérose.*

**SCLÉRO-MÉNINGITE.** s. f. V. Pachyméningite.

**SCLÉRO-MUCINE.** s. f. Principe amorphe, extrait de l'ergot de seigle, qui a une action analogue à celle de l'acide sclérotinique.

**SCLÉROPATHIE.** s, f. Induration en général; sclérème.

**SCLÉROPHTALMIE.** s. f. [*sclerophthalmia*, σκληροφθαλμία, de σκληρὸς, dur, et ὀφθαλμὸς, œil; all. *Sclerophthalmia, trockene Augenentzündung*, angl. *sclerophthalmy*, it. *scleroftalmia*, esp. *escleroftalmia*]. V. Xérophtalmie.

**SCLÉROSARCOME.** s. m. [*sclerosarcoma*, de σκληρὸς, dur, et σάρκωμα, sarcome; all. *Sclerosarcom*, angl. et it. *sclerosarcoma*, esp. *esclerosarcoma*]. Tumeur dure et charnue des gencives. V. Épulie.

**SCLÉROSE.** s. f. [σκλήρωσις, de σκληρὸς, dur; all. et angl. *Sclerosis*, it. *sclerosi*, esp. *sclerosis*]. D'une manière générale, toute sorte d'endurcissement morbide des tissus; mais ce mot ne s'applique guère qu'à l'endurcissement dû à la prolifération du tissu conjonctif. Pendant longtemps on a cru que les causes qui déterminent la sclérose agissaient en irritant directement le tissu conjonctif; ainsi ferait l'alcool apporté au foie par la veine porte et déterminant la sclérose ou cirrhose de l'organe; le tissu fibreux une fois produit comprimerait et atrophierait les cellules de l'organe, qui disparaissent ainsi peu à peu. Aujourd'hui on admet que c'est l'élément noble le plus différencié, qui est atteint en premier; dans l'exemple que nous avons pris, la cellule hépatique est détruite par l'alcool; le tissu conjonctif qui a résisté à l'action du poison vient se substituer au parenchyme et combler les vides; ainsi la sclérose est constituée. On peut penser d'ailleurs que l'organisation de ce tissu conjonctif sous forme de tissu fibreux est commandée par l'irritation que provoque le poison; mais la disparition des cellules est primitive et non secondaire comme on le croyait autrefois. La sclérose représente donc la trace d'un processus terminé, et par conséquent une cicatrice. On conçoit que les causes qui peuvent déterminer la sclérose sont multiples, et que tout agent toxique ou infectieux pourra la provoquer; mais elle n'apparaîtra que quand le processus aura été limité ou, s'il est diffus, quand il sera resté suffisamment léger pour permettre le survie de l'individu; elle sera donc surtout le résultat des infections chroniques ou des intoxications lentes et prolongées. Elle peut se montrer au niveau de différents organes et tissus; et on fait entrer ce terme comme suffixe dans la composition de mots qui indiquent à la fois cette lésion et le tissu qui en est atteint. V. Artériosclérose, Cérébrosclérose, Ostéosclérose, etc. La sclérose peut se rencontrer à tous les âges, mais comme elle est le reliquat de la plupart des processus toxiques ou infectieux qui ont atteint l'économie, elle sera beaucoup plus fréquente chez l'homme adulte et surtout chez le vieillard que chez l'adolescent; c'est à la fin de la vie que l'on rencontre les scléroses diffuses multiples, étendues à différents organes, intéressant en particulier les grands émonctoires et au premier chef le rein; c'est à ces scléroses que l'on attribue les accidents d'intoxication urémique et les troubles cardiaques si fréquents à cet âge. — *Sclérose de la moelle épinière* [*myélo-sclérose, atrophie grise* ou *dégénérescence grise de la moelle épinière*]. Altération de la moelle épinière consistant dans une induration grise de ce centre nerveux, et se manifestant par des symptômes divers selon son siège et son étendue, lesquels sont subordonnés à la cause qui lui a donné naissance. Tantôt la sclérose porte sur un ou plusieurs des faisceaux de la moelle sur une certaine longueur (*sclérose rubanée* ou *fasciculée*, Bouchard); tantôt elle consiste en plaques d'induration disséminées ou confluentes (*sclérose en plaques*, Charcot, Vulpian). Dans le premier cas, la sclérose peut atteindre les faisceaux postérieurs de la moelle : c'est l'altération caractéristique de l'*ataxie locomotrice progressive* (V. Ataxie); ou bien elle atteint les faisceaux latéraux seuls : c'est la *sclérose latérale*. — Dans le second cas, les plaques de sclérose siègent en divers points, non symétriques, de la moelle épinière, et, en outre, du bulbe rachidien, de la protubérance annulaire, des pédoncules cérébraux et cérébelleux, du cerveau lui-même. — La *sclérose latérale* est tantôt secondaire, consécutive à une lésion du cerveau, et siégeant sur le côté de la moelle opposé à celui de la lésion encéphalique; tantôt elle est primitive, et est alors symétrique et accompagnée d'atrophie musculaire : d'où les noms de *sclérose latérale symétrique*, de *sclérose latérale amyotrophique*, qui lui sont aussi donnés. L'altération de la moelle consiste en une induration grise des cordons latéraux analogue à celle des cordons postérieurs dans l'ataxie locomotrice et surtout prononcée dans la région cervicale de la moelle. Charcot divise en trois périodes la marche de la maladie, au point de vue symptomatique. Dans la première période, on observe d'abord un affaiblissement lent, mais progressif, des membres supérieurs, sans fièvre, parfois accompagné de douleurs, de fourmillements; puis tous les muscles de ces membres s'atrophient, et deviennent bientôt le siège de contractures caractéristiques. A la seconde période, qui vient au bout de six à neuf mois au plus, les membres inférieurs sont, à leur tour, atteints de parésie et de rigidité, mais sans atrophie : ces membres sont dans l'adduction; lorsqu'on presse fortement sur la plante du pied, la jambe et le pied sont pris d'une trémulation involontaire (*phénomène du pied*), qui continue quand on cesse la pression, et qui s'observe, ainsi que la contraction réflexe du tendon rotulien (*phénomène du genou*) dans toute myélite chronique avec sclérose des cordons latéraux. Enfin, la troisième période est marquée par l'aggravation des symptômes précédents et l'apparition des signes de la paralysie dite bulbaire (V. Paralysie *labio-glosso-laryngée*) : la mort survient alors, après deux à trois ans en moyenne, sans troubles de la miction ni de la défécation, sans troubles de l'intelligence. — La *sclérose en plaques*, qui débute ordinairement de vingt à trente ans, est caractérisée anatomiquement par l'apparition de plaques d'un gris jaunâtre, larges de un ou plusieurs millimètres, demi-transparentes, irrégulièrement disséminées dans les diverses régions des centres nerveux : mais tandis que dans le cerveau elles siègent dans la profondeur de la substance grise, elles sont en général superficielles dans la moelle épinière, dont elles occupent de préférence les cordons antéro-latéraux. Au niveau de ces plaques, on trouve une augmentation considérable de la masse du tissu conjonctif interposé aux éléments nerveux, et, en outre, des granulations graisseuses et des corps granuleux : mais l'intégrité des cylindres-axes est conservée pendant longtemps, ce qui explique la conservation des fonctions des nerfs atteints et les améliorations passagères observées dans la paralysie des membres. Cette paralysie est en général le premier symptôme de la maladie : elle est presque toujours incomplète, lente, porte seulement sur les membres inférieurs, parfois sur un seul membre, et apparaît sans douleurs fulgurantes comme sans anesthésie. Les membres supérieurs ne sont affaiblis qu'à une période avancée de la maladie. Parfois, au lieu de troubles médullaires, ce sont des symptômes céphaliques qui ouvrent la scène, et parmi eux les plus fréquents sont l'amblyopie, la diplopie, le nystagmus. Puis viennent deux phénomènes caractéristiques : l'embarras de la parole qui est scandée; le tremblement, qui n'existe jamais au repos, et qui se manifeste seulement lorsque le malade exécute un mouvement assez étendu, tel que l'action de porter à ses lèvres un verre d'eau : le bras présente alors des oscillations rythmiques, et diffé-

rentes du tremblement de la chorée en ce que le mouvement se fait dans la direction voulue pour atteindre les lèvres, et ne s'égare pas, comme dans cette dernière maladie, vers l'oreille, le front, etc. A la paralysie succèdent les contractures, d'abord intermittentes, puis continues, beaucoup plus fréquentes aux membres inférieurs qu'aux supérieurs. L'intelligence, la mémoire, les sentiments affectifs, l'intérêt aux choses extérieures, diminuent ou disparaissent. Le malade succombe, soit par le fait d'une paralysie bulbaire produite par le développement de plaques de sclérose sur le plancher du quatrième ventricule, soit par épuisement progressif, soit par complication de pneumonie, de tuberculose pulmonaire, etc. La durée de la maladie est de six à dix ans; la marche est progressive, mais souvent coupée par des rémissions d'une durée plus ou moins longue. Le nitrate d'argent à l'intérieur, les courants continus et l'hydrothérapie, sont les moyens de traitement employés jusqu'ici. — *Scléroses combinées*. Variété de sclérose de la moelle épinière dans laquelle les altérations portent à la fois sur les cordons postérieurs et les cordons latéraux. A ce groupement anatomo-pathologique appartiennent les types cliniques suivants : la maladie de Friedreich, l'hérédo-ataxie cérébelleuse de P. Marie, la paraplégie spasmodique familiale de Strümpell, ces trois affections étant congénitales ; puis les scléroses combinées de l'adulte présentant la forme tabétique (tabes combiné, caractérisé par la paraplégie, le signe de Babinski et le phénomène de Strümpell) ou la forme spasmodique qui peut aussi se rencontrer chez les vieillards, les scléroses combinées subaiguës de l'anémie pernicieuse, de l'ergotisme, de la pellagre, du lathyrisme, enfin celles de la paralysie générale.

**SCLÉROSIS.** s. f. La blépharite ciliaire. || La sclérose.

**SCLÉROSTÉNOSE.** s. f. [de σκληρὸς, dur, et στενὸς, étroit]. Endurcissement d'un organe. — *Sclérosténose cutanée*. V. Sclérodermie.

**SCLÉROSTOME.** s. m. [de σκληρὸς, dur, et στόμα, bouche]. Genre d'helminthes nématoïdes ovipares. Le principal est le *sclérostome du cheval* (*Sclerostoma equinum*, Dujardin, *Strongylus equinus*, Müller, *Strongylus armatus*, Rudolphi, *Strongylus armatus minor*, Rayer), dont une variété, pourvue d'organes sexuels, se trouve dans l'intestin du cheval, et l'autre, à organes génitaux non développés, se trouve dans les anévrysmes. Cette variété, appelée *crinon tronqué* (*Crino truncatus*), est très commune dans les tuniques de l'intestin et dans les parois des artères de cet animal, particulièrement dans celles des anévrysmes de la mésentérique. Ils se développent dans des kystes du tissu de la muqueuse sur laquelle les œufs sont déposés.

**SCLÉROTICONYXIS.** s. f. [*scleroticonyxis*, de *sclérotique*, et νύσσειν, percer ; angl. *scleroticonyxis*, esp. *escleroticonyxis*]. Ouverture faite à la sclérotique pour arriver jusqu'au cristallin, et en opérer le déplacement. L'opération de la cataracte *par abaissement* est une *kératonyxis* ou une *scléroticonyxis*, selon que l'instrument est dirigé à travers la cornée ou à travers la sclérotique. Quelques auteurs n'appliquent la dénomination de *kératonyxis* qu'à l'opération de la cataracte *par broiement*, opération que l'on pratique, de même que celle de l'abaissement, par deux procédés différents. La *méthode par abaissement* consiste à déplacer simplement le cristallin avec une aiguille introduite à travers la sclérotique, et à l'enfoncer dans la partie inférieure du corps vitré, où il ne peut plus gêner la vision. On a employé pour cette opération diverses aiguilles droites ou courbes (V. Aiguille *à cataracte*). On plonge l'instrument au côté externe de l'œil, à 2 millimètres au-dessous de son diamètre transversal (pour éviter l'artère ciliaire longue), et à 3 millimètres en arrière de l'union de la sclérotique avec la cornée (pour éviter les procès ciliaires). On le dirige ensuite à la partie supérieure du cristallin; puis, après avoir déchiré le feuillet antérieur de la capsule, on déprime le cristallin, comme il vient d'être dit, et on le maintient abaissé pendant quelques instants pour que le corps vitré vienne se placer au-devant de ce corps : on retire ensuite l'aiguille. La pointe, qui a pénétré d'abord au point *a* (fig. 671),

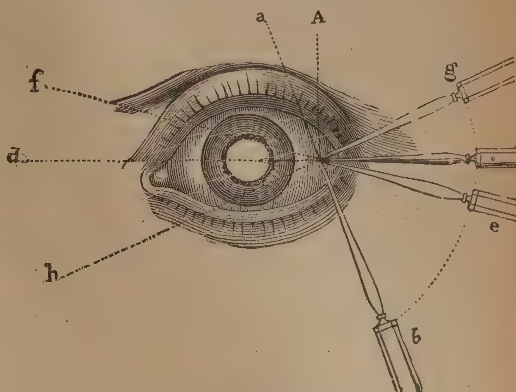



Fig. 671. — *Scléroticonyxis.*

suivant la ligne *ab*, se trouve au commencement de l'opération au-devant du cristallin, suivant la ligne *cd;* puis par une série de mouvements de bascule sur le point *a*, après avoir incisé la capsule, elle se trouve en haut du cristallin, suivant la ligne *ef*; enfin, élevant le manche de l'instrument en haut, en avant et en dehors, suivant la ligne *gh*, la pointe abaisse le cristallin en bas, en dehors et en arrière dans le corps vitré. Le *broiement* consiste à diviser en tous sens la partie antérieure de la capsule du cristallin et le cristallin lui-même, soit en parvenant jusqu'à cet organe à travers la sclérotique, comme quand on pratique l'abaissement, soit en traversant la cornée transparente et plongeant l'instrument à travers la pupille. Dans le premier cas, c'est la *méthode de broiement* proprement dite, qui ne diffère de l'abaissement qu'en ce que l'aiguille, parvenue au cristallin, le divise *en place*, par des mouvements alternatifs en haut, en bas, en avant, en arrière, et en dissémine les parties dans le corps vitré et dans la chambre antérieure. Dans le second cas, c'est la *kératonyxis*, qui ne diffère du mode opératoire précédent qu'en ce que c'est à travers la cornée que l'instrument est introduit. — Après l'abaissement, la petite plaie se cicatrise dans l'espace de quelques heures : le cristallin, déprimé, reste fixé dans le lieu où il a été placé. La vue est immédiatement rétablie, mais ce n'est qu'après une ou deux semaines que les malades doivent faire un libre usage de leur œil (V. Cataracte). Cette méthode a joui autrefois d'une grande vogue, mais elle est aujourd'hui à peu près complètement délaissée, car le cristallin abandonné dans l'œil ne s'y résorbe pas et expose celui-ci à des iridocyclites fort graves, à des phénomènes glaucomateux et même à l'ophtalmie sympathique.

**SCLÉROTICOTOMIE.** s. f. [*scleroticotomia*, de *sclérotique*, et τομή, section, incision ; esp. *escleroticotomia*]. Incision de la sclérotique.

**SCLÉROTIDECTOMIE.** s. f. [de *sclérotique*, et ἐκτομή, excision ; esp. *esclerotidectomia*]. Excision de la sclérotique.

**SCLÉROTINIQUE.** adj. — *Acide sclérotinique*. Principe actif de l'ergot de seigle.

**SCLÉROTIQUE.** s. f. [*sclerotica*, de σκληρὸς, dur ; all.

*Sclerotica, Sclera, harte Augenhaut*, angl. *sclerotic coat*, it. *sclerotica*, esp. *esclerotica*; *cornée opaque*]. La membrane extérieure de l'œil. Elle est dure, opaque, d'un blanc nacré chez l'adulte, blanc bleuâtre chez l'enfant, jaunâtre chez le vieillard, composée de faisceaux fibreux entre-croisés et séparés par de fins réseaux de fibres élastiques; elle revêt les quatre cinquièmes postérieurs du globe de l'œil, et a la forme d'une sphère tronquée en avant, où elle présente une ouverture circulaire d'environ 14 millimètres de diamètre coupée en biseau aux dépens de sa face interne, et dans le bord de laquelle est enchâssée la cornée transparente. Elle est percée, dans sa partie qui répond au fond de l'orbite, d'une ouverture pour le passage du nerf optique. Elle donne attache, par sa surface externe, aux muscles de l'œil, et elle est en contact par l'interne avec la choroïde. Son épaisseur, de 1 millimètre près de l'entrée du nerf optique, diminue un peu en avant.

**SCLÉROTITE.** s. f. [*sclerotitis*, all. et angl. *Sclerotitis*, it. *sclerotitide*, esp. *esclerotitis*]. Inflammation de la sclérotique, qui accompagne souvent la choroïdite. V. Épisclérìtis et Scléro-choroïdite.

**SCLÉROTOMIE.** s. f. La scléroticotomie.

**SCLÉROXANTHINE.** s. f. Principe extrait de l'ergot de seigle.

**SCLÉRYSME.** s. m. [*sclerysma*, σκλήρυσμα, de σκληρὸς, dur]. Endurcissement, du foie en particulier.

**SCOBIFORME.** adj. [*scobiformis*, de *scobs*, limaille, sciure, et *forma*, forme; all. *sagspänartig*, it. *scobiforme*, esp. *escobiforme*]. Qui ressemble à de la sciure de bois.

**SCOBS.** s. m. [*scobs*, sciure]. Ancien nom de la râpure de cerf, de la cendre gravelée et des scories métalliques.

**SCOLASTIQUE.** s. f. [de *schola*, école; all. *Scholastik*, angl. *scholastic*, it. *scolastica*, esp. *escolastica*]. Nom donné, dans le moyen âge, à la théologie et à la philosophie enseignées dans les écoles, et qui, partant des principes donnés pour la théologie par les livres saints, pour la philosophie par Aristote, procédaient par voie syllogistique. — *Scolastique médicale* (Pidoux). Forme de l'ontologie médicale que Broussais a cherché à renverser, et qui est caractérisée par l'emprunt des prémisses à des entités, telles que fluides nerveux, etc., dont on cherche à déduire toutes les conséquences possibles, au lieu de puiser ces prémisses dans l'observation des états et des phénomènes normaux, suivis dans la série des âges et dans celle de leurs variations accidentelles.

**SCOLÉCIACIS.** s. f. [de σκώληξ, ver]. Maladie causée par la présence de vers. V. Helminthiase et Vermineux.

**SCOLEX**, s. m. C'est le nom sous lequel Aristote désigne les larves de vers ou d'insectes (σκώληξ). Les premiers helminthologistes l'appliquèrent à de très petits vers dépourvus d'organes génitaux, qu'ils rencontrèrent comme parasites chez certains poissons de mer. Ils en décrivirent plusieurs espèces. Mais après les travaux de Steenstrup et de Küchenmeister, on comprit que ces *scolex* n'étaient qu'une simple phase du développement de certains Cestodes. Ce fait avait été pressenti par Dujardin dès 1845 et fut mis nettement en évidence par Van Beneden en 1850. Ce *scolex* représente la phase du développement qui précède immédiatement l'adulte et par extension on donne aujourd'hui ce nom à la *tête* des cestodes, c'est-à-dire à la partie dont le bourgeonnement va fournir le ver rubané adulte. Ce *scolex* est encore appelé *deutoscolex* comme succédant au *proscolex* ou larve proprement dite des cestodes. Cette larve est une vésicule pouvant se rencontrer dans différents tissus de l'homme ou des animaux et dans laquelle se développent une ou plusieurs têtes. C'est ainsi que le cysticerque (*proscolex*) ne renferme qu'une seule tête (*deutoscolex*), tandis que le cœnure ou le kyste hydatique en renferment un grand nombre. Quand le proscolex n'existe pas, comme c'est le cas chez le Bothriocéphale, la larve se confond avec le scolex; c'est ce qu'on appelle le plérocercoïde.

**SCOLIOSE.** s. f. [*scoliosis*, σκολιότης, de σκολιὸς, tortueux, sinueux; all. *Skoliosis*, *Rückgratsverbiegung*, angl. *scoliosis*, it. *scoliosi*, esp. *escoliosis*]. Déviation latérale du rachis, plus fréquente que les déviations antéro-postérieures (cyphose et lordose), et se combinant souvent avec elles. La scoliose est ordinairement divisée en *myopathique* et *ostéopathique*. La première est la suite d'un trouble dans l'antagonisme physiologique des muscles qui agissent des deux côtés de la colonne vertébrale; si elle a été déterminée par une position vicieuse du tronc, avec exercice inégal des muscles latéraux de la colonne, on l'appelle *scoliose habituelle*. Au cours de la névralgie sciatique, on peut observer une scoliose due à la contraction des muscles du dos (Charcot), ordinairement la scoliose est *croisée*, la concavité de la courbure se faisant du côté opposé à la douleur, parfois il se fait une courbure de compensation, et l'épaule du côté de la concavité, au lieu d'être abaissée, est relevée et se trouve plus haute que celle de l'autre côté. Dans certains cas et en particulier dans la sciatique spasmodique, la scoliose est dite *homologue*, c'est-à-dire que l'inclinaison se fait du côté de la sciatique. — La scoliose *ostéopathique* est ordinairement la suite du rachitisme (*scoliose rachitique*) (fig. 672); plus rarement d'une affection inflammatoire ou tuberculeuse de la colonne; elle forme alors une courbure anguleuse, tout à fait analogue à la gibbosité angulaire due au mal de Pott. On peut rattacher à la scoliose ostéopathique les cas rares de scoliose dus à la formation anomale *congénitale* de la colonne (*scoliose congénitale* de certains auteurs). D'après Bouvier, les modifications musculaires seraient toujours consécutives à une lésion osseuse. On a encore décrit une scoliose *empyématique*, suite d'empyème; une scoliose *statique*, due au raccourcissement d'une des extrémités inférieures. Cette déviation, au début, montre une saillie

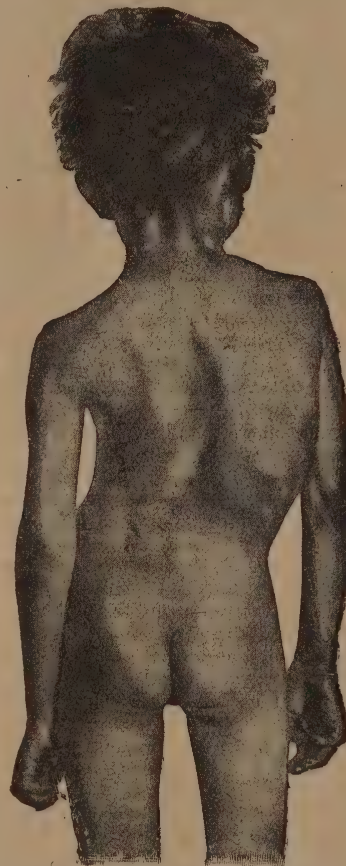


Fig. 672. — Scoliose rachitique dorsale à convexité droite, garçon de quatre ans.

allongée, placée entre le bord spinal de l'omoplate d'un côté et les apophyses épineuses, et une saillie semblable de l'autre côté dans la région lombaire. Lorsque la scoliose est à ce premier degré, le tronc est encore d'aplomb; le sujet *se tient mal*, sans que l'on voie encore de déformation. Au second degré, la courbure dorsale devient prédominante, et le tronc s'incline d'un côté; ou bien c'est la courbe lombaire qui prédomine, ce qui est plus rare, et le corps tend à s'incliner dans le même sens. Les individus chez lesquels existe ainsi une scoliose au deuxième degré sont dits *contrefaits*. Le troisième degré n'est que l'exagération des formes précédentes, et les sujets sont alors *bossus* d'une manière très prononcée. La position dans le décubitus horizontal, les moyens mécaniques et orthopédiques, la gymnastique, l'électricité, doivent être successivement ou simultanément employés pour ramener et maintenir les vertèbres dans une situation voisine de la normale.

**SCOLOPENDRE.** s. f. [*Asplenium scolopendrium*, L., *langue de cerf*, all. *Hirschzunge*, angl. *hartstongue*, *spleen-wort*, it. *scolopendra*, esp. *escolopendra*]. Fougère, dont les frondes radicales, pétiolées, entières présentent sur leur dos deux rangs de lignes parallèles, formées par les sores. On les employait jadis, fraîches, comme apéritives; sèches, elles étaient administrées dans les mêmes cas que les capillaires dont elles ont l'odeur.

**SCOLOPOMACHÉRION.** s. m. [*scolopomachærium*, de σκόλοψ, instrument long et pointu, et μαχαίριον, petit couteau; all. *Skalpell*, angl. *scolopomachærium*, esp. *escolopomaquerion*]. Espèce de bistouri très allongé, recourbé et terminé par un bouton.

**SCOLOPSIE.** s. f. [de σκόλοψ, pieu]. Sorte de suture du crâne.

**SCOPARINE.** s. f. ($C^{42}H^{22}O^{20}$). Matière colorante extraite du genêt à balais (*Genista scoparia*, Lam.). Jaune, cristallisable (Stenhouse), soluble dans l'eau bouillante et l'alcool.

**SCOPOLAMINE.** s. f. Alcaloïde retiré du *scopolia atropoïdes* par Schmidt, et de la jusquiame par Ladenburg. On utilisait le chlorhydrate ou le bromhydrate en solution au millième comme mydriatique; son action est cinq fois plus forte que celle de l'atropine. Récemment on a proposé d'employer ce corps pour favoriser la production de l'anesthésie générale en l'associant à la morphine; une seule injection de $0^{gr},001$ de scopolamine et de $0^{gr},01$ de morphine peut suffire pour déterminer un sommeil assez profond pour permettre des interventions d'assez longue durée; mais souvent il faut recourir au chloroforme, dont une très petite dose est alors suffisante pour déterminer l'insensibilité. On se contentera ordinairement d'injecter un demi-milligramme de scopolamine, quantité qu'il est préférable de ne pas dépasser, certains accidents graves ayant été imputés à l'emploi de cet agent à des doses supérieures.

**SCORBUT.** s m. [all. *Scorbut*, *Scharbock*, angl. *scurvy*, it. *scorbuto*, esp. *escorbuto*]. Affection apyrétique à marche lente survenant chez les individus soumis à des conditions d'hygiène défectueuses, et dont les principaux caractères sont un affaiblissement notable dans l'énergie musculaire, des altérations des gencives, et des hémorragies multiples. Le scorbut reconnaît pour cause une nourriture insuffisante, et en particulier la privation d'aliments végétaux frais et de fruits, l'encombrement, l'exposition prolongée au froid humide, associé aux fatigues d'un travail continu. Les conserves, les viandes salées, favorisent le développement du scorbut quand l'usage en est exclusif ou trop prolongé. Il n'y a pas lieu de différencier le scorbut de mer du scorbut de terre : dans quelque lieu qu'elle se développe, cette maladie est identique; seulement elle peut revêtir un caractère d'autant plus grave, que les causes qui lui ont donné naissance sont plus difficiles à modifier: c'est le cas pour les hommes embarqués. Dans cette circonstance, l'affection atteint le plus souvent, avec plus ou moins de rapidité, la grande majorité des individus soumis aux mêmes influences, tant intérieures qu'extérieures. Quand le séjour à la mer se prolonge plus de six mois sans relations avec la terre, on voit survenir le scorbut, plus ou moins tôt, selon la constitution et le régime des hommes. Les symptômes du scorbut des *hommes de mer* sont les suivants : on observe d'abord dans l'équipage une paresse insolite; sur tous les visages apparaît une teinte jaunâtre caractéristique, distincte de l'ictérique et de celle de toute autre cachexie. Peu après, les hommes offrant cette teinte sont incapables de service, restent couchés avec lassitude extrême, prostration insurmontable, air triste et abattu; puis les gencives deviennent livides, molles, saignantes, avec ou sans enduit blanchâtre; haleine fétide, insupportable. Bientôt apparaissent des pétéchies sous-épidermiques, auxquelles succèdent de véritables ecchymoses, variant du jaune brun au bleu noirâtre; elles soulèvent la peau lorsque l'infiltration sanguine s'étend à tout le derme et au tissu cellulaire sous-cutané; elles déterminent parfois des ulcérations qui n'ont aucune tendance à guérir, saignent facilement et suppurent. Les gencives deviennent fongueuses, végétantes, ulcérées; les dents se déchaussent, puis viennent des douleurs articulaires, insupportables, des hémorragies de telle ou telle muqueuse pouvant causer la mort; de l'œdème des jambes, des phlyctènes suivies d'ulcères qui s'étendent rapidement; la chute des dents. Quelques-uns offrent une dypsnée très pénible, qui va toujours en croissant. Le pouls reste normal pendant toute la durée du mal, ainsi que l'intelligence, mais avec dépression morale, désespoir, nostalgie, et quelquefois tendance au suicide, dégoût profond, le plus souvent, pour les aliments. Sur terre les symptômes sont les mêmes. Quand les malades succombent, on trouve des épanchements sanguins dans le tissu cellulaire et dans les cavités splanchniques; les muscles sont souvent ramollis, plus fréquemment indurés par suite d'épanchements sanguins entre les fibres (*induration scorbutique*), les os cariés, etc. Le traitement est presque tout hygiénique: un bon régime, un air pur, l'exercice, le passage d'une température froide et humide à une température chaude et sèche, sont particulièrement indiqués; on doit y joindre les toniques, les amers, les fruits acides, en particulier l'orange et le citron, les végétaux dits *antiscorbutiques*, au nombre desquels il faut ranger la pomme de terre, la gentiane et le quinquina. Dans la marine anglaise, on doit administrer à tous les hommes d'un équipage en mer depuis quinze jours le jus de citron; on le donne sous forme de conserve (*lime-juice*), à la dose de 14 grammes dans 112 grammes d'eau additionnée de 42 grammes de sucre. On combat le gonflement et la mollesse des gencives par les collutoires aiguisés avec l'eau de Rabel; on fait sur les taches scorbutiques des fomentations alcooliques camphrées, etc. A l'intérieur, quand la maladie est déclarée, on donne du citron à hautes doses, ou des préparations faites avec les plantes antiscorbutiques (raifort, cochléaria, cresson, moutarde). — *Scorbut des Alpes* (Odoardi). La pellagre. — *Sorbut infantile*. V. Barlow (*Maladie de*).

**SCORBUTIQUE.** adj. [all. *scorbutisch*, angl. *scorbutic*, *scorbutical*, it. *scorbutico*, esp. *escorbutico*]. Qui est affecté du scorbut; qui est de la nature du scorbut: *ulcère scorbutique*, *tache scorbutique*.

**SCORDÉINE** ou **SCORDININE.** s. f. Principe retiré du *Teucrium scordium*, L., jaune de corne, aromatique, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et les alcalis.

**SCORDIUM.** s. m. [all. *Knoblauchsgamander*, angl.

*water-gamander*, it. *scordio*, esp. *escordio*]. V. DIASCORDIUM et GERMANDRÉE *aquatique*.

**SCORIE.** s. f. [*scoria*, de σκωρία, écume, crasse; all. *Schlacke*, angl. *scoria*, *slag*, *dross*, it. *scoria*, esp. *escoria*]. Matière qui se sépare pendant la fusion des métaux, et qui vient se vitrifier à leur surface. Les *scories* sont composées surtout par des silicates divers, des sulfures, des oxydes métalliques.

**SCORODONE.** s. f. V. GERMANDRÉE *sauvage*.

**SCORODOSMINE.** s. f. V. CYSTINE.

**SCORPÈNE.** s. f. V. POISSON *vénéneux*.

**SCORPION.** s. m. [*scorpio*, σκορπίος, all. et angl. *Scorpion*, it. *scorpione*, esp. *escorpion*]. Genre d'arachnides pulmonaires, qui existent dans toutes les parties chaudes ou tempérées du globe, et dont on rencontre une espèce (*Scorpio europæus*, L.) dans le sud de l'Europe. La queue est armée d'un piquant qui présente au-dessous de sa pointe plusieurs ouvertures communiquant avec une glande à venin située dans le dernier segment de la queue. La piqûre de ce dard détermine une inflammation locale, avec tuméfaction considérable, fièvre, engourdissement, vomissements, douleurs et tremblement de tout le corps. On combat ces accidents au moyen de l'ammoniaque à l'intérieur et à l'extérieur, et de topiques alcooliques, camphrés, d'extrait de Saturne, etc. — *Huile de scorpion*. Préparée autrefois par la digestion des scorpions dans l'huile d'olive, elle n'avait d'autre propriété que celle de l'huile, bien qu'elle fût réputée antiputride et alexipharmaque.

**SCORZONÈRE.** s. f. [*Scorzonera*, all. *Schwarzwurzel*, angl. *scorzonera*, *viper's grass*, it. *scorzonera*, esp. *escorzonera*]. Genre de plantes synanthérées. — *Scorzonère d'Espagne* [*Scorzonera hispanica*, L.]. Elle est cultivée comme alimentaire. Sa racine, longue, du volume du doigt, noire en dehors et très blanche en dedans, mucilagineuse et un peu sucrée après sa cuisson, constitue un aliment adoucissant; mais elle est inférieure, comme médicament, aux autres plantes émollientes.

**SCOTODINIE.** s. f. [*scotodinia*, σκοτοδινία, de σκότος, ténèbres, et δῖνος, vertige; angl. *scotodinia*, it. *scotodinia*, esp. *escotodinia*]. Synonyme de *vertige ténébreux*.

**SCOTOME.** s. m. [*scotoma*, σκότωμα, de σκότος, ténèbres; all. *Scotosis*, angl. et it. *scotoma*, esp. *escotoma*] (Sichel). Tache plus ou moins étendue, arrondie, d'une teinte sombre, gris foncé ou noire, immobile, rarement multiple, qui occupe le centre de l'axe visuel ou son voisinage. Elle couvre une portion de l'objet que le malade regarde, et dans lequel il croit voir une espèce de tache qui en cache une portion. Il en résulte une vision partielle ou latérale. Cette affection résulte de l'insensibilité d'une portion peu étendue de la rétine, dépendant, soit de l'engorgement ou de la varicosité de quelqu'un des vaisseaux rétiniens, soit de la paralysie ou de la désorganisation d'un point de la pulpe nerveuse ; elle est symptomatique d'une amaurose commençante. Avec le progrès de la maladie, la tache s'agrandit et peut envahir tout le champ de la vision, et amener une cécité complète. Le scotome, quand il est persistant, est toujours un symptôme de mauvais augure, en ce qu'il indique une affection profonde quoique circonscrite de la rétine, et résiste longtemps aux moyens curatifs. Le traitement sera dirigé d'après le caractère de l'amblyopie que ce phénomène accompagne. Il ne faut pas confondre le scotome avec les *mouches volantes*.

**SCOTOMIE.** s. f. V. VERTIGE.

**SCRIBOMANIE.** s. f. [de *scribere*, écrire, et μανία, manie]. V. GRAPHORRHÉE.

**SCROBICULE.** s. m. [*scrobiculus*, diminutif de *scrobs*, fosse; ἀντικάρδιον, all. *Herzgrube*, angl. *scrobiculum*, it. *scrobicolo*, esp. *escrobiculo*]. Autrefois, *scrobicule* ou *fossette du cœur* (*scrobiculus cordis*), la dépression que présente l'épigastre au niveau et au-dessous de l'appendice xiphoïde, et qui répond au foie et non au cœur.

**SCROFULACRINE.** s. f. Matière résineuse, soluble dans l'eau et l'alcool, extraite de la scrofulaire aquatique.

**SCROFULAIRE.** s. f. [*Scrofularia*, L., all. *Braunwurzel*, angl. *scrofularia*, *fig-wort*, it. *scrofolaria*, esp. *escrofularia*]. Genre de plantes scrofulariées. — *Scrofulaire aquatique* [*herbe du siège*, *bétoine d'eau*, *Scrofularia aquatica*, L.]. Elle a été recommandée comme tonique, résolutive, antiscrofuleuse. — *Scrofulaire noueuse* [*grande scrofulaire*, *herbe aux écrouelles*, *Scrofularia nodosa*, L.]. Elle est succédanée de la précédente.

**SCROFULARINE.** s. f. Matière cristallisable, amère, soluble dans l'eau, extraite de la scrofulaire noueuse.

**SCROFULE.** s. f. [*scrofulæ*, de *scrofa*, truie; χοιράδες, de χοῖρος, pourceau; all. *Scrofeln*, angl. *scrofula*, it. *scrofola*, esp. *escrofulas*; vulgairement *écrouelles*, *humeurs froides*, *les scrofules*, à cause de son analogie avec une affection propre aux porcs]. Autrefois on décrivait sous ce nom une maladie constitutionnelle, non contagieuse, le plus souvent héréditaire, se traduisant par un ensemble d'affections variables de siège et de modalité pathogénique, ayant pour caractères communs la fixité, la tendance hypertrophique et ulcéreuse, et pour siège ordinaire les systèmes tégumentaire (peau et muqueuses), lymphatique et osseux. Les affections cutanées que l'on rattachait à la scrofule étaient certaines formes d'eczéma, l'impétigo, le lupus. Dans le système osseux, la scrofule donnait lieu à la périostite, à la carie, à la nécrose, aux tumeurs blanches. Du côté des muqueuses, elle déterminait des coryzas, des blépharites, des conjonctivites, des bronchites, des entérites rebelles. Enfin elle causait des *engorgements* chroniques des ganglions du cou qui, d'abord indolents et mobiles, se ramollissaient, s'ouvraient à la peau, et laissaient après une période de suppuration parfois très prolongée des cicatrices indélébiles. Actuellement le terme *scrofule* ne désigne plus une maladie déterminée. La plupart des maladies scrofuleuses, adénites, ostéites, arthrites, certaines dermatoses comme le lupus, sont de nature tuberculeuse; d'autres sont dues à des microbes banaux : tels sont les inflammations des muqueuses, l'impétigo, etc. Ce qui est spécial, ce n'est pas la maladie, mais le terrain sur lequel les accidents se développent ; ce terrain est le lymphatisme. La scrofule représente le tempérament lymphatique très accusé, ou plus exactement au moment où le lymphatisme s'accompagne d'adénites suppurées, d'ostéoarthrite tuberculeuse, etc. La tuberculose évolue sur ce terrain d'une façon particulière ; elle a peu de tendance à se généraliser et à gagner le poumon et les autres viscères ; elle guérit assez souvent. Marfan pense que ces tuberculoses locales déterminent une vaccination lente de l'organisme, qui serait ainsi préservé de la généralisation. Celle-ci s'observe pourtant dans certains cas ; la tuberculose pulmonaire, quand elle apparaît, évolue d'une façon torpide ; elle peut entraîner lentement la mort, ou s'accompagner à un moment donné de méningite tuberculeuse ou même de granulie. Le traitement est, avant tout, hygiénique : il faut un air pur, sec et chaud, des vêtements de laine, des exercices en plein air, un régime fortifiant, des frictions sèches ou des fumigations aromatiques, des bains de mer ou des bains salés. De tous les médicaments réputés antiscrofuleux, l'iode avec ses composés est celui auquel on donne aujourd'hui la préférence, ainsi qu'à l'huile de foie de morue. — *Scrofule mésentérique*. V. CARREAU.

**SCROFULEUX, EUSE.** adj. et s. [*scrofulosus*, *strumosus*, all. *scrofulös*, angl. *scrofulous*, it. *scrofuloso*, esp. *escrofuloso*]. Qui est affecté de scrofule ; qui a rapport à cette maladie : *conjonctivite scrofuleuse*. Le *scrofuleux* présente l'aspect suivant : tête trop grosse ou trop petite ;

membres trop longs ou trop courts; difformités de la face, dont l'expression est disgracieuse : front tantôt bas, étroit et déprimé, tantôt d'une saillie exagérée; yeux petits, à peine ouverts; paupières bouffies, comme infiltrées, chassieuses; nez camard, court, déprimé, enfoncé au niveau de sa racine, arrondi à son extrémité libre et dans ses ailes, dont l'épaisseur rétrécit l'ouverture des fosses nasales. Bouche trop grande; lèvres épaisses, renversées en dehors; pommettes saillantes, diamètre transverse de la face trop considérable; peau fine, mate, terreuse, ou d'un rouge trop foncé, par plaques circonscrites. Cou court, volumineux; poitrine étroite, ventre gros, doigts élargis en forme de palette à leur extrémité. La sensibilité générale est le plus souvent obtuse, l'imagination lente, l'intelligence bornée, les sens peu développés. Les fonctions animales restent quelquefois normales; souvent elles présentent des anomalies prononcées; l'inappétence alterne avec l'appétit immodéré; la constipation la plus opiniâtre avec une diarrhée difficile à maîtriser. En un mot, au défaut d'harmonie dans les formes extérieures correspond un défaut d'équilibre et de régularité dans l'exercice des fonctions physiologiques. — *Ophtalmie scrofuleuse.* V. Blépharite.

**SCROFULIDE.** s. f. (Bazin et Hardy). Nom générique des affections de la peau et des muqueuses développées sous l'influence de la scrofule. En admettant, pour la scrofule cutanée, de même que pour les syphilides, des variétés fondées sur la présence de la vésicule, de la pustule, etc., comme lésions primordiales ou principales, on aurait, d'après Hardy, les formes suivantes : 1° la *scrofulide cutanée exanthématique*; 2° la *scrofulide cutanée pustuleuse*; 3° la *scrofulide cutanée squameuse*; 4° la *scrofulide cutanée cornée*; 5° la *scrofulide cutanée tuberculeuse*; 6° la *scrofulide cutanée verruqueuse*; 7° la *scrofulide cutanée phlegmoneuse*. En réalité il s'agit dans toutes ces formes, tantôt d'impétigo, tantôt d'eczéma séborrhéique, tantôt d'ecthyma, tantôt enfin de tuberculoses cutanées, présentant une évolution particulière du fait du tempérament lymphatique du malade. V. Scrofule. — *Scrofulide boutonneuse* (Bazin). V. Strophulus.

**SCROFULISME.** s. m. L'état scrofuleux.

**SCROFULOSE.** s. f. (Fuchs). L'ensemble des affections particulières auxquelles la constitution scrofuleuse imprime un cachet spécial.

**SCROFULO-TUBERCULOSE.** s. f. Tuberculose évoluant chez un scrofuleux; elle a le plus souvent une marche torpide; elle se localise ordinairement aux ganglions, aux os, à la peau; elle n'a pas de tendance à gagner les viscères, mais d'autre part guérit difficilement, et récidive fréquemment.

**SCROTAL, ALE.** adj. [*scrotalis*, angl. *scrotal*]. Appartenant au scrotum : *hernie scrotale.*

**SCROTOCÈLE.** s. f. [*scrotocèle*, de *scrotum*, scrotum, et κήλη, hernie, tumeur ; all. *Hodensackbruch*, angl. *scrotocele*, it. *scrotocele*, esp. *escrotocele*]. Hernie complète, qui descend au fond du scrotum.

**SCROTUM.** s. m. [*scrotum*, ὀσχέον, all. *Hodensacks*, angl. *scrotum*, it. *scroto*, esp. *escroto*]. Enveloppe cutanée commune aux deux testicules. C'est un prolongement de la peau de la partie interne des cuisses, du périnée et du pénis, qui forme une sorte de poche brune, rugueuse, couverte de poils longs et rares, et pourvue de follicules sébacés. Le scrotum est partagé en deux par une ligne saillante, le *raphé*, qui s'étend de l'anus à la racine de la verge. Son organisation est la même que celle de la peau des autres parties, si ce n'est que son chorion est plus mince, que son épiderme offre davantage de pigment, et que sa transparence laisse distinguer les vaisseaux se distribuant dans le dartos. || Dans quelques écrits le mot *scrotum* désigne les enveloppes du testicule connues vulgairement sous le nom de *bourses*, et qui sont, en procédant du dehors au dedans, le scrotum, le dartos, la tunique celluleuse ou lamineuse, la tunique musculaire ou érythroïde, la tunique fibreuse et la tunique vaginale. D'une grande minceur, elles forment au testicule une enveloppe commune peu épaisse. Elles sont unies entre elles par contiguïté immédiate ou par un tissu cellulaire lâche. — *Hydropisie* ou *œdème du scrotum.* V. Hydrocèle.

**SCRUPULE.** s. m. V. Poids *officinal.* — *Monomanie du scrupule.* V. Pantophobie.

**SCULÉINE.** s. f. V. Scille.

**SCULTET** (chirurgien wurtembergeois, 1595-1645). — *Bandage de Scultet.* V. Bandage.

**SCUTELLAIRE.** s. f. [*Scutellaria*]. Genre de plantes labiées dont une espèce (*Scutellaria galericulata*, L.), amère, astringente, a été employée comme fébrifuge et stomachique. Le *Scut. indica*, L., a les mêmes propriétés. — Le *Scut. lateriflora*, L., a été vanté contre la rage.

**SCUTELLARINE.** s. f. Principe amer, brun, soluble dans l'eau, du *Scutellaria lateriflora.*

**SCUTIFORME.** adj. [*scutiformis*, de *scutum*, bouclier et *forma*, forme ; all. *schitdformig*, angl. *scutiform*, it. *scudiforme*, esp. *escutiforme*]. En forme de bouclier. — *Cartilage scutiforme.* Le cartilage thyroïde.

**SCYBALES.** s. f. [*scybala*, σκύβαλα]. Excréments endurcis et arrondis.

**SCYLLITE.** s. f. (Staedler et Frerichs). Principe neutre, analogue à l'inosite, douceâtre, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool froid et dans l'acide azotique, qui la dissout à chaud. Se trouve dans le foie, la rate et le rein de la *roussette* (*Scyllium canicula*, L.), de la raie, de la torpille, etc.

**SCYPHISTOME.** s. m. [de σκύφος, coupe, et στόμα, bouche]. V. Proscolex.

**SEAU.** s. m. V. Alambic.

**SÉBACÉ, ÉE.** adj. [*sebaceus*, de *sebum*, suif; all. *talgartig*, angl. *sebaceous*, it. et esp. *sebaceo*]. Qui est de la nature du suif. — *Follicules sébacés.* Nom sous lequel la plupart des auteurs comprennent : 1° les *glandes pileuses*, glandes en grappe simple annexées aux follicules pileux (V. Poil); 2° d'autres glandes en grappe simple (*glandes sébacées* proprement dites) très développées dans l'aréole du mamelon, mais qui existent aussi dans certaines parties du corps sans être annexées à des poils (glands



Fig. 673. — Glande *sébacée.*

face interne du prépuce, petites lèvres de la vulve). Plus superficielles que les glandes sudoripares, ovoïdes, larges de 1/2 à 2 millimètres, jaunâtres ou blanchâtres, presque opaques, elles sont composées de 1 à 10 culs-de-sac larges de 6 à 35 centièmes de millimètre, se jetant dans un canal excréteur large de 1/5$^{e}$ à 1/10$^{e}$ de millimètre qui s'ouvre dans un follicule pileux; elles ont une paroi propre, amorphe, à peine granuleuse, à la surface de laquelle adhèrent des fibres élastiques minces et des fibres conjonctives; elles sont tapissées de larges cellules épithéliales, polyédriques ou sphéroïdales, sans noyaux, ayant une paroi incolore, transparente, assez épaisse, et une cavité remplie de gouttes d'huile, qui, s'écoulant par rupture des cellules, constituent l'humeur grasse qui humecte la peau des régions où elles se trouvent. Fig. 673 : 1, derme; 2, lobule de la glande; 3, formation cloisonnante ; 4, canal excréteur. V. COMÉDON, MOLLUSCUM et VARIOLIFORME. — *Matière sébacée* (*sebum*). Le produit de sécrétion des glandes sébacées. Il est jaunâtre ou blanchâtre, onctueux, et formé : 1° de cellules analogues à celles qui tapissent les glandes sébacées, quelquefois devenues sphériques ou ovoïdes, distendues qu'elles sont par leur contenu huileux, plus transparent, à contour moins foncé que les vésicules adipeuses. Ce contenu est souvent devenu homogène par réunion des gouttes huileuses, au lieu d'être à l'état de gouttelettes distinctes : ce fait s'observe surtout dans les kystes sébacés; 2° de cellules épithéliales libres, claires, transparentes, minces, plissées, sans noyau ni graisse; 3° de gouttes huileuses libres; 4° de granulations moléculaires. V. ENDUIT *fœtal* ou *sébacé*. — *Tumeurs sébacées*. V. ATHÉROME, GLANDULAIRE (*Hypertrophie*), LOUPE et TANNE.

**SÉBACINE.** s. f. [all. *Sebacin*, angl. *sebacine*, it. et esp. *sebacina*] (Bonastre). Matière grasse, retirée du fruit du *Myristica sebifera*, L. V. MUSCADIER. ‖ La matière *sébacée* (de Blainville). ‖ *Sébacine* ($C^{20}H^{18}$). Hydrocarbure solide, incolore, inodore, insipide, fusible à 55°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, produit par distillation du sébate de chaux avec un excès de chaux.

**SÉBACIQUE.** adj. Qui se rapporte à la matière sébacée. — *Acide sébacique* [*acide pyroléique*, all. *Fettsäure*, angl. *sebacic acid*, it. et esp. *acido sebacico*] ($C^{20}H^{18}O^{8}$, ou, en atomes, $C^{10}H^{18}O^{4}$). Un des produits de la distillation des corps gras. On l'obtient aussi en traitant l'huile de ricin par la potasse (Bouis), ou les graisses par l'acide azotique. Il cristallise en aiguilles ou lames blanches, nacrées, fusibles à 127°. L'eau, à chaud surtout, et l'alcool, le dissolvent.

**SÉBATE.** s. m. [*sebas*, de *sebum*, suif; all. *fettsaures*, *Salz*, angl. *sebate*, it. et esp. *sebato*]. Nom générique des sels formés par l'acide sébacique et les bases.

**SÉBESTE.** s. f. [all. *Sebeste*, *Brustbeere*, angl. *sebesten*, it. *sebesten*, esp. *sebesta*]. Drupe desséchée du *Cordia Mixa*, L., de la famille des borraginées. Les sébestes ressemblent à de petites prunes noirâtres; elles sont mucilagineuses, adoucissantes et légèrement laxatives. Autrefois on les recevait sèches de l'Égypte; aujourd'hui elles sont remplacées par les jujubes.

**SÉBIFÈRE.** adj. [de *sebum*, suif, et *ferre*, porter]. Qui donne du suif, de la graisse.

**SÉBINE.** s. f. (Berthelot) ($C^{36}H^{32}O^{16}$), Corps obtenu en chauffant l'acide sébacique avec la glycérine. Neutre, cristallisé, saponifiable.

**SÉBIQUE.** adj. S'est dit pour *sébacique*.

**SÉBOLITHE.** s. f. [de *sebum*, et λίθος, pierre] (Lebert). Concrétion calcaire dans les kystes sébacés. V. TANNE.

**SÉBORRAGIE, SÉBORRHÉE** ou **STÉARRHÉE.** s. f. [de *sebum* ou στέαρ, graisse, et ῥεῖν, couler; *fluxus sebaceus*, all. *Talgdrüsenauschwitzung*, angl. *seborrhœa*, it. et esp. *seborrea*] (le mot *stéarrhée* est employé aujourd'hui dans un autre sens). Exagération de la sécrétion des glandes sébacées et plus généralement des glandes cutanées, sudoripares aussi bien que sébacées. Ce trouble sécrétoire peut être passager ou permanent; en général il persiste plus ou moins atténué chez l'individu qui en a été atteint et constitue une manière d'être de la peau sur laquelle se greffent d'autres lésions, en particulier l'acmé et l'eczéma ; il se traduit le plus souvent par un état particulier de la peau qui est plus grasse que normalement : un papier à cigarettes appliqué sur le tégument révèle cette abondance de graisse. Quand la sécrétion devient très active, elle peut se concréter en croûtes ou couler sur la peau. Dans la première forme, dite *croûteuse*, les croûtes jaunes ou brunâtres sont formées par des lamelles épidermiques agglutinées par le sébum; au-dessous de la croûte la peau est rouge et humide; chez l'enfant, elle constitue les croûtes de lait; chez le vieillard, les verrues plates séborrhéiques ; elle peut se montrer au cuir chevelu et sur les parties couvertes de poils aussi bien que sur les parties glabres. La deuxième forme, forme *fluente* ou séborrhée huileuse, peut se rencontrer aux mêmes points; les orifices des glandes sudoripares sont dilatés, la peau est recouverte d'un enduit graisseux. On a décrit encore une forme sèche ou pityriasique de la séborrhée caractérisée par la production incessante de squames fines et sèches; elle se rencontre surtout au niveau du cuir chevelu où elle donne lieu à ce qu'on appelle vulgairement les pellicules et s'accompagne de calvitie; elle se voit aussi au niveau des parties glabres, en particulier du visage, où on la décrit sous le nom d'eczéma sec ou de dartres furfuracées; mais rien ne démontre qu'il y ait dans ces cas exagération de la sécrétion des glandes cutanées, et que les pellicules soient formées de matière grasse séchée et concrétée; on peut penser aussi bien qu'elles sont formées de squames véritables et qu'elles doivent être rapportées à un trouble de l'évolution épidermique. On traitera la séborrhée par les lotions de la peau à l'alcool; quand elle est très abondante, on aura recours au soufre en lotion ou en poudre; dans tous les cas, on évitera les pommades et les corps gras.

**SÉBORRHÉIDE.** s. f. Dermatose dont la cause principale parait être la séborrhée; les croûtes de séborrhée concrète sont parfois considérées comme des séborrhéides, bien qu'elles ne constituent pas une affection de la peau à proprement parler, mais le résultat d'un trouble de fonctionnement des glandes cutanées; il en est de même pour le *pityriasis capitis*, si on admet qu'il est formé par la graisse desséchée et concrétée sous forme de squames. Mais consécutivement à la séborrhée, et sous l'action de causes secondes, on voit apparaître des dermatoses ayant un aspect un peu particulier, participant de l'eczéma, du psoriasis ou plus rarement de l'impétigo; il semble que dans ces cas il s'agisse simplement d'eczéma, de psoriasis ou d'impétigo apparaissant chez des séborrhéiques et revêtant de ce fait des aspects spéciaux. Aussi beaucoup de dermatologistes actuels rejettent le groupe des séborrhéides.

**SÉBORRHÉIQUE.** adj. — *Eczéma séborrhéique*. V. ECZÉMA.

**SÉBUM.** s. m. Mot latin employé en français pour désigner la *matière sébacée*.

**SEC, SÈCHE.** adj. [*siccus*, ξηρὸς, all. *trocken*, angl. *dry*, it. *secco*]. Se dit d'un terrain, d'un corps, etc., qui est peu ou point humide. — *Arthrite sèche*. V. RHUMATISME *chronique*.

**SÉCATEUR.** s. m. [de *secare*, couper]. Nom générique donné à divers *ostéotomes*. Les *sécateurs*, en particulier la *pince de Liston*, sont préférés à la scie quand l'os n'est pas volumineux, et qu'on craint de tirailler les ligaments d'une articulation par l'action de scier trop près d'elle. —

*Sécateur par écrasement*. V. ÉCRASEMENT. — *Sécateur des amygdales*. V. TONSILLITOME.

**SÈCHE.** s. f. [*Sepia officinalis*, σηπία, all. *Tintenfisch, Sepie*, angl. *cuttle-fish*, it. *seppia*, esp. *jibia*]. Mollusque céphalopode dont le corps contient un organe spongieux (*os de sèche*) employé autrefois comme absorbant, et formé d'une trame de chitine, associée à du carbonate de chaux, très différent du tissu osseux. La sèche fournit aussi une liqueur noire (*encre de sèche*) à l'aide de laquelle elle trouble l'eau pour échapper aux poissons qui la poursuivent, et qui contient de la *mélaïne*.

**SECOND, ONDE.** adj. — *Seconde vue*. V. DEUTÉROSCOPIE.

**SECONDAIRE.** adj. [*secundarius*, all. *secondär*, angl. *secondary*, it. *secondario*, esp. *secundario*]. Se dit de phénomènes subséquents ou subordonnés à d'autres : *cataracte secondaire, paralysie secondaire*, par opposition à *primaire*. — *Accidents* ou *symptômes secondaires*. V. SYPHILIS. — *Amputation secondaire*. Celle qui, dans les cas d'une fracture compliquée ou de quelque autre grave lésion, est reculée jusqu'à ce que les premiers effets du traumatisme soient passés, contrairement à celle qui est pratiquée immédiatement, et dite *primaire*. — *Fièvre secondaire*. Affection fébrile qui survient après une crise, après l'issue de quelque matière morbide, ou pendant le déclin d'une maladie fébrile. — *Hémorragie secondaire*. V. HÉMORRAGIE *traumatique*.

**SECONDINES.** s. f. pl. [*secundinæ, hepar uterinum*, δεύτερα, all. *Nachgeburt*, angl. *secundine*, it. *secundina*, esp. *secundinas*]. V. ARRIÈRE-FAIX.

**SECONDIPARE.** adj. et s. f. [de *secundus*, second, et de *parere*, enfanter]. Femme qui accouche pour la seconde fois.

**SECOURS.** s. m. [all. *Hülfe, Beistand*, angl. *help, assistance*, it. *soccorso*, esp. *socorro*]. — *Secours à domicile*. V. TRAITEMENT *à domicile*. — *Secours publics*. Secours institués à l'effet de venir en aide, primitivement, aux noyés seuls, et aujourd'hui à toute personne blessée ou malade sur les voies publiques. Les appareils de secours consistent en des *brancards* et des *boîtes* qui renferment des médicaments et objets de pansement. Le *brancard* ou *civière* se compose de deux pans de bois, longs de $3^m,30$, reliés par une toile cirée qui peut, au moyen d'une tringle de fer, se relever en avant, suivant un angle presque droit; de deux traverses de bois qui se replient au moyen de charnières, de quatre montants de bois disposés à l'avant et à l'arrière, et unis par des boulons aux pièces sur lesquelles ils se meuvent de manière à leur devenir perpendiculaires et à servir de pieds au brancard et de supports à une toile de tente destinée à couvrir le malade ou le blessé, de deux bretelles de cuir pour les hommes qui opèrent le transport. Le brancard ne doit pas peser plus de 25 kilos. — Le contenu des *boîtes* varie suivant que ce sont des *boîtes à blessés* ou des *boîtes à noyés*. Les premières renferment : 1° une paire de ciseaux de 16 centimètres de long à pointes mousses ; 2° un paquet d'ouate hydrophile ; 3° deux paquets de coton ordinaire; 4° un rouleau de gaze, au salol, d'un mètre; 5° une boîte de soie phéniquée n° 0; 6° un étui renfermant des aiguilles à suture de diverses formes; 7° une boîte d'épingles anglaises ; 8° une boîte de sinapismes en feuilles; 9° un étui renfermant de la baudruche gommée ; 10° du sparadrap dans un étui de fer-blanc ; 11° un petit pot de vaseline boriquée ; 12° des bandes de tarlatane de 6 mètres de longueur sur 8 centimètres de largeur; 13° des compresses; 14° une bande hémostatique en caoutchouc, 15° une éponge et son enveloppe en taffetas gommé, 16° une cuvette en fer étamé ; 17° une cuillère en fer étamé ; 18° un gobelet d'étain ; 19° une palette graduée pour la saignée ; 20° un agaric de chêne ; 21° un appareil Scultet; 22° quatre grands flacons contenant : alcool camphré, acétate de plomb liquide, solution phéniquée à 25 p. 1000, solution boriquée à 40 p. 1000 ; 23° quatre petits flacons contenant : éther, acétate d'ammoniaque, alcoolat de mélisse, teinture d'arnica. Chaque poste de secours aux blessés est pourvu, en outre, de deux gouttières en fil de fer pour le membre supérieur, et de deux gouttières en fil de fer pour le membre inférieur tout entier. Les secondes boîtes contiennent : 1° une paire de ciseaux ; 2° un peignoir de laine; 3° un bonnet de laine ; 4° un levier de bois; 5° un caléfacteur, ou appareil pour faire chauffer de l'eau rapidement, de trois quarts de litre ; 6° deux frottoirs de laine 7° deux gants de crins ; 8° une bassinoire ; 9° un appareil fumigatoire ; 10° du tabac à fumer (100 grammes) ; 11° une seringue à lavements ; 12° une aiguille à dégorger le tuyau de l'appareil fumigatoire; 13° une boîte de sinapismes Rigollot ; 14° des plumes pour chatouiller la gorge; 15° une cuiller de fer étamé; 16° un gobelet d'étain; 17° un biberon, 18° deux flacons renfermant 500 grammes d'alcool de mélisse et d'alcool camphré; 19° un flacon renfermant 200 grammes d'alcool rectifié, pour le caléfacteur; 20° trois flaçons contenant 125 grammes de vinaigre, d'éther et d'ammoniaque liquide; 21° un flacon renfermant 100 grammes de sel marin ; 22° une seringue à injections hypodermiques; 23° une lancette et une palette à saignée ; 24° un spéculum laryngien ; 25° un marteau de Mayor , 26° un nouet de poivre et de camphre pour la conservation des objets en laine ; 27° un briquet; 28° une boîte renfermant dix paquets d'émétique, de 5 centigrammes. A Paris et dans les communes du département de la Seine, ces appareils sont déposés dans les postes de la police municipale, de la garde de Paris, les bureaux d'octroi situés le long de la Seine ou des canaux, chez les particuliers, presque tous mariniers, et à bord de quelques bateaux à lessive. De plus, tous les propriétaires de bains froids, de bains chauds, de bateaux à vapeur transportant des voyageurs, de toueurs, sont tenus d'avoir des boîtes de secours pour noyés conformes au modèle précédent. Les boîtes de secours renferment une instruction du conseil de salubrité, indiquant les premiers soins à donner aux noyés, asphyxiés et blessés. Le médecin-directeur des secours publics exerce les agents de la police municipale, les mariniers, etc., à la pratique de ces instructions, afin qu'ils puissent, en cas de besoin, administrer eux-mêmes les premiers soins. V. NOYÉ. — Des appareils de secours, boîtes et brancards, sont établis sur toutes les lignes de chemins de fer de France, dans les stations principales, au niveau des embranchements, partout où il y a un dépôt de locomotives dites *de secours*. Tous les 40 ou 60 kilomètres, on trouve de ces appareils. Certaines compagnies en ont établi volontairement une grande quantité. Les appareils de secours réglementaires sont confiés à la surveillance des chefs de gare, à qui le médecin-inspecteur donne les instructions qui leur permettent d'administrer les premiers soins en attendant l'arrivée du médecin attaché par la Compagnie à certaines circonscriptions déterminées de la ligne (Auguste Voisin).

**SECOUSSE.** s. f. — *Secousse musculaire*. Raccourcissement brusque et très court d'un muscle, sous l'action d'une excitation courte et unique.

**SECRET.** s. m. — *Secret médical* ou *professionnel*. *Code pénal*, art. 378. « Les médecins, chirurgiens, et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état ou profession, des secrets qu'on leur confie, qui, hors le cas où la loi les oblige à se porter dénonciateurs, auront révélé ces secrets, seront punis d'un emprisonnement de un mois à six mois, et d'une amende de 100 francs à 500 francs ». Le secret médical n'est donc pas seulement

une obligation morale, c'est une obligation légale. Les cas où le médecin doit se porter dénonciateur sont mal définis par la loi; aussi les opinions sont partagées au sujet de l'obligation de tenir secrets les crimes dont on a eu connaissance dans l'exercice de la médecine. Les articles 55 du code civil et 346 du code pénal sont, en apparence, contradictoires avec l'article 378 : mais ils obligent le médecin à déclarer le fait même de la naissance d'un enfant, et nullement à fournir les indications contenues dans l'article 57; il peut donc déclarer inconnus les noms du père et de la mère, et même leur domicile. V. NAISSANCE.

**SECRETA.** s. m. pl. [*secreta*, choses sécrétées]. Mot latin employé, en hygiène, pour désigner l'ensemble des produits de sécrétion.

**SECRÉTAN** (médecin suisse contemporain). — *Maladie de Secrétan.* Syn. *Œdème dur traumatique de la main.* Syndrome clinique caractérisé par un œdème dur du dos de la main ou du pied, apparaissant à la suite d'un traumatisme parfois même insignifiant. Il est le plus souvent le résultat d'un accident du travail. La tuméfaction d'abord modérée s'accroît les jours suivants, devient dure et rénitente, et donne à la palpation l'impression d'un coussinet élastique. Elle persiste ainsi deux et trois mois, et quelquefois davantage, et rend les mouvements des doigts difficiles et douloureux. Le traitement consiste dans les bains chauds et l'immobilisation.

**SÉCRÉTÉ, ÉE.** adj. Se dit d'une substance produite par sécrétion : *humeur sécrétée.*

**SÉCRÉTEUR** ou **SÉCRÉTOIRE.** adj. [*secretorius*, de *secernere*, séparer; all. *absondernd*, angl. *secretory*, it. *secretorio*, esp. *secretor*, *secretario*]. Qui sert aux sécrétions, et qui a rapport aux sécrétions. — *Appareils, organes,* ou *tissus sécréteurs.* V. GLANDE. — *Centres sécréteurs.* Points circonscrits de la moelle épinière ou allongée dont l'excitation artificielle donne lieu à des sécrétions déterminées, et qui, normalement, sont le point de départ des actions réflexes dont ces sécrétions sont le résultat. Leur topographie est encore mal établie. — *Nerfs sécréteurs.* V. SÉCRÉTION.

**SÉCRÉTINE.** s. f. (Bayliss et Starling). Substance présumée prenant naissance quand on traite la muqueuse intestinale par l'acide chlorhydrique, et révélant son existence par la propriété qu'elle possède d'exciter la sécrétion du pancréas. On la prépare en faisant macérer la muqueuse duodénale d'un chien à jeun dans de l'eau acidulée par l'acide chlorhydrique à 4 p. 1.000 ou par d'autres acides; on neutralise ensuite le liquide et on le fait bouillir. Si on injecte l'extrait aqueux ainsi obtenu dans les veines d'un chien porteur d'une fistule pancréatique, on voit après quelques instants une sécrétion abondante s'écouler par la fistule. Cette même sécrétion s'établit aussi quand, chez un chien à jeun, on verse dans l'estomac une solution d'acide chlorhydrique d'un titre égal à celui du suc gastrique, au moment où cette solution passe dans le duodénum; dans ce cas, on trouve de la sécrétine dans le sang efférent du duodénum. La sécrétine agit aussi sur les sécrétions biliaire et salivaire, mais beaucoup moins que sur la pancréatique. Elle se forme dans le duodénum par transformation sous l'influence d'un acide, d'une substance préexistante ou *prosécrétine.* Elle résiste à la température de 120°; elle n'est pas précipitée par l'alcool; elle n'appartient donc pas à la classe des ferments solubles. Elle est détruite par les oxydants, les sels métalliques et le suc pancréatique lui-même.

**SÉCRÉTION.** s. f. [*secretio*, du verbe *secernere*, séparer; all. διάκρισις, *Absonderung*, angl. *secretion*, it. *secrezione*, esp. *secrecion*]. Acte physiologique, qui, malgré l'étymologie du mot qui le désigne, ne consiste pas en une simple *séparation*, puisque les humeurs produites n'existent pas toutes formées dans le sang, mais sont produites, avec *choix*, par les cellules qui sécrètent; *choix* qui caractérise la *sécrétion* et la rend très distincte de l'*exsudation* et de l'*exhalation*. On donne parfois le nom de *sécrétions morphologiques* à celles dont la partie essentielle est un *élément anatomique* (spermatozoïde), qui apparaît tout formé dans un liquide peu abondant : mais ces éléments sont le résultat de la transformation d'autres cellules, ils ne sont pas sécrétés. La sécrétion a pour *condition physique* d'existence l'*exosmose*, mais elle en diffère en ce que la substance complexe qui sort, molécule à molécule, au travers d'un tissu, est modifiée, chemin faisant, par ce tissu, qui lui emprunte ou lui cède tel ou tel de ses principes, suivant la nature des principes de l'humeur qui fournit les matériaux de sécrétion et suivant la composition de ce tissu. D'où il résulte que l'humeur sécrétée est, au delà des parois sécrétantes, autre qu'elle n'était en deçà. Ce fait rend compte de l'issue de certains principes contenus dans le sang au travers de certains tissus, de certaines glandes, et l'impossibilité où ils sont d'en traverser d'autres. En outre, la sécrétion a pour *condition organique* ou *vitale* d'effectuation la *désassimilation*, comme l'absorption a pour condition d'ordre organique l'*assimilation*. Le produit sécrété, une fois formé dans la cellule, est déversé au dehors; s'il s'agit d'une glande unicellulaire comme la cellule caliciforme des membranes muqueuses, il passe directement à la surface de la muqueuse où il s'étale. Dans le cas de glande pluricellulaire, le produit de sécrétion des cellules s'accumule dans l'espace que limitent les cellules, espace arrondi formant la cavité de l'acinus dans les glandes en grappe, allongé dans les glandes en tube, puis il passe au dehors en suivant le canal excréteur; ce transport de la substance sécrétée au point où elle sera utilisée porte le nom d'*excrétion*. Pendant longtemps on a pensé que toutes les sécrétions allaient se déverser à la surface des muqueuses ou dans une cavité communiquant ou non avec l'extérieur. Les recherches modernes ont montré qu'à côté de ce mode de sécrétion qui mérite le nom de *sécrétion externe*, en existait un autre appelé *sécrétion interne* ; dans ce cas en effet le produit sécrété, au lieu d'être versé dans une cavité, passe directement dans les vaisseaux sanguins ou lymphatiques. Si l'on analyse de plus près les différents modes de sécrétion, on voit que dans le cas de sécrétion externe, le produit sécrété sort de la cellule par le point opposé à celui qui est en contact avec les vaisseaux sanguins, tandis que dans le cas de sécrétion interne, c'est par le pôle vasculaire de la cellule que se fait l'issue du produit sécrété; si bien que toute cellule sécrétante peut avoir les deux espèces de sécrétion, l'une se faisant par son pôle cavitaire ou canaliculaire : sécrétion externe, l'autre se faisant par son pôle vasculaire : sécrétion interne; tel est le cas pour la cellule hépatique qui déverse dans le canalicule biliaire les éléments de la bile, et dans les veinules sus-hépatiques la glycose. Certaines cellules glandulaires, telles celles des surrénales, n'ont que la sécrétion interne. Si l'on envisage de cette façon le mécanisme de la sécrétion (M. Garnier), on voit que certaines glandes considérées comme glandes à sécrétion interne ne méritent pas ce nom : tel est le cas pour la thyroïde. La cellule thyroïdienne, en effet, déverse la matière colloïde qu'elle sécrète dans une cavité qui se distend par suite de l'accumulation du produit sécrété, de manière à former la vésicule thyroïdienne; ce produit est repris ultérieurement par les lymphatiques; mais la sécrétion s'est bien faite par le pôle cavitaire, comme dans une glande en grappe; la sécrétion est donc externe, c'est l'excrétion qui est interne. Cette conception n'a pas seulement un intérêt théorique;

elle permet de concevoir qu'à côté de sa sécrétion externe, la cellule thyroïdienne peut avoir un autre rôle et agir sur le sang par son pôle vasculaire, par une véritable sécrétion interne (V. THYROÏDE). Dans la pituitaire, le mécanisme glandulaire est analogue ; là aussi il y a formation de sécrétion colloïde dont on peut saisir parfois l'accumulation au milieu de cellules sécrétantes ; mais cette substance passe très rapidement dans les vaisseaux sanguins. Ainsi entre la glande à sécrétion externe et celle à sécrétion interne, il faut faire une place aux glandes à sécrétion externe mais à excrétion interne, comme la thyroïde et la pituitaire. Dans les glandes à sécrétion externe, les cellules épithéliales, qui se renouvellent ici comme partout où existe un épithélium, contribuent parfois, en tombant dans la cavité de l'acinus glandulaire, à former le produit de sécrétion ; ce sont ces glandes que Ranvier désigne sous le nom de glandes *holocrines* ; dans d'autres cas, le produit de sécrétion est formé à l'intérieur de la cellule qui n'est pas détruite ; ce sont les glandes *mérocrines* de Ranvier (V. ces mots). Parfois le sang contient déjà les principes tout formés de la sécrétion, laquelle s'accomplit sans formation nouvelle. Ici, le phénomène de la sécrétion, qui toujours a pour condition d'existence la structure propre et la nutrition, consiste en un choix de principes formés ailleurs (urates, urée, créatine, créatinine, pour le rein, acide carbonique, etc., pour le poumon). Aussi observe-t-on alors un fait capital qui distingue ces sécrétions excrémentitielles des sécrétions proprement dites ou récrémentitielles ; c'est que, dans les glandes à sécrétion interne, on ne trouve pas les principes nouvellement formés dans les artères, tandis qu'on les trouve dans les veines venant de ces glandes ; c'est que, dans les glandes à sécrétion externe récrémentitielle (biliaire, pancréatique, etc.), on ne trouve les principes qu'elles forment ni dans leurs artères, ni dans leurs veines, mais seulement dans le liquide sécrété ; au contraire, dans les parenchymes à sécrétion externe excrémentitielle (rein, etc.), on trouve les principes du liquide qu'ils élaborent dans le sang artériel qui arrive au tissu, et on ne les trouve plus dans le sang qui l'a traversé, dès qu'il est dans les veines, où ce sang est dépuré. — Ainsi toutes les sécrétions, quel que soit l'organe qui en est le siège, quel qu'en soit le produit, sont toujours sous la dépendance de la circulation sanguine, et, par suite, sous la dépendance indirecte du système nerveux, les nerfs vasomoteurs modifiant les conditions de cette circulation. Mais, en outre, la plupart des sécrétions, celles dans lesquelles l'activité spéciale des cellules épithéliales se fait sentir, paraissent directement influencées par des nerfs, *nerfs glandulaires* ou *sécréteurs*, indépendants des vasomoteurs, et qui influeraient sur le *choix* des principes sécrétés, c'est-à-dire sur l'acte essentiel de la sécrétion. Quoique ce second mode d'action nerveuse soit encore obscur au point de vue de sa nature intime, les connexions mêmes des cellules glandulaires avec les terminaisons des nerfs étant imparfaitement connues, elle ne peut actuellement être mise en doute.

**SÉCRÉTIVITÉ.** s. f. (Spurzheim). En phrénologie, faculté de garder un secret, prudence. V. CRANIOLOGIE.

**SÉCRÉTOIRE.** adj. V. SÉCRÉTEUR.

**SECTION.** s. f. [*sectio*, de *secare*, couper ; τομή, all. *Durchschneidung*, angl. *section*, it. *sezione*, esp. *seccion*]. Action de couper. — *Section sous-cutanée*. V. TÉNOTOMIE. — *Section du muscle ciliaire*. Opération utile au début du staphylôme et dans les cas d'inflammation de quelque partie de l'œil, avec douleur due à une augmentation de pression intra-oculaire ; elle calme aussitôt les douleurs. Un couteau de Wenzel, entouré d'un fil qui en limite le degré de pénétration, de manière à faire une incision de 2 millimètres, et tenu comme une plume à écrire, est plongé dans la sclérotique, de haut en bas, d'avant en arrière, le dos tourné du côté de la cornée, le tranchant dans la direction des fibres de l'albuginée, au-dessous du diamètre transverse, jusqu'au fil qui l'arrête (Serre). Trop rapprochée de la cornée, elle est suivie d'un petit épanchement de sang dans l'œil, qui se dissipe promptement. Quelquefois la cicatrice étreint, sous forme d'un staphylôme à peine visible, une portion d'iris ; il sort quelques gouttes de sang, parfois de l'humeur aqueuse ; jamais le corps vitré ne s'est présenté à l'orifice.

**SECTIONNER.** v. a. Pratiquer la section d'un organe.

**SÉCURIFORME.** adj. [de *securis*, hache, et *forma*, forme ; angl. *securiform*]. En forme de hache.

**SÉDATIF, IVE.** adj. Se dit d'une préparation pharmaceutique propre à produire la sédation : *eau sédative*, *liniment sédatif*.

**SÉDATIFS.** s. m. pl. [*sedativus*, *sedans*, de *sedare*, apaiser ; καταπαύων, all. *lindernd*, *beruhigend*, angl. *sedative*, it. et esp. *sedativo*]. Médicaments qui modèrent l'action augmentée d'un organe ou d'un système d'organes. Ainsi, la digitale est un *sédatif* de l'action du cœur ou de la circulation ; les gommes-résines sont des *sédatifs* du système nerveux. Ce mot est synonyme de *calmant*, mais a un sens plus étendu ; il comprend non seulement les moyens médicamenteux, mais encore un grand nombre de moyens étrangers à la pharmacologie. Ainsi, on ne peut dire que la saignée soit un *calmant* des douleurs, de la pleurésie, de la pleurodynie, etc., mais on dira qu'elle est un *sédatif* de la douleur. C'est que la *sédation* n'est point le résultat d'une médication particulière produite par un ordre de moyens analogues les uns aux autres, mais l'expression générale d'un effet thérapeutique secondaire, qui peut être produit par des moyens très différents, quelquefois opposés.

**SÉDATION.** s. f. [*sedatio*, κατάπαυσις, all. *Linderung*, angl. *mitigation*, it. *sedazione*, *lenimento*, esp. *sedacion*]. Effet produit par des sédatifs.

**SÉDENTAIRE.** adj. [*sedentarius*, de *sedere*, résider]. — *Os sédentaire* [*os sedentarium*, *protuberantia ossis coxendicis*, all. *Sitzbein*, *Sitzhöker*, angl. *sedentary bone*, it. *sedentario*]. La tubérosité sciatique.

**SÉDILLOT** (Joseph) (médecin français, 1745-1825). — *Pilules de Sédillot*. V. PILULES *mercurielles*.

**SÉDIMENT.** s. m. [*sedimentum*, de *sedere*, tomber au fond ; ὑπόστασις, all. *Satz*, angl. *sediment*, it. et esp. *sedimento*]. Dépôt qui se forme par la précipitation d'une ou de plusieurs substances tenues en dissolution ou en suspension dans un liquide. — *Sédiments urinaires* [all. *Niedersatz*]. L'urine peut tenir en suspension : 1° du *mucus vésical*, produit naturellement par la vessie ; 2° des *cellules épithéliales pavimenteuses* englobées dans ce mucus et venant de la vessie et de l'urètre (fig. 674) ; 3° des *leucocytes* en très petit nombre, mêlés aux cellules épithéliales, ou composant de petits filaments blancs par accumulation dans de petits faisceaux de mucus dense



Fig. 674. — *Sédiments* organisés (cellules épithéliales).

et finement strié. Dans ce cas ils indiquent un état d'inflammation ancienne de l'urètre et sont le reliquat d'une blennorragie guérie. Dès qu'ils deviennent plus nombreux, ils forment des dépôts purulents en rapport avec une suppuration des voies urinaires; 4° de la *graisse* (V. CHYLURIE); 5° des *globules sanguins*, qui existent fréquemment comme partie principale des dépôts morbides, soit en assez grande quantité pour former une couche au fond du vase, après le repos, soit peu abondants, restant en suspension dans l'urine qu'ils colorent plus ou moins, et visibles seulement au microscope; 6° de la *fibrine* en caillots, fait qui indique presque certainement une *hématurie vésicale*; 7° des *cylindres* de constitution variable. — Les dépôts suivants ne proviennent plus, comme les précédents, des parties constituantes de l'appareil urinaire, mais des principes de l'urine. Ce sont : 1° l'*urate de soude*, toujours combiné avec des traces d'urates d'ammoniaque, de potasse, et quelquefois de chaux et de magnésie. Ce sédiment peut être considéré comme presque aussi normal que celui de carbonate de chaux du cheval, tellement sont légères les modifications de la circulation, de l'exercice ou de l'alimentation, qui en amènent la production. Il est en fine poussière à grains sphéroïdaux, de 1 à 5 millièmes de millimètre. Sa couleur varie du blanc jaunâtre au blanc rosé et même au rouge, par suite d'union des sels à de l'urochrome en quantité variable. Ce dépôt est souvent pris à l'œil nu pour du pus ou du sang; 2° le *phosphate de chaux des os*, en grains amorphes de volume variable, blanchâtre, grisâtre ou jaunâtre, se dissolvant dans les acides sans donner d'acide urique, à moins d'être mêlé au précédent; 3° le *phosphate ammoniaco-magnésien*, qui se montre en grande quantité dans certains cas d'altération du rein par des calculs. Ses dépôts ressemblent beaucoup, pour l'œil nu, à ceux du pus. Il existe quelquefois en petite quantité dans les dépôts muqueux; 4° l'*acide urique* se trouve souvent en petite quantité, compliquant beaucoup d'autres sédiments. Chez les rhumatisants, les goutteux et chez ceux où il est assez abondant pour former du sable ou des calculs, on le trouve sous forme de dépôts rouge-brique avec toutes ses variétés de cristallisation et de couleur par transparence; 5° l'*oxalate de chaux* se rencontre toujours en petite quantité lorsqu'on a mangé de l'oseille et fréquemment chez les individus déprimés. Sa forme octaédrique le fait facilement reconnaître; 6° l'*acide hippurique*, rare, se rencontre quelquefois, dans les mêmes conditions que l'acide urique et que l'oxalate de chaux, et dans d'autres cas où l'urine est fort acide; ses cristaux en aiguilles ou prismes formant des groupes irradiés et étoilés le font reconnaître; 7° la *cystine* ne se rencontre guère que dans les cas où la vessie ou le rein contiennent un calcul de cette espèce. — Des produits venant d'autre part que l'appareil urinaire peuvent être accidentellement versés dans la vessie ou ailleurs, et se mêler à l'urine. Ce sont: 1° des *spermatozoïdes*; 2° des *poils* (V. PILIMICTION); 3° des débris de *fœtus* dans certains cas de grossesse *extra-utérine*; 4° des helminthes provenant du rein ou de perforations intestino-vésicales. D'autres fois du pus d'abcès des ganglions de la fosse iliaque, ainsi que le contenu de kystes divers, peut être versé dans la vessie. — Parmi ces sédiments, les uns sont organisés (leucocytes, spermatozoïdes, etc.), les autres inorganisés (urates, phosphates, etc.). Enfin au milieu d'eux on peut rencontrer de nombreux microbes développés dans l'urine après sa sortie de la vessie, ou éliminés par le rein, ou venant d'un point quelconque des voies urinaires.

**SÉDIMENTAIRE.** adj. Qui est de la nature du sédiment.

**SÉDIMENTEUX, EUSE.** adj. Qui renferme un sédiment : *urine sédimenteuse*.

**SEDLITZ** (Bohême). *Eaux sulfatées magnésiennes*, froides, 15°, contenant 33gr,57 de sels, dont 31 de sulfate de magnésie; cette eau est purgative à la dose de un à trois verres. Eau d'exportation.

**SEDON** ou **SEDUM.** s. m. V. ORPIN.

**SEELISBERG** (Suisse, Uri). *Station de montagne*, à 845 mètres d'altitude : saison, 15 mai au 30 septembre.

**SEEWIS** (Suisse, Grisons). *Station de montagne*, à 950 mètres d'altitude; climat doux, sédatif. Saison, 1er avril au 1er octobre.

**SEGESTRIE.** s. f. [*Segestria perfida*, Walk., *Seg. cellaria*, Latr., *Araignée des caves*]. Araignée à mandibules, d'un vert-bouteille et d'un éclat métallique, dont la morsure cause un peu de douleur et de rougeur.

**SEGMENT.** s. m. [*segmentum*, de *secare*, couper]. Portion d'un corps coupée dans ce corps. ‖ En anatomie, partie d'un organe distincte d'une autre partie, bien que continue avec elle. — *Segment inférieur de l'utérus*. Le col utérin. — *Segments de la trachée*. Les anneaux cartilagineux de la trachée.

**SEGMENTATION.** s. f. [all. *Furchungsprozess*]. Mode de division de l'œuf consistant en ce que son contenu se partage en deux, quatre, huit, etc., masses grumeleuses, appelées *globes organiques, vitellins* ou *de segmentation*]. Cette division se fait par le mécanisme de la caryocinèse. Les *sphères de segmentation du vitellus* [all. *Furchungs-Kugeln, Furchungs-Segmente*] constituent les cellules dites *primitives* ou *embryonnaires*, parce que ce sont les premiers éléments de l'être vivant, et que, dès qu'elles sont formées, l'*embryon* a une existence distincte de celle de ses parents; il existe comme organisme nouveau, et non plus comme ovule. Ces cellules portent aussi le nom de *blastomères*. En se divisant, elles laissent entre elles un espace libre appelé *cavité de segmentation* ou cavité de von Baer. — Fig. 675 : *sg*, cavité de segmentation; A, stade de division en deux segments; B, stade de division en quatre segments égaux; C, stade dans lequel les quatre segments seront divisés par un sillon équatorial de huit segments égaux; D, stade dans lequel une seule couche de cellules entoure une cavité de segmentation

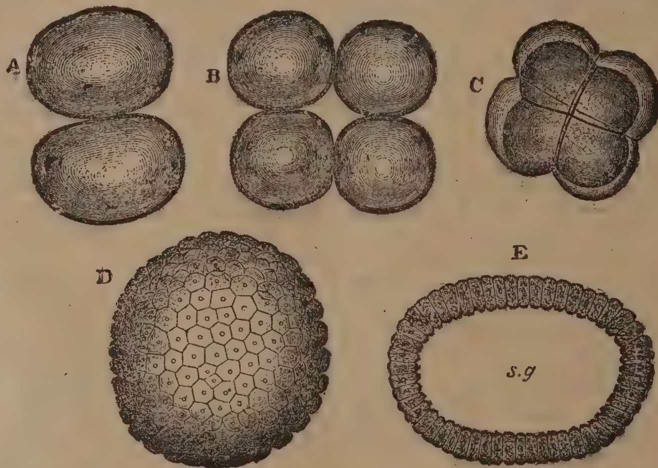


Fig. 675. — *Segmentation* de l'œuf de l'amphioxus (d'après Kowalewsky).

centrale; E, stade un peu plus avancé en coupe optique. — Dans l'œuf alécithe, la segmentation est totale et égale, c'est-à-dire que l'œuf tout entier s'est divisé (*œuf holoblastique*), et la division s'est faite de telle sorte que les sillons séparent des segments égaux; dans l'œuf panlécithe, la segmentation est totale et inégale, c'est-à-dire que tout l'œuf se segmente, mais les deux premières cellules formées sont seules égales; elles se divisent elles-mêmes en quatre cellules dont deux petites et deux grosses, ces dernières contenant le vitellus formatif; dès lors les petites cellules se diviseront très activement, alors que la segmentation est très lente dans les autres. Dans l'œuf télolécithe, la segmentation est partielle (oiseaux): le vitellus nutritif qui en forme la plus grande partie reste inerte; le vitellus formatif seul se divise. La segmentation aboutit à la formation de la blastula. V. ce mot.

**SÉGRÉGATION.** s. f. [*segregatio*, de *se*, particule indiquant séparation, et *grex*, troupeau; all. *Scheidung*, angl. *segregacion*, it. *segregazione*, esp. *segregacion*]. Dans l'ancienne chimie, dissociation d'un entier en ses particules élémentaires. La *distraction* et l'*extraction* en étaient des cas particuliers; la *dissolution* et la *séparation*, des moyens. — On dit encore *ségrégation chimique* pour indiquer la dissociation d'un composé en ses éléments.

**SEGURA DE ARAGON** (Espagne). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides, 23°. Établissement : 15 juin au 30 septembre.

**SEICHE.** s. f. V. Sèche.

**SEIDSCHUTZ** (Bohême). *Eau saline*, froide. Boisson.

**SEIGLE.** s. m. [*Secale cereale*, L., all. *Roggen*, angl. *rye*, it. *segale*, esp. *centeno*]. Graminée dont les semences fournissent une farine alimentaire, qui peut servir aussi à la préparation de cataplasmes émollients. — *Seigle ergoté* [*spurred rye*]. V. Ergot.

**SEIN.** s. m. La *mamelle* de la femme (*ubera*). — *L'utérus* gravide. V. Mamelle et Utérus.

**SEINTEIN** (Ariège). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 12°,4.

**SEL.** s. m. [*sal*, ἅλς, all. *Salz*, angl. *salt*, it. *sale*, esp. *sal*]. Autrefois tout corps cristallin soluble dans l'eau. ‖ Plus tard, composé d'un acide et d'une base (Lavoisier); cette définition comprend seulement les sels formés par les oxydes. ‖ Aujourd'hui, résultat de la combinaison d'un élément *électro-négatif* avec un élément *électro-positif* (Berzélius), et, en particulier, combinaison d'un acide avec une base, ou du chlore, du brome, de l'iode, avec un corps simple. On peut encore définir un sel: un acide dans lequel l'hydrogène est remplacé par un métal. Lorsque l'hydrogène est complètement remplacé par le métal, il est dit *neutre;* dans le cas contraire, il est *acide*. Pour désigner un sel formé par un oxacide, on remplace la terminaison *ique* ou *eux* de l'acide par les syllabes *ate* ou *ite*, et on fait suivre le mot ainsi formé du nom de la base qui concourt à constituer le sel : l'acide azotique donne de l'azotate de soude; l'acide hypochloreux, de l'hypochlorite de chaux, etc. Pour désigner un sel formé par deux éléments, l'un électro-négatif, l'autre électro-positif, dont aucun n'est un oxacide, on remplace la terminaison du corps électro-positif par la finale *ure* et le terme ainsi formé est suivi du nom du corps électro-négatif : bromure de potassium, sulfure de carbone, etc. — *Sel au maximum* ou *persel*. Celui dans lequel l'acide est combiné avec une base dont le métal est au maximum d'oxydation. — *Sel d'absinthe*. V. Carbonate *de potasse*. — *Sel acéteux ammoniacal*. Acétate d'ammoniaque. — *Sel acéteux calcaire*. Acétate de chaux. — *Sel acéteux minéral*. Acétate de soude. — *Sel acide de borax*. Acide borique. — *Sel à acide gras*. V. Gras. — *Sel acide de tartre*. Acide tartrique. — *Sel admirable* ou *panacée de Glauber*. Sulfate de soude. — *Sel admirable de Lémery*. Sulfate de magnésie. — *Sel admirable perlé*. Phosphate acide de soude. — *Sel alcali volatil*. Sous-carbonate d'ammoniaque provenant de la distillation des plantes crucifères. — *Sel amer*. Chlorhydrate de magnésie. — *Sel amer cathartique de Glauber*. Sulfate de magnésie. — *Sel ammoniac*. Chlorure d'ammonium. — *Sel ammoniac crayeux*. Sous-carbonate d'ammoniaque. — *Sel ammoniac fixe*. Chlorure de calcium. — *Sel ammoniac fixe caustique*. Chlorure de calcium calciné. — *Sel ammoniac liquide*. Acétate d'ammoniaque. — *Sel ammoniac nitreux*. Azotate d'ammoniaque. — *Sel ammoniac secret*. Sulfate d'ammoniaque. — *Sel ammoniacal cuivreux*. Sulfate de cuivre ammoniacal. — *Sel ammoniacal sédatif*. Sous-borate d'ammoniaque. — *Sel ammoniacal spathique*. Fluate d'ammoniaque. — *Sel ammoniacal tartareux*. Tartrate d'ammoniaque. — *Sel d'ammoniac vitriolique*. V. Sulfate *d'ammoniaque*. — *Sel anglais*. Sulfate de magnésie. — *Sel antiépileptique de Weissmann*. Sulfate de cuivre ammoniacal. — *Sel apéritif de Frédéric*. Sulfate de soude. — *Sel d'armoise*. Sous-carbonate de potasse obtenu par l'incinération de l'armoise. — *Sel arsenical de Macquer* ou *sel arsenical de potasse*. Biarséniate de potasse. — *Sel arsenical de soude*. Arséniate de soude. — *Sel de benjoin*. L'acide benzoïque. — *Sel blanc*. V. Chlorure *de sodium*. — *Sel de canal* ou *sel cathartique amer*. Sulfate de magnésie. — *Sel chalybé*. Protosulfate de fer. — *Sel de Cheltenham*. Mélange d'environ 19/20[es] de sulfate de soude et de 1/20[e] de sel commun. — *Sel de colcothar*. Sulfate de fer au maximum. — *Sel commun* ou *sel de cuisine*. V. Sel *marin*. — *Sel de corail*. Acétate de chaux. — *Sel de corail fixe*. Chlorure de sodium. — *Sel de crâne humain fixe*. Sous-phosphate de chaux. — *Sel de crâne humain volatil*. Sous-carbonate d'ammoniaque huileux. — *Sel dépuratif de Dufour*. Sulfate de potasse pur. — *Sel de Derosne*. La narcotine. — *Sel de Descroizilles*. Remède secret qui paraît être composé de 923 parties de sulfate de potasse, de 8 de chlorure de fer, de 4 de chlorure de magnésium, et de 9 de tripoli. — *Sel digestif de Sylvius* ou *diurétique*. Acétate de potasse. — *Sel de duobus*. Sulfate de potasse. — *Sel d'Égra*, *sel d'Epsom*. Sulfate de magnésie. — *Sel d'Epsom de Lorraine*. Sulfate de soude extrait des eaux mères du sel commun. — *Sel essentiel d'absinthe*. V. Carbonate *de potasse*. — *Sel essentiel d'opium de Baumé*. Narcotine. — *Sel essentiel d'oseille*. V. Oxalate *acide de potasse*. — *Sel essentiel de quinquina*. Quinate de chaux. — *Sel essentiel de tartre*. Tartrate acide de potasse. — *Sel fébrifuge de Lémery*. Sulfate acide de potasse. — *Sel fébrifuge de Sylvius* ou *sel fixe fébrifuge de Sylvius*. Chlorure de potassium. — *Sel fixe de corail*. Chlorure de sodium. — *Sel fixe de tartre*. Sous-carbonate de potasse. — *Sel fixe de vitriol*. Sulfate de fer au maximum. — *Sel fossile*. Chlorure de sodium natif. — *Sel fusible de l'urine*. Phosphate de soude et d'ammoniaque. — *Sel gemme*. Chlorure de sodium natif. — *Sel de Glauber*. V. Sel *admirable*, Sel *amer* et Sel *secret*. — *Sel de gravelle*. Sous-carbonate de potasse. — *Sel gris*. V. Sel *marin*. — *Sel de Guindre*. Mélange de 24 grammes de sulfate de soude, de 60 centigrammes d'azotate de potasse, et de 2 centigrammes et demi de tartrate de potasse antimonié. — *Sel halotrique de Scopoli*. Mélange naturel de sulfate de fer et de sulfate de magnésie. — *Sel de Homberg* [*sel sédatif de Homberg*]. Acide borique. — *Sel huileux et aromatique de Sylvius*. Sous-carbonate d'ammoniaque associé à diverses huiles volatiles. — *Sel infernal*. Azotate de potasse. — *Sel de Jupiter*. Chlorure d'étain et acétate d'étain. — *Sel de kali*. Sous-carbonate de soude. — *Sel*

*de lait*. Le sucre de lait. V. Lactose. — *Sel de La Rochelle*. V. Tartrate *de potasse et de soude*. — *Sel de Lémery*. V. Sel *admirable* et Sel *fébrifuge*. — *Sel marin*. Celui qu'on obtient par évaporation de l'eau de mer. Il est principalement formé de chlorure de sodium, mélangé de chlorures de magnésium et autres, d'iodures, de bromures et sulfates alcalins, lesquels lui donnent un goût d'une amertume particulière qui le rend un meilleur stimulant de l'appétit et de la digestion que le chlorure de sodium pur ou le sel de cuisine blanc qui est du sel marin ou du sel gemme purifié. Ces sels, mêlés de quelques particules terreuses, le rendent plus *gris* que ce dernier. Le sel est un condiment utile dans l'alimentation non seulement de l'homme, mais des animaux, puisqu'il fait partie des éléments constituants du sang. A la vérité il serait possible de s'en passer quand les aliments contiennent une suffisante quantité de chlorure de sodium, mais il devient indispensable quand cette condition (fort rare du reste) n'est pas remplie. Aussi beaucoup d'agriculteurs font entrer le sel dans la nourriture de leurs animaux. 30 à 40 grammes de sel marin dans deux à trois verres d'eau purgent comme le sulfate de magnésie. La même quantité ingérée en une seule fois dans un peu d'eau seulement cause des accidents toxiques. Dans certaines néphrites, le chlorure de sodium n'est pas éliminé par l'urine ; retenu dans l'organisme, il entraîne par sa présence la rétention de l'eau, d'où la formation d'œdèmes ou, suivant les cas, l'élévation de la pression artérielle. Aussi est-on obligé de recourir au régime déchloruré. — *Sel marin argileux*. Chlorure d'aluminium. — *Sel marin barotique*. Chlorure de baryum. — *Sel marin à base terreuse* ou *calcaire*. Chlorure de calcium. — *Sel marin pesant*. Chlorure de baryum. — *Sel marin régénéré*. Chlorure de potassium. — *Sel de Mars*. Sulfate de fer au minimum. — *Sel martial acide*. Sulfate acidule de potasse ferrugineux. — *Sel mercuriel ferrugineux liquide*. Mélange de sublimé corrosif et d'acétate de fer dissous. — *Sel mercuriel des philosophes*. Nom alchimique de chlorure ammonique. — *Sel microscopique*. Phosphate de soude et d'ammoniaque qu'on retirait des urines. — *Sel muriatique*. Chlorure de magnésium. — *Sel narcotique, sel narcotique de vitriol*. Acide borique. — *Sel natif de Hongrie* ou *de Transylvanie*. Chlorure de sodium natif. — *Sel natif de l'urine*. Phosphate de soude et d'ammoniaque. — *Sel neutre arsenical de Macquer*. Arséniate acide de potasse. — *Sel de nitre*. Azotate de potasse. — *Sel de Normandie*. Chlorure de sodium. — *Sel d'opium*. La narcotine. — *Sel d'oseille*. V. Oxalate *acide de potasse*. — *Sel perlé*. Phosphate acide de soude. — *Sel de perle*. Acétate de chaux. — *Sel phosphorique*. V. Phosphate *de soude*. — *Sel phosphorique mercuriel*. Phosphate de mercure. — *Sel polychreste de Glazer*. Sulfate de potasse. — *Sel polychreste soluble*. Tartrate de potasse et de soude. — *Sel de prunelle* [*cristal minéral*]. Azotate de potasse fondu, mêlé d'un peu de sulfate de potasse. — *Sels de quinquina*. V. Quinquina. — *Sel régalin d'étain*. Chlorure d'étain. — *Sel régalin d'or*. Chlorure d'or. — *Sel de la sagesse*. V. Alembroth. — *Sel de Saturne*. Acétate de plomb cristallisé. — *Sel de Schlipp* [*kermès des Allemands*]. Sel qu'on prépare en dissolvant du soufre doré ou pentasulfure d'antimoine dans du sulfure de sodium, et qu'on emploie en Allemagne en place de kermès. — *Sel secret de Glauber*. Sulfate d'ammoniaque. — *Sel sédatif de Homberg*. V. Borique et Sel *de Homberg*. — *Sel sédatif mercuriel*. Sous-borate de mercure. — *Sel de Sedlitz*. Sulfate de magnésie. — *Sel de Seidschutz*. Sulfate de magnésie. — *Sel de Seignette*. Tartrate de potasse et de soude. — *Sel de Sennert*. Acétate de potasse. — *Sel de soufre*. Sulfate caide de potasse. — *Sel sublimé*. Acide borique sublimé au moyen de l'eau. — *Sel de succin*. Acide succinique obtenu par la voie humide. — *Sel sulfureux de Stahl*. Sulfite en général, et sulfite de potasse en particulier. — *Sel de tartre*. Sous-carbonate de potasse. — *Sel de tartre fixe*. Sous-carbonate de potasse. — *Sel de tartre de Mynsicht*. Tartrate de potasse et d'antimoine. — *Sel terreux*. Sel dont la base est un oxyde métallique terreux, comme l'alumine, la chaux, etc. — *Sel de l'urine*. V. Phosphate *de soude*. — *Sel urineux, volatil*. V. Ammoniaque. — *Sel végétal*. Tartrate de potasse neutre. — *Sel végétal fixe*. Sous-carbonate de potasse. — *Sel vert de magnus*. Chlorure de platine. — *Sel de vinaigre*. Sulfate de potasse cristallisé, arrosé de vinaigre radical. — *Sel de vitriol*. Sulfate au maximum. — *Sel de vitriol de Chypre*. Sulfate de cuivre. — *Sel vitriolique martial*. Sulfate de fer vert. — *Sel volatil d'Angleterre*. Mélange de chlorhydrate d'ammoniaque et de carbonate de potasse. — *Sel volatil concret*. Sous-carbonate d'ammoniaque. — *Sel volatil de corne de cerf*. Sous-carbonate d'ammoniaque empyreumatique. — *Sel volatil de succin*. Acide succinique impur, obtenu par la distillation du succin. — *Sel volatil de vipère*. Sous-carbonate d'ammoniaque huileux.

**SÉLACIENS**. s. m. pl. V. Plagiostomes.

**SÉLECTION**. s. f. [de *selectio*, action de choisir]. En zootechnie, choix des reproducteurs qui présentent au plus haut degré les qualités de la race. — *Sélection artificielle*. L'art de diriger la reproduction pour un but déterminé, à l'effet de créer des races ou de les continuer, en ne faisant procréer entre eux que les animaux doués de certaines qualités, ou en ne faisant germer que les graines les plus robustes pour avoir les géants, ou les petites pour avoir les nains. La sélection est un art qui s'aide de la diététique ou des engrais ; elle a ses règles comme l'hygiène, à laquelle elle se rattache par des points de contact nombreux. Elle donne la taille, l'embonpoint, la régularité de la reproduction, et jusqu'à des aptitudes particulières : chevaux de course, taureaux de combat, chiens de chasse, vaches laitières, volailles pondeuses et à engraisser, etc. Mais, pour conserver les races qu'elle a créées, il faut qu'elles se reproduisent entre elles, autrement elles reviennent au type. La sélection artificielle modifie l'espèce, elle ne la change pas. Les mariages consanguins sont un cas particulier de la sélection. — *Sélection naturelle* (Darwin). Disparition plus ou moins complète de certaines espèces de plantes ou d'animaux, tandis que d'autres, restées rares jusque-là, se multiplient et se substituent aux premières sous l'influence de conditions de milieu devenues plus favorables. — *Sélection sociale*. Celle qui par les progrès de l'hygiène conduit à la prédominance lente des meilleurs, physiquement et intellectuellement, sur les moins bons. Elle conduit progressivement dans les sociétés humaines aux résultats qu'obtient en peu d'années la sélection zootechnique, dont plus d'un enseignement devrait être utilisé pour les progrès de chaque race humaine.

**SÉLÉNIQUE**. adj. — *Acide sélénique* [all. *Selensäure*, angl. *selenic acid*, it. et esp. *acido selenico*] ($SeO^3$). Liquide incolore, de consistance huileuse, qui précipite la baryte de ses dissolutions, comme l'acide sulfurique, mais qui diffère de celui-ci en ce qu'il dégage du chlore quand on le fait bouillir avec l'acide chlorhydrique.

**SÉLÉNITE**. s. m. [all. *selenichtsäures Salz*, angl. *selenite*, it. et esp. *selenito*]. Nom générique des combinaisons de l'acide sélénieux avec les bases.

**SÉLÉNITE**. s. m. [all. *Selenit*, *Marienglas*, it. *selenite*, esp. *selenita*]. Nom ancien du sulfate de chaux.

**SÉLÉNITEUX, EUSE**. adj. [all. *selenitisch*, it. et esp. *selenitoso*]. Se dit des eaux qui contiennent beaucoup de sélénite ou sulfate de chaux. Elles ne cuisent pas les

légumes, ne dissolvent pas bien le savon, précipitent abondamment par les sels solubles de baryte et par l'oxalate d'ammoniaque. V. EAU *potable*.

**SÉLÉNIUM.** s. m. [de σελήνη, la lune; all. *Selën*, angl. *selenium*, it. et esp. *selenio*]. Métalloïde découvert, en 1817, par Berzelius. Il est solide, rougeâtre, volatil, et répand une odeur insupportable de raifort lorsqu'on le chauffe à l'air libre. Densité, 4,3; fond à 212°, bout à 700°, et donne une vapeur d'un jaune foncé. Il est dimorphe comme le soufre; à l'état électro-négatif ou cristallisé, il est soluble dans le sulfure de carbone; l'autre état, ou électro-positif, amorphe, est insoluble.

**SÉLÉNIURE.** s. m. Combinaison du sélénium avec les métaux et les métalloïdes.

**SÉLIN.** s. m. [*Selinum*, *Bergpetersilie*, *Grundheil*, angl. *divariated spingle*, it. *apio de montagna*, esp. *apio de montana*]. Genre d'ombellifères qui donnent un suc gommeux-résineux à odeur forte, âcre et purgatif. La racine du *sélin des marais* (*Sel. palustre*, L.) a été préconisée contre l'épilepsie.

**SÉLINE.** s. f. [de σελήνη, la lune]. Maladie des ongles caractérisée par des taches blanches qui se montrent dans leur substance par absence de mélanine.

**SÉLINIQUE.** adj. — *Acide sélinique*. Substance trouvée par Peschier dans la racine du sélin des marais.

**SELLE.** s. f. V. EXCRÉMENTS.

**SELLE.** s. f. — *Selle turcique*. V. SPHÉNOÏDE.

**SELLES** (Ardèche). *Eau ferrugineuse*, + 25°. Boisson et bains.

**SELTERS** ou **SELTZ** (Allemagne, Nassau) (plus exactement NIEDERSELTERS). *Eaux bicarbonatées chlorurées sodiques*, froides, 16°,8, contenant 4gr,4 de sels dont 1,2 de bicarbonate de soude, et 2,3 de chlorure de sodium, et plus 1204 centimètres cubes d'acide carboniqne libre. Cette eau est exportée comme eau de table.

**SÉMÉCARPE.** s. m. [*Semecarpus anacardium*, L., *Anacardium officinarum*, Gærtner]. Arbre de la famille des anacardiées, croissant aux Indes orientales, cultivé en Amérique, dont le pédoncule charnu et acide sert à faire une sorte de vin, et dont la noix a des parois pleines d'un suc âcre, brun rouge, employé comme caustique des végétations charnues : il se donne aussi à l'intérieur à faible dose. La graine est alimentaire, ainsi que son huile, quand elle est fraîche.

**SÉMÉIOLOGIE.** s. f. Mauvais ; dites *sémiologie*.

**SÉMÉIOTIQUE.** s. f. Mauvais ; dites *sémiotique*.

**SEMENCE.** s. f. [*semen*, σπορά ; all. *Samen*, angl. *seed*, it. *seme*, *semenza*, esp. *semen*, *semilla*]. Dans le langage vulgaire, synonyme tantôt de *graine* et tantôt de *sperme*. — *Semences chaudes majeures*. Celles d'anis, de fenouil, de cumin, de carvi. — *Semences chaudes mineures*. Celles d'ache, de persil, d'ammi et de carotte. — *Semences froides majeures*. Celles de concombre, de melon, de citrouille et de courge. — *Semences froides mineures*. Celles de laitue, de pourpier, d'endive et de chicorée sauvage.

**SEMENCINE.** s. f. Nom donné quelquefois au *semen-contra*.

**SEMEN-CONTRA.** s. m. [all. *Wurmsamen*, angl. *wormseed*, it. *seme-santo*]. Nom sous lequel on désigne les capitules de plusieurs plantes du genre *Artemisia* (V. ARMOISE). On trouve dans le commerce deux sortes de *semen-contra* : celui de *Barbarie*, fourni par l'*Artemisia ramosa*, Smith, et celui d'*Alep* ou d'*Alexandrie*. Ce dernier, qui est la sorte officinale, est fourni par l'*Artemisia cina*, Berg ; il est verdâtre lorsqu'il est récent, mais devient ensuite rougeâtre; il est amer, un peu âcre, d'odeur très forte et aromatique, ainsi que sa poudre, dite de *semen-contra*. On lui substitue quelquefois, dans le commerce, les capitules des fleurs de l'*Artemisia campestris*, qui sont beaucoup plus petits que ceux du vrai *semen-contra*, jaunâtres, et doués d'une extrême amertume qui les fait facilement reconnaître. Le *semen-contra* doit son action stimulante à une essence abondante jaune pâle, d'odeur de menthe, de saveur brûlante, il contient aussi, entre autres principes, une résine et de la *santonine*. Le *semen-contra* est employé comme vermifuge; de là son nom *semen-contra* (sous-entendu *vermes*) : semence contre les vers. On l'administre, soit en *poudre* (2 à 4 grammes) incorporée dans du sirop, ou dans du miel, ou dans des dragées; soit en *extrait*, qu'on donne à la dose de 10 à 15 centigrammes aux enfants, et à celle de 25 à 35 centigrammes aux adultes, soit en *infusion* (8 à 12 grammes dans 250 grammes d'eau); soit en *sirop*. — On unit quelquefois le semen-contra aux semences de tanaisie, d'aurone et de santoline à feuille de cyprès, et ce mélange constitue la *barbotine*, employée également comme anthelminthique.

**SEMENINE.** s. f. La *santonine*.

**SEMI-CIRCULAIRE.** adj. En forme de demi-cercle. V. DEMI-CIRCULAIRE. — *Tænia semi-circulaire*. V. STRIÉ (*Corps*).

**SEMI-LUNAIRE.** adj. [*semi-lunaris*, all. *halbmondförmig*, angl. *semilunar*, it. *semi-lunare*, esp. *semilunar*]. Qui a la forme d'une demi-lune, c'est-à-dire un bord rond, avec la base ou le sommet divisé en deux lobes étroits. — *Cartilages semi-lunaires*. Cartilages de l'articulation du genou, qui sont évidés sur leur bord interne, lequel est demi-circulaire. — *Ganglions semi-lunaires*. V. SOLAIRE (*Plexus*). — *Os semi-lunaire*. Le second os de la rangée antibrachiale du carpe. — *Repli semi-lunaire*. V. CARONCULE *lacrymale*. — *Valvule semi-lunaire*. V. SIGMOÏDE.

**SÉMINAL, ALE.** adj. [*seminalis*, angl. *seminal*, it *seminal*, esp. *seminal*]. Qui a rapport à la graine des végétaux ou au sperme des animaux. — *Capsules séminales*. Nom donné par Bartholin aux extrémités des conduits déférents, renflées au voisinage des vésicules séminales, par d'autres auteurs, à ces vésicules mêmes. —

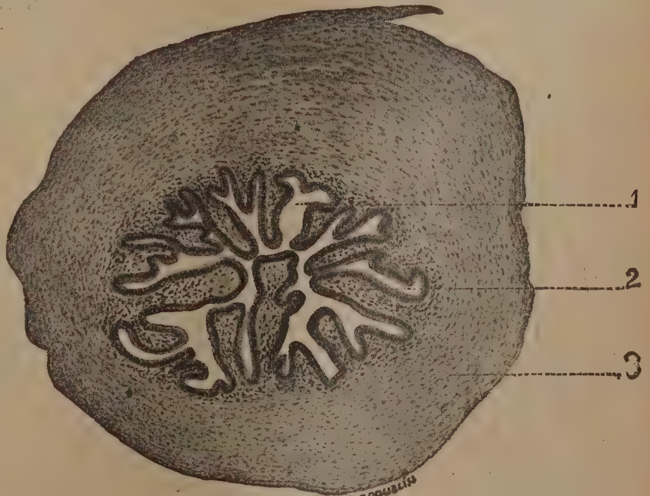


Fig. 676. — Vésicule *séminale*.

*Liqueur séminale.* V. Sperme. — *Pertes séminales.* V. Spermatorrhée. — *Vésicules séminales.* Nom donné à deux petits réservoirs membraneux destinés à contenir le sperme, qui leur est apporté par les canaux déférents, jusqu'à ce que l'orgasme vénérien en sollicite l'éjaculation par l'urètre. Elles ont environ 60 millimètres de longueur sur 14 à 16 de largeur; elles sont irrégulièrement conoïdes, aplaties de haut en bas, bosselées à leur surface, et dirigées obliquement en dedans et en bas, à la partie postérieure et inférieure de la prostate, au-dessus du rectum, en dehors des conduits déférents et en dedans des muscles releveurs de l'anus. Chaque vésicule est plutôt un canal large et replié sur lui-même (d'où les bosselures) qu'une *vésicule* ou *poche.* Une couche formée de tissu conjonctif et de faisceaux de fibres-cellules entoure ces organes, et se trouve en connexion avec celle qui entoure la prostate. Cette couche enlevée, on peut déplisser l'organe, qui est formé d'un canal long de 9 à 15 centimètres, large de 5 à 8 millimètres, fournissant six à douze branches longues de 10 à 20 centimètres, et terminé en cul-de-sac comme ces branches mêmes. Leur paroi est formée d'une tunique conjonctive mince, d'une tunique musculeuse où les fibres sont disposées sur deux plans, l'externe longitudinal et l'interne circulaire, et d'une muqueuse pourvue de plis et tapissée d'un épithélium stratifié, dont la couche profonde est chargée de graisse chez certains animaux et la couche superficielle est cubique ou polyédrique, la partie supra-nucléaire des cellules étant infiltrée d'un pigment jaune brun qui donne à la muqueuse sa coloration particulière. — Fig. 676 : vésicule séminale de cobaye avec sa lumière (1), ses plis muqueux (2), sa musculature (3); gr. = 60 d. V. Sympexion.

**SÉMINIFÈRE.** adj. [de *semen*, semence, et *ferre*, porter; all. *samentragend*; angl. *seminiferous*, esp. *seminifero*]. — *Conduits* ou *vaisseaux séminifères.* V. Testicule.

**SÉMIOLOGIE.** s. f. [*semiologia*, de σημεῖον, signe, et λόγος, doctrine; all. *Krankheitszeichenlehre*, angl. *semiology*, it. et esp. *semiologia. Sémiologie*, et non *séméiologie*, l'ει grec se rendant par un *i*]. Doctrine des signes des maladies. V. Sémiotique.

**SÉMIOLOGIQUE.** adj. Qui a rapport à la sémiologie.

**SÉMIOTIQUE.** s. f. [*semiotice*, de σημειωτική (sous-entendu, τέχνη), l'art des signes; all. *Semiotik*, angl. *semiotics*, it. et esp. *semiotica. Sémiotique*, et non *séméiotique*, l'ει grec se rendant par un *i*]. Partie de la médecine qui traite des signes des maladies. Toutes les circonstances de la constitution du malade, tout ce qui peut avoir eu lieu antérieurement et ce qui existe maintenant, font partie de la sémiotique; sans cet examen et sans cette connaissance, il n'est pas possible qu'on forme un jugement correct sur la tendance, la durée ou la terminaison de la maladie. La sémiotique se divise en : 1° *diagnostic*, ou considération des signes, c'est-à-dire étude de la nature des symptômes d'une maladie, à l'effet de déterminer à quelle maladie on a affaire; 2° *pronostic*, ou jugement sur la marche, la tendance et la terminaison du mal. V. Signe.

**SEMI-TIERCE.** s. f. [it. *semiterzana*, esp. *semiterciana*]. V. Hémitritée.

**SEMOULE.** s. f. Pâte alimentaire préparée avec des grains de blé dépouillés de leur péricarpe, comme pour l'orge perlé, puis demi-moulus.

**SÉNÉ.** s. m. [*senna*, all. *Sennesblätter*, angl. *senna*, it. *sena*, esp. *sen*]. Nom générique des feuilles de plusieurs espèces du genre *Cassia*, famille des légumineuses, que Linné avait confondues sous le nom de *Cassia senna.* Les espèces principales sont le *Cassia acutifolia*, Delile, le *Cassia obovata*, Colladon, le *Cassia lenitiva*, Bisch., et le *Cassia lanceolata*, Colladon ou *ovata*, Mérat, ou *æthiopica*, Guibourt. Ce sont de petits arbustes qui croissent dans la haute Égypte, l'Arabie et la Syrie. Le *Cassia obovata* est cultivé en Italie et en Espagne. Tout le séné du commerce nous vient de l'Égypte, par le Caire. Dans cette ville, on le monde soigneusement; on sépare les follicules pour les vendre à part, et l'on mêle ensemble les feuilles. C'est dans cet état qu'on le livre au commerce, sous le nom de *séné de la palte.* Le vrai *séné de la palte* est en feuilles longues d'environ 3 centimètres, larges de 9 millimètres, lancéolées, d'un vert pâle, jaunâtre, d'une odeur nauséeuse, d'une saveur âcre, amère et mucilagineuse; un peu épaisses, raides, marquées de nervures (fig. 677). On y trouve mêlées des feuilles d'une plante asclépiadée, nommée *arguel* (*Solenostemma arghel*, Hayn), et des feuilles de *séné d'Italie* (*Cassia obovata*), qui sont longues de 3 centimètres, larges de 14 à 23 millimètres, de forme elliptique, obovée, d'une couleur plus verte que le séné de la palte. On trouve aussi dans le commerce un séné nommé *séné moka* ou *séné de la pique*, qui vient d'Arabie; il est en feuilles longues de plus de 3 centimètres et très étroites; sa saveur est mucilagineuse; il est presque inerte et ne doit pas être employé. Souvent le séné du commerce est falsifié avec les feuilles de redoul; souvent aussi il contient des ramuscules ligneux, des pédoncules, etc. : aussi le premier soin des marchands est-il de le *monder*; et ces particules ligneuses, douées aussi de propriétés purgatives, sont employées sous le nom de *grabeaux*, pour faire le miel de mercuriale composé et d'autres préparations officinales. — Les *follicules de séné* (fig. 678), gousses des espèces de *Cassia* dont il vient d'être question, sont des gousses planes, allongées, obtuses à leurs deux extrémités, se séparant difficilement en deux valves. On en distingue trois sortes, sous les noms de *follicules de la palte, de Tripoli, d'Alep.* Ceux de la palte sont grands, larges, d'un vert sombre, lisses et aplatis; ceux de Tripoli sont petits, à peine contournés et fauve d'un vert; ceux d'Alep, moins estimés, sont d'un brun rougeâtre, étroits, contournés, presque réniformes, très réticulés à leur surface; ils présentent une aspérité membraneuse au-dessus de chaque semence. Le séné de la palte, analysé par Lassaigne et Feneulle, a donné de la chlorophylle, une huile, une essence peu abondante, de l'albumine, de la *cathartine*, du muqueux, de l'acide malique, du malate et du tartrate de chaux, de l'acétate de potasse, et quelques sels minéraux.



Fig. 677. — Feuilles de *séné de la palte.*



Fig. 678. — *Follicules de séné.*

Les follicules ont donné les mêmes principes que les feuilles, mais moins de cathartine, ce qui indique que l'on doit, pour l'usage médical, accorder la préférence aux feuilles. D'après Dragendorff et Kubly, le principe actif du séné n'est pas la cathartine, mais l'*acide cathartique* : les mêmes auteurs ont retiré du séné de l'*acide chrysophanique* et de la *cathartomannite*. Bourgoing nie l'existence de l'acide cathartique, et regarde la cathartine comme un mélange d'acide chrysophanique, d'une glycose fermentescible dextrogyre, et d'une substance incolore qu'il nomme *chrysophanine*. Ludwig nomme *sennapicrin* le principe amer du séné, qu'il considère comme analogue à la résine de jalap ; il appelle *sennacrol* une térébenthine molle qu'il en a retirée. D'après Batka, les follicules de séné contiennent, outre de l'acide chrysophanique et de la légumine, un principe dépourvu d'amertume, qu'il nomme *sennacrine*, un tannin (*acide sennatannique*), de la *sennaratine*, corps mal étudié, etc. — Le séné est un des purgatifs les plus fréquemment employés ; on l'associe ordinairement à la manne, à la rhubarbe et aux sels neutres. Il est rarement administré en poudre ; sa dose serait de 1gr,80 à 4 grammes. L'extrait, le sirop, la teinture de séné, sont également inusités. L'infusion est le mode le plus convenable (8 à 16 grammes ou même 28 grammes pour les adultes). Le séné fait partie de la médecine noire, de la tisane royale, de l'électuaire lénitif, etc. — Une espèce de *séné*, employée à la Jamaïque, a été importée en Angleterre par Bowerbank. Ce séné es produit par le *Cassia Porturegalis* (Bancroft), ou séné de Port-Royal. La saveur de son infusion ressemble beaucoup à celle du thé ; il n'est pas nauséeux, est très purgatif, et cependant ne cause jamais ni tranchées, ni irritation ; il convient principalement aux enfants. — *Séné des Antilles*. V. POINCIANE. — *Séné bâtard, d'Europe* ou *vésiculeux*. V. BAGUENAUDIER.

**SÉNÉCINE.** s. f. Principe actif du *Senecio jacobæa*, ayant la couleur et la consistance de la résine ; on l'emploie à la dose de 0gr,15 dans les troubles menstruels. Une autre *sénécine*, de nature alcaloïdique, a été extraite du *Senecio vulgaris*.

**SENEÇON.** s. m. [*Senecio*, all. *Kreuzkraut*, *Baldgreis*, angl. *groundsel*, it. *cardoncello*, esp. *yerba cana*]. Genre de plantes synanthérées, dont plusieurs espèces sont employées en médecine. Le *Senecio canicida* croît au Mexique ; on emploie la poudre de cette plante à la dose de 2 à 4 grammes en cachets dans l'épilepsie et les affections convulsives. Le *Senecio jacobæa* (grande jacobée, herbe de Saint-Jacques) croît dans l'Europe centrale, et a été préconisé contre les troubles menstruels ; on emploie l'extrait aqueux à la dose de 0gr,05 quatre fois par jour l'extrait fluide à celle de 20 gouttes répétées de même, la teinture au cinquième à celle de 1 à 4 grammes. Le *Senecio vulgaris*, L., qui croît en Europe dans les lieux cultivés, passe pour émollient. On emploie les feuilles en cataplasmes, et, à l'intérieur, en décoction, contre les affections du foie. Récemment l'extrait fluide du *Senecio vulgaris* a été préconisé par Dalché contre les troubles dyspeptiques liés aux affections de l'utérus et des annexes ou à l'entérite muco-membraneuse ; on le prescrit à la dose de 30 gouttes dans très peu d'eau avant les deux principaux repas.

**SENEGA.** V. POLYGALA.

**SÉNÉGINE.** s. f. [all. *Senegin*, angl. *senegine*, esp. *seneguina* ; *sénéguine*, *polygaline* (Peschier), *acide polygalique* (Quevenne)]. Principe extrait de la racine du *Polygala senega*, L., et qui, d'après Bolley, est identique à la *saponine*.

**SÉNESTROGYRE.** adj. Synonyme de *lævogyre*.

**SÉNEVÉ.** s. m. [all. *Senf*, angl. *senvy*, *senvy-seed*, it. *senapa*, esp. *jenabe*]. V. MOUTARDE.

**SÉNILE.** adj. [*senilis*, de *senex*, vieillard ; γεροντικός, angl. et it. *senile*, esp. *senil*]. Qui a rapport à la vieillesse : *arc sénile*, *dégradation sénile*, *démence sénile*, *gangrène sénile*, *syncope sénile*.

**SÉNILITÉ.** s. f. État de ce qui est sénile.

**SENNACRINE.** s. f. V. SÉNÉ.

**SENNACROL.** s. m. V. SÉNÉ.

**SENNAPICRIN.** s. m. V. SÉNÉ.

**SENNARÉTINE.** s. f. V. SÉNÉ.

**SENNATANNIQUE.** adj. — *Acide sennatannique*. V. SÉNÉ.

**SENS.** s. m. [*sensus*, αἴσθησις, all. *Sinn*, angl. *sense*, it. *senso*, esp. *sentido*]. Appareil qui met un animal en rapport avec les objets du dehors, par le moyen des impressions que ces objets font sur lui. L'homme a cinq sens : la *vue*, l'*ouïe*, l'*odorat*, le *goût* et le *toucher*. — *Sens externes*. Nom donné quelquefois aux cinq sens, pour les distinguer du *sens interne* [αἴσθησις], nom sous lequel on désigne la faculté qu'a le cerveau de percevoir certaines modifications produites, dans l'intérieur de l'organisme, par le jeu des viscères ; mais il s'agit alors de *sensation* et non de *sens*. — *Sens du contact*. V. SENSATION et TOUCHER. — *Sens des couleurs*, V. EXPRESSION. — *Sens de la douleur*. Nom donné au phénomène physiologique appelé *douleur* ; mais c'est à tort, car : 1° la douleur est un degré d'une sensation quelconque, et les douleurs sont aussi diverses que les sensations normales, et non un ordre spécial de sensation ayant un siège déterminé. 2° Le mot *sens* désigne un genre d'appareils dans chacun desquels il y a un organe doué d'une sensibilité spéciale, siège d'une sensation qui n'est pas ressentie ailleurs. 3° Dire *sens de la douleur* au lieu de *sensation de douleur*, c'est fausser la signification du mot *sens* en lui donnant celle du mot *sensation*, qui a une valeur dynamique ou physiologique, et non statique ou anatomique, comme le premier. C'est en outre prendre un degré des sensations pour une espèce particulière de sensation. Mais de ce que, dans certains états, ce degré peut ne pas être atteint (*analgésie*), les degrés normaux persistant ; de ce que les degrés normaux ont disparu (*anesthésie*), avec persistance du mode dit *douleur* lorsqu'il s'agit de la peau (*hyperesthésie*), cela ne prouve pas l'existence d'une sensation spéciale. — *Sens de l'existence*. V. CÉNESTHÉSIE. — *Sens musculaire*. V. SENSATION *d'activité musculaire*. — *Sens pratique*. V. PRATICIEN.

**SENSATION.** s. f. [*sensus*, αἴσθημα, αἴσθησις, all. *Empfindung*, angl. *sensation*, it. *sensazione*, esp. *sensacion*]. Impression faite par les objets extérieurs sur les organes des sens, et perçue par le cerveau ; action de sentir, dévolue à certaines parties du système nerveux périphérique et central, tant de la vie animale que de la vie végétative. Chacune de ces divisions anatomiques du système nerveux sent à sa manière ; aussi les sensations se divisent-elles en : A. *Sensations externes* ou *du tissu nerveux de la vie animale*. — B. *Sensations internes* (*sentiments*) ou *du tissu nerveux de la vie végétative*. — A. La sensibilité du tissu nerveux de la vie animale ou de relation se divise elle-même en : *a*. *Sensibilité et sensations spéciales*, qui sont de cinq ordres et dont chacune nous fait percevoir spécialement différentes qualités des corps. Tantôt l'agent exerce de loin son action sur le tissu nerveux. Telles sont : 1° la sensibilité du tissu de la rétine et du nerf optique, qui nous fait percevoir les qualités de la lumière et la couleur des corps ; 2° la sensibilité du tissu du nerf auditif, qui nous fait apprécier les vibrations des corps ; 3° la sensibilité du tissu du nerf olfactif, qui nous fait apercevoir les qualités des émanations des corps dites odorantes. Tantôt les qualités des corps mettant en jeu la sensibilité spéciale ne sont appréciables qu'au con-

tact. Ce sont : 4° celles qui déterminent la manifestation de la sensibilité du tissu des nerfs gustatifs, qui nous font percevoir les qualités de saveur des corps; 5° enfin la sensibilité des nerfs qui se rendent dans les papilles pourvues de *corpuscules du tact*, qui nous fait apercevoir l'état extérieur, la forme, l'état lisse ou rugueux, l'état sec ou humide, glissant ou visqueux des corps, selon la nature de l'objet qui cause l'impression. Chacune de ces variétés de sensibilité spéciale peut offrir un nombre considérable de modes allant jusqu'à la douleur dans les cas d'exagération, selon l'état du tissu et selon la manière dont les agents susceptibles de l'impressionner lui sont appliqués. — *b. Sensibilité* et *sensations* générales. Ce sont : 1° La *sensibilité aux variations de température*, qui nous fait connaître par une impression pénible, indifférente ou agréable, dite de *froid* ou de *chaud*, la présence d'un corps, en ne faisant apprécier que d'une manière vague ses autres qualités, comme le volume, la situation, et même quelquefois donnant une impression en opposition avec les qualités réelles de ce corps ; tel est le cas où, dans la cautérisation d'un tissu, on finit par n'éprouver qu'une forte sensation de pression; celui où le contact d'un corps, soit à la température ordinaire, soit au contraire très froid, avec un nerf coupé ou avec la peau dénudée, cause une sensation de brûlure, de cuisson, etc. Ch. Bell a constaté que les muscles sont insensibles à la température, et que les variations de cette dernière ne sont senties que par les organes tactiles. E. H. Weber a démontré que le sens tactile et le sens de température siègent exclusivement dans la peau et dans les muqueuses dites tactiles. Ce que nous appelons *sensation de chaud* et *de froid* est un effet composé : 1° de l'action directe de la température extérieure sur les nerfs de la peau, et 2° des modifications que les degrés de température produisent dans le tissu propre de la peau. L'*habitude*, selon Schiff, nous donne seule la faculté de sentir les modifications intimes produites par la chaleur et par le froid, ce qui explique que la peau apprécie seule les degrés de température. Darwin a séparé les sensations de chaud et de froid des sensations de tact et de douleur en s'appuyant sur des observations faites chez des paralytiques anesthésiés et analgésiés, avec persistance du sentiment de la température; Landry a confirmé ce fait (V. Toucher). La peau des muqueuses à épithélium pavimenteux, celle du nez, de l'estomac et du rectum parmi les muqueuses à épithélium cylindrique, les nerfs coupés et mis à nu, les plaies et les ulcères couverts de bourgeons charnus, sont des tissus doués de cet ordre de sensibilité. Elle est bien moins développée aux faces palmaire et plantaire des mains et des pieds, siège spécial du toucher, que dans les autres parties de la peau qui ne jouissent pas du toucher proprement dit, à la langue, qui touche et qui goûte, qu'à la conjonctive. Elle se joint souvent à la sensibilité tactile et à la gustation dont elle complique l'étude analytique. La sensation de température s'observe partout où il y a sensibilité au contact; mais elle s'observe encore dans l'intestin et dans les viscères, où celle-ci n'existe pas. Elle n'a pas un appareil spécial. Il n'y a pas un *sens de la température* à proprement parler; la sensibilité à la température n'est qu'un mode de la sensibilité générale. Pourtant elle n'a pas les mêmes conducteurs dans la moelle que la sensibilité tactile ; d'où la possibilité de la suppression de la sensibilité thermique avec conservation de la sensibilité tactile (syringomyélie). Ce mode de sensibilité entraîne avec lui (comme toutes les sensations générales) un besoin, celui de se *chauffer* ou de se *rafraîchir*, selon l'état d'excès en plus ou en moins des parties douées de cette sensation. 2° La *sensation générale tactile*, ou de *contact*, *sensibilité tactile générale*, qui nous fait connaître, par une impression indifférente, agréable ou pénible, soit l'état de contact, la situation réciproque des parties de notre corps qui se touchent, soit la situation d'un corps, étranger à nous par rapport à ceux de nos tissus qui ont des nerfs dits de sensibilité générale, sans que sa forme, son état solide ou liquide, ou même sa température, soient appréciés. Selon l'état des tissus qui reçoivent les nerfs doués de cette espèce de sensibilité générale, elle peut s'élever de l'état de perception indifférente à celui de douleur. La sensation de contact est susceptible d'offrir plusieurs modes, selon la partie du corps impressionnée, selon l'état de ces parties, selon la nature de l'agent (sans pourtant que cette nature soit indiquée d'une manière précise par la sensation), et surtout selon la manière dont l'agent est appliqué. C'est dans ce cas qu'on obtient les sensations de *piqûre*, de *pincement*, de *pression*, de *déchirure*, de *chatouillement*, qui est considérée par quelques auteurs comme une espèce distincte de sensation générale différente du contact, mais à tort; car elle n'est que le résultat du mode d'application d'un agent solide, liquide ou gazeux, résultat très variable suivant les individus ou suivant l'habitude. 3° La *sensation d'activité musculaire* est le mode de sensibilité du tissu musculaire ; l'impression a lieu dans les muscles agissants, ou irrités après avoir été mis à nu; elle est transmise par certains des nerfs de la sensibilité générale, et la perception s'opère dans une partie du cerveau qui n'est pas encore déterminée. Elle nous fait apprécier d'une manière plus ou moins précise, selon les individus et les conditions normales ou pathologiques, l'intensité et la rapidité de la contraction de chaque faisceau musculaire. Par l'habitude de comparer entre elles les sensations de cette sorte, nous parvenons à acquérir l'idée du poids des corps, de la résistance à la rupture ou au renversement, de la consistance surtout, d'après l'intensité de la sensation éprouvée pour modifier la surface du corps, sensation qui est habituellement en rapport avec l'énergie de la contraction. C'est de cette même manière que cette sensation nous donne l'idée de l'ordre et de la succession de nos mouvements; nous fait connaître leur coordination, qui n'a pas d'autre source que la perception et l'appréciation de cette sensation; coordination qui cesse lorsque la sensation disparaît. La *sensation d'activité musculaire* peut être indifférente, agréable ou pénible pour l'encéphale ; elle peut s'élever de l'indifférence à l'état de fatigue musculaire et même de douleur musculaire, qui, toutes deux, diffèrent de toutes les autres sortes de fatigues et de douleurs. A cette sensation générale se rattache un *sentiment* ou *besoin*, celui d'exercice musculaire ou de repos, selon l'état du tissu ; elle joue un grand rôle dans la fonction du toucher, elle peut être exagérée ou supprimée, tandis que le toucher, la sensation de contact, celle de température, restent normales; elle existe encore dans des cas assez fréquents où il y a paralysie des sensations précédentes. Ce n'est pas, malgré cela, un *sens* spécial. — Enfin certains états qui sont ou accidentels, ou la conséquence naturelle du développement des tissus, peuvent, dans les appareils des sensations externes, dans la peau, etc., déterminer, en l'absence d'agents extérieurs, des sensations dites *spontanées* (prurit, etc.) analogues à celles dont ces organes sont le siège et qui ne sauraient être confondues avec les *sensations internes*. — B. Les *sensations internes* sont celles que nous éprouvons sans que les agents extérieurs interviennent, et dans lesquelles l'impression est causée par l'état où les organes se trouvent placés, en conséquence des actes de nutrition et de développement se passant dans leurs tissus, de l'assimilation par ceux-ci de tels et tels principes (strychnine, arsenic, etc.), ou en conséquence de leur activité propre. Sauf les cas où il s'agit des centres nerveux mêmes, l'impression est transmise par les nerfs

sympathiques jusqu'à l'encéphale, où elle est perçue. Ce sont ces diverses sensations qui reçoivent le nom de *besoins* et quelquefois de *sentiments*; elles font percevoir non plus les propriétés des corps ou les actions des êtres du milieu ambiant, mais l'état où se trouvent certains organes de l'animal même qui perçoit. V. EXTÉRIORITÉ *des sensations.*

**SENSIBILISATEUR.** adj. et s. Réactif qui rend un corps facilement modifiable par un autre corps ou par l'action chimique de la lumière. V. PAPIER *sensible.*

**SENSIBILISATRICE.** s. f. Nom donné par Bordet à une substance hypothétique apparaissant dans le sérum d'un animal à la suite d'injections à cet animal d'une émulsion de microbes, de globules rouges ou de cellules. Cette substance donne au sérum qui la contient des propriétés bactériolytiques ou cytolytiques vis-à-vis du microbe ou de la cellule qui a été injecté. Elle agit en se fixant sur cet élément et le rendant sensible à l'action de l'*alexine* (V. ce mot). La propriété bactéricide du sérum d'un animal immunisé tient donc à l'action de deux substances : l'une spécifique, n'apparaissant que consécutivement à la vaccination, la sensibilisatrice; l'autre antérieure à la vaccination, non spécifique, l'alexine. Tandis que cette dernière est détruite par la température de 55° maintenue pendant une demi-heure, la sensibilisatrice résiste à l'action de cette température ; cette propriété permet d'avoir des sérums ne contenant que la sensibilisatrice, en chauffant le sérum de l'animal vacciné; quant à l'alexine, on s'en procure facilement en prenant le sérum d'un animal neuf. On a donné aussi à la sensibilisatrice les noms de : *ambocepteur* ou *substance intermédiaire* (Ehrlich), *corps immunisant*, *desmon* (London), *fixateur*, *philocytase* (Metchnikoff). Le mot de *sensibilisatrice*, qui fait image et ne préjuge ni de son mode d'action ni de son origine, paraît préférable.

**SENSIBILISÉ, ÉE.** adj. Se dit d'une lame de métal, de verre ou de papier, qu'une immersion dans certaines solutions salines a rendue modifiable sous l'influence de la lumière, de vapeurs, de certains liquides. V. PAPIER.

**SENSIBILITÉ.** s. f. [*sensibilitas*, all. *Empfidungsvermögen*, angl. *sensibility*, it. *sensibilità*, esp. *sensibilidad*]. Propriété d'ordre organique qui est un des modes de la *névrilité*, qui appartient à certaines parties du système nerveux périphérique et central, tant extérieur ou de la vie animale, qu'interne ou de la vie végétative (V. SENSATION), et qui est caractérisée par ce fait, que les éléments anatomiques qui en jouissent, après avoir reçu une *impression* du dehors, la *transmettent* à un autre point, où ils la *perçoivent*. Des *excitations isolées* ou séparées l'une de l'autre par un long intervalle *ne produisent pas d'effet sensitif*, tandis que *ces mêmes excitations très rapprochées produisent un effet sensitif* d'autant plus marqué que leur fréquence est plus grande. Quand les interruptions d'un excitateur sont rares, il n'y a pas de perception immédiate; la perception n'arrive que quand les excitations ont acquis une certaine fréquence. Les phénomènes sont ici analogues à ce qu'ils sont sur les muscles ; aussi peut-on comparer ce phénomène d'addition sensitive, par lequel des excitations faibles s'accumulent dans les centres nerveux, au phénomène de l'addition motrice, qui fait que chaque secousse musculaire, s'ajoutant aux secousses précédentes, finit par produire une contraction musculaire, et même un tétanos plus ou moins complet (V. CONTRACTION). Pour des excitations également répétées, le moment de la perception est d'*autant plus retardé que l'intensité de ces excitations est plus petite, et d'autant plus accéléré que leur intensité est plus grande.* Si les premières excitations sont trop faibles pour produire un effet sensitif, la perception ne surviendra que tard, tandis qu'avec des excitations fortes la perception, étant déjà produite par la première excitation, sera presque instantanée. Les phénomènes connus sous le nom d'*éducation de la perception* peuvent rentrer dans les faits d'addition. Si l'on prend plusieurs excitations même assez éloignées l'une de l'autre, on ne sentira pas bien les premières, tandis que les dernières seront très bien perçues et avec beaucoup moins de retard (Ch. Richet). — La sensibilité ne se rencontre que chez les animaux. Elle apparaît dans la série animale dès les premières formes et existe dans les animaux unicellulaires (amibes), n'ayant pas de système nerveux différencié ; elle paraît être une propriété du protoplasma de ces êtres. — La sensibilité se subdivise en trois propriétés secondaires : 1° l'*impressionnabilité*, propriété d'être influencé ou impressionné, faculté de recevoir une impression; 2° la *transmissibilité*, propriété de transmettre l'impression au delà du point où elle a été produite ; 3° la *perceptivité* ou faculté de percevoir. A l'accomplissement de l'acte de *sensibilité* succèdent : A. l'*acte intermédiaire de volition spontanée* ou *réfléchie*, ou *pensée*; B. l'*acte d'incitation motrice*, ou *motricité*, transmis du dedans vers la périphérie par les nerfs moteurs. — Les trois propriétés secondaires en lesquelles se subdivise la sensibilité sont en rapport dans leurs manifestations avec la constitution même du système nerveux. La disposition des nerfs à leur terminaison périphérique et dans leur trajet a permis de se rendre compte des conditions d'existence et d'accomplissement de l'impression, de la transmission et de la perception, ainsi que de celles de l'acte intermédiaire de *volition spontanée* ou *réfléchie*, transmise aux muscles par d'autres tubes nerveux doués aussi de la transmissibilité. Il est prouvé anatomiquement que chaque cellule du système nerveux central qui *perçoit* l'impression transmise par les racines rachidiennes postérieures et par les nerfs sensitifs est en continuité de substance avec le nerf qui transmet. Les éléments dans lesquels s'opère, consécutivement à la perception, l'acte dit de *pensée* ou *volition spontanée* ou *réfléchie*, sont des cellules nerveuses multipolaires de l'encéphale en continuité de substance, par l'intermédiaire du cylindre-axe, d'une part avec les nerfs sensitifs, d'autre part avec les nerfs moteurs qui transmettent la volition du centre nerveux aux éléments contractiles. La sensation varie, comme la sensibilité, avec la rapidité, l'intensité, etc., de chacun des actes élémentaires précédents; elle diffère suivant que l'élément nerveux est dans tel ou tel état de constitution intime et de milieu, qui le font dire plus ou moins irritable. Si l'impression est forte, elle sera forte, et *vice versâ*; si l'impressionnabilité des extrémités nerveuses d'une main est augmentée, l'impression sera plus vive qu'à l'autre. De même pour la perceptibilité ; de même aussi pour la transmissibilité ; de même à fortiori, si les éléments sont dans de telles conditions, ou constitués de telle sorte, que les trois actes secondaires s'accomplissent avec plus ou moins d'intensité et de rapidité l'un que l'autre. — *Sensibilité morale.* Disposition intérieure qui inspire des idées vives et rapides, la vive expression de ces idées, la vive impression qu'on reçoit de leurs beautés ou de leurs défauts. V. IDÉE. — *Sensibilité organique.* Expression fréquemment employée pour désigner l'aptitude des éléments anatomiques à s'assimiler certains principes immédiats et leur inaptitude à en assimiler d'autres ; c'est un non-sens, car tout acte de sensibilité est un fait d'ordre organique, et il n'y a pas de *sensibilité inorganique*, inhérente aux corps non organisés. — *Sensibilité sans conscience* V. MOTRICITÉ. — *Sensibilité récurrente* (Magendie, 1839). Sensibilité que présentent les racines rachidiennes antérieures (destinées surtout à la motricité) et qui semble provenir de la périphérie du corps. Si l'on coupe une racine antérieure, le bout central, correspondant à la moelle épinière, est insensible, et le bout

périphérique, qui ne communique plus avec l'encéphale, est sensible. D'où le nom de *sensibilité en retour* ou de *sensibilité récurrente*, pour la distinguer de la sensibilité propre aux racines rachidiennes postérieures. Cette sensibilité récurrente est transmise (Magendie) à la racine rachidienne antérieure par quelques filets *récurrents* fournis par la racine postérieure, et qui reviennent de la périphérie vers la moelle épinière, à partir de points du trajet des nerfs mixtes généralement éloignés de la réunion des deux racines (Cl. Bernard). Ce sont ces filets qui donnent de la sensibilité aux racines antérieures, comme les racines postérieures en donnent à tous les organes. Une racine rachidienne postérieure *fournissant* la sensibilité récurrente *seulement à la racine antérieure correspondante*, le nerf qui donnera la sensibilité récurrente au spinal, par exemple, devra être regardé comme sa racine postérieure ; or ce n'est pas au pneumogastrique que le spinal emprunte cette sensibilité, mais aux racines postérieures des trois ou quatre premières paires nerveuses cervicales chez le chien (Cl. Bernard) ; de sorte que, à cet égard, le spinal doit être considéré comme une racine antérieure multiple surajoutée aux trois ou quatre premières paires rachidiennes. Ces faits permettent, en pathologie, de se rendre compte d'un grand nombre d'épiphénomènes dans les affections compliquées de convulsions. Ils permettent, en outre, d'établir les relations physiologiques existant entre les racines antérieures et les racines postérieures, qui sont telles que la lésion de celles-ci peut entraîner la paralysie des premières. Suivant Brown-Séquard, l'irritation des racines antérieures détermine des contractions violentes, irrégulières et douloureuses, parce que ces racines renferment des filets nerveux de sensibilité musculaire. — *Sensibilité réflexe*. V. Sympathie.

**SENSIBLE.** adj. [*sensibilis*, αἰσθητικὸς, all. *empfindend*, angl. *sensible*, *sensory*, it. *sensibile*, esp. *sensible*]. Se dit d'un individu, d'un tissu, etc., qui est doué de sensibilité, et, particulièrement, qui jouit d'une sensibilité exquise, plus grande, plus parfaite qu'un autre. ‖ Se dit aussi de ce qui est apte à agir sur un de nos sens. — *Calorique sensible*. Synonyme de calorique *libre*.

**SENSITIF, IVE.** adj. [all. *sensitiv*, angl. *sensitive*, it. et esp. *sensitivo*]. Qui a rapport aux sens ou aux sensations ; qui est le siège des sensations, qui les transmet : *nerf sensitif, transmissibilité sensitive*. — *Neurone sensitif*. V. Neurone.

**SENSITIVE.** s. f. [all. *Sinnpflanze*, angl. *sensitive plant*, it. *sensitiva*]. Nom donné à plusieurs légumineuses, appartenant principalement au genre *Mimosa*, et remarquables par les mouvements que présentent leurs feuilles sous diverses influences, contact, changement brusque de température, action des substances caustiques, etc. : tel est le *Mimosa pudica*, L. de l'Amérique tropicale.

**SENSITIVITÉ.** s. f. (Vulpian). L'aptitude fonctionnelle des fibres nerveuses sensibles, le nom de *sensibilité* prenant alors le sens donné au mot *perceptivité*.

**SENSITIVO-MOTEUR, TRICE.** adj. Qui sert au mouvement et à la sensibilité, comme les nerfs mixtes ; qui se rapporte à ces deux actes nerveux. — *Phénomènes sensitivo-moteurs* (Carpenter). Les actions réflexes, par opposition aux phénomènes *idéo-moteurs* ou actions accomplies sous l'influence d'une idée.

**SENSORIAL, ALE.** adj. [angl. *sensorial*]. Qui se rapporte au sensorium : *fonction sensoriale*, *monomanie sensoriale*.

**SENSORIEL, ELLE.** adj. Qui se rapporte aux organes des sens.

**SENSORIUM.** s. m. [*sensorium*, αἰσθητήριον, all. *Sensorium*, *Empfindungssitz*, angl. *sensory*, it. et esp. *sensorio*]. Mot par lequel on désigne quelquefois le *cerveau* considéré comme centre des sensations. — *Sensorium commune*. La portion de l'encéphale qui *perçoit*, pour la distinguer de celle qui est le siège de la *pensée* et de celle qui est douée de la *motricité*. Cette portion n'est point *une*, ni *commune* à tous les nerfs doués de sensibilité : chacun d'eux a, dans les centres nerveux, une partie correspondante, qui perçoit à sa manière, mais qui ne peut percevoir indifféremment toutes sortes d'impressions ; chacun a son *foyer perceptif*, déjà connu ou localisé pour certains nerfs (V. Localisation). Toutefois certaines parties du cerveau correspondant au lobe occipital, au lobe sphénoïdal, aux parties postérieures de chaque hémisphère, ont une structure anatomique différente de celle des parties antérieures (V. Cerveau), différence qui, jointe à certaines notions fournies par les lésions de ces parties postérieures et par les symptômes qui les ont accompagnées, ont fait donner spécialement à ces circonscriptions du cerveau le nom de *sensorium commune* (Charcot).

**SENSUALISTE.** adj. Se dit d'une doctrine dans laquelle on attribue tout, dans la génération des idées, à l'action des sens externes, sans tenir compte des aptitudes inhérentes aux différentes parties du cerveau.

**SENTIMENT.** s. m. [*sensus*, αἴσθησις, all. *Gefühl*, angl. *sentiment*, it. *sentimento*, esp. *sentimiento*]. Proprement *ce que l'on sent* ; ce mot est alors synonyme, dans beaucoup de cas, de *sensation* ; mais il s'applique particulièrement aux sensations internes, aux modifications perceptibles de nos organes intérieurs : on dit le *sentiment de la faim*, *de la douleur*, *de la fatigue*. — Dans un sens psychologique, *sentiment* (πάθος), l'affection de l'âme, penchant bon ou mauvais ; ou vue de l'esprit (σύνεσις) propre à nous déterminer dans l'appréciation des choses, dans nos jugements.

**SENTINELLI** (médecin italien né en 1644). — *Poudre de Sentinelli*. V. Poudre *du comte de Palme*.

**SÉPARATION.** s. f. [all. *Scheidung*]. En pharmacie, élimination de certaines substances mêlées à d'autres à l'effet d'utiliser seulement celles-ci. ‖ *Séparation de corps*. « Les époux pourront réciproquement demander la séparation pour excès, sévices et injures graves de l'un d'eux envers l'autre. » (*Code civil*, art. 231.) Il y a beaucoup de procès en séparation de corps qui reposent sur des accidents, des vices de conformation ou des maladies. En face d'un conflit conjugal, le médecin ordinaire doit savoir s'abstenir et rester muet. Le médecin requis par la justice, au contraire, entre dans le débat de la manière la plus désintéressée et la plus impartiale ; il apprécie les faits qu'il a eu mission d'examiner, et il conclut, sans se préoccuper de la question de savoir si son rapport doit être interprété en faveur du mari ou en faveur de la femme. Le médecin-expert ne s'arrête à aucune considération d'intérêt privé : il n'a pas de client à défendre, il n'a qu'à faire connaître la vérité, quelle qu'en soit la source (Legrand du Saulle). Les excès alcooliques, les sévices et injures graves, la grossesse antérieure au mariage, les habitudes contre nature, la syphilis, l'hystérie, l'épilepsie et la folie servent d'ordinaire de prétextes aux instances en séparation de corps.

**SÉPÉERI.** s. m. [*bébéeru*, *sipéeri*, *Nectandra Rodiei*, Schomb.]. Arbre de la famille des laurinées de la Guyane anglaise, dont l'écorce est amère et fébrifuge.

**SÉPÉERINE.** s. f. [*sipéerine*]. Alcaloïde fébrifuge retiré de l'écorce de *Sépéeri*, en même temps que la *bébéerine*. Résineux, brun rouge, transparent, peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'éther, soluble dans l'alcool.

**SÉPIA.** s. f. [all., angl., it. et esp. *sepia*]. L'encre de *sèche* solidifiée par évaporation et dont on fait une couleur par mélange avec un peu de gomme.

**SEPSINE** ou **SEPTINE.** s. f. [de σῆψις, putréfaction, ou σηπτὸς, putréfié]. Nom donné en 1868 par Bergmann et Schmiedeberg au poison qui se forme dans les viandes en

putréfaction. Ces auteurs crurent avoir réussi à préparer à l'état de pureté le poison putride, dont l'existence avait été démontrée par Gaspard et la nature chimique mise hors de doute par Panum. Ils obtinrent sous une forme cristalline un sel de ce poison : le sulfate de sepsine ; ce sel était très toxique et tuait le chien en injection intraveineuse à la dose de 10 milligrammes. Mais on reconnut depuis que cette substance ne se retrouve pas dans toutes les matières putréfiées, et que d'autres alcaloïdes toxiques pouvaient être extraits de la viande en putréfaction. Aussi elle n'a plus maintenant qu'un intérêt historique.

**SEPTANE.** adj. [*septanus*, ἑπταῖος, all. *siebentägig*, angl. *septanous*]. V. INTERMITTENT.

**SEPTÉNAIRE.** s. m. [*septenarius*, ἑβδομαῖος, all. *Siebenzal*, angl. *septenary*, it. *settenario*, esp. *septenario*]. Espace de sept jours. Les septénaires étaient, selon la doctrine des jours critiques, autant de périodes qui partageaient le cours des maladies et en marquaient les rémissions ou les terminaisons.

**SEPTICÉMIE.** s. f. [de *septique*, et αἷμα, sang]. Dans son acception étymologique, le mot *septicémie* s'applique à toutes les maladies résultant de l'altération du sang par des matières septiques ou putrides. Aujourd'hui, on désigne sous ce nom un état morbide caractérisé par la présence de microbes dans le sang. La septicémie peut être consécutive à une lésion locale : c'est ainsi que chez l'homme, le charbon commence par un accident local qui est le plus souvent la pustule maligne ou l'œdème malin, et dans les cas mortels se termine par septicémie ; tous les vaisseaux sont remplis de bactéridies charbonneuses, et il n'y a pas d'autres lésions locales que l'accident initial. D'autres infections se traduisent d'emblée par la présence du microbe dans le sang ; la septicémie est alors primitive, et la mort arrive sans qu'il y ait de lésion facilement appréciable. C'est surtout cette absence de foyer local infectieux malgré l'existence de microbes dans le sang que traduit le mot *septicémie*. Quand existent des foyers purulents, on emploie les termes de *pyohémie* ou de *septico-pyohémie*. La septicémie ainsi comprise constitue la forme la plus rapidement mortelle des infections. Les anciennes septicémies chirurgicale et obstétricale, c'est-à-dire consécutives à une intervention opératoire ou à un accouchement, tuaient sans lésions ; quand l'infection revêt une forme moins violente, et que la survie est plus longue, des lésions locales apparaissent, sous forme de lymphangites, d'abcès, de phlegmons, de péritonites, etc. On donne encore parfois le nom de *septicémie suraiguë* à une complication des plaies caractérisée par une infiltration gazeuse des téguments avec aspect marbré de la peau qui apparaît au pourtour de la solution de continuité et se propage rapidement vers la racine du membre ; cette lésion mérite le nom de *gangrène gazeuse* qu'on lui donne aussi parfois, beaucoup plutôt que celui de *septicémie* qui doit être réservé aux états morbides qui viennent d'être définis. Les microbes que l'on rencontre au cours des septicémies sont très variables, le streptocoque et le staphylocoque sont parmi les plus fréquents ; mais on peut trouver aussi des anaérobies dont la recherche devra toujours être faite. — *Septicémie chronique*. Nom donné parfois improprement à un état morbide caractérisé par des accès fébriles irréguliers, de la pâleur de la face et de l'amaigrissement, consécutif à des suppurations prolongées. Dans ce cas les symptômes observés sont en rapport avec la résorption dans l'organisme des produits toxiques formés au niveau du foyer infectieux, sans qu'il y ait, au moins le plus souvent, passage de microbes dans le sang. — *Septicémie expérimentale aiguë*. Nom sous lequel Pasteur décrivit la maladie produite expérimentalement chez le cobaye par l'inoculation de sérosité ou de terre contenant le vibrion septique ; dans ce cas, il n'y a pas septicémie au sens où l'on entend ce mot aujourd'hui, car le vibrion ne se rencontre dans le sang que dans les dernières heures de la vie ou après la mort. — *Septicémie gangreneuse*. Nom sous lequel Chauveau et Arloing étudièrent une complication des plaies décrite aussi sous le nom de *septicémie suraiguë*, *gangrène gazeuse*, *gangrène foudroyante*, *érysipèle bronzé* ; elle est due au vibrion septique de Pasteur ; ce n'est pas une septicémie, mais une infection de nature gangreneuse, à marche envahissante, dont l'agent reste cantonné pendant longtemps, sinon jusqu'à la mort, au niveau de la lésion locale. — *Septicémie hémorragique*. Maladie caractérisée par une septicémie et des hémorragies ; les septicémies hémorragiques ou pasteurelloses comprennent un certain nombre d'affections épizootiques dont le type est le choléra des poules ; les microbes qui les causent sont des coccobacilles très voisins les uns des autres, appelés parfois *pasteurellæ* (V. ce mot).

**SEPTICÉMIQUE.** adj. Qui est relatif à la septicémie.

**SEPTICITÉ.** s. f. L'état de ce qui est septique.

**SEPTICO-PYÉMIE** ou **SEPTICO-PYOHÉMIE.** s. f. État morbide caractérisé par la coexistence de foyers purulents et de septicémie.

**SEPTIFÈRE.** s. m. Maladie dont les plaies ou les organes contiennent des matières septiques.

**SEPTIFORME.** adj. [*septiformis*, de *septum*, cloison, et *forma*, forme ; all. *scheidewandförmig*, angl. *septiform*, esp. *septiforme*]. Qui a la forme d'une cloison.

**SEPTIQUE.** adj. [*septicus*, σηπτικὸς, de σήπειν, corrompre ; all. *septisch*, angl. *septic*, it. et esp. *septico*]. Qui produit la putréfaction. — *Poisons septiques*. Nom donné parfois aux poisons qui déterminent la gangrène (seigle ergoté, venin de la vipère), ou une sorte de décomposition des tissus organiques (acide sulfhydrique). || Ce mot est employé aujourd'hui comme synonyme d'*infectieux*. Les matières septiques sont celles qui sont chargées de microorganismes et en particulier de microbes pathogènes. Le sens de ce terme s'est donc beaucoup étendu ; il ne désigne plus, comme pourrait le faire croire son étymologie, l'état de ce qui est corrompu, de ce qui peut engendrer la putréfaction, mais d'une façon plus générale le fait pour un corps d'être chargé de microbes ; or, comme les microbes sont répandus partout, dans l'air, sur le sol, dans l'eau, tous les objets doivent être considérés comme septiques ; il faut toujours partir de ce principe quand on veut pratiquer l'*asepsie*, et par suite stériliser tous les corps avant de pouvoir les considérer comme privés de germes. En pratique, bien peu des germes répandus dans l'atmosphère ou séjournant sur les objets sont capables de déterminer des accidents ; c'est ce qui fait en particulier que, pour pratiquer les opérations, on a renoncé à stériliser l'atmosphère comme Lister essayait de le faire au moyen du *spray* ; on considère surtout comme septiques les objets qui ont été exposés à une contamination par un microbe pathogène. Cette tolérance, explicable quand il s'agit d'asepsie opératoire, parce qu'alors ne comptent que les microbes qui sont nuisibles pour l'homme et les animaux, n'est plus de mise dans les recherches bactériologiques ; les milieux de culture sont très facilement contaminés par les microbes de l'air ; l'asepsie dans ce cas doit être absolue.

**SEPT JOURS** (MAL DE). [angl. *seven day's disease*]. Affection épidémique de l'Amérique du Sud, qui, dit-on, saisit les enfants de sept jours, et qu'on suppose semblable au *trismus des enfants* dans les Indes occidentales.

**SEPTOMÈTRE.** s. m. [de σηπτὸς, putride, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer la quantité de matières organiques viciant l'air, en les fixant à l'aide d'une solution de permanganate de potasse (Smith).

**SEPTON.** s. m. [σήπτων, qui putréfie ; it. *septono*, esp.

*septon*]. Anciennement, l'azote, qu'on regardait comme déterminant les premiers phénomènes de la putréfaction.

**SEPTUM.** s. m. [*septum*, cloison; διάφραγμα, all. *Scheidewand, Zwischenwand*, angl. *septum*, it. *setto*, esp. *septo*]. En anatomie, nom donné à certaines cloisons membraneuses ou charnues qui séparent deux cavités : ainsi les deux ventricules du cerveau sont séparés par une cloison mitoyenne, qu'on appelle *septum lucidum* (V. TRANSPARENT); les deux ventricules du cœur, par une cloison appelée *septum medium ;* la cavité de la bouche d'avec l'arrière-bouche, par le voile du palais, que l'on nomme *septum staphylinum ;* la poitrine d'avec l'abdomen, par le diaphragme, autrefois dit *septum transversum*. — *Septum crurale* (J. Cloquet). Cloison blanchâtre, de nature conjonctive, résistante chez quelques sujets, extensible chez d'autres, qui est tendue au-devant de l'anneau crural, et qui se continue avec le tissu conjonctif situé derrière le ligament de Gimbernat, et, en dehors, avec le tissu conjonctif qui entoure l'artère et la veine crurales et l'artère épigastrique.

**SÉQUESTRATION.** s. f. En police sanitaire. V. ISOLEMENT. — *Séquestration des aliénés.* V. FOLIE, ISOLEMENT et RESTREINT.

**SÉQUESTRE.** s. m. [*sequestrum*, de *sequestrare*, séparer, mettre à l'écart; all. et angl. *Sequester*, esp. *sequestro*]. Portion d'os nécrosée, ainsi appelée parce qu'elle se sépare de l'os encore vivant. V. NÉCROSE. — *Séquestre.* Toute portion privée de vie d'un tissu quelconque qui reste enclavée dans le tissu encore vivant, bien qu'elle en soit distincte, et s'en sépare plus ou moins vite.

**SERAI.** s. m. (Schubler). Substance qui reste dans le petit-lait après la séparation du caséum, et qui n'est probablement que de l'albumine.

**SÉRAPHIQUE.** adj. — *Gomme séraphique.* V. SAGAPÉNUM.

**SEREIN.** s. m. [all. *Abendthau*, angl. *evening-dew*, it. et esp. *sereno*]. Rosée abondante qui tombe pendant l'été seulement, et presque toujours après le coucher du soleil.

**SEREINE** (GOUTTE). [angl. *serene drop*]. V. AMAUROSE.

**SÉREUSE.** s. f. Membrane circonscrivant une cavité généralement close de toutes parts, formée par le tissu séreux. V. SÉREUX. — *Séreuse des artères.* V. ARTÈRE.

**SÉREUSINE.** s. f. (Bixio). Le stéaroptène.

**SÉREUX, EUSE.** adj. [ὀῤῥώδης, ὑδατώδης, all. *serös, wässerig*, angl. *serous*, it. *sieroso*, esp. *seroso*]. Qui concourt à l'exhalation de la sérosité ou qui en a les caractères : *apoplexie séreuse, collection séreuse, exsudat séreux, pus séreux.* — *Système séreux.* Il se compose d'un grand nombre de membranes (*membranes séreuses* ou simplement *séreuses*) qui forment des sacs sans ouverture, adhérentes par leur surface extérieure aux organes qui les avoisinent, libres par leur surface interne, dont les parois sont humectées par un liquide très peu abondant, analogue, dans quelques-unes, au *sérum* du sang, très différent, dans d'autres, de ce sérum. Bichat ne comprenait dans le système séreux que les membranes séreuses splanchniques (*membranes séreuses proprement dites*); depuis, on y a réuni les *synoviales* ou *membrnes séreuses articulaires*, et les *membranes séreuses des tendons* et *sous-cutanées*, ou *bourses muqueuses*, bien qu'elles en diffèrent par rapport au fluide séparé, à la disposition et à la texture. V. BOURSE et SYNOVIAL. — *Tissu séreux.* Celui qui forme les *membranes séreuses.* Il a pour élément fondamental des fibres conjonctives disposées en faisceaux, et s'entre-croisant sous des angles très nets. Des fibres élastiques flexueuses les accompagnent ou y forment une trame réticulée, comme dans l'endocarde, la plèvre, etc. Ces membranes sont très vasculaires ; les capillaires y forment un réseau à mailles serrées, polygonales, anguleuses, à angles nettement dessinés en général. Les lymphatiques y forment des réseaux superficiels sous l'endothélium, à mailles plus ou moins serrées. Les séreuses sont tapissées d'une couche unique de cellules endothéliales minces, se plissant avec une grande facilité, et pourvues d'un noyau assez volumineux. Cet endothélium, se détachant facilement, ne met aucun obstacle à l'adhésion des faces d'une séreuse juxtaposées chirurgicalement. Cette adhésion a lieu aussi lorsque l'endothélium tombe par l'influence d'une inflammation de la séreuse et de l'immobilité des faces accolées. Des fibres du tissu conjonctif naissent et se prolongent d'une paroi à l'autre de la membrane ; il en est de même des capillaires sanguins, des lymphatiques et des fibres élastiques. C'est ainsi que s'établissent des *adhérences séreuses*, bientôt suivies d'une fusion complète des deux feuillets en une seule membraue (V. NÉOMEMBRANE). La face séreuse ou lisse et sécrétante n'existant plus, cette membrane perd rapidement sa texture et, par suite, ses caractères de séreuse : la texture est devenue celle du tissu fibreux, plus ou moins dense ou plus ou moins vasculaire. Les séreuses sont sujettes à l'endothéliome. — *Anémie séreuse.* V. ANÉMIE.

**SERGIERSK** (Russie). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 10°,4.

**SÉRICEPS.** s. m. Instrument imaginé par Poullet (de Lyon) pour exercer des tractions sur la tête du fœtus en évitant les pressions du forceps. Il se compose d'une bande d'étoffe de 25 centimètres, destinée à être étalée sur la tête du fœtus ; et de quatre rubans, dont une extrémité est fixée à la bande, tandis qu'ils se réunissent deux à deux par leur autre extrémité, de façon à former deux anses qui sont les points de traction.

**SÉRICINE.** s. f. Nom donné à la *fibroïne* (Schlossberger) et à la *myristine* (Playfair).

**SÉRICIQUE.** adj. — *Acide séricique.* L'acide *myristique.*

**SÉRIE** s. f. [*series*, all. *Reihe*, angl. *series*, it. et esp. *serie*]. — *Série animale.* Disposition des différents animaux telle, que l'on passe successivement d'un groupe d'organisation plus simple à un groupe d'organisatiou plus compliquée. || En chimie, ensemble de corps dans lesquels existe une progression régulière du nombre des équivalents d'un ou de plusieurs de leurs éléments constitutifs ; telle est la série des carbures $C^4H^4$, $C^8H^8$, $C^{12}H^{12}$; celle des alcools $C^2H^4O^2$, $C^4H^6O^2$, $C^6H^8O^2$, etc. || Dans la philosophie positive, *série des sciences.* V. SCIENCE. || En démographie, *série.* V. MOYENNE. || En histologie, *coupes en série.* V. COUPE.

**SÉRINE.** s. f. Nom donné par Denis (1856) à l'un des principes albuminoïdes composant le plasma du sang, et qui se retrouve dans la lymphe, dans les sérosités et dans le pus; on l'appelle aussi *sérum-albumine*; elle présente un certain nombre de caractères différentiels avec l'albumine de l'œuf; ainsi son pouvoir rotatoire est de — 56° au lieu de — 35°,5 ; elle est précipitée de ses solutions exemptes de sels par agitation avec de l'éther, et ne l'est pas de ses solutions salines ; elle est précipitée par l'alcool comme l'ovalbumine, mais n'est coagulée que lentement par ce réactif ; quand elle a été précipitée de sa solution par l'acide azotique ajouté goutte à goutte, le précipité se dissout en grande partie par l'addition d'un volume d'alcool absolu égal à celui de la solution ou par l'addition d'un demi-volume d'acide azotique. Elle résiste beaucoup moins que l'ovalbumine à l'action des acides étendus et à celle des alcalis à l'ébullition.

**SERINGAT.** s. m. Nom vulgaire du *Philadelphus coronarius*, L., plante de la famille des saxifragées, tribu des philadelphées, dont les fleurs ont une odeur forte, pouvant causer la céphalalgie.

**SERINGOS.** s. m. [*dysenterie purulente des Cafres*]. Sorte de dysenterie caractérisée par un flux purulent et non sanguin, et observée à l'île de la Réunion. Elle n'attaque, parmi les travailleurs amenés dans l'île, que les indigènes du continent africain, tandis que les Indiens et Malgaches n'y sont point sujets, quoique plusieurs n'échappent pas à la dysenterie ordinaire.

**SERINGUE.** s. f. Instrument destiné à injecter dans les tissus des substances liquides. Les *seringues* dont se servent les anatomistes et les chirurgiens pour injecter les vaisseaux ou certaines cavités sont formées d'un corps d'argent, de laiton ou de maillechort, tout à fait uni, si ce n'est vers le tiers supérieur, où il peut porter une oreille circulaire, unie ou à pans, qui sert de point d'appui à l'index et au médius. Sa capacité varie de 15 à 1000 grammes et plus. Le *porte-canule* qui termine le tube doit être continu avec le corps et dépourvu de cannelures ou de molettes saillantes à sa jonction avec ce dernier. Les *canules* varient de forme et de grandeur, suivant qu'il s'agit d'injecter du liquide dans une hydrocèle (*seringue à hydrocèles*), un kyste, des vaisseaux, etc. ; la canule du trocart qui a servi à l'évacuation du liquide accidentel suffit dans ces derniers cas. Comme il faut qu'on puisse faire sortir et entrer facilement la seringue dans la canule, le porte-canule doit jouer, soit à frottement sur celle-ci, soit par des tours de vis. Les vis sur le porte-canule sont nécessaires pour les seringues les plus grosses. Pour ces seringues aussi un robinet porte-canule se fixe sur le corps de la même manière ; à son tour, il s'adapte aux canules comme il vient d'être dit, afin de pouvoir être laissé attaché à volonté sur la canule ou sur la seringue. Le *piston* est formé d'une tige ou manche cylindrique qui glisse exactement dans l'orifice central de la plaque à virole qui forme le haut du tube ; l'extrémité libre de la tige porte un anneau qui doit, pour toutes les seringues, permettre l'entrée du pouce, de manière que ce doigt trouve là un solide point d'appui. Le piston est à parachute (Charrière). Il est formé de deux rondelles de cuir fixées au milieu du piston à l'aide de deux pièces qui constituent la charpente de celui-ci et se vissent l'une sur l'autre ; ces deux rondelles sont rabattues, l'une en haut, l'autre en bas. Comme elles tendent toujours à s'écarter de la tige, elles remplissent immédiatement le moindre vide qui tend à se présenter dans le corps. Pour les injections sous-cutanées, intramusculaires et intraveineuses, on se sert d'une seringue (*seringue de Pravaz, seringue à injections hypodermiques*, fig. 679), dont la tige est graduée ; cette seringue est d'une contenance de 1 centimètre cube, et la tige est divisée en vingt parties, dont chacune correspond à un vingtième de centimètre cube, c'est-à-dire à une goutte d'eau distillée ; on construit aussi des seringues de 2 et de 5 centimètres cubes. Les canules sont en acier ou en platine iridié, très fines, à pointe taillée obliquement et tranchante, de manière à pouvoir être plongée dans les tissus avant l'injection. Le corps peut être de verre, ce qui est préférable pour l'emploi des mélanges où il entre quelques substances corrosives ou du nitrate d'argent. Le piston est à parachute comme dans les seringues ordinaires. Le corps du piston ne doit pas être en cuir, mais en moelle de sureau, en amiante ou en caoutchouc, de manière à pouvoir supporter l'ébullition ; la seringue de Pravaz ainsi modifiée et rendue stérilisable prend le nom de seringue de Straus-Collin. La seringue dite de *Lüer* est construite entièrement en verre (fig. 680) ; le piston est formé d'un cylindre de verre qui pénètre à frottement dans le corps de pompe également en verre ; la graduation se trouve sur le corps de pompe ; l'asepsie parfaite de cette seringue est très facile à réaliser. Pour les injections de sérums thérapeutiques, on construit des seringues de 20 centimètres cubes à piston de caoutchouc, dites seringues de Roux (fig. 681) ; la canule est reliée à l'embouchure de la seringue par un tube de caoutchouc. On fabrique aussi des seringues sans piston, se composant d'un corps de pompe muni d'une graduation, et d'une petite poire en caoutchouc, permettant d'aspirer le liquide dans la seringue et de l'expulser ; telle est la seringue de Créquy (fig. 682).

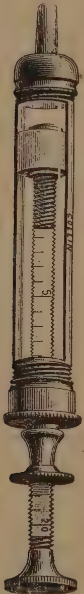



Fig. 679. — *Seringue* de Pravaz.

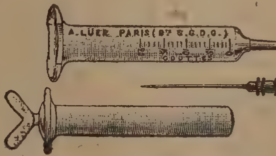



Fig. 680. — *Seringue* de Lüer.

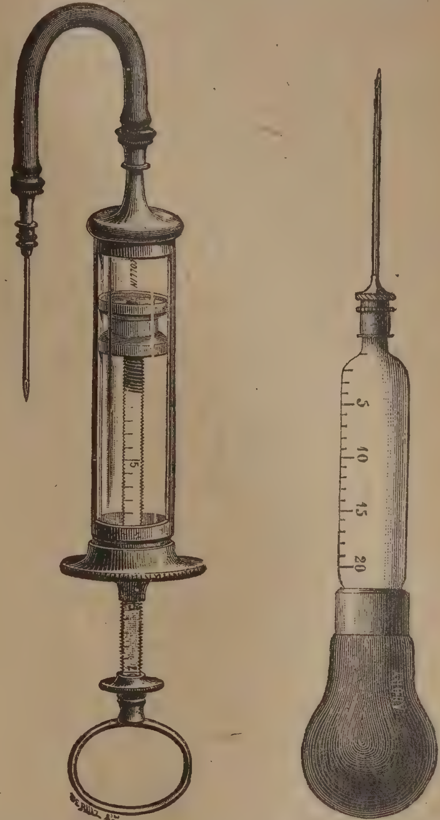



Fig. 681. — *Seringue* de Roux. Fig. 682. — *Seringue* de Créquy.

**SÉRINURIE.** s. f. Présence de sérine dans l'urine ; ordinairement, l'albuminurie est caractérisée par la présence de globuline et de sérine dans l'urine ; ce n'est que dans

des cas exceptionnels que la sérine s'y trouve à l'état isolé; la différenciation entre les deux variétés d'albumine urinaire se fait au moyen du sulfate de magnésie à saturation qui précipite la globuline et non la sérine. V. ALBUMINURIE.

**SERMAIZE** (France, Marne). *Eaux bicarbonatés sulfatées calciques*, froides, 11°, contenant 1gr,5 de sels dont 0,80 de sulfate de chaux, de magnésie et de soude, et 0,48 de bicarbonates de chaux et de magnésie. Cette eau est indiquée dans les affections du tube digestif, des reins, de la vessie. Établissement. Cette eau est transportée.

**SERMENT**. s. m. [*jusjurandum*, ὅρκος; all. *Eid*, angl. *oath*, it. *giuramento*, esp. *juramento*]. Titre d'un livre de la Collection hippocratique où les devoirs de la profession médicale sont indiqués avec force, sincérité et noblesse; un texte pareil, placé à une époque aussi ancienne, a certainement exercé une influence salutaire sur toute la médecine qui devait suivre. On y voit une prescription singulière, celle de ne pas pratiquer l'opération de la taille. Il semble que cette opération, si dangereuse dans l'ignorance de l'anatomie, était alors abandonnée à des charlatans.

**SÉRO-DIAGNOSTIC**. s. m. (Widal). Méthode de diagnostic qui repose sur ce fait qu'au cours de certaines infections le sérum acquiert des propriétés agglutinantes vis-à-vis du microbe causal de cette infection (V. AGGLUTINATION). Le séro-diagnostic a été appliqué pour la première fois à la fièvre typhoïde par Widal en 1896. Pour le pratiquer il suffit de prélever quelques gouttes de sang au malade, et quand le sérum est exsudé, de le mélanger à une culture jeune de bacille d'Eberth dans la proportion d'une goutte de sérum pour 40 à 50 gouttes de culture; il est fréquent de trouver dans la fièvre typhoïde une agglutination beaucoup plus élevée; par contre, des agglutinations produites avec des dilutions au dixième ou au vingtième ne donnent pas de certitude. La séro-réaction positive indique que le malade a ou a eu une infection à bacilles d'Eberth, et en pratique, par conséquent, une fièvre typhoïde. La séro-réaction n'apparaît pas en général dès les premiers jours de la maladie; elle n'est positive le plus souvent que du huitième au dixième jour; elle peut être retardée parfois jusqu'au quinzième ou au vingtième jour; elle diminue dans la convalescence et disparaît après une vingtaine de jours; mais elle peut parfois persister des mois et des années. La méthode du séro-diagnostic a été appliquée à d'autres maladies : dans le choléra, elle n'a pas la même valeur que dans la fièvre typhoïde en raison des variations du pouvoir agglutinatif d'un même sérum vis-à-vis de divers échantillons de vibrions cholériques; dans les infections à pneumocoques, la séro-réaction est positive à condition de cultiver le pneumocoque directement dans le sérum du malade (Bezançon et Griffon); dans les infections à tétragènes, la séro-réaction peut être obtenue par l'action du sérum sur la culture du microbe comme pour le bacille d'Eberth (Roger et Trémolières). Enfin dans la tuberculose, le séro-diagnostic peut être fait à l'aide de la méthode d'Arloing et Courmont : celle-ci consiste à prendre des cultures *homogènes* de bacilles de la tuberculose, et à mettre le sérum du malade en contact avec la culture dans la proportion de 1 de sérum pour 4, pour 9 et pour 19 de culture; l'agglutination a lieu en un temps variant d'une à cinq heures. La culture ne doit pas être trop jeune ni trop vieille; il sera bon souvent de l'étendre d'eau salée pour rendre le phénomène plus facile à observer. Mais le séro-diagnostic n'a pas la même valeur ici que dans la fièvre typhoïde; en effet, dans certains cas, par exemple au cours des maladies fébriles, le sérum peut devenir agglutinant vis-à-vis du bacille de Koch sans pourtant que celui-ci soit en cause; la méthode ne devra donc être employée que chez les individus apyrétiques et encore, dans les cas de tuberculose pulmonaire au début et chez les malades atteints de lupus, elle a été trouvée en défaut.

**SÉRO-FIBRINE**. s. f. (Denis). V. PLASMINE.

**SÉROLINE**. s. f. [angl. *serolin*, esp. *serolina*] (Boudet). V. STERCORINE.

**SÉRO-PRONOSTIC**. s. m. Pronostic basé sur la mesure du pouvoir agglutinatif du sérum. D'après P. Courmont, si, dans la fièvre typhoïde, la température et le pouvoir agglutinatif suivent une marche parallèle, le pronostic est bon; si au contraire il n'y a pas de parallélisme, le pronostic est grave; dans le cas enfin où la séro-réaction fait défaut ou apparaît tardivement, on ne peut donner aucune conclusion, cette réaction pouvant manquer aussi bien dans les cas graves et dans les cas bénins.

**SÉRO-PURULENT, ENTE**. adj. Se dit d'un liquide dont les caractères tiennent en même temps de ceux du sérum et du pus : tel est le pus dit *séreux*. V. PUS.

**SÉRO-RÉACTION**. s. f. V. SÉRO-DIAGNOSTIC.

**SÉRO-SANGUIN, INE**. adj. Qui tient à la fois du sérum et du sang; qui est formé de leur mélange. — *Bosse* ou *tumeur séro-sanguine* [*tumeur œdémateuse séro-sanguine* de Valleix, *tumeur œdémateuse* de Mme Lachapelle (1810); *œdème du cuir chevelu* de Pannetier]. Tuméfaction que présente souvent la tête du fœtus au moment de la naissance, et qui est constituée par une infiltration œdémateuse, séro-sanguine, siégeant ordinairement sous la peau du crâne. Elle se produit toujours au niveau de la partie fœtale qui n'est pas en rapport avec les parois du bassin, et sa situation est subordonnée aux présentations et positions. Son volume est variable. Son existence n'a aucune influence sur la vie de l'enfant : elle disparaît spontanément peu de temps après l'accouchement.

**SÉROSITÉ**. s. f. [*serum*, all. *Blutwasser*, angl. *serosity*, it. *sierosità*, esp. *serosidad*]. Nom sous lequel on désigne : 1° les humeurs sécrétées par les membranes séreuses saines ou enflammées; 2° celle qui, produite outre mesure par ces membranes, forme le liquide des hydropisies; 3° celle qui s'amasse dans les phlyctènes produites par la brûlure et sous l'épiderme soulevé par les substances épispastiques; 4° celle qui s'infiltre entre les fibres du tissu conjonctif, etc., dans les œdèmes. Aucune sérosité n'a la même composition immédiate que le plasma sanguin. Il en est, comme le liquide sous-arachnoïdien et celui de quelques kystes de l'ovaire, qui, ne renfermant que des traces d'albumine, ne sont pas coagulables par la chaleur. Le plus souvent, les liquides sécrétés par les séreuses, à l'état normal, sont albumineux, jaunâtres ou incolores, alcalins, et renferment, outre de l'albumine, de la sérine, des traces de caséine, de la cholestérine et des sels minéraux. Les proportions d'albumine, de fibrine, de cholestérine, augmentent quand le liquide est fourni par une séreuse enflammée.

**SÉROTHÉRAPIE**. s. f. [*serum*, sérum, et θεραπεία, traitement]. Méthode thérapeutique qui consiste dans l'emploi des sérums. On peut se servir d'un sérum normal, mais le plus souvent on a recours au sérum d'un être modifié par une maladie ou par un procédé de vaccination. On peut injecter le sérum d'un animal de même espèce : c'est ainsi qu'on a injecté à l'homme du sérum humain, en particulier dans le cas d'une maladie infectieuse, la scarlatine, par exemple, du sérum d'un individu convalescent de cette même maladie. Mais ordinairement on injecte du sérum d'un animal préparé à l'avance pour le but auquel on veut le faire servir. L'idée de chercher dans le sang d'un animal des substances immunisantes paraît dû à Richet et Héricourt qui s'adressaient à une espèce supposée naturellement réfractaire à l'infection qu'ils cherchaient à combattre; ils expérimentèrent ainsi avec

le sang du chien qu'ils injectaient à des lapins en même temps que des cultures de *Staphylococcus pyosepticus* (1888) ou de bacille de Koch (1889). Mais la sérothérapie date vraiment du jour où Behring et Kitasato reconnurent que le sérum des animaux vaccinés contre la diphtérie et le tétanos est antitoxique ; qu'injecté en même temps que le microbe, il protège l'animal contre l'infection ; enfin qu'injecté après le microbe alors que l'infection évolue déjà, le sérum antidiphtérique arrête son évolution et permet la guérison de la maladie (1890). La sérothérapie antidiphtérique est donc à la fois préventive et curative. Par contre, la sérothérapie antitétanique n'a qu'une action préventive ; injecté au moment où les accidents sont apparus, il est incapable de les enrayer. Les sérums antidiphtérique et antitétanique sont préparés en injectant les animaux au moyen de la toxine produite par les microbes ; ils sont donc antitoxiques ; ils n'ont pas d'action sur les microbes vivants ; mais ils empêchent leur développement dans l'organisme en paralysant l'action de la toxine et en permettant aux moyens de défense naturels de détruire les microbes. Dans d'autres cas les sérums sont préparés en injectant à l'animal non plus la toxine, mais le microbe lui-même mort ou même vivant ; c'est ainsi que l'on prépare le sérum antistreptococcique, antipesteux et un sérum anticholérique (choléra-sérum) qui n'a pas d'action contre le choléra humain, mais est actif contre la septicémie cholérique expérimentale des jeunes cobayes. La sérothérapie n'est pas employée uniquement dans les maladies infectieuses ; elle l'est aussi dans certaines intoxications, comme celle due au venin des vipères. On a de plus cherché à employer aussi les sérums cytotoxiques, qui, à doses faibles, auraient un effet stimulant sur certaines cellules au lieu de leur action destructive ordinaire ; dans l'hémoglobinurie paroxystique, Widal et Rostaine se sont servis du sérum d'animaux ayant reçu des injections de sérum humain, afin de rendre au malade l'antisensibilisatrice qui, d'après ces auteurs, serait en défaut dans de tels cas ; enfin dans la maladie de Basedow, Ballet et Enriquez, Möbius ont employé le sérum d'animaux éthyroïdés. En général on choisit comme animal producteur de sérum le cheval quand il s'agit de sérum antitoxique ou antimicrobien, comme pour la diphtérie ou le tétanos, le mouton ou la chèvre pour le sérum antithyroïdien. Certains accidents sont imputables à la sérothérapie, en particulier des exanthèmes, des arthralgies, de la fièvre, quelquefois de l'albuminurie ; c'est ce qu'on a appelé la *maladie des sérums* ; elle est due à l'introduction dans l'organisme d'un sérum appartenant à une autre espèce animale, et non pas aux anticorps que renferme le sérum ; ces accidents sont toujours légers et ne peuvent en aucun cas faire renoncer à la méthode. Les sérums thérapeutiques sont le plus souvent employés en injections sous-cutanées ; quelquefois on les introduit dans les veines, dans le canal rachidien, ou même dans le cerveau (sérum antitétanique) ; plus rarement ils sont pris par le tube digestif.

**SÉROTINE.** adj. et s. f. [de *serotinus*, tardif, de *sero*, tardivement]. V. Caduque.

**SERPENT.** s. m. [*serpens*, ὄφις, all. *Schlange*, angl. *snake*, it. *serpente*, esp. *serpiente*]. Nom vulgaire des reptiles de l'ordre des ophidiens. — Les seuls serpents venimeux de France sont deux vipères très analogues. Ces animaux piquent plutôt qu'ils ne mordent, en projetant leur tête contre les objets, de sorte que les dents saillantes, quand la gueule est ouverte, s'enfoncent dans la peau. Leur langue est inerte. — *Serpent à sonnettes.* V. Crotale.

**SERPENTAIRE.** s. f. Nom de plusieurs plantes de familles différentes. — *Serpentaire commune* [*Arum dracunculus*, L., *Dracunculus vulgaris*. Schott ; all. *Schlangenkraut*, angl. *snake-root*, it. et esp. *serpentaria*]. Plante aroïdée dont la racine nous vient du midi de la France, en pains orbiculaires, présentant des vestiges d'écailles foliacées concentriques. Ses propriétés sont les mêmes que celles du *pied-de-veau*. — *Serpentaire femelle.* V. Bistorte. — *Petite serpentaire.* V. Ophioglosse. — *Serpentaire de Virginie* (*Aristolochia serpentaria*, L.). Plante aristolochiée dont la racine, apportée de l'Amérique septentrionale, est formée d'un petit corps long et menu, garni d'un chevelu touffu et très fin. Elle est ordinairement grise, quelquefois jaunâtre ; d'odeur et de saveur fortes et camphrées ; c'est un tonique et un puissant stimulant, que l'on administre en poudre (2 à 4 gr.) ou en infusion (8 gr. pour 500 gr. d'eau).

**SERPENTARINE.** s. f. Principe amer de la serpentaire de Virginie, soluble dans l'eau et dans l'alcool.

**SERPENTIN.** s. m. [de *serpere*, ramper ; *Schlangenrohr*, angl. *serpentine*, it. *serpentino*, esp. *serpentin*]. V. Alambic.

**SERPENTINE.** s. f. [*Ophioxylon serpentinum*, L., all. *Bitterschlangenholz*, angl. *serpentine-tree*]. Arbre de Ceylan, de la famille des Apocynées, J., dont le bois (vulgairement *bois de serpent*) a été préconisé comme emménagogue, sudorifique, fébrifuge, et contre les morsures venimeuses. — Nom vulgaire du *Cereus flagelliformis*, Haw, de la scorzonère (*Scorzonera hispanica*, L.) et de l'estragon (*Artemisia dracunculus*, L.).

**SERPETTE.** s. f. — *Couteau en serpette.* V. Couteau.

**SERPIGINEUX, EUSE.** adj. [*serpiginosus*, de *serpigo* ; ἑρπυστικός, all. *serpiginos, weiterkriechend*, angl. *serpiginous*, it. et esp. *serpiginoso*]. Se dit des lésions cutanées qui guérissent par un point de leur circonférence, tandis qu'ils s'étendent du côté opposé. V. Chancre et Erysipèle.

**SERPIGO.** s. m. [de *serpere*, ramper ; ἕρπης]. Croûte serpigineuse.

**SERPOLET.** s. m. [*Thymus serpyllum*, L. ; ἕρπυλλον, all. *Quendel*, angl. *serpyllum*, *creeping thyme*, it. *selmolino*, esp. *serpol*]. Plante labiée dont les sommités sont aromatiques et stimulantes.

**SERRATIA.** s. m. (Bizio). Cryptogame qui constitue une matière rouge développée sur la polenta.

**SERRATILE.** adj. [de *serra*, scie : esp. *serratil*]. En forme de scie. — *Pouls serratile.* Se dit du pouls quand les doigts, appliqués sur une certaine étendue de l'artère, sentent les pulsations dans divers points à la fois, et ne sont pas frappés dans les intervalles de ces points.

**SERRATULE.** s. f. [de *serratus*, denté en scie]. Genre de synanthérées, dont l'espèce tinctoriale (*Serratula tinctoria*, L.), commune en Europe, donne une belle matière jaune usitée dans les arts. Elle était autrefois dite vulnéraire. — *Serratula arvensis.* V. Chardon.

**SERRÉ, ÉE.** adj. [*strictus*]. En médecine, *pouls serré* [all. *concentrirt*]. Pouls dur et tendu, sans être très petit.

**SERRE-COU.** s. m. Instrument inventé par Chabert pour exercer une compression sur la veine jugulaire, lorsqu'on a pratiqué la saignée sur cette veine. Il entoure le cou en forme de collier, et exerce, au moyen d'une pelote, la pression nécessaire.

**SERRE-FINE.** s. f. Petit instrument inventé par Vidal (de Cassis), et qui a pour effet de saisir les lèvres d'une plaie sans pénétrer dans la peau, et de les tenir en contact. Ces instruments agissent comme des pinces à pression continue. Ils se composent d'un fil d'argent de la force d'une épingle ordinaire, formant à son milieu deux spirales l'une au-devant de l'autre, spirales qui constituent le ressort. Chaque branche décrit une S dont une extrémité concourt à former la spirale, et l'autre porte un cro-

chet. Si vous rapprochez ces deux S de manière qu'elles se croisent au milieu, vous obtenez un huit de chiffre, et les crochets se rencontrent par leur extrémité. Si vous poussez sur le grand anneau inférieur, vous tendez le ressort formé par le petit anneau inférieur, le supérieur est ouvert, et les crochets sont mis à nu. Mais, en cessant la compression, l'anneau supérieur se ferme, et tout ce qui est compris entre les crochets est embrassé et fortement retenu par eux. — Fig. 683. *a*, serre-fine dont la branche horizontale est dentée et dont chaque dent correspond à une petite rainure de la branche qui lui fait face; *b*, serre-fine coudée de manière à ne point faire saillie au-dessus de la plaie. On peut placer ces dernières serres-fines très près les unes des autres, de manière à imbriquer leurs corps, mais elles sont alors plus difficiles à enlever; *c*, serre-fine qui se termine comme une pince à polypes.

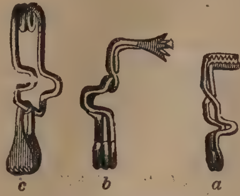


Fig. 683. — *Serre-fine.*

**SERRE-NŒUD.** s. m. [all. *Knotenhalter, Bindplättchen*, angl. *serre-nœud*]. Instrument employé pour exercer une constriction sur une ligature passée autour d'une tumeur pédiculée, ou de toute autre partie qu'on se propose de détruire lentement et par degrés. — *Serre-nœud de Desault.* Tige d'acier ou d'argent, dont une extrémité est pliée à angle droit et percée d'un trou assez grand pour laisser passer les deux extrémités du fil destiné à la ligature de la tumeur. L'autre bout est plat, et présente une fente dans laquelle les deux chefs de la ligature sont reçus et arrêtés. — *Serre-nœud de Deschamps.* V. Presse-artère. — *Serre-nœud de de Graefe.* Tige d'acier, percée à son extrémité d'un trou par où passent les deux chefs de l'anse du fil entourant la tumeur. A l'autre extrémité est une vis qui, mise en mouvement d'un côté ou de l'autre, fait monter ou descendre un écrou mobile auquel sont fixés les bouts du lien. Un tour augmente ou diminue la striction. — *Serre-nœud* ou *constricteur d'Herbiniaux.* Il est composé d'une canule à laquelle est adaptée une boîte de tourniquet pour serrer l'anse graduellement. — *Serre-nœud de Maisonneuve.* Serre-nœud de de Graefe modifié de telle sorte que les chefs de l'anse du fil, au lieu de passer dans une tige arrondie, sont placés sur un support transversal, ce qui augmente l'intensité de la constriction et permet de faire une ligature extemporanée, par un mécanisme analogue à celui de l'écrasement linéaire. — *Serre-nœud de Rodric.* Il consiste en une rangée de petites boules d'ivoire qui forment une colonne creuse et mobile, et reçoivent un fil double, dont les chefs viennent s'attacher à un tourniquet également d'ivoire, destiné à graduer la compression exercée par la ligature sur le pédicule d'un polype.

**SERRE-PÉDICULE.** s. m. Pince en forme de compas avec branches courbées, disposées de manière à opérer la constriction dans une espèce de triangle à angles arrondis. Cette disposition permet de ramasser le pédicule des tumeurs dans un esprce qui, au fur et à mesure que l'on comprime, devient toujours de plus en plus petit, en se rapprochant de la forme circulaire. V. Ovariotomie.

**SERRETELLE.** s. f. [*aiguille-pince, pince-serretelle, serretelle à pointes*]. Kystitome modifié pour l'extraction des débris de la capsule du cristallin et des cataractes secondaires par la cornée. La branche inférieure, la plus longue, se termine comme une lame large d'aiguille à cataracte, piquante et coupante sur les côtés, ou bien est recourbée en crochet muni d'une pointe. La branche supérieure de l'instrument glisse dans une petite gouttière pratiquée dans la branche inférieure, et est munie, à son extrémité, d'une petite griffe qui sert à accrocher la capsule cristalline. Pour se servir de l'instrument, on incise la capsule cristalline avec la lame de la branche inférieure ou avec un kératotome; on appuie ensuite sur la bascule qui est sur le manche; la branche supérieure glisse sur le petit tenon pour aller accrocher la capsule, et entraîne les lambeaux de capsule qu'il est si difficile de saisir lorsque le cristallin a été extrait.

**SERRULÉ, ÉE.** adj. [*serrulatus*, all. *feingezahnt*, angl. *denticulated*, it. *serrulato*]. Synonyme de *denticulé*.

**SÉRUM.** s. m. [*serum*, ὀῤῥὸς, all. *Serum, Blutwasser, Milchwasser*, angl. *serum*, it. *siero*, esp. *serositad*]. Partie liquide qui se forme après la coagulation de certaines humeurs de l'organisme, en particulier du sang. Le sérum sanguin n'existe pas dans l'économie tel qu'on l'observe *in vitro*; en effet, pendant la coagulation les leucocytes et les hématies s'altèrent et laissent échapper certaines substances qui se dissolvent dans le sérum. Il représente dans bien des cas la partie active du sang; il contient les substances bactéricides, agglutinantes, et antitoxiques, existant naturellement et apparaissant au cours de l'immunisation; il est doué de propriétés toxiques pour les animaux d'autres espèces, il détruit leurs hématies. V. Lait, Pus et Sang. — *Matière coagulable du sérum.* V. Albumine. — *Sérum antidiphtérique.* Médicament employé dans le traitement de la diphtérie et constitué par le sérum d'un animal immunisé contre le poison diphtérique. L'animal choisi comme producteur de sérum est le cheval, en raison de la faible toxicité de son sérum normal, ce qui permet d'en injecter sans danger de hautes doses, et du volume de cet animal qui peut ainsi fournir en une seule saignée une grande quantité du médicament. L'immunisation est obtenue au moyen d'injections répétées de toxine diphtérique. On se sert d'une toxine active (V. Toxine), dont on injecte d'abord de petites doses; on emploie d'abord une toxine atténuée soit par le chauffage à 70° (K. Franckel), soit par l'addition de trichlorure d'iode (Behring et Wernicke) ou de liqueur de Gram (Vaillard). Le premier jour, on injecte au cheval derrière l'encolure un quart de centimètre cube d'un mélange de neuf parties de toxine et d'une partie de la solution iodo-iodurée préparée suivant la formule suivante : iode 1 gramme, iodure de potassium, 3 grammes, eau distillée, 200 grammes. Le deuxième jour on injecte un demi-centimètre cube du même mélange; le quatrième, le sixième et le huitième jour on injecte de même un demi-centimètre cube; le treizième et le quatorzième jour un centimètre cube. A partir de ce moment on injecte la toxine pure à la dose de un quart de centimètre cube au début; on continue ainsi à faire une injection tous les deux ou trois jours en augmentant la dose; on s'arrête s'il y a de l'œdème ou une réaction fébrile. Au bout de deux à trois mois on peut injecter 60 à 100 centimètres cubes de toxine pure et même parfois 250 centimètres cubes. Dix à douze jours après la dernière injection on saigne l'animal après l'avoir laissé à jeun pendant vingt-quatre heures. La saignée est faite au niveau de la veine jugulaire. Le sérum une fois exsudé du caillot est recueilli et mis dans des flacons de 20 centimètres cubes fermés avec un bouchon de caoutchouc et contenant un peu de camphre; toutes ces opérations doivent être faites avec une asepsie absolue. Le sérum peut être conservé pendant six mois sans perdre ses propriétés. On peut le dessécher dans le vide et le conserver à l'état de poudre que l'on dissout dans six ou huit fois son poids d'eau au moment de s'en servir. On mesure l'activité du sérum à l'aide de la méthode d'Erhlich-Behring : pour cela on inocule à un cobaye dix doses mortelles d'une toxine, ce qui constitue le poison étalon ou l'unité toxique;

à d'autres cobayes on injecte la même unité toxique additionnée de doses croissantes du sérum en question ; l'unité antitoxique est la quantité de sérum qui peut neutraliser 10 poisons étalons, soit 100 doses mortelles ; un sérum peut ainsi contenir 60, 100 et 150 unités antitoxiques, et en Allemagne on se sert de l'un ou de l'autre de ces sérums à activité différente suivant la gravité des cas. La méthode de mesure employée à l'Institut Pasteur consiste à injecter d'abord le sérum, et vingt-quatre heures après la dose mortelle de toxine ; on détermine ainsi le poids de cobaye que protège un centimètre cube de sérum; le sérum fourni ordinairement est capable de protéger 50 kilogrammes de cobaye; on dit que ce sérum est actif à 1/50000$^{e}$. En clinique on emploie le sérum à la dose de 10 centimètres cubes chez le jeune enfant, 20 centimètres cubes dans la deuxième enfance, 20 à 40 centimètres cubes chez l'adulte ; ces doses peuvent être répétées et augmentées suivant la gravité des cas (V. DIPHTÉRIE et SÉROTHÉRAPIE). Ce sérum a aussi une action préventive ; dans ce cas on l'injecte à la dose de 5 centimètres cubes : il confère l'immunité pendant quatre à six semaines. — *Sérum antipesteux*. Ce sérum est préparé en immunisant des chevaux au moyen de cultures de bacilles pesteux tués par le chauffage à 70° ; quand l'animal est accoutumé à ces injections, on injecte des bacilles vivants (Yersin). L'immunisation au moyen de la toxine seule donne un sérum moins actif (Roux). Il faut un an à un an et demi pour avoir un sérum efficace. Le sérum d'Yersin est injecté à la dose de 20 à 40 centimètres cubes sous la peau ou dans les veines ; cette dose est répétée tous les jours jusqu'à cessation de la fièvre. Ce traitement abaisse notablement la mortalité de la peste qui tombe ainsi parfois à 16 p. 100. — *Sérum antistreptococcique*. On le prépare en injectant soit des cultures tuées (Charrin et Roger), soit des cultures vivantes ; ce dernier procédé a été employé par Marmorek qui se sert d'un streptocoque rendu très virulent par des passages successifs. Ce sérum a été employé dans le traitement de différentes infections à streptocoques, érysipèle, fièvre puerpérale, angine, lymphangite; il n'a pas donné les résultats remarquables que l'on doit au sérum antidiphtérique. — *Sérum antitétanique*. On le prépare comme le sérum antidiphtérique, en injectant au cheval des doses progressivement croissantes de toxine tétanique ; on commence par un vingtième de centimètre cube d'une toxine atténuée par la solution iodo-iodurée; on augmente très lentement les doses en laissant des intervalles de repos plus longs que pour l'immunisation contre la toxine diphtérique. Il faut un an à un an et demi pour qu'un cheval soit bien immunisé. Le sérum ainsi obtenu a un haut pouvoir préventif. Aussi doit-on l'injecter toutes les fois qu'on se trouve en présence d'une plaie souillée de terre; on injecte 5 à 10 centimètres cubes, et cinq à six jours après on fait une nouvelle injection. Ce sérum n'a pas d'action sur la maladie une fois déclarée, au moins si on l'emploie en injections sous-cutanées. Aussi a-t-on proposé de l'employer en injections intraveineuses, intrarachidiennes et même intracérébrales. Cette dernière méthode, due à Roux et Borrel, donne de bons résultats expérimentalement, mais ne semble pas avoir tenu chez l'homme les espérances qu'on avait fondées tout d'abord sur son emploi. Enfin le sérum desséché a été proposé pour le pansement des plaies suspectes, mais employé de cette façon, il n'a pas une action prophylactique certaine. — *Sérum antivenimeux*. On le prépare en injectant à un cheval des doses de venin atténué par l'hypochlorite de chaux à 1 p. 60 (Calmette). Au bout de quatre mois ce sérum a des effets curatifs. — *Sérum artificiel*. On a donné ce nom improprement à des solutions salines injectables ; la formule la plus souvent employée est la suivante : chlorure de sodium 7 grammes ou 7$^{gr}$,5 et eau distillée 1 litre. Le *sérum de Hayem* se compose de chlorure de sodium 5 grammes, sulfate de soude 10 grammes, eau distillée 1 litre. Ces solutions étant destinées le plus souvent à être injectées sous la peau ou dans les veines, doivent être stérilisées à l'autoclave à 120°. On les emploie à la dose de 100, 200, 500 et 1000 centimètres cubes et même plus par jour, dans les cas d'infections graves, d'affections cholériformes, d'anémie aiguë consécutive à des hémorragies abondantes, etc. On se sert parfois de solutions salines concentrées, telles que le *sérum de Chéron* dont la formule est la suivante : acide phénique neigeux 1 gramme, chlorure de sodium 2 grammes, phosphate de soude 8 grammes, eau distillée 100 grammes; cette solution est employée en injections hypodermiques à la dose de quelques centimètres cubes par jour. Enfin on donne le nom de *sérum de Trunecek* à une solution saline qui a pour formule : sulfate de soude 0$^{gr}$,44, chlorure de sodium 4$^{gr}$,92, phosphate de soude 0$^{gr}$,15, carbonate de soude 0$^{gr}$,21, sulfate de potasse 0$^{gr}$,40, eau distillée 100 centimètres cubes; cette solution représente un mélange de tous les sels alcalins qui se trouvent dans le sérum sanguin à une concentration dix fois plus forte, le phosphate de chaux et de magnésie du sang étant remplacé par le sulfate de potasse. On l'injecte sous la peau à la dose de 1 à 5 centimètres cubes par jour dans les cas d'artériosclérose.

**SERVICE.** s. m. — SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE. L'organisation du service de santé de l'armée est actuellement régie par la loi du 11 mars 1882, complétée par celle du 1$^{er}$ juillet 1889, qui a conféré à ce service l'autonomie depuis longtemps réclamée. L'organisation ancienne avait laissé à l'intendance la direction et la conduite des services sanitaires; aux fonctionnaires de l'intendance étaient réservés l'ordonnancement des dépenses, le commandement des sections d'infirmiers militaires ; leur ingérence compliquait inutilement le service et nuisait à son exécution, surtout en campagne. Aujourd'hui, le médecin est le directeur, le chef véritable de son service. Le service de santé militaire possède au ministère de la Guerre une direction centrale et spéciale (7$^{e}$ direction), confiée à un médecin-inspecteur. Dans chaque corps d'armée, un médecin-inspecteur ou principal dirige le service sanitaire, et dans les hôpitaux militaires ou militarisés, l'autorité supérieure appartient au médecin-chef. Le comité technique de santé est composé de 9 à 11 membres, dont 6 à 8 appartiennent au corps de santé, y compris le pharmacien-inspecteur ; deux appartiennent aux différentes armes ou services métropolitains; un appartient au corps de santé des troupes coloniales (décret du 22 mars 1901). Le médecin-inspecteur général le plus ancien est le président de ce comité. Le *recrutement* du corps de santé militaire est actuellement régi par le décret du 25 décembre 1888. D'après ce décret, l'École du service de santé militaire de Lyon a pour but d'assurer le recrutement des médecins de l'armée, de seconder les études universitaires des élèves et de leur donner l'éducation militaire jusqu'à leur passage à l'École du Val-de-Grâce. Les élèves se recrutent parmi les étudiants en médecine ayant au moins quatre inscriptions pour le doctorat. L'admission à l'école ne peut avoir lieu que par la voie d'un concours annuel, et le candidat doit justifier des conditions de nationalité, d'âge, d'aptitude physique et de scolarité prescrites par le décret. Les élèves doivent payer le prix de la pension, et à leur entrée celui du trousseau. Des bourses, demi-bourses, trousseau, demi-trousseau peuvent être accordés par le ministre de la Guerre, qui acquitte pour tous les droits de scolarité. Les élèves doivent signer un engagement de remboursement des frais ainsi payés au cas où ils démissionneraient, ou seraient exclus,

ou n'accompliraient pas l'engagement sexennal qu'ils sont tenus de contracter. Ils ne sont définitivement admis à l'école qu'après une visite d'incorporation ayant pour but d'apprécier leur aptitude physique. Durant leur séjour à l'école, où ils sont soumis au régime militaire, les élèves suivent les cliniques des hôpitaux civils et militaires et les cours et travaux pratiques de la Faculté de médecine ; deux échecs consécutifs à un même examen de la Faculté ou de l'École entraînent l'exclusion, après avis du conseil de discipline. Les élèves accomplissent la fin de leur scolarité pendant les trois ans qu'ils passent à l'école. Aussitôt qu'ils sont reçus docteurs, ils passent de droit à l'École d'application du Val-de-Grâce, le 1er février de chaque année, date à laquelle ils sont nommés médecins aides-majors de 2e classe. Là, ils suivent pendant huit mois les cours, conférences et travaux pratiques dont sont chargés les professeurs et professeurs-agrégés de l'école. A la fin de leur stage, les élèves passent un concours; s'ils n'y satisfont pas, si leur instruction médicale est jugée insuffisante, ils peuvent être admis sur la proposition du jury à redoubler leur stage ; s'ils ne sont pas admis à ce redoublement, ils sont mis en non-activité, et sont tenus de rembourser les frais occasionnés par eux à l'État. Il en est de même de ceux qui n'accomplissent pas leur engagement sexennal. Outre les médecins aides-majors élèves venus de l'École de Lyon, le Val-de-Grâce comprend encore des médecins stagiaires. Ceux-ci se recrutent parmi les docteurs en médecine civils qui passent un concours, composé d'épreuves partant sur toutes les branches de la médecine. Le jury propose au ministre de nommer ceux d'entre eux qui se sont montrés doués de connaissances médicales suffisantes. Dès leur nomination, ils suivent les cours, conférences, travaux pratiques du Val-de-Grâce au même titre que les élèves venus de l'École de Lyon. Ils sont soumis au même régime et doivent satisfaire au concours de sortie de cette École, après quoi, et seulement, ils sont nommés médecins aides-majors de 2e classe. Le recrutement des pharmaciens militaires s'effectue d'après les conditions stipulées par les décrets des 14 et 15 novembre 1891. Il existe chaque année en décembre un concours pour l'admission aux emplois d'*élève en pharmacie du service de santé militaire*. Sont admis à concourir : 1° les étudiants ayant accompli au 1er novembre de l'année du concours leur service militaire, et un stage régulier de deux années valable pour le grade de pharmacien de 1re classe ; 2° les étudiants se trouvant dans les mêmes conditions, mais possédant 4 ou 8 inscriptions valables pour le grade de pharmacien de 1re classe, et ayant satisfait aux examens de fin d'année. Les autres conditions sont les suivantes : 1° être né ou naturalisé Français ; 2° avoir eu, au 1er janvier de l'année du concours, moins de vingt-trois ans pour les élèves ayant deux années de stage, moins de vingt-quatre ans pour ceux ayant quatre inscriptions, moins de vingt-cinq ans pour ceux ayant huit inscriptions ; 3° avoir fait constater qu'ils sont toujours aptes à servir dans l'armée (certificat signé par un médecin-major). Les élèves en pharmacie du service de santé militaire, une fois reçus pharmaciens, suivent un stage au Val-de-Grâce, et contractent dès leur admission un engagement à servir dans l'armée active pendant six ans au moins, à dater de leur promotion au grade de pharmacien aide-major de 2e classe. Médecins et pharmaciens touchent en entrant au Val-de-Grâce, une indemnité de 500 francs de première mise d'équipement. Voici l'énoncé des divers grades du service de santé, et leur assimilation avec les grades des officiers combattants :

*Médecins ou pharmaciens.*

| | |
|---|---|
| Aide-major de 2e classe........ | Sous-lieutenant. |
| — de 1re classe........ | Lieutenant. |
| Major de 2e classe............. | Capitaine. |
| — de 1re classe........... | Commandant. |
| Principal de 2e classe.......... | Lieutenant-colonel. |
| — de 1re classe.......... | Colonel. |
| Inspecteur...... ............ | Général de brigade. |
| Médecin-inspecteur général..... | Général de division. |

Dans le cours de leur carrière, les médecins militaires, jusqu'au grade de principal, sont employés dans les corps de troupe ou dans les hôpitaux ; les médecins principaux sont employés dans les hôpitaux ou les directions du service de santé ; les médecins-inspecteurs sont employés dans les directions, ou appelés aux fonctions de directeur de l'École du service de santé militaire de Lyon ou de l'École d'application du Val-de-Grâce. — SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE. L'isolement des navires à la mer a imposé de bonne heure l'obligation d'assurer aux équipages les secours de la médecine ; aussi, dès 1689, une ordonnance royale régla-t-elle certaines conditions d'expérience et de savoir aux maîtres et aides-chirurgiens qui se présentaient pour servir sur les vaisseaux et dans les hôpitaux. Mais le service de santé de la Marine ne fut réellement organisé qu'à partir de l'année 1768 et, depuis cette époque, il a été bien souvent remanié. L'ordonnance de 1835 et les décrets de 1854, 1865 et 1875 marquent les principales étapes de son évolution ; ceux de 1886, 1896 et 1900 le régissent aujourd'hui, mais on ne peut guère affirmer qu'il possède sa forme définitive. Un projet de loi fixant ses cadres et précisant certains détails de son fonctionnement est soumis au Parlement, et n'a pas encore pu aboutir devant les Chambres. Le service de santé de la Marine emploie des médecins, des pharmaciens et des infirmiers ; il assume le traitement des équipages à terre et à bord des bâtiments, celui des ouvriers dans les arsenaux et les établissements maritimes de Ruelle, Indret et Guérigny ; enfin, celui des agents de la marine détachés aux points d'appui de la flotte dans les colonies : Bizerte, Dakar, Fort-de-France, Saïgon et Diégo-Suarez. Tout récemment encore, le service médical des colonies et celui des troupes coloniales lui incombaient, mais ils sont actuellement confiés, le premier à des médecins dépendant du ministère des Colonies, le second au service de santé de la Guerre. Le recrutement du corps de santé s'effectue par les écoles de médecine navale établies à Brest, Rochefort et Toulon ; elles préparent, en vue du concours pour l'admission à l'École principale du service de santé, les jeunes gens qui se destinent, non seulement à la médecine de marine, mais aussi au corps de santé de l'armée coloniale. L'École principale siège à Bordeaux : les élèves y sont casernés, ils portent un uniforme et sont soumis à la discipline militaire ; ils suivent les cours de la Faculté voisine et subissent leurs examens devant ses professeurs. Après obtention du diplôme de docteur en médecine, les coloniaux sont versés au département de la Guerre, les marins sont dirigés sur l'école d'application de Toulon. Ils y passent six mois, pendant lesquels ils s'initient aux choses de la marine et, après avoir satisfait à un examen de sortie, ils sont nommés au grade de médecin de 2e classe et font dès lors partie de la hiérarchie navale. Les grades avec leur assimilation sont définis de la manière suivante :

| | | |
|---|---|---|
| Médecin de 2e classe. | — Enseigne de vaisseau | : Lieutenant. |
| — de 1re classe. | — Lieutenant de vaisseau | : Capitaine. |
| — principal | — — | : Chef de batail. |
| — en chef de 2e cl. | — Capitaine de frégate | : Lieutenant-col. |
| — — de 1re cl. | — Capitaine de vaisseau | : Colonel. |
| — directeur. | — Contre-amiral | : Gén. de brig. |
| — inspect. génér. | — Vice-amiral | : Gén. de divis. |

L'avancement a lieu à l'ancienneté et au choix jusqu'au grade de médecin principal, et au choix seulement, pour

les grades supérieurs. L'inspecteur général réside à Paris; il préside le Conseil supérieur de santé, comité purement technique, que le ministre consulte lorsqu'il le juge convenable. Le service de santé de la Marine n'a pas au ministère, comme le service de santé de la Guerre, une direction spéciale qui consacre son autonomie : son personnel est administré par la direction du personnel, ses infirmiers par le bureau des équipages et son matériel par le bureau des subsistances et hôpitaux. Dans chaque port de guerre, un médecin-directeur est placé à la tête du service de santé. Il règle le fonctionnement des hôpitaux, ambulances et infirmeries, assure le traitement des ouvriers de l'arsenal et des marins à terre ou embarqués sur les bâtiments en réserve; s'occupe de maintenir au complet les approvisionnements destinés à la flotte et a sous ses ordres, non seulement les médecins, pharmaciens et infirmiers, mais aussi le personnel administratif : comptables, écrivains, ouvriers et ouvrières qui ressortissent de la direction. Il gère le budget qui lui est alloué et liquide ses dépenses. Le nombre et le grade des médecins embarqués varient avec le type des navires et le chiffre de leurs équipages. Dans une escadre, le service médical est dirigé par un médecin en chef de 1re classe; dans une division navale, par un médecin en chef de 2e classe ou un médecin principal. Sur un cuirassé, il y a deux médecins en temps de paix et trois en temps de guerre; sur les croiseurs, un médecin de 1re ou de 2e classe suivant l'effectif; enfin, les contre-torpilleurs et les torpilleurs sont dépourvus de médecin. Les pharmaciens de la Marine possèdent les mêmes grades et les mêmes assimilations que les médecins; ils servent dans les hôpitaux et ne sont qu'exceptionnellement embarqués. Leur principal emploi consiste à effectuer des analyses pour le compte des diverses directions : subsistances, approvisionnements, artillerie, constructions navales. Ils ont, pour cet objet, des laboratoires dans chacun des ports et un laboratoire central à Paris. Ils constituent ainsi un véritable corps de chimistes-experts. Enfin, les infirmiers de la Marine peuvent être considérés comme appartenant au service de santé, bien qu'ils soient administrés par les équipages de la flotte. Doués de sérieuses qualités d'endurance, ils possèdent des connaissances professionnelles solides et sont, dans les hôpitaux à terre, comme dans les infirmeries à bord, de précieux auxiliaires pour les médecins de la Marine. — SERVICE DE SANTÉ AUX COLONIES. Jusqu'en 1890, le service de santé aux colonies était assuré par des médecins de la marine qui étaient affectés indifféremment, suivant les hasards de la liste de départ, au service de la flotte, au service des troupes de marine en France et aux colonies, ou au service des hôpitaux coloniaux. En 1890, l'Administration coloniale se décida à créer un corps spécial dit : *Corps de santé des colonies et pays de protectorat*, ayant pour mission d'assurer le service de santé dans les hôpitaux, établissements et services coloniaux de toutes sortes. Les premiers éléments de ce nouveau corps furent empruntés au corps de santé de la Marine. La hiérarchie, la solde et les conditions d'avancement étaient les mêmes que dans la marine. Le recrutement se faisait par l'École principale du service de la santé de la Marine de Bordeaux et aussi par des docteurs en médecine qui entrèrent d'abord comme médecins de 2e classe (lieutenant) d'emblée. Plus tard, ils ne furent admis que comme médecins auxiliaires de 2e classe et n'étaient titularisés qu'après un stage de trois années aux colonies et sur proposition de leurs chefs hiérarchiques. Cet état de choses dura jusqu'au moment où les troupes de marine passèrent au ministère de la Guerre et prirent le nom de troupes coloniales. Ces troupes n'ayant pas de médecins attachés à leurs régiments, on songea à créer pour elles un service de santé spécial qui fut désigné sous le nom de *Service de santé des troupes coloniales*. Pour le constituer, on prit le corps de santé des Colonies auquel on adjoignit une centaine d'unités empruntées au corps de santé de la Marine et prises sur demande des intéressés. Le nouveau corps a la même hiérarchie que le service de santé des troupes métropolitaines, les mêmes soldes; il dépend, comme lui, du ministère de la Guerre qui prête aujourd'hui au ministère des Colonies les médecins de tous grades dont il a besoin pour assurer ses différents services coloniaux. Le corps de santé des troupes coloniales se recrute par l'École principale du service de santé de la Marine et par des docteurs en médecine nommés stagiaires, après concours. Ces stagiaires sont nommés aides-majors de 2e classe après une année passée au Val-de-Grâce. A partir de 1907, l'année de stage se fera à Marseille où une École d'application vient d'être fondée pour les troupes coloniales. On tend aujourd'hui à confier le plus grand nombre des services sanitaires rétribués par les administrations locales de nos diverses colonies, à des médecins civils liés à la colonie, les uns par contrat libre, les autres par des engagements qui en font des sortes de fonctionnaires, notamment en Indo-Chine.

**SERVIETTE.** s. f. — *Serviette en carré*. V. COUVRE-CHEF.

**SÉSAME.** s. f. [*gengeli*, *gigeri*, *jugeoline*, *sésame de l'Inde*, *Sesamum indicum*, DC., *Ses. orientale*, L.]. Plante de la famille des bignoniacées, des régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique, dont les graines, blanches, un peu plus petites que celles du lin, fournissent une huile (*huile de sésame*) qui peut servir aux mêmes usages que l'huile d'olive et à la fabrication du savon : mêlée à l'acide sulfurique concentré (10 centimètres cubes pour 50 grammes d'huile), elle détermine une élévation de température de 68°.

**SÉSAMOÏDE.** adj. [*sesamoides*, σησαμοειδής, de σήσαμον, sésame, et εἶδος, forme, ressemblance; all. *sesamartig*, angl. *sesamoid*, it. *sesamoide*, esp. *sesamoideo*]. Qui ressemble à la graine de sésame. — *Os sésamoïdes* [*ossicules*]. Petits os courts, arrondis, présentant une organisation analogue à celle de la rotule, qui se développent dans l'épaisseur des tendons, au voisinage de certaines articulations. Ils préviennent la contusion des tendons, dans les mouvements rapides et réitérés, changent un peu la direction de ces tendons, et, en rendant plus ouvert leur angle d'insertion, ajoutent à la force des muscles auxquels ils appartiennent. A la main, il s'en forme de chaque côté de l'articulation du premier os métacarpien avec la première phalange, dans l'épaisseur du ligament antérieur de cette articulation; au pied, il en existe aussi dans l'articulation du premier os métatarsien avec la phalange correspondante. Chez l'homme robuste, on en trouve souvent à toutes les articulations métacarpo et métatarso-phalangiennes.

**SESBAN.** s. m., ou **SESBANE.** s. f. Genre de légumineuses papilionacées dont l'espèce d'Égypte (*Sesbania ægyptiaca*, Persoon, *Æschynomene sesban*, L.) est un arbrisseau dont les feuilles sont employées comme le séné.

**SÉSÉLI.** s. m. [*Seseli*, L., all. *Sesel*, angl. *seseli*, *french hart-wort*, it. et esp. *seseli*]. Genre de plantes de la famille des ombellifères, dont l'espèce officinale est le *Séséli de Marseille* [*Seseli tortuosum*, L., *Seseli massiliense des officines*], qui a des semences de la grosseur de celles de l'anis, ovoïdes, grises, subpubescentes et cannelées, de saveur aromatique, d'odeur forte, réputées carminatives et anthelminthiques. — *Séséli d'Éthiopie*. Le *Laserpitium latifolium*, L. (V. LASER). — *Séséli de montagne*. V. LIVÈCHE.

**SESQUI.** Particule qui signifie une fois et demie : ainsi il y a entre deux quantités comme 6 à 9 un rapport sesqui, parce que l'une est contenue dans l'autre une fois et demie. V. PROTO.

**SESQUICARBONATE.** s. m. V. CARBONATE.

**SESQUIOXYDE.** s. m. V. OXYDE.

**SESSILE.** adj. [*sessilis*, de *sedere*, s'asseoir; all. *sitzend*, angl. *sessile*, it. *sessile*, esp. *sesil*]. Se dit d'une partie qui n'a pas de pédicule, qui repose immédiatement sur une autre.

**SÉTON.** s. m. [*setaceum*, de *seta*, soie, fil ou mèche; all. *Haarseil*, angl. *seton*, it. *setone*, esp. *sedal*]. Longue bandelette de linge fin effilé sur les bords, ou mieux longue mèche cylindrique de coton ou de charpie, qu'on passe à travers la peau et le tissu cellulaire pour entretenir un exutoire. — *Séton creux*. Drain percé de trous qu'on place au travers des grandes plaies, à deux ou plusieurs ouvertures, pour faciliter l'écoulement du pus. ‖ Nom donné à l'exutoire lui-même. Pour pratiquer un *séton*, on fait à la peau un pli dont on traverse la base, soit avec un bistouri long sur lequel on fait ensuite glisser un porte-mèche, soit avec une large aiguille à séton (V. AIGUILLE). En même temps qu'elle fait l'ouverture, cette aiguille porte la bandelette ou la mèche, préalablement enduite de cérat, et il n'y a plus qu'à recouvrir la plaie avec de la charpie, que l'on maintient par un bandage peu serré. On ne lève cet appareil que lorsque la suppuration est établie (ordinairement le troisième ou le quatrième jour); s'il survient une inflammation trop vive, il faut lever l'appareil et appliquer des compresses d'eau bouillie ou même légèrement antiseptique. On fait ensuite des pansements à l'eau bouillie. Ce moyen de traitement n'est plus guère employé aujourd'hui.

**SEUIL.** s. m. Degré limite d'un excitant au-dessous duquel il n'y a plus de sensation. Le *seuil intensif* est la limite de l'intensité perceptible. Le *seuil extensif* est la limite d'étendue des cercles de sensation.

**SEUTIN** (chirurgien belge de la première moitié du XIXe siècle). — *Bandage de Seutin*. V. BANDAGE.

**SÈVE.** s. f. [all. *Saft*, angl. *sap*, it. *succhio*, esp. *savia*]. Liquide que les racines puisent dans le sein de la terre, pour le faire servir à la nutrition du végétal. La sève est d'autant plus dense et plus sapide, qu'on l'a prise à une hauteur plus considérable de la tige. Elle monte (*sève ascendante*) principalement au printemps ; peu à peu les feuilles se chargent de substances terreuses, et la sève finit par cesser de monter ; cependant il se fait, dans certains végétaux, une nouvelle ascension de la sève vers la fin de l'été : c'est ce qu'on appelle la *sève d'août*. Dans les feuilles, la sève perd une partie des principes et surtout de l'eau qu'elle contenait ; elle acquiert des qualités nouvelles, et redescend (*sève descendante*) des feuilles vers les racines : c'est alors surtout qu'elle concourt à l'accroissement et au développement de la tige. Ce mouvement de bas en haut, puis de haut en bas, dans les *plantes vasculaires*, constitue la *circulation de la sève* ou *des plantes*. Ce phénomène n'est pas comparable à la circulation des animaux, car il a lieu dans des conduits simplement représentés par des cellules végétales superposées. Aussi ces mouvements consistent-ils en transmissions endosmo-exosmotiques d'une cellule à l'autre, subordonnées à des phénomènes de concentration des contenus cellulaires sous l'influence de l'évaporation respiratoire d'une part, de la fixation de certains principes par assimilation d'autre part, avec changements chimiques corrélatifs. De là résulte que la sève se transmet aussi bien dans un sens que dans l'autre selon que ce sont les racines ou les rameaux aériens qui perdent ou fixent le plus des principes liquides et réciproquement.

**SEVRAGE.** s. m. [de *sevrer*, qui, dans l'ancien français, signifiait séparer : *ablactatio*, ἀπογαλακτισμός, all. *Entwöhnen*, angl. *weaning*, it. *spoppamento*, esp. *destete*]. Action d'ôter à un enfant l'usage du lait maternel, pour le mettre à une nourriture plus solide. Un peu avant le sevrage on habituera le nourrisson aux bouillies faites avec diverses farines cuites dans de l'eau ou du lait. Le développement du nourrisson, la rareté du lait et surtout la dentition, doivent fournir des données sur l'époque du sevrage. Jamais on ne doit cesser l'allaitement avant la fin de la première année. C'est dans l'intervalle d'une évolution dentaire à une autre, lorsque les organes sont en repos, qu'il faut sevrer. Il faut tenir compte de la facilité et de la rapidité de la sortie des dents : Trousseau voulait qu'on attende la sortie des canines qui arrive du dix-huitième au vingtième mois, parce qu'elle est la plus périlleuse ; d'autres auteurs demandent que l'enfant ait dix dents (15 à 18 mois). En général on sèvre au douzième ou au treizième mois. Le printemps ou l'automne sont les saisons les plus favorables ; en été les infections gastro-intestinales sont fréquentes et rendent le sevrage dangereux. Quelques enfants se sèvrent sans difficulté, et pour ainsi dire d'eux-mêmes, sans que la santé soit altérée. Il suffit de les confier à une personne étrangère chargée de les distraire aux époques d'allaitement, qu'on éloignera de plus en plus, de façon qu'au bout de trois ou quatre jours le sein soit supprimé. D'autres enfants refusent toute nourriture : la mère ou la nourrice procédera alors au sevrage avec plus de lenteur ; elle cherchera à dégoûter l'enfant en appliquant sur le mamelon de l'aloès ou de la coloquinte. L'enfant une fois sevré continuera le régime des bouillies et du lait, auquel on ajoutera peu à peu des potages au vermicelle, à la semoule, au tapioca, des œufs peu cuits, des panades très cuites, plus tard des purées de légumes, des cervelles, mais pendant longtemps les bouillies et les œufs formeront la majeure partie de l'alimentation.

**SEWAGE.** s. m. Mot anglais adopté par les hygiénistes pour désigner les résidus des égouts.

**SEXDIGITAIRE.** adj. et s. m. Qui concerne le sexdigitisme, qui en est atteint.

**SEXDIGITÉ, ÉE.** adj. et s. Qui est pourvu de six doigts ou de six orteils, au lieu de cinq.

**SEXDIGITISME.** s. m. [de *sex*, six, et *digitus*, doigt]. La production de six doigts ou de six orteils à une ou plusieurs extrémités. V. POLYDACTYLIE.

**SEXE.** s. m. [*sexus*, γένος, all. *Geschlecht*, angl. *sex*, it. *sesso*, esp. *sexo*]. Ensemble des caractères qui, chez les êtres organisés, sont en rapport avec la fonction de reproduction, celle-ci se faisant au moyen de deux appareils distincts, mâle et femelle, réunis sur le même individu ou répartis sur des individus différents. Dans ce dernier cas, le plus fréquent, ce mot désigne à la fois les parties extérieures de l'appareil génital, et l'ensemble des différences qui existent entre celui qui porte l'appareil générateur mâle et celui qui a l'appareil femelle, différences qui se manifestent dès l'apparition de l'ovaire et du testicule. Celle-ci a lieu, chez l'homme, de la 3e à la 4e semaine après la fécondation, par un épaississement sous-péritonéal. Suivant Waldeyer, l'embryon serait d'abord hermaphrodite, c'est-à-dire que cet épaississement représenterait à la fois un ovaire et un testicule de chaque côté, et le sexe serait déterminé par l'arrêt de développement de l'un des deux parenchymes, l'autre continuant à croître (V. CORPS *de Wolff*). L'apparition du sexe dans l'embryon est dominé par deux influences organiques, l'une tenant au degré de maturité de l'ovule, l'autre à un état analogue des spermatozoïdes. Les observations faites sur les animaux domestiques et sur l'homme montrent que les ovules dont la chute a lieu tardivement, sans copulations répétées à de courts intervalles, en pleine maturation par conséquent, donnent en se développant des individus mâles. Il en est

de même lorsque les mâles faisant la saillie sont jeunes, vigoureux, non surmenés par un travail antérieur. La réciproque se vérifie par la génération d'individus femelles. Des alternances dans les sexes engendrés et dans la production d'individus débiles ont lieu lorsque des mâles épuisés sont donnés à des femelles bien portantes, et *vice versâ*. — Il naît environ 106,5 garçons pour 100 filles, mort-nés compris (106,6 en France; 106,6 en Autriche; 105,8 en Suède; 106,2 en Norvège, etc.). En tout pays, ce rapport est moindre parmi les naissances illégitimes (104,4 en France; 104,9 en Autriche, etc.). Une recherche faite en Autriche montre que dans toutes les provinces de cet empire la proportion des garçons est plus élevée parmi les premiers nés (110) que parmi les puînés (105), du moins parmi les légitimes, car parmi les illégitimes c'est le contraire (103 parmi les aînés, 106 parmi les puînés). Une autre recherche en Norvège montre qu'en effet c'est dans les premières années du mariage que la probabilité de naissance des garçons l'emporte sur celle des filles (116 garçons pour 100 filles, parmi les naissances issues de mariage ayant duré de 1 à 6 ans; 107, de 7 à 12 ans, et 94 au delà de 13 ans). L'âge des époux a aussi une influence : plus les époux sont jeunes (et surtout le mari), plus les naissances masculines sont nombreuses. L'âge relatif des époux ne paraît pas avoir l'influence décisive que lui attribuaient Salder et d'autres auteurs. — Le sexe a sur la mortalité une grande influence, surtout à la naissance et dans les premiers temps qui la suivent, c'est-à-dire à une époque où son influence semble devoir être nulle. Parmi les mort-nés, on compte 147 garçons pour 100 filles en France; ce rapport n'est guère que de 135 dans les autres pays (130 en Autriche, 140 en Italie, 128 en Prusse, 135 en Suède, etc.). Cette inégalité des deux sexes devant la mort est moindre parmi les illégitimes que parmi les légitimes (en France, 124 parmi les mort-nés illégitimes au lieu de 147). Elle continue en s'atténuant très lentement pendant les trois premières années de la vie. Ainsi, sur 1000 vivants de chaque sexe, il y a dans la première année de la vie 236 décès masc. et 197 fém. en France; 158 masc. et 131 fém. en Norvège; 165 masc. et 140 fém. en Suède; 205 masc. et 168 fém. en Belgique; 236 masc. et 205 fém. en Prusse, etc. Pendant les âges adultes, la mortalité des deux sexes n'offre pas une inégalité aussi constante. Dans la vieillesse, la mortalité est généralement un peu moins élevée chez les femmes que chez les hommes (Jacques Bertillon). — Le sexe a une grande importance en pathologie. En dehors des maladies propres à l'un et l'autre sexe et dues à la conformation différente de l'appareil génital, certaines affections sans lien apparent avec les organes sexuels sont plus fréquentes chez la femme que chez l'homme ou inversement. Ainsi, le rétrécissement mitral pur se rencontre presque exclusivement chez la femme; la lithiase biliaire, sans être rare chez l'homme, est beaucoup plus commune chez la femme; inversement, la pneumonie est plus fréquente chez l'homme. Les fièvres éruptives, rares chez l'homme après vingt ans, s'observent assez fréquemment chez la femme entre vingt-cinq et trente (Roger). Certaines de ces différences tiennent au genre de vie et dépendent en grande partie des mœurs, mais ces raisons ne sont pas suffisantes pour les expliquer toutes et il faut admettre l'influence de causes plus profondes, en particulier des qualités spéciales des humeurs dans chaque sexe.

**SEXTANE.** adj. f. — *Fièvre sextane*. V. INTERMITTENT.

**SEXUALITÉ.** s. f. Mode de répartition des parties génitales sur un même individu (*sexualité partielle*) ou sur des individus différents (*sexualité individuelle* de Burdach), et, dans ce cas, ensemble des attributs anatomiques et physiologiques qui caractérisent chaque sexe.

**SEXUÉ, ÉE.** adj. Se dit, en botanique et en zoologie, d'un individu présentant les attributs caractéristiques de l'un ou l'autre sexe.

**SEXUEL, ELLE.** adj. [*sexualis*, all. *geschlechtlich*, angl. *sexual*, it. *sessuale*, esp. *sexual*]. Qui a rapport au sexe, qui le caractérise. — *Appareil* ou *organes sexuels*. Dans les animaux, les parties génitales externes; dans les plantes, les étamines et les pistils.

**SHARPEY** (William) [physiologiste anglais, 1802-1880]. — *Fibres de Sharpey*. V. PÉRIOSTE.

**SHOCK.** s. m. [mot anglais]. Synonyme de *choc traumatique*. V. CHOC.

**SIAGONAGRE.** s. f. [*siagonagra*, de σιαγών, mâchoire, et ἄγρα, proie; all. *Kinnbackengicht*, angl., it. et esp. *siagonagra*]. Rhumatisme fixé sur l'articulation de la mâchoire inférieure.

**SIALADÉNITE.** s. f. [de σίαλον, salive, et ἀδήν, glande; all. *Speicheldrüsenentzündung*, angl. *sialadenitis*, it. *sialadenite*, esp. *sialadenitis*]. Inflammation des glandes salivaires.

**SIALAGOGUES.** s. m. pl. [*sialagogus*, de σίαλον, salive, et ἄγειν, chasser; all. *speicheltreibend*, angl. *sialagogue*, it. et esp. *sialagogo*]. Agents qui provoquent la sécrétion de la salive. Les sialagogues sont souvent des corps solides, agissant mécaniquement au moyen de la mastication, dont les mouvements excitent l'action des glandes salivaires (*masticatoires*). D'autres fois ce sont des substances stimulantes, solides, molles ou liquides. Les racines de pyrèthre, de ptarmique, d'impératoire ou d'angélique, le jaborandi sont sialagogues.

**SIALISME.** s. m. Synonyme de *salivation*.

**SIALODOCHITIS.** s. f. [de σίαλον, salive, et δόχος, qui contient, qui reçoit; *grenouillette aiguë*]. Inflammation des canaux excréteurs des glandes salivaires, caractérisée par un catarrhe fibrino-purulent, et par des phénomènes de rétention salivaire.

**SIALOÏNE.** s. f. [de σίαλον, salive]. La ptyaline.

**SIALOLITHE.** s. m. [de σίαλον, salive, et λίθος, pierre, all. *Speichelstein*]. Calcul salivaire.

**SIALOLOGIE.** s. f. [*sialologia*, de σίαλον, salive, et λόγος, discours, traité; all. *Lehre vom Speichel*, angl. *sialology*, it. et esp. *sialologia*). Traité de la salive.

**SIALORRHÉE.** s. f. [*sialorrhœa*, de σίαλον, salive, et ῥεῖν, couler). Salivation abondante.

**SIBBENS.** s. m. [angl. *sibbens*, *siwens*]. Nom que les Écossais donnent à une maladie contagieuse qui commence par des ulcères à la gorge, lesquels gagnent le palais, les amydgales, la luette, et même les os propres du nez. D'autres fois, il survient des pustules, des excroissances molles et fongueuses sur diverses parties du corps. Ce sont des accidents tertiaires de la syphilis.

**SIBILANCE.** s. f. [de *sibilare*, siffler; all. *Pfeifen*, angl. *sibilance*, *sibilation*, it. *sibilazione*, esp. *sibilacion*]. Caractère des râles qui sont sibilants. — *Sibilance de la poitrine*. Se dit pour indiquer que le poumon fait entendre surtout des râles sibilants.

**SIBILANT, ANTE.** adj. [*sibilans*, συρίζων, all. *pfeifend*, angl. *sibilant*, it. *sibiloso*, esp. *sibilante*]. — *Râle sibilant*. Sifflement musical d'un ton plus ou moins aigu, qui accompagne ou masque le murmure respiratoire à la première période de la bronchite.

**SIBSON** (Francis) (médecin anglais, 1814-1876). — *Encoche de Sibson*. Dépression que présente la zone de matité précordiale dans le cas de péricardite avec épanchement. cette matité a la forme d'un triangle irrégulier, et présente vers le tiers supérieur de son bord gauche une encoche signalée par Sibson et qui, suivant la comparaison de Potain, donne à l'ensemble de la matité la forme d'une brioche; à l'aide d'injections pratiquées sur le cadavre,

Sibson a constaté que cette configuration ne se produit qu'avec des épanchements de 420 à 460 grammes. V. Péricardite et fig. 536.

**SICCATIF, IVE.** adj. [*siccativus*, de *siccare*, dessécher; ξηραντικός, all. *trocknend*, angl. *siccative*, it. *siccativo*]. Qui dessèche, qui hâte la dessiccation.

**SICCITÉ.** s. f. [*siccitas*, ξηρότης, all. *Trockenheit*, angl. *siccity*, *dryness*, it. *siccità*, esp. *sequedad*]. Qualité de ce qui est privé d'humidité.

**SICYÉDON.** s. m. [σικυηδὸν, de σίκυον, concombre]. Synonyme de *caulédon*.

**SIDÉRANT, ANTE.** adj. [de *siderare*, frapper d'une influence maligne]. Qui cause la sidération. — S'est dit pour *foudroyant*, en parlant de l'apoplexie ou d'autres symptômes apparus subitement.

**SIDÉRATION.** s. f. [*sideratio*, de *siderare*, frapper d'une influence maligne, de *sidus*, astre; all. *Bösartigkeit*, angl. *sideration*, *sphacelus*, it. *siderazione*, esp. *sideracion*]. État d'anéantissement subit produit par certaines maladies qui semblent frapper les organes avec la promptitude de la foudre, comme l'apoplexie, etc.; action autrefois attribuée à l'influence malfaisante de certains astres.

**SIDÉRITIS.** s. f. [vulgairement *crapaudine*]. Genre de labiées à tiges cotonneuses qui croissent sur les bords de la Méditerranée, et dont les sommités prises en infusion sont aromatiques et stimulantes.

**SIDÉRODROMOPHOBIE.** s. f. [de σίδηρος, fer, δρόμος, course, et φόβος, crainte]. Crainte angoissante des voyages en chemin de fer.

**SIDÉROSE.** s. f. [de σίδηρος, fer] (Zenker). État des organes infiltrés de fer; la sidérose pulmonaire est une forme de *pneumokoniose* dont l'agent est l'oxyde de fer, et dont les symptômes et les lésions se rapprochent de ceux de l'anthracose. C'est une affection rare; sur une ouvrière travaillant l'oxyde de fer ou *rouge d'Angleterre*, morte avec les symptômes de la phtisie, l'autopsie montra le tissu des poumons infiltré du rouge employé par cette femme dans sa fabrique; on put en extraire 22 grammes. La sidérose peut aussi être consécutive à l'accumulation du fer formé dans l'organisme; tel est le cas de la sidérose hépatique (Quincke) qui constitue la lésion fondamentale de la cirrhose pigmentaire de Hanot et Chauffard; elle peut se rencontrer aussi toutes les fois qu'il y a eu destruction rapide d'une grande quantité de globules sanguins, comme c'est le cas pour certaines anémies pernicieuses et pour l'anémie palustre. — Nom donné aussi parfois au fer spathique ou carbonate de fer.

**SIDONAL.** s. m. Poudre blanchâtre, facilement soluble dans l'eau, qui est un quinate de pipérazine; on l'a préconisé dans le traitement de la goutte et de la diathèse urique; on l'emploie à la dose de 5 à 8 grammes par jour en cachets.

**SIÈGE.** s. m. [all. *Sitz*, angl. *fundament breech*, it. *sede*]. La partie inférieure du tronc. — *Bain de siège*. V. Demi-bain. ‖ *Siège d'une maladie*. Le lieu, la partie solide ou liquide du corps où gît l'altération matérielle dont l'existence ou la disparition coïncide avec la présence ou cessation des phénomènes morbides.

**SIEGESBECKIA ORIENTALIS.** Plante de la famille des composées, qui croît en Perse, au Japon et à l'île Maurice; elle contient un principe amer, la *darutyne*, et est employée comme dépuratif dans le traitement des dermatoses et de la syphilis; on l'administre sous forme d'extrait aqueux à la dose de 0gr,60 dans un sirop.

**SIERK** (Alsace-Lorraine). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 11° à 12°; altitude: 150 mètres.

**SIERRA ELVIRH** (Espagne). *Eaux sulfatées mixtes*, tièdes, 25° à 30°. Établissement: 15 mai au 30 juin et 15 août au 15 octobre.

**SIERRE** (Suisse, Valais). *Station d'hiver*, à 541 mètres d'altitude; climat sec et excitant.

**SIETE AGUAS** (Espagne). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 24°; établissement: 1er juin au 30 septembre.

**SIFAC.** s. m. [de l'arabe *cifâc*, péritoine]. Nom du péritoine dans les livres médicaux du moyen âge.

**SIFFLAGE.** s. m. Synonyme de *cornage*.

**SIFFLEMENT.** s. m. V. Musicaux (*Bruits*).

**SIGILLATION.** s. f. Mot mauvais dit pour *sugillation*.

**SIGILLÉE.** adj. f. [all. *gesiegelt*, angl. *sealed*, it. *sigilata*]. V. Terre *de Lemnos*.

**SIGMATISME.** s. m. [de la lettre grecque ς]. Prononciation vicieuse de la lettre *s*.

**SIGMOÏDAL, ALE, et SIGMOÏDE.** adj. [de Σ (sigma), lettre majuscule des Grecs, et εἶδος, forme; all. *sigmaförmig*, angl. *sigmoid*, it. *sigmoide*, esp. *sigmoideo*]. Qui a la forme d'un sigma. — *Cavités sigmoïdes du cubitus*. Deux cavités de l'extrémité humérale de cet os, distinguées en *grande* et *petite*. La *grande cavité* ou *échancrure sigmoïde*, qui sépare l'apophyse olécrâne de l'apophyse coronoïde du cubitus, en avant, s'articule avec la trochlée de l'humérus. La *petite cavité sigmoïde*, placée au côté externe, reçoit le rebord correspondant de la tête du radius. — *Anse sigmoïde du côlon*. Partie du côlon qui fait suite au côlon ascendant et se continue jusqu'au rectum; c'est l'*S iliaque* de beaucoup d'auteurs français. Elle est très mobile, grâce à la longueur du méso qui la rattache à la paroi, et peut ainsi affecter des dispositions variables. On limite actuellement sa partie inférieure au point où l'intestin devient fixe; c'est à cet endroit seulement que l'on fait commencer le rectum, si bien que l'anse sigmoïde pénètre dans le bassin et mérite le nom de *côlon ilio-pelvien*, qu'on lui donne parfois. — *Valvules sigmoïdes* ou *semi-lunaires*. Nom donné, à cause de leur forme, à des replis membraneux placés à l'orifice de communication de l'artère pulmonaire avec le ventricule droit et de l'aorte avec le ventricule gauche. Chaque orifice a trois de ces valvules, dont chacune présente une face supérieure concave dirigée vers l'artère, une face inférieure convexe tournée vers le ventricule, un bord inférieur adhérent à l'anneau fibreux de l'orifice, un bord supérieur libre et présentant un petit épaississement fibreux qui applique plus complètement les bords des valvules l'un contre l'autre au moment de leur abaissement: les épaississements de l'artère pulmonaire sont nommés *tubercules d'Aranzi* ou d'*Arantius*, ceux de l'aorte portent le nom de *nodules de Morgagni*.

**SIGMOÏDITE.** s. f. Inflammation de l'anse sigmoïde du côlon.

**SIGNAL.** s. m. En physiologie, appareil qui, inscrivant le début et la fin du phénomène étudié, en fait connaître la durée. — *Signal à air*. Il se compose de deux tambours qui se commandent, de sorte que, quand on fait mouvoir le levier du premier, celui du second inscrit sur un cylindre le début du phénomène. — *Signal électrique de Deprez*. Il est formé de deux bobines électro-magnétiques, qui, lorsque le courant passe, attirent un fer doux placé au-dessus d'elles et relié à un style écrivant sur le cylindre; dès que le courant est rompu, le levier se relève.

**SIGNATURE.** s. f. [*signatura*, *signatio*, σφράγισμα, all. *Signatur*, *Zeichnung*, angl. *signature*, it. *segnatura*, esp. *signatura*]. Nom donné en Orient, dans le moyen âge, à des caractères mystiques de bon ou de mauvais augure, dont on prétendait que chaque homme était marqué par l'astre sous lequel il naissait. — *Signatures des plantes*. Nom donné à certaines particularités de conformation ou de coloration, d'après lesquelles on jugeait les plantes convenables dans telle ou telle maladie: ainsi les bulbes des orchis, ayant quelque ressemblance de forme avec les

testicules, ont été réputés aphrodisiaques ; l'*Echium vulgare*, étant tacheté comme la vipère, a été appelé *vipérine*, et prescrit contre les morsures de cet animal.

**SIGNE.** s. m. [*signum*, σημεῖον, all. *Zeichen*, angl. *sign*, it. *segno*, esp. *signo*]. Tout phénomène apparent, symptôme, disposition ou caractère, qui fait connaître des effets dérobés au témoignage direct des sens. Le *signe* se rapporte à l'état actuel, passé ou futur. C'est une conclusion que l'esprit tire des *symptômes* observés ; le *signe* appartient plus au jugement, et le *symptôme* aux sens. Les signes des maladies ne peuvent exister sans les symptômes; on peut dire que tout symptôme est un signe ; mais tout signe n'est pas un symptôme. En effet, les symptômes ne s'observent que dans la maladie, et il y a des signes qui appartiennent à la santé. On dit un *signe* et non pas un *symptôme de santé*. V. COMMÉMORATIF, DIAGNOSTIQUE et PRONOSTIQUE. Un certain nombre de signes sont désignés par le nom de l'auteur qui les a décrits le premier; on les trouvera définis à ce nom. ‖ Figure ou caractère particulier, différent des lettres et des abréviations, et servant à désigner certains objets, ou à remplacer des phrases et des expressions qui reviennent souvent dans une description. — *Signes botaniques et zoologiques* : ☉ Plante annuelle en général. — ① Plante monocarpienne annuelle, c'est-à-dire ne fructifiant qu'une fois. — ② Plante monocarpienne bisannuelle, ne fructifiant qu'une fois et la 2me année seulement. — ∞ Plante monocarpienne vivace, c'est-à-dire ne fleurissant qu'au bout de plusieurs années et mourant ensuite. — ♃ Plante rhizocarpienne ou à tige annuelle et racine vivace. — ♄ Plante caulocarpienne ou ligneuse, fructifiant plusieurs fois avant de mourir. — ♄ Sous-arbrisseau. — ♄ Arbrisseau. — ♄ Arbuste ou petit arbre. — ♄ Arbre. — ⌒ Plante grimpante en général. — ☾ Grimpante de gauche à droite. — ☽ Grimpante de droite à gauche. — (0 =) Embryon à radicule commissurale. — (0 ‖ ) Embryon à radicule dorsale. — (0 >>) Embryon à radicule incluse. — △ Toujours verte. — ♂ Individu, fleur ou organes sexuels mâles. — ♀ Individu, fleur ou organes sexuels femelles. — ☿ Individu ou fleur hermaphrodite. Ce signe a été employé par quelques zoologistes pour désigner les abeilles et les fourmis neutres; mais c'est à tort, car il a été de tout temps choisi par les botanistes pour caractériser les fleurs hermaphrodites. — ⊕ Individu ou fleur neutres. — ∞ Organes de même espèce en nombre indéfini. — ? Signe de doute. — ! Signe de certitude. — † Indique qu'on parle d'un objet mal connu. — * Après le nom d'un auteur, indique qu'il a fait d'après nature la description qu'on cite. ‖ *Signes indiquant les poids dans les formules* : ℔ livre, ou 16 onces (500 gr.). — ℥ once, ou 8 gros (32 gr.). — ʒ gros, ou 72 grains (4 gr.). — ℈ scrupule, ou 24 grains (13 décigr.) — *Gr.* grain (5 centigr.). — ß *demi, moitié*. Ainsi ℥ ß, *demi-once* ; ℥ ij ß, *deux onces et demie*, etc.

*Signes représentant les métaux, etc., dans les anciens traités de chimie.*

| | |
|---|---|
| Acier, Fer ou Mars | ♂ |
| Aimant | [symbole] |
| Air | 🜁 |
| Amalgame | [symbole] |
| Antimoine | <> ou ♁ |
| Argent ou Lune | ☾ ☽ |
| Argent vif ou Mercure | ☿ |
| Arsenic | o-o ou [symbole] |
| Borax | [symbole] |
| Céruse | [symbole] |
| Chaux | € |
| Chaux vive | [symbole] |
| Cinabre | ♁ ou 33 |
| Cuivre ou Vénus | ♀ |
| Eau | ▽ |
| Eau forte | [symbole] |
| Eau régale | [symbole] |
| Esprit | [symbole] |
| Esprit-de-vin | [symbole] |
| Étain ou Jupiter | ♃ |
| Fer. V. *Acier* | △ |
| Fleurs d'antimoine | [symbole] |
| Limaille d'acier | [symbole] |
| Litharge | [symbole] |
| Mercure. V. *Argent vif.* | |
| Nitre ou salpêtre | ⦶ |
| Or | ☉, ☼ |
| Orpiment | [symbole] ou [symbole] |
| Plomb | h 5 ♄ P ou [symbole] |
| Poudre de guerre | [symbole] |
| Réalgar | ♉ χ ou [symbole] |
| Sel commun | ⊖ ou [symbole] |
| Sel gemme | ♉ |
| Soufre | 🜍 ou [symbole] |
| Tartre | [symbole] |
| Terre | [symbole] |
| Urine | [symbole] |
| Vert-de-gris | ⊕ |
| Verre | [symbole] |
| Vinaigre | [symbole] |
| Vinaigre distillé | [symbole] |
| Vitriol | [symbole] |
| Vitriol blanc | [symbole] |
| Vitriol bleu | [symbole] |

**SILBÉROL.** s. m. Nom donné au sulfo-phénylate d'argent que l'on a proposé comme antiseptique en solution aqueuse.

**SILEX.** s. m. Quartz non cristallisé, opaque, et coloré en gris ou en noir.

**SILICADE.** s. m. (Mougeot). Préparation pharmaceutique à excipient de silice en gelée.

**SILICATATION.** s. f. Passage d'un oxyde à l'état de silicate par combinaison à la silice.

**SILICATE.** s. m. [all. *kieselsaures Salz*, angl. *silicate*, it. et esp. *silicato*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison de l'acide silicique (silice) avec les bases. — *Silicate de potasse*. Sel vitreux, incolore, soluble dans l'eau (*verre soluble, verre liquide*), qu'on prépare en chauffant au rouge blanc, dans un four à réverbère, du carbonate de potasse avec du sable. On prépare une solution officinale de silicate de potasse en introduisant dans un digesteur en fer des fragments de ce verre, grossièrement broyés, avec la quantité d'eau nécessaire pour obtenir une dissolution marquant 33° à 35° Baumé; elle est employée pour la confection de bandages inamovibles ; elle ne doit contenir ni potasse libre, qui serait caustique, ni silicate de soude, qui retarderait la dessiccation du bandage. — *Silicate de soude*. On le prépare comme le précédent, en substituant le carbonate de soude à celui de potasse. Il prévient ou supprime les fermentations qui peuvent prendre naissance au sein des liquides organiques : aussi emploie-t-on une solution à 1/200e de ce sel en injections dans la vessie ou en applications topiques, comme antiseptique (Rabuteau).

**SILICATÉ, ÉE.** adj. Qui contient des silicates : *bandage silicaté.*

**SILICE.** s. f. [de *silex*; all. *Kieselerde*, angl. *silicoflint*, it. et esp. *silice*] ($Si^2O^4$). Oxyde de silicium, considéré comme un acide et appelé en conséquence *acide silicique*. La silice est très abondamment répandue dans la nature; elle forme la base de toutes les pierres donnant du feu par le choc, grès, cristal de roche, etc. Elle se présente, à l'état pur, sous forme d'une poussière blanche, fine, insipide, inodore, rude sous le doigt, d'une pesanteur spécifique de 2,66, peu soluble dans les solutions alcalines bouillantes, fusible au rouge, attaquée par le chlore et le charbon ou le soufre et le charbon ; l'acide fluorhydrique est le seul acide qui l'attaque. On l'obtient en faisant fondre dans un creuset du verre pilé ou du sable avec du carbonate de potasse ; la masse vitreuse obtenue, et formée de silicate de potasse, versée dans l'eau, constitue la *liqueur des cailloux*, ou *verre liquide*. En traitant cette liqueur par un acide, la silice se précipite sous forme de gelée (*silice en gelée*), et il suffit de la laver et de la sécher pour l'obtenir pure. Elle sert à filtrer l'eau, à nettoyer les surfaces métalliques, à la fabrication des mortiers, ciments, verres, poteries, etc.

**SILICÉPONGE.** s. f. V. ÉPONGE.

**SILICEUX, EUSE.** adj. [all. *kieselhaltig*, angl. *silicious*, esp. *silicioso*]. Qui renferme la silice.

**SILICIQUE.** adj. — *Acide silicique* [all. *Kieselsäure*, angl. *silicic acid*, it. et esp. *acido silicico*]. V. SILICE.

**SILICIUM.** s. m. [all. *Silicium*, angl. *silicon*, it. et esp. *silicia*] (Si). Métal qui produit la silice en se combinant avec l'oxygène, et qu'on connaît à l'état *amorphe*, *graphitoïde* et *cristallisé*. Amorphe, il est pulvérulent, d'un brun noisette, sans éclat métallique, fusible vers 1200°, attaquable par l'acide fluorhydrique et la potasse. Graphitoïde, il est en lamelles hexaédriques. Cristallisé, il est rougeâtre, opaque, d'une dureté moindre que celle du carbone : sa densité est 2,490.

**SILIQUE.** s. f. [*siliqua*, κεράτιον, all. *Schote*, angl. *husk*, it. *siliqua*, esp. *silicua*]. Fruit sec, allongé, bivalve, dont les graines sont attachées à deux trophospermes suturaux, séparés en deux loges par une fausse cloison qui n'est qu'un prolongement des trophospermes et qui persiste souvent après la chute des valves.

**SILLON.** s. m. [*sulcus*, all. *Furche*, angl. *furrow*, it. *solco*, esp. *surco*], En anatomie, rainure que présente la surface de certains os ou d'autres organes, et qui, le plus souvent, est destinée à loger des vaisseaux. V. SCISSURE. — *Sillon génital.* Sur l'embryon femelle, celui qui indique la séparation des grandes lèvres. — *Sillon olfactif.* Sur l'embryon, celui qui, au-dessous des vésicules oculaires, indique l'apparition des fosses nasales. — *Sillon de Rolando.* V. SCISSURE. — *Sillon de la veine porte.* Le hile du foie. ‖ En pathologie cutanée, le *sillon* est le signe pathognomonique de la gale ; il apparaît sous forme d'une petite ligne grisâtre, longue de 2 à 20 millimètres ou même davantage, ponctuée de points plus foncés (fig. 684). Son extrémité la plus large constitue l'entrée et s'ouvre au dehors ; l'autre extrémité ou queue forme une légère saillie, recouverte par l'épiderme; c'est l'éminence acarienne de Bazin. Le sillon constitue une galerie creusée dans la couche épidermique par le sarcopte femelle ; l'animal dépose ses œufs tout le long du sillon, et ne pouvant revenir en arrière en raison de la direction des épines du dos, elle finit par mourir au fond de la galerie. Les larves une fois écloses sortent par les orifices qui ponctuent le sillon.



Fig. 684. — Divers aspects du *sillon*.

**SILO.** s. m. Fosse creusée dans le sol, où l'on dépose les grains battus pour les conserver.

**SILPHIE, SILPHION** ou **SILPHIUM.** s. m. [σίλφιον, *silphium*]. Nom grec d'une plante que les Latins nommaient *Laserpitium*, et qui passait pour douée de propriétés merveilleuses, qu'elle devait au suc rougeâtre (λάσερος, *Laser*), translucide, d'odeur de myrrhe, de saveur douce et suave, obtenu par des incisions faites à la tige et à la racine de cette plante. Celle-ci a été rapportée à plusieurs espèces d'ombellifères : *Ligusticum latifolium*, L., *Ferula tingitana*, L., *Laserpitium gummiferum*, Desf., *Narthex silphium*, *Thapsia silphium*, Viv. — La plante décrite par Laval sous le nom de *Silphium cyrenaicum* est le *Thapsia garganica*, L. C'est le *drias* ou *dérias* des habitants de la Cyrénaïque. V. THAPSIE. ‖ *Silphium de Perse*. L'*Asa fœtida*.

**SILS-MARIA** (Suisse, Grisons). *Station d'altitude*, à 1811 mètres, entre Saint-Moritz et la Maloja ; air calme. Saison : juin à septembre.

**SILURE.** s. m. [*Silurus glanis*, L., σίλουρος, all. *Wels*, angl. *silurus*, it. *laccia*]. Poisson malacoptérygien abdominal, alimentaire, de l'Europe centrale.

**SIMABA.** s. f. Genre de plantes simaroubées, dont quelques espèces ont une écorce et des feuilles amères employées contre les fièvres et l'hydropisie (*Simaba floribunda*, A. de Saint-Hil., et *Simaba ferruginea*, A. de Saint-Hil.). — *Simaba cedron*. V. CÉDRON.

**SIMAROUBA.** s. m. [*Quassia simarouba*, L. fils, *Simaruba officinalis*, DC, *Sim. guianensis*, A. Rich., *Sim. amara*, Aublet; all. *Simaruba*, *Ruhrrinde*, angl. *simarouba*, *evonymus fructunigro*, it. et esp. *simaruba*]. Arbre de la famille des simaroubées (rutréus) dont on emploie en médecine l'écorce de la racine. Cette écorce vient de la Guyane, en morceaux longs d'un mètre, roulée ou repliée sur elle-même, très fibreuse, blanchâtre ou d'un jaune pâle en dehors, d'une odeur presque nulle, d'une amertume franche très forte ; elle contient de la *quassine*. On l'emploie comme amer et tonique, dans les diarrhées et dysenteries chroniques, la dyspepsie, etc., en poudre (60 centigr. à 2 gr.), ou en décoction (4 à 8 gr. par 500 gr. d'eau). A dose plus forte, il est émétique.

**SIMILAIRE.** adj. [*similaris*, ὁμοιομερής, all. *gleichartig*, angl. *similar*, it. *similare*, esp. *similar*]. Homogène, ou de même nature. — *Parties similaires*. Nom donné en anatomie, étudiée du composé au simple, aux deux ou trois parties en lesquelles chaque organe provenant de la subdivision des appareils se subdivise ou se décompose, parties différentes dans le même organe, mais semblables à d'autres des organes analogues : l'ensemble des parties similaires de même espèce (ὁμοιμερῆ, Aristote) constitue chaque *système* d'organes. En procédant, au contraire, du simple au composé, on voit que chaque système se compose de parties plus petites, appelées alors *primaires* ou *organes premiers* (terme synonyme de *parties similaires*), qui se réunissent pour former les organes proprement dits, lesquels sont appelés, par opposition, *organes seconds*. Ces *parties similaires* ou *primaires* sont : *a*. Pour le squelette : 1, partie osseuse ; 2, cartilages articulaires, qu'on peut rapporter aux articulations ; 3, périoste ; 4, moelle des os ; 5, vaisseaux et nerfs. — *b*. Pour les articulations : 1, surfaces ou cartilages articulaires ; 2, ligaments ; 3, synoviales ; 4, quelquefois coussins graisseux ; 5, vaisseaux et nerfs. — *c*. Pour les muscles : 1, partie charnue, rouge, contractile ; 2, tendons et aponévroses d'insertion et de cloisonnement ; 3, vaisseaux et nerfs ; 4, aponévroses d'enveloppe. — *d*. Pour les viscères : 1° Viscères creux ou tubuleux : 1, paroi muqueuse ; 2, glandules ; 3, villosités ; 4, tunique lamineuse ; 5, tunique contractile ; 6, vaisseaux et nerfs. — 2° Viscères pleins : 1, cul-de-sac, tubes, acini, lobes et lobules ou parenchyme ; 2, cloisons fibreuses ; 3, enveloppe lamineuse ou fibreuse ; 4, vaisseaux et nerfs, quelquefois lobes adipeux. — *e*. Pour les vaisseaux : 1, tunique adventice ; 2, paroi moyenne, manquant dans les sinus ; 3, paroi interne fibroïde ; 4, *vasa propria* et nerfs. — *f*. Pour les organes disposés en membranes : 1, trame ; 2, glandules, quand il y en a ; 3, épiderme ; 4, vaisseaux et nerfs. — *g*. Pour les organes électriques : 1, disques ; 2, cloisons ; 3, enveloppes fibreuses ; 4, vaisseaux et nerfs. — *h*. Pour les organes des sens : Série d'organes spéciaux appartenant soit au groupe des constituants, soit à celui des produits. — *i*. Pour les organes nerveux : 1° Organes centraux : 1, circonvolutions, lobes, lobules, ganglions, etc. ; 2, enveloppes, etc. ; 3, vaisseaux. — 2° Nerfs spéciaux : 1, cordons nerveux ; 2, membrane d'épanouissement ; 3, névrilème ; 4, vaisseaux. — 3° Nerfs généraux ou périphériques : 1, racines ; 2, cordons nerveux ; 3, ganglions ; 4, corpuscules terminaux ; 5, névrilème ; 6, vaisseaux. — C'est en réunissant par la pensée, pour en former un tout, l'ensemble des *parties similaires* de même espèce, telles que parties rouges des muscles d'une part, parties tendineuses ou osseuses d'autre part, etc., que l'on obtient la

notion de *système*, qui est réelle anatomiquement et pratiquement. Si l'on envisage en elle-même, du composé au simple, chaque espèce des organes premiers ou *parties similaires* qui forment les organes seconds, et dont l'ensemble fait un système, on voit qu'elle est constituée par un même *tissu*, soit seul, soit accompagné d'un *fluide gazeux* ou *liquide* (*humeur*). Quand on procède du simple au composé, on voit que l'ensemble de chaque tissu, soit seul, soit avec le concours d'une humeur ou d'un fluide gazeux, constitue un système qui se décompose en *organes premiers* ou *parties similaires* : celles-ci, en se réunissant à d'autres d'une autre espèce, forment les *organes seconds* ou *proprement dits*.

**SIMILIA SIMILIBUS.** Expression latine désignant le traitement des phénomènes *semblables par les semblables*. C'est un des principes de l'*homœopathie*. V. ce mot.

**SIMILOR.** s. m. V. Laiton.

**SIMON** (Gustav) (chirurgien allemand, 1824-1876). — *Opération de Simon*. V. Marckwald (*Opération de*).

**SIMOUN.** s. m. [*semoun*, *simoum*, *samich*, *samoun*, en Afrique ; *scirocco*, *sirocco*, en Italie). Vent du Sahara, soufflant du sud-ouest, et répandant une chaleur sèche et excessive. Ce vent soulève les sables, les accumule en collines au point que le soleil en est parfois obscurci.

**SIMPLE.** adj. [*simplex*, ἁπλοῦς, all. *einfach*, angl. *simple*, it. *semplice*, esp. *simple*]. Qui n'est point composé. || En chimie, *corps simple* [*principe*, *élément*]. Celui qu'aucun procédé chimique ne peut dissocier en plusieurs autres : soufre, phosphore, arsenic, métaux, etc. En ce sens, *simple* n'exprime donc que la portée de nos moyens, et ne préjuge rien par rapport à la nature réelle des corps. Les corps simples, en se combinant entre eux, forment les corps composés. V. Élément, Métal et Métalloïde. || En pharmacologie, *médicament simple*. Celui qui n'a subi aucune préparation pharmaceutique, ou qui ne contient qu'une seule substance. V. Drogue.

**SIMPLE** s. m. Synonyme de *plante médicinale*.

**SIMPLICISTE.** s. m. Qui s'occupe des simples.

**SIMS** (Marion) (chirurgien américain, 1813-1883). — *Opération de Sims*. Nom donné à diverses opérations pratiquées en gynécologie. Dans le cas de procidence de l'utérus, Sims avive la paroi antérieure du vagin près du col de la vessie ; de ce point on fait partir deux incisions allant en divergeant de chaque côté du col de l'utérus (fig. 685) ; puis ces surfaces sont réunies et fixées sur la ligne médiane au moyen de sutures au fil d'argent ; l'utérus se trouve refoulé dans le cul-de-sac postérieur, et le pli vaginal ainsi formé en avant du col empêche tout prolapsus de l'organe. — Dans le cas de cystocèle, Sims a proposé un procédé opératoire qui consiste dans l'enlèvement d'une portion de la muqueuse vaginale en forme d'ellipse (fig. 686). — Dans l'antéflexion, Sims enlève une plus ou moins grande partie de la lèvre postérieure du col. — Enfin on a aussi donné ce nom à une opération proposée par Sims dans le cas de vaginisme et consistant dans la section du sphincter vaginal.



Fig. 685. — Opération de *Sims* pour la procidence, la femme étant dans la position génu-pectorale.

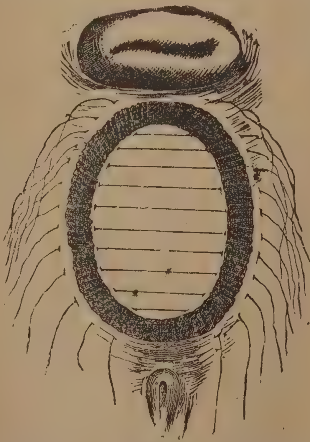


Fig. 686. — Opération de *Sims* pour la cystocèle, la malade étant dans la position génu-pectorale.

**SIMULATEUR.** s. m. Celui qui simule une maladie. V. Revision, Simulation et Simulé.

**SIMULATION.** s. f. [all. *Fingiren*, *Vorgeben*, *Vorbeugung*, angl. *simulation*, *feining*, *deceit*, it. *simulazione*, esp. *simulacion*]. Action de simuler des maladies. Le médecin peut être appelé à déterminer s'il y a simulation de maladies chez les accusés qui cherchent à faire croire qu'ils ont été poussés par une monomanie ou autre espèce de folie au crime à eux imputé ; chez les jeunes gens appelés devant les conseils de revision, qui cherchent à se faire exempter du service militaire ; chez les condamnés qui veulent entrer à l'hôpital ou voir abréger leur peine ; chez les mendiants qui veulent apitoyer sur leur sort ; chez des individus qui cherchent à s'exempter des devoirs imposés par la loi (juré, témoin, etc.). On observe parfois la simulation de diverses maladies, de la part des femmes hystériques, sans motif ni but déterminés.

**SIMULÉ, ÉE.** adj. [*simulatus*, de *simulare*, feindre ; all. *fingirt*, *vorgebeugt*, angl. *simulate*, *feigned*, it. *simulato*, esp. *simulado*]. — *Maladie simulée*. Ensemble de symptômes dont on se prétend atteint contrairement à la vérité, dans un but quelconque (V. Simulation). Les affections du système nerveux, manie, mélancolie, névroses, épilepsie surtout, sont les maladies le plus souvent simulées ; puis viennent la myopie, l'amaurose, l'héméralopie, la surdité, le bégaiement, etc. D'une façon générale, on reconnaît une maladie simulée à ce que la simulation est imparfaite, un ou plusieurs symptômes manquant ; parfois il y a oubli momentané de la simulation. Il faut souvent beaucoup de sagacité pour reconnaître les maladies simulées.

**SIMULO.** s. m. Plantes de la famille des capparidacées, qui croît au Pérou et en Bolivie ; elle est douée de propriétés antispasmodiques et hypnotiques et a été préconisée dans l'épilepsie et l'hystérie. On emploie la teinture au huitième à la dose de 2 à 8 grammes, l'extrait fluide à celle de 9 à 14 grammes.

**SINAPINE.** s. f. [all. *Sinapin*, angl. *sinapine*, *sinapinum*, it. *sinapina*] ($C^{32}H^{23}AzO^{10}$). Base cristallisable qui est à l'état de sulfocyanate dans la moutarde blanche. Sa solution aqueuse est jaune, alcaline, précipite les sels de cuivre en vert, ceux d'argent et de mercure en marron. Par l'évaporation elle se dédouble en acide sinapique et en sincaline, ce qui empêche d'obtenir la sinapine pure et sèche.

**SINAPIQUE.** adj. Qui concerne la moutarde et ses produits ; la sinapine et ses composés. — *Acide sinapique* [all. *Sinapinsäure*, *Senfsäure*, angl. *sinapic-acid*, it. *acido sinapico*] ($C^{22}H^{12}O^{10}$). Produit du dédoublement de la sinapine sous l'influence des alcalis. Cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool chaud.

**SINAPISÉ, ÉE.** adj. Qui renferme de la moutarde, de la farine de graine de moutarde : bain de pieds sinapisé.

**SINAPISINE.** s. f. [all. *Sinapisin*, *Sulfosinapisin*, angl. *sinapisine*, *sinapisinum*, it. *sinapisina*, *sulfosinapisine*]. *L'essence de moutarde* ou *sulfocyanure d'allyle*. V. Allyle.

**SINAPISME.** s. m. [*sinapismus*, σιναπισμὸς, de σίναπι, moutarde; all. *Senfpflaster*, angl. *sinapism*, it. et esp. *sinapismo*]. Cataplasme dont la moutarde noire fait la base, et qu'on applique pour déterminer la rubéfaction et produire une excitation générale ou une révulsion. On prépare le sinapisme en délayant : farine de moutarde noire 250 grammes, et eau tiède, quantité suffisante. Cette préparation donne un cataplasme beaucoup plus actif qu'avec le vinaigre; celui-ci, employé communément dans l'intention de rendre le topique irritant, ainsi que l'eau très chaude, empêchent la formation de l'essence de moutarde. — *Sinapisme Rigollot*. V. Papier.

**SINAPOLINE.** s. f. [*diallylurée*, all. *Sinapolin*, angl. *sinapoline*, *sinapolinum*, it. et esp. *sinapolina*] ($C^{14}H^{12}Az^2O^2$). Base cristallisable obtenue par l'action de l'oxyde de plomb hydraté sur l'essence de moutarde, ou de l'eau ou de la potasse sur le cyanate d'allyle. Soluble dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther, fusible à 100°, grasse au toucher.

**SINCALINE.** s. f. ($C^{10}H^{13}AzO^2$). Produit de dédoublement de la sinapine par les alcalis. Cristallisable, déliquescente ; précipite les oxydes métalliques de leurs solutions.

**SINCIPITAL, ALE.** adj. [*sincipitalis*, all. *sincipital*, it. *sincipitale*, esp. *sincipital*]. Qui a rapport au sinciput.

**SINCIPUT.** s. m. [βρέγμα, all. *Vorderhaupt*, angl. *sinciput*, it. *sincipite*, esp. *sinciput*, *sincipucio*]. Mot latin qui désigne le sommet de la tête, le vertex.

**SINDON.** s. m. [de σινδὼν, drap, linge ; all. *Wieke*, angl. *sindon*, it. *sindone*, esp. *sindon*, *lechino*]. Petit plumasseau arrondi, ou petit morceau de toile soutenu par un fil attaché à sa partie moyenne, qu'on introduit dans l'ouverture faite au crâne avec le trépan.

**SINGE.** s. m. [*simius*, πίθηκος, all. *Affe*, angl. *ape*]. Nom du groupe des quadrumanes qui ont à chaque mâchoire quatre incisives, des canines proéminentes séparées des autres dents par une barre, des molaires à tubercules mousses et des ongles plats à tous les doigts. Les mâchoires, fortement saillantes, forment un museau plus ou moins rudimentaire. L'angle facial, qui chez l'homme varie entre 69 et 85°, est de 30 à 35° chez le chimpanzé et l'orang. Un os intermaxillaire toujours distinct supporte les dents incisives. La main est plus grossière que sur l'homme, plus imparfaite ; le gros orteil est plus court que le deuxième doigt du pied, et capable de mouvements d'abduction et d'adduction ; la colonne vertébrale est peu courbée ; les os iliaques, longs et étroits, se redressent le long du sacrum ; le bassin est petit, sa cavité longue et étroite est en rapport avec le crâne étroit et allongé qui doit la parcourir ; les os des membres ont des dimensions relatives différentes ; l'humérus est extrêmement long, plus long parfois que le fémur ; le rapport du radius à l'humérus, qui est en moyenne chez l'homme blanc de 75,5, est de 90,8 chez le chimpanzé. Le cerveau du gorille pèse 567 grammes au plus, d'après Huxley, et celui du blanc dit Indo-Européen, 1300 en moyenne. Les singes se divisent en : 1° ceux de l'ancien continent (*catarrhiniens*) dont la queue est nulle, ou non prenante, la cloison des narines étroite, et qu'on range en *anthropomorphes* (gorille, gibbon, orang-outang, chimpanzé), et *cynomorphes* (macaque, cynocéphale, etc.) ; — et 2° ceux du nouveau continent (*platirrhiniens*), à cloison des narines large, à queue prenante. Les singes, surtout les anthropoïdes, semblent avoir beaucoup de ressemblance avec l'homme au point de vue de leurs aptitudes morbides. C'est ainsi que la syphilis, qui ne prend sur aucune autre espèce animale, peut être inoculée avec succès au chimpanzé, ainsi qu'ont pu le constater encore récemment, après d'autres, Metchnikoff et Roux.

**SINGULTUEUX, EUSE.** adj. [de *singultus*, sanglot ; λυγγώδης, all. *schluchzend*, it. *singhiozzoso*]. — *Respiration singultueuse.* Respiration gênée, qui semble entrecoupée de sanglots.

**SINKALINE.** s. f. V. Névrine.

**SINUEUX, EUSE.** adj. [*sinuosus*, de *sinus*, pli]. Se dit d'un organe allongé qui offre des courbes se succédant suivant leur longueur, dont le contour ou la surface présente des alternatives de dépressions et de saillies.

**SINUS.** s. m. [κόλπος, all. *Sinus*, *Höhle*, angl. *sinus*, it. et esp. *seno*]. Mot latin qui désigne une concavité ou excavation anfractueuse, dont l'intérieur est plus évasé que l'entrée. ‖ En anatomie, *sinus*, cavité creusée dans l'épaisseur de certains os du crâne et de la face; ou canal veineux dans lequel aboutissent un grand nombre de vaisseaux. — *Sinus de l'aorte* ou *aortique.* V. Aorte. — *Sinus caverneux.* Au nombre de deux, ils occupent chacun la partie latérale de la selle turcique, depuis la fente sphénoïdale jusqu'au sommet du rocher. Compris entre deux lames de dure-mère, ils sont parsemés de brides qui leur donnent une apparence celluleuse. L'artère carotide interne et le nerf oculo-moteur externe sont contenus dans leur intérieur; les nerfs pathétique, oculo-moteur commun et ophtalmique de Willis, sont contenus dans leur paroi externe. Le sang y coule d'avant en arrière. Postérieurement ils communiquent avec les sinus pétreux. Leurs affluents sont la veine ophtalmique, la veine méningée moyenne et le sinus coronaire. Ils communiquent souvent ensemble par un canal transversal situé sous la glande pituitaire (fig. 688). — *Sinus choroïdien.* V. Sinus *droit.* — *Sinus circulaire inférieur.* La communication transversale qui existe quelquefois entre les deux sinus caverneux. — *Sinus circulaire de Ridley*, V. Sinus *coronaire.* — *Sinus circulaire du trou occipital.* Petit sinus entourant le trou occipital, communiquant avec les sinus pétreux inférieurs, occipitaux et vertébraux. — *Sinus du cœur.* Autrefois les oreillettes. — *Sinus coronaire du cœur.* Nom donné à la veine coronaire, qui s'ouvre à la partie inférieure postérieure de l'oreillette droite du cœur. — *Sinus coronaire* ou *circulaire de la selle turcique.* Il entoure la glande pituitaire et s'ouvre des deux côtés dans le sinus caverneux. — *Sinus droit* [*sinus perpendiculaire*]. Sinus de la dure-mère qui marche d'avant en arrière, et un peu de bas en haut, dans la tente du cervelet, à l'endroit où elle communique avec la faux du cerveau, et s'étend jusqu'à la protubérance occipitale interne, où il s'ouvre dans le pressoir d'Hérophile. Il reçoit la veine cérébrale médiane inférieure, les veines de Galien, le sinus longitudinal inférieur et plusieurs petites veines de la tente du cervelet (fig. 687). — *Sinus de la face.* V. Frontal, Maxillaire et Sphénoïdal. — *Sinus falciforme inférieur.* V. Sinus *longitudinal inférieur.* — *Sinus falciforme supérieur.* V. Sinus *longitudinal supérieur.* — *Sinus de Guérin.* Dépression de la paroi supérieure de l'urètre spongieux, munie d'une valvule. — *Sinus du larynx.* Les ventricules du larynx. — *Sinus latéral.* V. Sinus *transverse.* — *Sinus* (ou *veine*) *longitudinal inférieur* ou *falciforme inférieur.* Il occupe le bord concave de la faux du cerveau jusqu'à la tente du cervelet, où il s'ouvre dans le sinus droit. Les veines de la grande faux sont les seules qui y aboutissent. — *Sinus longitudinal supérieur* ou *falciforme supérieur.* Canal triangulaire qui occupe la base de la faux du cerveau, depuis l'apophyse *crista-galli* jusqu'à la bosse occipitale interne, où il s'ouvre dans le pressoir d'Hérophile. Il reçoit les veines cérébrales supérieures et de petites veines qui viennent de la faux du cerveau et des os du

crâne (fig. 687). — *Sinus de Morgagni*. V. Anus et Urètre. — *Sinus muqueux*. Dépressions, alvéoles ou cavités des muqueuses génito-urinaires. Elles sont limitées, non par des adossements de la muqueuse comme les valvules conniventes de l'intestin, mais par des élevures de la trame muqueuse même, qui conserve sa texture, comme si les alvéoles étaient creusés directement dans le tissu. Leur fond est parfois plus large que l'orifice, surtout lorsqu'ils présentent de courtes expansions latérales comme dans l'utricule prostatique et qu'ils renferment des calculs semblables à ceux des culs-de-sac prostatiques. Ces particularités se retrouvent sur la coupe des dépressions alvéolaires des canaux éjaculateurs et déférents, de la vésicule séminale (tous dépourvus de glandes), et de certaines parties de la trompe

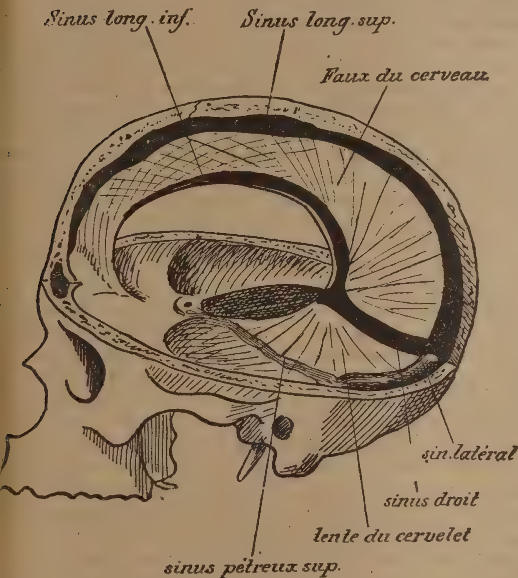


Fig. 687. — *Sinus* de la voûte.

de Fallope, mais avec des différences de grandeur et de forme variant d'un sujet et d'un âge à l'autre, surtout dans l'urètre. Ces alvéoles, de grandeur et de formes plus irrégulières que les glandes de l'urètre, que les follicules de l'intestin ou de l'utérus, n'ont pas de paroi propre analogue à celle des glandes précédentes et des acini prostatiques voisins. De plus, l'épithélium qui les tapisse est semblable à celui qui recouvre les portions non déprimées du reste de la muqueuse, contrairement à ce qu'on observe dans les glandes proprement dites. Tandis que les glandes utérines, urétrales et prostatiques apparaissent plus ou moins tôt pendant la vie intra-utérine, et sont nettement développées au moment de la naissance, les sinus ne le sont pas encore. Ce n'est que plusieurs années plus tard, plus ou moins près de l'époque de la puberté, qu'ils se montrent, et ils continuent à se développer, à s'agrandir pendant tout le reste de la vie (Cadiat et Ch. Robin, 1874). Ces sinus sécrètent du mucus, comme les surfaces muqueuses et les canaux excréteurs, en l'absence de glandes. — *Sinus occipital antérieur transverse de la selle turcique ou de Littre*. Il est transversalement situé derrière les apophyses clinoïdes postérieures, et communique de chaque côté avec le caverneux et le pétreux inférieur. —

*Sinus occipital postérieur*. Il part du sinus transverse, descend dans la petite faux, et s'ouvre à la face inférieure du sinus droit. — *Sinus ophtalmique*. La portion antérieure du sinus caverneux qui reçoit la veine ophtalmique. — *Sinus perpendiculaire*. V. Sinus *droit*. — *Sinus pétreux inférieur*. Logé dans une gouttière comprise entre le bord latéral de la portion basilaire de l'os occipital et le bord postérieur du rocher, il fait communiquer le sinus occipital transverse et le sinus caverneux avec le sinus latéral, dans lequel il s'ouvre au niveau du golfe de la veine jugulaire interne. — *Sinus pétreux supérieur*. Étroit canal qui marche tout le long du bord supérieur du rocher, dans la tente du cervelet, communique en devant avec le sinus caverneux, et s'ouvre en arrière dans le sinus latéral

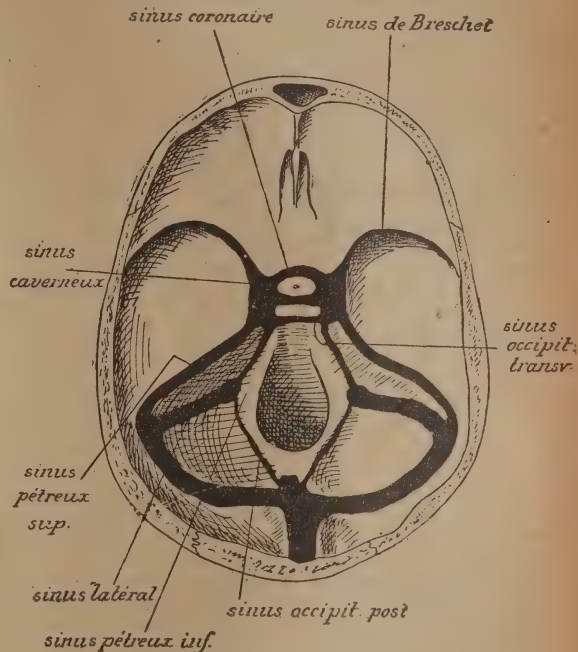


Fig. 688. — *Sinus* de la base.

(fig. 688). — *Sinus placentaire*. V. Placenta. — *Sinus rachidiens*. V. Intravertébral. — *Sinus rhomboïdal*, V. Ventricule. — *Sinus du tarse*. V. Calcanéum. — *Sinus terminal*. Veine qui limite l'aire vasculaire du blastoderme et se rend à la veine omphalo-mésentérique. — *Sinus transverse*. Il part du pressoir d'Hérophile, et parcourt le sillon courbe qui s'étend jusqu'au trou déchiré postérieur, en passant sur la portion basilaire de l'os occipital, l'angle postérieur et inférieur du pariétal, la portion mastoïdienne du temporal et la portion orbiculaire de l'occipital. Il se jette dans la veine jugulaire interne. — *Sinus uro-génital*. En embryologie, extrémité de l'allantoïde dans laquelle débouche la vessie et les canaux de Wolff et de Muller. Il s'unit à l'intestin terminal pour former le cloaque. — *Sinus veineux*. Vaisseaux cylindroïdes, ou prismatiques et triangulaires, dans lesquels on ne trouve des veines que les deux tuniques internes appliquées contre le tissu fibreux, osseux, etc., des organes parcourus. — *Sinus de la veine cave*. Élargissement de cette veine vers son abouchement dans l'oreillette. — *Sinus vertébraux*. V. Intravertébral.

**SINUSCOPIE**. s. f. [de *sinus*, et σκοπεῖν, examiner]. Examen des sinus annexes du nez au moyen de lampes

électriques qui montrent leur transparence ou leur opacité. V. TRANSLUMINATION.

**SINUSECTOMIE.** s. f. [de *sinus*, et ἐκτομή, excision]. Opération proposée par G. Laurens et consistant à réséquer a partie supérieure et le plancher du sinus frontal pour supprimer la cavité même de ce sinus.

**SINUSITE.** s. f. Inflammation des sinus de la face; elle est consécutive à l'inflammation de la muqueuse des fosses nasales. On distingue une sinusite maxillaire, une

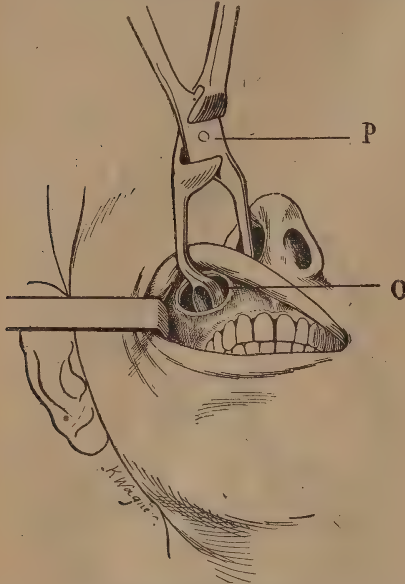



Fig. 689. — Cure radicale de la *sinusite* maxillaire, section de la paroi externe avec la pince de Laurens (P) attaquant la paroi externe de la fosse nasale à travers l'orifice de la fosse canine O.

frontale et une sphénoïdale. L'inflammation peut être aiguë ou chronique; elle s'accompagne de sécrétion de mucosités et de pus. Le traitement en est toujours difficile et nécessite souvent des opérations importantes; tel est le cas de la cure radicale de la sinusite maxillaire (fig. 689).

**SINUSO-HYDRORRHÉE.** s. f. Écoulement par le nez de liquide aqueux, venant de l'un des sinus annexes des fosses nasales. On distingue une sinuso-hydrorrhée maxillaire, et une sphénoïdale; il n'y a pas encore d'observation positive de localisation dans le sinus frontal.

**SINUSOÏDAL.** adj. — *Courant sinusoïdal.* Variété de

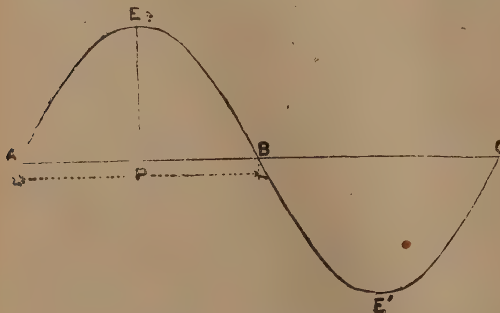



Fig. 690. — Courant *sinusoïdal.*

courant alternatif variant régulièrement. Ce courant (fig. 690) part de zéro pour atteindre en E un maximum positif, revient peu à peu à zéro, en B, pour croître dans le sens négatif jusqu'en E' et revenir à zéro, en C, et ainsi de suite. Comme on le voit, les quantités d'électricité (c'est-à-dire les aires AEB et BE'C) sont égales et de sens contraire. Le temps que met le courant pour effectuer la double courbe de A en C, s'appelle la *période* T du courant sinusoïdal. Le nombre de périodes par seconde est ce qu'on appelle la fréquence du courant. Lorsque le courant est appliqué à l'organisme, il y a deux excitations par période; par suite, le mot fréquence se conçoit mieux si on le définit, avec d'Arsonval, le nombre d'*excitations* par seconde. On obtient le courant sinusoïdal au moyen de la machine dynamo de d'Arsonval; pour l'appliquer, on le fait arriver au corps du malade, soit à l'aide de l'eau d'une baignoire (bain hydro-électrique), soit à l'aide d'électrodes à applications locales.

**SIPEERINE.** s. f. V. SÉPEERINE.

**SIPHILIS.** s. f. V. SYPHILIS.

**SIPHON.** s. m. [*sipho*, de σίφων, tuyau; all. *Heber*, angl. *siphon*, *antiguggler*, it. *sifone*, esp. *sifon*, *cantimplora*]. Instrument de physique consistant en un tuyau recourbé, de verre ou de métal, dont les deux branches sont inégales, et qui sert à transvaser les liquides. Pour cela on plonge la plus courte branche dans le vase qu'on veut vider, et l'on retire l'air de la branche la plus longue en l'aspirant : à mesure que l'on fait ainsi le vide, la liqueur monte dans la courte branche, puis passe dans la longue, en vertu de la pression exercée par l'atmosphère sur le liquide contenu dans le vase, et, sans qu'on continue d'aspirer, l'écoulement continue tant que la courte branche plonge dans la liqueur. — *Siphon chirurgical.* Siphon employé en chirurgie pour les irrigations continues, et fait avec un tube de caoutchouc dont un des bouts, muni d'une rondelle de plomb, est retenu au fond d'un seau plein d'eau et placé plus ou moins haut, et l'autre extrémité est dirigée sur la plaie. — *Siphon de Mauriceau.* Sonde droite ou courbe destinée aux injections intra-utérines. — *Siphon de Potain.* Il se compose de deux siphons flexibles dont l'un, pareil au précédent, amène de l'eau phéniquée ou chlorurée à 40° dans un seau, et s'embranche sur un second tube disposé aussi en siphon dont une extrémité est munie d'un tube de verre ou de métal qu'on introduit dans la cavité pleurale par la canule qui a servi à pratiquer la thoracocentèse ou par le tube de caoutchouc substitué à celle-ci. On amorce le siphon, par aspiration du liquide au bout du deuxième siphon pendant qu'on tient fermée la portion plongée dans la plèvre; une fois amorcé, on ferme le bout par lequel a été faite l'aspiration, et l'on ouvre la portion pleurale de ce siphon. Le liquide entre dans la plèvre, puis en sort dès que, fermant le siphon qui vient du seau, on ouvre le bout extra-pleural du deuxième siphon. On opère ainsi un lavage de la plèvre dans les cas de pleurésie purulente. V. PYULQUE.

**SIPHONIE.** s. f. [*Siphonia*, de σίφων, tube]. Genre de plantes euphorbiacées dont une espèce (*Siphonia elastica*, Pers.), grand arbre de la Guyane, fournit le caoutchouc.

**SIPHONOMA**, et non **SYPHONOMA.** s. m. [de σίφων, tube; *tumeur tubuleuse*, Henle (1845)]. Tumeur d'aspect fibreux, mais molle et d'un rouge foncé, trouvée dans le mésentère d'un jeune homme. Elle était formée de tubes parallèles ou entre-croisés, contenant des granules moléculaires, des gouttes de graisse et des amas de granulations avec une grande quantité de matière colorante d'un brun foncé et un peu d'une autre manière jaunâtre. Les plus petits tubes avaient une paroi homogène, celle des plus gros était striée ; elle égalait en épaisseur 1/10e à 1/13e du diamètre total du tube, lequel variait de $0^{mm},007$ à $0^{mm},070$.

Quelques-uns étaient ramifiés et anastomosés. Ces tubes se distinguaient facilement des tubes nerveux, des tubes capillaires et des faisceaux striés des muscles. On considère actuellement le siphonoma comme une variété de cylindrome.

**SIRADAN** (France, Hautes-Pyrénées). *Eaux sulfatées calciques* et *eaux ferrugineuses*, froides, contenant les premières 1gr,9 de sels dont 1,3 de sulfate de chaux, et les secondes 19 centigrammes de sels, dont 1 de fer ; altitude : 450 mètres. Établissement : 1er avril au 30 novembre. Ces eaux sont transportées.

**SIREDON.** s. m. Nom générique des batraciens urodèles appelés *axolotl* (*Siredon mexicanus*) ; on sait aujourd'hui (A. Duméril) que les axolotls ou siredons sont des larves sexuées qui passent à l'état parfait en perdant leurs branchies extérieures, et prenant les caractères des urodèles pulmonés mexicains appelés *Amblystomes*, toutes les fois qu'on les place dans les conditions voulues pour qu'ils puissent vivre à volonté dans l'air et dans l'eau. L'axolotl apporté en Europe est la larve sexuée de l'*Amblystoma luridum*, Hallowel.

**SIRÈNE.** s. f. [all. *Schwingungszähler*, angl. *sirene*]. Instrument destiné à compter les vibrations qui correspondent à des sons de hauteur déterminée.

**SIRÉNOMÈLE.** s. m. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui ont les deux membres abdominaux très incomplets, terminés en moignons ou en pointes, sans pied distinct. — Ces monstres sont ceux que les anciens auteurs ont appelés *sirènes*; on retrouve chez eux presque exactement les formes bizarres qu'Homère et Ovide ont prêtées à leurs sirènes.

**SIRIASE.** s. f. [σειρίασις, de σείριος, brûlant ; all. *Hirnentzündung*, *Sonnenstich*, angl. *siriasis*, it. *siriasi*, esp. *siriasis*, *insolacion*]. Inflammation du cerveau ou de ses membranes, selon Aétius.

**SIROCCO.** s. m. V. SIMOUN.

**SIROLINE.** s. f. Préparation renfermant les principes actifs du goudron de houille, et en particulier le gaïacol; elle excite l'appétit, apaise la toux, diminue l'expectoration et fait disparaître les sueurs. On la prescrit dans les affections des voies respiratoires, à la dose de 1 à 3 cuillerées à thé dans de l'eau, du vin ou du lait.

**SIROP.** s. m. [bas latin *sirupus*, *serapium*, bas grec σεράπιον, all. *Sirup*, *Zuckersaft*, angl. *syrup*, it. *sciloppo*, *siroppo*, esp. *jarabe*]. Médicament liquide présentant une consistance visqueuse, due à la forte proportion de sucre qu'il renferme, et qui atteint environ les deux tiers du poids total. Ce sucre est dissous dans un véhicule médicamenteux constitué par des *macérés*, *infusés*, ou *décoctés aqueux*, des *liqueurs émulsives*, des *sucs végétaux*, des liquides *hydro-alcooliques*, des *vins*, etc. La solution du sucre est effectuée soit *à froid*, soit *à chaud*; la proportion de cette substance varie suivant la nature du véhicule. Normalement elle est de 170 p. 100 pour le sirop *simple* (sirop de sucre) *fait à chaud* et de 180 p. 100 pour le même sirop *fait à froid*; elle est moindre lorsque le dissolvant est constitué par des *sucs végétaux acides* ou des liquides *hydro-alcooliques*. La densité des sirops est voisine de 1,32 (35° Baumé) à la température de + 15°; elle est seulement de 1,26 (31° Baumé) lorsqu'ils sont bouillants ; la température du liquide atteint alors 105°. Lorsque la solution du sucre dans le liquide médicamenteux ne donne pas un sirop *limpide*, il faut le *clarifier*. On effectue cette opération *à chaud*, soit avec de la *pâte de papier*, soit avec du *blanc d'œuf*; finalement on passe le sirop sur un tissu de feutre spécial ou on le filtre au papier spongieux. Les sirops sont dits *simples* lorsqu'ils ne renferment qu'une seule substance médicamenteuse; *composés* lorsqu'ils en contiennent plusieurs. On administre généralement les sirops par cuillerées : la cuillerée *à soupe* contient environ 20 grammes de sirop ; la cuillerée *à café* 5 grammes. — *Sirop d'acide citrique.* On fait dissoudre, par agitation, 10 gr. d'acide citrique pulvérisé, dans 990 gr. de sirop simple. On prépare de la même manière le *sirop d'acide tartrique*. — *Sirop d'aconit.* On mélange 25 gr. d'alcoolature de racine d'aconit avec 975 gr. de sirop simple; une cuillerée à soupe renferme 0gr,50, soit XVI gouttes, de médicament. — *Sirop d'amande* ou *d'orgeat.* On pile dans un mortier en marbre 750 gr. de sucre avec 500 gr. d'amandes douces et 150 gr. d'amandes amères préalablement mondées, en ajoutant, peu à peu, 125 gr. d'eau pendant cette opération. La pâte, ainsi obtenue, est délayée dans 1 500 gr. d'eau ; on exprime fortement, à travers une toile, l'émulsion ainsi obtenue ; on ajoute au résidu une quantité d'eau suffisante pour obtenir finalement 2 250 gr. d'émulsion dans laquelle on fait dissoudre, au bain-marie, 2 250 gr. de sucre ; après refroidissement, on aromatise avec 250 gr. d'eau distillée de fleur d'oranger. — *Sirop antiscorbutique* ou *de raifort composé.* Contusez 1 000 gr. de feuilles fraîches de cochléaria, et 1 000 gr. de feuilles fraîches de cresson, incisez 1 000 gr. de racine fraîche de raifort, 100 gr. de feuilles sèches de ményanthe et 200 gr. de zestes d'orange amère, concassez 50 gr. de cannelle de Ceylan ; faites macérer le tout pendant deux jours dans 4 000 gr. de vin blanc, puis distillez au bain-marie, de manière à retirer 1 000 gr. de liqueur aromatique dans laquelle vous ferez fondre, au bain-marie et en vase clos, 1 000 gr. de sucre pour obtenir un sirop. Séparez ensuite, par expression, le liquide qui imprègne les substances restées dans le bain-marie, clarifiez ce liquide, ajoutez 4 000 gr. de sucre et faites, par coction et clarification, un second sirop que vous mélangerez, après refroidissement, avec le sirop aromatique préparé en premier lieu. — *Sirop de baume de tolu.* On fait digérer, pendant deux heures, au bain-marie couvert, 50 gr. de baume de tolu dans 500 gr. d'eau distillée, en ayant soin d'agiter fréquemment; on décante et on fait une seconde digestion avec une égale quantité d'eau distillée. On réunit les deux digestés et après refroidissement on filtre au papier. On obtient ainsi un liquide aromatique dans lequel on fait dissoudre, au bain-marie couvert, du sucre dans la proportion de 180 p. 100. — *Sirop de belladone.* On mélange 75 gr. de teinture de belladone avec 925 gr. de sirop simple : une cuillerée à café renferme 0gr,37 soit XX gouttes de teinture de belladone. — *Sirop de biiodure de mercure*, *sirop de Gibert.* Dans 50 gr. d'eau distillée on fait dissoudre 1 gr. de biiodure de mercure et 50 gr. d'iodure de potassium, on mélange ensuite cette solution avec 1900 gr. de sirop simple : 20 grammes ou une cuillerée à soupe de ce sirop renferment environ 0gr,01 de *biiodure de mercure* et 0gr,50 d'*iodure de potassium.* — *Sirop de bourgeons de pin* et non de *sapin.* On fait macérer pendant douze heures, 100 gr. de bourgeons de pin dans 100 gr. d'alcool à 60°, puis on verse sur le tout 1 000 gr. d'eau distillée bouillante. Après six heures de contact on passe à la chausse, on ajoute 180 parties de sucre pour 100 de colature et l'on fait un sirop par solution au bain-marie, et en vase clos. — *Sirop de bromure de potassium.* Dissolvez 50 gr. de bromure de potassium pulvérisé, dans 950 gr. de sirop d'écorce d'orange amère : une cuillerée à soupe renferme 1 gramme de bromure de potassium. — *Sirop de capillaire.* On fait infuser 100 gr. de capillaire du Canada dans 1 500 grammes d'eau distillée bouillante et l'on prépare le sirop en ajoutant du sucre dans la proportion de 180 p. 100. — *Sirop de cerise, de coing, de framboise, de groseille, de mûre.* Ces sirops sont préparés avec les sucs de ces divers fruits : la proportion de sucre que l'on doit employer est variable et dépend de la proportion de sucre que le suc renferme naturellement : cette proportion est

indiquée dans un tableau spécial inscrit au Codex. Le sirop refroidi doit avoir une densité de 1,33. — *Sirop de chicorée composé.* V. SIROP *de rhubarbe composé.* — *Sirop de chloral.* Dissolvez 50 gr. d'hydrate de chloral cristallisé dans 45 gr. d'eau distillée ; mélangez ce soluté avec 900 gr. de sirop simple préparé à froid et aromatisez avec 5 gr. de teinture d'essence de menthe : une cuillerée à soupe renferme 1 gramme d'hydrate de chloral. — *Sirop de chlorhydro-phosphate de chaux.* On dissout 12gr,50 de phosphate bicalcique dans quantité suffisante d'acide chlorhydrique officinal et l'on ajoute assez d'eau distillée pour obtenir 340 gr. de solution dans laquelle on fait dissoudre au bain-marie 630 gr. de sucre blanc ; après refroidissement on ajoute 10 gr. d'alcoolature de citron. Ce sirop renferme environ 0gr,25 de phosphate bicalcique par cuillerée à soupe. — *Sirop des cinq racines, sirop diurétique.* On fait avec 100 gr. de chacune des racines suivantes : ache, asperge, fenouil, persil, petit houx, deux infusions successives dans 1500 gr. d'eau distillée bouillante. Avec le liquide provenant de la seconde infusion et 3000 gr. de sucre on fait un sirop par coction et clarification ; lorsque ce sirop bouillant marque 1,26 au densimètre, on l'évapore d'une quantité égale au poids de la première infusion, et on le ramène à la densité normale en le mélangeant ensuite avec cette infusion. — *Sirop de citrate de fer ammoniacal.* On fait dissoudre 25 gr. de citrate de fer ammoniacal dans 25 gr. d'eau distillée, et l'on mélange cette solution avec 950 gr. de sirop simple : le sirop obtenu renferme 0gr,50 de sel de fer par cuillerée à soupe. — *Sirop de codéine.* Dissolvez 0gr,20 de codéine dans 5 gr. d'alcool à 60° et mélangez avec 95 gr. de sirop simple préparé à froid : ce sirop contient 0gr,04 de codéine par cuillerée à soupe. — *Sirop de coing.* V. SIROP *de cerise.* — *Sirop de Cuisinier, sirop dépuratif.* V. SIROP *de salsepareille composé.* — *Sirop de Desessartz.* V. SIROP *d'ipécacuanha composé.* — *Sirop diacode.* On le prépare en faisant dissoudre 0gr,50 d'extrait d'opium dans 4gr,50 d'eau distillée, en filtrant et mélangeant la solution avec 995 gr. de sirop simple. 20 grammes de sirop diacode ou une cuillerée à soupe renferment 0gr,01 d'extrait d'opium. — *Sirop de digitale.* On mélange 25 gr. de teinture de digitale avec 975 gr. de sirop simple : une cuillerée à soupe renferme 0gr,50 ou XXVI gouttes de teinture de digitale. — *Sirop diurétique.* V. SIROP *des cinq racines.* — *Sirop d'écorce d'orange amère.* On fait macérer pendant douze heures, dans 100 gr. d'alcool à 60°, 100 gr. de zestes secs d'orange amère incisés; on ajoute ensuite 1000 gr. d'eau distillée préalablement chauffée à 70°, et après six heures de contact on passe à travers une chausse ; on ajoute le sucre dans la proportion de 180 p. 100, et on le fait dissoudre, en vase clos, au bain-marie. — *Sirop d'espèces pectorales.* Faites infuser 100 gr. d'espèces pectorales dans 1200 gr. d'eau distillée bouillante ; après six heures de contact passez avec expression de manière à obtenir 1000 gr. de liquide auquel vous mélangerez une solution de 0gr,30 d'extrait d'opium dans 50 gr. d'eau distillée de fleur d'oranger ; ajoutez 2000 gr. de sucre et faites un sirop par simple solution au bain-marie. Le sirop pectoral renferme environ 0gr,002 d'extrait d'opium par cuillerée à soupe. — *Sirop d'éther.* Mélangez 20 gr. d'éther officinal avec 50 gr. d'alcool à 90° et 230 gr. d'eau distillée; ajoutez ensuite 750 gr. de sirop simple préparé à froid; une cuillerée à soupe renferme 0gr,40 d'éther. — *Sirop de fleur d'oranger.* Dissolvez à froid 1800 gr. de sucre blanc dans 1000 gr. d'eau distillée de fleur d'oranger, filtrez au papier. — *Sirop de framboise.* V. SIROP *de cerise.* — *Sirop de fumeterre.* On le prépare de la même manière que le sirop de capillaire. — *Sirop de gentiane* : est préparé comme le *sirop de capillaire.* — *Sirop de gomme.* Faites dissoudre 1000 gr. de gomme blanche *lavée* dans 4300 gr. d'eau distillée froide ; ajoutez 6700 gr. de sucre blanc concassé, faites dissoudre à une douce chaleur, puis portez à l'ébullition et passez au premier bouillon. — *Sirop de goudron.* Imprégnez 30 gr. de sciure de bois de sapin avec 10 gr. de goudron végétal purifié; versez sur ce mélange 100 gr. d'eau distillée chauffée à 60° ; filtrez après deux heures de contact ; ajoutez au liquide 180 p. 100 de sucre, et faites dissoudre, au bain-marie, en vase clos. — *Sirop de groseille.* On le prépare avec le suc de groseille, de la même manière que le *sirop de cerise.* — *Sirop d'hypophosphite de chaux.* Dissolvez 5 gr. d'hypophosphite de chaux dans 50 gr. d'eau distillée de fleur d'oranger ; filtrez et mélangez avec 445 gr. de sirop simple préparé à froid : une cuillerée à soupe renferme 0gr,20 de médicament. — *Sirop d'hypophosphite de soude.* Même préparation et même dosage que le sirop d'*hypophosphite de chaux.* — *Sirop iodo-tannique.* Pulvérisez finement 2 gr. d'iode et introduisez-les dans un ballon en verre avec 4 gr. de tanin et 360 gr. d'eau distillée. Maintenez dans un bain-marie chauffé à 60°, en agitant de temps en temps, jusqu'à ce que l'iode soit dissous et que le liquide ne bleuisse plus le papier amidonné ; ajoutez alors 640 gr. de sucre blanc et faites un sirop par simple solution ; ce sirop contient 0gr,04 d'iode par cuillerée à soupe. — *Sirop iodo-tannique phosphaté.* Dissolvez 20 gr. de phosphate monocalcique dans 20 gr. d'eau distillée et mélangez la solution avec 960 gr. de sirop iodo-tannique. Une cuillerée à soupe de ce sirop contient 0gr,04 d'*iode et* 0gr,40 de *phosphate monocalcique.* — *Sirop d'iodure de fer.* Introduisez dans un petit ballon en verre 10 gr. d'eau distillée, 2 gr. de limaille de fer puis, par petites portions, 4gr,10 d'iode. Lorsque la réaction est terminée, filtrez le liquide et mélangez-le avec 785 gr. de sirop de gomme et 200 gr. de sirop de fleur d'oranger. Une cuillerée à soupe de ce sirop renferme 0gr,10 d'iodure de fer. — *Sirop d'iodure de potassium.* Dissolvez dans 975 gr. de sirop d'écorce d'orange amère 25 gr. d'iodure de potassium, préalablement pulvérisé. Une cuillerée à soupe de ce sirop renferme 0gr,50 d'iodure de potassium. — *Sirop d'ipécacuanha.* On le prépare en dissolvant 10 gr. d'extrait d'ipécacuanha dans 30 gr. d'alcool à 70°, et en mélangeant ce soluté à 1000 gr. de sirop simple; on chauffe ensuite au bain-marie jusqu'à réduction du poids total à 1000 gr. — *Sirop d'ipécacuanha composé, sirop de Desessartz.* On fait macérer pendant douze heures 30 gr. d'ipécacuanha concassé et 100 gr. de séné dans 750 gr. de vin blanc ; on exprime et on filtre ; on ajoute au résidu 30 gr. de serpolet et 125 gr. de fleurs de coquelicot et l'on verse sur le tout 3000 gr. d'eau bouillante; on exprime après six heures de contact, et dans le liquide obtenu on fait dissoudre 100 gr. de sulfate de magnésie, puis on le mélange avec la liqueur vineuse obtenue en premier lieu, on aromatise avec 750 gr. d'eau distillée de fleur d'oranger et l'on prépare un sirop en faisant dissoudre au bain-marie 180 gr. de sucre p. 100 de liquide. — *Sirop de lactucarium opiacé.* Ce sirop, aromatisé avec de l'eau distillée de fleur d'oranger, renferme par cuillerée à soupe la partie soluble de 0gr,01 *de lactucarium* et 0gr,005 d'*extrait d'opium.* — *Sirop de Karabé.* V. SIROP *d'opium.* — *Sirop d'eau distillée de laurier-cerise.* On le prépare de la même manière que celui d'*eau distillée de fleur d'oranger.* — *Sirop de limon.* On désigne sous ce nom le *sirop d'acide citrique* additionné de 2 p. 100 d'*alcoolature de limon.* — *Sirop de menthe.* On le prépare avec l'*eau distillée de menthe* de la même manière que celui de *fleur d'oranger.* — *Sirop de morphine.* On le prépare en dissolvant 0gr,50 de chlorhydrate de morphine dans 1000 gr. de sirop simple préparé à froid. Une cuillerée à soupe de ce sirop renferme

0gr,01 de *chlorhydrate de morphine*. — *Sirop de mousse de Corse.* On fait avec 200 gr. de mousse de Corse mondée et quantité suffisante d'eau, deux infusions successives de manière à obtenir 530 gr. de liquide dans lequel on fait dissoudre, au bain-marie couvert, 1000 gr. de sucre. — *Sirop de mûre.* On le prépare avec le *suc de mûre*, de la même manière que le *sirop de cerise*. — *Sirop de narcéine.* On obtient ce sirop en dissolvant 1 gr. de narcéine dans 28 gr. d'alcool à 90°, additionné de 1 gr. d'acide chlorhydrique et en mélangeant ensuite la solution avec 970 gr. de sirop simple préparé à froid. La cuillerée à soupe renferme 0gr,02 de *narcéine*. — *Sirop de nerprun.* On fait fondre 1000 gr. de sucre dans 1000 gr. de suc de nerprun, et on fait cuire jusqu'à obtention de densité normale. — *Sirop d'opium.* Dissolvez 2 gr. d'extrait d'opium dans 8 gr. d'eau distillée, filtrez et mélangez le soluté avec 990 gr. de sirop simple. 20 gr. ou une cuillerée à soupe de ce sirop renferment 0gr,04 d'*extrait d'opium*. En ajoutant à 100 gr. de sirop d'opium, 0gr,50 de teinture de succin, on obtient le sirop de Karabé. — *Sirop d'orange.* On le prépare en aromatisant 100 gr. de sirop d'acide citrique avec 20 gr. d'alcoolature d'orange. — *Sirop de pavot blanc.* Obtenu en dissolvant 10 gr. d'extrait de pavot blanc dans 1000 gr. de sirop simple, ce sirop renferme donc 0gr,20 d'extrait par cuillerée à soupe. — *Sirop de perchlorure de fer.* On le prépare en mélangeant 15 gr. de solution officinale de perchlorure de fer avec 985 gr. de sirop simple préparé à froid. Une cuillerée à soupe renferme environ 0gr,10 de perchlorure de fer. — *Sirop de pointe d'asperge.* Dissolvez au bain-marie couvert, 1800 gr. de sucre dans 1000 gr. de suc de pointe d'asperge, préalablement clarifié à chaud. — *Sirop de polygala.* On le prépare avec la racine sèche de polygala, de la même manière que le sirop de *capillaire*. — *Sirop de pyrophosphate de fer.* Ce sirop, obtenu en dissolvant 10 gr. de pyrophosphate de fer citro-ammoniacal dans 990 gr. de sirop simple, renferme 0gr,20 de sel par cuillerée à soupe. — *Sirop de quinquina.* Épuisez 100 gr. de poudre de quinquina rouge par déplacement au moyen de 1000 gr. d'alcool à 30°, puis ensuite avec de l'eau, de manière à recueillir en tout 1000 gr. de colature que vous distillerez au bain-marie pour retirer l'alcool. Après refroidissement, filtrez le résidu de la distillation et recevez-le sur 1000 gr. de sucre; faites dissoudre à une douce chaleur de manière à obtenir 1525 gr. de sirop. — *Sirop de quinquina au vin.* Faites par solution en vase clos et au bain-marie un sirop avec 560 gr. de sucre et 430 gr. de vin de malaga ou de grenache dans lequel vous aurez fait dissoudre 10 gr. d'extrait de quinquina; en ajoutant 10 gr. de citrate de fer ammoniacal à 990 gr. de ce sirop on obtient le *sirop de quinquina ferrugineux*. — *Sirop de raifort composé.* V. Sirop *antiscorbutique*. — *Sirop de raifort iodé.* On le prépare en faisant dissoudre 1 gr. d'iode dans 9 gr. d'alcool à 95° et en mélangeant avec 990 gr. de sirop de raifort composé, le soluté ainsi obtenu. Ce sirop renferme 0gr,02 d'iode par cuillerée à soupe. — *Sirop de ratanhia.* Préparez ce sirop en dissolvant 25 gr. d'extrait de ratanhia dans 975 gr. de sirop simple; il renferme 0gr,20 d'extrait par cuillerée à soupe. — *Sirop de rhubarbe composé.* Faites infuser pendant six heures, dans 1000 gr. d'eau chauffée à 80°, 200 gr. de rhubarbe de Chine, 20 gr. de cannelle de Ceylan et 20 gr. de santal citrin, préalablement divisés. Passez avec expression, filtrez et faites, à froid, un sirop en employant 180 gr. de sucre p. 100 de colature; ajoutez ensuite au résidu de la première infusion 200 gr. de racine et 300 gr. de feuilles de chicorée, 100 gr. de fumeterre, 100 gr. de scolopendre, et 50 gr. de baies d'alkékenge; versez sur le tout 5000 gr. d'eau bouillante; laissez infuser pendant douze heures. Passez avec expression et faites avec quantité suffisante de sucre un sirop qui doit marquer bouillant, 1,26 au densimètre, et auquel vous ajouterez ensuite le sirop obtenu en premier lieu; clarifiez à la pâte de papier et passez. On doit employer en totalité 3000 gr. de sucre. — *Sirop de salsepareille composé, sirop de Cuisinier, sirop dépuratif, sirop sudorifique.* Faites trois digestions successives avec 1000 gr. de salsepareille coupée et de l'eau à 80°, employée chaque fois en quantité suffisante pour recouvrir la plante. Recueillez à part le liquide provenant de la troisième digestion, portez-le à l'ébullition et versez-le sur : fleurs sèches de bourrache, pétales de rose pâle, feuilles de séné, fruits d'anis vert āā 6. gr. Après douze heures d'infusion exprimez et passez; réunissez aux premiers infusés préalablement évaporés et réduits à 500 gr.; faites évaporer le tout de manière à ce que le poids total ne dépasse pas 2000 gr., clarifiez alors au blanc d'œuf, passez à l'étamine et dans le liquide ainsi obtenu, faites fondre 1000 gr. de sucre et 1000 gr. de miel blanc; terminez le sirop par coction et nouvelle clarification. — *Sirop de saponaire.* On le prépare avec la racine de saponaire, de la même manière que le *sirop de capillaire*. — *Sirop simple* ou *sirop de sucre.* Sucre blanc 1700 gr., eau distillée 1000 gr., portez à l'ébullition; passez au premier bouillon ou filtrez : on prépare le sirop simple *à froid* en faisant dissoudre 1000 gr. de sucre blanc dans 1000 gr. d'eau distillée; on filtre au papier. — *Sirop de stigmates de maïs.* On dissout 12gr,50 d'extrait de stigmates de maïs dans 990 gr. de sirop simple; la cuillerée à soupe renferme 0gr,25 d'extrait. — *Sirop sudorifique.* V. Sirop *de salsepareille composé*. — *Sirop sulfureux.* Dissolvez 0gr,10 de monosulfure de sodium cristallisé dans 100 gr. de sirop simple; chaque cuillerée à soupe contient 0gr,02 de sel. — *Sirop de tartrate de fer et de potasse*; on mélange avec 950 gr. de sirop simple une solution obtenue en dissolvant 25 gr. de tartrate ferrico-potassique dans 25 gr. d'eau distillée. Ce sirop renferme par cuillerée à soupe 0gr,50 de *tartrate ferrico-potassique* correspondant à 0gr,20 de *fer*. — *Sirop de thridace.* Ce sirop, préparé de la même manière que le sirop de ratanhia, renferme 0gr,50 de *thridace* par cuillerée à soupe. — *Sirop de térébenthine.* On fait digérer au bain-marie, pendant trois heures, 100 gr. de térébenthine du pin avec 1000 gr. de sirop simple. Après refroidissement on filtre au papier. — *Sirop de tolu.* V. Sirop *de baume de tolu*. — *Sirop de valériane.* Dissolvez 35 gr. d'extrait de valériane dans 1000 gr. d'eau distillée de valériane; filtrez, ajoutez 1800 gr. de sucre et faites dissoudre, en vase clos, au bain-marie. La cuillerée à soupe renferme environ 0gr,25 d'*extrait de valériane*. — *Sirop de vinaigre.* Faites dissoudre en vase clos 1750 gr. de sucre dans 1000 gr. de vinaigre. — *Sirop de vinaigre framboisé* : est obtenu par mélange à parties égales de sirop de vinaigre et de sirop de framboise.

**SIRUPEUX, EUSE.** adj. Qui a la consistance d'un sirop.

**SISMOTHÉRAPIE.** s. f. [de σεισμὸς, secousse, et θεραπεία, traitement]. Méthode thérapeutique physique qui utilise les vibrations : celles-ci peuvent être provoquées par les mains appliquées en un point du corps; elle constitue alors simplement un temps du massage manuel; mais elles sont souvent obtenues à l'aide d'appareils spéciaux qui permettent alors de les transmettre à tout l'organisme.

**SISON.** s. m. [it. *sisone*]. V. Ammi.

**SISYMBRE.** s. m. [*sisymbrium*]. Genre de crucifères. — *Sisymbre officinal.* V. Vélar. — *Sisymbre sagesse* [*science, sagesse des chirurgiens, herbe de Sainte-Sophie, thalictron, Sisymbrium sophia*, L.]. Plante regardée comme vulnéraire, vermifuge et fébrifuge, mais sans action.

**SITIOLOGIE.** s. f. [*sitiologia*, de σιτίον, aliment, et

λόγος, discours; all. *Nahrungsmittellehre*, angl. *sitiology*, it. et esp. *sitiologia*]. Traité des aliments.

**SITIOMANIE.** s. f. [de σιτίον, aliment, et μανία, folie]. Besoin irrésistible de manger observé chez certains aliénés; il se montre souvent sous forme d'accès.

**SITIOPHOBIE** et non **SITOPHOBIE.** s. f. [de σιτίον, aliment, et φόβος, crainte; σῖτος, est particulièrement le blé et les aliments faits avec les céréales]. Refus absolu de nourriture (Guislain), symptôme très fréquent chez les lypémaniaques, qui résiste souvent à tous les moyens d'intimidation; sans l'introduction de la sonde œsophagienne, il serait impossible de sauver les jours de ces aliénés, dont l'amaigrissement est extrême, la langue sèche et fuligineuse, l'haleine fétide, l'urine rare. Malgré le bouillon et le vin qu'on ingurgite de force, beaucoup succombent à une stase sanguine dans les organes respiratoires, compliquée, dans la majorité des cas (neuf fois sur treize, selon Guislain), de gangrène pulmonaire. La cause est souvent psychique : tantôt l'esprit de pénitence et de mortification, une hallucination de l'ouïe ou une inspiration interne, comme dans la mélancolie religieuse; tantôt la crainte du poison, comme dans la monomanie de persécution, crainte parfois engendrée par une hallucination du goût ou par la présence d'un enduit muqueux sur la langue, qui, en s'altérant au contact de l'air, modifie la saveur des aliments. Parfois l'anorexie est la seule cause de la sitiophobie, la sensation interne de la faim pouvant être perdue chez les aliénés mélancoliques pendant des mois, quelquefois des années. V. SONDE *œsophagienne*.

**SIUM.** s. m. V. BERLE.

**SKATOL.** s. m. [de σκῶς, σκατός, matière fécale]. V. SCATOL.

**SKÉLALGIE.** s. f. [de σκέλος, jambe, et ἄλγος, douleur]. Douleur se manifestant au niveau de la jambe. Ce mot s'emploie surtout dans l'expression *skélalgie paresthésique*, qui désigne une affection semblable à la *méralgie paresthésique*, les troubles morbides étant localisés à la jambe au lieu de l'être à la cuisse.

**SKIAGRAMME.** s. m. [de σκιὰ, ombre, et γράμμα, de γράφειν, dessiner, écrire]. Dessin fourni par la fixation sur le papier d'une épreuve radiographique.

**SKIAGRAPHIE.** s. f. [de σκιὰ, ombre, et γραφὴ, dessin]. Application des rayons de Rœntgen.

**SKIASCOPIE.** s. f. [de σκιὰ, ombre, et σκοπεῖν, examiner]. Étude des ombres pupillaires pratiquée à l'aide de l'ophtalmoscope ordinaire et permettant de diagnostiquer rapidement les principales anomalies de la réfraction (hypermétropie, myopie, astigmatisme), suivant le sens de l'ombre pupillaire par rapport aux mouvements du miroir. On donne aussi à ce procédé le nom de *méthode de Cuignet* ou *kératoscopie*.

**SKODA** (Joseph) (médecin autrichien, 1805-1881). — *Signe de Skoda*. V. SKODISME.

**SKODISME.** s. m. Augmentation de la sonorité pulmonaire que l'on constate dans les cas de pleurésie avec épanchement ou d'hydrothorax au-dessus du niveau du liquide; ce même phénomène peut se rencontrer aussi au cours de la pneumonie, au point opposé au siège du foyer d'hépatisation. C'est surtout sous les clavicules que l'on constate le skodisme.

**SKOPTZIS.** s. m. pl. [*Mutilés*]. Secte religieuse très nombreuse en Russie, qui pratique la mutilation des organes génitaux comme œuvre de sainteté, et se distingue par l'ardeur de son prosélytisme, dans la croyance que le Christ viendra sur terre quand leur nombre atteindra 144000. Les Skoptzis du gouvernement d'Orel se marient, mais ils se mutilent dès qu'ils ont eu un enfant.

**SMALT.** s. m. [*azur*]. Verre bleu coloré par le cobalt, employé en peinture sur verre.

**SMALTINE.** s. f. Minerai arsenical de cobalt, cristallisé, grisâtre.

**SMEGMA.** s. m. [*smegma, sapo*, σμῆγμα, all. *Eichelkäse*, angl., it. et esp. *smegma*]. Mot grec employé pour désigner en anatomie une matière blanchâtre, demi-liquide, pâteuse, qui s'accumule au fond du repli balano-préputial chez l'homme, entre les petites lèvres et le clitoris chez la femme. Son odeur, fade et aromatique en même temps, se rapproche de celle des caprylates alcalins, sans être analogue à celle de la sueur de l'aisselle. Des soins convenables empêchent qu'elle se putréfie, qu'elle prenne une odeur forte ou aigre, analogue à celle que présente la sueur des orteils dans de pareilles conditions, et qu'elle devienne l'origine de balanite. Sa réaction est *alcaline*. Le smegma se compose : 1° de cellules épithéliales pavimenteuses minces, finement granuleuses, plissées, irrégulières, pourvues de noyaux, sans granulations graisseuses et nullement vésiculiformes comme celles de la matière sébacée; 2° de fines granulations moléculaires, nombreuses, grisâtres, libres ou adhérentes aux cellules, quelquefois réunies en masses amorphes; 3° quelquefois, surtout chez les enfants, de globes épidermiques; 4° presque constamment de cristaux offrant les caractères de ceux de l'acide stéarique, trop peu prononcés pour masquer l'action alcaline des sels gras à base de soude ou de potasse auxquels semble due l'odeur de cette matière. On y trouve aussi des microbes et en particulier un bacille dit *bacille du smegma*; ce bacille est identique, par sa forme et ses réactions colorantes, au bacille de Lutsgarten; il se colore par la fuchsine de Ziehl et résiste à la décoloration par l'acide nitrique au tiers; il résiste pourtant moins bien à la décoloration que le bacille de Koch et est décoloré rapidement par l'alcool; il appartient au groupe des bacilles acido-résistants. Cette propriété paraît tenir à la matière grasse qui enveloppe le bacille, et disparaît par un séjour d'une dizaine de minutes dans la lessive de soude additionnée de 5 p. 100 d'alcool. Il se cultive assez facilement sur gélose additionnée de sang ou de liquide d'ascite ou sur gélose glycérinée. Il se rencontre aussi dans la bouche, l'urine, la peau et les sécrétions diverses. Le smegma préputial n'est point le produit des glandes sébacées; il est le produit de l'accumulation de l'épithélium balano-préputial humecté par le liquide qui exsude à sa surface de toutes les muqueuses. ‖ *Smegma fœtal*. L'enduit fœtal. V. ENDUIT.

**SMETH** (médecin belge du XVIIIe siècle). — *Eau de Smeth*. V. EAU *de lavande*.

**SMILACE.** s. f. V. SALSEPAREILLE et SQUINE.

**SMILACÉES.** s. f. pl. Famille de plantes séparée des asparaginées, comprenant les genres *Salsepareille*, *Petit-Houx*, *Muguet*, etc.

**SMILACINE.** s. f. [all. *Smilacin*, angl. *smilacine*, it. et esp. *smilacina*; *parigline, salséparine, sarsaparilline*]. Substance extraite de la racine du *Smilax-sarsaparilla*, L. (V. SALSEPAREILLE). Cristallisable, incolore, inodore, soluble dans l'eau et l'alcool bouillants, dans l'éther et les essences.

**SMIRNOFF** (médecin russe contemporain). — *Point de Smirnoff*. Nom donné parfois à la fossette rétro-trochantérienne, qui constitue le point d'élection pour les injections mercurielles.

**SOARIA.** s. m. (et non **SAORIA**) [*kella, kalhao, kolah* ou *kutoh*]. Fruit mûr et desséché d'un arbrisseau d'Abyssinie (*Mœsa lanceolata*, Forsk., *Mœsa picta*, Hochstetter), famille des myrsinées, croissant de 2000 à 3000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il est tænifuge à la dose de 32 à 44 grammes. On l'administre ordinairement sec, en poudre, mêlé à une bouillie de farine. Il colore l'urine en violet. Les baies de soaria ressemblent

aux baies du sureau, et sont au nombre des substances qui entrent dans l'hydromel du Négus de Sawa.

**SOBRON** (Espagne). *Eaux bicarbonatées sodiques*, froides, 20° à 22°. Établissement : 15 juin au 30 septembre.

**SOCIABILITÉ**. s. f. [de *sociabilis*, sociable, de *sociare*, associer ; all. *Sociabilität, Geselligkeit*, angl. *sociability*, it. *sociabilità*, esp. *sociabilidad*]. Disposition innée qui porte les hommes et plusieurs animaux à vivre en société. C'est une des conditions de la domestication. Le fait essentiel à connaître pour le physiologiste, c'est qu'elle est un résultat de l'organisation animale, de celle de l'homme surtout, et n'a pas d'autre cause.

**SOCIALITÉ**. s. f. [de *social*]. Troisième et dernier degré de la vitalité. Il comprend trois lois : 1° *loi des trois états*, théologique ou fictif, métaphysique ou des entités, positif ou réel ; 2° *loi de classement* ou *de coordination* et *de filiation des faits* ; 3° *loi d'activité pratique*, résultat complémentaire des deux autres lois. V. Animalité.

**SOCIOLOGIE**. s. f. [de *societas*, et λόγος, traité ; all. *Sociologie*, angl. *sociology*, it. et esp. *sociologia*] (Auguste Comte). Science qui étudie les êtres réunis et organisés en société, et qui a pour principal moyen d'étude la méthode historique ou étude de la filiation des faits. Les hommes qui cultivent les sciences, et en particulier les médecins, ont besoin d'une philosophie qui les guide ; cette philosophie se trouve réellement et pleinement dans l'ensemble des sciences et dans leur enchaînement hiérarchique (V. Positif et Science). Or, s'il est vrai que la série scientifique se fait sans interruption de la mathématique à l'astronomie, à la physique, à la chimie et à la biologie, il est vrai aussi que cela ne forme qu'un tronçon auquel il manque une tête, un couronnement. Cette tête, ce couronnement, c'est la *sociologie*. En effet, le tronçon ainsi qualifié comprend l'ensemble de toutes les lois et de tous les phénomènes à nous accessibles, sauf les phénomènes propres à l'histoire et aux sociétés. La sociologie comble cette lacune. L'histoire, telle qu'elle a été faite jusqu'à présent, n'est pas une science, mais simplement la connaissance des événements qui se sont passés au sein des sociétés. Tant qu'on n'aura pas montré comment ces événements s'enchaînent les uns aux autres, on n'aura, en fait d'histoire, que des matériaux d'érudition, mais point de théorie scientifique. Cette théorie commence à Auguste Comte, quand il a établi que les sociétés se développent suivant un système de conceptions primitivement théologiques, puis métaphysiques, et finalement positives ; et qu'à mesure que ces grandes conceptions se succèdent par des modifications graduelles, l'état social va de la sauvagerie primitive au régime des castes, à l'organisation gréco-romaine, au système catholico-féodal, et enfin à la révolution moderne, qui prépare un ordre nouveau en rapport avec l'état de plus en plus positif des notions générales.

**SODA**. s. m. [de l'arabe *sodan*, mal de tête]. V. Pyrosis.

**SODA-POWDER**. s. m. V. Poudre *gazifère*.

**SODA-WATER**. s. m. V. Eau *de soude carbonatée*.

**SODÉ, ÉE**. adj. Qui contient de la soude : *chaux sodée*. — *Camphre sodé*. Corps cristallisable, très instable, obtenu en ajoutant du sodium à une solution de camphre dans la benzine ou le toluène, et chauffant le mélange à 30°.

**SODEN** (Prusse, Hesse-Nassau). *Eaux chlorurées sodiques*, tièdes, 15° à 28°,7, contenant 16gr,9 de sels dont 14,2 de chlorure de sodium et 845 centimètres cubes d'acide carbonique libre. Altitude : 145 mètres. Établissement : mai à octobre. Ces eaux sont transportées.

**SODIQUE**. adj. Qui concerne la soude ou ses composés : *chaux sodique*.

**SODIUM**. s. m. [*natrium*, all. *Sodium, Natrium, Natronium*, angl. *sodium*, it. et esp. *sodio*]. Métal découvert en 1807 par Davy. Comme le potassium, le sodium est très répandu dans la nature : il se trouve dans l'eau de mer à l'état de chlorure, bromure et iodure. Dans l'organisme, les sels de sodium sont plus abondants que ceux de potassium ; ils prédominent dans les humeurs, en particulier dans le plasma sanguin, mais sont moins nombreux que ceux de potassium dans les cellules et dans les globules sanguins. Ils sont à l'état de chlorure et de phosphate, plus rarement de sulfate. D'après Bunge, la proportion de sodium diminue dans l'économie de l'état embryonnaire à l'état adulte. Davy le retirait de la soude par l'action de la pile ; Gay-Lussac et Thénard l'obtenaient en chauffant la soude avec le fer ; aujourd'hui on le prépare en chauffant au rouge un mélange de carbonate de soude, de craie et de houille, et recevant le métal fondu dans un vase contenant de l'huile de schiste qui le préserve du contact de l'air. Il est mou comme de la cire et facile à couper avec le couteau ; sa couleur est celle du plomb ; plus léger que l'eau, il a une pesanteur spécifique de 0,972, et fond à 96°. Il décompose l'eau à froid, comme le potassium, mais sans que l'hydrogène mis en liberté produise de lumière spontanément comme avec ce dernier corps ; enflammé, il brûle avec une flamme jaune, caractéristique de la présence du sodium. L'oxygène de l'eau décomposée s'unit au sodium pour former de la soude. — *Oxyde de sodium*. V. Soude.

**SODOMIE**. s. f. Coït anal. V. Pédérastie.

**SOIE**. s. f. [*seta*, all. *Seide, Borste*, angl. *silk, bristl it*, *seta*, esp. *seda*]. En chirurgie on emploie des fils de soie stérilisés, pour suturer les tissus divisés ; on se sert de soies de différents calibres, ou parfois de soies plates, sortes de rubans épais permettant de lier fortement les pédicules des tumeurs, etc. On appelle encore *soie*, la partie du couteau à amputation qui fait suite à la lame, et la fixe.

**SOIF**. s. f. [*sitis*, δίψα, all. *Durst*, angl. *thirst*, it. *sete*, esp. *sed*]. Sensation du besoin d'introduire des liquides dans le canal alimentaire. L'absence de la soif constitue l'*adipsie* ou *aposie* ; la diminution de la soif, l'*oligoposie* ; l'augmentation de la soif, la *polydipsie*. V. Diabète, Polyurie et Sensation.

**SOIR**. s. m. [*vesper*, ἑσπέρα, all. *Abend*, angl. *evening*, it. *sera*, esp. *tarde*]. V. Jour.

**SOJA**. s. f. Genre de plantes de la famille des légumineuses ; on utilise comme aliment la graine du *Soja hispida*, plante originaire du Japon et de l'Indo-Chine et acclimatée en Autriche : elle conviendrait aux diabétiques, et ne contiendrait pas d'amidon.

**SOLAIRE**. adj. [*solaris*, de *sol*, soleil ; ἡλιακὸς, angl. *solar*, it. *solare*, esp. *solar*]. Qui appartient au soleil : *radiation solaire*. — Qui a des rayons comme le soleil. — *Plexus solaire*. Plexus nerveux considérable formé par les nerfs grands splanchniques, une partie des petits splanchniques et des filets des nerfs diaphragmatiques, et par le nerf pneumogastrique droit. Le plexus solaire est situé autour du tronc cœliaque, au-devant de la partie supérieure de l'aorte abdominale qu'il entoure de ses ramifications. Des ganglions petits, nombreux, connus sous le nom de *ganglions solaires*, sont entremêlés avec les ramifications du plexus. Les branches nerveuses qui concourent à le former émanent de ganglions plus volumineux, au nombre de deux, les *ganglions semi-lunaires*, situés sur la face antérieure du corps de la première vertèbre lombaire, en avant des piliers du diaphragme, au-dessus du pancréas ; ils ont à peu près la forme et le volume d'un petit haricot dont le bord convexe regarde en bas. De la convexité et de l'extrémité interne de ces ganglions partent les nombreux rameaux, qui, en s'enchevêtrant, concourent à former le plexus solaire ; ils reçoivent par leur extrémité

externe le nerf grand splanchnique, et quelques divisions du petit splanchnique (V. SPLANCHNIQUE) : le ganglion semi-lunaire droit reçoit, en outre, le pneumogastrique droit par son extrémité interne et un filet du diaphragmatique. Du plexus solaire lui-même, comme d'un centre, partent de nombreux rameaux nerveux qui accompagnent les artères de la région en restant plexiformes et formant autant de plexus secondaires, dits *plexus cœliaque, diaphragmatique, rénal*, etc.

**SOLAN DE CABRAS** (Espagne). *Eaux bicarbonatées calciques*, tièdes, 21° à 25°. Établissement : 15 juin au 15 septembre.

**SOLANIDINE.** s. f. ($C^{50}H^{41}AzO^2$). Produit de dédoublement de la solanine bouillie avec les acides étendus.

**SOLANINE.** s. f. [all. *Solanin*, angl. *solanine*, it. et esp. *solanina*] ($C^{86}H^{71}AzO^{32}$). Matière extraite des baies de la morelle noire (Desfosses), des tiges et des feuilles de la douce-amère et des germes de la pomme de terre (Otto). Elle est cristallisable, blanche, très amère et âcre, fusible à 240°; elle se dissout dans l'alcool chaud, peu dans l'eau, l'éther et les huiles. Avec les acides elle forme des sels amers et vénéneux. C'est une glycoside que les acides sulfurique et chlorhydrique étendus et bouillants dédoublent en glycose et solanidine. La solanine est vénéneuse : c'est un poison stupéfiant, qui détermine d'abord des vomissements, puis de la paralysie des membres postérieurs, des convulsions et de l'assoupissement. Pure et bien cristallisée, elle n'a aucune action mydriatique sur la pupille, ce qui la distingue de l'atropine; au contraire, l'extrait de douce-amère dilate énergiquement la pupille, ce qui prouve que cette plante doit contenir une autre substance qui lui donne ses propriétés mydriatiques.

**SOLANUM.** s. m. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des solanées, et dont plusieurs espèces sont alimentaires ou médicinales. V. AUBERGINE, DOUCE-AMÈRE, MORELLE, POMME *de terre* et TOMATE.

**SOLDANELLE.** s. f. [*Convolvulus soldanella*, L.; all. *Meerkohl, Dattelblume*, angl. *seabindweed*, it. et esp. *soldanella; chou marin*]. Plante convolvulacée dont les racines purgent à la dose de 3 à 4 grammes, et la résine à la dose de 1 gramme.

**SOLE.** s. f. [*solea*, all. *Sohle*, angl. *sole*, it. *suola*, esp. *casco*]. Partie concave et semi-lunaire de la face plantaire du pied des mammifères monodactyles. ‖ En histologie, amas de protoplasme granuleux situé au point où le nerf aborde la fibre musculaire et constituant la majeure partie de la plaque motrice ou éminence de Doyère.

**SOLE.** s. f. [*Pleuronectes solea*, L., all. *Sohle*, angl. *sole*, it. *soglia*, esp. *suela*]. Poisson malacoptérygien subbrachien de la famille des pleuronectes ; alimentaire.

**SOLÉAIRE.** adj. et s. m. [*soleus*, de *solea*, semelle; all. *Sohlenmuskel*, esp. *soleo*]. Muscle (*tibio-calcanien*, Ch.) qui s'attache supérieurement à la tête et au tiers supérieur de la face postérieure du péroné, à la ligne oblique du tibia et au tiers moyen de la face interne de cet os, et se termine inférieurement par un tendon qui concourt à former le tendon d'Achille.

**SOLEIL.** s. m. V. HÉLIANTHE et SYSTÈME *solaire*.

**SOLEN.** s. m. [de σωλήν, canal, tuyau; all. *Beinlade*]. Boîte ronde et oblongue où l'on enfermait un membre fracturé, pour le maintenir dans une position convenable.

**SOLÉNOÏDE.** s. m. Série de courants circulaires, de même sens, placés parallèlement à la suite les uns des autres, dont les centres sont situés sur une même ligne droite et dont les plans sont perpendiculaires à un même axe (Ampère). Un fil métallique enroulé en hélice et parcouru par un courant électrique constitue un solénoïde.

**SOLÉNOSTEMME.** s. m. [*Solenostemma arguel*, Hayne, *arghuel, argel*, ou *arghel, cynanche, Cynanchum arguel*, Delile]. Plante asclépiadée dont les feuilles servent quelquefois à falsifier le séné.

**SOLFATARE.** s. m. V. SOUFRE.

**SOLIDARITÉ.** s. f. [all. *Solidarität*, angl. *solidarity*, it. *solidarità*, esp. *solidaridad*]. — *Solidarité organique*. Relation nécessaire d'un acte de l'économie avec un autre acte qui en diffère ou qui s'accomplit dans une région éloignée de celle où a lieu le premier; relation résultant du mode d'association des éléments anatomiques entre eux, du mode de connexion des tissus ou des organes, et surtout de la liaison de divers appareils les uns avec les autres par les vaisseaux et les nerfs dont les centres constituent l'intermédiaire essentiel. Cette solidarité entre les parties constituantes et entre les actes est le problème que résolvent les études biologiques, suivies des parties simples aux parties complexes, à l'égard de la vie végétative comme de la vie de relation.

**SOLIDE.** adj. et s. m. [*solidus*, στερεὸς, all. *solid, fest*, angl. *solid*, it. et esp. *solido*]. Se dit d'un corps dont les molécules demeurent naturellement dans la même situation les unes par rapport aux autres et adhèrent assez fortement les unes aux autres pour opposer une résistance notable à leur séparation. Lorsqu'un corps passe de l'état solide à l'état liquide (*fusion*), il absorbe de la chaleur; lorsqu'il passe de l'état liquide à l'état solide (*solidification*), il dégage de la chaleur. — *Parties solides du corps animal*. Les os, les cartilages, les muscles, les tendons, les vaisseaux, les nerfs, les membranes, les ligaments, etc.

**SOLIDIEN, ENNE.** adj. Qui appartient aux solides, qui leur est dû. — *Bruits solidiens* (Cagniard-Latour). Ceux qui sont dus au choc d'un solide contre un solide, comme les sons produits par le rapprochement des dents. Ils se propagent facilement des solides aux solides, ou aux liquides, mais se transmettent plus difficilement dans l'air que les *sons laryngiens* ou aériens. Les chants des cigales et des sauterelles sont des *bruits solidiens*, avec ou sans appareil de renforcement aérien; la voix des vertébrés est une forme de *sons aériens* ou *laryngiens*.

**SOLIDISME.** s. m. [all. *solidismus*, angl. *solidism*, it. et esp. *solidismo*]. Doctrine d'après laquelle les solides seuls sont doués de propriétés vitales, peuvent être modifiés par des causes morbifiques et être le siège des phénomènes pathologiques. Il est certain que les liquides de l'économie peuvent aussi être altérés pathologiquement. Ce fait n'infirme nullement la théorie cellulaire actuelle, qui admet que toute partie solide élémentaire, tout élément anatomique, provient directement et immédiatement d'un élément anatomique semblable antécédent.

**SOLIDISTE.** s. m. [all. et angl. *Solidist*, it. et esp. *solidista*]. Celui qui est attaché à la doctrine du solidisme.

**SOLITAIRE.** adj. [*solitarius*, all. *einzelstehend, vereinzelt*, angl. *solitary*, it. et esp. *solitario*]. Se dit d'un organe qui n'est associé à aucun autre semblable : *fleur solitaire*. — *Ver solitaire*. V. TÆNIA. ‖ En pathologie, *fièvre solitaire*, variété d'accès paludéen pernicieux dont la gravité résulte de la continuité ou de l'acuité des symptômes ordinaires, tandis que dans la *fièvre comitée*, la gravité résulte de la prédominance d'un symptôme ou de l'adjonction de phénomènes anormaux (d'après Torti).

**SOLUBILITÉ.** s. f. [de *solubilitas*, soluble; all. *Auflösbarkeit*, angl. *solubility*, it. *solubilità*, esp. *solubilidad*]. Propriété en vertu de laquelle un corps peut se dissoudre dans un liquide.

**SOLUBLE.** adj. [*solubilis*, all. *auflösbar*, angl. *soluble*, it. *solubile*, esp. *soluble*]. Qui est susceptible de se dissoudre dans un menstrue. — *Corps soluble*. Celui dont la force de cohésion n'est pas assez puissante pour résister à l'action dissolvante des liquides avec lesquels on le met en contact. Quand la force de cohésion et la force dissolvanne

sont exactement en équilibre, il en résulte une solubilité complète ; quand, au contraire, la première l'emporte sur la seconde, le corps est plus ou moins insoluble. V. Mélange et Solution.

**SOLUTÉ.** s. m. Liquide résultant de la solution d'un corps solide dans un véhicule approprié.

**SOLUTIF, IVE.** adj. [*solitivus*, all. *laxirend, abführend*, angl. *solutive*, it. et esp. *solutivo*]. Synonyme de *laxatif*.

**SOLUTION.** s. f. [*solutio*, λύσις, all. *Solution, Lösung*, angl. *solution*, it. *soluzione*, esp. *solución*]. Opération qui a pour but de liquéfier un corps solide en le mettant en contact avec un liquide qui présente avec lui certaine affinité. La solution est un phénomène *physique*, il y a mélange et non combinaison chimique des deux corps, et le corps solide peut recouvrer sa forme primitive par évaporation du dissolvant, ce qui n'a pas lieu lorsqu'il y a dissolution. V. Dissolution. — *Solutions antiseptiques*. Les solutions antiseptiques les plus employées pour l'usage externe sont les suivantes :

| | |
|---|---|
| Acide borique | 30 p. 1000 |
| — phénique | 1 à 25 p. 1000 |
| — salicylique | 1 p. 1000 |
| Bichlorure de mercure | 0,04 p. 4000 |
| Biiodure de mercure | 1 p. 1000 |
| Chloral | 10 p. 1000 |
| Créoline | 5 à 20 p. 1000 |
| Naphtol | 1 p. 2000 |
| Nitrate d'argent | 1 p. 1000 |
| Oxycyanure de mercure | 1 p. 4000 |
| Permanganate de potasse | 1 à 2 p. 1000 |
| Résorcine | 10 à 40 p. 1000 |
| Thymol | 1 p. 1000 |

Les solutions antiseptiques toxiques, incolores, doivent être additionnées d'une matière colorante pour éviter les confusions et des méprises funestes. On colore les solutions d'acide phénique avec la solution de fuchsine à 1 p. 100 (II gouttes), les solutions de bichlorure de mercure avec le violet de méthyle à 1 p. 20 (I goutte) ou le vert malachite à 1 p. 100 (V gouttes) ; les solutions d'oxcyanure de mercure avec l'aniline orange à 1 p. 20 (III gouttes), les solutions de nitrate d'argent avec la fluorescéine, qui donne au liquide une couleur jaune opalescente. ‖ *Solution arsenicale* ou *fébrifuge de Boudin*. Acide arsénieux, 1 gramme ; eau distillée bouillante, 1 litre. La dissolution est plus rapide quand on ajoute 1 gramme d'acide chlorhydrique. 5 à 25 grammes en vingt-quatre heures, dans les fièvres intermittentes rebelles. — *Solution arsenicale de Heincke*. Arséniate de soude, 3 décigr. ; eau de menthe, 64 grammes ; eau de cannelle, 48 grammes ; teinture d'opium, 4 grammes. — *Solution arsenicale de Pearson*. V. Liqueur *arsenicale*. — *Solution de Barreswill, de Fehling*. V. Sucre *du foie*. ‖ En médecine, *solution d'une maladie*, sa terminaison accompagnée ou non de phénomènes critiques. ‖ En chirurgie, *solution de continuité* [angl. *solution of continuity*], nom collectif donné aux plaies, aux fractures, et en général à toutes les divisions des parties auparavant continues. V. Plaie et Rupture.

**SOLUTUM.** s. m. Synonyme de *soluté*.

**SOMA.** s. m. [de σῶμα, corps]. Le corps moins les cellules destinées à la reproduction ou *germen* ; tandis que ces dernières se perpétuent indéfiniment, celles du *soma* meurent avec l'individu.

**SOMASCÉTIQUE.** s. f. [de σῶμα, corps, et ἀσκεῖν, exercer ; esp. *somascetica*]. Mot proposé par Bally pour remplacer celui de *gymnastique*.

**SOMATIQUE.** adj. [*somaticus*, σωματικός, de σῶμα, corps]. Qui appartient au corps. — *Signes somatiques*. Ceux que fournit l'examen du corps et des différents viscères, par opposition avec ceux que donne l'interrogatoire du malade.

**SOMATOLOGIE.** s. f. [*somatologia*, de σῶμα, corps, et λόγος, discours, all. *Somatologie, Korperlehre*, angl. *somatology*, it. et esp. *somatologia*]. Traité du corps humain. V. Anatomie.

**SOMATOPLEURE.** s. f. [de σῶμα, corps, et πλευρά, côté]. Partie du mésoderme qui est adossée à l'ectoderme et limite en dehors la cavité pleuropéritonéale primitive ou cœlome ; on lui donne aussi le nom de lame fibro-cutanée. Elle forme les différentes parties du squelette, les muscles, les articulations, le tissu sous-cutané et le derme.

**SOMATOSE.** s. f. Produit alimentaire, comprenant 88 p. 100 d'albumose extraite de la viande et 12 p. 100 de peptone ; c'est une poudre jaune, soluble dans l'eau, presque sans saveur. Elle est indiquée chaque fois qu'il faut faire de la suralimentation ; on l'emploie à la dose de 10 à 15 grammes par jour dans de l'eau, du bouillon, du lait, etc.

**SOMATOSCOPIE.** s. f. [de σῶμα, corps, et σκοπεῖν, examiner] (Milliot, de Kiew). Mode d'investigation des cavités splanchniques examinées par transparence. Milliot a été conduit à cette méthode par l'éclairage artificiel de la cavité buccale (*stomatoscopie*) pratiqué par Fonssagrives à l'aide des tubes lumineux de Geissler, et appliqué par lui au diagnostic des maladies de la cavité buccale. On substitue aux tubes de Geissler d'autres tubes de dimensions variables, contenant dans leur intérieur un fil de platine qui communique avec les électrodes d'un appareil de Middeldorf, source de la lumière électrique destinée à cet éclairage. Ces tubes sont introduits par l'anus dans le rectum, et, par la cavité buccale, jusque dans l'estomac. La gastro-diaphanie (V. ce mot) est une application de cette méthode, qui mérite alors le nom de *splanchnoscopie*. La sinuscopie ou translumination (V. ce mot) en est une autre application.

**SOMATOTRIDYME.** s. m. Genre peu connu de monstres triples.

**SOMBOUL.** s. m. V. Sumbul.

**SOMBRE** ou **SOMBRÉ, ÉE.** adj. — *Voix sombrée, timbre sombre* ou *sombré* (Segond). Phénomène indépendant de la voix, qui se produit quand il y a effort, et pendant lequel le larynx reste fixe. Le caractère de cette voix, qui lui a valu le nom de *sombrée*, c'est-à-dire couverte, tient à ce que le larynx vibre avec la plus grande dimension du tuyau vocal. En disposant la cavité buccale comme dans la prononciation de *o* ou *u*, et en fixant par un effort le larynx aussi bas que possible, on réalise les conditions de ce timbre, tandis qu'en ouvrant largement la bouche, et en portant le larynx à l'isthme du gosier, on produit des sons criards et très éclatants. Entre ces deux limites, *timbre sombre* et *timbre clair*, la voix peut subir, dans le timbre, des nuances infinies. Mais la fixité du larynx est un phénomène si indépendant de la voix, qu'on peut, en combinant cette fixité de l'organe avec un degré suffisant d'ouverture buccale, chanter en timbre clair pendant que le larynx est sans mouvement. Et de même on peut, par d'autres combinaisons de l'ouverture buccale, chanter en timbre sombre, tandis que le larynx est mobile (Segond).

**SOMITE.** s. m. V. Métamère.

**SOMMEIL.** s. m. [*somnus*, ὕπνος, all. *Schlaf*, angl. *sleep*, it. *sonno*, esp. *sueno*]. Cessation momentanée de l'activité propre aux systèmes doués des propriétés de la vie animale. Le sommeil n'est pas l'image de la mort, puisque la mort est la cessation de la nutrition et des autres actes de la *vie végétative*, tandis que, dans le sommeil, il y a suspension de la mise en jeu des propriétés de la *vie animale*, avec manifestation, plus complète que dans la veille, de l'assimilation et du développement. Si les tissus doués des propriétés de la vie animale sont dans l'inaction pendant le sommeil au point de vue de ces propriétés, ils sont

plus actifs que dans toute autre condition au point de vue de la nutrition ; c'est durant le sommeil, en un mot, que leurs propriétés végétatives offrent le plus grand degré d'activité. Les auteurs qui ne rattachent pas le sommeil, comme Bichat et Cabanis, à la loi d'intermittence d'action de la vie animale, loi qui suppose connus les phénomènes végétatifs, sont dans l'impossibilité de comprendre la nature de ce phénomène. Ainsi, suivant l'expression de Burdach, l'essence du sommeil n'est point une négation : c'est l'inaction plus ou moins complète des systèmes doués de propriétés de la vie animale, avec prédominance des actes de la vie végétative, tels que nutrition, développement et reproduction des éléments anatomiques. Cette cessation des actes de la vie animale peut porter sur un certain nombre ou sur la totalité des appareils, ce qui est la source de nombreuses variétés dans l'*habitus* extérieur de ceux qui dorment ; elle peut en outre, pour chacun d'eux, être plus ou moins *profonde*. Le sommeil ne se borne pas à la cessation des actes de la vie animale (V. Rêve et Réveil). On peut être épuisé au physique et au moral sans éprouver le besoin de dormir, tandis qu'on peut dormir sans ressentir la moindre fatigue, comme lorsqu'on assiste à un discours ennuyeux : c'est que, pour qu'il y ait sommeil, il faut qu'il y ait, en même temps que cessation ou diminution d'activité de la vie animale, de la pensée principalement, prédominance de la vie végétative sur l'animalité, de la nutrition sur la pensée, etc. Aussi voit-on que toujours il y a modification dans la circulation générale quant à la rapidité des contractions du cœur, et surtout modification dans la circulation de l'œil et du cerveau lorsque le sommeil se fait sentir ou commence. D'autre part, tous les agents somnifères ou ceux qui éloignent le sommeil sont de ceux qui agissent sur la circulation et qui, par là, modifient le mode d'afflux des matériaux nutritifs. Toutefois les physiologistes sont loin d'être d'accord sur l'état de la circulation cérébrale pendant le sommeil, les uns admettant qu'il y a congestion du cerveau, les autres pensant qu'il y a anémie de cet organe : cette dernière opinion, corroborée par les expériences de Franck et de Mosso, est la plus généralement admise. Récemment on a donné une théorie histologique du sommeil : celui-ci serait dû à la rétraction des prolongements des neurones, amenant la diminution ou la suppression des rapports de contiguïté des cellules nerveuses ; quand une excitation se produit, les prolongements s'allongent de nouveau, entrent en rapport avec ceux des cellules voisines, créant d'abord un état de sensibilité obtuse, de demi-sommeil ; si l'excitation se prolonge la sensibilité devient de plus en plus parfaite à mesure que le nombre des prolongements qui entrent en contact se multiplie, et le réveil devient complet. Le sommeil répare les forces perdues, moins par le fait du repos que par suite de la prédominance de l'assimilation sur la désassimilation, qui rétablit l'état moléculaire normal des éléments anatomiques et permet leur développement. Comme l'a fait remarquer Lasègue, le sommeil est une accumulation de forces destinées à faire face à la fatigue future : l'enfant dort beaucoup parce qu'il accumule pour progresser ; le vieillard au contraire dort peu, « il use son capital ». Lors du réveil, la pensée, comme les mouvements, est *lourde*, jusqu'à ce que l'afflux des matériaux nutritifs se trouve modifié de manière à amener de nouveau la prédominance des actes animaux sur la nutrition. Aussi trop peu de sommeil cause la lassitude, puis l'amaigrissement ; trop de sommeil détermine l'obésité, l'engourdissement des facultés intellectuelles. Le sommeil exerce une influence remarquable sur certaines maladies nerveuses ; c'est ainsi qu'il arrête les mouvements de la chorée et provoque l'épilepsie : la crise comitiale en effet se montre non pas au début du sommeil, mais toujours dans la seconde moitié de la nuit, vers le matin, et certains malades ont uniquement des crises nocturnes ; la crise hystérique, au contraire, ne se montre jamais pendant le sommeil. La plupart des maladies provoquent des troubles du sommeil ; l'insomnie (V. ce mot) est fréquente dans les maladies infectieuses ; quand elle persiste et est rebelle aux moyens mis en œuvre pour l'enrayer, elle est d'un mauvais pronostic. Le sommeil brusquement interrompu est préjudiciable à l'accomplissement des fonctions digestives. Ce phénomène se produit assez fréquemment lorsque la durée normale du sommeil est abrégée par une forte contention intellectuelle ou par des préoccupations résultant de la surexcitation de tel ou tel sentiment. D'autre part, les troubles digestifs influent notablement sur le sommeil : un repas trop abondant, des mets difficiles à digérer suffisent souvent pour empêcher le sommeil, ou le rendre léger et peu réparateur. Quand la constitution est assez forte pour résister au marasme qu'engendre souvent la privation de sommeil, il en résulte une excitation cérébrale sous l'influence de laquelle le retour du sommeil devient impossible sans l'intervention d'un agent thérapeutique. On a observé, chez les infirmiers veilleurs de nuit, que, par les veilles, leur caractère devenait difficile, leur irritabilité s'accroissait chaque jour, l'intelligence même déclinait graduellement. La privation de sommeil ou un sommeil fréquemment interrompu avaient été le point de départ de ces modifications dans l'idiosyncrasie morale des sujets, qui ne tardaient pas à revenir à leur état normal aussitôt qu'ils pouvaient goûter sans entraves les bienfaits d'un sommeil réparateur. La privation de sommeil est encore l'élément de ce marasme qui met fin à la vie de certains maniaques, qui n'ont pas d'autre lésion apparente qu'une déperdition graduelle des forces, une véritable inanition par défaut d'assimilation. Aussi remarque-t-on ordinairement l'innocuité de l'excitation la plus vive, quand le sommeil n'a pas perdu ses droits ; et les dangers de la période de prostration sont d'autant plus grands, que la période d'excitation a été signalée par une insomnie plus opiniâtre. C'est ordinairement par l'insomnie que commencent les retours d'accès périodiques. Chez les malades à délire continu, c'est aux insomnies intercurrentes qu'il faut attribuer certaines recrudescences dans l'expression ou l'extension des conceptions délirantes. A côté du sommeil naturel que nous venons d'étudier, il faut faire place au sommeil artificiel, dont on distingue deux variétés : le sommeil *hypnotique* qui ne donne pas lieu à des rêves, qui débute brusquement, sans que le sujet puisse retarder le moment de l'apparition, et enfin ne semble pas pouvoir être produit chez tous les individus ; et le sommeil *toxique* qui s'accompagne de rêves, donne lieu à une résolution musculaire extrême, et apparaît sans participation de la volonté. Dans l'hystérie, le sommeil peut apparaître sous forme d'attaques à début parfois foudroyant (*forme apoplectique*) ; le malade est alors complètement anesthésique ; souvent même les zones hystérogènes ont perdu toute excitabilité. La durée de l'attaque est de quelques minutes, quelques heures, plus souvent quelques semaines. Il faut le distinguer de la stupeur mélancolique à forme léthargique et dépressive, ou catatonie de Kahlbaum. — *Maladie du sommeil* [angl. *sleeping sickness*]. Affection particulière à la côte occidentale d'Afrique, de Bengala jusqu'à l'embouchure de la Gambie, entre le quinzième degré de latitude sud et le dixième de latitude nord. Elle est due à la pénétration dans l'organisme d'un trypanosome, le *Trypanosoma gambiense*, découvert par Dutton en 1901, à la suite de la piqûre d'une mouche tsétsé, la *Glossina palpalis* (Bruce) ; ce trypanosome rencontré d'abord dans le sang d'un malade atteint d'accès fébriles irréguliers, est identique au *Trypanosoma ugandense* trouvé par Castellani

en 1903 dans le liquide cérébro-spinal de nègres atteints de maladie du sommeil; cette maladie est donc une trypanosomiase humaine. Elle est surtout fréquente chez les nègres, mais peut se rencontrer aussi chez les blancs qui ont été exposés aux mêmes causes de contagion. La maladie évolue en deux périodes: pendant la première, l'infection reste à l'état latent, ou ne se manifeste que par des accès de fièvre irréguliers avec anémie et prostration des forces; parfois on observe des œdèmes partiels, à la face, aux malléoles, des érythèmes passagers; la rate est souvent grosse; l'examen du sang révèle dès ce moment l'existence des trypanosomes, mais ceux-ci sont très peu abondants. La deuxième période, ou période confirmée, est caractérisée par une fièvre intermittente, la température montant à 39° le soir pour retomber à 37° le matin, faisant place à la fin à de l'hypothermie, par des troubles nerveux, céphalalgie d'abord, puis apathie, affaiblissement intellectuel, somnolence, et enfin accès de sommeil invincible. En même temps on constate du tremblement des mains et de la langue, quelquefois des convulsions épileptiformes; les ganglions lymphatiques et la rate sont hypertrophiés, les urines sont troubles. La durée de cette période est de quatre à sept mois, interrompue parfois par des rémissions; les accès de sommeil deviennent de plus en plus longs; le coma s'établit et la mort arrive. Le diagnostic à cette deuxième période peut être fait, en dehors des signes tirés de la clinique, par l'examen du liquide céphalo-rachidien, qui permet d'y reconnaître l'existence de trypanosomes. Le pronostic est très sombre et la mort semble constante, au moins quand la maladie est passée à la deuxième période, ou de maladie du sommeil confirmée; la guérison ne paraît pas impossible à la première. Le traitement consiste dans l'emploi combiné de l'acide arsénieux à dose suffisante, et du trypanroth (Laveran); enfin on donnera une alimentation abondante, et on mettra le malade dans de bonnes conditions hygiéniques.

**SOMMET.** s. m. [*vertex, cacumen*, κορυφή, all. *Gipfel*, angl. *summit*, it. *sommità, cima*, esp. *cumbre, cima*]. La partie la plus élevée d'une chose. ‖ En obstétrique, *présentation du sommet*. V. Présentation. ‖ En anatomie, *sommet du cœur*. La pointe de cet organe.

**SOMMITÉS.** s. f. pl. [*summitates*, angl. *summits*, it. *sommità*, esp. *sumidades*]. — *Sommités* ou *sommités fleuries*. L'extrémité de la tige fleurie des plantes dont les fleurs sont trop petites pour être conservées isolément: telles sont les sommités d'absinthe, de centaurée, etc. Les sommités fleuries doivent être recueillies, la plupart, au moment où les fleurs commencent à s'épanouir; quelques-unes avant l'épanouissement; d'autres, telles que la centaurée, après la marcescence, c'est-à-dire après que le calice et la corolle se sont desséchés à la suite de la fécondation.

**SOMNAL.** s. m. Corps cristallisé, déliquescent, qu'on obtient en chauffant à 100° parties égales de chloral, d'uréthane et d'alcool et qui, à la dose de 2 à 4 grammes, provoque le sommeil sans produire d'effet nuisible sur aucun appareil.

**SOMNAMBULE.** s. m. et adj. [de *somnus*, sommeil, et *ambulare*, se promener; ὑπνοβάτης, all. *Natchwandler*, angl. *somnambulist, sleep-walker*, it. *somnanbolo*, esp. *somnambulo*]. Qui se promène en dormant. — Nom vulgaire des personnes qui se soumettent aux pratiques des magnétiseurs, soit pour leur fournir des renseignements sur l'état d'un malade, soit pour donner elles-mêmes des consultations d'après les renseignements qu'elles sont censées avoir ainsi recueillis. C'est une forme d'exercice illégal de la médecine.

**SOMNAMBULISME.** s. m. [*hypnobatesis, noctisurgium*, ὑπνοβάτησις, all. *Nachtwandeln, Somnambulismus*, angl. *somnambulism*, it. *somnambulismo*, esp. *somnambulismo*]. État d'un individu qui, bien qu'étant endormi, est capable d'exécuter comme à l'état de veille les actes de la vie ordinaire; mais de ces actes il n'accomplit que ceux qui sont en rapport avec l'idée qui domine sa conscience: il vit un rêve. L'accès de somnambulisme peut se montrer la nuit, pendant le cours du sommeil naturel. Après quelques heures de sommeil, le malade s'agite dans son lit, prononce des paroles plus ou moins incohérentes, puis se lève et accomplit des actes variés. Le somnambule a les yeux ouverts ou demi-fermés, le regard fixe, sans expression; l'anesthésie est absolue sur tout le corps, les plaies et les contusions ne sont senties qu'au réveil. L'activité psychique est renfermée dans des limites très restreintes, et s'exerce uniquement dans le sens du rêve qui s'est emparé de l'esprit du malade; les sens ne sont impressionnés que par ce qui a trait à ce rêve: aussi ne peut-on se mettre en communication avec le malade et être entendu de lui qu'en entrant soi-même dans son rêve. Une fois réveillé, le malade a complètement oublié ce qui s'est passé pendant son sommeil; mais si une nouvelle attaque de somnambulisme survient, il peut reprendre le même rêve et se rappeler ce qui s'est passé pendant la première attaque. L'accès de somnambulisme apparaissant la nuit au cours du sommeil naturel, appelé aussi noctambulisme, se rencontre surtout pendant l'enfance. Il est considéré actuellement comme une forme larvée de l'hystérie. Chez l'hystérique adulte, on peut observer des attaques de somnambulisme survenant pendant le jour, de même que des attaques de sommeil. La durée de l'attaque peut être fort longue, et se répéter à intervalles rapprochés; le malade a pour ainsi dire deux vies: la vie normale, et la vie somnambulique, formant ce qu'Azam a appelé l'état second. Cet état ressemble parfois si bien à l'état de veille, que Charcot a adopté pour le désigner le nom de *vigilambulisme*. Quand il se prolonge et s'accompagne d'une impulsion irrésistible à déambuler, il donne lieu aux *fugues*, pendant lesquelles le malade parcourt parfois des distances considérables et accomplit une série d'actes dont il n'a plus aucun souvenir au réveil. Le traitement de cet état n'est autre que celui de l'hystérie; il faut surtout se garder de soumettre ce malade à l'hypnotisme et de déterminer le somnambulisme provoqué, ce qui ne ferait qu'exagérer la tendance morbide. — *Somnambulisme provoqué* ou *artificiel*, appelé aussi autrefois *somnambulisme magnétique*. État hypnotique pendant lequel le malade est capable d'effectuer la plupart des actes de la vie ordinaire, comme dans le cas de somnambulisme spontané; mais ici le sommeil, au lieu d'être naturel ou d'apparaître comme une manifestation spontanée de l'hystérie, a été obtenu au moyen des procédés d'hypnotisation (V. Hypnotisme). L'état de somnambulisme ne constitue pas, comme l'ont cru certains auteurs, une des phases du sommeil hypnotique, le sujet passant successivement de la léthargie à la catalepsie et de la catalepsie au somnambulisme (Charcot) ou inversement; en réalité, certains sujets tombent en somnambulisme, d'autres en léthargie; le somnambulisme paraissant être l'état le plus fréquemment obtenu. D'ailleurs, si la plupart des individus sont hypnotisables, comme l'ont soutenu Liébeault et Bernheim, bien peu le sont dès le premier essai, et ceux-là sont des prédisposés, le plus souvent des hystériques; la répétition des séances modifie l'état cérébral des sujets, et amène des changements qui sont en rapport avec les suggestions de l'hypnotiseur. Le principal caractère de l'état hypnotique est en effet l'exagération de la suggestibilité du sujet; la suggestion est à la base de l'hypnose, puisque pour endormir un sujet il faut quelqu'un qui endorme, et le consentement de celui qui est endormi; le premier acte de celui qui va être hypnotisé est donc d'accepter l'influence de l'hypnotiseur. Quand les centres nerveux sont complète-

ment inhibés, le malade tombe en catalepsie et enfin en léthargie ; à ce moment toute idée est supprimée. Au contraire, dans e somnambulisme, l'idéation persiste ainsi que le pouvoir de réaliser les actions suggérées ; aussi le somnambule obéit comme un automate aux volontés exprimées par le magnétiseur ; bien plus, il exécutera, une fois réveillé, des actes qui lui auront été suggérés pendant son sommeil. Pendant l'état somnambulique, il y a hyperexcitabilité de la peau et des membres, la force musculaire est augmentée au dynamomètre, les sens acquièrent une intensité qu'ils n'ont pas à l'état normal, l'intelligence elle-même est plus vive. L'hypnotisme a été proposé comme méthode de traitement dans un grand nombre de cas ; en réalité, il est toujours dangereux d'y recourir et on ne devra le faire que chez les hystériques avérés ; encore est-il préférable de guérir les accidents hystériques par l'isolement et la suggestion à l'état de veille, seuls procédés auxquels on a recours aujourd'hui. Provoquer le somnambulisme, c'est déterminer des accidents hystériques chez une personne qui ne les présentait pas ; la répétition de cette provocation aboutirait à aggraver l'hystérie. On devra donc s'en abstenir ou n'y recourir que dans des cas exceptionnels, quand les autres modes de traitement ont échoué.

**SOMNIFÈRE.** adj. [*somnifer*, de *somnus*, sommeil, et *ferre*, porter ; ὑπνωτικός, all. *schlafbringend*, *einschläfernd*, angl. *somniferous*, it. *sonnifero*, esp. *somnifero*]. Synonyme d'*hypnotique*.

**SOMNILOQUE.** adj. [de *somnus*, sommeil, et *loqui*, parler]. Qui parle durant le sommeil.

**SOMNOFORME.** s. m. Mélange de 65 parties de chlorure d'éthyle, 30 parties de chlorure de méthyle et 5 parties de bromure d'éthyle ; on l'emploie en inhalations pour produire l'anesthésie générale, pour les opérations de courte durée, particulièrement en chirurgie dentaire.

**SOMNOLENCE.** s. f. [*somnolentia*, all. *Schläfrigkeit*, angl. *somnolency*, it. *sonnolenzia*, esp. *somnolencia*]. État intermédiaire entre le sommeil et la veille ; assoupissement peu profond, mais pénible et insurmontable.

**SOMNO-VIGIL.** s. m. Mot proposé par Louyer-Villermay, comme synonyme de *somnambulisme*.

**SON.** s. m. [*sonus*, ἦχος, all. *Ton*, *Laut*, *Schall*, angl. *sound*, it. *tuono*, *suono*, esp. *sonido*]. Perception de l'impression produite sur le nerf acoustique par les ondulations qu'excitent dans le milieu ambiant les vibrations *sensibles* et périodiques d'un corps élastique. On a admis, à tort, que l'organe de l'ouïe ne pourrait percevoir des sons engendrés par des vibrations dont le nombre serait inférieur à 16 ou supérieur à 5000 par seconde ; ces nombres varient avec les individus, et on a pu rendre perceptibles des sons correspondant à plus de 30 000 vibrations par seconde. Les sons se distinguent les uns des autres par trois qualités : l'*intensité*, le *ton*, le *timbre*. L'*intensité* du son dépend de l'*amplitude* des vibrations du corps élastique ; à mesure que cette amplitude augmente, les condensations et les dilatations correspondantes des couches d'air prennent plus d'intensité et produisent des impressions plus énergiques sur les ramifications du nerf acoustique ; l'intensité du *son*, ou de la perception de ces impressions, augmente donc en même temps. Le *ton*, ou la *hauteur musicale*, d'un son, est déterminé par le *nombre* des vibrations exécutées par le corps élastique dans l'unité de temps ; du moment où tous les sons se propagent dans l'air avec la même vitesse, la longueur des ondulations aériennes est inversement proportionnelle à leur nombre, et, par conséquent, au nombre des vibrations du corps élastique qui les engendrent. Le son le plus bas, le plus grave, est engendré par un corps élastique exécutant le moins grand nombre de vibrations par seconde ; le son le plus élevé, le plus aigu, est engendré par un corps élastique exécutant le plus grand nombre de vibrations par seconde ; la perception du ton musical n'est donc que la perception de la rapidité avec laquelle se succèdent les impressions de condensation et de dilatation. Le *timbre* du son perçu dépend de la *forme* de la vibration du corps sonore, en d'autres termes du nombre, de l'ordre et de l'intensité des sons harmoniques superposés au son fondamental, ce dernier son déterminant toujours la hauteur musicale de la perception (Monge). En résumé, un *son musical* est la perception d'un ébranlement périodique déterminé et entretenu, dans le milieu ambiant, par les vibrations d'un corps élastique : les modifications du rythme de ces vibrations rendent compte des infinies variétés d'intensité, de tonalité, de timbre, des sons musicaux. Au contraire, un *bruit* est produit soit par un mélange de sons discordants et confus, soit par une trop grande brièveté dans la durée du son unique, brièveté qui ne permet pas à l'oreille d'apprécier sa hauteur. Des sons musicaux combinés de manière à satisfaire l'oreille, c'est-à-dire selon les lois de l'harmonie, ne forment pas un bruit ; mais rien ne ressemblerait plus au bruit que le mélange des sons musicaux résultant de tous les instruments d'un orchestre jouant à la fois dans tous les tons, sans rythme, sans harmonie, sans mesure, toutes les vibrations ainsi coexistantes se contrariant de toutes les manières possibles. Le mouvement vibratoire producteur du son a une vitesse constante et parcourt des espaces proportionnels au temps. Cette vitesse est par seconde, sous la pression de $0^m,76$, dans l'air, de $330^m,5$ à la température de $0^o$ ; $340^m,9$ à celle de $16^o$. Elle n'est que d'environ $\frac{4}{470}$ de celle de la lumière. La vitesse de propagation du son dans les liquides et les solides est plus élevée que dans l'air : dans l'eau, elle est de 1435 mètres par seconde, à la température de $8^o$ ; dans la fonte de fer, elle est dix fois supérieure à celle de la propagation dans l'air (Biot). Il résulte d'un théorème de Fourier que : *toute vibration périodique, quelle que soit sa forme, peut être considérée comme la somme d'un nombre déterminé de vibrations pendulaires*. D'autre part, quand on fait vibrer une corde de violon, une oreille exercée ne perçoit pas seulement le son dont la hauteur correspond à la durée de la vibration *composée* de la corde ; elle entend en outre une série de sons plus *élevés*. De tous ces sons, le *plus grave* correspond à la vibration dominante de la corde, et prend le nom de *son fondamental*, les autres sont dits *sons harmoniques* et leurs hauteurs musicales ont des rapports définis avec la hauteur du son fondamental. La vibration *composée* de la corde engendre donc un son *complexe* constitué par une série de sons *simples* superposés ; chacun de ces sons *simples composants* correspond à une des vibrations *pendulaires* en lesquelles peut être décomposé le mouvement périodique de la corde. Lorsque deux sons de ton différent sont engendrés simultanément, de nouveaux sons, dits sons *résultants*, prennent naissance, les uns intenses, engendrés par des vibrations dont le nombre est égal à la différence de celles qui produisent les sons primitifs (*sons différentiels*), les autres faibles, engendrés par des vibrations dont le nombre est égal à la somme de celles qui produisent les sons primitifs (*sons additionnels*). — *Son oral.* Celui qui s'échappe de la bouche durant le discours (V. PAROLE). Les sons formant autant de mots distincts sont émis en moyenne au nombre de 120 par seconde ; à 90 le débit est lent ; il est rapide à 200, nombre qui peut être porté à 220 (Mariotti), mais alors le langage commence à être insaisissable. || En médecine, *son fémoral*, la matité absolue, comme celle que donne la percussion de la cuisse ; *son intestinal*, celui que rend l'intestin contenant des gaz ; *son stercoral*, celui que donnent les matières fécales dans le

gros intestin; *son stomacal*, celui de l'estomac plein de gaz. V. HYDROAÉRIQUE, JÉCORAL, MAT, PULMONAL et TYMPANIQUE.

**SON.** s. m. [*furfur*, πίτυρον, all. *Kleie*, angl. *bran*, it. *crusca*, esp. *salvado*]. Partie du blé que la mouture sépare de la farine et qui est constituée par les enveloppes de la graine de froment. D'après Boussingault, le contenu en son des différentes variétés varie entre 14 et 38 p. 100, et est, en général, de 21 p. 100. Poggiale a noté 34,57 p. 100 de cellulose (ligneux) dans le son; Payen n'en reconnaît que 4; Millon 9,7; Kébulé 9,2. Millon attribue ces divergences à la différence entre le son obtenu par la mouture habituelle et celui qu'on obtient de la mouture des blés fraîchement lavés. Poggiale regarde le son comme une substance peu précieuse, parce que, d'après ses recherches, il contiendrait 44 p. 100 seulement de parties assimilables et 56 p. 100 de parties non assimilables, qu'il ne cède à l'eau froide que 5,60 p. 100 de principes azotés, et qu'enfin des chiens nourris de son diminuaient régulièrement de poids, ce qui n'avait pas lieu quand il les alimentait avec du pain. (Selon Magendie, ces mêmes animaux vivaient avec du pain de son, et ils mouraient quand on les nourrissait de pain blanc.) Suivant Mouriès, si le pain dans lequel on a laissé du son n'est pas nourrissant au même degré que le pain qui en est dépourvu, il compense cette infériorité par des qualités importantes au point de vue de la digestibilité; il est en outre plus sapide. Le son renferme de l'amidon, des matières azotées et une pellicule colorée épidermique et ligneuse. La farine brute, dont on n'a pas retiré le son, fournit un pain que beaucoup de médecins prescrivent contre la constipation habituelle et la disposition aux congestions cérébrales. L'effet de certains des principes du son, comme ferment, sur la farine blanche, paraît débuter dans la confection de la pâte, se propager durant le commencement de la cuisson et recommencer dans l'estomac. Une température supérieure à 75° ne détruit pas l'activité du ferment du son, car l'albumine solide peut être exposée assez longtemps à 100° sans se cuire. Ces expériences (Mouriès) expliquent la différence existant entre le pain bis et le pain blanc par l'influence, sur l'amidon, du son qui se trouve dans le premier et manque dans le second. V. BAIN *de son*, MOUTURE et PANIFICATION.

**SONDE.** s. f. [*specillum*, μήλη, all. *Sonde*, angl. *sound* it. *tenta*, esp. *sonda*]. Instrument qui sert à pratiquer le cathétérisme (fig. 691). Les sondes qui servent au cathétérisme de l'urètre sont formées d'un tube cylindrique, métallique, généralement en argent, dont l'un des bouts, appelé *pavillon*, présente sur les côtés deux anneaux servant à le fixer dans la main pendant qu'on l'introduit, et à recevoir des rubans au moyen desquels on l'assujettit dès qu'il est parvenu dans la vessie, si l'instrument doit séjourner en place, et dont l'autre extrémité, appelée *bec* et terminée en cul-de-sac arrondi, porte latéralement deux ouvertures oblongues et non parallèles, qu'on appelle *yeux*, et par lesquelles l'urine passe dans la sonde. La direction du tube varie depuis la double courbure jusqu'à la rectitude complète. La bicourbure des sondes n'a plus d'objet, puisqu'on n'établit à demeure que des sondes flexibles, susceptibles de s'accommoder à la direction que la verge prend dans son état de repos. Les sondes droites remontent à des temps très reculés; elles ne conviennent pas pour pratiquer le cathétérisme, parce qu'elles sont difficiles à introduire, et causent des tiraillements douloureux en redressant le canal. La sonde doit donc avoir une courbure. Celle que Civiale donne comme étant la plus avantageuse se compose de deux parties, l'une droite et l'autre courbe. La première a une étendue de 22 à 24 centimètres. Pour trouver la longueur et le degré de la courbure qui vient après, il suffit de tracer sur le papier un cercle de 78 millimètres de diamètre, aux 2/9es (54 millimètres) de la circonférence duquel la partie concave de la sonde doit s'adapter exactement. Cette fixation de la courbure des sondes est surtout d'une haute importance dans le cas d'hypertrophie prostatique; celle qu'indique Civiale est beaucoup plus courte, plus uniforme, et en même temps plus prononcée que celle qu'on a coutume d'adopter. La longueur de 23 à 32 centimètres qu'on donne ordinairement aux sondes est trop considérable. 23 et même 20 centimètres suffisent dans les cas ordinaires; il n'y en a qu'un petit nombre où l'on soit obligé d'employer des sondes de 23 à 27 centimètres. Le diamètre de l'instrument doit être de 2 à 5 millimètres. On le mesure à l'aide d'une *filière*. V. SONDE *de caoutchouc*. — Pour la manière d'introduire les sondes dans l'urètre, V. CATHÉTÉRISME. — *Sonde à double courant*. Celle dont le canal intérieur est divisé en deux par une cloison longitudinale, et forme un double canal, de manière qu'un liquide injecté par l'un peut ressortir par l'autre (fig. 692). Pour les lavages utérins on se sert d'une sonde dilatatrice comme la sonde de Doléris (fig. 693), dans laquelle le liquide arrive par l'intérieur d'une des branches et ressort librement grâce à l'écartement



Fig. 691. — Sonde métallique.

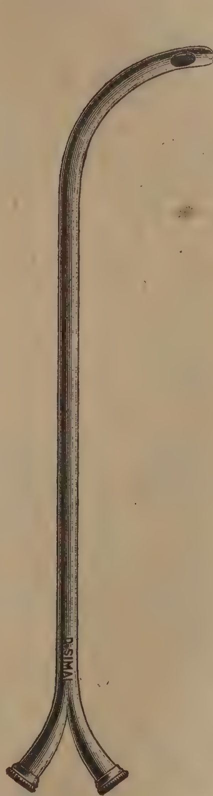


Fig. 692. — *Sonde à double courant.*

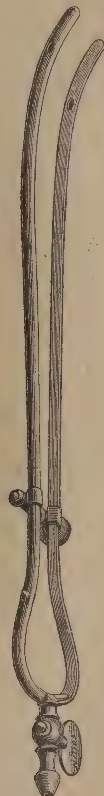

Fig. 693. — *Sonde de Doléris.*


Fig. 694. — *Sonde de femme.*

des deux branches que maintient la béance de l'orifice. — *Sonde de femme.* Elle est longue de 11 à 14 centimètres, droite et seulement un peu inclinée vers la pointe où elle présente aussi deux yeux (fig. 694). — *Sonde d'Anel.* Stylet d'argent très fin, en forme d'alène à l'une de ses extrémités, dont on se sert pour sonder les points lacrymaux. — *Sonde de Belloc.* Instrument (fig. 695, E) qui sert à diriger dans les arrière-cavités des fosses nasales des bourdonnets de charpie et à en opérer le tamponnement, dans les cas d'épistaxis excessives. C'est une sonde métallique creuse, ouverte aux deux bouts, et dans laquelle est une sorte de stylet terminé par un ressort d'acier flexible, dont la disposition et la courbure sont telles, que, lorsque la sonde a été introduite d'avant en arrière dans les cavités nasales, il suffit de presser sur la partie extérieure ($x$) de ce stylet, qui dépasse la canule, pour que la portion recourbée se déploie dans l'arrière-bouche, contourne le voile du palais, et se présente dans la cavité buccale. On fixe alors au bouton et à la petite ouverture par laquelle elle se termine un double fil auquel est attaché le bourdonnet de charpie ; on ramène le stylet et la sonde d'arrière en avant, et l'on adapte ainsi le bourdonnet à l'orifice postérieur des cavités nasales, puis on en adapte un semblable aux fils que la sonde a amenés au dehors. La sonde de Belloc est employée aussi pour passer des ligatures autour des polypes que l'on veut extraire. — Fig. 695, *a*, base du crâne; *g*, nez ; C, *h*, lèvre supérieure ; *k*, lèvre inférieure ; *l*, coupe de la langue, on aperçoit les fibres en éventail du muscle génio-glosse s'insérant en *d*, à la face postérieure de la mâchoire inférieure;




Fig. 695. — Coupe verticale destinée à faire voir la moitié droite des fosses nasales, de la bouche et de la langue.

*e*, coupe de l'os hyoïde ; *i*, téguments de la face antérieure du cou ; *f*, larynx ; *b*, coupe des vertèbres cervicales ; *m*, *n*, *o*, cornets et méats de la fosse nasale droite. — B. Sonde destinée à pratiquer le cathétérisme de la trompe d'Eustache, *r*. — A. Sonde destinée à pratiquer le cathétérisme du canal nasal, en pénétrant par l'orifice inférieur de ce canal. — *Sonde brisée.* Long stylet droit composé de deux parties qui se vissent à volonté au bout l'une de l'autre ; elle est boutonnée à une extrémité et percée d'un chas à l'autre, de manière à pouvoir servir tantôt à explorer les plaies pénétrantes, tantôt à conduire un séton. — *Sonde cannelée.* Instrument qui sert à guider sans déviation la pointe des instruments tranchants au milieu des organes (fig. 696). Elle est formée par une tige longue d'environ 16 centimètres, allant en s'amincissant vers son extrémité libre, arrondie et très lisse dans les deux tiers de sa circonférence, et creusée, dans l'autre tiers, d'une rainure profonde, large, unie, souvent terminée par un cul-de-sac au bec de l'instrument. A l'extrémité supérieure, cette sonde est surmontée d'une plaque transversale, à bord obtus, à angles émoussés, divisée, du côté opposé à la tige et dans le sens de l'axe de l'instrument, par une fente étroite. — *Sondes de caoutchouc, sondes flexibles, sondes de soie vernie, de gomme élastique.* Celles qui sont formées d'un tissu de soie recouvert d'huile de lin mélangée à la litharge, ou de *caoutchouc vulcanisé.* Ce qui distingue surtout ces dernières, c'est leur extrême souplesse et leur inaltérabilité. Les sondes dites en gomme peuvent amener des désordres dans les voies urinaires, quand le cathétérisme est pratiqué par une main inhabile ; il n'est pas rare de voir alors des fausses routes se produire. Avec la sonde de caoutchouc vulcanisé, la souplesse du tissu permet à l'instrument de suivre sans effort les sinuosités du canal, de triompher des obstacles sans érailler la muqueuse. D'un autre côté, quand la sonde est laissée à demeure, la rigidité des *sondes de soie vernie* produit dans le canal une sensation pénible qui va jusqu'à la douleur quand le malade fait le moindre mouvement, et détermine une pression qui peut produire une escarre. Avec la sonde de caoutchouc, la portion de l'instrument qui est dans le canal se replie sous l'influence de la contraction de la vessie, et cette extrême flexibilité met à l'abri du danger. Les sondes en gomme s'altèrent rapidement. Au bout de quelques jours, sous l'influence de l'humidité, le tissu enveloppé par le vernis se boursoufle, les yeux s'éraillent, la sonde devient rugueuse, et des incrustations calcaires se déposent. Les sondes en *caoutchouc* sont plus douces au contact et mieux supportées par l'urètre que toutes les autres et que les sondes métalliques. De plus, le séjour dans le canal les assouplit un peu. Les sondes en gomme affectent différentes formes ; elles peuvent être cylindriques, olivaires, à boule, en *béquille* (fig. 697) ; dans ce dernier cas, l'extrémité recourbée est introduite de telle sorte que la pointe suive toujours la partie postérieure du canal, et évite ainsi les aspérités de la paroi inférieure qui bouchent souvent l'entrée de la vessie dans le cas d'hypertrophie de la prostate. — *Sonde à dard.* Instrument employé dans l'opération de la cystotomie sus-pubienne. C'est une sonde d'argent, longue de 21 à 24 centimètres, présentant une légère courbure à partir des 2/3



Fig. 696. — *Sonde cannelée.*

de sa longueur, et ouverte sur sa partie concave depuis ce point jusqu'à son extrémité. On introduit dans son canal un mandrin dont l'extrémité d'acier se termine par une pointe triangulaire. La courbure que frère Côme avait donnée à cette sonde était celle de la plupart des algalies ordinaires, et suffisait dans son procédé, puisqu'il introduisait l'instrument par une plaie faite au périnée, de sorte qu'il avait la facilité de la rapprocher autant qu'il voulait de la face postérieure du pubis. Aujourd'hui qu'on l'introduit par l'urètre, cette sonde doit avoir une courbure plus prononcée et décrire un cercle plus étendu, afin que son extrémité vésicale puisse venir se placer derrière les pubis, entre la pierre et la paroi antérieure de la vessie. Dans celle de Civiale, la partie courbée, à peu près circulaire, forme environ les 2/7es d'un cercle de 11 centimètres de rayon; la courbure a une étendue telle, que la tangente de son extrémité est perpendiculaire à la portion rectiligne de l'instrument. Le dard, en sortant de la gaine, décrit la même courbe qu'elle, et se rapproche ainsi de la symphyse pubienne, de sorte qu'on ne risque pas de piquer l'angle supérieur de la plaie, et de pénétrer avec le dard dans la cavité abdominale. Les sondes à dard employées par Civiale ont 6 ou 7 millimètres de diamètre; elles ont donc une solidité suffisante; elles remplissent à peu près le canal, et ne permettent pas au liquide de s'échapper. — *Sonde de Laforest.* Petite sonde recourbée qui sert à sonder le canal nasal de bas en haut, et à y pousser des injections. — *Sonde laryngienne.* Sonde de gomme élastique, ouverte par les deux bouts, destinée à pratiquer l'insufflation pulmonaire. Elle porte en guise de mandrin une sonde métallique à courbure ordinaire, qui dépasse un peu la sonde en gomme et porte à son extrémité laryngienne deux yeux d'assez grandes dimensions. Lorsque l'instrument a été introduit dans le larynx par la bouche et le pharynx, on retire la sonde métallique et on insuffle de l'air, avec la bouche ou avec un soufflet, dans la sonde restée en place. — *Sonde œsophagienne.* Longue *sonde flexible*, large de 10 millimètres environ, qu'on introduit par l'une des narines jusque dans l'estomac des *sitiophobes*, ou des malades atteints de rétrécissement œsophagien, pour les nourrir. On injecte des aliments liquides variés, seuls ou

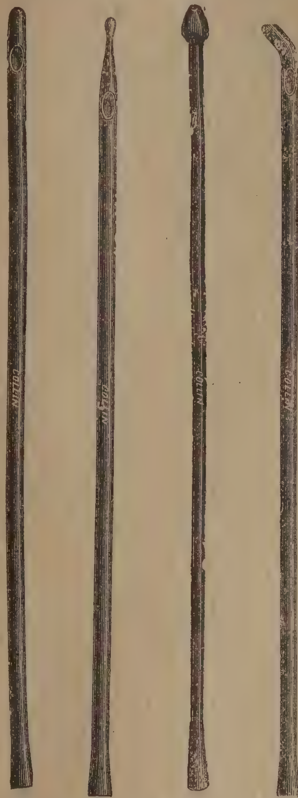


Fig. 697. — *Sondes* en gomme : cylindrique, olivaire, à boule, en béquille.

mélangés, à l'aide d'une seringue qu'on adapte au bout extérieur de la sonde. — *Sonde à panaris.* Petite sonde cannelée, très fine et sans plaque, assez mince pour être introduite dans les parties les plus serrées. — *Sonde de poitrine.* Celle dont on se sert quelquefois pour l'exploration des plaies pénétrantes de poitrine. — *Sonde de la trompe d'Eustache.* Sonde de gomme élastique ou d'argent pourvue d'un petit mandrin, avec une petite courbure ou une inflexion à l'extrémité, qu'on dirige vers le pavillon de la *trompe d'Eustache* (fig. 695, B), après lui avoir fait traverser d'avant en arrière le méat inférieur de ces cavités, et c'est au niveau de celui-ci que se trouve l'ouverture ou pavillon de ce conduit (*r*). — *Sonde utérine.* Elle se compose d'une tige métallique, ordinairement inflexible, fixée à un manche, à sommet mousse, légèrement recourbée dans son quart supérieur; on peut, en la faisant d'un métal flexible, modifier sa courbure à volonté (Kiwisch). La sonde inflexible suffit dans la très grande majorité des cas. Des divisions en centimètres, tracées sur la concavité ou la convexité de la partie supérieure, permettent de reconnaître la profondeur à laquelle l'instrument a pénétré dans l'utérus. Dans l'*hystéromètre* de Huguier, un curseur mobile, remontant jusqu'au col, indique le point fixe auquel s'est arrêtée la sonde. Valleix a supprimé le curseur, et y supplée en maintenant, quand il retire la sonde, le doigt indicateur de la main gauche sur le point qui correspond à l'orifice externe; une échancrure profonde, pratiquée à 6 centimètres un quart de l'extrémité supérieure, indique la profondeur à laquelle la sonde doit pénétrer dans un utérus normal.

**SONGE.** s. m. [*somnium*, ἐνύπνιον, all. *Traum*, angl. *dream*, it. *sogno*, esp. *sueno*]. État d'activité du cerveau qui accompagne le sommeil et dans lequel les sensations et la perception, la locomotion et la voix étant suspendues, les facultés morales et intellectuelles rentrent en exercice : dans le *rêve*, les sensations sont suspendues, mais la voix et la locomotion ensemble ou une seule de ces fonctions se continue en même temps qu'une ou plusieurs facultés cérébrales. Ces deux états d'activité cérébrale ne sont donc point indépendants des lois connues de la physiologie; les songes et les rêves ne sont qu'une portion de la vie animale échappée au repos dans lequel l'autre est plongée (Bichat). Le délire et les rêves n'ont pas plus d'analogie que l'état d'altération d'un organe et le trouble maladif de ses usages ne ressemblent à l'état naturel et régulier des fonctions. Dans le délire, aucun organe de la vie animale ne cesse d'agir, ne se prête à une réparation des forces par continuité de la nutrition prédominant d'une manière momentanée sur les actes de la vie animale qui ont cessé, au moins en partie, comme cela a lieu dans le sommeil; les sensations, les facultés intellectuelles, la locomotion et la voix, sont en jeu, et déploient une activité anormale, par suite d'un état pathologique du tissu cérébral ou du sang qui lui arrive. Les impressions exagérées ou affaiblies, les perceptions perverties (*pseudesthésies*), les interprétations ou jugements nullement en rapport avec la nature des perceptions, les paroles et les mouvements désordonnés ou exagérés avec ou sans suite, comme on les voit dans le délire, ne ressemblent nullement à ceux des *rêves*. Enfin, et surtout, l'état d'épuisement qui succède au délire est aussi différent de l'état, le plus souvent sans fatigue, qui succède au sommeil avec rêves, que la cause du délire est différente de celle du sommeil. V. Délire, Rêve et Sommeil.

**SONOMÈTRE.** s. m. [*monocorde*]. Instrument d'acoustique destiné à l'étude des lois des vibrations des cordes.

**SONORE.** adj. [*sonorus*, ἠχώδης, all. *tönend*, angl. *sonorus*, it. et esp. *sonoro*]. Se dit de tout corps qui, par la rapidité de son mouvement vibratoire, produit, sur l'or-

gane de l'ouïe, des impressions susceptibles d'être comparées les unes aux autres. — *Râles sonores.* Nom donné parfois aux râles sibilants et ronflants ; ces râles, qui prennent naissance dans de gros canaux bronchiques, ont une sonorité élevée et donnent parfois des vibrations assez fortes pour être perçues par la main appliquée sur le thorax.

**SONORITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est sonore ; propriété de produire du son. V. Souffle et Tympanique.

**SOPHISTICATION.** s. f. [*adulteratio*, all. *Verfälschung*, angl. *sophistication*, it. *sofisticazione*, esp. *sofisticacion*]. Action de dénaturer une substance médicamenteuse par le mélange frauduleux de substances inertes ou d'une qualité inférieure (V. Falsification). La *sophistication* diffère de l'*altération*, qui est la détérioration spontanée ou accidentelle, et non celle qui est l'effet de la mauvaise foi.

**SOPOR.** s. m. [de *sopor*, sommeil profond]. Assoupissement profond, état intermédiaire entre le sommeil et le coma proprement dit.

**SOPORATIF, IVE, SOPORIFÈRE** ou **SOPORIFIQUE.** adj. [all. *einschläfernd*, angl. *soporific*, it. *soporifico*, esp. *soporifero*]. V. Hypnotique.

**SOPOREUX, EUSE.** adj. [*soporosus*, de *sopor*, sommeil ; all. *soporös*, angl. *soporous*, *soporiferous*, it. et esp. *soporoso*]. — *Fièvre soporeuse.* Fièvre intermittente pernicieuse, dans laquelle dominent l'assoupissement et le coma. — *Maladies soporeuses.* Celles qui sont accompagnées d'un assoupissement profond.

**SORBATE.** s. m. V. Malate.

**SORBE.** s. f. V. Sorbier.

**SORBIER.** s. m. [*sorbus*, all. *Vogelbeerbaum*, angl. *sorb*, it. *sorbo*, esp. *serbal*]. Genre de plantes de la famille des rosacées, dont une espèce, le *sorbier des oiseleurs* (*Sorbus aucuparia*, L.), a des fruits astringents (*sorbes*), qui peuvent, par distillation, donner une liqueur spiritueuse ; ceux du *sorbier domestique* ou *cormier* (*Sorbus domestica*, L.), les *cormes*, deviennent sucrés et comestibles par le blettissement.

**SORBINE.** s. f. ($C^{12}H^{12}O^{12} + 2HO$). Principe faiblement sucré retiré du fruit du sorbier des oiseleurs (Pelouze), non fermentescible, cristallisable, dextrogyre, réduisant le tartrate cupro-potassique.

**SORBINIQUE.** adj. — *Acide sorbinique* ($C^{64}H^{36}O^{30}$). Substance amorphe, rouge brun, insoluble dans l'eau et dans l'alcool, soluble dans les alcalis, qu'on obtient en chauffant la sorbine à 150° (Pelouze).

**SORBIQUE.** adj. — *Acide sorbique* ($C^{12}H^{8}O^{4}$). Corps cristallisable, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther, fusible à 134°, volatil sans décomposition, obtenu en chauffant avec de la potasse à 100° ou faisant bouillir avec de l'acide chlorhydrique l'*acide parasorbique*, substance isomérique avec l'acide sorbique, liquide, incolore, faiblement acide, retiré des baies du sorbier (Hofmann). — *Acide sorbique.* Ancien nom de l'acide malique.

**SORBITE.** s. f. ($C^{12}H^{14}O^{12}$) (Joseph Boussingault). Principe sucré, isomérique avec la mannite et la dulcite, fourni par les baies du sorbier des oiseleurs. La sorbite n'est pas fermentescible, et n'est point non plus un produit de la fermentation, car elle existe dans les baies non fermentées comme dans celles qui ont subi la fermentation. La sorbite cristallisée fond à 162°, tandis que la mannite fond à 160° ; elle est soluble dans l'eau avec laquelle elle forme un sirop, ce que la mannite ne fait pas.

**SORCELLERIE.** s. f. Partie de la magie qui enseigne à jeter des sorts ou des maléfices.

**SORCIER.** s. m. [*magus*, μάγος, γόης, all. *Hexenmeister*, angl. *sorcerer*, it. *stregone*, esp. *hechicero*]. Les sorciers, jusqu'au commencement du XVIIe siècle, ont été poursuivis par la justice ecclésiastique et livrés au bras séculier. Un nombre immense de ces malheureux sont morts dans les supplices ; ils étaient accusés d'entretenir un pacte avec le démon, de se livrer avec lui à des pratiques obscènes ou bizarres, et d'en obtenir une puissance malfaisante pour les autres. Beaucoup d'entre eux, livrés au supplice, confessaient qu'ils étaient allés au sabbat et avaient vu le démon, avec qui ils étaient en société : il y avait donc là une forme de la démonomanie avec hallucination et état extatique. Les sorciers, en tant qu'ils n'étaient pas des scélérats ou des empoisonneurs, doivent être rangés parmi les fous qu'un certain état de la raison contemporaine a méconnus et pris pour des êtres coupables et malfaisants. V. Erreur et Sciences *occultes*.

**SORDIDE.** adj. [*sordidus*, ῥυπαρὸς, all. *stinkend*, angl. *sordid*, it. et esp. *sordido*]. Se dit d'un ulcère qui fournit une suppuration sanieuse ou de mauvaise nature.

**SORGHO.** s. m. [all. *Moorhirse*, angl. *sorgo*, esp. *alcandia*]. — *Sorgho à fourrage* [*houlque sorgho*, *Holcus sorghum*, L., *grand millet d'Inde*, *gros millet*]. Graminée qui s'élève à 3 mètres, et dont la graine, noire ou fauve, est alimentaire dans l'Inde. Le sorgho donne : 1° un fourrage excellent et abondant ; tous les animaux le mangent avec avidité ; 2° du vin fait avec la canne ou mélangé dans le pressoir avec la vendange dans les mauvaises années ; 3° du petit vin économique pour les ouvriers et les campagnes. L'industrie peut en tirer du sirop excellent pour les usages culinaires, du rhum, de la graine propre à la teinture en rouge. La graine est recherchée de la volaille. — *Sorgho à sucre.* V. Houlque *saccharine*.

**SORROCHE.** s. m. V. Mareo.

**SORTILÈGE.** s. m. [*sortilegium*, all. *Wahrsagen*, angl. *sorcery*, it. et esp. *sortilegio*]. — *Sortilège médical.* Ensemble des moyens que les sorciers emploient dans les maladies des hommes ou des bestiaux. Aucune vertu n'appartient à des paroles magiques, à des pratiques superstitieuses, au sang d'un supplicié, à la corde d'un pendu, aux cheveux ou aux débris d'un corps mort. Cependant, tandis que l'*objet* est dépourvu de toute espèce d'action, le *sujet* peut lui en donner, en certaines affections, par une foi violente. C'est ce qui arrive dans tous les effets dits surnaturels ; l'action subjective est l'important, l'action objective n'est que l'accessoire.

**SOU.** s. m. — *Signe du sou* (Pitres et Sieur). Signe qui l'on obtient en percutant une pièce de monnaie appliquée sur le thorax avec une autre pièce, pendant qu'on ausculte au point diamétralement opposé : dans le cas d'épanchement liquide dans la plèvre, on obtient un son clair, argentin, qui semble naître sous l'oreille.

**SOUBRELANGUE.** s. m. Genre d'ankyloglosse que l'on observe quelquefois chez les nouveau-nés, et qui consiste en une espèce de bourrelet charnu plus ou moins long et épais, brun et assez ferme, occupant la place du frein de la langue et empêchant les mouvements de cet organe et ceux de l'épiglotte, de manière que le lait ou les liquides introduits dans la bouche tombent dans les voies aériennes. Il suffit quelquefois de scarifier la tumeur pour en amener la résolution ; d'autres fois il faut inciser avec des ciseaux boutonnés le bourrelet charnu et passer le doigt plusieurs fois par jour dans la plaie, pour s'opposer à l'adhérence des surfaces.

**SOUBRESAUT.** s. m. [*subsultus*, all. *Sehnenhüpfen*, it. *sussulto*]. Léger tressaillement que les tendons éprouvent par la contraction involontaire et instantanée des muscles, symptôme qui se rencontre fréquemment dans les affections nerveuses et au début du choléra.

**SOUCHE.** s. f. [*caudex*, all. *Wurzelstock*, angl. *stump*, it. *ceppo*, esp. *cepa*] (Gærtner). Tige souterraine des iridées, des fougères. — Aujourd'hui *souche* [*pivot des racines*], partie de l'axe d'un végétal comprise entre le collet et les

divisions de la racine, radicules et chevelu. Le *rhizome*, qui est alors ce que Gærtner appelait *souche*, se distingue de la souche en ce que, sur sa moitié supérieure, il porte des feuilles, des hampes, des rameaux ou en montre les traces, tandis que sur la moitié profonde, il porte des racines, faisceaux de racines ou leurs traces : il a l'organisation des tiges.

**SOUCHET.** s. m. [*Cyperus*, D., all. *Cypergras*, angl. *cyperus*, it. *giunco odorato*, esp. *juncia*]. Genre de plantes de la famille des cypéracées. — *Souchet comestible* (*C. edulis*, L.). Espèce du midi de l'Europe dont le rhizome donne des tubercules alimentaires. — *Souchet long* ou *souchet odorant* (*C. longus*, L.). Racine rameuse, marquée d'impressions circulaires inégales et de nœuds de la grosseur d'une plume de cygne, recouverte d'une écorce très brune, ligneuse et rougeâtre intérieurement, stimulante, amère, astringente et aromatique. — *Souchet rond* (*C. rotundus*, L.). Racine en tubercules ovoïdes, gros comme de petites noix, unis entre eux par une radicule ligneuse; cette racine est stimulante et aromatique. — Ces trois souchets sont regardés comme aphrodisiaques. — *Souchet papyrus* (*C. papyrus*, L., *Papyrus antiquorum*, Willd.). Espèce dont les couches du rhizome, battues et collées, donnaient le *papyrus*.

**SOUCI.** s. m. [*Calendula*, L., all. *Ringelblume*, angl. *marigold*, it. *fiorrancio*, esp. *calendula*]. Genre de plantes synanthérées dont une espèce, le *souci des jardins* (*Cal. arvensis*, L.), a des fleurs jaunes considérées autrefois comme anticancéreuses : Geiger en a extrait la *calenduline*.

**SOUDE.** s. f. [*soda*, all., angl. et it. *soda*, esp. *sosa*] ($NaO.HO$, ou, en atomes, $NaOH$). Oxyde de sodium, alcali minéral. On obtient la *soude du commerce* en brûlant des plantes marines, notamment les espèces du genre *Salsola*, dans des fosses pratiquées en terre : par le refroidissement, on a une masse formée de carbonate de soude, mélangé de silicates, de chlorures et de sulfates alcalins. Pour avoir la soude pure, on traite la soude du commerce ou carbonate de soude par la chaux. On éteint la chaux, on la délaye dans l'eau de manière à avoir un lait bien homogène (30 parties d'eau pour 2 de chaux vive); on ajoute le carbonate de soude cristallisé (5 parties), et l'on fait bouillir le mélange pendant une demi-heure dans une marmite de fer, en ayant soin d'agiter et d'ajouter de l'eau pour remplacer celle qui s'évapore. Si une portion de la liqueur, étendue de son volume d'eau, ne se trouble pas en présence de l'eau de chaux, la réaction est terminée. On jette alors le résidu solide sur des toiles, on recueille le liquide clair, on lave le résidu. On réunit cette eau de lavage au liquide clair, et on les évapore dans une bassine d'argent; le produit de l'évaporation, desséché et fondu, est la *soude caustique* ou *soude à la chaux*, qui renferme un peu de carbonate de soude et des sels dont celui-ci est mélangé : on la purifie en l'agitant avec de l'alcool à 90°, qui laisse déposer les sels étrangers tandis qu'il dissout la soude; la solution évaporée dans une bassine d'argent donne la *soude à l'alcool*. La soude a des propriétés tout à fait semblables à celles de la potasse : elle attire aussi l'humidité et l'acide carbonique de l'air, et se change en carbonate de soude; mais ce sel étant efflorescent, et non déliquescent comme le carbonate de potasse, la potasse reste liquide tandis que la soude devient solide et sèche. La soude fait la base de la lessive des savonniers, et est employée pour les essais chimiques. Ses sels seuls sont usités en médecine. — *Cholate de soude*. V. Glycocholate. — *Choléate de soude*. V. Taurocholate. — *Chlorure de soude*. V. Hypochlorite. — *Hydrochlorate de soude*. V. Chlorure. || En botanique, *soude*, nom vulgaire des plantes du genre *Salsola*.

**SOUDURE.** s. f. (πρόσφυσις). Union intime entre deux organes différents. || En physiologie, *soudure*. V. Greffe *animale* et Syngénésique.

**SOUFFLE.** s. m. [all. *Blasen*, *blasendes Geräusch*, angl. *souffle*, *blowing sound*]. — *Souffles cardiaques*, *bruit de souffle* ou *de soufflet* (Laënnec). Bruits anormaux que l'oreille perçoit dans certaines conditions pathologiques, au niveau de la région cardiaque, et qui remplacent les bruits qu'on entend normalement au niveau du cœur. Ce sont des phénomènes physiques, soumis aux lois ordinaires de l'acoustique. La cause qui les produit ne tient pas à l'état de tension ou de relâchement des parois du cœur, à un spasme de cet organe, comme le croyait Laënnec; ni à des aspérités qui rendraient rugueuse la surface interne des valvules, comme le pensait Bouillaud. D'après Chauveau et Marey, la condition d'existence des souffles cardiaques, comme des souffles vasculaires, est le passage du sang d'un point rétréci dans une partie dilatée; ce passage détermine la production d'une veine fluide, d'où résulte un bruit de souffle, à condition que la différence entre le diamètre de la partie étroite et celui de la partie élargie (d'une façon absolue ou relative) soit assez prononcée, que la vitesse et la force du courant sanguin soient suffisantes, ce que Marey exprime par cette formule : *un bruit de souffle se produit toutes les fois que le sang passe d'une pression forte à une pression faible*. Tel est le mode de production des souffles qui ont leur point de départ dans l'intérieur même du cœur, et, qui, pour cette raison, sont dits *intracardiaques*; ils sont le plus souvent l'indice d'une lésion, rétrécissement ou insuffisance, d'un des orifices du cœur, et de l'altération des valvules correspondantes; suivant qu'ils remplacent tel ou tel bruit normal, qu'ils siègent ou ont leur maximum d'intensité à tel ou tel point de la région cardiaque, ils correspondent à une lésion déterminée d'un des orifices : c'est ainsi qu'un souffle systolique annonce une insuffisance mitrale, s'il a son maximum d'intensité à la pointe du cœur; une insuffisance tricuspidienne, s'il a son maximum à la pointe de l'appendice xiphoïde; un rétrécissement de l'orifice aortique, s'il a son maximum dans le troisième espace intercostal droit, tout près du bord correspondant du sternum; un rétrécissement de l'orifice pulmonaire, s'il a son maximum dans le troisième espace intercostal gauche; un souffle correspondant à la diastole indique soit un rétrécissement mitral ou tricuspidien, soit une insuffisance aortique ou pulmonaire. Quelquefois les souffles intracardiaques existent en dehors de toute altération matérielle des valvules, et sont symptomatiques de l'anémie, comme certains souffles vasculaires qui les accompagnent et ont le même mécanisme (V. Souffle *vasculaire*) : les souffles cardiaques de l'anémie sont doux, ont leur siège à la base du cœur et leur maximum au premier temps; ils se passent, d'après Marey, au niveau de l'orifice aortique, tandis que Gueneau de Mussy et C. Paul les localisent à l'artère pulmonaire, Parrot à l'orifice tricuspidien, et que Potain en fait des souffles extracardiaques. — Les *souffles extracardiaques* sont des bruits anormaux, qui, comme les précédents, se font entendre à la région cardiaque, mais, contrairement à ceux-ci, prennent naissance en dehors du cœur lui-même, soit dans le péricarde dont la surface est devenue rugueuse, soit dans la plèvre enflammée dont les frottements se font entendre à distance, soit dans le poumon dont les alvéoles pleins d'air et de liquide sont ébranlés par la systole cardiaque : ces souffles extracardiaques sont doux, varient dans leur siège et leur intensité avec les attitudes du malade, débutent au milieu de la systole et se prolongent pendant le petit silence (*souffle médio-systolique*, Potain); leurs caractères les rapprochent des souffles anémiques, d'où

l'assimilation que Potain a établie entre les uns et les autres. — *Souffle fœtal.* Souffle qui dépend de la circulation du fœtus, et qui diffère du souffle plancentaire en ce qu'il est isochrone au pouls du fœtus et non à celui de la mère, et en ce qu'il est toujours accompagné d'une pulsation. Tantôt il se passe dans le cœur même du fœtus (*souffle cardiaque, intracardique*), dépend d'une lésion cardiaque et persiste après la naissance; tantôt il se passe dans les vaisseaux du cordon (*souffle du cordon* ou *funiculaire*), est mobile et fugace, et dépend d'une diminution de calibre des vaisseaux ombilicaux produite par des valvules développées dans ceux-ci (Pinard). — *Souffle maternel, placentaire, abdominal* ou *utérin.* Souffle doux, tantôt sonore et grave, tantôt aigu, toujours synchronique au pouls de la mère, entendu ordinairement vers les régions inguinales à dater du quatrième mois de la grossesse, et dû au passage du sang maternel dans les artères utérines flexueuses devenues très grosses, surtout au niveau du placenta; mais il n'a aucun autre rapport que celui-là avec la circulation placentaire. Ce même souffle s'entend toutes les fois qu'une tumeur fibreuse détermine un accroissement de l'utérus et de ses vaisseaux comparable à celui qui a lieu dans la grossesse; ce fait a plusieurs fois conduit ceux qui l'ignoraient à croire à une grossesse extra-utérine. — *Souffles respiratoires.* Bruits plus ou moins analogues à celui d'un soufflet que l'on entend dans certaines conditions en auscultant les poumons. A l'état normal, l'auscultation de la poitrine permet d'entendre un léger murmure dû à la pénétration de l'air dans les alvéoles pulmonaires; certains auteurs lui donnent le nom de *souffle vésiculaire*, parce qu'ils le comparent aussi au bruit d'un soufflet, mais d'un soufflet qui retombe très doucement; par là il est totalement différent des autres souffles respiratoires et mérite d'être désigné sous un nom spécial. Les souffles, en effet, sont dus au passage de l'air dans les bronches; à l'état normal, on n'entend le souffle bronchique que vers la racine du poumon; encore n'a-t-il pas une grande intensité. Il se produit pourtant dans toute la hauteur de l'arbre bronchique, mais il n'est perçu que quand une modification du poumon ou de la plèvre le transmet à l'oreille. Aussi prend-il un timbre différent suivant l'agent de la transmission; on en distingue ainsi trois variétés: tubaire, caverneux, amphorique. Le *souffle tubaire* est ainsi dénommé parce qu'il est analogue à celui qu'on ferait en soufflant dans un tube; il présente lui-même deux sous-variétés: le souffle tubaire pneumonique s'entend au niveau d'un foyer d'hépatisation pulmonaire, et est dû à la transmission du bruit de la bronche à travers le tissu pulmonaire privé d'air et augmenté de densité; il est rude, ample, s'entend aux deux temps de la respiration et a un timbre en O; le souffle tubaire pleurétique, au contraire, est aigu, superficiel, et a un timbre en E; il est dû à la transmission du bruit bronchique à travers l'épanchement liquide. Le *souffle caverneux* est analogue au bruit que l'on détermine en soufflant dans une cavité de faible étendue; il indique en effet l'existence d'une anfractuosité creusée dans le parenchyme du poumon; il est dû à la résonance du bruit bronchique dans cette cavité ou peut-être aussi au passage de l'air dans l'intérieur de l'excavation. Le *souffle amphorique* donne à celui qui ausculte l'impression d'entendre quelqu'un qui soufflerait dans une amphore ou dans une grande cruche vide; il a un retentissement métallique; il s'entend surtout au premier temps de la respiration; il est dû à la transmission du bruit bronchique à travers un épanchement gazeux; il s'entend parfois dans les très grandes cavernes, mais le plus souvent il indique un pneumothorax. Enfin il existe aussi un *souffle trachéal* normal, de même qu'un *souffle glottique.* Ces souffles sont très faciles à constater, en appliquant l'oreille ou le stéthoscope sur le cou. Les bruits qui se produisent par le passage de l'air au niveau du pharynx, du voile du palais, des narines et de la bouche, se rapprochent plus ou moins des bruits de souffle. Beau a démontré que, si l'on ouvre largement la bouche en continuant de respirer, on produit un bruit doux, moelleux, prolongé, qu'il appelle *glottique* à cause de son siège. — *Souffles vasculaires.* Bruits anormaux qui se produisent dans les artères, et parfois dans les veines, par un mécanisme semblable à celui qui engendre les souffles cardiaques. Ils coïncident le plus souvent avec des dégénérescences des parois artérielles, avec des dilatations anévrysmatiques, etc., surtout au niveau de l'aorte, ou bien avec des altérations des orifices du cœur lui-même: tel est le double souffle crural de Duroziez, perçu au niveau de l'artère fémorale dans l'insuffisance de l'orifice aortique. Un souffle existe dans l'anévrysme artérioso-veineux au niveau du point de communication de l'artère avec la veine. Souvent enfin les souffles vasculaires sont simplement symptomatiques de l'anémie, et sont perçus alors dans les vaisseaux du cou et aussi sur la veine cave supérieure et les troncs veineux brachio-céphaliques (Gilbert et Garnier); tantôt le souffle est intermittent, systolique; tantôt c'est un bruit de *souffle continu*, semblable au bruit qu'on entend quand on approche de son oreille un gros coquillage (Laënnec); tantôt c'est un *souffle à double courant*, murmure plus intense, continu, mais renforcé à chaque systole et donnant la sensation de deux courants qui iraient en sens inverse; tantôt enfin c'est un bruit musical, dit *chant des artères.* Le souffle intermittent seul se passerait dans les artères, d'après Barth et Roger; le souffle continu aurait lieu dans les veines; le souffle à double courant résulterait du souffle continu veineux, renforcé d'une façon périodique par le souffle intermittent artériel. Dans tous les cas, c'est à l'altération du sang d'une part, à l'inégalité de vitesse du courant sanguin, d'autre part, qu'on rapporte la cause des souffles vasculaires anémiques.

**SOUFFLÉ, ÉE.** adj. — *Voix soufflée.* V. Voix *thoracique.*

**SOUFFLET.** s. m. — *Bruit de soufflet* [angl. *bellows sound*]. V. Souffle.

**SOUFFRANCE.** s. f. [*dolor, passio*, πάθος, all. *Leiden*, angl. *suffering*, it. *patimento*, esp. *padecimiento*]. Toute sensation pénible, qu'elle soit bornée à un simple *malaise* ou qu'elle s'élève à l'état de *douleur*. L'état de souffrance provient de l'inégalité ou de l'absence de relations entre l'état d'un viscère interne et celui de la partie cérébrale correspondante. C'est fréquemment aussi de l'absence de rapport entre le développement de tel élément d'un tissu et celui d'un autre élément du même tissu que résultent des sensations spontanées, douloureuses ou non, instantanées ou prolongées, que nous éprouvons à certains moments.

**SOUFRE.** s. m. [*sulphur*, θεῖον, all. *Schwefel*, angl. *sulfur, brimstone*, it. *solfo*, esp. *azufre*]. Corps simple qui existe à l'état natif aux environs des volcans, surtout en Sicile, où il forme des dépôts considérables connus sous le nom de *solfatares*. On le sépare de la terre à laquelle il est mélangé en le fondant d'abord, puis en le distillant: on le recueille dans des moules en bois, où il se solidifie et forme des bâtons dits *soufre en canon*; si la distillation est faite dans une grande chambre, et conduite avec assez de lenteur pour que la vapeur de soufre ne s'échauffe pas trop, celle-ci se solidifie en une poussière dite *fleur de soufre*, qui se dépose sur les parois de la chambre, et qui est ordinairement acide: on la purifie en la lavant jusqu'à ce que l'eau de lavage soit neutre (*fleur de soufre lavé*). Le soufre est solide, jaune-citron, inodore, insipide, très

fragile, acquérant l'électricité résineuse par le frottement, pesant 2,0332, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther, davantage dans les huiles, très soluble dans le sulfure de carbone. Il fond vers 111° en un liquide jaune, fluide, mais brunissant et s'épaississant à mesure qu'on le chauffe davantage : vers 200°, il ne s'écoule plus du vase qui le contient et qu'on retourne, mais redevient liquide au-dessus de 250° et bout à 440°. Coulé dans de l'eau froide avant qu'il ait atteint le point où il s'épaissit, de manière à le refroidir brusquement, le soufre se solidifie; si, au contraire, l'opération est faite à une température supérieure à ce point, il forme une masse molle et élastique, dite *soufre mou*, qui se transforme en soufre ordinaire, lentement à la température ordinaire, brusquement si on le chauffe à 95°; cette transformation est accompagnée d'un dégagement de chaleur considérable. Une solution de soufre dans le sulfure de carbone évaporée donne des cristaux octaédriques de soufre. Le soufre fondu donne, par refroidissement, des cristaux prismatiques, lesquels se transforment à la température ordinaire en cristaux octaédriques, tandis que ceux-ci, chauffés à 110°, se convertissent en cristaux prismatiques. Ce *polymorphisme* du soufre dépend donc de la température à laquelle il est préparé. Le soufre a de grandes analogies avec l'oxygène; il s'unit à presque tous les corps simples et joue vis-à-vis d'eux, comme l'oxygène, le rôle de corps comburant. L'hydrogène brûle dans la vapeur de soufre comme dans l'oxygène, mais moins énergiquement. Le soufre prend feu à l'air à 250°, en répandant une odeur suffocante due à la formation d'acide sulfureux. — Le soufre porphyrisé et lavé était appelé autrefois *crème de soufre*. Obtenu par la précipitation d'une solution de polysulfure de potasse au moyen de l'acide chlorhydrique, il constituait le *soufre précipité* ou *magistère du soufre*; on trouvait aussi dans les officines un *lait de soufre*, un *beurre de soufre*, toutes préparations peu distinctes les unes des autres, et remplacées aujourd'hui par une seule, le *soufre sublimé* ou *fleurs de soufre*, qui entre dans une multitude de pommades employées contre la gale et autres affections cutanées. On le donne plus rarement à l'intérieur, en pilules, en pastilles, en poudre, seul ou associé à d'autres substances, comme excitant et dépuratif (50 centigrammes à 1 gramme) ou comme purgatif (4 à 8 grammes). — *Blanchiment des tissus par le soufre*. Opération qui, par le contact des pièces imprégnées d'acide sulfurique qu'il faut étendre à mesure qu'elles se déroulent entre les cylindres, expose les ouvriers qui y sont employés à une altération particulière des mains. La peau est ramollie; l'épiderme, complètement blanchi, est ridé, soulevé et détruit par places, surtout au pouce et à l'index. — *Carbure de soufre*. V. SULFOCARBONIQUE. — *Foie de soufre*. V. SULFURE *de potassium*. — *Pluie de soufre*. Pluie colorée par des grains de pollen qu'enlève le vent, par ceux des forêts de sapin surtout et autres conifères. Dans les prétendues *pluies de sang*, ce sont des poussières de terres calcaires colorées par l'*ocre rouge*, soulevées par les vents, qu'entraînent les gouttes de pluie. — *Soufre doré d'antimoine*. Poudre qui se précipite quand on verse un acide faible dans les eaux d'où le kermès minéral s'est précipité. Ce composé est jaune-orange, et insoluble dans l'eau. Il entrait dans les pilules de Plummer. On l'emploie comme diaphorétique, surtout dans la médecine vétérinaire. C'est un *mélange* du trisulfure d'antimoine ($SbS^3$) et de pentasulfure d'antimoine ($SbS^5$). — *Soufre végétal*. La poudre de lycopode.

**SOUFRÉ, ÉE.** adj. Qui est additionné de soufre; *cérat soufré, pommade soufrée*. — *Caoutchouc soufré*. V. CAOUTCHOUC *vulcanisé*.

**SOULÈVEMENT.** s. m. — *Soulèvement précordial* ou *thoracique*. Celui qui se produit au niveau de la sixième côte gauche à chaque systole du cœur. V. CHOC *du cœur*.

**SOULINE.** s. f. V. CHYNLEN.

**SOULTZBACH** (Alsace). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 10°,5, contenant 2gr,24 de sels, dont 0,032 de bicarbonate de fer. Établissement. Eaux d'importation.

**SOULTZBAD.** (Alsace). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 16°,2. Établissement : 1er mai au 15 septembre.

**SOULTZMATT** (Alsace). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides, 12°,2, contenant 2 grammes de sels dont 0,95 de bicarbonate de soude, 0,74 de bicarbonate de chaux et de magnésie, 0,019 de bicarbonate de lithium, 0,16 de sulfate de potasse de soude; 0,005 de borate de soude et 980 centimètres cubes d'acide carbonique libre. Altitude : 275 mètres. Établissement : boisson, bains; 15 mai au 1er octobre. Ces eaux sont transportées.

**SOUPAPE.** s. f. V. VALVULE. — *Bruit de soupape*. V. RALE *de craquement*.

**SOUPIR.** s. m. [*suspirium*, all. *Seufzer*, angl. *sigh*, it. *sospiro*, esp. *suspiro*]. Contraction volontaire et lente du diaphragme et des muscles intercostaux, qui a pour effet de rétablir l'équilibre entre la circulation et la respiration, ou de nous débarrasser du poids incommode que nous sentons sur la poitrine dans les chagrins profonds, poids qui paraît surtout dépendre du trouble des fonctions du cœur par l'influence morale. Le *soupir* diffère du *sanglot* en ce que celui-ci est involontaire et spasmodique.

**SOUPLE.** adj. Se dit du pouls doux au toucher et modérément développé.

**SOURCE.** s. f. [*fons*, κρήνη, all. *Brunnen*, angl. *well*, it. *fonta*, esp. *fuente*]. Eau qui sort de terre, origine d'un cours d'eau. L'eau de pluie dans les plaines, la neige fondue sur les montagnes, pénètrent dans le sol, descendent jusqu'à une couche imperméable et constituent des infiltrations souterraines. Elles glissent le plus souvent dans les interstices des sables, des pierres, les fissures des rochers, et suivent la déclivité du sous-sol; l'eau vient ainsi sourdre dans les anfractuosités du terrain, dans les plis, quand la couche imperméable qui sert de lit à la rivière souterraine vient elle-même affleurer le niveau général du sol. Les hauteurs forment le collecteur d'eau; leur surface emmagasine la pluie; puis, selon la nature des couches souterraines, l'eau s'enfonce et vient s'écouler en source, à la surface, à des distances, tant verticales qu'horizontales, plus ou moins grandes du collecteur plus élevé, et après avoir suivi des inflexions diverses tant horizontales qu'en profondeur, puis en réascension. L'eau des *sources thermales* emprunte sa température à celle des couches terrestres dans lesquelles elle est descendue avant de remonter jusqu'au lieu d'issue (Arago). Elle est d'autant plus chaude, qu'elle est allée d'abord jusqu'à des couches géologiques plus profondes. Qu'il s'agisse d'un puits ou qu'il s'agisse d'une source, c'est toujours la nappe souterraine qui amène l'eau; dans le cas des puits, on va chercher la rivière souterraine par un trou; dans le cas de la source, c'est la rivière elle-même qui apparaît au niveau du sol. Si le sol est tassé, l'eau a quelque peine à traverser les obstacles qu'elle rencontre, et le débit est faible. La *captation* des sources consiste à enlever ces obstacles et réunir en un seul écoulement des infiltrations multiples (*griffons*) d'un faible débit. C'est dans leur passage au travers de couches diverses que les eaux, les thermales surtout, leur prennent par dissolution tels ou tels principes dits minéralisateurs, qui les rendent thérapeutiques ou hygiéniques. V. CAPTAGE, DÉBIT, EAUX *minérales* et THERMALITÉ. — *Source vauclusienne*. Fausse source : réapparition à la surface d'une eau qui, après un premier parcours superficiel, a disparu

dans la profondeur et est devenue souterraine; elle reparaît au point où les terrains imperméables reviennent à un niveau inférieur à celui des points d'absorption. La connaissance de telles sources, que Martel appelle *résurgences*, a une grande importance en hygiène; l'eau en effet, au point où elle apparaît, a déjà été extérieure et a pu être contaminée.

**SOURCIL.** s. m. [*supercilium*, ὀφρὺς, all. *Augenbraue*, angl. *eye-brow*, it. *ciglio*, *sopracciglio*, esp. *ceja*]. Éminence arquée et garnie de poils couchés de dedans au dehors, qui s'élève transversalement au-dessus de chaque œil. L'extrémité interne du sourcı porte le nom de *tête*, et l'externe celui de *queue*.

**SOURCILIER, ÈRE.** adj. [*superciliaris*, all. *die Augenbrauen betreffend*, angl. *superciliary*, it. *cigliare*, *sopraccigliare*]. Qui a rapport aux sourcils. — *Arcades sourcilières*. Saillies transversales que présente l'os frontal immédiatement au-dessus du bord supérieur des orbites, moins prononcées en dehors qu'en dedans, où elles sont séparées l'une de l'autre par la bosse nasale; chacune d'elles donne attache à l'extrémité interne du *muscle sourcilier* correspondant (*fronto-sourcilier*, Ch.), dont l'extrémité externe se perd dans les muscles orbiculaire et occipito-frontal. V. Corrugateur. — *Artère sourcilière*. La sus-orbitaire.

**SOURD, OURDE.** adj. et s. m. [all. *taub*, angl. *deaf*, it. et esp. *sordo*]. Qui est privé de l'ouïe. V. Surdité.

**SOURD-MUET.** s. m. et adj. [all. *Taubstummer*, *taubstumm*, angl. *deaf and dumb*, it. *sordomuto*, esp. *sordomudo*]. Qui est privé de la faculté d'expression orale par surdité de naissance due à un vice du développement de l'oreille interne et du nerf acoustique. On en compte 58 par 100 000 en France, et 245 en Suisse, tandis que la proportion pour les aveugles est de 76 dans le dernier et de 84 dans le premier de ces États. Les enfants privés de l'ouïe qui n'ont pu recevoir aucune leçon de leurs parents ont une vie de relation tout instinctive; leur intelligence inculte est comme à l'état latent. Les leçons d'une école spéciale les initient à la vie morale et intellectuelle; en leur apprenant le langage mimique, la lecture et l'écriture, elles les empêchent d'être des parias au milieu de la société et au milieu de leur famille. Sans un enseignement spécial et suivi, le sourd-muet, constamment seul, s'habitue à tout rapporter à lui. Obéir à ses penchants naturels, satisfaire ses appétits, ne connaître d'autre borne à cela que l'impuissance, s'irriter contre ce qui s'oppose à ses jouissances, sans être arrêté par les droits d'autrui qu'il ne connaît pas, voilà sa morale. Colère, vindicatif, paresseux, incapable de dévouement, il est pénible pour ceux qui vivent autour de lui.

**SOURIS.** s. f. [all. *Maus*, angl. *mouse*, it. *sorcio*, *Mus musculus*, L.]. Petit rongeur d'un pelage de couleur cendrée. ‖ La souris, en particulier la souris blanche, est couramment employée dans les laboratoires pour l'inoculation des microbes et des toxines; elle constitue le réactif de choix pour la recherche du pneumocoque; l'injection du produit suspect ou de la culture est faite sous la peau; l'animal meurt le lendemain ou le surlendemain, et on trouve dans le sang, le pneumocoque encapsulé avec sa forme typique; on le rencontre également dans les imprégnations faites avec le tissu splénique. ‖ L'un des noms du *nystagme*.

**SOUS-ACÉTATE.** s. m. Ancien nom des acétates contenant plusieurs équivalents de base pour un d'acide.

**SOUS-ACROMIO-HUMÉRAL.** adj. et s. V. Deltoïde.

**SOUS-APONÉVROTIQUE.** adj. Qui est placé sous l'aponévrose: *céphalématome sous-aponévrotique*, *phlegmon sous-aponévrotique*.

**SOUS-ARACHNOÏDIEN, IENNE.** adj. Qui est au-dessous de l'arachnoïde. — *Espaces sous-arachnoïdiens*. Espaces prismatiques que l'on observe à la surface des hémisphères cérébraux et de la moelle épinière, dans les points où l'arachnoïde abandonne la pie-mère pour passer d'une saillie à l'autre, sans se déprimer dans les anfractuosités de cette surface: dans ces espaces circule le liquide céphalo-rachidien. Dans le crâne, il existe: un *espace sous-arachnoïdien antérieur* (Cruveilhier) (*confluent antérieur du liquide céphalo-rachidien*, Magendie), limité en avant par la protubérance annulaire, en arrière par le chiasma des nerfs optiques, latéralement par la partie antérieure des lobes postérieurs du cerveau; de *petits espaces sous-arachnoïdiens*, communiquant avec le précédent, et situés à la partie antérieure de la face inférieure du cerveau; enfin un *espace sous-arachnoïdien postérieur* (*confluent postérieur*), compris entre la scissure médiane du cervelet et la face antéro-supérieure du bulbe rachidien. Au rachis, l'arachnoïde, restant à une certaine distance de la pie-mère, limite un espace, dit *grand espace sous-arachnoïdien spinal*, surtout large au niveau de la queue de cheval: cet espace communique avec le confluent sous-arachnoïdien postérieur, de sorte que le liquide céphalo-rachidien se meut facilement dans toute l'étendue de l'axe cérébro-spinal. — *Liquide sous-arachnoïdien*. V. Céphalo-rachidien.

**SOUS-ARSÉNIATE.** s. m. Ancien nom des arséniates contenant un excès de base relativement à l'acide.

**SOUS-ASTRAGALIEN, IENNE.** adj. Qui concerne le dessous de l'astragale. — *Désarticulation* ou *amputation sous-astragalienne*. Mode d'amputation du pied, souvent substituée à l'amputation de la totalité de cette partie avec ablation des malléoles. Dans la méthode la plus usitée, de Jules Roux (de Toulon), on pratique une incision partant d'un point peu éloigné du relief que forme le tendon d'Achille, on conduit cette incision en avant, en passant à 1 centimètre et demi à peu près au-dessous de la malléole externe; le tégument est peu rétractile en cet endroit, et l'on n'a pas à craindre de dénuder la malléole; on continue la section d'arrière en avant sur la face dorsale du pied, et, au niveau du premier cunéiforme, on pratique une incision transversale, que l'on fait descendre verticalement sur le bord interne du pied, et qui passe ensuite au même niveau sur la face plantaire; arrivée au niveau du bord externe du pied, elle remonte un peu obliquement en haut et en arrière vers son point de départ, formant ainsi dans ce dernier point un angle très aigu. Enfin on désarticule. On a fait également l'amputation sous-astragalienne par la méthode circulaire et par la méthode ovalaire, procédés dans lesquels on peut réunir la plaie transversalement, ou bien d'avant en arrière. C'est une opération longue et laborieuse; il faut disséquer le calcanéum sur toutes ses faces, inciser le tendon d'Achille, ménager la tibiale postérieure, éviter d'ouvrir l'articulation tibio-tarsienne, mais les résultats en sont bons. Le membre garde plus de longueur, sa base de sustentation est plus large qu'après l'amputation totale. Elle est due à de Lignerolles. — *Luxation sous-astragalienne*. Luxation de l'astragale dans laquelle cet os abandonne les rapports qu'elle affecte normalement avec le calcanéum et le scaphoïde, pour se porter en avant, en arrière, en dehors ou en dedans. Dans tous ces cas, la réduction s'opère, pendant la flexion de la jambe, par une traction directe sur le pied, aidée d'une pression en sens inverse sur les os déplacés.

**SOUS-ATLOÏDIEN.** adj. [*subatloideus*]. Qui est au-dessous de la vertèbre atlas. — *Nerf sous-atloïdien*. Le nerf de la seconde paire cervicale.

**SOUS-AXOÏDIEN.** adj. [*subaxoideus*]. Qui est au-dessous de la vertèbre axis. — *Nerf sous-axoïdien*. Le nerf de la troisième paire cervicale.

**SOUS-CARBONATE**. s. m. [*subcarbonas*, all. *basisch-kohlensaures Salz*, it. *sotto-carbonato*]. Ancien nom des carbonates dans lesquels il y a plus d'un équivalent de base pour un d'acide.

**SOUS-CLAVICULAIRE**. adj. Qui est sous la clavicule. — *Murmure sous-claviculaire*. Bruit dû au frottement exercé sur l'artère sous-clavière par le muscle sous-clavier ou à la diminution de son calibre par l'élévation de la première côte ; c'est ainsi qu'il s'entend surtout dans l'inspiration et d'autant plus intense qu'elle est profonde, qu'il diminue ou augmente par l'élévation du bras, et s'observe plus souvent à gauche qu'à droite, en raison de la disposition anatomique de l'artère du côté gauche (Richardson).

**SOUS-CLAVIER, IÈRE**. adj. [*subclavius*]. Qui est situé sous la clavicule. — *Artère sous-clavière*. Elle s'étend du tronc brachio-céphalique à droite, de la crosse de l'aorte à gauche, jusqu'au bord inférieur de la clavicule, où elle se continue avec l'axillaire. Elle décrit une courbe à concavité inférieure, du côté droit, tandis qu'à gauche elle est d'abord verticale et ascendante, puis horizontale. En dedans des muscles scalènes, la sous-clavière droite répond, en arrière, à l'apophyse transverse de la septième vertèbre cervicale ; en avant, à la veine sous-clavière qui lui est parallèle, et aux nerfs grand sympathique, pneumogastrique et diaphragmatique qui lui sont perpendiculaires ; en dehors, à la plèvre droite ; la sous-clavière gauche est plus profondément située, parallèle d'abord à la carotide primitive, dont la séparent les nerfs grand sympathique et pneumogastrique, puis transversale et croisée à angle droit par la veine correspondante. Entre les scalènes, elle répond, de chaque côté, en avant au muscle scalène antérieur, qui la sépare de la veine sous-clavière, en haut et en arrière, aux branches d'origine du plexus brachial, en bas à la première côte sur laquelle elle s'appuie. Elle est placée, au milieu de l'espace qui sépare les bords correspondants des muscles trapèze et sterno-mastoïdien, au-dessous de la peau, du tissu conjonctif, du muscle peaussier, de l'aponévrose qui va du sterno-mastoïdien au trapèze, et immédiatement au-dessous de l'aponévrose profonde qui enveloppe le muscle omoplat-hyoïdien. Elle est séparée du muscle sous-clavier par la veine sous-clavière, à laquelle elle est accolée auprès de la clavicule. La clavicule et le muscle omoplat-hyoïdien forment un triangle dans lequel se trouve l'artère. La veine jugulaire externe croise sa direction pour se jeter dans la veine sous-clavière au milieu de la clavicule. Les branches collatérales de l'artère sous-clavière sont : la *vertébrale*, la *thyroïdienne inférieure*, la *mammaire interne*, l'*intercostale supérieure*, la *cervicale transverse*, la *scapulaire* et la *sus-cervicale profonde*. — *Muscle sous-clavier*. Muscle (*costo-claviculaire*, Ch.) qui s'étend du cartilage de la première côte à la partie inférieure externe de la clavicule. — *Veine sous-clavière*. Elle succède à l'axillaire, vers l'extrémité inférieure du scalène antérieur, et elle se termine au tronc veineux brachio-céphalique, qu'elle concourt à former avec les jugulaires.

**SOUS-CONJONCTIVAL, ALE**. adj. Qui est placé sous la conjonctive. — *Glande sous-conjonctivale*. V. Conjonctive.

**SOUS-COSTAL, ALE**. adj. [*infra-costalis*]. Qui est situé sous les côtes. — *Muscles sous-costaux*. Petits muscles qu'on trouve à la face interne des côtes, à 4 centimètres environ de l'articulation de leurs têtes, et dans la largeur de 4 à 5 centimètres et demi. Leur nombre est de dix. Leur direction est celle des intercostaux internes, qu'ils continuent jusqu'au rachis.

**SOUS-COTYLOÏDIEN, IENNE**. adj. — *Luxation sous-cotyloïdienne*. Variété de luxation du fémur. V. Fémur.

**SOUS-CRÉPITANT**. adj. — *Râle sous-crépitant*. D'après Laënnec, variété de râle crépitant, dans laquelle les bulles paraissent un peu plus grosses et plus humides que dans le râle crépitant véritable. On peut ajouter que ces bulles ne sont pas égales entre elles, et que le râle s'entend aux deux temps de la respiration. Suivant la grosseur des bulles, on distingue les râles sous-crépitants en petit, moyen et gros ; le gros, quand il est de plus très humide, constitue le gargouillement. Le râle sous-crépitant est produit par le passage de l'air dans les bronches remplies de liquide ; aussi on le rencontre dans la bronchite aiguë à sa seconde période, dans la bronchite chronique, dans l'hémoptysie, dans la congestion et l'apoplexie pulmonaires, dans la tuberculose enfin à la deuxième période, c'est-à-dire au moment de la fonte des tubercules.

**SOUSCRIPTION**. s. f. V. Formule.

**SOUS-CRUSTACÉ, ÉE**. adj. Qui est sous des croûtes : *cicatrisation sous-crustacée*.

**SOUS-CUISSE**. s. m. Ensemble formé par deux bandes destinées à empêcher un bandage de corps de remonter : chaque bande, cousue en arrière au bord inférieur de ce bandage, passe d'arrière en avant sous la cuisse correspondante, et est fixée, en avant, à ce même bord, dans le pli de l'aine.

**SOUS-CUTANÉ, ÉE**. adj. [*subcutaneus*, angl. *subcutaneous*]. Qui est situé sous la peau. — *Broiement, déchirure, division sous-cutanée*. V. Lacération. — *Incision sous-cutanée*. L'un des modes de traitement de l'anthrax. Pour pratiquer les incisions sous-cutanées, un bistouri à lame étroite est introduit par la partie culminante de l'anthrax, là où la peau commence à se sphacéler. L'instrument tranchant pénètre à travers l'anthrax et divise les tissus des parties profondes en allant vers la peau, qui est respectée. Quatre incisions sous-cutanées en croix sont ainsi faites. Elles permettent d'éviter la douleur, la peau étant, en général, la partie la plus sensible sous le couteau. La guérison est plus rapide, et la cicatrice plus petite que par les autres modes de traitement (A. Guérin). V. Ténotomie. — *Injection sous-cutanée*. V. Hypodermique.

**SOUS-DIAPHRAGMATIQUE**. adj. [*infra-diaphragmaticus*]. Qui est sous le diaphragme. — *Plexus sous-diaphragmatique*. V. Diaphragmatique. — *Vaisseaux et nerfs sous-diaphragmatiques*. Les vaisseaux et nerfs qui se distribuent à la face inférieure du diaphragme.

**SOUS-ÉPINEUX, EUSE**. adj. [*infra-spinalis*]. Qui est au-dessous de l'épine de l'omoplate : *fosse sous-épineuse*. — *Muscle sous-épineux* (*grand scapulo-trochitérien*, Ch.). Muscle qui s'attache à presque toute l'étendue de la fosse sous-épineuse, et s'insère par un large tendon à la facette moyenne de la grosse tubérosité de l'humérus. Il est rotateur de l'humérus en arrière et en dehors.

**SOUS-ESPÈCE**. s. f. Collection d'individus qui diffèrent dans les mêmes rapports que ceux formant une race, mais d'une manière si prononcée, que les différences se perpétuent dans toutes les circonstances où les individus choisis comme type peuvent vivre.

**SOUS-GENRE**. s. m. Division établie dans un genre renfermant plusieurs espèces.

**SOUS-HYOÏDIEN, IENNE**. adj. Se dit des parties situées au-dessous de l'os hyoïde : *muscles sous-hyoïdiens*, *région sous-hyoïdienne*. V. Cou.

**SOUS-ISCHIATIQUE**. adj. — *Luxation sous-ischiatique*. Variété de luxation du fémur dans laquelle la tête articulaire repose sur la partie postérieure de l'ischion entre la tubérosité de cet os et l'épine sciatique ; elle peut ainsi être sentie sous les téguments ; la cuisse est en flexion et rotation interne, et est raccourcie de 2 à 3 centimètres.

**SOUS-JACENT** ou **SUBJACENT, ENTE.** adj. Se dit d'une partie du corps située sous une autre.

**SOUS LINGUAL, ALE.** adj. V. SUBLINGUAL.

**SOUS-MAMMAIRE.** adj. — *Phlegmon* ou *abcès sous-mammaire.* V. MAMELLE.

**SOUS-MAXILLAIRE.** adj. et s. m. [*submaxillaris*]. Qui est situé sous la mâchoire. — *Ganglion sous-maxillaire.* Petit ganglion nerveux ovoïde, rougeâtre, situé sous la face externe de la glande sous-maxillaire, et qui a trois racines : l'une sensitive, qui vient du nerf lingual; une motrice, qui est fournie par la corde du tympan; une troisième végétative, qui vient des filets du grand sympathique. Ses rameaux efférents se rendent à la glande sous-maxillaire. — *Glande sous-maxillaire.* Glande irrégulièrement ovoïde, bifurquée en devant, placée dans la région sus-hyoïdienne, au côté interne de la branche et du corps de la mâchoire inférieure, entre les deux ventres du muscle digastrique; elle est recouverte par la peau, le peaussier et l'aponévrose cervicale; l'artère faciale passe dans une gouttière creusée sur sa face postérieure, la veine faciale occupe sa face antérieure. Elle est formée de grains ou lobules séparés les uns des autres par des amas graisseux; chaque grain est constitué par la réunion de tubes dont les uns, les plus nombreux, sont tapissés uniquement par des cellules séreuses, et les autres, ou tubes mixtes, contiennent à la fois des cellules séreuses et des cellules muqueuses. Les cellules séreuses, en raison de leurs granulations et de leurs filaments basaux, ont un aspect sombre, tandis que les cellules muqueuses sont claires. Comme les cellules séreuses dans les tubes mixtes sont groupées au fond du cul-de-sac, elles forment une demi-lune appelée *croissant de Giannuzzi.* Enfin, on trouve encore des cellules centro-acineuses, à protoplasma très colorable, groupées au fond des culs-de-sac ou réunies au niveau du col de l'acinus. Les tubes, en se réunissant, forment un canal de Boll, limité par deux rangs de cellules dont les superficielles sont muqueuses, et les profondes élaborent des grains de sécrétion ; plusieurs canaux de Boll débouchent dans un canal strié bordé d'un seul rang de cellules prismatiques; ceux-ci aboutissent au canal excréteur de la glande, ou *canal de Wharton*, qui va s'ouvrir sur le côté du frein de la langue, par un orifice étroit placé au milieu d'un tubercule un peu saillant. Si, chez un chien, on excite avec le courant galvanique l'un des nerfs vagues, ou le bout central de ce nerf coupé dans sa région cervicale, on produit une augmentation de la sécrétion des deux glandes sous-maxillaires, augmentation plus forte dans la glande du côté galvanisé (Oehl, Claude Bernard). La salivation qui accompagne la nausée et précède le vomissement produit par l'excitation du nerf vague est l'effet d'une action réflexe de ce nerf sur le filet tympanique du lingual, action qui se communique dans les centres nerveux aux nerfs correspondants du côté opposé. La stimulation de la muqueuse gastro-intestinale exerce une action sur la glande sous-maxillaire par cette même voie. Si l'on injecte dans l'estomac, par une fistule, une infusion irritante ou simplement de l'eau, on excite la sécrétion de ces glandes, si les nerfs vagues sont intacts : cet effet manque après leur section. V. CORDE *du tympam*, SALIVAIRE, SALIVE et SPHÉNOPALATIN.

**SOUS-MAXILLITE.** s. f. Inflammation de la glande sous-maxillaire; elle est consécutive à une infection ascendante venant de la bouche par le canal de Warthon ; elle est surtout fréquente dans le cas de lithiase salivaire ou de corps étranger du canal; elle est d'une observation beaucoup plus rare que la parotidite.

**SOUS-MAXILLO-CUTANÉ.** adj. et s. m. V. HOUPPE *du menton*

**SOUS-MAXILLO-LABIAL.** adj. et s. m. V. TRIANGULAIRE *des lèvres.*

**SOUS-MENTAL, ALE.** adj. V. SUBMENTAL.

**SOUS-MUQUEUX, EUSE.** adj. Qui est placé sous une muqueuse. — *Laryngite sous-muqueuse.* V. ŒDÈME *de la glotte.*

**SOUS-NASAL.** adj. — *Point sous-nasal.* Point situé au milieu du bord inférieur des narines et servant de repère en anthropologie.

**SOUS-NITRATE.** s. m. Nitrate contenant un excès de bas par rapport à l'acide.

**SOUS-OCCIPITAL, ALE.** adj. [*infra-occipitalis*]. Qui est placé au-dessous de l'os occipital. — *Nerfs sous-occipitaux.* Nom donné aux branches postérieures des deux premiers nerfs cervicaux. Le premier sort du canal vertébral entre l'occipital et l'atlas par le conduit fibreux qui loge l'artère vertébrale, s'anastomose avec une branche du deuxième nerf sous-occipital et se divise en branches multiples qui se perdent dans les muscles postérieurs droits et obliques de la tête. Le second, beaucoup plus volumineux (*grand nerf occipital*), sort entre l'atlas et l'axis, se porte en haut et en dedans, traverse la partie supérieure du grand complexus et du trapèze, devient oblique en haut et en dehors, et se termine dans la partie postérieure du cuir chevelu, après avoir fourni des rameaux aux deux complexus, au splénius, au transverse épineux, et s'être anastomosé avec le premier nerf sous-occipital et avec la branche postérieure de la troisième paire rachidienne; ces anastomoses forment le *plexus cervical postérieur* de Cruveilhier. — *Os sous-occipital* ou *basilaire.* L'apophyse basilaire de l'occipital formant un os distinct sur divers sauriens, ophidiens et poissons.

**SOUS-OPTICO-SPHÉNO-SCLÉROTICIEN.** adj. et s. m. V. DROIT *inférieur de l'œil.*

**SOUS-ORBITAIRE.** adj. [*infra-orbitalis*]. Qui est situé au-dessous de l'orbite. — *Canal sous-orbitaire.* Petit conduit que présente la face orbitaire du maxillaire supérieur. Il forme d'abord une simple gouttière sur la paroi inférieure de l'orbite; il est ensuite converti en canal par le rebord de cette cavité. Il s'ouvre dans la fosse canine par un orifice appelé *trou sous-orbitaire*, et loge l'*artère sous-orbitaire*, branche de la maxillaire interne qui se divise dans la fosse canine en un grand nombre de rameaux anastomosés avec la coronaire labiable supérieure, la nasale et la transverse de la face; et le *nerf sous-orbitaire*, rameau du maxillaire supérieur, dont les filets terminaux, entre-croisés avec ceux du facial, vont aux téguments de la paupière inférieure, de la lèvre supérieure et de l'aile du nez.

**SOUS-OXYDE.** s. m. V. OXYDE.

**SOUS-PELVIEN, IENNE.** adj. Qui est au-dessous du pelvis. V. HONTEUX.

**SOUS-PÉNIEN, IENNE.** adj. — *Fistule congénitale sous-pénienne.* Canal faisant communiquer l'urètre avec un point variable de la face inférieure de la verge. Cette difformité est distincte de l'hypospadias pénien, dans lequel il y a orifice anormal, mais sans canal intermédiaire à l'urètre et à la peau. Ces fistules sous-péniennes peuvent être complètes, borgnes internes (cas très rare), ou borgnes externes. Le traitement consiste à les tarir et à les cautériser; on peut même tenter l'extirpation complète (Legueu).

**SOUS-PÉRICRANIEN, IENNE.** adj, Qui est sous le péricrâne : *céphalématome sous-péricranien.*

**SOUS-PÉRIOSTÉ, ÉE.** adj. Qui se rapporte à ce qui est sous le périoste. — *Opérations sous-périostées.* Celles qui se pratiquent sur l'os en détachant et conservant le périoste qui le recouvrait. V. ÉVIDEMENT et RÉSECTION.

**SOUS-PÉRITONÉAL, ALE.** adj. Qui est sous le péritoine. — *Phlegmon sous-péritonéal.* V. ILIAQUE (*Phlegmon*).

**SOUS-PHOSPHATE.** s. m. Ancien nom des phos-

phates contenant plus d'un équivalent de base pour un d'acide.

**SOUS-PLANTAIRE,** adj. V. MÉTATARSO-PHALANGIEN.

**SOUS-PUBIEN, IENNE.** [*infra-pubianus*]. Qui est au-dessous du pubis. — *Fosse sous-pubienne*. Dépression qui entoure le trou sous-pubien ou trou ovale. — *Ligament sous-pubien*. Ligament très fort de l'articulation pubienne, fixé de l'un et de l'autre côté à la partie supérieure et interne des branches obliques de l'arcade pubienne. — *Os sous-pubien*. V. ILIAQUE. — *Trou sous-pubien*. V. ILIAQUE. || *Hernie sous-pubienne* (*ovalaire obturatrice*). Issue de l'intestin par le trou sous-pubien de l'os iliaque. La mobilité de la cuisse sur le bassin rend souvent la contention difficile. Lorsqu'elle est étranglée, cette hernie peut faire croire à un étranglement interne : il faut examiner avec soin la région sous-pubienne et tenir compte des antécédents, de la douleur qui se produit dans un point voisin de cette région pendant l'extension de la cuisse et se propage dans le membre inférieur du côté correspondant. Si l'on pratique la kélotomie, il faut, en général, débrider en bas et en dedans pour éviter de léser l'artère obturatrice.

**SOUS-PUBIO-ABDOMINAL.** adj. et s. m. V. PYRAMIDAL *de l'abdomen*.

**SOUS-PUBIO-COCCYGIEN.** adj. et s. m. V. RELEVEUR *de l'anus*.

**SOUS-PUBIO-CRÉTI-TIBIAL.** adj. et s. m. V. DROIT *interne de la cuisse*.

**SOUS-PUBIO-FÉMORAL.** adj. et s. m. V. ADDUCTEUR (*Second*) *de la cuisse*.

**SOUS-PUBIO-PRÉTIBIAL.** adj. et s. m. V. DROIT *interne de la cuisse*.

**SOUS-PUBIO-TROCHANTÉRIEN.** adj. V. OBTURATEUR *externe* et OBTURATEUR *interne*.

**SOUS-RÉSINE.** s. f. V. RÉSINE.

**SOUS-SCAPULAIRE.** adj. [*infra-scapularis*]. Qui est situé sous l'omoplate : *fosse sous-scapulaire*. — *Artère sous-scapulaire* ou *scapulaire inférieure*. Branche de l'axillaire qui naît au niveau du bord inférieur du muscle sous-scapulaire, et se termine sur l'angle de l'omoplate en s'anastomosant avec la sus-scapulaire et la scapulaire postérieure, branches de la sous-clavière. Elle fournit une branche volumineuse, qui se ramifie dans la fosse sous-épineuse et s'anastomose aussi avec ces deux branches. De sorte que la sous-scapulaire établit une large communication entre les artères axillaire et sous-clavière. — *Muscle sous-scapulaire* (*sous-scapulo-trochinien*, Ch.). Muscle qui naît des trois quarts internes de la fosse sous-scapulaire, dans laquelle il est situé, et va se terminer à la petite tubérosité de l'humérus. Il est rotateur en dedans de l'humérus.

**SOUS-SCAPULO-TROCHINIEN.** adj. et s. m. V. SOUS-SCAPULAIRE.

**SOUS-SCAPULO-TROCHITÉRIEN.** adj. V. ROND (*Petit*).

**SOUS-SEL.** s. m. Ancien nom des sels contenant plus d'un équivalent de base pour un d'acide.

**SOUS-SPINAL, ALE.** adj. Qui est au-dessous de l'épine vertébrale ou rachis.

**SOUS-STERNAL, ALE.** adj. [*infra-sternalis*]. Qui est situé sous le sternum. — *Artère sous-sternale*. La mammaire interne.

**SOUS-SULFATE.** s. m. Ancien nom des sulfates contenant plus d'un équivalent de base pour un d'acide.

**SOUS-TROCHANTÉRIEN, IENNE.** adj. [*infra-trochanterianus*]. Qui est situé au-dessous du trochanter. — *Artère sous-trochantérienne*. La circonflexe interne.

**SOUS-TROCHANTINIEN, IENNE.** adj. [*infra-trochantinianus*]. Qui est situé au-dessous du petit trochanter. — *Artère sous-trochantinienne*. La circonflexe externe.

**SOUS-UNGUÉAL, ALE.** adj. Qui est au-dessous de l'ongle. — *Tissu sous-unguéal*. V. RÉTICULAIRE.

**SOUS-VERTÉBRAL, ALE.** adj. Synonyme de *sous-spinal*.

**SOUTÈNEMENT.** s. m. ou **SOUTIEN.** s. m. — *Appareil de soutènement ou de soutien*. Il comprend le tissu conjonctif, les os, les cartilages, la névroglie.

**SOZOIODOL.** s. m. Nom donné à l'acide diiodoparaphénolsulfonique; ce corps renferme 73 p. 100 d'iode, 20 de phénol et 7 de soufre. Il a été préconisé comme succédané de l'iodoforme.

**SOZOIODOLATE.** s. m. Sels formés par l'union du sozoiodol avec une base. — *Sozoiodolate de mercure*. Il s'emploie en poudre, en pommade à 1 p. 100, en solution dans l'eau salée à 8 p. 100 dans les dermatoses. — *Sozoiodolate de potassium*. Succédané de l'iodoforme; il est dépourvu d'odeur. — *Sozoiodolate de soude*. Sel non toxique, sans odeur; il s'emploie à l'intérieur à la dose de 2 à 3 grammes; pour l'usage externe, on se sert de solutions du dixième ou vingtième. — *Sozoiodolate de zinc*. Sel soluble; s'emploie comme le précédent dans le traitement de la blennorragie, en injections d'une solution à 1 ou 2 p. 100; dans les dermatoses, en poudre et pommade à 5 p. 100.

**SOZOLIQUE.** adj. — *Acide sozolique* Syn. d'*Aseptol*.

**SPA** (Belgique). *Eaux ferrugineuses*, froides, 10°, contenant 0gr,61 de sels, dont 0gr,112 de bicarbonate de fer, 0gr,12 de bicarbonate de soude, 0gr,05 de chlorure de sodium, et de plus 1288 centimètres cubes d'acide carbonique libre; boues comprenant 31 p. 100 de matières solides ormées d'oxyde de fer, d'alumine, chaux, magnésie, soude, potasse et silice. Altitude : 250 mètres. Établissement : boissons, bains, douches, bains de boues; saison : 1er mai au 1er novembre. Indications : anémies, névralgies, neurasthénie, mal de Bright, métrites, rhumatisme chronique. L'eau de la source de Pouhen est transportée.

**SPAGIRIE.** s. f. [*ars spagirica*, de σπάειν, séparer, et ἀγείρειν, rassembler; all. *spagirie*, *Chemie*, angl. *spagyry*, *chymistry*, it. *spagiria*, esp. *espagiria*]. Nom donné autrefois à la chimie, parce qu'elle enseigne l'art d'analyser les corps et de les recomposer.

**SPAGIRIQUE.** adj. Qui concerne la spagirie. — *Art spagirique*. La chimie. — *Médecine spagirique*. Celle qui faisait exclusivement usage de remèdes chimiques : elle était aussi nommée *hermétique*, parce qu'on supposait que les moyens qu'elle employait avaient été trouvés dans les livres d'Hermès. — *Remèdes spagiriques*. Les remèdes chimiques, par opposition aux remèdes *galéniques* ou végétaux.

**SPAGIRISTES.** s. m. pl. [all. *spagirist*, *alchimist*, angl. *spagirist*, it. *spagirico*, esp. *espagirico*]. Secte de médecins qui prétendaient expliquer les changements qui s'opèrent dans le corps humain, en santé et en maladie, de la même manière que les chimistes de leur temps expliquaient ceux du règne inorganique.

**SPANÉMIE.** s. f. [de σπάνις, manque, et αἷμα, sang]. Synonyme peu employé d'*anémie*.

**SPARADRAP.** s. m. [bas lat. *sparadrapum* ou *sparadrapus*, all. et angl. *sparadrap*, it. *sparadrappo*, esp. *esparadrapo*]. Feuille de papier, ou de tissu de coton, de soie, qu'on recouvre uniformément d'une couche médicamenteuse ou qu'on imprègne de quelque mélange résineux ou emplastique. Le sparadrap, étant destiné à être appliqué sur la peau, doit être composé de manière qu'il puisse y adhérer avec facilité. V. BANDELETTE, DIACHYLON et TOILE. — *Sparadrap de cire*. V. TOILE *de mai*. — *Sparadrap vésicant*. V. VÉSICATOIRE.

**SPARADRAPIER.** s. m. [all. *sparadrapholz*]. Instrument propre à préparer les sparadraps. Il consiste en une

tablette de bois au-dessus de laquelle est une lame de fer taillée en biseau, supportée à ses extrémités par deux montants, et qui n'est séparée de la tablette que par un intervalle proportionné à l'épaisseur à donner à la couche emplastique; on fait passer entre la tablette et cette lame la toile sur laquelle on coule l'emplâtre, et la lame en retranche tout l'excédent.

**SPARADRAPIQUE.** adj. Qui a rapport au sparadrap : *papier sparadrapique*.

**SPARGOSE**, et non **SPARGANOSE**. s. f. [de σπαργάω, je gonfle; all. *Milchverhaltung*, angl. *spargosis*, it. *spargosi*]. Distension des mamelles par le lait; il y a rétention du lait sécrété en abondance. Dans la *galactorrhée* au contraire, le lait s'écoule sans difficulté.

**SPARTÉINE**. s. m. Alcaloïde du genêt à balais (*Spartium scoparium*). Liquide huileux, amer, insoluble dans l'eau, donnant un sulfate soluble, qui rend les battements du cœur plus réguliers et plus forts, sans produire de vomissements ni de diurèse. Le sulfate de spartéine est indiqué dans tous les cas d'asthénie cardiaque, avec ralentissement du pouls, avec ou sans lésions valvulaires : 5 à 25 centigr. par jour, en pilules ou en potion. L'effet est plus rapide et plus durable qu'avec la digitale; avec cette dose on n'a pas à redouter les effets d'accumulation, vertiges, éblouissements, fourmillements, etc. (G. Sée).

**SPASME**. s. m. [*spasme*, σπασμὸς, all. *Krampf*, angl. *spasm*, it. *spasmo*, esp. *espasmo*]. Contraction musculaire involontaire; c'est une convulsion clonique (V. CLONISME); elle est localisée à un muscle ou à un groupe de muscles, mais diffère du tic qui avant de devenir automatique a été élaboré par le cerveau; le spasme, au contraire, est un phénomène réflexe dont le centre a toujours été spinal ou bulbo-spinal. Il intéresse surtout les muscles lisses, et certains auteurs ont voulu réserver ce terme aux convulsions des muscles de la vie organique; la contraction est alors plus lente, et persiste plus longtemps. Enfin on a pris parfois le mot *spasme* dans le sens de contraction *tonique*, mais ce sens ne se rencontre plus que dans les expressions d'*hémiplégie spasmodique*, *paralysie spasmodique*, *paraplégie spasmodique*. — *Spasme cynique*. V. CANIN. — *Spasme essentiel*. V. NÉVROSE. — *Spasmes fonctionnels*. Nom donné parfois à des troubles moteurs convulsifs apparaissant dans un groupe musculaire à l'occasion d'un mouvement accoutumé; la convulsion étant le plus souvent tonique, le nom de *spasme* n'est pas exact; celui de *crampe*, sous lequel on le désigne souvent, ne l'est pas non plus, la contraction n'étant pas douloureuse le plus souvent. On leur donne parfois le nom de *névroses* ou *dyskinésies* fonctionnelles, qui paraît préférable; en effet, à côté de la forme dite spasmodique, qui est caractérisée par une contraction passagère, on décrit une forme paralytique, signalée déjà par Duchenne de Boulogne, dans laquelle il y a une sorte d'engourdissement musculaire passager, sans convulsion tonique ni clonique. La plus connue de ces affections est la crampe des écrivains (V. CRAMPE). — *Spasme de la glotte*. Contraction spasmodique des muscles de la glotte, qui peut être *symptomatique* d'une affection siégeant dans le larynx (croup, œdème de la glotte, laryngite striduleuse), ou dans le voisinage de cet organe (anévrysme de l'aorte, tumeur de l'œsophage, etc., comprimant le nerf récurrent ou le pneumogastrique), ou d'une névrose (épilepsie, hystérie, etc.). Mais c'est surtout le spasme *essentiel* [*angine thymique*, *asthme convulsif*, *asthme infantile*, *asthme de Millar*, *asthme thymique*, *asthme de Kopp*, *croup cérébral*, *phréno-glottisme*, etc.] qu'on décrit sous ce nom. C'est une affection des enfants à la mamelle, consistant en contractions convulsives des muscles glottiques et du diaphragme, caractérisées par de courts accès de suffocation, avec cyanose, survenant tout à coup, sans prodromes, entraînant à leur suite de la fatigue et quelques mouvements convulsifs. Cinq ou six de ces inspirations sonores, sans expirations entre elles, assez semblables à ce qu'on observe chez les enfants qui, au milieu de leurs sanglots, ne peuvent, comme l'on dit vulgairement, *reprendre leur haleine*, se font entendre; puis peu à peu la respiration se rétablit. Ces accès se répètent ou non plusieurs fois par jour et dans quelques cas graves causent la mort par asphyxie. Hérard a montré que c'est un simple phénomène spasmodique qui représente pour les enfants du premier âge la laryngite striduleuse des enfants plus âgés; que c'est un accident nerveux et non une maladie spéciale. Cette névrose est souvent associée à la tétanie, et s'observe surtout chez les enfants rachitiques; on a tendance actuellement à la rattacher à une auto-intoxication d'origine gasto-intestinale; les troubles digestifs y sont en effet fréquemment associés. Le pronostic est toujours sérieux; l'enfant peut succomber dès le premier accès, ce qui est rare; le plus souvent les accès se répètent, deviennent de plus en plus nombreux et prolongés; l'enfant s'affaiblit, et peut succomber au cours d'un accès; souvent, après une période d'état plus ou moins longue, les accès s'espacent, diminuent d'intensité et la guérison arrive. Le traitement consiste d'abord dans une bonne hygiène alimentaire, et la suppression des troubles digestifs; pendant l'accès, on fait des aspersions d'eau froide sur le visage; on aura recours aux tractions rythmées de la langue, si la crise se prolonge. On préviendra le retour des accès, en administrant les bromures, le chloral, le musc. — *Spasme des membres et des mâchoires*. V. CONTRACTURE. — *Spasme musculaire idiopathique*. V. TÉTANOS *intermittent*. — *Spasme œsophagien*. V. ŒSOPHAGISME. — *Spasme des reins*. V. NÉPHRALGIE. — *Spasme utérin*. Contraction spasmodique des fibres de la matrice qui fait qu'après l'expulsion du produit et pendant la délivrance cet organe prend des configurations variées : tantôt cylindrique, tantôt globuleux, parfois se contractant dans une de ses parties, il peut prendre la forme d'un sablier. La contraction porte rarement sur l'orifice externe ou sur la totalité du corps, quelquefois sur une partie du corps, le plus souvent sur l'orifice interne. Guillemot désigne par le mot anglais *hour-glass* le spasme qui tient à la forme de la matrice elle-même, et par *châtonnement* la conformation qu'elle prend en se moulant sur le délivre retenu dans la cavité. Dans le *hour-glass* ou spasme de l'orifice interne, si l'on porte la main dans la matrice, on découvre dans le vagin son col si défiguré, qu'il ressemble à une portion de gros intestin tronqué et au fond duquel se trouve, de 4 à 8 centimètres de hauteur, une espèce d'étranglement qui est l'orifice interne froncé et presque entièrement fermé. Le spasme cesse ordinairement de lui-même au bout de quelque temps, et on peut hâter cette cessation en portant sur la partie contractée une pommade contenant de l'extrait de belladone; alors le placenta sort de lui-même s'il est libre d'adhérences, ou peut être artificiellement décollé et extrait s'il est adhérent. Mais si, avant que le spasme ait disparu, une hémorragie utérine apparaît par suite d'adhérences et de décollement partiel du placenta, il est nécessaire d'extraire immédiatement celui-ci après avoir anesthésié la parturiente par des inhalations de chloroforme. — *Spasme de la vessie*. Contractions douloureuses de la vessie causées par la présence de calculs vésicaux ou par la cystite. On les fait disparaître par l'administration des antispasmodiques, de la belladone en particulier, les bains chauds, etc.

**SPASMODIQUE**. adj. [*spasmodicus*, σπασμώδης, all. *spasmodisch*, angl. *spasmodic*, it. *spasmodico*, esp. *espasmodico*]. Qui appartient aux spasmes, qui est caractérisé par des spasmes : *colique spasmodique*, *paralysie spasmodique*; dans ce dernier cas, le terme de *spasme* est

employé dans le sens de contraction tonique. — *Croup spasmodique*. La laryngite striduleuse. — *Démarche spasmodique*. Trouble de la démarche qui caractérise la paraplégie spasmodique : le malade avance en inclinant alternativement le corps d'un côté, puis de l'autre, et grâce à des mouvements du torse, arrive à détacher les pieds du sol; les cuisses sont accolées et en rotation interne; les genoux frottent l'un contre l'autre; les jambes seules s'écartent l'une de l'autre; les pieds sont tournés en dedans et en équinisme; leurs pointes traînent sur le sol en faisant un bruit spécial; les pas sont courts, les pieds s'embarrassent fréquemment l'un dans l'autre, et le malade manque à chaque instant de tomber. D'autres types de démarche spasmodique se rencontrent dans la myotonie ou maladie de Thomsen, dans la maladie de Parkinson; dans tous ces cas le trouble est dû à la rigidité musculaire. On décrit aussi une démarche spasmodique clonique, dans la chorée, l'athétose, quand des convulsions cloniques interviennent pour déterminer les troubles.

**SPASMOLOGIE.** s. f. [*spasmologia*, de σπασμὸς, spasme, et λόγος, discours; all. *Spasmologie*, angl. *spasmology*, it. *spasmologia*, esp. *espasmologia*]. Traité des spasmes.

**SPASMOPHILIE.** s. f. [de σπασμὸς, spasme, et φιλία, tendance]. Prédisposition héréditaire ou acquise aux convulsions; ce terme, dû à Féré, désigne ce que Joffroy a appelé l'aptitude convulsive.

**SPASTIQUE.** adj. [angl. *spastic*, it. *spastico*, esp. *espastico*]. S'est dit pour spasmodique.

**SPATH.** s. m. [all. *Spath*, angl. *spathum*, it. *spato*, esp. *espato*]. Nom collectif de tous les minéraux à texture lamelleuse et brillante. — *Spath calcaire*. Carbonate de chaux cristallisé. — *Spath fluor* (*fluorine*). Fluorure de calcium natif. — *Spath pesant*. Sulfate de baryte.

**SPATHIQUE.** adj. [all. *spathig*, angl. *spatic*, *spatical*, it. *spatico*, esp. *espatico*]. Qui est de la nature du spath, qui a une texture lamelleuse. — *Acide spathique*. V. Fluosilicique. — *Fer spathique*. V. Carbonate *de fer*.

**SPATULE.** s. f. [*spathula*, diminutif de *spatha*, σπάθη; all. *Spatel*, angl. *spatula*, it. *spatola*, esp. *espatula*]. Instrument de chirurgie et de pharmacie, plat à un bout et arrondi à l'autre, dont on se sert pour remuer ou pour étendre les électuaires, les onguents, les emplâtres, etc.

**SPÉCIALISATION.** s. f. [all. *Specialisirung*, angl. *spécialisation*, it. *spezialisazione*, esp. *especialisacion*]. Terme employé, en médecine, soit pour désigner la détermination d'une maladie ou d'un symptôme d'abord confondus avec d'autres, soit pour indiquer qu'un symptôme prend un caractère net et bien déterminé ou spécial, après avoir été peu manifeste ou général. || Limitation des études et de la pratique à une partie de l'art de la médecine.

**SPÉCIALISME.** s. m. L'emploi d'une spécialité.

**SPÉCIALISTE.** s. m. [all. et angl. *Specialist*, it. *spezialista*, esp. *especialista*]. Médecin qui se consacre principalement, ou exclusivement, au traitement de certaines maladies, maladies des yeux, des oreilles, des dents, de l'appareil urinaire, de la peau, affections vénériennes, aliénation mentale, maladies qui atteignent de préférence les enfants ou les femmes, etc.; traitement de certaines difformités, comme les déviations de la colonne vertébrale et des membres; à la pratique de certaines opérations, telles que la cystotomie et la lithotritie. L'intelligence et la vie ont des bornes qui ne permettent pas à l'homme de connaître également bien tout ce que les générations précédentes ont découvert dans les diverses branches de l'art de guérir, et moins encore de suppléer par son expérience personnelle, quelque étendue qu'elle puisse être, à cette incapacité qui ressort de la nature même. Il n'y a d'autre voie, pour arriver à la connaissance des moyens utiles dans chaque cas particulier, pour faire des découvertes techniques et surtout pour les asseoir sur des bases solides, que de limiter le cercle des investigations. Ce n'est donc pas en vue des véritables intérêts de la science et de l'humanité que quelques personnes affectent de parler avec dédain des *spécialités médicales*, qui ont existé de tout temps et sont consacrées par la séparation naturelle entre l'art et la science et par la division de l'*art de guérir* en médecine proprement dite et en chirurgie. Mais les spécialistes ne peuvent être utiles qu'autant qu'ils ont étudié l'ensemble de l'art avant de se livrer à la spécialité de leur choix, qu'ils connaissent assez les principes positifs dans toutes les branches pour n'être jamais pris au dépourvu dans les diverses occurrences de la pratique, et qu'ils savent faire tourner les résultats de leurs recherches particulières au profit de la science. Leurs rapports, soit avec la médecine, soit avec la chirurgie, sont de même nature que ceux qui existent entre ces deux grandes divisions, dont les empires se confondent sur la ligne indécise de leurs frontières. Comme il serait honteux à un médecin ou à un chirurgien de se faire de son ignorance absolue d'une des deux branches de l'art un titre de supériorité dans l'exercice de l'autre, de même un spécialiste qui perdrait de vue l'ensemble de l'art descendrait, comme les renoueurs, les rebouteurs, les rhabilleurs, au plus bas degré d'un industrialisme dangereux, que, dans le silence des lois, l'opinion publique doit flétrir.

**SPÉCIALITÉ.** s. f. — *Spécialité médicale*. V. Spécialiste. — *Spécialité pharmaceutique*. Médicament fabriqué industriellement. Quand la composition en est inconnue (V. Remède *secret*), la spécialité doit être proscrite; dans le cas contraire, elle peut être employée, mais elle n'a d'avantages que pour les médicaments nouveaux, dont la préparation n'est pas encore inscrite au Codex et se trouve par conséquent ignorée des pharmaciens; en dehors de ce cas particulier, on peut dire que la spécialité nuit au corps médical et pharmaceutique; elle fait perdre au médecin l'habitude de formuler, au pharmacien celle de préparer les médicaments magistraux : elle sollicite le malade à se soigner lui-même, et à appliquer, par suite, des remèdes dont il ne connaît pas l'effet à des symptômes dont il ne sait pas apprécier la signification.

**SPÉCIFICISME.** s. m. Doctrine des spécificistes.

**SPÉCIFICISTE.** s. m. Médecin qui fait reposer l'étude des maladies sur la détermination de leur spécificité.

**SPÉCIFICITÉ.** s. f. [de *spécifique*; *Spezificität*, angl. *specificity*, it. *specificità*]. Qualité de ce qui est spécifique. — *Spécificité des causes des maladies*. V. Spécifique (*Cause*). — *Spécificité d'une cellule, d'un élément anatomique, d'une fibre*, etc. Ensemble de caractères que ne possèdent pas les autres cellules, fibres, etc., et qui font qu'on doit considérer cet élément comme *espèce* distincte. Or, comme à toute disposition anatomique spéciale correspond quelque particularité physiologique, il importe de distinguer les uns des autres des éléments qui diffèrent entre eux, bien qu'ils puissent rentrer dans un même groupe, comme celui des cellules, des fibres, etc. — *Spécificité d'un médicament*. Propriété que possède ce médicament d'agir particulièrement sur telle ou telle lésion et d'en faire disparaître les symptômes. La spécificité d'action de certains médicaments repose, d'une part, sur les propriétés qui leur appartiennent, et de l'autre sur les rapports moléculaires qui peuvent s'établir par l'assimilation entre eux (selon leur composition chimique) et tel ou tel tissu (d'après la composition immédiate de ses éléments). Elle peut aider à déterminer la nature, la spécificité des maladies dans les cas où l'observation directe sur

le cadavre ou les produits morbides ne peut être faite : *Naturam morborum curationes ostendunt.* — *Spécificité morbide* [anciennement, *nature propre*, *qualité occulte et essentielle des maladies*]. Propriété d'une maladie qui fait qu'elle est toujours semblable à elle-même et ne se confond jamais avec une autre ; c'est le caractère essentiel de la maladie. La spécificité morbide était autrefois affirmée seulement par la contagiosité qui permettait de voir une même maladie se reproduire sur une série d'individus avec les mêmes caractères ; la syphilis ayant ce caractère au plus haut degré, on a dit parfois d'un accident syphilitique qu'il est *spécifique*. La spécificité peut être affirmée aujourd'hui pour toutes les maladies infectieuses, grâce à la bactériologie ; c'est l'agent pathogène qui est spécifique, c'est-à-dire particulier à telle maladie, et ne se rencontrant pas dans les autres. Pourtant il faut savoir que dans certains cas au moins, le microbe peut exister dans l'organisme sans qu'il y ait éclosion de la maladie ; ainsi le bacille de Koch se rencontre parfois non seulement à la surface des muqueuses, mais même dans l'intérieur des ganglions bronchiques, sans qu'il y ait de tuberculose. L'existence du microbe ne suffit donc pas pour caractériser la maladie ; il faut de plus que le microbe ne reste pas inactif, mais se développe, et que l'organisme réagisse contre ce développement. Malgré cette restriction nécessaire, on doit considérer que l'agent microbien est le seul élément qui soit spécifique de la maladie. La notion de spécificité n'existe que pour les maladies, c'est-à-dire pour les états morbides envisagés depuis leur cause première jusqu'à leurs conséquences éloignées (V. MALADIE) ; il ne peut en être question dans les affections d'organes.

**SPÉCIFIQUE.** adj. [*specificus*, de *species*, espèce, et *facere*, faire ; all. *specifish*, angl. *specific*, it. *specifico*, esp. *especifico*]. Se dit de ce qui appartient à l'espèce, de ce qui caractérise l'espèce. — *Causes spécifiques*. Agents qui déterminent une lésion et des troubles spéciaux du sang ou des tissus, ou de tel tissu en particulier. Tels sont presque tous les poisons, les venins, les microbes et les parasites de toutes sortes. Il y a des causes morbides spécifiques comme il y a des *médicaments spécifiques*. Les principes qui doivent guider dans la détermination de leur action sont les mêmes. En effet, selon leur composition et leurs propriétés, les poisons seront assimilés plus facilement par tel ou tel tissu et l'altéreront de telle ou telle manière ; de même les microbes suivant la nature du poison qu'ils sécrètent attaqueront tel ou tel tissu. Il est probable que les affinités chimiques entre les poisons et les corps constituant les tissus sont à la base de ces actions spécifiques. — *Maladie spécifique*. Celle qui est déterminée ou guérie par une cause ou un médicament spécifiques. — *Médicament spécifique*. V. SPÉCIFICITÉ. || *Pesanteur spécifique des corps*. V. DENSITÉ.

**SPÉCIFIQUE.** s. m. [*Specificum*, *Eigenmittel*, angl. *specific*, it. *specifico*, esp. *especifico*]. Médicament qui exerce une action spéciale sur telle ou telle maladie en particulier. V. ACTION *des médicaments*, MÉDICAMENT et SPÉCIFICITÉ. || *Spécifique de Weismann*. Le sulfate de cuivre ammoniacal.

**SPÉCIOLÉ.** s. m. Espèce pharmaceutique (Chereau).

**SPECTRAL, ALE.** adj. Qui concerne le spectre. — *Analyse spectrale*. V. SPECTROMÉTRIQUE.

**SPECTRE.** s. m. [*spectrum*, de *spicere*, voir ; φάσμα, all. *Spectrum*, *Farbenbild*, angl. *spectrum*, it. *spettro*, *colorato*, esp. *espectro*]. Image colorée que produit la lumière décomposée par son passage au travers d'un prisme (V. LUMIÈRE). L'image fournie par la lumière du soleil ainsi décomposée (*spectre solaire*) se compose de sept couleurs simples, indécomposables, correspondant à des rayons lumineux inégalement réfrangibles. Lorsque la décomposition du spectre est faite à l'aide d'un prisme de sel gemme, on constate non seulement que ses propriétés calorifiques croissent du violet au rouge, mais encore qu'il existe au delà du rouge un prolongement du spectre composé de rayons calorifiques obscurs, dits infra-rouges. De

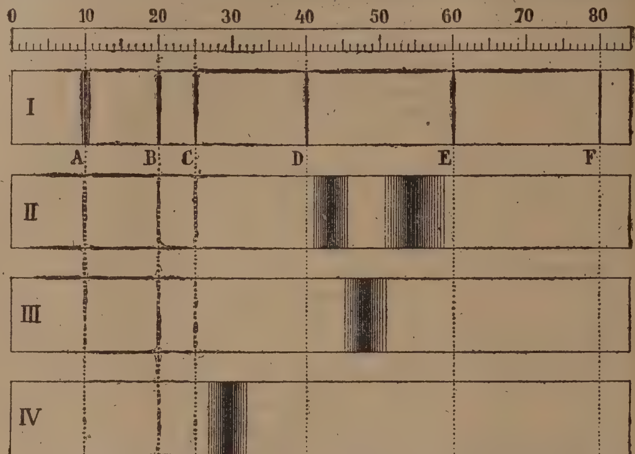



Fig. 698. — *Spectres* d'absorption.

même, si on reçoit le spectre solaire sur une des substances que la lumière décompose par une action chimique, telles que celles qui sont employées en photograghie, on constate que les rayons ont une action chimique d'autant plus prononcée, qu'on approche davantage du violet, et qu'au delà de celui-ci il existe des rayons chimiques dits ultra-violets. Le spectre solaire, outre les sept couleurs principales dont il se compose et qui se fondent les unes dans les autres par une infinité de nuances, présente plusieurs raies ou bandes obscures (fig. 698, I), lesquelles semblent marquer la place des nuances qui font défaut dans la lumière solaire. Ces raies (*raies de Frauenhofer*) sont toujours en même nombre et dans la même position, d'où l'on a été autorisé à conclure que la lumière du soleil est, dans son essence, invariable. Elles ne sont pas réparties uniformément dans le spectre solaire, mais réunies en groupes dont les principaux, les plus faciles à observer, sont désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, *a*, *b* (fig. 698). D'autre part, différents sels et oxydes métalliques, introduits dans une flamme blanche ou obscure par elle-même, lui communiquent des teintes diverses, et la flamme, soumise alors à l'analyse par le prisme, donne des spectres tout différents du spectre solaire, n'offrant, en général, qu'un nombre de nuances très restreint, quelquefois même une seule ; il peut arriver que ces nuances se présentent sous forme de raies lumineuses, situées précisément à la place occupée, dans le spectre solaire, par une raie obscure : c'est sur cette diversité de coloration des spectres ainsi engendrés que repose l'analyse spectrométrique. L'observation au spectroscope de la matière colorante du sang montre deux larges bandes obscures dont la position est constante et invariable (fig. 698, II) entre les raies D et E. Sous l'influence d'agents réducteurs tels que l'hydrogène sulfuré, les deux bandes disparaissent pour faire place à une bande unique intermédiaire aux deux précédentes (fig. 698, III) ; c'est la bande

de Stockes. Sous l'action des acides, l'hémoglobine se dédouble en globuline et hématine; cette dernière en solution acide donne une seule bande d'absorption située à la limite du rouge et de l'orangé près de la raie C (fig. 698, IV); si la solution est alcaline, la bande est plus près de la raie D et occupe presque toute la largeur de l'orangé. || *Spectres oculaires*. Les *mouches volantes*. V. Myiodopsie.

**SPECTROMÈTRE.** s. m. Le spectroscope.

**SPECTROMÉTRIE.** s. f. [de *spectre*, et μέτρον, mesure; all. *Spectralanalyse*, angl. *spectrometry*, it. *spettrometria*, esp. *spectrometria*]. Méthode d'analyse qualitative fondée par Bunsen et Kirchhoff sur l'observation et la comparaison des spectres produits par les différents corps; elle permet de reconnaître avec certitude la nature des éléments présents dans les flammes artificielles, et, par suite, de déterminer la constitution chimique des corps. Non seulement chaque substance communique au spectre de la flamme au sein de laquelle sa vapeur se répand des caractères invariables qui décèlent sa présence; mais une quantité infinitésimale, un millionième de milligramme, par exemple, suffit pour manifester d'une façon très sensible les caractères propres à son radical. Ainsi une flamme contenant du sodium donne un spectre dans lequel se trouve une raie jaune très brillante; la présence du lithium est annoncée par une raie rouge et par une raie jaune dont le siège n'est pas le même que celle du sodium; la présence du strontium, par une raie bleue, etc. La spectrométrie a même fait découvrir l'existence de certains métaux, par suite des raies nouvelles, n'appartenant à aucun métal connu, qu'a présentées le spectre de la flamme qui les contenait : tels sont le cæsium et le rubidium (Bunsen et Kirchhoff), le thallium (Crookes), la gallium (Lecoq de Boisbaudran).

**SPECTROMÉTRIQUE.** adj. Qui se rapporte à la spectrométrie. — *Analyse spectrométrique*. Celle qui a pour but de reconnaître la nature des corps par les spectres que donnent les flammes qui les contiennent. On l'opère à l'aide d'un *bec de Bunsen*, construit de manière à donner à volonté une flamme éclairante ou bien une flamme obscure, mais très chaude, par la combustion incomplète dans le premier cas, complète dans le second, des particules charbonneuses du gaz d'éclairage ordinaire. C'est dans la flamme obscure qu'on introduit, au moyen d'un fil de platine soudé à l'extrémité d'un petit tube de verre, une gouttelette de la solution métallique qu'on veut examiner. Pour rendre cet examen possible, il fallait introduire dans l'appareil une disposition qui permît d'obtenir à la fois, dans le champ d'une lunette, deux spectres superposés dont toutes les parties homologues fussent situées sur le même plan. On s'assure si les raies de ces différents spectres coïncident de part et d'autre, et dans les cas où elles occupent des positions différentes, on mesure les distances qui les séparent.

**SPECTROSCOPE.** s. m. [de *spectre*, et σκοπεῖν, examiner]. Appareil composé d'un prisme dispersant les rayons de la lumière et les projetant sur les corps transparents qui modifient les raies du spectre de telle ou telle manière, suivant leur nature moléculaire intime.

**SPECTROSCOPIE.** s. f. L'emploi du spectroscope.

**SPECTROSCOPIQUE.** adj. Qui concerne la spectroscopie. V. Spectrométrique.

**SPECTROSCOPISTE.** s. m. Celui qui fait de la spectroscopie. V. Spectrométrie.

**SPÉCULAIRE.** adj. — *Écriture spéculaire*. V. Miroir (*Écriture en*). — *Fer spéculaire*. V. Oxyde *de fer*.

**SPÉCULATIF, IVE.** adj. [all. *speculativ*, angl. *speculative*, it. *speculativo*, esp. *especulativo*]. — *Médecine spéculative* [θεωρητική]. Celle qui s'appuie sur un ensemble de théories. Dans l'antiquité, les dogmatiques et les empiriques débattaient par des arguments, exposés par Celse, s'il fallait avoir une médecine spéculative ou s'en rapporter seulement à l'empirisme. Mais ce n'était alors qu'une question sans solution possible, puisque les bases de la spéculation faisaient défaut. Aujourd'hui il est possible d'avoir une médecine spéculative, et elle se fait tous les jours sous nos yeux par les travaux qui rattachent et subordonnent la pathologie et la biologie. La médecine comprend : 1° la connaissance des maladies; 2° l'action des modificateurs qui peuvent procurer la guérison et entretenir la santé. La connaissance des maladies se divisent, comme pour l'état normal, en anatomie (dite ici *anatomie pathologique*), et en physiologie (dite ici *symptomatologie*). Toute la doctrine de l'anatomie générale, comme toute la doctrine de la pathologie, repose sur la physiologie générale. D'autre côté, l'étude des modificateurs est un cas particulier de la recherche de l'action réciproque que les milieux et l'être vivant exercent les uns sur les autres. De la sorte, la médecine a les mêmes fondements que la biologie, et ne peut plus offrir une succession de systèmes. Ces systèmes étaient des essais provisoires qui sont maintenant remplacés d'une manière définitive par l'extension des lois biologiques aux faits de maladie.

**SPÉCULUM.** s. m. [κατοπτήρ, all. *Speculum*, *Spiegel*, angl. *speculum*; it. *specolo*, esp. *especulum*]. Mot latin qui signifie *miroir*, et qu'on emploie en français pour désigner des instruments propres à dilater l'entrée de certaines cavités, de manière à en voir l'état intérieur directement ou au moyen des surfaces réfléchissantes de ces instruments. Souvent aussi les spéculums font l'office de conducteurs, et permettent de porter profondément jusque sur une partie malade un instrument ou un topique : tels sont les *speculum oris*, *oculi*, *ani*, *uteri*, etc., destinés à tenir ouverts la bouche, l'œil, l'anus, le vagin ou l'orifice de la matrice. — *Spéculum ani*. Instrument employé autrefois pour dilater l'anus; il était composé de deux lames un peu recourbées, portées à angle droit sur deux leviers joints par une charnière. L'instrument, étant fermé, représentait une sorte de bec conique qu'on introduisait dans l'anus. On écartait ensuite les deux lames en rapprochant les leviers, et l'on pouvait explorer ainsi l'intérieur du rectum. — *Speculum gutturis*. Instrument de bois imaginé par Sanson, pour tenir la langue abaissée et explorer librement l'isthme du gosier et le pharynx. Sa face linguale ou inférieure est convexe transversalement, concave dans sa longueur; la face palatine, supérieure, présente une disposition inverse; l'extrémité pharyngienne ou postérieure est large, mince et évasée; l'extrémité dentaire est épaisse, étroite, et continue à angle droit avec un manche. — *Spéculum laryngien* (De Labordette). Spéculum bivalve s'ouvrant transversalement, prenant son point d'appui en haut de la valve fixe ou supérieure, d'où un mouvement excentrique de bascule. La valve postérieure est disposée en courbe, de façon à suivre le voile du palais et à descendre plus ou moins profondément dans le pharynx. La valve inférieure, plus courte, s'arrête à la base de la langue, qu'elle déprime en avant par le mouvement de bascule, et fait faire saillie à l'épiglotte. L'instrument, introduit dans la bouche, est poussé aussi avant que possible; la branche postérieure, descendue dans le pharynx, sert de point d'appui; c'est alors qu'on abaisse la langue sans difficulté, en faisant manœuvrer la valve antérieure qui laisse immédiatement apercevoir l'orifice béant du larynx. Il se réfléchit, d'ailleurs, dans le miroir placé au-dessus de lui dans la partie interne de la branche supérieure de l'instrument. — *Speculum nasi*. V. Rhinoscope. — *Speculum oculi*. V. Ophtalmostat. — *Spéculum oris*. Dilatateur de la bouche. Les instruments inventés dans ce

but, tels que celui de Levret, celui de Caqué, de Reims, etc. sont inusités. Pour examiner l'intérieur de la cavité buccale, on se sert soit d'un bouchon de liège placé entre les dents molaires, soit d'un abaisse-langue ou glossocatoche. — *Spéculum de l'oreille* ou *otoscope*. Il existe deux modèles de spéculum ordinairement usités : le spéculum d'Itard et le spéculum de Toynbee. Ces spéculums, introduits dans le conduit auditif externe, permettent d'examiner ce conduit ainsi que la membrane du tympan située à sa partie profonde. — *Spéculum uteri*. Tube d'étain, très poli, légèrement conique, dont le calibre est proportionné à l'ampleur du vagin. L'extrémité *utérine* de ce tube, c'est-à-dire celle qui doit être en contact avec le col de l'utérus, présente un rebord circulaire, arrondi, pour embrasser ce col sans le blesser ; l'autre extrémité, un peu plus évasée, est taillée en bec de flûte allongé, de manière à présenter inférieurement une sorte de gouttière par laquelle on saisit l'instrument pour l'introduire dans le vagin et le tenir fixe. Dupuytren a remplacé la partie échancrée et allongée de cet instrument, qui lui donnait une longueur gênante, par un manche courbé presque à angle droit. Pour faire usage du spéculum, le chirurgien place la femme à peu près dans la même position que pour l'accouchement ; assis au-devant d'elle, il écarte d'une main les grandes et petites lèvres, en ayant soin de bien effacer les plis que fait la membrane muqueuse ; puis, prenant de l'autre main le spéculum préalablement enduit d'un corps gras quelconque, il le fait pénétrer lentement en appuyant fortement sur la fourchette et en le dirigeant d'abord d'avant en arrière, puis un peu de bas en haut, selon l'axe de la vulve et du vagin ; lorsque l'instrument est en place, sa face interne, faisant office de réflecteur, éclaire d'une vive lumière les parties auxquelles aboutit son extrémité utérine, moyennant toutefois qu'on approche de l'orifice de l'instrument une bougie allumée, lorsque la clarté du jour est insuffisante. Peu d'instruments ont subi autant de modifications que le spéculum uteri. Ces modifications ont eu, en général, pour but de substituer à un instrument volumineux et d'une seule pièce, dont l'introduction est quelquefois un peu pénible pour la femme, un instrument qu'on puisse introduire sous un petit volume, qui se déploie ensuite progressivement et qui dilate l'intérieur du vagin plus que son orifice vulvaire : de là des *spéculums brisés*, c'est-à-dire composés de pièces plus ou moins multipliées, de branches, de ressorts destinés à les faire jouer, etc. Les spéculums le plus souvent employés de nos jours sont : le *spéculum de Ricord* (fig. 699) ; le *spéculum de Cusco*, ou en bec de canard (fig. 700) dont les valves, élargies à leur extrémité utérine, permettent de déplisser fortement le vagin ; le *spéculum de Bouveret* qui présente tous les avantages du spéculum de Cusco, et qui, muni d'une seule articulation comme le spéculum de Ricord, peut être enlevé facilement sans abandonner de la main l'hystéromètre dans les cas où l'on a introduit la sonde dans le col pour pratiquer le cathétérisme de la cavité utérine. On emploie encore assez souvent le *spéculum de Gemrig* qui ressemble à un spéculum de Cusco muni d'une seule articulation, et dont les valves peuvent subir un mouvement d'écartement grâce à la disposition des branches qui servent à saisir l'instrument : il est particulièrement utile lorsqu'on veut pratiquer l'amputation du col au moyen du fil galvanocaustique. Le *spéculum de Collin* (fig. 701), à une seule articulation, permet un écartement plus considérable des valves que celui de Cusco. Le *spéculum de Bozeman*, composé de trois valves, est surtout employé dans le traitement de la fistule vésico-vaginale. Le *spéculum de Fergusson* (fig. 702) est formé d'un cylindre dont une extrémité est taillée en bec de flûte pour embrasser le col utérin ; on en fait de différents calibres. Enfin le *spéculum de Sims* (fig. 703) est un instrument composé d'une tige se terminant à chaque extrémité par une valve en forme de gouttière arrondie au bout et terminée par un cul-de-sac qui lui donne la forme d'un demi-bec-de-cane.

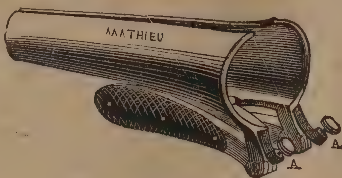


Fig. 699. — *Spéculum* de Ricord.


Fig. 700. — *Spéculum* de Cusco.



Fig. 701. — *Spéculum* de Collin.



Fig. 702. — *Spéculum* de Fergusson.



Fig. 703. — *Spéculum* de Sims.

Cet instrument, inventé pour l'opération de la fistule vésico-vaginale, est très employé en Angleterre et surtout en Amérique pour pratiquer l'exploration des organes génitaux. Pour découvrir le col au moyen de ce spéculum, la femme doit être couchée sur le côté gauche, la face regardant le lit sur lequel elle est placée ; la valve est alors placée sur la paroi postérieure du vagin ; il suffit d'attirer l'instrument en arrière pour voir le vagin, l'entr'ouvrir et mettre le col à découvert.

**SPEDALSKHED** ou **SPEDALSK.** s. m. Nom donné en Norvège à la *lèpre*.

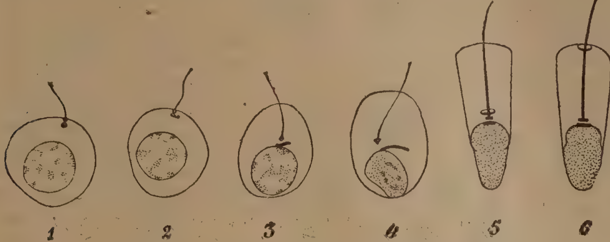
**SPELTRE.** s. m. Nom inusité du zinc.

**SPENCER-WELLS** (chirurgien anglais né en 1818). — *Facies de Spencer-Wells*. V. Faciès.

**SPERGULINE.** s. f. Principe extrait des graines du *Spergula maxima* (Harz).

**SPERMACETI.** s. m. [all. *Wallrath*, angl. et it. *spermaceti*, esp. *espermaceti*]. V. Cétine.

**SPERMATIDE.** s. f. Nom donné en 1846, par Kölliker, à de petites cellules disposées en bordure autour de la lumière du canalicule séminipare ; leur protoplasma est très réduit ; leur noyau est globuleux et central, ou ovoïde et rejeté au pôle profond de la cellule. Ces éléments, qui proviennent de la division des spermatocytes (V. Spermatogenèse), se transforment directement en spermatozoïdes. — Fig. 704 : 1. La spermatide avec ses deux centrosomes et son filament axile ; 2, le centrosome proximal s'allonge en bâtonnet ; 3, les centrosomes se rapprochent du noyau ; 4, le centrosome distal prend la orme d'un cône ; 5, le noyau




6

Fig. 704. — Évolution de la *spermatide* chez l'homme.

fait saillie en dehors de la cellule, le centrosome distal se divise en deux moitiés, l'une proximale, l'autre distale (anneau) ; 6, la moitié distale du centrosome a émigré à la périphérie de la cellule, la moitié proximale de ce même centrosome reste accolée au centrosome proximal.

**SPERMATIE.** s. f. [σπερμάτιον, petite graine]. V. Spermogonie.

**SPERMATINE.** s. f. [all. *Spermatin*, angl. *spermatine*, it. *spermatina*, esp. *espermatina*] (Hünefeld, 1827). Matière albuminoïde que renferme la partie liquide du sperme, et que Vauquelin et John regardaient comme un mucus particulier. La spermatine est une nucléo-albumine mucinoïde précipitable par l'acide acétique et soluble dans un excès de cet acide ; quelque temps après l'émission du sperme, elle peut se dissoudre dans l'eau, qui n'avait fait jusque-là que la gonfler, et produit ainsi un liquide clair qui ne se coagule plus par l'ébullition.

**SPERMATIQUE.** adj. [*spermaticus*, σπερματικὸς, all. *spermatisch*, angl. *spermatic*, it. *spermatico*, esp. *espermatico*]. Qui a rapport au sperme. — *Animalcule spermatique*. V. Spermatozoaire. — *Artères spermatiques*. Artères au nombre de deux, l'une droite et l'autre gauche, qui naissent de la partie latérale de l'aorte, descendent sur les côtés de la colonne vertébrale, en avant du psoas et de l'uretère, en dedans des veines spermatiques, en arrière du cæcum à droite, de l'S iliaque à gauche, et se comportent ensuite différemment selon le sexe. Chez l'homme, l'artère spermatique, placée à côté du conduit déférent, traverse le canal inguinal, et, parvenue dans le scrotum, se divise en deux branches, dont l'une va au testicule et l'autre à l'épididyme. Chez la femme, cette artère est dite *utéro-ovarienne*. — *Cordon spermatique* ou *testiculaire* (*funiculus spermaticus*). Ensemble des organes qui se portent du canal inguinal au testicule, c'est-à-dire le canal déférent, les artères spermatique, funiculaire et déférentielle, les veines spermatiques, les lymphatiques et les nerfs du testicule. Tous ces organes sont unis entre eux par un tissu cellulaire lâche. Le *canal déférent* est placé à la partie postérieure du cordon ; il donne au doigt qui le presse la sensation d'une plume de corbeau. En arrière de lui on trouve un petit groupe de veines accompagnant l'artère funiculaire. L'*artère spermatique*, unique, est placée à la partie antérieure du cordon à quelques millimètres en avant du canal déférent. L'*artère déférentielle* est accolée au canal déférent. Les *veines spermatiques* sont nombreuses, et forment deux groupes : un groupe principal, composé de plusieurs veines volumineuses qui entourent l'artère spermatique, en avant du canal déférent ; et un groupe accessoire, formé de deux ou trois petites veines, qui se placent derrière ce canal. Venus du testicule et de l'épididyme, les *lymphatiques* entourent l'artère et les veines spermatiques. Les *nerfs* forment le *plexus spermatique* qui accompagne l'artère spermatique, et le *plexus déférentiel* qui descend avec le canal déférent. Du bord supérieur du testicule, le cordon monte presque verticalement jusqu'à l'orifice inférieur du canal inguinal, s'engage dans le canal dont il suit la direction, et pénètre dans l'abdomen au-dessous du péritoine, en croisant l'artère épigastrique. Parvenu dans l'abdomen, il forme un coude, se dirige en arrière, et les organes qui le composent se séparent : le conduit déférent s'enfonce dans le bassin pour gagner la partie postérieure de la vessie avec l'artère déférentielle. Les autres vaisseaux remontent vers la région lombaire. Outre la peau et le tissu conjonctif sous-cutané, une triple enveloppe revêt le cordon testiculaire : 1° une membrane de tissu conjonctif fournie par le *fascia superficialis* ; 2° une couche mince formée par les fibres du crémaster ; 3° un prolongement tubiforme tirant son origine du *fascia transversalis*, au niveau de l'orifice supérieur du canal inguinal. — Le cordon spermatique peut être affecté d'inflammation (V. Funiculite), d'*hématocèle*, d'*hydrocèle*, de *varicocèle* (V. ces mots). Le *cancer* du cordon est rarement primitif, mais accompagne souvent le *sarcocèle cancéreux*. Les autres tumeurs, *kystes*, *gommes*, *lipomes*, sont exceptionnelles, et nécessitent les premières une ponction, les secondes un traitement interne antisyphilitique ; contre les dernières, aucune intervention n'est nécessaire. — *Fonction spermatique*. Fonction caractérisée par la génération d'un produit spécial, le spermatozoïde, qui, devenu libre et arrivé sur l'ovule, y détermine l'apparition des cellules constituant l'embryon. Ses organes sont le testicule, l'épididyme, le canal déférent et les glandes qui lui sont annexées, près des vésicules séminales, ces vésicules mêmes, la prostate et tous les muscles concourant à l'éjaculation qui en est l'acte final ; tandis que les actes antécédents sont ceux de production du sperme, de transport de ce liquide dans des vésicules où il séjourne quand il y en a, et d'addition de diverses humeurs aux spermatozoïdes, telles que les liquides des glandes prostatiques et de Cowper au moment de l'éjaculation. — *Nerfs spermatiques*. Rameaux nerveux du plexus spermatique qui accompagnent chaque artère spermatique avec laquelle ils pénètrent dans le testicule. — *Plexus spermatiques*. Ils sont au nombre de deux et sont formés par des branches nerveuses dont les unes viennent directement du plexus solaire, les autres des plexus rénaux. — *Veines spermatiques*. Au nombre de cinq ou six de chaque côté, elles accompagnent l'artère spermatique, contribuent à former le cordon spermatique, et s'ouvrent, celles du côté droit dans la veine cave inférieure, et celles du côté gauche dans la veine rénale correspondante. Ce sont ces veines qui, chez l'homme, forment au-dessus du testicule un réseau veineux nommé *plexus veineux spermatique*, et, au-devant du muscle psoas, un autre plexus appelé *plexus* ou *corps pampiniforme*. Aux veines spermatiques correspondent, chez

la femme, les veines *utéro-ovariennes*, qui suivent le trajet des artères de ce nom. — *Voies spermatiques*. Série d'organes qui servent à l'accomplissement de la fonction spermatique. || *Hydrocèle spermatique* [*kyste spermatique, hydrocèle enkystée spermatique*]. Tumeur liquide enkystée, siégeant d'ordinaire entre le testicule et l'épididyme, à la face postérieure ou sur la partie antéro-inférieure de ce dernier organe, contenant un liquide blanchâtre opalin dans lequel se trouvent des spermatozoïdes et des granules graisseux, ayant probablement pour point de départ la rupture d'un tube de l'épididyme, et susceptible de guérir par la ponction et l'injection iodée. La tumeur est d'abord arrondie, fluctuante, de la grosseur d'une noisette ; plus tard elle augmente de volume, détermine parfois une sensation de pesanteur ou de douleur, et prend les caractères de l'hydrocèle vaginale, dont une ponction exploratrice peut quelquefois seule la faire distinguer ; les deux affections se traitent du reste de la même façon. Dans le sarcocèle kystique, les tumeurs font corps avec le testicule et sont comme enchâssées dans son parenchyme, tandis que les kystes spermatiques en sont isolés et adhèrent à l'épididyme.

**SPERMATISÉ, ÉE.** adj. Qui est mêlé de sperme.

**SPERMATISME.** s. m. [de σπέρμα, semence ; all. *Spermatismus*, angl. *spermatism*, it. *spermatismo*, esp. *espermatismo*]. Hypothèse d'après laquelle le sperme contiendrait les parties essentielles du nouvel être, auquel l'acte procréateur ne ferait que procurer, de la part de la femelle, l'espace et la nourriture nécessaires à son développement (Aristote, Hill, Darwin, Hartsoecker, Boerhaave, etc.). Il n'y a rien de vrai dans cette hypothèse ; seulement les spermatozoïdes déterminent l'évolution du vitellus par un contact direct de leur substance.

**SPERMATISTE.** s. m. et adj. Nom donné aux partisans de l'hypothèse du spermatisme.

**SPERMATOBLASTE.** s. m. [de σπέρμα, sperme, et βλαστός, germe]. Nom donné par von Ebner, en 1871, à des éléments cellulaires du testicule formés d'un pied élargi, comprenant un noyau, d'un col effilé, et supportant un groupe de spermatides et de spermatozoïdes ; dans cette conception, le spermatozoïde se produit par le bourgeonnement de cette cellule spéciale dite spermatoblaste, tandis que les autres cellules testiculaires étaient considérées comme des globules blancs plus ou moins transformés, destinés à fournir la partie liquide du sperme.

**SPERMATOCÈLE.** s. f. [*spermatocele*, de σπέρμα, sperme, et κήλη, tumeur ; all. *Samenbruch*, angl. et it. *spermatocele*, esp. *espermatocele*]. Gonflement et tension douloureuse du testicule et de l'épididyme, par suite de l'accumulation du sperme dans ces organes ; cet état a été attribué parfois à l'abstinence des plaisirs vénériens. — On donne aussi quelquefois ce nom aux kystes spermatiques.

**SPERMATOCYSTECTOMIE.** s. f. [de σπέρμα, sperme, κύστις, vessie, et ἐκτομή, ablation]. Opération qui consiste à enlever les vésicules séminales.

**SPERMATOCYSTITE.** s. f. [*Vésiculite*]. Inflammation des vésicules séminales causée par la blennorragie.

**SPERMATOCYTE.** s. m. [de σπέρμα, sperme, et κύτος, cellule]. Nom donné par Henle, en 1866, à de grosses cellules situées dans le canalicule séminipare et disposées sur un ou deux rangs ; elles sont séparées de la paroi par les spermatogonies : certaines sont en mitose.

**SPERMATOGENÈSE.** s. f. [de σπέρμα, sperme, et γένεσις, génération]. Production des spermatozoïdes ; elle se fait par suite des transformations successives des cellules des tubes séminipares : les spermatogonies poussiéreuses (V. SPERMATOGONIE) se divisent et donnent naissance aux spermatogonies croûtelleuses, lesquelles donnent lieu par mitose aux jeunes spermatocytes ; c'est là la première période de la spermatogenèse ou période de division. Puis les jeunes spermatocytes augmentent de volume, s'éloignent de la membrane propre ; le noyau subit diverses transformations consistant principalement en fragmentation du reticulum chromatique. C'est la période de croissance au terme de laquelle le spermatocyte se divise de manière à former deux spermatocytes de second ordre qui se divisent eux-mêmes et donnent naissance à deux spermatides. Ces mitoses des spermatocytes ont pour effet de réduire de moitié le nombre des chromosomes et de rendre ainsi la cellule mâle capable de s'unir à l'ovule, dont le noyau subit de son côté une réduction semblable ; aussi les appelle-t-on *mitoses réductionnelles* ou *mitoses de maturation*. Chaque spermatide se transforme directement en spermatozoïde par une série d'actes réunis sous le nom de spermiogenèse. — Fig. 705, Schéma de la *spermatogenèse* : 1. cellule folliculeuse ; 2. spermatogonie poussiéreuse ; 3. spermatogonie croûtelleuse ; 4. spermatocyte au terme de sa croissance (spermatocyte de premier ordre) ; 5. spermatocyte de deuxième ordre ; 6. spermatide ; 7. spermatozoïde.

Fig. 705. — Schéma de la *spermatogenèse*.

**SPERMATOGONIE.** s. f. Cellule appliquée contre la paroi propre du tube séminipare ; on en distingue deux variétés : les spermatogonies à noyau poussiéreux, qui ont 18 à 22 μ de diamètre, et possèdent un gros noyau muni d'un nucléole et semé de fines granulations chromatiques, et les spermatogonies à noyau croûtelleux, qui sont plus petites (12 μ), ont un noyau dépourvu de nucléole et contenant des grumeaux chromatiques irrégulièrement étoilés et anastomosés les uns avec les autres.

**SPERMATOLOGIE.** s. f. [*spermatologia*, de σπέρμα, sperme, et λόγος, traité, discours ; all. *Spermatologie*, angl. *spermatology*, it. *spermatologio*, esp. *espermatologia*]. Traité sur le sperme.

**SPERMATOPÉE.** adj. des deux genres [de σπέρμα, sperme, et ποιεῖν, faire ; all. *samenbereitend*, angl. *spermatopœous*, esp. *espermatopeo*]. Se dit des aliments auxquels on attribue la propriété d'augmenter la production du sperme et d'exciter à l'acte vénérien. Toutes les substances très nutritives, qui augmentent l'activité de nos fonctions, sont *spermatopées*. V. APHRODISIAQUE.

**SPERMATOPHORE.** adj. et s. m. [de σπέρμα, sperme, et φορὸς, qui porte]. Corps long de quelques millimètres, blanc, vermiforme, ou en forme de bouteille, de cornue, pourvu d'une enveloppe analogue aux mucus concrets, ou, chez quelques animaux, résistante comme de la chitine,

qui entoure une masse cylindrique de spermatozoïdes faciles à désagréger après rupture de l'enveloppe. Celle-ci, formée d'une ou de plusieurs couches superposées de mucus, distingue les spermatophores des simples agglomérations vermiformes de spermatozoïdes qui se dissocient quand elles sont expulsées de l'organe mâle, et dont la surface est ordinairement hérissée par la saillie de la queue de ceux-ci. Ce sont des agglomérations de ce genre et non des spermatophores que Dujardin a observées le premier sur le cochon d'Inde, le *Sphodrus terricola* et la *Tettigonia orni*, qui depuis ont été étudiées chez beaucoup d'insectes, et que Doyère a décrites sur la *Naïs sanguinea*. Les spermatophores se trouvent à l'époque de la fécondation sur les mâles des céphalopodes, de quelques hirudinées, de divers crustacés, etc. Pendant la copulation, le mâle fixe isolément ou en faisceaux ces organes près de l'orifice sexuel de la femelle. Les spermatozoïdes sortent par l'extrémité libre des spermatophores, dont la paroi revient sur elle-même à mesure qu'elle se vide de son contenu, qui est ainsi versé sur les œufs.

**SPERMATOPOÈSE.** s. f. [de σπέρμα, sperme, et ποιεῖν, faire]. La production du sperme.

**SPERMATORRHÉE.** s. f. [de σπέρμα, σπέρματος, sperme, et ῥεῖν, couler; all. *Samenverlust*, *Pollutionen*, angl. *seminal flux*, it. *spermatorrea*, esp. *espermatorrea*]. Écoulement involontaire et spontané du sperme, qui a lieu particulièrement la nuit, en l'absence de toute excitation ou sous l'influence de stimulants qui ordinairement seraient insuffisants pour produire cet effet. L'émission de sperme qui a lieu chez un homme trop continent, sous l'influence de rêves lascifs, et qui s'accompagne d'érections, est un accident qui, le plus souvent, n'atteint nullement la santé, et qu'on distingue, sous le nom de *pollutions nocturnes*, de la spermatorrhée proprement dite. Celle-ci débute ordinairement par ces pollutions : mais lorsque la maladie est définitivement constituée, l'émission involontaire du sperme n'est précédée d'aucun orgasme vénérien, d'aucune érection, et ne s'accompagne d'aucune sensation voluptueuse ; de plus, cette émission a lieu le jour comme la nuit ; quelquefois alors elle est consécutive à une excitation mécanique (équitation, mouvements d'une voiture, etc.) ou provoquée par la vue d'objets réveillant des idées lascives, mais plus tard elle se produit sans la moindre excitation. L'émission du sperme peut accompagner celle de l'urine, et ce dernier liquide prend un aspect blanchâtre, particulier, mais le microscope seul peut faire affirmer la présence des spermatozoïdes, et, par conséquent, du sperme. La spermatorrhée ne se rencontre guère que chez des neurasthéniques, et il est difficile de faire le départ entre l'influence de la neurasthénie et celle du trouble génital lui-même dans la production des accidents. On fera bien en tout cas de s'assurer qu'il s'agit réellement d'un écoulement de sperme et non pas du reliquat d'une ancienne blennorragie ou de l'issue de liquide prostatique ; il ne faut pas s'en tenir aux dires du malade qui, frappé du trouble qu'il présente, passe son temps à examiner son urètre et rapporte à un écoulement de sperme toute goutte d'urine ou d'autre liquide apparaissant au méat. La spermatorrhée, considérée comme assez fréquente autrefois, est rarement observée aujourd'hui; les troubles si graves qu'on lui attribuait semblent être dus à la neurasthénie et guérissent le plus souvent par le traitement de cette maladie. Le médecin devra surtout s'efforcer de ne pas donner, par un interrogatoire trop minutieux, de nouveaux aliments aux préoccupations du malade ; il devra rechercher la cause de la neurasthénie, donner confiance au malade, l'assurer de la guérison, qu'il obtiendra le plus souvent par l'isolement et par une bonne réglementation de l'hygiène génitale. A côté de la spermatorrhée essentielle pour ainsi dire que nous venons de décrire, il y a des spermatorrhées symptomatiques, comme celle que l'on rencontre chez les tabétiques ; dans ce cas, le traitement ne diffère pas de celui du tabes.

**SPERMATORRHÉIQUE.** adj. et s. Qui concerne la spermatorrhée, qui en est atteint.

**SPERMATOZOAIRE** ou **SPERMATOZOÏDE.** s. m. [de σπέρμα, sperme, ζῶον, animal, et εἶδος, forme ; all. *Samenthierchen*, angl. *spermatozoa*, it. *spermatozoario* ; *animalcule spermatique*, *larve* ou *embryon* des mammifères, etc., Leeuwenhoek ; *Trematoda pseudopolygastrica*, Ehrenberg; *Macrocercus*, Hill, de la famille des *Cercozoa* ; *infusoire céphaloïde* (poissons), *uroïde* (oiseaux et reptiles), *céphaluroïde* (mammifères), Czermak ; *filament spermatique*, *spermatozoaire*, *zoosperme*, *spermazoïde* ou *spermatozoïde*. Quelques auteurs écrivent par abréviation *spermazoaire* et *spermazoïde*]. Élément anatomique du corps des animaux et de certains végétaux jouant le rôle de corpuscule fécondateur et caractérisant le sexe mâle. — *Spermatozoïdes de l'homme.* Filaments microscopiques qui se composent d'une partie plus large et un peu aplatie, qu'on nomme *tête*, *corps* ou *disque*, et d'un long appendice cylindrique appelé *queue*, plus étroit que la tête; la queue va en s'amincissant toujours, et se termine par une pointe extrêmement fine. Leur longueur totale est de 5 centièmes de millimètre; la tête a 0mm,005 de long, 0mm,003 de large, et 0mm,001 à 0mm,002 d'épaisseur. La tête, ovalaire quand elle est vue de face, piriforme vue de profil, présente une extrémité libre, effilée, surmontée d'un fin corpuscule, le *bouton céphalique* ; l'extrémité postérieure est accolée à un bâtonnet qui a le volume d'un centrosome (*centrosome proximal*). La tête est coiffée d'une membrane mince et transparente, appelée *capuchon céphalique* ; ce capuchon, bien développé chez le cobaye,

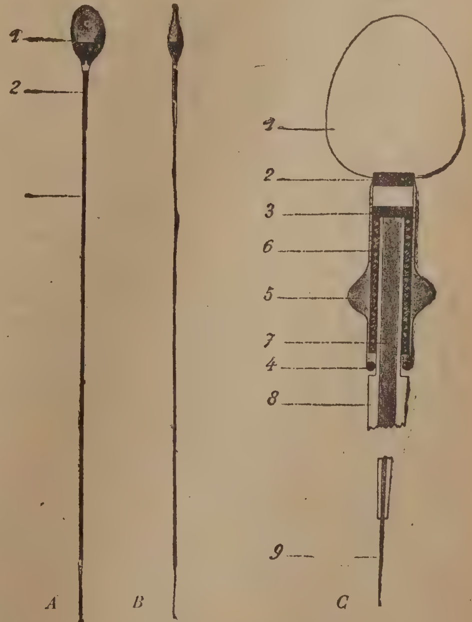



Fig. 706. — *Spermatozoïde.*

est à peine visible chez l'homme. La tête a les mêmes réactions colorantes que les noyaux des cellules ; avec le violet de gentiane elle apparaît formée de deux segments, l'antérieur pâle et volumineux, le postérieur petit et bien coloré. La

queue se compose de deux parties, le segment intermédiaire ou pièce d'union et la queue proprement dite; elle est formée dans toute sa longueur par un long filament dit *filament axile* qui forme la partie principale de la pièce d'union et de la queue. La pièce d'*union* longue de 5 à 6 μ et large de 1 μ, est formée du filament axile entouré d'une gaine protoplasmique, dans laquelle s'enroulent les spires d'un filament très grêle, dit filament ou gaine spirale; elle est comprise entre les deux moitiés du *centrosome postérieur*, la moitié antérieure ou *bouton terminal* le séparant du centrosome antérieur, et la moitié postérieure ou *disque terminal* situé à l'insertion de la queue. La queue proprement dite comprend elle-même deux segments : le segment antérieur ou principal long de 40 μ, formé du filament axile entouré d'une gaine protoplasmique, et le segment postérieur, long de 10 μ seulement, formé par le filament axile seul. — Fig. 706. *Spermatozoïde* : A. Vu de face avec sa tête (1), son segment intermédiaire (2); le segment principal de la queue (3) et le segment terminal. B. Vu de profil (d'après Retzius). C. schéma du spermatozoïde (d'après Mèves) : 1. tête; 2. centrosome antérieur; 3. moitié antérieure (bouton terminal) et 4, moitié postérieure (disque terminal) du centrosome postérieur; 5. gaine protoplasmique; 6. gaine spirale; 7. filament axile; 8. gaine protoplasmique de la queue; 9. filament axile qui, à lui seul, constitue le segment terminal de la queue. — Ces corpuscules exécutent des mouvements assez vifs, à l'aide de leur queue, qu'ils font onduler, et progressent avec une vitesse de 4 à 5 millimètres environ par minute. Leur force est assez considérable, car ils écartent aisément de leur chemin des cristaux calcaires dix fois plus gros qu'eux.

**SPERMAZOAIRE** ou **SPERMAZOÏDE**. s. m. V. SPERMATOZOAIRE.

**SPERME**. s. m. [*semen, sperma*, σπέρμα, de σπείρειν, semer; all. *Samen*, angl. *sperm*, it. *sperma*, esp. *esperma*; *semence, liqueur séminale*]. Humeur blanchâtre visqueuse, d'une odeur particulière, venant des testicules, d'où elle est portée par les conduits déférents dans les vésicules séminales, pour être ensuite, pendant le coït, lancée dans le vagin par l'urètre, où aboutissent les conduits éjaculateurs, et servir à la fécondation de l'ovule. Le sperme, au moment de l'éjaculation, est une humeur très complexe résultant du mélange de six humeurs diverses. Ce sont : 1° Le *liquide fourni par le testicule*, ou *sperme pur*, fluide, épais, filant, blanchâtre, qui est composé : *a.* d'un sérum en quantité très petite; *b.* principalement de *spermatozoïdes*; *c.* de quelques rares petites vésicules ou cellules sphériques, larges de 10 à 13 millièmes de millimètre, sans noyaux, peu granuleuses, qui sont probablement des cellules mères des spermatozoïdes, spermatocytes et spermatides, et restées stériles par accident au lieu d'avoir donné naissance à un spermatozoïde comme à l'ordinaire. Ces éléments anatomiques manquent dans le liquide éjaculé par les individus qui ont les canaux déférents oblitérés, ou dont les testicules sont restés dans l'abdomen, et qui, tout en restant puissants, sont stériles; le produit de l'éjaculation est néanmoins presque aussi abondant, de même odeur et de même aspect qu'à l'ordinaire, sauf un peu plus de transparence. 2° Le *liquide fourni par les follicules* qui sont annexés au canal déférent près des vésicules séminales. Ce liquide est brunâtre ou gris jaunâtre, plus ou moins foncé, contenant : *a.* un sérum; *b.* des cellules épithéliales prismatiques et ovoïdes; *c.* des granulations arrondies ou polyédriques, irrégulières, réfractant fortement la lumière, à centre brillant, à contour brunâtre foncé. 3° Le *liquide des vésicules séminales*, qui est brunâtre ou grisâtre, quelquefois presque opaque, d'autres fois gélatiniforme ou un peu grenu ; il renferme des *sympexions* arrondis ou réunis en masses aréolaires, englobant ou non des spermatozoïdes abondants, des flocons de mucus ou mucosine. On y voit toujours des leucocytes normaux ou hypertrophiés, quelquefois granuleux, ainsi que des granulations jaunâtres graisseuses ou brunâtres, réfractant fortement la lumière. Souvent il s'y trouve de l'hématoïdine en grains amorphes, ou quelques amas d'hématies. 4° Le *liquide prostatique*, qui est blanc, crémeux, mais non transparent, ni filant, qui se mêle au liquide des vésicules séminales, au moment de l'éjaculation. Il se compose : *a.* d'un sérum ; *b.* de nombreuses granulations d'aspect graisseux, à centre brillant jaunâtre, à contour foncé, auxquelles il doit en grande partie sa couleur blanche ; *c.* de granulations moléculaires grisâtres; *d.* de cellules épithéliales prismatiques à cils vibratiles, plus ou moins nombreuses, contenant souvent des granulations graisseuses autour de leurs noyaux; *e.* quelquefois de petites concrétions ou calculs prostatiques à lignes concentriques pouvant avoir jusqu'à près de $0^{mm},10$. C'est au liquide de la prostate que le sperme éjaculé doit principalement sa couleur blanchâtre et son odeur, qu'il n'a pas encore dans les vésicules et qu'il conserve dans le cas d'oblitération de l'épididyme et de cryptorchidie. Ce liquide n'est excrété qu'au moment de l'éjaculation et jamais dans ses intervalles. Son expulsion est due à la contraction des fibres lisses nombreuses qui entrent dans la composition de la trame de la prostate. 5° Le *liquide des glandes de Méry* ou *de Cowper*, qui est limpide, très filant, visqueux, auquel le sperme doit sa viscosité, et qui n'a aucune analogie avec le liquide prostatique; il se compose d'un sérum sans éléments anatomiques en suspension, si ce n'est quelquefois un petit nombre de leucocytes chez ceux qui ont eu des blennorragies. 6° Le *mucus du canal de l'urètre* ou *des glandes de Littre*, que les liquides précédents entraînent lors de l'éjaculation, et avec lui des cellules d'épithélium pavimenteux. Tous ces éléments se trouvent ordinairement dans le sperme éjaculé ; les sympexions peuvent manquer. Ce sont les flocons de mucosine qui ont été décrits à tort sous le nom de *fibrine* dans le sperme. On y trouve quelquefois des gouttes claires, rosées, sphériques, d'un diamètre de 10 à 40 millièmes de millimètre, visqueuses, s'allongeant lorsqu'elles rencontrent un obstacle et reprenant ensuite leur forme. Elles proviennent du liquide des vésicules séminales. Dans aucune des parties qu'il parcourt, le sperme n'offre l'odeur propre qu'il présente après l'éjaculation; elle ne se développe qu'au moment ou à l'approche de ce dernier phénomène. Elle semble due à quelque modification du liquide prostatique, car elle existe dans le cas où le produit éjaculé manque de spermatozoïdes. On trouve enfin presque toujours, dans le sperme éjaculé et refroidi, des cristaux ambrés, prismatiques obliques à base rhomboïdale, soit isolés, soit réunis en croix, en étoile, etc., à base bien déterminée ou remplacée par des biseaux allongés donnant au cristal la forme de fuseau, etc. Ce sont des cristaux de phosphate de spermine uni à du phosphate de calcium. Le sperme contient environ 10 p. 100 de substances fixes, dont six parties sont formées de matières organiques et quatre de substances minérales. Chimiquement, le sperme est remarquable par sa richesse en substances organiques phosphorées, nucléines et lécithines ; la partie liquide contient une nucléo-albumine spéciale, dite *spermatine* (V. ce mot). Les spermatozoïdes disparaissent par atrophie et résorption dans les vésicules séminales, pendant les maladies de longue durée, telles que la fièvre typhoïde, la phtisie chronique, etc. ; les vésicules séminales renferment néanmoins un liquide de même aspect que celui qu'elles contiennent lorsque les spermatozoïdes existent. Ceux-ci reparaissent lors de la convalescence, et en même temps reviennent les érections, qui avaient cessé.

**SPERMIDUCTE.** s. m. [de σπέρμα, sperme, et *ductus*, conduit ; ce mot est mal fait, il devrait être *spermoducte*, puis il est hybride]. Terme désignant le *canal déférent* ou *spermatique*, par opposition à *oviducte*.

**SPERMINE.** s. f. (en atomes $C^2H^5Az$). Leucomaïne existant dans le sperme à l'état de phosphate et possédant l'odeur caractéristique du sperme. On la trouve aussi dans le sang des leucémiques et dans les cultures du bacille de la tuberculose.

**SPERMIOGENÈSE.** s. f. Transformation des spermatides en spermatozoïdes. V. SPERMATIDE.

**SPERMIOLE** et non **SPERNIOLE.** s. f. [dérivé de σπέρμα ; *sperma ranarum*, all. *Froschlaich*, angl. *toadpole, spawn of frogs*, it. *fregolo di rane*]. Le mucus du frai. — *Spermiole de Crollius* [*spermiola Crollii*]. Poudre composée de myrrhe, d'oliban et de safran, arrosée avec l'eau distillée de frai de grenouille, à laquelle on ajoute du camphre, après dessiccation ; autrefois préconisée, comme médicament externe, contre les hémorragies.

**SPERMOGONIE.** s. f. [de σπέρμα, graine, et γονεία, production] (Tulasne). Corps noir ou brun qui naît sur le thalle des lichens, dont il est, selon toutes probabilités, l'appareil sexuel mâle. Il laisse échapper une sorte de mucilage ou pulpe grisâtre tenant en suspension des filaments qui remplissaient sa cavité. Ces filaments, nés au sommet des cellules formant la paroi ou sur le côté de prolongements moniliformes qui tapissent cette paroi, ont 1 millième de millimètre d'épaisseur sur 3 à 10 en longueur. Ils sont doués du mouvement brownien seulement, et manquent des cils que possèdent les spermatozoïdes des cryptogames. On les considère cependant comme analogues à ceux-ci, et, en attendant la démonstration de leur identité physiologique, on les nomme *spermaties* [σπερμάτιον, petite graine]. Ils se développent dans les spermogonies, avant que les *spores* ou organes femelles correspondants apparaissent dans leurs *apothécies*. Des spermaties analogues aux précédentes naissent sur le stroma de divers champignons et peut-être de tous (*Cenangium, Septaria, Cytispora*), avant que s'y développent les organes femelles. Le corps décrit comme un champignon sous le nom d'*Œcidiolum exanthematum*, parasite des *Uredo*, n'est qu'une *spermogonie* de ces champignons qui donne naissance à des *spermaties* apparaissant aussi au sommet de cellules filiformes, avec l'aspect de *cirres* ou de gouttes d'abord visqueuses et aromatiques. V. ERGOT *de seigle*.

**SPERMOLITHE.** s. m. [de σπέρμα, sperme, et λίθος, pierre]. Calcul des voies spermatiques, des vésicules séminales en particulier.

**SPERMOPHORE.** s. m. [de σπέρμα, graine, et φέρειν, porter]. Nom donné par Link au placentaire.

**SPERMORRHÉE.** s. f. V. SPERMATORRHÉE.

**SPERMOTOXINE.** s. f. Substance existant dans le sérum spermotoxique et lui donnant ses propriétés. Elle a pour effet d'immobiliser et de tuer les spermatozoïdes correspondants, c'est-à-dire provenant de l'espèce qui a fourni ceux qui ont servi à la production du sérum spermotoxique. La spermotoxine n'est jamais capable de dissoudre les spermatozoïdes ; cette dissolution ne se fait qu'à l'intérieur des phagocytes (Metchnikoff). La spermotoxine est formée de deux substances : l'une, l'alexine, n'est pas spécifique; l'autre, la sensibilisatrice ou fixatrice, est au contraire spécifique et n'agit que sur les spermatozoïdes de l'espèce employée. On peut obtenir une spermotoxine en injectant à un animal des spermatozoïdes provenant d'un autre individu de la même espèce (isospermotoxine) ou même de l'animal lui-même (autospermotoxine). Mais jamais cette spermotoxine n'agit dans le corps de l'animal qui le fournit et n'influe sur la vitalité de ses spermatozoïdes.

**SPERMOTOXIQUE.** adj. — *Sérum spermotoxique.* Sérum capable de détruire les spermatozoïdes avec lesquels on le met en contact. On l'obtient en faisant à un animal des injections répétées de spermatozoïdes provenant d'un individu d'une autre espèce. C'est un cas particulier des sérums cytotoxiques.

**SPERMOZOÏDE.** s. m. V. SPERMATOZOÏDE.

**SPEZIA (LA)** (Italie, Gênes). *Station d'hiver*, située au bord de la mer, climat doux et pluvieux.

**SPHACÈLE.** s. m. [*sphacelus*, σφάκελος, all. *Absterben, kalter Brand*, angl. *sphacelus*, it. *sfacelo*, esp. *esfacelo*]. Gangrène qui occupe toute l'épaisseur d'un membre. || Dans les livres hippocratiques, *sphacèle*, sorte d'inflammation ; c'est en ce sens qu'il est parlé de sphacèle du cerveau.

**SPHACÉLÉ, ÉE.** adj. [all. *abgestorben*, angl. *sphacelated*, it. *sfacelato*, esp. *esfacelado*]. Qui est frappé de sphacèle.

**SPHACÉLIE.** s. f. [*sphacelia*], V. ERGOT *de seigle*.

**SPHACÉLISME.** s. m. [*sphacelismus*, σφακελισμὸς]. Action de se sphacéler ; disposition au sphacèle.

**SPHACÉLOTOXINE.** s. f. Principe actif de l'ergot de seigle.

**SPHALÉROTOCIE.** s. f. [de σφαλερὸς, trompeur, et τόκος, accouchement]. Coliques utérines faisant croire à un accouchement qui n'a pas lieu.

**SPHÉNENCÉPHALE.** adj. et s. m. [*sphenencephalus*]. V. SPHÉNOCÉPHALIE.

**SPHÉNO-BASILAIRE.** adj. et s. [de σφὴν, os sphénoïde, et *basilaire*]. Qui concerne à la fois le sphénoïde et l'apophyse basilaire. — *Articulation sphéno-basilaire.* Celle qui unit le sphénoïde et l'apophyse basilaire. — *Os sphéno-basilaire* (Sœmmerring). L'os occipital.

**SPHÉNOCÉPHALIE.** s. f. Monstruosité caractérisée par deux yeux bien séparés, deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête ; mâchoire et bouche distinctes.

**SPHÉNO-ÉPINEUX, EUSE.** adj. [*spheno-spinosus*, esp. *esfeno-espinoso*]. Qui a rapport à l'épine du sphénoïde. — *Artère sphéno-épineuse* ou *méningée moyenne.* Branche de la maxillaire interne, qui entre dans le crâne par le trou du même nom et se divise en deux branches, lesquelles se distribuent à la dure-mère. — *Trou sphéno-épineux* ou *épineux*, ou *petit rond.* Trou dont est percé l'os sphénoïde en arrière de l'apophyse d'Ingrassias et des trous grand rond et ovale, et qui donne passage à l'artère sphéno-épineuse.

**SPHÉNOÏDAL, ALE.** adj. [*sphenoidalis*, all. *keilartig*, angl. *sphenoïdal*, it. *sfenoidale*, esp. *esfenoidal*]. Qui a rapport au sphénoïde. — *Crête* ou *épine sphénoïdale.* Arête que la face gutturale ou antérieure du sphénoïde présente sur la ligne médiane et qui s'articule avec l'ethmoïde. — *Fente sphénoïdale* ou *orbitaire supérieure.* Fente allongée, large en dedans, étroite en dehors, que présente l'os sphénoïde entre les grandes et les petites ailes. — *Ganglion sphénoïdal.* V. SPHÉNO-PALATIN. — *Sinus sphénoïdaux.* Nom donné à deux cavités dont est creusé le corps de l'os sphénoïde, et qui sont séparées l'une de l'autre par une cloison répondant à la ligne médiane. L'ouverture de ces sinus est située de chaque côté de la ligne médiane, sur la face antérieure ou orbito-nasale du sphénoïde ; elle est, en grande partie, bouchée par une lame osseuse contournée en cône, que l'on appelle *cornet sphénoïdal* ou *de Berlin*, qui forme une partie de la paroi antérieure du sinus.

**SPHÉNOÏDE.** adj. et s. m. [*os basilaire, os cunéiforme* ; *os sphénoïdal, os basilaire, os multiforme* ; de σφὴν, coin, et εἶδος, forme, ressemblance ; all. *Keilbein*, angl. *sphenoidbone*, it. *sfenoide*, esp. *esfenoide*]. Os impair enclavé au milieu des os de la base du crâne, en avant de l'occipital, en arrière de l'ethmoïde, et concourant à former les

cavités nasales, les orbites, les fosses zygomatiques et la paroi de la cavité gutturale. Cet os, qu'on a comparé à une chauve-souris, a une partie moyenne qu'on appelle le *corps*, et deux parties latérales qui ressemblent assez bien à deux ailes étendues. Le corps du sphénoïde a quatre faces : 1° une *supérieure*, ou *cérébrale*, qui présente, d'avant en arrière, une partie déprimée, qui s'articule avec la lame criblée de l'ethmoïde, une gouttière transversale (*gouttière optique*) pour le chiasma des nerfs optiques, une excavation profonde (*selle turcique* ou *fosse pituitaire*) qui reçoit la glande pituitaire, une lamelle verticale (*dos de la selle turcique*) dont chaque angle postérieur présente une apophyse (*apophyse clinoïde postérieure*) et qui est bordée de chaque côté par une gouttière dite *caverneuse*, offrant souvent en avant une petite saillie dite *apophyse clinoïde moyenne*; 2° une face *inférieure* ou *gutturale*, articulée avec le vomer, et de laquelle partent les *apophyses ptérygoïdes*; 3° une *antérieure* ou *orbito-nasale*, qui s'articule par une crête médiane (*crête sphénoïdale*) avec l'ethmoïde, et qui représente de chaque côté de cette crête l'ouverture des *sinus sphénoïdaux*; 4° une *postérieure*, articulée avec l'apophyse basilaire de l'occipital. De la partie supérieure des régions latérales se détachent deux apophyses horizontales, triangulaires, allongées, appelées *petites ailes du sphénoïde* ou *ailes d'Ingrassias* (*ailes orbitaires*, *sphénoïde antérieur* ou *ingrassial*), qui présentent, à leur base et en dedans, les *apophyses clinoïdes antérieures* : au point de naissance des petites ailes se trouve le *trou optique*. De la portion inférieure des parties latérales, se détachent les *grandes ailes du sphénoïde* (*ailes temporales* ou *sphénoïde postérieur*), dont chacune a une face cérébrale qui fait partie de la base du crâne, et qui présente les trous grand rond, ovale et sphéno-épineux; une face externe ou temporale qui concourt à former les parois de la fosse temporale, et une face antérieure ou orbitaire qui correspond au sommet de l'orbite.

**SPHÉNOÏDIEN, IENNE**. adj. et s. Synonyme de *sphénoïdal*. — *Os sphénoïdiens*. Les différentes portions du sphénoïde quand elles sont distinctes, comme sur le fœtus de divers vertébrés et sur quelques reptiles et poissons.

**SPHÉNOÏDITE**. s. f. Inflammation de la muqueuse qui tapisse le sinus sphénoïdal.

**SPHÉNO-MAXILLAIRE**. adj. [*spheno-maxillaris*, it. *sfeno-mascellare*]. Qui a rapport aux os sphénoïde et maxillaire. — *Fente sphéno-maxillaire* ou *orbitaire inférieure*. Fente que présente la région zygomatique de la face, et que forment le sphénoïde en haut, le maxillaire en bas, le malaire en avant, et le palatin en arrière. Cette fente s'unit à angle presque droit avec la ptérygo-maxillaire, et leur angle de réunion conduit à une fosse profonde appelée *fosse sphéno-maxillaire*, qui est placée derrière et un peu sous l'orbite, et formée par le palatin, le sphénoïde et le maxillaire supérieur. — *Ligament sphéno-maxillaire*. Faisceau ligamenteux allant de l'épine du sphénoïde à la saillie ou épine du maxillaire inférieur qui limite l'orifice interne du canal dentaire.

**SPHÉNO-ORBITAIRE**. adj. — *Os sphéno-orbitaire* (Béclard). La portion antérieure du corps du sphénoïde chez le fœtus; elle concourt à former l'orbite, et se développe par un point particulier d'ossification.

**SPHÉNO-PALATIN, INE**. adj. [*spheno-palatinus*]. Qui a rapport au sphénoïde et au palais. — *Artère sphéno-palatine*. Terminaison de la maxillaire interne; elle prend ce nom en pénétrant dans les fosses nasales par le trou sphéno-palatin, et se divise en deux branches, l'une interne destinée à la cloison, l'autre externe destinée aux cornets et aux méats. — *Ganglion sphéno-palatin* [*ganglion sphénoïdal*, Ch., *ganglion de Meckel*, *ganglion sous-maxillaire*]. Petit ganglion nerveux triangulaire, du volume d'une lentille, situé en dehors du trou sphéno-palatin, dans la fosse ptérygo-maxillaire. Ce ganglion est entouré par une gaine, prolongement de la dure-mère, par du tissu adipeux et par les branches de la maxillaire interne, ce qui le rend difficile à préparer. Le nerf maxillaire supérieur (fig. 707, *h*) lui renvoie deux ou trois racines sensitives (*i*). Il a pour racine motrice le filet grand pétreux superficiel du nerf vidien (*j*). Il a pour racine végétative le filet carotidien du ganglion cervical supérieur (*u*). En arrière il donne le filet *ptérygo-palatin* ou *pharyngien de Bock*, qui passe par le conduit ptérygo-palatin pour se rendre à la muqueuse de la trompe d'Eustache et à celle des parties nasales et pharyngiennes voisines. En avant, il fournit le nerf sphéno-palatin interne ou *naso-palatin* (5), et le sphéno-palatin externe, qui est un peu au-dessous.

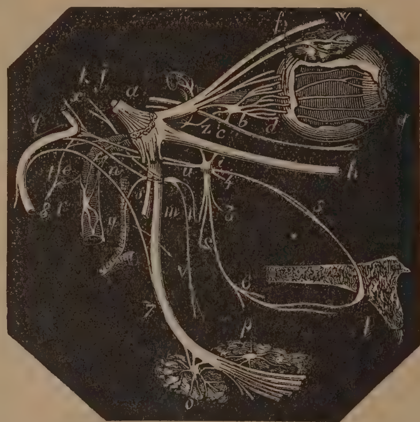


Fig. 707. — Ganglion *sphéno-palatin* et ses branches.

En bas, il fournit les filets palatins antérieurs (4), sensitifs comme les précédents, et les palatins postérieurs (2), destinés aux muscles péristaphylin interne et palatostaphylin. Les nerfs sphéno-palatins externes (3) se distribuent à la muqueuse du cornet et du méat moyen. Le naso-palatin (5) se dirige le long de la paroi interne des fosses nasales jusqu'au trou palatin antérieur, et se termine au ganglion naso-palatin (*l*) dont l'existence n'est pas constante; si ce ganglion manque, il s'anastomose avec le palatin antérieur (6). En *o* est le *ganglion sous-maxillaire*; en *p*, le *ganglion sublingual*; en *t* le *tympan*. — *Trou sphéno-palatin*. Échancrure demi-circulaire située entre les deux éminences que présente le bord sphénoïdal de l'os palatin, et qui est convertie en trou par une semblable échancrure du sphénoïde.

**SPHÉNO-PARIÉTAL, ALE**. adj. [*spheno-parietalis*]. Qui a rapport au sphénoïde et au pariétal. — *Articulations sphéno-pariétales*. Sutures qui unissent les extrémités des grandes ailes du sphénoïde avec les angles antérieurs inférieurs des pariétaux.

**SPHÉNO-PTÉRYGO-PALATIN**. adj. et s. V. Péristaphylin *externe*.

**SPHÉNO-TEMPORAL, ALE**. adj. [*spheno-temporalis*]. Qui a rapport au sphénoïde et au temporal. — *Suture sphéno-temporale*. Celle de l'articulation des grandes ailes du sphénoïde avec la portion écailleuse du temporal.

**SPHÉNOTRÉSIE**. s. f. [de *sphénoïde*, et τρῆσις, perforation]. Perforation du crâne, ayant pour but de briser le sphénoïde. V. Sape.

**SPHÉNOTRIBE.** s. m. [de sphénoïde, et τρίβειν, broyer] (Lollini, de Bologne). Perce-crâne monté sur une tige courbe, en vue d'atteindre plus facilement la partie centrale du sphénoïde. Pour éviter que le transforateur porte son action sur les organes maternels, la portion externe de sa tige est fixée sur un entablement du forceps, dans l'axe des cuillers, autour duquel il opère son mouvement de rotation. Les manches sont munis d'un écrou de compression, qui se transforme en un céphalotribe et en un puissant agent de traction.

**SPHÉNOTRIPSIE.** s. f. Embryotomie faite avec le sphénotribe.

**SPHÈRE.** s. f. [*sphæra*, σφαῖρα, all. *Kugel*, it. *sfera*, esp. *esfera*]. Corps dont la surface unique a tous ses points situés à la même distance d'un point intérieur qu'on appelle *centre*. — *Sphère d'activité d'un corps*. Espace déterminé et étendu tout autour d'un corps, au delà duquel l'action de ce dernier ne se manifeste plus. — *Sphère attractive*. Partie du protoplasme qui dans la cellule entoure le centrosome. — *Sphère de fractionnement*, *de sillonnement* ou *de segmentation vitelline*. V. SEGMENTATION.

**SPHÉRICITÉ.** s. f. V. ABERRATION.

**SPHÉRIQUE.** adj. [*sphæricus*, de σφαῖρα, sphère; all. *sphärisch*, *kugelrund*, angl. *spheric*, it. *sferico*, esp. *esferico*]. Qui a la forme d'une sphère : *épithélium sphérique*.

**SPHÉRISTIQUE.** s. f. [σφαιριστική, sous-entendu, τέχνη, de σφαῖρα, balle]. L'art de jouer à la balle, exercice conseillé par les médecins de l'antiquité.

**SPHÉROÏDE.** adj. [de σφαῖρα, sphère, et εἶδος, forme]. Qui ressemble à une sphère.

**SPHÉRULE.** s. f. Petite sphère.

**SPHINCTER.** s. m. [*sphincter*, σφιγκτήρ, de σφιγγειν, lier, serrer; all. *Schliessmuskel*, angl. *sphincter*, it. *sfintere*, esp. *esfinter*]. Nom de certains muscles annulaires, ainsi appelés parce qu'ils servent à fermer et à resserrer les ouvertures ou conduits naturels. — *Sphincter de l'anus*. Nom donné à deux muscles qui environnent l'extrémité inférieure du rectum. L'un, placé plus superficiellement, est le *sphincter externe* ou *sphincter cutané* (*constricteur de l'anus*, Bichat, *coccygio-anal*, Ch.), dont Winslow a fait deux muscles distincts, sous les noms de *sphincters cutanés interne et externe*. Ce muscle se compose, en effet, de deux ordres de fibres : les unes, *superficielles* (*sphincter sous-cutané*), s'insèrent au tissu cellulaire sous-cutané et à la partie profonde de la peau depuis le coccyx jusqu'à la partie postérieure du bulbe de l'urètre; les autres, *profondes*, s'insèrent en arrière à la pointe du coccyx en se confondant, d'un côté à l'autre, sur la ligne médiane, de manière à former un raphé dit *ano-coccygien*; en avant elles se terminent en partie à un raphé fibreux, dit *ano-bulbaire*, et passent en partie sans interruption en avant du rectum. Considéré dans sa totalité, ce muscle forme un anneau musculaire, haut de 5 centimètres, épais de 8 millimètres, qui se continue supérieurement avec la partie inférieure du releveur de l'anus. — Le *sphincter interne* est formé par les fibres lisses circulaires du rectum, qui, en s'accumulant à la partie inférieure de cet intestin, forment un anneau haut de 18 à 25 millimètres et épais de 3 à 5 millimètres. Sur les sujets vigoureux, sa partie inférieure s'avance entre le derme et la partie correspondante du sphincter externe, dont il reste séparé par du tissu cellulaire. — *Sphincter des lèvres*. V. ORBICULAIRE *des lèvres*. — *Sphincter supérieur* (et non *sphincter interne*). Épaississement de la couche circulaire à fibres-cellules du rectum, sur une portion seulement de sa circonférence, qui se trouve de 6 à 9 centimètres au-dessus de l'anus (Nélaton). — *Sphincter du vagin*. V. CONSTRICTEUR *du vagin*. — *Sphincter de la vessie*. V. VESSIE.

**SPHINCTÉRALGIE.** s. f. Douleur déterminée par la contraction spasmodique d'un sphincter.

**SPHINCTÉRALGIQUE.** adj. Qui a rapport à la sphinctéralgie, qui est accompagné de sphinctéralgie. V. FISSURE *à l'anus*.

**SPHYGMIQUE.** adj. [*sphygmicus*, de σφυγμὸς, pouls; all. *sphygmisch*, angl. *sphigmic*, it. *sfigmicco*, esp. *esfigmico*]. Qui a rapport au pouls. — *Art sphygmique*. Art qui a pour but la connaissance des caractères du pouls.

**SPHYGMOGRAPHE.** s. m. [de σφυγμὸς, pouls, et γράφειν, écrire; all. *Pulsmesser*, angl. *sphygmograph*, it. *sfigmografo*]. Instrument destiné à enregistrer les pulsations des artères. — Le *sphygmographe de Vierordt*, formé d'un levier mis en mouvement par les battements d'une artère, qui inscrit ses oscillations sur le kymographion, a des inconvénients qui lui font préférer le suivant. — *Sphygmographe de Marey* (fig. 708). Il se compose d'un levier d'une extrême légèreté qui déprime l'artère au moyen d'un ressort élastique. Chaque fois que le pouls de l'artère soulève le ressort, le mouvement se transmet au levier muni d'une plume qui inscrit es oscillations sur un cylindre tournant. La monture sur laquelle sont fixées les

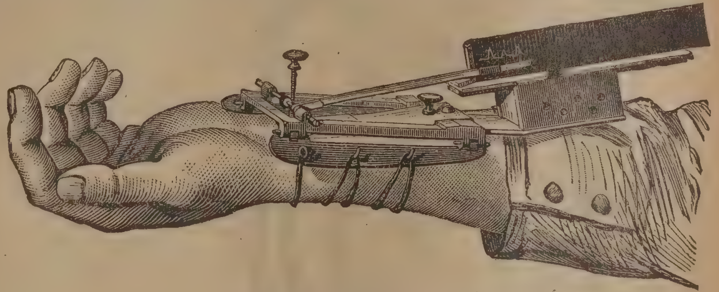


Fig. 708. — *Sphygmographe*.

différentes pièces se compose d'un cadre métallique et de deux ailes latérales, articulées à charnière. Le cadre et les ailes forment une sorte de gouttière qui embrasse la partie antérieure de l'avant-bras, et qui s'adapte à l'aide d'un lacet contournant l'avant-bras et se réfléchissant alternativement d'un côté à l'autre sur de petits crochets dont les

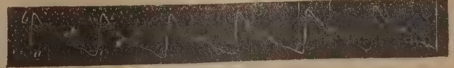


Fig. 709. — Graphique du pouls pris avec le *sphygmographe* direct de Marey.

ailes sont munies. Quand l'appareil est en position, un ressort, situé dans l'intérieur du cadre, est exactement appliqué sur l'artère radiale. Chaque battement de l'artère soulève le ressort, dont le mouvememt est transmis à son tour, par une pièce intermédiaire, à un levier qui l'amplifie. L'extrémité du levier décrit alors des mouvements dont la nature varie avec la forme du pouls. Un petit ressort empêche le levier d'être projeté au-dessus du point auquel l'élève le battement artériel. L'extrémité du levier porte une plume, celle-ci frotte sur une plaque couverte de papier, et qui est mue, parallèlement au levier, par un mouvement d'horlogerie. De la combinaison de ces deux

mouvements résultent des courbes dont le nombre correspond à celui du pouls (fig. 709), et dont la forme correspond à des types dont plusieurs caractérisent des maladies du cœur ou des vaisseaux. La fréquence du pouls se juge d'après le nombre de pulsations inscrites sur le papier dont la vitesse de translation est connue (Marey). Dans le sphygmographe à transmission, la vis verticale qui reçoit les mouvements du pouls s'engrène avec une pièce basculante qui actionne la membrane d'un tambour à air; ce tambour est relié à un tambour inscripteur, ce qui permet de prendre sur ce cylindre enregistreur des tracés beaucoup plus longs. — *Sphygmographe de Brondel.* Il diffère du précédent en ce que le ressort métallique est remplacé par un levier droit, appliqué sur l'artère par son extrémité libre, articulé par l'autre avec un second levier qui porte la plume; un troisième levier, sur lequel on peut faire passer des curseurs de différents poids, permet de régler la pression exercée sur l'artère.

**SPHYGMOGRAMME.** s. m. Tracé du pouls recueilli avec le sphygmographe.

**SPHYGMOLOGE.** s. m. [de σφυγμὸς, pouls, et λέγειν, indiquer]. Instrument propre à faire connaître la vitesse et les autres qualités du pouls.

**SPHYGMOMANOMÈTRE.** s. m. Appareil servant à mesurer la pression artérielle. Le sphygmomanomètre de Potain, le plus employé en France (fig. 710), se compose d'une petite poire de caoutchouc, dont une facette plus

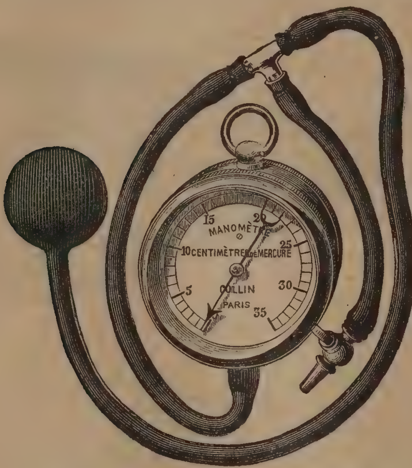



Fig. 710. — *Sphygmomanomètre.*

souple que les autres est destinée à être appliquée sur l'artère ; cette poire est reliée par un tube de caoutchouc à un manomètre métallique, de sorte que toute pression exercée sur la poire se traduit par un mouvement de l'aiguille du manomètre autour d'un cadran gradué. On applique la poire sur l'artère radiale en la tenant de la main gauche; au-dessous de la poire on applique sur l'artère deux doigts de la main droite ; l'un de ces doigts, le plus éloigné du bras, appuie sur l'artère de façon à en effacer la lumière, et à empêcher ainsi le retour du sang par les anastomoses de la main; l'autre doigt, situé entre celui-ci et la poire, explore le pouls. Quand la récurrence radiale est arrêtée, on appuie sur la poire avec les doigts de la main gauche, jusqu'au moment où le doigt de la main droite qui explore le pouls ne sente plus de battement artériel ; à ce moment la pression exercée sur la poire est suffisante pour interrompre le cours du sang dans l'artère; cette pression mesure donc la pression artérielle. On lit alors sur le manomètre le chiffre auquel est arrêtée l'aiguille, et ce chiffre indique en centimètres de mercure la pression artérielle. Cet instrument est un perfectionnement de l'appareil de von Basch, dans lequel la valeur de la pression était donnée par un manomètre à mercure.

**SPHYGMOMANTIE.** s. f. [de μαντεία, divination]. Divination prétendue d'après l'état du pouls.

**SPHYGMOMÈTRE.** s. m. [de σφυγμὸς, pouls, et μέτρον, mesure; all. *Pulsschlagmesser*, angl. *sphygmometer*, it. *sfigmometro*]. Instrument pour mesurer le pouls. Sanctorius avait imaginé, dit-on, sous le nom de *pulsiloge*, un instrument qui devait être un véritable *sphygmomètre.* Celui qu'a inventé Hérisson pour apprécier les diverses qualités du pouls ne fait reconnaître que sa vitesse et sa régularité. C'est un tube rempli de liquide, et dont la partie inférieure, fermée par une rondelle de caoutchouc, s'applique sur l'artère; les pulsations artérielles font alternativement monter et baisser le liquide dans le tube.

**SPHYGMOPHONE.** s. m. [de σφυγμὸς, pouls, et φωνή, voix, son]. Instrument qui, appliqué sur l'artère radiale, permet d'entendre les bruits correspondants aux pulsations artérielles, et de reconnaître leurs caractères normaux ou morbides (Boudet).

**SPHYGMOSCOPE.** s. m. [de σφυγμὸς, pouls, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument qui, ajouté au polygraphe, permet d'enregistrer la pression dans les artères avec lesquelles il est mis en communication (Marey).

**SPHYRÈNE.** s. m. V. Poisson *vénéneux.*

**SPICA.** s. m. [all. *Aehrenverband*, angl. *spica-bandage*, it. *spiga*, esp. *espica*]. Mot latin qui signifie *épi*, et qui désigne certains bandages croisés dont les tours de bande sont disposés autour d'un membre comme les épillets de graminées le long de leur axe commun. Le *spica* est *ascendant* ou *descendant*, selon que les pointes des doloires sont tournées vers la partie supérieure ou inférieure d'un membre. On distingue le *spica* inguinal, simple ou double ; celui de l'épaule et celui du pouce.

**SPICANARD.** s. m. [all. *Bärwurz*, angl. *spicknel*, *spigonardi*, esp. *espicanardo*]. V. Nard *indien.*

**SPIDIUM.** s. m. Ancien nom de l'ivoire brûlé employé autrefois comme astringent (Adanson). C'est du phosphate de chaux tribasique.

**SPIGEL** (anatomiste de Bruxelles, 1578-1625). — *Lobe de Spigel.* V. Foie.

**SPIGÉLIE.** s. f. *Spigélie anthelminthique du Brésil* [*Spigelia anthelminthica*, L.], all. *Spigelia*, angl. *anthelmia*, *indian pinck*, it. *spigelia*, esp. *espigelia*; *brinvilliers* ou *brinvillière*]. Herbe de la famille des loganiacées, très vénéneuse à l'état frais, et dont les feuilles et les racines desséchées sont employées à petite dose, en poudre ou décoction, contre les vers intestinaux (*yerba de lombrices*). — *Spigélie du Maryland* [*Spigelia marylandica*, L.]. Herbe de la même famille qu'on préfère à la précédente comme anthelminthique, en ce qu'elle est moins vénéneuse. On l'emploie en infusion (15 gr. pour 500 gr. d'eau bouillante), dont on donne une cuillerée à bouche de trois en trois ou de quatre en quatre heures. On en fait précéder l'administration, la veille, d'une dose purgative de calomel; après la dernière dose du vermifuge, on fait purger avec l'huile de ricin. Quelquefois on associe au vermifuge un purgatif.

**SPIGÉLINE.** s. f. [all. *Spigelin*, angl. *spigeline*, it. *spigelina*, esp. *espigelina*]. Substance brune non azotée, amère, nauséeuse, purgative, et causant une sorte d'ivresse, soluble dans l'eau et dans l'alcool, peu dans l'éther, soluble dans l'acide nitrique, et précipitée par le sous-acétate de plomb, trouvée dans les feuilles et surtout dans la racine de la spigélie anthelminthique.

**SPILANTHE.** s. m. V. Cresson *de Para.*

**SPILANTHINE.** s. f. Substance âcre, cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, peu dans l'eau, contenue dans le *Spilanthes oleracea*, L., ou *cresson de Para*.

**SPILOPLAXIE.** s. f. [de σπῖλος, tache, et πλὰξ, plaque]. — *Spiloplaxie indienne.* Nom sous lequel on a décrit une maladie qui n'est autre que l'*éléphantiasis des Grecs*; Duchassaing donne le nom de *spiloplaxie* à cet éléphantiasis, en réservant le nom d'*éléphantiasis* à celui des Arabes.

**SPILUS.** s. m. [*nævus, spilus, spilos*, de σπῖλος, tache]. Tache cutanée causée par une production exagérée du pigment. V. Nævus.

**SPINA** ou **SPINAEUS** (médecin allemand du xvii[e] siècle). — *Élixir de Spina.* V. Élixir *antipestilentiel.*

**SPINA.** s. m. Mot latin employé par Van Helmont pour expliquer sa théorie de l'inflammation. V. Aiguillon.

**SPINA-BIFIDA.** s. m. [all. *Rückenspalte*, angl. et it. *spina-bifida*, esp. *espina-bifida*]. Vice de conformation qui consiste dans la fissure des arcs vertébraux (d'où le nom de *spina-bifida*), par ossification incomplète, au niveau des apophyses épineuses; fissure à travers laquelle s'échappe une partie ou la totalité de la moelle et de ses enveloppes. Quelquefois l'axe nerveux lui-même ne prend pas part à la hernie, constituée alors uniquement par les méninges (méningocèle); le plus souvent, il pénètre dans la poche, qui contient en même temps une sérosité limpide (d'où le nom d'*hydrorachis* donné aussi à cette affection) épanchée tantôt entre la moelle et ses enveloppes (*hydrorachis externe*), tantôt, et plus fréquemment, au centre même de la moelle (*hydrorachis interne*). — Fig. 711 : Spina-bifida sacré avec hydrorachis et fixation à la paroi interne de la poche, de la partie terminale de la moelle et des nerfs de la queue de cheval (Morton). — Le spina-bifida siège le plus souvent dans les régions lombaire et sacrée; on trouve en ce point une tumeur molle, souvent transparente, d'un volume variable, plus ou moins réductible, et on peut sentir, en déprimant cette tumeur, l'écartement des lames et des apophyses des vertèbres; souvent les extrémités inférieures sont paralysées. La mort est la terminaison la plus habituelle, et survient, rapidement ou d'une façon lente, par inflammation du sac et extension de la phlegmasie aux méninges, rarement par gangrène de la tumeur. Dans bien des cas, le traitement palliatif, qui consiste à mettre la tumeur à l'abri des violences extérieures et à la comprimer légèrement par une pelotte circulaire percée à son centre, est le seul qui convienne.


Fig. 711. — *Spina-bifida.*

Quand on a à redouter l'ulcération et l'inflammation de la tumeur, quand celle-ci augmente rapidement, il est indiqué de joindre la ponction à la compression; la ponction suivie d'injections iodées a donné des succès, mais peut, comme la cautérisation, être suivie d'accidents promptement mortels, surtout si la tumeur renferme une portion de la moelle épinière.

**SPINA-VENTOSA.** s. m. [all. *Winddorn, Knochenwurm*, angl. *spina ventosa*, it. *spina ventosa*, esp. *espina ventosa*]. Nom sous lequel on a décrit tantôt des hyperostoses ou des exostoses, parfois même de simples abcès développés dans l'intérieur des os, tantôt de véritables ostéosarcomes. Les tumeurs décrites sous ce nom sont : 1° des tumeurs fibreuses assez fréquentes dans la mâchoire inférieure; elles peuvent être ou non mélangées de parties ayant l'aspect colloïde, par suite de la présence de matière amorphe; 2° des tumeurs à *myéloplaxes*, de consistance et de couleur musculaires, compliquant quelquefois la présence des épithéliomas qui envahissent la mâchoire; 3° des kystes à paroi fibreuse ou non. Le principal caractère du *spina-ventosa* consiste en ce que l'os semble comme soufflé dans le point malade. Il se tuméfie, se dilate dans toute sa périphérie, s'amincit extrêmement, et acquiert ainsi un volume énorme, avec douleur profonde très obtuse et à peine perçue par le malade. Aujourd'hui on réserve ce nom à une forme de la tuberculose des os des doigts dans laquelle les phalanges sont boursouflées d'une façon considérable. — Fig. 712 : Spina-ventosa au pouce droit et au médius gauche, chez un enfant de trois ans.


Fig. 712. — *Spina-ventosa.*

**SPINAL, ALE.** adj. [de *spina*, épine; angl. *spinal*, it. *spinale*, esp. *espinal*]. Qui a rapport aux apophyses épineuses des vertèbres ou à la colonne vertébrale, et à la moelle épinière ou spinale. — *Artères spinales.* Nom donné à deux branches que fournit l'artère vertébrale parvenue dans le crâne, et qu'on distingue en *antérieure* et *postérieure*. Chaussier les appelle *artères médianes du rachis*. La postérieure descend parallèlement à celle du côté opposé sur la face postérieure de la moelle allongée, donne un rameau très grêle sur les côtés du quatrième ventricule, et se continue avec les rameaux des vertébrales, des intercostales et des lombaires, situées sur la face postérieure de la moelle épinière, et lui distribue ses ramifications. L'antérieure descend en serpentant sur la face antérieure de la moelle allongée, se réunit avec celle du côté opposé au niveau du grand trou occipital, et forme un tronc commun flexueux qui se continue à la face antérieure de la moelle épinière jusqu'à l'extrémité inférieure du rachis, grâce aux anastomoses qu'il reçoit des mêmes

artères que la postérieure. — *Muscles spinaux*. Ceux qui s'insèrent sur les vertèbres formant l'épine ou rachis. — *Nerfs spinaux*. Les nerfs rachidiens, par opposition aux nerfs encéphaliques. — *Nerf spinal* [*accessoire de la paire vague, accessoire de Willis, nerf trachélo-dorsal*, Chaussier, *nerf respiratoire supérieur du tronc*, Ch. Bell, *onzième paire cranienne*]. Il naît : 1° de a partie latérale de la portion cervicale de la moelle épinière, par des racines dites *médullaires*, qui descendent jusqu'à l'origine du quatrième nerf cervical, quelquefois plus bas; 2° du bulbe rachidien, par des racines dites *bulbaires*, qui ont un noyau commun avec le glosso-pharyngien et le pneumogastrique. Les racines médullaires se dirigent obliquement en haut et en dehors, entre le ligament dentelé et les racines postérieures des nerfs cervicaux, et se réunissent de açon à former un cordon unique, qui pénètre dans le crâne par le trou occipital : là ce cordon reçoit les racines bulbaires, et le tronc du spinal, définitivement constitué, se dirige vers le trou déchiré postérieur, par lequel il sort du crâne, en arrière du pneumogastrique. Il se divise alors en deux branches : une *branche externe*, qui fait suite aux racines médullaires, se porte en bas et en dehors, en arrière de la loge parotidienne, croise ou traverse le muscle sterno-mastoïdien auquel il donne quelques rameaux, et se termine dans le trapèze; une *branche interne*, qui fait suite aux racines bulbaires, se porte en bas et en avant, s'accole au plexus gangliforme, et fournit des rameaux pharyngiens et les nerfs laryngés inférieurs ou récurrents, qui paraissent venir du pneumogastrique. Le nerf spinal est un nerf moteur, qui donne la motilité aux muscles trapèze et sterno-mastoïdien par sa branche externe, d'origine médullaire; aux muscles du pharynx et à tous les muscles du larynx (moins le crico-thyroïdien, animé par le laryngé externe) par sa branche interne, d'origine bulbaire. Ces deux portions du nerf spinal sont souvent indépendantes l'une de l'autre dans leur développement : ainsi, chez le bœuf et le cheval, la branche externe est proportionnellement beaucoup plus développée que chez l'homme, tandis qu'elle disparaît presque complètement chez les oiseaux, dont le spinal est réduit à la branche interne. D'après Cl. Bernard, l'arrachement de la branche interne du spinal, sur les animaux, détermine une *aphonie* résultant de ce que, les cordes vocales ne pouvant se tendre, la glotte reste constamment dilatée, tandis que l'aphonie consécutive à la paralysie du pneumogastrique résulterait du rétrécissement persistant de la glotte; cet arrachement produit aussi une gêne spéciale de la déglutition, qui se manifeste par le passage des aliments dans la trachée au moment où on interrompt brusquement le repas de l'animal, ce qui s'explique par ce fait que les muscles du pharynx, en même temps qu'ils poussent le bol alimentaire dans l'œsophage, ferment le larynx : il y a là une double action nerveuse, dont la première, appartenant au pneumogastrique, persiste seule après la section du spinal, qui règle la seconde action. Quant à la branche externe, son arrachement produit l'essoufflement, la brièveté de l'expiration, surtout pendant l'effort, parce que la dilatation du thorax, nécessaire à la durée de l'expiration, n'est plus maintenue par les muscles sterno-mastoïdien et trapèze, dont la fonction est volontaire, contrairement à la fonction respiratoire du pneumogastrique. En résumé, d'après Cl. Bernard, le nerf spinal ne peut pas être considéré comme l'accessoire, comme la racine antérieure du pneumogastrique : il y aurait, au contraire, antagonisme entre ces deux nerfs, dont le premier préside à l'expiration forcée volontaire, en particulier aux mouvements vocaux volontaires, et le second aux mouvements respiratoires organiques involontaires. Quant à la sensibilité qu'il présente dans sa portion intracranienne, le spinal la doit sans doute à son anastomose avec le pneumogastrique au niveau du trou déchiré postérieur; de plus, la sensibilité récurrente lui est fournie, dans sa portion intrarachidienne, par les racines postérieures cervicales. V. Pneumogastrique et Récurrent. — Fig. 713. La pièce, vue en arrière, a été disséquée et disposée de manière à mettre en évidence les

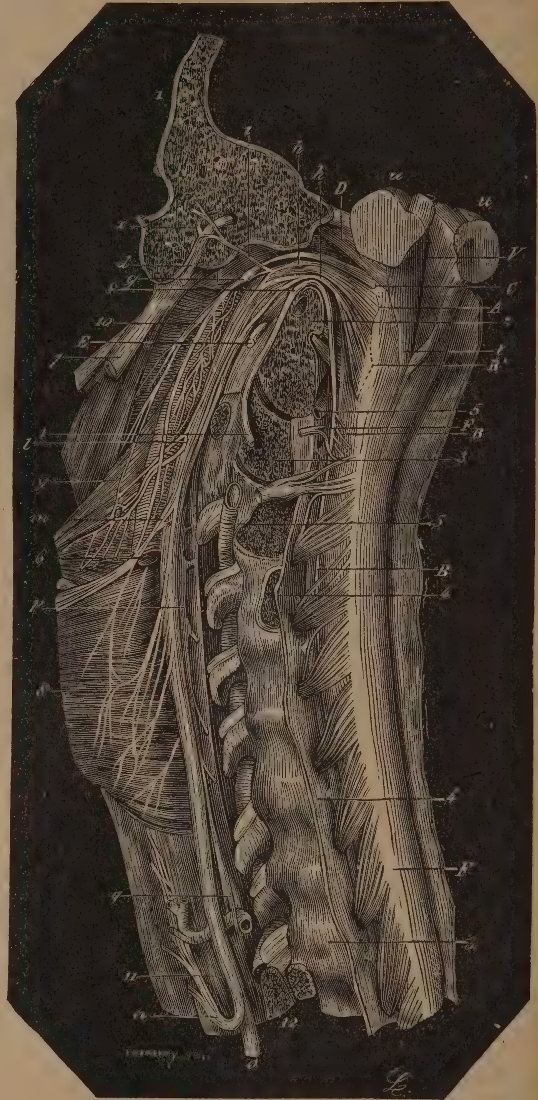


Fig. 713. — Origines du *spinal*.

origines et les anastomoses de ces nerfs. A, faisceau des origines du pneumogastrique; B, filets originaires de la grande portion médullaire du spinal qui vient ensuite former la branche externe de ce nerf *r* : ces filets originaires s'étendent depuis la première jusqu'à la cinquième paire cervicale environ; B', filets originaires de la portion bulbaire du spinal qui vont ensuite constituer la branche interne de ce nerf *k*; C, origine du glosso-pharyngien; D, troncs du facial et de l'acoustique réunis après leur origine (septième paire); E, nerf grand hypoglosse coupé; F, F', racines postérieures des paires nerveuses cervicales

rachidiennes; *g*, ganglions du nerf glosso-pharyngien; *h*, ganglion jugulaire du pneumogastrique; *i*, rameau auriculaire du pneumogastrique; *h*, branche interne du spinal; *l*, rameau pharyngien du pneumogastrique provenant de la branche interne du spinal; *m*, nerf laryngé supérieur; *n*, nerf laryngé inférieur ou récurrent; *o*, tronc du nerf pneumogastrique coupé; *p*, ganglion cervical supérieur; *q*, ganglion cervical inférieur; *r*, branche externe du nerf spinal coupé; *s*, anastomose de Willis entre le pneumogastrique et la branche externe du spinal; *t*, *calamus scriptorius*; *u*, *u*, coupe des pédoncules du cervelet; *v*, plancher du quatrième ventricule; *x*, corde du tympan; 1, coupe du rocher; 2, coupe de la partie basilaire de l'occipital: 3, 3, vertèbres cervicales; 4, 4, dure-mère; 5, 5, artère vertébrale; 6, 6, artère carotide; 7 faisceau des muscles styliens coupés; 8, 9 et 10, muscles constricteurs du pharynx; 11, œsophage; 12, première vertèbre dorsale. || *Irritation spinale* [angl. *spinal irritation*]. Nom donné, surtout en Angleterre, à une sorte de névrose qu'on observe principalement chez les femmes ou les hommes d'une grande susceptibilité nerveuse, ou fatigués par les excès. Elle est caractérisée par l'existence de *points* douloureux, qui se font sentir le long des apophyses épineuses ou sur les côtés de la colonne vertébrale, douleurs spontanées, mais augmentées par la pression ou le simple passage d'un corps chaud sur cette région: souvent on observe en même temps des douleurs névralgiques du col de l'utérus ou du vagin, rendant les rapports sexuels douloureux ou donnant à leurs sensations un caractère d'irritation insupportable; ou bien c'est dans le testicule, la vessie, le rectum, ou dans des points indéterminés que se font sentir ces douleurs. L'affection peut se compliquer de faiblesse générale ou locale, de diminution partielle de la sensibilité. C'est une forme de la neurasthénie compliquée parfois de phénomènes hystériques. Le traitement consiste dans le séjour à la campagne, le repos intellectuel complet, l'hydrothérapie et l'isolement dans les formes graves.

**SPINI-AXOÏDO-OCCIPITAL.** adj. et s. m. [it. *spino assoido-occipitale*, esp. *spini-axoideo-occipital*]. V. Droit *postérieur* (*Grand*) *de la tête*.

**SPINI-AXOÏDO-TRACHÉLI-ATLOIDIEN.** adj. et s. m. V. Oblique (*Grand*) *de la tête*.

**SPINIFORME.** adj. [*spiniformis*, de *spina*, épine, et *forma*, forme; all. *dornförmig*]. En forme d'épine.

**SPINITIS.** s. f. La myélite spinale.

**SPINTERMÈTRE.** s. m. Instrument usité en radiologie et permettant de reconnaître pour chaque ampoule la longueur d'étincelles convenant à son fonctionnement. Il se compose de deux tiges métalliques placées l'une en face de l'autre, terminées par des pointes ou par des boules également métalliques, et supportées par des montants isolants. L'une des tiges, la plus longue, est mobile et présente des divisions en centimètres, l'autre tige est fixe (fig. 714). On se sert du spintermètre de la façon suivante: dès que l'appareil producteur du courant fonctionne, on tire la tige à divisions jusqu'à la limite à laquelle l'étincelle ne se produit plus. A ce moment l'étincelle passe indifféremment dans l'ampoule ou entre les deux tiges du spintermètre (*étincelle équivalente*). On lit alors le chiffre placé au niveau du montant de la tige mobile; ce chiffre donne en centimètres la longueur de l'étincelle équivalente et, par

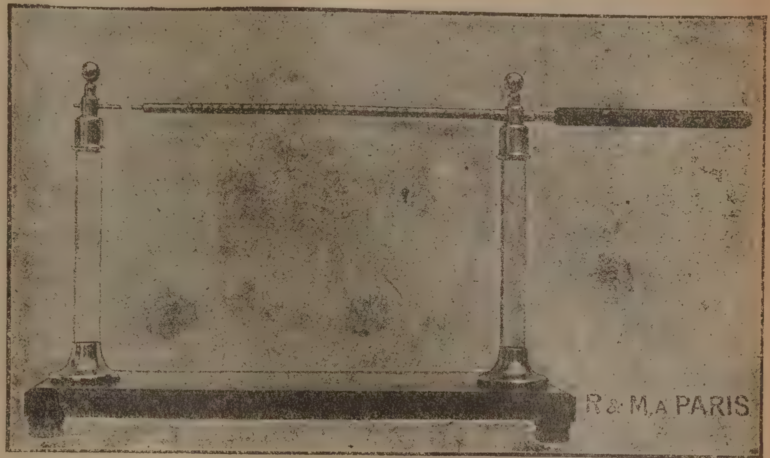



Fig. 714. — *Spintermètre* de Béclère.

suite, la qualité de l'ampoule, qualité à laquelle on peut remédier suivant le besoin. Le spintermètre est indispensable en radiographie, par suite de l'importance qu'il y a à connaître la longueur de l'étincelle équivalente; cette longueur doit être en rapport avec l'épaisseur de la région à radiographier, avec la distance de l'ampoule, avec la durée de l'opération et la puissance de la source électrique. On se sert aujourd'hui du mot moins bien formé de *spinteromètre*.

**SPINTHÉROMÈTRE.** s. m. [de σπινθήρ, étincelle, et μέτρον, mesure; all. *Funkenmesser*, angl. *spintherometer*, *spark-meter*, it. *spinterometro*, esp. *espinterometro*]. Instrument propre à mesurer la force des étincelles électriques. On se sert aujourd'hui du mot moins bien formé de *spintermètre*.

**SPINTHÉROPIE.** s. f. [de σπινθήρ, étincelle, et ὄπτεσθαι, voir]. V. Synchysis.

**SPIRAL, ALE.** adj. [*spiralis*, all. et angl. *spiral*, i. *spirale*, esp. *espiral*]. Qui est contourné sur soi-même comme un ressort de montre. — *Lame spirale*. V. Oreille.

**SPIRALE.** s. f. — *Bandage en spirale*. V. Bandage.

**SPIRALÉ, ÉE.** adj. [all. *spiralförmig*, angl. *spirally*, it. *spiralmente*]. Qui est tordu ou disposé en spirale.

**SPIRÉE.** s. f. [*spiræa*]. Genre de plantes rosacées qui a donné son nom à la tribu des spiracées, et auquel appartiennent le *filipendule*, la *gillénie* et la *reine-des-prés*.

**SPIRÉINE.** s. f. [all. *Spirein*, angl. [*spireine*, *spiric acid*, it. *spireina*, esp. *espireina*]. Poudre cristalline retirée des fleurs de *Spiræa ulmaria*, L. ou *reine-des-prés*. C'est une matière colorante jaune, insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, l'éther et les alcalis.

**SPIRÉIQUE.** adj. — *Acide spiréique*. V. Salicyleux.

**SPIRÈME.** s. m. [de σπείρημα, peloton]. V. Caryocinèse.

**SPIRILLE.** s. m. Bactérie dont le corps est contourné en spirale, à la façon d'une vrille; c'est un genre des *spirobactéries*. — *Spirille de la fièvre récurrente*. V. Bactérie.

**SPIRITISME.** s. m. V. Erreur et Sciences *occultes*.

**SPIRITUALISTE.** adj. et s. m. [de *spiritualis*, spirituel, de *spiritus*, esprit; all. *spiritualistisch*, *Spiritualist*, angl. *spiritualistic*, *spiritualist*. it. *spiritualistico*], — *Méde-*

vin spiritualiste. Celui qui, méconnaissant les propriétés spéciales inhérentes aux éléments anatomiques et aux tissus, fait intervenir, pour expliquer les actes normaux et morbides de l'économie, des entités dont l'existence ne peut être prouvée, qui seraient indépendantes de la matière, bien qu'agissant en elle, et qui ont été nommées *esprits animaux, archées, âme, principe vital*, etc. V. Animisme, Matérialisme, Métaphysique et Vitalisme.

**SPIRITUEUX, EUSE.** adj. [*spirituosus*, de *spiritus*, esprit; all. *spirituös, geistig*, angl. *spirituous*, it. *spiritoso*, esp. *espirituoso*]. Se dit d'un liquide qui est principalement composé d'alcool, ou qui en contient : *eau spiritueuse, teinture spiritueuse.*

**SPIROBACTÉRIE.** s. f. (Cohn, 1875). Bactérie contournée en spirale. Cette espèce comprend quatre genres : 1° *spirosoma :* bactérie plus ou moins spiralée, en faucille, ne présentant pas de flagelle, se rencontrant dans le mucus nasal (*Sp. nasale*) et dans les dépôts occupant la muqueuse linguale; 2° *vibrion :* bactérie qui a la forme d'une virgule ou d'un croissant, mobile, présentant des cils; ce genre comprend le vibrion du choléra asiatique, et certains vibrions analogues; 3° *spirobacillus :* bactérie spiralée très longue, présentant des cils sur les côtés; 4° *spirillum :* bactérie spiralée, ayant un ou plusieurs cils à une ou aux deux extrémités, présentant souvent des spores, et se cultivant facilement sur les milieux usités en bactériologie. On rencontre surtout les spirilles dans les eaux stagnantes, le purin, la terre.

**SPIROCHÈTE.** s. m. (*spirochæte* ou, plus exactement d'après Blanchard, *spirochæta*). Pour beaucoup d'auteurs, bactérie en forme de filament allongé contourné en spirale; les tours de spire seraient ici plus nombreux que dans le genre spirille. Pour Blanchard (1906), les spirochètes ne sont pas des bactéries, mais des protozoaires appartenant aux *Trypanosomidæ*; ce sont des flagellés à membrane ondulante, mais sans flagelles; ils ne se cultivent sur aucun milieu usité en bactériologie. A ce genre appartiennent le *Spirochæte plicatilis* des eaux stagnantes, le *Spirochæte buccalis* du tartre dentaire, le *Spirochæte Obermeieri* (fig. 715), agent pathogène de la fièvre récurrente ou fièvre à



Fig. 715. — *Spirochètes* du typhus récurrent.

rechute (V. Rechute), le spirochète de la *Tick fever* du centre de l'Afrique, qui paraît analogue ou au moins très voisin du précédent, le *Spirochæte anserina* qui donne une septicémie mortelle chez l'oie, le *Spirochæte gallinarum* de Blanchard, qui cause au Brésil une maladie de la poule, le *Spirochæta Theileri* découvert par Theiler au Transvaal chez des bœufs, le *Spirochæta pyogenes* qui a été trouvé chez l'homme dans des cas de péricardite et de pleurésie purulente, le *Spirochæta refringens* de Schaudinn, trouvé dans les lésions syphilitiques ulcérées, et ne présentant ni la même constance, ni la même valeur que le *Treponema pallidum* du même auteur, le *Spirochæta pallidula* de Castellani, trouvé dans des formes non ulcérées du parangi, pian, ou frambœsia à Ceylan, le *Spirochæta Vincenti*, trouvé par Vincent dans une forme spéciale d'angine, associée avec un bacille fusiforme, et se retrouvant avec la même association dans la stomatite ulcéro-membraneuse. Quant au *Spirochæte pallida* de Schaudinn, trouvé constamment dans les lésions syphilitiques, il appartient à un genre différent, et doit être désigné sous le nom de *Treponema*.

**SPIROCHÉTOSE.** s. f. Maladie causée par les spirochètes.

**SPIROÏDE.** adj. [*spiroides*, de σπεῖρα, tour, et εἶδος, forme; all. *spiralähnlich*, it. *spiroide*, esp. *espiroide*]. Qui est contourné en spirale. — *Canal spiroïde du temporal.* V. Aqueduc *de Fallope.* — *Mouvement spiroïde du cœur.* V. Torsion.

**SPIROL.** s. m. Le *phénol.*

**SPIROMÈTRE.** s. m. [de *spirare*, respirer, et μέτρον, mesure; *pnéomètre, pulmomètre*]. Instrument destiné à mesurer la *capacité vitale du poumon* (V. Respiration). Le *piromètre de Hutchinson*, construit sur le modèle des *gazomètres*, consiste en un réservoir rempli d'eau, dans lequel plonge une cloche renversée qui joue le rôle de récipient à air; la cloche est suspendue par des cordes et maintenue en équilibre par des poids, à quelque hauteur qu'elle soit placée; l'appareil est mis en communication avec la poitrine du sujet en expérience à l'aide d'un tube en U, dont une branche, située à l'intérieur du réservoir, remonte jusqu'à la partie supérieure de la cloche, tandis que l'autre branche, extérieure, se termine par un tube en caoutchouc, dont l'extrémité s'adapte à la bouche du sujet : au moment où celui-ci fait une expiration forcée, l'air arrive dans la cloche, qu'elle soulève, et le degré du déplacement, indiqué sur une échelle fixe et graduée par un indicateur mobile qui suit les mouvements de la cloche, donne le volume d'air rejeté dans une forte expiration, c'est-à-dire la capacité vitale du sujet. — Le *spiromètre de Schnepf* est construit comme le précédent, mais la cloche y est équilibrée par un seul contrepoids, et supportée par une chaîne dont les anneaux sont inégaux, de façon à compenser les variations de poids qui résultent pour la cloche de ce qu'elle est plus ou moins plongée dans l'eau. — *Spiromètre écrivant* ou *anapnéographe* (et non *anapnographe*, Bergeon et Kastus). Instrument enregistreur auquel est adapté un spiromètre à aiguille venant traduire les courants d'air inspiratoires et expiratoires, comme le sphygmographe traduit la pulsation artérielle.

**SPIROMÉTRIE.** s. f. [*pnéométrie*]. Emploi du spiromètre ou pnéomètre, mesure de la capacité vitale du poumon, c'est-à-dire de la quantité d'air qui, chez un individu donné, est introduite et rejetée par les poumons pendant chacun des mouvements d'inspiration et d'expiration exécutés volontairement avec le plus d'amplitude possible. Chez les enfants de trois à quatre ans, la capacité vitale est de 400 à 500 centimètres cubes; de six à sept ans, elle est de 800 à 1 000 centimètres cubes; c'est de seize à vingt ans qu'elle a sa plus grande augmentation, et plus encore de quatorze à dix-sept ans; elle augmente, en moyenne, de 200 centimètres cubes par année, et atteint, chez un homme adulte vigoureux, le chiffre de 3 770 centimètres cubes; elle diminuerait, d'après Schnepf, à partir de vingt ans; d'autres observations signalent son augmentation jusqu'à trente-cinq ans. Chez la femme, la capacité vitale est la même que chez l'homme jusqu'à huit ans; elle est du quart au tiers plus petite jusqu'à dix-sept ou dix-huit ans; à partir de vingt ans, elle est encore plus faible relativement (2 500 centimètres cubes environ). La capacité vitale augmente avec la taille et le poids (60 centimètres cubes par centimètre de taille d'augmentation chez l'homme adulte, 40 centimètres cubes chez la femme); mais la plus grande taille et le plus grand poids ne correspondent pas au maximum de capacité : c'est vers 1m,70,

l'âge étant le même, que la capacité vitale est la plus grande (Hutchinson). Il n'y a pas de relation directe entre la circonférence de la poitrine et la capacité vitale (Hutchinson) : à la série croissante des périmètres correspond une progression croissante du degré de dilatation du thorax mesurée au niveau du thorax; mais ce degré de dilatation circulaire ne détermine pas celui de la capacité vitale, en raison de l'influence des types respiratoires sur la dilatation du poumon. La capacité vitale n'est diminuée ni par la grossesse, ni par le repos, qui n'a d'influence que sur la circulation. Elle est moindre dans le décubitus dorsal que dans la station assise, et surtout que dans la station debout; le mouvement l'augmente; elle est quatre fois plus grande pendant la marche rapide que pendant le décubitus, et sept fois plus grande pendant la course (Smith).

**SPIROPHORE.** s. m. Appareil employé pour combattre les accidents de l'asphyxie, principalement chez les noyés et les nouveau-nés. Il se compose d'un cylindre de tôle fermé d'un côté, ouvert de l'autre, et assez grand pour recevoir le corps de l'asphyxié, qu'on y glisse jusqu'à la tête qui reste libre au dehors. Un diaphragme clôt ensuite cette ouverture autour du cou. Un soufflet d'une capacité de plus de vingt litres d'air, situé en dehors de cette caisse, mais communiquant avec elle par un gros tube, est mis en mouvement par un levier, dont l'abaissement produit l'aspiration de l'air confiné autour du corps. Une glace translucide, placée en avant de cette caisse, permet de voir la poitrine et l'abdomen du patient; au-dessus, une tige mobile glissant dans un tube clos repose sur le sternum pendant les expériences. Lorsqu'un cadavre est enfermé jusqu'au cou dans le cylindre, dont on a clos l'ouverture, et qu'on abaisse vivement le levier du soufflet, le vide se fait autour du corps, et l'air extérieur, obéissant à cette aspiration, pénètre dans la poitrine, dont les parois se soulèvent comme pendant la vie. Les côtes sont écartées, le sternum est poussé en avant et refoule d'un centimètre au moins la tige mobile qui repose sur lui. L'épigastre et l'abdomen font en même temps une saillie qui démontre que l'agrandissement de la poitrine se fait, pendant cette inspiration artificielle, non seulement par le soulèvement des côtes et du sternum, mais aussi par l'abaissement du diaphragme. Tout revient en place quand le levier est relevé. On peut répéter ces mouvements respiratoires quinze à dix-huit fois par minute, comme le fait l'homme vivant. On peut faire pénétrer au moins 1/2 litre à 1 litre d'air par chaque manœuvre aspiratrice (Woillez).

**SPIROPTÈRE.** s. m. [*spiroptera*, de σπεῖρα, spire, et πτερὸν, aile]. Genre de vers nématoïdes à corps cylindrique dont une espèce a été trouvée chez l'homme (*Spiroptera hominis*, Rudolphi) : corps blanc élastique, tête tronquée, papilleuse; corps peu aminci en avant, recourbé; extrémité caudale du mâle allongée, obtuse, à ailes très minces. Le corps de la femelle à l'extrémité de la queue très courte, mince, obtuse et transparente. La femelle est longue de 25 millimètres, le mâle de 20 millimètres; on en a trouvé de 35 millimètres. Il a été observé deux fois par Barnett et Brighton sur des femmes, dans la vessie urinaire.

**SPIROSCOPE.** s. m. [de *spirare*, respirer, et σκοπεῖν, examiner]. Appareil imaginé par Woillez, pour l'étude des bruits respiratoires : il consiste en un manchon de verre dans lequel on dispose un poumon normal frais; on fait le vide entre le poumon et le manchon de verre, tandis que l'air pénètre dans la trachée et les bronches; de la sorte on reproduit le jeu normal de la respiration et on peut étudier le murmure vésiculaire.

**SPIROYLEUX** adj. ou **SPIROYLIGIQUE.** adj. V. SALICYLEUX.

**SPIROYLIQUE.** adj. — *Acide spiroylique.* L'acide salicylique.

**SPIRULINE.** s. f. Nom donné quelquefois aux spirilles.

**SPIX** (anatomiste allemand du commencement du XIXe siècle). — *Aiguille de Spix.* Petite saillie osseuse que présente, en dedans, l'orifice du canal dentaire inférieur.

**SPLANCHNIQUE.** adj. [*splanchnicus*, de σπλάγχνον, viscère; all. *splanchnisch*, angl. *splanchnic*, it. *splancnico*, esp. *esplacnico*]. Qui a rapport aux viscères : *cavité splanchnique, inversion splanchnique.* — *Nerfs splanchniques.* Branches du nerf sympathique, au nombre de deux de chaque côté; distingués en *grand* et en *petit*. Le *grand splanchnique* naît de la partie interne des 6e, 7e, 8e et 9e ganglions thoraciques; ses racines s'unissent, sur les côtés de la colonne vertébrale, au-dessous de la plèvre, en un seul tronc, qui entre dans l'abdomen à travers un écartement des fibres du pilier du diaphragme, et aboutit au ganglion semi-lunaire correspondant. Le grand splanchnique droit, en se jetant dans la partie externe du ganglion semi-lunaire droit, constitue, avec le pneumogastrique droit, qui se jette à sa partie interne, une anse nerveuse, dont la concavité embrasse une bonne partie du pilier du diaphragme, et qui est connue sous le nom d'*anse de Wrisberg*. Le *petit splanchnique* naît des 10e, 11e et 12e ganglions thoraciques : ses racines se réunissent sur la douzième vertèbre dorsale, et forment un cordon qui traverse le diaphragme par une ouverture spéciale, située en dehors du grand splanchnique, en dedans du grand sympathique, pénètre dans l'abdomen, et se divise en trois rameaux, dont l'un s'anastomose avec le grand splanchnique, et les autres se perdent dans les plexus rénal et solaire.

**SPLANCHNOGRAPHIE.** s. f. [*splanchnographia*, de σπλάγχνον, viscère, et γράφειν, décrire; all. *Eingeweidebeschreibung*, angl. *splanchnography*, it. *splancnografia*, esp. *esplacnografia*]. Description des viscères.

**SPLANCHNOLOGIE.** s. f. [*splanchnologia*, de σπλάγχνον, viscère, et λόγος, discours; all. *Eingeweidelehre*, angl. *splanchnology*, it. *splancnologia*, esp. *esplacnologia*]. Branche de l'anatomie descriptive qui traite des *viscères* ou *organes viscéraux*, c'est-à-dire des organes qui servent à la *nutrition*. Ce sont les organes digestifs, urinaires et respiratoires; l'usage y a fait joindre la description des organes génitaux en raison de leur situation analogue à celle des organes précédents et de leur connexion avec les urinaires. Les viscères se divisent en : *a*. Creux ou tubuleux : 1o organes digestifs, tubes, renflements, sacs intestinaux; 2o conduits excréteurs et génito-urinaires; 3o conduits et sacs aériens ou aquifères de quelques invertébrés. — *b*. Pleins : 1o parenchymateux, avec ou sans conduits excréteurs (glandes vasculaires) (*adénologie*), aériens ou pulmonaires; 2o membraneux et lamelleux (branchies). — Ne considérant que la situation des organes et non leur structure et leurs usages, quelques auteurs y ont joint l'étude du système nerveux central, parce qu'il est contenu dans une cavité (*névrologie*), et même celle des organes des sens (*esthésiologie*), parce que la plupart aussi sont contenus dans des cavités. Le cœur aussi est un viscère, mais ses connexions avec les vaisseaux font qu'il a été décrit presque toujours avec eux (*angiologie*).

**SPLANCHNOPLEURE.** s. f. [de σπλάγχνον, viscère, et πλευρόν, côté]. Partie du mésoderme qui est en contact avec l'endoderme : c'est le feuillet viscéral du mésoderme par opposition à la *somatopleure* ou feuillet pariétal. Elle formera le chorion de la muqueuse intestinale, la tunique musculaire et la tunique cellulaire de l'intestin.

**SPLANCHNOPTOSE.** s. f. [de σπλάγχνον, viscère, et πτῶσις, chute]. Abaissement des différents viscères abdo-

minaux par suite du relâchement de leurs moyens de fixité : l'*entéroptose*, l'*hépatoptose*, la *néphroptose* sont des variétés et des localisations particulières de la splanchnoptose. Ce déplacement entraîne un certain nombre de troubles dans le fonctionnement de ces organes.

**SPLANCHNOSCOPIE**. s. f. V. SOMATOSCOPIE.

**SPLANCHNOTOMIE**. s. f. [*splanchnotomia*; de σπλάγχνον, viscère, et τομή, section, dissection; all. *Eingeweidezerlegung*, angl. *splanchnotomy*, it. *esplancnotomia*, esp. *esplacnotomia*]. Dissection des viscères.

**SPLEEN**. s. m. [all. *Spleen, Milzsucht*, angl. *spleen*, esp. *espleen, esplin*, mot anglais que l'on prononce *spline*, et qui signifie *rate*]. Nom donné à l'hypocondrie, parce qu'on l'attribuait à une humeur noire dont la rate aurait été la source prétendue.

**SPLÉNALGIE**. s. f. *splenalgia*, de σπλήν, rate, et ἄλγος, douleur; all. *Milzweh*, angl. *splenalgy*, *splenalgia*, it. *splenalgia*, esp. *esplenalgia*]. Douleur dont on rapporte le siège à la rate.

**SPLÉNECTOMIE**. s. f. [de σπλήν, rate, et ἐκτομή, retranchement]. Extirpation de la rate, pratiquée dans le cas de hernies traumatiques, d'abcès, de tumeurs, d'hypertrophie de cet organe. C'est toujours une opération grave en raison des hémorragies qui se font souvent, surtout dans le cas de leucémie; dans le paludisme, l'opération est parfois rendue difficile en raison des fortes adhérences de l'organe à la paroi et aux viscères voisins ; dans la maladie de Banti elle a donné parfois des succès ; dans la tuberculose de la rate, quand les lésions sont localisées à l'organe ou au moins prédominantes à son niveau, elle devra être tentée. L'ablation de la rate est toujours bien supportée par les animaux; le tissu splénique n'offre aucun élément spécial, et son rôle peut être suppléé par les autres organes lymphatiques. Mais l'hypertrophie de la rate constitue une réaction de l'organisme qui a sa raison d'être; enlever la rate hypertrophiée, c'est souvent supprimer un des symptômes du mal sans en détruire la cause; aussi doit-on réserver cette opération aux seuls cas de néoplasme ou d'infection localisés à cet organe.

**SPLÉNEMPHRAXIE**. s. f. [de σπλήν, rate, et ἐμφράσσειν, obstruer; all. *Milzverstopfung*, angl. *splenempraxis*, it. *splenenfrasia*, esp. *esplenenfrasia*]. Obstruction ou engorgement de la rate, pouvant résulter de l'inflammation de cet organe ou de l'afflux d'une trop grande quantité de sang occasionné par une course forcée ou par un accès de fièvre intermittente. Pendant le frisson des fièvres intermittentes, comme dans les mouvements du corps exécutés avec précipitation, le sang abandonne en partie le système capillaire cutané, et arrive trop abondamment aux parties droites du cœur ; ces cavités ne pouvant s'en débarrasser assez rapidement, il reflue dans le système veineux, qui se distend de proche en proche ; et la rate, dont la texture est lâche et extensible, est bientôt distendue par ce liquide. L'engorgement cesse après la course ou le frisson, ou bien il persiste et constitue (s'il est le résultat d'une fièvre intermittente) une sorte de tumeur que les pathologistes anciens ont appelée *gâteau fébrile*. On emploie avec succès contre les engorgements de la rate le quinquina et surtout le sulfate de quinine.

**SPLÉNIFERRINE**. s. f. Préparation obtenue avec la pulpe desséchée de rate de bœuf; elle contient du fer sous forme d'oxyde combiné à l'albumine. Elle a été employée avec succès dans la chlorose et les anémies de causes diverses.

**SPLÉNIFICATION** ou **SPLÉNISATION**. s. f. [all. *Splenification*, angl. *splenization*, it. *splenificazione*, esp. *esplenificacion*]. Induration d'un tissu devenu semblable à celui de la rate. On l'observe particulièrement dans le poumon : celui-ci augmente de consistance, ne crépite plus, prend une teinte rouge violacée, a un aspect lisse sur une surface de coupe et ne surnage plus dans l'eau : si l'on prélève un fragment peu volumineux, on voit celui-ci tomber au fond de l'eau ou se maintenir entre deux eaux, sans pouvoir remonter à la surface ; microscopiquement, la splénisation est constituée par le gonflement des cellules de la paroi alvéolaire, qui tombent dans la cavité même de l'alvéole, et par l'exsudation, dans cette cavité, d'un liquide séro-albumineux ; c'est une alvéolite catarrhale. Cette lésion caractérise la splénopneumonie, on la rencontre aussi à titre accessoire dans la bronchopneumonie.

**SPLÉNIQUE**. adj. [*splenicus*, σπληνικός, de σπλήν, rate; angl. *splenic*, it. *splenico*, esp. *esplenico*]. Qui a rapport à la rate: *boue splénique, pulpe splénique*. — *Artère splénique*. La plus volumineuse des branches du tronc cœliaque. Elle côtoie le bord supérieur du pancréas, auquel elle fournit des rameaux, et, parvenue à la scissure de la rate, elle se partage en plusieurs branches, qui se divisent et se subdivisent en ramuscules très déliés qui parcourent le tissu de la rate. Dans son trajet, elle fournit à l'estomac, derrière lequel elle est située, les vaisseaux courts et l'artère gastro-épiploïque gauche. — *Plexus splénique*. V. COELIAQUE (*Plexus*). — *Veine splénique*. Née de la rate, elle forme, avec la mésentérique supérieure, la veine porte abdominale. Elle reçoit la veine gastro-épiploïque gauche, les vaisseaux veineux courts et la petite mésaraïque. V. BASILIQUE. ‖ *Engorgement splénique, obstruction splénique*. V. GATEAU et SPLÉNEMPHRAXIE. — *Fièvre splénique*. Celle qui s'accompagne d'engorgement de la rate : telles sont les diverses variétés de fièvre intermittente. ‖ *Apoplexie splénique*. V. SANG *de rate*.

**SPLÉNISATION**. s. f. V. SPLÉNIFICATION.

**SPLÉNITE**. s. f. [*splenitis*, σπληνῖτις, de σπλήν, rate; all. *Milzentzündung*, angl. *splenitis*, it. *splenite*, esp. *esplenitis*]. Inflammation de la rate, caractérisée, selon quelques auteurs, par de la fièvre, une tension dans l'hypocondre gauche, accompagnée de chaleur, de gonflement, et d'une douleur qui augmente par la pression ; maladie mal déterminée, qui peut causer les engorgements chroniques qui constituent la *splénemphraxie*.

**SPLÉNIUS**. s. m. [*splenius*, de σπλήνιον, compresse; all. *Riemenmuskel*, angl. *splenius*, it. *splenio*, esp. *esplenio*] (*cervico-mastoïdien*, Ch.). Muscle de la partie postérieure du cou et supérieure du dos, allongé, aplati, divisé en deux parties. Il s'attache en dedans aux apophyses épineuses de la septième vertèbre cervicale et des cinq premières vertèbres dorsales. De là ses fibres se portent en dehors, et s'insèrent, les unes (*faisceau supérieur, splénius de la tête*) à l'apophyse mastoïde et à la ligne courbe occipitale supérieure ; les autres (*faisceau inférieur, splénius du cou*), aux apophyses transversales des trois premières vertèbres cervicales. C'est sans doute d'après une mauvaise étymologie du nom de ce muscle [σπλήν, au lieu de σπλήνιον], que divers ouvrages disent qu'on a comparé autrefois sa forme à celle de la rate, ce qui n'a jamais été fait, car il ne lui ressemble en rien et simule plutôt une compresse pliée et fendue.

**SPLÉNOCÈLE**. s. f. [de σπλήν, rate, et κήλη, hernie, tumeur; all. *Milzbruch*, angl. *splenocele*, it. *esplenocele*, esp. *esplenocele*]. Hernie, tumeur de la rate.

**SPLÉNO-GASTRIQUE**. adj. V. GASTRO-SPLÉNIQUE.

**SPLÉNOGRAPHIE**. s. f. [*splenographia*, de σπλήν, rate, et γράφειν, décrire, all. *Milzbeschreibung*, angl. *splenography*, it. *splenografia*, esp. *esplenografia*]. Description de la rate.

**SPLÉNOÏDE**. adj. et s. m. [de σπλήν, rate, et εἶδος, forme]. Qui ressemble à la rate, à son tissu. ‖ Le tissu des tumeurs érectiles (Heusinger).

**SPLÉNOLOGIE**. s. f. [*splenologia*, de σπλήν, rate,

λόγος, discours; all. *Milzlehre*, angl. *splenology*, it. *splenologia*, esp. *esplenologia*]. Traité sur la rate.

**SPLÉNOMÉGALIE.** s. f. [de σπλήν, rate, et μεγάς, grand]. Hypertrophie de la rate; on s'en rend compte cliniquement par la palpation, qui permet souvent de sentir la rate hypertrophiée descendant dans l'abdomen, et par la percussion, qui indique les limites de sa matité. C'est un symptôme que l'on rencontre dans beaucoup d'états morbides différents, dans les maladies infectieuses, d'une façon générale, en particulier dans la fièvre typhoïde, dans le paludisme, etc., et aussi dans les affections du foie apportant une gène à la circulation porte, dans les maladies chroniques du cœur, dans la leucémie, etc. — *Splénomégalie primitive.* Affection caractérisée par une augmentation de volume de la rate qui est douloureuse, une anémie à marche progressive et des troubles digestifs. Ce syndrome ne peut être considéré comme caractéristique d'aucune affection spéciale de la rate, et l'ancienne splénomégalie primitive de Debove et Brühl doit être démembrée: dans certains cas, et le plus souvent, l'affection première est au foie, la splénomégalie n'est pas primitive, mais en réalité secondaire à une affection hépatique (Gilbert et Lereboullet). Dans d'autres, l'examen du sang montre des lésions de ce tissu, et l'on distingue des splénomégalies avec polyglobulie ou érythrémie, et des splénomégalies avec anémie, soit qu'il y ait anémie et lymphocytémie, soit qu'on trouve anémie et myélémie. Ainsi la pathologie de la rate se trouve liée intimement d'une part à celle du foie, d'autre part à celle du sang. Enfin, dans certains cas, l'augmentation de volume de la rate est due au développement dans son tissu de kystes hydatiques, de tubercules ou de noyaux cancéreux.

**SPLÉNONCIE.** s. f. [de σπλήν, rate, et ὄγκος, tumeur; all. *Splenoncus*, *Milzanschwellung*, angl. *splenoncia*, it. *splenonzia*, esp. *esplenoncia*]. Engorgement de la rate.

**SPLÉNOPARECTAME.** s. m. [de σπλήν, rate, et παρέκταμα, étendue démesurée]. Volume excessif de la rate.

**SPLÉNOPATHIE.** s. f. [de σπλήν, rate, et πάθος, affection]. Affection de la rate.

**SPLÉNOPEXIE.** s. f. [de σπλήν, rate, et πῆξις, fixation]. Opération qui consiste à fixer la rate à la paroi, quand cet organe a tendance à se déplacer dans la cavité abdominale.

**SPLÉNOPHLÉBITE.** s. f. Inflammation de la veine splénique.

**SPLÉNO-PNEUMONIE.** s. f. Variété particulière d'inflammation aiguë du poumon, caractérisée cliniquement par des symptômes stéthoscopiques qui rappellent ceux de la pleurésie; elle a été décrite par Grancher en 1883. Le début est le plus souvent brusque, et est marqué par un point de côté accompagné de frissonnements et d'élévation de la température à 40°; puis apparaît la toux, ramenant parfois une expectoration gommeuse aérée, rappelant celle de la congestion pulmonaire; à l'examen de la poitrine, on trouve une matité absolue au niveau de la région atteinte, de la disparition des vibrations vocales, un souffle aigre à timbre pleurétique; mais il n'est pas rare d'entendre quelques râles crépitants surtout pendant la toux; il n'y a ni déviation du sternum, ni déplacement du cœur, ni disparition de la sonorité de l'espace de Traube. Enfin, la ponction exploratrice ne ramène aucune trace de liquide. Ainsi le diagnostic avec la pleurésie peut être fait. L'évolution est toujours lente; la maladie dure quatre à cinq semaines. La guérison est la règle; aussi les autopsies sont peu nombreuses; quand l'examen anatomique a pu être fait, on a constaté de la splénisation du poumon, avec infiltration œdémateuse du tissu conjonctif périlobulaire, et inflammation des bronches. La cause de cette affection est variable; souvent c'est la tuberculose, soit que la spléno-pneumonie survienne chez des tuberculeux avérés, soit qu'elle apparaisse comme première manifestation de la maladie; alors les symptômes persistent longtemps, l'affection passe à l'état chronique, et bientôt des signes non douteux apparaissent au sommet du poumon. Dans d'autres cas, c'est la grippe qui est en cause et parfois alors les symptômes sont mobiles et variables d'un moment à l'autre. Moins souvent, la spléno-pneumonie doit être rattachée à l'infection du poumon par le pneumocoque, le pneumobacille de Friedlander ou même le staphylocoque blanc. Elle peut aussi apparaître au cours de la fièvre typhoïde, du paludisme, chez les diabétiques ou les albuminuriques. Le traitement consiste en l'application de ventouses sèches répétées plusieurs jours de suite, et en l'administration de potions calmantes; on ne négligera pas de soutenir les forces du malade, et on l'alimentera dès que la fièvre aura une tendance à baisser, surtout si on redoute la tuberculose. || Joffroy avait, avant Grancher, donné le nom de *spléno-pneumonie* à l'altération du poumon désignée communément sous le nom de *splénisation* (V. ce mot).

**SPLÉNORRAGIE.** s. f. Hémorragie, apoplexie de la rate.

**SPLÉNOTOMIE.** s. f. [*splenotomia*, de σπλήν, rate, et τομή, section; all. *Milzzerlegung*, angl. *splenotomy*, it. *splenotomia*, esp. *esplenotomia*]. Dissection de la rate. — Incision de la rate. Ce terme a été employé parfois dans le sens d'extirpation de la rate, mais c'est le mot de *splénectomie* qu'il faut employer alors.

**SPLÉNO-TYPHOÏDE.** s. f. Fièvre typhoïde caractérisée par une augmentation considérable du volume de la rate et une tendance de la fièvre à prendre le type récurrent.

**SPODE.** s. f. [*spodium*, de σποδὸς, cendre; all. *Hüttennichts*, angl. *spodium*, it. *spodio*, esp. *espodio*]. Nom ancien de l'oxyde de zinc obtenu par sublimation. || L'ivoire calciné à blanc.

**SPODOGÈNE.** adj. [de σποδὸς, cendre, et γεννᾶν, engendrer]. Se dit d'une tumeur formée par l'accumulation de débris de globules sanguins; dans certains empoisonnements entraînant la destruction d'une grande quantité d'hématies, ou dans le paludisme, la rate se charge de détritus et augmente de volume; elle forme alors une véritable tumeur *spodogène*.

**SPOLIATEUR, TRICE.** adj. — *Médication spoliatrice.* V. Saignée *spoliative*.

**SPOLIATIF, IVE.** adj. [de *spoliare*, dépouiller; all. *spoliativ*, esp. *espoliativo*]. V. Saignée.

**SPONDYLARTHROCACE.** s. f. [*spondylarthrocace*, de σπόνδυλος, vertèbre, ἄρθρον, articulation, κακὸς, mauvais; it. *spondilartrocace*, esp. *espondylartrocace*]. Inflammation des surfaces articulaires des vertèbres.

**SPONDYLE.** s. m. [*spondylos*, σπόνδυλος, all. *Wirbel*, angl. *spondyl*]. Synonyme ancien de *vertèbre*.

**SPONDYLITE.** s. f. Inflammation des vertèbres ou de leurs articulations.

**SPONDYLIZÈME.** s. f. [de σπόνδυλος, vertèbre, et ἵζημα, action de s'asseoir, de s'affaisser] (Hergott). Affaissement de la colonne vertébrale. Les maladies de la colonne lombaire et du sacrum, et en particulier la tuberculose, peuvent entraîner deux déformations distinctes, selon que le *corps* ou l'*arc* de la vertèbre est atteint. Dans la première, où est détruit le *corps* de la vertèbre, qui est le soutien de la colonne, celle-ci s'affaisse sur elle-même et s'incline; cette inclinaison peut entraîner une projection en avant si considérable, qu'elle couvre détroit supérieur et empêche l'engagement fœtal dans le canal; c'est le *spondylizème*. Dans la seconde, où est altéré l'*arc vertébral*, qui, par ses apophyses et ses surfaces articulaires, maintient la colonne avec les ligaments et les muscles de la région, la colonne obéissant aux lois de la pesanteur, glisse en avant dans la cavité pelvienne et l'obs

true : c'est cette lésion que Kilian appelle *spondylolisthésis* (glissement vertébral).

**SPONDYLOCLISIS.** s. f. [de σπόνδυλος, vertèbre, et κλεῖσις, fermeture]. Nom donné par Lambl à une variété de spondylolisthésis dans laquelle le corps de la vertèbre bascule en s'inclinant sur le détroit supérieur, mais ne pénètre pas dans le bassin.

**SPONDYLOLISTHÉSIS.** s. f. de σπόνδυλος, vertèbre, et ὀλίσθησις, glissement]. V. SPONDYLIZÈME.

**SPONDYLOLYSIS.** s. f. [de σπόνδυλος, vertèbre, et λύσις, de λύειν, relâcher]. Glissement de la cinquième vertèbre lombaire qui déborde légèrement le sacrum ; c'est le premier degré de la spondylolisthésis (Lambl).

**SPONDYLOPTOSIS.** s. f. [de σπόνδυλος, vertèbre, et πτῶσις, chute]. Chute complète de la colonne vertébrale dans le bassin ; c'est le dernier degré de la spondylolisthésis.

**SPONDYLOSCHISIS.** s. f. [de σπόνδυλος, vertèbre, et σχίσις, de σχίζειν, séparer]. Synonyme de *spondylolysis* (Neugebauer).

**SPONDYLOSE.** s. f. [de σπόνδυλον, vertèbre]. — *Spondylose rhizomélique.* Variété de rhumatisme chronique déformant, caractérisé par la soudure des articulations des vertèbres entre elles, l'ankylose des articulations coxo-fémorales et celle, incomplète en général, des articulations scapulo-humérales ; ainsi, en dehors du rachis, ce sont les articulations de la racine des membres qui sont prises, d'où l'épithète de *rhizomélique*, (de ῥίζα, racine, et μέλος, membre). Cette affection, décrite pour la première fois par Pierre Marie, et regardée d'abord par lui comme une entité morbide, est considérée actuellement comme une variété de rhumatisme chronique. Elle peut relever de causes diverses : blennorragie, tuberculose, rhumatisme articulaire aigu ; parfois le froid humide est la seule cause appréciable. La colonne vertébrale décrit une courbe à convexité postérieure ; la tête est inclinée en avant ; les cuisses sont en flexion, adduction et rotation externe ; la marche est difficile, sinon impossible ; les mouvements des membres supérieurs sont limités. Le traitement n'est pas différent de celui du rhumatisme chronique.

**SPONGIEUX, EUSE.** adj. [*spongiosus*, de *spongia*, *éponge*, σπογγώδης ; all. *schwammig*, angl. *spongy*, it. *spongioso*, esp. *esponjoso*]. Dont la structure ressemble à celle de l'éponge. — *Os spongieux.* V. ETHMOÏDE. — *Tissu spongieux des os.* V. OSSEUX (*Tissu*). — *Tissu spongieux de l'urètre.* V. ÉRECTILE et URÈTRE.

**SPONGINE.** s. f. (Staedler). Substance fibreuse de l'éponge ne donnant pas de gélatine. Soluble dans la soude caustique bouillante, dans les acides chlorhydrique et azotique.

**SPONGIOBLASTE.** s. m. [de σπογγιά, éponge, et βλαστός, germe]. Nom donné à des cellules radiées qui apparaissent dans la formation de la première ébauche du névraxe, et dont les unes forment les longues cellules épendymaires de l'embryon, les autres, les éléments de soutien, c'est-à-dire les cellules de la névroglie. || On donne aussi ce nom à des cellules situées dans la couche dite des cellules bipolaires de la rétine, à la face profonde de ces cellules, contre la couche granuleuse interne ; ce sont des éléments d'association, sur lesquels se terminent les fibres centrifuges de la voie visuelle.

**SPONGIOCYTE.** s. m. [de σπογγιά, éponge, et κύτος, cellule]. Nom donné par Guiyesse aux cellules formant la couche moyenne de la zone fasciculée de la surrénale du cobaye ; ces cellules ont un protoplasme spongieux et forment la couche dite spongieuse.

**SPONGIOPLASME.** s. m. [de σπογγιά, éponge, et πλάσμα, de πλάσσειν, donner une forme]. Protoplasme de la cellule nerveuse, présentant une structure fibrillaire ou réticulée.

**SPONGOÏDE.** adj. *spongoides*, σπογγοειδής, de σπόγγος, éponge, et εἶδος, forme]. S'est dit, chez les anciens, de certaines variétés d'excréments, du tissu pulmonaire, des reins, des glandes, de la lame criblée de l'ethmoïde, de certaines tumeurs osseuses, et de certaines altérations des os. — *Tissu spongoïde* ou *éponge fine.* Nom donné par J. Guérin, en raison de son aspect semblable à celui d'une éponge, à un tissu qui s'observe chez les rachitiques, à la place du tissu spongieux normal, et qui contribue, avec la couche *chondroïde* anormalement développée, à augmenter considérablement le volume des extrémités osseuses. Ce tissu rougeâtre, très élastique, semblable à une éponge très fine, est creusé d'alvéoles plus ou moins larges, contenant une grande quantité de sang, qui lui donnent sa consistance spéciale, bien différente du tissu spongieux ancien. Il est nettement séparé de la couche chondroïde, mais beaucoup moins bien limité du côté de l'os lui-même. C'est ce tissu qui détermine le gonflement des épiphyses sur lesquelles il siège ; toutefois il peut envahir la diaphyse dans une petite étendue.

**SPONTANÉ, ÉE.** adj. [*spontaneus*, αὐτόματος, all. *spontan*, *freiwillig*, angl. *spontaneous*, it. *spontaneo*, esp. *espontaneo*]. Se dit de tout phénomène physique qui s'opère sans l'intervention d'un agent externe, des maladies qui surviennent sans cause extérieure, etc. — *Évolution spontanée.* V. VERSION. — *Génération spontanée.* V. HÉTÉROGÉNIE.

**SPONTANÉITÉ.** s. f. [all. *Spontaneität*, angl. *spontaneity*, it. *spontaneità*, esp. *espontaneidad*]. Qualité de ce qui peut se manifester sans intervention extérieure. — *Spontanéité d'action.* Propriété qu'ont les fibres musculaires et les éléments nerveux de pouvoir normalement ou accidentellement manifester la contractilité ou la névrilité, par ce seul fait qu'ils se trouvent dans tel ou tel état de constitution ou de rénovation moléculaire intimes, indépendamment de toute influence extérieure à eux. — *Spontanéité morbide.* Théorie d'après laquelle des troubles morbides peuvent apparaître dans l'économie sans l'intervention d'un agent extérieur et comme conséquence nécessaire en quelque sorte de la manifestation des propriétés inhérentes à la substance organisée, ou de certains actes complexes. On admet actuellement que toute maladie vient du dehors ; mais les causes qui déterminent la maladie sont parfois complexes, agissent lentement, et différemment suivant les propriétés héréditaires ou acquises de l'organisme ; telles sont celles qui engendrent les maladies de la nutrition, le diabète, la goutte, l'artériosclérose, dont les causes doivent être recherchées le plus souvent dans les écarts de régime et les fautes d'hygiène alimentaire, remontant souvent très loin ; peut-être existe-t-il même dans ces cas un agent intermédiaire, un ferment figuré ou non, dont l'intervention est nécessaire pour provoquer la maladie sur un terrain que les causes énumérées n'ont fait que prédisposer. Cet intermédiaire existe pour certaines des maladies rangées dans ce groupe, telles que la lithiase biliaire, dont l'origine microbienne est aujourd'hui démontrée.

**SPONTÉPARITÉ.** s. f. [de *sponte*, de soi-même, et *parere*, engendrer]. Synonyme d'*hétérogénie*.

**SPORADICITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est sporadique. — Se dit particulièrement de certaines maladies qui se présentent tantôt à l'état sporadique, tantôt sous forme d'épidémie, comme le *choléra*, la *fièvre typhoïde*, etc.

**SPORADIQUE.** adj. [*sporadicus*, σποραδικὸς, de σπείρειν, disperser ; all. *sporadisch*, angl. *sporadic*, it. *sporadico*, esp. *esporadico*]. Se dit d'une maladie qui n'attaque qu'un individu à la fois, ou quelques individus isolément, qui survient indifféremment en tout temps, en tout lieu, indépendamment des influences épidémiques.

**SPORANGE.** s. m. [*sporangium*, de σπορὰ, semence, et

γάγεῖον, vase; all. *Fruchtsack*, angl. *sporangium*, it. *sporangidio*, esp. *sporangio*; *thèque*]. Vésicule globuleuse, ovoïde ou allongée, dans laquelle les spores sont contenues en nombre variable. Les sporanges jouent le rôle de cellules mères par rapport aux spores, et sont situés tantôt à la surface du réceptable, tantôt dans l'intérieur de conceptacles.

**SPORE**. s. f. [*spora*, de σπορὰ, graine; all. *Keimkorn*, angl. *spore*, it. *spora*; *sporidie*, *sporule*, *spora*, *sporidia*, *cellulæ gonimicæ*, *corpora gonimica*, *spermatia*]. Corps reproducteur des cryptogames. Les spores sont généralement très nombreuses sur chaque individu, surtout chez les champignons : on en compte deux, quatre, huit, etc., dans chaque sporange. Leur forme, généralement ovoïdale ou sphérique, peut être triangulaire, à angles arrondis, normalement ou accidentellement ; quelquefois les spores prennent d'autres formes irrégulières. Beaucoup d'espèces ont des spores fusiformes cloisonnées une ou plusieurs fois. La consistance des spores nues est très grande, dureté qui mérite d'être prise en considération, vu les cas dans lesquels on observe la pénétration des spores dans les tissus animaux.

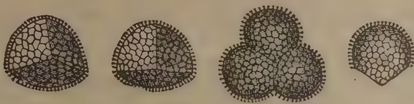


Fig. 716. — *Spores* de lycopode.

Les spores sont grises, brunes, jaunâtres, ou presque incolores si on les observe à la lumière transmise, jaunâtres, noires, verdâtres, grises ou d'un blanc plus ou moins éclatant à la lumière réfléchie. Il en est, comme celles du champignon de la teigne, etc., qui réfractent assez fortement la lumière, ce qui fait paraître leur centre comme un point brillant ordinairement jaunâtre. Celles des algues sont incolores, vertes ou grises. Les *spores* se distinguent en *conidies*, *stylospores* et *spores* proprement dites. Celles-ci sont les corps reproducteurs qui naissent dans des *sporanges*, par division du protoplasma ou interposition de cloisons issues des parois de la cellule mère : c'est principalement sur elles qu'on constate, surtout chez les fougères, la présence d'une paroi externe (*épispore* ou *exospore*), formée de cellulose, épaisse, résistante, réticulée, ou diversement hérissée à sa surface libre (fig. 716, lycopodes), et celle d'une tunique interne (*endospore*), mince, extensible, qui s'allonge lors de la germination, après rupture de la première. Les spores des mucédinées, chauffées dans le vide ou dans l'air sec, restent fécondes, après avoir été portées à une température de 120° à 125°. Une exposition de vingt

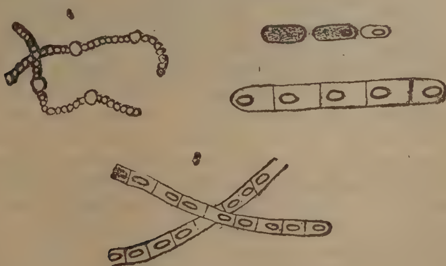


Fig. 717. — Formation des *spores*.

ou trente minutes à une température de 127° à 130° suffit pour enlever leur fécondité aux spores les moins impressionnables. Parmi les bactériacées, certaines espèces donnent des spores ; celle-ci apparaît alors à une extrémité ou au milieu du bâtonnet sous forme d'une tache claire, réfringente, qui ne prend pas les colorants qui teintent le corps du microbe ; pour les colorer, il faut recourir à des procédés spéciaux, en particulier au procédé de Ziehl, employé pour la coloration du bacille de Koch, c'est-à-dire coloration dans la fuchsine phéniquée de Ziehl, traitement par le chlorhydrate d'aniline, décoloration à l'alcool, et coloration au bleu de méthylène : le microbe est coloré en bleu, les spores en rouge. Les spores ne se rencontrent que dans les bacilles, les microcoques n'en forment pas. Elles résistent bien aux agents de destruction : chaleur, antiseptiques; pour les tuer sûrement, il faut les exposer à la chaleur humide à 120°. — Fig. 717. Formation des *spores* : 1, chez *Leuconostoc mesenteroides*; 2, chez *Bacillus subtilis*; 3, chez *Bacillus anthracis*.

**SPORIDIE**. s. f. [*sporidium*; all. *Samenkein*, angl. *sporid*, it. *sporidio*, esp. *esporidio*. V. Spore.

**SPORIDIUM**. s. m. — *Sporidium vaccinale*. Nom donné par Funck (1901) à un protozoaire trouvé par lui dans les pustules de vaccine et qu'il considère comme l'agent de cette maladie.

**SPORISORIUM**. s. m. [*Sporisorium Sorghi*, Link et Ehrenberg, *Tilletia Sorghi vulgaris*, Tulasne]. Champignon de la section des Ustilaginés. — *Sporisorium du maïs*. L'*Ustilago carbo*, Tulasne. V. Maïs.

**SPOROCYSTE**. s. f. [de σπορὰ, graine, et κύστη, poche]. Poche renfermant plusieurs spores et tombant de la plante en même temps que celles-ci ; ce qui la distingue du sporange, qui est un organe permanent, au moins partiellement. ‖ En zoologie. V. Scolex.

**SPOROGONE**. s. f. L'état enkysté des infusoires, des grégarines, etc., suivi de leur multiplication par segmentation.

**SPOROPHORE**. s. m. et adj. [de σπορὰ, graine, et φέρειν, porter; *stérigmate*]. Petit prolongement conique ou cylindrique qui surmonte les *basides* et supporte les spores des champignons dits *basidiospores*. ‖ S'est dit de tout organe qui porte des spores.

**SPOROSE**. s. f. État de maturation et émission des spores (Fée).

**SPOROSORIUM**. s. m. (*Sporosorium saponariæ*, Rudolphi). L'*Ustilago Rudolphii*, Tulasne, qui attaque la saponaire, etc.

**SPOROZOAIRE**. s. m. [de σπορὰ, graine, et ζῶον, animal]. Classe de protozoaires comprenant des individus qui vivent en parasites sur les animaux (Leuckart, 1879). Ce sont des animaux unicellulaires qui donnent des spores plus souvent externes (ectospore), rarement internes (endospore); la cellule qui constitue l'animal est formée d'un protoplasme qui se divise lui-même en ectoplasme et endoplasme, et d'un noyau. Balbiani divise les sporozoaires en quatre classe : myxosporidies, sarcosporidies, grégarines, coccidies. Les sarcosporidies sont des parasites des muscles que l'on rencontre chez les mammifères domestiques ; Baraban et Saint-Rémy en ont rapporté un cas chez l'homme; les myxosporidies n'ont pas été signalées chez l'homme; c'est à cette classe qu'appartient le parasite de la pébrine des vers à soie. Les grégarines vivent en troupeau (d'où leur nom) dans le tube digestif de certains animaux, en particulier des arthropodes ; à côté d'elles, on place les hémosporidies ou hémogrégarines qui vivent en parasites dans le sang des animaux à sang froid ou à sang chaud ; les coccidies sont des parasites qui infectent fréquemment le foie du lapin; c'est à côté d'eux qu'il faut placer l'hématozoaire du paludisme de Laveran. Enfin on a encore signalé des sporozoaires dans la maladie de Paget du mamelon, dans le cancer, dans la variole, etc.

**SPOROZOÏDE**. s. m. V. Zoospore.

**SPOROZOÏTE**. s. m. Élément fusiforme qui représente un stade de la reproduction sexuée de l'hémato-

zoaire du paludisme (fig. 718). Ces corps apparaissent dans l'intérieur des *blastes* qui sont eux-mêmes une transformation des éléments fécondés ou *zygotes*. Les blastes se rencontrent dans l'épaisseur de la paroi de l'estomac de l'*anopheles* infecté ; puis les blastes se rompent dans la cavité générale de l'*anopheles* et les sporozoïtes devenus libres émigrent dans les glandes salivaires; ils sont prêts alors à être inoculés avec la goutte de secrétion de ces glandes que l'insecte inocule chaque fois qu'il pique. Les sporozoïtes introduits dans le sang humain pénètrent dans les hématies.


Fig. 718. — *Sporozoïtes.*

**SPOROZOOSE.** s. f. Maladie causée par un sporozoaire.

**SPORULE.** s. f. [esp. *esporulo*]. V. SPORE.

**SPRAY.** s. m. [de l'angl. *spray*, embrun]. Mot primitivement employé pour désigner la pulvérisation phéniquée qu'on faisait dans la méthode de Lister au voisinage du champ opératoire, pendant la durée de l'opération et des pansements consécutifs. Les pulvérisations ne se font plus au cours des opérations; mais elles sont d'un usage courant au niveau des furoncles, anthrax, brûlures, foyers traumatiques enflammés et infectés de la tête, du cou, du tronc, pour remplacer les bains antiseptiques, inapplicables en ces régions. On se sert de la solution phéniquée à 2 p. 100, pulvérisée par des instruments, qui, comme la marmite de Lucas-Championnière, marchent automatiquement pendant plusieurs heures (V. PULVÉRISATEUR). Deux ou trois séances quotidiennes, de deux ou trois heures chacune, calment la douleur et l'inflammation locale, et atténuent les phénomènes généraux.

**SPRENGEL.** — *Maladie de Sprengel*. Luxation congénitale de l'omoplate.

**SPUME.** s. f. [de *spuma*, écume: all. *Schaum*, angl. *spume*, it. *spuma*, esp. *espuma*]. Salive écumeuse, à bulles grosses, se rompant et disparaissant facilement par le repos, qui se montre entre les dents, entre les lèvres, ou au fond de la gorge, dans certains accès d'hystérie et autres troubles nerveux. La spume diffère de l'*écume bronchique* par moins de viscosité, des bulles plus grosses et moins persistantes.

**SPUMEUX, EUSE.** adj. [*spumosus*, de *spuma*, écume; φρώδης, all. *schaumig*, angl. *spumous*, *frothy*, it. *spumoso*, esp. *espumoso*]. Qui est mêlé d'écume.

**SPUTATION.** s. f. [*sputatio*, de *sputare*, cracher; all. *Spucken*, *Ausspucken*, angl. *sputation*, it. *sputazione*, esp. *esputacion*]. L'action de cracher, le crachement. — *Sputation des aliénés*. Crachement continu qu'on peut rattacher à trois ordres de causes : 1° l'agitation; 2° les troubles hallucinatoires ; 3° les désordres de l'estomac. Sans cesse occupés à opérer des mouvements d'expuition ou à les simuler, rejetant parfois des quantités considérables d'un liquide spumeux souillant les parquets ou remplissant des cuvettes, ces malades sont un objet de dégoût. Le bol alimentaire, insuffisamment humecté ou mal imprégné, descend laborieusement dans le pharynx ; et la première digestion, s'accomplissant avec peine, fournit à la nutrition des matériaux imparfaits. De là des pesanteurs, de l'acidité, le dépérissement. Si ce ptyalisme chronique dépend de l'atonie des premières voies, il doit être combattu par un régime substantiel ; d'hallucinations, il doit être combattu par les moyens moraux ; d'une surexcitation générale, il doit être combattu par les sédatifs et antispasmodiques propres à la manie. De ces trois genres, le dernier est le plus rebelle, parce qu'il est inhérent à la maladie principale. Les deux premiers se guérissent plus facilement.

**SQUAME.** s. f. [*squama*, λεπίς, all. *Schuppe*, angl. *scale*, it. *squama*, esp. *escama*]. Synonyme d'*écaille*, souvent employé pour désigner les petites lames d'épiderme qui se détachent à la suite de certaines inflammations du tissu cutané. || En botanique, *squames*, bractées dont se compose l'involucre des fleurs composées. Écailles dont sont formés un grand nombre de bulbes (*squame de scille*).

**SQUAMÉAL, ALE.** adj. V. SQUAMEUX.

**SQUAMELLE.** s. f. Petite squame.

**SQUAMEUX, EUSE.** adj. [*squamosus*, de *squama*, écaille; all. *schuppig*, angl. *squamous*, it. *squamoso*, esp. *escamoso*]. Qui ressemble à une écaille, qui est formé ou composé d'écailles. — *Articulation* ou *suture squameuse*. Synonyme d'*articulation écailleuse*. — *Tissu squameux* ou *squaméal*. La substance qui compose les écailles des poissons.

**SQUAMIFORME.** adj. [*squamiformis*, all. *schuppenförmig*, angl. *squamiform*, it. *squamiforme*, esp. *escamiforme*]. Qui a la forme d'une petite écaille.

**SQUAMOSAL.** s. m. La portion écailleuse du temporal ou l'os distinct qu'elle forme sur divers vertébrés.

**SQUARREUX, EUSE.** adj. [*squarrosus*, all. *sparrig*, angl. *squarrose*]. Se dit, en botanique et en pathologie, de toute partie qui est rude au toucher, raboteuse et raide.

**SQUELETTE.** s. m. [*sceletus*, σκελετὸν, all. *Skelett*, *Gerippe*, angl. *skeleton*, it. *scheletro*, esp. *esqueleto*]. Ensemble des os du corps chez les animaux vertébrés. — Chez l'homme, le nombre des os du squelette est différemment évalué par les anatomistes, suivant qu'ils y rangent ou non les os sésamoïdes et les dents, qu'ils font de l'occipital et du sphénoïde un os ou deux os distincts, qu'ils comptent le coccyx, le sternum, l'os iliaque, comme formant chacun un os ou un nombre d'os égal à celui des pièces dont ces os se composent, etc. En considérant le squelette de l'homme, à l'exemple de Cruveilhier, à l'âge où il a atteint son développement complet, entre vingt-cinq et trente ans, et en ne comptant comme os que les pièces alors séparables, on compte 198 os répartis de la façon suivante : colonne vertébrale (y compris le sacrum et le coccyx, comptés chacun comme un os), 26 os; crâne, 8; face 14; os hyoïde, 1; thorax (côtes et sternum), 25; membres supérieurs, 64; membres inférieurs, 60. Si on ajoute les deux rotules, on arrive au chiffre de 200 os pour le squelette humain (non compris les os sésamoïdes ni les dents). — Fig. 719. Squelette de l'homme : *a*, os frontal; *b*, os pariétal; *c*, orbite; *d*, os temporal; *e*, mâchoire inférieure *f*, vertèbres cervicales; *g*, omoplate; *h*, clavicule; *i*, humérus; *k*, vertèbres lombaires; *l*, os iliaque; *m*, cubitus; *n*, radius; *o*, os du carpe; *p*, os du métacarpe; *q*, phalanges de la main; *r*, fémur; *s*, rotule; *t*, tibia; *u*, péroné; *v*, tarse; *x*, métatarse; *y*, phalanges du pied. Le squelette d'un homme de moyenne taille pèse, sec, 4kg,70 à 6kg,50; celui d'une femme, 3kg,125 à 4kg,70. Un certain nombre de ses pièces ont déjà fait des progrès dans leur ossification durant les premiers temps du développement de l'embryon. Chez l'enfant qui naît, le squelette est dans l'état suivant : les osselets de l'ouïe, le labyrinthe et la caisse du tympan ont seuls acquis leur entier développement. Viennent ensuite les clavicules, les côtes et la mâchoire inférieure; puis les os du crâne, à l'exception du sphénoïde ; le frontal se compose de deux pièces; le sphéno-occipital de neuf, le temporal de deux ; les pariétaux ont un aspect fibreux et sont réunis par de minces plaques cartilagineuses (V. FONTANELLE). Le maxillaire supérieur est encore partagé en deux ; les omoplates ont quatre épiphyses entièrement cartilagineuses; les vertèbres et le sacrum ont plusieurs noyaux osseux: le sternum a plusieurs points d'ossification. Les os longs des membres se composent de trois pièces, dont la

médiane seule est ossifiée; les os coxaux sont formés également de trois pièces, ainsi que les métatarsiens, les métacarpiens, les phalanges et les phalangines; les phalangettes en ont deux seulement, le sommet ossifié et la base




Fig. 719. — *Squelette.*

cartilagineuse; les dents manquent toutes de racines, et il n'y a encore aucune trace des deux ou trois molaires postérieures. Après la naissance, les os augmentent de dimension, et leur configuration, tant extérieure qu'intérieure, subit diverses modifications [V. Osseux (*Tissu*) et Ostéogénie]. C'est à l'âge de vingt-cinq à trente ans, dans nos climats, qu'ils acquièrent leur complet développement. De cet âge à quarante ou cinquante ans, ils ne changent pas sensiblement. Aux approches de la vieillesse, ils perdent peu à peu de leur perfection : la chute des dents entraîne la déformation des mâchoires; les sutures du crâne s'effacent, les sinus acquièrent plus d'ampleur; les os deviennent plus fragiles, beaucoup d'articulations se soudent. Plus le sujet est jeune, en deçà de vingt ans, plus la tête a de volume proportionnellement au tronc et aux membres. Au second mois, la tête fait près de la moitié du reste du corps; elle en est le quart chez l'enfant à terme, le cinquième à trois ans, le huitième chez l'adulte. Plus l'homme est jeune, plus les os de la face sont petits relativement au crâne, plus les organes auditifs sont volumineux eu égard à ce dernier, plus les fontanelles sont grandes, plus la partie inférieure de la face est petite; plus le thorax est spacieux proportionnellement au bassin; plus les membres sont courts, plus les clavicules sont grandes; plus les os renferment encore de cartilage, et plus les os larges sont lisses, les courts mal délimités, les longs arrondis. En général, le poids ou la masse des os diminue plus que leur volume dans l'âge avancé. — Le squelette présente des différences essentielles selon le sexe. Celui de la femme est plus petit et plus grêle; les saillies osseuses sont bien moins prononcées. Les membres abdominaux étant proportionnellement plus longs que chez l'homme, le milieu de la hauteur du corps correspond au dessous du pubis. La tête est plus rétrécie en avant, plus allongée d'avant en arrière. Les corps des vertèbres ont moins de largeur, leurs trous de conjugaison sont plus grands, la région lombaire du rachis a plus de longueur. Le thorax, plus court et moins saillant, est un peu plus large jusqu'à la quatrième côte, et se rétrécit inférieurement; mais, souvent déformé par l'usage des corsets, il est sensiblement allongé et rétréci. Les épaules sont plus basses, les articulations scapulo-humérales plus rapprochées l'une de l'autre; les clavicules, au contraire, sont plus allongées et moins courbées, de manière à laisser plus de largeur à la poitrine. Les membres supérieurs sont plus courts, les poignets plus étroits, les doigts plus effilés. Les fémurs sont plus courbés antérieurement et plus obliques en dedans, leur col formant avec le corps de l'os un angle moins ouvert que chez l'homme; les pieds sont beaucoup plus petits. C'est surtout par la configuration du bassin que le squelette de la femme se reconnaît facilement. V. Bassin

| TAILLE mesurée du vertex à la plante des pieds. | TRONC mesuré du vertex à la symphyse pubienne. | LONGUEUR des extrémités supérieures depuis l'acromion. | LONGUEUR des extrémités inférieures depuis la symphyse pubienne. | FÉMUR. | TIBIA. | PÉRONÉ. | HUMÉRUS. | CUBITUS. | RADIUS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| m. c. | c. | c. | c. | c. | c. | c. | c. | c. | c. |
| 1,38 | 70 | 55 | 68 | 32 | 27 | 26 | 24 | 19 | 17 |
| 1,43 | 71 | 65 | 72 | 38 | 31 | 30 | 27 | 22 | 19 |
| 1,45 | 70 | 67 | 75 | 40 | 32 | 31 | 29 | 22 | 20 |
| 1,47 | 74 | 60 | 73 | 38 | 32 | 31 | 26 | 21 | 19 |
| 1,49 | 74 | 65 | 75 | 38 | 32 | 31 | 29 | 22 | 20 |
| 1,54 | 75 | 69 | 79 | 40 | 33 | 32 | 29 | 24 | 21 |
| 1,60 | 80 | 75 | 80 | 45 | 38 | 37 | 32 | 26 | 24 |
| 1,64 | 81 | 71 | 84 | 44 | 36 | 35 | 30 | 26 | 24 |
| 1,65 | 75 | 72 | 90 | 45 | 38 | 37 | 32 | 27 | 25 |
| 1,67 | 80 | 76 | 87 | 45 | 38 | 37 | 31 | 27 | 24 |
| 1,69 | 85 | 72 | 84 | 44 | 36 | 35 | 31 | 25 | 22 |
| 1,70 | 82 | 75 | 88 | 46 | 38 | 37 | 32 | 27 | 25 |
| 1,75 | 86 | 76 | 89 | 46 | 39 | 38 | 32 | 26 | 25 |
| 1,77 | 89 | 78 | 88 | 46 | 38 | 37 | 33 | 28 | 25 |
| 1,78 | 90 | 75 | 88 | 46 | 37 | 36 | 33 | 26 | 24 |
| 1,79 | 91 | 77 | 88 | 46 | 38 | 37 | 33 | 27 | 24 |
| 1,80 | 92 | 77 | 88 | 46 | 40 | 39 | 33 | 27 | 25 |
| 1,83 | 95 | 78 | 88 | 46 | 39 | 38 | 34 | 28 | 25 |
| 1,85 | 92 | 78 | 93 | 47 | 43 | 42 | 33 | 27 | 25 |
| 1,86 | 95 | 78 | 91 | 47 | 39 | 38 | 33 | 27 | 25 |

et Femme. — D'individu à individu, le squelette varie peu Cependant il y a des personnes qui ont les os plus épais.

que longs; d'autres les ont plus longs et plus larges. Le squelette présente quelquefois, sans cause morbide, une tête grosse ou petite, des épaules larges ou étroites, une poitrine bombée ou plate, un dos voûté ou droit, des lombes courtes ou longues, des hanches épaisses ou minces, des cuisses arquées ou droites, des tibias élancés ou courts, des mains et des pieds longs ou courts, des orteils pointus ou obtus. Les mœurs, le genre de vie, les vêtements, influent sur diverses parties du squelette. — Lorsqu'un squelette est dépouillé de ses parties molles, mais que les os ne sont pas désarticulés, on a la mesure à peu près exacte de la taille de l'individu, en mesurant la longueur du squelette et ajoutant 41 millimètres pour l'épaisseur des parties molles détruites. Lorsque les os sont désarticulés, et que l'on n'a que quelques os d'un squelette, ou même un ou deux os seulement, on peut encore déterminer la taille de l'individu auquel ils ont appartenu, au moyen du tableau ci-dessus, qui indique, comparativement à la taille générale, la longueur proportionnelle des diverses parties du squelette, et celle de chacun des os des membres supérieurs et inférieurs, mesurées sur vingt cadavres (Voir le tableau ci-dessus). On conçoit de quelle importance peuvent être ces recherches dans certains cas de médecine légale. En supposant qu'on n'ait que quelques os d'un squelette, par exemple un fémur de 0m,46 de longueur et un tibia de 0m,38, on voit par ce tableau (5e colonne) qu'un fémur de 0m,46 suppose que la longueur totale du squelette (1re colonne) est de 1m,70 à 1m,83 ; ce qui donne la moyenne de 1m,77. On voit (6e colonne) qu'un tibia de 0m,38 doit appartenir à un squelette de 1m,75 à 1m,83 (1re colonne), dont la moyenne serait de 1m,79. D'où l'on peut conclure que ce fémur et ce tibia proviennent d'un squelette dont la longueur totale était de 1m,77 à 1m,79 ; en ajoutant 41 millimètres pour l'épaisseur des parties molles, on trouve que la taille de l'individu devait être d'environ 1m,820. V. HOMOLOGIE, HOMOTYPIE et IDENTITÉ. — *Squelette du cœur.* Nom donné aux anneaux fibro-cartilagineux sur lesquels s'attachent les fibres musculaires du cœur. V. CŒUR. ‖ En zoologie, *squelette extérieur*, nom donné à certaines parties dures du corps des animaux invertébrés qui peuvent être considérées comme répondant aux pièces osseuses de l'homme et des animaux vertébrés, mais qui, contrairement à celles-ci, sont situées à la périphérie du corps : tels sont la carapace et le plastron de la tortue, etc.

**SQUELETTIQUE.** adj. Qui se rapporte au squelette. — *Maigreur squelettique.* Dernier degré de l'émaciation dans les maladies chroniques. — *Pièces squelettiques.* Les os et les cartilages qui prennent part à la constitution du squelette. — *Type squelettique.* V. VERTÈBRE *type*.

**SQUELETTISATION.** s. f. Passage à l'état de squelette.

**SQUELETTISER** (SE). Se dit, selon quelques auteurs, dans les cas de grossesse extra-utérine, du fœtus enkysté, incrusté de sels calcaires (*ossification, pétrification, squelettisation du fœtus*) ; ces phénomènes n'ont rien de comparable à la formation des os du squelette.

**SQUELETTOGÈNE.** adj. *Tissu squelettogène.* Tissu qui formera le squelette.

**SQUELETTOLOGIE.** s. f. [*sceletologia*, all. *Skelettlehre*, angl. *skelettology*, it. *scheletrologia*, esp. *esqueletologia*]. Branche de l'anatomie descriptive qui traite du squelette. Elle étudie : 1° les parties dures ou organes de la charpente du corps (*squelettologie* proprement dite) à considérer chez les : *a* Vertébrés : os et cartilages (*ostéologie, chondrologie*). *b.* Annelés : squelette interne et externe ou cutané. *c.* Mollusques : coquilles (*conchyliologie*). *d.* Rayonnés : squelettes des échinodermes, de certains acalèphes, polypiers. *e.* Amorphozoaires ou globuleux : squelette des foraminifères, des thécamonadiens, des spongiaires. *f.* Végétaux : tiges, branches, etc. — 2° les articulations ou jointures (*arthrologie* ou *syndesmologie*).

**SQUELETTOPÉE.** s. f. [de σκελετὸν, squelette, et ποιεῖν, faire ; all. *Skelettbereitungskunst*, angl. *sceletopœa*, it. *sheletropea*, esp. *esqueletopea*]. L'art de préparer un squelette ou les différents os d'un squelette.

**SQUINE.** s. f. [all. *Chinawurzel-Stechwinde*. angl. *china-root*, it. *squinante*, esp. *esquenanto*]. Racine d'une plante de la famille des smilacées (*Smilax china*, L.) qui croît au Japon. Cette racine est un peu moins grosse que le poing, noueuse, genouillée, recouverte d'une écorce brun rougeâtre, lisse ; tantôt spongieuse, légère, blanc rose à l'intérieur ; tantôt pesante, dure, compacte, résineuse et brune. Elle contient de l'amidon, de la gomme et une matière colorante rouge soluble. La squine est un des bois sudorifiques, elle est moins active que la salsepareille. On l'emploie en décoction (16 à 64 grammes).

**SQUIRRHE.** s. m. [*scirrhus*, σκίῤῥος, *tumor durus, renitens, indolens*, tumeur dure ; all. *Faserkrebs, Hartkrebs*, angl. *scirrhus*, it. *scirro*, esp. *cirro*]. Mot employé autrefois pour désigner toute tumeur dure, rénitente, indolente, se produisant dans les glandes. ‖ Plus tard, Laënnec s'est servi de ce mot pour désigner toute variété de *cancer* d'un blanc bleuâtre ou grisâtre, un peu transparente, criant sous le scalpel qui l'incise, et dont la consistance varie depuis celle de la couenne de lard, jusqu'à une dureté voisine de celle des cartilages. Ordinairement homogène, cette matière semble divisée en masses, subdivisées elles-mêmes en lobules qu'unit un tissu cellulaire serré. Souvent des bandes d'un tissu fibreux blanchâtre s'étendent en rayonnant du centre à la circonférence, et se prolongent au delà de la tumeur squirrheuse. Suivant l'évolution ultérieure du tissu morbide, le squirrhe était dit *atrophique* ou *hypertrophique*. Aujourd'hui on emploie ce mot pour désigner une variété de cancer à marche lente, dans laquelle le tissu conjonctif est très abondant ; c'est cette réaction conjonctive intense qui donne au squirrhe une consistance spéciale, mais la prolifération épithéliale indique bien qu'on a affaire à un carcinome. On le rencontre surtout au niveau de l'estomac et de la mamelle. — *Squirrhe du poumon* (Avenbrugger, Corvisart). L'induration grise du poumon. V. PNEUMONIE *chronique*.

**SQUIRRHEUX, EUSE.** adj. [*scirrhosus*. σκιῤῥώδης, all. *scirrhös*, angl. *scirrhous*, it. *scirroso*, esp. *cirroso*]. Qui offre l'aspect d'un squirrhe. — *Tumeurs squirrheuses.* Nom générique, dans les classifications des tumeurs par Bayle et par Velpeau, de tumeurs dures, dont les unes, dites *napiformes*, *bunioïdes* [de βούνιον, navet] et *rapiformes*, se rapprochent par leur consistance ou leur couleur, de l'aspect de la rave ; dont les autres, dites *lardiformes* ou *larinoïdes* [de λάρινος, gras], auraient quelque analogie avec le lard. Ces expressions ne sont plus employées.

**SQUIRRHOGASTRIE.** s. f. [de σκιῤῥος, squirrhe, et γαστὴρ, estomac] (Alibert). Squirrhe de l'estomac.

**SQUIRRHOSARQUE.** s. m. [de σκίῤῥος, squirrhe, et σὰρξ, chair]. Le sclérème.

**SQUIRRHOSITÉ.** s. f. [de *squirrhe*]. Dureté semblable à celle d'un squirrhe.

**STABILE.** adj. — *Courant stabile.* V. ÉLECTRISATION.

**STABLE.** adj. Se dit de ce qui possède une certaine solidité : *équilibre stable.* ‖ En chimie, se dit d'un corps dont le changement d'état ou la décomposition ne se fait pas naturellement et est difficile à obtenir par les moyens dont nous disposons.

**STABULATION.** s. f. [de *stabulum*, étable]. Séjour des animaux à l'étable, confinement permanent des bœufs ou des moutons dans l'étable, appliqué aux animaux destinés

à l'engraissement. Dans certaines régions, en particulier dans la Beauce, les vaches laitières sont soumises à la stabulation permanente; cette pratique a pour effet de favoriser le développement de la tuberculose chez ces animaux.

**STADE**. s. m. [*stadium*, de στάδιον, carrière où les Grecs s'exerçaient à la course; all. *Stadium*, angl. *stage*, it. *stadio*, esp. *estadio*]. En médecine, synonyme de *période*, désignant particulièrement chacun des trois temps que présente un accès de fièvre intermittente.

**STAGNATION**. s. f. [*stagnatio*, de *stagnare*, former une espèce d'étang; all. *Stockung*, angl. *stagnation*, it. *stagnamento*, esp. *estagnacion*]. État du sang et des humeurs qui ne coulent pas ou qui circulent trop lentement, par analogie avec les eaux qui croupissent dans les étangs.

**STAHL** (médecin allemand, 1660-1754). — V. PILULES *balsamiques* et POUDRE.

**STAHLIANISME**. s. m. [it. *stalianismo*]. Doctrine de Sthal. V. ANIMISME.

**STALACTITE**. s. f. [de σταλάζειν, tomber goutte à goutte; all. *Tropfstein*, angl. *stalactite*, it. *stalattite*, esp. *estalactita*]. — *Stalactites osseuses*. Nom donné aux prolongements de substance osseuse qui se forment à la surface des cals irréguliers, autour des tumeurs blanches et des tissus accidentels développés dans les os ou à leur surface. V. OSTÉOGÉNIE.

**STAPÉDIEN, IENNE**. adj. [*stapedius*, de *stapes*, étrier; all. *Steigbügel*, it. *stapediano*, esp. *estapedio*]. Qui a rapport à l'étrier. — *Muscle stapédien*. Le muscle de l'étrier.

**STAPHISAGRINE**. s. f. V. STAPHISAIN.

**STAPHISAGRIQUE**. adj. — *Acide staphisagrique*. Corps d'existence douteuse, que Hofschläger dit avoir trouvé dans les semences de staphisaigre.

**STAPHISAIGRE**. s. f. [*Delphinium staphisagria*, L., all. *Stephanskraut*, *Laüsesamen*, angl. *stavy acre*, *louse-seed*, it. *stafisagra*, esp. *estafisagria*]. Plante renonculacée dont les semences triangulaires, comprimées, grisâtres, d'une saveur amère et très âcre, renferment un principe amer brun, un principe amer jaune, une huile volatile et une huile grasse, de l'albumine, une matière amylacée, de la gomme, une matière sucrée, de la *delphine*, de la *delphinine*, de la *delphinoïdine*, de la *delphisine* et du *staphisain*. Ces graines, prises à l'intérieur, sont un violent drastique. On les emploie réduites en poudre, ou sous forme de pommade, pour détruire les poux.

**STAPHISAIN**. s. m. [*staphisagrine*; all. *Staphysan*, angl. *staphisin*, it. *stafisino*, esp. *estafisino* ($C^{44}H^{33}AzO^{10}$). Substance jaunâtre (Couerbe) contenue dans les semences de staphisaigre avec la delphine. Solide, incristallisable, fusible à 200°, très peu soluble dans l'eau et l'éther, très soluble dans l'alcool; l'acide azotique le change en une sorte de résine brune, amère et acide.

**STAPHYLAIRE**. s. m. Instrument inusité, employé autrefois pour tenir immobiles la luette et le voile du palais.

**STAPHYLHÉMATOME**. s. m. [de σταφυλή, luette, et *hématome*] (Pauli). Hématome de la luette; celle-ci apparaît alors sous forme d'une tumeur bleuâtre, grosse comme une noisette, déterminant de la douleur, de la dysphagie, de la dysphonie. L'épanchement sanguin est dû le plus souvent à la piqûre de la luette par une arête de poisson, ou un fragment d'os avalé par mégarde.

**STAPHYLIN, INE**. adj. [*staphilinus*, de σταφυλή, luette; it. *stafilino*, esp. *estafilino*]. Qui a rapport à la luette. — *Muscle staphylin*. Le palato-staphylin.

**STAPHYLITE**. s. f. [de σταφυλή, luette]. L'inflammation de la luette.

**STAPHYLOCAUSTE**. s. m. [de σταφυλή, luette, et καῦσις, ustion]. Instrument employé pour cautériser la luette.

**STAPHYLOCOCCIE**. s. f. Maladie causée par le staphylocoque; elle peut se traduire en clinique par des affections diverses : l'ostéomyélite chez les enfants et les adolescents, l'endocardite, les phlébites, la broncho-pneumonie, l'infection purulente; elle peut parfois donner seulement des lésions circonscrites de la peau, sous forme de pustules ou d'abcès, qui peuvent néanmoins altérer l'état général par leur nombre et leur répétition. Le plus souvent le staphylocoque n'envahit l'organisme que secondairement à une autre infection ou sous l'influence de causes prédisposantes; dans certains cas, il peut être assez virulent pour s'attaquer à un organisme auparavant en bonne santé, comme cela arrive dans le cas d'ostéomyélite.

**STAPHYLOCOQUE**. s. m. Nom générique des microcoques réunis en grappes (fig. 720). Les principales espèces sont : le *Staphylococcus pyogenes aureus*, le plus fréquent, représentant des éléments sphériques de 1 μ de diamètre, donnant une coloration jaune-orange à ses cultures, d'où on extrait une substance cristallisable (*phlogosine*), qui, injectée à faible dose, détermine une inflammation suppurative; le *Staphylococcus pyogenes albus*, souvent associé au précédent, dont il se distingue par la teinte blanchâtre qu'il donne à la gélatine; le *Staphylococcus pyogenes citreus*, qui donne une culture teintée en jaune pâle; le *Staphylococcus septicus*, dont la culture produit chez le lapin un œdème gélatineux et chez le chien un abcès à forme hémorragique avec sphacèle de la peau. Ces espèces, les deux premières surtout, donnent lieu à des inflammations suppuratives locales, furoncle, anthrax, phlegmon, tourniole, adénite, amygdalite, ostéomyélite, quelquefois pourtant à l'infection purulente. Ces microbes se cultivent facilement sur les milieux employés en bactériologie; ils poussent dans la gélatine qui est liquéfiée. Les cultures en bouillon filtrées sur bougie Chamberland sont peu toxiques. Ce microbe se colore bien par les colorants ordinaires employés en bactériologie; il reste coloré par la méthode de Gram. Le lapin est, parmi les animaux de laboratoire, celui qui est le plus sensible à l'inoculation du staphylocoque.

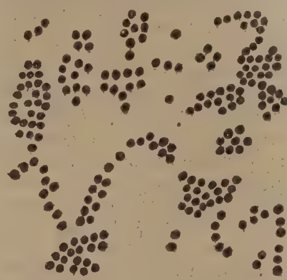


Fig. 720. — *Staphylocoque* doré (culture en bouillon).

**STAPHYLOLYSINE**. s. f. Nom donné parfois à une substance hypothétique contenue dans les cultures filtrées de staphylocoque et capable de dissoudre les hématies du lapin; mais le terme de staphylolysine est incorrect; il s'agit d'une hémolysine due au staphylocoque, et non d'une substance capable de dissoudre le staphylocoque, comme tendrait à le faire croire la formation de ce mot.

**STAPHYLÔME**. s. m. [*staphyloma*, de σταφυλή, grain de raisin; all. *Staphylom*, *Traubenauge*, angl. *staphyloma*, it. *stafiloma*, esp. *estafiloma*]. Nom sous lequel on désigne : la convexité que présente la cornée distendue par l'humeur aqueuse sans perte de sa transparence (*conicité pellucide*) ou avec opacité (*staphylôme opaque*); l'amincissement de la cornée avec adhérence à l'iris, et protrusion de ces membranes par les humeurs de l'œil; la saillie de l'iris à travers une perforation de la cornée; certaines bosselures formées par la sclérotique, etc.; de là des *sta-*

*phylômes de la cornée*, distingués en transparents et opaques ou cicatriciels, des *staphylômes de l'iris*, et des *staphylômes de la sclérotique*. — *Staphylôme de l'iris*. Il a été appelé *myocéphale*, quand la tumeur formée par l'iris engagé dans l'ouverture de la cornée est petite, arrondie et noirâtre ; *staphylôme rameux*, ou *raisinière*, quand elle semble formée de plusieurs grains primitifs agglomérés. — *Staphylôme antérieur de la sclérotique*, ou *staphylôme du corps ciliaire*. Nom donné à des bosselures bleuâtres qui se forment quelquefois à la surface de la sclérotique, autour de la circonférence de la cornée. Le staphylôme de la sclérotique suppose toujours l'amincissement de cette membrane. V. Scléro-Choroïdite. — *Staphylôme postérieur*. On donne ce nom à une distension de la sclérotique, dans le segment postérieur de l'œil, distension qui augmente le diamètre antéro-postérieur du globe et qui est caractéristique de la myopie. A son niveau, la choroïde est toujours altérée, atrophiée ; c'est pourquoi la maladie prend aussi le nom de *scléro-choroïdite postérieure*. Le staphylôme postérieur se reconnaît à l'aide de signes ophtalmoscopiques : 1° On voit une tache blanche, nacrée, en forme de croissant, entourer par sa concavité la demi-circonférence interne de la papille, à l'image renversée. C'est là le premier degré de la maladie ; au deuxième degré, le staphylôme embrasse les deux tiers du disque optique, et au troisième degré, le disque optique tout entier (Desmarres) ; 2° les contours de la tache atrophique sont nets, bien tranchés, quelquefois bordés d'un fin liséré pigmentaire ; 3° les vaisseaux rétiniens passent au-devant de la tache ; 4° la papille ne présente d'abord pas de changement, mais à mesure que le processus ectasique progresse, elle devient ovale dans le sens vertical ; 5° l'état dioptrique de l'œil n'est pas normal ; on constate que l'axe antéro-postérieur du globe est allongé, ce qui permet de voir l'image réelle et renversée de la papille avec le simple réflecteur. Les troubles fonctionnels occasionnés par le staphylôme postérieur sont ceux de la myopie. Ses complications sont des mouches volantes, des altérations fréquentes de la macula et quelquefois le décollement de la rétine.

**STAPHYLOPLASTIE.** s. f. [de σταφυλή, luette, et πλάσσειν, former ; all. *künstliche Gaumenbildung*, angl. *staphyloplastic*, it. *stafiloplastia*, esp. *estafiloplastia*] (Bonfils). Opération qui a pour but de restaurer les pertes de substance du voile du palais à l'aide d'un lambeau taillé sur la voûte palatine, en un point voisin de la partie que l'on veut restaurer : quand il a été disséqué, renversé d'avant en arrière et tordu sur son pédicule, on unit ses bords aux lèvres avivées du voile du palais.

**STAPHYLORRHAPHIE.** s. f. [*staphylorrhaphia*, de σταφυλή, luette, et ῥαφή, suture ; all. *Stapylorrhaphie : Gaumennath*, angl. *staphylorrhaphy*, it. *stafilorrafia*, esp. *estafilorrafia*]. Suture de la luette. — Opération par laquelle on remédie à la perforation congénitale ou accidentelle du voile du palais. Elle consiste à aviver les bords de la solution de continuité et à les mettre ensuite en contact, pour en déterminer la réunion. Dans le procédé de Roux, on commence par placer deux ou trois ligatures, au moyen d'aiguilles courtes introduites d'arrière en avant à l'aide d'un porte-aiguille, de manière que l'une les extrémités du fil traverse l'un des bords de la division du voile du palais, que l'autre extrémité traverse l'autre bord, et qu'il en résulte en arrière une anse dans laquelle les deux bords sont compris. On avive alors avec un bistouri boutonné les lèvres de la division, puis, saisissant les deux bouts du fil supérieur, on fait un nœud simple, que l'on conduit jusque sur la plaie au moyen de l'index des deux mains, et qu'on serre suffisamment pour rapprocher les parties et les maintenir en contact ; on arrête ce premier nœud par un second. On opère de même pour la seconde et pour la troisième ligature, et l'on coupe ensuite tous les fils à 5 millimètres environ de leurs nœuds. Au bout de trois ou quatre jours d'un repos absolu, pendant lesquels le malade doit s'abstenir de parler et de prendre aucun aliment ni boisson, et même d'avaler sa salive, la réunion est opérée ; et, s'il n'est survenu aucun accident, la ligature supérieure peut être ôtée du quatrième au cinquième jour, celle du milieu le jour suivant, et la troisième le surlendemain. Le jour que l'on ôte les fils et les jours suivants, il faut éviter avec soin tout mouvement du voile du palais, et se borner, pour toute nourriture, à un peu de boisson et de bouillon, que l'on verse par cuillerées dans la bouche ; peu à peu on en vient à des bouillons plus substantiels et aux potages. Lorsque l'opération a réussi, la voix recouvre son timbre ordinaire, et tous les inconvénients qui résultaient de la bifidité du voile du palais disparaissent. Mais ce succès, presque assuré lorsque la bifidité n'existe que dans la partie inférieure du voile, devient d'autant plus douteux, que la division a plus d'étendue, et, lorsque cette division existe en même temps sur la voûte palatine, qu'il y a écartement des os qui forment cette voûte, il y a peu de chances d'en obtenir le rapprochement. V. Obturateur. — Le procédé de Graefe diffère de celui de Roux par la forme des nombreux instruments qu'il emploie pour aviver les bords, pour introduire les aiguilles et pour serrer les nœuds. Divers autres instruments et procédés ont été proposés, soit pour aviver les bords, soit pour passer les aiguilles ; tels sont les procédés de Dieffenbach, de Fergusson, de Sédillot, qui ont pour but de faciliter le rapprochement des bords de la solution de continuité, soit à l'aide d'incisions latérales, soit en sectionnant la partie postérieure des muscles péristaphylin interne et externe et pharyngo-staphylin.

**STAPHYLOTOME.** s. m. [de σταφυλή, luette, et τέμνειν, couper]. Instrument inusité, employé autrefois pour inciser le voile du palais ou couper la luette. || Large couteau triangulaire, tranchant sur ses deux bords, dont on se sert pour exciser d'un seul coup, en le traversant à sa base, le staphylôme complet de la cornée et de l'iris.

**STAPHYLOTOMIE.** s. f. Opération consistant à exciser le staphylôme cicatriciel de la cornée et de l'iris. — 1° *Procédé ancien*. Le malade est couché, les paupières écartées par un aide qui tient les élévateurs. Au moyen d'une forte aiguille courbe, le chirurgien passe un fil derrière la base du staphylôme, et attend qu'il se soit affaissé. Puis, prenant de la main gauche les deux bouts du fil réunis, il maintient l'œil et passe derrière le fil, d'un mouvement lent, le staphylotome à double tranchant qui enlève l'hémisphère antérieur de l'œil. On fait ensuite le pansement par compression avec de la gaze stérilisée. Au bout d'un mois il est possible d'adapter un œil d'émail. — 2° *Procédé moderne*. On enfonce derrière la tumeur cinq aiguilles à suture enfilées parallèlement les unes aux autres. Puis on excise ce qui se trouve devant elles, et, achevant de les faire passer, on serre les cinq points de la suture. La réunion est beaucoup plus rapide par ce procédé, qui laisse un très beau moignon. — 3° Enfin on peut inciser simplement le staphylôme en travers, et provoquer la sortie du cristallin. L'œil ne tarde pas à s'atrophier.

**STARAJA ROSSA** (Russie d'Europe). *Eaux chlorurées sodiques*, froides. Établissement : eaux mères et boues.

**STASE.** s. f. [*statio*, στάσις, l'action de s'arrêter ; all. *Stillstand*, angl. *stasis*, it. *stasi*, esp. *estagnacion*). Séjour du sang ou des humeurs dans quelque partie du corps par suite de la cessation ou de la lenteur de leur mouvement.

**STASER.** v. n. [*stase*]. F. Petit-Radel s'est servi de ce verbe pour désigner le fait du séjour des humeurs dans l'épaisseur des tissus, du virus syphilitique dans le derme.

**STASO-BASOPHOBIE.** s. f. [de στάσις, l'action de s'arrêter, βάσις, marche, et φόβος, crainte]. Crainte morbide que présentent certains malades de marcher ou de se tenir debout. Ce symptôme, décrit par Debove, diffère de l'astasie-abasie de Charcot dans laquelle l'impossibilité de la marche et de la station debout est due à l'oubli des mouvements nécessaires pour maintenir ces états et non à la crainte.

**STASOPHOBIE.** s. f. [de στάσις, l'action de s'arrêter, et φόβος, crainte]. Crainte morbide de se tenir debout.

**STATICE.** s. f. Genre de plantes plumbaginées, tribu des staticées, dont une espèce [*Statice armeria*, L. *herbe à sept têtes* ou *à sept tiges*] a une racine tonique et astringente, ainsi que le *Statice limonium*, L. — Le *Statice latifolia*, Smith [*Katran rouge*] fournissait le *behen rouge* (Guibourt).

**STATION.** s. f. [*statio*, de *stare*, être debout; στάσις, all. *Stehen*, *Stand*, angl. *station*, *stand*, it. *stazione*, esp. *estacion*]. L'action d'être debout. On peut définir la *station*, l'immobilité active et volontaire du corps, que la contraction de ses muscles extenseurs maintient en équilibre sur sa base de sustentation (les pieds et l'espace compris entre eux), de manière qu'une ligne verticale passant par le centre de gravité (qui correspond chez l'homme au milieu du bassin, à un centimètre en avant de l'angle sacro-vertébral) tombe sur cette base. Dans la station, les muscles de la nuque se contractent pour maintenir la tête en équilibre sur la colonne vertébrale; les muscles extenseurs de cette colonne entrent en action pour l'empêcher d'être entraînée en avant par le poids des membres supérieurs et des organes thoraciques et abdominaux; le poids du corps est ainsi transmis par la colonne vertébrale au bassin, par le bassin au fémur. Les muscles extenseurs de la jambe empêchent en même temps le genou de fléchir, et ceux du pied maintiennent la jambe dans la position verticale, de façon que le poids du corps se transmet de la cuisse à la jambe, de la jambe au pied, et du pied au sol. — *Station d'altitude*. Localité située à une certaine hauteur au-dessus du niveau de la mer, en particulier à 1000 ou 1300 m., où certains malades séjournent pendant l'hiver et plus souvent pendant l'été (V. Climat). — *Station thermale*. Installation établie près d'une source thermale à l'effet de permettre d'y séjourner et d'y suivre un traitement en rapport avec la nature des eaux et les conditions climatériques du lieu d'émergence. V. Établissement. — *Station d'été*. Celle qui ne permet le séjour que pendant trois à six mois de belle saison. — Celle des régions montagneuses ou des côtes de la mer qui permet aux malades que fatigue une chaleur excessive de séjourner en été. — *Station d'hiver*. Celle dans laquelle le climat et les autres dispositions permettent de suivre un traitement en hiver comme en été. En France, les stations thermales d'hiver sont Amélie-les-Bains, le Vernet. On y ajoute aussi, par analogie, des localités dépourvues de sources particulières telles que Nice, Cannes, Pau, etc., parce que la douceur de l'hiver permet à certains malades d'y séjourner avec moins d'inconvénients que plus au nord. — *Station maritime*. Localité où les bains de mer sont pris, thérapeutiquement surtout.

**STATIONNAIRE.** adj. [*stationarius*, de *stare*, s'arrêter; all. *ortlich*, angl. *stationary*, it. *stazionario*, esp. *estacionario*]. — *Maladie stationnaire*. Celle qui dépend d'un état ou d'une constitution particulière de l'atmosphère, et qui règne dans une contrée pendant un certain nombre d'années.

**STATIQUE.** adj. Qui appartient à l'état, à la manière d'être. — *État statique*. En biologie, se dit, par opposition à *dynamique*, de l'état des parties organiques considérées à l'état de repos et indépendamment de toute action ou activité. — *Électricité statique*. Celle qui est à l'état de repos, qui réside à la surface des corps, sans les parcourir sous forme de courants comme l'électricité *dynamique*. Elle fait un effort continuel pour s'échapper, mais est retenue à la surface des corps par la pression atmosphérique, d'où son état de *tension*. V. Tension *électrique*. C'est le frottement qui la produit habituellement. — *Sens statique*. Sens de la station debout; il est lié aux sensations fournies par les canaux semi-circulaires qui indiquent l'orientation de la tête, et à celles venant du vestibule du labyrinthe qui renseignent sur les mouvements de translation.

**STATISTIQUE.** s. f. et adj. [de *status*, État; all. *Statistik*, *statistich*, angl. *statistics*, it. *statistica*, esp. *estatistica*]. Science qui a pour but de faire connaître, à l'aide de la méthode numérique, la fréquence absolue et relative de phénomènes naturels ou sociologiques, normaux ou accidentels. Dans les sciences naturelles, les divers attributs qui caractérisent chaque phénomène sont le plus souvent très variables dans leur fréquence et dans leur grandeur. Cette mobilité, qui tient à la complexité changeante des causes multiples dont dépend chaque attribut, s'oppose à ce que l'on puisse reconnaître les rapports qui relient ces manifestations à leurs causes, et déterminer la part de chacune d'elles dans la production et la grandeur de chaque attribut étudié. La statistique a pour but de surmonter cet obstacle. Elle y parvient : en traduisant par des chiffres les degrés de fréquence et d'intensité de chaque manifestation dont on se propose de reconnaître les conditions évolutrices; en mesurant et en enregistrant le plus grand nombre possible de ces quantités, et en calculant ensuite leur grandeur *moyenne*. De plus, sériant par ordre de grandeur les quantités relevées, on détermine leurs *écarts possibles* et leurs *écarts probables autour* de cette *moyenne* (V. ce mot). Dès que, par l'emploi des méthodes appropriées, ces *valeurs statistiques* (écarts et moyenne) auront été déterminées, il suffira de faire varier une des causes présumées, ou, ce qui revient au même, de profiter d'une perturbation naturelle qui fait varier l'une d'elles; alors une nouvelle enquête, conduite comme la précédente, donnera une nouvelle moyenne avec ses écarts; et leur rapport avec les valeurs correspondantes de la première enquête dénoncera, *mesurera* la part de la cause présumée. Cependant, si l'écart des deux moyennes est peu prononcé, ou si le nombre des observations de chaque enquête est petit, s'il ne s'élève pas au moins à plusieurs milliers de cas, l'écart des deux moyennes peut tenir à ce que des moyennes expérimentales, même obtenues dans des conditions identiques (comme le seraient deux tirages d'une même urne de boules noires et blanches), ne coïncident que très exceptionnellement entre elles ou avec la moyenne réelle *inconnue* et cherchée; elles ne peuvent jamais être regardées que comme des approximations de cette moyenne inconnue, dont elles s'approchent d'autant plus que les nombres des observations qui les ont formées sont plus considérables. C'est pour cela que la *démographie*, qui possède ces grands nombres, a montré la première et la plus brillante application de la méthode statistique. Mais aujourd'hui nous connaissons assez la théorie de ce puissant instrument d'investigation pour l'appliquer à des sujets plus difficiles. Les phénomènes de la nature et particulièrement ceux de la vie, à cause de leurs innombrables et incessantes variations, y trouvent surtout une nouvelle méthode d'analyse. A mesure que les sciences naturelles et biologiques auront épuisé la détermination de l'enchaînement des causes qui, par leur constante énergie, peuvent être facilement perçues et rattachées à leurs effets, il faudra affiner l'observation et l'investigation; on sera porté à la considération des collectivités, afin de grossir (en les mul-

tipliant par un fort coefficient) les influences qui, dans les faits isolés, sont masquées par les causes plus énergiques. — *En médecine* proprement dite, la statistique a surtout pour objet de déterminer la *nocuité* propre à chaque espèce de maladie, *d'abord avec l'expectation*, ensuite sous l'influence des différents modes de traitement. La *nocuité* s'appréciera non seulement par la fréquence moyenne de chaque terminaison, mais aussi par la durée, par la fréquence et la gravité moyenne des accidents secondaires. La méthode statistique est la seule qui, dans la plupart des cas, permettra de déterminer la valeur respective des différents traitements, et leur supériorité réelle ou fictive sur la seule expectation. C'est donc une erreur de croire que les cas à additionner doivent être absolument semblables : s'ils étaient tels, la statistique serait presque inutile ; il suffit, par exemple, si c'est une influence thérapeutique que l'on veut apprécier, que les observations appartiennent à un même groupe morbide auquel le praticien croit devoir appliquer les mêmes moyens de traitement. Plus généralement, il faut et il suffit que l'*ensemble* des causes possibles (connues et inconnues) qui régissent le développement de l'attribut que l'on mesure reste invariable pendant toute la durée des épreuves. Ainsi, les sociétés mutuelles ont déterminé le nombre de jours que leurs membres payent chaque année à la maladie suivant leur âge : de 20 à 30 ans, 6 à 7 jours ; de 55 à 60 ans, 23 jours, etc. ; les causes individuelles de maladie sont fort diverses, fort mobiles ; mais tant que le même ensemble de causes qui les amène et régit leur durée reste invariable, et que le groupe de la mutualité est nombreux, les moyennes observées annuellement oscillent fort peu *autour* de la moyenne réelle inconnue. Au contraire, un déplacement ou constant ou plus considérable d'*un même côté* de la moyenne accusera l'intervention d'une influence nouvelle. Ainsi deux difficultés subsistent seulement. L'une consiste à circonscrire *nettement* chacun des groupes morbides sur lesquels on veut faire porter l'observation, afin que, par l'admission irrégulière de cas étrangers, on n'ajoute pas, pendant la durée de l'épreuve, des causes morbides nouvelles à l'ensemble des causes propres au groupe en observation. Ce premier point est facile à obtenir avec précision pour les groupes morbides les plus importants. D'ailleurs, cette délimitation variera suivant le but de l'investigation : elle prendra en plus grande importance les analogies du traitement, si c'est une influence thérapeutique qu'elle veut découvrir ; de l'acuité ou de la chronicité, si c'est la durée, etc. La seconde difficulté repose sur l'écart que présentent presque nécessairement les moyennes résultant de plusieurs séries d'observations recueillies pendant un même ensemble de causes productrices, et sur la difficulté de distinguer cet écart de celui qui résulte de l'introduction d'une influence nouvelle. Quand les enquêtes statistiques porteront sur un très grand nombre d'observations, il sera le plus souvent facile de distinguer d'abord le léger écart accidentel de l'écart considérable et significatif, on pourra d'ailleurs essayer la méthode des dédoublements des nombres (V. MOYENNE) ; mais, si l'on veut plus de précision et surtout si le nombre des observations recueillies est peu considérable, s'il est de quelques centaines seulement, cette épreuve ne peut plus guère être tentée avec fruit ; et c'est pourtant avec ces petits nombres d'observations que l'écart possible, compatible avec un même ensemble de causes, est assez considérable pour en imposer et faire croire à l'effet d'une influence nouvelle. Il faut alors s'en référer aux formules de Poisson, adoptées et déjà appliquées à notre sujet par Gavarret, admettre d'abord, pour simplifier et abréger, qu'un événement qui a 112 chances de se produire contre une de ne se produire pas peut être regardé comme à peu près certain. Dès lors, considérant deux événements qui s'excluent, comme la mort ou la guérison d'un malade ; faisant $m$ et $n$ chacun égal à l'un des deux nombres indiquant combien l'une ou l'autre terminaison a été observée ; et $\mu$ égal à la somme de tous les cas, de sorte que l'on a $m+n=\mu$ ; enfin E égal à l'écart maximum possible ; dès lors l'intervalle $\frac{m}{\mu}+E$ à $\frac{m}{\mu}-E$ indiquera l'amplitude possible de l'oscillation de la moyenne compatible avec l'invariabilité de l'ensemble des causes. Selon Poisson, $E = 2\sqrt{\frac{2.m.n.}{\mu^3}}$. Si, par exemple, sur 100 malades observés ($\mu$), il y a eu 25 décès ($m$) et 75 guéris ($n$), la mortalité a été de 0,25 ; la formule donne $E=0,06$, et l'on pourra conclure seulement de ce petit nombre d'observations, que la mortalité moyenne est comprise entre 0,19 et 0,31 ; si cette même mortalité (0,25) résultait de 1000 malades observés, alors $E=0,0387$ (soit 0,04), et l'on conclura que la mortalité est certainement comprise entre 0,21 et 0,29. Mais, si l'observation avait porté sur 10 000 malades, $E=0,006$, et la mortalité (tant qu'elle restera soumise au même ensemble de causes) restera certainement (à 1/112e près) comprise entre 0,244 et 0,256 ; et si une seconde série de 10 000 malades donnait, par exemple, une mortalité de 0,26, on serait déjà autorisé à conclure à l'intervention d'une cause nouvelle défavorable. De même, d'après la *statistique médicale de l'armée*, en 1862 il y a eu 2514 malades atteints de fièvre typhoïde, dont 690 décès, soit une mortalité de 0,274. En appliquant la formule ci-dessus, on trouve $E=0,025$, et par suite une mortalité que l'on doit regarder comme vraiment comprise entre 0,299 et 0,249. Mais si, au lieu de la seule enquête $\mu$ donnant une seule moyenne dont on fixe ainsi les limites d'oscillation, on a à comparer deux enquêtes $\mu$ et $\mu'$, et par suite deux moyennes, leur différence compatible avec un même ensemble de causes productrices sera plus resserrée, et donnée par le double de la racine carrée de la somme des deux quotients $\frac{2.m.n.}{\mu^3}$ de chaque enquête, soit par la formule

$$2\sqrt{\frac{2.m.n.}{\mu^3}+\frac{2.m'.n'}{\mu'^3}}.$$

Ainsi Louis avait observé dans les hôpitaux civils 140 typhiques dont 52 décès, soit une mortalité de 0,37. Cette mortalité paraît bien différente de celle de 0,274 trouvée pour l'armée en 1862. Mais l'application de la formule précédente prouve que la différence entre ces deux moyennes peut s'élever à 0,118. Or cette différence est moindre de 0,104 donnée par l'expérience ; donc la distance entre les deux moyennes, quoique considérable, ne *nécessite pas absolument* l'intervention d'un ensemble de causes différentes ; elle aurait pu se produire aussi forte dans deux tirages de boules noires et blanches puisées à la même urne. Cependant, comme la différence atteint presque la limite de la différence possible (à 1/112e près), on peut *présumer* qu'une influence favorable se rencontre dans la jeune population de l'armée ; c'est à une plus longue observation ultérieure de décider. Voilà dans quelles limites doivent être retenues les conclusions de la statistique médicale pour ne pas s'en laisser imposer par les hasards des séries heureuses, comme font si souvent les médecins, au grand préjudice de la médecine et de la statistique (Bertillon). — *Statistique médicale* [angl. *medical statistics*]. Détail de faits se rapportant aux morts, naissances, maladies, épidémies. Pour son application à la pathologie, V. NUMÉRIQUE (*Méthode*). — *Statistique mortuaire, obituaire*. V. OBITUAIRE.

**STATURE.** s. f. [*statura*, μέγεθος, all. *Leibesgrösse*, angl. *stature*, it. *statura*, esp. *estatura*]. Hauteur du corps d'un homme. V. Croissance et Taille.

**STAUROPLÉGIE.** s. f. [de σταυρὸς, croix, et πλήσσειν, frapper]. Paralysie simultanée du membre supérieur d'un côté et du membre inférieur de l'autre côté.

**STÉAPSINE.** s. f. Ferment capable de saponifier les graisses; il existe dans le suc pancréatique. On lui donne aussi le nom de *saponase*.

**STÉARATE.** s. m. [all. *talgsaures Salz*, it. *stearato*, esp. *estearato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide stéarique avec les bases. Les stéarates alcalins sont seuls solubles dans l'eau. L'emplâtre simple est un mélange d'oléate, de margarate et de stéarate de plomb.

**STÉARATÉ** ou **STÉARATOLÉ.** s. m. Nom générique des médicaments qui résultent de l'union d'un stéarate avec des substances médicamenteuses qu'on y mêle en les liquéfiant ensemble, ou qu'on y incorpore pendant qu'il est en liquéfaction. Uniquement destinés à être appliqués sur la peau, ils doivent être composés de manière à pouvoir y adhérer avec facilité.

**STÉARATOLIQUE.** adj. (Béral). Se dit d'une préparation pharmaceutique dont un stéarate fait la base ou la partie prédominante.

**STÉARINE.** s. f. [de στέαρ, suif; all. *Stearin*, angl. *stearine*, it. *stearina*, esp. *estearina*] (Chevreul) [$C^{114}H^{110}O^{12}$, en atomes $C^3H^5O^3$ $(C^{18}H^{35}O)^3$]. Substance grasse, solide, qu'on obtient en fondant du suif dans l'essence de térébenthine, dans laquelle elle reste dissoute : cette solution, traitée par l'eau, donne la stéarine, qui, purifiée par plusieurs cristallisations dans l'éther, est blanche, cristallisable en petites aiguilles, fusible à 63°, insoluble dans l'eau; elle est moins soluble dans l'alcool bouillant et dans l'éther que la palmitine. C'est à elle qu'est due la solidité des graisses animales; aussi, moins celles-ci en contiennent, plus elles sont fluides. La tristéarine obtenue artificiellement par Berthelot est identique à la stéarine naturelle. Celle-ci, saponifiée, donne de l'acide stéarique et de la glycérine : c'est donc une glycéride. — *Stéarine cérébrale*. V. Cérébrine.

**STÉARIQUE.** adj. — *Acide stéarique* [all. *Stearinsaure*, *Talgsäure*, angl. *stearic acid*, it. *acido stearico*, esp. *acido estearico*] ($C^{36}H^{35}O^3$,HO, en atomes, $C^{18}H^{35}O$,OH). Produit de la saponification des corps gras contenant de la stéarine, du suif surtout; il se rencontre à l'état de glycéride dans toutes les graisses des animaux. Substance solide, cristallisable, incolore, inodore, soluble dans l'alcool chaud, insoluble dans l'eau, qu'elle surnage, fusible à 70°, et volatilisable, sans altération, quand on la chauffe dans le vide. Avec les bases, il donne des stéarates.

**STÉAROCONOTE.** s. f. [de στέαρ, suif, et κόνις, poussière; all. *Stearoconot*, angl. *stearoconotum*, esp. *estearoconota*]. Substance grasse de couleur fauve, pulvérulente, insoluble dans l'eau, l'éther et l'alcool, que Couerbe a extraite de la matière cérébrale. C'est de la lécithine mélangée de plusieurs autres principes.

**STÉAROLÉ.** s. m. Nom générique des pommades.

**STÉAROPHANINE.** s. f. L'*anamirtine*.

**STÉAROPTASE.** s. f. Diastase saponifiant les graisses.

**STÉAROPTÈNE.** s. m. [de στέαρ, suif ou graisse compacte, et πτηνὸς, volatil; all. *Stearoptën*, angl. *stearoptene*, it. *stearoptena*, esp. *estearoptena*]. V. Camphre.

**STÉARORICINIQUE.** adj. V. Ricinostéarique

**STÉAROSE.** s. f. [de στέαρ, graisse]. La stéatose.

**STÉAROXYLIQUE.** adj. — *Acide stéaroxylique* ($C^{36}H^{32}O^8$). Corps jaunâtre, cristallisable, soluble dans l'alcool chaud et l'éther, fusible à 86°, obtenu en traitant l'acide stéaroléique par l'acide azotique fumant.

**STÉARRHÉE.** s. f. V. Séborrhagie. Le plus souvent aujourd'hui on emploie ce mot non plus comme synonyme de *séborrhée*, mais pour désigner le passage dans les matières fécales des graisses alimentaires par suite du défaut d'action du suc pancréatique chargé à l'état normal de dédoubler les graisses. La stéarrhée se rencontre dans les lésions du pancréas entraînant une insuffisance d'écoulement du suc pancréatique dans l'intestin; elle est surtout marquée, quand à la lésion pancréatique est associée la rétention de la bile. Elle peut se reconnaître soit directement à l'œil nu, soit d'une façon plus précise par dosage des graisses dans les matières fécales à la suite de l'ingestion d'un repas d'épreuve contenant une quantité connue de matières grasses; on peut ainsi faire le rapport de la quantité de graisse utilisée, et apprécier le degré de la stéarrhée.

**STÉATOCÈLE.** s. f. [*steatocele*, de στέαρ, στέατος, suif, et κήλη, tumeur, hernie; all. *Fettbruch*, angl. et it. *steatocele*, esp. *esteatocele*]. Le stéatome.

**STÉATOMATEUX, EUSE.** adj. Qui ressemble à du suif.

**STÉATOME.** s. m. [*steatoma*, στεάτωμα, de στέαρ, graisse; all. *Steatom*, *Fettgeschwulst*, angl. et it. *steatoma*, esp. *esteatoma*]. Tumeur formée par l'accumulation d'une substance ayant la consistance et la couleur du suif. V. Loupe et Tanne.

**STÉATOPYGE.** s. f. [all. *Fettsteiss*, angl. *steatopyga*, it. *steatopiga*, esp. *esteatopiga* de στέαρ, graisse, et πυγή, fesse] (Livingston) Fesse graisseuse des Hottentotes.

**STÉATORRHÉE.** s. f. [de στέαρ, graisse, et ῥεῖν, couler]. V. Séborragie et Stéarrhée.

**STÉATOSE.** s. f. [de στεατόω, transformer en graisse, de στέαρ, graisse; all. *Steatosis*, *Talgbildung*, angl. *steatosis*]. Accumulation de graisse dans les éléments anatomiques. A l'état normal, la graisse s'accumule dans le tissu conjonctif où elle est mise en réserve; parfois cette accumulation peut être excessive; elle détermine alors l'obésité qui s'accompagne souvent de surcharge graisseuse du tissu conjonctif qui entoure les différents viscères. La stéatose correspond à un processus d'un ordre complètement différent : ici les granulations graisseuses apparaissent dans les éléments nobles des parenchymes, dans les cellules hépatiques, rénales, etc. A l'état normal, certaines cellules renferment de la graisse : c'est ainsi qu'on en trouve dans les cellules hépatiques pendant la période digestive ou pendant la lactation, dans l'hypophyse, etc.; il y a donc une stéatose physiologique au niveau de certains organes. Sous différentes influences pathologiques, la graisse augmente dans le foie dans des proportions considérables et apparaît dans d'autres viscères comme le rein, le cœur, où on n'en rencontrait pas à l'état sain. La plupart des infections et des intoxications déterminent la stéatose; au premier rang il faut mettre la fièvre jaune, mais la variole, la fièvre typhoïde, la diphtérie, la scarlatine, la pneumonie, la tuberculose peuvent aussi déterminer la dégénérescence graisseuse des parenchymes et en particulier du foie; les suppurations chroniques agissent de même. Parmi les intoxications, celles déterminées par le phosphore et l'arsenic s'accompagnent toujours de dégénérescence graisseuse étendue. L'alcool est aussi un poison stéatosant et, sous l'appellation de *stéatose hépatique latente des alcooliques*, Gilbert et Lereboullet ont décrit récemment la modalité pathologique que son abus entraîne le plus souvent. Cette infiltration de graisse s'observe non seulement dans les cellules glandulaires, au niveau du foie, du rein, du pancréas, de l'intestin, mais aussi dans les muscles striés et le cœur, dans les cellules conjonctives et dans les leucocytes. Chimiquement on trouve souvent, à côté de la graisse, de la lécithine. Carnot a montré que dans bien des cas cette accumulation de graisse est une réaction défensive de l'organisme; elle représente une réserve alimentaire pour les cellules et joue peut-être un rôle direct dans la neutralisation des toxines.

La stéatose ne serait donc pas une transformation régressive, une lésion passive, mais un effet actif de la lutte contre l'agent morbifique. Aussi doit-on préférer le terme de surcharge graisseuse à celui de dégénérescence.

**STEBEN** (Bavière). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides.

**STÉCHAS.** s. m. [all. *buschige Rainblume*, angl. *stœchas, french lavender*, esp. *cantueso*]. Nom sous lequel on désigne les sommités fleuries d'une espèce de lavande (*Lavandula stœchas*, L.) qui nous vient du midi de la France, sous la forme d'épis non développés, ovales ou oblongs, écailleux, d'une couleur bleu violet, d'une odeur térébinthacée, d'une saveur chaude, âcre et amère. Ces sommités formaient la base du *sirop de stéchas*, et du *sirop de stéchas composé*, qu'on préparait en distillant, avec ces sommités, celles d'autres plantes aromatiques et stimulantes; ce sirop était regardé comme sudorifique, tonique, et légèrement excitant, et se donnait à la dose de 8 à 48 grammes.

**STÉCHIOMÉTRIE.** s. f. V. STŒCHIOMÉTRIE.

**STEGNOSE.** s. f. [*stegnosis*, στέγνωσις, de στεγνόω, je resserre; all. *Gefässverengerung*, *Porenzusammenziehung*, angl. *stegnosic*, it. *stegnosi*]. Constriction des pores et des vaisseaux; constipation; suppression des évacuations.

**STEGNOTIQUE.** adj. [στεγνωτικὸς, all. *zusammenziehend*, angl. *stegnotic*, it. *stegnotico*, esp. *estegnotico*]. Synonyme d'*astringent*.

**STELLAIRE.** s. f. [*stellaria*]. V. MOURON.

**STELLWAG VON CARION** (Karl) (ophtalmologiste autrichien né en 1823). — *Signe de Stellwag*. Allongement de la fente palpébrale : le malade dort les yeux ouverts parce que, même pendant le sommeil, les paupières n'arrivent pas à recouvrir la totalité du globe de l'œil. Ce signe se rencontre dans le *goitre exophtalmique*.

**STÉNOCARDIE.** s. f. [de στενὸς, étroit, et καρδία, cœur]. L'angine de poitrine.

**STÉNOCÉPHALIE.** s. f. [de στενὸς, étroit, et κεφαλὴ, tête]. L'étroitesse du crâne, de la tête.

**STÉNOCHORDE.** s. f. [de στενὸς, étroit et χορδή, corde]. Nom donné par Ritgen à deux lignes dont les dimensions faciles à mesurer permettent de calculer l'amplitude du bassin : la *sténochorde antérieure* va de l'épine sciatique au bord inférieur du pubis, et la *sténochorde postérieure* de l'épine sciatique au fond de la grande échancrure sciatique.

**STÉNOCHORIE.** s. f. [στενοχωρία, étroitesse]. Rétrécissement en général.

**STÉNON** (anatomiste danois, 1638-1687). — *Canal de Sténon*. V. PAROTIDE.

**STÉNOPÉIQUE.** adj. [de στενὸς, étroit, et ποιεῖν, faire]. Qui rend étroit; se dit d'un appareil pour faciliter la vision; *fente sténopéique*.

**STÉNOSE.** s. f. [de στενὸς, étroit]. Rétrécissement pathologique ou étroitesse congénitale d'un canal organique.

**STÉNOSTOMIE.** s. f. [de στενὸς, étroit, et στόμα, bouche]. Étroitesse, rétrécissement de la bouche.

**STÉNOTHORAX.** s. m. [de στενὸς, étroit, et θώραξ, poitrine]. L'étroitesse de la poitrine.

**STEPPAGE.** s. m. Trouble de la démarche caractéristique de la paralysie des extenseurs des membres inférieurs : le malade garde le tronc porté en arrière, les cuisses sont fléchies sur l'abdomen plus fortement qu'à l'état normal, les jambes sont soulevées ainsi à une grande hauteur, les pieds sont pendants, la pointe ne pouvant être relevée; puis les pieds tombent à terre, et comme la pointe touche le sol avant le talon, on entend deux bruits au lieu d'un seul. Le principal caractère de cette démarche est donc l'exagération de la flexion de la cuisse qui permet au pied ballant de ne pas traîner sur le sol à chaque pas; ce qui a permis à Charcot de comparer cette démarche à celle du cheval qui steppe. On la rencontre dans les névrites des membres inférieurs et en particulier dans la névrite alcoolique.

**STÉPHANION.** s. m. [de στέφανος, couronne]. Point où la crête temporale croise la suture coronale.

**STERCOBILINE.** s. f. Substance brune qu'on extrait par l'alcool et le chloroforme des matières fécales normales, auxquelles elle donne leur couleur. C'est, en réalité, de l'urobiline produite dans l'intestin par réduction des pigments biliaires. Une partie de ceux-ci est d'ailleurs transformée en un corps plus réduit encore et moins coloré, le chromogène; celui-ci s'oxyde et donne naissance à de l'urobiline quand les fèces sont exposées à l'air, d'où augmentation de leur teinte. En cas d'obstruction complète du cholédoque, l'urobiline et son chromogène manquent dans les matières fécales qui sont alors décolorées.

**STERCORAIRE**, ou **STERCORAL, ALE.** adj. [*stercorarius*, de *stercus*, excrément; κοπρώδης, all. *kothig*, angl. *stercoraceous*, it. *stercorale, stercoraceo*, esp. *estercoral*]. Qui concerne les excréments. — *Fièvre stercorale*. Celle que détermine la rétention des matières fécales, la constipation. — *Fistules stercoraires*. V. ANUS *contre nature* et FISTULE.

**STERCORINE.** s. f. [de *stercus*, matière fécale; all. *Sterkorin*, angl. *stercorine*, it. *stercorina*, esp. *estercorina*]. Substance solide, cristallisable, neutre, inodore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool chaud, que Flint a extraite des matières fécales, et qu'il considère comme identique à la *séroline* de Boudet, matière trouvée dans le sang en très petite quantité; elle n'existe dans aucun des liquides déversés dans le tube digestif. Dans l'état normal, les fèces ne contiennent pas de cholestérine, mais de la stercorine, qui est une transformation de la cholestérine pendant la digestion. Cette transformation ne s'opère pas lorsque la digestion n'a pas lieu. En effet, ce n'est pas de la stercorine qu'on trouve dans le méconium et dans les fèces pendant l'hibernation, mais de la cholestérine; il en est de même dans les excréments des animaux soumis à un jeûne prolongé (A. Flint).

**STERCORÉMIE.** s. f. [de *stercus*, excrément, et αἷμα, sang]. Mot mal formé; on doit dire *coprémie*. V. ce mot.

**STERCULIER.** s. m. [*sterculia*, de *stercus*, excrément). Genre de plantes sterculiacées dont une espèce (*Sterculia acuminata*, Palisot) a des graines âpres et acides qui, mâchées, font paraître bonnes les eaux saumâtres, etc., et sont fort recherchées à l'équateur, sous les noms de *kola, cola, noix du Soudan* ou *de gourou*. Les graines du *Sterculia fœtida*, L., sont alimentaires et croissent dans l'Inde.

**STÉRÉOAGNOSIE.** s. f. [de στερεὸς, solide, α priv., et γιγνώσκω, reconnaître]. Perte du sens stéréognostique. V. ce mot.

**STÉRÉODONTE.** s. m. [de στερεὸς, solide, et ὀδοὺς, dent] (Schange). Appareil d'or destiné à la consolidation des dents, après qu'elles ont été ramenées dans leur direction normale par le *treptodonte*.

**STÉRÉODYME.** adj. et s. Synonyme de *xiphodyme*.

**STÉRÉOGNOSTIQUE.** adj. [de στερεὸς, solide, et γιγνώσκω, connaître]. — *Sens stéréognostique*. Faculté de reconnaître les objets d'après leur forme, leur consistance, leur température; ce sens nous donnerait la notion des trois dimensions des corps. En réalité, ce n'est pas un sens spécial, mais une association de sensations simples; aussi doit-on dire plutôt perception stéréognostique que sens stéréognostique, bien que ce soit sous ce nom qu'Hoffmann l'ait décrit le premier en 1885. La perte de cette faculté est le résultat de troubles de la sensibilité superficielle et de la sensibilité profonde.

**STÉRÉOGRAPHE.** s. m. [de στερεὸς, solide, et

γράφειν, tracer]. Instrument destiné à figurer les corps solides (Broca).

**STÉRÉOSCOPE.** s. m. [de στερεός, solide, et σκοπεῖν, considérer; all. *Stereoskop*, angl. *stereoscope*, it. *stereoscopio*]. Appareil d'optique permettant de voir les objets représentés avec leurs reliefs et leurs perspectives, tels qu'ils s'offrent à l'œil nu dans la nature.

**STÉRÉOTYPIE.** s. f. Troubles que présentent certains vésaniques et qui consiste dans la répétition constante des mêmes gestes et des mêmes mots.

**STÉRÉSOL.** s. m. Nom donné par Berlioz (de Grenoble) à un vernis antiseptique, capable d'adhérer à la peau et aux muqueuses. Sa composition est la suivante : gomme laque purifiée et entièrement soluble dans l'alcool, 270 gr.; benjoin purifié et entièrement soluble dans l'alcool, 10 gr.; baume de tolu, 10 gr.; acide phénique cristallisé, 100 gr.; essence de cannelle de Chine et saccharine, ãã 6 gr.; alcool à 90, Q. S. pour obtenir un litre de liquide. On emploie ce vernis pour la protection des plaies cutanées et aussi dans le traitement des ulcérations tuberculeuses de la peau et de la langue.

**STÉRIGMATE.** s. m. [*sterigma*, στήριγμα, ἀποστήριγμα, appui; all. *Stützend*]. Organe qui en consolide un autre. ‖ Nom donné à certains bandages. ‖ En botanique. V. SPOROPHORE.

**STÉRILE.** adj. [*sterilis*, ἄγονος, all. *unfruchtbar*, angl. *sterile*, it. *sterile*, esp. *esteril*]. Qui ne porte pas de fruits, qui est infécond ; qui est dépourvu de tout germe.

**STÉRILISATION.** s. f. Action de rendre stérile. ‖ Action de priver un objet des germes qu'il contient. Les agents microbiens étant répandus en abondance dans l'air, dans l'eau, sur la terre, tout objet en sera souillé, et ne pourra être considéré comme privé de germes qu'après avoir été soumis à l'une des pratiques suivantes. La stérilisation peut être obtenue soit par l'action de la chaleur, soit par celle de divers agents chimiques. La chaleur sèche à 170° ou humide à 120° constitue le procédé le plus sûr de stérilisation, surtout si l'on a soin de maintenir ces températures pendant dix à quinze minutes : aucun germe, aucune spore ne résiste. On se sert, pour pratiquer cette stérilisation, du four à flamber ou four Pasteur (V. FOUR) qui donne la chaleur sèche, et de l'autoclave (V. ce mot), dans lequel les objets sont soumis à la chaleur humide. Dans les laboratoires de bactériologie, on stérilise la verrerie au four Pasteur et les milieux de culture à l'autoclave; certains milieux qui ne peuvent pas supporter la température de 115° ou de 120°, sont stérilisés par tyndallisation (V. ce mot), c'est-à-dire portés plusieurs jours de suite à 100°. Les instruments sont stérilisés par ébullition dans une solution alcaline, par exemple de borate de soude, ou au four Pasteur. Dans la pratique chirurgicale on se sert, pour stériliser les instruments, d'une étuve sèche munie d'un régulateur connue sous le nom de *stérilisateur Poupinel* (fig. 721), dans laquelle la température est portée à 160° ou 184°. Souvent on se contente d'une température de 140°; on évite ainsi les températures élevées qui détériorent plus ou moins le matériel. Pour les objets de pansements, la stérilisation doit être faite au four Pasteur Les objets en caoutchouc, comme les sondes, doivent être stérilisés à la chaleur humide. Pour les sondes en gomme et les bougies, on sera obligé de recourir à la désinfection par les agents chimiques. Ceux-ci comprennent les différents antiseptiques employés en solution, dont les principaux sont le nitrate d'argent, le sublimé, l'acide phénique, etc. (V. ANTISEPTIQUES). Mais ces agents ne donnent jamais la sécurité que procure la stérilisation par la chaleur. — *Stérilisation de l'eau.* Les filtres à bougies de porcelaine, du type Chamberland par exemple, suffisent à la stérilisation de l'eau destinée aux usages domestiques. V. FILTRE. Mais dans les services de chirurgie et d'accouchements,

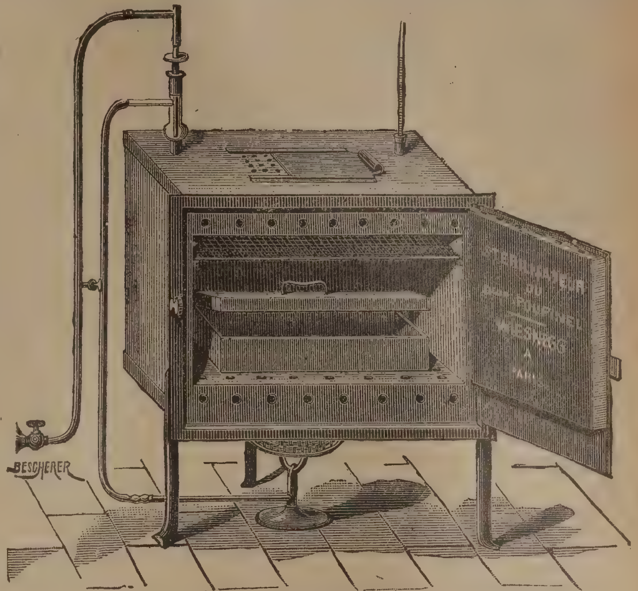



Fig. 721. — *Stérilisateur* Poupinel.

dans les casernes, dans toute agglomération où une eau débarrassée de ses germes doit être fournie en abondance, un appareil spécial est nécessaire : tel est celui de Geneste et Herscher, qui débite 500 litres d'eau stérilisée par heure et qui permet d'avoir cette eau chaude ou froide à volonté. — *Stérilisation du lait.* Pour être absolue, elle doit être faite à 120° pendant 15 minutes; c'est ainsi qu'il faut procéder quand on veut conserver le lait pendant longtemps ou le faire servir comme milieu de culture. Mais comme les microbes pathogènes que le lait véhicule, en particulier le bacille de la tuberculose et les divers colibacilles, sont tués à une température bien inférieure, on se contente souvent dans la pratique de porter le lait à une température voisine de 100° : ce chauffage ne tue pas tous les germes et le lait ainsi traité ne peut être conservé longtemps sans s'altérer. Pour l'allaitement des enfants cette stérilisation incomplète à 100° est suffisante; elle a l'avantage d'apporter moins de changement à la composition et au goût du lait que l'exposition à une température plus élevée. La stérilisation doit être faite tous les jours avec du lait fraîchement trait. Le lait doit être stérilisé dans la bouteille même qui sera donnée comme biberon à l'enfant; on le répartira dans autant de bouteilles qu'il devra y avoir de tétées dans les 24 heures; le lait une fois stérilisé ne doit pas être transvasé et toute bouteille entamée sera rejetée ; tous les jours les bouteilles doivent être soigneusement lavées. Le chauffage est fait au bain-marie, pendant une demi-heure ; les bouteilles, qui doivent être à goulot évasé, sont bouchées à l'aide d'un disque en caoutchouc, maintenu en place par une capsule métallique : quand le liquide se refroidit, la vapeur d'eau contenue dans la bouteille se condense, le disque en caoutchouc s'enfonce dans le goulot

par l'action de la pression atmosphérique et y reste déprimé tant que l'air n'a pas pénétré dans la bouteille; il se relève dans le cas contraire, et le lait, souillé alors par les germes de l'air, est à rejeter (Budin). Enfin parfois on se contente seulement de la *pasteurisation*. V. ce mot.

**STÉRILITÉ**. s. f. [*sterilitas*, ἀγονία, all. *Unfruchtbarkeit*, angl. *sterility*, it. *sterilità*, esp. *esterilidad*]. En botanique, état ou qualité d'une plante qui ne porte pas de graines. ‖ En médecine, état d'une femme qui, pour une cause quelconque, ne conçoit pas, ou d'un homme qui, bien que *puissant*, émet un sperme dépourvu de spermatozoïdes par suite d'épididymite double, ou de cryptorchidie. *Stérilité* n'est pas synonyme d'*impuissance*.

**STERNAL, ALE**. adj. [*sternalis*, angl. *sternal*, it. *sternale*, esp. *esternal*]. Qui a rapport au sternum. — *Appendice sternal*. V. STERNUM. — *Côtes sternales*. Celles qui s'articulent directement avec cet os.

**STERNALGIE**. s. f. [*sternalgia*, de στέρνον, sternum, et ἄλγος, douleur; all. *Brustbeinschmerz*, angl. *sternalgy*, it. *sternalgia*, esp. *esternalgia*]. Angine de poitrine, ainsi appelée à cause de la douleur violente que le malade éprouve sous le sternum.

**STERNO-CLAVICULAIRE**. adj. [*sterno-clavicularis*, it. *sternoclaviculare*, esp. *esternoclavicular*]. Qui est relatif au sternum et à la clavicule. — *Articulation sterno-claviculaire*. Elle résulte de l'union de l'extrémité interne de la clavicule avec une facette de l'extrémité supérieure du sternum : entre les surfaces articulaires est un ménisque qui adhère très fortement à la clavicule. Elle est affermie par deux *ligaments sterno-claviculaires*, l'un antérieur, l'autre postérieur; par un *ligament interclaviculaire*, étendu d'une clavicule à l'autre; par le *ligament costo-claviculaire*; et par deux capsules synoviales.

**STERNO-CLIDO-MASTOÏDIEN**, non **CLÉIDO**. adj. et s. m. [*sterno-clido-mastoideus*, all. *Kopfknicker*]. Muscle qui s'insère supérieurement aux deux tiers externes de la ligne courbe occipitale supérieure et à la face externe de l'apophyse mastoïde; inférieurement, il se divise en deux faisceaux, dont l'un, *interne* ou *sternal*, s'insère à la partie supérieure de la face antérieure du sternum, et l'autre, *externe* ou *claviculaire*, au tiers interne de la face supérieure de la clavicule. Couvert par le peaussier, l'aponévrose du cou et le plexus cervical superficiel, il recouvre les muscles sous-hyoïdiens, la jugulaire et la carotide internes, le plexus cervical profond, les nerfs pneumogastrique, grand sympathique et spinal. Il incline la tête de son côté, l'étend légèrement, et favorise l'inspiration en maintenant le thorax élevé.

**STERNO-COSTAL, ALE**. adj. et s. m. V. TRIANGULAIRE *du sternum*.

**STERNO-COSTO-CLAVI-HUMÉRAL**. adj. et s. m. V. PECTORAL (*Grand*).

**STERNO-HUMÉRAL**. adj. et s. m. V. PECTORAL (*Grand*).

**STERNO-HYOÏDIEN**. adj. et s. m. [*sterno-hyoides*, *sterno-hyoideus*]. Muscle étendu de la partie inférieure du corps de l'os hyoïde à la partie supérieure postérieure du sternum, au bord supérieur du premier cartilage costal et à l'extrémité interne de la clavicule. Son bord interne limite, avec celui du côté opposé, un triangle à base inférieure, dans lequel se voit l'angle saillant de la partie antérieure du cartilage thyroïde. Il abaisse l'os hyoïde.

**STERNO-MASTOÏDIEN**. adj. et s. m. V. STERNO-CLIDO-MASTOÏDIEN.

**STERNO-MAXILLAIRE**. adj. et s. m. Qui tient au sternum et à la mâchoire. — Nom d'un muscle qui, chez le cheval, est analogue au sterno-mastoïdien de l'homme.

**STERNOPAGE**. s. m. [de στέρνον, sternum, et παγεὶς, réuni; esp. *esternopago*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre composé de deux individus à ombilic commun, qui sont réunis face à face dans toute l'étendue du thorax.

**STERNO-PUBIEN**. adj. et s. m. V. DROIT *abdominal*.

**STERNO-THYRÉOÏDIEN** ou **STERNO-THYROÏDIEN**. adj. et s. m. [*sterno-thyreoides*, *sterno-thyreoideus*]. Muscle étendu de la ligne oblique du cartilage thyroïde à la partie postérieure supérieure du sternum. Il recouvre la glande thyroïde, la trachée, les veines jugulaire interne et sous-clavière, et la carotide primitive. Il abaisse le cartilage thyroïde.

**STERNUM**. s. m. [*sternum*, στέρνον, all. *Brustbein*, angl. *sternum*, *breast-bone*, it. *sterno*, esp. *esternon*]. Os impair, aplati, situé au-devant et au milieu du thorax. Il offre une face antérieure ou sous-cutanée, convexe, et une postérieure ou médiastine, concave; une extrémité supérieure ou claviculaire, présentant une échancrure médiane (*fourchette du sternum*) et deux latérales articulées avec les clavicules; une extrémité inférieure, qui est terminée par un prolongement appelé *appendice sternal*, *appendice xiphoïde*; deux bords latéraux, sur lesquels se voient sept échancrures semi-lunaires articulées avec les cartilages costaux. Le sternum est articulé de chaque côté avec la clavicule et les sept cartilages des premières côtes. Il se développe par cinq points d'ossification, qui forment d'abord autant de pièces distinctes. Chez l'adulte, il est encore séparable en trois parties incomplètement soudées : une supérieure, *manche* ou *poignée*; une moyenne, *corps*; une inférieure, *appendice xiphoïde*. — Chez les quadrupèdes monodactyles, le sternum est formé primitivement de sept pièces osseuses : il donne attache aux neuf premières côtes, et se termine antérieurement par un prolongement aplati latéralement et recourbé de bas en haut, appelé *apophyse trachélienne*; il présente, comme chez l'homme, un appendice xiphoïde. Dans les didactyles, il n'y a pas d'apophyse trachélienne; mais son extrémité antérieure, très relevée, forme une pièce particulière qui n'est qu'articulée avec la partie principale de l'os. — Chez les oiseaux, le sternum, donnant attache aux muscles du vol, constitue un grand bouclier convexe et ordinairement carré, qui recouvre le thorax et une grande partie de l'abdomen; les différentes pièces dont il est formé laissent souvent entre elles, vers la partie postérieure de cet os, des échancrures ou des trous plus ou moins grands. Il présente sur sa face externe une sorte de carène saillante et longitudinale qu'on appelle le *bréchet*, et qui sert à donner plus de force aux muscles abaisseurs de l'aile.

**STERNUTATOIRES**. s. m. pl. [*sternutatorius*, de *sternutare*, éternuer; all. *Niesmittel*, angl *sternutatory*, it. *starnutatorio*, esp. *estornutatorio*]. Substances qui provoquent l'éternuement : tels sont le tabac, les poudres de bétoine, de cabaret, de marjolaine, les fleurs de muguet, l'euphorbe, etc.

**STERTEUR**. s. f. ou **STERTOR**. s. m. [*stertor*, ῥέγχος, all. *Schnarchen*, angl. *stertor*, *snore*, it. *stertore*, esp. *estertor*]. Synonyme de *ronflement*.

**STERTOREUX, EUSE**. adj. [de *stertor*, all. *stertorös*, *schnarchend*, angl. *stertorous*, *snoring*. it. *stertoroso*, esp. *estertoroso*]. Se dit de la respiration quand elle fait entendre, dans les mouvements d'inspiration et d'expiration, un son imitant le bruit de l'eau bouillante.

**STÉTHOGRAPHE**. s. m. Instrument construit sur le même modèle et employé aux mêmes usages que le stéthomètre, mais enregistrant lui-même, d'une façon automatique, l'expansion du thorax. — *Stéthographe bilatéral*. Instrument imaginé par Gilbert et Roger et permettant d'inscrire séparément la dilatation de chaque moitié du thorax. Il se compose de deux tambours manipulateurs en aluminium que l'on fixe à la partie antérieure de la poitrine. Un lien parti de chaque tambour circonscrit chaque

moitié du thorax jusqu'à la colonne vertébrale où il est fixé; de cette façon les deux parties de l'appareil sont complètement distinctes. Chaque tambour manipulateur est relié par un tube de caoutchouc à un tambour enregistreur, de telle sorte qu'à chaque exploration on recueille deux tracés indépendants que l'on peut comparer l'un à l'autre (fig. 722). Il suffit d'ailleurs, pour obtenir le tracé global de la poitrine, de relier par un tube en Y les deux tubes émanés des

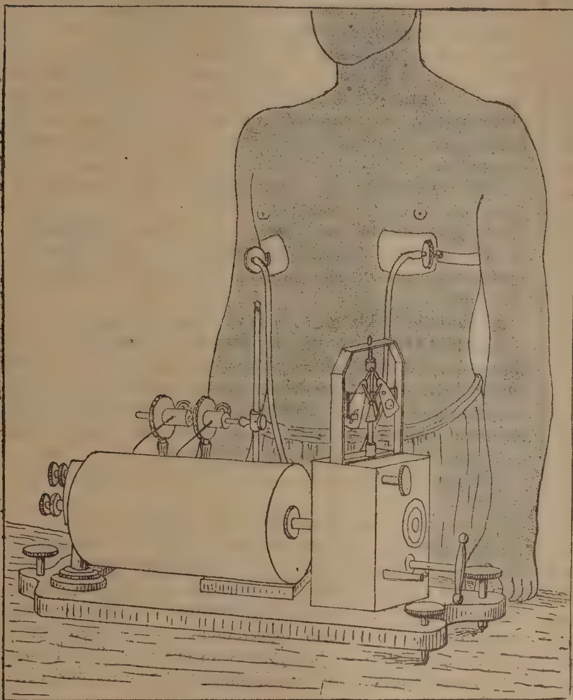


Fig. 722. — Aspect du *stéthographe* bilatéral mis en place.

tambours manipulateurs à un tube unique aboutissant à un unique tambour enregistreur. A l'état normal, le stéthographe bilatéral montre que la respiration n'est pas identique des deux côtés ; toutefois les différences sont légères ; parfois même elles ne sont appréciables que dans les fortes respirations. Dans le pneumothorax, le jeu de la poitrine est très amoindri du côté malade ; dans la pleurésie avec épanchement, l'ampliation thoracique est d'autant plus diminuée que l'épanchement est plus abondant, et les différences notées dans les deux tracés subsistent pendant les grandes respirations, le rire, la toux. La thoracentèse est pour ainsi dire immédiatement suivie d'un amendement dans la respiration. Les changements du tracé sont en rapport non seulement avec l'abondance de l'épanchement, mais aussi avec sa nature ; la pleurésie cancéreuse amène une immobilité absolue du côté atteint. Enfin, après la résorption des épanchements pleuraux, persistent des troubles que seul le stéthographe bilatéral met en évidence.

**STÉTHOMÈTRE.** s. m. [angl. *stethometer*]. Instrument (Hayden) qui sert à mesurer non seulement le contour du thorax, comme le cyrtomètre, mais encore l'expansibilité absolue et relative des deux côtés de la poitrine. Il consiste en deux cylindres assemblés, à l'intérieur desquels est une bande d'acier graduée avec deux anneaux à chaque extrémité. Fixée à un ressort, qui est mis en action par la pression du pouce sur un petit écrou placé sur la surface plane du cylindre correspondant, cette bande sort de chaque cylindre dans un sens opposé. Une plaque ovoïde, servant d'indicateur, et fixée entre les bords des deux cylindres, est divisée en deux parties égales dans sa longueur par une ligne dont la distance de chaque côté, au point d'émergence de la bande d'acier, est de 5/8es de pouce qui sont ajoutés à la longueur de la bande pour le calcul du contour absolu de chaque côté du thorax. Il suffit de saisir les anneaux pour faire sortir la bande graduée du cylindre et de l'appliquer autour du thorax, d'un seul côté ou des deux à la fois, pour en avoir la mesure exacte dans son expansion ou sa contraction.

**STÉTHOMÉTRIE.** s. f. Emploi du stéthomètre.

**STÉTHOPHONOMÈTRE.** s. m. [de στῆθος, poitrine ; φωνή, voix, et μέτρον, mesure]. Appareil permettant de mesurer l'intensité des bruits du cœur à l'état normal et dans les divers états pathologiques.

**STÉTHOSCOPE.** s. m. [de στῆθος, poitrine, et σκοπεῖν, considérer, examiner ; all. *Stethoscop*, angl. *stethoscope*, it. *stetoscopio*, esp. *estetoscopio*]. Instrument dont on se sert pour pratiquer l'auscultation médiate (Laennec). C'est un cylindre de bois de 36 millimètres de diamètre et de 33 centimètres de longueur, percé, d'un bout à l'autre, d'un canal central de 7 millimètres de diamètre, et évasé en forme de cône à une de ses extrémités, qu'on applique sur la région à ausculter ; l'autre extrémité, sur laquelle l'observateur place son oreille, est aplatie et porte le nom de *pavillon* (fig. 723). On peut rendre cet instrument plus portatif, en le formant de deux portions d'égale longueur, dont l'une présente à une de ses extrémités un tenon garni de fil ciré, et l'autre une cavité adaptée exactement à la forme du tenon, en sorte que les deux pièces se réunissent à volonté. L'une d'elles présente, en outre, à son extrémité opposée au tenon, un évasement de 41 millimètres de profondeur dans lequel est placé un *embout*, percé d'un canal central comme le cylindre lui-même. Un tube de cuivre qui garnit ce canal, et qui entre dans la tubulure du cylindre, fixe ces deux pièces (l'embout et le cylindre) l'une à l'autre. Lorsque toutes les parties du stéthoscope sont adaptées, il représente un simple tube à parois épaisses, qui sert pour explorer la voix et les battements du cœur. On retire l'obturateur, lorsqu'il s'agit d'explorer la respiration. La longueur d'environ 33 centimètres est celle que Laennec regardait comme la plus convenable; lorsque la position du malade oblige de se servir d'un instrument plus court, la division du cylindre en deux pièces permet de n'employer que la pièce supérieure et d'y adapter, s'il le faut, l'obturateur. Diverses autres modifications ont été faites au stéthoscope ; mais ces stéthoscopes modifiés sont moins bons conducteurs des divers sons qui se produisent dans les organes thoraciques. — Pour ausculter avec le stéthoscope, l'observateur tient le cylindre comme une plume à écrire ; il place l'extrémité de l'instrument sur le point

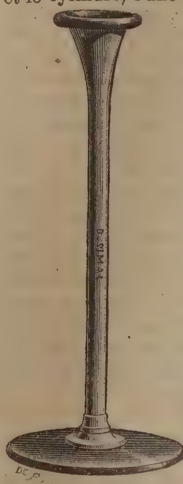


Fig. 723. — *Stéthoscope.*

de la poitrine qu'il veut explorer, en ayant soin qu'il soit appliqué exactement, sans exercer une trop forte pression ; il applique son oreille à l'autre extrémité. — *Stéthoscope bi-auriculaire* (Canman). Instrument composé d'un pavillon de stéthoscope en ébène, terminé par une boule qui supporte deux tubes élastiques, lesquels se continuent à l'aide d'une articulation avec deux tubes d'argent recourbés et terminés chacun par un embout d'ivoire que l'on place dans le conduit auditif externe ; un mécanisme intermédiaire permet l'écartement et règle la pression des embouts dans les oreilles. Le pavillon peut varier dans ses dimensions ; le plus souvent, il est assez grand ; tantôt, au contraire, plus petit, afin de mieux localiser les bruits du cœur, et afin de mieux s'appliquer quand l'émaciation du sujet empêche la bonne adaptation du plus grand. — *Stéthoscope flexible* (fig. 724). Tube de caoutchouc vulcanisé, long de 45 centimètres, offrant une lumière de

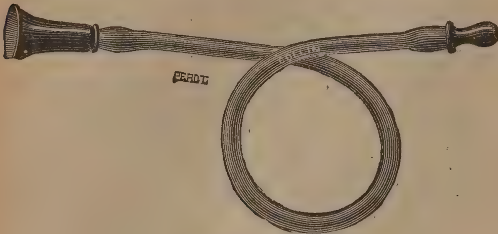


Fig. 724. — *Stéthoscope* flexible.

6 à 7 millimètres, et dont une extrémité libre pénètre à frottement dans le conduit auditif, tandis que l'autre extrémité supporte un pavillon en ivoire évasé, haut de 4 centimètres avec une base de 2 centimètres. Cet instrument est facile à transporter et il permet au médecin d'ausculter longuement sans faire prendre au malade ni à lui-même une position fatigante (C. Paul).

**STÉTHOSCOPIE.** s. f. Emploi du stéthoscope, et ensemble des signes fournis par le stéthoscope ou l'auscultation.

**STÉTHOSCOPIQUE.** adj. Se dit d'un signe fourni par le stéthoscope ou l'auscultation.

**STHÉNIE.** s. f. [*sthenia*, σθένος, force, puissance ; all. *Sthenie, erhöhte Thätigkeitsäusserung*, angl. *sthenia*, it. *stenia*, esp. *estenia*]. Excès de force, exaltation de l'action organique. Ce mot, comme celui d'*asthénie*, a été employé surtout par les brownistes. V. Brownisme.

**STHÉNIQUE.** adj. [*sthenicus*, all. *sthenisch*, angl. *sthenic*, it. *stenico*, esp. *estenico*]. — *Maladie sthénique.* Celle qui dépend d'un excès de force. V. Brownisme.

**STIBIATION.** s. f. [esp. *estibiacion*]. Mot créé pour désigner l'emploi du tartre stibié à haute dose.

**STIBIÉ, ÉE.** adj. [*stibinus*, de *stibium*, antimoine ; angl. *stibiated, stibious*, it. *stibiato*, esp. *estibiado*]. — *Médication stibiée.* Celle qui a pour base l'usage interne ou externe du tartre stibié. — *Pommade stibiée* [*pommade émétique, pommade d'Autenrieth*]. Pommade préparée avec émétique porphyrisé, 10 gr. ; axonge benzoïnée, 30 gr. ; mêlez exactement pour obtenir une pommade homogène (Codex]. On l'emploie en frictions pour déterminer une vive irritation locale, avec production de pustules volumineuses. — *Tartre stibié.* V. Émétique.

**STIBIEUX, EUSE.** adj. V. Antimonieux.

**STIBIQUE.** adj. V. Antimonique.

**STICTIQUE.** adj. — *Acide stictique* (Knop et Schnedermann). Acide amer, analogue à la *cétrarine*, extrait du lichen pulmonaire (*Sticta pulmonaria*).

**STIGMASIE.** s. f. V. Autographisme.

**STIGMATE.** s. m. [*stigma*, de στίζω, je pique, je marque par des points ; all. *Stigma, Pistillnarbe*, angl. *stigma*, it. *Stimma*, esp. *estigma*]. Partie du pistil destinée à recevoir le pollen et à le transmettre à l'ovaire, soit immédiatement (si le stigmate est sessile), soit par l'intermédiaire du *style*. — *Stigmates de maïs.* On les emploie comme diurétique en tisane à 10 p. 1000. ‖ Marque laissée par une plaie. V. Stigmatisés. ‖ Symptômes d'un état morbide de l'organisme persistant constamment mais demandant à être recherchés. Tels sont les stigmates de l'hystérie : hémianesthésie, zones hystérogènes, rétrécissement du champ visuel, dont le malade est porteur sans s'en douter, mais qui, reconnus par le médecin, permettent de faire le diagnostic même en dehors des manifestations paroxystiques de la maladie. ‖ En histologie, orifice intercellulaire pratiqué entre des cellules endothéliales (Arnold).

**STIGMATIQUE.** adj. Qui a rapport au stigmate. — *Ligne stigmatique.* Stigmate linéaire.

**STIGMATIQUE.** adj. Qui a rapport aux stigmatisés. — *Névropathie stigmatique.* Maladie extatique dans laquelle apparaissent des marques sanglantes ou stigmates (Warlomont).

**STIGMATISATION.** s. f. Production des stigmates.

**STIGMATISÉS.** s. m. pl. Nom donné à certains extatiques qui, par une contemplation assidue de la passion de Jésus-Christ, étaient considérés comme finissant par éprouver des douleurs, des manifestations pathologiques, des stigmates dans les parties du corps où les clous furent enfoncés et où le coup de lance fut porté.

**STIGMATODERMIE.** s. f. V. Autographisme et Urticaire.

**STIL.** s. m. — *Stil de grain.* V. Verts *végétaux.*

**STILBÈNE.** s. m. [*picramyle* [$C^{28}H^{12}$). Corps solide, cristallisable, inodore, incolore, soluble dans l'alcool bouillant, dans l'éther, fusible à 118°, volatil sans décomposition, découvert par Laurent en distillant l'hydrure de sulfobenzoyle. Il se combine directement avec le brome et le chlore, en donnant un bromure et un chlorure de stilbène. Avec l'acide azotique, il fournit plusieurs produits de substitution.

**STILBYLIGIQUE.** adj. — *Acide stilbyligique* [*benzoate d'essence d'amandes amères, benzoate d'hydrure de benzoyle*] ($C^{42}H^{48}O^{8}$). Produit de l'action du chlore humide sur l'essence d'amandes amères. Cristallisable, blanc, neutre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool.

**STILLATION.** s. f. [*stillatio*, de *stilla*, goutte ; στάξις, all. *Tröpfeln, stillation*, it. *stillazione*, esp. *estilacion*]. Chute d'un liquide qui tombe goutte à goutte.

**STILLER** (Berthold) (médecin hongrois contemporain). — *Signe de Stiller.* Mobilité anormale de la sixième côte ; elle accompagne les ptoses viscérales, néphroptose, entéroptose, gastroptose.

**STILLICIDIUM.** s. m. Ce qui tombe par stillation.

**STILLING** (anatomiste hollandais contemporain). — *Noyau rouge de Stilling.* V. Olive.

**STILLISTÉARINE.** s. f. (Borck). Matière grasse du *suif de Chine* fourni par le *Stillingia sebifera*, Wild. ou *Croton sebiferum.* L. V. Arbre *à suif.*

**STIMULANTS.** s. m. pl. [*stimulans*, de *stimulus*, aiguillon ; all. *stimulirend, Reizmittel*, angl. *stimulant*, it. *stimolante*, esp. *estimulante*]. Médicaments qui excitent plus ou moins promptement, mais d'une manière manifeste, l'action organique des divers systèmes de l'économie. — *Stimulants diffusibles.* Ceux dont l'action se fait sentir dans toute l'économie, promptement, mais avec peu de durée. Les stimulants diffusibles agissent en même temps comme sédatifs du système nerveux : tels sont le camphre, l'éther, l'ammoniaque, les huiles volatiles. — *Stimulants*

*persistants.* Ceux qui ont une action moins prompte, mais plus durable : telles sont les semences des ombellifères, les sommités des labiées aromatiques, la cannelle, le girofle, la muscade, la vanille, la myrrhe, les térébenthines, les résines.

**STIMULATION.** s. f. [*stimulatio*, all. *Reizen*, angl. *stimulation*, *encitement*, it. *stimoluzione*, esp. *estimulacion*]. Action des stimulants. V. Contre-stimulisme.

**STIMULEUX, EUSE.** adj. [*stimulosus*, all. *brennhorstig*, angl. *stimulous*, it. *stimoloso*, esp. *estimuloso*. Se dit, en botanique, d'une surface garnie de poils raides dont la piqûre occasionne une douleur. V. Urtication.

**STIMULUS.** s. m. [all. *Reiz*, angl. *stimulus*, it. *stimolo*, esp. *estimulo*]. Mot latin qui signifie *aiguillon*, et qui, dans le langage médical, désigne tout ce qui est de nature à déterminer une excitation dans l'économie animale. Le *stimulus* joue surtout un grand rôle dans le système de Rasori. V. Contre-stimulisme.

**STŒCHAS.** s. m. V. Stéchas.

**STŒCHIOLOGIE.** s. f. [*stœchiologia*, de στοιχεῖον, élément, et λόγος, doctrine]. Théorie des éléments.

**STŒCHIOMÉTRIE.** s. f. [de στοιχεῖον, élément, et μέτρον, mesure]. L'étude des éléments chimiques.

**STOKES** (William) (médecin anglais, 1804-1873). — *Bande de réduction de Stokes.* V. Absorption et Hémoglobine. — *Loi de Stokes.* Les muscles sous-jacents aux muqueuses et aux séreuses enflammées sont paralysés. — *Respiration de Cheyne-Stokes.* V. Cheyne. — *Syndrome de Stokes-Adams.* Nom donné par Huchard à un syndrome caractérisé par la lenteur du pouls, avec attaques syncopales et épileptiformes. Le pouls présente chez certains individus une lenteur insolite, coïncidant avec une santé parfaite : mais ce qui constitue la maladie de Stokes-Adams, c'est le retour par accès plus ou moins éloignés, d'attaques syncopales, apoplectiformes ou épileptiformes coïncidant avec des périodes de plus grand ralentissement. V. Pouls *lent permanent.*

**STOMACACE.** s. f. [de στόμα, bouche, et κακὸς, mauvais ; angl. *stomacace*, it. *stomacace*, esp. *estomacace*]. Ulcération fétide ou gangrène de la bouche. V. Noma. || Le scorbut, à cause de l'état de la bouche dans cette maladie.

**STOMACAL, ALE.** adj. [*stomachalis*, de *stomachus*, estomac; it. *stomacale*, esp. *estomacal*). Qui appartient à l'estomac : *embarras stomacal, son stomacal, vertige stomacal.*

**STOMACHIQUE.** adj. et s. m. [*stomachicus*, στομαχικὸς, de στόμαχος, estomac; all. *Magenmittel*, angl. *stomachic*, it. *stomachico*, esp. *estomatico*]. Qui est bon pour l'estomac : *élixir stomachique ;* ou qui a rapport à cet organe : *artère stomachique.* V. Coronaire.

**STOMACHIQUES.** s. m. pl. Médicaments qui favorisent l'exercice des fonctions de l'estomac, et qui sont propres, par conséquent, à combattre les troubles digestifs, la dyspepsie en particulier : tels sont les amers, les stimulants, les carminatifs.

**STOMALGIE.** s. f. [*stomalgia*, de στόμα, bouche, et ἄλγος, douleur ; all. *Mundschmerz*, angl. *stomalgy*, it. *stomalgia*, esp. *estomalgia*]. Douleur dans la bouche.

**STOMATE.** s. m. [*stomatium*, de στόμα, bouche ; all. *Spaltöffnung*, angl. *stomata*, esp. *estoma*, *estomate*]. En botanique, nom donné aux orifices microscopiques qui se voient dans l'épiderme de la plupart des surfaces herbacées des plantes, tantôt épars et sans ordre, tantôt disposés par lignes longitudinales. || En histologie humaine et animale, orifices intercellulaires faisant communiquer le contenu d'une séreuse avec les cavités lymphatiques situées dans la paroi, par exemple la cavité péritonéale avec les fentes lymphatiques du centre phrénique ; ces orifices peuvent n'être pas permanents, et résulter seulement de l'écartement momentané des cellules endothéliales (Ranvier). Pour certains auteurs (Arnold), les *stomates* seraient des orifices intracellulaires, tandis que les orifices situés entre les cellules devraient être appelés *stigmates.*

**STOMATIQUE.** adj. [*stomaticus*, de στόμα, bouche ; all. *Mundwasser*, angl. *stomatic*, it. *stomatico*, esp. *estomatico*]. Se dit des médicaments que l'on emploie dans les diverses affections de l'intérieur de la bouche : tels sont les *dentifrices*, les *masticatoires*, les *gargarismes.*

**STOMATITE.** s. f. [*stomatitis*, de στόμα, bouche, all. *Stomatitis*, *Mundschleimhautentzündung*, angl. *stomatitis*, it. *stomatitide*, esp. *estomatitis*]. Inflammation de la membrane muqueuse de la bouche. — *Stomatite aphteuse* ou *folliculeuse.* V. Aphte. — *Stomatite crémeuse* ou *pultacée.* V. Muguet. — *Stomatite mercurielle.* Inflammation de la bouche qu'on observe chez les individus qui font usage de préparations mercurielles dans un but thérapeutique, rarement chez les ouvriers exposés aux vapeurs de mercure, et qui est remarquable par l'abondance de la *salivation* ou *ptyalisme* à laquelle elle donne lieu. Elle est accompagnée d'un goût métallique et de gonflement des gencives, lesquelles deviennent d'un rose pâle, excepté vers le collet des dents où elles sont d'un rouge foncé; l'haleine est fétide, les dents sont vacillantes, déchaussées, et semblent allongées. Si la maladie progresse, la tuméfaction des gencives augmente, gagne la langue, les joues, et tout l'appareil salivaire, les ganglions lymphatiques sont volumineux ; enfin la membrane muqueuse est parsemée de petites ulcérations superficielles, recouvertes d'une pellicule blanchâtre. C'est surtout lorsque les sécrétions, celle de la sueur en particulier, sont diminuées, que les individus faisant usage de préparations hydrargyriques sont exposés à la stomatite mercurielle : aussi peut-on la prévenir on ayant soin, pendant le traitement par le mercure, d'entretenir la transpiration cutanée à l'aide de bains chauds, de frictions, d'exercices du corps, et en administrant plusieurs purgatifs. Cette stomatite présente plusieurs formes : une légère, dite *stomatite d'alarme* (Fournier), se traduisant le plus souvent par le déchaussement de la gencive en arrière de la deuxième grosse molaire inférieure ou par de la gingivite autour d'une dent cariée ; une forme moyenne, commune, et une forme grave dans laquelle la langue tuméfiée pend hors de la bouche ; les ulcérations prennent alors une allure gangreneuse, et l'état général devient mauvais ; parfois même des hémorragies se montrent, les ulcérations creusent profondément, les maxillaires se nécrosent, réalisant cette forme de *stomatite historique* de Fournier, forme qui n'est plus guère observée aujourd'hui. La stomatite mercurielle, bien que liée à l'élimination du mercure par les glandes salivaires, est due à la pullulation des microbes de la bouche et par conséquent est de nature infectieuse, comme d'ailleurs les autres stomatites liées à une intoxication (Galippe). Aussi le traitement consiste en lavages antiseptiques de la bouche, eau oxygénée et au besoin même sublimé en solution étendue ; le chlorate de potasse est le moyen le plus sûr de prévenir ou de combattre cette stomatite, on l'emploie en collutoire, et on peut aussi en faire ingérer de petites doses en potion. — *Stomatite pseudo-membraneuse, couenneuse,* ou mieux *ulcéro-membraneuse.* Forme d'inflammation de la muqueuse buccale longtemps regardée comme de nature diphtéritique à cause de son aspect extérieur, mais qui a des lésions essentielles bien distinctes de celles de la diphtérie. Celles-ci consistent dans la présence d'ulcérations multiples, arrondies, siégeant sur les gencives, les lèvres, les joues, plus rarement sur la langue ou les amygdales, presque toujours d'un seul côté de la cavité buccale ; ces ulcérations succèdent à la rupture d'une vésicule ou se montrent immédia-

tement sur la gencive, qui est en même temps douloureuse et gonflée; leur surface est recouverte d'une matière pultacée, grisâtre ou noirâtre, leurs bords sont saignants, taillés à pic. L'haleine est fétide, la salivation plus ou moins abondante. C'est surtout chez les enfants de cinq à dix ans, débilités, rachitiques, scrofuleux, qu'on observe la stomatite ulcéro-membraneuse, qui revêt parfois le caractère épidémique; on la rencontre parfois chez les adultes soumis à de fâcheuses influences hygiéniques. Elle paraît due le plus souvent à l'association du bacille fusiforme et du spirille, signalée d'abord par Vincent dans l'angine chancriforme ou angine de Vincent. Le chlorate de potasse en collutoires, en gargarismes, en potion, les cautérisations des ulcérations avec le nitrate d'argent, de bonnes conditions hygiéniques, amènent promptement la guérison. — *Stomatite simple* ou *érythémateuse*. Elle est le plus souvent produite par l'introduction, dans la bouche, de boissons ou d'aliments trop chauds ou trop froids, ou épicés, de substances âcres ou caustiques; elle détermine de la rougeur et un peu de tuméfaction de la muqueuse buccale, de la salivation, une douleur ou une cuisson légère causée par le contact de l'air froid ou des substances alimentaires; rarement elle s'accompagne d'un mouvement fébrile; elle cède ordinairement aux collutoires mucilagineux ou astringents, et au chlorate de potasse.

**STOMATOCÉPHALE.** adj. et s. m. V. STOMOCÉPHALE.

**STOMATOLALIE.** s. f. [de στόμα, bouche, et λαλεῖν, parler]. Variété de voix nasonnée, dans laquelle l'orifice postérieur des fosses nasales restant obturé, le malade semble parler de la bouche. V. RHINOLALIE *fermée*.

**STOMATOLOGIE.** s. f. [de στόμα, bouche, et λόγος, discours]. Étude des maladies de la bouche.

**STOMATOPLASTIE.** s. f. [de στόμα, bouche, et πλάσσειν, former]. Restauration, par autoplastie, de la cavité buccale perforée ou déformée. || En gynécologie, réfection autoplastique de l'orifice externe du col de l'utérus dans le cas de sténose.

**STOMATORRAGIE.** s. f. [*stomatorrhagia*, de στόμα, bouche, et ῥήγνυμι, je romps; all. *Mundblutfluss*, angl. *stomatorrhage*, it. *stomatorragia*, esp. *estomatorragia*]. Hémorragie qui a lieu par la bouche.

**STOMATOSCOPE.** s. m. [de στόμα, bouche, et σκοπεῖν, examiner; all. *Stomatoskop*, angl. *stomatoscope*, it. *stomatoscopio*, esp. *estomatoscopio*]. Instrument employé pour tenir la bouche ouverte et permettre de voir dans son intérieur ou d'y pratiquer quelque opération. || Instrument destiné (Bruns) à faciliter le diagnostic des affections dentaires. Une spirale de platine (renfermée dans une cupule de buis, pour empêcher la transmission de la chaleur), amenée au rouge par le passage d'un courant électrique dégagé par deux éléments de Middeldorpf, est placé dans la bouche en arrière des dents. La lumière réfléchie par un petit miroir est assez intense pour rendre la mâchoire transparente, et permettre d'apercevoir les plus petits points de carie, etc.

**STOMENCÉPHALE.** s. m. V. STOMOCÉPHALE.

**STOMOCÉPHALE.** s. m. [*stomocephalus*, de στόμα, bouche, et κεφαλή, tête; all. *Rüsselkopf*, angl. *stomocephalus*, esp. *estomocefalo*] (Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre cyclocéphalien qui a une seule orbite avec deux yeux contigus ou un œil double occupant la ligne médiane, avec un appareil nasal atrophié et en forme de trompe, des mâchoires rudimentaires et une bouche très imparfaite ou nulle.

**STOMOCÉPHALIE.** s. f. État du monstre stomocéphale.

**STOMO-GASTRIQUE.** adj. et s. f. [*stomogastricus*, all. *stomogastrisch*, angl. *stomogastric*, it. *stomogastrico*, esp. *estomogastrico*]. L'artère *coronaire stomachique*.

**STOMOGRAPHIE.** s. f. [de στόμα, bouche, et γράφειν, décrire]. Description de la bouche, de la cavité, de la région buccales.

**STOMOXE.** s. m. [*stomoxys*, de στόμα, bouche, et ὀξύς, aigu]. Genre de diptères muscides dont une espèce (*Stomoxys calcitrans*, Geoffroy) tourmente les animaux domestiques. D'après Davaine, les stomoxes, lorsqu'ils ont sucé le sang d'animaux en putréfaction, sont les agents principaux de l'inoculation de la pustule maligne.

**STORAX.** s. m. [στύραξ, all. et angl. *Storax*, it. *storace*, esp. *estoraque*]. — *Storax calamite* [*storax solide*, *baume storax*, ou simplement *storax*, autrefois *styrax* proprement dit ou *solide*]. Baume de consistance variable, et d'une odeur très agréable, due à la présence de l'acide benzoïque. On en distingue trois sortes principales: le *storax blanc*, en larmes blanches, opaques et molles; le *storax amygdaloïde*, en larmes sèches, dures, opaques, blanches, cassantes, agglutinées par une matière brunâtre; le *storax rouge brun*, en masses mélangées de substances étrangères et de sciure de bois. Le storax découle naturellement ou par incisions de l'*aliboufier* ou *Styrax officinalis*, L. C'est un stimulant très agréable; mais il est rare, et on le remplace généralement par le baume de Tolu.

**STORCH.** — *Réaction de Storch*. Coloration bleue que prend le lait additionné d'eau oxygénée en présence de la paraphényldiamine. Cette réaction disparaît quand le lait a été porté à une température de 80°.

**STOUGHTON** (médecin anglais du XVIII[e] siècle). — *Élixir de Stoughton*. V. ÉLIXIR *stomachique*.

**STOVAÏNE.** s. f. [de l'angl. *stove*, fourneau]. Nom donné par le chimiste Fourneau qui l'a obtenu le premier synthétiquement au chlorhydrate de l'aminoalcool benzoylé. C'est un corps qui cristallise en lamelles brillantes, fusibles à 175°, très solubles dans l'eau et dans l'alcool. Il est doué d'un pouvoir anesthésique local au moins égal à celui de la cocaïne, et a l'avantage d'être beaucoup moins toxique; il est vasodilatateur au lieu de vasoconstricteur comme est la cocaïne. Ses solutions peuvent être stérilisées à 115° pendant 20 minutes sans être altérées. On l'emploie en injections hypodermiques en solution dont le titre varie de 0,75 à 1 p. 100, à la dose de 0,14 à 0,20; on l'a également proposé pour l'anesthésie rachidienne (*rachistovaïnisation*). On l'emploie également sous forme de pommade au centième ou au cinquantième, et à l'intérieur en solution et en sirop dans les cas d'affections douloureuses de l'estomac, etc.

**STRABIQUE.** adj. et s. Qui concerne le strabisme, qui en est atteint.

**STRABISME.** s. m. [*strabismus*, στραβισμός, de στραβός, louche; all. *Strabismus*, *Schielen*, angl. *strabism*, *squinting*, it. *strabismo*, esp. *strabismo*]. Déviation du regard par suite de laquelle, pendant qu'un œil regarde un certain point, l'autre œil est dirigé vers un autre point de l'espace. Le strabisme est *monolatéral* quand l'œil dévié est toujours le même. Le strabisme est *alternant* quand les yeux sont déviés tour à tour. Dans le strabisme *divergent*, il est dévié en dehors; dans le strabisme *convergent*, il est dévié en dedans; dans quelques formes extrêmement rares, l'un des yeux est dévié en haut (*str. sursum*), ou en bas (*str. deorsum*). Quand la déviation ne se produit qu'à certains moments, le strabisme est *périodique*; on l'appelle *relatif*, quand il n'existe que pour certaines positions du regard. Le strabisme n'est qu'un symptôme et non une maladie; d'après la cause qui le produit, il est dit *paralytique*, *spasmodique*, *optique*, et *cicatriciel* ou *mécanique*. — *Strabisme paralytique*. La déviation est due à la paralysie d'un ou de plusieurs mus-

cles moteurs du globe, s'accompagne de diplopie, et présente les symptômes suivants en rapport avec le muscle paralysé : *Troisième paire cranienne :* Ptosis, ou chute de la paupière supérieure (paralysie du releveur). Mydriase, dilatation et immobilité de la pupille (paralysie des filets ciliaires, qui, du ganglion ophtalmique, se rendent au sphincter de la pupille). Vision confuse des objets rapprochés (impuissance du muscle accommodateur). Impossibilité de mouvoir l'œil en dedans, en haut et en bas (paralysie des droits supérieur, interne et inférieur) ; pendant les efforts que fait le malade pour le porter en dedans, le globe de l'œil tourne légèrement sous l'action du grand oblique. Strabisme divergent ; l'œil est porté en dehors, surtout relativement aux mouvements de l'œil sain. Légère saillie du globe de l'œil, conséquence du relâchement des muscles paralysés. Diplopie croisée ; les malades perçoivent deux images de l'objet qu'ils regardent ; l'image fournie par l'œil droit est perçue à gauche, l'image fournie par l'œil gauche est perçue à droite ; l'écartement des images augmente quand l'objet est porté du côté du sain ; il diminue, jusqu'à superposition, quand on le porte du côté malade, ce qui explique l'habitude commune aux malades affectés de strabisme paralytique d'incliner instinctivement la tête dans la position qui diminue le plus possible l'écartement des images quand ils marchent ou regardent un objet. — *Quatrième paire :* Si le malade, ayant la tête droite, regarde à ses pieds, il se manifeste immédiatement une diplopie ; pour la faire cesser, il est obligé d'incliner la tête en bas, en la penchant un peu du côté sain, et il marche ainsi dans l'attitude d'un homme atteint de torticolis. Les images de l'objet regardé sont homonymes, c'est-à-dire que l'image fournie par l'œil droit est vue à droite de celle qui est fournie par l'œil gauche ; l'image fournie par l'œil malade est, en outre, située au-dessous de l'autre. La diplopie n'existe pas quand le malade regarde en haut. — *Sixième paire :* C'est la plus fréquente ; elle siège souvent dans les deux yeux à la fois. La diplopie est homonyme, le strabisme est convergent. — Quand un strabisme paralytique remonte à une date très ancienne, il est incurable par les médicaments seuls. L'œil, entraîné par l'antagoniste du muscle paralysé, se met en état de déviation permanente ; le sensorium fait abstraction de l'image qu'il fournit, et la diplopie, si gênante au début de l'affection, finit par disparaître. La rétine elle-même devient moins sensible. On doit recourir, dans ce cas, à la section du tendon du muscle paralysé (V. STRABOTOMIE) ; puis, quand les yeux auront repris leur direction associée, on stimulera la rétine par l'emploi de verres convexes. — *Strabisme spasmodique.* Certaines causes, telles que l'hystérie, des actions réflexes, peuvent provoquer une *contracture* plus ou moins accentuée et *permanente* des muscles de l'œil, et amener une déviation du regard. Ce strabisme, dit spasmodique, est plus rare que le *nystagmus*, spasme *intermittent* des muscles moteurs de l'œil. V. NYSTAGMUS. — *Strabisme optique.* Il est symptomatique d'un trouble de la vue ou d'une anomalie de réfraction. Sa forme la plus commune est le *strabisme convergent.* — A. *Strabisme convergent monolatéral.* Quand on fait regarder au malade un objet placé à une distance de 30 centimètres, le doigt par exemple, on remarque qu'un œil est dévié en dedans ; cette déviation est nommée *primitive.* Si l'on couvre l'œil sain avec un verre blanc finement dépoli, à travers lequel on peut surveiller les mouvements, et si l'on fait que l'œil strabique se fixe sur le doigt placé de même, on remarque que l'œil sain se dévie à son tour en dedans : cette déviation de l'œil sain est nommée *secondaire ;* elle est ordinairement plus forte que la déviation primitive. Pris isolément, l'œil strabique peut suivre tous les mouvements du doigt qu'il regarde, et se porter dans tous les sens. D'après Donders, le strabisme convergent est accompagné, dans les trois quarts des cas, d'*hypermétropie.* Il n'en résulte pas, du reste, que tous les hypermétropes soient strabiques ; mais l'hypermétropie prédispose, et il suffit d'une maladie infantile réagissant sur le système nerveux pour produire le strabisme. La vision binoculaire n'a pas lieu chez ces strabiques ; l'image confuse qui se produit dans l'œil dévié est neutralisée, c'est-à-dire que le sensorium n'en tient pas compte. Il n'existe donc pas de diplopie chez ces strabiques ; elle reparaît quelquefois après le redressement de l'œil par la ténotomie, mais ne dure pas. — B. *Strabisme convergent bilatéral* ou *alternant.* Il est des cas où les malades se servent indifféremment de l'un ou l'autre œil pour voir les objets situés d'un côté ou de l'autre, quoique, pendant le regard vague, un des yeux soit dévié. Dans ces cas, ils ont une puissance visuelle égale. — Une autre variété de strabisme alternant se rencontre parfois chez les individus dont un œil, emmétrope, sert pour voir au loin, tandis que l'autre, myope, leur sert pour écrire. — *Strabisme divergent.* Il est plus rare que le strabisme convergent et présente moins de variétés. La plupart des strabiques divergents sont affectés de myopie assez forte. Le myope, en effet, pour lire, est obligé d'approcher le livre de son visage, et ses yeux se mettent en convergence d'autant plus énergiquement que la distance est moins grande ; la fatigue se fait bientôt sentir dans les muscles droits internes, et au bout d'un instant, le myope renonce à lire avec ses deux yeux à la fois ; l'un des droits internes se relâche, et l'un des yeux se met en divergence franche après un moment pendant lequel la vision est troublée par une légère diplopie. — *Strabisme latent* ou *asthénopie musculaire.* Affection caractérisée par l'impossibilité de prolonger un travail assidu exigeant l'application des yeux, sans qu'il survienne une fatigue considérable de la vue, un sentiment de pesanteur et même de douleur dans le front et les tempes ; en même temps la vue devient confuse. Cet état cesse dès que le malade se repose, mais il ne tarde pas à reparaître quand il se remet au travail. Cette affection est due à l'insuffisance de la force contractile des muscles droits internes. Elle se manifeste surtout chez les myopes, dont les yeux sont obligés de faire de grands efforts de convergence (V. STRABISME *divergent*) ; mais on la remarque aussi chez des personnes ayant la vue normale et qui sont obligées de s'appliquer au travail sur des objets fins (couturières, brodeuses, écoliers, etc.) ; elle est alors d'autant plus manifeste que le sujet est plus débile. — *Strabisme mécanique* ou *cicatriciel.* Déviation de l'œil produite, soit par la présence d'une tumeur développée dans la cavité de l'orbite, soit par une blessure avec perte de substance, soit par une adhérence cicatricielle des paupières au globe de l'œil.

**STRABOMÈTRE.** s. m. Instrument destiné à mesurer le degré de déviation d'un œil strabique. — *Stramomètre binoculaire* (Galezowski). Instrument composé d'une tige horizontale graduée, sur laquelle glissent deux aiguilles destinées à indiquer les degrés ; l'anneau de l'instrument se tient en haut. La tige transversale doit être au niveau des paupières supérieures ; une fourche centrale est appuyée contre la racine du nez. En tournant les boutons fixés aux extrémités de la tige graduée, on fait marcher les aiguilles de droite à gauche et de gauche à droite jusqu'à ce qu'elles se trouvent au centre des pupilles. La graduation de la tige donne alors le degré du strabisme et la moindre différence est précisée.

**STRABOTOMIE.** s. f. [de στραβὸς, louche, et τομή, section ; all. *Schieloperation*, angl. *strabotomy*, it. *strabotomia*, esp. *estrabotomia*]. Opération qui a pour but de remédier au strabisme et qui consiste à déplacer l'insertion

scléroticale du muscle rétracté en la coupant et la laissant se reformer en arrière de son lieu primitif (ténotomie). Voici comment on la pratique : supposons qu'il s'agisse du droit interne (comme cela a lieu le plus souvent). Les paupières étant maintenues par le blépharostat et le malade étant couché, l'opérateur saisit la conjonctive avec une pince à griffes entre le bord de la cornée et le niveau de l'insertion musculaire. Puis, avec des ciseaux courbes, à pointes mousses, il fait, sous la pince, une petite incision et coupe le fascia sous-conjonctival dans toute la partie qui recouvre le tendon du muscle. Il introduit alors un crochet mousse sous le muscle, en appuyant du côté de l'insertion. Le crochet étant repris par la main gauche, le chirurgien, armé de ciseaux, détache le tendon de son insertion scléroticale. On termine l'opération en faisant une suture fine à la plaie de la conjonctive. Les accidents possibles de l'opération sont l'enfoncement de la caroncule lacrymale, si l'on a fait une plaie trop grande à la capsule de Tenon, et la production d'un strabisme opposé à celui qu'on voulait corriger. Souvent on est obligé de recourir à une seconde opération qui portera alors sur le muscle symétrique de l'œil opposé. Quand, au lieu de reculer l'insertion musculaire, on veut la rapprocher de la cornée, le procédé prend le nom d'*avancement*. Le tendon est désinséré ou plissé, et rapproché de la cornée par des sutures qui prennent un point d'appui dans l'épaisseur de la sclérotique.

**STRABOTOMISTE.** s. m. Celui qui pratique la strabotomie.

**STRAMOINE** ou **STRAMONIUM.** s. m. [*Datura stramonium*, L.; *pomme épineuse*, *herbe aux sorciers*, *herbe du diable*, all. *Stechapfel*, angl. *stramony*, *thornapple*, it. *stramonio*, esp. *estramonio*]. Plante de la famille des solanées, qui jouit des mêmes propriétés que la belladone, à un degré plus actif. Employée à doses fractionnées et modérées, cette plante détermine la diminution de la douleur, l'obscurcissement de la vue, la dilatation de la pupille, un peu de soif et de sécheresse de la gorge. A doses élevées, elle produit des nausées, des vertiges, de la stupeur, puis des spasmes, de l'agitation, une énorme dilatation des pupilles, de la dysphagie, une soif ardente, des hallucinations des sens, un délire furieux. A dose toxique, c'est un poison narcotico-âcre des plus violents : il faut se hâter d'exciter le vomissement, et administrer ensuite des préparations à base de tannin. Son principe actif est la *daturine*. On emploie à l'extérieur ses feuilles fraîches comme cataplasmes ; on fait aussi usage de leur infusion ou de leur décoction (4 à 12 grammes dans un litre d'eau) en fomentations ; on combat les névralgies, la sciatique, au moyen de frictions avec la teinture alcoolique ; ou bien on emploie par la méthode endermique 25 milligrammes à 10 centigrammes d'extrait. On a prescrit les fumigations de stramonium contre l'asthme ; à cet effet, on place les feuilles sèches dans une pipe au lieu de tabac, et le malade fume au commencement de l'accès. On emploie aussi l'extrait en frictions contre le rhumatisme chronique. La datura stramonium a été employé dans la folie et l'épilepsie. A l'intérieur, on doit ne donner le stramonium qu'à très petites doses, que l'on augmente progressivement avec une extrême circonspection : 5 à 30, 40 ou 50 centigrammes de la poudre des feuilles ; 2 à 10 centigrammes de l'extrait alcoolique, 2 à 20 centigrammes de l'extrait aqueux, 2 à 10 gouttes seulement de la teinture alcoolique et de l'alcoolature. On emploie aussi les semences, en poudre (25 milligrammes) ou sous forme de vin (quelques gouttes). — *Huile de stramoine*. V. Huiles *médicinales*.

**STRANGULATION.** s. f. [*strangulatio*, de *strangulére*, étrangler ; all. *Erdrosselung*, *Erwürgen*, angl. *strangulation*, it. *strangolazione*, *strozzatura*, esp. *estrangulacion*]. En médecine légale, acte de violence qui consiste en une constriction exercée autour ou au-devant du cou, et ayant pour effet, en s'opposant au passage de l'air, de suspendre brusquement la respiration et la vie. Tantôt la constriction est opérée à l'aide d'une corde, d'un mouchoir, d'une courroie, d'un ruban, d'un fragment de linge ou de vêtement, d'un lien quelconque ; tantôt elle est directement exercée par les deux mains ou par une seule. Deux ou trois doigts suffisent même à l'infanticide par étranglement. Il n'est besoin ni de beaucoup de force, ni de beaucoup de temps, pour que l'accès de l'air dans les voies respiratoires soit intercepté et que mort s'ensuive : angoisse, agitation convulsion, perte de la sensibilité et du mouvement, écume sanguinolente, évacuations involontaires, diminution rapide et bientôt définitive des battements du cœur. La face des cadavres reste généralement tuméfiée, violacée et comme marbrée. D'après Amb. Tardieu, l'altération de la physionomie est d'autant moins marquée que la victime est moins forte : elle l'est, par exemple, au plus faible degré chez les nouveau-nés. La langue est habituellement proéminente, serrée entre les dents ou fixée derrière les arcades dentaires. Il n'est pas rare de voir un sang spumeux s'écouler par les narines. Le signe extérieur le plus constant, c'est la formation d'ecchymoses sur la face, sous la conjonctive, et surtout au-devant du cou et de la poitrine. Toutes ces parties présentent un pointillé rouge qui leur donne un aspect saisissant, mais non pas absolument caractéristique, car on le voit dans les cas de suffocation par compression des parois de la poitrine et du ventre. Lorsqu'un lien a été appliqué et serré autour du cou, il y laisse une empreinte en rapport avec sa forme, son épaisseur et la manière dont il était disposé et attaché. C'est le plus souvent un sillon transversal, peu profond, non parcheminé, et qui a à peine changé la coloration du tégument. A l'autopsie, on trouve des noyaux d'apoplexie. Lorsqu'il y a eu strangulation incomplète et que la tentative a été portée assez loin pour avoir laissé des traces, l'expert légiste trouve les signes suivants : face gonflée, violette, marbrée, piquetée de rouge, livide ; écume aux narines et à la bouche ; yeux congestionnés, extravasation ecchymotique sous la conjonctive ; cou gonflé et douloureux ; voix brisée, déglutition très pénible. Le gonflement s'étend à toute la région cervicale et à la partie inférieure de la mâchoire. L'empreinte des doigts est quelquefois très visible. Les suites d'une tentative de strangulation sont toujours longues et peuvent devenir très graves. — *Strangulation utérine*. L'hystérie.

**STRANGURIE.** s. f. [*stranguria urinæ*, *stillicidium*, στραγγουρία, de στρὰγξ, goutte, et οὖρον, urine ; all. *Harnstrenge*, angl. *strangury*, it. *stranguria*, esp. *estranguria*]. Difficulté extrême d'uriner, sortie de l'urine goutte à goutte, avec douleur, ardeur et ténesme vésical continuel. V. Rétention.

**STRASS.** s. m. [ainsi dit du nom de l'inventeur de ce composé]. Silicate de potasse et de plomb, plus riche en oxyde de plomb que le flint-glass.

**STRATIFICATION.** s. f. [*stratificatio*, de *stratum*, couche, et *facere*, faire ; all. *Schichtung* ; angl. *stratification*, it. *stratificazione*, esp. *estratificacion*]. En anatomie, disposition par couches des tissus dans certains organes.

**STRATIFIÉ, ÉE.** adj. Disposé par couches. — *Productions stratifiées*. V. Pseudomorphose.

**STRATUM.** s. m. En anatomie, syn. de *couche*.

**STRAUS** (Isidore) (médecin français, 1845-1896). — *Signe de Straus*. Dans la paralysie faciale périphérique, l'injection de pilocarpine provoque la sudation du côté malade plus tardivement que du côté sain ; ce signe n'existe que dans les cas graves, et accompagne la réaction de dégénérescence.

**STRÉPHENDOPODIE.** s. f. [de στρέφω, tourner, ἔνδον, en dedans, et πούς, ποδός, pied]. Nom proposé par Vincent Duval pour désigner le pied bot varus.

**STRÉPHEXOPODIE.** s. f. [de στρέφω, tourner, ἔξον, en dehors, et πούς, ποδός, pied]. Nom proposé par Vincent Duval pour désigner le pied bot valgus.

**STRÉPHOPODIE.** s. f. [de στρέφω, tourner, et πούς, ποδός, pied]. Nom proposé par Vincent Duval pour désigner le pied bot.

**STREPTOCOCCIE.** s. f. Nom générique des maladies causées par la pénétration du streptocoque dans l'organisme, et dont les manifestations sont variables : érysipèle, lymphangite, suppurations locales, septicémie, infection puerpérale, phlegmatia alba dolens, endocardite, etc.

**STREPTOCOQUE.** s. m. Nom générique des micro-coques associés en chaînettes. Les chaînettes sont formées d'un nombre d'éléments variable suivant les espèces, quelquefois peu nombreux, chaînette courte de 4 à 5 éléments, d'autres fois très nombreux, chaînette longue de 20 à 30 éléments (fig. 725); dans la chaînette les grains sont souvent associés deux par deux. Ce microbe se colore par les colorants habituellement usités en bactériologie et reste coloré par la méthode de Gram. Il pousse dans le bouillon en donnant lieu à des amas qui tombent au fond du tube, tandis que le liquide reste clair ; assez souvent pourtant le bouillon se trouble dans toute son étendue, mais ce trouble n'est jamais très intense. A la surface de la gélose, il donne lieu à des colonies petites, arrondies, grisâtres; il se développe bien dans la goutte de liquide exsudée au fond du tube de gélose. Sur la surface de la gélatine il donne lieu à des colonies punctiformes reproduisant l'aspect de certaines feuilles de fougère ou d'acacia, mais ces aspects n'ont rien de caractéristique et ne peuvent servir à différencier les variétés de streptocoques; la gélatine n'est pas liquéfiée. En milieu anaérobie, le streptocoque donne de même des colonies fines et peu abondantes. Toutes ces cultures sont pauvres et le microbe meurt rapidement. Les cultures sont beaucoup plus abondantes et la vitalité plus longue si l'on additionne le tube de bouillon d'une certaine quantité de sérum sanguin ou de liquide d'ascite. Le lapin est l'animal le plus sensible à l'action du streptocoque : inoculé sous la peau de l'oreille, il donne une tuméfaction locale ressemblant à une plaque d'érysipèle ; dans les veines, il donne lieu à une septicémie plus ou moins rapidement mortelle. Mais il perd rapidement sa virulence dans les milieux de culture; par contre, cette virulence peut être exaltée par des passages successifs. Les bouillons de culture filtrés sont toxiques pour le lapin, mais, même quand la culture a été faite à l'abri de l'air, cette toxicité n'est pas très élevée (Roger). Parmi ces produits formés dans les cultures, il y en a un capable de détruire les globules rouges; cette hémolysine streptococcique a été parfois appelée *streptocolysine*, mais ce mot est mauvais et doit être rejeté; le microbe sécrète de même une hémolysine *in vivo*. En immunisant les animaux soit avec les produits solubles (Roger), soit avec les microbes eux-mêmes (Marmorek), on a obtenu un sérum antistreptococcique (V. Sérum). Aucun caractère ne permet de différencier les streptocoques entre eux, suivant qu'ils viennent de l'érysipèle, de la fièvre puerpérale ou du pus. Pourtant certains microcoques en chaînettes n'ont pas les caractères du streptocoque classique : on en a décrit qui se décolorent par la méthode de Gram, d'autres qui liquéfient la gélatine ; il s'agit là sans doute de microbes différents encore peu connus.

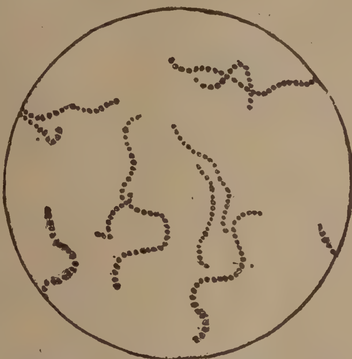


Fig. 725. — *Streptocoque* (formes longues).

**STREPTODIPHTÉRIE.** s. f. Forme de la diphtérie due à l'association du streptocoque au bacille de Löffler ; on dit que la diphtérie est associée lorsque l'ensemencement des fausses membranes sur sérum gélatinisé donne à côté des colonies du bacille diphtérique des colonies d'autres microbes, le streptocoque dans le cas particulier. Cette distinction de la diphtérie pure et de la diphtérie associée est donc complètement arbitraire. Le streptocoque existe à l'état normal dans la bouche, et le fait qu'il se développe sur le sérum à côté du bacille de Löffler n'implique nullement qu'il prenne une part active au processus morbide. D'ailleurs les symptômes qu'on a voulu attribuer à la strepto-diphtérie n'ont rien de particulier, et les auteurs qui ont admis cette forme ont été obligés de lui décrire des variétés suivant la rapidité de la marche et l'extension du processus, si bien que ces variétés ne se distinguent plus nettement des formes connues de la diphtérie dite pure.

**STREPTOTHRICÉES.** s. f. pl. Famille de champignons comprenant plusieurs espèces pathogènes, entre autres l'actinomycète.

**STREPTOTHRIX.** s. m. Nom donné par Cohn à un microbe rencontré par lui dans des concrétions du canal lacrymal et qu'il appela *streptothrix Försteri*, du nom de l'oculiste qui lui avait fourni le cas. Il diffère des bactéries proprement dites en ce qu'il présente des ramifications véritables et non de fausses ramifications comme les *cladothrix*. Chaque streptothrix se compose de filaments minces formant un mycélium ramifié, donnant naissance à des conidies capables, en se développant, de donner de nouveaux individus. On fait rentrer ces champignons dans le genre *Oospora* (Sauvageau et Radais) ou dans le genre voisin *Nocardia* (Trevisan, Blanchard). Le plus connu des streptothrix est l'*actinomycète* (V. ce mot). En dehors de l'actinomycose, différentes maladies, comme le pied de Madura (V. Périgal), le farcin du bœuf, sont dues aussi à des streptothrix : celui du farcin du bœuf découvert par Nocard, donne une culture incolore sur gélose et détermine, en inoculation au cobaye, une pseudotuberculose. Enfin Eppinger a trouvé dans un abcès cérébral un streptothrix ressemblant à l'actinomycète, mais pathogène pour le lapin et le cobaye, et donnant chez ces animaux une pseudotuberculose qui les tue en quelques semaines.

**STRICTION.** s. f. [de *stringere*, serrer]. S'est dit pour *constriction* et pour indiquer le resserrement d'un anneau ou d'un canal organique.

**STRICTUM.** s. m. Mot latin employé autrefois pour désigner la force hypothétique qui causerait les affections inflammatoires, les contractures et autres phénomènes morbides dans lesquels il y a excès des actes normaux.

**STRICTURE.** s. f. [*strictura*, de *stringere*, serrer ; all. *Verengerung*, angl. *stricture*, it. *strittura*]. Synonyme de *rétrécissement*.

**STRICTUROTOMIE.** s. f. [mot mal fait, de *strictura*, étranglement, et τομή, section]. Section de l'orifice rétréci du sac lacrymal. ‖ Urétrotomie.

**STRIDOR.** s. m. On décrit sous le nom de *stridor congénital* une affection des nouveau-nés caractérisée par une sorte de cornage respiratoire ressemblant au hoquet

ou au sanglot, se rencontrant dès la naissance. Ce bruit disparaît pendant le sommeil et augmente sous l'influence des excitations. On l'attribue soit à un spasme de la glotte, soit à une malformation de l'orifice supérieur du larynx.

**STRIDULEUX, EUSE.** adj. [de *stridulus*, qui rend un son aigre ; all. *zischend*, angl. *stridulous*, it. *stridulo*]. Se dit des bruits respiratoires qui ont un son aigre, sifflant, plus ou moins aigu, ou de ce qui les engendre. — *Laryngite striduleuse*. V. LARYNGITE.

**STRIE.** s. f. [*stria*, all. *Streifen*, *Rinne*, angl. *stria*, it. *stria*, *canelatura*, esp. *estria*]. En anatomie, sillon très fin que l'on remarque, avec un grand nombre de sillons pareils, sur quelques points de certains os. — Nom donné à des lignes de teinte plus foncée que les parties avoisinantes qu'on observe dans certains éléments anatomiques, et à celles qui résultent de la juxtaposition de fibres, de cellules épithéliales, etc. Dans ce dernier cas, elles indiquent la place du plan de juxtaposition de ces éléments, sans être des sillons. ‖ *Strie sanguine*. Filet de sang que l'on rencontre dans le pus et dans les produits sécrétés par des muqueuses malades.

**STRIÉ, ÉE.** adj. [*striatus*, all. *gestreift*, angl. *striate*, it. *striato*, esp. *estriado*]. Se dit d'une partie dont la surface présente de petits sillons parallèles et longitudinaux, ou dont la couleur est interrompue par des lignes d'une autre teinte. — *Corps strié* (*corpus striatum*). Masse nerveuse située en avant et un peu en dehors de la couche optique, au niveau du plancher du ventricule latéral, et ainsi nommée à cause des nombreuses stries blanches qui traversent la substance grise. On ne voit dans le ventricule latéral qu'une partie du corps strié (*noyau intra-ventriculaire* ou *caudé*), l'autre partie est dite *extra-ventriculaire* ou *lenticulaire*. Considéré dans sa totalité, il forme une masse grise, ovoïde, à grosse extrémité tournée en avant, logée au-dessus de la scissure de Sylvius et de l'*insula* ou lobule du corps strié, dont les circonvolutions le recouvrent en dehors ; en haut, il fait partie du plancher du prolongement frontal du ventricule latéral ; en avant, il est séparé de celui du côté opposé par la cloison transparente ; en dedans et en arrière, il répond à la face externe de la couche optique, dont le séparent : 1° la *lame cornée* (*stria cornea*), bandelette grisâtre, demi-transparente, d'aspect corné ; 2° la *veine du corps strié*, qui reçoit les veines des corps striés et des couches optiques ; 3° la *bandelette semi-circulaire* (*tænia semicircularis*), bandelette blanche, linéaire, située sous la veine du corps strié, qui, d'après Luys, part d'une petite masse ganglionnaire située au-devant de l'hippocampe, et contourne successivement les régions inférieure, postérieure et supérieure de la couche optique, dans la partie antérieure de laquelle elle se termine. Le corps strié est traversé et divisé en deux parties inégales par une lame de substance blanche, *capsule interne*, plus épaisse en arrière qu'en avant, qui le sépare aussi de la couche optique : la portion grise située au-dessus de la capsule (*noyau caudé* ou *intra-ventriculaire*, *corps strié* proprement dit) fait seule saillie dans le ventricule latéral, et est épaisse en avant (*tête du corps strié*), effilée en arrière (*queue du corps strié*) ; la portion située au-dessous et en dehors de la capsule (*noyau lenticulaire* ou *extra-ventriculaire*), de forme ovoïde, répond en dehors à la capsule externe qui la sépare de l'avant-mur ; cette seconde portion présente dans son étendue des différences de coloration qui lui font reconnaître trois segments, l'un externe, foncé, dit *putamen*, un moyen moins coloré, le troisième, interne, plus blanc que les deux autres, d'où le nom de *globulus pallidus* qui lui est donné. Les noyaux gris du corps strié sont en connexion, par leurs cellules, d'une part avec les fibres nerveuses des couches corticales des hémisphères par l'intermédiaire de la *couronne rayonnante* ; d'autre part, avec les pédoncules cérébraux, surtout avec l'étage inférieur de ces pédoncules, dont les fibres, arrivant en nombre différent aux divers segments de noyau lenticulaire, leur donnent leur coloration inégale (V. CAPSULE et COURONNE). Le corps strié est un centre moteur, ainsi que le montrent l'expérimentation et surtout l'observation clinique : ses lésions, hémorragie ou ramollissement, donnent lieu à une paralysie du côté opposé du corps. — *Fibre striée*. V. MUSCULAIRE.

**STRIGILATION.** s. f. [de *strigilis*, étrille]. Sorte de massage exécuté avec une brosse rude après le bain.

**STROBILE.** s. m. [*strobilus*, στρόβιλος, toupie, pomme de pin]. Chaîne que forment les articles appendus au scolex ou tête de tænia chez les cestoïdes ; le scolex des distomiens, quand il est rempli de la génération de *cercaires* (en forme de têtard) qui bientôt prendront des organes sexuels, a été comparé au strobile des polypes et des cestoïdes. Le strobile chez ces derniers est ce qu'on appelait un *ver complet* : le tænia et le bothriocéphale rejetés en masse de l'intestin sont des types de strobiles. La longueur des strobiles varie suivant le nombre des proglottis, d'une espèce à l'autre, et d'une communauté à l'autre de même espèce. Dans quelques espèces, le proglottis terminal est déjà adulte et chargé d'œufs, quand il existe à peine deux ou trois segments : le strobile ne mesure alors que quelques millimètres. Dans d'autres strobiles plusieurs centaines de segments sont très développés, lorsque les derniers commencent à peine à présenter les organes sexuels. Le scolex ne continue plus à se développer dans l'intestin, dès que sa partie postérieure s'allonge pour engendrer des segments sexuels ou proglottis ; c'est pourquoi les *vers complets* sont aussi volumineux à l'état de simple scolex que quand toute une génération de segments en a fait un strobile.

**STROBOSCOPIE.** s. f. [de στρόβος, tournoiement, et σκοπεῖν, examiner]. Méthode permettant d'observer les moindres vibrations des cordes vocales ; c'est plutôt une recherche de laboratoire qu'une méthode clinique. Elle s'effectue avec l'appareil de Spiess : un moteur électrique fait tourner devant l'œil de l'observateur un obturateur qui interrompt la vue par intervalles réguliers ; les cordes semblent immobiles quand l'obturateur a atteint une vitesse égale au nombre des vibrations des cordes par seconde. Cet obturateur sert en même temps de sirène et indique par la hauteur du son émis, le nombre des interruptions.

**STROMA.** s. m. [*stroma*, de στρῶμα, tapis ; all. *zweiter Samenboden*, *Keimlager*, angl. et it. *stroma*]. En anatomie, nom donné à la partie superficielle de l'ovaire, qui, seule, est couverte par les ovisacs, puis par confusion à tout le tissu de l'ovaire, bien qu'il ne renferme pas d'ovules. ‖ *Stroma* est devenu, improprement, synonyme de *trame* d'un tissu, au sein de laquelle se trouve quelque partie constituante spéciale, telle que les *acini* d'une glande plongés dans le tissu interposé ; ou de *trame* des tumeurs d'origine glandulaire, épithéliale, etc. Bien que ce sens ait prévalu, il est bon de rappeler que *stroma* désigne ce qui tapisse ; *trame*, ce qui relie et maintient.

**STROMATÉE.** s. f. (*Stromateus*). Genre de poissons acanthoptérygiens de forme ovalaire, alimentaire, de la Méditerranée, etc.

**STRONGLE.** s. m. [*Strongylus*, de στρογγύλος, rond ; all. *Pallisadenwurm*, angl. *worm ascaris*, it. *strongilo*, esp. *estrongilo*]. Genre de vers nématoïdes, dont deux espèces sont parasites de l'homme. — *Strongle géant* (*Eustrongylus visceralis*, Gmelin). Entozoaire qu'on rencontre assez fréquemment dans les reins chez quelques animaux, et quelquefois chez l'homme. Il est caractérisé par sa tête obtuse et pourvue de six papilles ; son corps,

très allongé, est arrondi. Chez le mâle, plus court que la femelle, il existe une bourse copulatrice, par laquelle sort un pénis très délié; chez la femelle, qui est vivipare, la queue est droite et obtuse. Le *strongle géant* a de 50 centimètres à 2 mètres de longueur, et 5 à 15 millimètres de grosseur. — *Strongle des bronches* (*S. apri*, Gmelin). Ver trouvé par Yortsits et Rokitansky en Transylvanie dans le poumon d'un enfant; mâle, long de 8 millimètres, femelle longue de 55 millimètres et vivipare; corps d'un blanc jaunâtre un peu effilé aux deux bouts; tête conique tronquée ou ailée, bouche garnie de 4 à 6 papilles.

**STRONGYLIDÉS.** s. f. Vers nématodes à corps allongé et cylindrique, rarement filiforme. La bouche est généralement armée de six papilles, mais elle peut être armée de crochets. Cette famille est surtout caractérisée par l'existence chez le mâle d'une *bourse copulatrice*, sorte de ventouse, qui permet au mâle de se fixer sur la femelle au moment de l'accouplement; il en sort un ou deux spicules. La famille des strongylidés comprend quatre sous-familles : 1° Les *eustrongylinés*, dont les mâles possèdent un seule spicule et une bourse copulatrice dépourvue de côtes : *Eustrongylus visceralis*, Gmelin. 2° Les *strongylinés*, à bouche dépourvue d'armature chitineuse, à deux spicules égaux, à bourse caudale munie de côtes, deux ovaires : *Strongylus apri*, *Trichostrongylus instabilis*, *T. probolurus*, *T. vitrinus*. 3° Les *sclérostominés*, à bouche muuie d'une armature chitineuse; deux spicules, deux ovaires, bourse copulatrice pourvue de côtes : *Tridontophorus deminutus*, *Œsophagostomum Brumpti*, *Uncinaria duodenalis*, *Necator americanus*. 4° Les *physaloptérinés*, dont les mâles possèdent deux spicules inégaux et une bourse close et vésiculeuse : *Physaloptera caucasica*.

**STRONTIANE.** s. f. [*strontiana*, all. et angl. *Strontian*, it. *stronziana*, esp. *estronciana*]. Oxyde de strontium, base alcalino-terreuse découverte à Strontian, en Écosse, d'où elle tire son nom. Elle est en morceaux poreux, d'un gris blanchâtre, d'une saveur âcre et urineuse. Elle verdit le sirop de violette, et rougit le papier de curcuma; elle donne une couleur purpurine à la flamme de l'alcool en combustion. Elle est fusible au chalumeau; elle se dissout dans moins de 20 parties d'eau à + 10°. Le bromure, l'iodure et le lactate de strontiane, très solubles dans l'eau, ont été employés en thérapeutique; on les a préconisés comme antigastralgiques, antispasmodiques, antiépileptiques et antialbuminuriques (G. Sée, C. Paul); il faut n'employer que les sels purs, exempts de baryte; on les donne à la dose de 2 à 6 grammes par jour.

**STRONTIUM.** s. m. [all. et angl. *Strontium*, it. *stronzio*, esp. *estroncio*]. Métal qui, uni à l'oxygène, constitue la strontiane. Ce métal (David, 1807) est brillant, blanc, solide, plus pesant que l'eau, qu'il décompose en lui enlevant son oxygène et se transformant en strontiane.

**STROPHANTUS.** s. m. Genre d'apocynées dont une espèce (*S. hispidus*, Dc.) est employée comme succédané de la digitale, dans les affections du cœur où les contractions sont affaiblies et irrégulières; on emploie la teinture de semences au cinquième à la dose de II à X gouttes, ou mieux la teinture au vingtième, à celle de V à XXX gouttes. Son action est moins sûre que celle de la digitale; il ne produit la diurèse qu'en irritant le tissu rénal, ce qui le contre-indique dans les néphrites. Les graines renferment un glycoside amer (*strophantine*), qui se donne par granules de 1/10 de milligramme, à la dose maxima de 1/2 milligramme.

**STROPHANTINE.** s. f. (en atomes $C^{62}H^{48}O^{12}$). Corps cristallisé, de saveur amère, très toxique, soluble dans 43 parties d'eau, dans 20 fois son poids d'alcool, insoluble dans l'éther et le chloroforme. C'est le principe actif du strophantus; on l'emploie à la dose de 1 à 3 dizièmes de milligramme, en granules ou en injections hypodermiques.

**STROPHIOLE.** s. m. Syn. de *caroncule*.

**STROPHOCÉPHALE.** adj. et s. Nom d'un genre peu connu de monstres unitaires.

**STROPHULUS.** s. m. [*strophulus*, diminutif de *strophus*, bandelette; all. *Schälknotchen*, angl. *strophulus*, it. *strofutus*, esp. *estrofulus*] (Willan). Dermatose bénigne apparaissant dans la première enfance et caractérisée par des papules prurigineuses qui guérissent en peu de temps; elle apparaît chez les enfants atteints de troubles digestifs, souvent à l'occasion de la dentition (*feux de dents*). La papule du strophulus est analogue à celle du lichen simplex aigu de Vidal; elle est petite, à base rouge, à sommet souvent excorié et recouvert d'une croûtelle, parfois posé sur une plaque érythémateuse (*strophulus intertinctus*). L'éruption occupe de préférence la partie supérieure du dos et de la poitrine, la face externe des bras, des avant-bras et des cuisses. On a décrit un *strophulus volaticus*, dont les papules disparaissent rapidement et se reproduisent par poussées successives pendant plusieurs semaines; un *strophulus albidus* à papules petites et blanches, et entourées d'une aréole rouge, un *strophulus candidus*, dont les papules sont larges et blanches et sans aréole; mais ces trois variétés appartiennent probablement à l'urticaire (Brocq). Le *strophulus prurigineux* [*scrofulide boutonneuse bénigne*] (Bazin) est formé d'éléments papuleux de strophulus auxquels se joignent de véritables papules de prurigo excoriées; on peut observer aussi des plaques d'urticaire, des érythèmes et même parfois des pustules d'ecthyma; cette forme a une durée longue; elle semble correspondre à la phase de début du prurigo de Hebra (V. HEBRA). Le traitement du strophulus consiste d'abord à donner à l'enfant une alimentation convenable suivant son âge, de manière à faire disparaître les troubles digestifs. Localement, on évitera tout contact irritant et on tiendra la peau très propre; on calmera les démangeaisons avec des lotions à l'eau bouillie additionnée de vinaigre ou d'eau de Cologne; on poudrera ensuite avec de la poudre d'amidon, de lycopode, de bismuth ou d'oxyde de zinc, ou avec un mélange de plusieurs de ces poudres.

**STRUCTURE.** s. f. [*structura*, κατασκευή, all. *Bau*, *Structur*, angl. *structure*, it. *struttura*, esp. *estructura*]. Caractère d'ordre organique qui appartient exclusivement aux corps vivants organisés. Il consiste en ce que ces corps sont construits de parties multiples et diverses par leur nature intime, qui ont des caractères distincts de forme, de volume, de consistance, de couleur, de solubilité, de composition chimique. Le mot *structure* n'est pas synonyme de *texture*.

**STRUMECTOMIE.** s. f. [de *struma*, goitre, et ἐκτομή, retranchement]. Extirpation du corps thyroïde atteint de goitre. V. THYROIDECTOMIE.

**STRUMES.** s. f. pl. Synonyme de *scrofules*. Il y a en effet une certaine analogie entre le jeune goitreux, atteint d'insuffisance thyroïdienne plus ou moins marquée et le scrofuleux, et l'on comprend ainsi pourquoi le mot *strume* qui désigne le goitre a pu s'appliquer à la scrofule; il est possible aussi que, dans l'imprécision du langage médical primitif, le mot *strume* ait désigné non seulement le goitre, mais toutes les augmentations de volume du cou, qu'elles soient dues à l'hypertrophie de la glande thyroïde ou au développement de ganglions tuberculeux.

**STRUMEUX, EUSE.** adj. [*strumosus*, angl. *strumous*]. Synonyme de *scrofuleux*. — *Ganglions strumeux*. Ganglions tuberculeux.

**STRUMIPRIVE.** adj. — *Cachexie strumiprive*. Nom donné par Kocher à la cachexie spéciale observée après l'extirpation du goitre; elle est analogue au myxœdème et

due comme lui à la suppression de la fonction thyroïdienne; elle mérite le nom de *myxœdème opératoire*. V. Myxoedème.

**STRUMITE**. s. f. [de *struma*, goitre]. Inflammation du corps thyroïde déjà atteint d'hypertrophie.

**STRUMOSITÉ**. s. f. L'engorgement scrofuleux.

**STRUMPELL** (Adolphe) (médecin allemand, né en 1853). — *Maladie de Strumpell.* Forme curable de l'encéphalite, décrite par Strümpell, donnant des symptômes identiques à ceux du ramollissement cérébral à foyer limité; elle paraît relever d'un processus spécifique et guérit par l'iodure de potassium. — *Phénomène de Strumpell.* Il consiste dans une contraction du jambier antérieur se produisant quand on commande à un malade placé dans le décubitus dorsal, de fléchir la jambe sur la cuisse et qu'on s'oppose à ce mouvement: le pied se met en rotation en dedans pendant que son bord interne s'élève. Ce phénomène se rencontre dans les scléroses combinées, et particulièrement dans la forme tabétique.

**STRUTHINE**. s. f. V. Saponine.

**STRYCHNINE** s. f. [all. *Strychnin*, angl. *strychna*, *strychnine*, it. *stricnina*, esp. *estricnina*] ($C^{42}H^{22}Az^{2}O^{4}$). Alcaloïde (Pelletier et Caventou) retiré, avec la brucine et l'igasurine, de la fève de Saint-Ignace, de la noix vomique, et de quelques autres végétaux de la tribu des strychnées, d'où lui vient son nom. On l'obtient en faisant bouillir à plusieurs reprises la noix vomique dans l'eau aiguisée d'acide sulfurique; passant avec expression, évaporant les liqueurs en consistance de sirop clair, ajoutant de la chaux vive délayée dans l'eau (dans la proportion de 1 partie de chaux pour 8 de noix vomique), faisant sécher le précipité au bain-marie où à l'étuve, et le traitant ensuite à plusieurs reprises par l'alcool à 90° bouillant. Par évaporation et refroidissement de l'alcool, la strychnine cristallise en cristaux octaédriques encore colorés; mais, par trois ou quatre dissolutions dans l'alcool et autant de cristallisations, on l'obtient suffisamment pure pour être employée en thérapeutique (Codex). Quand elle est pure, la strychnine est blanche, en cristaux prismatiques à quatre pans, terminés par des pyramides à quatre faces, insoluble dans l'eau, l'éther et l'alcool étendu, soluble dans l'alcool concentré et bouillant, lévogyre; elle est d'une amertume horrible: c'est un des poisons les plus violents. Elle verdit le sirop de violette, fait revenir au bleu le papier de tournesol rougi par un acide, et sature les acides, avec lesquels elle forme des sels parfaitement cristallisables. Elle n'est pas volatile; elle ne rougit par l'acide azotique que lorsqu'elle renferme de la *brucine*: elle prend une coloration violette en présence de l'acide sulfurique et du permanganate de potasse. Avec le tannin, elle produit un composé blanc très peu soluble. Elle se trouve dans les strychnos, à l'état de combinaison avec un acide appelé *strychnique* ou *igasurique*. Cette substance réclame la plus grande attention dans son emploi. On l'administre à la dose de 1/2 à 1 centigramme par jour (5 à 10 milligrammes, en pilules ou granules). On augmente chaque jour, jusqu'à ce qu'on arrive à l'effet désiré; alors on s'arrête pour éviter les accidents: la mort est possible à 5 centigrammes. Si quelque raison a fait interrompre l'usage de ce remède pendant plusieurs jours, il faut reprendre les faibles doses et ne revenir que peu à peu aux doses élevées. En cas d'empoisonnement par la strychnine, il faut faire vomir, puis employer l'eau iodurée, qui forme avec la strychnine un composé insoluble même dans les acides; il faut la prescrire en notable quantité. On a aussi indiqué le tannin à haute dose, en poudre et en infusion, le café, le thé noir, l'écorce de chêne. Sur un homme sain, 1 centigramme de strychnine a des effets très prononcés; 2 ou 3 centigrammes suffisent pour tuer un chien de forte taille. On l'a conseillée dans toutes les maladies avec affaiblissement, soit local, soit général; dans les paralysies de tout genre, générales ou partielles, et dans la chorée. Son application la plus utile se fait contre la paralysie de la vessie, l'incontinence d'urine et la spermatorrhée de nature atonique. Comme stomachiques, on emploie de préférence la noix vomique en nature ou la fève de Saint-Ignace. La strychnine à dose thérapeutique produit les effets qui suivent: serrement des tempes, raideur des muscles élévateurs de la mâchoire, raideur douloureuse des muscles postérieurs du cou, excitation des fonctions digestives, augmentation de l'appétit, de la sécrétion urinaire, des excrétions. A un plus haut degré, secousses musculaires rapides, dites *électriques*, picotements dans le trajet des nerfs, douleurs fulgurantes, éblouissements, démangeaisons, surtout au cuir chevelu. A dose plus élevée encore, elle détermine des convulsions tétaniques, avec raideur intermittente. Les convulsions de la strychnine se distinguent de celles produites par l'acide cyanhydrique en ce que ces dernières sont continues. Enfin, si l'on augmente encore la quantité, on remarque une raideur tétanique générale, l'immobilité du thorax, la suspension de la respiration et de l'action du cœur, un instant d'insensibilité et de coma, puis la mort; celle-ci survient ordinairement par asphyxie résultant de la raideur des muscles de la respiration. La strychnine est un des médicaments qui s'accumulent dans l'économie. — *Chlorhydrate de strychnine.* Sel neutre, cristallisable, plus soluble dans l'eau que le sulfate. — *Sulfate de strychnine.* Il peut être employé dans les mêmes cas que la strychnine, à la dose de 5 milligrammes à 5 centigrammes, en sirop, pilules, ou injections hypodermiques au centième. Il est soluble dans l'eau.

**STRYCHNIQUE**. adj. Qui concerne les strychnos, la strychnine, ses effets. — *Acide strychnique.* L'acide *igasurique*.

**STRYCHNISÉ, ÉE**. adj. Se dit d'un être vivant dans les tissus duquel de la strychnine a été introduite.

**STRYCHNISME**. s. m. [all. *Strychnismus*, angl. *strychnism*, it. *stricnismo*, esp. *estricnismo*] (Marshall-Hall). Ensemble des phénomènes causés par la strychnine ou ses sels, et de leurs effets, à savoir: 1° surexcitabilité de la moelle épinière; 2° accès épileptiformes au moment de l'application de tout excitant; 3° constriction du larynx pendant les accès avec efforts infructueux d'expiration; 4° dilatation de la pupille, coloration pourprée de la langue et de la face, symptômes de congestion du cerveau; 5° quelquefois expulsion involontaire de l'urine, des fèces et des gaz intestinaux; 6° contractions musculaires convulsives donnant des formes variées au corps de l'animal, et toujours produisant la protrusion des ongles; 7° épuisement de l'excitabilité de la moelle épinière et des nerfs de la vie animale.

**STRYCHNOCHROMINE**. s. f. [*pseudochromine*]. Matière colorante jaune des strychnos et des lichens qui couvrent la fausse angusture. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. L'acide azotique la colore en vert (Pelletier et Caventou).

**STRYCHNOS**. s. m. [στρύχνος, nom par lequel Dioscoride désignait la morelle et que Linné a appliqué aux plantes dont il est ici question; all. *Brechnuss*, angl. *strychnos*]. Genre de plantes loganiacées, qui fournit la *noix vomique*, la *fève de Saint-Ignace*, le *chynlen*, le *curare*, l'*upas tieuté*, etc.

**STUPÉFACTION**. s. f. [*stupefactio*, νάρκωσις, all. *Betäubung*, angl. *stupefaction*, it. *stupefazzione*, esp. *estupefaccion*]. Au moral, étonnement profond; au physique, synonyme de *narcotisme*.

**STUPÉFIANT, ANTE**. adj. et s. m. [*stupefaciens*, de *stupor*, stupeur, et *facere*, faire; ναρκωτικὸς, all. *betäu-*

*bend*, angl. *stupefactiv*, *stupefying*, it. *estupefactivo*, esp. *estupefaciente*]. Synonyme de *narcotique*.

**STUPEUR.** s. f. [*stupor*, νάρκη, all. *Stupor*, *Stumpfsinn*, angl. *stupor*, it. *stupore*, esp. *estupor*]. Engourdissement général, diminution de l'activité des facultés intellectuelles, accompagnée d'un air d'étonnement ou d'indifférence, qui est un symptôme de la fièvre typhoïde, de la commotion et de la contusion du cerveau, de certaines formes de manie et de mélancolie. V. STUPIDITÉ.

**STUPIDITÉ.** s. f. [*stupiditas*, ἄνοια, all. *Stupidität*, *Geistesbeschränkheit*, angl. *stupidity*, it. *stupidità*, esp. *estupidez*]. État pathologique des facultés cérébrales caractérisé par leur abolition apparente, ou au moins la suspension de leurs manifestations. Elle présente plusieurs degrés, depuis la stupeur légère, jusqu'à l'hébétude absolue. Dans ce dernier état, le malade ne paraît rien percevoir; il ne fait aucune action volontaire, refuse de manger, laisse aller ses excrétions, couler sa salive, etc. On admet généralement deux sortes de stupidité. Dans l'une, les facultés sont réellement interrompues dans leur fonctionnement; il semble y avoir une lacune absolue dans la vie de relation du sujet. Dans l'autre, l'hébétude n'est qu'un masque derrière lequel les facultés conservent une grande activité, mais s'exercent uniquement sur des idées tristes et terrifiantes. Après leur guérison, les malades racontent qu'ils étaient tourmentés par des hallucinations douloureuses; qu'il leur était interdit de rien dire, de rien faire, etc. V. MÉLANCOLIE.

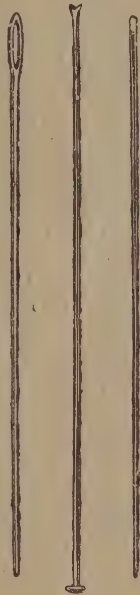


Fig. 726. — *Stylet*.

**STYLET.** s. m. [*stylus*, all. *Sondirnädel*, angl. *soudingneedle*, it. *stilo*, esp. *estilete*]. Petite tige métallique très fine et flexible, terminée à l'une de ses extrémités par un petit bouton olivaire, et quelquefois percée à l'autre d'un chas (*stylet aiguille*) (fig. 726). Cet instrument sert à sonder les plaies fistuleuses, à passer des mèches de séton, etc. V. EXPLORATEUR.

**STYLIEN, IENNE.** adj. Qui concerne l'apophyse styloïde. — *Muscles styliens*. V. BOUQUET *de Riolan*.

**STYLO-GLOSSE.** adj. et s. m. [*stylo-glossus*, de στῦλος, stylet, et γλῶσσα, langue; all. *der Zunge angehorend*, angl. *styloglossous*, it. *stilo-glosso*]. Muscle qui, de la base et de la partie antérieure de l'apophyse styloïde, se dirige de haut en bas, d'arrière en avant, et de dehors en dedans, et se divise en deux faisceaux, dont l'un, inférieur, se porte à la pointe de la langue, et se réunit sur la ligne médiane, avec celui du côté opposé, tandis que l'autre, supérieur, s'unit aux fibres de l'hyo-glosse et aux fibres transversales de la langue.

**STYLO-HYOÏDIEN, ENNE.** adj. [*stylo-hyoideus*, de στῦλος, style, et ὑοειδής, l'os hyoïde; it. *stilo-ioideo*, esp. *estilo-ioideo*]. — *Ligament stylo-hyoïdien*. Petit faisceau ligamenteux qui s'étend de l'apophyse styloïde aux petites cornes de l'os hyoïde. — *Nerf stylo-hyoïdien*. Nom donné par Sœmmering à un rameau du nerf facial.

**STYLO-HYOÏDIEN.** s. m. Muscle qui s'étend de la partie postérieure de la base de l'apophyse styloïde au corps de l'hyoïde, en s'ouvrant vers le milieu de son trajet pour livrer passage au tendon du digastrique.

**STYLOÏDE.** adj. [*styloïdes*, de στῦλος, style. et εἶδος, forme, ressemblance; all. *griffelformig*, *Griffelfortsatz*, angl. *styloid*, *process*, it. *estiloide*, esp. *estiloideo*]. — *Apophyse styloïde* (*calcar capitis*, *apophysis calamiformis*). Éminence très grêle et très allongée que présente la face inférieure du rocher, et qui donne attache aux muscles styliens. — *Apophyses styloïdes*. Nom donné à deux éminences grêles et arrondies que présente l'extrémité carpienne du radius et du cubitus.

**STYLOÏDIEN, IENNE.** adj. Synonyme de *stylien*. — *Muscles styloïdiens*. Ceux du *bouquet de Riolan*. — *Os styloïdien*. L'apophyse styloïde quand elle est articulée avec le rocher comme chez divers mammifères, au lieu d'être en continuité avec lui comme chez l'homme.

**STYLO-MASTOÏDIEN, IENNE.** adj. [*stylo-mastoideus*, angl. *stylo-mastoideous*, it. *stylo-mastoideo*]. Qui a rapport aux apophyses styloïde et mastoïde. — *Artère stylo-mastoïdienne*. Rameau de l'auriculaire postérieure qui pénètre par le trou du même nom dans l'aqueduc de Fallope, où elle s'anastomose avec une branche de la méningée moyenne. — *Trou stylo-mastoïdien* [all. *Griffelfortsatzloch*]. Trou de la face inférieure du rocher qui termine l'aqueduc de Fallope et par lequel sort le nerf facial.

**STYLO-MAXILLAIRE.** adj. [*stylo-maxillaris*, angl. *stylo-maxillar*, it. *stylo-mascellare*, esp. *estilo-maxillar*]. Qui appartient à l'apophyse styloïde et à la mâchoire. — *Ligament stylo-maxillaire*, Ligament tendu entre l'apophyse styloïde et le sommet de l'angle de la mâchoire inférieure, et qui consolide l'articulation temporo-maxillaire.

**STYLO-PHARYNGIEN.** adj. et s. m. [*stylo-pharyngeus*]. Muscle grêle, allongé, mince en haut, aplati en bas, qui s'insère à la partie antérieure de l'apophyse styloïde, et se termine dans les parois latérales du pharynx, aux bords de l'épiglotte, à la grande corne et au bord supérieur du cartilage thyroïde.

**STYLOSPORE.** s. m. [de στῦλος, style, et σπορὰ, graine]. Nom donné par Tulasne à une variété de spores distincte des spores proprement dites et des conidies. Ce sont des corps reproducteurs acrogènes qui naissent nus (c'est-à-dire sans être enveloppés par une thèque ou sporange) au sommet de pédicules rétrécis ou clinodes. Souvent leur développement est précédé par celui des *spermaties*, ou organes mâles, qui sont également acrogènes sur des clinodes, mais filiformes, courtes et ténues. Il est ordinairement précédé par l'apparition de *conidies*, et suivi de celle de spores proprement dites, enfoncées dans des thèques ou sporanges. Il est des espèces dans lesquelles on ne connaît que les conidies et les stylospores, dans d'autres seulement les stylospores (genre *Sporocadus*) avec ou sans spermaties (genre *Cytispora*).

**STYMATOSE.** s. f. [de στῦμα, érection du membre viril]. Mot mal formé qu'on a employé pour désigner l'hémorragie de l'urètre, sens qu'il ne peut avoir.

**STYPAGE.** s. m. Mode d'emploi du chlorure de méthyle dans lequel ce corps est projeté sur un tampon d'ouate, qui est promené ensuite sur la surface où on veut produire la réfrigération. V. MÉTHYLE (*Chlorure de*).

**STYPHINIQUE.** adj. — *Acide styphinique* [all. *Styphininsäure*, angl. *styphinic acid*, it. *acido stifinico*, esp. *acido estifinico*, *acide oxypicrique*, *trinitrorésorcine*] ($C^{12}H^3Az^3O^{16}$). Corps découvert par Chevreul (qui l'appela *tannin artificiel*), en faisant agir l'acide nitrique sur l'extrait de bois de Brésil, la gomme ammoniaque, l'asa fœtida, et un grand nombre de gommes-résines, ou sur une solution de résorcine dans l'eau bouillante. Cristallisable, peu soluble dans l'eau froide, facilement dans l'éther et l'alcool; ses solutions colorent la peau en jaune. Saveur astringente. Il forme des sels avec les bases.

**STYPTICITÉ.** s. f. [de στυπτικὸς, styptique, de στύφειν, exercer une action astringente; all. *Stypticität*,

angl. *stypticity*, it. *stiticità*]. Qualité des substances qui agissent comme les styptiques, en resserrant les tissus.

**STYPTIQUES.** s. m. pl. [*stypticus*, στυπτικός, all. *styptisch*, *zusammenziehend*, *blutstillend*, angl. *styptic*, it. *stitico*, esp. *estiptico*]. Les *astringents*, particulièrement ceux qu'on emploie à l'extérieur pour arrêter une hémorragie : l'eau vinaigrée, l'eau de Rabel, les solutions de sulfates de cuivre ou de fer, etc., sont des *styptiques*.

**STYRACINE.** s. f. [*styracinum*, all. *Styracin*, angl. *styracine*, it. *stiracina*, esp. *estiracina*; *cinnamate de cinnyle*] ($C^{36}H^{16}O^{4}$). Principe qui se trouve dans le styrax liquide avec l'acide cinnamique et le cinnamène. Cristalline, blanche, légère, presque insoluble dans l'eau ; fond à 38° ; soluble dans l'alcool et dans l'éther.

**STYRACONE.** s. f. V. Styrone.

**STYRAX.** s. m. [all. *Styrax*, *flüssiger Storax*, angl. *styrax*, *liquid storax*, it. *stirace*, esp. *estirace*]. Genre de plantes styracinées, qui, outre le *Styrax officinalis*, L. et le *St. benzoin*, Dryander (V. Benjoin et Storax), comprend plusieurs espèces fournissant des baumes analogues au benjoin et au storax : tels sont les *St. tomentosum*, de la Colombie ; *St. guianense* et *pallidum*, de la Guyane ; *St. reticulatum* et *ferrugineum*, du Brésil ; *St. racemosum*, du Pérou. ‖ En pharmacologie, *styrax solide*. V. Storax. — *Styrax liquide*. Baume à acide cinnamique fourni par le *Liquidambar orientale*, Millar, de la famille des amentacées balsamifluées, ou peut-être par le *Liquidambar altingiana*, Blum. Il vient d'Arabie et d'Éthiopie, et se compose : 1° de cinnamène ; 2° d'acide cinnamique ; 3° de styracine et d'une certaine quantité de résine. On l'obtient en faisant bouillir l'écorce dans l'eau de mer, fondant de nouveau le produit dans la même eau, et passant. Il a la consistance du miel ; il est gris brun, opaque, d'odeur forte ; saveur aromatique, ni âcre, ni désagréable. Il entre dans les emplâtres de Vigo et de styrax. — *Onguent de styrax*. Il se compose de 15 parties d'huile d'olive, 10 de *styrax* liquide, 18 de colophane, 10 de résine élémi, et autant de cire jaune. Il a la couleur et l'odeur du styrax. Il sert à panser les ulcères indolents, variqueux, etc., ou ceux qui se trouvent dans les parties du corps toujours humides, comme les parties génitales externes.

**STYROL, STYROLE** ou **STYROLÈNE.** s. m. Le cinnamène.

**STYRONE.** s. f. [all. *Styron*, angl. *styronum*, it. *stirona*; *alcool cinnamique* ou *cinnylique*, *styracone*] ($C^{31}H^{10}O^{2}$). Corps cristallisable qui se retire de la styracine en la traitant par une solution de potasse concentrée. Elle passe à l'état d'acide cinnamique au contact des corps oxydants.

**SUÆDA.** s. m. Genre de plantes chénopodées qui, comme celles du genre *Salsola*, fournissent de la soude par incinération.

**SUBAIGU, UË.** adj. V. Aigu.

**SUBAPICULAIRE.** adj. [*subapicularis*]. Se dit d'une partie placée un peu au-dessous du sommet d'un organe.

**SUBCONSCIENT.** adj. Se dit de phénomènes qui n'éveillent pas complètement la conscience, et échappent par conséquent en grande partie à l'action de celle-ci.

**SUBCORDIFORME.** adj. [*subcordiformis*]. Dont la forme se rapproche de celle d'un cœur.

**SUBCYLINDRIQUE.** adj. [*subcylindricus*]. Qui approche de la forme d'un cylindre.

**SUBDELIRIUM.** s. m. [de *sub*, indiquant diminution, et *delirium*, délire ; all. et angl. *Subdelirium*, it. et esp. *subdelirio*]. Sorte de délire incomplet, dans lequel les malades, absorbés en eux-mêmes et à moitié endormis, s'égarent en de perpétuelles rêvasseries, murmurent des paroles inintelligibles ou tiennent des propos incohérents, mais peuvent, dès qu'on les éveille et qu'on fixe fortement leur attention, reprendre momentanément leurs esprits, répondre juste à ce qu'on leur demande, et apprécier très bien leur état mental.

**SUBGLOSSITE.** s. f. — *Subglossite diphtéroïde*. V. Riga (*Maladie de*).

**SUBGRONDATION.** s. f. [de *subgrundatio*, qui signifie *entablement*]. Enfoncement d'une portion du crâne au-dessous du niveau de la portion voisine avec ou sans interruption de continuité.

**SUBICTÈRE.** s. m. Ictère peu intense.

**SUBINFLAMMATION.** s. f. [de *sub*, indiquant diminution, et *inflammation* ; it. *subinfiammazione*, esp. *subinflammacion*]. Inflammation peu intense, à marche lente.

**SUBINTRANT, ANTE.** adj. [*subintrans*, de *subintrare*, entrer presque en même temps ; all. *zwischeneintretend*, angl. *subintrant*, it. *subentrante*, esp. *subintrante*]. — *Fièvre subintrante*. Fièvre intermittente ou rémittente dont les accès empiètent les uns sur les autres, en sorte que chaque nouvel accès survient avant que le précédent soit terminé.

**SUBINVOLUTION.** s. f. — *Subinvolution de l'utérus*. Arrêt de l'involution normale de l'utérus après l'accouchement ; elle s'accompagne de métrorragies et de douleurs.

**SUBIT, ITE.** adj. [*subitus*, all. *plötzlich*, angl. *sudden*, it. *subito*]. V. Mort *subite*.

**SUBJACENT, ENTE.** adj. V. Sous-jacent.

**SUBJECTIF, IVE.** adj. [*subjectivus*, de *subjicere*, mettre dessous ; all. *subjectiv*, angl. *subjective*, it. *suggetivo*]. — *Conception subjective*. Celle qui émane directement de l'esprit, par opposition aux conceptions *objectives*. Moins celles-ci sont développées, c'est-à-dire moins le monde extérieur est connu, plus les conceptions subjectives tiennent de place et ont d'autorité ; c'est ce que montre l'histoire de l'esprit humain. Les unes et les autres sont indispensables à la science et à la philosophie définitive. Ce n'est que par l'incorporation des notions subjectives que les objectives prennent le caractère général, scientifique et abstrait. V. Logique et Méthode. — *Symptôme subjectif*. Symptôme éprouvé par le malade mais qui ne peut être perçu directement par le médecin : telle est la douleur.

**SUBLIMATION.** s. f. [de *sublimis*, élevé ; all. *Sublimirung*, angl. *sublimation*, it. *sublimazione*, esp. *sublimacion*]. Opération chimique par laquelle un corps solide, volatilisé par le calorique dans un vase clos, arrive contre la paroi supérieure de ce vase, où, par le refroidissement, il repasse à l'état solide sous forme de poussières très fines, désignées sous le nom de *fleurs*. On l'exécute dans des cornues de terre, de grès, ou dans des matras de verre, dits *matras à sublimation*. Après y avoir introduit la matière à sublimer, on place le matras dans un bain de sable, et l'on chauffe au degré nécessaire.

**SUBLIMATOIRE.** s. m. [*sublimatorium*, all. *Sublimirgefäss*, angl. *sublimatory*, it. et esp. *sublimatorio*]. Vaisseau qui sert à la sublimation.

**SUBLIME.** adj. et s. m. [de *sublimis*, haut, élevé ; all. *erhaben*, angl. *sublime*, *high*, it. et esp. *sublime*]. En anatomie, nom donné à certains muscles plus superficiellement situés que leurs congénères, que l'on désigne alors par le nom de *profonds*. — *Sublime des doigts*. V. Fléchisseur *superficiel*. — *Respiration sublime*. Celle qui est profonde, accompagnée de mouvements des ailes du nez et d'élévation du thorax pendant l'inspiration.

**SUBLIMÉ, ÉE.** adj. [all. *sublimirt*, angl. *sublimate*, it. *sublimato*, esp. *sublimado*]. Qui est le produit de la sublimation. ‖ *Sublimé*, s. m., *sublimé corrosif* [all. *Sublimat*] et *sublimé doux*. V. Chlorure *de mercure*.

**SUBLINGUAL, ALE.** adj. [*sublingualis*, de *sub*, sous, et de *lingua*, langue; all. et angl. *sublingual*, it. *sublinguale*, esp. *sublingual*]. Qui est situé sous la langue. — *Artère sublinguale.* Nom donné tantôt à la linguale, tantôt à une branche que celle-ci fournit au moment où elle gagne la face inférieure de la langue, et qui s'anastomose au-dessous du frein avec celle du côté opposé, après avoir fourni des rameaux aux muscles génio-glosse, mylo-hyoïdien, génio-hyoïdien, et à la glande sublinguale. — *Ganglion sublingual.* Petit ganglion nerveux décrit par Blandin comme siégeant au-dessous de l'artère sublinguale et fournissant des filets à la glande du même nom. L'existence de ce ganglion n'est pas constante; le plus souvent les filets du nerf lingual se rendent à la glande sublinguale, sans passer par aucun ganglion. — *Glande sublinguale.* Glande salivaire située dans l'épaisseur du plancher de la bouche, au-dessous de la partie antérieure de la langue. Elle a plusieurs conduits excréteurs, dont l'un perce isolément la membrane muqueuse de la bouche près du conduit de Wharton (*canal de Bartholin*), et les autres vont s'ouvrir, au nombre de vingt-cinq à trente, sur le côté du frein de la langue (*conduits de Rivinus*). Sous la pointe de la langue, de chaque côté de la ligne médiane, sont les petites *glandes de Blandin et de Nuhn*, s'ouvrant sur la face inférieure de la langue par quatre ou cinq petits conduits. En arrière, sous les bords, il y en a d'analogues dites de *Weber*. Au point de vue histologique, la glande sublinguale est formée surtout de cellules muqueuses; les cellules séreuses y sont rares.

**SUBLUXATION.** s. f. [de *sub*, indiquant diminution, et *luxation*; all. *Verrenkung*, angl. *subluxation*, it. *sublussazione*]. Luxation incomplète d'une articulation, bien distincte de l'entorse. Dans l'*entorse*, il y a distension des ligaments, sans déplacement des surfaces osseuses; dans la *subluxation*, il y a sortie incomplète de l'extrémité de l'os hors de la surface qui la reçoit.

**SUBMATITÉ.** s. f. [de *sub*, indiquant diminution, et *matité*]. Diminution de la sonorité que donne la percussion d'un organe, matité incomplète.

**SUBMENTAL, ALE.** adj. [*submentalis*, de *sub*, sous, et *mentum*, menton; all. et angl. *submental*, it. *submentale*, esp. *submental*]. Situé sous le menton. — *Artère submentale* ou *sous-mentale.* Rameau de la faciale, qui s'anastomose sur la symphyse du menton avec les rameaux de la dentaire inférieure. — *Veine submentale.* Elle s'ouvre dans la veine labiale.

**SUBMERSION.** s. f. [*submersio*, all. *Untertauchung*, angl. *submersion*, *drowning*, it. *sommersione*, esp. *sumercion*]. Action de plonger ou d'être entièrement plongé dans un liquide. — *Mort par submersion.* Mort des noyés, qui arrive par suite du séjour sous l'eau. Le plus souvent, la mort est le résultat de la privation d'air, de l'impossibilité de respirer, de l'*asphyxie* en un mot; on observe alors une pâleur générale du cadavre, la flexion forcée des doigts dans la main, de la terre sous les ongles, des excoriations à la surface dorsale de la main et des doigts, les paupières entr'ouvertes, les pupilles dilatées, la langue saillante hors de la bouche, de l'écume s'écoulant avec de l'eau des narines et de la bouche; à l'ouverture du cadavre, on trouve dans la trachée et les bronches une écume blanche, *mêlée d'eau* (une cuillerée environ), le tissu pulmonaire d'un gris sale, dur et compact, œdémateux, de l'emphysème pulmonaire; l'*estomac contient une quantité d'eau* qui peut être évaluée à un demi-litre en moyenne, et dont la présence prouve que la submersion a eu lieu pendant la vie et non après la mort. Le sang est en général fluide, la mort survenant en moins d'un quart d'heure : cependant ce temps est dépassé dans un quart des cas (Tardieu). Parfois la submersion amène une syncope immédiate, et la mort survient par *congestion cérébrale* ou *apoplexie* : il n'y a alors ni eau dans l'estomac, ni écume dans les bronches; les lésions sont celles de la congestion du cerveau. — Les principales *questions médico-légales* relatives à la submersion sont les suivantes ; *Y a-t-il suicide, accident* ou *homicide?* En cas d'homicide, il y a le plus souvent des traces de lutte, de violences, en l'absence desquelles il y a lieu de croire à un accident ou à un suicide. *La mort est-elle bien le résultat de la submersion?* Les signes précédents, internes et externes, peuvent faire résoudre cette question : toutefois l'écume des bronches, l'eau dans les bronches et dans l'estomac, sont les seuls signes vraiment caractéristiques de la submersion. *Combien de temps le cadavre a-t-il séjourné dans l'eau?* C'est par la connaissance de la marche de la putréfaction dans l'eau, indiquée par Devergie, que l'expert pourra répondre à cette question.

**SUB-ORBICULAIRE.** adj. Qui est presque orbiculaire.

**SUBRÉSINEUX, EUSE.** adj. — *Matière subrésineuse.* V. GLAIRINE.

**SUBRUBRINE.** s. f. (O'Shaughnessy). Produit d'altération, couleur de chair, soluble dans l'alcool étendu, insoluble dans l'éther, retiré du sang de la rate.

**SUBSEPTUS.** adj. lat. — *Utérus subseptus.* Utérus cloisonné dans sa partie supérieure : c'est une malformation congénitale, vestige de la formation de l'utérus par accolement de deux canaux de Muller ;quand la cloison, au lieu de s'arrêter à la moitié de l'utérus, continue jusqu'au bas, l'utérus est biloculaire.

**SUBSESSILE.** adj. [*subsessilis*]. Presque sessile.

**SUBSISTANCE.** s. f. —Les *subsistances.* L'ensemble des aliments destinés à une troupe, un équipage. V. RATION.

**SUBSTANCE.** s. f. [*substantia*, οὐσία, all. *Substanz*, *Stoff*, angl. *substance*, it. *sustanza*, esp. *substancia*]. Matière dont un corps est formé, et qui lui donne des propriétés particulières. — *Médicament administré en substance.* Celui qu'on donne dans son état naturel, sans aucune préparation chimique ni pharmaceutique. — *Substance alimentaire.* V. ALIMENT. — *Substance blanche graisseuse du cerveau.* La *cérébrine.* — *Substance blanche* ou *médullaire du cerveau.* V. CERVEAU. — *Substance blanche de Schwann.* V. NERVEUX (*Tissu*). — *Substances colorantes.* V. COLORATION. — *Substance fenêtrée.* V. ARTÈRE et ÉLASTIQUE. — *Substance gélatineuse, substance spongieuse des centres nerveux* [*substantia gelatinosa* seu *spongiosa*, ou *noyaux gélatineux de la moelle*]. Portion de substance grise de l'encéphale et de la moelle épinière, formée de cellules nerveuses multipolaires, volumineuses, disséminées au milieu d'une grande quantité de névroglie. On la trouve dans le filet terminal de la moelle épinière, à l'extrémité postérieure des cornes postérieures de celle-ci (*substance gélatineuse de Rolando*), à la face supérieure du quatrième ventricule, de la bandelette cornée, du corps strié. — *Substance grise* ou *corticale du cerveau.* V. CERVEAU. — *Substance médullaire.* V. NERVEUX (*Tissu*). — *Substance muqueuse.* V. MUCOSINE. — *Substances organiques* (*principes immédiats coagulables, principes immédiats non cristallisables*; *substances animales* ou *azotées*; *matières animales neutres*; *matières* ou *principes animaux, azotés, albuminoïdes, albumineux* ou *protéiques*; *corps organiques généraux, corps* ou *combinaisons protéiques*; *substances histogénétiques animales* et *végétales*). Corps liquides et coagulables par une chaleur de 50° à 75° et par les réactifs, ou solides et susceptibles de corrugation ou de ramollissement; non cristallisables, ni volatils, sans décomposition; de composition chimique, immédiate et élémen-

laire, indéterminée; brûlant avec un peu de flamme en se boursouflant; dégageant des produits empyreumatiques ammoniacaux, azotés et d'odeur âcre, puis laissant un charbon brillant, volumineux, difficile à incinérer. Ils sont alimentaires, assimilables et putrescibles. Ils sont unis moléculairement à beaucoup de corps bruts, tels que les terres et les eaux. Les corps organisés seuls présentent les conditions nécessaires à leur formation. Ils prennent naissance dans l'organisme aux dépens de matériaux pour lesquels les principes immédiats de la première classe servent de véhicule, et en sortent après s'être décomposés sur place de manière à former les matériaux de production des principes de la deuxième classe. V. PRINCIPE *immédiat*. — Les *substances organiques végétales* non azotées peuvent être représentées par du carbone uni à l'hydrogène et à l'oxygène. Leur composition est représentée par des multiples (encore à déterminer pour la plupart d'entre elles) d'une *glycoside* ($C^{12}H^{10}O^{10}$), combinée plusieurs fois avec elle-même (condensation de plusieurs molécules glycosiques en une seule). Ce sont donc des *polyglycosides* ou *polysaccharides* (Berthelot). 1° Les principes végétaux solubles dans l'eau (gommes, dextrines) sont des *disaccharides* ou *diglycosides* ($(C^{12}H^{10}O^{10})^2$. Ceux qui se gonflent seulement en s'hydratant plus ou moins dans l'eau chaude ou froide sont des *triglycosides* ($(C^{12}H^{10}O^{10})^3$, tels que les fécules, les mucilages, l'inuline, etc. 3° Ceux qui, non modifiés par l'eau, sont bleuis par l'iode directement ou après l'action des alcalis faibles (les *celluloses*) sont des *tétraglycosides* ($(C^{12}H^{10}O^{10})^4$. 4° Les principes ligneux proprement dits ou incrustants sont des condensations d'un plus grand nombre encore de molécules $C^{12}H^{10}O^{10}$, mais dont le chiffre n'est pas encore déterminé par l'analyse; et ces polyglycosides sont presque toujours unies à des sels calcaires ou siliceux, à des corps résineux colorés, etc. 5° Enfin les composés *ulmiques* sont des dérivés des précédents dont plusieurs molécules se sont encore condensées, avec perte de plusieurs équivalents d'eau (Berthelot). — Quant aux *substances albuminoïdes* animales et végétales, tout porte à faire admettre (Hunt, Berthelot) que ce sont des amides complexes formées par l'association de la glycocolle, de la leucine, de la tyrosine, etc., avec divers principes oxygénés qui appartiennent d'une part à la série acétique, et d'autre part à la série benzoïque. Les très faibles différences de composition et de propriétés qui existent entre les divers albuminoïdes résultent des proportions relatives des amides et des corps oxygénés générateurs et de leurs degrés de condensation, comme pour les polyglycosides végétales. Les *substances albuminoïdes* renferment de 52 à 54 centièmes de carbone, 6 à 7 d'hydrogène, 15 à 17 d'azote (la chondrine et la chitine en donnent la moitié moins), 19 à 24 d'oxygène, des traces de soufre (qui viennent peut-être d'amides sulfurés générateurs), de phosphore et de sels calcaires. Il est douteux que ce soient des corps isomères; il paraît plus probable que ce sont des mélanges de divers composés non isomériques, dont les compositions sont très voisines (Berthelot). C'est en raison des analogies de leurs propriétés avec celles de l'albumine du blanc d'œuf qu'on leur a donné le nom de *substances albuminoïdes*. V. ALBUMINE et ALBUMINOÏDES. — Les principales substances organiques sont : A. *Substances naturelles*. *a. Animales :* 1° albumine, 2° peptone, 3° fibrine, 4° mucosine, 5° métalbumine, 6° caséine, 7° pancréatine, 8° globuline, 9° musculine, 10° osséine, 11° cartilagéine, 12° cristalline, 13° élasticine, 14° kératine, 15° plasmine, 16° sérine, 17° paralbumine, 18° échidnine. — *b. Végétales :* les principales sont la cellulose, l'amidon, la dextrine, les fécules, les gommes, l'inuline, le mucilage, la pectine, la légumine, l'albumine végétale, le gluten. — *c. Terrestres :* elles dérivent des précédentes et sont : 1° dans l'*air* qui en contient par la vapeur d'eau ou en suspension à l'état de molécules ténues; 2° dans l'*eau* : les eaux de pluie, de mer, des sources, des fleuves, surtout les eaux des marais et des étangs, en renferment; 3° dans la *terre*, qui en contient en quantité variant avec les terrains et le degré d'humidité. — B. *Substances accidentelles*. Se formant accidentellement, par des catalyses, par des décompositions ou des causes encore inconnues : virus, miasmes, etc. — C. *Substances artificielles*. Produites quelquefois dans l'organisme, plus souvent en dehors; résultant d'actions chimiques ou physiques, dérivant de toutes les précédentes : gélatine, albumine d'œuf coagulée, protéine, diastase, chondrine, etc. — Ainsi les substances organiques sont extrêmement répandues dans l'univers, et n'existent pas seulement dans les corps des animaux. Quand elles sont en grande abondance dans certains milieux comme l'eau, elles favorisent le pullulement des microbes, et par suite, une eau riche en substances organiques devient impropre à l'alimentation. Les substances métalliques, en général, ne donnent pas lieu, dans l'économie, à leurs réactions naturelles, parce que les matières albuminoïdes du sang empêchent ces réactions. Les substances albuminoïdes, qui souvent entraînent une assez forte proportion de phosphate calcaire, sont un moyen de transport des sels calcaires dans l'organisme. Il en est de même des substances organiques, azotées ou non, pour le transport dans les plantes des matières terreuses et siliceuses, qu'on croyait autrefois introduites en dissolution à l'aide de l'acide carbonique de l'eau, du sol, et des pluies. Ce gaz n'en dissout que des proportions insignifiantes, comparativement à ce que fixent les substances organiques. Les substances organiques azotées demi-solides sont, comme les substances liquides, susceptibles d'une coagulation dite spontanée qui amène la rigidité cadavérique : dans les muscles, par exemple; en outre, elles sont coagulables par la chaleur, qui amène un autre mode de raideur ou de dureté, puis la coction. — *Substance toxique*. V. POISON. — *Substance tubuleuse*. V. REIN.

**SUBSTITUTIF, IVE.** adj. — *Médication substitutive* (Trousseau et Pidoux). Celle qui fait usage de médicaments irritants pour changer le mode de l'inflammation dans certains cas, tels que ceux de blépharite chronique, d'eczéma invétéré et rebelle, etc. Une maladie aiguë, d'une guérison souvent prompte, est ainsi substituée à une maladie chronique dont la terminaison a une fin ou éloignée ou non prévue. Le nitrate d'argent, l'iode, sont des médicaments très employés dans cette méthode.

**SUBSTITUTION.** s. f. [all. *Ersetzung*, angl. *substitution*, it. *sostituzione*, esp. *substitucion*]. — *Substitution fonctionnelle*. Hypothèse d'après laquelle toute fonction, ou telle fonction en particulier selon les espèces, serait susceptible d'être remplie par plusieurs appareils; de sorte que, l'un d'eux disparaissant normalement ou accidentellement, l'autre pourrait le remplacer dans sa fonction. On admettait, par exemple, que, l'appareil circulatoire disparaissant, celui de la digestion pouvait le remplacer dans sa fonction de porter aux divers organes principaux les liquides nutritifs. Si cette hypothèse ainsi présentée est empreinte d'une exagération manifeste, il n'en est pas moins vrai que certains organes, ayant une fonction qui leur est commune à côté d'autres fonctions dissemblables, peuvent se substituer l'un à l'autre dans son accomplissement : c'est ainsi que la moelle des os, le foie, la rate, paraissent prendre part à la formation des globules du sang (V. HÉMOPOÈSE); que les glandes lymphatiques semblent se substituer à la rate malade ou enlevée, pour la production des globules blancs. Au contraire, l'écoulement cataménial s'accomplissant par les muqueuses

nasale, bronchique, rectale, etc. (V. Règles *supplémentaires*), ne constitue point une substitution d'un organe à un autre pour l'accomplissement d'une fonction; car le fait fonctionnel essentiel dans ce cas est l'expulsion d'un ovule hors de l'ovaire, à côté duquel les règles ne sont qu'un épiphénomène. — *Substitution graisseuse*. On a donné parfois ce nom à ce que l'on appelle généralement *dégénérescence graisseuse* ou *stéatose* (V. ces mots); de même la sclérose a reçu le nom de *substitution fibreuse*. Il y a en effet dans ces cas substitution à un tissu sain d'un autre tissu, par exemple le tissu fibreux, dont la présence en cet endroit constitue un véritable phénomène morbide; dans les cellules en état de dégénérescence graisseuse il y a substitution de la graisse au protoplasma normal de l'élément. Le terme *substitution* est donc exact : il est même préférable au terme *dégénérescence*, car il indique le fait sans impliquer l'idée de dépérissement et d'acheminement vers la disparition qu'entraîne le mot *dégénérescence*. — *Substitution morbide*. Le fait de la disparition d'une maladie lorsqu'une autre survient.

**SUBULÉ, ÉE.** adj. [*subulatus*, de *subula*, alène ; all. *pfriemenformig*, angl. *subulate*, it. *subulato*]. Qui est en forme d'alène, c'est-à-dire qui se rétrécit insensiblement depuis le milieu jusqu'au sommet.

**SUC.** s. m. [*succus*, χυλὸς, ὀπὸς, all. *Saft*, angl. *juice*, it. *sugo*, esp. *jugo*]. Liquide que l'on obtient en exprimant une substance animale ou végétale; on donne aussi ce nom à certaines sécrétions liquides qui se déversent soit directement à la surface d'une muqueuse (suc gastrique, suc entérique), soit dans un canal qui le conduit à sa destination (suc pancréatique); ce sont là des sucs physiologiques (V. Gastrique, Intestinal, Pancréatique). Les sucs des végétaux sont *aqueux*, *gommeux*, *huileux*, *volatils* ou *résineux*, mais c'est aux *sucs aqueux* que l'on donne plus particulièrement le nom de *sucs* (V. Essence, Gomme, Huile et Résine). La composition des sucs aqueux est très variée; ils peuvent contenir différentes espèces d'acides, de sucres, de gommes, de matières colorantes, des sels organiques ou inorganiques; quelquefois aussi ils tiennent en suspension des substances résineuses qui leur donnent un aspect laiteux. Tous les végétaux ne contenant pas la même quantité de parties liquides, il faut avoir égard à la nature de chacun d'eux, lorsqu'on veut en exprimer le suc. Plusieurs plantes (cresson, cochléaria, oseille, laitue) n'ont besoin que d'être soumises à une forte pression. D'autres (bourrache, buglosse, ortie), peu succulentes ou trop visqueuses, doivent être humectées d'une quantité d'eau nécessaire pour faciliter l'expression du suc; on les pile alors, et on les met à la presse. Certaines parties doivent être préalablement râpées : tels sont la carotte, le coing, la pomme, etc.; quelques-unes, après avoir été pilées et réduites en pâte, ont besoin d'un certain degré de fermentation avant d'être passées (baies de nerprun, de sureau, etc.). Les sucs officinaux doivent être conservés dans des bouteilles à col étroit, et il faut étendre à leur surface une légère couche d'huile d'amandes ou de toute autre huile peu concrescible. On en conserve aussi beaucoup, surtout de ceux de fruits, par le procédé d'Appert, qui consiste à en remplir des bouteilles que l'on bouche avec soin, dont on assujettit le bouchon avec une ficelle, et que l'on tient plongées dans l'eau bouillante pendant un quart d'heure; on les laisse refroidir, on les goudronne, et on les conserve à la cave. On emploie les sucs en nature, ou on s'en sert pour la préparation des extraits. — L'emploi des sucs d'origine animale s'est généralisé dans ces dernières années et constitue l'opothérapie (V. ce mot). Les sucs sont préparés ordinairement pour être injectés par la voie hypodermique ; quand on veut se servir de la voie stomacale, on emploie plus souvent les extraits secs ou les poudres. La méthode employée pour cette préparation est celle indiquée par Brown-Séquard et d'Arsonval; elle consiste à faire macérer l'organe dans de l'eau additionnée de glycérine, et à filtrer à travers une bougie d'alumine sous pression d'acide carbonique; on a reproché à cette méthode de laisser perdre une partie des substances actives qui sont retrouvées sur le filtre. Gilbert et Carnot préconisent la macération de l'organe finement broyé avec du sable dans de l'eau acidulée avec de l'acide chlorhydrique ; la présence de l'acide suffit en général à tuer les germes, surtout si on a soin de laisser la solution à l'étuve pendant vingt-quatre heures avant de mettre la soude, de manière à permettre le développement des spores, qui, en tant que spores, ont résisté à l'action antiseptique de l'acide au taux employé; après quelques heures de macération on neutralise avec de la lessive de soude ; l'acide chlorhydrique est ainsi transformé en chlorure de sodium. Enfin, comme l'ont fait remarquer Gilbert et Carnot, il convient de préparer les animaux destinés à fournir les sucs organiques suivant la nature de l'organe à prélever ; c'est ainsi que pour le pancréas on sacrifiera l'animal deux heures après un repas; pour avoir un extrait hépatique très actif, on peut exalter la fonction de l'organe par une gymnastique appropriée, par exemple exalter la fonction glycogénique en faisant des injections intraveineuses de glycose à doses croissantes. — *Suc antiscorbutique*. V. Suc *d'herbe*. — *Suc cancéreux*, V. Suc *des tumeurs*. — *Suc de citron* [angl. *lime juice*]. Préparé par expression à la main et à la presse, il doit contenir, s'il n'est pas falsifié, 4 p. 100 d'acide citrique, de la glycose, de la pectine, une matière albuminoïde coagulable. Additionné de 60 grammes d'alcool par litre et mis en bouteilles, il supporte, sans rien perdre de ce qu'il a d'agréable, toutes les variations de température auxquelles expose la navigation. En l'absence de légumes frais il est utile, à la dose de 30 grammes par jour, pour défendre les marins contre le scorbut. Le suc ou jus de citron s'emploie aussi pour panser les plaies sanieuses, atteintes de pourriture d'hôpital; pour badigeonner l'arrière-bouche en cas d'angine diphtérique. — *Suc hépatique*. Suc préparé avec le foie et employé en injections sous-cutanées ou en ingestion dans les cas de cirrhose, de diabète par anhépatie, d'insuffisance hépatique, etc. — *Suc d'herbes ordinaire* [vulgairement *jus d'herbes*]. Feuilles fraîches de chicorée, de cresson, de fumeterre et de laitue. Pilez ces plantes par parties égales dans un mortier de marbre, exprimez-en le suc et filtrez-le au papier dans un endroit frais (Codex). On prépare le *suc antiscorbutique* par les mêmes procédés, avec parties égales de feuilles de cochléaria, de cresson et de minyanthe. — *Suc médullaire*. Extrait organique de moelle osseuse préparé suivant la méthode de Brown-Séquard, et employé en injections hypodermiques ou en ingestion dans les cas d'anémie pernicieuse et de leucémie. — *Suc nourricier*. Terme employé dans divers sens. On l'a, mais à tort, pris comme synonyme de *plasma*, de *protoplasma*. On l'emploie habituellement pour désigner le liquide qu'empruntent les éléments anatomiques aux capillaires ou aux autres éléments anatomiques afin de se nourrir ; mais ce liquide n'existe jamais à l'état libre; car, dans les capillaires, c'est le *plasma* et, dès qu'il est en dehors d'eux, il passe dans les éléments anatomiques et en fait partie. — *Suc orchitique*. Il a été introduit dans la thérapeutique par d'Arsonval en 1889. On le prépare en se servant de testicules de taureaux fraîchement tués; on les fait macérer dans trois fois leur poids de glycérine; après douze heures on ajoute de l'eau en quantité égale à cinq fois le poids de glycérine; on laisse en contact quelques heures; on filtre sur papier, puis à la bougie d'alumine sous pression d'acide carbonique. Ce liquide est employé en injections hypodermiques à la dose de 1 à 5 centimètres cubes. On a em-

ployé ce médicament chez tous les individus débilités, en particulier chez les vieillards affaiblis par l'âge. — *Suc pancréatique*. Extrait de pancréas employé en injections sous-cutanées ou en ingestion dans le diabète maigre. — *Suc de pavot concret*. V. MÉCONIUM. — *Suc propre*. V. LATEX. — *Suc pulmonaire*. Extrait de poumon préparé suivant la méthode de Brown-Séquard et employé dans le traitement des différentes affections pulmonaires à la dose de 5 centimètres cubes par jour en injections sous-cutanées, ou à celle de 10 centimètres cubes en ingestion. — *Suc splénique*. Extrait glycériné de tissu splénique employé en injections sous-cutanées dans l'anémie, l'anémie pernicieuse, la chlorose, la leucémie. — *Suc surrénal*. Extrait de capsules surrénales préconisé dans la maladie d'Addison. — *Suc testiculaire*. V. SUC ORCHITIQUE. — *Suc thyroïdien*. Extrait glycériné de glande thyroïde de mouton préparé suivant la méthode de Brown-Séquard et employé en injections sous-cutanées. Cette méthode, préconisée en 1890 par Pisenti et Viola dans le traitement du myxœdème, est généralement abandonnée aujourd'hui; on la remplace par l'ingestion de préparations thyroïdiennes, qui donne des résultats au moins aussi satisfaisants et n'offre pas les dangers inhérents à toute médication hypodermique. — *Suc des tumeurs*. Liquide fourni par les tumeurs qu'on presse, ou dont on racle la surface, ou suintant sur la surface de section; il est fourni par les tumeurs épithéliales, d'où le nom de *suc cancéreux* qu'on lui attribue; il est plus abondant dans les tumeurs molles, dans les encéphaloïdes, plus rare au contraire dans les squirres. Il est blanchâtre ou grisâtre, quelquefois lactescent, de consistance crémeuse, d'une viscosité spéciale; il suinte de toute la surface de la coupe du tissu d'une manière égale. Il est constitué par la matière amorphe non encore segmentée interposée aux cellules ramollies après la mort, qui, sous l'influence de la pression, est chassée de l'épaisseur du tissu avec des cellules, des noyaux, et avec des gouttelettes et des granulations graisseuses. Ces éléments et granulations flottent dans cette matière demi-liquide à laquelle ils donnent son opacité et son aspect lactescent plus ou moins marqué, selon leur abondance. Le tissu des tumeurs donne plus de suc deux ou trois jours après l'ablation qu'immédiatement, en raison du ramollissement de la matière amorphe interposée aux cellules; au moment de l'ablation le suc manque souvent et se montre le lendemain ou plus tard.

**SUCCÉDANÉ, ÉE.** adj. et s. m. [*succedaneus*, de *succedere*, succéder, prendre la place; ἀντιβαλλόμενος, all. *ersetzend, Succedaneum*, angl. *succedaneum*, it. et esp. *succedaneo*]. Médicament qu'on peut substituer à un autre, parce qu'il a les mêmes propriétés.

**SUCCENTURIAUX.** adj. m. pl. [it. *succenturiale*]. — *Reins succenturiaux*. V. SURRÉNAL.

**SUCCENTURIÉ, ÉE.** adj. [*succenturiatus*, qui doit secourir; proprement, destiné à compléter une centurie, de *sub*, sous, et *centuria*, centurie; it. *succenturiato*, esp. *succenturiado*]. — *Estomac succenturié*. Le duodénum. — *Pancréas succenturié*. V. GLANDE *de Brunner*. — *Reins succenturiés*. V. SURRÉNAL. — *Ventricule succenturié*. Le second estomac des oiseaux, renflement à parois épaisses, très glanduleuses, précédant immédiatement le gésier.

**SUCCIN.** s. m. [*succinum, electrum*, ἤλεκτρον, all. *Bernstein*, angl. *yellow amber, succinum*, it. et esp. *succino; karabé, ambre jaune*]. Résine fossile, d'origine végétale, qui se trouve dans les sables et argiles des terrains tertiaires inférieurs. C'est une substance d'une couleur jaune tirant sur l'orange, acquérant une odeur agréable par le frottement, la trituration ou la combustion; présentant une cassure conchoïdale; susceptible d'être tournée et polie; passant à l'état électrique résineux par le frottement; pesant 1,078; combustible en se boursouflant, avec une flamme fuligineuse; fusible à 287°; donnant à la distillation de l'*acide succinique*, et une substance huileuse empyreumatique connu sous le nom d'*huile volatile de succin* ou *huile pyrosuccinique*, employée autrefois comme antispasmodique et emménagogue. Aucun dissolvant n'a d'action sur le succin. Très employé autrefois en thérapeutique, il n'entre plus que dans quelques teintures toniques.

**SUCCINATE.** s. m. [*succinas, bernsteinsaures Salz*, angl. *succinate*, it. et esp. *succinato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide succinique avec les bases. Cet acide forme des sels neutres et des sels acides. Les succinates alcalins et le succinate de magnésie sont très solubles dans l'eau.

**SUCCINEUPIONE.** s. m. [*succineupione* (Berzelius), *eupione de succin* (Eslner)]. Corps hydrocarboné séparé de l'huile volatile de succin, formant une résine d'odeur de musc (*musc artificiel*) au contact de l'acide azotique.

**SUCCINIMIDE.** s. f. Corps obtenu en traitant l'acide succinique anhydre par le gaz ammoniacal sec (E. Darcet). — *Succinimide de mercure* [en atomes $(C^4H^4O^2Az^2)Hg$], Aiguilles longues, soyeuses, incolores, très solubles dans l'eau, assez solubles dans l'alcool; on emploie ce corps comme antisyphilitique, en injections sous-cutunées à la dose de 1 à 2 milligrammes par jour, ou en pilules; ce sel a la propriété de ne pas précipiter l'albumine.

**SUCCINIQUE.** adj. [all. *Bernsteinsäure*, angl. *succinic*, it. et esp. *succinico*]. — *Acide succinique* [$C^8H^4O^6.2HO$, en atomes $C^2H^4(COOH)^2$]. On le retire du succin, en distillant cette substance dans des vaisseaux clos; il se sublime et s'attache à la cornue sous forme de petites aiguilles. Sa saveur est acide; il est incolore et inodore, fusible à 180°. On l'a employé comme antispasmodique et diaphorétique; on l'a aussi préconisé récemment dans le traitement de la tuberculose pulmonaire à la dose de 1 gramme par jour. On le prépare aussi en oxydant les graisses par l'acide nitrique; il se forme encore pendant la fermentation de l'asparagine et du malate de chaux, et pendant la fermentation alcoolique; il augmente dans l'urine après ingestion de ces substances. On a signalé sa présence dans les kystes hydatiques du foie (Heintz), dans le thymus du veau, la rate du bœuf (Gorup-Besanez), dans l'urine de différents animaux, dans la glande thyroïde, dans le sang. L'eau en dissout en cinquième de son poids, l'eau bouillante moitié, et il cristallise par refroidissement. Il est peu soluble dans l'alcool et l'éther.

**SUCCION.** s. f. [*suctio, suctus*, μύζησις, all. *Saugen*, angl. *sucking*, it. *suchiamento*, esp. *succion*]. Action de sucer ou d'attirer un fluide dans sa bouche en faisant le vide dans cette cavité à l'aide d'une forte inspiration. — *Extraction de la cataracte liquide par succion*. Procédé dont l'invention paraît remonter à Albucasis, et que Laugier a tenté de remettre en usage en 1847. L'opération se compose de trois temps : 1° rupture de la capsule antérieure, effectuée en introduisant deux aiguilles des deux côtés opposés de la cornée; ou, si l'on ne veut pas se servir des deux aiguilles, n'ouvrir la capsule qu'après le second temps; 2° ouverture de la cornée pratiquée avec une aiguille aplatie, tandis que l'œil est tenu en place par l'une des deux aiguilles introduites dans le premier temps et non retirée; 3° extraction de la cataracte faite avec une curette tubulée terminée par un tube de caoutchouc, dont une extrémité est tenue entre les lèvres de l'opérateur, et qui lui permet de régler la force et la durée de l'expiration, laquelle doit être continuée jusqu'à ce que la pupille soit devenue nette. Ce procédé est abandonné : les cas auxquels il pourrait être appliqué sont opérés, de préférence, par l'extraction linéaire.

**SUCCISE.** s. f. V. SCABIEUSE.

**SUCCUBE.** s. m. [*succubus*, de *sub*, sous, et *cubare*, coucher; all. *Alpdrücken*, angl. *succubus*, it. *succubo*, esp. *sucubo*]. Esprit féminin auquel on attribuait le cauchemar.

**SUCCULENT, E.** adj. — *Main succulente.* V. MAIN.

**SUCCUSSION.** s. f. [*succussio*, de *succutere*, secouer, σεῖσις, all. *Schütteln*, angl. *succussion*, it. *scossa*]. Action de secouer. — *Succussion hippocratique.* Mode d'exploration de la poitrine employé par Hippocrate, et encore usité de nos jours. Il consiste à saisir par les épaules le malade sur son séant, et à communiquer une secousse brusque au tronc, tandis qu'on applique l'oreille sur la poitrine : le bruit particulier que l'on entend alors, en cas d'hydropneumothorax, résulte du conflit des gaz contenus dans la plèvre avec un liquide peu épais; si celui-ci devient purulent, augmente de densité, la succussion ne produit plus de bruit caractéristique. — Les médecins antérieurs à Hippocrate et ceux qui lui étaient contemporains pratiquaient encore une autre espèce de succussion. Ils attachaient le patient à une échelle, et le laissaient tomber contre le sol, d'une hauteur plus ou moins grande, du côté de la tête ou du côté des pieds, suivant le cas, pour remédier à la luxation des vertèbres. Hippocrate (*Traité des articulations*) est défavorable à cette pratique; cependant il explique comment il faut s'en servir. L'auteur du livre des *Maladies des femmes* l'employait dans le cas d'accouchement difficile, et alors la succussion se faisait du côté des pieds ; pour faire rentrer la matrice sortie, la succussion se faisait du côté de la tête.

**SUÇON.** s. m. V. SUGILLATION.

**SUCRATE.** s. m. V. SACCHARATE et SUCRE.

**SUCRE.** s. m. [*saccharum*, σάκχαρον, all. *Zucker*, angl. *sugar*, it. *zucchero*, esp. *azucar*; *principe neutre non azoté, matière sucrée, matière animale sucrée, principe sucré*]. Nom générique des corps neutres, de saveur sucrée, solubles dans l'eau, susceptibles de présenter, directement ou indirectement, les fermentations lactique et alcoolique (V. FERMENTATION). En général, les sucres sont des hydrates de carbone, c'est-à-dire des corps composés de carbone uni aux éléments de l'eau : tels sont les *glycoses*, dont la formule générale est $C^{12}H^{12}O^{12}$, ou en atomes $C^6H^{12}O^6$, et les *saccharoses*, qui, renfermant les éléments d'une molécule d'eau en moins, ont pour formule $C^{12}H^{11}O^{11}$ ou en atomes $C^{12}H^{22}O^{11}$. Les premiers ont pour type la glycose ordinaire ou sucre de raisin, et comprennent, en outre, l'*eucalyne*, la *galactose*, l'*inosite*, la *lactose*, la *lévulose*, la *maltose* et la *sorbine* (V. ces mots et GLYCOSE); les seconds ont pour type le sucre de canne, et comprennent la *mélézitose*, la *mélitose* et la *mycose* ou *tréhalose* (V. ces mots et SUCRE *de canne*). Une troisième classe de principes sucrés est constituée par les corps qui, comme la *dulcite*, la *mannite*, la *pinite*, la *quercite*, renferment une proportion d'hydrogène supérieure à celle qui est nécessaire pour que la combinaison avec l'oxygène représente les éléments de l'eau : les uns ont pour formule $C^{12}H^{14}O^{12}$ ou en atomes $C^6H^{14}O^6$, les autres $C^{12}H^{12}O^{10}$ ou $C^6H^{12}O^5$. Les sucres ont pour caractères généraux de perdre, par l'*action de la chaleur*, leur eau de cristallisation, quand ils en contiennent, puis de fondre et de se décomposer plus ou moins, enfin de se transformer en *caramel* quand on élève encore la température; de fournir, *par l'action des agents oxydants*, tels que l'acide nitrique, de l'acide saccharique (glycose, saccharose) ou de l'acide mucique (lactose), et, en tout cas, de l'acide oxalique, si l'acide nitrique est concentré; de se convertir, *par hydrogénation*, en présence de l'amalgame de sodium et de l'eau, en mannite ou en dulcite; de former *avec les bases* des combinaisons dites *sucrates*; de former *avec les acides* des combinaisons analogues aux éthers. D'après Berthelot, les glycoses et les principes sucrés du groupe de la mannite doivent être envisagés comme des alcools polyatomiques, susceptibles de se combiner avec un nombre variable d'équivalents d'un même acide ou de plusieurs acides pour former des éthers ; toutefois, d'après Schützenberger, les glycoses fonctionnent aussi comme aldéhydes, elles ont des fonctions mixtes, ce sont des aldéhydes-alcools. A côté des glycoses-aldéhydes ou *aldoses*, il y a des glycoses à fonction acétone ou *céloses*. Quant aux saccharoses, dont la propriété caractéristique est de se dédoubler en deux molécules de glycose en absorbant de l'eau, ce sont des glycoses condensées, provenant de la condensation en une molécule, avec élimination d'une molécule d'eau, de deux molécules d'une même glycose ou de deux glycoses différentes : ainsi, le sucre de canne, au contact de la levure de bière, se dédouble en une molécule de glycose ordinaire et en une molécule de lévulose, en fixant de l'eau. — *Sirop de sucre.* V. SIROP *simple.* — *Sucre de betterave.* V. SUCRE *de canne.* — *Sucre biliaire*, V. GLYCOCHOLATE et TAUROCHOLATE. — *Sucre de canne* ou *de betterave* [*saccharose*] ($C^{12}H^{11}O^{11}$ ou, en atomes, $C^{12}H^{22}O^{11}$). Sucre qui existe dans un grand nombre de végétaux, mais qu'on retire exclusivement de la *canne à sucre* et de la *betterave*; il cristallise en prismes hexaèdres, durs, incolores et transparents ; il est phosphorescent par le frottement, et d'une cassure vitreuse quand les cristaux sont réguliers. L'eau froide en dissout trois fois son poids, l'eau chaude le dissout en toutes proportions et donne un liquide sirupeux (*sirop simple*); l'alcool absolu et l'éther ne le dissolvent pas à froid; l'alcool étendu d'eau ou chauffé le dissout. Il fond à 160°, et, par refroidissement, donne le *sucre d'orge* : à une température plus élevée, il se transforme en glycose et lévulosane, puis en caramel. Il est dextrogyre ; mais les acides étendus l'*intervertissent*, c'est-à-dire qu'il devient lévogyre et incristallisable ; l'ébullition dans l'eau, le contact d'une matière albuminoïde, d'un ferment, le changent également en sucre interverti. Avec les alcalis, il forme des *saccharates*. Il ne réduit pas le tartrate cupro-potassique, et est moins oxydable que la glycose ; aussi le retrouve-t-on dans les urines. Il ne subit la fermentation alcoolique qu'après avoir passé à l'état de glycose. Pour extraire le sucre de canne, on réunit en paquets les tiges de cette plante, et on les écrase entre des cylindres. La canne ainsi exprimée se nomme *bagasse*, et sert de combustible. Le suc obtenu, nommé *vesou*, est chauffé à 70° avec une petite quantité de chaux : cette opération, dite *défécation*, coagule l'albumine et précipite à l'état de sels calcaires insolubles divers acides du jus; lorsque celui-ci est converti en un sirop suffisamment cuit, on le fait évaporer et cristalliser dans une chaudière appelée *rafraîchissoir*, puis on met égoutter les cristaux pour en séparer la portion restée liquide, qui est la *mélasse*. Ce sont ces cristaux égouttés qui sont envoyés en Europe sous le nom de *sucre brut*, de *moscouade*, de *cassonade brute*. Le sucre qui nous vient sous le nom de *sucre terré* ou de *cassonade blanche* est du sucre que l'on a mis, en le faisant sortir du rafraîchissoir, dans des moules de terre cuite en forme de cône renversé, et dont on a recouvert uniformément la base d'une couche d'argile détrempée. Celle-ci cède peu à peu son eau, qui traverse toute la masse du sucre et dissout le sirop. Après deux ou trois terrages, on le laisse sécher et on le brise en fragments. Pour raffiner, en France, cette cassonade, on la chauffe avec une quantité déterminée d'eau de chaux claire, on enlève l'écume; on ajoute du sang de bœuf délayé dans de l'eau on fait bouillir et l'on décolore sur du noir animal. On fait ensuite cristalliser le sucre, et on le terre comme il a été dit ci-dessus. On obtient par des procédés analogues le sucre de betterave: le jus fourni par les betteraves lavées

et râpées est chauffé à 70° avec de la chaux, puis décanté, filtré sur du noir animal, évaporé, et cuit de nouveau (jusqu'à ce qu'il marque 32°), dans le vide de préférence, parce que l'air brunit le liquide et augmente la quantité de mélasse incristallisable; le liquide cristallise dans des moules coniques en argile, dont la pointe est bouchée par un tampon de bois; les cristaux sont purifiés dans des appareils nommés *turbines*, auxquels on imprime une rotation telle que la mélasse restant dans les cristaux s'échappe par les toiles métalliques qui forment les parois de ces appareils, tandis que le sucre restant est pur et blanc. — *Sucre candi*. Sucre pur dissous dans l'eau, cuit en consistance de sirop, et cristallisé ensuite par une évaporation lente dans une étuve. — *Sucre de diabète*. V. SUCRE *du foie*. — *Sucre du foie* [*sucre de diabète, sucre de raisin, sucre urinaire, sucre des urines, glucose* ou mieux *glycose animale*, (en atomes $C^6H^{12}O^6$)]. Principe qui existe à l'état normal dans le parenchyme du foie, dans le sang des veines sus-hépatiques, dans celui de la portion de la veine cave qui est au-dessus de lui, dans le sang du cœur droit et des artères pulmonaires, dans les muscles, le thymus, etc. Chez les animaux à jeun, on ne trouve pas ou presque pas de sucre dans le sang des veines pulmonaires, du cœur gauche ou au moins de l'aorte ou de ses branches; on n'en trouve pas dans les veines générales. Pendant la digestion, on en trouve partout où il y en a à jeun, et en plus grande quantité; on en trouve de plus un peu dans les artères et même quelquefois dans les veines générales. On en trouve un peu dans la veine porte dans ce dernier cas, et dans celui où il en a été introduit avec les aliments; mais, à part ces circonstances, il n'y en a pas là, tandis qu'il y en a dans les veines sus-hépatiques. On ne trouve jamais de sucre dans la bile à l'état normal. On le rencontre dans l'urine du fœtus pendant toute la vie intra-utérine, et aussi en petites quantités dans celle des femmes enceintes, des femmes en couches, des nourrices, surtout immédiatement après le sevrage. Au point de vue de l'analyse élémentaire, il est identique avec la glycose (fig. 727); il en offre les

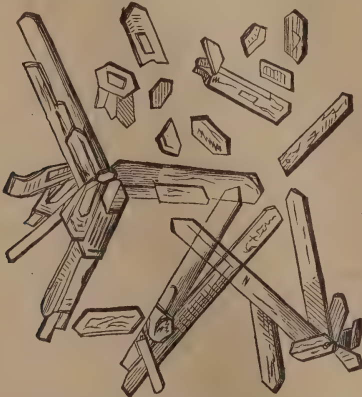


Fig. 727. — *Glycose* cristallisée.

caractères extérieurs, et la propriété de subir la fermentation sous l'action de la levure de bière; mais il en diffère en ce que, dans les vaisseaux, il se décompose sept ou huit fois plus facilement que la glycose fabriquée artificiellement, et que celle des raisins. Il faut en injecter sept ou huit fois plus dans les vaisseaux avant d'en retrouver dans les urines. Le sucre de raisin, au contraire, n'est pas détruit aussi facilement, ne passe pas aussi facilement à un autre état spécifique (celui d'acide lactique); en sorte que, bien qu'il ne passe pas tout dans les urines comme le sucre de canne injecté dans le sang veineux, il faut néanmoins en injecter sept ou huit fois moins que du sucre du foie pour en voir arriver dans le liquide vésical. — Les réactifs qu'on emploie pour en déceler la présence dans les liquides sont les suivants. Le *procédé de Trommer* (1841) consiste à verser de la potasse dans la liqueur que l'on veut examiner, puis ajouter au liquide filtré du sulfate de cuivre en solution très étendue : il se forme une belle couleur bleue. Si l'on chauffe ce liquide, on voit se former un précipité rougeâtre d'oxyde de cuivre en forme de poudre. On préfère l'emploi de la *liqueur de Barreswil et Bernard*, ou *réactif cupro-potassique* ou *cupro-tartrate de potasse*. Pour le préparer, on dissout du tartrate de cuivre dans une solution de potasse. Ce liquide, qui est un sel double de potasse et de cuivre, est d'un beau bleu. L'ébullition d'une liqueur sucrée additionnée de ce réactif donne un précipité caractéristique qui passe par différentes nuances du jaune rougeâtre. Celui-ci se forme parce que la glycose s'oxyde aux dépens du bioxyde de cuivre, qui passe à l'état de protoxyde rougeâtre et se précipite. L'acide sulfureux, les sulfates, l'aldéhyde, le chloroforme, l'acide tannique, la salicine, l'acide urique et les urates réduisent et précipitent le réactif cupro-potassique. Il en résulte que les urines normales riches en urates, comme celles des femmes en couches, par exemple, réduisent le cupro-tartrate de potasse sans que cela indique qu'il y ait de la glycose. Pour être certain de la présence de la glycose, on se débarrasse de toutes les matières réduisantes : 1° en ajoutant à l'urine un excès d'acétate neutre de plomb, puis filtrant; 2° en additionnant le liquide filtré, limpide, d'ammoniaque jusqu'à légère alcalinité, et filtrant. On peut alors traiter ce deuxième liquide par le réactif, et, s'il précipite, on est sûr qu'il y a du sucre dans l'urine. L'expérience apprend, du reste, à distinguer le léger précipité des urines normales de celui, plus foncé, des liquides sucrés, sans recourir aux précautions précédentes dans la pratique; mais elles sont nécessaires pour avoir toute certitude. L'absence de précipité dans les urines non additionnées d'acétate plombique, etc., indique à coup sûr l'absence de sucre. Le *procédé de Fehling* est le même que le précédent, mais la soude remplace la potasse dans le liquide, qui est ainsi moins altérable. — *Sucre de fruits*. V. GLYCOSE. — *Sucre de gélatine*. V. GLYCOCOLLE. — *Sucre insipide*. Nom donné autrefois à la portion de sucre de diabète ou du foie qui, dans les urines, se combinant avec le chlorure de sodium, perd sa saveur. — *Sucre interverti*. Sucre de canne dont, par l'action des acides, le pouvoir rotatoire dextrogyre est devenu lévogyre. Ce fait tient à ce que les acides décomposent le sucre de canne en deux sucres différents, qui étaient auparavant combinés à équivalents égaux et qui sont la *glycose* dextrogyre et cristallisable, et la *lévulose* lévogyre et incristallisable. V. LÉVULOSE et SUCRE *de canne*. — *Sucre de lait*. V. LACTOSE. — *Sucre des nids*. V. TRÉHALOSE. — *Sucre d'orge*. V. PÉNIDE. — *Sucre de pomme*. Il ne diffère du sucre d'orge que parce qu'on le prépare avec du sucre très blanc, aromatisé à la fleur d'oranger ou au citron. C'est ce même sucre, coulé dans des moules sphériques, qui constitue les prétendues *boules de gomme*. — *Sucre de raisin*. V. GLYCOSE et SUCRE *du foie*. — *Sucre de réglisse*. La glycyrrhizine. — *Sucre de Saturne*. V. ACÉTATE *de plomb*. — *Sucre tors*. V. PÉNIDE. — *Sucre urinaire*. V. SUCRE *du foie*. — *Sucre vermifuge*. Préparation officinale composée de 3 parties de mercure coulant, qu'on a éteint avec 2 parties de sulfure de mercure noir préparé au feu et porphyrisé, auxquelles on a ensuite ajouté 7 parties de sucre en poudre. Ce vermifuge n'est pas employé.

**SUCRÉ, ÉE.** adj. — *Matière sucrée*. V. SUCRE.

**SUCRIER.** s. m. — *Sucrier des montagnes.* Nom, aux Antilles, de l'*Hedwigia* (ou *Bursera*, Pers.) *balsamifera* (Swartz), térébinthacée dont le fruit a une pulpe sucrée qui donne un suc (*baume du sucrier, résine de Gomart balsamifère*), liquide rougeâtre, ayant un peu l'aspect, l'odeur et la saveur du copahu, réputé propre à favoriser la cicatrisation des plaies. Il contient de la *bursérine.*

**SUDAMINA.** s. m. pl. [ἱδρῷα, all. *Schweissbläschen*, angl. *sudamina*, it. *sudamini*, esp. *sudamina*]. Mot qui n'est pas latin et qui a été fait de *sudare* pour désigner de petites vésicules proéminentes, du volume d'un grain de millet, arrondies, transparentes, pleines d'une humeur aqueuse, ténue, non visqueuse. Elles se développent sans rougeur à la peau, dans le cours de plusieurs maladies aiguës ou chroniques, particulièrement dans la fièvre typhoïde, la scarlatine, la rougeole, le rhumatisme articulaire aigu. Ces vésicules, qu'au premier coup d'œil on prendrait pour des gouttelettes de sueur, commencent quelquefois à se ternir peu d'heures après leur apparition; d'autres fois, elles ne se ternissent qu'au bout de plusieurs jours, puis elles s'affaissent, se rident et disparaissent.

**SUDATION.** s. f. [*sudatio*, ἵδρωσις]. Action de suer ou de faire suer pour un but thérapeutique.

**SUDATOIRE.** adj. [*sudatorius*, angl. *sudatory*, it. et esp. *sudatorio*]. — *Fièvre sudatoire.* La *suette.*

**SUDATORIUM.** s. m. [de *sudare*, suer]. Mot latin employé pour désigner le lieu où, dans un établissement balnéaire, la sueur est provoquée.

**SUDORATE.** s. m. Nom générique des sels formés par l'acide sudorique.

**SUDORIFÈRE.** adj. Synonyme de *sudoripare.*

**SUDORIFICATION.** s. f. (Bergeret). Fonction végétative, adjuvante et supplémentaire des actes rénal et pulmonaire, par laquelle l'économie se débarrasse de principes fixes, cristallisables ou volatils dissous dans le sang. C'est une fonction excrémentitielle devant prendre rang à côté de l'urination. Elle a pour appareils les follicules sudoripares.

**SUDORIFIQUE.** adj. [*sudorificus*, de *sudor*, sueur, et *facere*, faire; ἱδρωτικὸς, all. *schweisstreibend*, angl. *sudorific*, it. et esp. *sudorifico*]. Se dit de ce qui provoque la sueur. — *Bois* ou *espèces sudorifiques* (Codex). Mélange, à parties égales, de bois de gaïac, de racine de salsepareille, de squine et de sassafras.

**SUDORIFIQUES.** s. m. pl. Médicaments qui provoquent la sueur. On emploie comme sudorifiques les stimulants généraux, l'antimoine diaphorétique, les poudres de James, de Dower, la bardane, le sureau, la bourrache, et les *bois* ou *espèces sudorifiques.*

**SUDORIPARE.** adj. [de *sudor*, sueur, et *parere*, produire; angl. *sudoriparous*]. Qui produit la sueur. — *Glandes sudoripares.* Glandes de la peau par lesquelles la sueur est versée à la surface du tégument cutané et qui existent sur tous les points du corps, sauf au niveau des lèvres, des bords des paupières et du gland. Elles sont formées d'un *glomérule* sécréteur, long de 5 à 7/10 de millimètre, large de 3 à 4/10 quand il est ovoïde; celui-ci est constitué par un tube enroulé sur lui-même à la façon d'un peloton de ficelle; il siège profondément dans le derme ou dans le pannicule adipeux sous-cutané. Il est relié à la surface de la peau par un conduit excréteur formé de deux segments, l'un intradermique rectiligne, l'autre intra-épidermique enroulé en tire-bouchon et dépourvu de paroi propre. Dans le glomérule, le tube glandulaire est formé d'une membrane basale sur laquelle repose une première assise de cellules contractiles, comme les cellules musculaires (cellules *myo-épithéliales*), et d'une deuxième assise de cellules sécrétantes, pyramidales à sommet tronqué. Le tube excréteur est formé, dans sa partie dermique, d'une basale et d'une couche de cellules. Dans l'aisselle, les glandes sudoripares sont deux fois plus volumineuses que dans le reste du tégument.

**SUDORIQUE.** adj. [de *sudor*, sueur]. — *Acide sudorique* [*acide hidrotique*, de ἱδρώς, sueur]. Acide retiré de la sueur par décomposition des sudorates de soude et de potasse qui sont des principes immédiats de cette humeur. Il n'existe pas à l'état libre et comme principe constituant de ce liquide. Il remplace dans la sueur l'acide urique de l'urine. V. Sueur.

**SUETTE.** s. f. [*morbus sudatorius*, all. *Schweissfieber*, angl. *sweating sickness*, it. *sudore anglico*]. Maladie fébrile contagieuse, presque toujours épidémique, qui éclata en Angleterre en 1486 pour la première fois, et y renouvela ses ravages à quatre reprises, jusque vers le milieu du XVIe siècle : de là son nom de *sudor anglicus, suette anglaise.* Elle ne se borna pas à l'Angleterre et passa sur le continent. Dans les premiers temps, cette fièvre offrait une sueur profuse, mais peu ou point d'éruption. Le danger en était très grand, et les épidémies de suette anglaise doivent être comptées parmi les plus formidables qui ont désolé les populations. Cette maladie est aujourd'hui disparue; est-elle analogue à la *suette miliaire* qui sévit en France depuis le XVIIIe siècle? Cela est probable, bien que certains auteurs l'aient nié, mais trop de caractères rapprochent ces deux maladies pour qu'on puisse les séparer complètement. — La *suette miliaire* est une maladie qui ne s'observe guère qu'en France, où elle affecte la forme d'une endémo-épidémie, localisée particulièrement en certaines régions, Picardie (*suette picarde*), Poitou, Languedoc, Charentes, etc. Il y a des faits nombreux de familles entières frappées par l'épidémie. On a pu constater la transmission de la suette d'un village dans un autre par contagion, comme on l'observe pour le choléra et la fièvre typhoïde. Mais ces épidémies restent toujours limitées et ne se répandent jamais au loin. La maladie est caractérisée par trois ordres de symptômes : les sueurs toujours très abondantes, une éruption qui, en dehors de vésicules de miliaire, comporte un érythème qui peut, suivant les cas, être scarlatiniforme ou morbilliforme; enfin, des phénomènes nerveux et en particulier des crises de suffocation avec sensation de constriction épigastrique. Elle débute parfois sans prodromes; dans d'autres cas, il y a des phénomènes précurseurs assez légers pour que les malades n'y fassent aucune attention et continuent à vaquer à leurs occupations. Les phénomènes précurseurs consistent, quand ils se montrent, en céphalalgie sus-orbitaire, étourdissements, légère courbature et lassitude dans les membres, malaise épigastrique; langue blanche, caractéristique de l'embarras gastrique. L'affection peut offrir la forme intermittente, et les accès ont été précédés du frisson caractéristique dans les lieux où il y a ordinairement des fièvres intermittentes; le sulfate de quinine a donné alors de bons résultats. On a quelquefois vu du délire et d'abondantes épistaxis. Cette maladie affecte une marche typique : la période d'invasion est marquée par les sueurs, la fièvre, la faiblesse générale, et des phénomènes nerveux dont les plus caractéristiques sont des crises de suffocation avec sentiment de constriction et de barre épigastrique; puis vient la période d'éruption annoncée par des démangeaisons et accompagnée d'un amendement des phénomènes généraux graves de la période précédente; puis les sueurs diminuent et le malade arrive peu à peu à la convalescence; quant à la desquamation, elle suit pas à pas l'éruption et ne constitue pas une période spéciale. La convalescence est longue et pénible même après une atteinte bénigne; les malades sont anémiés, ont de l'insomnie, de l'anorexie, parfois de l'arythmie cardiaque, une lassitude générale avec tremblement fibrillaire des muscles de la face et de la langue. Le pronostic est très variable suivant

les épidémies; pourtant, en général la mortalité est peu élevée, les rechutes sont assez fréquentes et en général bénignes. Le diagnostic doit être fait surtout avec la rougeole et la scarlatine, mais la marche de la maladie est différente, l'éruption n'a pas la même évolution que dans ces maladies, enfin la notion d'épidémicité, l'abondance des sueurs permettront d'affirmer le diagnostic. Le traitement sera d'abord prophylactique, et comporte l'isolement du malade, et la désinfection des locaux contaminés. Le traitement médical sera purement symptomatique; l'ipéca et le sulfate de quinine, longtemps vantés comme spécifiques, ne doivent être donnés que sur indications spéciales; il faut donner au malade des boissons abondantes et recourir à l'hydrothérapie sous forme d'affusions froides, de bains froids, d'applications de draps mouillés, quand la fièvre est très vive et les phénomènes infectieux intenses; dans ces cas aussi, les injections sous-cutanées de sérum artificiel, d'huile camphrée, de caféine, pourront donner de bons résultats. Dans certaines épidémies de choléra, on a vu, dans les campagnes surtout, la suette régner en même temps, ou le précéder de huit ou quinze jours, et disparaître à peu près lors de l'invasion du choléra. Certains auteurs ont soutenu que les personnes atteintes de suette qui ne succombaient pas n'avaient pas le choléra. Il semble qu'il n'y ait là qu'une coïncidence, ces deux maladies n'ayant aucun point de contact entre elles.

**SUEUR.** s. f. [*sudor*, ἱδρὼς, all. *Schweiss*, angl. *sweat*, it. *sudore*, esp. *sudor*]. Liquide sécrété par les glandes sudoripares, versé à la surface de la peau, et condensé en gouttelettes dans certaines conditions normales, par suite d'élévation de la température extérieure, de suspension momentanée de la respiration, de mouvements ou d'efforts énergiques et prolongés, de certaines émotions et de certaines conditions morbides; c'est ce liquide qui, lorsqu'il s'échappe à l'état de vapeur, porte le nom de *transpiration* ou d'*exhalation cutanée*. La sueur diffère d'une région du corps à l'autre. Celle des *régions inguino-scrotale* et *inguino-vulvaire* est alcaline; son odeur se rapproche de celle des corps gras, bien que différente de celle du creux axillaire, ce qu'elle doit à son mélange au sébum des glandes pileuses de ces régions et à sa prompte altération. La *sueur de l'intervalle des orteils*, ne s'évaporant pas, s'altère et devient alcaline, en prenant une odeur différente des sueurs scrotale et axillaire, analogue à celle de certains corps gras devenus rances. Celle *de la plante des pieds* est acide comme celle de la paume des mains. La *sueur de la surface générale du corps et des mains* est franchement acide et sans odeur prononcée; mais la *sueur des aisselles*, si caractéristique par son odeur, est alcaline, ce qui probablement est dû à la présence d'un valérate de soude ou de potasse. Peut-être s'y trouve-t-il en même temps des acides gras volatils et odorants. L'acide caproïque a l'odeur franche de la sueur axillaire. Ainsi la *sueur générale* n'est pas un liquide unique. Ce n'est pas non plus un liquide homogène. En effet, elle est formée de liquides qui diffèrent à la surface générale de la peau et à l'aisselle. Il s'y ajoute encore le produit neutre ou légèrement alcalin des glandes pileuses dans les régions qui sont pourvues de poils et des cellules épithéliales qui se desquament incessamment. — La surface du corps produit environ 40 grammes par heure de sueur dans les conditions ordinaires, c'est-à-dire à peu près un litre par jour. Favre, qui a pu étudier jusqu'à quatorze litres de sueur générale chez un homme atteint de la goutte, sans fièvre, a reconnu que, en provoquant la sueur par les moyens sudorifiques externes, et le malade buvant jusqu'à deux litres d'eau, la quantité de sueur produite peut s'élever jusqu'à deux litres et même deux litres et demi en une heure et demie. Sur cette quantité, le premier tiers était toujours acide, le deuxième neutre ou légèrement alcalin, le troisième toujours alcalin. — La sueur est un liquide limpide ou à peine troublé par les lamelles épithéliales. Le principe qui lui donne son acidité est un acide libre et volatil comme les acides gras (*valérique*); car, dès que l'évaporation est commencée, la réaction acide disparaît pour faire place à une réaction alcaline. La composition de la sueur générale est, pour 10 000 grammes: *Principes de la quatrième classe :* 1° Eau, 9955,73; 2° chlorure de sodium, 22,30; 3° chlorure de potassium, 2,43; 4° sulfates de soude et de potasse, 0,11; 5° phosphates de soude et de potasse, des traces; 6° carbonates alcalins restant unis à une certaine quantité de substance azotée coagulable, 0,05; 7° phosphates terreux, des traces. *Principes de la deuxième classe :* 1° Sudorate de soude, 10,42 à 11,72; 2° sudorate de potasse, 3,90 à 5,20; 3° lactate de soude, 2,15 à 3,38; 4° lactate de potasse, 0,79 à 1,02 (ces sels de potasse sont le tiers ou le quart en poids de ceux de soude, tandis que, dans les principes d'origine minérale, ils ne sont que le dixième de ceux de soude); 5° urée, 0,42; 6° principes graisseux, 013. *Principes de la troisième classe* : substance azotée coagulable analogue à l'albumine en petite quantité, et des traces d'épithélium. La petite proportion de principes de la troisième classe dans la sueur montre qu'elle est une humeur excrémentitielle à peu près au même titre que l'urine. Il n'y a dans la sueur ni acide hippurique, ni acide urique, ni sels correspondants. Les phosphates et sulfates sont en petite quantité dans la sueur par rapport surtout à ce qui a lieu dans l'urine. Il y a proportionnellement plus de sel marin dans la sueur que dans l'urine. Les sels de la première classe, dans la sueur, sont aux bases des sels de la deuxième comme 100 . 12,01, tandis que, dans l'urine, ce rapport est comme 100 . 2,95. — La sécrétion de la sueur est augmentée par toutes les causes qui augmentent la pression du sang dans les capillaires de la peau (chaleur, exercice, boissons abondantes, sudorifiques) et par certaines substances spéciales (pilocarpine et jaborandi, nicotine, etc.); elle est diminuée par l'atropine et l'influence du froid. Cette sécrétion, comme celle de la salive, est sous la dépendance de deux ordres de nerfs : les uns agissent sur la circulation (*nerfs vasculaires*), les autres sur la sécrétion elle-même (*nerfs glandulaires*, *excito-sudoraux*, Vulpian). — *Sueur bleue*. La sueur peut, dans quelques cas morbides, tacher le linge en bleuâtre ou en verdâtre; la cause est la même que celle de la suppuration bleue. V. SUPPURATION. — *Sueur fétide*. Nom sous lequel on désigne la sueur de la fièvre typhoïde, de la suette et d'autres maladies, durant lesquelles cette sécrétion exhale une odeur désagréable plus ou moins intense, différente de l'une à l'autre de ces maladies. Le liquide renferme ordinairement des sels ammoniacaux de plusieurs espèces dus à une altération rapide des principes normaux dès que la sécrétion est opérée. — *Sueur de sang*. V. HÉMATIDROSE.

**SUFFOCANT, ANTE.** adj. [all. *erstickend*, angl. *suffocating*, it. *suffocante*, *suffogante*, esp. *sufogante*]. Qui produit la suffocation. — *Catarrhe suffocant* [all. *Stickfluss*]. Nom donné par Laennec à la bronchite capillaire, en raison de la dyspnée extrême qui accompagne cette maladie.

**SUFFOCATION.** s. f. [*suffocatio*, πνὶξ, πνιγμὸς, all. *Erstickung*, angl. *suffocation*, it. *suffocazione*, *suffogamento*, esp. *sufocacion*]. Étouffement; perte de respiration ou extrême difficulté de respirer. — Asphyxie causée par la présence d'un corps étranger qui obstrue le pharynx, le larynx ou l'arrière-bouche et intercepte le passage de l'air. Cette forme d'asphyxie se distingue de celle qui est causée par des gaz irrespirables ou toxiques qui, continuant à pénétrer dans les bronches, permettent la conti-

nuation des mouvements d'inspiration et d'expiration; elle est analogue à celles dans lesquelles aucun gaz ne pénètre dans les voies respiratoires : strangulation, pendaison, submersion. — En médecine légale, cas dans lesquels un obstacle mécanique, autre que la strangulation et la pendaison, est apporté violemment à l'entrée de l'air dans les organes respiratoires, tels que compression des parois de la poitrine, occlusion directe de la bouche et des narines, enfouissement dans la terre ou tout autre milieu, séquestration d'un enfant dans une armoire, une malle, etc. Les lésions externes, qu'on constate à l'inspection extérieure du cadavre, varient avec le procédé employé pour produire la suffocation. Les lésions internes, viscérales, se trouvent : au poumon, qui présente des ecchymoses sous-pleurales, pointillées, ou sous forme de marbrures, ou même de noyaux apoplectiques, de l'emphysème intervésiculaire, la présence dans les bronches d'une écume mélangée d'air et teinte de sang; au cœur, qui renferme du sang noir dans les cavités gauches comme dans les droites, ordinairement liquide, parfois coagulé quand la mort a été très lente, parfois aussi des ecchymoses sous-péricardiques ; à la tête, qui offre des ecchymoses sous la peau de la face et du cou, des ecchymoses sous le péricrâne, quelquefois de la congestion cérébrale. — *Suffocation d'utérus* [*præfocatio hysterica*, all. *hysterische Beklemmung*]. Autrefois l'attaque d'hystérie.

**SUFFUSION.** s. f. [*suffusio*, de *suffundere*, répandre dessous; all. *Ergiessung*, angl. *suffusion*, it. *suffusione*, esp. *sufusion*]. Synonyme d'*épanchement*. ‖ Nom donné par les anciens [*oculorum suffusio*, ὑπόχυμα] à la cataracte, qu'ils attribuaient à un épanchement d'humeurs dans l'œil. ‖ Nom donné par les Latins [*suffusio*] à la berlue.

**SUGARINE.** s. f. (*méthylbenzolsulfinide*). Substance obtenue en faisant bouillir une solution aqueuse de toluolcyansulfamide additionnée de lessive de potasse en quantité suffisante pour obtenir la saponification; la solution refroidie est additionnée d'acide sulfurique qui précipite le nouveau produit. Ce corps a un pouvoir sucrant 500 fois plus grand que le sucre ordinaire. On l'emploie en comprimés dosés à 0gr,05 pour édulcorer une boisson ou un médicament.

**SUGGESTIBILITÉ.** s. f. Aptitude à obéir aux suggestion.

**SUGGESTION.** s. f. Action de faire pénétrer dans l'esprit d'un autre une idée qu'il n'a pas ou qui est contraire à celles qu'il a. La suggestion est un des procédés principaux de la psychothérapie. Elle peut être faite le sujet étant à l'état de veille ou plongé dans le sommeil hypnotique. Ce dernier état est le plus favorable, parce que l'hypnose augmente la suggestibilité du sujet; la suggestion peut alors faire disparaître instantanément une manifestation de l'hystérie, comme une paralysie. Mais tous les neurologistes s'accordent aujourd'hui à reconnaître les dangers de l'hypnotisme (V. HYPNOTISME, et SOMNAMBULISME *provoqué*); aussi la suggestion hypnotique n'est-elle utilisée que dans des cas exceptionnels, même chez les hystériques. La suggestion sans hypnose est au contraire un procédé souvent employé; elle fait partie de toute consultation médicale, et tout médecin fait de la suggestion souvent sans s'en douter. Elle peut être *directe*, et consiste alors simplement dans l'affirmation pure et simple de l'idée qu'on veut imposer au sujet; c'est un procédé qui réussit rarement et seulement chez les êtres éminemment suggestibles, chez les enfants et les individus peu developpés. La suggestion *indirecte* est un moyen psychothérapique de premier ordre. Dans l'hystérie et la neurasthénie, elle fait partie intégrante du traitement au même titre que l'isolement. Elle consiste non plus à imposer une idée au sujet, mais à faire naître cette idée, de telle sorte que le sujet s'imagine qu'il l'a eue de lui-même et qu'elle fait partie de son système d'idées habituel. Souvent cette idée suggérée est en contradiction avec celles qu'il soutient maladivement, mais du moment qu'il croit l'avoir trouvée en lui, il s'y attache aussi fermement qu'à ses idées morbides, et est amené de lui-même à choisir. Ainsi la suggestion indirecte remplace dans un esprit les idées morbides par des idées saines. Elle s'effectue à l'aide de procédés psychologiques très divers, et demande, pour être mise en œuvre, des connaissances approfondies de psychologie; elle est aidée par des moyens secondaires comme l'intonation de la voix, le prestige physique du médecin traitant, le milieu dans lequel on place le malade. Elle détermine des guérisons qui sont obtenues lentement, mais souvent d'une façon définitive.

**SUGILLATION.** s. f. [*sugillatio*, ἐκχύμωμα, ὑπόσφαγμα, all. *Saugemaal, Blutunterlaufung*, angl. *sugillation*, it. *sugillazione*, esp. *sugilacion*]. Mot sans signification bien déterminée. ‖ Nom donné à de légères ecchymoses cutanées; telle doit être sa véritable acception, d'après son étymologie (de *sugere*, sucer, parce qu'en suçant on peut déterminer une légère ecchymose appelée vulgairement *suçon*). ‖ Nom donné aux taches scorbutiques et aux diverses colorations de la peau qui se produisent dans le cours de certaines affections cutanées. ‖ Nom donné aux ecchymoses spontanées, par causes internes, du scorbut, du purpura, pour les distinguer des ecchymoses par causes externes. ‖ Aujourd'hui, le plus ordinairement, synonyme de *lividités cadavériques*.

**SUICIDE.** s. m. [de *sui*, soi-même, et *cidium*, meurtre, de *cædere*, tuer; all. *Selbstmord*, angl. *suicide, self-destruction*, it. et esp. *suicidio*]. Meurtre de soi-même. Ce mot a été employé pour la première fois par Desfontaines au XVIIIe siècle. Des Etangs et Brierre de Boismont ont prouvé que les idées ont de l'influence sur un grand nombre de suicides, et qu'on ne doit pas considérer comme fous ceux qui se tuent. Le suicide était moins commun au moyen âge que dans l'antiquité, ce qui doit être attribué aux sentiments religieux et aux peines portées tant par l'Église que par la loi; cette diminution est plus prononcée chez les mahométans que chez les chrétiens ; il y a eu un accroissement marqué du suicide depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Le nombre des suicides est plus grand en été qu'en hiver, et dans les régions chaudes de la France que dans les régions du nord, Paris excepté; parmi les suicidés il y a trois fois plus d'hommes que de femmes, plus de célibataires des deux sexes que d'individus mariés, et environ trois fois plus d'hommes illettrés ou d'une instruction limitée que d'hommes instruits. Les causes les plus habituelles du suicide sont l'inconduite, la dissipation et l'immoralité, puis l'hypocondrie et les diverses formes d'aliénation mentale; viennent ensuite les chagrins domestiques, les souffrances par maladies diverses, l'amour, la crainte du déshonneur, etc.; une fois sur cinq environ les suicidés descendent de parents qui se sont tués eux-mêmes. — En médecine légale, l'expert a souvent à intervenir pour déterminer si la mort constatée résulte du suicide, d'un accident ou d'un homicide. La réponse à cette question est souvent difficile à faire, et exige un examen minutieux de toutes les circonstances qu'il est possible d'apprécier. En cas de blessures par armes à feu ou par instruments tranchants, on a surtout égard à leur situation et à leur direction : la main de celui qui se suicide tremble, choisit de préférence certaines places, telles que le cou pour les instruments tranchants, le cœur pour les instruments piquants, la bouche, le cœur ou la tempe pour les armes à feu (Tourdes); la direction de la blessure par instrument piquant est presque toujours oblique de droite à gauche en cas de suicide (à moins que l'individu ne soit gaucher); au contraire, dans l'homicide, les bles-

sures n'ont pas de siège de prédilection, elles sont multiples le plus souvent, elles sont obliques de gauche à droite si elles sont produites par un instrument piquant.

**SUIE.** s. f. [*fuligo*, λιγνύς, all. *Russ*, angl. *soot*, it. *fuliggine*, esp. *hollin*]. Matière noire, d'une odeur désagréable, de saveur amère et empyreumatique, que la fumée dépose sur les parois des conduits de cheminées. Elle est composée principalement de charbon, d'huile empyreumatique et d'acide acétique; elle contient souvent aussi du chlorure ammonique et quelques autres sels. La suie du charbon de terre ne diffère pas notablement de celle du charbon de bois. — La suie a été employée comme détersive, antifébrile, anthelminthique, antispasmodique; elle fait la base d'une pommade contre les dartres et la teigne; on employait comme succédanées de la créosote une décoction de deux poignées de suie par 500 grammes d'eau, et une pommade formée de parties égales de suie et d'axonge. — *Eau de suie*. V. Eau *de Clauder*.

**SUIF.** s. m. [*sebum*, στέαρ, all. *Talg*, angl. *tallow*. it. *sevo*, esp. *sebo*]. Graisse solide fournie par les herbivores, bœuf, mouton, chevre. Il doit son odeur à l'*hircine*. — *Suif de Chine*. V. Arbre *à suif* et Stillistéarine.

**SUIFEUX, EUSE.** adj. Qui ressemble au suif. — Se dit du contenu de certains kystes, etc. V. Stéatomateux.

**SUINT.** s. m. [*œsypum*, οἴσυπος, all. *Wollfett*, angl. ~~*filth*, *greasiness*,~~ it. *sucidume*]. Matière animale grasse attachée à la laine qui recouvre le corps du mouton. Isolée, elle est onctueuse, odorante, de couleur jaunâtre, plus légère que l'eau; fusible comme la graisse, et décomposable en produits ammoniacaux. La quantité de suint qui couvre la laine varie dans les différentes races ovines; elle paraît être toujours en raison directe de la finesse de la toison. Les anciens employaient le suint dans plusieurs préparations excitantes.

**SUINTEMENT.** s. m. [all. *Sintern*, angl. *running out*, *leaking*, it. *stillamento*, esp. *resumo*]. Écoulement imperceptible d'un liquide par une plaie ou par un émonctoire quelconque.

**SUJET.** s. m. — *Sujet de dissection*. Cadavre réservé pour servir aux études anatomiques.

**SULCIFORME.** adj. [de *sulcus*, sillon, et *forma*, forme]. En forme de sillon. — *Erosion sulciforme*. Erosion dentaire constituée par une rainure horizontale creusée dans la couronne de la dent. On la rencontre dans la syphilis héréditaire.

**SULFANILIDIQUE.** adj. V. Sulfanilique.

**SULFANILIQUE.** adj. — *Acide sulfanilique* [*acide sulfanilidique*, *sulfate anhydre d'aniline*, *acide amidophénylsulfureux*] ($C^{12}H^7O^6S^2Az$ ou, en atomes, $C^6H^4AzH^2.SO^2OH$). Corps obtenu en dissolvant une partie d'aniline dans deux parties d'acide sulfurique, puis chauffant jusqu'à dégagement d'acide sulfureux, et laissant refroidir; on le fait ensuite cristalliser dans l'eau après purification au noir animal. Il se présente, sous l'aspect de cristaux rhombiques brillants, solubles dans 115 parties d'eau, insolubles dans l'alcool et l'éther. On emploie le sulfanilate de soude en solution dans l'eau au titre de 5 p. 100; on l'administre à la dose de 1 à 2 grammes par jour dans les cas de catarrhe aigu des muqueuses des voies respiratoires, en particulier dans le coryza aigu, la laryngite aiguë, et aussi l'otite moyenne.

**SULFARSÉNIEUX.** adj. — *Acide sulfarsénieux*. V. Orpiment.

**SULFARSÉNIQUE.** adj. — *Acide sulfarsénique* ($AsS^5$). Composé acide de soufre et d'arsenic correspondant à l'acide arsénique ($AsO^5$). C'est une poudre jaune qui forme des sels avec les sulfures alcalins.

**SULFARSÉNITE.** s. m. Sel que forme l'acide sulfarsénieux avec les bases. — *Sulfarsénite de quinine*. On prépare ce sel en saturant une solution aqueuse d'acide arsénieux avec une solution alcoolique de sulfate de quinine, jusqu'à neutralisation; on évapore et l'on fait cristalliser. Il peut être administré sans danger à la dose de 50 à 70 centigrammes.

**SULFATE.** s. m. [*sulphas*, all. *schwefelsaures Salz*, angl. *sulfate*, it. *sulfato*, esp. *sulfato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide sulfurique avec les bases. Les sulfates ont pour caractères de se convertir en sulfures quand on les calcine avec le charbon, et de donner avec les sels solubles de baryte un précipité blanc et grenu, insoluble dans l'eau et dans l'acide azotique. On appelle *sursulfates* ou *bisulfates*, ceux dans lesquels il y a un excès d'acide; et *sous-sulfates* ou *sulfates basiques*, ceux dans lesquels la base prédomine. Les sulfates neutres et acides sont solubles dans l'eau, sauf ceux de baryte et de plomb. On prépare les sulfates soit en faisant agir l'acide sulfurique sur les métaux, ou sur les oxydes, carbonates, sulfures ou chlorures métalliques; soit par double décomposition, quand le sulfate qu'on veut obtenir est insoluble; soit enfin par oxydation des sulfures. — *Sulfate d'alumine et de potasse* ou *d'ammoniaque*. V. Alun. — *Sulfate d'alumine et de zinc*. Sel dont la solution, d'après Homolle, serait plus efficace que celle de l'alun. Cette solution se prépare avec : sulfate d'alumine, 60 parties; eau, 40; oxyde de zinc, 6. — *Sulfate d'ammoniaque* [*sel ammoniac vitriolique*, *sel ammoniacal*, *sel secret de Glauber*, *vitriol ammoniacal*] ($AzH^3.HO.SO^3$). On le prépare en traitant l'ammoniaque liquide par l'acide sulfurique étendu d'eau, laissant un léger excès de base, évaporant doucement et faisant cristalliser. Il est en prismes à six pans, terminés par des pyramides à six faces, ou en lames ou en filets soyeux. Il est incolore, amer, très soluble dans l'eau. On l'employait autrefois à la dose de $1^{gr},20$ à $1^{gr},80$, comme stimulant et diurétique. — *Sulfate d'aniline*. V. Sulfanilique. — *Sulfate de bébéerine*. Sel administré par Patterson dans les fièvres intermittentes et rémittentes; ses propriétés antipériodiques ne sont pas aussi prononcées que celles du sulfate de quinine. — *Sulfate de cadmium* ($CdO.SO^4+4HO$ ou, en atomes, $SO^4Cd$). Sel qu'on obtient en dissolvant le carbonate de cadmium dans l'acide sulfurique, sous forme de prismes droits, triangulaires, transparents, très solubles dans l'eau, efflorescents, et qui est employé comme astringent, dans les ophtalmies chroniques, en collyre ou en pommade. C'est aussi un vomitif énergique, employé autrefois dans l'angine couenneuse et le croup. — *Sulfates de chaux*. On en connaît deux : 1° *Sulfate de chaux hydraté* [*sélénite*, *gypse*, *vitriol de chaux*, *chaux sulfatée*, *pierre à plâtre*] ($CaO.SO^3+2HO$, ou, en atomes, $SO^4Ca$). Sel qui forme des montagnes entières et se trouve plus ou moins abondamment dans les eaux de sources, de rivières, de puits, etc. Il est insipide et peu soluble. Il présente beaucoup de variétés dans ses cristaux, dont la forme est primitivement rhomboïdale. Sa dissolution précipite en blanc par l'eau de baryte et par l'oxalate d'ammoniaque. Les eaux qui en contiennent une certaine quantité ont une saveur fade, et coagulent le savon : on les appelle *eaux séléniteuses*. Le sulfate de chaux calciné constitue le *plâtre*. Dans les eaux *séléniteuses* évaporées, il cristallise en présentant une composition [$2(CaO,SO^3)+HO$] différente de celle du *gypse*. Le gypse cristallise également en lames hémitropes appartenant au cinquième type cristallin. Irrégulièrement entrelacés, ces cristaux forment l'*albâtre*. 2° *Sulfate anhydre de chaux* (*anhydrite*). Il se trouve également dans la nature; ses cristaux appartiennent au quatrième type; il fond à la chaleur rouge. — *Sulfate de cinchonine* ($C^{40}H^{24}Az^2O.SO^3+4HO$). Sel que l'on obtient en versant de l'acide sulfurique sur de la cinchonine dé-

layée dans de l'eau bouillante. On cesse d'ajouter de l'acide lorsque la liqueur présente une légère réaction acide; on filtre et on évapore lentement la liqueur dans une étuve (Codex). Le sulfate de cinchonine cristallise en prismes à quatre pans, durs et transparents; il est soluble dans l'alcool, plus soluble dans l'eau que celui de quinine, fusible au-dessus de 100°. Il est beaucoup moins amer que le sulfate de quinine, mais plus toxique et plus lent dans ses effets. — *Sulfate de cuivre* [*couperose bleue, vitriol bleu, vitriol de Chypre, vitriol de cuivre*] ($CuO.SO^3 + 5HO$, ou en atomes, $SO^4Cu + 5H^2O$). Il existe dans la nature, mais ordinairement en dissolution dans les eaux qui coulent à travers les galeries des mines de sulfure de cuivre. On le prépare, ou par l'évaporation de ces eaux, ou par le grillage des pyrites cuivreuses, ou en mouillant des lames de cuivre avec l'acide sulfurique faible et les laissant au contact de l'air, ou en chauffant du cuivre avec de l'acide sulfurique concentré. Ce sulfate est très styptique; il est soluble dans une demi-partie d'eau bouillante et dans 3 parties d'eau froide; il cristallise en prismes irréguliers d'un assez gros volume, d'un beau bleu transparent, contenant 0,36 d'eau, s'effleurissant légèrement. Le sulfate de cuivre est très employé dans les arts : il sert pour les teintures en noir et la fabrication de l'encre; c'est un des sels cuivreux les plus actifs et un des poisons les plus redoutables. On l'emploie comme vomitif à la dose de 1 à 10 centigrammes et même davantage. A la dose de 1 centigramme 1/2 à 2 centigrammes 1/2 par jour, en plusieurs fois, il a été considéré comme apéritif et antispasmodique. Employé à l'extérieur, dissous dans l'eau, il agit comme styptique, et l'on en a fait usage, sous forme de collyre, dans le traitement des ulcères des bords des paupières, des granulations, des taies et autres affections chroniques des yeux; on l'emploie aussi sous forme de crayon. Dissous dans 32 fois son poids d'eau, il a été employé en injections contre la blennorragie et les flueurs blanches atoniques. — *Sulfate de cuivre ammoniacal* [*eau céleste*] [$CuO,SO^3.2AzH^3.HO$, ou, en atomes, $SO^4Cu(AzH^3)^4$]. Sel obtenu en versant de l'ammoniaque liquide sur du sulfate de cuivre, ajoutant de l'alcool à 90°, et faisant cristalliser par l'évaporation spontanée. Il est d'un beau bleu velouté, et présente, outre les propriétés du sulfate de cuivre, celle de dégager une odeur ammoniacale quand on le traite par la potasse, la soude et la chaux. Il est recommandé à l'intérieur comme antispasmodique, contre l'épilepsie et la chorée, à la dose de 1 centigramme 1/2 à 10 centigrammes par jour, en pilules; Guersant en a donné jusqu'à 25 ou 40 centigrammes. La solution est parfois employée à l'extérieur, pour panser les ulcères ou traiter les taches de la cornée. — *Sulfates de fer.* Le *protosulfate* ou *sulfate de protoxyde* [*sulfate ferreux, couperose verte, vitriol vert*] ($FeO.SO^3 + 7HO$, ou, en atomes, $SO^4Fe + 7H^2O$) est préparé en mettant dans un ballon de l'eau, de la limaille de fer et de l'acide sulfurique pur, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'effervescence; portant le mélange à l'ébullition, ajoutant un excès d'acide, concentrant la liqueur, décantant, laissant cristalliser par refroidissement, lavant les cristaux avec un peu d'alcool à 85° et les séchant promptement (Codex). Dans l'industrie, on le prépare à l'aide de pyrites exposées à l'air. Il est sous forme de rhombes transparents, verts, styptiques, efflorescents, solubles dans 2 parties d'eau froide, dans les trois quarts de son poids d'eau bouillante. Cette dissolution précipite en blanc par les alcalis, mais le précipité passe aussitôt au vert en absorbant l'oxygène de l'air. Il donne, par le prussiate de potasse, un précipité blanc qui passe promptement au bleu, et par les sulfhydrates un précipité noir. Chauffé à 100°, il perd son eau de cristallisation, et forme une poudre grise, nommée jadis *poudre de sympathie de Digby.* Desséché et soumis à l'action d'une chaleur rouge, il se décompose en acide sulfureux, tritoxyde de fer, et *acide sulfurique de Nordhausen.* Il entre dans la composition des teintures en noir et en gris. On s'en sert pour faire l'encre et le bleu de Prusse, et pour dissoudre l'indigo. Il passe pour tonique et astringent; il a été employé comme antifébrile, emménagogue et vermifuge, à la dose de 30 à 40 centigrammes, et comme apéritif ou fondant à la dose de 10 à 15 centigrammes. Dissous dans son poids ou une fois et demie son poids d'eau, il constitue un des meilleurs désinfectants des eaux de la cale des navires, des urines, des fumiers, des matières fécales et autres en putréfaction (Guérard, Chevallier, etc.). 1 kilogramme par jour suffit sur les vaisseaux pour empêcher la putréfaction du fumier de dix chevaux. Le kilogramme coûte 20 centimes. — *Sulfate d'indigo.* V. SULFO-INDIGOTIQUE. — *Sulfate de magnésie* [*sel d'Angleterre, sel d'Epsom, sel de Sedlitz, sel cathartique amer*] ($MgO.SO^3 + 7HO$, ou, en atomes, $SO^4Mg + 7H^2O$). Sel qui existe en très grande quantité dans les eaux de Sedlitz et d'Epsom, et dans plusieurs autres, d'où on l'extrait par l'évaporation. Il est très amer, incolore, transparent, efflorescent, fusible au rouge vif; il cristallise en prismes à quatre pans, terminés par des pyramides à quatre faces. Il est soluble dans le tiers de son poids d'eau froide; il est précipité en blanc par les dissolutions de sel de baryte et par l'ammoniaque. Il est purgatif à la dose de 30 à 60 grammes, que l'on prend le matin; en solution dans trois ou quatre verres d'eau, soit pure, soit chargée d'acide carbonique. On lui substitue souvent, dans le commerce, le *sulfate de soude* provenant de l'exploitation des eaux salées de l'est de la France; ce dernier sel, appelé *sel d'Epsom de Lorraine*, se reconnaît à son amertume plus grande, et à ce qu'il n'est précipité par aucun alcali ni carbonate alcalin. — *Sulfate de manganèse* ($MnO.SO^3 + 4HO$, ou en atomes, $MnSO^4 + 4H^2O$). Sel qu'on prépare en introduisant dans un creuset de terre parties égales de bioxyde de manganèse et de sulfate ferreux, chauffant au rouge sombre pendant une demi-heure, et traitant la masse refroidie et pulvérisée par l'eau bouillante; évaporant à siccité, reprenant le résidu par l'eau chaude, et concentrant pour faire cristalliser (Codex). Ce sel, cristallisé en prismes rhomboïdaux, roses, soluble dans son poids d'eau froide, est prescrit, à petites doses (0gr,05 à 0gr,50), comme tonique; à haute dose, c'est un purgatif violent et un caustique. — *Sulfates de mercure.* 1° *Protosulfate, sulfate de protoxyde de mercure, sulfate mercureux* ($Hg^2O.SO^3$). Sel blanc, pulvérulent, insoluble, insipide, inaltérable à l'air. Inusité. 2° *Deutosulfate, sulfate de bioxyde de mercure, sulfate mercurique* ($HgO.SO^3$ ou, en atomes, $SO^4Hg$). Il est préparé en chauffant du mercure avec un excès d'acide sulfurique concentré. Il est solide, blanc, inaltérable à l'air, acide, décomposable par l'eau en deutosulfate acide soluble, et en sulfate tribasique, qui est le *turbith minéral* ($3HgO.SO^3$). Le deutosulfate de mercure est peu employé en médecine. Il ne sert qu'à préparer le sublimé corrosif et le turbith minéral. 3° *Sulfate de mercure éthylènediamine* (*sublamine*). Corps se présentant sous forme de petites aiguilles blanches, soluble dans l'eau et la glycérine; il renferme 43 p. 100 de mercure. C'est un antiseptique énergique, cinq fois moins toxique que le sublimé. On l'emploie pour la désinfection en solution à 1 ou 3 p. 1000, pour les injections urétrales en solution au titre de 0,20 p. 1000. — *Sulfate de morphine* [$C^{34}H^{19}AzO^6.SO^3 + 5HO$ ou en atomes $(C^{17}H^{19}Az^3)^2SO^4H^2 + 5H^2O$]. On l'obtient directement en traitant la morphine par l'acide sulfurique affaibli. On délaye dans un peu d'eau chaude la morphine réduite en poudre très fine; on y ajoute de l'acide sulfurique étendu de 3 ou 4 parties d'eau, en quantité suffisante seulement pour dissoudre la morphine;

on évapore la liqueur à une douce chaleur jusqu'à consistance d'un sirop clair, et on la place dans un lieu frais pendant vingt-quatre ou trente-six heures (Codex). Le sulfate cristallise en aiguilles soyeuses, blanches, opaques, ordinairement réunies en étoiles ou en masses mamelonnées; dix parties de ce sel représentent 8 parties de morphine cristallisée. Il est soluble dans l'eau et l'alcool, et prend une teinte rouge par l'acide nitrique. Le sulfate de morphine a le même mode d'action que la morphine elle-même; il peut remplacer le chlorhydrate de morphine, soit en sirop qu'on fait prendre par cuillerée à café de trois en trois heures, soit en solution aqueuse ou en potion, soit en injections hypodermiques, soit en applications endermiques, dans les cas de névralgie, ou comme soporifique. — *Sulfate de potasse* [*tartre vitriolé, sel de duobus, vitriol de potasse, arcanum duplicatum, sel polychreste de Glaser*] ($KO.SO^3$ ou, en atomes, $SO^4K^2$). Sel qui se rencontre dans les cendres des végétaux; celui qu'on emploie en chimie et en médecine se prépare en saturant le sulfate de potasse par l'acide sulfurique étendu d'eau. Il est sous forme de prismes blancs, à six ou à quatre pans, surmontés de pyramides à six ou quatre faces. Il a une saveur salée légèrement amère; il est inaltérable à l'air, soluble dans 12 parties d'eau froide. Le sulfate de potasse est purgatif à la dose de 8 à 16 grammes. Il est préconisé, à la dose de 8 à 12 grammes dans une tisane acidulée, comme antilaiteux; il paraît n'agir que comme purgatif. — *Sulfate de quinine.* On en connaît deux : 1° *sulfate officinal, sulfate basique* [$C^{40}H^{24}Az^2O^4.SO^3,HO. + 7HO$ ou, en atomes, $(C^{20}H^{24}Az^2O^2)^2SO^4H^2 + 7H^2O$]. On le prépare en faisant bouillir le quinquina calisaya avec de l'eau et de l'acide chlorhydrique, ajoutant de la chaux délayée dans l'eau : il se forme un dépôt d'alcaloïdes qui est lavé à l'eau froide, séché à l'étuve, puis pulvérisé; on distille au bain-marie, on met bouillir le résidu dans une bassine avec de l'eau distillée, et l'on ajoute la quantité d'acide sulfurique étendu nécessaire pour dissoudre les alcaloïdes; on projette ensuite, dans la dissolution, du noir d'os en poudre; on filtre après une demi-heure d'ébullition, et on ajoute de l'ammoniaque jusqu'à ce que la réaction soit très faiblement acide; le sulfate de quinine cristallise et se prend en masse par le refroidissement; on le fait redissoudre dans l'eau bouillante, et on fait cristalliser de nouveau jusqu'à ce que le sel soit purifié. Le sulfate de quinine séparé de ses eaux mères doit être desséché entre des feuilles de papier joseph, dans une étuve chauffée à 36° (Codex). Le sulfate pur contient 0,74 de quinine; il est blanc, soyeux, très léger; il s'effleurit à l'air, et tombe en poussière en perdant une partie de son eau de cristallisation. Il faut le conserver dans des vases bien bouchés, à l'abri de la lumière, qui le jaunirait. Il est soluble dans 740 parties d'eau froide, dans 30 d'eau bouillante, dans 60 d'alcool froid, insoluble dans l'éther sulfurique; calciné, il ne laisse aucun résidu. Le sulfate de quinine est beaucoup plus amer que celui de cinchonine il est souvent falsifié avec du sulfate de chaux, du sucre, de la mannite. Le sulfate de chaux se reconnaît par l'alcool, qui ne le dissout pas; pour découvrir le sucre ou la mannite, on précipite par le carbonate de potasse le sulfate de quinine dissous, on sépare la quinine par le filtre, on évapore à siccité, et l'on traite par l'alcool à 30° qui dissout le sucre et la mannite. 2° *Sulfate neutre, ancien sulfate acide* ($C^{40}H^{24}Az^2O^4.2SO^3,HO + 14HO$ ou, en atomes, $C^{20}H^{24}Az^2O^2,SO^4H^2 + 7H^2O$). On l'obtient en dissolvant le précédent dans l'acide sulfurique étendu d'eau. Il cristallise en prismes rectangulaires, présente une réaction acide, est beaucoup plus soluble que le premier dans l'eau froide, et préférable pour les injections hypodermiques. — Localement, le sulfate de quinine est irritant, aussi bien pour l'estomac, qui supporte difficilement des doses de 50 centigrammes données en une seule fois, que pour le tissu sous-cutané, dans lequel il détermine des abcès et même de la gangrène locale quand on l'emploie en solutions trop concentrées. Son action diffusée, comme celle de la quinine, est fébrifuge, antipyrétique : il détermine le ralentissement du pouls par augmentation de la tension artérielle, due elle-même au resserrement des capillaires et à l'augmentation de la force du cœur; en même temps, il produit la diurèse, la pâleur de la peau et la diminution de la sécrétion de la sueur, conséquences du resserrement des capillaires; l'abaissement de la température, et la diminution des combustions organiques, dont témoigne l'abaissement du chiffre de l'urée et des urates excrétés; il est antidéperditeur, en même temps qu'hypothermique et dépresseur du pouls. Le sulfate de quinine est avantageusement substitué au quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes, et dans un grand nombre de maladies périodiques et congestives. On l'administre en poudre, à la dose de 15, 30, 60, 90, 120 centigrammes, pris en plusieurs fois dans les vingt-quatre heures. — *Sulfate de soude* [*alcali minéral vitriolé, sel de Glauber, soude vitriolée, vitriol de soude*] ($NaO.SO^3 + 10HO$ ou, en atomes, $SO^4Na^2 + 10H^2O$). On l'obtient dans la fabrication de l'acide chlorhydrique par l'action de l'acide sulfurique sur le chlorure de sodium. Pour cela, on traite par la craie ou carbonate de chaux le résidu de l'opération, qui est un mélange de sulfate de soude et d'acide sulfurique; on filtre ensuite, et l'on fait cristalliser. Pour l'usage médical, on purifie le sulfate de soude du commerce en le dissolvant dans partie égale d'eau, à l'aide de la chaleur, filtrant la dissolution, et laissant cristalliser par refroidissement; décantant les eaux mères et renfermant le sel encore humide dans des flacons bien bouchés. Le sulfate de soude est en prismes à six pans, cannelés, terminés par un sommet dièdre, très diaphanes, blancs, d'une saveur amère, fraîche, salée, efflorescents et très solubles dans l'eau (surtout à la température de 32° à 34°). Ils contiennent plus de la moitié de leur poids d'eau. Ce sel a une solubilité qui varie suivant la température; à 0°, 1 gramme de sel est dissous dans 2,8 d'eau; à 33°, la même quantité ne demande que 0,3 d'eau, et à 100° elle exige 0,5. C'est un purgatif très employé à la dose de 16 à 48 grammes, dissous dans du bouillon aux herbes, ou associé à d'autres purgatifs. Ce sel contient 0,56 d'eau de cristallisation, qu'il perd lorsqu'il reste exposé à un air sec. Ainsi effleuri, il est purgatif comme le sulfate cristallisé, mais il est deux fois plus actif. Il constitue la base du *sel de Guindre* (mélange de sulfate de soude effleuri, 24 grammes; nitrate de potasse, 60 centigrammes; tartre stibié, 1 centigramme 1/2; à prendre dans une pinte d'eau ou de bouillon aux herbes). — *Sulfate de strychnine* [$2C^{42}H^{22}Az^2O^4SO^3 + 7HO$ ou, en atomes, $(C^{21}H^{22}Az^2O^2)^2 SO^4H^2 + 5H^2O$]. On l'obtient en dissolvant, à une douce chaleur et jusqu'à saturation, la strychnine dans l'acide sulfurique, et évaporant; par le refroidissement, ce sel cristallise en cubes. Il prend une forme aiguillée lorsque l'acide est en excès. Il est plus soluble que la strychnine, dont il a les propriétés. — *Sulfate de zinc* [*couperose blanche, vitriol blanc*] ($ZnO.SO^3 + 7HO$ ou, en atomes, $SO^4Zn + 7H^2O$). On l'obtient en grand par le grillage et le lessivage du sulfure de zinc ou blende; on l'obtient directement en traitant le zinc par l'acide sulfurique. Le sulfate de zinc du commerce contient du sulfate de fer, et souvent des sulfates de cuivre et de manganèse; il est en masses d'un blanc sale avec des taches brun rougeâtre. Il précipite en violet foncé par l'infusion de noix de galle, qui donne au sulfate pur un aspect légèrement laiteux. Pour l'usage médical, on chauffe le sulfate de zinc du commerce dans un creuset de terre, que l'on maintient au rouge pendant quelques instants; le résidu refroidi est traité par deux fois

son poids d'eau bouillante; la liqueur est filtrée et évaporée, et le sel cristallise, par refroidissement, en prismes quadrilatères terminés par des pyramides à quatre faces. Il est blanc, styptique, soluble dans l'eau; ni efflorescent, ni déliquescent dans l'état ordinaire de l'atmosphère; il doit donner un précipité d'un blanc pur lorsqu'on verse dans sa dissolution quelques gouttes de cyanure ferroso-potassique. Le sulfate de zinc est employé comme astringent. Il entre dans certains collyres. Il est utilisé en injections contre la blennorragie, à la dose de 1 à 2 grammes pour 100 d'eau chez l'homme, et à 10 ou 30 grammes par litre d'eau dans les cas d'écoulements muqueux purulents chez la femme. Il est désinfectant au même titre que le *sulfate de fer*, mais il est plus coûteux. On s'en est servi comme émétique (à la dose de 50 à 60 centigrammes dans de l'eau distillée); mais c'est un vomitif dangereux. V. EMBAUMEMENT.

**SULFATÉ, ÉE.** adj. Qui contient des sulfates : *eau minérale sulfatée.*

**SULFATEUR.** s. m. Nom donné aux ouvriers employés à la fabrication du sulfate de quinine. Ils sont exposés à une maladie cutanée qui peut être d'une extrême gravité. V. QUINIQUE (*Fièvre*).

**SULFATIQUE.** adj. Qui concerne les sulfates. — *Diathèse sulfatique.* Expulsion excessive des sulfates par l'urine.

**SULFÉTHYLE.** s. m. ($C^4H^5S$). Corps obtenu par dissolution du sulfure de fer dans un mélange d'alcool anhydre et d'acide chlorhydrique. Liquide incolore, odeur pénétrante d'asa fœtida; peu soluble dans l'eau, miscible à l'alcool et à l'éther; brûle avec une flamme bleue.

**SULFÉTHYLIQUE.** adj. V. SULFOVINIQUE.

**SULFÉTHYLOSULFURIQUE.** adj. — *Acide sulféthylosulfurique* [*acide éthylsulfureux*] ($C^4H^6S^2O^6$). Produit d'oxydation du mercaptan par l'acide nitrique. Liquide lourd, oléagineux, donnant à froid, au bout de quelque temps, des cristaux incolores; goût acide; miscible à l'eau et à l'alcool.

**SULFHYDRATE.** s. m. [all. *hydrothionsaures Salz*, esp. *sulfidrato*]. Ancien nom générique des sulfures. — Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide sulfhydrique avec un sulfure. — *Sulfhydrate de sulfure d'éthyle.* V. MERCAPTAN.

**SULFHYDRIQUE.** adj. — *Acide sulfhydrique* [*hydrogène sulfuré, gaz hépatique*] (HS, en atomes $H^2S$). Combinaison d'hydrogène et de soufre, très répandue dans la nature, qui est un résultat de la décomposition d'un grand nombre de substances organiques, et qui, à l'état de dissolution, constitue les eaux minérales sulfureuses. C'est un gaz incolore, d'une odeur fétide d'œufs pourris, soluble dans l'eau, liquéfiable par une pression de 16 atmosphères en un liquide mobile, qui se solidifie à 80°. Il brûle à l'air au contact d'un corps enflammé. L'oxygène humide le décompose, à froid, en eau et en soufre, qui se dépose; l'oxygène sec ne l'attaque qu'au rouge, et il se forme alors de l'eau et de l'acide sulfureux. Le chlore, le brome et l'iode le décomposent également, avec dépôt de soufre. La plupart des métaux sont attaqués par l'acide sulfhydrique; avec les oxydes, il donne des sulfures. C'est un corps réducteur énergique. On le prépare dans les laboratoires en traitant le sulfure de fer par l'acide chlorhydrique ou sulfurique. Il tue les animaux, même lorsqu'il est mélangé avec un grand nombre de volumes d'air : un oiseau meurt dans l'air qui en contient 1/1500, un cheval dans l'air qui en renferme 1/200. Il est la cause la plus ordinaire de l'asphyxie produite par les exhalaisons des fosses d'aisances. — *Épreuve de l'hydrogène sulfuré.* Procédé permettant de reconnaître l'état du fonctionnement hépatique chez le lapin; il consiste à introduire une solution titrée d'hydrogène sulfuré dans le rectum; celle-ci est obtenue en faisant dissoudre 1 gramme de monosulfure de sodium dans 200 centimètres cubes d'eau contenant 0cc,7 d'acide chlorhydrique; le gaz absorbé passe dans le système porte et, si la quantité injectée est suffisante, est éliminé par les poumons; on reconnaît cette élimination en plaçant un papier à l'acétate de plomb devant les narines de l'animal : le papier noircit quand l'élimination se fait. A l'état normal, une certaine quantité de gaz est arrêtée par le foie; il faut injecter dans le rectum 9 centimètres cubes de la solution pour que le papier révélateur soit impressionné; quand le foie est lésé ou temporairement insuffisant, il suffit d'une dose moitié moindre pour que le gaz puisse être décelé dans l'air expiré (Roger et Garnier). Le procédé n'est pas applicable à l'homme : l'hydrogène sulfuré même injecté à fortes doses dans le rectum ne passe pas dans l'air expiré.

**SULFHYDROMÈTRE.** s. m. V. SULFHYDROMÉTRIE.

**SULFHYDROMÉTRIE.** s. f. Dosage de la quantité d'acide sulfhydrique contenue dans une eau sulfureuse. L'acide iodhydrique et les iodures métalliques n'agissent pas sur l'amidon, tandis que l'iode libre le colore en bleu. Donc, si on met en contact une dissolution alcoolique d'iode avec une eau sulfureuse additionnée d'une petite quantité d'amidon, tant que l'iode n'aura pas entièrement décomposé le principe sulfureux, il n'en restera aucune portion libre, et la couleur bleue n'apparaîtra pas, ou, si elle se montre, elle disparaîtra par l'agitation du liquide; elle se montrera au contraire, et persistera, aussitôt que la dernière trace du composé sulfureux aura disparu. En conséquence, pour calculer la quantité d'hydrogène sulfuré qui est à l'état de dissolution, ou de sulfhydrate, dans une eau sulfureuse, on prend : 1° un tube effilé, percé par le bas et gradué de manière que chaque division réponde à un demi-centimètre cube (*sulfhydromètre de Dupasquier*); 2° une solution alcoolique à 2 grammes d'iode pour 1 décilitre d'alcool. Cela fait, on agit sur un litre d'eau sulfureuse, à laquelle on ajoute une demi-cuillerée de solution d'amidon fraîche. Le sulfhydromètre étant plein de solution d'iode, on laisse couler celle-ci jusqu'à ce que la coloration bleue annonce que tout le principe sulfureux est décomposé. Chaque degré de solution d'iode décomposée indique que 1 centigramme d'iode s'est combiné, et correspond à 12 dix-milligrammes de soufre, soit 13 dix-milligrammes d'hydrogène sulfuré.

**SULFIDE.** s. m. [all. *Schwefelmetall*, angl. *sulphide*, it. *solfido*, esp. *sulfido*] (Berzelius). Sulfure qui peut jouer le rôle de principe électro-négatif par rapport aux autres.

**SULFITE.** s. m. [*sulphis*, all. *schwefligsaures Salz*, angl. *sulphite*, it. *sulfito*, esp. *sulfito*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide sulfureux avec les bases. Les sulfites arrêtent les fermentations dans le sens chimique du mot. Par suite l'emploi en est utile, surtout en applications locales, sur les plaies gangreneuses, les ulcères sanieux, etc., pour combattre les émanations putrides; ou en injections dans les catarrhes purulents de la vessie et dans les cancers de la matrice comme désinfectants, et comme remèdes préventifs ou curatifs des intoxications dues à la fermentation putride (Semmola). — *Sulfite de chaux* ($CaO.SO^2$). On l'obtient en faisant agir l'acide sulfurique sur le carbonate de chaux, mélangé à du charbon en poudre. — *Sulfite de magnésie* ($MgO.SO^2 + 7HO$). Se prépare par double décomposition, avec le sulfate de magnésie et le sulfite de soude. — *Sulfite de soude* ($NaO.SO^2 + 7HO$). S'obtient par action directe de l'acide sulfureux sur le carbonate de soude. — Ces trois sulfites, seuls usités en médecine, s'emploient aussi à l'intérieur, à la dose de 2 à 4 grammes, en pastilles, teinture, potion, etc.

**SULFITIQUE.** adj. Qui concerne les sulfites.

**SULFOANTIMONIATE.** s. m. Nom générique des sels

formés par l'acide sulfoantimonique avec les bases : tel est le *sulfoantimoniate de soude*, dit *sel de Schlipp*. V. Sel.

**SULFO-ARSÉNTIE.** V. Sulfarsénite.

**SULFOBACTÉRIE.** s. f. [all. *Schwefelbakterien*]. Bactéries de grosses dimensions formant des filaments non ramifiés, vivant dans les eaux sulfureuses et accumulant du soufre dans leur corps en oxydant l'acide sulfhydrique.

**SULFOCARBAMIDE.** s. f. V. Sulfo-urée.

**SULFOCARBAMIQUE.** adj. — *Acide sulfocarbamique*. Acide carbamique dans lequel l'oxygène est remplacé en totalité par du soufre. Son sel ammoniacal se forme par combinaison directe de l'ammoniaque avec le sulfure de carbone; en traitant la solution aqueuse de ce sel par l'acide chlorhydrique, on isole l'acide sous forme d'aiguilles incolores, d'odeur d'acide sulfhydrique, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther.

**SULFOCARBONATE.** s. m. Nom générique des sels que forme le sulfure de carbone ou acide sulfocarbonique, et qui sont analogues aux carbonates. — *Sulfocarbonate de sulféthyle* [*trisulfocarbonate d'éthyle*, *éther sulfocarbonique*] ($C^{10}H^{10}S^6$). Corps obtenu par action du chlorure d'éthyle sur le trisulfocarbonate de potasse. Liquide huileux, jaune, plus lourd que l'eau, qui en dissout peu; d'un goût sucré, analogue à celui de l'anis; odeur alliacée. — *Sulfocarbonate d'amyle*. V. Xanthamylique.

**SULFOCARBONIQUE.** adj. — *Acide sulfocarbonique*. V. Sulfure *de carbone*, — *Éther sulfocarbonique*. V. Sulfocarbonate *de sulféthyle*.

**SULFO-CONJUGUÉ.** adj. — *Acide sulfo-conjugué* [*acide sulfoné*, *acide sulfonique*]. Corps formé par la combinaison de l'acide sulfurique avec une substance aromatique (phénol, thymol, acide pyrogallique, etc.) : un des atomes d'hydrogène de l'acide sulfurique est remplacé par un métal, l'autre par un radical aromatique; tels sont les phénylsulfate, indoxylsulfate, scatoxylsulfate. Ce sont des corps à fonction éther. L'acide sulfurique des sulfates conjugués n'est pas précipité par le chlorure de baryum; mais si l'on fait bouillir l'urine avec un acide fort comme l'acide chlorhydrique, les sulfates conjugués se dédoublent en phénol et en sulfate métallique acide précipitable par le chlorure de baryum. Dans l'urine, l'acide sulfurique se trouve soit à l'état de sulfate métallique neutre, soit à l'état de sulfate conjugué. Les sulfates conjugués augmentent dans l'urine aux dépens des sulfates ordinaires, quand il y a exagération des fermentations intestinales et par suite formation exagérée de produits à fonction phénol, tels que l'indol ou le scatol; toutefois s'il y a une diarrhée abondante, ces produits sont rejetés par les fèces au lieu d'être éliminés par l'urine à l'état de sulfates conjugués. Pareille augmentation des sulfates conjugués se rencontre encore dans les cas de suppurations abondantes ou après l'ingestion de médicaments à fonction phénol, comme le phénol, le naphtol, la résorcine, l'acide salicylique.

**SULFOCYANATE** ou **SULFOCYANHYDRATE.** s. m. Nom générique des sels que forme l'acide sulfocyanique avec les bases. — *Sulfocyanate d'allyle*. V. Moutarde. — *Sulfocyanate d'éthyle*. V. Sulfocyanique (*Éther*). — *Sulfocyanate de potassium*. Sel qui existe à l'état de traces dans la salive et dans l'urine, où sa présence est due uniquement à la salive déglutie et digérée. Il cristallise en larges prismes striés, très solubles dans l'eau; ses solutions prennent une coloration rouge intense par les sels ferriques; cette réaction est très sensible. Ce sel est très toxique. Sa présence dans la salive n'est pas constante, et Cl. Bernard était disposé à croire qu'il se montrait particulièrement quand il y a dans la bouche des dents cariées. V. Salive.

**SULFOCYANIQUE.** adj. — *Acide sulfocyanique* [*acide chyaziqué sulfuré* ou *sulfochyazique*, *sulfocyanhydrique*, *cyanhydrosulfurique*, *hydrocyanique sulfuré*, *hydrosulfocyanique*, *sulfuroprussique* ou *prusseux*, *sulfuroprussianique* ou *rhodanhydrique*] ($C^2HAzS^2$, en atomes CAzSH). Acide qu'on obtient en décomposant un sulfocyanate par un acide. Liquide peu stable, incolore, d'odeur piquante, de saveur acide, coloré en rouge très intense par les sels de fer au maximum; non vénéneux. — *Éther sulfocyanique* [*sulfocyanate d'éthyle*] ($C^6H^5AzS^2$). Liquide mobile, incolore, d'odeur pénétrante, de saveur analogue à celle de l'anis, bouillant à 146°, obtenu par l'action de l'iodure d'éthyle sur le sulfocyanate de potasse.

**SULFOCYANOGÈNE.** s. m. [all. *Schwefelcyan*; *sulfhydrate de cyanogène*] ($C^2Az.HS$). Corps solide, cristallisable, jaunâtre, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

**SULFOCYANURE.** s. m. [angl. *sulphocyanide*]. Composé de sulfocyanogène et d'un métal. — *Sulfocyanure de potassium*. Nom donné improprement au *sulfocyanate de potassium* (V. ce mot).

**SULFODIPHTÉROSE.** s. f. V. Glairine.

**SULFOFORME.** s. m. [*sulfoformyle*, *formylsulfide*] ($C^6H^3S^6$). Corps qui se forme quand on chauffe l'iodoforme avec du soufre. Cristallisé, jaune.

**SULFO-MUCOSE.** s. f. V. Glairine.

**SULFONAL.** s. m. [en atomes, $C^{14}H^{16}S^4O^8$] (*diéthylsulfonediméthylméthane*). Corps cristallisé, blanc, inodore, insipide, très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, résultant de la combinaison de l'éthylmercaptan et de l'acétone. Il est doué de propriétés hypnotiques; on l'emploie dans l'insomnie simple, nerveuse, non causée par la douleur, à la dose de 1 à 3 grammes par cachets de 1 gramme : ne troublant pas la digestion, il peut être pris après le repas; son action se produit au bout d'une demi-heure à quatre heures; il est bon de faire ingurgiter immédiatement après le médicament une boisson chaude.

**SULFONÉ, ÉE.** adj. — *Acide sulfone*. V. Sulfoconjugué.

**SULFONIQUE.** adj. — *Acide sulfonique*. V. Sulfoconjugué.

**SULFOPRUSSIANIQUE.** adj. V. Sulfocyanique.

**SULFOPURPURIQUE.** adj. — *Acide sulfopurpurique* [*acide sulfophénicique*, *phénicine*, *pourpre d'indigo*]. Matière colorante obtenue par action de l'acide sulfurique à 66° sur l'indigotine. Soluble dans l'eau avec une coloration bleue : cette solution, neutralisée par un carbonate alcalin, laisse précipiter des flocons pourpres. De même les sels de cet acide, *sulfopurpurates*, sont bleus en solution, rouges à l'état sec.

**SULFOSEL.** s. m. [all. *Schwefelsalz*, angl. *sulfosalt*, it. *solfosale*, esp. *sulfosal*]. Nom donné par Berzelius à un genre de sels produits par la combinaison d'un sulfide avec un sulfure. Ces sels sont : les sulfantimoniates, les sulfantimonites, les sulfarséniates, les sulfarsénites, les sulfhydrates, les sulfoborates, les sulfocarbonates, les sulfochromates, les sulfocyanates, les sulfohyparsénites, les sulfomolybdates, les sulfophosphates, les sulfoplatinates, les sulfosmiates, les sulfostannates, les sulfotantalates, les sulfotellurates, les sulfovanadates.

**SULFO-URÉE.** s. f. ($C^2H^4Az^2S^2$ ou, en atomes, $CSAz^2H^4$) (*sulfurée*). Substance cristallisable, soluble dans l'eau et dans l'alcool, peu dans l'éther, fusible à 149°, obtenue en traitant la cyanamide par l'acide sulfhydrique : c'est de l'urée, dans laquelle le soufre remplace l'oxygène.

**SULFOVINATE.** s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide sulfovinique avec les bases. Ils sont cristallisables, nacrés, solubles dans l'eau; distillés, ils donnent de l'éthylène, de l'huile lourde de vin, des acides sulfureux et carbonique. — *Sulfovinate de*

*soude* (en atomes, $SO^4C^2H^5Na + H^2O$). C'est un purgatif doux, sans mauvaise saveur, qui peut remplacer le sulfate de soude à la dose de 15 à 25 grammes (Rabuteau).

**SULFOVINIQUE.** adj. — *Acide sulfovinique* [*bisulfate d'éthyle, acide sulféthylique* ou *éthylsulfurique*] ($C^4H^5O.3SO^3 + HO$ ou en atomes $SO^4C^2H^6$). Liquide sirupeux, d'un goût aigre. On l'obtient en chauffant de l'acide sulfurique avec de l'alcool. Il se décompose facilement à l'air.

**SULFURAIRE.** s. f. Nom commun aux *Leptomitus sulfuraria*, Montagne, et *Hygrocrocis nivea*, Kützing (*Leptomitus niveus*, Agardh, *Conferva alba*, Pollini), algues dont les filaments, plongés dans une gangue gélatiniforme, et accompagnés, soit d'autres végétaux, soit d'animaux microscopiques, donnent diverses colorations aux dépôts qui se font dans certaines eaux sulfureuses. V. Glairine.

**SULFURATION.** s. f. Action de combiner le soufre avec un autre corps.

**SULFURE.** s. f. [*sulphuretum*, angl. *Schwefelverbindung*, angl. *sulphuret*, it. *solfuro*, esp. *sulfuro*]. Nom générique des sels formés par la combinaison du soufre ou de l'acide sulfhydrique avec un métalloïde ou un métal. Les sulfures sont très répandus dans la nature. On les prépare : soit directement, en faisant agir le soufre sur les métaux ; soit en faisant agir l'acide sulfhydrique sur une solution alcaline ; soit en calcinant les sulfates avec du charbon en poudre ; soit par double décomposition entre un sulfure alcalin et un sel soluble du métal dont on veut avoir le sulfure. Les sulfures des métaux alcalins et alcalino-terreux sont seuls solubles dans l'eau. A chaud, l'oxygène transforme les sulfures en sulfates, surtout en présence de l'eau. Les sulfures peuvent, comme les oxydes, être divisés en acides, basiques et salins. Les sulfures alcalins se divisent en *monosulfures*, qui renferment un équivalent de soufre pour un de métal ; *sulfhydrates de sulfures*, formés par l'union d'un monosulfure avec l'acide sulfhydrique ; *polysulfures*, dans lesquels deux ou plusieurs équivalents de soufre sont combinés à un de métal, et qui, suivant le nombre de ces équivalents, sont dits *bisulfures, trisulfures, tétrasulfures, pentasulfures*. — *Sulfures d'antimoine*. On en connaît deux : le *trisulfure d'antimoine* [*antimoine cru, antimoine sulfuré*] ($SbS^3$ ou, en atomes, $Sb^2S^3$). Combinaison de soufre et d'antimoine abondamment répandue dans la nature. Il est cristallisé en aiguilles accolées les unes aux autres, et présentant un brillant d'un bleu noirâtre. C'est de ce sulfure qu'on retire l'antimoine, en le projetant, mélangé avec du nitrate de potasse, dans un creuset chauffé au rouge. Il entrait jadis dans une foule de préparations officinales aujourd'hui inusitées, telles que la *poudre antimoniale de Kœmpfer*, les *tablettes restaurantes de Kunckel*, les *pilules restaurantes de Jaser*, les *pilules antimoniales de Klein*, et dans la *tisane de Feltz*. Le *pentasulfure d'antimoine* (en atomes $Sb^2S^5$) [*soufre doré d'antimoine*] est une poudre jaune orangé ; il est employé quelquefois en médecine, surtout en Allemagne, comme expectorant et diaphorétique ; on le prescrit à la dose de 0gr,05 à 1 gramme en pilules. — *Sulfures d'arsenic*. On connaît plusieurs combinaisons de soufre et d'arsenic, dont les principales sont l'*orpiment* et le *réalgar*. — *Sulfures de calcium*. On connaît quatre combinaisons du soufre avec le calcium : un *monosulfure* (CaS), un *deutosulfure* ($CaS^2$), un *tétrasulfure* ($CaS^4$), un *pentasulfure* ($CaS^5$). Le monosulfure a été employé comme épilatoire et dans le traitement de la gale (Bœttger). Les autres combinaisons sont inusitées en médecine, de même qu'un polysulfure qui avait été vanté par Busch contre la phtisie, et qui, usité depuis comme succédané du sulfure de potasse, n'est pas mentionné par le Codex de 1884. — *Sulfure de carbone* [*bisulfure de carbone, acide sulfocarbonique*] ($CS^2$). Combinaison de carbone et de soufre qu'on emploie dans l'industrie pour *vulcaniser* le caoutchouc. Le sulfure de carbone s'obtient en faisant arriver de la vapeur de soufre dans un tube de porcelaine contenant de la braise chauffée au rouge. Il est liquide, incolore, fluide comme l'éther ; se volatilise très vite, avec abaissement de température considérable, bout à 45° ; sa densité est 1,29. Son odeur est fétide, particulière, se rapprochant de celle de choux pourris ; il tombe en gouttes au fond de l'eau, à laquelle il ne se mêle pas ; mais il se mélange à l'éther et à l'alcool. Sa vapeur, mêlée à l'oxygène, détone fortement ; il brûle avec une flamme bleue en donnant des acides carbonique et sulfureux. Il ne dissout ni le succin, ni la laque, gonfle le copal, dissout mal l'élémi, la sandaraque, le mastic et la cire de carnauba, bien le dammar et la colophane. C'est un dissolvant du caoutchouc, des graisses, de l'iode, du soufre et du phosphore. C'est un agent énergique de sulfuration, surtout au contact des oxydes métalliques portés au rouge, qui donnent ainsi un sulfure et de l'acide carbonique. Les ouvriers qui respirent ses vapeurs éprouvent d'abord de l'anorexie, des nausées, des vomissements, divers troubles digestifs, puis de l'hébétude, de la perte de mémoire, ou une grande mobilité intellectuelle, avec des accès de violence, des vertiges, des troubles de la vue et de l'ouïe, de l'impuissance chez les hommes, la perte des désirs sexuels chez les femmes, des paralysies variées, surtout du mouvement (Delpech) ; celles-ci débutent ordinairement par les membres inférieurs, où elles intéressent surtout les extenseurs des orteils et le triceps crural ; elles peuvent atteindre aussi les membres supérieurs, et particulièrement les fléchisseurs des doigts et les interrosseux ; des troubles sensitifs, douleurs, paresthésies, analgésies, coexistent souvent avec les troubles moteurs, réalisant ainsi parfois le syndrome du *pseudo-tabes*. Il n'y a d'autre traitement que de cesser cette profession. En médecine, le sulfure de carbone s'emploie à l'extérieur, comme anodyn, en compresses appliquées sur le siège de la douleur, en cas de coliques hépatiques, biliaires, etc. Il ranime la vitalité dans tous les cas de prostration, de faiblesse, de collapsus de l'organisme. On l'applique alors sur les articulations, aux poignets et sur la colonne vertébrale, ou sur le trajet des nerfs douloureux. A l'intérieur on l'emploie comme antiseptiqne et désinfectant à la dose de 1 à 2 grammes en potion ou en lavement gazeux. — *Sulfures d'étain*. Le *monosulfure* d'étain (SnS) est marron. Le *bisulfure d'étain* [*persulfure d'étain, or mussif*] ($SnS^2$), jaune, se prépare en chauffant au bain de sable : étain, 120 grammes ; mercure, 60 grammes ; fleur de soufre, 70 grammes ; sel ammoniac, 60 grammes. Le bisulfure se sublime à la partie supérieure du vase, sous forme de petites écailles, cristallines, d'un jaune brillant. L'*or mussif*, indiqué par Geoffroy comme diaphorétique à la dose de 50 à 150 centigrammes, a été employé, contre le tænia, à la dose de 8 à 16 grammes, pris dans la conserve d'absinthe. — *Sulfures de fer*. 1° *Protosulfure de fer* (FeS). On l'obtient par combinaison directe du fer et du soufre, à chaud (voix sèche), ou en faisant dissoudre du protosulfate de fer dans de l'eau et précipitant par le monosulfure de sodium (voix humide). Il offre l'éclat métallique ; dans les précipités il forme une poudre noire. Hydraté, il peut servir comme contrepoison du sublimé corrosif, du zinc, de l'étain, du cuivre, du plomb, de l'antimoine et de l'arsenic. 2° *Sesquisulfure de fer* ($Fe^2S^4$). Il est très peu stable. 3° *Bisulfure de fer* ($FeS^2$). Il abonde dans la nature sous les noms de *pyrite* ou *pyrite martiale*. Il sert à fabriquer le sulfate de fer. — *Sulfure d'hydrogène*. V. Bisulfure et Sulfhydrique. — *Sulfures de mercure*. 1° *Sulfure noir* [*éthiops minéral*]. On l'ob-

tient en triturant dans un mortier de verre ou de marbre, à froid, 1 partie de mercure avec 2 parties de soufre sublimé et lavé. C'est une poudre noire (*poudre hypnotique de Jacobi*), amorphe, purgative, vermifuge; on le prescrit à l'intérieur à la dose de 0gr,25 à 1gr,50. Il sert à la préparation du *sulfure rouge*. 2° *Sulfure rouge* [*sulfure mercurique, bisulfure de mercure, cinabre*] (HgS). Il est obtenu en distillant le sulfure noir de mercure, et sublimant dans des vases de terre. Il est formé de 100 parties de mercure et de 10 parties de soufre. Il paraît violet lorsqu'il est en fragments; mais il est d'un beau rouge et porte le nom de *vermillon* quand il est pulvérisé. Il n'est point altéré par l'air ni l'oxygène à la température ordinaire; mais à l'aide de la chaleur il est transformé en acide sulfureux et en mercure. Il est employé dans le traitement de la syphilis sous forme de fumigations; il entre dans la poudre tempérante de Stahl et dans quelques autres préparations officinales. — *Sulfure de plomb* [*galène*] (PbS). Il est cristallin, noir, fusible au rouge et volatilisable. C'est le minerai de plomb. — *Sulfures de potassium*. On connaît cinq sulfures de potassium. Les *protosulfure* ou *monosulfure* (KS), *deutosulfure* ou *bisulfure* ($KS^2$), *tétrasulfure* ou *quadrisulfure* ($KS^4$), sont inusités. Le *trisulfure* ou *tritosulfure de potassium*, connu en médecine sous le nom de *foie de soufre*, de *sulfure de potasse*, s'obtient en calcinant 2 parties de carbonate de potasse et 1 partie de soufre sublimé : c'est un mélange d'hyposulfite de potasse et de trisulfure de potassium ($KS^3$, en atomes $K^2S^3$); il est solide, brun, dur, fragile, vitreux dans sa cassure, d'une saveur âcre, caustique et amère. Il attire l'humidité de l'air et est très soluble dans l'eau. Il donne avec ce liquide un soluté jaune (hydrosulfure de potasse liquide, sulfure de potasse liquide), employé en bains dans le traitement des affections cutanées, des rhumatismes chroniques, de l'anasarque, etc. Si l'on craint qu'il n'exerce une action trop irritante, on ajoute au bain de la colle de Flandre ou de la gélatine d'os. La dose de sulfure, pour un bain général, est de 120 grammes. Le foie de soufre est un excitant qui a une action spéciale sur la peau. Chaussier l'incorporait dans un sirop (*sirop de sulfure de potasse*), qui contient, par 32 grammes, 40 centigrammes de sulfure solide ou 5 centigrammes par 4 grammes. En solution presque concentrée ou plus ou moins étendue, il sert à faire des lotions qui, en une ou deux fois, guérissent le *rouge* des chiens et la gale des divers mammifères. — Le *pentasulfure de potassium* ($KS^5$, ou, en atomes, $K^2S^5$), obtenu en faisant bouillir une solution de carbonate de potasse avec un excès de soufre, peut remplacer le précédent pour l'usage externe. — *Sulfures de sodium*. Ils présentent les mêmes particularités que ceux de potassium, mais ils sont moins employés. Le plus usité est le *monosulfure* ou *protosulfure de sodium* [*hydrosulfate de soude*] (NaS, en atomes $Na^2S + 9H^2O$), dont on se sert pour la fabrication des *eaux sulfureuses* et des *bains sulfureux*; à l'intérieur on le donne à la dose de 0gr,02 à 0gr,06 sous forme de sirop. Il peut cristalliser dans l'eau. On l'obtient en traitant la soude caustique par l'acide sulfhydrique en excès, et faisant bouillir, à l'abri de l'air, jusqu'à ce que le sel cristallise. Le *trisulfure de sodium* solide, impur, sulfure de soude ou polysulfure de sodium, sert aussi à la préparation de bains sulfureux, et des bains dits *de Barèges* (Codex), à la dose de 40 grammes à 125 grammes pour un bain.

**SULFURÉ, ÉE.** adj. Qui a été combiné avec le soufre, qui en tient en combinaison : *essence sulfurée*. — *Hydrogène sulfuré*. V. SULFHYDRIQUE.

**SULFUREUX, EUSE.** adj. Qui provient du soufre; qui en a l'odeur; qui renferme des composés du soufre. — *Acide sulfureux* [all. *schwefelige Säure*, angl. *sulphurous acid*, it. *acido solforoso*, esp. *acido sulfuroso*] ($SO^2$). Il existe dans la nature, à proximité des volcans, et se produit quand on traite l'acide sulfurique par le mercure, ou quand on brûle le soufre dans l'air. Il est gazeux, incolore, d'une odeur suffocante, très soluble dans l'eau; il éteint les corps en ignition, et détruit plutôt qu'il ne rougit les couleurs bleues végétales. Un froid de 10° le condense en un liquide incolore, qui se solidifie à 75°. L'acide sulfureux est un agent réducteur énergique. A l'état gazeux, il sert pour blanchir la soie et enlever les taches de fruits sur le linge. On l'emploie en fumigations dans les maladies cutanées et comme désinfectant des locaux, en faisant brûler du soufre. — *Eaux sulfureuses*. V. EAUX *minérales*. — *Éther sulfureux* ($C^4H^5O.SO^2$). Obtenu en versant de l'alcool sur le chlorure de soufre. Liquide, incolore, d'odeur de menthe. Se décompose à l'air humide. Bout à 170°.

**SULFURHYDRINE.** s. f. V. GLAIRINE.

**SULFURINE.** s. f. V. GLAIRINE.

**SULFURIQUE.** adj. Qui a rapport au soufre. — *Acide sulfurique* [*huile de vitriol, acide sulfurique monohydraté*; all. *Schwefelsäure*, angl. *sulphuric acid*, it. *acido solforico*, esp. *acido sulfurico*] ($SO^3.HO$, en atome. $SO^4H^2$). Liquide incolore, inodore, de consistance oléagineuse, qui, dans son plus grand état de concentration, conserve encore un peu d'eau (Marignac). Il se solidifie à —34°, bout à 325°. Sa densité est 1,84. Il absorbe vivement l'humidité de l'atmosphère, et se combine avec l'eau en dégageant une grande quantité de calorique : son avidité pour l'eau est telle, qu'il en détermine la formation aux dépens de certaines substances qui, sans la contenir toute formée, en renferment les éléments, l'hydrogène et l'oxygène; c'est ainsi que le sucre, le bois, l'amidon, noircissent au contact de l'acide sulfurique, qui ne laisse de ces substances qu'une matière charbonneuse. Chauffé avec le charbon, le soufre, le mercure, le cuivre, le phosphore, qui sont avides d'oxygène, il est réduit et donne de l'acide sulfureux; avec le zinc et le fer, l'hydrogène de l'eau de l'acide est mis en liberté. Il se combine aux bases avec violence, et chasse l'acide de la plupart des sels C'est un poison violent, qui désorganise sur-le-champ toutes les matières animales et végétales. La nature l'offre rarement pur, mais il y est très répandu à l'état de combinaison. On l'obtient en grand en faisant brûler du soufre dans de grandes chambres tapissées de plomb (ce métal n'étant pas attaqué par l'acide sulfurique étendu) et oxydant l'acide sulfureux ainsi formé à l'aide de l'acide azotique, lequel passe dans cette opération à l'état d'acide hypoazotique; de la vapeur d'eau injectée dans les chambres fait repasser cet acide hypoazotique à l'état d'acide azotique, et il se forme en même temps du bioxyde d'azote, qui, en présence de l'oxygène de l'air, régénère l'acide hypoazotique. En résumé, c'est cet oxygène qui transforme l'acide sulfureux en acide sulfurique, et l'acide azotique sert seulement à le prendre à l'air pour le fixer sur l'acide sulfureux. Au sortir des chambres de plomb, l'acide sulfurique marque 52° à l'aréomètre Baumé, on le concentre jusqu'à 60° dans des bassines de plomb; pour le concentrer jusqu'à 66°, il faut faire usage d'alambics en platine, le plomb étant alors attaqué par l'acide. L'acide sulfurique du commerce renferme souvent des composés nitreux, du sulfate de plomb provenant de ce que l'acide a attaqué les bassines dans lesquelles on l'a concentré, de l'acide arsénique quand, au lieu de soufre, on a employé des pyrites pour obtenir l'acide sulfureux employé dans la fabrication de l'acide sulfurique; on enlève les produits nitreux en chauffant ce dernier acide avec de la tournure de cuivre, qui transforme l'acide azotique en acide azoteux qui s'échappe; pour débarrasser l'acide sulfurique du sulfate de plomb et de l'acide arsénique, on le distille

avec précaution. — En médecine, l'acide sulfurique dilué (acide, 1 partie, eau distillée, 9 parties) s'emploie comme astringent, antidysentérique, hémostatique, en potion, gargarisme, collutoire, lotions. L'acide sulfurique fait la base de l'*eau de Rabel*, de l'*élixir acide de Haller*, de la *limonade sulfurique* (2 gr. par litre), des *caustiques sulfo-carbonique* et *sulfo-safrané*. — *Acide sulfurique alcoolisé*. V. EAU *de Rabel*. — *Éther sulfurique*. Autrefois l'éther vinique. V. ÉTHER. — *Éther sulfurique normal* ou *sulfate d'éthyle* ($C^4H^5O^4S = C^4H^5O.SO^3$). Éther obtenu en faisant réagir l'acide sulfurique anhydre sur l'*éther ordinaire anhydre*. Neutre, oléagineux, incolore, de saveur âcre et brûlante, odeur de menthe poivrée. Densité, 1,20. Se décompose à 130° et au contact de l'eau. — *Limonade sulfurique*, V. LIMONADE *minérale*.

**SULFUROSE.** s. f. V. GLAIRINE.

**SULLIN** (Hongrie). *Eaux ferrugineuses*, froides, 11°. Établissement.

**SUMAC.** s. m. [*Rhus*, L., ῥοῦς, all. et angl. *Sumach*, it. *sommaco*, esp. *zumaque*]. Genre de plantes de la famille des térébinthacées anacardiées. — *Sumac des corroyeurs* (*Rhus coriaria*, L.). Arbrisseau de l'Europe méridionale, dont les feuilles ont été employées comme astringentes et fébrifuges. — *Sumac vénéneux* (*Rhus toxicodendron*, L.). Arbrisseau de l'Amérique dont les feuilles contiennent un suc très âcre, vénéneux et assez corrosif pour que son contact avec la peau détermine une éruption pustuleuse. Les émanations mêmes du sumac sont dangereuses : il paraît qu'il ne s'en dégage pendant le jour que de l'azote, mais qu'après le coucher du soleil il laisse exhaler du gaz hydrogène carboné, mêlé à un principe âcre et volatil. Cependant les feuilles fraîches du *sumac vénéneux* et celles du *lierre du Canada* (*Rhus radicans*, L.), qui n'est qu'une variété de la même espèce, ont été préconisées contre les dartres et les paralysies. — Le *Rhus capallina*, L., ou *sumac ailé*, fournit une résine analogue au copal, mais d'une qualité inférieure. — Le *Rhus vernix*, L. (ou *vernicifera*, de Candolle) donne le vernis du Japon, et sert à préparer la laque. — Le bois de *Rhus Cotinus*, L. est connu en teinture sous le nom de *fustel*. — *Sumac de Virginie* ou *amarante* (*Rhus typhina*, L.). Il donne des pannicules de petits fruits rouges, velus, acidules. Son écorce sert au tannage.

**SUMBUL.** s. m. Racine d'une plante ombellifère de la Perse (*Angelica moschata*, Wiggers, *Hyalolæna Severzovii*, Regel et Herder, *Sumbulus moschatus*, Lungershausen) dont on extrait une résine ayant l'aspect d'une masse blanchâtre, transparente, analogue à l'ambre, se ramollissant par la pression entre les doigts, brûlant sans résidu, de goût acide, d'odeur aromatique. Cette résine est employée en Russie, comme stimulant, du système nerveux en particulier, dans les fièvres adynamiques, la dysenterie asthénique, le choléra, etc., à la dose de 2 1/2 à 15 centigrammes trois ou quatre fois par jour, en pilules, avec addition d'opium au besoin. Les préparations sont : 1° *Teinture de résine de sumbul*. Résine, 1 partie ; alcool concentré, 5 parties. Dose de 10 à 20 gouttes. — 2° *Sirop de résine de sumbul*. Résine, 0,40 pour 30 grammes de sirop. Une petite cuillerée, une à quatre fois par jour. — 3° *Pastilles de résine de sumbul*. Résine de sumbul, 4 grammes ; alcool rectifié, 8 grammes ; essence de menthe poivrée, 5 gouttes ; sucre blanc, 40 grammes.

**SUMBULIQUE** ou **SUMBULOLIQUE.** adj. — *Acide sumbulique*. Acide cristallisable retiré du sumbul (Reinsch), identique à l'acide angélique.

**SUPERBE.** adj. et s. m. [*superbus*, orgueilleux ; it. *superbo*]. Nom donné au muscle droit supérieur, ou releveur de l'œil, qui entre en action lorsque cet organe exprime l'orgueil.

**SUPEREMBRYONNEMENT.** s. m. V. SUPERFŒTATION.

**SUPERFÉCONDATION** ou **SUPERIMPRÉGNATION.** Fécondation successive de deux ovules *appartenant à la même période d'ovulation*, produite dans un espace de temps très court par des rapprochements sexuels exercés à différentes reprises par le même individu ou par des individus différents. La preuve de cette fécondation successive est donnée par les faits d'une négresse, qui, ayant eu des rapports avec un nègre et un blanc, accouche d'un enfant nègre et d'un enfant mulâtre, ou d'une femme blanche, qui, dans ces conditions, met au monde un enfant blanc et un mulâtre. La superfécondation est hors de doute, contrairement à la *superfœtation*.

**SUPERFŒTATION.** s. f. [*superfœtatio*, de *super*, sur, et *fœtus*, enfant ; ἐπικύησις, all. *Ueberschwangerung*, angl. *superfetation*, it. *superfetazione*, esp. *superfetacion*]. Fécondation successive de deux ovules *appartenant à deux périodes différentes d'ovulation*, produite à des intervalles plus ou moins éloignés. La superfœtation, si elle existe, est donc bien distincte de la *superfécondation* ; mais son existence est loin d'être prouvée. Il faut, en effet, pour qu'elle ait lieu, que l'ovulation persiste après le début de la grossesse, et se manifeste au moins une fois, fait généralement contesté. Aussi la possibilité de la superfœtation doit-elle être rejetée jusqu'à ce que la preuve directe en ait été donnée.

**SUPÉRIEUR, EURE.** adj. [*superior*, all. *ober*, angl. *superior*, *upper*, it. *superiore*, esp. *superior*]. — *Membres supérieurs* (*partes superiores*, τὰ ἀνωτέρω). Synonyme de *membres thoraciques*, en parlant de l'homme. Cette synonymie ne peut être appliquée en parlant des animaux, dont les membres sont les uns thoraciques, les autres abdominaux, sans être supérieurs ou inférieurs.

**SUPERINVOLUTION.** s. f. — *Superinvolution de l'utérus*. Trouble de l'involution normale de l'utérus après l'accouchement : l'organe s'atrophie comme si la femme était arrivée à la ménopause.

**SUPERPOSITION.** s. f. — *Jonction par superposition*. V. SUTURE.

**SUPERPURGATION.** s. f. [*superpurgatio*, de *super*, au delà, et *purgare*, purger ; ὑπερκάθαρσις, all. *übermassige Abführung*, it. *superpurgazione*]. Purgation excessive, causée par des substances trop irritantes ou données à contretemps.

**SUPEROVULATION.** s. f. V. SUPERFÉCONDATION.

**SUPERSÉCRÉTION.** s. f. [de *super*, indiquant excès, et *sécrétion*]. Synonyme d'*hypersécrétion*, auquel il devrait être préféré.

**SUPERSTITION.** s. f. [*superstitio*, all. *Aberglaube*, angl. *superstition*, it. *superstizione*, esp. *supersticion*). — *Superstition médicale* (Pidoux). Croyance erronée dans l'action mystérieuse des remèdes de la part de beaucoup de malades et de médecins qui méconnaissent la manière d'agir des médicaments et sont conduits à en faire abus. V. ERREURS *médicales* et PRÉJUGÉ.

**SUPERTUBERCULISATION.** s. f. Deuxième infection tuberculeuse survenant et évoluant au cours d'une tuberculose antérieure (P. Carnot). La tuberculose est une maladie qui, bien loin d'immuniser le sujet, le prédispose à une nouvelle infection ; c'est un fait qui ressort nettement des expériences de Straus ; aussi comprend-on qu'une nouvelle infection tuberculeuse survenant chez un tuberculeux soit plus grave et évolue plus vite qu'une pareille infection survenant chez un sujet sain. Ainsi peut-on concevoir le processus invoqué par Carnot comme ayant une portée très générale. Très souvent, quand un tuberculeux pulmonaire vient consulter, on trouve dans ses antécédents, soit une pleurésie, soit une adénopathie, soit une arthropathie, une quel-

conque en un mot des multiples manifestations de la tuberculose; il est rare en effet que la tuberculose chez l'homme se localise d'emblée sur un parenchyme, même le poumon; le plus souvent une première manifestation tuberculeuse a eu lieu, localisée sur une séreuse ou une autre dépendance de l'appareil lymphatique. Cette première localisation du bacille de Koch a guéri parfois complètement, mais elle a laissé une modification des humeurs telle que l'organisme sera plus sensible à une nouvelle infection par ce même bacille; à cette deuxième infection l'individu ne réagira plus par son appareil lymphatique, il laissera le bacille s'installer dans un parenchyme, et la maladie évoluera d'une façon le plus souvent irrémédiable. Ainsi la localisation pulmonaire nous paraît résulter d'une prédisposition de l'organisme réalisée souvent elle-même par une première infection tuberculeuse, et beaucoup de cas de tuberculose pulmonaire seraient des effets de la supertuberculisation (M. Garnier).

**SUPINATEUR.** adj. et s. m. [de *supinus*, couché à la renverse; all. *Zurückbeugemuskel*, angl. *supinator*, it. *supinatore*, esp. *supinador*]. Nom donné aux muscles qui portent l'avant-bras et la main en dehors, de manière que la face antérieure de celle-ci devienne supérieure. — *Supinateur (court)*. Muscle (*épicondylo-radial*, Ch.) qui s'étend du ligament latéral externe de l'articulation du coude et du quart supérieur du bord externe du cubitus, au tiers supérieur des faces antérieure, postérieure et externe du radius. — *Supinateur (long)*. Muscle (*huméro-sus-radial*, Ch.) qui s'étend du tiers inférieur du bord externe de l'humérus à l'extrémité inférieure du radius, au-dessus de l'apophyse styloïde.

**SUPINATION.** s. f. [*supinatio*, de *supinus*, couché à la renverse; ὑπτιότης, all. *Zurückbeugung*, angl. *supination*, it. *supinazione*, esp. *supinacion*]. Mouvement que les muscles supinateurs font exécuter à l'avant-bras et à la main. V. SUPINATEUR. ‖ En pathologie, décubitus sur le dos, attitude dans laquelle le malade est couché à la renverse sur son lit, la tête jetée en arrière, les bras et les jambes étendus : c'est le signe d'une grande faiblesse.

**SUPPÉDANÉ.** s. m. [de *sub*, sous, et *peda*, plante du pied; en latin, *suppedaneum* veut dire marchepied]. Cataplasme préparé pour la plante des pieds.

**SUPPORTEUR.** s. m. — *Supporteur abdominal* (Bourjeaurd). Appareil destiné à soutenir l'abdomen dont les parois sont distendues ou relâchées accidentellement. Il est formé de bandes ou rubans à base de caoutchouc vulcanisé, qui lui donne sa propriété élastique. ‖ Nom de divers appareils prothétiques destinés à faciliter l'usage des membres malades ou blessés.

**SUPPOSITOIRE.** s. m. *suppositorium*, de *supponere*, placer au-dessous; βάλανος, all. *Stuhlzapfchen*, angl. *suppository*, it. *suppositorio*, esp. *supositorio*]. Médicament de consistance solide, auquel on donne une forme cônique ou mieux ovoïde allongée, en le coulant ou en le comprimant dans des moules appropriés (Codex); il est destiné à être introduit dans l'anus, soit pour provoquer les évacuations intestinales, soit pour agir comme adoucissant, soit pour faire absorber par le rectum des substances, poudres, extraits, etc., insolubles dans les corps gras, qu'on y incorpore, et qui varient avec l'effet cherché. Le savon, le suif, le beurre de cacao, le miel, sont les substances le plus communément employées pour la préparation des suppositoires. Lorsqu'on emploie le savon, la seule préparation est de le tailler dans la forme convenable. Quant au beurre de cacao et au suif, il faut les faire liquéfier par la chaleur et les couler ensuite dans un cornet de carte, ce qui donne un suppositoire cônique, ou dans un moule spécial qui donne un médicament en forme ovoïde. Si l'on se sert de miel épaissi par des poudres médicamenteuses, on lui donne une des formes indiquées ci-dessus en le roulant entre les doigts, ou bien on le cuit fortement et on le coule dans un moule huilé. Le poids maximum d'un suppositoire est de 5 grammes pour les adultes, de 3 grammes pour les enfants (Yvon); d'après le Codex, il ne dépasse pas 3 grammes pour les adultes et 2 grammes pour les enfants; d'après Gilbert, si la substance active employée n'est pas irritante, il est préférable de prendre peu d'excipient et de faire le suppositoire petit; si au contraire elle est tant soit peu offensive pour la muqueuse rectale, il faut augmenter la quantité de l'excipient. Pour la préparation des suppositoires au beurre de cacao, il est bon, surtout en été, d'ajouter 1/10 de cire blanche qui en prévient le ramollissement. La façon d'introduire un suppositoire varie suivant la forme qu'on lui a donnée; s'il s'agit d'un suppositoire cônique, on l'introduit par l'extrémité effilée en le poussant par la base; dès que celle-ci a franchi la partie supérieure du sphincter, il se produit une contraction brusque et douloureuse qui lance le suppositoire dans l'intestin. Le suppositoire de forme ovoïde est plus facile à introduire; on fait pénétrer d'abord la grosse extrémité; à peine celle-ci a-t-elle franchi la limite supérieure du sphincter que le cône entier est comme happé et disparaît dans le rectum. — *Suppositoire d'aloès*. Aloès en poudre, 5 grammes; beurre de cacao, 45 grammes. On fait fondre le beurre de cacao, et, quand il est suffisamment refroidi, on y mélange l'aloès. On divise en 10 suppositoires, dont chacun renferme 50 centigrammes d'aloès. — *Suppositoire d'extrait de ratanhia*. Extrait de ratanhia, 10 grammes, beurre de cacao, 40 grammes, pour 10 suppositoires préparés comme ceux d'aloès.

**SUPPRESSION.** s. f. [*suppressio*, ἐπίσχεσις, all. *Verhaltung*, angl. *suppression*, it. *suppressione*, esp. *supresion*], Suspension d'une évacuation habituelle, continuelle ou périodique, ou d'une affection cutanée dont l'éruption avait déjà commencé : *suppression de la menstruation, des hémorroïdes, des lochies, suppression de la rougeole, de la scarlatine*, etc. — *Suppression d'urine*. Arrêt de la sécrétion de ce liquide, distinct de la *rétention*, dans laquelle l'urine, sécrétée par les reins, s'arrête dans la vessie.

**SUPPURATIF, IVE.** adj. [*suppuratorius*, all. *Eiterungsmittel*, angl. *suppurative*, it. *suppurativo*, esp. *supurativo*]. Se dit de ce qui détermine la suppuration. — *Inflammation suppurative*. Celle qui est susceptible d'amener la suppuration : *inflammation suppurative des amygdales*, etc.

**SUPPURATIFS.** s. m. pl. Agents que l'on employait autrefois pour provoquer ou augmenter la suppuration : tels sont les *vésicants* appliqués à plusieurs reprises.

**SUPPURATION.** s. f. [*suppuratio*, ἐκπύημα, all. *Eiterung*, angl. *suppuration*, it. *suppurazione*, esp. *supuracion*]. Production de *pus*, terminaison fréquente de l'inflammation, qui peut arriver dans presque toutes les phlegmasies des différents systèmes. Cette terminaison de l'inflammation s'annonce par de légers frissons, par la rémission des symptômes locaux, surtout par celle de la douleur, qui, de lancinante et aiguë, devient gravative, et par un sentiment de pesanteur; quand la collection purulente est superficielle et accessible à la palpation, apparaît alors la *fluctuation*, signe caractéristique de la suppuration. V. INFLAMMATION et PUS. Parfois on établit artificiellement une suppuration sur un point quelconque du système cutané, par un séton, un cautère ou l'injection d'un liquide irritant, soit pour remplacer une affection cutanée ou détourner une irritation fixée sur un organe essentiel, soit pour localiser une infection évoluant jusque-là suivant le type septicémique. V. ABCÈS *de fixation* et RÉVULSION. — *Suppuration amicrobienne*. Presque toujours la suppu-

ration est déterminée par l'arrivée de microbes dans les tissus. Mais dans certains cas on peut voir apparaître des foyers purulents sans qu'il y ait eu intervention de germes; c'est ce qu'on a pu réaliser expérimentalement en injectant certaines substances irritantes telles que l'essence de térébenthine, le nitrate d'argent, l'ammoniaque, le mercure métallique, le calomel, le sublimé; mais on ne réussit pas toujours même avec ces substances; le succès dépend de la dose employée et de l'espèce animale choisie (Grawitz et de Bary). Les cultures microbiennes stérilisées peuvent aussi produire du pus, soit qu'on injecte les corps microbiens eux-mêmes, soit qu'on se serve des produits solubles. On est allé plus loin : Buchner a pu extraire du protoplasma du pneumobacille de Friedlander une matière soluble qui possède le pouvoir pyogène; Leber a isolé des produits solubles sécrétés par le staphylocoque un corps cristallisable, soluble dans l'alcool, qu'il appelle *phlogosine* et qui possède un pouvoir inflammatoire. Ces faits ont de l'importance en clinique; on comprend que certains abcès dans lesquels des microbes sont morts peuvent néanmoins continuer à s'accroître en raison de l'action phlogogène des cadavres microbiens ou des substances sécrétées. On comprend de même que l'injection de certains liquides irritants, et en particulier des sels mercuriels, puisse donner des abcès, même quand on a opéré dans des conditions d'asepsie absolue. — *Suppuration bleue*. V. Pus *bleu*. — *Suppuration des gencives et des alvéoles dentaires*. V. Ostéopériostite.

**SUPPURÉ, ÉE.** adj. [*suppuratus*, ἔμπυος]. Se dit d'un organe enflammé qui a donné lieu à la production de pus : *bubon suppuré*, etc.

**SUPRAMASTITE.** s. f. Phlegmon superficiel de la mamelle, développé en avant de la glande, dans le tissu cellulaire sous-cutané.

**SUPRA-THORACIQUE.** adj. Qui est placé au-dessus du thorax. Se dit en parlant des muscles inspirateurs placés au-dessus du thorax, tels que les scalènes, le sterno-mastoïdien, etc., par opposition avec ceux qui sont *péri-thoraciques*, et avec ceux qui, situés au-dessous du thorax, sont dits *infra-thoraciques*, tels que le diaphragme.

**SURACTIVITÉ.** s. f. Activité d'un organe exagérée d'une manière continue ou acccidentelle. Se dit de celle des muscles dans certaines professions, des glandes dans certaines conditions morbides, etc.

**SURAIGU, UË.** adj. V. Aigu.

**SURAL, ALE.** adj. [*suralis*, de *sura*, le gras de la jambe; it. *surale*]. Qui appartient au gras de la jambe. — *Triceps sural*. Les jumeaux de la jambe et le soléaire considérés comme formant un seul muscle.

**SURALIMENTATION.** s. f. Alimentation plus abondante que celle nécessaire pour la réparation constante de l'organisme, et pour son développement, quand il s'agit d'un individu qui n'a pas atteint l'âge adulte. La suralimentation peut être le fait d'une faute d'hygiène alimentaire : beaucoup de personnes mangent trop; la suralimentation est ainsi un facteur important d'états morbides variés; elle existe parfois chez le nourrisson, qu'il soit au sein ou au biberon; elle entraîne des troubles intestinaux et en particulier de la diarrhée; elle détermine souvent des poussées d'eczéma prurigineux ; il suffit de diminuer l'alimentation pour voir les désordres disparaître. Chez l'adulte, la suralimentation existe rarement à l'état isolé ; elle est associée à d'autres fautes d'hygiène alimentaire, en particulier à l'absorption d'une trop grande quantité de viande, l'ingestion de boissons alcooliques diverses, etc. Elle est à l'origine de nombre de maladies : elle engendre la dyspepsie hyperchlorhydrique qui, au moins au début, augmente la sensation de faim, pousse le malade à manger davantage et détermine ainsi de nouveaux accidents; le diabète, la goutte, l'artériosclérose apparaissent fréquemment chez les gros mangeurs. Elle semble être un des facteurs de cette diathèse héréditaire qu'on appelle l'arthritisme. — La suralimentation constitue aussi un moyen de traitement; dans la tuberculose elle est, associée à la cure de repos, le meilleur moyen que nous ayons pour lutter contre la maladie; elle est faite surtout au moyen de la viande prise le plus souvent à l'état cru; mais elle comporte aussi l'augmentation des différents principes qui entrent dans l'alimentation, principalement des corps gras. Elle favorise l'enkystement des tubercules, et la cicatrisation par sclérose des lésions pulmonaires. Elle détermine chez les tuberculeux la tendance à la sclérose, qui précisément caractérise l'arthritisme; d'ailleurs, quand la tuberculose apparaît chez les arthritiques, elle revêt volontiers la forme scléreuse. La suralimentation mal réglée n'est pas sans danger ; mise en jeu trop rapidement chez un organisme qui s'était laissé débiliter, elle peut favoriser la production d'hémoptysies. Elle peut aussi occasionner de la diarrhée, des troubles gastriques, et même dans certains cas de l'albuminurie. Aussi doit-elle être toujours attentivement surveillée; on l'interrompra dès l'apparition du moindre trouble.

**SUR-ANGULAIRE.** adj. et s. m. Os distinct dans beaucoup d'espèces d'animaux ovipares, faisant partie de la mâchoire inférieure, et placé au-dessus de la portion postérieure dite *angle de la mâchoire*.

**SURART** ou **SURAT.** s. m. Nom vulgaire de l'acétolé ou de l'infusé de fleurs de sureau.

**SURCHLORIQUE.** adj. V. Perchlorique.

**SURCILIER, IÈRE.** adj. V. Sourcilier.

**SURCOSTAL, ALE.** adj. [*supra-costalis*, all. *Rippenaufheber*, angl. *supracostalis*, it. *sopraccostale*, esp. *supracostal*]. Qui est au-dessus des côtes. — *Muscles surcostaux*. Faisceaux musculaires, au nombre de douze de chaque côté, étendus obliquement, à la partie postérieure du thorax, de haut en bas, de dedans en dehors, et d'arrière en avant, du sommet de l'apophyse transverse d'une vertèbre au bord supérieur et à la face externe de la côte qui est au-dessous. Ce sont des muscles inspirateurs.

**SURCULATION.** s. f. V. Gemmation.

**SURDENT.** s. f. [de *sur*, et *dent*, all. *Ueberzahn*, angl. *gagtooth*, *snag*, it. *sopraddente*, esp. *sobrediente*]. Dent surnuméraire. Lorsqu'une dent de la première dentition ne tombe pas, et que la nouvelle pousse à côté, la dent qui persiste et qui est seulement déviée est une *surdent*.

**SURDI-MUTISME.** s. m. La surdi-mutité.

**SURDI-MUTITÉ.** s. f. [all. *Taubstummheit*, angl. *deaf-dumbness*, it. *sordo-mutezza*]. Privation de la parole par suite d'une surdité congénitale. Ce n'est pas parce que leur langue ou leurs organes vocaux sont mal conformés que les sourds-muets sont privés de la parole ; c'est la privation du sens de l'ouïe qui, en les mettant dans l'impossibilité de recueillir les éléments du langage, est la cause de cette infirmité. Dans les cas de surdi-mutité qui ne comportent pas la privation absolue de l'ouïe, la lésion organique est cependant telle, que le retour de la perception auditive normale est impossible. Que des restes d'audition permettent à l'enfant d'entendre certains bruits, qu'il soit sensible à des vibrations sonores, qu'il paraisse gagner quelque chose à ces exercices d'audition longtemps continués, il faudra toujours reconnaître, parce que cela est démontré par l'expérience, que le sourd-muet gardera son infirmité et que tout espoir d'appartenir un jour à la classe des *entendants-parlants* n'est fondé sur rien de solide. La surdi-mutité n'est pas toujours congénitale ; elle peut apparaître à la suite de la surdité survenue accidentellement dans le bas âge ; l'enfant n'entendant plus perd peu à peu l'usage de la parole et devient muet ; après l'âge

de huit ans, la perte de l'ouïe n'entraîne plus celle de la parole. Le traitement de la surdi-mutité a été institué au XVIIIe siècle par l'abbé de l'Épée : dans cette méthode on apprend à parler aux sourds-muets à l'aide de signes conventionnels qui constituent un alphabet ; on fait entrer par les yeux ce que les oreilles ne peuvent pas recevoir. Mais le sourd-muet ne peut causer qu'avec les personnes qui connaissent l'alphabet des signes. Dans ces dernières années, on a substitué à cette méthode une autre beaucoup plus féconde : on apprend au sourd-muet à lire sur les lèvres de la personne qui parle devant lui les mots que celle-ci prononce ; et de plus, par une éducation spéciale de l'appareil de la phonation, on arrive à faire prononcer au sourd-muet lui-même les mots qu'il ne peut entendre. Ainsi le sourd-muet peut entrer en relation avec tous les entendants-parlants. Enfin, d'après Urbantschitsch, il serait possible dans beaucoup de cas de réveiller l'acuité auditive, par une série d'exercices appropriés ; mais pour cela il faut que l'ouïe ne soit pas complètement abolie. Grâce à ces méthodes, le pronostic de la surdi mutité est beaucoup moins sombre aujourd'hui qu'il ne l'était autrefois.

**SURDITÉ.** s. f. [*surditas, cophosis*, κωφότης, all. *Taubheit*, angl. *deafness*, it. *sordità*, esp. *sordera*]. Abolition plus ou moins complète du sens de l'ouïe. La surdité n'est pas une maladie, elle n'est que le symptôme commun à un certain nombre de lésions de l'oreille. Il importe avant tout de savoir en quoi consiste cette lésion, où elle réside, si elle est curable ; en un mot, il faut là, comme partout ailleurs, établir un bon diagnostic, et procéder ensuite d'après la connaissance exacte de la maladie. La surdité peut être l'effet d'une otite aiguë ou chronique, d'une paralysie de la terminaison ou du tronc même du nerf auditif, ou enfin d'un obstacle mécanique, qui s'oppose au libre accès des sons, bouchon de cérumen, corps étranger, liquide de l'otorrhée, épaississement du tympan, raideur et immobilité de l'étrier. — *Surdité unilatérale.* Elle nuit à l'orientation, à la recherche du bruit, et devrait être une cause d'exemption du service militaire (Gellé). — *Surdité à l'école.* Gellé a trouvé 20 à 25 pour 100 d'enfants qui faisaient des erreurs d'inaudition, sur une dictée au tableau faite à des distances de cinq et huit mètres : ces enfants doivent être mis à part, auprès de la chaire du professeur ; et s'ils ne perçoivent juste qu'à trois mètres, leur éducation exige un maître et une salle de cours à part. — *Surdité verbale.* Variété d'aphasie sensorielle dans laquelle le malade entend le son des mots, mais n'en comprend plus le sens, la signification et l'idée qu'ils représentent (Küssmaul). Elle est due à une lésion du centre des images auditives des mots ou centre de Wernicke, qui siège à la partie postérieure des première et deuxième circonvolutions temporales gauches. Le plus souvent la surdité verbale est associée à d'autres troubles et fait partie du syndrome de l'aphasie sensorielle ; elle est accompagnée alors de cécité verbale et de quelques troubles du langage parlé. Dans certains cas exceptionnels elle peut être *pure*, ce sont ces cas qui ont permis de localiser exactement dans le cerveau le centre des images auditives. — *Surdité musicale.* Variété de surdité verbale dans laquelle le malade est incapable de reconnaître les airs de musique qui lui sont les plus familiers.

**SUREAU.** s. m. [*Sambucus nigra*, L., all. *Hollunder*, angl. *elder*, it. *sambuca*, esp. *sauco*]. Arbrisseau de la famille des caprifoliacées, dont les fleurs sont employées à l'intérieur, en infusion (5 gr. pour 1 kilogr. d'eau) comme émollientes et diaphorétiques, et à l'extérieur, en lotions et fumigations (30 gr. pour 1 kilogr. d'eau) comme résolutives. On en retire aussi une eau distillée. L'écorce des jeunes branches est purgative. Les baies, presque noires et remplies d'un suc rouge foncé, étaient appelées autrefois dans les pharmacies *grana actes* [de ἀκτῆ, sureau] ; on en prépare un extrait, connu sous le nom de *rob de sureau*, en exprimant leur suc et l'évaporant au bain-marie en consistance de miel épais. A la dose de 4 grammes, ce rob agit comme sudorifique : on l'emploie dans la syphilis et contre le rhumatisme chronique. A la dose de 12 à 15 grammes, c'est un purgatif assez énergique. — *Huile de sureau.* V. HUILES *médicinales*.

**SURELLE.** s. f. V. ALLÉLUIA.

**SURÉPINEUX, EUSE** ou **SUS-ÉPINEUX, EUSE.** adj. [*supra-spinosus. supra-spinatus*, it. *sopraspinoso*, esp. *supra-espinoso*]. Qui est au-dessus d'une épine : *fosse sus-épineuse de l'omoplate.* — *Ligament surépineux.* On distingue le *ligament surépineux dorso-lombaire*, qui passe sur les apophyses épineuses des vertèbres dorsales et lombaires, depuis la septième cervicale jusqu'à la crête médiane du sacrum, et le *ligament surépineux cervical*, ou *ligament de la nuque*, qui s'étend sur toutes les apophyses épineuses cervicales et s'attache supérieurement à la protubérance occipitale externe. — *Muscle surépineux* ou *sus-épineux* (*petit sus-scapulo-trochilérien*, Ch.). Muscle qui occupe la fosse sus-épineuse de l'omoplate, et va s'attacher par un tendon à la facette supérieure de la grosse tubérosité de l'humérus.

**SUREXCITABILITÉ.** s. f. Disposition à la surexcitation. — *Surexcitabilité nerveuse.* V. NÉVROSE.

**SUREXCITATION.** s. f. [all. *Ueberreizung*, angl. *surexciting*, it. *sopra-eccitazione*, esp. *supra-ecitation*]. Surcroît d'excitation ; augmentation de l'action vitale dans un tissu.

**SURFACE.** s. f. *Surface du corps humain.* V. PESANTEUR.

**SURFUSIBILITÉ.** s. f. [de *sur*, et *fusible*]. Qualité de ce qui est extrêmement fusible.

**SURFUSION.** s. f. État d'un corps qui reste liquide à une température inférieure à celle qui détermine habituellement sa solidification. Ainsi l'eau, qui se solidifie ordinairement à 0°, peut rester liquide à — 10° si elle est purgée d'air et préservée de toute agitation : au moindre ébranlement de sa surface, elle se congèle, et, en même temps, sa température atteint 0°.

**SURINAMINE.** s. f. [*geoffroyine*, all. *Surinamin*, angl. *surinamine*, it. *surinamina*]. Alcaloïde retiré de l'écorce de geoffrée de Surinam. Blanche, cristallisable, d'un goût fade, soluble dans l'eau bouillante, colorée en violet, puis en bleu foncé, par l'acide nitrique.

**SUR-IRRITATION.** s. f. [*sopra-irritazione*, esp. *supra-irritacion*]. Irritation exagérée.

**SURLANGUE.** s. f. Affection épidémique que, pendant les années 1855 et 1856, tandis que le *piétin* régnait sur une grande partie de la Suisse, Beck a vue sévir épidémiquement sur l'homme, et qui présentait de l'analogie avec cette épizootie. Les symptômes de la surlangue sont les phlyctènes, les ulcérations labiales, linguales et unguéales, le ptyalisme, l'engorgement des glandes salivaires, des vaisseaux et des glandes lymphatiques du cou, l'inflammation de la matrice des ongles avec chute de ces parties, la fièvre, la prostration, l'état saburral.

**SURMAY.** — *Opération de Surmay.* Jéjunostomie. V. ce mot.

**SURMENAGE.** s. m. Trouble morbide résultant d'un exercice prolongé au delà de la sensation de fatigue (*surmenage aigu*), ou répété à courts intervalles sans repos suffisant (*surmenage chronique*). Le surmenage aigu est bien connu des vétérinaires et des chasseurs. Il se manifeste par des symptômes d'abattement, la petitesse du pouls, la fréquence des inspirations, etc. Le repos, les boissons rafraîchissantes, les aliments réparateurs, et parfois la saignée lorsque se manifeste une période de réaction trop vio-

lente, favorisent la guérison si le surmenage n'est pas poussé trop loin. Dans le cas contraire, les animaux surmenés au plus haut degré, ou forcés, tombent morts en peu d'instants. Alors la rigidité cadavérique se montre parfois presque instantanément, la putréfaction survient et marche rapidement. Chez l'homme, le surmenage aigu se manifeste par des symptômes rangés par Champeaux en petits signes, ou signes prémonitoires, et grands signes; parmi les petits signes, il faut noter l'anorexie contrastant avec une sensation de soif intense, une tendance irrésistible au sommeil, et enfin la fièvre; cette *fièvre de fatigue* ou de surmenage, qui atteint parfois au thermomètre 40°, peut être due à la formation de substances ayant une action thermogène; on peut aussi l'attribuer au passage dans le sang des bactéries qui végètent sur le tégument cutané ou plutôt de celles qui pullulent dans l'intestin. Expérimentalement, en effet, Charrin et Roger ont montré que chez les animaux morts à la suite de surmenage, on trouve des microbes par ensemencement du sang, du foie et de la rate. C'est surtout quand la fièvre se prolonge, et que les accidents graves apparaissent que cette infection sanguine doit être invoquée. Ces accidents ou grands signes du surmenage aigu peuvent revêtir la forme asphyxique, ou la forme typhoïde. Cette dernière forme doit être distinguée de la fièvre typhoïde; celle-ci, comme toutes les infections, a son éclosion favorisée par le surmenage; les expérimentateurs cités plus haut ont vérifié ces faits pour le charbon bactéridien et le charbon symptomatique. Le surmenage chronique est certainement pour beaucoup dans la diffusion et la gravité des épidémies dans les armées en campagne. — A côté du surmenage général que nous venons d'étudier, il faut placer le surmenage d'un seul ou de plusieurs organes à la fois; le plus connu est le surmenage cérébral, qui favorise l'éclosion des maladies mentales, et explique en partie la fréquence de la paralysie générale chez les syphilitiques adonnés aux travaux intellectuels.

**SURMULET**. s. m. V. MULLE.

**SUR-OCCIPITAL, ALE**. adj. et s. m. Synonyme de *sus-occipital*. — *Osselets sur-occipitaux* (Cuvier). Os distincts de l'occipital chez quelques poissons, placés au-dessus de l'occipital.

**SUR-ORBITAIRE**. adj. et s. m. — *Cartilage* ou *os sur-orbitaire*, ou *os palpébral*. Pièce fibreuse, cartilagineuse ou osseuse, de la paupière des oiseaux, de quelques crocodiles, des lézards et de quelques serpents, qui répond au *cartilage tarse* des paupières.

**SUROXYGÉNÈSES**. s. f. pl. (Baumes). Maladies attribuées à une surabondance d'oxygène dans l'économie.

**SURPEAU**. s. f. L'épiderme.

**SURRA**. s. f. Maladie propre aux bovidés, se rencontrant dans l'Inde, à Java, aux Philippines, à l'île Maurice; elle est due à un trypanosome transmis aux animaux par une glossine.

**SURRÉNAL, ALE**. adj. [*supra-renalis*, it. *sopra-renale*, esp. *supra-renal*]. Qui est placé au-dessus des reins. — *Artère surrénale*. V. CAPSULAIRE. — *Capsules* ou *glandes surrénales* [*capsules atrabilaires*, *reins succenturiés* ou *succenturiaux*]. Glandes appartenant au groupe des glandes vasculaires sanguines, glandes closes ou sans conduits excréteurs; elles ont une forme de casque aplati, et sont appliquées par leur base, concave et tournée en bas, contre l'extrémité supérieure de chaque rein (fig. 728). Leur face antérieure, un peu convexe, présente un sillon ou hile; la postérieure est aplatie; le sommet est libre. Leur surface est lisse ou mamelonnée. Leur parenchyme présente une *substance corticale* et une *substance médullaire*. La *substance médullaire* (*atrabilaire*, Bartholin), brune ou bistre, est intérieure; elle est formée d'une trame de vaisseaux et de nerfs, supportés par un tissu réticulaire très fin. Les intervalles de la trame sont remplis de grandes cellules polyédriques, molles, friables, contenant un ou deux noyaux sphériques, larges de 0mm,008, et remplies par une grande quantité de granules d'adrénaline que l'on voit sur l'animal vivant; ces granules brunissent sous l'action des sels de chrome, ils sont donc *chromaffines*; ils se colorent en noir par l'acide osmique, en rouge par la safranine, en violet par le violet de gentiane; ils sont dissous par l'alcool; à côté de ces cellules existent, d'après certains auteurs, un certain nombre de cellules nerveuses.

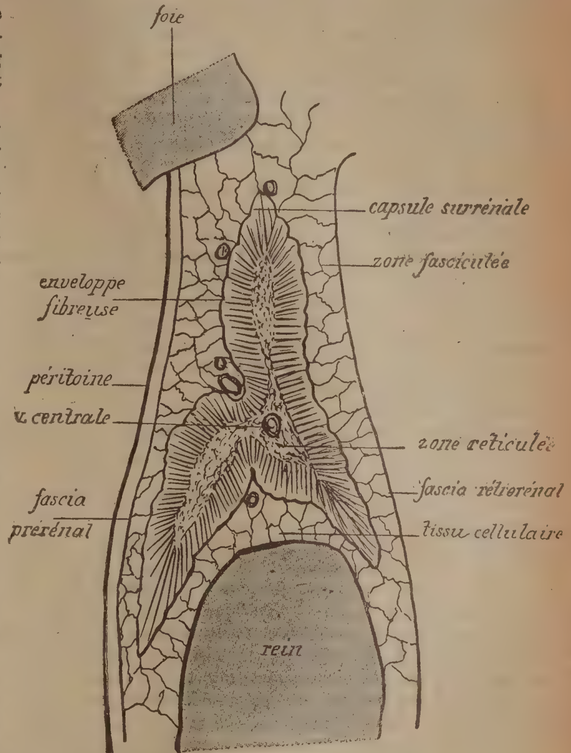



Fig. 728. — Coupe de la *capsule surrénale* (d'après Charpy).

C'est par ramollissement de cette couche que se forme, après la mort, la *cavité centrale* des capsules qui renferme des cellules, des granulations graisseuses et des globules du sang libres. Dans la substance médullaire, les veines sont en forme de sinus volumineux à paroi mince, fragile, formant des mailles étroites, polyédriques. Ces vaisseaux deviennent minces, parallèles, à mailles allongées étroites, en pénétrant dans la *substance corticale*, surtout vers la surface de celle-ci. La *substance corticale*, qui est jaunâtre ou rouge jaunâtre et beaucoup plus épaisse que la substance médullaire, est traversée par une fine trame de fibres conjonctives qui s'étendent au dehors jusque dans le tissu conjonctif ambiant. Entre ces fibres et les mailles vasculaires étroites de cette substance sont des groupes de cellules composant quatre zones distinctes: la zone externe, dite zone *glomérulaire*, ou plus exactement zone des arcs, est formée d'îlots cellulaires à convexité tournée vers la capsule; la deuxième zone, dite zone *spongieuse*, est formée de cellules plus grosses que les précédentes, farcies de granulations de lécithine et ayant une structure spongieuse; la troisième, dite zone *fasciculée*, est formée de cellules cu-

biques, disposées en cordons et contenant des gouttelettes volumineuses de lécithine ; la zone interne, ou zone *réticulée*, comprend des cellules à cytoplasme grenu, chargé de granulations pigmentaires. Les surrénales sont indispensables à la vie et leur ablation entraîne la mort de l'animal ; elles ont pour fonction de détruire les substances toxiques fabriquées par l'organisme au cours du travail musculaire, et de régulariser la pression sanguine. Cette dernière fonction paraît dévolue uniquement à la substance médullaire, qui seule secrète l'*adrénaline*, substance douée d'un pouvoir vaso-constricteur et hypertensif remarquable. Chez beaucoup d'animaux, la substance médullaire forme un organe distinct, rentrant dans le groupe des *paraganglions*. || On emploie les glandes urrénales de veaux ou de moutons récemment tués dans le cas de maladie d'Addison, de neurasthénie, de diabète ; on les administre à l'état frais ou desséchées, la poudre de glande correspondant à 5 fois son poids de substance fraîche. — *Veine surrénale*. V. CAPSULAIRE.

**SURRÉNALITE**. s. f. Inflammation aiguë ou chronique des glandes surrénales.

**SURSATURATION**. s. f. [all. *Uebersättigung*, angl. *supersaturation*]. Action de faire dissoudre à un liquide une quantité de corps qui dépasse celle qui suffit à sa saturation dans les conditions ordinaires. En général, les solutions ainsi obtenues ne peuvent cristalliser que par le contact d'une parcelle solide de la matière dissoute ou d'un corps isomorphe, ou d'un corps irrégulier, ou par l'agitation.

**SUR-SEMI-ORBICULAIRE**. adj. et s. L'orbiculaire des lèvres (Winslow).

**SUR-SPINAL, ALE**. adj. et s. Qui est au-dessus de l'épine ou rachis. — *Muscles sur-spinaux*. Les muscles interépineux.

**SURTOUT**. s. m. — *Surtout ligamenteux*. V. VERTÉBRAL (*Ligament*).

**SURVIE**. s. f. [all. *Ueberleben*, angl. *outliving*, it. *sopravivere*, esp. *supervivencia*]. En droit et en médecine légale, circonstance qui fait que, dans un événement funeste à un certain nombre d'individus, tel ou tel n'a succombé qu'après tel autre, circonstance d'une grande importance pour la transmission des héritages. Si plusieurs personnes, respectivement appelées à la succession l'une de l'autre, périssent dans un même événement, sans que l'on puisse reconnaître laquelle a péri la première, la loi a décidé que la présomption de survie se déduirait : 1° des circonstances du fait ; 2° à leur défaut, de l'âge ; 3° du sexe des individus. Si ceux-ci avaient moins de quinze ans, le plus âgé est présumé avoir survécu ; s'ils avaient plus de soixante ans, le moins âgé est présumé avoir survécu ; si les uns avaient moins de quinze ans, les autres plus de soixante ans, les premiers sont présumés avoir survécu. Entre quinze et soixante ans, c'est le mâle qui est présumé avoir survécu à égalité d'âge ou si la différence n'excède pas une année (art. 720, 721, 722 du Code civil). La question de survie est encore posée lorsque la mère et l'enfant ont succombé pendant le travail de l'accouchement : quand elle ne peut être résolue par la connaissance des circonstances de l'accouchement ou par l'examen de l'enfant, la mère est présumée avoir survécu. — *Tables de survie*. V. TABLE et VIE. || En physiologie, *survie*, fait consistant en ce que les phénomènes de nutrition, de sécrétion, de mouvement et de névrilité, sur un élément (épithéliums ciliés, spermatozoïdes, etc.), un tissu (muscles, nerfs, etc.), un organe séparé d'un animal ou d'une plante, ou sur l'animal dont la respiration et la circulation viennent de cesser, continuent à se produire comme dans les conditions naturelles, sans différer aucunement de nature. Ils vont en diminuant de netteté, puis cessent dès que se manifeste l'état cadavérique des éléments.

**SUS-ACROMIAL, ALE**. adj. Qui est au-dessus de l'acromion. — *Nerf sus-acromial*. Rameau du plexus cervical qui se rend à la peau de la portion antérieure et externe de l'épaule et à celle qui recouvre la partie externe de la clavicule.

**SUS-ACROMIOTOMIE**. s. f. Variété d'embryotomie consistant à sectionner les muscles de la région sus-acromiale pour permettre l'accommodation du fœtus ; comme l'embryotomie, cette opération ne doit se faire que sur le fœtus mort.

**SUS-CARPIEN, ENNE**. adj. Qui est situé sur le carpe. — *Artère sus-carpienne*. La dorsale du carpe.

**SUSCEPTIBILITÉ**. s. f. [all. *Empfänglichkeit*, angl. *susceptibility*, it. *susceptibilità*, esp. *susceptibilidad*]. Propriété de recevoir les impressions qui déterminent l'exercice des actions organiques : c'est la *sensibilité*, en prenant ce mot dans sa plus grande extension. || Exaltation de la sensibilité physique et morale que l'on observe particulièrement dans les affections nerveuses.

**SUS-CLAVICULAIRE**. adj. Qui est au-dessus de la clavicule. — *Nerf sus-claviculaire*. Rameau du plexus cervical qui se rend à la peau qui recouvre la partie supérieure du sternum et à celle qui est située au-dessus de la partie moyenne des clavicule.

**SUS-COCCYGIEN, ENNE**. adj. Qui est au-dessus du coccyx. — *Glande sus-coccygienne*. V. UROPYGIAL.

**SUS-DIAPHRAGMATIQUE**. adj. V. DIAPHRAGMATIQUE (*Artère*).

**SUS-ÉPINEUX, EUSE**. adj. V. SURÉPINEUX.

**SUS-HÉPATIQUE**. adj. et s. [*supra-hepaticulaire*, *sopra-epatico*]. Qui est situé au-dessus du foie. — *Veines sus-hépatiques*. Les veines qui naissent des lobules du foie et se réunissent en deux ou trois troncs, qui s'ouvrent dans la veine cave abdominale. V. FOIE et PORTE (*Veine*).

**SUS-HYOÏDIEN, ENNE**. adj. [*supra-hyoideus*, it. *sopra-ioïdeo*]. Qui est situé au-dessus de l'os hyoïde. V. COU.

**SUS-MALLÉOLAIRE**. adj. Qui est au-dessus des malléoles. — *Amputation sus-malléolaire*. Amputation du bas de la jambe, immédiatement au-dessus des malléoles.

**SUS-MAXILLAIRE**. adj. [*supramaxillaris*, it. *soppramascellare*). Qui est au-dessus de la mâchoire. — *Os sus-maxillaire*. V. MAXILLAIRE (*Os*) *supérieur*.

**SUS-MAXILLO-LABIAL**. adj. et s. m. V. CANIN, ÉLÉVATEUR *commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure*, et ÉLÉVATEUR *propre de la lèvre supérieure*.

**SUS-MAXILLO-NASAL**. adj. V. TRANSVERSAL *du nez*.

**SUS-MÉNINGIEN, IENNE**. adj. Qui est au-dessus des méninges, entre la dure-mère et l'os. — *Céphalématome sus-méningien*. V. CÉPHALÉMATOME *interne*.

**SUS-MÉTACARPO-LATÉRI-PHALANGIEN**. adj. et s. m. (Dumas). Nom donné aux muscles interosseux dorsaux de la main.

**SUS-MÉTATARSIEN, IENNE**. adj. [*supra-metatarsianus*]. Qui est situé sur le métatarse. — *Artère sus-métatarsienne*. La dorsale du métatarse.

**SUS-MÉTATARSO-LATÉRI-PHALANGIEN**. adj. et s. m. (Dumas). Nom donné aux muscles interosseux dorsaux du pied.

**SUS-OCCIPITAL, ALE**. adj. et s. Qui est au-dessus de l'occiput. — *Os sus-occipital* [*occipital supérieur*, *inter-pariétal* de Cuvier]. Pièce de la voute du crâne formant un os distinct sur divers reptiles et poissons ; elle siège au-dessus de l'occipital.

**SUS-ŒSOPHAGIEN, IENNE**. adj. Qui est situé au-dessus de l'œsophage. Se dit surtout en parlant de certains ganglions nerveux chez les annelés.

**SUS-OMBILICAL, ALE**. adj. Qui est au-dessus de l'ombilic. Se dit de certaines hernies, etc.

**SUS-OPTICO-PHÉNI-SCLÉROTICIEN.** adj. et s. m. Le *droit supérieur de l'œil.*

**SUS-ORBITAIRE.** adj. [*supra-orbitalis, supra-orbitarius*]. Qui est situé au-dessus de l'orbite. — *Trou sus-orbitaire.* Trou, ou échancrure complétée par un ligament, que présente l'arcade orbitaire à l'union de son tiers interne avec les deux tiers externes, et qui donne passage à l'*artère sus-orbitaire*, *frontale externe* ou *sourcilière*, branche de l'ophtalmique qui remonte sur le front et s'y distribue ; cette artère fournit quelquefois les altères ciliaires antérieures. V. Surorbitaire.

**SUSPENSEUR.** adj. et s. m. [*suspensor*, κρεμαστήρ, angl. *suspensory*]. V. Suspensoir. — *Ligaments suspenseurs.* Faisceaux ligamenteux qui soutiennent certains organes : tels sont le *ligament suspenseur du testicule, du foie, de la verge.* — *Ligament suspenseur de l'humérus.* Le ligament *coraco-huméral.*

**SUSPENSION.** s. f. En médecine légale, *mort par suspension.* V. Strangulation. ‖ On dit d'une matière qu'elle est *en suspension* dans un liquide, quand elle est réduite en fines particules qui restent dans le liquide sans s'élever à sa surface ni tomber au fond, en raison de leur petitesse, et du faible degré de leur densité qui se rapproche de celle du véhicule. Tels sont les globules du lait, du chyle, etc., dans le sérum de ces humeurs, les globules du sang dans le plasma, les particules minérales dans les eaux qu'elles troublent, etc. ‖ Méthode de traitement de l'ataxie locomotrice progressive introduite par Matchukowsky ; elle consiste à suspendre le malade par les aisselles chaque jour pendant une à trois minutes, à l'aide d'un appareil spécial ; elle produit une sorte de distension de la moelle et agit comme l'élongation ; pour certains auteurs, elle a pour effet de décongestionner la moelle et de rompre les adhérences ; enfin, pour d'autres, elle a une action purement suggestive. Elle présente certains dangers ; elle occasionne des vertiges, des syncopes, de la cyanose, parfois des paralysies temporaires et des accidents convulsifs ; on lui a même attribué certains cas de mort subite. Elle est contre-indiquée chez les artérioscléreux, les cardiaques, les sujets porteurs de lésions pulmonaires ou rénales et chez ceux qui ont une tendance aux vertiges et à la syncope.

**SUSPENSOIR** ou **SUSPENSOIRE** s. m. [all. *Suspensorium*, angl. *suspensor*, it. *suspensorio*, esp. *suspensorio*]. Bandage destiné à soutenir le scrotum chez les individus affectés de quelque maladie du testicule, du cordon testiculaire ou des bourses. C'est une sorte de poche de toile cousue supérieurement à une ceinture, dont la partie inférieure, plus étroite, est terminée par deux sous-cuisses. Vers le milieu de cette poche est un trou pour laisser passer le pénis (V. Bandage, fig. 66 : 1, le pénis ; 2, le scrotum, logé dans la poche du suspensoir ; 3, le bord supérieur de la poche cousu à la bande qui fait le tour des reins). — *Suspensoir des mamelles.* Sorte de poche à peu près analogue au suspensoir du scrotum, mais en sens inverse, c'est-à-dire cousue sur une ceinture par sa partie inférieure, et surmontée de deux bandes destinées à passer sur les épaules, à se croiser derrière elles et à aller se fixer à la partie postérieure de la ceinture. V. Supporteur.

**SUSPIRIEUX, EUSE.** adj. [*suspiriosus*, all. *stohnend*, it. *sospiroso*, esp. *suspiroso*]. Se dit de la respiration, lorsqu'elle produit le bruit qui constitue le soupir.

**SUS-PLANTAIRE.** adj. V. Métatarso-phalangien.

**SUS-PUBIEN, IENNE.** adj. et s. [*supra-pubianus*]. Qui est au-dessus du pubis. — *Anneau sus-pubien.* L'anneau inguinal externe. — *Artère sus-pubienne.* L'artère épigastrique. — *Cordons sus-pubiens.* Nom donné aux ligaments ronds de la matrice. — *Nerf sus-pubien* (*nerf fémoro-génital, génito-crural, honteux externe, inguinal interne*). Branche du plexus lombaire qui se divise en deux rameaux au-dessus du ligament de Fallope. Son *rameau génital* pénètre dans l'orifice postérieur du canal inguinal, traverse ce canal et sort par l'orifice cutané pour se distribuer à la peau du pubis et du scrotum chez l'homme et des grandes lèvres chez la femme. En traversant le canal inguinal il donne des filets au muscle crémaster. Son *rameau crural* suit la direction de l'artère iliaque externe, pénètre dans le canal crural et se divise en rameaux très déliés, qui se perdent dans la peau de la partie supérieure et interne de la cuisse.

**SUS-PUBIO-FÉMORAL.** adj. V. Pectiné.

**SUS-RECTAL, ALE.** adj. Qui siège au-dessus du rectum : *entéro-hémorragie sus-rectale.*

**SUS-SCAPULAIRE.** adj. et s. Qui est au-dessus du scapulaire. — *Artère sus-scapulaire.* Branche de la sous-clavière qui donne des rameaux aux muscles trapèze, sus et sous-épineux. — *Muscle sus-scapulaire supérieur.* Le muscle sus-épineux. — *Muscle sus-scapulaire inférieur.* Le muscle sous-épineux.

**SUS-SCAPULO-TROCHITÉRIEN.** adj. et s. m. V. Rond (*Petit*), Sous-épineux et Surépineux.

**SUS-SPHÉNOÏDAL, ALE.** adj. et s. m. — *Appendice sus-sphénoïdal.* V. Pituitaire.

**SUS-SPINI-SCAPULO-TROCHITÉRIEN.** adj. et s. m. Le muscle surépineux.

**SUS-TARSIEN, IENNE.** adj. [*supratarseus*]. Qui est situé sur le tarse. — *Artère sus-tarsienne.* La dorsale du tarse.

**SUSTENTATION.** s. f. [*sustentatio*, all. *Ernährung*, it. *sostentazione*, esp. *sustentacion*]. Action de donner des aliments ou des médicaments susceptibles de soutenir les forces d'une manière temporaire ou permanente, à la suite d'un accident ou durant une convalescence. — *Base de sustentation* [de *sustentare*, soutenir, supporter]. L'espace compris entre les extrémités des deux pieds pendant la station verticale.

**SUSURRUS.** s. m. Mot latin employé en pathologie pour désigner un murmure particulier qu'on entend dans certaines tumeurs anévrysmales, avec ou sans coïncidence du bruit de souffle, avec ou sans frémissement de la tumeur. Les tumeurs érectiles, certaines tumeurs des os ou de l'ovaire très riches en vaisseaux, l'anévrysme artérioso-veineux, l'anévrysme faux consécutif peuvent faire entendre ce bruit.

**SUTURAL, ALE.** adj. [de *sutura*, suture ; all. et angl. *sutural*, it. *suturale*, esp. *sutural*]. Qui a rapport aux sutures.

**SUTURE.** s. f. [de *sutura*, couture, dérivé de *suo*, je couds ; ῥαφή, all. *Naht*, angl. *suture*, it. et esp. *sutura*], En anatomie, mode d'articulation propre aux os du crâne et de la face. Schoultz a distingué dans le crâne sept formes de *suture :* 1° la *diatrypèse*, où un des os présente une série de trous dans lesquels pénètrent des saillies de l'autre os ; ce sont des boutons passés dans leurs boutonnières : exemple, le frontal et le sphénoïde ; 2° la *prosapothlipse*, où un os se trouve serré entre deux parties de son voisin : exemple, le lacrymal dans une fissure du maxillaire ; 3° l'*ankyrisme*, où un os s'accroche par une apophyse à un autre comme l'ancre s'attache au fond : exemple, la conque et le palatin au maxillaire ; 4° l'articulation *écailleuse* ; 5° la *suture par cellules* : exemple, l'ethmoïde avec ses voisins ; 6° la *scolopsie*, où des saillies en forme de chevilles joignent deux os : exemple, le frontal et l'apophyse nasale du maxillaire ; 7° la *cylindrose*, où une lame osseuse se roule sur elle-même pour former un canal et puis une suture. ‖ En chirurgie, opération qui consiste à coudre les lèvres d'une plaie cutanée, tendineuse, nerveuse, vasculaire, etc., pour en obtenir la réunion. La suture de

la peau peut se faire de différentes façons. 1° *Suture entrecoupée, suture à points séparés* (fig. 729). Une aiguille courbe, armée d'un fil de grosseur et de nature variables, traverse successivement l'une des lèvres de la plaie du dehors

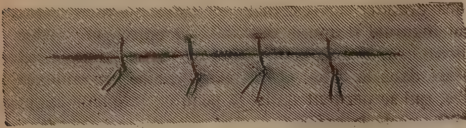


Fig. 729. — *Suture* simple à points séparés.

en dedans, l'autre lèvre de dedans en dehors, entraînant avec elle le cordon qui va servir à la suture. Selon l'épaisseur des tissus et la grandeur de la solution de continuité, les anses de fil sont placées à une distance plus ou moins grande l'une de l'autre, et des bords de la plaie. Quand elles sont toutes posées, le chirurgien, saisissant les chefs de chaque anse, les assujettit sur un des côtés par un nœud simple, double, ou par une rosette, pendant qu'un aide maintient en contact les surfaces cimentées. La constriction doit être suffisante pour assurer le rapprochement des lèvres de la plaie ; elle ne doit pas être assez forte pour amener l'ulcération et la section des tissus. — 2° *Suture enchevillée, empennée, emplumée ou avec tampon* (fig. 730). L'aiguille, armée d'un fil doublé, laisse dans les tissus, au lieu d'une anse simple, une anse double, dont le plein se trouve sur un des côtés de la plaie et dont les deux chefs sont du côté opposé. On place ainsi des fils, en nombre variable avec la longueur de la perte de substance, mais toujours plus éloignés l'un de l'autre et plus distants des bords de la plaie que dans la suture entrecoupée. Tous les fils placés, on prend deux morceaux de bougie ou des sondes en gomme élastique, deux rouleaux de gaze, etc., un peu plus grands que la plaie. On engage un de ces tampons dans les boucles formées par les deux chefs des fils, sur l'un des côtés de la plaie, et tirant sur les extrémités des fils, on l'applique sur la peau, parallèlement à la lèvre correspondante de la solution de continuité. Le second tampon est placé de l'autre côté de la perte de substance, entre les chefs redoublés des anses de fil, et sur ce tampon on assujettit ces chefs par une rosette ou un double nœud, en exerçant une traction suffisante pour mettre en contact les surfaces cruentées. Ce mode de suture convient pour l'affrontement des plaies profondes, il permet une action puissante et n'expose pas autant que les précédents à la section des tissus. Au lieu d'aiguilles courbes ordinaires, à chas terminal, il est plus commode pour placer les fils de se servir d'une aiguille



Fig. 730. — *Suture* avec tampon.

de Réverdin. (V. AIGUILLE). Avec cette aiguille fermée on traverse successivement de droite à gauche les lèvres adossées de la plaie, puis on place le milieu du lien dans l'encoche latérale que le déplacement d'un petit bouton a fait ouvrir. Un déplacement du bouton en sens contraire ferme l'encoche, et en retirant l'instrument, de gauche à droite, l'aiguille entraîne et laisse dans son trajet une anse de fil, simple ou double, suivant qu'on l'a désiré. La manœuvre est simple, rapide, et convient aux lacs de toute nature. — 3° *Suture entortillée.* Elle se pratique avec des épingles fines, solides, non trop flexibles (épingles à insectes), qui traversent les deux lèvres de la plaie, à une distance plus ou moins considérable de ses bords. Leur tête fait saillie d'un côté, leur pointe du côté opposé. Avec un fil résistant, on rapproche les lèvres de la plaie, en décrivant autour de la tête et de la pointe de chaque épingle des 8 de chiffre qui servent à les assujettir. Le fil, conduit d'une épingle à l'autre, maintient dans leur intervalle l'affrontement obtenu et forme avec le sang et les sécrétions qui s'y concrètent une croûte protectrice qui favorise la réunion immédiate. Avec des ciseaux forts on enlève la pointe des épingles, puis sous leurs extrémités on fait glisser un morceau d'ouate ou de gaze qui met la peau à l'abri des piqûres. Après quatre ou cinq jours, on enlève les épingles, en ayant soin de respecter les fils qui protègent les lignes cicatricielles, et restent en place jusqu'à ce qu'ils se détachent spontanément. Elle n'est plus employée actuellement. — 4° *Suture à points passés ou du matelassier ou en faux-fil* (fig. 731). Elle est très rarement employée. Avec une aiguille ordinaire, munie d'un fil de soie, le chirurgien,



Fig. 731. — *Suture* de matelassier (en faux-fil).

tenant rapprochées les lèvres de la plaie, à l'une de ses extrémités, les traverse toutes les deux, abandonnant un long chef de fil du côté de l'entrée, ou l'arrêtant en ce point par un nœud. Il reporte alors l'aiguille à une distance convenable du trou de sortie, du même côté de la solution de continuité, et traverse de nouveau ses lèvres recolées, perpendiculairement à son axe ou un peu obliquement, mais en sens inverse du premier point, c'est-à-dire de gauche à droite si celui-ci avait été fait de droite à gauche, ou inversement. Il tire sur le fil pour bien accoler les bords. Le troisième point est fait dans le même sens que le premier, mais en sens inverse du second, et l'on continue ainsi jusqu'à l'extrémité opposée de la plaie. Le fil y est fixé par un nœud, ou, laissé libre, il est attaché dans le voisinage. — 5° *Suture en surjet ou du pelletier* (fig. 732). Avec une aiguille ordinaire, le chirurgien, tenant ou faisant tenir rapprochées les lèvres de la plaie, les traverse toutes deux, à l'une de ses extré-

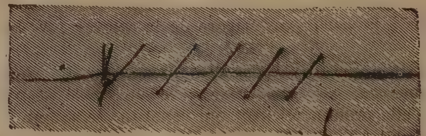


Fig. 732. — *Suture* en surjet ou du pelletier.

mités, de gauche à droite ou inversement, abandonnant un long chef du fil du côté de l'entrée ou l'arrêtant en ce point par un nœud. Tirant sur l'aiguille pour tendre les fils, il vient les reporter du côté de la plaie où il est entré la première fois, à une distance convenable, et de nouveau il traverse ses lèvres accolées, dans le même sens que pour le premier point, non perpendiculairement, mais un peu obliquement par rapport à la ligne de réunion, de façon que le trou de sortie soit toujours un peu plus bas que le trou d'entrée. De même pour les autres points. Dans ce mode de suture, le fil passe alternativement au-dessus et au-dessous des ligaments, faisant ce qu'en couture on appelle un *surjet*. Le dernier point est fini par un nœud au trou de sortie, où les deux chefs du fil sont réunis. La suture en languette (fig. 733)

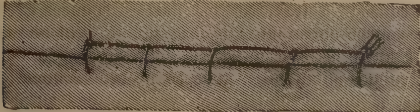


Fig. 733. — *Suture* en languette.

est une variété de suture en surjet. — 6° *Suture à anse de Ledran.* Elle consiste à rapprocher les bords de la plaie comme sont rapprochés par un cordon les bords d'entrée d'une bourse. On ne s'en sert plus aujourd'hui. — *Fils employés pour les sutures.* Les fils de chanvre et de lin sont à peu près abandonnés en raison des difficultés qu'on éprouve à les rendre aseptiques. Les fils métalliques, le catgut, le crin de cheval, la soie, tous rendus aseptiques par une préparation convenable, sont actuellement préférés. Les fils de soie, le crin de cheval, le fil d'argent, sont peu irritants pour les tissus. Les premiers conviennent mieux pour les sutures superficielles, les seconds pour les sutures profondes. Avec les fils métalliques il n'est pas possible d'arrêter les points de suture par un nœud simple ou double. On se contente de tordre les chefs, ou mieux on les fixe à l'aide d'un bouton perforé que traversent les chefs et qu'on aplatit avec une pince (Bozemann). On peut également les enrouler sur une plaque métallique ou sur un petit treuil d'ivoire. Les fils de soie phéniqués et le catgut peuvent être abandonnés dans les tissus, les chefs étant coupés au ras d'un double nœud (*sutures perdues*). Les premiers s'enkystent, les seconds sont résorbés et disparaissent après quelques jours. — Indépendamment de ces méthodes générales de suture, il est un grand nombre de sutures *spéciales* qui ne conviennent qu'à la réunion de certaines parties. — *Suture intradermique*. Variété de suture de la peau dans laquelle l'aiguille n'est pas enfoncée à travers l'épiderme, de manière que le fil parcourt seulement le derme. Elle donne des cicatrices meilleures que les autres procédés de suture, mais elle est plus longue à faire; elle ne peut être réalisée, bien entendu, que sous le couvert d'une asepsie absolue. — Pour éviter encore de traverser la peau, on a décrit une autre variété de suture, dite par *agrafage* de la peau, dans laquelle on réunit les deux bords de la plaie bien affrontés au moyen de petites lames de nickel courbées dont on aplatit les deux extrémités au moyen d'une pince (Michel). — *Suture tendineuse.* Suture des deux bords d'un tendon sectionné (fig. 734).

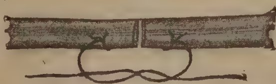


Fig. 734. — *Suture* tendineuse avec les points d'appui supplémentaires.

**SUTURER.** v. a. D'après divers écrits chirurgicaux modernes, pratiquer une suture.

**SUTUREUR.** s. m. [*passe-fil*]. Instrument destiné à placer des points de suture dans les parties profondes (staphylorraphie, fistules vésico-vaginales) (Cintrat).

**SWEDIAUR** (médecin autrichien, 1748-1824). — *Cataplasme de Swediaur.* V. CATAPLASME. — *Poudre de Swediaur.* V. POUDRE *cathartique.* — *Talalgie de Swediaur.* V. TALALGIE.

**SWIÉTÉNIE.** s. f. [*Swietenia*]. Genre de plantes cédrélacées, dont deux espèces ont des écorces fébrifuges : ce sont le *Swietenia febrifuga,* Roxb., de l'Inde, et le *Swietenia mahagoni*, L., arbre des Antilles qui fournit le bois d'acajou.

**SYCÉPHALIENS.** s. m. pl. [de σὺν, ensemble, et κεφαλὴ, tête] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Famille de monstres chez lesquels il y a fusion de deux têtes, en sorte que l'analyse seule peut tracer les limites entre l'un et l'autre des sujets, et déterminer la part de chacun d'eux dans la composition de la double tête.

**SYCHNOSPHYGMIE.** s. f. [de συχνὸς, fréquent, et σφυγμὸς, pouls]. Fréquence anormale du pouls. Ce mot employé par Spring en 1866, est presque toujours remplacé aujourd'hui par celui de *tachycardie* ; pourtant ces deux termes ne sont pas synonymes : il peut y avoir tachycardie sans sychnosphygmie, un certain nombre de battements cardiaques n'ayant pas une force suffisante pour déterminer un battement artériel perceptible à la radiale.

**SYCHNURIE.** s. f. [de συχνός, fréquent, et οὖρον, urine]. Synonyme de *vollakiurie.*

**SYCOMORE.** s. m. [*Ficus sycomorus,* L.]. Arbre de la famille des morées, qui croît en Egypte et en Asie Mineure, et dont les fruits sont comestibles. — *Faux sycomore.* V. ÉRABLE.

**SYCOSE.** s. f. ou **SYCOSIS.** s. m. [*sycosis*, de σῦκον, figue; all. *Feigwarzenflechte*, angl. *sycosis*, it. *sicosi*, esp. *sicosis* ; *dartre pustuleuse, mentagre* d'Alibert]. Maladie des follicules pileux caractérisée par l'éruption successive de petites pustules acuminées, éparses ou disposées en groupes sur le menton, les lèvres, les régions sous-maxillaires et les parties latérales de la face. Le plus souvent le sycosis est causé par le développement d'un cryptogame parasite, le *Trichophyton tonsurans,* dans les poils de la barbe : c'est le *sycosis parasitaire* [all. *parasitäre Bartfinne*], lequel prend le nom de *mentagre* lorsqu'il siège au menton. L'éruption est précédée de cuisson, de tension, et même de douleurs vives, lancinantes, dans la partie affectée; la peau rougit et se tuméfie; puis on voit apparaître à l'insertion des poils des pustules petites, accuminées, blanchâtres ou jaunâtres, qui, au bout de quelques jours, crèvent ou sont déchirées par les ongles ; quelquefois le pus, au lieu de s'échapper à l'extérieur, se dessèche dans la pustule elle-même. Des croûtes jaunâtres, ordinairement isolées, couvrent les bulbes des follicules ; ou il se forme une croûte unique, très adhérente, qui devient brunâtre ou noirâtre. Parfois, au lieu de pustules, on voit apparaître à la base des poils des taches plus ou moins saillantes, rougeâtres ou brunâtres, tuberculeuses, recouvertes par de légères squames épidermiques (*sycosis tuberculeux*). La propagation de l'inflammation aux diverses couches de la peau et aux aréoles adipeuses du derme détermine la tuméfaction des parties atteintes, surtout aux lèvres et au menton. Les bulbes pileux participent à l'inflammation, les poils se détachent avec une grande facilité, à la moindre traction, deviennent jaune cendré, blanchâtres, s'atrophient, et tombent d'eux-mêmes : à ces altérations se joint un état fongueux des follicules pileux, qui saignent à la moindre pression : l'alopécie du menton et des joues peut alors devenir permanente. Le traitement du sycosis parasitaire est celui des autres altérations que cause la présence du même cryptogame. V. TRICHOPHY-

TON. — Il existe une autre variété de sycosis, *sycosis non parasitaire, acme sycosis* (all. *Bartfinne*), qui, comme la variété parasitaire, est une inflammation des bulbes pileux, se manifestant aussi par une éruption papuleuse, pustuleuse ou tuberculeuse; mais ici il n'existe aucun parasite cryptogamique à la racine du poil, et, si celui-ci s'altère et tombe, c'est à une période avancée de la maladie, par suite de l'exsudation purulente qui s'est faite dans le bulbe enflammé, et non dès le début, par une altération primitive et spéciale. Cette variété, plus rare, en France du moins, que la précédente (le contraire paraît avoir lieu en Allemagne), est en somme une forme de folliculite spéciale aux parties velues de la face et du cou. — *Sycosis chéloïdien* (*acmé*) *chéloïdienne*). Variété de folliculite siégeant principalement à la nuque, s'accompagnant d'induration profonde de la peau, formant des nodosités irrégulières et étendues, n'aboutissant pas à la suppuration. Ces nodosités se réunissant, forment de véritables tumeurs chéloïdiennes et se transforment en tissu scléreux. Quand ces tumeurs sont développées, ce sont les scarifications linéaires quadrillées qui constituent le meilleur traitement; on pourra aussi avoir recours à l'électrolyse. — *Sycosis ciliaire*. V. Blépharite *ciliaire*.

**SYDENHAM** (médecin anglais, 1624-1689). — *Chorée de Sydenham*. Nom donné à la chorée vulgaire, pour la distinguer de la chorée symptomatique (*hémichorée*), de la chorée électrique et de la maladie de Bergeron. — *Décoction de Sydenham*. V. Décoction. — *Laudanum de Sydenham*. V. Laudanum.

**SYLLEPSOLOGIE.** s. f. [de σύλληψις, conception, et λόγος, traité]. Traité de la conception de l'embryon (Schurig).

**SYLLOGISME.** s. m. V. Logique.

**SYLPHION** ou **SYLPHIUM**. Écrit à tort au lieu de Silphion.

**SYLVANÈS** (France, Aveyron). *Eaux ferrugineuses*, chaudes, 31°,5 à 36°, contenant 1 gramme de sel dont 0gr,31 de carbonate de chaux et de magnésie, 0gr,021 de carbonate de fer, 0gr,016 de carbonate de manganèse, 0gr,36 de chlorure de sodium, 0gr,016 d'arséniates de fer et de magnésie. Altitude : 400 mètres. Établissement : bains, douches, boisson ; cette eau est digestive, laxative, tonique, reconstituante. On utilise aussi dans cette station les eaux bicarbonatées sodiques d'Andabre qui est à peu de distance. Saison : 15 avril au 15 octobre.

**SYLVESTRE.** adj. — *Gaz sylvestre*. V. Carbonique.

**SYLVIEN, IENNE.** adj. Qui a rapport à la *scissure de Sylvius*. — *Artère sylvienne*. V. Cérébral.

**SYLVIQUE.** adj. — *Acide sylvique* ($C^{40}H^{30}O^{4}$). Acide résineux découvert dans la colophane par Unverborben et dont les propriétés ne sont pas indiquées de la même façon par tous les chimistes. Il est solide, cristallisable, soluble dans l'acide acétique, l'essence de térébenthine, l'éther ; son point de fusion est diversement fixé.

**SYLVIUS** (médecin français, 1492-1555). — *Aqueduc de Sylvius*. V. Aqueduc. — *Esprit de Sylvius*. V. Esprit *volatil aromatique de Sylvius*. — *Scissure de Sylvius*. V. Scissure.

**SYMBIOSE.** s. f. Association de deux ou plusieurs organismes qui se développent côte à côte sans se nuire l'un à l'autre ; la symbiose est parfois profitable au développement de certains microbes : ainsi les cultures du bacille de Pfeiffer sont plus volumineuses quand ce bacille se développe en symbiose avec le staphylocoque (V. Satellitisme *cultural*).

**SYMBLÉPHARON.** s. m. [*symblepharum*, de σὺν, avec, et βλέφαρον, paupière; all. et angl. *Symblefarum*, it. *simblefarosi*, esp. *simblefaron*]. Adhérence des paupières avec le globe de l'œil, habituellement consécutive à une brûlure ou à une ulcération, rarement congénitale. Cette adhérence est *complète* ou *partielle*; *médiate*, quand elle est formée par des brides membraneuses, *immédiate* quand le tissu même de la paupière est intimement uni à la surface du globe oculaire. Le *symblépharon* diffère de l'*ankyloblépharon* en ce que, dans celui-ci, les paupières adhèrent entre elles, et non avec le globe de l'œil. Lorsque l'adhérence consiste en une simple bride, on peut la détruire en écartant les paupières du globe de l'œil, et en sectionnant la bride avec un bistouri ou à l'aide de ciseaux. On empêche ensuite que les adhérences ne se reforment pendant la cicatrisation, en interposant entre les parties divisées un corps étranger (tel qu'un anneau ou une mèche enduite d'un corps gras). Lorsque l'adhérence est médiate et très étendue, la guérison est difficile à obtenir : on a recours à divers procédés opératoires dont le plus simple consiste à traverser les parties soudées avec une aiguille courbe entraînant un fil de plomb dont on serre de temps à autre les extrémités ; la constriction du fil opère la section des adhérences, mais ce procédé échoue le plus souvent, et on est obligé d'en venir à des autoplasties conjonctives et cutanées qui d'ailleurs donnent rarement un résultat définitif.

**SYMBOLE.** s. m. [*symbolum*, σύμβολον, all. et angl. *Symbol*, it. et esp. *symbolo*]. — *Symbole chimique*. Nom donné aux lettres initiales par lesquelles, pour abréger, on désigne les corps élémentaires, dans les formules chimiques. V. Élément et Notation.

**SYMÈLE.** s. m. [de σὺν, avec, et μέλος, membre]. Monstre chez lequel les deux membres abdominaux sont réunis, presque complets, et terminés par un pied double dont la plante est tournée en avant.

**SYMÉLIENS.** s. m. pl. [de σὺν, avec, ensemble, et μέλος, membre] (Is. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres caractérisés par la fusion médiane des deux membres d'une même paire.

**SYMÉTRIE.** s. f. [*symmetria*, συμμετρία, de σὺν, avec, ensemble, et μέτρον, mesure ; all. *Symmetrie, Ebenmass*, angl. *symmetry*, it. *simmetria*, esp. *simetria*]. En anatomie, régularité de forme que présentent la plupart des organes impairs de l'économie, organes dont une des moitiés latérales ressemble presque toujours exactement à l'autre moitié. — Ressemblance parfaite que présentent entre eux les organes pairs situés, l'un à droite, l'autre à gauche de la ligne médiane. || *Loi de symétrie des cristaux*. Loi sur laquelle repose la théorie du *décroissement des types cristallins* : c'est un cas particulier de la *loi de l'attraction* étudiée sur les corps considérés à l'état moléculaire. La *loi de symétrie*, qui n'est violée que dans le cas d'*hémiédrie*, consiste en ce que, s'il existe une modification sur une partie quelconque d'un cristal, la même modification se présente sur toutes les parties semblables, et, réciproquement, les parties différentes se modifient différemment. On entend par les mots *parties semblables* ou *de même espèce* les angles et les arêtes à la fois égales et formées par la jonction des plans qui font entre eux des angles égaux.

**SYMÉTRIQUE.** adj. [*symmetricus*, all. *symmetrisch*, *ebenmässig*, angl. *symmetrical*, it. *simmetrico*, esp. *simetrico*]. Se dit, en anatomie, des parties qui ont de la *symétrie*, c'est-à-dire dont les deux moitiés, quand elles sont impaires, sont parfaitement semblables ; ou qui, si elles sont placées l'une à droite et l'autre à gauche de la ligne médiane, présentent une même conformation et une disposition analogue.

**SYMPATHECTOMIE.** s. f. ou mieux **SYMPATHICECTOMIE.** s. f. [de *sympathique*, et ἐκτομή, ablation]. Résection d'une portion du nerf grand sympathique ; c'est la partie cervicale du sympathique qui seule a été enle-

vée en totalité ou en partie ; cette opération a été pratiquée en particulier dans le traitement de l'épilepsie, du goitre exophtalmique et du glaucome.

**SYMPATHICISME.** s. m. Névralgie sympathique (Buch).

**SYMPATHICOTRIPSIE.** s. f. [de *sympathique* et τρῖψις, broiement]. Écrasement du ganglion cervical supérieur du grand sympathique ; cette opération donnerait, d'après Chipault, les mêmes résultats que la sympathicectomie.

**SYMPATHIE.** s. m. [*sympathia, consensus*, συμπάθεια, de σὺν, ensemble, et πάθος, passion, affection ; all. *Sympathie, Mitleidenschaft*, angl. *sympathy*, it. et esp. *simpatia*], Rapport qui existe entre les actions morbides de deux ou de plusieurs organes plus ou moins éloignés, et qui fait que l'affection de l'un retentit sur les autres. La connaissance des sympathies éclaire la physiologie pathologique des troubles morbides, et permet souvent de reconnaître le point vers lequel doivent être dirigés les moyens thérapeutiques. A l'état normal, les divers organes réagissent les uns sur les autres, ce qui se comprend facilement puisqu'ils doivent tous concourir à la vie de l'individu ; ainsi le travail musculaire active les contractions cardiaques; c'est là un exemple de synergie fonctionnelle. Ces mêmes synergies se retrouvent dans les états pathologiques ; quand une cause morbide tend à élever la température du corps, la circulation et la respiration s'accélèrent, les vaisseaux sous-cutanés se dilatent, la peau se couvre de sueurs, tous phénomènes qui ont pour but de diminuer la chaleur du corps et d'empêcher une élévation de température qui serait funeste à l'organisme. Le mécanisme d'après lequel on peut expliquer les sympathies est variable suivant les cas : parfois les organes réagissent l'un sur l'autre uniquement par suite de leurs rapports anatomiques; ainsi un cancer de la tête du pancréas retentira sur le foie en oblitérant le canal cholédoque. Dans d'autres cas, la relation morbide s'établit au moyen des vaisseaux ; c'est là un mécanisme extrêmement fréquent; le système circulatoire, pénétrant tous les organes, répand dans toute l'économie les substances toxiques solides ou liquides, les microbes et les poisons qui proviennent d'un foyer morbide ; ces substances empruntent le plus souvent la voie de la circulation générale, celles qui viennent de l'intestin ou de la rate cheminent par la veine porte. Fréquemment aussi c'est le système nerveux qui sert d'intermédiaire ; les nerfs peuvent agir comme conducteurs de poisons; il semble démontré que la toxine tétanique remonte le long des nerfs périphériques pour gagner le cerveau. Mais ordinairement ils agissent pour transporter les impressions, et le cerveau ou la moelle réagissent sans que l'individu en ait conscience : 1° soit sur l'organe qui a été le point de départ des impressions ; 2° soit sur un autre organe du même appareil, comme sur la mamelle dans le cas de modification de l'utérus; 3° sur un organe de quelque autre appareil, comme dans le cas de modification du cœur par suite d'une lésion du foie. Cette classe de sympathies constitue des *actions réflexes relatives aux organes de la vie végétative*, dans lesquelles une impression non perçue, transmise en général par les nerfs du grand sympathique jusqu'à la moelle épinière, détermine une action motrice involontaire transmise par des tubes nerveux moteurs qui, généralement, appartiennent au grand sympathique, quelquefois aux nerfs de la vie animale. Cette incitation motrice se rend en premier lieu sur les vaisseaux, lesquels sont munis de fibres contractiles, puis sur les conduits excréteurs de tous ordres, enfin sur les viscères creux à parois composées de fibres-cellules et sur le cœur. Une impression morbide transmise, perçue ou non, peut, non seulement susciter une contraction des fibres de la vie animale ou de la vie organique, mais aussi susciter une douleur dans un point éloigné de celui qui, malade, a causé l'impression. Ces phénomènes sont dits de *sensibilité réflexe*. Ainsi la sensibilité générale offre des phénomènes de sympathie, comme la motricité. C'est par un phénomène de cet ordre, avec la moelle épinière comme centre intermédiaire, que les nerfs des articulations établissent entre elles une telle solidarité, que, lorsque les os de l'une sont lésés, on voit une douleur vive être rapportée à une articulation voisine, supérieure ou inférieure, qui n'est point atteinte. Des douleurs ayant le caractère *névralgique* peuvent être ainsi produites loin du testicule, de l'ovaire ou autres organes enflammés ou contus, etc. (*névralgies* et *douleurs réflexes*). Enfin, à l'état normal, certains organes réagissent sur les autres au moyen de la sécrétion d'une substance résorbée immédiatement par les vaisseaux et allant impressionner toute l'économie; la disparition d'une de ces sécrétions internes entraîne des troubles morbides ; ainsi la suppression des sécrétions thyroïdiennes donne lieu à un trouble général de l'économie et aux différents symptômes du myxœdème. Il est probable que l'exagération de ces sécrétions peut être aussi la cause de phénomènes sympathiques et explique certains états morbides ; ainsi l'hyperactivité de la glande thyroïde semble déterminer la plupart des phénomènes du goitre exophtalmique. — En dehors des sympathies précédentes, proprement dites, il existe un ordre de phénomènes qui, en raison de leur analogie avec elles, en ont été souvent rapprochés sous le nom de *mouvements sympathiques*. Ici le cerveau est le centre d'action de l'acte qui s'accomplit et non point la moelle. L'impression, transmise par un des cinq sens, est perçue ; seulement l'acte consécutif est involontaire, et ne porte plus, comme précédemment, sur des vaisseaux, des tubes excréteurs ou des viscères, mais sur des organes de la vie animale. Toutefois, et c'est là le fait important, la perception par le cerveau étant fatale, l'incitation motrice est involontaire. L'action incitomotrice involontaire, ou du moins fort difficile à dominer, est transmise hors de l'encéphale, tantôt par des nerfs de la vie animale, tantôt par des nerfs de la vie végétative, aux tissus contractiles correspondants. C'est ainsi que ces phénomènes ont pour conséquence les actes dits de *bâillement*, par sympathie ou imitation ; de *vomissement* sympathique à la vue d'un objet qui répugne; d'*éternuement* à la suite de telle ou telle impression de la pituitaire; de *toux* à la suite d'une irritation de la muqueuse des voies aériennes, etc. — On a donné aussi le nom de *sympathie* à un rapport existant entre deux ou plusieurs personnes plus ou moins éloignées (*télépathie*) les unes des autres, et qui fait que l'une d'elles participe aux actions, aux sensations et aux pensées de l'autre.

**SYMPATHIQUE.** adj. [all. *sympathisch*, angl. *sympathetic*, it. et esp. *simpatico*]. Qui dépend de la sympathie : *apoplexie sympathique, bubon sympathique*. — *Affection, phénomène sympathique*. Phénomène morbide qui survient dans un organe sans qu'aucune cause morbifique agisse directement sur lui, mais par la réaction d'un autre organe primitivement lésé : ainsi le prurit nasal est un phénomène *sympathique* de la présence des vers dans les intestins, etc. V. SYMPATHIE. — *Nerf grand sympathique* [*système nerveux de la vie organique*, Bichat]. Ensemble du système nerveux ganglionnaire considéré à tort comme formant un système distinct du système nerveux cérébro-spinal, dont il est une dépendance et avec lequel il offre les connexions les plus intimes. Le grand sympathique est constitué par deux cordons nerveux situés le long de la colonne vertébrale, depuis la tête jusqu'au bassin, et présentant sur leur trajet des ganglions nombreux ; ou, si l'on veut, par des ganglions

nerveux reliés entre eux par des troncs étendus verticalement de l'un à l'autre ganglion (fig. 735). Supérieurement. chaque cordon du grand sympathique commence dans le crâne par les ganglions ophtalmique, sphéno-palatin, sous-maxillaire, etc. ; inférieurement, il se rapproche de celui du côté opposé auquel il s'unit sur la ligne médiane, au-devant du coccyx, et de cette anastomose résulte une arcade à concavité supérieure, d'où partiraient, d'après

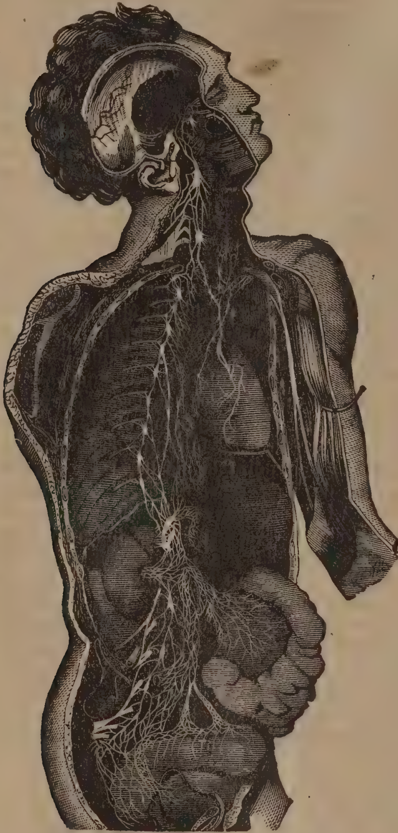


Fig. 735. — Nerf grand *sympathique*.

Huschka, des rameaux qui aboutiraient à la glande coccygienne, regardée par lui comme formée de cellules nerveuses. Selon Arnold, ces rameaux du sympathique seraient des filets vaso-moteurs accompagnant l'artère sacrée moyenne, dont les rameaux dilatés constitueraient cette glande. Dans ce trajet, le cordon du grand sympathique répond : *au cou*, en avant à la jugulaire interne, en arrière aux muscles prévertébraux, en dedans au pneumogastrique ; *dans le thorax*, le cordon droit passe entre l'artère et la veine sous-clavières, le gauche est parallèle à l'artère sous-clavière et se place en arrière de l'aorte ; *dans l'abdomen*, le cordon droit accompagne la veine cave inférieure, le gauche accompagne l'aorte, en avant du psoas, en arrière du péritoine ; *dans le bassin*, les deux cordons longent les deux côtés du rectum, en avant du muscle pyramidal, jusqu'à leur anastomose sur la ligne médiane. Chaque ganglion du grand sympathique reçoit par son côté externe des *branches afférentes* ou *faisceaux radiculaires* (*rami communicantes*), qui lui viennent de la moelle épinière, au nombre de deux à quatre, par l'intermédiaire des branches antérieures des nerfs rachidiens, dont chacune donne un rameau au ganglion sympathique correspondant et un autre au ganglion situé au-dessus. De chaque ganglion partent des *branches efférentes* multiples, dont les unes (*rameaux externes* ou *anastomotiques*) se lient à tous les nerfs rachidiens et à beaucoup de nerfs craniens, dont les autres (*rameaux internes*) se distribuent aux divers organes, qu'elles atteignent immédiatement en suivant le trajet des artères, sur lesquelles elles s'appliquent, ou immédiatement après avoir traversé de nouveaux ganglions situés au milieu des plexus que forment ces branches efférentes : celles-ci renferment, en outre, des fibres nerveuses qui font suite aux cellules des ganglions, et des fibres qui, émanées de la moelle épinière, ne font que traverser les ganglions pour se distribuer comme celles qui viennent des cellules ganglionnaires. *Dans le crâne*, les ganglions géniculé, ophtalmique, sphéno-palatin, etc., considérés comme faisant partie du système du grand sympathique, ont pour branches afférentes les anastomoses des nerfs craniens avec les branches du grand sympathique. *Au cou*, où il existe seulement trois, et quelquefois deux ganglions, les quatre premières paires rachidiennes envoient des branches afférentes au ganglion cervical supérieur, les cinquième et sixième paires en envoient au ganglion cervical moyen, ou, quand celui-ci manque, au tronc nerveux du sympathique lui-même, les septième ou huitième au ganglion cervical inférieur. Les branches efférentes de ces ganglions forment ou contribuent à former les plexus carotidien, caverneux, pharyngien, laryngé, etc., et les filets cardiaques, et s'anastomosent avec les huit paires cervicales. *Dans le thorax*, les ganglions sont au nombre de douze, comme les paires nerveuses rachidiennes qui leur fournissent les branches afférentes, et avec lesquelles s'anastomosent leurs branches efférentes : celles-ci constituent, en dedans, les filets œsophagiens, bronchiques, pulmonaires, et les nerfs splanchniques, qui aboutissent aux ganglions semi-lunaires, et contribuent à former le plexus solaire et les plexus auxquels donnent naissance les branches émanées de celui-ci. *Dans l'abdomen*, les ganglions, dits lombaires, au nombre de quatre ou cinq, se rapprochent de la ligne médiane ; leurs branches efférentes forment les plexus lombo-aortique et mésentérique inférieur, et contribuent à former le plexus hypogastrique. *Dans le bassin*, le grand sympathique a quatre ganglions correspondant aux quatre trous sacrés antérieurs, par lesquels arrivent les branches afférentes fournies par les nerfs rachidiens inférieurs ; les branches efférentes de ces ganglions concourent à la formation du plexus hypogastrique. — Les ganglions du grand sympathique ont une structure analogue à celle des ganglions rachidiens : mais les cellules nerveuses sont plus petites ; elles sont multipolaires, uni ou binucléées ; les unes donnent naissance à un cylindraxe grêle et lisse, émettant peu de collatérales, se recouvrant de myéline après sa sortie du ganglion et se terminant par une fibre lisse, et les autres émettent un cylindraxe qui se termine dans un ganglion voisin ; les premières sont des cellules motrices, les autres des cellules sensitives. Enfin quelques cellules émettent un cylindraxe qui sort du ganglion à l'état de fibre de Remak. Les fibres nerveuses du ganglion sont des fibres de Remak et des fibres à myéline. Le cordon du grand sympathique qui va d'un ganglion à l'autre, et constitue le tronc du nerf, est formé en partie par des fibres analogues à celles du système nerveux de la vie animale, en partie par des fibres de Remak. Enfin les branches efférentes des ganglions, qui vont de ceux-ci aux organes, sont aussi formées par l'association aux tubes nerveux blancs des nerfs de la vie animale de fibres de Remak, qui leur donnent leur couleur grisâtre. Outre les ganglions situés sur le trajet du cordon nerveux du grand sympa-

thique et au milieu des plexus que forment les branches efférentes, ganglions qu'on peut appeler centraux, ce nerf présente, à la terminaison de ses filets dans les organes, des amas de cellules formant des ganglions périphériques, indiqués surtout dans les tuniques de l'intestin et de l'utérus et dans le tissu du cœur. — Les fonctions du grand sympathique se rapportent exclusivement aux actes de la vie végétative. C'est lui qui donne aux organes viscéraux la sensibilité, assez obtuse du reste, qu'ils présentent; c'est surtout lui qui donne la motricité spéciale à leurs fibres lisses et aux vaisseaux, motricité qui est le point de départ des actions vaso-motrices par lesquelles il influe sur la nutrition; peut-être, en outre, agit-il sur celle-ci par des filets particuliers, trophiques, indépendants des vaso-moteurs (V. VASO-MOTEUR). Quant à la part qu'il faut faire dans ces actions à la moelle épinière, d'où émanent les racines du grand sympathique, et aux ganglions placés sur son trajet, elle est mal élucidée. — *Nerf moyen sympathique.* Le pneumogastrique. — *Nerf petit sympathique.* Ancien nom du nerf facial. — *Ophtalmie sympathique.* V. OPHTALMIE.

**SYMPEXION.** s. m. [de σύμπηξις, concrétion, συμπήγνυμι, figer, concréter, donner de la consistance] (Ch. Robin). Corps solide, incolore, transparent, peu réfringent, qu'on trouve dans les vésicules closes de la glande thyroïde à l'état normal et surtout quand elle est hypertrophiée, dans la rate et les ganglions lymphatiques malades, dans les kystes des glandes du corps et du col de l'utérus, et, d'une manière presque constante, dans la prostate et le liquide des vésicules séminales. Ces corps sont arrondis, réguliers, ou à contours sinueux dans la thyroïde et les kystes de l'utérus; plus irréguliers et à facettes dans les ganglions lymphatiques et dans la rate. Dans les vésicules séminales leurs formes sont très variées; quelquefois ils y sont si nombreux, qu'ils se touchent et se soudent, de manière à former des masses comme perforées et aréolaires; là ils englobent quelques spermatozoïdes. Ils sont friables, se brisent en éclats par la pression, après s'être un peu aplatis; leurs bords sont très pâles, leur masse est homogène ou parsemée de granulations moléculaires grisâtres. Leur composition est azotée, probablement différente d'une région du corps à l'autre. Ils se distinguent facilement, par leur homogénéité, de ceux de la prostate qui offrent des lignes concentriques et régulières.

**SYMPHORÈSE.** s. f. [συμφόρησις, congestion; angl. *symphoresis*, esp. *sinforesis*]. La congestion sanguine.

**SYMPHYSE.** s. f. [*symphysis*, σύμφυσις, de σὺν, avec, et φυεσθαι, croître; angl. *symphysis*, it. *sinfisi*, esp. *sinfisis*]. L'ensemble des moyens par lesquels sont assurés les rapports mutuels des os entre eux. — Nom donné particulièrement à certaines articulations, notamment à celles des os du bassin : *symphyse pubienne*, *symphyse sacro-iliaque*. || *Symphyse cardiaque*. Union anormale et intime des deux feuillets du péricarde, produite par des néomembranes, qui, à la suite d'une péricardite aiguë ou chronique, se sont organisées de manière à former, surtout au niveau de la pointe du cœur, des tractus ou une sorte de coque fibreuse, plus ou moins épaisse, qui nuisent aux mouvements normaux du muscle cardiaque, et le disposent à des altérations consécutives variables. Le diagnostic de cette lésion est souvent difficile, les symptômes fonctionnels n'ayant rien de caractéristique : les signes les plus probants sont la dépression de la région précordiale, le retrait de plusieurs espaces intercostaux correspondant à la systole du cœur et suivi d'un soulèvement du même point au moment de la diastole, la dépression brusque des jugulaires et la pâleur de la face, ainsi que la dépression du creux épigastrique, au moment de la systole. La syncope ou l'asystolie sont les conséquences ordinaires et mortelles de la symphyse cardiaque. — *Symphyse péricardo-périhépatique*. Type anatomo-clinique caractérisé par l'association d'une périhépatite sèche avec une symphyse cardiaque (Gilbert et Garnier). V. PÉRICARDO-PÉRIHÉPATIQUE. — *Symphyse pleurale*. Pleurésie sèche avec adhérence des deux feuillets, viscéral et pariétal.

**SYMPHYSÉOTOMIE.** s. f. [*symphyseotomia*, de σύμφυσις, symphyse, et τομή, section : all. *Symphyseotomie*, angl. *symphyseotomy*, it. *sinfisotomia*, esp. *sinfisotomia*]. Opération qui consiste à pratiquer la section du fibro-cartilage de la symphyse pubienne. Quand ce fibro-cartilage a été divisé, l'écartement des deux pubis procure au diamètre antéro-postérieur du détroit abdominal du bassin une ampliation qui est d'environ 5 millimètres par 27 millimètres de cet écartement. La symphyséotomie a été proposée dans les cas où l'étendue du diamètre sacro-pubien est comprise entre les limites extrêmes de 68 à

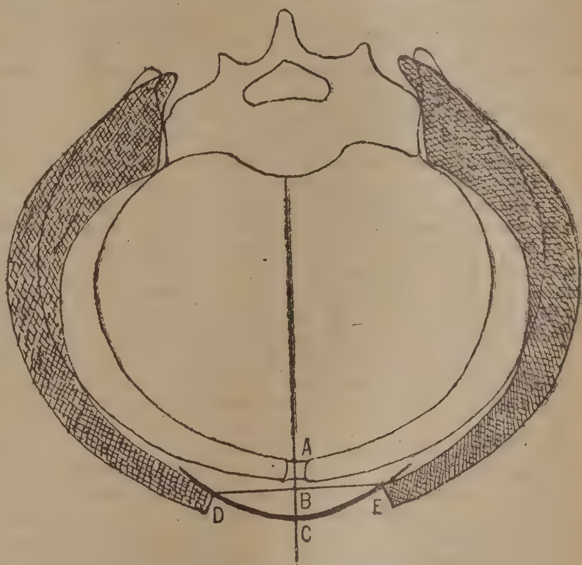


Fig. 736. — *Symphyséotomie.*

72 millimètres, et dans ceux où la tête est enclavée au détroit supérieur ou arrêtée au détroit inférieur. Il faut attendre que le travail soit commencé et que le col utérin soit dilaté; il vaut mieux opérer avant qu'après la rupture de la poche des eaux. L'opération consiste, après avoir rasé le pubis et vidé la vessie à l'aide d'une sonde qu'on laisse dans l'urètre, à pratiquer sur la ligne médiane une incision longitudinale qui commence à 4 centimètres au-dessus de la symphyse, se prolonge jusqu'au niveau du clitoris, et divise toutes les parties molles; puis on coupe le cartilage de haut en bas et on divise le ligament sous-pubien. — Fig. 736. *Symphyséotomie*. DE, écartement des symphyses; AC, allongement utile du diamètre antéro-postérieur; la bosse pariétale peut venir s'enclaver entre les pubis écartés, jusqu'en DCE. — L'accouchement terminé, on rapproche les pubis l'un de l'autre; on suture la plaie, on applique un pansement antiseptique et l'on fixe un bandage de corps assez serré pour empêcher les os de s'écarter. La

symphyséotomie, aussi bien que la *pubiotomie*, n'est pas une opération grave, du moment qu'elle est faite sous le couvert de l'antisepsie Elle permet d'avoir un enfant à terme, et par là, est préférable à l'accouchement prématuré. Mais elle détermine un affaiblissement de la ceinture pelvienne et peut occasionner consécutivement quelques troubles de la marche. Elle est donc préférable pour l'enfant, tandis que l'accouchement prématuré est préférable pour la mère. L'accoucheur décidera dans chaque cas particulier à laquelle de ces deux méthodes il donnera la préférence.

**SYMPHYSIE.** s. f. [de σύμφυσις, union]. Union des parties qui normalement sont séparées (Breschet).

**SYMPHYSIEN, IENNE.** adj. [angl. *symphisian*, it. et esp. *sinfisano*]. Qui a rapport à une symphyse. — *Couteau symphysien*. Instrument tranchant avec lequel on pratique la symphyséotomie.

**SYMPLOCARPE.** s. m. [*Symplocarpus*, de σύμπλοος, qui navigue ensemble, et ici, associé, et καρπὸς, fruit]. Genre d'aroïdées dont une espèce (*Symplocarpus fœtidus*, Nuttal, *Dracontium fœtidum*, L.), de l'Amérique du Nord, a un rhizome employé comme antispasmodique, après avoir été débarrassé par la chaleur de son principe âcre.

**SYMPLOCOS.** s. m. Genre de plantes styracinées dont une espèce (*Symplocos alstonia*, L'Hér.) a des feuilles aromatiques, dont on fait une infusion théiforme en Amérique.

**SYMPTOMATIQUE.** adj. [*denunciativus*, all. *symptomatisch*, angl. *symptomatic*, it. et esp. *sintomatico*]. — *Maladie symptomatique*. Celle qui n'est qu'un symptôme d'une autre affection, et qui, quand celle-ci se termine, cesse elle-même, condition sans laquelle elle constituerait une deutéropathie. Le délire, dans la pleurésie ou la pneumonie, n'est que *symptomatique*. — *Médecine symptomatique* ou *médecine des symptômes*. Méthode de traitement qui consiste à attaquer les symptômes dominants d'une maladie et non la maladie elle-même.

**SYMPTOMATOLOGIE.** s. f. [*symptomatologia*, de σύμπτωμα, symptôme, et λόγος, discours, traité ; all. *Symptomenlehre*, angl. *symptomatology*, it. et esp. *sintomatologia*]. Partie de la médecine qui traite des symptômes des maladies.

**SYMPTÔME.** s. m. [*symptoma*, σύμπτωμα, de σὺν, avec, et πίπτω, je tombe ; all. *Symptom*, *Anzeichen*, angl. *symptom*, it. *sintomo*, esp. *sintoma*]. Phénomène morbide qu'on peut constater du vivant même des malades, qu'il soit sensible pour ceux-ci ou seulement pour le médecin. Tout symptôme est la manifestation d'un dérangement organique avec lequel il est en corrélation, dérangement qui porte sur la constitution de la substance organisée, sur la structure des éléments, sur leur arrangement dans les tissus, la forme des organes, etc. Ainsi chacune des diverses formes de la folie est le symptôme, la manifestation d'un dérangement de la substance cérébrale ou d'un trouble circulatoire encéphalique. C'est par l'ensemble et la succession des *symptômes* qu'on reconnaît la maladie. Les *symptômes* deviennent des *signes* dans l'esprit de l'observateur qui les apprécie. — *Symptômes de symptômes*. Les effets qui résultent des symptômes d'une maladie, mais qui ne sont point essentiellement liés à la maladie elle-même. Ainsi la débilité résultant de la fréquence des évacuations alvines, dans la dysenterie, est un *symptôme de symptômes*.

**SYMPTOSE.** s. f. [*symptosis*, σύμπτωσις, de συμπίπτειν, tomber ensemble ; all. *Verfall*, angl. *symptosis*, it. *simptosi*]. État d'affaiblissement du corps ou d'une de ses parties, ou d'un organe en particulier ; atrophie.

**SYNADELPHE.** s. m. [de σὺν, avec, ensemble, et ἀδελφὸς, frère] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a un tronc unique, mais double dans toutes ses régions, et huit membres, parmi lesquels quatre paraissent être dorsaux et dirigés supérieurement.

**SYNANCHE** ou **SYNANCIE.** s. f. V. Angine.

**SYNANTHÉRINE.** s. f. (Clamort-Marquart). L'inuline.

**SYNAPTASE.** s. f. [de σὺν, avec, et ἅπτειν, lier, unir]. Synonyme d'*émulsine*.

**SYNARTHRODIAL, ALE.** adj. [*synarthrodialis*, angl. *synarthrodial*, it. *sinartrodiale*, esp. *sinartrodial*]. Qui a lieu par *synarthrose* : articulation synarthrodiale.

**SYNARTHROSE.** s. f. [*synarthrosis*, de σὺν, préposition qui indique le rapprochement, et ἄρθρωσις, articulation ; all. *Synarthrose*, angl. *synarthrosis*, it. *sinartrosi*, esp. *sinartrosis*]. Nom donné aux articulations immobiles ou *sutures*. Elles se divisent en : synarthrose dentée ou par engrenage ; écailleuse ou squameuse ; juxtaposition et schindylèse ; gomphose. — *Synarthrose diarthrodiale*. V. Amphiarthrose.

**SYNCHILIE**, et non **SYNCHEILIE.** s. f. [de σὺν, avec, et χεῖλος, lèvre]. Atrésie de l'orifice buccal avec perte de substance des lèvres et des joues, et adhérence aux rebords alvéolaires des mâchoires.

**SYNCHITONITIS.** s. f. [de σὺν, avec, et χιτών, tunique]. Adhérence de la conjonctive.

**SYNCHONDROSE.** s. f. [*synchondrosis*, de σὺν, avec, et χόνδρος, cartilage ; all. *Synchondrose*, angl. *synchondrosis*, it. *sincondrosi*, esp. *sincondrosis*]. Union de deux os par un cartilage. Telles sont l'articulation du sternum avec les côtes, celle des os pubis entre eux, etc.

**SYNCHONDROTOMIE.** s. f. [de σὺν, avec, χόνδρος, cartilage, et τομή, section ; angl. *synchondrotomy*, it. et esp. *sincondrotomia*]. Section d'une synchondrose ou d'un cartilage interarticulaire. V. Symphyséotomie.

**SYNCHRONE.** adj. [*synchronus*, de σὺν, avec, ensemble, et χρόνος, temps ; all. *gleichzeitig*, angl. *synchronous*, it. et esp. *sincrono*]. Synonyme d'*isochrone*.

**SYNCHRONIQUE.** adj. [angl. *synchronic*, it. et esp. *sincronico*]. Se dit des phénomènes qui s'accomplissent en même temps, comme la contraction des deux ventricules.

**SYNCHRONISME.** s. m. [all. *Gleichzeitigkeit*, angl. *synchronism*, it. et esp. *sincronismo*]. Simultanéité de deux phénomènes, comme celle des pulsations cardiaques et artérielles.

**SYNCHYSIS.** s. m. [de σύγχυσις, confusion ; all. *Synchyse*, *Glaskorperverflüssigung*, angl. *synchysis*, it. *sinchisi*, esp. *sinchisis*]. Nom donné par les anciens au trouble des humeurs de l'œil dû à la rupture traumatique ou spontanée des tuniques intérieures. — *Synchysis étincelant* (Desmarres) [*spinthéropie* (Sichel)]. Affection non douloureuse de l'œil, caractérisée par la présence de petits points brillants, ressemblant à des étincelles très nombreuses, qui se balancent au fond de l'œil, et sont visibles pendant plusieurs secondes. Lorsque l'œil se meut, elles paraissent augmenter de nombre, et tout le fond de l'œil en est parsemé. Ce phénomène est dû à la présence de cholestérine à l'état de cristaux lamelleux, qui flottent dans le corps vitré et réfléchissent la lumière. Cette cristallisation peut exister dans le cristallin encore contenu dans sa capsule.

**SYNCINÉSIE.** s. f. [de σὺν, avec, ensemble, et κίνησις, mouvement]. Mouvement involontaire se produisant dans un membre paralysé à l'occasion d'un mouvement d'un membre du côté opposé ; on observe ce phénomène dans certains cas d'hémiplégie organique.

**SYNCLITISME.** s. m. [de σὺν, avec, et κλίνω, j'incline]. Parallélisme entre le diamètre bipariétal de la tête du fœtus et le plan du détroit supérieur pendant l'engagement ; d'après Naegelé, il n'y aurait jamais synclitisme ; d'après

Duncan, le synclitisme n'existerait qu'au détroit supérieur, puis, à mesure que la tête descend dans l'excavation, elle s'incline, et son diamètre bipariétal ne coïncide plus avec les différents plans de l'excavation. Enfin, pour Kuneke. le synclitisme continuerait jusqu'au détroit inférieur.

**SYNCLONUS.** s. m. [de σὺν, avec, et κλόνος, secousse]. Affection convulsive qui est susceptible de gagner les assistants; par exemple, la chorée.

**SYNCOPAL, ALE.** adj. [all. et angl. *syncopal*, it. *sincopale*, esp. *sincopal*]. Qui a rapport à la syncope. — *Fièvre syncopale.* Fièvre intermittente pernicieuse, caractérisée par des syncopes réitérées. — *Respiration syncopale.* Type respiratoire dans lequel chaque cycle est séparé du suivant par une pause qui devient de plus en plus longue jusqu'à l'arrêt respiratoire complet; on le rencontre dans le cas d'hémorragie mortelle (Holovtschiner).

**SYNCOPE.** s. f. [*syncope*, συγκοπή, all. *Ohnmacht*, angl. *syncopation*, *fainting*, it. et esp. *sincope*]. Suspension subite et momentanée de l'action du cœur, avec interruption de la respiration, des sensations et des mouvements volontaires. Le mot *syncope* est regardé par beaucoup d'auteurs comme synonyme de *lipothymie* ou *défaillance*; d'autres considèrent la lipothymie comme le premier degré de la syncope. Les contractions du cœur devenant rares et faibles et le sang n'arrivant plus au cerveau, l'action de ce dernier organe s'anéantit, faute de son excitant naturel ; et les sensations, la locomotion et la voix, qui sont, ainsi que la respiration, sous la dépendance immédiate de l'encéphale, sont interrompues. La syncope diffère de l'apoplexie et de l'asphyxie par l'ordre dans lequel se succèdent les phénomènes. Dans l'apoplexie, l'action du cerveau est la première interrompue ; dans l'asphyxie, les actes qui se passent dans les poumons sont troublés les premiers. La syncope résulte d'une perte de sang abondante, d'une émotion morale vive, de certaines affections cardiaques ou pulmonaires; celle qui survient au début d'une hémorragie quand le malade n'a encore perdu que peu de sang, est due à l'émotion, et a une action favorable, à condition d'être de courte durée, puisque, les battements cardiaques s'arrêtant, l'hémorragie cesse; celle qui survient au contraire par privation de sang et apparaît après une forte hémorragie a toujours un pronostic grave. Lorsqu'on est appelé auprès d'une personne tombée en syncope, le premier soin doit être de lui placer la tête de niveau avec le tronc, ou même sur un plan inférieur à celui sur lequel le corps repose, pour que, à défaut de l'impulsion cardiaque, le sang artériel coule dans les vaisseaux encéphaliques par son propre poids. Cette position suffit d'ordinaire pour que la connaissance revienne, et que tous les accidents se dissipent avec promptitude. Quand il n'en est pas ainsi, et lorsque la face reste pâle, les carotides battant faiblement, et les veines jugulaires restant à peu près vides, il faut élever les extrémités inférieures et supérieures, de façon à porter vers le cœur, et bientôt vers le cerveau, les petites quantités de sang qui pourraient s'y trouver. C'est surtout dans les grandes hémorragies, dans celles, par exemple, qui suivent l'accouchement, que ce précepte est d'une grande utilité. Dans ce cas on pourra aussi avoir recours à la compression des membres avec la bande élastique appliquée de l'extrémité du membre vers la racine afin de chasser vers le tronc tout le sang qu'il contient. On emploie en même temps les excitants extérieurs de la peau et des sens, les frictions, les aspersions avec l'eau froide vinaigrée, l'inspiration de l'éther ou des eaux spiritueuses. — *Syncope convulsive par imitation* ou *épidémique.* Elle débute généralement par un peu de vertige, de malaise ou d'étourdissement, comme la syncope ordinaire. Puis vient la perte de connaissance, avec étouffement, spasme œsophagien, etc. Les attaques se répètent une ou plusieurs fois par jour et se terminent par quelques instants de stupeur ou un court sommeil. Parfois la perte de connaissance est complète, d'autres fois le patient entend ce qui se dit autour de lui. Souvent il y a quelques mouvements convulsifs avec ou sans énurésie pendant l'attaque. Cette maladie s'observe principalement sur les jeunes filles de dix à quinze ans, réunies dans les églises et les écoles aux époques où se multiplient les exercices religieux. L'attaque de l'une d'elles entraîne celle de plusieurs autres personnes. Cette affection disparaît lorsque les enfants rentrent chez leurs parents, mais avec la réapparition des attaques de temps en temps pendant une ou plusieurs semaines. Parfois, après l'isolement, un remède insignifiant donné comme d'une efficacité certaine amène la cessation des attaques sous l'influence de l'idée d'une guérison inévitable (Bouchut). C'est une manifestation de l'hystérie. — *Syncope sénile.* Forme de syncope commune chez les vieillards. Le plus souvent il y a peu ou point de prodromes, contrairement à ce qui se passe chez l'adulte, où, dans la plupart des cas, la syncope est annoncée par un état de malaise, des vertiges, des tintements d'oreilles, etc. La lipothymie paraît un peu plus fréquente que la syncope proprement dite. La perte du mouvement consiste dans un simple relâchement du système musculaire, phénomène très peu durable. Dans aucun cas le cœur n'a cessé complètement de battre. La disparition des phénomènes est moins rapide que chez l'adulte. La plupart des sujets restent faibles pendant deux ou trois jours. V. MORT SUBITE.

**SYNCRANIEN, IENNE.** adj. [de σὺν, avec, et κρανίον, crâne; it. et esp. *sincraniano*]. Se dit de la mâchoire supérieure, parce qu'elle tient de toutes parts au crâne.

**SYNCRÉTIQUE.** adj. [*syncreticus*, angl. *syncretic*, it. et esp. *sincretico*]. Synonyme usité d'*astringent.*

**SYNCRÉTISME.** s. m. [συγκρητικὸς] Système de philosophie grecque, qui consistait à fondre ensemble les divers systèmes, et qui, transporté dans la médecine, désigne un éclectisme illogique réunissant et mêlant les vues et les doctrines les plus hétérogènes.

**SYNCRÉTISTE.** adj. et s. Quit suit la doctrine du syncrétisme.

**SYNCRISE.** s. f. [*syncrisis*, de συγκρίνειν, coaguler, épaissir; all. et angl. *Syncrisis*, it. *sincrisi*, esp. *sincrisis*]. Pour les chimistes anciens, le passage d'un corps liquide à l'état solide, ou coagulation ou solidification de deux liquides mélangés ensemble.

**SYNCYTIUM.** s. m. Masse protoplasmique parsemée de noyaux, paraissant résulter de la coalescence d'un grand nombre de cellules. On donne ce nom en particulier à une couche de protoplasma granuleux tapissant les villosités choriales. Elle contient de nombreux noyaux riches en chromatine, parfois groupés en amas. Elle diminue d'épaisseur à mesure que la grossesse approche de son terme, et se réduit, au moment de l'accouchement, à une mince couche s'étendant sous la caduque. Elle est d'origine fœtale et dérive de la couche de Langhans. Elle joue un rôle important dans les échanges qui se font entre le sang de la mère et celui du fœtus. Elle agit comme une véritable glande : elle sécrète un ferment protéolytique et un ferment capable de saponifier la graisse. Elle est douée d'un pouvoir histolytique vis-à-vis des tissus maternels, grâce auquel elle pourvoit aux besoins de l'œuf pendant les premiers mois du développement. Enfin c'est à elle que doit être rapporté le rôle de sécrétion interne du placenta, secrétion qui retentit à la fois sur l'organisme fœtal et l'organisme maternel. Elle constitue donc une véritable glande vasculaire sanguine. L'hypertrophie pathologique de cette couche donne lieu au *déciduome* malin, mieux appelé *chorionépithéliome* ou *placentome.*

**SYNDACTYLIE.** s. f. [*palmature*]. Adhérence des doigts entre eux. Ces adhérences sont le plus souvent *congénitales* ; alors les doigts sont réunis par une membrane qui se porte de la face latérale d'un doigt au doigt voisin sur une étendue variable, ou sont complètement enveloppés par les téguments. Quelquefois elles sont *accidentelles*, consécutives aux brûlures ou aux ulcérations de deux doigts voisins, soudés par une membrane cicatricielle plus ou moins lâche. Dans la syndactylie congénitale, il y a avantage à opérer de bonne heure, vers trois ou quatre ans. L'opération consiste : 1° à séparer les doigts réunis, par l'incision au bistouri de la partie unissante, les anciens procédés, l'anse galvano-caustique passée dans l'interstice des doigts à séparer, le fil de fer passé dans la partie la plus reculée de la membrane et servant d'écraseur, préconisés dans le but d'éviter l'hémorragie, ne sont plus guère employés aujourd'hui; 2° à obtenir la cicatrisation isolée des surfaces et à prévenir de nouvelles adhérences. Cette opération, faite sous le couvert de l'asepsie, est exempte de dangers.

**SYNDECTOMIE.** s. f. Excision d'une partie de la conjonctive saine autour de la cornée, dans le but d'arrêter la nutrition des couches opaques de la cornée dans les cas de pannus et de sclérose.

**SYNDESMIE.** s. f. L'union des organes par des ligaments.

**SYNDESMITE.** s. f. Inflammation des ligaments.

**SYNDESMOGRAPHIE.** s. f. [*syndesmographia*, de σύνδεσμος, ligament, et γράφειν, décrire ; all. *Bänderbechreibung*, angl. *syndesmography*, it. et esp. *sindesmografia*]. Description des ligaments.

**SYNDESMOLOGIE.** s. f. [*sindesmologia*, de σύνδεσμος, ligament, et λόγος, discours ; all. *Bänderlehre*, angl. *syndesmology*, it. et esp. *sindesmologia*]. Traité des ligaments.

**SYNDESMO-PHARYNGIEN.** adj. [*syndesmo-pharyngeus*, it. *sindesmo-faringico*]. Faisceau charnu qui fait partie du constricteur supérieur du pharynx.

**SYNDESMOSE.** s. f. [de σύνδεσμος, ligament ; all. *Bandgelenk*, *Knochenfügung*, angl. *syndesmosis*, it. *sindesmosi*, esp. *sindesmosis*]. Union des os par le moyen des ligaments ; symphyse ligamenteuse.

**SYNDESMOTOMIE.** s. f. [*syndesmotomia*, de σύνδεσμος, ligament, et τομή, section, dissection ; all. *Syndesmotomie*, *Bänderzergliederung*, angl. *syndesmotomy*, it. et esp. *sindesmotomia*]. Dissection des ligaments.

**SYNDICAT.** s. m. — *Syndicat médical*. Association de médecins pour la défense des intérêts professionnels. Le premier syndicat médical fut celui de Montaigu en Vendée, créé en 1880 ; peu à peu les médecins se syndiquèrent et cent vingt syndicats existaient, lorsque survint l'arrêt de la Cour de Caen, confirmé par la Cour de cassation, refusant aux médecins le bénéfice de la loi du 21 mars 1884. Dans la loi du 30 novembre 1892, sur l'exercice de la médecine, l'article 13 ne fut voté qu'à quelques voix de majorité, et seulement à la condition que les syndicats médicaux ne pourraient défendre les intérêts professionnels qu'à l'égard de toute personne autre que l'État, les départements et les communes. Depuis cette époque, la situation des médecins a changé à leur avantage. Aujourd'hui le président d'un syndicat peut se porter partie civile contre les rebouteurs et charlatans, les cas litigieux sont examinés de plus près et les poursuites pour exercice illégal sont plus sérieuses et plus efficaces. Outre les syndicats, il existe un certain nombre d'œuvres médicales de prévoyance. La première œuvre de solidarité médicale date de 1833 ; et c'est à Orfila que revient l'honneur d'avoir fondé à cette date l'association médicale française : l'*Association des médecins de la Seine*. En 1856, sous l'impulsion de Rayer et d'Amédée Latour, fut fondée l'*Association générale des médecins de France*. Ces sociétés poursuivaient un triple but. Tout d'abord, elles devaient assurer l'honorabilité du corps médical. En effet, pour être reçu dans ces associations, il faut offrir de sérieuses garanties d'honorabilité morale et professionnelle. A l'Association des médecins de la Seine, la cotisation annuelle est de 20 francs, mais cette société a vu son capital considérablement accru par les libéralités de ses membres, grâce auxquelles une somme de 65 000 francs environ est distribuée en rentes viagères de 1 200 francs aux médecins infirmes, de 700 francs aux veuves des médecins membres de l'association. De plus, la société possède une bourse dans un lycée de Paris. L'Association générale des médecins de France est constituée par le groupement de 94 sociétés médicales départementales ; elle compte 8 500 membres, dont la cotisation est fixée à 12 francs. Les fonds sont fournis par l'intérêt du capital de la Société qui atteint 4 000 000 de francs. Au début, l'Association ne donnait de rentes viagères que de 300 francs, elles ont été élevées ensuite à 600 francs, actuellement elles sont à 800 francs, et l'on espère que bientôt elles atteindront 1 200 francs, surtout si l'on accorde à nos associations la faveur spéciale qui est donnée aux sociétés de secours mutuels, de laisser leurs fonds à la Caisse des dépôts et consignations, moyennant un intérêt de 4 et demi p. 100. A l'Association générale des médecins de France est annexée une des caisses de retraite, émanant d'un type créé par le Dr Cezilly sous le nom de « Concours médical ». C'est la *Caisse des retraites du corps médical français*, qui possède plus de 800 000 francs et dont le but est de servir à ses adhérents des pensions, dont le chiffre type est de 1 200 francs à partir de soixante ans, moyennant une cotisation variable suivant l'âge d'entrée. A côté de ces associations et de la Caisse des retraites, le Dr Laguoguey a fondé une *caisse indemnité maladie* pour les médecins de la Seine. Cette caisse garantit à ses adhérents, en cas de maladie, une somme de 10 francs par jour pendant tout le temps que dure l'incapacité de travail. Le Concours médical a créé peu après une caisse indemnité maladie sous le nom de *Association amicale des médecins français* qui, moyennant une cotisation annuelle variable avec l'âge, assure une indemnité de 10 francs par jour pendant deux mois et, passé cette limite, une indemnité de 100 francs par mois pendant toute la durée de la maladie, si longue soit-elle.

**SYNDROME.** s. f. [de συνδρομή, concours ; ce mot, dérivant de συνδρομή, doit être fait féminin ; all. *Zusammentreffen der Krankheitssymptome*, angl. *syndrome*, it. *sindrome*, esp. *sindroma*]. Nom que les médecins grecs donnaient à des énumérations de symptômes sans rapport obligé à des maladies déterminées. Les *Prénotions de Cos*, dans la Collection hippocratique, contiennent un grand nombre de syndromes, et cette idée de l'antique médecine est encore utilisable de nos jours. En effet, on rencontre à chaque instant des aspects symptomatiques qu'il est difficile de rattacher à des lésions connues et dont la cause échappe. Les syndromes présentent le fait pathologique uniquement par son côté clinique. Quand le tableau symptomatique a pu être rapporté à une lésion, cet ensemble constitue une affection ; quand enfin la cause est connue, la notion de maladie est complète.

**SYNÉCHIE.** s. f. [de σύν, avec, et ἔχειν, être, tenir ; all. *Synechie*, *Irisverwachsung*, angl. *synechia*, it. *sinechia*, esp. *sinequia*]. Adhérence de l'iris avec la cornée (*synéchie antérieure*), ou avec la capsule cristalline (*synéchie postérieure*). V. Iritis.

**SYNENCÉPHALIEN.** adj. et s. V. Sycéphalien.

**SYNENCÉPHALOCÈLE.** s. f. [de σύν, avec, et ἐγκεφαλοκήλη, encéphalocèle] (Spring). Hernie cérébrale qui, sur

une partie plus ou moins grande de sa surface, a contracté adhérence avec le placenta, le cordon ombilical ou les membranes de l'œuf. — Dans l'*hydrencéphalocèle* [de ὕδωρ, eau, et *encéphalocèle*], la hernie du cerveau est compliquée d'hydropisie ventriculaire, le cerveau est contenu dans une poche pleine de sérosité, communiquant avec l'un ou l'autre ventricule.

**SYNERGIE.** s. f. [*synergia*, de σὺν, avec, ensemble, et ἔργον, travail; all. *Mitwirkung*, angl. *synergia*, it. et esp. *sinergia*]. Action simultanée, concours d'action entre divers organes dans l'état de santé, ou, dans un sens plus étendu, action simultanée de plusieurs organes, dans l'état de maladie comme dans l'état normal, qui n'est pas l'effet d'une continuité de tissu ou d'une dépendance nécessaire et immédiate, mais concourt pourtant à l'accomplissement régulier d'une fonction, soit volontairement, soit involontairement, sous l'influence d'une impression perçue. Dans l'état morbide, les synergies prennent le nom de *sympathies* (V. ce mot). C'est l'harmonie entre les diverses fonctions et l'équilibre mutuel des propriétés vitales élémentaires maintenues à un degré normal de développement, qui fournissent la notion positive de l'idée vague du *moi* et de la *cénesthésie*, notion si singulièrement altérée lorsque cet équilibre est rompu dans certaines maladies, celles du cerveau surtout. Barthez est le premier qui se soit occupé des synergies et qui les ait nommées. C'est le plus souvent par l'intermédiaire du système nerveux qu'elles s'établissent, comme les mouvements réflexes et les sympathies, mais elles peuvent se faire aussi par l'intermédiaire des vaisseaux et surtout des sécrétions internes : ainsi la transformation de l'individu au moment de la puberté semble bien être en rapport avec l'établissement de la sécrétion interne du testicule. Les *synergies* diffèrent des *actes diastaltiques* en ce que, dans ces derniers, il y a *mouvement involontaire* d'organes musculaires de la vie animale ou de la vie organique *après une impression non perçue*, tandis que, dans les synergies, il y a concours régulier de l'action de plusieurs muscles se produisant : *a.* après une détermination ou *acte de la volonté*; tels sont tous les mouvements normaux des membres pour exécuter la marche, le saut, la natation, pour écrire, dessiner, jouer d'un instrument de musique, etc.; *b.* après une *sensation perçue*, *avec* ou *sans intervention de la volonté* : telles sont les contractions des muscles du ventre dans la défécation, l'accouchement, la miction, le vomissement, etc., des muscles du pharynx dans la déglutition, etc.

**SYNERGIQUE.** adj. Qui concerne la synergie. — *Mouvements synergiques.* V. GYMNASTIQUE *suédoise*.

**SYNESTHÉSIE.** s. f. [de σὺν, avec, et αἴσθησις, sensibilité]. Production de deux ou plusieurs sensations sous l'influence d'une seule impression : l'une des sensations est rapportée au point exact où l'excitation a été faite, les autres sont attribuées à des régions plus ou moins éloignées.

**SYNGENÈSE.** s. f. [de σὺν, avec, et γένεσις, engendrement; all. et angl. *Syngenesis*]. Hypothèse qui admettait que tout ce qui vit aurait été créé en même temps. V. SYNGÉNÉSIQUE.

**SYNGÉNÉSIE.** s. f. [*singenesia*, de σὺν, avec, et γένεσις, génération; all. et angl. *Syngenesia*, it. et esp. *singenesia*] (Linné). Classe contenant les plantes qui ont les étamines réunies par leurs anthères.

**SYNGÉNÉSIQUE.** adj. Qui se rapporte à la syngenèse ou hypothèse des syngénésistes. — *Théorie de la préformation syngénésique* [*système de l'emboîtement des germes*]. Hypothèse sur la procréation d'après laquelle, à la création de chaque espèce, les germes de tous les individus qui doivent paraître dans la série des temps auraient été créés simultanément et emboîtés les uns dans les autres : la génération serait alors un fait d'évolution des organes préexistants, qui, rompant leur enveloppe pour devenir manifestes après chaque fécondation, contiennent déjà toutes les autres successions d'êtres de cette espèce à venir. V. ÉPIGENÈSE. — *Anomalie* ou *monstruosité syngénésique, par emboîtement ou par inclusion.* V. INCLUSION.

**SYNGÉNÉSISTE.** s. m. Nom donné aux partisans de l'hypothèse de la syngenèse; ils admettent que la propriété de naître n'existe plus dans l'univers, mais qu'il y a seulement une matière vivante, amorphe ou déjà revêtue de forme, qui contient la raison suffisante de la génération et de toute vie en général. V. ÉPIGENÈSE.

**SYNIZÉSIS.** s. f. [*synizesis*, συνίζησις, de σὺν, ensemble, et ἵζειν, être assis, mot à mot : conjonction; all. *Pupillenverschliessung*, angl. *synizesis*, it. *sinizesi*, esp. *sinizesis*]. Occlusion de la pupille produite par une inflammation spontanée ou survenue à la suite de l'opération de la cataracte. — *Synizésis congénitale.* L'oblitération de la pupille par la membrane pupillaire, qui a persisté jusqu'au delà de la naissance. — *Fausse synizésis.* L'obstruction de cette ouverture par une matière étrangère, telle qu'un débris de cataracte, du pus provenant d'un hypopyon, etc.

**SYNNÉVROSE.** s. f. [de σὺν, avec, et νεῦρον, mot par lequel on désignait indistinctement toutes les parties fibreuses et blanchâtres; all. *Gelenkband*, *Flechse*, angl. *synneurosis*, it. *sineurosi*, esp. *sinevrosis*]. Synonyme de *syndesmose*.

**SYNOPSIE.** s. f. [de σὺν, avec, et ὄψις, vue]. Association de phénomènes visuels à des sensations fournies par les autres sens; tel est le cas de l'audition colorée.

**SYNOQUE.** s. f. et adj. [*synocha*, de σύνοχος, continu, de σὺν, avec, et ἔχειν, tenir; all. *synochisches Fieber*, angl. *synocha*, *synochus*, it. *sinoco*, *sinoca*, esp. *sinoco*; *fièvre continente*]. D'une manière générale, toute fièvre qui dure pendant un certain temps, sans intermission et même sans rémission bien marquée. — Quelques auteurs ont décrit comme un type fébrile spécial, sous le nom de *synoque* ou *fièvre synoque*, un ensemble de symptômes légers, accompagnés de fièvre, qui rentrent dans le cadre de la fièvre éphémère ou de l'embarras gastrique fébrile. — La *fièvre inflammatoire* des auteurs modernes est le *synochus imputris* (*synocha*, *synochus simplex*), de Galien, qui appelait *synochus* la maladie nommée depuis *fièvre putride*, *fièvre adynamique*.

**SYNORCHIDIE.** s. f. [de σὺν, avec, ensemble, et ὄρχις, testicule]. Coalescence des deux testicules, fusionnés sur la ligne médiane du corps.

**SYNOSTÉOGRAPHIE.** s. f. [*synosteographia*, de σὺν, avec, ensemble, ὀστεον, os, et γράφειν, décrire, all. *Gelenkbeschreibung*, angl. *synosteography*, it. et esp. *sinosteografia*]. Description des articulations et de leurs ligaments.

**SYNOSTÉOLOGIE.** s. f. *synosteologia*, de σὺν, avec, ensemble, ὀστέον, os, et λόγος, discours; all. *Gelenklehre*, angl. *synosteology*, it. et esp. *sinosteologia*]. Traité des articulations et de leurs moyens d'union.

**SYNOSTÉOTOMIE.** s. f. [*synosteotomia*, de σὺν, avec, ὀστέον, os, et τομή, section; all. *Gelenkzerlegung*, angl. *synosteotomy*, it. et esp. *sinosteotomia*]. Préparation anatomique des articulations.

**SYNOSTOSE.** s. f. [de σὺν, avec, et ὀστέον, os]. Soudure des os les uns avec les autres, des sutures du crâne en particulier. Celle-ci commence, en général, vers l'âge de quarante-cinq ans; elle peut être retardée beaucoup au delà, ou, au contraire, avancée. Ce fait peut avoir une grande importance en médecine légale. Elle met un terme à l'accroissement de l'encéphale. L'oblitération précoce

soude ordinairement les os suivant toute leur épaisseur. La synostose sénile commence par souder çà et là quelques dents de la suture; fréquemment aussi la soudure des tables vitrées par lesquelles elle débute est déjà achevée, qu'extérieurement on voit encore des endroits intacts. C'est par la partie postérieure de la suture sagittale que commence la synostose; la lambdoïde et la coronale restent plus longtemps ouvertes (Sauvage).

**SYNOTE.** s. m. [de σὺν, ensemble, et de οὖς, gén. ὠτὸς, oreille] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a deux corps intimement unis au-dessus de l'ombilic commun, avec une tête incomplètement double, offrant d'un côté une face et de l'autre une ou deux oreilles confondues ensemble.

**SYNOVECTOMIE.** s. f. (Ollier). Extirpation d'une synoviale, en particulier d'une synoviale articulaire (*arthrectomie*); cette opération se pratique surtout quand cette membrane est envahie par la tuberculose.

**SYNOVIAL, ALE.** adj. [angl. *synovial*, it. *sinoviale*, esp. *sinovial*]. Qui a rapport à la synovie. — *Capsules synoviales*. Petits sacs membraneux, sans ouverture, blanchâtres, demi-transparents, minces et mous, formés d'un seul feuillet qui se déploie sur les surfaces des cavités articulaires diarthrodiales (*synoviales articulaires*) et aux endroits où glissent des tendons (*synoviales tendineuses*). Leur tissu est plus dense et moins souple que celui des membranes séreuses, avec lesquelles elles ont de l'analogie. Elles renferment moins de fibres élastiques dans leur trame, qui adhère intimement au tissu qu'elles tapissent. Elles sont tapissées d'un revêtement formé sur les parties saillantes d'éléments polyédriques disposés sur un seul rang, sur les parties lisses de cellules disposées sur une ou plusieurs assises; ce revêtement a été rapproché tour à tour des épithéliums, du cartilage, des cellules conjonctives et des endothéliums. Les synoviales sont pourvues de vaisseaux très nombreux qui forment un réseau capillaire à mailles arrondies, et de nerfs qui leur donnent une vive sensibilité. Les synoviales s'arrêtent au pourtour des cartilages, en empiétant de un à quelques millimètres seulement sur leur face articulaire. Dans les cas de tumeurs blanches, le tissu spongieux qui se glisse entre les surfaces articulaires, et celui qui se produit entre l'os et le cartilage (d'où soulèvement de celui-ci), sont tous deux de nouvelle génération (V. Néo-membrane), et les synoviales ne passent ni au-dessus ni au-dessous du cartilage. Les synoviales s'enfoncent quelquefois profondément entre les faisceaux des capsules et gaines fibreuses, en formant des culs-de-sac ou prolongements de forme variable, qu'on a appelés *follicules synoviaux*. Outre les *synoviales articulaires* et les *synoviales tendineuses*, il existe de petites *bourses synoviales sous-cutanées* (V. Bourse) interposées entre la peau et certaines parties osseuses ou cartilagineuses saillantes (sur le trochanter, la rotule, l'olécrâne, etc.). Ces trois espèces de membranes constituent le *système synovial*. Le revêtement cellulaire peut être le point de départ de tumeurs malignes, que l'on range dans les sarcomes ou dans les endothéliomes. V. Séreux et Synovie. — *Franges synoviales*. Replis des membranes synoviales articulaires, analogues aux appendices épiploïques de l'intestin. Les franges, en raison du grand nombre de vaisseaux qu'elles contiennent, peuvent concourir à la sécrétion de la synovie; mais elles ne sont pas exclusivement le siège de cette sécrétion, puisqu'on n'en trouve pas dans toutes les articulations. — *Glandes synoviales* ou *de Havers*. Pelotons rougeâtres, situés dans l'intérieur des capsules synoviales, et que cet anatomiste regardait comme des *organes sécréteurs*. Ces prétendues glandes ne sont que des lobules de tissu adipeux riche en capillaires, soulevant la synoviale, surtout au niveau des franges. — *Tissu synovial*. V. Séreux. || *Kyste synovial*. V. Ganglion.

**SYNOVIE.** s. f. [*axungia articulorum, unguen articulare*, all. *Gliedwasser, Gelenkschmiere*, angl. *synovia*, it. et esp. *sinovia*]. Mot créé par Paracelse, pour désigner tantôt, au sens physiologique, la liqueur nutritive de chaque partie, tantôt, au sens pathologique, la maladie des articulations ou même toute autre maladie. || Humeur sécrétée par les synoviales articulaires, en petite quantité à l'état normal, abondamment dans les cas d'hydarthrose. Elle est filante, visqueuse, d'une saveur salée, contenant de l'eau, de la mucosine, du chlorure de sodium, du phosphate de chaux et des carbonates alcalins.

**SYNOVINE** ou **ARTHROHYDRINE.** s. f. (Hünefeld). La mucosine retirée de la synovie.

**SYNOVITE.** s. f. [esp. *sinovitis*]. Inflammation des membranes synoviales. Celle des synoviales articulaires se confond avec l'arthrite (V. ce mot). Les synovites tendineuses peuvent être sèches ou avec épanchement. La synovite sèche est crépitante ou plastique; crépitante, elle correspond à l'aï douloureux (V. Aï); la synovite plastique est consécutive à la goutte ou au rhumatisme; elle détermine des adhérences et gêne le fonctionnement des tendons. La synovite séreuse apparaît parfois au cours d'une maladie générale, en particulier du rhumatisme articulaire ou de la blennorragie; les autres infections, scarlatine, fièvre typhoïde, etc., quand elles se localisent sur les synoviales tendineuses, donnent plus souvent lieu à des synovites suppurées. Celles-ci sont fréquemment consécutives à des traumatismes qui introduisent directement un microbe dans la gaine tendineuse. Elles s'accompagnent de douleurs vives, donnent lieu à une fièvre élevée et doivent être traitées par l'ouverture précoce et les lavages antiseptiques. Parmi les synovites chroniques, les synovites fongueuses, celles à grains riziformes sont des formes de la tuberculose des synoviales; les grains riziformes sont formés par des lambeaux de la paroi nécrosée, qui détachés roulent dans la cavité et sont brassés par les mouvements du tendon; ces grains contiennent des bacilles de Koch, comme le prouve l'inoculation au cobaye. La syphilis peut déterminer une synovite séreuse à la période secondaire et des gommes de la synoviale à la période tertiaire.

**SYNTHÈSE.** s. f. [*synthesis*, σύνθεσις, de σὺν, avec, et τίθημι, je pose : c'est-à-dire, composition; all. *Synthese*, angl. *synthesis*, it. *sintesi*, esp. *sintesis*]. Procédé logique opposé à l'analyse. V. Induction et Logique. || En chimie, opération par laquelle on combine entre eux des corps simples pour former des composés, ou des corps composés pour en former d'autres d'une composition plus complexe. || Réunion des éléments d'un corps composé séparés par l'analyse. On peut réaliser, à l'instar des êtres vivants, et par des voies analogues, la formation de matières organiques, qui, dans les laboratoires comme dans les végétaux, s'opère par la réduction de l'eau et de l'acide carbonique. Cette réduction a pour effet, dans les deux cas, de mettre en présence le carbone, l'hydrogène et l'oxygène; d'où résulte, dans les végétaux comme dans nos laboratoires, la formation des premiers composés hydrocarbonés. Nous opérons à l'aide de la chaleur et par voie de complication graduelle, tandis que les végétaux opèrent à l'aide de la lumière et semblent atteindre tout d'abord le degré le plus élevé de la synthèse. L'oxyde de carbone, qui est le point de départ de la formation des matières organiques artificielles, et semble être également l'origine de la formation des matières organiques naturelles, résulte de la combustion incomplète du carbone; il est suceptible de brûler complètement en produisant de l'acide carbonique, et dégage ainsi une certaine quantité de chaleur. D'autre part, l'acide formique renferme les éléments de l'oxyde de carbone unis aux éléments de l'eau, c'est-à-dire d'un corps

complètement brûlé. Or la combustion de l'acide formique dégage beaucoup plus de chaleur que celle de l'oxyde de carbone; elle en dégage autant que pourrait en produire le carbone contenu dans cet oxyde, s'il n'avait subi aucun commencement de combustion. Il semble donc que dans la production de l'acide formique il se soit accompli un travail inverse de celui qui avait été d'abord effectué par le jeu normal des affinités, lors de la production de l'oxyde de carbone. Si ce résultat était réalisé dans les êtres vivants, on serait porté à invoquer le jeu exceptionnel d'une force nouvelle (*force vitale*) agissant au rebours des affinités. Mais l'acide formique peut être obtenu en associant l'oxyde de carbone aux éléments de l'eau par une synthèse directe et sous l'influence de conditions purement chimiques. Les caractères considérés comme anormaux des matières organiques naturelles se retrouvent dans les matières organiques artificielles. En résumé, on combine le carbone et l'hydrogène de façon à reproduire les composés organiques au moyen de l'eau et de l'acide carbonique; on procède dans cette reproduction d'abord à l'aide de l'oxyde de carbone, puis à l'aide d'un groupement renfermant les trois éléments fondamentaux à équivalents égaux, comme paraissent le faire les végétaux; on a recours à l'intervention du temps si prononcée dans les êtres vivants; enfin, par l'art, on obtient des composés hydrocarbones doués de propriétés spéciales et qui s'écartent des propriétés ordinaires de composés minéraux, circonstance qui avait paru d'abord rendre nécessaire le concours de la force vitale dans les métamorphoses chimiques des matières organiques (Berthelot). || En chirurgie, réunion de parties divisées : par exemple, des bords d'une plaie ou des fragments d'un os (*synthèse de continuité*); ou rapprochement de parties écartées ou déplacées, ainsi que cela a lieu dans les luxations (*synthèse de contiguïté*).

**SYNTHÉTISME.** s. m. [all. *Synthetismus, synthetische Verfahren*, angl. *synthetism*, it. et esp. *sintetismo*]. Ensemble des quatre opérations nécessaires pour faire la synthèse, c'est-à-dire pour réduire une fracture et la maintenir réduite : *extension, réduction, coaptation, immobilisation.*

**SYNTONINE.** s. f. [de σύντονος, contracté; *musculine*; all. *Syntonin, Muskelfibrin*, angl. *syntonine*, it. et esp. *sintonina*]. Substance blanche, gélatiniforme, soluble dans l'acide chlorhydrique très dilué et dans les solutions alcalines très étendues, d'où elle est précipitée par divers sels, mais non par la chaleur. Chauffée pendant quelques minutes à 85° dans l'eau, elle devient insoluble dans l'acide chlorhydrique. Cette substance avait été d'abord extraite de la chair musculaire par Bouchardat et par Liebig, d'où le nom de *syntonine musculaire* ou de *musculine* qui lui avait été donné. On sait actuellement qu'elle peut se former aux dépens de la plupart des matières albuminoïdes traitées par les acides dilués, et les corps ainsi formés, présentant les caractères généraux précédents, ont reçu le nom générique de *syntonine* ou *acidalbumine.*

**SYNZYGIE.** s. f. [*synzygia*, de σύν, avec, et ζεύγνυμι, je joins]. Point de jonction de deux cotylédons.

**SYPHILICOME.** s. m. [de *syphilis*, et κομεῖν, soigner]. Nom donné aux hôpitaux et aux dispensaires spécialement destinées au traitement de la syphilis.

**SYPHILIDE.** s. f. [all. *Syphilide*, angl. *syphilides*, it. et esp. *sifilide*]. Nom donné aux manifestations cutanées de la *syphilis.* Elles ont pour caractères généraux : 1° la *polymorphie* (Hardy), c'est-à-dire qu'on rencontre parfois simultanément chez un même individu, des taches, des squames, des pustules; 2° la *coloration* particulière dite *coloration syphilitique,* cuivrée ou maigre de jambon, qui peut se voir sur toute la saillie, comme cela se rencontre si la lésion élémentaire est constituée par une saillie pleine, une papule ou un tubercule; ou bien seulement à la base, s'il s'agit par exemple de pustules, ou de vésicules, ou d'ulcérations isolées; ou même simplement au pourtour, si ces dernières lésions sont réunies en groupes; 3° la *forme*, qui est circulaire ou demi-circulaire, caractère précieux, d'autant plus marqué qu'il s'agit de syphilides apparues à une époque plus tardive de la maladie, mais qu'on peut retrouver dans l'aspect d'éruptions nullement syphilitiques; 4° l'*absence de douleur*, sauf s'il s'agit de syphilides du cuir chevelu qui sont souvent prurigineuses, ou bien s'il existe une complication comme la gale, l'urticaire ou une lésion de nature herpétique; 5° l'*aspect des transformations* de la lésion primitive, squames, croûtes, ulcérations, cicatrices. *a.* Les *squames* sont généralement blanchâtres, peu épaisses, mais adhérentes (ce qui les distingue de celles du psoriasis). On donne le nom de *collerette de Biett* au liséré épidermique blanc qui circonscrit les squames et qui est dû au détachement de l'épiderme autour de la lésion. *b.* Les *croûtes* qui recouvrent les lésions syphilitiques ulcérées sont d'un vert noirâtre, sont très adhérentes, et ont une surface inégale qui les a fait comparer à une écaille d'huître. *c.* Les *ulcérations* ont une forme arrondie, des bords taillés à pic, leur fond est donc d'une teinte grisâtre et recouvert d'un pus fétide sanieux. *d.* Les *cicatrices* des ulcérations sont déprimées à leur centre, la peau qui les recouvre est lisse, très fine et ridée. Leur coloration, violacée au début, devient plus tard d'une teinte blanchâtre. Leur forme retrace d'une manière indélébile la configuration caractéristique de la lésion ulcéreuse syphilitique guérie. — L'apparition des syphilides peut être précédée d'un état fébrile plus ou moins marqué, quelquefois réduit à un simple malaise, parfois entièrement absent. Leur marche est d'ordinaire lente; elle peut se faire par poussées successives. — On distingue les syphilides en trois ordres : 1° les *syphilides précoces*, dont les lésions sont très superficielles, et qui se montrent au moment des accidents secondaires de la syphilis, de trois à dix mois après le chancre; 2° les *syphilides intermédiaires*, déjà plus profondes, qui apparaissent de six mois à deux ans; 3° les *syphilides tardives*, qui altèrent profondément le tissu et qui sont contemporaines des accidents tertiaires, de 2 à 15 ou 30 ans. On nomme *syphilides malignes*, des syphilides tertiaires graves se montrant d'une manière hâtive insolite, dès les premiers mois de l'infection syphilitique. — La *classification des syphilides* suivant la lésion anatomique ne peut être qu'indiquée ici. Duhring en décrit 46 espèces. Parmi les formes les plus fréquentes nous signalerons : I. Dans les SYPHILIDES PRÉCOCES : 1° la *syphilide exanthématique* ou *roséole syphilitique*, caractérisée par des taches à peine saillantes, du volume d'une lentille, donnant à la peau un aspect marbré, se montrant principalement sur le tronc, les flancs, à la base de la poitrine, sur le ventre, les cuisses. Cette éruption est, semble-t-il, d'autant plus persistante qu'elle se montre plus tardivement. Elle éclaire souvent par son apparition le diagnostic, resté douteux, de la nature d'un chancre : 2° les *syph. papuleuses* qui ont plusieurs formes : la *syphilide lenticulaire*, éruption indolore, souvent contemporaine de la roséole, qui siège surtout à la partie postérieure du cou, sur le tronc, les cuisses et les bras; et la *syphilide plate* ou *en plaque*, qui se montre principalement au front, puis sur les épaules et la poitrine, et se termine d'ordinaire par desquamation. Hardy y rattache la forme décrite par Bazin sous le nom de *plaques muqueuses de la peau*, car celles-ci ne s'ulcèrent jamais, n'ont pas d'odeur fétide et se terminent par desquamation; et la *syphilide cornée*, qui ne prend un aspect particulier que par suite de l'épaisseur spéciale de l'épiderme dans les régions où elle se développe, la paume des mains, et la plante des pieds;

3° les *syphilides pustuleuses superficielles*, qui apparaissent au début de la syphilis. Ces petites pustules éphémères siègent d'ordinaire dans le cuir chevelu, elles se recouvrent bientôt d'une croûte entourée d'une tache brune caractéristique ; 4° la *syphilide varioliforme*, qui, bien qu'assez rare, est la forme la plus fréquente de syphilides vésiculeuses ; elle apparaît du quatrième au sixième mois, s'accompagne souvent de fièvre, de courbature, d'angine et peut simuler une fièvre éruptive. Mais la lenteur de sa marche, la couleur de l'auréole, la coexistence d'autres accidents, font éviter l'erreur ; 5° les *syphilides végétantes* qui peuvent se développer sur la peau et les muqueuses, et présentent trois variétés : *a. syphilide granuleuse*, dont les petites saillies inégales, verruqueuses, du volume d'une tête d'épingle, siègent spécialement dans le sillon naso-labial et au menton ; elles ont une coloration gris-terre ou bien cuivrée, et sont disposées en cercle ; *b.* les *excroissances*, aussi nommées *crêtes de coq*, *condylomes*, *choux-fleurs*, qui siègent principalement à l'anus et sur les parties génitales et les aines : lésions qui se rencontrent d'ailleurs chez des individus non syphilitiques, chez les femmes enceintes par exemple ; *c.* les *plaques muqueuses* ou *syphilides pustuleuses plates*, ou *papulo-érosives*. Elles peuvent se développer par transformation du chancre *in situ*, ou bien apparaître sur une surface primitivement saine. Ce sont de petites saillies arrondies ou irrégulières, molles, à surface lisse, plate ou convexe, recouverte d'une pellicule fine comme l'épithélium qui recouvre les muqueuses. Cette pellicule s'ulcère facilement. Les bords de la plaque sont nets et peu saillants. La coloration est rosée ou bien d'un rouge vif ; un enduit pultacé recouvre la petite ulcération. Les plaques muqueuses sont le siège d'un suintement plus ou moins abondant, parfois fétide, qui se concrète en croûtes souvent épaisses, et irrite les parties avoisinantes. Elles peuvent devenir végétantes, verruqueuses, hypertrophiques sous l'influence de la malpropreté. On les rencontre sur la peau qui avoisine le pourtour des orifices naturels, bouche, anus, organes génitaux, puis aux aisselles, aux orteils, à l'ombilic. Elles sont plus fréquentes au niveau des muqueuses (buccale, pharyngée, vulvaire, anale, etc.) ; sur la langue elles peuvent affecter quatre formes d'après Fournier : érosive, papulo-érosive, papulo-hypertrophique, ulcéreuse ; sur les bords elles peuvent être fissuraires ; sur le dos de la langue, lisses (aspect fauché en prairie, Cornil). Les causes d'irritation locale (malpropreté, tabac, alcool) s'opposent à leur guérison ; ces plaques récidivent facilement et constituent une des causes les plus fréquentes de contagion. — II. Dans les SYPHILIDES INTERMÉDIAIRES : les *syphilides pigmentaires*, *vésiculeuses*, *vésiculeuses eczémateuses*, *vésiculeuses ecthymateuses*, ou *phlyzociées*. L'ecthyma syphilitique se rencontre surtout chez les individus en état de misère physiologique, qui sont débilités par les privations, les excès, l'âge, les fatigues, la dépression morale, l'alcoolisme, la grossesse ou l'allaitement, causes fréquentes des syphilides malignes précoces ; les *syphilides squameuses*, en gouttes ou circinées, pouvant prendre le nom de *syphilides palmaires* ou *plantaires* d'après leur siège ; les *syphlides tuberculeuses* disséminées ou en groupes : formes particulièrement fâcheuses, à cause de leur siège fréquent à la figure, au front et aussi à cause de leurs cicatrices. La *syphilide pigmentaire* ou *syphilide masculeuse pigmentaire* (Hardy, 1854) occupe une place à part parmi les syphilides ; elle apparaît dans la deuxième moitié de la première année de la syphilis, persiste des mois ou des années et est rebelle au traitement spécifique. Elle occupe principalement le cou (collier de Vénus) (fig. 737), mais peut se rencontrer aussi à la partie antérieure des aisselles et supérieure des cuisses ; parfois elle peut être généralisée ; elle est plus fréquente chez la femme que chez l'homme. Elle est constituée par des taches pigmentées d'un brun sale, séparées par des intervalles où la peau a conservé sa teinte normale ; jamais la pigmentation n'est intense, si bien que cette variété de syphilide se reconnaît souvent mieux d'un peu loin que de près. Les parties intermédiaires aux plaques pigmentées ne sont pas décolorées, ce qui distingue la syphilide pigmentaire du vitiligo. Pour Fournier, la pigmentation est primitive ; il s'agit là d'une lésion spéciale ayant une évolution propre ; d'autres auteurs la considèrent comme le reliquat d'une éruption roséolique ou papuleuse. Elle est bien distincte en tout cas des pigmentations consécutives à la cicatrisation du chancre ou d'autres lésions syphilitiques profondes ; elle a une localisation particulière, une évolution propre, et même une teinte peu foncée qui lui est spéciale. — III. Dans les SYPHILIDES TARDIVES, contemporaines d'ordinaire des accidents tertiaires de la syphilis, on décrit deux variétés qui ont une marche généralement très lente, et peuvent durer plusieurs années, car les accidents se prolongent par poussées successives : les *syphilides pustulo-crustacées* (fig. 738) et les *syphilides ulcéreuses*. Les croûtes qui les recouvrent sont adhérentes ; elles sont d'un brun verdâtre caractéristique ; au-dessous de ces croûtes on trouve des ulcérations plus ou moins profon-

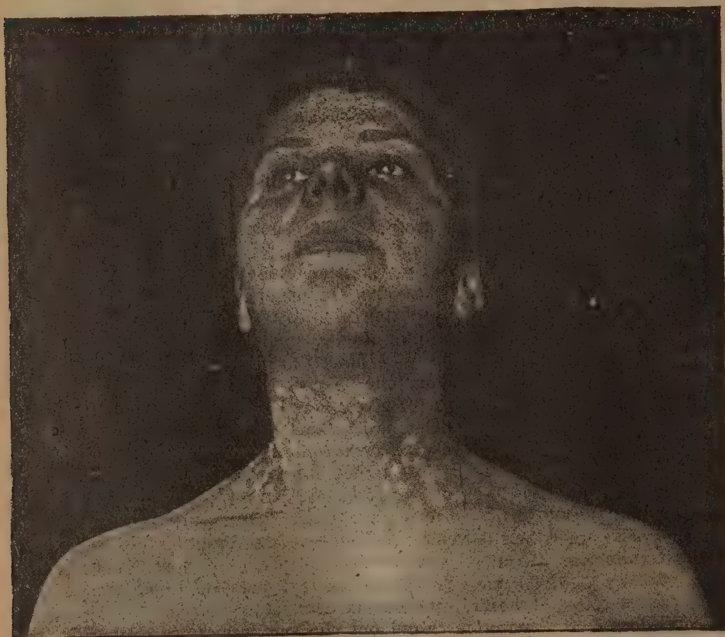


Fig. 737. — *Syphilide* pigmentaire du cou.

des et plus ou moins larges, à bords épais, taillés à pic. La suppuration fétide de ces surfaces est sanieuse et sanguinolente. Lors de la guérison, la cicatrice arrondie, déprimée, d'abord cuivrée, devient blanche avec le temps. Ces lésions sont d'ordinaire peu nombreuses; elles siègent fréquemment sur les jambes dans la forme *ecthymateuse*, mais dans la forme *impétigineuse* c'est surtout le visage, le cou, le cuir chevelu, le devant de la poitrine qui en sont le siège. La *syphilide pustulo-crustacée* peut se transformer en *syiphlide ulcéreuse serpigineuse.* On voit alors des plaques présentant sur l'un des bords une cicatrice pâle; plus loin, une cicatrice violacée; en d'autres points de récents tubercules, ailleurs des pustules, puis enfin des ulcérations à bords taillés à pic, recouvertes ou non d'une croûte verdâtre épaisse en écaille. La *syphilide ulcéreuse perforante* débute par des tubercules. Elle siège spécialement au visage, et cause dans les tissus, par la profondeur de la destruction, des pertes de substance redoutables; c'est la forme la plus grave de la syphilis. — Cette classification permet de juger le traitement applicable à chacune des formes ou variétés de syphilides, suivant qu'elles seront précoces, intermédiaires ou tardives. V. SYPHILIS. — *Syphilide verruqueuse.* V. EXDERMOPTOSIS.

**SYPHILIGRAPHE, SYPHILIOGRAPHE** et **SYPHILOGRAPHE.** s. m. [de *syphilis*, et γράφειν, décrire; all. *Syphilographe*]. Celui qui décrit la syphilis.

**SYPHILIGRAPHIE, SYPHILIOGRAPHIE** et **SYPHILOGRAPHIE.** s. f. [de *syphilis*, et γράφειν, décrire]. Description de la syphilis; traité de la syphilis.

**SYPHILIGRAPHIQUE, SYPHILIOGRAPHIQUE** et **SYPHILOGRAPHIQUE.** adj. Qui concerne la description de la syphilis.

**SYPHILIS.** s. f. [*lues venerea, pudendagra, morbus gallicus*; all. *syphilis, Lustseuche*, angl. *syphilis, venereal disease*, it. *sifilide*, esp. *sifilis; mal français. napolitain, espagnol ; mal des Allemands, des Polonais, des chrétiens, des Turcs*, etc.; en France, *mal du saint homme Job, de Saint-Mévius, de Saint-Sement, gorre, grand'gorre, vérole, grosse vérole*; en Espagne, *mal curial, mal de piedra, mal de Bucs;* en Angleterre, *pox; Madorrhea* (Benedict), *pudendagra* (Gaspard Torella), *syphilis* (Frascator, Sauvage, Linné, Cullen, Pinel, Swediaur), *lues venerea* (Fernel, Boerhaave, Astruc). On ne connaît pas l'étymologie de ce mot, qui a été introduit par Frascator et écrit par lui *syphilis* : on ne peut donc adopter l'orthographe proposée par Bosquillon (*siphilis*) d'après l'étymologie (σίφλος, haïssable) qu'il lui avait plu de donner. Cette orthographe est donnée par Castelli (1746) comme l'une de celles qui étaient adoptées de son temps, ainsi que celle de *siphylis*, auxquelles il préfère *siphlis* d'après l'étymologie précédente. D'autres tirent ce mot de σὺν, avec, et φιλεῖν, aimer]. Maladie infectieuse, contagieuse et inoculable, caractérisée par son évolution lente procédant par périodes dont chacune a ses accidents propres, par la fréquence et l'importance des manifestations cutanées et muqueuses et la présence dans la plupart de ces lésions d'un parasite spécial appelé *Spirochæta pallida, Spironema pallidum* ou mieux *Treponema pallidum*, découvert par Schaudinn et Hoffmann en 1905. Elle peut être héréditaire, mais le plus souvent elle est transmise par contagion; celle-ci a lieu ordinairement par le coït. Cette maladie a une telle importance en pathologie vénérienne que pendant longtemps on a confondu avec elle les autres maladies transmissibles par le coït, comme le chancre mou et la blennorragie; le chancre mou en fut nettement distingué par Bassereau en 1852, puis par Ricord et Fournier; la blennorragie, qu'Astruc, Hunter et Swediaur considéraient comme due au même virus que le chancre, fut démontrée par Ricord être de nature spéciale non syphilitique. On ne rencontre aucune indication précise de la syphilis proprement dite dans les médecins de la Grèce et de

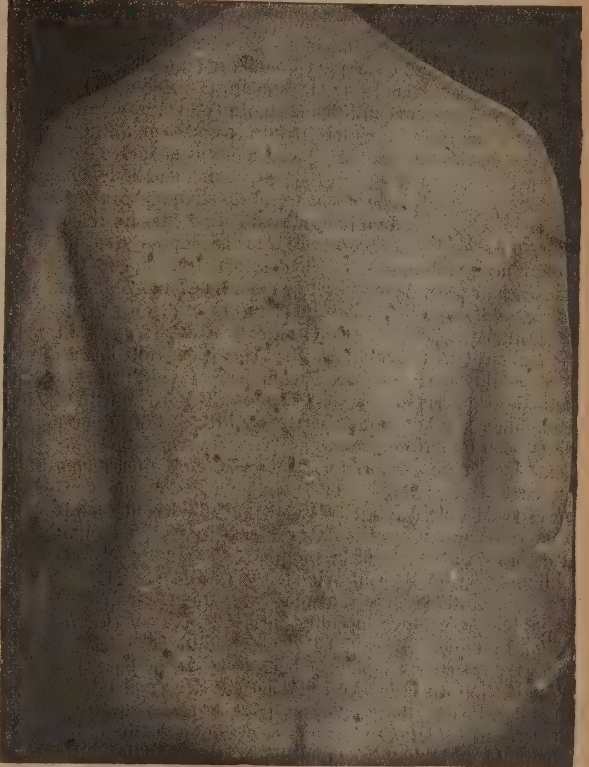


Fig. 738. — *Syphilides* pustuleuses et croûteuses.

Rome, et cela jette le doute sur ce point d'histoire médicale. Longtemps l'opinion commune a été que la syphilis avait été importée d'Amérique; mais, considérant la date du premier retour de Christophe Colomb (1492) et la date de l'explosion des accidents syphilitiques, il est impossible de ne pas reconnaître que, quand même il y aurait eu importation, la communication par le coït n'aurait pas suffi pour propager cette maladie, qui, peu de temps après sa première apparition, se montra d'une manière formidable en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre. Il y eut à ce moment une épidémie de syphilis très violente, épidémie qui paraît tout à fait indépendante de la découverte de l'Amérique et qui se répandit comme toutes les épidémies. De la sorte, on ne peut pas remonter au delà de la fin du XV^e^ siècle d'une manière certaine pour l'histoire de la syphilis. Toutefois un passage trouvé par Littré dans un médecin du XIII^e^ siècle, passage qui signale l'infection générale après une lésion contractée par le coït, est favorable à l'opinion qui voudrait reporter plus haut que le XV^e^ siècle l'origine de la syphilis. Ce qui n'empêcherait pas d'admettre qu'il y ait

eu, entre 1490 et 1500, une grave épidémie de syphilis. Les premières périodes des éruptions à la face, etc., causées par la morve chronique, ayant une assez grande analogie avec certains accidents secondaires et surtout tertiaires de la syphilis, quelques-uns pensent que cette épidémie a pu coexister avec la morve, qui a dû parfois aussi être très répandue, alors qu'il était encore impossible de distinguer l'une de l'autre ces affections. La syphilis est une maladie spécifique transmise par contact ou par hérédité. Elle n'est inoculable à aucune espèce animale sauf aux singes, comme l'ont montré les recherches d'Auzias-Turenne, Krishaber et Barthélemy, Martineau et Hamonic, etc. ; on réussit constamment si l'on s'adresse aux singes anthropoïdes (Metchnikoff et Roux) ; chez le macaque il faut faire l'inoculation par scarification sur le bord de la paupière (Thibierge et Ravaut) ; mais c'est chez l'anthropoïde seul qu'on voit apparaître des accidents secondaires tels que des papules et quelquefois des plaques muqueuses. Quelle que soit la source d'où elle provienne, la maladie débute toujours, sauf le cas de syphilis héréditaire, par un chancre infectant qui peut résulter de la contagion, à un individu sain, d'un chancre infectant, d'*un accident secondaire* à forme suppurative, du sang d'un syphilitique à la période secondaire, et peut-être, dans certains cas, de ses sécrétions morbides. La contagion est *immédiate*, a lieu à la suite d'un contact direct entre le syphilitique et l'individu sain ; ou elle est *médiate*, se fait au moyen d'un intermédiaire. Les conditions qui doivent être réunies pour que la contagion puisse avoir lieu à la suite des rapports sexuels sont, d'après Clerc, A. Martin et Belhomme : 1° le dépôt du virus syphilitique sur un point de la peau ou des muqueuses ; 2° très vraisemblablement, l'existence d'une excoriation, une déchirure quelconque (si facilement produites par le coït, du reste), au point où le virus a été déposé ; 3° le fait que l'individu soumis à la contagion n'y soit pas réfractaire, ou bien qu'il n'ait pas ou n'ait pas eu la syphilis soit acquise, soit héréditaire ; car on ne peut avoir la syphilis qu'une fois ; s'il y a des exceptions, elles sont plus rares que la récidive de la variole et d'autres maladies virulentes (*la syphilis ne peut se doubler*, Ricord). Le virus syphilitique, introduit dans les tissus, est rapidement absorbé. La période dite d'*incubation* est le temps nécessaire au virus pour pénétrer l'organisme tout entier et pour se reproduire. Le chancre dit *infectant* n'est que la première manifestation apparente de la diathèse syphilitique (Aimé Martin). On a divisé longtemps la syphilis en *primitive* et en *constitutionnelle*. On lui donnait le nom de *syphilis constitutionnelle, consécutive, confirmée, générale*, quand le virus a déterminé l'infection de l'économie tout entière et produit, au bout d'un certain temps, des accidents généraux de formes et de sièges divers. Cette division mérite d'être conservée ; elle sépare nettement le chancre de tous les autres accidents de la syphilis ; elle suppose que l'incubation du chancre a été le temps nécessaire au virus pour vaincre la résistance locale des tissus au point où a été déposé l'agent infectieux, et que cette résistance locale a été vaincue avant celle de l'organisme entier ; comme un certain temps s'écoule entre le chancre et l'apparition des premiers accidents de la syphilis constitutionnelle, période qui a été souvent appelée *deuxième incubation*, elle peut être considérée comme l'expression exacte des faits. Il convient seulement de remarquer que la deuxième incubation commence dès l'apparition du chancre, que dès ce moment l'économie entière est infectée ; l'ablation chirurgicale du chancre, même faite d'une façon précoce, n'empêche pas en effet le plus souvent l'apparition des autres symptômes de la maladie. Les manifestations de la syphilis *constitutionnelle* ont été elles-mêmes divisées en deux ordres : *symptômes* ou *accidents secondaires*, et *symptômes* ou *accidents tertiaires*. Cette division, fondée sur le moment d'apparition des accidents, précoces ou tardifs, est moins importante que la première en ce qu'elle n'est pas toujours nettement tranchée ; elle ne laisse cependant pas d'avoir une grande valeur, surtout au point de vue de la thérapeutique. On range au nombre des *accidents secondaires*, les douleurs névralgiques, rhumatoïdes, l'alopécie, quelques syphilides (V. ce mot), l'altération des muqueuses et l'iritis. Parmi les *accidents tertiaires*, nous trouvons les lésions des tissus sous-cutané et sous-muqueux, celles des tissus fibreux, osseux, parenchymateux (foie, poumons, cerveau), enfin, comme dernier degré, la cachexie syphilitique. Le *chancre* siège au point d'entrée du virus ; il peut provenir d'un autre chancre syphilitique ou d'une plaque muqueuse ; les accidents secondaires (plaques muqueuses, etc.) fournissent en effet un pus qui, inoculé avec la lancette à des sujets n'ayant jamais eu la vérole, donne lieu à la production de chancres indurés, puis à la syphilis constitutionnelle avec tous ses accidents caractéristiques. Il n'y pas de vérole d'emblée, c'est-à-dire par absorption directe du virus sans lésion préalable de l'organe par lequel il a pénétré dans l'économie. Si, dans certains cas, on a pu croire à de pareils faits, c'est que l'observation n'avait pas montré l'ulcère primitif, soit qu'il siégeât dans des lieux insolites, soit qu'il fût, chez la femme, caché dans les replis du vagin ou sur le col de l'utérus. Les malades ont souvent pu laisser passer inaperçu quelque chancre indolent ne siégeant pas sur les parties génitales, puisque, là même, il peut naître et guérir sans éveiller l'attention. Le chancre se développe partout, sans élection de siège, sur toute la périphérie du corps, sur tout le tégument externe ou interne accessible, et par conséquent sans qu'il y ait besoin, soit pour les parties qui se contagionnent, soit pour celles qui fournissent la matière infectante, de fonctions spéciales ou d'état physiologique particulier ; tant qu'il n'est pas cicatrisé, il est inoculable. Les parties qui s'infectent sont celles qui présentent les conditions les plus favorables à des lésions mécaniques, à des éraillures, abrasions ou desquamations de l'épiderme, à des écorchures, à des déchirures, à des solutions de continuité de toute espèce : chez l'homme, le limbe du prépuce, le voisinage du frein, les points adhérents de la muqueuse du gland et du prépuce, points qui, n'ayant pas la souplesse des autres régions, se déchirent plus facilement ; chez la femme, la fourchette, les points d'insertion des nymphes, les caroncules myrtiformes. Le *chancre infectant* est dit encore *chancre huntérien*, *chancre induré*, *chancre dur*. Il n'apparaît que vingt à vingt-cinq jours en moyenne après le moment de l'inoculation, rarement après dix jours, temps minimum, et après trente-cinq à quarante jours ; alors une papule se montre au siège inoculé, qui s'ulcère et donne lieu à un chancre infectant le plus souvent solitaire. Cette papule augmente en étendue et en épaisseur, puis s'exulcère en faisant saillie au-dessus de la peau. Les chancres peuvent aussi ne pas présenter la forme de papule, mais directement celle de petite ulcération, comme si la muqueuse avait été éraillée par un *coup d'ongle*. Les bords ne sont pas plus élevés que le fond, qui est excorié et donne lieu à la sécrétion d'une petite quantité de pus sanieux. A la *période dite d'état*, le chancre infectant se présente sous la forme d'une ulcération superficielle à bords inclinés et se raccordant avec le fond ou le plus souvent de niveau avec lui. Cette ulcération est recouverte en partie par une fausse membrane qui, vue à la loupe, a l'apparence du frai de grenouille. Les bords sont d'un rouge vif, la forme de l'ulcération est généralement régulière : elle suppure peu ; il est rarement douloureux et est accompagné 98 fois sur 100 d'une induration à la base : induration élastique, chon-

droïde, n'ayant aucun des caractères de l'induration inflammatoire. Les *ganglions* correspondant à l'ulcération sont engorgés de bonne heure. Il est rare que ce gonflement prenne un grand volume et dépasse celui d'une noisette ou d'une noix. Les ganglions restent communément indolents, durs, rénitents, donnant au toucher une sensation aussi analogue que possible à celle de l'induration spécifique ; ils ne se soudent pas entre eux pour former une seule masse, car le tissu cellulaire périphérique ne s'engorge pas ; ils sont mobiles sous la peau, qui ne leur adhère pas, et qui ne change ni de couleur, ni de température ; ils forment une espèce de *pléiade ganglionnaire* ; souvent l'un deux, *ganglion direct de Ricord*, est plus volumineux que les autres ; en général les ganglions des deux côtés sont pris. Ces bubons se terminent presque toujours par une résolution lente, mais complète ; ils peuvent cependant quelquefois rester à l'état hypertrophique indéfini. S'ils s'enflamment et suppurent, ce qui est excessivement rare, ils ne fournissent jamais de pus spécifique ou du moins inoculable. Cet engorgement peut servir à indiquer la nature du chancre qui a précédé quand celui-ci a déjà disparu ; il est, de même que l'induration, l'indice fatal de la syphilis. Quelquefois les lymphatiques allant du chancre aux ganglions sont perceptibles sous forme de cordons durs, non douloureux, moniliformes. Le chancre infectant a une tendance spontanée à la guérison ; il s'ulcère peu, se phagédénise et se gangrène rarement ; il a une marche régulière. Il est le signe de l'infection générale de l'économie : on voit très souvent, avant sa cicatrisation complète, apparaître les premières manifestations secondaires (roséole, angine). Cet ulcère présente plusieurs variétés de forme et de siège. Dans certains cas, il est dit *superficiel* ; il siège alors le plus souvent sur le prépuce ou le gland chez l'homme, et sur les parois du vagin chez la femme, il a une forme irrégulière plus ou moins arrondie ; il est peu profond, s'arrête au derme, et n'intéresse que l'épithélium : on dirait une pêche mûre dont on a enlevé la pellicule. Lorsque l'induration n'affecte que les bords de cette érosion chancreuse, elle est dite *annulaire*. Cette forme peut donner lieu à ce qu'on appelle *ulcus elevatum* ; le fond s'ulcère considérablement, devient fongueux, et forme une espèce de champignon qui secrète longtemps du pus inoculable, et qui peut, en outre, se transformer sur place en accident secondaire. Le véritable *chancre huntérien* ou *induré* s'étend peu en surface et gagne plutôt en profondeur ; parfois il est régulièrement arrondi et taillé à pic. L'aréole est moins vive, moins rouge que dans les autres espèces, le fond et la marge sont gris, criblés de petits points rougeâtres. Les bords sont durs et n'ont pas de tendance à se décoller ; ils tiennent au fond, qui lui-même repose sur une base nettement circonscrite, formée dans les cas types par un noyau assez semblable à la moitié d'un pois cassé implanté dans le tissu sous-cutané, et laissant le tissu du voisinage indemne. Cette induration spécifique est rénitente et donne la sensation que donnerait une petite masse cartilagineuse. En tendant la peau dessus, on remarque une teinte blanchâtre, opaline, semblable à celle du cartilage tarse de la paupière renversée. Dans certains cas, dans ceux surtout où l'ulcération est large, l'induration est tellement mince, qu'elle n'occupe que la surface du fond et est dite *parcheminée*. L'induration arrive ordinairement du cinquième au septième jour, presque jamais après le vingtième. L'induration peut persister cinq, six, dix mois et plus ; son siège est le tissu conjonctif sous-muqueux ou sous-cutané, et principalement le réseau lymphatique. Elle est constituée par une hyperplasie du tissu conjonctif et par une infiltration considérable de cellules conjonctives appartenant pour la plupart, d'après Unna, au type des *plasmazellen*. L'induration, après avoir diminué ou même disparu, est très sujette à des récidives ; elle tend généralement à disparaître, que le malade qui en est porteur soit soumis ou non à un traitement antisyphilitique. Elle se ramollit, avec ce caractère particulier que la consistance diminue en même temps dans toute son épaisseur ; puis elle disparaît peu à peu, en ne laissant d'autre trace de son passage d'une tache d'un violet foncé qui s'efface presque complètement par la suite. Le *chancre urétral* peut occuper tous les points de ce canal ; mais la fosse naviculaire en est le plus souvent le siège. Il simule la blennorragie, en donnant lieu à un écoulement ; mais cet écoulement est peu abondant, ténu, séreux, rouillé, sanguinolent ; la douleur est plus circonscrite dans la miction et l'érection. On peut même, dans certaines circonstances, en palpant le trajet du canal, sentir un point résistant. Le chancre peut siéger en tout autre point du corps que la sphère génitale ; ce sont les chancres dits *extragénitaux*, qui forment 8 à 9 p. 100 de la totalité des chancres, d'après Fournier. On le rencontre à la bouche (lèvres, langue, amygdale), à l'anus, aux paupières, au mamelon, aux doigts, etc. Dès l'apparition du chancre l'état général du sujet est atteint. Il est rare, en effet, de ne pas constater chez lui une faiblesse inaccoutumée, des palpitations, de la céphalalgie, une décoloration très marquée des téguments, et quelquefois un bruit de souffle dans les carotides ; en un mot, les symptômes de la chloro-anémie. — On pourrait confondre le chancre infectant à son début avec l'herpès ; mais l'herpès est toujours multiple, disposé en groupe de vésicules auxquelles succèdent des érosions superficielles, tandis que le chancre infectant est le plus souvent solitaire. L'herpès est une lésion d'abord vésiculeuse, puis ulcéreuse, tandis que le chancre est une lésion plane, relativement sèche, pseudo-membraneuse ; en outre l'herpès ne s'accompagne jamais d'induration ni d'adénopathies. — Le chancre mou est une ulcération douloureuse, saignant facilement, à bords taillés à pic, décollés, à fond jaunâtre, à base non indurée ; le pus est inoculable au porteur, et contient le bacille de Ducrey. La balanite érosive et circinée, la balanite pustulo-ulcéreuse se différencient facilement du chancre induré par l'abondance de la suppuration, l'absence de lésion dermique circonscrite et d'induration. Le diagnostic du chancre est surtout difficile quand il siège sur la muqueuse urétrale ou en dehors de la sphère génitale. Dans ce dernier cas, l'importance de l'adénopathie, l'induration toujours considérable, enfin l'évolution relativement rapide seront de précieux indices. — Un des préceptes dans le traitement du chancre, c'est de découvrir l'ulcère, quand cela est possible, afin de pouvoir ainsi plus facilement enlever les croûtes et le pus qui s'amasse dans les replis des muqueuses. On fait faire des lavages plusieurs fois par jour avec la liqueur de Van Swieten coupée d'eau bouillie, et on panse avec une poudre inerte, sous-nitrate de bismuth, dermatol, oxyde de zinc, associé ou non au calomel ; quand le chancre est croûteux, on prescrira avec avantage une pommade à l'acide borique ou au calomel ; mais on se trouvera mieux le plus souvent d'appliquer des pansements humides avec de l'ouate imbibée d'une solution de sublimé au cinq-millième, ou de liqueur de Labarraque diluée. Si la suppuration est abondante et s'il y a tendance au phagédénisme, on pansera avec de l'iodoforme, ou on fera une cautérisation superficielle à la teinture d'iode ou avec la solution de nitrate d'argent à 1 p. 20. On évitera les cautérisations profondes qui augmentent l'induration. Enfin, dans les cas graves, le traitement mercuriel général institué de bonne heure a une action curative manifeste. Reste la question de l'extirpation du chancre ; elle n'est à recommander que quand elle peut se faire facilement et sans inconvénient pour le malade (dans le cas, par exemple, de chancre du prépuce) ; elle

doit être faite toujours largement, comme l'ablation d'une tumeur maligne, en ayant soin de ne pas inoculer le virus chancreux dans la plaie. Elle n'a de chances d'empêcher les accidents généraux de la syphilis que quand elle est faite de très bonne heure, dès l'apparition du chancre; comme à ce moment le diagnostic est très difficile et le plus souvent impossible, on voit que ce traitement ne peut être essayé que dans un nombre de cas bien restreint, quand par exemple de par les commémoratifs on aura tout lieu de craindre l'apparition d'un chancre. — *Accidents secondaires.* Ils sont constitués par des symptômes généraux révélant l'envahissement de l'organisme entier par le virus et par les éruptions cutanées et muqueuses; ces dernières sont réunies sous le nom de *syphilides* (V. ce mot), parmi lesquelles la roséole et les plaques muqueuses de la cavité bucco-pharyngée sont les plus fréquentes. Les accidents secondaires apparaissent après une période de latence complète que l'on appelle seconde incubation et qui commence immédiatement après l'apparition du chancre et dure en moyenne de quarante à quarante-cinq jours. Le début de la période secondaire est annoncée le plus souvent par l'apparition de la roséole qui s'accompagne ordinairement de symptômes généraux; ceux-ci consistent en un état de malaise général, avec courbature et inappétence, accompagné habituellement d'un léger état fébrile. Parfois l'élévation de la température atteint 39° et 40° et quand la fièvre affecte le type continu, elle simule la dothiénentérie, d'où le nom de *typhus syphilitique* qu'on lui donne parfois. Le plus souvent la fièvre est peu élevée et passe inaperçue; ce que l'on remarque c'est l'amaigrissement du malade et sa pâleur qui est l'indice d'une anémie véritable: celle-ci peut revêtir chez la femme à l'époque de la puberté l'aspect de la chlorose, d'où le nom de *chloro-anémie syphilitique* qui lui a été donné. La diminution des globules rouges s'accompagne d'une leucocytose assez élevée. Les symptômes nerveux que l'on rencontre à ce moment sont l'insomnie, la céphalée à maximum nocturne, les douleurs névralgiques, parfois l'abolition du réflexe pupillaire à la lumière, souvent les douleurs ostéocopes qui se font sentir surtout la nuit; dans le cas de céphalée l'étude cytologique du liquide céphalo-rachidien montre une leucocytose assez marquée, constituée par des polynucléaires et des lymphocytes. Les organes lymphoïdes réagissent le plus souvent d'une façon manifeste; les différents groupes ganglionnaires sont engorgés, en particulier au niveau de la nuque; mais cette adénopathie reste indolente et passe inaperçue si elle n'est pas recherchée avec soin, la rate de même est augmentée de volume, comme elle l'est dans les maladies infectieuses. Du côté du système locomoteur, on observe parfois des périostites localisées principalement au niveau des os du crâne, du tibia, etc.; des arthrites, soit sèches, soit revêtant la forme de l'hydarthrose, des synovites tendineuses et des hygromas. L'ictère peut se montrer dès cette période et revêtir l'aspect de l'ictère catarrhal bénin et exceptionellement celui de l'ictère grave; certaines pleurésies ont été rattachées à la même infection. La syphilis à la période secondaire peut en effet léser les viscères presque autant qu'à la période tertiaire, on voit certaines lésions du système nerveux considérées parfois comme un exemple de tertiarisme précoce et qui ont en réalité les caractères des manifestations secondaires. C'est ainsi que certaines formes de syphilis médullaire précoce, comme la méningo-myélite aiguë, appartiennent par l'aspect de leurs lésions aussi bien que par l'époque de leur apparition à la période secondaire. L'iritis enfin est un accident de la même période et apparait en général du sixième au dixième mois après le chancre. V. Iritis. — Dès que se montrent les accidents de syphilis constitutionnelle, il faut recourir au traitement mercuriel. Celui-ci peut être appliqué de différentes façons; sauf les cas où il est nécessaire d'agir vite en raison de la gravité des accidents, on emploiera la voie stomacale; on peut donner le sublimé en solution étendue, une à deux cuillerées à soupe de la solution au millième prises dans du lait, ou en pilules, telles que les a formulées Dupuytren (V. Pilule), ou le proto-iodure de mercure en pilules de 2 centigrammes, dont on fait prendre deux pilules d'abord chaque jour, puis de jour en jour une de plus à intervalle de plusieurs heures jusqu'à quatre par jour. Il faut toujours tâter la sensibilité du malade au mercure et n'arriver aux doses élevées, quand celles-ci sont nécessaires, que progressivement. Dans tous les cas on s'assurera d'abord du bon état de la bouche; on fera arracher ou soigner les dents gâtées; on prescrira au malade des soins minutieux de la cavité buccale: lavage après chaque repas, gargarismes au chlorate de potasse, brossage des dents matin et soir; ainsi on évitera la stomatite mercurielle. Ce traitement doit être suivi pendant toute la période secondaire avec des intervalles de repos qui seront peu prolongés pendant les premiers mois; dans la deuxième moitié de la première année, sauf indications particulières, le traitement sera fait pendant un mois sur deux. — Les accidents secondaires sont transmissibles par les rapports sexuels et par l'inoculation. Ils donnent ainsi naissance à un chancre qui est le point de départ de la syphilis constitutionnelle au même titre que s'il était la conséquence d'une inoculation des accidents primitifs. Au niveau des accidents secondaires et en particulier des plaques muqueuses, on a trouvé le *Treponema pallidum* de Schaudinn de même que dans le chancre induré. — *Accidents tertiaires.* Ils peuvent atteindre tous les organes et sont surtout caractérisées par la production de petites tumeurs appelées *gommes.* Les organes les plus fréquemment lésés sont la peau, le tissu cellulaire, les testicules, la langue, les muqueuses, le foie, les centres nerveux [V. Sarcocèle, Syphilide, Syphilis *viscérale* et Syphilitique (*Gomme*)]. Les accidents tertiaires se traitent par l'iodure de potassium, aidé de bains sulfureux; souvent on devra recourir au mercure qui pour certains auteurs reste le médicament de choix de la syphilis à la période tertiaire comme à la secondaire. Au niveau des viscères les gommes s'associent le plus souvent à des lésions scléreuses. — *Syphilis conceptionnelle,* Syphilis transmise à la mère par l'enfant qu'elle porte dans son sein, et qui est syphilitique du fait du père. Dans ce cas la porte d'entrée de la syphilis est le placenta; la mère devient donc syphilitique sans avoir eu de chancre, soit que l'agent pathogène passe directement du sang du fœtus dans celui de la mère, soit que la lésion initiale soit constituée par l'altération du placenta (*chancre utéro-placentaire* de Frænkel). La syphilis conceptionnelle peut rester latente; la mère ne présentant jamais aucun accident syphilitique; celle-ci est pourtant réfractaire à l'inoculation du virus syphilitique, et peut nourrir sans craindre d'être contagionnée; c'est la loi de Baumès ou de Colles; on peut admettre que dans ce cas la toxine syphilitique seule a passé à travers le placenta, déterminant l'immunisation de la mère. — *Syphilis héréditaire.* La syphilis est transmise au fœtus soit par la mère seule, soit par le père seul, soit par les deux ensemble; c'est la syphilis héréditaire proprement dite, germinative ou ovulaire. Elle peut aussi être transmise par la mère au fœtus quand la mère la contracte pendant la grossesse; la syphilis n'est plus alors héréditaire, mais congénitale. Toutefois cette transmission n'a lieu que si l'infection de la mère a lieu pendant les premiers mois de la grossesse; à partir du septième mois elle est rare, et tout à fait exceptionnelle au huitième et au neuvième mois. La syphilis héréditaire peut occasionner la mort du fœtus et l'avortement ou l'accouchement prématuré; ou

bien l'enfant meurt pendant l'accouchement ou dans les jours qui suivent. La syphilis héréditaire précoce débute de la deuxième à la quatrième semaine, quelquefois plus tard, mais le plus souvent dans les trois premiers mois; elle se manifeste par des éruptions cutanées, en particulier par le *pemphigus syphilitique*, plus rarement par des lésions maculeuses ou papuleuses, par des lésions des muqueuses, surtout le *coryza*, les fissures labiales, les plaques muqueuses érosives de la bouche, l'augmentation de volume de la rate et du foie, et surtout l'altération de l'état général, caractérisé par l'amaigrissement, le facies terreux et bistré. Parfois cette altération de l'état général est le seul symptôme : un enfant qui jusque-là se développait normalement, se met à maigrir et à diminuer de poids sans cause connue; la reprise du poids a lieu avec le traitement mercuriel. La syphilis héréditaire est dite *tardive* quand les accidents apparaissent seulement au cours de la seconde enfance, de l'adolescence ou de l'âge adulte. Le plus souvent le malade a présenté peu de temps après sa naissance les accidents que nous venons de décrire; mais parfois ces accidents ont manqué. La syphilis héréditaire tardive se révèle par la triade d'Hutchinson : altérations dentaires, inflammations oculaires et en particulier kératite interstitielle, troubles de l'ouïe et surdité; elle donne lieu à des gommes en particulier du voile du palais et du nez, à des déformations osseuses portant surtout sur le tibia; enfin les malades sont souvent infantiles, ce qu'on peut rattacher aux lésions de la glande thyroïde décrites par Garnier dans la syphilis héréditaire. Différentes dystrophies ont été rapportées à l'hérédo-syphilis : telles sont les malformations craniennes, oculaires, dentaires, les monstruosités, les anomalies du développement. Ces lésions peuvent apparaître en dehors de toute manifestation syphilitique virulente : elles constituent l'*hérédo-parasyphilis*. L'influence de la syphilis peut se faire sentir sur la seconde génération; le petit-fils d'un syphilitique peut présenter des lésions d'hérédo-syphilis, soit virulente, soit simplement dystrophique, sans que son père ait eu de syphilis acquise, mais alors qu'il a présenté uniquement des manifestations d'hérédo-syphilis. La syphilis héréditaire doit être traitée par le mercure : au nourrisson on donnera la liqueur de Van Swieten à la dose de 30 gouttes dans le premier mois, 60 gouttes dans le second; ou par les injections de sels solubles à dose faible. On s'abstiendra de donner de l'iodure de potassium, à cause de la gravité chez l'enfant du coryza qu'il peut déterminer. — *Syphilis vaccinale.* Celle qui est transmise par la vaccination. Quelques faits rares, mais certains, établissent que la syphilis peut être communiquée à un sujet sain, si, pour le vacciner, on prend du vaccin dans les pustules vaccinales développées sur une personne atteinte de syphilis. Ces faits imposent au médecin une grande attention, afin d'éviter la communication de la syphilis par la vaccination. C'est une des raisons qui font préférer actuellement par la majorité des médecins le vaccin animal au vaccin humain. — *Syphilis viscérale.* Nom donné aux altérations des viscères déterminées par la syphilis; elles peuvent atteindre les éléments nobles des organes, en particulier au moment de la période secondaire ou dans la syphilis héréditaire; elles donnent lieu ainsi à des hépatites se traduisant par de l'ictère bénin ou grave, à des néphrites avec albuminurie souvent considérable, à des pneumonies comme la pneumonie blanche des hérédo-syphilitiques, à des myélites déterminant en particulier des paraplégies. A la période tertiaire, elles consistent surtout en lésions interstitielles, scléroses et gommes. Cliniquement, la syphilis pulmonaire donne lieu à des troubles chroniques qui rappellent ceux de la tuberculose; une gomme vidée peut déterminer des signes de caverne; la guérison survient rapidement sous l'action du traitement mercuriel. Au niveau du foie, la syphilis tertiaire détermine des symptômes de cirrhose avec ascite; le foie est irrégulier, déformé, souvent augmenté de volume; si les gommes sont isolées, elles ne donnent de symptômes que si elles compriment un organe du hile, canal hépatique ou veine cave. Quand la syphilis à sa période tertiaire retentit sur le rein, elle occasionne des néphrites qui revêtent la forme soit du gros rein blanc, soit de la néphrite atrophique; mais souvent aux lésions scléro-gommeuses s'ajoutent la dégénérescence amyloïde plus ou moins étendue du parenchyme. Dans le cerveau, la syphilis agit soit par l'intermédiaire de lésions artérielles, soit par la formation de gommes cérébrales ou méningées; elle se traduit cliniquement par des signes rappelant ceux des tumeurs cérébrales ou du ramollissement cérébral. Toutes ces lésions sont justiciables du traitement mercuriel; celui-ci a une action remarquable sur les gommes qui disparaissent rapidement, fondant en quelque sorte sous l'influence du mercure; les lésions scléreuses une fois constituées sont persistantes; la sclérose est une cicatrice ou reliquat d'une lésion, n'ayant plus rien de spécifique, le mercure ni l'iodure ne peuvent la modifier. De même les troubles qui résultent secondairement d'une lésion syphilitique, comme les dégénérescences consécutives aux oblitérations artérielles, ne peuvent être transformés par le traitement.

**SYPHILISATION.** s. f. (Auzias-Turenne). Pour Auzias-Turenne qui a inventé ce mot, sorte de saturation des organes vivants par le virus syphilitique, ou mieux état d'immunité auquel l'on arrive par une succession de chancres; les animaux ne seraient pas réfractaires à la syphilis; si beaucoup de gens y échappent bien qu'ayant contracté des chancres, c'est qu'ils en ont contracté en trop petite ou en trop grande quantité ou dans un mode particulier de succession. Cette théorie n'a plus de raison d'être maintenant que l'on sait différencier nettement le chancre syphilitique du chancre mou; la syphilis est une maladie infectieuse débutant par une lésion locale, le chancre, et déterminant ensuite des accidents généraux plus ou moins graves. Aussi ne peut-il être question d'inoculer à l'homme le virus chancreux comme méthode prophylactique vis-à-vis de la syphilis; pourtant certains auteurs n'ont pas craint de le faire; c'est ainsi que l'immunité contre de nouveaux chancres, malgré un coït impur ou l'inoculation, est démontrée par les expériences de Bœck et de Sperino. Ce sont aussi des expériences faites sur l'homme qui ont démontré que le sang pouvait être l'agent de la contagion et contenait par conséquent le germe de la maladie. Actuellement on sait que certains singes sont réceptifs et prennent la syphilis (V. SYPHILIS); c'est donc uniquement à cet animal qu'on devra s'adresser pour les recherches expérimentales.

**SYPHILISER.** v. a. Pratiquer la syphilisation.

**SYPHILISME.** s. m. Aptitude à être syphilisé (Auzias-Turenne). || L'état syphilitique.

**SYPHILITIQUE.** adj. et s. [all. *syphilitisch*, angl. *syphilitic*, *syphilitical*, it. et esp. *sifilitico*]. Qui tient à la syphilis, qui en est atteint : *sarcocèle syphilitique.* — *Gomme syphilitique* [*tumeur gommeuse*, *exostose molle*]. Néoplasie inflammatoire, circonscrite et localisée, propre à la syphilis tertiaire, se développant en un point quelconque du tissu conjonctif, aussi bien dans le derme et le tissu sous-cutané que dans celui qui pénètre les viscères. A la première période de leur développement, période de *crudité*, les gommes syphilitiques se présentent sous l'aspect de tumeurs arrondies, de volume variable, grisâtre, ou rosées, demi-transparentes, de consistance élastique, plus ou moins vascularisées, ne donnant pas de suc à la coupe. Puis le centre de la gomme se ramollit, devient

blanchâtre, jaunâtre, et se transforme enfin en un liquide sirupeux, ressemblant à une solution de gomme et contenant des grumeaux de substance caséeuse. C'est la période de dégénérescence, qui est suivie soit de l'ulcération d'un tissu voisin, peau, muqueuse, bronche, etc., et de l'issue au dehors du contenu de la gomme, soit de la résorption sans ulcération de la masse gommeuse, qui laisse à sa place une cicatrice fibreuse. Histologiquement, la gomme débute par une accumulation de cellules conjonctives autour d'un vaisseau; certaines de ces cellules prennent l'aspect épithélioïde, tandis que les autres gardent l'apparence de cellules embryonnaires; on a alors le *follicule syphilitique* de Brissaud ou nodule gommeux de Malassez. Le vaisseau a tendance à s'oblitérer par suite de l'endo et de la périvascularite dont il est le siège, mais ce travail est beaucoup plus lent que dans la tuberculose et le vaisseau reste beaucoup plus longtemps perméable. Dès ce moment apparaissent des tractus fibreux, qui vont peu à peu augmenter de nombre et d'épaisseur. Puis les éléments cellulaires subissent la dégénérescence hyaline et granulo-graisseuse; ils perdent leur affinité vis-à-vis des colorants ordinaires et prennent l'aspect caséeux. Autour de ce centre se disposent les cellules épithéliales et quelques cellules géantes, mais celles-ci sont moins abondantes que dans la tuberculose. Les analogies sont donc nombreuses entre la gomme syphilitique et le follicule tuberculeux, et les différences histologiqnes sont parfois difficiles à apprécier, mais dans la tuberculose on rencontre le bacille de Koch, et dans la syphilis il est probable que les recherches ultérieures montreront la présence du *Treponema pallidum*. Quand elles se développent dans les viscères, les gommes compriment les tissus voisins; elles sont associées le plus souvent à des lésions scléreuses diffuses. Les gommes donnent lieu à des manifestations cliniques fort diverses suivant leur siège. A la peau, la tumeur, d'abord très peu volumineuse, mal circonscrite, augmente peu à peu, offre une délimitation plus nette sur les tissus voisins; puis elle devient de moins en moins dure, donne au doigt la sensation d'un tissu mollasse, se laissant déprimer sous le doigt et en conservant même un peu l'empreinte; ensuite elle contracte des adhérences avec la peau, qui devient violacée, s'amincit et s'ulcère; tantôt il se fait une crevasse centrale avec décollement périphérique, et sortie d'une matière d'apparence gommeuse, contenant de petits grumeaux; tantôt la peau se perfore en plusieurs endroits et l'aspect rappelle alors celui de l'anthrax. Les gommes sont fréquentes au niveau des muqueuses; au voile du palais elles peuvent produire des perforations qui se font parfois très rapidement. Mais quelle que soit leur localisation, elles obéissent toujours à l'action du traitement spécifique; l'iodure de potassium ou plutôt l'association de mercure à l'iodure amène rapidement la régression des tumeurs gommeuses et la cicatrisation des ulcères. Parfois on a pu obtenir la guérison par un traitement local qui consiste à faire des injections d'iodure de potassium au pourtour de la gomme. — *Inoculation syphilitique* V. SYPHILISATION.

**SYPHILOGRAPHE.** s. m. V. SYPHILIGRAPHE.

**SYPHILOGRAPHIE.** s. f. V. SYPHILIGRAPHIE.

**SYPHILOGRAPHIQUE.** adj. V. SYPHILIGRAPHIQUE.

**SYPHILOÏDE.** adj. [de *syphilis*, et εἶδος, forme; angl. *syphiloide*]. Qui a la forme de la syphilis. — *Affections syphiloïdes*. Nom donné par les médecins anglais à des maladies qui ont beaucoup de ressemblance avec la syphilis; la principale est la *pseudo-syphilis*, ou *bastard pox* de Hunter et d'Abernethy. Il est probable qu'on a réuni sous ce nom à la fois des cas de syphilis à évolution anormale et des maladies complètement distinctes de la syphilis. — *Syphiloïde post-érosive*. Nom donné par Jacquet à des éruptions cutanées de la première enfance rappelant par leur aspect extérieur les syphilides papuleuses et papulo-érosives, mais n'ayant aucun rapport avec la syphilis. Ces lésions siègent aux fesses; elles respectent ordinairement le fond des plis, ce qui les distingue des syphilides. Elles sont arrondies, lisses, légèrement suintantes et ont un diamètre de 4 à 5 millimètres; elles peuvent devenir confluentes et prendre un aspect serpigineux. Elles sont liées en général à des troubles gastro-intestinaux. Elles ont été appelées aussi *érythème lenticulaire* (Sevestre) ou *érythème papuleux post-érosif*. Elles guérissent par des soins de propreté, par l'amélioration du fonctionnement du tube digestif; on fera aussi des lotions légèrement astringentes et on appliquera une poudre d'oxyde de zinc, de sous-nitrate de bismuth ou de talc.

**SYPHILOLOGIE.** s. f. V. SYPHILIGRAPHIE.

**SYPHILOMANIE.** s. f. [de *syphilis*, et *manie*; *syphilomanie*, Belhomme et A. Martin; *syphilophobie*, Ricord; *manie vérolique, hypocondrie syphilitique*]. Monomanie dans laquelle les individus atteints, n'ayant plus aucun accident syphilitique, ou n'ayant eu que des maladies vénériennes non syphilitiques, prennent les écorchures, rougeurs ou sensations génito-urinaires les plus insignifiantes pour les accidents les plus graves de la syphilis (Ricord). C'est en vain qu'on chercherait à dissuader les malades de leur erreur. Un traitement à l'aide de médicaments simulés ou insignifiants, en persuadant au malade, après quelque temps, qu'on est devenu maître du mal qu'ils supposent avoir, arrive le plus souvent à triompher de cette monomanie.

**SYPHILOME.** s. m. (E. Wagner). Tumeur d'origine syphilitique.

**SYPHILOMYCES.** s. m. [*syphilomyces planus*, de *syphilis*, et μύκης, champignon]. Les plaques muqueuses (Fuchs).

**SYPHILOPHOBIE.** s. f. [de *syphilis*, et φόβος, crainte] (Ricord). Crainte morbide de la syphilis. V. SYPHILOMANIE.

**SYRIAQUE.** adj. — *Ulcère syriaque*. Nom sous lequel Arétée a décrit l'angine diphtérique.

**SYRINGÉNINE.** s. f. ($C^{26}H^{18}O^{10}$). Produit de dédoublement de la *syringine*. Amorphe, rose clair, insoluble dans l'eau et dans l'éther, soluble en rouge-cerise dans l'alcool.

**SYRINGINE.** s. f. [*lilacine*] ($C^{38}H^{28}O^{20}$). Substance cristallisable, neutre, incolore, insipide, fusible à 212°, soluble dans l'eau chaude et dans l'alcool, insoluble dans l'éther, soluble en bleu foncé dans l'acide sulfurique étendu, dans l'acide azotique en rouge de sang, extraite de l'écorce du *Syringa vulgaris* (V. LILAS). C'est une glycoside: bouillie avec l'acide sulfurique ou l'acide chlorhydrique étendus, elle se dédouble en glycose et syringénine.

**SYRINGOMYÉLIE.** s. f. [de σύριγξ, lacune, et μυελὸς, moelle]. Affection de la moelle épinière, débutant dans l'adolescence, causée par un traumatisme, le surmenage physique, uue maladie infectieuse, et caractérisée anatomiquement par la présence dans la substance grise de la moelle épinière d'espaces lacunaires; ces cavités sont consécutives parfois à une inflammation chronique, à une hématomyélie, à des altérations vasculaires; le plus souvent elles se forment au centre d'un gliome; quand elles sont formées par la dilatation du canal de l'épendyme, elles sont considérées comme dues à un excès de pression dans ce canal, ou comme résultant d'une anomalie congénitale. Enfin certains auteurs (Guillain) considèrent que la syringomyélie peut être consécutive à une lésion nerveuse périphérique, l'infection remontant le long des nerfs jusqu'à la moelle. L'existence de cavités médullaires fut reconnue anatomiquement par Ollivier d'Angers en 1837; la période clinique ne commença qu'en 1882 par les recherches de Kahler et Schultze, complétées bientôt par celles de Debove, de

Déjerine, etc. Le symptôme constant et spécifique consiste dans une dissociation de la sensibilité cutanée, limitée à un membre ou à un segment de membre, et telle que la sensibilité tactile et le sens musculaire sont conservés, tandis que la sensibilité à la douleur, au chaud et au froid, est abolie (analgésie et thermo-anesthésie). Les troubles de la

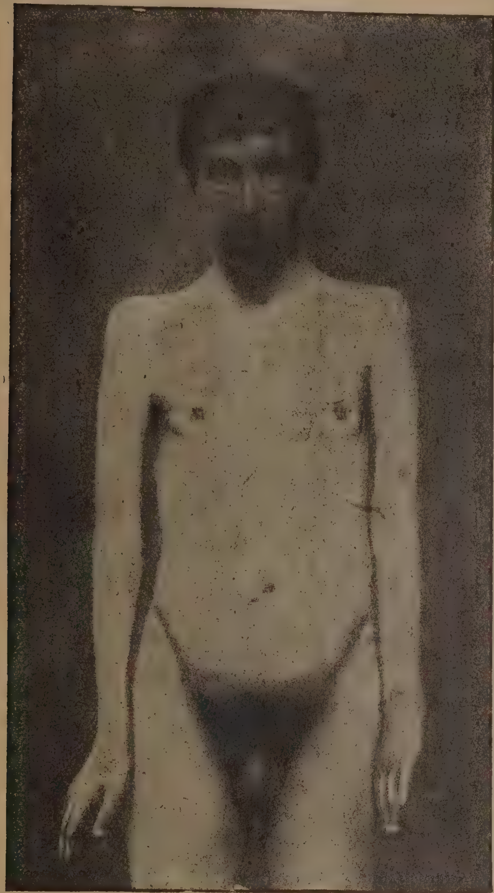


Fig. 739. — *Syringomyélie.*

sensibilité affectent une topographie segmentaire d'après Charcot, Brissaud, radiculaire d'après Laehr, Déjerine. Le début a lieu ordinairement par une atrophie musculaire des éminences thénar et hypothénar, avec secousses fibrillaires ; plus rarement, l'amyotrophie au lieu de revêtir le type Aran-Duchenne débute par les muscles de l'épaule comme dans la myopathie atrophique progressive, ou même par ceux des membres inférieurs. — Fig. 739. Syringomyélie avec atrophie musculaire, type Aran-Duchenne ; troubles dissociés de la sensibilité sur le tronc et les membres supérieurs ; exagération des réflexes patellaires sans paraplégie spasmodique ; à droite, main dite de *prédicateur*. — On rencontre aussi des paralysies, des contractions et on a pu décrire une *forme spasmodique* de la syringomyélie ; l'état des réflexes tendineux est variable, ils sont plus souvent exagérés que diminués. Il y a souvent des troubles trophiques : peau lisse (*glossy-skin*), œdèmes (main succulente, V. MAIN), phlyctènes, pseudo-phlegmons. Dans certains cas, des panaris analgésiques et des troubles trophiques sont les symptômes du début, ce qui a fait rattacher par quelques auteurs la maladie de Morvan à la syringomyélie (V. MORVAN). La lèpre dans sa forme anesthésique se rapproche de la syringomyélie ; mais elle ne donne pas lieu généralement à la dissociation de la sensibilité cutanée.

**SYRINGOMYÉLIQUE.** adj. Qui a rapport à la syringomyélie. — *Dissociation syringomyélique de la sensibilité.* Dissociation de la sensibilité que l'on rencontre dans la syringomyélie et qui est caractérisée par l'abolition de la sensibilité thermique et douloureuse avec conservation de la sensibilité tactile. Ce symptôme n'est pas pathognomonique de la syringomyélie ; il existe aussi parfois au niveau des macules de la lèpre, du côté de l'anesthésie dans le syndrome de Brown-Séquard, etc.

**SYRINGOPICRINE.** s. f. Substance amère, jaunâtre, amorphe, soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther, extraite de l'écorce de lilas.

**SYRINGOTOME.** s. m. [*syringotomium*, συριγγοτόμιον, de σύριγξ, tuyau, flûte, et, par métaphore, fistule, et τομή, section ; all. *Syringotom, Fistelmesser*, angl. *syringotoma*, it. et esp. *siringotomo*]. Instrument de chirurgie dont on se servait anciennement pour l'opération de la fistule à l'anus. C'est un bistouri concave sur son tranchant, et terminé par un long stylet boutonné et flexible. On introduisait ce stylet par l'ouverture extérieure de la fistule jusque dans le rectum, d'où on le ramenait au dehors par l'anus, attirant avec lui le tranchant de l'instrument, qui incisait les parties intermédiaires.

**SYRINGOTOMIE.** s. f. [de σύριγξ, fistule, et τομή, section ; all. *Fistelschnitt*, angl. *syringotomy*, it. et esp. *siringotomia*]. Opération de la fistule par incision.

**SYRIUM.** s. m. Sulfure de nickel mêlé de fer, de cobalt et d'arsenic, pris pour un corps simple.

**SYRMAÏSME.** s. m. [συρμαϊσμὸς, de συρμαία, sorte de navet]. Sorte de vomitif, usité par les médecins grecs, et préparé avec du jus de navet et de l'eau salée.

**SYRON.** Mauvaise orthographe au lieu de *ciron* ou *siron*.

**SYSOMIENS.** s. m. pl. [de σὺν, avec, et σῶμα, corps] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Famille de monstres comprenant ceux qui constituent des êtres doubles à deux corps confondus et comme entrelacés l'un avec l'autre.

**SYSSARCOSE.** s. f. [de σὺν, avec, et σὰρξ, chair ; all. et angl. *Syssarcosis*, it. *sissarcosi*, esp. *sisarcosis*]. Union des os par le moyen des chairs ou des muscles : telle est l'union des omoplates avec les côtes.

**SYSTALTIQUE.** adj. [*systalticus*, de συστέλλειν, resserrer ; all. *systaltisch, zusammenziehend*, angl. *systaltic, systaltical*, it. et esp. *sistaltico*]. — *Mouvement systaltique.* Synonyme de *systole*.

**SYSTÉMATIQUE.** adj. [all. *systematisch*, angl. *systematic, systematical*, it. et esp. *sistematico*]. Qui se rapporte à un système philosophique ou médical ; qui est décrit d'après tel ou tel système. Cette qualification est prise en bonne ou mauvaise part, selon que le système qui sert de guide est fondé ou non. — *Lésions systématiques.* Se dit des lésions de la moelle épinière qui se circonscrivent à certaines régions déterminées de cet organe. V. MYÉLITE. — *Médecine systématique.* Celle qui est faite d'après une doctrine, par opposition à la médecine empirique.

**SYSTÉMATISATION.** s. f. Réunion en corps de doctrine de faits jusqu'alors isolés : *systématisation anatomique, systématisation physiologique*, etc.

**SYSTÈME.** s. m. [*systema*, σύστημα, de σὺν, avec, ensemble, et ἵστημι, je place ; all. *System, Lehrgebäude*, angl. *system*, it. et esp. *sistema*]. En philosophie, doctrine à l'aide de laquelle on coordonne toutes les notions

particulières. Ce mot est souvent pris en mauvaise part, vu le grand nombre de systèmes dépourvus de base positive, et opposés aux règles de la logique, qui ont été émis touchant les corps organisés et leurs actes. On ne doit pas confondre les *systèmes* avec les *généralités*. || En physique, *système* [all. *Weltegebäude*], arrangement d'un ensemble de forces ou de corps qui concourent à un but commun, et, en particulier, arrangement des corps célestes autour d'un centre commun. — *Système solaire*. Le soleil et l'ensemble des planètes avec leurs satellites tournant autour de lui comme centre. En même temps qu'elle exécute un mouvement de rotation autour de son axe, chacune des planètes de notre système est entraînée dans l'espace par un mouvement de circulation autour du soleil. Le soleil lui-même n'est pas immobile; entraînant avec lui les planètes du système et leurs satellites, il est emporté dans l'espace vers la constellation d'Hercule, par un mouvement dont la vitesse est au moins égale à celle de la terre dans son orbite. Les étoiles, qui brillent d'une lumière qui leur est propre, véritables soleils répandus dans l'espace, sont probablement accompagnées d'un système de planètes qui circulent autour d'elles; chaque étoile est ainsi le centre d'un monde qu'elle éclaire et vivifie. || En chimie. V. Unitaire (*Sytème*). || En histoire naturelle, *système* [all. *System*], toute distribution des êtres naturels qui n'a d'autre but que d'en rendre l'étude plus facile. V. Artificiel et Méthode. || En anatomie, *système, ensemble de parties similaires composées d'un même tissu, plus ou moins répandues dans l'économie, ensemble décrit comme formant un tout*. Vu la continuité presque complète de certains tissus, comme le cellulaire, le nerveux, etc., sans division en parties distinctes, on définit aussi les systèmes : *chacune des parties constituantes du corps représentée par un tissu considéré dans son ensemble comme formant un tout*, subdivisé ou non en *parties similaires*, servant à des usages de même ordre. Étudier le tissu n'est pas étudier le système. Le système est de même nature que le tissu qui le constitue, mais c'est un autre état du même objet qu'on étudie, c'est un objet décrit non plus comme substance, mais comme un tout envisagé en lui-même dans sa conformation par rapport aux organismes de nature différente de la sienne, et par rapport à celui dont il fait partie. L'*homœomérologie* ou étude des systèmes est cette *branche de l'anatomie générale qui a pour sujet l'étude des parties similaires formées par un même tissu, et pour objet la détermination des lois de la distribution de ces parties dans chaque organisme au point de vue de sa construction et de la part que chacune prend à sa conformation*. La physiologie des systèmes anatomiques ne consiste pas à examiner les usages de chacun des organes simples ou premiers que représente chacune des portions d'un tissu dont l'ensemble forme le système correspondant : cette physiologie spéciale appartient à l'étude de chaque organe proprement dit ou organe second. La physiologie des systèmes consiste, au contraire, à étudier le rôle rempli dans l'économie par cet ensemble de parties similaires envisagé comme formant un tout, rôle qui est l'expression générale, si l'on peut dire, des propriétés du tissu composant. La physiologie des systèmes organiques consiste donc à déterminer quel est d'entre eux celui ou ceux qui donnent particulièrement à chaque organisme tel ou tel de ses attributs. C'est ainsi qu'en ce qui concerne la configuration générale de l'organisme et ses dimensions, les *systèmes osseux*, *cartilagineux* et *fibreux* remplissent un rôle capital chez les vertébrés, tandis que dans les invertébrés ce sont les systèmes constituant le *squelette externe*, soit chitonéal, soit calcaire, qui remplissent ce rôle. Les systèmes tégumentaires leur sont en quelque sorte subordonnés, en ce qui concerne les vertébrés; tandis que c'est à peu près l'inverse pour les animaux à squelette externe. Les systèmes cellulaire, adipeux et musculaire sont également subordonnés au squelette, à l'état normal, en ce qui touche les dimensions et la forme de chaque organisme, et ainsi des autres. Les proportions du poids des divers systèmes organiques de l'homme sont en moyenne les suivantes : le système des muscles rouges, y compris leurs tendons et le tissu cellulaire qui leur adhère et les pénètre, représentent les 3/8 du poids du corps, soit 30 kil. sur 80. Vient ensuite l'ensemble des systèmes circulatoires avec leurs liquides formant 1/5, savoir 16 kil. sur 80. Dans ces 16 kilogrammes, le cœur et les parois vasculaires entrent pour 3 kil., et le sang et la lymphe pour 13 kil, soit 1/6. Le système osseux et cartilagineux à l'état frais pèse 13 kil., sur un sujet de 80 kilogrammes, soit un peu plus de 1/6 et un peu moins de 1/5 de ce poids. L'ensemble des parenchymes (les glandes muqueuses et cutanées exceptées), avec leurs conduits et leurs réservoirs excréteurs, pèse près de 6 kilog. sur 80, soit 1/13 du poids du corps. L'ensemble du système cutané avec les poils et l'épiderme pèse un peu plus de 3 kilogrammes. Le système adipeux représente en moyenne le 1/20 du poids du corps. L'ensemble du canal digestif et celui du système nerveux pèsent chacun 3 kilogrammes environ sur 80; les ligaments, les aponévroses et la dure-mère au moins 1 500 grammes, et les séreuses près d'un kilogramme. L'étude des systèmes (*systèmes musculaire, tendineux, dentaire, artériel, lymphatique, nerveux, veineux, osseux*, etc.) est intermédiaire à celle des tissus et des organes; c'est la branche de l'anatomie générale la plus voisine de l'anatomie descriptive. Les systèmes ont tous les caractères des tissus, plus une *conformation générale* propre. Il faut y rapporter, comme attribut physiologique, l'idée d'*usage général* par rapport à tout ou presque tout le corps, mais variant suivant chaque système. — *Système capillaire*. Selon quelques auteurs, le *système pileux*, et en particulier celui de la tête (de *capillus*, cheveu); cette acception n'est pas admise. On réserve ce terme pour désigner l'ensemble des *vaisseaux capillaires*. || En hygiène, *système sanitaire*. V. Régime. || En médecine politique, *système cellulaire*. V. Emprisonnement.

**SYSTOLAIRE.** adj. Synonyme de *systolique*.

**SYSTOLE.** s. f. [*systole*, συστολή, de συστέλλειν, resserrer ; all. *Systole*, *Zusammenziehung*, angl. *systole*, it. et esp. *sistole*]. L'état du cœur dans lequel les fibres musculaires de cet organe sont en contraction; ce qui détermine le resserrement des parties contractées, avec diminution de leur volume et de leurs cavités, dans tous les diamètres à la fois. A la fin de chaque révolution cardiaque, c'est-à-dire pendant la période de diastole générale, il y a un relâchement complet de toutes les fibres musculaires des oreillettes et des ventricules (V. Diastole), auquel succède la systole, non pas simultanément dans tous les points du cœur, mais en deux temps distincts : le premier pour les oreillettes, le second pour les ventricules. — Fig. 740. Schéma des valvules et des cavités cardiaques, d'après Gad et Heymans. 1. Pendant la systole auriculaire et le remplissage du ventricule; 2. durant la mise en tension du ventricule (première phase de la systole ventriculaire); 3. durant la seconde phase de la systole ventriculaire (expulsion du sang de la cavité ventriculaire). — *Systole auriculaire*. Quand les oreillettes entrent en contraction, elles acquièrent brusquement une rigidité facile à percevoir en serrant un de ces appendices entre les doigts; on constate de plus un raccourcissement des plus sensibles, pendant lequel l'extrémité libre des oreillettes se rapproche de leur base, en même temps que des rides

transversales et onduleuses apparaissent à leur surface. Les anses musculaires, qui correspondent aux orifices des veines dans les oreillettes et aux orifices des oreillettes dans les ventricules, se contractent et rapprochent les uns des autres ces divers orifices; puis les auricules se

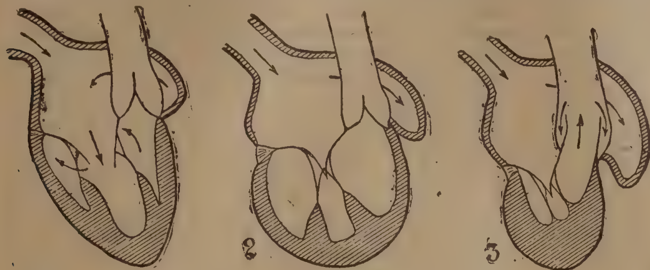


Fig. 740. — *Systole.*

contractent, et cette contraction termine la systole auriculaire. De la diminution de calibre ainsi produite dans les oreillettes résulte pour le sang contenu dans ces cavités une augmentation de pression telle que ce liquide est chassé vers les ventricules, où la pression est plus faible que dans les veines d'où il vient, et où il refluerait sans cette inégalité de pression. La systole auriculaire, quoique brusque et rapide, a cependant une durée appréciable. — *Systole ventriculaire.* Elle succède immédiatement à la systole auriculaire, et survient dès que les ventricules sont distendus par le sang venu des oreillettes. Pendant la systole des ventricules, le cœur durcit; des rides se dessinent à sa surface. Les fibres charnues sont le siège d'une espèce de tremblement (Haller). Le sommet des ventricules se rapproche de la base (V. Torsion); il suit de là que le cœur se raccourcit par diminution de son diamètre vertical. Le diamètre transversal se rétrécit aussi, notamment à la base, et l'amplitude de la cavité ventriculaire se trouve réduite. En outre, la pointe du cœur se rapproche de la paroi thoracique (V. Choc). Si l'on ouvre le cœur avant que la systole ait cessé, on voit la cloison interventriculaire et les colonnes charnues se raccourcir : la tension de ces dernières détermine l'occlusion des valvules auriculo-ventriculaires. La face antérieure du cœur devient un peu moins convexe. Si l'on touche le cœur, le doigt est fortement repoussé, et, si l'on saisit le cœur entre deux doigts, ceux-ci sont brusquement écartés. Tous ces phénomènes ont pour cause la contraction des parois musculaires des ventricules. Les ventricules ne se vident pas complètement pendant la systole (Hiffelsheim, 1853); sous l'espèce de voûte que forment les valvules auriculo-ventriculaires rapprochées, il reste toujours une certaine quantité de sang. Les oreillettes se vident encore moins complètement que les ventricules (Magendie, Bouillaud, Gerdy, Hope, Hiffelsheim, etc.). La contraction ou systole des ventricules a pour effet, comme celle des auricules, de chasser le sang hors des cavités qui le contiennent : ici c'est vers l'aorte et l'artère pulmonaire que ce liquide est projeté; comme le sang contenu dans ces vaisseaux a une certaine tension, le ventricule a plus d'efforts à faire que l'oreillette pour se débarrasser du fluide qu'il renferme; de là la plus grande épaisseur des parois des ventricules, et surtout du ventricule gauche, l'aorte qui naît de celui-ci renfermant du sang dont la tension est plus forte que celle du sang de l'artère pulmonaire née du ventricule droit. — *Systole artérielle.* Resserrement des artères dû à leur élasticité, qui fait qu'elles reviennent sur elles-mêmes après avoir été distendues par le sang que chasse la systole ventriculaire. Elle alterne avec cette dernière, et *vice versâ.* Les fibres-cellules ne concourent pas au retrait systolique des artères, influencé seulement par leurs fibres élastiques. V. Pouls.

**SYSTOLIQUE.** adj. Qui a rapport à la systole. — *Mouvement systolique.* V. Choc *du cœur.*

**SYSTOLISME.** s. m. L'état de systole du cœur, des artères.

**SZCZAWNICZA** (Autriche). *Eaux chlorurées sodiques ferrugineuses,* froides, 9 à 10°. Eaux d'exportation.

**SZKLENO** (Hongrie). *Eaux sulfatées calciques,* chaudes, 51° à 55°; altitude : 357 mètres. Établissement : piscines; 1er mai au 15 septembre.

**SZLIACZ** (Hongrie). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées,* froides et chaudes, 19° et 32°; altitude : 377 mètres. Établissement : 1er juin au 15 septembre.

# T

**T.** V. Abréviation.

**T.** V. Bandage *en T.*

**TAAM.** s. m. Nom arabe du *Sorghum vulgare.* V. Sorgho.

**TABAC.** s. m. [all. *Tabak,* angl. *tobacco,* it. *tabacco,* esp. *tabaco.* Le mot *tabac* est dérivé de *Tabaco,* nom d'une ville d'Amérique où les Espagnols rencontrèrent cette plante pour la première fois; celui de *Nicotiana* vient de *Nicot,* ambassadeur de France en Portugal en 1560, à qui l'on doit l'importation du tabac en Europe].



Fig. 741. — *Tabac.*

Nom donné aux feuilles de plusieurs plantes de la famille des solanées, après que ces feuilles ont été desséchées et soumises à un traitement qui en détermine la fermentation. Le tabac provient du *Nicotiana tabacum,* L. (fig. 741),

qui a des feuilles lancéolées, ovées, sessiles et décurrentes; et du *Nic. rustica,* L., qui a des feuilles pétiolées, ovées, très entières. On cultive encore le *tabac suave* (*Nic. suaveolens* Lehm.), qui fournit le tabac de Virginie; le *persique* (*Nic. persica,* Lindl.), auquel on rapporte le tabac de Schiraz; le *quadrivalve* (*Nic. quadrivalvis,* Purh.), avec lequel se prépare le tabac du Missouri; le *recourbé* (*Nic. repanda,* Willd.), avec lequel on confectionne, à Cuba, les cigares de la Havane. Le tabac donne comme résidu de sa combustion 17 à 18 p. 100 de son poids de cendres. Outre différents sels à base de potasse, de chaux et d'ammoniaque, les feuilles contiennent de la *nicotianine*, de la *nicotine*, et divers acides organiques, tels que les acides malique, acétique et citrique. La nicotine est toute formée dans les feuilles, au moment de leur récolte; elle y existe en proportion variable (V. NICOTINE). La fermentation qu'on fait subir à ces feuilles dans la fabrication du tabac en poudre détruit en grande partie cette base par la transformation de ses sels en carbonate d'ammoniaque, sel qui constitue le *montant* des tabacs à priser. On met quelquefois à profit l'action irritante, suivie de parésie de la sensibilité, du tabac. On fait alors des lotions ou des fomentations avec le décocté de tabac (8 grammes par litre). Le tabac en poudre, ou incorporé dans un corps gras, a été employé pour détruire les poux de la tête ou du pubis; mais son emploi a été souvent suivi d'accidents. On en fait quelquefois usage en lavement pour combattre la constipation résultant d'une paralysie de l'intestin; on l'emploie surtout ainsi dans les cas d'asphyxie: on fait alors un lavement composé de 4 à 5 grammes de tabac à fumer ou de feuilles sèches de tabac infusées dans 500 grammes d'eau bouillante, qu'on laisse ensuite refroidir, ou à laquelle on ajoute un peu d'eau froide, une fois l'infusion faite. La fumée de tabac introduite dans le rectum n'est plus employée; elle est à peu près sans action. On a recommandé autrefois le tabac fumé sous forme de cigare contre l'asthme et l'angine de poitrine; cette pratique est abandonnée à juste titre, l'expérience clinique ayant démontré que l'abus du tabac peut déterminer des accès de la seconde de ces deux maladies. On n'administre plus le tabac par la bouche comme purgatif. A haute dose, c'est un poison narcotico-âcre très violent, qui produit, en même temps que l'inflammation du canal intestinal, la stupeur, le tremblement, les vertiges, la dépression des forces, des palpitations, etc., et la mort. — Les ouvriers employés dans les manufactures de tabac éprouvent, pendant la durée de l'acclimatement, c'est-à-dire pendant six semaines environ, des nausées, des vomissements, des coliques, des vertiges; au bout de ce temps, ils présentent seulement, mais d'une façon persistante, de la diurèse et une altération du teint qui n'est pas une décoloration simple, mais un aspect gris avec quelque chose de terne, une nuance mixte qui tient de la chlorose et de certaines cachexies, et qui donne à la physionomie un caractère propre. Chez les femmes, l'avortement est fréquent; les enfants, s'ils viennent à terme, sont chétifs, et meurent souvent en bas âge, d'autant plus facilement que les mères sont mauvaises nourrices. — L'habitude de fumer continuellement produit les mêmes effets, précédés par un peu de congestion cérébrale causant le léger engourdissement momentané ou l'agréable état de vague des idées que recherchent les fumeurs; mais cette congestion trop souvent répétée, ayant lieu en même temps pour la rétine et le reste de l'œil, finit par amener des étourdissements et parfois des mouches volantes, la rougeur permanente de la conjonctive et des joues, particulièrement chez les gens oisifs et chez les hommes de cabinet, soit qu'ils fument pendant le travail, soit qu'ils fument dans les intervalles. Indépendamment de ces effets organiques qui vont toujours en augmentant et comme conséquence, le tabac, par l'état agréable de vague qu'il cause et qui trompe au point de vue intellectuel ceux qui l'éprouvent, agit en sens inverse du café, du thé, du vin et des boissons alcooliques, au point de vue de la netteté et de la largeur des pensées ou de l'exécution technique. Bien que le tabac active la sécrétion gastrique comme la salivaire, et puisse être utile au commencement de la digestion, cette action est moindre que celle du café ou du thé. En outre, il diminue les désirs sexuels et l'excitation des facultés d'expression orale et mimique. L'usage du tabac ne répond à aucun besoin naturel; c'est une habitude, un plaisir tout factice. Le frottement du tuyau de la pipe est, chez certains sujets. l'occasion du développement de l'ulcère épithélial papilliforme (Bouisson), cancer des lèvres dit aussi *cancer des fumeurs*; on voit aussi survenir chez ceux qui fument beaucoup une altération de l'épithélium buccal, qui devient épais, blanchâtre; toutefois cette leucoplasie buccale n'apparaîtrait, d'après beaucoup d'auteurs récents, que chez les anciens syphilitiques. Parmi les autres inconvénients du tabac, il faut citer la nécessité de l'expuition continuelle, qui est nuisible à la santé, le jaunissement des dents dû à la fumée du tabac; enfin l'odeur de l'haleine, plus repoussante que celle du tabac lui-même. — On a observé des phénomènes d'intoxication: 1° après l'application du jus de tabac sur un exanthème chronique du cou (Landerer); 2° après l'application externe du tabac (Truchsess); 3° par des frictions faites avec le résidu du tabac à fumer sur des parties dénudées de la peau (Westrumb); 4° après l'application du suc de tabac sur un ulcère teigneux (Walterhall); 5° après l'application du tabac en poudre sur une plaie de la cuisse (Keskring); 6° après l'application d'un liniment de beurre et de tabac sur la tête de trois enfants teigneux (Keskring); 7° après l'enveloppement des bras, des mains, des cuisses et des jarrets avec des linges trempés dans une forte décoction de tabac très chaude (Marrigues). V. RÔLE. — *Tabac des Vosges.* V. ARNICA.

**TABACIQUE.** adj. Qui concerne le tabac. — *Acide tabacique.* Mélange d'acides malique et citrique extrait du tabac.

**TABACOSIS.** s. f. Variété de pneumokoniose, due à l'inhalation des poussières de tabac.

**TABANIDÉS.** s. m. pl. V. TAON.

**TABAGISME.** s. m. Intoxication aiguë ou chronique par le tabac. Le tabagisme *aigu* consécutif à l'ingestion de tabac par la voie gastrique se traduit par une sensation de chaleur à l'épigastre, suivie bientôt de vomissements et de diarrhée, par des vertiges, la pâleur de la face, une sensation de faiblesse; la pupille est d'abord contractée puis dilatée; souvent il y a du tremblement et des convulsions qui font place plus tard à la paralysie et au collapsus; la mort arrive par arrêt du cœur; la plupart de ces symptômes se rencontrent aussi quand le tabagisme est consécutif à l'inhalation de la fumée de tabac. Le traitement consiste dans le lavage de l'estomac et l'ingestion de décoction d'écorce de chêne et de quinquina dont le tannin précipite la nicotine. Le tabagisme *chronique* détermine la perte de la mémoire, des troubles cardiaques, comme l'angine de poitrine, des palpitations et des intermittences, enfin l'athérome et l'artériosclérose.

**TABASCHIR, TABASHIR,** ou **TABAXIR.** s. m. Concrétions siliceuses, composées de silicate de potasse et de chaux (silice, 70; potasse et chaux, 30), qui se forment au nœud des bambous, dans l'intérieur de leur cavité, aux dépens de la silice de l'épiderme. Elles ont été considérées comme jouissant de propriétés médicinales, qui sont imaginaires.

**TABATIÈRE.** s. f. — *Tabatière anatomique.* Petite fossette du métacarpe, comprise entre les tendons du long

extenseur et du court extenseur du pouce, ainsi nommée à cause de l'usage où sont les gens du peuple d'y déposer leur tabac à priser avant de le renifler.

**TABAXIR.** s. m. V. Tabaschir.

**TABERNÆMONTANE.** s. f. [*Tabernæmontana utilis*, Arnott]. Plante apocynée de la Guyane anglaise, dont le suc, au lieu d'être âcre comme dans les autres végétaux de cette famille, est doux et alimentaire.

**TABES.** s. m. [φθίσις, all. *Abzehrung*, *Schwinden*, angl. *tabes*, it. *tabe*, esp. *tabes*]. Mot latin conservé en français pour exprimer la consomption, la phtisie, le marasme. — *Tabes dorsalis*. Affection de la moelle épinière caractérisée anatomiquement par l'atrophie des racines postérieures et la sclérose des cordons postérieurs de la moelle, et cliniquement par des troubles de la sensibilité, l'abolition des réflexes et l'ataxie locomotrice. Décrite pour la première fois en 1858 par Duchenne (de Boulogne) sous le nom d'*ataxie locomotrice progressive*, elle est désignée communément aujourd'hui sous celui de *tabes*, et mérite aussi celui de *maladie de Duchenne*. Elle survient presque toujours chez d'anciens syphilitiques, et apparaît six à quinze ans après le chancre; elle rentre dans la *parasyphilis*. Les principaux symptômes sont le signe d'Argyll-Robertson (V. Argyll-Robertson), le signe de Romberg (V. Romberg), le signe de Westphal (V. Westphal), des douleurs spontanées revêtant la forme de douleurs fulgurantes, de l'anesthésie cutanée à topographie radiculaire, la perte du sens musculaire, de l'anesthésie des os, des troncs nerveux, des viscères, en particulier du testicule, des crises viscérales revenant à des intervalles irréguliers, en particulier des crises gastriques, des troubles sensoriels, surtout l'amaurose, des troubles trophiques localisés spécialement aux articulations, des troubles des sphincters. Tous ces symptômes ne se rencontrent pas chez le même sujet. On a décrit à la maladie trois périodes : préataxique, ataxique et cachectique ou terminale; en réalité, la marche n'est pas fortement progressive et les accidents peuvent s'arrêter à l'une ou l'autre des périodes. La mort peut être le fait des progrès de la maladie ou d'une affection intercurrente. On ne connaît aucun cas de guérison bien constatée. Dès le diagnostic posé, on devra instituer le traitement antisyphilitique, qui, s'il ne peut faire rétrocéder les lésions, semble parfois empêcher leur progression, et contribuer à arrêter la maladie. — *Tabes dorsal spasmodique* (Charcot). Nom donné par Charcot en 1875 à une affection de la moelle épinière caractérisée par une paralysie spasmodique des membres, surtout des membres inférieurs, correspondant anatomiquement à la slérose de la portion intramédullaire des faisceaux pyramidaux. Erb avait, quelques mois avant Charcot, décrit des faits semblables sous le nom de *paralysie spinale spasmodique*. Les descriptions d'Erb et de Charcot étaient uniquement cliniques; les autopsies ne vérifièrent pas les prévisions de Charcot, et on trouva, à l'examen anatomique, des lésions de slérose en plaques, de myélite transverse, etc., et non pas une sclérose primitive des faisceaux pyramidaux. Par contre, cette sclérose caractérise anatomiquement la maladie de Little (V. Little) à laquelle on peut appliquer le nom de *tabes dorsal spasmodique*; encore dans ces cas la lésion n'est pas uniquement médullaire ; elle intéresse aussi le cerveau.

**TABESCENCE.** s. f. L'amaigrissement, le marasme.

**TABESCENT, ENTE.** adj. et s. [de *tabescere*, être en marasme]. Qui est dans le marasme.

**TABÉTIQUE.** adj. [de *tabes*, consomption; mot mal fait et barbare; il n'y a point de *t* dans *tabes*; il faut dire ou tabide ou tabescent]. Qui appartient à la consomption progressive. — *Amaurose tabétique*. Amaurose déterminée par l'atrophie progressive de la papille au cours du *tabes dorsalis*.

**TABÉTO-CÉRÉBELLEUX, EUSE.** adj. — *Démarche tabéto-cérébelleuse*. Nom donné par Charcot à la démarche particulière des malades au cours de la maladie de Friedreich : le sujet avance en festonnant, les jambes écartées, comme un ivrogne ; cette démarche titubante rappelle celle des cérébelleux; mais les jambes sont projetées maladroitement de côté et d'autre, comme chez les ataxiques.

**TABIANO** (Italie). *Eaux sulfatées calciques*, froides, 13°. Établissement.

**TABIDE.** adj. [*tabidus*, all. *schwindsüchtig*, angl. *tabid*, it. et esp. *tabido*]. Hectique consumé par le marasme.

**TABIFIQUE.** adj. [*tabificus*, de *tabes*, consomption, et *facere*, produire; angl. *consomptive*, it. et esp. *tabifico*]. Qui cause la consomption, la phtisie.

**TABLE.** s. f. [*tabula*, all. *Tafel*, *Tabelle*, angl. *table*, *layer*, it. *tavola*, esp. *tabla*]. En anatomie, nom donné aux lames de tissu compact qui revêtent les surfaces interne et externe des os du crâne, et entre lesquelles est le diploé. La table interne est aussi appelée *table vitrée* à cause de sa fragilité. ‖ En chirurgie, *table à opération*, table généralement en métal et facilement stérilisable sur laquelle le malade est placé au moment de l'acte opératoire (fig. 742). Dans les opérations abdominales, on se sert d'une table dont la partie supérieure peut être inclinée à volonté de manière à pouvoir soulever le siège et rejeter la masse intestinale vers le diaphragme de manière à dégager complètement le petit bassin. Pour les opérations se faisant par le vagin, on adapte à la table des porte-cuisses qui permettent de donner la position gynécologique. ‖ *Table*, en statistique et plus généralement en mathématique, série de nombres dont la grandeur et la coordination sont déterminées par leurs rapports avec une ou plusieurs variables auxquelles on donne successivement toutes les valeurs particulières convenables au sujet qu'on se propose. En *démographie*, les seules tables dont nous nous occuperons ici sont celles qui donnent la distribution suivant la variable *âge* des vivants, des décédés, des chances de vie ou de mort. — *Table de mortalité* [*table mortuaire*, *table de population*, — *de survie*, — *de vitalité*]. D'après notre définition du mot *table*, un recensement par âge ne saurait être qualifié de *table* de P (V. Population), parce que la loi de succession des nombres qui le constituent est brisée par maintes aventures qui en ont plus ou moins effacé la trace. La même observation s'applique à la mortuaire résultant du dépouillement des registres de l'état civil. C'est pourquoi nous proposons le nom de *listes* à ces successions de faits, et nous réservons le nom de *tables* à celles qui résultent du calcul saisissant l'instant de repos relatif au milieu de la mobilité incessante des mouvements de P, déterminant les coefficients de ces mouvements propres à cet instant (natalité, mortalité à chaque âge), et les appliquant ensuite à une population fictive que l'on suppose soumise, de la naissance à la mort, à ces seuls et mêmes coefficients, et soustraite pendant tout un siècle à toute autre perturbation. La confusion de ces deux successions, l'une de fait, l'autre toute théorique, a jeté le plus grand trouble dans les idées; il importe donc de les distinguer par le langage. En effet, les *listes* de faits et les *tables* données par le calcul, ainsi que toutes les valeurs qui en sont issues, *vie moyenne*, *vie probable*, *âge moyen des décédés*, etc. (V. Vie), ne se confondraient que dans le cas d'une P invariable dans tous ses mouvements et sans migration, depuis au moins un siècle. (Dans nos formules, nous représenterons les valeurs de fait ou des *listes* par des caractères romains, et les valeurs correspondantes des *tables* par des caractères *italiques*.) — *Listes de population*. Les listes de P par âges sont encore fort irrégulières; nous avons indiqué (V. Population) quelques-

unes des corrections qu'on doit leur faire subir. En France, la confrontation avec les conscrits et avec les électeurs inscrits peut encore, pour les hommes, être la source de quelques corrections, quoique ces valeurs et surtout la dernière ne donnent qu'une limite *minimum*. La liste de la population française distribuée par âges, selon la moyenne de trois recensements, que nous rapportons ci-dessus, a subi ces corrections. — *Liste mortuaire*. En France, en Belgique, dans les pays qui ont depuis longtemps un état civil, les listes mortuaires, ou succession des décédés selon les âges, peuvent être considérées comme suffisamment exactes; il sufffit de rétablir

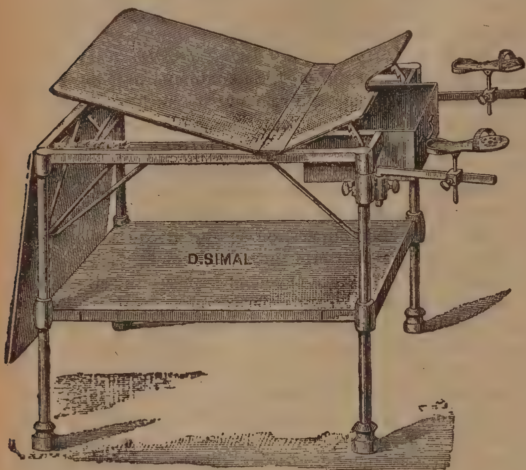



Fig. 742. — *Table à opération.*

la régularité de la succession rompue par l'attraction des nombres ronds. — La *table de mortalité*, qui donne la succession des coefficients de mortalité à chaque groupe d'âges, indique la chance de mourir avant d'avoir atteint l'âge suivant. Le complément arithmétique de ces fractions donnerait la *table de vitalité*, ou la probabilité pour chaque âge d'atteindre l'âge suivant : 0,01 étant la probabilité de mourir dans l'année pour l'enfant de 5 à 10 ans, 1 — 0,01 = 0,99 sera la chance d'atteindre l'année suivante. — *Table de survie*, appelée souvent à tort *table de mortalité*. Celle qui indique combien sur un nombre déterminé de naissances totales N, il en survit : 1° après la naissance effectuée ou à 0 âge, soit $S_0$ (V. Mort-né); 2° après la première année *révolue*, ou à 12 mois, soit $S_1$ ; 3° après la seconde année *révolue*, ou à 2 ans, soit $S_2$;... combien à la fin de leur $n^e$ année, soit $S_n$ ; à la fin de leur dernière année, soit $S_\omega = 0$. La méthode mathématique à employer pour dresser cette table a donné lieu à de nombreux débats. La méthode dite de Halley et celles qui s'y rapportent ont essayé cette construction en l'appuyant sur la seule liste mortuaire, modifiée ou non par la confrontation du chiffre annuel des naissances. Toutes ces méthodes doivent être rejetées; elles ne fournissent que des approximations éloignées, d'autant plus éloignées que la P. s'est plus écartée depuis un siècle de l'invariabilité absolue de tous ses mouvements, invariabilité toujours supposée par ces méthodes. La méthode de calcul dont nous donnons ici les formules se rapproche de la méthode de Moser, de Quételet, dont elle augmente la précision. Comme elle, il lui faut pour données une liste mortuaire et une liste de population ; car sans cette double base le problème est insoluble à moins d'hypothèses de régularité toujours fort éloignées du réel ; avec elle, notre formule donne des résultats dont l'exactitude ne dépend plus absolument que de celle des deux données. Soit $d_{n,n+1}$ les décès *moyens annuels* à chaque groupe d'âge (de l'âge $n$ à l'âge $n+1$); $p_{n,n+1}$, la population correspondante du même âge ; $a$, un coefficient dont nous donnons les valeurs variables suivant la durée des périodes d'âge prise pour unité de temps; on a alors très généralement :

$$S_{n+1} = S_n - S_n \frac{2a d_{n,n+1}}{p_{n,n+1} + a d_{n,n+1}}$$

Si l'unité de la période d'âge est l'année, alors $a = 0,5$ ; on voit donc qu'ayant la liste de population et celle des décédés, il suffira d'ajouter à chaque terme la moitié du terme correspondant de la mortuaire ($0,5 d_{n.n-1}$), puis de chercher le *rapport* entre le nombre entier des décédés de chaque groupe d'âge (car $2a = 1$) et ces sommes. D'autre part, le premier terme des survivants $S_0$ étant pris *ad libitum*, soit 10,000 (soit 958,100 moyenne des naissances vivantes en France), on trouvera par notre formule la succession $S_1$; $S_2$; $S_3$....; et en général $S_{n+1}$, l'antécédent $S_n$ étant connu, puisqu'il suffit de retrancher de $S_n$ le produit de $S_n$ avec le *rapport* indiqué. Mais la valeur 9,5 que nous avons attribuée à $a$ suppose une mortalité constante pendant toute l'unité de temps comprise entre $n$ et $n+1$ et s'exerçant pendant le même temps que $d$, c'est-à-dire ici pendant un an; or, l'unité de temps donnée par la plupart des listes *de fait* est de un an pour les cinq premières années, et de cinq années pour les périodes successives, et il faut avouer que l'enquête démographique n'est pas encore arrivée à une précision suffisante pour pouvoir utilement donner plus. Bien que l'on puisse par des interpolations rétablir à peu près la succession des nombres d'année en année pour toute la durée de la vie, on peut aussi s'en tenir au fait et accepter pour unité de temps un an pour les cinq premières années et cinq ans pour les suivantes; seulement la première année de la vie et les dernières ne peuvent s'en accommoder à cause des mouvements rapides de la mortalité à ces âges extrêmes. Des recherches expérimentales nous ont prouvé que pour la première année de la vie on doit poser $a = 0,48$, de sorte que la formule pour cette première année devient :

$$S_0 = S_0 - S_0 \frac{0,96 d_{0-1}}{p_{0-1} + 0,48 d_{0-1}}$$

Pour les années suivantes on se servira de la formule générale ; mais si, comme dans les tables ci-contre, on veut s'en tenir au fait sans interpolation et, après les premières années, trouver les survivants de cinq en cinq ans, il suffira de multiplier le coefficient $a$ par 5; on fera donc dans la formule générale $a = 2,5$, et elle devient :

$$S_{n-1} = S_n - S_n \frac{5 d_{n.n-1}}{p_{n.n-1} + 2,5 d_{n.n-1}}$$

En effet $d_{n.n-1}$ étant le nombre moyen des décès *annuels*, 5 $d_{n.n-1}$ sera le total de ceux de la période quinquennale. Mais pour les dernières périodes quinquennales de la vie, à cause de l'accroissement rapide de la morta-

lité à partir de 55 à 60 ans, la valeur de a devra être modifiée et devenir 2,45 ; puis 2,4 pour la période suivante; puis 2,3; 2,2; enfin 2 environ de 95 à 100 ans et au delà. Ces valeurs de a trouvées par tâtonnement n'ont pas la prétention d'être bien précises ni absolument applicables à toute population ; mais en l'absence de bons documents donnant avec certitude le détail de ces âges par années (et par semaines et mois pour les premiers âges), elles augmenteront beaucoup la précision du résultat. On peut constrnire des tables d'après ces données. La *table de survie* permettra facilement de construire la *table de population*, puisqu'on a généralement $P_{n\,n\|1} = (S_n + S_{n\|1})\ 0{,}5$ si l'unité de temps est l'année, ou $P_{n\,n\|1} = (S_n + S_{n\|1})\ 2{,}5$ si l'unité de temps est cinq années. Au delà de 75, on substituera à la valeur 2,5 les différentes valeurs de a déjà données. — La *table mortuaire* sera encore plus facilement trouvée par simple soustraction des termes successifs de la survie : $S_n - S_{n\|1} = D_{n,n1}$, etc. Ces *tables de population* et *de décédés* sont celles qui conviendraient en fait à une population sans mouvements migratoires et ayant annuellement et pendant tout un siècle (c'est-à-dire pendant la plus longue durée d'une génération) la natalité et la mortalité à chaque âge égales à celles du moment observé et qui ont servi à calculer la *table de survie* ; la différence de ces deux tables avec la liste de population et la liste mortuaire est la résultante des mouvements qui ont agité les diverses couches de population dans le siècle écoulé. Ainsi, dans la liste de population, on comprend facilement que c'est par l'adjonction des immigrants qui viennent en France aux âges de travail (de 15 à 40 ans) que la P de ces âges dans la liste surpasse celle de la *table* ; mais ensuite ceux qui, vers 1850, ont plus de 40 ans, appartiennent à des générations dont les jeunes âges ont été bien éclaircis, et par la mortalité plus rapide de l'enfance et par les guerres de l'empire; de là le moindre nombre des vieillards de la liste, comparé à ce qu'il devait être selon la *table*, avec la seule mortalité de la période 1840-59. Et, comme première conséquence, ce fait bien remarquable que la mortalité générale, qui selon les *listes* est de 0,023, s'élève à 0,249 selon les *tables*, quoique la mortalité *à chaque âge* soit rigoureusement la même de part et d'autre ! Nous pouvons ajouter, comme seconde conséquence, *que l'âge moyen des décédés* est de 35,66 ans, selon la *liste* mortuaire ; et que ce même âge ou *vie moyenne* s'élève à 40,12 ans, selon la *table* mortuaire ! Nous expliquons cette apparente contradiction au mot Vie *moyenne*. V. Mortalité, Population et Taille. (Bertillon.)

**TABLETTE.** s. f. *tabella*, all. *Tafel*, *Täfelchen*, angl. *tablet*, *lozenge*, it. *tavoletta*, esp. *tablilla*]. Médicament sec et solide qui a le sucre pour excipient et qui contient en outre un mucilage et une petite quantité de substance médicamenteuse. On donne aux tablettes une forme tantôt ronde, tantôt carrée ou rhomboïdale. Autrefois les premières étaient appelées *rotules*, et les autres *trochisques* ; cette distinction a disparu. Les *tablettes* diffèrent des *pastilles* en ce qu'elles ont des dimensions plus grandes et qu'elles sont préparées à l'aide d'un mucilage. Leur confection consiste à pulvériser finement et à mêler exactement les substances médicamenteuses avec le sucre et un mucilage de gomme adragant bien homogène. Quand on a obtenu une pâte bien liée, on la divise en portions égales, de dimensions déterminées, qu'on expose pendant environ douze heures à l'air libre sur des tamis ; puis on les dessèche très lentement à l'étuve, jusqu'à ce qu'elles soient sonores et cassantes. — *Tablettes d'acide citrique* ou *tartrique*. V. Tablettes *oxaliques*. — *Tablettes alcalines de d'Arcet* [*tablettes* ou *pastilles de Vichy*, ou *de bicarbonate de soude*]. On prend : bicarbonate de soude, 25 gr. ; sucre blanc, 975 gr. ; mucilage de gomme adragant, 940 gr. On fait du tout une masse qu'on divise en tablettes de 1 gramme, contenant chacune 25 milligrammes de bicarbonate. Ces tablettes sont employées (1 ou 2 après le repas) pour faciliter la digestion. On peut les aromatiser avec les essences d'anis, de citron, de menthe, de fleur d'oranger, de rose, ou la teinture de vanille. — *Tablettes antimoniales* ou *de Kunkel*. Elles sont faites avec : sulfure d'antimoine porphyrisé, 32 gr. ; poudre de cardamome, 32 gr. ; cannelle pulvérisée, 16 gr. ; amandes douces pilées, 64 gr. ; sucre en poudre, 480 gr. ; le tout incorporé dans un mucilage de gomme adragant. On fait des pastilles de 90 centigrammes, contenant chacune 5 centigrammes de sulfure. On les emploie (1 à 4 le matin et le soir) contre les maladies cutanées, les rhumatismes et la goutte. — *Tablettes balsamiques de Tolu*. On dissout : baume de Tolu, 50 gr., dans eau, 100 gr., au bain-marie ; on filtre à chaud; on en fait un mucilage avec gomme adragant, 10 gr., préalablement humectée ; on y incorpore alors sucre, 1000 gr., et l'on fait des pastilles de 1 gramme. — *Tablettes de bicarbonate de soude*. V. Tablettes *alcalines*. — *Tablettes de bouillon* [*bouillon sec*]. Bouillon évaporé jusqu'à siccité, et auquel on donne la forme de tablettes. On les fait avec quatre pieds de veau, 6 kilogr. de chair de bœuf, 5 kilogr. de gigot de mouton, et 1kg,500 de rouelle de veau, qu'on fait cuire à feu doux. Le bouillon est refroidi pour en séparer la graisse, puis clarifié avec six blancs d'œufs et évaporé à consistance gélatineuse. On peut aussi y faire entrer de la volaille. Ces tablettes, qui se conservent quatre ou cinq ans en bon état, et qui sont composées de gélatine ou d'osmazôme, sont utiles pour se procurer du bouillon à volonté. Pour cela, on en met environ 16 grammes dans un grand verre d'eau bouillante ; on couvre le vaisseau, et on le laisse sur les cendres chaudes jusqu'à ce que la tablette soit entièrement dissoute. — *Tablettes chalybées*. V. Tablettes *martiales*. — *Tablettes de charbon*. Tablettes de 1 gramme faites avec 200 gr. de charbon végétal, autant de sucre blanc, et 50 gr. de mucilage de gomme : chacune contient 50 centigrammes de charbon. Elles sont employées contre la fétidité de l'haleine. — *Tablettes d'éponge*. Tablettes de 50 centigrammes, composées d'éponge torréfiée et pulvérisée, 1 partie ; sucre, 4 parties ; mucilage de gomme adragant à l'eau de cannelle, q. s. Chacune contient 10 centigrammes d'éponge. Ces pastilles, à raison de l'iode que contient l'éponge, ont été employées contre le goitre et les affections scrofuleuses. — *Tablettes de fer*. V. Tablettes *martiales*. — *Tablettes de gomme arabique*. Elles sont faites avec : gomme arabique, 100 gr. ; sucre en poudre, 900 gr. ; et eau de fleur d'oranger, 75 gr. On fait un mucilage avec l'eau de fleur d'oranger, 75 gr. de gomme pulvérisée et autant de sucre; on mélange le reste de la gomme au sucre, on mêle le tout, et l'on fait des tablettes de 1 gramme. — *Tablettes d'ipécacuanha au chocolat* ou *de Daubenton*. On fait liquéfier à une douce chaleur 380 gr. de chocolat à la vanille, on y incorpore 32 gr. de poudre d'ipécacuanha; on divise le tout en masses de 65 centigrammes, auxquelles on fait prendre une forme hémisphérique en les tenant pendant quelque temps sur une plaque de fer-blanc chauffée. V. Ipécacuanha. — *Tablettes de magnésie*. Carbonate de magnésie, 200 gr. ; sucre blanc, 800 gr. ; mucilage de gomme adragant, 120 gr. On fait des tablettes de 1 gramme, contenant chacune 20 centigrammes de magnésie. — *Tablettes de magnésie et de cachou*. Tablettes de 1 gramme, faites avec : magnésie, 64 gr. ; poudre de cachou, 32 gr. ; sucre, 544 gr. ; mucilage de gomme adragant à l'eau de cannelle, q. s. — *Tablettes de manne*. On triture ensemble 200 gr. de

manne en larmes et 750 gr. de sucre, et, au moyen d'un mucilage avec 50 gr. de gomme adragant et 75 gr. d'eau de fleur d'oranger, on fait une pâte qu'on divise en tablettes de 1 gramme. Chaque tablette contient 15 centigrammes de manne. — *Tablettes martiales* [*tablettes chalybées, tablettes de fer*]. Tablettes de 1 gramme (contenant chacune 5 centigrammes de fer), faites avec 32 gr. de tartrate ferrico-potassique, 640 gr. de sucre blanc, et mucilage de gomme adragant, q. s. — *Tablettes de mercure doux.* V. VERMIFUGE (*Pastille*). — *Tablettes oxaliques* ou *pastilles contre la soif.* Pastilles du poids de 60 centigrammes, faites avec : acide oxalique pur et porphyrisé, 4 gr. ; sucre, 250 gr. ; huile volatile de citron, 8 gouttes, mêlés ensemble, et incorporés dans un mucilage fait avec : gomme adragant, 2gr,40, et eau distillée d'écorce de citron, 20 gr. On prépare de même les *tablettes d'acide tartrique* et celles *d'acide citrique.* — *Tablettes de rhubarbe.* Tablettes de 60 centigrammes (contenant chacune 5 centigrammes de rhubarbe), faites avec rhubarbe, 32 gr. ; sucre, 352 gr., et mucilage de gomme adragant, q. s. — *Tablettes de soufre.* Tablettes de 1 gramme, faites avec . soufre sublimé et lavé, 100 gr. ; sucre, 900 gr., et mucilage de gomme adragant à l'eau de rose, q. s. Chacune contient 10 centigrammes de soufre. — *Tablettes de Tolu.* V. TABLETTES *balsamiques.* — *Tablettes de Vichy.* V. TABLETTES *alcalines.*

**TABLIER.** s. m. [all. *Honiglippe*]. En anatomie, nom donné aux petites lèvres. V. VULVE.

**TABOURET.** s. m. — *Tabouret électrique.* Tabouret à pieds de verre sur lequel on place les sujets qu'on électrise, pour les isoler du sol. || Nom vulgaire du *thlaspi.*

**TABULAIRE.** adj. Qui est en forme de table.

**TAC.** s. m. [*horion*]. Maladie qui survint en 1412, et qui, suivant les termes de l'annaliste, « mit les gens en « tel estat, qu'ils perdirent le boire, le manger et le repos, « et avoient une très forte fièvre deux ou trois fois le jour, « et surtout quand ils mangeoient. Toutes choses leur sembloient amères et puantes. Les malades trembloient « toujours, ils perdoient tout pouvoir de leur corps, qu'on « n'osoit toucher de nulle part. Ce mal duroit bien, sans « cesser, trois semaines ou plus. Avec tout cela on avoit « la toux forte et le rhume ; la toux estoit ce qu'il y avoit « de plus cruel, jour et nuit, si bien que quelques-uns, à « force de tousser, contractoient des hernies, et que les « femmes grosses avortoient. Quand la guérison approchoit, les malades jetoient beaucoup de sang par la bouche « et par le nez. L'appétit restoit longtemps esteint. « Comparer ÉPIDÉMIE *de Périnthe* et GRIPPE.

**TACAMAHACA** ou **TACAMAQUE.** s. m. [all. *Takamahakharz*, angl. *tacamahaca, tacamacha*, it. *taccamacca*, esp. *tacamaca*]. Résine peu usitée qui provient d'un arbre de la famille des térébinthacées (*Elaphrium tomentosum*, Jacq.). Elle est en masses de formes variées, jaunâtres, quelquefois mollasses, ordinairement sèches et friables, d'une odeur analogue à celle de la lavande. — *Faux tacamaque* [*baume focot*]. Résine à odeur d'angélique, voisine de la suivante. — *Tacamaque de Mauritanie, tacamaque de l'île de Bourbon* (*baume vert, baume Marie*). Matière résineuse, verdâtre, liquide, produite par le *Calophyllum tacamahaca*, Willd. (*Calophyllum inophyllum*, Lamk.). V. GOMMART.

**TACCA.** s. f. [*Tacca pinnatifida*, Forster]. Plante dioscorée, dont la racine tubéreuse donne une fécule nourrissante, analogue au sagou.

**TACHE.** s. f. [*macula*, σπίλος, all. *Fleck*, angl. *spot*, it. *tacca*, esp. *mancha*]. Altération plus ou moins circonscrite de la couleur de la peau, sans aucune élevure ni dépression. V. ÉPHÉLIDE. — *Tache colorée.* V. NÆVUS. — *Tache de la cornée.* V. TAIE. — *Tache embryonnaire.* V. EMBRYON et FŒTUS. — *Tache germinative.* V. OVULE. Il importe de ne pas la confondre avec la *tache embryonnaire.* — *Tache hépatique, tache ignéale.* V. ÉPHÉLIDE. — *Tache jaune.* V. OARIULE et RÉTINE. — *Tache de Mariotte.* Le *Punctum cæcum.* — *Taches médico-légales.* Souillures dont la nature peut éclairer la justice sur un cas donné, infanticide, homicide, viol, etc. Les principales taches sont celles de sang, de sperme, de matière cérébrale, de méconium. Les *taches de sang* se reconnaissent à leurs caractères *physiques* (rouges, luisantes, ayant l'odeur de la sueur de l'animal qui a fourni le sang), *chimiques* (elles ne disparaissent ni par l'action de l'acide hypochloreux qui enlève les taches rouges végétales, ni de l'acide chlorhydrique qui fait disparaître les taches minérales), *micrographiques* (V. HÉMATIE), *spectroscopiques* (V. HÉMOGLOBINE). Les *taches de sperme* ont une forme irrégulière, un bord sinueux, une couleur gris sale, et une odeur fade ; elles empèsent le linge ; macérées dans l'eau, elles donnent un liquide qui fournit une matière albuminoïde (spermatine), se dissolvant par l'acide acétique et ne se coagulant pas par la chaleur ; enfin l'examen microscopique montre la présence des spermatozoïdes. Les *taches de substance cérébrale* ont un aspect graisseux, gris rougeâtre ; le microscope y décèle la présence de tubes nerveux et de cellules nerveuses ; elles se colorent en jaune, puis en violet, par l'acide sulfurique concentré. Les *taches de méconium* se reconnaissent à la couleur jaune, aux cristaux de cholestérine, aux globules de biliverdine, aux cellules de l'intestin qu'elles contiennent. — Fig. 743. Taches de méconium : *a*, granulations diverses ; *b*, tablettes de cholestérine ; *c*, cellules d'épithélium prismatique ; *d*, grosses granulations colorées par les pigments biliaires. — *Tache mélanienne.* V. ENVIE et MÉLANIEN. — *Taches métalliques de la cornée* (Desmarres). Celles qui sont produites par l'oxyde d'argent ou son chlorure, résultant de la décomposition du crayon d'azotate d'argent passé sur les ulcères de la cornée, ou par le plomb précipité par de l'eau blanche. Elles sont dues à la fixation des sels métalliques à la substance des cellules épithéliales et dans leur épaisseur, sous forme de granulations opaques qui ôtent à ces éléments leur translucidité. — *Tache rosée lenticulaire.* V. TYPHOÏDE (*Exanthème*). — *Tache de rousseur.* V. EPHÉLIDE. — *Tache sanguine.* V. NÆVUS. — *Taches de Tardieu.* Épanchements sanguins sous-pleuraux et sous-péricardiques ; ces taches ou ecchymoses ont été considérées par Tardieu comme indiquant avec certitude que la mort était due à la suffocation. On sait aujourd'hui qu'elles peuvent se rencontrer dans bien d'autres circonstances ; toutes les variétés d'asphyxie peuvent les provoquer ; on peut aussi les trouver chez les mort-nés ou les nouveau-nés ayant succombé à une mort naturelle.

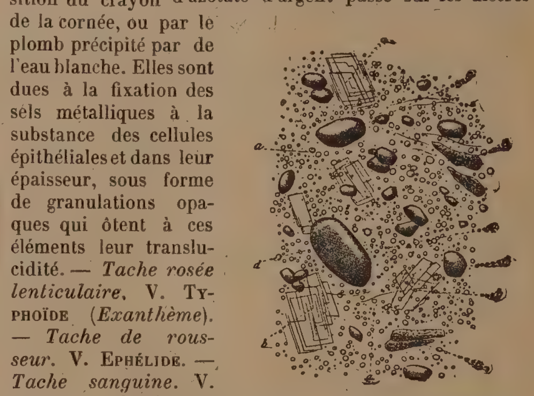


Fig. 743. — *Taches* de méconium

**TACHÉE.** s. f. Plante de la famille des gentianacées, qui croît à la Guyane, *Tachia guianensis* ou *caferana* ; on emploie la racine comme antipyrétique et tonique sous forme de poudre à la dose de 1 gramme, d'infusion à 4 grammes pour 250, ou de teinture alcoolique à la dose de 4 à 8 grammes.

**TACHETÉ, ÉE.** adj. — *Maladie tachetée.* V. MALADIE *d'Addison*, MÉLANÉMIE et PURPURA.

**TACHYCARDIE.** s. f. [de ταχὺς, rapide, et καρδία, cœur]. Accélération des battements du cœur; c'est un symptôme connu depuis longtemps, mais ce nom ne lui a a été donné qu'en 1882 par Gerhardt; avant lui, Spring, en 1866, avait décrit la *sychnosphygmie;* ces deux termes ne sont pas synonymes, la rapidité exagérée du cœur pouvant dans certains cas ne pas donner lieu à la rapidité exagérée du pouls. La tachycardie est modérée quand le nombre des battements cardiaques ne dépasse pas 120 à la minute; elle est intense quand il atteint 140 à 200. Elle peut être simple, ou associée à d'autres troubles du rythme cardiaque et en particulier à de l'arythmie; la tachycardie avec arythmie est un signe d'insuffisance cardiaque, et caractérise l'asystolie, mais elle peut exister sans les signes périphériques de l'asystolie, sans œdème, sans diminution des urines, sans augmentation de volume du foie, sans stase pulmonaire, et est alors le seul symptôme par lequel se manifeste l'insuffisance de la contraction cardiaque; elle disparaît sous l'influence du repos et de l'administration de la digitale. La tachycardie peut être parfois physiologique; telle est celle qui succède aux repas, à des mouvements respiratoires exagérés, à des émotions vives, au travail de l'accouchement, etc.; elle peut être consécutive à des chocs, et les simulateurs ont recours à ce procédé pour accélérer leur pouls. Beaucoup d'états pathologiques déterminent la tachycardie : toutes les maladies fébriles, certaines infections comme la tuberculose même en l'absence de fièvre, certaines intoxications (nicotine, digitaline, atropine), différentes affections du système nerveux, en particulier le tabes, le goitre exophtalmique et les divers états d'hyperthyroïdie, les cardiopathies chroniques avec ou sans lésions valvulaires, la dilatation du cœur quelle qu'en soit l'origine, le cœur forcé, la diminution de la tension artérielle, en particulier celle consécutive aux cirrhoses veineuses, certains troubles digestifs; enfin différentes actions réflexes dont le point de départ peut être au foie (coliques hépatiques), à l'intestin (helminthiase), à l'utérus, etc. — *Tachycardie essentielle paroxystique.* Type morbide décrit pour la première fois par Bouveret en 1889 et caractérisé par une accélération des battements cardiaques (200 par minute), revenant par accès entre lesquels le cœur reprend son rythme normal. Certains de ces accès sont courts, d'autres se prolongent pendant plusieurs semaines. Après une période de tachycardie simple on voit souvent survenir de l'asystolie; la mort peut survenir par syncope et par le progrès de l'insuffisance cardiaque. C'est une affection de l'âge adulte; elle est attribuée à un trouble de la partie des centres et des rameaux pneumogastriques qui constitue l'appareil modérateur de l'activité du cœur (Bouveret). Elle est classée parmi les névroses. — *Tachycardie orthostatique.* Variété de tachycardie apparaissant dès que le malade prend la position verticale, et disparaissant pendant la station horizontale; elle révélerait, d'après Thomayer, un état d'asthénie des centres bulbaires; elle serait liée, d'après Huchard, à une diminution marquée de la tension artérielle.

**TACHYPHAGIE.** s. f. [ταχὺς, rapide, et φαγεῖν, manger]. Action de manger rapidement (Jacquet, 1907); elle rend la mastication défectueuse, l'insalivation insuffisante; les aliments arrivent dans l'estomac mal préparés, exigent un travail plus considérable de la part de cet organe; aussi la tachyphagie conduit à la dyspepsie, d'abord à type hyperchlorhydrique, plus tard avec diminution de la sécrétion gastrique.

**TACHYPNÉE.** s. f. [de ταχὺς, rapide, et πνεῖν, respirer]. Accélération du nombre des mouvements respiratoires. Le mot *dyspnée* est souvent employé à tort dans ce sens; on doit distinguer en effet respiration rapide et respiration difficile.

**TACITURNITÉ.** s. f. [*taciturnitas*, σιγή, all. *Schweigsamkeit*, angl. *taciturnity*, it. *taciturnita*, esp. *taciturnidad*]. Silence prolongé et morbide. C'est un symptôme des affections nerveuses et surtout de la mélancolie.

**TACT.** s. m. [*tactus*, ἁφή, ἅψις, all. *Tatsinn, Fühlsinn*, angl. *feeling, touch, tact*, it. *tatto*, esp. *tacto*], Modification du toucher, en vertu de laquelle une partie quelconque de l'organe cutané peut juger de certaines qualités des corps, de leur solidité ou de leur fluidité, de leur humidité ou de leur sécheresse, etc.; certaines muqueuses présentent la même propriété. Ce mot et le mot *toucher* sont souvent employés comme synonymes, et pris tantôt dans un sens passif, comme lorsqu'on dit *le tact, le toucher,* pour *appareil de tact* et *de toucher;* tantôt dans un sens actif, pour indiquer l'exercice de cet appareil. Tel auteur prend le premier dans le sens passif et l'autre dans le sens actif, tel autre fait l'inverse. D'autres emploient le mot *tact* pour indiquer un cas particulier de toucher, tel que le *palper* ou *vice versâ*. On ne saurait indiquer de règle à cet égard, parce que ces deux mots sont réellement synonymes; ce sont les mots *palper* et *contact* qui doivent être choisis pour désigner les divers cas que peut offrir l'exercice du tact ou du toucher. V. CORPUSCULE et TOUCHER. — *Tact médical.* V. PRATICIEN.

**TACTILE.** adj. [*tactilis*, ἁπτὸς, all. *fühlbar, tangibel*, angl. *tactile*, it. *tattile*, esp. *tactil*]. Qui est ou qui peut être l'objet du tact, qui le concerne. — *Sensation tactile.* V. SENSATION, SENSIBILITÉ et TOUCHER.

**TACTILITÉ.** s. f. Faculté cérébrale qui perçoit les sensations du toucher.

**TACTISME.** s. m. Influence qu'exercent certains agents physiques et chimiques sur le protoplasma. Cette influence peut être attractive, *tactisme positif*, ou répulsive, *tactisme négatif.* On dit aussi *taxie*, et *tropisme*.

**TACTUEL, ELLE.** adj. Qui appartient au tact.

**TADDO.** s. m. Nom abyssin d'une plante de la famille des rhamnées, le *Rhamnus taddo*, A. Richard. V. TAIDJE.

**TÆNIA ou TÉNIA.** s. m. [ταινία, bandelette, ruban; all. *Bandwurm*; angl. *tapewurm*; it. et esp. *tenia*]. Genre de vers cestoïdes appartenant à la famille des téniadés (V. ce mot). Les espèces suivantes se rencontrent chez l'homme. — Le *Tænia solium* ou *ténia armé* est long en moyenne de 2 à 3 mètres. Sa tête globuleuse (fig. 747) est large de $0^{mm},5$ à 1 millimètre. Elle est pourvue de quatre ventouses et d'un rostre terminal rétractile



Fig. 744. — Grand et petit crochet de *Tænia solium*, × 28 d'après Leuckart.

entouré à sa base par une double couronne d'environ 25 crochets dont les plus grands mesurent environ 175 μ et les plus petits 125 μ (fig. 744). Les anneaux sont au nombre d'environ 850 chez un ver de taille moyenne; les 80 ou 100 derniers sont mûrs. Les pores génitaux sont latéraux et irrégulièrement alternes. L'anneau en activité sexuelle est à peu près carré. — Fig. 745. Anneau mûr de *Tænia solium*, d'après Sommer : *a*, bord postérieur de l'anneau

précédent ; *b*, lacune longitudinale ; *c*, lacune transversale établissant la communication entre les deux lacunes longitudinales ; *d*, canal déférent ; *e*, poche du cirre ; *f*, fossette marginale ; *g*, vagin ; *h*, corps de Mehlis ; *k*, utérus : *m*, vésicules testiculaires ; *n*, traînées spermatiques ; *o*, réservoir spermatique ; *p*, branche descendante de l'oviducte ; *q*, lobe latéral de l'ovaire ; *r*, canal réunissant les deux lobes latéraux de l'ovaire ; *s*, lobe ovarien impair ; *t*, vaisseau longitudinal. — L'anneau mûr (fig. 745) est deux fois plus long que large et mesure 10 à 12 millimètres de long sur 5 à 6 de large. Son utérus présente 5 à 13 branches épaisses, ramifiées et peu serrées les unes contre les autres. Il est gorgé d'embryophores globuleux (fig. 752 A) larges de 30 à 35 μ, limités par une coque épaisse et radiée et renfermant un embryon large de 20 μ en moyenne. La larve ou *Cysticercus cellulosæ* (fig. 753) vit dans le tissu conjonctif des muscles ou des viscères du porc, où elle cause la ladrerie. Les muscles le plus fréquemment atteints sont ceux de la langue, du cou et des épaules. Les cysticerques sont généralement en telle abondance que l'examen de la viande de boucherie dans les abattoirs permet facilement de rejeter les viandes ladres de la consommation ; c'est ce qui cause précisément l'extrême rareté du ténia armé. Le cysticerque est une vésicule ellipsoïde, transparente, longue de 1 à 2 centimètres, sur $0^{cm},5$ à 1 centimètre de large ; on voit, vers le milieu de sa longueur, une tache blanc opaque, correspondant au *receptaculum capitis*, c'est-à-dire à la dépression au fond de laquelle se développe la tête. En comprimant la vésicule, on fait saillir une tête identique à celle du ver adulte (fig. 753, *a*). — Le *Tænia saginata* ou *ténia inerme* est long en moyenne de 3 à 8 mètres. La tête (fig. 748), de forme presque cubique, est large de $1^{mm},5$ à 2 millimètres; elle porte une dépression terminale au lieu d'un rostre et, à l'entour, quatre ventouses souvent pimentées de noir. La chaîne comprend de 1 200 à 1 500 anneaux. Les pores génitaux sont également latéraux et irrégulièrement alternes. — Fig. 746. Anneau mûr de *Tænia saginata*, d'après Sommer. L'anneau a déjà commencé à s'étrangler. Les glandes coquillères sont en voie de résorption ; *j*, ramifications latérales de l'utérus. Les autres lettres comme dans la figure 745. — L'anneau mûr (fig. 746) est trois fois plus long que large et mesure 16 à 20 millimètres de long sur 5 à 7 millimètres de large. Son utérus présente 20 à 30 ramifications parallèles très serrées les unes contre les autres. Il est gorgé d'embryophores de forme ovale (fig. 752, B), longs de 40 μ sur 35 de large, limités aussi par une coque épaisse et striée et renfermant un embryon également ovale mesurant 30 μ sur 25. La larve ou *Cysticercus bovis* vit dans les muscles et les viscères du bœuf. Heureusement pour nous, dans un bœuf ladre il existe un très petit nombre de

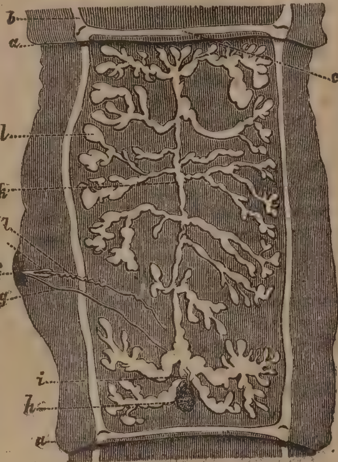


Fig. 745. — Anneau mûr de *Tænia solium*, d'après Sommer.

cysticerques, ce qui explique que les cas de ténia inerme ne soient pas plus communs. Il est vrai que, par suite même de leur rareté, les cysticerques passent inaperçus dans les abattoirs aux yeux des vétérinaires, tandis qu'ils seraient facilement décélés dans un bœuf vraiment ladre, c'est-à-dire farci de cysticerques. La viande de bœuf constituant le fond de l'alimentation de beaucoup d'individus, il en résulte que la fréquence du parasite semble avoir augmenté, surtout depuis l'emploi thérapeutique de la viande saignante et de la viande crue. Le cysticerque est sensiblement plus petit que celui du porc ; il est long de 5 à 8 millimètres sur 3 à 4 millimètres de largeur. Il renferme une tête semblable à celle du ver adulte. — Le *Tænia echinococcus* ou *Tænia nana* (Siebold) est un ténia de l'intestin du chien, dont la larve, en se développant chez l'homme, produit le *kyste hydatique* (V. ECHINOCOQUE). A l'état adulte, il ne dépasse pas les dimensions d'un millimètre. — *Tænias douteux ou peu connus :* le *Tænia confusa* n'est connu que par deux exemplaires qui ont été recueillis aux États-Unis par un médecin de Lincoln (État de Nébraska). Il peut atteindre $8^m,50$ de longueur sur 5 millimètres de large.

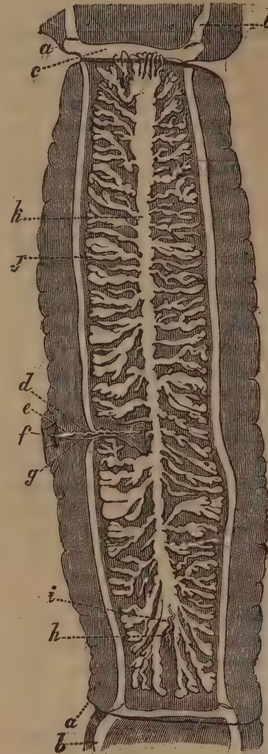


Fig. 746. — Anneau mûr de *Tænia saginata*, d'après Sommer.

La tête est inconnue. Il comprend 700 à 800 anneaux plus longs que larges, dont les derniers mesurent $3^{cm},5$ de longueur sur 5 millimètres de largeur. Les pores génitaux sont irrégulièrement alternes. L'utérus présente 14 à 18 ramifications latérales. L'embryophore est ovale. C'est donc un ténia très allongé, probablement identique au *Tænia saginata* var. *abietina* (Weinland) expulsé par un Indien chypeway. — Le *Tænia africana* a été décrit d'après deux échantillons, conservés dans l'alcool, provenant d'un soldat nègre des environs du lac Nyassa. Il mesure environ $1^m,40$ de longueur. La tête, inerme, présente quatre ventouses. Il comprend environ 600 anneaux, plus larges que longs, dont les derniers mesurent 7 millimètres de long sur 12 à 15 millimètres de large. Les pores génitaux sont irrégulièrement alternes. L'utérus présente 15 à 24 branches latérales. Le cysticerque, inconnu, vit peut-être chez le zébu dont les Askaris ont coutume de manger la viande crue. Il s'agit sans doute d'une simple variété de *Tænia saginata* et probablement d'exemplaires mal conservés et fortement contractés dans l'alcool. — En 1905, Raillet et Henry ont décrit sous le nom de *Tænia tonkinensis*, une variété de *Tænia saginata*, intermédiaire entre celui-ci et le *T. africana*. Cette variété, représentée par deux exemplaires, fut expulsée par un tirailleur tonkinois. Ces ténias contractés, tels que le *T. africana* et le *T. tonkinensis*, se reconnaissent facilement à l'aspect étoilé des ventouses, à

l'absence de cou, à la brièveté des anneaux, au tassement des branches de l'utérus et surtout aux ondulations des canaux aquifères et des nerfs. — D'après Vital, le *Tænia serrata* du chien aurait été vu deux fois chez l'homme, en Algérie. Toutefois sa description peut tout aussi bien s'appliquer au *Tænia solium*. D'ailleurs, Moniez a essayé en vain de communiquer le *Tænia serrata* à l'homme en lui faisant ingérer des cysticerques de lapin. — Au dire de Cobbold, le *Tænia marginata* du chien se rencontrerait aussi chez l'homme, où il serait amené par la viande de mouton. Mais Chatin a démontré qu'il s'agissait certainement de petits ténias armés. Du reste, il n'a pu s'infester en ingérant un certain nombre de *Cysticercus tenuicollis*, alors qu'il a toujours réussi l'infestation chez le chien. || En anatomie, *Tænia semi-circularis*. V. STRIÉ (*Corps*). — *Tænia de l'hippocampe*. Le corps *bordé*.



Fig. 747. — Tête de *Tænia solium*, × 45, d'après Leuckart.

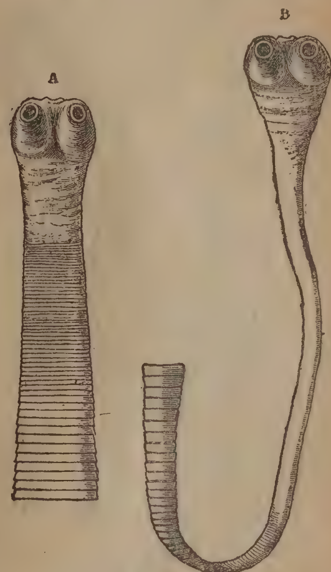



Fig. 748. — Tête de *Tænia saginata*, × 8, d'après Leuckart. A, rétraction ; B, extension.

**TÆNIADÉS.** s. m. pl. [all. *Bandwurmarten*]. Vers rubannés appartenant à la famille des cestodes. — La tête, ou organe de fixation, est généralement petite. Même chez les plus grandes espèces de ténias, elle ne dépasse guère la dimension d'une tête d'épingle. Elle possède toujours quatre ventouses, organes très musculaires et très mobiles, qui produisent une adhérence tellement énergique à la muqueuse qu'on brise la tête plutôt que de la détacher. En outre des ventouses, il existe au sommet de la tête de certains ténias (fig. 747) un rostre plus ou moins rétractile, muni d'un nombre variable de crochets dont la pointe est tournée en bas et en dehors. Ces crochets ne semblent pas, comme on l'a cru, jouer un bien grand rôle dans la fixation ; ils sont d'ailleurs généralement sessiles, et, chez certaines espèces, ils tombent de très bonne heure. A la suite de la tête vient le cou, qui peut être assez court et assez large, ou, au contraire, très long et très effilé, suivant l'état de contraction de l'animal (fig. 748). Les premières portions du cou n'attirent l'attention par aucune particularité, si ce n'est par les corpuscules calcaires qui sont accumulés en nombre immense dans ses tissus. La région postérieure présente des stries transversales, d'abord peu apparentes et serrées les unes contre les autres, puis de plus en plus marquées et de plus en plus espacées à mesure qu'on s'éloigne de la tête. Ces lignes transversales sont la première indication des anneaux. Le cou se continue insensiblement par le corps rubané constitué par un nombre plus ou moins considérable d'anneaux (fig. 749). Ceux-ci sont de plus en plus volumineux et les différences que l'on peut observer entre eux portent principalement sur l'état de développement des organes génitaux. On voit d'abord se développer les organes mâles, puis les organes femelles, et les anneaux hermaphrodites types se rencontrent vers le milieu de la chaîne. Après quoi, on assiste à la régression des organes mâles, tandis que les œufs se produisent en quantité tellement considérable que l'utérus occupe bientôt la presque totalité de l'anneau. C'est ce que l'on appelle les anneaux mûrs. Ces anneaux se détachent continuellement à l'extrémité de la chaîne et sont entraînés au dehors. Les anneaux étant tous semblables, on connaît la structure de l'ensemble en étudiant l'un d'eux pris vers le milieu de la chaîne. — Fig. 750. Anneau 628 de *Tænia saginata*, vu par la face inférieure ou femelle, d'après Sommer : *d*, canal déférent ; *e*, poche du cirre ; *f*, pore génital ; *g*, vagin ; *h*, gl. coquillère ; *k*, utérus ; *n*, follicules testiculaires ; *q*, germigènes ; *s*, vitellogène. Les autres lettres comme dans la figure 745. — Le tégument présente à l'extérieur une cuticule reposant sur de grosses cellules contractiles, en connexion avec des fibres musculaires disposées sur deux couches : une longitudinale externe et une circulaire interne. Le système nerveux très rudimentaire est formé de deux cordons latéraux ne communiquant entre eux qu'au niveau de la tête. L'appareil digestif n'existe pas, l'animal profitant de la perméabilité de son tégument pour absorber directement par osmose les substances assimilables qui existent à profusion autour de lui dans l'intestin de l'hôte. Le système excréteur est formé par quatre troncs, longitudinaux latéraux, unis dans la tête par un cercle anastomotique. Les deux troncs ventraux, plus volumineux, sont réunis par une branche transversale à la partie inférieure de chaque anneau. Ces différents canaux sont en relation avec de fins canalicules qui s'ouvrent dans le parenchyme par de petits entonnoirs vibratiles. Les organes génitaux occupent en général toute la cavité centrale de l'anneau en dedans des muscles circulaires. Les organes mâles se développent les premiers. Les follicules testiculaires prennent naissance dans la région dorsale et supérieure de l'anneau. Ils se développent aux dépens d'un certain nombre de cellules du parenchyme, qui se transforment directement en cellules mères des spermatozoïdes. Ceux-ci se frayent un passage à travers les mailles du parenchyme jusqu'au centre de l'anneau, où toutes les traînées se réunissent en un trajet unique transversal, qui acquiert bientôt des parois propres et devient un canal déférent très contourné. Il pénètre dans un sac ovoïde à parois minces et transparentes qu'on appelle la *poche du cirre* et peut même se dévaginer au dehors en un long cirre ou pénis, à travers le sommet excavé d'une éminence latérale de l'anneau qu'on appelle la *papille génitale*. Les organes femelles sont constitués par des follicules ovariens

et des follicules vitellogènes, qui se développent dans la région inférieure et ventrale de l'anneau et dont les produits s'échappent, eux aussi, à même le parenchyme. Mais ils sont recueillis par deux pavillons, qui reçoivent l'un les œufs et l'autre le vitellus. Les deux tubes qui leur font suite viennent se fusionner au centre d'une glande coquillère qui communique elle-même avec un long vagin, qui va s'ouvrir d'autre part au sommet de la papille génitale. Enfin le carrefour génital, situé au centre de la glande coquillère, est encore en rapport avec un canal, qui ne tarde pas à s'élargir en un vaste utérus, d'abord irrégulièrement cylindrique et situé dans l'axe de l'anneau. L'accouplement s'opère vraisemblablement entre les anneaux d'une même chaîne. Les spermatozoïdes, arrivés dans le vagin, vont féconder les ovules au niveau du carrefour génital. L'ovule fécondé s'entoure de granulations vitellines, puis d'une coque, et tombe enfin dans l'utérus. L'utérus distendu par les œufs pousse des prolongements latéraux ramifiés, puis ses parois se rompent et les œufs se répandent dans tout le parenchyme, en déterminant l'atrophie graduelle des organes. C'est en cet état que l'anneau mûr se détache spontanément. Il peut continuer à vivre un certain temps, franchir de lui-même le sphincter anal ou être entraîné au dehors avec les excréments. Arrivé dans l'utérus, l'ovule contenu dans l'œuf ne tarde pas à se diviser rapidement. Fig. 751. Embryogénie du *Tænia solium* : *v*, masses vitellines ; *e*, cellules blastodermiques de l'embryon ; *c*, couche périphérique aux dépens de laquelle se forme la coque *b* ; *m*, membrane vitelline. — Les cellules périphériques évoluent de manière à constituer une coque épaisse, tandis que les cellules internes constituent l'*embryon hexacanthe*, à l'intérieur duquel on observe de bonne heure six crochets chitineux. Ce sont ces embryons ou *oncosphères* (fig. 752) qui sont généralement décrits, à tort, sous le nom d'*œufs*. Arrivés à l'extérieur, les anneaux mûrs ne tardent pas à se dessécher, à se rompre et à mettre en liberté les embryons. Ceux-ci, protégés par leur coque épaisse, pourront rester longtemps dans le milieu extérieur en état de vie latente. Mais, s'ils viennent à être avalés par un animal, leur coque se ramollit sous l'action des sucs digestifs, l'embryon s'en échappe, perfore la paroi intestinale grâce à ses crochets, tombe dans les origines des veines et est entraîné par le torrent circulatoire en différents points du corps. Il s'arrête dans quelque capillaire, passe dans le tissu conjonctif voisin, et là il subit une véritable hydropisie. Il augmente considérablement de volume et se creuse d'une cavité qui se remplit de liquide. Puis se produit une invagination de la paroi au fond de laquelle bourgeonne la tête du futur ténia. L'embryon est devenu larve ; c'est ce qu'on appelle le *cysticerque*. — Fig. 753. Cysticerque du *Tænia solium* : *a*, tête évaginée : *b*, *c*, tête invaginée grandeur naturelle. — Ce cysticerque n'est donc en somme qu'une tête de ténia protégée à l'intérieur d'une vésicule. Si les tissus infectés de cysticerques sont alors mangés par un autre animal, la vésicule est dirigée dans l'intestin et la tête, se fixant sur la muqueuse par ses ventouses, bourgeonne inférieurement des anneaux, qui deviennent de plus en plus nombreux, acquièrent des organes génitaux et constituent le ver rubané que nous avons précédemment décrit.

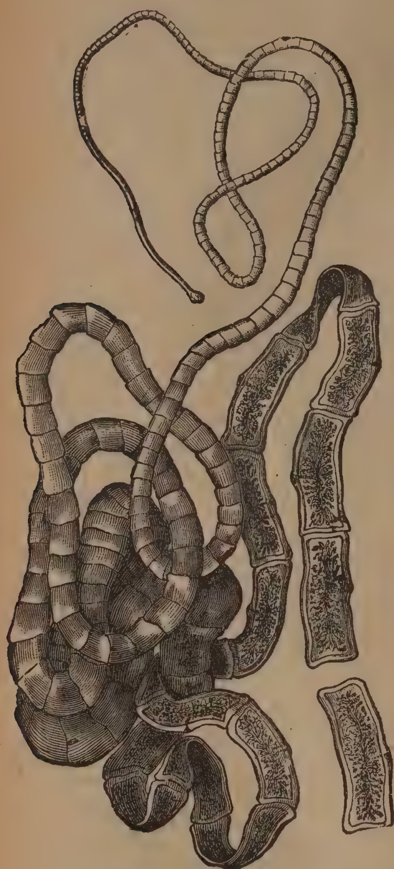


Fig. 749. — *Tænia saginata.*

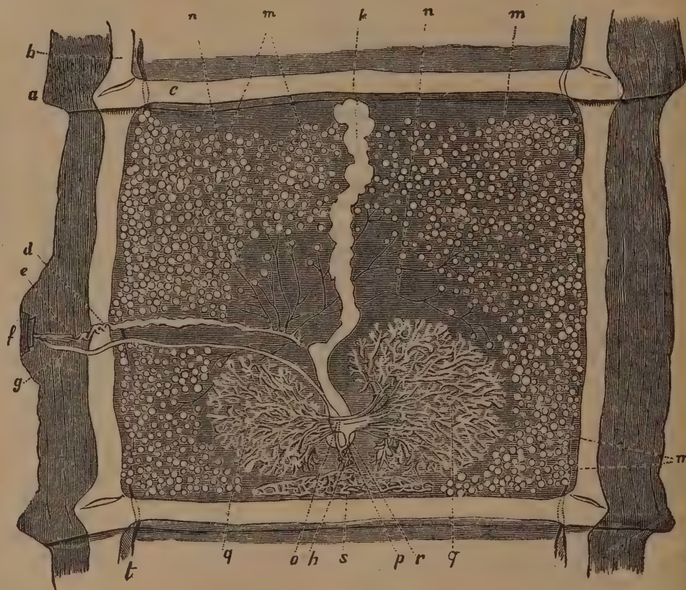



Fig. 750. — Anneau 628 de *Tænia saginata*, d'après Sommer.

**TÆNIFUGES.** s. m. pl. [all. *wurmabtreibend, Bandwurmmittel*, angl. *tænifuge*, it. et esp. *tenifugo*]. Ce sont les médicaments propres à provoquer l'expulsion




Fig. 751. — Embryogénie du *Tænia solium*, d'après R. Moniez.

des cestodes. Le tænifuge le plus employé est la fougère mâle, déjà connue de Pline, de Dioscoride et de Galien. On l'extrait du rhizome ou tige souterraine du *Polypo-*

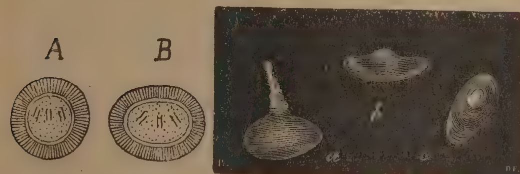



Fig. 752. — Œufs ou oncosphères. — A, du *Tænia solium*; B, du *Tænia saginata*.

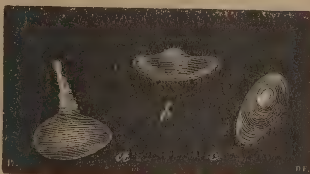


Fig. 753. — Cysticerque du *Tænia solium*.

*dium filix mas*; fougère abondante dans les montagnes boisées du midi de la France. Il doit ses propriétés à l'acide filicique et à une huile essentielle. On traite les rhizomes par l'éther et on concentre par évaporation; on obtient ainsi l'*extrait éthéré de fougère mâle*, qui se donne à la dose moyenne de 6 à 8 grammes, mais on peut aller jusqu'à 12 grammes. On l'emploie souvent sous forme de capsules dites *de Créquy-Limouzin*. Chacune contient 50 centigrammes d'extrait éthéré de fougère mâle et 5 centigrammes de calomel; la dose est de 12 à 16 pour l'adulte. C'est un excellent tænifuge, mais il a le grand inconvénient de faire absorber une trop grande quantité du médicament, c'est une médication un peu trop brutale. De plus, elle nécessite l'emploi consécutif d'un purgatif. Duhourcau a eu l'idée d'associer une faible quantité d'extrait de fougère mâle (1gr,20) à trois fois son poids de chloroforme pur et, après dissolution complète, il mélange le tout à un poids égal d'huile de ricin, additionné d'une demi-goutte d'huile de croton; il divise le tout en douze capsules. C'est là ce qui se vend sous le nom de *tænifuge français*. Chez l'enfant, on donne un nombre de capsules égal à celui des années plus une; toutefois, dans aucun cas on ne devra dépasser le nombre de 12, qui constitue la dose pour l'adulte. On les fera prendre en l'espace d'un quart d'heure, avec aussi peu de liquide que possible et sans avoir besoin de songer ensuite à prendre un purgatif. S'il s'agit d'un ver solitaire, *on veillera avec grand soin à ce que le malade aille à la selle sur un vase à moitié plein d'eau tiède*. Sans cette précaution, quand le ver est sorti en majeure partie, il pèse sur la portion effilée du cou qui se brise; la tête reste dans l'intestin et bourgeonne un nouveau parasite qu'il faudra expulser deux ou trois mois plus tard. Au contraire, dans l'eau tiède le poids spécifique du parasite se trouve diminué, le cou n'est pas brisé et l'animal sort de lui-même, car il ne demande qu'à quitter l'intestin, qui est devenu un milieu toxique, pour gagner l'eau tiède dont la température lui est agréable et dans laquelle il peut échapper à l'action toxique du médicament. Dans le cas où le ver solitaire sortirait difficilement, on peut faire une ligature sur la chaîne et pousser en avant d'elle une injection hypodermique de morphine; ce procédé semble avoir réussi dans des cas difficiles. Dans aucun cas on ne devra tirer sur la portion déjà sortie. — Certains auteurs recommandent aussi comme anthelminthique le *kousso*, fleur du *Brayera anthelminthica*, rosacée d'Abyssinie, qui s'emploie de la façon suivante : on en fait macérer 20 grammes dans 250 grammes d'eau tiède et, au bout d'un quart d'heure, on avale le tout, liquide et fleurs. Malgré sa célébrité, ce médicament n'est pas à recommander, en raison de son odeur répugnante et de la soif intense qu'il provoque. De plus, le médicament, pour être actif, doit toujours être très frais, son action tænifuge disparaissant très vite. — Chez les enfants, on pourra employer les *graines de courge ou de citrouille*. C'est une médication qui a l'avantage d'être bon marché, d'être facile à se procurer et facile à prendre. On recueille 35 à 40 grammes de graines fraîches. Quoi qu'en disent certains auteurs, on se gardera de les décortiquer, le principe actif siégeant, d'après Heckel, dans le périsperme du fruit. On les pile et on mélange avec une égale quantité de miel; on ajoute un peu d'eau et on administre en deux ou trois fois, d'heure en heure, par cuillerée à café. Une heure ou deux après la dernière dose, on fait prendre 30 à 60 grammes d'huile de ricin. C'est là un excellent tænifuge; toutefois, dans certains cas, on fera bien de recourir à une médication plus énergique. — En ces dernières années, on a beaucoup préconisé l'emploi de la *pelletiérine*, alcaloïde retiré de l'écorce de grenadier. La veille, on prend un léger purgatif et on ne mange au repas du soir que du laitage; le lendemain matin à jeun, on administre 30 centigrammes de sulfate de pelletiérine et d'isopelletiérine dans une solution contenant 50 centigrammes de tannin, dans le but de retarder l'absorption du médicament. On donne au bout de dix minutes un grand verre d'eau, puis, une demi-heure après, un purgatif. Mais ce procédé offre de grands inconvénients : il coûte d'abord fort cher et il produit, en général, de la céphalalgie, des vertiges, des hallucinations, des crampes, des vomissements et autres symptômes d'intoxication qui peuvent effrayer avec raison les malades.

**TÆNIINE.** s. f. La *koussine*.

**TÆNIOÏDE.** adj. [de *tænia*, et εἶδος, forme]. Qui ressemble à un tænia, à une bandelette.

**TAFFETAS.** s. m. [all. *Taffet*, angl. *taffeta*, it. *taffetà*, esp. *taffetan*]. — *Taffetas d'Angleterre.* Taffetas sur lequel on applique un enduit préparé avec une solution de 32 gr. d'ichtyocolle dans 250 gr. d'eau commune, à laquelle on ajoute, après l'avoir passée, 250 gr. d'alcool à 60°, et que l'on passe de nouveau, lorsqu'elle a été réduite à moitié sur un feu doux. Le taffetas étant coupé par bandes et bien tendu sur un châssis, on l'enduit de cette liqueur tiède au moyen d'un pinceau, et l'on met successivement plusieurs couches à mesure qu'elles sèchent. — *Taffetas épispastiques* [it. *taffetà vesicante*]. Ceux sur lesquels on étend des épispastiques. V. Vésicatoire.

**TAFIA.** s. m. [all. *Zuckerbranntwein*, angl. et it. *tafia*, esp. *cachaba*]. Eau-de-vie qu'on retire après fermentation du sucre des débris de la canne à sucre.

**TAGALE.** s. m. Arbre de la Chine dont le capitaine Maisonneuve a retiré un extrait alcoolique, amer, âcre, d'un brun foncé, d'aspect résineux, d'odeur légèrement empyreumatique, employé contre les diarrhées et les dysenteries graves.

**TAGLIACOZZI** (chirurgien italien, 1546-1599). — *Opération de Tagliacozzi* [angl. *taliacotian operation*] Rhinoplastie pratiquée par la méthode italienne.

**TAGUA.** s. m. Dans la Nouvelle-Grenade, l'*ivoire végétal*.

**TAIDJE** ou **TAIDJI.** s. m. Sorte d'hydromel que l'on prépare en Abyssinie avec une partie de *Taddo*, 2 parties de miel et 6 parties d'eau.

**TAIE.** s. f. [all. *weisser Hornhautfleck*, angl. *pin, film*, it. *macchia*, *albugine*, esp. *nube*]. Nom sous lequel on décrit collectivement l'*albugo*, le *leucome*, le *nuage*, c'est-à-dire toutes les taches ou opacités qui surviennent à la cornée, et qui troublent la vision d'une façon plus ou moins prononcée suivant leur étendue, leur siège et la profondeur du tissu cornéen qu'elles occupent. Le traitement de ces diverses opacités a pour but d'activer la circulation de la cornée et de donner à son tissu une impulsion nutritive favorable à la résorption des produits morbides ; on emploie les insufflations de poudre de calomel et de sulfate de soude, la pommade au précipité rouge, les collyres au sulfate de zinc, les badigeonnages de la taie avec le sulfate de cadmium.

**TAIGUTIQUE.** adj. — *Acide taigutique.* Jaune, cristallisé, inodore, insipide, fusible à 135°, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Existe dans le bois de taigu du Paraguay, dont l'origine est inconnue (Arnaudon).

**TAILLE.** s. f. V. Cystotomie.

**TAILLE.** s. f. [*statura*, all. *Körpergrösse*, angl. *size*, it. *taglia*, esp. *talla*]. Longueur du corps humain de la plante des pieds au vertex (en vétérinaire, celle des animaux se mesure du point le plus élevé du garrot au sol). La taille est un des éléments *démographiques* les mieux connus, grâce à sa facile détermination et aux exigences de la conscription. Cependant les données du recrutement sont loin d'être exactes ; mais les erreurs sont contenues dans des limites assez étroites et uniformes pour en permettre la correction. On sait, en effet, que l'on peut facilement, suivant la tension des muscles, suivant que le corps est dispos ou courbatu, gagner ou perdre 1 ou 2 centimètres de la taille normale. Le calcul des probabilités permet de faire disparaître ces erreurs, et de rétablir la régularité de la succession avec une approximation bien supérieure à la donnée administrative. En admettant seulement que la probabilité des groupes situés au-dessous de la moyenne soit la même que celles des groupes situés au-dessus (symétrie que confirment toutes les enquêtes démographiques), Bertillon a pu distribuer par ordre de grandeur tous ceux qui sont réformés par défaut de taille, et que les comptes rendus persévèrent malheureusement à donner en bloc. Au point de vue de l'aptitude au service militaire, la taille a été appréciée différemment suivant les époques :

| | | | |
|---|---|---|---|
| En l'an VIII, | le minimum de la taille était de | | 1m,54 |
| En 1813, | — | — | 1m,52 |
| En 1832, | — | — | 1m.55 |
| En 1872 et 1889, | — | — | 1m,54 |

Depuis, la circulaire ministérielle du 14 janvier 1901 est venue apporter une importante modification à l'appréciation de la taille : « Un examen approfondi de la question a permis de reconnaître qu'il y a lieu d'abaisser la taille et de l'abaisser sans fixation de minimum, afin de donner plus de latitude aux autorités médicales chargées d'examiner si un homme remplit les conditions d'aptitude physique au service armé, conditions qui sont aujourd'hui complètement indépendantes de la taille. » Actuellement donc, il n'existe pas de limite inférieure pour la taille. Or, la taille étant affaire de race, il se trouve que son abaissement porte surtout sur les populations de Bretagne, du massif Central, des Alpes, fournissant des sujets petits, mais vigoureux, supportant bien les fatigues de la vie militaire. A cet égard, les services qu'on peut attendre de l'exécution de cette circulaire sont très appréciables ; mais les critiques que Laveran avait autrefois formulées restent vraies sur certains points : si la taille est inférieure à 1m,54, les jambes sont courtes et l'homme peut difficilement suivre pendant de longues marches les camarades plus grands ; la fatigue est plus rapide, car le pas est plus petit et la dépense de force musculaire est plus considérable. Puis le sac, dont le poids est le même pour tous, est assurément plus pénible à porter pour eux que pour les hommes de haute taille. En ce qui concerne les armes autres que l'infanterie, il en est de même : il faut que le cavalier puisse seller son cheval, que l'artilleur puisse atteindre toutes les pièces du canon. Mais on peut tout concilier en affectant les sujets dont la taille est minime à des emplois où elle n'est pas pour le soldat une raison d'infériorité : on peut en faire des ouvriers tailleurs, bottiers, bourreliers, etc., qui ne sont guère appelés à user d'une force musculaire exagérée. Ces différentes améliorations sont de nature à montrer que la taille, prise isolément, est de nulle valeur comme élément d'appréciation ; il en est autrement quand on la rapproche de deux caractères d'une importance beaucoup plus capitale, le périmètre thoracique et le poids du corps. — La loi du développement de la taille a été donnée au mot Croissance ; seulement il faut remarquer que le tableau annexé à ce mot se rapporte seulement au sexe mâle et à la Belgique. — Au delà de cinquante ans la taille diminue : et, pour continuer le tableau du mot Croissance, un groupe ayant 1684 millimètres de taille moyenne à trente ans et à quarante ans, n'a plus que 1674 millimètres à cinquante ans ; 1639 à soixante ans ; 1623 à soixante-dix ans, et 1613 à quatre-vingts ans, en ne mesurant que les individus restés droits. Ainsi l'homme perd jusqu'à 7 centimètres de sa taille. La loi de croissance de la femme n'est pas absolument la même que celle de l'homme : la femme naît moins grande (10 millimètres environ), croît moins vite et s'arrête plus tôt, de sorte qu'elle a en moyenne 10 centimètres de moins que l'homme. La taille du citadin est de 2 à 3 centimètres plus élevée que celle du campagnard. — Mais c'est l'hérédité et notamment la race qui jouent le plus grand rôle dans le développement de la taille et dans sa distribution sur le sol français (Broca). Nous avons donné (V. Démographie) un petit tableau de la taille des conscrits bretons du Finistère, dont la taille moyenne

(1612 millimètres) est une des plus petites de France. Le département du Doubs a la taille la plus élevée de France (moyenne des conscrits, 1668 millimètres; moyenne du contingent, 1673 millimètres). La série du Doubs est remarquable à un autre égard; elle a deux *maxima*, entre lesquels est située la moyenne arithmétique ci-dessus. Cette forme révèle, au point de vue anthropologique, deux tailles moyennes, types de deux races non encore fondues et ayant des nombres à peu près égaux de représentants; le premier conserve la taille propre à la France entière, puisque son plus grand groupe, 17 061, correspond à l'intervalle 1625-51 dont la moyenne est tout à fait voisine de 1640 millimètres, taille moyenne générale de nos conscrits; le second maximum, 17 701, a pour taille au moins 1720 millimètres, et appartient sans doute au type Burgonde. — Le rapport de la taille avec le poids n'est pas constant: la moyenne oscille, chez les hommes bien faits, entre 372 et 402 grammes par centimètre de taille: le rapport n'est pas plus constant avec le carré des tailles, comme l'a prétendu Quételet, ni avec leur cube, comme l'a avancé Buffon. Une loi plus intime (mais encore indéterminée) lie les rapports de la circonférence thoracique au poids; le rapport simple est d'environ 700 à 725 grammes par centimètre de circonférence. — Les dimensions et les rapports des diverses parties du corps humain, étudiées au point de vue artistique (V. Canon), sont déterminés avec peu de précision au point de vue scientifique et anthropologique (V. Squelette pour les rapports des longueurs osseuses, mais le tableau donné ne se rapporte qu'aux Européens). Les rapports des poids, des volumes, des dimensions des divers viscères (cerveau, foie, rate, rein, testicule, etc.), dans les divers groupes humains et dans les divers climats, qui seraient d'un si haut intérêt pour la physiologie, l'anthropologie et la mésologie comparées, sont presque inconnus. V. Démographie, Moyenne, Population, et Statistique. || En médecine légale, la détermination de la taille acquiert parfois une grande importance. Manouvrier a dressé des tables indiquant les rapports moyens qui existent entre la taille et la longueur de différents os longs; ces rapports ne sont pas exacts pour tous les individus; l'erreur est 68 fois sur 100 inférieure à 3 centimètres et 86 à 5 centimètres. Cette table sert encore à reconnaître si un membre détaché d'un corps peut être regardé comme appartenant au même cadavre. || *Taille*. Spécialement la partie du tronc qui s'étend des hanches aux épaules. — *Déviations de la taille*. V. Courbure, Cyphose, Lordose et Scoliose.

**TAILLER.** v. a. Faire l'opération de la taille.

**TAKYTOMIE.** s. f. [de ταχὺς, prompt, et τομή, section]. Procédé d'amputation que Mayor, de Lausanne, a cherché à ériger en principe. Il consistait à couper un membre dans la continuité ou la contiguïté, s'il s'agit des doigts ou du poignet, en frappant brusquement avec un maillet sur le dos d'un instrument tranchant, appelé *takytome*, posé d'abord sur l'endroit qu'il s'agit de trancher. Comme l'os restait nu, était long à se recouvrir de bourgeons charnus, le moignon vicieux, etc., on a proposé, mal à propos, de couper l'os ainsi au lieu de le scier, après avoir taillé les lambeaux destinés à le recouvrir.

**TALALGIE.** s. f. [*talus*, talon, et ἄλγος, douleur] (Desprès). Douleur ayant son siège à la face inférieure du talon. — *Talalgie blennorragique* (Swediaur). Douleur du talon apparaissant au cours de la blennorragie, accompagnée ou non des autres localisations du rhumatisme blennorragique; elle s'observe surtout chez les sujets que leur profession oblige à une station debout prolongée; la douleur siège au niveau de l'insertion du tendon d'Achille sur le calcanéum, et aussi sous le talon.

**TALAUME.** s. m. Plante de la famille des magnoliacées, qui croît au Mexique, *Talauma mexicana* ou *yoloxochill*; on emploie les fleurs, l'écorce et les graines, les fleurs en teinture ou en vin contre les affections cardiaques et nerveuses, ou les pétales en infusion théiforme, l'écorce sous forme de décoction à la dose de 5 grammes dans 140 grammes d'eau pour régulariser les battements du cœur.

**TALAUMINE.** s. f. Alcaloïde extrait des graines et de l'écorce de *Talauma mexicana*.

**TALC.** s. m. [*craie de Briançon*, all. *Talk*, angl. *talc*, it. et esp. *talco*]. Silicate hydraté de magnésie, contenant un peu d'alumine et de fer, onctueux au toucher, facilement réductible en poudre fine, formée d'un grand nombre de lamelles incolores, épaisses de 1 à 2 millièmes de millimètre et au-dessous, anguleuses, de grandeurs et de formes variées (sans dépasser pourtant 7 ou 8 centièmes de millimètre, qu'un petit nombre seulement atteint). Il y a, en outre, un assez grand nombre de lamelles de même épaisseur superposées en piles. Certains de ces amas sont irréguliers et atteignent une longueur de 1 dixième de millimètre environ; la plupart ont de 3 à 6 centièmes de millimètre de large, rarement 8 centièmes. Ils ont une forme hexagonale à angles émoussés. Le *talc* a été proposé comme moyen de pansement par Guyon; il est employé surtout pour saupoudrer les parties humides; il ne permet pas le développement des fermentations microbiennes, ce qui le rend dans bien des cas préférable à l'amidon. C'est aussi un bon hémostatique des hémorragies capillaires. A l'intérieur, il a été préconisé par Debove contre la diarrhée; on le donne à la dose de 100 à 200 et même 400 grammes par jour en suspension dans du lait.

**TALER.** v. a. Vulgairement contusionner, écorcher.

**TALMA.** — *Opération de Talma*. Opération qui a pour but d'établir des anastomoses entre le système porte et le système cave dans le cas d'ascite liée à un obstacle à la circulation porte, en particulier dans les cirrhoses veineuses du foie; on obtient ce résultat en fixant le grand épiploon à la paroi abdominale antérieure; le sang du système porte peut ainsi passer dans les veines de la paroi tributaires de la veine cave; l'hypertension portale diminue et l'ascite disparaît. Cette opération ne donne pas toujours les bons résultats qu'on serait en droit d'en attendre.

**TALON.** s. m. [*talus*, *calx*, πτέρνα, all. *Ferse*, angl. *heel*, it. *tallone*, *calcagno*, esp. *talon*]. Partie postérieure du pied, formée par l'os calcanéum.

**TALPA.** s. f. [Mot latin signifiant *taupe*]. V. Taupe.

**TALURE.** s. f. Vulgairement, contusion, écorchure.

**TALUS.** adj. m. [de *talus*, talon]. — *Pied talus*. V. Pied *bot*. || Vulgairement synonyme de *calus*.

**TAMAR.** s. m. — *Tamar-hendi*, signifiant fruit de l'Inde, est le nom arabe du tamarin, dont quelques-uns ont fait *tamar indien* par corruption.

**TAMARIN.** s. m. [all. *Tamarinde*, angl. *tamarind*, it. et esp. *tamarindo*]. Fruit du tamarinier. C'est une gousse longue de 11 à 13 centimètres, inégalement renflée, contenant, au milieu d'une pulpe abondante, trois ou quatre semences rouges, luisantes, anguleuses et comprimées. Cette pulpe, jaunâtre, rouge ou brune, acidulée et sucrée, traversée par plusieurs filaments durs et fibreux, et encore mêlée des semences, nous est envoyée après qu'on lui a fait subir un commencement d'évaporation. Le tamarin contient des tartrates de potasse et de chaux, des acides tartrique, citrique, malique libres, et quelquefois du cuivre provenant des bassines dans lesquelles il a été évaporé. Il est souvent falsifié avec la pulpe de pruneaux et l'acide tartrique. On prescrit le tamarin, comme laxatif, à la dose de 30 à 60 grammes. — *Conserve de tamarin*. On l'ob-

tient en faisant cuire en consistance de miel épais 120 grammes de pulpe et 180 grammes de sucre. — *Pulpe de tamarin.* On la prépare en faisant digérer le tamarin du commerce avec un peu d'eau, jusqu'à ce qu'il soit ramolli bien également; on le passe ensuite à travers un tamis pour en séparer les noyaux et les filaments. — *Tisane de tamarin.* On la fait avec 32 grammes de la pulpe du commerce, qu'on délaye dans 1 kilogramme d'eau bouillante, et qu'on passe à l'étamine après une heure d'infusion.

**TAMARINIER.** s. m. [*Tamarindus indica*, L.]. Arbre des Indes, de l'Asie occidentale et de l'Égypte, naturalisé en Amérique, de la famille des légumineuses, qui fournit le tamarin.

**TAMARISC.** s. m. [*Tamarix*, all. *Tamariske*, angl. *tamarisk*, it. et esp. *tamarisco*]. Genre de plantes tamariscinées. L'écorce du *Tamarix gallica*, L., brun verdâtre extérieurement, rouge dans l'intérieur, est diurétique et amère, ainsi que celle du *Tam. germanica*, L. — Le *Tam. mannifera*, Ehr., donne la *manne des Hébreux*. V. MANNE.

**TAMBAYAN.** s. m. Fruit d'un *sterculier* (*Sterculia scaphigera*, Wall.) de la Chine et de la Cochinchine; il porte, dans les droguiers, les noms de *Boatam-Pajan*, *Boochamtam-Paijam*, et, par abréviation, *Tambayan*. On l'a prescrit contre la diarrhée et la dysenterie, à la dose de 5 grammes par litre d'eau, en infusion qu'on édulcore avec 60 grammes de sirop de coings. On attribue son action à la grande quantité de bassorine qu'il contient.

**TAMBOUR.** s. m. En anatomie. V. TYMPAN. || En physiologie, *tambour à levier* (fig. 754), instrument enregistreur dans lequel la transmission du mouvement observé jusqu'au levier inscrivant se fait par l'air. Il se compose d'une cupule en métal, qui contient de l'air, et sur l'ouverture de laquelle est tendue une membrane de caoutchouc portant une petite plaque d'aluminium rattachée au levier écrivant; un tube en caoutchouc fait communiquer avec l'extérieur l'intérieur du tambour; les variations de pression subies par l'air contenu dans celui-ci déterminent des mouvements alternatifs d'abaissement et d'élévation de la membrane, et, par suite, du levier (Marey).

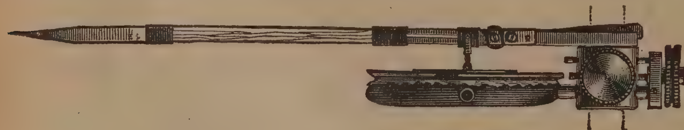


Fig. 754. — *Tambour* à levier de Marey.

**TAMBUK.** s. m. Nom donné en Abyssinie, dans le Tigray, à un grand arbre de la famille des euphorbiacées, le *Croton macrostachys*, Hochst, dont l'écorce est employée dans le pays comme adjuvant du kousso. Il a reçu aussi, dans quelques localités, le nom de *misanna*. Il faut éviter de le confondre avec le *moucenna*.

**TAMINIER.** s. m. [*Tamus*, all. *Schmeerwurzel*. Genre de plantes de la famille des dioscorées. — L'espèce ordinaire [*Tamus communis*, L., *sceau de Notre-Dame*] a une racine (*racine de femme battue*) grosse, tubéreuse, noire au dehors, blanche au dedans, âcre et amère, préconisée autrefois comme purgative et diurétique.

**TAMIS.** s. m. Instrument formé de deux cercles en bois mince entre lesquels est tendu un tissu de crin ou de soie à mailles plus ou moins serrées.

**TAMISATION.** s. f. L'action de passer au tamis les farines et les poudres pour leur donner une certaine ténuité.

**TAMPICINE.** s. f. ($C^{68}H^{54}O^{28}$). Résine voisine de la convolvuline et de la jalapine, extraite d'une variété de jalap dit de Tampico (*Ipomæa simulans*, Haub.). Incolore, inodore, insipide, fusible vers 130°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. C'est une glycoside: sous l'influence des acides étendus, à chaud, elle se dédouble en glycose et acide tampicolique.

**TAMPON.** s. m. Amas de gaze ou d'ouate destiné au tamponnement.

**TAMPONNEMENT.** s. m. [all. *Tamponiren*, angl. *plugging*, esp. *tamponiamento*]. Introduction de bourdonnets ou de tampons de gaze, secs ou imbibés de liquides médicamenteux, dans une plaie on dans une cavité naturelle, telles que l'utérus, le vagin, les cavités nasales, pour arrêter une hémorragie. — *Tamponnement des fosses nasales*. V. SONDE *de Belloc*.

**TAN.** s. m. [all. *Gerbelohe*, angl. *tan*, it. *concia*, esp. *casca*]. Écorce de chêne concassée dont on se sert pour transformer les peaux en cuirs imputrescibles. Ce nom a été étendu à diverses écorces qui, en raison du tannin qu'elles contiennent, sont susceptibles, comme l'écorce de chêne, de tanner les peaux. Le tan ou écorce de chêne est employé en thérapeutique comme astringent. V. CHÊNE.

**TANACÉTINE.** s. f. [angl. *tanacetine*, it. et esp. *tanacetina*]. Substance résineuse, d'une amertume intense, retirée des feuilles et des fleurs de la tanaisie.

**TANACÉTIQUE.** adj. — *Acide tanacétique* [all. *Tanacetinsäure*, angl. *tanacetic acid*, it. et esp. *acido tanacetico*]. Acide cristallisable retiré des fleurs de la tanaisie.

**TANAISIE.** s. f. [*Tanacetum vulgare*, L.; all. *Rainfarn*, angl. *tansy*, it. et esp. *tanaceto*; *coq des jardins*]. Plante de la famille des synanthérées sénécionidées, dont les sommités fleuries sont amères, aromatiques, et employées comme vermifuges. On donne la tanaisie en poudre (2 à 4 grammes) et en infusion (8 à 16 grammes). On en retire aussi une eau distillée. Elle renferme une huile volatile abondante, de la tanacétine et de l'acide tanacétique. — *Tanaisie baumière*. V. BALSAMITE *odorante*.

**TANCHE.** s. f. [*Cyprinus tinca*, L.). Poisson malacoptérygien abdominal, de rivière et d'étang, alimentaire.

**TANGENTIEL, ELLE.** adj. Se dit, en parlant des organes, sphériques ou sphéroïdaux, des coupes, fibres, etc., qui ne font que toucher un point de leur surface sans pénétrer vers le centre; tandis qu'on appelle *équatoriales* les sections qui passent par le centre, suivant le plus grand axe; et *méridiennes* celles qui sont perpendiculaires à celles-ci et suivent le plus petit axe. On étend aussi le nom de *tangentielles* à celles qui divisent la sphère en tranches parallèles aux précédentes sans passer par son centre; et on appelle *radiales* ou *rayonnantes*, celles qui de la surface aboutissent au centre ou réciproquement.

**TANGER** (Maroc). *Station d'hiver*, au bord de la mer; climat doux et égal, température moyenne de l'hiver 13°,5. Tuberculose pulmonaire au début, affections cardiaques et nerveuses.

**TANGHINIE.** s. ., ou **TANGHIN, TANGUIN,** s. m. [*Tanghinia venenifera*, du P. Th., *Cerbera manghas*, L.]. Arbre de la famille des apocynées, dont le fruit est une drupe uniloculaire monosperme, du volume d'un œuf. La graine huileuse et vénéneuse sert d'épreuve judiciaire à Madagascar.

**TANGHUINE.** s. f. [all. *Tanghin*, angl, *tanghicin*, it. *tanguina* esp. *tanguino*]. Principe vénéneux très âcre cristallisable, soluble dans l'éther et l'alcool, isolé du fruit du *tanghin de Madagascar* par Henry fils. D'après Olli-

vier (d'Angers), ce poison tue en arrêtant les mouvements du cœur.

**TANGUIN.** s. m. V. TANGHINIE.

**TANIN.** s. m. (orthographe de l'Académie française). V. TANNIN.

**TANNAGE.** s. m. Opération industrielle qui a pour but de convertir les peaux en une substance imputrescible, le cuir, à l'aide du tan ou autres substances astringentes, après avoir débarrassé les peaux de l'épiderme et des poils au moyen de la chaux éteinte.

**TANNALBINE.** s. f. (*tannate d'albumine*). Poudre insipide de couleur jaune pâle, renfermant la moitié de son poids de tannin; elle résiste à l'action du suc gastrique et ne se décompose que dans l'intestin. On l'emploie comme astringent dans les cas de diarrhée et de dysenterie, à la dose de 2 à 4 grammes par jour chez l'adulte, de 1 à 2 grammes chez l'enfant.

**TANNASPIDIQUE.** adj. — *Acide tannaspidique* ($C^{52}H^{28}O^{22}$). Un des deux tannins contenus, d'après Luck, dans la racine de fougère mâle : l'autre est l'*acide ptéritannique*.

**TANNATE.** s. m. [all. *gerbsaures Salz*, angl. *tannate*, it. *tannato*, esp. *tanato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison du tannin ou acide tannique avec les bases. — Le *tannate d'antipyrine* est une poudre jaunâtre, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, obtenue en mélangeant une solution d'antipyrine à 3gr,20 pour 10 centimètres cubes, avec une solution de tannin à 1,88 pour 10 centimètres cubes : il se fait un précipité blanc caséeux, qui est le tannate d'antipyrine, et qui contient 37 p. 100 d'antipyrine. Ce produit a l'avantage d'être à peu près sans saveur, ce qui en permet un usage facile chez l'enfant; on l'emploie à la dose de 0gr,50 à 2 grammes. — Le *tannate de créosote* est une combinaison moléculaire d'une partie de tannin et trois parties de créosote du hêtre. V. TANNOSAL. — Le *tannate de fer* a été employé en sirop, comme astringent et tonique, — Le *tannate de plomb*, obtenu en précipitant l'acétate de plomb par la noix de galle, a été employé contre la gangrène des plaies. — Le *tannate de quinine*, obtenu en versant du tannin dans une solution d'acétate de quinine, est amorphe, jaunâtre, insoluble dans l'eau, l'éther et le chloroforme, soluble dans l'alcool et la glycérine. L'action physiologique du tannate est moins rapide que celle du sulfate de quinine : aussi, dans les cas de fièvre intermittente pernicieuse, il faut préférer celui-ci. Le tannate nuit moins à la digestion et amène plus tardivement la satiété que le sulfate; conséquemment, son usage peut être continué durant un temps plus long. Lorsque la fièvre intermittente est accompagnée de diarrhée, le tannate modifie heureusement l'état intestinal, que le sulfate exagère souvent (Lambron).

**TANNE.** s. f. [all. *Hautfinne*, angl. *grub*, it. *pustula*, esp. *paño*]. Petite tumeur formée par la dilatation d'une glande sébacée, et siégeant surtout dans les régions pourvues de nombreux follicules pileux, de duvet, particulièrement au front, sur les ailes du nez, au cou, au devant de la poitrine. Tantôt c'est simplement une petite élevure, tantôt c'est une saillie tubéreuse, d'un assez fort volume, constituant alors une véritable loupe. On peut en faire sortir par la pression une matière d'aspect graisseux, vermiforme plus ou moins dure. Lorsque les tannes ont un certain volume, il faut les vider de temps en temps de la matière qui les remplit, ou bien, si elles deviennent gênantes ou trop volumineuses, il faut les extirper chirurgicalement, en disséquant le kyste que l'on enlève entièrement; on obtient ainsi une guérison radicale. Leur contenu est formé par : 1° des cellules épithéliales pavimenteuses plus ou moins déformées, sphériques, aplaties ou vésiculeuses, à contenu homogène ou granuleux, avec ou sans globes épidermiques libres pouvant atteindre le diamètre d'un millimètre et plus; 2° des granulations graisseuses libres; 3° des cristaux de cholestérine très souvent; 4° des carbonates de chaux et de magnésie à l'état de granulations ou sous forme pâteuse; 5° quelquefois un liquide tient en suspension tous ces éléments.

**TANNERIE.** s. f. [all. *Lohgerberei*, angl. *tannery*, it. *concia*, esp. *teneria*]. Manufacture où l'on tanne les peaux pour les convertir en cuirs. Les tanneurs et mégissiers sont sujets à des maladies des doigts (Armieux). L'une d'elles consiste en une ecchymose de la partie interne des doigts, où l'épiderme est très mince : elle a un aspect noirâtre, peut durer plusieurs mois sans être bien pénible, plus souvent la peau s'ulcère, et alors l'ouvrier éprouve des souffrances atroces par le contact des surfaces saignantes avec la chaux employée pendant le tannage. Quelques jours de repos et d'application d'un corps gras suffisent ordinairement pour guérir cette maladie; mais elle récidive souvent quand l'ouvrier s'expose de nouveau à la cause qui l'a produite. Les mégissiers appellent ce mal *choléra des doigts*. Une autre maladie, nommée par eux *rossignol*, parce qu'elle leur fait jeter des cris de douleur, consiste en un petit trou capillaire qui se forme à l'extrémités de la pulpe des doigts ; il est dû à l'amincissement de la peau corrodée par la chaux. Il y a issue de gouttelettes de sang, communication de l'air avec les papilles nerveuses, et douleurs atroces. Les ouvriers continuent leur métier malgré cela, et n'en éprouvent pas de conséquences fâcheuses. Le mal disparaît sans médication, par la simple suspension du travail. Si les ouvriers voulaient s'astreindre à porter des gants huilés, il est probable qu'ils s'affranchiraient de ces désagréables accidents.

**TANNIFICATION.** s. f. Traitement d'un corps par le tannin.

**TANNIGÈNE** s. m. (*acétyltannin*). Poudre jaune grisâtre, sans odeur ni saveur, insoluble dans l'eau froide, se dissolvant facilement dans les solutions alcalines, de phosphate, carbonate ou borate de soude. Elle n'est toxique à aucune dose; ingérée, elle ne se décompose pas dans l'estomac, mais seulement dans l'intestin. On l'emploie comme astringent dans le traitement des diarrhées, des entérites aiguës ou chroniques, de la dysenterie, chez l'adulte à la dose de 2 à 3 grammes par jour, chez l'enfant à celle de 0gr,40 à 1 gramme.

**TANNIN.** s. m. (orthographe adoptée par Littré et Robin) ou **TANIN.** s. m. (orthographe de l'Académie française) [*tanninum*, *acide tannique*, all. *Tannin*, *Gerbstoff*, *Gallusgerbsäure*, angl. *tannin*, it. *tannino*, esp. *tanino*] ($C^{28}H^{10}O^{18}$, ou, en atomes, $C^{14}H^{10}O^{9}$). Nom donné à divers principes immédiats très répandus dans les organes des végétaux, feuilles, écorces, bois, et dont les principaux se trouvent dans le cachou (*acide cachutique*), le café (*acide cafétannique*), le mûrier (*acide morintannique*), le quinquina (*acide quinotannique*) : ces diverses substances ne sont pas identiques entre elles, non plus qu'avec l'*acide gallotannique* ou *tannin du chêne*, *de la noix de galle*, qui constitue le tannin proprement dit. Celui-ci s'extrait de la noix de galle au moyen de l'éther sulfurique hydraté, agissant dans un appareil à déplacement (Pelouze). A l'état sec, il est d'un blanc jaunâtre, amorphe, friable, spongieux, conservant une odeur légèrement éthérée, de saveur styptique, très léger, très soluble dans l'eau, moins dans l'alcool, presque pas dans l'éther pur, modérément dans la glycérine. Chauffé à 210°, il fond et se décompose en acide carbonique, métagallique et pyrogallique. La solution est à peine acide, mais très astringente : elle coagule l'albumine et la gélatine, précipite en blanc l'émétique, en noir tirant sur le bleu les sels de peroxyde de fer (en formant un tannate de fer, qui est l'encre). Le tannin

précipite aussi une foule de sels métalliques en formant des tannates du métal : c'est pourquoi il agit comme contrepoison des solutions métalliques et est incompatible avec elles dans les préparations médicinales ; pour la même raison, c'est un contrepoison des alcaloïdes, strychnine, quinine, etc., qu'il précipite. Les solutions de tannin abandonnées à l'air absorbent l'oxygène, dégagent de l'acide carbonique, se couvrent de moisissures, et se troublent par formation d'acide gallique. Strecker, ayant trouvé que le tannin bouilli avec un acide étendu se dédoublait en acide gallique et en glycose, l'avait regardé comme une glycoside, à laquelle il avait donné pour formule $C^{54}H^{22}O^{34}$ ; mais Schiff a montré que le sucre formé dans cette réaction dérivait de glycosides étrangères au tannin, et que celui-ci est un acide, dit *acide digallique* parce qu'il dérive de deux molécules d'acide gallique avec élémination d'une molécule d'eau. — En médecine, le tannin est très usité comme astringent et hémostatique, pour le pansement des plaies, contre la leucorrhée et autres flux morbides, en poudre, en injections (V. TANNIQUE), lavements, suppositoires, collyres, pommades, ou en potion, en pilules (10 centigr. à 1 gramme pour l'usage interne, 1 à 4 gramme dans 100 à 200 grammes de véhicule pour l'extérieur). — En tenant compte de la coloration qu'ils donnent aux sels de fer, on divise les tannins en deux variétés : avec les uns, la coloration noire tire sur le bleu (tannin de la noix de galle, de écorce de chêne, de l'uva-ursi, de la bistorte, de la consoude, du noisetier, du mûrier); avec les autres, elle tire sur le vert (tannin du cachou, du quinquina, du café, de la rhubarbe). — En tenant compte de leur mode de production, Wagner en décrit deux types : les uns, qu'il nomme *pathologiques*, résultent de la piqûre des insectes (noix de galle); les autres, *physiologiques*, existent normalement dans les végétaux (écorce de chêne). — *Tannin artificiel*. V. STYPHINIQUE. — *Tannin du cachou*. V. CATÉCHINE. — *Tannin du café*. V. CAFÉTANNIQUE. — *Tannin du chêne*. V. QUERCITANNIQUE. — *Tannin du mûrier*. V. MORINTANNIQUE. — *Tannin du quinquina*. (V. QUINOTANNIQUE.

**TANNINGÉNIQUE** ou **TANNINGIQUE**. adj. V. CATÉCHINE.

**TANNIQUE**. adj. Qui a rapport au tannin. — *Acide tannique*. V. TANNIN. — *Alcool tannique*. V. MÉTHYLIQUE. — *Fermentation tannique*. Sorte de fermentation par suite de laquelle les solutions de tannin de noix de galle se dédoublent en acides gallique et carbonique au contact de l'air, et qui, d'après Robiquet, a pour agent la pectase de la noix de galle. — *Injection tannique*. Injection astringente employée contre la blennorragie, contenant 1 gramme de tannin pour 100 à 150 grammes d'eau lorsqu'elle est destinée à l'urètre chez l'homme, et le double de ce principe si elle est destinée au vagin. Dans les affections utérines, on la remplace souvent par des injections avec une décoction de 60 à 200 grammes de *feuilles de noyer* pour 1 litre d'eau bouillante.

**TANNISAGE**. s. m. Addition de tannin à des poudres ou à des liquides.

**TANNOCOL**. s. m. Combinaison de tannin et de gélatine; poudre jaunâtre, inodore, insipide et presque insoluble dans l'eau, soluble dans les liquides alcalins et en particulier le suc intestinal, insoluble dans les liquides acides, en particulier le suc gastrique. On l'a préconisé comme astringent dans le traitement des entérites à la dose de 0gr,50 chez l'enfant, de 1 gramme chez l'adulte.

**TANNO-CRÉOSOFORME**. s. m. Combinaison de formol, de créosote et de tannin ; poudre brunâtre, sans odeur ni saveur, non toxique, insoluble dans l'eau et la glycérine, soluble dans l'alcool et les solutions alcalines. On l'a préconisé à l'intérieur comme antiseptique intestinal à la dose de 1 à 3 grammes par jour en cachets, et à l'extérieur dans le traitement des plaies, de l'hyperidrose, du coryza et de l'ozène.

**TANNOFORME**. s. m. (en atomes, $C^{29}H^{20}O^{18}$). Poudre légère, blanc rougeâtre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, résultant de la condensation de l'acide gallotannique et de la formaldéhyde. On l'emploie dans le pansement des plaies et des ulcérations atoniques, des brûlures, de l'intertrigo, du chancre mou, dans le traitement de l'hyperidrose ; à l'intérieur dans les cas de catarrhe de l'intestin à la dose de 1 à 2 grammes chez l'adulte, 0gr,50 à 1 gramme chez l'enfant. A l'extérieur on se sert de pommade au dixième avec la vaseline ou de poudre mélangée au talc et à l'amidon.

**TANNONE**. s. f. (*tannopine, tannate d'urotropine*). Poudre brun clair, légère, un peu hygroscopique, presque insoluble dans l'eau, les acides étendus, l'alcool, l'éther, soluble dans les alcalis étendus, et provenant de la condensation du tannin avec l'urotropine ; elle contient 87 p. 100 de tannin, et 13 d'urotropine. On l'a préconisée à la dose de 1 à 4 grammes chez l'adulte, de 0gr,20 à 0gr,50 chez l'enfant dans le catarrhe de l'intestin.

**TANNOSAL**. s. m. Éther tannique de la créosote, poudre amorphe brune, très hygroscopique ; on l'emploie contre la tuberculose en solution contenant 1 gramme par cuillère à bouche ou en pilules renfermant 0gr,33 : dans l'intestin, le tannosal se décompose en tannin et créosote.

**TANTALE**. s. m. [*colombium*, all. *Tantal*, angl. *tantalum*, it. et esp. *tantalo*]. Métal découvert en 1801 (Hatchett) dans le colombite ou tantalite du Massachusetts. C'est une poudre noire difficilement fusible, inaltérable à l'air, inattaquable par les acides chlorhydrique, nitrique, sulfurique, et par l'eau régale ; mais soluble dans un mélange d'acides fluorhydrique et nitrique. Chauffé à l'air, ce métal brûle avec une flamme brillante et donne de l'acide tantalique.

**TANTALIQUE**. adj. Qui concerne le tantale. — *Acide tantalique* ou *peroxyde de tantale* [all. *Tantalsäure*, angl. *tantalic acid*, it. et esp. *acido tantalico*] ($TaO^5$). Poudre blanche, insipide, insoluble, inodore, infusible, indécomposable par la chaleur, soluble dans l'acide oxalique, moins dans les acides sulfurique et chlorhydrique, très peu dans les acides azotique et tartrique, formant des sels avec les bases.

**TAO**. s. m. V. TARRO.

**TAON**. s. m. [*tabanus*, οἶστρος, all. *Viehefliege*, angl. *ox-fly*, it. *tafano*, esp. *tabano*]. Genre d'insectes diptères qui est le type de la famille des tabanidés. Les taons sont communs dans les bois. Les femelles sont avides du sang des animaux ; les mâles butinent sur les fleurs. Parmi les animaux domestiques, les bœufs et les chevaux ont le plus à souffrir des attaques de ces insectes, dont les piqûres provoquent le développement de tumeurs sans gravité.

**TAPETUM**. s. m. En zoologie. V. TAPIS. || En anatomie. V. CALLEUX (*Corps*).

**TAPHOPHOBIE**. s. f. [de τάφος, tombeau, et φόβος, crainte]. Crainte morbide d'être enterré vivant.

**TAPHOSOTE**. s. f. (*tannophosphate de créosote*). Association de tannin et de phosphate de créosote renfermant 85 p. 100 de créosote ; on l'emploie aux mêmes doses que ce dernier produit.

**TAPIOCA**. s. m. [all. *Tapiokamehl*, angl., it. et esp. *tapioca*]. Fécule de manioc séchée sur des plaques chaudes où elle se cuit en partie et s'agglomère en grumeaux durs.

**TAPIR**. s. m. — *Lèvre de tapir*. On a comparé à la lèvre du tapir, la lèvre supérieure saillante qui forme une des

caractéristiques du facies myopathique (V. FACIES), et aussi la lèvre antérieure du col de l'utérus quand elle est hypertrophiée et fait saillie dans le vagin au-dessus de la postérieure.

**TAPIS.** s. m. [*Tapetum, membrana versicolor oculi*, Fielding; all. *Chorioidenfläche*]. Portion de la choroïde qui présente des reflets métalliques changeant selon les incidences de la lumière. Elle est située à la partie externe de l'insertion du nerf optique, au-dessus, ou au-dessous, ou quelquefois à la fois au-dessus et au-dessous, et même tout autour de cette insertion. Le tapis manque chez l'homme, les singes, les rongeurs, les oiseaux, etc. Il existe chez les ruminants, le cheval, les phoques, beaucoup de carnassiers, chez les tortues terrestres, les batraciens, les vipères, les couleuvres, les raies et les squales. La cause de cette apparence brillante et métallique dépend d'un phénomène d'interférence, qui résulte lui-même de ce qu'au niveau du tapis, les cellules de la choroïde, bien qu'existant avec leurs caractères de forme, de volume, etc., manquent de granulations pigmentaires, ou n'en renferment pas assez pour leur ôter toute transparence; ces cellules contiennent souvent une ou deux gouttes d'huile. La lumière arrive ainsi jusqu'à la trame de la choroïde, formée de fibres conjonctives minces, à bords nets et fermes, disposées à ce niveau en faisceaux larges, très serrés, sans granules mélaniques; il n'y a pas de fibres élastiques avec elles. Par leur texture, elles représentent une membrane finement et régulièrement striée, qui produit des effets d'interférence en décomposant la lumière, qu'elle réfléchit à la manière des lames striées, au lieu de l'absorber comme la portion noire de la choroïde. Aussi le tapis, bien qu'offrant un éclat métallique distinct pour chaque espèce animale, selon la couleur du spectre lumineux principalement réfléchie, varie de couleur et donne des effets d'irisation selon l'inclinaison des surfaces réfléchissantes. Il résulte aussi de cette disposition que le tapis perd sa couleur en se séchant, parce qu'il perd sa texture. Chez les carnassiers, cette couche est occupée par des cellules irisantes, aplaties, polygonales, disposées sur dix à quinze couches, avec un cytoplasme paraissant clivé en aiguilles cristallines. La surface rétinienne du tapis est parcourue par des vaisseaux en tourbillon comme le reste de la choroïde, avec de minces fibres conjonctives pâles et lâches entre les mailles.

**TAPOTAGE.** s. m. — *Signe du tapotage*. On donne parfois ce nom à un signe décrit par H. Erni comme caractéristique d'une caverne pulmonaire superficielle. Il consiste à percuter la cage thoracique, avec le manche d'un couteau que l'on tient par l'extrémité de la lame; quand la percussion porte sur la région qui répond à une caverne, elle provoque une quinte de toux suivie d'expectoration. Ce procédé peut donc servir aussi à vider les cavernes et a alors une certaine valeur thérapeutique.

**TAPOTEMENT.** s. m. Un des temps du massage. V. MASSAGE.

**TARA.** s. m. Maladie épidémico-contagieuse qui a été observée par Gmelin en Sibérie, dans la ville de Tara, et sur les bords du fleuve Irtisch. Cette maladie s'annonce par des boutons pâles et durs qui surviennent en différentes parties du corps. En quatre à cinq jours, ils deviennent de la grosseur du poing sans changer de couleur ni diminuer de dureté. Alors les malades éprouvent une grande faiblesse avec soif ardente, perte d'appétit, somnolence, vertige, anxiété précordiale, respiration difficile, haleine fétide, pâleur du visage, douleurs atroces internes, angoisses inexprimables; et, s'il ne survient pas une sueur copieuse, la mort est inévitable du neuvième au onzième jour.

**TARASP** (Suisse, Grisons). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 6°,25 à 9°,3; altitude: 1221 mètres; climat alpestre adouci. Établissement: 1er juin au 30 septembre.

**TARAXACINE.** s. f. Matière cristalline, amère, du *Taraxacum dens leonis*, L. V. PISSENLIT.

**TARAXIS.** s. f. [*taraxis*, de τάραξις, trouble; it. *tarassi*]. Altération de la vision résultant d'une légère ophtalmie ou d'une cause vulnérante.

**TARENTISME.** s. m. [all. *Tarantismus, Veitstanz*, angl. *tarentism*, it. *tarantismo, tarantolismo*, esp. *tarantismo*]. V. CHORÉE *épidémique*.

**TARENTULE.** s. f. [*tarentula*, all. *Tarantel*, angl. *tarentula*, it. *tarantola*, esp. *tarantula*]. Espèce d'araignée [*Lycosa tarentula*, Latreille], ainsi appelée parce qu'on la trouve principalement aux environs de Tarente, ville de la Pouille, dans le royaume de Naples. Sa morsure, regardée comme dangereuse, ne cause que de l'enflure sans accidents graves locaux ou généraux. V. CHORÉE *épidémique*.

**TARFA.** s. m. La *manne des Hébreux* ou *du Sinaï*.

**TARIÈRE.** s. f. — *Tarière sphénoïdale* ou *sphénoïdienne*. Sorte de perce-crâne pouvant atteindre le sphénoïde pour l'extraction du fœtus en cas de rétrécissement du bassin (Hamon).

**TARIN** (anatomiste français, mort en 1761). — *Pont de Tarin*. V. PONT. — *Valvule de Tarin*. V. CERVELET.

**TARRO, TARO** ou **TAO.** s. m. Nom indigène en Océanie de l'*Arum esculentum*. V. ARUM.

**TARSALGIE.** s. f. [de *tarse*, et ἄλγος, douleur; *tarsalgie des adolescents, valgus douloureux, ostéo-arthrite, impotence fonctionnelle du long péronier latéral, pied plat*]. Affection de l'adolescence, caractérisée par de la claudication, des douleurs, une sensation de fatigue dans le pied et dans la jambe, surtout au côté externe, et par la déformation du pied, qui est renversé en dehors, ce qui justifie la dénomination de *pied plat valgus douloureux* qui lui est donné. Le matin, le malade ne souffre pas et marche facilement; mais, sous l'influence de la station verticale, de la marche, de la fatigue, les douleurs reparaissent. Richet, qui considérait la déformation du pied comme une conséquence de la contracture du long péronier latéral, a pratiqué la ténotomie de ce muscle sur le côté externe du pied en des cas rebelles à l'action du repos prolongé dans un appareil plâtré; la déformation du pied peut s'expliquer aussi bien par l'impuissance que par la contracture du muscle. Gosselin admettait aussi la contracture, mais comme un phénomène secondaire, réflexe, produit par une inflammation de l'articulation médio-tarsienne. L'électrisation du muscle est le mode de traitement le plus général (Duchenne, Duplay, etc.).

**TARSE.** s. m. [*tarsus*, de ταρσὸς, qui signifiait tout objet composé de plusieurs pièces rangées avec ordre; all. *Fusswurzel*, angl. *instep*, it. et esp. *tarso*]. La partie postérieure du pied, comprise entre les os de la jambe et le métatarse, et composée de sept os enclavés les uns dans les autres. Ces os forment deux rangées: la première, dite *rangée jambière*, comprend l'astragale et le calcanéum; la seconde, ou *rangée métatarsienne*, le scaphoïde, le cuboïde et les trois cunéiformes. Le tarse est, au pied, l'analogue du carpe de la main, et peut aussi présenter des phénomènes inflammatoires des os (carie, ostéite, etc.) ou des articulations (arthrite); mais l'inflammation des gaines des tendons y est moins fréquente qu'au carpe.

**TARSE.** adj. [*tarseus*, all. *Kammknorpel, Tarsusknorpel, Augenlidknorpel*, angl. *tarsus*, it. et esp. *tarso*]. — *Cartilage tarse*. V. PAUPIÈRE.

**TARSECTOMIE.** s. f. [de *tarse*, et ἐκτομή, ablation]. Résection des os du tarse pratiquée dans le cas soit d'ostéo-arthrite du pied, soit de pied bot varus équin,

— *Tarsectomie antérieure.* Elle consiste à réséquer un coin osseux à base supéro-externe, comprenant l'extrémité antérieure du calcanéum, le cuboïde tout entier, le col et la tête de l'astragale et une partie du scaphoïde. — *Tarsectomie postérieure.* On enlève l'astragale et une partie du calcanéum.

**TARSIEN, IENNE.** adj. [*tarseus*, angl. *tarsic*, *larsical*, it. *tarsico*, esp. *tarsiano*]. Qui a rapport au tarse. — *Artère tarsienne.* L'artère dorsale du tarse. — *Articulations tarsiennes.* Celles qui unissent l'astragale avec le calcanéum (*calcanéo-astragalienne*), les deux rangées du tarse entre elles (*calcanéo-cuboïdienne*, *calcanéo-scaphoïdienne* et *scaphoïdo-astragalienne*), et les os de la seconde rangée entre eux (*scaphoïdo-cuboïdienne* et *scaphoïdo-cunéenne*). — *Os tarsiens.* Les os qui composent le tarse.

**TARSITE.** s. f. Inflammation du cartilage tarse, consécutive soit à une conjonctivite, soit à un eczéma; elle peut être aussi d'origine syphilitique (Magawly) et déterminer la chute des cils.

**TARSO-MÉTATARSIEN, ENNE.** adj. [*tarso-metatarseus*, it. *tarso-metatarsico*]. Qui a rapport au tarse et au métatarse. — *Articulations tarso-métatarsiennes.* Celles des os de la seconde rangée du tarse avec les os métatarsiens.

**TARSO-MÉTATARSI-PHALANGIEN DU POUCE.** adj. et s. m. V. Abducteur *du gros orteil.*

**TARSO-PHALANGIEN DU POUCE.** adj. et s. m. [it. et esp. *tarso-falangiano*]. V. Fléchisseur (*Court*) *du gros orteil.*

**TARSOPTOSE.** s. f. [de *tarse*, et πτῶσις, chute]. — *Tarsoptose douloureuse* (M. Bloch). Le pied plat valgus douloureux. V. Tarsalgie.

**TARSORRHAPHIE.** s. f. [*tarsorrhaphia*, de *tarse*, et ῥαφή, suture]. Suture des cartilages tarses.

**TARSO-SOUS-PHALANGIEN.** s. m. *Tarso-sous-phalangien du petit orteil.* — V. Fléchisseur (*Court*) *du petit orteil.* — *Tarso-sous-phalangien du pouce.* V. Fléchisseur (*Court*) *du gros orteil.*

**TARSOSTROPHIE.** s. f. [de *tarse*, et στροφή, renversement]. Opération qui consiste, dans le cas de trachome, à retourner un fragment myrtiforme du cartilage tarse après l'avoir disséqué.

**TARSOTOMIE.** s. f. [de *tarse*, et τομή, section]. Opération qui consiste, dans les cas d'entropion, à réséquer une portion du cartilage tarse pour le redresser.

**TARTAREUX** et **TARTARIQUE.** adj. [de *tartre*; angl. *tartaric*, it. et esp. *tartarico*]. Qui a rapport au tartre. — *Acide tartarique* [all. *Weinsteinsäure*, angl. *tartaric acid*, it. *acido tartarico*]. L'acide *tartrique*. — *Glande tartarique*, V. Tartre *dentaire.*

**TARTARISÉ, ÉE.** adj. Qui contient du tartre. V. Teinture *de Mars.*

**TARTON-RAIRE.** s. m, [vulgairement *gros retombel*, *trintanelle*, *malherbe*]. Nom du *Passerina* (*Daphne*, L.) *tarton-raira*, Trag., famille des thymélées, dont l'écorce a été proposée pour remplacer celle de garou (Hetet).

**TARTRATE.** s. m. [*tartras*, all. *weinsaures Salz*, angl. *tartrate*, it, et esp. *tartrato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide tartrique avec les bases. Cet acide, étant bibasique, donne des tartrates neutres et acides; ces derniers sont nommés *bitartrates.* — *Tartrate acide* ou *acidule de potasse* [*bitartrate de potasse*, *crème de tartre*] ($KO.HO.C^8H^4O^{10}$ ou, en atomes, $C^4H^4O^6KH$). Sel qui existe tout formé dans plusieurs matières végétales, et surtout dans le raisin; il constitue en grande partie le *tartre* des vins. Il suffit, pour l'obtenir pur, de faire bouillir le tartre avec de l'argile délayée, qui s'empare de la matière colorante, et de faire cristalliser plusieurs fois (*cristaux de tartre*). Ce sel a une saveur aigrelette. Il est grenu, croquant sous la dent, soluble dans 15 parties d'eau bouillante, dans 60 d'eau froide. On le rend bien plus soluble en le combinant avec l'acide borique (on fait dissoudre dans 2 parties d'eau bouillante, 1 partie de cet acide et 4 de bitartrate de potasse): le composé incristallisable qui en résulte, et qui n'est pas une combinaison chimique quoiqu'on l'ait appelé *tartrate borico-potassique*, est connu sous le nom de *crème de tartre soluble*, parce qu'il suffit, pour la dissoudre, de 3 parties d'eau froide et de 2 d'eau bouillante : la crème de tartre soluble est administrée comme laxative (16 à 32 gr.). — *Tartrate cupro-potassique*, *tartrate de potasse et de cuivre.* V. Sucre *du foie.* — *Tartrate de magnésie.* Ce sel peut remplacer le citera de magnésie dans les limonades purgatives; on l'emploie à la dose de 10 à 40 grammes. — *Tartrate de potasse neutre* [*sel végétal*] ($2KO.C^8H^4O^{10}$ ou, en atomes, $C^4H^4O^6K^2$). Sel que l'on prépare en saturant une solution de crème de tartre chaude par du carbonate de potasse; on filtre la liqueur et on l'évapore pour la faire cristalliser. Ses cristaux sont des prismes rectangulaires à quatre pans et à sommets dièdres. Il est légèrement déliquescent, soluble dans son poids d'eau à + 20°, d'une saveur amère : c'est un purgatif doux. — *Tartrate de potasse et d'antimoine.* V. Émétique. — *Tartrate de potasse et de fer* [*tartrate ferrico-potassique*, *tartrate de potasse et de fer cristallisé*, *tartre chalybé*]. Sel qu'on prépare en faisant digérer à 60° de la crème de tartre avec du peroxyde de fer hydraté en suspension dans l'eau : on filtre ensuite, et l'on évapore à siccité, à une douce chaleur. Il est rougeâtre, styptique, très soluble dans l'eau. — *Tartrate de potasse et de fer liquide.* V. Teinture *de Mars tartarisée.* — *Tartrate de potasse et de soude* [*sel de Seignette*, *sel de la Rochelle*] ($KO.NaO.C^8H^4O^{10}+8HO$ ou, en atomes, $C^4H^6O^6KNa+4H^2O$). Sel que l'on obtient en faisant bouillir dans de l'eau du tartrate acidule de potasse, y versant du carbonate de soude jusqu'à saturation, et faisant cristalliser. Ce sel est sous forme de beaux prismes d'une transparence parfaite, solubles dans deux fois et demie leur poids d'eau: c'est un purgatif doux (à la dose de 12, 24 ou 32 gr.). — *Tartrate de quinine.* Sel que l'on prépare directement et à chaud, en saturant la quinine par l'acide tartrique; il est peu soluble dans l'eau à froid, beaucoup plus dans l'alcool; il a été employé dans quelques poudres dentifrices. — *Tartrate de soude neutre* (en atomes $C^4H^4O^6Na^2$). On prépare avec ce sel des limonades purgatives comme avec le citrate de potasse.

**TARTRE.** s. m. [*tartarus*, nom qui n'est pas latin et qui a été donné à cette substance par les alchimistes et les chimiatres; all. *Weinstein*, angl. *tartar*, it. et esp. *tartaro*]. Dépôt que forment les vins sur les parois des cuves où ils fermentent, et dans les tonneaux à mesure qu'ils vieillissent. Il est rouge ou blanc, selon la couleur du vin dont il provient. L'un et l'autre contiennent une grande quantité de bitartrate de potasse, un peu de silice, de tartrate de chaux, d'alumine, d'oxyde de fer et de manganèse. Le rouge ne contient, de plus que le blanc, qu'un peu de matière colorante. Le tartre calciné constitue les *centres gravelées.* Calciné avec parties égales de nitre, il forme le *flux blanc*; et avec la moitié de son poids du même sel, le *flux noir.* Dans le premier, l'acide nitrique du nitre a complètement brûlé le charbon du tartre; il ne reste que les principes des cendres-gravelées, plus la potasse du nitre. Dans le flux noir, il reste un peu de charbon qui n'a pas été complètement brûlé, et il y a moins de potasse. Le *tartre brut* n'est pas employé en médecine; mais la pellicule qui se forme pendant l'évaporation de sa dissolution constitue la *crème de tartre* qui

est du bitartrate de potasse avec 7 à 8 p. 100 de tartrate de chaux. V. TARTRATE *acide*. — *Cristaux de tartre*. V. TARTRATE *acide*. — *Huile de tartre par défaillance*, V. CARBONATE *de potasse* — *Tartre chalybé*. V. TARTRATE *de potasse et de fer*. — *Tartre martial soluble*. Sel que l'on obtient en dissolvant 1 partie de tartrate de potasse neutre dans 4 parties de teinture de Mars tartarisée, et faisant évaporer à siccité. — *Tartre stibié*. V. ÉMÉTIQUE. — *Tartre de vitriol*. V. SULFATE *de potasse*. || *Tartre dentaire* [*rubigo*, angl. *tartar*, it. *tartaro*, esp. *tartaro dentario*]. Enduit limoneux, blanchâtre ou jaunâtre, qui s'amasse au collet des dents, se durcit, et forme à la base de la couronne une incrustation phosphato-calcaire qui finit par en environner la surface. Le tartre dentaire est formé, d'après Berzelius, de 70,0 de phosphate terreux, 12,5 de mucus, 1,10 de matière salivaire, et 7,5 d'une matière animale soluble dans l'acide chlorhydrique. Quelques auteurs ont admis des glandes (*glandes tartariques*) qui auraient la propriété de sécréter le tartre des dents : elles n'existent pas. Le tartre des dents, chez l'homme et chez le chien, est un dépôt anormal et accidentel des sels de la salive altérée, surtout quant à sa substance organique, ou ptyaline, qui joue un rôle dans la dissolution de ces sels. Sa formation est le signe d'un trouble de la sécrétion salivaire dû le plus souvent à une perturbation des usages de l'estomac ou à une lésion de la muqueuse buccale. Le tartre détermine une congestion des gencives qui réagit défavorablement à son tour sur la sécrétion salivaire, qui amène le déchaussement des dents, leur ébranlement, l'inflammation du périoste alvéolo-dentaire et hâte la chute de ces organes. On doit le faire enlever lorsqu'il se forme, et en prévenir le dépôt en lavant les dents une ou plusieurs fois par jour. V. DENTIFRICE.

**TARTRIQUE**. adj. Qui concerne le tartre et ses composés. — *Acide tartrique* [all. *Weinsäure*, *Weinsteinsäure*, *Tartrylsäure*] ($C^8H^6O^{12}$ ou, en atomes, $C^4H^6O^6$). Corps qu'on rencontre, libre ou combiné à la potasse, dans beaucoup de fruits acides : il fait la base du tartre du vin. Il donne des prismes obliques à base rhombe, translucides, inodores, d'une saveur acide, solubles dans l'eau et dans l'alcool, insolubles dans l'éther, rougissant moins le tournesol que l'acide oxalique, répandant une odeur de caramel quand on les jette sur les charbons ardents. Il est dextrogyre, d'où le nom d'*acide tartrique droit* qui lui a été donné. Chauffé à 180°, il perd de l'eau, et se transforme en *acide tartrélique* ; à 200°, il perd de l'acide carbonique et donne de l'*acide pyrouvique* ($C^6H^4O^6$), qui, par une plus forte chaleur, donne l'acide *pyrotartrique* ($C^{10}H^8O^8$). Traité par l'eau de chaux, il donne un précipité qui ne se redissout pas ; dans une solution de potasse concentrée, il donne un dépôt blanc de bitartrate de potasse. — Le tartre de certains vins du Midi fournit, au lieu d'acide tartrique droit, dextrogyre, un acide tartrique sans action sur la lumière polarisée, *acide racémique* ou *paratartrique*, isomère avec le précédent, un peu moins soluble dans l'eau, et donnant des sels plus solubles. Lorsqu'on forme des *racémates* doubles de soude et d'ammoniaque ou de soude et de potasse, les solutions sont sans *pouvoir rotatoire*, comme l'acide racémique; mais les cristaux qui se déposent par évaporation sont de deux sortes, distinctes par des *facettes hémiédriques de sens opposés*, qu'on peut isoler : les uns sont des cristaux d'*acide tartrique droit* ou ordinaire, les autres appartiennent à un nouvel acide tartrique, l'*acide tartrique gauche*, qui est lævogyre, de pouvoir rotatoire égal, mais opposé au premier. Sauf ce caractère et l'opposition des faces de ses cristaux (*dyssymétrie moléculaire*, Pasteur), tous ses caractères sont les mêmes. L'*acide racémique* est donc une combinaison des *acides tartriques droit* et *gauche* et on peut, d'une part, l'obtenir en les combinant, d'autre part le dédoubler en *acides droit* et *gauche*. — L'acide tartrique sert à préparer la limonade et le sirop tartriques.

**TARTROBORATE**. s. m. [esp. *tartroborato*]. Sel composé d'acides tartrique et borique unis à une base : telle est la crème de tartre soluble ou tartrate borico-potassique. V. TARTRATE *acide de potasse*.

**TARTROGLYCÉRIQUE**. adj. — *Acide tartroglycérique* ($C^{14}H^{12}O^{16}$). Corps obtenu par Berzelius en chauffant à 100°, pendant quarante heures, parties égales de glycérine et d'acide tartrique, et analogue aux *acides sulfoglycérique* et *phosphoglycérique*. Liquide sirupeux, décomposé par l'eau. Il forme des *tartroglycérates* analogues aux *sulfoglycérates* et *phosphoglycérates*.



Fig. 755. — Aiguille à tatouage.

**TATOUAGE**. s. m. [all. *Tätowiren*]. Opération qui consiste à piquer la peau jusqu'au sang et à étendre, sur la partie piquée, des poudres fines, par exemple du vermillon, du charbon porphyrisé, etc., qui, pénétrant dans les lymphatiques, s'arrêtent dans les glandes correspondantes qu'elles colorent. Pauli (de Landau) a proposé de faire disparaître la rougeur des *nævi* par le tatouage, en usant d'un mélange de céruse et de vermillon dans les proportions convenables pour rendre à la peau sa teinte naturelle autant que possible. — Le médecin est parfois consulté par des individus tatoués qui veulent faire disparaître leur tatouage. Pour cela on peut se servir du procédé préconisé par Variot; il consiste à verser sur les parties tatouées une solution concentrée de tannin, puis à piquer toute la partie à décolorer avec des aiguilles analogues à celles dont se servent les tatoueurs ; on passe ensuite fortement le crayon de nitrate d'argent ; la surface tatouée devient noire; les jours suivants se forme une croûte qui, quand elle tombe, laisse une cicatrice rougeâtre qui se décolore ensuite progressivement. — *Tatouage de la cornée*. Procédé destiné à masquer les taies de la cornée. Il consiste à incruster d'encre de Chine les couches superficielles de la taie ; on se sert pour cela d'une aiguille de Taylor (fig. 755) avec laquelle on fait une série de petites piqûres très rapprochées et très superficielles qui intéressent seulement l'épithélium et les lames cornéennes sous-jacentes.

**TATZÉ**. s. m. [*Myrsine africana*, L., *zarch* et *katchamo* en amharina]. Arbrisseau de la famille des myrsinées qui croît sur les roches humides de l'Afrique, et surtout en Abyssinie, à 3000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le fruit est *tænifuge*, à la dose de 15 à 24 grammes, en poudre mêlée à un véhicule quelconque. Il a une saveur âcre assez persistante et cause quelquefois des vomissements, mais ne donne pas de coliques et ne purge pas toujours.

**TATZMANNSDORF** (Hongrie). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 13°. Établissement. Eaux d'exportation.

**TAUPE**. s. f. [*talpa*, all. *Speckgeschwulst*, angl. it. et esp. *talpa*]. Nom vulgaire d'une espèce de loupe irrégulière, sinueuse, formée sous les téguments de la tête, qui sont soulevés comme la terre fouillée par la taupe.

**TAURINE.** s. f. [de ταύρος, bœuf, taureau; all. et angl. *Taurin*, it. et esp. *torina*] ($C^8H^7AzO^6S^2$, actuellement en atomes $C^2H^7AzSO^3$). Matière cristallisable découverte par Gmelin dans la bile du bœuf (*asparagine biliaire*); c'est une amine acide (fig. 756). On l'obtient en traitant, à chaud, le *taurocholate de soude*, qui est un principe immédiat de la bile, ou ce liquide lui-même, par l'acide chlorhydrique. La



Fig. 756. — Cristaux de *taurine*.

taurine n'est pas toute formée dans la bile, n'en est pas un principe immédiat : elle y est combinée à l'acide cholalique, combinaison qui constitue l'*acide taurocholique*. Elle existe dans l'intestin et les fèces de l'homme, où elle est formée par suite de la décomposition de la bile; elle est absorbée et transformée dans l'économie, et à l'état physiologique ne se trouve pas dans l'urine. On la rencontre aussi dans les muscles de plusieurs espèces d'animaux, surtout dans ceux des animaux à sang froid, dans les reins et les poumons des mammifères. Elle peut passer dans le sang, dans les transsudats et même dans l'urine au cours de divers états pathologiques. La taurine se dissout dans l'eau bouillante, dans les acides nitrique et sulfurique, non dans l'alcool absolu, et donne des cristaux prismatiques à quatre et à six pans, remarquables par leur volume. Elle est détruite par une chaleur élevée.

**TAUROCARBAMIQUE.** adj. — *Acide taurocarbamique* ($C^6H^8Az^2S^2O^8$, actuellement en atomes $C^3H^8Az^2SO^3$). Corps cristallisable, soluble dans l'eau, peu dans l'alcool, insoluble dans l'éther, qui se forme quand on fait fondre la taurine avec l'urée. C'est sous cette forme que s'élimine, en partie tout au moins, la taurine administrée aux animaux.

**TAUROCHOLATE.** s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide taurocholique avec les bases. — *Taurocholate de soude* [*choléate de soude*, Demarçay, 1838; *biline*, Berzelius, 1841, et Mulder, 1847; *bilate de soude*, Liebig, 1843; *taurocholate de soude*, Lehmann, 1850]. Principe trouvé, avec le glycocholate de soude, dans la bile de tous les mammifères, sauf celle du porc, où il est remplacé par l'hyotaurocholate de soude. Son existence n'a pas été constatée ailleurs que dans la bile, où il est à l'état de dissolution. C'est le plus abondant des principes de la bile après l'eau (50 pour 1000 environ). Il est solide, blanc; il attire l'humidité de l'air, sans toutefois se liquéfier; il est très amer, avec un arrière-goût douceâtre; il fond à la chaleur, et brûle avec une flamme charbonneuse. Il est soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther. Il est sans action sur les réactifs colorés. Les sels biliaires, tauro et glycocholates de soude, introduits dans le sang veineux, produisent chez le chien les mêmes modifications fonctionnelles que les injections de bile en nature. Ce sont les sels biliaires qui agissent dans la bile pour déterminer le ralentissement du pouls, la diminution de la respiration, l'abaissement de la température, de la tension artérielle, l'épuisement de la contractilité musculaire. Le sang contaminé par des quantités à peine appréciables de sels biliaires s'écoule beaucoup plus lentement à travers les tubes capillaires que le sang normal (Feltz et Ritter), ramollit les globules et dissout leur matière colorante. Ces troubles fonctionnels ne se produisent pas sous l'influence d'injections des matières colorantes de la bile ou des solutions éthérées de cholestérine. V. Bile.

**TAUROCHOLIQUE.** adj. — *Acide taurocholique* [*acide choléique*] ($C^{52}H^{45}AzS^2O^{14}$ ou, en atomes, $C^{26}H^{45}AzSO^7$). Corps obtenu par décomposition du taurocholate de soude, l'un des principes immédiats de la bile. Il est soluble dans l'alcool et dans l'eau, incristallisable. Bouilli avec la potasse ou la soude, il se dédouble en taurine et acide cholalique. Il se forme dans le foie comme l'acide glycocholique et se trouve dans la bile à l'état de sel de sodium chez les animaux terrestres, de sel de potassium chez les poissons de mer. Il se décompose dans le gros intestin en acide cholalique ou taurine, sauf dans le cas de diarrhée où il passe à l'état de nature dans les selles.

**TAUROCRÉATINE.** s. f. ($C^6H^9Az^3O^6S^2$). Corps cristallisable, dur, opaque, peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther, fusible vers 250°, qui se forme quand on ajoute quelques gouttes d'ammoniaque à un mélange de cyanamide et de taurine en solution, à chaud (Engel).

**TAURYLIQUE.** adj. — *Acide taurylique* ($C^{14}H^{14}O^2$). Substance retirée de l'urine de vache, de cheval et d'homme, d'où on la retire mélangée à un peu d'acide phénique. Liquide huileux, incolore, d'odeur de castoréum.

**TAUTOMÈRE.** adj. [de τό αὐτὸ, le même, et μέρος, partie]. — *Neurone tautomère*. Neurone d'association se rencontrant dans la moelle épinière, et dont les différentes parties, corps cellulaire et cylindraxe, sont contenues dans la même moitié de la moelle.

**TAUTOPHONE.** s. m. [de ταῦτος, le même, et φωνή, son]. Nom commun aux instruments qui répètent les sons émis dans leur voisinage, en particulier les sons laryngiens. Tels sont le phonographe et le téléphone.

**TAW D'AFRIQUE.** s. m. V. Yaws.

**TAXIDERMIE.** s. f. [*taxidermia*, de τάξις, arrangement, et δέρμα, peau]. Traité de la manière d'empailler les animaux.

**TAXIE.** s. f. Syn. de *tactisme*. Ce mot ne s'emploie guère que combiné; ex. : *chimiotaxie*.

**TAXINE.** s. f. [de *taxus*, if]. Principe résineux extrait des feuilles de l'if et proposé contre l'épilepsie. V. If.

**TAXINOMIE** ou **TAXIONOMIE**, et non **TAXONOMIE.** s. f. [*taxinomia*, de τάξις, arrangement, et νόμος, loi; all. *Systemkunde*, angl. *taxinomy*]. Partie de la biotaxie qui traite des classifications des animaux et des plantes, des règles qui doivent déterminer l'établissement des méthodes et systèmes.

**TAXINOMIQUE.** adj. Se dit de ce qui a rapport à la taxinomie : *caractère taxinomique*.

**TAXIS.** s. m. [τάξις, de τάσσειν, arranger; all. et angl. *Taxis*, it. *tassis*, esp. *taxis*]. Pression méthodique qu'on exerce avec les mains sur une tumeur herniaire pour la réduire. Les règles générales sont de placer le malade dans une position telle que l'ouverture qui a donné passage à la hernie soit dans le plus grand état de relâchement possible, et de faire suivre aux viscères une route exactement inverse de celle qu'ils ont parcourue en s'échappant. Le chirurgien saisit l'intestin hernié près du pédicule de la hernie, allonge celle-ci afin de faire du sac une espèce

d'entonnoir dont la partie rétrécie est au niveau de l'anneau et d'effiler le pédicule ; puis, par des pressions d'abord douces et graduelles, mais dont la force est progressivement croissante, il repousse les parties vers l'anneau en agissant d'abord sur les parties qui sont sorties les dernières, c'est-à-dire sur les plus voisines de cet anneau. Dans la hernie inguinale, les pressions sont faites d'abord d'avant en arrière pour faire traverser l'anneau inguinal externe par les viscères, puis de dedans en dehors quand une portion d'intestin a franchi cet anneau ; dans la hernie crurale, les efforts de réduction seront dirigés en haut et un peu en dehors. Les hernies inguinales, ordinairement plus volumineuses que les crurales, laissent au taxis des délais plus longs. Le temps pendant lequel les manœuvres doivent être prolongées varie suivant que le chloroforme est ou non administré : dans le premier cas, il ne doit pas être continué au delà de quinze à vingt minutes, au maximum. Aujourd'hui on ne recourt au taxis que dans des cas exceptionnels ; toute hernie étranglée doit être opérée le plus tôt possible : le taxis fait perdre un temps précieux, il expose à faire rentrer dans le péritoine une anse intestinale gangrenée, ce qui déterminerait une péritonite généralisée ; aussi ne doit-on l'essayer que quand la hernie s'étrangle, pour ainsi dire, sous les yeux du médecin, à un moment par conséquent où la paroi intestinale n'est pas encore altérée et où les microbes intestinaux n'ont pas encore franchi la muqueuse pour gagner le péritoine. Quant au taxis forcé et prolongé, il est aujourd'hui complètement abandonné : il expose à l'inflammation, à la gangrène, à la rupture de l'intestin, etc.

**TAYUYA.** s. f. Plante volubile de la famille des cucurbitacées qui croît au Brésil, au Paraguay, à la Plata, appelée aussi *Trianosperma ficifolia.* On emploie la racine qui contient un alcaloïde, la *trianospermine*, et une résine, la *tayugine* ; on l'administre sous forme de poudre, d'infusion ou de teinture, cette dernière à la dose de six à quinze gouttes. On l'a préconisée contre l'hydropisie, certaines affections cutanées et les accidents tertiaires de la syphilis.

**TEBAS** (Tarn). *Eaux ferrugineuses, bicarbonatées sodiques, cuivreuses et arsenicales*, froides, 19°. Établissement : juin à octobre.

**TEFF.** s. m. En Abyssinie, le *Poa abyssinica*, Jacq., graminée qui est cultivée comme céréale. V. THALLA.

**TEGMAT.** s. m. En Abyssinie, la dysenterie, qui y est très fréquente, surtout à la fin de la saison des pluies.

**TEGMENTUM.** s. m. V. PÉDONCULE *cérébral.*

**TÉGUMENT.** s. m. [*tegumentum, tegumen*, de *tegere*, ouvrir ; all. *Decke, Hülle*, angl. *tegument*, it. *integumento*, esp. *tegumento*]. Tout ce qui sert à couvrir, à envelopper : la peau est le *tégument* du corps de l'homme et des animaux.

**TÉGUMENTAIRE.** adj. [all. *deckenartig*]. Qui sert de tégument, qui dépend des téguments : *organes, membranes tégumentaires.*

**TÉGUMENTEUX, EUSE.** adj. Synonyme de tégumentaire. — *Artère tégumenteuse abdominale.* Branche de la fémorale qui remonte dans les téguments de l'abdomen jusqu'au voisinage de l'ombilic, et dont les rameaux s'anastomosent avec ceux de l'épigastrique et de la circonflexe iliaque.

**TEIGNE.** s. f. [*tinea*, all. *Motte*, angl. *moth*, it. *terma*]. Genre de lépidoptères nocturnes à ailes blanchâtres, enroulées autour du corps, et dont les chenilles, sous forme de petits vers grisâtres, détruisent les étoffes de laine pour faire le cocon de la chrysalide (*Tinea sarcitella*, L.). ‖ *Teigne* [all. *Grind*, angl. *scald*, it. *tigna*, esp. *tina*]. Nom vulgaire de différentes affections du cuir chevelu. — *Teigne amiantacée.* Elle est rapportée à de l'eczéma sec ou à de l'eczéma séborrhéique. — *Teigne faveuse.* Le favus. V. FAVEUX et FAVUS. — *Teigne furfuracée.* Elle est rapportée au pityriasis, à l'eczéma, au lichen. — *Teigne granulée.* L'impétigo du cuir chevelu. — *Teigne imbriquée.* V. TOKELAU. — *Teigne muqueuse.* V. ACHORES, ECZÉMA et IMPÉTIGO. — *Teigne des paupières.* V. BLÉPHARITE. — *Teigne pelade* [*alopecia areata, tinea decalvans*]. La pelade. — *Teigne scrofuleuse.* V. ACHORION. — *Teigne tondante* ou *tonsurante* [*herpès tonsurant* des auteurs ; all. *tinea tonsurans, Ringwurm*, angl. *tinea tonsurans, ringworm*, it. *tigna tonsurante*] (fig. 757). Dermatose caractérisée par le développement dans le cuir chevelu de parasites végétaux qui altèrent le poil, le rendent friable, si bien qu'au niveau de la plaque malade, les cheveux sont cassés à quelques millimètres de leur émergence, d'où l'aspect de tonsure. Cette dermatose peut être causée par deux parasites différents : l'un appartient à la classe des *Trico phyton* (V. TRICOPHYTON), l'autre, longtemps rangé parmi les *Tricophyton*, doit en être distingué, c'est le *Microsporon Audouini* (V. MICROSPORON). La maladie produite par le *Microsporon Audouini* constitue donc une variété spéciale de teigne tondante qui ne doit pas être décrite parmi les tricophyties, et qui mérite le nom de teigne tondante à petites spores de Gruby-Sabouraud, du nom des deux auteurs qui, l'un, en 1843, l'autre en 1894, ont bien décrit le parasite. Elle se présente sous forme de plaques arrondies, peu nombreuses, ayant 3 à 5 centimètres de diamètre, au niveau desquelles les poils se brisent à 6 ou 7 millimètres au-dessus de la peau ; de là résulte la formation des tonsures, qui, se réunissant, forment sur le cuir chevelu de larges surfaces dénudées, sur lesquelles on voit çà et là des cheveux rares et isolés, ou quelques touffes de cheveux plus ou moins altérés. Sur les régions malades, la couleur tégumentaire tranche sur la peau environnante ; elle est ardoisée, bleuâtre, ou gris jaunâtre ; la peau est recouverte de squames fines d'un gris sale, remplies de spores ; d'où le nom de *pityriasis alba parasitaire*, qu'on a donné parfois à cette maladie. Au niveau de la plaque, les poils sont fins, décolorés, entourés à leur base d'une gaine grisâtre qui remonte sur une hauteur de 3 à 5 millimètres. Cette variété de teigne présente donc des différences cliniques importantes avec la tricophytie vraie ; elle s'accompagne rarement de lésions des parties glabres, mains et visage, et celles-ci, quand elles existent, sont fugaces et disparaissent spontanément ; elle ne donne pas lieu aux infiltrations purulentes et au kérion que déterminent parfois certaines variétés de tricophytie ; enfin elle est particulièrement rebelle au traitement. Elle constitue, d'après Sabouraud, le plus grand nombre des cas de teigne tondante observée chez les enfants des écoles de Paris. C'est en effet uniquement une maladie du cuir chevelu spéciale à l'enfance ; elle guérit spontanément quand arrive l'adolescence, elle ne donne jamais lieu à des alopécies définitives. Le diagnostic peut être fait déjà d'après l'aspect clinique ; il sera confirmé par l'examen microscopique qui fera reconnaître le parasite et les petites spores extérieures au cheveu.



Fig. 757. — *Teigne* tondante avec zones d'épilation.

Le traitement de cette variété de teigne est le même que celui des tricophyties du cuir chevelu. V. TRICOPHYTIE.

**TEIGNEUX, EUSE.** adj. et s. Qui est atteint de la teigne; qui la concerne.

**TEINESME.** Mauvaise orthographe. V. TÉNESME.

**TEINTURE.** s. f. [*tinctura*, de *tingere*, teindre; all. *Tinctur*, angl. *tincture*, it. et esp. *tintura*]. Solution d'une ou de plusieurs substances, simples ou composées, dans l'alcool ou l'éther, préparée à froid: de là les noms de *teinture alcoolique* ou *éthérée*. Les *teintures alcooliques* ou *spiritueuses*, que l'on désigne souvent par le mot *teintures* seulement, ou par celui d'*alcoolés*, sont donc de l'alcool tenant en dissolution une ou plusieurs substances végétales, plus rarement animales ou minérales. Elles sont *simples* ou *composées*, selon que l'on a soumis à l'action du dissolvant une ou plusieurs substances. Les unes et les autres ont les propriétés médicinales des substances dissoutes et de l'alcool. On prépare les teintures à la température ordinaire, soit par *solution*, soit par *macération*, soit par *lixiviation*. On a recours à la *solution* toutes les fois que la substance est entièrement et facilement soluble dans l'alcool (camphre, iode, essences). Lorsqu'il s'agit de substances de nature complexe, telles que les végétaux, lesquels ne peuvent céder à l'alcool qu'une faible partie de leurs éléments constituants, on a recours à la *macération* ou à la *lixiviation*. La première opération exige une durée de dix jours; la seconde s'effectue plus rapidement. Les substances qui servent à la préparation des teintures, doivent répondre aux exigences du Codex; elles seront, selon leur nature, convenablement divisées ou pulvérisées plus ou moins finement. Le degré de l'alcool doit être approprié à la nature des principes que l'on veut dissoudre. On emploie l'alcool à 95, 90, 80, 70 et 60 degrés centésimaux. L'alcool à 95° est aujourd'hui employé pour la préparation de la teinture *d'iode*; l'alcool à 90° est utilisé pour dissoudre le *camphre*, les *résines*, etc. On prescrit l'emploi de l'alcool à 80° pour les teinturse de résines, gommes-résines, baumes et plantes qui renferment des essences: *asa fœtida*, *baume de tolu*, *benjoin*, *cannelle*, etc. L'alcool à 60° est le plus généralement employé et sert à la préparation de toutes les teintures simples des drogues habituelles: *quinquina*, *arnica*, *gentiane*, et à celle des teintures composées: *teinture balsamique*, *teinture de jalap composée*. Le rapport qui existe entre la quantité de substances et celle de l'alcool est variable pour les teintures composées; pour les teintures simples il était le plus souvent d'un cinquième: ce rapport est actuellement conservé pour les drogues habituelles; mais il est modifié et réduit au dixième pour toutes substances très actives. Conformément à la décision de la Conférence internationale pour l'unification de la formule des médicaments héroïques (Bruxelles, 1902), les teintures des drogues très actives (*belladone*, *digitale*, *noix vomique*, *strophanthus*, etc.) sont maintenant préparées par *lixiviation* et avec *de l'alcool à* 70° et de telle manière que le poids de la teinture recueillie soit dix fois plus grand que celui de la drogue employée. Ces teintures sont donc au *dixième* et non au *cinquième*, le praticien ne doit pas l'oublier. — Les *teintures éthérées* ou *éthérolés* diffèrent des précédentes en ce que l'alcool est remplacé par l'éther sulfurique, ou quelquefois par l'éther acétique ou par l'éther alcoolisé. Ces préparations sont peu employées aujourd'hui et ne figurent plus au Codex. — *Teinture d'absinthe composée*. L'*élixir stomachique de Stougthon*. — *Teinture alcaline de Stahl*. V. AZOTATE *de fer*. — *Teinture d'aloès composée*. L'*élixir de longue vie*. — *Teinture d'antimoine*. Liqueur que l'on prépare en faisant digérer, dans 768 gr. d'alcool, 256 gr. de carbonate de potasse sec, et 192 gr. de sulfure d'antimoine, préalablement fondus ensemble: c'est une dissolution alcoolique de kermès minéral à l'aide de la potasse. Elle ne diffère pas de l'élixir aurifique de Rotrou, malgré le nom d'*élixir aurifique de Rotrou réformé* qui lui a été parfois donné. — *Teinture antiscorbutique*. On coupe en tranches minces 200 gr. de racine fraîche de raifort, on pulvérise 100 gr. de semences de moutarde noire et 50 gr. de chlorhydrate d'ammoniaque et l'on fait macérer le tout pendant dix jours dans un mélange de 400 gr. d'alcool à 60° et de 400 gr. d'alcoolat de cochléaria composé. On passe avec expression et on filtre. — *Teinture aromatique*. V. EAU *de Bonferme*. — *Teinture aromatique sulfurique*. V. ÉLIXIR *vitriolique de Mynsicht*. — *Teinture aurifique* (Rotrou). V. TEINTURE *d'antimoine*. — *Teinture balsamique*. V. BAUME *du commandeur*. — *Teinture de Bestucheff* ou *de Klaproth* [*teinture éthérée de perchlorure de fer*, *teinture nervico-tonique*, *élixir d'or*]. On met en contact, dans un flacon à l'émeri, 4 gr. de perchlorure de fer sec et 38 gr. de liqueur d'Hoffman (éther alcoolisé) et l'on conserve à l'abri de la lumière. Cette teinture, dont le secret a été acheté 5 000 roubles (22 500 francs) par l'Impératrice de Russie, Catherine II, est administrée à la dose de 10 à 30 gouttes contre les affections spasmodiques et comme tonique. — *Teinture de camphre concentrée*. L'*alcool camphré*. — *Teinture de camphre faible*. L'*eau-de-vie camphrée*. — *Teinture céphalique*. V. EAU *de Bonferme*. — *Teinture d'Helvétius*. Dissolution alcoolique de bichlorure de cuivre, à laquelle on a ajouté un cinquième ou un sixième d'ammoniaque. — *Teinture d'Huxham composée*. Solution que l'on obtient par une macération dans 100 gr. d'alcool à 60°: d'écorce de quinquina jaune, 100 gr.; d'écorce d'orange, 54 gr.; de racine d'aristoloche serpentaire, 27 gr.; de safran, 6 gr., et de cochenille pulvérisée, 3 gr. On l'emploie à la dose de 8 à 16 gr., deux fois par jour, comme tonique et fébrifuge. — *Teinture d'iode*. Solution de 10 gr. d'iode dans 90 gr. d'alcool à 95°. Additionnée d'eau, elle laisse précipiter l'iode, à moins qu'on n'ait ajouté à la liqueur de l'iodure de potassium ou qu'elle ne renferme de l'acide iodhydrique lorsqu'étant trop ancienne, elle s'est altérée. — *Teinture d'iode incolore*. Préparation complexe, usitée en Amérique, où on la prépare avec: iode, 10 gr.; alcool à 85°, 85 gr.; ammoniaque concentrée, 10 gr. La liqueur contient de la *duodamine*, qui disparaît avec le temps, de l'iodure d'ammonium, de l'iodure d'éthyle, de la triéthylamine, de l'alcool et de l'ammoniaque. — *Teinture de Mars de Ludwig*. On la prépare en faisant bouillir parties égales de sulfate de fer calciné à blanc et de tartrate acidule de potasse, dans une certaine quantité d'eau, et agitant le mélange jusqu'à ce qu'il ait pris la consistance du miel. On ajoute de l'alcool. On fait digérer au bain de sable; on filtre; on verse de nouvelles quantités d'alcool sur le résidu jusqu'à ce que la liqueur ne se colore plus, enfin on réunit toutes les teintures. — *Teinture de Mars tartarisée* (*tartrate de potasse et de fer liquide*). Pour l'obtenir, on mêle 100 gr. de limaille de fer pure et 250 de crème de tartre dans une chaudière de fer; on ajoute suffisante quantité d'eau pour faire une masse molle, qu'on abandonne à elle-même pendant vingt-quatre heures; on y verse alors 300 gr. d'eau, et l'on fait bouillir pendant deux heures en remuant et remplaçant l'eau qui s'évapore. On laisse déposer, on décante le liquide qui surnage, et on l'évapore jusqu'à 32°; puis on ajoute 50 gr. d'alcool; on mélange et l'on filtre. En évaporant cette teinture en consistance d'extrait solide, on a l'*extrait de Mars*. — *Teinture des métaux*. V. LILIUM *de Paracelse*. — *Teinture nervico-tonique*. V. TEINTURE *de Bestucheff*. — *Teinture d'or*. V. OR *potable*. — *Teinture de Stisser*. Bichlorure de cuivre dissous dans l'alcool. — *Teinture thébaïque*. V. OPIUM.

**TEISSIÈRES-LES-BOULIÈS** (Cantal). *Eaux bicarbonatées sodiques*, froides, 11°.

**TEK.** s. m. (*Teka grandis*, Lamk, *Tectona grandis*, L., all. *Tekbaum*, angl. *teak-wood*]. Grand arbre à bois dur de la famille des verbénacées, croissant dans l'Inde. Ses fleurs fournissent une infusion diurétique.

**TÉLANGIECTASIE.** s. f. [de τῆλε, loin, ἀγγεῖον, vaisseau, et ἔκτασις, dilatation; all. *Telangiectasis*, *Gefässender-weiterung*, angl. *telangectasia*, esp. *telangiectasis*]. Dilatation des vaisseaux de petit calibre; elle peut être *généralisée* ou *localisée*, *passagère* ou *permanente*. Elle est parfois sous la dépendance de l'inflammation et est due à l'action des toxines vaso-dilatatrices. Elle peut être secondaire à d'autres lésions cutanées comme le lupus, la kératose pilaire, la sclérodermie; elle est surtout fréquente à la face, sur le nez et la pommette, et forme l'élément le plus important de l'acné rosacée (V. COUPEROSE). Elle se rencontre quelquefois primitivement, et constitue l'affection appelée *télangiectasie généralisée primitive*, qui est caractérisée par des taches rosées, irrégulières, disséminées sur tout le tégument, et dont l'étiologie n'est pas connue. || *Télangiectasie verruqueuse*. V. ANGIOKÉRATOME. || Nom donné par quelques auteurs au fongus hématode.

**TÉLÉGONIE.** s. f. [de τῆλε, loin, et γονή, génération]. Nom donné parfois à l'*hérédité d'influence*. V. HÉRÉDITÉ.

**TÉLENCÉPHALE.** s. m. [de τῆλε, loin, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Partie de l'encéphale la plus éloignée de la moelle, c'est-à-dire les hémisphères cérébraux.

**TÉLÉOLOGIE.** s. f. [*teleologia*, de τέλος, fin, et λόγος, traité]. Doctrine des causes finales. V. FINALITÉ.

**TÉLÉOSTÉENS.** s. m. pl. Les poissons osseux de Cuvier. Ils forment la majorité des poissons écailleux de l'époque actuelle.

**TÉLÉPATHIE.** s. f. [de τῆλε, loin, et πάθος, passion). V. SYMPATHIE.

**TÉLÉPHIEN** adj. [all. *bosartig*, angl. *malignant*]. Nom donné par les anciens à tout ulcère difficile à guérir, parce que, selon la Fable, la blessure que Télèphe reçut de la main d'Achille dégénéra en un pareil ulcère.

**TÉLÉPHIUM.** s. m. V. ORPIN.

**TELLURATE.** s. m. [all. *tellursaures Salz*, angl. *tellurate*, esp. *telurato*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison de l'acide tellurique avec les bases. — *Tellurate de potasse*. On a préconisé ce médicament contre la phtisie en raison de ses propriétés bactéricides; il diminue les sueurs nocturnes, mais communique à l'haleine une odeur alliacée; on l'emploie en pilules à la dose de 3 milligrammes par jour. — *Tellurate de soude*. Mêmes propriétés que le tellurate de potasse.

**TELLURE.** s. m. [de *tellus*, la terre; all. *Tellur*, angl. *tellurium*, it. *telluro*, esp. *teluro*]. Métalloïde voisin du soufre découvert, en 1782, par Müller de Reichenstein, dans les mines d'or de Transylvanie. Il est solide, d'un blanc bleuâtre, très volatil, d'une pesanteur spécifique de 6,115, oxydable par l'air et le calorique, se volatilisant en fumée blanchâtre.

**TELLURÉ, ÉE.** adj. [all. *tellurhaltig*, angl. *tellurated*, it. *tellurato*, esp. *telurado*]. Qui contient du tellure.

**TELLUREUX, EUSE.** adj. — *Acide tellureux* ($TeO^2$). Combinaison acide la moins oxygénée du tellure.

**TELLURIQUE.** adj. [de *tellus*, la terre]. Qui a rapport à la terre, à son influence sur les corps organisés. On donnait autrefois le nom de *maladies telluriques* à un groupe de maladies miasmatiques, c'est-à-dire dues à un agent morbigène se transmettant par l'air, groupe qui comprenait le *paludisme* et la *suette*, et aussi pour certains auteurs le *choléra* et la *grippe*. On voulait exprimer par là que les agents de ces maladies prenaient naissance en dehors de l'homme et se reproduisaient surtout loin des lieux habités. A ce point de vue, en effet, le paludisme mérite d'être séparé des autres maladies parasitaires; il est fréquent surtout dans les campagnes, mais cela tient uniquement à ce que les *Anophèles* qui transportent d'un malade à l'autre l'hématozoaire de Laveran y trouvent les conditions de vie et de développement qui leur sont nécessaires.

**TELLURIQUE.** adj. [de *tellure*]. Qui appartient au tellure. — *Acide tellurique* [all. *Tellursäure*, angl. *telluric acid*, it. *tellurico*, esp. *telurico*] ($TeO^3$). Combinaison acide la plus oxygénée du tellure.

**TELLURURE.** s. m. [all. *Tellurmetall*, esp. *telururo*]. Combinaison de tellure avec un autre corps simple.

**TÉLOLÉCITHE.** adj. [de τῆλε, loin, et λέκιθος, jaune d'œuf]. — *Œuf télolécithe*. Œuf dans lequel le deutoplasme ou vitellus nutritif est accumulé au niveau du pôle végétatif; ce deutoplasme ainsi séparé du vitellus formatif ne prend pas part à la segmentation. Tel est l'œuf des reptiles, des poissons et des oiseaux.

**TÉLOTISME.** s. m. [de τέλος, achèvement, perfection]. S'est dit de l'achèvement, du plus haut degré de perfection d'un phénomène normal, de la vision par exemple, puis de l'érection, et, par confusion, de la rigidité des organes érectiles.

**TEMPE.** s. f. [*tempus*, κρόταφος, all. *Schläfe*, angl. *temple*, it. *tempia*, esp. *sien*]. Région latérale de la tête comprise entre l'œil et l'oreille; elle répond à la partie écailleuse et mince de l'os temporal et à la portion correspondante du muscle de ce nom.

**TEMPÉRAMENT.** s. m. [*temperamentum*, κρᾶσις, all. *Körperanlage*, angl. *constitution*, *temperament*, it. et esp. *temperamento*]. Résultat général de la prédominance d'action d'un organe ou d'un système dans l'organisme. Hallé distinguait les tempéraments en *généraux* et *partiels*. Les premiers résulteraient de différences dans les rapports mutuels des liquides et des solides des systèmes sanguin et lymphatique; les autres résulteraient de différences dans les rapports mutuels entre solides, comme entre les systèmes nerveux et musculaire. Cette doctrine des tempéraments n'est plus admise, et le mot *tempérament*, pris avec une signification plus générale, ne désigne plus que la constitution particulière de chaque individu; cet état particulier du sang, de tel ou tel tissu, etc., qui fait que tel individu est ou n'est pas habituellement disposé aux hémorragies capillaires après une blessure; est ou n'est pas facilement atteint d'inflammation des muqueuses; cet état qui fait que des maladies bien définies comme la syphilis, la tuberculose, la fièvre typhoïde, etc., ou des intoxications comme l'alcoolisme, le saturnisme, celles qui résultent d'une alimentation trop copieuse ou mal réglée, offrent des manifestations diverses selon les personnes. Pris dans ce sens, il est à peu près synonyme de *constitution*. Bouchard en a donné une conception un peu différente; pour lui, « le tempérament, c'est tout ce qui concerne les variations individuelles de l'activité nutritive et fonctionnelle... Le tempérament a donc trait à l'activité de l'organisme: il est une caractéristique dynamique. » Par opposition, « la constitution, c'est tout ce qui concerne les variations individuelles dans la charpente et l'architecture du corps, dans la proportion des organes, des appareils, de l'organisme entier, dans l'adaptation physique de chaque partie à sa fonction, dans la répartition de la matière, soit dans la totalité de l'organisme, soit dans chaque élément. La constitution a donc trait à la structure du corps; elle est une caractéristique statique. » La notion de tempérament ne peut encore être appuyée sur aucune donnée précise; néanmoins il est facile de trouver des analogies dans la façon dont se comportent les différents individus devant les mêmes causes morbides, et de décrire ainsi plu-

sieurs tempéraments. Il faut se garder toutefois de confondre le tempérament avec l'habitus extérieur déterminé par la façon de vivre, l'hygiène alimentaire, les maladies antérieures, et les différentes intoxications auxquelles l'économie a été soumise; toutes ces causes influent sur le tempérament, elles le modifient à chaque instant, mais le cachet particulier qu'elles impriment à l'organisme ne doit pas être confondu avec le tempérament lui-même. Enfin le tempérament varie suivant l'âge, le sexe, la race. V. BILIEUX, CRANIO-ABDOMINAL, CRANIO-THORACIQUE, LYMPHATIQUE, NERVEUX, SANGUIN et SCROFULEUX. — *Tempérament morbide*. V. DIATHÈSE.

**TEMPÉRANTS.** s. m. pl. [*temperans*, de *temperare*, modérer; all. *temperirend*, *kühlend*, angl. *temperative*, *refrigerant*, it. et esp. *temperante*]. Médicaments auxquels on attribue la propriété de modérer l'activité de la circulation. Les tempérants sont de légers calmants.

**TEMPÉRATURE.** s. f. [*temperies*, all. *Temperatur*, *Wärmearad*, angl. *temperature*, it. et esp. *temperatura*]. Degré appréciable de chaleur qui règne dans un lieu ou dans un corps, énergie variable avec laquelle l'action du calorique s'exerce en des circonstances diverses. Le mot *température* exprime l'inégalité de ces sensations et de leurs effets, sans les mesurer ni les fixer, et sans déterminer la manière dont elles dépendent du calorique qui les produit (V. CALORIFICATION). La France, située entre les deux lignes isothermes de 10° et de 15° C., a une température moyenne qui peut être évaluée à 12°,5. La chaleur détermine une sensation désagréable lorsqu'elle dépasse notablement 24°. La température la plus élevée, régulièrement constatée, est celle de +48° au Sénégal; en France, on a vu, en juillet 1830, le thermomètre, à Orange, marquer 40°,2. — *Température animale*. La température de l'homme adulte prise dans l'aisselle peut, dans nos climats, osciller entre 36°,05 et 37°,3. Dans les climats extrêmes, elle peut s'élever ou s'abaisser de 0°,5 à 1°. La température des autres mammifères oscille entre 30°,5 et 40°,5, sauf pour les mammifères hibernants, qui, pendant leur sommeil, se rapprochent, par leurs phénomènes de calorification, des animaux inférieurs. Le loup a 40°, le renard 41°, le tigre 37°,2, le cheval arabe 37°,5, le chat commun 38°,9, le chien 39°, le mouton 37°,3 à 40° (Davy), le lapin 39°,6 à 40° (Delaroche), le bœuf 37°,5 (Hunter), la chèvre 39°,2 (Prévost et Dumas). De tous les êtres organisés, les oiseaux sont ceux dont la température est la plus élevée : chez eux, elle ne s'abaisse pas normalement au-dessous de 39°,44, et ne s'élève pas au-dessus de 43°,90. Tous les animaux dont nous venons de parler appartiennent à la classe des animaux dits à *sang chaud*, ou mieux *à température constante*, par opposition à la classe des animaux dits à *sang froid* ou *à température variable*, qui comprend les autres vertébrés et tous les invertébrés. Ce qui caractérise les animaux à sang froid, ce n'est pas une température propre et peu élevée, c'est la faculté qu'ils ont de suivre, à quelques degrés près, les changements de température du milieu dans lequel ils respirent. S'ils nous paraissent froids, c'est que la chaleur de l'air et de l'eau est presque constamment et de beaucoup inférieure à celle de notre sang. Dans les circonstances ordinaires, la température des reptiles ne s'élève, en moyenne, qu'à 1° au-dessus de celle du lieu ambiant. Czermak et John Davy attribuent aux reptiles une chaleur propre, supérieure, dans certains cas, de 3°,4 à 7°,34 à celle de l'air. La température des poissons surpasse de 0°,5 à 1° celle de l'eau dans laquelle ils vivent. Pour la carpe, on a trouvé 0°,5 (Becquerel et Breschet), quelquefois 0°,86 et 0°,71 (Despretz). Pour les raies, les squales, les thons, la différence est de 3° à 4°. — La température va croissant à mesure que, de la peau, on pénètre dans l'intérieur de l'animal et qu'on s'avance des extrémités des membres vers leurs racines. A la surface du corps, la température varie dans des limites assez étendues, sauf dans le creux de l'aisselle, mieux protégé contre les influences extérieures : elle peut descendre à 30° dans la paume des mains. Dans les cavités du corps, la température est plus élevée que dans l'aisselle : 36°,9 à 37°,2 et même 37°,6 dans le rectum à l'état normal; 37°,2 dans la bouche. Les parties contenues dans l'intérieur du crâne ont une température inférieure à celle des viscères du bassin. La température du tronc va croissant de ses deux extrémités vers le diaphragme. Cl. Bernard a montré que, dans la *veine cave supérieure* et dans toutes les veines qui y aboutissent, comparées à la crosse de l'aorte et à toutes les artères qui en émanent, lorsque l'observation porte sur des portions de vaisseaux situées à la même distance du cœur, la température du sang veineux (39°,20 à 39°,25 chez les chiens) est *constamment inférieure* à celle du sang artériel (39°,3 à 39°,4). Dans les *artères* et les *veines abdominales*, dans la *veine cave inférieure* et les veines qui y aboutissent, dans l'*aorte descendante* et *toutes les artères* qui en émanent, les résultats varient suivant les régions : I. Le sang de la *veine rénale* est plus chaud (39°,3) que celui de l'artère rénale (38°,7). II. Le sang de la *veine porte* est moins chaud (39°,35 à 39°,40) que celui des veines sus-hépatiques (39°,6 à 39°,8), et plus chaud que celui de l'aorte descendante immédiatement au-dessous du diaphragme (38°,70). III. Le sang des *veines des membres inférieurs* est moins chaud que celui des artères correspondantes; il en est de même du sang des veines et des artères iliaques; le sang de la veine cave ascendante, jusqu'à l'abouchement de la veine rénale, est moins chaud que celui de l'aorte descendante au-dessous de l'origine des artères rénales. IV. Le mélange du sang de la *veine rénale* avec celui qui revient des membres inférieurs fait que, dans la portion de la veine cave comprise entre l'abouchement des veines rénales et le foie, le sang est plus chaud (39°,2) que dans la partie de l'aorte descendante qui s'étend du diaphragme à l'origine des artères rénales (38°,7). V. Au moment où les *veines sus-hépatiques* (39°,8) se dégorgent dans la veine cave ascendante, la température du sang de cette dernière veine s'élève encore (39°,40 à 39°,65) et l'emporte de beaucoup sur celle du sang de la partie correspondante de l'aorte (38°,70). Le *confluent des veines sus-hépatiques et de la veine cave* est le lieu le plus chaud de l'économie (39°,80). Dans l'*oreillette droite*, le sang très chaud de la veine avec inférieure (39°,50 à 39°,65) se mêle au sang de la veine cave supérieure (39°,20); la température de la première tombe à 39°,35 environ, au-dessous de ce qu'elle était au niveau du diaphragme (39°,50), mais reste supérieure à celle du sang de l'aorte descendante (38°,70). Constamment, le sang du *ventricule droit du cœur* (39°,32), chez les animaux vivants, est plus chaud que le sang du ventricule gauche (39°,07). C'est donc le sang qui sort de l'appareil digestif d'une part, du foie en particulier par les veines sus-hépatiques, puis, d'autre part, celui qui sort du rein par la veine rénale, qui sont une source constante de calorification pour le sang qui entre dans le cœur. Ce sont les appareils digestif et urinaire qui, par chacun de leurs organes les plus volumineux, sont la source constante et principale de la chaleur des animaux, et c'est l'appareil circulatoire qui la distribue dans l'économie, grâce à la fluidité du sang, qui en permet la distribution sous forme de courants infiniment petits. Ce sont surtout les actions chimiques ou moléculaires désassimilatrices (V. NUTRITION) qui amènent la production de chaleur, et la température s'élève dans la fièvre de 1° à 3° au-dessus de la température normale, en raison de l'excès de la désassimilation dans

l'intimité des tissus qui caractérise l'état fébrile; excès en corrélation lui-même, soit avec l'état de la composition du sang, soit avec l'état de la circulation capillaire sous l'influence des nerfs vaso-moteurs et des centres nerveux qui leur correspondent (*centres de température*). La douleur et les impressions morales pénibles amènent un abaissement de température mesurable (Cl. Bernard) qui correspond à des troubles de la circulation capillaire, et par suite de la nutrition, pouvant amener des lésions organiques intimes quand elles sont intenses ou prolongées. Inversement, l'exercice musculaire détermine une élévation de la température. A l'état normal, la température varie suivant les moments de la journée; elle est à son minimum entre quatre et sept heures du matin et est alors de 36°,7 dans le rectum; elle monte à partir de ce moment pour atteindre son maximum entre cinq et sept heures du soir, où elle s'élève à 37°,5. Cette oscillation journalière se retrouve quand le sujet en expérience fait de la nuit le jour et inversement; toutefois, chez les gens qui constamment travaillent la nuit et dorment le jour, la température peut devenir plus élevée le matin que le soir. Si une cause accidentelle abaisse la température comme un bain froid prolongé, ou au contraire l'élève comme un bain de vapeur, dans les heures suivantes la température remontera et dépassera la normale, ou au contraire s'abaissera au-dessous de la moyenne, de manière à établir une compensation. Si la cause perturbatrice se répète régulièrement, la moyenne de la température s'en ressent, s'abaisse par exemple dans le cas de bains froids quotidiens, mais l'abaissement de la moyenne ira en diminuant et celle-ci redeviendra égale et même supérieure à la normale. — *Température morbide*. V. THERMOMÉTRIE. — *Température du sol*. V. REFROIDISSEMENT. — *Sens de la température*. V. SENSATION et TACT.

**TEMPÉRÉ, ÉE**. adj. V. CLIMAT et ZONE.

**TEMPÊTE**. s. f. — *Bruit de tempête*. Bruit que l'on entend à l'auscultation des poumons dans le cas de bronchite, quand l'inflammation atteint les fines ramifications bronchiques; il est produit par le mélange de râles sonores et humides avec des râles sous-crépitants fins (Récamier).

**TEMPORAL, ALE**. adj. et s. m. [*temporalis*, angl. *temporal*, it. *temporale*, esp. *temporal*]. Qui a rapport aux tempes. — *Aponévrose temporale*. Large expansion fibreuse fixée en haut au pourtour de la fosse temporale, en bas aux deux lèvres de la racine de l'apophyse zygomatique, et donnant attache, par sa face profonde, au muscle temporal. — *Artères temporales*. Elles sont au nombre de quatre. La *temporale superficielle* naît de la carotide externe au niveau du col de la mâchoire, monte entre la branche de cet os et le conduit auditif externe, sous la parotide, passe sous l'arcade zygomatique, devient superficielle, et se divise en deux branches : l'une antérieure, qui s'anastomose avec les rameaux de la frontale; l'autre postérieure, dont les divisions se perdent dans la région pariétale. Elle fournit une branche *temporale moyenne*, qui s'anastomose avec les suivantes dans l'épaisseur du muscle temporal. Les deux *temporales profondes*, antérieure et postérieure, naissent de la maxillaire interne et se distribuent à la face profonde du muscle temporal. — *Fosse temporale*. Dépression de chacune des parties latérales de la tête, bornée supérieurement par une ligne courbe appelée *ligne courbe temporale* et formée de chaque côté par les os coronal, pariétal, temporal, sphénoïde et malaire supérieur. — *Muscle temporal* (κροταφίτης, *crotaphite*, *temporo-maxillaire*, Ch.). Muscle dont les fibres naissent de la fosse et de l'aponévrose temporales; il s'attache à l'apophyse coronoïde de la mâchoire inférieure; il élève cette mâchoire. — *Nerfs temporaux*. On distingue le *nerf temporal superficiel* ou *auriculo-temporal*, fourni par la branche maxillaire inférieure du trijumeau, derrière le condyle de la mâchoire (V. AURICULO-TEMPORAL), et les *nerfs temporaux profonds, moyen, antérieur* et *postérieur*, dont le premier vient du nerf maxillaire inférieur, le second du nerf buccal, le troisième du massétérin, et qui se distribuent au muscle temporal. — *Os temporal* [*os temporis*] (fig. 758). Les *os temporaux*, l'un droit et l'autre gauche, sont situés sur les parties latérales et inférieures de la tête. Chacun d'eux présente trois portions distinctes, connues sous le nom d'*écailleuse*, *mastoïdienne* et *pierreuse*. L'*écaille* du temporal présente une face externe, lisse et convexe; une face interne ou cérébrale concave; un bord supérieur qui forme la ligne courbe de

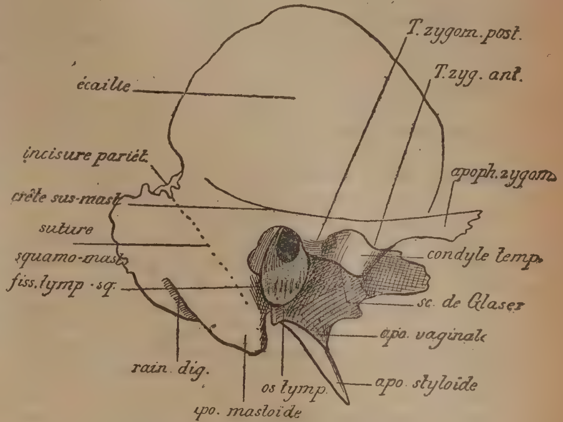



Fig. 758. — Face externe du *temporal*.

la fosse temporale; et un bord inférieur, d'où part l'*apophyse zygomatique* : celle-ci, située en avant de la scissure de Glaser, naît par deux branches ou *racines*, entre lesquelles se trouve la cavité glénoïde articulée avec le condyle du maxillaire inférieur, et à l'union desquelles est une partie saillante, *tubercule zygomatique*, qui donne naissance à un ligament; l'apophyse zygomatique se porte jusqu'à l'os malaire, avec lequel elle s'articule. La *portion mastoïdienne* est constituée par l'apophyse mastoïde (V. MASTOÏDE et MASTOÏDIEN). La *portion pierreuse*, *apophyse pétrée* ou *rocher*, ainsi dite à cause de sa dureté, a la forme d'une *pyramide* à quatre pans (d'où le nom de *pyramide* qui lui est aussi donné) dirigée en avant et en dedans, et présente : une face supérieure, sur laquelle se voient l'hiatus de Fallope et un sillon qui loge le petit nerf pétreux superficiel; une face postérieure, qui présente l'orifice du conduit auditif interne et ce conduit lui-même; une face inférieure sur laquelle on trouve l'apophyse styloïde, le trou stylo-mastoïdien, la fosse de la veine jugulaire, l'orifice inférieur du canal carotidien, l'orifice du canal du limaçon, enfin l'orifice du canal qui loge le nerf de Jacobson; une face antérieure, sur laquelle on remarque une lamelle quadrilatère (cercle tympanique) qui limite l'orifice et le conduit auditif externes, et qui est nommée apophyse vaginale parce qu'elle engaine inférieurement l'apophyse styloïde sans lui adhérer; un bord supérieur, creusé en gouttière, qui loge le sinus pétreux supérieur; un bord antérieur, à l'extrémité duquel se voient le conduit du muscle du marteau et le conduit osseux de la trompe d'Eustache; un bord inférieur et un bord postérieur, qui n'offrent aucune particularité; une base, confondue en haut avec les autres portions du temporal, et offrant en bas l'orifice du conduit auditif externe; un sommet reçu dans l'angle rentrant qne le sphénoïde forme avec l'occipi-

tal. Dans l'intérieur du rocher se trouvent les cavités qui renferment les organes de l'audition (V. OREILLE), le canal de Fallope, le canal du nerf de Jacobson et le canal carotidien. Le temporal s'articule avec le sphénoïde, l'occipital, le pariétal, l'os de la pommette et le maxillaire inférieur. — *Signe de la temporale*. Dilatation flexueuse de l'artère temporale, se rencontrant chez les malades atteints d'artériosclérose, et considérée par Dieulafoy comme un signe de brightisme.

**TEMPORISATION**. s. f. Méthode qui consiste à attendre le moment favorable pour intervenir par une opération chirurgicale ou une médication active, en employant simplement des moyens palliatifs ou un traitement symptomatique.

**TEMPORO-AURICULAIRE**. adj. et s. m. [it. *temporo-auriculare*, esp. *temporo-auricular*]. V. AURICULAIRE (*Muscle*).

**TEMPORO-CONCHINIEN**. adj. et s. m. Nom donné au muscle supérieur de l'oreille.

**TEMPORO-FACIAL, ALE**. adj. — *Nerf temporo-facial*. V. FACIAL (*Nerf*).

**TEMPORO-MASTOÏDIEN**. adj. et s. m. L'apophyse mastoïde et la partie écailleuse du temporal formant un os distinct du rocher chez les crocodiles, etc.

**TEMPORO-MAXILLAIRE**. adj. [*temporo-maxillaris*, angl. *temporo maxillary*, it. *temporo-mascellare*, esp. *temporo-maxilar*]. Qui appartient à la tempe et à la mâchoire. — *Articulation temporo-maxillaire*. Celle qui a lieu entre le condyle de la mâchoire, d'une part, la portion antérieure de la cavité glénoïde et l'apophyse transverse du temporal, de l'autre part. — *Muscle temporo-maxillaire*. V. TEMPORAL.

**TEMPORO-SUPERFICIEL, ELLE**. adj. et s. Nom donné au nerf *temporal superficiel* ou *auriculo-temporal*.

**TEMPS**. s. m. [*tempus*, χρόνος, all. *Zeit*, angl. *time*, it. *tempo*, esp. *tiempo*]. Idée qui résulte en nous de la comparaison entre l'état successif et celui de coexistence, états dont la mémoire nous donne le sentiment, en retraçant à notre esprit l'ordre et la succession des impressions physiques et morales que nous avons éprouvées, après que les événements qui les avaient produites ont cessé d'être. Si, abstraction faite des corps et de leurs propriétés, on conçoit la succession des phénomènes, on formera la notion abstraite de temps. Le temps n'a pas plus d'existence réelle que l'étendue et l'espace; c'est la notion abstraite de succession. La succession ne suppose pas le temps; le temps suppose la succession, car une notion abstraite suppose toujours la notion concrète correspondante. Presque tous les mouvements de notre système dynamique, peut-être tous, se passent comme s'ils étaient dus à des propriétés qui varient avec les distances et qui ne varient pas avec le temps (E. Pascal). La notion de temps est donc une notion abstraite, résultant de la comparaison d'objets en mouvement et dont l'image a successivement impressionné des points divers de la rétine, aussi les hommes ensevelis par des éboulements dans les mines ou les puits, sans être tués, en sortent *sans avoir la moindre notion du temps écoulé* depuis le moment où ils ont été plongés dans l'obscurité. || En chirurgie, *opération en deux temps ou plusieurs temps*, celle qu'on cesse après en avoir fait certaines parties, pour la terminer plus tard en une ou plusieurs fois. En parlant des amputations, on dit encore que, dans un *premier temps*, on coupe la peau et la dissèque; dans un *deuxième temps*, les muscles, et que, dans un *troisième*, on prend la scie pour scier l'os. || En médecine et en chirurgie, on distingue le *temps de nécessité* et celui d'*élection*. Le *temps de nécessité* est celui où l'on est forcé d'employer tel médicament, de pratiquer telle opération pour empêcher la maladie de s'aggraver, Le *temps d'élection* est celui que l'on choisit pour agir, parce qu'il est plus convenable à la nature de la maladie et à l'état du malade. V. LIEU. — *Temps critique*. V. MÉNOPAUSE.

**TÉMULENCE**. s. f. [*temulencia*, all. *Taumelwahn*, angl. *reeling*, it. *temulenza*]. État semblable à l'ivresse.

**TENACE**. adj. [*tenax*, all. *zähe*, angl. *tenacious*, it. *tenace*, esp. *tenaz*]. Se dit d'un corps dont les parties adhèrent fortement les unes aux autres.

**TÉNACITÉ**. s. f. [*tenacitas*, all. *Zähigkeit*, angl. *tenacity*, it. *tenacità*, esp. *tenacidad*]. Résistance que les corps opposent aux efforts qui tendent à les rompre, soit par choc, soit par pression ou traction : c'est par leur ténacité que les cordes et les courroies sont aptes à servir d'instruments de traction et de transmission des forces motrices.

**TENACULUM**. s. m. [de *tenere*, tenir]. Aiguille courbe, attachée à un manche, et destinée à soulever les artères qui doivent être liées, de façon à les séparer des parties voisines et à ne prendre que le vaisseau dans la ligature. Cet instrument n'est plus employé. — *Tenaculum d'Assalini*. Petite pince garnie d'un ressort, qui maintient les mors fermés. On s'en sert pour tenir les petites artères dont on veut faire la ligature, quand on n'a pas d'aide.

**TENAILLE**. s. f. [*tenaculum*, de *tenere*, tenir; all. *Zange*, angl. *pincers*, it. *tañaglia*, esp. *tenaza*]. Instrument de chirurgie dont on se sert pour couper des esquilles ou des cartilages. C'est une pince à mors très forts et tranchants dans l'endroit où ils se touchent.

**TÉNALGIE**. s. f. [de τένων, tendon, et ἄλγος, douleur]. Douleur des tendons. — *Ténalgie crépitante*. L'aï.

**TÉNALINE**. s. f. Mélange de divers alcaloïdes de la noix d'arec: arécaïne, arécaïdine, guadine; l'arécoline en a été exclue autant que possible. C'est un tænifuge que l'on emploie de préférence chez les petits animaux, chiens et chats, à la dose de 0,06 par demi-kilogramme de poids de l'animal.

**TENCHAIÉ**. s. m. En Abyssinie, le *Cadaba farinosa*, R. Br., de la famille des capparidées, dont les feuilles infusées sont employées en gargarismes contre les angines.

**TENDINEUX, EUSE**. adj. [all. *sehnig*, angl. *tendinous*, *sinewy*, it. et esp. *tendinoso*]. Qui a rapport aux tendons, qui est de la nature des tendons : *centre tendineux du diaphragme*. — *Section tendineuse*. La *ténotomie*. — *Système tendineux*. L'ensemble des tendons de l'organisme. — *Tissu tendineux, fibre tendineuse*. V. TENDON.

**TENDON**. s. m. [de *tendere*, tendre; τένων, dérivé de τείνειν, tendre: *nervus*, all. *Sehne*, angl. *tendon*, *sinew*, it. *tendine*, esp. *tendon*]. Cordon ou faisceau fibreux plus ou moins long, quelquefois rond, plus ordinairement aplati, d'un blanc luisant. Les tendons ne diffèrent des aponévroses d'insertion que par leur forme. Ils sont constitués par des *fibres conjonctives* très minces, plus étroites, à bords plus foncés et plus raides que les fibres conjonctives proprement dites, légèrement onduleuses. Une de leurs extrémités adhère immédiatement au sarcolemme de l'extrémité des faisceaux striés des muscles; lorsque plusieurs muscles s'attachent par un seul tendon à une saillie osseuse, l'extrémité du sarcolemme adhère aux faisceaux de fibres tendineuses sur leur longueur, et non à leur extrémité. L'autre extrémité des fibres des tendons adhère à la substance osseuse par juxtaposition moléculaire immédiate, sans interposition de périoste ni d'autre tissu; c'est au niveau de ces points d'attache où manque le périoste que le tissu osseux se développe le plus avec les progrès de l'âge, sous formes de crêtes et d'apophyses, dites d'insertion, tendineuses ou musculaires. Les tendons sont formés de petits faisceaux aplatis de ces fibres, faisceaux larges de quelques dixièmes de millimètre à 1 et même 2 millimètres. Aucun capillaire ne pénètre dans l'épaisseur de

ces faisceaux; il n'y en a que dans l'enveloppe séreuse ou dans le tissu conjonctif adhérent aux tendons, et de là il s'en distribue dans les minces cloisons du tissu conjonctif interposées à ces faisceaux. Ces capillaires des cloisons sont toujours accompagnés de petits faisceaux nerveux, à tubes minces (Sappey). A la surface des fibres tendineuses sont appliquées des cellules conjonctives, de forme rectangulaire, réunies bout à bout; de leurs bords partent des prolongements ou *expansions aliformes*, et à leur surface se trouvent des crêtes longitudinales en nombre variable, parallèles à la direction de la fibre ; c'est à ces cellules qu'on a donné le nom de *cellules tendineuses*. Il n'y a dans les tendons d'autres fibres élastiques que celles qui existent dans le tissu conjonctif formant les cloisons ; elles sont minces et rares. Aussi les tendons, très tenaces dans le sens de leur longueur, manquent-ils d'élasticité, ce qui est une des conditions du rôle purement mécanique qu'ils remplissent, en tant qu'intermédiaires inextensibles entre la partie contractile du muscle et les points d'attache à mouvoir. — Fig. 759 : A, fibres tendineuses dissociées avec cellules tendineuses à leur surface (Gr. = 400 d.) ; B, cellule tendineuse isolée avec ses crêtes (à la surface du noyau) et ses expansions aliformes (Gr. = 260 d.). — Les fibres des tendons passent chez l'embryon par l'état de corps fibro-plastiques fusiformes parallèlement disposés, comme les autres fibres conjonctives, ce qui les distingue des fibres élastiques. — *Tendon d'Achille* (*funiculus Hippocratis*) [all. *die Achilles-Sehne*, angl. *the tendon of Achilles*]. Gros tendon aplati, formé, à la partie pos-

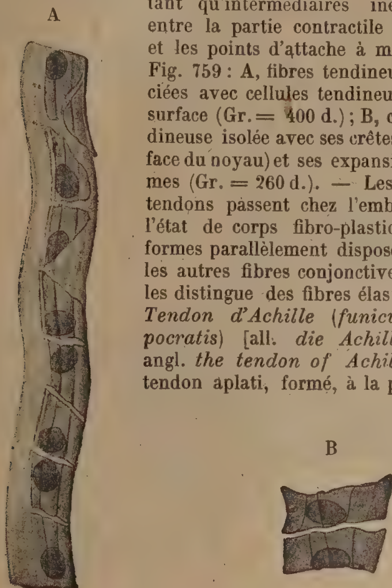



Fig. 759. — Structure du *tendon* (d'après Ranvier).

térieure et inférieure de la jambe, par la réunion des tendons des muscles jumeaux et soléaire et s'attachant à la partie inférieure de la face postérieure du calcanéum. Achille fut, dit la Fable, blessé à ce tendon pendant le siège de Troie : de là cette dénomination. On en pratique la section sous-cutanée pour remédier à l'extension du pied dans des as de pied équin, varus ou valgus. On le divise en enfonçant au-devant de lui, sous les téguments, à quelques centimètres au-dessus du talon, un bistouri recourbé très étroit et à tranchant convexe; puis on maintient les deux bouts rapprochés, et après cinq ou six jours on étend graduellement la substance qui les unit, jusqu'à ce que le pied soit ramené dans la flexion. V. Ténotomie. — *Tendons des doigts en massue*. Altération du tissu des tendons siégeant ordinairement près de l'insertion des fléchisseurs à la dernière phalange et donnant au doigt affecté la forme d'une massue. Elle est due à la production d'une substance amorphe, vasculaire, grisâtre, demi-transparente, parsemée de cellules embryonnaires. Elle débute dans les cloisons qui séparent les faisceaux tendineux; ceux-ci se trouvent écartés les uns des autres, quelquefois un peu atrophiés, mais conservent leur aspect nacré au travers du tissu morbide grisâtre à la constitution duquel ils ne prennent point part. — *Crépitation douloureuse des tendons*. V. Aï. — *Luxation des tendons*. Le déplacement du tendon de la longue portion du biceps, de ceux des péroniers latéraux et autres, par des chocs ou des froissements ayant amené la déchirure de leurs gaines fibreuses et séreuses. On ramène ces organes dans leur coulisse et on les tient au repos sous un bandage approprié.

**TÉNESME**. s. m. [*tenesmus*, τεινεσμὸς, de τείνειν, tendre; all. *Stuhlzwang*, angl. *tenesmus*, it. et esp. *tenesmo*]. Sentiment douloureux de tension et de constriction à la région de l'anus, avec des envies continuelles et presque inutiles d'aller à la selle. C'est un symptôme d'une irritation du rectum, produite par les matières excrétées, ou par une inflammation intestinale, la dysenterie principalement, ou par des hémorroïdes. Le traitement varie avec la cause du symptôme. — *Ténesme vésical* [all. *Harnzwang*]. Envie continuelle et douloureuse d'excréter l'urine, avec chaleur et cuisson, dont le siège paraît être au col de la vessie, et qui est d'origine inflammatoire ou spasmodique.

**TENETTE**. s. f. [*tenaculum*, *volsella*, all. *Blasensteinzange*, angl. *pincer*, it. *tanaglietta*, esp. *tenacilla*]. Espèce de pince que l'on introduit dans la vessie pour en extraire les calculs, dans l'opération de la cystotomie (fig. 760). La forme des tenettes varie ainsi que leurs dimensions. Celles dont on se sert ordinairement sont composées de deux branches croisées, terminées à l'une de leurs extrémités par des anneaux dans lesquels on engage les doigts qui les tiennent ; l'autre extrémité se termine par deux cuillers oblongues, garnies de petites pointes, qui empêchent la pierre de glisser après avoir été saisie. Les tenettes anciennes avaient les branches croisées jusqu'auprès des anneaux ; cette construction nécessitait l'emploi des deux mains pour les faire manœuvrer. Au moyen du décroisement partiel que Charrière a placé à 4 centimètres environ des anneaux, on peut tenir ces tenettes comme une pince à pansement ordinaire.




Fig. 760. — *Tenette* casse-pierre de Dolbeau.

**TÉNIA**. s. m. V. Tænia.

**TENNANT** (chimiste anglais de la fin du XVIIIe siècle). — *Poudre de Tennant*. V. Poudre *de blanchiment*.

**TÉNOGRAPHIE**. s. f. [de τένων, tendon, et γράφειν, décrire]. Description des tendons.

**TÉNOLOGIE**. s. f. [de τένων, tendon, et λόγος, traité]. Traité des tendons ; leur description.

**TÉNON** (chirurgien français, 1742-1816). — *Capsule* ou *aponévrose de Ténon* ou *aponévrose de l'orbite*. Plan aponévrotique, qui sépare la cavité orbitaire en deux loges : l'antérieure occupée par le globe de l'œil ; la postérieure, par les dépendances du globe, graisse, vaisseaux, nerfs, etc.

**TÉNONITE**. s. f. Inflammation de la capsule de Ténon. V. Capsulite.

**TÉNOPHYTE**. s. m. [de τένων, tendon, et φυτὸν, production]. Production de nature osseuse et cartilagineuse des tendons (Albers).

**TÉNOPLASTIE.** s. f. [de τένων, tendon, et πλάσσειν, faire]. Opération qui consiste à suturer un morceau de tendon prélevé à un animal, par exemple le chien, entre les deux extrémités d'un tendon sectionné, lorsque le tendon était trop court, ou que les deux extrémités ne peuvent être suffisamment rapprochées pour être suturées ensemble directement.

**TÉNORRHAPHIE.** s. f. [de τένων, tendon, et ῥαφὴ, suture; all. *Sehnennaht*, angl. *tenorrhaphy*, it. et esp. *tenorrafia*]. Suture des tendons. Cette opération, pratiquée le plus souvent après une division récente pour obtenir la réunion des tendons que la position et un bandange sont impuissants à opérer, se fait au moyen de fils d'argent ou de catgut. Cette dernière substance a l'avantage d'être résorbée dans la plaie; en opérant sous le couvert de l'asepsie, la réunion immédiate est obtenue facilement, ce qui abrège le temps pendant lequel le membre est dans une position forcée. L'immobilité est maintenue au moyen d'un appareil ouaté. La ténorrhaphie est aussi employée dans le cas de plaie ancienne où, les bouts du tendon s'étant cicatrisés isolément, les mouvements sont anéantis : on incise la peau longitudinalement en dehors du tendon, on va chercher les bouts dans la gangue interstitielle (ce qui est quelquefois difficile), on les avive et on les suture comme précédemment au moyen d'un ou de plusieurs fils passés à l'aide d'une aiguille courbe à travers les extrémités divisées.

**TÉNOSITE.** s. f. [de τένων, tendon]. Inflammation d'un tendon.

**TÉNOSYNITE.** s. f. ou **TÉNOSYNOVITE.** s. f. Inflammation de la synoviale d'un tendon. — *Ténosynite crépitante.* L'*aï*.

**TÉNOTOME.** s. m. [de τένων, tendon, et τομὴ, section; all. et angl. *Tenotom*, it. et esp. *tenotomo*]. Instrument qui sert à pratiquer la ténotomie, surtout par la méthode sous-cutanée. C'est un petit scalpel à lame courte et très étroite. Cette lame, ordinairement droite, parfois concave ou convexe, est unie au manche par une tige arrondie qui, se trouvant en rapport avec l'ouverture cutanée, après que l'instrument a pénétré profondément, ne risque pas d'agrandir cette ouverture. Le manche porte un point noir sur le côté correspondant au dos de la lame, pour servir de guide pendant l'opération.

**TÉNOTOMIE.** s. f. [*tenotomia*, de τένων, tendon, et τομὴ, section; all. *Tenotomie*, *Sehnenschnitt*, angl. *tenotomy*, it. et esp. *tenotomia*]. Mot qu'on a d'abord employé pour désigner exclusivement la section des tendons, mais qui, aujourd'hui, indique toute opération dans laquelle on coupe une partie trop tendue ou trop courte, quelle qu'elle soit. Dès le XVII^e siècle, on avait eu recours à la section du muscle sterno-clido-mastoïdien pour remédier à certains vices de position de la tête, et il y a fort longtemps aussi qu'on a proposé des opérations pour remédier aux cicatrices vicieuses. C'est surtout à Thilenius, Sartorius, Michaelis, Delpech et Stromeyer, que la ténotomie doit le grand développement qu'elle a pris, en faisant entrer, dans son domaine, des tendons, des muscles, des ligaments qu'elle avait cru d'abord devoir respecter. On pratique cette opération : 1° pour détruire des brides accidentelles qui empêchent ou gênent certains mouvements, comme dans les cas de cicatrices vicieuses ou de rétraction de l'aponévrose palmaire; 2° pour remédier à une gêne dans les mouvements qui dépendent de ce que certaines parties naturelles du corps devenues plus courtes et plus rigides que dans l'état ordinaire, maintiennent une position vicieuse (pied bot, torticolis); 3° pour faire cesser certains resserrements des orifices naturels qui sont entretenus par une contraction de leurs sphincters. Il y a deux grandes méthodes pour la pratiquer : 1° L'une consiste à diviser la peau avec les organes tendus, de manière que la plaie soit au contact de l'air. Elle comporte deux procédés, suivant qu'on divise au même niveau la peau et les parties profondes (Thilenius), ou qu'on donne une direction différente à l'incision de la peau et à celle du tendon ou de la bride (Sartorius). Cette division était importante à l'époque où on ne connaissait pas la cause véritable de la suppuration; dans le premier cas en effet, les bords de la plaie restaient écartés, la guérison avait lieu par suppuration. Dans le second cas, le malade était à l'abri des accidents inflammatoires quand la réunion immédiate s'opérait ; mais on n'était jamais certain d'obtenir cette réunion à cause de l'étendue de la plaie, de sorte que l'inflammation et la suppuration parfois survenaient quoi qu'on fasse. Aujourd'hui, grâce à l'asepsie, il est facile d'éviter la suppuration ; on choisira le procédé qui



Fig. 761. — *Ténotomie* du tendon d'Achille. — Le ténotome est conduit sous le tendon relâché.

donnera les meilleurs résultats au point de vue du fonctionnement ultérieur du membre. 2° L'autre méthode, appelée *sous-cutanée*, usitée presque exclusivement aujourd'hui, consiste à ne faire à la peau qu'une piqûre, et à porter par cette voie un instrument étroit, avec lequel on divise les parties profondes. L'idée première appartient à Delpech ; elle a été préconisée par Stromeyer, Dieffenbach, Bouvier, V. Duval et Jules Guérin. La plaie extérieure se cicatrise promptement, et la solution de continuité profonde, faite avec asepsie, guérit rapidement. Pour exécuter cette méthode, on prend un ténotome pointu, qu'on plonge sur un des côtés du tendon, puis on fait glisser l'instrument, ou mieux un autre ténotome mousse, entre la peau et le tendon ; on augmente le plus possible la tension de celui-ci, en faisant maintenir la partie dans une situation convenable ; enfin on retourne le tranchant vers le tendon, et on le coupe des parties superficielles aux parties profondes. On place alors un appareil qui maintienne pendant quelque temps la position obtenue par la section, et qui, souvent même, augmente et complète le redressement, de sorte que la ténotomie n'est ordinairement qu'une sorte de prélimi-

naire de l'orthopédie, qui vient ensuite appliquer ses moyens et ses procédés, en les variant suivant l'exigence des cas. — La section du tendon d'Achille est encore pratiquée comme acte préliminaire de l'opération de Pirogoff (fig. 761).

**TENQUE.** — *Collyre de Tenque.* V. COLLYRE.

**TENSEUR.** adj. et s. m. [all. *Spannmuskel*, angl. *tensor*, it. *tensore*, esp. *tensor*]. Synonyme d'*extenseur*. — *Tenseur de l'aponévrose crurale* ou du *fascia lata*. V. FASCIA. — *Tenseur de la choroïde.* Muscle qui naît circulairement de la face interne de l'anneau sclérotical osseux des oiseaux, et s'unit, par des fibres dirigées d'avant en arrière, à toute la circonférence antérieure de la choroïde. Il est riche en nerfs; ses fibres sont striées. Le même muscle se retrouve, avec des caractères identiques, chez les reptiles dont l'œil est pourvu d'un anneau sclérotical, comme les tortues, les lézards, et même chez les crocodiles, animaux privés de cercle osseux. Ce muscle, chez l'homme et chez les mammifères, est le *muscle ciliaire*, qui, au lieu de fibres musculaires striées, présente des fibres-cellules. V. CILIAIRE. — *Tenseur de la synoviale du genou.* Faisceau musculaire aplati allant du bas de la face antérieure du fémur à la portion supérieure de la synoviale du genou; c'est une dépendance du vaste externe.

**TENSIF, IVE.** adj. [τονώδης, all. *spannend*, angl. *tensive*, it. et esp. *tensivo*]. Accompagné de tension. — *Douleur tensive.* Celle qui s'accompagne d'un sentiment de distension dans la partie souffrante. Telle est celle que causent les inflammations des membranes muqueuses, l'éruption de la variole, la formation d'un abcès.

**TENSION.** s. f. [*tensio*, τάσις, all. *Spannung*, angl. *tension*, it. *tensione*, esp. *tension*]. Augmentation du volume d'un corps par l'effet de l'écartement ou du tiraillement de ses molécules. En parlant d'un liquide, c'est la force avec laquelle il émet des vapeurs; quand il s'agit d'une vapeur, c'est l'élasticité dont elle jouit. — *Tension artérielle.* Énergie de la tendance au retrait élastique des artères distendues. Elle est en rapport avec la quantité de sang contenue dans le segment d'artère considéré et avec l'élasticité de la paroi en ce point; la quantité de sang est elle-même en fonction de la masse sanguine totale, de la force d'impulsion du cœur et de la résistance qu'oppose à l'écoulement le système capillaire. La tension augmente à chaque ondée sanguine qui passe du cœur dans l'aorte ou l'artère pulmonaire : les valvules sigmoïdes mettent obstacle à la rentrée du sang dans les ventricules, la tension le chasse vers les capillaires et devient la cause prochaine du mouvement du sang dans l'arbre circulatoire. La tension diminue à mesure qu'on s'éloigne du cœur, et augmente quand le sang s'échappe lentement d'une artère par suite de la contraction des capillaires. La tension est proportionnelle à l'intensité de l'afflux, c'est-à-dire à l'intensité de l'action du cœur. Il n'existe qu'un retard insignifiant entre le battement d'une artère rapprochée du cœur et celui d'une artère éloignée; mais les pulsations ne sont pas complètes au même instant dans toutes les artères, de sorte que le retard ne porte que sur le maximum de la pulsation. La force avec laquelle le pouls est perçu par le doigt de l'observateur n'exprime pas exactement la force déployée par le cœur; mais l'intensité de la pulsation augmente toutes les fois que la tension artérielle diminue. La pulsation est supprimée au-dessous d'un anévrysme, non par les caillots qu'il renferme, mais par l'élasticité de la poche qui ramène la tension intermittente à un état uniforme. Les bruits de souffle cardiaques et vasculaires, ainsi que les variétés du pouls qui leur correspondent, sont produites par une condition commune de l'état circulatoire : *la faiblesse de la tension artérielle* (Marey). On mesure cette tension au moyen de sphygmomanomètre de Potain. Elle varie suivant beaucoup d'états morbides; elle peut être exagérée (hypertension) ou au contraire diminuée (hypotension). — *Tension et pression atmosphériques.* On donne le nom de *tension* d'un gaz dans un mélange au produit de la proportion centésimale de ce gaz par la pression atmosphérique. En partant de là, Bert a reconnu que la mort, dans les ascensions, etc., est due à la tension devenue insuffisante de l'oxygène dans l'air dilaté, en sortant de l'air comprimé; les accidents de la décompression ne sont point dus à la pression barométrique diminuée, mais à la tension de l'oxygène devenue insuffisante. Lorsque la pression diminue, la quantité d'oxygène et la quantité d'acide carbonique contenues dans le sang diminuent progressivement : 100 volumes de sang artériel d'un chien duquel on pouvait extraire, à la pression normale, 20 volumes d'oxygène et 40 volumes d'acide carbonique, n'en donnaient plus, à un quart d'atmosphère, que 8 et 22 volumes. Et c'est en vain que l'animal essayerait de rétablir sa richesse première en oxygène par des respirations précipitées : son sang, comme l'a prouvé l'expérience, n'en peut plus dissoudre autant qu'à la pression normale (Bert, Jourdanet). La production d'acide carbonique et d'urée, aux basses pressions, est notablement diminuée. Le rétablissement de la tension de l'oxygène ramène ce gaz à sa proportion normale dans le sang, et tout malaise cesse lorsqu'on respire, sans changer de pression, un air plus riche en oxygène que l'air extérieur (V. AIR *comprimé*). Bert a pu atteindre, sans la moindre souffrance, une pression de 24 cent., correspondant à une hauteur de 9 000 mètres, supérieure à celle du plus élevé des sommets terrestres. Sur tous les corps, organisés ou non, la pression atmosphérique est égale à celle qu'exerce une colonne de mercure ayant pour base la surface de ce corps et pour hauteur 76 centimètres, ou celle qu'exercerait une colonne d'eau de 10 à 11 mètres (V. BAROMÈTRE). Pour la surface du corps de l'homme (V. PESANTEUR *spécifique*) cette pression est égale à un poids de 16 000 kil. environ, en supposant l'intérieur vide. Mais cette pression s'exerce d'une manière égale dans tous les sens, de dedans en dehors, comme de dehors en dedans, quelle que soit la particule organique envisagée. Cela tient à ce que tous les êtres organisés contiennent, dans leur intérieur, des fluides élastiques ou gaz, soit à l'état de liberté comme dans les poumons, la vessie natatoire, l'intestin, soit dissous comme dans toutes les humeurs. Or, le *ressort* des gaz est déterminé par la pression atmosphérique et lui est égal, tandis que les liquides mêmes sont sensiblement compressibles. D'où il suit que la résistance intérieure à la pression extérieure est infinie quand elle dépend d'un liquide, et égale à la presssion atmosphérique quand elle dépend d'un gaz. L'égalité et la réciprocité des pressions est la cause qui les rend insensibles aux animaux. Mais, dès que l'une l'emporte sur l'autre, comme lorsque le baromètre s'élève ou s'abaisse brusquement, il en résulte un changement d'état qui se manifeste par une sensation de bien-être ou de malaise, selon le degré de ces variations ou selon le degré de sensibilité des individus ou des espèces animales. — *Tension.* État des parties vivantes qui n'ont plus leur souplesse naturelle, les tissus étant distendus par l'afflux d'un liquide intra ou extra-vasculaire ou par l'accumulation de gaz, ou leurs fibres étant tirées en sens opposé par une cause quelconque. — *Bruit de tension.* Son rendu par la vibration de toute membrane passant subitement de l'état de flaccidité à celui de tension. V. BRUIT *du cœur*. — *Tension électrique.* Manifestation de l'*électricité statique*, caractérisée par un effet répulsif et attractif de corps chargés d'électricité. La tension électrique est l'effort exercé en un point par l'électricité contre l'air. Elle est directement

proportionnelle au carré de la quantité d'électricité, et inversement proportionnelle à l'étendue de la surface sur laquelle l'électricité est répandue. Cette tension est partout égale sur la surface d'une sphère ; sur un ellipsoïde, elle augmente aux extrémités du grand axe ; sur les pointes, elle est si forte que le fluide électrique se dissipe dans l'air à mesure qu'on le développe. Deux corps légers et suspendus, par exemple des balles de sureau chargées d'une espèce différente d'électricité, s'attirent à une distance qui est en raison directe de la *tension* de celle-ci. L'intensité de cette attraction est en raison inverse du carré de la distance. La répulsion se manifeste lorsque les deux corps sont chargés de la même espèce d'électricité. L'attraction, toutes choses égales d'ailleurs, agit entre deux corps d'électricité contraire à une distance plus grande que la répulsion entre deux corps d'électricité semblable. En médecine, où il s'agit de faire pénétrer dans la profondeur de tissus mauvais conducteurs une petite quantité d'électricité, la tension électrique est nécessaire. En galvanocaustique, où l'on doit désorganiser, il faut le courant chimique le plus énergique possible, comme pour la lumière électrique ; de là résulte que les appareils électriques disposés pour les usages médicaux et pour les applications chirurgicales devront recevoir une disposition différente (V. Electrisation). Plus un corps est mauvais conducteur, plus l'électricité doit avoir de *tension* pour le pénétrer. Si un corps donne passage à deux électricités de nom contraire, elles se décomposent. Pendant ce temps, l'électricité en mouvement constitue un *courant*, état *dynamique* de l'électricité. Plus grande est la *tension*, plus rapidement se fait ce mouvement, d'où résulte un courant plus *intense*. La nature de ce conducteur, c'est-à-dire sa composition, sa longueur, son épaisseur (*section*), détermine l'énergie de la recomposition ou l'intensité du courant d'une source électrique donnée. La *conductibilité* propre à un corps est un facteur, et la *section* est l'autre facteur de l'*intensité* du courant ou *force électro-motrice*. Si une source électrique est riche en *tension* et pauvre en quantité, l'épuisement de cette source se fera d'autant plus vite, qu'elle ne rencontre point de cause de ralentissement, comme un corps mauvais conducteur ou un fil mince. Si la source est riche en quantité, l'épuisement est presque impossible. Le dégagement de l'électricité par frottement se fait en d'autant plus grande *quantité*, que la surface frottée est plus grande et le mouvement plus soutenu. Dans la pile, c'est l'étendue de la surface en contact avec le liquide excitateur qui détermine la quantité, tandis que le nombre des éléments détermine la tension (Hiffelsheim). — *Tension musculaire.* C'est le *tonus* musculaire. V. Tonicité. — *Tension ou pression du sang.* Pression ou tension exercée par le sang sur les parois des cavités et des vaisseaux qui le renferment. Mesurée dans les artères à l'aide de l'hémodynamomètre, la tension du sang est égale, chez l'homme, à celle qu'exerce une colonne de mercure haute de 16 centimètres, au moins pour ce qui est des carotides, car elle est plus faible dans les artères plus éloignées du cœur. Dans les veines, elle est du 10e au 20e de ce qu'elle est dans les artères correspondantes, et peut même être inférieure à 0 (pression ou tension négative). Dans les capillaires, où elle ne peut être directement mesurée, elle doit être intermédiaire aux pressions artérielle et veineuse. Enfin, dans les cavités du cœur, elle est soumise à des variations considérables, parce qu'elle est influencée par les mouvements du thorax et par les diverses causes qui modifient le rythme de la respiration : dans le ventricule droit, elle est, en moyenne, à peu près égale au cinquième de la tension du sang dans le ventricule gauche : elle est encore plus faible dans l'oreillette droite. — *Tension intermittente de l'épigastre.* Soulèvement de la partie gauche de l'épigastre qui fait une saillie résistante au palper, sonore à la percussion ; cette tuméfaction s'abaisse tout à coup pour se reproduire au bout d'un instant et ainsi de suite comme un ballon qu'on gonflerait et dégonflerait avec une pompe aspirante et foulante. Ce signe, décrit par Bouveret, indique la sténose du pylore, apparaît avant les ondulations épigastriques et permet un diagnostic précoce.

**TENTE.** s. f. [de *tenter* ; la *tente* est primitivement une sonde, et l'on disait *tenter une plaie* ; *turunda*, μοτὸς, all. *Wieke*, angl. *tent*, it. et esp. *tenta*]. On donnait autrefois ce nom, en chirurgie, à un faisceau de charpie qui ne différait de la *mèche* que par un volume plus considérable. Ces deux termes ont été souvent employés comme synonymes.

**TENTE.** s. f. [de *tendere*, tendre ; all. *Zelt.*, it. *tenda*, esp. *tienda*]. En hygiène hospitalière. V. Hôpital *sous tente.* ‖ *Tente du cervelet.* Large repli de la dure-mère tendu horizontalement entre les lobes postérieurs du cerveau et la face supérieure du cervelet. Sur le milieu de sa face supérieure s'insère la tente du cerveau, qui soulève légèrement cette partie médiane, de sorte que la tente s'incline de chaque côté en bas et en dehors. La circonférence postérieure, ou grande circonférence, s'attache en arrière aux gouttières latérales de l'occipital, et s'insère sur le bord supérieur du rocher, d'où elle se porte en avant sur l'apophyse clinoïde postérieure en formant une sorte de pont au-dessus du trijumeau. La circonférence antérieure, plus petite, va de chaque côté jusqu'à l'apophyse clinoïde antérieure, et limite avec la gouttière basilaire une ouverture (*trou ovale de Pacchioni*) qui donne passage à la protubérance annulaire. Dans l'épaisseur de la tente du cervelet sont logés les sinus latéral, pétreux supérieur, droit et caverneux, ainsi que le pressoir d'Hérophile.

**TENTIGO.** s. m. Mot latin synonyme de *priapisme.*

**TENTIPELLE.** s. m. [de *tendere*, tendre, et *pellis*, peau ; it. *tentipelle*]. Cosmétique auquel on attribuait la propriété d'effacer les rides de la peau peu dense.

**TÉNU, UE.** adj. [*tenuis*, λεπτὸς, all. *dünn*, angl. *thin*, it. *tenero*, esp. *tenue*]. Se dit d'une partie solide mince, très déliée, ou d'un liquide.

**TÉNUITÉ.** s. f. [*tenuitas*, λεπτότης, all. *Dünheit*, angl. *tenuity*, *thinness*, it. *tenuità*, esp. *tenuidad*]. Qualité de ce qui est ténu.

**TÉPHRO-MYÉLITE.** s. f. [de τεφρός, gris, et myélite]. Inflammation systématique des cornes de la moelle épinière, particulièrement des cornes antérieures ; elle se rencontre à l'état aigu dans la paralysie de l'enfance et dans la paralysie spinale aiguë de l'adulte, à l'état chronique dans l'atrophie musculaire progressive.

**TÉPHROSIE.** s. f. Genre de plantes de la famille des légumineuses papilionacées. — *Tephrosia apollinea*, Pers. (*Galega apollinea*, Del.). Ses feuilles servent à falsifier le séné. — *Tephrosia senna*, Kunth, de Popayan. Les feuilles sont purgatives. — *Tephrosia leptostachya*, DC., du Sénégal. La racine est purgative. ‖ *Tephrosia toxicaria*, Pers. (*Galega toxicaria*, Sw.). Il sert à empoisonner le poisson sans le rendre vénéneux.

**TEPIDARIUM.** s. m. [de *tepidus*, tiède]. Mot latin employé pour désigner dans les établissements de bains le lieu où l'on prend des bains tièdes.

**TEPLITZ-SCHŒNAU** (Bohême). *Eaux thermales simples*, température 28° à 49°,3. Altitude : 230 mètres. Établissement : 1er mai au 1er octobre.

**TEPLITZ-TZENTSCHIN** (Hongrie). *Eaux bicarbonatées calciques*, chaudes, 36° à 40°. Altitude : 175 mètres. Établissement : 1er mai au 15 octobre.

**TÉRABDELLE.** s. f. Sorte de machine pneumatique opérant à volonté la saignée locale et la révulsion par l'intermédiaire de tubes allant de la machine à des ventouses et au moyen de l'application continue de la force d'un manœuvre à la succion du sang (Damoiseau).

**TÉRATOGÉNIE.** s. f. [de τέρας, monstre, et γένεσθαι, être produit]. Mode de production des monstruosités (Serres), dont la théorie repose sur les points fondamentaux suivants : 1° Aux dépens d'un blastoderme unique et sur une même tache embryonnaire, apparaît une *seule* ligne primitive, et, dès ce moment, le champ des perturbations tératologiques est ouvert. 2° Qu'il survienne, à cette période du développement, une bifurcation d'une extrémité, elle entraînera la production, soit d'un monstre *bicéphale* ou *sycéphale*, soit de la *polymélie* inférieure. Si elle a lieu simultanément aux deux extrémités caudale et céphalique, il se produira un monstre *sternopage*, *xiphopage*, *pygopage*, etc. 3° Que la déviation ne s'opère que dans les phases ultérieures de l'évolution, elle produira la multiplication d'un membre ou d'un organe quelconque suivant le bourgeon qui aura été le siège de la bifurcation.

**TÉRATOÏDE.** adj. — *Tumeur tératoïde.* V. Tératome.

**TÉRATOLOGIE.** s. f. [*teratologia*, de τέρας, monstre, et λόγος, discours ; all. *Teratologie, Missgeburtlehre*, angl. *teratology*, it. et esp. *teratologia*]. Partie de la pathologie qui traite des monstruosités. Comme celles-ci ne sont que le résultat de perturbations de la naissance et du développement des organes, elles constituent des maladies d'origine embryonnaire. Leur description, faite d'après les principes de la méthode comparative (dite méthode naturelle en biologie), rattache la tératologie à l'anatomie pathologique d'une part, à la physiologie pathologique de l'autre, et conduit à classer les monstres d'après les lois de la biotaxie, classification qui constitue la *biotaxie pathologique*. La netteté des résultats obtenus à l'aide de la comparaison des monstres aux êtres normaux peut guider les médecins dans la marche à suivre pour décrire les maladies postérieures à la naissance, celles-ci nécessitant comme les autres une comparaison incessante avec l'état normal.

**TÉRATOLOGIQUE.** adj. [*teratologicus*, all. *teratologisch*, angl. *teratologic*, *teratological*, it. et esp. *teratologico*]. Qui a rapport à la tératologie.

**TÉRATOME.** s. m. Nom proposé par Virchow pour désigner les tumeurs complexes ou à tissus multiples dans lesquelles les différents tissus paraissent s'être développés simultanément ; comme ces tumeurs présentent parfois une ébauche d'organisation, elles ont été aussi désignées sous le nom de tumeurs *organoïdes*, les autres tumeurs méritant le nom d'*histioïdes*. On range seulement dans les tératomes les tumeurs formées de tissus de type différent ; c'est ainsi que celles qui contiennent uniquement les différentes variétés du tissu conjonctif, tissus myxomateux, fibreux, lipomateux, sarcomateux, cartilagineux, etc., ne rentrent pas dans ce groupe. Quant au carcinome, dans lequel il y a à la fois développement de tissu épithélial et de tissu conjonctif, il ne peut non plus rentrer dans cette catégorie, car ces deux tissus n'ont pas un développement simultané, le conjonctif est secondaire à l'épithélial et représente une réaction de l'organisme. Ces tumeurs sont congénitales, soit qu'elles se développent de bonne heure, soit qu'elles apparaissent tardivement, mais dans les deux cas on admet qu'elles sont le résultat du développement de germes existant dès la naissance. Les principales de ces tumeurs sont les *kystes dermoïdes*. V. Kyste.

**TÉRATOPAGE.** s. m. [de τέρας, monstre, et παγείς, uni]. Nom générique des monstres doubles.

**TERBIUM.** s. m. (Mosander, 1844). Métal extrait d'un minéral de Suède. Il n'est pas connu à l'état pur.

**TERCIS** (France, Landes). *Eaux chlorurées sulfurées*, chaudes, 37°.

**TEREBELLUM.** s. m. [esp. *terebelo*]. Nom donné par Dugès à un perce-crâne de son invention.

**TÉRÉBÈNE.** s. m. [all. *Terebën*, angl. *terebenum*, it. et esp. *terebeno* ; *camphilène*] ($C^{20}H^{16}$). Carbure d'hydrogène qu'on obtient en traitant l'essence de térébenthine par l'acide sulfurique. Le térébène pur est un liquide incolore, mobile, sans action sur la lumière polarisée, bouillant à 152°, moins oxydable à l'air que le térébenthène, se transformant, lorsqu'on y fait passer un courant d'acide chlorhydrique, en monochlorhydrate de térébène solide, et jamais en bichlorhydrate (contrairement au térébenthène qui fournit les deux chlorhydrates), même lorsqu'il est saturé par l'acide chlorhydrique ; il ne donne pas non plus d'hydrate cristallisé. Ce corps a été employé en thérapeutique à la dose de 0gr,25 à 2 grammes par jour dans la cystite tuberculeuse. — Le *chlorhydrate de térébène* ($C^{20}H^{16}Cl$) est solide, cristallin, blanc, fusible à 125° ; l'eau froide le décompose en partie, en mettant de l'acide chlorhydrique en liberté ; l'eau à 100° le décompose totalement et rapidement, en dégageant l'acide chlorhydrique et reformant du térébène liquide : cette décomposition n'a pas lieu pour le chlorhydrate de térébenthène.

**TÉRÉBENTHÈNE.** s. m. [*essence de térébenthine rectifiée* ou *chimiquement pure* ($C^{20}H^{16}$, en atomes $C^{10}H^{16}$). Liquide incolore, très mobile, d'odeur spéciale pénétrante, de saveur âcre et brûlante ; densité 0,864 ; bout à 160° ; brûle avec une flamme éclairante et fuligineuse ; dévie à gauche ou à droite le plan de polarisation de la lumière, suivant qu'il est extrait de l'essence de térébenthine fournie par le *Pinus maritima* ou par le *Pinus australis*. Chauffé à 250°, le térébenthène a un pouvoir rotatoire moins fort : le liquide est devenu plus oxydable, a pris une odeur de citron, et est changé en corps polymères et en un hydrocarbure isomérique, l'*isotérébenthène*, qui est lævogyre (Berthelot). Le térébenthène absorbe l'oxygène de l'air en devenant visqueux et résineux, et en donnant naissance aux acides acétique, formique et carbonique, en même temps qu'il se forme du cymène. L'acide sulfurique attaque vivement le térébenthène, et donne du térébène, du cymène, du colophène, et quelques composés polymères résineux ; l'acide azotique agit plus violemment encore, en fournissant divers produits dont la nature varie avec la concentration de l'acide ; les acides organiques agissent en diminuant le pouvoir rotatoire du térébenthène. L'acide chlorhydrique forme trois chlorhydrates ; l'eau donne un hydrate cristallisé. Le térébenthène se dissout à peine dans l'eau ; il se mélange aux huiles, à l'alcool et à l'éther. Il dissout le soufre, l'iode, le phosphore, et beaucoup de corps d'origine organique. Il ne dissout ni le succin, ni la laque, gonfle le copal, dissout bien le dammar, la colophane, l'élémi, la sandaraque, la cire de carnauba, et très bien le mastic. — *Monochlorhydrate solide de térébenthène* [*camphre artificiel*] ($C^{20}H^{16}Cl$, en atomes $C^{10}H^{16}HCl$). Corps qui se produit quand le gaz chlorhydrique sec traverse lentement le térébenthène bien refroidi, qui l'absorbe avec élévation de température. Il se dépose en cristaux blancs, mous, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther, fusibles à 115°, bouillant à 208°. Il dévie le plan de polarisation dans le même sens que le térébenthène dont il dérive ; il a un peu l'aspect extérieur et l'odeur du camphre ordinaire ; contrairement au chlorhydrate de térébène, il n'est nullement décomposé par l'eau froide, et l'est à peine par l'eau bouillante ; chauffé en vase clos à 200° avec de l'eau, il perd son acide chlorhydrique et se transforme en téré-

bène. — *Monochlorhydrate liquide de térébenthène.* Liquide huileux qui surnage les cristaux du précédent après sa formation ; il est de même composition, mais reste toujours liquide. Il est impossible de le séparer complètement du chlorhydrate solide. — *Bichlorhydrate de térébenthène* ($C^{20}H^{16}.2HCl$). Corps solide, cristallisable, blanc nacré, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible à 49°,5, sans action sur la lumière polarisée, qui se dépose au bout d'un mois dans une solution aqueuse et saturée d'acide chlorhydrique à la surface de laquelle est placé du térébenthène. — *Hydrate de térébenthène* [*terpine*] ($C^{20}H^{16}2HO$). Composé cristallisé, solide, qui se produit quand le térébenthène est exposé au contact de l'eau. Il est soluble dans l'alcool, fusible à 103°. Par la chaleur il devient $C^{20}H^{16}4HO$, distille a 250° sans altération. Il est utilisé en médecine sous le nom de *terpine*. V. ce mot. ‖ *Térébenthène*. Nom donné souvent, à tort, à l'essence de térébenthine du commerce, c'est-à-dire à un produit brut dans lequel est contenu le véritable *térébenthène*. V. TÉRÉBENTHINE (*Essence de*).

**TÉRÉBENTHILIQUE.** adj. — *Acide térébenthilique* ($C^{16}H^{10}O^4$). Composé cristallin, blanc, à vapeur irritante, fusible à 90°, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, distillant à 250°, obtenu en faisant passer sur la chaux sodée, puis sur l'acide chlorhydrique, les vapeurs de l'hydrate de térébenthène.

**TÉRÉBENTHINE.** s. f. [*terebenthina*, τερεβινθίνη, τερμινθίνη, all. *Therpentin*, angl. *turpentine*, it. *terebentina*, *trementina*, esp. *terebentina*]. Nom collectif des résines liquides. Ce sont des sucs odorants, demi-liquides et glutineux, qui découlent d'arbres de la famille des conifères et de celle des térébinthacées. Incolores pour la plupart au moment où elles s'échappent de la plante, les térébenthines prennent avec le temps une couleur citrine. Elles sont inflammables, d'une saveur chaude et piquante, d'une odeur forte. Elles se composent d'une essence ayant pour formule $C^{20}H^{16}$, à laquelle elles doivent leur odeur et leur saveur, et d'une ou plusieurs résines. L'absence des acides benzoïque et cinnamique les distingue des baumes, dont cependant quelques-unes portent le nom. La chaleur les concrète en volatilisant leur essence. — *Térébenthine d'Alsace*. V. TÉRÉBENTHINE *de Strasbourg*. — *Térébenthine du Canada* [dite à tort *baume du Canada*]. Elle est produite par l'*Abies balsamea*, Miller. Elle est liquide, se dessèche à l'air en deux à trois jours, a une odeur suave, et est souvent substituée au baume de la Mecque. — *Térébenthine de Chio*. Elle provient du *Pistacia terebinthus*, L. Elle est très épaisse, glutineuse, transparente, d'une couleur citrine verdâtre, d'une odeur agréable de citron et de fenouil, d'une saveur parfumée comme celle du mastic, sans amertume ni âcreté. — *Térébenthine commune*, *de Bordeaux*, *de France*, *du sapin*, etc. Elle provient du *Pinus maritima*. Elle est épaisse, trouble, grenue, colorée, entièrement soluble dans l'alcool, solidifiable par la magnésie, d'odeur désagréable, de saveur amère. Elle se dessèche complètement à l'air. Elle découle d'entailles pratiquées au tronc de l'arbre ; pour la purifier, on la filtre après l'avoir fondue au soleil (*térébenthine au soleil*) ou dans une chaudière. En nature, elle n'est pas employée en médecine : mais on en retire la colophane, la poix, le galipot, le goudron végétal. — *Térébenthine cuite*. On la prépare en faisant bouillir la térébenthine d'Alsace dans l'eau, et arrêtant l'opération lorsqu'un peu de résine, jetée dans de l'eau froide, y prend une consistance plastique (Codex). On l'administre en pilules. — *Térébenthine* ou *faux baume de la Mecque*, *de Judée*, *de Gilead* ou *du Caire*. Térébenthine qu'on obtient par incision de l'écorce du *Balsamodendron gileadense*, Kunth (*Amyris opobalsamum*, Forsk.), famille des térébinthacées burséracées. Saveur aromatique amère, odeur forte d'abord, puis suave, spéciale. Elle a une teinte fauve, variable suivant son ancienneté. Une goutte tombée dans l'eau remonte à la surface, et s'y étend aussitôt en une couche très mince, nébuleuse, formée de fort petites gouttes qui s'attachent aux objets de fer, comme la térébenthine, et se durcissent à l'air comme elle en peu de temps. — *Térébenthine de Strasbourg*, *d'Alsace* ou *des Vosges*, *térébenthine au citron*. Elle est fournie par l'*Abies pectinata*, DC., est rare, chère, et souvent remplacée par la térébenthine commune. C'est à tort qu'on lui donne parfois le nom de *térébenthine de Venise*, qui désigne la térébenthine du mélèze, et qu'on appelle aussi celle-ci térébenthine de Strasbourg. — *Térébenthine de Venise*, *térébenthine du mélèze*. Elle découle du mélèze (*Larix Europæa*, DC.), et vient de la Suisse. Elle est fluide, verdâtre, transparente, de saveur âcre et amère, d'odeur forte. Elle est employée en pharmacie. — *Essence de térébenthine*. Produit de la distillation d'une térébenthine quelconque, en particulier de la térébenthine commune ou du sapin. C'est alors un liquide incolore, mobile, réfringent, de saveur âcre et brûlante, d'odeur tenace, jaunissant au contact de l'air, lævogyre. A l'intérieur, l'essence de térébenthine s'emploie en capsules, dans une potion ou un lavement (émulsionnée avec un jaune d'œuf) ; comme anticatarrhale (flux bronchiques et intestinaux, blennorragie, leucorrhée) et comme hémostatique (50 centigr. à 4 gr.) ; comme stimulant général et modificateur de la muqueuse gastro-intestinale, dans les névroses, la sciatique, les gastralgies, le météorisme intestinal (4 à 8 gr.) ; comme tænifuge (30 à 60 gr.). A l'extérieur, elle s'emploie en frictions dans le rhumatisme chronique et les névralgies ; comme topique désinfectant sur les plaies gangreneuses, les ulcères ; comme rubéfiant, surtout quand elle est chaude, et même vésicant. Associée au double de son poids d'éther, elle constitue le *remède de Durande*, regardé à tort comme dissolvant des calculs biliaires. C'est un puissant antidote du phosphore en cas d'empoisonnement (Personne). — La térébenthine agit comme l'essence à titre d'excitant général : mais l'essence s'élimine particulièrement par l'appareil respiratoire et la peau, tandis que la résine se dirige vers les organes urinaires en communiquant à l'urine une odeur de violette. Une térébenthine liquide, riche en essence, suit la première voie ; une térébenthine molle, résineuse, suit la seconde : l'administration de l'une ou l'autre sorte n'est donc pas indifférente. La térébenthine se donne à la dose de 1 à 4 grammes, en capsules, en émulsion, et surtout en pilules (préparées avec la magnésie qui solidifie la térébenthine).

**TÉRÉBENTHINÉ, ÉE.** adj. Qui a les qualités de la térébenthine, ou qui en contient.

**TÉRÉBENZIQUE.** adj. — *Acide térébenzique*. Nom donné par Cailliot à un corps acide obtenu par oxydation de l'essence de térébenthine, et qui n'est autre que l'acide toluique.

**TÉRÉBINTHE.** s. m. [all. *Terpentinbaum*, angl. *terebinth*, it. *albero resinoso*, esp. *terebinto*, *Pistacia terebinthus*, L.]. Arbre de la famille des térébinthacées qui donne la *térébenthine de Chio*.

**TÉRÉBIQUE.** adj. — *Acide térébique* [all. *Terebilsäure*, angl. *terebilic acid*, it. et esp. *acido terebilico* ($C^{14}H^{10}O^8$). Produit cristallisable de l'action oxydante de l'acide azotique sur l'essence de térébenthine ou sur la colophane. Peu soluble à froid dans l'eau, l'alcool et l'éther ; plus soluble à chaud, fond à 175°.

**TÉRÉBRANT, ANTE.** adj. [*terebrans*, all. *bohrend*, angl. *terebrating*, *boring*, esp. *terebrante*]. Qui perce : *épithélioma térébrant du maxillaire supérieur*, épithélioma qui y creuse une cavité ; *artérite térébrante*,

forme de syphilis artérielle qui, évoluant rapidement, entraîne la rupture du vaisseau sans formation préalable d'un anévrysme (Brault et Letulle). — Se dit quelquefois de la douleur, quand il semble que la partie souffrante soit percée par un corps qui cherche à s'y introduire.

**TÉRÉBRATEUR**. s. m. Synonyme de *perforateur*.

**TÉRÉBRATION**. s. f. [de *terebrare*, perforer]. Action de perforer. — *Térébration des côtes*. Opération consistant à percer une côte avec un perforateur en forme de vrille pour y passer un trocart ou une canule dans un des procédés de la thoracocentèse.

**TÉRÉNIABIN**. s. m. V. Manne *liquide*.

**TÉREPHTALIQUE**. adj. — *Acide térephtalique* ($C^{16}H^6O^8$). Produit de l'oxydation de l'essence de térébenthine par l'acide azotique (comme les acides térébique et téréchrysique). Pulvérulent, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, le chloroforme, soluble sans altération dans l'acide sulfurique chaud.

**TERMINAISON**. s. f. [*terminus*, πέρας, τέλος, τελεύτη, all. *Ende*, angl. *termination*, *ending*, it. *terminazione*, esp. *terminacion*]. Cessation d'un phénomène normal ou d'une maladie. — En anatomie, le bout ou la disparition des nerfs, des vaisseaux, etc. Lorsque les artères, se subdivisant de plus en plus, cessent d'avoir la disposition et la structure qui leur sont propres, elles ont environ un dixième de millimètre de large, et peuvent encore être aperçues à l'œil nu. Elles se terminent en se continuant avec les vaisseaux capillaires. — *Terminaisons nerveuses*. Tous les nerfs se terminent à leur extrémité périphérique par une arborisation plus ou moins riche qui aboutit pour les nerfs centrifuges dans les glandes, dans le tissu conjonctif (cellules pigmentaires), dans le tissu musculaire [V. Musculaire (*Tissu*)], pour les nerfs centripètes dans les épithéliums, le tissu conjonctif, le tissu osseux, le tissu musculaire. Mais l'influx nerveux allant dans les nerfs sensitifs de la périphérie au centre, l'extrémité qui est en contact avec les organes constitue non pas une terminaison, mais bien l'origine véritable du nerf. Néanmoins, l'usage a prévalu de désigner sous le nom de terminaison nerveuse l'extrémité périphérique des nerfs centripètes comme des centrifuges. Parmi les terminaisons ou plutôt les origines des fibres sensitives dans les épithéliums, les unes se font par des boutons, les autres par des ménisques, d'autres par des arborisations entourant une cellule sensorielle; ce sont les *terminaisons hédériformes* du derme et de l'épiderme chez l'homme.

**TERMINAL, ALE**. adj. [*terminalis*, all. *gipfelständig*, angl. *terminal*, it. *terminale*, esp. *terminal*]. En anatomie, *fil* ou *filet terminal*. V. Pie-mère. — *Plaque terminale*. V. Musculaire (*Tissu*).

**TERMINALIA**. s. m. V. Myrobalan.

**TERMINOLOGIE**. s. f. [de *terminus*, terme, et λόγος, traité]. Mot mal formé employé pour *glossologie* dans le sens de connaissance des termes techniques d'une science.

**TERMINTHE**. s. m. [*terminthus*, it. *terminto*]. Chez les anciens, tumeur dont la forme leur semblait avoir quelque analogie avec celle du fruit du térébinthe.

**TERPÈNE**. s. m. Nom générique des hydrocarbures dont la formule en notation atomique est $C^{10}H^{16}$.

**TERPÉNIQUE**. adj. — *Acide terpénique* ($C^{16}H^{12}O^8$). Substance cristallisable, soluble dans l'eau, obtenue en traitant l'hydrate de térébenthine par un mélange de bichromate de potasse et d'acide sulfurique.

**TERPILÈNE**. s. m. ($C^{20}H^{16}$). Liquide obtenu en faisant agir, à chaud, le sodium sur le bichlorhydrate de térébenthène (Berthelot).

**TERPINE**. s. f. V. Térébenthène (*Hydrate de*). La terpine a une action analogue à celle du copahu, marquée surtout sur la muqueuse bronchique; on l'emploie comme balsamique dans les affections catarrhales des voies respiratoires à la dose de 0gr,10 à 2 gr. par jour, en pilules, en cachets ou en potion alcoolisée (Lépine).

**TERPINOL**. s. m. [all. *Terpinol*, angl. *terpinole*, it. et esp. *terpinola*]. Essence qui se forme par l'action des acides sur l'hydrate de térébenthène (*terpine*). Liquide incolore, d'odeur agréable de jacinthe, employé dans les mêmes cas que la terpine, en pilules ou capsules de 10 centigr., à la dose de 0gr,50 à 1 gr.

**TERRAIN**. s. m. En pathologie générale, le milieu chimique et dynamique constitué par l'organisme. — *Cure de terrain*. V. Cure.

**TERRALINE**. s. f. Mélange de plâtre calciné, de kaolin, de silice, de lanoline, de glycérine et d'un antiseptique quelconque (Tschhoff). C'est un véhicule non irritant, qu'on peut enlever facilement de la surface sur laquelle on l'a étalé, avec de l'eau sans savon.

**TERRASSE** (La) (France, Isère). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 19°,3.

**TERRE**. s. f. [*terra*, γῆ, χθων, all. *Erde*, angl. *earth*, it. *terra*, esp. *tierra*]. Celle des planètes du système solaire qu'habite l'homme. Elle est la troisième dans l'ordre de l'éloignement du soleil, Mercure étant la plus rapprochée, Vénus ensuite. Son orbite est placée entre celle de Vénus et celle de Mars, qui sont un peu moins grosses qu'elle. C'est un sphéroïde un peu aplati aux deux pôles. Les mers et les glaciers couvrent plus des trois quarts et un peu moins des quatre cinquièmes de sa surface. Les déserts et les montagnes rocheuses réduisent à un cinquième au plus la portion habitable de la surface du globe. On calcule que cette surface s'est solidifiée depuis 150 millions d'années, et 50 millions d'années depuis le moment où elle a été assez froide pour que des plantes et des animaux aient pu y apparaître et y vivre. Parties constituantes de cette surface, composés des mêmes principes, en étant dérivés sans qu'on sache encore de quelle manière, beaucoup de ces plantes et de ces animaux offrent des corrélations superficielles de couleurs avec celles du sol, ou de l'animal avec le végétal sur lequel vit le premier. Mais il n'y a pas de corrélations organiques proprement dites plus profondes. Rien non plus jusqu'à présent n'a prouvé que les animaux les plus complexes dérivent par métamorphose ou promorphose des plus simples, pas plus qu'on ne peut considérer les animaux simples comme une transformation de quelque plante. — *Mangeur de terre*. V. Géophage. ‖ Nom donné pendant longtemps par des chimistes à un certain nombre de substances qu'ils regardaient comme simples, aucun des agents connus n'ayant de prise sur elles, mais qu'on est parvenu depuis à décomposer et à ramener à la classe des corps oxygénés. — *Terre animale*. V. Phosphate *de chaux*. — *Terre bolaire*. V. Bol. — *Terre calcaire*. V. Carbonate *de chaux*. — *Terre cimolée* [*boue des couteliers*, *cimolia terra*, κιμωλία γῆ; all. *Cimolit*, angl. *tobacco-pipe-clay*, it. *cimolia*]. Espèce d'argile ainsi nommée de *Cimolis*, l'une des Cyclades, aujourd'hui l'Argentière, d'où on la tirait. Elle passait pour astringente et résolutive, et était employée contre la brûlure du premier au troisième degré. — *Terre foliée calcaire*. V. Acétate *de chaux*. — *Terre foliée mercurielle*. V. Acétate *de mercure*. — *Terre foliée minérale*. V. Acétate *de soude*. — *Terre foliée de tartre*. V. Acétate *de soude*. — *Terre foliée végétale*. V. Acétate *de potasse*. — *Terre de Lemnos* (*terre sigillée bolaire*, *argilla lemnia*). Substance argileuse qui ne diffère pas de la sanguine, ou argilo-ocreuse, rouge graphique de Haüy. On en formait de grosses pastilles sur lesquelles on imprimait le sceau du

Grand Seigneur. Elle est employée en Égypte comme astringente, et inusitée en Europe. — *Terre pesante.* V. Baryte. — *Terre pesante salée.* V. Chlorure *de baryum.* — *Terre à porcelaine.* V. Kaolin. — *Terre de Vérone.* Composé de silice, d'alumine, de protoxyde de fer, de magnésie, de soude et de protoxyde de manganèse.

**TERRE-NOIX.** s. f. [all. *Erdnuss*, angl. *pignut*, it. *noce della terra*, esp. *castaña di tierra*]. Tubercule sphérique de la grosseur d'une noisette ou un peu plus, noirâtre au dehors, blanc au dedans, alimentaire, fourni par le *Bunium bulbocastanum* (Koch), ombellifère croissant en Europe dans les terrains maigres.

**TERREUX, EUSE.** adj. Qui a l'aspect ou la nature de la terre : *lut terreux.*

**TERRICOLE.** adj. [de *terra*, terre, et *colere*, habiter]. Qui habite dans la terre, la vase.

**TERRITOIRE.** s. m. — *Territoire cellulaire.* Expression employée pour la première fois par Goodsir (1845) pour désigner l'ensemble des cellules de même espèce dans tel ou tel organe donné.

**TERROU.** s. m. V. Formène.

**TERTIAIRE.** adj. Se dit, en anatomie, des divisions de troisième ordre des vaisseaux, etc.; en pathologie, des accidents qui se montrent après deux autres ordres de symptômes. V. Syphilis.

**TEST.** s. m. [*testa*, ὄστρακον, all. *Schale*, angl. *shell*, it. *costa*, esp. *tiesto*]. Enveloppe dure de certains animaux, particulièrement celle qui est surtout calcaire, comme la coquille des mollusques, la carapace des crustacés et des échinodermes.

**TESTAMENT.** s. m. V. Donation.

**TESTES.** s. m. pl. [pluriel latin de *testis*, testicule; all. *das hintere Vierhügelpaar*, it. *testi*]. Nom donné aux tubercules quadrijumeaux postérieurs.

**TESTICULAIRE.** adj. [all. *testiculär*, angl. *testicular*, it. *testicolare*, esp. *testicular*]. Qui appartient au testicule. — *Cordon testiculaire*, *fonction testiculaire.* V. Spermatique. — *Parenchyme testiculaire.* V. Testicule. — *Suc testiculaire.* V. Suc.

**TESTICULE.** s. m. [*testis*, *testiculus*, ὄρχις, δίδυμος, all. *Hode*, angl. *testicle*, it. *testicolo*, esp. *testiculo*]. Organe essentiel de l'appareil reproducteur mâle, homologue de l'ovaire chez la femme, pair, contenu dans le scrotum, et dans lequel naissent les spermatozoïdes. La forme des testicules est celle d'un ovoïde aplati ; ils ont une obliquité telle, que leur grand axe se rapproche en bas et en arrière, que leur extrémité supérieure est tournée en avant et en dehors, que leur bord antérieur, lisse et convexe, regarde en bas, que leur bord postérieur (*hile du testicule*), rectiligne, regarde en haut. Le testicule gauche descend un peu plus bas et est un peu plus volumineux que le droit. Le poids de chaque testicule est de 21 grammes en moyenne, sa longueur de 5 centimètres, sa largeur de 7, son épaisseur de 2 et demi : ces chiffres varient d'ailleurs d'un sujet à l'autre. Les testicules sont enveloppés par une membrane fibreuse, appelée *albuginée* ou *pérididyme*, qui a l'aspect de la sclérotique, sur le vivant. Cette membrane est résistante, d'un blanc opaque, non élastique ; en rapport avec la tunique vaginale par sa surface externe, elle est appliquée sur le parenchyme de l'organe, dans lequel elle envoie des prolongements membraneux minces et aplatis, qui se dirigent tous vers le bord postéro-supérieur du testicule, de manière à le subdiviser en loges à peu près pyramidales : ces cloisons partent d'un renflement que cette membrane forme le long du bord supérieur du testicule (*corps d'Highmore*), renflement à travers lequel passent les conduits efférents, qui se continuent avec ceux de la tête de l'épididyme. — Fig. 762. Trajet de la vaginale sur une coupe sagittale. — Le *parenchyme testiculaire* est mou, jaunâtre ; il fait hernie au dehors quand on a pratiqué une boutonnière sur l'albuginée ; il est formé d'un grand nombre de tubes dits *canaux séminifères* ou *canalicules spermatiques*, flexueux, peu adhérents les uns aux autres, enroulés de manière à former des *lobules* que séparent les cloisons émanées de l'albuginée. Ces lobules sont au nombre de 200 à 300. Chaque lobule a une forme allongée ; son extrémité la plus grêle regarde le corps d'Highmore, tandis que l'autre extrémité plus volumineuse regarde la périphérie de l'organe. Chacun renferme un à trois tubes enroulés sur eux-mêmes, longs de 75 à 80 centimètres, parfois de 1m,50, larges de 0mm,15 en moyenne. Chaque tube est ouvert du côté du corps d'Highmore, et terminé en cul-de-sac ou cæcum à son autre extrémité. Il est quelquefois ramifié, mais ses ramifications ne dépassent pas le chiffre de 4 à 6. En se rapprochant du corps d'Highmore, ces tubes deviennent à peu près parallèles, rectilignes. On leur donne à ce niveau le nom de *canaux droits*. Ces canaux, réduits à 14 ou 16, pénètrent dans le corps d'Highmore, s'envoient dans son épaisseur quelques anastomoses qui représentent un réseau dit *rete vasculosum testis*, *réseau de Haller*. Ils convergent les uns vers les autres, et, au moment où ils abandonnent le bord supérieur du testicule pour se jeter dans la tête de l'épididyme, ils sont au nombre de 12 environ. Ce sont ces 12 conduits, marquant l'origine de l'épididyme, qui forment les *canaux efférents* du testicule ; ils ne s'anastomosent pas entre eux, mais se contournent en formant des lobules qu'on appelle *cônes vasculaires de Haller*. Les *artères* du testicule proviennent de la spermatique, dont les ramifications se portent les unes à la face interne de la tunique albuginée, tandis que les autres se ramifient dans les cloisons conjonctives qui séparent les lobules. Leurs capillaires forment des mailles autour des canalicules qu'ils enlacent sans jamais pénétrer dans l'épaisseur de leur paroi. De ces capillaires naissent les *veines*, qui sortent du testicule, au niveau de la tête de l'épididyme, pour cheminer ensuite le long du bord interne de ce corps avec les *lymphatiques*, qui sont nombreux : les veines forment les veines spermatiques ; les lymphatiques se rendent aux ganglions lombaires. L'artère spermatique donne aussi quelques rameaux à l'épididyme. Les *nerfs* du testicule viennent du plexus spermatique. — Chaque canalicule séminifère a une paroi composée de deux couches : l'extérieure est formée de tissu conjonctif disposé en 2 à 4 lamelles concentriques, entre lesquelles sont situées des cellules endothéliales ; l'intérieure est formée par le revêtement épithélial à plusieurs assises cellulaires. Ces cellules sont de deux sortes : les *cellules de Sertoli* et les éléments appartenant à la lignée séminale. Les premières sont de grands éléments implantés sur la paroi propre et dont l'extrémité libre regarde la lumière du canalicule ; elles sont anastomosées entre elles ; elles ren-

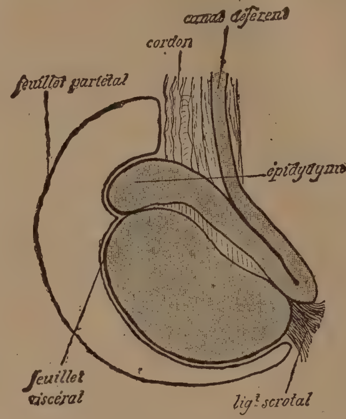


Fig. 762. — Coupe sagittale du *testicule.*

ferment un noyau clair situé à une hauteur variable; leur protoplasma fibrillaire renferme des gouttelettes de substance grasse et parfois des granulations falciformes appelées *cristalloïdes de Lubarsch.* Ces cellules constituent à elles seules le revêtement épithélial chez le vieillard et dans les testicules en ectopie. Elles ne se transforment jamais en spermatozoïdes; elles constituent des cellules nourricières et élaborent des produits variés. Les éléments de la lignée séminale se rapportent à quatre types : les *spermatogonies*, les *spermatocytes*, les *spermatides* et




Fig. 763. — Coupe microscopique du *testicule* humain (adulte) (Branca).

les *spermatozoïdes* (V. ces mots et SPERMATOGENÈSE). — Fig. 763. Σ, cellule de Sertoli; $S^1$, spermatogonie; $S^2$, spermatocyte; $S^3$, spermatide; *s*, spermatozoïde (gr. = 1250 d.). — Dès le point où ils traversent la tunique albuginée pour former le commencement de l'épididyme, les tubes prennent un épithélium prismatique et vibratile à la place du précédent, et leur paroi n'est plus que fibreuse. Entre les canalicules séminipares se trouve du tissu conjonctif comprenant des éléments particuliers appelés *cellules interstitielles* du testicule. Ce sont de jeunes cellules polyédriques ou ovoïdes, munies d'un noyau sphérique souvent excentrique, groupées sous forme d'îlots; le cytoplasme abondant est formé d'une zone centrale se colorant fortement, finement granuleuse et contenant des diplosomes, et d'une zone périphérique claire, et semée d'alvéoles arrondis. Ces cellules élaborent divers produits : un corps gras qui s'accumule à la périphérie de la zone compacte, des cristalloïdes qui se présentent sous forme de bâtonnets à extrémités mousses, et un pigment qui ne s'observe avec abondance que chez le vieillard. Ces cellules, bien que d'origine conjonctive, ont la valeur d'éléments glandulaires; c'est à elles que le testicule doit son action générale sur l'économie et commande à l'évolution des caractères sexuels secondaires, évolution du squelette et des phanères, développement de l'instinct génital. Elles méritent le nom de glande interstitielle du testicule (Ancel et Bouin). — Fig. 764. Cellules interstitielles de l'homme avec leur zone périnucléaire et ses diplosomes, et leur zone périphérique (gr. = 800 d.). — Au testicule sont annexés : un ou plusieurs *vaisseaux aberrants* (V. VAS); le *corps innommé de Giraldès* (V. CORPS DE WOLFF et PARADIDYME); et l'*hydatide de Morgagni.* — *Descente ou migration du testicule.* Vers la sixième semaine de la vie intra-utérine, le testicule, né aux dépens de la partie supérieure du corps de Wolff, est situé à la partie interne de celui-ci, et séparé par ce corps du canal déférent, qui en occupe la partie antéro-supérieure; plus tard, l'organe séminal et le canal déférent se réunissent, et le testicule, recouvert par l'épididyme, se place au-dessous des reins, sur le côté de la colonne vertébrale. A ce moment, de l'extrémité inférieure du testicule, et du point de jonction de la queue de l'épididyme avec le canal déférent part un cordon de fibres musculaires striées, recouvert par un repli péritonéal (*mesorchium*) dans lequel il fait saillie : ce cordon descend devant le psoas, auquel il est uni par la séreuse, et s'engage dans l'anneau abdominal du canal inguinal ; ses fibres externes s'insèrent sur l'arcade crurale ; les internes se terminent au pubis; les moyennes descendent jusque dans le scrotum, et s'y attachent à la face profonde de la peau ainsi qu'au tissu conjonctif des bourses. Ce cordon est formé, au centre, de tissu conjonctif mou, transparent, gélatineux, lâche, très vasculaire, contenant quelques fibres-cellules : c'est le *gubernaculum testis* (Hunter) ou *ligament du testicule*, analogue, chez le mâle, du ligament rond de l'utérus. Autour de ce tissu est une couche de fibres musculaires striées : c'est le *musculus testis* (Hunter), lequel s'insère au ligament de Fallope et forme le muscle crémaster après son renversement lors de la descente du testicule dans le scrotum ; quelque pâle que devienne le *crémaster*, dont les faisceaux sont écartés les uns des autres de manière à former la *tunique érythroïde* des bourses, ces faisceaux musculaires n'en conservent pas moins leur état strié chez l'adulte. Lorsque le testicule, sollicité par la contraction du *musculus testis*, commence à descendre, il entraîne les vaisseaux spermatiques, qui s'allongent, mais dont l'origine se fait toujours au niveau de ceux des reins ; ils sont alors contenus dans le *mesorchium.* Vers le quatrième mois, le testicule est vertical : le péritoine, comme chez l'adulte, tapisse ses faces interne et externe, son bord antérieur, une partie de son bord pos-

térieur, et envoie un prolongement entre la partie médiane de ce bord et la face interne de l'épididyme. Pendant la descente, le testicule regarde en avant par sa face externe, en arrière par sa face interne; le bord postérieur est tourné en dedans: le *mesorchium* entoure si complètement le testicule, que celui-ci est en quelque sorte flottant. Vers le huitième mois, parfois au moment de la naissance seulement, le testicule est situé dans le pli cruro-scrotal, au niveau de la racine de la verge. Lorsque le testicule s'engage dans le canal inguinal, il entraîne avec lui le péritoine, qui forme une dépression, s'allonge de plus en plus et l'accompagne jusqu'au fond du scrotum, pour former la tunique vaginale; celle-ci, jusqu'au moment de la naissance et parfois dans les premiers temps de la vie, communique avec la cavité péritonéale par un canal étroit qui plus tard s'oblitère, à l'état normal, par un travail adhésif qui se fait à partir de l'anneau abdominal. Si le *musculus* et le *gubernaculum testis* manquent, le testicule reste dans le point où il s'est développé;

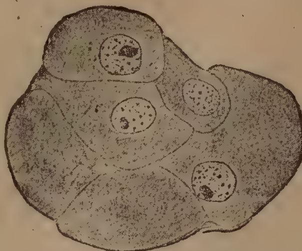


Fig. 764. — Cellules interstitielles du *testicule*.

s'ils s'unissent au testicule pendant la migration, l'épididyme et le canal déférent sont déplissés; s'ils ne s'attachent qu'à l'épididyme, celui-ci et le canal déférent descendent dans les bourses, le testicule restant dans l'abdomen ou dans le canal inguinal; si le faisceau scrotal et celui qui s'insère à l'arcade de Fallope manquent, l'organe reste dans l'abdomen ou au niveau de l'anneau du canal; si le faisceau scrotal et celui qui s'insère au pubis manquent, la glande reste dans le canal inguinal ; si le *gubernaculum* et le *musculus testis* s'attachent à la tête du testicule, et non à son extrémité supérieure, il y a inversion du testicule, c'est-à-dire que l'épididyme occupe son bord inférieur au lieu d'occuper le supérieur. — *Testicule irritable* (Cooper), *névralgie du testicule*. Douleur testiculaire se manifestant au moindre contact de l'organe ou spontanément, résultant d'une dilatation variqueuse des veines du cordon, d'une lésion traumatique ou blennorragique de l'épididyme ou du testicule; souvent rebelle aux antiphlogistiques et aux narcotiques ordinaires, mais finissant par disparaître spontanément, ce qui doit faire proscrire la castration. — *Lésions traumatiques du testicule*. Les *piqûres* sont sans gravité et ne laissent pas de troubles fonctionnels. Les *coupures*, plus graves, peuvent annihiler les fonctions de l'organe. Les *contusions* sont plus sérieuses : elles sont parfois l'occasion d'une simple douleur qui diminue peu à peu sans laisser de traces; dans d'autres cas, la désorganisation est immédiate et plus ou moins complète; quelquefois il se fait un épanchement sanguin entre les éléments du testicule; elles ne sont le point de départ d'une orchite que si des germes sont apportés de l'extérieur ou existent en entretenant une suppuration chronique au niveau du canal de l'urètre (blennorragie chronique, goutte militaire). Le débridement de la tunique albuginée est nécessaire si une mortification des éléments glandulaires est imminente; le repos, des applications chaudes sont le plus souvent suffisants. — *Vices de conformation du testicule*. V. ANORCHIDIE, CRYPTORCHIDIE et MONORCHIDIE. — Pour les autres affections du testicule, V. FONGUS, ORCHITE et SARCOCÈLE.

**TEST-OBJECT.** s. m. [mot angl. francisé, de *test*, épreuve, et *object*, objet]. Préparation transparente, faite à l'aide d'animaux ou de végétaux microscopiques, d'organes ou d'éléments anatomiques des plantes ou des animaux, qui présentent des particularités de structure compliquées, généralement à contours, très délicats, mais pourtant nettement délimités. Ces préparations servent à juger la valeur comparative des microscopes, d'après la facilité et la netteté avec lesquelles ces instruments font reconnaître ces détails de structure ou en font distinguer plus les uns que les autres. Les test-objects le plus en usage, servant à juger l'achromatisme et la pénétration des lentilles objectives du microscope, sont les suivants : 1. Ongles d'araignée; 2. *Forbicine* ou *Lepisma saccharina*, Linné (écailles); 3. *Pieris rapæ*, Latreille (écailles); 4. *Zygæna Alexis*, Fabricius (écailles); 5. *Satyrus Janira*, Linné (écailles); 6. *Podura plumbea*, Linné (écailles); et les diatomées suivantes : 7. *Pleurosigma attenuatum*, W. Smith; 8. *Pleurosigma angulatum*, W. Smith; 9. *Navicula Spencerii*; 10. *Navicula veneta*, Kützing; 11, les *Grammatophora*; 12. *Striatella unipunctata*, Agardh (*Achnantes unipunctata*, Carmichaël, *Diatoma rigidum*, de Candolle).

**TESTUCAIRE.** s. f. Nom vulgaire des *distomes*.

**TESTUDO.** s. m. [mot latin signifiant *tortue*]. Tumeur enkystée en façon d'écaille de tortue.

**TÊT.** s. m. Autre orthographe du mot *test*.

**TÉTANIE.** s. f. [*tétanos intermittent, spasmes musculaires idiopathiques, contracture rhumatismale des nourrices* (Trousseau), *contracture rhumatismale intermittente, contracture essentielle des extrémités*]. Syndrome caractérisé par des accès de contracture douloureuse localisée le plus souvent aux extrémités des membres. Décrit d'abord par Dance, en 1831, sous le nom de *tétanos intermittent*, il fut désigné sous le nom de *tétanie* par Lucien Corvisart dans sa thèse en 1852. L'accès est souvent précédé de prodromes consistant en fourmillements, engourdissements, puis quelques contractions musculaires; enfin la main, qui est la partie le plus souvent atteinte, prend l'attitude caractéristique : les doigts sont appliqués les uns contre les autres, la paume est excavée, c'est la position de la « main d'accoucheur » (Trousseau) (fig. 765). La contraction peut s'étendre à l'avant-bras qui est fléchi sur le bras, au bras qui est accolé au tronc. Aux membres inférieurs, l'attitude est semblable; mais la jambe et la cuisse sont dans l'extension. Le visage peut être pris et devenir grimaçant. Les mouvements volontaires sont impossibles. Entre temps le malade se plaint de picotements et de douleurs véritables parfois intenses. L'accès dure une ou plusieurs heures, disparaît tout d'un coup et reparaît après plus ou moins longtemps; dans l'intervalle des accès on peut réveiller les spasmes par la compression des gros troncs vasculaires des membres (*signe de Trousseau*), qui agit peut-être par l'excitation des troncs nerveux; en même temps on constate l'hyperexcitabilité mécanique des nerfs moteurs (*signe de Chvostek*), facile à mettre en évidence au niveau du facial (*signe de Weiss*); l'excitation des nerfs sensibles réveille aussi les spasmes (*signe de Hoffmann*); enfin les nerfs moteurs présentent une augmentation de l'excitabilité électrique surtout vis-à-vis du courant galvanique (*signe d'Erb*). Dans certains cas graves les muscles du cou, du tronc et de l'abdomen sont pris, et la mort peut survenir par asphyxie. Chez les enfants on a décrit une *forme permanente*, dans laquelle les contractures persistent plusieurs jours, avec des retours paroxystiques. La tétanie peut se montrer primitivement, en particulier chez l'homme, pendant l'hiver et dans certaines professions manuelles, chez les cordonniers et les tailleurs principalement; ce sont ces cas qui font ranger par beaucoup d'auteurs la tétanie parmi les névroses. Le plus souvent elle est liée à divers états physiologiques, comme la gros-

sesse et la lactation chez la femme, ou pathologiques, comme les maladies infectieuses et en particulier la fièvre typhoïde, les intoxications telles que l'alcoolisme et l'ergotisme dont les crampes sont analogues à celles de la tétanie, les affections gastro-intestinales, diarrhée infantile, dilatation de l'estomac (*tétanie gastrique* de Küssmaul), parfois



Fig. 765. — Attitude de la main dans la *tétanie*.

cancer du pylore, colique hépatique (Gilbert); enfin la tétanie fait partie des symptômes de la cachexie strumiprive et apparaît chez l'homme comme chez les animaux après l'extirpation complète de l'appareil thyroïdien. Ce n'est pourtant pas l'ablation de la thyroïde elle-même qui donne lieu à la tétanie, c'est uniquement l'extirpation des glandules parathyroïdes (Moussu, Vassale et Generali). La tétanie étant un symptôme de l'insuffisance parathyroïdienne, certains auteurs et entre autres Pineles ont soutenu que les différentes causes qui engendrent la tétanie agissent en lésant ces glandules. Le traitement sera d'abord celui de la cause; l'ingestion d'extrait de parathyroïdes s'impose quand la tétanie est d'origine strumiprive et devra être tentée dans les autres cas; le chloral, la morphine seront employés pour calmer les spasmes.

**TÉTANIQUE.** adj. [*tetanicus*, all. *starrkrampig*, angl. *tetanic*, it. et esp. *tetanico*]. Qui tient du tétanos. — *Toxine tétanique.* V. Toxine.

**TÉTANISATION.** s. f. Action de tétaniser.

**TÉTANISER.** v. a. Produire des phénomènes tétaniques.

**TÉTANISME.** s. m. État tétanique : *un tétanisme généralisé.*

**TÉTANOÏDE.** adj. [de *tetanos*, et εἶδος, forme]. Se dit des phénomènes convulsifs qui, dans le strychnisme, ressemblent à ceux du tétanos (Marshall-Hall).

**TÉTANO-MOTEUR.** adj. Se dit d'une substance qui, comme la strychnine, suscite des mouvements tétaniques.

**TÉTANOS.** s. m. [*tetanus*, *rigor*, *distensio nervorum*, τέτανος, de τείνειν, tendre; all. *Starrkrampf*, angl. *tetanus*, it. *tetano*, esp. *tetanos*]. Maladie infectieuse, contagieuse et inoculable, commune à l'homme et aux animaux, caractérisée cliniquement par une contracture douloureuse de tous ou presque tous les muscles volontaires, état de crampe qui est permanent, mais avec des redoublements convulsifs, et qui, s'étendant aux muscles de la respiration, amène souvent la mort par asphyxie. Elle est due à un microbe spécial, le bacille de Nicolaïer (V. Nicolaïer), qui végète uniquement au point où il a pénétré dans l'organisme et agit à distance grâce à la toxine qu'il sécrète. Lorsque le tétanos est *général* (*tétanos holotonique*), il maintient le corps dans un état permanent de rigidité, sans le fléchir en aucun sens : c'est le *tétanos droit*. Quand il tient le tronc courbé en avant, il est appelé *emprosthotonos*; *opisthotonos*, quand il courbe le corps en arrière; *pleurothotonos*, quand il le courbe sur un des côtés; *trismus*, quand il n'affecte que les muscles de la mâchoire. Presque toujours le tétanos débute par le *trismus*, contraction spasmodique des muscles masséters et temporaux, qui tiennent la mâchoire inférieure fortement appliquée contre la supérieure, et empêchent le malade d'ouvrir la bouche et de mastiquer. La rigidité se propage ensuite aux muscles du cou, puis à ceux de la face, du tronc, des membres, qui prennent des attitudes variées selon que l'affection prédominante de telle ou telle masse charnue entraîne les parties dans un sens ou dans l'autre. Par rapport à la fréquence, l'opisthotonos vient immédiatement après le trismus, puis l'emprosthotonos, et en dernière ligne le pleurothotonos. Lorsque le tétanos est complet, le corps tout entier est raide et immobile, et les efforts les plus puissants sont incapables de le fléchir; le plus souvent il y a des paroxysmes, pendant lesquels la rigidité devient plus intense; et au milieu de ce désordre, les facultés intellectuelles restent intactes. La température s'élève considérablement dans les formes aiguës et atteint 40°, 41° et même 42 et 43°; Wunderlich l'aurait vue s'élever à 44°,7; elle monte souvent encore après la mort; le pouls s'accélère et atteint 100, 120 et même 140 pulsations. La contraction des muscles de la face donne à la physionomie un aspect caractéristique, qui est ordinairement celui du rire sardonique. A la difficulté d'ouvrir la bouche s'ajoute la dysphagie produite par le spasme des muscles du pharynx. Les muscles qui concourent à la respiration ne se contractent d'abord qu'au moment des redoublements convulsifs; mais bientôt leur rigidité devient presque permanente, par répétition de ces accès, et la mort survient par asphyxie, dans un espace de temps qui varie depuis trois ou quatre jours dans le *tétanos aigu*, jusqu'à trois ou quatre semaines dans le *tétanos lent*, *subaigu*. On distingue un *tétanos spontané*, ou médical, quand la porte d'entrée du bacille reste inaperçue; le plus souvent on trouve une petite plaie insignifiante, des lésions de carie dentaire, une angine ulcéreuse, des ulcérations gastriques ou intestinales, telle que celles de la fièvre typhoïde ou de la dysenterie; parfois pourtant aucune solution de continuité tégumentaire ou muqueuse ne peut être décelée; il faut admettre alors que l'organisme contenait des spores tétaniques qui se sont développées sous une influence quelconque. Le *tétanos traumatique*, beaucoup plus fréquent, apparaît surtout après certaines blessures (plaies contuses, plaies compliquées de déchirure ou de morsure, de corps étrangers, de fracture comminutive, plaies des doigts ou des orteils, des articulations et des nerfs), principalement quand la plaie a été souillée de terre (*origine tellurique* du tétanos) et que cette terre contient des déjections de cheval (*origine équine*, Verneuil); le tétanos apparaît en général du quatrième au onzième jour après le traumatisme, souvent plus tôt, quelquefois plus tard; quand le début est tardif, l'évolution est lente et le pronostic habituellement favorable. Les opérations chirurgicales sanglantes faites sans asepsie peuvent aussi donner lieu au développement du tétanos. Les plaies utérines (*tétanos puerpéral*), la plaie ombilicale (*trismus nascentium*) sont encore des portes d'entrée possibles au bacille de Nicolaïer. Grâce aux progrès de l'antisepsie, les épidémies de tétanos observées autrefois dans les maternités sont inconnues aujourd'hui. Le tétanos fait encore beaucoup de victimes dans certaines régions froides, en Islande, ou aux contrées tropicales, Antilles, Guyanes, Brésil. D'après les différences de l'aspect clinique on distingue un tétanos généralisé et un tétanos partiel, le tétanos de la tête ou tétanos *céphalique de Rose*, consécutif à une plaie des régions innervées par

un nerf cranien, en particulier le facial, s'accompagnant de paralysie de ce nerf, puis de spasme du pharynx rappelant l'hydrophobie et déterminant souvent la mort par spasme laryngé, enfin le tétanos à point de départ viscéral ou tétanos *splanchnique de Binot*, qui a une évolution rapide, ne détermine pas de contracture généralisée, et se termine constamment par la mort par spasme du larynx. Le traitement est prophylactique et curatif; le traitement prophylactique comprend d'abord le nettoyage et l'asepsie aussi complète que possible de toutes les plaies, surtout des plaies anfractueuses, souillées de terre, puis l'injection à titre préventif du sérum antitétanique (V. Sérum). Ce sérum n'a aucune action efficace sur le tétanos déclaré; quand les premiers symptômes du tétanos apparaissent, la toxine est déjà fixée sur les éléments nerveux, et le sérum ne peut plus la neutraliser; expérimentalement, il n'agit que quand il est injecté peu de temps après la toxine, avant que les contractures n'apparaissent; l'injection par les voies veineuse, intra-rachidienne et même cérébrale n'a pas donné de résultats beaucoup plus satisfaisants. Aussi doit-on injecter le sérum préventivement toutes les fois que la nature de la plaie et les conditions dans lesquelles elle a été produite font redouter l'apparition du tétanos; on peut aussi employer dans ce but le sérum desséché et porphyrisé avec lequel on panse directement la plaie. Dans les cas graves, où le tétanos apparaît rapidement, où la plaie est impossible à désinfecter complètement, on devra recourir à l'amputation pour enlever le foyer où s'élaborent constamment de nouvelles doses de toxine. Une fois que les spasmes sont apparus, le traitement sera purement symptomatique; on aura recours à l'administration simultanée de l'hydrate de chloral et de l'opium : le chloral se donne par les voies digestives, à dose élevée (4 à 10 gr. par jour en potion ou en lavement); en même temps on fait une ou plusieurs injections hypodermiques de chlorhydrate de morphine (1 centigr. par injection). Le tétanos traumatique aigu est la forme qui offre le moins grand nombre de chances de guérison; dans les cas subaigus, il y a quelque espoir de réussir quand plusieurs jours se sont écoulés, comme dans le tétanos spontané. Si la déglutition est impossible, il faut avoir recours à la sonde œsophagienne, introduite par le nez au besoin, pour nourrir le malade. S'il y a menace d'asphyxie, la trachéotomie peut au moins prolonger les jours du malade. — *Tétanos intermittent.* V. Tétanie.

**TÉTARD.** s. m. [all. *Froschlarve*, angl. *bull-head*, it. *cazzola*, esp. *renacuajo*]. Nom donné aux larves des jeunes batraciens, surtout de ceux qui, à l'état parfait, n'ont pas de queue (*batraciens anoures*). On les appelle ainsi, parce que leur corps semble ne consister qu'en une grosse tête terminée par une queue.

**TÉTARTOPHYIE.** s. f. et non pas **TÉTARTOPHIE** [*tetartophyia*, de τέταρτος, quatrième, et φῦναι, naître]. Nom donné par Sauvage à la fièvre rémittente quarte.

**TÊTE.** s. f. [*caput*, κεφαλή, all. *Kopf*, angl. *head*, it. *testa*, esp. *cabeza*]. Extrémité supérieure du corps humain, antérieure du corps des animaux dont l'organisation se rapproche de celle de l'homme, qui loge les principaux organes des sens et le principal centre du système nerveux. — L'étude de la conformation de la tête en général, qui contient quatre des appareils des sens, celle du crâne en particulier qui recouvre l'encéphale, ont une grande importance pour l'étude zoologique et physiologique de l'homme et des autres animaux. Cette étude est facilitée par l'emploi du *craniographe* de Broca. V. Angle *facial*, Brachycéphale et Dolichocéphale. — *Tête microcéphalique.* V. Dégradation. — *Tête rachitique.* V. Crétinisme. — *Hydropisie de la tête.* V. Hydrocéphale. ‖ En anatomie descriptive, *tête*, extrémité arrondie de certains os longs, comme le fémur, l'humérus; portion plus volumineuse que les autres de certains organes mous comme l'épididyme, etc. ‖ En pathologie, *tête de méduse*, aspect que prend le réseau veineux sous-cutané du côté droit de l'abdomen, quand il est dilaté par le passage du sang du système porte cherchant à gagner par les anastomoses le système cave supérieur; on le rencontre dans la cirrhose de Laënnec.

**TÉTIN** ou **TÉTINE.** s. f. V. Mamelle.

**TÉTRABROMURE.** s. m. Nom générique des composés contenant quatre équivalents de brome.

**TÉTRACHLORURE.** s. m. Nom générique des composés contenant quatre équivalents de chlore.

**TÉTRACOQUE.** s. m. [de τέτρα, quatre, et κόκκος, grain]. Nom proposé par Roger, pour remplacer celui de *tétragène*; il est plus conforme à la terminologie bactériologique que celui-ci, et mérite de le remplacer.

**TÉTRADE.** s. f. Nom donné parfois aux microcoques qui se groupent par quatre éléments; on les appelle plus souvent *tétragène* ou mieux *tétracoque*.

**TÉTRAGÈNE.** s. m. Microcoque dont chaque élément est formé de quatre grains entourés d'une capsule; il fut découvert en 1881, par Koch, dans les crachats de phtisiques (fig. 766); il pousse bien sur les différents milieux

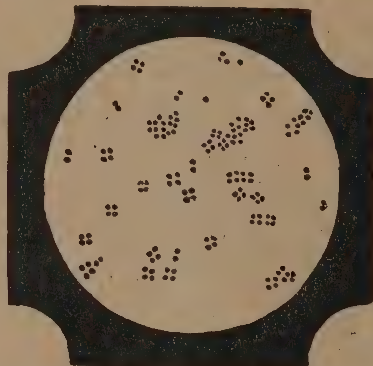


Fig. 766. — *Micrococcus tetragenes.*

de culture; il ne coagule pas le lait et ne liquéfie pas la gélatine; il est pathogène pour la souris et le cobaye, moins pour le lapin. Il faut rapprocher de ce microbe le *Tetracoccus buccalis* de Roger ou *paratétragène zoogléique* de Bezançon et de Jong; ce microbe qui habite fréquemment la gorge de l'homme et des animaux, et se rencontre souvent dans les angines, est remarquable par son polymorphisme; à côté des tétrades typiques, on trouve des diplocoques et de petits amas de grains arrondis formant une zooglée; ces grains rappellent le staphylocoque, mais en diffèrent par leur inégalité, leur formation fréquente en tétrade ou en diplocoque. Ce microbe diffère du tétragène classique en ce qu'il n'est pas pathogène pour le cobaye, peu pour la souris, et détermine, à dose élevée chez le lapin, des troubles nerveux (Roger). Les différents tétragènes jouent un rôle assez important en pathologie humaine; ils peuvent déterminer des angines, et en particulier l'angine sableuse de Dieulafoy et Apert, des septicémies (Chauffard et Ramond), des pleurésies, des broncho-pneumonies à la suite de la rougeole et de la scarlatine, des abcès, des adénites, des otites (Roger). Dans les infections à tétragène, le sérum du malade agglutine le microbe (Roger et Trémolières). A l'état normal on le trouve dans la cavité bucco-pharyngée. Sa virulence semble s'exalter dans certaines épidémies dites de grippe.

où son rôle devient parfois prédominant (Bezancon et de Jong).

**TÉTRAMAZE.** adj. [de τέτρα, quatre, et μαζὸς, mamelle]. Qui a quatre mamelles : *femme tétramaze.*

**TÉTRANITROL.** s. m. (*tétranitrate d'érythrol*). Corps solide, fusible à 60°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool ; c'est un vaso-dilatateur ; on l'emploie en thérapeutique dans le but d'abaisser la tension artérielle, à la dose de 0gr,01 à 0gr,06 par jour en comprimés, pilules ou soluté alcoolique. Il a une action plus lente, mais plus durable que la trinitrine.

**TÉTRAPHARMACUM.** s. m. [de τέτρα, quatre, et φάρμακον, médicament ; it. et esp. *tetrafarmaco*]. V. Basilicon.

**TÉTRAPLÉGIE.** s. f. [de τέτρα, quatre, et πλήσσειν, frapper]. Paralysie frappant les quatre membres. On dit quelquefois, à tort, dans le même sens, *quadriplégie.*

**TÉTRATOMIQUE.** adj. [de τέτρα, quatre, et *atome*]. Se dit d'un corps qui n'est saturé que par 4 atomes d'un autre corps. Ainsi le carbone est *tétratomique*, parce que 1 atome de carbone fixe 4 atomes d'un élément monoatomique, ou 2 atomes d'un élément diatomique. V. Atomicité.

**TÉTRODON.** s. m. V. Poisson *vénéneux.*

**TÉTRONAL.** s. m. Corps voisin du sulfonal, mais contenant deux groupes d'éthyl de plus ; c'est un hypnotique : on le donne à la dose de 0gr,50 à 1 gramme, en cachets.

**TÉTRONÉRYTHRINE.** s. f. Matière colorante rouge retirée (Wurm), à l'aide de chloroforme, d'une tache de même couleur située au-dessus des yeux du coq de bruyère (*tétrao-urogallus*).

**TÉTRYLE.** s. m. Synonyme de *butyle.*

**TEXTULAIRE.** adj. Qui concerne la texture, les tissus (de Blainville, 1822). — *Anatomie textulaire* (de Blainville). Étude anatomique des tissus, dite depuis *histologie.*

**TEXTURAL, ALE.** adj. Qui concerne la texture.

**TEXTURE.** s. f. [*textura*, de *texere*, tisser ; all. *Textur*, *Gewebe*, angl. *texture*, it. *tessura*, esp. *textura*]. Caractère d'ordre organique des êtres vivants, propre aux tissus, et consistant en un arrangement particulier des éléments anatomiques dont ils sont composés.

**THALAMUS.** s. m. Mot latin employé en français pour désigner le *réceptacle* de la fleur et les *couches optiques.*

**THALASSOMELI.** s. m. [θαλασσόμελι, de θάλασσα, mer, et μέλι, miel]. Médicament purgatif que les anciens composaient de parties égales d'eau de mer, de miel et d'eau de pluie, exposées au soleil pendant la canicule dans un vase enduit de poix.

**THALASSOPHOBIE.** s. f. [de θάλασσα, mer, et φόβος, crainte]. Crainte accompagnée d'angoisse éprouvée par certains dégénérés névropathes à la vue de la mer.

**THALASSOTHÉRAPIE.** s. f. [de θάλασσα, mer, et θεραπεία, traitement]. Méthode thérapeutique qui utilise les propriétés vivifiantes de l'air marin associé ou non à la pratique des bains de mer. La thalassothérapie comprend le séjour au bord de la mer et les voyages sur mer. Elle convient aux individus déprimés, aux convalescents, aux scrofuleux, aux sujets à tempérament lymphatique. Elle donne de bons résultats chez certains prédisposés à la tuberculose, et certains surmenés. Elle est contre-indiquée chez les personnes dont le système nerveux est facilement excitable ; elle augmente alors le nervosisme et produit l'insomnie. Elle doit donc n'être employée qu'à bon escient.

**THALGUT** (Suisse, Berne). *Eaux bicarbonatées calciques*, froides 12° ; altitude : 550 mètres. Établissement : 1er juin au 30 septembre.

**THALICTRON.** s. m. V. Sisymbre.

**THALLA.** s. m. Sorte de bière préparée en Abyssinie avec de l'orge et du *teff*, ou avec du *dagoussa* et du *taddo.*

**THALLE.** s. m. [*thallus*, θαλλὸς, all. *Flechtenlaub*, angl. *thallus*]. Expansion de forme très variable qui forme la plupart des *lichens.* — On dit quelquefois *thalle* ou *thallus* pour *mycélium.* V. ce mot.

**THALLINE.** s. f. Dérivé de la quinoline, employé sous forme de chlorhydrate et de sulfate, sels solubles dans l'eau, de saveur amère et aromatique. Les doses de 50 à 80 centigrammes abaissent la température dans les fièvres éruptives, la tuberculose, la pneumonie, le rhumatisme ; des doses de 10 à 20 centigrammes, répétées toutes les heures, agissent dans la typhoïde ; les vomissements, les sueurs qui accompagnent la chute de la fièvre, les frissons au moment de l'ascension nouvelle, sont moins prononcés qu'avec d'autres antipyrétiques. Mais la thalline détruit les hématies, a une action toxique sur le système nerveux et les tissus riches en soufre et en phosphore : c'est un antipyrétique dangereux.

**THALLIQUE.** adj. Qui se rapporte au thallium. — *Alcool thallique* ($C^4H^5TlO$). C'est le plus lourd, le plus réfringent et le plus dispersif pour la lumière de tous les liquides composés connus (Lamy). Sa densité est 3,550 ; son indice de réfraction est 1,661 pour la raie B à 14°,5, tandis que celui du sulfure de carbone est seulement 1,614 à la même température. Les indices de réfraction de l'alcool thallique correspondant aux raies D et H sont respectivement 1,667 et 1,7.9 ; son pouvoir dispersif, mesuré par la différence entre les indices correspondant aux raies B et H, est 0,975, tandis que les indices des raies correspondantes du sulfure de carbone, à la même température, sont 1,633 et 1,693, et son pouvoir dispersif est seulement 0,079. Il est peu soluble dans l'alcool absolu, davantage dans l'éther pur, tandis que l'éther aqueux donne un précipité d'oxyde de thallium ; il se congèle à 3°, et se décompose quand on veut le distiller. Il brûle avec une flamme verte. On l'obtient par dissolution du protoxyde de thallium dans l'alcool absolu.

**THALLIUM.** s. m. Métal découvert au moyen de l'analyse spectrométrique dans les résidus de fabrication de l'acide sulfurique. En 1861 Crookes a vu la raie verte du spectre qui caractérise le thallium (d'où son nom, de θαλλὸς, rameau vert) ; en 1862, Lamy en a déterminé la nature. D'une blancheur qui le rapproche de l'aluminium, un peu plus blanc que le plomb, il a les autres apparences de ce dernier métal. Comme lui, il laisse des traces sur le papier ; il a la même chaleur spécifique, mais il est fusible à 290° et se cristallise plus facilement ; il se comporte comme le plomb à l'égard des réactifs ; il eût toujours été confondu avec lui sans la raie verte qu'il donne au spectre. Les sels qu'il forme sont plus toxiques que les sels de plomb (Grandeau). Par la facilité avec laquelle il s'oxyde, il prend rang après les métaux alcalins. Sa densité est 11,862 à 0° ; 11,853 à 11°. — *Acétate de thallium.* Ce corps a été préconisé contre les sueurs des phtisiques, mais il doit être banni de la thérapeutique, car administré à l'intérieur, il détermine la chute des poils et des cheveux (Jeanselme). — *Chlorures de thallium.* On connaît : 1° un *protochlorure* ($TlCl$), qui forme dans la solution d'un sel de thallium, traité par l'acide chlorhydrique, un précipité caillebotté, blanc, semblable au chlorure d'argent, mais moins altérable à la lumière, peu soluble dans l'ammoniaque, soluble dans l'eau ; 2° un *perchlorure* [*chlorure thallique*] ($TlCl^3$), obtenu en traitant le précédent par un courant de chlore, cristallisable ; 3° des *chlorures doubles*

formés par combinaison du chlorure thallique avec d'autres chlorures. — *Oxydes de thallium.* Il existe : 1° un *protoxyde* (TlO) qu'on prépare en chauffant le thallium à 100°, et qui est cristallisé, fusible à 300° en un liquide jaune brun qui se prend par le refroidissement en un enduit jaune adhérent au verre ; 2° un *peroxyde* ($TlO^3$), brun, infusible au rouge, formé aux dépens du précédent, qui s'oxyde à l'air. — *Sulfate de thallium.* Ce corps a été préconisé comme antiblennorragique ; on injecte une solution à 2 p. 100.

**THALLUS.** s. m. V. Thalle.

**THANATOLOGIE.** s. f. [de θάνατος, la mort, et λόγος, traité]. Traité de la mort, des signes de la mort.

**THANATOLOGIQUE.** adj. Qui concerne la mort.

**THANATOMÈTRE.** s. m. [de θάνατος, la mort, et μέτρον, mesure ; all. *Thanatometer*, *Thanatodocimaster*, angl. *thanatometer*, it. *tanatometro*]. Thermomètre qui, introduit dans le rectum, descend rapidement à 20° après la mort réelle, ce qui n'a pas lieu dans la mort apparente (Nasse).

**THANATOPHOBIE.** s. f. [de θάνατος, la mort, et φόβος, crainte]. Crainte angoissante de la mort qu'éprouvent certains dégénérés.

**THAO.** s. m. Nom japonais et commercial de la *gélose*.

**THAPSIE.** s. f. [*Thapsia*]. Genre d'ombellifères à fruit oblong, échancré aux deux extrémités, muni de quatre ailes membraneuses. La racine du *Thapsia garganica*, L., qui croît en Algérie, en Espagne, en Italie, etc., donne, quand on la traite par l'alcool, une résine qui, incorporée dans des emplâtres et des pommades, produit sur la peau une éruption cutanée vésiculaire et révulsive, très usitée en thérapeutique. Le suc de la plante est caustique (Baillon) et agit comme drastique et poison si elle est prise à l'intérieur. V. Silphie. — La *Thapsie velue* (*Thapsia villosa*, L.) a une racine qui contient une essence âcre et corrosive, rarement employée comme purgatif (Poiret). — *Emplâtre* ou *sparadrap révulsif de thapsia.* Il est préparé en faisant fondre ensemble : cire jaune, 84 parties, colophane, poix blanche et térébenthine cuite, ãã 30 parties, et térébenthine du mélèze, 10 parties ; ajoutant glycérine, 10 parties, et résine de *Thapsia garganica*, 15 parties : le mélange est étendu sur des bandes de toile colorée, de façon à ne pas confondre le sparadrap révulsif avec les sparadraps agglutinatifs (Codex).

**THAUMATROPE.** s. m. Fauteur de la thaumatropie.

**THAUMATROPIE.** s. f. [de θαῦμα, merveille, et τροπή, changement]. S'est dit pour exprimer le changement, la conversion extraordinaires, merveilleux d'une chose, d'un organe, etc., en l'autre.

**THÉ.** s. m. [*Thea*, L. ; all. *Thee*, angl. *tea*, it. *te*, esp. *té*]. Genre de plantes ternstræmiacées, dont l'espèce principale est le *Thea sinensis*, Simson, arbrisseau du Japon et de la Chine. On a cru longtemps que les diverses sortes de thés provenaient de deux espèces différentes, le *Thea bohea*, L., produisant les thés noirs, et le *Thea viridis*, L., produisant les thés verts. La distinction était fondée sur ce que la première a neuf pétales et la deuxième n'en a que six. Mais le nombre des pétales, extrêmement variable, ne peut servir de caractère ; et on n'admet plus qu'un seul *thé* comme souche de toutes les variétés du commerce. Ces variétés paraissent résulter de l'âge auquel on a cueilli les feuilles, ou du mode de leur dessiccation. On récolte les feuilles plusieurs fois par an ; celles de la première récolte, très petites, sont les plus estimées. Dès qu'elles sont cueillies, les feuilles sont ramollies dans l'eau bouillante, puis roulées avec les mains sur des nattes ; on exprime ainsi une grande partie de leur suc, qui paraît avoir des qualités malfaisantes. Cette opération répétée plusieurs fois, on sèche les feuilles sur des poêles de fer chauffés. C'est dans cet état que le thé est livré au commerce, dans des boîtes vernissées garnies de plomb. On en distingue alors deux espèces (le *thé vert* et le *thé noir*), qui comptent chacune un grand nombre de variétés. Parmi les *thés verts*, sont : le *thé heyswen* ou *hyswen*, en feuilles roulées longitudinalement, d'un vert sombre un peu bleuâtre, d'une odeur agréable, d'une saveur astringente : infusées dans l'eau, ses feuilles se développent ; elles sont ovées-lancéolées, dentées, longues de 27 à 81 millimètres, larges de 14 à 20 millimètres ; le *thé schulang*, très estimé, ne diffère du précédent que par son odeur plus suave, qu'il doit à ce qu'il est aromatisé avec les fleurs du *lanhoa* ; le *thé perlé*, ramassé, comme arrondi ; il a l'odeur du thé schulang ; ses feuilles développées ont tous les caractères du thé hyswen ; elles sont seulement plus petites. Parmi les *thés noirs*, dont la coloration paraît due à ce que les feuilles ont subi un commencement de fermentation avant d'être chauffées, sont : le *thé boui-bou* à feuilles peu roulées, brisées en poudre ; c'est le plus commun ; le *thé souchon* ou *saotchaon*, brun noirâtre, plus léger, plus grêle, moins astringent et d'une odeur moins agréable que le thé hyswen ; le *thé pekao* à feuilles brun noirâtre, petites, roulées, couvertes de duvet, d'odeur suave ; c'est le plus estimé. Le thé est souvent falsifié. V. Falsification. — *Infusion de thé.* Boisson convenable aux individus d'une constitution molle, mais non aux personnes irritables. Pour l'usage ordinaire, on fait cette infusion avec 8 à 12 grammes de thé par litre d'eau, et l'on ajoute 1/6e ou 1/8e de lait ; mais, lorsqu'on le prescrit comme médicament, dans les cas, par exemple, de mauvaises digestions causées par la surcharge de l'estomac, on met moitié moins de thé et point de lait. Le thé étend à la fois son action stimulante sur les fonctions cérébrales, la circulation, la calorification et les sécrétions. Sous son influence, le pouls acquiert de la fréquence et de la plénitude, la respiration s'accélère, les sueurs et les urines deviennent plus abondantes, la peau chaude et injectée. A doses modérées, il stimule les facultés du cerveau, tient éveillé, rend l'intelligence plus active, plus nette, plus lucide ; à cet égard, on peut l'assimiler au café. A doses élevées, il excite ces mêmes fonctions, détermine une insomnie rebelle et de l'agitation. Ces différences d'action semblent être dues à l'essence que le thé renferme, outre la *théine*. L'*essence de thé* est jaunâtre, épaisse, d'une odeur étourdissante, et peut causer le vertige et des accidents toxiques. Elle est plus abondante dans les thés verts : aussi ceux-ci sont-ils plus aromatiques et plus excitants que les thés noirs. Les premiers donnent une infusion jaunâtre, moins amère que celle des seconds, qui est brun orangé. — *Thé des Apalaches.* Le *houx vomitif*. — *Thé du Canada.* V. Gaulthérie. — *Thé d'Europe.* La *véronique*. — *Thé de France.* La *sauge*. — *Thé de l'île Bourbon ou de Madagascar.* V. Faham. — *Thé de Jersey.* V. Céanothe. — *Thé des Jésuites, Thé du Paraguay, Thé de Saint-Barthélemy,* V. Houx *maté*. — *Thé du Mexique.* V. Ambroisie. *Thé de Saint-Germain.* Laxatif composé de fleurs de sureau, semences de fenouil, semences d'anis, crème de tartre, ãã 5 gr. ; feuilles de séné, 12 gr. On fait macérer pendant vingt-quatre heures le séné dans l'alcool, et on laisse évaporer sans chaleur. On mêle ensuite ces substances, et l'on divise en paquets de 5 grammes. Chaque matin, le malade boit 2 à 6 tasses d'infusion préparées avec autant de ces paquets. — *Thé suisse.* Léger stimulant, préparé avec les feuilles et les sommités fleuries d'un grand nombre d'espèces aromatiques, dites *vulnéraires* : absinthe, bugle, calament, germandrée, hysope, lierre terrestre, romarin, sauge, thym, arnica, etc. On pré-

pare avec 1 à 20 parties de ces espèces pour 1000 parties d'eau une infusion, à laquelle on attribue vulgairement, à tort, la propriété de guérir les blessures. V. FALTRANK.

**THÉBAÏNE.** s. f. [*thebainum*, all. *Thebaïn, Paramorphin*, angl. *thebaine*, it. et esp. *tebaina*; *thébaïne* (Couerbe) ou *paramorphine*] ($C^{38}H^{21}Az^{6}O^{6}$). Découverte par Thiboumery dans l'opium, dont elle forme environ la centième partie. Cristallisable, insipide, fusible à 193°, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool (surtout à chaud), soluble dans le chloroforme et la benzine, peu dans l'éther, soluble dans les acides avec lesquels elle forme des sels cristallisables dans l'éther et l'alcool. C'est le plus toxique des alcaloïdes de l'opium : les animaux tués par la thébaïne meurent dans le relâchement (Cl. Bernard). Elle est très faiblement hypnotique, et inusitée en thérapeutique.

**THÉBAÏNÉ, ÉE.** adj. Qui est mêlé de thébaïne.

**THÉBAÏQUE.** adj. [θηβαικὸς, de Thèbes, ville d'Egypte]. — *Extrait thébaïque*. Nom donné à l'extrait aqueux d'opium à cause de l'opium d'Égypte, qui est le plus répandu dans le commerce. V. OPIUM.

**THÉBAÏSME.** s. m. Ensemble des accidents d'intoxication par l'opium.

**THÉBÉNINE.** s. f. Modification isomérique de la thébaïne sous l'influence de l'acide chlorhydrique. Amorphe, insoluble dans l'éther, un peu soluble dans l'alcool bouillant.

**THÉBÉSIUS** (anatomiste silésien de la première moitié du XVI^e siècle). — *Valvule de Thébésius*. V. VALVULE.

**THÉBOLACTIQUE.** adj. — *Acide thébolactique*. Corps analogue à l'acide lactique, extrait des eaux mères de la morphine.

**THÉCOSTOME.** s. m. V. ACARIENS.

**THÉDEN.** — *Eau de Théden*. V. EAU *d'arquebuse*.

**THÉIFORME.** adj. [all. *theeartig*, angl. *theiform*, *teatike*, it. et esp. *teiforme*]. — *Infusion théiforme*. Celle qu'on prépare comme le thé.

**THÉINE.** s. f. [angl. *theine*]. Substance cristallisable extraite du *thé*, et identique à la *caféine* (Oudry).

**THÉLITE.** s. f. [de θηλὴ, mamelon : all. *Brustwarzenentzündung*, angl. *thelitis*]. Inflammation du mamelon.

**THÉLODERMITE.** s. f. Inflammation des papilles de la peau (Piorry), ou du mamelon.

**THÉLORRAGIE.** s. f. [de θηλὴ, mamelon, et ῥήγνυσθαι, faire éruption]. Hémorragie par le mamelon.

**THÉNAR.** s. m. [*thénar*, de θέναρ, paume de la main, ou plante du pied ; all. *Handballen, Klopfer*, angl. *thenar*, it. *tenare*, esp. *tenar*]. Saillie que les muscles court abducteur, opposant, et court fléchisseur du pouce, forment à la partie antérieure, externe et supérieure de la main.

**THÉOBROME.** s. m. [de θεὸς, dieu, et βρῶμα, mets]. Genre de plantes buttnériacées, auquel appartient le *cacaoyer*.

**THÉOBROMINE.** s. f. [all. *Theobromin*, angl. *theobromine*, it. et esp. *teobromina*] ($C^{14}H^{8}Az^{4}O^{4}$). Alcaloïde cristallisable se trouvant dans la semence du cacaoyer (*Theobróma cacao*, L.] ; à peine soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther ; amer ; inaltérable à l'air (Woskresensky, 1842). C'est une base faible, qui donne des sels cristallisables que l'eau décompose en partie. Ce corps jouit de propriétés diurétiques très marquées ; on l'administre à la dose de 1gr,5 à 2 grammes et même 3 grammes par vingt-quatre heures en cachets de 0gr,50 ; on continue pendant deux ou trois jours, en interrompant le même temps, et on recommence ensuite s'il y a lieu. C'est le meilleur diurétique dans les néphrites chroniques ; c'est le médicament de choix chez les artérioscléreux, quand le taux d'urine s'abaisse sans qu'on sache exactement si c'est le cœur ou le rein qui doit surtout être incriminé. — *Acétate bisodique de théobromine*. Substance cristallisée, soluble dans l'eau, dénommée souvent *agurine* ; on la prescrit comme diurétique à la dose de 0gr,25 et 0gr,50 par jour, et jusqu'à 1gr,50. — *Salicylate de soude et de théobromine*. On le donne à la dose 3 et 6 grammes par jour. Ce corps évaporé à siccité a été désigné sous le nom de *diurétine* (V. ce mot). — *Salicylate de lithine et de théobromine*. On l'emploie sous le nom d'*uraphérine* à la dose de 2 à 5 grammes en cachets.

**THÉOCINE.** s. f. Poudre cristalline, blanche, inodore, soluble dans 180 parties d'eau ; c'est un produit synthétique analogue à la *théophylline*. Il a une action diurétique plus marquée que celle de la caféine, et n'exerce pas d'action excitante sur le cœur ; on l'administre à la dose de 0gr,60 à 1gr,60 par jour en cachets de 0gr,20 à 0gr,40.

**THÉOMANIE.** s. f. [de θεὸς, dieu, et *manie*]. V. MONOMANIE *religieuse* et THÉOSOPHIE.

**THÉOPHYLLINE.** s. f. Substance extraite du thé par Kossel.

**THÉORÉTIQUE** ou **THÉORIQUE.** adj. [*theoreticus*, de θεωρέω, je contemple ; all. *theoretisch*, angl. *theoretical*, it. et esp. *teoretico*]. Qui a trait à la théorie, à la spéculation. — S'est dit d'une secte de médecins qui fondaient leur doctrine sur le raisonnement exclusivement. V. SPÉCULATIVE (*Médecine*).

**THÉORICIEN.** s. m. Médecin qui se livre à l'étude des sciences sur lesquelles s'appuie l'art médical sans en faire application. V. PRATICIEN.

**THÉORIE.** s. f. [*theoria*, de θεωρία, contemplation ; all. *Theorie, Lehrgebäude*, angl. *theory*, it. et esp. *teoria*]. Partie spéculative d'une science. — Rapport établi entre un fait général, ou un petit nombre de faits généraux, et tous les faits particuliers qui en dépendent. Par exemple, les mouvements des corps célestes, l'aplatissement de la terre et les plus grands phénomènes de la nature se lient à un seul fait constaté par l'observation, savoir, que la force de la pesanteur agit en raison inverse du carré de la distance : c'est ce qui constitue la *théorie* de la gravitation universelle. Le mot *théorie* ne doit pas être confondu avec le mot *système* pris en un sens défavorable. Une *théorie* est le produit d'un jugement sain qui voit la nature telle qu'elle est ; c'est l'expression générale de faits bien observés ; un *système*, au sens défavorable, est le produit d'un esprit qui ne prend pour guide que des faits isolés, et qui les fait cadrer avec une idée préconçue, ou hypothèse. La pratique ne réussit qu'autant qu'elle agit d'après les lois de la réalité dont la théorie s'occupe : en sorte que la pratique est toujours dominée par celle des sciences qui envisage ces lois. Seulement la pratique arrive quelquefois à des résultats en désaccord avec ceux de la science, quand il s'agit de questions ou de matériaux peu connus ; mais alors elle constitue simplement une expérience spontanée, source de la découverte d'une loi ou d'une modification des lois établies. La pratique offre ainsi un côté scientifique, car en ce cas elle fournit des documents à la théorie contemporaine, au lieu de s'appuyer, comme à l'ordinaire, sur celle qui a été antérieurement fondée à l'aide de l'expérience graduelle et successive des temps passés. V. ATOMIQUE, CLINIQUE, DOCTRINE et FAIT.

**THÉORIQUE.** adj. V. THÉORÉTIQUE.

**THÉOSOPHIE.** s. f. [θεοσοφία, proprement, connaissance des choses divines, de θεὸς, dieu, et σοφία, savoir]. État de certains hallucinés (dits aussi alors *illuminés*

qui prétendent se mettre en communication avec la divinité et en recevoir des dons particuliers, en diriger ou en combattre l'influence ou l'intervention, soit par l'intermédiaire des génies ou des démons dans certains phénomènes supposés contraires aux lois naturelles, soit par l'intermédiaire des astres ou des fluides. La superstition a emprunté des dogmes et des moyens de traitement à ces hallucinations, et le fait encore de nos jours sous des formes diverses dans toutes les classes qui n'ont pas de notions exactes des lois que suivent dans leur évolution et leurs actes les êtres organisés et les sociétés.

**THÉRAPEUTE** ou **THÉRAPEUTISTE**. s. m. [θεραπευτής, qui soigne ; all. *Therapeutiker*, angl. *therapeutist*]. Celui qui s'occupe spécialement de thérapeutique.

**THÉRAPEUTIQUE**. adj. Qui est relatif à la guérison des maladies. — *Exercice thérapeutique*. V. GYMNASTIQUE.

**THÉRAPEUTIQUE**. s. f. [*therapeutice*, θεραπευτική, de θεραπεύειν, soigner, guérir; all. *Therapie, praktische Heilkunde*, angl. *therapeutics*, it. et esp. *terapeutica*]. Partie de la médecine qui a pour objet le traitement des maladies, c'est-à-dire qui donne des préceptes sur le choix et l'administration des moyens curatifs des maladies et sur la nature des médications. Dans un sens aussi étendu, c'est la *thérapeutique générale*. Les règles de traitement propres à chaque maladie en particulier constituent la *thérapeutique spéciale*. V. MÉDICAMENT. — *Thérapeutique expérimentale*. Expérimentation faite sur les animaux à l'effet de connaître l'action dynamique des médicaments avant de les appliquer à l'homme malade. Sans cette expérimentation, la thérapeutique resterait à l'état empirique, jusqu'au moment où un nombre suffisant d'observations aurait démontré le mode d'action du médicament. — *Thérapeutique hydrologique*. Celle qui s'occupe de l'emploi médical et hygiénique des eaux minérales. L'influence de la minéralisation des eaux se rattache surtout à ce fait que les sels minéraux interviennent dans la constitution de toute substance organisée dans des proportions définies. Dans l'action de ces sels sur la nutrition interviennent non seulement les questions d'isomérie, mais encore celles de leurs associations à d'autres sels, qui les rendent aptes à se fixer à tels ou tels éléments des tissus (V. EAU *minérale*). *Thérapeutique par les agents physiques*. Elle comprend l'*aérothérapie*, l'*hydrothérapie*, la *climatothérapie*, l'*électrothérapie*, la *kinésithérapie*, la *massothérapie*, la *mécanothérapie* la *photothérapie*, la *radiothérapie*. — *Thérapeutique par les agents psychiques*. Elle met en œuvre la suggestion directe ou indirecte, l'isolement, les voyages, etc.

**THÉRAPEUTISME**. s. m. Doctrine de ceux qui, dans le traitement des maladies, empruntent tout à la thérapeutique proprement dite, en négligeant les moyens hygiéniques, etc.

**THÉRAPIE**. s. f. [*therapeia*, θεραπεία, all. *Therapie*, it. et esp. *terapia*]. Synonyme de *thérapeutique*.

**THÉRÉOBROME**. s. m. [de θέρος, θέρεος, été, et βρῶμα, aliment]. Aliment d'été ; aliment froid.

**THÉRIACAL, ALE**. adj. [all. *theriakalisch*, angl. *theriacal*, it. *teriacale*, esp. *teriacal*]. Qui a rapport à la thériaque. — *Eau thériacale*. Teinture réputée cordiale et sudorifique (à la dose de 4 à 8 grammes), et préparée avec un grand nombre de plantes aromatiques associées à la thériaque. — *Électuaire thériacal, poudre thériacale*. V. THÉRIAQUE.

**THÉRIAQUE**. s. f. [*theriaca*, de θηριακὸς, qui se rapporte aux bêtes sauvages : θηριακὴ, ἀντίδοτος, antidote contre les morsures des bêtes ; all. *Theriak*, angl. *theriac*, it. et esp. *teriaca*]. Électuaire très composé, ainsi appelé parce qu'on le regardait comme un spécifique contre toute espèce de venins. La formule originale, qu'on trouve dans Galien, n'a été reproduite exactement dans aucune pharmacopée, celle du Piémont exceptée; toutes les autres l'ont plus ou moins modifiée. Pendant longtemps, Venise eut le privilège de fournir la thériaque à toute l'Europe : on l'y préparait chaque année avec solennité ; aujourd'hui les pharmaciens peuvent la faire partout, en suivant le Codex national. En France, en Italie et en Espagne on a craint pendant longtemps de porter une main réformatrice sur ce vieux débris de la médecine orientale; partout ailleurs elle a subi des modifications plus ou moins heureuses, de sorte que ce n'est pas la formule de Galien, mais son nom seul, qui a traversé dix-huit siècles sans altération. En Prusse, les pharmaciens la délivrent *sans opium* à ceux qui ne présentent pas une ordonnance du médecin. 4 grammes de thériaque française contiennent près de 5 centigrammes d'opium brut, ou 25 milligrammes d'extrait d'opium. Peu usitée de nos jours, la thériaque a des propriétés calmantes, dues à l'opium qu'elle contient; elle renferme, en outre, des substances amères, aromatiques, stomachiques, qui empêchent la dyspepsie ordinairement produite par les opiacés : de là son emploi dans la gastralgie (4 grammes avant le repas). Il n'entre pas moins de 70 substances dans sa composition. Ces substances, pilées ensemble, constituent la *poudre thériacale*, qu'on mêle, à chaud, avec la térébenthine de Chio, le miel blanc et le vin de Grenache, pour obtenir l'*électuaire thériacal* ou *thériaque*. — *Thériaque allemande*. L'extrait de genièvre. — *Thériaque céleste* ou *d'Hoffmann*. Elle diffère de la thériaque ordinaire par le cinnabre qui y remplace le colcothar, et parce qu'elle ne renferme pas de substances fermentescibles. — *Thériaque minérale* (Robin). Poudre composée, renfermant de nombreux sels minéraux, des glycérophosphates, de l'hémoglobine, de la lactose, de la caséine, enfin du sulfate de strychnine et du méthylarsinate disodique. — *Thériaque des pauvres*. V. DIATESSARON.

**THERMAL, ALE**. adj. [de θέρμη, chaleur ; all. et angl. *thermal*, it. *termale*, esp. *termal, caliente*]. V. EAU *minérale*. — *Fièvre thermale*. Mouvement fébrile plus ou moins intense, qu'on observe chez certains sujets au début de l'emploi des eaux thermales, et aussi de certaines eaux minérales froides.

**THERMALINE**. s. f. V. GLAIRINE.

**THERMALISME**. s. m. Doctrine de la thermalité des sources.

**THERMALITÉ**. s. f. [all. *Thermalität*, angl. *thermality*, it. *termalità*, esp. *termalidad*]. Qualité qu'a une eau de présenter spontanément un degré de chaleur plus ou moins prononcé. Quelques médecins se servent à tort de ce mot pour indiquer la qualité d'une eau d'avoir une action thérapeutique à tel ou tel degré ou d'être minérale. Il y a des eaux qui sont thermales et médicinales quoique moins minéralisées que les eaux potables (Plombières, etc.), et des eaux très chargées de sels qui ne sont ni médicinales ni douées de thermalité.

**THERMANISME**. s. m. [de θερμὸς, chaud]. Synonyme de *diathermansie*.

**THERMANTIQUE**. adj. [*thermanticus*, θερμαντικὸς, de θερμαίνειν, échauffer; all. *erwärmend*, angl. *thermantic, thermantical*, it. et esp. *termantico*]. Synonyme d'*échauffant*.

**THERMES**. s. m. pl. [*thermæ*, sources d'eau chaude, de θερμὸς, chaud; all. *Warmquellen*, angl. *thermal baths*, it. *terme*, esp. *termas*]. Les établissements disposés pour l'usage thérapeutique des eaux médicinales chaudes.

**THERMESTHÉSIE**. s. f. [de θέρμη, chaleur, et αἴσθησις, faculté de sentir]. Sensibilité à la chaleur.

**THERMIQUE**. adj. Qui concerne la température, les

thermes. — *Centre thermique.* Centre se trouvant dans le bulbe, et ayant pour objet de maintenir constante la température de l'organisme ; son existence a été démontrée chez les animaux à sang chaud par Pflüger; un centre semblable existerait chez les animaux à sang froid (Fano). V. CALORIFIQUE et VASO-MOTEUR. ‖ En pathologie, *cycle thermique*, l'ensemble des variations de température du début à la fin d'une maladie. V. THERMOMÉTRIE. — *Fièvre thermique.* V. INSOLATION.

**THERMO-ANALGÉSIE.** s. f. [de θέρμη, chaleur, et *analgésie*]. Abolition de la sensation douloureuse que produisent sur la peau et les muqueuses les températures élevées.

**THERMO-ANESTHÉSIE.** s. f. [de θέρμη, chaleur, et *anesthésie*]. Abolition de la sensibilité normale à la chaleur.

**THERMOCAUTÈRE.** s. m. [de θέρμη, chaleur, et καίειν, brûler, détruire]. Nom donné par Paquelin à un instrument à feu qu'il créa en 1875 et modifia avantageusement en 1891. Sa construction est basée sur la propriété qu'ont certains métaux, dits *condensateurs*, quand ils sont préalablement chauffés, d'entrer en incandescence au contact d'un mélange gazeux de composition convenable. Le thermocautère se compose de trois organes essentiels, un foyer de combustion en platine (cautère proprement dit) — un carburateur, récipient à combustible liquide volatil — une soufflerie à main (poire de Richardson) — lesquels sont disposés à la suite les uns des autres dans l'ordre énoncé. Le foyer est une chambre en forme de doigt de gant, de figures et de dimensions variées ; il est monté sur un tube de métal résistant qui plonge dans son intérieur et s'y termine par un petit canal de platine. En un point de ce dispositif est ménagée une sortie pour le dégagement des produits de la combustion. Le combustible est de l'essence minérale, du poids de 710 grammes le litre à 15°C. Ces organes ainsi agencés, chauffer le platine au rouge sombre sur la flamme d'une lampe à alcool et mettre en jeu la soufflerie : l'air qui traverse le carburateur s'y imprègne de vapeurs combustibles ; le mélange qui en résulte est chassé jusqu'au fond du cautère où il brûle sans flamme en déterminant l'incandescence du métal condensateur. — Fig. 767. Thermocautère Paquelin ; A, couteau ; B,

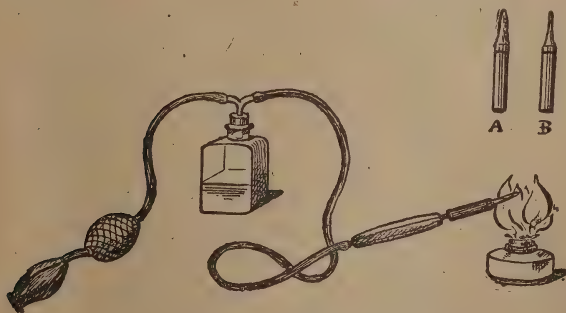


Fig. 767. — *Thermocautère* Paquelin.

pointe ; C, bouton de platine. — L'incandescence varie avec le degré de pression imprimé à l'insufflation ; ainsi, l'opérateur la mouvemente à sa volonté ou la fixe à tel degré qu'il désire. On sait que le rouge sombre est le degré de chaleur hémostatique par excellence. Verneuil a enseigné qu'il faut opérer à petits coups, à main levée. — Le thermocautère a le même emploi que le bistouri et le couteau ; il sert aussi pour la cautérisation transcurrente et pour l'ignipuncture ; il se prête en un mot à toutes les opérations de la petite et de la grande chirurgie. Soudant les vaisseaux rouges et blancs en même temps qu'il les sectionne, il permet à l'opérateur de suivre tous les détails de l'opération et d'économiser la sang du patient ; détruisant



Fig. 768. — *Thermocautère* à manche carburateur de Granel.

les tissus et les germes qui s'y trouvent, il prévient la pénétration des microbes dans les vaisseaux ; aussi est-il particulièrement utile quand il s'agit d'inciser des foyers infectieux virulents (phlegmon diffus), ou de détruire des lésions tuberculeuses ; il préserve l'organisme contre l'infection. Le thermocautère fournit sans arrêt plusieurs heures de travail. — Les différences qui séparent le nouvel appareil de l'ancien sont de trois ordres : 1° changements apportés dans le dispositif de chacun des organes fondamentaux de l'instrument (cautère, carburateur, soufflerie) : 2° suppression de l'emploi de deux espèces de combustible (plus de lampe à alcool) ; 3° addition de plusieurs organes dont deux surtout, robinet doseur-mélangeur et chalumeau indépendant, jouent un rôle très important dans le fonctionnement de l'appareil et en assurent le jeu continu et parfait. Le robinet fait partie du carburateur ; le chalumeau s'y adapte. Le jeu du robinet peut être comparé à celui de deux tiroirs, dont l'un se fermerait ou s'ouvrirait au même moment de la même quantité dont l'autre s'ouvrirait ou se fermerait. Voici les principaux perfectionnements apportés dans le nouveau modèle de 1891 et les nombreux avantages qui en découlent. Les chambres de platine sont réduites aux dimensions strictement utiles. L'intérieur du manche est balayé par un courant d'air. Les produits de la combustion s'écoulent en haut du manche, en arrière de la main de l'opérateur ; l'un d'eux, la vapeur d'eau, est utilisé dans l'emploi des gros cautères comme second agent de réfrigération grâce à l'adjonction des canaux condensateurs ; aussi le manche du cautère est-il très sensiblement diminué. Le carburateur est en métal ; il est muni d'un robinet doseur-mélangeur ; le combustible est emprisonné dans des éponges. La soufflerie porte un bourrelet en avant de sa poche régulatrice. A la faveur de ces modifications, on se sert de l'instrment comme d'un crayon, l'opérateur a la main tout près du champ opératoire et peut porter le thermocautère dans les cavités sans en brûler ni les bords ni les parois ; le carburateur est incassable, le liquide combustible est inversable ; on obtient à l'instant, dans toute saison, un mélange gazeux de composition parfaite ; les temps d'arrêt de la soufflerie sont supprimés. Le nouveau dispositif a de plus l'avantage de servir à la création d'instruments nouveaux tels que le dessiccateur à air chaud et le pyrophore, instruments du domaine de l'art dentaire ; ajoutons qu'il permet d'utiliser les anciens cautères. Enfin récemment Granel a proposé un nouveau manche carburateur,

(fig. 768); le flacon d'essence est remplacé par une cartouche inexplosible renfermée dans le manche et contenant l'absorbant de l'essence. Le robinet est placé sous le doigt qui tient le manche et se manœuvre de la même main : placé en position horizontale, il laisse passer parties égales d'air et de vapeurs carburantes; dirigé en haut, il débite un excès d'air; incliné en bas, il laisse passer un excès de vapeurs carburantes; poussé à fond en haut et en bas, il est fermé. Suivant la position du robinet, le cautère passe ainsi par toutes les nuances depuis le rouge sombre jusqu'au rouge blanc. — Le thermocautère sert à faire les pointes de feu, mode de cautérisation fréquemment employé et agissant comme révulsif ou comme sédatif de la douleur.

**THERMOCHIMIE.** s. f. [de θερμὸς, chaud, et *chimie*]. Étude et mesure des quantités de chaleur absorbées ou dégagées pendant les actes chimiques de composition ou de décomposition. Les actions chimiques s'accompagnent toujours de manifestations calorifiques. Les quantités de chaleur mises en jeu dans ces circonstances représentent non seulement les effets de la combinaison ou de la désagrégation des corps, mais aussi les changements de volume et d'état que ceux-ci éprouvent au moment de la combinaison ou de la décomposition. Presque toujours, la combinaison s'accompagne d'une *production* ou *dégagement de chaleur*, et la décomposition d'une *absorption* ou *consommation de chaleur*. D'une façon générale, les phénomènes thermiques dont s'accompagne une décomposition chimique sont *inverses* de ceux dont s'accompagne la combinaison chimique correspondante, et de *même intensité*; en d'autres termes, un composé chimique quelconque *absorbe*, au moment de sa décomposition, autant de chaleur que ses éléments en ont *dégagé* en se combinant. L'étude de la thermochimie a montré que les affinités chimiques sont de même nature que toutes les forces motrices, et rentrent de plein droit dans les lois de la mécanique générale. Elle permet non seulement de comprendre le mécanisme d'une réaction chimique effectuée, la position réelle occupée par les corps dans leurs combinaisons; elle permet encore de prévoir qu'une réaction se fera ou sera impossible à effectuer.

**THERMOCHROÏQUE.** adj. [de θερμὸς, chaud, et χροιὰ, couleur]. Se dit d'un corps qui, comme l'alun et le verre, est diathermane pour certains rayons, et ne l'est pas pour d'autres qu'il absorbe.

**THERMOCHROSE.** s. f. [de θερμὸς, chaud, et χρόω, colorer]. Qualité particulière à certains rayons, qui les rend plus transmissibles que d'autres à travers une même substance diathermane (Melloni).

**THERMODINE.** s. f. (*acétyléthoxyphényluréthane*). Corps se présentant sous forme de cristaux insipides, inodores, soluble dans 2 600 fois son poids d'eau à 20°; on l'a préconisé comme antithermique et antinévralgique à la dose de 0gr,50 répétée deux à trois fois par jour.

**THERMO-ÉLECTRICITÉ.** s. f [all. *Warme-electricität*, angl. *thermo-electricity*, it. *termo-elettricità*, esp. *termo-electricidad*]. Électricité engendrée par un simple changement de température produit dans les métaux.

**THERMO-ÉLECTRIQUE.** adj. [all. *thermo-electrisch*, angl. *thermo-electric*, it. *termo-elettrico*, esp. *termo-electrico*]. Se dit des courants électriques engendrés dans un circuit formé par un ou deux métaux, sous la seule influence des différences de température existant dans certains points du circuit. Un cylindre de bismuth, recourbé deux fois à angle droit, et soudé à un fil de cuivre par chaque extrémité, représente un *couple thermo-électrique*. En réunissant un certain nombre de ces couples, on a une *pile thermo-électrique* : si les soudures de cuivre et de bismuth sont plongées les unes dans l'eau bouillante, les autres dans la glace fondante, en alternant, d'un couple à l'autre, il se produit dans le circuit des courants qu'on constate à l'aide du galvanomètre.

**THERMO-ESTHÉSIE.** s. f. [de θέρμη, chaleur, et αἴσθησις, sensibilité]. Sensibilité à la chaleur; elle peut être troublée dans différentes maladies, soit que ses troubles accompagnent des modifications de la sensibilité tactile, soit au contraire qu'ils en soient indépendants, comme c'est le cas dans la syringomyélie.

**THERMO-ESTHÉSIOMÈTRE.** s. m. Instrument servant à mesurer la sensibilité à la chaleur; il comprend essentiellement un récipient dont on peut élever à volonté la température et qui est muni d'un thermomètre.

**THERMOGENÈSE.** s. f. [de θέρμη, chaleur, et γεννᾶν, engendrer]. Développement de la chaleur chez les êtres vivants.

**THERMOGINOSE.** s. f. Mot mal fait, employé par quelques médecins pour désigner les affections déterminées par l'insolation dans les pays intertropicaux.

**THERMOGRAPHE.** s. m. [de θέρμη, chaleur, et γράφειν, écrire; all. et angl. *Thermograph*, it. et esp. *termografo*]. Appareil destiné à enregistrer l'intensité et la durée des changements de température d'un point quelconque : en réunissant deux ou plusieurs instruments, on obtient une indication simultanée des changements survenus dans la température de plusieurs points. Le thermographe se compose d'un thermomètre à air, d'où part un tube capillaire, qui transmet les effets de dilatation et de condentation de l'air à un appareil récepteur muni d'un levier dont les mouvements s'enregistrent sur un cylindre tournant. L'appareil récepteur est un tube de verre courbé en demi-cercle et tournant librement autour d'un axe horizontal. Ce tube, fermé à l'une de ses extrémités, ouvert à l'autre extrémité, à laquelle aboutit le tube capillaire, contient à sa partie déclive un index de mercure : ce tube présente donc une chambre close, d'une part, par l'extrémité fermée du tube, d'autre part par l'index de mercure. C'est dans cette chambre qu'arrive, à travers le mercure, l'extrémité du tube capillaire du thermomètre à air, courbée de telle sorte qu'elle pénètre dans le tube de verre récepteur sans gêner ses mouvements; dès lors, toute dilatation de l'air du thermomètre produira une dilatation de l'air de la chambre close, l'index de mercure sera poussé dans un sens déterminé; et comme, par son poids, cet index tend à occuper toujours la partie inférieure du cercle tournant qui le renferme, il s'ensuivra une rotation de ce cercle. Ce mouvement sera reproduit et amplifié par la longue aiguille équilibrée qui est fixée sur l'axe, et la pointe de cette aiguille enregistrera les degrés sur le cylindre tournant ou sur un cadran. Les effets du froid sur la boule du thermomètre se traduisent par une rotation en sens inverse de l'aiguille indicatrice. Le thermographe est soumis aux influences barométriques, qui constituent une cause d'erreur très légère dans l'appréciation des températures, et négligeable dans les expériences physiologiques, dont la durée est assez courte. Du reste, on pourrait supprimer entièrement ces influences en mettant l'appareil récepteur sous une cloche de verre bien lutée que traverserait seulement le tube du thermomètre (Marey).

**THERMOGRAPHIE.** s. f. Emploi du thermographe.

**THERMOGRAPHIQUE.** adj. Qui concerne la thermographie ou le thermographe. — *Courbes* ou *lignes thermographiques*. Celles qui donnent l'indication des variations de la température en un temps donné.

**THERMOLOGIE.** s. f. [*thermologie*, de θέρμη, chaleur, et λόγος, discours; all. *Wärmelehre*, angl. *thermology*, it. et esp. *thermologia*]. Doctrine de la chaleur.

**THERMO-MAGNÉTISME.** s. m. V. THERMO-ÉLECTRICITÉ.

**THERMOMÈTRE.** s. m. [de θέρμη, chaleur, et μέ-

τρον, mesure; all. et angl. *Thermometer*, it. et esp. *termometro*). Instrument propre à mesurer la température d'un corps ou d'un milieu quelconque, par les variations de volume que subit l'instrument sous l'influence des variations de température de ce corps ou de ce milieu. Les thermomètres le plus souvent employés sont le *thermomètre à mercure* et le *thermomètre à alcool* : le premier convient surtout pour les températures élevées, c'est le seul employé en médecine; le second est préférable pour les températures très basses, telles qu'on en rencontre au voisinage des pôles, le mercure se congelant à — 40°. La graduation des thermomètres exige la détermination de deux points fixes, qui correspondent l'un à la température de la glace fondante, l'autre à la température de la vapeur d'eau bouillante. Dans le *thermomètre centigrade* (ou de Celsius), le plus usité en France, on marque zéro au premier point, 100 au second, et on partage la distance comprise entre les deux points en cent parties égales, dont chacune est un degré thermométrique. Dans le *thermomètre de Réaumur*, le zéro est au même point que dans le précédent; mais le point qui correspond à la température de l'eau bouillante est marqué 80, et la distance entre les deux points est divisée en 80 parties égales. Enfin, dans le *thermomètre de Fahrenheit*, le point de la fusion de la glace est marqué 32, celui de l'eau bouillante 212, et la distance est divisée en 180 parties égales ; au-dessous de 32, on établit des divisions égales aux précédentes. Le zéro de l'échelle Fahrenheit correspond à — 17°,78 du thermomètre centigrade. La table suivante donne la concordance des trois thermomètres de 5° en 5° centigrades.

| Centigr. | Réaum. | Fahr. | Centigr. | Réaum. | Fahr. |
|---|---|---|---|---|---|
| — 15° | — 12° | + 5° | + 45° | + 36° | 113° |
| 10 | 8 | 14 | 50 | 40 | 122 |
| 5 | 4 | 23 | 55 | 44 | 131 |
| 0 | 0 | 32 | 60 | 48 | 140 |
| + 5 | + 4 | 41 | 65 | 52 | 149 |
| 10 | 8 | 50 | 70 | 56 | 158 |
| 15 | 12 | 59 | 75 | 59 | 167 |
| 20 | 16 | 68 | 80 | 64 | 176 |
| 25 | 20 | 77 | 85 | 68 | 185 |
| 30 | 24 | 86 | 90 | 72 | 194 |
| 35 | 28 | 95 | 95 | 76 | 203 |
| 40 | 32 | 104 | 100 | 80 | 212 |

— *Thermomètre différentiel.* Il sert à apprécier les différences les plus faibles entre des températures très rapprochées. Le calibre de la tige capillaire est tellement faible, que le mercure ne peut plus y être employé; c'est un thermomètre à alcool. Grâce à l'exiguïté de ce calibre, on peut, avec un réservoir suffisamment petit, avoir, pour une longueur de l'appareil de 20 à 25 centimètres, une échelle de quelques degrés seulement qui, divisée en un grand nombre de parties, donne à la lecture le millième de degré. Les indications sont fournies par un index de mercure qui, situé à la partie supérieure de la colonne d'alcool, en traduit aux yeux les oscillations. — *Thermomètre différentiel de Leslie* et *de Rumford*. V. THERMOSCOPE. — *Thermomètre électrique*. Circuit fermé, qui est composé d'un fil de fer et d'un fil de cuivre soudés à leurs points de jonction, et dans lequel se trouve un galvanomètre. Le principe à l'aide duquel se déterminent les températures avec cet instrument est le suivant : quand la température est la même aux deux soudures, l'aiguille aimantée reste à zéro, il ne se produit pas de courant thermo-électrique; lorsqu'il y a une différence de température, et production de courant, si l'une des soudures est dans un lieu dont on ne puisse observer la température avec un thermomètre, en élevant ou abaissant la température de l'autre jusqu'à ce que l'aiguille aimantée soit revenue à zéro, on sera certain que cette température sera égale à celle qui est inconnue. Cet instrument donne la température à moins de 1/40e de degré près. En donnant aux fils métalliques un diamètre suffisant, on peut observer la température des grandes couches terrestres (Becquerel); cette opération exige trois choses : 1° un puits foré; 2° un câble thermo-électrique ; 3° un galvanomètre. — *Thermomètre médical.* Celui qui sert en thermométrie pathologique. Les thermomètres médicaux, devant être très précis et très sensibles, ont un tube capillaire très fin et un réservoir d'une très petite capacité; leur échelle ne comprend que les degrés correspondant à ceux entre lesquels peuvent osciller les températures observées sur le vivant (*thermomètres à échelle fractionnée*), de 25° à 45° par exemple, et est divisée en dixièmes de degré; un étui de cuir ou de métal en rend le transport facile. Les thermomètres médicaux sont toujours des thermomètres à *maxima*, c'est-à-dire que la colonne de mercure reste à la hauteur la plus élevée que la chaleur du corps lui a fait atteindre, le mercure ne pouvant redescendre dans la cuvette que si on secoue violemment l'instrument; dans d'autres modèles, le maxima est indiqué au moyen d'un index de mercure séparé du reste de la colonne par une bulle d'air : l'index ne descend que par agitation. Parfois on munit le thermomètre d'une loupe qui permet de lire plus facilement la température (Bloch, de Genève) (fig. 769). — *Thermomètre métastatique.* Walferdin, en employant des tubes très capillaires, a disposé le thermomètre de sorte que la quantité de mercure contenu dans la cuvette et la tige capillaire est invariable. Grâce à cette disposition, on peut, avec une tige divisée en 200 parties, qui répondent à 10° du thermomètre centigrade, par exemple, lire 1/200e de degré, lorsque l'œil est habitué à diviser en dix l'intervalle compris entre deux traits de l'échelle. Quant aux 10° compris entre les points extrêmes de la tige capillaire, ils répondront aux degrés compris entre 0 et 10, 10 et 20, 20 et 30, etc., du thermomètre étalon, suivant la quantité de mercure que contiennent la cuvette et la tige de l'instrument. Pour obtenir la température maximum d'une observation, Walferdin a construit un *thermomètre à maximum* dans lequel un index de mercure indique, par la place qu'il occupe à la fin de l'expérience, cette température. — *Thermomètre métastatique à bulle d'air, de Walferdin.* Il réunit les qualités du thermomètre à maximum à l'exquise sensibilité du thermomètre métastatique. Il est terminé supérieurement par une double chambre. L'une dans laquelle on fait passer du mercure à volonté en chauffant la cuvette, en fait un thermomètre métastatique, c'est-à-dire donnant avec une grande sensibilité les indications intermédiaires à deux points très rapprochés de l'échelle. La seconde chambre peut recevoir une petite quantité de mercure qui, séparée du reste de la colonne par une bulle d'air, fera de l'appareil un instrument à maxima différant du précédent en ce que ces indications sont susceptibles d'osciller entre deux

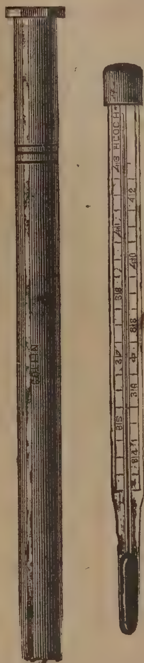


Fig. 769. — *Thermomètre* médical.

températures assez rapprochées, mais variables avec la quantité de mercure préalablement logée dans la chambre supérieure. La colonne de mercure peut être brisée par une bulle d'air, sans que le mercure contenu dans la chambre supérieure tombe dans l'inférieure. Ce thermomètre doit être comparé à un thermomètre centigrade, pour convertir en déterminations absolues ses indications.

**THERMOMÉTRIE.** s. f. Mesure des températures à l'aide du thermomètre. — *Thermométrie pathologique.* Détermination à l'aide du thermomètre de l'étendue et de la rapidité des variations de la température animale dans les maladies. — Chez les femmes en couches, la température s'élève de 0°,5 à 1° pendant le travail; elle diminue après l'accouchement, pendant vingt-quatre heures. Après ce temps-là, elle s'élève de nouveau, en même temps que le pouls s'accélère, mais à un trop faible degré, à moins de complications, pour mériter le nom de *fièvre de lait* qui lui est souvent donné; quand la température s'élève pendant les suites de couches, il faut toujours craindre l'infection puerpérale localisée ou généralisée à point de départ utérin. La température d'un membre paralysé est toujours inférieure de 1° à 2° à celle du membre sain, différence qui tend à disparaître quand la chaleur du lit et le repos permettent une répartition plus uniforme de la température. Les membres paralysés opposent, en raison de l'état de leur circulation capillaire, une résistance moins grande au refroidissement que le membre sain. Contrairement à ce qu'on croit généralement, la sensation du froid accusée par les malades dans le stade du frisson de la fièvre intermittente correspond à un fait réel, l'abaissement de la température de la périphérie du corps accompagnant l'élévation de la température intérieure (V. Fièvre). Dans le stade de chaleur, la température des malades peut s'élever jusqu'à 42°. Ce fait résulte de la production de plus de chaleur dans les tissus, et d'une répartition plus égale vers la périphérie de la température centrale, sous l'influence du mouvement plus rapide du sang (Marey). Dans la fièvre jaune, le thermomètre a marqué jusqu'à 42°,89; dans une fièvre intermittente, 41°,11 et 42°,22; dans la fièvre continue, 42°,8 (Haller). Dans le choléra, au contraire, la température descend à 33° et 34° dans la bouche et dans l'aisselle; dans les viscères profonds, elle ne descend pas au delà de 2° à 3° au-dessous de la température moyenne (Doyère). Les recherches de Briquet, Mignot et autres, démontrent que, chez les adultes, le plus fort refroidissement ne va pas au delà de + 32°, et que, chez l'enfant nouveau-né, il s'arrête à 23°. Il suit de là que, lorsqu'une température inférieure à 32°, et à plus forte raison à 30°, sera constatée à l'aide d'un thermomètre appliqué dans l'aisselle, on pourra, si le corps n'est pas celui d'un nouveau-né, affirmer qu'il n'a plus de vie; que si, au contraire, il s'agit d'un nouveau-né, on ne devra conclure à la réalité de la mort que lorsque l'instrument sera descendu au-dessous de 23°, et à plus forte raison de 21°. La période de réaction amène le retour de la température ou même d'une température un peu plus élevée. La mort des cholériques est précédée d'un réchauffement qui dépasse rapidement le réchauffement ordinaire de la réaction de guérison; il peut s'élever jusqu'à 42°, mais il varie généralement entre 39° et 40°. L'ascension thermométrique s'arrête au moment même de la mort. Un fait analogue s'observe dans la fièvre typhoïde. Dans le tétanos, au contraire, la température augmente encore quelques moments après la mort. Tandis que la température va s'élevant, l'absorption de l'oxygène et l'exhalation de gaz carbonique suivent une marche inverse (Doyère). Dans la variole, la température atteint rapidement son sommet d'élévation et s'y maintient; dans la rougeole, cette élévation a lieu progressivement pendant deux à quatre jours; dans la scarlatine, le summum d'élévation est brusquement atteint en général. Dans la pneumonie, la température s'élève à 40° environ dès le premier jour, s'y maintient avec des oscillations de 0,5 au plus, et tombe ensuite de 1° à 2° en douze ou dix-huit heures, du 7e au 12e jour, suivant les cas. Dans la fièvre typhoïde (fig. 770), la température atteint lentement son acmé, elle monte plusieurs jours de suite, et, une fois arrivée à son summum, elle y reste pendant tout le temps de la période d'état; elle redescend ensuite lentement en *lysis.* L'hyperthermie est un fait à suivre dans l'évolution de toute une série d'affections morbides; elle indique la marche de la maladie, l'imminence d'une complication, l'approche de la guérison, etc.; mais dans chaque affection, l'excès de calorification se rattache à des conditions particulières à celles-ci, et se présente avec une marche particulière qui lui donne son autonomie, et qui montre qu'il ne faut pas oublier, dans la contemplation du thermomètre, la cause générale et supérieure, l'état morbide, qui tient dans sa dépendance la localisation première ou directe et les actes réflexes qui en dérivent. Redoutable dans toutes les affections, l'hyperthermie ne l'est pas, à degré thermométrique égal, au même point ni de la même manière; en effet, ce degré ne donne qu'un des éléments de la fièvre; il n'indique pas le nombre de calories que produit le malade, tout au plus la rapidité avec laquelle la colonne mercurielle atteint son maximum peut donner une idée approximative de cette notion. Quand la température du corps tend à s'élever, entre en jeu l'appareil régulateur de la chaleur animale: la peau devient plus chaude et se couvre de sueur, la respiration s'accélère, la circulation devient plus rapide, tous effets qui ont pour but de refroidir le sang; or avec une température rectale 39°,5 par exemple, on peut voir tous ces phénomènes très marqués, si bien que la fièvre sera facilement reconnue à la main et perçue pour ainsi dire par le malade lui-même, ou au contraire être à peine marqués; l'usage de plus en plus général de prendre toujours la température rectale a révélé l'existence de ces hyperthermies qui n'engendrent qu'un malaise vague, et ne s'accompagnent pas des grands signes de la fièvre. C'est que dans un cas, la quantité de calories produites est considérable, mais l'appareil régulateur de la température fonctionne bien, toutes les réactions de la fièvre existent et la température reste à un degré

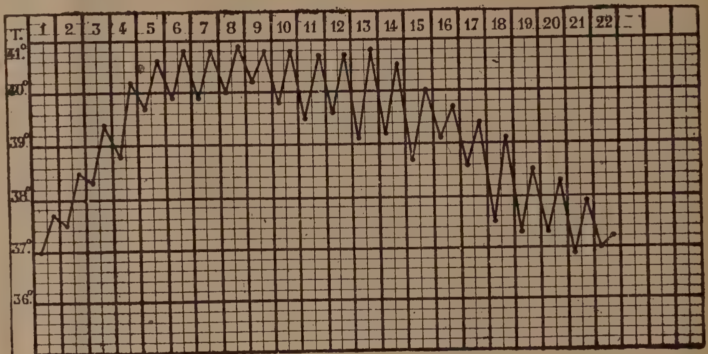


Fig. 770. — *Thermométrie* fièvre typhoïde, forme simple (Wunderlich).

moyen compatible avec l'existence; dans l'autre, la quantité de calories est beaucoup moindre; mais l'individu réagit peu contre l'élévation thermique, et la température centrale atteint un chiffre qui étonne l'observateur. Donc la thermométrie fournit une indication qu'il faut savoir apprécier en la rapprochant des autres symptômes ; un degré thermométrique n'a qu'une importance relative tant qu'on ne l'a pas comparé aux réactions fournies par la fièvre.

**THERMOMÉTRIQUE.** adj. [all. *thermometrisch*, angl. *thermometric*, *thermometrical*. it. et esp. *thermometrico*]. Qui a rapport au thermomètre.

**THERMOMÉTROGRAPHE.** s. m. Thermomètre qui marque d'une manière permanente le plus haut et le plus bas degré de température auquel il est parvenu dans un temps déterminé.

**THERMOMULTIPLICATEUR.** s. m. et adj. [de θερμός, chaud, et *multiplicateur*]. Appareil thermométrique très sensible formé en associant une pile thermométrique à un galvanomètre : l'aiguille de celui-ci est déviée dès qu'on met en place de la pile un corps dont la température diffère de la sienne.

**THERMOPHOBIE.** s. f. [de θέρμη, chaleur, et φόβος, crainte]. Crainte de la chaleur, ou plus exactement crainte de tout ce qui permet la conservation de la chaleur du corps, comme les couvertures de laine, les vêtements chauds; ce symptôme se rencontre chez les malades qui souffrent d'une sensation de chaleur habituelle, comme ceux atteints de maladie de Parkinson ou de goitre exophtalmique.

**THERMOPODE.** s. m. V. Podotherme.

**THERMOPYLES** (Grèce). *Eaux chlorurées sodiques fortes*, chaudes, 39° à 41°. Établissement : 1er avril au 15 septembre.

**THERMOSCOPE.** s. m. [de θερμός, chaud, et σκοπεῖν, observer; all. *Thermoskop*, *Wärmezeiger*, angl. *thermoscope*, it. et esp. *termoscopio*]. Thermomètre très sensible au moyen duquel on mesure les plus petites quantités de calorique contenues dans une atmosphère très circonscrite. Le thermoscope le plus communément employé est le *thermomètre différentiel de Leslie*, composé de deux tubes semblables terminés chacun par une boule, joints ensemble, à la flamme du chalumeau et recourbés. Ces tubes renferment une certaine quantité d'acide sulfurique coloré en rouge, qui s'élève à la même hauteur dans l'un et l'autre tube : le reste de leur capacité est occupé par l'air, qui se dilate lorsqu'on chauffe une des branches, et qui refoule le liquide dans la branche opposée. Dix degrés de cet instrument répondent à *un* centigrade. Le *thermomètre de Rhumford* est le même que celui de Leslie, mais il est construit sur de plus grandes proportions, et 'acide sulfurique est remplacé par de l'alcool coloré.

**THERMOSCOPIE.** s. f. Emploi du thermoscope.

**THERMOSCOPIQUE.** adj. Qui concerne la mesure des températures.

**THERMOSYSTALTIQUE.** adj. [de θέρμη, chaleur, et συστέλλειν, resserrer]. Se dit des muscles lisses, par opposition à *athermosystaltique*.

**THERMOTHÉRAPIE.** s. f. [de θέρμη, chaleur, et θεραπεία, traitement]. Méthode thérapeutique basée sur l'emploi de la chaleur.

**THERMOTROPISME.** s. m. [de θέρμη, chaleur, et τρέπειν, tourner]. Une des propriétés fondamentales du protoplasma, celle suivant laquelle il réagit à la chaleur.

**THERMOXYGÈNE.** s. m. (Brugnatelli). L'oxygène.

**THÉURGIE.** s. f. [θεουργία, *theurgia*, opération divine, de θεὸς, dieu, et ἔργον, opération ; all. *Zauberei*, angl. *theurgy*, it. et esp. *teurgia*]. — *Théurgie médicale*. Guérison des maladies par l'intervention des dieux. La théurgie médicale a régné et règne encore comme doctrine thérapeutique. C'est la médecine primitive des peuples au début de la civilisation ; c'est celle de l'ignorance et de la superstition chez les peuplades sauvages, et chez les individus d'esprit faible et peu cultivé. Très favorisée par le polythéisme et par la théocratie, elle fuit devant la lumière des sciences modernes, et, si elle trouve des adeptes au milieu des pays civilisés, c'est en secret et dans les bas-fonds de la société ignorante. Elle se mêle parfois aux saines doctrines, et la médecine, telle que nous la pratiquons, a encore sa part de merveilleux et d'influences occultes : mais ici les interventions diverses sont l'appoint de la doctrine, au lieu d'en être la base, et, sans croire qu'on puisse jamais en faire disparaître entièrement l'usage, il est certain que son influence diminuera de jour en jour, par le fait même des progrès de la science. A cet égard, l'histoire du passé nous montre ce que doit être l'avenir.

**THÉVÉTIE.** s. f. [*Thevetia*]. Genre de la famille des apocynées dont toutes les espèces sont très vénéneuses par leur suc, leur bois et leur graine.

**THÉVÉTINE.** s. f. ($C^{108}H^{84}O^{48}$). Glycoside extraite des fruits d'une plante du genre *Thevetia*, le *Th. nereifolia*. Pulvérulente, blanche, insipide, amère, très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, fusible vers 170°, dédoublée par les acides étendus, à chaud, en glycose et *thévérésine*.

**THIALDINE.** s. f. [all. *Thialdin*, angl. *thialdine*, it. et esp. *tialdina*] [$C^{12}H^{13}AzS^4$, actuellement en atomes $(C^2H^4)^2S^2AzH$]. Corps obtenu en faisant passer un courant d'hydrogène sulfuré dans une solution aqueuse d'aldhéhydate d'ammoniaque. Cristallisable, odeur aromatique particulière. Fond à 43° ; peu soluble dans l'eau, davantage dans l'alcool et l'éther. Ce corps est un paralysant général qui donne au cœur des mouvements irréguliers et le fait arrêter en systole.

**THIERSCH** (Karl) (chirurgien allemand, 1822-1895). — *Greffe de Thiersch*. V. Greffe.

**THILANINE.** s. f. Substance brunâtre, d'odeur soufrée, qui est de la lanoline contenant 3 p. 100 de soufre et qui a la même consistance que la lanoline. On l'emploie comme topique dans les dermatoses superficielles, eczéma du visage, des doigts, des organes génitaux ; elle n'a aucune action irritante.

**THIOCOL.** s. m. Corps qui se présente sous forme d'une poudre blanche, de saveur d'abord amère puis douceâtre, très soluble dans l'eau; c'est un *gaïacolsulfonate de potasse*; il renferme 60 p. 100 de gaïacol. Il a été préconisé comme antituberculeux et antidiarrhéique ; on le donne chez l'adulte en cachets à la dose de 2 à 8 grammes et même 10 grammes par jour, chez l'enfant à celle de 0gr,50 par année d'âge, en potion ou en sirop.

**THIOFORME.** s. m. Corps se présentant sous forme d'une poudre jaune, inodore, insoluble dans l'alcool et dans l'eau ; c'est un *dithiosalicylate de bismuth*. On l'emploie comme succédané de l'iodoforme.

**THIOL.** s. m. Corps obtenu en faisant agir à une température élevée le soufre sur les huiles lourdes de pétrole ou de houille. On emploie un sel ammoniacal soluble dans un mélange d'eau et de glycérine, ou d'eau, d'alcool et d'éther. Il a les mêmes propriétés que l'ichtyol, et s'emploie dans les mêmes conditions, d'où le nom d'ichtyol artificiel qu'on lui donne parfois.

**THIOMÉLANIQUE.** adj. — *Acide thiomélanique* [all. *Thiomelansäure*, angl. *thiomelanic acid*, it. et esp. *acido tiomelanico*]. Produit de l'action de l'acide sulfurique anhydre sur l'alcool. Peu acide.

**THIONATE.** s. m. Nom générique des sels que les acides de la série *thionique* forment avec les bases.

**THIONIQUE.** adj. [de θεῖον, soufre ; all. *schwefelsauer*, angl. *thionic, thionical*, it. et esp. *tionico*]. Qui concerne le soufre et ses composés. — *Série thionique*. Le soufre forme avec l'oxygène une série remarquable de combinaisons, que Berzelius a réunies sous le nom d'*acides thioniques*. V. HYPOSULFURIQUE.

**THIONURIQUE.** adj. — *Acide thionurique* [de θειον, soufre, et *urique* ; all. *Thionursäure*, angl. *thionuric acid*, it. et esp. *acido tionurico*] ($C^8H^5O^{12}S^2Az^3 + 2HO$). Acide retiré du thionate d'ammoniaque, qui résulte lui-même de l'action simultanée de l'ammoniaque et de l'acide sulfureux sur l'alloxane : ce sel, traité par l'acétate de plomb, puis par l'acide sulfhydrique, donne l'acide thionique, qui est cristallisable, soluble dans l'eau, d'un goût très acide.

**THIOPYRINE.** s. f. Corps ayant la formule de l'antipyrine, dans laquelle l'oxygène est remplacé par du soufre. Il se présente sous forme de cristaux incolores, assez solubles dans l'eau froide, très solubles dans l'eau chaude et dans l'alcool, fusibles à 166°. Il possède les propriétés thérapeutiques de l'antipyrine, mais a été encore peu étudié.

**THIOSINNAMINE.** s. f. [all. *Thiosinammin, Senfolammoniak*, angl. *thiosinammine*, it. et esp. *tiosinamina*] ($C^3H^8S^2Az$). Corps obtenu en traitant l'essence de moutarde par 3 ou 4 fois son poids d'ammoniaque. Il se présente sous forme de cristaux blancs, inodores, amers, fusibles à 70°, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Il a été employé par Hebra dans le traitement du lupus et des carcinomes.

**THLASPI.** s. m. [*Thlaspi bursa pastoris*, L., *Capsella bursa pastoris*, Mœnch, *capselle, bourse-à-pasteur*, all. *Täschelkraut*, angl. *dittander, lepidium*, it. et esp. *tlaspi*]. Crucifère recommandée contre les hémoptysies et les métrorragies, contre les hémorragies par altération du sang, comme il arrive dans le typhus, etc., en suc, eau distillée, tisane, teinture, vin, sirop, extrait. — *Thlaspi officinal* [*Lepidium campestre*, Br., *Thlaspi campestre*, L.]. Autre crucifère, dont les graines entrent dans la préparation de la thériaque. — *Thlaspi des champs* [*Thlaspi arvense*, L.]. Autre espèce que l'on a quelquefois confondue avec la précédente.

**THLIPSENCÉPHALE.** s. m. [de θλίβειν, écraser, et ἐγκέφαλος, encéphale ; it. *tlissencefalo*, esp. *tlipsencefalo*] (Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre dont le cerveau n'a pu se développer par suite d'une compression que la tête de l'enfant a subie dans la matrice.

**THOMSEN** (Julius) [médecin danois, né en 1815]. — *Maladie de Thomsen*. Maladie familiale, débutant dans l'enfance, caractérisée par une raideur spasmodique, non douloureuse, se produisant dans les muscles volontaires, au moment où ils entrent en jeu pour accomplir un mouvement ; cette raideur atteint surtout les muscles des membres, quelquefois ceux de la face, de la langue, du larynx, et gêne les mouvements ; elle cesse en quelques instants, mais reparaît si le mouvement est modifié dans son rythme ou essayé de nouveau. Les muscles sont hypertrophiés : ils présentent une réaction particulière, dite *réaction myotonique* (V. MYOTONIQUE) sous l'influence de l'excitation électrique.

**THON.** s. m. [*thynnus*, θύννος, all. *Thunfisch*, angl. *tunny-fisch*, it. *tonno*, esp. *atun*]. Genre de poissons osseux, dont une espèce (*Thynnus vulgaris*, L.) est alimentaire.

**THONON** (France, Haute-Savoie). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides, 11°, contenant 0gr,529 de sels, dont 0gr,29 de bicarbonate de chaux, 0gr,12 de bicarbonate de magnésie, et 0gr,03 de bicarbonate de soude ; cette eau contient de plus une matière balsamo-résineuse. Elle a une action digestive, diurétique et est indiquée dans le catarrhe des voies urinaires et biliaires. Altitude : 436 mètres. Établissement : boisson, bains ; 1er juin au 30 septembre.

**THORA.** s. f. [*Ranunculus thora*, T.]. Renonculacée très vénéneuse contre laquelle on a recommandé comme contrepoison l'*aconit anthore* (*Aconitum anthora*, L.), mais à tort, car il est lui-même vénéneux.

**THORACECTOMIE.** s. f. [de θώραξ, poitrine, et ἐκτομή, ablation]. Résection d'une partie plus ou moins considérable du gril costal ; cette opération est pratiquée dans le cas de pleurésie purulente chronique, quand le poumon est rétracté vers le hile et ne peut venir reprendre adhérence avec la paroi costale.

**THORACIQUE** et non pas **THORACHIQUE.** adj. [*thoracicus*]. Qui appartient au thorax : *aorte thoracique*. — *Artères thoraciques*. Nom donné : 1° aux branches de l'acromio-thoracique qui se distribuent aux muscles pectoraux ; 2° à la mammaire externe (thoracique longue). — *Canal thoracique* [all. *ductus thoracicus*, angl. *thoracic duct*, it. *condotto toracico*, esp. *conducto toracico*]. Tronc lymphatique formé par la réunion de tous les vaisseaux lymphatiques des membres inférieurs et des parties sous-diaphragmatiques du tronc, et par quelques vaisseaux lymphatiques intercostaux. Il prend naissance au niveau des premières vertèbres lombaires, dans la citerne ou réservoir de Pecquet, passe dans le thorax par la même ouverture du diaphragme que l'aorte, le long de la colonne vertébrale, s'élargit au niveau de la quatrième vertèbre dorsale, devient oblique en haut et à gauche, puis s'infléchit au niveau de la sixième vertèbre du cou pour se diriger en bas et s'ouvrir dans la veine sous-clavière gauche. — *Capacité thoracique*. V. RESPIRATION et SPIRÉOMÉTRIE. — *Membres thoraciques*. Les deux membres qui s'articulent avec les parties latérales et supérieures du thorax, par opposition aux deux membres abdominaux et pelviens qui sont attachés au bassin. — *Nerfs thoraciques*. Nom donné à trois branches du plexus brachial, qui se rendent : l'une, *nerf grand thoracique antérieur*, au grand pectoral ; une autre, *nerf petit thoracique antérieur*, au petit pectoral ; la troisième, *nerf thoracique postérieur*, au grand dentelé. — *Régions thoraciques du tronc*. On distingue de chaque côté la *région thoracique antérieure*, qui répond aux muscles pectoraux et au sous-clavier, et la *région thoracique latérale*, qui répond au grand dentelé. — *Viscères thoraciques*. Le cœur et les poumons contenus dans le thorax.

**THORACOADELPHE.** V. THORADELPHE.

**THORACOCENTÈSE,** et non **THORACENTÈSE.** s. f. *thoracocentesis*, de θώραξ, thorax, et κεντεῖν, percer ; all. *Brusthöhlenstich*, angl. *thoracocentesis*, it. *toracocentesi*]. Opération qui a pour but d'évacuer les liquides accumulés dans la plèvre. Lorsqu'un épanchement, quelle qu'en soit la nature, séreux, sanguin ou purulent, emplit la totalité de la cavité pleurale, et occasionne des accidents d'orthopnée, de suffocation, d'asphyxie, tels que la vie du malade soit en danger, il est nécessaire de donner issue au liquide, en pratiquant la thoracocentèse. Dans cette circonstance, on fait l'*opération de nécessité*, et on la pratique dans un point dit *lieu de nécessité*, qui correspond à un foyer limité par des adhérences (ce qui arrive surtout dans la pleurésie purulente) et qui est indiqué par l'œdème de la peau, ou dans le *lieu d'élection*, qui se trouve, d'après Trousseau, dans le septième espace intercostal en comptant de haut en bas, à 3 ou 5 centimètres du bord externe du muscle grand pectoral, d'après les auteurs modernes dans le même espace mais en arrière sur une ligne verticale passant par la pointe de l'omoplate (fig 771). Mais il s'en faut que ces cas de dyspnée extrême soient les plus nombreux et, si l'on bornait là le champ de la thoracocentèse, on serait loin d'en tirer tous les avantages qu'elle peut fournir. Trousseau l'employait contre l'épan-

chement aigu, même sans dyspnée, à la seule condition qu'il soit considérable, excessif, et il est excessif toutes les fois qu'il occupe la totalité ou la presque totalité de la cavité pleurale, que le médiastin antérieur est déprimé, le cœur déplacé, le diaphragme refoulé, la rate abaissée, etc. C'est la quantité du liquide, reconnue par les signes physiques, et non le plus ou moins d'oppression du malade, qui fait décider l'opération. La thoracocentèse, considérée comme opération thérapeutique, convient dans la pleurésie aiguë, à la seconde période, quand l'appareil fébrile est tombé, et qu'il ne reste qu'un épanchement dont la résorption ne se fait pas, et dans tous les épanchements séreux de la plèvre, qui font à eux seuls toute la maladie (hydrothorax).

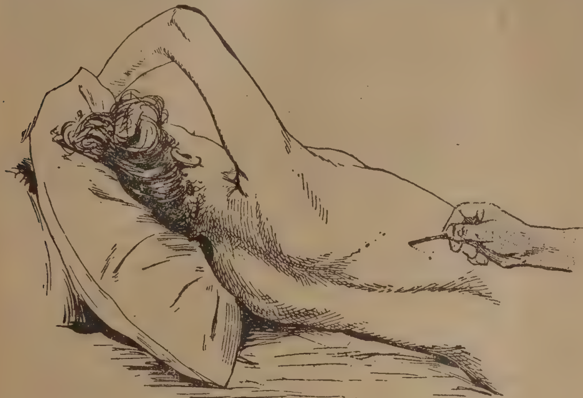


Fig. 771. — *Thoracocentèse.*

Comme opération de nécessité, on y a recours chaque fois que l'épanchement excessif fait redouter une mort prochaine, par la seule pression exercée sur les viscères, au milieu même de la pleurésie la plus aiguë et dans le cours d'une pleurésie purulente, tuberculeuse ou cancéreuse. L'opération se pratique avec le trocart ordinaire, ou avec une seringue aspiratrice (appareil de Dieulafoy) ou avec l'aspirateur de Potain, ou sans aspiration avec le siphon de Duguet, et en observant les règles suivantes : 1° éviter, pendant l'opération, les mouvements et les émotions qui pourraient provoquer une syncope ; 2° opérer autant que possible dans la position horizontale ; 3° obtenir un écoulement lent, que l'on pourra suspendre à volonté ; 4° si l'on se sert d'un instrument aspirateur, le prendre de moyen volume et ne point faire un vide trop complet en commençant l'opération. Les cas de mort subite dans la pleurésie sans thoracocentèse (Foucart) arrivent souvent par le même mécanisme que les morts subites ou rapides après cette opération, ce qui prouve que la ponction n'est pas la cause de cette fatale terminaison. Le malade doit être placé sur le bord du lit, et maintenu, du côté opposé à celui où doit se faire la ponction, par un aide qui l'empêche de fuir devant la pointe de l'instrument ; la région doit être lavée avec soin et aseptisée le mieux possible ; le trocart sera stérilisé. Trousseau pratiquait l'opération en deux temps. Dans le premier il faisait, avec la lancette, une incision à la peau, un peu au-dessous du point où il voulait ponctionner. Cette incision préalable, qui a pour but de rendre la ponction plus facile en diminuant l'épaisseur des parties molles que le trocart doit traverser avant d'arriver à la plèvre, d'éviter que la pointe de l'instrument se dévie de sa direction, enfin d'avoir moins à redouter, cette incision une fois faite, un mouvement brusque du malade, qui compromettrait l'opération, cette incision, disons-nous, n'est pas indispensable. Le second temps consiste dans la ponction elle-même. L'aide tire un peu la peau en haut, jusqu'à ce qu'elle corresponde au septième espace intercostal. L'opérateur plaçant l'index gauche sur le bord supérieur de la huitième côte, fait glisser sur ce doigt le trocart introduit dans la plaie ; puis, rasant le bord supérieur de la côte, il l'enfonce brusquement dans la poitrine. Une sensation de résistance vaincue, la mobilité de l'instrument, font connaître qu'il a pénétré au sein de la collection. Il n'y a aucun danger à pousser brusquement le trocart dans la poitrine, car la couche de liquide épanché entre la paroi thoracique et le poumon protège suffisamment cet organe. Si l'on pousse le trocart trop doucement, on peut (ce qui est arrivé plusieurs fois) ne pas donner issue à une seule goutte de liquide, bien qu'il existe une vaste collection pleurale, parce que la pointe de l'instrument aura rencontré une fausse membrane épaisse, qu'elle repousse sans la percer. Après avoir évacué le liquide, on peut, pour en empêcher la reproduction, injecter dans la plèvre de l'air ou de l'azote stérilisé par filtrage sur ouate, ou, dans le cas de pleurésie purulente, faire des lavages de la cavité avec une solution antiseptique quelconque. Toutefois, cette dernière pratique n'est plus guère employée : les empyèmes qui ne peuvent guérir par la ponction simple sont justiciables en général de l'intervention chirurgicale.

**THORACODIDYME.** adj. Se dit des monstres soudés à partir du thorax, du haut en bas.

**THORACODYNIE.** s. f. [de *thorax*, et ὀδύνη, douleur]. V. PLEURODYNIE.

**THORACO-FACIAL, ALE.** adj. et s. m. [angl] *thoracofacial*, it. *toraco-faciale*, esp. *toraco-facial*]. V. PEAUSSIER.

**THORACOMÈTRE.** s. m. [de θώραξ, poitrine, et μέτρον, mesure] (Sibson). Espèce de *cyrtomètre.*

**THORACOMYODYNIE.** s. f. [de *thorax*, μῦς, μυὸς, muscle, et ὀδύνη, douleur]. V. PLEURODYNIE.

**THORACOPLASTIE.** s. f. [de θώραξ, poitrine, et πλάσσειν, former]. Opération qui consiste à réséquer une plus ou moins grande étendue du thorax.

**THORACOSCOPE.** s. m. [de *thorax*, et σκοπεῖν, regarder]. Instrument destiné à rendre visible à l'observation directe les altérations des voies respiratoires intrathoraciques (Marguliès).

**THORACOTOMIE.** s. f. Ouverture chirurgicale du thorax. La thoracocentèse en est donc une variété ; mais on réserve le plus souvent le nom de *thoracotomie* à une incision des espaces intercostaux plus large que l'ouverture produite par un trocart.

**THORACOXIPHOPAGE.** s. m. Monstre double monocéphalien, caractérisé par la soudure des sternums et des cartilages costaux, la réunion des deux organes hépatiques, la communication des deux péricardes avec dextrocardie chez un des sujets.

**THORADELPHE** (pour **THORACOADELPHE**). s. m. et adj. [de *thorax* et ἀδελφὸς, frère]. Genre de monstres doubles monocéphaliens, dans lequel les troncs sont réunis au-dessus de l'ombilic avec deux membres thoraciques et séparés au-dessous sans parties surnuméraires (Isid. Geoffroy-Saint-Hilaire).

**THORADELPHIE.** s. f. État du monstre thoradelphe.

**THORAX.** s. m. [*thorax*, θώραξ, all. *Brust, Brustkasten*, angl. *thorax, chest*, it. *torace, petto*, esp. *torax, pecho*]. Synonyme de *poitrine*, quand il est question d'animaux vertébrés. Chez l'homme, le thorax est une grande cavité, de forme conoïde (fig. 772), circonscrite postérieurement par les vertèbres, latéralement par les omoplates, les côtes et les muscles intercostaux, antérieu-

rement par le sternum ; bornée en haut par la clavicule, et en bas par le diaphragme. Elle est destinée à loger et à

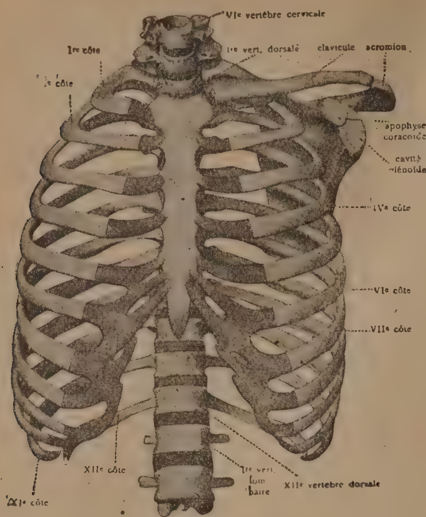



Fig. 772. — *Thorax* avec l'omoplate gauche, vue antérieure.

protéger les principaux organes de la respiration et de la circulation : les poumons et le cœur, et est séparée de l'abdomen par le diaphragme.

**THORENC** (France, Alpes-Maritimes). *Station climatérique d'été* à proximité de Nice et de Cannes, à 1200 mètres d'altitude ; pas de brouillard, air sec, pas de refroidissement brusque de l'atmosphère. Indications : débuts de tuberculose, reliquats de pleurésie, surmenage, neurasthénie. Saison : 14 mai au 1er novembre.

**THORINE.** s. f. [all. *Thorerde*, angl. *thorine*, it. et esp. *torina*]. Oxyde de thorinium (Berzelius). C'est, suivant le mode de préparation, une substance blanche et pulvérulente, ou formée de fragments brun grisâtre et durs, ou encore régulièrement cristallisée. En tout cas, elle est infusible, irréductible par le charbon, et inattaquable par les alcalis et par les acides, si ce n'est par l'acide sulfurique concentré et bouillant.

**THORINIUM.** s. m. [all. *Thorium*, angl. *thorinum*, it. *torio*, *torinio*]. Métal en poudre noirâtre, d'un aspect métallique, dont la thorine est l'oxyde, et qu'on trouve dans quelques rares minerais de Suède.

**THOUNE** (Suisse, Berne). *Station d'été* ; altitude : 565 mètres ; climat sédatif, doux, surtout agréable au printemps et à l'automne.

**THRÆNINE.** s. f. V. Dacryoline.

**THRICHOPHYTIE.** s. f. [de θρὶξ, τριχὸς, poil, et φυτὸν, végétal]. Mauvaise orthographe pour *trichophytie*. V. ce mot.

**THRIDACE.** s. f. [de θρίδαξ, laitue; all. *Lattigextract*, angl. *thridace*, it. *tridace*, esp. *tridacio*]. Primitivement, suc laiteux, amer, un peu visqueux, qui découle d'incisions faites aux tiges de la laitue cultivée (*Lactuca sativa*). — Actuellement, la *thridace* est un extrait préparé avec le suc exprimé de l'écorce des tiges de la même plante convenablement évaporé. Pour obtenir la thridace, on choisit la laitue montée et près de fleurir, on rejette les feuilles, on pile les tiges ; on exprime fortement; on chauffe le suc pour coaguler l'albumine qu'il contient, on évapore au bain-marie en consistance d'extrait ferme (Codex). La thridace paraît jouir, à un faible degré, de la propriété de calmer les douleurs et de provoquer le sommeil, à la dose de 10 à 15 centigrammes (pour un adulte), répétée une ou deux fois dans la journée, de demi-heure en demi-heure, sous forme de pilules ou de sirop.

**THRILL.** s. m. [all. *Fieberschauer*, angl. *thrill*, frémissement, prononciation du *th*). Nom donné en Angleterre, par imitation de son, à une variété du frémissement cataire que l'on perçoit au niveau des anévrysmes.

**THROMBASE.** s. f. (Duclaux). Ferment qui dissout les coagulations veineuses formées dans les vaisseaux, ou plus exactement qui s'oppose à l'action coagulante de la plasmase. C'est à la thrombase que l'extrait de sangsue doit ses propriétés anticoagulantes. Ce principe résiste à une température assez élevée et n'est détruit que par un long chauffage à 140°. La thrombase et la plasmase peuvent coexister dans le sang, et, suivant leurs proportions relatives, l'une ou l'autre l'emporte et le sang est ou n'est pas coagulable.

**THROMBIDION.** s. m. V. Rouget.

**THROMBINE.** s. f. V. Plasmase.

**THROMBO-PHLÉBITE.** s. f. Phlébite avec thrombose. Ce terme s'emploie surtout en parlant de l'inflammation des sinus de la dure-mère.

**THROMBOSE.** s. f. [*thrombosis*, θρόμϐωσις, conversion en grumeaux, de θρόμϐος, grumeau, all. *Thrombose*, *Blutgerinnung*, angl. *thrombosis*, it. *trombo*]. Coagulation du sang se faisant, dans l'organisme vivant, en un point quelconque du système circulatoire, sous l'influence de causes variables. Tantôt la thrombose se fait dans le cœur même, dans le ventricule droit ou gauche, sous l'influence de l'endocardite végétante, ou aux approches de la mort par diminution de la force d'impulsion du sang. Tantôt elle se produit dans les artères dont les parois sont enflammées, athéromateuses, calcifiées, ou anévrysmatiques. Tantôt enfin, et le plus souvent, c'est dans les veines que se fait la coagulation sanguine qui constitue la thrombose : la phlébite en est alors le point de départ. Outre les accidents qu'elles produisent sur place, par la modification qu'elles impriment à la circulation de la partie où elles ont pris naissance, les thromboses sont surtout redoutables par les accidents qui résultent de leur déplacement : c'est là la variété d'*embolies* la plus fréquente.

**THROMBUS.** s. m. [θρόμϐος, all. *Thrombus*, *Blutklumpen*, *Blutpfropf*, angl. *thrombus*, it. *trombo*, esp. *trumbo*]. Dans les anciens auteurs, synonyme de *caillot* (*grumus* seu *placenta sanguinis*). || Aujourd'hui, amas de sang coagulé en particulier dans un vaisseau ; c'est le résultat de la *thrombose*. On a donné parfois ce nom plus spécialement au sang qui se coagule quelquefois autour de l'ouverture d'une veine sur laquelle on a pratiqué la saignée ; cet accident arrive lorsque l'ouverture de la veine ne répond pas exactement à celle de la peau, ou qu'un peu de tissu conjonctif, se présentant à cette ouverture, s'oppose au libre écoulement du sang. Une légère compression ouatée, par-dessus un pansement aseptique, suffit ordinairement pour dissiper le thrombus. — *Thrombus scrotal*. V. Hématocèle. — *Thrombus* ou *tumeur sanguine de la vulve* et *du vagin*. Nom donné à des tumeurs constituées par du sang *infiltré* ou *épanché* dans le tissu conjonctif de ces organes, principalement dans l'état puerpéral, et parfois en dehors de la grossesse, à la suite de coups, de chute, d'efforts violents, etc. Le thrombus affecte le plus souvent les grandes lèvres ; on l'a observé aussi dans les petites lèvres, il peut même se propager au périnée et dans les parties voisines. Le diagnostic des tumeurs sanguines de la vulve est généralement facile. L'apparition brusque d'une tumeur précédée d'une vive douleur, l'augmentation continue et progressive de cette tumeur, sa dureté ou sa fluctuation, souvent une cause déterminante bien évidente,

éclairent le diagnostic. Cette affection, dans les cas les plus simples, dure de quelques jours à deux ou trois septénaires. Dans les cas graves, surtout s'il survient des complications, la maladie peut ne se terminer qu'après plusieurs mois. Enfin, quand il se fait une hémorragie, suite de la rupture de la poche et de gros vaisseaux, la mort peut survenir au bout de quelques heures et même de quelques minutes. Les tumeurs sanguines de la vulve et du vagin peuvent se terminer : 1° par résolution ; 2° par rupture ; 3° par enkystement ; 4° par suppuration ; 5° par gangrène, ces deux derniers cas étant réalisés quand il y a infection secondaire de la poche. Le traitement consiste à attendre la résolution quand la tumeur est petite ; à l'inciser dans l'endroit le plus déclive, puis à la vider de ses caillots, quand elle est grosse et gêne l'accouchement ; la résolution se montre rarement dans les thrombus qui surviennent pendant l'état puerpéral ; elle est plus fréquente dans ceux qui apparaissent en dehors de la grossesse.

**THUIA.** s. m. [all. *Lebensbaum*, angl. *american arbor vitæ*, it. *albero di vita*, esp. *arbol de la vida*]. Genre de conifères, très rameux, à feuilles petites, écailleuses, imbriquées sur 4 rangs. L'extrait alcoolique des *Thuia orientalis*, L., et *occidentalis*, L., pris à l'intérieur, a été proposé comme remède contre la variole.

**THUIÈNE** ou **THUIONE.** s. m. Hydrocarbure obtenu par action de l'iode sur l'essence de *Thuia occidentalis*, L. Incolore, saveur âcre, odeur de térébenthine ; plus léger que l'eau ; bout à 175°.

**THUIINE.** s. f. ($C^{80}H^{44}O^{24}$). Glycoside jaune, qu'on retire des parties vertes des *Thuia*, et qui, bouillie avec les acides étendus, se dédouble en glycose et en *thuiétine* ou en *thuiigénine*.

**THURIQUE.** adj. [de *thus*, *thuris*, encens]. — *Gomme thurique*. La gomme arabique. || L'encens.

**THYM.** s. m. [*thymus*, θύμος, all. *Thymian*, angl. *thyme*, it. *timo*, *sermollino*, esp. *tomillo*]. Genre de plantes de la famille des labiées, dont deux espèces sont stimulantes et toniques : le *thym vulgaire* (*Thymus vulgaris*, L.), qui renferme une essence fluide (*huile de thym*), neutre, lévogyre, composée de *thymène* et de *thymol* ; et le *serpolet*.

**THYMACÉTINE.** s. f. Dérivé du thymol, en poudre cristalline, blanche, peu soluble dans l'eau, qui, à dose de 25 centigrammes à 1 gramme, est employé pour calmer les douleurs de tête, paroxystiques ou continues.

**THYMÉLÉE.** s. f. [*Daphne thymelea*, L.]. Plante de la famille des thymélées, dont les feuilles sont purgatives.

**THYMÈNE.** s. m. ($C^{20}H^{16}$ ou, en atomes, $C^{10}H^{16}$). Liquide incolore, d'odeur agréable, qui, avec le thymol, constitue l'essence de thym. Il bout à 160°.

**THYMIATECHNIE.** s. f. (de θυμιᾶν, parfumer, et τέχνη, art ; all. *Parfümbereitung*, *Räucherkur*, it. et esp. *timiatecnia*]. Art de faire les parfums. — *Thymiatechnie médicale*. Art d'employer les parfums en médecine, ou, dans un sens plus étendu, emploi des fumigations.

**THYMINIQUE.** adj. — *Acide thyminique* (en atomes, $C^{30}H^{46}Az^{4}O^{5}2P^{2}O^{5}$). Corps produit par la décomposition de l'acide nucléinique sous l'influence de la chaleur et d'un acide minéral étendu. Il se présente sous l'aspect d'une poudre amorphe d'un brun clair, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool. Il jouit de la propriété de tenir en solution une quantité d'acide urique égale à son poids à la température de 20° et plus élevée de moitié à la température de 37° ; l'acide urique dans une telle solution est dissimulé à ses réactifs. Aussi on a attribué la goutte au défaut de formation de l'acide thyminique ; ce serait l'absence de cet acide qui rend l'acide urique décelable dans le sang. On est parti de cette théorie de la goutte pour donner comme médicament l'acide thyminique aux goutteux à la dose de 0,75 à 1 gramme par jour.

**THYMIOSIS.** s. m. V. Yaws.

**THYMIQUE.** adj. Qui a rapport au thym, qui est extrait du thym. — *Acide thymique*. V. Thymol.

**THYMIQUE.** adj. [*thymicus*, angl. *thimic*, *thymical*, it. et esp. *timico*]. Qui a rapport au thymus. — *Angine* ou *asthme thymique*. V. Spasme *de la glotte*.

**THYMOFORME.** s. m. Corps obtenu en faisant agir le thymol sur la formaldéhyde ; il se présente sous forme d'une poudre jaunâtre, insipide, à odeur faible de thymol, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, l'huile d'olive, insoluble dans l'eau et la glycérine. Il a été préconisé dans le pansement des plaies, en poudre ou en pommade, comme antiseptique externe.

**THYMOÏLE.** s. m. Produit de la distillation d'une solution de thymol dans l'acide sulfurique avec du peroxyde de manganèse.

**THYMOL.** s. m. [*acide thymique*] ($C^{20}H^{14}O^{2}$ ou, en atomes, $C^{10}H^{3}OH$). Corps cristallisé, du groupe des phénols, contenu dans l'essence de thym. Il a une odeur douce, une saveur piquante ; fond à 44°, bout à 230°. Peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther. Il peut être employé comme désinfectant et antiputride, au même titre que le phénol ou acide phénique. Il a été préconisé récemment par Metchnikoff et par Guiart comme anthelminthique, à la dose de 2 à 3 grammes par jour en cachets avec un peu d'eau froide ; le malade devra s'abstenir d'absorber en même temps une boisson alcoolique, de l'eau chloroformée, du sirop d'éther, de l'huile ou de la glycérine, toutes substances capables de solubiliser le thymol et par suite d'entraîner des accidents d'intoxication. S'il y a un peu de brûlure au creux épigastrique, le malade prendra un peu d'eau froide, de la glace ou de l'eau de fleurs d'oranger. La médication thymolée, suivie si c'est nécessaire de l'absorption d'un léger purgatif salin, agit contre l'ankylostome, le trichocéphale, les ascarides, et les oxyures. — *Thymol biiodé*. V. Aristol.

**THYMOQUINONE.** s. f. Syn. de *Thymoïle*.

**THYMUS.** s. m. [*thymus*, θύμος, all. *Thymusdrüse*, *Brustdrüse*, angl. *thymus-gland*, it. et esp. *timo*]. Corps transitoire, oblong, bilobé, glandiforme, blanc rosé, situé derrière le sternum, occupant la partie supérieure du médiastin antérieur et la partie intérieure du cou, où il est couvert par les muscles sterno-hyoïdien et sterno-thyroïdien. Le thymus paraît vers la septième semaine, et augmente de volume jusqu'à la fin de la première et même de la deuxième année ; ensuite il s'atrophie peu à peu, et, vers la dixième ou la douzième année, on ne trouve plus à la place qu'il occupait qu'un tissu adipeux plus ou moins abondant ; il persiste quelquefois plus longtemps. A l'époque de son plus grand développement, cet organe est appliqué sur le péricarde, sur les gros troncs vasculaires qui partent du cœur, et spécialement sur la veine sous-clavière gauche ; il se prolonge inférieurement jusqu'au diaphragme et supérieurement jusque sur la glande thyroïde. Il est divisé en deux lobes allongés, réunis dans les deux tiers inférieurs par du tissu conjonctif peu résistant, présentant supérieurement un écartement qui loge la trachée (fig. 773). Le thymus est une glande sans conduit excréteur. Chacun de ses lobes est formé d'une série de lobules disposés autour d'un tractus conjonctif ou *cordon central*. Chaque lobule est divisé par des cloisons conjonctives en *follicules* qui constituent l'unité histologique de la glande. Le follicule thymique se compose d'une substance corticale se teintant fortement par les réactifs colorants, formée d'un réticulum contenant dans ses mailles des lymphocytes, des leucocytes mononucléaires non granuleux, quelques leucocytes à granulations neutrophiles, acidophiles ou basophiles

et des globules rouges à noyau; et d'une substance médullaire claire comprenant le même réticulum et les mêmes éléments, auxquels il faut ajouter les *corpuscules de Hassall*. Le réticulum, dans la substance médullaire comme dans la corticale, est formé d'éléments étoilés, anastomosés entre eux. Les corpuscules de Hassall sont formés de cellules épithéliales: au centre se trouvent de gros éléments sphériques à noyaux arrondis, tandis qu'à la périphérie sont disposées des cellules aplaties dont certaines sont kératinisées, tandis que d'autres sont creusées de vacuoles ou infiltrées de graisse, de sels calcaires, de matière colloïde ou de pigment. Le thymus est primitivement un organe épithélial; la transformation lymphoïde commence de bonne heure et est achevée dès le troisième mois de la vie embryonnaire; d'après certains auteurs, ce seraient les cellules épithéliales primitives qui se transformeraient en globules blancs; les seules cellules qui gardent l'aspect épithélial sont celles des corpuscules de Hassall. Il disparaît par transformation adipeuse. Les vaisseaux du thymus, très nombreux, forment des réseaux à mailles larges, autour des vésicules; ils viennent des artères mammaire interne et thyroïdienne inférieure. Le rôle du thymus n'est pas encore connu; sa structure et aussi ses réactions pathologiques, étudiées par Roger et Ghika, prouvent qu'il fabrique des globules blancs; il semble aussi qu'il agisse en tant que glande à sécrétion interne: l'extirpation du thymus chez les animaux très jeunes détermine des troubles graves du développement et souvent la mort; d'après Abelous et Billard, le thymus sécréterait une substance douée de propriétés excito-motrices capable de neutraliser des poisons à action paralysante fabriqués en d'autres points de l'organisme. Le thymus de veau ou de mouton a été employé en thérapeutique dans les cas de goitre et de maladie de Basedow; on l'administre frais ou desséché en tablettes ou en capsules, contenant 0,05 de poudre sèche, ce qui correspond à 0,30 de glande fraîche; on en donne douze ou quinze par jour.

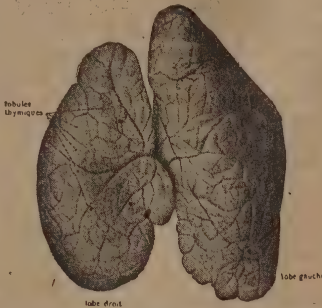



Fig. 773. — *Thymus* d'un enfant de deux ans vu par sa face antérieure.

**THYRÉO-ARYTÉNOÏDIEN, IENNE.** adj. [*thyreo-arytænoides*, it. et esp. *tireo-aritenoideo*]. Qui a rapport aux cartilages thyroïde et aryténoïde: *articulation thyréo-aryténoïdienne*. — *Muscle thyréo-aryténoïdien* [all. *Schildgiessbeckenmuskel*]. Muscle qui s'étend de l'angle rentrant du cartilage thyroïde à la partie antérieure et inférieure de l'aryténoïde.

**THYRÉOCÈLE.** s. f. [*thyreocele*, all. *Schilddrüsengeschwulst*, *Kehlbruch*, *Luftröhrenbruch*, angl. *thyreocele*, it. et esp. *tireocele*]. Le goitre.

**THYRÉO-ÉPIGLOTTIQUE.** adj. [*thyreo-epiglottideus*, it. *tireo-epiglottico*, esp. *tireo-epiglotico*]. Qui appartient au cartilage thyroïde et à l'épiglotte: *articulation thyréo-épiglottique*.

**THYRÉO-HYOÏDIEN, IENNE.** adj. [*thyreo-hyoides*, it. *tireo-ioideo*, esp. *tireo-hioideo*]. Qui a rapport à l'hyoïde et au cartilage thyroïde. — *Membrane thyréo-hyoïdienne*. Expansion membraneuse qui s'étend de la face postérieure du corps et des grandes cornes de l'hyoïde à tout le bord supérieur du cartilage thyroïde. — *Muscle thyréo-hyoïdien* [all. *Schildzungenbeinmuskel*, *hyothyréoïdien*]. Muscle de la partie antérieure en supérieure du cou qui, de la ligne oblique de la face antérieure du cartilage thyroïde, s'étend au bord inférieur du corps de l'hyoïde et à la partie antérieure de sa grande corne.

**THYRÉOÏDE.** adj. [*thyreoideus*, θυρεοειδής, de θυρεός, bouclier, et εἶδος, ressemblance; angl. *thyroid*, it. *tiroide*, esp. *tiroides*; on écrit ordinairement *thyroïde*, mais *thyroïde* viendrait de θύρα, porte; il est clair que tous les composés où entre *thyréoïde* doivent recevoir la même correction; néanmoins l'orthographie *thyroïde* a prévalu et est actuellement consacrée par l'usage]. Qui a la forme d'un bouclier. — *Cartilage thyréoïde* [all. *Schildknorpel*, angl. *thyroid cartilage*, esp. *cartilago tiroides*]. Le plus grand des cartilages du larynx, dont il occupe la partie antérieure et supérieure. Plus large que haut, il semble formé de deux lames quadrilatères qui, par leur jonction, produisent un angle saillant en avant (*pomme d'Adam*). La face antérieure donne attache sur les côtés aux muscles sterno-thyréoïdiens et thyréo-hyoïdiens, ainsi qu'aux constricteurs du pharynx. La face postérieure, concave, présente dans son milieu un angle rentrant, où s'attachent les ligaments de la glotte et les muscles thyréo-aryténoïdiens; sur les côtés elle correspond aux crico-aryténoïdiens latéraux. Ses bords postérieurs se terminent de chaque côté par un prolongement ensiforme, appelé *grande corne*, et en bas par une éminence moins saillante, la *petite corne*, qui s'articule avec le cartilage cricoïde. V. LARYNX. — *Glande ou corps thyréoïde* [all. *Schilddrüse*, angl. *thyroid gland*, esp. *cuerpo tiroides*]. Organe situé sur la partie antérieure et inférieure du larynx et sur les premiers anneaux de la trachée, et qui est composé de deux lobes ovoïdes réunis l'un à l'autre par une partie transversale qu'on nomme *isthme*; de l'isthme se détache parfois un lobe médian appelé pyramide de Lalouette (fig. 774). La thyréoïde appartient aux glandes à sécrétion interne ou sans conduits excréteurs. Elle est formée de vésicules closes groupées en un certain nombre de lobules allongés dans le sens du grand axe du lobe et plongés au sein d'un tissu conjonctif peu abondant chez l'adulte. Chaque vésicule est formée d'une paroi de nature conjonctive tapissée d'un épithélium; l'existence d'une membrane basale n'est pas démontrée. Les cellules épithéliales sont de deux sortes (Langendorff): les unes, dites *cellules principales*, ont un protoplasma clair; les autres, *cellules colloïdes*, ont un protoplasma granuleux. Le centre de la vésicule est occupé par une substance homogène, se colorant par les couleurs acides et dite *matière colloïde*. Entre les vésicules on voit des amas cellulaires, considérés par Renaut comme des canaux pleins, reste des conduits excréteurs devenus inutiles, par Hürthle comme des matériaux de réserve se transformant en vésicule en cas de besoin; ce sont en réalité, d'après Garnier, soit une vésicule revenue sur elle-même et ne contenant plus de colloïde, soit une coupe tangentielle d'une vésicule n'intéressant que la périphérie de la sphère. La matière colloïde est le produit de la sécrétion des cellules de la paroi: la cellule principale devient cellule colloïde, puis celle-ci laisse échapper son contenu qui, d'abord granuleux, prend ensuite un aspect homogène. Puis la matière colloïde quitte la vésicule, passe dans les lymphatiques et de là dans la circulation générale. Si la sécrétion est active, les vésicules n'arrivent jamais à un développement très considérable; mais si la sécrétion se ralentit, comme cela arrive chez l'adulte, la matière colloïde s'accumule dans les vésicules, les distend, et les cellules de la paroi s'aplatissent. Les vésicules sont en contact avec les lymphatiques et avec les capillaires sanguins, très nombreux autour des cellules. Le rôle de la thyréoïde est de sécréter une substance particulière dite matière colloïde. Cette sécrétion se fait sur le type des

sécrétions externes : la vésicule est un véritable acinus sécréteur, mais le conduit excréteur manque et l'excrétion se fait par les lymphatiques ; la thyroïde est donc une glande à sécrétion externe et à excrétion interne. On est en droit de penser, par suite, qu'en plus de la matière colloïde, qui sort de la cellule par son pôle acineux ou glandulaire, d'autres substances passent directement dans le sang en quittant la cellule par son pôle vasculaire; il y aurait ainsi, à côté de la sécrétion colloïde, véritable sécrétion externe, une autre sécrétion, à proprement parler interne, comme cela arrive pour les autres glandes de l'économie (Garnier). Les sécrétions thyroïdiennes ont une action considérable sur la nutrition, comme le montrent les résultats de l'expérimentation et de l'anatomie pathologique. La diminution de ces sécrétions entraîne un ralentissement général de toutes les fonctions ; l'absence de la glande est compatible avec la vie, mais avec une vie presque uniquement végétative : les fonctions intellectuelles restent rudimentaires, les organes génitaux ne se développent pas, le corps reste infantile, la mort arrive vers l'âge de trente ou quarante ans, du fait d'une infection intercurrente. Dans ce cas et aussi quand la glande disparaît par atrophie chez l'adulte, la peau s'infiltre et prend un aspect spécial qui a fait donner à cette affection le nom de *myxœdème* ou de *cachexie pachydermique*. V. Myxœdème. Les sécrétions thyroïdiennes ont donc une influence considérable sur le développement de l'être, et d'ailleurs la glande est plus active chez l'enfant que chez l'adulte, et sur la nutrition ; non seulement le myxœdème, mais certaines variétés d'obésité sont en rapport avec l'insuffisance des sécrétions thyroïdiennes. Celles-ci exercent aussi une action encore mal connue, mais certaine sur la circulation : le pouls est faible, petit, les extrémités sont cyanosées dans le cas d'insuffisance thyroïdienne ; au contraire, l'exagération de la sécrétion produit la tachycardie. La part qui revient à la sécrétion colloïde et à la véritable sécrétion interne dans ces différentes actions

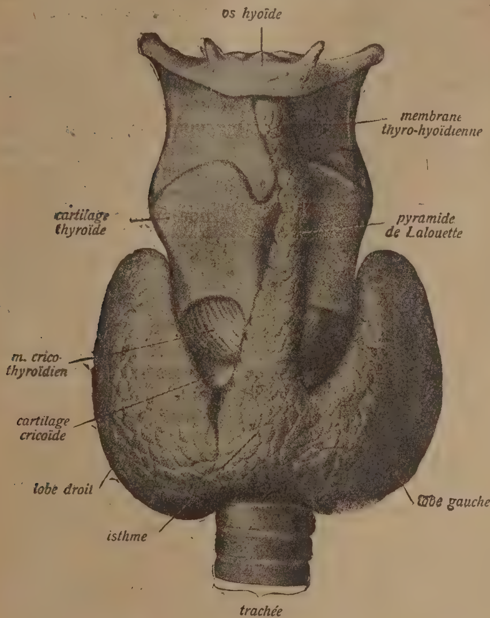



Fig. 774. — Larynx et glande *thyréoïde*. Vue antérieure.

de la glande n'est pas encore exactement déterminée; la pathologie montre que, quand cette sécrétion colloïde est entravée, la glande restant en place, l'infiltration myxœdémateuse des téguments manque ; elle n'apparaît que quand la glande a été enlevée; elle est donc due au défaut d'une sécrétion distincte de la sécrétion colloïde ; mais l'analyse ne peut encore être poussée plus loin. De ces fonctions thyroïdiennes, il faut séparer actuellement celles qui sont sous la dépendance des *parathyroïdes* (V. ce mot).

**THYRÉOÏDECTOMIE.** s. f. ou **THYROÏDECTOMIE.** s. f. [de *thyroïde*, et ἐκτομή, ablation]. Opération qui consiste à extirper avec le bistouri la glande thyroïde. L'incision cutanée peut être longitudinale et médiane, ou cruciale, en V à pointe inférieure, en H, en T. Le corps thyroïde étant mis à nu, tantôt on l'extirpe, en totalité ou en partie, sans ouvrir la capsule, ce qui facilite la recherche des vaisseaux thyroïdiens, qu'on coupe entre deux ligatures (*extirpation totale* ou *partielle*) ; tantôt on incise la capsule et on la sépare, avec les doigts ou la sonde cannelée, de l'organe lui-même, qu'on enlève (*énucléation* ou *évidement*). Le deuxième procédé expose moins que le premier à la lésion des récurrents et permet de laisser en place les glandules parathyroïdes. La thyroïdectomie est une opération grave, exposant à plusieurs accidents : les uns, se produisant au cours de l'opération, sont l'hémorragie et la suffocation, qui résulte de l'aplatissement de la trachée, et qui force parfois à la trachéotomie immédiate, la trachéotomie préliminaire étant abandonnée ; d'autres, qui apparaissent de suite après l'opération, sont la raucité de la voix et l'aphonie qui résultent de la section des récurrents, ou de la dénudation de ces nerfs, des tiraillements et de l'irritation qu'ils subissent. Quant aux accidents tardifs qui sont connus sous le nom de *cachexie strumiprive*, ils ne sont plus observés, depuis le moment où on a renoncé complètement à pratiquer la thyroïdectomie totale. On devra en effet laisser toujours en place un fragment de tissu thyroïdien, pour prévenir les accidents d'insuffisance thyroïdienne. L'énucléation ménage seulement les glandules parathyroïdes; elle empêche l'apparition de certains accidents aigus survenant très rapidement après l'opération, tels que la tétanie; elle ne pare pas aux conséquences tardives de la thyroïdectomie, conséquences surtout funestes quand il s'agit de sujets jeunes. Dans le cas de cancer, il y a intérêt, pour éviter la récidive, à faire l'extirpation complète. On devra en tout cas toujours ménager les parathyroïdes dont l'ablation totale peut entraîner la mort, et si l'on est conduit à enlever la thyroïde entière, on fera suivre au malade un traitement consécutif par les préparations thyroïdiennes, ou on greffera des cellules thyroïdiennes suivant la méthode de Cristiani.

**THYRÉOÏDIEN, IENNE.** adj. [*thyreoideus*, angl. *thyreoideal*, it. et esp. *tiroideo*]. Qui appartient au cartilage ou à la glande thyréoïde. — *Artères thyréoïdiennes.* Elles sont au nombre de deux, et distinguées en *supérieure* et *inférieure*. Née de la carotide externe, près de la bifurcation de la carotide primitive, l'artère *thyréoïdienne supérieure*, d'abord superficielle, s'enfonce sous les muscles omo-hyoïdiens, sterno-hyoïdiens et sterno-thyréoïdiens ; parvenue près du corps thyréoïde, elle se divise en trois rameaux, dont l'un se place entre ce corps et la trachée, tandis que l'un des deux autres s'anastomose sur la ligne médiane avec l'artère du côté opposé : ces rameaux se perdent dans le corps thyréoïde et s'anastomosent avec ceux de la thyréoïdienne inférieure. La thyréoïdienne supérieure fournit aussi les artères laryngées supérieure et inférieure. — L'artère *thyréoïdienne inférieure*, née de la sous-clavière, au niveau de l'apophyse transverse de la sixième vertèbre cervicale, se porte, en décrivant des flexuosités, vers la corne inférieure du lobe latéral du

corps thyréoïde, où elle se divise en trois rameaux qui s'anastomosent avec ceux de la thyréoïdienne supérieure et avec ceux du côté opposé. Parfois il existe, en outre, une *artère thyréoïdienne accessoire* ou *de Neubaüer*. — *Muscle thyréoïdien*. V. HYOTHYRÉOÏDIEN. — *Veines thyréoïdiennes*. Au nombre de trois de chaque côté : la *supérieure* et la *moyenne* s'ouvrent dans la jugulaire interne ; l'*inférieure* se jette à gauche dans la sous-clavière de son côté, à droite dans la veine cave supérieure.

**THYRÉOÏDINE.** s. f. Ce mot, qui est régulièrement formé, devrait être employé en place du mot *thyroïdine* mal formé. Mais comme les mots *thyroïde*, *thyroïdine* ont prévalu malgré leur irrégularité, on s'est servi du terme *thyréoïdine* pour désigner autre chose que la *thyroïdine*. La thyréoïdine épurée est un composé complexe, renfermant au moins deux corps albuminoïdes ; il a été extrait de la glande thyroïde par Notkin. Elle se présente sous forme d'une poudre jaune, hygroscopique, soluble dans l'eau, plus toxique que la thyréoprotéide. C'est un des principes spécifiques du corps thyroïde. Elle n'est pas attaquée par le suc gastrique ; on peut la donner par l'estomac en pilules à la dose de 1 à 2 centigrammes par jour, en injections hypodermiques à celle de 5 milligrammes.

**THYRÉOÏDISME.** s. m. Intoxication aiguë ou chronique par les produits de sécrétion de la glande thyréoïde, soit que ceux-ci soient formés en excès dans l'économie par suite de la suractivité de la glande, soit qu'ils aient été introduits en trop grande quantité dans un but thérapeutique.

**THYRÉOIDITE.** s. f. [*thyreoiditis*, it. *tireoïdite*]. Inflammation de la glande thyréoïde. Elle peut être aiguë ou chronique, suppurée, hémorragique ou simplement catarrhale ; infectieuse ou toxique.

**THYRÉOMÉGALIE.** s. f. Augmentation de volume de la glande thyréoïde. Ce terme, construit sur le même modèle que celui de *splénomégalie*, doit être préféré à celui de *goitre* parce qu'il est plus précis (Garnier).

**THYRÉONCIE.** s. f. [de *thyréoïde*, et ὄγκος, tumeur ; all. *Schilddrüsengeschwulst*, it. *tireonzia*]. Tuméfaction du corps thyréoïde.

**THYRÉO-PHARYNGIEN, IENNE.** adj. [*thyreo-pharyngeus*, it. et esp. *tireo-faringeo*]. Qui appartient au cartilage thyréoïde et au pharynx. — *Muscle thyréo-pharyngien*. Nom donné à une portion du constricteur inférieur du pharynx.

**THYRÉOPHYMA.** s. m. [de *thyréoïde* et φῦμα, tumeur]. Augmentation de volume de la glande thyroïde. — *Thyréophyma acutum*. Thyréoïdite aiguë.

**THYRÉOPROTÉIDE.** s. f. Matière albuminoïde extraite de la glande thyréoïde par Notkin, avec la thyréoïdine. C'est un corps homogène, toxique pour l'animal à la dose de 2 grammes par kilo.

**THYRÉOSARCOME.** s. m. [de *thyréoïde*, et σάρκωμα, sarcome]. Sarcome du corps thyréoïde.

**THYRÉO-STAPHYLIN.** adj. [*thyreo-staphylinus*, it. *tireo-stafilino*, esp. *tireo-estafilino*]. Qui a rapport au cartilage thyréoïde et à la luette. ‖ Se dit d'une partie du muscle pharyngo-staphylin.

**THYRÉOTOMIE.** s. f. [de *thyréoïde*, et τομή, section]. Dissection du cartilage thyréoïde. ‖ *Laryngotomie* par incision du cartilage thyréoïde.

**THYROÏDE.** adj. Mot mal formé. V. THYRÉOÏDE.

**THYROÏODINE.** s. f. V. IODOTHYRINE.

**THYROTOMIE.** s. f. Mot mal formé. V. THYRÉOTOMIE.

**TIBIA.** s. m. [*tibia*, κνήμη, all. *Schienbein*, angl. *tibia*, it. *tibia*, esp. *tibia*, *canilla*]. Os long, prismatique et triangulaire (fig. 775), placé à la partie interne et antérieure de la jambe, beaucoup plus volumineux que le péroné. Son corps a une face externe excavée, une face interne convexe et sous-cutanée, une face postérieure plane, un bord antérieur (*crête*) saillant sous la peau, en forme d'S italique allongée. Son extrémité supérieure est surmontée de deux surfaces articulaires, *condyles* ou *cavités glénoïdes*, que sépare une saillie nommée *épine du tibia* ; elle présente sur les côtés deux saillies ou tubérosités, dont l'externe s'articule avec le péroné, et qui sont réunies en avant par une surface plane terminée en bas par une saillie dite tubérosité antérieure. Son extrémité inférieure offre en dedans une éminence qui constitue la malléole interne, en dehors une surface en contact avec le péroné, inférieurement une surface articulaire concave et quadrilatère qui repose sur l'astragale. Le tibia s'articule avec le fémur, le péroné et l'astragale. — *Fractures du tibia*. Le tibia peut être brisé au niveau de sa partie moyenne ou de l'une de ses extrémités. Les fractures du corps et de l'extrémité supérieure ne présentent pas d'autres indications que celles des deux os de la jambe [V. JAMBE (*Fractures de*)] ; à l'extrémité inférieure, on rencontre surtout la fracture dite en V, particulièrement grave par ses conséquences (V. FRACTURE).



Fig. 775. — *Tibia*.

**TIBIAL, ALE.** adj [*tibialis*, angl. *tibial*, it. *tibiale*, esp. *tibial*]. Qui appartient au tibia. — *Artères tibiales*. Elles sont au nombre de deux et distinguées en antérieure et postérieure. L'*antérieure*, branche de bifurcation de la poplitée, appliquée sur le ligament interosseux dans ses trois quarts supérieurs, répond, en bas, à la partie antérieure du tibia. Elle a deux veines satellites ; le nerf tibial antérieur, situé d'abord à son côté externe, la croise pour se placer au-devant d'elle. Dans la moitié supérieure de la jambe, elle occupe l'espace qui sépare le muscle tibial antérieur de l'extenseur commun des orteils ; dans la moitié inférieure, l'espace entre le muscle tibial antérieur et l'extenseur propre du gros orteil. Les branches collatérales, assez volumineuses, fournies par l'artère tibiale antérieure, sont : la *récurrente tibiale antérieure* et les *malléolaires interne* et *externe*. — L'*artère tibiale postérieure*, branche interne de bifurcation du tronc tibio-péronier, se dirige d'abord obliquement en bas et en dedans ; au-dessous du tiers supérieur de la jambe, elle devient verticale jusqu'à la voûte calcanéenne, au-dessous de laquelle elle se divise en *branches plantaires, interne* et *externe*. Le long de la jambe, l'artère tibiale postérieure est éloignée du bord interne du tibia de la largeur d'un travers de doigt. Elle est placée entre les muscles de la couche profonde et le soléaire, le nerf tibial postérieur est en dehors d'elle ; deux veines satellites sont l'une en dedans, l'autre en dehors. Dans le tiers inférieur de la jambe, l'artère est recouverte par le feuillet postérieur de l'aponévrose des muscles de la couche profonde de la jambe. C'est au milieu de l'espace qui sépare

le tendon d'Achille et le bord interne du tibia que se trouve l'artère tibiale postérieure. Une aponévrose relie le tendon d'Achille au tibia; il résulte de là que deux aponévroses, l'une superficielle, l'autre profonde, recouvrent l'artère. L'artère tibiale postérieure est à peu près couverte par ses deux veines satellites qui sont souvent accolées l'une à l'autre. — *Muscle tibial antérieur.* V. Jambier *antérieur.* — *Muscle tibial postérieur.* V. Jambier *postérieur.* — *Nerfs tibiaux.* V. Sciatique (*Nerf*).

**TIBIO-CALCANÉEN.** adj. et s. m. [it. et esp. *tibio-calcaneo*]. V. Soléaire.

**TIBIO-MALLÉOLAIRE.** adj. [*tibio-malleolaris,* it. *tibio-malleolare,* esp. *tibio-maleolar*]. Nom donné à la veine saphène interne, qui correspond au tibia et à la malléole interne.

**TIBIO-PÉRONÉI-CALCANIEN.** adj. et s. V. Soléaire.

**TIBIO-PÉRONÉO-TARSIEN.** adj. et s. m. V. Péronier *latéral* (*Long*).

**TIBIO-PÉRONIER, ÈRE.** adj. et s. m. — *Tronc tibio-péronier.* Branche de bifurcation de l'artère poplitée, qui elle-même se subdivise, après un trajet de 4 à 5 centimètres, en artères tibiales postérieure et péronière.

**TIBIO-SOUS-PHALANGETTIEN COMMUN.** adj. et s. m. V. Fléchisseur *commun* (*Long*) *des orteils.*

**TIBIO-SOUS-TARSIEN.** adj. et s. m. V. Jambier *postérieur.*

**TIBIO-SUS-TARSIEN.** adj. et s. m. V. Jambier *antérieur.*

**TIBIO-TARSIEN, IENNE.** adj. [*tibio-tarseus,* it. et esp. *tibio-tarsiano*]. Se dit de ce qui concerne le tibia et le tarse. — *Articulation tibio-tarsienne.* Articulation de la jambe avec le pied, sorte de charnière formée d'une part par la face supérieure et les deux faces latérales de l'astragale; d'autre part, par la mortaise que constitue l'extrémité inférieure du tibia et du péroné. Ces surfaces articu-

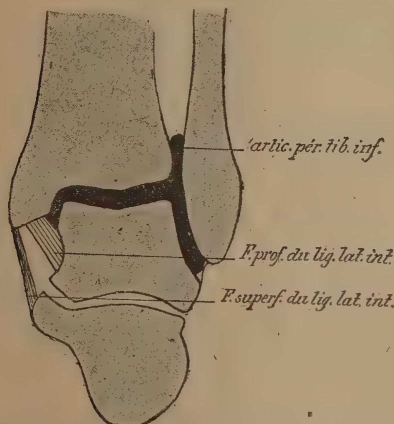



**Fig. 776.** — Coupe transversale schématique de l'articulation *tibio-tarsienne.*

laires sont maintenues en rapport par un ligament latéral interne, épais, triangulaire, qui, de la malléole interne, va s'attacher à l'astragale, au calcanéum et au scaphoïde; et trois ligaments latéraux externes, qui, de la malléole externe, vont se fixer l'un à la face externe du calcanéum, les deux autres aux parties antérieure et postérieure de l'astragale (fig. 776). || *Luxation tibio-tarsienne.* Déplacement des os de la jambe par rapport à l'astragale, dans lequel le tibia se porte en dedans, en dehors, en avant ou en arrière de cet os : les fractures des malléoles interne et externe sont des complications à peu près constantes. La réduction se fait en exerçant des tractions sur le pied pendant que la jambe est dans la flexion ou dans la demi-flexion. || *Amputation tibio-tarsienne.* Amputation pratiquée dans l'articulation de la jambe avec le pied. Procédé de Baudens ; tailler sur le dos du pied un lambeau en forme de guêtre jusqu'auprès de la racine des orteils, pour le replier sur les os de la jambe, de manière à fournir au pilon un point d'appui dans la déambulation, la peau de la face supérieure du pied pouvant s'épaissir à la longue, comme celle de la région plantaire. Après ce premier temps, réséquer les deux malléoles d'un trait de scie et diviser le tendon d'Achille. C'est une opération mixte qui tient à la fois de la désarticulation et de l'amputation. Syme emploie, pour former le lambeau, la peau du talon. J. Roux procède ainsi : 1° il porte le tranchant du scalpel à la partie postérieure de la face externe du calcanéum et pratique une incision qui, revenant au point de départ, divise jusqu'aux os les téguments et toutes les parties molles; 2° dissection des parties molles, de manière à mettre à nu l'articulation; 3° ouverture de l'articulation par le côté externe d'abord, et par l'interne ensuite ; 4° dissection des parties qui adhèrent fortement à la face postérieure du calcanéum ; 5° résection des malléoles par un trait de scie transversal au niveau de la surface articulaire du tibia, qui reste intacte ; 6° les artères sont liées, la plaie nettoyée, les bords affrontés par des points de suture, de manière que la peau du talon soit appliquée à l'extrémité inférieure du tibia.

**TIC.** s. m. [all. *Zucken, Verzerrung,* angl. *tic,* it. *ticchio,* esp. *tiro*]. Mouvement convulsif, local et habituel, systématisé, primitivement volontaire, mais devenu involontaire par suite de la répétition. Le *tic* diffère du *spasme* en ce que la contraction musculaire était primitivement coordonnée vers un but; mais le mouvement se reproduit d'une façon intempestive et illogique et alors que le but a disparu ; c'est donc un trouble moteur révélant un trouble psychique. La contraction musculaire a perdu les caractères des mouvements volontaires et conscients ; elle est brève, brusque, convulsive, d'où le nom de *tic convulsif* qu'on lui donne parfois ; et ce caractère distingue le tic des *stéréotypies* qui sont des mouvements habituels intempestifs et répétés, mais non convulsifs ; les *tics coordonnés* de Letulle sont des stéréotypies. La contraction musculaire peut être *clonique* ou *tonique,* d'où deux variétés de tics. Elle peut affecter les différents muscles du corps, mais le tic est plus fréquent à la face. La convulsion se répète un certain nombre de fois; puis vient une phase de repos suivie d'une nouvelle période convulsive. Le sujet peut empêcher le tic de se produire par un effort de volonté; il souffre alors d'un malaise indéterminé; il a un véritable besoin de tiquer, et au moment où il se laisse aller à son tic, il éprouve un véritable soulagement. Le tic est un symptôme qui peut se rencontrer des divers états morbides, en particulier dans certaines formes de névralgies faciales (V. Tic *douloureux de la face*) ; il se rencontre ordinairement chez les névropathes héréditaires ; il s'associe souvent alors à d'autres symptômes, tels que l'*écholalie,* l'*échokinésie,* l'*échomimie,* et surtout la *coprolalie* ; ainsi est constitué le syndrome décrit en 1885, par Gilles de la Tourette, sous le nom de *maladie des tics convulsifs.* Le tiqueur a le plus souvent un état mental particulier, caractérisé par l'insuffisance de la volonté, de l'instabilité mentale, souvent du puérilisme. Le traitement des tics est d'abord prophylactique : il faudra surveiller chez les enfants l'éclosion de tels mouvements; on les réprimera facilement au début. Plus tard, il faudra recourir à une véritable éducation des mouvements ; on habituera peu à peu le malade à garder au repos les muscles affectés de tic

pendant un temps de plus en plus long; et, d'autre part, on fera exécuter par ces mêmes muscles des mouvements voulus et corrects; les séances d'immobilisation et de mobilisation seront répétées plusieurs fois par jour. Enfin on s'occupera de traiter l'état mental du malade et de redresser son psychisme. — *Tic douloureux de la face*. Variété de la *névralgie faciale*, siégeant plus souvent sur les branches frontale ou sous-orbitaire, dans laquelle la douleur, parfois assez intense pour arracher des cris, revient par élancements de courte durée et s'accompagne de contractions involontaires de quelques muscles de la face. Elle est généralement plus rebelle au traitement que les autres, et quelquefois symptomatique de tumeurs ou autres lésions siégeant à l'origine ou sur le trajet de la cinquième paire, dans le canal dentaire, etc. — *Tic de Salaam*. V. SALAAM.

**TICTAC**. s. m. Par onomatopée, nom donné aux bruits du cœur.

**TICUNA**. V. CURARE.

**TIÈDE**. adj. [*tepidus*, all. *lau*]. — *Eau tiède*. Celle dont la température étant égale à la chaleur naturelle du corps ne donne de sensation d'aucune sorte, ni de froid, ni de chaud.

**TIERCE**. adj. — *Fièvre tierce* [*febris tertiana*, τεταρταῖος πυρετὸς, all. *Tertianfieber*, angl. *tertian ague*, *tertian fever*, it. *febbre terziana*, esp. *terciana*]. V. INTERMITTENT.

**TIERMAS** (Espagne). *Eaux chlorurées sodiques, sulfureuses*, tièdes et chaudes, 25 à 41°. Établissement, 1er juin au 30 septembre.

**TIEUTÉ**. s. m. Nom d'un vomiquier de Java. V. UPAS.

**TIGE**. s. f. [*caulis*, καυλὸς, all. *Stiel*, angl. *stalk*, it. *stelo*, esp. *tallo*]. Partie de la plante qui tend à s'élever verticalement, et qui porte les feuilles, les fleurs et les fruits. || Par analogie, en anatomie, *tige*, tout prolongement allongé et plus ou moins cylindrique, qui fait partie d'un corps quelconque : *tige pituitaire*.

**TIGÉDITÉ**. s. f. Nom donné par A. Séverin à la raideur des muscles extenseurs de la nuque empêchant la flexion de la tête dans le tétanos.

**TIGLIQUE**. adj. — *Acide tiglique*. Acide isomère de l'acide angélique contenu dans l'huile de croton, au lieu des acides angélique et crotonique, d'après Geuther et Frölich.

**TIGLIUM**. s. m. V. CROTON. — **TIGLY** ou **TILLY** (par corruption de *Tiglium*). V. GRAINE *de Tilly*.

**TIGRETIER**. s. m. V. CHORÉE.

**TILLEUL**. s. m. [*Tilia* L., φίλυρα, all. *Linde*, angl. *lime*, *linden-tree*, it. *tiglio*, esp. *tila*]. Genre de plantes de la famille des tiliacées, dont la seule espèce intéressante en médecine est le *tilleul d'Europe* (*Tilia europæa*, L.), grand arbre dont il existe deux variétés : le *tilleul à petites feuilles* ou *tilleul sauvage* (*T. microphylla*, Vent.), et le *tilleul à grandes feuilles* ou *tilleul de Hollande* (*T. platyphylla*, Scop). Les feuilles et l'écorce sont mucilagineuses et émollientes. La fleur est communément employée comme légèrement antispasmodique, en infusion théiforme; on en prépare aussi une eau distillée, usitée comme excipient dans beaucoup de potions.

**TIMBO**. s. m. Arbre du Brésil (*Paullinia pinnata*, L.), de la famille des sapindacées. La poudre de l'écorce des racines, en cataplasmes, est employée comme calmante.

**TIMBONINE**. s. f. Alcaloïde du timbo (S. Martin).

**TIMBRE**. s. m. [all. *Klang*, angl. *voice*, esp. *sonido*, *voz*]. V. SON. — *Timbre nasillard*. V. NASONNEMENT.

**TINKAL**. s. m. Nom persan du borax brut.

**TINTEMENT**. s. m. [all. *Klingen*, angl. *ringing the ears*, it. *buccinamento*, esp. *zumbido*]. — *Tintement d'oreille*. V. BOURDONNEMENT. — *Tintement métallique* [angl. *metallic tinkling*, it. *tintinno metallico*] (Laennec). Bruit sec, argentin, analogue à celui d'une petite cloche ou d'un verre qui finit de résonner, qui retentit dans l'oreille appliquée, avec ou sans stéthoscope, contre la poitrine. Ce phénomène est un des principaux signes de l'hydropneumothorax. Beau l'explique en admettant que, dans l'inspiration, une ou plusieurs bulles d'air s'introduisent dans la plèvre par la fistule broncho-pleurale, ouverte *au-dessous du niveau du liquide*, et produisent, en crevant, le *tintement métallique*, qui serait un *râle bullaire produit dans la plèvre*, qu'on pourrait appeler *tintement bullaire*. Mais la persistance de la fistule n'est pas nécessaire pour la production de ce bruit, qui semble plutôt due à la résonance de râles engendrés dans les bronches au voisinage de l'épanchement hydroaérique.

**TIPULAIRES**. s. f. pl. ou **TIPULIDÉS**. s. m. pl. Famille de diptères voisins des *culicides*, mais dont la trompe, courte et épaisse, ne peut piquer la peau des animaux. Leurs larves sont appelées *vers de vase*, vivent dans la terre humide, et ressemblent à celles des *cousins*; d'autres tipulaires sont appelées *fongicoles*, *terricoles*, *gallicoles* et *floricoles*, selon la nature des corps dans lesquels elles pondent leurs œufs et dans lesquels vivent leurs larves. Ce sont ces diptères qui, en été, se réunissent en troupes nuageuses, dans les lieux humides surtout.

**TIQUE**. s. f. Nom vulgaire des *ixodes*.

**TIQUEUR, EUSE**. adj. [all. *koppend*]. Se dit des animaux domestiques et parfois aussi des hommes qui ont contracté un *tic*.

**TIRAGE**. s. m. Phénomène qu'on observe toutes les fois qu'un obstacle quelconque empêche l'entrée de l'air dans l'arbre aérien au moment de l'inspiration; on le rencontre en particulier dans le croup, où son apparition a une importante valeur pronostique. Il consiste en une dépression du creux épigastrique, se produisant à chaque inspiration par suite du vide qui se fait à ce moment dans le thorax; vide à peine appréciable à l'etat normal, parce que la colonne d'air inspirée équilibre immédiatement la pression, très sensible au contraire quand une diminution des diamètres de la glotte met obstacle à l'entrée de l'air, et déterminant alors une ascension du diaphragme qui se manifeste par une dépression de l'épigastre (*tirage sternal*); la dépression peut même s'étendre à la partie supérieure du thorax et du cou (*tirage sus-sternal*).

**TIRE-BALLE**. s. m. [all. *Kugelzange*, angl. *ball-tongs*, it. *tira-palle*, esp. *sacabalas*]. Instrument dont on se servait autrefois, en chirurgie, pour retirer les projectiles engagés dans une plaie profonde. Les tire-balles étaient des espèces de tenettes ou de curettes, dans lesquelles on fixait la balle au moyen d'une tige d'acier qui glissait dans une cannelure du manche de l'instrument : tel est le *tire-balle de Thomassin*. Ces instruments peuvent être remplacés par de longues pinces à branches croisées terminées par des cuillers évidées, dans presque tous les cas. — *Tire-balle de Ferri*. V. ALPHONSIN.

**TIRE-FOND**. s. m. [all. *Bodenzieher*, *Kugbohrer*, angl. *elevator*, it. et esp. *tira-fondo*]. Instrument de chirurgie destiné à pénétrer dans les corps étrangers, et à se fixer dans leur substance assez fortement pour les amener au dehors. Il consiste en une vis double, longue de 20 à 27 millimètres, parfaitement évidée et disposée de telle sorte que les lames qu'elle détache des corps sur lesquels on dirige son action (balles de plomb, par exemple) remontent le long du sillon qui sépare les deux vis et s'y logent. L'autre extrémité du tire-fond présente un anneau qui sert de manche, et qu'on pouvait au besoin, dans les anciens appareils à trépan, engager dans le crochet de l'élévatoire, afin d'augmenter la force de traction. Le tire-fond était autrefois enfoncé au centre de la pièce d'os

cernée par la couronne du trépan, afin de l'enlever ; mais depuis longtemps on se sert à cet effet du manche d'une spatule. On ne l'emploie à l'extraction des balles que lorsqu'elles sont fixées dans un os et inaccessibles aux doigts et aux pinces. L'ouverture de la plaie étant convenablement agrandie, la mèche du tire-fond est appliquée sur la balle, dans laquelle on la fait pénétrer par une action lente, ménagée, et avec le moins de pression possible, jusqu'à ce qu'elle y soit solidement implantée ; on fait alors l'extraction.

**TIRE-TÊTE.** s. m. [all. *Kopfzieher*, it. *tira-testa*, esp. *tira-cabezas*]. Nom donné à divers instruments dont on se servait autrefois pour extraire la tête du fœtus mort dans la matrice. — *Tire-tête de Moriceau.* Longue canule terminée par deux platines mobiles, susceptibles, en se rapprochant, de serrer fortement le cuir chevelu et les os du crâne. — Le *tire-tête à double croix de Baquié*, chirurgien de Toulouse, le *tire-tête à bascule de Levret*, les *tire-têtes à trois branches de Petit et de Levret*, et le *tire-tête d'Assalini*, sont inusités.

**TIRETOIR.** s. m. Instrument dont les dentistes se servent pour extraire les incisives et les racines de la mâchoire inférieure. Il ressemble assez au davier ; mais il agit comme levier, et les branches se séparent et se réunissent à volonté par un bouton. La branche mâle porte la partie inférieure de la pince, qui sert de point d'appui ; à cette branche on adapte plusieurs espèces de branches femelles qui portent un crochet, dont l'extrémité varie de longueur et d'épaisseur.

**TIRNAHA.** s. m. [écrit aussi *Ternacha*]. Nom donné en Abyssinie au *Verbascum Ternacha*, Hochst. famille des scrofularinées, dont la racine y est employée contre le tænia.

**TISANE.** s. f. [*ptisana*, de πτισάνη, orge mondé ; all. *Tisane, Trank*, angl. *ptisan*, it. et esp. *tisana*]. Chez les anciens, la décoction d'orge qu'ils donnaient souvent avec l'orge même. V. Ptisane. || Aujourd'hui, boisson aqueuse qui tient en dissolution une petite quantité de substances médicamenteuses, et que l'on administre dans les maladies pour aider l'action des médicaments plus actifs et pour désaltérer le malade. La plupart des tisanes sont des infusions ou des décoctions édulcorées avec du sucre, du miel et de la réglisse ou un sirop approprié. L'infusion se fait en jetant de l'eau bouillante sur la substance médicamenteuse, et en laissant celle-ci en contact avec l'eau pendant dix minutes si elle est molle (feuilles, fleurs), pendant trente minutes si elle est dure (bois). La dose ordinaire est de 10 à 20 grammes de la substance pour un litre d'eau. La décoction se prépare en faisant bouillir les substances dans l'eau pendant une demi-heure ; elle convient aux tisanes préparées avec des substances amylacées, des bois et racines non divisés, le lichen, la guimauve, etc. Les tisanes sont prises froides si elles doivent agir comme tempérantes, hypothermiques ; chaudes, si elles doivent être sudorifiques, antialgides. — *Tisane de Feltz* [*apozème de salsepareille composé*]. On met 80 gr. de sulfure d'antimoine pulvérisé dans un nouet et on le fait bouillir dans 2 litres d'eau pendant une heure ; on rejette le liquide ; on remet le nouet contenant le sulfure avec 60 gr. de salsepareille fendue et coupée, et 10 gr. de colle de poison, dans 2 autres litres d'eau ; on fait bouillir à petit feu jusqu'à réduction de moitié ; on passe, on laisse déposer et on décante. Pour préparer cette tisane, il convient de se servir d'un vase non métallique (Codex). Cette tisane, à la dose de un à quatre verres par jour, est antisyphilitique et antiherpétique. — *Tisane royale.* Tisane purgative que l'on prépare en faisant macérer pendant vingt-quatre heures, dans 1 kg. d'eau commune : feuilles de séné, sulfate de soude, feuilles de persil, āā 16 gr. ; anis et coriandre, āā 4 gr. ; citron coupé par tranches, nº 1. Passant avec expression et filtrant. — *Tisane de Vinache.* On fait macérer pendant douze heures, dans 3 litres d'eau, salsepareille, squine et gaïac, āā 48 gr. ; sulfure d'antimoine (dans un nouet), 64 gr. On réduit au tiers, et l'on ajoute : sassafras et séné, āā 16 gr. On passe après une heure d'infusion. On ajoute quelquefois 4 gr. de carbonate de potasse, pour rendre la boisson plus sudorifique et plus purgative.

**TISSU.** s. m. [*textus, tela*, all. *Gewebe, Gebilde*, angl. *tissue*, it. *tessuto*, esp. *tejido*]. Nom générique donné, en anatomie, à un ensemble d'éléments unis entre eux de manière à faire un tout et concourant au même but. L'étude des tissus porte le nom d'*histologie*. Les tissus offrent à étudier la nature même des éléments constituants, c'est-à-dire leur *structure*, et de plus la façon dont ces éléments sont ajustés entre eux, c'est-à-dire leur *texture*. Les propriétés des tissus sont les unes d'ordre *physico-chimique*, comme : la *consistance* et la *ténacité*, variables de l'un à l'autre ; l'*extensibilité*, la *rétractilité*, l'*élasticité* : qui peuvent exister indépendamment l'une de l'autre ; l'*hygrométricité* ; les autres d'*ordre organique*, comme : la *nutrition*, qui n'est pas tout à fait la même dans les tissus que dans les éléments, et à laquelle se rattachent : l'*absorption* et la *sécrétion*, qui, à l'état d'ébauche seulement dans les éléments anatomiques, ont leur plénitude d'action dans les tissus ; le *développement*, qui diffère ici de ce qu'il est dans les éléments, en ce qu'il est caractérisé à la fois par le développement ou augmentation de volume des éléments existants, et par la génération d'éléments nouveaux à côté des précédents ; la *reproduction* ou *régénération* ; tous les tissus jouissent de la propriété de se *reproduire* après une destruction partielle, soit en quantité plus petite, soit en plus grande quantité que la portion enlevée, en sorte que l'organe sur lequel a été opérée l'ablation d'une partie de tissu est déformé, mais le tissu existe ; la *contractilité*, et l'*innervation*, qui sont des propriétés dites *de la vie animale*, n'existant que sur quelques tissus seulement. — Robin divisait les tissus en : *constituants* et *produits*, suivant qu'ils composent essentiellement l'organisme, ou qu'ils ne sont que des parties accessoires perfectionnant la constitution des premiers, émanés d'eux pourtant et susceptibles de s'en détacher sans les détruire. Les premiers ont une structure complexe et sont formés de plusieurs espèces d'éléments anatomiques ; ils étaient divisés en deux variétés : les *tissus proprement dits*, comme le tissu adipeux ou le tissu conjonctif, dans lesquels on rencontre un élément fondamental, prédominant, donnant au tissu ses principales propriétés physiologiques, et des éléments accessoires, et les tissus parenchymateux, ou *parenchymes*. Les seconds, *tissus produits*, offrent une texture simple ; ils sont formés chacun par une seule espèce d'élément, ils ne sont pas vasculaires à l'état normal, et ne le deviennent que dans certaines productions morbides qui en dérivent. Ces tissus, qui ne sont ni sensibles, ni contractiles, comprennent ; 1. tissu épidermique ou épithélial, feuillets externe et interne du blastoderme, écailles et certains poils des insectes ; 2. tissu kératinien ou unguéo-cornéal (substance propre), ongles, cornes, etc. (dérivant de l'épithélium) ; 3. tissu squaméal ou squameux (écailles des poissons) ; 4. tissu pileux ou des poils ; 5. tissu chitonéal (crustacés insectes, etc.) ; 6. tissu de l'ivoire dentaire et des écailles des poissons placoïdes ; 7. émail ou tissu de l'émail dentaire et des écailles des poissons ganoïdes ; 8. tissu du cristallin ; 9. tissu de la capsule du cristallin et de la membrane de Demours ; 10. membrane de Ruysch ; 11. tissu des tubes demi-circulaires. — Les tissus peuvent être classés suivant leurs propriétés, classification *physio-*

*logique*, suivant leur origine, classification *embryologique*, ou suivant la forme des éléments qui les composent, classification *morphologique*. La première a l'inconvénient de réunir dans un même groupe des éléments qui n'ont aucun caractère objectif commun, comme les cellules osseuses et les cellules névrogliques; la seconde sépare des tissus que rapprochent tous leurs autres caractères, c'est ainsi que les tissus épithéliaux proviennent de l'un quelconque des trois feuillets; la troisième est incomplète, mais elle est la plus simple et la seule véritablement histologique. On peut ainsi classer les tissus en quatre grands groupes : 1° les *tissus épithéliaux*, qui comprennent les épithéliums de revêtement et les épithéliums glandulaires; 2° les *tissus conjonctifs*, qui comprennent le tissu conjonctif proprement dit, le tissu cartilagineux et le tissu osseux; 3° les *tissus musculaires* qui ont deux variétés : tissu musculaire lisse et strié; 4° le *tissu nerveux* Tous ces différents tissus sont solides; le sang et le lymphe, bien qu'étant des *humeurs*, ont été rapprochés par certains auteurs des tissus, le plasma étant considéré comme une substance intercellulaire comparable à celle de l'os et du cartilage. Ce rapprochement n'est pas tout à fait légitime; en effet, il semble que les hématies pas plus que les leucocytes ne se détruisent ni se reproduisent dans le sang, peut-être même ne s'y nourrissent-ils pas: si bien que le sang et la lymphe apparaissent plutôt comme des dépendances d'autres tissus, tissus myéloïde et lymphoïde, que comme un tissu propre. — *Tissus accidentels* et *morbides*. Ceux qui naissent dans des régions où ils n'existent pas normalement. Le même nom est, à tort, souvent employé dans des cas où il n'y a qu'une simple modification morbide de tissus déja existants. V. Homoeomorphe, Hétéromorphe et Tumeur. — *Tissu adénoïde, cytogène* ou *lymphoïde*. V. Lymphatique (*Ganglion*). — *Tissu du blastoderme, blastodermique, blasteux* (Laurent). V. Embryoplastique. — *Tissu bulbaire* (Laurent, 1837). V. Phanérophore. — *Tissu cellulaire des animaux*. V. Lamineux. — *Tissu cicatriciel* ou *de cicatrice*. V. Inodulaire. — *Tissu dartoïde contractile* (Blainville, 1832; Laurent). Le tissu musculaire à fibres-cellules. — *Tissu dartoïde* ou *darteux rétractile* (Laurent, 1837). L'élastique fibreuse anastomosée. V. Élastique. — *Tissu électrique*. V. Électrogène. — *Tissus embryonnaires*. On trouve ces expressions appliquées : 1° à la désignation du tissu des trois feuillets blastodermiques confondus comme s'ils n'en formaient qu'un (V. Embryon); 2° à la désignation du tissu de tous les organes lors de leur apparition première dans l'embryon, du tissu cellulaire surtout (V. Lamineux); 3° au tissu des bourgeons charnus. On a voulu dans ce cas le distinguer du tissu cellulaire primordial ou *embryoplastique ;* mais c'est le même avec des différences d'aspect secondaires, portant sur l'état grenu des noyaux, la matière amorphe, la vascularité. Dans ce cas aussi il faut distinguer le tissu cartilagineux, soit embryonnaire, soit de régénération dans la formation du cal, du tissu cellulaire au sein duquel il naît; mais le premier est plus blanchâtre, moins mou, à noyaux plus généralement sphériques, etc. — *Tissu érectile accidentel*. V. Vasculaire. — *Tissu glandulaire*. V. Glande. — *Tissu médullaire*. V. Moelle et Nerveux (*Tissu*). — *Tissu morbide*. V. Tissu *accidentel*. — *Tissu plastique* (Laurent, 1837). V. Lamineux. — *Tissu primaire* ou *primordial*. V. Blastoderme. — *Tissu sarceux* de Blainville). Le tissu musculaire. — *Tissu velouté*. V. Villeux.

**TISSULAIRE.** adj. Qui concerne les tissus. — *Anatomie tissulaire* (de Blainville). Anatomie des tissus, histologie.

**TISSURE.** s. f. [ὕφανσις]. Synonyme de *texture*.

**TITANATE.** s. m. [all. *titansaures Salz*, angl. *titaniate*, it. et esp. *titanato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide titanique avec les bases.

**TITAN-COTTE.** s. m. [all. *Krähenaugenbaum*, angl. *poison-nut*]. Arbre de l'Inde (*Strychnos potatorum*, L., *clearing nut* des Anglais), de la famille des loganiacées, dont le nom indien est *nirmuli* et dont le fruit sert dans l'Inde à purifier l'eau, qu'elle rend potable et agréable à boire. Aussitôt que l'eau d'un vase est mise en contact avec le suc de ce fruit, toutes les impuretés qu'elle contient se précipitent au fond du vase, d'après le mécanisme des clarifications au blanc d'œuf.

**TITANE.** s. m. [all. *Titan*, *Menakan*, angl. *titanium*, it. et esp. *titano*]. Métal découvert en 1787 par William Gregor, dans le sable noir d'un ruisseau de la vallée de Menacan en Cornouailles, puis en 1794, dans le schorl rouge de Hongrie, par Klaproth, qui lui a donné son nom actuel. Poudre grise, brûlant avec éclat quand on la chauffe au contact de l'air, très avide d'azote à une haute température, décomposant faiblement l'eau à 100°.

**TITANIQUE.** adj. — *Acide titanique* [all. *Titansaure*, angl. *titanic acid*, it. et esp. *acido titanico*] ($TiO^2$). On l'obtient à l'état gélatineux par décomposition du *rutile* (acide titanique combiné avec 1 ou 2 centièmes d'oxyde de fer); il est alors attaquable par les acides, mais à l'état de rutile il leur résiste.

**TITHONICITÉ.** s. f. [all. *Tithonicität*, angl. *tithonicity*, it. *titenicità*, esp. *titonicidad ;* de *tithon*, nom emprunté à la Fable et donné à l'agent chimique qui réside dans les rayons solaires]. Force chimique inhérente aux rayons du spectre. Draper a essayé d'établir que le *tithon* est un agent impondérable différent de ceux qui produisent la lumière, la chaleur et l'électricité.

**TITILLATION.** s. f. [*titillatio*, all. *Prickeln*, *Kitzeln*, angl. *titillation*, it. *titillazione*, esp. *titilacion*]. Léger chatouillement qui, exercé sur la luette, peut déterminer le vomissement.

**TITRÉ, ÉE.** adj. V. Liqueur.

**TOCOLOGIE.** s. f. [*tocologia*, de τόκος, accouchement, et λόγος, doctrine; all. *Geburtslehre*, *Hebammenkunst*, angl. *tocology*, it. et esp. *tocologia*]. Théorie des accouchements; traité des accouchements.

**TODD** (Robert Bentley) (médecin anglais, 1809-1860). — *Démarche de Todd*. Démarche des malades atteints de paralysie flasque, en particulier de paralysie hystérique; le malade traîne après lui le membre paralysé comme un membre étranger; c'est la démarche *helcopode* de Charcot. — *Potion de Todd*. V. Potion.

**TODDALIE.** s. f. Plante de la famille des rutacées qui croît dans l'Inde, à Madagascar, à la Réunion; les feuilles de *Toddalia aculeata* sont employées comme tonique dans la diarrhée chronique et la convalescence des fièvres graves; on les emploie en infusion, 10 gr. pour 100 gr. d'eau, à la dose de 30 à 60 gr. deux ou trois fois par jour, ou en teinture au cinquième, à la dose de 6 à 20 gr.

**TODDY.** s. m. V. Arack.

**TŒPLITZ** (Bohême). *Eaux thermales* simples, 28 à 48°. Altitude : 205 mètres.

**TOILE.** s. f. [*tela*, ἱστίον, ὀθόνιον, all. *Zeug*, *Tuch*, angl. *cloth*, esp. et it. *tela*]. Étoffe faite de fil de chanvre. — *Toile Gauthier*. Sparadrap préparé avec de la toile neuve, de l'emplâtre diapalme, du diachylon gommé, de l'emplâtre de céruse brûlée et un peu d'iris de Florence. — *Toile d'hôpital* ou *vulcanisée*. Toile recouverte d'une couche de caoutchouc vulcanisé qui la rend imperméable et résistante. On la dispose en plaques, calottes, manchons, etc., pour la maintenir sur les plaies que l'on veut priver du contact de l'air, sur les parties atteintes d'affections douloureuses de la peau, surtout au cuir chevelu; elle en fait disparaître rapidement la douleur et la rougeur. V. Eczéma. — *Toile de mai* [*sparadrap de cire*]. Faites liquéfier au bain-marie : cire blanche, 200 gr.,

huile d'amandes douces, 100 gr., térébenthine du mélèze, 25 gr., et plongez-y des bandes de toile fine, longues de 1 mètre et larges de 15 centimètres. Retirez chacune de ces bandes en la faisant passer entre deux règles rapprochées qui feront tomber l'excédent de la masse emplastique (Codex).

**TOISE**. s. f. Instrument servant à mesurer la taille.

**TOIT**. s. m. — *Toit des pédoncules cérébraux*. Leur étage supérieur ou *tegmen*.

**TOKELAU**. s. m. [*teigne imbriquée, tinea imbricata, Tokelau Ringworm, Lafa Tokelau, la Peta*]. Dermatose commune en Indo-Chine, dans l'archipel Malais et dans les îles Tokelau (Océanie) dont elle a pris le nom, due à un parasite se rapprochant des tricophytons. La maladie commence par des taches rouges disposées en demi-cercles; ces taches se transforment en papules, deviennent prurigineuses; l'épiderme éclate alors au centre de la papule, qui s'agrandit par sa périphérie; les squames sont adhérentes par leur bord externe, libres au contraire par leur bord interne. Au centre de la plaque ainsi formée apparaît bientôt une tache brunâtre, due à un nouveau développement du champignon; cette tache s'ouvre au centre et s'agrandit par ses bords; de nouvelles squames apparaissent; il se fait ainsi un deuxième anneau squameux à marche excentrique, inclus dans le premier; puis un troisième anneau apparaît; d'où l'aspect *imbriqué* que prend la lésion. Ces placards squameux et prurigineux peuvent couvrir une grande étendue du tégument en décrivant des dessins capricieux et bizarres. Dans les squames se trouvent un abondant réseau mycélien et des spores contenant un pigment jaune donnant aux squames une couleur cuivrée particulière. Jeanselme y a trouvé des fructifications aspergillaires, sans pouvoir affirmer leur continuité avec le mycélium; de sorte que la place du parasite du tokelau n'est pas encore exactement définie. Le traitement consiste en applications d'agents parasiticides, tels que le sublimé, l'hyposulfite de soude, le sulfure de calcium, etc.

**TOLÉRANCE**. s. f. [de *tolerare*, supporter, ἐυφορία]. Faculté qu'ont les malades de supporter certains remèdes. Il est certaines substances qui, administrées à doses successivement croissantes, réitérées à de courts intervalles, peuvent être élevées à des quantités telles, que, si on les administrait immédiatement à la dose où l'on arrive, elles empoisonneraient infailliblement. Il faut distinguer l'*habitude* de la *tolérance*. Dans les deux cas, on arrive à élever successivement la dose du principe actif, et l'habitude est un élément de la tolérance; mais ce qui distingue la tolérance de l'habitude, c'est que celle-ci persiste tant qu'on administre la substance; la tolérance, au contraire, peut cesser subitement, et la substance toxique révéler immédiatement sa présence par une série d'accidents plus ou moins redoutables. On dit alors que la tolérance a cessé et qu'il y a saturation. Les substances qui sont tolérées, mais qui ne sont pas susceptibles d'accoutumance, doivent être rangées parmi celles qui agissent comme poisons sur tous les êtres de l'échelle organique.

**TOLÉRANT, ANTE**. adj. S'est dit (Boyer) d'une variété de fissure à l'anus. V. FISSURE.

**TOLINE**. s. f. V. BENZOÈNE.

**TOLOMANE**. s. f. — *Fécule de Tolomane*. Fécule à grains volumineux, elliptiques, fournie par les rhizomes de deux plantes de la famille des amomées, le *Canna coccinea*, Mill., et le *C. edulis*, Ker.

**TOLU**. s. m. V. BAUME et TABLETTES *balsamiques*.

**TOLUÈNE**. s. m. (en atomes, $C^7H^8$) (*toluine, toluol, benzoène, méthylbenzine*). Ce corps a été préconisé par Löffler dans le traitement local de la diphtérie en raison de ses propriétés microbicides. Il est toxique pour le cobaye en injection intra-péritonéale à la dose de 0 gr. 441 par kilogramme d'animal (Chassevant et Garnier). V. BENZOÈNE.

**TOLUIDINE**. s. f. [*toluidinum*, all. *Toluidin*, angl. *toluidine*, it. et esp. *toluidina*] ($C^{14}H^9Az$). Corps obtenu par action de l'hydrogène sulfuré sur le nitrotoluène. Liquide huileux, incolore, réfringent, d'odeur analogue à celle de l'aniline, solidifiable à 20°, bouillant à 198°, miscible à l'alcool et à l'éther. — *Bleu de toluidine*. Matière colorante basique employée en histologie; c'est un colorant nucléaire que l'on emploie en solution aqueuse à 0,5 ou 1 pour 100.

**TOLUINE**. s. f. V. BENZOÈNE et TOLUÈNE.

**TOLUIQUE** ou **TOLUYLIQUE**. adj. — *Acide toluique* [all. *Toluylsäure*, angl. *toluylic acid*, it. et esp. *acido toluilico*] ($C^{16}H^8O^4$). Composé qui se forme quand on oxyde de la cymène par l'acide nitrique. Cristallisable, volatil, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool, l'éther et l'esprit de bois. Il y a trois acides toluiques, ortho, para, méta [en atomes, $C^6H^4$ $(CH^3)$ $(COOH)$]; en injection intra-péritonéale chez le cobaye, le plus toxique de ces corps est l'acide métatoluique qui tue l'animal à la dose de 0 gr. 74 par kilogramme, puis vient l'acide orthotoluique (0,90 par kilog.) et enfin l'acide paratoluique (1,20 par kilog.) (Chassevant et Garnier).

**TOLUOL**. s. m. V. BENZOÈNE et TOLUÈNE.

**TOLYPYRINE**. s. f. [*paratolyldiméthylpyrazolon*]. Homologue de l'antipyrine.

**TOMASELLI** (médecin italien contemporain). — *Maladie de Tomaselli*. Maladie caractérisée par de la fièvre, de l'ictère et de l'hémoglobinurie et due à une intoxication par les sels de quinine. Cette intoxication pourrait être confondue avec la bilieuse hémoglobinurique des pays chauds; certains auteurs ont été jusqu'à rapporter à l'intoxication quinique tous les cas de bilieuse hémoglobinurique.

**TOMATE**. s. f. [*pomme d'amour*, all. *Liebesapfel, Geldapfel*, angl. *tomato*, it. *tomato*, esp. *tomate*]. Fruit du *Solanum lycopersicum*, L. Grosse baie rouge, molle, comprimée à ses extrémités, sillonnée sur les côtés et remplie d'un suc acide assez agréable, alimentaire.

**TOMBAC**. s. m. [esp. *tumbaga*]. V. LAITON.

**TOMELLINE**. s. f. V. GLOBULINE.

**TOMENTEUX, EUSE**. adj. [*tomentosus*, de *tomentum*, duvet]. Qui est recouvert de poils courts, souples et serrés, ou de villosités; qui semble velouté.

**TOMENTUM**. s. m. [*tomentum*, all. *Filz*, angl. *tomentum*, it. et esp. *tomento*]. Mot latin qui signifie *duvet*, et qu'on a conservé pour exprimer une substance douce au toucher et comme veloutée.

**TOMOTOCIE**. s. f. [*tomatocia*, de τομή, incision, et τόκος, accouchement; all. *Kaiserschnitt*, angl. *tomotocy, cæsarian operation*, it. et esp. *tomatocia*]. Opération césarienne.

**TON**. s. m. [*tonus*, de τόνος, tension; all. *Spannung, Ton*, angl. *tone*, it. *tuono*, esp. *tono*]. État de rénitence et d'élasticité de chaque tissu dans l'état de santé. || *Ton des couleurs*. Ensemble des modifications successives qu'une couleur peut recevoir du blanc qui abaisse le ton ou du noir qui le rehausse. || Hauteur d'un son, qualité qui fait qu'il est plus ou moins grave, nombre des vibrations sonores accomplies dans l'unité de temps.

**TONA** (Espagne). *Eaux chlorurées sodiques, sulfureuses*, froides, 11°. Établissement: 1er juin au 15 septembre.

**TONCIQUE**. adj. — *Acide toncique*. La coumarine.

**TONDANT, ANTE**. — adj. *Teigne tondante*. V. TEIGNE.

**TONGA**. s. m. Nom indigène d'une espèce de framboesia des enfants à la Nouvelle-Calédonie.

**TONGRES** (Belgique). *Eaux bicarbonatées, ferrugineuses*, froides, 11 à 13°.

**TONICITÉ**. s. f. [de τόνος, ton, tension; all. *Spannkraft, Tonicität*, angl. *tonicity*, it. *tonicità*, esp. *tonici-*

*dad*]. Nom donné, en physiologie, à un état particulier des tissus qui n'est pas une propriété spéciale, mais est tantôt une manifestation de l'élasticité subordonnée à certaines dispositions anatomiques, tantôt un des modes de l'action réflexe spinale. Ainsi dans les tissus, tant contractiles que non contractiles, la *tonicité* est caractérisée par ce fait qu'indépendamment de toute contraction les bords d'une section pratiquée sur eux s'écartent plus ou moins selon les sujets, ou, sur le même sujet, suivant les conditions normales ou morbides dans lesquelles ils se trouvent. Ce n'est, dans ce cas, qu'un phénomène de *rétraction*, conséquence de leur élasticité. — *Tonicité artérielle*. Propriété que possèdent les artères de revenir sur elles-mêmes, à mesure que se vide le système circulatoire ; ou d'avoir leurs parois plus ou moins tendues, leur diamètre plus ou moins resserré, selon certains états morbides, certaines influences morales, sans qu'il y ait eu écoulement de sang. Dans le premier cas, c'est un phénomène de retrait par élasticité, se manifestant sur un conduit habituellement ou momentanément distendu. Dans le second cas, c'est un phénomène de contractilité des fibres-cellules qui concourent à former les parois artérielles. La prétendue tonicité de la peau et autres organes membraneux ou parenchymateux n'est encore qu'un phénomène de contraction lente des fibres-cellules qui prennent part à leur constitution. — *Tonicité musculaire* (*tonus musculaire*). État permanent des muscles qui fait que, tant qu'ils sont en communication avec le névraxe par les nerfs, leur influence se contrebalance exactement ; mais, dès qu'il y a section ou paralysie des nerfs de mouvement, les muscles du côté opposé à la paralysie ou les antagonistes dans les membres se raccourcissent et entraînent de leur côté les parties auparavant maintenues en parfait équilibre, et cela sans qu'il y ait *contraction* proprement dite de ces muscles ; car, lorsque celle-ci survient, elle exagère la déviation. Il y a là, dans le tissu musculaire, une action autre que celle de l'élasticité. On le prouve expérimentalement (Brondgeest) en coupant la moelle épinière au-dessous du bulbe rachidien d'une grenouille ; les muscles des membres postérieurs, soustraits ainsi à l'influence de la volonté, prennent une position demi-fléchie, représentant la position moyenne d'équilibre entre l'action des fléchisseurs et celle des extenseurs. Cette situation persiste tant que les nerfs restent en communication avec le segment inférieur de la moelle. Mais, si l'on coupe ces nerfs d'un côté, le membre de ce côté perd la position demi-fléchie pour devenir flasque et pendant ; tous deux tombent dans cet état si l'on détruit la moelle des deux côtés. Cette expérience prouve qu'il s'agit là, non d'une propriété inhérente au muscle, mais d'une action continue du centre rachidien qui maintient les muscles subordonnés à ce centre à un certain degré de tension continue. La *cause* de ce maintien n'est pas une action automatique de la moelle épinière : c'est un simple fait d'action réflexe ; car on peut voir survenir la flaccidité des muscles, si, au lieu de couper le nerf entier après avoir coupé la moelle, on coupe seulement ses racines sensitives ; dès lors, le cordon médullaire postérieur ou sensitif ne transmettant plus l'état du muscle au cordon moteur, celui-ci cesse d'agir. C'est là une manifestation particulière de la contractilité propre aux fibres musculaires, sous l'influence de l'action réflexe motrice, remarquable surtout dans la manière dont elle règle l'action des *sphincters*, et qu'on doit appeler *tonicité nerveuse*, puisqu'elle est sous la dépendance des centres nerveux, et non inhérente aux muscles. Tandis que Brondgeest considère cette action médullaire comme permanente, elle ne se produirait, d'après Tschiriew, que quand les muscles et leurs tendons sont soumis à un certain degré de distension préalable, ce qui explique que, dans certaines positions, les muscles sont tout à fait relâchés. L'augmentation des phénomènes précédents, attribués à la tonicité considérée à tort comme propriété spéciale de tissu, produit l'*orgasme* ; l'excès cause l'*éréthisme*, la *crispation* ; la privation amène l'*atonie*, la *flaccidité*. Les troubles du tonus musculaire peuvent se rencontrer dans différentes maladies ; dans le tabes, en particulier, il y a souvent d'une façon précoce diminution du tonus. Certaines substances toxiques diminuent ou suppriment le tonus musculaire ; ainsi en est-il dans l'intoxication expérimentale par le benzène, le toluène, le phénol, la pyrocatéchine et l'hydroquinone (Chassevant et Garnier).

**TONIQUE**. adj. [*tonicus*, τονικὸς, τονωτικὸς, all. *tonisch*, angl. *tonic*, *tonics*, it. et esp. *tonico*]. Qui a rapport à la tonicité. — *Convulsion tonique*. Celle dans laquelle la contraction des muscles est permanente, par opposition à *convulsion clonique*. — *Spasme tonique*. Crispation des muscles plus régulière, plus continue que le *spasme clonique*. V. Contracture.

**TONIQUES**. s. m. pl. Médicaments qui ont la faculté d'activer par des degrés insensibles la rénovation moléculaire nutritive des divers systèmes de l'économie animale, et, par suite, d'augmenter leur force d'une manière durable. Les substances végétales amères dépourvues de principe âcre ou narcotique, gentiane, quinquina, quassia amara, les préparations ferrugineuses, l'eau froide, etc., agissent comme toniques.

**TONISME**. s. m. V. Contracture.

**TONKA**. s. m. [*Coumarouna odorata*, Aublet, *Dipterix odorata*, Willedenow]. Arbre qui fournit la *fève tonka*. V. Fève.

**TONKASTÉAROPTÈNE**. s. m. La *coumarine*.

**TONNEAU**. s. m. — *Signe du tonneau*. Signe fourni par un épanchement liquide de la plèvre ; en promenant le doigt mouillé sur la paroi thoracique, on éprouve une sensation particulière en arrivant au niveau de l'épanchement.

**TONNERRE**. s. m. V. Foudre.

**TONOMÈTRE**. s. m. [de *ton*, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer le nombre des vibrations sonores données par chaque corps dans l'unité de temps.

**TONSILLAIRE**. adj. [*tonsillaris*, all. *tonsillar*, it. *tonsillare*, esp. *tonsilar*]. Qui a rapport aux tonsilles ou amygdales : *angine tonsillaire*. — *Artère tonsillaire*. Branche de la pharyngienne inférieure qui va à l'amygdale. — *Lobule tonsillaire*. Nom donné quelquefois à la portion moyenne ou lobule médian du cervelet.

**TONSILLE**. s. f. [*tonsillæ*, παρίσθμια, all. *Tonsille*, *Halsmandel*, angl. *tonsil*, it. *tonsilla*, esp. *tonsila*]. V. Amygdale. — *Tonsille* ou *amygdale encéphalique* (*amygdala*). V. Noyau *amygdalien*.

**TONSILLITE** s. f. L'amygdalite.

**TONSILLITOME**. s. m. V. Amygdalotome.

**TONSURANT, ANTE**. adj. — *Teigne tonsurante*. V. Teigne.

**TONUS**. s. m. V. Ton et Tonicité.

**TOPAZE**. s. f. [*topazion*, τοπαζίον, all. *Topas*, angl. *topaz*, it. *topazio*, esp. *topacio*]. Pierre précieuse composée d'alumine, de silice, d'acide fluorique et de fer. C'était un des cinq *fragments* précieux.

**TOPHACÉ, ÉE**. adj. [de *tophus*, τόφος, qui signifie *tuf*, all. *tophusartig*, *grandig*, angl. *tophaceous*, it. et esp. *tofaceo*]. — *Concrétion tophacée* ou *tophus*. Dépôt de substance dure, qui se forme dans l'intérieur des organes ou aux environs des articulations, et qui est composé, dans le premier cas, de phosphate de chaux ; dans le second, d'urate de soude. Les tophus uratiques forment un symptôme important de la goutte ; ils apparaissent à la suite d'une crise aiguë de goutte articulaire ou au cours de la goutte chronique ; ils se forment dans le tissu cellulaire qui entoure les jointures, dans les bourses muqueuses sous-cutanées, en parti-

culier dans la bourse rétro-olécrânienne; on les rencontre souvent dans le pavillon de l'oreille (fig. 777), sur le rebord de l'hélix; leur constatation permet de faire le diagnostic de la goutte dans les périodes intercalaires. Généralement petits, du volume d'un pois, ils peuvent atteindre les dimensions d'une noix ou d'une mandarine. Une fois formés, ils persistent indéfiniment; dans quelques cas ils disparaissent par résorption; dans des cas plus rares, le foyer uratique est envahi par les microbes de la suppuration; la peau rougit et s'ulcère, et l'abcès s'ouvre au dehors, laissant échapper du pus et des cristaux d'urate de soude. V. GOUTTE.



Fig. 777 — *Tophus* de l'oreille.

**TOPHUS.** s. m. [πῶρος, all. *Tophus*, *Grand*, angl. *tophus*, *toph*, it. *tofo*, esp. *tofos*]. V. TOPHACÉ.

**TOPICITÉ.** s. f. Caractère de ce qui est topique.

**TOPINAMBOUR.** s. m. [*Helianthus tuberosus*, L., all. *Jerusalemsartischoke*, angl. *Jerusalem artichoke*]. Plante synanthérée sénécionidée, vivace, à racine pourvue de bourgeons tubéreux, charnus, pédiculés, pyriformes, alimentaires pour l'homme et les animaux; leur goût est analogue à celui du phorante des artichauts et plus sucré. Ces tubercules contiennent de l'inuline. ‖ Nom donné aux Antilles à une zingibéracée féculifère.

**TOPIQUE.** adj. et s. m. [*topicus*, de τόπος, lieu; all. *topisch*, *örtlich*, *äusserlich*, angl. *topical*, it. et esp. *topico*]. Tout médicament qu'on applique à l'extérieur, sur une région limitée; les emplâtres, les onguents, les cataplasmes, sont des *topiques*. — Les topiques sont appelés parfois *applications*, surtout quand ils sont employés sous forme de poudres sur les ulcères, les végétations, comme désinfectants locaux, tels que la poudre d'argile fine et de talc. On les appelle encore des *épithèmes*. ‖ *Fièvre topique* ou *locale*. Fièvre intermittente, anomale, voisine de la fièvre larvée.

**TOPLIKA** (Autriche). *Eaux sulfurées calciques*, très chaudes, 59°. Établissement.

**TOPOALGIE.** s. f. (Blocq) [de τόπος, lieu, et ἄλγος, douleur]. Douleur fixe, localisée dans une région variable, mais sans rapport avec un district anatomiquement ou physiologiquement délimité; c'est un symptôme de neurasthénie.

**TOPOGRAPHIQUE.** adj. [all. *topographisch*, angl. *topographic*, it. et esp. *topographico*]. V. ANATOMIE et RÉGION.

**TOPOPHOBIE.** s. f. [de τόπος, lieu, et φόβος, crainte]. Peur morbide de certains lieux. V. AGORAPHOBIE.

**TORCULAR.** s. m. Mot latin voulant dire *pressoir*, employé en anatomie comme synonyme de *pressoir d'Hérophile*.

**TORCULARIEN, IENNE.** adj. [de *torcular*, pressoir]. — *Sinus torculariens*. Ceux qui se jettent dans le pressoir d'Hérophile, par opposition aux *sinus atorculariens*.

**TORDU, UE.** adj. [*tortus*, *torquatus*]. Se dit d'un organe replié sur lui-même.

**TORMENTILLE.** s. f. [*Tormentilla erecta*, L., *Potentilla tormentilla*, Scop., all. *Tormentille*, *Fingerkraut*, angl. *tormentil*, it. *tormentilla*, esp. *tormentila*]. Plante de la famille des rosacées, dont les racines sont très astringentes, fébrifuges, et employées pour le tannage des peaux.

**TORMINAL, ALE.** adj. V. TORMINEUX.

**TORMINEUX, EUSE.** adj. [*torminosus*, de *tormina*, dysenterie, tranchées]. Qui est sujet à la dysenterie ou aux tranchées, qui s'y rapporte. — *Douleur tormineuse*. Celle qui s'interrompt et reparaît alternativement en prenant le caractère de tranchées.

**TORNWALDT** (Gust.-Lud.) (médecin allemand né en 1843). — *Angine ou maladie de Tornwaldt*. Inflammation catarrhale chronique localisée à l'un des récessus, en particulier le médian, de l'amygdale pharyngée.

**TORPEUR.** s. f. [*torpor*, νωθρότης, all. *Torpidität*, *Erstarrung*, angl. *torpor*, *numbess*, it. *torpore*, esp. *entorpecimiento*]. L'engourdissement porté jusqu'à l'insensibilité.

**TORPIDE.** adj. Qui tient de la torpeur; qui s'y rapporte.

**TORPILLE.** s. f. [*torpedo*, all. *Zitterroche*, angl. *crampfish*, it. *torpiglia*, esp. *torpedo*, *tremielga*]. Genre de poissons plagiostomes voisins des raies, mais ayant leur appareil électrique sur les côtés de la tête, qui est plus large et arrondie, et non sur les côtés de la queue qui est plus courte. On les trouve sur les côtes d'Angleterre, de l'ouest de la France et surtout de la Méditerranée. V. ÉLECTROGÈNE.

**TORRÉFACTION.** s. f. [*torrefactio*, de *torrefacere*, faire rôtir, all. *Rösten*, angl. *torrefaction*, it. *arrostimento*, esp. *torrefaccion*]. Opération qui consiste à exposer à l'action du feu, pendant un temps très court en général, une substance organique, soit pour la priver d'eau, soit pour en séparer quelques principes volatils, soit pour y développer un principe nouveau, soit pour en déterminer l'oxydation. Le mot *grillage*, qui désigne la même opération, s'applique spécialement aux matières minérales, telles que les minerais.

**TORRÉFIÉ, ÉE.** adj. [*torrefactus*, all. *gerostet*, angl. *torrefied*, it. *arrostito*, esp. *torrado*]. Qui a subi la torréfaction.

**TORRES** (Espagne). *Eaux sulfatées magnésiennes*, froides, 12°. Établissement: 15 juin au 30 septembre.

**TORRETTA** (Italie). *Eau saline*, froide. Boisson et bains.

**TORRIDE.** adj. V. ZONE.

**TORS, ORSE.** adj. [*contortus*, στρεπτὸς, all. *gewunden*, *gedreht*, angl. *twisted*, it. *torto*, esp. *torcido*]. Se dit d'une partie dont les bords tournent ou tendent à tourner obliquement autour de leur axe.

**TORSION.** s. f. [*torsio*, de *torquere*, tordre; στρέμμα, all. *Torquiren*, *Zusammendrehen*, angl. *torsion*, it. *torsione*, esp. *torsion*]. Action de tordre. — *Torsion des artères*. Un des moyens employés pour arrêter les hémorragies provenant des ouvertures béantes de ces vaisseaux après les opérations ou les blessures (Maunoir, 1820). Amussat exécutait cette opération au moyen de deux pinces à torsion ordinaires (V. PINCE) et d'une troisième pince sans mors (*pince à baguette* ou *à refoulement*), formée de deux tiges cylindriques destinées à serrer l'artère au degré nécessaire pour que ses deux tuniques internes soient refoulées dans l'intérieur de la tunique externe. Il saisissait d'abord, avec une des pinces à torsion, et attirait la portion de l'artère saillante en dehors de sa gaine adventice; puis il plaçait la seconde pince au-dessus de la première, qui servait alors à dégager le vaisseau du tissu conjonctif voisin, et qui était ensuite placée le plus haut possible sur l'artère, en place de l'autre; enfin, les tuniques interne et moyenne de l'artère étant divisées par la pression exercée à l'aide de la pince à refoulement, l'extrémité libre de l'artère était tordue un certain nombre de fois sur elle-même au moyen de la pince à torsion restée libre, fermée par le verrou qu'elle porte. Tillaux pratiquait la torsion à l'aide d'une pince spéciale et très solide: d'après lui, il faudrait faire de 25 à 40 tours pour une artère volumineuse, telle que la fémorale, et l'hémostase pourrait être définitive même pour

un vaisseau de ce diamètre. || *Torsion du cœur.* Mouvement de rotation autour de leur axe longitudinal qu'exécutent les ventricules au moment de leur systole. A ce moment la masse ventriculaire éprouve un *raccourcissement*; or, comme les fibres musculaires dites *unitives* qui enveloppent les ventricules sont plus longues en avant qu'en arrière, surtout pour le ventricule droit (Verneuil), elles produisent en se contractant un plus grand raccourcissement de la paroi antérieure que de la paroi postérieure; de là ce *mouvement partiel* du cœur qu'on appelle la *torsion* ou le *mouvement spiroïde du cœur*, et dans lequel la pointe de l'organe se tord de gauche à droite et d'avant en arrière. Cette torsion, en se propageant de la pointe au milieu des ventricules, tourne légèrement à droite la face antérieure du cœur, et à gauche la face postérieure; mais ce dernier mouvement est beaucoup moins prononcé que le premier. Un mouvement inverse a lieu lors de la diastole, et le cœur se détord. On admet généralement que la pointe du cœur est projetée en avant pendant son mouvement spiroïde: cette déviation, qui constitue ce qu'on a souvent nommé le *redressement* de la pointe du cœur, a lieu sur un cœur excisé, dont les cavités sont encore distendues par la présence du sang; mais elle ne s'observe pas sur le cœur qui bat en place dans sa cavité péricardique, et se transforme probablement, sur le vivant, en un simple mouvement de glissement contre les parois thoraciques. — *Torsion de l'humérus.* Disposition en hélice que présentent les faces et les bords de l'humérus par rapport à l'axe de l'os. Considéré comme étant l'homologue thoracique du fémur, l'humérus est un *fémur tordu*; cette torsion, qui est de 180° ou d'une demi-circonférence chez l'homme et la plupart des mammifères, a pour résultat de changer le sens de la flexion de l'avant-bras. Au fémur, la poulie articulaire étant tournée d'avant en arrière, la jambe se fléchit dans ce sens; à l'humérus, en vertu de la torsion du corps de l'os, la poulie est contournée d'arrière en avant, et l'avant-bras se fléchit suivant un plan parallèle au plan de symétrie bilatérale des vertèbres. Chez les chiroptères, les oiseaux et les reptiles, la torsion n'est que de 90° ou d'un angle droit. Le résultat de cette torsion de 90°, c'est que la poulie articulaire de l'humérus est dirigée en dehors, au lieu d'être dirigée en avant. Dans ce cas, la flexion de l'avant-bras ne se fait pas dans un plan parallèle au plan de symétrie bilatérale, mais dans un plan perpendiculaire ou oblique au plan vertébro-sternal. Le mécanisme du vol et celui de la reptation sont une conséquence de cette demi-torsion. Les rapports des parties molles sont modifiés par cet état de torsion. L'artère poplitée est en arrière du fémur dans le creux du jarret, tandis que son homologue, la brachiale, est en avant de l'humérus dans le pli du bras. Quant aux nerfs, le radial, qui se distribue aux muscles de l'articulation huméro-radiale, contourne l'humérus suivant sa ligne de torsion, tandis que le nerf sciatique et toutes ses branches sont dans un plan parallèle à l'axe du fémur (Ch. Martins).

**TORTICOLIS.** s. m. [*caput obstipum*, all. *steifer Hals, Halssteifheit*, angl. *crick, wry neck*, it. *torci-collo*, esp. *torticolis*]. Inclinaison vicieuse et plus ou moins douloureuse de la tête vers l'une ou l'autre épaule, qui peut être liée à une altération de la peau ou du tissu cellulaire sous-cutané de la région du cou (cicatrices vicieuses), des ganglions lymphatiques (tumeurs ou hypertrophie), de la colonne vertébrale (en particulier, tuberculose), mais qui, le plus souvent, dépend d'une affection des muscles du cou, sterno-mastoïdien, trapèze, peaussier, etc., ayant rompu l'équilibre entre les puissances musculaires placées de chaque côté de la colonne vertébrale, ou déterminé la rétraction pathologique de leurs fibres. Le torticolis peut donc être amené par toutes les causes capables de produire la paralysie ou la contracture: influence du froid, rhumatisme musculaire, affections syphylitiques des muscles, lésions des centres nerveux, contusions violentes du cou, etc. Le sterno-clido-mastoïdien est le muscle le plus

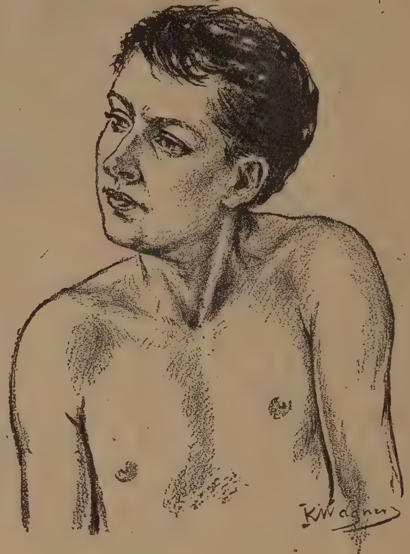


Fig. 778. — *Torticolis.*

fréquemment affecté, ordinairement dans ses deux portions (fig. 778): parfois le faisceau sternal est seul atteint. Dans la forme aiguë, rhumatismale, du torticolis, les topiques émollients et narcotiques, ou révulsifs, le massage, l'électricité, ont des chances de succès, qui sont beaucoup plus restreintes dans les autres formes: aussi celles-ci exigent-elles un traitement à la fois chirurgical et orthopédique, la ténotomie appliquée au muscle sterno-mastoïdien, et suivie de l'application d'un bandage ou d'un appareil, collier en cuir ou en gutta-percha, minerve, etc., qui maintienne la tête dans la rectitude que lui a rendue l'opération. — *Torticolis convulsif* (*spasme fonctionnel des muscles du cou*, Féré; *hyperkinésie de l'accessoire de Willis*, Jaccoud; *tic rotatoire*, Bock). Torticolis provoqué par une convulsion des muscles du cou, en particulier sterno-clido-mastoïdien et trapèze, et déterminant une rotation de la tête intermittente ou permanente. — *Torticolis mental* (Brissaud). Variété de tic, localisé aux muscles du cou (*torticolis-tic*), caractérisé par une convulsion clonique ou tonique sous la dépendance d'un trouble psychique. Pour atténuer ou corriger la position vicieuse, les malades imaginent un geste antagoniste ou des procédés correcteurs plus ou moins étranges. Le traitement de cette forme consiste à rechercher la cause première du torticolis (douleur, trouble mental) et à la supprimer par la psychothérapie. — *Torticolis spasmodique.* Spasme des muscles du cou dont le point de départ est une irritation centrale ou périphérique. Ce spasme est souvent associé à d'autres lésions nerveuses organiques de nature bien définie comme la paraplégie spasmodique familiale, où au contraire mal connue.

**TORTILE.** adj. [*tortilis*, all. *sich windend*, angl. *twisted*]. Qui est susceptible de se tordre.

**TORTUE.** s. f. [*testudo*, ἐμύς; all. *Schildkröte*, angl. *turtle, tortoise*, it. *testuggine*, esp. *tortuga*]. Genre de reptiles chéloniens pourvus d'une carapace. V. ÉMYDE. || En médecine, synonyme vulgaire de *loupe*.

**TORTUEUX, EUSE.** adj. [*tortuosus*, all. *gewunden*, angl. *tortuous*, it. et esp. *tortuoso*]. Qui est courbé plusieurs fois en différents sens.

**TORULA.** s. f. [*torulus*, renflé en nœuds]. Nom donné à des microbes formés de grains arrondis réunis en séries linéaires et flexueuses. Certains auteurs font des *torulas* un genre voisin des *saccharomyces* et des *mycodermes* ; il s'agit donc de champignons plus élevés en organisation que les bactéries. Les *torulas* ne donnent jamais de spores, font rarement des filaments mycéliens et n'ont qu'un très faible pouvoir fermentatif. Comme elles sont abondamment répandues dans l'atmosphère, elles infectent parfois les milieux de culture ; elles ne liquéfient pas la gélatine et donnent lieu à la production de matières colorantes : telle est la torula rose, la plus répandue. — *Torula cerevisiæ*. Le *saccharomyces cerevisiæ* ou levure de bière. V. Levure. — *Torula vulgaris*. Microorganisme décrit par Vidal en 1879 dans le pityriasis rosé.

**TORULEUX, EUSE.** adj. [*torulus*, renflé comme une tresse ; all. *knotig*, angl. *tortulose*]. Qui est renflé de distance en distance, comme une corde chargée de nœuds.

**TOUCHER** s. m. [*tactus*, ἁφή, ἅψις, all. *Fühlen*, angl. *feeling*, *touch*, it. *tatto*, esp. *tacto*]. Sens qui nous fait connaître les qualités palpables des corps, telles que la consistance, la sécheresse ou l'humidité, la configuration extérieure, et qui a pour organes la peau et certaines muqueuses. La main est l'organe principal du toucher, et réunit toutes les conditions favorables à l'exercice de cette fonction ; au lieu que, lorsque nous touchons un corps avec quelque autre partie de la surface cutanée, nous n'avons que la notion plus ou moins imparfaite de *contact*. Le tact ou exercice du toucher est une opération organique complexe dans laquelle on remarque : *a*. un état particulier du cerveau qui perçoit, état dit *attention*, qui est inconstant, mais dont il faut tenir grand compte dans l'appréciation des troubles de sensibilité, dits d'anesthésie ; *b*. quel que soit l'état du cerveau, il y a dans l'exercice du toucher : 1° sensation réfléchie de contact, générale ou non ; 2° sensation de température ; 3° sensation d'exercice musculaire, qui joue un très grand rôle en raison de la mobilité des parties douées de la sensibilité spéciale de tact, surtout lorsqu'il s'agit d'apprécier la consistance des corps et même leur forme ; 4° sensation spéciale de tact faisant naître l'idée de l'état extérieur de forme, lisse ou rugueux, sec ou humide, des corps. C'est l'intervention inévitable des trois premières sensations qui rend difficiles l'étude analytique et l'appréciation des phénomènes de la fonction du toucher. Il faut, en outre, tenir compte, dans cette étude, du contraste de toutes ces sensations simultanées et de l'appréciation des idées que chacune détermine. La sensation spéciale du tact peut être conservée, et la sensation générale de contact, de piqûre, de pincement, être anéantie. Cette insensibilité aux actions exercées sur les tissus, et qui ordinairement causent de la douleur, est un phénomène assez habituel de l'hystérie, de l'intoxication saturnine, de la lypémanie, etc. V. Corpuscule, Main et Sensation. ‖ En chirurgie et dans l'art des accouchements, *toucher vaginal* [all. *Touchiren*], opération qui consiste à explorer avec le doigt indicateur, auquel on adjoint quelquefois le médius, introduit dans le vagin, l'état de ce conduit et du col de la matrice, soit pour constater l'existence ou l'époque d'une grossesse, soit pour établir le diagnostic d'une affection de l'utérus ou des annexes. La main du médecin sera préalablement lavée, et, s'il s'agit d'une femme sur le point d'accoucher, soigneusement aseptisée ; puis le doigt explorateur, préalablement enduit de vaseline stérilisée ou boriquée, est porté presque horizontalement entre les cuisses et appliqué sur le périnée par son bord radial ; puis le bout du doigt, dirigé d'abord en arrière, est ramené en haut, s'enfonce dans la partie postérieure de la vulve, et pénètre dans le vagin ; il explore ainsi ce canal, s'il est nécessaire. S'il s'agit d'explorer l'utérus lui-même, il faut enfoncer le doigt tout entier et même refouler de bas en haut la vulve et le périnée, en même temps que la main, du côté opposé au doigt explorateur, appliquée sur la région hypogastrique, maintient l'utérus dans une position fixe. S'il s'agit d'une femme en travail, le doigt aseptisé devra être introduit directement dans le vagin en écartant les grandes lèvres avec la main de l'autre côté, de manière à éviter de le souiller par le contact du périnée. Le toucher permet d'apprécier le volume des deux lèvres du *museau de tanche*, leur consistance, leur régularité, leur écartement, etc. ; il constate l'existence d'une tumeur du col, et, soulevant l'utérus lui-même, il permet d'en apprécier le développement, la mobilité, le poids, etc. Le toucher vaginal est encore d'un grand secours pour le diagnostic des maladies de la vessie et du rectum, des tumeurs renfermées dans la cavité abdominale. — *Toucher rectal*. Introduction du doigt dans le rectum pour l'examen de cette cavité et des organes avoisinants : prostate et vésicules séminales, ou utérus et vagin ; il se pratique comme le vaginal, et n'est guère plus pénible. — *Toucher vésical*. Procédé d'exploration qui consiste à introduire le doigt dans la vessie, chez la femme, après avoir préalablement dilaté le canal de l'urètre.

**TOUKA.** s. m. V. Juvia.

**TOULOUCOUNA.** s. m. V. Carapa.

**TOULOUCOUNIN.** s. m. Principe amer de l'écorce de touloucouna. Résinoïde, neutre, insoluble dans l'éther, soluble dans l'alcool et le chloroforme. On en obtient environ 1gr,60 pour 1000.

**TOUR.** s. m. — *Tour de maître*. Manière de pratiquer le cathétérisme qui consiste à abaisser la verge vers une des cuisses, un peu au-dessous d'une ligne qui serait perpendiculaire, à l'axe du corps, à saisir la sonde de manière que sa convexité regarde le pénis, à l'engager ainsi dans l'urètre jusqu'à ce qu'elle s'arrête à la région du bulbe, et à lui communiquer alors un mouvement de demi-cercle, qui en place la concavité sous la symphyse, et en ramène le pavillon à une direction verticale. C'est une manœuvre hasardeuse, surtout quand on veut y mettre de la célérité, exposant à de graves lésions quand elle ne réussit pas. On lui préfère la méthode ordinaire, qui est plus facile et moins douloureuse. V. Cathétérisme.

**TOURAILLON.** s. m. Germe d'orge séché à l'étuve. — *Liquide de touraillons*. Liquide obtenu en faisant macérer pendant deux heures 100 grammes de touraillons dans un litre d'eau, puis faisant bouillir quelques minutes, filtrant et stérilisant à l'autoclave ; il constitue un excellent milieu de culture pour les bactéries.

**TOURAINE** (*Sanatorium de la*) (Indre-et-Loire). Sanatorium pour tuberculeux situé près de Tours, sur la rive droite de la Loire, à 50 mètres d'altitude ; deux établissements, l'un pour les indigents, l'autre pour les malades aisés.

**TOURBILLON.** s. m. [*vortex*, all. *Gefässwirbel*, esp. *torbellino*]. — *Tourbillon vasculaire* (*vasa vorticosa*). V. Choroïde. ‖ *Tourbillon vital*. Nom donné par Cuvier à la succession de compositions et de décompositions qui constituent la nutrition et dont les organismes vivants sont incessamment le siège.

**TOURMALINE.** s. f. V. Borosilicate.

**TOURNESOL.** s. m. [all. *Lackmus*, angl. *litmus*, it. *tornasole*, *laccamuffa*, esp. *tornasol*, *girasol*]. Matière colorante, d'un bleu violet, très employée pour les teintures. Le *tournesol* est, dans le commerce, sous deux états différents : 1° le *tournesol en drapeau*, préparé, près de Montpellier, avec le suc de la *maurelle* (*Crozophora tinctoria*, Nech., *Croton tinctorium*, L.), de la famille des

euphorbiacées. On trempe, dans ce suc, des chiffons que l'on fait sécher et que l'on expose ensuite à la vapeur d'un mélange d'urine putréfiée et de chaux; 2° le *tournesol en pains*, préparé en Auvergne avec les mêmes espèces de lichens que celles qui servent à l'obtention de l'orseille, en faisant intervenir l'action des carbonates alcalins dans la préparation. On fait digérer à la température de 25 à 30° un mélange de 2 parties de lichens et d'une partie de carbonate de potasse avec du carbonate d'ammoniaque ou de l'urine humaine. Au bout de quarante jours, ce mélange, d'abord d'une couleur pourpre, est devenu bleu; on divise alors la masse, on la moule et on la fait sécher. Les principes colorants caractéristiques et dominants du tournesol en pain (dont la solution est utilisée comme réactif en chimie) sont (Kane) : l'*azolithmine*, l'*érythroléine* et l'*érythrolithmine*. Le tournesol renferme, en outre, un acide rouge très faible, l'*acide lithmique*, qui, combiné avec la soude, donne un sel bleu. Si l'on met la teinture rouge en contact avec du carbonate de soude, l'acide lithmique déplace l'acide carbonique et forme du lithmate de soude bleu; l'acide sulfurique décompose ce lithmate bleu et met l'acide lithmique en liberté. Le sulfate de cuivre contient de l'acide sulfurique combiné avec une base peu énergique; en contact avec le lithmate de soude, il produit une double décomposition; il se forme du lithmate, qui est rouge. C'est ainsi que les sels neutres peuvent réagir sur le tournesol. — *Papier de tournesol*. V. Papier *réactif*.

**TOURNIOLE.** s. f. V. Panaris.

**TOURNIQUET.** s. m. [*torcular*, all. *Aderpresse*, angl. *tourniquet*, it. *tornachetto*, *tornichetto*, esp. *torniqueto*]. Instrument de chirurgie inventé par J.-L. Petit, et qu'on emploie quelquefois, à défaut d'aides, pour arrêter, au moyen de la compression, le cours du sang dans la principale artère d'un membre sur lequel on veut pratiquer une opération. Il est composé de deux plaques de cuivre superposées : l'une est garnie, sur le côté qui doit être en contact avec le membre, d'une pelote épaisse, allongée, saillante et très ferme; et, sur le côté opposé, un peu convexe, elle présente, à peu de distance de ses bords latéraux, deux tenons de cuivre qui traversent la seconde plaque. Celle-ci est percée dans son milieu pour le passage d'une vis de rappel dont l'extrémité est reçue dans une dépression de la plaque inférieure; un lacs solide fixé à cette plaque supérieure est disposé de manière à revenir se fixer sur la même plaque, après avoir fait le tour du membre. Pour faire usage du tourniquet, les deux plaques, rapprochées l'une de l'autre, sont appliquées sur le point où l'on veut exercer la compression; le lacs décrit un circulaire autour du membre, et son chef vient passer dans une boucle solide. On fait alors agir la vis, qui éloigne la plaque mobile de la plaque fixe, presse celle-ci par son extrémité, et exerce ainsi la compression nécessaire. — Souvent on ajoute à l'instrument une troisième plaque, garnie également d'une pelote, et sur laquelle passe aussi le lacs. Dans ce cas, c'est cette plaque qui est appliquée sur le point où l'on veut exercer la compression, et le reste de l'instrument est appliqué sur le point diamétralement opposé. Le tourniquet est généralement remplacé par le *compresseur*.

**TOURNOIEMENT.** s. m. [all. *Drehen*, angl. *whirling*, it. *giramento*, esp. *giro*]. Succession de mouvements violents de rotation suivant l'axe du tronc, que Magendie (1825) a observés à la suite de la lésion d'un pédoncule cérébelleux chez les animaux, et qui s'accompagnent d'une distorsion singulière dans la direction des yeux. La rotation a lieu du côté correspondant à la lésion : si l'on a blessé le pédoncule cérébelleux du côté droit, l'animal tournera de gauche à droite. Parmi les physiologistes qui ont répété ces expériences, il en est qui ont trouvé que les animaux tournaient du côté opposé à la section du pédoncule cérébelleux. Ces résultats ne s'excluent point; car Cl. Bernard a pu, en blessant le même pédoncule cérébelleux, faire tourner l'animal tantôt du même côté, tantôt du côté opposé à la lésion. Tout dépend du point où le pédoncule est blessé. Toutes les fois que le pédoncule cérébelleux est atteint dans la partie située en arrière de l'origine du nerf trijumeau, l'animal tourne du même côté, tandis que la lésion du pédoncule en avant de l'origine du même nerf entraîne le tournoiement du côté opposé (Cl. Bernard). Lorsqu'on détruit la branche vestibulaire du nerf auditif seule ou en même temps que les canaux demi-circulaires, l'animal tourne autour de son axe longitudinal ordinairement sur le côté où le nerf a été lésé (Flourens). En même temps, le membre antérieur du côté opposé est tenu écarté du corps, étendu et demi-convulsé (Brown-Séquard). Les altérations morbides des canaux demi-circulaires causent des mouvements de tournoiement analogues aux précédents (Ménière). Le *mouvement de manège*, et la *rotation du corps autour de l'axe longitudinal*, indiquent une affection du pédoncule moyen du cervelet qui le plus souvent est combinée avec une affection de l'hémisphère du cervelet. V. Vertige.

**TOURTEAU.** s. m. Résidu de l'expression qu'on a fait subir à des graines, à des fruits, pour en extraire une huile ou un suc : *tourteau de faine*. || En zoologie, *tourteau*, le *Platycarcinus pagurus*, Latreille (*Cancer mænas*, Rondelet), crustacé décapode brachyure des côtes d'Europe, alimentaire.

**TOUSPZKO** (Autriche). *Eaux bicarbonatées calciques*, très chaudes, 49 à 58°. Établissement.

**TOUTE-BONNE.** s. f. V. Sauge *sclaree*.

**TOUTE-ÉPICE.** s. f. Nigelle et Piment *de la Jamaïque*.

**TOUTE-SAINE.** s. f. V. Androsème.

**TOUX.** s. f. [*tussis*, βήξ, all. *Husten*, angl. *cough*, it. *tossa*, *tosse*, esp. *tos*]. Phénomène réflexe consistant en une ou plusieurs expirations brusques et sonores, dans lesquelles le courant d'air expiré, animé d'une grande vitesse, fait entrer en vibration les bords de la glotte, momentanément rétrécie. Le siège de la sensation causant la toux *occupe toujours le même point* sur la muqueuse de la trachée, au niveau de sa bifurcation et de la fossette sternale, indépendamment du point de départ même du phénomène réflexe, dont la localisation, plus ou moins éloignée sur les organes respiratoires, peut être aussi fixée en dehors de la cavité thoracique; ce qui fait distinguer des *toux sympathiques vermineuse*, *hystérique*, *gastrique*, *hépatique*, etc., qui ne dépendent point d'un trouble primitif de l'appareil respiratoire, et reconnaissent pour causes la lésion de quelque organe éloigné, ou certaines conditions qui agissent sur l'économie entière. Mais le plus souvent ce point de départ se trouve au niveau du larynx, des bronches ou du poumon, dans une irritation des filets terminaux du pneumogastrique, laquelle arrive au bulbe rachidien, d'où elle est réfléchie par les nerfs moteurs qui animent les muscles expirateurs (V. Tussigène). Aussi l'étude de la toux a-t-elle une grande importance sémiologique au point de vue des affections des voies respiratoires, non seulement par le fait de son existence, mais aussi par les conditions qui lui donnent naissance, les caractères, le timbre, le rythme, etc. : *toux caverneuse*, *croupale*, *férine*, *gutturale*, etc. Elle est dite *quinteuse*, lorsqu'elle est constituée par plusieurs expirations successives, revenant par accès : on observe chez les phtisiques, après les repas, des quintes de toux suivies de vomissements (*toux émétisante de Morton*), dont le point de départ paraît être l'estomac, et qu'on peut

empêcher parfois par l'ingestion d'une petite quantité d'eau-de-vie qui empêche l'irritabilité de cet organe. — *Toux éructante*. Celle dont la sonorité est analogue à celle qui caractérise l'*éructation* : on l'observe surtout dans la phtisie laryngée.

**TOXALBUMINE.** s. f. Substance toxique de nature albuminoïde. Les toxines d'origine bactérienne sont, d'après Brieger et Fränkel, des albumines ; et, en effet, ces auteurs ont pu retirer des cultures du bacille diphtérique une substance toxique qu'ils ont démontré être de nature albuminoïde ; mais comme ils avaient cultivé le bacille dans du bouillon additionné de sérum, on peut penser qu'ils ont isolé simplement l'albumine du sérum, et que la toxine véritable adhérait à la substance toxique. Parmi les toxalbumines, on range non seulement les toxines microbiennes, mais aussi des poisons retirés du corps de certains animaux et des tissus de certaines plantes ; telles sont en particulier l'*abrine* et la *ricine*, qui sont d'origine végétale.

**TOXALBUMOSE.** s. f. Substance toxique ayant les réactions des albumoses ; tels sont certains poisons bactériens.

**TOXÉMIE.** s. f. Présence de poisons dans le sang et accidents qui en résultent.

**TOXICITÉ.** s. f. Propriété qu'ont certaines substances d'être toxiques. D'une façon plus précise, le mot *toxicité* indique la plus faible quantité d'une substance nécessaire pour tuer un animal à la façon d'un toxique : c'est la dose mortelle minimum (Ch. Richet). Pour pouvoir comparer les différentes substances, il faut rapporter la toxicité au kilogramme d'animal ; ce n'est là qu'une approximation imparfaite, car la résistance de l'animal n'est pas nécessairement proportionnelle au poids ; Claude Bernard a fait remarquer que pour être exacte, la toxicité devrait être rapportée non au kilogramme du corps de l'animal pris en masse, mais au kilogramme de l'élément sur lequel agit le poison ; de plus, d'autres conditions peuvent aussi influer sur la dose toxique, comme l'âge, l'état de digestion, la taille, l'espèce animale, la race, etc. La dose mortelle varie encore suivant le procédé de pénétration, injection sous-cutanée, intrapéritonéale, intraveineuse, absorption par la voie digestive, etc., suivant le degré de dilution de la substance, et la nature du solvant. Il importe de tenir compte aussi de la question de temps : souvent on recherche la toxicité immédiate d'une substance, c'est-à-dire qu'on injecte la substance jusqu'à ce que l'animal meure ; c'est là un procédé arbitraire : certaines solutions très toxiques, comme les toxines microbiennes et en particulier la toxine tétanique, ne déterminent la mort qu'après une période d'incubation, toujours la même, quelle que soit la dose injectée. D'une façon générale on ne doit donc pas admettre de limite de temps. Il convient de séparer aussi les cas où la mort est due à une action directe sur l'économie de la substance introduite, et ceux où elle est due à des complications secondaires greffées sur les lésions provoquées par la substance, lésions par elles-mêmes non mortelles ; c'est ainsi que certains corps, en s'éliminant par l'intestin, déterminent des ulcérations qui peuvent être le point de départ d'infections mortelles. Enfin il faut distinguer la toxicité pour l'individu et la toxicité pour les différents appareils qui le constituent : avec une dose mortelle de strychnine par exemple, les cellules nerveuses sont seules atteintes, les autres ne sont pas altérées ; cette dose est la dose toxique pour les cellules nerveuses, mais non pour les autres ; il y a donc lieu de distinguer une toxicité apparente et une toxicité vraie cellulaire.

**TOXICODENDRON.** s. m. Genre de plantes térébinthacées, auquel appartiennent le sumac vénéneux (*Toxicodendron pubescens* Mill., *Rhus toxicodendron* L.) et le lierre du Canada (*Tox. vulgare* Mill., *Rh. radicans* L.). V. SUMAC.

**TOXICODENDRONIQUE.** adj. — *Acide toxicodendronique*. Acide volatil ayant les propriétés irritantes du sumac vénéneux (Maisch).

**TOXICOHÉMIE.** s. f. [de *toxique*, et αἷμα, sang]. Présence d'un poison dans le sang.

**TOXICOLOGIE.** s. f. [*toxicologia*, de τοξικὸν, poison, et λόγος discours ; all. *Toxicologie, Giftlehre, Giftkunde*, angl. *toxicology*, it. *tossicologia*, esp. *tosicologia*]. Traité des poisons. V. EMPOISONNEMENT et POISON.

**TOXIDERMIE.** s. f. Nom donné parfois aux dermatoses d'origine toxique.

**TOXIKOSE.** s. f. Nom donné par von Jacksh aux intoxications endogènes. V. ENDOGÈNE.

**TOXINE.** s. f. Nom générique des substances sécrétées par les divers agents infectieux et capables de produire des effets toxiques. On sait aujourd'hui que les microbes n'agissent que par les poisons qu'ils sécrètent (H. Roger), c'est-à-dire par les toxines ; personne n'admet plus la théorie de l'obstruction des capillaires par les bactéries ni celle de la concurrence vitale, de la lutte engagée entre les cellules de l'organisme et les microbes pour s'approprier les matériaux alimentaires charriés dans le milieu intérieur. Pour ce qui est des parasites plus élevés, champignons, protozoaires, leur action ne peut s'expliquer aussi que par la sécrétion d'une toxine ; et dans la culture du champignon du muguet, H. Roger a pu mettre en évidence un poison soluble. On distingue deux sortes de toxine : l'une est sécrétée par les microbes dans le bouillon de culture ; on l'obtient facilement en filtrant ce bouillon sur bougie de manière à le séparer des corps bactériens ; le filtrat constitue la toxine ; bien qu'il soit parfois extrêmemement toxique, il contient, outre la toxine, les diverses parties constituantes du bouillon qui ont résisté à l'action du microbe ; la toxine s'y trouve mélangée à quantité de substances étrangères et inactives. C'est à ces toxines diffusibles, comme le sont celles du bacille diphtérique ou du bacille tétanique, que l'on donne parfois le nom d'*exotoxines*. Mais la culture filtrée d'un microbe même virulent n'est pas toujours toxique ; de plus, un microbe ne laisse pas diffuser toutes ses matières toxiques dans le bouillon où il s'est développé. Pour rechercher les autres substances toxiques des microbes, on s'est adressé aux corps bactériens eux-mêmes ; en les broyant avec des substances inertes, en les soumettant à des températures très basses au moyen de l'air liquide par exemple, on a pu faire éclater le protoplasma bactérien, et préparer ainsi des poisons qui portent le nom d'*endotoxines*. Ceux-ci sont de connaissance récente, aussi ont-ils été moins étudiés que les exotoxines. C'est à ces dernières que s'applique presque toujours le mot *toxine* employé seul. La nature des toxines n'est pas encore exactement connue ; elle n'est pas alcaloïdique comme l'avait cru tout d'abord Brieger, mais plus souvent albuminoïde, d'où le nom de *toxalbumine, toxalbumose, toxopeptone*, qu'on leur donne suivant les cas. De toutes façons les toxines doivent être rapprochées des ferments ; en effet, elles précipitent par l'alcool, adhèrent au précipité de phosphate de chaux qu'on produit dans les liquides qui les renferment, sont détruites par la chaleur, et enfin sont actives à dose minime. — *Toxine diphtérique*. C'est la première toxine connue et étudiée ; le bacille de la diphtérie ne pénétrant pas dans l'organisme et restant au point même ou il a été déposé, ses effets à distance ne peuvent s'expliquer que par un poison diffusible sécrété par le microbe. Ce poison fut découvert par Roux et Yersin en 1889 ; il existe en grande quantité dans les cultures quand celles-ci sont redevenues alcalines après avoir été acides, c'est-à-dire du quinzième au vingtième jour. Pour le préparer en grande quantité, on se sert du milieu suivant préconisé par Martin : on met 200 grammes d'estomacs de porc hachés dans un litre d'eau acidulée par

10 grammes d'acide chlorhydrique pur; on porte à une étuve à 50°; après douze à quatorze heures, toute la paroi est digérée; on chauffe à 100°; on alcalinise quand le liquide est refroidi à 80° et on filtre. On chauffe alors à 120° et on filtre; on a ainsi une solution de peptone qu'on peut stériliser à 115° dans les vases de culture. En même temps on prépare une macération de 500 grammes de viande dans un litre d'eau, que l'on laisse pendant vingt heures à l'étuve à 37°, de manière à la faire fermenter; on ajoute 5 grammes de sel marin; on mélange les deux solutions, on chauffe à 70° et on filtre sur bougie Chamberland. C'est dans ce milieu qu'on sème le bacille diphtérique. Après cinq à sept jours d'étuve on filtre le bouillon et on a la toxine. Une toxine active tue le cobaye de 500 grammes à la dose de 1/10 de centimètre cube, mais très souvent des doses bien inférieures sont suffisantes; si la dose est faible, on peut reproduire des paralysies (Roux et Yersin); si la toxine est déposée sur une muqueuse, elle détermine la formation de fausses membranes (Roger et Bayeux). En saturant la toxine par l'antitoxine, Ehrlich a établi que la toxine diphtérique était un produit complexe, et qu'elle contenait, à côté de la substance douée des propriétés spécifiques et capable de neutraliser une quantité mathématiquement déterminée d'antitoxine, d'autres produits qu'il a appelés *toxoïdes* et *toxone* (V. ces mots). — *Toxine tétanique.* Son existence a été démontrée par Knud Faber en 1890; on l'obtient facilement en cultivant le microbe en bouillon anaérobie pendant vingt jours et en filtrant le bouillon. Cette toxine est extrêmement active; un 1/100 000 de centimètre cube peut tuer la souris; 1/10 de centimètre cube, un cheval. Elle détermine chez les animaux les mêmes symptômes que le bacille. Elle s'atténue rapidement sous l'action de l'air et de la lumière. Elle appartient au groupe des toxalbumines.

**TOXINIQUE.** adj. Qui se rapporte à une toxine.

**TOXINOTHÉRAPIE.** s. f. Emploi thérapeutique des toxines; c'est ainsi qu'on a employé les toxines du streptocoque dans le traitement des néoplasmes et du lupus.

**TOXIQUE.** adj. [*toxicum*, de τοξικὸν, poison; all. *Gift, giftig*, angl. *toxicum, toxic*, it. *tossico*, esp. *tosico*]. Synonyme de *vénéneux*. — Rabuteau a établi que les *sels métalliques sont d'autant plus actifs au point de vue physiologique que le poids atomique de leur métal est plus élevé.* Les chaleurs spécifiques des corps simples étant en raison inverse de leurs poids atomiques, les *sels métalliques sont d'autant plus toxiques que la chaleur spécifique de leur métal est plus faible.* Richet a reconnu que cette loi n'était exacte que si on comparait non point les poids absolus, mais les poids moléculaires. Pour les métalloïdes de la famille monoatomique du chlore, l'énergie physiologique est en raison inverse du poids atomique (Bouchardat, Rabuteau). Les fluorures d'un même métal sont plus vénéneux que les iodures, la toxicité des chlorures et bromures est intermédiaire. Pour les métalloïdes biatomiques, la loi est inverse, redevient semblable à celle des métaux. L'activité de leurs composés hydrogénés (eau, hydrogène sulfuré, hydrogène sélénié, acide tellurhydrique) augmente dans le même sens que les poids atomiques 16, 32, 79 et 120 de l'oxygène, du soufre, du sélénium et du tellure. Il en est de même pour les autres composés de ces quatre métalloïdes; pour la famille de l'antimoine, de l'arsenic et du phosphore, l'énergie toxique décroît à mesure que le poids atomique s'élève. Chassevant et Garnier, étudiant les modifications apportées à la toxicité du noyau benzène par la substitution d'un ou plusieurs radicaux hydrocarburés, hydroxylés, ou carboxylés, ont reconnu que la toxicité des composés dépend à la fois de la nature du radical substitué, de son poids moléculaire, du nombre des substitutions et de la position de ces substitutions.

**TOXIQUE.** s. m. Poison qui agit en modifiant le milieu dans lequel sont plongés les éléments anatomiques. V. POISON.

**TOXIRÉSINE.** s. f. Corps produit par l'action de la chaleur (240°) sur la digitoxine.

**TOXITUBERCULIDE.** s. f. Nom donné parfois aux *tuberculides*.

**TOXOIDE.** s. f. Nom donné par Ehrlich à certains produits dérivés des toxines, en particulier des toxines diphtérique et tétanique; la toxoïde est dépourvue de groupement *toxophore*, mais a gardé le groupement *haptophore*, c'est-à-dire qu'elle est dépourvue de toxicité, mais est capable de fixer l'antitoxine.

**TOXOLYSE.** s. f. Cytolyse déterminée par une substance toxique agissant sans intervention de changement osmotique; la cytolyse due aux variations de la pression osmotique mérite le nom de *tonolyse* (Achard et Paisseau).

**TOXONE.** s. f. Nom donné par Ehrlich à des produits microbiens se rapprochant des toxines: ils possèdent comme les toxines un groupe *haptophore* et sont capables par conséquent de fixer l'antitoxine spécifique, mais leur groupe *toxophore* est différent de celui des toxines. Ils ont sur l'organisme une action moins intense et ne déterminent pas les mêmes effets que les toxines.

**TOXOPEPTONE.** s. f. Substance toxique ayant les réactions des peptones, rencontrée dans certaines cultures microbiennes.

**TOXOPHOBIE.** s. f. [de τοξικὸν, poison, et φόβος, crainte]. Peur morbide des poisons.

**TOXOPHORE.** adj. [de τοξικὸν, poison et φορὸς, qui porte]. — *Groupement toxophore.* Groupement atomique existant dans la molécule de toxine à côté du groupement *haptophore* et doué de la propriété toxique, d'après la conception d'Ehrlich. V. CHAINE *latérale* et HAPTOPHORE.

**TOXURIE.** s. f. Nom donné par Guéneau de Mussy à l'urémie.

**TRABÉCULE.** s. f. [*trabecula*, petite poutre, de *trabes*, poutre]. Nom donné aux procès filiformes qu'on trouve dans le sinus longitudinal de la dure-mère, et aux fibres nerveuses qui constituent les commissures du cerveau. — *Trabécules osseuses.* Petits prolongements de substance osseuse qui, entre-croisés, limitent les cavités médullaires du tissu spongieux dans le voisinage du canal des os longs.

**TRACÉ.** s. m. En physiologie et en médecine, ligne obtenue en enregistrant les variations que subissent, à des intervalles de temps déterminés, les phénomènes biologiques, normaux ou morbides. V. COURBE.

**TRACHÉAL, ALE.** adj. [*trachealis*, angl. *tracheal*, it. *tracheale*, esp. *traqueale*]. Qui a rapport à la trachée-artère.

**TRACHÉE.** s. f. [*trachea*, de τραχὺς, âpre; τραχεῖα, ἀρτηρία, all. *Luftröhre*, angl. *trachea, windpipe*, it. *trachea*, esp. *traquiarteria*]. Chez l'homme et dans les premières classes du règne animal, *trachée* ou *trachée-artère* (*trachea arteria, aspera arteria*), le tronc commun des conduits aériens. C'est un canal élastique, long de 12 centimètres en moyenne, large de 2 centimètres, ayant la forme d'un cylindre comprimé latéralement, plat postérieurement, situé sur la ligne médiane du cou, au-devant de l'œsophage, se continuant supérieurement avec le larynx, et se divisant à sa partie inférieure (au niveau de la troisième vertèbre dorsale) en deux branches auxquelles on a donné le nom de *bronches*, qui se rendent chacune dans l'un des poumons, où elles se divisent et se subdivisent (fig. 779). La trachée-artère est composée de seize à vingt arceaux cartilagineux, placés les uns au-dessus des autres, unis par une membrane fibreuse et tapissés intérieurement par une membrane muqueuse à épithélium vibratile stra-

tifié, pourvue de glandes en grappe simple, et dépourvue de papilles. On rencontre, à sa surface postérieure, des fibres-cellules transversales. Ses vaisseaux appartiennent

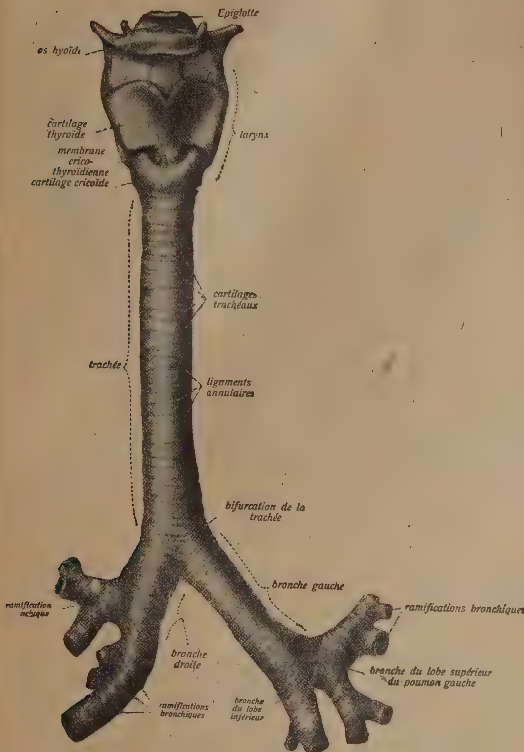



Fig. 779. — *Trachée*.

aux artères et aux veines thyroïdiennes, ses nerfs aux nerfs récurrents et aux ganglions cervicaux. Le calibre de la trachée est supérieur aux calibres réunis des deux bronches droite et gauche, au moins lorsqu'on établit les mesures de ces divers calibres d'après les données moyennes de 22 millimètres pour le diamètre de la trachée, de 17 millimètres pour la bronche droite et 13 millimètres pour la bronche gauche. La marche de l'air, en pénétrant de la trachée dans les bronches et leurs ramifications, se comporte donc de la même façon que s'il se mouvait dans un vase conique de la base au sommet, ce qui explique la rapidité de l'expiration dans l'état normal. Lorsque le calibre des bronches et de leurs ramifications est devenu plus grand que celui de la trachée, l'expiration doit être plus longue. — *Plaies de la trachée*. La trachée peut être blessée dans une portion ou dans la totalité de son diamètre; ses plaies sont longitudinales, transversales ou obliques; outre que la phonation est complètement abolie, l'asphyxie peut survenir par introduction de sang dans les voies aériennes ou par rétraction des deux bouts du conduit mettant obstacle à l'entrée de l'air. Même traitement que pour les plaies du larynx. — *Rétrécissement de la trachée*. Diminution du calibre de la trachée, ordinairement produit par le retrait du tissu cicatriciel qui s'est formé pour combler les ulcérations traumatiques (corps étranger) ou spontanées (tubercules, syphilis) de la trachée. La trachéite (Demarquay), le développement anormal des cartilages et de la membrane fibreuse de la trachée (Gintrac), peuvent aussi déterminer la coarctation du conduit aérien. Enfin celui-ci est rétréci d'une façon secondaire quand il est comprimé par une tumeur développée dans son voisinage, au cou ou dans le médiastin. Dans ce dernier cas, où il y a déviation ou aplatissement de la trachée, plutôt que rétrécissement véritable, la trachéotomie ne peut être utile qu'à la condition d'être pratiquée au-dessous de l'obstacle. La syphilis portant le plus souvent son action sur la partie inférieure de la trachée, cette opération est alors impraticable ou insuffisante. C'est dans ces conditions et autres semblables qu'il faut agir directement sur la partie rétrécie, en tentant de la dilater à l'aide de sondes en caoutchouc durci, à extrémité triangulaire, qu'on laisse en place pendant quelques minutes à chaque séance, et dont on augmente successivement le calibre. — *Signe de la trachée* (*signe d'Oliver* ou d'*Oliver-Cardarelli*, *signe de la secousse trachéale*, angl. *logging-tracheal*). Secousse brusque de haut en bas, imprimée au tube laryngo-trachéal, à chaque systole cardiaque; ce signe indique la présence d'un anévrysme de l'aorte situé à la partie postéro-inférieure de la partie transversale de la crosse : il correspond au pouls de l'aorte. Pour le mettre en évidence, on peut se servir de l'un des trois procédés suivants : le *procédé d'Oliver* consiste à saisir le cartilage cricoïde entre le pouce et l'index et à le maintenir en place pendant que le malade debout ferme la bouche et lève le menton le plus haut possible. Dans le *procédé d'Ewart*, l'observateur debout derrière le malade place l'index de chaque main sur le cartilage cricoïde en le soulevant délicatement. Enfin, dans le *procédé de Cardarelli*, la pulpe du doigt est appliquée sur les côtés du tube laryngo-trachéal, tantôt à droite, tantôt à gauche. La secousse trachéale peut exister en dehors des anévrysmes de l'aorte, mais elle est alors moins intense et en rapport avec l'excitation cardiaque; elle peut se trouver parfois dans le cas de tumeur du médiastin ou de cancer de l'œsophage.

**TRACHÉITE.** s. f. [*tracheitis*, de *trachea*, trachée-artère; all. *Luftrohrenbräune*, angl. *tracheitis*, it. *tracheite*, esp. *traqueitis*]. Inflammation de la trachée. Elle existe rarement isolée, et, lorsqu'elle coexiste avec la laryngite (*laryngo-trachéite*), ou avec la bronchite (*trachéo-bronchite*), ce sont ces maladies qui doivent occuper surtout l'attention.

**TRACHÉLAGRE.** s. f. [de τράχηλος, cou, et ἄγρα, prise; all. *Nackenweh*, *Halsgicht*, angl. *trachelagra*, it. *trachelagra*, esp. *traquelagra*]. Goutte, douleur au cou.

**TRACHÉLHÉMATOME.** s. m. [de τραχηλος, cou, et *hématome*]. Hématome du cou occupant la gaine du muscle sterno-clido-mastoïdien, et se rencontrant parfois chez le nouveau-né à la suite de rupture de fibres musculaires au moment de l'accouchement. L'enfant présente du torticolis et l'examen de la région permet de constater une tuméfaction allongée suivant le muscle. La guérison se fait lentement et exige plusieurs mois.

**TRACHÉLI-ATLOÏDO-BASILAIRE.** adj. et s. m. V. Droit *latéral de la tête*.

**TRACHÉLIEN, IENNE.** adj. [de τράχηλος, cou; angl. *trachelian*, *cervical*, it. *tracheliano*, esp. *traqueliano*]. Synonyme de *cervical*. — *Apophyse trachélienne*. V. Sternum.

**TRACHÉLISME.** s. m. [de τράχηλος, cou; all. *Trachelismus*, *Halskrampf*, angl. *trachelism*, it. *trachelismo*, esp. *traquelismo*] (Marshall-Hall). Concentration spasmodique des muscles du cou par action réflexe, pendant l'épilepsie, etc., causant la compression des veines du cou, l'occlusion de la glotte, et, par suite, la turgescence de la face, la congestion de l'encéphale et la manifestation d'accidents cérébraux.

**TRACHÉLO-ANGULI-SCAPULAIRE.** adj. et s. m. [it. *trachelo-anguli-scapolare*, esp. *traquelo-anguli-scapulare*]. V. ANGULAIRE *de l'omoplate*.

**TRACHÉLO-ATLOÏDO-OCCIPITAL.** adj. et s. m. [it. *trachelo-atloido-occipitale*, esp. *traquelo-atloido-occipital*]. V. OBLIQUE (*Petit*) *de la tête*.

**TRACHÉLO-BASILAIRE.** adj. et s. m. [it. *trachelo-basilar*, esp. *traquelo-basilar*]. V. DROIT *antérieur de la tête*.

**TRACHÉLO-CERVICAL, ALE.** adj. et s. [*trachelo-cervicalis*, it. *trachelo-cervicale*, esp. *traquelo-cervical*]. — *Artère trachélo-cervicale*. La cervicale profonde.

**TRACHÉLO-COSTAL.** adj. et s. m. [it. *trachelo-costale*, esp. *traquelo-costal*]. V. SCALÈNE.

**TRACHÉLO-DIAPHRAGMATIQUE.** adj. [*trachelo-diaphragmaticus*, it. *trachelo-diaframmatico*, esp. *traquelo-diafragmatico*]. Nom donné à la quatrième paire des nerfs cervicaux.

**TRACHÉLO-DORSAL.** adj. et s. m. [*trachelo-dorsalis*, it. *trachelo-dorsale*, esp. *traquelo-dorsal*]. Le nerf spinal.

**TRACHÉLOGRAPHIE.** s. f. [de τράχηλος, cou, et γραφὴ, description]. Description anatomique du cou.

**TRACHÉLO-MASTOÏDIEN.** adj. et s. m. [it. *trachelo-mastoideo*, esp. *traquelo-mastoideo*]. V. COMPLEXUS (*Petit*).

**TRACHÉLO-OCCIPITAL.** adj. et s. m. [it. *trachelo-occipitale*, esp. *traquelo-occipital*]. V. COMPLEXUS (*Grand*).

**TRACHÉLOPEXIE.** s. f. [de τράχηλος, col, et πῆξις, fixation]. Fixation du col utérin dans le cas de prolapsus de l'utérus; la *trachélopexie ligamenteuse* de Jacobs consiste à suturer le moignon du col après amputation supra-vaginale du corps de l'utérus aux moignons des ligaments ronds.

**TRACHÉLOPHYME.** s. m. [de τράχηλος, col, et φῦμα, tumeur; mot à mot, tumeur du cou; it. *trachelofimo*, esp. *traquelofimo*]. Le *goitre*.

**TRACHÉLORRAPHIE.** s. f. (Emmet) [de τράχηλος, col, et ῥαφὴ, suture]. Opération pratiquée dans le but de réparer les déchirures du col de l'utérus consécutives à l'accouchement (fig. 780). Elle consiste à aviver une des commissures et à suturer les deux lèvres ainsi formées.

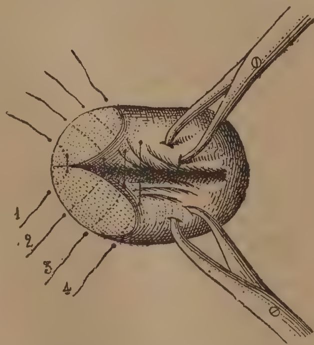


Fig. 780. — *Trachélorraphie*.

**TRACHÉLO-SCAPULAIRE.** adj. et s. m. [it. *trachelo-scapolare*, esp. *traquelo-scapular*]. V. ANGULAIRE *de l'omoplate*.

**TRACHÉLO-SOUS-CUTANÉ, ÉE.** adj. [*trachelo-subcutaneus*, it. *trachelo-sottocutaneo*, esp. *traquelo-subcutaneo*]. — *Nerfs trachélo-sous-cutanés*. Les nerfs du plexus cervical. — *Veine trachélo-sous-cutanée*. La jugulaire externe.

**TRACHÉLO-SOUS-OCCIPITAL.** adj. et s. m. [it. *trachelo-sotto-occipitale*]. V. DROIT *antérieur de la tête*.

**TRACHÉOBRONCHITE.** s. f. Inflammation simultanée de la trachée et des bronches.

**TRACHÉOBRONCHOSCOPIE.** s. f. Examen de la trachée et des bronches, imaginé par Killian de Fribourg-en-Brisgau en 1897. Elle comprend deux variétés : la *trachéobronchoscopie supérieure*, dans laquelle l'examen se fait par l'orifice naturel du larynx; et la *trachéobronchoscopie inférieure*, dans laquelle l'examen se fait par une incision faite à la trachée. Cette méthode a été perfectionnée en France par Guisez. La tête étant mise en extension, le

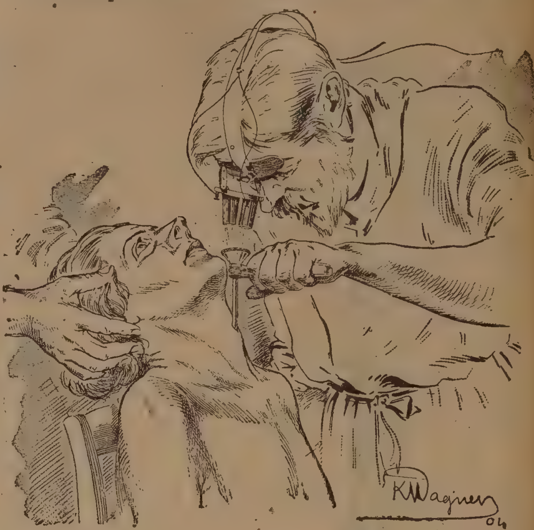


Fig. 781. — *Trachéobronchoscopie* inférieure ; position assise, exploration de la bronche droite.

sujet étant assis ou couché, on peut engager un tube jusque dans la trachée ; les grosses bronches mobiles et élastiques viennent se mettre dans la direction du tube engagé de plus en plus profondément (fig. 781).

**TRACHÉOCÈLE.** s. f. [de τραχεῖα, trachée, et κήλη, tumeur; all. *Luftröhrenbruch*, angl. et it. *tracheocele*, esp. *traqueocele*]. Tumeur de la trachée. — Nom donné par Heister au goitre.

**TRACHÉO-CRICOÏDIEN, IENNE.** adj. Qui a rapport à la trachée et au cartilage cricoïde. — *Membrane trachéo-cricoïdienne*. Membrane tendue entre le bord inférieur du cartilage cricoïde et le premier arceau cartilagineux de la trachée-artère.

**TRACHÉO-LARYNGOTOMIE.** s. f. V. BRONCHOTOMIE.

**TRACHÉORRAGIE.** s. f. [de *trachée*, et ῥήγνυσθαι, faire éruption]. Hémorragie de la trachée.

**TRACHÉOSCOPIE.** s. f. [de τραχεῖα, trachée, et σκοπεῖν, examiner]. Examen de la trachée; la technique ne diffère que par quelques détails de celle de la laryngoscopie usuelle; il faut avoir à sa disposition une source de lumière intense; le médecin doit tenir sa tête au-dessous de celle du malade, l'œil de l'observateur étant au niveau du menton du patient; celui-ci penche un peu la tête en avant; le miroir laryngé est maintenu horizontalement au-devant de la luette; on aperçoit alors la paroi postérieure de la trachée, puis l'ensemble des anneaux cartilagineux jusqu'à la bifurcation des bronches.

**TRACHÉOSTÉNOSE.** s. f. [de τραχεῖα, trachée, et στένωσις, rétrécissement; all. *Luftröhrenverengerung*, angl. *tracheostenosis*, it. *tracheostenosi*, esp. *traqueostenosis*]. Rétrécissement de la trachée. V. TRACHÉE.

**TRACHÉOTOMIE.** s. f. [*tracheotomia*, de τραχεῖα, trachée, et τομή, section; all. *Tracheotomie*, *Luftröhrenschnitt*, angl. *tracheotomy*, it. *tracheotomia*, esp. *traqueotomia*]. Opération chirurgicale dans laquelle on incise les premiers anneaux de la trachée (fig. 782), soit pour extraire un corps étranger engagé dans ce conduit, soit pour établir une communication entre la trachée et l'extérieur au-dessous du larynx, dans les affections qui, situées au

niveau du larynx ou au-dessus de lui, peuvent causer l'asphyxie : polypes du larynx, œdème de la glotte, croup, etc. Pour la pratiquer, le malade est couché sur le dos, le cou appuyé sur un oreiller plié en deux, la tête portée dans le sens de l'extension, mais pas assez renversée en arrière pour augmenter la difficulté de respirer; le chirurgien se place à la gauche du malade, qui tourne le dos à la fenêtre, et que la lumière éclaire largement de la

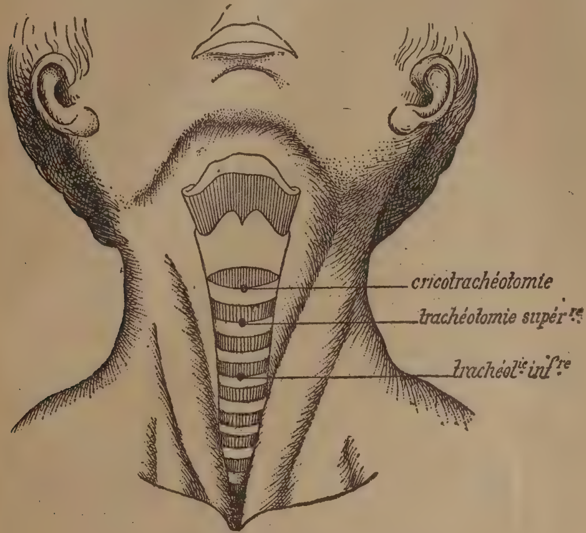



Fig. 782. — Méthodes de *trachéotomie.*

tête vers la poitrine. Le patient étant maintenu dans cette position et l'asepsie de la région étant assurée, l'opérateur fixe la trachée entre le pouce et l'indicateur de la main gauche ; portant ensuite la pointe d'un bistouri légèrement convexe au niveau du bord inférieur du cartilage cricoïde, il incise de haut en bas vers le bord supérieur du sternum. La peau, le tissu cellulaire sous-cutané et le muscle peaussier ayant été divisés, le chirurgien cherche la ligne blanche du cou, et, soulevant les muscles sterno-thyroïdiens qui se touchent presque en ce point, il les écarte l'un de l'autre. Alors on découvre de gros plexus veineux qui se répandent dans le tissu conjonctif sous-jacent aux muscles. Il faut les diviser rapidement, ou, si c'est possible, les écarter. Ces plexus acquièrent avec l'âge un développement qui donne de la gravité à leur lésion. Les muscles sterno-thyroïdiens ayant été éloignés l'un de l'autre, et les rameaux veineux écartés ou divisés, le chirurgien, tenant son bistouri comme une plume à écrire, en porte la pointe sur la trachée, dans le point le plus bas de l'incision, et, appuyant la pulpe de l'indicateur gauche sur le dos de l'instrument, il divise la trachée. Si la trachéotomie a pour but d'extraire un corps étranger, l'incision doit comprendre



Fig. 783. — Canule-mandrin de Kisheber.

cinq ou six anneaux ; il suffit d'en inciser quatre pour placer une canule qui permette l'entrée d'une assez grande quantité d'air dans les cas de croup, d'œdème de la glotte, etc. Quelques opérateurs, surtout chez les enfants, remplacent le bistouri pointu par un bistouri boutonné, ou se servent de ciseaux, dès que le premier instrument a fait une ouverture à la trachée. D'autres (de Saint-Germain) font l'opération en un seul temps, et plongent d'emblée le bistouri dans la trachée ; quelques-uns se servent du thermocautère et incisent les téguments couches par couches ou, au contraire, d'un seul coup jusqu'à la trachée. La trachée ayant été incisée, et les deux lèvres de l'incision écartées à l'aide d'une pince dont les branches coudées, introduites dans le bout inférieur de la trachée, s'éloignent l'une de l'autre (Trousseau), on glisse une canule dans leur intervalle (fig. 783), et, pendant que le chirurgien la tient appliquée, un aide noue derrière le cou de l'opéré les deux liens attachés aux petites plaques de l'instrument qu'ils doivent fixer assez solidement pour qu'il reste dans la trachée, malgré l'impulsion que lui communique une toux convulsive. La canule qu'on introduit dans la trachée doit être assez large pour permettre le libre accès de l'air, et avoir une courbure telle que son extrémité inférieure ne soit pas en contact avec la paroi postérieure de la trachée. Avec une plume ou un petit écouvillon monté sur une baleine flexible, on enlève immédiatement les fausses membranes quand, dans les cas de croup, elles ont déjà envahi la partie inférieure de la trachée. Après l'opération, il faut placer autour du cou une petite cravate de mousseline qui passe au-devant de la canule, tamise l'air qui pénètre dans la trachée et en élève un peu la température. Puis, en cas de diphtérie, il est nécessaire de nettoyer chaque jour, au moins une fois, la canule des produits membraneux qui l'obstruent ; l'emploi d'une canule double facilite beaucoup cette manœuvre. Il est arrivé à des chirurgiens de pousser la canule entre la trachée et les muscles sterno-thyroïdiens. Cet accident vient de ce que, au moment de l'introduction, un des côtés de la trachée, cédant sous la pression de l'instrument, s'est, en vertu de son élasticité, rapproché de l'autre côté, et a fermé la cavité dans laquelle on veut mettre la canule. Avec un dilatateur, cet accident est moins à craindre que lorsqu'on fait tenir une des lèvres de la plaie par une pince confiée à un aide. Depuis l'emploi du sérum antidiphtérique, la trachéotomie est plus rarement employée qu'autrefois ; le plus souvent il suffit de recourir au tubage. V. CROUP.

**TRACHOMA.** s. m. [de τραχὺς, raboteux ; all. *Trachoma, Granulation der Augenbindhaut*, angl. et it. *trachoma*, esp. *tracoma*]. L'un des noms de la *xérophtalmie*, et, en Allemagne, des *granulations* palpébrales.

**TRACTEUR.** s. m. Sorte de petite spatule recourbée à ses deux extrémités, qui sert à écarter les chairs pendant certaines opérations, telles que la ligature des artères, etc. — Nom de divers instruments servant à la réduction des luxations, à l'obstétrique, etc. V. TRACTION. — *Tracteur métallique.* V PERKINISME.

**TRACTION.** s. f. Action de tirer. — *Appareils à traction.* Nom d'instruments d'obstétrique qui, abaissant la tête fœtale graduellement et sans secousse, mettent à l'abri des échappements brusques et violents, dangereux pour la mère. La traction mécanique, soutenue tout le temps désirable, soit à un égal degré de puissance, soit à un degré progressivement croissant, est beaucoup plus efficace que la force manuelle, qui ne peut se maintenir égale même pendant quelques secondes consécutives ; ce déploiement inégal de l'effort musculaire et le temps de repos qu'il

nécessite permettent à la tête, momentanément abaissée, de remonter à sa place primitive. Les expériences de Chassagny, puis de Joulin, ont montré que ces appareils, avec un degré de force de 35 à 50 kilogrammes, produisent des effets plus sûrs et plus rapides qu'avec un déploiement musculaire de 100 à 120 kilogrammes, représentant les efforts de deux adultes vigoureux. L'appareil de Chassagny se compose d'une longue traverse prenant appui sur les genoux de la femme. A la portion moyenne de l'arc de cercle qui constitue cette traverse est adaptée une longue canule intérieurement munie d'une vis, mettant en mouvement un écrou à deux crochets sur lesquels viennent se réfléchir les cordons de traction. Ceux-ci, d'autre part, vont se réfléchir sur une traverse située à la partie centrale des cuillers du forceps. Celui de Hamon (de la Rochelle) est constitué de la manière suivante : deux montants sont munis de béquilles destinées à prendre appui de chaque côté de la vulve, sur l'ischio-pubis. L'appareil est complété par deux traverses dont l'inférieure est percée à sa partie moyenne d'un pas de vis dans lequel se meut une longue vis destinée à communiquer ses mouvements à la traverse supérieure, pourvue de dynamomètres auxquels viennent se fixer les cordons de traction. Ainsi que dans l'appareil de Chassagny, les manches du forceps jouissent de toute leur liberté, et l'instrument ne contrarie en rien les évolutions intra-pelviennes de la tête. Il permet aussi d'effectuer des tractions latérales. — *Tractions rythmées de la langue.* Manœuvre préconisée par Laborde pour faire reparaître les mouvements respiratoires dans le cas d'arrêt de ces mouvements. On saisit la langue à l'aide d'un linge ou bien d'une pince

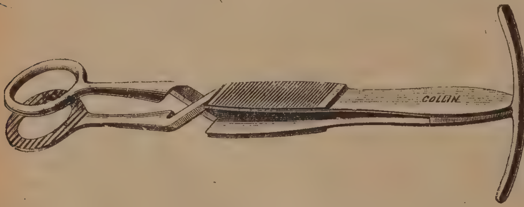



Fig. 784. — Pince à *tractions* rythmées de la langue.

(fig. 784), on la tire hors de la bouche et on la laisse rentrer d'une façon rythmée environ seize fois par minute, pendant cinq à dix minutes et plus, jusqu'à ce que l'on voie apparaître des mouvements respiratoires spontanés.

**TRACTORATION.** s. f. Emploi des *tracteurs métalliques* de Perkins. V. PERKINISME.

**TRACTUS.** s. m. Mot latin employé en anatomie, normale et pathologique, pour désigner des filaments d'un tissu, ou d'une humeur visqueuse, de configuration, d'origine et de terminaison mal déterminées, placés dans l'épaisseur, à la surface d'un produit morbide, d'un organe, ou entre deux organes. — *Tractus longitudinal, tractus transversaux.* V. CALLEUX (*Corps*).

**TRAGACANTHE.** s. f. Nom des plantes du genre *astragalus* qui donne de la gomme adragant.

**TRAGANT.** s. m. **TRAGACANTHINE** ou **TRAGANTINE.** s. f. V. ADRAGANT et BASSORINE.

**TRAGIEN, IENNE.** adj. [it. et esp. *tragiano*]. Qui appartient au tragus. — *Muscle tragien* [all. *Boksmuskel*]. Petit muscle qui naît de la base du tragus, en recouvre la face externe et se termine à son sommet.

**TRAGUS.** s. m. [τράγος, all. *Tragus, Bock*, angl. *tragus*, it. et esp. *trago*]. Mot latin employé en français pour désigner le petit tubercule situé en dehors et au-devant de l'orifice du conduit auditif externe, et qui se couvre de poils lorsqu'on avance en âge.

**TRAÎNASSE.** s. f. V. RENOUÉE.

**TRAÎNÉE.** s. f. — *Traînée épidémique.* Les épidémies, celles du choléra surtout, peuvent non seulement se traîner pendant quelque temps avec quelques cas isolés, mais encore se produire sous forme de propagations épidémiques violentes, à marche foudroyante dès le début et présentant plusieurs exacerbations et rémissions importantes. Les grandes épidémies laissent souvent à leur suite une *traînée* considérable. La grande épidémie de choléra de Paris, en 1832 fut suivie de cinq à six recrudescences qui ne cessèrent qu'après quatre années. Il en fut de même à Hambourg en 1831-1835, etc.

**TRAIT.** s. m. [all. *Zug*, angl. *trait*, it. *fattezza*]. — *Trait génal.* Trait qui va du milieu des joues au *trait nasal*, et qui, seul ou réuni à celui-là, a été considéré par Jadelot comme un signe caractéristique des affections du ventre chez les enfants. — *Trait labial.* Il commence à l'angle des lèvres et se perd à la portion inférieure de la face. Il est considéré comme indiquant les affections du cœur et des voies respiratoires. — *Trait nasal.* Il commence à la partie supérieure de l'aile du nez, embrasse en demi-cercle la ligne extérieure de la commissure des lèvres et se réunit avec le trait génal. — *Trait oculo-zygomatique.* Il s'étend du grand angle de l'œil jusqu'à l'apophyse zygomatique, et indique, d'après Jadelot, les affections cérébrales et nerveuses.

**TRAITEMENT.** s. m. [*medela*, θεραπεῖα, all. *Behandlung, Heilverfahren*, angl. *cure*, it. et esp. *cura*]. Ensemble des précautions que l'on prend, des médicaments que l'on met en usage, des pratiques auxquelles on a recours, pour déterminer ou hâter la guérison d'une maladie, diminuer le danger dont elle menace, calmer les souffrances qu'elle occasionne, atténuer ou dissiper les suites qu'elle peut entraîner. — *Traitement* ou *remède de la Charité.* Traitement de la colique de plomb qui consistait à administrer successivement : 1° la *tisane sudorifique laxative*, préparée avec le bois de gayac, 30 gr., les racines de salsepareille, 15 gr., de sassafras, 4 gr., de réglisse, 6 gr., les feuilles de séné, 16 gr. et eau q. s. pour 500 gr. de tisane ; 2° l'*eau de casse avec les grains* (V. EAU) ; 3° la *potion purgative des peintres*, composée de diaphœnix, 37 gr., poudre de jalap, 4 gr., feuilles de séné, 8 gr., sirop de nerprun, 27 gr., eau bouillante, 125 gr. ; 4° l'*eau bénite*, 5° le *lavement purgatif des peintres*, et 6° le *lavement anodyn des peintres* (V. LAVEMENT) ; enfin 7° l'électuaire *diaphœnix.* || *Traitement à domicile.* Celui qui est donné aux indigents chez eux, au lieu du traitement hospitalier, auquel il est préférable. La Société philanthropique, fondée à Paris en 1781, a la première associé les étudiants en médecine aux médecins chargés de soigner ses malades à domicile. Sous le nom de *dispensaires*, elle a créé six établissements dans lesquels elle fait donner gratuitement des consultations à toutes les personnes qui s'y présentent. « Les élèves doivent assister à toutes les séances et exécuter les pansements et les opérations de petite chirurgie qui leur sont confiés par les médecins et chirurgiens. » (*Art. XLIV des règlements.*) De même les élèves accompagnent aussi le médecin au domicile des malades traités au nom de la Société. Ce service a fonctionné de la sorte pendant de longues années. Aujourd'hui les *Sociétés de secours mutuels* et les *bureaux de bienfaisance*, auxquels les étudiants sont complètement étrangers, lui ont enlevé la plus grande partie de sa clientèle. C'est à ceux-ci que devrait incomber le soin de continuer la tradition d'enseignement inaugurée par cette société dans l'assistance à domicile, enseignement qui a reçu le nom de *policlinique* en Allemagne, où il fait partie du programme officiel des facultés. Un professeur est chargé de cette chaire, qui porte aussi le nom de *clinique ambulante*, par opposition à la *clinique d'hôpital* ou *clinique fixe.* L'enseignement consiste en consultations

données par les élèves sous la direction du maître et de plusieurs assistants, et en visites à domicile pour les malades aliés. Ceux-ci sont répartis entre tous les étudiants inscrits pour les cours. Ils viennent tous les jours, à l'heure de la consultation externe, rendre compte de l'état de leur malade, du diagnostic qu'ils ont posé et du traitement qu'ils ont institué. S'il y a erreur ou embarras de la part de l'élève, le professeur ou l'un de ses aides se rend avec lui au domicile du malade (Passant). — *Traitement moral.* Ensemble des moyens thérapeutiques tirés de la direction donnée à l'exercice des sentiments et des facultés intellectuelles. Les organes de ces facultés réagissant, par l'intermédiaire du grand sympathique, sur le système musculaire de la vie végétative, leur action influe sur la circulation, capillaire principalement, et par suite sur la nutrition et les sécrétions, ainsi que sur les appareils digestif et urinaire. L'exercice des facultés encéphaliques, réglé, quant à la durée, à la fréquence et à la régularité, comme l'exercice des propriétés du tissu musculaire (V. Loi *d'exercice*), est à l'innervation ce que la gymnastique est à la contractilité. Il y a donc une gymnastique intellectuelle dans laquelle on dirige l'action de tels ou tels sentiments, de telle ou telle faculté de l'intelligence, de manière à en modifier le développement naturel (sur quoi repose l'éducation), ou à les ramener à l'état normal en cas de trouble par excès ou par aberration d'activité. C'est surtout dans les maladies mentales que ces *moyens moraux* deviennent efficaces, particulièrement dans les hallucinations, et presque toutes les formes de monomanie. Ils réussissent surtout quand ces affections reviennent par accès à certaines heures du jour et plus encore de la nuit, alors que surviennent les changements de la circulation cérébrale coïncidant avec le sommeil Dans ces cas on leur associe efficacement la quinine, la digitale et autres médicaments agissant sur la circulation ou l'encéphale.

**TRAJET.** s. m. [all. *Durchgang*, angl. *passage*, it. *tragetto*, esp. *travesia*]. — *Trajet d'un nerf, d'un vaisseau*, etc. Étendue linéaire qu'il occupe ; et, bien qu'il n'y ait pas mouvement dans ce fait, on dit aussi qu'il se ramifie une ou plusieurs fois pendant son trajet.

**TRAME.** s. f. En anatomie, tissu qui passe de l'une à l'autre des surfaces d'un organe ou entre ses parties essentielles. — *Trame glandulaire.* Le tissu conjonctif interposé aux acini et aux culs-de-sac sécréteurs. — Se dit aussi des éléments les plus résistants d'un tissu ; la *trame élastique du derme, des séreuses*, etc., est la partie de ces tissus formée de fibres élastiques anastomosées, entre lesquelles passent les fibres conjonctives, les vaisseaux et les nerfs. V. Stroma.

**TRAMÈTES.** s. m. Genre de champignons hyménomycètes polypores, dont une espèce, le *T. Bulliardi*, Fries (*Dædalea suaveolens*, Persoon ou *Boletus suaveolens*, Bulliard), a une odeur d'anis et a été employée en poudre contre la phtisie.

**TRAMULAIRE.** adj. Qui concerne la trame des tissus.

**TRANCHANT.** s. m. Bistouri, Couteau et Incision.

**TRANCHÉES.** s. f. pl. [*tormina*, στρόφοι, all. *Bauchgrimmen*, angl. *gripe*, it. *pondi*, esp. *retortijon*]. Coliques violentes. — *Tranchées utérines* [all. *Mutterschmerzen, Wehen*]. Douleurs qui ont leur siège dans la matrice après l'accouchement, et qui sont causées par les efforts que fait cet organe pour expulser les caillots qu'il contient encore.

**TRANCHEPIERRE.** s. m. Sorte de litholabe inventé par Gruithuisen.

**TRANSCENDANT, ANTE.** adj. Se dit de ce qui dépasse les notions expérimentales, qui est opposé à l'immanence. — Au sens positif, *anatomie transcendante*. Celle qui, de l'observation et de la comparaison des dispositions anatomiques concrètes, s'élève à la conception abstraite des lois de l'organisation envisagées dans ses divers degrés.

**TRANSCURRENT, ENTE.** adj. V. Cautérisation.

**TRANSFERT.** s. m. — *Phénomène de transfert.* Phénomène observé d'abord par Gellé et Charcot sur des hystériques, retrouvé depuis sur l'homme sain, et consistant en ce que les fonctions de chaque hémisphère cérébral paraissent alterner. Si, chez une hystérique en état d'hémianesthésie, on ramène la sensibilité en un point du côté paralysé, à l'aide d'un courant électrique par exemple, la sensibilité disparaît du côté sain en un point symétrique de celui où elle a reparu du côté paralysé. Sur l'homme sain, on constate que, quand on augmente la sensibilité d'un côté par l'application d'un sinapisme, la sensibilité du côté opposé diminue. Ce sont des phénomènes de *transfert*.

**TRANSFIXION.** s. f. [de *transfigere*, transpercer]. Procédé opératoire qui consiste à traverser d'un seul coup les chairs saines au-dessous d'une tumeur, avec un couteau à amputation ou un long bistouri dont le tranchant est tourné vers la peau. On tranche ensuite d'un seul coup tous les tissus placés sur ce côté de la tumeur ; et le couteau, reporté au fond de la plaie, achève de détacher en un second temps la partie adhérente. La *transfixion* de la cuisse, de l'épaule, etc., constitue aussi le premier temps de certains procédés d'amputation et de désarticulation des membres.

**TRANSFORATEUR.** s. m. (Hubert de Louvain). Espèce de perce-crâne associé à un tire-tête. V. Perforateur.

**TRANSFORATION.** s. f. Emploi du perce-crâne, du transforateur.

**TRANSFORMATION.** s. f. [*transformatio, transfiguratio*, de *trans*, au delà, et *formatio*, formation ; μετάμόρφωσις, all. *Umbildung, Umgestaltung*, angl. *transformation*, it. *transformazione*, esp. *transformacion*]. Littéralement, formation d'une chose au delà ou en dehors de ses limites naturelles, son passage à une configuration contre nature ou exagérée. || Souvent, ce terme est employé pour désigner les changements de forme et de volume, indépendants de tout changement de nature : 1° que peut présenter un même appareil, organe ou élément anatomique, sur un même être, pendant les phases de son développement, par suite d'altérations morbides, et surtout tératologiquement ; 2° que peuvent présenter les mêmes parties sur plusieurs espèces animales ou végétales comparées les unes aux autres. V. Dégénérescence. — *Transformation des maladies.* Hypothèse consistant à admettre, par exemple, que la suppression de la variole par la vaccine amènerait la transformation de la première de ces maladies (préexistant à l'état de germe dans l'économie), en phtisie, en dothiénentérie, etc., et ainsi des autres. Cette hypothèse, de même ordre que celle qui dans les pays de marais fait admettre au vulgaire que les enfants qui n'ont pas eu de fièvre d'accès ne grandissent pas, est infirmée par l'observation. — *Transformation morbide.* Hypothèse, infirmée par l'observation, qui admet que les éléments anatomiques des productions morbides peuvent se transformer d'une espèce à une autre, sous des influences encore indéterminées. — *Transformation fibreuse, transformation graisseuse des muscles.* V. Atrophie *musculaire.* — *Transformation des forces.* V. Propriété. — *Transformation graisseuse.* V. Dégénérescence *graisseuse.* — *Transformation graisseuse du placenta.* V. Môle.

**TRANSFORMISME** s. m. Hypothèse d'après laquelle les espèces animales et végétales actuelles seraient le résultat de la transformation lente de tous les individus d'une autre espèce, en général plus simple, qui disparaît ainsi, ou d'une partie seulement des individus de cette espèce en êtres présentant encore des analogies avec la souche, mais en différant assez pour se distinguer au point de vue taxinomique, et pour ne donner avec eux que des

métis inféconds à la reproduction ou le devenant après un petit nombre de générations.

**TRANSFORMISTE.** adj. et s. Qui concerne le transformisme, qui en est partisan. Il y a des transformistes qui, comme Lamarck, premier promoteur de l'hypothèse, sont *monogénistes*; d'autres, comme Darwin, sont *polygénistes*, admettent que plusieurs types simples, végétaux et animaux, se sont produits spontanément en divers milieux, et que de ces types, par de lentes évolutions progressives, sont dérivées les diverses formes spécifiques actuelles, qui seraient destinées à disparaître à leur tour comme leurs précurseurs paléontologiques végétaux et animaux. V. Type *ancestral*.

**TRANSFUSION.** s. f. [*transfusio*, de *transfundere*, verser d'un vase dans un autre; μετάχυσις, all. *Blutüberleitung*, angl. *transfusion*, it. *transfusione*, esp. *transfusion*]. Opération par laquelle on fait passer du sang des veines d'un individu dans celles d'un autre individu, ou des veines d'un animal dans celles d'un autre animal, ou

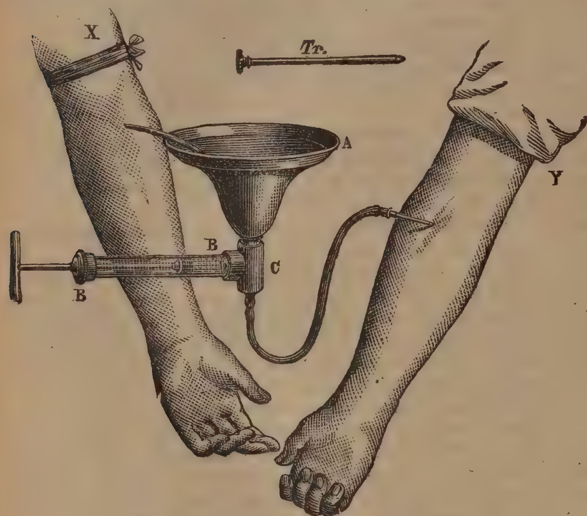



Fig. 785. — *Transfusion.*

bien encore des veines d'un animal dans celles d'un homme, pour remplacer le sang qui a été perdu par une hémorragie traumatique, surtout par l'hémorragie puerpérale. Cette opération, préconisée jadis comme moyen thérapeutique, proscrite en 1668 par arrêt du parlement de Paris, et remise en honneur au XIX$^{e}$ siècle, donne d'excellents résultats. Pour la pratiquer, on fait une saignée du bras à un individu qui se prête à cette opération (fig. 785, X); le sang est reçu aseptiquement dans un vase maintenu à la température du corps ou un peu plus chaud, et qui, au besoin, plonge dans un bain-marie à cette température. Il est pris à l'aide d'une seringue chauffée (B, B), ou d'un appareil approprié, et injecté lentement par une incision faite à la veine de l'avant-bras de l'individu exsangue (Y). Il faut prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas pousser d'air en même temps que le sang. Le sang est généralement défibriné avant l'injection; mais on a aujourd'hui des appareils permettant de l'injecter avant la coagulation de la fibrine. Tels sont ceux de Roussel, de Collin, etc. Il n'est pas toujours nécessaire que la quantité de sang injectée soit considérable: 90 grammes, 45 grammes même, ont suffi pour ranimer des individus exsangues, mais bien portants avant l'hémorragie actuelle. Aujourd'hui la transfusion est rarement pratiquée; le plus souvent on se contente de pratiquer des injections intraveineuses de sérum artificiel: l'opération est plus facile à faire que la transfusion et donne en général de bons résultats.

**TRANSITOIRE.** adj. Qui est de peu de durée. — *Organes transitoires.* Ceux qui, après une existence plus ou moins longue, disparaissent avant les organes permanents, constituant essentiellement l'organisme. Les uns disparaissent par atrophie et résorption graduelle, comme la vésicule ombilicale sur beaucoup d'animaux. D'autres tombent et sont rejetés dans les milieux ambiants, comme le chorion villeux, le tissu vasculaire et la couche épithéliale de l'allantoïde, l'amnios, lors du part. Le tissu de la corde dorsale et les organes qu'il forme disparaissent par résorption sur les oiseaux et divers mammifères.

**TRANSLATION.** s. f. [*translatio*, μεταφορὰ]. V. Locomotion, Marche, Migration.

**TRANSLUCIDE.** adj. [*translucidus*, de *trans*, au travers, et *lucere*, luire; all. *durchscheinend*, angl. *translucid*, it. *traslucido*, esp. *translucido*]. Se dit d'un corps qui laisse passer une partie de la lumière qu'il reçoit, mais en trop faible quantité pour qu'on puisse distinguer la couleur ni les formes des objets à travers son épaisseur.

**TRANSLUCIDITÉ.** s. f. [all. *Durchscheinen*, angl. *translucidity*, it. *traslucidità*, esp. *translucidez*]. État des corps translucides.

**TRANSLUMINATION.** s. f. Éclairage par transparence des sinus de la face imaginé par Heryng (de Varsovie) en 1889. Le malade étant placé dans une pièce obscure, on introduit dans la cavité buccale une petite lampe électrique d'une dizaine de volts. Le malade referme ses lèvres sur la tige de la lampe. On fait passer le courant et on voit l'image claire des deux sinus maxillaires; si l'un des deux est rempli de pus, le côté correspondant est sombre. Si le malade ferme ses paupières, il a du côté sain une perception lumineuse qui fait défaut de l'autre (signe de Garel). Pour rechercher la transparence du sinus frontal, on pose la lampe électrique au niveau de l'angle interne de l'œil, contre le rebord de l'orbite. Si le sinus est rempli de pus, toute la région est sombre; quand le sinus est sain, la région est transparente.

**TRANSMISSIBILITÉ.** s. f. [de *transmittere*, transmettre, all. *Mittheilbarkeit*, angl. *transmissibility*, it. *trasmisibilità*, esp. *transmisibilidad*]. Faculté de transmettre. — *Transmissibilité morbide.* Communication plus ou moins facile d'une maladie d'un malade à un individu sain. La transmission est d'autant plus facile que l'individu sain sur lequel elle se fait est dans un état général moins bon, par suite d'alimentation insuffisante, soit absolue, soit relative à la somme de la dépense désassimilatrice causée par un travail musculaire ou cérébral. L'aptitude ainsi acquise ou *réceptivité morbide* doit surtout être prise en considération dans les cas d'épidémies de dothiénentérie, de typhus, de choléra, de dysenterie, etc., et dans l'interprétation des causes de leur propagation (V. Surmenage). Pour toutes les maladies contagieuses il faut tenir compte de la possibilité d'une aptitude constitutionnelle individuelle ou héréditaire à contracter le germe de ces maladies. — *Transmissibilité nerveuse.* Propriété qu'ont les nerfs de déterminer soit la contraction des muscles en servant d'intermédiaires entre les centres nerveux et les muscles (on disait autrefois *transmettre le mouvement*, *conduire* ou *transmettre l'influx moteur*, ou *le fluide nerveux moteur*), soit de porter au cerveau les impressions périphériques. Elle est centrifuge et inhérente aux nerfs venant des racines antérieures de la moelle épi-

nière dans le premier cas : elle s'opère en sens opposé dans le second mode de *transmissibilité*, dite *sensitive spéciale* ou *générale*, centripète, qui se fait par les racines postérieures et par les nerfs appartenant aux organes des sens. V. CONDUCTIBILITÉ.

**TRANSMISSION.** s. f. [*transmissio*, διαπομπή]. — *Transmission héréditaire*. V. HÉRÉDITÉ. — *Transmission nerveuse*. Manifestation de la transmissibilité nerveuse, dont la condition indispensable, pour ce qui regarde le nerf, est l'intégrité et la continuité de ces fibres : aussi peut-elle être interrompue ou modifiée par la ligature, la compression, ou toute autre lésion du tronc nerveux. Cette transmission présente les mêmes caractères dans les nerfs moteurs ou centrifuges et dans les nerfs sensitifs ou centripètes ; dans les premiers, elle a lieu avec une rapidité de 33 mètres par seconde ; dans les seconds, elle est évaluée à 30 mètres par Marcy, à 50 par Ch. Richet, à 60 par Helmholtz. On admet généralement qu'elle peut avoir lieu sur un même nerf aussi bien du centre à la périphérie qu'en sens inverse (V. CONDUCTION et CONDUCTIBILITÉ). Cependant les expériences de soudure des nerfs ou de greffe sur lesquelles s'appuie cette hypothèse peuvent être diversement interprétées. Souvent on a attribué la transmission motrice à un nerf sensitif soudé à un nerf moteur, ou *vice versâ*, alors qu'il y avait eu génération de tubes nerveux nouveaux et atrophie des nerfs différents coupés et rapprochés. D'autres fois les actions obtenues et données comme démonstratives étaient dues à la conservation d'une anastomose entre deux nerfs dont on n'avait pas tenu compte. Il faut distinguer la *transmission* d'une excitation, qui est toujours très rapide et uniforme, quelle que soit son intensité, et la *persistance* de cette excitation, grâce à laquelle on peut observer des phénomènes d'addition aussi bien dans les muscles que dans les centres nerveux. La transmission est un phénomène qui dépend du nerf, la persistance depend des centres nerveux. La transmission dans le nerf ressemble au courant électrique qui passe dans un fil de métal, tandis que l'excitation des centres provoque une sorte d'ébranlement, analogue à la vibration d'une cloche qui continue à résonner longtemps après qu'elle a été frappée. V. PERCEPTION et SENSIBILITÉ.

**TRANSMUTATION.** s. f. [*transmutatio*, μεταβολή, μεταλλαγή, all. *Verwandlung*, angl. *transmutation*, it. *transmutazione*, esp. *transmutacion*]. Conversion d'une chose en une autre (*quod mutatur de specie in speciem*). Les anciens auteurs de chimie et de médecine déterminent nettement que cette conversion est une action moléculaire, s'opère *in prima materia*. Elle domine la *dégénérescence* (νόθευσις, νοθεία) ou changement de genre d'un organe, d'une humeur (*quando res quædam a pristina sua indole et natura recedit et mutatur in deteriorem*). Elle diffère de l'*épigénème*, qui est l'apparition d'une chose, d'un organe qui n'existait pas, à côté d'un autre qui préexistait (*quod fit per additionem partis post partem*). Ils distinguent la transmutation de la *métamorphose*, qui est l'arrivée d'un organe ou d'un anima à une forme et à une grandeur autres que celles qu'ils avaient, par suite de leur développement ou évolution ; et de la *transformation* des organes et autres parties de l'organisme, qui est la formation de ceux-ci au delà ou en dehors de leur constitution habituelle survenant dans des conditions contre nature. L'*épigénème* est un cas particulier de la naissance des éléments anatomiques et des organes ; la *métamorphose* se rattache au développement normal, et la *transformation* aux évolutions pathologiques des tissus ; la *transmutation* se rapporte aux phénomènes d'assimilation et de désassimilation nutritives. Ces termes ne sont donc pas synonymes. C'est pour avoir confondu les phénomènes du développement ou de l'évolution d'une chose déjà née, soit avec ceux de la naissance de cet objet, soit avec ceux de sa nutrition, que quelques médecins donnent au mot *dégénérescence*, *métamorphose* et *transformation*, le sens de transmutation (*quod mutatur de specie in speciem*), et que quelques anatomistes ont été conduits à admettre la transmutation d'une espèce d'élément anatomique en une autre dans divers cas où il n'y a qu'une simple évolution de ces parties. La variabilité des espèces, entre telles ou telles limites, ne prouve pas leur transmutation. — *Transmutation des métaux*. V. ALCHIMIE.

**TRANSPARENCE.** s. f. [de *trans*, à travers, et *parere*, paraître ; *pelluciditas*, all. *Durchsichtigkeit*, angl. *transparency*, it. *trasparenza*, esp. *transparencia*]. Propriété dont jouissent certains corps de se laisser pénétrer par une lumière assez abondante pour permettre de distinguer nettement les objets à travers leur épaisseur.

**TRANSPARENT, ENTE.** adj. [*pellucidus*, διαφανής, all. *durchsichtig*, angl. *transparent*, it. *transparente*, esp. *transparente*]. Se dit des corps doués de transparence. — *Aire transparente*. L'*area pellucida*. V. EMBRYON. — *Cloison transparente* (*septum lucidum*). Lame de substance nerveuse, de forme triangulaire, située verticalement à la partie antérieure des ventricules latéraux, et séparant l'une de l'autre ces deux cavités dont ses faces forment une partie de la paroi interne. Par son bord supérieur, convexe, elle adhère à la face inférieure du corps calleux, à la portion réfléchie duquel elle répond par sa base ; son sommet s'insinue entre ce corps et le trigone cérébral ; son bord inférieur, concave, répond à la partie antérieure de la face supérieure du trigone. La cloison transparente est formée de fibres nerveuses auxquelles se mêlent des cellules nerveuses qui lui donnent sa couleur grisâtre. Ces éléments forment deux lamelles justaposées, entre lesquelles est un petit espace libre, dit *ventricule de la cloison*, qui renferme un peu de sérosité, et qui, contrairement à ce qu'on a cru, ne communique pas avec le troisième ventricule. — *Tuméfaction transparente*. V. TUMÉFACTION. — *Zone transparente*. V. OVULE.

**TRANSPÉRITONÉAL, ALE.** adj. Qui traverse le péritoine. Dans certaines opérations portant sur un organe situé en dehors du péritoine comme le rein, on aborde l'organe par la paroi abdominale antérieure ; il faut alors traverser le péritoine pour mettre à nu le viscère, on fait ainsi une *laparotomie transpéritonéale*.

**TRANSPIRATION.** s. f. [de *trans*, à travers, et *spirare*, souffler ; *sudor*, διαπνοή, all. *Transpiration*, *Ausdünstung*, angl. *transpiration*, it. *traspirazione*, esp. *transpiracion*]. Sécrétion et excrétion, hors du corps, de la sueur à l'état de liquide ou de vapeur, et aussi de *sebum*. ‖ Nom donné au produit lui-même de la transpiration ; la *transpiration cutanée* prend le nom de *sueur* lorsque la substance exhalée est liquide et plus abondante que de coutume. — *Transpiration insensible*. Nom inexact donné à la portion de sueur qui s'évapore à mesure qu'elle est versée à la surface de l'épiderme, sans pouvoir être recueillie. On la croyait fournie par le derme et l'épiderme interposés aux orifices sudoripares, ce qui n'est pas.

**TRANSPLANTATION.** s. f. [*translatio*, μεταφυτεία, all. *Verpflanzung*, *Uebertragung*, angl. *transplantation*, it. *traspiantamento*, esp. *transplantacion*]. Prétendue manière de guérir les maladies, selon Paracelse, en les faisant passer d'un sujet dans un autre, soit animal, soit végétal. V. AUTOPLASTIE et GREFFE *animale*.

**TRANSPLEURAL, ALE.** adj. Qui traverse la plèvre.

**TRANSPORT.** s. m. [*emotio mentis*, ἔκστασις, all. *Fieberwahn*, angl. *transport*, it. *trasporto*, esp. *transporte*, *delirio*]. Synonyme vulgaire de *délire*.

**TRANSPOSITIF, IVE.** adj. Qui transpose. — *Médi-*

*cation transpositive.* Celle qui est faite dans l'intention d'amener le mal d'un organe dans un autre.

**TRANSPOSITION.** s. f. [*transpositio*, μετάθεσις]. Déformation d'un cristal telle, que chacune de ses moitiés est placée comme si, après la section en deux du cristal entier, on eût fait faire un sixième de révolution à l'une des moitiés sur l'autre. L'*hémitropie* ou *macle* et l'*entre-croisement* sont deux variétés de *transposition*. — *Transposition des viscères.* V. Inversion *splanchnique*.

**TRANSSUBSTANTIATION.** s. f. [de *trans*, au delà, et *substance*] (Vetter et Burdach). Cas dans lequel les parties constituantes d'un tissu, ayant été résorbées, sont remplacées par des éléments d'une autre espèce qui se substituent à lui, ce qu'on appelle habituellement *transformation*, mais à tort. Ils la divisent en : 1° *régressive*, dans laquelle il y a ramollissement du tissu qui préexistait, ou remplacement d'un tissu spécial par un autre plus général ; 2° *progressive*, dans laquelle un tissu mou devient plus dur, ou un tissu général, comme le conjonctif, est remplacé par un tissu spécial, comme le cartilagineux.

**TRANSSUDAT.** s. m. Résultat de la transsudation.

**TRANSSUDATION.** s. f. [de *trans*, à travers, et *sudare*, suer ; διίδρωσις, all. *Durchschwitzen*, angl. *transudation*, it. *trasudamento*, esp. *transudacion*]. Action d'un fluide qui passe à travers les parois d'un corps quelconque, et se ramasse en gouttelettes à sa surface.

**TRANSVERSAIRE.** adj. Qui se rapporte aux apophyses transverses.

**TRANSVERSAIRE.** s. m. Nom des divers faisceaux musculaires qui s'insèrent aux apophyses transverses. — *Transversaire cervical* [all. *Halsquermuskel*, *longissimus cervicis*, Ba.]. Muscle qui naît du sommet des apophyses transverses des six vertèbres supérieures du dos (moins la première), et s'attache aux tubercules postérieurs des apophyses transverses des cinq dernières vertèbres cervicales. — *Transversaire épineux.* Muscle qui remplit les gouttières vertébrales depuis le sacrum jusqu'à l'axis. Il est composé de nombreux faisceaux qui naissent des apophyses transverses cervicales, dorsales et lombaires, et vont obliquement de bas en haut et de dehors en dedans s'insérer aux apophyses épineuses des vertèbres qui sont au-dessus. Au niveau de chaque vertèbre, il est formé de plusieurs faisceaux superposés séparés par les vaisseaux et les nerfs spinaux postérieurs. Dans la nomenclature anatomique de Bâle (1895), ce muscle ne figure pas en tant qu'entité distincte ; il est divisé en trois segments décrits chacun séparément : le *demi-épineux du dos* (*semi-spinalis dorsi*), le *multifide du rachis*, et les *rotateurs du dos*.

**TRANSVERSAL, ALE.** adj. Qui est disposé en travers. = S'est dit substantivement, pour *transversaire* et pour *transverse*, de divers organes. — *Transversal du nez* [all. *querlaufend*, angl. *transversal*, it. *transversale*, esp. *transversal*]. Muscle (*susmaxillo-nasal*, Ch.) qui naît du corps de l'os maxillaire supérieur et rencontre celui du côté opposé au-dessous des os propres du nez, sur la ligne médiane.

**TRANSVERSE.** adj. [*transversus*, all. *quer*, angl. *transverse*, it. *trasverso*, esp. *transverso*]. Qui est itué en travers, comme les *apophyses transverses des vertèbres*. V. Vertèbre. — *Artère transverse antérieure du carpe*. Branche de l'artère radiale qui naît au niveau du bord inférieur du muscle carré pronateur, se porte transversalement en dedans, et s'anastomose avec une branche semblable venue de la cubitale. — *Artère transverse de la face*. L'artère massétérine. — *Artère transverse du périnée*. L'artère bulbeuse. — *Ligament transverse de l'atlas*. Ligament qui s'insère de chaque côté à la partie interne des masses latérales de l'atlas, et qui divise l'ouverture centrale de cette vertèbre en deux parties : l'une antérieure, qui loge l'apophyse odontoïde, l'autre postérieure, dans laquelle passe la moelle épinière. De ses côtés supérieur et inférieur partent deux ligaments verticaux, dont l'un va au bord antérieur du trou occipital, l'autre à la face postérieure de l'axis. Il consolide l'articulation axoïdo-odontoïdienne.

**TRANSVERSE.** s. m. Nom de divers muscles disposés transversalement. — S. m. *Transverse de l'abdomen* ou *du bas-ventre*. Muscle (*lombo-abdominal*, Ch.) de la région lombaire, qui s'attache supérieurement à la face interne des six dernières côtes, inférieurement à la lèvre interne de la crête iliaque, et, dans l'intervalle, aux vertèbres lombaires, par une aponévrose, dite abdominale postérieure, à laquelle se joint l'aponévrose du petit oblique de l'abdomen, et qui se fixe en arrière, par trois feuillets, aux apophyses épineuses, au sommet et à la face antérieure des apophyses transverses de la colonne lombaire ; en avant, cette aponévrose se rend, avec l'aponévrose abdominale antérieure, dont elle forme le feuillet postérieur, à la ligne blanche ; en bas, elle forme le pli semi-lunaire de Douglas. — *Transverse de la mâchoire inférieure*. V. Mylo-hyoïdien. — *Transverse du menton*. Faisceau transversal du triangulaire des lèvres qui convertit une portion du triangulaire en un arc qui part du coin de la bouche, passe sous le menton, et revient au même point du côté opposé. — *Transverse de l'oreille*. Petit muscle qui s'attache à la partie externe de l'anthélix et de l'autre côté à la conque. — *Tranverse du périnée*. V. Transverso-anal et Transverso-urétral.

**TRANSVERSO-ANAL.** adj. — *Muscle transverso-anal* (Cruveilhier) [*transverse superficiel du périnée*, *ischio-périnéal* de Chaussier]. Plan musculaire s'insérant en général à la partie antérieure de la tubérosité ischiatique pour se confondre : 1° par ses fibres antérieures, sur la ligne médiane, au-devant du rectum, avec son congénère du côté opposé et avec le bulbo-caverneux ; 2° par ses fibres postérieures ou obliques d'avant en arrière, il s'unit au sphincter de l'anus. Il manque parfois et présente de grandes variétés d'un sujet à l'autre.

**TRANSVERSO-COSTAL.** adj. — *Ligament transverso-costal*. Celui qui unit les côtes aux apophyses transverses des vertèbres.

**TRANSVERSO-ILIAQUE.** adj. et s. Qui va des apophyses transverses des vertèbres à l'os iliaque. — *Muscle transverso-iliaque*. Le carré des lombes. V. Carré.

**TRANSVERSO-URÉTRAL.** adj. — *Muscle transverso-urétral* (Cruveilhier) [*transverse profond du périnée*, *muscle ischio-bulbaire*, *muscle de Guthrie*]. Muscle situé en avant et en haut du transverso-anal, dans l'épaisseur de l'aponévrose périnéale moyenne. Il s'insère en dehors sur la face interne de la branche descendante du pubis et la branche ascendante de l'ischion. En dedans, il s'attache à la partie inférieure de l'urètre, au niveau du bulbe. En avant, il reste séparé de la symphyse pubienne par une distance d'un centimètre et demi environ. Les glandes de Cowper sont situées dans son épaisseur, et ses contractions contribuent à expulser le liquide qu'elles sécrètent.

**TRAPÈZE.** adj. [*trapezius*, de τράπεζα, table ; all. *Trapez*, angl. *trapezium*, it. *trapezzo*, esp. *trapecio*]. Qui a quatre côtés inégaux, dont deux parallèles. — *Os trapèze* [*Os multangulum majus*, Ba.]. Le plus externe des os de la seconde rangée du carpe, qui s'articule en haut avec le scaphoïde, en bas avec le premier métacarpien, en dedans avec le trapézoïde et le second métacarpien, et qui donne attache à des ligaments par ses autres faces.

**TRAPÈZE.** s. m. [*cucullarsi*, *trapezius*, τραπεζέος, all. *Monchskappenmuskel*]. Muscle (*dorso-sus cromien*, Ch., *trapezius*, Ba.] situé à la partie postérieure et supérieure du tronc, qui s'attache : d'une part, au tiers interne de la ligne courbe occipitale supérieure, au ligament cervical postérieur, aux apophyses épineuses de la septième vertèbre

cervicale et des dix premières vertèbres du dos ; de l'autre, à l'épine de l'omoplate, à l'acromion et au bord postérieur de la clavicule.

**TRAPÉZIFORME.** adj. Mot hybride, et inutile, puisqu'on a *trapézoïde*, qui a le même sens.

**TRAPÉZOÏDE.** adj. [*trapezoide*, all. *ungleichviereckig*, angl. *trapezoidal*, it. *trapezzoide*, esp. *trapezoidal*]. Qui ressemble à un trapèze. — *Ligament trapézoïde*. V. CORACO-CLAVICULAIRE. — *Os trapézoïde*. Le second os de la seconde rangée du carpe, qui s'articule en haut avec le scaphoïde, en bas avec le second métacarpien, en dedans avec le grand os, en dehors avec le trapèze, et donne attache à des ligaments par ses autres faces.

**TRAPÉZO-MÉTACARPIEN, IENNE.** adj. Ce qui est en rapport avec l'os trapèze et le métacarpe.

**TRAUBE** (Ludwig) (médecin allemand, 1818-1876). — *Cœur de Traube*. Cœur hypertrophié de forme cylindroconique, observé dans le cas de néphrite interstitielle. — *Espace semi-lunaire de Traube*. Zone qui siège à la base gauche de la poitrine. Elle a pour limite inférieure le bord du thorax ; sa hauteur à sa partie moyenne, sur le prolongement du mamelon, est de 8 à 10 centimètres, sur 9 à 11 centimètres de large. Elle correspond au cul-de-sac pleuro-pariéto-diaphragmatique, au côlon et à l'estomac. A l'état normal, la percussion donne un son tympanique, remplacé par de la matité dans les grands épanchements pleuraux. — *Signe de Traube*. Double bruit que l'on entend dans le cas d'insuffisance aortique en auscultant une artère avec un stéthoscope sans comprimer le vaisseau.

**TRAUMATICINE.** s. f. [de τραῦμα, plaie]. Solution de gutta-percha dans le chloroforme, qui, étendue sur la peau, laisse, par évaporation du chloroforme, une pellicule mince, mais suffisamment protectrice contre l'action de l'air, de la poussière et des corps étrangers. Cette substance a été employée comme le collodion sur les brûlures et les coupures, et essayée, sous forme d'onction, dans des cas de psoriasis et d'eczéma invétérés. On peut y incorporer un médicament, tel que l'acide chrysophanique, en solution au dixième.

**TRAUMATIQUE.** adj. [*traumaticus*, de τραῦμα, plaie ou blessure ; all. *traumatisch*, angl. *traumatic*, it. et esp. *traumatico*]. Qui a rapport aux plaies, qui est causé par une plaie : *fièvre traumatique*, *tétanos traumatique*, *apoplexie traumatique*. — *Choc traumatique*. V. TRAUMATISME.

**TRAUMATISME.** s. m. [de τραῦμα, blessure]. État dans lequel une blessure grave jette l'organisme. Il consiste le plus souvent en un état de stupeur (*choc traumatique*) avec trouble de l'influence régulatrice du système nerveux sympathique sur la circulation, fréquent surtout après les plaies par armes à feu, les contusions étendues, les écrasements, les grandes opérations. On lui a souvent attribué des effets qui en réalité étaient causés par l'encombrement des lieux, la mauvaise hygiène et l'infection des plaies.

**TRAUMATOL.** s. m. Corps obtenu par la combinaison de l'iode et du crésol, d'où les noms d'*iodocrésyl*, *iodocrésyne*, qu'on lui donne souvent ; il contient 54 p. 100 d'iode. Il se présente sous forme d'une poudre fine, inodore, de couleur rouge violet, insoluble dans l'eau, l'alcool et les acides, soluble dans les alcalis et le chloroforme. On l'emploie comme succédané de l'iodoforme dans le pansement des plaies, sous forme de poudre, de gaze ou incorporé à de la vaseline ou du collodion. A l'intérieur, Kaminsky l'a préconisé dans le traitement de la diarrhée tuberculeuse en pilules de 0gr,01 ; on en donne 5 à 10 par jour progressivement.

**TRAUMATOPNÉE.** s. f. [angl. *traumatopnea* (P. Fraser)]. Entrée et sortie de l'air à chaque mouvement respiratoire, par l'orifice d'une plaie pénétrante de la plèvre et du poumon.

**TRAVAIL.** s. m. L'ensemble des efforts accomplis pour un but déterminé par un animal. ‖ Par analogie, les effets d'un ensemble d'actions mécaniques soit moléculaires, soit de la masse des corps. ‖ En physiologie, *travail atomique*. L'ensemble des actions moléculaires de l'économie et leurs résultats dans les actes de la vie végétative ou de la vie animale. Dans les *muscles* en activité, le travail atomique a pour résultat : *a*. diminution de la production d'électricité ; *b*. travail mécanique proprement dit (raccourcissement, etc.) ; *c*. augmentation de la chaleur. Dans les *nerfs* : *a*. diminution de production d'électricité ; *b*. augmentation de chaleur ; de plus un nerf s'échauffe lorsqu'il est excité. Durant les *actes encéphaliques* on constate : *a*. fatigue résultant de la continuité des opérations intenses de l'intelligence ; *b*. l'exercice de l'intelligence et de la volonté cesse de pouvoir s'accomplir d'une manière régulière lorsque les organes du cerveau ne sont pas à leur état normal. Par la mesure des quantités d'urée produites, on constate que pendant le travail intellectuel la désassimilation des principes azotés est plus active même que pendant le travail musculaire (Byasson) ; il exige donc une action atomique. De plus les sensations psychiques s'accompagnent de l'échauffement de la substance cérébrale elle-même, et cela indépendamment de la circulation. Il se produit en même temps une élévation de température dans la partie extra-cranienne. Cette élévation est le résultat d'une action vaso-motrice, puisque la section préalable du grand sympathique en empêche l'apparition. ‖ *Travail* [all. *Kressen*, *Wehen*, angl. *labour*, esp. *trabajo*]. Succession de phénomènes violents et douloureux dont l'ensemble caractérise l'*accouchement*. — *Accidents du travail*. On donne ce nom aux accidents survenus par le fait ou à l'occasion du travail (loi du 9 avril 1898), et, d'après la circulaire du 10 juin 1899, l'accident dans ce cas doit être entendu dans le sens d'une lésion corporelle provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. Cette définition est encore incomplète ; celle de Thoinot paraît préférable ; d'après cet auteur, doit être considéré comme accident du travail « toute blessure externe, toute lésion chirurgicale, toute lésion médicale, tout trouble nerveux psychique (avec ou sans lésion corporelle concomitante) résultant de l'action soudaine d'une violence extérieure intervenant pendant le travail ou à l'occasion du travail ; et toute lésion interne déterminée par un effort violent au cours du travail ». Comme le fait remarquer Vibert, le terme de violence extérieure doit être pris dans un sens très étendu et s'applique à l'action des agents physiques, tels que la chaleur et le froid, l'insolation et la congélation pouvant constituer dans certains cas des accidents du travail. En tout cas, les maladies professionnelles déterminées par l'exercice prolongé de certaines professions insalubres sont exclues du bénéfice de la loi. La loi du 9 avril 1898 a été complétée par celles du 22 mars 1902 et du 31 mars 1905 ; d'après ces lois, l'ouvrier victime d'un accident du travail est soigné aux frais de son patron et par le médecin qu'il lui convient de choisir ; les frais de médicaments et de pansements lui sont payés ; de plus, il touche une indemnité quotidienne égale à la moitié du salaire qu'il recevait quand il travaillait. Cette indemnité lui est versée jusqu'à ce qu'il soit guéri, ou, s'il ne doit pas guérir complètement, jusqu'à ce que les blessures soient *consolidées*, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'infirmité résultant des blessures ne soit plus susceptible d'être modifiée. Si la blessure laisse une infirmité permanente, l'ouvrier reçoit une rente dont le montant est réglé suivant la gravité de l'infirmité. S'il meurt de ses blessures, sa veuve, ses enfants, ses ascendants ou ses descendants qui étaient à sa charge reçoivent une pension viagère, et les frais des funérailles sont à la charge du pa-

tron. Le fonctionnement de la loi sur les accidents du travail nécessite le concours continuel des médecins : si la victime n'a pas repris son travail dans les quatre jours qui suivent l'accident, le chef d'entreprise doit déposer à la mairie un certificat de médecin indiquant l'état de la victime, les suites probables de l'accident, et l'époque à laquelle il sera possible d'en connaître le résultat définitif; ce certificat est fait sur papier libre. Le médecin qui fait le premier certificat est le médecin du patron ou de la compagnie d'assurances, mais le blessé a le droit de refuser de recevoir le médecin envoyé auprès de lui, et de faire rédiger le certificat par un médecin de son choix. De même, pour le traitement de l'accident, le blessé peut recourir au médecin qui lui convient; d'après la loi du 31 mars 1905, article 4, « au cours du traitement, le chef d'entreprise peut désigner au juge de paix un médecin chargé de le renseigner sur l'état de la victime. Cette désignation, dûment visée par le juge de paix, donnera audit médecin accès hebdomadaire auprès de la victime, en présence du médecin traitant, prévenu deux jours à l'avance par lettre recommandée. Faute par la victime de se prêter à cette visite, le paiement de l'indemnité journalière sera suspendu par décision du juge de paix qui convoquera la victime par simple lettre recommandée. Si le médecin certifie que la victime est en état de reprendre son travail et que celui-ci le conteste, le chef d'entreprise peut requérir du juge de paix une expertise médicale qui devra avoir lieu dans les cinq jours ». De même, « au cours des trois années pendant lesquelles peut s'exercer l'action en revision, le chef d'entreprise pourra désigner au président du tribunal un médecin chargé de le renseigner sur l'état de la victime. Cette désignation, dûment visée par le président, donnera audit médecin accès trimestriel auprès de la victime. Faute par la victime de se prêter à cette visite, tout paiement d'arrérages sera suspendu par décision du président qui convoquera la victime par simple lettre recommandée ». Des expertises médicales relatives aux accidents du travail peuvent être ordonnées par le juge de paix, le tribunal ou la cour d'appel; mais dans aucun cas, l'expert ne peut être le médecin qui a soigné le blessé, ni un médecin attaché à l'entreprise ou à la société d'assurances à laquelle le chef d'entreprise est affilié; l'expertise se fait en présence du plaignant qui a le droit d'être assisté de son médecin, et de l'auteur de l'accident qui peut aussi amener un médecin avec lui. Les honoraires du médecin traitant, quand celui-ci a été choisi par l'accidenté, sont fixés par un arrêté ministériel du 8 octobre 1905 appliqué depuis le 1er novembre de la même année. Quand le médecin traitant est celui de la compagnie d'assurances ou celui du chef d'entreprise, les honoraires ont été établis d'avance par une convention qu'il a consentie. Les honoraires des experts se chiffrent par vacations. — *Travail des enfants dans les manufactures.* D'après la loi du 2 novembre 1892, les enfants ne peuvent être admis dans les établissements industriels avant treize ans révolus; cependant on tolère leur emploi à partir de douze ans, si l'enfant est pourvu du certificat d'études primaires et d'un certificat d'aptitude physique délivré par un médecin chargé d'un service public et désigné par le préfet. Ils ne seront assujettis qu'à un travail de six heures par jour, interrompu par un repos. Les garçons au-dessous de dix-huit ans et les filles au-dessous de vingt et un ans ne pourront être employés à aucun travail de nuit, non plus que dans les ateliers à produits vénéneux ou sujets à explosions. Il y aura une école dans l'atelier (loi du 19 mai 1874, loi Joubert, et règlement d'administration publique, septembre 1879). Malheureusement la loi ne vise que les manufactures et les usines, sans s'occuper de travaux également dangereux à cet âge, tels que ceux des carrières, des mines, etc.

**TRAVESERES** (Espagne). *Eaux bicarbonatées sodiques*, chaudes, 29 à 33°. Établissement : 15 juin au 30 septembre.

**TREBEL.** s. m. [*Piqueria trinervia*, Cavanille, *Eupatorium triplinerve*, Guibourt]. Plante synanthérée dont les feuilles servent à aromatiser les cigares de la Havane.

**TRÈFLE.** s. m. [*trifolium*, de *tres, tria*, trois, et *folium*, feuille; τριφυλλον, all. *Klee*, angl. *trefoil*, it. *trifoglio*, esp. *trebol*]. Genre très nombreux en espèces, de la famille des légumineuses papilionacées. Elles sont cultivées comme fourrage vert et sec. Il faut éviter de laisser manger aux animaux le trèfle mouillé. Les espèces importantes en prairies artificielles et naturelles sont : 1° *Trèfle des prés* (*Trifolium pratense*, L.) [*trèfle commun, grand trèfle rouge, grand rouge de Hollande*]. C'est celui qui épuise le moins la terre et profite le mieux du plâtrage. Il fournit de l'indigo. — 2° *Trèfle blanc* (*Trifolium repens*, L.) [*trèfle rampant, petit trèfle de Hollande*]. Utilisé surtout comme fond des prairies naturelles de graminées. — 3° *Trèfle incarnat* (*Trifolium incarnatum*, L.) [*trèfle de Roussillon, foin rouge, farouche*]. S'élève haut, forme un bon fourrage qui est peu délicat à la culture et croît dans les chaumes à peine labourés. — *Trèfle d'eau.* V. MINYANTHE. — *Trèfle musqué.* V. MÉLILOT *bleu*.

**TRÉHALA.** s. m. [*sucre des nids*, en Perse]. Matière alimentaire, féculente, déposée sur une plante synanthérée du genre *Echinops* par un coléoptère tétramère, voisin des charançons, le *Larinus nidificans*, Guibourt, qui la dégorge de son estomac et en forme les parois de son nid. Le tréhala, d'un usage aussi commun en Orient que le sont en France le salep et le tapioca, est une coque creuse maçonnée par ce coléoptère. Il renferme un sucre cristallisable (*tréhalose*), mais est de nature principalement amylacée (Berthelot et Guibourt). Il est composé approximativement de : amidon, 66,54; gomme peu soluble, 4,66; sucre et principe amer, 28,80. Mis en contact avec l'eau, il se ramollit, se gonfle et se convertit en une bouillie épaisse et mucilagineuse. En ajoutant beaucoup d'eau, la liqueur surnageante est un peu colorée et faiblement sucrée. Le dépôt, au lieu d'être pulvérulent et mobile comme une fécule pure, a toujours l'apparence d'une bouillie mucilagineuse. L'amidon du tréhala diffère de la fécule de pomme de terre, et de l'amidon de blé, qui sont formés de couches concentriques dont les intérieures sont facilement solubles dans l'eau bouillante, et dont les plus extérieures, quoique plus résistantes, finissent par disparaître presque entièrement. Mais il est analogue aux amidons d'orge, de sagou des Moluques, et surtout de gomme adragant, lesquels, plus ou moins, sont formés d'une matière *très dense*, qu'une longue ébullition dans l'eau ne peut pas complètement diviser et encore moins dissoudre (Guibourt).

**TRÉHALOSE.** s. f. ($C^{24}H^{22}O^{22} + 2HO$) (Berthelot). Sucre extrait du tréhala. La tréhalose cristallise en octaèdres rectangulaires, durs, croquants sous la dent, et doués d'une saveur sucrée. A 130°, ils perdent leur eau de cristallisation et sont alors représentés par la même formule que le sucre de canne. La tréhalose est dextrogyre; son pouvoir rotatoire moléculaire est triple de celui du sucre de canne, et plus élevé que celui de la *mycose*, avec laquelle la tréhalose est peut-être identique.

**TREITZ** (Wenceslas) (médecin de Prague, 1819-1872). — *Muscle de Treitz* (*musculus suspensorius duodeni*, Ba.). Petit muscle triangulaire, aplati, s'insérant d'une part sur le pilier gauche du diaphragme et sur l'angle du duodénum et du jéjunum, à la partie postéro-interne de l'intestin. Il est situé à gauche des vaisseaux mésentériques supérieurs et en arrière du pancréas. Il est formé de fibres musculaires lisses qui se continuent avec la

couche longitudinale de la tunique musculaire de l'intestin.

**TRÉMATODES.** s. m. pl. [*trematodea*, de τρῆμα, pertuis; all. *Trematod*, *Sangwurm*, angl. *trematoda*, it. et esp. *trematode*] (Rudolphi). Ordre de la classe des helminthes, groupe des plathelminthes. Ils ont pour type les *douves* et sont constitués par un corps foliacé, non segmenté, pourvu d'un tube digestif incomplet sans anus. Les trématodes parasites de l'homme se divisent en *distomidæ*, ayant une ventouse terminale et une ventrale, et *amphidistomidæ* comprenant les genres *fasciola* (*f. hepatica* et *f. gigantea*) à intestin ramifié; — *fasciolopsis* (*f. Bucki* et *f. Rathonisi*), *opisthorchis* (*o. sinensis*, *o. felineus*, *o. noverca*), et *metorchis* (*m. troncatus*), ces trois genres caractérisés par les testicules en arrière de l'utérus, — *dicrocœlium* (*d. lanceatum*) ayant les testicules en avant de l'utérus, — *heterophyes* et *paragonimus* (*p. Westermanni*), ayant le pore génital en arrière et la ventouse postérieure, — *schistosomium* (*s. hæmatobium* et *s. japonicum*), ayant les sexes séparés. Les *amphidistomidæ* comprennent le genre *cladorchis* (*c. Watsoni*) et *gastrodiscus* (*g. hominis*), ces deux genres ayant une ventouse à chaque extrémité du corps.

**TREMBLEMENT.** s. m. [*tremor*, τρόμος, all. *Zittern*, angl. *trembling*, it. *tremore*, esp. *tremor*]. Agitation involontaire du corps, ou d'un ou plusieurs membres, sous forme de petites oscillations compatibles avec l'exécution des mouvements volontaires, lesquels n'en continuent pas moins de se produire, mais avec moins de précision. Le tremblement est dû à une convulsion fasciculaire, partielle ou générale, passagère ou permanente, qui met en mouvement la totalité ou une portion d'un nombre plus ou moins grand de muscles, contre l'influence de la volonté. Il est parfois idio-musculaire, c'est-à-dire qu'il dépend de la débilité du système musculaire, ce qu'on observe dans les convalescences, par exemple; plus souvent il est lié à un état morbide du système nerveux. Il est physiologique ou pathologique. Les *tremblements physiologiques* surviennent sous l'influence d'émotions morales, vives ou prolongées, par l'impression du froid, etc.; ce sont des tremblements passagers, mais il y a aussi un tremblement physiologique permanent : il affecte les mains le plus souvent, et aussi la langue et les paupières; il se rencontrerait, d'après Pitres, chez 40 p. 100 des sujets sains. Dans les *tremblements pathologiques* on range : 1° les tremblements par intoxications diverses, intoxications par le mercure, le plomb, l'arsenic (*tremblements métalliques*), par l'alcool, l'opium, les alcaloïdes du café, du thé, par le hachisch, par l'ergot de seigle, etc.; 2° les tremblements que l'on observe dans les affections des centres nerveux (*délire tremblant*) ou de leurs enveloppes, la paralysie générale, le ramollissement du cerveau, son induration ou celle de la moelle (V. Sclérose), la méningite, etc.; chez les malades atteints de névrose générale, dans l'hystérie, l'épilepsie, la *paralysie agitante* ou *tremblante*; 3° enfin ceux qu'on observe dans la fièvre typhoïde, le typhus, etc. Le tremblement peut être *localisé* à un membre ou à une moitié du corps, ou *généralisé*. Il peut n'exister que pendant les mouvements volontaires, comme dans la sclérose en plaques. Quand il existe au repos, il peut avoir un rythme *lent*, tel est le cas de la paralysie agitante et du tremblement sénile, *rapide*, comme dans la maladie de Basedow, la paralysie générale ou l'alcoolisme, ou *modéré* comme le tremblement mercuriel. — *Tremblement épidémique de Tubingue*. Maladie qui régna, en 1729, à Tubingue et dans les environs. Les malades éprouvaient d'abord une lassitude extraordinaire; les yeux s'obscurcissaient et se couvraient d'un nuage; il survenait de la stupeur et bientôt un tremblement universel, violent et opiniâtre, avec anxiété et oppression. Cet état durait sept à huit semaines, sans qu'il y eût insomnie et perte d'appétit. Cette maladie se jugeait souvent par une toux véhémente, avec expectoration de matières fétides. Aucune fièvre manifeste ne l'accompagnait. Un coryza, une sueur copieuse, ou enfin une diarrhée abondante, étaient autant de crises qui emportaient le mal. — *Tremblement fibrillaire*. Celui qui ne porte que sur quelques faisceaux d'un muscle. C'est un des symptômes de la paralysie générale. — *Tremblement sénile*. Tremblement se rencontrant chez les vieillards, mais qui peut survenir avant l'âge avancé; il est caractérisé par des oscillations peu fréquentes, trois à cinq par seconde, de faible amplitude, localisées le plus souvent à la tête, cessant dès que la résolution musculaire est complète. Ce tremblement est peu fréquent chez les vieillards; il peut survenir avant la sénilité; il se rapproche par son aspect clinique du tremblement héréditaire, qui survient, en général, à un âge peu avancé, mais peut aussi n'apparaître que tardivement, si bien que certains auteurs (Achard et Soupault), ont proposé de réunir ces deux variétés en une seule qui mériterait le nom de *névrose trémulante* ou *tremblement essentiel*. Il convient pourtant de remarquer que le tremblement sénile est plus fréquent à la tête et le tremblement héréditaire aux mains.

**TREMBLEUR.** s. m. Pièce ajoutée aux machines mamagnéto-électriques pour obtenir une succession rapide de fermetures et de ruptures du circuit par lequel passe le courant. Dans les machines employées en médecine, c'est une tige métallique, fixe à l'une de ses extrémités qui communique avec un des pôles de la pile, libre et oscillante par l'autre extrémité qui touche et quitte alternativement une pièce métallique communiquant avec l'autre pôle. V. Interrupteur et Magnéto-électrique. || L'un des noms vulgaires des *choréiques*.

**TREMBLOTEMENT.** s. m. Tremblement caractérisé par des secousses ou oscillations peu intenses, mais presque égales et répétées. — Le tremblement fibrillaire.

**TRÉMELLE.** s. f. [*Tremella*]. Genre de champignons qui a donné son nom au groupe des trémellinés.

**TRÉMELLINE.** s. f. (Brandes). Substance amère de la *Tremella mesenterica*.

**TREMPE.** s. f. [all. *Härten*, angl. *tempering*, it. *tempera*, esp. *temple*]. Terme de métallurgie. Opération qui consiste à refroidir brusquement un métal après l'avoir porté à une température très élevée, et qui a pour effet de lui donner une grande dureté. Tous les instruments tranchants sont d'acier *trempé*; on trempe l'acier en le plongeant dans l'eau ou dans tout autre liquide froid, après l'avoir fortement chauffé : il est alors plus dur, plus élastique, moins pesant, fragile. Mais il est des corps sur lesquels la trempe produit un effet opposé. L'alliage du *tamtam*, composé de 1 partie d'étain sur 4 de cuivre, devient ductile et malléable lorsqu'il est refroidi brusquement; au contraire, il devient dur et fragile comme le verre lorsqu'il est refroidi avec lenteur.

**TRÉMULATION.** s. f. Le tremblement vibratoire communiqué au corps de certains infusoires, etc., par l'agitation de leurs cils.

**TRÉMULINE.** s. f. (Van Mons). La *populine*.

**TRENDELENBURG** (Frédéric) (chirurgien allemand né en 1844). — *Position de Trendelenburg*. Position dans laquelle le tronc repose sur un plan incliné de telle sorte que le bassin soit élevé, les épaules occupant le point déclive; dans cette position usitée surtout dans les opérations abdominales chez la femme, la masse intestinale tombe dans la cavité du diaphragme, et les organes du petit bassin peuvent être facilement explorés.

**TRÉPAN.** s. m. [*terebra*, τρύπανον, tarière, trépan; all. *Trepan*, *Schädelbohrer*, angl. *trepan*, it. *trapano*, esp. *trepano*]. Instrument de chirurgie en forme de vile-

brequin, avec lequel on perce les os, surtout ceux du crâne, pour remplir diverses indications thérapeutiques. V. TRÉPANATION). Cet instrument se compose essentiellement de deux parties : l'*arbre du trépan* et le *trépan* proprement dit, c'est-à-dire la portion qui doit agir sur la surface osseuse. L'*arbre* est une espèce de vilebrequin d'ébène,

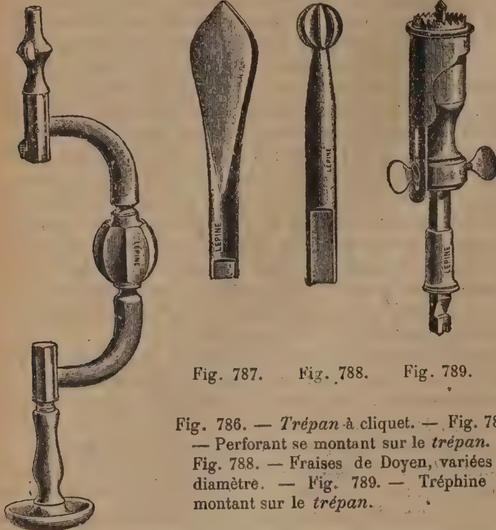


Fig. 787. Fig. 788. Fig. 789.

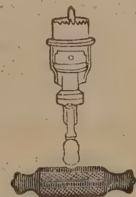
Fig. 786. — *Trépan* à cliquet. — Fig. 787. — Perforant se montant sur le *trépan*. — Fig. 788. — Fraises de Doyen, variées de diamètre. — Fig. 789. — Tréphine se montant sur le *trépan*.

Fig. 786.

d'ivoire et le plus ordinairement d'acier. Il est terminé à une de ses extrémités par une palette légèrement concave, mobile sur un axe central; la boule de la partie moyenne de l'instrument, par laquelle l'opérateur tient celui-ci pour le faire jouer, est également mobile, ce qui épargne à la main un frottement désagréable. Le *trépan*, que l'on adapte à l'extrémité de l'arbre opposée à la palette, au moyen d'une tige arrêtée par une bascule, n'a pas toujours la même forme : on le distingue en *trépan perforatif*, *trépan à couronne* et *trépan exfoliatif*. — Le *trépan perforatif* est une forte lame d'acier *pyramidale*, terminée par une pointe triangulaire ou quadrangulaire tranchante sur les côtés; elle peut avoir 14 millimètres de large à sa base, sur 32 à 34 de hauteur. — Le *trépan exfoliatif* ressemble au perçoir de tonnelier : c'est une lame dont le bord tranchant présente à sa partie moyenne une sorte de pivot ou d'épine saillante qui le partage en deux moitiés taillées en sens inverse l'une de l'autre. — Les *trépans à couronne*, ou, comme on dit communément, les *couronnes de trépan*, sont des espèces de tubes d'acier de 40 millimètres environ de hauteur et 18 à 27 de largeur, légèrement coniques, dont l'extrémité la plus étroite est dentelée en forme de scie circulaire, et dont l'autre extrémité est formée par une plaque qu'on appelle la *culasse*, et d'où part (comme des trépans perforatif et exfoliatif) une tige destinée à être adaptée à l'arbre. Au centre de la couronne est la *pyramide*, autre tige d'acier appelée ainsi à cause de sa forme, vissée de gauche à droite dans le milieu de la culasse, et dont la pointe dépasse un peu le niveau des dents : cette pyramide sert à assujettir la couronne sur le lieu où elle doit agir, et peut être dévissée, au moyen d'une clef à peu près semblable à celles avec lesquelles on monte les pendules, quand la couronne est suffisamment maintenue par le sillon creusé dans l'os. Le fond de la couronne est percé d'un canal quadrangulaire dans lequel glisse la tige de la pyramide, qu'une vis de pression tient à la hauteur convenable. Ces diverses pièces sont enfermées habituellement dans une boîte que l'on appelle *boîte à trépan*, et il est d'usage d'y mettre trois couronnes de différentes dimensions. — *Trépan sphénoïdien* (F. Guyon, 1867). Espèce de perce-crâne pouvant atteindre le sphénoïde et permettre l'extraction du fœtus en cas de rétrécissement du bassin.

**TRÉPANATION.** s. f. [*terebratio*, τρύπησις, all. *Trepaniren, Schädelbohren*, angl. *trepanning*, it. *trapanazione*, esp. *trepanacion*]. Application méthodique d'un trépan; elle se pratique le plus souvent sur le crâne, particulièrement pour remédier aux accidents de compression cérébrale produits par un corps étranger qui a pénétré du dehors dans la cavité cranienne, par une esquille ou une partie osseuse enfoncée à la suite d'une fracture complète ou incomplète de la voûte du crâne, par un épanchement de sang ou de pus résultant d'une lésion inflammatoire ou traumatique. Les chirurgiens du XVIII^e siècle et l'Académie de chirurgie préconisaient l'application du trépan dans toutes les fractures de la voûte cranienne, à titre préventif des accidents ultérieurs. Desault, Bichat, Gama, Malgaigne, la repoussaient d'une manière absolue, à un titre quelconque. Boyer en admettait l'utilité dans certains cas : c'est cette opinion qui a prévalu, et la trépanation est aujourd'hui reconnue comme praticable et utile, mais à titre curatif seulement, et dans des cas déterminés. C'est l'existence des symptômes de compression cérébrale, coma, hémiplégie, épilepsie jacksonienne, etc., surtout lorsque ces accidents succèdent à une fracture du crâne avec plaie extérieure, ou à une fracture nettement constatée, quoique sans plaie, siégeant du côté opposé à la paralysie, qui indique le plus formellement l'utilité de la trépanation et le point sur lequel le trépan doit être appliqué. Suivant les cas, l'opération fait cesser la compression du cerveau, soit en relevant les pièces osseuses enfoncées, soit en extrayant un corps étranger ou une esquille, soit en donnant issue au sang ou au pus amassé en un point circonscrit du cerveau. La tête du malade est rasée et placée de manière que le point sur lequel le trépan doit être appliqué soit facilement accessible ; on divise les parties molles par une incision cruciale ou en T, ou, s'il existe une plaie, on se borne à l'agrandir. On relève les lambeaux, et avec eux le péricrâne, que l'on détache avec une spatule ou une rugine. Après avoir marqué le centre de la rondelle osseuse à enlever avec la pointe de la pyramide de la couronne, on monte le trépan perforatif sur l'arbre, on l'applique sur le point déterminé, et l'on fait jouer l'instrument. Dès que le perforatif a fait un trou suffisant pour loger la pointe de la pyramide, on le détache de l'arbre et on lui substitue une couronne appropriée au diamètre que l'on juge nécessaire de donner au disque osseux. A mesure que, par le mouvement de rotation communiqué à l'instrument, on pénètre dans l'épaisseur de l'os, il faut veiller à ce que le sillon soit bien circulaire, et suspendre souvent l'opération pour nettoyer le sillon avec une plume taillée en cure-dent, et les dents de la scie avec une brosse dure en forme de pinceau. Lorsque ce sillon est assez profond pour que la couronne ne puisse plus s'en échapper, on retire la pyramide au moyen de la clef, dans la crainte de blesser les membranes du cerveau. Enfin quand, par les progrès de l'opération, le disque osseux est en grande partie détaché, on l'enlève à l'aide du tire-fond, dont la pointe pénètre dans le trou de l'os fait par la pyramide, ou à l'aide de l'élévatoire, dont on se sert comme d'un levier du premier genre, que l'on introduit sous la pièce à enlever, en prenant un point d'appui sur les bords de l'ouverture ou sur la main qui la dirige, dans le cas où les os ne seraient pas assez résistants. On prend alors le

couteau lenticulaire pour égaliser les bords de l'ouverture. On peut, au besoin, faire deux ou plusieurs ouvertures, si la première ne suffit pas. Puis, suivant le but que s'est proposé l'opérateur, il extrait le corps étranger, relève une partie d'os, fait couler le sang ou le pus à l'extérieur. Il peut se faire qu'après l'opération du trépan on ne trouve aucun épanchement, sanguin ou purulent, celui-ci siégeant au-dessous de la dure-mère : si cette membrane apparaît tendue, rénitente, bleuâtre ou jaunâtre (suivant la nature du liquide qui la distend), il est rationnel de l'inciser pour donner issue au liquide qu'elle recouvre manifestement ; plusieurs observations autorisent même, par les succès qu'elles relatent, à faire avec le bistouri une ponction des couches superficielles du cerveau, pour aller à la recherche d'un corps étranger, ou ouvrir un abcès dont la présence est certaine. Lorsque l'opération est terminée, on réunit les bords de la plaie avec des points de suture, en laissant une ouverture béante dans le cas où on a trouvé une suppuration profonde ; on applique ensuite un pansement aseptique. L'os se régénère rarement dans le point trépané, qui est ordinairement fermé par une cicatrice fibreuse ; pourtant, d'après Dubreuil, l'os se reformerait quand le péricrâne et la dure-mère sont ménagés. — L'étude des *localisations cérébrales* est d'un grand secours pour l'application du trépan, en indiquant les rapports des surfaces osseuses avec les parties de la substance cérébrale dont on connaît actuellement l'usage, en particulier avec les centres moteurs. Les *centres moteurs* étant groupés autour du sillon de Rolando, c'est dans cette région que les chirurgiens auront le plus souvent à pratiquer la trépanation. Le sommet du sillon de Rolando se trouve à 55 millimètres en moyenne, chez les hommes, à 48 chez les femmes, en arrière du bregma, lequel est placé sur un plan passant par les conduits auditifs et perpendiculaire au plan alvéolo-condylien. L'extrémité inférieure du sillon de Rolando se trouvera en traçant, derrière l'apophyse orbitaire, une ligne horizontale de 70 millimètres, et, à l'extrémité postérieure de cette ligne, une autre perpendiculaire de 30 millimètres. En réunissant par une ligne droite les deux points ainsi déterminés, on aura la direction du sillon de Rolando. C'est vers le milieu de cette ligne qu'il faudrait trépaner, si les mouvements étaient très compromis, les accidents très graves. S'il existait une paralysie du membre inférieur, on trépanerait vers le sommet de cette ligne. On trépanerait plutôt en avant de cette ligne, et un peu plus bas, si le membre supérieur était paralysé (Lucas-Championnière). — La *trépanation* peut être pratiquée aussi sur certains os de la face, tels que le maxillaire supérieur pour ouvrir le sinus maxillaire, ou du tronc, le sternum par exemple. Celle des os des membres est quelquefois nécessaire pour arrêter une carie ou pour extraire un séquestre : le procédé a toujours beaucoup d'analogie avec celui qui vient d'être décrit. — En obstétrique, *trépanation du sphénoïde*. V. SAPE *sphénoïdienne*.

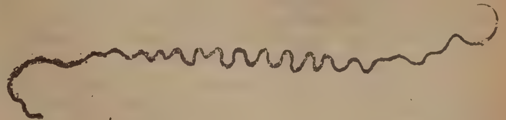

Fig. 709. — Tréphine.

**TRÉPHINE.** s. f. [all. *Trephine, Handtrepan*, angl. *trephine*, it. et esp. *trefina*]. Instrument que les Anglais emploient pour la trépanation : l'*arbre* du trépan est remplacé par une poignée analogue à celle d'une vrille, et la *couronne* est cylindrique (fig. 790). On ne se sert pas de perforatif ; on applique immédiatement la tréphine armée de sa pyramide, et on la fait pénétrer à la manière d'une vrille. — *Tréphine d'Assalini* (1810). Espèce de perce-crâne.

**TRÉPIDATION.** s. f. — *Trépidation épileptoïde*. V. CLONUS DU PIED.

**TRÉPIED.** s. m. [*tripus*, τρίπους, all. *Tripus, Dreifuss*, angl. *tripes, tripus*, it. *treppie*]. Mot employé en anatomie et en physiologie au propre ou au figuré : *trépied cœliaque, trépied vital.*

**TRÉPONÈME.** s. m. Genre de protozoaires flagellés appartenant à la famille des Trypanosomidés et ne comprenant qu'une seule espèce, le *Treponema pallidum*, agent supposé de la syphilis. Cet organisme, découvert par Schaudinn et Hoffmann au mois de mai 1905, fut décrit d'abord sous le nom de *Spirochæte pallida*. Vuillemin peu après proposa le nom de *Spironema pallidum* ; Stiles et Pfender celui de *Microspironema pallidum* ; enfin, en octobre 1905, Schaudinn créa le genre tréponème et donna au microorganisme qu'il avait décrit dans la syphilis le


Fig. 791. — *Treponema pallidum* avec flagellum aux extrémités.

nom de *Treponema pallidum*. Les tréponèmes sont des individus à corps spiralé, cylindrique, effilé et muni d'un flagelle à chaque extrémité ; ils n'ont pas de membrane ondulante, ils se multiplient par division longitudinale. Le *Treponema pallidum* a une longueur variant de 4 à 14 μ, et une épaisseur ne dépassant pas 1/2 μ ; il a au minimum 8 à 10 tours de spire, quelquefois beaucoup plus, jusqu'à 26 (fig. 791). Il est mobile et se déplace par saccades ; il présente des mouvements d'ondulation, de flexion et de

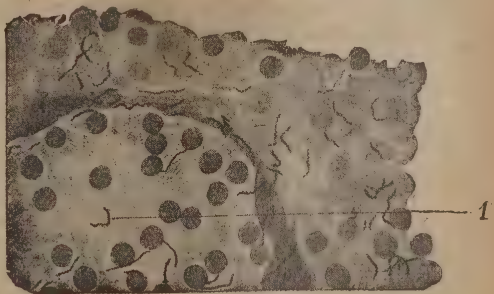


Fig. 792. — Coupe du foie avec *Treponema pallidum*.

torsion, qui s'effectuent sans que la disposition des tours de spire soit modifiée. Il prend difficilement les matières tinctoriales. Pour le colorer, il faut fixer la préparation par l'alcool absolu pendant quinze à vingt minutes, ou par les vapeurs d'acide osmique, puis laisser agir pendant une heure la solution de Giemsa (mélange d'azur II et d'éosine dans l'alcool méthylique et la glycérine) diluée dans l'eau distillée pure ou contenant un centième de carbonate de potassium, dans la proportion du vingtième ou du dixième ; on lave ensuite à l'eau, on sèche et on monte au baume ; les tréponèmes sont teintés en rouge pâle, les noyaux de leucocytes en rouge sombre, et les autres spirochètes en bleu. On peut aussi le colorer dans une solution au millième de bleu azur pendant douze à seize heures, ou par une solution de bleu de Marino dans l'alcool méthylique (4 centigrammes pour 20 centimètres cubes) pendant trois minutes en faisant passer quelques gouttes d'une solution d'éosine au vingt-millième. Le tréponème se colore aussi par le violet de gentiane ou la fuchsine phéniquée si l'on a soin de chauffer légèrement la préparation ; il ne prend pas le Gram ; dans

tous les cas il reste toujours faiblement teinté, et sa recherche est laborieuse. On le trouve dans l'exsudat du chancre induré et des plaques muqueuses, le liquide prélevé dans les ganglions engorgés, dans le sang à la période secondaire, dans le liquide du vésicatoire à cette même période. Les accidents tertiaires ne le renferment jamais, d'après la plupart des auteurs. Dans la syphilis héréditaire, on l'a rencontré au niveau du placenta, des bulles de pemphigus, et des différents viscères, en particulier dans le foie. — Fig. 792. *Treponema pallidum* dans le foie d'un fœtus syphilitique macéré ; on voit au milieu d'une veine des globules rouges et le tréponème (1). — Pour le mettre en évidence dans les coupes histologiques, Levaditi s'est servi d'une méthode au nitrate d'argent, modification de celle de Ramon y Cajal pour les fibrilles nerveuses. Étant donnée la présence constante de ce parasite dans les lésions syphilitiques chez l'homme et dans celles reproduites expérimentalement chez le singe, son absence dans les lésions d'autre nature, on est en droit de penser qu'il est l'agent pathogène de la syphilis. Jusqu'ici la culture de cet organisme n'a pu être obtenue.

**TRÉPONÉMOSE.** s. f. Maladie produite par un tréponème ; le *Treponema pallidum*, agent probable de la syphilis, étant la seule espèce de tréponème connue actuellement, on réserve parfois à la syphilis le nom de *tréponémose*.

**TREPTODONTE.** s. m. [de τρεπτὸς, tourné, et ὀδοὺς, dent] (Schange). Appareil composé de fils ou *joncs* d'or sur lesquels s'attachent des fils de soie, et destiné à combattre la proéminence et la rétroïtion des dents et à en opérer le redressement.

**TRESCLÉOUX** (France, Hautes-Alpes). *Eaux sulfurées calciques*, froides.

**TRESCORE** (Italie). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 15° ; établissement du 1er mai au 30 octobre.

**TRESPOYE** (France, Basses-Pyrénées). *Sanatorium* situé à 3 kilomètres, à l'est de Pau, à 215 mètres d'altitude ; galeries de cure.

**TRESSAILLEMENT.** s. m. [*subsultus*, all. *Zucken*, *Züsammenfahren*, angl. *starting*, it. *gricciolo*, esp. *temblor*, *estremecimiento*]. Émotion subite causée par une surprise ; frémissement avec horripilation, qui parcourt le système cutané, et qui est souvent l'effet d'une impression morale.

**TRESSAILLI, IE.** adj. — *Nerf tressailli.* Nom donné par le vulgaire à un phénomène qu'il suppose dû à la sortie momentanée d'un tendon hors de sa place à la suite d'un effort violent. C'est soit à des contusions tendineuses, articulaires, ou musculaires, soit à des ruptures musculaires partielles, ou parfois au diastasis, que répond cette dénomination.

**TRI.** V. Proto.

**TRIAMIDE.** s. f. V. Amide.

**TRIAMINE.** s. f. V. Amine.

**TRIAMYLÈNE.** s. m. [*métamylène*] ($C^{30}H^{30}$). Liquide incolore, d'odeur d'essence de térébenthine, obtenu en traitant l'alcool amylique par le chlorure de zinc. Il bout à 245°.

**TRIANGLE.** s. m. [*triangulus*, de *tres*, trois, et *angulus*, angle ; all. *Dreieck*, angl. *triangle*, it. *triangolo*, esp. *triangulo*]. Nom donné, en anatomie, à la disposition de plusieurs de nos organes, analogue à cette figure géométrique. — *Triangle de Scarpa.* Espace triangulaire dont la base est représentée par l'arcade crurale, qui est en haut, et dont le sommet est formé, 12 centimètres environ au-dessous, par la rencontre des muscles couturier et premier adducteur qui en représentent les côtés. Cet espace est recouvert par le *fascia cribriformis* que traverse la veine saphène interne pour gagner la veine fémorale. En dehors de celle-ci se trouve l'artère fémorale, qui occupe à peu près le milieu du triangle, et dont on fait la ligature en ce point d'après le procédé de Scarpa. De la graisse et des ganglions lymphatiques entourent ces vaisseaux.

**TRIANGULAIRE.** adj. [*triangularis*, τρίγωνος, all. *dreieckig*, angl. *triangular*, it. *triangulare*, esp. *triangular*]. Qui a trois angles. — *Ligament triangulaire du radius.* Ligament fibro-cartilagineux en forme de ménisque, qui complète la cavité de réception que le radius offre au cubitus dans l'articulation radio-cubitale inférieure. — *Muscle triangulaire du coccyx.* Le muscle ischio-coccygien. — *Muscle triangulaire des lèvres.* Muscle (*sous-maxillo-labial*) qui naît de la face antérieure du maxillaire inférieur et s'étend jusqu'à la commissure des lèvres, en resserrant ses fibres en forme de triangle. — *Muscle triangulaire du sternum.* Muscle (*sterno-costal*, *petit dentelé antérieur*) qui naît de l'extrémité externe des cartilages des 4e, 5e, 6e et 7e côtes, et de la face postérieure du sternum, d'où il se porte à la partie externe des cartilages des 6e, 5e, 4e et 3e côtes.

**TRIATLODYME.** adj. et s. Genre douteux de monstres triples.

**TRIATOMIQUE.** adj. [all. *triatomisch*, angl. *triatomic*, *triatomical*, it. et esp. *triatomico*]. V. Atomicité.

**TRIBADE.** s. f. [τριβάς, all. *Hermaphrodite*, *Mannweib*, it. et esp. *tribada*]. En chirurgie et tératologie, synonyme de *clitorisme*.

**TRIBADISME.** s. m. Inversion de l'instinct sexuel, chez la femme, et satisfaction de l'appétit vénérien avec un individu de même sexe (masturbation, coït buccal ou *saphisme*).

**TRIBASIQUE.** adj. Se dit des sels qui contiennent 3 équivalents de base pour 1 d'acide. — *Phosphate tribasique.* V. Phosphate *de chaux*.

**TRIBROMHYDRINE.** s. f. V. Tribromure *d'allyle*.

**TRIBROMURE.** s. m. — *Tribromure d'allyle* (en atomes $C^6H^5Br^3$) (*tribromhydrine*, *bibromure d'éther allylbromhydrique*, *éther tribromhydrique de la glycérine*). Liquide incolore, bouillant à 217°, se solidifiant à + 10°, miscible à l'éther. Il a été préconisé contre l'asthme, l'angine de poitrine, les convulsions infantiles, la coqueluche ; on l'emploie en capsules gélatineuses contenant 0gr,25 du médicament, et on donne par jour deux à quatre de ces capsules. Mélangé à l'éther, il peut être injecté sous la peau à la dose de 2 à 4 gouttes.

**TRIBU.** s. f. [*tribus*, all. *Geschlecht*, angl. *tribe*, it. *tribu*, esp. *tribu*]. En taxinomie, subdivision établie dans certaines familles, et renfermant un ou plusieurs genres. V. Classification.

**TRIBULCON.** s. m. Mot mal formé pour *trielcon*.

**TRIBULE.** s. m. [*tribulus*, τρίβολος, all. *Wassernuss*, angl. *caltrop*, it. *tribolo*, esp. *tribulo*]. — *Tribule terrestre.* La *herse*. — *Tribule d'eau.* V. Macre.

**TRIBUTYRINE.** s. f. [all. *Tributyrin*, angl. *tributyrine*, it. et esp. *tributirina*] ($C^{30}H^{26}O^{12}$). Liquide neutre, huileux, odorant, d'un goût piquant, puis amer ; soluble dans l'alcool et dans l'éther, insoluble dans l'eau. La tributyrine existe dans le beurre (Chevreul), où elle forme la butyrine naturelle, mais d'où elle n'a pu être isolée à l'état de pureté. Berthelot l'a préparée artificiellement en chauffant la dibutyrine à 240°, pendant quatre heures, avec 10 à 15 fois son poids d'acide butyrique.

**TRICÉPHALE.** s. m. [*tricephalus*, de τρεῖς, trois, et κεφαλή, tête ; all. *dreiköpfig*, angl. *tricephalous*, *three-headed* it. et esp. *tricefalo*]. Genre de monstres à trois têtes.

**TRICEPS.** adj. [*triceps*, all. *dreiköpfig*, it. *tricipito*, esp. *triceps*]. Se dit des muscles dont une extrémité est formée de trois faisceaux distincts. — *Triceps brachial* ou *huméral* (*scapulo-huméro-olécrânien*, Ch.) (it. *tricipito-brachiale*]. Muscle de la partie postérieure du bras qui s'attache supérieurement à la partie supérieure du bord

axillaire de l'omoplate (*longue portion*) et aux parties externe (*vaste externe*) et interne (*vaste interne*) de la face postérieure de l'humérus, et qui descend de cette triple origine jusqu'à l'olécrâne, à la partie postérieure et supérieure duquel il s'attache par un fort tendon. Il est extenseur de l'avant-bras sur le bras. — *Triceps crural* ou *fémoral* (*trifémoro-rotulien*, Ch., *quadriceps* des auteurs modernes) [it. *tricipito-crurale*]. Muscle placé aux parties antérieure, interne et externe de la cuisse. Supérieurement, il s'attache, par sa plus longue portion (*droit antérieur de la cuisse*), à l'épine iliaque antérieure et supérieure (tendon direct) et au rebord de la cavité cotyloïde (tendon réfléchi); par sa portion externe (*vaste externe*), à la base du grand trochanter, à la branche externe de la bifurcation supérieure de la ligne âpre, et à la lèvre externe de cette ligne; par sa portion interne (*vaste interne*), à la lèvre interne de la ligne âpre et à la face interne du fémur. Inférieurement, les trois portions se réunissent en un seul tendon qui se fixe à la base, aux deux bords et à la face antérieure de la rotule. Ce muscle étend la jambe sur la cuisse, et fléchit celle-ci sur le bassin par l'intermédiaire du droit antérieur.

**TRICHANGIECTASIE.** s. f. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, capillaire, ἀγγεῖον, vaisseau, et ἔκτασις, dilatation]. Dilatation accidentelle des vaisseaux capillaires.

**TRICHAUXE.** s. m. [de θρὶξ, τριχὸς, poil, et αὔξη, augmentation]. Hypertrophie des poils.

**TRICHESTHÉSIE.** s. f. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et αἴσθησις, sensibilité]. Sensibilité spéciale des poils; d'après Vaschide et Rousseau, en portant l'excitation sur la base même du poil, on détermine une sensation beaucoup plus facilement qu'en portant le même excitant sur la région voisine.

**TRICHIASIS.** s. m. [τριχίασις, de θρὶξ, poil; all. et angl. *Trichiasis*, it. *trichiasi*, esp. *triquiasis*]. Changement de direction des cils, qui se portent vers la surface du globe de l'œil, qu'ils irritent. On l'observe plus ordinairement à la paupière inférieure. Parfois le trichiasis est *total*, toute la rangée des cils est déviée de sa direction naturelle; le plus souvent il est *partiel*, quelques-uns de ces poils seulement, ou même un seul, sont ainsi déviés; dans d'autres cas encore, les cils sont tous dans leur direction normale, mais des cils surnuméraires se sont développés sur la marge de la paupière. Quelquefois il existe ainsi une ou plusieurs rangées surnuméraires plus ou moins complètes, et l'affection prend alors le nom de *phalangosis*; ou, pour indiquer le nombre des rangées, on l'appelle *distichiasis*, *tristichiasis*, etc. Le trichiasis est ordinairement l'effet d'un *entropion*, mais peut exister sans lui, par simple déviation des cils, sans renversement du cartilage tarse. Le traitement consiste à remédier à l'entropion lui-même, s'il en existe un; lorsque la déviation des poils existe seule, on a proposé cinq méthodes de traitement : 1° le redressement des cils déviés; 2° leur arrachement; 3° leur arrachement suivi de la cautérisation des bulbes; 4° l'excision de la partie du bord des paupières contenant les bulbes des cils déviés; 5° l'extirpation de ces bulbes seuls. Le procédé le plus simple pour le *redressement* est de maintenir pendant quelque temps les cils renversés sur la peau de la région voisine au moyen de bandelettes agglutinatives; ou, si ces cils sont assez rapprochés les uns des autres, on les étreint dans l'anse d'un fil de soie, qu'on fixe sur la joue par un agglutinatif. L'*arrachement* se fait en saisissant successivement chaque cil avec des pinces à épiler. En cautérisant ensuite les bulbes, on a pour but d'empêcher que les cils ne repoussent; mais ce moyen est douloureux, dangereux et incertain. L'excision du bord des paupières ou des bulbes est réservée pour les cas rebelles au renversement et à l'arrachement.

**TRICHINE.** s. f. (*Trichina* ou *Trichinella spiralis*, Owen). Helminthe nématode découvert par Hilton et décrit par R. Owen, Virchow, Luschka, etc. C'est un ver blanc cylindrique, aminci à son extrémité antérieure qui présente une très petite papille perforée en bouche à laquelle fait suite un tube digestif rectiligne à parois distinctes, ouvert dans une dépression de l'extrémité postérieure (fig. 793). Le mâle mesure $1^{mm},5$ de longueur, la femelle 3 millimètres. La femelle est vivipare; elle a un seul ovaire et un seul utérus qui peut contenir un nombre considérable d'embryons. Le mâle ne possède pas de spicules, mais, au moment de l'accouplement, le cloaque tout entier se dévagine au dehors et joue le rôle d'organe copulateur. L'accouplement a lieu dans l'intestin; le mâle meurt bientôt après et est expulsé avec les matières fécales. La ponte commence vers le sixième jour après l'infestation; elle dure un mois environ; chaque femelle peut ainsi donner naissance à 10 000 ou 15 000 embryons. Ceux-ci mesurent 90 à 100 µ de longueur; ils sont obtus en avant, effilés en arrière; ils peuvent être rencontrés dans les matières fécales. Beaucoup d'entre eux restent dans l'intestin, perforent la paroi, tombent dans les origines des lymphatiques et des veines, d'où ils arrivent finalement dans les capillaires intra-musculaires. Ils en sortent alors par une véritable diapédèse et s'enkystent dans le tissu conjonctif des muscles striés. Parfois la femelle traverse elle-même la paroi intestinale et gagne une plaque de Peyer ou un ganglion mésentérique dans lequel elle pond ses embryons. Si l'homme ou l'animal ne succombe pas, les trichines finissent par s'enkyster après un mois ou deux de séjour; elles n'éprouvent de modifications que quand elles sont de nouveau ingérées. La trichine diffère donc des autres vers intestinaux, car pour engendrer une nouvelle génération, il lui suffit d'être ingérée une seule fois. Les trichines ont été rencontrées chez l'homme, le porc, les rongeurs (rats, lapins) et les carnivores. Elles vivent longtemps dans les muscles putréfiés.



Fig. 793. — *Trichines adultes*, grossies 100 fois : ♂, mâle ; ♀, femelle.

*a*, anus; *b*, bouche; *c*, corps cellulaire; *e*, embryon ayant franchi la vulve; *i*, intestin; *o*, ovaire; *p*, papilles copulatrices; *t*, testicule; *u*, utérus; *v*, vésicule séminale; E, embryon libre fortement grossi.

**TRICHINÉ, ÉE** et **TRICHINEUX, EUSE.** s. et adj. Qui est affecté de trichinose.

**TRICHINOSE.** s. f. [all. *Trichinenkrankheit*, angl. *trichinosis*, it. *trichinosi*]. Maladie causée par la présence de la trichine dans l'économie. Elle est assez fréquente en Allemagne, où Zenker, le premier, en a observé une épidémie, causée par l'usage de la viande d'un seul porc abattu dans une ferme, près de Dresde : le fermier, sa femme et d'autres personnes tombèrent malades; une servante mourut. Zenker trouva des trichines dans les jambons, les cervelas et les boudins du porc abattu, et dans

les muscles de la servante. A Hetstedt, il y eut plus de 150 malades et plus de 20 cas mortels. A Emersleben, et dans quelques villages voisins, il y eut, à la fin de l'année 1883, une épidémie de trichinose qui fit 250 victimes (dont 42 morts) et dont la relation a été faite par Brouardel et Grancher. Partout on retrouva des trichines dans les muscles des personnes qui succombèrent. La mort est d'autant plus rapide, que la quantité ingérée de viande chargée de ces helminthes est plus considérable, et que le moment de l'injection est plus rapproché de celui où le porc malade a été abattu. On a compté jusqu'à 10 000 kystes par gramme de viande dans certains porcs. Les symptômes de la trichinose chez l'homme, pris isolément, ne sont pas caractéristiques : c'est par l'ensemble et la succession de ces symptômes qu'on peut reconnaître la maladie. Dans les cas légers on observe quelques malaises ou souffrances gastro-intestinales, anorexie, douleurs d'estomac et de ventre, nausées, vomissements, diarrhées, persistant pendant quelques jours ; puis les malades restent faibles pendant une à deux semaines, pour retrouver ensuite leur activité habituelle et se remettre complètement. Mais, lorsqu'un plus grand nombre de trichines s'est développé dans les voies digestives, aux symptômes précédents s'ajoutent : abattement extrême, fièvre, douleurs de plus en plus intenses, puis persistantes dans les membres ; enflure œdémateuse de la figure, surtout de sa partie supérieure, inquiétude, insomnie, mouvements des membres et du tronc difficiles et douloureux, immobilité presque forcée, membres demi-fléchis, peau chaude, sueurs excessives, surtout pendant la nuit, pouls à 120, prostration extrême, délire vers le soir et pendant la nuit, urines rares et foncées, selles liquides, peu fréquentes, puis toux fréquente, sèche, douloureuse, dyspnée. Dans des cas plus graves encore, les forces baissent, la respiration devient de plus en plus courte : toux parfois suivie d'une expectoration de crachats rouillés ou sanguinolents ; respiration très accélérée ; râles sous-crépitants disséminés ou concentrés sur un des lobes inférieurs, avec matité ; affaiblissement rapide ; pouls filiforme à 144 et au delà ; gêne croissante de la respiration et mort par asphyxie dans un collapsus complet avec œdème considérable des membres pendant les derniers temps de la vie. Ainsi l'évolution de la maladie se fait en trois périodes : au début, prédominance des accidents gastro-intestinaux, pouvant faire croire à une invasion de choléra nostras ; puis douleurs musculaires, avec faiblesse et prostration voisines de l'état typhoïde ; enfin, œdème pouvant faire penser à une affection du cœur ou des reins, si l'auscultation de la région cardiaque et l'examen de l'urine ne venaient lever les doutes : la mort survient par complication pulmonaire (Brouardel et Grancher). Si la maladie est reconnue à son début, et elle peut l'être par l'examen des selles et la recherche des embryons, les anthelminthiques sont utiles. A l'autopsie on trouve les muscles striés farcis de trichines ; l'examen histologique montre que la trichine a pénétré dans la fibre musculaire même. — Fig. 794. Trichine enkystée dans un muscle ; 1, 2, fibres saines refoulées par le kyste ; 3, membrane kystique ; 4, pôle du kyste. — Quand le ver est enkysté, il n'existe actuellement aucun remède efficace. Aussi les moyens prophylactiques ont-ils une grande importance. C'est sur la viande de porc que doit être portée l'attention, et cela aux points de vue suivants : 1° prévenir autant que possible l'infection des porcs par les trichines ; 2° faire soigneusement l'inspection microscopique des viandes ; 3° préparer d'une manière soignée toute viande de porc, et s'abstenir de toute viande qui n'a pas été cuite suffisamment : *la cuisson de la viande de porc assure au consommateur une immunité absolue* (Brouardel). En salant d'abord avec soin et fumant ensuite le jambon pendant dix jours, on tue sûrement les trichines. Une chaleur de 75° les tue également. Les porcs atteints par les trichines n'offrent point de symptômes assez caractérisés pour que l'éleveur soit en état de les reconnaître. Il ne peut donc être présumé connaître l'existence de la maladie chez les animaux, ni poursuivi pour avoir vendu des animaux malades. Il n'est point vrai que la trichinose des cochons soit produite par l'alimentation avec des betteraves, par l'ingestion de lombrics terrestres ou de taupes contenant des trichines ; les parasites des betteraves, des lombrics et des taupes, sont de jeunes nématoïdes ou des filaires, et non des trichines. Il en est autrement des rats et des souris qui deviennent la proie des porcs, dans les pays où ils vaguent hors des étables, comme en Allemagne ; or, sur 100 rats, 5 à 6 contiennent des trichines dans leurs muscles et n'en sont pas incommodés, quel qu'en soit le nombre (Goujon). En Suède, on trouve un porc trichiné sur 500 ; 2 à 3 p. 100 sur ceux qui viennent d'Amérique. On les trouve surtout sur ceux des troupeaux et non dans ceux qui sont élevés à la campagne, parce que dans les troupeaux on fait souvent manger aux porcs vivants les débris des porcs tués (Key). La trichinose du porc est beaucoup plus rare en France et en Italie. Tous les accidents produits en Allemagne par l'alimentation avec la viande de porc ne doivent pas être attribués à la présence des trichines dans les matières ingérées ; il est parfois difficile au début de faire le diagnostic entre le trichinose et le botulisme, et on peut se demander si certains cas rapportés à cette affection ne sont pas des trichinoses méconnues.



Fig. 794. — *Trichine* enkystée dans un muscle.

**TRICHISME.** s. m. [*trichismus*, τριχισμὸς, de θρὶξ, cheveu ; all. *Haarbruch*, angl. *trischim*, it. *tricismo*, esp. *triquismo*]. Fracture filiforme.

**TRICHLORACÉTIQUE.** adj. V. Chloracétique.

**TRICHLORHYDRINE.** s. f. L'*épichlorhydrine*.

**TRICHLORURE.** s. m. V. Chlorure. — *Trichlorure de formyle*. Le *chloroforme*.

**TRICHOCARDIE.** s. f. [de θρὶξ, cheveu, et καρδία, cœur ; L. ; *cor hirsutum* seu *villosum*]. État du cœur hérissé de flocons pseudo-membraneux dans certains cas de péricardite.

**TRICHOCÉPHALE.** s. m. [*Trichocephalus*, de θρὶξ, cheveu, et κεφαλή, tête ; *Haarkopfwurm*, *Peitschenwurm*, *Trichuride*, angl. *trichocephalus*, *hair-headed worm*, it. *tricocefalo*, esp. *triquocefalo*]. Genre d'helminthes nématodes dont une espèce (*Trichocephalus dispar*, Rud. 1801) se rencontre chez l'homme. L'individu adulte a une moitié antérieure effilée comme un cheveu, d'où son nom, tandis que sa moitié postérieure est assez fortement renflée. La partie effilée ne renferme que l'œsophage ; la portion renflée contient l'intestin et l'appareil génital. Le mâle a 3 à 4 centimètres de long, la femelle 4 à 5 centimètres. — Fig. 795. *a*, mâle de grandeur naturelle ; *b*, mâle grossi ; *c*, femelle de grandeur naturelle. — La couche musculaire est très mince ; le trichocéphale est un ver peu agile, et seule la région anté-

rieure s'agite dans l'eau chaude. L'œuf (fig. 796) est long de 50 à 55 μ et large de 20 à 25 ; il est brunâtre ou rougeâtre, ovale, lisse; il présente un petit bouton brillant à chaque pôle, ce qui lui donne la forme d'un citron. L'œuf pénètre dans le tube digestif de l'homme avec l'eau de boisson, les légumes crus qui ont été arrosés par de l'eau contaminée, etc. La coque épaisse et résistante qui avait protégé l'embryon tant qu'il était dans l'eau est dissoute par les sucs digestifs. L'embryon mis en liberté se développe dans l'intestin grêle et arrive à maturité sexuelle en cinq à six semaines. L'individu adulte se fixe généralement dans le cæcum, quelquefois dans l'appendice. Le plus souvent, l'homme n'héberge que quelques vers, parfois on en trouve une centaine, dans certains cas plusieurs milliers. Le trichocéphale n'est libre dans l'intestin qu'après la mort; pendant la vie de son hôte, il est implanté dans la muqueuse par son extrémité effilée; il se nourrit de sang. Les accidents qu'il produit sont décrits sous le nom de *trichocéphalose*.

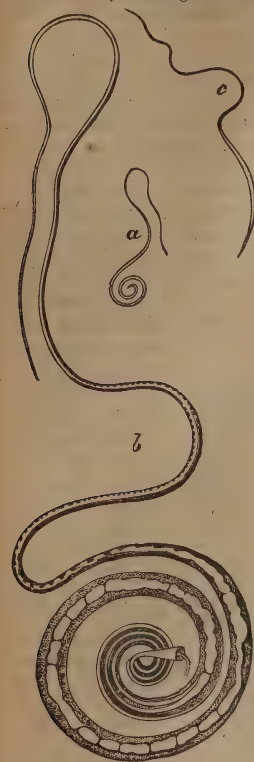


Fig. 795. — *Trichocéphales.*


Fig. 796. — Œufs de *trichocéphale.*

**TRICHOCÉPHALOSE.** s. f. Maladie produite par les trichocéphales. Elle se traduit par des troubles digestifs : diarrhée, crises douloureuses abdominales, quelquefois des troubles nerveux réflexes, et enfin de l'anémie. D'après Guiart, les vers intestinaux et en particulier le trichocéphale seraient surtout dangereux par les inoculations de bactéries pathogènes qu'ils peuvent déterminer dans la muqueuse du tube digestif; c'est ainsi que ces vers seraient les principaux agents de l'inoculation de la fièvre typhoïde, peut-être du choléra et de la dysenterie; et qu'ils seraient la cause la plus fréquente de l'appendicite. Le traitement est celui des vers intestinaux : calomel, semen-contra, thymol.

**TRICHOCLASIE.** s. f. V. Trichoptilose, Trichorrhize.

**TRICHOCYSTE.** s. m. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et κύστις, vessie]. Nom donné aux kystes pileux.

**TRICHODESME.** s. m. [*Trichodesmium*]. Genre d'algues microscopiques nostochinées formées de filaments réunis en faisceaux d'une couleur rouge de sang, qu'on trouve parfois à la surface de l'eau de mer.

**TRICHOGLOSSIE.** s. f. [de θρὶξ, cheveu, et γλῶσσα, langue; all. *Haarzunge*, angl. *trichoglossia*, it. *tricoglossia*; *productions capilliformes de la langue* (Lebert)]. État de la langue dans lequel elle semble couverte de poils longs de 1 centimètre et plus, formant un gazon touffu dont les filaments blanchâtres ou bruns, parfois ramifiés, se reproduisent assez rapidement après avoir été enlevés. Il résultent de l'allongement considérable de la gaine épithéliale des papilles filiformes ou coniques de la langue et des subdivisions des papilles composées, sans hypertrophie de la substance propre de la papille. Ces filaments sont formés de longues et minces cellules épithéliales pavimenteuses juxtaposées, conservant presque toutes leur noyau. Parfois elles renferment des granules pigmentaires qui colorent les filaments qu'elles forment.

**TRICHOLOGIE.** s. f. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et λόγος, discours]. Traité des poils.

**TRICHOMA.** s. m. [angl. *the plaited hair*, it. et esp. *tricoma*]. V. Plique.

**TRICHOMANIE.** s. f. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et μανία, manie] (E. Besnier). Habitude morbide de gratter une région recouverte de poils, déterminant par suite l'alopécie en cet endroit.

**TRICHOMAPHYTE.** s. m. V. Trichophyton.

**TRICHOMATIQUE.** adj. [de τρίχωμα, chevelure; all. *trichomatisch*, angl. *trichomatic*, it. et esp. *tricomatico*]. Qui a rapport à la plique.

**TRICHOMONAS.** s. m. [de θρίξ, cheveu, et μονὰς, monade; all. *Haarmonade, Scheidenhaarmonade*, angl. *trichomonas*, it. et esp. *tricomonas*]. Protozoaire flagellé, à corps non spiralé, muni de 3 à 4 flagelles; à ce genre appartient le *Trichomonas vaginalis* (Donné, 1837), d'un volume double de celui des globules de sang, trouvé par Donné dans le muco-pus d'une vaginite.

**TRICHOMYCOSE.** s. f. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et *mycose*]. Maladie des poils produite par des champignons; Juhel-Revoy a donné à la *piedra* (V. ce mot) le nom de *trichomycose noueuse*.

**TRICHONODOSE.** s. f. V. Monilethrie.

**TRICHOPHOBIE.** s. f. [de θρὶξ, poil, et φόβος, crainte]. Crainte morbide des poils, du duvet des fruits; on désigne à la fois sous ce nom la crainte qu'éprouvent certaines femmes de voir se développer d'une façon exagérée les poils du visage, et l'appréhension angoissante ressentie par certains dégénérés à toucher des objets velus ou simplement soyeux.

**TRICHOPHYTIE.** s. f. Dermatose causée par un trichophyton. Plusieurs tricophytons peuvent devenir parasites de l'homme ; le plus fréquent est le *Trichophyton endothrix*, à mycélium résistant et à culture cratériforme de Sabouraud, qui cause la *teigne tondante scolaire parisienne*. Elle est fréquente à Paris, moins pourtant que la teigne tondante à petites spores due au *Microsporum Audouini*. Elle est souvent difficile à reconnaître ; il n'y a pas de grandes plaques de cheveux malades, mais une multitude de points envahis, au niveau desquels on voit quelques squames pityriasiques, recouvrant des cheveux cassés, malades ; parfois il y a de petites clairières alopéciques ; souvent on trouve sur la peau des régions glabres, à la face, au cou, aux mains, des plaques roses, arrondies, à bords un peu surélevés, squameux, et parfois recouverts de fines vésicules. En l'absence de ces plaques, le diagnostic est souvent difficile et devra s'appuyer sur l'examen microscopique du cheveu qui fera reconnaître la présence du parasite avec ses caractères particuliers. Cette variété de trichophytie est propre à l'enfance; elle évolue lentement, au moins au cuir chevelu, mais guérit spontanément quand l'individu arrive à l'âge adulte, et ne laisse pas à sa suite d'alopécie définitive. A côté de cette trichophytie banale, il y a d'autres variétés plus rares, qui ne se distinguent guère de la précédente que par les caractères de culture de l'espèce qui les déterminent. D'autres trichophyties relativement fréquentes sont celles qui sont dues à des trichophytons d'origine animale; à l'inverse des précédentes, celles-là ne donnent qu'un nombre infime de teignes tondantes de l'enfant,

mais, au contraire, forment toutes les trichophyties de la barbe, des ongles et la plupart des trichophyties cutanées, Les trichophyties de la barbe dues au *Trycophyton gypseum* d'origine équine revêtent le plus souvent la forme de sycosis nodulaire ou *kérion* de Celse; la lésion consiste en une folliculite avec périfolliculite suppurée ; les pustules forment quelquefois des nodosités avec infiltration profonde et des abcès intradermiques. La suppuration est due au trichophyton lui-même sans intervention des microbes pyogènes ordinaires. Cette lésion s'observe à la barbe, plus rarement sur les parties glabres, quelquefois sur le cuir chevelu; à la barbe, l'évolution est longue, et la guérison a lieu en laissant des cicatrices. Les trichophyties d'origine aviaire dues au *Trichophyton rosaceum* donnent à la barbe des plaques sèches, squameuses; la lésion élémentaire est constituée par un cône épidermique sec, d'où émane un poil cassé. D'autres trichophytons, tels que le *Trichophyton acuminatum* et le *violaceum*, donnent des lésions de la barbe, parfois du cuir chevelu, et aussi de la peau; à la paume des mains et à la plante des pieds, c'est l'*acuminatum* surtout que l'on rencontrerait, d'après Sabouraud. Enfin, certaines trichophyties de la barbe sont dues à un parasite très voisin du trichophyton vulgaire de la teigne de l'enfant; dans cette forme, on voit à côté des cheveux malades des vésicules analogues à celles de l'impétigo. Les trichophyties, au point de vue de leurs localisations, peuvent être distinguées en trichophyties du cuir chevelu, de la barbe, des régions glabres, ou des ongles; sur les régions glabres on leur donne souvent le nom d'*herpès circiné parasitaire*, en raison de la couronne de petites vésicules qui entoure la plaque malade; au niveau des ongles, l'*onychomycose trichophytique* se traduit par un épaississement de l'ongle, qui devient friable et s'évide peu à peu. Le traitement des trichophyties est d'abord prophylactique et consiste dans l'isolement de tout individu contaminé ; le traitement curatif dans la teigne du cuir chevelu est l'épilation, que l'on pratique aujourd'hui au moyen des rayons X ; ceux-ci ont la propriété de faire tomber les cheveux au point où ils ont été appliqués; la repousse ne commence que tardivement, dix semaines après l'épilation; à ce moment, le parasite est mort et le malade est guéri. Si on ne peut recourir à la radiothérapie, on fera l'épilation à la main au niveau de chaque plaque en empiétant sur le tissu sain, et on appliquera ensuite des topiques, teinture d'iode, pommade au goudron et au soufre; dans le cas de kérion, on appliquera des pansements humides et on fera des pulvérisations avec un antiseptique faible ; dans les trichophyties de la barbe qui ne s'accompagnent pas d'inflammation vive, on recourra à la radiothérapie comme pour celles du cuir chevelu; dans l'herpès circiné, la teinture d'iode seule ou coupée d'alcool à 60° amènera la guérison en quelques jours.

**TRICHOPHYTINE.** s. f Substance retirée par Plato des cultures de trichophyton stérilisées par la chaleur. Elle détermine chez les sujets atteints de trichophytie de la fièvre, du gonflement et de la rougeur au niveau du point de l'injection et parfois des parties malades. Elle a pu ainsi être employée comme moyen de diagnostic.

**TRICHOPHYTON.** s. m. [de θρίξ, cheveu, et φυτὸν, plante; all. *Härchenpilz*, angl. *trichophyton*, it. *tricofiton*], ou **TRICHOMYCES** [de μύκης, champignon] (Malmsten). Genre de champignons arthrosporés formés de filaments mycéliens et de spores; les spores sont rondes ou ovales, transparentes, incolores, à surface lisse ; leur diamètre varie entre 4 et 12 μ, d'où le nom de *Trichophyton megalosporon* qu'on a donné à ces espèces; c'est un des caractères qui le distinguent d'un autre parasite longtemps confondu avec lui, le *Microsporum Audouini*, qui a des spores petites et n'appartient pas au genre des trichophytons. Ces spores se multiplient dans l'intérieur du cheveu ou à l'extérieur de celui-ci suivant les espèces, d'où les noms d'*endothrix* et d'*ectothrix*. — ESPÈCES: *Trichophyton tonsurans*, Malmsten, *Trichophyton endothrix*, *Trichophyton cratériforme* (Sabouraud). Dans le cheveu malade examiné après action de la potasse à 40 p. 100 sans coloration et avec un grossissement moyen, on voit seulement des spores disposées en chapelet ou en files allongées suivant l'âge du cheveu. Ces files de spores se divisent dichotomiquement; elles occupent toute l'épaisseur du cheveu, mais ne dépassant pas la cuticule qui garde son intégrité. Elles représentent des filaments mycéliens, remplis de spores; le mycélium résiste mieux à la potasse que le tissu du cheveu. Dans les squames on trouve un mycélium formé de tubes allongés, peu flexueux, ramifiés dichotomiquement, renfermant quelques spores mycéliennes à double contour; on ne trouve pas de conidies ni aucune forme de fructification. Ce parasite est cultivé facilement sur tous les milieux et à toute température, et particulièrement sur des milieux très sucrés, contenant par exemple 3,8 de maltose p. 100, 0,5 de peptone et 1,3 de gélose; on obtient alors une culture montueuse dont le centre se creuse d'une cavité, culture *cratériforme*; en culture on observe des formes de reproduction qui ont l'aspect de grappes de raisin. Cet organisme peut être inoculé à l'homme facilement, en ayant soin de rendre la sueur alcaline par ingestion de 10 à 12 grammes de bicarbonate de soude, ou en faisant sur la peau une brûlure légère qui détermine une vésicule de sérum dans laquelle on fait l'inoculation. On peut l'inoculer aussi au cobaye. Une variété de cette même espèce se distingue par un mycélium encore plus résistant que celui du type précédent et par une culture chargée de striations concentriques (*trichophyton cratériforme* β). — Fig. 797. Trychophyton endothrix: A, gaine du poil; B, chaînettes de spores; C, filaments (dichotomie). — *Trichophyton acuminatum*. Espèce qui se rencontre dans certaines teignes tondantes de l'enfant, et qui se caractérise par des spores irrégulières et bossuées, contenues dans un mycélium fragile qui se brise avant que le cheveu soit dissous dans la solution de potasse; sa culture sur milieu sucré prend un aspect montueux, accuminé, d'où son nom. Le *Trichophyton violaceum* semble être une variété de la même espèce; il a les mêmes caractères, mais de plus sa culture prend en vieillissant une teinte violet noir. — *Trichophyton ectothrix* ou *endo-ectothrix*. Espèce dont les spores irrégulières siègent, suivant les variétés, soit toujours en dehors du cheveu (*ectothrix*), soit à la fois en dehors et en dedans du cheveu (*endo-ectothrix*). Ces trichophytons sont parasites de certains animaux et se propagent à l'homme par contagion; ils se rencontrent rarement dans les teignes de l'enfant; ce sont eux qui donnent la plupart



Fig. 797. — *Trychophyton endothrix.*

des cas de trichophytie de la barbe, des ongles, et de trichophytie des régions glabres (herpès circiné). Les principales variétés sont le *Trichophyton gypseum* du cheval, donnant des cultures blanches, et qui est le parasite du kérion de Celse; le *Trichophyton rosaceum*, d'origine aviaire, qui donne des cultures roses; le *Trichophyton niveum*, qui vient du chat et dont la culture est d'un blanc de neige et duveteuse (Sabouraud). La fréquence relative de ces différents tricophytons dans les trichophyties humaines est variable suivant les pays, et les espèces qui sont rares dans certaines régions, comme à Paris, sont au contraire fréquentes dans d'autres.

**TRICHOPTILOSE.** s. f. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et πτίλον, plume]. Altération des cheveux dans laquelle chaque cheveu malade devient sec et terne, et se casse à son extrémité ou parfois se fend dans sa longueur. Cette altération se rencontre dans certaines affections du cuir chevelu, parasitaires comme la trichophytie, ou non parasitaires comme l'eczéma et la séborrhée sèche; elle peut se montrer aussi dans certaines maladies générales graves, phtisie, fièvre typhoïde; plus rarement elle apparaît indépendamment de toute maladie et coïncide alors souvent avec la *trichorrhexie noueuse*.

**TRICHORRHEXIE.** s. f. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et ῥῆξις, rupture]. Nom donné par Kaposi à la *trichoptilose*. — La *trichorrhexie noueuse* ou *trichorrhexis nodosa* est caractérisée par ce fait que les cheveux se gonflent en un ou plusieurs points de leur longueur, éclatent et se fendent en plusieurs brins séparés, puis se rompent complètement. Cette affection se rencontre à la barbe chez l'homme, aux cheveux et au pubis chez la femme. D'après Brocq, elle serait très fréquente actuellement à Paris chez la femme du monde, où elle se localise surtout à l'extrémité des cheveux qui se cassent et perdent peu à peu de leur longueur. L'étiologie n'est pas connue; certains auteurs font de cette affection un trouble trophique, d'autres une maladie parasitaire. Le traitement consiste à couper les poils au-dessus du point où se trouvent les nodosités, à graisser le cuir chevelu et les cheveux eux-mêmes avec de l'huile, et à traiter le pityriasis, qui coïncide souvent avec cette affection.

**TRICHORRHIZE.** s. m. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et ῥίζα, racine] (Meininger). Production de cils anormaux surnuméraires différents des autres en ce qu'ils ne sont pas étranglés entre le collet et le bulbe, et qu'ils sont noirs dans cette étendue au lieu d'être plus pâles que dans la portion aérienne. Leur bulbe, plus profondément implanté, est souvent recourbé à angle droit relativement au poil même; néanmoins leur partie aérienne est parallèle à celle des cils normaux, ce qui les distingue de ceux du trichiasis. Les *trichorrhizes*, lorsqu'ils irritent le globe de l'œil et donnent lieu à des conjonctivites, doivent être arrachés sans les casser, car autrement ils repoussent.

**TRICHOSANTHE.** s. m. [*trichosanthes*, de θρὶξ, τριχὸς, poil, et ἄνθος, fleur]. Genre de la famille des cucurbitacées, dont une espèce (*Trichosanthes anguina*, L.) est alimentaire en Chine, et une autre (*T. cucumerina*, L.) est un purgatif et vomitif violent usité aux Indes.

**TRICHOSIS.** s. m. [τρίχωσις]. Nom donné: 1° au *trichiasis*; 2° au *pinguicula*; 3° à la production de poils par de la peau mise en communication avec les muqueuses de la vessie ou de l'uretère. V. Hétérotopie et Pilimiction. — *Trichosis area* (Good). Le *porrigo decalvans*.

**TRICHOSOME.** s. m. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et σῶμα, corps]. Genre de vers nématoïdes des mammifères et des oiseaux, voisin des trichocéphales. — *Trichotoma subcompressa*. Nom donné primitivement au filaire bronchial.

**TRICHOSPORIE.** s. f. Maladie des poils causée par un *Trichosporum* et qui n'est autre que la *piedra* de Colombie et la *piedra nostras* appelée aussi *trichomycose noueuse*.

**TRICHOSPORUM.** s. m. Genre de champignons arthromycètes (Vuillemin), parasites des cheveux, formés de cellules à double contour, à noyau nucléolé, réunies par une substance agglutinante, ayant l'aspect d'une mosaïque. Ce genre comprend plusieurs espèces dont les principales sont: le *Trichosporum giganteum*, parasite de la *piedra* de Colombie, et cultivant facilement en bouillon, en gélose glycérinée, dans le sérum du lait; le *Trichosporum Beigœli*, le *Trichosporum ovoides* et le *Trichosporum ovale*, qui seraient les parasites de la *piedra nostras*.

**TRICHOTILLOMANIE.** s. f. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu; τίλλω, j'arrache, et μανία, manie]. Nom donné par Hallopeau à la même habitude morbide que Besnier a appelée *trichomanie*. V. ce mot.

**TRICHOTOME.** adj. [*trichotomus*, de τρίχα, en trois, et τομή, section; all. *dreitheilig*, angl. *trichotomous*, it. et esp. *tricotomo*]. Se dit de toute partie qui se divise et se subdivise par trois.

**TRICHOXEROSIS.** s. f. V. Trichoptilose.

**TRICHURIDE.** s. m. Nom donné au trichocéphale par les premiers auteurs qui l'ont observé au XVIII^e^ siècle. C'est seulement en 1782 que Göze reconnut que l'extrémité effilée était la tête et non la queue comme on l'avait cru auparavant, et donna à ce ver le nom qu'il porte depuis.

**TRICOQUE.** adj. [*tricoccus*, de *tres*, trois, et *coccus*, grain; all. *dreikapselig*, angl. *tricoccus*]. Se dit d'un fruit composé de trois coques.

**TRICROTE.** adj. [de τρεῖς, trois, et κρότος, battement]. — *Pouls tricrote*. Pouls dont la courbe présente une ligne de descente interrompue par deux soulèvements secondaires. V. Sphygmogramme.

**TRICUSPIDE.** adj. [*tricuspis*, de *tres*, trois, et *cuspis*, pointe; all. *dreigipfelig*, *dreispitzig*, angl. *tricuspid*, it. et esp. *tricuspide*]. Qui est muni de trois pointes ou de trois sommets. — *Valvule tricuspide*. Nom donné (ainsi que celui de *triglochine*) au repli membraneux qui se trouve dans les cavités droites du cœur, entre l'oreillette et le ventricule, parce que les anciens anatomistes lui décrivaient seulement trois festons. En réalité, elle a quatre angles ou pointes, dont un est seulement plus petit que les autres. Par son bord supérieur, cette valvule est fixée à l'anneau fibro-cartilagineux de l'orifice auriculo-ventriculaire droit; elle est libre dans la cavité du ventricule par son bord inférieur. L'une de ses faces est lisse; l'autre reçoit, ainsi que le bord libre, l'insertion des tendons par lesquels les colonnes charnues agissent sur la valvule. V. Cœur.

**TRICUSPIDIEN, ENNE.** adj. Qui appartient à la valvule tricuspide. — *Insuffisance tricuspidienne*. V. Insuffisance.

**TRIDENT.** s. m. [*tridens*, de *tres*, trois, et *dens*, dent; all. *Dreizack*, angl. *trident*, it. et esp. *tridente*]. — *Trident de Jobert pour l'extraction des corps étrangers du genou*. Instrument composé d'une canule creuse terminée par un fer de lance au-dessus duquel sont deux ouverture communiquant avec l'intérieur de la canule, et livrant passage à deux tiges d'acier qui, lorsqu'elles sont développées, donnent à cet instrument la forme d'un trident. A l'aide d'une vis on rend immobiles les tiges d'acier une fois sorties, pendant qu'on maintient l'appareil fixé à l'aide d'une plaque à oreilles. Il sert à retenir les corps étrangers dans le tissu conjonctif sous-cutané, après qu'on les a fait sortir de la capsule articulaire, avant d'en achever l'extraction. V. Corps *étrangers*.

**TRIDERMIQUE.** adj. [de τρεῖς, trois, et δέρμα, peau, membrane]. Qui est composé de trois membranes ou couches. — Se dit de la portion du blastoderme aux dépens de laquelle se forme l'embryon, et qui est composée de trois

feuillets, par opposition au reste de la vésicule blastodermique qui est successivement *monodermique*, puis *didermique* (E. Van Beneden), c'est-à-dire formée d'une, puis de deux couches cellulaires. || En pathologie, se dit d'une tumeur développée au niveau de l'ovaire ou du testicule et contenant des éléments venant des trois feuillets de l'embryon ; c'est une variété de kyste dermoïde.

**TRIDÉROATLODYME.** adj. et s. Genre peu connu de monstres triples.

**TRIDÉRODYME.** adj. et s. Genre douteux de monstres triples.

**TRIELCON.** s. m. [de ἕλκειν, tirer; all. *Trielcon, dreiarmiger Kugelzicher*, angl. *trielcon*, c'est-à-dire extracteur à trois branches]. Instrument (Percy) destiné à l'extraction des corps étrangers des plaies. Il est composé de deux branches de 32 centimètres de longueur, déliées, polies, aplaties, terminées chacune par une sorte d'ongle à bords mousses et minces. Elles sont assemblées par un cliquet tournant qui permet de les séparer pour pouvoir les introduire l'une après l'autre. L'une des branches est terminée à son extrémité supérieure par un anneau, et l'autre par une curette demi-circulaire de 7 millimètres de profondeur. L'anneau de la première branche se dévisse et porte un tire-fond qui se trouve logé dans l'intérieur de la branche. Cet instrument peut suppléer aux tire-balles de toute espèce, aux curettes et aux tire-fond.

**TRIENCÉPHALE.** s. m. Genre de monstres otocéphaliens.

**TRIÉTHYLAMINE.** s. f. V. Éthylamine.

**TRIÉTHYLARSINE.** s. f. [$As(C^4H^5)^3$]. Liquide incolore, huileux, réfringent, bouillant à 140°, qui se forme par action de l'iodure d'éthyle sur l'arséniure de sodium.

**TRIÉTHYLPHOSPHINE.** s. f. [$Ph(C^4H^5)^3$]. Corps liquide, d'une densité de 0,812, bouillant à 127°, insoluble dans l'eau, qui se forme par action de l'hydrogène phosphoré sur l'iodure d'éthyle.

**TRIEUR.** s. m. — *Maladie des trieurs de laine* (en angl. *woolsorter's disease*). Maladie observée depuis longtemps à Bradfort en Angleterre chez les trieurs de laine, et qui n'est qu'une variété de charbon interne à localisation pulmonaire primitive. V. Charbon.

**TRIFACIAL, ALE.** adj. et s. m. [all. *der dreifache Gesichtsnerv*, angl. *trifacial*, it. *trifacciale*, esp. *trifacial*]. V. Trijumeau.

**TRIFÉMORO-ROTULIEN.** adj. et s. m. [it. et esp. *trifemoro-rotuliano*]. V. Triceps *crural*.

**TRIFERRINE.** s. f. Corps résultant de la combinaison d'acide paranucléinique avec le fer; il contient 9 p. 100 d'azote, 2,5 p. 100 de phosphore et 22 p. 100 de fer. On le prescrit à la dose de 30 centigrammes trois fois par jour.

**TRIFIDE.** adj. [*trifidus*, all. *dreispaltig*, angl. *trifid*, it. et esp. *trifido*]. Qui est divisé en trois parties, segments ou lobes.

**TRIGASTRIQUE.** adj. [de τρεῖς, trois, et γαστὴρ, ventre; all. *dreibäuchig*, angl. *trigastric, threebellied*, it. et esp. *trigastrico*]. Qui a trois ventres. — Se dit des muscles qui ont trois portions charnues.

**TRIGÉMINÉ, ÉE.** adj. [*trigeminatus*, de *tri*, trois fois, et *geminatus*, doublé]. — En pathologie, *pouls trigéminé*, état particulier du pouls, caractérisé par ce fait que trois pulsations se suivent à intervalle très court, et sont séparées du groupe suivant de trois pulsations, par un espace plus considérable.

**TRIGLE.** s. m. Nom d'un genre de poissons acanthoptérygiens alimentaires.

**TRIGLOCHINE.** adj. [*triglochine*, τριγλώχιν, de τρεῖς, trois, et γλωχὶν, pointe; all. *dreizipfelig*, angl. *three-pointed*, esp. *trigloquine*]. V. Tricuspide.

**TRIGONE.** s. m. [de τρεῖς, trois, et γωνία, angle; all. *Trigonum*, *Dreieck*, angl. *trigon*, it. et esp. *trigono*]. Qui offre trois angles. — *Trigone cérébral*. V. Voûte *à trois piliers*. — *Trigone extra vésical* ou *vaginal* (Pawlik). Trigone formé par la colonne antérieure du vagin, qui, à sa partie moyenne, se divise en deux branches divergentes qui vont rejoindre les extrémités d'un repli transversal situé au-dessous de l'orifice externe du col. Ce trigone répond ligne pour ligne au trigone vésical de Lieutaud; son angle antérieur répond à l'extrémité vésicale de l'urètre, ses deux angles postérieurs indiquent les points où les les deux uretères débouchent dans la vessie. — *Trigone vésical*. V. Vessie.

**TRIGONOCÉPHALE.** s. m. [de τρίγωνος, triangulaire, et κεφαλὴ, tête]. Serpent venimeux d'Amérique (*Trigonocephalus lanceolatus*), qui est aussi dangereux que les crotales; il atteint 2 mètres et plus de longueur.

**TRIGONOCÉPHALIE.** s. f. Malformation du crâne qui affecte une forme triangulaire à sommet antérieur.

**TRIIODURE.** s. m. V. Iodure *de potassium*.

**TRIJUMEAU** ou **TRIFACIAL.** adj. et s. m. [*tergeminus*, all. *Trillingsnerv*, it. *trigemello*, esp. *trigemelo*]. Nom




Fig. 798. — *Trijumeau.*

donné au nerf de la cinquième paire crânienne, parce qu'il se divise en trois branches. — Fig. 798. Portion motrice de la cinquième paire chez le cheval (fig. I). A, portion motrice de la cinquième paire qui embrasse en forme de collier le nerf maxillaire inférieur; A', branche auriculo-temporale qui est entourée par une anse provenant de la portion motrice; O', autre portion du nerf auriculo-temporal provenant exclusivement de la portion sensitive du maxillaire inférieur et envoyant un filet anastomotique S à la corde du tympan 1; S', autre filet allant du maxillaire inférieur à la corde du tympan 1; B, rameau buccal du maxillaire inférieur, venant en plus grande partie de la

portion motrice du nerf; CP, filet moteur pour le muscle crotaphyte; V, filet moteur pour le voile du palais; R, rameau moteur pour le ptérygoïdien; Z, branche ophtalmique de la cinquième paire, U, branche maxillaire supérieure de la cinquième paire; X, nerf lingual; Y, nerf dentaire inférieur; — (fig. II), même nerf que précédemment vu par la face externe; C' M, filets massétériens et crotaphytes venant de la portion motrice du maxillaire inférieur et auxquels se mêlent cependant quelques fibres venant de la portion sensitive du nerf; D, branche ophtalmique; E, nerf maxillaire supérieur; F, nerf dentaire; H, nerf lingual; A, portion de la branche auriculo-temporale (Claude-Bernard). — C'est la troisième paire de Galien, Vésale, Fallope, etc.; cinquième paire de Willis, nerf trijumeau de Winslow; sympathique moyen de Wrisberg; nerf trifacial de Chaussier; nerf mixte de Gall. Il se détache de l'encéphale par *deux racines*, dont l'origine apparente se trouve sur le bord externe de la protubérance annulaire, au niveau du point où elle se confond avec les pédoncules cérébelleux moyens: l'une *grosse, essentiellement sensitive*, l'autre *petite, essentiellement motrice*, séparées par quelques fibres de la protubérance. La racine motrice, ou *nerf masticateur*, a pour origine réelle un noyau bulbaire à grosses cellules, situé sur le prolongement des cornes antérieures de la moelle épinière. L'origine réelle de la racine sensitive a lieu sur toute l'étendue de la substance grise qui prolonge dans le bulbe rachidien la corne postérieure de la moelle: ses fibres d'origine, auxquelles se joignent quelques fibres venues du *locus cœruleus* et du voisinage de l'aqueduc de Sylvius, montent dans l'épaisseur du bulbe, en communiquant dans ce trajet avec les noyaux d'origine des nerfs facial, auditif, glosso-pharyngien, pneumogastrique, spinal et grand hypoglosse, ce qui explique un grand nombre de mouvements réflexes, tels que la toux, l'éternuement, la déglutition, etc. (Schröder van der Kolk). De la protubérance, le nerf trijumeau se porte en haut, en dehors et en avant, et gagne le bord supérieur du rocher, où il se renfle, dans une dépression de ce bord, pour former le ganglion de Gasser. La racine motrice du trijumeau, qui, d'abord supérieure à la racine sensitive, lui est inférieure à ce niveau, passe au-dessous du ganglion sans prendre aucune part à sa constitution. De ce ganglion, de forme semi-lunaire, qui représente un renflement de la portion sensitive du nerf, et qui reçoit, par sa face profonde, quelques filets nerveux sympathiques, partent trois grosses branches: 1° le *nerf ophtalmique de Willis*, qui pénètre dans l'épaisseur de la paroi externe du sinus caverneux, à l'extrémité antérieure duquel il se divise en trois rameaux, *nasal*, *frontal* et *lacrymal*, qui donnent la sensibilité à la peau du front, de la paupière supérieure, du lobule du nez, à la conjonctive, à la partie antérieure de la pituitaire, à la glande lacrymale, et qui fournissent les nerfs ciliaires par le *ganglion ophtalmique*; 2° le *maxillaire supérieur*, qui traverse le trou grand rond, pénètre dans le canal sous-orbitaire, sort par le trou sous-orbitaire, se divise en un grand nombre de filets qui s'anastomosent avec ceux du nerf facial, et se distribue à la peau de la paupière inférieure, de la joue, des parties latérales du nez et de la lèvre supérieure; à la muqueuse de la joue et de la lèvre supérieure, du sinus maxillaire, du canal nasal; aux dents et aux gencives de la mâchoire supérieure. Par le ganglion *sphéno-palatin*, il se distribue à la muqueuse qui avoisine la trompe d'Eustache, à celle de la partie postérieure des fosses nasales, du voile du palais et de la voûte palatine; aux muscles palato-staphylin et péristaphylin interne; 3° le *maxillaire inférieur*, formé par la réunion de la portion *motrice* du trijumeau (*nerf masticateur*) à la troisième branche émanée du ganglion de Gasser, sort du crâne par le trou ovale, et se distribue à la muqueuse des deux tiers antérieurs de la langue; aux glandes sous-maxillaires, sublinguales et parotides, ainsi qu'aux gencives et aux dents de la mâchoire inférieure; à la muqueuse, à la peau de la lèvre inférieure et du menton, à la peau de la partie antérieure du pavillon de l'oreille et de la région temporale; au conduit auditif; par le *ganglion otique*, il se distribue au muscle interne du marteau, au péristaphylin externe, à la muqueuse du tympan. Enfin la branche motrice (*nerf masticateur*, Charles Bell) répand ses rameaux dans les muscles élévateurs, diducteurs (temporal, masséter, ptérygoïdiens externe et interne, péristaphylin externe), abaisseurs de la mâchoire inférieure (mylo-hyoïdien et ventre antérieur du digastrique), et dans les muscles tenseurs du voile du palais.

**TRILABE.** s. m. [de τρεῖς, trois, et λαβεῖν, prendre]. V. LHITOLABE.

**TRILLO** (Espagne). *Eaux chlorurées sodiques et sulfurées calciques*, tièdes et chaudes, 23° à 30°. Altitude: 720 mètres. Établissement: 20 juin au 20 septembre.

**TRILOBÉ, ÉE.** adj. [*trilobus*, all. *dreilappig*, angl. *trilobate*, it. *trilobato*, esp. *trilobado*]. Qui se partage en trois lobes.

**TRILOCULAIRE.** adj. [*trilocularis*, all. *dreifächerig*, angl. *trilocular*, it. *triloculare*, esp. *trilocular*]. Qui est divisé intérieurement en trois loges.

**TRIMAMME.** adj. et s. [de *tres*, trois, et *mamma*, mamelle]. Se dit de l'anomalie caractérisée par trois mamelles et de celui qui les porte.

**TRIMARGARINE.** s. f. [all. *Trimargarin*, angl. *trimargarine*, it. *trimargarina*]. L'acide margarique forme, d'après Berthelot, deux combinaisons neutres avec la glycérine. Ce sont: 1° la *monomargarine* ($C^{40}H^{40}O^{3}$), obtenue en chauffant un mélange de glycérine et d'acide margarique à 100° pendant six heures (Berthelot). Neutre, blanche, peu soluble dans l'éther froid; cristallisable, biréfringente, fusible à 56°, solidifiable à 49°. Son point de fusion varie: 1° selon que l'on prend la matière cristallisée ou fondue; 2° avec la température à laquelle on l'a conservée avant de la fondre; 3° avec celle à laquelle on l'a solidifiée; 4° avec la forme et la nature des vases; 5° avec le contact ou non de l'eau. — 2° *Trimargarine* ($C^{108}H^{104}O^{12}$). Substance très répandue dans les corps gras naturels, où elle est mélangée à l'oléine et à la stéarine dont on n'a pu l'isoler à l'état de pureté; c'est la margarine naturelle. Berthelot, en chauffant la monomargarine avec un excès d'acide margarique, à 270°, pendant quelques heures, a obtenu une substance fusible à 60°, solidifiable à 52°, qui est probablement la trimargarine, mais qui n'est pas parfaitement pure.

**TRIMÉTHYLAMINE.** s. f. [en atomes $Az(CH^{3})^{3}$]. Corps rencontré dans les produits de distillation du sang et de l'urine, accompagnée presque toujours de son isomère, la propylamine $AzH^{2}(C^{3}H^{7})$; dans le sang, il provient probablement de la décomposition de la lécithine. V, MÉTHYLAMINE. — *Chlorhydrate de triméthylamine.* Il a été employé contre le rhumatisme articulaire aigu à la dose de 0gr,50 à 1 gramme.

**TRIMORPHE.** adj. [*trimorphus*, de τρεῖς, trois, et μορφή, forme; all. *trimorph*, *dreigestaltig*, angl. *trimorphous*, it. et esp. *trimorfo*]. Se dit d'une substance qui peut donner des cristaux appartenant à trois systèmes différents, ou à un même système, mais avec de telles différences d'angles, qu'on ne saurait les dériver d'une forme fondamentale.

**TRIMORPHISME.** s. m. [all. *Trimorphismus*, it. et esp. *trimorfismo*]. État des substances trimorphes.

**TRINGIBIN** ou **TÉRÉNIABIN.** s. m. V. MANNE *liquide*.

**TRINGLE.** s. f. — *Tringle médullaire*. La voûte à trois piliers.

**TRINITRINE.** s. f. [*nitroglycérine*]. On emploie une solution alcoolique au centième comme anti-hystérique, antispasmodique, antinévralgique, spécialement dans l'angine de poitrine, à la dose de 2 à 3 gouttes par jour; le plus souvent on se sert de la formule suivante (Huchard): solution alcoolique de trinitrine au centième, XXX gouttes, eau distillée, 300 grammes, trois cuillerées à soupe par jour.

**TRINITROGLYCÉRINE.** s. f. V. NITROGLYCÉRINE.

**TRINITROPHÉNIQUE.** adj. V. PICRIQUE.

**TRINITRORÉSORCINE.** s. f. V. STYPHINIQUE.

**TRINTANELLE.** s. f. V. TARTON-RAIRE.

**TRIOCÉPHALE.** s. m. V. TRIENCÉPHALE.

**TRIOLÉINE.** s. f. [$C^{114}H^{104}O^{12}$ ou, en atomes, $C^3H^5O^3(C^{18}H^{33}O)^3$]. Substance incolore, inodore, insipide, très soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans l'eau, qui entre dans la composition de la plupart des corps gras, surtout des huiles: c'est l'oléine naturelle, qu'on ne peut obtenir parfaitement pure. Elle a été préparée artificiellement par Berthelot.

**TRIONAL.** s. m. (*diéthylsulfoneméthyléthylméthane*). Corps cristallisé, inodore, peu soluble dans l'eau froide (1 gramme pour 320), plus soluble dans l'eau chaude et l'alcool; sa solution a une saveur amère. Il ne diffère du sulfonal que parce qu'un atome *méthyl* est remplacé par un atome *éthyl*; quand les deux atomes *méthyl* du sulfonal sont remplacés par deux atomes *éthyl*, on a le *tétronal*, corps moins actif et complètement inusité aujourd'hui. Le trional est un hypnotique; il agit à la dose de 0gr,50 à 1 gramme et 1gr,50, et procure le sommeil en quinze à vingt minutes. On l'administre en cachets ou en émulsion dans l'huile avec de la gomme arabique et adragante; et on fait suivre la prise du médicament de l'ingestion d'une tasse de liquide chaud tel qu'une infusion de tilleul. On peut aussi donner le trional en lavement.

**TRIORCHIDE.** adj. et s. m. τρίορχος, de τρεῖς, trois, ὄρχις, testicule]. S'est dit des individus supposés porter trois testicules, ce qui n'a jamais été observé; on a pris des tumeurs des bourses, de l'épididyme ou du cordon, pour un troisième testicule.

**TRIOXYDE.** s. m. V. TRITOXYDE.

**TRIOXYMÉTHYLÈNE.** s. m. V. PARAFORME. On a préconisé ce corps pour la stérilisation des sondes et des bougies en gomme, en exposant ces objets aux vapeurs de formol qu'il dégage.

**TRIOXYPROTÉINE.** s. f. [all. *trioxyprotein*, angl. *trioxyproteine*, it. *triossiproteina*, *tritoxyde* ou *trioxyde de protéine*] (Mulder). V. PROTÉINE.

**TRIPALMITINE.** s. f. [all. *Tripalmitin*, angl. *tripalmitine*, it. et esp. *tripalmitina*] [$C^{102}H^{98}O^{12}$, ou en atomes, $C^3H^5O^3(C^{16}H^{31}O)^3$]. Elle est semblable à la palmitine naturelle, d'où elle a été longtemps extraite sous le nom de *margarine*. Elle fond à 60° et se solidifie à 46°. Elle a été préparée artificiellement par Berthelot.

**TRIPAN** ou **TRIPANG.** s. m. Espèce d'holothurie (*Holothuria edulis*) alimentaire en Chine.

**TRIPARAGNATHE.** adj. et s. Nom d'un genre de monstres doubles.

**TRIPHÉNINE.** s. f. (*propionylphénétidine*). Poudre blanche, cristalline, très soluble dans l'eau froide, légèrement amère. Ce corps a été préconisé par von Mering comme antipyrétique et antinévralgique; on l'administre à la dose de 1 à 3 grammes par vingt-quatre heures, par cachets de 0gr,50.

**TRIPHOCÉNINE.** s. f. V. TRIVALÉRINE.

**TRIPLÉGIE.** s. f. [de τρεῖς, trois, et πλήσσειν, frapper]. Paralysie de trois membres: hémiplégie d'un côté et monoplégie du côté opposé.

**TRIPLE QUOTIDIEN.** adj. V. INTERMITTENT.

**TRIPLOÏDE.** s. m. et adj. [de τριπλόος, triple, et εἶδος, forme; all. *dreifüssiger Hebel*, angl. *triploid*, esp. *triploides*]. V. ÉLÉVATOIRE.

**TRIPOLI.** s. m. [ainsi nommé de *Tripoli*, ville d'où le tripoli vient principalement; all. *Tripelstein*, *Tripel*, angl. *tripoli*, it. *tripolo*, esp. *tripol*]. Nom donné à des couches géologiques de silice pulvérulente, à grains presque impalpables, réunis en feuillets minces, d'une teinte rougeâtre ou jaune pâle. La plupart des tripolis sont formés de dépouilles siliceuses d'infusoires fossiles, dont la dureté les fait servir au polissage des métaux et des verres.

**TRIQUE-MADAME.** s. f. V. ORPIN.

**TRISCAPULO-HUMÉRO-OLÉCRANIEN.** adj. et s. m. V. TRICEPS *brachial*.

**TRISEL.** s. m. [all. *Drittelsalz*, angl. *trisalt*, it. *trisale*, esp. *trisal*]. Sel qui renferme trois fois autant d'acide pour la même quantité de base, ou trois fois autant de base pour la même quantité d'acide, que le sel neutre correspondant.

**TRISMUS.** s. m. [τρισμὸς, de τρίζω, je grince; all. *Mundklemme*, angl. *trismus*, *locked jaw*, it. et esp. *trismo*]. Serrement des mâchoires par la contraction spasmodique des muscles élévateurs du maxillaire inférieur, qui fait que la bouche demeure forcément fermée; il est ainsi nommé à cause du grincement des dents qui l'accompagne. V. CONTRACTURE et TÉTANOS.

**TRISPLANCHNIE.** s. f. Nom donné par quelques médecins au choléra indien, considéré comme une affection du nerf grand sympathique ou trisplanchnique.

**TRISPLANCHNIQUE.** adj. et s. m. [*trisplanchnicus*, de τρεῖς, trois, et σπλάγχνον, viscère; all. *trisplanchnisch*, angl. *trisplanchnic*, it. et esp. *trisplancnico*] (Chaussier). Le nerf grand sympathique, parce que ses ramifications se distribuent dans les trois cavités splanchniques.

**TRISTÉARINE.** s. f. [all. *Tristearin*, angl. *tristearine*, it. et esp. *tristearina*] $C^{114}H^{110}O^{12}$; en atomes $C^3H^5O^3(C^{18}H^{35}O)^3$] Stéarine naturelle qui existe dans une foule de matières grasses, surtout dans le suif de bœuf ou de mouton, d'où on l'extrait à l'état impur. On l'obtient pure, artificiellement, en chauffant la monostéarine à 270° pendant trois heures avec 15 à 20 fois son poids d'acide stéarique (Berthelot); elle fond alors à 71° et se solidifie à 55°. Du reste, son point de fusion varie, comme celui de la trimargarine, dans certaines conditions.

**TRISTÉARIQUE.** adj. Qui contient trois équivalents d'acide stéarique: *mannite tristéarique*.

**TRISTERNAL.** adj. et s. La troisième pièce du sternum (Béclard).

**TRISTICHIASIS.** s. m. V. TRICHIASIS.

**TRISTIMANIE.** s. f. V. MÉLANCOLIE.

**TRISTIQUE.** adj. [de τρεῖς, trois, et στίχος, rang]. Se dit des parties qui sont rangées par trois le long d'un axe commun.

**TRISTOMIENS.** s. m. pl. V. TRÉMATODE.

**TRISULFURE.** s. m. V. SULFURE.

**TRITÉOPHYE.** s. f. [*tritæophya*, τριταιοφυής, de τριταῖος, tous les trois jours, et φύεσθαι, naître; all. *dreitägiges Wechselfieber*, angl. *tritæophyia*, it. et esp. *triteofia*]. Fièvre intermittente ou rémittente tierce, qui diffère de la fièvre tierce, en ce que ses accès ne sont pas complets et réguliers, n'offrent pas les stades de froid, de chaleur et de sueur que l'on observe dans les fièvres intermittentes tierces complètes.

**TRITICINE.** s. f. [de *triticum*, blé]. Un des noms du *gluten*. ‖ *Triticine* ($C^{24}H^{22}O^{22}$). Substance gommeuse,

neutre, insipide, soluble dans l'eau, extraite de la racine du chiendent (*Triticum repens*).

**TRITO** [de τρίτος, troisième]. V. PROTO.

**TRITOCHLORURE.** s. m. — *Tritochlorure de fer.* V. PERCHLORURE.

**TRITON.** s. m. Genre de batraciens urodèles aquatiques, voisins des salamandres, dont la peau fournit une humeur analogue à celle de ces dernières. L'espèce la plus répandue est le *Triton cristatus*, Laurenti.

**TRITOXYDE.** s. m. [*tritoxidum*, all. et angl. *Tritoxyd*, it. *tritossido*, esp. *tritoxido*]. Troisième des oxydes d'un corps qui peut se combiner avec l'oxygène en plusieurs proportions différentes. V. OXYDE.

**TRITURANT, ANTE.** adj. [all. *zerreibend*, angl. *triturating*, it. *triturante*]. Qui sert à la trituration. — *Surface triturante des dents.* Celle des molaires, sur laquelle les dents de l'autre mâchoire écrasent les aliments.

**TRITURATION.** s. f. [*triuratio*, all. *Zerreiben*, angl. *trituration*, it. *triturazione*, esp. *trituracion*]. Action de réduire une substance en poudre, en la broyant circulairement dans un mortier, entre l'extrémité du pilon et le fond du mortier, différant de la *contusion* par la manière dont on fait mouvoir le pilon. Elle est employée surtout pour la pulvérisation des matières résineuses, que la chaleur produite par la contusion ramollirait.

**TRIVALÉRINE.** s. f. [*triphocénine*]. Liquide neutre, huileux, d'odeur faible et désagréable, obtenu en chauffant à 220°, pendant huit heures, la divalérine avec huit à dix fois son poids d'acide valérique.

**TRIVALVE.** adj. [*trivalvis*, all. *dreiklappig*, angl. *trivalvular*, it. *trivalvulo*, esp. *trivalvo*]. Qui a trois valves.

**TRIVELIN.** s. m. V. LANGUE-*de-carpe*.

**TRIVENTRE.** adj. [esp. *triventre*]. V. TRIGASTRIQUE.

**TRIXIPHOPAGE.** adj. et s. Genre douteux de monstres triples.

**TROCART.** s. m. V. TROIS-QUARTS.

**TROCHANTER.** s. m. [*trochanter*, τροχαντήρ, de τροχάζειν, tourner; all. *Trochanter*, *Rollhügel*, angl. *trochanter*, it. *trocantere*, esp. *trocanter*]. Nom donné à deux tubérosités que présente l'extrémité supérieure du fémur. Le *grand trochanter* est une éminence volumineuse, située à la partie externe de cette extrémité; sa face externe donne attache au tendon du grand fessier, et se termine inférieurement par une crête à laquelle s'attache une portion du triceps; à sa face interne profondément excavée (*cavité digitale*) se fixent les muscles pyramidal, jumeaux et obturateurs; son bord antérieur donne attache au petit fessier, le postérieur au carré crural, et son sommet au moyen fessier. Le *petit trochanter*, situé en arrière et en dedans du précédent, au-dessous du col du fémur, donne attache aux tendons des muscles grand psoas et iliaque réunis. Les deux tubérosités sont réunies en arrière par une crête saillante, en avant par une ligne rugueuse, constituant la base du col du fémur.

**TROCHANTÉRIEN** ou **TROKANTÉRIEN, IENNE.** adj. [angl. *trochanterian*, it. et esp. *trocanteriano*]. Qui appartient au grand *trochanter*.

**TROCHANTIN.** s. m. [all. *kleiner Rollhügel*, it. *trocantino*, esp. *trocantin*]. Le petit trochanter.

**TROCHANTINIEN, IENNE.** adj. [angl. *trochantinian*, it. et esp. *trocantiniano*]. Qui a rapport au trochantin.

**TROCHIN.** s. m. [all. *kleiner Drehhügel*, it. et esp. *trocino*] (Chaussier). V. HUMÉRUS.

**TROCHINIEN, IENNE.** adj. [angl. *trocinian*, it. et esp. *trochiniano*]. Qui appartient au *trochin*.

**TROCHISCATION.** s. f. Division d'une pâte en trochisques.

**TROCHISQUE.** s. m. [*trochiscus*, τροχίσκος, trochisque, rondelle, de τροχὸς, roue; all. *Scheibchen*, angl. *troche*, it. *trocisco*, *trochisco*, esp. *trocisco*]. Nom donné autrefois à des médicaments composés d'une ou de plusieurs substances sèches, réduites en poudre, et auxquels on donnait la forme d'une tablette ronde, à l'aide d'un intermède non sucré, mucilage, mie de pain, suc végétal, etc. C'était l'absence du sucre dans les trochisques qui les différenciait des *tablettes*. On a ensuite fait des trochisques coniques, cubiques, pyramidaux. L'usage des uns et des autres est généralement abandonné. — *Trochisques d'Alhandal.* V. COLOQUINTE. — *Trochisques escarrotiques.* Ils sont composés d'une partie de sublimé corrosif, de deux parties d'amidon en poudre, et de mucilage de gomme adragant. — *Trochisques escarrotiques de minium.* Ils sont préparés avec: minium, 4 grammes; sublimé corrosif, 3 grammes; mie de pain tendre, 32 grammes, et eau distillée, quantité suffisante. On fait une pâte qu'on divise en trochisques de 15 centigrammes, ayant la forme de grains d'avoine. On les employait pour ouvrir les bubons vénériens, les tumeurs scrofuleuses, etc.

**TROCHITER.** s. m. [all. *grosser Drehhügel*, angl. *trochiter*, it. *trocitere*] (Chaussier). V. HUMÉRUS.

**TROCHITÉRIEN, IENNE.** adj. [angl. *trochiterian*, it. *trociteriano*]. Qui appartient au trochiter.

**TROCHLÉATEUR.** adj. [all. *Augenrollmuskel*, angl. *trochleary*, it. *trocleare*, esp. *trocleador*]. V. OBLIQUE (*Grand*) *de l'œil.*

**TROCHLÉE.** s. f. [*trochlea*, de τροχιλία, poulie; all. *Trochlea*, *Rolle*, angl. *trochlea*, it. et esp. *trochlea*]. Genre de diarthroses, dit aussi *ginglyme angulaire*, dans lequel un os roule sur une poulie que lui présente l'autre surface articulaire. Il n'y a dans cette articulation que des mouvements de flexion et d'extension. Ainsi l'éminence articulaire que présente en dedans l'extrémité inférieure de l'humérus, et qui forme une espèce de poulie sur laquelle se déplace l'extrémité supérieure du cubitus dans les mouvements d'extension et de flexion de l'avant-bras, est un type de *trochlée*.

**TROCHOCÉPHALIE.** s.f. (τροχὸς, roue, et κεφαλή, tête). État arrondi de la tête, du crâne.

**TROCHOÏDE.** adj. [τροχοειδής, de τροχὸς, roue, et εἶδος, forme; all. *Rallengelenk*, angl. *trochoid*, it. *trocoide*, esp. *trocoides*]. — *Articulation trochoïde* (*ginglyme latéral*). Celle dans laquelle un cylindre osseux plein tourne dans un cylindre creux ou un anneau en partie osseux, en partie formé par un ligament semilunaire. Telle est l'articulation atloïdo-axoïdienne.

**TROÈNE.** s. m. [*Ligustrum vulgare*, L.]. Arbuste de la famille des oléinées, dont les feuilles et les fleurs passent pour astringentes.

**TROGLODYTE.** adj. et s. Nom donné en anthropologie aux hommes qui ont habité les cavernes. Il n'y a pas et il n'y a pas eu de race essentiellement troglodyte; des groupes plus ou moins nombreux d'individus, dans diverses races, ont seulement profité de l'existence des cavernes pour y habiter lorsqu'ils en ont trouvé.

**TROISIER** (Émile) (médecin français, né en 1844). — *Ganglion* ou *signe de Troisier.* Hypertrophie du ganglion sus-claviculaire du côté gauche dans le cas de cancer d'un organe abdominal; l'apparition de ce ganglion au cours d'une maladie abdominale à caractère mal défini, permet d'affirmer le diagnostic de cancer. — *Nodosités de Troisier et Féréol.* Nodosités sous-cutanées éphémères, observées dans le rhumatisme articulaire aigu franc.

**TROIS-QUARTS** ou **TROCART.** s. m. [*triquetrum*, all. *Trocar*, *Bauschstecher*, angl. *trocart*, it. *trequarti*, *trocarre*, esp. *trocar*]. Poinçon cylindrique, monté sur un manche, et contenu dans une canule proportionnée à son volume (fig. 799). Son extrémité perforante est terminée par une pointe triangulaire à trois côtés aigus et coupants. La

canule qui contient ce poinçon en laisse la pointe à découvert, et s'ajuste exactement à sa base, de manière à pénétrer avec elle dans la cavité, normale ou accidentelle, qu'on veut ponctionner. En retirant alors le trois-quarts, et maintenant la canule dans la cavité, le fluide auquel on veut donner issue s'écoule par cette canule, dont l'extrémité laissée à l'extérieur peut recevoir au besoin la canule




Fig. 799. — *Trois-quarts.*

d'une seringue destinée à remplir la cavité vidée avec de la teinture d'iode, etc. (V. Hydrocèle, Paracentèse, Ponction, Thoracocentèse). Le trois-quarts a été modifié selon la partie sur laquelle on avait à pratiquer la ponction, selon la profondeur, la direction du trajet que devait suivre l'instrument: aussi les trois-quarts sont-ils plus ou moins longs, plus ou moins volumineux, droits ou courbes, etc. — *Trois-quarts explorateur.* Trois-quarts extrêmement fin, qui ne fait qu'une ouverture capillaire, semblable à celle des aiguilles à acupuncture, et dont on fait usage pour s'assurer de la présence ou de la nature d'un liquide dans une partie. S'il y a lieu de donner issue à un liquide, on retire le trois-quarts explorateur pour faire la ponction par les moyens ordinaires.

**TROIS-SIX.** adj. et s. m. V. Alcool *ordinaire.*

**TROLLIÈRE LA**) (France, Allier). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 7°.

**TROMBIDIÉS.** s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des acariens, à laquelle appartient le trombidion soyeux.

**TROMBIDION.** s. m. Acarien, qui vit sur le corps des insectes; la larve du *Trombidion holosericeum* est le *rouget*. V. ce mot.

**TROMBIDIOSE.** s. f. Dermatose causée par les individus du genre *Trombidion*, V. Rouget.

**TROMMER** (chimiste allemand contemporain). —*Réactif de Trommer.* V. Sucre *du foie.*

**TROMOPHILIE.** s. f. [de τρόμος, tremblement, φιλία, tendance). Aptitude à trembler; ce nom est parfois donné au tremblement essentiel héréditaire.

**TROMPE.** s. f. [*probosces*, προβοσκὶς, all. *Rüssel*, angl. *trunk*, it. *tromba*, esp. *trompa*]. Nez prolongé de l'éléphant et du tapir; suçoir charnu, rétractile et protractile, de certains insectes diptères. ‖ *Trompe d'Eustache* [σάλπιγξ, all. *eustachische Röhre*, *Ohrtrompete*, angl. *eustachian tube*, it. *tromba d'Eustachia*, esp. *trompa de Eustaquio*]. Canal en partie osseux, en partie fibro-cartilagineux et membraneux, dont une extrémité s'ouvre à la partie antérieure et supérieure de la caisse du tympan, et dont l'autre extremité, plus évasée (*pavillon de la trompe*), s'ouvre à la partie latérale et supérieure du pharynx, près de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde, à 7 centimètres de l'ouverture extérieure des fosses nasales, au niveau du bord supérieur du cornet inférieur. Ce canal, long de 35 centimètres, est tapissé par une muqueuse en continuité avec celle du pharynx, mais à épithélium prismatique vibratile: elle se continue avec celle de la caisse. Le calibre du conduit n'a que 2 millimètres de hauteur, et 1 millimètre de largeur au niveau de l'union de ses portions osseuse et cartilagineuse (*isthme de la trompe*); de là, il s'élargit dans les deux sens, de façon à atteindre 9 millimètres de hauteur sur 5 de largeur au niveau de son pavillon, 5 de hauteur sur 3 de largeur au niveau du tympan. Au niveau de l'isthme, la trompe forme un angle très obtus, à concavité inférieure, résultant de ce que les deux parties de la trompe n'ont pas une même direction. V. Sonde *de la trompe d'Eustache.* — *Trompe de Fallope* [all. *Muttertrompete*, angl. *fallopian tube*, it. *tromba di Falloppio*, esp. *trompa de Fa opio*; *oviducte*, *trompe utérine*]. Nom donné à deux conduits longs de 10 à 13 centimètres, qui naissent chacun de l'un des angles supérieurs de la matrice, et se portent à l'ovaire correspondant sur les côtés du détroit supérieur du bassin, le long du bord supérieur du ligament large, et entre ses deux feuillets (fig. 800). Leurs parois, épaisses de 1 millimètre environ, sont formées par: 1° un revêtement séreux, fourni par le péritoine; 2° des fibres-cellules longitudinales et circulaires, disposées en faisceaux, continues avec celles de l'utérus; 3° une muqueuse revêtue par un épithélium vibratile, et pourvue de plis longitudinaux relativement larges, surtout près du pavillon. D'abord droites et étroites, dans l'épaisseur des parois de l'utérus, qu'elles traversent

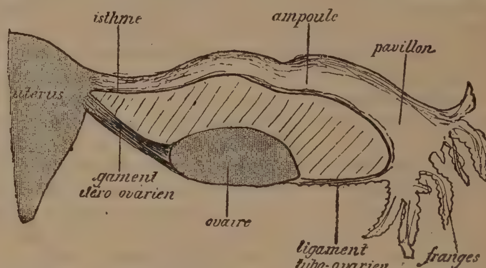



Fig. 800. — *Trompe* droite étalée, vue par derrière (Charpy).

sans se confondre avec elles, les trompes s'élargissent ensuite et deviennent flexueuses. Leur extrémité voisine de l'ovaire est libre, évasée (*pavillon de la trompe*), flottante et découpée dans son contour en franges ou languettes, ce qui fait donner à cette partie de la trompe le nom de *morceau frangé.* Dans le nombre de ces languettes, qui sont rouges et d'apparence musculaire, il en est toujours une ou deux, plus longues et plus fortes (*ligament de la trompe*), qui attachent l'extrémité de la trompe à l'ovaire. Au moment de la ponte ovulaire, le *pavillon de la trompe* s'applique étroitement contre l'ovaire, et forme ainsi de l'ovaire à l'utérus un conduit ininterrompu qui transmet l'ovule du premier de ces organes dans le second. V. Utérus.

**TROMYLE.** s. f. [de τρόμος, tremblement, et ὕλη, matière]. Nom donné aux cils vibratiles.

**TRONC.** s. m. [*truncus*, στέλεχος, all. *Stamm*, *Rumpf*, angl. *trunc*, it. et esp. *tronco*]. En zoologie, la partie principale du corps de l'animal, celle sur laquelle s'articulent les membres, définition qui, d'ailleurs, ne convient qu'aux animaux vertébrés; car dans la série des invertébrés, le mot *tronc* a des significations peu fixées. ‖ En anatomie, la partie la plus considérable d'une artère, d'une veine, d'un nerf, celle qui n'a encore fourni aucune division: *tronc basilaire*, *tronc cœliaque*, etc. — *Tronc innominé*, *anonyme* ou *brachio-céphalique.* V. Brachio-céphalique. ‖ En obstétrique, Présentation du *tronc.*

**TRONCATURE.** s. f. Nom donné aux *faces modifiantes* qui remplacent les arêtes d'une forme dominante, et donne ainsi une forme composée à un cristal simple. On dit alors que l'angle limité par l'arête est *tronqué*, et a face modifiante, ou *troncature*, s'appelle encore *face* ou *facette de troncature* de l'angle tronqué. Le mot *troncature* pourrait faire supposer que le cristal naît d'abord avec la forme primitive, puis perd ses angles ou ses arêtes, mais il n'en est rien; le cristal, aussi petit

qu'il soit, se présente avec la forme qu'il conservera toujours, ou quelquefois il est régulier, offre la forme type, lorsqu'il est encore infiniment petit, et se déforme à mesure qu'on le voit grandir sous le microscope.

**TRONCULE.** s. m. Terme employé par quelques anatomistes pour désigner un tronc vasculaire très petit.

**TROPACOCAÏNE.** s. f. V. Benzoïl-tropéine.

**TROPÆOLIQUE.** adj. — *Acide tropæolique.* Corps cristallisable, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, extrait par Müller du *Tropæolum majus.* V. Capucine.

**TROPHIQUE.** adj. [de τροφή, nourriture; all. *Nährstoff*]. Qui concerne la *nutrition.* — *Nerf trophique.* V. Vaso-moteur.

**TROPHŒDÈME.** s. m. Nom donné par Meige en 1898 à une variété d'œdème chronique à disposition segmentaire, apparaissant sans cause et persistant indéfiniment; l'œdème siège le plus souvent aux membres inférieurs; il est dur et indolore. Ce syndrome correspond à certains faits d'*éléphantiasis nostras*, à l'*œdème rhumatismal chronique* de Desnos, à l'*œdème segmentaire* de Debove, au *pseudo-éléphantiasis neuro-arthritique* de Mathieu.

**TROPHONÉVROSE.** s. f. [de τροφή, nutrition, et *névrose* : proprement, *névrose de la nutrition*]. Nom donné à des affections caractérisées par des troubles trophiques apparaissant indépendamment d'une affection définie du système nerveux, mais liés vraisemblablement à un fonctionnement défectueux de ce système. Telles sont: la *gangrène symétrique des extrémités* ou *maladie de Raynaud*, l'*érythromélalgie*, qui sont des syndromes vaso-moteurs, l'*acroparesthésie*, l'*acrodynie*, syndromes sensitifs, l'*hémiatrophie* et l'*hémihypertrophie faciales*, peut-être certains *œdèmes circonscrits* de la peau, la *sclérodermie* et la *sclérodactylie*, syndromes trophiques proprement dits. — *Trophonévrose de la face* (Romberg) (*hémiatrophie faciale* de Charcot). Atrophie d'une moitié de la face, atteignant la peau, les muscles sous-jacents qui diminuent de volume tout en restant contractiles, parfois le maxillaire supérieur; les cheveux et la barbe tombent du côté malade; les sécrétions sudorale et sébacée diminuent ou disparaissent; enfin le même côté est le siège de vives douleurs névralgiques. D'après Charcot, cette affection présente de grandes analogies avec la sclérodermie.

**TROPHOPATHIE.** s. f. [de τροφή, nourriture, et πάθος, maladie] (Alibert). Classe des maladies qui affectent les appareils de la vie de nutrition.

**TROPHOPLASMA.** s. m. [de τροφή, nourriture, et *plasma*]. Substance fondamentale fibrillaire de la cellule nerveuse (Marinesco).

**TROPHOSPONGE.** s. m. Charpente spongieuse de la cellule nerveuse, dépendant de cellules conjonctives du voisinage qui ont envoyé des prolongements dans le cytoplasme de la cellule nerveuse (Holmgren). Les canalicules intra-cellulaires de Holmgren seraient dus à la fonte de la partie centrale des ramifications du trophosponge.

**TROPHOTROPISME.** s. m. Synonyme de *chimiotaxie.* V. ce mot.

**TROPIDONOTE.** s. m. — *Tropidonote à collier.* V. Couleuvre.

**TROPINE.** s. f. Produit du dédoublement de l'atropine et de l'hyoscyamine chauffées avec l'acide chlorhydrique.

**TROPIQUE.** adj. — *Acide tropique* ($C^{12}H^{10}O^6$). Corps produit par dédoublement de l'atropine au contact de l'acide chlorhydrique concentré. Cristaux prismatiques, peu solubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool et l'éther.

**TROPISME.** s. m. [de τρέπειν, tourner]. V. Tactisme.

**TROPŒOLINE.** s. f. Matière colorante, formée par les sels d'acides aromatiques diazosulfoconjugués. — *Tropœoline orangée Poirier n° 4*, employée pour déceler la présence de l'acide chlorhydrique dans le suc gastrique.

**TROU.** s. m. [*foramen*, all. *Loch*, angl. *hole*, it. *forame*, esp. *agujero*]. Cavité percée de part en part. ‖ Nom donné quelquefois à l'orifice d'un canal : *trou auditif*, etc. — *Trou de Botal.* Orifice qui, chez le fœtus, fait communiquer largement entre elles les deux oreillettes du cœur, et qui est ainsi nommé parce qu'on en a attribué la découverte à Léonard Botal (1562), quoique Galien et Vésale en eussent parlé avant lui. Cet orifice commence à se fermer au début du troisième mois de la vie intra-utérine par le développement d'une espèce de valvule, composée d'un double feuillet membraneux, et qui n'est complète qu'au sixième mois. Le trou de Botal est alors remplacé par la fosse ovale, limitée par l'anneau de Vieussens, et il ne reste qu'un court passage oblique qui s'oblitère lui même peu à peu, sauf à la partie inférieure et postérieure, où persiste une petite fissure résultant de ce que la valvule membraneuse s'est incomplètement soudée à l'anneau musculaire. — *Trou épineux.* V. Borgne et Sphéno-épineux. — *Trou de Ferrein.* V. Stylo-mastoïdien. — *Trou de Magendie.* V. Arachnoïde *intérieure.* — *Trou de Monro.* Orifice ovalaire qui établit une communication entre le troisième ventricule et les ventricules latéraux, et qui résulte de la réunion des deux courbures que décrivent les pédoncules supérieurs de la glande pinéale, en se réfléchissant de bas en haut pour s'unir à la voûte; orifice déjà connu de Galien, mentionné par Vésale, mais que A. Monro le premier décrivit avec exactitude. Ces trous donnent passage : 1° au cordon qui réunit les plexus choroïdes du ventricule moyen aux plexus choroïdes des ventricules latéraux; 2° à l'origine des veines de Galien. — *Trou ovalaire* ou *ovale* [*foramen ovatum*]. Nom donné : au trou sous-pubien de l'os iliaque; au trou de la face supérieure du sphénoïde, par lequel le nerf maxillaire inférieur sort du crâne; au trou de Botal. — *Trou ovale de Pacchioni.* V. Tente *du cervelet.* — *Trou petit rond.* V. Sphéno-épineux. — *Trou sous-pubien.* V. Ovale. — *Trou vertébral.* V. Vertèbre.

**TROUBLE.** s. m. [all. *Störung*, angl. *trouble*, esp. *turbacion*]. — *Trouble fonctionnel.* Se dit de tout état morbide.

**TROUBLE.** adj. Se dit d'un liquide qui n'est pas transparent.

**TROUSSE.** s. f. [*armamentarium portatile*, all. *Besteck*, angl. *truss*, esp. *navajero*]. Espèce de portefeuille divisé en un certain nombre de compartiments et contenant les instruments les plus nécessaires à un chirurgien, savoir : des ciseaux droits et courbes, trois bistouris droits, dont un boutonné, une pince à pansements, une pince à disséquer, une spatule, une sonde cannelée, deux ou trois stylets, une sonde urétrale, un porte-pierre garni

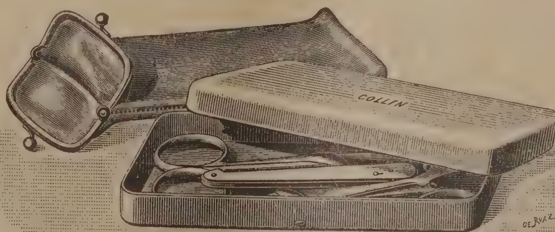


Fig. 801. — *Trousse.*

d'azotate d'argent fondu (pierre infernale), un rasoir, une lancette, une pince à forcipressure, et une aiguille à suture. Le choix des instruments varie, du reste, selon la volonté et les habitudes de chaque chirurgien, et aussi selon les opérations auxquelles il se livre plus particulièrement dans sa pratique. Actuellement, on se sert surtout de trousses en métal; elles sont formées d'une boîte contenue en général dans une poche en peau (fig. 801) et dans laquelle on met les instruments, tels que sonde métallique, pince à forcipressure, bistouri, ciseaux, aiguille de Reverdin, etc.

**TROUSSEAU** (Armand) (médecin français, 1801-1867). — *Point apophysaire de Trousseau.* Douleur réveillée par la pression de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui correspond au nerf malade dans le cas de névralgie; dans la sciatique, la douleur siège non pas au niveau des vertèbres lombaires, mais sur la crête sacrée (Trousseau). — *Raie méningitique de Trousseau.* V. Raie. — *Signe de Trousseau.* V. Tétanie.

**TROUSSEAU.** s. m. [*fasciculus*]. Faisceau de fibres unies intimement ensemble.

**TROUSSE-GALANT.** s. m. Nom donné vulgairement au *choléra-morbus*, parce que cette affection abat en très peu de temps les hommes les plus robustes.

**TRUFFE.** s. f. [*Tuber cibarium*, L., all. *Trüffel*, angl. *truffle*, it. *tartufo nero*, *tubero*, esp. *criadillo de tierra*]. Champignon thécasporé souterrain, charnu, compact, dont les spores sont renfermées dans l'épaisseur du tissu charnu et germent lors de la destruction de celui-ci, pour la reproduction de l'espèce. La truffe est arrondie, irrégulière, parfois un peu lobée, d'un volume variable depuis celui d'une noisette jusqu'à celui du poing, garnie au dehors de veines nombreuses; elle a une odeur particulière, très forte. On en trouve dans diverses parties de la France méridionale. La meilleure est celle du Périgord, qui est tendre et odorante; la truffe de Bourgogne et du Piémont a la chair plus blanche, plus dure et moins parfumée; il existe une espèce à chair violette. La truffe se trouve à une profondeur de 16 à 19 centimètres. Au printemps ce n'est qu'un tubercule pisiforme rougeâtre, qui s'accroît pendant l'été, et devient alors blanc et charnu (truffe blanche); vers la fin de l'automne elle se colore et acquiert l'odeur qui la caractérise. La truffe est regardée comme aphrodisiaque. — *Truffe d'eau.* V. Macre.

**TRUITE.** s. f. [*Salmo fario*, L., *tructus*, τρώκτης, all. *Forelle*, angl. *trout*, it. *trota*, esp. *trucha*]. Poisson malacoptérygien voisin du saumon, alimentaire, offrant plusieurs variétés, et dont le corps est tacheté de rouge. V. Fera et Ombre.

**TRUMIS.** s. m. V. Koumiss.

**TRUSION.** s. f. [de *trusus*, poussé]. Propulsion du sang par le cœur dans les artères et toutes les parties du corps.

**TRUSKAWIA** (Autriche). *Eaux chlorurées sodiques; sulfurées calciques; ferrugineuses bicarbonatées*; froides, 11°. Établissement.

**TRUZZI.** — *Manœuvre de Truzzi.* Manœuvre employée en obstétrique pour dégager le bras dans la présentation du siège; on introduit dans l'utérus la main du même sens que le bras à dégager, on embrasse l'humérus avec l'extrémité des doigts et on l'attire au-dehors.

**TRYPANOPLASME.** s. m. (Laveran et Mesnil, 1901). Genre de protozoaires flagellés, appartenant à la famille des *trypanosomidés*, caractérisé par un corps mou, arqué, muni d'un gros noyau globuleux et de deux flagelles partant du pôle antérieur; l'un va immédiatement en avant, l'autre suit le bord convexe, limite une étroite membrane ondulante et devient libre à l'extrémité postérieure. Ces animaux vivent dans le sang et parfois dans l'estomac des poissons.

**TRYPANOSOME.** s. m. [de τρύπανον, tarière, et σῶμα, corps]. Genre de protozoaires flagellés appartenant à la famille des trypanosomidés, créé par Gruby en 1844, et appelés aussi *Trypanomonas* (Danilewsky, 1885). Ils sont formés d'un corps mou, spiralé; à quelque distance du noyau se trouve un amas de chromatine ou centrosome, appelé aussi *blépharoplaste*, d'où naît un flagelle. Ce flagelle remonte le long du corps en soutenant une membrane ondulante; arrivé à l'autre extrémité, il se prolonge sur une certaine longueur. La propulsion se fait par les mouvements du flagelle et de la membrane ondulante; l'animal marche le flagelle en avant. Toutes les espèces sont parasites et vivent dans le sang et les liquides organiques de l'homme et des animaux. Les principales sont: *Trypanosoma Brucei*, Plimmer et Bradford, qui cause le nagana des bovidés; *Trypanosoma cuniculi*, R. Blanchard, parasite du lapin, vivant dans son sang mais dénué d'action pathogène; *Trypanosoma Evansi*, découvert par Griffith Evans, et qui cause le surra, chez le cheval, le bœuf, le chameau et l'éléphant; *Trypanosoma Gambiense*, Dutton, 1901, parasite de la maladie du sommeil ou trypanosomiase humaine; ce trypanosome se distingue par une membrane ondulante étroite et un noyau arrondi ou ovalaire situé vers la partie moyenne du corps du parasite; il présente parfois une vacuole (2, *v*) autour du centrosome ou au-dessous, paraissant due à une mauvaise fixation de la préparation, avec un flagelle dont la partie libre représente le tiers de la longueur totale; il est virulent pour le singe, donne chez le chien une maladie de cinq à six semaines de durée, terminée souvent par la mort, chez le cobaye, le lapin et le rat, une affection à marche lente. — Fig. 802:

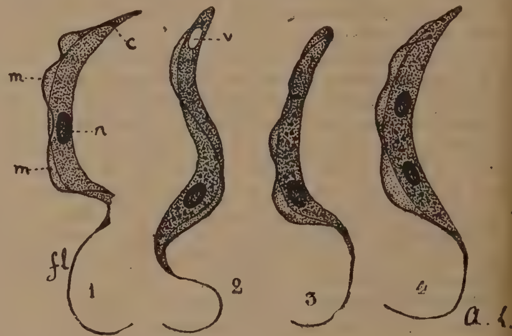



Fig. 802. — Différents aspects de *Trypanosoma Gambiense*.

1. *Trypanosoma Gambiense* bien fixé dans le sang: *n*, noyau; *c*, centrosome; *m*, *m*, membrane ondulante; *fl*, flagelle. 2. Trypanosome dans une préparation de sérosité sanguinolente. 3. Trypanosome dont l'extrémité postérieure est arrondie et dont le protoplasme contient beaucoup de granulations chromatiques. 4. Élément en voie de division. Gross.: 2000 diamètres environ. — Le *Trypanosoma Lewisi* se rencontre dans le sang du rat, mais n'est pas pathogène. Les trypanosomes pénètrent dans le corps de l'homme et des animaux par suite de piqûres d'insectes, en particulier des mouches tsetsé; c'est la *Glossina palpalis* qui transmet chez l'homme le *Trypanosoma Gambiense*, cause de la maladie du sommeil.

**TRYPANOSOMIASE.** s. f. ou **TRYPANOSOMOSE.** s. f. Maladie causée par les trypanosomes. Plusieurs épizooties sont dues à ces parasites: tels sont le *nagana* ou maladie de la mouche tsé-tsé qui sévit en Afrique sur les chevaux et les autres animaux domestiques; le *surra* aux Indes, le *mal de Caderas* dans l'Amérique du Sud, enfin

la *dourine des chevaux*. Chez l'homme on ne connaît encore qu'une seule trypanosomose ; elle est due au *Trypanosoma Gambiense* et se manifeste dans sa forme achevée sous l'aspect de la maladie du sommeil. La trypanosomiase humaine évolue en deux périodes : la première période peut être complètement latente, l'examen du sang seul permet de reconnaître la réalité de l'infection ; mais, dans d'autres cas, elle se révèle par une fièvre rémittente, irrégulière, s'élevant à 38°,5 ou 39°, rarement à 40° ; le nombre des respirations et des pulsations est augmenté ; l'hypertrophie de la rate existe parfois, mais manque souvent ; il y a parfois des œdèmes partiels, des érythèmes passagers ; le diagnostic ne peut être fait que par l'examen du sang, qui révèle la présence des parasites. Le malade peut succomber à cette période du fait d'une affection intercurrente ; le plus souvent l'affaiblissement général augmente, la céphalée devient vive, l'asthénie et l'apathie s'installent, les trypanosomes apparaissent dans le liquide céphalo-rachidien, en un mot la maladie du sommeil s'établit. Une fois la seconde période confirmée, la mort est pour ainsi dire la règle ; auparavant, la guérison est observée surtout si on met en œuvre un traitement approprié. Celui-ci comprend l'administration de deux médicaments : l'arsenic sous forme d'acide arsénieux ou mieux d'arsénanilide ou atoxyl, et le trypanroth.

**TRYPANOSOMIDÉS.** s. m. pl. (Doflein, 1901). Famille de protozoaires flagellés à corps contourné en spirale, se multipliant par division longitudinale, n'ayant pas de spores endogènes, pourvus d'un appareil locomoteur constitué soit par une membrane ondulante seule, soit par une membrane ondulante et un ou deux flagelles. Ils ne se colorent pas par la méthode de Gram et ne donnent pas de culture sur les milieux employés habituellement en bactériologie. Cette famille comprend quatre genres : *Spirochæta*, *Treponema*, *Trypanosoma*, *Trypanoplasma*.

**TRYPANROTH.** s. m. Matière colorante appartenant à la série benzopurpurique. Il se présente sous l'aspect d'une poudre brunâtre, sans odeur ni saveur, soluble dans l'eau. Ce corps a été employé avec succès par Ehrlich et Shiga dans le traitement du mal de Caderas chez la souris. Pour Laveran, le trypanroth donne expérimentalement de bons résultats si on l'associe à l'acide arsénieux. Dans le traitement de la trypanasomose humaine, il peut être employé concurremment avec un composé arsenical et en particulier l'arsénanilide. Enfin le trypanroth a été essayé dans le traitement du cancer par Horand et Jaboulay en injection sous-cutanée.

**TRYPSINE.** s. f. Nom donné par Kühne à l'un des trois ferments contenus, d'après lui, dans le suc pancréatique (V. PANCRÉATINE) : la trypsine agirait sur les matières albuminoïdes. Ce corps a été préconisé pour dissoudre les fausses membranes diphtériques, en solution au dixième ; on l'a employé aussi dans le traitement du cancer.

**TSETSÉ.** s. f. [*Glossina morsitans*]. Diptère de la famille des muscides, de l'Afrique méridionale, voisin des stomoxes. La tsetsé attaque le plus habituellement l'entre-deux des cuisses et le ventre des animaux. Sur l'homme, sa piqûre produit une douleur moins persistante que celle des cousins ; elle n'est dangereuse que si l'insecte a sucé le sang d'animaux malades. Les différentes tsetsés transmettent les trypanosomes. — *Maladie de la tsetsé*. Trypanosomiase africaine sévissant sur les chevaux en particulier, et appelée aussi *nagana*.

**TUAIUSSU.** s. m. Le *guaré* en épi.

**TUBAGE.** s. m. — *Tubage du larynx* (Bouchut). Introduction d'une virole métallique dans le larynx entre les cordes vocales inférieures. Dans certaines maladies chroniques du larynx, il pourrait permettre de retarder la trachéotomie. Il est surtout employé dans le traitement du croup. Préconisé d'abord par Bouchut en 1858, il fut pratiqué systématiquement par O'Dwyer en Amérique, depuis 1881, puis en France, par Jacques et d'Astros (de Marseille), et Bonain (de Brest ; mais son emploi ne se généralisa que depuis la découverte de la sérothérapie antidiphtérique. Pour pratiquer le tubage, on commence par mettre en place un ouvre-bouche ou écarteur des mâchoires, de manière à maintenir béante la cavité buccale ; on introduit ensuite l'index gauche jusqu'à la rencontre de l'épiglotte et des cartilages aryténoïdes qui constituent les points de repère, puis au moyen de l'introducteur tenu dans la main droite, on fait pénétrer le tube dans le pharynx, puis dans l'orifice supérieur du larynx en le faisant glisser le long de l'index gauche ; il faut avoir soin pendant tout ce temps de maintenir l'instrument sur la ligne médiane ; on déclenche alors la branche mobile de l'introducteur et on la retire tout en maintenant le tube en place avec l'index gauche ; on entend alors un sifflement caractéristique indiquant la pénétration de l'air à travers le tube. On fait une injection d'huile mentholée, et on donne à l'enfant quelques gorgées de grog de manière à exciter la toux et à faire expulser les fausses membranes. — Fig. 803 : Tubage du larynx ; l'index gauche fixe le tube pendant que le pouce de la main droite fait basculer le propulseur pour provoquer le déclenchement. — Pour enlever le tube, on peut se servir de l'extracteur ; le plus souvent on l'énuclée en pressant avec le pouce sur le bord inférieur du cartilage cricoïde, suivant le procédé de Bayeux. Le détubage se fait en général du deuxième au troisième jour, quelquefois plus tôt, rarement plus tard ; si le tube est obstrué par des fausses membranes, il faut l'enlever immédiatement et le placer de nouveau une fois nettoyé, ce qui fait que l'enfant tubé doit toujours être sous la surveillance d'un médecin capable de remettre le tube en place en cas de besoin. L'ulcération et le rétrécissement du larynx sont tout à fait exceptionnels. Il est plus fréquent d'observer des enfants qui sont pris d'accès de spasme de la glotte dès qu'on enlève le tube ; ces tubards guérissent toujours en un temps plus ou moins long.

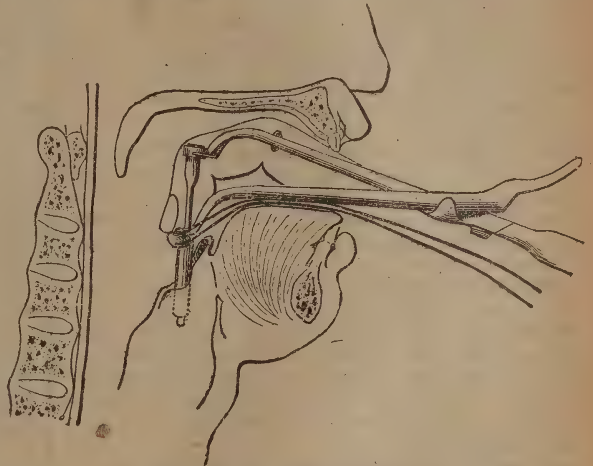


Fig. 803. — *Tubage* du larynx.

**TUBAIRE.** adj. [it. *tubare*, esp. *tubario*]. Qui a rapport aux trompes de Fallope : *grossesse tubaire*. — *Angles tubaires*. V. UTÉRUS. — Qui paraît se

produire dans un tube : *souffle tubaire*, *voix tubaire*.

**TUBE.** s. m. [*tubus*, σύριγξ, all. *Röhre*, *Rohr*, angl. *tube*, it. et esp. *tubo*]. En chimie, conducteur de verre auquel on donne différents noms suivant sa forme ou ses usages. — *Tube de sûreté.* Tube droit ou courbe, que l'on adapte à un appareil pour empêcher le passage d'un liquide d'un vase dans un autre, lorsque la pression exercée à la surface de ce liquide vient à changer. — *Tube en S.* Tube recourbé, dont la forme a quelque analogie avec celle de cette lettre majuscule. — *Tube de Welter* [du nom de son inventeur, ou simplement *tube à boule*]. Tube en S présentant une boule dans sa courbure moyenne. En ajoutant, dans l'appareil de Woulf, cette boule aux tubes de communication, on peut supprimer les tubes de sûreté droits et la tubulure qui les porte. || En anatomie et en physiologie, nom donné à certains canaux ou conduits naturels : *tube intestinal.* — *Tube du cristallin.* V. Cristallinien. — *Tube germinal.* V. Scolex. — *Tube urinifère* ou *urinipare.* V. Rein. || En médecine, *tube laryngien.* Instrument qu'on laisse dans le larynx de façon à permettre le libre passage de l'air en empêchant la glotte de se fermer (V. Tubage). Différents modèles de tubes ont été proposés ; les tubes d'O'Dwyer modifiés par Collin sont longs ; le plus petit numéro a 4 centimètres de longueur, de telle sorte qu'une partie du tube plonge dans la trachée ; le tube de Bayeux (fig. 804), ou tube court, et le tube de Sevestre, qui n'est qu'une modification du précédent, sont employés de préférence aujourd'hui.

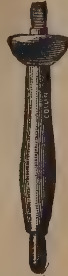


Fig. 804. — *Tube court et son mandrin.*

**TUBER CINEREUM** s. m. [*corps* et *tubercule cendré*]. V. Pituitaire (*Glande*).

**TUBERCULE.** s. m. [*tuberculum*, all. *Höcker*, angl. *tubercule*, it. *tubercule*, esp. *tuberculo*). En botanique, masse ordinairement pleine de fécule, placée à l'extrémité des rameaux inférieurs de la tige souterraine de certaines plantes. Les *bulbes* diffèrent des *tubercules*, en ce que la partie charnue est représentée, dans les premiers, par des organes appendiculaires ou écailles charnues, analogues des feuilles, tandis que, dans les tubercules, elle est formée par un organe axile souterrain. || En anatomie [all. *Höcker*, *Hügel*, angl. *tubercle*, it. *tuberculo*, esp. *tuberculo*], toute éminence naturelle, peu considérable, que présente une partie quelconque. — *Tubercule d'Aranzi* ou *d'Arantius.* V. Sigmoïde (*Valvule*). — *Tubercule bigéminé.* V. Quadrijumeau. — *Tubercule carotidien* (Chassaignac, 1834). Saillie que porte en avant la branche antérieure de l'apophyse transverse de la sixième vertèbre cervicale ; la carotide primitive passe en avant et un peu en dedans de lui. — *Tubercule cendré.* V. Pituitaire (*Glande*). — *Tubercule de Lower.* Petite éminence de l'oreillette droite au point où le contour de la veine cave inférieure se continue avec celui de la veine cave supérieure. — *Tubercule de Montgomery.* V. Mamelon. — *Tubercule de la première côte.* Saillie de la face supérieure de cet os, qui donne attache au muscle scalène antérieur et sert à reconnaître la place de l'artère sous-clavière, qui passe derrière lui ; il manque assez souvent. — *Tubercule de Santorini.* Petite saillie cartilagineuse qui couronne le sommet de chaque cartilage aryténoïde. — *Tubercule du troisième adducteur.* V. Fémur. || En anatomie pathologique, *tubercule* [all. *Tuberkel*, angl. *tubercle*, it. *tuberculo*, esp. *tuberculo*]. Production morbide se rencontrant dans un parenchyme ou à la surface d'une membrane, et affectant la forme d'une nodosité plus ou moins arrondie, bien limitée, dure, non énucléable. Quand elle est peu volumineuse (de 0mm,02 jusqu'à 2 et 3 millimètres), on lui donne le nom de *granulation* ; elle peut être grise et transparente (*granulation grise* ou *demi-transparente*), et correspond alors à une lésion peu âgée ; si l'évolution a été plus longue, elle devient jaunâtre et opaque (*granulation* ou *tubercule miliaire*). Quand la masse est plus considérable, elle prend le nom de *tubercule* ; elle atteint alors le volume d'un pois ou même d'une amande ; toute la masse est d'un jaune blanchâtre ; c'est le *tubercule jaune cru* ou *tubercule cru* de Laennec. Les tubercules crus sont formés par la réunion de plusieurs granulations ou tubercules miliaires. Chaque granulation est constituée par un certain nombre de *follicules tuberculeux* (V. Follicule) dont le centre est occupé par une *cellule géante* (V. Cellule). Le tubercule considéré en tant qu'élément macroscopique n'est pas caractéristique d'une maladie : différents agents parasitaires et même des substances inanimées peuvent lui donner naissance ; histologiquement, le follicule tuberculeux, la cellule géante elle-même ne sont pas non plus liés à telle ou telle cause morbide. Mais chez l'homme et les mammifères tout au moins, les tubercules se développent presque toujours par suite de l'apport dans l'organisme d'un microbe particulier, le bacille de Koch, si bien que l'on décrit sous le nom de *tuberculose* la maladie produite par le bacille de Koch. C'est la présence de ce bacille qui caractérise la tuberculose, et les tubercules dans lesquels on ne le rencontre pas, sont décrits actuellement comme des *pseudo-tubercules* et donnent lieu aux *pseudo-tuberculoses* (V. ce mot). Ainsi que l'a établi Laennec, la matière tuberculeuse se présente sous deux formes : celle de corps isolés et celle d'infiltration. Les tubercules isolés, qui ont donné leur nom à la maladie, offrent plusieurs variétés : la granulation grise, la granulation jaune ou tubercule miliaire, le tubercule cru, auxquelles il faut joindre les tubercules enkystés qui sont entourés d'une capsule fibreuse, et les tubercules crétacés, dont le contenu est infiltré de sels calcaires. L'infiltration tuberculeuse présente également plusieurs variétés, l'*infiltration tuberculeuse grise*, l'*infiltration gélatiniforme* et l'*infiltration jaune*. L'infiltration se développe parfois primitivement : tel est le cas de la pneumonie caséeuse ; plus souvent elle apparaît dans un organe présentant déjà des tubercules. Dans le poumon, l'infiltration grise se présente sous forme d'une masse dure, friable, homogène, présentant une surface de coupe lisse et polie. Dans certains cas, l'infiltration devient gélatiniforme, revêtant l'aspect d'une gelée incolore, légèrement sanguinolente, dans laquelle on ne trouve plus trace de vésicules pulmonaires ; peu à peu cette matière se transforme en infiltration grise. Celle-ci ne tarde pas à présenter une quantité de petits points jaunes, opaques, qui finissent par envahir la totalité de la portion infiltrée et la transforment en infiltration tuberculeuse jaune crue (Laennec). Ces différents stades d'infiltration tuberculeuse peuvent se rencontrer côte à côte dans le même poumon. Au milieu de la masse jaune se voient des stries noirâtres dues à l'anthracose pulmonaire concomitante et donnant au poumon l'aspect du fromage de Roquefort, d'où le nom de dégénérescence caséeuse qu'on a donné à cette transformation (V. Dégénérescence). L'évolution de la matière tuberculeuse ne s'arrête pas à la caséification ; elle continue et aboutit au ramollissement et à la liquéfaction. Celle-ci s'observe rarement dans les grandes infiltrations tuberculeuses ; dans la pneumonie caséeuse en particulier, la mort arrive avant que la matière tuberculeuse ne soit ramollie et évacuée à l'extérieur. Mais le tubercule, sauf les cas rares où il s'enkyste ou s'infiltre de matière calcaire, passe par cette dernière phase qui aboutit à la formation de la caverne. La matière

tuberculeuse devient plus molle et plus humide, acquérant ainsi une consistance qui rappelle celle du fromage, autre raison de lui donner, à ce moment, le nom de *matière caséeuse*; puis elle devient visqueuse et puriforme; elle peut alors soit présenter l'aspect ordinaire du pus épais, jaune, soit se séparer en deux parties, l'une liquide et

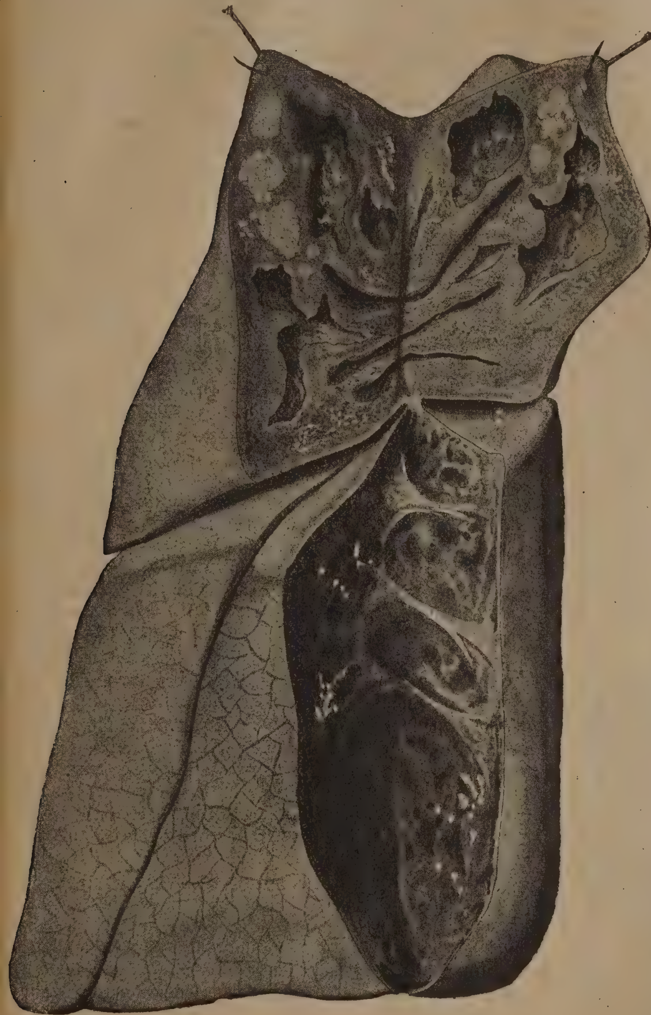


Fig. 805. — Poumon tuberculeux.

transparente, l'autre formée de fragments opaques et friables nageant dans la première. Cette matière ramollie s'ouvre un passage dans les conduits voisins, en particulier dans les bronches, quand c'est le poumon qui est le siège des tubercules; elle s'évacue ainsi en dehors, et laisse à la place du tubercule une excavation qui constitue une caverne (V. CAVERNE). Si le tubercule siège près de la surface cutanée, la matière ramollie cherchera à se faire jour à l'extérieur, et après évacuation, laissera à sa place une fistule; parfois le pus ira se collecter très loin de l'endroit où il s'est produit, formant des abcès par congestion. L'évolution de la matière tuberculeuse vers la caséification et le ramollissement peut être entravée par l'effort réactionnel de l'organisme. Celui-ci ne se manifeste que dans les cas de granulations ou de tubercules isolés; il se traduit par la formation de tissu fibreux, qui enkyste le tubercule, l'envahit parfois, et ainsi se trouvent formés les *granulations fibreuses*, et les *tubercules fibro-crétacés*, quand l'infiltration calcaire s'est jointe au processus fibreux. C'est ce qui a fait dire à Grancher que le tubercule était une néoplasie à tendance fibro-caséeuse. En réalité, la caséification est bien sous l'action directe de l'agent pathogène, le bacille de Koch; elle est due, comme l'ont montré les recherches d'Auclair, à l'action locale des poisons contenus dans le protoplasma de ce microbe; le processus fibreux est, au contraire, une réaction de l'organisme, qui cherche à se défendre contre le bacille, et le fait en limitant son action au moyen d'un tissu indifférent et résistant, le tissu fibreux; cette réaction fibreuse n'est pas, d'ailleurs, spéciale au tubercule; l'organisme l'emploie chaque fois qu'il a à lutter contre un microbe ou à réparer une lésion. Le triomphe de l'organisme peut être complet et toute la masse tuberculeuse être transformée en tissu fibreux; dans d'autres cas il reste incomplet, la lésion est limitée, mais des bacilles restent vivants et virulents au centre du tubercule. La guérison n'est donc obtenue qu'au moyen de la formation d'un tissu de sclérose, qui persistera, le plus souvent, dans l'organe atteint, et peut gêner plus ou moins son fonctionnement. Quel que soit le point où se développe primitivement le tubercule, celui-ci est toujours formé par la prolifération des cellules conjonctives ou l'apport de cellules lymphatiques; les cellules épithéliales, les éléments nobles des tissus ne prennent pas part directement à l'édification de la néoplasie tuberculeuse; ils sont tués par les poisons du bacille de Koch et contribuent seulement à former le tissu caséeux; mais, suivant la voie suivie par le bacille pour pénétrer dans l'organe, le tubercule débute au niveau de telle ou telle partie du parenchyme. Pour vaincre la résistance de l'organisme, il faut qu'un certain nombre de bacilles soient déposés dans un tissu; le premier tubercule sera donc relativement volumineux, car il sera formé de la coalescence d'un grand nombre de follicules tuberculeux et par la prolifération d'une grande quantité de bacilles. Ce premier tubercule constitue le *chancre d'inoculation* de la tuberculose; il se rencontre de préférence au niveau des régions exposées à la contagion, ou dans les ganglions qui reçoivent les lymphatiques venant de ces régions; ganglions sous-cutanés, trachéo-bronchiques, mésentériques. Dans le poumon, il peut se développer directement dans l'alvéole pulmonaire, formant un tubercule intra-alvéolaire, *tubercule pneumonique* de Grancher; il peut au contraire se former autour de la bronchiole terminale; il est alors primitivement extra-alvéolaire, c'est le nodule ou *tubercule péribronchique* de Rindfleisch et Charcot. Quand le microbe a proliféré dans un point de l'organisme, il peut pénétrer ensuite dans d'autres parties en suivant la voie sanguine; disséminé ainsi par la circulation, il donne lieu à la formation de granulations grises, disposées le long des vaisseaux. Si ces granulations sont très nombreuses, la mort arrive rapidement; l'autopsie montre les lésions de la granulie, et permet, en général, de trouver le tubercule d'inoculation d'où est partie l'infection sanguine; si ces granulations sont, au contraire, plus rares.

l'individu survit; chaque granulation va évoluer pour sa part et peut se transformer en tubercule cru et plus tard en caverne. — *Tubercule anatomique*. Nodosité grosse comme une lentille, un pois, et même plus, à base mal limitée, à surface lisse, humide, présentant parfois un petit foyer de suppuration, se développant parfois sur la main ou le poignet à la suite d'une piqûre anatomique. Le tissu qui compose cette sorte d'induration est gris rougeâtre, œdémateux. Il se confond insensiblement avec le tissu conjonctif ambiant, mais en diffère par sa structure. On y trouve une trame de tissu conjonctif; une matière amorphe abondante, granuleuse, englobant les autres éléments; des leucocytes et des cellules embryonnaires en grand nombre. Cette lésion est due souvent, mais non toujours, à l'inoculation du bacille de Koch; d'autres microbes peuvent aussi la produire. On devra, de toutes façons, détruire cette nodosité dès son apparition avec le thermocautère; si elle est trop considérable pour être supprimée de cette façon, on l'enlèvera chirurgicalement; si on a la preuve qu'elle n'est pas due au bacille de Koch, on pourra se contenter de faire des pansements antiseptiques.

**TUBERCULEUX, EUSE.** adj. [all. *tuberculös*, angl. *tuberculous*, esp. *tuberculoso*]. Qui offre de petites saillies ressemblant à des bosses. ‖ Qui est produit par les tubercules pathologiques: *méningite, péritonite, phtisie tuberculeuse, sarcocèle tuberculeux*. — *Infiltration tuberculeuse*. V. Tubercule. — *Tissu tuberculeux*. V. Tubercule. — Se dit substantivement d'une personne affectée de tubercules : *un tuberculeux*.

**TUBERCULIDE.** s. f. Nom donné par Darier à des dermatoses dont la nature tuberculeuse est probable, mais dans lesquelles on ne trouve pas de bacilles et dont l'inoculation aux animaux est négative. Hallopeau les appelle *toxi-tuberculides*. Tels sont le *lupus érythémateux*, l'*érythème induré de Bazin*, la *folliclis* et l'*acnitis* de Barthélemy, etc.

**TUBERCULINE.** s. f. Nom donné à divers produits extraits des cultures du bacille de Koch. La première tuberculine, ou tuberculine ancienne préparée par Koch en 1890, est constituée par une culture de bacille tuberculeux en bouillon glycériné à 4 p. 100 âgée de six semaines, stérilisé à l'autoclave à 110°, puis concentrée au dixième au bain-marie par évaporation, et filtrée sur papier. C'est un liquide brunâtre, sirupeux, d'odeur particulière. On l'emploie diluée dans le sérum physiologique ou dans l'eau phéniquée à 5 p. 1000. La nouvelle tuberculine, T. R., préparée par Koch en 1897, est extraite de la façon suivante: une culture virulente de bacille tuberculeux est desséchée dans le vide, puis triturée dans un mortier d'agate; cette masse émulsionnée dans de l'eau distillée est mise à centrifuger pendant trente à quarante-cinq minutes dans un appareil faisant 4000 tours à la minute. Elle est alors séparée en deux couches, l'une supérieure, T. O., formée d'un liquide blanchâtre, opalescent, l'autre inférieure, T. R., constituée par un précipité épais. Ce précipité est de nouveau séché, trituré et centrifugé à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'il n'y ait presque plus de précipité. On recueille à chaque centrifugation le liquide surnageant, liquide différant complètement par ses propriétés du premier liquide ou T. O., et c'est la réunion de ces liquides qui constitue la tuberculine nouvelle ou résiduelle ou T. R.; on l'additionne de 20 p. 100 de glycérine pour assurer sa conservation. Ni l'une ni l'autre de ces tuberculines n'ont d'action curative sur la tuberculose, comme l'avait d'abord annoncé Koch; elles n'ont pas non plus d'action préventive. Mais elles ont la propriété de susciter chez l'individu tuberculeux des réactions spéciales, qui permettent d'affirmer le diagnostic de tuberculose quand celui-ci restait douteux. En France, on se sert, pour faire cette épreuve, de la tuberculine ancienne; on la dilue au dixième avec de l'eau phéniquée à 5 p. 1000, et on injecte une quantité représentant un dixième de milligramme du produit brut pour l'enfant, 2 à 3 dixièmes pour l'adulte. Quatre à cinq heures après l'injection, le malade est pris de malaises, de douleurs dans les membres et d'une élévation de température qui atteint 39° à 40°; ces manifestations durent pendant douze à quinze heures, puis tout rentre dans l'ordre. Si la réaction ne se produit pas, c'est que l'individu n'est pas tuberculeux ; on pourra recommencer une deuxième injection quelques jours après en employant une dose plus forte. Cette réaction n'est pas absolument spécifique; elle a été observée chez des malades atteints de cancer, de syphilis, de lèpre, d'actinomycose; de plus, elle manque parfois chez des sujets manifestement tuberculeux. La réaction générale s'accompagne de phénomènes locaux, bien visibles dans les tuberculoses externes, comme le lupus; il y a du gonflement, de la rougeur, suivis les jours suivants de formation de croûtes. Cette réaction ne s'exerce pas toujours dans un sens favorable, et parfois l'injection d'une dose un peu élevée a pu être suivie d'extension des lésions ou de l'apparition de néphrite. Aussi son emploi est-il à peu près abandonné chez l'homme. Il s'est, par contre, généralisé en vétérinaire, où il permet de dépister des tuberculoses latentes.

**TUBERCULISABLE.** adj. Se dit d'un individu qui, par le fait de l'hérédité ou de vice d'hygiène, est prédisposé à la tuberculisation.

**TUBERCULISATION.** s. f. [all. *Tuberkelbildung*, angl. *tuberculisation*, it. *tuberculisazion*, esp. *tuberculisacion*]. Formation du tubercule; travail local qui produit la tuberculose.

**TUBERCULOSE.** s. f. Maladie infectieuse, contagieuse, inoculable, due au développement dans l'économie d'un microbe particulier, le *bacille de Koch*. Aux expériences de Villemin (1869), provoquant l'apparition de tubercules chez les animaux par introduction de fragments de matière tuberculeuse sous les téguments, et prouvant l'inoculabilité de la tuberculose, on avait objecté que l'introduction de matières purulentes, cancéreuses, ou inertes (poudre de cantharide, de lycopode, poivre de Cayenne) était également suivie du développement de granulations; mais celles-ci sont des pseudo-tubercules, qui, contrairement au tubercule vrai, ne peuvent pas être indéfiniment inoculés et ne se généralisent jamais (H. Martin). Du reste, la nature spécifique de la tuberculose n'est plus niable depuis que son bacille a pu être isolé, cultivé, et que l'inoculation de ses cultures a reproduit la maladie. Pour le colorer, on fixe la préparation par la chaleur, en la passant trois fois dans la flamme d'un bec de Bunzen ou en faisant agir un mélange à parties égales d'alcool et d'éther, puis on la plonge dans une solution de fuchsine phéniquée, appelée liquide de Ziehl (V. Ziehl); on chauffe jusqu'à émission de vapeurs en évitant avec soin l'ébullition, on la maintient pendant dix minutes dans un bain chauffé, ensuite on la soumet rapidement à l'action de l'acide nitrique dilué dans deux parties d'eau, on la lave à l'alcool, et on la trempe pendant quelques secondes dans une solution de bleu de méthylène : le bacille de la tuberculose, retenant la couleur plus longtemps que les autres, conserve la coloration rouge primitive, après l'action décolorante de l'acide nitrique, tandis que les autres éléments sont teintés en bleu ou en violet. Il a la forme de bâtonnets, longs de 1,5 µ à 4 µ, larges de 0,3 µ, droits ou légèrement courbés, immobiles, présentant souvent 4 à 6 vacuoles incolores, ovalaires, d'où son aspect granuleux. On peut le cultiver sur le sérum sanguin, et mieux encore sur la gélose glycérinée ou sur le sang gélosé: le produit de culture inoculé aux animaux les fait mourir tuberculeux. Le bacille conserve longtemps sa virulence, ainsi que les produits tuberculeux de l'organisme: les crachats, par exemple,

restent très longtemps actifs s'ils sont lentement desséchés, même lorsqu'ils sont soumis à une chaleur de + 60°, à un froid de — 8°, ou à la putréfaction, ce qui prouve la résistance du bacille aux agents extérieurs. On le trouve dans les granulations tuberculeuses de toutes dimensions et de tout âge, même en voie de calcification ; il se rencontre surtout dans les cellules géantes, dont il occupe la périphérie. Le bacille de Koch, quand il pénètre dans l'économie, donne lieu le plus souvent à la formation de tubercules (V. ce mot), d'où le nom de *tuberculose* donné à la maladie qu'il détermine. Pourtant, au niveau de certains tissus, de la plèvre en particulier, il provoque la formation d'exsudats fibrineux et pseudo-membraneux, si bien que tant qu'on n'a vu dans la tuberculose que la maladie caractérisée par le développement des tubercules, on ne pouvait y faire entrer la pleurésie séro-fibrineuse ; il a fallu la constatation constante du bacille de Koch dans les exsudats pour que fût définitivement acceptée la nature tuberculeuse de la pleurésie séro-fibrineuse que la clinique avait déjà permis d'affirmer (Landouzy) ; d'ailleurs, l'examen histologique de la plèvre permet de reconnaître non seulement le bacille, mais aussi le follicule tuberculeux avec sa constitution caractéristique. Le bacille de Koch peut donc provoquer une affection nodulaire qui mérite seule à proprement parler le nom de *tuberculose* et des affections inflammatoires séro-fibrineuses, hémorragiques, purulentes. Pour déterminer ces différentes lésions, il secrète plusieurs poisons encore mal connus, dont les uns agissent localement, les autres au contraire diffusent dans l'organisme et vont léser des viscères éloignés. Les premiers ont été étudiés par Auclair, qui les a extraits des corps bacillaires au moyen de l'éther et du chloroforme ; les autres n'ont pu encore être isolés des cultures. Quelquefois la tuberculose reste locale : c'est ce qui arrive en particulier dans le lupus, qui est bien de nature tuberculeuse, quoique le bacille ne puisse être décelé dans des produits lupiques que par l'inoculation. Mais le plus souvent, malgré la prolifération conjonctive qui se fait autour du foyer tuberculeux primitif, les lésions se propagent au voisinage et se généralisent, soit que les bacilles s'étendent le long des vaisseaux et des canaux (bronchiques, urinifères, etc.), soit qu'ils se répandent au loin par le mécanisme de l'embolie, après avoir pénétré dans le système circulatoire. — Tous les organes peuvent être atteints de tuberculose par arrivée du bacille spécifique à leur niveau : on l'a trouvé dans le poumon, l'intestin, le foie, la rate, les reins, la pie-mère, les ganglions lymphatiques, les articulations, le tissu osseux, les muqueuses de la langue, du pharynx, du nez, les séreuses, les voies urinaires, etc. ; toutefois les organes respiratoires sont plus souvent affectés que les autres. La différence de localisation initiale des lésions tuberculeuses dépend de la voie par laquelle le bacille a pénétré dans l'économie, et d'une prédisposition tenant à un défaut de résistance d'un point déterminé de l'organisme. C'est par les voies respiratoires que l'agent pathogène se transmet le plus fréquemment, d'un homme infecté à un sujet sain, à condition que la muqueuse de ces voies soit desquamée par suite d'une inflammation préalable : les particules de crachats desséchés des phtisiques, qui contiennent de grandes quantités de bacilles, se mêlant à l'air, sont inhalées avec lui, et constituent le mode de propagation le plus commun. Quand les voies digestives servent de porte d'entrée au bacille, c'est par ingestion de viscères ou de lait provenant d'animaux tuberculeux ; pour certains auteurs, le bacille pénétrerait toujours par le tube digestif, soit qu'il soit apporté dès le premier âge avec le lait contaminé (Behring), soit qu'il s'introduise plus tard avec des poussières contaminées dégluties en même temps que la salive (Calmette). Quelquefois il a paru pénétrer par les organes génitaux pendant les rapports sexuels : cependant ce mode de transmission est douteux (Guyon, Reclus). L'inoculation peut aussi se faire par la peau (Hanot). En tout cas, l'infection ne se produit que chez les individus débilités, présentant une disposition naturelle ou acquise. La tuberculose n'est pas héréditaire par transmission directe du germe tuberculeux, mais par transmission d'une prédisposition qui tient aux modifications déterminées chez les ascendants par le bacille. On ne naît pas tuberculeux, mais tuberculisable (Peter). La maladie se développe sous l'influence des causes qui, affaiblissant l'organisme, le mettent en état de réceptivité vis-à-vis de l'agent spécifique : inanitiation par les voies digestives (alimentatton vicieuse, rétrécissement de l'œsophage, ulcère ou névrose de l'estomac, dyspepsie, diarrhée chronique) ; inanitiation par les voies respiratoires (bronchite chronique, emphysème, air des villes, air confiné), alcoolisme, maladies générales débilitantes, diabète, etc. La prédisposition peut aussi être limitée à un organe et joue alors un rôle dans la localisation des lésions tuberculeuses, le bacille se fixant d'abord dans les points affaiblis de l'économie, et, suivant l'endroit primitivement atteint, la généralisation est plus ou moins rapide : lente dans la tuberculose des os, cette généralisation se fait bien plus vite quand les poumons sont primitivement atteints. — Ces notions sont importantes en ce qui concerne le diagnostic et la prophylaxie de la tuberculose. Ainsi pour la tuberculose pulmonaire, le diagnostic précoce peut en être fait lorsqu'on trouve le bacille de Koch dans les produits expectorés (fig. 806), quels que soient d'ailleurs les symptômes locaux et généraux observés ; par contre, l'absence du bacille éloigne l'idée de la lésion spécifique. De même l'agent doit être cherché dans les liquides digestifs, les liquides évacués par ponction des séreuses viscérales ou articulaires, le pus ganglionnaire ou osseux, l'urine, etc. La prophylaxie et l'hygiène découlent également de la connaissance des conditions dans lesquelles le bacille pénètre et pullule dans l'économie. Les crachats étant son véhicule le plus habituel, doivent être reçus dans des vases pleins de liquide, de façon que la dessiccation ne puisse se faire et répandre dans l'air des particules nuisibles ; ces vases doivent être nettoyés avec des substances antiseptiques. Le lait ne doit être bu que bouilli ; la viande doit être portée à une température élevée, celle des animaux suspects ne doit pas être livrée à la consommation. La vie en commun dans les milieux encombrés, où l'air est confiné, amenant une débilitation de l'organisme qui favorise l'activité virulente du bacille, la ventilation des logements, des ateliers, des casernes, etc., compte parmi les meilleurs moyens préventifs de la tuberculose ; et, s'il s'agit d'individus tuberculisables par hérédité, la vie active, au grand air, s'impose, ainsi qu'une alimentation fortement réparatrice. — Quant aux formes cliniques de la tuberculose, à ses symptômes, à sa thérapeutique, ils varient avec l'organe atteint. V. Carreau, Mal *vertébral*, Méningite *tuberculeuse*, Péritonite *tuberculeuse*, Phtisie *granuleuse*, Phtisie *tuberculeuse*.

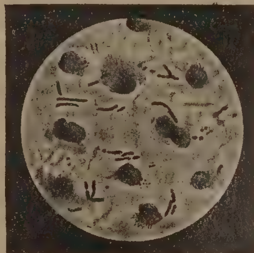


Fig. 806. — Bacilles *tuberculeux* dans les crachats.

**TUBÉREUX, EUSE.** adj. [*tuberosus*, all. *knollig*, angl. *tuberous*, it. et esp. *tuberoso*]. Se dit d'une racine renflée, plus grosse que la tige qu'elle supporte ; et aussi de celle qui est parsemée de

tubercules, c'est-à-dire de masses épaisses et charnues.

**TUBER-ISCHIO-TROCHANTÉRIEN.** V. Carré *crural*.

**TUBÉROSITÉ.** s. f. [*tuber*, *tuberculum*, all. *Knollen*, angl. *tuberosity*, it. *tuberosità*, esp. *tuberosidad*]. Éminence d'un os où s'attachent des muscles ou ligaments : *tubérosité bicipitale*, etc. || *Tubérosités de l'estomac*. Les deux extrémités de cet organe. — En botanique, les *tubérosités* des racines se distinguent des tubercules en ce qu'elles n'offrent ni bourgeons ni écailles.

**TUBO-OVARIEN, ENNE.** adj. [de *tube*, signifiant ici trompe de Fallope, et *ovaire*]. Qui concerne la trompe utérine et l'ovaire: *grossesse tubo-ovarienne*. — *Kyste tubo-ovarien* (Ad. Richard). Kyste de l'ovaire ou du corps de Wolff communiquant avec la trompe et se vidant de temps en temps par l'utérus. La trompe conserve ses dimensions ordinaires ou à peu près dans sa partie voisine de l'utérus; mais, à partir de ce point, elle prend le calibre et l'apparence de l'intestin grêle, avec des flexuosités intestiniformes, pour se continuer et se confondre avec les parois du kyste. Parfois la dilatation de la trompe est sphéroïdale et limitée.

**TUBO-UTÉRIN, INE.** adj. Qui concerne l'utérus et les trompes : *grossesse tubo-utérine*.

**TUBULÉ, ÉE.** adj. [all. *rohricht*, angl. *tubulated*, it. *tubulato*, esp. *tubulado*]. Qui est muni d'une ou de plusieurs tubulures, ou qui est en forme de tube : *stigmate tubulé*, *épithélioma tubulé*.

**TUBULEUX, EUSE.** adj. [all. *röhrig*, angl. *tubulous*, esp. *tubuloso*]. Qui a la forme d'un tube; qui en est formé. — *Substance tubuleuse*. V. Rein.

**TUBULHÉMATIE.** s. f. Sous le nom de *tubulhématie rénale chez le nouveau-né*, Parrot a décrit en 1873 une affection que Laroyenne et Charrin venaient de désigner sous celui de *maladie bronzée hématurique des nouveau-nés*. Cette affection apparaît dès le deuxième jour après la naissance et est caractérisée par un ictère intense avec teinte violacée des extrémités, par de l'hématurie, de la diarrhée bilieuse; la mort survient le plus souvent en trois ou quatre jours dans l'hypothermie. A l'autopsie, on trouve entre autres altérations une accumulation de globules rouges plus ou moins déformés dans les tubes contournés du rein. Cette affection, qui s'observe parfois épidémiquement et coïncide dans les maternités avec des cas de fièvre puerpérale, paraît être d'origine microbienne. Elle est identique à la *maladie de Winckel* des auteurs allemands.

**TUBULI.** s. m. pl. Nom donné, en anatomie, à divers tubes microscopiques, ceux du rein surtout.

**TUBULISATION.** s. f. Méthode proposée par Vanlair pour assurer la régénération des nerfs dans les cas de suture nerveuse: elle consiste à introduire les nerfs dans des tubes formés par des fragments d'os décalcifiés, qui maintiennent dans une bonne direction les fibres nerveuses et sont résorbés peu à peu.

**TUBULURE.** s. f. [de *tubus*, tube; all. *Tubulatur*, angl. *tubulating*, esp. *tubulura*]. Ouverture que présentent des flacons, des ballons et autres vaisseaux de chimie, et qui est ordinairement destinée à recevoir un bouchon percé d'un trou par lequel passe un tube.

**TUE-CHIEN.** s. m. V. Colchique.

**TUE-LOUP.** s. m. V. Aconit.

**TULIPIER.** s. m. [*Liriodendron tulipifera* L., all. *Tutpenbaum*, angl. *tulip-tree*, esp. *tulipero*]. Arbre d'Amérique, de la famille des magnoliacées, dont l'écorce des jeunes rameaux est employée comme fébrifuge dans l'Amérique septentrionale, à la dose de 4 à 8 grammes en poudre ou en décoction. De cette écorce on a extrait la *liriodendrine*.

**TUMÉFACTION.** s. f. [de *tumefacere*, de *tumor*, tumeur, et *facere*, faire; ἄγγωσις, all. *Aufschwellung*, angl. *tumefaction*, *swelling*, it. *tumefazione*, esp. *tumefaccion*]. Augmentation de volume d'une partie. — *Tuméfaction transparente*. Altération particulière de la cellule hépatique dont le protoplasme est gonflé, ne prend plus aucun réactif et devient transparent comme du cristal ; le noyau persiste, souvent hypertrophié et fixant les réactifs colorants. Cette altération, décrite par Hanot et Gilbert dans le choléra, a été retrouvée par divers observateurs dans divers états morbides, et notamment par Gilbert et Garnier dans l'anémie post-hémorragique. — *Tuméfaction trouble de Virchow*. Altération cellulaire caractérisée par l'augmentation de volume de l'élément dont le protoplasme devient foncé, opaque et prend mal les réactifs; elle paraît due à l'accumulation de granulations de nature albuminoïde. Elle se rencontre en particulier au niveau du foie, au cours d'un grand nombre d'infections et d'intoxications.

**TUMÉNOL.** s. m. Corps sulfuré qui provient de la distillation des huiles minérales ; il est miscible à l'éther, à la glycérine et aux corps gras ; c'est un succédané de l'ichtyol; on l'emploie en nature avec du talc, ou en pommade à 5 à 15 p. 100, dans certains cas d'eczéma et de prurigo.

**TUMESCENCE.** s. f. V. Intumescence.

**TUMESCENT, ENTE.** adj. [de *tumescere*, se gonfler]. Qui est gonflé; qui porte une tumeur, qui en produit.

**TUMEUR.** s. f. [*tumor*, de *tumere*, enfler; ὄγκος, φῦμα, all. *Geschwulst*, angl. *tumour*, *swelling*, it. *tumore*, esp. *tumor*]. Communément, toute éminence circonscrite, d'un certain volume, développée dans une partie quelconque du corps. Ainsi, on confond sous la dénomination de *tumeur*, et la simple tuméfaction, soit inflammatoire, soit de toute autre nature; et la distension d'un organe par l'accumulation de matières qui, normalement, n'y sont contenues qu'en petite quantité; et la tuméfaction produite par le déplacement d'un organe qui fait saillie dans sa nouvelle place, etc. || En anatomie pathologique générale, production morbide *persistante*, de génération nouvelle, et caractérisée par une tuméfaction limitée, quels que soient du reste ses caractères physiques. Cette définition embrasse tous les tissus morbides de nouvelle formation, ainsi que les collections liquides circonscrites de production nouvelle; elle élimine les productions morbides d'origine inflammatoire qui, au lieu de *persister* ou de *s'accroître*, disparaissent au bout d'un temps plus ou moins long. En disant *produit de génération nouvelle*, on entend que des éléments fondamentaux ou accessoires d'un tissu se sont multipliés outre mesure. Le fait que l'hypergenèse porte souvent sur les *éléments accessoires* plutôt que sur l'espèce fondamentale d'un tissu, est encore une cause de différence entre le tissu morbide et le tissu normal au milieu duquel il est engendré; car, passant à l'état fondamental en un point de l'économie où il n'était qu'accessoire, cet élément forme localement un tissu nouveau par rapport à celui dont il dérive. En dehors des cas de tumeur à tissu multiple, la prolifération porte sur une seule variété d'éléments de l'organisme; elle est indéfinie et se fait en dehors du plan d'organisation et sans tenir compte de la vie des tissus voisins qui sont refoulés ou détruits. Une définition exacte des tumeurs est actuellement à peu près impossible; du groupe des tumeurs sont détachées constamment des variétés dont l'étiologie est reconnue; c'est ainsi que certaines formes de tuberculose, que l'actinomycose englobent des tumeurs décrites autrefois parmi les sarcomes; il est probable qu'un jour viendra où on ne mettra plus dans le même groupe morbide des affections aussi différentes que le fibromyome de l'utérus, l'épithélioma et les tératomes. Les

tumeurs sont d'origine : 1° *ectodermique*; 2° *endodermique*; 3° *mésodermique*. Celles du premier groupe sont toutes les tumeurs dérivant des épithéliums cutanés et des muqueuses papillaires, *cancroïdes, papillomes*. Elles comprennent aussi celles provenant des glandes annexées à la peau, les tumeurs du sein en particulier, qui sont aussi redoutables que les cancers d'origine endodermique. Il faut y joindre encore, bien que par suite d'un mode indirect de provenance, les tumeurs cérébro-spinales et rétiniennes à myélocytes. Celles du deuxième groupe sont les tumeurs dérivant de l'endoderme, qui à partir de l'occlusion de l'ombilic n'est représenté que par l'épithélium gastro-intestinal et les glandes qui en dérivent. Ici se place le groupe le plus dangereux par son action cachectisante, indice d'une intoxication générale de l'économie, et sa tendance à la généralisation : c'est celui des tumeurs dites *cancéreuses* (V. CANCER). Il comprend toutes les tumeurs dérivant par hypergenèse des épithéliums d'origine tant ectodermique qu'endodermique, qui par involution dans l'épaisseur du mésoderme ont amené la génération des parenchymes. Ces tumeurs d'origine parenchymateuse se développant dans la profondeur des organes ont déjà par ce fait un caractère de gravité spécial, sans parler de ceux qui tiennent à leur nature épithéliale. Les tumeurs du troisième groupe ou d'origine mésodermique dérivent des tissus cellulaire, fibreux, cartilagineux, osseux, musculaire, vasculaire, etc. — *Classification des tumeurs*. Faute de connaître exactement la texture des tissus et des éléments anatomiques, les anciens auteurs ont supposé aux tumeurs une origine plus ou moins singulière; ils se sont fondés ensuite sur de simples analogies d'aspect extérieur avec des végétaux (tumeurs napiformes), des animaux (polypes, cancer, tumeurs larinoïdes), des corps bruts (tumeurs colloïdes, squirreuses, etc.), pour établir des classifications et une nomenclature qui laissent en singularité bien loin derrière elles celles des chimistes où les sels étaient classés d'après des comparaisons avec les astres (sel de Saturne, etc.), des plantes (arbres de Mars, de Diane, de Jupiter, etc.). L'examen des tissus morbides à l'aide du microscope, l'étude de leur composition élémentaire et de leur texture, lorsqu'elle est fondée sur la connaissance et la comparaison des caractères correspondants des tissus normaux et du mode de développement de ceux-ci, permet de donner logiquement aux tumeurs un nom correspondant à celui de l'élément dont elles dérivent, en rapport avec leur texture. C'est en partant de ces principes, et en prenant pour base cette loi de J. Müller que *le tissu qui forme une tumeur a son type dans un tissu de l'organisme à l'état embryonnaire ou à l'état de développement complet*, que Cornil et Ranvier ont classé les tumeurs dans un certain nombre de groupes de la façon suivante : 1er GROUPE. *Tumeurs dont le tissu a son type dans le tissu embryonnaire*. GENRE UNIQUE : *sarcome*. — 2e GROUPE. *Tumeurs dont le tissu a son type dans le tissu conjonctif*. Cornil et Ranvier distinguaient 7 GENRES : *myxome, fibrome, lipome, carcinome, tubercule, granulation morveuse, gomme syphilitique*; de ces sept genres, les trois derniers sont des productions d'ordre parasitaire et ne font pas partie des tumeurs; le carcinome est une tumeur d'origine épithéliale, c'est une variété d'épithéliome; il doit donc rentrer dans le 9e groupe. — 3e GROUPE. *Tumeurs dont le tissu a son type dans le tissu cartilagineux*. GENRE UNIQUE : *chondrome*. — 4e GROUPE. *Tumeurs dont le tissu a son type dans le tissu osseux*. GENRE UNIQUE : *ostéome*. — 5e GROUPE. *Tumeurs dont le tissu a son type dans le tissu musculaire*. 2 GENRES : *myome à fibres striées, myome à fibres lisses*. — 6e GROUPE. *Tumeurs dont le tissu a son type dans le tissu nerveux*. 2 GENRES : *névrome médullaire* (à cellules nerveuses), *névrome fasciculé* (à tubes nerveux). — 7e GROUPE. *Tumeurs qui sont formées de vaisseaux sanguins*. GENRE UNIQUE : *angiome*. — 8e GROUPE. *Tumeurs qui sont formées de vaisseaux lymphatiques ou dont le tissu a son type dans celui des ganglions lymphatiques*. 2 GENRES : *lymphangiome, lymphadénome*. — 9e GROUPE. *Tumeurs formées par des cellules épithéliales de nouvelle génération*, divisées en masses irrégulières, sur des papilles, dans des culs-de-sac ou dans des cavités de nouvelle formation. 4 GENRES : *épithéliome, papillome, adénome, kyste*. — 10e GROUPE. *Tumeurs mixtes*, formées par plusieurs tissus. — Les conditions qui ont amené la naissance des tumeurs persistent ordinairement, une fois qu'elles sont apparues, et continuent à présider à leur développement qui n'est jamais rétrograde ou atrophique. Aussi ne doit-on pas laisser aux tumeurs le temps de se développer et de devenir inopérables, il faut dès leur origine les détruire ou les enlever. En outre, un des résultats de l'expérience semble être que : une tumeur offre d'autant moins de tendance à l'extension et à la récidive qu'elle a séjourné moins longtemps dans l'économie, que les éléments embryonnaires qui entrent dans sa constitution sont moins abondants. V. BÉNIN et MALIGNITÉ. — *Tumeur anévrysmale*. V. ANÉVRYSME. — *Tumeur blanche* [all. *weisse Geschwulst*, angl. *white swelling*, it. *tumore bianco*, esp. *tumor blanco*]. Variété de tuberculose articulaire, caractérisée par un gonflement souvent considérable de l'article avec pâleur marquée du tégument. Le nom de *tumeur blanche* est impropre en ce que il s'agit de tuméfaction et non de tumeur à proprement parler, et que la pâleur de la peau fait place à de la rougeur lorsque le pus se forme par suite de la caséification et du ramollissement des tubercules. Bonnet considérait comme principal caractère anatomique de la maladie, la formation d'un tissu nouveau, dit *fongueux* ou *fongoïde*, développé aux dépens de la synoviale et des surfaces osseuses articulaires, d'où le nom d'*arthrite fongueuse* donné aussi à la tumeur blanche. La lésion initiale consiste, d'après Lannelongue, dans l'apparition de tubercules dans les extrémités osseuses; l'arthrite fongueuse primitive est exceptionnelle; la synoviale est atteinte secondairement. Quand elle est envahie, elle réagit par la formation, autour du bacille et des follicules tuberculeux, d'un abondant tissu embryonnaire, dont la masse constitue les fongosités. Parfois le tubercule est représenté simplement par un nodule embryonnaire, dans lequel les cellules du centre sont envahies par la dégénérescence granulo-graisseuse; dans d'autres cas, il affecte une forme plus typique, avec cellule géante et cellules épithélioïdes; il reçoit alors souvent le nom de *follicule de Köster*; dans ce cas la tendance à la caséification est bien marquée. Enfin quand la réaction fibreuse est marquée autour du tubercule, celui-ci prend le nom de *nodule de Friedlander*, et la synovite s'étend lentement. Quand les tubercules se ramollissent, la cavité articulaire se remplit de pus, et celui-ci cherche à se faire jour au dehors, déterminant des fistules qui persistent indéfiniment. La tumeur blanche apparaît chez des sujets à constitution lymphatique, ayant déjà eu souvent d'autres manifestations scrofuleuses, telles qu'adénites tuberculeuses en particulier. Elle survient parfois à la suite d'un traumatisme, mais celui ci n'est pas la cause directe de la maladie; il n'est qu'une raison de localisation du bacille de Koch; on peut aussi admettre que la tuberculose évoluait silencieusement depuis plusieurs semaines quand un traumatisme est venu précipiter la marche des accidents, ou que la lésion articulaire antérieure a donné de l'importance à un traumatisme insignifiant. Elle est beaucoup plus fréquente chez les enfants et les adolescents que chez l'adulte ou les vieillards, mais peut se rencontrer néanmoins à tous les âges de la vie. Les signes

locaux varient suivant la période de la maladie ; la douleur et la gêne des mouvements sont ordinairement les premiers en date ; quelquefois le gonflement apparaît en même temps. En tout cas, la tuméfaction se produit constamment, mais à un degré variable et à une époque plus ou moins éloignée ; elle est due non seulement à l'accumulation de liquide dans la synoviale et l'œdème des parties molles, mais encore à l'augmentation de volume des extrémités osseuses et à la présence des fongosités. Le membre prend une position fixe et vicieuse, ordinairement la demi-flexion, causée par la contraction involontaire des muscles qui avoisinent la jointure : les mouvements sont très limités, parfois il y a mobilité anormale et exagérée. Plus tard, se montrent les signes habituels de la suppuration : la tuméfaction augmente ; la peau, jusque-là blanche et mate, devient rouge, lisse, tendue, œdémateuse ; le pus fuse sous la peau, qu'il décolle, ou se fait jour au dehors par des trajets fistuleux. Enfin on peut voir apparaître des déformations, des changements de longueur, tous les signes des luxations et des subluxations ; ou il se fait une ankylose qui peut être considérée comme le mode de terminaison le plus heureux. En même temps l'état général est atteint ; souvent on constate d'autres tuberculoses locales, ganglionnaire, cutanée, etc., ou viscérales ; l'examen des divers appareils est un bon appoint pour le diagnostic de l'affection. Quand la suppuration s'est établie et persiste pendant longtemps, on peut voir apparaître la bouffissure des téguments, l'albuminurie, la diarrhée, indiquant, avec l'augmentation de volume du foie et de la rate, la dégénérescence amyloïde des viscères. Le traitement général consiste à placer le malade dans les meilleures conditions possibles d'hygiène, à l'exposer au soleil et au grand air, à relever ses forces par le quinquina, le fer, les bains sulfureux, l'hydrothérapie, les préparations iodées, huile de foie de morue, iodure de potassium, teinture d'iode. Le traitement local des tumeurs blanches peut se résumer de la façon suivante : dans tous les cas, et pendant tout le cours de la maladie, immobilisation de la jointure dans une bonne position, au moyen d'appareils inamovibles, après redressement brusque ou progressif, immobilisation de la jointure seule, qui ne doit pas condamner le reste du corps à un repos absolu, mais doit permettre au malade de marcher, avec des béquilles au besoin, et de s'exposer à l'air et au soleil ; le plus souvent, compression associée à l'immobilité et aidée par les révulsifs, la cautérisation transcurrente, l'ignipuncture. Mais dans bien des cas, il faudra recourir à l'intervention sanglante, ouvrir et vider l'articulation, réséquer les têtes articulaires, et déterminer l'ankylose des extrémités osseuses dénudées. Souvent même ces résections sont insuffisantes, c'est à l'amputation qu'il faut avoir recours. Dans tous les cas on consultera, avant de tenter une intervention sanglante, non seulement l'état local, mais aussi l'état général du sujet, et si celui-ci est mauvais, si les poumons sont envahis, on se contentera d'un traitement palliatif, ouverture des abcès, grattage des trajets fistuleux, injections modifiantes dans l'articulation, sans rechercher une guérison radicale. — *Tumeur dentaire*. V. Odontome. — *Tumeur dermoïde*. Tumeur d'origine congénitale comprenant les éléments de la peau et siégeant sur la conjonctive ou sur la muqueuse buccale. — *Tumeur épidermique* ou *épithéliale*. V. Épithélioma. — *Tumeur érectile, tumeur fongueuse sanguine*. V. Vasculaire (*Tumeur*). — *Tumeur des ganglions lymphatiques*. V. Ganglioma. — *Tumeur hémorragique*. V. Anévrysme. — *Tumeur œdémateuse*. V. Séro-sanguin. — *Tumeur papillaire* ou *papilliforme*. V. Papilloma. — *Tumeur salivaire*. V. Grenouillette. — *Tumeur sanguine du pavillon de l'oreille chez les aliénés*. Affection qui se produit assez fréquemment chez les aliénés sous forme de tumeur fluctuante, d'un rouge foncé, plus ou moins volumineuse, dont le développement est spontané et souvent fort rapide. Le siège constant de l'affection est la face externe de la partie cartilagineuse du pavillon ; le lobule reste toujours intact. Tantôt les deux oreilles sont prises à la fois, tantôt une seule, tantôt enfin elles sont prises à quelque temps l'une de l'autre (Ferrus, 1838). — *Tumeur sanguine de la vulve*. V. Thrombus. — *Tumeur sébacée*. V. Athérome, Loupe et Tanne. — *Tumeur tubuleuse*. V. Siphonoma. — *Tumeur variqueuse*. V. Varice. — *Tumeur verruqueuse des cicatrices*. V. Chéloïde *cicatricielle*.

**TUMIDE.** adj. [*tumidus*, all. *aufgetrieben*, angl. *tumid*, *swelled*, it. *tumido*, *gonfiato*]. Se dit d'une partie gonflée ou renflée, en quelque sorte ventrue.

**TUNBRIDGE-WELS** (Angleterre). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 10°. Établissement.

**TUNGSTATE.** s. m. [*tungstas*, all. *scheelsaures Salz*, angl. *tungstate*, it. et esp. *tunstato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide tungstique avec les bases.

**TUNGSTÈNE.** s. m. [*scheelium*, all. *Tungsteinmetall*, *Wolframmetall*, *Scheel*, angl. *tungsten*, it. et esp. *tunsteno*]. Métal d'un gris foncé ou noir, très dur, très pesant. Densité, 17 à 18 ; peu fusible, inaltérable dans l'oxygène sec ou humide à la température ordinaire ; au rouge, il brûle dans l'oxygène ou dans l'air, et se transforme en acide tungstique. C'est un élément hexatomique.

**TUNGSTIQUE.** adj. — *Acide tungstique* [all. *Tungsteinsäure*, angl. *tungstic acid*, it. et esp. *acido tunstico*] ($TuO^6$). Il existe dans la nature, combiné tant avec la chaux qu'avec les oxydes de fer et de manganèse. Il est solide, et insoluble dans l'eau.

**TUNICINE.** s. f. [*cellulose animale*] ($C^{12}H^{10}O^{10}$) (Berthelot). Principe immédiat de l'enveloppe des tuniciers qui diffère chimiquement et anatomiquement de la cellulose, avec laquelle elle est isomère ; l'acide sulfurique concentré la change en sucre ; mais elle n'est point détruite par le fluorure de bore ; les acides sulfurique et chlorhydrique étendus et bouillants ne l'altèrent pas sensiblement, même au bout de plusieurs semaines, etc. L'existence de ce composé dans les tissus des vertébrés et des articulés n'est démontrée par aucun fait probant. — La *chitine* peut être regardée comme la tunicine combinée avec une substance albuminoïde.

**TUNIQUE.** s. f. [*tunica*, χιτὼν, all. *Hulle*, angl. *tunic*, *coat*, it. *tonica*, esp. *tunica*]. Toute membrane qui forme ou concourt à former les parois d'un organe. — *Tunique commune du système vasculaire à sang rouge*. V. Artère. — *Tunique innominée*. La sclérotique.

**TURBINE.** s. f. V. Sucre *de canne*.

**TURBINÉ, ÉE.** adj. [*turbinatus*, de *turbo*, toupie ; all. *kreiselformig*, angl. *turbinate*, it. *turbinato*, esp. *turbinado*]. Qui a la forme d'une toupie, c'est-à-dire d'un cône dont la base s'arrondit brusquement, et dont la hauteur égale environ une fois et demie le diamètre de cette base.

**TURBINECTOMIE.** s. f. Opération qui consiste à extraire l'un des cornets des fosses nasales.

**TURBITH.** s. m. [*Convolvulus turpethum*, L., *Thomæa turpathum*, R. Br. ; *turbith végétal*, all. *Turpithwinde*, angl. *turbith*, *turbeth*, it. *turbito*, esp. *turbit*]. Plante de l'Inde, de la famille des convolvulacées, dont la racine est un purgatif drastique autrefois fort employé, aujourd'hui peu usité. Outre des substances grasses, une huile volatile, une matière colorante, la racine de turbith renferme une résine, molle, soluble dans l'éther, qui est son principe purgatif, et une glycoside, la *turpéthine*. — *Turbith faux ou des anciens*. L'un des noms de la *Thapsia villosa*, L. — *Turbith noir*. En Russie, la racine de

l'*Euphorbia palustris*, préconisée contre la rage. — *Turbith de montagne* ou *bâtard*. Nom d'un *Laser*. || Terme de l'ancienne chimie. — *Turbith minéral* [angl. *mineral turpeth*] ($3HgO.SO^3$). Précipité jaune qui se forme quand on traite 1 partie de sulfate de deutoxyde de mercure par 15 parties d'eau bouillante. Il est très peu employé à l'intérieur, comme antisyphilitique, à la dose de 2 à 5 centigrammes. A l'extérieur, il est usité en pommade, comme parasiticide. — *Turbith nitreux*. Poudre jaune qui se précipite par décomposition de l'azotate acide de deutoxyde de mercure au contact de l'eau. Inusité.

**TURBOT.** s. m. [all. *Meerbutte*, angl. *turbot*, it. *rombo*, esp. *rodaballo*] (*Pleuronectes maximus*, L.) Poisson malacoptérygien de la famille des pleuronectes, qui est alimentaire.

**TURCIQUE.** adj. [*turcicus*]. — *Selle turcique* [all. *Türkenattel*, it. *sella turcica*, esp. *silla turca*]. V. Sphénoïde.

**TÜRCK** (Ludwig) (médecin autrichien, 1810-1868). — *Faisceau de Türck*. V. Moelle *épinière*.

**TURGESCENCE.** s. f. [de *turgescere*, se gonfler; ὀργασμὸς, all. *Turgescenz*, *Vollsaftigkeit*, angl. *turgescence*, it. *turgescenza*, esp. *turgescencia*]. Enflure causée par une surabondance de liquide dans les conduits qui les renferment naturellement, ou dans les interstices des éléments anatomiques, après issue hors des vaisseaux. La turgescence diffère de l'*érection* en ce que celle-ci est due à une augmentation d'afflux sanguin, par dilatation artérielle dans un tissu de texture spéciale et déterminée, tandis que la turgescence est due à une distension par rétention, de cause physique ou organique, du sang veineux dans les vaisseaux normaux ou lésés. — Les humoristes donnaient le nom de *turgescence de la bile* à ce qu'on a appelé depuis *embarras gastrique*.

**TURGESCENT, ENTE.** adj. Qui est en orgasme.

**TURGIDE.** adj. [*turgidus*, all. *turgid*, *strotzend*, angl. *turgid*, esp. *turgido*]. Qui est renflé d'une manière uniforme.

**TURK** (médecin allemand contemporain). — *Cellule de Turk*. Variété de leucocyte non granuleux; c'est une grosse cellule dont le protoplasme se teint fortement par les couleurs basiques ; le noyau est souvent plus clair que le protoplasma et parfois s'en distingue difficilement, c'est un *myélocyte basophile non granuleux*. Cette cellule représente le type primordial du leucocyte, d'où dérivent les formes granuleuses. Elle existe à l'état normal dans les organes hématopoiétiques. Elle passe dans le sang sous certaines influences morbides; on l'y rencontre en particulier au cours de la leucémie et dans la variole; on lui donne le nom de *cellule d'irritation* de Turk.

**TURNEPS.** s. m. La *Brassica rapa*. V. Rave.

**TURPENAY** (Indre-et-Loire). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides.

**TURPÉTHINE.** s. f. ($C^{68}H^{56}O^{52}$). Substance résineuse, brunâtre, âcre et amère, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau et dans l'éther, fusible à 183°, irritant les muqueuses quand elle est en poudre, extraite de la racine de turbith. C'est une glycoside : les acides étendus et bouillants la dédoublent en glycose et *acide turpétholique*. Les alcalis la transforment en acide *turpéthique*.

**TURPÉTHIQUE.** adj. — *Acide turpéthique* ($C^{68}H^{60}O^{36}$). Masse amorphe, jaunâtre, soluble dans l'eau, obtenue par l'action de l'eau de baryte sur la turpéthine.

**TURPÉTHOLIQUE** adj. — *Acide turpétholique* ($C^{32}H^{32}O^8$). Produit du dédoublement de la turpéthine par les acides. Substance cristallisable en fines aiguilles, blanches, inodores, acides, très solubles dans l'alcool, peu dans l'éther, insolubles dans l'eau.

**TURQUETTE.** s. f. [*Herniaria glabra*, L.]. Plante de la famille des paronychiées, qu'on préconisait autrefois contre les hernies (d'où le nom de *herniole* qui lui est aussi donné), et qui passe pour astringente et lithontriptique.

**TUSSICULATION.** s. f. [all. *Hüsteln*]. Petite toux sèche, continue ou fréquente, composée d'une seule ou d'un petit nombre de secousses, et non d'accès comme à l'ordinaire. On l'observe surtout dans certaines affections du cœur, de l'estomac et quelques états nerveux.

**TUSSIGÈNE.** adj. et s. [de *tussis*, toux, et γεννάω, je produis]. Mot hybride employé pour désigner ce qui engendre la toux. — *Zone tussigène*. Région dont le simple contact par un corps étranger, barbe de plume, etc., amène la toux par action réflexe; il y a plusieurs régions tussigènes; les principales sont dans les voies respiratoires, en particulier dans les fosses nasales, au voisinage du cornet inférieur, dans l'espace inter-aryténoïdien, et à la bifurcation de la trachée; d'autres existent dans le conduit auditif externe, la plèvre, les amygdales, l'estomac, l'intestin, le foie, la rate et même les organes génitaux.

**TUSSILAGE.** s. m. [*tussilago*, all. *Huflattich*, angl. *colt's foot*, it. *tussilaggine*, esp. *tusilago*]. Genre de plantes de la famille des synanthérées, dont une espèce, le *pas d'âne* (*Tussilago farfara*, L.), porte des fleurs qui font partie des espèces pectorales, d'où le nom de *tussilage* (de *tussis*, toux, et *agere*, pousser). La racine d'une autre espèce, le *pétasite* ou *herbe aux teigneux* (*Tussilago petasites*, angl. *butter-bar*), est amère et un peu âcre : on la dit apéritive et sudorifique.

**TUSSIPARE.** adj. [de *tussis*, toux, et *parere*, engendrer]. Synonyme de *tussigène*.

**TUSSOL.** s. m. [*amygdalate* ou *phénylglycolate d'antipyrine*]. Poudre blanche, cristalline, soluble dans l'eau, employée contre la coqueluche, aux doses de 0 gr. 15 à 2 grammes par jour suivant l'âge du malade.

**TUTHIE.** s. f. [*tuthia*, all. *grauer Ofenbruch*, angl. *tutty*, it. *tuzia*, esp. *tucia*]. Oxyde de zinc, sous forme d'incrustations grises, terreuses, qui s'attache aux cheminées des fourneaux où l'on fait fondre des mines de zinc. La tuthie entre dans quelques collyres résolutifs et dans une pommade. — *Onguent de tuthie*. On le prépare en mêlant: oxyde de zinc sublimé et lavé, 8 grammes; onguent rosat, 26 grammes, et autant de beurre lavé à l'eau de rose.

**TYLOMA.** s. m. [de τύλος, cor aux pieds; *Schwiele*, angl. *callus*, it. *callosità*, esp. *callosidad*]. Callosité de l'épiderme, ou callosité en général.

**TYLOPHORE.** s. f. On a employé en médecine la racine et les feuilles de *Tylophora asthmatica*, plante de la famille des asclépiadacées, qui croît dans l'Inde et à la Réunion. Elle a des propriétés émétiques, diaphorétiques et expectorantes, et peut remplacer l'ipéca dans la dysenterie; on a donné les feuilles à fumer contre l'asthme. Comme émétique, on administre 1gr,50 à 2 grammes de feuilles pulvérisées; comme expectorant, 0gr,15 à 0gr,20.

**TYLOSE.** s. f. ou **TYLOSIS.** s. m. [de τύλος, cor aux pieds; all. *Leichdorn*, angl. *corn*, it. et esp. *callo*] (Alibert). Cor aux pieds et œil-de-pie ou œil-de-perdrix. — La blépharite ciliaire. — *Tylosis gompheux* (Alibert). Cor aux pieds. — *Tylosis linguæ* (Ulman). Leucoplasie linguale.

**TYMPAN.** s. m. [*tympanum*, de τύμπανον, tambour; all. *Trommelfelt*, angl. *tympanum*, *drum*, it. et esp. *tympano*]. — *Caisse* ou *cavité du tympan*, ou simplement *tympan*. Nom donné, par analogie avec un tambour, à une cavité qui constitue l'oreille moyenne. — *Cadre du tympan*. V. Tympanal. — *Membrane du tympan*. V. Oreille *moyenne*.

**TYMPANAL.** adj. et s. [all. et angl. *tympanal*, it. *tym-*

*panal*, esp. *timpanal*]. Qui concerne le tympan. — *Tympanal, cercle, cadre* ou *os tympanal* ou *tympanique* (*os carré* d'Hérissant sur les oiseaux, *énostéal* de G. Saint-Hilaire sur les crocodiles). Os en forme d'anneau ou de tube sur lequel est tendue la membrane du tympan, insérée à une cannelure qu'il présente à sa partie interne. Il reste distinct du rocher sur quelques espèces. Chez l'homme, il se soude à lui dans le dernier mois de la vie intra-utérine. Le *tympanal* prend, dès son apparition, la forme d'une faucille à convexité tournée en bas et ouverte du côté des pièces solides du tympan. Il est plus mince et plus élargi dans sa partie antérieure qu'à l'autre extrémité qui est très aiguë. Il paraît vers la onzième semaine chez l'homme et chez le veau, et est alors plongé dans les tissus ambiants sans avoir de périoste propre; il ne commence à posséder un périoste distinct que vers l'époque où il s'élargit transversalement, en avant surtout, pour constituer le canal auditif externe osseux, c'est-à-dire après le huitième mois. V. Cartilage *de Meckel*.

**TYMPANICO-LINGUAL, ALE.** adj. V. Corde *du tympan* et Otique (fig. 515, *t*).

**TYMPANIQUE.** adj. [*tympanicus*, angl. *tympanic*, it. et esp. *tympanico*]. Qui a rapport au tambour. — *Son tympanique*. Bruit analogue à celui qu'on produit en frappant un tambour. On l'obtient en percutant le poumon quand la sonorité normale de cet organe est exagérée par suite de l'augmentation de la tension de l'air dans les alvéoles pulmonaires, ou par le fait de la présence de gaz dans la cavité pleurale. Le son tympanique s'observe dans l'*emphysème pulmonaire*; dans le *pneumothorax*; dans certains cas de *pleurésie* où, l'épanchement étant trop peu abondant pour comprimer le poumon au point d'en chasser complètement l'air, mais suffisant pour augmenter la tension du gaz, l'air contenu dans les grosses bronches et dans la trachée est brusquement ébranlé par la percussion pratiquée au-dessous de la clavicule (*tympanisme sous-claviculaire*). ‖ Qui a rapport à la cavité du tympan. — *Artère tympanique*. L'artère auditive externe. — *Cadre, cercle* ou *os tympanique*. V. Tympanal. — *Rameau tympanique du nerf facial*. V. Corde *du tympan*.

**TYMPANIQUE.** s. m. V. Tympanal.

**TYMPANISME.** s. m. Synonyme de *son tympanique*. — État d'un organe atteint de tympanite.

**TYMPANITE.** s. f. [*tympanitis*, de τύμπανον, tambour; all. *Trommelsucht*, *Windsucht*, angl. *tympany*, it. *tympanite*, esp. *timpanitis*). Gonflement de l'abdomen causé par l'accumulation rapide et considérable de gaz dans le canal gastro-intestinal; affection ainsi nommée parce que le ventre est tendu et résonne comme un tambour sous le choc du doigt qui le percute. V. Occlusion *intestinale* et Pneumatose. — *Tympanite péritonéale*. Dégagement de gaz qui se produit dans le péritoine, tantôt par perforation de l'intestin, tantôt par développement dans le liquide contenu dans la séreuse de microbes anaérobies.

**TYNDALL** (physicien anglais, 1820-1893). — *Procédé de Tyndall*. V. Tyndallisation.

**TYNDALLISATION.** s. f. Mode de stérilisation qui consiste à chauffer les millieux à 58°, plusieurs jours de suite, pendant une heure ou deux chaque fois. Cette température tue les germes développés; elle n'a aucune action sur les spores des microbes; mais dans l'intervalle de deux chauffages, les spores se développent et sont tuées le lendemain à l'état de bactéries. Ce procédé a l'avantage de ne pas changer la composition chimique du milieu; on l'emploie pour stériliser les liquides organiques, en particulier le sérum. Il donne de bons résultats, à condition que le liquide ne contienne pas primitivement un trop grand nombre de microbes. La température de 58°, si elle ne coagule pas l'albumine, détruit certaines substances, et en particulier l'alexine; on ne peut donc pas dire que la composition du milieu n'a subi aucune modification.

**TYPE.** s. m. [*typus*, de τύπος, empreinte, caractère; all. *Grundform*, angl. *type*, it. et esp. *tipo*]. Empreinte, caractère. — *Type ancestral*. Nom donné, dans l'hypothèse du transformisme, à l'espèce, dite aussi *type primitif* (J.-C. Delamétherie, 1806), qu'on suppose avoir disparu tout à fait ou en laissant des restes fossiles, après la transformation de certains de ses individus en ceux dont les descendants constituent les espèces actuelles. Tout ce qui s'écarte brusquement du type est dit *aberrant*. On appelle *type perdu* l'espèce qui a disparu dans l'hypothèse de Delamétherie, d'après laquelle les types primitifs de l'homme, du cheval, du chien, du chameau, du blé et autres plantes cultivées, ne se trouvent plus dans l'état de nature. — *Type spécifique*. V. Espèce, Limite et Transformation. — *Type squelettique* ou *vertébral*. V. Vertèbre *type*. ‖ Ordre dans lequel se montrent et se succèdent les symptômes d'une maladie. Il est continu, intermittent ou rémittent.

**TYPHA.** s. f. Genre de plantes aquatiques, type de la famille des typhacées, dont le pollen sert parfois à falsifier la poudre de lycopode; mais il est d'un jaune foncé, à peine inflammable, formé de 4 grains soudés, ce qui permet de reconnaître la falsification.

**TYPHIQUE.** adj. [all. *typhisch*, angl. *typhic*, esp. *tifico*]. Qui a rapport au typhus ou à la fièvre typhoïde. Qui est atteint de fièvre typhoïde. — *Bacille typhique*. Bactérie dont le développement dans l'organisme humain cause la fièvre typhoïde (fig. 807); il a été vu et décrit en 1880 par Eberth, d'où le nom de bacille d'Eberth, qu'on lui donne souvent (V. Eberth). Il se colore facilement par les diverses couleurs d'aniline, mais se décolore par la méthode de Gram; il est mobile et pourvu de douze cils

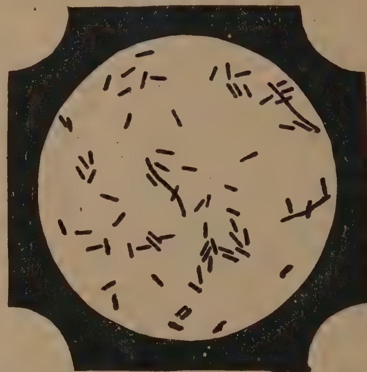


Fig. 807. — Bacille *typhique*.

qui sont distribués sur tout son pourtour. Il se cultive facilement sur les milieux employés ordinairement en bactériologie, mais ses cultures sont moins abondantes que celles du colibacille. Il donne une culture peu apparente sur la pomme de terre, il ne verdit pas l'artichaut; il ne fait pas fermenter la lactose et ne coagule pas le lait; il ne donne pas la réaction de l'indol; tous ces caractères permettent de le distinguer du colibacille (V. ce mot). Néanmoins la différenciation de ces deux espèces bactériennes reste toujours difficile en raison des types intermédiaires (paratyphique et paracolibacille) qui participent des caractères de l'un et de l'autre. — *Cellule typhique*. Nom donné par Rindfleisch à certaines cellules que l'on rencontre dans les plaques de Peyer

infiltrées au cours de la fièvre typhoïde. Ce sont des cellules plus volumineuses que les cellules lymphatiques habituelles, sphériques ou polygonales, à protoplasme granuleux contenant un ou plusieurs noyaux. Pour Rindfleisch et pour Siredey elles dériveraient des cellules lymphatiques ; pour Cornil et Ranvier des cellules endothéliales, du tissu réticulé des follicules et des sinus lymphatiques ; on les regarde aujourd'hui comme des macrophages. — *Corpuscule typhique.* Nom donné par certains histologistes du XIXe siècle aux cellules lymphatiques qui bourrent les plaques de Peyer infiltrées au cours de la fièvre typhoïde. — *État typhique* V. TYPHOÏDE. — *Matière typhique.* Substance blanchâtre, ou d'un gris jaunâtre ou verdâtre quand elle est colorée par la bile, homogène, ferme, cassante, offrant une coupe lisse et brillante, mais pouvant devenir pulpeuse et friable, qu'on trouve dans le tissu des *plaques de Peyer*, et des *follicules isolés* de l'intestin tuméfiés durant la dothiénentérie. C'est à partir du huitième jour environ, qu'on l'observe, surtout dans la moitié inférieure de l'*iléon*, là où se trouvent les follicules isolés tuméfiés. Si l'on fait une coupe des plaques de Peyer ou des follicules isolés tuméfiés, on trouve successivement : 1° la muqueuse encore saine ou peu altérée ; 2° au-dessous, la matière typhique occupant toute l'étendue de la plaque ou de la saillie du follicule isolé ; 3° le tissu conjonctif et la couche musculeuse. C'est cet état qui porte le nom de *plaques dures* (Louis) et de *plaques gaufrées*. Dans les *plaques molles* (Louis) et *plaques réticulées* (Chomel), la matière typhique s'est désagrégée en se réduisant en pulpe. Quand cette matière se détache de la paroi intestinale et tombe dans la lumière du canal, l'ulcération est constituée. La matière typhique n'est autre chose qu'un amas de leucocytes avec des débris cellulaires et de nombreux bacilles d'Eberth. — *Toxine typhique.* Les produits solubles contenus dans les cultures filtrées du bacille d'Eberth n'ont jamais une toxicité bien considérable. Balthazard, en faisant éclater les corps bacillaires, a obtenu une endotoxine un peu plus active que l'exotoxine. Néanmoins, la toxine a une action certaine sur le cœur, qui est ralenti (Chantemesse).

**TYPHISATION.** s. f. Processus qui conduit à l'état typhique. Peter avait proposé le nom de *typhisation urinémique* pour désigner l'urémie.

**TYPHLITE, TYPHLOENTÉRITE.** s. f. [*typhlitis*, de τυφλὸς, aveugle, et ἔντερον, intestin ; all. *Blindarmentzündung*, angl. *typhlitis*, it. *tiphlitide*, esp. *tiphlitis*]. Inflammation du cæcum. La plupart des cas décrits autrefois sous le nom de *typhlite* et de *pérityphlite* doivent être rapportés à l'appendicite (V. ce mot). La typhlite isolée, sans inflammation des autres segments de la muqueuse intestinale, est en effet exceptionnelle ; pourtant elle peut exister parfois, donner lieu à des ulcérations de la paroi, et à la formation d'abcès péricæcaux. Le diagnostic de cette forme avec l'appendicite est à peu près impossible. Le traitement est le même dans les deux cas. Certaines inflammations spécifiques, telles que la tuberculose, l'actinomycose, peuvent se localiser uniquement sur le cæcum ; elles donnent lieu parfois à des hypertrophies considérables des parois de cet intestin, formant une tuméfaction dure, qui occupe toute la fosse iliaque et simule une tumeur de cette région. Le diagnostic exact, dans ces cas, est toujours difficile à établir ; le traitement consiste dans l'ablation chirurgicale de la région malade ; dans l'actinomycose, on pourra essayer parfois avec succès l'iodure de potassium.

**TYPHLO-DICLIDITE.** s. f. [*typhlo-dicliditis*, de τυφλὸς, aveugle, et δικλὶς, valvule]. Inflammation de la valvule iléo-cæcale.

**TYPHLOGRAPHE.** s. m. [de τυφλὸς, aveugle, et γράφειν, écrire : all. et angl. *Typhlograph*, it. et esp. *tiflografo*]. Instrument permettant aux aveugles d'écrire. A la règle mobile que l'aveugle est obligé de manœuvrer et de suivre dans ses mouvements, manœuvre extrêmement délicate pour l'aveugle qui n'est jamais sûr de placer sa tringle dans une direction horizontale, et par suite de ne pas tracer des lignes obliques empiétant les unes sur les autres, Passart a proposé de substituer un typhlographe qui repose sur l'immobilité de la tringle, et sur la mobilité du papier, qu'un mécanisme très simple, fait avancer d'une mesure déterminée à la fin de chaque ligne. L'appareil se compose d'un pupitre de bois, recouvert d'un appui-main de fer-blanc vernissé. Le côté supérieur de cet appui-main est muni d'une tringle mince sur laquelle glisse un curseur de bois, légèrement excavé, et d'un arrêt à vis qui peut être porté sur différents points de son étendue, de façon à limiter le champ du curseur, suivant la longueur qui doit être donnée aux lignes d'écriture. La planchette supérieure du pupitre porte deux rouleaux faisant laminoir, qui sont mus par un levier à bascule manœuvré par la main gauche de l'aveugle. La feuille de papier passe entre ces rouleaux et s'avance d'une largeur déterminée, à chaque mouvement du levier. La tranche supérieure du papier étant pincée entre les deux cylindres par un mouvement du levier-bascule, et l'arrêt à vis fixé à la longueur que doivent avoir les lignes, l'écrivain place l'annulaire de la main droite sur le curseur, ou, s'il le juge plus commode, saisit l'angle gauche du curseur entre le même médius et l'annulaire. Il n'y a pas ici de règle fixe, pas plus qu'il n'y en a pour la position respective des doigts dans l'écriture ordinaire. Chacun a ses habitudes, et l'aveugle finit instinctivement par trouver les siennes.

**TYPHLOSE.** s. f. [de τυφλὸς, aveugle]. La cécité.

**TYPHLOSTOMIE.** s. f. [τυφλὸς, cæcum, et στόμα, ouverture]. Ouverture chirurgicale du cæcum, dans le but de créer un anus artificiel (Folet).

**TYPHO-BACILLOSE.** s. f. Nom donné parfois à une forme de tuberculose aiguë, évoluant sous l'aspect clinique d'une maladie générale qui la rapproche plus ou moins de la fièvre typhoïde. Ce nom est mauvais, car outre qu'il est formé d'un mot grec et d'un mot latin, il suppose admis l'emploi du terme bacillose dans le sens de tuberculose, emploi qui n'est nullement justifié.

**TYPHODE.** adj. V. TYPHIQUE et TYPHOÏDE.

**TYPHOÉMIE.** s. f. [de τῦφος, typhus, et αἷμα, sang ; all. *Typhæmie*, esp. *tifoemia*]. Nom donné autrefois à l'altération du sang par les substances ou les miasmes putrides qui engendrent les affections typhoïdes.

**TYPHOÏDE.** adj. [*typhoides*, de τῦφος, stupeur, d'où l'on a fait *typhus*, et εἶδος, forme, ressemblance ; all. *typhusartig*, angl. *typhoid*, it. *tifoide*, *tifode*, esp. *tifoideo*]. Qui ressemble au typhus. — *Affections typhoïdes.* Nom donné à diverses maladies aiguës dans le cours desquelles on observe un ensemble de phénomènes généraux analogues à ceux du *typhus*. Cet état se rencontre particulièrement dans la dothiénentérie. — *État typhoïde*, Groupe de symptômes qui caractérisent les affections typhoïdes, et qui indiquent un trouble profond des fonctions du système nerveux. C'est un état de stupeur, d'abattement physique et de dépression intellectuelle, dans lequel le malade reste dans le décubitus dorsal, paraît plongé dans une somnolence continuelle, évite de parler, ne répond pas aux questions qu'on lui adresse, est étranger, pour ainsi dire, à la vie extérieure. Cet état s'accompagne de pulvérulence des narines, de fuliginosités des dents, etc. — *Exanthème typhoïde.* Éruption de taches érythémateuses rosées, plus ou moins nombreuses, du volume d'une lentille (*taches rosées lenticulaires*), qui apparaît dans le cours de la dothiénentérie, vers le huitième jour de la maladie, à la base du thorax et sur l'ab-

domen, parfois aussi à la partie supérieure des cuisses : ces taches disparaissent momentanément par la pression du doigt. — *Fièvre typhoïde*. V. DOTHIÉNENTÉRIE. — *Ictère typhoïde*. V. ICTÈRE *grave*.

**TYPHOÏDIQUE.** adj. Qui se rapporte à la fièvre typhoïde; qui est atteint de fièvre typhoïde.

**TYPHOÏDISME.** s. m. L'état des malades atteints d'affections typhoïdes.

**TYPHO-MALARIEN, NE.** adj. — *Fièvre typho-malarienne* ou *typho-palustre*. Forme de la fièvre typhoïde modifiée par le paludisme. Quand les deux infections ont été contractées simultanément, le début a lieu à la façon d'une fièvre quotidienne ou double tierce, dont les accès s'allongent et se rapprochent, si bien que la fièvre devient continue, puis apparaissent les symptômes de la fièvre typhoïde, épistaxis, diarrhée, taches rosées, symptômes nerveux, en même temps qu'évoluent ceux du paludisme, teint terreux, mélanémie, mégalosplénie, allure irrégulière de la fièvre. A l'autopsie, on trouve les lésions du paludisme et de la fièvre typhoïde, ces dernières à la vérité peu marquées. Ces cas, pour la plupart anciens, auraient besoin d'être contrôlés par des examens bactériologiques.

**TYPHOMANIE.** s. f. [*typhomania*, τυφομανία, de τῦφος, stupeur, et μανία, délire; all. *Typhusdelirium*, angl. *typhomania*, it. et esp. *tifomania*]. Délire avec stupeur observé dans le *typhus*, et manie consécutive au typhus.

**TYPHUS.** s. m. [all. *Typhus*, *Fleckfieber*, *Petechialfieber*, angl. *typhus*, it. et esp. *tifo*]. Nom donné par les anciens à diverses maladies qui n'avaient d'autre caractère commun qu'un état de stupeur, τῦφος; aussi rien de plus vague que le sens attaché à ce mot. ‖ Aujourd'hui, *typhus* [*fièvre des armées*, *des camps*, *des hôpitaux*, *des prisons*, *des vaisseaux*, *fièvre nosocomiale*, *pétéchiale*, *morbus maculosus*, *typhus exanthématique*; angl. *typhus fever*]. Maladie contagieuse et épidémique, caractérisée par une fièvre à type continu, et une éruption exanthématique spéciale. Longtemps confondue avec la fièvre typhoïde et le typhus récurrent, elle n'en a été séparée que dans le courant du XIXᵉ siècle. Quand Louis eut individualisé la fièvre typhoïde et décrit les lésions intestinales qui la caractérisent, on crut d'abord, avec Gaultier de Claubry, qu'on pouvait identifier le typhus et la maladie décrite par Louis. Mais bientôt les élèves de Louis montrèrent que le typhus exanthématique observé en Irlande et que la maladie épidémique observée pendant la guerre de Crimée étaient complètement distincts, aussi bien de par la clinique que de par l'anatomie pathologique, de la fièvre typhoïde. Puis la bactériologie est venue consacrer ces distinctions; on connaît aujourd'hui le bacille d'Eberth, microbe de la fièvre typhoïde, et le spirille d'Obermeier, qui cause la fièvre récurrente, tandis que l'agent causal du typhus exanthématique n'est pas encore connu avec certitude. Ce qui a contribué pendant longtemps à confondre ces trois maladies, c'est qu'elles s'observent dans des circonstances étiologiques semblables; elles se rencontrent surtout chez les individus surmenés, mal nourris, logés dans des locaux encombrés. C'est le typhus exanthématique qui se développe surtout dans ces conditions étiologiques : dans les armées en campagne, dans les prisons, les bagnes, chez les populations misérables. Sa fréquence semble avoir diminué considérablement avec les progrès de l'hygiène; on ne l'a pas observé pendant la guerre de 1870-71. En France on signale seulement quelques foyers en Bretagne, d'où semble être partie la petite épidémie de 1893, épidémie qui d'ailleurs s'arrêta rapidement. Le nom de *typhus d'Europe* ne lui convient pas, car il a été observé dans d'autres parties du monde. Le *typhus* se développe toujours par contagion; mais son apparition est facilitée par des causes secondaires : grands rassemblements d'individus, privation d'aliments, fatigues excessives, tristesse et dépression morale. La durée de l'incubation est de douze jours en moyenne, mais elle peut être beaucoup plus courte. Le début est brusque, et marqué par des frissons, de la fièvre, de la courbature et de la céphalalgie. Le pouls est fréquent, et souvent dépasse 120. La stupeur existe pendant toute la durée de la maladie; les yeux sont fixes et éteints, le corps immobile; le malade, étranger à tout ce qui l'entoure, semble dans un état d'ivresse. Vers le cinquième jour, de petites taches peu apparentes, livides ou rouges, arrondies, peu élevées, apparaissent disséminées sur le tronc et sur les membres, mais non sur la face, ce qui les distingue des taches de la rougeole, avec lesquelles on pourrait les confondre; de plus, elles ne disparaissent pas comme celles-ci sous la pression du doigt, parce qu'en dessous des taches exanthématiques, existent les taches pétéchiales. Elles disparaissent vers le dixième jour. Souvent aussi, vers le septième jour, il survient un gonflement inflammatoire des parotides ou du tissu cellulaire qui environne ces glandes. Chez presque tous les malades il y a une vive irritation des conjonctives, des symptômes d'inflammation gastrique ou intestinale. Ces symptômes phlegmasiques dominent plus souvent au début; puis se manifestent les symptômes nerveux, des tremblements, des soubresauts, de légers mouvements convulsifs, le délire, la surdité, une prostration très prononcée. Vers le quatorzième jour survient une amélioration plus ou moins brusque : le malade s'endort d'un sommeil paisible, la température tombe, le pouls redevient normal; des sueurs abondantes apparaissent, la diurèse s'établit, et le malade entre en convalescence. La mort, quand elle survient, apparaît à toutes les périodes de la maladie, quelquefois au deuxième ou au troisième jour. La proportion des décès est variable; elle atteint souvent 20 à 23 p. 100. Le diagnostic est facilité par les commémoratifs et la notion épidémique. De nombreuses observations, en particulier celles de A. Flint (1852), établissent une distinction nette entre le typhus et la fièvre typhoïde. La fièvre typhoïde se manifeste surtout pendant les mois d'automne, le typhus d'une manière égale pendant toute l'année. Lors de l'invasion, la diarrhée se manifeste dans la fièvre typhoïde, avec douleur et gargouillement dans la fosse iliaque droite ; ceux-ci manquent, et on observe de la constipation dans le typhus. On trouve dans la fièvre typhoïde une éruption de taches rosées, ovales, légèrement élevées; la rougeur disparaît à la pression; dans le typhus, les taches sont d'un rouge sombre, d'une petite dimension; la rougeur ne disparaît pas à la pression. L'épistaxis est rare dans le typhus, assez fréquente dans la fièvre typhoïde. Les troubles des organes digestifs et thoraciques sont moins prononcés dans le typhus; les troubles nerveux le sont davantage. Le pouls est plus fréquent dans le typhus que dans la fièvre typhoïde, et l'ascension et la défervescence de la température sont plus lentes dans la fièvre typhoïde que dans le typhus. Dans la première, les plaques de Peyer augmentent considérablement de volume et s'ulcèrent; il y a tuméfaction considérable des ganglions mésentériques. Dans le typhus, les ganglions mésentériques sont peu tuméfiés, non plus que les plaques de Peyer. Ce sont bien deux maladies du même groupe de fièvres, mais aussi différentes l'une de l'autre que la scarlatine et la rougeole. Le traitement sera avant tout prophylactique : isolement rigoureux de tous les malades atteints, désinfection des locaux contaminés, surveillance des individus suspects. Le traitement curatif sera celui des infections graves : lotions froides ou bains froids, injections de sérum artificiel, boissons abondantes, lait, champagne ; injections de caféine, de spartéine, d'huile camphrée en cas de défaillance cardiaque. Enfin, Legrain a obtenu

de bons effets de l'injection sous-cutanée du sérum de malades convalescents. — *Typhus abdominal.* Nom que les Allemands donnent à la *dothiénentérie* ou *fièvre typhoïde.* — *Typhus abortif.* Nom donné à tort à la forme abortive de la dothiénentérie. — *Typhus amaril d'Amérique.* V. JAUNE (*Fièvre*). — *Typhus cérébral convulsif.* La *chorée électrique.* V. CHORÉE. — *Typhus ambulatorius* (Griesinger). Forme de la fièvre typhoïde dans laquelle les individus atteints ne se sentent pas malades et continuent à vaquer à leurs occupations. Malgré la bénignité apparente de la maladie, des complications graves et même mortelles, telles que l'hémorragie et la perforation intestinale, peuvent se montrer, et même elles apparaissent d'autant plus facilement qu'aucune précaution n'est prise et que le malade continue à prendre la nourriture ordinaire. — *Typhus des chiens.* Forme de fièvre typhoïde modifiée par le paludisme, observée en Bosnie et en Herzégovine ; la température n'affecte pas le type continu, elle arrive brusquement à son acmé, et tombe de même après quelques jours ; mais Karlinski a trouvé le bacille d'Eberth dans la rate, et dans le cas de mort, l'autopsie permet de reconnaître les lésions anatomiques de la fièvre typhoïde. — *Typhus ictérode.* La *fièvre jaune.* — *Typhus des membres.* V. PÉRIOSTÉITE *phlegmoneuse diffuse.* — *Typhus d'Orient.* V. PESTE. — *Typhus des tropiques.* La *fièvre jaune.* — *Typhus récurrent.* V. RECHUTE (*Fièvre à*).

**TYRATOL.** s. m. Poudre blanche, insipide, qui est, au point de vue chimique, un carbonate de thymol. On le donne comme vermifuge en cachets de 0gr,25 à la dose de quatre à huit par jour ; ce traitement est poursuivi pendant quatre jours consécutifs et complété par un purgatif.

**TYRINE.** s. f. [de τυρὸς, fromage]. V. CASÉINE.

**TYROGLYPHE.** s. m. [*tyroglyphus*, de τυρὸς, fromage, et γλυφεὺς, sculpteur]. Genre d'arachnides acariens, à corps resserré sur les flancs, grisâtre, à surface lisse, brillante, offrant entre la deuxième et la troisième paire de pattes un sillon circulaire bien marqué sur le dos. On en connaît plusieurs espèces : le *T. siron* ou *ciron* [*Tyroglyphus siro*, Latr. ; *Ciron du fromage*, *Acarus casei antiqui* et *Acarus farinæ*, L. ; *Acarus domesticus*, de Geer ; *mite du fromage*, Lyonnet ; *T. domestique*, Gervais, et *T. de la farine*, Gervais], qui vit dans le fromage, dans la farine de lin et autres, altérées, et dont les enveloppes se trouvent parfois dans diverses déjections où la poussière les apporte, et sur les surfaces où ont été appliqués des cataplasmes ; le *T. allongé* [*T. longior*, Gervais, ou *dimidiatus*], qui se trouve aussi sur le fromage, seul ou accompagné par le précédent ; le *T. Siculus* (A. Fumouze et Ch. Robin), qui attaque les insectes des collections, ainsi que le *T. entomophagus* (A. Laboulbène et Ch. Robin), qui est le plus petit de tous. On trouve le *T. brasiliensis* (Ch. Robin) dans les fromages du Brésil et autres pays chauds.

**TYROLEUCINE.** s. f. Substance cristallisable, incolore, insipide, soluble dans l'eau, peu dans l'alcool, insoluble dans l'éther, obtenue en chauffant l'hydrate de baryte avec l'albumine d'œuf à 150° (Schützenberger).

**TYROSINE.** s. f. [all. *Tyrosin*, angl. *tyrosine*, it. et esp. *tyrosina*] ($C^{18}H^{11}AzO^{6}$, en atomes $C^{9}H^{11}AzO^{3}$). Corps cristallisable en aiguilles blanches brillantes, très soluble dans l'eau et l'alcool, se combinant avec les acides et les alcalis. C'est un dérivé bisubstitué du benzène ; c'est l'acide oxyphénylamidopropionique de la série *para* ; il a à la fois une fonction amine, acide et phénol. La tyrosine se montre dans le corps de l'homme à côté de la leucine, qu'elle accompagne presque toujours. Elle se forme au cours de la putréfaction des matières albuminoïdes, de leur décomposition par les acides et les bases, et de leur digestion par le suc pancréatique ; aussi la trouve-t-on dans l'intestin. A l'état normal, elle ne se rencontre pas dans les excrétions ; elle donne probablement naissance aux composés phénoliques qu'on trouve dans l'urine. Mais dans certains états pathologiques, au cours de la fièvre typhoïde et de la variole en parti-



Fig. 807. — Cristaux de *tyrosine*.

culier, dans l'atrophie jaune aiguë du foie, on peut la rencontrer dans l'urine ; dans l'insuffisance hépatique grave, on peut aussi la trouver dans le foie par l'examen histologique. On caractérise la tyrosine par la forme de ses cristaux (fig. 808), par l'odeur de corne brûlée qu'elle donne quand on la chauffe sur une lame de platine, par la réaction de Millon (V. RÉACTIF), etc.

**TYSON** (Edward) (anatomiste anglais, 1749-1808). — *Glandes de Tyson.* V. GLANDE.

## U

u = l'ου grec et l'*u* latin.

**UEBERLINGEN** (Allemagne, Bade). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 14°. Établissement.

**UGOD** (Hongrie). *Eaux sulfatées mixtes*, froides, 13°. Établissement.

**ULCÉRATIF, IVE.** adj. Qui a rapport à l'ulcération V. NUTRITION, ULCÉRATION et ULCÈRE.

**ULCÉRATION.** s. f. [*ulceratio*, ἕλκωσις, all. *Schwären*, *Verschwärung*, angl. *ulceration*, it. *ulcerazione*, esp. *ulceracion*]. Travail morbide qui se produit à la surface ou dans la profondeur des tissus, et qui a pour effet une solution de continuité avec perte de substance, appelée *ulcère*. Le travail de l'*ulcération* consiste en une transformation graduelle de la substance des éléments anatomiques d'un tissu ; les débris cellulaires restés à l'état solide sont repris par les leucocytes et emportés dans les ganglions ; les substances liquides passent directement dans la circulation. C'est à cette nécrose qu'est due la *perte de substance* graduelle qui caractérise l'ulcération. L'ulcération, ou *travail ulcératif*, est précédée quelquefois d'un soulèvement de l'épiderme par de la sérosité ou du pus, comme on le voit pour les chancres et quelques affections cutanées pustuleuses. D'autres fois il y a simple desquamation de l'épithélium, comme on le voit sur les muqueuses, et dès l'origine de certains ulcères variqueux. Les phénomènes de nécrose cellulaire qui constituent l'ulcération peuvent se manifester dans tous les tissus, tant vasculaires que non vasculaires, sans qu'une inflammation préalable des tissus auxquels ceux-ci empruntent leurs matériaux soit nécessaire, sans que l'inflammation, quand elle précède l'ulcération, offre rien de spécial : l'expression *inflammation ulcérative* est donc mauvaise en ce qu'elle exprime un fait

souvent inexact, et qu'elle rattache faussement l'ulcération à cet acte morbide plutôt qu'à un trouble de la propriété de nutrition qui seul est constant. Toute plaie, toute solution de continuité de la peau ou des muqueuses peut être le point de départ d'une ulcération ; la tendance naturelle à la guérison ne se manifeste pas ou disparaît, et la perte de substance, au lieu de diminuer, s'étend. Ce travail est dû à l'intervention de microbes peu virulents contre lesquels l'organisme sain se défend facilement, mais qui pullulent chaque fois que la nutrition d'un tissu est entravée par une cause générale ou locale. Ainsi des ulcérations se développent facilement à la suite de traumatismes insignifiants sur des membres mal nourris, comme c'est le cas dans la paralysie infantile, ou encore quand des dilatations variqueuses gênent la circulation en retour. Mais en dehors de ces ulcérations dans la pathogénie desquelles la cause microbienne est peu importante et les vices du terrain ont la part prédominante, il en est d'autres au contraire qui sont dues à l'action d'un microbe spécifique qui est, à lui seul, responsable de tout le travail morbide; telles sont celles dues à la syphilis ou à la tuberculose. Dans ce cas, la lésion commence par une nodosité, gomme ou tubercule, due à l'action nécrosante des poisons locaux du microbe en cause, et à la réaction de l'organisme autour de ce foyer morbide. Puis la nodosité s'ouvre, les débris qu'elle contenait s'échappent au dehors, mais le processus continue à évoluer, les microbes n'ont pas été détruits, et leur action nécrosante continuant à s'exercer, la plaie produite aura tendance à s'accroître et non à diminuer. De même la cause encore inconnue des tumeurs peut déterminer la liquéfaction d'un tissu cutané ou muqueux ; l'ulcération cancéreuse est ainsi produite. Plus rarement une tumeur bénigne, en contondant les téguments, et en empêchant l'apport des matériaux nutritifs, peut donner lieu à une ulcération. Le processus de l'ulcération se rapproche donc de celui de la gangrène ; tous deux aboutissent à la formation d'une perte de substance, les différences tiennent uniquement à la nature des microbes en cause et aux propriétés des poisons qu'ils sécrètent; dans la gangrène, il y a d'emblée modification d'un fragment plus ou moins étendu de tissu ; dans l'ulcération, le travail de nécrose est plus lent, si bien que les débris cellulaires peuvent être balayés au fur et à mesure qu'ils se produisent. — *Ulcération*. Nom donné quelquefois aux *ulcères* superficiels. — *Ulcération chancreuse*. Celle qui a l'aspect d'un chancre ; celle qui caractérise le chancre.

**ULCÈRE.** s. m. [*ulcus*, ἕλκος, all. *Geschwür*, angl. *ulcer sore*, it. *ulcero*, esp. *ulcera*]. Solution de continuité des parties molles avec perte de substance, accompagnée d'un écoulement de pus et n'ayant pas de tendance naturelle à la cicatrisation. La *plaie* diffère de l'*ulcère* en ce qu'elle résulte d'une action extérieure, tandis que la cause de l'ulcère est inhérente à l'économie ; et en ce que la plaie tend essentiellement à la guérison, parce que l'action de la cause a été instantanée, tandis que l'ulcère tend à se perpétuer et même à s'agrandir, parce que sa cause est subsistante. La peau et les membranes muqueuses sont les deux tissus où se montrent le plus souvent les ulcères ; mais il peut en exister aussi dans des tissus profondément situés. Parmi les ulcères, les uns sont symptomatiques d'une modification locale, compression prolongée, corps étranger, frottement d'une muqueuse comme celle de la langue contre une dent ébréchée, etc., et ne peuvent disparaître qu'avec leur cause ; d'autres sont produits et entretenus par une affection ayant un retentissement sur toute l'économie, cancer, syphilis, tuberculose, et nécessitent avant tout un traitement général ; d'autres enfin, dits ulcères simples ou idiopathiques, ont pour causes prédisposantes des conditions mécaniques telles que l'œdème accumulé dans les parties déclives, aux membres inférieurs, par exemple, l'âge avancé, le délabrement de la constitution, et comme causes déterminantes une contusion, une plaie, une brûlure, etc. ; dans ces derniers cas, la lésion traumatique est retardée dans sa cicatrisation par la mauvaise nutrition des tissus. Les ulcères simples peuvent disparaître sous l'influence d'un traitement local dont les deux indications principales sont : 1° d'empêcher les infections secondaires en assurant l'asepsie de la région avec les moyens appropriés ; 2° *de favoriser la cicatrisation* par les excitants, tels qu'onguent styrax, solutions acides, jus de citron, alcool, solution d'azotate d'argent ou de perchlorure de fer ; par la compression faite à l'aide de bandes de flanelle ou de caoutchouc, ou mieux de bandelettes de diachylon ou d'emplâtre de Vigo ; par les greffes épidermiques. — *Ulcère annamite* ou *de Cochinchine*. L'ulcère de la Nouvelle-Calédonie. V. Ulcère de *Ghé-Ham*. — *Ulcère des Arabes*. Celui de Ghé-Ham. — *Ulcère de la baie* [angl. *bay sore*]. Maladie endémique à la baie de Honduras. Le docteur Nosely la considère comme un vrai cancer débutant par une ulcération. — *Ulcère cancéreux*. Cancer ayant déterminé une perte de substance des téguments. — *Ulcère contagieux de Mozambique* ou *pianiforme*. Maladie désignée à l'île de la Réunion sous le nom de *pian*, mais différant du pian véritable, d'après quelques auteurs : la lésion élémentaire est une simple élevure au centre de laquelle naît une excoriation légère, tandis que dans le pian véritable, c'est une nodosité. On note dans le pian une fièvre d'invasion ; dans l'ulcère contagieux la fièvre manque, ou n'apparaît que lorsque les tissus profonds viennent à être affectés ; l'étendue des désordres donne lieu alors à des accidents consécutifs inflammatoires, auxquels la fièvre se mêle. Le pian apparaît sur le front, sur les bras, sur la poitrine ; l'ulcère contagieux ne se montre communément qu'aux membres pelviens. Le pian présente plusieurs nodosités qui s'ulcèrent et parmi lesquelles il existe une ulcération dominante. L'ulcère contagieux de Mozambique est presque toujours unique ; rarement il en existe deux chez le même individu, jamais trois. — *Ulcère de Dehly*. L'ulcère de Ghé-Ham. — *Ulcère diphtéritique*. Celui qui est recouvert d'une pseudo-membrane. — *Ulcères épithéliaux*. Variété d'*ulcères cancéreux*, à bords taillés à pic, calleux, renversés, fournissant un ichor séro-purulent fétide. Il ne faut pas confondre avec les *ulcères épithéliaux* les *tumeurs épidermiques* qui sont *ulcérées* et dont quelquefois une partie du tissu s'est exfoliée ou mortifiée. Les uns et les autres sont des *épithéliomas*, mais, dans les *tumeurs épidermiques*, il y a un tissu morbide, formant une masse plus ou moins volumineuse dans laquelle l'élément fondamental est une variété d'épithélium accompagné de matière amorphe, d'une trame de tissu conjonctif, de vaisseaux capillaires, etc. ; que la tumeur soit ulcérée ou non, ce tissu se trouve toujours formant une masse plus ou moins considérable. Dans l'*ulcère épithélial*, au contraire, le derme ou ses papilles sont le point de départ du mal, sont engorgés, congestionnés, sans qu'il y ait tumeur épithéliale, tissu épithélial à cellules intriquées avec d'autres éléments, bien que l'épithélium puisse être épaissi à la surface de la membrane tégumentaire. — *Ulcère de l'estomac*. V. Ulcère simple. — *Ulcère de Ghé Ham, de la Guyane, de Kenieba*, ou *ulcère de Mozambique non contagieux, ulcère de la Nouvelle-Calédonie* (E. Vinson) ou *de l'Yemen, ulcère phagédénique des pays chauds*. Ulcère à extension rapide, recouvert le plus souvent d'un exsudat diphtéroïde, se rencontrant aux membres inférieurs, dans les régions tropicales de l'ancien et du nouveau monde. Il est consécutif à une excoriation cutanée, piqûre d'insecte, écorchure vulgaire, bouton d'acné, ulcère syphilitique, etc. Il siège de préférence aux membres inférieurs et apparaît chez les

individus qui marchent jambes nues dans la vase et l'eau des rizières. Il est surtout fréquent chez les sujets anémiés et chez ceux qui souffrent de paludisme. Dans la forme ordinaire, il débute par une bulle qui se rompt et laisse à sa place une plaie recouverte d'un enduit grisâtre ; s'il succède à une plaie, les bords de celle-ci s'enflamment, et la perte de substance s'étend et se recouvre d'un pus sanieux, sanguinolent. Au bout d'un certain temps, les phénomènes inflammatoires tombent, la plaie devient atone et grisâtre, elle ne s'étend que très lentement, les bords sont indurés et parfois décollés. Cet état peut persister plusieurs mois, puis des bourgeons charnus apparaissent, l'écoulement purulent cesse, et la cicatrisation s'accomplit. Dans une forme grave qui n'apparaît guère que chez les sujets débilités, l'extension peut être très rapide, il y a production d'escarres plus ou moins étendues, quelquefois envahissement des gaines tendineuses ou ouverture des articulations. Ces ulcères phagédéniques ressortissent probablement à des étiologies diverses ; les formes les plus communes reconnaissent pour cause, d'après Vincent, la symbiose du bacille fusiforme et du spirille que cet auteur a décrit dans certaines angines auxquelles on a donné son nom. Le traitement prophylactique consiste dans la propreté absolue et l'asepsie de toutes les solutions de continuité des téguments. Comme traitement curatif, on emploiera les pansements avec une solution antiseptique, en particulier l'eau oxygénée, les pulvérisations phéniquées ou boriquées, les cautérisations avec le nitrate d'argent, l'alun, l'acide azotique, le chlorure de zinc, et en particulier le bleu de méthylène, ou les badigeonnages avec une solution d'éosine, enfin en dernier lieu l'application de poudre de sous-carbonate de fer, de peroyde de zinc, d'iodoforme. — *Ulcère malin*. L'ulcère phagédénique. ‖ Le lupus. — *Ulcère œnophagédénique* [de οἶνος, vin, et *phagédénique*] (Ricord). Chancre simple qui, sous l'influence de l'abus des boissons alcooliques, devient d'abord inflammatoire, puis gangreneux, par la facilité avec laquelle le tissu cellulaire s'œdématie. — *Ulcère d'Orient*. Le bouton d'Alep. — *Ulcère papillaire* ou *papilliforme*. V. Papilloma. — *Ulcère perforant*. V. Ulcère *simple*. — *Ulcère pianiforme simple*. V. Pian. — *Ulcère de Saïgon*. L'ulcère annamite. — *Ulcère simple de l'estomac* (Cruveilher), *ulcère perforant de l'estomac* (Rokitansky), *ulcère rond* (Niemeyer), *ulcus rotundum*, *gastrite ulcéreuse* (Valleix). Affection chronique de l'estomac consistant en une destruction plus ou moins étendue et plus ou moins profonde de ses tuniques, sans aucune production ayant forme de tumeur. La perte de substance, ordinairement arrondie, de diamètre variable depuis quelques millimètres jusqu'à plusieurs centimètres, siège ordinairement sur la petite courbure ou au voisinage du pylore. D'abord superficielle, constituée par une simple érosion de la muqueuse, elle offre plus tard l'aspect d'un véritable ulcère, à bords taillés à pic, à surface couverte de mucus mêlé de sang, ayant la forme d'un cône dont le sommet se rapproche plus ou moins de la séreusee péritonéale : parfois même le travail ulcératif s'étend à cette séreuse, d'où résulte une perforation de l'estomac, qui peut être suivie d'une péritonite rapidement mortelle, à moins que des adhérences ne se soient préalablement produites, qui limitent la péritonite ; dans d'autres cas, l'ulcération gagne les vaisseaux voisins, d'où hématémèse plus ou moins abondante. Si la perte de substance se répare, il se produit à son niveau une cicatrice circulaire ou en étoile, qui, en se rétractant, peut amener un rétrécissement du pylore, ou du moins déterminer des troubles digestifs consécutifs. L'ulcère simple de l'estomac est surtout fréquent dans le sexe féminin, et chez les sujets chlorotiques ou alcooliques. Rokitansky explique son développement par une stase sanguine circonscrite, suivie d'infiltration et de gangrène ; Virchow regarde l'oblitération par embolie des vaisseaux capillaires de l'estomac comme le phénomène initial, amenant une mortification limitée de la muqueuse ; d'après Brinton, la cause de l'ulcère n'est pas unique et toujours semblable à elle-même, mais multiple et résultant de tous les troubles de la circulation stomacale. Les symptômes dominants sont : des douleurs tant spontanées que provoquées, qui se localisent à l'épigastre, et dans un point correspondant de la colonne dorsale, qui ont lieu immédiatement ou peu de temps après l'introduction des aliments et se prolongent pendant tout le temps de la digestion, qui cessent complètement ou diminuent beaucoup quand, par le vomissement, l'estomac est débarrassé de son contenu, et qui sont accompagnées de crises douloureuses beaucoup plus intenses, dites cardialgiques ; les vomissements, dont les uns, alimentaires, ont lieu immédiatement ou peu de temps après le repas, d'autres muqueux et pituiteux sont semblables à ceux de la gastrite chronique, les derniers, pathognomoniques, sont composés de sang rouge et liquide, ou noirâtre et coagulé ; des troubles dyspeptiques ; un amaigrissement, une cachexie spéciale, différente de celle du cancer de l'estomac. Les améliorations, qui deviennent des guérisons par la suite, peuvent durer des semaines, des mois et des années entières ; elles surviennent après un régime sévère et un traitement convenable. L'aggravation et les récidives sont provoquées par un écart dans le régime et des excès de tout genre. La durée peut être d'une à plusieurs années (dix-sept ans), la moyenne est de cinq ans. Le régime, et principalement la diète lactée, sont la base du traitement, lequel amène promptement une amélioration, et assez souvent une guérison définitive. On y joint les révulsifs à l'épigastre, l'eau de chaux à l'intérieur, les préparations opiacées. La terminaison est heureuse dans deux tiers des cas environ. Dans les autres cas, la terminaison fatale arrive surtout par deux accidents, la perforation et l'hémorragie. Le cancer de l'estomac se distingue de l'ulcère en ce qu'il atteint des sujets plus âgés, en général, qu'il a une marche progressive, sans périodes d'amélioration, que sa durée est plus courte, que la douleur épigastrique est continue, sans crises cardialgiques, sans exacerbations par l'ingestion des aliments, que les vomissements sont presque toujours noirs, que l'épigastre est le siège d'une tumeur appréciable à l'extérieur, le plus souvent, que la cachexie est celle des autres manifestations cancéreuses, avec teinte jaune-paille de la peau. Mais l'ulcère peut être le point de départ du cancer, et le diagnostic de la transformation cancéreuse sera basé sur la perte de l'appétit, la persistance des douleurs, la substitution de l'hypochlorhydrie à l'hyperchlorhydrie, la cachexie spéciale au cancer. — *Ulcère syriaque*. L'angine diphtéritique. — *Ulcères du col de l'utérus* (plus souvent décrits sous le nom *d'ulcérations*). Solutions de continuité de la muqueuse du col utérin. Si l'on classe ces ulcérations d'après les causes qui leur ont donné naissance, on peut en admettre trois espèces différentes : les ulcérations d'origine inflammatoire, vénérienne et cancéreuse. 1° *Ulcérations inflammatoires*. Elles résultent de l'inflammation des follicules mucipares de la muqueuse du col. Ces follicules se gonflent et finissent par se rompre. Lorsque le nombre des follicules ainsi ouverts est suffisamment considérable, les bords de chaque follicule ulcéré se touchent et forment une surface rouge dépourvue d'épithélium, siégeant au pourtour de l'orifice du col, mais s'étendant plus ou moins sur l'une ou l'autre des lèvres du museau de tanche, ou le plus souvent sur les deux en même temps. Ces ulcérations prennent des aspects variables suivant le degré d'inflammation qui les a produites. Elles s'observent souvent dans le cours de la grossesse. — 2° *Ulcérations d'origine vénérienne*. Ces ulcérations résultent de la

contagion d'un chancre simple (chancre mou) ou syphilitique (chancre induré). Le chancre simple ou mou est celui qui a été le plus souvent observé. Le chancre du col siège dans un endroit variable sur la surface du museau de tanche; il se présente sous la forme d'une ulcération à fond grisâtre, à bords taillés à pic et entourés d'une auréole inflammatoire. Ces chancres généralement multiples s'élargissent et finissent le plus souvent par ne former qu'une seule ulcération envahissant tout le col, et dont le caractère est alors à déterminer. Le chancre syphilitique a été constaté, mais rarement, dit-on; toutefois, comme il n'est pas rare d'observer la production d'accidents syphilitiques à la suite d'un chancre du col déclaré mou, il en faut conclure que la lésion n'était autre qu'un chancre syphilitique. — 3° *Ulcérations cancéreuses.* On observe du côté de l'utérus, trois formes de cancer : l'épithélioma, le squirre et l'encéphaloïde. Ces deux dernières formes se diagnostiquent facilement, car au moment où l'ulcération se produit, le col est irrégulier, volumineux, bosselé, saignant au moindre contact. L'épithélioma se présente sous deux formes : la forme ulcéreuse, et la forme végétante. La forme ulcéreuse qui creuse et évide le col a été décrite sous le nom d'*ulcère rongeant.* — *Ulcères variqueux.* Ceux qui compliquent les varices; ils sont fâcheux surtout à cause de la grande facilité avec laquelle ils récidivent, et parce que souvent ils privent de l'usage de leurs membres des hommes encore dans la force de l'âge, la guérison n'étant souvent que momentanée; ils siègent le plus souvent au bas de la jambe, fréquemment au-dessus de la malléole interne. L'ulcère commence tantôt par une perforation spontanée de la veine et de la peau, qui s'élargit si le sujet marche beaucoup; tantôt, cette déchirure est produite par un coup, une chute; l'ulcération n'en marche que plus vite; dans d'autres cas, c'est une cicatrice ancienne qui s'ouvre sous l'influence d'une grande fatigue ou d'une violence externe; enfin l'ulcération peut être le produit d'une phlébite ou d'un érysipèle. Les ulcères variqueux gagnent en largeur plutôt qu'en profondeur; leurs bords sont engorgés, durs, taillés à pic, saillants; le fond est inégal, livide, souillé de sang; le pus est sanieux et très fétide; les parties environnantes sont violacées, tendues. L'inflammation peut s'emparer de ces ulcères; ils ont alors une couleur lie de vin, sont souvent recouverts d'une couche gangreneuse; leur odeur est repoussante; ils marchent avec rapidité, détruisent les tissus et arrivent parfois jusqu'à l'os. L'inflammation doit être combattue par le repos absolu au lit, l'élévation du membre et les pansements humides faiblement antiseptiques; quand les bords sont affaissés et que les bourgeons charnus se développent, on peut appliquer un pansement sec avec la poudre de sous-carbonate de fer, ou faire de la compression au moyen de bandelettes de diachylon. Dans bien des cas on devra recourir aux greffes épidermiques. Si les bords de l'ulcère ne sont pas le siège d'une inflammation trop intense, il n'est pas nécessaire de condamner le malade au repos absolu; une marche modérée, loin de s'opposer à la guérison, a paru au contraire favoriser et accélérer la cicatrisation. Quand celle-ci est terminée, il faut conseiller l'usage d'un bas lacé ou élastique qui facilite la circulation du sang veineux et prévient la déchirure de la cicatrice ou la formation d'une nouvelle ulcération. — *Ulcère de l'Yémen.* V. Ulcère *de Ghé-Ham.*

**ULCÉRÉ, ÉE.** adj. [*ulceratus*, ἑλκωθείς, all. *ulcerirt*, *geeitert*, *verschwärt*, angl. *ulcerated*, it. *ulcerato*, esp. *ulcerado*]. Qui est atteint d'ulcération. — *Tumeurs ulcérées.* On ne doit pas les confondre avec les ulcères proprement dits. V. Ulcération et Ulcère *épidermique.*

**ULCÉREUX, EUSE.** adj. [*ulcerosus*, ἑλκώδης, all. *eiterig*, *schwärend*, angl. *ulcerous*, it. et esp. *ulceroso*]. Qui tient de la nature de l'ulcère : *endocardite ulcéreuse*, *laryngite ulcéreuse*, *phtisie ulcéreuse.*

**ULCÉRO-CANCER.** s. m. — *Ulcéro-cancer prépylorique.* Affection chronique de l'estomac débutant par des signes d'ulcère et se terminant par ceux du cancer gastrique. Elle apparaît après quarante ans, c'est-à-dire à un âge où le cancer est plus fréquent que l'ulcère, et est caractérisée, dans une première phase, par les symptômes de l'ulcère chronique, et dans une phase terminale, par ceux du cancer, vomissements noirs, cachexie rapide. Le diagnostic est toujours difficile au début; il faudra songer toujours à cette forme quand les symptômes d'un ulcère gastrique apparaissent tardivement. Le seul traitement est la pylorectomie, qui n'est possible que tant que des adhérences n'ont pas soudé le pylore aux organes voisins; dans beaucoup de cas on devra se contenter de pratiquer la gastro-entérostomie, qui prolonge la vie du malade.

**ULCÉROÏDE.** adj. Qui ressemble à un ulcère.

**ULITE.** s. f. [*ulitis*, de οὖλον, gencive; all. *Zahnfleischentzündung*, angl. *ulitis*, it. *ulite*, it. *ulitis*]. Inflammation de la membrane muqueuse des gencives, synonyme de *gingivite.* V. Gencive.

**ULLUQUE.** s. m. [*Ullucus tuberosus*, Collas, esp. *ulluco*, *olloco*, *melloco*]. Plante de la famille des portulacées, cultivée dans le Haut-Pérou et la Bolivie, à tubercules jaunes, lisses, féculents et alimentaires.

**ULMAIRE.** s. f. V. Reine *des prés.*

**ULMARÈNE.** s. f. Liquide jaune rougeâtre, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, insoluble dans l'eau; c'est un mélange en proportions déterminées d'éthers salicyliques et d'alcools à poids moléculaires élevés. On l'emploie comme succédanée du salicylate de méthyle dont il n'a pas l'odeur désagréable.

**ULMARIQUE.** adj. — *Acide ulmarique.* L'acide salicyleux, retiré de l'ulmaire ou reine des prés.

**ULMATE.** s. m. [all. *Ulmat*, angl. *ulmate*, it. et esp. *ulmato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide ulmique avec les bases. On connaît des ulmates d'argent et de cuivre.

**ULMINE.** s. f. [de *ulmus*, orme; all. *Ulmin*, angl. *ulmine*, it. et esp. *ulmina*]. Produit qu'on obtient en faisant bouillir 100 parties de sucre de canne ou de cellulose dans 300 parties d'eau, et 30 parties d'acide sulfurique; on place le tout dans une cornue remplie de gaz carbonique pour éviter l'action de l'oxygène. La liqueur devient brune, floconneuse, et dépose un mélange d'*ulmine* et d'*acide ulmique.* On sépare ces substances à l'aide de l'ammoniaque, qui laisse l'ulmine insoluble et dissout l'acide ulmique, qu'on précipite par un acide. L'*ulmine* est noire, pulvérulente. L'*acide ulmique* est noir, gélatineux, un peu soluble dans l'eau pure, mais non dans l'eau acidulée.

**ULMIQUE.** adj. Qui concerne l'ulmine. — *Acide ulmique.* V. Ulmine.

**ULNAIRE.** adj. [*ulnaris*, angl. *ulnar*, it. *ulnare*, esp. *ulnar*]. Qui a rapport à l'os cubital.

**ULONCIE.** s. f. [de οὖλον, gencive, et ὄγκος, tumeur; all. *Zahnfleischgeschwulst*, angl. *uloncia*, *uloncy*, it. *ulonzia*, esp. *uloncia*]. Gonflement des gencives. V. Parulie.

**ULORRAGIE.** s. f. [*ulorrhagia*, de οὖλον, gencive, et ῥήγνυμι, je romps; all. *Zahnfleischblutung*, angl. *ulorrhage*, it. et esp. *ulorragia*]. Hémorragie par la membrane muqueuse gingivale.

**ULOTRIQUES.** adj. et s. m. pl. [οὐλόθριξ, de οὖλος, crépu, et θρίξ, cheveu; all. *krausharig*, angl. *curly*]. Nom donné par Bory de Saint-Vincent aux races humaines qui ont les cheveux crépus, par opposition aux *liotriques.* Ces cheveux crépus sont aussi dits *laineux* parce qu'ils sont entremêlés comme ceux d'une toison.

**ULTIME.** adj. [*ultimus*, ἔσχατος]. Mot latin francisé qui signifie *dernier* : les *phénomènes ultimes* d'une maladie.

**ULTIMUM MORIENS.** Expression latine sous laquelle on désigne parfois l'oreillette droite, parce qu'elle est la dernière des parties du cœur et de l'organisme qui, au moment de la mort, cesse de se contracter, en dehors de l'intervention expérimentale des agents physiques. Cela n'est pas dû à ce que la contractilité persiste dans ses fibres plus longtemps que dans les autres parties du cœur, mais à ce que le sang continue à y être versé pendant quelque temps après la dernière systole ventriculaire (Ch. Robin), tant que dure le retrait des artères qui pousse le sang dans les capillaires, et de ceux-ci dans les veines par la *vis à tergo*.

**ULTRA-MICROSCOPE.** s. m. Instrument permettant de distinguer des objets dont les dimensions sont tellement petites qu'ils ne peuvent être vus avec les microscopes ordinaires, quel que soit le perfectionnement qu'on leur donne, et sont au delà des limites de la visibilité. Avec l'ultra-microscope (fig. 809) on ne cherche plus à les étudier, mais seulement à constater leur présence par la vision; ils sont vus sous forme de points lumineux, comme les étoiles au firmament. Pour arriver à ce résultat, on concentre sur la préparation microscopique placée sur la platine du microscope des rayons lumineux provenan d'une lampe à arc. Ces rayons viennent éclairer directement la préparation, sont ensuite réfléchis en bas et ne peuvent pas, par conséquent, pénétrer dans le microscope. De cette façon, les particules solides sont éclairées et se détachent sur le fond sombre de la préparation. Avec cet instrument on a pu s'assurer que les liquides colloïdaux ne sont pas des solutions, mais contiennent le colloïde que l'on croit dissous à l'état de granules très fins. De même certains microbes qu'on sait cultiver mais dont les dimensions sont inférieures à la limite de visibilité, peuvent être aperçus par ce moyen : tel est celui de la péripneumonie des bovidés.

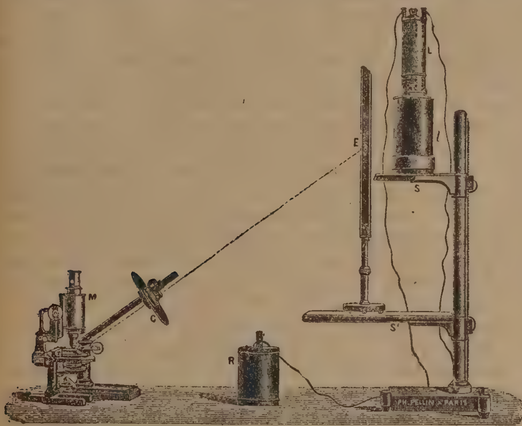



Fig. 809. — Appareil *ultra-microscopique* de Cotton et Mouton ; B, bloc de verre; C, lentille achromatique ; L, lampe à arc ; *l*, petite lanterne ; M, platine du microscope ; S, support ; S', plateau ; R, rhéostat.

**ULTRA MICROSCOPIQUE** adj. Se dit d'un objet qui ne peut être vu qu'à l'aide de l'ultra-microscope.

**ULTRA-VIOLET, ETTE.** adj. — *Rayon ultra-violet.* V. LUMIÈRE et SPECTRE.

**UNCARIA.** s. m. — *Uncaria gambi.* V. CACHOU et NAUCLÉE.

**UNCIFORME.** adj. [*unciformis*, de *uncus*, crochet, et *forma*, forme; all. *hakenförmig*, angl. *unciform*, it. et esp. *unciforme*]. En forme de crochet. — *Apophyse unciforme.* Portion de l'ethmoïde qui s'articule avec le cornet inférieur. — *Os unciforme*, V. CROCHU.

**UNCINARIOSE.** s. f. Nom donné parfois à l'*ankylostomasie* ou anémie des mineurs (V. ANÉMIE), parce qu'elle est due à l'*Uncinaria duodenalis*, ou *Ankylostoma duodenale*.

**UNCIPRESSION, UNCIPRESSURE.** s. f. [it. *uncipressione*, de *uncus*, *unci*, crochet, et de *pressio*, par analogie avec acupressure] (Vanzetti). Procédé chirurgical hémostatique, consistant à enfoncer, au fond d'une plaie, et en sens contraire, deux crochets aigus ou érignes, simples ou doubles, avec ou sans manche, assez profondément pour comprimer l'artère ouverte.

**UNGUÉAL, ALE.** adj. [de *unguis*, ongle ; angl. *ungual*, it. *ungueale*, esp. *ungual*]. Se dit des dernières phalanges des doigts et des orteils, celles qui portent des ongles. — *Matrice unguéale.* V. ONGLE.

**UNGUÉO-CORNÉAL, ALE.** adj. — *Tissu unguéo-cornéal.* V. KÉRATINIEN.

**UNGUIFÈRE.** adj. [all. *nageltragend*, angl. *unguiferous*, it. et esp. *unguifero*]. Qui porte les ongles.

**UNGUINEUX, EUSE.** adj. [de *unguen*, oint, graisse]. Qui concerne l'onction. — *Capsules unguineuses.* Les bourses synoviales.

**UNGUINOCÈLE.** s. m. [mot hybride, de *unguen*, graisse, et κήλη, tumeur]. Un des noms de l'*aï* et des kystes synoviaux, c'est-à-dire des tumeurs des capsules unguineuses.

**UNGUIS.** s. m. [all. *Nagelbein*, angl., it. et esp. *unguis*]. Petit os quadrilatère, très mince, comparé à un ongle à cause de sa forme, qui est placé à la partie antérieure et interne de l'orbite, et concourt à la formation de la gouttière lacrymale et du canal nasal. Il s'articule en avant avec le maxillaire supérieur, en bas avec le cornet inférieur, en haut avec l'apophyse orbitaire interne du frontal, en arrière avec l'ethmoïde. || En pathologie, *unguis*, le ptérygion.

**UNICELLULAIRE.** adj. [de *unus*, un, et *cellula*, cellule, *unicellulär*, *einzellig*, angl. *unicellular*, it. *unicellulare*, esp. *unicelular*]. Se dit d'un animal ou d'un végétal qui n'est représenté ou constitué que par une seule cellule. Beaucoup d'infusoires sont des *animaux unicellulaires*.

**UNICISME.** s. m. [all. *Unicismus*, angl. *unicism*, it. et esp. *unicismo*]. Le fait d'être unique. — *Doctrine de l'unicisme.* Celle dans laquelle on admettait que tous les chancres vénériens sont causés par l'inoculation d'un virus unique, par opposition à la doctrine *dualiste* qui admet que le chancre induré est causé par un virus différent de celui qui détermine l'apparition du chancre mou. V. CHANCRE.

**UNICISTE.** s. m. Qui est partisan de l'unicisme.

**UNICITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est unique : *unicité du virus syphilitique*. V. DUALITÉ et SYPHILIS.

**UNICOLLIS.** adj. latin employé en français. Se dit de l'utérus présentant l'anomalie suivante : le corps de l'utérus est double, mais la cloison de séparation s'arrête à l'isthme et le col est unique.

**UNICORNE.** adj. Qui n'a qu'une corne. V. UTÉRUS.

**UNICUSPIDÉ, ÉE.** adj. [de *unus*, un, et *cuspis*, pointe]. Qui n'a qu'une pointe. Les dents canines sont dites *unicuspidées*.

**UNIJUGUÉ, ÉE.** adj. V. CONJUGUÉ.

**UNILATÉRAL, ALE.** adj. [*unilateralis*, de *unus*, un, et *latus*, côté ; all. *einseilig*, angl. *unilateral*, it. *unilaterale*, esp. *unilateral*]. Qui est disposé ou qui se porte d'un seul côté.

**UNILOBÉ, ÉE.** adj. [*unilobatus*, de *unus*, un, et *lobe*;

all. *einlappig*, angl. *unilobate*, it. *unilobato*, esp. *unilobado*]. Qui n'a qu'un lobe.

**UNILOCULAIRE.** adj. [*unilocularis*, de *unus*, un, et *loculus*, loge ; all. *einfächerig*, angl. *unilocular*, it. *uniloculare*, esp. *unilocular*]. Qui n'a qu'une loge.

**UNION.** s. f. V. Adhésion, Réunion, Soudure et Unissant. — *Union consanguine*. V. Consanguinité. — *Union similaire*. V. Analogue.

**UNIPARE.** adj. [de *unus*, un seul, et *parere*, enfanter]. Se dit, par opposition à *multipare*, d'une femelle qui met bas un seul petit à la fois.

**UNIPOLAIRE.** adj. [*unipolaris*, de *unus*, un, et *polus*, pôle; all. *einpolig*, angl. *unipolar*, it. *unipolare*, esp. *unipolar*]. Se dit des conducteurs qui, mis en communication avec les pôles d'une pile voltaïque et en même temps avec le sol, ne conduisent qu'une espèce d'électricité, soit la résineuse, soit la vitrée. — *Excitation unipolaire*. Action locale exercée par les courants électriques sur les nerfs, au point d'application d'une électrode, quand celle-ci est seule en contact, immédiat ou médiat, avec le nerf conservé dans ses rapports normaux, et ne peut agir efficacement qu'au point de contact, à cause de la grande diffusion qui, au delà, disperse le courant dans toutes les directions (A. Chauveau). || *Cellule unipolaire*. V. Nerveux.

**UNIPOLARITÉ.** s. f. [all. *Einpoligkeit*, angl. *unipolarity*, it. *unipolarità*, esp. *unipolaridad*]. Fait qui consiste en ce que, dans les molécules d'un corps, l'électricité de l'un des pôles est prédominante, ou plus concentrée sur un certain point, que l'électricité de l'autre pôle.

**UNISSANT, ANTE.** adj. [all. *vereinigend*, angl. *uniting*, it. et esp. *unitivo*]. Se dit de ce qui maintient deux parties en contact : *bandage unissant*. — *Matière unissante*. Nom donné, à tort, à un prétendu élément anatomique qui déterminerait l'adhésion des parties entre elles : cette *substance unissante*, ce *tissu unissant*, n'existe pas.

**UNITAIRE.** adj. [all. *unitarisch*, angl. *unitar*, it. et esp. *unitario*]. Se dit des êtres qui présentent les caractères de l'unité. — *Animal unitaire*. Celui qui n'est pas subdivisible en zoonites (les vertébrés, les mollusques et les infusoires). — *Monstres unitaires*. Première classe de la classification d'Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, renfermant tous les monstres chez lesquels on ne rencontre les éléments que d'un seul individu. Ils se divisent en trois ordres : 1° les *Autosites*, 2° les *Omphalosites*, 3° les *Parasites*.

**UNITÉ.** s. f. [*unitas*, ἑνότης, all. *Einheit*, angl. *unity*, it. *unità*, esp. *unidad*]. Qualité de ce qui est unique, de ce qui forme un tout indissoluble. V. Monades. — *Unité de composition* ou *de plan*, ou mieux *théorie de l'unité de composition*. Principe anatomique établi par induction à l'aide de la *méthode comparative*, et consistant en ce que les animaux et les végétaux les plus différents par leur forme, leur volume, leur couleur, etc., sont réductibles par l'analyse anatomique à un type unique de composition organique, c'est-à-dire de parties anatomiques analogues entre elles, sans pour cela être identiques; identité qui substituerait l'homogénéité à la solidarité des parties, caractéristique de toute économie organique. L'économie n'étant point un tout homogène, mais un assemblage de parties d'ordres divers et solidaires, cette *unité de composition* doit être envisagée dans les divers ordres de parties, tels qu'appareils, organes, etc. Dès que l'on envisage la substance organisée à l'état d'*élément anatomique*, l'unité de composition se manifeste par l'analogie de constitution (nucléole, noyau, granulations), dans chaque cellule pour les plantes et les animaux, et d'un animal à l'autre, ou dans le même animal, s'il renferme plusieurs *espèces* de cellules. On la retrouve dans les appareils reproducteurs des deux règnes, et, chez les animaux en particulier, l'unité de composition des appareils digestif, visuel et autres, est manifeste quant aux organes essentiels. Dans les organes et les systèmes anatomiques, l'unité de composition est moins générale que la substance organisée et les éléments anatomiques végétaux et animaux. Quels que soient les attributs d'un système, son unité de composition est subordonnée à sa nature élémentaire. Ainsi l'unité de composition des systèmes ne peut se poursuivre d'un règne à l'autre, et si, pour les systèmes nerveux, glandulaire et quelques autres, elle est reconnaissable d'une classe animale à l'autre, elle ne peut plus se constater dans les systèmes tégumentaire, osseux, etc., lorsqu'on passe des vertébrés aux invertébrés, etc. Mais, dans chaque système anatomique, elle devient très évidente lorsque l'on compare : 1° les organes des monstres à ceux des êtres normaux; 2° les parties similaires des organes qui sont composés d'un même tissu ou de tissus qui se succèdent l'un à l'autre durant les phases du développement (comme l'os au cartilage, etc., chez les animaux ; le tissu fibreux au tissu utriculaire, chez les plantes). Elle retrouve une partie de la généralité qu'elle avait dans les éléments anatomiques, lorsqu'on envisage, d'un être à l'autre, la texture des tissus constitués par les mêmes espèces d'éléments anatomiques. On ne doit pas confondre la *théorie de l'unité de composition organique* avec la *théorie des analogues*, non plus qu'avec le système métaphysique qui suppose un animal archétype sur le plan duquel tous les animaux sont construits. || *Unité morbide*. Ensemble de lésions et de symptômes correspondants qui, coexistant ou se succédant dans un ordre à peu près constant, chez un être vivant, offrent des relations de similitude et de succession suffisantes, d'un individu à l'autre, pour mériter d'être considérés comme un tout, et pour recevoir un nom en rapport avec leur nature. V. Maladie.

**UNITIF, IVE.** adj. [all. *unitiv*, angl. *unitive*, it. et esp. *unitivo*]. Qui sert à unir : *fibres unitives du cœur*.

**UNIVALVE.** adj. [*univalvis*, de *unus*, un, et *valva*, valve; all. *einklappig*, angl. *univalve*, it. *univalvulo*, esp. *univalvo*]. Qui n'a qu'une seule valve; qui n'est formé que d'une seule pièce.

**UNIVOQUE.** adj. [all. *selbstbefruchtend*]. — *Génération univoque*. La *gemmiparité*.

**UNNA** (Paul-Gerson) (dermatologiste allemand né en 1850). — *Maladie de Unna*. L'eczéma séborrhéique.

**UPAS.** s. m. [all. *Giftbaum*, angl., it. et esp. *upas*]. Substance vénéneuse dont les habitants des îles de la Sonde se servent pour empoisonner leurs flèches, et dont la plus petite quantité suffit pour donner immédiatement la mort. L'*upas antiar*, substance brun rougeâtre, de saveur âcre, très amère, provient de l'*Antiaris toxicaria*, Leschenault, arbre de la famille des urticées artocarpées : son principe actif paraît être l'*antiarine*. — L'*upas tieuté* ou *tjettek*, matière analogue à la précédente, contenant de la strychnine, est fourni par une espèce de strychnos (*Strychnos tieute*, Lesch). Ce poison développe de violents accès tétaniques, paralyse l'action du cœur, et porte spécialement son influence sur la moelle épinière.

**UPSILOÏDE**, mauvais mot pour **HYPSILOÏDE**.

**URAL.** s. m. (*chloraluréthane*). Produit d'addition du chloral et de l'uréthane. Il se présente sous forme de cristaux incolores, très amers, peu solubles dans l'eau. C'est un modérateur nervin, et un hypnagogue. Doses : 2 à 3 grammes en cachets.

**URANE.** s. m. [all. et angl. *Uran*, it. et esp. *urano*]. Substance qu'on a longtemps considérée comme un métal, et que Péligot a reconnue être de l'oxyde d'uranium. L'*acétate d'urane* a été préconisé par Stein contre le coryza, en instillation dans chaque narine de quelques gouttes d'une solution tiède à 1 p. 100.

**URANISCOPLASTIE, URANOPLASTIE.** s. f. et non **OURANOPLASTIE.** [de οὐρανίσκος, οὐρανὸς, palais, et πλάσσειν, former; all. *Uranoplastik*, angl. *uraniscoplastics*, it. et esp. *uranoplastica*]. Opération qui a pour but de produire l'occlusion des perforations de la voûte palatine à l'aide d'un lambeau pris sur les parties molles voisines. Ce lambeau peut être amené au niveau de la perforation par glissement (Roux, Sédillot), ou par renversement (Velpeau); le plus souvent aujourd'hui, on emploie le procédé par déplacement latéral, qui consiste à aviver les deux bords de la solution de continuité, qu'une incision médiane prolonge en avant et en arrière dans une étendue de 1 centimètre environ; puis à pratiquer plus en dehors deux incisions latérales et parallèles à la première, de façon à former deux lambeaux compris entre la perforation et ces incisions, dont chacun doit contenir l'artère palatine postérieure (de peur de sphacèle consécutif) et rester adhérent par ses extrémités antérieure et postérieure, tandis que sa face supérieure est détachée du squelette sous-jacent: on a ainsi deux voiles mobiles, qui, attirés en dedans, se rejoignent sur la ligne médiane, où on les suture, ce qui forme un pont au-dessous de la perforation.

**URANISCOSTÉOPLASTIE, URANOSTÉOPLASTIE.** s. f. [de οὐρανίσκος, palais, ὀστέον, os, et πλάσσειν, former]. Opération par laquelle on produit l'occlusion des perforations du palais par rapprochement des os de la voûte palatine, préalablement sciés et avivés.

**URANISTE.** s. m. Inverti sexuel, ne présentant pas d'anomalie du côté des organes génitaux.

**URANIUM.** s. m. [all. et angl. *Uranium*, it. et esp. *uranio*]. Métal extrait de l'urane par Péligot, de même couleur que le nickel, dur, peu malléable, jaunissant à l'air; en poudre, il brûle, lorsqu'on le chauffe, avec une lumière remarquable par son éclat et sa blancheur.

**URANOPLASTIE.** s. f. V. URANISCOPLASTIE.

**URANOSTAPHYLORRAPHIE.** s. f. [de οὐρανὸς, palais, σταφυλή, luette, et ῥαφή, suture]. Restauration de la voûte palatine et du voile du palais, dans le cas de tissure congénitale. V. STAPHYLORRAPHIE et URANOPLASTIE.

**URANOSTÉOPLASTIE.** s. f. V. URANISCOSTÉOPLASTIE.

**URASE.** s. f. Ferment soluble capable de transformer l'urine en carbonate d'ammoniaque (Musculus). On l'obtient en précipitant par l'alcool une urine en pleine fermentation ammoniacale.

**URATE.** s. m. [all. *harnsaures Salz*, angl. *urate*, it. et esp. *urato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide urique avec les bases. Les urates sont peu solubles ou insolubles dans l'eau. L'acide urique, étant bibasique, forme des sels neutres et acides. Les sels neutres de potasse et de soude sont plus solubles dans l'eau que l'acide urique, mais moins que les sels acides. On trouve l'urate de soude dans les concrétions tophacées, celui d'ammoniaque et celui de chaux dans certains calculs urinaires. Les urates trouvés dans l'urine, ou dans diverses concrétions ou calculs, sont ceux de potasse, l'urate neutre et l'urate acide de soude, ceux de chaux, de magnésie, d'ammoniaque, et l'urate acide d'ammoniaque. V. URINE.

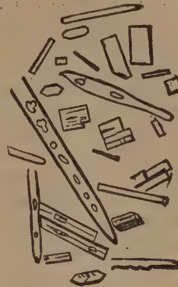
**URATÉ, ÉE.** adj. Qui est mêlé d'urates. V. SÉDIMENT.

**URATIQUE.** adj. Qui est formé d'urates.

**URBERUAGA DE ALZOLA** (Espagne). *Eaux bicarbonatées calciques*, chaudes, 30°. Établissement: 15 juin au 30 septembre.

**URBERUAGA DE UBILLA** (Espagne). *Eaux nitrogénées*, thermales, 27°. Établissement: 1er juin au 30 septembre.

**URÉE.** s. f. [de οὖρον, urine; all. *Harnstoff*, angl. *urea*, it. et esp. *urea; carbamide, amide carbamique, carbonyldiamide*] [$C^2H^4Az^2O^2$, ou, en atomes, $CO(Az^2H^2)^2$]. Substance azotée que l'on rencontre constamment dans l'urine de l'homme et des carnivores, dont elle est un des principes immédiats. On la trouve en petite quantité dans le sang, le chyle et la lymphe, dans le liquide amniotique, dans la sérosité hydropique, dans l'humeur aqueuse et la vitrée. On extrait l'urée de l'urine en évaporant celle-ci en consistance de sirop, et traitant par l'acide azotique; il se forme de l'azotate d'urée qui se dépose; ce sel est chauffé avec de l'eau et du noir animal; le liquide bouillant, filtré, donne par refroidissement un dépôt de cristaux blancs d'azotate d'urée, qui, traité par le carbonate de potasse, fournit de l'acide carbonique, de l'azotate de potasse, et de l'urée; on traite par l'alcool bouillant, qui ne dissout que l'urée, laquelle cristallise par évaporation. On obtient l'urée artificiellement en traitant le cyanate de potasse par le sulfate d'ammoniaque: le cyanate d'ammoniaque ainsi formé, dissous dans l'alcool, se transforme par évaporation en son isomère, l'urée. L'urée est en prismes à quatre pans (fig. 810), étroits, inodores, incolores, d'une saveur fraîche analogue à celle du nitre; elle est neutre au papier de tournesol; elle est soluble dans l'eau, dans l'alcool bouillant, presque insoluble dans l'éther. Elle n'est pas déliquescente, mais enlève l'eau de cristallisation de certains sels et l'eau de l'éther aqueux, et s'y dissout. Chauffée à 130°, elle entre en fusion sans se décomposer; vers 150°, elle se décompose en carbonate d'ammoniaque, ammélide et biuret; à une température plus élevée, elle se détruit, et laisse une poudre grisâtre, qui est de l'acide cyanurique. L'urée se combine avec la plupart des acides, sauf avec les acides acétique, carbonique, hippurique, lactique et urique, et forme des sels parfaitement définis, dont les plus importants sont l'azotate et l'oxalate d'urée; elle se combine également en proportions définies avec plusieurs oxydes, et forme, en présence de quelques chlorures, comme ceux de sodium, d'ammonium et de mercure, des composés cristallisables. L'urée en solution aqueuse est susceptible de fixer deux molécules d'eau, en se transformant en carbonate d'ammoniaque [$C^2H^4Az^2O^2 + 2\,HO = 2\,(CO^2.AzH^3)$]: cette transformation se fait rapidement quand on chauffe la solution aqueuse d'urine en vase clos à 140°, ou lorsqu'on la chauffe avec des acides minéraux forts ou des bases alcalines. Elle a lieu aussi quand on abandonne à l'air la solution d'urée et surtout l'urine, par suite du développement dans le milieu d'un ferment figuré (*Micrococcus ureæ* de Van Tieghem). L'urine devient alors alcaline et prend une odeur ammoniacale. — L'urée est un produit excrémentitiel, qui se forme dans l'économie par désassimilation des matières albuminoïdes; elle augmente dans l'urine avec la quantité d'aliments azotés ingérés; elle ne disparaît jamais complètement même après un jeûne prolongé, ce qui indique qu'elle provient non seulement des matières albuminoïdes de l'alimentation, mais aussi de celles de nos tissus. Elle en dérive probablement, d'une façon indirecte, par oxydation de substances, telles que la créatine, la créatinine, l'allantoïne, la sarcosine, la xanthine, l'acide urique, qui serviraient d'intermédiaires entre les matières albuminoïdes désassimilées et l'urée; il est prouvé que l'acide urique, entre autres, se transforme en urée dans l'économie, que l'urée et l'acide urique sont éliminés en quantités inversement proportionnelles, et que, lorsque l'oxydation diminue dans l'économie, la première substance augmente tandis que la seconde diminue. L'urée peut se former aussi dans l'organisme aux dépens de certaines substances


Fig. 810. — *Urée.*

comme l'acide cyanique, l'ammoniaque, les acides amidés, le carbamate ou le carbonate d'ammonium; il s'agit alors d'une véritable synthèse faite aux dépens de produits de décomposition plus avancés. La proportion normale d'urée contenue dans le sang est de 0,03 à 0,05 p. 100; elle augmente après la néphrectomie. Le sang de l'artère rénale contient au moins deux fois plus d'urée que celui de la veine. Le rein a pour rôle d'éliminer l'urée, qui, des tissus, passe dans le sang; mais il n'est pas susceptible de produire ce principe par lui-même. Toutes les affections congestives du foie, et toutes celles qui amènent l'augmentation de masse de son tissu, amènent l'augmentation de la quantité d'urée dans l'urine. Il en est de même de l'ictère simple (Murchison, Brouardel). L'*ictère grave*, les kystes, et les autres affections du foie qui causent la destruction de son tissu propre, diminuent les proportions de l'urée dans l'urine. La détermination de ces proportions peut ainsi aider à faire connaître l'état du foie dans diverses affections (Brouardel). On a conclu des données précédentes que l'urée se formait essentiellement dans le foie; mais il est certain qu'il s'en forme dans l'intimité de tous les tissus. — *Recherche et dosage de l'urée.* La présence de l'urée dans un liquide quelconque est décelée par les caractères de ses cristaux, et par ses réactions chimiques, après que ce corps a été isolé par le procédé employé pour l'extraire de l'urine. Le *dosage de l'urée* dans l'urine (*uréométrie*) se fait le plus souvent par le procédé de Leconte, qui a pour base la décomposition en azote et acide carbonique que les hypochlorites alcalins font subir à l'urée : l'acide carbonique étant absorbé par la potasse, on déduit la quantité de l'urée du volume d'azote mis en liberté. En pratique, on substitue à l'hypochlorite l'hypobromite de soude, qui agit de la même manière, et dont on prépare une solution titrée en ajoutant 2 centimètres cubes de brome à 100 centimètres cubes d'eau distillée tenant en solution 40 centimètres cubes de lessive de soude; et on opère dans l'*uréomètre* d'Esbach, tube de verre gradué en dixièmes de centimètres cubes : dans ce tube on verse environ 7 centimètres cubes de la liqueur d'épreuve et 20 fois plus d'eau; après avoir noté le point qui correspond au niveau supérieur du liquide, on introduit l'urine à l'aide d'une pipette graduée, on agite le mélange, on retourne le tube sur une cuve à eau, de façon que les liquides intérieurs et extérieurs au tube se trouvent au même niveau : l'azote est alors dégagé; on bouche le tube avec le pouce, on le redresse; la nouvelle division à laquelle correspond le niveau supérieur du liquide, retranchée du chiffre précédemment noté, donne le volume de l'azote dégagé : or 34 centimètres cubes d'azote correspondent à 10 centigrammes d'urée. Esbach a construit des tables qui permettent de lire immédiatement la quantité d'urée, dont on a isolé l'azote, en grammes et décigrammes pour un litre d'urine; de plus, elles tiennent compte, par des corrections appropriées, des influences qui peuvent modifier le volume de l'azote dégagé, savoir : la pression atmosphérique, la température à laquelle on opère, la vapeur d'eau dont le gaz est saturé. L'urée a été employée en thérapeutique, comme diurétique, à la dose de 0gr,50 à 2 grammes; on l'a aussi préconisée dans la lithiase urinaire, à la dose d'une cuillerée toutes les heures, d'une solution à 10 p. 100. — *Urées composées.* Sorte de corps dans lesquels un ou plusieurs équivalents d'hydrogène de l'urée sont remplacés par autant d'équivalents d'un ou plusieurs composés d'origine organique. Tels sont l'*éthylurée* $C^2H^3(C^4H^5)Az^2O^2$, l'*acétylurée* $C^2H^3(C^4H^3O^2)Az^2O^2$, etc. Certains de ces corps, en particulier les *aminurées*, se forment dans l'organisme, ceux-ci par fixation des éléments de l'acide cyanique sur les amines.

**URÉIDE.** s. f. Nom d'un groupe de composés représentés par l'urée, dans laquelle l'hydrogène est remplacé par un radical acide : ce sont des urées composées. Le nom d'*uréides* vient de ce que ces composés présentent avec l'urée les même relations que les amides présentent avec l'ammoniaque.

**URÉIQUE.** adj. Qui concerne l'urée et ses composés.

**URÉMIE.** s. f. [de *urée*, et αἷμα, sang]. Étymologiquement ce mot signifie : accumulation de l'urée dans le sang; mais ce n'est pas dans ce sens qu'il est employé. On désigne en effet, sous le nom d'*urémie*, l'ensemble des accidents liés à l'insuffisance des fonctions rénales. C'est un syndrome qui s'observe au cours des différentes formes du mal de Bright, ou quand la sécrétion urinaire est supprimée (*urémie par anurie*). Les symptômes de l'urémie sont le plus souvent des troubles des fonctions du cerveau (*urémie cérébrale*), lesquels sont ordinairement précédés de prodromes, tels que céphalalgie, amblyopie, diplopie, plus rarement surdité ou bourdonnements d'oreilles. C'est habituellement par des convulsions alternativement toniques et cloniques, apparaissant sous forme d'accès, tout à fait analogues à celles de l'épilepsie (*forme convulsive* ou *éclamptique*) que se révèle l'urémie cérébrale. Aux convulsions succède fréquemment un coma profond qui peut aussi apparaître d'emblée et isolément (*forme comateuse*), avec perte de connaissance, insensibilité, résolution musculaire, respiration stertoreuse, etc. Une troisième forme d'urémie cérébrale, qui s'ajoute parfois aux précédentes, est caractérisée par un délire (*forme délirante*) ordinairement doux et tranquille. L'urémie s'accompagne généralement de troubles digestifs, résultant du passage de l'urée dans l'estomac et l'intestin, ce qui est en rapport avec les expériences de Cl. Bernard, qui montrent qu'après la néphrectomie, l'urée est éliminée par ces organes : lorsque les troubles digestifs, inappétence, nausées, vomissements, diarrhée, sont prédominants, l'urémie est dite *gastro-intestinale*. Enfin, beaucoup plus rarement, c'est la dyspnée qu'on observe (*urémie dyspnéique* ou *respiratoire*) : tantôt il y a une simple accélération des mouvements respiratoires; tantôt le rythme de la respiration est profondément modifié, on observe le phénomène connu sous le nom de *phénomène respiratoire de Cheyne-Stokes* (V. Cheyne). Suivant la cause qui l'a produite, l'urémie revêt des formes différentes; l'urémie des néphrites aiguës, celle de la néphrite scarlatineuse en particulier, affecte surtout la forme éclamptique; celle de la néphrite atrophique lente ou néphrite interstitielle, est chronique d'emblée, et se révèle par de la dyspnée nocturne, des crises de douleurs, souvent le type respiratoire de Cheyne-Stokes, et enfin le coma terminal. L'urémie par anurie ne se manifeste qu'après une période de tolérance de l'organisme, pouvant durer sept à huit jours; dès que les signes d'urémie confirmés apparaissent, rétrécissement des pupilles, soubresauts musculaires, les accidents évoluent rapidement et la mort arrive parfois pour ainsi dire subitement, sans convulsions ni coma. L'urémie n'est pas due à la présence en excès de l'urée dans le sang; elle est causée par la rétention dans l'organisme de toutes les substances que le rein doit éliminer, et aussi à la suppression de la sécrétion interne du rein. Parmi les substances retenues, le chlorure de sodium joue un rôle particulier; il attire à lui l'eau pour satisfaire aux lois de l'osmose, facilite la production des œdèmes, détermine l'hypertension artérielle, et tient sous sa dépendance certains accidents cérébraux. Mais la plupart des symptômes de l'urémie sont d'ordre toxique, sans que l'on puisse incriminer tel ou tel poison d'une façon précise. Le traitement de l'urémie consiste à provoquer l'évacuation au dehors des substances que le rein n'élimine plus; pour cela on s'adressera aux purgatifs, et à la saignée générale qu'il ne faut pas craindre de faire abon-

dante. En même temps on donnera les diurétiques, et on diminuera les auto-intoxications par un régime approprié : diète hydrique absolue dans les cas très graves, régime lacté dans les cas habituels.

**URÉMIGÈNE.** adj. Qui engendre l'urémie. — *Néphrite urémigène.* Nom donné par Castaigne à la néphrite interstitielle en raison de ses tendances à donner des accidents urémiques.

**URÉMIQUE.** adj. Qui a rapport à l'urémie.

**URÉOMÈTRE.** s. m. [de *urée*, et μέτρον, mesure]. Instrument employé pour mesurer la quantité d'urée contenue dans l'urine. L'uréomètre de Regnard (fig. 811) se compose

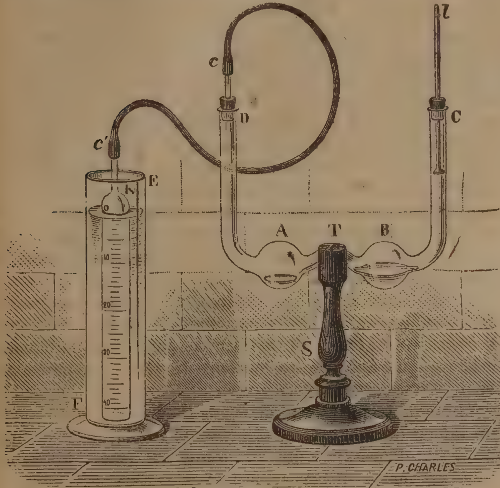



Fig. 811. — *Uréomètre* de Regnard.

d'un tube en U dont la branche horizontale porte deux boules ; dans l'une on introduit 8 à 10 centimètres cubes de solution d'hypobromite de soude, dans l'autre 2 centimètres cubes d'urine. Un tube de caoutchouc relie une des extrémités du tube en U à une cloche graduée dont le zéro doit coïncider avec le niveau de l'eau contenue dans l'éprouvette. Quand l'équilibre de température est obtenu, et le zéro établi, on incline le tube de manière à mélanger l'hypobromite et l'urine, on agite en soulevant peu à peu la cloche, on fait coïncider les deux niveaux et on lit le volume de l'azote dégagé. Dans une seconde opération, on détermine le volume d'azote dégagé, en remplaçant l'urine par 5 centimètres cubes de solution d'urée à 5 p. 100, et par un calcul simple on a la quantité de l'urée contenue dans l'urine.

**URÉOMÉTRIE.** s. f. Emploi de l'*uréomètre*, dosage de l'urée. V. Urée.

**URÉRYTHRINE.** s. f. V. Uroérythrine.

**URÈSE.** s. f. [*uresis*, οὔρησις, de οὐρεῖν, uriner]. La production de l'urine ; la miction.

**URÉTÉRAL, ALE.** adj. Qui concerne les uretères.

**URÉTÉRALGIE.** s. f. [*ureteralgia*; de οὐρητηρ, uretère, et ἄλγος, douleur ; it. *ureteralgia*]. Douleur dans le trajet de l'uretère.

**URETÈRE.** s. m. [*ureter*, οὐρητὴρ, de οὐρεῖν, uriner ; all. *Harngang*, angl. *ureter*, it. *uratere*, esp. *ureter*]. Canal membraneux cylindrique, long de 27 centimètres environ, destiné à porter l'urine du rein dans la vessie. Il commence dans le bassinet du rein, avec lequel il se continue par une portion évasée appelée *infundibulum*, descend obliquement en dedans jusqu'à la symphyse sacro-iliaque, en avant du grand psoas, de l'artère iliaque primitive à gauche, de l'iliaque externe à droite, en avant des vaisseaux spermatiques, pénètre dans l'excavation pelvienne jusqu'à la partie postérieure et inférieure de la vessie, traverse obliquement l'épaisseur des parois de cet organe, et vient s'ouvrir dans sa cavité, à l'un des angles postérieurs du trigone vésical, par un orifice étroit et oblique. Les uretères sont formés d'une membrane externe, blanche, fibreuse et élastique ; d'une membrane moyenne, musculaire, formée d'une couche circulaire superficielle et d'une couche longitudinale profonde ; et d'une membrane interne, constituée par une muqueuse mince (0mm,5) et demi-transparente. Les faisceaux de fibres-cellules de la couche musculaire sont anastomosés. Il n'est pas rare de la voir soulevée par un grand nombre de petits kystes, du volume d'un grain de chènevis au plus, brillants, transparents, pleins d'un liquide limpide, abondants surtout vers la partie supérieure du conduit et dans l'infundibulum. La muqueuse est plissée, d'où l'aspect étoilé de la lumière du canal sur une coupe perpendiculaire à l'axe ; elle est formée d'un chorion hérissé de saillies contenant les fibres élastiques, et d'un épithélium pavimenteux stratifié dont la couche profonde comprend des cellules cylindriques, les moyennes sont formées d'éléments polyédriques, et la superficielle de cellules aplaties. Certaines cellules renferment de deux à quatre ou cinq noyaux. Cette muqueuse n'a pas de glande, sauf vers la partie supérieure où on trouve des bourgeons épithéliaux pleins et creux, s'enfonçant dans le chorion ; leur nature glandulaire n'est pas démontrée.

**URÉTÉRECTOMIE.** s. f. [de οὐρητὴρ, uretère, et ἐκτομὴ, retranchement]. Résection d'une partie ou de la totalité de l'uretère. L'urétérectomie partielle sans ablation du rein et suivie de la réunion des deux bouts est pratiquée dans le cas de rétrécissement limité de l'uretère. Dans tous les autres cas, l'urétérectomie est le complément d'une néphrectomie.

**URÉTÉRIQUE.** adj. Qui concerne l'uretère, *calcul urétérique.*

**URÉTÉRITE.** s. f. [*ureteretis*, all. *Harngangentzündung*, angl. *ureteritis*, it. *ureteritide*, esp. *ureteritis*]. Inflammation des uretères.

**URÉTÉRO-COLOSTOMIE.** s. f. Opération qui a pour but d'aboucher l'uretère dans le côlon.

**URÉTÉRO-CYSTO-NÉOSTOMIE.** s. f. Opération qui a pour but de réaliser un nouvel abouchement de l'uretère dans la vessie, dans le cas de fistule utéro-vaginale.

**URÉTÉRO-ENTÉROSTOMIE.** s. f. Opération qui a pour but d'aboucher l'uretère dans l'intestin.

**URÉTÉROLITHIASE.** s. f. [de οὐρητὴρ, uretère, et λιθίασις, lithiase ; angl. *ureterolithiasis*, it. *ureterolitiasi*]. Formation de calculs dans les uretères.

**URÉTÉRO-PHLEGMATIQUE.** adj. [de οὐρητὴρ, uretère, et φλέγμα, mucus ; angl. *uretero-phlematic*, it. *uretero-flemmatico*, esp. *uretero-flecmatico*]. Qui est causé par des mucosités amassées dans l'uretère.

**URÉTÉRO-PYÉLO-NÉOSTOMIE.** s. f. Opération qui a pour but de réaliser un nouvel abouchement de l'uretère dans le bassinet, dans le cas d'hydronéphrose, et de conserver ainsi un rein qui peut encore fonctionner.

**URÉTÉRO-PYIQUE.** adj. [de οὐρητὴρ, uretère, et πύον, pus ; angl. *uretero-pyic*, it. et esp. *uretero-piico*]. Qui détermine la présence de pus dans l'uretère.

**URÉTÉRORRAPHIE.** s. f. [de οὐρητὴρ, uretère, et ῥαφὴ, suture]. Opération qui consiste à suturer une ouverture faite à l'uretère.

**URÉTÉRO-STOMATIQUE.** adj. [de οὐρητὴρ, uretère, et στόμα, ouverture ; angl. *uretero-stomatic*, it. *uretero-stomatico*, esp. *uretero-stomatico*]. Qui est causé par l'obstruction de l'orifice de l'uretère dans la vessie.

**URÉTÉROTOMIE.** s. f. [de οὐρητήρ, uretère, et τομή, dissection]. La dissection des uretères. — Incision ou taille des uretères pour en tirer un calcul (Gigon).

**URÉTÉRO-VÉSICAL** adj. — *Réflexe urétéro-vésical.* Réflexe provoqué par l'excitation de la face inférieure de la vessie près de l'embouchure des uretères, au moyen du toucher rectal ou du toucher vaginal surtout; chez les sujets atteints de pyélite ou de pyélo-néphrite, cette excitation détermine de la douleur et de l'envie d'uriner.

**URÉTHANE.** s. m. [*éthyloxydocarboamide*, *carbamate d'éthyle*, *éther carbamique*; all. *Urethan*, angl. *urethane*, it. et esp. *urethano*] [$C^6H^7Az^4O = (C^4H^5O)(C^2O^3, AzH^2)$ ou, en atomes, $C^3H^7AzO^2$]. Produit de l'action de l'ammoniaque sur l'éther carbonique ou carbonate d'éthyle. Il se présente sous la forme de cristaux incolores, un peu amers, solubles dans l'eau et dans l'alcool, fusibles à 100°, distillant sans altération à 180°. Il est employé comme hypnotique, surtout chez les enfants, les alcooliques, les maniaques, à la dose de 1 à 3 et 4 grammes, en potion ou en cachets.

**URÉTRAL, ALE.** adj. [*urethralis*, all. et angl. *urethral*, it. *uretrale*, esp. *uretral*]. Qui a rapport à l'urètre : *calcul urétral.* — *Catarrhe urétral.* V. BLENNORRHÉE. — *Crête urétrale* [*verumontanum*]. Éminence oblongue, aplatie latéralement, d'un volume variable et d'une consistance assez ferme, qu'on aperçoit sur la paroi postérieure de l'uretre, au-devant de la prostate. Cette éminence se prolonge en avant dans la partie membraneuse du canal, par une saillie qui diminue à mesure qu'elle s'éloigne du point de départ, et, chez certains sujets, on peut la suivre jusqu'à la courbure sous-pubienne ; en arrière, elle se continue souvent par deux replis ou *freins* qui s'étendent jusqu'à l'orifice de la vessie. Formée principalement par une expansion de fibres musculaires venant de la paroi postérieure de la vessie, elle offre vers son sommet, ou *utricule prostatique*, les orifices des deux conduits éjaculateurs. En avant se trouvent les canaux excréteurs des glandes de Cowper, et sur les côtés on aperçoit deux enfoncements assez grands quelquefois pour loger l'extrémité d'une sonde. — *Sphincter urétral.* V. VESSIE. || *Fistule urétrale.* Nom générique des fistules urinaires dans lesquelles l'urètre anormalement ouvert laisse passer l'urine dans un trajet aboutissant à la peau, ou dans une cavité voisine : telles sont les fistules *urétro-pénienne*, *urétro-périnéale*, *urétro-rectale*, *urétro-scrotale* et *urétro-vaginale.* — *Névrose urétrale.* V. URÉTRALGIE.

**URÉTRALGIE.** s. f. [*urethralgia*, οὐρήθρα, de urètre, et ἄλγος, douleur; all. *Harnröhrenschmerz*, angl. *urethralgy*, it. et esp. *uretralgia*, *névralgie* ou *névrose urétrale*]. Douleur dans l'urètre sans phénomènes inflammatoires; elle peut dépendre d'une pierre vésicale, d'une lésion organique de la prostate, du col ou du corps de la vessie, d'un rétrécissement de l'urètre, etc., mais elle peut aussi exister sans lésion appréciable; il s'agit alors d'une névralgie urétrale ou d'une douleur d'origine uniquement mentale. Le diagnostic une fois établi, les indications à remplir varient suivant les causes ; dans tous les cas on s'efforcera de diminuer la sensibilité exaltée de l'urètre par les antinévralgiques et les anesthésiques locaux.

**URÉTRARCTIE.** s. f. Mauvais mot formé du grec οὐρήθρα, urètre, et du latin *arctus*, étroit. V. URÉTROSTÉNIE.

**URÈTRE.** s. m. [*urethra*, οὐρήθρα, all. *Harnröhre*, angl. *urethra*, it. et esp. *uretra*]. Canal excréteur de l'urine dans les deux sexes, qui, chez l'homme, sert aussi à l'émission du sperme. — Chez l'homme, l'urètre s'étend depuis le col de la vessie jusqu'à l'extrémité de la verge. On le divise, d'après sa direction, en deux portions, l'une antérieure, *mobile*, l'autre postérieure, *fixe*. Celle-ci s'étend depuis l'orifice vésical du canal jusqu'au niveau de la face antérieure de l'arcade et des branches pubiennes, en décrivant une courbe à concavité antérieure et supérieure, dont la partie la plus déclive est à 2 centimètres du sommet de cette arcade ; au niveau où les deux portions se continuent l'une avec l'autre, le canal de l'urètre forme, quand la verge est en état de flaccidité, un angle à concavité inférieure, *angle prépubien*, situé sur une ligne qui réunirait l'orifice vésical au sommet de l'arcade pubienne, à 3 centimètres en avant de ce sommet. La portion mobile commence à l'angle prépubien et s'étend jusqu'à l'orifice externe du canal. D'après ses rapports et sa conformation, l'urètre est subdivisé en trois portions, *prostatique*, *membraneuse* et *spongieuse*. La *portion prostatique* fait suite à la *vessie*. Elle est entourée par la prostate, dont on ne peut la séparer, et affecte les mêmes rapports avec les parties voisines (V. PROSTATE). La *portion membraneuse*, interposée à la première et à la suivante, appelée par quelques auteurs *musculeuse* ou *sous-pubienne*, est renfermée en grande partie dans l'aponévrose périnéale moyenne qu'elle traverse obliquement, entourée par des fibres musculaires (fig. 811, *d*), qui appartiennent au transverso-urétral; en avant, cette portion répond à l'arcade du pubis ; en arrière, elle répond au bulbe, dont la saillie fait que la partie postérieure de cette région est plus courte que l'antérieure. La *portion spongieuse*, composée de tissu érectile, est située dans le sillon inférieur des corps caverneux, qu'elle déborde en arrière et en avant. Dans ce sillon, la portion moyenne, ou *corps spongieux*, est maintenue par un dédoublement de la tunique fibreuse qui entoure la verge. Sa partie qui déborde les corps caverneux en arrière est un renflement ovoïde, connu sous le nom de *bulbe* ; il est placé sur la face inférieure de l'urètre, et présente sur la ligne médiane une petite dépression qui lui donne un aspect bilobé. Sa grosse extrémité, dirigée en bas et en arrière, est appliquée à la face inférieure de la portion membraneuse ; l'antérieure se perd dans le corps spongieux. L'urètre à ce niveau (M) est dilaté et prend le nom de *portion bulbeuse*. Cette *dilatation bulbaire*, dite aussi *ampoule* ou *golfe* (Lecat) de l'*urètre*, retient toujours quelques gouttes d'urine qui, normalement, sont expulsées par les contractions des fibres musculaires de l'urètre. Le renflement antérieur de la portion spongieuse constitue le *gland*. — L'urètre est composé d'une *muqueuse* qui se continue avec celle de la vessie, et d'une *tunique musculaire* composée de fibres-cellules, dont les faisceaux internes sont longitudinaux et les faisceaux externes circulaires (*sphincter urétral involontaire*) : ces fibres sont surtout abondantes dans la région membraneuse, où elles sont doublées par une couche de fibres striées circulaires (*sphincter urétral volontaire*). Le *chorion* de la muqueuse ne dépasse pas un demi-millimètre d'épaisseur ; il est formé de *fibres de tissu cellulaire* et de *fibres élastiques*. Ces dernières sont très abondantes, extrêmement fines, et anastomosées de manière à former des mailles longitudinales selon l'axe du canal de l'urètre ; leur présence explique le retrait de l'urètre après qu'il a été traversé par l'urine ou par le sperme. Des *papilles*, se développant après la naissance, sont nombreuses dans la partie antérieure de l'urètre, dans une étendue de 4 à 5 centimètres. En arrière de ce point, elles sont écartées les unes des autres, longues et grêles ; elles siègent surtout au sommet des *plis* permanents de la muqueuse, plis longitudinaux qu'on trouve dans les portions spongieuse et membraneuse, et qui s'effacent par la distension. Vers la région prostatique, elles disparaissent ou sont rudimentaires. Le *tissu cellulaire sous-muqueux* manque dans la portion spongieuse et dans la portion prostatique. Dans la portion membraneuse, et dans la partie postérieure de la portion spongieuse, on trouve un tissu sous-muqueux mince, et

contenant des fibres musculaires lisses. Dans les régions où le tissu cellulaire sous-muqueux fait défaut, le chorion est contigu et adhérent au tissu érectile. Les *vaisseaux* de la muqueuse sont très nombreux, ils forment un fin réseau à mailles polygonales, dont les angles sont arrondis. Ce réseau est séparé de l'épithélium par une *couche hyaline sous-épithéliale*. On trouve des veinules abondantes dans le chorion, surtout à la partie postérieure de la portion spongieuse. L'*épithélium* est *pavimenteux* dans la fosse naviculaire, puis il revêt une forme prismatique. Il est franchement *prismatique* dans les portions membraneuse et prostatique. Les *glandes de l'urètre* ou *glandes de Littre* sont des follicules et des glandes en grappe simple. Les *follicules* ont de 0mm,2 à 0mm,3 de profondeur, sont disséminés dans l'urètre, très rares dans la portion prostatique, et formés d'une paroi propre recouverte d'épithélium polyédrique. Les *glandes en grappe simple*, perpendiculaires à l'axe du canal ou couchées obliquement de manière à présenter leur embouchure en avant, peuvent avoir jusqu'à 1 millimètre de long ; elles n'existent pas dans la région prostatique, et sont plus nombreuses dans la portion membraneuse que dans la portion spongieuse. On peut apercevoir ces glandes chez le fœtus dès le troisième mois de la vie intra-utérine, elles ne sécrètent que du mucus. Les *lacunes de Morgagni* ou *sinus*, au contraire, ne se montrent qu'après la naissance ; elles augmentent de profondeur avec l'âge et elles varient de l'un sujet à l'autre. Ces lacunes ne sont pas des glandes, mais des dépressions de la muqueuse, des sinus couchés obliquement sous la muqueuse. Elles sont revêtues du même épithélium que la muqueuse, tandis que les follicules, véritables glandes, ont un épithélium spécial. Ces sinus n'existent que dans les portions spongieuse et membraneuse, le premier, situé à la partie supérieure de la fosse naviculaire, a quelquefois 2 centimètres de profondeur (*valvule de Guérin*). Morgagni avait donné le nom de *foramina* aux plus grands sinus, et de *foraminula* aux autres. — L'urètre offre trois courbures. L'antérieure s'efface d'elle-même par l'érection, et la mobilité de la verge permet de la faire disparaître à volonté. Une autre, constante et régulière, est au-dessous de l'arcade pubienne, dont sa convexité est séparée par un tissu cellulaire et un lacis fibreux. La troisième, plus variable et presque toujours liée à l'état de la prostate, se trouve dans la partie du conduit que cette glande embrasse. La muqueuse urétrale a une grande dilatabilité, surtout dans la portion *membraneuse* ; aussi les calculs urinaires s'arrêtent-ils dans ce point et s'y développent fréquemment. A la face interne de la région prostatique, le canal de l'urètre présente d'abord le prolongement antérieur de la crête urétrale, puis cette crête elle-même ou verumontanum, surmontée de l'utricule prostatique, ensuite un petit rebord circulaire qui constitue le col de la vessie. — La longueur de l'urètre, chez les adultes et les vieillards, varie entre 13 et 19 centimètres, ce qui donne 16 centimètres pour terme moyen, dont 25 à 30 millimètres pour la région prostatique, 15 millimètres pour la région membraneuse, le reste pour la région spongieuse ; chez les enfants de quatre à dix ans, les extrêmes sont 8 et 12 centimètres. Tous les points du canal n'ont pas le même diamètre. L'orifice extérieur est le point le moins dilatable. Derrière lui se trouve la fosse naviculaire dont le diamètre est plus grand, surtout à sa partie moyenne, et peut se dilater beaucoup par suite d'états morbides. A partir de la fosse naviculaire jusqu'à l'arcade du pubis, le calibre de l'urètre ne varie pas d'une manière sensible. Sous l'arcade, à l'union des portions bulbeuse et membraneuse, le canal offre le point le plus étroit de son étendue après l'orifice extérieur ; puis il se dilate au niveau du bulbe. En pénétrant dans la prostate, il est assez étroit ; il s'élargit vers le milieu de la glande, et y forme une espèce de sinus. Il se rétrécit de nouveau à l'orifice vésical, dont le diamètre est d'environ 11 millimètres chez l'adulte. Cet orifice, très dilatable chez les enfants, perd son élasticité à mesure que le sujet avance en âge. Ainsi l'urètre présente naturellement une série d'élargissements et de rétrécissements successifs, ce qui fait qu'il n'a pas une forme exactement cylindrique dans toute son étendue, et qu'on doit le considérer comme composé d'une série de cônes adossés, soit par le sommet, soit par la base. Son diamètre est, terme moyen, de 7 millimètres au méat urinaire, 8 millimètres à la réunion des parties membraneuse et bulbeuse, un peu moins de 9 millimètres au col de la vessie, 9 millimètres au milieu de la partie spongieuse, 9 1/2 à la fosse naviculaire et à la partie membraneuse, et 10 à 11 millimètres au-devant du bulbe. Son diamètre varie beaucoup dans l'état morbide : tantôt il permet à peine l'introduction du plus petit stylet, et tantôt on le trouve renfermant d'énormes calculs. — Fig 812, d'après E.-K. Legendre. A. vessie ; B. rectum ; C. symphyse des pubis ; D. ampoule anale ; E. corps caverneux ; F. bulbe de

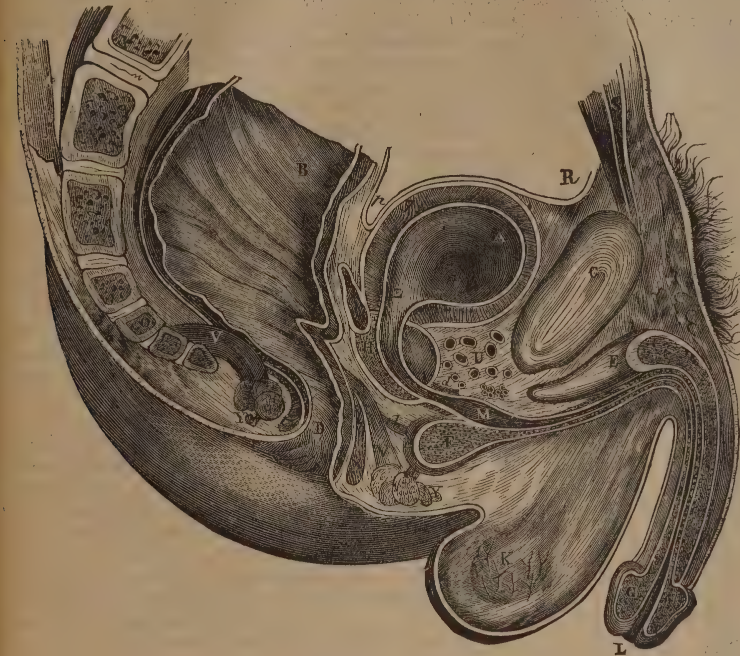


Fig. 812. — *Urètre.*

l'urètre ; G. tissu spongieux du gland ; H. prostate ; J. vésicule séminale ; K. scrotum et testicule ; L. fosse naviculaire et méat de l'urètre ; M. dilatation bulbaire du canal de l'urètre ; N. cinquième vertèbre lombaire ; O. coccyx ; P. cul-de-sac recto-vésical du péritoine ; R. repli vésical supérieur du péritoine ; S. muscle pyramidal ; T. muscle droit ; U. plexus veineux de Santorini ; V. muscle releveur de l'anus ; X. muscle sphincter interne ; Y. muscle sphincter externe ; Z. col de la vessie ; *a.* muscle transverse superficiel du périnée ; *b.* muscle transverse profond du périnée ; *d.* fibres musculaires entourant la portion membraneuse de l'urètre ; *e.* muscle bulbo-caverneux ; *f.* tissu fibreux en avant du col de la vessie ; *g.* tunique musculeuse de la vessie. — Chez la femme, l'urètre a environ 54 millimètres de long ; il s'ouvre au bas du vestibule, au-dessus du vagin, à 1 centimètre au-dessous de la symphyse pubienne. Il est entièrement membraneux, et à cet égard diffère de celui de l'homme ; sa dilatabilité est par suite plus grande que sur celui-ci. Les *sinus* y sont petits et rares, si ce n'est près du méat ; les *glandes en grappe simple* n'existent que près du méat et sont rares ; des *follicules* un peu moins nombreux que chez l'homme existent jusqu'au niveau du sphincter ; les parois sont composées, comme chez l'homme, d'une tunique musculaire à deux couches de fibres-cellules, et d'une muqueuse à épithélium prismatique stratifié ; cet épithélium devient pavimenteux aux deux extrémités du conduit, près de la vessie et près du méat.

**URÉTRECTOMIE.** s. f. [οὐρήθρα, urètre, et ἐκτομή, ablation]. Résection d'une portion plus ou moins étendue de l'urètre frappé de rétrécissement. Elle est totale, quand on enlève le cylindre urétral dans sa totalité ; partielle, quand on n'enlève qu'un segment de ce cylindre, l'inférieur d'ordinaire.

**URÉTRITE.** s. f. [*urethritis*, de οὐρήθρα, urètre ; all. *Harnröhrenentzündung*, angl. *urethritis*, it. *ureteride*, esp. *uretritis*]. Inflammation de l'urètre ; elle peut être aiguë ou chronique ; elle peut résulter de l'introduction d'une bougie, de la présence d'un calcul ou d'un corps étranger de l'urètre. Mais le plus souvent elle est d'origine blennorragique (V. BLENNORRAGIE).

**URÉTROBLENNORRHÉE.** s. f. [all. *chronischer Tripper*, angl. *urethroblennorrhœa*, it. et esp. *uretroblenorrea*]. Écoulement de pus ou de mucus par l'urètre.

**URÉTRO-BULBAIRE.** adj. [*urethro-bulbaris*, all. *urethrobulbär*, angl. *urethro-bulbar*, it. *urethro-bulbare*, esp. *urethro-bulboso*]. Qui a rapport au bulbe de l'urètre. — *Artère urétro-bulbaire.* La transverse du périnée.

**URÉTROCÈLE.** s. m. [de οὐρήθρα, urètre, et κήλη, hernie]. Hernie de l'urètre dans le vagin ; elle est due à une dilatation du canal urétral.

**URÉTRO-CYSTITE.** s. f. [de οὐρήθρα, urètre, et *cystite*]. Inflammation de la partie postérieure de l'urètre s'accompagnant de symptômes de cystite du col.

**URÉTRO-PÉNIEN, IENNE.** adj. Qui se rapporte au canal de l'urètre et au pénis. — *Fistule urétro-pénienne.* Fistule urinaire dont l'orifice externe s'ouvre en avant du scrotum, le long du pénis, en général à la face inférieure, l'orifice interne siégeant dans l'urètre. Tantôt cette fistule est congénitale et constitue une variété de l'*hypospadias*. Tantôt elle est acquise, accidentelle, et s'observe alors à la suite de plaies de l'urètre par armes à feu, de l'extraction d'un calcul ou d'un corps étranger, de mortification du pénis par compression : l'urétroplastie est alors le meilleur moyen de remédier à la solution de continuité.

**URÉTRO-PÉRINÉAL, ALE.** adj. Qui se rapporte au canal de l'urètre et au périnée. — *Fistule urétro-périnéale* Fistule urinaire dont l'orifice extérieur s'ouvre au périnée, en arrière du scrotum, l'orifice interne siégeant sur un point de la muqueuse urétrale, à sa partie membraneuse en général. Comme la fistule urétro-pénienne la fistule urétro-périnéale est tantôt congénitale, tantôt accidentelle, consécutive à un rétrécissement de l'urètre ou à un abcès urineux. Le traitement consiste d'abord à rétablir le calibre du canal et à empêcher l'urine de passer dans le trajet fistuleux, ce qu'on obtient soit par la dilatation, soit par l'urétrotomie ; puis à oblitérer le trajet de la fistule, dont les bords présentent souvent de nombreuses indurations, en incisant le trajet sur une sonde cannelée, disséquant les tissus indurés, et les excisant avec un bistouri ou des ciseaux.

**URÉTROPHRAXIE.** s. f. [de οὐρήθρα, urètre, et φράσσειν, obstruer ; all. *Harnröhrenverstopfung*, angl. *urethremphraxis*, it. *uretrofrassi*, esp. *uretrofraxia*]. Obstruction de l'urètre.

**URÉTROPLASTIE.** s. f. [de οὐρήθρα, urètre, et πλάσσειν, former ; all. *Urethroplastik*, angl. *urethroplastics*, it. et esp. *uretroplastica*]. Opération qui a pour but de réparer une perte de substance éprouvée par l'urètre. Le lambeau autoplastique peut être taillé sur le scrotum, et retourné ou glissé de façon à recouvrir la fistule, ou bien on emploie le procédé dit par dédoublement, qui consiste à détruire la juxtaposition des orifices cutané et urétral de la fistule, et à détacher la peau dans une certaine étendue, de façon à avoir de larges surfaces qu'on peut affronter.

**URÉTRO-RECTAL, ALE.** adj. Qui a rapport au canal de l'urètre et au rectum. — *Fistule urétro-rectale.* Fistule urinaire dont une ouverture se trouve sur la muqueuse de l'urètre, l'autre sur la muqueuse du rectum. Cette fistule, assez rare, peut être observée à la suite d'une taille latéralisée ayant intéressé le rectum, ou à la suite d'un abcès de la prostate ouvert à la fois dans les deux conduits.

**URÉTRORRAGIE.** s. f. [*urethrorrhagia*, de οὐρήθρα, urètre, et ῥήγνυμι, je romps ; all. *Harnröhrenblutfluss*, angl. *urethrorrhage*, it. et esp. *uretroragia*]. Hémorragie de l'urètre.

**URÉTRORRAPHIE.** s. f. [de οὐρήθρα, urètre, et ῥαφή, suture]. Opération qui consiste à pratiquer la suture des bords d'une solution de continuité de l'urètre, résultant d'une plaie ou consistant dans une fistule : dans ce dernier cas, la suture doit ordinairement être précédée de l'avivement des bords de la solution de continuité.

**URÉTRORRHÉE.** s. f. [*urethrorrhœa*, de οὐρήθρα, urètre, et ῥεῖν, couler ; all. *Harnröhrenausfluss*, angl. *urethrorrhœa*, it. et esp. *uretrorrea*]. Écoulement par l'urètre. V. BLENNORRHÉE.



Fig. 813. — Tube *urétroscopique.*

**URÉTROSCOPE.** s. m. [de οὐρήθρα, urètre, et σκοπεῖν, examiner ; all. *Harnröhrenspiegel*, angl. *urethroscope*, it. et esp. *uretroscopio*] (J. Desormeaux). V. ENDOSCOPE et URÉTROSCOPIE.

**URÉTROSCOPIE.** s. f. Exploration de l'urètre ; on emploie actuellement des appareils à lumière réfléchie, dans lesquels la lumière est envoyée dans l'urètre comme elle l'est dans le larynx avec les appareils laryngoscopiques. On introduit dans l'urètre un tube urétroscopique tel que celui de Janet (fig. 813), pourvu de son mandrin ; on retire le mandrin et à l'aide du miroir frontal on envoie un rayon lumineux dans le tube qui le transmet à la paroi urétrale. On peut alors explorer l'urètre et au besoin porter directe-

ment un médicament au niveau de la surface malade.

**URÉTRO-SCROTAL, ALE.** adj. Qui a rapport à l'urètre et au scrotum. — *Fistule urétro scrotale.* Fistule urinaire dont l'orifice externe siège sur un point de la surface du scrotum, l'interne partant du canal de l'urètre. L'origine et le traitement sont les mêmes que pour la fistule urétro-périnéale.

**URÉTRO-SPASME.** s. m. Le spasme de l'urètre.

**URETROSTÉNIE.** s. f, [de οὐρήθρα, urètre, et στενὸς, étroit; all. *Striktur*, *Harnröhrenverengerung*, angl. *stricture*, it. et esp. *uretrostenia*]. Rétrécissement de l'urètre. La coarctation peut être *spasmodique*, ou dépendre d'une lésion *organique*. Dans le premier cas, elle est temporaire, résulte de la contraction passagère des faisceaux musculaires de certains points de l'urètre, et ne mérite pas plus, à proprement parler, le nom de rétrécissement, que les diminutions de calibre du canal produites par la pression d'une tumeur voisine. Quant aux rétrécissements *organiques*, ce sont des états morbides des parois du canal qui ont pour effet d'en diminuer la largeur et l'extensibilité d'une manière progressive, à tel point que l'urètre ne puisse plus céder à l'effort du flot d'urine poussé par la vessie, ou du moins qu'il oppose à la sortie du liquide un obstacle permanent plus ou moins considérable. D'après leur mode de production, ces rétrécissements se distinguent en *cicatriciels* ou *traumatiques* et en *inflammatoires*. Les premiers ont pour causes : 1° les ulcérations qui succèdent aux cautérisations du canal, d'où des cicatrices minces, inextensibles, mais rétractiles ; 2° les plaies transversales de l'urètre, qui donnent lieu à une rétraction des deux bouts du canal et à un rétrécissement variable (dans les plaies longitudinales, le canal garde son calibre normal); 3° les contusions de l'urètre qui amènent un rétrécissement immédiat et primitif exigeant quelquefois une incision du point où siège la contusion, ou un rétrécissement tardif. Dans tous ces cas, le rétrécissement résulte du retrait graduel d'un tissu pathologique, qui s'est substitué à une portion plus ou moins étendue des parois de l'urètre. Les *rétrécissements inflammatoires*, ordinairement consécutifs à une blennorragie, surtout chronique, à l'action d'injections irritantes, à la présence d'un corps étranger, etc., ne sont pas dus, comme on le disait à tort autrefois, à des épaississements, indurations, callosités et végétations de la muqueuse ; dans la grande majorité des cas, ils sont dus à la rétraction des fibres indurées du tissu conjonctif sous-jacent à cette membrane (Voillemier). Le premier effet de l'inflammation sur la membrane muqueuse consiste dans une tuméfaction causée par l'engorgement des vaisseaux ; puis on observe dans la trame de la membrane une exsudation qui s'étend aux tissus environnants, qu'elle rend œdémateux. Cette matière se résorbe assez vite dans des conditions ordinaires et le rétrécissement disparaît à mesure que l'inflammation décroît. Mais, quand l'état morbide persiste, on voit augmenter la quantité du tissu cellulaire et apparaître des fibres conjonctives. Le résultat de ce travail est la formation dans la muqueuse d'un tissu fibreux assez solide qui la rend plus épaisse, non élastique, faisant disparaître la trame élastique qui donne à cette membrane ses propriétés de dilatabilité et de retrait rapide et complet. Dès que ce tissu est formé, il amène la rétraction d'une manière incessante par un mécanisme analogue à celui de la rétraction du tissu cicatriciel (Ch. Robin). — Fig. 814. Rétrécissements blennorragiques multiples, bandes scléreuses dans le double corps caverneux. Fistule urétrale en arrière du rétrécissement (Musée Guyon, n° 166). — Les régions où l'on rencontre les rétrécissements de l'urètre sont l'orifice extérieur, les deux extrémités de la fosse naviculaire, la région antérieure de la partie spongieuse, et surtout le point de jonction des parties bulbeuse et membraneuse. Ils occupent donc tantôt l'extrémité de l'urètre, tantôt une région dont la profondeur varie de 27 à 81 millimètres, tantôt enfin une partie profonde d'environ 13 centimètres. Quelquefois, il n'y en a qu'un seul, ailleurs on en trouve plusieurs à



Fig. 814. — Rétrécissements de l'urètre.

la suite les uns des autres ; leur étendue varie aussi beaucoup, mais on n'en trouve de longs que dans un seul point du canal, la partie spongieuse. Les rétrécissements de l'urètre évoluent longtemps sans déterminer de symptômes ; la couche musculaire de la vessie s'hypertrophie pour triompher de l'obstacle apporté à l'écoulement de l'urine par l'étroitesse du conduit. Les modifications de la forme du jet n'ont pas grande valeur diagnostique. Mais peu à peu les mictions deviennent plus fréquentes, et brusquement, sous l'influence d'un écart de régime, d'un refroidissement, ou simplement d'une retenue volontaire de l'urine, apparaît une crise de rétention aiguë. Cette crise est rapidement conjurée, mais un traitement actif doit être institué d'emblée, car une nouvelle crise ne tarderait pas à se montrer, et la rétention chronique s'installerait bientôt. L'incontinence ou plutôt l'issue d'une certaine quantité d'urine, une fois la miction terminée en apparence, est parfois un signe de début ; elle est due à l'accumulation de l'urine au-dessus du rétrécissement dans un point de l'urètre qui

se développe en forme de réservoir. Dès qu'il y a stagnation urineuse, l'infection se fait facilement; les symptômes de cystite se surajoutent à la gêne mécanique de l'urètre; l'uretère et le rein lui-même ne tardent pas à se prendre; c'est alors que se montrent les abcès urineux et l'infiltration d'urine. Par toutes ses conséquences et ses complications, le rétrécissement de l'urètre est une affection grave; le meilleur moyen de l'éviter est de soigner les blennorragiens et de ne les considérer comme guéris que le jour où toute goutte purulente ne se montre plus au méat. Quand le rétrécissement est développé, deux méthodes principales de traitement sont applicables : la *dilatation* et l'*urétrotomie*; il existe deux méthodes secondaires : la *divulsion* et la *cautérisation*. V. GALVANOCAUSTIQUE *chimique*.

**URÉTROSTOMIE.** s. f. [de οὐρήθρα, urètre, et στόμα, bouche]. Opération qui consiste à ouvrir l'urètre de manière à déterminer un méat contre nature, au niveau du périnée par exemple, dans les cas de rétrécissement infranchissable du canal.

**URÉTROTOME.** s. m. [de οὐρήθρα, urètre, et τέμνειν, couper; all. *Urethrotom*, angl. *urethrotome*, it. et esp. *uretrotomo*]. Instrument qui sert à inciser l'urètre. Les urétrotomes sont destinés à agir, ou sur l'orifice du canal, ou sur une portion plus ou moins étendue de ses parois. 1° A la première catégorie se rapporte l'*urétrotome de Civiale*, instrument à lame cachée, construit sur le modèle du lithotome caché, et avec lequel on divise d'arrière en avant l'orifice externe de l'urètre, quand cet orifice est rétréci, ou qu'il n'a pas un diamètre suffisant pour permettre l'introduction, soit de grosses bougies, soit des instruments lithotriteurs. 2° La seconde catégorie comprend un assez grand nombre d'instruments, destinés à fendre les parois rétrécies de l'urètre, qu'on peut, à leur tour, partager en deux séries, selon qu'ils sont *droits* ou *courbes*. Les uns incisent d'*avant en arrière* : tantôt le scarificateur n'est pas couvert, comme dans l'instrument d'Amussat, olive hérissée de huit saillies tranchantes ; tantôt il est couvert, et la lame destinée à pratiquer l'incision peut à volonté rentrer dans la gaine ou en sortir ; cette lame elle-même est simple ou double. La plupart de ces instruments, tels que ceux d'Amussat, de Dupierris, de Bégin et Robert, de Ricord, de Reybard, coupent latéralement; un seul, appartenant à Dupierris, agit dans la direction même du canal. Les autres incisent d'*arrière en avant* : tels sont ceux de Delacroix, de Leroy, de Mercier, et un qui appartient à Reybard Quant aux *urétrotomes courbes*, ils ont la forme de la courbure des sondes ordinaires avec un volume moindre. De leur concavité ou de leur convexité on fait sortir des lames tranchantes au moyen de mécanismes placés à leur extrémité antérieure. Ici se rapportent les instruments de Tanchou. de Tanchou et Jobert, de Leroy, de Reybard, qui tous coupent par le côté, et celui de Stafford, qui coupe par le bout : ce dernier est une sonde terminée par une olive, de laquelle sort à volonté une pointe de lancette. Charrière a construit un *scarificateur urétrotome*, à l'extrémité duquel est une tige conductrice d'un assez petit volume pour pouvoir s'engager facilement dans le rétrécissement; de plus, cette extrémité sert de gaine à la pointe de la lame conique de l'urétrotome, qui incise le rétrécissement soit d'avant en arrière, soit d'arrière en avant. — Aujourd'hui l'urétrotome le plus généralement employé est construit sur le modèle indiqué par Maisonneuve (fig. 814). Une bougie filiforme porte à son extrémité une douille d'acier de même volume, creusée d'un pas de vis qui permet de la faire tenir solidement à une sonde cannelée, dont la courbure est celle du canal de l'urètre, et dont le diamètre est à peine plus considérable que celui de la bougie; sur la cannelure de la sonde, peut passer une tige métallique, renflée à une de ses extrémités, et supportant à l'autre extrémité une lame tranchante en forme de triangle à sommet mousse, à bords tranchants. Pour se servir de cet instrument, on introduit d'abord la bougie seule dans le canal de l'urètre; dès que le rétrécissement est franchi on visse sur la douille d'acier l'extrémité de la sonde, qui pousse devant elle la bougie jusque dans la vessie, et traverse à son tour le rétrécissement : il n'y a plus alors qu'à faire glisser dans la cannelure la lame tranchante qui divise le rétrécissement avec précision, d'avant en arrière, sans atteindre les parties saines des parois de l'urètre.

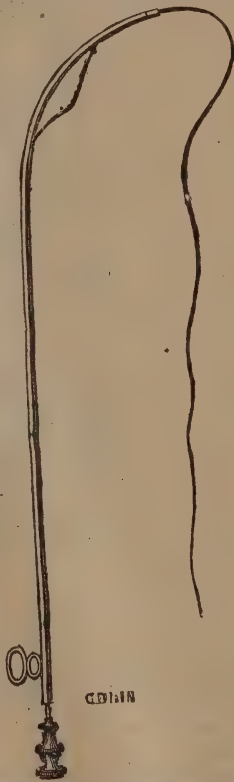


Fig. 815. — *Urétrotome* de Maisonneuve.

**URÉTROTOMIE.** s. f. [*urethrotomia*, all. *Harnröhrenschnitt*, angl. *urethrotomy*, it et esp. *uretrotomia*]. Incision de l'uretre, pratiquée de dedans en dehors ou de dehors en dedans. L'incision faite de dedans en dehors, ou *urétrotomie interne*, se pratique, en cas de rétrécissement de l'urètre, dans les conditions suivantes : lorsque la dilatation simple est impossible, à cause du degré de la coarctation, qu'elle s'accompagne d'accidents (fièvre, etc.), ou qu'elle ne donne que des résultats incomplets, temporaires; lorsque le rétrécissement est accompagné de fausse route, de rétention ou d'incontinence d'urine; lorsque le rétrécissement est formé de tissus très épais ou que l'urètre est très sensible à son niveau. L'incision se fait à l'aide de l'urétrotome de Maisonneuve, parfois modifié dans les détails de construction (V. URÉTROTOME). Elle doit atteindre les brides indurées sous-jacentes à la muqueuse, et ne pas se borner à scarifier cette membrane; elle doit être faite d'avant en arrière, intéresser toute la portion rétrécie et la dépasser en avant et en arrière. On place immédiatement une sonde à demeure, qui est fermée et débouchée toutes les deux heures : il n'est pas nécessaire qu'elle soit d'un gros volume. Toutes ces opérations doivent être faites avec une asepsie absolue. La dilatation consécutive ne doit pas être commencée avant quinze jours ou trois semaines. — L'*urétrotomie externe*, ou *boutonnière*, consiste en une incision du dehors vers l'intérieur du canal de l'urètre, le long de la verge ou en avant des bourses, soit pour enlever un calcul arrêté dans l'urètre, soit pour passer une sonde dans la vessie et en faire couler l'urine derrière un rétrécissement qu'on ne peut franchir, soit enfin pour diviser le rétrécissement lui-même quand il est infranchissable, ou accompagné de fistules multiples ou de décollement du périnée, cas dans lesquels l'urétrotomie interne n'est pas applicable. On introduit parfois dans l'urètre, avant l'opération, un cathéter qui joue le rôle de conducteur; le plus souvent, on opère sans conducteur. Pratiquée derrière les bourses, au périnée, elle prend le nom de *taille urétrale*.

**URÉTROTOMISÉ, ÉE.** adj. et s. Se dit de l'organe et du malade sur qui on a pratiqué l'urétrotomie.

**URÉTRO-VAGINAL, ALE.** adj. — *Fistule urétro-vaginale.* V. VAGINO-URÉTRAL.

**UREUX,** adj. — *Acide ureux.* V. XANTHINE.

**URGINÉE.** s. f. [*Urginea scilla*, Stenheil]. L'un des noms de la *scille*.

**URIAGE** (Isère). *Eaux hydrosulfurées chlorurées* froides, contenant $11^{gr},12$ de sels dont $1^{gr},42$ de sulfate de chaux, $2^{gr},25$ de sulfate de soude et de magnésie et $7^{gr},2$ de chlorure de sodium, et $7^{cc},3$ d'hydrogène sulfuré libre; il y a de plus une source ferrugineuse. Indications : lymphatisme et scrofule avec déterminations cutanées ; arthritisme, syphilis. Altitude : 414 mètres. Établissement : 25 mai au 15 octobre.

**URIASE.** s. f. L'urèse. — S'est dit, à tort, pour lithiase urinaire.

**URICÉMIE.** s. f. Présence de l'acide urique dans le sang.

**URIDROSE.** s. f. [de οὖρον, urine, et ἵδρως, sueur]. Sueur urineuse.

**URILE.** s. m. [esp. *uril*]. Radical problématique que Morin a supposé exister dans l'urée.

**URINAIRE.** adj. [*urinarius*, angl. *urinary*, it. et esp. *urinario*]. Qui a rapport à l'urine. — *Abcès urinaire*, V. URINEUX. — *Appareil* ou *voies urinaires*. Ensemble des conduits et cavités destinés à transmettre ou à contenir l'urine, depuis le rein où se fait la sécrétion de ce liquide jusqu'à son élimination définitive (*uretère*, *vessie* et *urètre*). — *Fermentation urinaire*. V. URÉE. — *Fistules urinaires*. Nom donné à toutes les ouvertures ou trajets anormaux qui livrent passage à l'urine. Parmi ces fistules, les unes sont communes aux deux sexes; les autres sont particulières à chacun d'eux. Les *fistules communes aux deux sexes* diffèrent par leurs causes et par le point où se fait l'ouverture anormale des voies urinaires. On distingue : 1° les *fistules ombilicales*, presque toujours congénitales, résultant de la persistance de la perméabilité de l'ouraque et de la présence d'un obstacle s'opposant à l'écoulement de l'urine par les voies ordinaires; 2° les *fistules hypogastriques*, plus fréquentes que les précédentes, succédant à un traumatisme accidentel ou chirurgical de la vessie; 3° les *fistules inguinales*, très rares, presque toujours consécutives à l'ouverture d'une cystocèle méconnue; 4° les *fistules intestinales*, résultant d'une plaie, d'un abcès, d'un calcul du rein ou de l'urètre. Toutes ces fistules présentent des indications thérapeutiques communes, dont l'application seule varie avec le siège et la nature de l'obstacle qui empêche l'écoulement de l'urine par les voies urinaires : la première indication est de détruire cet obstacle et de rendre à l'urètre son calibre normal; la seconde, de chercher à obtenir l'occlusion de la fistule, en cautérisant l'orifice, en exerçant une compression soutenue sur le trajet fistuleux, ou en pratiquant une opération autoplastique. — Les *fistules spéciales au sexe masculin* sont dites *urétrales* ou *vésicales* suivant le point de l'appareil urinaire qui est ouvert. — Les *fistules propres au sexe féminin* sont les fistules *vésico-utérines*, *vésico-utéro-vaginales*, *vésico-vaginales*, *urétro-vaginales* et *recto-vaginales*. — *Méat urinaire*. V. URÈTRE. — *Sucre urinaire*. V. SUCRE *du foie*.

**URINAL.** s. m. [*urinal*, all. *Uringlas*, angl. *urinal*, it. *urinale*, esp. *orinal*]. Vase à col incliné, dans lequel les malades urinent commodément. || Réservoir qu'on adapte à la verge dans les cas d'incontinence d'urine, pour recevoir ce liquide à mesure qu'il s'écoule.

**URINATION.** s. f. Nom donné par Ch. Robin (1850) à une fonction de la vie végétative caractérisée par l'expulsion des principes liquides et solides devenus impropres à la nutrition, ayant pour condition d'existence la propriété physique d'exosmose dont jouissent les éléments anatomiques et les tissus, et satisfaisant à l'acte de désassimilation ou décomposition désassimilatrice. Chez les animaux, l'appareil digestif introduit les matériaux solides et liquides; l'appareil urinaire, correspondant à l'appareil digestif, mais agissant en sens inverse, rejette à l'état fixe et cristallisable les matériaux qui sont devenus impropres à servir et doivent être expulsés. Entre ces deux appareils se trouve l'appareil pulmonaire, qui, à la fois, prend et rejette, mais les principes gazeux seulement, double action qui est une suite nécessaire de l'état fluide de ces principes, dont le mouvement ne peut être qu'un échange. Les organes urinaires constituent un *appareil* qu'il faut placer sur le même rang que l'*appareil respiratoire*, aussi net et aussi distinct que lui et que ceux de la digestion et de la circulation. Par conséquent, on reconnaîtra qu'il existe une *fonction* correspondante, la *fonction urinaire* ou *urination*. De ce que l'urètre et le pénis servent à deux fonctions, cela n'établit aucune confusion entre les appareils reproducteur et urinaire, pas plus qu'on ne peut confondre la fonction de la voix avec celle de la digestion ou celle de la respiration, par suite du concours des mâchoires, de la langue et du larynx à leur accomplissement. Un seul organe peut, en effet, concourir à former deux ou plusieurs appareils; et, selon qu'il agit de telle ou telle façon, il prend part à l'accomplissement de deux ou de plusieurs fonctions, parce qu'un organe peut remplir deux ou plusieurs *usages*. On distingue quatre groupes d'actes secondaires dans la fonction d'urination, accomplis par autant de subdivisions de l'appareil urinaire. Ce sont : 1° l'*acte rénal* ou *de production de l'urine*, exécuté par le parenchyme rénal, les artères et les veines correspondantes; 2° l'*acte d'excrétion de l'urine*, accompli par les bassinets, les calices et les uretères; 3° l'*acte vésical* ou *d'accumulation de l'urine*, exécuté par la vessie; 4° enfin l'*acte de miction, de déjection*, ou *d'expulsion de l'urine*, auquel prennent part indirectement les parois abdominales et la vessie, et directement l'urètre, ainsi que l'appareil de muscles qui lui est annexé.

**URINATOIRE.** adj. Qui concerne l'urination. — *Aliments urinatoires*. Ceux qui sont diurétiques, comme les fruits acidules.

**URINE.** s. f. [*urina*, *lotium*, οὖρον, all. *Harn*, angl. *urine*. it. *urina*, *orina*, esp. *orina*]. Liquide excrémentitiel sécrété par les reins, d'où il coule, par les uretères, dans la vessie, où il séjourne pendant quelque temps avant d'être chassé au dehors par l'urètre. Ce liquide est transparent, d'un jaune citron, d'une odeur particulière, d'une saveur saline et amère. Mais ces propriétés sont plus ou moins prononcées, suivant le séjour plus ou moins long qu'il a fait dans la vessie et suivant l'abondance des boissons; aussi admet-on trois sortes d'urines : 1° celle des *boissons*, qui est rendue après qu'on a bu une certaine quantité de liquide : elle est claire, limpide, peu dense; 2° celle de la *digestion* ou du *chyle*, qui est expulsée deux ou trois heures après les repas : elle est plus dense, plus colorée, moins abondante; 3° celle du *sang* ou du *matin*, qui est plus foncée, plus dense, plus acide. — L'urine est dite *ténue* quand elle est transparente, peu colorée et peu dense; *ténue* ou *crue* quand, avec ces caractères, elle ne donne ni nuage ni dépôt. L'urine est ténue et d'une grande limpidité dans les accès des maladies nerveuses convulsives : on l'appelle alors *urine nerveuse*. On appelle *urine cuite*, *urine de coction*, celle qui, paraissant normale par sa couleur et sa consistance au moment où elle est rendue, ne tarde pas à déposer. L'urine est *épaisse* quand elle contient une grande quantité de matière muqueuse; *trouble* lorsque cette matière est préci-

pitée de son dissolvant naturel, ou que les urates, etc., trop abondants, précipitent par le refroidissement du liquide ; *jumenteuse* lorsqu'elle est jaune et trouble comme celle des animaux herbivores : elle est alors souvent alcaline. Par le refroidissement et le repos, il se fait un dépôt d'acide urique, d'urates et d'oxalate de chaux (V. Sédiment). Abandonnée à elle-même, l'urine s'altère sous l'influence des microorganismes apportés par l'air ou provenant des vases dans lesquels elle est conservée ; en quelques jours, ou parfois dès le lendemain s'il fait chaud, elle prend une odeur ammoniacale, devient alcaline par transformation de l'urée en carbonate d'ammoniaque (*fermentation alcaline* ou *ammoniacale*) et laisse déposer des phosphates et oxalates terreux et du phosphate ammoniaco-magnésien. Souvent il se forme vers la partie supérieure de l'urine un *nuage* (*nubes, nubecula*) composé de flocons muqueux ; si le nuage se forme plus bas, vers le tiers inférieur de la masse du liquide on l'appelle *énéorème*. Enfin, on nomme *hypostase* les *sédiments urinaires*. — L'urine de l'homme a une pesanteur spécifique de 1005 à 1030, 1020 en moyenne, et, dans quelques maladies, de 1050, celle de l'eau étant représentée par 1000. L'urine des bêtes à cornes, des chevaux, des lapins et de plusieurs autres herbivores est alcaline. Chez l'homme, elle est acide pendant la plus grande partie de la journée ; mais, dans les vingt-quatre heures, elle passe successivement par les réactions neutre et alcaline quelques heures après le premier repas. Ces passages sont en rapport avec les modifications de la circulation que déterminent les repas et le sommeil. L'acidité de l'urine est due à une combinaison de l'acide urique avec le phosphate de soude de l'urine, combinaison qui, bien que peu soluble dans l'eau, rougit nettement le tournesol. Elle est représentée par du phosphate neutre de soude dans lequel un équivalent d'acide urique remplace un équivalent d'eau (Byasson, 1868). L'acidité est proportionnelle à la quantité de ce composé. Il existe *trois espèces d'alcalescences de l'urine* : 1° *Alcalescence due à la présence d'un bicarbonate de potasse* ou *de soude*. Elle se montre toutes les fois que des sels d'origine organique susceptibles de passer, pendant la digestion, à l'état de carbonate alcalin (*tartrates*, *malates*, *citrates*, etc.), sont ingérés en quantité suffisante pour que le produit de leur transformation se trouve en excès dans l'urine (Wöhler). C'est là la cause de son alcalinité chez les herbivores. 2° *Alcalinité de l'urine par les alcalis fixes* ou *alcalescence par le phosphate de soude*. Elle s'observe rarement ; indépendante de l'alimentation, elle apparaît à la suite d'exercices violents, ou durant le cours de certaines maladies, et pendant quelques instants chaque jour un peu après le premier repas. 3° *Alcalescence par le carbonate d'ammoniaque*. Elle se développe, soit dans la vessie, soit à l'air libre. Dans ces deux cas, elle est la conséquence de l'altération qu'éprouve l'*urée*. L'urine non mélangée de matières étrangères à sa composition peut séjourner un jour ou deux dans une vessie saine, sans perdre son acidité. La densité de l'urine diminue après un bain tiède, sans que la quantité de ce liquide paraisse augmentée. Généralement, après un bain simple, pris en état de santé, l'urine acide devient neutre ou alcaline. Après un bain alcalin elle reste le plus souvent acide ; après un bain acide elle devient alcaline. Sous l'influence de l'abstinence, les urines des herbivores (lapins, chevaux), qui habituellement sont troubles, alcalines, chargées de carbonates, pauvres en phosphates et en urée, prennent les caractères des urines des carnivores, et deviennent claires, acides et riches en urée et en phosphates. — La quantité d'urine excrétée dans les vingt-quatre heures par un homme adulte et sain est, en moyenne, de 1 000 à 1 400 grammes : cette quantité est, du reste, très variable dans l'état de santé parfaite, et ne devient morbide que lorsqu'elle est au-dessous de 800 et au-dessus de 1 500 grammes. Le tableau suivant donne la composition moyenne de l'urine chez l'homme, d'après J. Vogel :



Fig. 816. — Leucocytes observés dans une *urine* fraîche et neutre. Grossissement : 900 diamètres.

| | En 24 heures gr. | Pour 1000 parties d'urine. gr. |
|---|---|---|
| Quantité d'urine | 1500.00 | 1000.00 |
| Eau | 1440.00 | 960.00 |
| Parties solides | 60.00 | 40.00 |
| Urée | 35.00 | 23.30 |
| Acide urique | 0,75 | 0.50 |
| Chlorure de sodium | 16,50 | 11.00 |
| Acide phosphorique | 3.50 | 2.30 |
| Acide sulfurique | 2.00 | 1,30 |
| Phosphate terreux | 1.20 | 0.80 |
| Ammoniaque | 0,65 | 0.40 |
| Acide libre | 3.00 | 2.00 |

Les matières colorantes de l'urine sont les unes jaunes ou rouges (V. Urochrome), les autres bleues, violettes ou noires (V. Indican). La quantité d'eau rendue dans l'espace de vingt-quatre heures est généralement en rapport direct avec la proportion d'eau avalée. Les conditions qui font *diminuer* la quantité d'eau sont : l'abondance des sueurs qui éliminent l'eau par la peau, la fièvre et toutes les circonstances capables de la déterminer, spécialement les inflammations qui nécessitent la rétention de l'eau dans l'intimité des tissus, les maladies du cœur, qui en diminuant



Fig. 817. — Leucocytes traités par l'acide acétique. Grossissement : 900 diamètres.

la tension sanguine entravent la filtration de l'urine, celles du foie qui agissent en entravant la circulation abdominale et en diminuant la formation de l'urée, celles du rein enfin. L'urine normale, si elle sort des voies urinaires et se répand dans les tissus, est en général bien supportée; si elle contient des germes pathogènes ou si ces germes sont apportés par le sang ou existent déjà dans les tissus, les accidents graves du phlegmon urineux ou de l'infiltration d'urine apparaîtront, l'urine offrant un excellent milieu de culture pour les bactéries. Pourtant l'urine est toxique, comme l'ont montré Feltz et Ritter en 1881 et Bouchard en 1883; en injectant l'urine dans la veine marginale de l'oreille du lapin, la mort arrive quand on a introduit 45 centimètres cubes par kilogramme d'animal (Bouchard); les urines pathologiques sont tantôt moins tantôt plus toxiques que celles normales. L'injection d'urine détermine du myosis, de la dyspnée, de l'hypothermie, et la mort arrive avec des secousses musculaires modérées. Cette toxicité est due à l'action de plusieurs substances dissoutes qui, d'après Bouchard, sont au nombre de sept : une substance diurétique, l'urée, qui n'est toxique qu'à dose énorme et joue en réalité

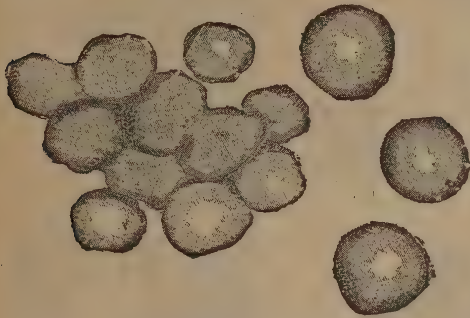


Fig. 818. — Leucocytes observés dans une *urine* alcaline. Grossissement : 900 diamètres.

un rôle utile, une substance narcotique, deux substances convulsivantes, l'une organique, l'autre fixe constituée par la potasse, une substance qui contracte le pupille, une substance hypothermisante, et une substance sialogène dont l'action est masquée, dans les cas d'injection d'urine en nature, par les effets d'autres substances plus toxiques. — Les éléments anormaux qu'on peut trouver dans l'urine et dont il est important en médecine de reconnaître la présence et la quantité sont : la *glycose* (V. Diabète et Sucre *du foie*); l'*albumine*, (V. Albuminurie), les pigments biliaires [V. Gmelin (*Réaction de*)], les sels biliaires (V. Hay), l'urobiline (V. Urobilinurie), l'indican (V. ce mot), etc. Enfin le dosage des éléments normaux, la détermination de la densité, la cryoscopie fournissant aussi des éléments importants pour le diagnostic et le pronostic. — Passage des substances du canal alimentaire dans l'urine : 1° *Matières qu'on ne peut retrouver dans l'urine.* Ce sont : le plomb, l'alcool, l'éther sulfurique, le camphre, l'huile de Dippel, le musc et les matières colorantes de la cochenille, du tournesol et de l'orcanette. — 2° *Matières que l'on retrouve dans l'urine, mais altérées, décomposées.* Cyanure ferricopotassique, converti en cyanure ferroso-potassique; tartrate, citrate, malate, acétate de potasse, convertis en carbonates alcalins ou terreux; sulfhydrate de potasse, converti en sulfate. Le soufre passe dans l'urine à l'état de sulfate et de sulfure; l'iode à celui d'iodure; les acides oxalique, tartrique, gallique, succinique et benzoïque, à celui d'oxalate, de tartrate ou de carbonate, de gallate, succinate et benzoate. — 3° *Matières que l'on retrouve dans l'urine sans qu'elles aient subi de changement.* Ce sont les carbonate, chlorate, azotate, sulfate de potasse, sulfhydrate de potasse (en partie décomposé), cyanure ferroso-potassique, borate de soude, chlorure de baryte, silicate de potasse; beaucoup de matières colorantes, comme sulfate d'indigo, gomme-gutte, rhubarbe, garance, bois de Campêche, betteraves, baies d'airelle, mûres, merises; beaucoup de matières odorantes, en partie altérées, l'essence de térébenthine qui sent la violette, les principes odorants du genièvre, de la valériane, de l'asa-fœtida, de l'ail, du castoréum, du safran, de l'opium, des asperges, les principes stupéfiants du bolet. Il ne passe dans l'urine que des substances dissoutes. Orfila a constaté l'élimination de l'arsenic et de l'antimoine très rapidement par l'urine. Cantù a trouvé le mercure dans l'urine, et Quevenne le sulfate de quinine. Les sels qui sont éliminés par l'urine activent, pour la plupart, la sécrétion de ce liquide (Wöhler). — Le mécanisme de la sécrétion urinaire est différemment expliqué par les physiologistes. Plusieurs théories sont en présence : d'après l'une (Bowmann, Heidenhain), la filtration de l'eau et des principes salins de l'urine se fait au niveau des glomérules de Malpighi et est exclusivement sous la dépendance de la pression sanguine, tandis que les autres principes, l'urée et l'acide urique en particulier, sont séparés du sang au niveau des cellules des canalicules urinifères par le fait de l'activité propre à ces cellules et entraînés par l'eau formée dans le glomérule; d'après une autre théorie (Küss), l'urine filtre en totalité dans les glomérules, mais l'albumine du sérum sanguin ainsi transsudé est résorbée par le fait des cellules épithéliales des canaux urinifères, d'où l'absence de cette substance dans l'urine normale. D'après Koranyi, au niveau du glomérule filtre une solution de chlorure de sodium dont la pression osmotique est équivalente à celle du sang; puis au niveau du tube contourné, il se fait, grâce au travail des cellules épithéliales, un échange molécule à molécule entre le chlorure de sodium qui est dans le tube et les éléments apportés par le sang. Enfin, d'après Lamy et Mayer (1907), le glomérule est un organe pulsatile, qui a pour unique fonction de chasser l'urine dans le tube contourné; toute la sécrétion se fait au niveau de l'épithélium de ces tubes; les matériaux de l'urine passent d'abord du capillaire sanguin dans les espaces interstitiels où ils sont pris par les cellules épithéliales et déversés dans la lumière du tube; l'eau et le chlorure de sodium passent aussi par la même voie. — *Urine bilieuse* ou *ictérique*. Celle qui contient des principes colorants de la bile. V. Ictère. — *Urine bleue*. V. Indican. — *Urine chyleuse, urine graisseuse, urine laiteuse*. V Chylurie. — *Urine noire*. V. Indican. — *Urine pourpre*. V. Sédiment et Urochrome. — *Urine sucrée*. V. Sucre *du foie*.

**URINÉMIE** s. f. Présence de l'urine dans le sang. Ce nom a été proposé par Chalvet, Gübler et Peter, pour désigner l'ensemble de symptômes connus sous le nom d'*urémie*, que ces auteurs rattachent à l'accumulation dans le sang de tous les éléments de l'urine, et non de l'urée seule comme l'a soutenu Wilson. V. Urémie.

**URINEUX, EUSE**. adj. [*urinalis*, all. *harnartig*, angl. *urinous*, it. et esp. *urinoso*]. Qui a rapport à l'urine. — *Abcès urineux*. Ceux qui, formés dans le voisinage des voies urinaires, laissent écouler du pus ayant l'odeur urineuse. Ils se produisent à la suite du cathétérisme forcé, d'une chute, d'un coup, d'une rupture très limitée de la vessie, d'une fissure de la région pénienne ou des régions membraneuse et prostatique de l'urètre. Leur liquide peut répandre l'odeur urineuse sans que le foyer communique avec l'urètre ou la vessie; il suffit qu'il ne soit séparé de leur cavité que par la muqueuse. Quand ils communiquent avec la vessie ou l'urètre, ils peuvent devenir le point de

départ d'une infiltration urineuse. Il faut donner au liquide qu'ils contiennent une issue prompte et facile pour éviter cette complication. — *Fièvre urineuse.* Fièvre intermittente ou rémittente qui résulte d'une infection des voies urinaires. On peut observer cette fièvre à l'occasion d'un simple cathétérisme, sans aucune solution de continuité de la muqueuse, quand l'urètre est infecté. — *Infiltration urineuse.* Pénétration de l'urine dans le tissu cellulaire du périnée ou du bassin, accompagnée d'accidents inflammatoires dus à des microbes ayant le plus souvent pénétré avec l'urine; c'est quand les voies urinaires sont infectées que la rupture de ces voies, entraînant l'irruption dans les tissus avoisinants de l'urine et des microbes, donne lieu à l'infiltration d'urine. Il s'agit alors d'un véritable phlegmon diffus à marche extrêmement rapide, entraînant la mort par infection généralisée. Le meilleur moyen de traitement consiste à pratiquer des incisions suffisamment larges au thermocautère pour permettre l'écoulement facile au dehors du pus et de l'urine; on fera ensuite des pulvérisations antiseptiques et on appliquera de grands pansements humides. — *Tumeur urineuse.* Induration fibreuse située au pourtour du canal de l'urètre et due à l'inflammation chronique de la paroi; elle résulte du passage en petite quantité dans le tissu cellulaire d'une urine faiblement septique qui détermine une inflammation chronique. Le traitement consiste en l'extirpation, qui sera pratiquée quand la tumeur sera devenue gênante par son volume.

**URINIFÈRE.** adj. [de *urina*, urine, et *ferre*, porter; all. *harnführend*, angl. *uriniferous*, it. *urinifero*, esp. *urinifero*]. Qui porte l'urine. — *Tubes urinifères.* Ceux de la substance médullaire du rein.

**URINIPARE.** adj. [de *urina*, urine, et *parere*, produire]. — *Tubes uripares.* Les tubes de la substance corticale du rein qui produisent l'urine.

**URINOMÈTRE.** s. m. [de *urine*, et μέτρον, mesure; all. *Urinmesser*, angl. *urinometer*]. Synonyme d'*uromètre*.

**URIQUE.** adj. — *Acide urique* [all. *Harnsäure*, angl. *uric acid*, it. et esp. *acidourico*] ($C^{10}H^4Az^4O^6$ ou, en atomes, $C^5H^4Az^4O^3$). Découvert en 1776 par Scheele, qui l'appela *acide lithique*, parce qu'il le croyait la base de tous les calculs urinaires, cet acide existe en petite quantité dans l'urine de l'homme et des mammifères carnivores. On l'a trouvé dans certaines concrétions arthritiques, et dans les liquides vomis après la rétention d'urine. Il se précipite, dans certains cas, presque pur, de l'urine humaine, sous forme d'un dépôt pulvérulent rose pâle ou rouge brun, qui s'attache fortement aux vases. On en a trouvé dans le sang et quelques produits d'exsudation de l'homme. Il se forme dans l'économie par désassimilation des substances albuminoïdes; oxydé, il se transforme en urée; cette transformation se faisant en partie avant l'excrétion de l'acide urique, les urines n'éliminent pas la totalité de cet acide. Il est toujours accompagné dans l'urine par les bases puriques et xanthiques dont il est le produit d'oxydation finale. L'acide urique augmente dans l'urine par le fait du régime carné; certains végétaux, les légumineuses en particulier (pois, lentilles, haricots), le chocolat, le café, le thé contiennent aussi en abondance les éléments générateurs de l'acide urique. Pour faire diminuer l'acide urique, le régime convenable est un régime végétarien, composé de farines, de pommes de terre, de légumes verts, de fruits, de graisses végétales, de beurre. L'acide urique est très abondant dans les excréments des oiseaux et des serpents. On l'obtient pur en traitant ces excréments successivement par une solution bouillante de potasse, qui donne de l'urate de potasse, par l'acide carbonique, qui précipite l'urate acide de potasse, par l'acide chlorhydrique, qui déplace l'acide urique. Celui-ci cristallise en tables rhomboïdales (fig. 819), lisses, blanches, transparentes, ou en lamelles hexagonales : ces cristaux, souvent groupés en forme de rosaces, sont inodores, insipides, solubles dans 14 000 parties d'eau froide, dans 1 700 parties d'eau bouillante, insolubles dans l'alcool et l'éther, solubles sans décomposition dans l'acide sulfurique concentré, insolubles dans l'acide chlorhydrique étendu. Chauffé, il se décompose en acide cyanhydrique, urée et acide cyanique. Chauffé avec de l'eau et du peroxyde de plomb, il donne de l'allantoïne. Une solution alcaline d'acide urique, en présence de l'ozone, fournit de l'urée, de l'ammoniaque, de l'acide oxalique et de l'acide carbonique. Chauffé avec une petite quantité d'acide azotique, jusqu'à siccité, il donne un résidu jaune rougeâtre, qui, additionné d'ammoniaque, prend une belle couleur rouge due à la formation de purpurate d'ammoniaque ou murexide. — *Calcul urique.* Se dit pour *calcul d'acide urique.* — *Diathèse urique.* État général de certains goutteux dans lequel des urates et de l'acide urique sont produits abondamment dans l'urine, les concrétions lithacées, etc. — *Oxyde urique.* V. XANTHINE.

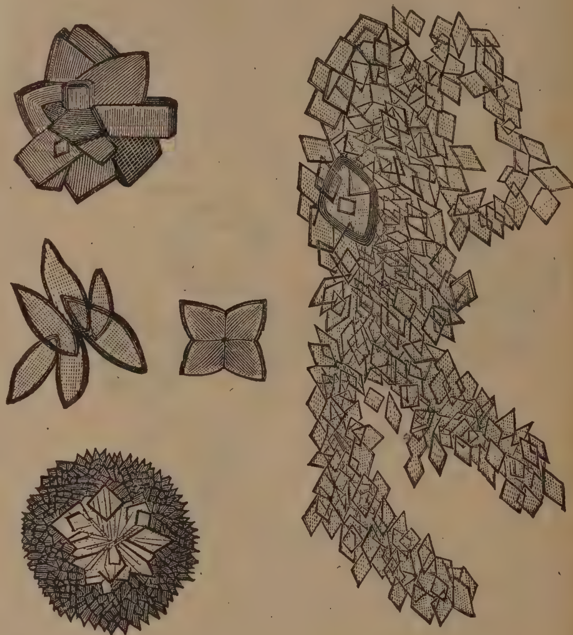


Fig. 819. — Cristaux d'acide *urique*.

**URISOLVINE.** s. f. Poudre blanche très soluble dans l'eau; c'est une combinaison d'urée et de carbonate de lithine. On l'emploie comme dissolvant de l'acide urique dans la goutte, la gravelle, à la dose de 0,20 à 1 gramme par jour en cachets ou en solution.

**UROBENZOATE.** s. m. [all. *harnbenzoesaures Salz*, esp. *urobenzoato*]. Nom ancien des *hippurates*.

**UROBENZOÏQUE.** adj. Synonyme d'*hippurique*.

**UROBILINE.** s. f. [en atomes $C^{32}H^{40}Az^4O^7$]. Substance amorphe, d'un rouge brun, peu soluble dans l'eau, soluble

dans les acides et les alcalis étendus, dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, l'alcool amylique. En solution acide, elle présente au spectroscope une bande à l'union du bleu et du vert, entre *b* et F. Traitée par l'ammoniaque et le chlorure de zinc, sa solution alcoolique présente une belle fluorescence verte. A l'état normal, l'urobiline se rencontre dans les fèces ; la bile en contiendrait, d'après certains auteurs ; quant à l'urine, elle renferme une substance appelée *chromogène de l'urobiline*, qui, par oxydation sous l'action de la lumière ou d'autres agents, se transforme en urobiline véritable. L'urobiline peut se former aux dépens de l'hémoglobine ou aux dépens des pigments biliaires. Pour Hayem, l'urobiline serait formée par les cellules hépatiques altérées; ce serait le pigment du foie malade; Gilbert et Herscher ont montré que la présence de l'urobiline dans le sang est exceptionnelle et que l'urobiline est formée dans le rein aux dépens des pigments biliaires contenus dans le sérum (origine rénale de l'urobiline).

**UROBILINURIE**. s. f. Présence de l'urobiline dans l'urine. On recherche cette substance dans l'urine à l'aide du spectroscope ; si l'urine renferme en même temps des pigments biliaires, il faut verser avec précaution une petite quantité d'eau à la surface de l'urine; l'urobiline, très diffusible, passe dans cette eau et peut être caractérisée (Hayem). On peut aussi rechercher l'urobiline à l'aide de procédés chimiques : on agite dans un verre parties égales d'urine et d'alcool amylique, on laisse reposer, on décante l'alcool amylique qui surnage; on y ajoute quelques gouttes de chlorure de zinc ammoniacal et on agite; s'il y a de l'urobiline, on voit apparaître immédiatement une belle fluorescence verte. L'urobilinurie est la conséquence de la cholémie : si les pigments biliaires sont apportés en faible quantité aux reins, la totalité de ces pigments est transformée en urobiline ou même en chromogène de l'urobiline; si le sérum est plus riche en pigments biliaires, une partie de ceux-ci passe en nature et l'urine contient des pigments biliaires normaux et de l'urobiline; dans les cas enfin où la cholémie est très intense, il semble que l'action réductrice du rein ne peut plus s'opérer, l'urine ne contient pas d'urobiline, mais seulement des pigments normaux. Si l'urobilinurie se rencontre fréquemment dans l'insuffisance hépatique, c'est — pure coïncidence — que la cholémie accompagne souvent la déchéance fonctionnelle du foie (Gilbert et Herscher).

**UROCANINE**. s. f. ($C^{22}H^{10}Az^4O^2$). Substance amorphe, vitreuse, verdâtre, peu soluble dans l'eau, obtenue en chauffant l'acide urocanique à 212°.

**UROCANIQUE**. adj. — *Acide urocanique* ($C^{12}H^6Az^2O^4$). Corps cristallisable, très peu soluble dans l'eau froide, un peu plus dans l'eau bouillante, insoluble dans l'alcool et l'éther, trouvé par Jaffé dans l'urine d'un chien bien portant; il n'a pas été retrouvé depuis.

**UROCÈLE**. s. f. [*urocele*, de οὖρον, urine, et κήλη, tumeur; all. *Harnhodenbruch*, angl., it. et esp. *urocele*]. Tumeur formée par infiltration d'urine dans le scrotum.

**UROCHLORALIQUE**. adj. — *Acide urochloralique* ($C^{14}H^{12}Cl^2O^{12}$). Corps cristallisable, très soluble dans l'eau et l'alcool, peu dans l'éther, trouvé dans l'urine de malades qui ingéraient du chloral à dose élevée (Musculus et de Moring).

**UROCHROME**. s. m. [de οὖρον, urine, et χρῶμα, couleur; *urohæmatine*, de οὖρον, urine, et *hæmatine* (Harley); *matière rosacée* et *acide rosacé* (Proust); *matière rose des urines* et *acide rosacique* (Vauquelin); *purpurate d'ammoniaque* ou *de soude* (Proust); *purpurine* (Golding Bird)]. La principale matière colorante de l'urine (Thudichum). Ce corps isolé à l'état pur est jaune, amorphe, très soluble dans l'eau, moins dans l'éther, et encore moins dans l'alcool. Sa couleur reste jaune, lors même que la quantité dissoute est augmentée; ce qui infirme l'hypothèse de Vogel, que l'urine en santé comme en maladie noircit selon l'augmentation de la matière colorante. L'urochrome donne, à l'analyse, une substance cristallisable et soluble dans l'alcool, l'*uropittine*.

**UROCRISIE**. s. f. [de οὖρον, urine, et κρίνειν, juger, all. *Harnbeurtheitung*, it. *urocrisia*, esp. *urocrisis*]. Jugement qu'on porte d'après l'inspection des urines.

**UROCYANINE** ou **UROCYANE**. s. f. [*urocyanum*, *urocyanin*, all. *Urocyan*]. V. INDICAN.

**UROCYANOSE**. s. f. L'état bleuâtre de l'urine.

**UROCYSTITE**. s. f. Inflammation de la vessie urinaire. V. CYSTITE.

**URODÈLE**. adj. [de οὐρὰ, queue, et δῆλος, visible]. Qui a la queue visible, qui en est pourvu. V. BATRACIENS.

**URODENSIMÈTRE**. s. m. V. UROMÈTRE.

**URODIALYSE**. s. f. [de οὖρον, urine, et διάλυσις, interruption]. Suspension de la fonction du rein.

**URODIÉRÉTÈRE**. s. m. [de οὖρον, urine, et διαιρέω, je sépare]. Appareil imaginé par Luys pour pratiquer la division intravésicale des urines ; il est composé de deux sondes métalliques dont les orifices vésicaux peuvent être séparés au moyen d'une membrane de caoutchouc qui peut être tendue de l'extérieur et divise la vessie en deux compartiments, un pour chaque uretère.

**URODYNIE**. s. f. [*urodynia*, de οὖρον, urine, et ὀδύνη, douleur; angl. *urodynia*, it. et esp. *urodinia*]. Sentiment de douleur qu'on éprouve en urinant.

**UROÉMIE**. s. f. [de οὖρον, urine, et αἷμα, sang]. Mot employé comme synonyme d'*urémie*, ou pour désigner la présence supposée de l'urine dans le sang (*urinémie*).

**UROÉRYTHRINE**. s. f. Pigment qui colore les sédiments uratiques de l'urine; on peut l'extraire de ces sédiments en les traitant par l'alcool bouillant. Il donne au spectroscope deux bandes avant la ligne F.

**UROGÉNITAL, ALE**. adj. Qui a rapport à l'appareil urinaire et à l'appareil génital. — *Canal* ou *sinus urogénital* (Müller et Valentin). Cavité qui, chez l'embryon, se produit au-devant de l'intestin, et qui représente la partie inférieure de la vessie, dans laquelle s'ouvrent les conduits de Wolff et de Müller. — *Germe uro-génital*. V. CORPS *de Wolff*.

**UROGLAUCINE**. s. f. [all. *Uroglaucin*]. V. INDICAN.

**UROHÆMATINE**. s. f. V. UROCHROME.

**UROHÉMATOPORPHYRINE**. s. f. Substance retirée par Mac Munn de certaines urines pathologiques (maladie d'Addison, rhumatisme articulaire aigu, etc.). En solution acide, elle donne au spectroscope quatre bandes dont la troisième située entre D et E est la plus intense.

**UROÏDE**. adj. [de οὐρὰ, queue, et εἶδος, forme]. En forme de queue. — *Infusoire uroïde*. V. SPERMATOZOÏDE.

**UROLITHE**. s. m. [de οὖρον, urine, et λίθος, pierre, all. *Harnstein*, angl. *urolith*]. Calcul urinaire.

**UROLOGIE**. s. f. [de οὖρον, urine, et λόγος, discours]. Étude des caractères physiques, chimiques et biologiques de l'urine.

**UROMANCIE**. s. f. [*uromantia*, de οὖρον, urine, et μαντεία, divination; all. *Harndenterei*, angl. *uromancy*, it. *uromanzia*, esp. *uromancia*]. Art prétendu de deviner les maladies par l'inspection des urines.

**UROMÉLANINE**. s. f. [de οὖρον, urine, et μέλας, noir all. *Uromelanin*, it. et esp. *uromelanina*]. V. INDICAN.

**UROMÈLE**. s. m. [de οὐρὰ, extrémité postérieure, et

μέλος, membre] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres qui ont les deux membres abdominaux très incomplets, terminés par un pied simple, presque toujours même imparfait, et dont la plante est tournée en avant.


Fig. 820. — Uromètre.

**UROMÈTRE.** s. m. [de οὖρον, urine, et μέτρον, mesure]. Aréomètre disposé de manière à donner la pesanteur spécifique de l'urine (fig. 820).

**URONÉPHROSE.** s. f. [de οὖρον, urine, et νεφρὸς, rein]. Synonyme d'*hydronéphrose*.

**URONOXYDE.** s. m. V. Cystine.

**UROPHÉRINE.** s. f. (*lithion diurétine*). C'est un salicylate de lithine et de théobromine. On donne ce médicament à la dose de 1 à 5 grammes par jour en cachets ou en solution.

**UROPHTISIE.** s. f. [de οὖρον, urine, et *phtisie*]. L'un des anciens noms du diabète.

**UROPITTINE.** s. f [de οὖρον, urinet et πίττα, poix]. V. Urochrome.

**UROPLANIE.** s. f. [de οὖρον, urine, et πλάνη, erreur; all. *Harnbildend*, it. *uroplania*]. Transport de l'urine en une partie du corps où sa présence est anormale.

**UROPOÈSE.** s. f. [*uropoesis*, de οὖρον, urine, et ποίησις, action de faire; all. *Harnbereitung*]. Production de l'urine. V. Urine.

**UROPOÉTIQUE.** adj. [de οὖρον, urine, et ποιητικὸς, qui fait; angl. *uropoetic*]. Qui concerne ou favorise la production de l'urine.

**UROPYGIAL, ALE** ou **UROPYGIEN, ENNE.** adj. [de οὐρὰ, queue, et πυγὴ, fesse]. Qui se rapporte aux régions anale, fessière, sacrée ou caudale, et au croupion chez les oiseaux. — *Glande uropygiale*, *uropygiennne* ou *sus-coccygienne* [all. *Steissdrüse*]. Groupe de petites glandes en grappe ayant la structure des glandes sébacées ou pileuses, qui se trouve sur le croupion des oiseaux.

**UROPYONÉPHROSE.** s. f. Rétention dans le bassinet de pus et d'urine (Guyon).

**UROROSÉINE.** s. f. V. Urrhodine.

**URORRAGIE.** s. f. Hémorragie par les voies urinaires. V. Hématurie.

**URORRHÉE.** s. f. [de οὖρον, urine, et ῥεῖν, couler]. Synonyme de *polyurie*.

**URORUBINE.** s. f. V. Urrhodine.

**UROSCHÉOCÈLE.** s. f. [de οὖρον, urine, ὀσχέον, scrotum, et κήλη, tumeur]. Tumeur ou infiltration urineuse du scrotum.

**UROSCOPIE.** s. f. [*uroscopia*, de οὖρον, urine, et σκοπεῖν, considérer; all. *Harnschau*, angl. *uroscopy*, it. et esp. *uroscopia*]. Examen des urines fait au point de vue des caractères physiques (couleur, densité, etc.) ou de la composition (dosage de l'urée, de la glycose, etc.), en vue d'en tirer profit pour le diagnostic médical.

**UROSE.** s. f. [de οὖρον, urine; angl. *urosis*, it. *urosi*, esp. *urosis*] (Alibert). Nom générique des maladies des voies urinaires.

**UROSTÉALITHE.** s. f. [de οὖρον, urine, et λίθος, pierre] (Haller). Substance grasse qui composait un calcul rendu après un traitement par le carbonate de soude. Elle brûle sans se fondre, en répandant une odeur de benjoin; elle se ramollit dans l'eau en se gonflant sans se dissoudre.

**UROTOXIE.** s. f. Terme proposé par Bouchard en 1887, pour désigner l'unité de toxicité urinaire, c'est-à-dire la quantité d'urine nécessaire pour tuer 1 kilogramme d'être vivant. Cette unité est déterminée expérimentalement en injectant l'urine dans les veines du lapin.

**UROTOXIQUE.** adj. — *Coefficient urotoxique*. Quantité d'urotoxies que 1 kilogramme d'homme peut fabriquer en vingt-quatre heures (Bouchard); le coefficient normal est en moyenne de 0,464, c'est-à-dire qu'un kilogramme d'homme fabrique en vingt-quatre heures de quoi tuer 464 grammes de lapin.

**UROTROPINE.** s. f. Corps qui résulte de la combinaison de l'aldéhyde formique avec l'ammoniaque; c'est l'hexaméthylènetétramine. On l'emploie comme diurétique et comme dissolvant de l'acide urique à la dose de 1 gramme à 1gr,50 par jour, et même jusqu'à 6 grammes en solution dans l'eau ou en cachets, associée ou non avec un sel de lithine.

**UROXANIQUE.** adj. — *Acide uroxanique* ($C^{10}H^8Az^4O^{12}$). Corps cristallisable, obtenu par action prolongée de la potasse sur l'acide urique. Peu soluble dans l'eau froide, décomposé par l'eau bouillante en acide carbonique, urée et acide allanturique.

**UROXANTHINE.** s. f. [all. *Uroxanthin*, angl. *uroxanthine*, it. et esp. *uroxantina*]. V. Indican.

**URRHODINE.** s. f. [angl. *urrhodine*]. Pigment mal connu extrait de certaines urines pathologiques par l'action des acides minéraux. L'*uroroséine*, l'*urorubine* sont des pigments qui prennent naissance dans les mêmes conditions.

**URSAL.** s. m. Corps se présentant sous l'aspect de cristaux blancs solubles dans l'alcool; c'est le salicylate d'urée. On l'emploie dans le rhumatisme en cachets de 0gr,50 dont on donne un à quatre par jour.

**URSONE.** s. f. ($C^{40}H^{32}O^4$). Corps cristallisable, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther, extrait des feuilles de busserole (Trommsdorff).

**URTICA.** s. m. pl. V. Ortie.

**URTICAIRE.** s. f. [*urticaria*, *febris urticata*, all. *Nesselausschlag*, *Nesselfieber*, angl. *nettlerash*, it. *orticaria*, esp. *urticaria*; *cnidose*, *fièvre ortiée*]. Dermatose caractérisée par des élevures passagères de la peau, plus ou moins colorées, accompagnées d'un prurit semblable à celui causé par les piqûres d'ortie. Ces élevures sont produites par un œdème aigu de la peau. La coloration blanche de leur centre (*urt. porcelainée*) tient à ce que cet œdème est anémique en ce point, congestif à la périphérie. Les plaques sont de dimensions et de forme variables : *urt. géante*, *tubéreuse* (Hardy), *annulaire*, *linéaire*, *figurée*, *vésiculeuse*, *bulleuse*, *papuleuse* (lichen urticans). La durée est d'ordinaire très courte, un ou plusieurs jours, *urt. aiguë*, mais on observe les formes *récidivantes* (cnidosis, Bazin), et même *chroniques*. L'urticaire est tantôt de cause externe : piqûres de punaises, poux, insectes, cousins, mouches, chenilles; tantôt symptomatique d'une irritation nerveuse par action réflexe : émotions morales vives, lésions des organes génitaux, troubles des voies digestives, maladies du foie, diabète, vers intestinaux, divers *ingesta*, poissons, moules, charcuterie, écrevisses, fraises, etc., ou certains médicaments : copahu, térébenthine, sérums thérapeutiques, antidiphtérique ou antitétanique, en injections sous-cutanées. Le liquide hydatique s'épanchant dans le péritoine ou la plèvre produit l'*urticaire hydatique*. L'urticaire peut précéder l'apparition de fièvres éruptives; d'autres fois elle prélude pendant des mois à l'établissement des papules caractéristiques du prurigo. Le traitement varie avec l'étiologie. L'hygiène sera très surveillée, puis pour atténuer le prurit il faut prescrire les lotions vinaigrées, alcooliques ou acidulées, les douches, bains de rivière et de mer. A l'intérieur : l'arséniate de soude (Hardy), le bromhydrate

de quinine (Vidal), le salicylate de soude, le chlorure de calcium. etc. Les eaux minérales de Marienbad, Carlsbad, Vichy, Vals, Plombières, sont surtout utiles contre la forme chronique. — *Urticaire hémorragique* ou *purpura urticans*. Variété d'urticaire dans laquelle il y a une tache centrale hémorragique. — *Urticaire pigmentée*. Dermatose caractérisée par l'apparition d'éléments d'urticaire auxquels font suite des taches brunâtres persistant pendant longtemps. C'est une affection de la première enfance, qui dure plusieurs années par le fait de poussées successives; l'étiologie est inconnue. Le traitement est celui de l'urticaire ordinaire.

**URTICANT, ANTE**. adj. Se dit de tout ce qui produit une sensation analogue à celle que cause la piqûre des orties, avec ou sans élevures analogues à celles de l'*urticaire*. Il y a des chenilles dont les poils très fins, très légers et caducs, sont urticants. Telles sont les *processionnaires* (*Phalæna processiona*, L., et *Bombyx pityocampa*, God.) qui vivent en société sur les pins et les chênes : les chenilles des *Phalæna quercus*, L., *Liparis auriflua*, Ochsen, et des *Lithosia caniolia*, Fabricius. Ces poils agissent mécaniquement et peut-être aussi chimiquement, car ils sont fragiles et contiennent un liquide irritant dans leur cavité Quelquefois ils vont jusqu'à causer des phlyctènes. Les *animaux urticants* marins sont quelques actinies et beaucoup d'acalèphes. Ils produisent une urtication moins intense que celle causée par les chenilles. — *Acmé urticante* (Kaposi). Dermatose caractérisée par des saillies nodulaires rouge vif, qui sont le siège d'un prurit intense ; ces nodules ont leur centre excorié, parfois creusé par le grattage et recouvert d'une croûtelle noirâtre. Elle paraît en rapport avec des troubles dyspeptiques ou, chez la femme, avec des lésions des organes génitaux.

**URTICATION**. s. f. [de *urtica*, ortie ; all. *Brennesselkur*, angl. *urtication*, it. *urticazione*, esp. *urticacion*]. Sorte de flagellation qu'on pratiquait avec des orties fraîches pour produire une excitation locale. On prenait avec la main, couverte d'un gant épais, une poignée d'orties, et l'on en frappait la partie jusqu'à ce qu'il s'y développe une cuisson brûlante avec formation d'ampoules proéminentes. L'urtication était conseillée pour déterminer une irritation de la peau propre à favoriser l'éruption cutanée des fièvres éruptives. — *Urtication*. Toute sensation analogue à celle que produisent les orties.

**URTICIN**. s. m. Matière colorante rouge des sommités de l'ortie (Knezaureck).

**USAGE**. s. m. — *Usage des organes*. Chacun des actes exécutés par chaque organe. Un même organe peut avoir plusieurs usages ; un même muscle peut servir à la flexion et à la rotation d'un membre ; la mâchoire sert à la mastication et à la phonation, etc. Les systèmes ont des *usages généraux*. Chaque système a un ou plusieurs usages généraux. Le système osseux a pour usage de soutenir toutes les parties du corps ; il sert de plus à donner insertion aux muscles, etc. On ne doit pas confondre le mot *usage* avec le mot *fonction*.

**USNATE**. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide usnique avec les bases.

**USNÉE**. s. f. [*usnea*, de l'arabe *ashna*, mousse ; all. *Haarflechte*, angl. *unea*, it. et esp. *usnea*]. L'un des noms du *Lichen saxatilis*, L., *Parmelia saxatilis*, Acharius. — *Usnée humaine* ou *de crâne humain*. Mousse verdâtre que les anciennes pharmacologies mentionnent, et que l'on recueillait sur des crânes humains longtemps exposés à l'air, particulièrement sur ceux des pendus, et à laquelle on supposait des propriétés miraculeuses.

**USNÉINE**, ou **USNINE**. s. f. V. USNIQUE.

**USNIQUE**. adj. — *Acide usnique* [*usnéine, usnine, parietine*, all. *Usninsäure*, angl. *usninic acid*] ($C^{16}H^{16}O^{14}$). Corps faiblement acide qui existe dans beaucoup de lichens ; jaune de soufre, cristallisable, insoluble dans l'eau ; peu soluble dans l'éther et l'alcool froids, davantage à chaud ; soluble dans les essences et les huiles chaudes ; fond à 200° ; se volatilise à une haute température, mais une petite partie se décompose.

**USSAT** (Ariège). *Eaux faiblement minéralisées, thermales simples*, 30° à 35° contenant 1,27 de sels dont 0,69 de carbonate de chaux, 0,43 de sulfates de magnésie, soude, potasse et chaux, 0,04 de chlorure de magnésium. Altitude : 428 mètres. Établissement de bains.

**USTILAGINÉES**. s. f. pl. Groupe de champignons clinosporés, auquel appartient l'*Ustilago segetum*, qui produit la maladie du maïs connue sous le nom de *verdet*, qui a été considérée comme la cause de la *pellagre*.

**USTION**. s. f. [*ustio*, de *urere*, brûler ; καῦσις, all. *Brennen*, *Aetzen*, angl. *ustion*, it. *ustione*, esp. *ustion*]. Action de brûler ou d'appliquer le cautère actuel.

**USURE**. s. f. [all. *Friction*, angl. *friction*, it. *usura*]. Atrophie avec résorption complète de la substance des dents, des cartilages ou des os pressés par certaines tumeurs, comme les vertèbres par les anévrysmes de l'aorte, ou par le frottement.

**UTÉRALGIE**. s. f. [de *utérus*, et ἄλγος, douleur]. Douleur nerveuse de l'utérus.

**UTÉRIN, INE**. adj. [*uterinus*, angl. *uterine*, it. et esp. *uterino*]. Qui concerne la matrice. — *Artère utérine*. Branche de l'hypogastrique, qui naît quelquefois par un tronc commun avec la honteuse interne. Elle monte dans l'épaisseur du ligament large et gagne les parties latérales de la matrice, pour se ramifier dans le tissu de cet organe et s'anastomoser avec l'utéro-ovarienne. Elle décrit des flexuosités qui augmentent pendant la grossesse. — *Fureur utérine* [angl. *uterin fury*]. V. HYSTÉRIE et MONOMANIE *érotique*. — *Globe utérin*. La masse arrondie que forme dans l'hypogastre l'utérus pendant la grossesse et pendant les huit à dix jours qui suivent l'accouchement, avant que l'utérus ait repris sa forme et son volume habituels. — *Granulations et fongosités utérines*. Nom donné autrefois à des productions morbides végétantes résultant de l'inflammation chronique de la muqueuse utérine. — *Mucus utérin*. Liquide exsudé à la surface de la muqueuse du corps et du col de l'utérus. Celui du *corps* est un liquide demi-transparent, grisâtre, que sécrètent les follicules flexueux de la muqueuse du corps : il contient des leucocytes, des cellules prismatiques venant de la muqueuse même, et quelquefois des *sympexions*. Le *mucus du col utérin* est limpide, à peine jaunâtre, gélatiniforme, très tenace, demi-solide plutôt que liquide. Il est sécrété par les larges follicules de la muqueuse du col. Sa quantité est peu considérable, presque insignifiante hors de l'état de grossesse. Pendant la grossesse, il est produit en quantité considérable et oblitère le col de l'utérus. On lui donne alors le nom de *bouchon gélatineux*. Il ne tient aucun élément anatomique en suspension, sauf quelquefois des cellules prismatiques ciliées ; il est entièrement homogène. Le mucus de l'utérus répand une odeur spéciale, qui peut présenter une grande intensité et des caractères variés dans l'accouchement, dans les fièvres puerpérales, diverses maladies de l'utérus, etc. — *Muqueuse utérine*. V. UTÉRUS. — *Muscle utérin de Ruysch*. Les fibres obliques du fond de l'utérus. — *Nerfs* et *plexus utérins*. V. UTÉRUS. — *Pneumatose utérine*. V. PHYSOMÈTRE. — *Sinus utérins*. V. UTÉRO-OVARIEN. — *Trompes utérines*. V. TROMPES *de Fallope*. — *Veines utérines*. V. UTÉRO-OVARIEN.

**UTÉRITE**. s. f. La métrite.

**UTÉRO-ÉPICHORIAL, ALE**. adj. — *Membrane*

*utéro-épichoriale*. La membrane inter-utéro-placentaire. V. CADUQUE.

**UTÉRO-LOMBAIRE.** adj. Qui se rapporte à l'utérus et aux lombes. V. PLI *de Douglas* et UTÉRO-SACRÉ.

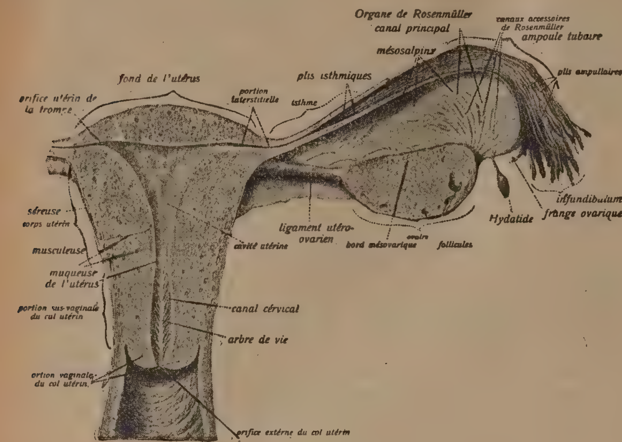



Fig. 821. — *Utérus.*

**UTÉRO-OVARIEN, IENNE.** adj. Qui se rapporte à l'utérus et à l'ovaire. — *Artère utéro-ovarienne*. Branche de l'aorte abdominale qui, chez la femme, correspond à l'artère spermatique de l'homme, et longe le bord supérieur de l'ovaire, auquel elle se distribue en s'anastomosant avec l'utérine. — *Veines utéro-ovariennes*. Elles viennent de la partie supérieure du vagin (*veines vaginales*), du col et du corps de l'utérus (*veines utérines* proprement dites), du ligament rond, de la trompe et de l'ovaire, s'anastomosent fréquemment entre elles, et forment dans l'épaisseur du ligament large un plexus à mailles allongées dit *plexus utéro-ovarien*. Elles ne présentent que de rares valvules. Elles se jettent dans la veine hypogastrique. Chez les jeunes filles non menstruées, ce plexus est peu développé; au contraire, chez celles qui ont eu déjà depuis plusieurs années leurs règles, sur les femmes surtout qui ont eu plusieurs enfants, il a pris un notable accroissement. On les trouve souvent dilatées et variqueuses, quelquefois même formant sur les côtés de l'utérus un véritable varicocèle, analogue au varicocèle de l'homme. Cet état est normal dans la grossesse : les veines de l'utérus sont alors dites *sinus utérins*.

**UTÉRO-OVARIQUE.** adj. — *Amputation utéro-ovarique*. V. CÉSARIEN.

**UTÉROPATHIE.** s. f. [de *utérus*, πάθος, affection; all. *Gebärmutterleiden*]. Affection de l'utérus en général.

**UTÉRO-PLACENTAIRE.** adj. Qui concerne l'utérus et le placenta. V. INTER-UTÉRO-PLACENTAIRE, SÉROTINE et VILLOSITÉ *choriale*.

**UTÉRO-RECTAL, ALE.** adj. V. UTÉRO-SACRÉ.

**UTÉRORRAGIE.** s. f. [all. *Gebärmutterblutung*, it. et esp. *uterorragia*]. Synonyme de *métrorragie*.

**UTÉRORRHÉE.** s. f. [*Gebärmutterfluss*, it. et esp. *uterorrea*]. Synonyme de *leucorrhée*.

**UTÉRO-SACRÉ, ÉE.** adj. Qui appartient à l'utérus et au sacrum. — *Ligament utéro-sacré* [*utéro-lombaire*, *sacré-lombaire* ou *ligament utéro-rectal*]. Expansion du tissu sous-péritonéal ou aponévrose d'enveloppe utéro-vaginale qui se détache des côtés du bas de l'utérus, se dirige en arrière et contourne le rectum qu'elle engaine dans ses deux tiers antérieurs pour se fixer sur l'aponévrose pelvienne et le sacrum; elle est un des plus puissants moyens de fixation de l'utérus. Elle renferme une partie du plexus nerveux hypogastrique dans son épaisseur.

**UTÉROSCOPIE.** s. f. [de *uterus*, et σκοπεῖν, examiner]. Examen de l'utérus pendant la grossesse et lors de l'accouchement, au point de vue de la situation absolue ou relative du fœtus (Aubinais).

**UTÉROSTOMATOME.** V. HYSTÉROSTOMATOME.

**UTÉRO-TUBAIRE.** adj. [angl. et esp. *utero-tubar*, it. *utero-tubare*]. V. GROSSESSE.

**UTÉRO-VAGINAL, ALE.** adj. [angl. et esp. *utero-vaginal*, it. *utero-vaginale*]. Qui appartient à l'utérus et au vagin.

**UTÉRUS.** s. m., ou **MATRICE.** s. f. [*matrix*, de *mater*, mère; utérus, ὑστέρα, μήτρα, all. *Gebärmutter*, angl. *womb*, it. *matrice*, esp. *matriz*]. Organe destiné, dans l'appareil générateur de la femme, à contenir le produit de la conception, depuis la fécondation jusqu'à la naissance. La matrice est placée dans la cavité du petit bassin, entre la vessie et le rectum, au-dessous des circonvolutions intestinales, et inclinée de manière que son fond se trouve en haut et en avant, et son ouverture en bas et en arrière. Elle a la forme d'une gourde fortement aplatie d'avant en arrière, et peut être divisée en deux parties : le *corps* et le *col*; elle a 70 à 80 millimètres de longueur, 30 à 40 millimètres de largeur et 23 à 27 millimètres d'épaisseur (fig. 821). Le *corps*, triangulaire, présente extérieurement une face antérieure ou pubienne, une postérieure ou sacrée, un bord supérieur qui en forme le fond, et deux latéraux. On y distingue trois angles : deux supérieurs et latéraux, appelés *angles tubaires*, parce qu'ils sont situés près de l'insertion des trompes utérines, et un inférieur médian, qui se continue avec le *col*. Celui-ci, long de 23 à 27 millimètres, fusiforme, est embrassé par le vagin dans lequel il fait une saillie de 9 à 11 millimètres en devant, et de 14 à 16 millimètres en arrière; il présente à son extrémité une fente transversale à bords arrondis, qui est l'orifice de la matrice, et que l'on a appelée, par analogie de configuration, *museau de tanche (os tincæ)*. Lisses et arrondies, et si rapprochées l'une de l'autre qu'on sent à peine la fente linéaire qui les sépare, chez les femmes qui n'ont point eu d'enfants (fig. 822, *a* et *a'*), les lèvres de cet orifice sont ordinairement rugueuses et découpées après plusieurs




Fig. 822. — Divers aspects du col de l'*utérus*.

accouchements (fig. 822, *b* et *b'*). La lèvre antérieure est plus épaisse et plus proéminente que la postérieure. Le développement de l'utérus commence par le col, qui est, dans les derniers temps de la vie embryonnaire, beaucoup plus volumineux, proportion gardée, qu'à toute autre époque de la vie. Quant au corps, c'est à peine s'il est indiqué par un renflement au point de rencontre des trompes. Plus tard, vers le milieu de la vie intra-utérine, le corps de l'utérus a au plus le sixième de la longueur totale de l'organe. Il est mince, flexible en tous sens (Huguier), flottant pour ainsi dire sur le col. Celui-ci est épais, d'au

tant plus volumineux qu'on l'examine inférieurement. A l'union des deux parties existe un étranglement très marqué sur les côtés, et un amincissement très sensible aussi d'avant en arrière. A la naissance, le corps forme à peu près le quart du volume total de l'organe. Depuis ce moment, le développement se fait au profit du corps, qui empiète sur le col, mais avec tant de lenteur, que la matrice, qui a 32 ou 35 millimètres chez le nouveau-né, n'a que 45 millimètres chez l'enfant de dix ans. A l'âge adulte, la longueur du col est supérieure à celle du corps chez les vierges ; les deux longueurs sont à peu près égales chez les femmes qui n'ont pas eu d'enfants ; la longueur du corps l'emporte d'un cinquième sur celle du col chez les femmes qui ont eu des enfants (Guyon). Les changements de direction de l'utérus par rapport aux parties voisines (*déviations*) ou de ses deux parties l'une par rapport à l'autre (*flexions*), sont fréquents, surtout dans le sens antérieur : les premières peuvent être transitoires, dues à la laxité des attaches de l'organe ou à la pression exercée par lui sur les parties voisines ; parmi les secondes, l'antéroflexion est un phénomène normal, dont l'exagération seule peut être considérée comme une véritable lésion (V. DÉVIATION et FLEXION). Intérieurement, l'*utérus* présente la *cavité du corps* et la *cavité du col*. La première, de forme triangulaire chez la femme qui n'est point enceinte, contiendrait à peine une grosse fève de marais : sa capacité est de 3 centimètres cubes environ, et ses parois sont accolées l'une à l'autre. Sa surface est lisse, gris rosé, tapissée habituellement par une couche de mucus [V. UTÉRIN (*Mucus*)]. Elle se termine, en haut et sur les côtés, par les orifices très petits des trompes ; la portion de cet organe située au-dessus de ces orifices constitue le *fond de la matrice*. Inférieurement, la cavité du corps se termine par une autre ouverture plus large, appelée *orifice interne de la matrice* ou *du col*, qui s'allonge parfois en une sorte de détroit long de 5 à 6 millimètres (*isthme de Guyon*). La *cavité du col* est une espèce de canal de 27 à 34 millimètres de longueur, aplati d'avant en arrière, et un peu plus large dans son milieu qu'à ses extrémités : elle présente des saillies verticales et transversales qui constituent l'*arbre de vie*. Indépendamment de la séreuse péritonéale qui le revêt extérieurement en grande partie, l'utérus est constitué par deux couches : l'une, musculaire, formant un tissu propre ; l'autre, muqueuse, interne, possédant des glandes très nombreuses. Le péritoine entoure le fond de l'utérus, tapisse sa face antérieure et se réfléchit sur la vessie en formant le cul-de-sac antérieur ; en arrière, il tapisse la face postérieure de la vessie et se réfléchit sur le rectum en formant le cul-de-sac postérieur ou de Douglas qui est en rapport par son point le plus déclive avec le fond du vagin ; latéralement le feuillet antérieur et le feuillet postérieur de la séreuse sont séparés par les trompes ; ils restent écartés l'un de l'autre par du tissu cellulaire et les vaisseaux, et forment ainsi les *ligaments larges*, La tunique musculaire est formée, au niveau du corps de l'utérus, de trois couches : l'une externe, mince, pâle, riche en fibres élastiques et en petits vaisseaux, contient dans sa partie superficielle surtout des fibres longitudinales, tandis que dans sa partie profonde les fibres circulaires prédominent ; c'est le *stratum suberosum*. La couche moyenne, dite *stratum vasculosum*, est épaisse, rouge foncé, infiltrée de vaisseaux volumineux dont la paroi adhère intimement aux fibres musculaires. La couche profonde, *stratum submucosum*, est formée de fibres circulaires dans sa partie superficielle, et longitudinales dans sa partie profonde ; quant au prétendu *detrusor placentæ* de Ruysch, sorte de disque musculaire qui aurait pour fonction de décoller le placenta lors de l'accouchement, il n'a pas d'existence réelle. Pendant la grossesse la tunique musculaire augmente considérablement de volume ; jusqu'au cinquième ou sixième mois, cette augmentation se fait par multiplication des fibres par mitose ; plus tard elle a lieu seulement par accroissement de dimensions des fibres existantes ; l'hypertrophie porte aussi sur les éléments conjonctifs, les fibres élastiques et les vaisseaux. Au niveau du col de l'utérus, la couche musculaire est plus mince ; elle est constituée par une couche de fibres circulaires médiane, recouverte sur ses deux faces d'une couche longitudinale ; aux fibres musculaires est jointe une grande quantité d'éléments conjonctifs. La *muqueuse* du corps de l'utérus est parsemée d'orifices punctiformes très rapprochés qui correspondent à l'orifice des glandes. Elle est épaisse de 1 millimètre à 1 millimètre et demi seulement, molle, friable et fortement adhérente aux muscles sous-jacents. Elle est formée d'un *chorion* constitué surtout par des cellules conjonctives avec très peu de faisceaux conjonctifs ; près du muscle ce sont les cellules étoilées qui prédominent, près de l'épithélium ce sont les cellules rondes il n'y a pas de fibres élastiques. L'*épithélium* est formé d'une seule rangée de cellules prismatiques, hautes de 25 à 30 µ, contenant à leur partie moyenne un noyau sphérique ; elles sont munies de cils vibratiles. Ces cils sont animés d'un mouvement qui va du fond de l'utérus vers le col et par conséquent s'oppose à la progression des spermatozoïdes ; ils n'existent que pendant la vie génitale et font défaut avant l'établissement de la menstruation et après la ménopause.

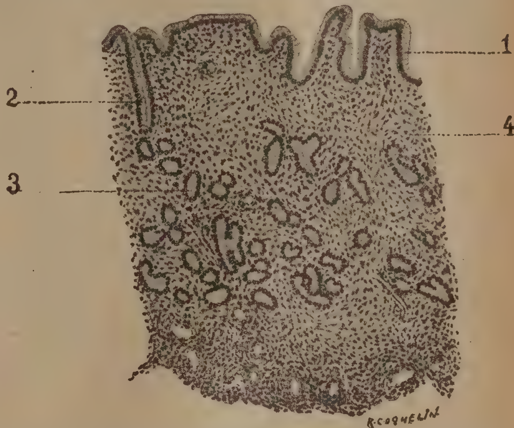



Fig. 823. — Muqueuse du corps de l'*utérus* avec son épithélium (1), ses glandes (2 et 3), son chorion (4). (Gr. = 95 diam.) (Branca.)

Les *glandes* ou follicules se rencontrent dans la partie superficielle de la muqueuse. Généralement très rapprochés les uns des autres, ces follicules sont perpendiculaires à la surface de la muqueuse ou obliquement dirigés en avant, leur ouverture regardant du côté du col. Ils ont une longueur de 15 à 20 centièmes de millimètre ; ils sont resserrés à leur collet et dilatés en forme de poire à leur cul-de-sac. La partie la plus dilatée a une largeur de 5 à 8 centièmes de millimètre. Ils ont une membrane très mince, et sont tapissés de cellules épithéliales prismatiques, qui mesurent de 10 à 18 millièmes de millimètre en longueur sur 4 à 6 millièmes de millimètre en largeur (Ch. Robin), et dont les noyaux ovoïdes mesurent 5 millièmes de millimètre de long sur 2 millièmes de millimètre de large ; ces cellules sont munies, comme celles de la muqueuse, de cils vibratiles dont le mouvement est dirigé vers l'orifice du follicule. Ces follicules ne semblent pas avoir de fonction glandulaire véritable ; on tend à les considérer comme des dépressions tubuleuses de l'endomètre destinées à fournir les éléments

de régénération de la muqueuse. — Fig. 823. Muqueuse du corps de l'utérus avec son épithélium (1), ses glandes (2 et 3), son chorion (4). — La muqueuse du col de l'utérus a une couleur blanc grisâtre, une consistance ferme, une épaisseur de 1 millimètre et demi. Elle est formée d'un chorion riche en fibres conjonctives et pauvre en éléments cellulaires à l'inverse de celui de la muqueuse du corps. L'épithélium comprend des cellules polyédriques, hautes de 30 à 60 μ, avec un noyau occupant le pôle basal et des cils vibratiles au niveau de la surface libre ; à côté de ces cellules on trouve des cellules caliciformes qui siègent surtout dans les dépressions de l'*arbre de vie* ; elles produisent un mucus clair et visqueux. Les glandes sont surtout nombreuses à la partie supérieure du col; elles sont ramifiées et consistent en un conduit principal, qui reçoit parfois sur son trajet des culs-de sac latéraux et se divise lui-même en deux ou plusieurs conduits secondaires, recevant des culs-de-sac multiples. Leur longueur varie de 35 centièmes de millimètre à 2 millimètres; la largeur de la glande à son extrémité profonde est de 20 à 25 centièmes de millimètre. Ces glandes sont tapissées de cellules muqueuses. Leur contenu liquide s'épaissit quelquefois, et forme des concrétions globuleuses distendant les follicules, qui constituent alors ce qu'on appelle *œufs de Naboth*. Ceux-ci ne sont donc que des kystes formés par les glandes distendues ; leur orifice ne se distend pas, mais n'est pas complètement oblitéré. Enfin, au niveau du museau de tanche, la muqueuse du col change de caractère; l'épithélium devient stratifié, le chorion riche en éléments conjonctifs et élastiques se montre hérissé de papilles qui contiennent chacune un capillaire. La muqueuse utérine est pendant toute la vie génitale le siège de modifications importantes du fait de la menstruation et de la grossesse. Chaque mois, dans les jours qui précèdent les règles, la muqueuse augmente d'épaisseur, le chorion s'infiltre de leucocytes et se remplit de liquide transsudé des vaisseaux. Puis les vaisseaux se rompent, le sang s'écoule dans la cavité utérine, l'épithélium et la partie superficielle du chorion s'éliminent. Quand l'hémorragie a cessé, la muqueuse reprend son aspect normal, l'épithélium se régénère grâce aux cellules situées dans le fond des culs-de-sac glandulaires qui ont échappé à la destruction. La muqueuse du col ne prend aucune part à ce processus. Pendant la grossesse, la muqueuse utérine prend le nom de *caduque* (V. ce mot), bien qu'en réalité ce ne soit pas toute la muqueuse qui tombe au moment de la délivrance, mais seulement sa partie superficielle. La caduque vraie dans un premier stade s'épaissit, perd son revêtement épithélial, tandis que les glandes s'allongent et se ramifient; puis dans un second stade, elle s'amincit et se soude à la caduque réfléchie. Celle-ci de même perd son épithélium de revêtement avant de se souder à la caduque vraie. Quant à la caduque sérotine ou inter-utéro-placentaire, elle se modifie de manière à former la portion maternelle du placenta. Après l'accouchement, l'épithélium commence à se régénérer grâce aux culs-de-sac glandulaires qui ont persisté au fond de la muqueuse ; cette régénération, qui commence dix jours après l'expulsion du fœtus, est à peu près terminée au bout de trois semaines ; la muqueuse peu à peu reprend son épaisseur normale, les débris d'hématies, les cristaux d'hématoïdine disparaissent; mais la muqueuse est encore pigmentée six semaines après l'accouchement. Au niveau de l'aire placentaire, la réparation se fait de la même façon ; de plus, les vaisseaux volumineux situés à ce niveau s'oblitèrent par un bouchon de fibrine, qui bientôt s'organise, et se transforment en cordons fibreux. La muqueuse du col de l'utérus s'épaissit pendant la grossesse; les glandes s'allongent et se dilatent; elles sécrètent un bouchon muqueux qui n'est expulsé qu'au moment du travail; dans le chorion, autour des glandes, se trouvent des *mastzellen*. Cette muqueuse s'étale pendant le travail, mais ne devient pas caduque; elle reprend rapidement ses caractères habituels après l'accouchement. — Deux ordres d'*artères* arrivent à l'utérus : les *utérines*, qui pénètrent dans sa substance par les côtés de son col ; les *ovariques*, qui rampent dans le ligament large, se distribuent en partie à l'ovaire, et arrivent au bord du corps même de l'utérus (*artère utéro-ovarienne*) ; toutes, fortement serrées, hors de la gestation, au milieu du tissu qu'elles sillonnent, sont pliées et repliées un grand nombre de fois sur elles-mêmes ; au moment de la grossesse, elles prennent un développement considérable. Les *veines*, distribuées comme les artères, présentent pendant la grossesse des dilatations connues sous le nom de *sinus utérins* : leurs parois épaissies adhèrent alors intimement aux fibres musculaires, dans lesquelles elles forment de larges canaux béants. Elles se rendent dans les veines ovariques. Les *nerfs* de l'utérus viennent du plexus sacré et du grand sympathique; ils forment un plexus (*plexus utérin*), dont les filets suivent les branches artérielles et présentent sur leur trajet de petits ganglions microscopiques. Frankenhausser n'a jamais pu déterminer des contractions utérines en excitant les nerfs qui émergent du sacrum ; loin de là, cette excitation arrête les mouvements de l'organe, de sorte que les nerfs sacrés doivent être regardés comme les agents de l'innervation suspensive de la contraction de la matrice. Il a localisé dans la moelle allongée le centre moteur de l'utérus, c'est-à-dire le centre dont l'excitation détermine constamment des contractions dans l'organe. A partir de cette région, on peut obtenir des contractions utérines en faisant agir le stimulus sur un point quelconque de la moelle épinière, soit sur sa surface extérieure, soit sur sa partie interne; l'excitation est transmise par les fibres qui relient la moelle au sympathique. — Pendant la grossesse tout l'utérus augmente de dimensions, et il revient rapidement sur lui-même lorsqu'a eu lieu l'expulsion du fœtus. Il prend une forme globuleuse et fait saillie dans l'hypogastre ; on le sent encore avec cette forme après la délivrance au-dessus du pubis, mais diminuant de plus en plus de volume et augmentant de consistance. C'est du huitième au douzième jour que l'utérus disparaît normalement derrière le pubis. Le *retrait de l'utérus*, c'est-à-dire son retour au volume qui lui est habituel dans l'état de vacuité, n'est complet qu'environ un mois ou six semaines après l'accouchement. Depuis le moment de l'expulsion du fœtus ainsi que du délivre, jusqu'à la fin du retrait, l'utérus donne un son mat à la percussion, et jamais la sonorité qui indiquerait la présence de l'air dans sa cavité, sauf les cas de fièvre puerpérale où il se dégage des gaz par putréfaction des liquides contenus dans l'utérus. — La matrice est maintenue dans sa position : 1° Par les *ligaments larges*, expansions membraneuses résultant de l'adossement des deux feuillets de péritoine, et s'étendant des bords de l'utérus aux côtés du bassin. Chaque ligament large présente supérieurement trois replis secondaires ou *ailerons* : dans l'*aileron moyen*, se trouvent comprises les trompes utérines ; l'ovaire est embrassé dans le repli du ligament large appelé *aileron postérieur* : de son extrémité interne part le *ligament de l'ovaire*, fibreux et musculaire, qui s'attache à l'angle correspondant de l'utérus, au-dessous et un peu en arrière de la trompe ; dans l'*aileron antérieur* du ligament large se voient les *cordons sus-pubiens* ou *ligaments ronds*, conjonctifs et musculaires, qui naissent des bords latéraux de l'utérus, au-dessous et en avant des trompes, pour aller traverser le canal inguinal et se terminer dans le tissu cellulaire du mont de Vénus, de l'aine et des grandes lèvres. 2° Par les *ligaments antérieurs*, petits replis

formés par le feuillet du péritoine qui se réfléchit de la face postérieure de la vessie 3° Par les *ligaments postérieurs* ou *utéro-sacrés*. A ces moyens de suspension, il faut ajouter l'action du plancher pelvien et du périnée, qui s'opposent à la descente ou prolapsus de l'utérus. — L'utérus peut manquer (*uterus deficiens*); mais cette absence n'est pas absolue, l'utérus étant alors réduit à une lamelle de tissu conjonctif rougeâtre renfermant quelques fibres musculaires, et située sous le péritoine, entre la vessie et le rectum. Dans ce cas, les seins sont assez développés, les désirs vénériens parfois prononcés; aux époques de menstruation, on observe le changement moral habituel; quelquefois il y a une sorte d'écoulement menstruel supplémentaire, des épistaxis par exemple. Le diagnostic se fondera sur l'absence totale de règles coïncidant avec une excitation périodique, sur les renseignements fournis par le toucher vaginal et rectal combiné avec le cathétérisme. Il y a toujours occlusion du vagin à une profondeur variable. Le mariage doit être interdit. Lorsque l'un des canaux de Müller ne se creuse pas, l'utérus reste unicorne; alors il est tantôt arrondi et dans sa position normale, tantôt pyramidal et oblique, le col dévié du côté opposé, ce qui rend l'accouchement difficile; l'utérus unicorne n'est pas une cause de stérilité Si les *canaux de Müller*, s'étant bien développés, ne s'accolent pas au-dessous des trompes, l'*utérus est double* (*uterus duplex seu diductus*). Très rare, ce vice de conformation coïncide souvent avec la duplicité du vagin et l'exstrophie de la vessie. Si l'utérus est dédoublé seulement dans la partie supérieure du corps, il est dit *bicornis*; si le col est dédoublé et présente deux orifices, l'utérus est dit *biforis*; enfin si l'utérus est divisé par une cloison sur toute sa hauteur, il est dit *bilocularis* ou *bipartitus*, ou *septus*. || *Allongement hypertrophique du col de l'utérus*. Augmentation de la longueur et du volume de l'utérus, qui a été longtemps confondue avec le prolapsus de la matrice, dont Huguier l'a distinguée, et qui dépend d'un vice local de nutrition par suite duquel les éléments anatomiques sont devenus plus abondants sans que la structure du tissu soit modifiée. Tantôt l'allongement porte sur la portion inférieure du col, tantôt sur sa partie supérieure. Dans le premier cas (*hypertrophie sous-vaginale*), il peut être congénital ou résulter d'un défaut d'involution de l'utérus après l'accouchement: le plus souvent, il est produit par la persistance de la congestion et de l'inflammation de la muqueuse, d'où l'utilité des scarifications et des cautérisations du col; parfois cependant il faut en venir à l'excision de la partie hypertrophiée. Dans le second cas (*hypertrophie sus-vaginale*), l'allongement survient de préférence chez les femmes exposées aux fatigues répétées, surtout chez celles qui ont eu des enfants, et après un accouchement laborieux: il accompagne habituellement le prolapsus utérin; l'inflammation chronique joue probablement aussi un grand rôle dans sa production. Les pessaires, les injections froides, etc., ne sont que des moyens palliatifs, et, lorsque l'allongement constitue par son développement une infirmité intolérable, il est nécessaire de pratiquer l'amputation conoïde du col utérin (Huguier), opération qui enlève non seulement la partie sous-vaginale, mais aussi une portion assez étendue de la partie sus-vaginale du col. — *Engorgement de l'utérus*. Nom donné autrefois d'une manière vague par Lisfranc aux tuméfactions en connexion avec l'utérus et s'accompagnant de douleurs pelviennes. V. Péri-utérin (*Phlegmon*). — *Hydropisie de l'utérus*. V. Hydromètre. — *Inflexion de l'utérus*. V. Déviation. — *Utérus irritable*. Névralgie de l'utérus, dans laquelle il y a beaucoup de souffrances, surtout dans la station et la progression, ainsi qu'aux époques menstruelles. La pression cause de la douleur, et l'orifice utérin est tuméfié. C'est une affection pénible, fatigante, se prolongeant souvent pendant des années. Les moyens antiphlogistiques, les sangsues à l'anus, les injections anodines, la posture horizontale, sont les remèdes principaux. — *Utérus mâle*. V. Utricule *prostatique*.

**UTRICULAIRE** adj. [*utricularis*, all. *schlauchformig*, esp. *utricular*]. Qui a la forme d'une petite outre; qui est composé d'utricules. — *Glandes utriculaires*. Follicules du gros intestin ou du co de l'utérus dont l'extrémité en cul-de-sac est renflée.

**UTRICULE**. s. m. [*utriculus*, diminutif de *uter*, outre; all. *Zelle*, esp. *utriculo*]. Chacune des cellules du tissu cellulaire des végétaux. — *Utricule azoté, primitif, primordial*. Nom donné par les premiers cytologistes (Schwann, Schleiden) au protoplasma cellulaire considéré comme circonscrivant une cavité remplie de liquide. En anatomie, *utricule de l'oreille*, sac elliptique situé à la partie supérieure du vestibule membraneux, dans la fossette ovoïde, représentant le confluent d'abouchement des canaux demi-circulaires, et rempli d'endolymphe. — *Utricule prostatique* [*utriculus prostaticus, vesicula spermatica spuria, vesica prostatica* de Weber; *uterus cystoides* d'Ackermann; *sinus pocularis* de Guthrie; *vésicule mitoyenne* de Bourgelat; *utérus mâle, uterus masculinus* de divers auteurs; *utriculus virilis* de Huschke]. Organe en forme de poche piriforme, ovoïde, aplati ou oblong, allongé, situé sur la ligne médiane dans la portion prostatique de l'urètre. Sur quelques animaux, il dépasse le bord postérieur de la protaste. Il s'ouvre au sommet de la crête urétrale ou *verumontanum*, à sa partie antérieure et médiane, entre les orifices des canaux éjaculateurs. Sur l'homme, il a de 6 à 15 millimètres de long, et une largeur une à deux fois moindre; il manque une fois sur cinq. Chez les solipèdes, il atteint 7 à 9 millimètres. Il a une muqueuse à épithélium stratifié du type pavimenteux ou du type prismatique. Huschke indique, dans cette muqueuse, des follicules mucipares: mais ce sont des *sinus muqueux* (V. Sinus) (Cadiat et Robin). Les testicules étant les analogues des ovaires, les canaux déférents les analogues des trompes, l'utricule prostatique a été considéré comme analogue de la matrice, et la prostate comme analogue des glandes de la muqueuse utérine, développées hors de l'organe. Chez le cheval, le liquide de l'utricule est muqueux, citrin, plus limpide que le sperme, ou jaunâtre et plus ou moins poisseux. Il se compose d'un liquide muqueux, tenant en suspension des sympexions, tels que ceux des vésicules séminales de l'homme, beaucoup de granulations graisseuses et azotées, des lymphocytes et des cellules épithéliales prismatiques vibratiles. L'utricule se développe aux dépens du segment inférieur des conduits de Müller, partie qui chez la femme forme le vagin. Son grand développement chez les animaux qui manquent de vésicules séminales, l'épaisseur de sa couche musculaire, doivent faire penser que, chez ces mammifères, l'utricule prostatique sécrète et verse l'une des nombreuses humeurs qui sont mêlées au sperme lors de l'éjaculation, et dont la présence est nécessaire pour que liquide soit apte à la fécondation. V. Fécondation et Sperme.

**UTRICULÉ, ÉE**, ou **UTRICULEUX, EUSE**. adj. [esp. *utriculado*]. V. Utriculaire.

**UVA URSI**. V. Arbousier.

**UVÉAL, ALE** adj. Qui concerne l'uvée. — *Artère uvéale*. Nom donné aux artères ciliaires.

**UVÉE** s. f. [*uvea*, de *uva*, raisin; all. *Traubenhaut*, angl., it. et esp. *uvea*]. Couche de cellules épithéliales pigmentée, noire et brillante, qui recouvre la face postérieure de l'iris. – Nom sous lequel on a parfois désigné la couche correspondante de la face interne de la choroïde, et même le système des parties représenté par la choroïde, les procès ciliaires et l'iris.

**UVÉITE.** s. f. [*uveitis*, all. *Traubenhautentzündung*, esp. *uveitis*]. Inflammation de la face postérieure de l'iris.

**UVIQUE.** adj. Qui concerne les raisins. — *Acide uvique.* L'acide tartrique.

**UVULAIRE.** adj. [*uvularis*, de *uvula*, luette ; it. *uvolare*, esp. *uvular*]. Qui a rapport à la luette. — *Fragon uvulaire.* Le *Ruscus hypophyllum*, L., plante asparaginée, dont les feuilles astringentes servaient à préparer des gargarismes employés contre le relâchement de la luette.

**UVULE.** s. f. [*uvula columella*, γαργαρεὼν, σταφυλή]. La luette.

**UVULOPTOSE.** Mauvais mot, pour *staphyloptose*.

# V

*v* = *v* latin ; il n'y a point de *v* en grec.

**V.** — V *lingual.* V. Langue. — *Os en V.* V. Os *hypsiloïdes.*

**VACATION.** s. f. Temps (3 h. au minimum) employé par un expert à faire des constatations médico-légales. ‖ Somme payée pour cette opération.

**VACCIN.** s. m. [*virus vaccinum*, de *vacca*, vache ; all. *Kuhpockenstoff*, angl. *vaccine-mater*, it. *vaccino*, esp. *vaccina*]. Humeur virulente particulière, ainsi appelée parce qu'elle a été recueillie primitivement dans les pustules qui surviennent au pis des vaches atteintes de *cowpox*. L'humeur que contiennent ces pustules, ou *vaccin animal*, insérée dans la peau de l'homme, y produit le développement de pustules semblables ; celles-ci sont gonflées vers le cinquième ou sixième jour d'un liquide qui constitue le *vaccin jennérien*, de *bras à bras* ou *humain*. Le vaccin est employé pour transmettre, par inoculation, la maladie préservatrice de la variole connue sous le nom de *vaccine*. C'est un liquide transparent, incolore, visqueux, inodore, d'une saveur âcre et salée, qui ressemble à la sérosité des vésicatoires. Liquide ou desséché, il se dissout facilement dans l'eau ; exposé à l'air sur une surface plane, il se dessèche promptement sans perdre sa transparence, et y adhère intimement. Le vaccin préservatif est caractérisé par la viscosité : lorsqu'on pique une pustule avec la pointe d'une lancette, il ne doit sortir que lentement, et se rassembler en un globule : la lancette, dont on a introduit la pointe dans ce globule pour le charger d'une portion du vaccin, doit éprouver un peu de résistance en se détachant ; s'il se répand sur l'aréole de la pustule, il doit prendre une couleur brillante, comme argentée, comparable à celle des traces que laissent les limaçons. Tel est ordinairement le vaccin du septième ou huitième jour après l'inoculation, époque où il convient de l'employer pour inoculer d'autres individus. On peut recueillir le vaccin humain sur les pustules et le conserver entre deux verres de montre stérilisés dont les bords sont joints hermétiquement avec la cire, ou dans des petits tubes de verre longs de 14 millimètres et capillaires à leurs extrémités. Dans la pratique on ne sert plus jamais aujourd'hui de vaccin humain, en raison des dangers qu'offre son emploi et en particulier du transfert possible de la syphilis avec la lymphe vaccinale. On emploie uniquement le vaccin animal. On peut vacciner de génisse à bras, mais le plus souvent on emploie du vaccin conservé ; celui-ci est préparé avec le produit de raclage de la pustule ; on obtient ainsi une *pulpe vaccinale*, qu'on additionne de glycérine. La *lymphe vaccinale*, c'est-à-dire le liquide obtenu en exprimant la pustule, est très virulente ; mais quand elle est fraîche, elle expose aux accidents inflammatoires, et conservée, elle perd rapidement sa virulence. Aussi se sert-on de préférence de la pulpe vaccinale ; certains auteurs mélangent à la pulpe des caillots provenant de la coagulation de la lymphe, coagulation qui se fait presque immédiatement. Comme le virus vaccinal réussit mieux à l'action bactéricide de la glycérine que les microbes associés, aussi laisse-t-on vieillir pendant quelque temps les tubes avant de les utiliser ; toutefois le vieillissement ne doit pas être trop prolongé, et parfois des tubes vieux de trois mois ne donnent plus de succès. Enfin on prépare aussi une pulpe vaccinale desséchée ; cette *poudre vaccinale* est utilisée dans l'armée pour l'approvisionnement des ambulances et des places fortes. Cette poudre conserve sa virulence deux ou trois ans. — Le vaccin protégeant contre la variole l'organisme auquel il a été inoculé, on a donné par extension ce nom à toute substance qui, inoculée à un individu, lui confère l'immunité contre une maladie parasitaire.

**VACCINABLE.** adj. Qui est suceptible d'être vacciné.

**VACCINAL, ALE.** adj. Qui a rapport à la vaccine : *éruption vaccinale, auréole vaccinale, croûte vaccinale.* — *Phagédénisme vaccinal.* Ulcération qui survient quelquefois après une vaccination.

**VACCINATION.** s. f. [all. *Kuhpockenimpfung*, angl. *vaccination*, it. *vaccinazione*, esp. *vacunacion*]. Inoculation de la vaccine dans le but de préserver de la variole. La vaccination est dite de *bras à bras*, quand on inocule le vaccin au moment où l'on vient de le recueillir sur une lancette, en piquant légèrement des boutons vaccinaux parvenus à leur maturité ; de *génisse à bras* quand on le recueille sur la génisse. C'est cette dernière méthode qui est seule employée aujourd'hui, le vaccin humain n'étant plus utilisé, sauf dans des cas exceptionnels. Le plus souvent on se sert de vaccin animal conservé dans des tubes de verre fermés à la lampe à leurs deux extrémités. Au moment de s'en servir, on brise avec une pince les deux pointes de verre, on flambe légèrement l'extrémité par où le vaccin va s'écouler, on laisse tomber une goutte de vaccin sur la lancette préalablement stérilisée (fig. 824). La région sur laquelle va être pratiquée la vaccination, et qui est le plus souvent la partie supérieure du bras, est soigneusement lavée à l'eau chaude et au savon, puis à l'alcool ; on évitera de se servir d'un antiseptique qui pourrait entraver le développement de la vaccine et on attendra pour piquer la peau que l'alcool soit évaporé. Pour pratiquer la vaccination, l'opérateur, saisissant avec la main gauche la face postérieure de la partie supérieure du bras de l'individu qu'il veut vacciner, tend exactement la peau, et pratique de la main droite une légère piqûre, en introduisant horizontalement l'instrument sous l'épiderme ; il applique aussitôt sur la petite plaie le pouce de la main qui tendait la peau, et l'y tient appuyé comme pour essuyer l'instrument, qu'il retire alors avec précaution ; aucune goutte de sang ne doit se montrer. Selon Jenner, une seule piqûre suffit pour que l'effet préservatif soit complet, si le bouton se développe bien ; mais, comme il peut arriver qu'il avorte, on fait ordinairement trois piqûres à chaque bras. Il n'est besoin d'appliquer aucun appareil sur les piqûres ; on laisse seulement sécher les petites plaies, et l'on évite dans les premiers moments le contact des vêtements. On peut aussi vacciner à la cuisse ou à la face postérieure du mollet ; cette pratique évite les cicatrices souvent très apparentes de la vaccine chez les femmes qui ont l'habitude de se décolleter. La vaccination et les revaccinations bien faites sont les seuls préservatifs de la petite vérole. On doit faire vacciner les nouveau-nés dans les trois ou quatre premiers mois de leur vie. En temps d'épidémie on doit vacciner les enfants le plus tôt possible après leur naissance. La




Fig. 824. — Aiguille de Chambon.

vaccination ne peut jamais donner lieu à la variole; et, si quelques jours après on voit survenir cette maladie, c'est que la personne était déjà avant l'opération dans la période d'incubation de la variole (V. REVACCINATION). La vaccination peut donner lieu à certains accidents; les uns seront sûrement évités en se servant dans tous les cas de vaccin animal: c'est la syphilis et la lèpre qui, toutes deux, mais la première surtout, ont pu être transmises d'un individu malade à un individu sain par le vaccin. D'autres sont dus à un défaut d'asepsie de la peau du patient, de la main de l'opérateur, de la lancette, ou à un vaccin infecté: ce sont les lymphangites, phlegmons, érysipèle. D'autres proviennent d'une prédisposition du sujet: eczéma, érythème. D'autres enfin sont inhérents au vaccin lui-même: telles sont la vaccine ulcéreuse et la vaccine généralisée (V. VACCINE). — Par extension, le terme de *vaccination* signifie aujourd'hui d'une manière générale inoculation d'un vaccin, c'est-à-dire de toute substance capable d'immuniser un individu contre une maladie parasitaire. H. Roger range en six classes les procédés de vaccination qui ont été préconisés: 1° on peut inoculer directement la maladie contre laquelle on veut préserver l'individu, c'est l'ancien procédé de *variolisation* (V. ce mot); 2° on peut inoculer une maladie bénigne pour préserver d'une maladie grave, c'est le cas de la vaccine pour ceux qui n'admettent pas que cette maladie soit de même nature que la variole; 3° on peut inoculer un virus privé d'une partie de ses propriétés nocives, c'est le principe de la *vaccination pastorienne*; 4° on peut inoculer les cultures microbiennes tuées, contenant à la fois les corps microbiens et leurs produits de sécrétion; c'est le procédé préconisé par Ferran contre le choléra et appliqué par Haffkin contre la peste, et par Wright contre la fièvre typhoïde; 5° on peut injecter une substance chimique définie ayant une certaine analogie d'action avec les toxines microbiennes, c'est la vaccination chimique qui se ferait contre le tétanos par la strychnine, mais dont l'action n'est rien moins que démontrée; 6° on peut se servir des sérums thérapeutiques, qui ont non seulement une action préventive mais sont aussi curatifs. La plus féconde de ces méthodes a été la vaccination pastorienne. Pasteur reconnut en effet qu'une culture du microbe du choléra des poules laissée à l'étuve pendant un mois avait perdu sa virulence, mais que l'inoculation d'une telle culture mettait l'animal à l'abri de l'action d'une culture active. Cette méthode de l'atténuation des virus devait trouver son application principale dans la *vaccination anti-charbonneuse*. C'est Toussaint le premier qui, en inoculant à des animaux du sang charbonneux chauffé pendant 10 minutes à 55°, constata qu'un certain nombre mouraient, mais que ceux qui résistaient avaient acquis l'immunité vis-à-vis d'une nouvelle inoculation de bactéridies virulentes. Pasteur montra que le chauffage avait eu pour effet d'atténuer la virulence des bactéridies. Si on cultive la bactéridie à 42°-43°, elle perd la propriété de donner des spores, et si on l'abandonne un certain temps à cette température, elle perd peu à peu sa virulence, puis sa végétabilité et finit par mourir en 5 à 6 semaines. Pour vacciner les animaux contre le charbon, on leur injecte deux vaccins: le premier est formé d'une culture laissée 15 à 20 jours à 42°,5; elle est donc très atténuée: aucun animal ne succombe quand on l'inocule; mais elle ne donne pas une immunité suffisante. Aussi 12 à 15 jours après cette première inoculation, il faut injecter le deuxième vaccin qui est constitué par une culture laissée moins longtemps, 10 jours seulement, à 42°. A partir de ce moment l'animal est vacciné et insensible à une inoculation de virus fort. C'est ce qui résulte clairement de la fameuse expérience de Pouilly-le-Fort: les 25 moutons témoins moururent à la suite de l'inoculation; parmi les 25 vaccinés un seul succomba; c'était une brebis pleine dont le fœtus mourut, ce qui entraîna la mort de la mère. La *vaccination antirabique* repose aussi sur le principe des virus atténués, mais dans ce cas l'inoculation est faite non plus préventivement, mais quand déjà l'individu est en période d'incubation; le microbe de la rage n'est pas connu, on sait seulement qu'il réside dans les centres nerveux; aussi ce sont les centres nerveux eux-mêmes qu'on soumet à la dessiccation, qui atténue progressivement le virus, et qu'on inocule ensuite comme vaccin (V. RAGE). Enfin, différents sérums thérapeutiques, principalement le sérum antidiphtérique, peuvent jouer le rôle de vaccin, mais l'immunité qu'ils confèrent est toujours de très courte durée et ne persiste que quelques semaines.



Fig. 825. — Pustules de *vaccine*.

**VACCINE.** s. f. [all. *Kuhpocken*, *Schutzblattern*, angl. *cow-pox*, it. *vaccina*, esp. *vacuna*]. Maladie contagieuse particulière aux vaches (V. COWPOX), et inoculable à l'homme, au cheval et à d'autres espèces animales. La *vaccine naturelle* ou *spontanée* se manifeste sous forme d'éruption pustuleuse en certains lieux d'élection, tels que la région mammaire de la vache, les régions naso-latérales et des talons sur le cheval. Transmis par inoculation, le liquide des pustules amène une éruption aux seuls points de l'inoculation, sans éruption généralisée. Injecté dans un lymphatique, ce liquide amène l'éruption généralisée avec prédominance dans les régions sus-indiquées. Injecté dans

le sang, il ne cause pas d'éruption (Chauveau). Le sang d'un animal en pleine éruption vaccinale transfusé à une génisse non vaccinée n'amène aucune éruption, mais détermine chez elle l'immunité contre la vaccine (Maurice Raynaud); le sérum recueilli 10 à 50 jours après la vaccination possède aussi des propriétés immunisantes (Béclère, Chambon et Ménard). La vaccine préserve de la petite vérole: de là l'utilité de son inoculation à l'homme sous forme de *vaccin*, opération qui constitue la *vaccination*. Pendant les 2 ou 3 premiers jours (*incubation*) qui suivent l'inoculation on observe à peine un petit cercle rougeâtre. A la fin du 3e ou du 4e jour, on sent un peu de dureté, et bientôt se montre une petite élevure rouge, au sommet de laquelle apparaît une vésicule du 5e au 6e jour; cette vésicule ne tarde pas à se déprimer à son centre, elle est dite alors ombiliquée, elle est entourée d'un cercle rouge de 1 millimètre de diamètre, la vésicule devient pustule; l'aréole inflammatoire périphérique s'étend, le contenu ou *lymphe vaccinale*, qui était clair, filant, visqueux, devient trouble et prend de plus en plus l'aspect du pus véritable. C'est le 8e et le 9e jour que l'inflammation atteint son maximum (fig. 825); la pustule est volumineuse, entourée d'un aréole rouge étendue; souvent les ganglions de l'aisselle s'engorgent; parfois il y a un peu d'élévation de température le soir. L'inflammation commence à tomber le 10e jour, et la dessiccation débute le 11e jour, allant du centre à la périphérie; la croûte devient brunâtre; elle a envahi toute la pustule le 13e jour, mais ne tombe que vers la 3e ou 4e semaine. Elle laisse après elle une cicatrice gaufrée, brunâtre, qui devient blanche par la suite et persiste toute la vie. L'évolution de la vaccine s'accompagne de modifications sanguines; il y a une hyperleucocytose peu marquée quantitativement et caractérisée qualitativement chez l'enfant par une mononucléose avec ou sans mycélocytose; chez l'adulte au cours des revaccinations par une polynucléose avec éosinophilie (Roger et Weil, Enriquez et Sicard). Le diagnostic de la vaccine est à faire quand l'inoculation s'est faite accidentellement; les caractères objectifs permettront la plupart du temps de l'affirmer; l'*érythème vacciniforme syphiloïde* de Besnier peut être difficile à reconnaître; mais le siège à la région génito-anale chez un enfant, les cicatrices d'une vaccine ancienne permettront le plus souvent de ne pas tomber dans l'erreur. Avec le vaccin humain, l'évolution de l'éruption est un peu plus rapide, les réactions inflammatoires locales et générales sont moins marquées. Chez l'adulte, le vaccin animal donne une réaction plus vive que chez l'enfant. — *Fausse vaccine*. V. VACCINOÏDE. — *Vaccine généralisée*. Variété de vaccine dans laquelle les éléments ne se montrent pas seulement au niveau des points d'inoculation, mais apparaissent en même temps sur une grande étendue des téguments. Il y a deux sortes de vaccine généralisée : l'une, la plus fréquemment observée, est due à des auto-inoculations pratiquées par le malade lui-même; en grattant les pustules avec ses ongles et grattant ensuite d'autres points du tégument, il transporte le virus et produit de nouvelles inoculations; on retrouve le plus souvent des pustules aux doigts (tourniole vaccinale); cette généralisation est plus fréquente chez les sujets ayant une affection cutanée telle qu'eczéma, impétigo au niveau desquels les solutions de continuité des téguments sont nombreuses. Des pustules nouvelles peuvent se produire jusqu'au 8e jour; à ce moment l'immunité est acquise et les pustules régressent. La vaccine généralisée spontanée est exceptionnelle; elle est caractérisée par une éruption de boutons de vaccine se faisant sur tout le corps et apparaissant le plus souvent au 7e ou 8e jour, c'est-à-dire quand les boutons primitifs sont en pleine évolution; les éléments secondaires évoluent rapidement et disparaissent sans laisser de cicatrice. A côté de la vaccine généralisée, il faut citer l'*éruption vaccinale par migration*, de Stocquart, dans laquelle les pustules manquent au point d'inoculation et apparaissent vers le 6e jour en un point quelconque du corps. — *Vaccine latente*. Variété de vaccine dans laquelle les boutons n'apparaissent qu'après 7, 8, 10, 20, 30 jours et même plus, à partir de l'inoculation. — Enfin, sous le nom de *vaccine sans éruption*, on groupe des cas dans lesquels aucune éruption n'apparaît, tout se borne à quelques phénomènes généraux, et néanmoins le sujet est à l'abri de la variole et résiste à une vaccination ultérieure. C'est une vaccine sans manifestation cutanée telle que celle que l'on observe par inoculation sous-cutanée de vaccin.

**VACCINELLE** ou **VACCINOÏDE**. s. f. [all. *unächte Kuhpocken*, angl. *false cow-pox*, it. *vaccinella*, esp. *vacunella*]. Nom donné par Rayer à une variété de vaccine bénigne dans laquelle les différentes périodes sont plus courtes que dans la vaccine régulière et qui est à la vaccine ce que la varioloïde est à la variole. Cette forme a parfois été appelée à tort *fausse vaccine*; mais cette appellation est inexacte, il s'agit de vaccine véritable modifiée dans son évolution par le peu de réceptivité du sujet; en effet, elle s'observe chez les individus déjà vaccinés ou ayant eu antérieurement la variole. Dès le 2e jour après l'inoculation apparaît au niveau de la piqûre une papule rosée, au sommet de laquelle se développe bientôt une petite vésicule qui se dessèche, la croûte tombe rapidement sans laisser de cicatrices. Parfois tout se borne à l'apparition d'une papule rosée sans vésicule. Ces lésions sont très prurigineuses et ne s'accompagnent pas de phénomènes généraux.

**VACCINIDE**. s. f. Éruption vaccinale généralisée (V. VACCINE). Certains auteurs donnent le nom de *vaccinides* aux différentes éruptions qui apparaissent consécutivement à la vaccine, pustules vaccinales secondaires, urticaire, éruptions vésiculeuses, érythèmes, etc.

**VACCINIER**. s. m. L'*airelle*.

**VACCINIFÈRE**. adj. Se dit du cheval, de la vache et de l'enfant qui fournissent du vaccin pour l'inoculation à d'autres. — *Génisses vaccinifères*. On inocule du vaccin par douze ou quinze piqûres faites au pourtour de la vulve, partie dépourvue de poils, et que l'animal ne peut atteindre. Les pustules se développent lentement, du huitième au douzième jour, et acquièrent un volume variable, tout en suivant la marche ordinaire. Le vaccin est introduit dans des tubes et conservé avec de la glycérine. On peut aussi conduire la génisse portant les pustules près des personnes à vacciner, ou *vice versâ*, et pratiquer l'inoculation directement à l'aide du vaccin frais. On obtient plus de cent pustules sans altérer la santé de l'animal. Le cowpox naturel est ainsi en permanence, et on l'inocule sans danger de communiquer aucune maladie diathésique (Palasciano), et surtout on a constamment du vaccin à sa disposition, fait important durant les épidémies varioliques. V. VACCINATION *animale*.

**VACCINIFORME**. adj. Qui a l'aspect de la vaccine. L'*érythème vacciniforme syphiloïde*, décrit par Besnier chez les enfants, se rattache par certains de ses caractères objectifs à la vaccine, par d'autres à la syphilis, sans avoir rien autre de commun avec l'une ou l'autre de ces maladies; il guérit par des soins locaux appropriés et une bonne hygiène alimentaire.

**VACCININE**. s. f. Substance extraite de l'airelle ponctuée (*Vaccinium Vitis Idæa*). Cristallisable, inodore, incolore.

**VACCINIQUE**. adj. [de *vaccinus*, qui vient de la vache]. — *Acide vaccinique*. Mélange acide que l'on obtient quelquefois par saponification du beurre, et qui se compose probablement d'*acides butyrique* et *caproïque*.

**VACCINOÏDE**. adj. et s. f. Qui ressemble à la vaccine. V. VACCINELLE.

**VACCINOSTYLE.** s. m. Petit instrument ayant à peu près les dimensions et la forme d'une plume à écrire (fig. 826); on le monte sur un porte-plume ou sur une pince à forcipressure; on met une goutte de vaccin sur l'extrémité




Fig. 826. — *Vaccinostyle.*

pointue et triangulaire et on s'en sert comme d'une lancette. Étant donné le bon marché de ces instruments, on peut les jeter après chaque vaccination et se servir chaque fois d'un vaccinostyle neuf : on a ainsi l'assurance de ne pas transporter à un individu sain des germes pris dans les téguments d'un sujet malade.

**VACCINO-SYPHILOÏDE.** s. f. Nom donné parfois aux syphiloïdes post-érosives. V. SYPHILOÏDE.

**VACUOLAIRE.** adj. Qui appartient aux vacuoles. — *Altération vacuolaire des cellules.* Lésion dans laquelle les cellules semblent parsemées de vacuoles; en réalité, il s'agit d'infiltration d'une substance albuminoïde.

**VACUOLE.** s. f. [de *vacuus*, vide]. Petite cavité d'un tissu ou d'un élément anatomique pleine de gaz ou de liquide, et paraissant vide par rapport au tissu solide qui l'entoure.

**VAGABONDS.** s. m. pl. — *Maladie des vagabonds.* État de la peau qui est épaisse et pigmentée par suite du manque de soins et des grattages incessants occasionnés par la phtiriase chez les individus sans domicile. Parfois des taches pigmentées peuvent apparaître sur la muqueuse buccale, comme dans la maladie d'Addison.

**VAGIN.** s. m. [*vagina uteri*, canal vulvo-utérin, de *vagina*, gaine, fourreau; ἔλυτρον, all. *Scheide, Mutterscheide*, angl., it. et esp. *vagina*]. Canal cylindroïde, décrivant une courbe à concavité antérieure, situé dans l'intérieur du petit bassin, répondant en avant à la vessie, dont le sépare un tissu cellulaire lâche, et à l'urètre, auquel il est soudé (*cloison urétro-vaginale*), en arrière au rectum, auquel il est soudé dans ses deux tiers inférieurs (*cloison recto-vaginale*), continu par une de ses extrémités avec la vulve, et aboutissant par l'autre à la matrice, dont il embrasse le col : comme il remonte sur le col utérin plus en arrière qu'en avant, sa paroi postérieure a 8 centimètres de longeur, tandis que l'antérieure n'en a que 6 et demi. Le vagin est tapissé intérieurement par une membrane muqueuse à grosses papilles et à épithélium pavimenteux stratifié. Elle est rouge et vermeille en bas, blanchâtre ou grisâtre plus profondément, formant, dans l'intérieur du canal, des rides transversales plus ou moins saillantes qui aboutissent en avant et en arrière à deux saillies médianes et verticales (*colonnes du vagin*). La muqueuse ne renferme pas de glandes, mais aux deux extrémités du vagin on rencontre des orifices de glandes dont les unes situées dans la partie supérieure sont des glandes utérines erratiques, les autres, celles de la partie inférieure, sont d'origine vulvaire. Elle est tapissée extérieurement d'une couche d'un tissu grisâtre, dense, assez épais, pourvu de vaisseaux volumineux, surtout de veines très congestibles et de quelques follicules clos solitaires. Ce tissu est composé de fibres conjonctives, de fibres élastiques, et de nombreux faisceaux de fibres-cellules, les uns circulaires, les autres longitudinaux, qui, à l'époque de l'accouchement, prennent une teinte rougeâtre et s'étendent depuis le col utérin jusqu'à la vulve, dans une épaisseur de 1 millimètre environ. Le vagin est partagé par la membrane hymen en deux parties : l'une postérieure, qui constitue le vagin proprement dit; l'autre antérieure, dite *vestibule du vagin*, étendue de cette membrane jusqu'à la vulve. Le vestibule, long de 3 centimètres, a la même muqueuse que le vagin, mais présente des follicules mucipares et des glandes en grappe dites glandes de Bartholin ou vulvo-vaginales. C'est dans le vestibule que se trouve le tissu érectile, dit à tort bulbe du vagin. V. ÉRECTILE, HYMEN et VULVO-VAGINAL. — *Imperforation du vagin.* Elle peut dépendre de ce que la membrane hymen ferme complètement l'orifice de ce conduit; d'une oblitération du conduit par une couche plus ou moins étendue de parties molles; de brides cicatricielles, existant entre les parois opposées du vagin. Dans le premier cas, il suffit d'inciser crucialement l'hymen et d'exciser les angles de la division pour remédier à ce

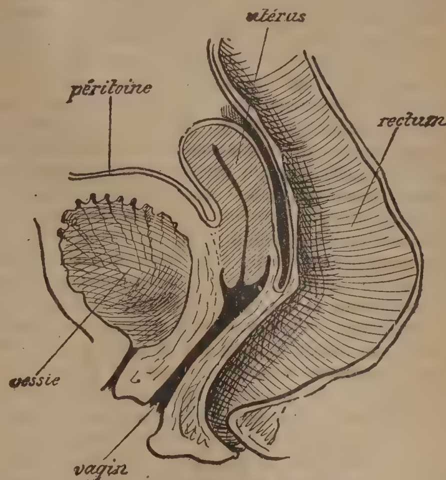



Fig. 827. — Rapports du *vagin* et du col de l'utérus (Schrœder).

défaut de conformation; comme les malades ne s'aperçoivent de cet état qu'à l'époque de leur puberté, c'est ordinairement pour donner issue au sang des règles, accumulé au-dessus de l'hymen, qu'on réclame l'intervention du chirurgien. Lorsqu'il existe des brides accidentelles, des cicatrices vicieuses, il est utile de les inciser, surtout si elles nuisent à l'accouchement. Lorsqu'il y a oblitération du vagin, coïncidant avec un développement des ovaires et de l'utérus normal ou à peu près, il est nécessaire, pour prévenir la rétention des menstrues, de créer un vagin artificiel entre la vessie ou le rectum ou de rétablir la perméabilité du conduit jusqu'au col utérin. — *Prolapsus du vagin.* On observe souvent, surtout chez les femmes qui ont passé l'âge critique, que l'urine devient phosphatique, répand une odeur ammoniacale, contient un dépôt muqueux, et sort involontairement en petite quantité à l'occasion du moindre effort soudain, soit pour tousser, soit pour changer de situation. Ces incommodités s'accompagnent de difficulté à marcher, de douleur à la partie antérieure de l'abdomen, et, ce qui est le plus pénible, d'envie d'évacuer la vessie à chaque instant. Ces désordres proviennent d'un prolapsus du vagin, tumeur formée par la saillie de la membrane interne du conduit dans le vagin lui-même ou entre les grandes lèvres : le plus souvent la paroi intérieure seule est en prolapsus. Après avoir réduit la tumeur, on applique un pessaire et on conseille le repos pour prévenir la récidive. Parfois il est nécessaire de pratiquer une *colporrhaphie* pour remédier aux accidents.

**VAGINAL, ALE.** adj. [*vaginalis*, angl. *vaginal*, it. *vaginale*, esp. *vaginal*]. Qui a rapport au vagin ou qui est en forme de gaine. — *Apophyse vaginale.* V. STYLOÏDE (*Apophyse*). — *Artère vaginale.* Elle provient tantôt de

l'hémorroïdale moyenne, tantôt de l'ombilicale, quelquefois de l'obturatrice, et se prolonge jusqu'à l'orifice du vagin. — *Mucus vaginal.* Il répand, à l'état normal, une odeur spéciale assez forte, différente de celle du mucus utérin. Il est toujours peu abondant, blanchâtre, renferme des cellules épithéliales pavimenteuses très grandes détachées de la muqueuse. Sa quantité augmente vers la fin de la grossesse, sans que sa nature change. Ce mucus est acide tandis que ceux du corps et du col utérin sont alcalins. L'un et l'autre ne renferment de globules de pus qu'autant que la muqueuse est malade; leur teinte est plus ou moins modifiée, selon la quantité de ces éléments anatomiques. — *Tunique vaginale* ou *élytroïde.* Membrane séreuse qui enveloppe le testicule. Lors de la migration du testicule, la dépression péritonéale qui précède cet organe est le premier indice du feuillet pariétal de la séreuse, tandis que la portion du péritoine entraînée par le testicule lui-même constitue le feuillet viscéral. Au moment de la naissance, il existe ainsi une cavité séreuse dans les bourses, cavité qui communique avec celle du péritoine, par l'intermédiaire d'un canal séreux traversant le canal inguinal le long du cordon (*canal vagino-péritonéal*), et laissant passer l'intestin ou le liquide péritonéal dans la hernie congénitale. Mais normalement le canal s'oblitère après la naissance, en même temps qu'au niveau de la partie inférieure du cordon le feuillet pariétal et le feuillet viscéral de la tunique vaginale se réunissent. L'occlusion est complète vers le sixième mois, et à son niveau on voit une dépression qui forme la *fossette inguinale externe.* Le feuillet pariétal de la tunique ainsi formée tapisse la face interne de la tunique fibreuse des bourses ; le feuillet viscéral recouvre le testicule et la face supérieure de l'épididyme. Ces deux feuillets sont en continuité au niveau de la partie inférieure du cordon spermatique et ne remontent pas sur ce cordon. Cette tunique présente la structure ordinaire des séreuses. Au niveau du corps de l'épididyme, elle forme un cul-de-sac qui s'enfonce entre le corps de l'épididyme et le testicule. || *Catarrhe vaginal.* V. BLENNORRHÉE. — *Hernie vaginale.* Celle dans laquelle l'intestin ou l'épiploon, ou ces deux parties à la fois, descendent dans le vagin, plus souvent sur les parties latérales que sur les parois antérieure et postérieure. La tuméfaction qui en résulte se distingue du prolapsus du vagin par sa réductibilité et son augmentation de volume sous l'influence de la toux, caractères que n'a pas le prolapsus. La hernie vaginale est fréquente : on la réduit facilement avec deux doigts introduits dans le vagin; la contention se fait à l'aide d'une éponge ou d'un pessaire.

**VAGINALITE.** s. f. [angl. *vaginalitis*, it. *vaginalitide*, esp. *vaginalitis*]. Inflammation de la tunique vaginale, accompagnant l'*épididymite* ou l'*orchite*, ou plus rarement existant seule : elle se développe alors sous l'influence des causes qui donnent naissance à cette dernière affection. Elle peut aussi apparaître à la suite d'une ponction faite pour évacuer le liquide d'une hydrocèle et suivie d'une injection irritante. Elle prend la forme aiguë ou chronique : dans ce dernier cas surtout, elle s'épaissit, se recouvre de fausses membranes qui peuvent être vasculaires et peut alors être le point de départ d'une hématocèle.

**VAGINANT, ANTE.** adj. [all. *einsteckend*, angl. *sheathing*, it. et esp. *vaginante*]. V. ENGAINANT.

**VAGINÉ, ÉE.** [adj. *vaginatus*, all. *bescheidet*, angl. *sheathed*, it. *vaginato*]. Qui est embrassé par une gaine.

**VAGINISME.** s. m. Resserrement spasmodique du vagin empêchant le coït, par suite d'hyperesthésie de ce canal, de de l'hymen, ou de la vulve, d'une vaginite ou d'une métrite, du prurigo et de l'eczéma vulvaires. Il est dû à la contraction du constricteur du vagin et des fibres-cellules sous-jacentes à la muqueuse. On le combat par les suppositoires opiacés ou belladonés.

**VAGINITE.** s. f. [all. *Scheidenentzündung*, angl. *vaginitis*, it. *vaginitide*, esp. *vaginitis*]. Inflammation du vagin. Il existe une *vaginite simple*, purement inflammatoire, développée à la suite d'une irritation quelconque de la muqueuse du vagin; et une *vaginite blennorragique*, résultant d'un coït impur. Dans les deux cas, il y a de la rougeur, de la chaleur, des démangeaisons locales pouvant aller jusqu'à la douleur vive, et un écoulement muco-purulent dont les caractères physiques et microscopiques sont les mêmes, sauf que dans le cas d'écoulement blennorragique on y trouve le gonocoque avec sa forme et ses réactions caractéristiques. De plus, dans la blennorragie, l'inflammation est plus tenace, plus persistante, et au lieu de rester localisée à la muqueuse du vagin, s'étend ordinairement à l'urètre et aux conduits des diverses glandes qui s'ouvrent à la vulve, et peut gagner l'orifice et la cavité du col utérin, puis la cavité de la matrice. Dans la vaginite simple et légère, il suffit d'isoler les surfaces enflammées par une poudre inerte, bismuth ou talc, et de conseiller des soins hygiéniques de propreté, des ablutions et des injections d'eau bouillie chaude. Quand l'inflammation est intense, on donne des bains tièdes prolongés, des injections antiseptiques, émollientes et narcotiques. Dans la vaginite blennorragique, il faudra avoir recours aux injections antiseptiques avec une solution de permanganate de potasse ou de nitrate d'argent, aux badigeonnages de la muqueuse avec cette dernière solution concentrée, aux applications de tampons d'ouate hydrophile saupoudrée d'alun ou de gaze iodoformée.

**VAGINODYNIE.** s. f. (de *vagina* et ὀδύνη, douleur]. Mot mal formé employé quelquefois dans le sens de vaginisme.

**VAGINOFIXATION.** s. f. Opération qui consiste à fixer le col de l'utérus à la paroi postérieure du vagin (Bossi). C'est une variété d'hystéropexie vaginale.

**VAGINO-LABIAL, ALE.** adj. [angl. *vagino-labial*, it. *vagino-labiale*, esp. *vagino-labial*]. — *Hernie vagino-labiale.* Celle qui descend entre l'ischion et le vagin jusque dans les grandes lèvres de la vulve. Cette hernie, fort rare, se réduit d'ordinaire avec facilité, comme la hernie vaginale : il faut avoir soin de vider la vessie avant toute tentative de réduction.

**VAGINO-PÉRITONÉAL, ALE.** adj. [angl. *vagino-peritoneal*, it. *vagino-peritoneale*, esp. *vagino-peritoneal*]. — *Conduit vagino-péritonéal.* V. VAGINALE (*Tunique*).

**VAGINO-RECTAL, ALE.** adj. [angl. *vagino-rectal*, it. *vagino-rettale*, esp. *vagino-rectal*]. — *Fistule vagino-rectale.* V. RECTO-VAGINAL.

**VAGINOSCOPIE.** s. f. Examen du vagin à l'aide du spéculum.

**VAGINO-URÉTRAL, ALE.** adj. [angl. *vagino-urethral*, it. *vagino-uretrale*, esp. *vagino-uretral*]. Qui a rapport au vagin et à l'urètre. — *Fistule vagino-urétrale* ou *urétro-vaginale.* Fistule urinaire qui fait communiquer le vagin avec l'urètre, de sorte que l'urine est excrétée en partie par le vagin. Elle présente la plus grande analogie étiologique et thérapeutique avec la fistule vésico-vaginale.

**VAGINO-UTÉRIN, INE.** adj. Qui se rapporte au vagin et à l'utérus.

**VAGINO-VÉSICAL, ALE.** adj. [angl. *vagino-vesical*, it. *vagino-vessicale*, esp. *vagino-vesical*]. Qui se rapporte au vagin et à la vessie : *cystotomie vagino-vésicale.* — *Fistule vagino-vésicale.* V. VÉSICO-VAGINAL.

**VAGISSEMENT.** s. m. [*vagitus*, all. *Schreien*, angl.

*squalling*, it. *vagilo*, esp. *vagido*]. Cri de l'enfant nouveau-né.

**VAGO-SYMPATHIQUE.** adj. Qui a rapport au nerf vague et au grand sympathique.

**VAGOTOMIE.** s. f. [de *vagus*, nerf vague, et τομή, section]. Section du nerf pneumogastrique ou nerf vague.

**VAGUE.** adj. [*vagus*, all. *Lungenmagennerv*, it. et esp. *vago*]. — *Nerf vague*. V. PNEUMOGASTRIQUE.

**VAIRON.** adj. m. [*dispar oculis*, all. *glasäugig*, angl. *silver-eyed*, it. *cafato*, esp. *ojizarco*]. Se dit des individus dont l'iris est entouré d'un cercle blanchâtre, ou qui n'ont pas les deux yeux de la même couleur.

**VAISSEAU.** s. m. — *Fièvre des vaisseaux*. V. TYPHUS.

**VAISSEAU.** s. m. [du mot latin *vas*, qui signifie un vase quelconque; ἀγγεῖον, all. *Gefäss*, angl. *vessel*, it. et esp. *vaso*]. En anatomie, nom générique des canaux (*vasa*) dans lesquels circulent les fluides de l'économie animale. L'ensemble des *vaisseaux artériels* constitue le *système vasculaire à sang rouge*; l'ensemble des *vaisseaux veineux* constitue le *système vasculaire à sang noir* ; entre ces deux systèmes se trouve celui des *vaisseaux capillaires;* l'ensemble des *vaisseaux* et des *ganglions lymphatiques* constitue le *système lymphatique*. V. ARTÈRE, CAPILLAIRE, LYMPATHIQUE et VEINE. — *Vaisseaux accidentels*. Ceux de nouvelle génération dans une région où ils n'existaient pas. V. CAPILLAIRE et CICATRISATION. — *Vaisseaux droits*. V. TESTICULE. — *Vaisseaux tournoyants* (*vasa vorticosa*). V. CHOROÏDE.

**VALDEYANGA** (Espagne). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, tièdes, 21° à 25°. Établissement : 15 juin au 15 septembre.

**VALDIERI** (Italie). *Eaux sulfurées sodiques*, froides et chaudes, 21° et 69°. Altitude : 1349 mètres. Établissement : 15 mai au 15 septembre.

**VALDIVIA.** s. m. [*Picrolemma Valdivia*, G. Pl.]. Arbre de la famille des Simaroubées, de Colombie, dont toutes les parties, surtout les cotylédons, sont amères et renferment la *valdivine*. On emploie la graine pulvérisée dans la fièvre intermittente (60 centigr. par jour), dans la diarrhée chronique (1 gramme), et l'infusion des fleurs dans la diarrhée des enfants (Aguilar).

**VALDIVINE.** s. f. ($C^{36}H^{24}O^{20}$ 5 HO). Principe actif du *Valdivia*, cristallisable, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante et dans l'alcool, très soluble dans le chloroforme, insoluble dans l'éther, neutre, d'une grande amertume (Tanret). Substance très toxique. Chez l'homme, 4 milligrammes donnés par l'estomac déterminent des vomissements, plus lents à se produire et moins constants à la suite des injections hypodermiques. Elle a donné des résultats négatifs dans la fièvre intermittente, la rage, et les morsures de serpents (Restrepo).

**VALENCE.** s. f. [de *valere*, valoir]. En chimie, synonyme d'*atomicité* d'un corps : on dit que le chlore est *monovalent* ou monoatomique, l'oxygène *bivalent* ou diatomique, etc.

**VALENTIN** (Gabriel-Gustave) (anatomiste suisse mort en 1861). — *Corpuscules de Valentin*. Les corpuscules amyloïdes.

**VALENTINI** (médecin allemand, 1658-1729). — *Poudre de Valentini*. Le carbonate de magnésie.

**VALÉRAL.** s. m. [*aldéhyde valérique, hydrure de valéryle*] ($C^{10}H^{10}O^2$). Produit obtenu par distillation du valérate de baryte. Liquide incolore, neutre, inflammable, très fluide, qui, à l'air, passe facilement à l'état d'acide valérique.

**VALÉRALDÉHYDE.** s. m. Le valéral.

**VALÉRATE** ou **VALÉRIANATE.** s. m. [all. *Valerat*, angl. *valerate*, it. *valerato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide valérique ou valérianique avec les bases. La plupart sont solubles dans l'eau, onctueux au toucher ; en solution ils répandent l'odeur de l'acide valérique ; secs, ils sont presque inodores. — *Valérianate d'ammoniaque* ($C^{10}H^9O^3.HO.AzH^3$, en atomes $C^5H^9O^2AzH^4$). S'emploie dans les mêmes cas que celui de zinc, à la dose de 10 centigrammes à 2 grammes en pilules, ou mieux en potion ou en sirop : il est déliquescent. — *Valérianate d'amyle* (*éther amylvalérianique*). Liquide incolore, ayant une odeur qui rappelle celle de la pomme de reinette ; il bout à 187°. On l'a préconisé comme antispasmodique et anesthésique et aussi contre les coliques hépatiques, en raison de son action dissolvante sur la cholestérine. On l'administre en capsules dosées à 0gr,10 à la dose de 5 à 10 par jour, ou en émulsion. — *Valérianate d'éthyle*. V. VALÉRIANIQUE (*Éther*). — *Valérianate de fer* [en atomes $(C^5H^9O^2)^2Fe$]. On l'emploie lorsque des accidents névralgiques compliquent la chlorose, en pilules, à la dose de 10 à 60 centigrammes par jour, en trois ou quatre fois. — *Valérianate de caféine*. Il a été employé comme celui de zinc. — *Valérianate de quinine* ($C^{10}H^9O^4.C^{40}H^{24}Az^2O^4$ ou, en atomes, $C^{20}H^{24}Az^2O^2,C^5H^{10}O^2$). Sel formé par la combinaison de l'acide valérianique avec la quinine. Médicament utile dans les cas qui réclament des toniques stimulant les nerfs : 10 à 50 centigrammes ; il contient 76 p. 100 de quinine. — *Valérianate de zinc* ($C^{10}H^8O^9.ZnO + 12\,HO$ ou, en atomes, $(C^5H^9O^2)^2Zn + 12H^2O$). Sel blanc, cristallisé en paillettes, employé dans tous les cas de névralgie, de migraine, etc., rebelles aux antispasmodiques, à la dose de 5 à 15 centigrammes par jour, en pilules, en poudre ou en potion.

**VALÉRÈNE.** s. m. Synonyme d'*amylène*. — Désigne aussi (Pierlot) le *bornéène* extrait de la valériane.

**VALÉRIANATE.** s. m. V. VALÉRATE.

**VALÉRIANE.** s. f. [*Valeriana*, all. *Baldrian*, angl. *valerian*, it. et esp. *valeriana*]. Genre de plantes de la famille des valérianées dont une espèce, la *valériane officinale* (*Val. officinalis*, L.) a une racine très petite, formée d'un collet écailleux entouré de radicelles blanches, cylindriques et ténues, qui prennent par la dessiccation une apparence cornée. On y trouve des valérianates et une essence (composée d'acide valérianique, de bornéène et de valérol) auxquels la plante doit ses propriétés. Cette racine agit comme un stimulant énergique du système nerveux et comme un puissant antispasmodique, dans les cas où les spasmes sont sous la dépendance d'un état asthénique de ce système : vertiges asthéniques, hystérie, névralgies anémiques, etc. On a constaté son efficacité contre les fièvres intermittentes. Comme antispasmodique, on administre quelquefois la valériane en décoction (8 gr., dans eau, 1 kilogr.) ; mais cette boisson a une saveur excessivement désagréable : aussi fait-on plutôt usage de la poudre, sous forme de bois (3 à 10 gr.), ou de la teinture alcoolique (à la dose de 15 à 10 gr.) ou éthérée (2 gr.). On emploie aussi avec avantage l'*extrait alcoolique* (2 à 4 gr.), l'essence et le sirop (6 à 10 gouttes). — *Grande valériane* ou *grand baume des jardins*, *Valériane Phu* (*Val. phu*, L.), et *Valériane dioïque* (*Val. dioica*, L.). Elles ont une odeur forte qui rappelle celle de la valériane officinale, et jouissent de propriétés analogues.

**VALÉRIANELLE.** s. f. V. MACHE.

**VALÉRIANINE.** s. f. Le *valérol*.

**VALÉRIANIQUE.** adj. — *Acide valérianique*. V. AMYLIQUE. — *Ether valérianique* ou *valérique* [*valérate* ou *valérianate d'éthyle*] ($C^{20}H^9O^4.C^4H^5$). Liquide incolore, bouillant à 183°.

**VALÉRIANOÏLE.** s. m. (Righini). Le *valérol*.

**VALÉRINE** ou **PHOCÉNINE**. s. f. [all. *Valerin*, angl. *valerine*, it. et esp. *valerina*]. Nom commun aux trois combinaisons que forme, avec la glycérine, l'acide valérianique ou phocénique : la *monophocénine* ou *monovalérine*; la *diphocénine* ou *divalérine*; la *triphocénine* ou *trivalérine* (V. ces mots). Les *valérines*, au contact de l'air, s'acidifient rapidement.

**VALÉRIQUE**. adj. — *Acide valérique*. V. Amylique. — *Ether valérique*. V. Valérianique.

**VALÉROL**. s. m. ($C^{12}H^{10}O^2$). Principe oxygéné qu'on trouve dans l'essence de valériane. Cristallise au-dessous de 0° : les cristaux fondent à 26°. Neutre, odeur de valériane; plus léger que l'eau, qui en dissout peu; soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles.

**VALÉRONE**. s. m. [*valeronum*; all. et angl. *Valeron*, it. et esp. *valerona*; *oxyde de valéronyle*] ($C^{18}H^{18}O^2$). Produit obtenu par distillation du valérianate de chaux. Liquide mobile, incolore, d'odeur de valériane et d'éther; plus léger que l'eau, qui n'en dissout pas; soluble dans l'éther et l'alcool; neutre.

**VALERYDINE**. s. f. Corps se présentant sous forme de cristaux brillants, solubles dans l'alcool, le chloroforme et l'acétone, peu solubles dans l'éther et presque insolubles dans l'eau; il renferme de l'acide valérianique et de la phénacétine. On l'emploie dans les migraines, les névralgies, à la dose de 0gr,50 à 1 gramme en cachets.

**VALÉRYLATE**. s. m. Synonyme de *valérate*.

**VALÉRYLE**. s. m. [*delphinyle*, *phocényle*] ($C^{10}H^9O^2$). Radical hypothétique de l'acide valérique. — *Hydrure de valéryle*. V. V[A]léral.

**VALÉRYLÈNE**. s. m. ($C^{10}H^8$). Liquide incolore, très mobile, d'odeur alliacée, qui bout à 46°. On l'obtient en chauffant à 140° le bromure d'amylène au contact d'une solution alcoolique de potasse (Reboul).

**VALÉRYLIQUE**. adj. — *Acide valérylique*. V. Amylique.

**VALET**. s. m. — *Valet à Patin* [*volsella Patini*]. Pince inventée par Charles Patin, médecin et chirurgien français, 1633-1693. Elle est composée de deux branches unies dans le milieu par une charnière, et que l'on peut écarter ou rapprocher au moyen d'un anneau coulant. On s'en servait pour saisir et tenir comprimée l'extrémité des vaisseaux ouverts dont on voulait faire la ligature.

**VALÉTUDINAIRE**. adj. [*valetudinarius*, de *valetudo*, santé, mauvaise santé; all. *kränkelnd*, *kränklich*, angl. *valetudinarian*, it. et esp. *valetudinario*]. Infirme, qui a une faible santé, qui est sujet à de fréquentes maladies.

**VALETUDINARIUM**. s. m. [de *valetudo*, santé, mauvaise santé]. Nom donné chez les Romains à des locaux destinés, dans les maisons des riches, à recevoir et à traiter les esclaves malades, et, dans les camps, à des locaux destinés au traitement des malades.

**VALEUR**. s. f. — *Valeur séméiologique*. Importance que l'on doit attacher en clinique à tel ou tel symptôme.

**VALGUS**. adj. et s. m. [βλαισός]. V. Pied *bot*. — *Valgus douloureux*. V. Tarsalgie.

**VALIDOL**. s. m. Liquide incolore, limpide, de consistance de glycérine, d'une odeur aromatique agréable, de goût légèrement amer. C'est du valérianate de menthol renfermant 30 p. 100 de menthol libre. C'est un analeptique que l'on emploie dans les cas de neurasthénie et d'hystérie; on en donne 10 à 15 gouttes sur un morceau de sucre ou dans un liquide quelconque. On peut aussi l'employer en pommade à 10 p. 100 dans les cas de prurigo et dans le coryza.

**VALLE DE RIVAS** (Espagne). *Eaux bicarbonatées mixtes et ferrugineuses bicarbonatées*, froides et chaudes, 15 à 33°. Etablissement : 15 juillet au 15 septembre.

**VALLEIX**. (F.-L.-J.) (médecin français, 1807-1855). — *Loi de Valleix*. Dans les névralgies, le maximum de la douleur est obtenu en pressant aux points d'émergence des troncs nerveux, aux points où les filets nerveux traversent les muscles pour gagner la peau, aux points où les branches terminales se dissocient dans la peau, aux points où les troncs nerveux deviennent superficiels. — *Points de Valleix*. Points douloureux révélés par la pression et déterminés suivant les lois de Valleix.

**VALS** (Ardèche). *Eaux bibarbonatées sodiques*, froides, 13 à 16°; alcalinité variant suivant les sources, de quelques décigrammes à 7 grammes; trois groupes de sources : 1° *eaux bicarbonatées simples* (Saint-Jean), dont quelques-unes sont bicarbonatées magnésiennes et laxatives (Précieuse, Désirée), d'autres bicarbonatées lithinées (Marquise); 2° *eaux bicarbonatées ferrugineuses* (Vivaraise nº 2, 56 milligrammes de fer; Rigolette, 24 milligrammes); 3° *eaux ferrugineuses sulfatées arsenicales*, sans bicarbonate de soude, faiblement minéralisées (Dominique, 3 milligrammes d'arséniate de fer; Saint-Louis, 1 milligramme d'arséniates). Toutes ces eaux sont gazeuses. Indications : variables suivant les sources. Altitude : 243 mètres. Etablissement : 15 mai au 15 octobre. Ces eaux sont transportées.

**VALSALVA** (Antonius-Maria) (anatomiste italien, 1666-1723). — *Epreuve de Valsalva*. Elle consiste à faire souffler le malade tandis qu'il maintient la bouche fermée : l'air pénètre ainsi dans l'oreille moyenne. — *Méthode de Valsalva*. Traitement des anévrysmes artériels par des saignées répétées, de fréquentes purgations et une diète sévère; ces pratiques ont pour but de rendre le sang plus coagulable. — *Modiole de Valsalva* [*axis*, *nucleus auris*, *pyramis*]. Cône osseux formant l'axe du limaçon. V. Oreille.



Fig. 828. — *Valve*.

**VALVE**. s. f. [*valva*, all. *Klappe*, angl. *valve*, it. et esp. *valva*]. Instrument de chirurgie servant à écarter les parois du vagin ou du rectum de manière à déplisser la muqueuse et à explorer leur cavité (fig. 828); on se sert ordinairement de deux valves, mais on peut en appliquer trois quand on veut dilater davantage le conduit.

**VALVULAIRE**. adj. Qui se rapporte aux valvules : *claquement valvulaire*. — *Lésions valvulaires du cœur*. V. Insuffisance et Rétrécissement.

**VALVULE**. s. f. [*valvula*, diminutif de *valva*, valve; all. *Klappe*, *Kläppchen*, angl. *valve*, it. *valvola*, esp. *valvula*]. Tout repli qui, dans les vaisseaux et conduits du corps, empêche les liquides ou autres matières de refluer. — *Valvules aortiques*. Les valvules sigmoïdes. — *Valvule de Bauhin*. V. Iléo-cæcal. — *Valvule bicuspide*. V. Mitral. — *Valvule d'Eustachi*. Repli membraneux qui répond à l'ouverture de la veine cave inférieure dans l'oreillette droite du cœur. — *Valvules prostatiques* ou du *col de la vessie*. Saillies qui, chez quelques vieillards, existent à l'union de la paroi inférieure de l'urètre et du col de la vessie, et résultent d'un soulèvement de la muqueuse, en forme de valvule, qui s'oppose à l'excrétion de l'urine et à l'introduction des sondes dans la vessie. Ces espèces

de plis sont (Mercier) formés tantôt par des éléments de la prostate hypertrophiée, tantôt par des fibres musculaires, d'où les noms de *valvules prostatiques* et *valvules musculaires*. On reconnaît cette disposition valvulaire à l'aide de sondes métalliques à courte courbure. C'est le plus souvent à la suite d'une urétrite chronique, ou d'un rétrécissement de l'urètre, que le col, longtemps contracturé, finit par former une valvule persistante. Celle-ci expose les malades à tous les accidents qui résultent d'un obstacle à la miction. On incise la valvule à l'aide d'un cathéter muni d'une lame tranchante qu'on fait saillir au niveau de l'obstacle, puis on place une sonde à demeure pour prévenir les récidives. — *Valvule pylorique*. V. Pylore. — *Valvule de Tarin*. V. Cervelet. — *Valvule de Thebésius* [*valvula thebesiana*]. Celle qui se trouve à l'orifice d'abouchement de la *veine coronaire du cœur* dans l'oreillette droite, au-devant de l'orifice de la veine cave inférieure, et se continue avec l'extrémité inférieure de la *valvule d'Eustachi*. — *Valvule triglochine*. V. Tricuspide. — *Valvule de Vieussens*. Lame de substance nerveuse située entre les deux pédoncules cérébelleux supérieurs, de forme rectangulaire, faisant partie de la paroi supérieure du quatrième ventricule; de sa partie antérieure part le *frein de la valvule de Vieussens*, petit faisceau qui remonte entre les tubercules quadrijumeaux postérieurs. Extérieurement, la valvule de Vieussens présente alternativement des stries blanches et grises. Elle est constituée par des tubes nerveux et des cellules nerveuses, et est regardée par Luys comme une dépendance du cervelet. — *Valvules de Zerkring* ou *Kerkringius*. Les valvules conniventes.

**VALYL**. s. m. Liquide incolore, d'odeur particulière, de saveur brûlante; c'est le *diéthylamide de l'acide valérianique*. On l'emploie comme sédatif en capsules contenant chacune 0gr,125 de valyl mélangé à de la graisse; on en donne trois à six par jour; on peut aussi employer une solution hydro-alcoolique à 4 p. 100.

**VANADATE**. s. m. [all. *vanadinsaures Salz*, angl. *vanadate*, it. *vanadato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide vanadique avec les bases. — *Vanadate de soude* (en atomes $VaO^2Na$). On emploie le métavanadate; c'est un corps blanc, cristallisé, assez soluble dans l'eau. Ce sel a la propriété d'absorber l'oxygène des substances organiques pour former de l'acide pervanadique, lequel, étant instable, se réduit avec une grande facilité. Il a été préconisé par Lyonnet, Martz et Martin comme excitant et accélérateur des combustions intraorganiques. Il augmente l'appétit et accroît l'énergie musculaire. On le prescrit à la dose de 1 à 5 milligrammes par jour en granules de 1 milligramme, ou en élixir avec de l'arséniate et du glycérophosphate de soude. Le médicament doit être donné d'une manière intermittente, deux à trois jours par semaine.

**VANADIQUE**. adj. — *Acide vanadique* [all. *Vanadsäure*, angl. *vanadic acid*, it. et esp. *acido vanadico*]. Se retire du vanadate d'ammoniaque; il rougit fortement le tournesol, cristallise après fusion et n'est pas décomposé au rouge blanc.

**VANADIUM**. s. m. [all. *Vanadin*, angl. *vanadium*, it. et esp. *vanadio*]. Métal découvert par Sefstrœm dans un fer très ductile: il est d'un blanc argentin, non ductile, soluble dans l'acide azotique, insoluble dans les acides sulfurique et chlorhydrique. Densité, 3,64.

**VANDELLIE**. s. f. [all. et angl. *Vandellia*; *hannarada*; *caca-ataica* de Pison]. Plante de la famille des scrofulariées (*Vandellia diffusa*, L.), de Madagascar et de l'Amérique tropicale; elle est amère et purgative. On l'emploie en décoction dans les fièvres et les maladies du foie. Elle fournit l'*aimerada*, médicament employé à la Guyane.

**VANILLE**. s. f. [all. *Vanille*, angl. *vanilla*, it. *vaniglia*, *vainiglia*, esp. *vainilla*]. Fruit de l'*Epidendrum vanilla*, L. (*Vanilla aromatica*, Swartz), plante parasite et sarmenteuse du Mexique, de la famille des orchidées. C'est une capsule droite, d'un rouge brun, ridée et sillonnée dans le sens de sa longueur, renflée dans son milieu, un peu molle, grasse au toucher, souvent recouverte d'efflorescence de *vanilline*, contenant une pulpe liquide, huileuse, noirâtre, et une multitude de petites semences. Elle est stimulante, mais plutôt employée pour aromatiser le chocolat, les liqueurs de table, etc., qu'à titre de médicament. Elle a une odeur aromatique extrêmement agréable.

**VANILLINE**. s. f. ($C^{16}H^8O^6$, en atomes $C^8H^8O^3$). Principe qui préexiste dans les capsules de vanille, et qui forme à leur surface les petits cristaux blancs connus sous le nom de *givre*. Pure, cette substance est incolore, en longues aiguilles ou prismes à quatre pans déterminés par des biseaux. Elle présente une odeur aromatique très forte, qui rappelle puissamment le parfum de la vanille; sa saveur est chaude et piquante. Ses cristaux sont durs et craquent sous la dent. Elle n'exerce pas d'action sensible sur le tournesol. Elle fond à 78°; elle se volatilise en grande partie vers 150°. Elle est à peine soluble dans l'eau froide; l'eau bouillante en dissout une assez grande quantité qu'elle abandonne par le refroidissement; elle est très soluble dans l'alcool et dans l'éther. Elle est distincte de l'acide benzoïque, de l'acide cinnamique et de la *coumarine* (Gobley).

**VANILLIQUE**. adj. — *Acide vanillique* ($C^{16}H^8O^8$). Corps acide obtenu par oxydation de la vallinine ou de la coniférine. Cristallisable, fusible à 210°, volatil sans décomposition. Les sels alcalins sont cristallisés et très solubles dans l'eau.

**VANILLISME**. s. m. Accidents déterminés par la vanille chez les ouvriers qui la manipulent; ils consistent en prurit, éruption papuleuse, céphalalgie, vertige. On décrit aussi un *vanillisme alimentaire* résultant de l'ingestion de mets aromatisés à la vanille; il se traduit par des vomissements, de la diarrhée et des crampes.

**VANITEUX, EUSE**. adj. — *Monomanie vaniteuse*. V. Ambitieux.

**VANNES** (Eaux). Eaux impures qui proviennent des égouts, des fosses d'aisances, des fumiers, etc. V. Eau.

**VAPEUR**. s. f. [*vapor*, ἀτμός, all. *Dampf*, *Dunst*, angl. *vapour*, it. *vapore*, esp. *vapor*]. Ce mot a deux acceptions. Suivant les uns, il désigne tous les gaz produits par l'évaporation, qu'ils soient à l'état aériforme parfait ou déjà précipités dans l'air; suivant les autres, on ne doit l'appliquer qu'aux molécules liquides accumulées dans l'air dont elles troublent la transparence, et qui, résultant de la perte de calorique d'un gaz, n'ont point encore eu le temps de se réunir. V. Gaz et Tension. — *Vapeurs d'aniline*. Elles déterminent un empoisonnement véritable (Bergeron). Les troubles éclatent dès les premiers jours d'entrée de l'ouvrier à l'atelier, et se traduisent par de la céphalalgie, des vertiges, des lipothymies suivies d'un sentiment d'hébétude et de prostration; ou bien par de la torpeur congestive, un état ébrieux, de la dyspnée, de la somnolence; ou bien encore par des convulsions épileptiformes, des spasmes tétaniques, du tremblement, du délire, des irrégularités de la respiration, de la pâleur et de l'algidité de la peau, de la cyanose des lèvres et des extrémités, de la violence extrême alternant avec un abaissement des battements du cœur, un sentiment de fatigue. V. Aniline. — *Vapeurs de benzine*. Leur absorption cause une sorte d'ébriété, le sujet se sent étourdi, chancelle, cesse d'être maître de ses mouvements; puis se manifestent un indicible malaise, des sueurs profuses, et une lassitude extrême qui ne disparaît qu'au bout de plusieurs jours. La benzine produit encore aux mains et aux bras un léger tremblement, avec sensation

pénible de fourmillement et d'engourdissement. — *Vapeur de charbon de bois, de charbon de terre, de coke* et *vapeur de bois chauffé*. Nom donné au gaz et à la vapeur d'eau qui se dégagent et se mêlent à l'air lorsque ces corps brûlent dans de telles conditions que l'oxygène leur arrive en quantité insuffisante pour qu'il y ait combustion complète et formation d'eau et d'acide carbonique. L'air confiné vicié par ce mélange renferme surtout de l'azote (75 p. 100), et l'oxygène manque parce qu'il s'est combiné pour former de l'oxyde de carbone, de l'acide carbonique et de l'eau, quand il y a du bois qui brûle. On y trouve aussi un peu d'hydrogène carboné. Les proportions de gaz varient selon les conditions dans lesquelles se passe la combustion. Ce mélange de gaz et de vapeurs est incolore, mais répand une odeur spéciale (*odeur de charbon* ou de la *vapeur de charbon*). Tous ces gaz sont irrespirables, et un courant de vapeur de charbon, même en plein air, peut causer l'asphyxie. L'azote agit comme gaz simplement irrespirable; l'acide carbonique agit en empêchant la sortie et l'échange avec l'oxygène de ce même acide, dont les hématies du sang veineux sont imprégnées. L'oxyde de carbone se combine à l'hémoglobine, et forme avec ce corps une combinaison plus stable que l'oxyhémoglobine; aussi apporte-t-il une entrave absolue à l'hématose. L'hydrogène bicarboné agit comme gaz toxique, mais il est peu abondant. L'hydrogène protocarboné agit comme l'azote. — *Vapeurs médicamenteuses* V. VAPORISATION. — *Vapeurs mercurielles.* V. MERCURE et MERCURIEL. — V. BAIN *de vapeur* et DOUCHE *de vapeur*.

**VAPEURS.** s. f. pl. [all. *Winde*, angl. *vapeurs*, *winds*, it. *vapori*, esp. *vapores*]. L'hystérie et l'hypocondrie, que les anciens attribuaient à des vapeurs qu'ils supposaient partir de la matrice ou des hypocondres et s'élever jusqu'au cerveau. V. NÉVROSE. — *Vapeurs de rate.* Le spleen.

**VAPORARIUM.** s. m. V. ÉTUVE.

**VAPOREUX, EUSE.** adj. — *État vaporeux.* V. NÉVROSE.

**VAPORISATION.** s. f. [*vaporatio*, all. *Verdunstung*, angl. *vaporation*, *vaporisation*, it. *vaporisazione*, esp. *vaporisacion*]; Transformation d'un liquide en vapeurs; dégagement rapide de vapeurs qui a lieu au moment de l'ébullition (V. ÉBULLITION et ÉVAPORATION). Beaucoup de substances sont entraînées en suspension dans la vapeur d'eau lors même qu'elles ne sont pas volatiles, et à plus forte raison lorsqu'elles le sont, comme les essences. De là l'emploi en médecine des *vapeurs médicamenteuses* de beaucoup de plantes qu'on plonge dans l'eau maintenue en ébullition et dont on dirige la vapeur sur la partie malade, telles que les fosses nasales dans le coryza, l'arrière-gorge dans l'angine et diverses altérations du larynx, le col de l'utérus, diverses sortes d'ulcères, etc. Les solanées vireuses, les labiées, etc., sont surtout employées de cette manière.

**VAQUOIS.** s. m. [*Pandanus odoratissimus*]. Plante de la famille des pandanées, dont les spadices servent en parfumerie.

**VARAIRE.** s. m. Nom vulgaire du *veratrum*.

**VAREC.** s. m. [all. *Tang*, angl. *sea-weed*, it. *nave sommersa*, esp. *varec*, *ova*]. Nom donné, sur les côtes de l'Océan, ainsi que celui de *goémon*, à toutes les algues du genre *Fucus* qu'on y ramasse pour produire, par leur incinération, une soude de mauvaise qualité, et surtout pour en extraire les iodures et bromures alcalins du commerce. C'est à cause de l'iode qu'elles contiennent qu'on a recommandé d'en respirer les émanations en les répandant sur le sol des habitations des phtisiques. Le *varec vésiculeux* (*Fucus vesiculosus*, L.) a été préconisé contre les scrofules, le goitre, etc.; réduit en charbon dans un creuset, c'est l'*éthiops végétal* de quelques pharmacopées, employé dans les mêmes cas. Ce varec a aussi été préconisé contre l'obésité.

**VARIABILITÉ.** s. f. [all. *Veranderlichkeit*, angl. *variability*, it. *variabilità*, esp. *variabilidad*]. Propriété de présenter des variétés. — *Variabilité des espèces.* Elle présente à considérer trois cas distincts: 1° A partir de la deuxième génération, les hybrides végétaux reviennent fréquemment, lorsqu'ils sont doués de fertilité, à l'une des deux espèces dont ils sont sortis. Ce retour n'est cependant pas universel: on peut trouver dans une collection d'hybrides de même provenance et de seconde génération (ou d'une génération plus avancée), à côté d'individus qui rentrent dans le cadre des espèces productrices, des individus qui n'y rentrent pas, ou même qui diffèrent plus de ces dernières que n'en différaient les hybrides de première génération. On dit que la *variation est désordonnée* (Naudin), quand les individus issus d'hybrides constituent autant de variétés distinctes; 2° Dans les arbres fruitiers, les variétés sont individuelles, sans permanence, dès que cesse la greffe; 3° Quant aux espèces végétales pures, lorsqu'elles varient en vertu de leurs aptitudes innées et des conditions naturelles du milieu, elles le font d'une manière différente de celle qui est constatée dans les hybrides (Naudin). Tandis que chez ces derniers la forme passe, d'une génération à l'autre, à des variations individuelles, dans l'espèce pure la variation naturelle tend à se perpétuer et à faire race ou seulement variété proprement dite. En aucun cas la variabilité ne se montre indéfinie, jamais elle ne produit des types stables, susceptibles de donner à leur tour des variétés et d'être considérés comme des espèces nouvelles dérivant d'une autre ou de deux autres, et venant se surajouter à celles qui existent déjà. Il n'y a donc pas là un mode naturel de formation d'espèces. Jamais la variabilité des espèces ne conduit à obtenir de l'une d'elles, naturellemeut ou pathologiquement, une transformation d'un ou plusieurs individus en individus semblables à ceux d'une autre espèce naturelle, voisine ou éloignée. On ne connaît pas encore d'exemple de transmutation d'une espèce en une autre, ni de création d'une ou plusieurs espèces d'une organisation plus parfaite.

**VARIATION.** s. f. V. VARIABILITÉ.

**VARICE.** s. f. [*varix*, κιρσός, all. *Krampfader*, angl. *varix*, it. *varice*, esp. *variz*]. Dilatation permanente et morbide d'une veine. La varice offre l'apparence d'une nodosité molle, inégale, liquide, noirâtre ou bleuâtre, sans pulsation, cédant facilement à l'impression du doigt, reparaissant dès que l'on cesse la compression. Ces dilatations sont tantôt circonscrites, en forme d'ampoules: ces *varices ampullaires* sont dites *circonférencielles* ou *latérales* suivant que la veine est dilatée sur toute sa circonférence ou seulement sur un côté. Tantôt elles sont allongées, étendues à une certaine partie du trajet de la veine: ces *varices cylindroïdes* sont dites *serpentines* ou *rectilignes* suivant qu'elles décrivent ou non des sinuosités. Les dilatations variqueuses sont sous-cutanées ou sous-muqueuses. On les observe particulièrement dans: 1° les veines superficielles des membres abdominaux, la saphène interne surtout (fig. 829); 2° les veines hémorroïdales (V. HÉMORROIDE); 3° les veines spermatiques (V. VARICOCÈLE); 4° les veines de la vulve et du vagin; plus rarement dans les veines des autres régions. Dans les veines variqueuses, l'épaississement de la paroi est dû à l'hypertrophie de la portion interne de la membrane moyenne, par suite du développement anormal de tissu conjonctif en ce point; il s'agit donc d'une phlébosclérose qui, partie de la tunique moyenne, envahit peu à peu toute la paroi (Cornil). Cet état des veines retentit bientôt sur les tissus voisins: la peau et le tissu sous-cutané qui sont épaissis et indurés, les muscles qui sont envahis par le tissu conjonctif, les artères qui sont souvent atteintes

concomitamment d'artériosclérose, les nerfs qui présentent de la névrite interstitielle. Toutes ces lésions expliquent le développement sous une minime influence des eczémas et ulcères variqueux sur les membres malades. Le développement des varices est facilité par toutes les causes mécaniques

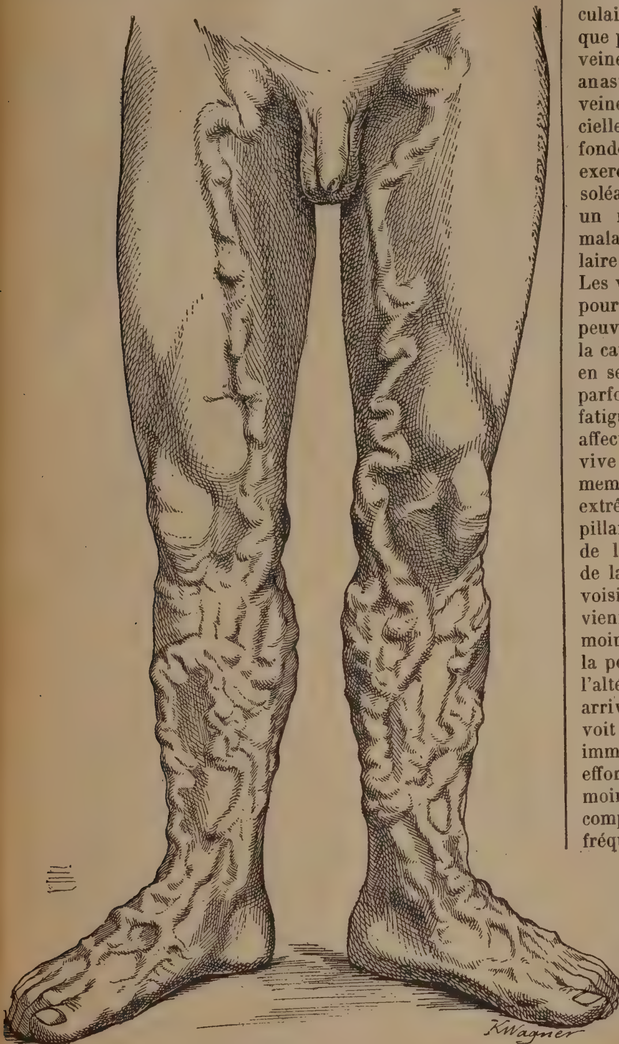



Fig. 829. — *Varices* du membre inférieur.

qui gênent la circulation en retour, principalement dans les membres inférieurs, ou dans la veine cave inférieure : tel est le cas de la grossesse; néanmoins, on doit faire jouer un rôle à une prédisposition particulière que présentent certains individus, prédisposition le plus souvent héréditaire. On a incriminé aussi l'arthritisme, bien que les varices soient plus fréquentes dans la classe ouvrière où l'arthritisme est moins répandu et moins développé que dans la classe aisée. Enfin, parfois, les varices sont dues à une cause purement locale, comme une phlébite antérieure. Les varices des membres inférieurs n'affectent aucune prédilection pour l'un ou l'autre côté. Elles ne débutent jamais, lorsqu'elles sont spontanées, par le tronc de la saphène interne, mais bien par les branches secondaires et anastomotiques. La saphène elle-même reste souvent normale, plus souvent encore s'atrophie au moins au niveau de la jambe, quand le membre tout entier est couvert de dilatations veineuses. Le siège primitif de la phlébectasie réside dans les veines profondes, dans les veines intramusculaires du mollet, le plus souvent; c'est sur elles d'abord que porte la dilatation; de là elle se prolonge dans les veines sous-cutanées. Cette propagation se fait par les voies anastomotiques étendues des veines superficielles aux veines profondes. Toutes les fois que des varices superficielles existent, il y a en même temps des varices profondes : la réciproque n'est pas vraie. La constriction exercée sur les veines intramusculaires par l'anneau du soléaire et les anneaux aponévrotiques musculaires joue un rôle initial considérable dans la production de la maladie. En second lieu, prend place l'insuffisance valvulaire, dont l'importance est également très considérable. Les varices, qui, à un état de dilatation médiocre, ne sont pour les malades que la source de faibles incommodités, peuvent, quand elles ont acquis un grand volume, devenir la cause d'accidents plus ou moins graves, surtout quand, en se groupant, elles forment une masse veineuse appelée parfois improprement *tumeur variqueuse*. Alors la moindre fatigue, le moindre exercice, détermine dans le membre affecté de l'engourdissement et une douleur plus ou moins vive; toutes les causes qui activent la circulation dans ce membre produisent aussi de la douleur et une turgescence extrême des veines. La turgescence, en s'étendant aux capillaires, amène dans le tissu cellulaire et dans la peau de l'empâtement, de l'œdème, de l'induration, résultant de la compression exercée sur les vaisseaux lymphatiques voisins des veines dilatées; les téguments infiltrés deviennent violacés et adhèrent à la veine sous-jacente. Le moindre frottement détermine, sur le tissu conjonctif ou la peau ainsi altérés, une ulcération très rebelle, à cause de l'altération primitive des tissus. Les nodosités variqueuses arrivent à n'être plus recouvertes que par l'épiderme. On voit alors une petite tache noire, indice d'une perforation imminente qui s'effectuera sous l'influence du moindre effort, et pourra donner lieu à une hémorragie plus ou moins abondante, dont on se rendra facilement maître par la compression du membre. La phlébite est une complication fréquente des varices; celles-ci deviennent alors dures, rondes et douloureuses. Elle se termine le plus souvent par résolution. L'inflammation se propage parfois aux parties voisines; il se produit un véritable phlegmon qui peut suppurer. Le *traitement* des varices doit, en général, se borner aux *palliatifs*, tels que la compression à l'aide de bandes de flanelle, ou mieux de bas à varices. La compression doit être faite depuis les orteils jusqu'à l'endroit où les varices cessent, c'est-à-dire, suivant les cas, au-dessus ou au-dessous du genou. On recommandera aux malades d'éviter toute constriction trop marquée du thorax, de même qu'aux prédisposés on déconseillera l'usage des jarretières. Les bandes, les bas et la peau elle-même devront être tenus dans un état de propreté absolue afin d'éviter les infections et les irritations de la peau, points de départ fréquents des eczémas et des ulcères. La *cure radicale* des varices nécessite une opération; elle devra être tentée quand les varices donnent naissance à des hémorragies, quand elles sont assez volumineuses pour empêcher la marche et le travail, quand il existe des ulcères étendus. Parmi ces procédés, le seul que l'on emploie aujourd'hui est la *ligature*, qui donne d'assez bons résultats, bien que la perméabilité du vaisseau puisse se rétablir; à la ligature simple, on préfère souvent la ligature en étages qui consiste à poser toute une série de ligatures sur la même

veine. Souvent on combine la ligature avec la résection d'un paquet variqueux. Toutes ces opérations faites sous le couvert de l'asepsie n'offrent aucun danger. Quant aux anciens procédés, cautérisation par les caustiques chimiques ou par le cautère actuel, acupuncture, galvanopuncture, injections intra ou extra-veineuses de perchlorure de fer, d'ergotine, etc., ils doivent être proscrits. — *Varice anévrysmale*. V. ARTÉRIOSO-VEINEUX. — *Varice artérielle*. V. ANÉVRYSME *cirsoïde* et VASCULAIRE (*Tumeur*). — *Varice lymphatique*. V. LYMPHANGIECTASIE. — *Varices vésicales*. Cordons noueux, de la grosseur d'une plume d'oie, que l'on rencontre aux faces antérieure et postérieure de la vessie sous le péritoine; quelques-unes sont pour ainsi dire incrustées dans les parois vésicales mêmes, et se distinguent, par leurs nodosités, des fibres charnues qui les recouvrent en plusieurs endroits. Là où des pelotons variqueux se dessinent à la surface de l'organe, la dissection a montré (Triquet) les tuniques veineuses triplées d'épaisseur; la membrane interne, très épaisse, se laisse déchirer en lambeaux par la moindre traction; de longs caillots tapissent leur intérieur. Arrivées à l'extrémité antérieure et postérieure de la vessie, ces veines dilatées s'enfoncent dans la prostate. Au niveau de l'orifice vésical, une dilatation variqueuse peut obturer complètement l'orifice d'écoulement de l'urine; dans les efforts que fait le malade pour uriner, elle s'applique sur l'orifice, poussée en avant par les fibres musculaires sur lesquelles elle repose. Les vaisseaux variqueux de la vessie peuvent se rompre, rupture souvent occasionnée par la présence d'une pierre dans ce viscère. Quand le gonflement variqueux s'accompagne de symptômes inflammatoires, on peut y remédier par le repos au lit, les boissons adoucissantes prises en petites quantités, des ventouses à l'épigastre, et enfin par les sondes élastiques qui, au moyen de la pression qu'elles exercent sur les vaisseaux variqueux du col de la vessie, les affaissent. — *Bas à varices* (fig 830). Bas en tissu élastique, en coutil, en peau de chien, etc., dont l'usage est recommandé aux sujets atteints de varices des membres inférieurs, et qui ont pour effet de fournir un point d'appui au système veineux de ce membre, d'y rendre la circulation partout égale, de faire cesser la distension de la peau, et de prévenir l'ulcération.



Fig. 830. — Bas à *varices*.

**VARICELLE**. s. f. [*varicella, variolæ spuriæ*, all. *Wasserpocken, Spitzblattern, Schafpocken, Schweinspocken, Hühnerpocken*, angl. *chicken-pox, water-pox*, it. *varicella*, esp. *viruelas locas*; *petite vérole volante*]. Maladie contagieuse et épidémique caractérisée par un exanthème bulleux spécial et une allure le plus souvent bénigne. La varicelle a été longtemps confondue avec la variole, et considérée comme une forme bénigne de cette maladie; cette erreur, bien que combattue par de nombreux auteurs, s'est propagée jusqu'au milieu du XIX$^e$ siècle, et il a fallu l'autorité de Trousseau pour distinguer définitivement la varicelle des formes atténuées de la variole. Chacune de ces maladies est due à un virus distinct; elles n'ont entre elles rien de commun, qu'une vague ressemblance symptomatique; aussi la vaccine, qui préserve contre la variole, n'a-t-elle aucun pouvoir préventif contre la varicelle. C'est une maladie très fréquente dans l'enfance; il est rare qu'un enfant y échappe; aussi, étant donné qu'elle ne récidive pas, on l'observe exceptionnellement chez l'adulte. La période d'incubation est longue, elle atteint quatorze jours en moyenne; dans le cas de varicelle inoculée, cette période est réduite à huit jours. L'invasion se traduit par quelques phénomènes généraux, parfois si légers qu'ils passent complètement inaperçus : un peu de malaise, une fièvre légère, et au bout de vingt-quatre à quarante-huit heures apparaît l'éruption. Celle-ci se fait par poussées successives, si bien que l'on peut voir sur une même région du corps des éléments à des stades de développement différents; elle n'affecte pas une marche régulière, ni de localisation prédominante à la figure, et ce sont là déjà deux caractères distinctifs importants avec la variole. Chaque élément débute par une tache rouge qui se transforme bientôt en papule sur laquelle apparaît au bout de quelques heures la vésicule. Celle-ci devient assez volumineuse, et acquiert la dimension d'un pois ou d'une lentille et une forme oblongue. Elle renferme un liquide clair qui se teinte légèrement le deuxième jour; elle commence à se dessécher par son centre, si bien qu'elle peut avoir à un moment donné un aspect ombiliqué; le troisième jour après son apparition elle se dessèche complètement, et la croûtelle formée ne tarde pas à tomber. A ce moment les phénomènes généraux, s'ils existaient, ont disparu; parfois pourtant, un léger accès fébrile accompagne chaque poussée. La période d'éruption dure une dizaine de jours, rarement plus. Des vésicules peuvent se montrer sur les muqueuses, buccale, pharyngée, conjonctivale, vulvaire. Les formes anormales comprennent les variétés *bulleuse* et *pemphigoïde*, dans lesquelles les vésicules deviennent considérables; la forme *papuleuse*, dans laquelle la plupart ou même tous les éléments restent à l'état de papules; la forme *suppurée*; la varicelle *gangreneuse*, qui est la forme maligne de la maladie, rare et ordinairement mortelle; la varicelle *hémorragique*, où les vésicules se remplissent de sang et où des pétéchies apparaissent sur les téguments. Enfin dans quelques cas on voit survenir un rash le plus souvent scarlatiniforme, avant ou plus souvent en même temps que l'éruption vésiculeuse. Parmi les complications il faut signaler la néphrite, qui n'est pas exceptionnelle, et la laryngite, due à la localisation de l'exanthème sur le larynx et pouvant nécessiter la trachéotomie ou le tubage. Ainsi, bien que le pronostic soit le plus souvent extrêmement bénin, il est assombri par la possibilité de complications dangereuses. Le diagnostic avec la variole se fera par l'aspect des éléments, leur âge différent, leur superficialité : les vésicules varicelliques ne sont pas en effet enchâssées profondément dans le derme comme le sont les pustules de la variole; enfin la marche de l'éruption est différente dans les deux cas. Il faudra se rappeler qu'il y a des varioles où le nombre des éléments est restreint et des varicelles où il est considérable, certains éléments pouvant être confluents. Mais l'analyse exacte des caractères de l'éruption permettra toujours de faire le diagnostic avec certitude. Le traitement consistera à maintenir le malade à la chambre, à prescrire un régime alimentaire convenable, à calmer le prurit, s'il y en a, avec des applications de poudres inertes, enfin à isoler le malade pour empêcher la contagion. Il sera bon d'examiner l'urine de manière à ne pas laisser échapper l'albuminurie et à traiter cette complication, si elle se présente, suivant les méthodes ordinaires.

**VARICOCÈLE**. s. m., et mieux s. f. [*varicocele*, de *varix*, varice, dilatation d'une veine, et κήλη, tumeur : petite tumeur formée par la dilatation d'une veine; all.

*Krampfaderbruch*, angl., it. et esp. *varicocele*]. D'après cette étymologie, le nom de *varicocèle* devrait s'appliquer indifféremment à toute espèce de varices; cependant on ne le donne qu'aux dilatations variqueuses des veines du scrotum et du cordon testiculaire, et plus spécialement à ces dernières, les dilatations des veines du scrotum portant le nom de *cirsocèle*. Les varices des veines du cordon testiculaire, ou *varicocèle*, sont caractérisées par une tumeur molle, pâteuse, d'une consistance comparable à celle d'une ficelle ou d'un paquet de vers, à nodosités multiples, s'élevant du bord supérieur du testicule, et s'étendant jusqu'au niveau de l'orifice inférieur du canal inguinal, à travers lequel elle se prolonge quelquefois jusqu'aux régions lombaires. Lorsque la maladie est ancienne, on observe de petites masses irrégulières et dures, produites par le pelotonnement des veines, dans lesquelles la fibrine du sang s'est concrétée faute de circulation. Quelquefois le volume de la tumeur et le tiraillement qu'elle détermine causent l'atrophie du testicule. L'impuissance que l'on observe dans certains cas paraît être d'ordre psychique et en rapport avec l'état de neurasthénie que présentent souvent ces malades. L'usage du suspensoir, dès le début, est indispensable et suffit souvent. Une opération n'est nécessaire que quand la tumeur est volumineuse ou très douloureuse. Celle-ci consiste soit dans la ligature des paquets variqueux, soit dans la résection du scrotum; ces deux opérations faites avec asepsie n'offrent aucun danger. Quand on fait la ligature des veines, on devra isoler celles-ci du canal déférent et si possible de l'artère spermatique; souvent l'artère est liée avec les veines, on peut voir alors le testicule s'atrophier. La résection du scrotum ne comporte pas de pareils aléas; elle doit être large; il faut ensuite lier les vaisseaux et suturer les deux lèvres de la plaie (fig. 831). — *Varicocèle symptomatique*. Varicocèle siégeant à droite, indiquant l'existence d'une tumeur du rein (Guyon): la tumeur, comprimant le plexus veineux spermatique au moment de son embouchure dans la veine rénale, entraîne la dilatation des veines situées en amont. — *Varicocèle tubo-ovarien*. Dilatation variqueuse des veines du ligament large: il donne lieu à des douleurs souvent assez vives; il guérit en général en même temps que les lésions utérines qui en sont la cause.

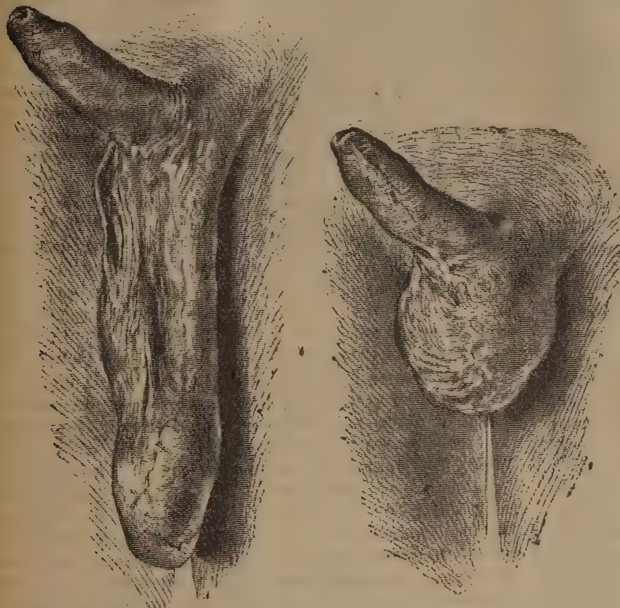


Fig. 831. — *Varicocèle* avant et après l'opération.

**VARICOMPHALE.** s. m. [*varicomphalus*, de *varix*, varice, et ὀμφαλός, ombilic; all. *Krampfadernabel*, angl. *varicomphalus*, it. *variconfalo*, esp. *varicomfalo*]. Tumeur variqueuse ayant son siège à l'ombilic.

**VARIÉTÉ.** s. f. [*varietas*, all. *Varietät*, *Abart*, *Spielart*, angl. *variety*, it. *varietà*, esp. *variedad*]. En anatomie, groupe d'individus de même espèce qui diffèrent, par la conformation extérieure, le volume, les propriétés optiques ou autres propriétés secondaires, des échantillons choisis comme types de l'espèce. Cette définition s'applique à toutes les parties qui constituent l'organisme sans distinction, depuis l'organisme lui-même jusqu'aux principes immédiats. || En biotaxie, *variété*, groupe d'individus de même espèce qui diffèrent par la forme extérieure, le volume, la couleur ou autres propriétés secondaires, sans que ces différences se perpétuent par la génération, sauf dans un très petit nombre de circonstances déterminées et généralement identiques (V. Espèce, Individu et Race). Ces différences, qui peuvent provenir de causes diverses, telles que l'âge, le sexe et la localité, repassent par la génération au type de l'espèce, ou du moins ne jouissent pas d'une longue durée. Une variété est une anomalie légère qui ne met obstacle à l'accomplissement d'aucune fonction, et de laquelle il ne résulte point de difformité (V. Variabilité).

**VARIOLARINE.** s. f. [all. *Variolarin*, angl. *variolarine*, it. et esp. *variolarina*]. Matière cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, que Robiquet a trouvée, avec l'*orcine*, dans l'orseille (*Variolaria dealbata*, Acharius), et qui n'est probablement que l'acide lécanorique.

**VARIOLE.** s. f. [*variola*, *febris variolosa*, de *varius*, tacheté, moucheté; all. *Blattern*, *Pocken*, angl. *small pox*, it. *vajuolo*, esp. *viruela*; *petite vérole*]. Maladie générale, contagieuse et épidémique, caractérisée par une éruption d'aspect particulier, constituée par des papulo-vésicules qui dans la plupart des cas se transforment en pustules et par des phénomènes généraux plus ou moins graves qui marchent en général de pair avec les symptômes cutanés. Les meilleures descriptions en ont été données par Rhazès au IXe siècle, Sydenham au XVIIe et Trousseau au XIXe siècle. C'est par la contagion qu'elle se propage, contagion directe du malade aux individus sains qui l'entourent, ou contagion indirecte par transport de particules chargées de germes pathogènes, en particulier des croûtes qui résultent de la dessiccation des pustules. La durée de la période d'*incubation*, pendant laquelle aucun symptôme morbide n'est apparent, est de neuf à douze jours. Puis vient la *période d'invasion*, qui a une durée de trois jours pleins et même de quatre dans la variole discrète, de deux à trois dans la variole confluente: cette période est marquée, au début, par un frisson violent, quelquefois par des convulsions chez les enfants; par une fièvre élevée avec céphalalgie, anorexie, soif vive, constipation, vomissements bilieux, et surtout douleurs lombaires caractéristiques. A cette période succède celle d'*éruption*, dont les phénomènes varient suivant qu'elle est discrète ou confluente. Quand les pustules sont abondantes à la face seulement, la variole est dite *cohérente*; quand elles sont disposées par plaques, séparées par de grands espaces de peau saine, elle est dite

*en corymbes.* Dans la *variole discrète*, on voit apparaître, du troisième au quatrième jour, des petits boutons rouges, isolés, distincts, semblables à des morsures de puces, et occupant d'abord la face, puis les bras, la poitrine, et toutes les autres parties du corps. La fièvre diminue momentanément dès que l'éruption paraît. Les papules d'abord arrondies et acuminées se transforment bientôt en vésicules remplies de sérosité limpide et entourées d'une auréole rouge. Ces vésicules grandissent pendant un jour ou deux; leur sommet présente une sorte d'aplatissement suivi d'une dépression ombiliquée. En même temps une éruption analogue apparaît sur les muqueuses, principalement buccale et pharyngée. Le septième ou le huitième jour de la maladie commence la *période de suppuration* : le contenu des vésicules devient opaque, et bientôt franchement purulent; les boutons s'agrandissent encore, la peau dans les intervalles se tuméfie; cette tuméfaction est surtout marquée au niveau de la face et des paupières; elle détermine une douleur tensive particulièrement au cuir chevelu, où le tissu cellulaire ne peut se laisser distendre par l'œdème. La suppuration commence par la face, pour s'étendre ensuite à tout le corps. Les symptômes généraux que s'étaient amendés pendant la période précédente reparaissent à ce moment, la fièvre qui avait presque disparu revient et atteint souvent un degré plus élevé que pendant la période d'invasion ; le pouls s'accélère, les urines diminuent; consécutivement à la rétention de l'eau qui se fait dans l'organisme, le poids du corps, qui avait légèrement fléchi au moment où la température baissait, remonte (Garnier et Sabaréanu) (fig. 832). Dans les formes ordinaires, cette fièvre secondaire dure peu; elle baisse du dixième au douzième jour; à ce moment, les boutons se flétrissent, souvent leur centre s'affaisse, c'est l'*ombilication secondaire*, et la *période de dessiccation* commence. La tuméfaction diminue; les croûtes se forment sur la face et tombent vers le quatorzième ou quinzième jour; celles des autres régions du corps tombent successivement un, deux ou trois jours plus tard; et il reste de petites taches brun rougeâtre qui s'effacent lentement, et laissent à leur place de petites cicatrices irrégulières et persistantes. —

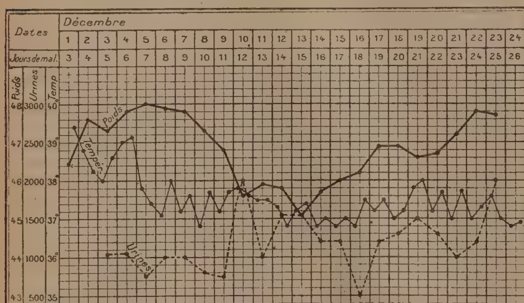



Fig. 832. — *Variole* cohérente. Femme de 36 ans. Guérison.

Dans la *variole confluente*, les phénomènes de la période d'*invasion* se manifestent souvent avec une effrayante intensité. L'*éruption* apparaît dès la fin du deuxième jour, et ne s'accompagne pas de défervescence, ou du moins celle-ci est peu marquée. L'éruption occupe d'abord la face, puis elle envahit toute la surface du corps, et se propage aux membranes muqueuses, conjonctive, muqueuses buccale, laryngée, bronchique. A la face la peau est uniformément rouge et tuméfiée, en raison de la confluence des zones érythémateuses qui entourent chaque papule. Bientôt apparaissent les vésicules qui sont au début fort petites, puis se réunissent en formant de vastes phlyctènes remplies d'un liquide légèrement louche. L'éruption sur les muqueuses est moins intense; la langue est boursouflée, la voix est rauque; quelquefois elle s'éteint complètement. La *suppuration* commence le sixième ou le septième jour. A ce moment le malade est presque méconnaissable, tellement la figure est boursouflée; la face est recouverte de vastes ampoules purulentes, la bouche est entr'ouverte et laisse échapper la salive dont la quantité est augmentée, les fosses nasales sont obstruées, la déglutition est impossible, la respiration gênée. Les symptômes généraux sont à leur maximum, la fièvre atteint 40° et 41°; les urines sont rares, l'insomnie est complète, le pouls rapide. La mort arrive fréquemment à cette période, du dixième au quinzième jour de la maladie (fig. 833). Si le malade résiste, la *dessiccation* commence à la face vers le onzième ou douzième jour, aux extrémités du quatorzième au quinzième. La tuméfaction diminue; il se forme une sorte de vaste croûte brunâtre, d'odeur infecte, qui tombe du cinquième au sixième jour, à compter de l'époque de sa formation, et qui est remplacée par des écailles qui se renouvellent plusieurs fois. La *desquamation* commence vers le vingtième ou vingt-cinquième jour et ne se termine qu'un mois ou un mois et demi plus tard. Les symptômes généraux ont une intensité qui est directement en rapport avec celle des symptômes locaux : peu marqués dans la variole discrète, ils le sont davantage dans la forme cohérente et dans celle qu'on appelle parfois cohérente confluente, et ils atteignent leur maximum dans la forme confluente. Dans tous les cas, qu'elle soit grave ou bénigne, la maladie évolue en deux périodes: une première qui aboutit à l'éruption vésiculeuse, et une deuxième qui coïncide avec la suppuration et se termine par la dessiccation; il semble que l'organisme ait besoin d'un double effort pour rejeter le parasite de la variole; il ne lui suffit pas de l'avoir relégué dans les téguments, là encore le parasite est nuisible, il faut un nouvel envoi de leucocytes et la suppuration des vésicules pour qu'il soit définitivement vaincu. C'est dire que la suppuration est bien due à l'agent même de la variole et non à des microbes d'infection secondaire; c'est du reste ce qu'a démontré Weil par l'étude de la formule leucocytaire de la pustule variolique. La *variole hémorragique* est la forme la plus grave de cette infection; elle est due au même agent pathogène que la variole suppurée, mais cet agent a acquis une virulence excessive et trouve un terrain particulièrement réceptif. Dans la variole hémorragique d'emblée, on observe les phénomènes ordinaires de la période d'invasion, mais à leur plus haut degré d'intensité; un *rash* purpurique ou *astacoïde* et quelques papulo-vésicules se montrent; il y a des épistaxis, des hématuries, des hémorragies gingivales, sous-conjonctivales, pharyngées, et la mort arrive en quelques jours sans que l'éruption ait eu le temps d'évoluer; quelquefois même la mort est plus précoce: aucune papule ne peut être constatée, tous les phénomènes cutanés se bornent au rash (*purpura variolosa* de certains auteurs allemands), ou même le rash manque; dans cette forme foudroyante, dont la durée n'est guère que de vingt-quatre à trente-six heures, on trouve à l'autopsie des suffusions sanguines sur les séreuses et dans les viscères.

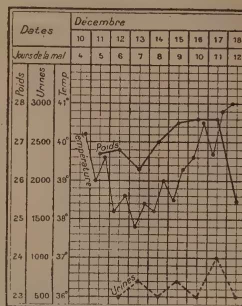



Fig. 833. — *Variole* confluente. Mort au 12e jour. Enfant de 11 ans.

Moins spéciale est la variole hémorragique secondaire; dan ce cas, les hémorragies apparaissent seulement au moment de l'éruption ou pendant la suppuration. Le diagnostic de la variole hémorragique primitive est toujours très difficile, on y songera en temps d'épidémie; celui de la variole suppurée ordinaire sera facile au moment de l'éruption, on devra le faire aussitôt que possible pour isoler les malades. Enfin on fera le diagnostic des différentes complications qui peuvent se montrer au cours de la maladie, qui retardent la convalescence, assombrissent le pronostic et laissent parfois des lésions irrémédiables. Le diagnostic est souvent rendu difficile au début, par l'apparition des *rash* (V. ce mot), qui présentent, d'après Roger et Weil, six variétés; érythémateux, ortié, morbilliforme, scarlatiniforme, purpurique, astacoïde, ce dernier n'étant qu'une variété du rash purpurique. Certains auteurs décrivent en plus un rash érysipélateux. — Le traitement de la variole est purement symptomatique; dans la forme discrète on se contente des boissons abondantes, auxquelles on peut joindre quelques aliments légers, en surveillant l'état des urines. Dans les formes plus graves, on aura recours aux bains tièdes ou froids, aux stimulants, alcool, caféine, huile camphrée et pepsine; là encore l'alimentation précoce donnera de bons résultats. Le chlorure de calcium sera donné chaque fois qu'il y aura tendance aux hémorragies. On fera de plus des applications légèrement antiseptiques sur la peau. Mais il est à peu prés impossible d'éviter la suppuration et les cicatrices consécutives. Quand les pustules ne seront pas trop abondantes, on pourra les ouvrir une à une avec une aiguille flambée, et les toucher avec un peu de teinture d'iode ou d'eau phéniquée faible.

**VARIOLÉ, ÉE.** adj. Qui a ou qui a eu la variole.

**VARIOLEUX, EUSE.** adj. et s. [angl. *variolous*, it. et esp. *varioloso*]. Qui concerne la variole; qui en est atteint: *orchite varioleuse, ovarite varioleuse.* — *Fièvre varioleuse.* V. Variole.

**VARIOLIFORME.** adj. [all. *pockenartig*, angl. *varioliform*, it. et esp. *varioliforme*]. Qui ressemble à la variole : *pustule varioliforme.* — *Acmé varioliforme de Bazin.* V. Molluscum *contagiosum.*

**VARIOLIQUE.** adj. [de *variola*, petite vérole; angl. *variolic*, it. et esp. *variolico*]. Qui a rapport à la variole.

**VARIOLISATION.** s. f. Inoculation de la variole, pratiquée dans un but prophylactique. Cette méthode, employée depuis longtemps en Chine, pénétra en Perse, puis en Turquie, d'où lady Montague la rapporta en Angleterre en 1721. Elle a été abandonnée depuis la découverte de la vaccine.

**VARIOLOÏDE.** adj. et s. f. [de *variola*, variole, et εἶδος, forme, ressemblance : all. et angl. *Varioloid*, it. et esp. *varioloide*]. Forme atténuée de la variole, dans laquelle la guérison se produit sans qu'il y ait eu de période de suppuration. Elle survient le plus souvent chez les individus antérieurement vaccinés, et qui ont gardé une certaine immunité. La période d'invasion peut être marquée par des phénomènes aussi graves que celle de la variole ordinaire; la fièvre tombe dès que l'éruption apparaît et elle ne revient pas; l'éruption est discrète, rarement cohérente: les vésicules se dessèchent en deux ou trois jours sans avoir suppuré.

**VARIOLOSE.** s. f. Nom donné parfois à l'ensemble des maladies et des complications morbides qui se rattachent à la variole; telle est la variole qui atteint le fœtus, quand la mère en est affectée pendant les septième, huitième et neuvième mois de la grossesse. Si la mère est atteinte dans les mois antérieurs sans qu'il y ait avortement, l'enfant naît réfractaire à la variole et à la vaccine. L'évolution variolique et l'incubation se font plus lentement pendant la grossesse qu'après la naissance. Dans le cas de grossesse double, un seul fœtus peut être variolé.

**VARIOLO-VACCIN.** s. m. Vaccin obtenu en inoculant la variole à la vache. Le virus varioleux se transformérait en virus vaccinal dans l'organisme de la vache, et, repris sur cet animal, il donnerait la vaccine. Pour beaucoup d'auteurs, la variole inoculée à la vache donne une éruption différente de la vaccine, et le virus varioleux reporté chez l'homme même après plusieurs passages chez l'animal, donnerait toujours la variole et jamais la vaccine.

**VARIOLO-VACCINE.** s. f. Maladie obtenue chez la vache par inoculation du virus varioleux; elle serait identique à la vaccine, d'après certains auteurs.

**VARIQUEUX, EUSE.** adj. [*varicosus*, κιρσοειδής, all. *krampfaderig*, angl. *varicose*, it. et esp. *varicoso*]. Qui a rapport aux varices, qui en est affecté ou qui en dépend : *anévrysme variqueux, tumeur variqueuse, ulcère variqueux.* — *Veine variqueuse.* Celle qui est le siège de varices.

**VAROLE** (anatomiste italien, 1543-1576). — *Pont de Varole.* V. Protubérance *annulaire.*

**VARUS.** adj. et s. m. [*varus*, cagneux]. V. Pied *bot.*

**VARUS.** s. m. [*varus*, ἴονθος]. Nom générique donné par Alibert à des maladies diverses, telles que l'acmé, la mentagre, les tannes du visage, etc.

**VAS** [mot latin, au pluriel *vasa*]. — *Vas aberrans.* Nom donné à plusieurs diverticules du canal de la queue de l'épididyme terminés en cul-de-sac. Il existe ordinairement un de ces diverticules en forme de cul-de-sac ouvert dans le *rete testis*, c'est le *vas de Roth*, et un autre qui a plusieurs centimètres de longueur et qui remonte un peu le long du cordon testiculaire : c'est le *vas aberrans de Haller.* V. Corps *de Wolff.* — *Vasa aberrantia.* Conduits biliaires arrêtés dans leur évolution que l'on rencontre à la surface du foie, en particulier au voisinage du ligament triangulaire. — *Vasa breviora.* V. Court. — *Vasa recta.* Les *canaux droits du testicule.* — *Vasa vasorum.* Petits vaisseaux qui se distribuent dans la tunique externe des artères et dans les parois des veines. — *Vasa vorticosa.* V. Choroïde.

**VASCULAIRE.** adj. [de *vasculum*, petit vase, vaisseau; angl. *vascular*, it. *vascolare*, esp. *vascular*]. Qui est relatif aux vaisseaux, particulièrement aux vaisseaux sanguins. — *Canalicules* ou *conduits vasculaires des os.* V. Osseux. — *Murmure vasculaire.* V. Souffle. — *Système vasculaire.* Ensemble des vaisseaux sanguins et lymphatiques. Si l'on excepte les portions de ce système qui sont à l'état de *sinus* et de *capillaires* à une seule tunique, toutes ses parties sont douées de contractions péristaltiques continuelles (et antipéristaltiques également chez divers invertébrés sur un même conduit). L'appareil toujours plein de liquide est en voie de contractions continues pour l'ensemble du système, mais alternatives sur chaque point de son étendue; si bien que tel vaisseau reste au repos avec dilatation réplétive, pendant que l'autre se resserre : resserrement qui, du reste, ne va jusqu'à l'oblitération momentanée complète du canal que sur tels ou tels capillaires. Les contractions du cœur lui-même, bien que brusques et énergiques, ne perdent pas leur caractère péristaltique et n'amènent jamais l'évacuation absolue du liquide de chaque cavité. — Le *système vasculaire à sang rouge* est l'ensemble des vaisseaux que le sang rouge parcourt pour se rendre du système capillaire pulmonaire au système capillaire général. Il commence aux origines des veines pulmonaires, qui prennent dans le poumon le sang artérialisé par la respiration; il comprend les veines pulmonaires, l'oreillette et le ventricule gauches du cœur, l'aorte et ses nombreuses divisions et sous-divisions. Le *système vasculaire à sang noir* commence où finit le précédent, dans le système capillaire général : il comprend toutes les veines, depuis leur origine au sein des tissus jusqu'à leur abouchement dans l'oreillette droite du cœur,

puis cette oreillette et le ventricule droit du cœur, l'artère pulmonaire et ses branches, et se termine dans le système capillaire du poumon. La division du système vasculaire en *système artériel*, *système capillaire* et *système veineux* est préférable et la seule rationnelle anatomiquement. — *Système vasculaire lymphatique*. V. Lymphatique. ‖ *Tumeurs vasculaires* [*tumeurs érectiles*, *angiomes*]. L'expression *tumeur érectile* est inexacte, en ce qu'elle fait croire, à tort, à la production d'un tissu morbide anatomiquement et physiologiquement analogue à celui de tissu érectile. L'examen anatomique des tumeurs susceptibles de s'*ériger* dans quelques circonstances pour revenir ensuite sur elles-mêmes montre en effet qu'elles n'ont pas toujours la structure du tissu érectile normal (V. Érectile). Si, d'autre part, on tient à rapprocher les unes des autres toutes ces tumeurs, parce qu'elles deviennent turgescentes lorsqu'on les place dans une situation déclive et qu'on comprime les veines qui en rapportent le sang, ou encore parce que celles de la tête se gonflent durant la congestion céphalique amenée par la colère, la douleur, etc., l'anatomie montre que des tumeurs de nature très diverse sont dans ce cas. La physiologie montre également qu'il n'y a rien d'uniforme dans ces causes de turgescence, qui puisse être comparé à ce que présente d'uniforme et de constant le mécanisme de l'érection. V. Érection. — A ces divers points de vue, le terme de *tumeurs vasculaires* serait préférable à celui de *tumeurs érectiles*, qui convient à quelques tumeurs formées par des vaisseaux, mais non à toutes. Celui d'*angiomes* s'applique particulièrement aux tumeurs formées par des vaisseaux de nouvelle formation : il exclut donc celles qui, comme les anévrysmes artériels ou artérioso-veineux, sont uniquement constituées par la dilatation de vaisseaux anciens. Cependant il est d'usage de rapprocher des angiomes les dilatations des petites artères connues sous le nom d'anévrysmes cirsoïdes : de là deux espèces de tumeurs vasculaires, les simples dilatations artérielles, et les angiomes ou tumeurs vasculaires proprement dites. — 1° *Tumeurs vasculaires par dilatation artérielle*, dites *anévrysmes cirsoïdes*, *varices artérielles*. Tumeurs qu'on observe particulièrement à la tempe ou au cuir chevelu, et à l'avant-bras : elles sont formées par la dilatation des artères devenues flexueuses, à parois plus épaisses, et qui semblent être plus nombreuses qu'à l'état normal, sans qu'il y ait pourtant autre chose qu'augmentation de volume des artérioles qui sont devenues visibles à l'œil nu, et quelquefois atrophie des tissus qui leur sont normalement interposés. L'anévrysme cirsoïde diffère essentiellement des anévrysmes artériels ou artérioso-veineux par sa forme non circonscrite, l'absence de sac, et surtout par l'absence de solution de continuité des membranes. Il se manifeste par une tuméfaction violacée ou rougeâtre, au-dessus de laquelle la peau a conservé sa coloration normale ; tuméfaction d'abord limitée aux petites branches artérielles, puis s'étendant aux rameaux et au tronc vasculaire lui-même ; présentant des circonvolutions, des renflements mal circonscrits, animés de pulsations, avec bruit de souffle et frémissement vibratoire continu (*bruit de rouet*). Les téguments s'amincissent ; ils peuvent s'ulcérer et se rompre : d'où résultent des hémorragies sans cesse renouvelées. Les procédés thérapeutiques usités contre les anévrysmes cirsoïdes peuvent être classés en quatre groupes (Terrier) : les uns ont pour but d'arrêter la circulation dans la tumeur, et se résument dans la ligature du tronc artériel dont les branches se rendent à l'anévrysme cirsoïde plutôt que de ces branches mêmes ; d'autres consistent à détruire la tumeur, en pratiquant la ligature de celle-ci, en masse ou par parties ; d'autres encore déterminent des modifications de la tumeur, en coagulant le sang qu'elle renferme, mais ces procédés reconnus dangereux sont complètement abandonnés aujourd'hui ; enfin il est des méthodes mixtes, consistant par exemple à diminuer l'afflux du sang dans la tumeur par la ligature artérielle avant de la détruire ou de la modifier. Aujourd'hui l'excision est considérée comme la méthode de choix, toutes les fois que les dimensions de la tumeur la rendent possible. — 2° *Tumeurs vasculaires proprement dites, angiomes.* Tumeurs constituées non seulement par le développement anormal, la simple dilatation, des vaisseaux préexistants (capillaires, artérioles et veinules), mais encore par une formation nouvelle de canaux vasculaires, qui tantôt ont une similitude complète avec les vaisseaux qui existent à l'état normal (*angiomes simples, télangiectasies*), tantôt se rapprochent par leur structure, et par la façon dont le sang circule dans leur intérieur, du système caverneux des organes érectiles (Virchow, Cornil et Ranvier) ; c'est à cette dernière variété (*angiome caverneux*, *fongus hématode* (fig. 834), que peut convenir le nom de *tumeurs érectiles* qui leur avait été donné par Dupuytren, car elles sont susceptibles, lorsqu'elles sont distendues par un afflux de sang sous l'influence d'une émotion, d'un effort, etc., de manifester une sorte d'érection, et de présenter des pulsations distinctes, avec un bruit de souffle plus ou moins doux, rarement double. Les angiomes sont le plus souvent congénitaux (*nævi vasculaires*, *tumeurs érectiles congénitales*) ; quelquefois, ils apparaissent après la naissance, à la suite d'un coup, d'une contusion, etc. On les rencontre à la tête plus souvent qu'en tout autre point. Ils siègent surtout dans l'épaisseur de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané, ou des muqueuses voisines des orifices naturels (lèvres, langue); plus rarement, dans les muscles, les os, la profondeur des organes (testicule, ovaire, thyréoïde, etc.). Ils présentent une coloration rougeâtre lorsque les artérioles dominent dans leur tissu (*angiomes artériels*), bleuâtre lorsque ce sont des veinules qui les constituent (*angiomes veineux, tumeurs érectiles veineuses, fongueuses sanguines*) ; cette coloration devient plus foncée sous l'influence des cris, des efforts, qui augmentent en même temps le volume de la tumeur ; celle-ci a d'ailleurs un relief plus ou moins saillant, des contours bien ou mal limités. Certaines tumeurs restent stationnaires, surtout les angiomes artériels ; d'autres subissent un accroissement lent ou rapide, uniforme ou saccadé ; souvent elles ont de la tendance à l'ulcération, source d'hémorragies graves; enfin il survient rarement une guérison spontanée, soit par atrophie simple de la production morbide, soit par suite d'un travail inflammatoire dont celle-ci devient le siège. Les angiomes superficiels doivent être traités comme les nævi vasculaires non saillants lorsqu'ils dépassent à peine le niveau de la peau ; comme les anévrysmes cirsoïdes quand ils forment de véritables tumeurs, sous-cutanées ou sous-muqueuses. Les angiomes profonds des membres peuvent être traités par la ligature du tronc principal; ils sont au-dessus des ressources de

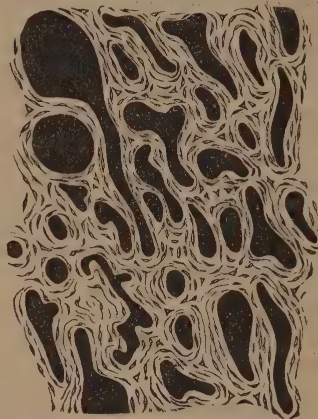


Fig. 834. — Angiome caverneux.

l'art quand ils siègent dans les viscères. — *Tumeurs vasculaires* dites *érectiles, formées par extravasation du sang hors des vaisseaux rompus ou érodés*, etc. Tumeurs caractérisées par une communication accidentelle d'un ou de plusieurs vaisseaux volumineux avec plusieurs cavités irrégulières que le sang se creuse entre les faisceaux, lamelleux ou non, du tissu où siège le mal. Les *anévrysmes par érosion* ou *anévrysmes de Pott* sont des tumeurs de ce groupe ayant pour origine les artères lésées. Telles sont les tumeurs dites *anévrysmes des os, tumeurs sanguines de nature douteuse* ou *fongueuses sanguines des os* tantôt elles ont les artères pour point de départ, tantôt les veines, et alors les battements manquent. Il s'agit là d'une communication de vaisseaux artériels ou veineux avec des interstices normaux, ou accidentellement produits par un tissu, qui vont s'agrandissant à mesure que le sang presse sur leurs parois : ces interstices ne sont point une dilatation des vaisseaux, ni des sinus accidentels tapissés par une tunique vasculaire ; le sang qui s'y trouve est hors de ses voies naturelles.

**VASCULARISATION.** s. f. [all. *Gefässbildung*, angl. *vascularisation*, it. *vascularisazione*, esp. *vascularizacion*]. Production de vaisseaux dans un tissu qui n'en contenait pas, ou augmentation du nombre de ceux qui existaient.

**VASCULARITÉ.** s. f. [all. *Gefässreichthaum*, angl. *vascularity*, it. *vascularita*, esp. *vascularidad*]. Présence normale ou pathologique des vaisseaux sanguins ou lymphatiques en quantité plus ou moins grande dans un point de l'économie.

**VASCULARITE.** s. f. Inflammation des vaisseaux.

**VASCULEUX, EUSE.** adj. [de *vasculum*, petit vase]. Se dit quelquefois pour *vasculaire*.

**VASCULIFÈRE.** adj. [angl. *vasculariferous*]. Qui porte ou qui conduit les vaisseaux.

**VASCULO-NERVEUX, EUSE.** adj. Qui est composé de vaisseaux et de nerfs ; ex. : *faisceau vasculo-nerveux de l'aisselle*, etc.

**VASE.** s. f. [*limus*, πηλός, all. *Schlamm*, angl. *mud*, it. *fango*, esp. *limo*]. Limon mêlé de débris organiques et déposé au fond des étangs, des fossés. V. Boue.

**VASECTOMIE.** s. f. [de *vas*, canal, et ἐκτομή, ablation]. Résection des canaux déférents ; cette opération est pratiquée dans les cas d'hypertrophie de la prostate, dans le but d'amener l'atrophie de cette glande.

**VASELINE.** s. f. Syn. *cosmoline, pétroléine*. Mélange d'huiles lourdes, résultant de la distillation du pétrole, purifié et décoloré. Elle est rouge, blonde ou blanche ; c'est la vaseline blanche qui est le plus souvent employée. Elle a une consistance solide, semblable à celle de la graisse, à la température ordinaire ; elle fond à 40° et distille vers 200°. Elle est insoluble dans l'eau et la glycérine, très peu soluble dans l'alcool, et soluble en partie seulement dans l'éther à froid. Elle est neutre, insipide ; elle n'est pas saponifiable et résiste à l'action des acides et des alcalis. Elle dissout le brome et l'iode, les alcaloïdes, quelques sels et oxydes métalliques, et un peu l'acide phénique. Elle est inaltérable et ne permet pas le développement des germes. Aussi est-elle employée pour graisser les doigts du médecin qui pratique un toucher vaginal ou rectal, les sondes, les bougies, les valves du spéculum, etc. Elle sert comme excipient dans la préparation des pommades, et a remplacé l'axonge dans la plupart des cas ; toutefois elle ne doit pas être employée quand on se propose de faire pénétrer un médicament à travers la peau par friction (mercure, collargol) ; dans ces cas il faut recourir à l'axonge. — *Vaseline liquide* ou *huile de vaseline*. Vaseline qui garde l'état liquide à la température ordinaire. Elle a la consistance de l'huile.

**VASO-CONSTRICTEUR, TRICE** et **VASO-DILATATEUR, TRICE.** adj. V. Vaso-moteur.

**VASO-CONSTRICTINE.** s. f. Nom donné par Battelli à des substances existant dans le sérum sanguin de diverses espèces animales, et douées d'un pouvoir vaso-constricteur. Dans la majorité des cas il y a un parallélisme étroit entre le pouvoir vaso-constricteur et le pouvoir hémolytique d'un sérum donné. Ce pouvoir est détruit par le chauffage à 57°, mais le sérum ainsi inactivé peut être rendu actif de nouveau par l'addition d'un peu de sérum frais d'un autre animal, même dans les cas où ce sérum est inactif par lui-même ; il agit alors comme l'alexine vis-à-vis de la sensibilisatrice.

**VASO-FORMATEUR, TRICE.** adj. [de *vas*, vaisseau, et *formare*, former]. — *Cellule vaso-formatrice*. V. Hémopoèse.

**VASOGÈNE.** s. m. On donne ce nom à des hydrocarbures oxygénés qui ont la propriété de dissoudre certains médicaments insolubles dans l'eau. Ces combinaisons au vasogène forment avec l'eau des solutions ou des émulsions. Par suite de cette propriété, qu'ils soient destinés à l'usage externe ou à l'usage interne, les vasogènes s'émulsionnent avec les sécrétions de l'organisme et sont rapidement absorbés.

**VASO-MOTEUR, TRICE.** adj. [de *vas*, vaisseau, et *motor*, moteur ; angl. *vaso-motory*, it. *vaso-motore*, esp. *vaso-motor*]. Qui a la propriété de causer un mouvement dans les vaisseaux. — *Centres vaso-moteurs*. Dans toute l'étendue de la moelle sont disséminés des centres vaso-constricteurs et vaso-dilatateurs. — *Nerfs vaso-moteurs*. Filets nerveux qui déterminent la contraction et le relâchement des fibres musculaires des vaisseaux auxquels ils se rendent, et qui, bien qu'existant surtout dans les rameaux du grand sympathique, tirent leur origine de la moelle épinière. Lorsqu'on coupe les ganglions sympathiques d'une partie du corps, on voit aussitôt, dans les parties où se fait sentir leur influence, les vaisseaux se dilater, la pression sanguine diminuer, la circulation être plus active, la température augmenter. Les phénomènes sont inverses quand on galvanise le ganglion ou le bout périphérique du filet nerveux sympathique divisé : alors les vaisseaux dilatés se resserrent, la circulation se ralentit, la pression augmente, et les parties qui étaient échauffées se refroidissent. Partout les nerfs vaso-moteurs sont topographiquement et physiologiquement indépendants des nerfs qui se distribuent aux muscles : d'où résulte que l'appareil circulatoire vasculaire possède un système moteur spécial, et que, selon l'état de dilatation ou de resserrement des capillaires, le mouvement du sang peut être accéléré ou retardé dans les vaisseaux, soit localement, soit généralement, sans que le système nerveux moteur des mouvements musculaires du corps y participe en rien. Les congestions locales et fonctionnelles qui surviennent périodiquement dans certains organes sont des exemples de cette indépendance des mouvements circulatoires à l'état physiologique (Cl. Bernard). On peut à l'aide du microscope suivre les nerfs vaso-moteurs jusque sur les capillaires de la deuxième variété, où on les voit se terminer en pointe sur la couche circulaire de fibres-cellules. Ce sont des fibres de Remak, parallèles au vaisseau, lâchement appliquées contre lui ; elles présentent, d'espace en espace, des noyaux ovoïdes allongés, un peu plus larges que la fibre, qui sont des ganglions nerveux microscopiques. Les nerfs vaso-moteurs ont une double origine, l'une qui se fait dans la moelle épinière, l'autre qui a lieu dans le système du grand sympathique ; ainsi les nerfs vaso-moteurs de la tête viennent en partie de la portion cervicale de ce système, en partie de la portion cervicale de la moelle épinière par les racines antérieures des nerfs cervicaux inférieurs et des nerfs tho-

raciques supérieurs; les vaso-moteurs des membres supérieurs et des parois thoraciques sont fournis par les ganglions cervical inférieur et thoraciques supérieurs, et par les racines des premiers nerfs dorsaux, etc. — Les effets produits par les nerfs vaso-moteurs sont de l'ordre des actions réflexes : l'excitation qui en est le point de départ se trouve tantôt à la périphérie, dans les nerfs sensitifs rachidiens, tantôt dans les centres nerveux eux-mêmes comme il arrive à la suite des émotions. Quant aux points où se fait la transformation de cette excitation en un acte moteur consécutif, quant aux *centres vaso-moteurs* en un mot, leur situation est mal connue : Owsjannikow décrit un centre vaso-moteur unique qui serait placé à la partie supérieure de la moelle allongée; Vulpian et Goltz admettent

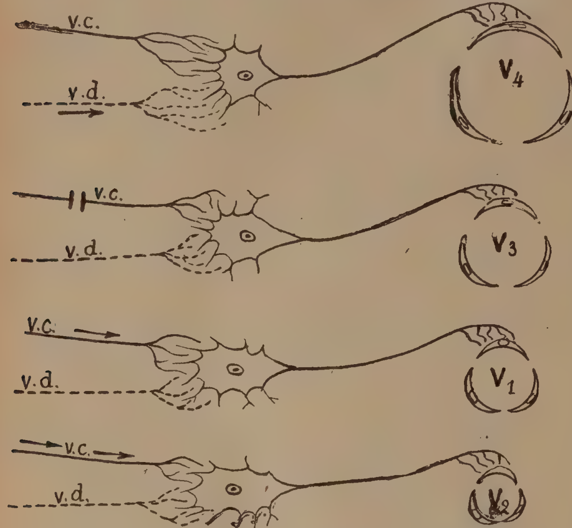



Fig. 835. — Schéma de l'innervation *vaso-motrice*, d'après A. Dastre.

l'existence de ce centre, mais le regardent comme centre principal et non exclusif des actes vaso-moteurs, lesquels auraient d'autres centres disséminés dans toute l'étendue de la moelle épinière. Les cellules ganglionnaires qui existent sur le trajet des nerfs vaso-moteurs jouent peut-être aussi le rôle de centres périphériques. Les centres vaso-moteurs, quel que soit leur siège, ont une activité continuelle, qui agit sur les vaisseaux de façon à les mettre constamment dans un état de demi-contraction qui constitue ce que Vulpian a appelé le *tonus vasculaire*. Il est des cas où l'action des vaso-moteurs, au lieu de se traduire par cet état de demi-contraction, produit une dilatation réflexe des petits vaisseaux : tel est le cas du *nerf de Cyon*, *nerf accélérateur* ou *constricteur du cœur*, *nerf dépresseur de la circulation*. V. Pneumogastrique. — D'après ce qui précède, les nerfs vaso-moteurs entretiennent normalement un état de demi-coutraction des vaisseaux qui est exagéré par leur excitation galvanique et qui fait place à un état de dilatation par la section des parties du sympathique d'où ils viennent. Mais Cl. Bernard, qui a fait cette découverte, a remarqué plus tard que, parmi les filets nerveux qui se distribuent aux muscles lisses des vaisseaux, il en est dont l'action est précisément inverse, c'est-à-dire que leur galvanisation détermine une dilatation des artères avec diminution de pression et augmentation de la température dans les parties correspondantes. Ses expériences, faites sur le nerf tympanico-lingual, semblent prouver que cette dilatation artérielle et les phénomènes concomitants peuvent résulter non seulement de la paralysie de certains nerfs vaso-moteurs, mais aussi de l'action directe d'autres nerfs du même ordre. Aussi certains physiologistes admettent-ils, avec Schiff, que les nerfs vaso-moteurs sont de deux sortes : les uns sont dits *vaso-constricteurs* ou *frigorifiques*, en raison de la façon dont se manifeste leur action ; les autres, *vaso-dilatateurs*, *thermiques* ou *calorifiques*. Toutefois cette théorie de la *dilatation active* des vaisseaux est généralement abandonnée, et la plupart des physiologistes admettent, avec Vulpian, Cl. Bernard, Rouget, qu'il n'y a qu'une *dilatation passive*, c'est-à-dire que la dilatation des muscles lisses des artères, à l'état normal, en dehors de toute excitation ou section expérimentale, résulte d'une *action d'arrêt* exercée sur les vaso-constricteurs par les nerfs vaso-dilatateurs, dits aussi *frénateurs*, *modérateurs*, *réfrénateurs*, de *relâchement* ou *paralyseurs*, action analogue à celle que le pneumogastrique exerce sur le cœur, et qui, contrairement à celle qui détermine la contraction des vaisseaux, serait temporaire, intermittente, et non continue. Il est probable que les cellules ganglionnaires dont sont pourvues les extrémités des nerfs vaso-moteurs ont un rôle important dans cette action modératrice ou d'arrêt. — Fig. 835. Schéma de l'innervation vaso-motrice. Cellule nerveuse périphérique en communication avec deux filets nerveux, constricteur et dilatateur *v. c.* (ligne pleine) et *v. d.* (ligne pointillée) par des prolongements protoplasmiques et avec les cellules musculaires des vaisseaux par son cylindre-axe. $V_1$, état normal du vaisseau. La fibre musculaire est légèrement excitée par l'influence nerveuse tonique qui vient (flèche) du système nerveux central et des cellules périphériques ; le muscle est donc légèrement contracté. $V_2$, action du nerf vaso-constricteur. Le tonus vasculaire est renforcé (deux flèches) par l'excitation du nerf; le muscle se contracte, d'où el resserrement du vaisseau. $V_3$, vaso-dilatation active. L'excitation du nerf vaso-dilatateur suspend l'activité de la cellule périphérique, et la paroi musculaire privée de tonus se laisse distendre par la pression du sang. — A l'étude des nerfs vaso-moteurs se rattache celle des *nerfs glandulaires* et des *nerfs trophiques*. Tandis que l'existence des nerfs glandulaires, agissant directement sur les glandes indépendamment des nerfs vaso-moteurs, mais concurremment avec eux, paraît hors de doute (V. Sécrétion), celle de *nerfs trophiques*, qui exerceraient une influence propre sur la nutrition des tissus, est loin d'être suffisamment démontrée. On admet généralement que les nerfs dits trophiques ne sont autres que les nerfs vaso-moteurs, agissant sur la nutrition en raison de l'afflux sanguin plus ou moins grand qu'ils permettent selon le degré de resserrement ou de dilatation des capillaires. Il est vrai que, dans certains cas, les troubles de la nutrition consécutifs à la paralysie des nerfs d'une partie sont localisés de telle sorte qu'ils paraissent dépendre d'une altération du système nerveux plutôt que du système vasculaire. Mais, d'un autre côté, l'œdème observé par Ranvier après la section du nerf sciatique, et d'autres faits semblables, sont favorables à l'idée que les *nerfs trophiques* n'ont pas plus une existence propre que les *centres trophiques*, et qu'il faut rapporter les uns et les autres aux nerfs vaso-moteurs.

**VASOTHION.** s. m. Corps entrant dans la composition de diverses pommades ; il contient 10 p. 100 de soufre.

**VASOTRIPSIE.** s. f. [*vas*, vaisseau, de τρίψις, broiement]. Mot mal formé. V. Angiotripsie.

**VASTE.** adj. [esp. *vasto*]. V. Triceps.

**VATER** (anatomiste allemand, 1684-1752). — *Ampoule, canal* et *pli de Vater*. V. Pancréas.

**VAUCLUSIEN, NE.** adj. — *Source vauclusienne*. Nom

donné à des sources dont l'eau au moment où elle sort de terre a déjà fait un premier trajet aérien ; ce sont donc de *fausses sources* ; Martel a proposé pour les désigner le nom de *résurgence*, indiquant l'idée de réapparition d'eaux d'origine plutôt extérieure que véritablement souterraine.

**VAUQUELINE.** s. f. [all. *Vauquelin*, angl. *vauqueline*, it. et esp. *vauquelina*]. La strychnine, du nom du chimiste Vauquelin.

**VAYSONNIER.** s. m. [du nom de l'inventeur Vayson]. Vase en terre cuite percé de quelques trous, dans lequel on place de la vase, et qui sert au transport des sangsues.

**VÉGÉTABILITÉ.** s. f. Propriété de végéter.

**VÉGÉTAL, ALE.** adj. [de *vegetare*, végéter ; *planta*, φυτόν, all. *vegetabilisch*, angl. *vegetal*, it. *vegetale*, esp. *vegetal*]. Qui a la nature de ce qui végète, qui est produit par les végétaux, *colique végétale*, *limonade végétale*. — *Règne végétal*. Ensemble des êtres connus sous le nom de végétaux.

**VÉGÉTAL.** s. m. Tout organisme constitué, soit seulement par une ou plusieurs *cellules*, soit en même temps par des fibres et des tubes celluleux, éléments qui tous ont pour principes immédiats fondamentaux des substances organiques non azotées, telles que la cellulose ou ses congénères. Au point de vue physiologique, le végétal est défini un organisme *qui se nourrit*, *se développe* et *se reproduit*. Il n'est pas sensible et ne se contracte pas, bien qu'il puisse se transporter d'un lieu à un autre, comme certaines diatomées. A un autre point de vue, le végétal est un *être organisé* qui accomplit son alimentation solide, liquide et gazeuse, aux dépens du milieu inerte, c'est-à-dire minéral ou inorganique. L'animal, au contraire, est un être organisé qui accomplit son alimentation solide aux dépens d'êtres vivants ou qui ont vécu. On dit que les végétaux seuls peuvent faire des *substances organiques* à l'aide des composés inorganiques, au contact seulement d'une substance organisée déjà existante ; et même cette action est favorisée par l'addition, aux principes bruts, de substances organiques toutes formées. Toutefois divers animaux très simples et peut-être tous peuvent en produire aussi quelques-unes. Le carbone fixé par les végétaux à chlorophylle provient de l'acide carbonique de l'atmosphère, qui, absorbé par les organes verts, est décomposé et transformé en produits organisés sous l'influence de la lumière (Cailletet). On est souvent appelé à distinguer les uns des autres les produits de nature animale et ceux de nature végétale, rejetés par les premières voies, soit dans certains cas morbides, soit pour résoudre des questions de médecine légale. Comme ce sont ordinairement des végétaux les plus simples (dits *microscopiques*), ou des fragments de végétaux complexes, les caractères de forme, de volume, de couleur, de consistance, etc., sont ici insuffisants ou trompeurs. Le caractère chimique, obtenu en chauffant le corps isolé dans un tube, pour voir s'il dégage de l'ammoniaque (cas où il serait de nature animale) ou non (cas où il serait d'origine végétale), est aussi trompeur, car les cellules végétales renferment des *substances organiques azotées* qui peuvent donner de l'ammoniaque, comme les substances azotées d'origine animale. Celui qui consiste dans l'action bleuissante de l'iode sur les matières végétales, directement ou après traitement par la potasse, ou par les acides sulfurique et nitrique, est meilleur. Mais la subérine, le xylogène, et le principe analogue de la paroi des cellules de certains unicellulaires, de certains champignons et d'algues inférieures, ne bleuissent pas, même après l'action des acides ou alcalis. De plus, les grains de fécule, sans être encore détruits, peuvent avoir perdu la propriété de bleuir par l'iode. Enfin, chez quelques mollusques inférieurs (tuniciers), le test renferme de la cellulose bleuissant par l'iode après action de la potasse. On doit donc recourir directement à l'examen des caractères d'ordre organique (V. Organique), ou de structure ; sauf ensuite à s'aider des caractères chimiques. On étudie la structure à l'aide du microscope, qui, selon la nature animale ou végétale du corps dont il s'agit, montrera les caractères des éléments anatomiques (V. Élément), ou ceux des végétaux de telle ou telle variété, tels que ceux des tissus fibreux ou utriculaire, ceux des trachées, vaisseaux ponctués. Les végétaux les plus simples sont formés, en général, par une seule cellule, un seul élément anatomique, qui ne diffère des éléments des êtres complexes que par la forme ou le volume, et la propriété de se nourrir et de se reproduire isolé de tout autre. On peut en dire autant des animaux microscopiques ou infusoires les plus simples, dits *unicellulaires*. Toutefois la distinction est toujours possible. En effet, les animaux adultes les plus simples, *unicellulaires*, et les embryons ciliés des invertébrés, sont formés d'une masse azotée, plus ou moins homogène, contractile, changeant de forme, se résolvant facilement en sarcode. Au contraire, chez les végétaux les plus simples, réduits aussi à une cellule, ou sur les spores ciliées mobiles des algues, la paroi de la cellule se distingue toujours nettement de son contenu. L'iode montre que la paroi est formée de cellulose, et le contenu est de nature azotée, ne formant pas de globules sarcodiques quand il s'épanche ; dans certaines espèces, il faut recourir à l'examen de leur mode de développement, qui les fait distinguer des animaux unicellulaires et des spermatozoïdes. Quant aux spermatozoïdes des algues ou des animaux qu'on pourrait prendre pour des animaux adultes ou des embryons, ils ne se reproduisent ni ne se développent. De plus, après leur mort, ils ne se résolvent pas en sarcode, et, au lieu de diffluer rapidement comme les êtres parfaits, ils résistent longtemps à beaucoup d'agents. Les spermatozoïdes végétaux et animaux sont de nature azotée ; mais leur couleur, le nombre et la disposition de leurs cils ou queues, la nature de leurs mouvements, peuvent les distinguer entre eux. L'ammoniaque dissout les œufs et les embryons de tous les animaux, comme elle dissout le corps des infusoires animaux. Il est des parties de certains infusoires et de quelques embryons qu'elle ne dissout pas : tels sont leurs organes chitineux ; mais, lorsque ces derniers existent, la nature animale des êtres est déjà tellement reconnaissable d'après leurs mouvements, leur configuration, leur structure propre et leur volume, qu'il n'y a plus obligation de se servir d'un réactif pour déterminer cette nature ; si on l'emploie, la disparition de la masse fondamentale de l'organisme, avec conservation de ses parties squelettiques seulement, est un fait caractéristique, prouvant qu'il s'agit là d'un être animal. Les cellules épidermiques, les fibres élastiques et la gaine de la notocorde des embryons ne sont pas dissoutes non plus par l'ammoniaque ; mais plus encore que pour les organes chitineux, lorsque existent ces parties les caractères prouvant la nature animale des êtres sont depuis longtemps reconnaissables. Les spermatozoïdes sont pâlis également sans être tout à fait dissous par l'ammoniaque ; mais leur constitution est trop caractéristique pour qu'on puisse les confondre avec les plantes microscopiques et avec leurs corps reproducteurs. Toutes les variétés de cellulose sont en effet insolubles dans l'ammoniaque. Aussi, que les éléments anatomiques reproducteurs des plantes soient mâles ou femelles, quelle que soit la phase évolutive à laquelle se trouvent les éléments dérivés reproduisant un nouvel individu, cet agent les laisse absolument intacts, sauf plus de transparence de leur contenu qui, pourtant, n'est pas totalement dissous. Tout végétal, tout mycélium, toute spore, conservent alors leurs caractères de forme, de volume et leurs dispositions structurales, tandis que l'inverse a lieu pour les animaux

microscopiques ainsi que pour les œufs et les embryons microscopiques des animaux.

**VÉGÉTALITÉ.** s. f. [all. *Vegetalität*, *Lebensfähigkeit*, angl. *vegetality*, it. *vegetalità*, esp. *vegetalidad*]. Premier degré, le plus simple, de la vitalité ; ensemble des phénomènes physiologiques qui sont communs aux plantes et aux animaux, et qui existent seuls chez les végétaux. Les lois de végétalité sont : 1° *loi de rénovation moléculaire* ou *matérielle* de l'organisme considéré dans son ensemble, fondée sur la propriété de nutrition, d'où chaleur et peut-être électricité ; 2° *loi d'accroissement* total du corps, reposant sur la propriété de développement, d'où les âges et la mort; 3° *loi de propagation* ou *de multiplication* de l'espèce qui se rattache aux propriétés et fonctions de naissance, et repose sur la propriété de reproduction, d'où hérédité.

**VÉGÉTANT, ANTE.** adj. Qui produit des végétations ; *endocardite végétante*. — *Plaie végétante*. Celle qui se couvre de végétations. V. Bourgeonnement.

**VÉGÉTATIF, IVE.** adj. [de *vegetare*, végéter ; φυτικὸς, all. *vegetativ*, angl. *vegetative*, it. et esp. *vegetativo*]. Qui a la nature de ce qui végète. — *Appareils* et *organes végétatifs* ou *de la vie végétative*. Ceux qui concourent aux fonctions de nutrition (digestion et urination, respiration et circulation) et de reproduction (mâle et femelle). Ce terme s'emploie par opposition à *organes et appareils de la vie animale*, qui existent chez les animaux et manquent aux plantes. Beaucoup d'auteurs emploient *organique* au lieu de *végétatif*, mais à tort, car le premier mot, plus général, désigne ce qui appartient à tous les êtres organisés par opposition aux corps bruts. ‖ En anatomie, *éléments*, *tissus* et *systèmes végétatifs*, tous les éléments, tissus, etc., qui, bien que faisant partie du corps des animaux, ne jouissent, comme les éléments anatomiques des plantes, que des propriétés de *nutrition*, de *développement* et de *reproduction*, mais n'ont aucune des propriétés de la vie animale : contractilité, sensibilité, et pensée. La plupart des éléments anatomiques sont dans ce cas, les fibres musculaires striées, les fibres-cellules, et les tubes nerveux étant, chez les vertébrés, les seuls éléments doués de propriétés de la vie animale. — *Fonctions végétatives*. Celles qui existent chez les végétaux aussi bien que chez les animaux. Dire *fonctions organiques* pour *fonctions végétatives* est un non-sens, car toute fonction animale et végétale est un fait d'ordre organique. — *Propriétés végétatives* ou *de la vie végétative*. Propriétés des corps organisés, ou de leurs parties, qui existent chez les végétaux à l'exclusion de tous les autres (*nutrition*, *sécrétion* et *absorption*, *développement* et *reproduction*), et qui coexistent chez les animaux avec les propriétés dites *animales*. — *Tissu végétatif*. Ensemble des tissus qui ne sont doués que des propriétés de nutrition et de reproduction par opposition à ceux qui sont doués en même temps des propriétés animales. V. Vie.

**VÉGÉTATION.** s. f. [de *vegetare*, végéter ; all. *Vegetation*, *Wachsthum*, *Pflanzenwachsthum*, angl. *vegetation*, it. *vegetazione*, esp. *vegetacion*]. Action de végéter, ensemble des fonctions qui constituent la vie d'une plante. ‖ En pathologie, *végétations*, toutes les productions charnues qui s'élèvent et semblent végéter à la surface des téguments ou d'une plaie, et, en particulier, celles qui apparaissent au niveau des organes génitaux et sont appelées *condylomes*, *crêtes de coq* ou *choux-fleurs*. Elles apparaissent parfois au cours de la blennorragie, des balanites, mais peuvent aussi se montrer en dehors de toute maladie vénérienne ; on les rencontre souvent dans la grossesse et dans la leucorrhée simple. Leur contagiosité est peu marquée. Elles sont dues, d'après Schaudin et Hoffmann, à un parasite voisin de celui de la syphilis et qu'ils ont appelé *Spirochæte refringens*. Au point de vue anatomo-pathologique, ce sont des *papillomes* bénins, c'est-à-dire qu'elles sont formées par l'hypertrophie des papilles dermiques due elle-même à l'hypertrophie de l'épiderme. Chez l'homme elles se développent surtout au niveau de la rainure balano-préputiale ou au bord du prépuce, assez souvent au pourtour de l'anus, plus rarement sur la verge ; chez les femmes elles se montrent sur les petites lèvres, autour du méat urinaire, quelquefois dans le vagin et au col de l'utérus. Les végétations sont plus ou moins saillantes suivant les cas, donnant l'aspect de crêtes de coq, de choux-fleurs ou parfois restant plates, sessiles; elles sont molles, rouges et suintantes, ou dures, sèches et cornées. Elles doivent être distinguées des syphilides végétantes hypertrophiques; mais celles-ci comprennent toute l'épaisseur du derme tandis que les végétations simples sont épidermiques ; elles ne sont pas subdivisées, feuilletées comme les végétations, qui peuvent d'ailleurs se développer à leur surface. Elles ne seront pas confondues non plus avec l'épithéliome cutané qui s'ulcère, envahit le derme et s'accompagne bientôt d'adénopathie. Le traitement consiste en l'excision à la curette ou en la destruction au thermo-cautère ou avec des caustiques chimiques. — *Végétation des plaies*. V. Bourgeonnement. — *Végétations palpébrales*. V. Granulation.

**VÉGÉTO-ANIMAL, ALE.** adj. — *Matière végéto-animale*. V. Glairine.

**VÉGÉTO-MINÉRAL, ALE.** adj. [it. *vegeto-minerale*, esp. *vegeto-mineral*]. — *Eau végéto-minérale*. V. Eau blanche.

**VÉHICULE.** s. m. [*vehiculum*, de *vehere*, porter : tout ce qui sert à conduire ; ὄχημα, all. *Vehikel*, angl. *vehicle*, it. *veicolo*, esp. *vehiculo*]. Ce qui sert à transmettre. L'air est le *véhicule* du son ; les artères sont les *véhicules* du sang ; les sérums sont les *véhicules* des éléments qu'ils tiennent en dissolution. ‖ En pharmacie, *véhicules*, les excipients liquides. ‖ En anatomie, *véhicules*, les liquides qui servent à tenir en suspension, momentanément ou d'une manière permanente (quand ce sont des liquides conservateurs), les éléments anatomiques qu'on doit examiner au microscope. A l'état frais, le liquide de l'humeur vitrée, l'humeur aqueuse, le liquide céphalo-rachidien sont des meilleurs à cet égard (Bischoff, 1841 ; Robin, 1849). On étend parfois la dénomination de *véhicules* à de véritables réactifs dans lesquels on laisse macérer des organes, et qui, en attaquant certains tissus à l'exclusion des autres, permettent de mieux étudier la disposition de ces derniers : tels sont le mélange de 5 à 20 parties d'acide nitrique ou chlorhydrique, ou d'*eau régale*, à 100 parties d'eau ; les solutions d'acide lactique, d'acide oxalique, d'acide tartrique seul ou mêlé d'acide oxalique, etc. Les véhicules ou agents durcissants, par coagulation des éléments, avec ou sans combinaison à la substance de ceux-ci, servent à conserver les tissus et à faciliter leur coupe en tranches minces : telles sont les solutions à 1, 2, 3 ou 4 pour 1 000 d'acides chromique et osmique, des chromates à dose double environ, etc. On emploie aujourd'hui dans ce sens le terme de *fixateur* (Voir ce mot).

**VEILLE.** s. f. [*vigilia*, ἐγρήγορσις, all. *Wachsein*, angl. *watching*, *wake*, it. *veglia*, esp. *vigilia*]. État de l'économie animale dans lequel les impressions venues, soit du dehors, soit du dedans, sont perçues par les sens et contrôlées par la pensée, et où il est possible à l'animal d'agir volontairement. Cet état est surtout relatif à la vie animale (V. Sommeil) ; tandis que les actes de la vie végétative sont continus chez les animaux comme chez les plantes. Dans certains états accidentels ou morbides, l'intervention volontaire des facultés intellectuelles seule, ou en même temps l'action de quelques autres appareils, peuvent être suspendues pendant la veille ; ils reçoivent, selon les circonstances qui les ont produits, les noms d'*ivresse*, de

*délire*, de *manie*, de *somnambulisme*, d'*hypnotisme*, etc. Dans d'autres circonstances, accidentelles ou morbides aussi, la suspension porte, comme dans le sommeil, sur les appareils de la vie animale : ils reçoivent alors les noms de *catalepsie*, de *léthargie*, etc., selon les conditions de leur durée, etc.

**VEILLOTTE.** s. f. V. Colchique.

**VEINE.** s. f. [*vena*, φλέψ, all. *Vene*, *Ader*, angl. *vein*, it. et esp. *vena*]. Nom commun à tous les conduits membraneux qui ramènent aux oreillettes du cœur le sang qui revient soit des poumons, où il avait été conduit par l'artère pulmonaire, soit des autres parties du corps, où il avait été distribué par l'aorte et ses branches. L'ensemble de ces conduits constitue le *système veineux*, qu'on peut regarder comme formé de deux systèmes secondaires distincts : 1° le *système veineux général*, qui commence dans tous les organes par des ramuscules faisant suite aux capillaires généraux, et qui, par les veines caves et la veine coronaire, ramène à l'oreillette droite du sang noir, désoxygéné ; 2° le *système veineux pulmonaire*, qui commence dans le poumon aux capillaires pulmonaires, et se termine à l'oreillette gauche par les veines pulmonaires, lesquelles rapportent du sang rouge, oxygéné. Ces deux systèmes ne varient, du reste, que par la nature du sang qu'ils charrient ; leur structure est la même [V. Vasculaire (*Système*)]. Il existe un troisième système veineux, qui, contrairement aux précédents, n'a pas d'analogue dans le système artériel : c'est le *système porte abdominal* (V. Porte). L'ensemble du système veineux l'emporte beaucoup par sa capacité sur le système des artères ; car, d'une part, chaque veine est en général plus volumineuse que l'artère à laquelle elle correspond ; et, d'autre part, le nombre des veines est plus considérable que celui des artères : en effet, il existe des veines sous-cutanées, cheminant dans le tissu sus-aponévrotique, indépendamment des veines qui accompagnent les artères au-dessous des aponévroses, et qui sont elles-mêmes au nombre de deux pour une seule artère, sauf à la racine des membres où l'artère est accompagnée d'un seul tronc veineux. Les parois des veines, moins épaisses que celles des artères, sont composées de deux tuniques : la *tunique interne*, plus mince de moitié que celle des artères et formée d'un endothélium polygonal reposant parfois sur une couche striée, assez volumineuse sur la veine rénale ; la *tunique externe* séparée de l'interne par une limitante élastique, simple réseau de fibres élastiques ne formant pas une membrane ; dans les mailles de ce réseau sont disposées les fibres musculaires ; celles-ci sont dans la partie interne de la tunique externe, tandis que dans la partie externe sont des fibres conjonctives. Les fibres musculaires manquent dans certaines veines, comme les sinus de la dure-mère ou les veines des os ; dans d'autres, elles forment une seule couche, circulaire dans les veines du cou, longitudinale dans les veines rénales ; au niveau de l'arcade palmaire elles forment deux couches longitudinales, au niveau de la saphène une couche longitudinale et une couche circulaire entremêlées, au niveau de la veine porte une couche longitudinale externe et une circulaire interne ; la veine fémorale a trois couches musculaires, une longitudinale entre deux circulaires ; enfin les veines caves ont trois couches de fibres musculaires *striées*, une longitudinale entre deux circulaires. — Les veines sont pourvues d'un grand nombre de replis paraboliques, nommés *valvules*, dont le bord est dirigé du côté du cœur, de manière que la colonne de sang qui parcourt les veines pour se rendre à cet organe central refoule les valvules contre les parois du vaisseau, et continue son cours sans empêchement ; mais, si une cause s'oppose à la marche de ce fluide et le repousse en sens contraire, les replis qui se trouvent distendus se relèvent, l'empêchent de rétrograder, et fournissent à la colonne sanguine un point d'appui qui facilite le rétablissement de la circulation. Les valvules sont ordinairement disposées par paires ; elles sont dites *pariétales*, quand elles sont sur le trajet de la veine, *ostéales* quand elles occupent leur embouchure. Dans les veines minces, telles que les intravertébrales, on suit directement des faisceaux nerveux de 15 à 20 tubes, se subdivisant en fascicules de 1, 2 ou 3 tubes dans les couches circulaires et longitudinales mêmes (Ch. Robin). Au point de vue de la structure, les valvules sont un prolongement de la tunique externe de la veine ; elles ont un axe fibro-élastique sur lequel se dispose la couche striée, épaisse surtout sur la face libre de la valvule. Les cellules de l'endothélium ont sur cette face leur grand axe parallèle à la direction du courant sanguin ; sur la face pariétale au contraire, le grand axe est perpendiculaire à cette même direction. V. Circulation *veineuse*. — *Air dans les veines*. V. Aerhémoctonie. — *Veines diploïques*. V. Osseux. — *Veines de Galien*. On connaît plusieurs veines sous ce nom : 1° *veine de Galien cardiaque*. Celle des petites veines coronaires ou cardiaques (*veines innominées de Vieussens*) qui longe le bord droit du cœur ; 2° *veines de Galien cérébrales* ou *veines ventriculaires*. Elles sont au nombre de deux, une pour le ventricule latéral droit du cerveau, l'autre pour le ventricule gauche ; chacune d'elles est formée par la *veine choroïdienne* unie à la *veine du corps strié*. Elles sont sous la toile choroïdienne, sortent du cerveau sous le corps calleux, et se jettent dans le sinus droit. — *Veine de Jacobson*. V. Porte. — *Veine lactée*. V. Chylifère.

**VEINEUX, EUSE.** adj. [*venosus*, φλεβώδης, all. *venos*, *aderig*, angl. *venous*, it. et esp. *venoso*]. Qui a rapport aux veines : *absorption veineuse*, *bouches veineuses*, *bruit veineux*. — *Canal veineux d'Aranzi*. Chez le fœtus une des deux divisions (fig. 836) de la veine ombilicale dans le sillon longitudinal du foie. Ce canal suit la direction primitive de la veine jusqu'à la veine cave inférieure, dans laquelle il s'ouvre au-dessous du diaphragme, et il y verse une partie du sang que la veine ombilicale apporte du placenta, sang qui, par conséquent, ne passe pas par le foie. Il s'oblitère après la naissance, et se change en un cordon fibro-celluleux. V. Foie. — *Canaux veineux*. V. Osseux. — *Système veineux*. V. Veine. ‖ *Pouls veineux*. Mouvement des veines jugulaires internes qu'on a comparé à celui qui, dans les artères, donne lieu normalement au phénomène du *pouls*. Le *pouls veineux vrai* est un phénomène pathologique, qui indique l'existence d'une insuffisance de l'orifice auriculo-ventriculaire droit, et qui résulte de ce que, au moment où ce ventricule droit se contracte, le sang, au lieu de passer en totalité dans l'artère pulmonaire, reflue en partie dans l'oreillette droite



Fig. 836. — Canal veineux d'Aranzi.

et de là dans le système veineux général. On observe alors facilement ce reflux dans la jugulaire interne, surtout quand on a préalablement vidé un segment de la veine par une pression de bas en haut, et qu'on a soin d'empêcher le sang qui vient des parties supérieures du corps d'y pénétrer. La distension de la jugulaire qui constitue le *vrai pouls veineux* dure autant que la systole ventriculaire, contrairement aux oscillations de la même veine qui sont sous la dépendance de la pulsation de la carotide interne ou d'un mouvement respiratoire étendu. Ces oscillations (*faux pouls veineux*), qui existent à l'état physiologique, consistent dans un soulèvement brusque, de peu de durée, isochrone à la présystole et non à la systole du ventricule. V. Pouls.

**VEINULE.** s. f. V. Vénule.

**VÉLAMENTEUX, SE.** adj. — *Insertion vélamenteuse du cordon.* Anomalie du cordon ombilical qui, au lieu de s'insérer au centre du placenta, se termine sur les membranes; les vaisseaux ombilicaux gagnent séparément le placenta en cheminant sur les membranes. On donne parfois à cette anomalie le nom de *placenta de Lobstein* ou d'*anomalie de Benckiser*.

**VÉLAR.** s. m. [*Erysimum officinale*, L., all. *Hederich*, *Wegsenf*, angl. *hedge-mustard*, it. *erisamo*, esp. *jaramago*]. Plante de la famille des crucifères, dite *herbe aux chantres* parce qu'on lui attribuait la propriété d'éclaircir la voix. Ses feuilles sont employées en infusion dans le catarrhe pulmonaire chronique. V. Sirop *des chantres*.

**VELLARINE.** s. f. (Lépine) [all. *Vellarin*, angl. *vellarine*, it. et esp. *velarina*]. Liquide huileux, amer, regardé comme le principe actif de l'*Hydrocotyle asiatique*.

**VELOUTÉ, ÉE.** adj. [all. *sammten*, *sammetweich*, angl. *velvet*, it. *vellutato*, *velloso*, esp. *aterciopelado*]. Se dit de la muqueuse intestinale. V. Villeux. — *Tissu velouté.* V. Réticulaire.

**VELPEAU** (chirurgien français, 1795-1867). — *Hernie de Velpeau.* Hernie crurale située au-devant des vaisseaux.

**VELVÉTIQUE.** adj. [du mot anglais *velvet*, velours]. — *Altération velvétique des cartilages articulaires* (Redfern, 1819, Broca, 1850). Altération des cartilages caractérisée par la chute de la couche superficielle, et la disparition des cellules cartilagineuses, tandis que les travées de substance hyaline qui séparent les piles de cellules persistent; ces travées restent appendues à la surface de l'os et lui donnent un aspect velouté. Cette altération s'observe principalement dans le rhumatisme articulaire chronique et dans les tumeurs blanches.

**VÉNAL, ALE.** adj. Est écrit pour *veineux* par presque tous les anatomistes du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle.

**VÉNÉNEUX, EUSE.** adj. [*venenosus*, all. *giftig*, angl. *venomous*, it. *velenoso*, esp. *venenoso*]. Qui agit comme poison sur l'économie animale. — *Animaux vénéneux*. Ceux qui, ingérés comme aliments, agissent sur l'économie à la manière des poisons ; il ne faut pas les confondre avec les *animaux venimeux* (V. Venin). Il n'y a d'animaux vénéneux dans nos pays que les *moules*, et encore elles n'offrent ce caractère que très rarement (V. Moule). On a vu des crustacés et des poissons altérés après leur cuisson déterminer des accidents analogues à ceux que causent parfois les moules.

**VÉNÉNIFÈRE.** adj. [all. *giftführend*, angl. *veneniferous*, it. *velenifero*, esp. *venenifero*]. Qui porte le venin.

**VÉNÉNIFIQUE.** adj. [de *venenum*, venin, et *facere*, faire; all. *giftbereitend*, angl. *venenific*, it. *velenifico*, esp. *venenifico*]. Qui fait le venin. — *Glande vénénifique.* V. Venin.

**VÉNÉNIPARE.** adj. [de *venenum*, venin, et *parere*, produire]. Qui fait le venin.

**VÉNÉNOSITÉ.** s. f. S'est dit pour *toxicité*.

**VÉNÉRÉOLOGIE.** s. f. [de *Venus*, *veneris*, et λόγος, discours]. Mot mal formé. Voir : Cypridologie.

**VÉNÉRIEN, IENNE.** adj. [*venereus*, de *Vénus*, déesse de la volupté; all. *venerisch*, angl. *venereal*, it. et esp. *venereo*]. Se dit de tout ce qui a rapport aux plaisirs de l'amour : *excès vénériens, désirs vénériens, appétit vénérien, instinct vénérien.* — *Acte vénérien.* V. Coït. — *Mal vénérien*. C'est seulement en 1527 que l'épithète de *vénériens* fut appliquée par Jacques de Béthencourt aux maux dont les parties génitales peuvent être atteintes. Jusque-là on ne les attribuait pas aux relations sexuelles, ou du moins à elles seules; car, bien que l'on commençât à admettre, chez certaines femmes, un état d'impureté apte à les produire par la contagion, on les considérait, avec les anciens, comme des crises salutaires provoquées par les forces médicatrices de la nature. Parmi les maladies vénériennes on range la syphilis, la blennorragie, le chancre mou ou chancrelle, les végétations. Mais il s'en faut que ces maladies soient toujours d'origine vénérienne : la syphilis en particulier peut être contractée de bien d'autres manières que par un acte vénérien; la vulvite blennorragique des petites filles peut se développer en dehors de tout contact vénérien ; les végétations peuvent être liées à la grossesse et apparaître sans contagion reconnue; il n'y a guère que le chancre mou qui soit constamment transmis par le coït. Par contre, d'autres maladies qui ne sont pas à proprement parler vénériennes apparaissent souvent après l'accomplissement de l'acte sexuel avec un individu contaminé; telles sont en particulier la phtiriase du pubis et la gale.

**VENIMEUX, EUSE.** adj. [*venenatus*, all. *giftig*, angl. *venomous*, it. *velenoso*, *tossicoso*, esp. *venenoso*]. Se dit des animaux qui ont du venin.

**VENIN.** s. m. [*venenum*, *toxicum*, φάρμακον, τοξικὸν, all. *Gift*, angl. *venom*, *poison*, it. *veleno*, esp. *veneno*]. Liquide toxique que sécrètent certaines glandes, dites *vénénifiques* ou *vénénipares*, chez quelques animaux, tels que la vipère, le scorpion, etc., qui le conservent dans un réservoir particulier, pour s'en servir comme de moyen d'attaque ou de défense. Tous les venins connus sont des humeurs transparentes ou lactescentes, à réaction acide plus ou moins faible, mais nette. Ils doivent leurs propriétés à différents corps; on a extrait du venin de cobra un corps cristallisable en aiguilles microscopiques, soluble dans l'eau, à réaction acide, appelé *acide cobrique*, qui a l'action énergique de ce venin; et du venin de la vipère une substance organique appelée *échidnine* (V. ce mot). Aujourd'hui, on attribue le pouvoir toxique des venins à des substances protéiques ; on en décrit deux différentes : l'une, appartenant à la classe des toxalbumines, est appelée *vénoglobuline*, et agit sur les tissus au point d'inoculation; l'autre est une toxopeptone appelée *vénopeptone* qui agit sur le système nerveux et produit des troubles vaso-moteurs et trophiques. Enfin on a encore reconnu la présence d'une *hémorragine* (Flexner) et d'un ferment protéolytique. Ainsi, au point de vue de la constitution chimique, les venins ont une certaine analogie avec les toxines microbiennes; c'est aussi à la façon des toxines qu'ils agissent sur l'économie; pourtant il est à remarquer que leur action est presque immédiate, et l'apparition des symptômes suit de très près l'insertion du poison; pour les toxines microbiennes, au contraire, il s'écoule presque toujours un certain temps dit période d'incubation entre ces deux moments. Le venin des abeilles a une composition différente de celle du venin des serpents; il renferme en effet de l'acide formique et un hydrocarbure de formule $C^{11}H^{24}$, l'undécane. Les symptômes produits par les venins sont les uns locaux: tache violacée, livide, œdème au niveau de la piqûre; les autres généraux. Ces derniers consistent en phénomènes

bulbaires : dyspnée, arythmie, vomissements, syncope ; cérébraux : délire, somnolence ; médullaires : crampes, soubresauts des tendons ; viscéraux : hématurie, anurie, ictère, diarrhée. Les venins perdent leur action s'ils sont introduits dans le tube digestif ; aussi est-ce une pratique heureuse et sans danger que celle qui consiste à sucer la plaie de la personne qui vient d'être piquée. Les venins sont produits par différentes espèces animales, en particulier par les ophidiens. Mais les serpents ne sont pas les seuls animaux qui produisent des venins ; il faut citer encore le scorpion, le crapaud, le triton, les salamandres ; parmi les poissons, les vives ; parmi les insectes, les cousins, les punaises, les puces, les fourmis et les abeilles qui sont les seuls dangereux de ce groupe.

**VÉNOGLOBULINE.** s. f. V. Venin.

**VÉNOPEPTONE.** s. f. V. Venin.

**VÉNOSITÉ.** s. f. [all. *Venosität, Venenüberfüllung*, angl. *venosity*, it. *venosità*, esp. *venosidad*]. Surabondance du sang dans les veines. || Pléthore veineuse. — Mode de distribution des veines dans un organe.

**VENT.** s. m. [*ventus*, ἄνεμος, all. et angl. *Wind*, it. *vento*, esp. *viento*]. En physique, nom donné aux *courants d'air* plus ou moins rapides occasionnés par les changements qui surviennent dans la pesanteur spécifique et l'élasticité du fluide atmosphérique, sous l'influence de causes qui en déplacent une portion en agissant inégalement sur quelques points de l'atmosphère. On explique la marche des vents, en admettant soit une dilatation dans le point de l'atmosphère d'où part le courant, soit une condensation dans le lieu vers lequel il se dirige. La vitesse du vent est très variable. Les marins appellent *vent frais*, celui qui parcourt environ 10 mètres par seconde ; *grand frais*, le vent de 14 mètres ; et *très grand frais*, celui de 20 mètres. Quand la vitesse atteint 25 ou 30 mètres, on a une *tempête*. Si elle s'élève de 35 à 45 mètres, il en résulte un *ouragan*. Dans ce cas, le vent fait à peu près 30 lieues à l'heure. La direction et la vitesse des vents dans une station a une grande importance en climatologie. || *Vent du boulet*. Action des projectiles de gros calibre, passant à proximité d'un individu ; on lui attribue souvent des contusions, que quelques-uns expliquent par l'action de l'air condensé ou par la raréfaction de l'air ambiant au moment du passage du projectile. Cette raréfaction, comme par l'effet aspirant d'une pompe, attirerait vers la périphérie les liquides du corps. Or Pelikan a démontré que ce qu'on appelle le *vent du boulet* possède une force très faible, et que l'existence des lésions produites par lui est inadmissible. Par conséquent, lorsqu'un projectile atteint le but, sans ricocher ni enlever quelques objets sur son trajet, les hommes placés à une très petite distance de son passage ne peuvent pas recevoir une contusion, sauf le cas où il y a eu contact plus ou moins rapide et superficiel du boulet avec l'intermédiaire des vêtements. V. Projectile.

**VENTEUX, EUSE.** adj. [all. *blähend*, angl. *flatulent*, it. et esp. *ventoso*]. Qui produit des vents, des flatuosités : *aliments venteux* ; ou bien est produit par les vents : *colique venteuse*, *maladies venteuses*. V. Pneumatose.

**VENTILATEUR.** s. m. [de *ventilare*, faire du vent ; all. et angl. *Ventilator*, it. *ventilatore*, esp. *ventilador*]. Ce qui sert à donner du vent. — Nom donné à diverses machines et procédés employés pour renouveler l'air dans les endroits où un long séjour pourrait lui faire acquérir des qualités nuisibles : par exemple, dans les lieux où sont réunis un grand nombre d'individus. Les cheminées font souvent l'office de ventilateurs, en entraînant l'air des appartements, et attirant par les ouvertures des croisées et des portes l'air extérieur.

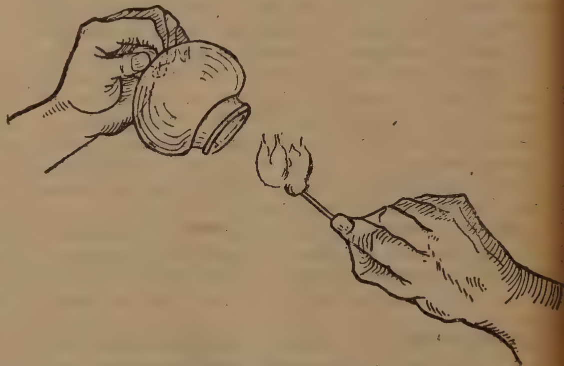
**VENTILATION.** s. f. [de *ventus*, vent ; all. *Lufterneuerung*, angl. *ventilation*, it. *ventilazione*, esp. *ventilacion*]. Opération qui a pour objet d'entretenir la pureté de l'air dans une enceinte close, et de remédier aux dangers de l'air confiné, par introduction d'air pur et expulsion incessante de l'air vicié. Elle est dite *intermittente* quand le local à ventiler est mis en large communication avec l'extérieur de manière à y faire régner de grands courants d'air dans les moments où il n'est pas habité. Elle se fait par l'ouverture des fenêtres et est parfaite si celles-ci sont disposées sur des parois opposées ; de cette façon le renouvellement de l'air est rapide et le refroidissement de la pièce peu intense, les parois gardant leur chaleur. La ventilation est *permanente* quand l'air est renouvelé au fur et à mesure de sa viciation. Ce procédé doit toujours être combiné avec le précédent ; il est indispensable dans les locaux qui doivent être habités plusieurs heures consécutives par un groupe d'individus : ateliers, salles d'hôpitaux, lieux de réunion, etc. La quantité d'air nécessaire à la ventilation n'est pas en rapport, dans certaines limites tout au moins, avec les dimensions du local à ventiler. L'air vicié par la respiration humaine étant à une température voisine de 37° tend à s'élever vers la partie supérieure de la pièce ; l'air neuf devra donc arriver par en bas, de façon à profiter de ce mouvement naturel ascensionnel : il arrive ainsi aux personnes groupées dans la pièce avant aucun mélange avec l'air vicié qui doit être évacué par en haut. Certains hygiénistes, et entre autres Morin, ont préconisé autrefois un mode inverse de ventilation, appelé ventilation *renversée* : l'air frais arrivant par en haut, l'air vicié sortirait par des orifices situés au niveau des individus de façon à évacuer l'air dès le moment où il est souillé. Mais ce procédé est mauvais, car l'air vicié des parties supérieures est ramené vers les personnes, qui, comme le fait remarquer Arnould, se trouvent finalement placées dans la couche la plus altérée. La ventilation permanente est *naturelle* ou *artificielle*. Dans la première, la circulation de l'air a pour cause essentielle, comme dans la ventilation intermittente du reste, la différence de densité qui existe presque toujours naturellement, en raison de leur inégalité de température, entre l'air frais du dehors et celui du dedans, d'ordinaire relativement plus chaud ; le vent vient quelquefois joindre ses effets à ceux qui résultent de cette circonstance. L'utilisation voulue de toute autre force, soit pour introduire, soit pour évacuer l'air (foyers de chauffage, propulseurs ou aspirateurs mécaniques), caractérise la ventilation artificielle. La ventilation naturelle peut d'ailleurs, sans cesser de mériter cette dénomination, se trouver plus ou moins favorisée par le fonctionnement de quelque appareil de chauffage, à condition que celui-ci n'ait point été spécialement aménagé dans ce but : sinon on rentrerait alors dans le cas de la ventilation artificielle. Si l'on pratique une série d'ouvertures près du plancher et une autre près du plafond, la zone neutre se trouvant entre ces deux groupes, le premier fera entrer l'air frais du dehors, le second évacuera l'air chaud et vicié du dedans. Ainsi sera réalisée, sans aucun appareil spécial, par le seul jeu d'une force naturelle, la ventilation ascendante qui est le mode le plus rationnel du renouvellement continu de l'air des locaux habités. Le courant fourni par un orifice est d'autant plus actif que cet orifice est plus éloigné de la zone neutre ; en effet, la différence de poids (ou pression) va en croissant, d'une façon continue et positive au-dessus de la zone neutre, continue et négative au-dessous. Toutes choses égales d'ailleurs, la ventilation naturelle d'un local est à peu près proportionnelle à la différence de température entre le dedans et le dehors qui est justement sa cause productrice. Cette différence étant très sujette à variations, il sera nécessaire de pouvoir faire varier la section des orifices de ventilation

pour maintenir toujours cette dernière au taux voulu. Dans la pratique, étant donné pour un local le cube d'air à faire entrer, et par suite à évacuer, en un temps donné, on commence par calculer la section des *orifices extérieurs de sortie* de l'air vicié de telle sorte qu'avec un écart minimum de 10° entre la température du dedans et celle du dehors le volume d'air en question soit débité avec une vitesse de 2 mètres par seconde (Arnould). Il faut en toutes circonstances s'efforcer d'éviter les refoulements qui troublent profondément la circulation ascendante de l'air qu'il s'agit de maintenir dans les pièces. On comprend combien ces refoulements surviennent aisément : avec une pièce haute de 4 mètres et surmontée de cheminées d'aération de même hauteur, la force qui s'exerce au passage des orifices de sortie de l'air n'est que de 4 dixièmes de millimètre de hauteur d'eau, alors que l'action d'un vent très ordinaire de 6 mètres à la seconde, par exemple, équivaut à une pression de 5 millimètres d'eau, c'est-à-dire décuple de la précédente. On dispose, pour atténuer les effets de ces phénomènes, du ventilateur du Ct Renard (dit aussi de Retterer et Bellot), qui consiste en une boîte métallique que l'on fixe dans les salles aux bouches d'évacuation de l'air (fig. 837). On surmonte d'autre part les orifices des cheminées d'aération d'appareils désignés sous le nom général de *capes à vent*, disposés de telle sorte que le vent, quelle que soit sa direction, fasse appel sur l'orifice de la cheminée et serve ainsi à la ventilation au lieu de l'empêcher. La ventilation naturelle peut encore être obtenue au moyen d'impostes mobiles, de vitres perforées placées dans le haut des croisées, de vitres parallèles à ouvertures contrariées de Castaing, etc. La ventilation permanente artificielle comporte la mise en œuvre de moyens spéciaux propres à déterminer le mouvement de l'air soit par appel, soit par propulsion. L'appel peut s'exercer soit sur l'air qu'il s'agit d'introduire, soit plus rationnellement sur celui qu'il faut évacuer ; la pulsion ne peut servir qu'à faire entrer de l'air dans un local. On combine d'ordinaire l'appel et la propulsion quand on pense devoir recourir à cette dernière ; cette association est même préférable à l'appel seul s'exerçant sur l'atmosphère des locaux et y engendrant une dépression qui occasionne des courants d'air entrant par toutes les ouvertures ou joints. L'essentiel est de ne pas aboutir à la ventilation renversée, mais au contraire, comme avec la ventilation naturelle, d'assurer un mouvement ascendant de l'air dans toute l'étendue des locaux habités (Arnould). Cette ventilation artificielle est volontiers *centrale*, et par suite comporte de longs conduits, soit pour l'amenée, soit pour la sortie de l'air. L'inconvénient de ce système est de faire cheminer l'air neuf dans des conduits souvent souterrains, obscurs, que l'on ne peut nettoyer efficacement et où s'accumulent des poussières. La ventilation artificielle *locale* comporte l'appel d'air extérieur au moyen de foyers installés dans les diverses pièces à ventiler ; si l'appareil employé sert en même temps à chauffer ces pièces, l'air entrant est porté au contact des parois du foyer à une haute température ; il se répand d'abord en haut de la pièce, redescend à mesure qu'il se refroidit le long des murs et surtout des fenêtres, pour s'évacuer enfin à travers le foyer même de combustion. On a ainsi les inconvénients de la circulation renversée, et la viciation possible de l'air par les produits du foyer de combustion. Aussi, pour mettre l'air en mouvement dans les cheminées collectrices de gaines d'évacuation on tend actuellement à avoir recours à des moteurs mécaniques produisant la pulsion ou l'aspiration. Tels sont les ventilateurs hélicoïdaux mus par l'électricité et dont certains modèles peuvent être actionnés par une dérivation du courant qui alimente l'éclairage électrique. Dans tous les pays industriels, les gouvernements ont édicté des dispositions pour empêcher les ouvriers de travailler dans un air confiné. En France, l'article 5 du décret du 29 novembre 1904 établit ce qui suit : « Les locaux fermés affectés au travail ne seront jamais encombrés. Le cube d'air par personne employée ne pourra être inférieur à 7 mètres cubes. Le cube d'air sera de 10 mètres au moins par personne employée dans les laboratoires, cuisines, chais ; il en sera de même dans les magasins, boutiques et bureaux ouverts au public. Un avis affiché dans chaque local de travail indiquera sa capacité en mètres cubes. Les locaux fermés affectés au travail seront largement aérés. » L'article 6 ajoute : « L'air des ateliers sera renouvelé de façon à rester dans l'état de pureté nécessaire à la santé des ouvriers. »



Fig. 837. — *Ventilateur* du Ct Renard.

**VENTOUSE.** s. f. [*cucurbitula*, σικύα, all. *Schropfkopf*, angl. *cupping glass*, it. *ventosa*, *copetta*, esp. *ventosa*]. Sorte de cloche de verre qu'on applique sur une partie des téguments, après avoir fait le vide dans son intérieur, afin d'attirer le sang à la périphérie du corps pour produire une dérivation thérapeutique, ou afin de favoriser l'évacuation d'une humeur morbide. Pour appliquer une ventouse, on y allume un peu de papier ou d'ouate, ou on passe rapidement à l'intérieur la flamme d'une lampe à alcool (fig. 838) ; l'air est raréfié par la combustion ; il se forme un vide dans le vase, et son ouverture étant aussitôt mise en contact avec la peau, la portion de téguments ainsi soustraite à la pression de l'air atmosphérique rougit et se gonfle par l'afflux des humeurs. Si la ventouse a été appliquée sur l'orifice d'un foyer purulent, ou sur une ouverture quelconque, telle que des piqûres faites par des sangsues, etc., elle fait l'office d'une pompe aspirante. Lorsqu'on veut enlever la ventouse, il faut déprimer la peau avec le doigt sur un point de la circonférence du vase, pour donner


Fig. 838. — *Ventouse.*

accès à l'air. On applique souvent des ventouses sur des parties scarifiées (V. SCARIFICATEUR), pour déterminer une saignée plus abondante : dans ce dernier cas, la ventouse a reçu le nom impropre de *ventouse scarifiée*, comme elle a reçu celui de *ventouse sèche*, lorsqu'on l'applique sur une partie de la peau où il n'existe aucune solution de continuité. — *Ventouses de Junod*. Bottes de laiton dans lesquelles on place les jambes du malade. Un manchon de caoutchouc permet de les fermer hermétiquement autour de la cuisse. On raréfie ensuite l'air à l'aide d'une pompe aspirante, ce qui amène un afflux sanguin dans les membres inférieurs et opère une dérivation par rapport au tronc et à la tête.

**VENTRAL, ALE**, adj. [*ventralis*, angl. *ventral*, it. *ventrale*, esp. *ventral*]. Qui appartient au ventre ; *décubitus ventral*.

**VENTRE**. s. m. [*ventre, alvus*, κοιλία, all. *Bauch*, angl. *belly*, it. *ventre*, esp. *vientre*]. Synonyme d'*abdomen*. — *Flux de ventre*. La diarrhée. — *Gros ventre*. V. TYMPANITE. — *Ventre en bateau*. Déformation du ventre qui, au lieu de bomber légèrement en avant, est déprimé, si bien que l'ombilic occupe un plan inférieur, tandis que l'épine iliaque et les rebords costaux de chaque côté font saillie. Cette rétraction du ventre peut être le résultat d'un amaigrissement considérable ; elle n'est jamais aussi marquée que dans la méningite tuberculeuse, où elle acquiert une certaine valeur séméiologique. — *Ventre en besace*. Déformation du ventre à la fin de la grossesse chez les femmes dont la paroi abdominale est relâchée par des grossesses antérieures : l'utérus bascule en avant et le ventre tend à venir se mettre en contact avec les cuisses. ‖ En physiologie, *ventre musculaire* ou *des muscles*. La partie rouge de chaque muscle, qui est renflée comparativement à ses tendons. ‖ Le renflement de telle ou telle portion de cette partie rouge pendant la contraction.

**VENTRICULAIRE**. adj. [angl. *ventricular*, it. *ventricolare*, esp. *ventricular*]. Qui se rapporte aux ventricules : *capacité ventriculaire*, *hydropisie ventriculaire*, *systole ventriculaire*. — *Adhérences ventriculaires* ou *péricardiques*. V. SYMPHYSE *cardiaque*. — *Liquide ventriculaire*. V. CÉPHALO-RACHIDIEN.

**VENTRICULE**. s. m. [*ventriculus*, de *venter*, ventre : petit ventre ; γαστήρ, all. *Magen*, angl. *ventricle*, it. *ventricolo*, esp. *ventriculo*]. Nom donné quelquefois à l'estomac. — *Ventricule aortique*. Le ventricule gauche du cœur. — *Ventricule d'Aranzius*. Petite fossette située à la pointe du *calamus scriptorius*, et continue avec le canal central de la moelle épinière. — *Ventricules du cerveau* [all. *Gehirnhöhlen*, angl. *ventricles of the brain*, it. *ventricolo del cervello*, esp. *ventriculos del cerebro*]. Nom donné à quatre cavités de l'intérieur de l'encéphale. Tous sont tapissés par l'épendyme. On les distingue en *ventricule moyen*, *ventricules latéraux*, et *quatrième ventricule*. 1° Le *ventricule moyen* est une cavité allongée d'avant en arrière, située entre les deux hémisphères cérébraux, et ayant la forme d'un entonnoir aplati. La partie supérieure et élargie, ou base, est formée par la toile choroïdienne et la voûte à trois piliers ; son sommet répond à la tige pituitaire ; son bord postérieur et supérieur, oblique en bas et en avant, répond successivement à la glande pinéale, à la commissure blanche postérieure, à l'ouverture antérieure de l'aqueduc de Sylvius par laquelle ce ventricule communique avec le quatrième, aux tubercules mamillaires et au tuber cinereum ; le bord antérieur, formé de trois lignes inclinées en bas et en avant, est constitué supérieurement par les piliers antérieurs de la voûte et la commissure blanche antérieure, au milieu par la racine grise des nerfs optiques, en bas par le chiasma de ces nerfs ; enfin les parois latérales sont formées supérieurement par les couches optiques, inférieurement par une masse de substance grise (*substance grise intraventriculaire*, Cruveilhier). Ces parois latérales sont reliées l'une à l'autre par une lame grise (*commissure grise* ou *molle*), horizontale, quadrilatère, située dans la cavité du ventricule, un peu plus près du bord antérieur que du postérieur. Le ventricule moyen est relié aux ventricules latéraux par des orifices appelés *trous de Monro*. — 2° Les *ventricules latéraux*, très étendus en longueur, commencent dans le lobe frontal, à peu près à 40 millimètres de l'extrémité antérieure du cerveau, et se portent d'abord en arrière et en dedans, en se rapprochant l'un de l'autre ; puis au milieu du cerveau, ils s'écartent de nouveau et se dirigent en dehors et en bas, jusqu'au niveau des corps frangés. Là ils forment un coude, reviennent sur eux-mêmes, se portent en dehors, en avant et en bas, et vont se terminer près de la scissure de Sylvius. En résumé, ils prennent naissance au-devant de l'espace perforé inter-pédonculaire et se terminent en arrière de cet espace, en décrivant une courbe qui embrasse dans sa concavité les pédoncules cérébraux et les corps opto-striés. Leur partie antérieure ou frontale est limitée en haut et en dehors par le corps calleux, en bas par le corps strié et la couche optique, en dedans par la voûte à trois piliers ; la partie inférieure ou sphénoïdale, ou réfléchie, répond supérieurement au *tapetum* du corps calleux, inférieurement à la corne d'Ammon ou pied d'hippocampe, en dehors à la réunion des parois supérieure et inférieure, en dedans à la face inférieure de la couche optique et au pédoncule cérébral. Au niveau de la couche optique, on voit naître du ventricule latéral un prolongement qui se porte en arrière et en dedans : c'est le prolongement postérieur ou occipital, dit aussi *cavité digitale* ou *ancyroïde* ; sur la paroi inférieure de cette cavité est une saillie blanche, convexe, *ergot de Morand*, qui, comme la corne d'Ammon, est une circonvolution dont la substance grise est devenue intérieure. — 3° Le *quatrième ventricule*, *ventricule cérébelleux*, *ventricule du cervelet*, intermédiaire au cervelet, à la moelle allongée et à la protubérance annulaire, est une cavité de forme rhomboïdale (*sinus rhomboïdal*), formée par l'élargissement du canal de l'épendyme qui résulte de la séparation des deux cordons postérieurs de la moelle, au niveau du bec du *calamus scriptorius*, et étendue de ce point jusqu'à l'orifice postérieur de l'aqueduc de Sylvius, qui fait communiquer le quatrième ventricule avec le ventricule moyen (fig. 839). Sa paroi inférieure, ou *plancher*, formée par la face supérieure d'une portion du bulbe rachidien en arrière, présente sur la ligne médiane un sillon, *tige du calamus*, terminé inférieurement par le ventricule d'Aranzius, et latéralement des stries blanches, *barbes du calamus*, considérées comme des racines du nerf auditif. Son angle inférieur répond au bec du calamus, et au point d'union des deux corps restiformes ; son angle supérieur, à l'ouverture postérieure de l'aqueduc et au point d'union des deux pédoncules cérébelleux supérieurs. Ses deux angles latéraux répondent au point où les trois pédoncules cérébelleux de chaque côté se séparent. Sa paroi supérieure, ou *voûte*, est formée par la valvule de Vieussens et par une portion de la face inférieure du cervelet. Sur le plancher du quatrième ventricule sont disséminés les noyaux d'origine des nerfs craniens. C'est ainsi qu'on trouve supérieurement, très près de la ligne médiane, le noyau d'origine de la racine motrice du trijumeau (*locus cœruleus*) ; plus bas le noyau commun aux nerfs facial et oculo-moteur externe (*eminentia teres*) ; plus bas encore, au niveau du bec du calamus, trois saillies allongées que leur couleur et leur position ont fait appeler *aile blanche externe*, *aile grise*, *aile blanche interne* ; de la première, qui se continue avec la base de la corne postérieure de la moelle épinière, naissent une partie des fibres de l'auditif, et les fibres sensitives des nerfs glosso-pharyn-

gien, pneumogastrique et spinal ; de la seconde, qui continue la tête de la corne antérieure, naissent les fibres motrices de ces trois derniers nerfs ; de la dernière, qui continue la corne antérieure, partent les fibres du nerf grand hypoglosse. On trouve encore les noyaux des nerfs pathétiques et oculo-moteur commun, en haut, près de l'orifice de l'aqueduc ; un noyau propre au facial et un second noyau pour le grand hypoglosse, un peu plus bas ; le noyau des fibres sensitives du trijumeau, plus en dehors. Le rôle rempli par les nerfs qui naissent ainsi dans les parois du quatrième

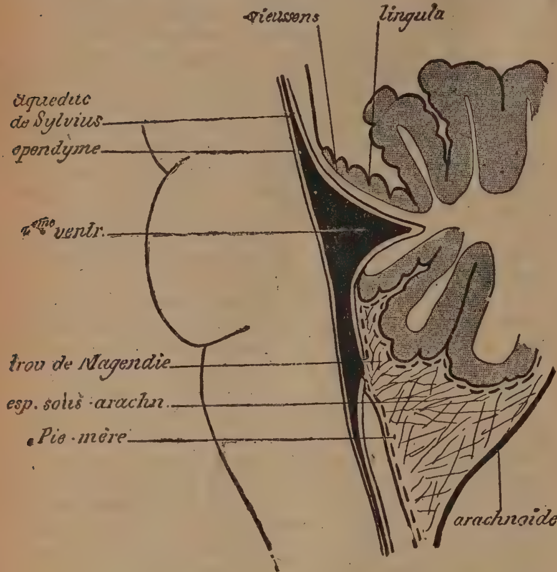



Fig. 839. — Coupe verticale antéro-postérieure du 4e ventricule.

ventricule donne au bulbe rachidien, auquel cette cavit répond, un grand intérêt physiologique et pathologique. V. Moelle *allongée*. — *Cinquième ventricule* ou *ventricule de la cloison*. V. Transparent. — *Ventricules du cœur* [all. *Herzkammern*, angl. *ventricles of the heart*, it. *ventricoli del cuore*, esp. *ventriculos del corazon*]. Nom donné aux deux cavités inférieures du cœur, celles qui sont le plus voisines de la pointe de cet organe, et qui sont situées au-dessous des oreillettes, avec lesquelles elles communiquent par les orifices auriculo-ventriculaires. Le ventricule droit a une forme triangulaire ; ses faces antérieure et postérieure sont concaves, tandis que sa face interne, formée par la cloison interventriculaire, est convexe : sa cavité renferme des colonnes charnues nombreuses ; elle communique avec l'oreillette droite et avec l'artère pulmonaire. Le ventricule gauche a des parois beaucoup plus épaisses, plus puissantes que le précéden , en raison de la pression plus forte qu'il a à vaincre pour lancer le sang dans l'aorte, qui s'ouvre dans sa cavité : celle-ci communique avec l'oreillette gauche ; elle a la forme d'un ovoïde aplati de dehors en dedans ; ses faces sont concaves. V. Cœur, Capacité, Diastole et Systole. — *Ventricules du larynx*. V. Glotte et Larynx.

**VENTRIER.** s. m. et adj. Faisceau fibreux, aplati, d'un jaune rougeâtre, qui s'insère sur le pilier interne de l'anneau inguinal externe, descend entre le cordon et le ligament suspenseur de la verge, puis derrière le dartos et le cordon testiculaire pour se terminer sur le *fascia lata*, à la partie interne et supérieure de la cuisse, un peu plus bas que la branche ascendante du pubis. Quelquefois très développé, il est dans certains cas à peine distinct du *fascia superficialis* Ce n'est point un muscle, mais un faisceau de grosses et larges fibres élastiques, jaunes, avec du tissu conjonctif très vasculaire.

**VENTRILOQUE.** adj. et s. [*ventriloquus*, de *venter*, ventre, et *loqui*, parler, mot à mot, qui parle du ventre ; ἐγγαστρίμυθος, *engastrimythe*, all. *Bauchredner*, angl. *ventriloquist*, it. *ventriloquo*. esp. *ventrilocuo*]. Individu qui a l'art de modifier sa voix, de l'étouffer à sa sortie du larynx, pendant une expiration lente, graduée et ménagée de manière que cette voix semble venir d'une distance plus ou moins éloignée ; on la croyait autrefois produite dans le ventre.

**VENTROFIXATION.** s. f. Fixation de l'utérus à la paroi abdominale. V. Hystéropexie *abdominale*.

**VENTROSCOPIE.** s. f. [de *venter*, ventre, et σκοπεῖν, examiner]. Examen de l'intérieur de la cavité abdominale au cours d'une laparatomie ; le malade étant dans la position de Trendelenburg, on introduit une petite lampe à incandescence dans l'ouverture et on peut inspecter les divers organes de l'abdomen.

**VENTROSITÉ.** s. f. Synonyme d'*hyposarque*.

**VENTRU, UE.** adj. [*ventriosus*, all. *dickbäuchig*, angl. *ventricos*, it. *panciutu*, esp. *ventrudo*]. Qui a le ventre gros. — Se dit aussi d'un corps plus volumineux à sa partie moyenne qu'à ses deux extrémités.

**VENTS.** s. m. pl. [*flattus*, φῦσα, all. *Winde Blähungen*, angl. *winds*, it. *vento*, esp. *viento*]. Gaz accumulés dans certains organes. V. Pneumatose.

**VÉNULE.** s. f. [*venula*, φλέβιον, all. *Aederchen*, angl. *venula*, *small vein*, it. *venuzza*, esp. *venula*]. Petite veine. V. Capillaire.

**VER.** s. m. [*vermis*, ἕλμινς, σκώληξ, all. *Wurm*, angl. *worm*, it. *verme*, esp. *gusano*, *lombriz*]. Nom donné communément à tout animal qui offre une conformation analogue à celle du *ver de terre* ou *lombric terrestre*. Mais les êtres qui peuvent offrir cette forme sont très différents les uns des autres par leur nature. Les uns sont des larves d'insectes, d'autres sont des crustacés parasites (*lernéens*, *linguatules*), les autres enfin forment le sous-embranchement des *vers*. — *Ver cylindriforme*. V. Scolex. — *Ver cystique*. V. Cestoïde et Tæniadés. — *Ver des dents*. Ce que le vulgaire croit être des vers retirés des dents cariées n'est que des fragments de plantes, particulièrement des embryons, ceux de solanées surtout, qui se courbent au contact de l'eau, ce qui les fait choisir par ceux qui cherchent à tromper le vulgaire à cet égard. — *Ver du Fezzan* [angl. *brine-worm*]. L'*Artemia salina*, petit crustacé branchiopode, rouge, des marais salants. — Suivant Vallot, nom des sauterelles conservées dans la saumure comme aliment. — *Ver du fromage*. Larve de la *Piophila casei*, Fallen, et de deux ou trois espèces voisines qui sont des diptères muscidés, noirs, longs de 4 à 6 millimètres. La femelle pond ses œufs dans le fromage que la larve quitte, lorsqu'elle a tout son développement, pour gagner la terre où elle passe à l'état de chrysalide. — *Ver de Guinée*, *ver de Médine*. V. Filaire. *Ver jaune*. V. Scolex. — *Ver lombric*. V. Ascaride. — *Ver macaque*, *ver maringouin*. V. Cutérèbre. — *Ver solitaire*. V. Tænia. — *Ver vésiculaire*. V. Tæniadés.

**VÉRATRALBINE.** s. f. Alcaloïde qui, d'après Mitschell, existerait, avec la vératrine, dans le *Veratrum album*.

**VÉRATRATE.** s. m. Nom générique des sels formés par l'acide vératrique. — *Vérétrate d'éthyle* [*éther ératrique*] ($C^{18}H^{9}O^{7}$. $C^{4}H^{5}O$). Produit de l'action du gaz chlorhydrique sur une solution alcoolique d'acide vératrique. Cristallisable, fusible à 42°, inodore, de goût amer, aromatique, brûlant, à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool.

**VÉRATRINE.** s. f. [all. *Veratrin*, angl. *veratrine*, it. et esp. *Veratrina*] ($C^{64}H^{52}Az^{2}O^{16}$, en atomes $C^{32}H^{52}Az^{2}O^{8}$).

Alcaloïde trouvé par Meissner dans les graines de la cévadille et par Pelletier et Caventou dans la racine d'ellébore blanc. La vératrine est une poudre blanche, cristalline, fusible à 115°, inodore, extrêmement âcre ; la moindre quantité provoque l'éternuement. Elle est soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans l'eau. En se combinant avec les acides, elle fournit des sels dont les uns sont cristallisables, les autres d'un aspect gommeux ; elle donne par l'acide sulfurique concentré une couleur successivement jaune, rougeâtre, rouge foncé et violette ; au contact de l'acide sulfurique additionné de quelques gouttes d'acide azotique très étendu, elle donne une coloration jaune, puis rouge-brique, qui devient rouge-cerise par addition de quelques gouttes d'eau (Erdmann). Elle est très vénéneuse. On l'emploie comme calmant dans le traitement de certaines formes de rhumatisme à la dose de 1 à 10 milligrammes et jusqu'à 25 milligrammes. A la dose de 5 milligrammes, cet alcaloïde détermine des vomiturations, des nausées, des vomissements, quelquefois des hoquets, rarement des évacuations alvines, plus rarement encore une sensation de chaleur ou de brûlure passagère le long de l'œsophage ou dans l'estomac ; le pouls est beaucoup moins fréquent ; le nombre des respirations diminue ; l'abaissement de la chaleur est marqué dans tous les cas : la peau, de sèche et brûlante qu'elle était, devient fraîche, froide même, et baignée de transpiration. C'est un purgatif violent, à haute dose. La vératrine ralentit les pulsations artérielles, et de 120 les fait tomber en deux ou trois jours à 100, à 90, et jusqu'à 60 pulsations. Dans l'empoisonnement par la vératrine, on observe, outre les symptômes déjà décrits, des contractures spasmodiques survenant par accès. Expérimentalement ces contractures peuvent naître, même quand la moelle est détruite, sous l'influence des excitations des nerfs ou des muscles ; et aussi sur les membres séparés du tronc, par l'excitation des bouts nerveux ou l'excitation directe des muscles.

**VÉRATRIQUE.** adj. — *Acide vératrique* [*Veratrinsäure*, angl. *veratrinic acid*, it. et esp. *acido veratrinico*] ($C^{18}H^9O^7.HO$). Corps qu'on trouve dans les graines de la cévadille. Il est cristallisable et rougit le tournesol ; il est insoluble dans l'éther, soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'eau, fusible et sublimable sans décomposition ; il donne des sels avec les bases (Merk).

**VÉRATROL.** s. m. ($C^{16}H^{10}O^4$). Liquide huileux, incolore, d'odeur agréable, bouillant à 202°, obtenu en chauffant l'acide vératrique avec la baryte.

**VERATRUM** s. m. [all. *Veratrum Germer*, angl. *veratrum*, it. et esp. *veratro*). Genre de plantes de la famille des colchicacées, tribu des vératrées, auquel appartiennent : 1° la *cévadille* ; 2° l'*ellébore blanc* ou *varaire* (*Veratrum album*, L.), dont la racine, apportée sèche de la Suisse, longue de 58 centimètres, blanche à l'intérieur, noire et ridée extérieurement, de saveur d'abord douceâtre, bientôt amère, puis âcre et corrosive, à raison de la vératrine qu'elle contient, est un vomitif et un purgatif drastique : elle n'est plus employée qu'à l'extérieur dans les maladies pédiculaires et cutanées, et même dans ce cas elle peut déterminer des accidents graves ; 3° l'*ellébore vert* ou d'*Amérique* (*Veratrum viride*, Aiton), de l'Amérique septentrionale, qui a été employé avec succès, dit-on, contre l'éclampsie puerpérale, à l'état d'extrait donné à la dose de quelques gouttes chaque jour.

**VERBIGÉRATION.** s. f. V. Vocifération.

**VERDERAME.** s. m. V. Maïs.

**VERDET.** s. m. [all. *Grünspan*, angl. *verdigris*, it. *verderame, verdetto*, esp. *verdete*]. V. Acétate *de cuivre*. — *Verdet gris*. V. Vert-*de-gris*. || Maladie du maïs. V. Maïs.

**VERETTE** ou **VÉROLETTE.** s. f. Noms vulgaires de la *varicelle*.

**VERGE.** s. f. [*coles, penis, mentula, veretrum*, σάθη, all. *Ruthe*, angl. *penis*, it. et esp. *verga*]. Organe cylindroïde, membraneux, vasculaire et érectile, situé à la partie antérieure inférieure de l'abdomen, au-dessous et au-devant de la symphyse pubienne, et se terminant à son extrémité libre par un renflement conoïde appelé *gland*. Sa consistance, sa forme, sa direction, son volume, varient suivant qu'il est en repos ou à l'état d'érection : long de 9 centimètres en moyenne dans le premier état, il atteint 15 centimètres dans le second. La verge, à l'état d'érection, représente un prisme triangulaire ayant une face supérieure et deux latérales, un bord inférieur et deux latéraux. La face supérieure correspond aux *corps caverneux*, le bord inférieur à l'*urètre*. Ces organes, qui constituent essentiellement la verge, ont une double enveloppe, l'une cutanée, l'autre fibreuse. La peau de la verge, mince, pourvue de quelques glandes sébacées, dépourvue de poils, fait suite aux téguments du scrotum et du pubis, et forme, au niveau de la couronne du gland, un repli appelé *prépuce*. Au-dessous de la peau, est une membrane blanchâtre, fibreuse (*fascia penis*), épaisse de 1 à 2 millimètres, constituée par des faisceaux de fibres conjonctives entre-croisées et par une trame de fines fibres élastiques. A cette membrane se rattachent les *ligaments suspenseurs de la verge*, dont l'un, superficiel, jaunâtre, très élastique, descend de la ligne blanche et se divise autour de la verge en deux parties qui soutiennent cet organe ; dont l'autre, profond, fibreux, naît de la face antérieure de la symphyse pubienne et se confond avec l'enveloppe cutanée. V. Caverneux.

**VERGETURES.** s. m. pl. [*vibices, sugillatio*, all. *Striemen*, angl. *stripes*, it. *striscica livida*]. Proprement, ecchymoses produites par des coups de verges ou de fouet. || Par analogie d'aspect, stries longitudinales ou transversales parallèles entre elles, que l'on observe sur la peau aux points qui ont été soumis à une distension exagérée ; à leur niveau la peau est amincie ; rouge au début elle devient blanche par la suite ; les vergetures sont indélébiles. On les rencontre surtout sur les parties latérales de l'abdomen où elles ont une direction oblique en bas et en dedans, chez les femmes enceintes ou chez les malades atteints d'ascite ou de tumeurs abdominales, plus rarement, lors de l'allaitement, sur les seins où elles convergent vers le mamelon ; on les observe aussi sur les membres où elles apparaissent au voisinage des articulations, près du cartilage de conjugaison, chez les adolescents qui grandissent rapidement sous l'influence d'une maladie fébrile, en particulier de la fièvre typhoïde ; elles sont alors transversales. On les voit survenir parfois sur le thorax parallèlement aux côtes dans le cas de pneumothorax ou même de pneumonie du côté opposé (Gilbert). Ces vergetures, comme celles de l'abdomen, découlent de deux conditions : distension exagérée de la peau et dystrophie causée par la grossesse, la fièvre typhoïde, la tuberculose, etc. || Lividités que l'on observe sur les cadavres lorsqu'ils ont reposé sur un sol inégal, ou par l'effet de quelques liens, de quelques plis de vêtements qui les couvrent. || Taches scorbutiques violacées et linéaires. V. Vibices.

**VERHEYEN** (Philippe) (anatomiste flamand, 1648-1710). — *Étoile de Verheyen*, V. Rein.

**VERJUS.** s. m. [all. *Sauertraube*, angl. *verjuice*, it. *agresto* esp. *agraz*]. Espèce de très gros raisin qui mûrit imparfaitement dans nos contrées, et que l'on emploie pour aciduler les sauces. — Raisin vert, dont le jus, très aigre par suite de la présence des tartrates acides, impropre à faire du vin, sert à préparer un sirop très rafraîchissant, que l'on remplace très bien par le sirop tartrique, puisque l'un et l'autre ont pour base le même acide.

**VERMICELLE.** s. m. [all. *Fadennudeln*, angl. *vermicelli*, it. *vermicelli*, esp. *fideos*]. Pâte alimentaire non

fermentée, ainsi appelée parce qu'on lui donne la forme de vers en la passant dans une filière.

**VERMICIDE.** adj. et s. [de *vermis*, ver, et *cædere*, tuer]. Substance qui tue les vers. V. VERMIFUGES.

**VERMICULAIRE.** adj. [*vermicularis*, de *vermiculus*, petit ver; σκωληκοειδής, all. *wurmformig*, angl. *vermicular*, it. *vermicolare*, esp. *vermicular*]. Qui a quelque rapport aux vers. — *Appendice vermiculaire.* V. CÆCAL. — *Ascaride vermiculaire.* V. OXYURE. — *Mouvement vermiculaire.* Contraction successive des fibres musculaires circulaires de l'intestin et des conduits excréteurs, d'où résulte un mouvement analogue à celui des vers. — *Pouls vermiculaire.* Celui qui, avec le caractère du pouls ondulant, est petit et faible.

**VERMICULAIRE.** s. f. — *Vermiculaire brûlante* (*Sedum acre*, L.) [all. *Mauerpfeffer*, angl. *wall-pepper*, it. *erba pignola*, esp. *uras de zrato*]. V. ORPIN.

**VERMIFORME.** adj. [de *vermis*, ver, et *forma*, forme; σκωληκοειδής, all. *wurmformig*, angl. *vermiform*, it. *vermiform*, esp. *lombrizal*]. Qui a la forme d'un ver. — *Appendice vermiforme.* V. CÆCAL.

**VERMIFUGE.** adj. [de *vermes*, vers, et *fugare*, chasser; all. *Wurmmittel*, angl. *vermifuge*, it. et esp. *vermifugo*]. Se dit d'une préparation propre à chasser les entozoaires : *biscuit, dragée, lavement vermifuge.* — *Pastilles vermifuges* ou *tablettes de mercure doux.* Elles contiennent : calomel à la vapeur, 32 grammes; sucre blanc, 357 grammes ; mucilage de gomme adragant, q. s. Chaque tablette contient 5 centigrammes de calomel. — *Poudre vermifuge.* Mélange de 2 parties de mousse de Corse, d'autant de semen-contra, et de 1 partie de rhubarbe. — *Poudre vermifuge mercurielle.* Poudre composée de parties égales de poudre *de tribus* et de sulfure de mercure noir récemment préparé par trituration.

**VERMIFUGES.** s. m. pl. Médicaments qui ont la propriété de déterminer l'expulsion des vers intestinaux (V. ENTOZOAIRES). On emploie comme tels les purgatifs et beaucoup de substances végétales amères. Celles qui jouissent au plus haut degré de la propriété vermifuge sont : la mousse de Corse, la fougère mâle, l'écorce de la racine de grenadier, le semen-contra, l'huile de ricin, etc. On fait aussi usage de quelques préparations d'étain, du calomel, de la santonine. Enfin récemment on a préconisé l'emploi du thymol. V. THYMOL.

**VERMILLON.** s. m. [all. *Zinnober*, angl. *vermilion*, it. *vermiglione*, esp. *vermellon*]. Cinabre réduit en poudre fine. — *Vermillon d'Espagne.* V. FARD.

**VERMINATION.** s. f. [*verminatio*, all. *Wurmerzeugung*, angl. *vermination*, it. *verminazione*, esp. *verminacion*]. La production des vers intestinaux portée au point de causer des accidents morbides.

**VERMINEUX, EUSE.** adj. [*verminosus*, angl. *verminous*, it. et esp. *verminoso*]. Qui est produit par des vers : *bronchite vermineuse.* — *Facies vermineux.* Modification du facies déterminée par la présence de vers dans l'intestin : teint pâle, yeux cernés. — *Maladies vermineuses.* Nom donné aux accidents déterminés par la présence des vers dans l'intestin. Les symptômes qui indiquent la présence des vers intestinaux et en particulier des nématodes, sont rares ; le plus souvent les vers passent totalement inaperçus jusqu'au jour où ils sont expulsés dans les matières ; parfois ils déterminent quelques troubles intestinaux, des crises gastralgiques quand le ver remonte dans l'estomac, de la toux et même de la dyspnée s'il s'engage dans l'œsophage. Certains vers déterminent de l'anémie et même le syndrome de l'anémie pernicieuse, soit par les hémorragies répétées qu'ils provoquent, soit par une action toxique exercée par les parasites. On a pu en effet extraire des helminthes des toxines (Schapiro, Schaumann et Talqvist, etc.) qui ont une action hémolytique marquée. Parmi les autres accidents provoqués par les vers, il faut noter des phénomènes nerveux réflexes, et dans des cas exceptionnels des abcès du foie et du pancréas par pénétration des parasites dans les canaux cholédoque et pancréatique, des abcès de l'oreille par passage dans la trompe d'Eustache, des accès de suffocation quand le ver, sorti des voies digestives, s'engage dans la trachée et les bronches, etc. Il est plus intéressant de signaler le rôle que les vers peuvent jouer dans la genèse de différentes maladies comme la fièvre typhoïde, le choléra, la dysenterie, et dans l'appendicite. Les recherches récentes ont montré que les nématodes se nourrissent non pas des matières au milieu desquelles ils sont plongés, mais du sang de leur hôte qu'ils vont puiser dans les parois de l'intestin. On comprend par suite qu'ils peuvent introduire dans la circulation les microbes de l'intestin, de même que les insectes, en piquant la peau, font pénétrer des microbes aériens (Guiart). Le diagnostic des vers intestinaux est souvent difficile ; il faut se garder de s'en laisser imposer par de prétendues sensations souvent imaginaires, sur lesquelles le malade s'abuse lui-même. Beaucoup se persuadent qu'ils sont tourmentés par ces animaux, alors même qu'ils n'en ont point. Le diagnostic repose uniquement sur la constatation de vers dans les matières fécales, exceptionnellement dans les vomissements ; mais il faut faire le diagnostic avant l'expulsion des parasites. L'examen des fèces à l'aide du microscope permet de déterminer la présence des vers par celle de leurs œufs. Pour cela, on prendra une parcelle de la selle que l'on étalera entre lame et lamelle, et on examinera systématiquement toute la préparation avec un objectif faible : l'objectif 2 est suffisant pour un observateur exercé; il faut avoir soin de diaphragmer fortement; il faut souvent faire dix à quinze préparations avant de rencontrer un seul œuf ; mais dans beaucoup de cas on trouve plusieurs œufs dans chaque préparation; on trouve aussi souvent des cristaux de Charcot-Leyden. L'examen du sang pourra dans certains cas mettre sur la voie du diagnostic ; il permet de reconnaître une augmentation des cellules éosinophiles, mais l'éosinophilie n'est intense que dans le cas de parasites déterminant des accidents généraux graves. C'est seulement quand la présence de vers dans l'intestin aura été directement constatée et que les œufs auront été mis en évidence dans les selles, que le traitement sera institué. Mais il devra l'être immédiatement ; il n'est pas indifférent de laisser de tels hôtes dans l'intestin d'individus en apparence normaux ; on doit les faire expulser. Pour cela on se servira de différents moyens suivant le ver auquel on a affaire. V. ASCARIDE, OXYURE, TÆNIFUGES et VERMIFUGES.

**VERMIOTHÉS.** s. f. pl. Petits cylindres analogues à un vermicelle que l'on fait sortir par la pression d'un épithéliome de la langue ulcéré.

**VERMIS.** s. m. V. CERVELET.

**VERMOUTH** ou **VERMUTH.** s. m. Liqueur apéritive, composée de vin blanc, souvent alcoolisé, dans lequel on fait macérer, dans la proportion de 27 à 30 pour 1000, une quantité variable des substances ci-après : écorce d'orange, coriandre, badiane, quassia, girofle, muscade, galanga, absinthe, petite centaurée, chardon bénit, sureau, tamarin, cannelle, quinquina, acore, aunée.

**VERNAL, LE.** adj. — *Fièvre vernale.* V. INTERMITTENTE (*Fièvre*).

**VERNET** (Pyrénées-Orientales). *Eaux sulfurées sodiques*, chaudes, 35 à 66°, contenant 0,27 de sels dont 0,042 de sulfure de sodium, 0,026 de sulfates de soude, de magnésie et de chaux, 0,005 de sulfate de soude et 0,10 de carbonates alcalins. Ces eaux ont une action plus douce, moins excitante que celle des sulfurées sodiques pures. On les emploie dans le traitement des affections catarrhales chro-

niques des voies respiratoires. Altitude : 620 mètres. Etablissements : boissons, bains, douches, étuves, inhalations. Saison : toute l'année et spécialement juin à octobre. A côté de la station, est le sanatorium du Canigou.

**VERNICIE.** s. f. L'*Elæcocca vernicia*, Jussieu, euphorbiacée qui produit une huile siccative, vernis naturel dont on se sert en Chine pour garantir le bois des maisons, les peintures, les poteries, etc., pour rendre les étoffes imperméables. C'est avec elle et le vernis du *Rhus vernicifera* (V. SUMAC) qu'on fabrique la *laque*. Cette huile est bonne pour l'éclairage. La médecine chinoise en fait usage pour le pansement des plaies, pour guérir la gale, pour ramener la chaleur à la surface du corps.

**VERNIS.** s. m. [all. *Firniss*, angl. *varnish*, it. *vernice*, esp. *barnisz*]. Nom commun des solutions de résines dans l'alcool, l'éther, les huiles siccatives, les essences de térébenthine, qui, étendues sur les corps solides, les protègent contre l'action de l'air et leur donnent un aspect qui les fait ressembler au verre. — *Vernis de la Chine*. V. AILANTE. — *Vernis du Japon*. Le sumac amarante.

**VERNIX.** — *Vernix caseosa*. Expression latine par laquelle on désigne l'enduit blanc jaunâtre, crémeux, comparable à du mastic, qui recouvre le corps de beaucoup de fœtus au moment de la naissance. Sa quantité est très variable. Sa fréquence et son abondance sont plus grandes chez les enfants nés de parents malades, d'après Jacquet. Sa localisation principale est au niveau de la région postérieure, aux points où les poils sont le plus développés. Son apparition indique une excitation anormale des glandes sébacées annexées à l'appareil pilaire.

**VERNONIE.** s. f. — *Vernonie anthelminthique*. V. CALAGÉRI. — Une autre espèce, *Vernonia nigritiana*, qui croît dans le Niger et le Sénégal, a une action sur le cœur comparable à celle de la digitale, mais 80 fois plus faible environ. La racine est fébrifuge.

**VERNONINE.** s. f. (en atomes $C^{10}H^{24}O$). Glycoside extrait de la *Vernonia nigritiana*.

**VÉROLE.** s. f. [all. *Lustseuche*, angl. *venereal disease*, it. *mal francese*, esp. *mal venereo, bubas*]. V. SYPHILIS. — *Petite vérole* [all. *Blattern, Pocken*, angl. *small-pox*, it. *vaiuolo*, esp. *viruelas*]. V. VARIOLE.

**VÉROLETTE.** s. f. V. VARICELLE.

**VÉROLIQUE** ou **VÉROLÉ, ÉE.** adj. Synonyme de *syphilitique*.

**VÉROLOÏDE.** adj. (Diday). Se dit des accidents de même ordre que ceux de la syphilis, qu'on observe chez ceux qui sont réinfectés une seconde fois.

**VÉRONAL.** s. m. Corps se présentant sous l'aspect de petits cristaux incolores, solubles dans 150 fois leur poids d'eau à 15°, d'une saveur amère, facilement solubles en présence des alcalins. Son nom chimique est *diéthylmalonylurée* ou *acide diéthylbarbiturique*. Il a été préconisé comme hypnotique par Fischer et von Mering; il agit une demi-heure à une heure après l'absorption; on le donne à la dose de 0gr,25 à 1 gramme en cachets. Son emploi doit être surveillé.

**VÉRONIQUE.** s. f. [*Veronica*, L., all. *Ehrenpreis*, angl. *veronica, speedwell*, it. et esp. *veronica*]. Genre de plantes de la famille des scrofularinées, dont l'espèce officinale (*véronique mâle, thé d'Europe, Veronica officinalis*, L.) a des sommités amères et aromatiques, qui ont été recommandées comme béchiques et lithontriptiques. Les *véroniques des bois* (*Ver. Teucrium*, L.), *petit chêne* (*Ver. chamætrys*, L.) *et à épis* (*Ver. spicula*, L.), lui sont souvent substituées. — Le *beccabunga* (*Ver. beccabunga*, L.) est purement mucilagineux, quoiqu'il ait été employé comme dépuratif et antiscorbutique (12 grammes de feuilles en infusion dans 1 litre d'eau bouillante).

**VERRE.** s. m. [*vitrum*, ὕαλος, all. *Glas*, angl. *glass*, it. *vetro*, esp. *vidrio*]. Substance fusible à une température élevée, dure et cassante à froid, transparente, insoluble dans l'eau et les liquides neutres, formée par la combinaison d'un silicate alcalin (de potasse ou de soude) fusible, avec un ou plusieurs autres silicates infusibles (de chaux, de magnésie, de baryte, d'alumine, de fer, de chrome, d'urane et de zinc). En ajoutant 6 d'oxyde de fer, autant d'alumine, on a le *verre à bouteilles*; 62,8 de silice, 12,5 de chaux, 22 de potasse et 2,6 d'alumine donnent le *crown-glass*; 38,2 de silice, 43,5 d'oxyde de plomb, 11,7 de potasse et 2 d'alumine, forment le *flint-glass* : le crown-glass et le flint-glass servent à construire les lentilles achromatiques des microscopes. Avec le silicate de plomb on obtient le verre appelé *cristal*. Les acides et les sulfures alcalins attaquent à la longue tous les verres, surtout ceux à base de plomb ; l'eau de baryte et l'eau de chaux attaquent aussi ces derniers. L'acide fluorhydrique les attaque tous, et sert à les graver. — *Verre d'antimoine* [all. *Spiessglanzglas*]. V OXYDE *d'antimoine*. — *Verre isochrome*. Ménisque plano-convexe incolore, doublé sur sa face plane, la plus voisine de l'œil, d'une lame mince et plane de verre coloré, maintenue adhérente au moyen de colle à froid. Les rayons qui ont traversé le ménisque ne sont pas déviés par cette lame et s'y revêtent d'une couleur uniforme, quel que soit le point d'où ils émergent du ménisque. On peut ainsi, par l'apposition de lames colorées de plus en plus pâles, arriver, sans secousse pour l'œil, au point où il pourra supporter sans fatigue l'accès de la lumière blanche à travers les ménisques seuls. Les verres isochromes sont destinés à remplacer les verres biconvexes teintés dans la masse, dont on prescrit l'usage aux opérés de la cataracte, pour combattre la photophobie qui suit parfois l'opération, et dont la teinte est trop claire sur les bords, trop foncée au centre, à cause de la trop grande épaisseur de celui-ci par rapport à ceux-là (Camuset). — *Verre liquide*. V. SILICATE *de potasse*. — *Coton de verre*. Verre en fils extrêmement fins. Le coton de verre, vu en masse, ressemble à du coton; les filaments qui le constituent, plus faciles à briser par la traction, possèdent une remarquable souplesse. Grâce à son inaltérabilité, ce coton se prête à de nombreux usages dans le laboratoire, soit pour filtrer les solutions altérables, soit pour recueillir les précipités et faciliter leur pesée. Veut-on se servir indéfiniment du même filtre, il suffit de laver celui-ci à grande eau après chaque opération et de le sécher. Il se prête à la fabrication de pinceaux inaltérables par les liqueurs qui sont employées en badigeonnages, telles que les solutions d'acide chromique, les teintures, etc.

**VERRÉE.** s. f. Quantité de liquide que peut contenir un verre à boire, et qui est parfois employée pour indiquer le dosage d'un médicament. Elle répond environ à huit cuillerées à bouche.

**VERRIER.** s. m. Les ouvriers qui taillent les verres dans la composition desquels entre le plomb sont parfois atteints d'accidents saturnins, par inspiration des poussières vitreuses : une ventilation convenable des ateliers suffit en général pour prévenir ces accidents. Les ouvriers verriers peuvent être atteints d'emphysème pulmonaire par suite d'efforts d'expiration ; ou des joues, soit quand il y a ulcération de la muqueuse des joues, soit par pénétration de l'air dans le canal de Sténon dilaté et rupture de ses branches (Tillaux) : le traitement est celui de l'emphysème ordinaire. Ceux qui sont affectés de plaques muqueuses syphilitiques buccales peuvent transmettre la maladie à ceux qui se servent des mêmes tubes à souffler; ils doivent en conséquence ne pas être admis dans les ateliers tant que la guérison n'est pas complète.

**VERRUCOSITÉ.** s. f. Etat de ce qui est verruqueux.

**VERRUE.** s. f. [*verruca*, ἀκροχορδών, all. *Warze* angl.

*wart*, it. *porro*, esp. *verruga*]. Petite excroissance cutanée, indolente, inoculable et auto-inoculable, constituée anatomiquement par une hypertrophie circonscrite des papilles du derme. L'excroissance a une consistance assez ferme, une surface rugueuse, mamelonnée, une teinte grisâtre ; elle est sessile ou pédiculée, son volume atteint celui d'une lentille, d'un pois, rarement d'une cerise. La verrue est parfois unique ; plus souvent un certain nombre coexistent chez le même individu. Elles occupent le plus souvent la face dorsale de la main. Les *verrues planes juvéniles* forment une variété caractérisée par leur petitesse, leur aplatissement, leur multiplicité; les papilles sont moins hautes que dans la verrue vulgaire. Les *verrues séniles* sont très fréquentes au visage ; elles sont aplaties, sessiles, recouvertes d'une couche de matière sébacée noirâtre ou jaunâtre. Ces verrues séborrhéiques s'observent parfois chez la femme jeune ; elles occupent souvent le tronc et de préférence au niveau du corset. Les verrues peuvent guérir d'elles-mêmes et disparaître sans aucun traitement, après un certain laps de temps. Le plus souvent elles doivent être traitées. Pour les faire disparaître, on peut les brûler au thermocautère, les enlever à la curette et cautériser leur base ; on se sert souvent de collodion renfermant 1 p. 10 d'acide salicylique. Quant au traitement interne, magnésie, eau de chaux, arsenic, il devra être appliqué dans les cas où le nombre des verrues est considérable.

**VERRUGA.** s. f. La *verruga péruvienne*, ou *maladie de Carrion*, ou *bouton d'Amboine*, est une maladie infectieuse et inoculable caractérisée par des symptômes généraux graves et l'apparition de saillies vasculaires disséminées sur la peau et les muqueuses et dans les viscères. La durée de l'incubation varie de quinze à quarante jours; elle fut de vingt-deux jours dans le cas de Carrion, étudiant péruvien, qui se fit inoculer la verruga et mourut trente-neuf jours après. L'invasion est marquée par des symptômes généraux : fièvre à type intermittent ou rémittent, douleurs articulaires, anémie, tuméfaction du foie, de la rate et des ganglions lymphatiques. Cet état dure plusieurs semaines et même plusieurs mois, puis apparaît l'éruption de verruga. Elle est caractérisée par deux sortes d'éléments : des verrues miliaires, sortes de saillies écarlates, très prurigineuses, et d'autres verrues plus considérables, appelées *mulaires*, parce qu'elles ont la taille de celles qu'on observe sur les mules. Ces productions peuvent disparaître sans laisser de cicatrices. L'éruption se faisant aussi sur les muqueuses et dans les viscères, différents symptômes peuvent se montrer, tels que toux, dyspnée, dysphagie, hémorragies par les diverses voies. Ces hémorragies ne se font guère que quand le malade séjourne à une certaine altitude; ainsi convient-il de transporter dans la plaine les sujets atteints ; la mortalité devient ainsi très faible. Dans une forme septicémique appelée fièvre de la Oroya, la mort arrive avant que l'éruption ait eu le temps d'apparaître. L'agent pathogène est inconnu. Le traitement est purement symptomatique.

**VERRUQUEUX, EUSE.** adj. [*verrucosus*, all. *warzig*, angl. *warting*, it. *verrucose*, esp. *verrugoso*]. Se dit des parties qui portent des excroissances arrondies, fermes et peu volumineuses. — *Syphilide verruqueuse*. V. Exdermoptosis. — *Tuberculose verruqueuse de la peau*. Variété de tuberculose cutanée décrite par Riehl et Paltauf en 1885 et 1886, caractérisée par des placards siégeant principalement à la face dorsale des mains, ayant les dimensions d'une pièce de cinquante centimes à celle de cinq francs ; chaque placard comprend un zone périphérique érythémateuse, une zone moyenne présentant de petites pustules, des croûtelles et des squames, et une zone centrale hérissée de saillies papillomateuses, lesquelles sont recouvertes de croûtes. Cette affection a une durée très longue qui se chiffre par années. Elle apparaît surtout chez des personnes qui sont en contact par leurs occupations avec les animaux domestiques ; aussi est-elle due probablement à un bacille tuberculeux d'origine animale. L'examen microscopique y décèle la présence de follicules tuberculeux et de nombreux bacilles de Koch. Le traitement consiste à détruire la lésion au thermocautère et recouvrir ensuite d'un pansement antiseptique. — *Tumeurs verruqueuses des cicatrices*. V. Chéloïde *cicatricielle*.

**VERS.** s. m. pl. [*vermes*, ἕλμινθες, all. *Würmer*, angl. *worms*, it. *vermi*, esp. *gusanos*]. — *Vers intestinaux*. V. Entozoaire.

**VERSATILE.** adj. [*versatilis*, all. *wankend*, angl. *versatile*, it. *versatile*, esp. *versatil*]. Se dit quelquefois comme synonyme de *vacillant*.

**VERSICOLORE.** adj. [*versicolor*, all. *farbewechselnd*, angl. *versicolour*]. Se dit des organes qui changent plusieurs fois de couleur pendant les phases de leur développement, comme la corolle de diverses borraginées.

**VERSION.** s. f. [*versio*, de *vertere*, tourner ; all. *Wendung*, angl. *version*, it. *versione*, esp. *version*]. Opération dans laquelle on se propose d'amener au niveau du détroit supérieur une partie du fœtus autre que celle qui s'y présentait tout d'abord. — On peut amener au niveau du détroit supérieur soit la tête (*version céphalique*), soit l'extrémité pelvienne (*version podalique*). Dans certains cas de présentation de l'épaule, les contractions utérines suffisent à elles seules à amener cette mutation de présentation du fœtus : la *version* est *spontanée*. — La version peut être pratiquée soit par *manœuvres externes*, soit par *manœuvres internes*. Enfin la version est dite *bipolaire* quand on associe à la fois les manœuvres externes et internes. La version par manœuvres externes ne se pratique guère, et n'est possible en effet, sauf exception très rare, que pendant la grossesse et au début du travail. La version par manœuvres internes, au contraire, ne se pratique que pendant le travail. — *Version par manœuvres externes*. Elle se fait toujours sur la tête (*version céphalique*). Elle est indiquée dans les présentations du tronc (fait admis par tous les auteurs), et dans les présentations de l'extrémité pelvienne (fait admis par certains auteurs, contesté par d'autres). Pour qu'elle réussisse, il faut que l'utérus ne se contracte pas, que la poche des eaux soit intacte (de là l'indication de ne la pratiquer que pendant la grossesse), qu'il n'y ait qu'un fœtus et qu'il ne soit pas trop volumineux. Elle se pratique en agissant d'une main sur un des pôles du fœtus que l'on repousse par en haut (extrémité pelvienne), et de l'autre main sur l'autre pôle que l'on déplace et ramène au milieu du détroit supérieur (extrémité céphalique). Il faut ensuite maintenir la ête ramenée en bas, à l'aide d'une ceinture spéciale. — *Version par manœuvres internes*. Elle peut se pratiquer sur la tête ou sur les pieds. Mais la version céphalique est aujourd'hui à peu près abandonnée, et la version par manœuvres internes se pratique toujours sur l'extrémité pelvienne. — Les indications de la version par manœuvres internes sont : 1° la *présentation du tronc*, lorsqu'elle n'a pas été reconnue pendant la grossesse, et que l'on n'a pas fait ou pu faire la version par manœuvres externes; 2° *tous les accidents qui, menaçant la vie de la mère ou de l'enfant, exigent la prompte terminaison de l'accouchement*. La version peut en effet être suivie de l'extraction immédiate de l'enfant; 3° les *rétrécissements modérés du bassin* et certaines formes de ces rétrécissements (bassin oblique ovalaire). Cette dernière indication n'est pas admise par tous les auteurs, les accoucheurs français préférant le forceps dans les redressements du bassin, tandis qu'à l'étranger (Angleterre, Allemagne, Amérique) les accoucheurs pré-

fèrent la version. Celle-ci paraît préférable lorsque l'enfant n'est pas à terme, le forceps, au contraire, devant être employé lorsque la grossesse a atteint son terme normal. Les conditions *indispensables* pour que l'on puisse réussir la version sont : 1° que le col soit dilaté ou dilatable; 2° *que la partie fœtale ne soit ni trop engagée, ni trop immobilisée*; 3° *que le bassin ne soit pas trop rétréci.* Une condition *favorable* est que *la matrice contienne encor une certaine quantité de liquide amniotique.* — Les conditions qui s'opposent absolument à la version sont : 1° la *rétraction tétanique de l'utérus*; 2° l'*engagement trop prononcé de la partie fœtale*; 3° le *rétrécissement trop prononcé du bassin.* — *Manuel opératoire.* Trois temps suivant les auteurs, deux temps en réalité, le dernier n'étant que le complément (complément qui n'est pas toujours indispensable) de la version. — 1er *temps.* Introduction de la main et recherche des pieds. 2e *temps.* Évolution du fœtus. 3e *temps.* Extraction



Fig. 840. — *Version*; 1er temps : recherche et saisie du pied.

du fœtus. — *Précautions préliminaires.* Faire placer la femme en travers du lit, qui doit être dur et élevé. Endormir la femme complètement à l'aide du chloroforme. Avoir à sa disposition des lacs, un bain pour l'enfant, du vinaigre, un tube laryngien, un forceps, etc. Appliquer un lacs sur le bras s'il pend à la vulve. Faire l'asepsie complète de la main et du bras de l'opérateur, de la vulve et du vagin de l'accouchée. — 1er *temps.* Introduction de la main *pendant l'intervalle des contractions.* Rompre les membranes au niveau du col, et pénétrer dans l'utérus. Aller chercher les pieds par les trois procédés suivants : 1° *directement là où ils doivent être* (Lachapelle); 2° *introduire la main jusqu'au fond de l'utérus et ramener la main d'arrière en avant* (Dubois; cela réussit si les pieds sont en arrière); 3° *suivre le plan dorso-latéral du fœtus.* On arrive aux fesses, de là aux cuisses, jambes et pieds. Se contenter d'un pied. (La main à introduire est à peu près indifférente.) Cela suppose que l'utérus ne se contracte pas, et qu'il y a encore une quantité notable de liquide amniotique. Maintenir l'utérus avec l'autre main. — 2e *temps.* Saisir un ou les deux pieds. Tirer en bas et en arrière. Appliquer au besoin un lacs sur le pied. On sent le fœtus évoluer, *mais il faut agir dans l'intervalle des douleurs.* — 3e *temps. Extraire le fœtus* comme dans les cas d'intervention dans la présentation pelvienne. — *Obstacles et difficultés de la version.* Les obstacles et difficultés que l'on peut rencontrer dans la version sont extrêmement nombreux, et en font une opération des plus délicates de l'obstétrique. Ce sont : l'étroitesse et la rigidité de la vulve; la présence du cordon et du bras dans le vagin, quelquefois des deux bras et même d'un pied; la rigidité du col; la rétraction spasmodique de l'orifice externe, de l'orifice interne, du col, ou du corps de l'utérus lui-même; l'insertion vicieuse du placenta; la mobilité du fœtus; le déplacement des pieds ou leur situation en avant; la difficulté de les saisir assez solidement ou d'y placer un lacs; le redressement du bras le long de la tête, la rétraction du col sur le cou du fœtus; la non-rotation de la tête; la déflexion de la tête; l'arrachement du tronc, la tête restant seule dans la cavité utérine. — La version est rendue surtout impossible quand le liquide amniotique est écoulé depuis longtemps (souvent rupture *artificielle* prématurée des membranes) et quand l'utérus est trop rétracté (administration intempestive du seigle ergoté).

**VERT, ERTE.** adj. [all. *grün*, angl. *green*, it. et esp. *verde*]. Qui est de couleur d'herbe.

**VERT.** s. m. Une des couleurs de l'arc-en-ciel. V. Coloration. — *Vert anglais, vert de Neuwied* et *vert Pickel.* Arsénite de cuivre traité par le sulfate de baryte ou de chaux. — *Vert d'aniline.* V. Violet. — *Vert de la bile.* V. Biliverdine. — *Vert-de-gris naturel* [all. *Grünspan*, angl. *verdigris*, it. *verderame*, esp. *verdete*]. Vulgairement, le sous-carbonate d'oxyde de cuivre qui se forme à la surface des ustensiles de ce métal. — *Vert-de-gris du commerce* ou *verdet gris.* L'acétate bibasique de cuivre. V. Acétate *de cuivre.* — *Vert lumière.* V. Violet. — *Vert des plantes.* V. Chlorophylle. — *Verts végétaux.* Le *Rhamnus catharticus* (nerprun purgatif) donne le *vert de vessie*, dont la fabrication est attribuée par les uns à l'action de l'alun, par d'autres à l'action de la chaux sur le suc des baies; le *stil de grain* est obtenu au moyen de la craie et des graines d'Avignon. Les teinturiers emploient en grande quantité, et sous forme de bains, les graines de plusieurs espèces, connues sous les noms de *graines d'Avignon, de Perse, de Turquie, de Morée*, etc., qui sont les fruits des *R. infectorius, saxatilis, oleoides, amygdalinus.* — *Vert de Scheele.* Arsénite de cuivre obtenu en faisant bouillir parties égales de sulfate de cuivre et de potasse dissous, avec un peu moins de la moitié, en poids, d'acide arsénieux également dissous dans l'eau. — *Vert de Schweinfurt, vert de milis* ou *de Vienne.* Arsénite de cuivre qu'on prépare en dissolvant une partie de vert-de-gris dans du vinaigre et ajoutant une solution aqueuse d'une partie d'acide arsénieux. Le précipité est redissous dans du vinaigre; on fait bouillir le tout mélangé, et peu à peu il se forme un dépôt cristallin du plus beau vert employé pour la peinture.

**VERTÉBRAL, ALE.** adj. [*vertebralis*, all. et angl. *vertebral*, it. *vertebrale*, esp. *vertebral*]. Qui a rapport aux vertèbres. — *Artère vertébrale.* Elle naît de la partie supérieure de la sous-clavière, est logée dans un canal que lui forment les apophyses transverses des vertèbres cervicales depuis la sixième jusqu'à l'axis, en sort au niveau de celui-ci, décrit une courbure à concavité interne pour gagner le trou de l'apophyse transverse de l'atlas, pénètre dans le crâne, et s'anastomose au niveau de la protubérance annulaire avec la vertébrale opposée; de leur réunion résulte l'artère basilaire. Après avoir pénétré dans le crâne, la vertébrale fournit les artères spinales antérieure et postérieure et cérébelleuses inférieure et postérieure. — *Canal vertébral.* Conduit qui règne dans toute la longueur de la colonne vertébrale depuis le grand trou occipital jusqu'au canal sacré, qui en est la continuation. Ce canal, triangulaire supérieurement et inférieurement, ovalaire dans son milieu, est formé, au niveau des vertèbres elles-mêmes, par la face postérieure de leurs corps et par leurs lames, et, dans leur intervalle, par les cartilages intervertébraux et par les ligaments jaunes. Large au

cou et aux lombes, c'est-à-dire dans les points les plus mobiles de la colonne vertébrale, ce canal se rétrécit dans sa portion dorsale. Il est tapissé par le périoste vertébral, et contient la moelle épinière avec ses enveloppes méningiennes et les sinus vertébraux, les artères spinales antérieure et postérieure, et les veines intravertébrales. — *Colonne vertébrale*, *épine* ou *rachis*. Sorte de colonne formée par la superposition de toutes les vertèbres, placée à la partie postérieure du tronc, soutenant la tête, et soutenue par le bassin (fig. 841). Chez l'homme, le rachis a trois courbures antéro-postérieures, dont deux sont convexes en avant (régions cervicale et lombaire), et la troisième est convexe en arrière (région dorsale) (fig. 842). Ces courbures

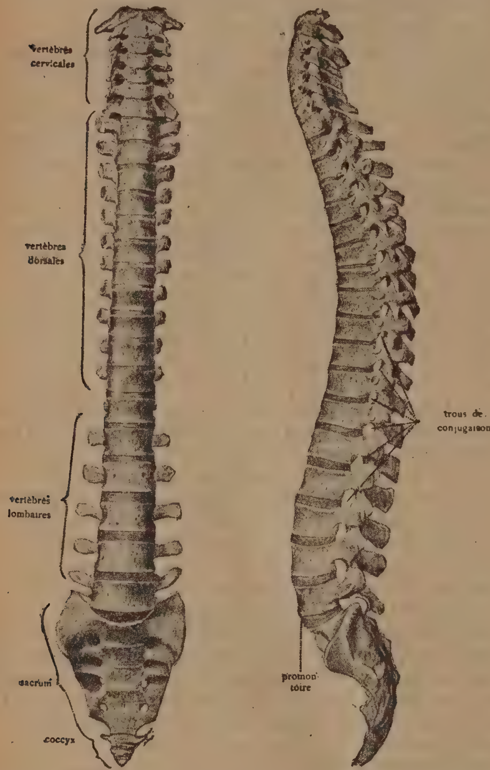



Fig. 841. — Colonne vertébrale, face antérieure.
Fig. 842. — Colonne vertébrale, face latérale gauche.

favorisent la rectitude du tronc en amenant la ligne du centre de gravité à peu près au-dessus de la base de sustentation fournie par la contraction des muscles rachidiens extenseurs. Or les insertions fixes de ces muscles sont toujours du côté du bassin, attendu que le point d'appui du corps est toujours à sa partie inférieure; leur action s'exerçant principalement sur les apophyses épineuses des vertèbres dorsales et toujours de haut en bas ou vers le bassin, ces apophyses sont fortement inclinées et imbriquées dans cette direction. Au contraire, les apophyses épineuses des vertèbres cervicales sont peu inclinées, et celles des vertèbres lombaires restent perpendiculaires à la colonne lombaire. Chez les quadrupèdes, la colonne vertébrale n'a que deux courbures, une cervicale, dirigée comme celle de l'homme, et une dorso-lombaire, à concavité inférieure, qui se prolonge sans interruption jusqu'au sacrum, et forme une sorte de voûte dont l'extrémité antérieure a son point d'appui à l'épaule, et l'extrémité postérieure au bassin. Ici les muscles longs du rachis prennent successivement leur point fixe en avant pour mouvoir le train postérieur, et en arrière pour mouvoir le train antérieur. Il résulte de cette double action que les apophyses épineuses des vertèbres dorsales, qui correspondent au train antérieur, sont inclinées vers le bassin, comme chez les bipèdes, mais que les apophyses épineuses des vertèbres lombaires qui correspondent au train postérieur, attirées en sens inverse, sont dirigées obliquement en avant. Cette direction en avant des apophyses épineuses de la colonne lombaire est caractéristique de la marche quadrupède. Le centre du mouvement de la colonne vertébrale des quadrupèdes se trouve placé entre l'antépénultième vertèbre dorsale et la pénultième, dont l'apophyse épineuse n'est inclinée ni en avant ni en arrière, et non entre la colonne dorsale et la colonne lombaire proprement dites. — *Gouttières vertébrales*. Gouttières situées sur chaque côté de la région postérieure de la colonne vertébrale, formées par la série des *lames* vertébrales, limitées en dehors par les apophyses transverses et en dedans par les apophyses épineuses, et occupées par les muscles spinaux postérieurs. — *Lames vertébrales*. V. Vertèbre. — *Ligaments vertébraux*. Nom donné aux moyens d'union des corps des vertèbres entre eux : ce sont les *disques intervertébraux* et les *ligaments vertébraux antérieur et postérieur*. Les *disques intervertébraux* ont la forme de lentilles biconvexes, composées d'une partie centrale ou noyau, élastique, et d'une partie périphérique, fibreuse, formée de fibres entre-croisées et formant des zones concentriques autour du noyau : chaque disque intervertébral répond par sa face supérieure au corps de la vertèbre située au-dessus, et par sa face inférieure au corps de la vertèbre située au-dessous. Quant aux *ligaments vertébraux* proprement dits, ils sont étendus dans toute la longueur de la colonne vertébrale, et dits, suivant leur situation, *ligament vertébral commun antérieur* et *ligament vertébral commun postérieur*. Le premier s'insère supérieurement à l'apophyse basilaire de l'occipital, descend sur la face antérieure du corps des vertèbres, et se termine sur la face antérieure du sacrum et du coccyx : il est plus étroit au dos que dans les régions cervicale et lombaire. Le second a la même étendue, mais occupe la face postérieure du corps des vertèbres : il a une apparence festonnée parce qu'il est plus large au niveau des disques intervertébraux qu'au niveau des vertèbres mêmes. — *Moelle vertébrale*. V. Moelle *épinière*. — *Nerf vertébral*. Il naît à la partie supérieure du ganglion sympathique cervical inférieur, et se porte en haut dans le trou vertébral des apophyses transverses des dernières vertèbres cervicales. Il accompagne l'artère vertébrale, donne des filets à chacun des trois derniers nerfs cervicaux, arrive dans le crâne avec l'artère vertébrale, accompagne le tronc basilaire et va s'anastomoser à la surface des artères cérébrales avec des rameux intracrâniens venus du ganglion cervical supérieur. — *Théorie vertébrale du crâne*. Théorie exprimée par Goethe, Oken, d'après laquelle le crâne est composé d'une série de vertèbres et ne représente par conséquent que la partie antérieure de la colonne vertébrale. Cette théorie n'apparaît plus aujourd'hui que comme un chapitre de la théorie segmentaire du crâne ou théorie de la *métamérie céphalique* : le crâne n'est pas formé de la coalescence d'un certain nombre de vertèbres, mais de segments squelettiques analogues à des vertèbres. — *Type vertébral*. V. Vertèbre *type*. ‖ *Arthrite vertébrale*. Inflammation des parties constituantes d'une ou de plusieurs des articulations des vertèbres entre elles. Elle peut être de nature rhumatismale; mais le plus souvent elle accompagne la tuberculose des vertèbres et est de même nature; elle est appelée alors mal vertébral de Pott. V. Mal.

**VERTÈBRE.** s. f. [*vertebra*, de *vertere*, tourner ; σπόνδυλος, all. *Rückgratswirbel*, angl., it. et esp. *vertebra*]. Nom donné à chacun des vingt-quatre os qui forment la colonne vertébrale, et qui sont le centre des mouvements du tronc. Souvent on leur donne le nom de *vraies vertèbres*, par opposition aux pièces osseuses qui forment le sacrum et le coccyx, et qui, par suite de leur analogie avec les premières, sont dites *fausses vertèbres*. Les vraies vertèbres sont des os courts, légers, épais, celluleux, d'une forme irrégulière, placés les uns au-dessus des autres, et séparés par les disques intervertébraux [V. VERTÉBRAL (*Ligament*)]. Ces os sont divisés en trois séries : sept *vertèbres cervicales*, douze *dorsales*, et cinq *lombaires*. Leur nom numérique sert à les désigner dans chaque région, excepté la première et la seconde cervicales, que l'on appelle l'une l'*atlas*, l'autre l'*axis*, et la septième cervicale, que l'on appelle quelquefois *vertèbre proéminente* à cause de la longueur de son apophyse épineuse. — On distingue à chaque vertèbre : un *corps*, qui est sa partie antérieure, et qui répond par ses faces supérieure et inférieure, enduites de cartilage, au corps des vertèbres voisines; une *apophyse épineuse*, qui occupe sa partie postérieure et moyenne, et qui se dirige d'avant en arrière et plus ou moins de haut en bas, suivant la série à laquelle appartient la vertèbre; deux *apophyses transverses*, l'une droite et l'autre gauche, ainsi appelées parce qu'elles se portent presque transversalement en dehors; quatre *apophyses articulaires*, dont une supérieure et l'autre inférieure de chaque côté, servant de moyen d'union avec les vertèbres voisines. Les apophyses transverses et articulaires se continuent avec les parties latérales et postérieures du corps de la vertèbre par des portions osseuses ou *lames* étroites, sur lesquelles sont creusées, de chaque côté, deux échancrures qui, par leur rencontre avec de semblables échancrures de la vertèbre qui précède et de celle qui suit, forment les *trous de conjugaison*, par lesquels passent les nerfs rachidiens. C'est entre le corps, les lames et les apophyses, que se voit le *trou vertébral*, qui fait partie du canal vertébral. Ces diverses parties présentent, du reste, des différences plus ou moins prononcées dans les vertèbres de diverses régions. Les *vertèbres cervicales* (fig. 843), sauf les deux premières qui ont une

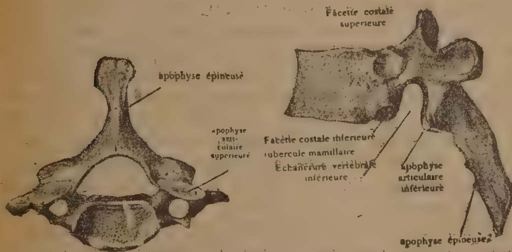



Fig. 843. — 7e vertèbre cervicale, face supérieure. Fig. 844. — 6e vertèbre dorsale, côté gauche.

configuration spéciale (V. ATLAS et AXIS), ont un corps large transversalement, aplati d'avant en arrière, surmonté de deux petits crochets verticaux; une apophyse épineuse presque horizontale, creusée d'une gouttière en dessous, et bifide à son sommet; des apophyses articulaires à facettes circulaires situées dans le même plan des deux côtés, regardant en haut et en arrière pour les supérieures, en bas et en avant pour les inférieures; des apophyses transverses creusées en gouttières supérieurement et percées d'un trou pour le passage de l'artère vertébrale. Les *vertèbres dorsales* (fig. 844) ont un corps creusé, sur chaque côté, de deux demi-facettes, supérieure et inférieure, articulées avec les côtes ; une apophyse épineuse longue, triangulaire, non bifurquée, très oblique en bas ; des apophyses articulaires à facettes planes, situées dans un plan différent d'un côté à l'autre, les supérieures regardant en arrière et en dehors, les inférieures en avant et en dedans; des apophyses transverses déjetées en arrière, creusées d'une facette qui s'articule avec la tubérosité des côtes. Les *vertèbres lombaires* (fig. 845) ont un corps très volumineux, une apophyse épineuse rectangulaire, horizontale; des apophyses articulaires à facettes supérieures concaves, tournées en arrière et en dedans et pourvues en arrière d'un tubercule

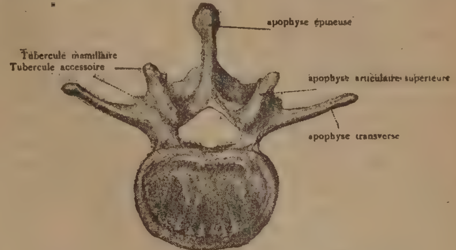



Fig. 845. — 3e vertèbre lombaire, face supérieure.

saillant, tandis que les facettes inférieures sont convexes, tournées en avant et en dehors; des apophyses transverses longues et minces, dites *costiformes* parce qu'elles sont les analogues des côtes. — *Vertèbres abdominales*. Les vertèbres lombaires. — *Vertèbre type*. En ostéologie, construction abstraite qui ne se rencontre à l'état parfait chez aucun vertébré, mais qui, dans les vertébrés supérieurs, se rapproche assez du modèle théorique; aussi convient-il de procéder des vertébrés supérieurs aux vertébrés inférieurs. D'après la conception de la vertèbre type (Geoffroy Saint-Hilaire, Oken, Carus, Owen, Lavocat, etc.), le squelette est *exclusivement* composé de vertèbres, c'est-à-dire de segments semblables qui se répètent et se modifient dans les diverses régions. Le modèle vertébral ou la *vertèbre type* ou *proto-vertèbre* comprend : un corps ou *centrum*, un anneau supérieur ou *neural*, protégeant le système nerveux central; un anneau inférieur avec ou sans prolongements costaux, etc., dit *arc hémal* ou *viscéral*, protégeant le système vasculaire et différents organes. L'arc neural est formé par les deux lames vertébrales ou *neurapophyse*, qui se trouvent en arrière et se terminent par une partie saillante, l'apophyse épineuse ou *neurépine*. L'arc hémal est formé par les côtes, apophyses costales ou *pleurapophyses*; chez l'homme et les vertébrés supérieurs, les côtes vertébrales se continuent en avant avec les côtes sternébrales, ou *hémapophyses*, qui se soudent à une pièce antérieure, le sternum ou *hémépine*. A ce moment l'analogie est complète entre l'arc neural et l'arc hémal. Dans sa composition élémentaire, la vertèbre type comprend de chaque côté, pour chacun de ses deux anneaux, *cinq pièces* distinctes par leur développement, et les pièces de l'anneau inférieur répètent exactement celles de l'anneau supérieur. En examinant les variétés que subit la composition élémentaire de la vertèbre dans les diverses régions et chez les différents vertébrés, on voit qu'elles se rapportent toutes au même type de construction, et que, si le nombre normal des éléments est souvent réduit, il n'est jamais dépassé. La *tête* n'est pas en dehors du plan général. D'après les principes de répétition et de symétrie, elle se rattache nécessairement au système vertébral, comme les autres régions du squelette. Elle est formée de quatre segments vertébraux com-

parables au modèle fondamental. Par conséquent, elles ont chacune un *centrum*, un arc *neural* et un arc *hémal*. De chaque côté, ces deux arcs sont composés des cinq pièces élémentaires de la vertèbre type. Tous les os de la tête entrent régulièrement dans la construction des *vertèbres céphaliques*. Chez tous les vertébrés, les mêmes éléments se reproduisent, leur forme seule varie; quelques pièces peuvent disparaître, mais il n'y a jamais de pièces nouvelles.

**VERTÉBRÉ, ÉE.** adj. et s. m. [*vertebratus*, all. *gewirbelt, Wirbelthier*, angl. *vertebrate*, it. *vertebrato*, esp. *vertebrado*]. Qui est pourvu de vertèbres. — *Animaux vertébrés.* Embranchement du règne animal, comprenant tous les animaux dont le corps et les membres ont une charpente intérieure osseuse, cartilagineuse, ou au moins fibreuse et cartilagineuse, composée de pièces liées ensemble et mobiles les unes sur les autres. Ils ont un système nerveux cérébro-spinal, deux mâchoires superposées, deux paires de membres, une circulation se faisant dans un système de vaisssaux contractiles, un sang rouge. — *Vertébrés allantoïdiens.* Les *mammifères*, les *oiseaux* et les *reptiles*, qui tous ont une allantoïde et une vésicule ombilicale à l'état fœtal. — *Vertébrés anallantoïdiens.* Les *batraciens* et les *poissons*, qui n'ont qu'une vésicule ombilicale et pas d'allantoïde durant l'état fœtal.

**VERTÉBRO-ILIAQUE.** adj. [angl. *vertebro-iliac*, it. et esp. *vertebro-iliaco*]. Qui a rapport aux vertèbres et à l'os iliaque. — *Articulation vertébro-iliaque.* Articulation de la dernière vertèbre lombaire avec l'os iliaque.

**VERTEX.** s. m. [κορυφή, all. *Scheitel, Wirbel*, angl. *vertex*, it. et esp. *vertice*]. Sommet de la tête ou partie du crâne comprise entre les deux oreilles.

**VERTIGE.** s. m. [*vertigo*, de *vertere*, tourner; σκοτοδινία, all. *Schwindel*, angl. *giddiness*, it. *vertigine*, esp. *vertigo*]. État dans lequel il semble que tous les objets tournent, et que l'on tourne soi-même. On a distingué deux espèces de vertiges : le *simple* (*vertigo simplex*), qui consiste dans un tournoiement apparent des objets, sans que la vue en soit obscurcie ; le *ténébreux* (*vertigo tenebricosa, scotodinie*) dans lequel au tournoiement des objets se joint un obscurcissement tel de la vue que le malade a peine à conserver l'équilibre ; il est ordinairement l'avant-coureur de l'épilepsie ou de l'apoplexie. Quand le sujet a une sensation de tournoiement sur lui-même, on a affaire au *vertigo gyrans*; quand il est entraîné en avant ou en arrière, au *vertigo titubans*, de côté, au *vertigo oscillans*, et quand la chute a lieu, au *vertigo caduca*. Le vertige est déterminé par la rotation sur soi-même, une course rapide en chemin de fer, le redressement brusque du corps lorsqu'on est resté quelque temps accroupi. Le mal de mer est aussi une variété de vertige. Tous ces vertiges sont en quelque sorte physiologiques; il s'agit simplement dans ces cas d'un trouble dans le fonctionnement des organes de l'équilibre qui, trop vivement sollicités par des circonstances extérieures, ne fournissent plus à chaque instant au cerveau l'exacte position du corps par rapport aux objets environnants. Aussi ces différents vertiges cessent ordinairement quand la cause est supprimée. Le vertige des altitudes est d'un ordre différent ; l'élément mental est ici primordial : la vue du vide inspire la crainte de perdre l'équilibre, et c'est cette crainte qui détermine le vertige. Beaucoup d'états pathologiques peuvent engendrer la sensation de vertige; tels sont en particulier les troubles circulatoires de l'encéphale, l'anémie ou la congestion : le coup de chaleur, l'effort, les bouffées de chaleur de la ménopause agissent par congestion; le vertige des convalescents qui commencent à se lever, celui des individus qui ont subi de grandes hémorragies sont dus à l'anémie. Différentes maladies des centres nerveux peuvent déterminer le vertige : la méningite cérébro-spinale au début, la paralysie générale où il est prémonitoire des attaques épileptiformes ou apoplectiformes, le tabes où il peut relever de différentes causes, être lié à des troubles sensoriels, et où il constitue, d'après Grasset, le phénomène essentiel du signe de Romberg, la sclérose en plaques, les tumeurs cérébrales. les lésions du cervelet surtout, où sa fréquence s'explique par le rôle attribué à cet organe dans le maintien de l'équilibre, enfin la pachyméningite hémorragique et certaines formes de syphilis cérébrale. Dans les névroses, le vertige est fréquemment noté; il annonce souvent l'attaque d'épilepsie, il donne son nom à une forme particulière du mal comitial, le *vertige épileptique* (V. plus bas) : il fait partie du syndrome de la migraine, se montre dans l'hystérie, la neurasthénie et aussi au début de la paralysie agitante. Le vertige se rencontre encore dans les cardiopathies mitrales ou aortiques, dans l'artériosclérose Des lésions des différents viscères peuvent lui donner naissance : la variété la plus fréquente de ce groupe est le *vertige stomacal* (*vertigo a stomacho leso* de Trousseau, *vertigo per consensum ventriculi* des anciens); le vertige fait défaut dans les affections organiques de l'estomac et est fréquent au contraire dans les troubles fonctionnels de cet organe ; il peut dépendre de la vacuité de l'estomac (vertige *ab inedia*) et peut être rapproché alors de celui de l'abstinence, ou apparaît au contraire quand l'estomac est rempli, comme après un repas copieux (vertige *a crapula* des anciens); il est constant dans l'indigestion; il est fréquent chez certains dyspeptiques et serait dû, d'après Bouchard, à la résorption des produits toxiques dus à la fermentation du contenu gastrique, stagnant dans un estomac dilaté ; il est tantôt calmé par l'ingestion d'une petite quantité de liquide, tantôt réveillé au contraire par un repas, ce qui semble indiquer la part qui revient à l'excitation de la muqueuse gastrique dans sa production. Les troubles intestinaux, l'helminthiase, les lithiases biliaire et rénale, les troubles menstruels peuvent aussi occasionner des vertiges ; de même aussi les diverses maladies infectieuses, en particulier la fièvre typhoïde où, au début, le passage de la position horizontale à la position assise le provoque souvent. Parmi les poisons il faut citer en particulier l'alcool et le tabac ; parmi les médicaments, la pelletiérine, l'opium, la quinine, les salicylates, la digitale, le camphre, l'ergot de seigle, le tartre stibié ; les auto-intoxications de l'urémie, du coma diabétique le déterminent parfois. Les lésions de l'oreille sont des causes fréquentes de vertiges ; cette variété ne mérite vraiment d'être isolée sous le nom de *vertige* ou *maladie de Ménière* (V. MÉNIÈRE) que dans le cas où le début est brusque, apoplectiforme; certaines formes atténuées et non paroxystiques ne se différencient guère des autres types de vertige. Rarement certains troubles de la vision, tels que strabisme, asthénopie accommodative, nystagmus, donnent lieu au vertige. Le diagnostic de la cause du vertige est souvent difficile à faire ; on devra penser tout d'abord aux troubles gastriques, à l'artériosclérose, à une lésion de l'oreille, au tabes au début; le pronostic et le traitement dépendront naturellement du diagnostic causal. Dans un accès actuel de vertige, s'il est intense, on met le malade au repos et on lui prescrit quelques infusions aromatiques, telles que la mélisse, la sauge, la menthe, etc. — *Vertige épileptique.* Accident paroxystique, non convulsif, de l'épilepsie ; il consiste en une perte brusque de la connaissance, précédé d'un violent tournement de la tête; le malade tombe ou s'appuie sur un meuble ; très rapidement il revient à lui et ne conserve aucun souvenir du paroxysme ; ce syndrome ne comprend donc aucun élément du vertige ; ce n'est pas un vertige, mais une attaque fruste d'épilepsie, sans convulsion ou avec quelques contractions fugaces. — *Vertige galvanique.* V. VERTIGE *voltaïque.* — *Vertige laryngé.* Accès qui débute

par une sensation d'angoisse et de suffocation et qui est caractérisé par une sensation de vertige suivie quelquefois de chute ; il y a parfois perte de connaissance et des convulsions épileptiformes. Puis la crise cesse brusquement, le malade ne gardant plus qu'un état vertigineux. Il s'agit donc d'un ictus laryngé avec vertige et spasme glottique pouvant entraîner l'asphyxie (V. LARYNGÉ). Ces accès se montrent surtout à la période préataxique du tabes; dans des cas très rares, ils apparaissent en dehors de toute lésion des centres nerveux, à l'occasion d'une inflammation légère des voies respiratoires; le vertige laryngé n'est pas alors sans analogie avec l'asthme. — *Vertige mental* (Lasègue). État morbide caractérisé d'abord par un sentiment d'angoisse précordiale ou épigastrique, à forme compressive; puis par une sensation de collapsus, de défaillance imminente, avec tremblement des membres inférieurs. Il peut alors survenir une sorte d'obnubilation semblable à celle qui accompagne la période initiale de presque toutes les défaillances. L'étourdissement, la gyration propres à d'autres modes de vertiges, ne se produisent pas. L'inquiétude morale comparable à la peur devient bientôt l'élément dominant de la crise. Elle se traduit par la pâleur du visage, la constriction thoracique, l'angoisse respiratoire, la rétraction de la peau du scrotum, l'algidité, la sueur froide diffuse ou partielle. Bien que le malade reconnaisse que le danger est nul, il se sent incapable de commander à sa préoccupation auxieuse. Deux modes possibles se présentent alors : ou le vertigineux se maintient dans une immobilité qu'explique son incapacité matérielle de se mouvoir, ou il accuse une impulsion qui le porterait, s'il n'était retenu, à se précipiter dans le vide. — *Vertige otopathique* ou *des maladies de l'oreille, oticodinie, oticodinose, vertige auriculaire; vertige de Ménière; syndrome de Ménière, surdité apoplectiforme des Allemands.* V. MÉNIÈRE. — *Vertige paralysant.* V. GERLIER (*Maladie de*). — *Vertige voltaïque.* Vertige déterminé en faisant passer un courant galvanique au moyen de deux électrodes appliquées sur les apophyses mastoïdes. Au moment où le courant est fermé, il semble au sujet que les objets se déplacent du pôle négatif au positif, et la tête s'incline vers le pôle positif. Dans les cas de lésion auriculaire unilatérale, la tête s'incline seulement du côté malade. Le vertige voltaïque est donc un vertige auriculaire et sa recherche permet de diagnostiquer une lésion de l'appareil auditif.

**VERTIGINEUX, EUSE.** adj. et s. Qui concerne le vertige ; qui en est atteint.

**VERTIGO.** s. m. V. VERTIGE.

**VERUMONTANUM.** s. m [all. *Schneckenkopf, Hahnenkof*, angl. *verumontanum*, it. et esp. *verumontano*]. La crête urétrale. V. URÉTRAL.

**VERVEINE.** s. f. [*Verbena*, L., all. *Eisenhart, Eisenkraut*, angl. *vervain*, it. et esp. *verbena*]. Genre de plantes verbénacées, dont l'espèce officinale (*Verbena officinalis*, L., *Herba verminata*, Pseudo-Apulée, περιστερεών, Dioscoride, *herbe à tous maux*), un peu astringente, a été recommandée comme vulnéraire, et même considérée comme une panacée universelle. Les feuilles de la *verveine odorante* ou *citronnelle* (*Verbena triphylla*, L'hér.) peuvent être employées comme antispasmodiques et diaphorétiques, en infusions théiformes.

**VÉSANIE.** s. f. [*vesania*, all. *Wahnsinn*, angl. *madnes*, it. et esp. *vesania*]. Synonyme de maladie mentale. Lésion des fonctions de l'entendement ou facultés affectives qui n'est point accompagnée de fièvre (Pinel). V. FOLIE.

**VÉSANIQUE.** adj. Qui a rapport aux vésanies, qui en dépend : *délire vésanique*.

**VESCE.** s. f. [*vicia*, all. *Wicke*, angl. *vetch*, it. *veccia*, esp. *algarroba*]. Genre de plantes légumineuses très nombreux en espèces, auquel appartient la *fève de marais*. V. FÈVE. — La *vesce commune* (*Vicia sativa*, L.) a une semence ronde, noire, lisse et farineuse, dont la farine est souvent substituée à celle d'orobe dans les quatre farines résolutives : mêlée à celle du blé, elle donne à la pâte une odeur désagréable et une couleur grise.

**VÉSICAL, ALE.** adj. [*vesicarius*, angl. *vesical*, it. *vessicale, vescicale*, esp. *vejical*]. Qui a rapport à la vessie. — *Artères vésicales.* Leur nombre et leur origine sont très variables ; elles naissent des artères ombilicale, hémorroïdale moyenne, honteuse interne, obturatrice, etc. L'hypogastrique en fournit une un peu plus volumineuse que les autres, qu'on a appelée *vésicale inférieure.* — *Catarrhe vésical.* V. CYSTITE. — *Trigone vésical.* V. VESSIE.

**VÉSICANT, ANTE.** adj. [all. *blasenziehend*, angl. *vesicant*, it. *vessicante*, esp. *vejigante*]. Qui fait naître des ampoules à la peau. V. CANTHARIDE, PAPIER *sparadrapique* et POMMADE *de Gondret.* — *Emplâtre, sparadrap, taffetas, topique vésicants.* V. VÉSICATOIRE.

**VÉSICANTS.** s. m. pl. Synonyme de *cantharidiens.*

**VÉSICATION.** s. f. [all. *Blasenziehen*, angl. *vesication*, it. *vessicazione*, esp. *vejigacion*]. Action produite par les substances vésicantes.

**VÉSICATOIRE.** s. m. [*causticum*, all. *Blasenpflaster, Zugpflaster*, angl. *blister, vesicatory*, it. *vescicatorio, vessicatorio*, esp. *vejicatorio*]. Topique qui, appliqué sur la peau, détermine une sécrétion séreuse, par laquelle l'épiderme est soulevé de manière à former une ampoule. Les principaux topiques vésicants sont : 1° l'*emplâtre vésicatoire*, préparé avec résine élémi, 5 parties; huile d'olive, 2 ; onguent basilicum, 15 ; cire jaune, 20 ; poudre de cantharides, 21 (Codex) ; 2° la *mouche de Milan*, faite avec poix blanche, cire jaune, poudre de cantharides, ãã 50 parties ; térébenthine du mélèze, 10 ; essence de lavande et essence de thym. ãã 1 partie (Codex) ; 3° le *taffetas* ou *sparadrap vésicant*, obtenu en étendant sur une toile cirée un mélange de cire jaune, poix noire, colophane, ãã 5 parties ; huile d'olive, 2 ; glycérine, térébenthine du mélèze, ãã, 4 ; poudre de cantharides, 40 (Codex). On remplace souvent la poudre de cantharides par la cantharidine même (Fumouze). En recouvrant ces topiques de poudre de camphre pour diminuer l'influence de la cantharidine sur la vessie (V. CYSTITE *cantharidienne*), on a les *vésicatoires camphrés.* — La formation de l'ampoule du vésicatoire a lieu par soulèvement de la couche cornée de l'épiderme qui empêche la sérosité sécrétée de passer, et agit comme endosmomètre pour la cantharidine du vésicatoire qui est humectée par la sueur et plus dense que la sérosité. Celle-ci de plus se charge de la cantharidine qui passe, car la couche cornée ne fait obstacle que d'une manière relative à l'absorption, bien qu'elle soit efficace pour un certain temps du moins. — *Vésicatoire.* Plaie produite par l'application d'un des topiques précédents quand l'épiderme a été enlevé. — Six à huit heures d'application suffisent, dans les cas ordinaires, pour que l'action d'un vésicatoire soit complète. On l'enlève ensuite, on ouvre l'ampoule vers sa partie inférieure, pour donner issue à la sérosité, sans ôter l'épiderme, et l'on panse avec de la vaseline boriquée ou simplement stérilisée. C'est là le vésicatoire *volant* des anciens auteurs, le seul appliqué aujourd'hui ; on ne se sert plus des vésicatoires durables que l'on entretenait au moyen de la pommade épispastique et qui agissaient comme un véritable cautère. L'efficacité du vésicatoire a été très controversée dans ces dernières années ; certains auteurs ont voulu le proscrire complètement ; son emploi est beaucoup plus restreint qu'autrefois, mais mérite d'être conservé. En effet, le vésicatoire, quand il n'est pas trop grand, qu'il est bien camphré, et qu'il est appliqué chez un individu dont les reins fonctionnent normalement, est sans aucun danger, et il peut

rendre des services dans certains cas, en particulier dans les poussées congestives se faisant autour des lésions tuberculeuses. Carrieu et Lagriffoul ont montré que le vésicatoire déterminait une polynucléose avec éosinophilie et on conçoit que cette leucocytose peut avoir une influence favorable sur un processus inflammatoire en évolution. — *Épreuve du vésicatoire* (Roger et Josué). Elle consiste dans l'étude cytologique de l'exsudat séreux provoqué par l'application d'un vésicatoire ; chez un individu normal, cet exsudat contient une grande proportion de cellules éosinophiles ; celles-ci diminuent ou disparaissent dans les maladies infectieuses et reparaissent au moment où l'amélioration se produit ; chez les tuberculeux, il y a diminution des éosinophiles et en même temps augmentation de mononucléaires, enfin les leucocytes sont gonflés et comme hydropiques. Cette épreuve peut permettre de dépister une tuberculose peu marquée, ou de faire le diagnostic entre une tuberculose miliaire aiguë et une fièvre continue. Enfin dans cet exsudat on trouve des cellules spéciales, *cellules du vésicatoire*, caractérisées par une mince couche de protoplasma teinté en rose par l'éosine et par un noyau rond ou ovalaire mal limité. — *Vésicatoire perpétuel de Janin*. Emplâtre inusité aujourd'hui. Lorsqu'on s'en était servi, on le lavait, et l'on pouvait l'appliquer de nouveau à l'occasion.

**VÉSICO-INTESTINAL, ALE.** adj. Qui a rapport à la vessie et à l'intestin. — *Fistule vésico-intestinale*. V. Vésico-rectal.

**VÉSICO-PÉRINÉAL, ALE.** adj. Qui a rapport à la vessie et au périnée. — *Fistule vésico-périnéale*. Fistule urinaire propre au sexe masculin, dans laquelle l'orifice interne du trajet se trouve dans la vessie et l'externe au périnée. Elle est plus rare que les fistules vésico-rectale et urétro-périnéale.

**VÉSICO-PROSTATIQUE.** adj. [angl. *vesico-prostatic*, it. *vessico-prostatico*, esp. *vesico-prostatico*]. Qui appartient à la vessie et à la prostate. — *Artère vésico-prostatique*. Branche de l'artère vésicale inférieure de l'homme qui se rend à la prostate. — *Plexus vésico-prostatique*. Lacis veineux considérable situé sur les parties latérales du col de la vessie et de la prostate, recevant les veines de cette région et communiquant avec le plexus pubio-prostatique ou de Santorini.

**VÉSICO-PUBIEN, IENNE.** adj. [angl. *vesico-pubian*, it. *vessico-pubico*, esp. *vesico-pubico*]. — *Fossette vésico-pubienne*. V. Inguinale (*Fossette*).

**VÉSICO-PUSTULE.** s. f. Vésicule dont le contenu commence à subir la transformation purulente ; il n'est plus transparent, mais n'a pas encore l'opacité et la consistance du pus, dont la présence caractérise la pustule.

**VÉSICO-RECTAL, ALE.** adj. Qui a rapport à la vessie et au rectum. — *Fistule vésico-rectale* ou *vésico-intestinale*. Fistule urinaire dont un orifice est sur la muqueuse de la vessie et l'autre sur la muqueuse du rectum. Elle est consécutive à une plaie de la cloison qui sépare ces deux organes (taille ou ponction de la vessie par le rectum) ; à un abcès de cette cloison, à son ulcération par un corps étranger du rectum ou de la vessie. En tout cas, le trajet fistuleux est très court, les deux cavités étant en contact ; mais l'orifice de communication peut être plus ou moins large. Lorsqu'il est étroit, la cautérisation de ses bords avec un crayon de nitrate d'argent, ou avec un petit stylet rougi par le procédé galvano-caustique, peut en amener l'occlusion. Dans le cas contraire, il est nécessaire de suturer les bords de la solution de continuité après les avoir avivés ; il est indiqué de placer une sonde à demeure dans la vessie pour empêcher le contact incessant des lèvres de la plaie avec l'urine, quoique souvent la situation déclive de la fistule, au-dessous du point où la sonde peut recueillir l'urine dans la vessie, rende cette précaution inutile et fasse échouer la réunion des bords suturés.

**VÉSICO-SPINAL, ALE.** adj. Qui a rapport à la vessie et à la moelle épinière. — *Centre vésico-spinal*. Région de la moelle épinière dont l'excitation détermine les mouvements de la vessie, et qui paraît tenir sous sa dépendance les mouvements naturels de cette cavité : elle répond à la partie de la moelle comprise entre les troisième et cinquième vertèbres lombaires.

**VÉSICO-UTÉRIN, INE.** adj. [angl. *vesico-uterine*, it. *vessico-uterino*, esp. *vesico-uterino*]. Qui se rapporte à la vessie et à l'utérus. — *Ligaments vésico-utérins* (*ligamenta vesica-uterina*, *ligamenta uteri inferiora*, *anteriora*). Plis péritonéaux courts et peu saillants qui, de chaque côté de la face antérieure du col utérin, vont gagner les parties latérales de la vessie, en limitant latéralement le cul-de-sac dit *vésico-utérin*, que forme le péritoine en se réfléchissant de la face antérieure de la matrice sur la face postérieure du réservoir urinaire. Chaque pli péritonéal recouvre une expansion membraneuse du tissu d'enveloppe utéro-vaginale, expansion qui se jette sur les parois latérales de la vessie et se confond avec les parties de l'aponévrose supérieure du périnée qui des côtés du bassin, gagne les côtés du réservoir. || *Fistule vésico-utérine*. Fistule urinaire dont un orifice se trouve dans la vessie et l'autre dans l'utérus (fig. 846). C'est ordinairement à la suite d'un accouchement laborieux, qui a donné lieu à la formation d'une escarre sur un point longtemps comprimé, qu'une communication s'établit entre la vessie et l'utérus ; il en résulte que l'urine, passant par ce dernier organe, s'écoule par le vagin. Le traitement de cette fistule consiste à diviser le col de l'utérus dans le sens des commissures de son orifice externe et en montant vers le corps de l'organe, de façon à écarter les deux lèvres du col ; puis à disséquer le vagin jusqu'au niveau de la fistule dont on avive et suture les bords.

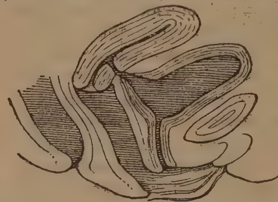


Fig. 846. — Fistule vésico-utérine.

**VÉSICO-UTÉRO-VAGINAL, ALE.** adj. Qui a rapport à la vessie, à l'utérus et au vagin. — *Fistule vésico-utéro-vaginale*. Fistule urinaire qui fait communiquer la vessie avec l'utérus et le vagin tout à la fois, et qui, plus fréquente que la fistule vésico utérine, résulte comme elle d'une mortification consécutive à un accouchement laborieux. Cette fistule est susceptible de guérir par le procédé opératoire suivant, indiqué par Jobert de Lamballe. Dans un premier temps, on sépare le col de l'utérus de ses attaches au vagin par des incisions longitudinales qui donnent à celui-ci plus de laxité et permettent aux lèvres de la fistule de se rapprocher ; dans un second temps, on avive les lèvres au niveau de la cloison qui sépare la vessie du vagin ; dans un troisième temps, on rapproche et suture les surfaces avivées.

**VÉSICO-VAGINAL, ALE.** adj. Qui concerne la vessie et le vagin. — *Fistule vésico-vaginale*. Fistule urinaire dont un orifice se trouve dans la vessie et l'autre dans le vagin (fig. 847). Elle peut se produire dans les mêmes conditions que les fistules vésico-utérine et vésico-utéro-vaginale ; de plus, la cloison vésico-vaginale peut être perforée par un calcul vésical, un corps étranger, un pessaire ayant longtemps séjourné dans le vagin, une plaie qui du vagin a pénétré dans le réservoir urinaire. Dans ces conditions, une communication directe et anormale peut persister entre le

vagin et la vessie ; une fistule rebelle s'établit ; l'urine coule sans cesse sur les téguments. La méthode opératoire généralement employée pour amener l'occlusion de cette fistule est la suture dite par le procédé américain, qui comprend deux temps (Bozemann, Marion Sims): dans le premier temps, on avive la muqueuse vaginale seule, avec le bistouri, par une incision circulaire parallèle aux bords de l'orifice, et distante de 5 millimètres environ de ce bord ; puis avec des ciseaux on excise cette muqueuse dans une étendue de 10 à 12 millimètres, sans intéresser la muqueuse vésicale : l'avivement est donc fait en surface, et non suivant une ligne ; dans le second temps, on affronte la plus grande étendue possible de la surface avivée et on pratique la suture à l'aide de fils d'argent ou de fils de soie de fort diamètre, passés en nombre variable, espacés de 5 millimètres, respectant toujours la paroi vésicale, et assujettis au moyen de plaques de plomb trouées et de boutons. A cette méthode, qui a l'inconvénient d'être d'une exécution difficile, longue, parfois gênée par l'hémorragie, on a proposé de substituer la suture métallique combinée avec la réunion immédiate secondaire : ce procédé mixte, dit italiano-belge, applicable seulement aux fistules profondes et à lèvres résistantes, consiste à cautériser d'abord la fistule avec le thermocautère ; on ne pose les points de suture que lorsque plusieurs cautérisations ont détruit l'épithélium. Mais après avoir pratiqué cette méthode pendant quelque temps, les chirurgiens sont revenus à la pratique de la suture, qui est le seul procédé employé aujourd'hui.


Fig. 847. — Fistule vésico-vaginale.

**VÉSICULAIRE.** adj. [all. *bläschenartig*, *blasenartig*, angl. *vesicular*, it. *vessiculare*, esp. *vesicular*]. Qui a la forme d'une vésicule : *môle vésiculaire*. — *Fièvre vésiculaire*. La suette. — *Râle vésiculaire*. Synonyme de *râle crépitant*. — *Ver vésiculaire*. V. CESTOÏDE et TÆNIADÉS.

**VÉSICULASE.** s. f. Ferment d'origine prostatique se rencontrant chez les rongeurs ; il a pour effet de coaguler le sperme et le liquide séminal quand ceux-ci ont été projetés dans le vagin au moment du coït (Camus et Gley).

**VÉSICULATION.** s. f. [all. *Blasenbildung*, *Bläschenbildung*, angl. *vesiculation*, it. *vessiculazione*, esp. *vesiculacion*]. Production de vésicules ; passage d'une papule à l'état de vésicule dans diverses maladies cutanées.

**VÉSICULE.** s. f. [*cystis*, *vesicula*, κύστιγξ, all. *Bläschen*, angl. *vesicle*, it. *vescichetta*, esp. *vesicula*]. Petite vessie, petite cavité ou poche. — *Vésicule aérienne* ou *pulmonaire*. V. POUMON. — *Vésicule allantoïdienne*. L'*allantoïde*. — *Vésicule auditive*. Cavité qui représente la première ébauche du labyrinthe de l'oreille. Elle est située dans la région du deuxième arc pharyngien, et paraît dans la troisième semaine. — *Vésicule de Baer* [*vesicula Baerii*]. L'ovule dont on attribue la découverte à Baer (1827), mais il a été vu avant lui par de Graaf, Prévost et Dumas. — *Vésicule blastodermique*. Le blastoderme. — *Vésicule cérébrale*. Chacune des trois dilatations que présente le canal qui succède à la gouttière médullaire chez l'embryon, dilatations qui sont les premiers rudiments du cerveau. La *vésicule cérébrale antérieure* est l'ébauche des hémisphères cérébraux et de la couche optique, sa cavité répond au troisième ventricule. La *vésicule moyenne* formera les pédoncules cérébraux et les tubercules quadrijumeaux ; sa cavité répond à l'aqueduc de Sylvius. La *vésicule postérieure* répond à la moelle allongée, à la protubérance annulaire et au cervelet, et sa cavité au quatrième ventricule. — *Vésicules élémentaires*. Les cellules. — *Vésicule fertile*. V. PROSCOLEX. — *Vésicule du fiel*. V. BILIAIRE. — *Vésicule germinative*. V. OVULE. — *Vésicule de de Graaf* [*vesicula Graafiana*, *ovisaccus* de Barry]. V. OVAIRE. — *Vésicule incolore du sang*. V. LEUCOCYTE. — *Vésicule moyenne*. V. UTRICULE *prostatique*. — *Vésicule de Naboth* [angl. *vesicles of Naboth*]. V. UTÉRUS. — *Vésicule nucléenne*. V. NOYAU. — *Vésicule oculaire*. Expansion creuse du cerveau embryonnaire qui représente l'ébauche de chaque globe oculaire. Chaque vésicule paraît dans la troisième semaine, sur le côté de la vésicule cérébrale antérieure correspondante, avec laquelle elle communique d'abord largement, puis seulement par un pédicule creux, qui formera plus tard le nerf optique. — *Vésicule organique*. V. CELLULE. — *Vésicule ovarique*. V. OVAIRE. — *Vésicule préembryonnaire*. V. EMBRYONNAIRE. — *Vésicule pulsatile*. V. TRÉMATODE. — *Vésicule de Purkinje* [*vesicula germinativa*, s. *prolifera*, s. *Purkinji*]. V. OVULE. — *Vésicule séminale*. V. SÉMINALE. — *Vésicules de Zimmermann*. Éléments que l'on rencontre dans le sang, et qui seraient, d'après Hayem, distincts des hématoblastes. || En pathologie, lésion élémentaire de la peau consistant en un petit soulèvement de l'épiderme contenant de la sérosité transparente. On divise les vésicules, avec Brocq, en superficielles et profondes, suivant l'épaisseur de la couche épidermique qui recouvre le liquide, ou en parenchymateuses et interstitielles, suivant que le liquide s'accumule dans l'intérieur des cellules épidermiques ou dans leurs interstices.

**VÉSICULECTOMIE** s. f. [de *vesicula*, et ἐκτομή, ablation]. Mot mal formé. V. SPERMATOCYSTECTOMIE.

**VÉSICULEUX, EUSE** adj. [*vesiculosus*, all. *vesiculos*, angl. *vesiculosus*, it. *vessiculoso*, esp. *vesiculoso*]. Qui est renflé en manière de vessie. — *Maladies vésiculeuses*. Celles qui sont caractérisées par la production de vésicules.

**VÉSICULIFORME.** adj. [all. *bläschenformig*, angl. *vesiculiform*, it. *vessiculiforme*, esp. *vesiculiforme*]. En forme de vésicule. — S'est dit particulièrement des cellules de l'épithélium des glandes sébacées distendues et rendues sphériques par accumulation de leur contenu huileux, devenu homogène. — S'est dit aussi des excavations claires et limpides, quelquefois contenant des granulations ou des globules de pus, qui se produisent dans certaines cellules, et constituent une sorte d'altération, pathologique ou sénile, de ces éléments, dans quelques tumeurs.

**VÉSICULITE.** s. f. V. SPERMATOCYSTITE.

**VESOU.** s. m. V. SUCRE *de canne*.

**VESPERTILIO.** s. m. [*vespertilio*, chauve-souris]. Nom donné à une variété de *lupus érythémateux* (V. LUPUS) siégeant sur la figure au niveau de chaque pommette, qui représente ainsi chaque aile étendue de la chauve-souris, et du nez qui figure le corps de l'animal.

**VESSIE.** s. f. [*vesica*, κύστις, all. *Blase*, angl. *bladder*, it. *vescica*, esp. *vegiga*, *vejica*]. Réservoir musculo-membraneux destiné à contenir l'urine jusqu'à ce que l'accumulation d'une certaine quantité de ce liquide en sollicite l'expulsion. La vessie occupe les parties antérieure et médiane de l'excavation pelvienne. Elle est située derrière le pubis, au-dessus et au-devant du rectum et des vaisseaux spermatiques chez l'homme, du col de l'utérus et du vagin chez la femme. Dans l'état de vacuité, elle forme, dans le petit bassin, une masse arrondie, légèrement conoïde, et dont le volume égale celui d'un œuf de poule. Le sommet du cône, tourné en haut et en avant, correspond à la partie postérieure de la symphyse pubienne ; il donne attache à l'ouraque. La base ou

grosse extrémité regarde en bas et en arrière, et forme la partie la plus déclive du réservoir : c'est le *bas-fond de la vessie*, lequel repose sur la face antérieure du rectum ; la moitié postérieure de la prostate a le même rapport, mais sa moitié antérieure s'éloigne déjà de cette partie de l'intestin, avec laquelle la portion membraneuse et le bulbe

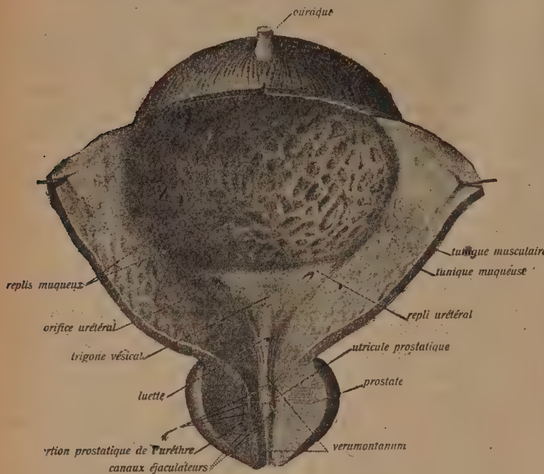



Fig. 848. — *Vessie.*

de l'urètre forment un angle de plus en plus ouvert. En arrière de la prostate, à 1 centimètre de cette glande environ, le bas-fond de la vessie est en rapport avec les vésicules séminales quand elle n'est pas vide. Le péritoine descend entre la vessie et le rectum, et forme un cul-de-sac dans lequel on trouve des anses intestinales. C'est dans le triangle formé par le rectum et l'urètre que l'on enfonce le trocart pour la ponction périnéale. A mesure que la vessie s'emplit d'urine, ses parois s'écartent les unes des autres ; son développement est limité dans le bassin par la solidité des parois osseuses qui circonscrivent cette excavation : elle ne peut donc acquérir toute l'ampliation dont elle est susceptible qu'en sortant du bassin, en dépassant le niveau de la symphyse pubienne. C'est en haut, dans l'abdomen, entre les muscles droits et la masse des intestins, qu'elle trouve l'espace nécessaire pour se dilater, et comme en se distendant elle repousse la partie du péritoine qui la coiffe supérieurement, le trocart enfoncé dans sa cavité, en rasant le bord supérieur de la symphyse pubienne, dans la ponction hypogastrique, ne peut léser la séreuse péritonéale. Elle prend plus de développement de bas en haut et d'un côté à l'autre, que d'avant en arrière : dans cet état de distension, elle a une capacité moyenne de 500 à 600 centimètres cubes. La figure intérieure de la vessie correspond assez bien à la figure extérieure, sauf à la partie inférieure, où se trouve le *trigone vésical* ou *de Lieutaud*, surface plate, unie, triangulaire, bornée antérieurement par l'orifice interne de l'urètre, qui aboutit au sommet du triangle, en arrière et de chaque côté, par l'insertion des uretères, qui en marquent les deux angles de la base, et qui sont réunis entre eux par une crête transversale, formée par le soulèvement de la muqueuse (fig. 848). Les trois orifices sont séparés l'un de l'autre par une distance presque égale, qui s'élève à 41 millimètres environ. Quant à l'orifice de l'urètre, il répond à la *luette vésicale*, et se trouve au niveau d'un plan passant à l'union du tiers inférieur avec le tiers moyen de la symphyse. Les parois de la vessie sont formées, de dehors en dedans, par le péritoine, une couche musculaire et une couche muqueuse. Le péritoine recouvre le sommet, les régions postérieures et latérales et le bas-fond de la vessie ; un tissu conjonctif lâche l'unit à la couche musculeuse de la vessie. Celle-ci est formée de fibres-cellules disposées en trois couches : l'une superficielle, longitudinale ; la seconde transversale ; la troisième profonde et réticulée. Les fibres longitudinales n'existent pas sur les parties latérales de la vessie, mais seulement sur ses faces antérieure et postérieure : en bas et en avant, elles s'attachent à la symphyse du pubis et aux parties latérales de la prostate, au niveau du *col vésical*, sorte de prolongement de la région antéro-inférieure de la vessie, qui a la forme d'un goulot très court ou d'un cône tronqué continu en avant avec l'urètre ; elles montent sur la face antérieure de l'organe, et, arrivées au sommet, se perdent en partie dans l'ouraque, tandis que le plus grand nombre se portent sans interruption sur la face postérieure. Les fibres transversales forment une couche circulaire complète qui s'étend depuis le sommet de la vessie jusqu'au niveau de l'orifice de l'urètre : c'est à la partie inférieure de cette couche, celle qui correspond au col vésical, qu'on a donné improprement le nom de *sphincter de la vessie*, en lui attribuant la propriété de s'opposer à la sortie de l'urine ; mais c'est au sphincter urétral volontaire (V. Urèthre), c'est-à-dire à une couche de fibres striées circulaires associées à un certain nombre de fibres-cellules, qu'est dévolue cette action, et, bien que ces fibres remontent jusqu'à l'orifice de l'urètre, c'est à ce canal, non à la vessie, que doit être rapporté le sphincter. Les fibres spiroïdes à anse supérieure dont sont entourés les orifices des uretères appartiennent à la couche de fibres transversales. Enfin, au-dessous de celles-ci, immédiatement en rapport avec la muqueuse, se trouve une couche de fibres qui s'anastomosent entre elles de manière à former un réseau à mailles irrégulières, dont la direction générale est longitudinale. Toutes les fibres musculaires de la vessie appartiennent au tissu musculaire lisse : c'est par leur action que la vessie se vide de l'urine qu'elle contient, mais par un phénomène purement réflexe (V. Miction). La muqueuse de la vessie est rouge sur le vivant ; elle présente chez l'adulte des plis qui disparaissent quand l'organe est rempli ; chez le vieillard elle est souvent soulevée par les faisceaux musculaires sous-jacents (*vessie à colonnes*), elle s'enfonce quelquefois entre ces faisceaux (*vessie à cellules*). Son *chorion*, d'un demi-millimètre d'épaisseur, est formé principalement de fibres conjonctives contenant un réticulum très riche de fibres élastiques ; la surface du chorion est hérissée de quelques courtes papilles. L'épithélium est pavimenteux stratifié ; on y distingue une couche basilaire formée d'une rangée de cellules coniques ou polyédriques, plusieurs couches moyennes de cellules polyédriques, et une superficielle dont les éléments sont allongés, munis de noyaux multiples et ont un protoplasma grenu dans la profondeur, et hyalin à la superficie. Toutes ces cellules s'aplatissent quand la vessie se distend. Il n'y a pas de glandes ; certains animaux, notamment la grenouille, ont des cellules caliciformes. Au niveau du trigone vésical on trouve des dépressions épithéliales qui sont regardées parfois comme des glandes analogues aux glandes urétrales ou prostatiques. Les artères de la vessie sont les artères vésicales ; elles forment trois plexus : sous-péritonéal, sous-muqueux, sous-épithélial. Les veines se jettent dans le plexus vésico-prostatique et dans le plexus de Santorini. La muqueuse n'a de lymphatiques qu'au niveau du trigone ; la couche musculaire en est pourvue dans toute son étendue. Les nerfs communiquent par les nerfs sympathiques lombaires, et de là, par les *rami communicantes*, à la moelle épinière, et produisent les mouvements réflexes de la vessie. V. Vésico-

SPINAL. — *Abcès, gangrène et ulcérations de la vessie.* Modes de terminaison, assez rares, de la cystite aiguë ou chronique, surtout de la cystite due à la présence d'un calcul ou d'un corps étranger de la vessie. La gangrène peut, en outre, chez la femme, résulter de la compression exercée par la tête du fœtus, dans un accouchement laborieux, sur la cloison qui sépare la vessie de l'utérus et du vagin, et détermine l'établissement de fistules vésico-utérine, vésico-vaginale ou vésico-utéro-vaginale; ou bien, à la chute de l'escarre, l'urine filtre dans le tissu cellulaire du bassin, d'où infiltration urineuse, ou s'épanche dans le péritoine, d'où péritonite promptement mortelle. Quant à l'abcès de la vessie, il est rarement à l'état de nappe purulente; le plus souvent, le pus est réuni en un foyer qui, suivant sa situation dans les parois du réservoir et suivant la migration du liquide, se vide dans la vessie même, ou s'ouvre un passage dans le rectum, le vagin, l'utérus ou le péritoine. Le traitement de ces diverses lésions est d'abord celui de la cystite qui en est le point de départ; plus tard, on peut avoir à traiter les complications, infiltration, fistules urinaires, etc., auxquelles elles peuvent donner naissance à leur tour. — *Hypertrophie de la vessie.* Ampliation du réservoir urinaire déterminée par un obstacle quelconque à l'émission de l'urine: rétrécissement de l'urètre, hypertrophie de la prostate, calcul de la vessie, cystite chronique. Il y a d'abord épaississement de ses parois, de la tunique musculaire en particulier; puis les fibres musculaires se laissent distendre, les tuniques s'amincissent, et l'urine stagne en arrière de l'obstacle. Dans l'une et l'autre de ces formes d'hypertrophie, c'est à la cause que le traitement doit s'adresser. — *Inflammation* et *catarrhe de la vessie.* V. CYSTITE. — *Paralysie de la vessie.* Diminution ou abolition de la contractilité des fibres musculaires de la vessie, qui peut paraître, à titre de complication, dans le cours des fièvres graves, ou succéder à une lésion traumatique ou encore résulter d'une affection organique des centres nerveux: sa cause la plus fréquente est une distension souvent renouvelée du réservoir urinaire, résultant soit d'une cystite aiguë ou chronique, soit d'un obstacle permanent à l'écoulement de l'urine, siégeant dans l'urètre (rétrécissement ou déviation du canal), au niveau du col vésical (valvule prostatique) ou de la prostate (hypertrophie). Le traitement, indépendamment des indications subordonnées aux causes de la paralysie, consiste, lorsque celle-ci est récente et momentanée, à pratiquer le cathétérisme pour faire cesser la distension des fibres musculaires de la vessie: quand celles-ci ont perdu leur contractilité, il faut chercher à la leur rendre par les injections d'eau stérilisée froide, les applications réfrigérantes à l'hypogastre, l'usage de la strychnine à l'intérieur, de l'ergotine en injections hypodermiques, l'emploi de l'électrisation: un pôle de la pile est appliqué à la région hypogastrique, l'autre est mis en contact avec les parois de la vessie par l'intermédiaire d'une bougie à extrémités métalliques. — *Plaies de la vessie.* A l'état de vacuité, la vessie, pelotonnée derrière la symphyse pubienne, est difficilement atteinte par les instruments piquants ou tranchants, à moins qu'ils ne soient introduits par l'urètre; distendue, elle est plus facilement lésée. Les plaies contuses, plus fréquentes, résultent d'un coup, d'une chute, et surtout d'une blessure par armes à feu, s'accompagnant alors de délabrements considérables, fractures du bassin, blessures du rectum, de la prostate, de l'urètre, etc. D'autres complications des plaies de la vessie sont la présence de corps étrangers, la péritonite, l'infiltration urinaire. C'est à prévenir ou à combattre ces complications que doit s'attacher le traitement. V. CORPS *étrangers de la vessie.* — *Ruptures de la vessie.* Elles reconnaissent pour cause prédisposante la réplétion du réservoir urinaire qui accompagne toutes les affections s'opposant à la miction, et le met dans une situation telle au-dessus du pubis, qu'il n'est plus protégé contre les violences extérieures, les chutes, etc., elles sont une complication fréquente des fractures du bassin. La rupture peut encore se produire, dans ces conditions de distension, quand la vessie est malade; une violence minime suffit à rompre souvent ces sortes de poches où s'accumule l'urine entre deux faisceaux musculaires. L'issue en petite quantité de l'urine aseptique dans le tissu cellulaire est bien supportée en général; si l'urine passe dans le péritoine, elle détermine une intoxication urineuse par résorption des principes toxiques destinés à être éliminés; la péritonite ne survient que si des germes sont apportés par la circulation ou franchissent la paroi de l'intestin; mais si la vessie était infectée avant la rupture, l'infiltration d'urine se déroule avec toutes ses conséquences, et si la rupture est intra-péritonéale, une péritonite rapidement mortelle se montrera bientôt. Dans les ruptures traumatiques de la vessie, il faudra s'efforcer de ramener le cours de l'urine par l'urètre; on fera la laparotomie si la rupture était intra-péritonéale, et on suturera l'orifice. — *Tumeurs de la vessie.* Les tumeurs bénignes sont le papillome, le myxome, exceptionnellement le myome et le fibrome. Les tumeurs malignes comprennent le sarcome, qui est très rare, et l'épithéliome avec ses variétés: carcinome, encéphaloïde, squirre, etc. L'hématurie dans ces cas est spontanée, capricieuse, abondante, répétée; si à ces caractères se joint l'existence d'une tuméfaction accessible par le palper abdominal ou le toucher rectal ou vaginal, le diagnostic est facile; l'endoscopie vésicale rendra des services dans bien des cas. Le cancer secondaire de la vessie est plus fréquent chez la femme et est consécutif à une tumeur de l'utérus. Le traitement est l'ablation de la tumeur qui devra être tentée chaque fois qu'il sera possible. — *Ulcère simple de la vessie.* Perte de substance de la muqueuse vésicale, revêtant souvent un aspect semblable à celui de l'ulcère simple de l'estomac, dont la nature exacte n'est pas connue, mais qui n'est certainement pas d'origine cancéreuse, d'où le nom d'ulcère simple. Cette affection se traduit par des hémorragies, exceptionnellement par la perforation de la vessie. Le diagnostic est facile grâce à la cystoscopie. A côté de cette forme, il faut en citer une autre dite *ulcération aiguë perforante*; la perforation peut se faire sans grand bruit, et si la vessie n'est pas infectée, les symptômes péritonéaux sont peu marqués. Le traitement consiste dans la cautérisation directe à l'aide du cystoscope.

**VESTIBULAIRE.** adj. [angl. *vestibular*, it. *vestibolare*, esp. *vestibular*]. Qui a rapport au vestibule. — *Ouverture vestibulaire du tympan.* La fenêtre ovale. — *Rampe vestibulaire du limaçon.* V. OREILLE *interne.* — *Taille vestibulaire.* Celle qu'on pratique, chez la femme, en pénétrant dans l'espace triangulaire limité en avant et sur les côtés par les ailerons des nymphes, en arrière par l'orifice de l'urètre, espace appelé *vestibule génital.*

**VESTIBULE.** s. m. [*vestibulum*, all. *Vorhof*, angl. *vestibule*, it. *vestibolo*, *labirinto*, esp. *vestibulo*]. V. AQUEDUC, OREILLE *interne* et VESTIBULAIRE.

**VESUVIANA-NUNTIANTE** (Italie). *Eaux bicarbonatées sodiques, ferrugineuses,* chaudes, 30°,5, au bord de la mer. Établissement.

**VETA.** s. m. V. PUNA.

**VÉTÉRINAIRE.** adj. [*veterinarius*, de *veterina*, bêtes de somme, bestiaux; all. *veterinär*, *thierärztlich*, angl. *veterinary*, it. et esp. *veterinario*]. Qui concerne les bestiaux. — *Art vétérinaire* ou *la vétérinaire*, s. f. [*veterinaria medicina, mulomedicina*, κτηνιατρική, all. *Thierarztneikunde*, angl. *veterinary surgery, farriery*, it.

*arte veterinaria*, esp. *veterinaria, albeteiria*]. Connaissance de l'anatomie et des maladies des bestiaux.

**VÉTÉRINAIRE.** s. m. [*veterinarius, mulomedicus*, κτηνιατρὸς, all. *Thierarzt, Veterinär*, angl. *veterinarium*, it. *veterinario*, esp. *veterinario, albeitar*]. Celui qui cultive ou pratique l'art vétérinaire.

**VÉTIVER** ou **VETTIVER**, et non **VÉTYVERT**. s. m. [all. *indischer Spikanard, Mottengras*, angl. *vetiver*, it. *barbone*]. Nom vulgaire de l'*Andropogon muricatus*, Retz. (*Vetiveria odorata*, Virey), graminée de l'Inde remarquable par son odeur pénétrante due à la présence de la coumarine, qui la fait employer comme parfum.

**VEVEY** (Suisse, Vaud). *Station* d'automne et de printemps ; altitude : 377 mètres.

**VIABILITÉ.** s. f. [all. *Lebensfähigkeit*, angl. *viability*, it. *vitabilità*, esp. *viabilidad*]. État d'un fœtus né viable. Aux termes des articles 705 et 903 du Code civil, l'enfant doit être né viable pour succéder ou jouir du bénéfice d'un testament ou d'une donation. Or la viabilité n'est pas définie par la loi, d'où la nécessité de recourir aux médecins pour résoudre la question de viabilité dans les nombreuses variétés d'anomalies du développement intra-utérin qui peuvent la faire poser. Tant qu'un enfant est vivant, il y a présomption de viabilité : celle-ci lui est définitivement acquise, si une opération destinée à remédier à un vice de conformation dont il était affecté a réussi. Ce n'est donc que quand l'enfant a succombé que la question de viabilité peut être posée. Parmi les vices de conformation que peut présenter le nouveau-né, les uns peuvent être traités ou guéris par des moyens opératoires, faciles, certains, exempts de danger : telles sont les imperforations du prépuce, du méat urinaire, de l'anus, etc. Dans d'autres cas, les ressources de l'art sont incertaines, l'opération offrant des dangers ou les procédés opératoires étant moins certains que dans le premier cas : telle est l'absence d'une partie du rectum. Or la viabilité doit être subordonnée à l'état de la science et aux progrès de l'art de guérir, et non à des circonstances éventuelles, telles que la position sociale de l'enfant, la présence des hommes de l'art, etc. Tout enfant né avec un vice de conformation doit être considéré comme viable quand celui-ci peut être traité et guéri, même en supposant que les opérations destinées à atteindre ce but puissent être suivies de mort.

**VIABLE.** adj. [de *vitæ habilis*, apte à vivre ; all. *Lebensfähig*, angl. *viable*, it. *vitabile*, esp. *viable*]. — *Fœtus viable*. Celui qui présente, au moment de la naissance, une conformation assez régulière et assez de développement, pour que les fonctions nécessaires à l'entretien de la vie puissent s'exécuter. Quoiqu'un enfant, sorti du sein de sa mère, donne des preuves de vie par quelques cris ou vagissements, ou par quelques mouvements de ses membres, il peut, néanmoins, n'être pas conformé de manière à vivre : les conditions qui le font dire *viable* sont au nombre de quatre : 1° Il doit avoir un *développement organique suffisant*, accusé par une taille de 35 centimètres, un poids de 1 kilogramme, de l'enduit sébacé sur la peau, des ongles recouvrant la face dorsale des doigts, des bosselures et des valvules conniventes dans l'intestin, du méconium dans le gros intestin : ce développement est celui d'un fœtus de six à sept mois, le Code civil (art. 312 et suivants) admettant qu'à la fin du sixième mois, au 180e jour, le fœtus est *viable*, état qu'il ne faut pas confondre avec celui de fœtus *à terme*, c'est-à-dire ayant atteint neuf mois (V. Fœtus). 2° Il faut qu'il ait une *énergie fonctionnelle suffisante*, se traduisant par une respiration complète, des cris, des mouvements généraux intenses, etc. 3° Il faut qu'il *n'apporte pas de maladie mortelle* en naissant. 4° Il ne doit présenter *aucun vice de conformation incompatible avec la vie*, tel qu'acéphalie, anencéphalie, etc. V. Viabilité.

**VIANDE.** s. f. [all. *Fleisch*, angl. *flesh, meat*, it. *carne, polla*, esp. *carne*]. Nom vulgaire de la portion rouge des muscles, partie la plus nutritive des tissus animaux. La viande est un aliment riche surtout en matières albuminoïdes : celle de bœuf en contient 20,9 p. 100 ; elle renferme 5,4 de graisse, 1,1 de sels et 72 d'eau ; celles de porc et d'oie sont moins riches en albuminoïdes, mais la quantité de graisse est considérable et atteint 37 p. 100 pour la première et 18 p. 100 pour la seconde. L'article 22 de la loi du 21 juin 1898 ordonne que « la chair des animaux morts d'une maladie quelle qu'elle soit ne peut être vendue et livrée à la consommation » ; le décret du 1er novembre 1904, la loi du 8 janvier 1905 organisent l'inspection sanitaire des viandes. En France, toutes les viandes reconnues dangereuses sont retirées de la consommation et dénaturées, c'est-à-dire arrosées avec différents liquides, essence de térébenthine, créoline, huile lourde de gaz, etc. A l'étranger, notamment en Allemagne, certaines viandes d'animaux malades sont vendues après avoir été stérilisées par la chaleur à 100° ; tel est le cas de la chair des animaux tuberculeux quand les ganglions lymphatiques ne sont pas pris. Cette pratique permet de vendre à bas prix des viandes qui, ainsi traitées, ne sont nullement nuisibles. De plus, en Allemagne, la viande d'animaux trop jeunes ou trop vieux, ou abattus par nécessité (fracture osseuse, danger d'asphyxie, part laborieux, etc.), sont vendues crues à la *Freibank*. La recherche des lésions tuberculeuses chez l'animal abattu est souvent fort difficile ; aussi Martel (1907) a proposé de mettre à profit cette particularité que présentent le bœuf et le porc d'avoir leurs lésions tuberculeuses rapidement envahies par les sels de chaux pour rechercher, à l'aide des rayons de Röntgen, l'existence de telles lésions au sein même des tissus. Ce procédé permet de déceler des foyers tuberculeux que rien ne faisait soupçonner. — *Viande de cheval*. V. Cheval. — *Viande crue*. Préconisée d'abord dans certaines diarrhées chroniques des enfants (Weisse), la viande crue est très employée aujourd'hui, non pas tant dans la diarrhée que dans le traitement de la tuberculose. On doit se servir uniquement de viande de mouton ou de cheval, celle de bœuf et de porc pouvant contenir des œufs de bothriocéphale ou de trichine, ou des cysticerques de tænia. Elle doit être débarrassée des aponévroses et de la graisse ; elle est râpée menue et ingérée en nature, ou additionnée de sel ou de sel et de sucre comme dans la formule suivante : viande crue, 100 grammes, sucre pulvérisé, 20 grammes ; chlorure de sodium, 1gr,50 ; chlorure de potassium, 50 centigrammes ; poivre noir pulvérisé, 20 centigrammes ; on peut aussi la prendre dans du bouillon de viande ou de légumes tiède, ou bien additionnée de gelée de fruits, de vin de Banyuls, etc. On prépare aussi des pastilles renfermant de la viande crue, dont le goût est complètement dissimulé, et que les enfants prennent sans répugnance. V. Extrait *de viande*. — *Viande cuite*. Quand la viande garde la teinte rouge, l'apparence dite *saignante*, c'est que la température n'a pas dépassé 60 degrés. Mais, très souvent, il y a des points limités, dont la coloration reste un peu violacée, et où le thermomètre se maintient à 50, 48, 46 ; pour que les trichines et les œufs des entozoaires soient tués, il faut que la température ait dépassé pendant dix minutes au moins un minimum de 57° (Vallin). On distingue les viandes en blanches, rouges et noires, suivant la couleur qu'elles prennent après la cuisson. Les viandes *blanches* comprennent le veau, le chevreau, l'agneau, les gallinacés ; elles sont moins faciles à digérer que les viandes rouges, sauf en ce qui concerne les gallinacés ; elles contiennent presque autant de matières extractives et donnent plus

d'acide urique que les viandes rouges (Gautier). Les viandes rouges sont celles de bœuf et de mouton ; les noires, celles des animaux sauvages. La coction de la viande se fait très bien à la température de + 95°. Elle exige un peu plus de temps que la coction à l'ébullition sous la pression de 0m,76, dans le rapport de 16 à 15 ou 14 pour la viande de bœuf bouillie. Le bouillon et la viande de bœuf sont beaucoup plus agréables et plus sapides lorsque la coction a été effectuée à + 95° sans autre ébullition que celle qui est nécessaire pour l'écumage et dont la durée ne dépasse pas quinze minutes. Par la coction à + 95° le rendement de la viande cuite est augmenté de 3 à 6 p. 100 et le rendement en bouillon de 10 p. 100 environ (Jeannel). — *Poudre de viande.* Elle est formée de viande desséchée à une température inférieure à 100° ; elle doit renfermer des fibres striées visibles à l'examen microscopique, et avoir une odeur de colle forte et de rôti. On la donne à la dose de 30 à 40 grammes, et progressivement jusqu'à 100 grammes par jour, dans du potage, du chocolat, des grogs, etc.

**VIBICES.** s. f. pl. [*vibices*, μώλωψ, it. *vibici*]. Synonyme de *vergetures.* || Variété d'hémorragie cutanée se présentant sous forme de stries ou de raies ; c'est un aspect spécial du purpura.

**VIBRANT, ANTE.** adj. [*vibrans*, all. *straff*, angl. *vibrating*, it. et esp. *vibrante*]. Se dit du pouls qui est à la fois ample, dur, tendu, prompt et fréquent. — *Corpuscule vibrant* ou *de Cornalia.* V. Pébrine. — *Râle vibrant.* Râle sec et sonore ; on désigne parfois plus particulièrement sous ce nom le râle sec qui, né au niveau d'un gros tuyau bronchique, est assez fort pour faire vibrer la bronche et communiquer à la paroi thoracique un frémissement que la main peut percevoir.

**VIBRATILE.** adj. [all. *vibrirend*, *schwingungsfähig*, angl. et it. *vibratile*, esp. *vibratil*]. Qui est susceptible de vibrations. — *Cils*, *filaments* ou *organes vibratiles*, et *mouvement vibratile.* V. Cil et Épithélium.

**VIBRATILITÉ.** s. f. [all. *Schwingungsvermögen*, angl. *vibratility*, it. *vibratilità*, esp. *vibratilidad*]. Faculté de présenter des vibrations.

**VIBRATION.** s. f. [*vibratio*, all. *Schwingung*, *Vibration*, angl. *vibration*, it. *vibrazione*, esp. *vibracion*]. Mouvement très rapide qu'une corde tendue par les deux bouts exécute en oscillant, entre ses deux points fixes, quand une cause l'écarte instantanément de la position où elle se tient en équilibre. V. Sonore. — *Vibrations thoraciques.* Le médecin, en appliquant la main à plat sur la paroi thoracique, peut percevoir des vibrations au moment où le sujet parle ; ces vibrations sont augmentées dans le cas de condensation du parenchyme pulmonaire (pneumonie), abolies au contraire quand il y a un épanchement d'air (pneumothorax) ou de liquide (pleurésie) dans la plèvre. D'après de Brun, au début de l'ascite, la main appliquée sur la paroi abdominale pourrait percevoir des vibrations en rapport avec la parole ; ces vibrations disparaissent quand l'épanchement devient abondant.

**VIBRATOIRE.** adj. [*vibratorisch*, angl. *vibratory*, it. et esp. *vibratorio*]. — *Frémissement vibratoire.* Frémissement rythmique que la palpation de la région précordiale ou des gros vaisseaux permet de percevoir dans certains états pathologiques. Le frémissement cataire en est une variété (V. Frémissement). — *Médecine vibratoire.* Méthode thérapeutique applicable à certaines affections nerveuses, qui consiste à soumettre systématiquement les malades à des vibrations, à des trépidations, analogues à celles produites par un train, au moyen d'appareils, tels que le *casque vibratoire* de Gilles de la Tourette, le *fauteuil vibrant* de Charcot. — *Mouvement vibratoire.* V. Mouvement.

**VIBRIONS.** s. m. pl. [de *vibrare*, vibrer ; all. *Zitterthierchen*], et **VIBRIONIENS.** s. m. pl. Espèce de bactéries, remarquables par leur mobilité et par la façon dont elles sont infléchies sur elles-mêmes. Au moment où l'attention fut attirée par les recherches de Davaine, de Pasteur, d'Ehrenberg, de Cohn, etc., sur le rôle que jouent les agents animés dans la genèse des maladies dites *virulentes*, on rangea d'abord tous ces agents dans le groupe des vibrions, qu'on plaça dans le règne animal, et dont on fit une subdivision de la classe des infusoires. Bientôt on reconnut que le plus grand nombre des microorganismes qui engendrent les maladies infectieuses ne sont ni mobiles, ni infléchis et que la plupart, au contraire, ont une forme plus ou moins régulièrement sphérique ou l'aspect de bâtonnets plus ou moins longs, mais rectilignes. Ainsi fut créée la grande classe des bactéries, dont certains auteurs font des champignons, les autres des algues, mais que tous s'accordent à placer dans le règne végétal. Les bactéries ont été divisées en trois groupes : les microcoques, les bacilles et les spirobactéries ; c'est à ce dernier groupe qu'il faut rattacher les vibrions. Les vibrions sont donc des bactéries ayant une forme allongée et incurvée, et ayant une motilité très grande. Leurs mouvements, rapides et étendus, se composent d'alternatives d'inflexion et de redressement, d'ondulations analogues à celles d'un serpent. — *Vibrion cholérique.* Microbe qui cause le choléra (fig. 849). V. Cholérique. A côté du vibrion cholérique, il faut ranger une série de vibrions ayant un certain nombre de caractères communs avec le vibrion cholérique véritable et rencontrés en dehors de l'intestin des cholériques ; tels sont le *vibrion de Finkler et Prior*, isolé des selles d'un malade atteint de gastro-entérite aiguë, le *vibrion de Deneke*, venant d'un vieux fromage, le *vibrio Metchnikovi*, étudié par Gamaleïa, les vibrions trouvés dans le tartre dentaire, dans les eaux, etc. Pour différencier ces vibrions de l'agent du choléra, il faut recourir à la recherche de diverses réactions telles que le phénomène de Pfeiffer, ou l'agglutination par un sérum obtenu par l'injection de vibrions cholériques légitimes. — *Vibrion septique.* Nom donné par Pasteur, en 1875, à un microbe trouvé dans du sang prélevé chez un animal quelques heures après la mort. Il n'appartient pas au genre vibrion ; c'est un bacille ; aussi



Fig. 849. — *Vibrion* cholérique.

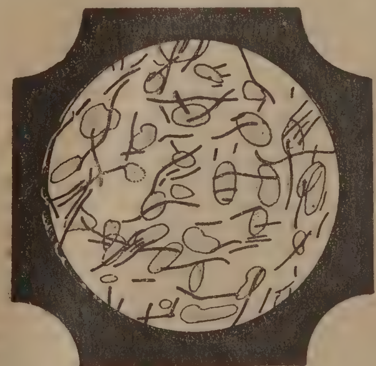


Fig. 850. — *Vibrion* septique.

est-il mieux nommé *bacille de l'œdème malin* (Koch) ou *bacille de la gangrène gazeuse* (Chauveau et Arloing). Il se présente dans le sang ou les sérosités, sous forme de longs filaments flexueux, mobiles, rampant entre les globules rouges comme un serpent dans les hautes herbes (Pasteur), munis de cils nombreux et longs, insérés sur tout le pourtour du corps bactérien; certains éléments présentent des spores en leur milieu ou à une de leurs extrémités. Ce bacille se colore facilement par les couleurs d'aniline et reste coloré par la méthode de Gram. Il est anaérobie strict et donne lieu à un développement abondant de gaz dans la gélose profonde; il liquéfie la gélatine. Inoculé sous la peau du cobaye, il détermine un phlegmon gazeux à marche rapide avec infection générale de l'organisme et mort en quelques heures; après la mort, le microbe passe dans le sang. — Fig. 850. Vibrion septique; préparation obtenue avec la surface du foie d'un cobaye. — On le trouve dans la terre végétale, dans l'intestin des animaux, d'où il peut se répandre dans la circulation après la mort. Il sécrète une toxine étudiée par Roux et Chamberland et par Besson, toxine qui tue le cobaye à la dose de 5 à 10 centimètres cubes.

**VIBRISSES.** s. f. pl. [*vibrissæ*]. Poils qui se trouvent en dedans de l'orifice des narines, et dont l'état pulvérulent est quelquefois un signe utilisé pour le diagnostic. V. Pulvérulence.

**VIBURNINE.** s. f. Principe actif du *Viburnum prunifolium.*

**VIBURNUM.** s. m. Genre de plantes caprifoliacées. — *Viburnum caprifolium.* On emploie l'écorce du tronc sous forme d'extrait fluide représentant son poids de plante, à la dose de 20 à 50 gouttes en trois fois dans les vingt-quatre heures dans le cas de dysménorrhée, et pour prévenir l'avortement. Cette plante a été aussi préconisée comme tonique du système nerveux, astringent et diurétique.

**VICE.** s. m. [*vitium*, all. *Fehler*, angl. *vice, fault*, it. *vizio*, esp. *vicio*]. Défaut, imperfection. — *Vice de conformation* [all. *Missbildung*, angl. *malformation*, it. *vizio di conformazione*]. V. Hémitérie et Monstruosité.

**VICHY** (Allier). Ville de 14 000 habitants, située à 260 mètres d'altitude, sur les bords de l'Allier; station hydrominérale la plus importante de France: *eaux bicarbonatées sodiques*, froides et chaudes, 13° à 44°. L'eau de la *Grande-Grille* a une température de 42° et contient 4,8 de bicarbonate de soude, 1,08 de bicarbonates de potasse, magnésie, chaux, 0,29 de sulfate de soude, 0,50 de chlorure de calcium, 0,002 d'arséniate de soude et 460 centimètres cubes d'acide carbonique libre. L'eau des *Célestins* est froide, 14°,3, et renferme 5,1 de bicarbonate de soude et 520 centimètres cubes d'acide carbonique par litre; elle contient de plus 16 milligrammes de lithine; celle de *Mesdames* a une température de 16°,5 et renferme 4 grammes de bicarbonate de soude et 1000 centimètres cubes d'acide carbonique par litre; elle contient de plus, comme celle de *Lardy*, 26 milligrammes de bicarbonate de fer. A ces sources, il faut joindre celles de *Puits-Chomel*, l'*Hôpital*, *Lucas*, qui est tiède, 28°,4, *Prunelle*, *le Parc*, *Larbaud*, *Dubois*; en outre, de nombreuses sources existent aux environs de Vichy sur les communes de *Cusset*, *Saint-Yorre*, *Hauterive*, etc.: ce sont les sources du « bassin de Vichy ». L'eau de Vichy favorise la digestion, excite l'appétit, augmente la sécrétion des divers sucs digestifs et en particulier de la bile, accroît le volume des urines. Ces eaux sont employées dans le traitement des dyspepsies, des lithiases biliaire et urinaire, du diabète, de l'obésité, du rhumatisme, de la goutte. Elles provoquent souvent, chez les lithiasiques, des crises de coliques hépatiques, et permettent l'expulsion de calculs; les formes fébriles de la lithiase biliaire, les cas où les calculs sont emprisonnés dans la vésicule ou sont trop volumineux pour en sortir ne sont pas justiciables de la cure de Vichy. L'eau est employée surtout en boisson, bains, douches, pulvérisations, etc. Nombreux établissements. Saison du 15 mai au 1^er^ octobre.

**VICIATION.** s. f. — *Viciation de l'air.* V. Encombrement.

**VICIÉ, ÉE.** adj. Lésé, déformé. — *Air vicié.* V. Encombrement. — *Bassin vicié.* V. Déformation.

**VICIEUX, EUSE.** adj. En médecine, qui n'est pas régulier ou normal: *accouchement vicieux.* — *Insertion vicieuse du placenta.* V. Placenta *prævia.*

**VICINE.** s. f. Substance cristallisable, peu soluble dans l'eau à froid, davantage à chaud, presque insoluble dans l'alcool, insipide, faiblement alcaline, extraite de la vesce commune (Ritthausen).

**VIC-LE-COMTE** (Puy-de-Dôme). V. Saint-Maurice.

**VIC-SUR-CÈRE** (Cantal). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses chlorurées*, froides, 12°,2, contenant 5,5 de sels dont 1,8 de bicarbonate de soude, 1,2 de bicarbonates de chaux et de magnésie, 0,05 de bicarbonate de fer, 1,2 de chlorure de sodium, 0,8 de sulfate de soude, 0,008 d'arséniate de soude et 766 centimètres cubes d'acide carbonique libre. Indications: chloro-anémie, paludisme, dyspepsie, lithiase biliaire, goutte, gravelle. Altitude: 670 mètres. Établissement: saison, 15 juin au 15 septembre. Ces eaux sont transportées.

**VICTORIA** (Hongrie, Buda-Pest). *Eaux sulfatées magnésiennes*, purgatives, contenant 32,3 de sulfate de magnésie et 20,9 de sulfate de soude. Ces eaux sont transportées.

**VICTORIA-SPA** (Angleterre). *Eaux sulfatées sodiques* contenant 8,6 de sels, dont 6,4 de sulfate de soude. Établissement.

**VIDAGO** (Portugal). *Eaux bicarbonatées sodiques, lithinées.* Établissement; eaux d'exportation.

**VIDAL** (Émile) (médecin français, 1825-1893). — *Type Vidal* ou type rectiligne. Type de rhumatisme chronique déformant, caractérisé par la rigidité des doigts, la situation des trois phalanges dans le prolongement les unes des autres, et en demi-flexion sur les métacarpiens, et la déviation en masse des doigts vers le bord cubital. — *Type Vidal-Brocq.* Variété de mycosis fongoïde, dans laquelle les tumeurs apparaissent d'emblée sur la peau saine, sans être précédées des périodes eczémateuse et lichénoïde. V. Mycosis.

**VIDANGE** ou **VUIDANGE.** s. f. Expression qui jadis désignait les lochies.

**VIDE.** s m. [*vacuum*, τὸ κενὸν, all. *das Leere, luftleerer, Raum*, angl. *void*, it. *vuoto*, esp. *vacio*]. Espace dans lequel il n'y a aucune matière résistante. Avec nos meilleures machines, on peut faire le vide jusqu'à un millimètre. Le vide barométrique est le plus parfait qu'on puisse obtenir.

**VIDIEN, ENNE.** adj. [de *Vidius*, célèbre anatomiste du xvi^e^ siècle; all. *vidianisch*, angl. *vidian*, it. et esp. *vidiano*]. V. Ptérygoïdien.

**VIE.** s. f. [*vita*, βίος, ζωή, all. *Leben*, angl. *life*, it. *vita*, esp. *vida*]. Mode d'activité de la matière; manifestation des propriétés qui sont spéciales à la substance organisée, qui sont immanentes à la matière tant qu'elle est à l'état d'organisation, et dont la plus générale est la nutrition. Il n'y a vie que là où il y a *organisation*; mais la manifestation de la vie n'a pas nécessairement lieu partout où il y a organisation, la coexistence d'un ensemble de conditions déterminées, extérieures à l'être organisé, étant indispensable à cette manifestation (V. Milieu). Aussi la vie n'est-elle pas un résultat de l'organisation; elle est l'ac-

tivité de l'économie placée dans certaines conditions dites de milieu, spéciales pour chaque espèce d'organisme : les notions de vie, de substance organisée et de milieu sont inséparables. La vie est un attribut dynamique de la substance organisée, et non une chose isolable de celle-ci, ni douée elle-même d'attributs ; cet état d'activité, cet attribut dynamique, disparaît lorsque les conditions de milieu et de constitution de la substance organisée sont modifiées au delà de certaines limites. Tout être qui présente une organisation, quelque simple qu'elle soit, et qui est placé dans un milieu convenable, est doué d'une au moins des propriétés vitales, la nutrition. Les autres propriétés que ne présentent pas les corps bruts, savoir : développement, reproduction, et, chez certains êtres, contractilité et innervation ont un moindre caractère de généralité. Ainsi, le mot *vie* exprime une notion complexe, il désigne à la fois : 1° l'activité de l'organisme pris dans son ensemble, ou l'activité de l'une de ses parties isolément, élément anatomique, tissu, système, etc. (près desquels les humeurs jouent dans l'intimité des organes le rôle que remplit le milieu extérieur par rapport à l'économie entière) ; 2° l'ensemble des actes successivement présentés par un ou plusieurs êtres dans la série des âges qu'ils ont parcourus, cas dans lequel on se sert plutôt du terme *vitalité*, actes au nombre desquels sont ceux du système nerveux central dont le mot *âme* désigne l'ensemble. L'âme est, en effet, un des modes de la vitalité, contrairement à l'hypothèse d'après laquelle *la vie de l'âme est d'un autre ordre que la vie du corps*. Ramener l'explication de tous les phénomènes à des principes mécaniques est l'un des pas les plus hardis qu'on ait faits en philosophie ; nous le devons à Descartes, et les phénomènes de la vie doivent par là être rattachés aux lois générales de la matière (De Blainville, 1829). Ces particularités sont importantes pour concevoir ce qu'est la mort, qui, pas plus que la génération de l'embryon, n'est un fait brusque, un phénomène simple ; la cessation de la vie a lieu d'abord dans l'appareil le plus complexe, celui des perceptions et de la pensée, avec persistance, pendant plusieurs heures, des propriétés vitales, dans le tissu nerveux périphérique, le tissu musculaire, etc., dont les actions cessent graduellement à leur tour. Les lois fondamentales de la vie et de la mort sont connues, soit qu'on les envisage dans leur ensemble, soit qu'on en étudie les détails. La nature intime, l'essence seule de la vie restent inconnues, comme celles de la pesanteur, de l'électricité, des affinités chimiques, etc., c'est la manifestation de l'une ou de l'ensemble des propriétés inhérentes à la *substance organisée*, et que ne possède pas la matière brute. Elle est inhérente à la substance organisée placée dans certaines conditions de milieu comme l'acidité ou l'alcalinité sont inhérentes à l'acide sulfurique ou à certains oxydes. La notion de *vie* est donc représentée par le phénomène le plus général qui se passe dans la matière organisée en action, celui que manifeste sans interruption tout être organisé agissant. C'est là tout ce que nous pouvons savoir de réel à cet égard ; toute idée métaphysique sur la nature intime sur les causes premières, sur l'essence du phénomène, toute idée d'entité, doit être éloignée. — La vie peut être bornée à la nutrition pendant un temps plus ou moins long. Tel est le cas de l'œuf, de la graine, des spores, etc. Dans ces corps organisés, ordinairement très simples, tout se borne à un échange avec les parties gazeuses du milieu ambiant. Il peut même se faire que tout phénomène de nutrition, et par suite que toute vitalité soit suspendue pendant un temps plus ou moins long, soit dans les graines, soit chez les larves de quelques animaux placés dans certaines conditions de température, de sécheresse ou d'humidité (V. Reviviscent), pour reparaître et continuer dans d'autres conditions. Dans cet état de *mort apparente*, l'organisme n'est point lésé et manque seulement des conditions extérieures physico-chimiques nécessaires à l'accomplissement des actions qui caractérisent la vie, et qu reprennent dès que celles-ci lui sont rendues. Ce sont seulement des êtres à organisation très simple qui offrent des exemples de ce genre. Les animaux ou les larves d'un grand volume, ou qui ont un appareil respirateur développé, ne peuvent être placés dans cet état que pendant un temps très court, même les animaux à température variable. Mais, quelles que soient les précautions prises, on ne peut suspendre la vie sans amener la mort sur les animaux à température fixe. Ce qui s'y oppose surtout, c'est la facile altérabilité des substances organiques qui composent la partie fondamentale de leurs éléments anatomiques. — *Durée de la vie.* En 1853, l'*Annuaire du bureau des longitudes* évaluait la durée de la vie moyenne à 36 ans 4/10. La table de Duvillard ne donne que 28 ans 3/4 pour la durée de la vie moyenne avant la Révolution. Elle a continué à augmenter tout le long du XIXe siècle ; pour la période de 1881 à 1891, elle était de 43 ans et 6 mois en France. Voilà donc une augmentation de 15 ans pour une période de 100 ans environ. Les causes en sont diverses, mais les plus importantes sont : la vaccine ; des soins plus intelligents donnés aux enfants ; le développement de l'aisance publique ; des améliorations sensibles dans l'hygiène publique et privée ; une organisation plus efficace de l'assistance publique ; enfin d'incontestables progrès dans l'art de guérir. A Paris par exemple, comme l'a montré Jacques Bertillon, la mortalité a considérablement diminué pendant le cours du XIXe siècle et notamment pendant les vingt dernières années ; sous la Restauration, elle était de 32 à 33 décès pour 1 000 habitants ; elle est restée voisine de ce chiffre jusque vers 1856-1860, où elle est tombée à 26, mais elle a surtout diminué dans la période 1886-1905 et est descendue à 17. C'est surtout à l'abaissement de la mortalité des enfants qu'est dû ce résultat ; elle est tombée de 147 p. 1000, chiffre qu'elle atteignait en 1817-1820 pour les enfants de 0 à 4 ans, à 102 p. 1000 pour la période 1886-1890, 85 pour celle 1891-1895, 65 pour celle 1896-1900, et enfin 55 pour 1901-1905. A côté de cette cause, il faut signaler la diminution des maladies infectieuses, notamment de la fièvre typhoïde et de la diphtérie. — Le temps que vivent les animaux varie beaucoup avec chaque espèce. La mort naturelle de l'homme arrive après un temps de 80 à 90 ans, quelquefois de plus de 100 ans. On a parlé de la vie très courte de certains insectes, tels que les éphémères et les papillons, qui ne vivraient que quelques heures ; mais on n'a tenu compte là que du temps de leur phase d'insecte parfait ou de reproduction, tandis que leur état de larve dure depuis plusieurs semaines jusqu'à un an ou même 3 ou 4 années. L'ours, le porc, le chien, le loup, vivent 20 ans, le renard 14 ou 16. L'âge ordinaire du chat est 15 ans ; celui d'un écureuil, d'un lièvre ou d'un lapin, 7 ou 8. Les éléphants vivent, dit-on, 400 ans, les rhinocéros 50 ; les chevaux peuvent atteindre l'âge de 62 ans, mais ils vivent d'ordinaire de 25 à 30 ans, ainsi que les bêtes bovines ; les chameaux, quelquefois 100 ans. Un mouton passe rarement l'âge de 10 ans, et une vache 15 ans. Un aigle mourut à Vienne à l'âge de 104 ans ; les corbeaux vont jusqu'à 100 ans, les cygnes jusqu'à 300 ans. Une tortue a vécu plus de 190 ans. — *Vie autonome* (Blumenbach), ou *vie propre*. V. Autonomie. — *Vie chimique, vie physique*. Ce que quelques auteurs (Pasteur, 1875) appellent ainsi correspond à ce que les physiologistes étudient sous le nom de phénomènes moléculaires physico-chimiques qui caractérisent la nutrition. — *Vie extra-utérine*. V. Age. — *Vie moyenne*. On appelle ainsi le nombre d'années qu'une certaine quantité de personnes nées à la même date vivraient si toutes vivaient le même

nombre d'années. Si l'on a enregistré l'âge du décès d'un très grand nombre de personnes, la *somme des âges* vécus par chacune, divisée par la somme des personnes, donnera l'*âge moyen des décédés* de cette collectivité. Mais, si l'observation portait exclusivement sur un très grand nombre de nouveau-nés suivis de la naissance à la mort en notant l'âge du décès de chacun d'eux sans en omettre aucun, sans y mêler aucun étranger, alors, dans ce cas spécial, l'âge moyen des décédés prend le nom de *vie moyenne*; c'est la part de vie qu'en moyenne peut espérer un nouveau-né se trouvant dans ces mêmes conditions. Mais, dans une population dont chacun des éléments perturbateurs (natalité, mortalité et migration à chaque âge) serait parfaitement compensé et invariable depuis plus d'un siècle, il est clair que tous les groupes d'un même âge ayant existé dans les années successives seraient égaux; que, par exemple, aujourd'hui comme il y a trente ans, il y aurait le même nombre de vivants compris entre 10 et 11 ans; le même nombre compris entre 20 et 25 ans, etc., etc.: et que chaque groupe donnerait lieu aujourd'hui à un même nombre de décédés qu'autrefois. On pourrait opérer sur les uns comme sur les autres, de sorte que dans une telle population, il suffirait de relever pour l'*année moyenne* le nombre des décédés de chaque groupe d'âge pour avoir une table de mortalité sur laquelle on pourrait calculer la *vie moyenne*. En fait, il est fort improbable que l'on rencontre une population se rapprochant assez, et depuis assez longtemps, de cette stabilité, pour réaliser avec une approximation suffisante les hypothèses posées. Le tableau suivant donne la vie moyenne calculée tant pour la génération entière, c'est-à-dire, considérée du moment de la naissance, que pour une génération arrivée à sa cinquième année. Les résultats de ce dernier calcul représentent les conditions de vie des populations de différentes nations sans tenir compte de la mortalité infantile.

*Vie moyenne :*

| | De 0 à 90 ans. | | De 5 à 90 ans. | |
|---|---|---|---|---|
| | Ans. | Mois. | Ans. | Mois. |
| Italie | 39 | 3 | 52 | |
| France | 43 | 6 | 52 | 8 |
| Suisse | 44 | 4 | 52 | |
| Belgique | 44 | 11 | 53 | 10 |
| Hollande | 44 | | 54 | 4 |
| Prusse | 39 | 1 | 51 | 2 |
| Bavière | 36 | 3 | 51 | 11 |
| Wurtemberg | 38 | 8 | 53 | 1 |
| Autriche | 33 | 8 | 48 | 1 |
| Angleterre | 45 | 3 | 53 | 1 |
| Écosse | 45 | 8 | 52 | 2 |
| Irlande | 48 | | 52 | 5 |
| Suède | 50 | | 55 | 11 |
| Norvège | 50 | | 55 | 2 |
| Danemark | 48 | 2 | 54 | 7 |
| Espagne | 32 | 4 | 48 | |
| Japon | 44 | 6 | 50 | 11 |

*Vie normale*. Age autour duquel les décès des vieillards viennent se grouper régulièrement, d'autant plus nombreux que l'on considère une période d'âge qui en soit plus rapprochée. M. Léris, à qui l'on doit cette conception (*Cong. démogr. Paris*, 1878), fixe la vie normale à environ 72 ou 73 ans. Et, en effet, si l'on consulte les statistiques, on voit le nombre des décès de vieillards grossir (44, —58, —68) à mesure qu'on approche de l'âge normal de la mort (79), puis diminuer progressivement (74, —54, —21, etc.) à mesure qu'on s'en éloigne jusqu'à la fin de la vie. Le groupement de ces décès autour de l'*âge normal de la mort* est conforme à la *loi des erreurs accidentelles*. C'est-à dire que (si l'on fait abstraction des individus morts dans la première enfance, et que la nature semble avoir rejetés de la vie comme impropres à parcourir une carrière normale), on arrive à penser que l'organisme humain, pourvu qu'il soit doué d'une vitalité normale, est comme une machine montée pour marcher un certain temps (72 ans); elle s'arrête un peu en deçà, un peu au delà de ce terme, qui est, pour user d'une comparaison, le but que la nature semble s'être proposé d'atteindre. Cette manière de voir est confirmée si l'on étudie la fréquence des causes de mort à chaque âge. — Flourens, prenant le mot *vie normale* dans un sens un peu différent, en fixe le terme à 100 ans, mais il ne s'est pas appuyé sur l'observation statistique (Bertillon). — *Vie de nutrition*. V. MOTRICITÉ. — *Vie organique*. Beaucoup d'auteurs disent *vie organique, appareils* ou *organes* et *tissus de la vie organique*, au lieu de *vie végétative*, d'*appareils*, etc., *de la vie végétative*, par opposition à ceux qui accomplissent des actes relatifs à la vie animale. Cette confusion est un non-sens; car toute vie, soit végétative, soit animale, soit sociale, est un fait d'*ordre organique*, lié à un état d'*organisation*, et il n'y a pas de vie qui soit *inorganique*, c'est-à-dire propre aux corps bruts ou non organisés. — *Vie probable*. On appelle ainsi le nombre d'années après lequel il ne reste plus que la moitié des individus de la génération qui a servi de base aux calculs. Le tableau suivant indique la vie probable pour une génération entière, et pour une génération arrivée à sa cinquième année, c'est-à-dire sans tenir compte de la mortalité infantile.

*Vie probable :*

| | De 0 à 90 ans. | | De 5 à 90 ans. | |
|---|---|---|---|---|
| | Ans. | Mois. | Ans. | Mois. |
| Italie | 45 | 6 | 63 | 10 |
| France | 51 | 11 | 63 | 3 |
| Suisse | 53 | | 61 | 10 |
| Belgique | 54 | | 64 | 4 |
| Hollande | 53 | 1 | 65 | 2 |
| Prusse | 44 | 6 | 61 | 5 |
| Bavière | 38 | 11 | 62 | 2 |
| Wurtemberg | 45 | | 63 | |
| Autriche | 31 | 7 | 58 | 1 |
| Angleterre et Galles | 53 | 7 | 62 | 6 |
| Écosse | 53 | 8 | 62 | 1 |
| Irlande | 56 | | 62 | 9 |
| Suède | 60 | 1 | 67 | 9 |
| Norvège | 60 | 1 | 67 | 1 |
| Danemark | 58 | 5 | 65 | 10 |
| Finlande | 51 | 3 | 63 | 11 |
| Espagne | 27 | 2 | 58 | 3 |
| Massachusetts | 50 | 4 | 63 | 2 |
| Japon | 51 | 11 | 60 | 10 |

*Vie de relation*. V. ANIMALITÉ. — *Vie végétative*. V. VÉGÉTALITÉ.

**VIEILLESSE**. s. f. [*senectus*, γῆρας, all. *Greisenalter*, angl. *old age*, it. *vecchiezza*, esp. *vejez*]. Période de la vie humaine, dont on fixe le commencement à la soixantième année, mais qui peut être retardée ou avancée, suivant la constitution individuelle, le genre de vie et une foule d'autres circonstances. Dès l'âge de 30 ans, la peau perd ordinairement de sa souplesse et de sa fraîcheur; les rides, plus ou moins précoces, peuvent déjà apparaître au front et aux tempes; plus tard elles sillonnent les joues et la partie antérieure du cou; enfin elles se généralisent et la peau se *rataline*. Vers 30 ans aussi, la chevelure commence à s'éclaircir au sommet de la tête; après 40 ans, les

cheveux blanchissent aux tempes; peu à peu la *canitie* envahit tous ceux que la *calvitie* a respectés. La taille s'affaisse : d'après Quetelet, elle est, à 40 ans, de 1m,684 en moyenne chez l'homme, de 1m,579 chez la femme. A 50 ans, ces moyennes deviennent 1m,674 et 1m,536; à 60 ans, 1m,639 et 1m,516; à 70 ans, 1m,623 et 1m,514; à 80 ans, 1m,613, et 1m,506; à 90 ans, 1m,613 et 1m,504. De 80 à 90 ans la taille et le poids restent stationnaires chez l'homme et continuent à décroître chez la femme (V. Poids). L'usure des dents caractérise mieux l'âge que leur caducité, qui est précoce ou tardive, suivant certaines conditions encore mal définies (V. Age). Passé quarante ans, le pouvoir d'accommodation de l'œil diminue. Le vieillard tend à la presbytie; en même temps le cristallin prend une teinte cornée et l'*arc sénile* apparaît. Souvent la voix devient *cassée*, d'un timbre grêle, d'une tonalité indécise, d'une intensité médiocre, d'une courte portée. L'ouïe devient paresseuse; le sommeil est précaire; certaines sécrétions se tarissent; la capacité de la poitrine se rétrécit; le tissu des poumons est moins expansible; la respiration est par suite moins énergique, la nutrition se ralentit. De là un abaissement de la température qui, chez les sexagénaires, tombe à 36°, et chez les octogénaires à 35°. L'appareil digestif est celui qui subit le moins directement l'influence de l'âge.

**VIERGE.** adj. [*nativus*, all. *gediegen*, angl. *native*, it. *vergine*, esp. *virgen*]. Se dit d'un métal qu'on trouve dans le sein de la terre, pur ou à peu près; — d'une substance qui est à l'état de pureté ou s'en rapproche : *cire vierge*, *huile vierge*.

**VIERORDT** (physiologiste allemand contemporain). — *Sphygmographe de Vierordt*. V. Sphygmographe.

**VIEUSSENS** (anatomiste français, 1641-1720). — *Anneau de Vieussens*. V. Anneau. — *Centre ovale de Vieussens*. V. Centre. — *Valvule de Vieussens*. V. Valvule. — *Veine de Vieussens*. V. Veine *de Galien*.

**VIF, IVE.** adj. [*vividus*, all. *raschgehend*, angl. *quick*]. Se dit de ce qui est, d'une manière persistante ou au moins au moment de l'observation, dans l'état d'activité dit de *force vive*. ‖ Se dit du pouls quand il réunit la promptitude, la fréquence et la force, sans dureté.

**VIF-ARGENT.** s. m. V. Argent *vif*.

**VIGIL.** adj. — *Coma vigil*. V. Subdélirium.

**VIGILAMBULISME** s. m. Nom donné par Charcot à une sorte de somnambulisme simulant complètement l'état de veille. V. Somnambulisme.

**VIGNE.** s. f. [*Vitis vinifera*, ἄμπελος, all. *Weinrebe*, *Weinstock*, angl. *vine*, it. *vite*, esp. *vid*]. Arbuste sarmenteux de la famille des ampélidées qui produit le *raisin*. V. ce mot et Vin. — *Vigne blanche*. V. Bryone et Clématite.

**VIGO** (chirurgien italien de la 1re moitié du XVIe siècle). — *Emplâtre de Vigo*. V. Emplatre.

**VIGOUROUX** (médecin français contemporain). — *Signe de Vigouroux*. Diminution de la résistance électrique de la peau, due probablement à l'augmentation de la perspiration cutanée. C'est un symptôme du goitre exophtalmique.

**VILIAHARTA O FUENTE AGRIA** (Espagne). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 15°. Établissement : mai et juin, septembre et octobre.

**VILLACABRAS** (Espagne). *Eaux sulfatées sodiques*, contenant 122 grammes de sulfate de soude et 0gr,98 de sulfate de magnésie. Cette eau est exportée.

**VILLARO** (Espagne). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 15°. Établissement : 1er juin au 15 octobre.

**VILLATERJA** (Espagne). *Eaux sulfatées calciques*, 16° à 2 °,5. Établissement : 25 mai au 30 septembre.

**VILLAVIEJA DE NULES** (Espagne). *Eaux sulfatées mixtes*, chaudes, 28° à 47°. Établissement : mai et juin, 15 août au 15 octobre.

**VILLETTE.** — *Remède ou élixir de Villette*. V. Remède.

**VILLEUX, EUSE.** adj. [*villosus*, de *villus*, poil; all. *villös*, *zottig*, angl. *villous*, it. et esp. *villoso*]. Se prend quelquefois dans le même sens que velu. — En anatomie, *membranes villeuses*. Nom donné : 1° aux séreuses (*membranes villeuses simples*) quoiqu'elles n'aient point de villosités; 2° aux muqueuses (*membranes villeuses composées*). ‖ *Cancer villeux des voies biliaires*. Une des formes du cancer de ces voies.

**VILLIFÈRE.** adj. [de *villus*, poil, et *ferre*, porter]. Qui porte des villosités.

**VILLIFORME.** adj. [de *villus*, poil, et *forme*]. En forme de villosité.

**VILLOSITÉ.** s. f. [de *villosus*; all. *Zottigkeit*, angl. *villosity*, it. *vellosità*, esp. *vellosidad*]. Assemblage de poils couchés, membraneux et un peu mous. — En anatomie, *villosités intestinales*, saillies très petites, molles, flexibles, presque contiguës les unes aux autres, qui, chez l'homme et les carnivores, couvrent la surface de la muqueuse de l'intestin grêle depuis l'orifice pylorique jusqu'au bord libre de la valvule iléo-cæcale : chez les ruminants, il y en a aussi dans le voisinage du cardia. Les villosités sont des prolongements de la muqueuse qui flottent dans la cavité intestinale; elles ont de 0mm,4 à 0mm,6 de longueur, et sont surtout abondantes à la partie supérieure de cette cavité. — Fig. 851. Coupe du duodénum : 1, villosité; 2, villosité dont on ne voit pas la base; 3, glande de Lieberkühn; 4, glande de Brunner; 5, couche circulaire, et 6, couche longitudinale de la musculeuse. — Les villosités, au point de vue de la forme, se divisent en *simples* et en *composées*. Les *villosités simples* sont dites *coniques*, *cylindriques*, en *massue* ou *foliacées*, c'est-à-dire larges et aplaties, terminées en pointe, ou par un renflement; c'est dans le duodénum surtout qu'on trouve des villosités foliacées. Les *villosités composées* sont, la plupart, des villosités foliacées dont la surface ou seulement le bord libre est pourvu de plus petites villosités, coniques, cylindriques ou en massue. Le tissu de la villosité est un prolongement du




Fig. 851. — *Villosités intestinales* (Branca).

chorion de la muqueuse ; il est formé de tissu conjonctif réticulé, qui renferme dans ses mailles des lymphocytes, des leucocytes hyalins et granuleux, et d'autres éléments chargés de débris de globules sanguins. On y rencontre de plus des fibres musculaires longitudinales, qui sont une dépendance de la *muscularis mucosæ* ; ces fibres se terminent au sommet de la villosité en s'envoyant des anastomoses arciformes. La villosité est recouverte par un épithélium semblable à celui du reste de l'intestin. Elle reçoit de plus une ou deux artérioles qui, dès la base de la villosité, se subdivisent en capillaires, qui forment un réseau serré à la surface même de la villosité, de telle sorte qu'ils font saillie du côté de la cavité intestinale, dont ils ne sont séparés que par la mince couche d'épithélium de cette région. Ces capillaires se réunissent assez brusquement en une, deux ou trois veinules, selon le volume de la villosité, et assez larges elles-mêmes. Cette réunion a lieu près du sommet de l'organe, et le conduit veineux qui en résulte descend dans l'intérieur de sa substance, plus ou moins près de son axe central ; quelquefois c'est sur le bord même de la villosité, du côté opposé à celui qui est occupé par l'artériole, que descend la veine, pour aller se réunir à celles qui rampent à la face profonde de la muqueuse. Au centre de chaque villosité se trouvent un et parfois plusieurs capillaires lymphatiques, peu réguliers, variqueux, non ramifiés ni anastomosés, commençant supérieurement par une extrémité close, et se jetant en bas dans le réseau lymphatique sous-muqueux. Ainsi chaque villosité est composée par les éléments suivants, du centre à la phériphérie : 1° un chylifère central adhérent avec la substance même de la villosité, et simplement creusé dans cette substance, suivant les uns, limité par une membrane propre, d'après les autres ; 2° des capillaires sanguins sous-jacents à l'épithélium ; 3° un stroma constitué par un tissu connectif, dans lequel se trouve une sorte de réseau lacunaire communiquant, d'après un très grand nombre d'histologistes, avec le chylifère central d'une part, avec les cellules d'épithélium d'autre part ; 4° des cellules épithéliales prismatiques, qui forment une couche simple à la surface de la villosité. Le rôle physiologique des villosités intestinales se rapporte à l'absorption des substances grasses. V. Pénétration *du chyle*. — *Villosités choriales* ou *placentaires*. V. Chorion, Oblitération et Placenta. — *Villosités synoviales*. Nom donné parfois aux franges synoviales. V. Synovial.

**VILOO ROZAS** (Espagne). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 15 à 20°. Etablissement : du 15 juin au 30 septembre.

**VIN.** s. m. [*vinum*, οἶνος, all. *Wein*, angl. *wine*, it. et esp. *vino*]. Liqueur alcoolique qu'on obtient par la fermentation du jus de raisin. Celle-ci ne décompose pas la totalité du sucre contenue dans le moût ; mais les raisins donnent en général un vin d'autant plus alcoolique qu'ils sont plus sucrés. Lorsqu'on veut qu'ils contiennent, après la fermentation, une proportion assez considérable de sucre pour avoir une saveur douce, on fait évaporer une portion du moût en consistance de sirop et on le mêle avec l'autre avant la fermentation. Le vin est composé de 80 à 90 parties d'eau pour 100 et d'un grand nombre de substances dont les principales sont l'alcool (8 p. 100 en moyenne), la glycérine (0,6 p. 100), le tannin à l'état de sels ferreux le plus souvent, des huiles essentielles, des éthers, des sels de potasse, de chaux, de magnésie, d'alumine, des acides tartrique, malique, citrique, lactique, succinique, etc., des sucres (mannite, inosite, glycose et lévulose), des gommes et dextrines, des matières colorantes, de très petites quantités de substances grasses et albumineuses, etc. La proportion d'alcool pour 100 contenue dans les différents vins est :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Vin de Marsala | 23,83 | Vin de Champagne mousseux | 11,77 |
| — de Madère rouge | 20,52 | — de Cahors | 11,36 |
| — — blanc | 20 | — de Mâcon blanc | 11 |
| — de Porto | 20 | — de Volnay | 11 |
| — de Banyuls | 17 | — d'Orléans | 10,66 |
| — de Malaga | 17,42 | — de Bordeaux rouge | 10,10 |
| — du Roussillon | 16,88 | — de Larose | 9,05 |
| — de Malaga ordinaire | 15 | — de Pauillac | 9,70 |
| — de Chypre | 15 | — de Vouvray blanc | 9,86 |
| — de Jurançon rouge | 13,70 | — de Château-Latour | 9,33 |
| — de Lunel | 13 70 | — de Léoville | 9,10 |
| — d'Angers | 12,90 | — de Pouilly | 9,10 |
| — de Champagne | 12,77 | — de détail à Paris | 8,80 |
| — de Graves | 12,30 | — de Château-Margaux | 8.85 |
| — de Beaune blanc | 12,80 | — de Château-Laffitte | 8,73 |
| — de Frontignan | 11,80 | — de Châblis blanc | 7,88 |

Les acides que le vin renferme, avec le tartrate acide de potasse, le rendent naturellement acide. Un litre sature en général la quantité de potasse nécessaire pour neutraliser 2 décigrammes d'acide tartrique. Enfin les vins contiennent de l'acide carbonique, qui les rend mousseux quand on les met en bouteilles avant que la fermentation soit achevée. Le vin laisse déposer trois sortes de substances : 1° Cristaux de bitartrate de potasse, de tartrate neutre de chaux, ou d'un mélange de ces deux sels. Leur influence sur la composition et les qualités du vin est peu sensible et sans importance. 2° Matières en forme de petits amas amorphes, de couleur brune ou violet foncé, qui couvrent les parois des bouteilles ; ces dépôts sont constitués par de la matière colorante primitivement dissoute et devenue insoluble par un effet d'oxydation. Souvent des spores et des filaments très fins de mycélium les accompagnent. Leur présence correspond à une phase d'amélioration graduelle du vin, bien qu'elle soit accompagnée d'une diminution progressive de couleur. 3° Dépôts constitués par des cryptogames ; ils sont dangereux tant par les principes qu'ils transforment que par les substances nouvelles qu'ils développent. Les gaz dissous dans le vin sont : l'acide carbonique, dont la proportion va en diminuant à mesure qu'on s'éloigne de l'époque de la fermentation, et l'azote, dont la proportion est égale à environ 20 centimètres cubes par litre de vin. Berthelot n'a pas trouvé trace d'oxygène dans les vins qu'il a examinés. En saturant des vins de Bourgogne d'oxygène, il a constaté que leur bouquet disparaissait pour faire place à une odeur de vinasse des plus désagréable. Cette altération donne au vin le goût et l'odeur d'*évent* ; les mêmes vins, saturés d'acide carbonique, n'éprouvent aucune modification de leur bouquet. Il suffit d'agiter un bon vin avec de l'air dans une bouteille renfermant seulement un quart ou un cinquième de vin, pour qu'au bout d'un quart d'heure on en ait altéré complètement le bouquet. L'absorption de l'oxygène par le vin est accélérée par l'élévation de la température et rendue presque instantanée par l'addition d'un alcali. Les vins sont toniques et astringents par leurs matières tanniques et colorantes, stimulants par leur alcool, reconstituants par leurs sels de potasse ; ils sont utiles dans les maladies infectieuses avec tendance au collapsus. Les vins acidulés sont diurétiques. Les *vins de liqueur* sont des vins très sucrés renfermant plus de 14 p. 100 d'alcool par litre. Les *vins rouges* contiennent 1,50 à 2 grammes de tannin par litre, des bouquets plus ou moins capiteux, et ont une acidité de 4 à 6 p. 1 000. Les *vins blancs* contiennent moins de tannin (0,60 à 0,70) et plus de tartrates ; ils sont moins nourrissants, plus diurétiques et moins acides. Les *vins mousseux* contiennent beaucoup d'acide carbonique et peu de sucre ; ils sont employés dans le traitement des vomissements. Pris en petite quantité, coupé d'eau, le vin constitue une excellente boisson ; malheureusement l'abus succède vite à l'usage ; la plupart des ouvriers parisiens boivent

1 à 2 litres de vin par jour, et quelques-uns beaucoup plus, quantité qui est nuisible à elle seule, même en dehors des apéritifs et des liqueurs diverses qu'ils y adjoignent le plus souvent. Il est difficile de fixer la limite au-dessus de laquelle le vin devient nuisible; elle est certainement inférieure ou tout au plus égale à un litre par jour, et varie d'ailleurs suivant les individus et les conditions d'existence. Le vin doit être défendu aux dyspeptiques et aux goutteux, et permis seulement en très faible quantité aux arthritiques. Aussi, en raison des inconvénients du vin chez la plupart des malades, l'usage des vins médicamenteux est-il devenu actuellement beaucoup moins répandu qu'il ne l'était autrefois. V. CHAUFFAGE et COLLAGE. — *Coloration artificielle des vins.* Mode de falsification des vins qui a pour but soit de permettre le *mouillage*, c'est-à-dire l'addition d'eau aux vins naturels, soit d'augmenter la coloration des vins rouges ou en procurer une aux vins blancs de qualité inférieure. Les matières colorantes généralement employées dans ce but sont: les pétales de rose trémière; les baies de sureau, d'hièble, de troène, d'airelle myrtille; la décoction de betterave, de bois de campêche, de bois de Pernambouc: la cochenille; la fuchsine, les rouges et violets d'aniline; l'indigo; l'orcanette; l'orseille; la safranine. Parmi ces matières, les unes, telles que la fuchsine, sont nuisibles à la santé par elles-mêmes; d'autres, les substances végétales, sont inoffensives: mais dans tous les cas, la coloration artificielle des vins est une tromperie sur la marchandise vendue et ne saurait être tolérée au point de vue de l'hygiène plus qu'au point de vue légal, puisque les vins ainsi colorés sont presque toujours additionnés d'eau et bien différents de ceux qui ne contiennent que les matières colorantes naturelles que renferme le jus de la vigne. — *Coupage des vins.* Mélange, en proportions déterminées, de deux ou plusieurs vins, fait en vue de rehausser la valeur de l'un d'eux par l'addition d'un vin de qualité supérieure au premier: cette opération n'a aucune influence fâcheuse au point de vue hygiénique, et ne saurait rentrer dans la catégorie des falsifications comme la coloration artificielle ou le mouillage. — *Esprit-de-vin.* V. ALCOOL. — *Fleurs du vin.* V. MYCODERME. — *Huiles de vin.* Nom donné: 1° à une substance d'apparence oléagineuse, aromatique, plus dense que l'eau (*huile douce, huile pesante du vin*), qui se produit pendant l'éthérification, et que l'eau bouillante dédouble en acide sulfovinique et *huile légère du vin*; 2° à cette dernière substance, dite aussi *éthérol*, laquelle est un liquide incolore, oléagineux, devenant visqueux à — 35° et laissant alors déposer des cristaux prismatiques, inodores, d'un nouveau corps appelé *éthérine*, qui en est le stéaroptène. — *Mouillage des vins.* Opération frauduleuse qui consiste à additionner d'eau, alcoolisée ou non, les vins blancs ou rouges, après les avoir colorés artificiellement. Le meilleur moyen de reconnaître cette falsification est de déterminer le poids de l'extrait sec du vin soupçonné: car, la quantité de l'alcool contenu dans le vin étant déterminée par le zéoscope, il suffit, pour connaître la quantité d'eau ajoutée, de soustraire du poids du litre la somme des poids de l'extrait sec et de l'alcool, et de comparer ce poids à celui que donne, en moyenne, l'analyse des vins naturels de même année et de même cépage (Gautier). — *Plâtrage des vins.* V. PLATRAGE. D'après avis du comité d'hygiène, on tolère la dose maxima de 2 grammes de sulfate de potasse par litre. — *Vin amer de Dubois.* V. VIN DE *quinquina.* — *Vin antimonié* ou *vin émétique*. Vin de Malaga contenant 10 centigrammes de tartre stibié par 30 grammes. — *Vin antiscorbutique.* On le fait avec: racines fraîches de raifort, 30 gr.; feuilles récentes de cochléaria, de cresson, āā 15 gr.; feuilles sèches de trèfle d'eau, 3 gr.; semences de moutarde noire, 7 gr.; vin blanc, 1 kilogr.; alcoolat de cochléaria composé, 16 gr. Après dix jours de macération en vase clos, on passe à travers un linge avec expression et l'on filtre. — *Vin aromatique.* On l'emploie à l'extérieur en fomentations. Il est préparé avec 125 gr. d'alcoolature vulnéraire et 875 gr. de vin rouge; mêlez, filtrez. — *Vin chalybé.* Vin de Grenache contenant 5 grammes de citrate de fer ammoniacal par litre. — *Vin créosoté.* Créosote, 13gr,50; teinture de gentiane, 20 gr.; alcool de Montpellier, 250 gr.; vin de Malaga, quantité suffisante pour un litre; chaque cuillerée à soupe renferme 0gr,20 de créosote; deux à quatre par jour dans un verre d'eau (Bouchard, Gimbert). — *Vin diurétique de l'Hôtel-Dieu.* V. VIN *de Trousseau.* — *Vin diurétique amer de la Charité.* V. VIN *scillitique.* — *Vin émétique.* V. VIN *antimonié.* — *Vin gaïacolé.* Gaïacol cristallisé, 2gr,50; vin de Grenache, 250 gr.; un demi à un verre à liqueur après le déjeuner et après le dîner (Gilbert). — *Vin de kola.* Teinture de kola, 20 gr.; teinture de coca, 10 gr.; biphosphate de chaux, 20 gr.; vin de Malaga, quantité suffisante pour un litre. — *Vins de macération.* Mélanges impurs de vin, de matières colorantes, d'essences, d'eau et d'alcool de betterave, qui sont consommés dans les grandes villes. — *Vins médicinaux* Les œnolés. — *Vin d'opium composé.* V. LAUDANUM *de Sydenham* — *Vin d'opium par fermentation.* V. LAUDANUM *de Rousseau.* — *Vin de pulque.* V. AGAVE. — *Vin de quinquina.* Sa formule est la suivante: quinquina jaune grossièrement pulvérisé, 25 gr.; alcool à 60°, 100 gr.; vin rouge, 1000 gr. (Codex). Le *vin amer de Dubois*, le *vin de Séguin* en sont des variantes; le *vin de Bugeaud* renferme en outre 50 grammes de cacao par litre. — *Vin scillitique amer* [*vin diurétique amer de la Charité*]. On le prépare en mettant dans un matras: écorces de quinquina gris, de Winter, āā 60 gr.; écorce fraîche de citron, 30 gr.; racines d'asclépias et d'angélique, squames de scille, baies de genièvre et macis, āā 15 gr.; feuilles d'absinthe et de mélisse, āā 30 gr.; versant sur ce mélange: alcool, 200 gr., et vin blanc, 4 litres; passant avec expression après dix jours de macération, et filtrant. — *Vin de Trousseau* (*vin diurétique de l'Hôtel-Dieu*). On le prépare avec digitale, 5 gr.; scille, 15 gr.; baies de genièvre, 25 gr.; acétate de potasse, 50 gr.; alcool, 100 gr.; vin blanc, 900 gr.; 20 gr. contiennent 1 gramme d'acétate de potasse et 0gr,10 de digitale.

**VINA DIO** (Italie). *Eaux chlorurées sodiques et sulfureuses*, très chaudes, 31°,7 à 67°,5. Altitude: 1330 mètres. Établissement: étuves, boues et conserves; 20 juin au 1er septembre.

**VINAGE.** s. m. Addition d'alcool au vin pour diminuer son altérabilité. Lorsqu'on connaît la provenance d'un vin, on peut savoir s'il a été viné, en comparant son degré alcoométrique actuel avec son degré alcoométrique normal, qui est de 9 à 10 p. 100 pour les vins de Bourgogne et de Bordeaux, de 10 à 12 pour ceux de l'Hérault, et de 12 à 14 pour ceux du Roussillon. Le comité consultatif d'hygiène repousse le vinage exagéré; il n'admet que le vinage avec des alcools chimiquement purs et dans une proportion telle, que la quantité d'alcool ne dépasse point le titre normal de 10 à 12 p. 100. Malheureusement, ces conditions de pureté ne sont presque jamais remplies, et l'alcool amylique, adultérant l'alcool vinique, donne à ces vins le grave inconvénient de causer une ivresse prompte suivie d'hébétude profonde pendant un ou plusieurs jours.

**VINAIGRE** s. m. [*acetum*, ὄξος, all. *Essig*, angl. *vinegar*, it *aceto, vino agro*, esp. *vinagre*]. Produit de la fermentation acétique de l'alcool de vin; liqueur qui contient, outre l'acide acétique, de l'acide malique, du tartrate acide de potasse et de chaux, et une matière colorante. Celle-ci manque dans le *vinaigre blanc*, qui est obtenu par acétification du vin blanc. Beaucoup de liqueurs

fermentées peuvent passer à l'état de vinaigre. L'acétification ou fermentation acétique du vin, c'est-à-dire le passage de son alcool à l'état d'acide acétique, se produit sous l'influence d'un microorganisme, le *Mycoderma aceti*, qui se développe à la surface du vin exposé à l'action de l'air et forme une couche membraneuse, d'aspect muqueux et filant, qu'on appelle la *mère du vinaigre* ; ce microbe emprunte à l'air son oxygène pour le fixer sur l'alcool et transformer ce corps en acide acétique. Avant d'en faire usage, le vinaigre doit être soumis à l'ébullition pendant 15 à 20 minutes afin de tuer le *Mycoderma aceti* qui, ingéré, causerait des fermentations gastro-intestinales nuisibles. Il constitue un excellent condiment, quand il est pris à dose modérée. Il doit être défendu aux hyperchlorhydriques et aux malades atteints d'ulcère de l'estomac. Il sert, en pharmacie, à dissoudre diverses substances, et ces dissolutions prennent le nom de *vinaigres médicinaux* ou d'*acétolés*. — *Vinaigre antiseptique*. Acide salicylique, 5 gr. ; alcoolat de lavande et vinaigre, ãã 100 gr. — *Vinaigre aromatique*. On le prépare avec 125 grammes d'alcoolature vulnéraire, et 875 grammes de vinaigre blanc : mêlez et filtrez. — *Vinaigre aromatique anglais*. On le prépare en pulvérisant 10 grammes de camphre dans un mortier de verre, l'introduisant dans un flacon bouché à l'émeri; ajoutant 10 gr. d'acide acétique cristallisable, 10 centigr. d'huile volatile de lavande, 20 centigr. d'huile volatile de girofle, et autant d'huile volatile de cannelle; mêlant, et conservant pour l'usage. — *Vinaigre de bois*. Vinaigre qu'on obtient en distillant le bois dans des tuyaux de fonte qui aboutissent à un réservoir dans lequel se rend tout l'acide acétique, dit pyroligneux. Il est utilisé pour la préparation des divers acétates employés en pharmacie. Il est incolore, très acide et d'une odeur pénétrante. — *Vinaigre martial* ou *chalybé*. Ancien nom de l'*acétate de fer*. — *Vinaigre distillé* (*acetum stillatum*). Acide acétique étendu d'eau, pesant 1000,5, qu'on obtient en distillant du vinaigre de vin dans une cornue. — *Vinaigre de magnanimité*. V. Formique. — *Vinaigre de Pennès*. Acide salicylique, 30 gr. ; acétate d'alumine, 30 gr. ; alcoolés d'eucalyptus globulus, de verveine, de lavande, de benjoin, ãã 100 gr. ; acide acétique à 8°, 100 gr., on l'emploie en lotions étendu d'eau ou en bains à la dose de 100 gr. par bain. — *Polype du vinaigre*. Ce que, sous ce nom, des voyageurs disaient être un animal de la Chine qui, vivant dans les liquides alcooliques, les transformerait en vinaigre, n'est autre qu'une couche épaisse du *Mycoderma aceti*. — *Vinaigre des quatre voleurs*. On le prépare en faisant macérer pendant dix jours dans 4 litres de vinaigre blanc : sommités sèches de grande et petite absinthe, fleurs de lavande, sommités de menthe, de romarin, de sauge, de rue, ãã 60 gr. ; calamus aromaticus, cannelle fine, girofles, noix muscades et gousses d'ail, ãã 8 gr. On passe ensuite à travers un linge ; on exprime fortement, et l'on ajoute : camphre, 16 gr. ; acide acétique cristallisable, 60 gr. Deux jours après on filtre au papier gris. — *Vinaigre radical*. L'acide acétique du verdet. — *Vinaigre rosat*. On le prépare en faisant macérer 100 grammes de roses rouges dans 1200 grammes de vinaigre blanc pendant dix jours. — *Vinaigre de rouge*. V. Fard. — *Vinaigre scillitique*. On le prépare en faisant macérer pendant huit jours 100 grammes de squames de scille sèches, grossièrement pulvérisées, dans 1200 grammes de vinaigre blanc.

**VINASSE.** s. f. Le résidu, au fond des chaudières, du vin distillé pour en obtenir l'alcool.

**VINATE.** s. m. Nom générique des sels que forment les acides viniques.

**VINÇA** (Pyrénées-Orientales). *Eaux sulfurées sodiques*, tièdes, 23°,5. Établissement ; boisson, bains.

**VINCENT** (Jean) (médecin français, né en 1862). — *Angine de Vincent*. Variété spéciale d'angine décrite en 1896 et 1898 par Vincent ; elle n'est autre que l'*amygdalite ulcéro-membraneuse* de Bergeron ; elle mérite aussi le nom d'*amygdalite gangreneuse bénigne primitive* (Raoult et Brindel, Moure, Escat). Elle se présente sous deux formes, l'une *diphtéroïde* caractérisée par la présence d'une fausse membrane sur l'amygdale, l'autre *ulcéro-membraneuse*, avec une ulcération tomenteuse recouverte d'un exsudat grisâtre ; elle est alors vraiment *chancriforme* et le diagnostic avec le chancre amygdalien est souvent difficile à faire ; mais dans ce dernier cas, le gonflement est plus considérable, l'amygdale présente une induration très marquée, les ganglions sont plus fortement hypertrophiés. L'angine de Vincent est surtout caractérisée par l'examen microscopique d'une parcelle de l'exsudat ; on y voit deux microbes particuliers : un bacille fusiforme ayant souvent un aspect en navette, et un spirille très fin, ne restant pas coloré par la méthode de Gram. L'association de ces deux microbes peut se rencontrer sur des lésions d'autre nature; elle peut envahir en particulier les lésions syphilitiques des amygdales ; elle n'est donc pas absolument caractéristique. L'angine de Vincent évolue lentement, en huit à dix jours, quelquefois plus. Le traitement consiste dans l'attouchement de la surface malade avec la teinture d'iode, l'acide chromique, le bleu de méthylène.

**VINEUX, EUSE.** adj. [*vinosus*, οἰνώδης, all. *weinartig*, angl. *vinous*, it. et esp. *vinoso*]. Qui a la couleur ou les autres qualités du vin. — *Fermentation vineuse*. V. Fermentation *alcoolique*. — *Hydromel vineux*. V. Œnomel.

**VINIQUE.** adj. — *Acides viniques*. Série d'acides formés par une combinaison de deux équivalents d'acide avec un équivalent d'éther vinique. Ce sont des acides énergiques saturant bien les bases. Ils sont un des produits constants de l'action des acides sur l'alcool ordinaire. — *Alcool vinique*. L'alcool ordinaire. — *Éther vinique*. L'éther ordinaire.

**VINO-ŒNANTHIQUE.** adj. V. Œnanthique.

**VINOSULFURIQUE.** adj. V. Sulfovinique.

**VIOL.** s. m. [*vis illata pudicitiæ*, ὕβρις, all. *Nothzucht*, angl. *violation, rape*, it. *stupro*, esp. *violencia*]. Le *viol* consiste dans l'intromission complète de la verge dans le vagin d'une femme vierge ou déflorée sans son consentement. Si la verge n'a pas été introduite dans le vagin, on dit qu'il y a eu attentat à la pudeur et non viol. Le coupable du crime de *viol* est puni des travaux forcés à temps ; si le crime a été commis sur une enfant âgée de moins de quinze ans accomplis, le coupable subit le *maximum* de la peine des travaux forcés à temps. La peine est celle des travaux forcés à perpétuité, si le coupable est un des ascendants de la personne sur laquelle a été commis l'attentat, ou s'il est de la classe de ceux qui ont autorité sur elle, ou s'il est ministre d'un culte, ou bien s'il a été aidé dans son crime par une ou plusieurs personnes (Art. 332, 333 du Code pénal). Le rôle de l'expert sera différent suivant qu'il s'agit d'une vierge ou d'une femme ayant déjà eu des rapports sexuels. Chez les vierges, en effet, la preuve du viol résulte de la constatation d'une défloration récente. Le médecin expert devra donc rechercher si l'hymen est intact ou non ; il ne confondra pas avec des traces d'une déchirure ancienne, les encoches ou les franges que l'on rencontre parfois à l'état normal chez les vierges (V. Hymen). La déchirure de l'hymen peut reconnaître exceptionnellement d'autres causes que le viol ; un traumatisme, l'introduction des doigts dans le vagin, peuvent dans certains cas amener des ruptures de l'hymen. Le médecin expert devra donc conclure, comme le conseille Balthazard, que la rupture de l'hymen a été causée par l'in-

tromission dans le vagin de la verge en érection ou de tout autre corps volumineux et dur. Il devra se prononcer aussi sur l'époque probable où remonte la défloration; on admet que lorsque la cicatrisation n'est pas accomplie, la déchirure remonte à quinze jours au plus; s'il existe au contraire des cicatrices blanches linéaires, on peut affirmer que la rupture de l'hymen n'est pas récente et qu'elle remonte au moins à un mois. Chez les petites filles, la rupture de l'hymen s'accompagne toujours de lésions des autres parties des organes génitaux, d'ecchymoses sur les cuisses, etc. Chez les vierges nubiles, à partir de quatorze à quinze ans, la vulvo-vaginite traumatique, fréquente chez les petites filles, n'existe pas, et le coït est possible sans entraîner d'autres désordres que la rupture de l'hymen. Mais comme la femme a plus de force pour résister à son agresseur, on constate des lésions plus marquées des parties extra-génitales. Chez les filles déjà déflorées et chez les femmes qui ont eu des enfants, la preuve du viol est plus difficile à donner; si l'expertise est faite peu de temps après l'attentat, on pourra trouver du sperme dans les voies génitales; on relèvera aussi des lésions résultant de la résistance opposée par la femme. La constatation de maladies vénériennes transmissibles, blennorragie, chancre mou, chancre syphilitique, pourra encore être utile à l'expert. Le viol n'est possible pendant le sommeil que chez une femme déjà déflorée et plongée dans un sommeil profond; le sommeil peut être dans certains cas transformé, à l'insu de la femme, en anesthésie chloroformique, mais administrer du chloroforme à une femme pendant son sommeil sans la réveiller est chose difficile et demande une grande habileté. Enfin le viol semble être possible pendant l'hypnose; mais dans la plupart des cas où le sommeil hypnotique est invoqué par la femme, le médecin est dans l'impossibilité de prouver si le coït a été ou non consenti.

**VIOLANILINE**. s. f. Syn. de *Violet d'aniline*.

**VIOLAT**. adj. m. — *Miel violat, sirop violat*. Miel et sirop préparés avec des violettes.

**VIOLÉNIQUE**. adj. — *Acide violénique*. Corps incolore, cristallin, extrait des feuilles de violette (Peretti).

**VIOLENT, ENTE**. adj. — *Mort violente*. V. MORT.

**VIOLET, ETTE**. adj. Qui a la couleur de la violette.

**VIOLET**. s. m. [all. *violett, veilchenblau*, angl. *violet-blue*, it. *violato*, esp. *violado*]. Une des couleurs du spectre. — *Violets d'aniline* ou *de Paris*. Ils résultent des réactions des chlorures alcalins, le chlorure de chaux en particulier, sur les sels d'aniline. On en compte quarante variétés. Ils sont souvent employés à la coloration artificielle des vins. Les *verts d'aniline* sont au nombre de quinze parmi lesquels on cite l'*éméraldine* et le *vert-lumière*. Ils se préparent d'une manière analogue. Le *violet végétal* s'obtient par union des sels de plomb à l'hématoxyline.

**VIOLETTE**. s. f. [*viola*, ἴον, all. *Veilchen*, angl. *violet*, it. *violetta*, esp. *violeta*]. Genre de plantes de la famille des violariées, dont une espèce, la *violette odorante* (*Viola odorata*, L.), donne des fleurs qui font partie des espèces pectorales, et passent pour adoucissantes. On fait sécher ces fleurs entre deux papiers, dans une étuve chauffée à 40°, après en avoir séparé avec soin les calices et les étamines. Quelquefois on commence par les étendre sur des toiles suspendues et par les arroser d'eau chaude versée en pluie très fine, qui se charge d'une matière colorante verte. Les fleurs de violette doivent être conservées dans des vases imperméables à la lumière. Celles que l'on trouve communément dans le commerce sont des fleurs de *pensée sauvage* ou *violette des champs* (*Viola tricolor*, L.), récoltées dans le midi de la France, et séchées avec leur calice. La *pensée* est, comme la violette, réputée pectorale et adoucissante; de plus, elle est recommandée comme dépurative : on en prépare un sirop; on la donne aussi en décoction. Les racines des diverses espèces de violettes contiennent un peu d'émétine et pourraient, à fortes doses, déterminer le vomissement. — Pour préparer le sirop de violette, qui est un réactif souvent employé en chimie (il verdit sous l'influence des alcalis), on met infuser pendant six heures, dans un vase d'étain couvert, 500 grammes de pétales de violettes dans 1 kilogramme d'eau bouillante; on passe, on laisse reposer et on décante la liqueur; on ajoute le double de sucre et on fait épaissir en consistance de sirop, au bain-marie.

**VIOLINE**. s. f. Base qui existe dans la racine de violette, et dont l'action est analogue à celle de l'émétine (Boullay). C'est une poudre amère, âcre, un peu soluble dans l'eau, difficilement dans l'alcool, insoluble dans l'éther et les huiles. — On a donné aussi ce nom à un produit *pourpre foncé* résultant de l'action de l'acide sulfurique sur l'aniline, voisin de la *fuchsine*; en chauffant plus ou moins la violine, on a des produits d'une autre teinte appelée *roséine* et *purpurine*.

**VIORNE**. s. f. Genre d'arbrisseaux de la famille des caprifoliacées. La *viorne laurier-tin* (*Viburnum tinus*, L.) a des graines purgatives.

**VIPÈRE**. s. f. [*vipera*, de *vivus*, vivant, et *parere*, enfanter, produire; ἔχις, all. *Viper, Otter*, angl. *viper*, it. *vipera*, esp. *vibora*]. Groupe de reptiles ophidiens à dents creuses et marquées, en dessus, d'une fente par où s'écoule le venin que secrète une petite glande située au-dessous de la mâchoire, et qui est déposé dans de petits réservoirs à la base de chaque dent. Ce venin, introduit dans la petite plaie faite par la morsure de la vipère, détermine d'abord une douleur vive, puis de la rougeur avec ecchymoses, le gonflement de la partie mordue et de tout le membre, avec frisson, abattement, petitesse et irrégularité du pouls, quelquefois syncope et convulsions, ou stupeur, hématurie, surdité, fièvre intense, etc. L'agrandissement de la plaie pour faire couler le sang, la succion, puis l'instillation d'alcool, ou d'ammoniaque, ou de perchlorure de fer, la ligature du membre au-dessus de la piqûre, puis les sudorifiques, les diurétiques, l'emploi des liqueurs alcooliques sont les moyens thérapeutiques les plus convenables. On devra surtout faire le plus tôt que l'on pourra une injection sous-cutanée de sérum antivenimeux (V. SÉRUM). Les lésions observées sont les mêmes que celles que produit la piqûre des *crotales*, mais à un moindre degré. Les cas de mort sont très rares chez l'adulte, et ne s'observent qu'en l'absence de tout soin, sur les sujets de mauvaise constitution : de même pour les enfants. Les serpents décrits sous le nom de *vipères*, en France, sont de deux genres. Le premier est du genre *Pelias* (*lance d'Achille*), caractérisé par une tête couverte, sur la partie antérieure seulement, de petits écussons plans ou très légèrement concaves, dont un central plus grand; narines latérales simples; plaques sous-caudales formant une seule rangée. L'espèce est le *Pelias berus*, Merrem, ou *petite vipère* (*Vipera berus*, Daudin, *Vipera chersea*, Cuvier, *Pelias berus* et *chersea*, Ch. Bon). Son corps est allongé, peu ou pas ré-

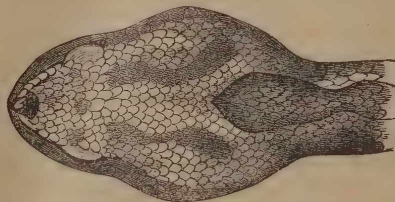


Fig. 852. — *Vipère* commune.

tréci à la nuque ; ligne foncée brune ou noire sur le dos; plaque polygonale centrale sur la tête. L'autre espèce appartient au genre *Vipère* (*Vipera*, Laurenti), caractérisé par une tête déprimée, élargie en arrière, entièrement revêtue de petites écailles et non de plaques (fig 852); narines à orifices latéraux simples, larges, concaves; plaques sous-caudales distribuées par doubles rangées sous toute la queue. L'espèce de ce genre est la *vipère commune* (*Vipera aspis*, Merrem, Latreille, *Echidna aspis*, Risso), à bande dorsale, noire, flexueuse, continue ou formée de taches contiguës distinctes, arrondies ou rhomboïdales; dessous du corps variable, d'un gris d'acier ou rougeâtre, avec des taches blanches irrégulières; museau tronqué. L'un et l'autre de ces serpents peuvent offrir des variétés de teinte, grises, noirâtres ou rougeâtres; mais c'est la *vipère commune* qui offre le plus de variétés, dont chacune a souvent été prise pour des espèces distinctes sous le nom de *Coluber chersea*, L. (colore ferrugineo, habitat in Suecia); *Coluber prester*, L., *vipère anglaise* ou *noire* (vipera anglica nigricans, atra toto corpore; ab Europa septentrionali, Linné); *Coluber aspis*, L. (rufus, similis *cherseæ*, sed major; habitat in Gallia), appelé aussi *vipère rouge*, *aspic*, *æsping*, *Coluber vipera*, Lacépède (*Vipera Redi*, Latreille), à lignes transversales courtes, dont les moyennes sont unies en ligne longitudinale. On trouve aussi, dans le Dauphiné, l'Italie, la Morée, l'Autriche, la Dalmatie et l'Istrie, la *vipère ammodyte* (*Vipera ammodytes*, Duméril), dont le museau offre un prolongement mou, verruqueux, protégé par de petites écailles, et dont les teintes varient. Elle a été appelée aussi *Coluber ammodytes*, L., *Vipera illyrica*, Laurenti, *Echidna ammodytes*, Merrem, et *Rhinechis ammodytes*, Fitzinger. V. ÉCHIDNINE et VENIN.

**VIPÉRIN, INE**. adj. Qui tient de la vipère. — *Couleuvre vipérine*. V. COULEUVRE.

**VIPÉRINE**. s. f. [*Echium viperina*, L.]. Borraginée d'Europe légèrement astringente.

**VIRE**. s. f. Vulgairement, le panaris sous-épidermique.

**VIREUX, EUSE**. adj. [*virosus*, de *virus*, poison; all. *viros*]. Qui est doué de qualités malfaisantes; ou qui a une saveur nauséabonde particulière ; on dit aussi dans ce sens une *odeur vireuse*.

**VIRGINAL, ALE**. adj. — *Lait virginal*. Teinture de benjoin, 10 gr., eau de roses ou de mélilot ou lait d'amandes, 2 0 gr. — *Pommade virginale*. V. POMMADE.

**VIRGINÉIQUE**. adj. — *Acide virginéique*. Acide gras liquide, volatil, d'odeur forte, jaune, de saveur âcre et piquante, extrait de la racine du polygala de Virginie (Quevenne).

**VIRGINITÉ**. s. f. [*virginitas*, παρθενεία, all. *Jungfrauschaft*, angl. *virginity*, it. *virginità*, esp. *virginidad*]. V. HYMEN et VIOL.

**VIRGULE**. s. f. — *Bacille virgule*. Nom donné au bacille du choléra, en raison de sa forme recourbée. V. CHOLÉRIQUE et VIBRION.

**VIRICULTURE**. s. f. Art d'élever les hommes (Molinari).

**VIRIDINE**. s. f. Synonyme inusité de *chlorophylle*.

**VIRIDINE** s. f. [all. *Viridin*, angl. *viridine*, it et esp. *viridina*] $C^{24}H^{19}Az$). Alcaloïde du goudron de houille, oléagineux, jaune à la lumière réfractée, verdâtre à la lumière réfléchie; d'odeur aromatique, peu soluble dans l'eau. Bout à 251°; densité, 1024.

**VIRIDIQUE**. adj. — *Acide viridique* ($C^{28}H^{14}O^{16}$). Acide qui, combiné à la chaux, colore en vert les grains de café. Il est brun et verdit au contact des bases. On le produit en laissant au contact de l'air une solution d'acide cafétannique mêlée d'ammoniaque.

**VIRIL, ILE**. adj. *virilis*, de *vir*, homme; all. *männlich*, angl. *virile*, it. *virile*, esp. *viril*] Qui appartient à l'homme. — *Age viril*. V. AGE et VIRILITÉ. — *Membre viril*. V. VERGE.

**VIRILITÉ**. s f. [*virilitas*, all. *Mannbarkeit*, *Mannheit*, angl. *virility*, it. *virilità*, esp. *virilidad*]. Époque de la vie de l'homme à laquelle il atteint toute sa force. V. AGE.

**VIRTUEL, ELLE**. adj. V. IMAGE.

**VIRULENCE** s. f. [all. *Virulenz*, *Ansteckungssoff*, angl. *virulency*, it. *virulenza*, esp. *virulencia*]. Propriété qu'acquièrent certains tissus et certaines humeurs au cours des maladies infectieuses, de transmettre ces maladies quand ils sont inoculés à un autre individu. Ainsi l'on dit que le liquide des pustules de la variole est virulent, parce qu'il est capable de transmettre la maladie; de même, au cours de la syphilis, le liquide qui recouvre le chancre et les plaques muqueuses, et dans certains cas le sperme et même le sang sont virulents et peuvent donner la syphilis. Tant qu'on n'a pas connu la cause des maladies infectieuses, on ne pouvait déterminer à quel élément était liée la virulence. Quand les recherches de Davaine, celles de Pasteur et de ses élèves eurent montré que ces maladies étaient dues à des microbes, il devint évident que la virulence était liée à la présence de ces microbes: le sang d'un animal mort de charbon est virulent parce qu'il contient la bactéridie charbonneuse, et d'ailleurs la bactéridie isolée, cultivée sur un milieu artificiel, est capable, comme le sang de l'animal charbonneux, de reproduire le charbon. Mais bientôt la question se compliqua : à côté des bactéries pathogènes, on décrivit des microbes incapables d'exercer aucune action morbide; bien plus, certains microbes se montraient pathogènes par moments. tandis que dans d'autres circonstances ils étaient dépourvus de toute influence morbide ; ainsi le pneumocoque, capable de causer la pneumonie la plus grave, peut perdre peu à peu en culture toute propriété pathogène et devenir inoffensif; et d'ailleurs on rencontre dans la bouche de beaucoup d'individus sains, n'ayant jamais eu de pneumonie, des pneumocoques qui ne paraissent pas les gêner. Donc il ne suffit pas de la présence du microbe pour caractériser la virulence, il faut encore que ce microbe soit dans un état déterminé ; il ne suffit pas que le microbe ait la propriété de végéter, il faut qu'il puisse vaincre la résistance de l'organisme et pour cela qu'il sécrète une toxine. Or cette toxine, certains microbes, quand ils sont virulents, la sécrètent dans les bouillons de culture comme ils le font dans l'économie; ainsi font par exemple le bacille diphtérique et le bacille tétanique ; d'autres comme le pneumocoque et le streptocoque, ne communiquent, même quand ils sont virulents, qu'un faible pouvoir toxique aux milieux dans lesquels on les fait développer. Les toxines diphtérique et tétanique ont la même virulence que les microbes qui les ont produites, elles déterminent chez l'animal les mêmes lésions que les microbes; mais ces lésions ne seront plus aucunement virulentes ; en aucun point de l'organisme on ne trouvera un tissu capable de reproduire la maladie chez un autre individu. D'ailleurs la nature même de cette toxine nous échappe ; nous ne la connaissons pas autrement que par ses effets, nous ne la connaissons que comme une propriété qu'acquièrent dans certains cas, les bouillons de culture, propriété singulièrement instable (V. TOXINE). C'est donc dans le microbe que réside la virulence, mais un microbe n'est virulent qu'à condition de sécréter une toxine. Même capable de sécréter une toxine active, un microbe ne sera pas nuisible pour toutes les espèces animales; il y a des espèces qui sont réfractaires à certains microbes : la poule et la grenouille sont naturellement réfractaires au charbon; cette immunité naturelle peut être vaincue parfois par certains artifices : en refroidissant la poule et en réchauffant la grenouille, ces animaux meurent du charbon. De plus, la virulence n'a pas toujours la même intensité ; on peut l'augmenter ou la diminuer à

son gré. Le meilleur moyen de l'exalter est de prendre un microbe, un streptocoque par exemple, de l'injecter à un animal donné, la souris, puis de prendre le streptocoque venant de la première souris et de l'inoculer à une autre, et ainsi de suite, de souris à souris : on aura ainsi un streptocoque qui sera capable de tuer la souris à dose infinitésimale, il aura acquis une virulence considérable pour la souris ; mais, chose curieuse, ce streptocoque très virulent pour la souris ne le sera que très peu pour un autre animal comme le lapin. Et ainsi la virulence apparaît non pas seulement comme la propriété d'un microbe capable de sécréter une toxine, mais comme une propriété d'un microbe vis-à-vis d'un organisme animal, comme un rapport entre le microbe et tel animal donné. Ici comme dans la notion de maladie, il ne faut pas faire entrer seulement l'idée de l'agent extérieur, il faut aussi mettre en ligne de compte l'organisme réceptif. C'est dire que la virulence est, par rapport au microbe, ce qu'est la maladie par rapport à l'organisme, l'un étant la cause, et l'autre l'effet, mais aucun des deux ne pouvant se concevoir sans l'autre.

**VIRULENT, ENTE.** adj. [*virulentus*, ἰώδης, *virulent*, all. *ansteckend*, *giftig*, angl. *virulent*, it. et esp. *virulento*]. Se dit de ce qui est capable de virulence. — *Maladies virulentes.* Maladies contagieuses, inoculables, qui se développent par transmission d'un individu à l'autre, et dont la nature parasitaire est actuellement hors de doute. Pendant longtemps on n'a rangé dans ce groupe que les maladies se transmettant seulement par contact direct, comme la syphilis, la morve, la rage. On connaissait l'agent de contagion, le pus du chancre ou des plaques muqueuses, le jetage nasal, la salive de l'animal mordeur, et on le désignait sous le nom de *virus*, et on savait que, pour que la contagion s'effectue, il faut que ce virus soit déposé dans l'organisme, à la surface d'une muqueuse ou à travers le tégument excorié. Pour d'autres maladies contagieuses, comme les fièvres éruptives, le contact direct n'est pas indispensable, aussi les mettait-on dans un groupe à part. Actuellement la notion d'infection domine l'étiologie de ces différents groupes de maladies ; les distinctions anciennes ont néanmoins leur intérêt ; elles sont basées sur les façons différentes dont s'effectue la contagion, sur la plus ou moins grande diffusibilité du germe morbide, tous caractères importants à connaître au point de vue de l'hygiène et de l'épidémiologie. Mais le terme de *maladies virulentes* doit disparaître comme prêtant à l'ambiguïté : la rougeole en effet se prend par contact direct ; l'érysipèle, la variole peuvent être inoculés ; la fièvre typhoïde elle-même peut être transmise directement à l'homme et même, dans certaines conditions, aux animaux ; le paludisme, type des maladies dites autrefois miasmatiques, est inoculé par la piqûre d'un insecte ; ces maladies sont donc, elles aussi, virulentes, ou plutôt elles appartiennent toutes au grand groupe des maladies infectieuses. V. Infectieux.

**VIRUS.** s. m. [*virus*, suc, et, par extension, poison ; ἰός, venin ; all., angl., it. et esp. *Virus*]. Substance capable de transmettre une maladie infectieuse. Avant la découverte des microbes, on désignait par ce mot les différents produits, tels que le pus des pustules varioliques, qui, prélevés sur un individu malade, sont capables de déterminer, chez un individu sain, l'apparition de la même maladie ; c'est l'agent qui, par inoculation ou contact, reproduit une maladie semblable à celle dont est infectée l'économie d'où il est tiré. Actuellement ce terme n'est plus employé que pour les maladies que l'on sait transmissibles et dont l'agent pathogène n'est pas connu ; on s'en est longtemps servi pour désigner l'agent de contagion de la syphilis, on s'en servira tant qu'on ne saura pas isoler et cultiver le *treponema pallidum*, agent probable de cette maladie, et qu'on n'aura d'autre moyen pour reproduire la syphilis que de prélever sur un malade du pus de chancre ou de plaque muqueuse. On s'en sert aussi pour la rage, dont le microbe reste encore inconnu ; le virus ici est soit la salive de l'animal mordeur, soit les centres nerveux. — *Virus fixe.* Virus dont l'action est constante pour une espèce animale donnée ; tel est le cas du virus de la rage quand on l'a exalté par une série de passages de lapin à lapin : au début la période d'incubation est de quatorze à vingt jours, elle diminue ensuite, tombe à onze puis à neuf jours, enfin, après 100 à 150 passages, l'incubation ne se raccourcit plus, malgré de nouveaux passages : elle est fixée à six jours. Grâce à l'emploi du virus fixe, les expériences sont toujours comparables. — *Atténuation des virus.* Le principe de l'atténuation des virus est la base de la vaccination pastorienne (V. Vaccination) ; entrevu par Toussaint avec le charbon, il fut nettement établi par Pasteur avec le microbe du choléra des poules ; à mesure qu'elles vieillissent, les cultures de ce microbe deviennent de moins en moins virulentes et au bout de quarante jours elles ont perdu tout pouvoir morbide ; Pasteur vit de plus que les animaux inoculés avec une culture peu active résistaient à une inoculation ultérieure de virus nocif. La chaleur, l'oxygène de l'air, l'oxygène sous pression, les antiseptiques à dose trop faible pour tuer le microbe, la dessiccation agissent de la même façon. Pour atténuer la bactéridie charbonneuse, il faut la cultiver à 42-43°, car à cette température elle ne donne pas de spores, et la production des spores empêche l'atténuation de se produire, celles-ci gardant la virulence primitive. Pour les vaccinations antirabiques, les moelles sont atténuées par la dessiccation (V. Rage).

**VIS A TERGO.** (Expression latine que l'on fait précéder de l'article féminin) [de *vis*, force, *a*, par, et *tergo*, derrière]. — *Impulsion*, *pression*, ou *vis a tergo*. Celle que l'action continue du *cœur* exerce sur le sang contenu dans les *artères* et les *capillaires*, d'où il est incessamment chassé vers les petites veines et de là dans les grosses : cette impulsion est la cause principale de la marche du sang dans les veines. V. Circulation *veineuse*. — Pour les vaisseaux lymphatiques, la *vis à tergo* est représentée par la réplétion continue qui résulte de l'absorption exercée par leurs réseaux d'origine.

**VISCÈNE.** s. m. Liquide huileux, acide, obtenu par distillation sèche de la viscine.

**VISCÉRAL, ALE.** adj. [*visceralis*, σπλαγχνικὸς, angl. *viscerale*, it. *viscerale*, esp. *visceral*]. Qui appartient aux viscères : *syphilis viscérale*. — *Arc viscéral*. V. Embryon.

**VISCÉRALGIE.** s. f. Mot mal formé. On l'emploie quelquefois dans le sens d'*entéralgie*.

**VISCÈRE.** s. m. [*viscus*, de *vesci*, se nourrir, parce que l'on a particulièrement appelé *viscères*, *viscera*, les organes qui concourent à la digestion ; σπλάγχνον, all. *Eingeweide*, angl. *viscera*, it. *viscere*, esp. *víscera*]. Dans l'acception la plus étendue, tout organe plus ou moins compliqué logé dans une des trois cavités splanchniques, la tête, le thorax et l'abdomen, ou dans ce dernier plus particulièrement. V. Splanchnologie. — *Transposition des viscères*. V. Inversion *splanchnique*. — *Viscères végétatifs*. Ceux qui servent à l'accomplissement des fonctions de la vie végétative.

**VISCÉROPTOSE.** s. f. [de *viscera*, viscères, et πτῶσις, chute]. Mot mal formé. V. Splanchnoptose.

**VISCIDITÉ** ou **VISCOSITÉ.** s. f. [*viscidilas*, de *viscum*, glu ; γλισχρότης, all. *Klebrigkeit*, angl. *viscidity*, *viscosity*, it. *viscidità*, *viscosità*, esp. *viscosidad*]. Qualité d'un corps qui est visqueux ou gluant, et qui file lorsqu'on cherche à le faire couler, ou qu'on en écarte un autre corps avec lequel il était en contact ; propriété qui résulte d'une certaine adhésion des molécules des corps entre elles.

**VISCINE.** s. f. [*viscinum*, all. *Viscin*, angl. *viscine*, it. et esp. *viscina*]. Substance visqueuse extraite du chamæléon blanc (*Atractylis grammifera*) et du gui (*Viscum album*). Elle est incolore, transparente, plus légère que l'eau, un peu acide; elle se ramollit à 30°, s'attache aux doigts comme la colle forte, devient fluide à 100°.

**VISCOSITÉ.** s. f. V. Viscidité.

**VISIOMÈTRE.** Mauvais mot; dites *optomètre*.

**VISION.** s. f. [*visio*, ὄψις, all. *Gesicht*, *Sehen*, *Trugbild*, angl., it. et esp. *vision*]. Action de voir; exercice actif du sens de la vue. — Fonction de la vie de relation, ayant l'œil pour appareil externe, qui nous fait percevoir les qualités dites lumineuses des corps, suivant certaines lois dites lois de la lumière, et qui nous fait, en outre, percevoir secondairement certains caractères d'ordre mathématique, tels que ceux de situation, de forme et de volume. Les impressions de ce dernier ordre, fournies par le sens de la vue, sont souvent trompeuses quant à la réalité de la situation, de la forme, etc. Au contraire le toucher, qui nous fait connaître spécialement les particularités de cet ordre ne conduit pas à ces erreurs; c'est ce qui a fait dire qu'il était destiné à rectifier le sens de la vue. Quant aux qualités d'intensité lumineuse, de couleur et de réfringence des corps, l'œil ne nous trompe qu'autant que la rétine qui reçoit l'impression de la lumière, le nerf optique qui la transmet, ou la partie du cerveau qui la perçoit, sont modifiés en quelque chose: à cet égard la lésion des milieux de l'œil lui-même ne peut que diminuer l'intensité de la sensation ou même l'empêcher, mais sans la troubler dans ses qualités. — Les phénomènes de la vision sont: *A*. les uns purement physiques, ils commencent à la cornée et finissent à la rétine; *B*. les autres organiques, dépendant des propriétés des nerfs; ils commencent où cessent les premiers, et cessent à la partie du cerveau qui perçoit. — A. Les phénomènes physiques consistent en plusieurs réfractions successives de la lumière. Les rayons lumineux émanés d'un objet (fig. 853, AB), en passant de l'air dans la cornée (CC) plus dense que ce

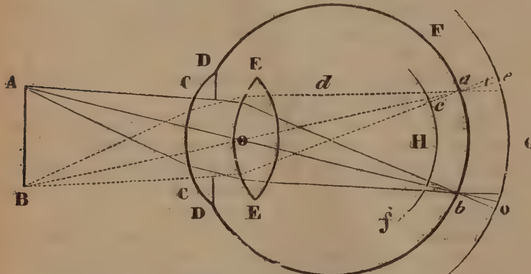



Fig. 853. — Marche des rayons lumineux dans l'œil.

milieu, se rapprochent de la perpendiculaire menée à la surface qu'ils rencontrent. L'humeur aqueuse, placée derrière la cornée, les réfracte aussi, les rapproche de la perpendiculaire, mais un peu moins que la cornée. Les rayons sont encore réfractés à la surface antérieure du cristallin (O), et se rapprochent encore davantage du rayon qui suit l'axe (AO) à cause de la convexité de cette face antérieure et de la plus grande densité du cristallin par rapport à l'humeur aqueuse. Une dernière réfraction a lieu quand les rayons quittent le milieu du cristallin pour passer dans le milieu moins dense du corps vitré (*d*). Par conséquent les milieux réfringents de l'œil, comme toute lentille, rapprochent de l'axe les rayons, tant lorsqu'ils passent d'un milieu moins dense dans un plus dense à face convexe, que lorsqu'ils repassent de la face convexe de celui-ci dans un milieu moins dense. Il en résulte que les rayons émanés de l'objet AB se réunissent de nouveau de l'autre côté de la lentille cristallinienne. Si les parties réfringentes et la rétine sont disposées à des distances telles, que ce point de réunion soit situé sur la rétine (*ab*), l'image est nette; elle est confuse si ces parties sont disposées de telle sorte que, ce point restant en *ab*, la rétine se trouve plus proche (*cf*) ou plus loin (*eo*), par rapport au cristallin, ou *vice versâ*, si c'est le cristallin qui change de place par rapport à la rétine restant fixe. La distance entre la face postérieure du cristallin et le point où les rayons émanés de l'objet se réunissent devient plus grande quand l'objet est plus proche, et moindre quand l'objet est plus éloigné: dans ces cas, ce point se trouvant en deçà ou au delà de la rétine (*ab*), une image confuse serait perçue si les contractions de certaines parties musculaires de l'œil n'intervenaient pas pour produire entre le cristallin et la rétine un écartement ou un éloignement tel que le point de réunion des rayons tombe sur celle-ci. C'est ce qui constitue l'*adaptation* de l'œil à la vision pour diverses distances; adaptation plus ou moins parfaite suivant les individus. V. Accommodation, Hypermétropie et Myopie. — Quelles que soient les réfractions subies par les rayons partis de chaque point d'un objet, l'endroit où l'image de ce point se projette sur la rétine est déterminé par le prolongement du rayon qui représente le centre du cône lumineux; d'où il résulte que l'image de l'objet (fig. 854, *ab*) est renversée sur la rétine (αβ). Ce qui était en haut est en

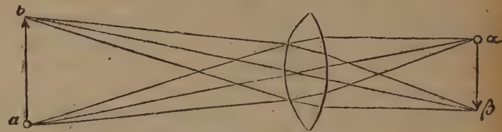



Fig. 854. — Renversement de l'image.

bas, et *vice versâ*, et, si nous voyons néanmoins les objets dans leur position réelle, cela tient à une disposition des éléments de la membrane impressionnée, c'est-à-dire que ce rétablissement des objets dans leur situation fait partie des phénomènes organiques de la vision. Les rayons qui tombent sur le bord du cristallin subissent une autre réfraction que ceux qui rencontrent le centre de la lentille, en vertu de l'*aberration de sphéricité*; celle-ci, dans l'œil emmétrope, est en partie corrigée, principalement par un diaphragme, l'*iris* (fig. 853, DD), qui ne permet qu'aux rayons centraux d'arriver au cristallin, et dont l'ouverture ou *pupille*, en se dilatant dans les lieux peu éclairés, fait que la quantité de lumière compense un peu la perte de netteté qui en résulte, tandis qu'en se resserrant, elle ne laisse entrer que la quantité de lumière voulue, lorsque celle-ci est intense, pour qu'il n'y ait pas éblouissement. Ces conditions physiques perfectionnent celles de réfraction qui sont les principales. Le pigment choroïdien et iridien absorbe les rayons lumineux qui pourraient être réfléchis, si derrière la rétine était un corps de teinte claire qui leur permît de revenir une seconde fois sur le point où se peint l'image renversée de l'objet, ce qui en troublerait la netteté en impressionnant trop vivement la rétine, ainsi que cela arrive chez les albinos. Toutefois les milieux de l'œil ne sont pas achromatiques, et, par conséquent, décomposent la lumière, séparant les rayons rouges, bleus, jaunes, qui forment une auréole irisée autour de l'image qui se peint sur la rétine; cette aberration de réfrangibilité existe même dans l'œil normal. V. Aberration. — B. Quand le rayon lumineux arrive sur la rétine, le pourpre rétinien se transforme en jaune, puis en blanc. Cette action chimique semble être un acte fondamental de la vision; mais il y en a probablement d'autres dont la nature

nous est encore inconnue ; en effet, le pourpre n'existe pas dans les cônes ni même dans les bâtonnets voisins de l'*ora serrata* et certains animaux en sont dépourvus, de sorte qu'il ne faut pas exagérer l'importance de cette décomposition. C'est à ce niveau que l'ondulation de l'éther qui constitue la lumière se transforme en influx nerveux. — C. Une fois l'image peinte sur la rétine, elle est perçue par les centres nerveux. Tout ce qui fait image sur la rétine, soit les parties de notre corps, soit les objets extérieurs à lui, est interprété comme phénomène objectif; mais il peut se faire (V. Phosphène) accidentellement que des états analogues soient produits dans la rétine par la pression ou un coup sur le globe de l'œil, par l'action de l'électricité, etc. C'est ce que l'on nomme *phénomènes subjectifs* ou *entoptiques* de la vision, c'est-à-dire produits, sans images, par un état particulier du sujet même qui perçoit. Mais comment les objets sont-ils vus dans leur situation réelle, bien que leur image sur la rétine soit renversée? On a invoqué, pour se rendre compte de ce fait, l'intervention de l'esprit, qui corrigerait la notion vicieuse fournie par la vision, grâce au toucher dont l'exercice ferait acquérir une expérience indispensable à cette rectification, explication renversée par ce fait qu'un aveugle de naissance, lorsqu'une opération lui a rendu la vue, voit immédiatement, sans exercice préalable, les objets droits. Aussi la théorie de Schultze et Rouget est-elle préférable : on sait que les cônes et les bâtonnets, qui représentent les seuls éléments de la rétine impressionnables à la lumière, sont formés de deux parties ou articles, l'un externe, l'autre interne ; or, d'après Schultze, les rayons lumineux n'arriveraient à l'article interne qu'après avoir été réfléchis par l'article externe; d'après Rouget, c'est au niveau du contact de la choroïde avec ce dernier article qu'aurait lieu cette réflexion des rayons; en tout cas, ce ne serait qu'après réflexion que les rayons impressionneraient la rétine, qui recevrait ainsi redressée par un phénomène organique l'image renversée par les phénomènes physiques de la vision. C'est à un phénomène de même ordre qu'il faut rapporter les effets de l'attention sur la vision, qui font que nous ne percevons pas des objets dont l'image se peint sur la rétine, et placés pourtant à une distance convenable, quand notre attention n'est pas fixée. Quant au jugement que nous portons sur la situation, la forme, le volume des objets, nous le devons surtout à la *vision binoculaire*, qui, outre qu'elle agrandit le champ visuel, nous donne des notions plus complètes que la *vision monoculaire* sur les sujets précédents. Pour qu'un objet soit vu simple avec les deux yeux, il suffit que son image se fasse sur des points correspondants des deux rétines (V. Fusion *des images doubles* et Horoptère). Souvent la disposition des milieux réfringents de l'œil varie : les deux yeux sont dits inégaux; alors un seul sert habituellement, ou l'un ou l'autre alternativement, selon les cas, souvent sans que l'on puisse s'en douter. Dans le cas d'égalité des deux yeux, les objets sont vus simples toutes les fois que les deux yeux sont dirigés (fig. 855, A, B), par rapport aux objets à voir successivement (α, β, γ), de telle manière que des images semblables ($a$ et $a'$, $b$ et $b'$, $c$ et $c'$) du même objet tombent sur des parties identiques des deux rétines. Toute perte de perception rétinienne s'accusant dans l'un ou dans l'autre œil du malade réagit immédiatement sur l'effet total du sens visuel; de même le moindre excédent de lumière bleue apporté au côté relativement plus faible remédiera à la perte visuelle résultant du trouble de la combinaison binoculaire en amortissant l'éblouissement, en rétablissant la faculté de distinguer les objets, en rétablissant la vue à distance, en rétablissant la vue de près, en calmant la douleur, en rendant à la vue sa persistance, résultats qui s'obtiennent par l'appropriation des verres à chaque cas particulier, ainsi que par la diversité méthodique des nuances dans la distribution de la lumière bleue à chaque œil. L'impression de la lumière sur la rétine dure plus longtemps que la lumière ne frappe la rétine. C'est ce qui fait que, lorsqu'un corps brillant tourne plus vite que ne disparaît l'impression, on a la sensation d'un cercle lumineux. C'est aussi ce qui explique le contraste simultané ou successif des couleurs. V. Contraste. ‖ *Vision*. Variété d'hallucination de la vue survenant, soit dans l'état de maladie, soit, dans l'état de santé, pendant les rêves ou même dans l'état de veille chez certains sujets très excitables, auxquels elle donne subjectivement la perception d'êtres divers qu'ils croient voir agir dans le monde extérieur. Il peut y avoir vision soit d'un seul être ou d'un seul objet, soit de plusieurs successivement durant une seule crise ou dans chacune d'elles. Les visions sont un symptôme fréquent du vertige épileptique, de l'alcoolisme, de l'absinthisme, etc. Elles ont le plus souvent rapport aux êtres fictifs ou réels dont l'éducation a préoccupé l'esprit des individus affectés. V. Hallucination et Rêve

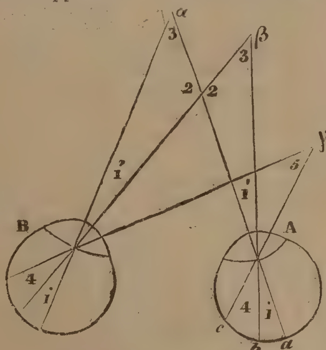


Fig. 855. — *Vision* binoculaire.

**VISIONNAIRE.** adj. et s. Se dit des malades qui ont des visions.

**VISITE.** s. f. Examen, volontaire ou sur appel, d'un malade par le médecin. V. Honoraires.

**VISOS** (Hautes-Pyrénées). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 11°.

**VISQUEUX, EUSE.** adj. [all. *kleberig*, *zähe*, angl. *viscous*, it. et esp. *viscoso*]. Qui a donné la viscosité. V. Viscidité.

**VISUEL, ELLE.** adj. [*visorius*, all. *visuel*, angl. *visual*, it. *visuale*, esp. *visual*]. Qui concerne la vue : *axe visuel*, *angle visuel*. — *Champ visuel*. Espace limité par les rayons lumineux extrêmes qui, après avoir traversé la pupille, peuvent impressionner la rétine. On y distingue une zone centrale, dans laquelle la vision est distincte, et une périphérique, dans laquelle elle est un peu plus confuse. Le champ visuel peut être troublé par des taches. V. Scotome.

**VITAL, ALE.** adj. [*vitalis*, ζωτικὸς, all. et angl. *vital*, it. *vitale*, esp. *vital*]. Qui appartient ou qui a rapport à la vie. — *Air vital*. V. Oxygène. — *Fonctions vitales*. Celles qui existent aussi bien chez les végétaux que chez les animaux. — *Force vitale*. Force supposée qui présiderait aux fonctions des corps organisés vivants et qu'on a considérée tantôt comme indépendante de l'organisation, et extérieure à elle, tantôt comme le résultat de l'arrangement et des rapports des principes matériels dont l'assemblage produit les corps organisés. V. Vitalisme. — *Nœud vital*. En physiologie, le *centre respiratoire*. V. Respiratoire. — *Principe vital*. Pour beaucoup de médecins, cause, fluide, qui produirait les phénomènes que manifeste la substance organisée. En ce sens, ce prétendu principe n'existe point, pas plus que les fluides nerveux, électriques, etc. Pour d'autres, *principe vital*, cause, quelle qu'elle soit, inconnue pour eux, des phénomènes que manifestent les êtres organisés. L'emploi de cette expression n'est pas plus fondé dans ce cas que dans le premier : car,

si c'est la cause première ou finale que l'on entend indiquer, il n'y a pas plus lieu de s'occuper de celle-ci que de toute autre (V. CAUSE, FINALITÉ et PROPRIÉTÉ); si, au contraire, on entend parler des qualités élémentaires de la substance organisée qui déterminent tous les autres phénomènes, leurs lois étant connues, il n'est pas permis de les ignorer, et, par suite, de masquer cette ignorance par une hypothèse; car ici comme en tout autre cas l'essence, sans ses attributs ou accidents, n'existe pas, et la forme de ce qui est soit organisé, soit inorganique, est un résultat et non une cause. — *Propriétés vitales*. Celles qui n'appartiennent qu'à la substance organisée, amorphe ou figurée, laquelle est douée, en outre, de propriétés de même ordre que celles que possèdent les corps bruts; ce sont ces propriétés vitales qui distinguent l'activité de la matière brute de l'activité spéciale de la matière organisée. Cette activité spéciale est : *a. végétative*, c'est-à-dire relative : 1° à la nutrilité, 2° à l'évolubilité, 3° à la natalité; *b. animale*, relative : 4° à la névrilité, et 5° à la contractilité. La première existe seule chez les végétaux; elles existent toutes deux chez les animaux. Il n'y a pas d'autre *force vitale* que ces propriétés-là, inhérentes à la substance organisée; c'est d'elle qu'il s'agit lorsqu'on dit d'une lésion qu'elle guérit par les seules *forces de la nature* : ce qui signifie que le rétablissement des usages d'un ou de plusieurs organes est le résultat de l'ensemble des actions dérivant des propriétés inhérentes à la substance des éléments anatomiques et des humeurs. Le terme *vital* ne veut pas dire qu'il y ait là une entité, un être imaginaire, séparable de la matière organisée, que chacun pourrait envisager à sa manière sous les noms d'*âme*, d'*archée*, d'*agent vital*, etc.; mais seulement qu'il s'agit de propriétés qui ne sont ni mécaniques, ni physiques, ni chimiques; elles sont d'un ordre différent. Tous les éléments anatomiques ont au moins une propriété vitale, la *nutrition*, sans laquelle ils n'auraient pas de vie. Ils jouissent généralement de toutes les propriétés *végétatives*; il en est pourtant, comme les grains de pollen et les spermatozoïdes, qui ne peuvent se reproduire, donner naissance à des éléments semblables à eux. Les propriétés vitales des tissus sont les mêmes que celles des éléments anatomiques qui les composent; mais elles n'offrent plus la même netteté que dans chaque élément pris à part, par suite de leur enchevêtrement réciproque; elles présentent certaines particularités ou modifications dont quelques-unes sont fort importantes; c'est ainsi que dans les tissus on voit de la *nutrition* dériver l'*absorption* et la *sécrétion*. — *Trépied vital*. Nom donné par Bichat à l'ensemble des trois fonctions de circulation, de respiration et d'action de l'encéphale, parce qu'elles sont tellement solidaires que, lorsque l'une d'elles a cessé, les autres s'interrompent également, dans un temps généralement très court.

**VITALISME.** s. m. [all. *Vitalismus*, angl. *vitalism*, it. et esp. *vitalismo*]. Doctrine qui émane à la fois des doctrines métaphysiques qui ont longtemps prévalu sur l'âme, et de la répugnance qu'avaient de bons esprits à admettre que les phénomènes vitaux pussent se résoudre en phénomènes chimiques ou physiques : c'est la doctrine de la force vitale. Cette force est une pure entité quand on la considère comme indépendante du corps vivant, de la matière organisée, et que, sous la forme de cette conception, on lui attribue des propriétés, des qualités, des actions, soit qu'on en fasse une âme intelligente, comme Stahl, soit qu'on en fasse un archée subalterne, comme Van Helmont. La tendance vicieuse de ces systèmes est dans la séparation qu'ils font entre la matière organisée et ses propriétés. L'étude positive réunit ces deux points de vue, associant constamment à l'état statique l'état dynamique, lequel se manifeste par trois propriétés fondamentales, la nutrition, la contractilité et la sensibilité, répondant à trois structures, le tissu végétatif, le tissu musculaire et le tissu nerveux; elle complète la notion réelle, en représentant ces trois propriétés comme reposant sur l'ensemble des lois chimiques, physiques et mathématiques. V. MÉDECINE.

**VITALISTE.** s. m. [all. et angl. *Vitalist*, it. et esp. *vitalista*]. Nom donné, par opposition à ceux qui expliquent par les lois de la chimie, de la physique et de la mécanique, le mécanisme des fonctions et la formation des maladies, aux médecins qui mettent sous la dépendance du principe vital toutes les actions organiques : telles furent surtout les doctrines de Stahl et de Barthez.

**VITALITÉ.** s. f. [*vitalitas*, all. *Vitalität*, *Lebenskraft*, angl. *vitality*, it. *vitalità*, esp. *vitalidad*]. Ensemble des propriétés inhérentes à la substance organisée : *vitalité* est alors synonyme de *vie*. C'est dans ce sens qu'on dit la *vitalité d'un tissu*, pour exprimer l'ensemble de ses propriétés vitales. En médecine, lorsqu'on parle des modifications de cette vitalité, c'est particulièrement de la nutrition qu'il est question. C'est encore dans ce sens, mais en tenant compte des propriétés animales, qu'on dit d'un être qu'il est doué d'une *grande vitalité*. Par erreur, dans certains écrits physiologiques et médicaux, *doué de vitalité* est dit pour doué soit de sensibilité, soit de vascularité. || Dans un sens plus élevé, plus large, ensemble des actions accomplies par un, plusieurs, ou tous les êtres vivants, ou même des *résultats* de leur activité commune. En ce sens, *vitalité des végétaux*, *des animaux*, *de tout le règne organique*, désigne le mode de vie qui leur est propre. La vitalité présente trois degrés. L'*être végétal* est caractérisé physiologiquement par la *végétalité seule*, ou 1[er] degré de vie, avec les trois lois propres à ce degré. L'*être animal* est caractérisé par la végétalité, plus l'*animalité*, ou 2[e] degré de vie, reposant sur le précédent; il en a les trois lois, plus les trois qui lui sont propres. L'*être social* est caractérisé par la *socialité*, ou 3[e] degré de vie, qui repose immédiatement sur le précédent; il est doué des trois degrés de vitalité et assujetti aux lois de chacun d'eux. V. ANIMALITÉ, SOCIALITÉ et VÉGÉTALITÉ. — *Table de vitalité*. V. TABLE *de mortalité* et VIE *moyenne*.

**VITELLIN, INE.** adj. [all. *dottegelb*, angl. *vitellin*, it. et esp. *vitellino*]. Qui appartient au vitellus. — *Corps vitellin de Balbiani*. Corpuscule arrondi, existant au voisinage du noyau dans l'ovule en voie de développement; il est formé d'une partie centrale, grenue, et d'une partie périphérique claire; il représente une portion de protoplasme différenciée en vue de l'élaboration du deutoplasme; il disparaît quand l'ovule est arrivé à maturité. — *Globe vitellin*. V. OVULE. — *Membrane vitelline*. V. OVULE.

**VITELLINE.** s. f. [all. *Vitellin*, angl. *vitelline*, it. et esp. *vitellina*]. Substance albuminoïde phosphorée qu'on retire du jaune d'œuf, dans lequel elle est unie à la lécithine et à la nucléine; c'est une substance blanche, insoluble dans l'eau, soluble dans une solution de chlorure de sodium au dixième, solution qui est coagulée par la chaleur à 75°.

**VITELLO-INTESTINAL, ALE.** adj. V. OMPHALO-MÉSENTÉRIQUE.

**VITELLOSE.** s. f. Albumose correspondant à la vitelline.

**VITELLUS.** s. m. [*vitellus*, λέκιθος, all. *Eidotter*, angl. *vitellus*, *dodder*, it. *tuorlo*, *rosso d'uovo*, esp. *yema de huevo*]. Mot latin voulant dire *jaune d'œuf*, qu'on a introduit dans le langage anatomique pour désigner le protoplasma de l'ovule; le jaune de l'œuf des oiseaux est formé uniquement par l'ovule, et dans l'ovule c'est le protoplasma qui constitue presque toute la substance. Le vitellus se compose de deux parties qui dans l'ovule de la femme sont disposées de la façon suivante : une zone péri-

phérique étendue et claire, *vitellus formatif*, et une zone centrale entourant le noyau chargé de granulations dont la plupart sont de nature albuminoïde, et quelques-unes seulement sont formées de graisse, *vitellus nutritif*. C'est le vitellus formatif seul qui, après la fécondation, se segmentera et formera l'embryon; le vitellus nutritif, appelé aussi *deutoplasme* ou *lécithe*, est destiné à nourrir l'embryon pendant les premiers stades de son développement. La répartition des deux sortes de vitellus est très différente suivant les espèces : chez les mammifères, le protoplasma est presque entièrement formé du vitellus formatif; l'absence presque complète du vitellus nutritif a fait donner à ces ovules le nom d'*alécithes*. Chez les batraciens, au contraire, le corps protoplasmique est formé presque en totalité par le vitellus nutritif; le vitellus formatif se réfugie à un pôle de la cellule entourant le noyau; l'ovule est dit alors *panlécithe*. Enfin, chez les oiseaux, les reptiles, les poissons, le vitellus nutritif est complètement distinct du vitellus formatif qui constitue à la surface de l'œuf une tache blanchâtre, la *cicatricule*, laquelle contient le noyau et prend seule part à la segmentation. Cette dernière variété est dite *télolécithe*.

**VITELOTTE.** s. f. V. Pomme *de terre*.

**VITERBE** (Italie). *Eaux sulfurées calciques ferrugineuses*, froides et chaudes, 13 à 61°, contenant 4gr,850 de sels dont 0gr,946 de carbonate de chaux et 1gr,160 de sulfate de chaux. Altitude : 380 mètres. Établissement : boues et étuves.

**VITESSE.** s. f. [*celeritas*, ταχύτης, all. *Schnelligkeit*, *Geschwindigkeit*, angl. *quickness*, *velocity*, it. *velocità*, esp. *velocidad*]. — *Vitesse du sang*. V. Hémodromomètre.

**VITILIGO.** s. m. [all., angl. et it. *Leucoderma*, *chloasma album*]. Affection cutanée, caractérisée par l'apparition de plaques blanches, lisses, unies, entourées d'une aréole brune, sur la peau des parties génitales, des mains, de la face, du cou, et parfois d'une grande étendue de la surface du corps; les poils sont décolorés au niveau des plaques blanches. C'est une lésion *dyschromateuse*, c'est-à-dire consistant en une inégale répartition du pigment cutané, et non en l'absence complète de pigment comme l'albinisme : de plus, celui-ci est congénital, tandis que le vitiligo est acquis, et se développe souvent consécutivement aux maladies générales graves, telles que la fièvre typhoïde.

**VITRÉ, ÉE, ou VITREUX, EUSE.** adj. [*vitreus*, ὑαλειδής, all. *glasartig*, angl. *vitreous*, it. et esp. *vitreo*]. Qui ressemble au verre, qui en dépend. — *Corps vitré*, *hyaloïde*, ou *humeur vitrée*. Le plus volumineux des milieux de l'œil, dont il remplit les deux tiers postérieurs. Il est situé en arrière du cristallin, et reçoit celui-ci dans une fossette que présente sa face antérieure. Il est très transparent; sa densité est 1005, son pouvoir réfringent 1339. Le corps vitré est une humeur particulière, comparable au blanc d'œuf, dont elle a la demi-fluidité, et présentant, sous le microscope, des stries fines, plus visibles lorsque, par le repos, elle a laissé écouler un fluide très ténu. Elle est coagulable par certains réactifs, et prend alors, comme le blanc d'œuf, un aspect fibrillaire; les stries ont une direction déterminée qui donne au corps vitré une apparence de texture spéciale. On trouve des leucocytes dans l'humeur vitrée chez le fœtus, les jeunes sujets et même chez l'adulte. On a cru longtemps que le corps vitré était entouré d'une membrane, *membrane du corps vitré*, *membrane hyaloïde*; en effet, le corps vitré isolé des membranes de l'œil se déforme, mais garde une surface régulière, et si on pique cette surface, on voit la substance faire hernie à travers l'orifice ainsi pratiqué. En réalité il n'y a pas là de membrane distincte et isolable, mais seulement une condensation des couches périphériques du corps vitré. On trouve dans le corps vitré trois sortes d'éléments : des cellules rondes à noyau simple ou polymorphe abondantes à la périphérie du corps vitré (*cellules sub-hyaloïdiennes*); des cellules fusiformes ou étoilées à prolongements parfois renflés; des cellules munies d'une ou plusieurs vacuoles; toutes ces cellules seraient pour certains auteurs des leucocytes. On trouve aussi, à la périphérie du vitré, des filaments sur la nature desquels on discute encore. Lorsque l'œil est développé, les veines de l'*artère hyaloïdienne* semblent fort éloignées de l'artère et appartenir à un système différent. Mais il n'en était pas de même lorsque, l'humeur vitrée encore peu abondante, le cristallin était placé au fond de l'œil qu'il remplissait à peu près. Alors l'artère rencontrait tout de suite le cristallin; et ses terminaisons, se jetant dans les veines iriennes avec le réseau pupillaire, entouraient le cristallin d'un réseau vasculaire complet (V, Pupillaire). L'humeur vitrée peut, dans certaines conditions morbides, devenir aussi fluide que l'eau. Elle contient chez le veau, d'après Lohmeyer, 8,77 de sels minéraux dont la plus grande partie est formée de chlorure de sodium, 3,21 de matières extractives, 1,57 de matières protéiques, et 986,40 d'eau p. 1000. — *Dégénérescence vitreuse*. Variété de dégénérescence cellulaire qui paraît identique à celle décrite par Weigert sous le nom de *nécrose de coagulation*. V. Nécrose.

**VITRINE.** s. f. (de Blainville). L'endolymphe.

**VITRIOL.** s. m. (du bas lat. *vitriolum*, du lat. *vitrum*, verre, à cause de l'apparence vitreuse de ces sulfates; *chalcanthum*, all. et angl. *Vitriol*, it. et esp. *vitriolo*]. Nom ancien et générique des sels appelés aujourd'hui *sulfates*. — *Huile de vitriol*. L'acide sulfurique du commerce. — *Vitriol d'alumine*. V. Alun. — *Vitriol ammoniacal*. Le sulfate d'ammoniaque. — *Vitriol d'argile*. V. Alun. — *Vitriol blanc*. Le sulfate de zinc. — *Vitriol bleu*, *vitriol de Chypre*, *vitriol de Vénus*. Le sulfate de cuivre. — *Vitriol calcaire* ou *de chaux*. Le sulfate de chaux. — *Vitriol de cobalt*. Sulfate double de cobalt et de magnésie. — *Vitriol de cuivre*. Le sulfate de cuivre. — *Vitriol de fer*. Le sulfate de fer. — *Vitriol de Goulard*. Le sulfate de zinc. — *Vitriol de potasse*. Le sulfate de potasse. — *Vitriol de soude*. Le sulfate de soude. — *Vitriol végétal*. Le nostoc végétal. — *Vitriol vert*. Le sulfate de fer. — *Vitriol de zinc*. Le sulfate de zinc. ‖ Vulgairement, *vitriol*, l'acide sulfurique du commerce.

**VITRIOLÉ, ÉE.** adj. Qui contient du vitriol, qui a subi l'opération du vitriolage. — *Pilule vitriolée*. V. Pilule *astringente*. — *Soude vitriolée*. V. Sulfate *de soude*. — *Tartre vitriolé*. V. Sulfate *de potasse*.

**VITRIOLIQUE.** adj. [all. *vitriolartig*, angl. *vitriolic*, it. et esp. *vitriolico*]. — *Acide vitriolique*. Acide sulfurique qu'on obtenait par la décomposition du protosulfate de fer (vitriol).

**VITTEL** (Vosges). *Eaux bicarbonatées sulfatées calciques*, froides, 11°,2, la *grande Source* contenant 1,7 de sels dont 0,44 de sulfate de chaux, 0,43 de sulfate de magnésie, 0,32 de sulfate de soude, 0,23 de bicarbonates de chaux et de magnésie, 0,22 de chlorures de sodium et de magnésium, la *Source salée* contenant 2,9 de sels dont 1,42 de sulfate de chaux, 0,82 de sultate de magnésie, 0,31 de bicarbonates de chaux et de magnésie. Ces eaux sont diurétiques, la source salée est de plus purgative. Indications : gravelle urinaire, goutte, lithiase biliaire (source salée). Altitude : 336 mètres. Établissement : saison 1er juin au 1er octobre. Ces eaux sont transportées.

**VIVACE.** adj. [*vivax*, *perennis*, all. *perennirend*, angl. *perennial*, it. *vivace*, esp. *vivaz*]. Qui est susceptible de vivre longtemps ou dont la vie est difficile à détruire.

**VIVANT, ANTE.** adj. [*vivus*, all. *lebend*, *lebendig*, angl. *living*, it. *vivo*, esp. *viviente*]. Qui jouit de la vie. — *Matière vivante*. La *matière organisée*.

**VIVARAISES** (sources). Sources d'eaux minérales situées à Vals (V. ce mot) ; elles sont désignées par des numéros, 1, 3, 5, 7 et 9, et contiennent chacune environ la quantité en grammes de bicarbonate de soude que représente le numéro : le nº 1 contient 1gr,9, le nº 3, 3gr,4, le nº 5, 4gr,07, le nº 7, 6gr,3, et le nº 9, 7gr,22 ; ces eaux contiennent en outre de petites quantités de bicarbonates de fer et de lithine.

**VIVE.** s. f. [*Trachinus*]. Genre de poissons osseux acanthoptérygiens alimentaires ; telle est la *vive commune* (*T. draco*, L.) de l'Océan et de la Méditerranée.

**VIVIPARE.** adj. [*viviparus*, de *vivus*, vivant, et *parere*, enfanter ; ζωοτόκος, angl. *viviparous*, it. et esp. *viviparo*]. Se dit des animaux dont les petits viennent au monde vivants (par opposition à *ovipares*), et des plantes dont les graines germent dans leur péricarpe (oranger, citronnier).

**VIVIPARISME.** s. m. et **VIVIPARITÉ.** s. f. Le fait d'être vivipare. Tels sont divers sauriens, ophidiens, batraciens, poissons osseux et cartilagineux, insectes hémiptères et diptères, mollusques gastéropodes, helminthes, etc.

**VIVISECTEUR.** adj. et s. m. Celui qui pratique des vivisections.

**VIVISECTION.** s. f. [de *vivus*, vivant, et *secare*, couper ; angl. *vivisection*, it. *vivisezione*, esp. *viviseccion*]. Nom donné : 1º aux expériences faites sur les animaux vivants, à l'effet de déterminer les propriétés des tissus et des humeurs ou les usages des organes ; 2º aux opérations faites sur des vertébrés en vie pour juger la valeur d'une opération nouvelle à pratiquer sur l'homme, et pour habituer les élèves à conserver le sang-froid nécessaire pendant toute opération. Les vivisections sont indispensables aux progrès de la physiologie, de la médecine, de la chirurgie ; elles doivent être faites avec réserve, en évitant tout ce qui peut leur donner un caractère de cruauté. Elles doivent toujours avoir pour but un progrès bien déterminé de la science ou de l'art. Ceux qui sont obligés d'y recourir s'entourent de tous les moyens que possède la science pour abréger et adoucir les souffrances des animaux, et même, s'il est possible, pour les prévenir complètement. L'étude des maladies transmissibles des animaux à l'homme et de celui-ci aux animaux, la recherche de l'action pathogène des microbes, exigent des vivisections sous forme d'inoculations parfois mortelles. L'expérimentation sur les animaux vivants sert de réactif plus sûr que ceux des laboratoires dans les expertises médico-légales, en permettant de reproduire sur des mammifères la série des symptômes observés sur la victime d'un crime. Tous les remèdes nouveaux ne peuvent entrer dans la pratique médicale qu'après des essais faits sur les animaux vivants, touchant leur mode d'action : c'est la thérapeutique expérimentale. A ces divers égards, la vivisection représente une nécessité sociale plus impérieuse encore que ne l'est la castration des chevaux, des taureaux, des verrats, des coqs, l'égorgement des mammifères et des animaux de boucherie, les modes de mort qu'entraînent la chasse et la pêche : toutes opérations plus douloureuses en général et parfois plus longues que celles des vivisections. V. EXPÉRIMENTATION.

**VIZOS** (Hautes-Pyrénées). V. VISOS.

**VOCAL, ALE.** adj. [*vocalis*, φωνητικὸς, all., angl. et esp. *vocal*, it. *vocale*]. Qui a rapport à la voix. — *Corde vocale*, *glotte vocale*. V. GLOTTE.

**VOCIGÉRATION.** s. f. [de *vox*, voix, et *gerere*, porter]. Intonation forte et particulière que donnent à leur voix quelques aliénés, dans certaines formes aiguës des maladies mentales, en prononçant certaines voyelles isolément, certains mots, ou des phrases courtes. Ce terme n'est pas synonyme du mot *vocifération*.

**VOIE.** s. f. [*via*, ὁδὸς, all. *Weg*, angl. *way*, it. et esp. *via*]. En chimie, manière de faire quelques opérations. La *voie sèche* consiste à soumettre les substances à l'action du feu, et la *voie humide* consiste à les traiter par les dissolvants liquides. ‖ En anatomie, *voies*. Ensemble de conduits ou série d'organes que parcourt un fluide ou une matière quelconque dans l'économie animale. Ex. : *voies biliaires*, *voies lacrymales*, *voies urinaires*, *voies digestives*, *voies aériennes*. — *Premières voies* [*primæ viæ*, it. *prime vie*]. L'estomac et les intestins. — *Secondes voies*. Les vaisseaux chylifères. — *Troisièmes voies*. Les vaisseaux sanguins.

**VOILE.** s. m. En anatomie, *voile du palais* [*velum palatinum*, *pendulum palati velum*, *palatum molle*, all. *Gaumensegel*, ou *septum staphylin*, parce qu'il sépare la bouche du pharynx]. Lame mobile, musculo-membraneuse, à peu près quadrilatère, dont le bord supérieur est fixé au bord postérieur de la voûte palatine, et dont l'inférieur, libre et flottant au-dessus de la base de la langue, présente dans sa partie moyenne un prolongement appelé *luette* ; ses bords latéraux se continuent avec la langue et le pharynx par deux replis de chaque côté, que l'on nomme ses *piliers*, et qui sont distingués en *antérieur* et *postérieur* ; les deux piliers antérieurs circonscrivent l'isthme du gosier, les postérieurs circonscrivent l'orifice de communication du pharynx avec l'arrière-cavité des fosses nasales ; les piliers postérieurs sont plus rapprochés l'un de l'autre que les antérieurs, de sorte que les uns et les autres sont visibles quand on examine le fond de la cavité buccale. D'un même côté, les piliers antérieur et postérieur, très voisins l'un de l'autre en haut, s'écartent en descendant, et l'espace triangulaire qu'ils laissent entre eux contient l'amygdale. Le voile du palais est tapissé sur sa face antérieure par une portion de la membrane muqueuse palatine, qui présente à ce niveau des glandes nombreuses et volumineuses et est doublée d'un tissu conjonctif lâche, et sur la postérieure par la pituitaire. Ses artères viennent

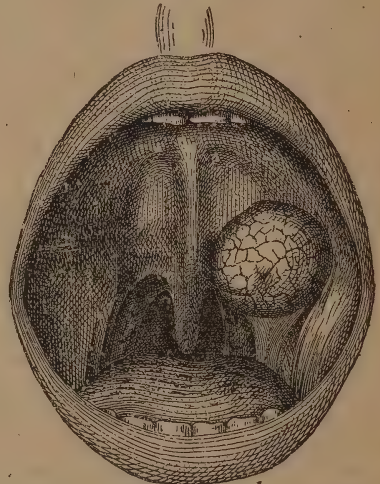


Fig. 856. — Tumeur mixte du voile du palais.

des palatines supérieure et inférieure et de la pharyngienne ; ses veines vont se rendre dans la jugulaire interne ; ses nerfs proviennent du ganglion de Meckel et du glosso-pharyngien. Sa face supérieure ou postérieure prolonge les fosses nasales en arrière, tandis que sa face inférieure et antérieure appartient à la cavité buccale. Les rameaux artériels, accompagnés de leurs veines satellites, sont nombreux et fournissent beaucoup de sang quand on incise cette région. Les muscles glosso-staphylins et pharyngo-staphylins, recouverts par la membrane muqueuse buccale, constituent

les piliers antérieur et postérieur. Il y a en outre dans le voile du palais le muscle palato-staphylin, et les muscles péristaphylins interne et externe : le premier élève le voile, le second le tend. Le voile du palais sert surtout à la déglutition, et contribue aux modifications de la voix.— *Paralysie du voile du palais.* Elle peut être motrice ou sensitive, ou les deux à la fois, unilatérale ou bilatérale, simple ou compliquée d'autres paralysies. Elle peut être d'origine cérébrale, bulbaire, névritique ; elle est très fréquemment due à la diphtérie et c'est la forme la plus commune de la paralysie diphtérique (V. Diphtérie). Elle fait partie du syndrome de la paralysie labio-glosso-laryngée et des pseudo-bulbaires. — *Tumeurs du voile du palais.* On peut observer au niveau du voile du palais des papillomes, des lipomes, plus souvent des angiomes, quelquefois des sarcomes, des épithéliomes, ou des tumeurs mixtes appelées adénomes (fig. 856).



Fig. 857. — *Voix* de poitrine ; sons graves (Mandl).



Fig. 858. — *Voix* de poitrine ; médium (Mandl).

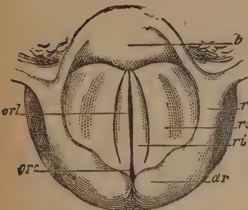


Fig. 859. — *Voix* de poitrine ; sons aigus (Mandl).

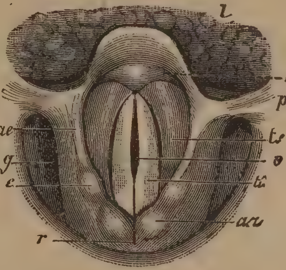


Fig. 860. — *Voix* de tête.

**VOILÉ, EE.** adj. [*velatus*]. Couvert en partie.

**VOIRIE.** s. f. [all. *Wegeamt, Schindgrube*, angl. *road-office, carrion-pit*, it. *mondezzajo, scorticatojo*, esp. *oficio publico, muladar*]. En administration et en hygiène publique, *voirie*, lieu où on dépose les débris que fournissent les villes. Ces débris peuvent être divisés en trois classes : 1° *immondices*, débris des halles et marchés, de l'économie domestique, boues, etc. ; 2° *excréments*, provenant des hommes et des animaux domestiques ; 3° *cadavres d'animaux*. Les moyens en usage pour évacuer hors des villes, décomposer ou transformer d'une manière salubre et utile, les débris organiques putréfiés ou putrescibles, constituent la question des voiries. V. Salubrité.

**VOIX.** s. f. [*vox*, φωνή, all. *Stimme*, angl. *voice*, it. *voce*, esp. *voz*]. D'une manière générale, tout phénomène de bruit ou de son engendré chez un animal vivant, et destiné à le mettre en relation avec les êtres doués du sens de l'ouïe (V. Expression) ‖ Plus spécialement, son produit chez un grand nombre de vertébrés, par l'appareil de *phonation*. Voici quelles sont, chez l'homme et les vertébrés supérieurs, les conditions anatomiques et physiologiques des phénomènes qui ont trait à la voix. L'appareil phonateur se compose d'un organe essentiel à la génération des sons, le *larynx* ; d'un soufflet et d'un porte-vent, le *poumon* et la *trachée-artère* ; d'un tuyau vocal, le *pharynx*, la *bouche* et les *fosses nasales*. L'intensité du son émis par le larynx dépend de la force avec laquelle le courant d'air expiré est chassé par la trachée, par la raison que les ondes sonores résultent des ondulations de l'air qui entre en vibration sous l'influence même des vibrations des replis que le courant d'air met en mouvement, sans que les conditions anatomiques permettent à ces tissus de produire par eux-mêmes des sons. Aussi, tous les épaississements morbides des lèvres vocales qui gênent leurs mouvements vibratoires amènent la *raucité* ou l'annulation de la voix en empêchant la vibration de l'air. La dépense d'air nécessaire pour l'émission des notes croît avec l'acuité des sons, et décroît à mesure que, à partir d'une certaine limite, les sons deviennent plus graves. Elle croît avec l'intensité des sons pour une même note. Dans les sons graves, la voix est pleine, volumineuse et s'accompagne de résonance des parois thoraciques ; c'est la *voix de poitrine* ou *registre inférieur* ; dans les sons aigus au contraire, la voix est perçante, criarde, c'est la *voix de tête, voix de fausset* ou registre supérieur. Les sons intermédiaires, ni trop graves, ni trop aigus, peuvent être émis dans les deux registres, et certains chanteurs peuvent passer par transitions insensibles de la voix de poitrine à la voix de tête. L'émission des sons est due à la vibration des cordes vocales ; mais dans les sons graves la glotte représente une fente elliptique, tandis que les deux cordes sont presque en contact dans les sons aigus, la glotte interaryténoïdienne restant ouverte. — Fig. 857 : Voix de poitrine ; sons graves : *b*, bourrelet de l'épiglotte ; *or*, orifice glottique ; *rs*, corde vocale supérieure ; *ri*, corde vocale inférieure ; *rap*, repli ary-épiglottique ; *ar*, cartilages aryténoïdes. — Fig. 858 : Voix de poitrine : médium. — Fig. 859 : Voix de poitrine : sons aigus : *orl*, glotte ligamenteuse ; *orc*, glotte intéraryténoïdienne ; les autres lettres comme dans la figure 857. — Dans la voix de tête, la glotte interaryténoïdienne est fermée, et les sons aigus sont émis avec les cordes un peu écartées l'une de l'autre. — Fig. 860 : Voix de tête sons graves : *ll*, langue ; *e*, épiglotte ; *pc*, repli pharyngo-épiglottique ; *ae*, repli ary-épiglottique ; *ts*, cordes vocales supérieures ; *ti*, cordes vocales inférieures ; *g*, gouttières pharyngo-laryngées ; *ar*, cartilages aryténoïdes ; *c*, cartilages cunéiformes ; *o*, glotte vocale ; *r*, repli interaryténoïdien. — Le degré de tension des cordes se combine avec la longueur et la largeur des replis qui entrent en vibration. En effet, les vibrations peuvent s'opérer dans toute la longueur des replis, ou ne porter que sur le tiers moyen, tandis qu'au niveau du tiers antérieur et du tiers postérieur ils sont en contact immédiat. De plus, le repli peut vibrer par son bord seulement, ou dans presque toute sa largeur. On voit les modalités qui permettront de varier la hauteur du son. L'intensité dépend uniquement de l'amplitude de vibration des cordes vocales et par conséquent de la force du courant d'air expiré. Les sons émis par le larynx sont constitués par un son fondamental et un certain nombre d'harmoniques. Mais le timbre est modifié par la résonance des cavités pharyngée, nasale et surtout buccale. C'est là que se forment les voyelles et les consonnes et que se constitue la voix articulée. Une voix est *juste* quand les sons émis ont exactement le nombre de vibrations correspondant à leur hauteur ; *fausse* quand le nombre de vibrations est trop faible ou trop élevé ; d'ailleurs, dans cette question, il faut faire la part de ce qui revient au la-

rynx et de ce qui revient à l'oreille (Beaunis). V. PAROLE et PHONATION. — *Voix amphorique.* Résonance de la voix perçue à l'auscultation du thorax comme si le malade parlait dans une amphore. Elle a la même signification pathologique que le souffle amphorique : pneumothorax, ou caverne pulmonaire vaste et vide. — *Voix articulée.* La parole. — *Voix chevrotante.* L'égophonie. — *Voix convulsive.* Névrose de la voix qui consiste dans la difficulté de parler, puis dans la succession de sons discordants que l'on s'efforce en vain de ramener au ton naturel ; elle paraît dépendre des muscles du larynx. — *Voix thoracique soufflée.* Phénomène qui se produit en même temps et au même niveau que le souffle bronchique ou caverneux (Woillez). La *voix soufflée* se produit dans toute sa simplicité lorsque le malade parle bas. Alors chaque syllabe qu'il prononce est articulée par un souffle distinct pour l'oreille de l'observateur. Cette articulation soufflée ne se produit qu'après l'articulation laryngienne ou vocale que perçoit l'oreille qui n'ausculte pas. La voix soufflée constitue donc un phénomène distinct des autres variétés de la voix thoracique. On peut le constater comme épiphénomène du bourdonnement vocal, de la *voix bronchique* ou *tubaire* (bronchophonie), de la voix caverneuse, amphorique, même égophonique, et comme phénomène isolé dans les mêmes conditions, si l'on fait parler le malade à voix basse. On le constate dans la pneumonie, la pleurésie, l'infiltration tuberculeuse, les cavernes plus ou moins vastes, la gangrène du poumon, la congestion pulmonaire. — *Extinction de la voix.* V. APHONIE. — *Retentissement de la voix.* V. RÉSONANCE.

**VOL.** s. m. — *Manie du vol.* V. KLOPÉMANIE.

**VOLANT, ANTE.** adj. — *Chancre volant.* L'herpès préputial.

**VOLATIL, ILE.** adj. [*volatilis*, all. *flüchtig*, angl. *volatile*, it. *volatile*, esp. *volatil*]. Se dit d'un corps susceptible de se réduire en vapeur, soit à la température ordinaire, soit par l'action de la chaleur. — *Huile volatile.* V. ESSENCE.

**VOLATILISATION.** s. f. — *Volatilisation des hémorroïdes* (Richet). Procédé de destruction des hémorroïdes qui consiste à saisir le paquet hémorroïdal, maintenu à sa base par un fil métallique, dans les mors d'une pince spéciale chauffée à blanc.

**VOLCANISATION.** s. f. V. VULCANISATION.

**VOLITIF, IVE.** adj. Se dit, en physiologie, des cellules du système nerveux central dont le rôle paraît se rapporter à l'exercice de la volition.

**VOLITION.** s. f. [de *volo*, je veux; βούλησις, all. *Wollen*, *Willensäusserung*, angl. *volition*, it. *volizione*, esp. *volicion*]. Terme du langage psychologique employé en physiologie pour désigner tout phénomène actif de l'encéphale qui conduit à une volonté. Toute pensée est une *volition*, ayant l'idée pour résultat; c'est pourquoi le mot *pensée*, pris dans le sens actif, est quelquefois usité comme synonyme de *volition*. On a distingué la volition en *spontanée* ou *proprement dite*, et en *réfléchie* : celle-ci n'est que la pensée et la réflexion. Entre la *sensibilité* et la *transmissibilité motrice*, se trouve une propriété intermédiaire, propre à certains éléments de l'encéphale, qui caractérise mieux qu'aucune autre l'animalité, et qui établit une liaison intérieure entre ces deux propriétés extérieures, sauf dans les cas dits actions *réflexes*, caractérisés précisément par l'absence de cette liaison : cette propriété, c'est la *volition* ou pensée active. Affectée par les sensations, elle inspire, sous les noms d'idées instinctives ou intellectuelles, les mouvements, selon la nature des parties qui sont le siège du phénomène.

**VOLKMANN** (Richard von) (chirurgien allemand, 1830-1889). — *Difformité de Volkmann.* Luxation congénitale de l'articulation tibio-tarsienne.

**VOLONTAIRE.** adj. [*voluntarius*, ἑκούσιος, all. *freiwilig*, angl. *voluntary*, it. *volontario*, esp. *voluntario*]. Se dit de tout ce qu'il est en notre pouvoir de faire ou de non faire. — *Mouvement volontaire* (*motus voluntarius*). Celui que l'on peut exécuter ou arrêter à volonté. — *Muscles volontaires.* Ceux qui exécutent les mouvements volontaires : ce sont les muscles rouges à faisceaux striés. — *Nerfs volontaires.* Ceux qui se rendent au tissu musculaire de la vie animale et lui transmettent, par leur intermédiaire, l'influence de la volonté. V. INVOLONTAIRE, MOTRICITÉ et MUSCULAIRE (*Tissu*).

**VOLONTÉ.** s. f. [*voluntas*, θέλημα, βούλημα, all. *Wille*, angl. *will*, it. *volontà*, esp. *voluntad*]. Action cérébrale qui est le dernier état du désir suscité par l'instinct ou par l'esprit et par les volitions.

**VOLT.** s. m. [du nom de *Volta*, physicien italien]. En électricité, unité de force électro-motrice, correspondant à peu près à la force d'une pile de Daniell. C'est la force électro-motrice qui donne un courant d'un *ampère*, dans un circuit dont la résistance vaut 1 *ohm*.

**VOLTA-ÉLECTRIQUE.** adj. V. VOLTAÏQUE.

**VOLTAÏQUE.** adj. [all. *voltaisch*, angl. *voltaic*, it. et esp. *voltaico*]. — *Pile voltaïque.* La pile galvanique, du nom de son inventeur, Volta.

**VOLTAÏSATION.** s. f. — *Voltaïsation sinusoïdale* (d'Arsonval). Application des courants sinusoïdaux au corps de l'homme. Les effets de ces courants se traduisent par l'exaltation des échanges, l'augmentation de la capacité respiratoire du sang, l'augmentation des déchets azotés de l'urine.

**VOLTAÏSME.** s. m. [all. *Voltaismus*, angl. *voltaism*, it. et esp. *voltaismo*]. Synonyme de *galvanisme*.

**VOLTAMÈTRE.** s. m. Instrument destiné à mesurer l'énergie du courant de la pile de Volta. C'est un tube de verre rempli d'eau, et à l'intérieur duquel pénètrent deux fils de platine communiquant avec la pile. Le courant décomposant proportionnellement l'eau, il suffit d'intercaler le *voltamètre* dans le circuit, pour obtenir la mesure de l'énergie de ce courant : la quantité d'eau disparue en un temps donné montre l'énergie du courant. La graduation du tube du voltamètre fait connaître le volume d'eau disparu par suite de cette décomposition.

**VOLTMÈTRE.** s. m. Appareil destiné à faire connaître la différence de potentiel ou force électro-motrice entre deux points d'un circuit parcouru par un courant. On se sert pour cela d'un galvanomètre très résistant que l'on gradue en volts et que l'on place en dérivation sur l'appareil dont on veut mesurer le voltage ; l'ampèremètre au contraire, qui doit donner l'intensité du courant, est un galvanomètre

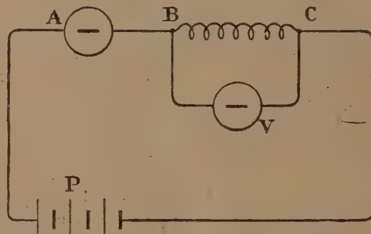


Fig. 861. — *Voltmètre.*

très peu résistant et placé de telle manière qu'il fasse partie du circuit du courant qu'il doit mesurer. Si l'on veut se rendre compte de ce qui se passe dans l'appareil BC, on disposera l'ampèremètre en A, et le voltmètre en V (fig. 861); le voltmètre étant très résistant; le régime du

courant ABC sera peu modifié par l'interposition de V, qui donnera, grâce à sa graduation, la force électro-motrice de ce courant.

**VOLUME**. s. m. [*volumen*, all. *Volumen*, angl. *volume*, it. *volume*, esp. *volumen*]. — *Volume du corps*. Pour l'obtenir, il faut immerger le sujet dans une baignoire remplie jusqu'à un trop-plein, et recueillir toute l'eau qui s'écoule ; la tête doit plonger sous l'eau ; le sujet doit donc être muni d'un tube de caoutchouc qui lui permettra de respirer. Le volume est sujet à des variations importantes suivant le moment respiratoire, inspiration ou expiration, suivant l'état de replétion ou de vacuité du tube digestif, en particulier suivant la quantité des gaz qui y sont contenus.

**VOLVULUS**. s. m. [it. et esp. *volvulo*]. Torsion d'une anse intestinale autour de son mésentère. V. OCCLUSION *intestinale*.

**VOMER**. s. m. [all. *Pflugscharknochen*, angl. *vomer*, it. *vomero*, esp. *vomer*]. Os impair qui forme la partie postérieure de la cloison des fosses nasales (fig. 862). Cet os, mince, vertical, aplati, quadrilatère, situé sur la ligne médiane, a son bord supérieur partagé en deux lames, séparées par une gouttière profonde qui reçoit le bec du sphénoïde, e reçues chacune dans une des rainures de la face guttur




Fig. 862. — *Vomer*. Face latérale (1/1).

du sphénoïde ; son bord inférieur est reçu dans la rainure qui résulte de la réunion des deux maxillaires supérieurs et des deux palatins ; son bord postérieur ou guttural est libre et forme la cloison des arrière-narines ; son bord antérieur, ou ethmoïdal, s'articule en haut avec la lame perpendiculaire de l'ethmoïde, et en bas avec le cartilage de la cloison.

**VOMÉRIEN, IENNE**. adj. Qui concerne le vomer.

**VOMICINE**. s. f. [all. *Vomicin*, angl. *vomicine*, it. et esp. *vomicina*] ($C^{46}H^{26}Az^{2}O^{8} + 4HO$). Nom proposé par Guibourt pour remplacer celui de *brucine* donné primitivement à l'alcaloïde retiré d'une écorce vénéneuse, la *fausse angusture*, que l'on croyait appartenir au *Brucea antidysenterica*, Lamk. On a reconnu, depuis, que la fausse angusture n'est autre chose que l'écorce du *vomiquier*, d'où le nom de *vomicine* donné à cet alcaloïde. Il avait été remplacé : 1° par celui d'*angusturine*, qui n'a pas été adopté, parce qu'il semble indiquer un corps provenant de l'*angusture vraie* ; 2° par celui de *pseudangusturine*, qui n'a pas été adopté non plus, parce qu'il semble indiquer l'existence d'une véritable angusturine ; 3° par celui de *caniramine*, du mot *canirum*, nom ancien du *Strychnos nux vomica*, mais il n'a pas non plus été adopté, parce que son orthographe a été transformée de diverses manières. Le terme de *brucine* a néanmoins prévalu. V. BRUCINE.

**VOMIPURGATIF, IVE**. adj. et s. Qui est à la fois vomitif et purgatif.

**VOMIQUE**. adj. V. NOIX *vomique*.

**VOMIQUE**. s. f. [*vomica*, de *vomere*, vomir ; all. *Eitersack*, *Lungengeschwür*, angl. *vomica*, it. et esp. *vomica*]. Collection purulente, enkystée ou non, formée dans la poitrine, susceptible de se faire jour par les bronches et d'être évacuée par une sorte de vomissement. Dans des cas exceptionnels, la vomique a pu être dite séreuse quand une pleurésie séreuse s'évacue dans les bronches ; très rarement aussi, un kyste hydatique non suppuré peut se vider par les mêmes voies. La vomique apparaît en général brusquement ; les symptômes qui précèdent sont ceux de l'affection causale ; le malade est pris tout d'un coup d'un accès de suffocation, d'efforts de toux et de vomissements, et il rend une quantité plus ou moins considérable de pus ; la vomique peut être massive ou au contraire fragmentée ; dans ce cas le malade rend en plusieurs fois d'abondants crachats purulents. Souvent les symptômes qui existaient avant la vomique et qui indiquaient l'existence d'une collection suppurée s'amendent après qu'elle a eu lieu ; parfois ils reprennent les jours suivants et une nouvelle vomique se produit. On ne confondra pas la vomique avec un vomissement de pus ; dans ce cas-là il n'y a ni toux, ni dyspnée, et les symptômes indiquent une collection avoisinant le tube digestif et non l'appareil respiratoire. Il est plus difficile de distinguer la vomique véritable des *pseudo-vomiques* dans lesquelles le pus vient d'une bronche dilatée, d'une caverne gangreneuse ou tuberculeuse ; toutefois la recherche exacte des symptômes permettra de faire le diagnostic. Le pus de la vomique peut venir d'un abcès du cou ou du médiastin, ouvert dans la trachée ou les bronches, d'un abcès du poumon, d'un kyste hydatique suppuré du poumon ; le plus souvent la vomique est la terminaison d'une pleurésie purulente occupant la grande cavité ou plus fréquemment la plèvre interlobaire ; elle est suivie de l'apparition des signes d'un pyopneumothorax ; elle est un mode favorable de terminaison de ces suppurations ; parfois pourtant l'évacuation du pus n'est pas suffisante, la collection est mal drainée, les symptômes généraux persistent et il faut recourir à l'intervention chirurgicale. Dans certains cas, les collections siégeant dans l'abdomen, un abcès hépatique ou sus-hépatique, un kyste hydatique suppuré du foie, un pyothorax sous-phrénique peuvent ainsi cheminer vers le thorax et se faire jour dans le poumon. || Pour quelques auteurs, toute collection de pus enkystée qui se développe dans l'intérieur d'un viscère ; c'est dans ce sens qu'on a parlé de vomiques s'ouvrant dans la plèvre ou le péritoine.

**VOMIQUIER**. s. m. Arbre des Indes (*Strychnos nux vomica*, L.), de la famille des loganiacées, qui fournit la *noix vomique*. V. NOIX. || *Écorce de vomiquier*. Nom donné à celle de cet arbre, au lieu du nom de *fausse angusture* (*cortex pseudo-angusturæ*) qu'elle avait reçu lorsqu'on la croyait provenir d'une autre espèce d'arbre. Cette écorce contient de la strychnine, de la vomicine et de l'igasurine qui lui donnent ses qualités vénéneuses. Souvent elle est mélangée dans le commerce avec l'*angusture vraie* ; mais elle est beaucoup plus épaisse qu'elle, compacte, pesante, et racornie par la dessiccation, taillée à pic sur ses bords, tandis que la vraie est taillée en biseau ; elle rougit sur sa face interne par l'acide azotique, et l'angusture vraie ne rougit pas. Sa substance intérieure est grise ; son épiderme a une couleur de rouille ; sa saveur, plus amère que celle de l'angusture vraie, persiste longtemps au palais, sans laisser d'âcreté à l'extrémité de la langue. Sa poudre est d'un blanc légèrement jaunâtre, au lieu que celle de l'autre ressemble à la poudre de rhubarbe. C'est à tort qu'on avait attribué cette écorce au *Brucea antidysenterica*, Lamk.

**VOMISSEMENT**. s. m. [*vomitus*, ἐμετός, all. *Erbrechen*, angl. *vomiting*, it. et esp. *vomito*]. Acte morbide par lequel les substances solides et liquides contenues dans l'estomac

sont rejetées au dehors. Le vomissement est un symptôme commun à un grand nombre d'affections de l'estomac et même des autres organes. Tantôt il est passager, comme il arrive à la suite d'une indigestion, au début de la plupart des maladies fébriles, en particulier de la pneumonie et de la variole, etc.; tantôt il se répète avec une fréquence variable et pendant un temps plus ou moins long, et devient alors, par la nature des substances rejetées, un moyen précieux de diagnostic. Quatre organes concourent à l'acte du vomissement : l'œsophage, l'estomac, le diaphragme et les muscles abdominaux. L'action du diaphragme et des muscles abbominaux est essentielle, les vomissements ne peuvent plus se produire si les phréniques sont coupés et le diaphragme paralysé, ou si le ventre est ouvert par une laparotomie. L'action de l'estomac n'est pas indispensable, car en mettant une vessie remplie d'eau à la place de l'estomac chez le chien, on peut produire le vomissement en injectant de l'émétique dans les veines, pourvu toutefois que le cardia soit enlevé. Les contractions antipéristaltiques de l'estomac ramènent les aliments vers le cardia, dont la dilatation est favorisée par la disposition des fibres longitudinales de l'œsophage. Les aliments remontent alors dans ce conduit. Cette action de la musculature gastrique se produit déjà pendant la nausée; bientôt apparaissent des contractions convulsives des muscles abdominaux et du diaphragme, d'abord peu intenses, puis le devenant davantage; enfin elles ont une force telle, que les matières contenues dans l'estomac sont, pour ainsi dire, lancées dans l'œsophage et dans la bouche. Le même effet est produit plusieurs fois de suite, après des intervalles plus ou moins longs. En même temps que les matières arrivent au pharynx, la glotte se ferme, et le passage dans les fosses nasales est empêché par le même mécanisme que dans la déglutition. Le cheval et les autres solipèdes vomissent rarement et, avec difficulté ; la constriction du sphincter cardiaque et du renflement musculeux de l'extrémité inférieure de l'œsophage, la petitesse de l'estomac, sa séparation des parois de l'abdomen, son peu de distension dans les circonstances ordinaires, le séjour peu prolongé, dans l'estomac, des matières alimentaires qui passent rapidement dans l'intestin par un pylore toujours béant, enfin le peu d'impressionnabilité du système nerveux par les agents qui provoquent le vomissement constituent les obstacles qui l'empêchent. Les ruminants vomissent quelquefois; les matières expulsées viennent du rumen, de telle sorte qu'il y a plutôt une réjection ordinaire qu'un véritable vomissement. Chez les carnivores le vomissement est facile. Les matières vomies sont le plus souvent les aliments contenus dans la cavité gastrique et déjà plus ou moins digérés ; plus rarement c'est le contenu de l'intestin qui est remonté dans l'estomac avant d'être rejeté par le vomissement ; le vomissement mérite alors parfois le nom de *fécaloïde*. Dans d'autres cas il peut être muqueux, bilieux, sanguin, exceptionnellement purulent quand une collection de pus s'est ouverte dans l'estomac. Parfois, et particulièrement chez les hystériques, les vomissements sont *électifs* et consistent seulement dans le rejet de certains aliments. En dehors de l'embarras gastrique, les vomissements peuvent se montrer dans les différents types de gastrite, dans l'ulcère de l'estomac, dans le cancer où ils sont alimentaires, muqueux (*eaux du cancer* de Damaschino) ou hémorragiques ; dans la dilatation de l'estomac, quelle qu'en soit la cause, les vomissements sont rares et ramènent des aliments ingérés parfois depuis plusieurs jours ; dans l'obstruction intestinale, dans l'appendicite, les vomissements sont abondants et rapidement fécaloïdes; dans les péritonites, ils sont verdâtres, porracés. Dans toutes les crises douloureuses abdominales, coliques hépatiques, coliques néphrétiques, coliques de plomb, etc., les vomissement sont abondants et répétés. Ils se montrent encore dans l'urémie, où ils constituent un phénomène de défense et servent à l'élimination des poisons ; dans la coqueluche, dans les quintes des tuberculeux, où ils sont dus à l'irritation du pneumogastrique. Dans la méningite les vomissements se font sans efforts et sans nausées ; de même dans les tumeurs cérébrales, et ces vomissements dits *cérébraux* ont une grande importance diagnostique. Dans les crises gastriques du tabes, les vomissements s'accompagnent de douleurs souvent intolérables ; parfois les efforts de vomissement ne ramènent aucun liquide, ce sont les *vomissements à sec* de Fournier, les plus pénibles pour le malade. Certains vomissements survenant périodiquement chez les enfants sont liés à l'hérédité arthritique, et attestent une auto-intoxication qui se révèle aussi par l'odeur particulière acétonique de l'urine et de l'haleine, d'où le nom de *vomissements acétonémiques* sous lequel on les décrit. — *Vomissements incoercibles de la grossesse.* Vomissements opiniâtres, rebelles à toutes les médications, qui amènent au bout d'un certain temps un état général fort grave, et qui se terminent quelquefois par la mort, sans qu'aucune lésion de l'estomac ou de l'utérus explique leur persistance. Les vomissements, surtout ceux qui surviennent le matin à jeun, constituent un symptôme banal du début de la grossesse ; quand ils se reproduisent avec opiniâtreté, ils entravent l'alimentation de la femme, entraînent l'amaigrissement et la cachexie. Ils apparaissent surtout dans la première moitié de la grossesse. Ils ont été attribués à une action réflexe, et sont peut-être plutôt en rapport avec une insuffisance des glandes à sécrétion interne. On cherchera à les calmer par l'ingestion d'eau chloroformée, de cocaïne, d'opium après les repas ; la révulsion au-devant de l'estomac peut donner de bons résultats. On a employé aussi le chloral, le bromure de potassium, la teinture d'iode iodurée, l'eau de laurier-cerise, la noix vomique, l'alcool, l'électricité, les pulvérisations d'éther. Dans certains cas, on est obligé de recourir à la déplétion de l'utérus par l'accouchement prématuré, ou par l'avortement provoqué. V. Avortement. — *Vomissement noir.* V. Jaune (*Fièvre*). — *Vomissements périodiques.* Ils peuvent être dus à l'acétonémie (*vomissements acétonémiques* des enfants), à une appendicite larvée, à une maladie de l'axe cérébro-spinal (tabes), à la migraine, à la gastroxie ou gastroxynsis. V. ces mots. Souvent constitués par des flux bilieux avec ou sans crises hépatalgiques et splénalgiques, les vomissements périodiques sont fréquemment dus à une affection hépatique ou biliaire et notamment à la cholémie simple familiale (Gilbert et Lereboullet, Richardière). — *Vomissement de sang.* V. Hématémèse. — *Vomissements volontaires.* Les Romains, sur la fin de la République et le commencement de l'empire, avaient l'habitude des vomissements volontaires : pour suffire à des repas multipliés où l'on mangeait et buvait beaucoup, les gourmands quittaient la table, et, allant dans un endroit secret, provoquaient le vomissement en mettant le doigt ou une plume dans le gosier; puis ils revenaient à table. C'est ce que Sénèque attaque dans ces mots : « Ils vomissent pour manger, ils mangent pour vomir, et ne daignent même pas digérer les mets qu'ils font chercher par tout l'univers. » Au point de vue médical, une pareille habitude ne pouvait être que fort nuisible.

**VOMITIF, IVE.** adj. et s. m. [*vomitorius, vomitivus*, ἐμετικὸς, all. *Vomitiv, Brechmittel*, angl. *vomitive*, it. *vomitivo, vomitatorio*, esp. *vomitivo*]. Se dit de ce qui fait vomir : *poudre vomitive.*

**VOMITIFS.** s. m. pl. Agents médicamenteux qui ont la propriété de faire vomir toutes les fois qu'ils sont ingérés ; propriété qu'ils doivent à un principe particulier qu'ils contiennent : tels sont, parmi les substances du règne minéral, l'émétique, le soufre doré d'antimoine, le sulfate de zinc, etc., et, parmi les substances végétales, l'ipécacuanha, ou

l'émétine extraite de cette racine. Bien d'autres moyens ou substances peuvent déterminer le vomissement : mais ce ne sont pas des vomitifs, si cet effet n'est pas constant et dû à un principe spécial.

**VOMITO.** s. m. — *Vomitivo negro*. V. Jaune (*Fièvre*). — *Vomito negro appendiculaire*. Nom donné par Dieulafoy à une forme d'appendicite dans laquelle le symptôme dominant est le vomissement noir ; l'hématémèse dans ce cas est due à des ulcérations hémorragiques dues à la toxi-infection d'origine appendiculaire.

**VOMITURITION.** s. f. [de *vomere*, vomir ; all. *Brechreiz*, angl. *vomiturition*, it. *vomiturizione*, esp. *vomituricion*]. Diminutif de *vomissement*. Vomissement assez fréquent, mais se produisant sans grandes secousses et évacuant peu de matières. Ce mot est aussi employé pour désigner cette espèce de vomissement avorté, dans lequel les matières remontent de l'estomac dans l'œsophage, mais ne sont pas rejetées au dehors. V. Régurgitation.

**VORACITÉ.** s. f. V. Boulimie et Pica.

**VORTEX.** s. m. [all. *Vortex*, *Wirbel*, angl. *vortex*]. Mot latin usité en anatomie pour désigner la disposition en cercles concentriques offerte par certains vaisseaux, qui simulent les lignes circulaires d'un tourbillon. Tels sont ceux de la surface du rein et de la choroïde (*vasa vorticosa*).

**VORTICOSA.** — *Vasa vorticosa*. Les tourbillons que forment les veines de la choroïde.

**VÖSLAU** (Autriche). *Eaux sulfatées calciques*, 25°, tièdes. Établissement : 15 mai au 30 septembre.

**VOUSSURE.** s. f. Convexité surmontant plus ou moins une surface courbe. — *Voussure précordiale*. Saillie que représente la région précordiale dans l'hypertrophie cardiaque et les péricardites avec épanchement. — *Voussure thoracique*. Exagération de la convexité normale du thorax, qu'on observe dans l'emphysème, certaines pleurésies, etc.

**VOÛTE.** s. f. [*fornix*, *camera*, all. *Wölbung*, *Gewolbe*, angl. *vault*, *fornix*, it. *volta*, esp. *bovela*]. En anatomie, tout ce qui est convexe et arrondi par sa surface extérieure, concave et arqué par sa surface intérieure. — *Voûte du crâne*. Partie supérieure de la boîte osseuse que représentent les os du crâne. — *Voûte palatine*. V. Palais. — *Voûte à trois piliers* (*trigone cérébral* de Chaussier, *triangle médullaire* de Vicq d'Azyr, *fornix* des auteurs latins, *voûte à quatre piliers* de quelques auteurs, *bandelette géminée* de Reil). Partie du cerveau qui se présente sous deux aspects très différents, suivant qu'on l'examine par sa face supérieure ou par sa face inférieure. Vue par sa partie supérieure, elle offre la forme d'un triangle isocèle dont la base est tournée en arrière, et adhérente à la face inférieure du corps calleux. Vue par sa face inférieure, préalablement mise à nu sur toute son étendue, elle représente une voûte simple dans sa partie moyenne, qui résulte de l'adossement de deux bandelettes antéro-postérieures, bifide à chacune de ses extrémités qui sont celles de ces bandelettes devenues libres et divergentes. Suivant qu'on aura égard à l'un ou à l'autre de ces aspects, ou qu'on attachera plus d'importance à la structure qu'au mode de configuration, on sera donc conduit à adopter les dénominations de *trigone*, de *triangle*, de *voûte à quatre piliers*, de *bandelette géminée*, qui toutes sont parfaitement fondées. C'est une lame de substance médullaire, molle, blanche, fibreuse, située au-dessous du corps calleux et de la cloison transparente des ventricules latéraux, à laquelle elle donne insertion par sa moitié antérieure. Sa face inférieure est libre en son milieu et forme la voûte du troisième ventricule, dont elle est séparée par la toile choroïdienne; latéralement elle recouvre la face supérieure des couches optiques. Son extrémité antérieure se partage en deux faisceaux cylindriques (*piliers antérieurs*) qui se portent en bas, contournent les tubercules mamillaires, et se perdent dans les couches optiques. Ses angles postérieurs (*piliers postérieurs*) se perdent en partie dans les cornes d'Ammon, et se continuent en partie avec le corps bordé. V. Lyre.

**VOYAGE.** s. m. En thérapeutique, les voyages sont recommandés dans les affections chroniques du foie, de l'intestin, etc., et particulièrement dans les affections mentales à formes mélancoliques. Ils font partie du traitement des maladies exigeant de l'exercice physique et le séjour dans tel ou tel ordre de *stations*. Dans certaines formes de tuberculose pulmonaire à marche torpide, sans tendance aux hémoptysies, les voyages en mer apportent une amélioration incontestable. Pour certains auteurs même, les nausées et les vomissements du mal de mer font cesser les crachements de sang; ces voyages diminuent la toux et l'expectoration, et sont suivis d'un bien-être souvent prolongé durant des semaines et des mois.

**VOYELLE.** s. f. V. Parole.

**VRAI**, s. m. [*verum*, το ἀληθὲς, all. *das Wahre*, angl. *truth*, it. *il vero*, *verita*, esp. *verdad*]. Condition des choses qui produisent une impression par laquelle nous percevons qu'elles sont conformes à d'autres choses connues de nous ou à leur type conservé dans notre esprit. Le vrai est donc, comme le beau, une certaine relation entre l'objet et le sujet.

**VUE.** s. f. [*visus*, ὄψις, all. *Gesicht*, *Sehen*, angl. *sight*, it. et esp. *vista*]. Celui des cinq sens dont l'œil est l'organe, et par lequel nous distinguons les couleurs. V. Vision. — *Vue courte*. V. Myopie. — *Vue diurne*. V. Héméralopie. — *Vue double*. V. Diplopie. — *Vue faible*. V. Amblyopie. — *Vue longue*. V. Presbytie. — *Vue louche*. V. Strabisme. — *Vue nocturne*. V. Nyctalopie. — *Vue oblique*. V. Strabisme. — *Seconde vue*. V. Deutéroscopie.

**VUIDANGE.** s. f. V. Vidange.

**VULCANISATION.** s. f. [all. *Vulkanisirung*, angl. *vulcanisation*, it. *vulcanisazione*, esp. *vulcanisacion*]. Combinaison d'une petite quantité de soufre avec le caoutchouc. Celui-ci, après cette opération, résiste aux causes extérieures d'altération autres que les vapeurs d'eau chaude, qui, à la longue, se combinent avec le soufre et donnent de l'hydrogène sulfuré et des acides du soufre qui rendent le caoutchouc cassant. Le principal avantage de la vulcanisation est de faire que le caoutchouc conserve le même degré d'élasticité à toutes les températures, à sec comme dans l'eau.

**VULCANISÉ, ÉE.** adj. Qui a subi la vulcanisation. Le caoutchouc vulcanisé est remplacé, dans beaucoup de cas, par le *caoutchouc durci*, caoutchouc pur amené à la consistance de pâte par la chaleur et soumis dans des moules de fer à l'action de la vapeur surchauffée. Dans cet état il est noir, sans odeur, inattaquable par les acides et par les alcalis, d'une grande ténacité, susceptible d'être tourné, sculpté et de recevoir le poli à l'émeri le plus parfait. Il remplace alors avantageusement la corne et les métaux dans la confection de toutes les sortes de tubes inflexibles, de canules, de spéculums, de sondes, de robinets, de vases, de manches d'instruments, de mandrins, d'étuis, etc. Pour ces instruments, on durcit le caoutchouc dans des moules ayant déjà la forme des instruments pleins ou creux que l'on veut avoir, et qu'il n'y a plus qu'à polir.

**VULCANITE.** s. f. [all. *Vulcanit*, angl. *vulcanite*, it. et esp. *vulcanita*]. Substance inattaquable par les acides et les dissolvants ordinaires, qui ne se déforme pas, malgré toutes les influences auxquelles on la soumet, et qui est composée de gutta-percha et de caoutchouc vulcanisés auxquels on ajoute du soufre et de la silice. Elle acquiert

la dureté de l'ivoire si on la soumet à l'action d'une température de 180°. Avant d'être durcie par la chaleur, elle est malléable et se moule avec une grande facilité. On en fait la base des pièces de prothèse dentaire qui se moulent exactement sur les gencives, et sur lesquelles on fixe des dents de kaolin.

**VULNÉRAIRE.** adj. [*vulnerarius*, all. *Wunden heilend. Wundmittel*, angl. *vulnerary*, it. et esp. *vulnerario*]. Qui est propre à la guérison des plaies ou des blessures : *baume vulnéraire, eau vulnéraire*. Une foule de plantes ou de substances ont été décorées du nom d'*espèces vulnéraires*, ainsi que des végétaux dont l'infusion était regardée comme apte à prévenir les conséquences des coups, des

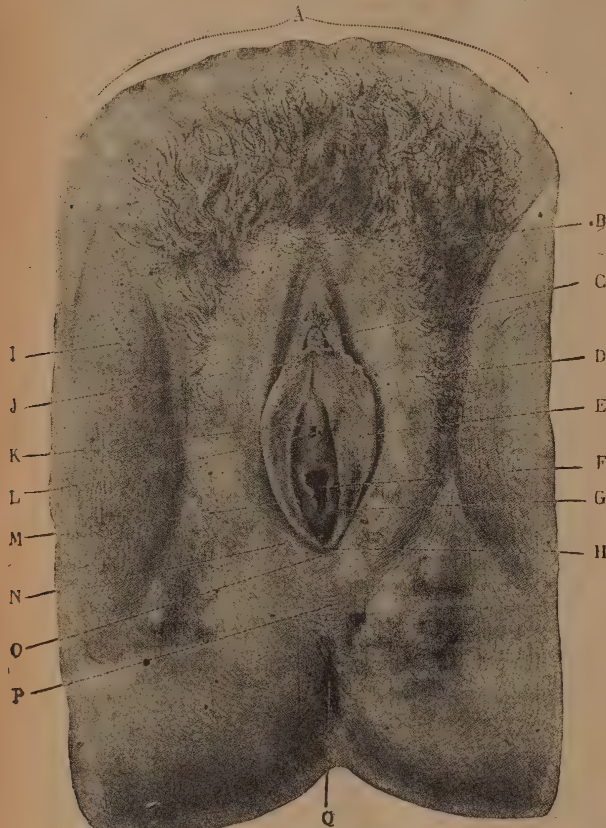


Fig. 863. — *Vulve*.

contusions. Les *espèces vulnéraires* du Codex sont : les feuilles et les sommités d'absinthe, bétoine, bugle, calament, chamædrys, hysope, lierre terrestre, millefeuille, origan, pervenche, romarin, sanicle, sauge, scolopendre, scordium, thym, véronique, les fleurs d'arnica, de pied-de-chat et de tussilage. — *Alcoolature vulnéraire*. On la prépare en faisant macérer en vase clos, pendant dix jours, dans 3000 grammes d'alcool à 80°, feuilles fraîches d'absinthe, angélique, basilic, calament, fenouil, hysope, marjolaine, mélisse, menthe poivrée, origan, romarin, rue, sarriette, sauge, serpolet, thym, sommités fraîches et fleuries d'hypericum et de lavande, ãã 100 grammes.; passant avec expression et filtrant.

**VULNÉRAIRE.** s. m. — *Vulnéraire suisse*. V. FALTRANK.

**VULNÉRATION.** s. f. [*vulneratio*, all. *Verwundung*, angl. *vulneration*, it. *vulnerazione*, esp. *vulneracion*] (Cruveilhier). — *Lésion par vulnération* se dit par opposition à plaie par ulcération, etc.

**VULPIAN** (E.-F.-A.) (médecin français, 1826-1887). — *Loi de Vulpian et Prévost*. Dans l'attaque d'apoplexie, le malade tient sa tête et ses yeux tournés de telle sorte qu'il semble regarder sa lésion. V. DÉVIATION *conjuguée de la tête et des yeux*. — *Type Vulpian*. Variété d'atrophie musculaire d'origine myélopathique débutant par les muscles de l'épaule.

**VULPINE** ou **VULPULINE.** s. f. V. VULPIQUE.

**VULPIQUE.** adj. — *Acide vulpique* [*vulpine, vulpuline*] $C^{38}H^{14}O^{10}$). Principe colorant jaune-citron, cristallisable, volatil, inaltérable à l'air, fusible à 110°, très soluble dans l'alcool et l'éther, moins dans l'eau, isolé (Bébert) d'un lichen, le *Cetraria vulpina*.

**VULTUEUX, EUSE.** adj. [*vultuosus*, de *vultus*, visage; all. *vultuos*, esp. *vultuoso*]. Se dit de la face quand elle est bouffie et vermeille à l'excès, et que les joues et les lèvres sont gonflées, le teint enluminé, les yeux saillants, et leur blanc plus ou moins injecté.

**VULVAIRE.** adj. [*vulvaris*, de *vulva*, vulve; angl. *vulvar*, it. *vulvare*, esp. *vulvar*]. Qui a rapport à la vulve : *folliculite vulvaire, prurit vulvaire*. — *Artères vulvaires*. Branches des honteuses internes et externes qui se distribuent à la vulve.

**VULVAIRE.** s. f. [all. *stinkender Gansefuss*, angl. *stinking goss-fott*, it. et esp. *vulvaria*]. V. ANSÉRINE.

**VULVE.** s. f. [*vulva, pudendum muliebre*, all. *Schamritze*, angl., it. et esp. *vulva*]. Fente longitudinale qui se trouve entre les parties saillantes de l'appareil extérieur de la génération chez la femme, étendue depuis le mont de Vénus jusqu'au périnée, et limitée latéralement par les grandes lèvres. ‖ Ensemble des parties génitales externes de la femme. Dans cette acception, la *vulve* comprend en haut une surface saillante couverte de poils, appelée le *pénil* ou *mont de Vénus*. Elle est bornée latéralement par les *grandes lèvres*, entre lesquelles se trouvent, de haut en bas, le *clitoris*, les *petites lèvres* ou *nymphes*, séparées par un espace triangulaire appelé le *vestibule*, le *méat urinaire* ou orifice du canal de l'urètre; l'*entrée du vagin*, avec l'*hymen* ou les *caroncules myrtiformes*; enfin, entre l'entrée du vagin et la commissure que l'on nomme la *fourchette*, est un petit enfoncement transversal appelé la *fosse naviculaire*. Les *grandes lèvres*, qui limitent extérieurement la vulve, se réunissent l'une à l'autre, en haut, pour former la commissure antérieure et supérieure qui se perd dans le mont de Vénus, en bas pour constituer la *fourchette*, qui n'est autre chose que leur commissure postérieure; elles ont une face interne, dite parfois muqueuse, rosée, lisse, garnie de glandes sébacées et une face externe, cutanée, couverte de poils. La partie centrale contient un peloton adipeux, et l'épanouissement terminal du ligament rond. Les *petites lèvres* ou *nymphes*, cachées ordinairement entre les précédentes, et saillantes de 6 à 10 millimètres, sont des replis cutanés, s'amincissant en bas sans atteindre la fourchette, se bifurquant en haut en deux divisions qui, en s'unissant d'un côté à l'autre, forment une espèce de capuchon autour du gland du clitoris, analogue au prépuce du pénis ; elles sont formées d'un épiderme pigmenté, d'un derme dépourvu de graisse, et contiennent des glandes sébacées et quelques glandes

sudoripares à la partie antérieure. Au niveau du capuchon du clitoris, il n'y a plus que des glandes sébacées, lesquelles font défaut à la face interne du capuchon. Les petites lèvres peuvent, en s'hypertrophiant, faire saillie entre les grandes lèvres et même au-devant des cuisses pour former ce qu'on appelle le *tablier des Hottentotes* : cette hypertrophie peut exister chez les Européens, à un moindre degré, mais assez prononcé cependant pour nécessiter l'ablation des replis. — Fig. 863. Vulve : A, mont de Vénus ; B, commissure antérieure ; C, clitoris ; D, grande lèvre ; E, petite lèvre ; F, orifice du vagin ; G, hymen ; H, fourchette ; I, capuchon du clitoris ; J, frein du clitoris ; K, orifice externe de l'urètre ; L, méat urétral ; M, conduit excréteur de la glande de Bartholin ; N, fosse naviculaire ; O, commissure postérieure ; P, périnée ; Q, anus. — Les petites lèvres correspondent aux deux moitiés de la portion spongieuse de l'urètre de l'homme. Les anciens leur attribuaient la fonction de diriger le jet de l'urine : d'où leur nom, par allusion aux nymphes de la fable. La muqueuse du vestibule a un derme pourvu de papilles ; l'épithélium est stratifié, et pavimenteux ou prismatique suivant les sujets. C'est à ce niveau que débouchent les glandes génitales accessoires, glandes de Bartholin (V. VULVO-VAGINAL) et les glandes de Skene. Celles-ci sont des glandes en grappe de 2 à 3 centimètres de long ; les acini sécréteurs sont revêtus d'un épithélium polyédrique, à une seule couche, et renferment souvent des calculs ; le canal excréteur est revêtu d'un épithélium stratifié, chemine dans la profondeur de la muqueuse urétrale et débouche en arrière du méat. Ces glandes s'atrophient à la ménopause ; elles ont été considérées comme analogues à la prostate de l'homme. V. ESTHIOMÈNE, FOLLICULITE *vulvaire*, HERPÈS *génital*, et THROMBUS. ‖ *Vulve*. Ouverture sans issue que l'on trouve dans le cerveau au-dessous de la commissure antérieure, au-devant de l'adossement des couches optiques, au-dessous du pilier antérieur de la voûte à trois piliers.

**VULVITE.** s. f. [all. *Scheidenentzündung, Schamritzenentzündung*, angl. *vulvitis*, it. *vulvitide*, esp. *vulvitis*]. Inflammation de la vulve. Les causes et le traitement sont ceux de la vaginite. — *Vulvite aphteuse*. Affection spéciale à l'enfance, caractérisée par la formation de vésicules qui s'ulcèrent secondairement et peuvent aboutir à la formation de plaques de sphacèle. Le traitement consiste en lotions à l'eau boriquée ou oxygénée, suivies de pansements avec des poudres inertes. — *Vulvite folliculeuse*. V. FOLLICULITE *vulvaire*.

**VULVO-UTÉRIN, INE.** adj. [angl. *vulvo-uterine*, it. et esp. *vulvo-uterino*]. Qui appartient à la vulve et à l'utérus. — *Canal vulvo-utérin*. Celui que représentent les cavités génitales de la femme, depuis la vulve et le vagin jusqu'à celle de l'utérus inclusivement.

**VULVO-VAGINAL, ALE.** adj. [angl. *vulvovaginal*, it. *vulvo-vaginale*, esp. *vulvo-vaginal*]. Qui se rapporte à la vulve et au vagin. — *Glande vulvo-vaginale* [*glande de Bartholin* ou *de Duverney, glande vulvaire conglomérée* (Garengeot), *corps folliculaire vaginal*]. Glande en grappe d'après la plupart des auteurs, en tube ramifié d'après Flemming, double du volume d'une amande, aplatie, située sur les parties latérales et postérieures du vagin, à un centimètre au-dessus de la face supérieure de l'hymen ou des caroncules myrtiformes, à un centimètre de la face interne de la branche ascendante de l'ischion, contre laquelle on peut la presser. Son canal excréteur s'ouvre à un centimètre environ au-dessus de la fourchette vaginale, par un orifice plus étroit que le canal lui-même. Elle est formée d'une série de lobes dont chacun comprend plusieurs tubes sécréteurs, tapissés d'une seule rangée de cellules claires ; l'épithélium devient cubique au niveau du sinus dans lequel débouchent les tubes sécrétoires, polyédrique dans le canal excréteur du lobe, et stratifié dans le canal collecteur commun. Ces glandes sécrètent un liquide blanchâtre ; on les considère comme étant l'analogue des glandes de Cowper chez l'homme. Elles s'atrophient lors de la ménopause. Ces glandes peuvent s'enflammer consécutivement à une vulvite, quelle qu'en soit l'origine, mais surtout quand la blennorragie est en cause. Cette inflammation aboutit souvent à la formation d'un véritable abcès qu'il faut inciser et panser aseptiquement. — *Orifice vulvo-vaginal*. Ouverture de l'hymen qui établit une communication entre la vulve et le vagin.

# W

W = Le *w* allemand ou anglais.

**WAGGART.** s. m. [*Ogkert* ou *Okert, sursure*]. En Abyssinie, le *Silene macrosolen*, Stend., de la famille des caryophyllées, dont la souche est employée dans ce pays comme tænifuge.

**WALCHER** (Gustave-Adolphe) (médecin allemand né en 1856). — *Position de Walcher*. En obstétrique, position que l'on donne à la femme pendant le travail pour agrandir le diamètre antéro-postérieur du bassin dans le cas de rétrécissement léger ; le siège est placé au bord du lit sur un coussin dur et les jambes sont pendantes.

**WALDHAUS-FLIMES** (Suisse, Grisons). *Station de montagne*, 1130 mètres d'altitude ; forêts dans le voisinage. Saison : 15 juin au 15 septembre.

**WALIDA.** s. f. Le *Nerium antidysentericum*, L. V. CODAGAPALLE.

**WALLER** (Augustin) (médecin anglais, 1816-1870). — Son nom a été donné à une variété spéciale de dégénérescence que cet auteur a décrite et qu'on a appelée depuis *dégénérescence wallérienne* : quand un nerf est sectionné, son bout périphérique ou plus exactement la partie qui est séparée du centre trophique dépérit, son cylindraxe se détruit et tout le nerf dégénère peu à peu.

**WALS.** — *Signe de Wals*. Il consiste dans l'ampliation du thorax du côté opposé à l'épanchement, quand celui-ci est dû à une tumeur du poumon ou du médiastin.

**WALTER** (Ph. Fr. von) (chirurgien allemand de la première moitié du XIXe siècle]. — *Aiguille de Walter*. V. AIGUILLE.

**WALTON** (A.) (médecin belge contemporain). — *Méthode de Walton*. Traitement de la salpingite par le curettage de l'utérus suivi de drainage prolongé.

**WARDROP** (James) (médecin anglais, 1782-1829). — *Maladie de Wardrop*. Variété d'onyxis malin dont l'origine tuberculeuse est probable. — *Méthode de Wardrop*. Traitement de l'anévrysme artériel circonscrit par ligature de l'artère à distance au-dessous du sac.

**WAREN.** s. m. En Westphalie, maladie héréditaire qui s'annonce par des douleurs vagues et très vives en tout le corps, particulièrement au dos et aux lombes, et qui présente deux variétés. Dans la première, aux douleurs succèdent des tumeurs dans les articulations, où elles subsistent longtemps ; elles se couvrent de taches livides comme celles du scorbut. Ces taches dégénèrent en ulcères rebelles, surtout aux pieds. La deuxième variété est sans tumeur, mais elle produit l'émaciation du corps, le marasme et l'atrophie de quelque membre, qui se paralyse. En général, les douleurs sont plus violentes la nuit que le jour ; elles sont sans fièvre ou avec une fièvre modérée.

**WARM AND HOT SPRINGS OF BUNCOMBE** (États-Unis, Caroline). *Eaux sulfatées calciques*, chaudes, 34 à 40°.

**WARMBRUNN** (Prusse). *Eaux sulfatées sodiques et sulfureuses*, chaudes, 36 à 41°,2, contenant 0,23 à 0,26 de sulfate de soude. Altitude : 316 mètres. Etablissement : buvette, bains, douches ; 15 mai au 15 septembre.

**WARM SPRINGS** (États-Unis, Virginie). *Eaux sulfatées calciques*, froides, 15°,6. Etablissement.

**WARM SPRINGS** (États-Unis, Géorgie). *Eaux bicarbonatées ferrugineuses*, chaudes, 34°. Etablissement.

**WATWILLER** (Alsace). *Eaux ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 16°. Etablissement : buvette, bains et boues.

**WEBER** (Ernst-Heinrich) (médecin allemand, 1795-1878). — *Compas de Weber*. V. Esthésiomètre. — *Epreuve de Weber*. Dans le cas de diminution de l'acuité auditive, en appuyant un diapason sur le milieu du front, le son est perçu avec plus d'intensité du côté malade quand la lésion porte sur l'oreille moyenne, du côté sain, si la lésion porte sur l'oreille interne. — *Syndrome de Weber*. Syndrome résultant de l'association d'une paralysie de l'oculo-moteur commun d'un côté avec une hémiplégie du côté opposé; il indique une lésion de la partie postérieure et interne du pied du pédoncule cérébral intéressant l'émergence de la troisième paire. On lui donne aussi le nom d'*hémiplégie alterne supérieure* ou *pédonculoprotubérantielle*.

**WEEKS.** — *Bacille de Weeks*. Microbe spécifique de la conjonctivite aiguë contagieuse; c'est un bacille très fin qui ne se colore pas par la méthode de Gram. — *Bacille massué de Weeks*. Bacille se montrant fréquemment à la surface des muqueuses et caractérisé par sa forme en massue; il pousse rapidement sur le sérum gélatinisé comme le bacille diphtérique, et peut être confondu avec ce dernier; il appartient au groupe des bacilles pseudo-diphtériques. Il se rencontre fréquemment sur la muqueuse oculaire et a été d'abord décrit comme le bacille du xérosis; on le trouve aussi sur la muqueuse du canal génital de la femme.

**WEIGERT** (Karl) (médecin allemand né en 1845). — *Méthode de Weigert*. C'est une modification de la méthode de Gram pour colorer les microbes dans les coupes; on colore d'abord la coupe avec l'éosine, le brun de Bismarck ou le picrocarmin d'Orth, on lave et on déshydrate, puis on colore avec une solution anilinée ou phéniquée d'une couleur basique d'aniline, on fait agir le liquide de Gram, on sèche, et ondécolore par l'huile d'aniline. On enlève l'huile par le xylol et on monte au baume du Canada.

**WEIL** (Adolphe) (médecin allemand né en 1848). — *Maladie de Weil*. Variété d'ictère infectieux, caractérisé par sa tendance aux rechutes; on l'appelle aussi *Typhus hépatique* ou *maladie de Mathieu* (V. Mathieu).

**WEILBACH** (Allemagne, Nassau). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 13°,7, contenant 0gr,20 à 1gr,26 de chlorure de sodium et 91 centimètres cubes d'hydrogène sulfuré. Etablissement : 1er mai au 15 octobre.

**WEILL** (Edmond) (médecin français contemporain). — *Signe de Weill*. Défaut d'expansion de la région sous-claviculaire du côté malade; c'est un signe précoce de la pneumonie infantile. — *Syndrome de Weill*. Hyperesthésie neuro-musculaire limitée au côté où siège la lésion ou, si les deux poumons sont malades, du côté où la lésion est le plus marquée, dans la tuberculose pulmonaire.

**WEIR-MITCHELL** (médecin américain né en 1829). — *Maladie de Weir-Mitchell*. V. Erythromélalgie. — *Syndrome de Weir-Mitchell*. V. Causalgie. — *Traitement de Weir-Mitchell*. Traitement de la neurasthénie par le repos au lit avec immobilité absolue, la suralimentation, le massage et l'électricité.

**WEISS** (Nathan) (médecin allemand contemporain). — *Signe de Weiss*. V. Tétanie.

**WEISS** (médecin suisse, 1702-1783). V. Antilaiteux et Petit-*lait*.

**WEISSENBURG** (Suisse, Berne). *Eaux sulfatées calciques*, tièdes, 25 à 26°, contenant 1gr,39 de sels, dont 0,95 de sulfate de chaux. Altitude : 896 mètres. Etablissement : saison du 15 mai au 30 septembre. Cette eau est transportée.

**WEITBRECHT** (anatomiste anglais du xviiie siècle). V. Cartilage et Ligament.

**WELTER** (chimiste anglais du xviiie siècle). V. Amer et Tube.

**WERDNIG** (médecin allemand contemporain). — *Amyotrophie type Werdnig-Hoffmann*. Variété particulière d'amyotrophie décrite par Werdnig en 1891 et Hoffmann en 1893, formant cliniquement une sorte de passage entre les atrophies musculaires myopathiques et les myélopathiques; comme dans les myopathies, on rencontre la caractère familial, le début dans l'enfance, la propagation centrifuge au niveau des membres, l'existence de pseudo-hypertrophie au début, l'absence de contractions fibrillaires; comme dans les myélopathies, on trouve la réaction de dégénérescence, l'évolution rapide. L'autopsie permet de reconnaître l'existence de lésions des cornes antérieures de la moelle épinière.

**WERLHOF** (médecin hanovrien, 1699-1757). — *Maladie de Werlhof*. Variété de purpura hémorragique. V. Purpura.

**WERNICKE** (Karl) (médecin allemand né en 1848). — *Aphasie de Wernicke*. V. Aphasie *sensorielle*.

**WESTPHAL** (C.-F.-O.) (médecin allemand, 1833-1890). — *Signe de Westphal*. Abolition du réflexe rotulien ; c'est un symptôme important du tabes, mais il peut se rencontrer dans beaucoup d'autres états pathologiques. — *Contraction paradoxale de Westphal*. Phénomène qui consiste en ce que la flexion forcée du pied sur la jambe produit des secousses cloniques non pas dans les muscles du mollet comme dans le clonus du pied, mais dans les muscles de la région antérieure de la jambe. On le rencontre dans le tabes, la sclérose en plaques, la paralysie agitante, l'hystérie, l'alcoolisme chronique.

**WHARTON** (anatomiste anglais, 1610-1673]. V. Canal et Ombilical.

**WHISKY.** s. m. [all. *Kornbranntwein*, angl. *whisky*, it. *acquavite di grano*]. Mot anglais par lequel on désigne une liqueur alcoolique obtenue en distillant le produit de la fermentation de la drèche, de l'orge pure ou du seigle. Le whisky ordinaire contient 60 à 75 pour 100 d'alcool.

**WHITEHEAD.** — *Procédé de Witehead*. Procédé de traitement opératoire des hémorroïdes, consistant dans l'ablation d'un lambeau circulaire de la muqueuse anorectale après dilatation du sphincter.

**WICHMANN** (médecin allemand, 1740-1802). — *Maladie de Wichmann*. Nom donné parfois à la laryngite striduleuse.

**WIDAL** (Fernand) (médecin français né en 1862). — *Réaction de Widal*. V. *Séro-diagnostic*.

**WIELICZKA** (Autriche) *Eaux chlorurées sodiques* froides, contenant 139gr,17 de sels, dont 137 de chlorure de sodium. Etablissement.

**WIESBADEN** (Allemagne, Nassau). *Eaux chlorurées sodiques*, chaudes, 35 à 68°,7, contenant 8,2 de sels dont 6,8 de chlorure de sodium. Altitude : 117 mètres. Établissements : saison toute l'année, bains, douches, boisson, hydrothérapie. Cette eau est transportée.

**WIESEN** (Suisse, Grisons). *Station d'altitude*, 1454 m.; saisons hiver et été. En hiver : insolation prolongée, humidité faible, peu de vent, climat un peu moins froid et un peu plus sec que celui de Davos. Indications : tuberculose pulmonaire à lésions limitées, avec conservation d'un bon état général, et sans tendance aux hémoptysies.

**WILDBAD** (Allemagne, Wurtemberg). *Eaux indéterminées, thermales simples*, 32 à 39°. Altitude : 430 mètres. Établissement : saison 1er mai au 30 septembre.

**WILDEGG** (Suisse, Argovie). *Eaux chlorurées sodiques bromo-iodurées*, froides, 12°, contenant 14 gr.,3 de sels dont 10 de chlorure de sodium, 1,6 de chlorure de magnésium, 1,8 de sulfate de chaux, 0,028 d'iodure de sodium et 0,013 de bromure de sodium. Altitude : 350 mètres. Établissement : 15 mai au 15 septembre.

**WILDUNGEN** (Prusse). *Eaux bicarbonatées mixtes*, et *ferrugineuses bicarbonatées*, froides, 10°,4 à 11°,5. Altitude : 178 mètres. Etablissement : buvette, bains ; 15 juin au 30 septembre. Ces eaux sont transportées.

**WILHEMSBAD** (Prusse). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 15°, contenant 35 grammes de chlorure de sodium. Etablissement connu sous le nom de *Bains Aschersleben*.

**WILLAN** (Robert) (médecin anglais, 1757-1812). — *Lupus de Willan*. Le lupus tuberculeux. V. LUPUS.

**WILLIAMS** (Charles) (médecin anglais mort en 1889). — *Signe de Williams*. Diminution de la saillie inspiratoire de la partie antérieure gauche de la poitrine ; c'est un signe de symphyse cardiaque. — *Son trachéal de Williams*. Son tympanique que l'on provoque en percutant la région sous-claviculaire quand le poumon est comprimé par un grand épanchement, et qui est d'autant plus élevé que la bouche du malade est plus largement ouverte.

**WILLIS** (médecin anglais, 1622-1675). — *Accessoire de Willis*. V. SPINAL (*Nerf*). — *Maladie de Willis*. Diabète sucré.

**WILSON** (sir W.-J.-Erasmus) (médecin anglais, 1809-1884). — *Maladie de Wilson*. Dermatite exfoliatrice généralisée.

**WILSON** (chirurgien anglais de la première moitié du XIXe siècle]. V. MUSCLE.

**WINCKEL** (F.-K.-L. von) (médecin allemand né en 1837). — *Maladie de Winckel*. V. TUBULHÉMATIE.

**WINSLOW** [anatomiste né en Danemark (1679), mort à Paris (1760)]. V. HIATUS.

**WINTER** (Justin-Nicolas) (médecin français né en 1858). — *Procédé de Hayem-Winter*. V. HAYEM.

**WINTER** (navigateur anglais du XVIe siècle). V. ÉCORCE.

**WINTERGREEN**. s. f. — *Essence de Wintergreen*. V. GAULTHÉRIE et PYROLE.

**WINTRICH** (Anton) (médecin allemand, 1812-1882). — *Signe de Wintrich*. Dans les grandes cavernes pulmonaires, le son tympanique obtenu par la percussion s'élève quand la bouche est ouverte et s'abaisse quand elle est fermée.

**WIRSUNG** (anatomiste bavarois du XVIIe siècle). — *Canal de Wirsung*. V. PANCRÉAS.

**WITHÉRINGIE**. s. f. [*Witheringia montana*, Dunal, *Solanum montanum*, L. ; esp. *pana de lama*]. Solanée herbacée, pileuse, qui produit des tubercules analogues aux pommes de terre, utilisés comme elles par les Péruviens pour leur alimentation et celle des bestiaux.

**WITTEKIND** (Prusse). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 13°. Etablissement : eaux mères, et cure de petit-lait.

**WOILLEZ** (E.-J.) (médecin français, 1811-1882). — *Cyrtométrie de Woillez*. Mensuration du thorax à l'aide du cyrtomètre (V. ce mot) dans les affections pulmonaires. — *Maladie de Woillez*. Congestion pulmonaire à forme pneumococcique ; elle correspond dans bien des cas à une pneumonie abortive, dans laquelle la guérison arrive avant le stade d'hépatisation.

**WOLFF** (G.-F.) (anatomiste allemand, 1735-1794). V. CORPS.

**WOLFRAMIUM**. s. m. Nom donné par les Allemands au *tungstène*.

**WOODHALL** (Angleterre). *Eaux chlorurées sodiques*, froides, 13°. Etablissement.

**WOORARA, WOORARI, WOURARI**. s. m. V. CURARE.

**WORMIEN**. adj. [*wormianus*, angl. *wormian bones*, it. et esp. *wormiano*]. — *Os wormiens* [*os épactaux*]. Petits os très variables quant au nombre et à la forme, qu'on trouve surtout aux angles des sutures de la voûte du crâne, particulièrement dans la suture lambdoïde. Parfois il en existe à la face, dans la cavité orbitaire, etc. Ainsi appelés du nom d'Olaüs Wormius, de Copenhague (1583-1654), qui les a décrits le premier.

**WOULF** (chimiste allemand du XVIIIe siècle). V. APPAREIL et ELIXIR *fébrifuge*.

**WREDEN** (Robert) (médecin russe, 1837-1893). — *Epreuve de Wreden*. Elle consiste à rechercher la présence d'air dans la caisse du tympan d'un nouveau-né, l'air n'y pénétrant qu'après la naissance, quand l'enfant a respiré (*docimasie auriculaire*). Il faut piquer le tympan sous l'eau, l'orifice pharyngé et la trompe étant obstrués, pour voir s'échapper une bulle d'air. Cette épreuve est délicate à mener à bien ; de plus elle n'est pas démonstrative, car des gaz peuvent se former, grâce à la putréfaction, dans l'oreille moyenne.

**WRIGHTIE**. s. f. Genre de plantes apocynées dont une espèce fournit de l'indigo (*Wrightia tinctoria*, R. Brown, *Nerium tinctorium*, Roxburgh). Une autre fournit l'écorce de codagapalle (*Wr. antidysenterica*, R. Br., *Nerium antidysentericum*, L.).

**WRISBERG** (anatomiste allemand, 1737-1808). V. CARDIAQUE, FACIAL et SPLANCHNIQUE.

**WUNDERLICH** (Carl, Reinhold, August) (médecin allemand, 1815-1877). — *Lois de Wunderlich*. Propositions émises par Wunderlich au sujet de la valeur de la courbe fébrile pour le diagnostic de la fièvre typhoïde. D'après cet auteur, on peut supposer avec grande probabilité qu'il ne s'agit pas de fièvre typhoïde : *a*. quand, dès le premier jour de la maladie ou au commencement du deuxième, la température monte à 40° ; *b*. quand, entre le quatrième et le sixième jour, la température du soir chez un adulte d'âge moyen ou chez un enfant n'atteint pas 39°,5 et si, durant ce temps, elle n'a pas déjà plusieurs fois atteint ce chiffre ; *c*. quand, dans la seconde moitié de la première semaine, se présentent des abaissements considérables ou progressifs de la température. Ces aphorismes n'ont rien d'absolu.

## X

X = le ξ grec et l'*x* latin.

**XANTHÉLASMA**. s. m. Dermatose caractérisée par l'apparition de taches de couleur jaune, planes ou légèrement surélevées. Elle peut être généralisée ou localisée. Dans ce dernier cas, les plaques occupent le plus souvent les paupières (*xanthélasma des paupières*), et en particulier le grand angle de l'œil. Quand l'éruption est généralisée, elle débute souvent par les paupières, et apparaît de préférence au niveau du coude et des genoux, aux articulations des doigts, aux fesses, à la plante des pieds et à la paume des mains. Les éléments, ordinairement symétriques, sont saillants, parfois nettement papuleux. Des éléments semblables peuvent apparaître sur les muqueuses et sur les séreuses. Le xanthélasma est le plus souvent lié aux affections du foie et des voies biliaires et à la cholémie chronique qu'elles entraînent ; tantôt il y a ictère cholurique, ce sont les cas les plus rares ; tantôt il y a ictère acholurique se manifestant par la *xanthochromie* : il en est ainsi fréquemment lors de lithiase biliaire ou de cholémie familiale dont le xanthélasma peut être un signe révélateur (Gilbert et Lereboullet). — *Xanthélasma des diabétiques*. Variété de xanthélasma se rencontrant chez les diabétiques ; les éléments

apparaissent parfois rapidement, et disparaissent de même après avoir persisté un laps de temps plus ou moins long, d'où le nom de *xanthome rémittent* ou *intermittent* donné par Besnier ; son existence dans le diabète est sans doute explicable par la fréquence avec laquelle celui-ci se développe sur le terrain biliaire.

**XANTHÉMATINE.** s. f. [*xanthæmatinum*, de ξανθὸς, jaune, et αἷμα, sang ; all. *Xanthæmatin*, angl. *xanthæmatine*, it. et esp. *xantematina*]. Substance jaune et amère obtenue par Brette et Bird (1835) en traitant l'hématosine par l'acide nitrique étendu.

**XANTHINE.** s. f. [de ξανθὸς, jaune ; *oxyde xanthique*, *oxyde urique*, *acide ureux* ; all. *Harnoxyd*, *harnige Saüre*] ($C^{20}H^4Az^4O^4$, actuellement en atomes $C^5H^4Az^4O^2$). Matière trouvée d'abord dans un calcul vésical (Marcet). Poudre blanche, prenant un aspect cireux par le frottement, insoluble dans l'alcool et l'éther, presque insoluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'eau bouillante. Elle se dissout dans la potasse et dans l'acide azotique, avec une coloration d'un jaune-citron très beau ; évaporé à siccité à une douce chaleur, le résidu jaune se colore en rouge par addition de soude caustique. 300 kilogrammes d'urine humaine en donnent 1 gramme. On en trouve aussi un peu dans le cerveau, les muscles, le pancréas, le foie, la rate et le thymus.

**XANTHIUM.** s. m. V. Lampourde.

**XANTHOCHROMIE.** s. f. [de ξανθὸς, jaune, et χρῶμα, couleur]. Couleur jaunâtre généralisée de la peau, observée dans le cas de xanthélasma et superposable à la teinte jaune de la peau habituelle dans l'ictère acholurique.

**XANTHOCRÉATININE.** s. f. (en atomes, $C^5H^{10}Az^4O$). Base retirée des muscles par A. Gautier. C'est un corps qui cristallise en paillettes brillantes de couleur jaune-soufre, solubles dans l'eau et l'alcool bouillant.

**XANTHOCYSTINE.** s. f. [all. *Xanthokystin*, angl. *xanthocystine*, it. et esp. *xantocistina*] (Chevalier et Lassaigne). Composé trouvé dans des tubercules blanchâtres existant à la surface et dans l'épaisseur de divers organes d'un sujet examiné juridiquement après une inhumation de deux mois. Chauffée, elle jaunit sans fondre, se boursoufle, noircit ensuite, et exhale une fumée jaune brunâtre, d'une odeur de corne brûlée.

**XANTHOMATOSE.** s. f. Processus morbide qui aboutit à la production de xanthomes (Chambard).

**XANTHOME.** s. m. [de ξανθὸς, jaune] (Hardy). Ce mot est pris souvent comme synonyme de *xanthélasma*. Pour certains auteurs il s'applique seulement au xanthélasma tubéreux.

**XANTHOPROTÉIQUE.** adj. [de ξανθὸς, jaune, et *protéique*]. — *Acide xanthoprotéique* [*acide jaune* (Fourcroy et Vauquelin) ; all. *Xanthoproteinsäure*, angl. *xanthoproteic acid*, it. et esp. *acido xantoproteico*]. Produit de l'action de l'acide nitrique sur les substances albuminoïdes. Poudre amorphe, jaune, soluble dans les acides concentrés, d'où l'eau la précipite, soluble en rouge foncé dans les alcalis.

**XANTHOPSIE.** s. f. [de ξανθὸς, jaune, et ὄψις, vue]. Coloration jaune de l'œil. || Teinte jaune qui semble colorer tous les objets pour les malades atteints d'ictère. On a attribué ce phénomène à la coloration jaune des milieux de l'œil : il dépend plus probablement d'un trouble nerveux, et s'accompagne assez souvent d'héméralopie ou de nyctalopie. La xanthopsie s'observe aussi après l'absorption de la santonine.

**XANTHORRHÉE.** s. f. [de ξανθὸς, jaune, et ῥεῖν, couler]. Genre de plantes monocotylédones, voisines des asphodèles, originaires l'Australie. Elles fournissent une résine comme la gomme-gutte, mais ne colorant pas la salive en jaune. Celle qui est importée en Europe vient du *Xanthorrhea arborea*, R. Br. Elle brûle avec une odeur de benjoin, mais ne contient pas d'acide benzoïque.

**XANTHOSE.** s. f. [de ξανθὸς, jaune] (Lebert). Matière d'un jaune safrané ou d'un jaune orange qui se trouve par taches irrégulières dans diverses tumeurs. C'est un mélange de divers principes gras.

**XANTHOXYLE.** s. m. V. Clavalier.

**XANTHOXYLÈNE.** s. m. ($C^{20}H^{16}$). Carbure d'hydrogène qui est la partie liquide de l'essence de poivre du Japon, bouillant à 160°, d'odeur aromatique agréable (Stenhouse).

**XANTHOXYLINE.** s. f. Stéaroptène de l'essence de poivre du Japon ; cristallin, fusible à 80°, saveur aromatique (Stenhouse).

**XANTHURE.** s. m. [all. et angl. *Xanthur*, it. et esp. *xanturo*]. Ancien nom des sulfovinates.

**XÉNOL.** s. m. [*Xylénol*]. Produit analogue au phénol.

**XÉNOMÉNIE.** s. f. [de ξένος, étranger, extraordinaire, et μῆνες, les règles ; *eruptio vel excretio mensium per loca aliena* (Mercatus, Sennert), *règles dévoyées* (Astruc), *ménoxénie* (Jamin), *Menstruation am unrechten Orte* (G. Jörg)]. Déplacement des règles. V. Règles.

**XÉNOPHONIE.** s. f. [de ξένος, étranger, et φωνή, voix]. Trouble de la phonation dans lequel la voix prend un accent étranger.

**XÉNYLAMINE.** s. f. ($C^{24}H^{19}Az$). Base cristalline incolore dérivant de l'aniline.

**XÉRASIE.** s. f. [*xerasia*, de ξηρὸς, sec ; all. *Haartrokenheit*, *Haardürre*, angl., it. et esp. *xerasia*]. Maladie des cheveux et des cils qui les empêche de croître, et les rend semblables à un duvet couvert de poussière. — L'alopécie qui en est parfois la suite.

**XÉRODERMA.** s. m. — *Xeroderma pigmentosum* (Kaposi). Affection congénitale de la peau, caractérisée par des plaques d'érythème qui siègent sur les parties découvertes du corps (face, mains) ; à ces plaques succèdent des macules pigmentaires ou des télangiectasies, puis des altérations trophiques se produisent (pustules, exulcérations), la peau s'amincit, se rétracte, déterminant de l'ectropion, de l'atrésie des narines et de la bouche ; des tumeurs épithéliales verruqueuses se développent, qui s'éliminent, laissant après elles des cicatrices analogues à celles de la variole, ou s'ulcèrent et entraînent la cachexie et la mort.

**XÉRODERMIE.** s. f. [de ξηρὸς, sec, et δέρμα, peau]. Affection de la peau, caractérisée par la sécheresse avec desquamation presque insensible. C'est une variété de l'ichtyose.

**XÉROFORME.** s. m. Poudre jaune, insoluble dans l'eau, dégageant une légère odeur de phénol. Ingérée, elle est décomposée dans l'intestin en oxyde de bismuth et en tribromophénol. Ce corps a été préconisé comme antiseptique intestinal dans le cas de diarrhée, et même dans le choléra ; on le donne à la dose de 4 à 6 grammes par jour en cachets. On l'a employé aussi en chirurgie dans le pansement des plaies et le traitement des chancres. C'est un succédané du dermatol.

**XÉROME.** s. m. V. Xérophtalmie.

**XÉROPHAGIE.** s. f. [*xerophagia*, de ξηρὸς, sec, et φαγεῖν, manger ; all. *Xerophagie*, angl. *xerophagy*, it. et esp. *xerofagia*]. Usage exclusif d'aliments secs.

**XÉROPHTALMIE.** s. f. [*xerophthalmia*, ξηροφθαλμία, de ξηρὸς, sec, et ὀφθαλμὸς, œil ; all. *trokene Augenentzündung*, angl. *xerophthalmy*, it. et esp. *xeroftalmia*]. État de sécheresse et de rétraction de la conjonctive oculaire, qu'on observe surtout après les conjonctivites chroniques. La muqueuse oculaire prend un aspect mat, se ride autour de la cornée, devient semblable à la peau ; la sécrétion des larmes est suspendue. L'opacité de la cornée et l'atrophie du globe de l'œil sont les conséquences ordinaires de cette maladie, contre laquelle l'art est impuissant.

**XÉROSE.** s. f. **XÉROSIS.** s. m. La xérophtalmie. || Boy-Tessier a proposé d'employer le terme de *xérose* pour désigner les modifications que subissent les organes sous l'in-

fluence de la vieillesse par suite du développement du tissu conjonctif. Ce processus est distinct de la sclérose ; dans ce dernier cas, en effet, il s'agit d'un processus pathologique, et par suite irrégulièrement développé.

**XÉROSTOMIE**. s. f. [de ξηρὸς, sec, et στόμα, bouche]. Sécheresse de la bouche.

**XÉROTRIBIE**. s. f. [de ξηρὸς, sec, et τρίβειν, frotter ; all. *trokene Abreibung*, angl. *xerotriby*, it. et esp. *xerotribia*]. Friction sèche.

**XIPHODYME**. s. m. [de ξίφος, épée, et δίδυμος, jumeau] (Is. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre composé de deux corps distincts supérieurement, dont les thorax sont confondus en bas, séparés en haut, et qui ont deux membres pelviens, quelquefois avec les rudiments d'un troisième.

**XIPHOÏDE**. adj. [*xiphoides*, de ξίφος, épée, et εἶδος, ressemblance, all. *shwertförmig*, angl. *xiphoid*, it. *xifoide*, esp. *xifoides*]. Qui ressemble à une épée. — *Appendice xiphoïde*. V. Sternum.

**XIPHOÏDIEN, IENNE**. adj. [*xiphoideus*, angl. *xiphoidian*, *xiphoidous*, it. et esp. *xifoido*]. Qui a rapport à l'appendice xiphoïde. — *Ligament xiphoïdien* ou *costo-xiphoïdien*. Ligament étendu du cartilage de la septième côte à la face antérieure de l'appendice xiphoïde, où il s'insère en s'entre-croisant avec le ligament du côté opposé.

**XIPHOPAGE**. s. m. (de ξίφος, épée, et παγεὶς, réuni] (Is. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui résulte de la réunion de deux individus depuis l'extrémité inférieure du sternum jusqu'à l'ombilic commun. Les frères Siamois appartenaient à ce cas ; d'autres xiphopages ont été signalés depuis : tels sont Rosalina-Maria, observées au Brésil en 1899, Radica-Doodica, originaires de l'Inde et opérées à Paris en 1902.

**XIPHO-STERNAL**. adj. — *Cartilage xipho-sternal*. L'appendice xiphoïde.

**XYLÈNE**. s. m. [*xylenum*, all. et angl. *Xylën*, it. et esp. *xileno*] (*xylol*) [$C^{16}H^{10}$ ou, en atomes, $C^6H^4(CH^3)^2$]. Carbure d'hydrogène liquide bouillant à 130°, retiré de l'esprit de bois brut (Cahours). On en connaît trois isomères : ortho, méta ou paraxylène. En injection intra-péritonéale chez le cobaye, ces corps déterminent la mort à la dose de de 1 gr, 98 pour l'orthoxylène, 1 gr, 42 pour le méta, 2 gr, 16 pour le para par kilogramme d'animal (Chassevant et Garnier). Le xylène a été préconisé récemment à l'intérieur dans le traitement de la variole. On l'emploie dans les laboratoires d'histologie et de bactériologie sous le nom de *xylol* pour dissoudre la paraffine. V. Inclusion.

**XYLÉNOL**. s. m V. Xénol.

**XYLIDINE**. s. f. ($C^{16}H^{11}Az$). Produit liquide, d'odeur forte, de la distillation des os, qui se trouve aussi dans les goudrons et les huiles empyreumatiques, avec la *collidine*, la *cryptidine*, l'aniline, le leucol, le xylène, etc.

**XYLOBALSAMUM**. s. m. [de ξύλον, bois, et βάλσαμον, baume ; all. *Balsamholz*, angl. *xylobalsamum*, it. et esp. *xilobalsamo*]. Bois du *baumier de la Mecque*.

**XYLOCARPE**. s. m. [de ξύλον, bois, et καρπὸς, fruit]. Arbre de l'Inde, de la famille des méliacées, dont le fruit, dur et ligneux, contient une substance analogue au sagou.

**XYLOCOPE**. s. m. [de ξύλον, bois, et κόπτειν, couper]. Genre d'hyménoptères, à aiguillon venimeux, nombreux en espèces exotiques. En Europe, la femelle de la *Xylocopa violacea*, volumineuse et de couleur bleu noirâtre, perce le bois pour y déposer ses œufs.

**XYLOÏDINE**. s. f. [de ξύλον, bois, all. *Xyloidin*, angl. *xyloidine*, it. et esp. *xyloidina* ; *amidon azotique*, *amylide nitrique*, *pyroxam*, *nitramidine*] ($C^{24}H^{10}O^{18}.AzO^5$). Matière qui provient de l'action de l'acide azotique à froid sur l'amidon. C'est un corps blanc, explosible, soluble dans l'alcool et l'éther.

**XYLOL**. s. m. V. Xylène.

**XYLOMANCIE**. s. f. [de ξύλον, bois, et μαντεία, divination]. Partie du prétendu art divinatoire se proposant de prédire l'avenir d'après l'examen des bois.

**XYLON**. s. m. [de ξύλον, bois] (Berzelius). Cellulose du bois et des enveloppes des fruits durs.

**XYLOPIE**. s. f. Genre de plantes de la famille des anonacées dont une espèce appelée *embira* au Brésil (*Xylopia grandiflora*, A. Saint-Hil.) a des fruits employés comme épices à la Guyane et au Brésil.

## Y

Y = l'υ grec ; comme l'υ est toujours marqué d'un esprit rude, il ne se retrouve en français que sous la forme *hy*, quand il commence un mot ; dans l'intérieur des mots, υ se rend régulièrement par *y*. Dans les mots qui ne dérivent pas du grec, *y* représente deux *i*, ou appartient à des noms étrangers.

**YALLHOY**. s. m. Nom indigène du *Monnina polystachia* (R. et Pav.), plante polygalée de l'Amérique du Sud, dont la racine a une écorce qui fait mousser l'eau comme le savon, et est sialagogue et sternutatoire, astringente et expectorante. V. Monninine.

**YA-MA-MAI**. s. m. Nom japonais du *Ver à soie du chêne* ou *Bombyx pernyi*. Il vit sur le chêne au Japon, dont il est originaire, et en Chine. Il commence à s'acclimater en France. Son cocon donne une soie belle et très solide.

**YAWS**. s. m. [all. *Himbeerwarzensucht*, angl. *yaws*]. Maladie contagieuse, analogue au *pian*, observée chez les nègres de la Guinée ; elle débute par des taches blanches ou par de petites papules, qui occupent particulièrement le front. Au bout de quelques jours, ce sont des pustules larges, couvertes de croûtes irrégulières, peu adhérentes, sous lesquelles sont des ulcères qui se couvrent plus tard de fongosités d'un rouge vif chez les sujets bien constitués, blanches et déprimées chez les sujets faibles et peu résistants. Ordinairement il y a plusieurs éruptions successives ; il y a aussi, comme dans le pian d'Amérique, une pustule plus large et plus élevée que les autres. La durée de la maladie est de six à dix mois : les fongosités finissent par s'affaisser et ne laissent que de très légères cicatrices. Pas plus que le pian, cette maladie n'a de rapport avec la syphilis. Néanmoins l'emploi du mercure peut donner de bons résultats ; l'iodure de potassium réussit très bien dans certains cas. Une affection semblable a régné à Nérac en 1752.

**YDES** (Cantal). *Eaux sulfatées chlorurées sodiques*, froides, contenant 3,7 à 9,3 de sulfate de soude anhydre, 4 à 8 gr. de chlorure de sodium, et 0,11 de sulfate de lithine. Ces eaux sont laxatives et diurétiques. Établissement : 15 mai au 15 octobre.

**YÈBLE**. s. f. V. Hièble.

**YELLOW SULPHUR SPRINGS** (État-Unis, Virginie). *Eaux sulfatées mixtes*, froides, 13°. Établissement.

**YERSIN** (Alexandre) (médecin français né en 1863). — *Bacille d'Yersin*. Le bacille de la peste. V. Peste.

**YEUSE**. s. f. V. Chêne.

**YEUX D'ÉCREVISSE**. [*pierres d'écrevisse*, *concrementa* s. *calculi cancrorum* ; all. *Krebsaugen*, *Krebsteine*, angl. *crab's eyes*, it. *occhi di granchio*, esp. *ojos de cangrejos*]. Concrétions dures, blanches, orbiculaires, concaves d'un côté, convexes de l'autre, que l'on trouve dans l'estomac de l'écrevisse, à l'époque où se renouvelle le test calcaire. Elles se forment dans un dédoublement du tégument chitineux de la face interne de l'estomac de ces crustacés, à compter du quarante-cinquième jour environ qui précède chaque mue. Après la mue, on trouve la concrétion réduite à une pellicule large de 1 à 2 millimètres, sur laquelle on distingue

la face concave, très lisse, de la face convexe, encore un peu rugueuse. Parfois, au bout de soixante-dix heures, la destruction des concrétions est complète ; sur d'autres sujets, on en retrouve un reste jusqu'à la quatre-vingtième heure. Elles disparaissent par usure due à un frottement de la face aplatie de chaque pierre (S. Chantran). Elles contiennent p. 100 : 63,16 de carbonate de chaux ; 17,30 de phosphate de chaux ; 1,30 de phosphate de magnésie 1,41 de carbonate de soude ; 11,43 de *matières* extractives et de chlorure de sodium, et 4,43 de substances analogue à la *chitine* considérée autrefois comme étant de la gélatine. On les a employées à titre d'absorbant contre les aigreurs d'estomac. On les réduisait en poudre, on les porphyrisait avec un peu d'eau ; on les réduisait en pâte, dont on formait des trochisques que l'on faisait sécher à l'air sur du papier : c'est ce que l'on nommait *pierres d'écrevisse préparées*. On les remplace aujourd'hui par la craie ou la magnésie ou le phosphate tribasique de chaux.

**YOHIMBINE.** s. f. Alcaloïde extrait de l'écorce de Yohimbéhé, plante de la famille des rubiacées (?) ou des apocynées (?) qui croît en Afrique. Elle se présente sous l'aspect d'aiguilles blanches, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther et le chloroforme. Elle a des propriétés aphrodisiaques très marquées ; expérimentalement injectée à des lapins ou à des chiens, elle provoque l'hyperémie de l'épididyme, des testicules et du pénis ; elle semble sans action sur le rein. On l'a donnée dans les cas d'impuissance à la dose de 0,005 milligramme deux à trois fois par jour en tablettes ; le chlorhydrate d'yohimbine est soluble dans l'eau ; on peut l'employer en injections hypodermiques.

**YOGHOURT.** s. m. Variété de lait fermenté préparé en Turquie, en faisant chauffer le lait à 80° pour en réduire le volume de moitié environ, puis ajoutant un ferment spécial qui le fait coaguler. L'emploi de ce lait a été préconisé en thérapeutique ; c'est un aliment facile à digérer et diurétique.

**YULAN.** s. m. V. Magnolier.

**YVERDUN** (Suisse, Vaud). *Eaux sulfurées sodiques*, tièdes, 23 à 25°. Etablissement.

## Z

Z = le ζ grec.

**ZAISENHAUSEN** (Allemagne, Bade). *Eaux sulfurées calciques*, froides, 8°. Etablissement.

**ZAIZON** (Autriche). *Eaux bicarbonatées mixtes*, froides, 9 à 11°. Altitude : 566 mètres. Etablissement.

**ZALDIVAR** (Espagne, Biscaye). *Eaux chlorurées sodiques sulfureuses*, froides, 16°,5. Etablissement : 1er juin au 30 septembre.

**ZAMENIS.** s. m. V. Couleuvre.

**ZAMIE.** s. f. [*Zamia*]. Genre de cycadées du cap de Bonne-Espérance, etc., dont une espèce (*Zamia integrifolia*, Th.) donne une moelle analogue au sagou.

**ZARCH.** V. Tatzé.

**ZEA.** s. m. [de ζεὰ, sorte de céréale]. Le maïs.

**ZÈBRE.** s. m. — *Bois de Zèbre*. V. Gateado.

**ZÉDOAIRE.** s. f. [*zedoaria*, all. *Zitwer*, *Zepterwurzel*, angl. *zedoary*, it. et esp. *zedoaria*]. Nom donné, en pharmacie, à deux substances stimulantes et antispasmodiques. La racine de *zédoaire ronde* ou *zérumbet*, fournie par le *Curcuma aromatica*, Roscoë, de la famille des amomées, vient des Indes et des Moluques, coupée en deux et en quatre parties, représentant des moitiés et des quartiers de petits œufs de poule, garnies sur leur côté convexe de pointes épineuses, qui sont des restes de radicules. Cette racine est blanc grisâtre au dehors, pesante, grise et souvent cornée à l'intérieur, d'une saveur amère, fortement camphrée, d'odeur aromatique. La racine de *zédoaire longue*, fournie par le *Curcuma zedoaria*, Roscoë, est en tubercules allongés, cylindriques ou fusiformes : même odeur, même saveur que la première.

**ZÉDOARINE.** s. f. Extrait amer de la zédoaire ronde (Tromsdorff).

**ZÉIDE.** s. f. Extrait aqueux de farine de maïs (*zea*), réduit en poudre ou en granules alimentaires.

**ZÉINE.** s. f. [de ζεὰ, ζεία, sorte de céréale ; all. *Zein*, *Maiskleber*, angl. *zeine*, it. et esp. *zeina*]. Substance extraite de la farine du *Zea maïs*, L. Elle est jaune, molle, ductile, élastique, et se rapproche du gluten ; mais elle n'est pas azotée (Graham).

**ZÉISME.** s. m. Doctrine qui assigne au maïs altéré (*Zea maïs*, L.) la cause de la pellagre.

**ZÉLOTYPIE.** s. f. [de ζηλοτυπία, jalousie, de ζῆλος, zèle, et τύπτειν, frapper]. Monomanie religieuse à forme doctrinale. ‖ La folie haineuse ou persécutrice.

**ZÉOSCOPE.** s. m. [de ζεῖν, bouillir, et σκοπεῖν, examiner ; *ébullioscope*]. Appareil employé pour déterminer, au moyen de l'ébullition, la quantité d'alcool contenue dans un liquide. C'est un thermomètre à mercure gradué : le zéro de l'échelle correspond au point d'ébullition de l'eau pure, et le 100e degré au point d'ébullition de l'alcool absolu (Conaty). Si un liquide, un vin par exemple, bout à la température qui correspond au vingtième degré du zéoscope, ce liquide renferme 20 p. 100 d'alcool.

**ZÉPHYRIEN.** adj. m. — *Œuf zéphyrien*, œuf clair.

**ZERMATT** (Suisse, Valais). *Station d'altitude*, 1620 mètres ; climat tonique et vivifiant, mais variable.

**ZÉRUMBET.** s. m. [all. *Blockzitwer*, esp. *zerumbet*]. V. Zédoaire.

**ZESTE.** s. m. [*corticula*, all. *Citronenschale*, *Pomeranzenschale*, angl. *zest*, esp. *luquete*]. Ecorce extérieure, jaune et colorante, de l'orange ou du citron, séparée de la peau blanche et amère qui est au-dessous.

**ZIBETH.** s. m. La civette.

**ZIEHL** (médecin allemand contemporain). — *Liquide de Ziehl*. Sa formule est la suivante : fuchsine basique, 1 gramme ; alcool absolu, 10 centimètres cubes ; eau phéniquée à 5 p. 100, 100 centimètres cubes. Faire d'abord dissoudre la fuchsine dans l'alcool, puis ajouter l'eau phéniquée. Ce liquide sert à colorer le bacille de Koch (V. Tuberculose) ; dilué, il peut être employé pour la coloration de tous les microbes.

**ZIMASE.** V. Zymase.

**ZIMMERLIN** (médecin allemand contemporain). — *Amyotrophie, type Zimmerlin*. Forme d'atrophie musculaire progressive d'origine myopathique, débutant par les muscles de la partie supérieure du thorax et par ceux du bras, au moment de la puberté ou plus tard.

**ZIMOME.** V. Zymome.

**ZINC.** s. m. [*zincum*, all. *Zink*, *Zinkmetäll*, angl. *zinc*, it. *zinco*, esp. *zinc*]. Métal qui existe dans la nature, combiné avec le soufre dans la blende, et à l'état de carbonate dans la calamine. Réduit à l'état métallique, il est d'un blanc bleuâtre, d'une structure lamelleuse, d'une pesanteur spécifique variable de 6,8 à 7,1, fusible à 410°, bouillant vers 900°, se convertissant, lorsqu'on le volatilise au contact de l'air, en flocons d'oxyde appelés vulgairement *fleur de zinc*, *laine philosophique*. A l'air, il se couvre d'une pellicule d'hydrocarbonate qui le préserve de l'oxydation. Il est soluble dans la plupart des acides ; il forme avec le cuivre divers alliages V. Laiton.

**ZINCIQUE.** adj. Qui concerne le zinc et ses composés. — *Fièvre zincique*. Mouvement fébrile qui se manifeste parfois lors de l'emploi de préparations de zinc ou quand elles sont prises à dose toxique.

**ZINN** (anatomiste bavarois, 1727-1759]. — *Zone de Zinn.* V. Vitré (*Corps*).

**ZIRCONE.** s. f. [all. *Zirkonerde*, angl. *zircon*, it. *zirconia*, esp. *zircona*]. Base découverte en 1789 par Klaproth. Elle est sous forme de poudre blanche, insipide, pesant 4,3, infusible. C'est l'*oxyde de zirconium.*

**ZIRCONIUM.** s. m [all. et angl. *Zirkonium*, it. et esp. *zirconio*]. Métal isolé par Berzelius en 1824. On le connaît à l'état cristallin, en lamelles brillantes et fragiles; graphitoïde, en écailles gris d'acier; amorphe, en poudre noirâtre, sans aspect métallique, devenant brillante par l'action du brunissoir. Il s'enflamme à l'air, étant chauffé, et se convertit en zircone.



Fig. 864. — *Zona* cervical.

**ZIZYPHIQUE.** adj. — *Acide zizyphique.* Acide cristallisable de l'extrait de jujubier (Latour).

**ZOAMYLIE.** s. f. La fonction glycogénique.

**ZOAMYLINE.** s. f. [de ζῶον, animal, et ἄμυλον, amidon]. L'amyloïde animal. V. Amyloïde et Glycogénie.

**ZOANTHROPIE.** s. f. [*zoanthropia*, de ζῶον, animal, et ἄνθρωπος, homme; all. *Zoanthropie, Thierwahn*, angl. *zoanthropy*, it. et esp. *zoantropia*]. Espèce de monomanie dans laquelle le malade se croit métamorphosé en quelque animal.

**ZOÏODINE.** s. f. Produit azoté d'un beau violet inaltérable à l'air, inodore, insipide, insoluble, retiré de l'eau où se forme la *glairine* (Bonjean).

**ZOÏQUE.** adj. Qui concerne l'animal, la vie animale.

**ZOÏSME.** s. m. [de ζωή, vie]. L'ensemble des phénomènes de la vie animale. V. Animalité.

**ZOMIDINE.** s. f. [de ζωμὸς, jus de viande; all. *Zomidin*, angl. *zomidine*, it. et esp. *zomidina*]. Matière brune, d'une forte odeur de bouillon, insoluble dans l'alcool, qu'on sépare de l'extrait de viande. C'est un mélange de divers corps.

**ZOMOL.** s. m. Suc de viande desséché à basse température; il se présente sous forme de petites écailles rouges solubles dans l'eau. On peut l'administrer en solution dans un liquide quelconque, ou en cachets.

**ZOMOTHÉRAPIE.** s. f. [de ζωμὸς, jus de viande, et θεραπεία, traitement]. Méthode thérapeutique consistant dans l'emploi du plasma musculaire. Ce plasma est obtenu en exprimant la viande crue au moyen d'une forte presse. C'est donc un jus contenant tous les éléments liquides de la viande. Il exercerait une action presque spécifique contre la tuberculose (Richet et Héricourt).

**ZONA.** s. m. [*zona*, ζωστὴρ, *herpès zoster, feu sacré, érysipèle pustuleux, érysipèle phlycténoïde*; all. *Gürtelkrankheit*, angl. *Formica corrosiva, zoster shingles*, it. et esp. *zona*]. Affection cutanée caractérisée par une éruption de vésicules d'aspect perlé et réunies en groupes, développée sur le trajet des ramifications superficielles d'un nerf; éruption précédée, accompagnée et même suivie, de douleurs habituellement paroxystiques et lancinantes. Le zona récidive très rarement; il est le plus souvent unilatéral, mais il peut être double. On l'a observé sur le trajet des divisions du nerf facial, de l'ophtalmique, labial, occipito-cervical (fig. 864), cervico-subclaviculaire, cervico-brachial, dorso-pectoral, dorso-abdominal, lombo-inguinal, lombo-fémoral, sacro-ischiatique, génital; mais il est plus fréquent sur le tronc que sur les membres (Barensprung, Charcot, Hébra). Le début a lieu par du malaise général, quelques troubles digestifs, et des douleurs parfois très vives, qui manquent pourtant chez les sujets jeunes. L'éruption apparaît bientôt sous forme de plaques érythémateuses dont le grand axe est dirigé suivant le trajet du nerf et sur lesquelles se développent de petites vésicules à contenu transparent de la grosseur d'une tête d'épingle à une lentille. Leur contenu se trouble parfois les jours suivants et devient opalescent ou franchement purulent; quelquefois il est hémorragique. Ces placards sont le siège de douleurs spontanées; le moindre frôlement des vésicules exagère la souffrance qui devient parfois intolérable. Au bout de trois à six jours les vésicules se flétrissent et se dessèchent; chez les sujets débilités elles peuvent être suivies d'escarres, c'est le *zona gangreneux.* Les douleurs peuvent persister après la disparition de l'éruption, en particulier chez les vieillards; chez les sujets jeunes, les douleurs sont toujours peu marquées et peuvent même manquer complètement. La durée de la maladie varie de une à trois semaines; son évolution s'accompagne parfois d'un léger mouvement fébrile. Sabrazès et Mathis ont trouvé une leucocytose polynucléaire et éosinophile assez marquée. Le zona présente de nombreuses variétés suivant le nerf atteint; l'une des plus intéressantes est le *zona ophtalmique*, dû à la localisation de l'affection sur la branche ophtalmique de Willis, et qui s'accompagne de complications oculaires dans deux tiers des cas (Hybord): conjonctivite, kératite, iritis. Le zona des régions inférieures peut s'accompagner de rétention d'urine. La topographie de l'éruption ne répond pas exactement à la distribution des nerfs cutanés, en particulier des nerfs intercostaux dans le cas de zona intercostal. Pour Head les zones envahies correspondent aux métamères et le zona serait

lié à l'altération d'un segment médullaire ou neurotomie; Brissaud adopta cette idée, en y ajoutant l'hypothèse de la métamérie secondaire des membres. Cependant Head lui-même avec Campbell est revenu depuis sur cette opinion, et considère que le zona a une topographie radiculaire et qu'il est dû à une altération des ganglions spinaux. Pour Brissaud, pour Achard, il y a un zona radiculaire et un zona spinal, à topographies différentes pour un même niveau. Quoi qu'il en soit, le liquide céphalo-rachidien examiné montre toujours une lymphocytose marquée (Brissaud et Sicard). Les causes du zona sont nombreuses; parfois l'étiologie peut être rapportée à une intoxication comme celle par l'oxyde de carbone, ou à une infection comme la tuberculose pulmonaire. Mais dans bien des cas, aucune cause apparente ne peut être relevée; le zona apparaît alors comme une maladie se montrant sous forme de petites épidémies; c'est la fièvre zostérienne de Landouzy, analogue aux fièvres éruptives; c'est une maladie infectieuse localisée sur les cellules des ganglions spinaux, comme la paralysie infantile est une maladie infectieuse localisée sur les celulles des cornes antérieures de la moelle (Head et Campbell). L'apparition de vésicules en des points très éloignés de l'éruption zostérienne (Jeanselme et Leredde) cadre bien avec cette idée. A côté du zona vrai, il faut ranger les éruptions zostériformes apparaissant au cours des maladies des centres nerveux (tabes) ou par altération d'un nerf ou d'un ganglion par un cal osseux, un mal de Pott, etc. L'indication principale du traitement est de prévenir la déchirure des vésicules : il faut donc proscrire les applications chaudes ou froides émollientes, les pommades, les cataplasmes, qui exposent au ramollissement de l'épiderme. En saupoudrant le zona avec un mélange de poudre d'amidon et oxyde de zinc, avec ou sans poudre d'opium, on calme le prurit sans s'exposer à mettre à nu le corps papillaire. En appliquant ensuite une large plaque de baudruche que l'on gommera sur les bords, on formera une sorte d'épiderme artificiel prévenant les frottements douloureux. On calmera les douleurs au moyen de l'antipyrine, de la phénacétine et des différents antinévralgiques, l'insomnie par le chloral, le trional, l'opium, etc. Enfin les névralgies, parésies, amyotrophies et autres troubles trophiques persistants, exigent l'emploi des courants continus, puis l'usage des eaux de Néris.

**ZONE.** s. f. [*zona*, de ζώνη, bande, ceinture; all. *Zone*, *Himmelstrich*, angl. *zone*, it. et esp. *zona*]. Chacune des cinq divisions en lesquelles les géographes partagent le globe terrestre à raison de leurs climats, qui influent beaucoup sur la constitution de l'homme : 1° la *zone torride* est comprise entre les deux tropiques; 2° les *zones tempérées* sont entre les tropiques et les cercles polaires; 3° les *zones glaciales* sont entre les cercles polaires et les pôles. ‖ En anatomie, *zone choroïdienne*, *zone ciliaire* ou *de Zinn*. V. VITRÉ (*Corps*). — *Zone transparente* (*zona pellucida*, *oolemma pellucidum*). V. OVULE. ‖ En chirurgie, *zone dangereuse*. On a appelé ainsi une région qui, ayant la clavicule pour centre, s'étend à 14 ou 18 centimètres sur le cou, le bras et la poitrine, et fait courir le danger d'introduction de l'air dans les veines lorsqu'on ouvre celles-ci pendant les opérations chirurgicales. V. AÉRHÉMOCTONIE.

**ZONÉ, ÉE.** adj. Qui est marqué de zones.

**ZONULAIRE.** adj. — *Cataracte zonulaire*. V. CATARACTE.

**ZONULE.** s. f. Zone d'une petite largeur. — *Zonule de Zinn*. V. ŒIL.

**ZOOBIOLOGIE.** s. f. [de ζῶον, animal, et *biologie*]. La physiologie animale (de Blainville, 1829).

**ZOOCARPE.** s. m. [de ζῶον, animal, et καρπός, fruit]. Nom donné par Borie de Saint-Vincent, qui les a découverts (1847), aux corps appelés depuis *zoospores*.

**ZOOCHIMIE.** s. f. [de ζῶον, animal, et *chimie*, all. *Zoochemie*, *Tierchemie*, angl. *zoochymy*, it. *zoochimica*, esp. *zooquimica*]. Analyse chimique des parties animales (Clarus, 1801).

**ZOOCHIMIQUE.** adj. [de ζῶον, animal, et *chimique*; all. *zoochemisch*, angl. *zoochymic*, it. *zoochimico*, esp. *zooquimico*]. Se dit des phénomènes chimiques qui se passent dans l'économie animale, tels que les actes d'*assimilation* et de *désassimilation*, d'où résulte la production des principes immédiats.

**ZOOGÈNE.** s. m. [de ζῶον, animal, et γεννᾶν, engendrer; all. *Zoogen*, it. et esp. *zoogeno*]. La glairine.

**ZOOGLÉE.** s. f. [de ζῶον, animal, et γλοιά, colle]. Nom donné, d'après l'idée erronée qui faisait ranger les bactéries parmi les animaux, à certains microorganismes se présentant constamment sous l'aspect d'amas. Cet état résulte de ce que l'enveloppe gélatineuse particulière à chaque élément se gonfle par absorption d'eau, et s'unit aux éléments voisins de façon à constituer une masse dans laquelle ils sont fusionnés. Ces colonies, habituellement constituées par

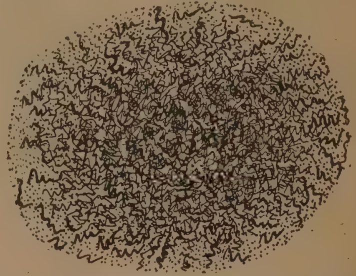


Fig. 865. — *Zooglée* de spirilles. 500/1 (d'après Cohn).

des microcoques et des bâtonnets courts peuvent être aussi formées par des spirobactéries (fig. 865); elles acquièrent parfois un volume tel qu'elles sont visibles à l'œil nu.

**ZOOGLÉIQUE.** adj. Qui est relatif aux *zooglées*. — *Paratétragène zoogléique*. V. TÉTRAGÈNE. — *Tuberculose zoogléique* (Malassez et Vignal). Variété de pseudo-tuberculose due à un parasite se montrant sous forme de zooglées. D'après Roger, elle serait identique à la pseudo-tuberculose streptobacillaire de Dor, mais distincte de la pseudo-tuberculose bacillaire que lui-même a décrite avec Charrin.

**ZOOGOMMITE.** s. m. [de ζῶον, animal, et *gomme*] (Mérat). Nom commun aux matières muqueuses et gélatineuses des animaux, *mucus*, *gélatine*, *chondrine*, etc.

**ZOOGRAPHIE.** s. f. Description des animaux.

**ZOOGREFFE.** s. f. Greffe dont on emprunte les éléments à un animal; telle est la greffe de la peau de grenouille sur une vaste perte de substance.

**ZOOHÉMATINE.** s. f. Syn. d'*hématosine*.

**ZOOLOGIE.** s. f. [*zoologia*, de ζῶον, animal, et λόγος, discours; all. *Zoologie*, *Tierkunde*, angl. *zoology*, it. et esp. *zoologia*]. Partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux. V. BIOTAXIE. — *Zoologie médicale*. Partie de la zoologie qui décrit les animaux fournissant des matières utilisées en médecine, et ceux qui sont nuisibles à l'homme, tels que les animaux venimeux, les poissons vénéneux et les parasites.

**ZOOLOGIQUE.** adj. Qui se rapporte à la zoologie, aux animaux : *géographie zoologique*.

**ZOOMAGNÉTISME.** s. m. V. MAGNÉTISME *animal*.

**ZOOMANIE.** s. f. Amour morbide de certains dégénérés pour les animaux.

**ZOOMÉPHITISME.** s. m. [de ζῶον, animal, et *méphitisme*]. Le méphitisme d'origine animale. V. ENCOMBREMENT.

**ZOOMÉTRIE.** s. f. [de ζῶον, animal, et μέτρον, mesure]. La mensuration des animaux, de leurs parties.

**ZOOMORPHISME.** s. m. [de ζῶον, animal, et μορφὴ, forme ; all. *Tierumgestaltung*, *Zoomorphismus*, angl. *zoomorphism*, it. et esp. *zoomorfismo*]. Métamorphose en animal. On s'est servi de ce mot pour exprimer l'opinion où l'on était que des hommes pouvaient se transformer en animaux : croyance aux loups-garous, à la lycanthropie, etc.

**ZOOMYLE.** s. m. [de ζῶον, animal, et μύλη, môle]. Monstre unitaire parasitaire, produit d'une conception incomplète, dans lequel on rencontre des débris osseux et des dents. Ex. : môles utérins (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

**ZOONIQUE.** adj. [de ζῶον, animal ; angl. *zoonic*, it. et esp. *zoonico*]. Se dit de ce qui appartient à une substance animale ou en provient. — *Acide zoonique*. Acide acétique impur.

**ZOONITE.** s. m. [all. *Zoonit*, angl. *zoonite*, it. et esp. *zoonito*] (Dugès). Chacune des parties du tronc des animaux connues, depuis Aristote, sous les noms d'*anneaux*, de *segments* et d'*articles*, et considérées comme un type élémentaire, mais idéal, des formes animales. Tout animal articulé serait composé d'une série longitudinale de zoonites depuis l'extrémité de la tête jusqu'au bout de la queue, renfermant chacun toutes les parties essentielles d'un animal (nerfs, muscles, membres, etc.). Le type idéal nommé *zoonite* se répète à droite et à gauche dans tous les animaux symétriques, binaires et pairs. Le cas de la génération qui, d'un zoonite, ferait un individu nouveau dans quelques annélides, ne porte jamais sur un seul segment dans nos expériences ; quand il est naturel, il offre des caractères particuliers dans lesquels il y a développement organogénique d'une partie à l'état d'individu entier, ce qu'on appelle *rédintégration*.

**ZOONOMIE.** s. f. [*zoonomia*, de ζῶον, animal, et νόμος, loi, règle ; all. *Zoonomie*, *Thierlebenskunde*, angl. *zoonomy*, it. et esp. *zoonomia*]. Science des lois qui régissent l'organisation (Chaussier, *Plan du cours de zoonomie*, Paris, 1809) et les actions organiques des animaux.

**ZOONOMIQUE.** adj. [*zoonomicus*, all. *zoonomisch*, angl. *zoonomic*, it. et esp. *zoonomico*]. Qui a rapport à la zoonomie.

**ZOONOSE.** s. f. [de ζῶον, animal et νόσος, maladie]. Maladie qui frappe de préférence les animaux.

**ZOOPHOBIE.** s. f. [de ζῶον, animal, et φόβος crainte]. Crainte morbide de certains animaux.

**ZOOPHYTE.** s. m. [*zoophytum*, de ζῶον, animal, et φυτὸν, plante ; all. *Thierpflanze*, angl. *zoophyte*, it. et esp. *zoofito*]. Littéralement *animal-plante*. Linné donnait ce nom à une classe d'animaux comprenant des êtres qu'il croyait intermédiaires entre les animaux et les plantes. Ce mot est actuellement synonyme d'*animaux rayonnés*.

**ZOOPLASMA.** s. m. [de ζῶον, animal, et *plasma*] (Remak). Le plasma des animaux.

**ZOOPLASTE.** s. m. [de ζῶον, animal, et πλάσσειν, former] (Serres, 1842). Synonyme de *spermatozoïde*.

**ZOOSE.** s. f. [de ζώωσις, vivification, de ζῶον, animal]. La formation, l'apparition des animaux.

**ZOOSPERME.** s. m. [de ζῶον, animal, et σπέρμα, sperme ; all. *Samenthierchen*, angl. *zoospern*, it. et esp. *zoospermo*]. V. SPERMATOZOAIRE.

**ZOOSPORANGE.** s. m. Sporange dans laquelle se forme une zoospore.

**ZOOSPORE.** s. f. [de ζῶον, animal, et σπορὰ, graine]. Nom donné à une variété d'endospore nue et pourvue de cils moteurs.

**ZOOTAXIE.** s. f. [de ζῶον, animal, et τάξις, ordre]. La classification des animaux. V. BIOTAXIE.

**ZOOTECHNIE.** s. f. [de ζῶον, animal, et τέχνη, art ; all. *Zootechnik*, angl. *zootechnics*, it. et esp. *zootecnica*]. Primitivement, art d'empailler et de conserver les animaux. — Actuellement, l'art de l'exploitation des animaux domestiques pour l'industrie agricole.

**ZOOTOMIE.** s. f. [*zootomia*, de ζῶον, animal, et τομὴ, section, dissection ; all. *Zootomie*, *Thierzergliederung*, angl. *zootomy*, it. et esp. *zootomia*]. Anatomie des animaux.

**ZOOTOMIQUE.** adj. [all. *zootomisch*, angl. *zootomic*, *zootomical*, it. et esp. *zootomico*]. Qui a rapport à l'anatomie des animaux. — *Lois zootomiques*. Nom sous lequel on a longtemps distingué les faits relatifs à la structure des animaux de ceux qui se rapportent aux plantes, dans la croyance qu'ils étaient sans analogie. Or l'examen des systèmes organiques a d'abord montré à Geoffroy Saint-Hilaire l'*unité de plan* ou *de composition* des animaux, unité qui n'atteint toute son évidence que par l'étude des tissus et des éléments anatomiques, et qui s'applique à la structure des plantes comme à celle des animaux, lorsqu'on compare entre elles les parties élémentaires, telles que les cellules. La fécondité de ce principe se manifeste dans les études tératologiques. Jamais, dans les anomalies animales ou végétales, on n'a trouvé une seule partie étrangère à l'état normal et nouvelle pour l'organisation ; c'étaient toujours les organes ordinaires, mais plus ou moins developpés, plus ou moins déformés, selon les conditions accidentelles extérieures ou intimes, causes de l'anomalie. C'est ce qu'a développé l'examen des aberrations de forme, de volume et de structure, offertes par les éléments.

**ZOSTER.** s. f. ZONA.

**ZOSTÈRE.** s. f. [*Zostera marina*, de ζωστήρ, ceinture ; all. *Gürtelflechte*, angl. *shingles*, et *alga dei vetrai*]. Plante de la famille des naïadées, croissant submergée sur les côtes de presque toutes les mers, surtout méridionales. Sa tige rampante porte des feuilles allongées, engainantes, disposées en éventail à leur base, très usitées dans les arts sous le nom de *crin végétal*.

**ZOSTÉRIFORME.** adj. Qui ressemble à l'éruption du zona.

**ZUJAR** (Espagne, Grenade). *Eaux chlorurées sodiques sulfureuses*, chaudes, 36° à 40°. Établissement : avril à juin, septembre et octobre.

**ZUMIQUE.** V. ZYMIQUE.

**ZUOZ** (Suisse, Grisons). *Station d'altitude*, 1748 mètres. Saison : 15 juin au 15 septembre.

**ZYGODACTYLE.** adj. Qui présente la zygodactylie.

**ZYGODACTYLIE.** s. f. [de ζύγος, union, et δάκτυλος, doigt]. La soudure des doigts deux à deux (V. SYNDACTYLIE).

**ZYGOMA.** s. m. [ζύγωμα, qui signifie tout corps transversal servant à en joindre deux autres ; all. *Jochbein*, angl. *zygoma*, it. et esp. *zigoma*]. — *Zygoma* ou *os jugal*. L'os malaire, parce qu'il joint la face aux parties latérales du crâne.

**ZYGOMATIQUE.** adj. [*zygomaticus*, angl. *zygomatic*, it. et esp. *zygomatico*]. Qui a rapport à la pommette. — *Apophyse zygomatique*, *tubercule zygomatique*. V. TEMPORAL (*Os*). — *Fosse zygomatique*. Espace compris entre le bord supérieur de l'aile externe de l'apophyse ptérygoïde et la crête qui descend de la tubérosité de l'os malaire au bord alvéolaire de l'os maxillaire supérieur. — *Muscle grand zygomatique* [it. *zigomatico maggiore*, esp. *zigomatico mayor*, *grand zygomato-labial*, Ch.]. Muscle qui s'étend de la face externe de l'os de la pommette à l'angle des lèvres. — *Muscle petit zygomatique*

it. *zigomatico minore*, esp. *zigomatico menor*, *petit zygomato-labial*, Ch.]. Muscle qui naît un peu plus bas que le précédent, et se réunit au bord externe de l'élévateur propre de la lèvre supérieure, avec lequel il se termine dans la peau de cette lèvre.

**ZYGOMATO-AURICULAIRE**. adj. et s. m. V. AURICULAIRE *inférieur*.

**ZYGOMATO-LABIAL, ALE**. adj. et s. m. V. ZYGOMATIQUE.

**ZYGOMATO-MAXILLAIRE**. adj. et s. m. V. MASSÉTER.

**ZYGOMORPHE**. adj. [de ζύγος, copule, et μορφή, forme]. Se dit des corps organisés semblables unis normalement ou tératologiquement.

**ZYGOSPORE**. s. f. [de ζύγος, copule, et σπορὰ, graine]. Spore née de la rencontre de deux bourgeons latéraux provenant de deux filaments de mycélium différents. On l'observe chez les *Mucor*.

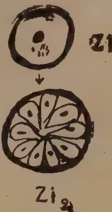


Fig. 866. — *Zygote.*

**ZYGOTE**. s. m. Dans l'évolution de l'hématozoaire de Laveran, on donne ce nom à une phase de la vie sexuée; le zygote résulte de la fécondation du macrogamète par le microgamète; il se loge dans la paroi de l'estomac de *'Anopheles*, s'y divise et se transforme en un kyste rempli de sporozoïtes. V. ce mot.

**ZYMASE**. s. f. [de ζυμάω fermenter; all. *Gährstoff*,, *Sauerteig*; *ferment soluble, amorphe* ou *non figuré*]. Nom générique donné par Béchamp aux ferments solubles, appelés encore *enzymes* ou *diastases*.

**ZYMÉTOLOGIE**. s. f. V. ZYMOLOGIE.

**ZYMIQUE**. adj. (improprement *Zumique*) de [ζύμη, fermentation]. Qui concerne la fermentation. — Se dit des microorganismes qui jouent le rôle de ferments (Pasteur). — *Acide zymique* [all. *Zyminsäure*, angl. *zimic acid*, it. et esp. *acido zimico*]. Ancien nom de l'acide lactique.

**ZYMOGÈNE**. adj. [de ζύμη, ferment, et γεννᾶν, engendrer]. Se dit d'une substance capable d'engendrer un ferment soluble ou zymase ; dans l'épithélium des glandes qui sécrètent de tels ferments, s'accumulent, quand la glande est en repos, des granulations de substance *zymogène* qui se transforme en ferment quand la glande fonctionne. — Se dit aussi des bactéries qui déterminent la fermentation ou la putréfaction des matières animales ou végétales; on dit dans le même sens bactéries *saprogènes*. Elles agissent par oxydation, réduction ou dédoublement; elles sont ordinairement anaérobies. Elles sont pour la plupart parfaitement tolérées par l'organisme, dans lequel elles peuvent être introduites à fortes doses sans produire de troubles appréciables. Elles ne se développent qu'aux dépens de la matière morte et sont sans action sur la matière vivante.

**ZYMOLOGIE**. s. f. [*zymologia*, de ζύμη, levain ou ferment, et λόγος, discours; all. *Zymologie, Gährungslehre*, angl. *zymology*, it. et esp. *zymologia*]. Partie de la chimie qui traite de la fermentation.

**ZYMOME**. s. m. [de ζύμη, ferment; all. *Zymom, Weingeistkleber*, angl. *zymome*, it. et esp. *zimoma*; *fibrine végétale*, Liebig]. Un des principes constituants du gluten.

**ZYMOSCOPE**. s. m. [de ζύμη, ferment, et σκοπεῖν, examiner]. V. ZYMOSIMÈTRE.

**ZYMOSIMÈTRE**. s. m. [*zymosimetrum*, de ζύμωσις, fermentation, et μέτρον, mesure; all. *Gährungsmesser*, angl. *zimosimeter*, it. et esp. *zimosimetro*]. Instrument propre à faire connaître le degré de fermentation d'une liqueur.

**ZYMOTECHNIE**. s. f. [*zymotechnia*, de ζύμη, ferment, et τέχνη, art; all. *Zymotechnik*, angl. *zymotechnics, zymology*, it. et esp. *zimotecnia*]. Synonyme de *zymologie* (Stahl).

**ZYMOTIQUE**. adj. [*zymoticus*, ζυμωτικὸς, et ζύμη, ferment; all. *gährungsfähig*, *gährungserregend*, angl. *zymotic*, it. et esp. *zimotico*]. Qui est propre à la fermentation. — *Maladie zymotique*. Nom donné parfois aux maladies infectieuses en raison de l'analogie reconnue depuis longtemps entre l'évolution de ces maladies et le processus de la fermentation. C'est Rhazès, le premier, qui assimila la variole au moût de raisin qui fermente. Depuis ce temps, beaucoup de médecins, entre autres Bouillaud, comparèrent le processus infectieux au processus fermentatif. Aussi, quand Pasteur eut montré que les fermentations étaient dues à l'intervention de germes extrêmement petits venus du dehors, Davaine eut l'idée que les bâtonnets qu'il avait observés depuis plusieurs années dans le sang des animaux morts du charbon étaient l'agent de la maladie, comme le ferment butyrique de Pasteur était l'agent de la fermentation butyrique. Peu à peu furent découverts les agents de beaucoup de maladies infectieuses. Puis on reconnut que ces microbes n'agissaient que par les produits solubles ou toxines qu'ils sécrètent, et, appliquant cette idée aux fermentations, on s'aperçut que l'agent figuré de la fermentation excrétait lui aussi un ferment soluble. Ainsi marchent toujours de pair les progrès dans l'étude des fermentations et ceux dans la connaissance des maladies infectieuses.

**ZYTHOGALE**. s. m. [de ζῦθος, bière, et γάλα, lait; all. *Biermolken*, angl. *zythogalum*, it. et esp. *zitogala*]. Mélange de lait et de bière, appelé aussi *posset*, et qui est employé comme boisson dans certains pays.



Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, rue Hautefeuille, Paris.

# BIBLIOTHÈQUE DU DOCTORAT EN MÉDECINE

*PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE*

**A. GILBERT et L. FOURNIER**

35 volumes petit in-8, d'environ 500 à 800 pages, avec nombreuses figures noires et coloriées.

## Premier examen.

*ANATOMIE — DISSECTION — HISTOLOGIE*

| | | | |
|---|---|---|---|
| ***Le premier Livre de Médecine*** (2ᵉ édit.)........... | Achard..... | Prof. à la Faculté de Médecine de Paris.... | 25 fr. |
| ***Anatomie***, 3 vol........... | Grégoire.... | Professeur agrégé à la Faculté de Paris. | |
| ***Histologie*** ................ | ........... | .................................... | |

## Deuxième examen.

*PHYSIOLOGIE — PHYSIQUE ET CHIMIE BIOLOGIQUES*

| | | | |
|---|---|---|---|
| ***Physique médicale*** (3ᵉ édit.). | Broca (A.)... | Professeur à la Faculté de Paris.......... | 16 fr. |
| ***Chimie biologique***......... | Desgrez .... | Professeur à la Faculté de Paris......... | 25 fr. |
| ***Physiologie***............... | ........... | .................................... | |

## Troisième examen.

*I. MÉDECINE OPÉRATOIRE ET ANATOMIE TOPOGRAPHIQUE PATHOLOGIE EXTERNE ET OBSTÉTRIQUE*

| | | | |
|---|---|---|---|
| ***Anatomie topographique***.... | Soulié...... | Professeur à la Faculté de Toulouse...... | 18 fr. |
| ***Pathologie externe***, 5 vol... | Faure (J.-L.). | Professeur à la Faculté de Paris.......... | Ch. vol. |
| | Alglave..... | Professeur agrégé à la Faculté de Paris.. | |
| | Desmarest.. | Professeur agrégé à la Faculté de Paris .. | T. II, III, IV |
| | Okinczyc .... | Professeur agrégé à la Faculté de Paris.. | 12 fr. |
| | Ombredanne. | Professeur agrégé à la Faculté de Paris... | |
| | Schwartz ... | Professeur agrégé à la Faculté de Paris... | T. V |
| | Mathieu..... | Professeur agrégé à la Faculté de Paris .. | 24 fr. |
| ***Médecine opératoire*** (2ᵉ édit.) | Lecène ..... | Prof. à la Faculté de Paris.............. | 18 fr. |
| ***Obstétrique*** (3ᵉ édit.)....... | Fabre....... | Prof. à la Faculté de méd. de Lyon. | *sous presse* |

*II. PATHOLOGIE GÉNÉRALE — PARASITOLOGIE — MICROBIOLOGIE PATHOLOGIE INTERNE — ANATOMIE PATHOLOGIQUE*

| | | | |
|---|---|---|---|
| ***Pathologie générale*** (2ᵉ édit.) | Claude (H.).. | Prof. agrégé à la Faculté de Paris. | *sous presse* |
| | Camus (J.).. | Prof. agrégé à la Faculté de Paris.. | |
| ***Parasitologie*** (2ᵉ édit.)...... | Guiart...... | Professeur à la Faculté de Lyon... | *sous presse* |
| ***Bactériologie*** (2ᵉ édit.)..... | Dopter...... | Professeur au Val-de-Grâce......... | 2 vol. 60 fr. |
| | Sacquépée.. | Professeur agrégé au Val-de-Grâce.. | |
| ***Pathologie interne***, 4 vol... | Gilbert ..... | Professeur à la Faculté de Paris........... | T. I 16 fr. |
| | Widal...... | Professeur à la Faculté de Paris........... | |
| | Dopter ..... | Professeur au Val-de-Grâce............... | |
| | Castaigne... | Professeur agrégé à la Faculté de Paris.... | |
| | Claude...... | Professeur agrégé à la Faculté de Paris.... | |
| | Lœper...... | Professeur agrégé à la Faculté de Paris... | T. II 16 fr. |
| | Rathery .... | Professeur agrégé à la Faculté de Paris... | |
| | Garnier (M.). | Professeur agrégé à la Faculté de Paris... | |
| | Jomier ..... | Chef de clinique de la Faculté de Paris... | T. III 25 fr. |
| | Josué....... | Médecin des hôpitaux de Paris .......... | |
| | Paisseau.... | Médecin des hôpitaux de Paris.......... | |
| | Ribierre .... | Professeur agrégé à la Faculté de Paris.... | |
| ***Anatomie pathologique*** (2ᵉ éd.) | Achard ..... | Professeur à la Faculté de Paris .......... | 16 fr. |
| | Lœper...... | Professeur agrégé à la Faculté de Paris ... | |

## Quatrième examen.

*THÉRAPEUTIQUE — HYGIÈNE — MÉDECINE LÉGALE — MATIÈRE MÉDICALE PHARMACOLOGIE*

| | | | |
|---|---|---|---|
| ***Thérapeutique*** ............. | Carnot...... | Professeur à la Faculté de Paris.... | *sous presse* |
| | Rathery.... | Prof. agrégé à la Faculté de Paris.... | |
| ***Hygiène*** (2ᵉ édit.)........... | Macaigne... | Prof. agrégé à la Faculté de Paris.. . | *sous presse* |
| ***Médecine légale*** (3ᵉ édit.)... | Balthazard.. | Professeur à la Faculté de Paris..... | 32 fr. |
| ***Matière médicale et Pharmacologie***........... | ........... | .................................... | |

## Cinquième examen.

*I. CLINIQUE EXTERNE ET OBSTÉTRICALE. — II. CLINIQUE INTERNE*

| | | | |
|---|---|---|---|
| ***Dermatologie et Syphiligraphie***..................... | Jeanselme .. | Professeur à la Faculté de Paris. | |
| | Sézary...... | Médecin des hôpitaux de Paris........... | |
| ***Ophtalmologie*** (2ᵉ édit.)..... | Terrien..... | Professeur agrégé à la Faculté de Paris... | 16 fr. |
| ***Laryngologie, Otologie, Rhinologie***............... | Sébileau..... | Professeur à la Faculté de Paris. | |
| ***Psychiatrie*** ............... | Dupré ...... | Professeur à la Faculté de Paris. | |
| | Camus (P.).. | Médecin des asiles d'aliénés. | |
| ***Maladies des Enfants*** (3ᵉ édit.) | Apert....... | Médecin des hôpitaux de Paris........... | 16 fr. |

Tous ces volumes se vendent également cartonnés avec une augmentation de 6 francs.

CORBEIL. — Imp. CRÉTÉ



